U d'/ of Ottawa
39003012510854

MAR 23 1967

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/dictionnairenati02besc

711210

711210

DICTIONNAIRE

NATIONAL

3341

E L'USAGE

Université d'Ottawa BIBLIOTHÈQUES LIBRARIES University of Ottawa

PARIS. — ÉDOUARD BLOT ET FILS AINÉ, IMPRIMEURS
7, RUE BLEUE, 7

MONUMENT ÉLEVÉ

A LA GLOIRE DE LA LANGUE ET DES LETTRES FRANÇAISES

DICTIONNAIRE
NATIONAL

OU

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

PLUS EXACT ET PLUS COMPLET QUE TOUS LES DICTIONNAIRES QUI EXISTENT

ET DANS LEQUEL TOUTES LES DÉFINITIONS, TOUTES LES ACCEPTIONS DES MOTS ET LES NUANCES INFINIES QU'ILS ONT REÇUES DU BON GOUT ET DE L'USAGE SONT JUSTIFIÉES PAR PLUS DE QUINZE CENT MILLE EXEMPLES CHOISIS, FIDÈLEMENT EXTRAITS DE TOUS LES ÉCRIVAINS MORALISTES ET POÈTES, PHILOSOPHES ET HISTORIENS, POLITIQUES ET SAVANTS, DONT L'AUTORITÉ EST GÉNÉRALEMENT RECONNUE

LE SEUL QUI PRÉSENTE L'EXAMEN CRITIQUE DE TOUS LES DICTIONNAIRES LES PLUS ESTIMÉS ET PRINCIPALEMENT DE L'**ACADÉMIE**, DE **LAVEAUX**, DE **BOISTE** ET DE **NAPOLÉON LANDAIS**

PAR **M. BESCHERELLE** AINÉ

Bibliothécaire du Louvre, Membre de la Société de statistique universelle, de la Société grammaticale, etc.

TOME SECOND

QUINZIÈME ÉDITION

DON- DE MME A. D. DECELLES A

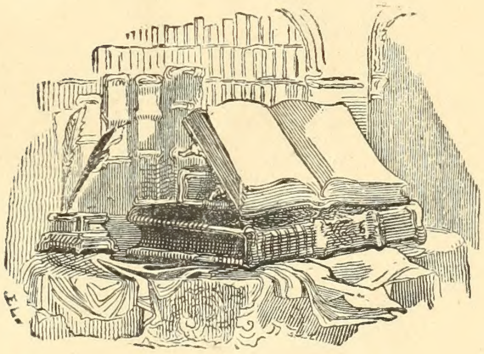

Université d'Ottawa BIBLIOTHÈQUES LIBRARIES University of Ottawa

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, ET PALAIS-ROYAL, 215

1874

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

PC
2625
.B4
1874
V. 2

UNIVERSITAS OTTAWIENSIS

G, s. m. (pr. *ge*). Septième lettre de l'alphabet et cinquième consonne; c'est la troisième des Orientaux et des Grecs. Le *g* était appelé *gamma* par les Grecs, *ghimel* par les Hébreux et les Phéniciens, *gomal* par les ...ers. Comme on le voit, en passant dans ...différentes langues, cette lettre a conservé ...culation *gue*, telle que nous la faisons en...re à la fin de nos mots français *digue*, ...*e*, *dogue*, etc. Un grand G. Un petit *g*. ...*g* trop multipliés.

...t de voix suffit pour engendrer le *g*:
...nit quelquefois dans la gorge engagé. (De Pils.)

... Avant que le *g* prît place dans l'alphabet ..., le *c* seul représentait les deux articula... *que* et *gue*. Mais, pour déterminer l'exacte ...onciation de ces deux articulations, les La... jugèrent à propos de leur donner un carac... particulier. Alors ils prirent, pour expri... l'articulation adoucie de *gue*, le signe même ...a forte *c*, en ajoutant seulement à l'extré... de sa partie inférieure une petite ligne ver... ...quant que l'expression du *c* devait ...our ... le G tel que nous l'ont trans... ...unker's-Hill...

...il prend deux articulations : l'une forte ou ...rale, *gue*, qui est l'articulation adoucie du ...autre douce ou palatale, *ge*, qui est l'arti...ion adoucie de *ch*, et qui a pour identique *j*. ...é devant *a*, *o*, *u*, le *g* est toujours fort ou ...ral : *gâté*, *gosier*, *Raguse*, *envergure*, ...*ois*, *gouffre*, *gonfler*, *longue*, etc. Il a la ... prononciation lorsqu'il est suivi d'une ...une autre que la lettre *n* : *glaner*, *gran*-... *augmenter*, *dogme*, *bourgmestre*, *stigmate*, ...*e*, *grossier*, *Agde*, etc. || Quelques per...es donnent à tort le son du *k* au *g* des ... *glapir*, *glapissant*, *voix glapissante*; ...res prononcent *enverjure* au lieu de *enver*...; dans ces mots, le *g* doit conserver son ...ulation gutturale. || Les médecins pronon... *gangrene*, *gangrener*; l'Académie *kan*...*e*, *kangrener*.

... Devant *e*, *i*, *y*, le *g* s'adoucit et se pro...e comme le *j* : *gentil*, *bourgeon*, *gilet*, ...*nase*, *Egypte*, *manger*, *nous mangeons*, *je mangeais*, ... etc. || Quelques noms propres font exception : *Berg...*, *Gessner*, se prononcent *Berghèm*, *Ghèsner*. || *Frangip...* se prononce généralement *franchipane*, ce qui a porté les botanistes à écrire *franchipanier*, arbre odoriférant et laiteux.

— Au milieu des mots, le *g* est muet dans *sangsue*, *vingt*, *vingtième*, *vingtaine*, *quatre-vingts*, *doigt*, *doigté*, *doigtier*, *Regnaud*, *Regnard*, *Clugny*, *Compiègne*.

— Le *g* final s'articule dans un très-petit nombre de mots, c'est-à-dire qu'il conserve l'articulation qui lui est propre. *Joug*, *Bourg*, *Berg*, *Young*, *Fielding*, *Hasting*, *Canning*, *Kiang*, *Hoang*, se prononcent comme s'il y avait *jougue*, *bourgue*, *Bergue*, etc. || Dans les composés de *bourg* et de *berg* le *g* est muet : *calembourg*, *Fribourg*, *faubourg*, *Scanderbeg*, *Strasbourg*, *Nuremberg*, *Hambourg*, *Cherbourg*, *Wurtemberg*, *Luxembourg*, *Spitzberg*, *Fribourg*. || Il est également muet dans *Aureng-Zeb*, *étang*, *rang*, *sang*, *long*, *coing*, *poing*, *hareng*, *seing*. || *Orang-outang* se prononce *oran-outan*.

— Quand les mots terminés par un *g* sont au pluriel, cette lettre disparaît dans la prononciation. Ainsi l'on écrit *des étangs épuisés*, *des rangs éminents*, et l'on prononce *des étan-zépuisés*, *des ran-zéminents*, etc.

— A la liaison, le *g* équivaut au *k*, et cette liaison a surtout lieu dans le discours soutenu. Ainsi prononcez *un rang élevé*, *un sang illustre*, *son rang et sa fortune*, comme s'il y avait *un ran-k-élevé*, *un san-k-illustre*, etc. || Suivi d'une consonne il redevient muet : *un étang poissonneux*, *un long séjour*, *un rang distingué*, se prononcent *un étan poissonneux*, *un lon séjour*, etc. || Le mot *étang* ne souffre pas de liaison; on prononce *un étan empoissonné*.

— *Gn* se prononce comme s'il était suivi d'un *i*; c'est ce qui a valu à cette articulation le nom de *mouillée*. *Assignation*, *accompagner*, *compagnon*, *compagnie*, *mignon*, *magnésie*, *magnétisme*, *magnanime*, *magnifique*, *signer*, *gagner*, *nous gagnons*, *vous gagnez*, *je gagnerai*, *je gagnerais*, etc. || Dans *incognito*, le *gn* est également mouillé, et c'est à tort qu'un grand nombre de personnes prononcent *inkogh-nito*.

— *Gn* initial n'a jamais le son mouillé : *gnome*, *gnomon*, etc., se prononcent *gh-nome*, *gh-nomon*. || La même prononciation a lieu dans ... mots suivants : *magnificat*, *stagnant*, *stagnation*, *agnus*, ... *Guide*, *imprégnation*, *inexpugnable*. || Le *g* se ... lement de la lettre *n* dans *agnat*, *agnation*, *cognat*, *cognation*, *diagnostique*, *regnicole*, *ignicole*, *magnat*, *stégnotique*, *récognition*, *récognitif*, *géognosie*, *géognose*.

— *Gli* a le son mouillé dans *Cagliari*, *bonne voglie*, *imbroglio*, c'est-à-dire que ces mots se prononcent *Kaliari*, *bonne voli*, *einbro-lio*, à cause de leur origine italienne.

— En chiffres, la lettre G marque 400; avec un tiret dessous, 40,000.

— Comme quantité, cette lettre désigne un gros, un gramme.

— Impr. et rel. Septième feuille d'un volume. || Maintenant cette sorte de numération est réservée pour les préfaces et introductions, et on se sert des chiffres arabes pour indiquer l'ordre des feuilles qui composent un volume.

— Sur les monnaies françaises, marque que la pièce a été fabriquée à Poitiers.

— En style musical, le *g* est l'abréviation de *g-re-sol*, qui désignait autrefois le ton de sol.

— Dans les manuscrits latins et sur les monuments antiques, le *g* est mis souvent pour *c*. C'est ainsi qu'on lit dans les inscriptions *Gaïus* pour *Caïus*, *Gneus* pour *Cneus*. Ces erreurs graphiques, qui tenaient sans doute à la prononciation que les anciens affectaient à ces lettres, sont faciles à corriger pour les antiquaires.

GAAIGNAULE. adj. des 2 g. Cout. Qui est affermé à un gaaignère. Terres gaaignaules.

GAAIGNÈRE. s. m. Fermier, laboureur.

GABAN. s. m. Manteau de feutre à long poil qu'on porte contre la pluie.

GABAON. Géogr. anc. Ville de Palestine.

GABAONITE. s. des 2 g. Habitant de Gabaon.

GABAR. s. m. Ornith. Épervier d'Afrique.

GABARE. s. f. (du lat. *cabarus*, bateau). Mar. Bâtiment de transport pour l'Etat, de trois à six cents tonneaux. || Bateau affecté au transport des marchandises d'un navire à l'autre.

— Pêch. Espèce de filet qui diffère de la seine par sa grandeur.

— Comm. Vaisseau pour transporter le sel.

GABARÉER. v. a. 1re conj. Mar. Travailler des pièces ... sur des gabaris.

GABARER. v. n. 1re conj. ... la vitesse à un petit canot à l'aide d'un ... aviron sur la poupe. On préfère généralement le mot *godiller*. V. ce mot.

GABARET. Géogr. Chef-lieu de canton, arrondissement de Mont-de-Marsan (Landes); 1,000 hab.

GABARI ou **GABARIT**. s. m. Mar. Espèce de modèle ébauché, de patron destiné à reproduire en partie les formes d'un objet présentant diverses configurations ou divers contours que l'on a besoin de relever, en vue de la fabrication d'un ou de plusieurs de ces objets. Gabaris des guirlandes. Gabaris des courbes. Faire, confectionner des gabaris. Gabaris en fer. Gabaris en bois. Les *gabaris* sont faits en planches minces et légères; il y en a de toutes les grandeurs, pour toutes les parties principales d'un vaisseau. (Willaum.) || *Ce bâtiment a un beau gabari*. L'ensemble de ce bâtiment présente des contours bien suivis et agréables à l'œil || Contour vertical de la carène. || Couple des parties de l'arrière.

GABARIAGE. s. m. Action de gabarier. || Résultat de cette action. || Trait qui sépare les deux membres qu'on a gabariés pour former chaque couple dans la construction d'un vaisseau.

GABARIER. v. a. 1re conj. (rad. *gabari*). Mar. Travailler d'après un gabari; donner un contour, une courbure semblable au gabari. Gabarier une pièce de bois.

GABARIER. s. m. (rad. *gabare*). Mar. Patron qui commande une gabare. || Portefaix qui la décharge.

GABAROT. s. m. ou **GABAROTTE**. s. f. (dimin. de *gabare*). Mar. Petite gabare du commerce à fond plat et non pontée, principalement en usage à l'embouchure de la Loire.

GABARRE. s. m. (de l'héb. *qéber*, cercueil,

ou de *gabar*, enterrer). Antiq. Corps mort que les Egyptiens conservaient chez eux au lieu de l'enterrer.

GABASSE. s. f. Mar. Lourd bâtiment de commerce en usage dans la Baltique et dans la mer du Nord.

GABATHES. (de l'hébr. *gabathon*, lieu élevé, colline). Hist. anc. Lieu élevé, à Jérusalem, où l'on rendait la justice.

GABATINE. s. f. (du celt. *gab*, d'où l'ital. *gabba*, plaisanterie, raillerie). Tromperie, promesse ambiguë. Il n'est plus guère d'usage que dans cette locution du style familier : *Donner de la gabatine à quelqu'un*. Le tromper, lui en faire accroire. Tu m'as bien baillé de la *gabatine* et fait un tour de femme. (***)

Galants fieffés, donneurs de *gabatine*,
J'ai beau prêcher qu'on risque à vous ouïr
(Mme DESHOULIÈRES.)

GABEGIE. s. f. (des mots ital. *gabbo* et *bugia*, ruse et mensonge). Terme populaire qui signifie Mic-mac, intrigue, pratique secrète. Il y a là dessous de la gabegie, quelque chose qui n'est pas naturel, quelque manége.

GABELAGE. s. m. Temps que le sel demeure dans le grenier avant d'être mis en vente. || Marque que les commis des greniers mettent dans le sel, pour reconnaître s'il est sel de grenier ou de faux saunage. || Droit ancien qui se percevait sur les sels.

GABELÉ, ÉE. part. pass. du v. Gabeler. S'empl. adjectiv. Sel non gabelé.

GABELER. v. a. 1re conj. Égoutter, faire sécher le sel dans les greniers de la gabelle. Gabeler le sel. || SE GABELER. v. pron. Se disait pour Se moquer, se railler.

GABELEUR. s. m. Officier employé pour empêcher qu'on ne fraudât les impôts du sel. Le peuple en a fait un mot odieux qu'il emploie en parlant de tous ceux qui lèvent les impôts. On a dit d'abord *gabeleux*, puis *gabelou*. V. GABELOU.

— Homme chargé de faire sécher le sel.

GABELLE. s. f. (du bas lat. *gablum*, *gablagium*, *gablaigium*, *gabalum*, *gabulum*, *gavelum*, *gavulum*, tribut). Mot qui dans l'origine fut appliqué à tous les impôts que nous appelons Droits réunis et Contributions indirectes. On disait en ce sens : Gabelle de drap. Gabelle de vin. Gabelle de tonlieu. || *Grande gabelle de Romans*. Droit de péage établi autrefois dans le comté d'Albon, province du Dauphiné, en faveur de Guillaume de Montferrat, et confirmé par l'empereur Frédéric II au XIIIe siècle, au profit de Béatrice de Montferrat.

— Spécialement Impôt du sel. Frauder la gabelle. Ne pas payer la gabelle. Payer la gabelle. Etre exempt de la gabelle. L'origine de la gabelle remonte à Philippe IV. La *gabelle* était d'un double sous Philippe le Long, elle ne devait durer qu'une année. (Merlin.) Le mot *gabelle* mettait en émoi tous les paysans ; c'était dans leur opinion une œuvre infernale : mauvaise récolte, inondation, incendie, maladie, ils attribuaient tout à la *gabelle*. (Id.)

Deux mulets cheminaient, l'un d'avoine chargé,
L'autre portant l'argent de la *gabelle*. (LA FONT.)

— *Pays de gabelle*. Provinces où l'impôt de la gabelle était en vigueur. Pays de grande gabelle. Pays de petite gabelle. Provinces franches de gabelle.

— Fig. *Frauder la gabelle*. Se dispenser par adresse d'une chose qu'on est obligé de faire et que les autres font.

GABELLUM. s. m. Anat. [illegible] se trouve entre les deux sourcils et [illegible] est dégarni de poil chez la plupart des individus.

GABELOU. s. m. (rad. *gabelle*). Commis employé à la gabelle. Cette expression est familière et se prend toujours en mauvaise part. Un gabelou. Des gabelous.

— S'emploie encore, surtout dans le midi de la France, à l'égard des douaniers, des employés de l'octroi et des commis des contributions indirectes.

GABER. v. a. 1re conj. (du celt. *gab*, ou de l'ital. *gabba*, plaisanterie, moquerie, tour). Vieux mot qui signifiait Plaisanter, rire, se moquer. Gaber quelqu'un. Dame, vous me *gabez*. (Lancel. du Lac.) || SE GABER. v. pron. Se moquer. Se gaber de quelqu'un. Les dames qui de lui se *gabaient*, disant qu'il ressemblait mieux à un charreton qu'à un gentilhomme. (Les Neuf preux.)

GABES. s. m. pl. Enceintes de joncs plantées dans les lacs d'Egypte, où l'on fait la pêche du poisson dont les œufs servent à faire la boutargue.

GABET. s. m. Mar. Mât qui servait à désigner une girouette de bâtiment ou une pinnule de certains instruments astronomiques.

GABETS. s. m. pl. Vén. Gros vers qui se logent dans la peau du cerf, du daim et du chevreuil.

GABEUR. s. m. (ét., V. GABER). Vieux mot qui signifiait, Plaisant, railleur, moqueur.

GABIAN. s. m. Méd. Huile noire et bitumineuse qui découle d'une roche située dans le village de Gabian, près de Béziers.

— Ornith. Nom vulgaire du goéland.

GABIE. s. f. (du bas lat. *gabia*, cage, et par extens. prison). Demi-hune en écullebotis, appliquée sur un des côtés de la tête des mâts à antennes.

GABIER. s. m. (rad. *gabie*). Mar. Se dit des matelots d'élite spécialement affectés au service de la mâture. Gabiers de beaupré, de misaine, de grand mât, d'artimon. Tout ce qui se présente à faire dans un mât est de la compétence des gabiers. Les contre-maîtres sont choisis de préférence parmi les matelots ayant été *gabiers*. (Merl.) Dans les travaux de gréement et de dégréement, de prise des ris, ce sont les *gabiers* qui dirigent les matelots sous les ordres de l'officier de quart. (Id.)

— Ornith. Petit oiseau du Paraguay, ainsi nommé parce qu'il se tient au haut des arbres.

GABIES. Géogr. anc. Ville des Volsques, colonie d'Albe, c'est dans cette ville que furent élevés Romulus et Rémus.

GABIEU. s. m. Outil de cordier.

GABINA. s. m. Ornith. Nom d'une espèce de goëland gris-brun.

GABINIUS (Quintus). Tribun du peuple l'an 140 av. J.-C., est l'auteur de la loi dite *Gabinia*, qui portait que dans l'élection les citoyens donneraient leur suffrage par scrutin secret.

GABION. s. m. (du bas lat. *gabia*, cage, prison). Artill. Panier d'osier qu'on remplit de terre pour mettre les travailleurs à l'abri des balles. Se couvrir de gabions. Etre à l'abri des gabions. A l'abri du *gabion*, l'artilleur peut exercer librement des fonctions que ses rivaux cherchent à lui enlever. (Bard.)

— Econ. rur. Sorte de panier fait avec des branches flexibles, et propre à transporter les pierres, les terres, les fumiers, etc.

GABIONNADE. s. f. Ouvrage de gabions. Retranchement fait avec des gabions.

GABIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Gabionner. S'empl. adj. Lignes d'attaque gabionnées.

GABIONNER. v. a. 1re conj. Artill. Garnir de gabions. Couvrir avec des gabions. Gabionner une batterie. Gabionner le rez de chaussée des batteries, le parapet des lignes d'attaque ou de défense.

— SE GABIONNER. v. pron. Se couvrir de gabions. Se gabionner pour se mettre à l'abri des balles.

— Être gabionné. Une ligne d'attaque qui se gabionne.

— Un vieil auteur s'en est servi au figuré. Et ainsi Eutrapel, avec deux ou trois doigts de liberté, dont il est idolâtre, il se *gabionne*. (Contes d'Eutr.)

GABIRA. s. f. Mamm. Espèce de guenon de couleur noire, de la taille du renard, que l'on trouve en Afrique.

GABON (Côte de). Géogr. Partie de la Guinée Supérieure, arrosée par plusieurs rivières, dont les principales sont le Gabon et le Danger.

GABON. s. m. Ornith. Oiseau d'Afrique auquel les anciens voyageurs donnent six pieds de long.

GABORD. s. m. (du celt. *gabor*, ce qui couvre, ce qui met à couvert). Mar. Bordage extérieur qui se place sur les varangues de fond, et sert à joindre la quille, en s'emboîtant dans sa râblure ; il forme le premier rang de bordages de long en long de la quille.

GABRE. s. m. Ornith. Nom qu'on donne quelquefois au coq d'Inde et au vieux mâle de la perdrix.

GABRIEL [illegible] *Dieu*, ou *homme* [illegible] Hist. Ste. Archange que Dieu envoya à Zacharie pour lui annoncer la naissance de son fils, puis à la sainte Vierge, pour lui apprendre qu'elle enfanterait le Sauveur. Les Mahométans appellent cet ange l'esprit fidèle. C'est lui qui est le gardien des révélations et qui apporta à Mahomet celles qu'il a publiées.

GABRIÉLITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes fondée en 1530, par Gabriel Scherling.

GABRIELLI (Catherine). Célèbre cantatrice italienne, née à Rome, en 1730, morte en 1796.

GABRIUS. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres.

GABRONITE. s. f. Minér. Substance lithoïde, jaunâtre, d'un éclat gras, à cassure écailleuse et plus dure que le verre.

GABURON. s. m. Mar. Jumelle de brasseyage.

GABUT. s. m. Ichthyol. Poisson qui a la propriété de rester trois ou quatre jours en vie hors de l'eau. On le pêche pour servir d'amorce.

GACÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Argentan (Orne) ; 1,500 hab.

GÂCHE. s. f. Techn. Pièce de fer carrée ou ronde, percée entre le pêne et la serrure. || Anneau de fer qu'on attache dans un mur pour soutenir et attacher un tuyau de plomb, une gouttière. || Crochet de plombier fait en croissant. || Sorte de spatule dont les pâtissiers se servent pour battre la pâte. || Instrument dont les maçons se servent pour faire leur mortier. || Instrument pour battre l'eau.

— S'est dit autrefois pour Aviron.

GÂCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Gâcher. S'emploie adjectiv. Plâtre gâché.

GÂCHER. v. a. 1re conj. (de l'all. *wasser*, ou du celt. *ach*, eau). Détremper, délayer, en parlant du plâtre que l'on prépare dans une auge pour être employé sur-le-champ. Gâcher du plâtre. Ce sont les apprentis manœuvres qui gâchent le plâtre pour les maçons.

— Se dit aussi des aliments. La langue sert à *gâcher*, retourner, pressurer et avaler les aliments. (B.-Sav.)

— Mettre en pleine eau. Gâcher du linge, le laver en pleine eau.

— Faire bon marché de sa marchandise, la vendre à vil prix.

— Remuer la rame, se servir de l'aviron.

— *Gâcher le blé*. Donner un binage au blé, avec la herse, pour couvrir de terre les racines des plantes. Ce binage se donne au printemps.

— Fig. et fam. Exécuter avec maladresse, négligemment, sans goût. Vous avez gâché ce travail. Nous avons nombre de manœuvres dramatiques qui *gâchent* des pièces, et d'apprentis en littérature qui *gâchent* des volumes. (Ourry.)

GÂCHET. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'hirondelle de mer.

GÂCHETTE. s. f. (dimin. de *gâche*). Arqueb. Pièce en acier qui a la forme d'un levier du premier genre coudé ; son bras le plus court est engagé dans la noix et l'empêche de tourner ; son long bras est arrondi et repose sur la détente qui met en jeu toutes les pièces de la platine. || Dans le métier à bas, Petit levier coudé qui se meut sur son axe, et qui sert à hausser ou à baisser le petit métier. || Serrur. Petite pièce de fer qui se place sous le pêne dans une serrure d'un tour et demi.

GÂCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui gâche le plâtre. Un gâcheur. Une gâcheuse. || adjectiv. Manœuvre gâcheur.

— Marchand qui vend à vil prix.

— Fig. et fam. Celui qui gâte tout ce qu'il fait. Cet enfant est un gâcheur. Ce peintre est un gâcheur. Cette ouvrière est une gâcheuse.

GÂCHEUX, EUSE. adj. Bourbeux, boueux. Terres gâcheuses. Chemin gâcheux.

— Fig. et fam. Mot par lequel les malins écoliers désignent, dans les colléges, le sous-maître qui, devant veiller sur eux pendant les récréations, est contraint de rester dehors, quelque temps qu'il fasse, pour inspecter leurs jeux, se réchauffe en marchant, au risque de gâcher de la boue.

GÂCHIÈRE. s. f. V. JACHÈRE.

GÂCHIS. s. m. (pr. *gâ-chi* ; de l'allem. *wasser*, eau ; ou du celt. *ach*, eau). Maçonn. Sorte de préparation faite avec du plâtre, du ciment, du sable et de la chaux. Faire du gâchis. Préparer le gâchis. Remuer le gâchis. Gâchis trop épais, trop clair.

— Ordure, saleté causée par l'eau ou par quelque autre liquide. Un grand gâchis. Voilà bien du gâchis. Le dégel cause bien du gâchis.

— Fig. et fam. Affaire désagréable causée par des caquets, des imprudences et dont il est difficile de se tirer. Nous voilà dans un beau gâchis.

— En général, tout ce qui manque d'ordre, de raison, de clarté. La lecture d'un ouvrage mal conçu, la représentation d'une pièce mal tissue, et mille autres circonstances, parmi lesquelles il faut mettre au premier rang un système politique inhabilement mis en œuvre, voilà ce qui amène tout naturellement sur nos lèvres cette exclamation un peu triviale, mais énergique : Quel *gâchis* ! (Ourry.)

GACON (Fran[illegible]). Poëte satirique, né à L[illegible] 1667, mort en 1725.

GAD. (en hébr. *fortune*, *bonheur*). Hist. Ste. Septième fils de Jacob qui donna son nom à l'une des tribus d'Israël, dont le territoire était situé à l'E. du Jourdain, entre la tribu de Manassé et celle de Ruben.

GADAIRE. s. m. Myth. Paysan que les Daces mirent au rang des dieux à cause de sa force.

GADARU. s. m. Sorte de sabre turc peu courbé, large et tranchant d'un seul côté.

GADE. s. m. (du lat. *gadus*). Ichthyol. Genre de poissons jugulaires de la famille des auchénoptères. Il renferme plusieurs espèces estimées par la délicatesse de leur chair et dont les principales sont le merlan, la morue, le colin, la lotte.

GADELLE. s. f. Nom que portent les groseilles rouges dans quelques cantons de l'ouest.

GADELLIER. s. m. Bot. Nom vulgaire du groseillier épineux, dans quelques endroits.

GADELUPA. s. m. Bot. Arbre de la famille des légumineuses, qui pousse à une très-grande hauteur et croît dans les Indes orientales ; il est toujours vert.

GADÈS. (du punique *gadir*, qui a quelque analogie avec l'arabe *kadir*, grand). Géogr. Aujourd'hui Cadix, ville de l'Hispanie, dans la Bétique, dans une île à l'embouchure du Bétis, fondée par les Phéniciens.

GADIN. s. m. Conchyl. Coquille patelliforme du genre siphonaire.

GADITE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble aux poissons du genre gade. || GADITES. s. m. pl. Famille de poissons subbrachiens et de sternoptérygiens orthosomes, ayant pour type le genre gade.

GADO FAWLO. s. m. Ornith. Nom que les colons de Surinam donnent à un oiseau, assez semblable au roitelet d'Angleterre, mais plus gros et qui a un ramage très-agréable.

GADOÏDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Syn. de Gadite. || GADOÏDES. s. m. pl. Famille de malacoptérygiens subbrachiens, et de poissons jugulaires ayant pour type le genre gade

GADOLINITE. s. f. (du nom de *Gadalin*, qui l'a découvert). Minér. Silicate de cérium.

GADOUARD. s. m. Vidangeur, celui qui vide la gadoue et nettoie les rues.

GADOUE. s. f. Matière fécale qu'on enlève des fosses d'aisances. Il convient de n'employer les *gadoues* que dans les cultures des plantes oléagineuses ou tinctoriales, des végétaux qu'on ne destine pas à la nourriture des hommes ou des animaux. (Francœur.)

GÆRTEIN. s. f. Minér. Nom qu'on donne à différents minéraux compactes et à cassure vitreuse, de couleur grise ou verte, fusibles en un émail blanc et spongieux.

GÆRTNÈRE. s. m. Bot. Genre de loganiées établi pour des arbres à feuilles opposées, pétiolées, à fleurs terminales ou en corymbe, et qui a pour type le gærtnère engaîné.

GÆSUM. s. m. (pr. *jé-zô-me*). Sorte de lance en fer à l'usage des anciens Gaulois.

GAÈTE ou **GAIÈTE.** Géogr. Ville forte du royaume de Naples, située dans la terre de Labour, au pied d'une montagne, à l'extrémité d'une péninsule qui forme à l'ouest le golfe de ce nom. Port bien abrité. || *Golfe de Gaète*. Golfe situé sur la côte orientale du royaume de Naples. || *Duc de Gaète*. Titre que Napoléon conféra, en 1808, à Gaudin, pour le récompenser de ses services au ministère des finances.

GAFET. s. m. Conchyl. Espèce de donace.

GAFFARELLI. Célèbre soprano, né à Bari en 1703, d'un pauvre paysan ; mort en 1783. Ses richesses furent si grandes qu'il put acheter dans sa patrie le duché de Santo-Dorato dont il porta depuis le titre et le nom.

GAFFE. s. f. (du celt. *gafl*, séparation [illegible] branches ; *gaflach*, faux, dard, javelot). Mar. Instrument de fer à deux branches, l'une droite et l'autre recourbée, avec une douille emmanchée d'une longue perche.

— *A longueur de gaffe*. A très-petite distance. Expression de marine qui entre dans une foule de locutions. Se battre à longueur de gaffe. Se tenir à longueur de gaffe.

— Les matelots, dans leur langage figuré, lui ont emprunté des comparaisons et des métaphores ; ils disent d'un homme grand et maigre, *maigre et long comme un manche de gaffe*. || En annonçant la mort de quelqu'un, ils disent qu'*il a avalé sa gaffe*.

— Pêch. Machine de fer à crochet avec un long manche. On s'en sert pour tirer le poisson à terre.

— Sal. Vases de diverses grandeurs dont on se sert dans les salines pour transporter le sel.

GAFFER. v. a. 1re conj. Mar. Accrocher avec la gaffe. Gaffer un bateau. || SE GAFFER. v. pron. Etre gaffé.

GAGATE. s. f. Minér. Substance terreuse couverte d'une croûte bitumineuse, à laquelle on attribuait à tort un grand [illegible] propriétés médicamenteuses.

GAGATÉ, ÉE. adj. (du lat. *gagates*, jayet). Entom. Dont les teintes sont d'un noir luisant comme celui du jayet. || GAGATÉES [illegible] tion de myodaires calyptérées, comprenant ce[illegible] qui sont gagatées.

GAGE. s. m. (du lat. barb. *gadium*, gage, arrhe ; dont les Ital. ont fait *gaggio*). En général, Objet placé en nantissement. Mettre des pierreries en gage. Mettre sa montre en gage. Retirer un gage. Laisser quelque chose en gage. Laisser, prendre des gages. Vendre des gages. Avoir, laisser telle chose pour gage. Hérodote raconte que sous le règne d'Atychis, roi d'Egypte, le commerce souffrant de la disette d'argent, ce prince fit une loi qui défendait d'emprunter, à moins qu'on ne donnât pour *gage* le corps de son père. (Bousq.)

— Particulièrement et en jurisprudence, Chose mobilière que l'on remet entre les mains de quelqu'un pour sûreté d'une dette. Le *gage* confère au créancier le droit de se faire payer sur la chose qui en est l'objet par privilége et préférence aux autres créanciers. (Bousq.)

— Contrat par lequel l'obligé remet entre les mains du créancier quelque effet mobilier, pour assurance de la dette ou autre convention ; soit à l'effet de le retenir jusqu'au payement, ou pour le faire vendre par autorité de justice, à défaut de payement ou d'exécution de la convention. Se dit pour la chose même qui est aussi [illegible] gée au créancier.

— Se dit aussi de toute obligation d'une [illegible] soit mobilière ou immobilière. Dans ce c[illegible] confond souvent le *gage* avec l'*hypothèque*, comme quand on dit que les meubles sont [illegible] gage du propriétaire pour ses loyers.

— Ce que l'on dépose en main tierce pour être donné à la personne qui se trouvera avoir raison dans une contestation privée. Mettez des gages entre les mains de quelqu'un. Rendez-moi mes gages. Donner des gages. Gageons que la chose est telle que je l'ai dite, et mettons les gages entre les mains d'un tiers.

— On dit qu'une personne est restée en gage dans une maison où elle a fait de la dépense, pour dire qu'on l'a retenue jusqu'à ce que le payement ait été effectué. On dit aussi, dans certain[illegible] Laisser son chapeau, sa montre en gage.

— Objet que chaque joueur, dans certains petits jeux, doit déposer entre les mains d'un autre joueur chargé de ce dépôt, et qu'il retire à la fin du jeu, après avoir accompli la pénitence qu'on lui a imposée. On ne rend point les gages que la pénitence ne soit faite.

— Ce qui fait la sûreté de celui qui a fait un échange. L'argent et l'or ces gages d'échange, inventèrent des mesures invariables. (Volt.)

— Ce que l'on donne ou qu'on laisse à une personne, comme une preuve, une assurance, un témoignage de l'exécution des promesses qu'on lui a faites, ou des sentiments qu'on a pour elle. Un gage d'amour, d'amitié, de tendresse, de fidélité.

Vous le recevez pour que vous tendez cette main
Pour vous de ma clémence est un *gage* certain. (Racine.)

Ce fils, ma seule joie et l'image d'Hector,
Il faut que de sa flamme il me laisse pour *gage*. (Id.)

— En ce sens, on appelle poétiquement les enfants *Les gages de l'amour conjugal, les gages de l'hymen.* || Il peut même présenter seul un synonyme d'enfant, mais il faut qu'il soit convenablement encadré.

Les dieux ne montrent pas que sa vertu les touche,
Aucun *gage*, Narcisse, ils n'honorent sa couche. (Racine.)

|| Sans un encadrement qui ne laisse lieu à aucune équivoque, on ne saurait l'employer en ce sens, et Voltaire a justement repris Corneille d'avoir dit :

La reine craignant tout de ces nouveaux orages,
En sut mettre à l'abri ses plus précieux *gages*.

Il fallait *de son hymen les plus précieux gages*.

— *Gage de bataille, de combat.* Gant, gantelet, chaperon ou autre chose semblable que l'accusateur ou le demandeur jetait à terre, et que l'accusé ou le défendeur relevait, pour montrer qu'il acceptait le défi, c'est-à-dire le duel. Je jette devant toi le *gage* du combat. Oses-tu relever ? (Volt.)

— *Maisons de prêt sur gages.* On nomme ainsi des maisons ouvertes au public, dans lesquelles on prête sur gages. Elles ne sont établies qu'au profit des pauvres et avec l'autorisation du gouvernement.

— Au pl. Salaire, appointements ; ce que l'on donne aux domestiques par an en récompense de leurs services. Retenir les gages de quelqu'un. Les gages d'un laquais, d'une servante. Cet homme gagne de gros gages. Payer les gages. Devoir les gages. Lorsqu'il n'y a pas d'acte écrit qui règle les conventions des domestiques et du maître, celui-ci est cru sur son affirmation pour la quotité des gages, pour le payement du salaire de l'année échue, et pour les à-comptes donnés sur l'année courante. (Pousq.)

— *A gages.* S'emploie comme une sorte d'épithète signifiant Qui est gagé, payé pour faire quelque chose. Il se prend quelquefois en mauvaise part. Un homme à gages. Des applaudisseurs à gages. On dit aussi *des écrivains à gages, des flatteurs à gages, des prôneurs à gages,* pour dire, Des écrivains, des flatteurs, des prôneurs vils et mercenaires.

— Ce mot, dans le sens de Salaire, ne s'élève pas au-dessus du style familier. Il a été employé par J.-B. Rousseau, mais c'est dans un style semi-marotique. Il dit de la raison :

C'est un sophiste qui nous joue,
Un vil complaisant qui se loue
A tous les fous de l'univers,
Qui s'abaissant du haut de sages,
La tiennent sans cesse à leurs *gages*
Pour autoriser leurs travers.

— *Casser aux gages.* Ôter à quelqu'un son emploi et les appointements qui y sont engagés. Casser un homme aux gages. Homme qui a été cassé aux gages. || On le dit aussi figurément d'un supérieur qui ôte sa confiance à un ami. Il avait beaucoup d'accès auprès du prince, mais depuis quelque temps il est cassé aux gages.

— Autrefois, Payement que le roi ordonnait par an aux officiers de sa maison, aux officiers de justice et de finance. Les gages du grand chambellan. Recevoir ses gages. Payeur, receveur des gages.

— Syn. comp. GAGES. APPOINTEMENTS. HONORAIRES. *Gage* marque toujours quelque chose de bas, et ne s'emploie qu'à l'égard des domestiques, des particuliers qui se louent pour quelque temps au service d'autrui. *Appointements* se dit de tout ce qui est places. *Honoraires* s'emploie pour les maîtres qui enseignent quelque science ou quelques-uns des arts libéraux.

GAGE (Thomas). Commandant en chef des troupes royales anglaises dans l'Amérique du Nord, et dernier gouverneur du Massachussetts pour le roi d'Angleterre. Après l'affaire de Bunker's-Hill, il fut forcé de se rembarquer pour l'Angleterre, où il mourut en 1787.

GAGÉ, ÉE part. pass. du v. Gager. S'empl. adj. Chose gagée. Les mille francs gagés.

— Dans le sens de Rétribué pour faire une chose. Homme gagé. Femme gagée. Être gagé pour faire une chose. Il semble qu'il soit gagé pour cela.

Un prédicant *gagé*, que l'intérêt anime,
Et qu'à douleurs comptants sa haine et son estime. (Gresset.)

GAGÉE. s. f. Bot. Genre de liliacées tulipacées établi pour des plantes bulbeuses à fleurs en ombelles foliacées bractées, et qui a pour type la gagée minime.

GAGE-MORT. s. m. V. MORT-GAGE.

GAGE-PLEIGE s. m. Anc. cout. Autrefois, Assemblée de tous les vassaux réunis d'un même fief pour élire un prévôt et reconnaître les rentes dont ils étaient redevables.

GAGER v. a. 1re conj. (du lat. barbar. *vadium*, formé de *vas, vadis*, caution, d'où vient aussi *gage*, etc. dans le v. On met un *e* après le *g* quand il doit être suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Je gage, tu gages, il gage, nous gageons, vous gagez, ils gagent. Je gageais, tu gageais, il gageait. Je gagerai. Nous gageâmes. Gageant.* Faire une gageure. Parier. Convenir avec quelqu'un, sur une contestation, que celui des deux qui sera condamné payera à l'autre une somme, ou quelque autre chose. Je gage vingt pistoles que cela n'est pas. Je gage le double contre le simple. Gager avec quelqu'un contre quelqu'un. Je gagerais ma vie.

Et je *gagerais* bien que, chez le commandeur,
Villandry priserait sa sève et sa verdeur. (Boil.)

— Souvent il s'emploie simplement pour Soutenir. Vous voudriez que l'aulne fût parfaite. Avait-elle *gagé* de l'être au sortir du couvent? (Sévign.)

— Donner des gages, des appointements, rétribuer les services de quelqu'un. Gager un homme pour une chose. Gager fortement ses domestiques.

— Ellipt. et fam. *Gage que si, gage que non.* Je gage que si, je gage que non. Un jour mon cheval s'emporte : Il se tuera, il ne se tuera pas. *Gage que si. Gage que non.* — Cinquante guinées. — Tope ! (***)

— Syn. comp. GAGER. PARIER. *Gager* suppose que chacune des parties a déposé le gage, la somme qui doit revenir au vainqueur ; *parier* venant du latin *par*, égal, suppose une certaine égalité entre les parties qui parient l'une contre l'autre. La différence entre ces deux mots existe principalement dans la nature du pari ou de la gageure.

GAGERIE. s. f. Jurispr. *Saisie-gagerie.* Saisie privilégiée de meubles sans transport, sans l'intervention du juge sans condamnation et même sans obligation par écrit. La saisie-gagerie a lieu surtout pour les loyers et les fermages.

GAGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui gage, qui a l'habitude de gager souvent. Un grand gageur. Une grande gageuse. Un gageur perpétuel. Il est malhonnête à un gageur qui est bien assuré d'une chose de prendre de l'argent. Fam.

GAGEURE. s. f. (pr. *gajure*, ét., V. GAGER). Convention sur une chose douteuse et incertaine, pour raison de laquelle chacun dépose entre les mains d'un tiers des gages qui doivent être acquis à celui qui a gagné. Faire une gageure. Soutenir une gageure contre une autre. Gagner une gageure. Perdre une gageure. Hasarder une gageure. Soutenir la gageure. Il y avait une barrière. J'espère que les commis m'arrêteront. Point du tout. Mes Anglais crient : Il y a *gageure !* (***) A-t-on donc gagé d'être parfait? disait Mme de La Fayette. Non, répondait Mme de Sévigné, il y aurait trop de risque à faire cette *gageure-là*. (Noel.) Un célèbre législateur indien a prétendu que dans toute espèce de *gageure* il y avait un fou et un fripon. (De Bligny.) Il est des *gageures* dont le succès dépend entièrement du hasard. (Id.)

— Fig. et fam. Se dit d'une action singulière, étrange, dont on ne comprend point le motif : Cela ressemble à une gageure.

— La chose gagée. Voilà la gageure que je vous dois. Quand me payerez-vous ma gageure?

— Fig. *Soutenir la gageure.* Persister, persévérer dans une entreprise, dans une opinion.

— Prov. *Gager sa tête à couper, c'est la gageure d'un fou.*

GAGISTE. s. m. Celui qui est payé pour rendre certains services, sans toutefois être considéré comme domestique. Gagiste de théâtre. Gagiste de musique.

GAGNABLE adj. des 2 g. Qu'on peut gagner. Cette partie n'est pas gagnable.

GAGNABLE s. m. Agric. Se dit des marais desséchés et des terres qu'on parvient à gagner à force de culture et de travail.

GAGNAGE. s. m. Nom par lequel on désigne dans quelques localités, soit les terres ensemencées, sur lesquelles il est interdit de faire paître les bestiaux, soit les terres non ensemencées où le pacage est permis. Mener les troupeaux au gagnage.

— Chass. Terres chargées de grains où les bêtes fauves vont au viandis. Ce cerf a passé la nuit aux gagnages.

— Au pl. Fruit des terres emblavées.

GAGNANT, ANTE. adj. Qui gagne au jeu. Personne gagnante. Les individus gagnants. Les billets gagnants. Carte gagnante.

— subs. Un des gagnants. C'est elle qui est la gagnante. Être au nombre des gagnants.

GAGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Gagner. S'empl. adjectiv. Argent gagné. Partie gagnée.

— Dans le sens d'Acquis. Indulgences gagnées. L'estime des hommes gagnée par des moyens convenables.

— Rendu propice, favorable. Les esprits de quelqu'un une fois gagnés. Des cœurs gagnés à force de prévenances. Les hommes gagnés par les présents et par les espérances.

— Remporté. Bataille gagnée sur les ennemis. Procès gagné. Prix gagné. Une récompense gagnée sur de nombreux concurrents.

— Occupé, envahi. Le terrain gagné par l'ennemi. Les côtes qui ont été gagnées par la mer.

— Fig. et fam. *Crier ville gagnée.* Se vanter qu'on a remporté l'avantage qu'on se promettait. || *Avoir ville gagnée.* Avoir remporté le prix, l'avantage.

GAGNÉ. s. m. Gain de cause. Je vous donne gagné. || On dit dans le même sens, *donner cause gagnée, avoir cause gagnée.* Fam.

GAGNE-DENIER. s. m. Nom que l'on donne généralement à tous ceux qui gagnent leur vie par le travail de leur corps, sans savoir ou sans exercer de métier. || Dans les actes publics on désignait sous ce nom, les portefaix, les porteurs d'eau, etc. || Pl., des *gagne-denier*.

GAGNE-PAIN. s. m. Ce qui sert à faire gagner la vie à une personne, ce qui la fait subsister. La truelle d'un maçon est son gagne-pain.

Un bûcheron perdit son *gagne pain*
C'est sa cognée. (La Fontaine.)

GAGNE-PETIT. s. m. Rémouleur, celui dont le métier est d'aller par les rues pour aiguiser des couteaux, des ciseaux, etc. C'est un gagne-petit. Faites venir ce gagne-petit. Des gagne-petit. On voit que ce mot composé ne prend pas le signe du pluriel, et la raison en est que la première partie *gagne* est un verbe, et la seconde, *petit*, un adjectif pris adverbialement.

GAGNER. v. a. 1re conj. (du goth. *ganar*, gagner, d'où est venu le mot espagnol *ganar*, dans le même sens). Verbe qui s'emploie dans diverses significations, mais qui garde dans toutes une idée de profit, d'accroissement. Se procurer un gain par un moyen légitime quelconque qui suppose de la peine, du travail, des efforts. Gagner de l'argent. Gagner dix francs par jour. Gagner de quoi vivre. Gagner sa vie. Gagner son pain. Travailler pour gagner sa vie, son pain. Ce pauvre homme a bien de la peine à gagner sa vie. Gagner son pain à la sueur de son front. Une pauvre femme qui gagne sa vie à filer. Une jeune fille qui gagne sa vie à chanter par les rues. Un ouvrier qui gagne trois francs par jour. Les ouvriers dans tous les genres ne *gagnent* que de faibles salaires. (Condill.) Voilà ce qui cause les révoltes, et non pas le pain qu'on laisse manger en paix au laboureur, après qu'il l'a *gagné* à la sueur de son visage. (Fén.) L'abbé de Laporte a *gagné* beaucoup d'argent à rhabiller les ouvrages d'autrui. (La Harpe.) N'est-ce pas un lâche, celui qui attend du hasard le bien qu'il pourrait *gagner* avec ses bras ou sa volonté? (De Juss.)

— Absol., dans le même sens, Gagner peu. Gagner beaucoup. Le vrai moyen de *gagner* beaucoup est de ne vouloir jamais trop *gagner* et de savoir perdre à propos. (Volt.) L'envie veut mordre, l'intérêt veut *gagner*. (Id.) || *Gagner sur un marché, à un marché.* Acheter une chose au-dessous de sa valeur, ou au-dessous du prix courant. Il n'eut pas honte de la fixer à trois ducats, que je reçus avec autant de joie que si j'eusse *gagné* à ce marché-là. (Le Sage.)

— Tirer du gain, du profit d'une chose que l'on a risquée dans cette intention, au hasard de la perdre en tout ou en partie, ou de l'augmenter par des chances favorables. Gagner de l'argent au jeu, à la loterie. Un joueur qui a gagné mille francs à l'écarté. Gagner un terne, un extrait, un ambe. Gagner un lot. Il faut que vous renonciez à tout ce que vous avez *gagné* à M. Dubourg; il le faut absolument. (Ancelot.)

Un des juges choisis, maquignon bas-normand,
Crie aussitôt : La chose est claire,
Le cheval a *gagné*. Non pas, mon cher confrère,
Dit le second jugeur, c'était un gros meunier. (Florian.)

— *Gagner quelqu'un.* Lui gagner son argent au jeu. Un joueur habile qui gagne tout le monde, et qu'on n'a jamais pu gagner.

— Obtenir, remporter, en parlant d'une chose que l'on désire et qui est disputée par des ennemis, ou par des concurrents, ou par des adversaires. Gagner une bataille, la bataille. Gagner le prix de la course, de la lutte. Gagner le prix d'éloquence sur de nombreux concurrents. Gagner une gageure. Pyrrhus après avoir *gagné* deux batailles contre les Romains, et voyant que son armée était presque ruinée, dit : Je suis perdu si j'en *gagne* une troisième. (Trév.) Alexandre se rendit maître de l'empire des Perses par trois batailles qu'il *gagna*. (Id.) J'ai *gagné* en Italie la fameuse bataille de Marignan contre les Suisses. (Fén.) Il parut inquiet sur le sort de la bataille; on lui dit que les Thébains l'avaient *gagnée*. (Barthél.) Une résistance si opiniâtre ôta aux Prussiens la victoire qu'ils avaient *gagnée*, et fit dire au roi de Prusse qu'il était plus aisé de les tuer que de les vaincre. (B. de St-P.) Quand son père eût pour lui *gagné* bien des batailles. (V. Hugo.)

— On trouve dans Corneille :

Le prince, pour essai de générosité,
Gagnerait des combats marchant à mon côté.

On dit, et telle est la loi de l'usage, Gagner une bataille, gagner la bataille, et non pas gagner un combat.

— Au sens moral, Acquérir, obtenir. Gagner le jubilé, les indulgences. Gagner les œuvres de miséricorde. Gagner l'estime, l'amitié, la bienveillance, la confiance, l'affection des autres. Les missionnaires, en usant de tous les moyens propres à *gagner* la confiance des sauvages, avaient acquis un pouvoir absolu sur leur âme. (Rayn.) Il fallait *gagner* l'affection de ces peuplades errantes ou sédentaires dans ce vaste espace. (Id.) Il s'applique à *gagner* l'affection des vieux capitaines, dont la réputation et l'expérience étaient au comble. (Fén.) Je veux *gagner* son cœur plutôt que sa personne. (Corn.) De toute votre Espagne il a *gagné* l'estime. (Id.) Dois-je irriter les cœurs au lieu de les *gagner* ? (Rac.) Ma franchise surtout *gagna* sa bienveillance. (Id.)

— Se dit aussi pour Gagner le cœur des femmes. Pour *gagner* Rodogune il faut venger un père. (Corn.) J'ignore ce grand art qui *gagne* une maîtresse. (Id.)

— *Gagner sur.* Obtenir de. Je n'ai jamais pu gagner cela sur lui, sur son esprit, sur sa volonté. Mais j'ai *gagné* sur lui qu'il ne me verra plus. (Corn.)

Pourvu que votre amour *gagne* sur vos douleurs
Qu'en faveur de César vous taisiez vos malheurs. (Corneille.)

— Tirer quelque avantage de. Vous ne gagnerez rien à lui parler. Je n'ai pu lui persuader cela; voyez si vous gagnerez, si vous gagnerez quelque chose. Vous vous tourmentez inutilement pour cette affaire, vous n'y gagnerez rien. Que *gagnent* les auteurs en se déchirant mutuellement? Ils avilissent une profession qu'il ne tient qu'à eux de rendre respectable. (Volt.) Eh bien ! l'amant, qu'a-t-il *gagné* à ce meurtre? (X. de Maistre.)

Parle ! qu'as-tu *gagné* dans la chambre du roi,
Un peu plus de flatteurs et d'ennemis que moi (Volt.)
Hélas! que *gagne*-t-on après tout à médire?
Grand nombre d'ennemis qu'on ne corrige pas. (***)

— Absol. dans le même sens. Les idées que les différents peuples ont de la beauté sont si singulières et si opposées, qu'il y a tout lieu de croire que les femmes ont plus *gagné* par l'art de se faire désirer, que par le don même de la nature dont les hommes jugent si différemment. (Buff.) Ces deux abstinences sont saxes, on *gagnerait* beaucoup à s'y soumettre. (J.-J. Rouss.) La poétique de tous les arts est rassemblée sous un même point de vue dans les écrits de Winckelmann, et tous y ont *gagné*. (Mme de Staël.) Il me semble que la poésie y *gagnerait* beaucoup, si l'on voulait secouer le joug de cet usage déraisonnable et tyrannique. (Volt.)

— On dit qu'*une personne gagne à être connue*, pour dire que plus on la connaît, plus on découvre en elle de qualités estimables. Qu'*elle ne gagne pas à être connue*, pour dire que plus on la connaît, plus on perd l'idée avantageuse que l'on s'en était formée d'abord.

— Se dit des désavantages qui arrivent dans la poursuite de quelque chose. Gagner un rhume, une fièvre à faire quelque chose. Gagner une pleurésie à force de travailler. Gagner une maladie, la petite vérole. En me promenant hier au soir dans le jardin, j'ai gagné un gros rhume. C'est une chose que je n'ai jamais pu supporter une demi-heure, sans *gagner* un violent mal de tête. (J.-J. Rouss.) || Et en parlant de choses morales. Gagner de la honte à faire une chose. S'engager dans un procès où il n'y a que de la honte et de l'infamie à gagner. || Dans un sens particulier, *Gagner du mal.* Contracter une maladie honteuse. Un libertin qui voit toutes sortes de femmes s'expose à gagner du mal.

— Se rendre maître peu à peu de quelque chose, y entrer, s'y mettre. Gagner le terrain. Gagner la contrescarpe. Les ennemis ont gagné le pied de la muraille.

— S'étendre jusqu'à. Le feu commence à gagner la maison voisine. L'eau les gagne dans le navire. La gangrène gagne toutes les parties de la face. Nous voyons tous les jours la mer *gagner* du terrain dans de certaines côtes et en perdre dans d'autres. (Buff.) Il y a de très grands marécages en Angleterre dans la province de Lincoln, près la mer, qui a perdu beaucoup de terrain d'un côté, et en a *gagné* de l'autre. (Id.) Il demanda d'où venaient ces cris, on lui dit qu'ils partaient du quartier des juifs, l'officier de police avait coutume de fermer les barrières de ce quartier le soir, et l'incendie *gagnant* de ce côté, les juifs ne pouvaient s'en chapper. (Mme de Staël.)

— En parlant des choses morales, s'emparer de. La peur gagne toutes les âmes. Un effroi subit gagna tous les cœurs. Vient-on de placer quelqu'un dans un nouveau poste, c'est un débordement de louanges en sa faveur qui inonde les cours et la chapelle, qui *gagne* l'escalier, les salles, la galerie, tout l'appartement. (La Bruy.) On s'aperçoit aujourd'hui jusque dans le fond d'une boutique, que la politesse a *gagné* toutes les conditions. (Volt.)

— Se faire sentir insensiblement. La nuit nous gagne. La faim nous gagne. L'avarice n'avait pas encore *gagné* ces missionnaires. (Rayn.) Je ne sais quelle sensation voluptueuse me *gagnait* insensiblement. (J.-J. Rouss.) Après une journée laborieuse, le sommeil me *gagne* en rentrant. (Id.) Toutes les figures semblaient nous considérer avec un morne intérêt; les bruits sinistres avaient *gagné* le vaisseau. (Las Cases.)

— Parvenir à. Se dit relativement à la peine que l'on prend pour arriver, ou aux inconvénients, aux dangers que l'on évite par l'arrivée. Gagner un endroit. Gagner un village. Gagner un vaisseau à la nage. Il fallut marcher pendant trois heures pour gagner le village. Ils *gagnèrent* les sommets des montagnes les plus inaccessibles. (Volt.) Avec le reste de ses troupes, il avait *gagné* l'Auvergne, dans l'intention d'en assiéger la capitale. (Anquet.) Ils *gagnent* leurs vaisseaux. (Corn.) J'ai *gagné* doucement la porte sans rien dire. (Boil.) Ils *gagnent* les degrés et le perron antique. (Id.)

Il s'éloigne, et de Pallas *gagne* l'auguste asile,
Aux pieds de la déesse, et sous son bouclier,
D'un air tranquille et fier va se réfugier. (Malfil.)

— *Gagner chemin, gagner pays.* Avancer pour avoir d'autant moins de chemin à faire

pour éviter quelque mouvement, quelque accident. Il faut nous hâter de gagner pays. L'orage vient, les ennemis s'avancent, *gagnons* chemin tandis qu'il fait jour. (Lav.)

— *Gagner du temps.* Le ménager, faire vite quelque chose, ou bien encore, traîner le temps en longueur, éloigner quelque chose. Les criminels et les débiteurs ne cherchent qu'à gagner du temps. || On dit aussi *gagner temps.* Écrivez par ce courrier pour *gagner* temps. (Acad.) Il fit naître mille difficultés pour *gagner* temps. (Id.) || *Gagner temps* est du style de comédie.

> En vain pour *gagner* temps dans ses transes affreuses,
> Il traîne d'un dernier mot les syllabes honteuses.
> (Boileau.)

|| Voltaire reproche avec raison à Corneille d'avoir dit :

> Je voulais *gagner* temps pour ménager ta vie.

— *Gagner le devant, les devants.* Arriver le premier. || Fig. Prévenir, préoccuper les gens dont on a besoin dans quelque affaire, et s'assurer d'eux pour avoir leur suffrage ou leur donner l'exclusion au compétiteur. || *Gagner de vitesse, gagner le dessus.* Prendre l'avance, avoir l'avantage.

— Rendre propice, favorable; faire déclarer, tourner en sa faveur. Le son de sa voix douce et touchante *gagnait* les cœurs qu'intimidait sa puissance. (Volt.) On *gagne* d'abord quelques citoyens par des présents et par des espérances. (Id.) Entraînant tous les esprits par la chaleur de son génie, après les avoir *gagnés* par la douceur de ses paroles. (Id.)

— Séduire, corrompre. Il avait *gagné* par des promesses et des présents les traîtres qui lui avaient livré ses parents. (Anquet.)

> J'ai su, par mes brigues secrètes,
> *Gagner* de notre loi les sacrés interprètes. (Racine.)

— *Gagner à.* Sa bonté lui *gagna* tous les esprits. (Boss.) Ces manières qui ont *gagné* tant de cœurs à Mme de Montansier. (Fléch.) La bonté lui *gagne* tous les cœurs. (Mass.) Les conquêtes les plus glorieuses sont celles qui nous *gagnent* les cœurs. (Id.) Une âme qu'il pourrait *gagner* à Jésus-Christ. (Id.) La discipline des troupes lui *gagna* tous les cœurs. (Volt.)

— *Gagner* opposé à *perdre.* L'Espagne perdit ce que nous *gagnons* maintenant. (Boss.) Tout ce que nous pouvions *gagner* ne valait pas ce que nous allions perdre. (Fléch.) Profiter en même temps des dépouilles de celui qui perd et de celui qui *gagne* sa cause. (Id.) Ils perdent en croyant *gagner.* (Mass.) Je perds une maîtresse en *gagnant* un empire. (Corn.)

— *Gagner en* opposé à *perdre en.* Il a, certes, bien plus perdu en beauté qu'il n'a *gagné* en grandeur. (V. Hugo.)

— Manég. *Gagner l'épaule d'un cheval.* Corriger par le secours de l'art quelque défaut dans cette partie. || *Gagner la volonté d'un cheval.* Le dompter.

— Mar. Se dit d'un bâtiment qui court après un autre. Si la distance qui les sépare diminue, on gagne de vitesse le navire qui fuit. || *Gagner au vent d'une terre, d'un port ou d'un bâtiment.* Se rapprocher à l'égard de ces objets du point de l'horizon d'où souffle le vent. || *Gagner le vent, le dessus du vent.* Prendre l'avance du vent sur son ennemi.

— *Jouer à qui perd gagne.* Jouer à un jeu dans lequel on convient que celui qui perdra selon les règles ordinaires du jeu gagnera la partie. || Cette locution s'emploie fig. et fam. en parlant d'un avantage réel obtenu par un désavantage apparent

— Jeu de paume. *Au dernier la balle gagne* Pour gagner la chasse, il faut mettre la balle au dernier, au plus près du fond du jeu.

— Prov. et fig. *Gagner quelqu'un de la main.* Le prévenir. Je voulais avoir cet emploi, mais il m'a gagné de la main. || *Gagner au pied, gagner la guérite, le haut, les champs, le taillis, le large.* S'enfuir.

— Fig. et fam. *Gagner la porte.* S'esquiver.

— Prov. et fig. *N'est pas marchand qui toujours gagne.* On doit s'attendre à des contrariétés, à des vicissitudes dans les affaires de la vie.

— SE GAGNER. v. pr. Être gagné. Le pain ne se gagne pas à ne rien faire. Cent francs ne se gagnent pas aussi facilement que cent sous. L'argent qui se gagne au jeu. Une maladie qui se gagne par la contagion. L'estime qui se gagne par de bons offices.

— Gagner à soi. Se gagner une petite fortune. Se gagner l'estime des honnêtes gens.

GAGNEUR, EUSE. adj. et s. Qui gagne, qui a gagné, qui a remporté. Peu usité. Ce *gagneur* de tant de batailles. (Volt.)

GAGON ou **GAGOU.** s. m. Bot. Grand arbre de la Guyane. On ignore à quel genre il appartient.

GAGUÉDI. s. m. Bot. Plante de la famille des protées, qui croît en Abyssinie.

GAGUI, UIE. adj. et s. Vieux mot signifiant, qui a beaucoup d'embonpoint. Il s'est conservé dans cette expression où il est pris substantivement. *Grosse gagui.* Fille ou femme qui a beaucoup d'embonpoint et qui est fort enjouée. Il a [illegible]

GAI, IE. adj. [illegible] lat. *gaudiosus*, porté à la joie, fait de [illegible], rad. gr. [illegible], rire. Qui est d'une humeur agréable, enjouée. Homme gai. Femme gaie. Jeune homme très gai. Je vois un homme frais, gai, vigoureux, bien portant. (J.-J. Rouss.) Il était né triste et sévère, moi, gai et [illegible]. Je n'ai jamais été gai que par emprunt. (Volt.) Tenez-vous *gai* surtout. (Id.) Si l'homme *gai* est universellement aimé, c'est qu'en général il est toujours en même temps bon, bienveillant, sincère, affectueux. (Virey.)

— Se dit aussi des animaux. Les jeunes chats sont *gais*, vifs et jolis. (Buff.)

— Qui marque, qui annonce, qui exprime la gaieté. Air gai. Humeur gaie. Une mine gaie. Une chanson fort gaie. Une conversation fort gaie. A la cour tout est couvert d'un air *gai*, et vous diriez qu'on ne songe qu'à s'y divertir. (Boss.) Il avait l'humeur *gaie* complaisante et propre à se faire aimer. (Bouh.) Tempérez toujours ce que la correction a de rude, d'un air *gai* et souriant, par des paroles honnêtes et par une protestation sincère que l'amitié seule vous engage à ce que vous faites. (Id.) On y trouve partout des cœurs contents et des visages *gais.* (J.-J. Rouss.) Une satire doit être piquante et *gaie.* (Volt.) Depuis quelque temps les folies de Paris ne sont pas trop *gaies.* (Id.)

— Qui inspire la gaieté. Un air gai. Une musique gaie. Une chanson gaie.

— Dans un sens particulier, Libre, un peu grivois. Contes gais. De gais propos. Chansons gaies. La gaie chansonnette.

— *Appartement gai.* Appartement qui est bien percé, clair et d'un bel effet. On dit de même une *chambre gaie.* || *Temps gai.* Air serein et frais. || *Vert gai, couleur gaie.* Vert, couleur qui ne sont pas foncés.

— Peint. *Couleur gaie.* Ne se dit guère qu'en parlant d'un paysage, pour exprimer la sérénité de l'air qui règne dans un tableau.

— *Avoir le vin gai.* Être de belle humeur après avoir bu. || Dans un sens analogue, on dit d'un homme qui a bu un peu plus que de coutume, qu'*il est gai.*

— *Gaie science.* Nom que portait autrefois la poésie, et particulièrement la poésie érotique des troubadours.

— Blas. *Cheval gai.* Qui n'a ni selle ni bride.

— Mus. Répond au terme italien *allegro*, et sert à marquer le rhythme et le caractère d'un air.

— Pêch. *Hareng gai.* Celui qui n'a ni laite ni œufs.

— S'empl. adverb. pour exciter à la gaieté, au plaisir. Allons *gai !* ce petit prélude vous mettra en humeur. (Brueys.) Allons *gai !* vous a-t-il donné votre congé ? (Regnard.) || On peut le répéter surtout dans les chansons.

> Le trio des Grâces sourit,
> L'Amour applaudit,
> Et Vénus bouda
> O *gai !* lon la bergère,
> O *gai !* lon la. (De Bernis.)

GAI. s. m. Ornith. Nom qu'on donnait autrefois en France au geai, et qu'on lui donne encore dans quelques provinces.

— Bot. Espèce d'armoise du Japon.

GAIAC. s. m. Bot. Grand arbre de la famille des rutacées, qui croît au Mexique et aux Antilles, et dont le bois est dur compacte, pesant et résineux. Gaiac officinal. Gaiac à feuilles de lentisque. Le bois de gaiac est un bon sudorifique. || *Petit gaiac.* Nom qu'on donne au glabrier.

GAIEMENT ou **GAÎMENT.** adv. Avec gaîté, joyeusement. Vivre gaiement. Passer gaiement son temps. Vivez tous sainement et *gaiement*, il n'y a que cela de bon. (Volt.) Se perdre *gaiement* par la galanterie, se perdre tristement par l'envie et par l'orgueil. (La Bruy.) On se mit *gaiement* à table, pour manger une excellente soupe aux choux, du lard et des pommes de terre. (De Juss.) Ils sont toujours demeurés dans les mains de son frère Joseph, qu'il appelait *gaiement* le généalogiste de la famille. (De Las Cases.)

— De bon cœur. Faire une chose gaiement. Les Français vont gaiement au combat.

> Un mort s'en allait tristement
> S'emparer de son dernier gîte ;
> Un curé s'en allait *gaiement*
> Enterrer ce mort au plus vite. (La Font.)

— Fam. *Aller gaiement.* Aller bon train.

— Telle est l'orthographe généralement adoptée pour ce mot, mais l'adverb. se formant de l'adjectif masculin, auquel on ajoute *ment*, quand cet adjectif se termine par une voyelle, *sensé, sensément, uni, uniment, ingénu, ingénument*; il nous semble qu'on devrait écrire *gaîment.* Nulle raison ne peut autoriser à écrire *gaiement* ou *gaîment*, ce qui est la même chose, car l'accent circonflexe marque la suppression de l'*e.*

GAIETÉ ou **GAÎTÉ.** s. f. (rad. *gai*). Heureuse disposition de l'esprit et de l'âme qui semble en être l'épanouissement, et qui se manifeste par une humeur agréable, par l'expression d'une physionomie ouverte et souriante, ou par des propos qui excitent à rire. Cette disposition dépend du caractère, du tempérament, et est ordinairement produite par le sentiment agréable de notre existence, par la confiance d'une bonne santé, par l'innocence et la liberté. Elle est fille des climats tempérés, et surtout particulière à l'enfance. Joie, enjouement, belle humeur. Gaieté franche, vive, facile, piquante, folle, folâtre, aimable, charmante, agréable, libre, licencieuse, lascive. Gaieté maligne, bruyante, sans frein, lourde, stupide. Les douceurs, la franchise de la gaieté. Les charmes de la gaieté. Avoir de la gaieté. Être d'une douce gaieté. Respirer la gaieté. Jamais le roi ne marqua plus de *gaieté* que la veille du combat. (Volt.) Tout se tournait en *gaieté* et en plaisanterie dans la régence du duc d'Orléans. (Id.) Elle était comme en pleine santé, douce et caressante ; elle parlait avec le même sens, avec la même liberté d'esprit, même d'un air serein qui allait quelquefois jusqu'à la *gaieté.* (J.-J. Rouss.) La *gaieté* vous abandonne, une tristesse mortelle vous accable. (Id.) Ils ont cette disposition à la *gaieté* que procurent la liberté de l'esprit et la conscience de la santé. (Barth.) Il a de la profondeur dans l'esprit, de la fermeté dans l'âme, de la *gaieté* dans le caractère. (Id.) Sa *gaieté* laissait quelquefois échapper des saillies qui n'avaient rien d'offensant. (Id.) Si une folle *gaieté* nous charme dans l'enfance, une douce *gaieté* dans la vieillesse a peut-être encore plus d'attraits ; chez l'un, c'est le symbole de l'innocence ; chez l'autre, le reflet d'une honorable carrière. (Ourry.) Dans la vie sociale, la *gaieté* est ce qui nous fait le plus aimer des autres et le mieux réussir auprès d'eux. (Id.) La *gaieté* de la duchesse de Bourgogne, jeune, vive, active, animait tout. (Saint-Simon.) Il y a de plus dans la femme une *gaieté* légère qui dissipe la tristesse de l'homme. (B. de St-P.) Il ne faut souvent qu'un tour d'imagination pour faire succéder une grande *gaieté* aux larmes les plus amères. (Bescher.)

—Cette disposition de l'âme personnifiée :

> C'est là qu'on trouve la *Gaîté*,
> Cette sœur de la Liberté,
> Jamais aigre dans la satire,
> Toujours vive dans les bons mots. (Voltaire.)

— Dans les ouvrages d'esprit, Certain charme, certain tour agréable qu'on peut donner à toutes sortes de sujets, même les plus sérieux, et en général, ce qui excite le rire. Cervantes et Molière, ces deux hommes dont les écrits respirent la plus vive *gaieté*, étaient pensifs et mélancoliques. (Ourry.)

— Se dit aussi des paroles et des actions folâtres. Ce sont de petites gaietés. Ce n'est qu'une gaieté. Vous savez que cet ouvrage de jeunesse n'est qu'une *gaieté* très-innocente. (Volt.)

— Dans la poésie on dit Gaîté et non gaieté. Cependant, cette dernière orthographe est quelquefois admise, mais alors l'*e* muet étant nul pour l'oreille, ne compte pour rien dans les vers. Jadis nous étions *gais* et d'une *gaîté* folle. (Barthe.) Une *gaîté* piquante est l'âme de la table. (Lebrun.)

— On trouve dans la dernière scène de Don Garcie de Navarre une faute qu'on n'a point aperçue dans toutes les autres pièces de Molière : c'est d'avoir donné trois syllabes au mot *gaieté* :

> Mais je vous avouerai que cette *gayeté*, etc.

— Manég. On dit qu'un cheval a de la *gaîté*, pour dire de la vivacité, du feu.

— *De gaîté de cœur*, loc. adv. De propos délibéré. Écrire de gaieté de cœur. Il est malhonnête d'aller quereller un homme de gaieté de cœur.

GAIGAMADON. s. m. Bot. Nom qu'on donne à Cayenne à un arbre de la graine duquel on retire une cire propre à faire des chandelles.

GAIL (Jean-Baptiste). Savant et laborieux helléniste français, né à Paris, en 1755; mort en 1829.

GAILLARD, ARDE. adj. (pr. *ga-iar* ; selon J.-C. Scaliger et Vossius, de *Gallus*, gaulois, parce que ce peuple était vif et hardi ; mais il dérive plutôt de l'adjectif *gai*, dont il est presque le synonyme). Gai avec effusion, joyeux, dispos, éveillé. C'est un homme toujours gaillard et dispos.

— Qui annonce la gaieté. Humeur gaillarde. Mine gaillarde. Avoir l'humeur, la mine gaillarde.

— Employé pour qualifier les discours. Qui est un peu libre. Propos, contes gaillards. Chanson gaillarde.

> Dans un cercle d'amis,
> Où les propos *gaillards*, les rebus sont permis
> (Fabien Pillet.)

— Sain et délibéré. Un jeune homme gaillard et dispos. Un homme frais et gaillard. Il vint pourtant hier chez moi, et il était même fort *gaillard* et fort dispos. (Brueys.)

— S'est pris en mauvaise part pour évaporé. Il est un peu gaillard.

— Qui est animé de cette espèce de gaieté libertine qu'inspire une pointe de vin. Il sortit de ce festin un peu gaillard.

— En parlant des choses. Hardi, extraordinaire. L'action est gaillarde. Le coup est gaillard. Il attaqua lui seul trois hommes l'épée à la main, cela est *gaillard.* (Acad.) || Ce sens n'est plus usité.

— Mar. *Le vent est gaillard.* Un peu froid. Faire route par un vent frais et gaillard.

— S'empl. subst. en parlant des personnes. C'est un gaillard vigoureux, déterminé. Le gaillard est adroit, rusé. || Au féminin, il devient un terme injurieux, et signifie une femme peu scrupuleuse, trop libre. C'est une fière gaillarde.

GAILLARD. s. m. (pr. *ga-ier*). Mar. Nom que prennent les deux parties extrêmes du pont d'un navire, séparées par l'espace que l'on nomme embelle. Gaillard d'arrière. Gaillard d'avant. Le gaillard d'arrière est compris entre le couronnement et le grand mât. Le gaillard d'avant commence à l'avant d'un navire et se termine en arrière du mât de misaine. Les *gaillards* sont les postes de combat les plus dangereux. (Le Comte.) Les hasards de la bataille les mettent sous le même niveau ; mais considérés sous le rapport moral, le *gaillard* d'arrière et le *gaillard* d'avant sont à une immense distance par les conditions respectives de leurs habitants. (Id.) Au *gaillard* d'arrière les honneurs, la fortune, l'intelligence : c'est le quartier aristocratique du bord ; au *gaillard* d'avant, les fatigues, les privations et les dangers ; c'est la place publique du vaisseau. (Id.)

GAILLARDE. s. f. Espèce de danse qui s'exécutait sur un air à trois temps dans un mouvement vif et animé. Danser la gaillarde. Danser une gaillarde. Apportée chez nous de Rome ou au moins de l'Italie on l'appela d'abord romanesque; plus tard elle prit le nom plus caractéristique de *gaillarde*, danse gaie, enjouée, sous lequel elle a fini par disparaître complétement. (Encycl.) || *Pas de gaillarde.* Pas composé d'un pas assemblé, d'un pas marché, d'un pas tombé, et qui se fait en avant et de côté.

— Air sur lequel on dansait la gaillarde. Jouer une gaillarde.

— Impr. Caractère qui est entre le petit-romain et le petit-texte, et qui a une force de huit points ou à peu près.

— Hortic. Plante originaire d'Amérique et de la famille des radiées. On en cultive pour l'ornement deux espèces dans nos jardins, la gaillarde vivace et la gaillarde aristée.

GAILLARDELETTE. s. f. (pr. *ga-iar-de-lè-te*). Mar. Nom qu'on donne aux pavillons arborés sur le mât de misaine ou le mât d'artimon

GAILLARDEMENT. adv. (pr. *ga-iar-de-ment*). Gaiement, joyeusement. Vivre gaillardement.

— Fam. Légèrement, hardiment, téméraire-ment. Il a fait cela un peu gaillardement. Il a répondu un peu gaillardement. Agir gaillardement.

GAILLARDET. s. m. (pr. *ga-iar-dè*). Mar. Pavillon échancré, arboré sur le mât de misaine.

GAILLARDISE. s. f. (pr. *ga-iar-di-ze*). Action où il entre quelque chose d'un peu libre d'un peu hardi. Ce n'est qu'une pure gaillardise. Il est fam.

— Au pl. Paroles, actions un peu libres. Dire des gaillardises.

GAILLET. s. m. (pr. *ga-iè*). Bot. Genre de rubiacées, renfermant un grand nombre d'herbes qui paraissent avoir la propriété de faire cailler le lait.

GAILLON. (pr. *ga-ion*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Louviers (Eure) ; 1,150 hab.

GAILLOU (pr. *ga-iou*). Germe du blé, dans le midi de la France.

GAIN. s. m. (ét., V. GAGNER). Profit, lucre. Vivre de son gain. Être âpre au gain. Entrer avec quelqu'un à moitié de gain et de perte. L'espérance du gain. L'aumône est un gain, c'est usure sainte. Petit gain. Gain médiocre. Un gain considérable. Gain sordide, honnête. L'appât du gain. Faire grand gain. Gain de jeu. Dépenser en un mois le gain de dix années. Faire un gain de mille francs sur une marchandise. Être en gain. Jouer sur son gain. C'est un gain tout clair. Les femmes de Corinthe se font distinguer par leur beauté, les hommes par l'amour du *gain* et des plaisirs. (Barth.) Ni l'amour du *gain* ni le désir de la célébrité ne l'avaient conduit en des climats éloignés. (Id.) Ils fuient l'oisiveté et détestent les *gains* illicites, ils vivent contents de leur sort. (Id.) Peut-être la réputation qu'il a d'être âpre au *gain* contribue-t-elle à cette coupable honte. (J.-J. Rouss.) Il y a des âmes sales, pétries de boue et d'ordure, éprises du *gain* et de l'intérêt, comme les belles âmes le sont de la gloire et de la vertu. (La Bruy.)

> Travaillez pour la gloire, et qu'un sordide *gain*
> Ne soit jamais l'objet d'un illustre écrivain. (Boil.)

> Un vil amour du *gain*, infectant les esprits,
> Trafiqua du discours et vendit les paroles. (Id.)

— Heureux succès, avantage qu'on obtient dans une entreprise, dans la poursuite d'une affaire. Gain de la bataille. Ne devoir qu'à soi le gain d'une bataille. Le gain d'une partie de jeu. Le *gain* de la bataille d'Aboukir est dû principalement au général Murat, sa brigade de cavalerie a fait l'impossible. (Napol.)

> Il combat pour son maître, et son triomphe heureux
> A décidé le *gain* d'un pari hasardeux. (Lefranc.)

— *Gain de cause.* Avantage que l'on obtient dans un procès, et par extension, dans un débat, une contestation quelconque. Il a eu gain de cause. On lui a donné gain de cause. Il a obtenu gain de cause. Il est bien rare que l'occasion et la tentation n'obtiennent pas *gain* de cause sur la raison et la volonté. (S. Dub.)

— *Se retirer sur son gain.* Quitter le jeu quand on a gagné.

— Jurispr. *Gains nuptiaux*, ou plutôt *Gains de survie.* Avantages qui se font entre époux en faveur du survivant.

GAÎNE. s. f. (du lat. *vagina*, gaîne, étui ; ou de l'angl. *gwain*). Étui d'instrument en acier ou en tout autre métal. Il se dit de presque toutes les espèces de coutellerie. On l'appliquait même autrefois au fourreau d'un sabre, d'une épée : De là les verbes *dégainer, rengainer*, employés encore aujourd'hui dans cette acception. La gaine d'un couteau. Des ciseaux avec leur gaîne.

— Archit. Espèce de support à hauteur d'appui, plus large du haut que du bas, sur lequel on pose des bustes. Quand la gaine et le buste sont d'une seule pièce, on leur donne le nom de Terme. || *Gaîne de scabellon.* Partie rallon-

gen qui est entre la base et le chapiteau d'un scabellon.

— Anat. Partie qui peut contenir d'autres parties et qui leur sert d'enveloppe. Gaîne de l'apophyse styloïde. Gaîne de la veine-porte. || Enveloppes aponévrotiques, qui entourent des masses charnues, ou les membranes séreuses qui facilitent le glissement des tendons et s'opposent à leur déplacement.

— Bot. Partie de certaines feuilles qui entoure la tige dans une portion de sa longueur et remplace le pétiole, comme dans les graminées et dans les labiées.

— *En gaîne*, loc. par ellipse pour, En forme de gaîne. Fruits en gaîne. Filets d'étamines en gaîne.

— Mar. Sorte d'ourlet plat qu'on fait sur les bords d'une voile, et assez large pour laisser passer une petite vergue, un petit filin ou ligne, soit dans une tente ou dans la toile qui sert de renfort aux pavillons et aux flammes du côté où on les hisse.

— Zool. Tuyau dans lequel sont renfermées les soies aiguës. || Tubercule plus ou moins saillant dans l'intérieur duquel sont portés les pinceaux de soie des chétopodes.

GAÎNERIE. s. f. (rad. *gaîne*). Tech. Ouvrages couverts de chagrin, de maroquin, de cuir bouilli, tels que gaînes de couteaux, étuis de ciseaux, fourreaux d'épée, tubes de lunettes d'approche. Fabrique de gainerie. Vendre de la gainerie. On fabrique à Paris une grande quantité de gainerie. Commerce de gainerie.

GAÎNIER. s. m. (rad. *gaîne*). Techn. Ouvrier qui fait les gaînes. Bon gaînier. Mauvais gaînier. Un habile gaînier.

GAÎNIER ou **ARBRE DE JUDÉE.** s. m. Bot. Genre de la famille des légumineuses, originaire de l'Amérique méridionale. C'est un des plus beaux arbres que l'on puisse cultiver pour l'ornement. || *Gaînier commun.* Petit arbre très-agréable à voir lorsqu'il est en fleurs, et qui croît spontanément en Espagne, en Italie et dans le midi de la France. Les Espagnols et les Portugais l'appellent *arbre d'amour*. || *Gaînier du Canada.* Arbre qui ressemble beaucoup au précédent, mais qui s'élève moins et porte des fleurs plus petites. Il croît dans toute l'Amérique septentrionale.

GAINULE. s. f. (du lat. *vaginula*, dimin. de *vagina*). Bot. Partie inférieure de l'écorce superficielle de l'urne des mousses, quand elle a cessé d'adhérer aux parties intérieures, et s'est divisée en deux par une fente transversale.

GAISSANIE. s. f. Bot Genre de plantes renonculacées de l'Amérique.

GAJAN. s. m. Bot. Arbre de moyenne grandeur qui croît dans les Moluques.

GAL. s. m. Mot populaire qui ne s'emploie que dans cette phrase, *Avoir le gal*, c'est-à-dire, avoir l'avantage.

GAL. Ichthyol. Genre de poissons thoraciques établi pour placer une espèce de zée. Le gal porte le nom de *coq de mer* parmi les navigateurs.

GALA. s. m. (du celt. *gal*, gaieté, réjouissance.) Fête, réjouissance, festin et cercle à la cour où tous les grands officiers sont à leur poste, où tous les courtisans et leurs femmes assistent, et où chacun déploie le plus de magnificence qu'il lui est possible. Un jour de gala. Un habit de gala. Assister au gala. Il y a grand gala à la cour. Voiture de gala. Robe de gala. Salon de gala. Lors de leur mariage, de la naissance de leurs enfants, à l'anniversaire de leur propre naissance, pour la fête de leur patron et dans quelques autres occasions, il y a *gala* à la cour des rois et des princes. (Moléon.)

— Se dit par extension d'un Repas splendide quelconque, où l'on étale un luxe inusité. Donner un gala à ses amis. Donner un gala ne sied bien qu'aux gens très-riches.

— On disait autrefois *gale*.

Il ne menait jeux, feste, ne *gale*,
Mais semblait bien sa douleur dure et male.
(Alain Chartier.)

GALACHIDE ou **GARACHIDE.** s. f. Minér. Pierre noirâtre à laquelle des auteurs ont attribué plusieurs vertus merveilleuses.

GALACINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la galax. Plante galacinée. || GALACINÉES. s. f. pl. Famille de plantes, qui a pour type le genre galax.

GALACTATE. s. f. Minér. V. LACTATE.

GALACTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dont l'espèce la plus remarquable est la galactie à fleurs pendantes, qui croît à la Jamaïque et à Cayenne.

GALACTIQUE. adj. des 2 g. Minér. V. LACTIQUE.

GALACTIRRHÉE. s. f. (ét. gr., γάλα, gén. γάλακτος, lait; ῥέω, je coule). Pathol. Sécrétion de lait trop abondante ou qui s'établit hors des circonstances où elle doit avoir lieu. Galactirrhée des nourrices. Galactirrhée des femmes qui ne sont pas nourrices. La *galactirrhée* s'observe chez les femmes dont l'organe mammaire jouit de trop d'action, soit naturellement, soit parce qu'elles sont sucées par un enfant avide qui irrite fortement le mamelon. (Gardien.)

GALACTIRRHÉIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui concerne la galactirrhée. Symptôme galactirrhéique.

GALACTITE. s. f. Minér. V. LACTITE.

— Bot. Genre de plantes appartenant aux synanthérées.

GALACTODE. adj. (ét. gr., γαλακτώδης; rad. γάλα, lait). Médec. Laiteux, qui ressemble au lait, qui en a le goût et la couleur.

GALACTOGRAPHE. s. m. (ét. gr., γάλα, lait; γράφω, je décris). Auteur qui décrit les sucs laiteux.

GALACTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., γάλα, lait; γραφή, description). Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des sucs laiteux.

GALACTOLOGIE. s. f. (ét. gr., γάλα, lait; λόγος, discours). Partie de la médecine qui traite des sucs laiteux.

GALACTOLOGIQUE. adj. Médec. Qui appartient à la galactologie. Traité galactologique.

GALACTOLOGUE. s. m. Médecin qui traite les maladies dans lesquelles on emploie les sucs laiteux.

GALACTOMÈTRE. s. m. (ét. gr., γάλα, lait; μέτρον, mesure). Instrument qui sert à mesurer la bonté du lait ou la quantité de beurre qu'il contient.

GALACTOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., γάλα, lait; φάγω, je mange). Qui se nourrit de lait. Peuples galactophages. Les anciens peuples pasteurs étaient galactophages.

— subst. Se dit des peuples dont la principale nourriture est le lait. Les galactophages.

GALACTOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., γάλα, lait; φορός, porteur). Anat Qui porte le lait de la glande mammaire au mamelon. Vaisseaux galactophores.

— Médec. Qui a la propriété d'augmenter la sécrétion du lait. Médicaments galactophores.

GALACTOPHORE. s. m. Petit instrument destiné à faciliter l'allaitement, quand le mamelon est trop court ou que la succion excite de la douleur.

GALACTOPOIÈDE. s. f. (ét. gr., γάλα, lait; ποιεῖν, faire). Médec. Faculté qu'ont les glandes mammaires de servir à l'élaboration et à la sécrétion du lait.

GALACTOPOIÉTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Synonyme de Galactophore.

GALACTOPOSIE. s. f. (ét. gr., γάλα, lait; πόσις, boisson, dérivé de πόω, je bois). Thérap. Traitement d'une maladie par le moyen du lait. || Régime laiteux.

GALACTOPOTE. adj. et subs. des 2 g. (ét. gr., γάλα, lait; πότης, buveur). Hyg. Qui est soumis à la diète lactée. Malade galactopote. || Subst. Un galactopote. Une galactopote.

GALACTOSE. s. f. (du gr. γαλάκτωσις, conversion en lait; rad. γάλα, lait). Élaboration ou sécrétion par laquelle le sang, le chyle ou la lymphe est changée en lait par l'action vitale des mamelles.

GALACTOSPONDE. s. f. Ant. gr. Espèce de libation qui se faisait avec du lait.

GALAGO. s. m. Mammifère quadrumane de la famille des lémuriens; ces animaux diffèrent peu des makis par leur système dentaire.

GALAM (Beurre de). s. m. Médec. Matière grasse, d'une saveur peu agréable, qu'on retire en Afrique d'un arbre de la famille des sapotiliers.

GALAMMENT. adv. (pr. *ga-la-man*). De bonne grâce. Cet homme fait les choses fort galamment.

— D'une manière galante. Écrire galamment.

Il leur enseigne à traiter *galamment*
Les grands sujets en style de ruelle. (J.-B. Rouss.)

— Habilement, finement, adroitement, familièrement. Il s'est tiré galamment de ce mauvais pas.

— Avec goût, avec élégance. S'habiller galamment.

GALAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Tarbes (Hautes-Pyrénées); 1,150 hab.

GALANDAGE. s. m. Maçonn. Cloison faite de briques qui se posent de champ les unes sur les autres.

GALANDE. adj. f. Se disait autrefois pour *galante*. V. GALANT.

GALANDE. s. f. Bot. Variété d'amandier.

GALANE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des scrofularinées, assez rapproché des digitales.

GALANGA. s. m. Bot. Plante de la famille des drymirrhizées, qui croît aux Indes orientales et se plaît dans les lieux humides. Le grand galanga. Le petit galanga. Les racines du galanga exhalent une odeur vive, aromatique. || Pl., des *galangas*.

GALANT, ANTE. adj. (du celt. *gal*, gaieté, agrement). Il s'est dit dans l'origine d'un homme gai et agréable, et de cette idée primitive et générale sont venues les idées accessoires et particulières que l'usage a attachées à ce mot.

— Se dit principalement d'un homme de bonne compagnie, d'un commerce agréable, qui cherche à plaire principalement aux femmes, par des manières honnêtes, par les empressements flatteurs. En ce sens il se met ordinairement après le substantif. C'est un homme fort galant. Les chevaliers français étaient les plus galants de toute l'Europe. Les troubadours n'étaient pas moins galants ni plus discrets que les chevaliers.

— On dit à peu près dans le même sens Esprit galant. Humeur galante. Style, discours galant. Lettre fort galante. Air galant. Offrir quelque chose d'un air galant, empressé. L'air *galant* de la conversation consiste à penser les choses d'une manière délicate, flatteuse, aisée et naturelle, et à pencher plutôt vers la douceur et l'enjouement que vers le sérieux. (St-Evrem.) L'air *galant* est ce qui achève les honnêtes gens et ce qui les rend aimables. (Id.) || La cour de Henri II était *galante* et polie : on n'y songeait qu'à plaire, à aimer et à être aimé. (Trév.) Assurément il faut avoir un cœur bien flexible pour souffrir des entretiens *galants* à côté des scènes d'Atrée. (J.-J. Rouss.) Un hommage fondé sur l'estime peut flatter le cœur altier de Sophie, mais tout *galant* persiflage est toujours rebuté. (Id.)

— Se dit quelquefois des choses lorsqu'on les considère comme agréables. Une fête galante. Il ne m'a jamais fait un présent plus *galant*. (Volt.) Néanmoins, quoique rien n'eût jamais été plus *galant*, cela ne fit pas un grand effet; il faut qu'on n'aime plus la pastorale. (Le Sage.)

— *Homme galant. Galant homme.* Homme *galant* et *galant* homme présentent deux idées tout à fait différentes. Celui-ci tient plus de l'honnête homme; celui-là du petit maître et de l'homme à bonnes fortunes. Un homme galant devient à la fin le rebut et le mépris de tout le monde. Le galant homme ajoute à l'enjouement des manières touchantes, aisées et agréables. Il y a même des circonstances où *galant* homme et *honnête* homme sont synonymes. Ainsi nous disons : Vous pouvez confier votre affaire à un tel, c'est un galant homme. De même nous disons de quelqu'un qui s'est trouvé dans une circonstance délicate où sa vertu, sa probité a été à l'épreuve, qu'il s'est comporté en *galant homme*. On dit quelquefois la même chose d'un homme qui a montré du courage dans l'occasion. Se conduire en galant homme. Se tirer d'une affaire en galant homme.

— *Femme galante.* Femme qui est dans l'habitude d'avoir des commerces de galanterie. Il ne se prend jamais en bonne part. L'homme coquet et la femme galante vont assez de pair.

GALANT. s. m. Amant, amoureux; celui qui s'attache à une femme, qui lui rend des soins, qui feint ou qui ressent de la passion pour elle. Une femme qui n'a qu'un *galant* croit n'être point coquette : celle qui a plusieurs *galants* se croit simplement coquette. (Trév.)

Quand les *galants* sont défendus,
C'est alors que l'on les souhaite. (La Fontaine.)

— Dans un sens particulier, Amant favorisé. Il ne manque souvent à un ancien *galant* auprès d'une femme qui l'attache que le nom de mari. (***)

— Il n'est plus depuis longtemps employé dans ce sens, si ce n'est dans les vers familiers. Le mot *amant* a pris sa place ou bien simplement *ami*, quand on veut dire les choses d'une manière plus couverte.

— Fam. Homme éveillé à qui il ne faut pas trop se fier. C'est un *galant*. La Fontaine le dit du renard.

Le *galant* en eût fait volontiers son repas.

— Quelques écrivains, et l'abbé Dubos entre autres, ont écrit *galand* avec un *d*, orthographe que l'on retrouve encore aujourd'hui dans les dialectes de la langue romane; et La Fontaine a dit *galande* au féminin dans la fable de la belette :

La *galande* fit chère lie,
Mangea, rongea, Dieu sait la vie.

Dans celle de la grenouille et du rat : Déjà dans son esprit la *galande* le croque. Et dans un de ses contes :

A tous ces discours la *galande*
Ne s'arrêtait aucunement.

— VERT-GALANT. s. m. Nom par lequel on désigne, dans le style badin, un jeune homme ou un homme vif, égrillard et entreprenant auprès des femmes.

Belle servante et mari *vert galant*,
C'était matière à feindre le scrupule (La Fontaine.)

Nous n'avions alors que vingt-huit ans
Et nous étions ma foi, tous deux de *verts galants*.
— Je le crois. Nous donnions chez les dames romaines
(Molière.)

GALANTEMENT. adv. (rad. *galant*.) D'une manière noble et décidée.

GALANTERIE. s. f. (V. GALANT). Mot très-ancien dans notre langue, qui exprimait autrefois une politesse envers les femmes, si attentive, si exquise, qu'on pouvait la confondre avec l'amour, dont elle empruntait les formes. La galanterie des chevaliers. La galanterie des troubadours. Les Arabes donnèrent à l'Espagne les premières leçons de galanterie. Au temps de la chevalerie, un guerrier semblait avoir fait vœu de *galanterie* comme de bravoure. (Cte de B..ath.) Les arrêts de la cour d'amour prouvent peu d'indulgence pour les coupables en fait de *galanterie*. (Id.) Le pouvoir aux mains d'une femme ranima l'esprit de *galanterie* sous la régence d'Anne d'Autriche. (Id.) Le désir constant de plaire aux femmes produit cette *galanterie* qui n'est point l'amour; mais le délicat, le léger, mais le perpétuel mensonge de l'amour. (Montesquieu.) Nos romans de chevalerie flattèrent ce désir de plaire, et donnèrent à une partie de l'Europe cet esprit de *galanterie* que l'on peut dire avoir été peu connu par les anciens. (Id.)

— Aujourd'hui, Mélange de politesse, de franchise dans le ton et dans les manières, de déférence, d'égards et de respect pour les femmes. Avoir de la galanterie. User de galanterie à l'égard des femmes. Un homme plein de galanterie. La galanterie française est célèbre dans toute l'Europe. Le jargon fleuri de la *galanterie* est beaucoup plus éloigné du sentiment que le ton le plus simple qu'on puisse prendre. (J.-J. Rouss.) La fade *galanterie* n'a pas rétréci ton esprit et hébété ta raison. (Id.) La *galanterie* est un jeu où tout le monde triche : les hommes y jouent la sincérité; les femmes la pudeur et chacun se trompe. (Say.)

— Parole flatteuse, chose agréable que l'on dit aux femmes dans le dessein de leur plaire; manifestation quelconque de cette intention de plaire. Dire des galanteries. Écrire des galanteries. Faire des galanteries. Écrire une lettre pleine de galanterie. Témoigner son désir de plaire à une femme par mille galanteries diverses. Ne confondons point ici avec l'amour tragique les amours de comédie et d'églogue, les déclarations, les maximes d'élégies, les *galanteries* de madrigal. (Volt.)

— Petits présents de bijoux que l'on se fait dans la société par politesse, ou dans le désir de plaire. Le roi donna des *galanteries* aux dames de sa cour. (Volt.)

— Commerce d'amour, où les sens ont plus de part que les sentiments; intrigue amoureuse. Avoir des galanteries. Femme qui a eu beaucoup de galanteries.

— Vice, passion qui porte à rechercher les intrigues amoureuses. La galanterie n'est tolérable ni chez un homme ni chez une femme. La *galanterie* est un faible du cœur, peut-être un vice de la complexion. (La Bruy.) La *galanterie* n'est qu'un libertinage auquel on a donné un nom honnête. (Id.)

— Se dit ironiquement de certaines incommodités auxquelles sont exposés ceux qui se livrent inconsidérément au commerce des femmes. Attraper une galanterie.

— Nos pères se seraient-ils jamais doutés qu'un jour leurs descendants prostitueraient le nom pur et saint par lequel ils exprimaient leur culte à l'égard des femmes jusqu'à lui faire signifier non seulement le vice du libertinage, mais aussi l'infâme maladie qui punit la débauche! Jusqu'à quel point les temps et les mœurs peuvent-ils changer les acceptions d'un mot! Les Grecs chez les anciens, et les Français chez les modernes, étaient seuls capables, par la malignité de leurs génies respectifs, d'étendre ainsi la signification d'un mot par une association d'idées qui échappe aux étrangers. En effet, le mot *galanterie* est commun aux quatre langues française, italienne, espagnole et anglaise; dans toutes les quatre, il se prend dans le sens de Politesse exquise à l'égard des femmes; mais les autres significations sont exclusives à notre langue. Tant il est vrai de dire que le langage d'un peuple, c'est le peuple lui-même.

GALANTHIS. Myth. Suivante d'Alcmène, qui fut changée en belette par Junon.

GALANTIN. s. m. (dim. de *galant*). Fam Homme ridiculement galant.

GALANTINE. s. f. Bot. Plante de la famille des narcissoïdes. Elle fleurit dès le commencement du printemps, quand la terre est encore couverte de neige, d'où on l'a appelée aussi *perce-neige*.

— Art culin. Composition assez compliquée dont il résulte un plat de viandes froides qu'on décore avec de la gelée, et qui doit être servi pour grosse pièce à l'entremets. Cochon de lait en galantine. Dinde en galantine. Galantines de chapons, de poulardes, de faisans, de pintades, de filets de biche, d'outardes.

GALANTISER. v. n. 1re conj. Faire le galant auprès des dames. || v. a. Courtiser les dames. Galantiser une dame.

GALARDIE. s. f. Bot. Genre de plantes corymbifères. originaire de la Louisiane.

GALARDIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la galardie. || GALARDIÉES. s. f. pl. Tribu de synanthérées, section de la sous-tribu des sénécionidées héléniées, ayant pour type le genre galardie.

GALARICIDE. s. f. Bot. Syn. de Galactie. || Espèce de plante de la famille des centaurées.

GALARIPS. s. m. Bot. Plante grimpante d'Amérique, qu'on nomme aussi *liane à lait*, famille des apocynées.

GALATA. Géogr. Faubourg de Constantinople, au S. de Péra, habité par des négociants européens.

GALATARQUES. Myth. Souverains prêtres en Galatie.

GALATE. adj. et s. des 2 g. Qui est né en Galatie, habitant de la Galatie. Les peuples galates. Les Galates. Épître de saint Paul aux Galates. Les Galates étaient regardés comme un mélange de Gaulois ou Celtes et de Grecs, ce qui les fit aussi appeler Gallo-grecs.

GALATÉE. Myth. Une des Néréides, fut aimée de Polyphème et du berger Acis. Elle préféra ce beau berger au difforme Cyclope, qui indigné de cette préférence, lança sur Acis un rocher énorme et l'écrasa. Galatée se jeta alors dans la mer et alla rejoindre ses Néréides. Fille d'un roi de la Celtique, fut aimée d'Hercule et lui donna un fils.

GALATHÉADE, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble aux animaux du genre galathée. || GALATHÉADÉES. s. f. pl. Section de la famille des crustacés décapodes, ayant pour type le genre galathée.

GALATHÉE s. f. (de *Galatée*, nom myth.). Conchyl. Genre de mollusques dont la coquille est très-épaisse, très-grosse, et dont la surface extérieure est revêtue d'un épiderme d'un beau vert lisse et brillant; lorsqu'il est enlevé, elle est d'un beau blanc de porcelaine, et ornée d'un petit nombre de rayons d'un beau violet.

GALATIE. Géogr. Province de l'Asie-Mineure, habitée par les Galates, et bornée au N. par la Paphlagonie et la Bithynie, au S. par la Phrygie et la Lycaonie, à l'O. par la Bithynie, et à l'E. par la Cappadoce. La constitution de la Galatie fut d'abord aristocratique, puis monarchique. Elle fut soumise aux Romains l'an 189 av. J.-C.

GALARESNE. s. f. Mar. Garniture des avirons d'une galère.

GALAUBAN. s. m. Mar. V. GALHAUBAN.

GALAX. s. f. Bot. Genre de plantes éricacées, ne renfermant qu'une espèce, la galax aphylle.

GALAXAURE. s. f. Polyp. Genre de l'ordre des corallinées, dans la division des polypiers.

GALAXIE. s. f. (du gr. γάλα, lait). Nom grec de la voie lactée.

— Bot. Genre d'iridiacées, renfermant des petites plantes herbacées tuberculorhizes, originaires du Cap.

— Ichthyol. Sous-genre de poissons établi aux dépens des ésoces.

GALAXIES s. f. pl. Ant. gr. Fêtes en l'honneur d'Apollon.

GALBA (Sergius ou Servius Sulpicius). Empereur romain, né 4 ans av. J.-C. Il commanda les armées de Germanie, fut gouverneur d'Afrique et d'Espagne. Ce fut dans cette dernière province qu'il se révolta contre Néron, et fut proclamé empereur. Il fut massacré par le parti d'Othon au bout de huit mois de règne.

GALBA. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type le galba marmorata.

— Mamm. Genre de rongeurs, très-voisin des kérodons et des aperia.

— Arachn. Genre d'acarides, dont les caractères n'ont jamais été publiés.

GALBANIFÈRE. adj. (ét. lat., *galbanum*, sorte de gomme; *fero*, je porte). Bot. Qui produit du galbanum. Bubon galbanifère.

GALBANONER. v. a. 1re conj. (rad. *galbanum*). Nettoyer les vitres avec de la craie, les nettoyer imparfaitement.

GALBANUM. s. m. (pr. *gal-ba-nomm*). Bot. Substance gommo-résineuse provenant d'une plante ombellifère qu'on croit être le bubon.

— Fig. et fam. *Donner du galbanum à quelqu'un.* L'amuser par de vaines promesses. Peu usité.

GALBANUM. s. m. Antiq. Tunique de couleur verte ou jaunâtre. L'usage du galbanum était un indice de mœurs efféminées.

GALBODÈME. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes.

GALBULE. s. m. (du lat. *galbulus*). Bot. Cône dont les bractées sont très-élargies à leur sommet, peltées, striées en forme de rayons, mucronées au centre, et s'ouvrent à peine à l'époque de la maturité, comme chez le cyprès.

— Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux grimpeurs.

— Nosol. Sorte d'ictère congénital; coloration de tout le corps en jaune, qui dure autant que la vie.

GALBULÉ, ÉE. Ornith. Qui ressemble à un galbule. ‖ GALBULÉES. s. f. pl. Famille du sous-ordre des passereaux grimpeurs, qui a pour type le genre galbule.

GALE. s. f. (du lat. *callus*, dur, ou de *galla*, tumeur produite sur une feuille par la piqûre d'un insecte). Pathol. Éruption cutanée essentiellement contagieuse, qui s'étend sur toute la surface du corps, le visage excepté, mais qui est plus abondamment parsemée entre les interstices des doigts, sur le dos des mains, aux poignets, aux coudes, aux parties internes des membres thoraciques et abdominaux, aux aisselles, aux plis des bras et des jambes, à la partie antérieure de la poitrine, dans l'intervalle qui sépare les mamelles chez les femmes, aux aines, sur l'abdomen, et qui se porte très-rarement à la plante des pieds et à la paume des mains. La cause de cette maladie, ou du moins un phénomène qui lui est particulièrement inhérent, paraît être un insecte du genre ciron appelé acarus ou sarcopte, lequel a été constaté, nié, puis constaté de nouveau dans ces derniers temps. Cette maladie attaque surtout les enfants et les jeunes gens, les individus de la classe indigente, les personnes malpropres; elle règne fréquemment parmi les soldats, les marins, les prisonniers. On a admis deux variétés de gale qui ne diffèrent que par le volume des pustules. La gale miliaire, canine ou sèche, et la grosse gale, gale humide, boutonnée, pustuleuse. Avoir la gale. Grosse gale. Prendre la gale. Donner, communiquer la gale à quelqu'un. Être couvert de gale. L'éruption de la gale. Le traitement de la gale. *La gale* est endémique dans des contrées entières. (Virey.) *La gale* est endémique dans quelques provinces d'Espagne dont les habitants sont indigents et plongés dans une malpropreté que l'on peut dire héréditaire. (Id.) Là, vous voyez l'enfant contracter la *gale* en naissant, et la garder jusqu'au tombeau. (Id.) Bonaparte, alors commandant, gagna la *gale* en saisissant le refouloir d'un brave canonnier tué devant lui au siége de Toulon. (Id.) Lorsqu'on redoute la *gale*, il faut se défier par-dessus tout des poignées de mains équivoques. (Id.)

— Médec. vétér. Maladie analogue à celle de l'homme, qui attaque les animaux par contagion ou par malpropreté. On en distingue deux variétés : la gale farineuse, qui se développe sur toutes les parties du corps indifféremment, et la gale rogne, qui occupe particulièrement la crinière et la queue des animaux.

— Maladie des végétaux, caractérisée par des rugosités qui s'élèvent sur l'écorce des branches, sur les feuilles et sur les fruits.

— Menuis. Nœuds, trous de vers qui défigurent la surface d'un arbre, d'un bois.

— Inégalités qui se trouvent sur les étoffes.

— Pop. *Être méchant comme la gale.* Être fort méchant.

— Prov. et fig. *Il n'a pas la gale aux dents.* Se dit d'un grand mangeur.

GALÉ. s. m. Bot. Genre de la famille des amentacées.

GALÉA. s. m. Pathol. Céphalalgie qui entreprend toute la tête.

GALÉAIRE. s. m. (du lat. *galea*, casque). Antiq. Esclave qui portait les armes des soldats romains.

GALÉANTHROPIE. s. f. (ét. gr., γαλῆ, chat; ἄνθρωπος, homme). Pathol. Manie dans laquelle on se croit transformé en chat.

GALÉANTHROPIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui tient de la galéanthropie.

GALÉASSE ou **GALÉACE.** s. f. (de l'ital. *galeazza*, augmentatif de *galea*, galère). Mar. Ancienne galère vénitienne à trois mâts allant à la voile et à la rame. Les galéasses étaient très-grandes, longues et étroites en proportion de leur longueur, et avaient trois mâts et trois voiles. Galéasse vénitienne. Monter une galéasse. Les Vénitiens armaient les *galéasses* d'un grand nombre de pièces d'artillerie. (Encycl.)

GALÉAZ (Jean). Premier duc de Milan, avait reçu ce titre de l'empereur Venceslas, le 5 septembre 1395, et mourut le 3 septembre 1402.

GALÉE. s. f. (du cat. *galea*, galère). Mar. Navire de guerre en usage au XIIe siècle. C'est de ce mot que sont venus Galion et Galère.

— Imprim. Petite planche avec un rebord où le compositeur place les lignes à mesure qu'il les fait. Galée à coulisse. Galée en cuivre. Galée en zinc. Galée de mise en pages. ‖ *Aller en galée.* Faire de la composition dans les galées sans folio et sans signature.

— Mamm. Genre d'oursins semblable à celui qu'on a appelé anachite.

GALÉGA. s. m. Bot. Genre de plantes légumineuses qui comprend plusieurs espèces connues sous le nom vulgaire de *rue*. Le galega commun. Le galéga de la Virginie.

GALÉGÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au galéga. ‖ GALÉGÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des papilionacées. ‖ Sous-tribu de la tribu des lotées, ayant pour type le genre galega.

GALÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *galea*, casque; *forma*, forme). Bot. Qui est en forme de casque. Pétales galéiformes.

GALÈNE. s. f. Minér. Minerai composé de plomb, de soufre, et pour l'ordinaire de quelques matières terreuses, jouissant d'un éclat métallique semblable à celui du plomb fraîchement coupé et cristallisant presque toujours en cube ou en lames carrées. Galène antimoniale. Galène argentifère. Galène de bismuth. Galène fausse. Galène de fer.

GALÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des arroches.

GALÉNIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la doctrine de Galien, au galénisme. Doctrine galénique. Médecine galénique. Pharmacie galénique. Traitement galénique. La pharmacie *galénique* consiste dans la préparation mécanique des médicaments, dans le simple mélange de leur substance sans avoir égard aux principes dont elle est composée. (Renauld.)

GALÉNISME s. m. Médec. Nom de la doctrine de Galien, le plus célèbre des médecins anciens après Hippocrate. Cette doctrine, basée sur celle des dogmatiques, reposait en partie sur l'humorisme. Le *galénisme* fait consister la santé dans l'exercice libre et facile de toutes nos facultés, et la maladie dans l'altération d'une ou de plusieurs d'entre elles. (Chamberet.)

GALÉNISTE. adj. des 2 g. Didact. Qui est de la secte de Galien, qui est attaché à sa méthode. Médecin galéniste.

— substantiv. Un galéniste. Des galénistes. D'après les *galénistes*, le corps animé est composé de trois principes : les parties, les humeurs et les esprits. (Renauld.)

GALÉOBDOLAN. s. m. Bot. Plante fort commune dans les bois des montagnes du centre de la France, plus connue sous le nom d'*ortie morte jaune.*

GALÉODE. s. m. Entom. Genre d'arachnides, famille des faux scorpions.

GALÉOLE. s. m. Bot. Arbrisseau grimpant de la Cochinchine.

GALÉOPE. s. m. Bot. Genre de la famille des labiées, qui renferme deux espèces : le galéope des champs et le galéope piquant.

GALÉOPITHÈQUE. s. m. (ét. gr., γαλῆ, chat; πίθηκος, singe). Mamm. Genre de mammifères carnassiers de la famille des chéiroptères, dont ils diffèrent cependant par la forme, le nombre et la disposition de leurs dents, ainsi que par la conformation de leurs membres antérieurs.

GALÉOPITHÉOÏDE. adj. des 2 g. (du fr. *galéopithèque*, et du gr. εἶδος, forme). Mamm. Qui ressemble au galéopithèque. ‖ GALÉOPITHÉOÏDES. s. m. pl. Famille de mammifères de l'ordre des primates, qui a pour type le genre galéopithèque.

GALÉOPITHÉCIEN, IENNE. adj. Qui tient du galéopithèque. ‖ GALÉOPITHÉCIENS. s. m. pl. Famille de mammifères ayant pour type le genre galéopithèque.

GALÉOPSIS. s. m. (ét. gr., γαλῆ, chat; ὄψις, vue). Bot. Sorte de plantes labiées des anciens. ‖ Nom de plusieurs espèces de nos plantes.

GALÉORRHIN. s. m. (ét. gr., γαλῆ, belette, chatte; ῥίν, nez). Ichthyol. Sous-genre de poissons établi aux dépens des squales.

GALÉOTE. s. f. Erpét. Saurien de petite taille, à tête courte, pyramidale, quadrangulaire.

GALER (SE). v. pron. 1re conj. (rad. *gale*). Se gratter. Il ne fait que se galer. Pop.

GALÉRA. s. m. Mamm. Mammifère carnassier qui paraît être le même que le taira, espèce de glouton.

GALÈRE. s. f. (du lat. *galea*, casque). Ancien bâtiment de la Méditerranée, long, ras d'eau, de peu de caluson, naviguant à la voile et à la rame. Les galères portaient deux simples mâts courts, surmontés d'une cage ou corbis qui fut l'origine de la gabie ou de la hune. Ces navires étaient très-dangereux par le mauvais temps. Comme ils n'avaient point de tillac, un coup de mer les emplissait d'eau, noyait les rameurs et les rendait innavigables. Bâtir une galère. Construire une galère. Équiper, armer une galère. Le corps, la poupe, la proue d'une galère. L'éperon d'une galère. Le coursier, le chiourme d'une galère. Les forçats d'une galère. Le comite d'une galère. La galère capitane. Le général des galères. Chef d'escadre des galères. Monter, commander une galère. Combat de galères. Couler à fond une galère. Galère à trois rangs de rames. Galères antiques. Les galères du moyen âge. Galère grecque, romaine, carthaginoise. Galère vénitienne, turque, génoise, napolitaine. Petite, grande galère. Galère gigantesque. C'est à l'époque de la guerre de Troie qu'il faut s'arrêter pour chercher l'origine de la *galère*. (Lecomte.) C'est à l'occasion des guerres maritimes entre les Grecs, les Romains et les Carthaginois, que les *galères* commencent à recevoir des modifications et des développements plus appropriés aux combats de mer. (Id.) Il se jeta dans une *galère* avec ses compagnons pour aller sur le rivage de la Propontide chercher Cunégonde. (Volt.)

— Punition des criminels condamnés à ramer sur les galères; dans cette acception, il ne s'emploie qu'au pluriel. Cet homme est condamné aux galères à perpétuité. Il s'est échappé des galères. L'assemblée constituante remplaça les galères par les travaux publics, et le Code pénal de l'Empire inscrivit les travaux forcés avec marque et flétrissure. Cette marque ignominieuse subsista jusqu'en 1832, époque à laquelle elle fut supprimée.

— *Tenir galère.* Se dit dans l'ordre de Malte pour, Armer une galère à ses frais.

— Prov. et fig. *Vogue la galère!* Arrive ce qui pourra.

— Prov. et fig. *C'est une vraie galère.* Se dit d'un lieu, d'un état où l'on a beaucoup à souffrir, à travailler.

— *Mais que diable allait-il faire dans cette galère?* Exclamation que Molière fait répéter sans cesse à un avare à qui son valet demande de l'argent pour racheter son fils, pris par les Turcs sur une galère, et qui est devenue proverbiale, pour dire, Mais que diable allait-il faire là?

— En Espagne, espèce de chariot dans lequel on voyage. Aller en galère. Bonne galère. Galère à huit mules.

— Techn. Gros rabot de menuisier ou de facteur d'orgues. ‖ Fourneau de distillateur dans lequel on traite les eaux-fortes. ‖ Grand râteau ou espèce de herse que les jardiniers traînent derrière eux pour ratisser les allées d'un jardin.

GALÈRE. Empereur, né en Dacie, fut d'abord berger, ensuite soldat, général par son courage, fut adopté par Dioclétien qui lui donna sa fille en mariage, et le nomma césar avec Constance-Chlore. Mort en 310.

GALERIE. s. f. (du gaulois *galer*, se divertir, parce que dans l'origine les galeries étaient destinées aux promenades et aux divertissements). Archit. Dans la distribution d'un palais, d'un hôtel, Pièce beaucoup plus longue que large, qui sert de dégagement aux diverses pièces d'un appartement et établit la communication entre divers appartements ou même entre deux corps de bâtiment. Quelquefois aussi, c'est une pièce seulement d'apparat dont on use comme d'un promenoir. Grande, longue, vaste, petite galerie. Les côtés de la galerie. Se promener dans une galerie. De longues *galeries* y étaient des sculptures que la Grèce prenait pour modèle. (Bartn.) La décoration des *galeries* admet le plus grand luxe d'architecture, de sculpture et de peinture. (Bout.) Plusieurs peintres ont attaché leur nom aux *galeries* qu'ils ont décorées. (Id.)

— Par extens. Lieu où une personne se promène souvent. Les Champs-Élysées sont ses galeries.

— Local exclusivement consacré à renfermer un plus ou moins grand nombre de tableaux de chevalet, de statues ou autres objets d'art, alors même que son architecture ne justifie pas ce nom et qu'il se compose non d'une mais de toute une suite de pièces. Galerie de tableaux. La galerie de Versailles, du Louvre, du Luxembourg. Une galerie publique. Construire, disposer une galerie. La *galerie* de l'Europe la plus vaste, la plus nombreuse et la plus précieuse est celle qui communique du Louvre aux Tuileries, sur un trajet de deux cent vingt toises, et qui renferme au delà de douze cents tableaux de la collection du roi de France. (Bout.)

— Par extension de ce dernier sens, La collection de tableaux elle-même, abstraction faite du local qui la renferme. Catalogue d'une galerie. Description d'une galerie. Déplacement d'une galerie. Vente, achat d'une galerie. Faire vendre une galerie par autorité de justice. Les *galeries* les plus célèbres de nos jours sont celles de Rome, de Naples, de Florence, de Paris, auxquelles on doit ajouter celles de Dresde, de Vienne, de Munich et de Berlin. (B. de Xivrey.)

— Dans un sens particulier, Collection de portraits contenant les personnages illustres d'une même époque, d'un même pays, d'une même profession. Galerie des hommes illustres de l'antiquité. Galerie des contemporains célèbres. Galerie des contemporaines illustres. Galerie des français illustres. Galerie des peintres. Galerie des poètes, des musiciens. Galerie des orateurs.

— Corridor ou allée qui sert à faire communiquer les appartements et à les dégager. Galerie qui règne tout le long des appartements. Chambre qui se dégage par une petite galerie.

— Dans les théâtres, nom qu'on donnait autrefois à la partie voisine des combles, et aujourd'hui à ces espèces de balcons en encorbellement qui sont destinés à recevoir chacun deux ou plusieurs rangs de spectateurs. En ce sens il se met ordinairement au pluriel. Premières, secondes galeries. Être aux premières galeries. ‖ Dans une église, Espèce de tribune construite avec une balustrade dans le pourtour, sur les voûtes des bas-côtés.

— Mar. Sur un bâtiment de mer, Sorte de balcon, jadis saillant, en dehors de la poupe, sur toute la largeur du vaisseau, de niveau avec le plancher du gaillard d'arrière. ‖ Espèce de corridor libre d'un mètre de largeur environ, ménagé dans toute la longueur de l'entre-pont entre la muraille intérieure du vaisseau et une cloison qui en détermine la largeur.

— Dans un jeu de paume, Espèce d'allée longue et couverte, d'où l'on regarde les joueurs.

— Par métaphore, Les personnes qui se trouvent dans cette galerie. Faire juger un coup par la galerie. Faire juger un coup sous la galerie. La galerie n'est pas favorable à tel joueur. La galerie a jugé que...

— Par extension de ce sens métaphorique, Toute réunion de personnes qui en regardent d'autres jouer à quelque jeu que ce soit. La galerie qui entoure une table d'écarté. Nombreuse galerie. Ceux qui forment, qui composent la galerie. Consulter la galerie. S'en rapporter aux décisions de la galerie.

— Fig. et fam. Le monde, les hommes considérés comme jugeant les actions de leurs semblables. Ne point se soucier de la galerie. [illegible] la galerie. On doit faire le bien sans s'occuper de la *galerie.* (Acad.)

— Fortif. Chemin horizontal ou peu incliné régnant dans l'intérieur des mines ou y conduisant du dehors, servant ou à l'attaque ou à la défense. Galerie de communication. Galerie de mine. Galerie de contre-mine. Galerie d'écoute.

— Fonder. Nom que les fondeurs donnent aux espaces séparés par des murs, sur lesquels on applique des plate-bandes de fer qui servent de base à l'armature.

— Hortic. *Galerie d'eau.* Longue allée renfermée dans un bosquet et bordée de jets d'eau.

— Miner. Chemins souterrains, un peu inclinés, que les mineurs pratiquent sous terre pour découvrir les filons et en détacher le minerai.

— Techn. Ornement en rebord à un meuble.

GALÉRIEN. adj. et s. m. (rad. *galère*). Nom qu'on donnait autrefois au criminel condamné à servir de forçat sur les galères du roi pendant un nombre d'années limité ou à perpétuité. Jean Fabre a honoré les fers du *galérien* en ramant, pendant l'espace de sept ans, sur les galères, auxquelles il s'était laissé conduire par un excès d'amour filial. (Sallentin.)

— S'est dit depuis que les galères cessèrent d'être en usage, pour Forçat. Faire partie de la chaîne de galériens. À la fin du règne de Louis XIV, les *galériens* furent employés dans les hôpitaux, dans les arsenaux maritimes, au curage des ports, à toute espèce de travaux pénibles. (J. Page.) C'est au milieu de ses récits du soir qu'il faut étudier le *galérien*; ses causeries sont des cours complets de vol et d'assassinat, le récit de forfaits inouïs, et tout cela fait d'une voix rauque et sauvage. (Id.)

— Prov. *Souffrir comme un galérien.* Être très-malheureux dans son état, dans sa condition. ‖ *Travailler comme un galérien.* Faire un travail excessif, pénible.

GAL[illegible] s. f. Entom. Genre [illegible]

coléoptères pentamères carabiques, ayant de grands rapports avec les bombardiers.

GALÉRITE. s. m. Mamm. Genre établi aux dépens des oursins, comprenant seize espèces toutes fossiles, et ayant pour type l'espèce nommée l'oursin vulgaire.

GALERNE. s. f. Terme de marine qui ne s'emploie que dans cette locution, *Vent de galerne*. Vent qui souffle entre le continent et le septentrion.

GALÉRUCITE. s. f. Entom. Nom qu'on donne à une tribu d'insectes de la famille des cycliques. Les antennes des galérucites sont insérées entre les yeux et très-rapprochées à leur base.

GALÉRUQUE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères cycliques, qui a beaucoup de rapport avec les genres chrysomèle, altise, adorie et lupère.

GALET. s. m. (pr. *ga-lè*). Minér. Nom que l'on donne à un petit caillou rond et plat qui se trouve sur certaines côtes et qui, en raison de sa forme et de son poids, sert souvent de lest aux navires. Lester un navire de galet. Côte couverte de galets. Le galet servait de projectile aux frondeurs anciens. Une lame qui venait briser sur la côte, y jetait des galets à plus de 50 pieds dans les terres. (B. de St-P.)

— Lieu couvert de galets. Se promener sur le galet. Un bâtiment qui a échoué sur le galet.

— Techn. Petit disque d'ivoire, de bois, de métal, etc., dont la dimension varie selon la destination qu'elle doit recevoir. Les mécaniciens emploient les galets pour diminuer le frottement.

— T. de jeu. Jeu où l'on pousse une espèce de palet sur une longue table.

GALETAS. s. m. (pr. *ga-le-tâ*). Petite chambre située sous les toits, ouverte aux quatre vents ou bien éclairée par les lucarnes, meublée de quelques chaises et d'un mauvais grabat, le plus tout à fait en désordre. Loger dans un galetas. Dans la fable de la Devineresse, La Fontaine nous a appris que de son temps il fallait, pour inspirer la confiance, qu'un *galetas* fût la demeure des gens qui se mêlaient de prophétiser l'avenir. (Ourry.)

Olympis, au teint blême, à l'œil gueule affamée,
Du haut d'un *galetas* hume cette fumée. (Colnet.)

Enfin, quoique ignorante à vingt et trois carats,
Elle passait pour un oracle :
L'oracle était logé dedans un *galetas*. (La Fontaine.)

Voilà le *galetas* rempli
D'une nouvelle hôtesse à qui toute la ville
Allait comme autrefois demander son destin. (Id.)

— Par extension. Tout logement délabré et malpropre. Son logement est un véritable galetas.

GALÈTE. s. f. Entom. Grande pièce voûtée et mobile, de consistance membraneuse, qui recouvre les mâchoires dans les orthoptères, dans quelques névroptères, et chez la plupart des coléoptères.

GALETTE. s. f. (rad. *galet*.) Pâtiss. Espèce de gâteau plat, discoïde ou en couronne, que l'on fait cuire sous la cendre ou dans le four, et qui est ordinairement composé d'un quart de farine, d'une once de sel, de deux onces de sucre, d'une livre et demie de beurre et de douze œufs. Aimer la galette. Manger de la galette. Un morceau de galette.

— Mar. Nom du pain, biscuit tiré de sa forme plate pointillée, ronde ou carrée. Une galette pèse 6 onces et fait la portion de pain d'un matelot pour un repas.

GALÉUS. s. m. (pr. *ga-lé-uss*). Sous-genre de squales qui renferme les milandres.

GALEUX, EUSE. adj. (rad. *gale*). Qui est atteint de la gale. Un enfant galeux. Un soldat galeux. Un malade galeux. Un chien galeux. Une brebis galeuse. Il m'assura avoir vu de pauvres femmes dont les enfants étaient *galeux*, tirer avec la pointe de l'épingle, des plus petites pustules, je ne sais quoi qu'elles écrasaient sur l'ongle, non sans un petit craquement. (Fournier.) L'immense population des juifs indigents de Pologne est presque toute *galeuse*. (Id.) Croyant ne pouvoir faire prendre aux chevaux *galeux* des bains entiers, on multiplie sur eux des lotions aux lieux affectés. (De Morog.)

— En parlant des végétaux, Qui est rempli de protubérances petites et nombreuses, nommées gale des végétaux. Arbre galeux. Feuille galeuse. Fruit galeux.

— Qui appartient à la gale, qui tient de la gale, qui est formé par la gale. Démangeaison galeuse. Pustules galeuses. Plaies galeuses. Lorsque les plaies *galeuses* des pores s'étendent au confluent, qu'elles suppurent beaucoup et rendent la peau épaisse et lardeuse, c'est une marque que la gale est maligne et très difficile à guérir. (Wiborg.)

— Fig. et fam. *Brebis galeuse*. V. BREBIS.

— Prov. *Qui se sent galeux se gratte*. Celui qui se sent coupable de quelque chose qu'on blâme, peut ou doit s'appliquer ce qu'on en a dit.

— subst. Personne affectée de cette maladie. Un galeux. les galeux. Traiter des galeux. La salle des galeux. Hôpital pour les galeux. Il suffit de toucher la main d'un *galeux* pour contracter soi-même la maladie. (Virey.) Le seul contact d'un objet touché par un *galeux* peut lui-même communiquer la gale. (Id.) On a vu des *galeux* se gratter avec une volupté tenant de l'ivresse. (Id.)

Ni galant ni *galeux* ne peut à rien toucher;
Chacun pense à cacher le penchant qui l'entraîne.
Mais souvent leur contrainte est vaine;
La gale ni l'amour ne se peuvent cacher. (***)

— S'emploie aussi subst. en parlant des animaux. Les *galeux* de toute espèce seront isolés et placés dans des lieux sûrs et aérés; s'ils ont de l'embonpoint on réduira leur nourriture ordinaire; on l'augmentera s'ils sont maigres. (De Morog.)

— Fig. et pop. S'emploie énergiquement comme terme de mépris. C'est un galeux.

Un loup quelque peu clerc prouva par sa harangue
Qu'il fallait dévouer ce maudit animal,
Ce pelé, ce *galeux* d'où venait tout le mal. (La Font.)

GALGALE. s. f. Mar. Mastic composé de chaux, d'huile et de goudron, dont on enduit la carène des bâtiments doublés en bois. Les Indiens composent la *galgale* mieux que nous. (Willaum.) Les vers ne percent jamais leur *galgale*. (Id.)

GALGAL-LA. s. m. Nom que les sauvages d'Amérique donnent à la variole.

GALGULE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères hydrocorises, qui ne comprend qu'une seule espèce comme le galgule oculé.

GALHAUBAN. s. m. Mar. Nom de l'une des plus grandes manœuvres dormantes dans l'appareil aérien de cordages et de mâts qui se dresse sur un navire. Les galhaubans servent à maintenir les mâts qui s'articulent sur les bas mâts et sont capelés sur la tête des mâts et fortement retenus à la muraille du bâtiment par leurs caps-de-mouton.

GALIA. s. f. Pharm. Préparation composée de noix de galle, de dattes vertes et de myrobolans emblliques. Galia aromatique, galia musquée.

GALIACUS. Chef des Calédoniens, qui résista longtemps à Agricola, et succomba enfin dans une grande bataille avec presque tous ses soldats.

GALIBI. s. m. Mamm. Nom donné aux squelettes humains que, dans l'île de la Guadeloupe, l'on rencontre dans le tuf calcaire.

GALICE. Géogr. Province d'Espagne, avec le titre de royaume, comprise dans l'angle nord-ouest de la Péninsule. Elle est bornée à l'ouest et au nord par l'océan Atlantique; au sud par le Portugal, à l'est par le royaume de Léon et la principauté des Asturies. Capitale, Santiago.

GALICE. s. f. Ichthyol. Nom qu'on donne aux sardines.

GALICIE. Géog. Province de la monarchie autrichienne, divisée en dix-neuf cercles, qui ont pour chefs-lieux des villes du même nom. Capitale Lemberg, séjour du vice-roi, 217,791 hab.

GALI DES INDIENS. s. m. Bot. Nom qu'on a donné à l'indigotier.

GALIEN. Le plus célèbre médecin de l'antiquité après Hippocrate. Il séjourna plusieurs années à Alexandrie, où il étudia l'anatomie, puis vint à Rome, où il fut médecin des empereurs Marc-Aurèle et Commode.

— Anat. *Veines de Galien*. Veines qui rapportent dans le sinus de la dure-mère le sang de la toile choroïdienne et des plexus choroïdes. (Béclard.)

— Chir. *Bandage de Galien*. Sorte de couvre-chef divisé en trois parties de chaque côté, et qui a été décrit par Galien.

GALIFRE. s. m. S'est dit pour Gros mangeur.

GALIFRER. v. n. 1re conj. Se disait pour Manger beaucoup ou gloutonnement, dévorer.

GALILÉE. Profond mathématicien que ses découvertes ont immortalisé. L'ouvrage qu'il publia, d'après le système de Copernic, sur le mouvement de la terre, lui attira les persécutions du Saint-Office. Il fut forcé d'abjurer ce qu'on appelait ses *erreurs*. Né à Pise en 1544, il mourut en 1642, âgé de 74 ans.

GALILÉE. Géogr. Une des quatre grandes divisions de la Palestine. On la divisait en supérieure et en inférieure. Cette province est maintenant comprise dans le pachalik d'Acre.

GALILÉEN, ENNE. adj. Qui est de la Galilée. Nom que l'on donne à Jésus-Christ, parce qu'il fut élevé à Nazareth, ville de Galilée, et qu'il fit dans cette province ses premiers miracles.

— Nom d'une secte de Juifs qui s'éleva quelques années après la naissance de Jésus-Christ.

— Nom donné aussi aux premiers chrétiens.

GALIMAFRÉ. Sobriquet donné à un bateleur qu'on voyait sous l'Empire sur les tréteaux du boulevard du Temple, et qui par ses lazzis cherchait à attirer la foule au théâtre des Funambules. Il a disparu depuis la Restauration. Son nom est devenu proverbe et désigne un bouffon, un charlatan. Il était le rival de Bobèche et de Gringalet.

GALIMAFRÉE. s. f. Ragoût composé de plusieurs restes de différentes viandes. Faire une galimafrée.

GALIMATIAS. s. m. (pr. *ga-li-ma-ti-â*; de *gallus*, coq, et de *Mathias*, mots qu'un avocat, chargé par Mathias de réclamer un coq qu'on lui avait volé, prononça si souvent, qu'il finit par s'embrouiller, et au lieu de dire gallus Mathiæ, dit *Galli-Mathias*). Discours confus, obscur, inintelligible, qui ne signifie rien, quoiqu'il semble dire quelque chose. Vrai galimatias. Pur galimatias. Franc galimatias. Pompeux galimatias. Hé! monsieur, laissons là ce *galimatias*. (Mol.)

— *Galimatias simple*, ce que l'auteur entend seul. || *Galimatias double*. Ce que n'entendent ni les lecteurs ou auditeurs, ni l'auteur lui-même.

— Dans les dictionnaires, on trouve ce mot écrit de différentes manières : *Galimathias*, *gallimatias* et *gallimathias*. Conformément à l'étymologie, peut-être faudrait-il écrire *Gallimathias*; mais ce mot étant devenu du st. le familier, il nous semble très-convenable de lui donner la forme simplifiée, *Galimatias*. C'est ainsi du reste qu'il s'écrit généralement aujourd'hui.

— Syn. comp. GALIMATIAS. PHÉBUS. Le *galimatias* renferme une obscurité profonde et n'a de lui-même nul sens raisonnable. Le *phébus* n'est pas si obscur, et a un brillant qui signifie ou semble signifier quelque chose.

GALINE. s. f. Ichthyol. On nomme ainsi la raie torpille.

GALINIE. s. f. Bot. Arbrisseau qui croît naturellement au cap de Bonne-Espérance.

GALINSOGA. s. m. Bot. Genre de plantes du Pérou, dans la famille des corymbifères.

GALION. s. m. Mar. Ancien bâtiment d'un fort tonnage que les Espagnols envoyaient dans leurs colonies de l'Amérique du Sud, pour en rapporter les riches produits des mines du Mexique et du Pérou. Ces galions étaient armés en guerre afin de pouvoir résister aux pirates, ou bien ils se faisaient escorter par une flotte. La flotte est arrivée avec les *galions*. (Regn.)

— GALIONS. s. m. pl. Barres en bois de chêne, portant rainure et qui traversent les écoutilles, pour appuyer des portions de panneau qui ferment en deux ou en quatre parties les écoutilles trop grandes pour être fermées par un seul panneau.

GALIONISTE. s. m. Négociant espagnol faisant le commerce des Indes espagnoles par le moyen des galions. L'opposé de *flottiste*, qui faisait le commerce par la flotte.

GALIOTE. s. f. Mar. Petite galère fort légère, propre à aller en course. C'est aussi un long bateau couvert dont on se servait pour voyager sur les canaux et sur les rivières. Mais il n'est plus guère d'usage depuis l'invention des bateaux à vapeur.

GALIPIER. s. m. Bot. Arbrisseau du Pérou, que les naturels du pays nomment *Ingra*.

GALIPOT. s. m. Sorte de mastic particulier à la marine, composé de résine et de matières grasses. On s'en sert pour enduire les carènes, les murailles extérieures, les mâts et les vergues des navires du commerce. C'est une espèce de goudron.

— Chim. Sorte de résine liquide que l'on tire du pin par incision, et qui se fige à la surface des incisions.

GALL (François-Joseph). Fondateur de la cranioscopie, naquit en 1758, dans le grand duché de Bade, et mourut à Montrouge, près de Paris, en 1828. Gall prétendait que les instincts, les facultés et les qualités intellectuelles ou morales étaient attachés chacun à quelque partie du cerveau, et chercha à découvrir le siége ou l'organe de chaque faculté. Cette doctrine porte aujourd'hui le nom de Phrénologie.

GALL (SAINT-). Géogr. Ville et canton de la Suisse, situé entre la Haute Autriche et le canton des Grisons.

GALLAND. Orientaliste et antiquaire célèbre, né en 1646, près de Montdidier en Picardie, et mort en 1715. Galland est surtout connu par le charmant recueil de contes intitulé : *les Mille et une nuits*, qu'il traduisit de l'arabe.

GALLATE. s. m. Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide gallique avec les bases salifiables. Les *gallates* sont insolubles, excepté ceux de potasse, de soude, d'ammoniaque, et ceux à bases végétales. (Drumm.)

GALLAZONE. s. m. Hortic. Espèce de raisin particulière à l'Italie.

GALLE. s. f. Bot. Excroissances très-variées produites sur diverses parties des végétaux par la piqûre des insectes qui déposent leurs œufs dans la blessure. Les galles les plus connues sont celles du chêne de l'Asie-Mineure sous le nom de *noix galles*, et qui sont d'un grand usage dans les arts, notamment dans la teinture. Une teinture passée en galle. Dans le commerce, on distingue les galles en galles *vraies*, et en galles *fausses*. Les premières sont fermées de toutes parts et contiennent une ou plusieurs larves d'insectes qui en sortent avant ou après leur métamorphose. Les secondes sont formées par une augmentation excessive d'une partie de plante produite par la piqûre d'un insecte, mais dont la cavité est souvent ouverte ou incomplète. || On subdivise les galles *vraies* en galles *simples* et en galles *composées*. Celles-ci ont plusieurs cavités ou loges, et celles-là n'en ont qu'une. Les galles ont tantôt la forme globuleuse et unie, tantôt la surface plus ou moins rugueuse; et tantôt elles sont feuillées, velues, fongueuses, osseuses, etc.

— *Galle de Bedéguar*. Espèce de tumeur charnue produite sur les rosiers sauvages par la piqûre d'un insecte du genre cynips.

GALLERIE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères. Ils sont les ennemis les plus redoutables des abeilles. On les appelle aussi *fausses-teignes*.

GALLES. Myth. Prêtres de Cybèle, ainsi appelés d'un fleuve de Phrygie nommé Gallas, en grec Γάλλας, dont les eaux les rendaient furieux.

GALLES. Géogr. Province d'Angleterre, divisée en douze comtés. Le nom de Galles ne s'emploie jamais seul; on dit : le pays de Galles ou la principauté de Galles, qui est toujours affectée au fils aîné du roi.

— *Nouvelle-Galles du Nord*. Vaste contrée de la Nouvelle-Bretagne, dans l'Amérique du Nord. La population de ce pays s'élève à peine à 39,000 hab.

— *Nouvelle-Galles du Sud*. Vaste colonie anglaise située dans la partie orientale de la Nouvelle-Hollande. Les villes principales sont Sydney ou Port-Jackson, Botany-Bay, etc.

GALLET. Chansonnier, né à Paris, en 1700, était épicier-droguiste; il vécut intimement avec Piron, Collé et Panard, et composa avec eux plusieurs pièces qui eurent du succès. Il mourut de misère en 1757.

GALLIAMBE. s. m. (ét. gr., γάλλοι, galles; ἴαμβος, iambe). Poés. gr. Sorte de vers fort agréables qu'on chantait en l'honneur de Cybèle.

GALLIAMBIQUE. adj. des 2 g. Terme de poésie. Qui a rapport au galliambe. Poème galliambique. Poème en vers galliambiques. Vers galliambiques.

GALLICA. s. f. Sandale de capucin. || Sorte de chaussure gauloise en galoche.

GALLICAN, ANE. adj. (du lat. *Gallia*, Gaule, France). Qui concerne l'Église de France. Il ne s'emploie guère que dans ce sens : Rit gallican, Église gallicane, congrégation gallicane du tiers-ordre de Saint-François, Bréviaire gallican. Les libertés de l'Église gallicane. Libertés gallicanes. Il y eut jusqu'à Charlemagne un chant *gallican*, une messe *gallicane*, qui n'étaient pas les mêmes que les chants et l'office grégorien suivis à Rome, et que Charlemagne fit adopter aux églises de France. (Encycl.) || Voltaire a donné au mot *gallican* une autre acception, et de plus il l'a employé substantiv.

Elle, Jeanne d'Arc affermit de ses pucelles mains
Des fleurs de lis la tige *gallicane*;
Sauva le roi de la rage anglicane.
Des *Gallicans* ainsi parlait l'apôtre,
De maudissons lardant sa patenôtre.

GALLICANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Gallicaniser. En France, le jésuitisme, redemandé par la majorité des évêques, est en quelque sorte *gallicanisé*. (Courr. franç.)

GALLICANISER. v. a. 1re conj. Introduire, admettre dans l'Église française ou gallicane des maximes, des doctrines qui lui étaient étrangères. Gallicaniser le jésuitisme. La suprématie du pape sur les décisions des conciles, etc.

— SE GALLICANISER. v. pron. Devenir gallican, se faire gallican. De tels principes ne peuvent se gallicaniser.

GALLICISME. s. m. (du lat. *gallicus*, de Gaule, gaulois). Expressions, constructions propres et particulières à la langue française, contraires aux règles ordinaires de la grammaire, mais que l'usage autorise. Les gallicismes donnent de la grâce et du piquant au langage; les plus célèbres écrivains les ont employés fréquemment. On n'en trouve qu'un nombre assez limité dans le style élevé, mais ils abondent dans le style simple. Un grand nombre de gallicismes sont tirés des verbes. Il est impossible d'énumérer ces formes particulières, et il serait déraisonnable d'en vouloir donner une liste un peu étendue, et surtout d'en hasarder ici l'explication analytique, mais il y a quelques gallicismes qui sont tellement usités, tellement indispensables dans le langage français, qu'il n'est pas possible de les passer sous silence; tels sont les suivants : *Il s'est tué. Je suis tout à vous. Je suis pour cette opinion. Il en est pour son argent. Avoir pour agréable. Avoir pour objet. Avoir beau dire, beau faire. Il y a deux ans. Tant il y a qu'ils se battent. Cela lui rend la jambe bien faite! C'est déjà un homme fait. Il fait chaud, il fait froid. Ce vase va au feu. Aller aux voix. Cette clé ne va pas à la serrure. Il vient d'entrer, de sortir. Vous payerez, vienne la saint Martin. Cet homme entre en fureur. Sortir de maladie. Nous vous avons perdu de vue. C'est une chose en l'air. C'est moi qui lui ai mis le pain à la main. Il sent la corde. S'amuser à la moutarde. La couleur de ce journal est encore indécise. Avaler des couleuvres. Il est sage pour son âge. Il fut laissé pour mort. Il ne dit que des sottises. C'est une grande imprudence que de se fier aux promesses d'un ennemi. Cette histoire ne laisse pas d'être instructive. Il est des êtres bien dégradés. Il s'est cassé le nez dans cette affaire*, etc., etc., etc.

Vous autres fortes têtes,
Vous voilà, vous prenez tous les gens pour des bêtes. (Gresset.)

Vous autres et *vous voilà*, sont deux gallicismes.

— Façon de parler propre à la langue française transportée dans une autre langue.

GALLICOLS. adj. et s. m. pl. Entom. Tribu de la famille des hyménoptères pupipares.

GALLICUS-MORBUS. s. m. Pathol. Nom donné à la syphilis, parce qu'elle fut répandue par les Français qui l'avaient contractée au siége de Naples.

GALLIEN. Empereur romain, était fils de Valérien, qui l'associa à l'empire. Proclamé seul empereur, il ne fit rien pour délivrer son père, prisonnier de Sapor, roi de Perse. Il fut tué en assiégeant dans Milan l'usurpateur Auréolus.

GALLIFÈRE. adj. des 2 g. et s. (du lat. *galla*, galle, *ferre*, porter). Qui porte la noix de galle. Chêne gallifère. Plante gallifère.

GALLIFORME. adj. et s. des 2 g. (du lat. *gallus*, coq; *forma*, forme). Qui a la forme d'un coq. ‖ s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des grimpeurs renfermant des oiseaux qui se rapprochent des gallinacés.

GALLIGASTRE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de la poule d'eau.

GALLIGÈNES. s. m. pl. Descendants des Gaulois, peuple imaginaire créé par un auteur. Chez les Galligènes, dit-il, point de mère, point de père, de parents, d'époux, d'alliés, ils sont tous frères et la république est leur mère. On peut regarder cet auteur comme l'inventeur du saint-simonisme. Son nom n'est pas connu. Son ouvrage a été imprimé en 1770.

GALLINAIRE. s. m. Ant. rom. Esclave chargé du soin de la basse-cour.

GALLINACE. s. f. Hist. nat. Sorte de verre de volcan, noir et opaque, susceptible d'un poli parfait. On l'appelle aussi *pierre obsidienne* et *agate noire* d'Islande.

GALLINACÉE. s. f. Bot. Sorte de champignon connu aujourd'hui sous le nom de Girolle ou chanterelle.

GALLINACÉS. adj. et s. m. pl. (du lat. *gallina*, poule). Ornith. Ordre de la classe des oiseaux, qui a pour type notre coq domestique, et qui est caractérisé par les courtes membranes que portent entre leurs doigts antérieurs les espèces qui le composent et par la présence d'un seul doigt au plus en arrière. Les paons, les faisans, les dindons, les autruches, les outardes, etc., appartiennent à cet ordre.

GALLINAPANE. s. m. Ornith. Oiseau d'Amérique qui ressemble au coq d'Inde.

GALLINASSE. s. f. Ornith. Sorte de corbeau du Mexique.

GALLINAZE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des accipitres, de la tribu des diurnes, et de la famille des vautourins.

GALLINE ou **GALLINETTE.** s. f. Bot. Nom du trigle. V. ce mot.

GALLINIVORE. adj. des 2 g. (du lat. *gallina*, poule; *vorare*, dévorer). Qui dévore les poules.

GALLINOGRALLES. adj. et s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux de l'ordre des échassiers.

GALLINSECTES. s. m. pl. Entom. Petite famille d'insectes, de l'ordre des hémiptères, qui comprend seulement les cochenilles et les kermès, dont le corps des femelles se gonfle, après la fécondation, pour servir d'enveloppe aux œufs qui éclosent sous le cadavre de celles-ci, car elles cessent de vivre après avoir accompli ce dernier acte de leur existence.

— Ornith. Famille du sous-ordre des himantogralles, comprenant des oiseaux qui sont intermédiaires entre les gallinacés et les échassiers.

GALLINULES. s. f. pl. Ornith. Famille de l'ordre des échassiers, qui a pour type l'espèce qu'on appelle vulgairement *poule d'eau*.

GALLIOQUE. s. f. Bot. Fruit qui résulte de la soudure de plusieurs écailles d'un chaton.

GALLIPOLI. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, sur le détroit des Dardanelles, appelé aussi *détroit de Gallipoli*; 17,000 hab.

GALLIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui paraît particulier à la noix de galle; qui se trouve dans la noix de galle et dans plusieurs écorces. On fait usage de l'acide gallique pour la teinture noire et la fabrication de l'encre. L'acide gallique a été découvert par Scheele en 1786. L'acide *gallique* pur n'a d'usage que comme réactif dans les laboratoires; uni au tannin, il est fréquemment employé en teinture. (Drumm.)

— Qui a rapport aux Gaulois, à l'ancienne Gaule. Voltaire s'est servi de cet adjectif dans le style badin :

> Le confesseur du monarque *gallique*
> Était un fils du bon saint Dominique.

GALLISME. s. m. Doctrine cranioscopique du docteur Gall, qui a prétendu connaître le caractère, les penchants et les facultés intellectuelles de l'homme, par l'inspection des protubérances du crâne; aujourd'hui Phrénologie.

GALLITE. s. f. Ornith. Genre de l'ordre des oiseaux sylvains, de la famille des myotères, qu'on trouve dans l'Amérique du Sud.

GALLITRICHE. s. m. Bot. Espèces de sauges et de sclarées.

GALLITZINITE. s. f. Minér. Nom donné en l'honneur du prince Dimitri-Gallitzin, à une mine de titane oxydé-ferrifère, le ruthile.

GALLOGLASSE. s. m. Anc. art milit. Corps ancien de cavalerie irlandaise, armé, selon Campden, de haches très-aiguës.

GALLOMANE. s. m. Admirateur outré de la nation française, qui l'imite, même dans ses travers.

GALLOMANIE. s. f. Admiration, amour, imitation affectée des Français. Mirabeau s'est servi de ce mot.

GALLON. s. m. Métrol. Mesure anglaise pour les liquides. Le gallon contient à peu près quatre litres et demi. Un gallon de bière. Un gallon de porter. Il but tant de gallons, qu'il en tomba malade.

— Espèce de boisseau, avec lequel les étamiers mesurent leur étain noir. On s'en sert aussi pour les grains, les légumes et autres corps solides.

— Bot. *Gallon de Piemont.* Excroissance irrégulière que présente à la cupule de son gland le *quercus robur* de Linné.

GALLOPHOBE. adj. des 2 g. Qui a peur des Gaulois; qui les craint, les redoute.

— Par extens. Qui craint les Français.

GALLOPHOBIE. s. f. (ét. gr., Γαλλος, Gaulois; φοβος, peur, crainte). Crainte, horreur, épouvante inspirée par les Gaulois. ‖ Par extens. Terreur inspirée par les Français.

GALLOT. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de la tanche de mer.

GALLUS (Cornél.). Poëte et guerrier romain, naquit à Forum Julii (Fréjus). Il était lié d'amitié avec Virgile, qui lui dédia sa dixième églogue. Il composa quatre livres d'élégies, qui ne nous sont point parvenues.

GALOCHE. s. f. (du lat. *gallæ*, chaussures gauloises). Chaussure en cuir, dont le dessous est en bois.

— Sorte de chaussure en cuir ou couverture de soulier, pour le tenir plus propre ou pour avoir les pieds plus secs. Une paire de galoches. Des galoches mécaniques.

— Fig. et fam. *Menton de galoche.* Menton long, pointu et recourbé.

— Mar. Poulie coupée sur une de ses faces, pour faciliter la corde qui doit courir sur le réa ou rouet.

— Se disait autrefois des élèves de l'Université de Paris qui ne demeuraient point dans les colléges, parce qu'ils portaient des galoches pour se défendre du froid et de la crotte.

GALOCHIER. s. m. Techn. Celui qui fait des galoches, qui les fabrique.

GALOIS, OISE. adj. Ancien mot qui signifiait Léger, vif, éveillé, fringant. ‖ Il se prenait souvent substantivement et en mauvaise part, pour dire Une courtisane.

> Et puis s'en vont pour faire les *galoises*,
> Lorsque devraient vaquer en oraison.
> (*Les Pardons de saint Trotet.*)

GALON. s. m. Tissu étroit comme les rubans, mais croisé, fort épais, et fabriqué avec des fils d'or, d'argent, de cuivre ou d'argent doré, de soie, de coton, de laine ou de fil, et que l'on met sur les coutures ou au bord des habits, pour les orner ou les empêcher de s'effiler. Autrefois les galons se fabriquaient à l'aide du métier à la tire; aujourd'hui ils se font presque partout avec le métier à la Jacquart. Lyon fournit les galons de soie, et Amiens ceux de laine. Galons pleins. Galons figurés. Galons systèmes. Galons à lames. Gaze-galon. Galons faux. Galons fins. Habit couvert de galon. Galon d'or, de soie, d'argent. Les habits de livrée sont couverts de galons. Le *galon* est la marque distinctive de l'ambition et du pouvoir, de la servitude et de l'orgueil. (Odol. Desn.) Le premier degré de l'ambition du soldat, c'est d'obtenir les *galons* de laine, et le dernier, c'est de voir briller à son chapeau le *galon* de maréchal de France. (Id.) Chaque jour le valet étale avec insolence dans l'antichambre de son maître, ou derrière sa voiture, la livrée dont les coutures sont chamarrées de *galons*. (Id.)

— Prov. *Quand on prend du galon on n'en saurait trop prendre.* C'est-à-dire, on ne saurait trop profiter d'une chose avantageuse; il ne faut pas négliger de se procurer une chose utile et profitable.

— Petit ruban de soie pour les souliers de femme.

— Sorte de boîtes de forme ronde, dont se servent les épiciers pour mettre des confitures sèches, des dragées.

GALONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Galonner. S'empl. adjectiv. Habit galonné. Chapeau galonné. Homme galonné, pour dire qu'il est couvert de galons.

— Zool. Se dit des animaux qui ont sur quelques parties du corps des écailles ou des lignes disposées en forme de galon.

> Le zèbre débarque en Europe;
> Les ânes d'admirer et les savants aussi
> Le beau cheval que celui-ci!
> Un cheval! lui, messieurs, un cheval! je vous jure,
> Ce n'est qu'un âne *galonné*. (Arnault.)

GALONNER. v. a. 1^re^ conj. Orner ou border de galons. Galonner un chapeau, un habit.

— SE GALONNER. v. pron. Se couvrir de galons.

GALONNIER. s. m. Techn. Celui qui fabrique des galons.

GALOP. s. m. (pr. *ga lô*; du gr. καλπάζειν, piquer un cheval; d'où le lat. *calpare*, *calapare*, courir; ou du celt. *galomp*, de *gal*, excellent, et *omp*, allure). Allure la plus élevée du cheval qui court très-rapidement; suite de sauts en avant. Un cheval qui va au galop. Le grand, le petit galop. Aller, venir, se mettre au galop. Un galop régulier, rapide, élégant, aisé. Un galop irrégulier, défectueux. Galop à l'anglaise. Galop de manége. Galop de chasse. Virgile a peint admirablement le *galop* du cheval dans un vers, modèle d'harmonie imitative. (Ourry.)

— Chorégr. Sorte de danse hongroise à deux temps et d'un mouvement vif, fort en usage, que nous avons adoptée. Danser le galop. Galop infernal. Le *galop* du bal de Gustave, à l'Opéra, produit une sorte d'enivrement, et il a surtout contribué au succès de l'ouvrage. (Ourry.) Le *galop* n'est pas moins en faveur dans nos salons et nos réunions dansantes. (Id.) Contraste parfait des graves polonaises de l'Allemagne, heureux successeur de l'antique boulangère, le *galop* est le complément du bal et le bouquet de la soirée. (Id.)

— Se dit de l'air sur lequel on exécute cette danse. Composer un galop. Jouer un galop.

— Prov. et fig. On dit d'un homme qui dépense beaucoup plus qu'il ne peut, qu'*il va le grand galop à l'hôpital.* ‖ *S'en aller le grand galop.* Tendre rapidement à sa fin; être aux portes du trépas. La mort nous poursuit au galop.

— Fig. et fam. *Faire quelque chose au galop, courir le galop, le grand galop.* Se dit d'une personne qui va trop vite, soit en marchant, lisant ou parlant. Je n'ai rien entendu de son discours; il courait le grand galop. Il courait si fort le galop, qu'on ne pouvait le suivre. L'hôte faisait tourner et remuer broches au grand *galop*. (Contes d'Eutr.)

GALOPADE. s. f. Manég. Action de galoper, course d'un espace déterminé bien fournie au galop par un cheval qui a de beaux mouvements. Ce cheval a une galopade très-belle. Une galopade unie. La plus belle galopade est celle qu'on fait suivant les lois de l'équitation.

— Étendue déterminée de chemin à parcourir en galopant. Il n'y a d'ici là qu'une galopade.

— Chorégr. Sorte de danse russe, de sauteuse, exécutée par deux personnes. Danser la galopade. Cette danse n'était autre que le galop d'aujourd'hui.

GALOPANTE. s. et adj. f. Médec. Nom que les Anglais donnent à la phthisie.

GALOPE. s. m. Danse. S'est dit jadis de la danse qu'on appelle aujourd'hui Galop.

GALOPÉ, ÉE. part. pass. du v. Galoper. Il ne s'emploie guère qu'avec le verbe *avoir*. Il a galopé. Nous avons galopé.

GALOPER. v. n. 1^re^ conj. (ét., V. GALOP). Aller le galop. Il se dit également du cheval et du cavalier. Ce cheval galope bien. Galoper à l'anglaise. Galoper uni. Galoper sur le bon pied. Les chevaux *galopent* sur le pied droit. (Buff.) Il traverse les déserts et les bois; il monte sur les rochers escarpés; et *galopant* sur le sommet des montagnes, il hennit et respire un air qui l'embrase. (Deleuze.)

> En vain (le fou) monte à cheval pour chasser son ennui,
> Le chagrin monte en croupe et *galope* avec lui. (Boil.)

— Fig. et fam. Faire beaucoup de démarches pour une affaire. Il a galopé par toute la ville pour cette affaire.

— Fig. et fam. Lire précipitamment, aller trop vite. Je ne puis vous suivre; ne galopez pas ainsi.

— *Galoper* est quelquefois actif, et signifie mettre au galop. *Galoper* un cheval. (Acad.)

— Poursuivre. Les gendarmes l'ont galopé toute la nuit.

— Courir, traverser rapidement. J'ai galopé tout Paris pour cette affaire. Ils *galopent* déjà les humides sillons. (Desmar.) Cette dernière expression, un peu vieillie, semble très-hardie.

— Fig. et fam. *Galoper quelqu'un.* Le poursuivre dans tous les lieux où l'on croit qu'il se trouve, où l'on peut lui parler. On le *galope* ensuite du reproche de faiblesse. (M^lle^ de Gourn.)

> Un marquis de même caractère
> Grand épouseur aussi, la *galope* et la flaire. (Regn.)

— Soupirer après quelque chose, le poursuivre de ses vœux

> Tudieu! notre future,
> Comme vous *galopez* la petite aventure! (J.-B. Rouss.)

— Fig. et pop. *La fièvre le galope, la peur le galope.* Il est atteint d'un violent accès de fièvre; il est saisi d'une grande peur.

— Neutr. fig. et fam. Se tourmenter, se donner de la peine. Il galope jour et nuit.

> Le beau ragoût qu'un misanthrope,
> Tel qu'un poëte morfondu
> Qui dans son chagrin s'enveloppe,
> Tandis que son esprit *galope*
> Après un vers qu'il a perdu. (P. Du Cerceau.)

GALOPIN. s. m. (rad. *galop*, *galoper*). Petit marmiton, petit garçon que l'on envoie çà et là pour faire des commissions. Galopin intelligent. Galopin maladroit, etc.

> Et souvenez-vous bien vous et vos *galopins*,
> De mieux à l'avenir enfermer vos lapins. (Regnard.)

— Fig. Jeune garçon espiègle, petit polisson, plein de malice, qui parcourt en oisif nos promenades publiques et nos boulevards; il a beaucoup d'affinité avec le gamin de Paris.

— Par mépris. Homme de néant, qui ne mérite aucune confiance, aucune considération.

— Nom qui s'appliquait autrefois aux chirurgiens sous-aides-majors des régiments.

— On appelait aussi de ce nom le demi-septier de vin qu'on servait au déjeuner des écoliers et des clercs.

— adjectiv. Qui appartient à un galopin. Les dames de Paris aiment les airs *galopins*. (Gher.)

— Le féminin *galopine* s'emploie quelquefois familièrement pour désigner une petite fille espiègle, une petite coureuse des rues.

— *A la galopine*, loc. adv. A la manière des galopins. Les femmes s'habillent déjà à la *galopine* ou à la gourgandine, c'est tout un; elles aiment les airs délabrés et la parure négligée. (Gherardi.)

GALOPINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la tétrandrie digynie et de la famille des rubiacées.

GALOPODE. adj. des 2 g. Bot. Genre de plante du Mexique.

GALOUBET. s. m. (pr. *ga lou-bè*). Mus. Petite flûte à trois trous dont jouaient les anciens troubadours, et qui est encore en usage en Provence, ou l'on s'en sert pour accompagner le tambourin. Les petits savoyards qui font danser des chiens, des singes ou autres animaux, s'en servent aussi. Le galoubet est le plus gai des instruments champêtres, et le plus aigu de tous les instruments à vent. Les joueurs de galoubet sont très-communs en Provence. Galoubet tendre. Galoubet champêtre.

> De ses refrains, de ses molles cadences,
> Le *galoubet* des jeunes troubadours
> Anime encore et les chants et les danses. (Millev.)

GALOUBIE. s. f. Navig. Petit batelet très-étroit.

GALOY. s. m. Dr. féod. Droit que les seigneurs s'étaient attribué sur les biens de ceux qui ne pouvaient tester, ou qui mouraient sans héritier légitime.

GALPHIMIE. s. f. Bot. Arbrisseau à rameaux rougeâtres de la décandrie trigynie.

GALSUINTE. Fille d'Athanagilde, roi des Visigoths, et sœur de Brunehaut, épousa Chilpéric, qui la fit mettre à mort pour reprendre sa concubine Frédégonde.

GALTABE. s. m. Erpét. Espèce de lézard.

GALUCHAT. s. m. C'était le nom d'un ouvrier gainier qui inventa l'art de préparer la peau de chien marin ou roussette, pour couvrir les étuis, les gaînes, les coffrets et les nécessaires de voyage. Cette peau, ainsi préparée, est d'un vert donnant sur le bleu, avec des taches blanches. Elle a conservé le nom de celui qui l'a mise en vogue. On en distingue de deux sortes : le galuchat à gros grains, le galuchat à petits grains.

GALUPSE. s. f. Mar. Sorte de bateau en usage sur les côtes de Bretagne.

GALVADONESME. s. m. Chir. Appareil mécanique contre l'asphyxie.

GALVANI. Médecin et physicien, né à Bologne en 1737, et mort en 1795, fut professeur d'anatomie à l'université de cette ville. On lui doit la découverte de ces phénomènes électriques désignés sous le nom de galvanisme. V. ce mot.

GALVANIE. s. f. Bot. Genre de la pentandrie monogynie, dans la famille des rubiacées. Cette plante croît au Brésil.

GALVANIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport au galvanisme. Fluide galvanique. Appareil galvanique. Expériences galvaniques. Des expériences curieuses, faites en Angleterre par Wilson Philips pour étudier les phénomènes de la digestion, montrent jusqu'où va le pouvoir d'un courant *galvanique* lorsqu'il parcourt les nerfs. (Andr.)

GALVANIQUEMENT. adv. Phys. D'une manière galvanique; par le galvanisme.

GALVANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Galvaniser. S'empl. adject. Homme galvanisé. Femme galvanisée.

GALVANISER. v. a. 1^re^ conj. Phys. Électriser au moyen de la pile galvanique ou voltaïque. Galvaniser un cadavre.

— Fig. Donner une vie factice et momentanée à une institution, à une nation en décadence ou éteinte. ‖ *Galvaniser une société morte.* Lui rendre son énergie.

GALVANISME. s. m. (du nom de *Galvani*, célèbre anatomiste de Bologne, qui en fit la découverte en 1792). Série de phénomènes électriques que l'on ne croyait pas pouvoir attribuer à l'électricité ordinaire, et qui consistent dans des mouvements très-sensibles qui se manifestent dans les substances animales encore irritables, lorsqu'on les place sur des plaques métalliques éloignées l'une de l'autre, et que l'on établit entre celles-ci une communication au moyen d'une tige ou conducteur métallique. Volta a considérablement perfectionné les applications du galvanisme. Il a inventé un appareil auquel on a donné le nom de *pile voltaïque*.

GALVANO-MAGNÉTIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport au galvano-magnétisme.

GALVANO-MAGNÉTISME. s. m. Phys. Combinaison des effets galvaniques avec les effets magnétiques. Quelques physiciens ont employé ce mot comme synonyme d'Électro-magnétique.

GALVANOMÈTRE. s. m. (du mot *Galvani*, et du gr. μετρον, mesure). Instrument destiné à apprécier la quantité d'électricité développée par la pile galvanique, et à rendre sensibles à la vue les effets du galvanisme.

GALVANOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui appartient au galvanomètre.

GALVANOSCOPE. s. m. Phys. V. GALVANOMÈTRE.

GALVARDINE. s. f. Sorte d'habillement, fait d'une étoffe hydrofuge.

— Cape contre la pluie, en usage dans le Béarn.

GALVAUDER. v. a. (t. bas lat. *galvardare*, galoper). Maltraiter de paroles. ‖ Faire de mauvaise besogne, gâter tout ce qu'on fait.

GALVÈSE. s. m. Bot. Genre de plantes établi dans la didynamie angiospermie, et dans la famille des personnées.

GALVETTE. s. f. Petit-bâtiment de la côte

du Malabar, dont les Marattes se servaient pour exercer leurs pirateries. Ces bâtiments sont armés de canons de divers calibres, placés ordinairement sur l'avant et sur l'arrière.

GALWAY. Géogr. Ville d'Irlande. Ch.-l. du comté du même nom, à 180 kil. de Dublin; 33,000 habitants.

GAMA (Vasco da). Comte da Vidigueyra, célèbre amiral portugais, et commandant de la flotte qui, la première, doubla le cap de Bonne-Espérance, et ouvrit la voie des Indes par le Grand Océan. Né à Sines, dans l'Alentejo; mourut vice-roi des Indes, à Cochin, le 25 décembre 1524.

GAMACHE. s. f. (du lat. *gamacha*, même signif.). Nom donné autrefois à des bottines ou bas de laine ou de toile cirée qu'on mettait par-dessus les autres pour les garantir de la boue; on les appelait aussi *triquehouses*. On s'en servait également à cheval et en voiture pour se garantir du froid. Une gamache. Des gamaches. Boutonner, agrafer ses gamaches. Les dragons étaient dans l'origine chaussés de gamaches.

— Zool. Nom vulgaire de la fauvette à tête noire.

— Hortic. Variété de pomme.

GAMACHES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Abbeville (Somme); 1,300 hab.

GAMAHÉ ou **GAMAHEU** ou **CAMAÏEU.** s. m. Foss. Madrépore fossile, concrétion pierreuse qui affecte naturellement des figures auxquelles les anciens attribuaient de grandes vertus. Gamahé en relief. Gamahé peint. Gamahé gravé. Paracelse a beaucoup de foi à ces images ou caractères tracés sur les *gamahes*, comme étant visiblement produits par l'influence du ciel. (Trév.)

GAMALIEL. Rabbin savant et célèbre dont saint Paul fut le disciple. Quoique membre du Sanhédrin, il était disciple secret de Jésus-Christ, et s'opposa aux persécutions dont les apôtres étaient l'objet. On croit qu'il souffrit le martyre avec son fils.

GAMANDE. s. f. Bot. Espèce de châtaigne, fruit du gamandier.

GAMANDIER. s. m. Bot. Espèce de châtaignier du Dauphiné qui croît spontanément.

GAMASE. s. m. Entom. Genre d'insectes parasites qui s'attachent aux escargots.

GAMASIDÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble à un gamase. ‖ GAMASIDES. s. m. pl. Arachn. Famille d'arachnides ayant pour type le sous-genre gamase.

GAMAT ou **GRAUZEL.** s. m. Écon. rur. Maladie des blés dans le midi de la France. ‖ Blé rachitique dans le midi de la France.

GAMAU. s. m. Hortic. Variété de raisin.

GAMBA (Barthélemi). Né à Bassano en 1780, un des plus savants bibliographes italiens.

GAMBADE. s. f. (du bas lat. *campa*; en italien *gamba*, jambe; le *g* et le *j* ont été primitivement confondus dans beaucoup de mots de notre langue). Espèces de sauts, de mouvements brusques, irréguliers, agiles et plus ou moins bizarres, auxquels se livrent les singes ou ceux qui les imitent. Faire une gambade, des gambades. Un enfant qui fait des gambades comme un singe. Jamais homme ne fut si leste et si gai, il faisait mille gambades.

> En ces lieux où le roi n'est pas,
> Où l'on ne voit ni mascarade,
> Ni joux, ni foire, ni *gambade*. (Div. de Sc.)

— Fig. Les gambades de l'esprit, de l'imagination. J'ai écrit mon livre à bâtons rompus, à sauts et à *gambades*. (Montaig.)

— Fam. et prov. *Payer en monnaie de singe, en gambades*. Alléguer de mauvaises plaisanteries, de mauvaises défaites pour s'exempter de répondre ou de payer. D'après une ordonnance de saint Louis, les jongleurs s'acquittaient du droit de péage en faisant danser leurs singes devant le péager.

GAMBADELETTE. s. f. (dimin. de *gambade*). Petite gambade. Faire des gambadelettes.

> Les poissons
> Viennent aux sons
> Des rebecs et épinettes;
> Et loin du fond
> De l'eau font
> Petites *gambadelettes* (Desperriers.)

GAMBADER. v. n. 1re conj. Faire des gambades. Singe qui gambade. Ne faire que gambader. Si le singe appartient à un joculateur, cet homme en le faisant *gambader* devant le péager sera quitte du péage. (***) Ils reçurent Vulcain entre leurs bras comme il *gambadait* par l'air. (Ablan.)

GAMBADEUR, EUSE. s. Fam. Celui, celle qui gambade. Faiseur de gambades. Un gambadeur. Une gambadeuse.

— adjectiv. Enfant gambadeur. Petite fille gambadeuse.

GAMBAGE ou **CAMBAGE.** s. m. (du bas lat. *camba*, vaisseau où se fait la bière, ou du vieux mot allemand *cam*, bière). Cout. de Flandre. Droit qu'on payait au profit des seigneurs sur la bière qu'on brassait sur leurs terres. ‖ On nommait alors les brasseurs *gambarins* ou *cambarins*.

GAMBARON. s. m. Hist. Celui qui a de grosses jambes toutes rondes. C'est le sobriquet de Robert, duc de Normandie.

GAMBE. s. f. Signifiait Jambe.

GAMBE. s. f. Mar. Cordage double qui prend de chaque bord, depuis le trélingage des bas haubans d'un vaisseau jusqu'aux bords des hunes, ou il est croche sur des lattes de fer qui estropent des caps de mouton et les réunissent aux haubans des mâts de hune au moyen des rides.

GAMBESSON ou **GAMBESON.** s. m. Anc. art milit. Sorte de cotte d'armes qu'on portait sous la cuirasse pour empêcher qu'elle ne blessât. Elle était faite de laine ou de coton piqué entre deux étoffes. On a dit aussi *gambisson*, *gambison*, *gambaison*, *gaubisson* et *gombisson*, et aussi *gambriex*.

GAMBETER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Gambader

GAMBETTE. s. f. Ornith. Oiseau commun en Europe et en Afrique.

GAMBIE. Geogr. Fleuve de l'Afrique occidentale, prend sa source dans l'État de Fouta-Toro, coule de l'est à l'ouest, et se jette dans l'Océan par plusieurs embouchures, sous 130° 20 lat., après un cours d'environ 1,600 kilom. Les indigènes le nomment *Ba-Diman*.

GAMBIER. s. m. Techn. Nom que les glaciers donnent à une longue barre de fer dont ils se servent pour faire tourner un outil.

— *Gambier à une main*. Petit crochet de fer qui sert à enlever la barre du four où l'on fait fondre la fritte.

GAMBIER ou **GAMBILLER.** v. a. 1re conj. Mar. Changer de bord une voile à bourcet par rapport au mât, en faisant passer sur l'avant la plus longue partie de la vergue et de la voile. Gambier ou gambiller une voile.

GAMBILLARD, ARDE. s. (pr. *gan-bi-iar, iarde*; rad. *gambe*). Boiteux. Il ne se dit que familièrement et par dérision. Ce n'est qu'un gambillard, une gambillarde. Quel gambillard!

GAMBILLER. v. n. 1re conj. (pr. *gan-bi-ié*). Fam. Remuer souvent les jambes, les agiter de côté et d'autre. Ne se dit guère que des enfants. Cet enfant ne fait que gambiller et frétiller.

GAMBIT ou **GAMBIS.** s. m. (de l'ital. *gambetto*, croc-en-jambe). Jeu d'échecs. Se dit lorsque après avoir poussé le pion du roi ou celui de la dame de deux pas, on pousse encore de deux pas celui de leur fou. Donner le pion de gambit.

GAMÉLIA. (du gr. γαμήλιος, nuptial). Myth. gr. Nom de Junon présidant au mariage, aux noces.

GAMÉLIE. s. f. Sacrifice que les Grecs faisaient la veille d'un mariage. ‖ Au plur., Fêtes que les Athéniens célébraient en l'honneur de Junon. Elles avaient lieu à l'anniversaire de la naissance, au mariage et à la mort.

GAMÉLIEN, ENNE. adj. Myth. Qui préside aux mariages.

GAMÉLION. s. m. Ant. Nom d'un mois chez les Athéniens, répondant à janvier; ainsi nommé des fêtes de Junon qu'on célébrait particulièrement dans ce mois. ‖ C'est aussi le nom d'une pièce de vers faite sur un mariage, ou d'un épithalame.

GAMELLE. s. f. (du lat. *camella*, panier d'osier fort serré). Ecuelle de bois ou de fer-blanc dans laquelle on met la portion des soldats, et où ils mangent ensemble. Manger à la gamelle, c'est prendre ensemble les aliments dans le même vase, être à l'ordinaire des soldats. La soupe fait le soldat, et le soldat mange à la *gamelle*. (Prov.) Sur le champ de bataille, le soldat ne doit songer qu'à sa compagnie, à son drapeau; rentré au camp ou à la caserne, la *gamelle* devient son signe de ralliement. (Page.) Tous ceux qui mangent à la même *gamelle* sont égaux. (Id.)

— Mar. Vase de bois cerclé de fer, de la largeur du fond d'un seau ordinaire, et de la moitié de sa hauteur. Ce vase sert de soupière aux matelots. Dans les bâtiments de l'État, la gamelle contient la ration de sept hommes. ‖ De la table des matelots, le mot *gamelle* est monté à celle des chefs: on dit La gamelle des officiers, la gamelle du commandant. ‖ *Chef de gamelle*. Officier qui est momentanément chargé de l'administration de la table d'un état-major de vaisseau.

— Salin. Écuelle qui sert à puiser l'eau salée dans les poêles, pour s'assurer si la muire ou muire est bonne.

GAMELO. s. m. Nom indien du baume de copahu.

GAMET. s. m. Hortic. Variété de raisin.

GAMIN, INE. s. (du mot pop. *gas*, dér. de *gars*, garçon). Pop. Petit garçon ou petite fille qui passe une partie de son temps à jouer ou à polissonner dans les rues ou sur les places. Faire le gamin. Agir en gamin. Tour de gamin.

— Les gens du peuple désignent quelquefois ainsi leurs propres enfants. Je vous enverrai mon gamin. Mais il devient terme de mépris pour les enfants élevés avec soin. Les gamins de Paris ont joué un certain rôle dans la révolution de 1830. Tout enfant parisien, fils du peuple, honnête enfant de cette grande ville, né au milieu de l'esprit et de la misère, est un *gamin* de Paris en attendant qu'il soit un homme. (J. Janin.)

— Petit garçon employé dans les verreries à diverses fonctions subalternes.

Le féminin *gamine* se dit quelquefois familièrement d'une petite fille espiègle et hardie.

GAMINER v. n. 1re conj. Pop. Faire le gamin, polissonner, perdre son temps dans les rues ou les carrefours à jouer, ou à vexer les marchands et les passants.

GAMINERIE. s. f. Pop. Jeu, espièglerie de gamin.

GAMMA. s. m. (Γ, γ). Troisième lettre de l'alphabet grec, correspondant à notre *g*. ‖ En astronomie, il désigne une constellation, une étoile. ‖ En algèbre, des quantités absolues. ‖ Comme chiffre, avec l'accent supérieur à droite (γ'), il vaut 3, et avec l'accent inférieur à gauche (͵γ), 3,000.

— Entom. Espèce d'insectes lepidopteres du genre nymphale. ‖ *Gamma dore*. Nom d'un papillon du genre noctuelle, sur les ailes duquel on a cru reconnaître le gamma des Grecs.

GAMMAN. s. m. Myth. Fête annuelle que les nègres du Sénégal célèbrent en l'honneur de la naissance de Mahomet.

GAMMARE. s. m. Entom. Genre d'arachnides trachéennes de la famille des holètres, tribu des acarides.

GAMMARIENS et **GAMMARIDÉS.** adj. et s. m. pl. Hist. nat. Famille de l'ordre des crustacés amphipodes.

GAMMAROLITHE. s. f. Anc. foss. Crustacé devenu fossile. Pierre de couleur cendrée de la nature du talc.

GAMMAROLOGIE. s. f. (ét. gr., γάμμαρον, homard; λόγος, discours). Didact. Traité des crustacés.

GAMMAROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la gammarologie.

GAMMAROLOGUE. s. m. Qui s'occupe de la gammarologie.

GAMMAROGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui décrit les crustacés.

GAMMAROGRAPHIE. s. f. (ét. gr., γάμμαρον, homard; γραφή, description). Description des crustacés.

GAMMAROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la gammarographie.

GAMMASIDÉES et **GAMMASIDES.** s. f. pl. Entom. Famille de l'ordre des arachnides trachéennes

GAMMAUT. s. m. Chir. Sorte de bistouri dont se servent les Italiens pour ouvrir les abcès.

GAMME. s. f. (de la lettre grecque Γ, *gamma*, que Guy l'Arétin, ou d'Arezzo, en Toscane, choisit en 1026 pour désigner la corde qu'il ajouta au grave du *diagramme des Grecs*, et dont il fit la base de son système musical). Mus. Suite des sept notes principales de la musique, disposées suivant l'ordre naturel des tons, dans l'intervalle d'une octave. On l'appelait aussi *main harmonique*, parce que Guy se servit d'abord de la main, dont les doigts figuraient les échelons où il plaçait les notes; mais après que Lemaire eut introduit le *si*, l'usage de la main et la dénomination furent abandonnés jusqu'à Wilhem, qui de nos jours leur restitua leur emploi avec un immense succès pour la propagation de la musique chorale parmi le peuple. Apprendre la gamme. Commencer la gamme. Savoir la gamme. S'exercer à faire des gammes. ‖ *Gamme diatonique*. Celle qui procède par tons et demi-tons naturels. ‖ *Gamme chromatique*. Celle qui n'est composée que de demi-tons, et qui a par conséquent douze notes. De nos jours, les cantatrices abusent des *gammes* chromatiques dans leurs roulades. (Bechem.)

— Fig. Début, éléments. Il parle là d'une science dont il ignore même la gamme. C'est du latin qui passe votre *gamme*. (Voit.)

— Prov. et fam. *Chanter la gamme à quelqu'un*. Lui faire des reproches, le quereller. Vous lui chantez là une pénible gamme. Quelle rude gamme on lui a chantée! On lui a chanté sa gamme. ‖ *Mettre quelqu'un hors de gamme*. Le déconcerter. Il fut mis hors de gamme, hors de mesure, hors d'état d'agir, de répondre. ‖ *Changer de gamme*. Changer de ton, de conduite, de langage; prendre d'autres mesures. On le fera changer de gamme; on l'obligera à changer de mesure, de conduite, à baisser le ton. ‖ *Haute gamme*. Le plus haut point, le plus haut degré. Marot a dit:

> Je suis Jeannin sans avoir femme,
> Et fou jusqu'à la haute *gamme*.

‖ *En même gamme*. Sur le même ton. Je lui ai répondu sur la même *gamme*. (Acad.)

GAMME ou **GAME.** s. m. Médec. vét. Goître des moutons.

GAMOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., γάμος, mariage, union; γαστήρ, ventre). Qui a les ovaires soudés.

GAMOLOGIE. s. f. (ét. gr., γάμος, mariage; λόγος, discours). Didact. Discours sur le mariage, sur les noces. N'est usité qu'en parlant des ouvrages des anciens sur ce sujet. Myrelus a fait un Traité de gamologie.

GAMOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., γάμος, union; πέταλον, pétale). Bot. Qui est formé par la soudure de plusieurs pétales distincts.

GAMOPHYLLE. s. m. (ét. gr., γάμος, noces; φύλλον, feuille). Bot. Qui résulte de la soudure de plusieurs feuilles.

GAMOSÉPALE. adj. m. Bot. Qui est composé de plusieurs pièces soudées ensemble. Calice gamosépale.

GAMOSTYLE. adj. des 2 g. Bot. Dans lequel les styles partiels sont soudés entre eux, de manière à former un style en apparence unique. Fleur gamostyle.

GAMPSONYX. s. m. Zool. Genre d'oiseaux.

GAMRON. Géogr. V. BENDER.

GAMUTE, GAMUTO ou **GAMOUTY.** s. m. Bot. Filaments de la base des feuilles des palmiers, avec lesquels on fait des cordes aux Philippines.

GANACHE ou **GAMACHE.** (en lat. *Ganapia*). Géogr. Petite ville du Poitou, à 12 myriamètres de la mer. Remarquons le changement de *p* en *ch* comme dans beaucoup d'autres mots.

GANACHE. s. f. (de l'ital. *ganascia*, ou de l'esp. *ganassa*, de *gena*, grande ou grosse joue). Mâchoire inférieure du cheval. Ce sont deux os qu'a le cheval de part et d'autre du derrière de la tête, opposés à l'encolure, et qui forment la mâchoire inférieure et la font mouvoir. ‖ *Cheval chargé de ganache*. Cheval qui a la mâchoire inférieure grosse et charnue.

— Fig. et pop. Personne dépourvue de talent, de capacité. *Cet homme n'est qu'une ganache*. C'est un esprit lourd, stupide. Madame, disait Napoléon à l'impératrice Marie-Louise, votre père est une *ganache*. (J. Janin.) L'empereur François est un homme bon et religieux, mais une *ganache*. (Nap.)

— Entom. La partie de la lèvre inférieure des insectes, qui est avancée. On dit aujourd'hui Menton.

GANCETTE. s. f. Pêch. Maille de filet qui a cinq à six centimètres en carré.

GANCHE. s. f. Sorte de potence en usage en Turquie.

— Mar. Instrument au bout duquel se trouvent deux crochets, et qui sert à tenir la tente des galères.

GAND. Que les gens du pays écrivent *Ghent*, autrefois *Ganda*, *Gandaium*. Géogr. Ville de Belgique, capitale de la Flandre orientale, au confluent de l'Escaut et de la Lys, à 49 kilom. de Bruxelles. Cette ville est bâtie sur vingt-six petites îles qui communiquent au moyen de trois cents ponts; 80,000 hab. Patrie de Charles Quint. Le célèbre Jansénius en a été le premier évêque.

GANDARUSSA-SASA. s. m. Bot. Plante des Indes orientales.

GANDASTOGES. Peuples de l'Amérique septentrionale, entre la côte orientale du lac Érié et la Nouvelle-York. Ils font partie des Iroquois.

GANDASULI. s. m. Bot. Plante odoriférante des Indes orientales.

GANDOLA ou **GANDOLE.** s. m. Bot. Espèce de baselle. On en distingue deux espèces, le *gandola alba* et le *gandola rubra*. Cette plante, originaire des Indes orientales, sert de nourriture aux habitants.

GANER. v. n. 1re conj. Laisser aller la main au jeu de l'hombre. Faire gano.

GANERBIEN ou **GANERBE.** s. m. Hist. Membre de l'association féodale connue sous le nom de *Ganerbinat* ou *Ganerbiat*.

GANERBINAT. s. m. Hist. Union, association des familles nobles allemandes pour se défendre contre les brigands.

GANGA. Myth. Une des trois déesses des eaux chez les Hindous, qui en racontent une fable assez semblable à celle d'Alphée et d'Aréthuse.

GANGA. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacés, de la famille des plumipèdes. ‖ Nom de la gélinotte des Pyrénées.

GANGA-GRAMMA. Myth. Démon femelle très-redouté des Indiens, et auquel ils rendent de grands honneurs.

GANGAMON. s. m. (du gr. γάγγαμον, filet à pêcher). Anat. Nom donné à l'épiploon, à cause de la multitude de veines et d'artères dont cette membrane est parsemée; c'est aussi le nom du *plexus nervorum* ou contexture de nerfs qu'on voit auprès de l'ombilic.

GANGANDES. s. m. pl. Peuple des bords du Gange.

GANGANELLI. Nom de famille du pape Clément XIV. V. CLÉMENT.

GANGAS. Myth. Prêtres du pays d'Angola, dans l'Afrique occidentale.

GANGASIMEKA. s. m. Prêtres du Congo, appartenant à la secte des gangas.

GANGE. Géogr. Fleuve célèbre de l'Hindoustan. Les Indiens l'appellent *Ganga* ou *fleuve par excellence, fleuve sacré*. Il prend sa source dans les monts Hymalaya, et se jette dans l'Océan, après un cours d'environ 2,600 kilom. Sur les rives du *Gange* on voit fleurir l'ébène. (Delille.)

GANGES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montpellier (Hérault); 4,200 hab.

GANGÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au Gange. Golfe gangétique.

GANGIAR, et mieux **CANGIAR.** s. m. Espèce de cimeterre que portent les pachas d'Égypte.

GANGITE. s. f. Minér. Ancien nom du jais ou jayet.

GANGLIFORME ou **GANGLIOFORME.** adj. des 2 g. Anat. Qui a la figure, la forme d'un ganglion.

GANGLIOMORPHE. adj. des 2 g. Moins

usité, mais plus correct que le mot hybride *gangliforme*.

GANGLION. s. m. (en gr. γάγγλιον). Anat. Petits nœuds ou tubercules d'une forme, d'un volume, d'une texture et d'une consistance variables, qui se trouvent sur le trajet des nerfs ou des vaisseaux lymphatiques. Ils sont revêtus d'une membrane qui les renferme comme une bourse ou capsule. Il ne faut pas les confondre avec les glandes et follicules qui ont un canal excréteur des humeurs, dont les ganglions son dépourvus, puisqu'ils ne secrètent rien. Ganglions lymphatiques. Ganglions nerveux.

— Pathol. Petite tumeur globuleuse, dure, indolente, développée sur le trajet des tendons, sans changement de couleur à la peau, formée par un fluide visqueux, albumineux, renfermé dans un kyste plus ou moins épais.

GANGLIONÉ, ou GANGLIONNÉ. adj. m. Bot. Qui est garni de nœuds pilifères.

GANGLIONEURS s. m. pl. (du gr. γάγγλιον, ganglion; νεῦρον, nerf). Zool. Groupe du règne animal, comprenant des animaux qui n'ont qu'un système nerveux ganglionnaire, semblable à celui des animaux vertébrés.

GANGLIONITE s. f. Médec. Inflammation des ganglions lymphatiques, aigue ou chronique, suivant les causes qui l'ont produite.

GANGLIONNAIRE et **GANGLIONIQUE,** adj. des 2 g. Anat. Se dit des nerfs sur le trajet desquels on rencontre des ganglions; qui est muni de ganglions.

GANGLITE. s. f. Chir. Inflammation des ganglions.

GANGRÈNE. s. f. (Quelques dictionnaires ou grammaires admettent la prononciation *cangrène*, qu'aucune bonne raison ne justifie. En gr. γάγγραινα, du verbe γράω, γραίνω, je mange, je consume). Pathol. Mort d'une partie du corps d'un animal ou d'un homme; abolition complète du sentiment et de toute action organique dans cette partie : désordre contagieux qui se répand et se communique. Avoir la gangrène. La gangrène gagne. On ne peut guérir cette blessure, on craint la gangrène. Arrêter la gangrène. ‖ *Gangrène humide*. Celle dans laquelle il y a engorgement, c'est-à-dire surabondance de sucs arrêtés dans la partie qui tombe en mortification. ‖ *Gangrène sèche*. Celle qui est suivie d'un épanchement propre à préserver la partie morte de dissolution putride.

— Bot. Maladie des arbres.

— Fig. Se dit des erreurs et des mauvaises doctrines qui se répandent et se communiquent. La doctrine des casuistes, cette gangrène qui s'étend sur les esprits, les ronge et les fait périr, a été détruite elle-même et brûlée par le fer rouge de la philosophie moderne. La paresse est la gangrène de l'âme.

GANGRÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Gangrener. S'empl. adjectiv. Jambe gangrénée. Bras gangrené. Un membre *gangrené* perd la vie avant que la putréfaction s'en empare. (Pellet.)

— Fig. *Conscience gangrenée, âme gangrenée*. Ame, conscience corrompue. Un peuple *gangrené* de superstition est incurable, et devient la proie des charlatans de tout genre. (Boiste.)

GANGRÉNER (SE). v. pron. Se corrompre par la gangrène. Cette jambe va se gangréner.

— Fig. Ils s'abandonnent aux passions; leurs âmes se souillent et se gangrènent.

GANGRÉNEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de la gangrène, qui a pour effet de déterminer la mortification d'une portion de tissu superficiel. Sang gangréneux. Inflammation gangreneuse. Erysipèle gangréneux.

GANGRÉNOPINE. s. f. Médec. Érosion cangréneuse.

GANGRINOS. s. m. Sel gemme.

GANGUE. s. f. (de l'allem. *gang*, filon). Miner. Matrice de la mine; substance dans laquelle un minéral cristal se trouve naturellement engagé. La gangue d'un métal. La gangue de ce métal est formée de telle espèce de terre. Une mine avec sa gangue. L'étude de la *gangue* des minéraux est une partie essentielle de la minéralogie. (Favr.)

GANGUEILLE. s. m. Pêch. Petit ganguy que l'on traine avec un bateau pour prendre des anguilles.

GANGUY. s. m. Pêche. Petit filet à mailles très-serrées.

GANIL. s. m. Hist. nat. Calcaire granuleux que l'on trouve aux environs du mont Saint-Gothard et du Vésuve, qui doit être rapporté à la chaux carbonatée magnésifère ou dolomie.

GANILH (Charles). Economiste distingué, né en Auvergne, en 1760.

GANITRES. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des tiliacées, renfermant sept espèces qui croissent dans l'Inde et dans les îles de la mer du Sud.

GANIVET, s. m. Petit canif. ‖ Instrument de chirurgie en forme de canif.

GANIVETIER. s. m. Celui qui fabrique des ganivets ou petits couteaux. Se trouve dans Rabelais.

GANNAN ou **ANAM** Géogr. Royaume qui occupe la partie orientale de la presqu'île de l'Inde, par delà le Gange.

GANNAT. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Allier); 5,250 hab.

GANNEGARE. s. m. Comm. Espèce d'étoffe qu'on expédiait pour les colonies d'Afrique.

GANNET. s. m. Zool. Nom vulgaire du goëland brun.

GANO. s. m. Terme du jeu d'hombre qui signifie Laissez-moi venir la main, ne prenez pas sur moi. Celui qui fait jouer ne peut pas demander gano.

GANS (Édouard). Professeur de droit et de philosophie à Berlin, l'un des plus célèbres jurisconsultes de l'Allemagne, né à Berlin en 1798.

GANSE. s. f. (du lat. *ansa*, anse, ouverture; on écrivait autrefois *ganse*). Espèce de cordonnet de fil, de coton, de soie, d'argent, d'or, rond, carré ou plat, qui sert à arrêter ou à attacher quelque chose, dans les vêtements, ordinairement à attacher un bouton. On emploie plus fréquemment aujourd'hui la ganse comme ornement, même dans l'ameublement. Ganse plate. Ganse d'or, d'argent, de soie. Ganse de fil, de coton. Petite ganse. Je n'ai pu me boutonner, parce que la ganse de mon collet de pourpoint est trop étroite, dit Trévoux. Trois mètres de ganse. Vous avez pris plus de ganse qu'il ne vous en faut. ‖ *Ganse de diamants*. Ganse garnie de diamants, disposée en forme de boutonnière. ‖ *Ganse de cheveux, en cheveux*. Tresse de cheveux, cheveux tressés en forme de ganse.

— Mar. Estrape en quarantenier ou tresse roustée en natte placée à chaque capelage des vergues de perroquets et de cacatois pour passer les balancines dedans et les empêcher de décapeler.

GANSETTE. s. f. (dimin. de *ganse*). Fam. Petite ganse.

GANT. s. m. (de l'anc. mot allemand ou plutôt flamand *wante*, même signification). Partie de nos vêtements servant à couvrir la main et chaque doigt, étant fait sur la forme même de la main. Porter des gants. Mettre des gants. Oter ses gants. Coudre des gants. Tailler des gants. Il est de bon ton de ne pas sortir sans gants. Gants blancs, noirs, jaunes. Gants parfumés. Une paire de gants. Deux maisons de Lunéville occupent à faire des gants plus de 2,500 ouvriers des deux sexes. Woodstock et Worcester fabriquent plus de six millions de paires de gants par année. Ce mot prend divers compléments qui indiquent la matière dont ils sont faits ou le lieu où ils sont fabriqués. Gants de fil, de laine, de soie, de coton, de filoselle. Gants en peau d'agneau, de mouton, de chevreau, de chèvre, de chien, de chamois, de castor, de daim, de cerf, d'élan. Gants de Paris, de Grenoble, de Lunéville, de Nancy, d'Avignon, d'Angleterre, de Rome, d'Espagne, de Suède. Les *gants* servent à couvrir et les mains délicates de la jeune danseuse, et celles des hommes et des femmes dans presque toutes les positions de la vie. (Od. Desn.) Sous le règne de Henri III, les femmes, qui jusqu'alors n'avaient porté que des mitaines, commencèrent à faire usage de *gants* de soie tricotée. (Rat.) Les premiers *gants* en peau parurent vers le siècle de Louis XIV. (Id.) On disait autrefois que pour qu'un *gant* fût bon et bien fait, il fallait que trois royaumes y eussent contribué : l'Espagne pour en préparer la peau, la France pour le tailler, l'Angleterre pour la coudre. (Id.) Le comte d'Orsay, roi de la fashion, établissait il n'y a pas longtemps qu'un gentilhomme ne pouvait passer sa journée à moins de six paires de *gants*. (Id.) L'usage veut qu'on mette son *gant* pour offrir la main à une dame; il veut qu'on l'ôte pour prêter serment en justice. (Id.)

— *Gants fourrés*. Gants faits de peau à laquelle on laisse la laine ou le poil, ou bien encore gants que l'on garnit intérieurement de laine, de coton, de bourre de soie. ‖ *Gants bourrés*. Gants qu'on porte pour se garantir la main quand on fait des armes. ‖ *Gant de fauconnier*. Gant que le fauconnier met à sa main quand il porte l'oiseau. ‖ *Gants de canepin*. Ceux qui sont faits d'un cuir très-délié, qui se lève de dessus la peau des agneaux ou chevraux, après qu'elle a été passée en mégie.

— Fig. et prov. *Être souple comme un gant*. Être d'une humeur facile, accommodante, peu susceptible, se pliant sans replique à toutes les exigences. ‖ *Je l'ai rendu souple comme un gant*. Je l'ai rendu traitable de difficile qu'il était. ‖ *Jeter le gant*. Défier quelqu'un au combat. ‖ *Ramasser, relever le gant*. Accepter le défi. Ces locutions s'emploient par allusion à l'usage qu'avaient les anciens chevaliers de proposer un combat en jetant leur gant ou gantelet dans l'arène ou champ clos, ou contre ceux qu'ils provoquaient personnellement au combat. ‖ *Avoir les gants de quelque chose*. En avoir les prémices, être le premier à annoncer une chose, à ouvrir un avis. Allusion à l'ancien usage de donner une paire de gants à celui qui le premier faisait connaître une nouvelle. ‖ *Se donner les gants d'une affaire*. S'en attribuer le succès, le mérite. Vous vous donnez là des gants qui ne vous appartiennent pas. C'est à vous les gants de cette heureuse affaire. ‖ *Il faut prendre des gants pour lui parler*. Il faut agir avec lui avec circonspection et ménagement, avec cérémonie. ‖ *Aller comme un gant. Cela vous va comme un gant*. C'est-à-dire, Cela vous convient parfaitement sous tous les rapports. ‖ On dit en saluant quelqu'un à la hâte et sans se déganter, que *l'amitié passe le gant*. ‖ *Elle a perdu ses gants*. Se dit d'une fille qui a déjà eu quelque commerce de galanterie. ‖ *Je la mettrais dans mon gant*. Se dit pour désigner la petitesse d'une chose. La vaste enceinte de Gand faisait dire à Charles-Quint qu'il pouvait mettre tout Paris dans son *gant*. (Depp.)

— *Gant-jaune*. Sobriquet pittoresque donné au dandy musqué, à cause de la couleur de son gant. Un gant-jaune. Des gants-jaunes.

— Bot. *Gants Notre-Dame*. Plante campanule digitale, anéolée, etc.

GANTAM ou **GANTAN.** s. m. Poids dont on se sert à Bantam et dans quelques autres endroits des Indes orientales. ‖ C'est aussi une mesure de capacité pour le poivre; elle contient 15 hectogr. 17 gantams font un baruth, autre mesure des Indes.

GANTAS. s. m. Poids en usage à Quéda, sur le détroit de Malacca, dans les Indes orientales.

GANTE. s. f. Brass. Faux-bord de bois qu'on met sur les bords d'une chaudière de cuivre pour contenir la liqueur qui bouillonne.

— Vieux mot qui a signifié Cigogne.

GANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ganter. S'emploie adj. Il a une main nue et l'autre gantée.

— Prov. et fam. *Chat ganté n'a jamais pris de souris*, c'est-à-dire, Celui qui dédaigne d'entrer par lui-même dans tous les détails de son entreprise ne réussit point. ‖ C'est le même sens que celui de cet autre proverbe : *Mettre la main à la pâte*.

GANTELÉE. s. et adj. f. Bot. Espèce de campanule dont la racine est vivace, blanchâtre et du goût de la raiponce, à fleurs bleues ou blanches, échancrées en cinq parties.

GANTELET. s. m. Sorte de gant très-fort, faisant partie de l'armure d'un homme armé de pied en cap. Les doigts du gantelet étaient recouverts d'acier en forme d'écailles, jouant les unes sur les autres, ou bien en mailles souples, ce qui permettait de mouvoir facilement les doigts. On commença à prendre le gantelet vers l'an 1300.

— Fig. et prov. *Ce que le gantelet gagne, le gorgerin le mange*. C'est un mot qui était ordinaire au chevalier Bayard, pour dire qu'On ne met guère à profit le gain qu'on fait à l'armée. On dit aujourd'hui : *Ce qui vient de la flûte retourne au tambour*. ‖ On disait encore : *Prêter le gantelet*, pour signifier Accepter un défi.

— Chir. Sorte de bandage qui enveloppe la main et les doigts comme le ferait un gant.

— Rel. Morceau de cuir dont les relieurs se servent pour fouetter les livres quand ils sont cousus. Les chapeliers, cordonniers, bourreliers, en font usage aussi.

GANTER. v. a. 1^re^ conj. Mettre des gants. Cette personne est très-difficile à ganter.

— Etre juste à la main. Ces gants vous gantent bien.

— Fam. Se dit dans le sens de Convenir, faire l'affaire de quelqu'un. Cela me gante. Cela ne le gante pas du tout.

— SE GANTER. v. pron. Se mettre des gants. Les dames se gantent dès qu'elles vont à l'air.

GANTÉRIA. s. f. Mar. Nom qu'on donne sur la mer Méditerranée aux barres de hune.

GANTERIE. s. f. Fabrique, magasin de gants; art du gantier. Les ouvriers de cette ganterie sont habiles. Le commerce de la ganterie est prospère. La ganterie fait des progrès. Les différentes peaux dont on se sert dans la *ganterie*, industrie très-florissante en France, sont celles du chevreau, du chamois, du daim, du castor et de l'agneau. (Rat.) La *ganterie* de luxe de Grenoble, aussi belle peut-être que celle de Paris, est moins solide, à cause de la légèreté de la peau. (Id.) Aujourd'hui la *ganterie* de France l'emporte en général sur celle des autres pays. (Id.)

GANTIER, IÈRE. s. Celui ou celle qui fait des gants, qui en vend. La plupart des gantiers font et vendent aussi des bretelles, des culottes et des gilets de peau.

GANTOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Gand.

— Qui appartient à la ville de Gand ou à ses habitants. Industrie gantoise. ‖ On dit aussi le *Gantois* pour signifier La contrée de Flandre.

GANYMÈDE. Myth. Prince troyen, fils de Tros ou de Laomédon et de la nymphe Callirhoé; il était d'une grande beauté. Jupiter voulant en faire son échanson, se transforma en aigle et le transporta du mont Ida dans l'Olympe, où il lui donna l'emploi d'Hébé.

GANYMÈDE. s. m. Alchim. Nom que les alchimistes donnaient au soufre obtenu par sublimation.

—Astron. Nom de la constellation: *le Verseau*.

— Bot. Genre de plantes du Portugal.

GAON. (en hébr. *gloire, honneur, majesté*). Titre d'honneur que l'on donnait autrefois aux rabbins et aux docteurs juifs qui se distinguaient par leur mérite ou leur science.

GAP. Géogr. Sur la Bène, appelée aussi la Luie, ch.-l. de département des Hautes-Alpes; 7,250 hab., à 669 kilom. S.-E. de Paris.

GARADES. s. f. Espèce de sacs en usage au royaume de Fez.

GARAGUAY. s. m. Ornith. Oiseau de proie d'Amérique gros comme un milan.

GARAGIAU. s. m. Ornith. Nom d'oiseau qui se trouve dans le pays des Cafres, en Afrique. ‖ Espèce de mouette.

GARAIE. s. m. Navig. Se dit de l'action de faire entrer les bateaux dans une gare.

GARAIRE. s. m. (du gaulois *garer*, d'où nous avons fait *garder*, *gare*). Nom d'un office monastique.

GARAIS ou **GARAS.** s. m. Bot. Nom vulgaire du fusain.

GARAMANTES. s. des 2 g. Ancien peuple de la Libye intérieure, Afrique, capitale Garama, aujourd'hui *Ghermo*.

GARAMANTITE. s. f. Minér. Pierre precieuse, qu'on appelle autrement *sandastros*. Elle est de couleur obscure en dehors, mais luisante, rayonnante, transparente en dedans, marquetée en plusieurs endroits de taches dorées en forme de gouttes ou d'étoiles. On l'appelle *garamantite*, parce qu'on la trouve dans le pays des Garamantes.

GARAMIT. s. m. Ichthyol. Poisson des mers du Levant.

GARAMOND. s. m. Impr. Caractère petit-romain ainsi appelé du nom de son inventeur. Ce caractère ne s'emploie plus.

GARANÇAGE. s. m. C'est la teinte ou bouillon fait avec la garance.

GARANCE. s. f. (de *varentia*, changement très-fréquent dans notre langue et celles du Midi, du *v* en *g*). Bot. Plante de la famille des rubiacées, originaire de l'Orient et assez commune dans le midi, cultivée en France depuis soixante ans, dans le département de Vaucluse et aussi dans ceux du Bas-Rhin et de la Seine-Inférieure, et dont on fait un très-grand usage en teinture, à cause de la propriété qu'ont ses racines de donner une couleur rouge très-solide et qu'on emploie surtout utilement dans l'impression des toiles peintes. Les os des animaux nourris avec les feuilles et les racines de la *garance* prennent une couleur rouge qui ne se perd qu'à la longue, quand on change cette nourriture. (Moléon.)

— On dit, Une étoffe teinte en garance; et adjectivement : Drap *garance*; pantalon, veste garance. Les étoffes de coton teintes en rouge *garance* avec les racines récoltées en Europe ont rarement le lustre de celles qui le sont avec les racines qui viennent de Levant. (Moléon.)

GARANCER. v. a. 1^re^ conj. Teindre en garance. Le noir doit être garancé parce qu'il est meilleur, plus beau et plus sain.

GARANCEUR. s. m. Ouvrier qui teint en garance.

GARANCIÈRE. s. f. Lieu où l'on sème de la graine de garance. ‖ Local où l'on teint avec de la garance.

GARANT, ANTE. s. (en angl. *warant*, justification; en bas lat. *warandus*, *warantus*; du teutonique *wahren*, garder; changement fréquent du *v* ou *w* en *g*). Celui ou celle qui répond de son propre fait ou du fait d'autrui. Tout citoyen est naturellement garant de ses actions.

Le fond du conte est véritable.
Buffon m'en est garant qui pourrait en douter?
(FLORIAN.)

— Se dit aussi des choses. La bonne éducation de la jeunesse est le plus sûr *garant* du bonheur d'un Etat. (Oxenst.) Il éprouva que la grande cruauté n'est pas le meilleur *garant* de la domination. (Raynal.) Il sait que les premiers applaudissements ne sont pas toujours un sûr *garant* du mérite d'un ouvrage. (Volt.)

— Jurispr. Vous rendez-vous garant de cet homme, de cette dette? Il est garant de cette obligation. Ce créancier a un bon, un mauvais garant. Je l'ai pris pour garant. Le vendeur est garant envers l'acquéreur de la propriété, de la chose qu'il lui a vendue. On m'a attaqué en éviction, j'ai mis en cause mon garant. On n'est point garant d'une force majeure.

— Fig. et fam. C'est un très-honnête homme, je vous en suis garant. Je vous suis garant ou garante de la vérité du fait.

— Sûreté, garantie, gage. Quel meilleur garant voulez-vous de sa fidélité? Sa conduite passée est un sûr garant de celle qu'il tiendra.

—Se prend dans l'acception d'Autorité, témoignage. Vous avez pour garant l'Académie. J'ai pris tous mes garants dans les auteurs les plus accrédités. Nul écrivain n'est meilleur garant. St Thomas est *garant* de la proposition que j'ai avancée. (Pasc.)

— Mar. Bout des cordages ou manœuvres qui passent par des poulies ou qui servent à quelque amarrage. ‖ *Mollir, filer en garant*. Lâcher le cordage doucement et sans secousse

GARANTI, IE. part. pass. du v. Garantir. S'empl. adjectiv. Marchandise garantie. Etre garanti contre toute avarie. On est *garanti* par la resistance : elle arrête, rompt ou amortit le coup. (Lav.) Il arrive le plus souvent qu'un traité est *garanti* par une tierce puissance vis-à-vis de toutes les puissances contractantes. (Roy.-Coll.) Les droits des auteurs ont été *garantis*, quant aux œuvres posthumes, à leurs héritiers ou cessionnaires. (Dufey.) Le narval redouble ses coups, il le perce, il le déchire, il lui arrache la vie, toujours hors de portée, toujours preservé de toute atteinte, toujours *garanti* par la distance. (Lacépède.)

GARANTI, IE. s. Celui, celle envers qui on s'est engagé à maintenir les conditions d'un traité et à en procurer l'exécution. Le garant doit prêter secours au *garanti* dans le cas où celui-ci serait lésé ou seulement menacé d'un préjudice par l'inexécution du traité. (Boulet.) Le garant n'est tenu d'assister le *garanti* que

lorsque celui-ci n'est pas en état de se procurer justice par lui-même. (Roy.-Coll.)

GARANTIE. s. f. (du teut. *wahren*, garder; d'où le bas lat. *varandia* et *garandia*, et l'anglais *warrant*, justification). Obligation de défendre une personne d'un dommage éventuel ou de l'indemniser d'un dommage éprouvé. Vendre un héritage sans garantie. Vendre une montre avec garantie pour un an. Quelle garantie me donnerez-vous? N'avoir pas foi dans la garantie de quelqu'un. Agir sans la garantie de quelqu'un. S'obliger à garantie. Être tenu à garantie. N'être soumis à aucune garantie. Les *garanties* ont surtout pour objet d'affermir les traités, en assurant autant que possible leur inviolabilité. (Roy.-Coll.)

— Jurispr. Obligation accessoire qui assure l'exécution de l'obligation principale. La *garantie*, comme toutes les obligations de donner, de faire ou de ne pas faire, se résout par une appréciation en argent, dans le cas même où l'argent n'était pas l'objet du contrat. (Merl.) ‖ *Garantie formelle ou simple*. Celle qui a lieu en matière réelle. ‖ *Garantie de droit*. Celle qui est établie par la loi, qui est de la nature du contrat et n'a pas besoin des lors d'être stipulée. ‖ *Garantie de fait*. Celle qui résulte seulement des conventions expresses des parties ou d'un cas exceptionnel prévu par la loi. ‖ *Garantie partielle*. Celle qui ne porte que sur quelques-unes des dispositions d'un traité, d'un marché, etc.

— Procéd. comm. *Demande en garantie*. Acte par lequel le défendeur au principal appelle en cause la personne contre laquelle il a un recours à exercer. En matière de commerce, la rapidité des transactions et la facilité de transmission de la propriété rendent plus fréquentes les demandes en *garantie*. (Merl.) Il ne faut pas se dissimuler néanmoins que la demande en *garantie* donne lieu à de graves abus. (Id.)

— L'acte même de garantie. La *garantie* ne donne pas lieu à un droit particulier, parce qu'elle se confond avec les conventions arrêtées par les contractants et qu'elle en fait partie intégrante. (Chab.-Cham.)

— Fig. Soyez réservé à donner des recommandations; elles doivent, entre honnêtes gens, être des actes de *garantie*. (Oxenst.)

— Administr. *Bureau de garantie*. Lieu où l'on essaie et où l'on constate légalement le titre des matières, des ouvrages d'or et d'argent.

— Dr. internat. *Garantie*. Acte par lequel une puissance s'engage à aider un autre peuple, un gouvernement ou une famille souveraine, dans la poursuite de droits réels ou prétendus. C'est une espèce d'alliance restreinte aux cas pour lesquels elle a été contractée, et elle est soumise aux mêmes règles.

— Dr. pol. *Garantie des fonctionnaires publics*. Protection dont la loi couvre en France certains fonctionnaires publics, en défendant de les poursuivre judiciairement sans une autorisation supérieure, à raison des abus ou des délits prétendus commis par eux dans l'exercice de leurs fonctions. La *garantie* des fonctionnaires publics n'existait pas sous l'ancien régime. (E. Reg.) ‖ *Garantie individuelle*. Moyens que la société assure à tous ses membres de faire respecter les droits qu'elle reconnaît à chacun d'eux. La liberté de la presse, celle des cultes, la procédure par jurés, l'inamovibilité des juges, sont des *garanties* du droit de propriété, de la liberté des opinions et des consciences, et de la sûreté des personnes. (Regn.) La sûreté des personnes et des propriétés, la liberté de conscience et de la presse, voilà les quatre *garanties* de la Charte. (Beugnot.)

GARANTIR. v. a. 1^re conj. (rad. *garant*). Se rendre garant, se porter caution; répondre de l'exécution d'un engagement, de la valeur et du mérite d'un objet. Garantir une vente, un marché, une transaction. Garantir une créance, une propriété, une jouissance. Je vous garantis cette montre pour un an. Il lui a garanti ce cheval de tout défaut. Lui a-t-on garanti l'origine de ces vins? Qui me garantira la jouissance du jardin? Il garantit l'authenticité du titre. La puissance qui *garantit* un traité s'engage à en maintenir les conditions et à en procurer l'exécution. (Roy.-Coll.)

— Assurer, certifier, rendre sûr, certain. Ses actions garantissent sa moralité. Il n'a trouvé personne qui garantît la vérité d'une semblable assertion. Je ne puis garantir ce fait. Parbleu, je *garantis* la pièce détestable. (Mol.) ‖ On dit aussi dans le même sens, *Garantir que*. Je vous garantis que ce passage est de Cicéron.

— Préserver, mettre à l'abri de. Garantir quelqu'un des maux, qui le menacent. Manteau qui garantit du froid. Les paupières servent à *garantir* les yeux, et à empêcher la cornée de se dessécher. (Buff.) Des tentes les *garantissaient* des ardeurs du soleil. (Barth.) Nulle compassion ne pouvait *garantir* notre vie. (Id.) Le roi établit une nouvelle police pour *garantir* les Saxons des insultes des soldats. (Volt.) Je me sens pour tous ces abus une aversion qui doit naturellement m'en *garantir*. (J.-J. Rouss.) Après m'avoir délivrée avec tant de peine des pièges de mon cœur, tu me *garantiras* encore de ceux de ma raison (Id. Je prie Dieu qu'il vous *garantisse* de tous ces maux. (Sévig.) Ni l'âge, ni la célébrité, ni de longs services, ne sauraient le *garantir* de ces rigoureux traitements. (Barth.) A quel prix m'as-tu *garanti* du naufrage. (Fén.) La présence d'un volcan à Lisbonne l'eût peut-être *garantie* d'un désastre qui fait frémir l'humanité. (Libes.) Il n'y a point de remède qui puisse *garantir* de la mort. (Acad.)

> La seule fuite, Iris, nous *garantit*;
> C'est le parti le plus utile à prendre
> Contre l'amour. (Deshoulières.)

— Anc. cout. *Garantir un fief*. Les suzerains étaient obligés de garantir les fiefs de leurs vassaux, sinon, ils perdaient ce fief; les rois seuls ne perdaient pas leurs fiefs faute de garantie.

— SE GARANTIR. v. pron. Se préserver, se mettre à l'abri de. Se garantir du froid. Se garantir de la chaleur. Comment se *garantir* aujourd'hui de ces cruautés réfléchies, de ces haines froides et assez patientes pour attendre le moment de la vengeance? (Barth.) Il avait à se *garantir* de l'exactitude froide et de la simplicité affectée. (Did.) Des hommes éloquents ne se sont pas *garantis* du jargon révolutionnaire, et les écrits politiques de Mirabeau en sont la preuve. (La Harpe.) Quelques sages, il est vrai, ont résisté au torrent général, et se sont *garantis* du vice dans le séjour des Muses. (J.-J. Rouss.) Les mathématiques et la philosophie naturelle se sont mieux *garanties* des subtilités sophistiques que les autres sciences. (Jouffr.)

— S'assurer l'un à l'autre, se promettre avec garantie de serment. Se garantir fidélité. Les amants se *garantissent* une félicité qui ne dépend pas d'eux. (***)

GARANTISSEUR. s. m. Celui qui garantit, qui préserve. Ils les aiment et adorent, comme vrais, sûrs et chastes gardiens de la chasteté de leurs femmes, et *garantisseurs* de leur honneur. (Brant.) Ce mot est vieux et inusité.

GARAPHIE. Myth. Vallée de Béotie où Actéon fut dévoré par les chiens.

GARAS. s. m. Comm. Toile de coton blanche et commune, qui se fabrique dans les Indes.

GARASSE (François). Jésuite dont le nom, comme celui de Zoïle, est resté honteusement célèbre. Né en 1585. Tourmenté du désir de faire parler de lui, il prit part aux luttes littéraires et religieuses de son temps, et s'attaqua à toutes les réputations pour essayer de les flétrir en s'illustrant à leurs dépens.

GARAT (Dom.-Jos.). Littérateur distingué, ministre de l'intérieur en 1793; né à Bayonne (Basses-Pyrénées). ‖ (Pierre-Jean), neveu du précédent, le plus grand chanteur que la France ait connu, né à Ustavitz (Basses-Pyrénées) en 1764, mort en 1823.

GARBELAGE. s. m. Comm. Droit sur les marchandises envoyées de Marseille dans le Levant.

GARBIN. s. m. Nom donné au vent de sud-ouest sur la Méditerranée et dans les provinces méridionales.

GARBON. s. m. Ornith. Mâle de la perdrix.

GARBOUILLE. s. m. (de l'ital. *garbuglio*). S'est dit pour Brouille, querelle, désordre, confusion. Être en garbouille avec quelqu'un.

GARBURE. s. f. Potage de pain de seigle, choux et lard.

GARCE. s. f. (féminin de *gars*, *garçon*, on écrivait autrefois *garse*). Ce mot, dont les honnêtes gens évitent de se servir, signifiait anciennement une Fille majeure ou une jeune fille en général. Le mâle est gars à quatorze ans, et la femelle est *garce* à douze. (Montfauc.) Dionysius le Tyran lui ayant présenté trois belles *garces*, afin qu'il en fît choix, il répondit qu'il les choisissait toutes trois. (Mont.)

— Dans quelques provinces de France, il signifie simplement Une fille, par opposition à Garçon; il ne s'y prend pas en mauvaise part, et n'y passe nullement pour un terme malhonnête. Un père, dans le Maine et dans la Normandie, dira bien: *J'ai deux garçons et deux garces*, pour deux garçons et deux filles.

— Maintenant, et surtout à Paris, il ne se dit que d'une fille ou d'une femme débauchée, d'une prostituée. C'est un terme de souverain mépris. Quel contraste dans ce mot! le nom de jeune fille descendue aux prostituées, tandis que le mot *garçon*, qui, chez nos pères, désignait en général un mauvais sujet, un vaurien, est à présent celui d'un homme dans le célibat, quel qu'il soit, et quelque âge qu'il ait.

GARCE. s. f. Métrol. Unité de poids en usage dans l'Inde. La garce de Madras vaut kilog. 4,535,44. ‖ Mesure de capacité pour les solides dans l'Inde. La garce de Madras pour le blé vaut lit. 4,916,97, celle de Pondichéry, lit. 366,36.

GARCESQUES. s. f. pl. Ancien synon. de Grègues ou culottes.

GARCETTE. s. f. Mar. Tresse en bitord ou en tout autre menu cordage, longue de deux mètres environ. Les garcettes servent principalement d'amarrages pour rétrécir la surface de certaines voiles quand le vent devient trop fort. Elles servent aussi à lier le câble au cordage sans fin appelé *tournevire*, et qui sert à lever l'ancre au moyen du cabestan autour duquel on l'enroule.

— On donnait aussi ce nom à l'instrument avec lequel on frappait sur le dos nu des matelots qui avaient encouru un châtiment.

— Archéol. Sorte de coiffure de femme dans laquelle les cheveux étaient rabattus sur le front, mode venue d'Espagne avec la reine Anne d'Autriche; car les Espagnols appelaient ces cheveux *garcetas*, diminutif de *garça*, oiseau qu'on nomme l'aigrette ou le petit héron.

GARCETTE. s. f. (diminut. de *garce*). S'est dit pour Jeune fille, vierge. Dans quelques provinces et principalement dans l'Anjou, le Maine, une *garcette* est une petite fille au-dessous de douze ans.

GARCIE. s. f. Bot. Arbuste de l'Amérique méridionale, de la famille des euthymaloïdes.

GARCILASO DE LA VEGA. Nom que le public et la postérité ont imposé à Garcias Laso, prince des lyriques espagnols, né à Tolède vers 1503, mort en 1536.

GARCINIÉES. adj. et s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des guttifères. Famille de plantes ayant pour type le genre garcinie.

GARÇON. s. m. (du bas lat. *garcio*, *garzio*, *garso*, *garro*, *garsio*, *garcio*, *guarcie*, *garco*, *garcon*, *garçonium*, *garcus*, *garcifer*, valet, serviteur, tous mots dérivés du gall. *gwas* ou *gas*, dans lequel on a inséré un *r*, ce qui était très-commun, et ajouté la terminaison indifférente *on*; ou de *gars*, mâle, qu'on a étendu ensuite à signifier valet, goujat, débauché, mauvais sujet, vaurien). Enfant mâle, par opposition à fille. Il a des garçons et des filles de son mariage. Elle a eu deux garçons de son premier mariage. Cette femme est accouchée d'un garçon. Jeune garçon. Grand garçon. Petit garçon. Qui pourrait croire qu'une mère qui a trois *garçons*, dont l'aîné est marié, tût sur le point de voir finir sa maison? (M^me de Sévigné.) La joie d'une reine est grande quand elle accouche d'un *garçon*. (Trév.)

— Fam. Se dit d'un jeune homme, d'un homme. C'est un beau garçon, un joli garçon. Un garçon de belle taille. Un bon garçon. Un garçon fort aimable. Un garçon de talent. Ce pauvre garçon! Si un de ces *garçons* aime un objet indifférent, armez en lui l'ambition contre l'amour. (B. de St-P.) Le pauvre *garçon* en parut tout triste, et il ne fut plus possible de le remettre de belle humeur, après que vous fûtes sortie. (Bruéys.) Les jolis *garçons* ont des droits sur les veuves. (Andr.)

— *Brave garçon*. Se dit d'un jeune homme honnête, et qui se conduit bien; ou de celui qui a fait une chose dont on est satisfait. C'est un brave garçon, je suis fort content de lui. Vous êtes un brave garçon d'être venu me voir.

— Fam. *Mon garçon*. Se dit quelquefois pour Mon ami.

— Fig. et ironiq. *Beau garçon, joli garçon*. Se disent d'un homme que la débauche, le jeu, ou une trop grande dépense, ont jeté dans quelque excès honteux; qui a compromis sa position, s'est jeté dans l'embarras. Vous voilà beau garçon! Il est joli garçon! ‖ Se dit aussi d'un homme qui s'est enivré. Il était hier joli garçon!

— Fig et fam. *Être bien petit garçon auprès de quelqu'un*. Lui être fort inférieur. Il se croit un peintre fort habile, et n'est encore qu'un bien petit *garçon* auprès des grands maîtres de notre école. (Acad.)

— Celui qui demeure dans le célibat, qui ne se marie point. Mourir garçon. Rester garçon. C'est un vieux garçon. Ménage de garçon. Un *garçon* est plus dur, plus cruel qu'un homme marié. (Bacon.) Il est difficile qu'un *garçon* ne soit pas égoïste ou tatillon, intrigant et libertin corrupteur. (***) Quand on est vieux *garçon*, l'on n'a plus d'avenir. (Col. d'Harlev.) Les dernières années d'un *garçon* sont tristes. (Volt.)

— *Déjeuner, dîner de garçons*. Où il n'y a que des hommes.

— Fam. *Faire vie de garçon, mener une vie de garçon*. Vivre indépendant de tous les devoirs d'un homme qui est chef de famille, et de toutes les exigences que sa position sociale l'oblige à respecter.

— Prov. et fam. *Fille n'est pas garçon*. C'est-à-dire, les filles s'astreignent à des convenances, à des préjugés même auxquels ne sont nullement tenus les garçons.

— *Faire le mauvais garçon*. Faire le méchant, le brave, sans l'être en effet.

— *Garçon* signifie aussi Qui n'est pas passé maître, apprenti. Garçons critiques. Garçons philosophes.

> Pour convive je suis d'une assez bonne étoffe,
> Suivant de Démocrite, et *garçon* philosophe (Regn.)

— Se dit aussi des ouvriers qui travaillent chez les maîtres; de ceux qui servent les acheteurs chez certains marchands; des domestiques de certains établissements, de certaines administrations. Garçon menuisier. Garçon tailleur. Garçon coiffeur. Garçon épicier. Garçon marchand de vin. Garçon de restaurant, de café. Garçon de magasin. Garçon de bureau. Garçon de caisse. Garçon de collège, d'hôtel garni. Garçon de théâtre. Ce bottier, ce chapelier a tant de garçons. Envoyez-moi le garçon. Garçon, servez-nous une demi-tasse, un potage, etc. Donner quelque chose au garçon. N'oubliez pas le garçon. ‖ Dans les grandes maisons, il y a des garçons d'office, des garçons de cuisine, des garçons d'écurie, etc.

— *Garçons de pelle*. Manœuvres qui, avec de grandes pelles de bois ferrées, remplissent les mesures dont on se sert pour le charbon.

— Mar. *Garçons de bord*. Jeunes garçons au-dessous de dix-huit ans qui servent sur les vaisseaux et commencent à travailler à la manœuvre. On les nomme aujourd'hui *novices*.

— *Garçons de la chambre, garçons de la garde robe*. Valets qui, chez le roi, faisaient les bas offices dans la chambre et dans la garde-robe.

GARÇONNAILLE. s. f. (pr. *gar-ço-na-ie*). Rassemblement de garçons, de valets, de mauvais sujets, dans ce sens on a dit Valetaille, canaille. On a dit aussi *garchonnaille*. Ce mot est vieux et inusité.

GARÇONNEMENT. s. m. Vieux mot qui signifiait Airs, manières, déportement de garçon, messéants à une femme.

GARÇONNER. v. n. 1^re conj. Mener une vie de garçon, une vie déréglée, avoir une conduite peu mesurée. Ayant pratiqué les gens de guerre, elle s'était tant accoutumée à *garçonner* avec eux parmi les armes. (Brant.)

> En mon absence qu'il *garçonne*,
> Et fasse tout ce qu'il voudra. (Rém. Belleau.)

— SE GARÇONNER v. pron. S'habiller en garçon, affecter les manières, les habitudes de garçon. Il n'est pas bienséant qu'une femme se *garçonne* pour se faire montrer plus belle. (Brantôme.) Ce mot est vieux et inusité.

GARÇONNERIE. s. f. Conduite libre et déréglée; affectation des mœurs, des habitudes, des manières d'un garçon. Vieux et inusité.

GARÇONNET. s. m. (diminut. de *garçon*). Petit garçon. Combien de fois m'a-t-il pris envie, passant par nos rues, de dresser une farce pour venger des *garçonnets* que je voyais écorcher, assommer et meurtrir, à quelque père ou mère furieux? (Montaig.) Ce mot est vieux et inusité.

GARÇONNIER, IÈRE. adj. Qui appartient aux garçons; qui aime, qui fréquente les garçons.

> Je n'ai pas le cœur *garçonnier*,
> Pour aimer femme *garçonnière*. (***)

— GARÇONNIÈRE. s. f. Se dit, dans le style familier, d'Une petite fille qui aime à hanter les garçons.

GARD. Géogr. Petite rivière de France, non navigable, formée par la réunion du Gardon d'Anderze et du Gardon d'Alais.

— Département de France, tirant son nom de la rivière qui le traverse, et formé d'une partie de l'ancienne province du Languedoc. Climat très-doux; sol riche en minéraux, peu ou point exploités; vins et fruits excellents; huile et soie; nombreux troupeaux donnant une laine très-fine; filatures et fabriques d'étoffes de soie; distilleries, exploitations de sulfate de fer, d'ocre de fer et d'antimoine; tanneries, teintureries et verreries; ch.-l. Nîmes; 366,000 hab.

GARDA ou **GARDE.** Géogr. Lac du royaume lombard-vénitien, long de 44 kil., large de 4 à 16 kil.; plusieurs îles; prodigieuse quantité de poissons; truites saumonées; il est environné de collines couvertes d'orangers, de mûriers, de vignes et même d'oliviers; sur ses bords s'élèvent beaucoup de villes et de villages, entre lesquels il se fait un commerce considérable.

GARDABLE. adj. des 2 g. (rad. *garder*). Que l'on peut garder. ‖ Facile à garder.

GARDAFUI. Géogr. Cap le plus oriental de l'Afrique, à l'extrémité de la côte d'Ajan et du royaume d'Adel. Le cap Gardafui.

GARDAGE. s. m. Féod. Ancien droit féodal.

GARDAUCHES. s. f. pl. Anat. Syn. de Vésicules séminales.

GARDE. s. f. (du celt. *gward*, garde, gardien, protecteur). Dans le sens le plus général, Défense, conservation de quelque chose. La garde d'une maison. La garde d'un trésor. Avoir la garde d'une bibliothèque, d'un magasin, d'un poste. Un corps de troupes chargé de la garde des frontières. Confier ses enfants à la garde d'un vieux serviteur. Être sous la garde d'une personne sage. Jeune personne qui est sous la garde d'une sage gouvernante. Avoir, prendre, recevoir la garde d'une chose. Prendre quelque chose en sa garde. Avoir, prendre quelqu'un sous sa garde. Donner une chose en garde. Être en la garde d'une personne sûre. Payer les frais de garde. Les légions distribuées pour la *garde* des frontières, en défendant le dehors, affermissent le dedans. (Boss.) Bien que la responsabilité qu'entraîne la *garde* des choses soit immense, celle qu'entraîne la *garde* des personnes exige une sollicitude et des soins bien plus délicats. (Barr.) Un dépôt à la *garde* duquel on ne peut trop veiller. (Mass.) La porte dans le chœur à sa *garde* est commise. (Boil.) Mais à qui de Juda confiez-vous la *garde*? (Rac.) La *garde* en fut commise à ma fidélité. (Id.)

> Qu'Ismael en sa *garde*
> Prenne tout le côté que l'orient regarde. (Racine.)

— Se dit figurément en ce sens des choses morales. La vertu est la garde de la pudeur. La fierté est toujours une plus sûre garde de la pudeur, que la douceur et la timidité. Sa beauté n'a-t-elle pas été sous la *garde* de la plus scrupuleuse vertu. (Fléch.)

— Protection. A la garde de Dieu. Dieu vous tienne en sa garde. Que Dieu vous ait en sa garde, en sa sainte et digne garde. Allez-vous-en à la garde de Dieu. La formule salutatoire de nos vieux rois de France était: Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne *garde*. (Bescher.) Ce fut à cette *garde* fidèle que la reine commit ce précieux dépôt. (Boss.) Et je viens vous chercher pour vous prendre en ma *garde*. (Corn.)

> Celui qui mettra sa vie
> Sous la *garde* du Très Haut (J.-B. Rouss.)

— Soin, précaution que l'on apporte pour empêcher que quelque chose n'arrive, contre notre intention ou notre volonté. Être sur ses gardes. Se mettre, se tenir sur ses gardes. Prendre garde de tomber dans une faute. Prenez garde qu'on ne vous trompe, qu'on ne vous surprenne. Prenez garde de tomber. On le trompera, si l'on ne prend

garde. Prenez garde à vous. Prenez donc garde, vous allez tout renverser. Il faut tant d'attention pour être en garde contre une notion vague, contre un mot vide de sens, contre une équivoque, qu'on a plutôt fait d'admirer que de critiquer. (Condill.) Prenez garde au péril qui suit un tel service. (Corn.) César, prends *garde* à toi. (Id.)

Prenez *garde*, seigneur; vos invincibles mains
Ont de monstres sans nombre affranchi les humains;
Mais vous en laissez vivre. . . . (Racine.)

Sans prendre *garde* à sa femme,
Qui se perdit en chemin (J.-B. Rouss.)

— *Prendre garde*, signifiant prendre ses mesures, veut *ne* devant le verbe qui suit, parce qu'on prend ses mesures pour qu'une chose qu'on redoute ne soit pas: *prenez garde qu'on ne vous trahisse.* || Suivi d'un infinitif accompagné de la négative, il veut la préposition *à*. Prendre garde à ne pas tomber. Prendre garde à ne pas mal faire. Prenons *garde* si nos bienfaits ne nuisent point aux autres et ne tournent pas contre ceux mêmes qui en sont l'objet. (Mab.) Vous devez prendre *garde* à ne jamais laisser le vin devenir trop commun dans votre royaume. (Fén.) Prends *garde* qu'il ne surprenne les trois juges et Pluton même. (Id.)

Prends *garde* que l'astre qui nous éclaire
Ne te voie en ces lieux mettre un pied téméraire.
(Racine.)

— Action par laquelle on observe ce qui se passe, pour éviter toute surprise. Faire la garde. Être de garde. Être de bonne garde. Entrer en garde. Se mettre en garde. Être toujours sur ses gardes. Il faut être incessamment sur ses *gardes*. (J.-J. Rouss.) Puisqu'on fait bonne *garde* aux murs et dans le port. (Corn.)

— Dans un sens particulier, Guet, service alternatif des soldats ou autres agents de la force publique, désignés pour veiller pendant un temps déterminé au maintien du bon ordre, à la conservation d'un monument, etc. Faire la garde. Faire bonne garde, mauvaise garde. Officier de garde. Soldat de garde. Monter la garde. Descendre la garde. Une ordonnance du roi, du 1er mars 1768, encore en vigueur dans les troupes françaises, a fixé la durée du service de *garde*, la manière dont il doit être fait, soit dans les places, soit dans les quartiers, en temps de paix ou en temps de guerre. (Merlin.)

— *Monter la garde*. Faire partie de ceux qui prennent le service de la surveillance. || *Descendre la garde*. Rentrer au quartier ou au logement, après avoir monté la garde.

— *Corps de garde*. Un certain nombre de soldats placés en un lieu, pour être distribués de là à différents services. || Lieu où ils sont placés. Arrêter quelqu'un et le mener au corps de garde. Passer la nuit au corps de garde. Je me suis arrêté quelquefois dans les rues de Paris à considérer avec plaisir de petites vignes dont les racines sont dans le sable et sous le pavé; elles tapissent de leurs grappes toute la façade d'un *corps de garde*. (B. de St-P.) Dans tous les temps, les murs des prisons, des *corps de garde*, des écoles, des auberges, ont été des registres ouverts aux impromptus des hommes. (De Jouy.)

— Se dit dans un sens analogue du service des pages, des gentilshommes, des valets, des laquais, qui se tiennent tour à tour auprès des rois et des princes pour les servir et faire ce qu'ils commandent. Un page qui est de garde.

— Temps que dure ce service. Monter une garde de deux heures. Une garde de trois heures.

— Batterie que le tambour de service dans la caserne doit exécuter à une heure prescrite, afin de disposer les hommes qui doivent monter la garde. Battre la garde.

— Les militaires eux-mêmes désignés pour monter la garde. Les gardes prennent différents noms suivant la mission qu'elles reçoivent au moment du défilé de la parade. Ainsi on dit: La garde de police. La garde d'honneur. La garde du camp. La garde du drapeau. La garde des portes. La garde du palais. Relever, renforcer, doubler, asseoir, poser la garde. Changer la garde. La garde montante. La garde descendante. Aller chercher la garde. Appeler la garde. Crier à la garde. Maître absolu de tout, il change ici la *garde*. (Corn.)

— *Relever la garde*. Remplacer par une nouvelle garde celle dont le service est expiré.

— Ellipt. *A la garde!* Exclamation dont on se sert pour appeler la garde, dans un moment de danger. On entend le cri A la garde! Le cri *A la garde!* proféré, ou par la femme battue ou par l'honnête citadin assailli des malfaiteurs, est devenu un talisman qui suffit pour faire cesser les coups et le danger. (U. Barr.)

— Certain nombre de soldats d'infanterie et de cavalerie destinés à mettre à couvert une armée ou une place des entreprises de l'ennemi. || *Garde avancée*. Corps de cavaliers ou de fantassins qui marchent à la tête d'une armée pour avertir de l'approche de l'ennemi. || Détachement de quinze ou vingt cavaliers commandés par un lieutenant, portés au delà de la garde du camp. || *Grand'garde*. Corps de cavalerie qui se met à la tête d'un camp pour empêcher que l'armée ne soit surprise.

— Par extension de l'idée de défensive attachée à ce mot, Corps de troupes spécialement chargé de garder, de défendre un souverain, un prince, etc. Se faire donner une garde. La garde du prince. Être entouré de sa garde. Garde royale, impériale. Garde royale à pied, à cheval. Garde d'honneur. La garde écossaise de Louis XVI. Un officier, un soldat de la garde royale, de la garde impériale, de la garde d'honneur. Il n'aura pas besoin de *garde* qui veille à la porte de son palais. (Mass.) Si durant le festin sa *garde* l'environne. (Corn.) La *garde* y restait faible et sans aucun ombrage. (Id.) De moment en moment votre *garde* s'écoule. (Id.) Nos deux révolutions ont posé en principe qu'il n'y aurait point de corps d'élite, point de *garde* impériale ou royale. (Constit.)

Le pauvre en sa cabane ou le chaume le couvre
Est sujet à ses lois (de la mort),
Et la *garde* qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos rois. Malherbe.)

— Absol. *La garde*. La garde impériale ou la garde royale. La garde meurt et ne se rend pas. Les régiments de la garde. Entrer dans la garde. Sortir de la garde. Officier de la garde.

— Partie d'une épée, d'un poignard, d'un sabre qui est entre la poignée et la lame, et qui sert à couvrir la main. La garde d'une épée, d'un poignard, d'un sabre. Garde d'argent. Garde à coquille. Monter une garde. Démonter une garde. Fausser la garde. Les branches d'une garde. Enfoncer l'épée jusqu'à la garde.

— Fig. et fam. *Monter une garde à quelqu'un*. Le réprimander sévèrement. || *S'en donner jusqu'aux gardes*. Faire un grand excès.

— Au jeu de cartes, Une ou plusieurs basses cartes de la même couleur que la carte principale qu'on veut garder. Garde au roi, à la dame. Écarter sa garde.

Ou, querellant tout bas le ciel qu'elle regarde,
A la bête, gémir d'un roi venu sans *garde*. (Boil.)

— Fig. et fam. *Avoir toujours garde à carreau*. Être prêt à répondre à toute objection, à parer à tout événement.

— Anc. cout. Saisie des animaux qui causent du dommage dans l'héritage d'autrui. || *Garde orpheline*. Nom qu'on donnait avant la révolution, dans certaines villes de la Flandre française et de la Flandre autrichienne, à un tribunal chargé spécialement de veiller aux intérêts des mineurs sous l'inspection des échevinages. Les gardes orphelines n'administraient pas elles-mêmes les biens des mineurs. || *Garde noble*. Droit autrefois attribué par un grand nombre de coutumes au survivant de deux époux nobles, de percevoir à son profit, sous certaines charges les revenus des biens que ses enfants mineurs avaient recueilli dans la succession du prédécédé. || *Garde bourgeoise*. Droit établi autrefois par diverses coutumes, notamment par celle de Paris, en faveur du survivant des deux époux bourgeois. || *Garde seigneuriale*. Dans l'ancienne coutume de Normandie, droit en vertu duquel le seigneur féodal jouissait des revenus des fiefs tenus immédiatement de lui, pendant que ses vassaux étaient en bas âge, à la charge par lui d'entretenir les héritages et de payer les redevances annuelles qui les grevaient. || *Garde royale*. Droit de garde qui était conféré à certaines personnes par lettres patentes.

— Chass. Ergots du cerf et du sanglier.

— Eaux et for. Étendue de la juridiction d'un officier préposé à la conservation des bois. Le grand maître faisait ses visites de garde en garde.

— Escr. Manière de tenir le corps, l'épée ou le fleuret, telle que l'on soit à couvert de l'épée ou du fleuret de son adversaire, et que l'on puisse aisément le frapper ou lui porter une botte. La garde haute. La garde basse. La garde à l'épée seule. La garde à l'épée et au poignard. La garde sur le pied gauche. Se mettre, se tenir en garde. Être en garde. Être hors de garde.

— Fig. *Être hors de garde*. Ne savoir ou l'on en est dans quelque affaire, dans quelque occasion. || *Se mettre en garde, se tenir en garde*. Se défier et donner si bon ordre qu'on ne soit point surpris. Être en garde, se mettre, se tenir en garde contre la séduction.

— Ellipt. *En garde*. Mettez-vous en garde.

— *Les quatre gardes de l'épée*. La prime, la seconde, la tierce, la quarte. On y ajoute la quinte, qui est la prime renversée.

— Féod. *Droit de garde*. Sorte de droit seigneurial. || *Garde royale*. Droit qui appartenait au roi en certains lieux, de jouir de tous les fiefs, arrière-fiefs, rotures, rentes et revenus des mineurs qu'ils avaient en leur garde.

— Jurispr. *Garde judiciaire*. Celle que la justice donne d'objets saisis, séquestrés, mis sous les scellés, pour être ensuite représentés à qui de droit.

— Hist. *Garde noire*. Nom d'un corps d'infanterie qui fut organisé par Mathias Corvin, roi de Hongrie, et qui se rendit redoutable dans toutes les guerres auxquelles la Hongrie prit part. || *Garde noire*. Escouade d'archers établie autrefois à Bordeaux pour garder le port pendant la nuit, et empêcher la contrebande. || *Garde du dedans*. Partie de la garde du roi qui surveillait l'intérieur du palais, et qui se composait des gardes du corps, des cent-suisses, des gardes de la porte et des gardes du grand prévôt de l'hôtel. || *Garde du dehors*. Partie de la garde du roi qui surveillait l'extérieur du palais; elle comprenait les gendarmes, les chevau-légers, les mousquetaires, le régiment des gardes françaises et celui des gardes suisses. || *Garde constitutionnelle*. Garde qui fut accordée à Louis XVI par l'assemblée législative, et qui, aux termes de la loi, devait être composée de 1,800 hommes. Elle fut licenciée le 28 mai 1792. || *Garde nationale*. Nom que prit la milice bourgeoise organisée à Paris, le 13 juillet 1789, et peu après dans toute la France. La garde nationale de Paris, licenciée en 1827, sous le ministère de M. de Villèle, a été définitivement réorganisée en 1830, après la révolution. C'est au patriotisme et au courage des gardes nationales du royaume que la charte et les droits qu'elle consacre sont confiés. La devise de la garde nationale est: *liberté, ordre public*. || *Garde parisienne*. Garde nationale de Paris. || *Garde départementale*. Corps d'infanterie établi sous l'empire français dans chaque département. || *Garde impériale*. Particulièrement, Corps d'élite composé de détachements de toutes armes et attaché particulièrement à la personne de l'empereur Napoléon. Les beaux faits d'armes de la garde impériale sont intimement liés aux guerres de 1800 à 1815. || *Vieille garde*. Corps de la garde impériale formés avant la campagne de 1813.

En Russie à l'arrière-*garde*
J'ai porté son fils nuit et jour (Béranger)

|| *Jeune garde*. Corps de la garde impériale formés après le désastre de Moscou, pour la campagne de 1814. || *Garde royale*. Particulièrement, Corps d'élite que Louis XVIII attacha à sa personne par ordonnance du 1er septembre 1815. || *Garde municipale*. V. MUNICIPAL. || *Garde prétorienne*. V. PRÉTORIEN. || *Garde bourgeoise, garde urbaine, garde civique*. Dans quelques pays, Une milice semblable à la garde nationale de France.

— Techn. Garniture qui se met à une serrure pour empêcher que toutes sortes de clés ne l'ouvrent. En ce sens il ne s'emploie qu'au pluriel. Changer les gardes d'une serrure.

— Rel. Bande de parchemin de la longueur du livre que les relieurs mettent à moitié en dedans du carton, et dont l'autre moitié est entaillée par bandes, qu'on fait passer sur le dos dans les entre-nerfs où on les colle.

— Ruban. Bande de papier pliée en trois, de la hauteur du peigne, et qui servent à le tenir fixé dans le battant.

— Tisser. Morceau de bois placé aux deux extrémités des peignes pour assujétir les broches ou dents et les empêcher de s'écarter.

— Verr. Morceaux de verre que l'on place perpendiculairement dans le poêle, lorsqu'on procède à la calcination du verre, et qui servent à faire connaître quand l'opération est achevée.

— Anneaux qui soutiennent un peson, une romaine. || *Garde faible*. La plus éloignée du centre de la balance. || *Garde forte*. La plus proche du même centre.

— Loc. *Être de garde*. *Ce soldat est de garde*. Il fait le guet, la surveillance, il monte sa garde. On dit dans le même sens, Ce valet est de garde. Cet employé est de garde tous les quinze jours. || *Ce soldat est de bonne garde*. Il surveille bien en montant sa garde. On dit de même: Cette personne est de bonne garde. Ce chien est de bonne garde; et dans le sens contraire: Ce soldat est de mauvaise garde. Ce chien est de mauvaise garde. || *Cet homme est de bonne garde*. Il garde longtemps ce qu'il a.

— *Les filles sont de mauvaise garde*. Il est difficile de les surveiller assez pour les garantir de la séduction. Une jolie femme est de mauvaise garde. Une beauté parfaite est de mauvaise *garde*. (Boil.) || *Être de mauvaise garde*. Pouvoir se garder, se conserver difficilement. Se dit particulièrement des choses qui se gâtent dans peu de temps. Des vins de mauvaise garde. Ces fruits sont de mauvaise garde. || On dit dans un sens opposé: Ces fruits sont de bonne garde, ou absolument, Sont de garde.

— *N'avoir garde de faire une chose*. N'avoir pas la volonté ou le pouvoir de la faire, en être bien éloigné. Il n'a garde de tromper, c'est un honnête homme. Il n'a garde de courir, il a une jambe rompue. Il n'a garde d'acheter cette charge, il n'a pas un sou. Je n'ai garde d'aller dans une telle maison; on s'y ennuie trop. Je n'ai *garde* à son rang de faire un tel outrage. (Corn.)

— *Se donner de garde, se donner garde*. Se défier, se précautionner, éviter par précaution. Donnez-vous de garde qu'on ne vous trompe. Donnez-vous garde de cet homme. Donnez-vous garde des chicanes de cet homme.

— *Être, se mettre, se tenir en garde contre*. Se défier de. On ne saurait trop se mettre en garde contre les préventions de l'amour-propre. On ne sera pas en *garde* contre son ambition. (Mass.)

— *Prendre garde à un sou, à un denier*. Faire attention aux plus petits articles dans un compte de dépense, être d'une grande parcimonie.

— Ellipt. *Garde à vous*. Se dit dans les commandements militaires, pour, Prenez garde à vous, faites attention.

— Anc. prov. *Qui garde prend, quitte le rend*. Qui prend la garde noble, bourgeoise ou roturière d'un mineur, libère ce mineur de toutes les dettes mobilières dont il est tenu.

GARDE. s. m. Gardien, surveillant, conservateur. Garde des archives. Garde du Trésor royal. Garde de la Bibliothèque du roi. Garde des meubles de la couronne. Garde champêtre. Garde forestier. Le garde champêtre est chargé, ainsi que sa dénomination l'indique, de veiller à la garde des champs et de dresser procès-verbal de tous les délits qui peuvent porter atteinte aux propriétés rurales. Les *gardes* champêtres sont placés au nombre des officiers de police judiciaire. (Merlin.) Les *gardes* forestiers sont institués pour la conservation des bois et des forêts. (Id.) On distingue des *gardes* des forêts de l'État et de la couronne, des *gardes* des bois des communes et des établissements publics, et des *gardes* des bois des particuliers. (Id.)

— S'agit-il d'une surveillance qui exige du savoir, et qui entraîne une grande responsabilité, on dit plutôt de nos jours *conservateur*.

— *Garde des sceaux*. Ministre auquel le roi confie les sceaux de l'État. Autrefois la fonction de garde des sceaux était ordinairement jointe à celle de chancelier, comme elle l'est aujourd'hui à celle de ministre de la justice. Les premiers gardes des sceaux furent aussi appelés grands référendaires. Ces officiers tirent leur origine de l'usage où étaient nos premiers rois de charger une personne de confiance d'apposer le sceau de leurs armes sur les lettres et les actes expédiés en leur nom.

— Par analogie, *Garde des sceaux, des apanages*, ou *garde des sceaux des fils et petit-fils puînés de France, et premier prince du sang pour leur apanage*. Titre que portaient avant la révolution des officiers publics créés par le roi pour l'apanage, et pourvus par le prince apanagiste pour garder les sceaux et en faire sceller toutes les provisions, commissions et autres lettres qui émanaient du prince pour son apanage.

— *Garde du commerce*. Agent spécialement chargé de l'exécution des contraintes par corps pour la ville de Paris et le département de la Seine. Les gardes du commerce sont au nombre de dix, créés par le roi sur la présentation de listes doubles fournies par le tribunal civil et le tribunal de commerce. Ils furent institués par un décret impérial du 14 mars 1808.

— Nom qu'on donne aux surveillants militaires attachés à certains jardins royaux de Paris et des environs. Le garde des Tuileries, du Luxembourg.

— Celui qui est chargé de garder, de surveiller une personne qu'on ne veut pas laisser échapper. Tromper ses gardes, s'évader. Lorsqu'il fallut assurer le *garde* de trois illustres captifs. (Boss.) Au lieu d'être en prison, je n'ai pas même un *garde*. (Corn.) Il a séduit ses *gardes* les premiers. (Rac.) On redoubla mes *gardes*, on multiplia mes chaînes. (Chateaub.)

— Homme armé faisant partie de la garde d'un roi, d'un prince, d'un gouverneur, d'un officier général, etc. Être entouré de ses gardes. Appeler ses gardes. Être défendu par ses gardes. Garde royal. Garde impérial. Gardes royaux. Les gardes impériaux. Un garde suisse. Les gardes du roi, de l'empereur. Les gardes d'un prince, d'un général. Les gardes d'un gouverneur. L'empereur Julien ne voulait point de *gardes* autour de sa personne, et son panégyriste lui dit là-dessus: Ce n'est pas assez pour nous que personne ne vous veuille du mal, nous voulons encore que personne ne le puisse. (Bouh.)

Ses *gardes* affligés,
Imitaient son silence autour de lui rangés (Rac.)
Des *gardes* que lui-même a pris soin de placer,
Nous ont de toutes parts défendu de passer. (Id.)
Je croyais que ces murs enfermaient l'innocence
Vos *gardes* m'opposaient en vain la résistance.
De Belloy.

— Administr. *Garde d'artillerie, garde du génie*. Sous-officiers d'état-major, chargés de la conservation du matériel de l'artillerie ou du génie.

— Anc. admin. *Juge-garde*. Fonctionnaire chargé de veiller à ce que la fabrication des monnaies eût lieu suivant l'ordonnance. || *Garde du trésor royal*. Officier chargé de payer et de recevoir les deniers de l'État, d'après les ordonnances. || *Garde visiteur*. S'est dit, à Bordeaux, d'un commis qui accompagnait le visiteur des douanes à bord des navires.

— Anc. cout. *Garde à frais*. Sergent que l'on établissait dans la maison d'un débiteur pour y demeurer jusqu'à ce que ce débiteur eût satisfait à ses obligations. || Prévôt, juge d'un seigneur subalterne ou du roi: officier de la justice du seigneur. || *Garde-lige*. Vassal tenu de prendre les armes pour défendre son seigneur. || *Garde-maneur*. Gardien de maison, personne préposée à la garde des fruits ou des meubles saisis.

— Astron. *Gardes de Jupiter*. Nom que l'on a quelquefois donné aux satellites de la planète de Jupiter.

— Hist. *Garde* ou *soldat aux gardes*. S'est dit des soldats d'un régiment d'infanterie française qui servait auprès du roi. Il y en avait un corps composé de deux régiments, l'un de Français, et l'autre de Suisses, qu'on appelait en général les *gardes* au masculin ou le régiment des *gardes*, et en particulier les *gardes françaises*, et l'autre des *gardes suisses*, au féminin. || Du reste, quand on dit simplement, les *gardes*, soldat aux *gardes*, le régiment des *gardes*, c'est toujours des gardes françaises qu'il s'agit; on ajoute toujours le nom *suisses*, quand on parle des autres. Colonel des gardes. Capitaine aux gardes. Lieutenant aux gardes. Sous-lieutenant aux gardes. Enseigne aux gardes. Sergent aux gardes. On ne dit pas capitaine, lieutenant des gardes, pour ne pas les confondre avec ceux des gardes du corps. || *Garde du corps*. Sous l'ancien régime, Homme de guerre à cheval, entretenu par le roi pour faire la garde auprès de sa personne. || *Les gardes du corps*. Corps de gens de guerre, à cheval qui étaient de la garde du dedans et se tenaient auprès de la personne du roi jour et nuit. Nous doutons que jamais roi de France ait été entouré de plus dignes *gardes* du corps. (M. St-Hil.) Par une de ces délicates convenances que Louis XIV savait

observer, à peine les *gardes* du corps avaient-ils touché les grilles de l'hôtel, qu'ils mirent l'épée dans le fourreau, descendirent de cheval et se rangèrent à droite et à gauche de la chaussée. || *Garde du corps de Monsieur.* Nom des jeunes officiers qui composaient la garde attachée à la personne de l'aîné des frères du roi de France. || *Garde de la manche.* Nom qu'on donnait à vingt-quatre gentilshommes de la compagnie écossaise qui servaient toujours aux côtés du roi. On les nommait ainsi parce qu'ils étaient toujours à côté et comme à la manche du roi. || *Garde de la porte* ou *garde des portes.* Homme d'armes qui faisait la garde à toutes les portes intérieures du palais où était le roi. || *Garde de la prevôté de l'hôtel.* Homme d'armes qui servait dans le lieu où était le roi et y faisait exécuter les ordres de police, et qui avait mission d'arrêter les prisonniers d'Etat.

— *Gardes de nuit.* Archers de ville commis par le prévôt des marchands et les échevins de Paris, pour veiller sur les ports à la conservation des marchandises qui y avaient été mises à terre.

— *Gardes des monnaies.* Autrefois, premiers juges des monnaies, dont les appellations ressortissaient aux cours des monnaies.

— *Gardes des métiers, maîtres et gardes.* Ceux qui étaient élus dans les corps des métiers, pour avoir soin qu'il ne s'y fît rien contre les règlements et les statuts, et pour veiller à la conservation de leurs priviléges.

— *Gardes des priviléges des universités.* Juges qui étaient spécialement chargés de veiller à la conservation des droits d'une université, et devant lesquels les membres de cette université avaient leurs causes commises.

— Dans les substantifs que le mot *garde* concourt à former, deux choses sont à considérer pour se rendre raison de l'orthographe de la pluralité. Le mot *garde* peut être suivi ou d'un adjectif ou d'un substantif. Est-il suivi d'un adjectif, comme dans *garde champêtre*, la locution que ces deux mots forment étant composée d'un substantif accompagné d'un adjectif qui le modifie, ces deux mots s'accorderont en genre et en nombre, soit qu'on les joigne par un trait d'union, soit qu'on les écrive séparément, comme on peut le faire sans léser en aucune façon les règles d'une bonne logique. Ainsi l'on dira ***un garde-champêtre, des gardes-champêtres***; ***un garde-forestier***, ***des gardes-forestiers*** ou bien ***un garde champêtre, des gardes champêtres***; *un garde forestier, des gardes forestiers.* On nous blâmera peut-être d'admettre ou de négliger indifféremment le trait d'union. Quelques grammairiens l'acceptent, d'autres n'en veulent point. L'Académie l'emploie tantôt, et le plus souvent s'en passe. Pour nous, d'accord avec la raison, nous ne l'emploierons jamais dans les locutions formées de *garde* et d'un adjectif; car grammaticalement parlant, un *garde* est toujours *garde*, qu'il soit royal, champêtre, national ou municipal. Et la preuve la plus simple et la plus évidente qu'il ne doit pas se joindre à l'adjectif par un tiret, c'est qu'une fois que l'on sait de quel garde il s'agit, on ne répète plus l'adjectif pour le désigner, et le mot *garde* seul suffit.

— Dans les substantifs composés où le mot *garde* est suivi d'un nom, *garde* n'est plus substantif, il est devenu verbe; et alors, selon la règle bien connue, en sa qualité de verbe, il est invariable. Une garde-malade. Des garde-malade. Un garde-chasse. Des garde-chasse. Un garde-côte. Des garde-côte; ou bien Un garde-côtes, des garde-côtes, s'il s'agit de plusieurs *côtes*. Un garde-manger. Des garde-manger. Un garde-fou. Des garde-fou, ou plutôt, Un garde-fous. Des garde-fous.

— Tous les lexicographes ne sont pas de notre opinion. L'Académie d'abord, comme toujours, élude la difficulté en ne donnant point d'exemples du pluriel. Laveaux, plus hardi ou plus consciencieux, a émis une règle qui paraît plausible au premier abord. « Dans les substantifs » composés, dit-il, où *garde* est pris dans le » sens de *gardien*, l'expression se rapporte à » une personne, et alors *garde* est un substantif » susceptible de prendre la marque du pluriel. » Il faut donc dire *des gardes-chasse, des gardes-côtes*, etc. Mais lorsque dans les mêmes » mots *garde* est verbe, et qu'il signifie qui ob- » serve, qui préserve, qui garantit, alors en sa » qualité de verbe, il ne prend point la marque » du pluriel : ainsi l'on dira : *des garde-feu, des* » ***garde-manger.*** » Cette distinction, qu'en déplaise à Laveaux, est fondée sur une raison spécieuse. Un *garde-côte* est un militaire *qui garde* la côte, et un *garde-manger* est un châssis garni de toile *qui garde* le manger, au même titre, grammaticalement parlant, que le militaire *garde* la côte. Si *garde* est *verbe* dans l'un, il doit l'être dans l'autre, et cela est évident. Il est plus naturel de rapporter tout cela à une règle générale que de faire des distinctions que rien de raisonnable ne saurait motiver. Une autre chose qui condamne l'opinion de Laveaux, ou du moins qui rend sa règle insuffisante, c'est qu'il est tel substantif, composé de *garde* et d'un autre mot, dans lequel *garde* serait, d'après lui, tantôt substantif, tantôt verbe. Ainsi le mot *garde-magasin* signifie en même temps une personne *qui garde* le magasin et une marchandise *qui garde* le magasin, parce qu'elle ne peut être vendue. Et dans ce mot *garde* pour la personne serait *substantif*, et pour la chose serait *verbe*. Pourquoi? qui peut le dire? Est-ce que la logique aurait changé ses lois immuables pour donner à un lexicographe le plaisir d'indiquer deux orthographes pour un même mot, et d'augmenter par là les difficultés d'une langue déjà trop riche en difficultés?

— GARDE-BŒUF. s. m. Ornith. Héron d'Égypte. Un garde-bœuf. Des garde-bœuf.

— GARDE-BOIS. s. m. Celui qui garde les bois. Un garde-bois. Des garde-bois.

— GARDE-BONNET. s. m. Coiffe de toile dont on recouvre les bonnets des enfants pour qu'ils restent propres. Un garde-bonnet. Des garde-bonnet.

— GARDE-BOUTIQUE. s. m. Marchandise fripée et hors de mode qu'il est difficile de vendre et qui demeure longtemps dans la boutique. || Toute marchandise de mauvais débit. Un garde-boutique. Des garde-boutique.

— Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur.

— GARDE-CHAÎNE. s. m. Horlog. Mécanisme employé dans les montres pour empêcher la chaîne de se casser.

— GARDE-CHARRUE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du motteux.

— GARDE-CHASSE. s. m. Nom qu'on donne vulgairement à ceux qui sont chargés de veiller à la conservation du gibier, et de tenir la main à ce qu'on ne chasse pas sans permission ou pendant les temps prohibés dans l'étendue des terres confiées à leur garde. Aujourd'hui ce sont les gardes champêtres et les gardes forestiers qui remplissent les fonctions de garde-chasse. Les garde-chasse. On peut être bon *garde-chasse* sans être précisément bon chasseur; et il serait même à désirer que les *garde-chasse* se bornassent à conserver le gibier. (Merl.) On est assez dans l'usage d'exiger que les *garde-chasse* soient bons chasseurs. (Id.) Les sables de l'Afrique, où nous n'avons pas de *garde-chasse*, nous envoient des nuées de cailles et d'oiseaux de passage, qui traversent la mer au printemps pour couvrir nos tables en automne. (B. de St-P.)

— GARDE-CHIOURME. s. m. Surveillant des forçats dans les bagnes. Un garde-chiourme. Des garde-chiourme.

— GARDE-COLLET. s. m. Anc. art milit. Pièce des anciennes armures destinée à garantir le collet. Un garde-collet. Des garde-collet.

— GARDE-CORDE. s. m. Syn. de Garde-chaîne. Des garde-corde.

— GARDE-CORPS. s. m. Obstacle posé au bord d'un endroit, d'un passage élevé, pour empêcher qu'on ne tombe. Un garde-corps. Des garde-corps.

— GARDE-CÔTE ou GARDE-CÔTES. s. m. Militaire faisant partie d'un corps chargé de garder les côtes. Un garde-côte. Des garde-côte. On écrit aussi Un garde-côtes. Des garde-côtes, lorsqu'il s'agit de plusieurs côtes. Les *garde-côtes* ne furent pas plus épargnés par la Restauration que les autres institutions militaires qui pouvaient faire ombrage aux étrangers. (Merlin.)

— Mar. Nom qu'on donne aux croiseurs de toute dimension qui sont chargés, tout en veillant à la sûreté des côtes, de protéger les bâtiments marchands contre les corsaires et les pirates, et d'empêcher le commerce interlope. || adject. Canonnier garde-côte. Des canonniers garde-côte. Un canonnier garde-côtes. Des canonniers garde-côtes. Les régiments *garde-côtes* furent licenciés en 1791. (Merl.) La loi du 23 fructidor an VII recréa trois bataillons de grenadiers *garde-côtes*, et cent trente compagnies de canonniers volontaires *garde-côtes*. (Id.)

— GARDE-COTILLON. s. m. Celui qui se charge de garder, de protéger les femmes. Un garde-cotillon. Des garde-cotillon. Fam. et iron.

— GARDE-CROTTE. s. m. Bandes de cuir que l'on place au-dessus des roues des calèches pour se garantir de la boue. Des garde-crotte.

— GARDE-ÉTALON. s. m. Celui qui garde l'étalon. Un garde-étalon. Des garde-étalon.

— GARDE-FEU. s. m. Techn. Grille ou plaque mobile que l'on met devant le feu ou autour du feu. Un garde-feu. Des garde-feu.

— Art milit. Cylindre qui contient une gargousse. || Partie de la batterie d'un fusil qui recouvre le bassinet.

— Appareil dont on se sert pour conserver du feu dans l'âtre pendant la nuit.

— GARDE-FILET. s. m. Techn. Boîte de plomb qui garantit du vent le fil à plomb d'un quart de cercle mobile. Un garde-filet. Des garde-filet.

— GARDE-FOU ou GARDE-FOUS. s. m. Balustrade sur les quais, sur les ponts, sur les terrasses, etc., pour empêcher de tomber.

— GARDE-MAGASIN. s. m. Personne chargée de garder un magasin. Un garde-magasin. Des garde-magasin. || Marchandise de mauvais débit, qui ne se vend plus.

— Admin. Officier comptable chargé de recevoir, de garder et de délivrer des munitions. Garde-magasin des vivres, des fourrages.

— GARDE-MAIN. s. m. En général, tout ce qui sert à garantir un ouvrage que l'on fait du contact de la main. || Particulièrement, Parchemin percé qui couvre l'ouvrage des brodeurs. Un garde-main. Des garde-main.

— GARDE-MAJOR. s. m. Admin. milit. Se disait autrefois d'un officier qui faisait le détail d'un régiment sous le major et sous l'aide-major.

— GARDE-MALADE. s. des 2 g., mais plus usité au fém. qu'au masc. Celui, celle qui a soin d'un malade, qui reste auprès de lui nuit et jour. Une garde-malade. Un garde-malade. Des garde-malade. Les premières qualités qu'on doit exiger dans une *garde-malade* sont la propreté et la tempérance. (Dr Giniez.)

— On dit aussi absol., Un garde. Une garde. Alors il est substantif et prend la marque du pluriel quand il s'agit de plusieurs, Des gardes. Il faudrait donner deux gardes à ce malade. A cause de ses rapports continuels avec le malade, la *garde* doit encore avoir deux vertus fort rares, ce sont la douceur et la patience. (J.-J. Virey.)

— GARDE-MANCHE. s. f. Fausse manche sur la manche pour la garantir. Un garde-manche. Des garde-manche.

— GARDE-MANGER. s. m. Lieu où l'on garde les aliments. || Particulièrement, Châssis garni de toile pour y mettre les aliments à l'abri des mouches. La neige couvre le pont et le toit de notre navire, et forme nos observatoires et nos *garde-manger*. (Chateaub.)

— GARDE-MARINE. s. m. Nom que portaient des jeunes gentilshommes que l'on entretenait dans les ports pour apprendre le service de la marine. Des garde-marine.

— Nom que prirent ensuite les gardes du pavillon amiral.

— On disait plutôt *garde de la marine*, *gardes de la marine*. On destina un certain nombre de *gardes* de la marine à remplir dans l'antichambre de l'amiral les mêmes fonctions que les gardes du corps remplissaient chez le roi. (Du Roz.)

— GARDE-MÉNAGERIE. s. m. Mar. Celui qui est chargé à bord du soin de la volaille et des bestiaux. Un garde-ménagerie. Des garde-ménagerie.

— GARDE-MARTEAU. s. m. Eaux et for. Officier commis à la garde d'une certaine étendue de bois et qui garde le marteau avec lequel il marque les arbres à couper. Un garde-marteau. Des gardes-marteau.

— GARDE-MEUBLE. s. m. Lieu où l'on garde les meubles. || Ce qu'il contient. || Particulièrement, lieu où l'on garde les meubles de la couronne. Un garde-meuble. Des garde-meubles. Le directeur du garde-meuble.

— Anc. adm. Officier préposé à la garde des meubles du roi.

— GARDE-MÔLE. s. m. Anc. nom. Officier préposé à la garde d'un môle. Des garde-môle.

— GARDE-NOTE. adj. m. Epithète qui se joignait au titre de notaire. Notaire garde-note. Vieux et ironique. L'Académie écrit avec le pluriel des *gardes-notes*, orthographe bizarre et que rien ne justifie, *note* étant pris ici pour *minute*.

— GARDE-PÊCHE. s. m. Admin. Agent chargé de veiller à l'exécution des dispositions de police relatives à la pêche. Un garde-pêche. Des garde-pêche.

— GARDE-PLATINE. s. f. Techn. Pièce du métier à bas qui garantit les platines du contact de la presse. || Etoffe pour recouvrir la platine du fusil. Des garde-platine.

— GARDE-ROBE. s. f. Chambre voisine de celle où l'on couche et qui sert à serrer les habits et les hardes, ou à coucher les valets qu'on veut avoir près de soi la nuit. Une garde-robe. Des garde-robe. C'est à tort que l'Académie écrit des *garde-robes*; le mot *robe* étant pris ici dans le sens que donnent les Italiens au mot *roba*, c'est-à-dire pour désigner le vêtement en général; le signe de la pluralité est de trop. Autrefois la *garde-robe* dans les bonnes maisons était une pièce assez spacieuse et assez éclairée pour contenir les portraits de famille. (Du Rozoir.) Ne laissez pas traîner tout cela, et portez-le dans ma *garde-robe*. (Mol.)

> Regarde dans ma chambre et dans ma *garde-robe*,
> Les portraits des Dandins, tous ont porté la robe.
> (RACINE.)

— Dans les résidences royales ou princières, Appartement où l'on mettait les habits du roi ou du prince, et tout ce qui était à l'usage de leur personne. Officier de garde-robe. Valet de garde-robe. Garçon de garde-robe. Les officiers qui y servaient logeaient dans la garde-robe du roi. A la *garde-robe* de la reine et des princesses étaient attachées une femme de *garde-robe* des atours, puis une porte-chaise d'affaires. (Du Rozoir.)

— Ensemble des officiers qui servaient et qui logeaient dans la garde-robe. La garde-robe du roi suivait toujours sa personne. Les deux grands maîtres de la garde-robe de Louis XIV étaient Boisgelin et Chauvelin. Officiers, valets de la garde-robe.

— Tous les habits et toutes les autres hardes que l'on met dans une garde-robe. Avoir une belle garde-robe, une garde-robe bien montée. Une garde-robe qui vaut tant. A la mort de ce prince, sa *garde-robe* fut estimée dix mille écus. (Acad.)

— Lieu où l'on met la chaise percée. Aller à la garde-robe. Saint-Simon nous apprend que le duc de Vendôme donnait ses audiences dans sa *garde-robe*, étant sur sa chaise percée. (Du Rozoir.)

— Médec. Matières fécales.

— Contes. *Plaisanteries de garde-robe.* Certains traits de gaieté qui roulent sur ce sujet. Nos bons aïeux aimaient beaucoup les plaisanteries de *garde-robe*, et l'auteur de Pourceaugnac et du Malade imaginaire ne les a pas dédaignées. (Du Rozoir.)

— *Aller à la garde-robe.* Décharger son ventre.

— Tablier que l'on met sur la robe, pour la garantir.

— Bot. Nom vulgaire de l'aurone et de la santoline, plantes odorantes qui préservent les habits de l'attaque des insectes.

— GARDE-RÔLE. s. m. Celui qui garde les rôles des offices, en fait sceller les provisions. Un garde-rôle. Des garde-rôle.

— GARDE-SACS. s. m. C'est ainsi qu'on désignait autrefois un greffier, un notaire. Un garde-sacs. Des garde-sacs. Le notaire n'était pas encore né, il n'y avait que des *garde-sacs*. (Ph. Chasl.) *Garde-sacs*, quelle injure! (Id.)

— GARDE-SCEL. s. m. Nom qu'on donnait à l'officier chargé de sceller les expéditions, les arrêts, etc. Un garde-scel. Des garde-scel.

— GARDE-TEMPS. s. m. Phys. Instrument d'horlogerie ou de physique propre à conserver l'indication du moment où une opération a été commencée et achevée. Un garde-temps. Des garde-temps.

— GARDE-VAISSELLE. s. m. Officier, chez le roi, qui a soin de la vaisselle d'or et d'argent. Un garde-vaisselle. Des garde-vaisselle.

— GARDE-VENTE. s. m. Commis qu'un marchand prépose pour l'exploitation et la vente des bois dont il s'est rendu adjudicataire. Un garde-vente. Des garde-vente.

— GARDE-VUE. s. m. Espèce de couvercle en forme de cône tronqué, que l'on place au-dessus d'une lampe pour concentrer les rayons vers le bas, et garantir ainsi la vue de leur action directe. Un garde-vue. Les *garde-vue* garantissent les yeux d'une trop vive lumière. (Noël.)

GARDENIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la gardénie. || GARDENIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, qui a pour type le genre gardénie.

GARDÉNIE. s. f. Bot. Genre de la famille des gardeniacées.

GARDENIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Gardeniacé. V. ce mot.

GARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Garder. S'emploie adject. Il ajoute que ces mines sont *gardées* et fermées, et qu'on ne les ouvre qu'une fois l'an en présence d'officiers de la province, et que la plus grande partie de ce bitume précieux est envoyée au trésor du roi. (Buff.) L'étiquette n'est jamais plus sévèrement *gardée* que dans les spectacles de la cour. (La Harpe.) Il y a peu de prisonniers plus étroitement *gardés* que les princes. (Christine).

— *Gardé à.* Captif *gardé* à vue, je le vis redoubler de tendresse et d'empressement pour moi. (Barthél.) C'était là qu'on prenait les premières leçons sur la foi *gardée* à Dieu et aux dames. (Chateaubr.)

— *Gardé par.* Les troupeaux en Autriche sont *gardés* par des bergers qui jouent des airs charmants sur des instruments simples et sonores. (Mme de Staël.) J'ai su tromper les dieux par qui j'étais *gardé*. (Racine.)

— *Gardé de.* De quelques légions qu'Auguste soit *gardé*. (Corn.)

— *Proportion gardée, toute proportion gardée.* En tenant compte de la différence relative de deux personnes, de deux choses dont il s'agit. Proportion *gardée*, toute proportion *gardée*, cette petite fille a plus d'intelligence que sa sœur aînée. (Acad.) Proportion *gardée*, ce petit jardin vaut mieux que ce grand parc. (Id.)

— Prov. et fig. ***Quand chacun fait son métier, se mêle de son métier, les vaches sont bien gardées, en sont mieux gardées.*** Toutes choses vont bien lorsque chacun ne se mêle que de ce qu'il doit faire.

— Jeux de cart. *Roi gardé*, *dame gardée.* Roi, dame pour lesquels on a une ou plusieurs gardes.

GARDER. v. a. 1re conj. (rad. *garde*). Conserver, mettre quelque chose dans un lieu commode, pour empêcher qu'il ne se gâte, qu'il ne se corrompe, etc. Vin qu'on peut garder. Dans les chaleurs, on ne peut garder la viande. Garder des fruits. Garder des raisins jusqu'au milieu de l'été.

— Retenir pour soi, par devers soi; ne pas donner, ne pas communiquer, ne pas laisser prendre à d'autres. Garder copie d'une lettre. Garder le double d'un acte, en garder un double. Garder quelque chose pour soi. Garder un souvenir. Ne pouvoir rien garder. Garder sa place. Garder le pouvoir. Garder ses enfants auprès de soi. Charles VII ne voulait *garder* que les prisonniers d'importance. (Volt.) S'il les avait *gardés*, le nombre des prisonniers eût été au moins cinq fois plus grand que celui des vainqueurs. (Id.) C'est beaucoup de pouvoir *garder*, par la conjoncture des temps, une province. (Id.) Le bambin fuyait la chemise ou le bonnet de nuit dont Mme de Verdun le menaçait parfois; et, *gardant* sa collerette brodée, il riait à sa mère quand elle l'appelait. (Balz.)

— *Garder la chambre, garder le lit.* Se tenir dans sa chambre, dans son lit pour cause de maladie, de quelque indisposition. Depuis que je ne vous ai écrit, j'ai *gardé* le lit presque toujours. (Volt.) La peur que vous avez eue et qui vous a forcée de *garder* le lit. (Id.) Nos maçons, nos charpentiers ***gardent la chambre.*** (Mme de Sévig.) || *Garder la maison.* Ne pas sortir, rester chez soi, à cause du mauvais temps, ou pour faire quelque ouvrage qu'on ne saurait faire ailleurs.

— *Garder prison, garder les arrêts.* Rester en prison, rester aux arrêts. Je vous donne l'ordre de *garder* les arrêts pendant un mois. (Duc de Dalmatie.)

— Art milit. *Garder les rangs.* Demeurer dans les rangs. Gardez vos rangs.

— *Garder la fièvre, garder un rhume.* L'avoir longtemps sans discontinuation.

— *Garder une médecine.* Ne pas la vomir. || *Garder un lavement.* Ne pas le rendre promptement.

— Chass. *Ces chiens gardent le change.* Ils ne prennent pas le change.

— En parlant des choses morales. Garder ses habitudes. Garder son caractère. Garder son sérieux, sa gravité. Garder le ressentiment d'une injure. Garder une haine implacable. Garder rancune à quelqu'un. *Gardons* pour nous notre douleur et notre indignation. (Volt.) Il est donc des vérités que le sage doit *garder* comme un dépôt, et ne laisser pour ainsi dire, tomber que goutte à goutte. (Barth.) Je vois avec transport combien les passions les plus vives *gardent* encore le saint caractère de la vertu. (J.-J. Rouss.) Sertorius sait vaincre et *garder* ses conquêtes. (Rac.) On *garde* sans remords ce qu'on acquiert sans crime. (Id.) Cédons-lui le pouvoir que je ne puis *garder* (Id.) La nature en tout temps *garde* ses premiers droits. (Corn.) Et la raison sur moi *gardera* son empire. (Id.) L'amitié véritable pense tout haut, parle toujours vrai, et ne *garde* jamais rancune. (De Juss.)

Adieu Servons tous trois d'exemple à l'univers,
De l'amour la plus tendre et la plus malheureuse,
Dont il puisse *garder* l'histoire douloureuse. (Rac.)

— Se maintenir dans. Garder son rang. Garder sa position. J'étais en outre très-fatigué de la position difficile que j'avais *gardée* jusque alors. (X. de Maist.) La maison de France *garde* son rang sur celle d'Autriche. (Boss.) Je perdrai mes États et *garderai* mon rang. (Corn.) Je dois *garder* l'honneur du diadème. (Id.)

— Observer. Garder les commandements de Dieu. Garder la loi. Garder le silence. Garder le jeûne. Garder la chasteté. Garder le secret. Garder sa parole. Garder la foi des traités. Garder des mesures. Garder la bienséance. Ne garder aucune bienséance. Garder, ne point garder le décorum. J'ai *gardé* les voies du Seigneur, et je ne me suis point écarté de mon Dieu pour suivre l'impiété. (La Harpe.) Crains Dieu et *garde* ses commandements. (Boss.) Quand les princes ne *gardent* plus ni lois ni mesures. (Id.) Chaque année à cette époque, je reviendrai à Grenade pour voir si tu m'as *gardé* ta foi, et si tu veux renoncer à tes erreurs. (Chateaubr.) Ils violent des droits que tu n'as pas *gardés*. (Corn.) Est-ce aux rois à *garder* cette lente justice? (Rac.) Tout y *garde* tes lois : enfants, sœur, femme, fille. (Boil.)

Et saura vous *garder* même fidélité
Qu'elle a *gardée* aux droits de l'hospitalité. (Corn.)

Même fidélité qu'elle a gardée est un solécisme; il faut *la même fidélité* ou *cette fidélité*.

— *Garder un secret.* Ne pas le révéler. Je vous confie ce secret, je vous conjure de le *garder* très-fidèlement. (Mme de Sév.) Autant que je l'ai pu j'ai *gardé* son secret. (Rac.) Une femme *garde* mieux son secret que celui d'autrui. (La Bruy.) Le secret le plus intime échappait du fond de son cœur; semblable à un vase précieux, mais fêlé, d'où s'écoulent toutes les liqueurs les plus délicieuses, le cœur de ce grand capitaine ne pouvait rien *garder*. (Fén.)

— *Garder son ban.* Accomplir le temps du bannissement auquel on a été condamné.

— Continuer d'employer quelqu'un pour les choses de sa profession. Garder un médecin. C'est un excellent professeur, je le garderai. Ne plus vouloir garder son secrétaire. Ne garder que deux domestiques.

— Réserver. Gardez cela pour demain. Garder de l'argent pour son voyage. Gardez-lui quelque chose pour son dîner. Je garde ce trait pour la fin. Garder à quelqu'un un châtiment terrible. Garder ses faveurs pour les gens dévoués. *Gardez* pour d'autres temps cette reconnaissance. (Rac.) Mais c'est le moindre prix que me *gardait* sa rage. (Id.) Muses, *gardez* vos faveurs pour quelque autre. (J.-J. Rouss.) Je *garde* pour une autre fois mille bagatelles qui ne seraient pas de saison aujourd'hui. (Mme de Sév.) Il a vu quel accueil lui *gardait* ma colère. (Corn.)

Et je *garde*, au milieu de tant d'âpres rigueurs,
Mes larmes aux vaincus et ma haine aux vainqueurs. (Corneille.)

Et qui sait lorsqu'au trône il conduisit vos pas,
Si pour sauver son peuple il ne vous *gardait* pas. (Racine.)

— Prov. et fig. *Garder une poire pour la soif.* Ménager, réserver quelque chose pour les besoins à venir.

— Prov. *Vous ne savez pas ce que Dieu vous garde, ce que la fortune vous garde.* Peut-être Dieu vous réserve-t-il quelque consolation ; votre condition peut s'améliorer.

— Fig. et fam. *La garder à quelqu'un, la lui garder bonne.* Conserver contre lui du ressentiment, et attendre l'occasion de se venger.

— Surveiller. Garder un enfant. Donner son cheval, sa monture à garder. Veuillez garder ma place. Garder un magasin. Garder les bois. Garder les vignes. Garder un pays pour la chasse. Garder la chasse. Chien qui garde la maison. Il appartient au roi de *garder* une si noble partie de son sang. (Boss.) Comment *garder* des lions toujours prêts à rompre leurs chaînes? (Id.) Toi, *garde* ma captive. (Rac.)

— *Garder les gages, les enjeux.* En être dépositaire.

— Prov. et fig. *Garder le mulet.* Être longtemps à attendre quelqu'un pendant qu'il est occupé à quelque affaire, à quelque divertissement.

— Prov. *Garder les manteaux.* Rester à ne rien faire tandis que les personnes de la même compagnie se divertissent ensemble. ‖ Favoriser les plaisirs d'autrui.

— Fig. et fam. *En donner à garder à quelqu'un.* Lui en faire accroire.

— Se tenir assidûment auprès d'un malade, d'une femme en couche pour les soigner et les servir. Garder les malades. C'est une sœur de la Charité qui la garde. La femme qui la garde. Elle la garda jour et nuit. Je fus même chargé du soin de les *garder*. (Corn.)

— Empêcher de s'évader. Garder des prisonniers. Les garder à vue. Les garder étroitement.

— Prendre soin, empêcher de s'éloigner, de s'égarer. Garder les moutons. Garder les brebis. Garder les cochons. Garder les vaches. Garder les oies. Garder les dindons. Et le bel Adonis a *gardé* les moutons. (Tissot.) Apollon, dépouillé de tous ses rayons, fut contraint de se faire berger et de *garder* les troupeaux du roi Admète. (Fén.)

— Prov. et fig. *Bon homme, garde ta vache.* Prenez garde qu'on ne vous trompe.

— Express. prov. *Elle va garder les poulets d'Inde.* Se dit d'une fille de la ville qui épouse un campagnard.

— Défendre, protéger. Ce que Dieu garde est bien gardé. Il enverra ses anges pour vous *garder*. (Mass.) L'homme naît : un ange veille auprès de son berceau pour écarter les périls ; Dieu lui a confié cet enfant pour le *garder* dans toutes ses voies. (Le Maistre de Sacy.)

— Préserver, garantir. Dieu vous garde de pareils amis. Dieu vous garde. Dieu vous veuille bien garder. Dieu vous garde du mal. Dieu vous en garde. Dieu m'en garde.

— Fam. *Dieu vous garde.* Forme de salutation autrefois en usage à l'égard de ses inférieurs, lorsqu'on les abordait ou qu'on en était abordé. On ne le disait à son égal qu'en plaisantant.

— Prov. *Dieu nous garde d'un homme qui n'a qu'une affaire.* C'est-à-dire d'un homme qui n'a qu'une seule chose à faire, et en est si occupé qu'il en fatigue tout le monde.

— Dans le style badin on supprime bien l'*e* de *garde* à l'impératif et l'on dit, comme le faisaient nos pères, *Dieu vous gard'*. Que Dieu vous *gard'* d'un pareil logement.

— Anc. prov. *De trois choses Dieu nous gard' : et cætera de notaire, quiproquo d'apothicaire, boucon de Lombard frisquaire.* Dieu nous garde de trois choses, des bévues du notaire et de celles du pharmacien, ainsi que des amorces trompeuses de l'usurier. ‖ On disait *gard*, pour *garde*, à la troisième personne du présent du subjonctif. Dieu *gard* sans fin le rosier et la branche dont est sortie une tant belle rose.

De trois choses Dieu nous *garde* :
Du bœuf salé sans moutarde,
D'un valet qui se regarde,
D'une femme qui se farde

— Veiller à la sûreté d'un roi, d'un prince ; empêcher qu'on n'attente à sa personne. Les troupes qui gardent le roi, la personne du roi. Toutes ces troupes étaient chargées de *garder* le roi. (Barth.)

— Défendre un lieu, un poste. Garder un retranchement. Garder des lignes. Garder les passages. Garder les frontières. Garder les villes maritimes. Corps de troupes chargé de garder les côtes. Les troupes qu'Alexandre avait laissées à Antipater suffisaient pour *garder* la Grèce. (Boss.) *Gardez* bien la porte. (Corn.) En *gardant* les seuls bords qui vous peuvent couvrir. (Boil.)

— SE GARDER. v. pron. Être gardé. Dans les chaleurs, la viande ne peut se garder. Ces fruits ne peuvent se garder longtemps. Il se fait en France une immense quantité de fromages ; malgré cela, nous sommes dans la nécessité de tirer annuellement de l'étranger, pour des sommes considérables, de ceux qui sont susceptibles de se *garder*. (Morog.)

— *Se garder de.* Se donner de garde de ; prendre garde à. Gardez-vous des embûches de vos ennemis. Peut-on voir un serpent se glisser dans la place publique sans crier à chacun de se *garder* du serpent? (J.-J. Rouss.)

— *Se garder de*, suivi d'un infinitif. S'abstenir de. Gardez-vous de commettre un tel crime. Gardez-vous d'offenser cet homme. *Gardez*-vous bien de le croire. (Boss.) *Garde*-toi de nommer mon vainqueur. (Corn.) *Gardez*-vous d'oublier votre faute. (Rac.) Au delà de ce lieu *gardez*-vous d'avancer. (Id.) *Gardons*-nous de nous croire plus savants et plus habiles que ceux qui ont fait les lois. (De Juss.)

— Les poètes et même les prosateurs sont en possession d'employer *garder* neutre, au lieu du verbe pronominal *se garder*. A ces honteux moyens *gardez* de recourir. (Corn.) *Gardez* de me laisser sortir. (Id.) *Gardez* de la désabuser. (Rac.) Et surtout *gardez* bien d'ennuyer. (Id.) Aux dépens du bon sens *gardez* de plaisanter. (Id.)

Gardez donc de donner, ainsi que dans Clélie,
L'air ni l'esprit français à l'antique Italie (Boil.)

— *Gardez que*, dans le même sens. Et surtout *garde* bien qu'on te voie. (Corn.) *Gardez*, quand l'amusement du travail vous emporte, que lui cependant ne s'ennuie sans oser vous le témoigner. (J.-J. Rouss.)

Gardez, pour vous punir de cet orgueil étrange,
Que le ciel à la fin ne souffre qu'on vous venge. (Corneille.)

Et *garde* qu'un de ceux que tu penses blâmer
N'éteigne dans ton sang cette ardeur de rimer. (Boil.)

Gardez qu'une voyelle à courir trop hâtée
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée. (Id.)

— S'est dit autrefois neutralement dans le sens de Préserver, garantir, empêcher.

Les belles feuilles toujours vertes
Qui *gardent* les noms de vieillir. (Malherbe.)

Si l'on en croit ce Dieu, vous y devez cueillir
Des roses que sa main *gardera* de vieillir. (Rac.)

Cette locution a une certaine grâce ; les poètes feront bien de ne pas la laisser perdre.

GARDE-ROBIER. s. m. Hist. Officier qui avait soin de la garde-robe d'un souverain ou d'un prince. Trésorier et garde-robier du duc de Bourgogne.

GARDEUR, EUSE. s. (rad. *garde*). Celui, celle qui garde. Gardeur de cochons. Gardeuse de vaches. Gardeur de pourceaux. Abraham défit les armées de quatre grands rois avec trois cent dix-huit *gardeurs* de moutons. (Volt.) Un *gardeur* de pourceaux nommé Blandin témoigna l'intention de se faire ermite. (Dulaure.)

— Anc. prov. *Mieux vaut bon gardeur que bon amasseur.* Le talent de garder ce que l'on a est encore plus rare et plus précieux que celui de faire des épargnes.

GARDIATEUR. s. m. Hist. Magistrat que Philippe le Bel établit à Lyon en 1292, pour recevoir et juger au nom du roi les appels des bourgeois.

GARDIEN, ENNE. s. (rad. *garde*). Celui, celle qui a la garde d'une chose confiée à ses soins, à sa surveillance. Gardien d'un trésor. Gardien d'un dépôt. Le gardien d'un monument public. De mon dernier trésor je vous fais le *gardien*. (Florian.) Le *gardien* du barrage, armé d'une gaffe, exécute cette seconde opération en se transportant le long d'un pont de service qui couronne les sommités des portes d'amont. (Courr. fr.) Dans le dépôt ordinaire, le *gardien* ou dépositaire n'est qu'un simple mandataire qui doit compte au mandant de l'accomplissement du mandat. (Merl.)

— Celui, celle qui protège ou qui est commis pour protéger quelqu'un ou quelque chose. Dieu est notre meilleur gardien. Les Chambres doivent être les gardiennes de nos droits et de nos libertés. Vierge sainte, ma protectrice et ma gardienne. Il était le dépositaire et l'interprète des lois, le *gardien* des droits de la couronne et l'oracle de la nation. (Volt.) Les filles enfermées, qui sont les *gardiennes* d'elles-mêmes, sont les martyres plutôt de la nécessité que de la vertu. (Christine.)

— Fig. La discipline est la *gardienne* de l'espérance. (Trad. de St Cyprien.) Soyez donc toujours ce que vous êtes, les chastes *gardiennes* des mœurs, et les doux liens de la paix. (J.-J. Rous.) Les abstinences deviennent donc les plus nobles stimulants de la force ; la sève de la vie, remontant au cerveau, est désormais *gardienne* de la santé. (Virey.)

— *Ange gardien.* Ange tutélaire que l'on croit attaché à la personne de chaque chrétien pour le conduire à la vertu par ses conseils, l'éloigner du vice par des remords, l'éclairer par ses lumières, le protéger par ses secours. Non, elle ne vient pas des ténèbres de la superstition, cette doctrine consolante qui nous montre dans l'ange *gardien* un tuteur dévoué, prêt en toute occasion à prendre nos intérêts et notre défense. (Boss.)

— Hist. Titre que portait autrefois le curé d'une paroisse. ‖ *Gardien du palais.* L'archichapelain de la cour. ‖ *Gardien de la regale.* Officier chargé de percevoir, au nom du roi, les revenus des abbayes et des évêchés vacants. ‖ *Gardien de la spiritualité* ou absol. *gardien*. En Angleterre, Celui qui a la juridiction spirituelle d'un diocèse, pendant la vacance du siège.

— Hist. relig. Titre qu'on donne au supérieur d'un couvent de religieux.

— Mar. Homme employé à la garde d'un navire, ou à la conservation de toute autre chose du ressort d'un armement maritime. ‖ *Gardien de la fosse aux lions.* Matelot qu'on met de garde en cet endroit, et qui est chargé de fournir ce qu'on demande pour le service du vaisseau et de veiller à la conservation des arsenaux de marine.

— Ordre cheval. *Gardien.* Titre du grand maître de l'ordre de la Jarretière, en Angleterre. C'est le roi d'Angleterre qui est toujours le gardien de cet ordre.

— Prat. Celui qui est commis par justice pour garder des meubles saisis, des scellés et autres choses. Gardien des scellés. Gardien de la saisie. Gardien judiciaire. Tout *gardien* judiciaire est soumis à la contrainte par corps pour la représentation des choses déposées entre ses mains, et il n'est libéré que lorsqu'il est justifié d'un jugement exécutoire. (Teulet.)

GARDIENNAGE. s. m. Mar. Ensemble des mesures prises pour la conservation d'une partie quelconque d'un port. Le gardiennage des balises. Le gardiennage des tonnes.

— Emploi de gardien. Exercer le gardiennage.

GARDIENNAT. s. m. Office de gardien dans les communautés religieuses. Exercer le gardiennat. Parvenir au gardiennat. ‖ Durée de cet office. Pendant son gardiennat.

GARDIENNERIE. s. f. Mar. Synonyme de Gardiennesse.

GARDIENNESSE. s. f. Mar. Chambre des canonniers, à bord d'un vaisseau.

GARDIER. s. m. Hist. Titre d'un officier de justice des dauphins de Vienne et de quelques autres seigneurs.

GARDINGE. s. m. Nom qu'on donnait en Espagne, sous la domination des Visigoths, aux gouverneurs de châteaux appartenant aux rois

GARDNERIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des gardneriees.

GARDNERIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une gardnerie. ‖ GARDNERIÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre gardnerie.

GARDOIRE. s. m. Réservoir, lieu où l'on garde, où l'on conserve. Particulièrement, lieu ou l'on garde du poisson ; vivier. Ce mot ne se trouve guère que dans Montaigne.

— Fig. Je m'en vay, escorniffiant parcy parlà des livres les sentences qui me plaisent, non pour les garder, car je n'ai point de *gardoire*. (Mont.)

GARDON. s. m. Ichthyol. Poisson du genre cyprin qu'on nomme aussi Rosse. Ce poisson, qui tient le milieu entre la carpe et la brème, est remarquable par ses nageoires rouges ; sa chair est blanche et d'assez bon goût ; mais elle est si garnie d'arêtes fourchues, qu'on le sert rarement sur la table des riches. Son nom lui vient de *garder*, parce qu'il se garde plus longtemps vivant que beaucoup d'autres poissons dans un vase plein d'eau.

— Fam. *Il est frais et vif comme un gardon* Se dit d'un homme vif et dispos, par allusion au gardon, qui est un poisson fort vif et léger.

GARDOQUE. s. f. Bot. Genre de plantes labiées, comprenant plusieurs arbrisseaux du Pérou.

GARDY. s. m. Pêch. Troisième chambre de la madrague.

GARE. Deuxième personne du singulier de l'impératif du verbe Garer. On s'en sert pour avertir que l'on se range, que l'on se détourne pour laisser passer quelqu'un ou quelque chose Gare, gare. Gare dessous ! Gare devant. Gare de là ! Gare la bombe ! Gare l'eau. Gare la voiture. *Gare*, reculez-vous, vous empêchez le jeu de mes mouvements, vous ne voyez mon geste qu'à demi. (Mariv.)

Dieu me pardonne, on se bat. — *Gare! gare!*
Voyons un peu d'où vient ce tintamarre. (Volt.)

— On s'en sert aussi pour avertir quelqu'un du châtiment qu'il éprouvera s'il ne prend garde à lui. Gare le fouet. Gare le bâton. Gare les étrivières.

— *Gare que.* Prenez garde que ; que l'on prenne garde que. La raison fait de grands progrès parmi nous ; mais *gare* qu'un jour le jansénisme ne fasse autant de mal que les jésuites en ont fait. (Volt.) Elle se refuse au plaisir, mais elle l'aime ; *gare* qu'elle n'y cède. (Mariv.) *Gare* qu'aux carrefours on ne vous tympanise. (Mol.)

— *Sans dire gare.* Sans avertir, sans prévenir. Frapper sans dire gare. Le valet du tripot qui avait battu le charretier sans dire *gare*. (Scarron.) La mort sans dire *gare* abat tous les humains. (Mol.)

— Chass. *Gare !* Cri du piqueur pour faire connaître que le cerf est lancé.

GARE. s. f. Bassin naturel ou artificiel qui fait les fonctions de petit port auprès de certaines rivières. Les gares de Charenton. La gare de Saint-Ouen. Construire une gare. Amarrer les bateaux dans la gare. Se réfugier dans une gare.

— Nom que portent les stations ou lieux d'embarquement et de débarquement des voyageurs et des marchandises sur les chemins de fer.

— *Gares d'évitement.* Portion de voie supplémentaire pratiquée de distance en distance et sur une certaine longueur, dans les chemins de fer à une seule voie, pour éviter la rencontre de deux convois.

GARÉ, ÉE. part. pass. du v. Garer. S'emploie adjectiv. Bateaux garés. Barque garée.

GARENNE. s. f. (du celt. *goaren*, garenne ; et selon d'autres de l'all. *warenden*, garder). Mot qui dans l'origine signifia Tout bois ou bruyère où il y avait beaucoup de lapins.

— S'emploie aujourd'hui dans un sens plus restreint, et signifie Espace peuplé d'une grande quantité de lapins et où l'on prend soin de les conserver. Faire une garenne. Bonne garenne. Mauvaise garenne. Lapin de garenne. Avoir droit de garenne. Peupler une garenne. Pour qu'une *garenne* soit productive, il faut qu'elle contienne une quantité de lapins proportionnée à son étendue, qu'ils y soient bien nourris pendant l'été et pendant l'hiver, et qu'il n'y reste que le nombre de bouquins nécessaire. (Baudrill.) Pour peupler une *garenne*, l'on y porte successivement des lapereaux aussitôt qu'ils ont acquis assez de force, et l'on a soin de n'y mettre qu'un mâle pour vingt ou trente femelles. (Id.)

— L'ensemble des lapins contenus dans un garenne. Détruire une garenne.

— *Garenne forcée.* Garenne entourée de murs. ‖ *Garenne libre* ou *garenne ouverte*. Espace libre dans lequel on a placé des lapins, et où ils vivent et se propagent en toute liberté.

— Lieu privilégié défensable dans les rivières pour s'en réserver la pêche. Avoir droit de garenne dans une rivière.

— Autrefois, Lieu particulier auprès d'un château, que le seigneur faisait garder avec plus de soin.

GARENNIER. s. m. Celui qui a soin d'une garenne, qui a une garenne en garde. Un habile garennier. Il est inutile d'avoir une garenne si l'on n'en confie pas le soin à un *garennier* très-intelligent et très-exercé. (Baudrill.)

GARER. v. a. 1re conj. (de l'all. *warenden*, Garantir). T. de rivière. Faire entrer, attacher, amarrer dans une gare. Garer un bateau pour le préserver du choc des glaces dans les débâcles, ou du choc des autres bateaux. On gare un train de bois en l'attachant.

— SE GARER. v. pron. Être détourné, être mis à l'écart pour laisser passer. Un bateau qui se gare. Les bateaux qui descendent doivent se garer jusqu'à ce que ceux qui montent les ponts et pertuis soient passés; et au contraire, si c'est en pleine rivière, les montants doivent se garer vers la terre pour laisser passer les avalants.

— Avec un nom de personne pour sujet, Se préserver, se défendre de. Il faut se garer d'un fou. C'est un furieux dont il faut se garer. Garez-vous de cette voiture.

GARFUANA. s. m. Bot. Arbre du Brésil, apparemment le mûrier à teinture. L'écorce du garfuana donne une couleur jaune.

GARFULH. s. m. Ornith. Espèce de pingouin de Danemark.

GARGAMELLE. s. f. Gorge, gosier, dans le langage du peuple. Se rafraîchir la gargamelle. Je me vas rafraîchir un peu la *gargamelle*. (Hauteroche.)

> Et de sa propre alumelle
> Il se coupa la *gargamelle*. (***)

GARGANTUA. s. m. (de l'espagn. *garganta*, gosier). Nom que Rabelais a donné à son géant et qui est devenu un nom commun pour désigner Un homme d'un appétit extraordinaire, un homme qui avale tout. C'est un gargantua. On ne peut le rassasier, c'est un vrai gargantua. Ce sont de vrais gargantuas.

GARGARE. Myth. Le sommet le plus élevé du mont Ida. Jupiter et Cybèle y avaient un temple. C'est du haut de ce mont que Jupiter regardait combattre les Grecs et les Troyens. ‖ Bourg de Phrygie, célèbre par les riches moissons chantées par Virgile.

GARGARISER (SE). v. pron. (ét., V. GARGARISME). Se laver la gorge ou seulement la bouche avec un gargarisme ou une liqueur quelconque. Je me suis gargarisé. Pour se *gargariser* on met un peu de ce médicament dans la bouche, puis on renverse la tête en arrière, de manière à faire avancer la liqueur médicale vers la gorge; et au moment où elle doit tomber dans le pharynx, on repousse doucement l'air que contiennent les poumons contre le voile du palais; il agit en même temps contre la matière du gargarisme, qu'il soulève, qu'il fait bouillonner, et qu'il empêche de pénétrer plus loin. (Jourd.)

— Fig. Un hypocrite se *gargarise* la bouche avec des mots de vertu, mais il se garde bien de les avaler. (***)

GARGARISME. s. m. (ét. gr., γαργαρίζειν, se laver la bouche; formé par onomatopée du bruit qui se produit dans la gorge pendant cette opération). Pharm. Médicament liquide qu'on met en contact avec toute la membrane muqueuse gutturale, en le promenant dans l'arrière-bouche et l'agitant en tout sens par la contraction des muscles des joues et par l'action de l'air qui sort du larynx; on le rejette ensuite sans en rien avaler. Gargarisme émollient, acidulé, astringent, tonique, calmant, détersif, collutoire. Gargarisme antivénérien. Gargarisme antiseptique. Gargarisme antiscorbutique. Gargarisme astringent de Jacmart. Gargarisme de Geddius. Gargarisme contre l'enrouement. Un *gargarisme* peut être une infusion, une décoction, un suc dépuré, un mélange de plusieurs préparations; il peut avoir pour véhicule l'eau, le vin, le vinaigre, ou un alcool délayé. (Jourdan.) Les *gargarismes* s'emploient avec succès dans certains maux de gorge, dans les esquinancies qui menacent de gangrène, à la fin des inflammations lorsqu'elles ont duré longtemps. (Id.)

— L'action de se gargariser. Le *gargarisme* en imprimant une secousse assez vive à toutes les parties qui constituent le pharynx, favorise la sécrétion et l'expulsion des mucosités dont ces parties abondent. (Jourd.)

GARGOTAGE. s. m. Action de gargoter, de hanter les cabarets, les gargotes. Vivre de gargotage. Passer sa vie dans le gargotage.

— Repas malpropre, viande mal apprêtée. Tout ce qu'on mange ici n'est que gargotage.

GARGOTE. (du celt. *car* ou *gar*, aliment; d'où le lat. *caro*, chair; et *cwt*, pr. *cott*, *gott*, lieu, endroit, maison). Petit cabaret où l'on donne à manger à bas prix. Tenir gargote. Prendre ses repas dans des gargotes. Un ordinaire de gargote. Les domestiques, les pauvres gens vont dîner à la gargote. Dans la plus vilaine *gargote* on est servi plus proprement. (J.-J. Rouss.)

— Par mépris, Tout lieu où l'on mange malproprement. Cette hôtellerie n'est qu'une gargote. Les gens délicats ne vont plus manger à cette table, c'est une gargote.

GARGOTER. v. n. 1re conj. Hanter les méchants petits cabarets, les gargotes. Ne faire que gargoter.

— Boire et manger malproprement. Ils sont là à gargoter.

GARGOTIER, IÈRE. s. f. Celui, celle qui tient une gargote. Prendre ses repas chez un gargotier. Payer la gargotière.

— Tout méchant cabaretier, tout cuisinier qui apprête mal à manger. Ce n'est qu'un gargotier. C'est une vraie gargotière.

GARGOUILLADE. s. f. (pr. *gar-gou-ia-de*). Chorégr. Pas de danse consacré aux entrées des démons, des vents, des esprits de feu, et aux danses comiques. Il se forme en faisant du côté que l'on veut une demi-pirouette sur les deux pieds. Vieux. Mlle Camargo ne faisait jamais la *gargouillade*, que Mlle Allard fait aujourd'hui trois fois de suite avec tant de dextérité, et que Mlle Lionnais a sans doute établie parmi les danseuses; Mlle Camargo ne la trouvait pas décente. (Grimm.) En Angleterre, les *gargouillades* de Mlle Allard auraient réussi davantage. (Id.)

— Pas de danse mal exécuté.

— Roulade ou trait de chant mal exécuté. Ne faire que des gargouillades.

GARGOUILLE. s. f. (pr. *gar-gou-ie*; onomatopée du gargouillis, ou bruit que fait l'eau en passant par les gargouilles). Bât. Ouverture par laquelle l'eau d'une fontaine s'écoule ordinairement. La gargouille est souvent pratiquée dans le muffle d'un animal. La gargouille est pratiquée très-souvent dans la pierre.

— Gouttière par où l'on fait couler les eaux qui se déchargent en abondance des fontaines et cascades dans les canaux ou bassins des jardins de plaisance.

— Canal rond et étroit construit entre des murs pour faciliter l'entrée et la sortie des eaux.

— Au pl. Petites ouvertures par lesquelles se déchargent les eaux rassemblées dans la goulotte creusée au dessus de la cymaise d'une corniche. Les gargouilles.

— Anneau diversement contourné qui termine les branches des mors, chez les éperonniers.

— A signifié Représentation qui se faisait autrefois en plusieurs villes dans les fêtes et réjouissances populaires, de rois, de reines, d'animaux étranges et de monstres. La gargouille de Rouen.

— Blas. Certaines figures de serpent que par corruption on a nommées aussi gringoles.

GARGOUILLÉE. s. f. (pr. *gar-gou-ié*). Chute d'eau d'une gargouille. Eau qui tombe en gargouillée. Il y a des fontaines artificielles dont l'eau tombe en gargouillée, d'autres la jettent en nappe.

GARGOUILLEMENT. s. m. (pr. *gar-gou-ie-man*, ét., V. GARGOUILLE). Bruit que fait un liquide dans la gorge, dans l'estomac, dans les entrailles. Une fluctuation et un gargouillement que l'on entend dans la poitrine.

— Bruit que fait l'intestin qui rentre dans sa place naturelle.

— A signifié Le bruit agréable que fait l'eau en coulant sur les pierres et le sable. Mais depuis un siècle cette acception s'est perdue et a été remplacée par *gazouillement*. V. ce mot.

GARGOUILLER. v. n. 1re conj. (pr. *gar-gou-ié*; ét., V. GARGOUILLE). Barbotter dans l'eau. De petits garçons qui ne font que gargouiller.

— Faire du bruit dans la gorge, l'estomac, les boyaux, en parlant d'un liquide. L'eau qui gargouille dans les boyaux.

— Se dit aussi pour exprimer le bruit que fait l'eau en tombant d'une gargouille. L'eau qui gargouille en tombant de la gueule du lion.

GARGOUILLIS. s. m. (rad. *gargouille*). Bruit que fait l'eau en tombant d'une gargouille.

GARGOULETTE. s. f. Vase dont on se sert dans les Indes pour faire rafraîchir l'eau. En France on nomme ces sortes de vases *hydrocérames*. V. ce mot.

GARGOUSSE. s. f. (corruption de *cartouche*; on a dit aussi *gargouge* et *gargouche*). Petit sac cylindrique, fait de parchemin, de serge, de toile, de papier fort, et même de tôle fort mince, qui contient la poudre de guerre destinée à la charge d'un canon. Son diamètre est en raison de la pièce au fond de laquelle elle doit pouvoir entrer. La gargousse d'une pièce de douze contient deux kilogrammes de poudre. Introduire la gargousse dans l'âme du canon. Un sac plein de gargousses.

GARGOUSSIER. s. m. Boîte cylindrique de bois léger ou en cuir fort dans laquelle on renferme la gargousse pour l'apporter dans la batterie. On voit les jeunes mousses traverser la batterie en courant, se pencher sur le bord de l'écoutille qui répond au magasin à poudre, remettre aux serviteurs des poudres un *gargoussier* vide et recevoir en échange un *gargoussier* plein. (Le Comte.)

— Nom qu'on donne quelquefois improprement au canonnier chargé d'apporter la gargousse.

GARGOUSSIÈRE. s. f. Sorte de gibecière où l'on met les gargousses. Garnir, remplir, vider la gargoussière.

GARIDELLE. s. f. Bot. Genre de la famille des renonculées, qui croît dans les blés des parties méridionales de l'Europe.

GARIN. s. m. Conchyl. Syn. de Plicatule.

GARIQUE. s. m. Bot. Champignon du Canada, qui croît sur le pin, et dont on fait usage en ce pays pour la médecine.

GARITE. s. f. Mar. Pièce de bois plate et circulaire qui entoure une hune et qui est posée sur le plat tout autour du fond.

GARNEMENT. s. m. (rad. *garnir*). A signifié Vêtement, ameublement, armes. J'ai maint riche *garnement*. (Barbazan.)

> Belle robe et beau *garnement*
> Amendent les gens rarement. (*Rom. de la Rose.*)

— Ne s'emploie plus que dans le sens figuré pour Libertin, mauvais sujet. On dit un *mauvais garnement*, comme qui dirait un mauvais meuble. Ne se dit guère sans épithète. Un mauvais, un franc garnement. La ville est pleine de mauvais garnements. Ne fréquentez pas cet homme, c'est un méchant garnement.

> Et j'ai prédit cent fois à mon fils votre père,
> Que vous prenez tout l'air d'un mauvais *garnement*. (MOLIÈRE.)

GARNERIN. Nom de quatre célèbres aéronautes: Jean-Baptiste-Olivier Garnerin, Elisa Garnerin, sa fille, André-Jacques Garnerin et sa femme.

GARNI, IE. part. pass. du v. Garnir. S'empl. adject. Fourni des choses nécessaires. Appartement garni. Chambres garnies. Hôtel garni. Bibliothèque bien garnie. Buffet bien garni. Les murs de ma chambre sont *garnis* d'estampes et de tableaux qui l'embellissent singulièrement. (X. de Maistre.) Aujourd'hui Bicêtre est comme une grande ville, une ville toute *garnie* de grilles, toute chargée de fers. Huit cents prisonniers sont renfermés dans cette prison; c'est horrible! (J. Janin.) Le dedans du nid de cette fauvette est *garni* de crin de cheval. (Buff.)

— Muni de. Ce bois, ces villages étaient *garnis* de canons comme un camp retranché. (Volt.) Depuis quelques années on a trouvé même des crânes entiers et des mâchoires de poissons *garnies* de leurs dents. (Buff.) Le palmier qui n'a pas de branches, et qui ne porte que des feuilles ligneuses, ne pousse qu'une seule racine, *garnie*, à la vérité, de quantité de chevelus. (B. de St-P.) La baleine franche n'a pas de dents; mais tout le dessous de la mâchoire supérieure, ou, pour mieux dire, toute la voûte du palais est *garnie* de lames, que l'on désigne sous le nom de fanons. (Lacépède.)

— *Peau d'animal bien garnie*. Couverte de plumes, de poils, pressés les uns contre les autres. Et dans un sens analogue, Tête bien garnie de cheveux. Le dedans des oreilles est *garni* d'un poil plus gris que celui du corps. (Buff.) Le premier a la queue partout *garnie* de poils, au lieu que celui de ... arerave a la queue nue à son extrémité. (Id.) Les deux paupières de la fauvette à tête grise sont *garnies* de cils blancs. (Id.)

— Touffu, épais, dur, serré. Poils bien garnis. Cheveux bien garnis. Les cils des paupières font aussi leur effet, lorsqu'ils sont longs et bien *garnis*. (Buff.) Les écureuils qui vivent dans les montagnes neigeuses ont des fourrures encore plus *garnies*. (B. de St-P.)

— Orné, embelli. Robe garnie de dentelles. Chapeau garni de fleurs. Coupe d'or garnie de pierreries. Le vainqueur recevait des mains du monarque une coupe d'or *garnie* de pierreries. (Volt.) L'argent dont vos armes sont *garnies* suffirait pour les attirer. (B. de St-P.)

— Plein. Bourse bien garnie. Gousset bien garni.

— Qu'on loue avec les meubles nécessaires. Hôtel garni. Maison garnie. Appartement garni. Chambres garnies. Loger en hôtel garni.

— S'est dit pour Accompagné de.

> Puis vint monsieur le chancelier
> *Garni* de maîtres de requêtes.

‖ On disait naguère en ce sens, *La cour garnie de pairs*, pour Les pairs y étant présents.

— *Plaider main garnie*, *plaider la main garnie*. Jouir pendant le procès de ce qui est en contestation.

— *Il est garni*. Se dit d'un homme qui par poltronnerie s'est muni de quelque vêtement propre à le garantir des coups d'épée dans un combat singulier.

— *Garni avec*. Ces fascines, dont les intervalles sont *garnis* avec du sable, sont contenues par les pieux qui les traversent. (Le baron d'Haussez.)

GARNIER (Robert). Poëte tragique du XVIe siècle, né en 1534, mort en 1590. ‖ GARNIER (Jean-Jacques, abbé). Historiographe, membre de l'Académie des Belles-lettres et professeur d'hébreu au collége de France, né en 1729, mort en 1805. ‖ Le comte Germain Garnier. Né en 1754, mort en 1821.

GARNIR. v. a. 2e conj. (de l'all. *warnen*, munir, pourvoir). Pourvoir de toutes les choses nécessaires à quelqu'un ou à quelque chose, soit pour la commodité, soit pour l'ornement. Garnir une boutique. Garnir un appartement. Garnir une bibliothèque. Garnir un buffet. Garnir un étui, un nécessaire. Garnir une maison de meubles. Garnir une galerie de tableaux. La huppe ne *garnit* jamais son nid de mousse. (Buff.)

> *Garnissant* sa quenouille immense,
> Clothon lui dit: Oui, travaillons,
> De vin arrosons les sillons
> Où de mon lin croît la semence. (BÉRANGER.)

— *Garnir une place de guerre*. La munir de tout ce qui est nécessaire pour la défendre. Garnir un fort. Garnir un village de canons. Garnir un port de vaisseaux. Garnir les plaines de milices.

— Orner ou munir d'un accessoire. Garnir une robe, un chapeau. Garnir une robe de dentelle. Garnir un chapeau de rubans, de fleurs. Garnir un portrait de diamants. Garnir un lit. Garnir un manteau de fourrure. Garnir une porte de bourrelets pour empêcher le vent de pénétrer. Garnir de persil une pièce de bœuf. Garnir de treillages les murailles d'un jardin. Garnir de trottoirs une rue, un quai.

— Renforcer, doubler. Garnir des bas. Garnir une chemise. Garnir une robe, un jupon. Garnir un chapeau d'une coiffe et d'un cuir.

— Remplir, occuper un certain espace. Une foule de curieux garnissaient les deux côtés de la route. De nombreux vaisseaux garnissaient le port.

— Être le complément nécessaire, l'ornement, l'accessoire de. Les meubles qui garnissent un appartement. Les statues qui garnissent une terrasse. Les fleurs qui garnissent son chapeau. Les cheveux qui garnissent le derrière de la tête.

— Boulang. *Garnir le four*. Mettre sécher dans le four, après que le pain en a été tiré, le bois qui doit servir à la fournée suivante.

— Mar. Munir un mât, une vergue, un cordage, etc., de tous les liens, poulies et autres accessoires qui complètent la sûreté de ce mât, de cette vergue, et les mettent en état de fonctionner. ‖ *Garnir une vergue*. La gréer de toutes les poulies. ‖ *Garnir un cabestan*. Envelopper ce cabestan de la tournevire ou de tout autre cordage, et placer les barres au moyen desquelles on lui imprime son mouvement de rotation.

— Techn. Chez les traiteurs, Mettre des garnitures. ‖ *Garnir un ragoût*, *un mets*. Y mettre des champignons, etc. ‖ *Garnir une salade*. Y mettre de petites herbes fines. ‖ *Garnir un service*. Mettre sur le bord et autour des plats, des feuilles, des fleurs, des bouquets. ‖ Chez les tapissiers. *Garnir des chaises, des fauteuils*. Les rembourrer, fournir le crin, la bourre et la toile qu'on met sur le bois sans autre ornement. Un tapissier demande tant pour garnir ces chaises sans les housses. ‖ *Garnir un drap, une étoffe de laine*. Les lainer, y faire venir le poil par le moyen du chardon. Après avoir été soumis à la vapeur, le drap est de nouveau présenté à la machine à *garnir*. (Dict. de comm.)

GARNISAIRE. s. m. Jurispr. Autrefois, Gardien que l'huissier, préalablement autorisé par le magistrat, établissait dans la maison du débiteur saisi, pour prévenir la soustraction de tout ou partie des meubles ou marchandises mis sous la main de la justice, pour être vendus au profit du créancier saisissant. On le nomme aujourd'hui Gardien.

— Admin. Homme mis en garnison chez le contribuable en retard. ‖ Soldat établi au domicile des parents qui n'ont pas répondu à l'appel de la loi, ou des déserteurs qui ont abandonné les drapeaux.

GARNISON. s. f. (du celt. *goarnison*, d'où le bas lat. *garnisio*; ou de l'allem. *warnen*, munir, pourvoir). Troupes de toutes armes séjournant dans une ville ou dans une place de guerre. Mettre garnison dans une ville. Une *garnison* de trois mille hommes préparait une grande résistance. (Volt.) La *garnison* obtint les honneurs de la guerre. (Id.) Depuis l'organisation d'une armée nationale, il est peu de villes en France qui ne voudraient posséder une *garnison*. (Gén. Bard.) On crut qu'il était arrivé quelque accident à des officiers de la *garnison*, et on fit sortir du camp retranché un détachement de cavalerie. (Thiers.)

— Ville ou place occupée par les troupes qui y séjournent. Lorsque toute une nation est en progrès, l'armée ne saurait rester stationnaire et inutile dans les *garnisons*. (Cap. Haill.) On lui choisit de préférence pour lieux de *garnison* les places frontières, les grandes villes, pour contenir les populations, et enfin les endroits les plus favorables à son instruction et à son entretien. (Gén. Bardin.)

— Etat des troupes qui séjournent dans une ville ou dans une place de guerre. Les troupes sont en garnison. ‖ En France, les troupes en *garnison* sont sous les ordres des lieutenants généraux et des maréchaux de camp commandant les divisions et les subdivisions territoriales. (Gén. Bard.) La vie de *garnison* convient peu au caractère français. (Haill.)

— Corps de troupes non constitués en régiment et occupant sous forme de compagnies, d'enseignes ou de bandes royales, les villes ou les contrées où il ne se trouvait pas de régiment.

— Jurispr. Un ou plusieurs hommes qu'on établit en quelque maison pour contraindre un débiteur à payer, et pour y demeurer à ses frais jusqu'à ce qu'il ait payé, ou pour veiller à la conservation des meubles saisis chez lui.

GARNISSAGE. s. m. Action de garnir. Le garnissage d'un chapeau, d'une robe. Le garnissage d'une étoffe de laine. Alors commence le *garnissage*, dont le but est de décoller les poils de la laine, de creuser par le chardon jusqu'au fond du tissu et de faire jaillir tous les poils que la tonte doit abattre. (Dict. du comm.)

— Résultat de cette action. Drap d'un beau garnissage.

GARNISSEUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui garnit quelque chose. Un garnisseur, une garnisseuse. Un garnisseur de chapeaux est celui qui ne fait autre chose que dresser les chapeaux, les border et y coudre la coiffe.

GARNISSEUSE. s. f. Machine à garnir le drap et les étoffes de laine. C'est un fort cylindre dont la circonférence se compose de cadres en fer de trois pouces de large environ, sur une longueur correspondante à la largeur du drap, dans lesquels sont implantées des têtes de chardon qui servent à garnir le drap.

GARNISSIONNAIRE. s. m. Vieux mot qui nous a donné *garnisaire*, et qui s'employait dans le même sens. V. GARNISAIRE.

GARNITURE. s. f. (rad. *garnir*). Ce qui est mis pour garnir. La garniture d'une chambre,

La garniture d'une cheminée. Une garniture de robe. Une garniture de chemise.

— Assortiment complet de quoi que ce soit. Une garniture de dentelles. Une garniture de boutons d'or. Une garniture de diamants. Une garniture de porcelaine.

— Archit. Tout ce qui sert à garnir un toit. Les ardoises, les tuiles, le plomb, les lattes, sont des garnitures.

— Art culin. Certaines choses qui accompagnent un mets, qui en font partie, qui entrent dans son assaisonnement. || Feuilles, fleurs qu'on met autour des services de table pour les orner, les enjoliver, les rendre agréables à l'œil. || Herbes fines qu'on met autour des salades. Garniture de citron, de pistaches, de câpres, de champignons.

— Artific. Substances dont l'artificier remplit ses diverses pièces.

— Bijout. Cage d'une tabatière, et plus particulièrement toute fermeture garnie de sa charnière. || Écrin complet composé plus ou moins richement.

— Fourbiss. La garde, le pommeau, la branche et la poignée d'une épée.

— Imp. Petites règles carrées plus ou moins épaisses, ou autrement dit des parallélipipèdes de longueur et de largeur indéfinies, en bois ou en alliage d'imprimerie. On les nomme aussi *garnitures à jour*, parce que le plus souvent elles sont creuses, afin de les rendre plus économiques.

— Mar. Tout ce qui sert à garnir un mât, une vergue, une voile, etc. || Atelier ou magasin où l'on dispose toute espèce de cordages nécessaires à un vaisseau; ou on les coupe, les garnit et les travaille. || Morceaux de bois qui servent à remplir les vides qui se trouvent entre les pièces de la charpente d'un vaisseau.

— Modes. Ce qui sert à garnir un chapeau, un bonnet, une robe. Une garniture de rubans, de fleurs, de dentelles.

— Tapiss. Meubles d'une chambre, et plus spécialement l'intérieur et l'entourage d'un lit, tels que matelas, lit de plume, sommier ou paillasse, traversin, oreillers, couverture et rideaux.

GARO. s. m. Bot. Arbre qui produit le bois d'aigle.

GAROCHOIR. s. m. Mar. Cordage qu'on tournait pour le commettre dans le même sens qu'avait été tourné le fil de caret qui devait le composer.

GAROFALO (Benvenuto Tisi, dit Le). Peintre appartenant à l'époque la plus florissante de l'école Ferraraise, à la splendeur de laquelle il contribua; né en 1481, mort en 1559.

GARONNE. Géogr. Un des grands fleuves de France. Prend sa source dans les Pyrénées, sur le territoire espagnol, traverse les départements de la Haute-Garonne, de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne, reçoit le nom de Gironde à son confluent avec la Dordogne au bec d'Ambez, et se jette dans l'Océan atlantique après un cours de 512 kil.

— HAUTE-GARONNE. Département de France formé d'une partie de l'ancienne province de Gascogne et de l'ancien Languedoc, a pour limites le département de Tarn-et-Garonne; à l'est, ceux du Tarn, de l'Aude et de l'Ariège; à l'ouest, ceux du Gers et des Hautes-Pyrénées, et est séparé de l'Espagne par les monts Pyrénées. Grand commerce avec l'Espagne. 541,900 hab. Chef-lieu Toulouse. Ce département est un de ceux où la culture intellectuelle est le plus en honneur.

— Se prend par métaphore pour les peuples qui habitent ses bords. Visiter la Garonne.

— Se prend aussi figurément pour Gascogne. En ce sens, on dit *un enfant de la Garonne* pour *un Gascon*. Combien de fois n'a-t-on pas cité entre autres la réponse de cet enfant de la *Garonne* à un Parisien qui lui demandait comment il trouvait le Louvre: Sandis! ce n'est point mal, c'est presque aussi beau que les écuries de mon père. (Ourry.)

— Fig. *Venir des bords de la Garonne.* Etre enclin à l'hyperbole, au mensonge comme les Gascons.

— Fig. *Jurer par la Garonne.* Faire un serment qui n'engage à rien. Calypso, dans l'Élève de Minerve, parodie quelquefois ingénieuse du Télémaque, se repentant d'avoir juré par le Styx, dit assez plaisamment:

> Pourquoi n'ai-je pas, en effet,
> Juré plutôt par la *Garonne*,
> Dont les eaux n'engagent personne? (***)

GAROU. s. m. Bot. Arbrisseau de la famille des thymélées, dont l'écorce trempée dans le vinaigre est un rubéfiant et un épispastique assez usité. On l'emploie aussi pour la fabrication d'une pommade propre à déterminer la vésication et à établir un exutoire.

GAROUENNE. s. f. Techn. Pièce de bois qui soutient une poulie.

GARRICK (David). Célèbre acteur anglais, admirable surtout dans plusieurs rôles des pièces de Shakespeare, tels que Macbeth, Hamlet, Richard III, le roi Lear, et dans une foule de rôles comiques; naquit en 1716, et mourut en 1779.

GARROT. s. m. (rad. celt. *gàr*, piquant). Mamm. Partie du corps de certains animaux, particulièrement du cheval, formée par les apophyses épineuses des huit premières vertèbres dorsales. Le garrot est placé au-dessus des épaules et termine le cou. Pour que le garrot soit bien conformé, il faut qu'il soit haut et tranchant.

— Morceau de bois plus ou moins gros passé dans une corde, un lien quelconque, pour le serrer par une série plus ou moins grande de mouvements de torsion. Le garrot d'une malle, d'une scie. Serrer le garrot d'une scie. Serrer une corde avec le garrot.

— Chir. Instrument dont les chirurgiens se sont longtemps servis, avant l'usage du tourniquet, pour exercer sur les vaisseaux ouverts une compression capable d'en arrêter l'hémorrhagie.

— Ornith. Sorte d'oiseau du genre canard, dont le bec est plus court et plus étroit à la partie antérieure, et qui renferme plusieurs variétés. Les garrots sont aussi bons plongeurs que voiliers; ils vont chercher au fond de l'eau les petits poissons dont ils se nourrissent.

GARROTTAGE. s. m. (rad. *garrot*). Action de garrotter. || État de ce qui est garrotté. || Fig. Esclavage.

GARROTTE. s. f. (rad. *garrot*). Supplice usité en Espagne pour donner la mort par strangulation sans suspension, et dans lequel on passe autour du cou du patient, assis sur une sellette adossée à un poteau, une corde que l'on tord à l'aide d'un garrot, ou bien un collier brisé dont un mécanisme quelconque fait rapprocher les branches. Donner, infliger la garrotte. Condamner à la garrotte.

GARROTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Garrotter. S'empl. adjectiv. Prisonnier garrotté.

— Fig.

> Quand notre ville épouvantée,
> Surprise un matin, et sans voix,
> S'éveille toute *garrottée*
> Sous un réseau d'iniques lois. (V. Hugo.)

GARROTTER. v. a. 1re conj. (rad. *garrot*). Lier fortement avec des liens que l'on serre par le moyen d'un garrot. Garrotter un fardeau sur une voiture.

— Par extens. Lier, attacher, enchaîner d'une manière quelconque. Garrotter un prisonnier.

— Fig. Je ne suis pas homme qui me laisse guère *garrotter* le jugement par préoccupation. (Mont.) L'esprit humain a besoin d'un frein pour le retenir, c'est pourquoi on le bride et on le *garrotte* de religions et de lois. (Id.)

— SE GARROTTER. v. pron. Être garrotté. Un fardeau qui ne peut se garrotter.

GARRUGA. s. m. Bot. Genre de plantes originaires de l'Inde.

GARRULITÉ. s. f. (du lat. *garrulitas*, bavardage). Qualité de celui qui aime beaucoup à parler; babil, caquet.

GARUDA. Myth. ind. Oiseau fabuleux qui sert de monture à Vichnou, comme l'aigle à Jupiter.

GARUM. s. m. Hyg. Sorte de saumure que faisaient les anciens Romains en recueillant les liquides qui s'écoulaient de poissons salés et à moitié putréfiés, et qu'ils aromatisaient ensuite fortement. C'était un assaisonnement de luxe, et un excitant puissant de l'appétit.

GARVANCE. s. f. Bot. Un des noms du pois chiche.

GARVE (Christian). Philosophe populaire et éclectique, moraliste d'un ordre élevé, écrivain utile et classique; né à Breslau en 1742, mort en 1796.

GARZETTE. s. f. Ornith. Espèce de héron.

GARZOTTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du canard sarcelle.

GASCOGNE. Géogr. Ancienne province de France, comprise entre les Pyrénées au nord, la Guienne au sud, le Languedoc à l'est, et le golfe de l'Océan qui porte son nom à l'ouest. C'est aux Vascones, peuple ibérien qui habitait, dans la Haute-Navarre, les environs de Pampelune, qu'elle doit sa dénomination actuelle. Elle faisait, avant la révolution, partie du gouvernement de Guienne. Elle forme aujourd'hui le département des Hautes-Pyrénées, du Gers et des Landes.

GASCON, ONNE. s. Habitant de la Gascogne. La tradition et les proverbes populaires ont fait du *Gascon* le type du hâbleur vaniteux. (Ourry.)

> Voilà Philis; quant au *Gascon*,
> Il était Gascon, c'est tout dire
> Je laisse à penser si le sire
> Importuna la veuve, et s'il fit des serments
> Ceux des *Gascons* et des Normands
> Passent peu pour mots d'Évangile. (La Font.)

— Fam. Fanfaron, hâbleur

> Sans être *Gascon*, je puis dire
> Que je suis un merveilleux sire (La Font.)

— adject. Qui est de Gascogne; qui est conforme à la manière des Gascons, propre aux Gascons. Accent gascon. Air gascon. Paroles gasconnes. Locutions gasconnes. Toute la cour, sous Henri IV, était devenue *gasconne* ou parlait gascon. (Sallent.) Tout a l'humeur *gasconne* en un auteur *gascon*. (Boil.) L'accent *gascon* est un de ceux qui se reconnaissent le plus facilement et qui se perdent le plus difficilement. (Ourry.)

> Certain renard *gascon*, d'autres disent normand,
> Mourant presque de faim, vit au haut d'une treille
> Des raisins mûrs apparemment. (La Font.)

> Vingt recueils, œuvres récréatives,
> De la gaîté *gasconne* immortelles archives (Colnet.)

— s. m. Patois propre aux habitants de la Gascogne. Le gascon. Parler gascon.

GASCONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Gasconiser. S'empl. adjectiv. Mot gasconisé. Phrase gasconisée. Parler un français gasconisé.

GASCONISER. v. a. 1re conj. (rad. *gascon*). Donner une inflexion, une tournure gasconne à. Gasconiser un mot. Gasconiser une phrase.

— Absol. Affecter, en parlant, la manière gasconne. Sous Henri IV, par imitation ou par courtisanerie, toute la cour *gasconisait*. (Ourr.)

— SE GASCONISER. v. pron. Être gasconisé. Un mot, une phrase, une période qui peut se gasconiser.

— Prendre une allure, des manières gasconnes, en parlant des personnes. Un Parisien qui se gasconise. Sous Henri IV, la cour se gasconisait pour plaire à son roi.

GASCONISME. s. m. (rad. *gascon*). Construction vicieuse usitée en Gascogne. || Imitation de ce parler. Elle obtint un succès complet, sans laisser apercevoir aucune trace de *gasconisme*. (Dider.) Le *gasconisme* est quelquefois un solécisme, souvent un idiotisme, et presque toujours un barbarisme. (Couv.) Il n'y a pas qu'en Gascogne qu'on fait des *gasconismes*, et il n'est pas nécessaire d'aller les chercher là. (Id.) Vingt ans après qu'il a quitté son château de la Garonne, le Gascon emporte encore victorieusement le *gasconisme* de son bagage. (Id.)

GASCONNADE. s. f. (rad. *gascon*). Habitude de jactance et de forfanterie dans le discours attribuée aux habitants de la partie sud-ouest de la France. || Fanfaronnade, vanterie outrée. Dire des gasconnades. Pure gasconnade. Faire des gasconnades. C'est une gasconnade.

— Trait d'esprit, subtilité, plaisanterie, tour rusé, propres au caractère gascon. || On traite encore de *gasconnades* les promesses faites avec l'intention de ne les pas tenir.

GASCONNER. v. n. 1re conj. (rad. *gascon*). Parler le patois usité en Gascogne.

— Prononcer à la manière gasconne, avec l'accent gascon. Elle *gasconna* si prodigieusement, que les comédiens ne doutèrent pas qu'elle fût sifflée. (Grimm.) Notre idiome, poussé en tous sens par les modes étrangères de la cour, le travail des savants, la libre confusion des dialectes populaires, était tantôt italianisé, tantôt latinisé, et tantôt *gasconnait*. (Villem.)

— Fig. Dire des gasconnades

— S'est dit pour Escamoter.

GASFOTS. s. m. pl. Pêch. Petits crocs de fer qui servent à ramasser et à tirer d'entre les rochers des crabes, des homards et des congres.

GASIDIES. s. m. pl. Peuplades nomades de Perse, que l'on croit être les mêmes que les Guèbres.

GASPILLAGE. s. m. (pr. *gass-pi-ia-je*). Action de gaspiller. Aimer le gaspillage. La nation elle-même n'a dans son caractère et ses goûts que du provisoire et du *gaspillage*. (Napoléon.) Le *gaspillage* des matières qui servent à la nourriture des hommes, suffit seul pour rendre le luxe odieux à l'humanité. (J.-J. Rouss.) Henri III manifestait en tout un goût décidé pour le *gaspillage*. (***)

— Résultat de cette action. Voilà un fameux gaspillage.

— Mauvaise gestion. Il s'est fait un grand gaspillage dans cette entreprise.

GASPILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Gaspiller. S'empl. adjectiv. Fortune gaspillée.

GASPILLER. v. a. 1re conj. (pr. *gass-pi-ié*). Gâter, mettre en mauvais état. Gaspiller des papiers. Gaspiller des plumes, des joujoux. Gaspiller du linge, des vêtements, des fruits. Gaspiller des hardes.

— Dissiper avec prodigalité. Gaspiller sa fortune, son bien. Gaspiller le bien de l'État.

— Fig. Dans le même sens, Gaspiller son temps. Ne point mettre d'ordre dans ses occupations, c'est *gaspiller* la vie. (Faure.)

GASPILLEUR, EUSE. s. (pr. *gass-pi-ieur, ieu-ze*). Celui, celle qui gaspille.

GASQUET. s. m. Sorte de calotte rouge en laine drapée à l'usage des peuples de l'Orient.

GASSEFAT. s. m. Mar. Vaisseau persan dans la mer des Indes.

GASSENDI (Pierre *Gassend*, plus connu sous le nom de). Grand philosophe et grand physicien, né le 22 janvier 1592 à Chantersier, près de Digne, mort à Paris le 14 octobre 1655. Il forma pour ainsi dire le point de jonction où se réunissent les idées de Bacon et celles de Galilée, et fut en France le précurseur de Locke et de Condillac.

GASSENDISME. s. m. Philos. Système de philosophie sensualiste et de cosmologie atomiste, fondé au XVIIe siècle, par Pierre Gassendi.

GASSENDISTE. s. m. Philos. Celui qui est attaché à la philosophie de Gassendi.

— adj. des 2 g. Qui appartient au gassendisme. Philosophie gassendiste.

GASSION (Jean de). Maréchal de France, né à Pau, en 1609, mort à Arras, le 2 octobre 1647.

GASTADE. s. f. Pourriture des moutons.

GASTADOUR. s. m. Pionnier qui aplanit les chemins.

GASTALDE. s. m. (de l'ital. *castello*, château). Hist. S'est dit en Italie d'un Comte placé immédiatement sous l'autorité des ducs.

GASTER. s. m. (mot gr. γαστήρ). Anat. Le ventre en général. || L'estomac en particulier.

— Les poëtes l'ont personnifié.

> Je devais par la royauté
> Avoir commencé mon ouvrage:
> A le voir d'un certain côté
> Messer *Gaster* en est l'image. (La Font.)

GASTÉRANGIEMPHRAXIS. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre; ἄγχω, j'étrangle; ἐμφράσσω, j'obstrue). Anat. Obstruction du pylore.

GASTÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes liliacées.

GASTÉRIPE. s. m. Zool. Genre d'holothuries.

GASTÉRODÉ, ÉE. adj. Qui a l'abdomen aplati et hémisphérique. || GASTERODÉES. s. f. pl. Section de la famille des myodaires calyptérées

GASTÉRODÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., γαστήρ, ventre; δῆλος, manifeste). Zool. Qui a un estomac bien apparent.

GASTÉROMYCES. s. m. pl. (ét. gr., γαστήρ, ventre; μύκης, champignon). Bot. Ordre de la famille des champignons, qui contient ceux qui sont globuleux ou sphériques et composés d'une membrane dans laquelle se trouvent contenues des sporidies nues.

GASTÉROPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., γαστήρ, ventre; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui marche sur le ventre. || GASTÉROPODES. s. m. pl. Ordre d'animaux mollusques qui se traînent sur la partie inférieure du corps.

GASTÉROPTÉROPHORE. adj. des 2 g. Synon. de Gastéroptérygien.

GASTÉROPTÉRYGIEN, IENNE. adj. (ét. gr., γαστήρ, ventre; πτέρυξ, nageoire). Ichthyol. Dont les nageoires ventrales sont situées derrière les pectorales. || GASTÉROPTÉRYGIENS. s. m. pl. Ordre ou sous-ordre de poissons.

GASTÉROSPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., γαστήρ, ventre; σπορά, graine). Bot. Qui a ses graines renfermées dans un sac globuleux. || GASTÉROSPORES. s. m. pl. Section de l'ordre des lichens ascophores, comprenant ceux qui sont munis d'un nucléus.

GASTÉROSTÉE. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre; ὀστέον, os). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des atractosomes. Ce genre renferme l'épinoche.

GASTÉROTHALAME. adj. des 2 g. (ét. gr., γαστήρ, ventre; θάλαμος, lit). Bot. Dont les corpuscules reproducteurs sont entourés d'un réceptacle clos, qui ne procède pas du thalle, mais qui y est plongé. || GASTÉROTHALAMES. s. m. pl. Ordre de la classe des lichens.

GASTÉROZOAIRE. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre; ζῷον, animal). Zool. Animal chez lequel le système digestif a acquis une prédominance de développement.

GASTINE. s. f. Agric. Terre en friche, lande.

GASTON DE FOIX. Vicomte de Béarn; partit pour la Terre-Sainte dans la première croisade, et mourut en Espagne en combattant les Espagnols. || GASTON DE FOIX. Duc de Nemours, fils de Jean de Foix et d'Isabelle de France, sœur du roi de France Louis XII, fut l'un des plus célèbres capitaines de son temps, mourut en septembre 1512.

GASTONÉE. s. f. (de *Gaston*). Bot. Genre de la famille des araliacées, établi en faveur de Gaston, fondateur du jardin botanique de Blois.

GASTRÆUM. s. m. Zool. Côté inférieur du corps des mammifères, depuis le larynx jusqu'à l'anus.

GASTRALGIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; ἄλγος, douleur). Anat. Douleur nerveuse de l'estomac.

GASTRICISME. s. m. Médec. En général, Maladie de l'estomac.

GASTRICITÉ. s. f. Pathol. État saburral des premières voies.

GASTRICOLE. adj. des 2 g. (du gr. γαστήρ, ventre, et du lat. *colo*, j'habite). Entom. Qui vit dans l'estomac des animaux. Œstre gastricole.

GASTRILOQUE. s. m. V. VENTRILOQUE.

GASTRIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport, qui appartient à l'estomac. Artère gastrique. Nerfs gastriques. Veine gastrique.

— Se prend substantiv. au féminin pour l'Artère gastrique. La gastrique supérieure.

— GASTRIQUES. s. m. pl. Zool. Nom d'une race du règne animal, qui comprend les animaux acéphales munis d'un canal alimentaire.

GASTRITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac. Gastrite aiguë, superficielle, intense Gastrite chronique.

GASTRO. Dans le langage scientifique, on a souvent combiné des expressions représentant des organes plus ou moins rapprochés, plus ou moins congénères, affectés à la fois; la chose est même allée quelquefois si loin, qu'on a vu des noms de maladies composés de quatre ou cinq mots enfilés les uns au bout des autres. C'est ainsi qu'avec le mot *gastro*, qui vient du grec γαστήρ, ventre, estomac, on a formé les mots suivants:

— GASTRO-ADYNAMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Dans lequel les symptômes de la gastrite et de l'adynamie prédominent.

— GASTRO-ARACHNOÏDAL, ALE. adj. Médec. Qui se rapporte à l'estomac et à l'arachnoïde.

— GASTRO-ARTHRITE. s. f. Médec. Inflammation simultanée de l'estomac et d'une articulation.

— GASTRO-ATAXIQUE. adj. des 2 g. Médec. Dans lequel prédominent les symptômes de l'estomac et de l'ataxie.

— GASTRO-BRANCHE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons.

— GASTRO-BRONCHIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à l'estomac et aux bronches.

— GASTRO-CARDIAQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à l'estomac et au cœur.

— GASTRO-CÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui est propre à la gastro-céphalite.

— GASTRO-CHOLÉCYSTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui se rapporte à l'estomac et à la vésicule biliaire.

— GASTRO-COLIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à l'estomac et à l'intestin colon.

— GASTRO-CYSTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à l'estomac et à la vessie.

— GASTRO-DERMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à l'estomac et à la peau.

— GASTRO-DUODÉNAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient au duodénum et à l'estomac.

— GASTRO-ENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui est propre à l'estomac et à l'encéphale.

— GASTRO-ENTÉRIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui se rapporte à l'estomac et à l'intestin grêle.

— GASTRO-ENTÉRO-COLIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui se rapporte à l'estomac, à l'intestin grêle et au gros intestin.

— GASTRO-ENTÉRO-MÉNINGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui se rapporte à l'estomac, à l'intestin grêle et aux méninges.

— GASTRO-ÉPIPLOÏQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à l'estomac et à l'épiploon. Artères gastro-épiploïques. Ganglions gastro-épiploïques.

— GASTRO-HÉPATIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à l'estomac et au foie. Artère gastro-hépatique.

— GASTRO-HUMÉRIEN. s. m. Anat. Muscle de la partie antérieure du corps.

— GASTRO-HYSTÉROTOMIE. s. f. Chir. Opération par laquelle on incise les parois abdominales et celles de la matrice pour en extraire le fœtus.

— GASTRO-HYSTÉROTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à la gastro-hystérotomie.

— GASTRO-INFLAMMATOIRE. adj. des 2 g. Médec. Qui a les caractères de la gastrite et de la fièvre inflammatoire.

— GASTRO-INTESTINAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à l'estomac et à l'intestin.

— GASTRO-LARYNGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à l'estomac et au larynx.

— GASTRO-MÉNINGÉNIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à l'estomac et à la pie-mère.

— GASTRO-MÉNINGIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à l'estomac et à la dure-mère.

— GASTRO-MÉTRIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à l'estomac et à la matrice.

— GASTRO-MUQUEUX, EUSE. adj. Médec. Dans lequel il y a gastrite et surabondance de sécrétion muqueuse.

— GASTRO-NÉPHRITIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à l'estomac et aux reins.

— GASTRO-ŒSOPHAGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui se rapporte à l'estomac et à l'œsophage.

— GASTRO-PÉRICARDIAQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui se rapporte à l'estomac et au péricarde.

— GASTRO-PÉRITONIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui se rapporte à l'estomac et au péritoine.

— GASTRO-PHARYNGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui se rapporte à l'estomac et au pharynx.

— GASTRO-PHRÉNIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à l'estomac et au diaphragme.

— GASTRO-PLEURÉTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à l'estomac et à la plèvre.

— GASTRO-PNEUMONIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à l'estomac et au poumon.

— GASTRO-PYLORIQUE. adj. des 2 g. Anat. V. PYLORIQUE.

— GASTRO-SPLÉNIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à l'estomac et à la rate.

— GASTRO-THORACIQUE. adj. et s. m. Anat. Qui est de la partie inférieure du tronc.

— GASTRO-TUBOTOMIE. s. f. Chir. Opération par laquelle on pratique une ouverture aux parois abdominales pour extraire le fœtus, quand il occupe les trompes ovaires.

— GASTRO-URÉTRITIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne l'estomac et l'urètre.

GASTROBROSIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; βρῶσις, nourriture). Médec. Perforation de l'estomac.

GASTROCARPÉ, ÉE. adj. (ét. gr., γαστήρ, ventre; καρπός, fruit). Bot. Qui a pour fruit des agglomérations de séminules arrondies, entièrement plongées dans la substance intérieure de la fronde. || GASTRO-CARPÉES. s. f. pl. Ordre de la famille des algues gastrocarpées.

GASTROCÈLE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; κήλη, tumeur). Pathol. Tumeur située dans l'épigastre, et formée par la hernie de l'estomac à la partie supérieure de la ligne blanche.

GASTROCHÈNE. s. m. Conchy. Genre de mollusques conchifères.

GASTROCNÉMIEN. adj. et s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre; κνήμη, jambe). Anat. Qui s'étend des condyles du fémur au calcanéum. Muscles gastrocnémiens. Les gastrocnémiens.

GASTRODE. s. m. Entom. Genre d'insectes de la famille des coléoptères.

GASTRODÉ, ÉE. adj. Entom. Dont l'abdomen est remarquable par sa forme. || GASTRODÉES. s. f. pl. Famille d'insectes diptères.

GASTRODIE. s. f. Bot. Plante de la famille des orchidées de la Nouvelle-Hollande.

GASTRODIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une gastrodie. || GASTRODIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des orchidées, ayant pour type le genre gastrodie.

GASTRODYNIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur rhumatismale de l'estomac.

GASTRODYNIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la gastrodynie.

GASTROLÂTRE. adj. et s. des 2 g. Qui attache une grande importance à la manière de se nourrir, qui fait un dieu de son ventre. Mot employé par Rabelais.

GASTROLÂTRIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; λατρεία, culte). Passion de la bonne chère.

GASTROLOBE. s. m. Bot. Plante de la Nouvelle-Hollande.

GASTROLOGIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; λόγος, discours). Traité sur la cuisine, sur l'art d'apprêter les mets fins et délicats.

GASTROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la gastrologie.

GASTROMALACIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; μαλακία, l'amollis). Médec. Ramollissement de la membrane muqueuse de l'estomac.

GASTROMANCIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; μαντεία, divination). Sort qui se tirait au moyen de fioles ou bouteilles à large ventre.

— Divination faite par des ventriloques.

GASTROMANCIEN, ENNE. adj. Qui a rapport à la gastromancie. || subst. Celui qui pratique la gastromancie.

GASTROMANE. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre; μανία, manie). Celui qui a la manie de la gourmandise, qui aime avec passion la bonne chère. Le *gastromane* travaille à convertir son or en ordure, l'avare ferait le contraire s'il le pouvait. (Boiste.)

GASTROMANIE. s. f. Gourmandise, passion pour la bonne chère.

GASTROMÈLE. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre; μέλος, membre). Anat. Monstre qui a des membres accessoires insérés sur l'abdomen.

GASTROMÉLIE. s. f. Anat. Insertion de membres surnuméraires sur l'abdomen.

GASTROMÉLIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui se rapporte à la gastromélie.

GASTRONECTE. adj. des 2 g. (ét. gr., γαστήρ, ventre; νήκτης, nageur). Hist. nat. Dont les vertèbres abdominales très-développées, formant un organe propre à la natation. || GASTRONECTES. s. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures.

GASTRONOME. s. des 2 g. Celui, celle qui aime la bonne chère, qui s'occupe de gastronomie. Habile gastronome. Fameux gastronome. Un préfet homme d'esprit, un *gastronome* classique, M. Léon Thiessé, a perfectionné parmi les belles, il y a vingt ans, la cuisson du filet de bœuf. (Fayot.)

— Celui qui écrit sur la bonne chère.

— adject. C'est le moment que le penseur *gastronome* choisit pour vivre avec soin, et ce connaisseur se délasse dans la modération exquise d'une bonne carte du Café de Paris. (De Cussy.) N'est pas *gastronome* ni gourmet qui veut. (Fayot.)

GASTRONOMIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; νόμος, loi). Science de l'intelligente et fine appréciation des bons mets; l'art de vivre dignement, en homme doué de sens vifs, de jugement, de goût et de fortune. La *gastronomie* est simplement une manière habile de pratique, la connaissance raisonnée de ce que l'on mange, de ce que l'on a à digérer. (Fayot.) La *gastronomie* est là, toujours prête à présenter des ressources. (Brill.-Sav.) La *gastronomie* délicate est un signe d'intelligence et d'esprit; ce peut être aussi un signe de la fatigue des passions et des mobilités du goût : elle prouve, dans ce cas, que vous vous lassez, que vous êtes sur la fin de vos sensations. (De Cussy.) Il s'agit de *gastronomie* et d'hygiène, de *gastronomie* de vieillards et de malades, de l'art réduit à sa délicatesse, c'est-à-dire à sa vérité. (Id.)

— Titre d'un poème qui a pour but de chanter les plaisirs de la table et l'art de faire la cuisine. La Gastronomie de Berchoux.

GASTRONOMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la gastronomie. La franc-maçonnerie dont on épouvante l'Europe n'est souvent qu'une institution philanthropique et souvent *gastronomique*. (Boiste.)

GASTROPLACE. s. m. Conchyl. Mollusque des mers de la Chine.

GASTROPLATYPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., γαστήρ, ventre; πλατύς, large; πούς, pied). Qui a le corps en équilibre sur des pattes largement palmées. || GASTROPLATYPODES. s. m. pl. Famille d'oiseaux aquatiques.

GASTRORAPHIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; ῥάπτω, je couds). Opér. chir. Suture que l'on pratique pour réunir les plaies pénétrantes de l'abdomen.

GASTRORAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la gastroraphie.

GASTRORRHAGIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; ῥήγνυμι, je romps). Chir. Hémorrhagie gastrique, exhalation de sang à la surface de la membrane muqueuse de l'estomac.

GASTRORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la gastrorrhagie.

GASTRORRHÉE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre ou estomac; ῥέω, je coule). Médec. Espèce de catarrhe de l'estomac, caractérisé par des vomissements, ordinairement faciles, d'un liquide glaireux plus ou moins abondant.

GASTRORRHÉIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la gastrorrhée.

GASTROSE. s. f. (du gr. γαστήρ, ventre ou estomac). Nosol. Maladie qui a son siége dans l'estomac.

GASTROTHÈQUE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; θήκη, boîte, étui). Hist. nat. Extrémité postérieure de la chrysalide, qui couvre et protége l'abdomen de l'insecte.

GASTROTOMIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; τομή, section). Chir. Ouverture faite aux parois de l'abdomen pour retirer le fœtus. || Incision pratiquée à l'abdomen pour retirer un corps quelconque.

GAT. s. m. Mar. Escalier pratique sur une côte escarpée pour arriver à un embarcadère.

GÂT. s. m. Ancien mot qui se disait pour Action de gâter, et d'où nous avons fait *dégât*. V. DÉGAT.

GATAN. s. m. Conchyl. Espèce de coquille bivalve.

GATANGIER. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du squale roussette.

GATCHINA ou **GATTCHIN.** Géogr. Ville de Russie, gouvernement de St-Pétersbourg. Beau palais impérial. 7,000 hab.

GATE. s. m. Anc. t. milit. Machine de guerre qu'on nommait aussi Chate.

GÂTE. 3e pers. du sing. de l'indicatif du v. Gâter, qui sert à former les mots composés suivants.

— GÂTE-BOIS. s. m. Entom. Espèce d'insecte, la plus commune et la plus dangereuse du genre *cossus*, qui a ses ailes d'un gris foncé, avec des taches brunes et des lignes noires. C'est le fléau des ormes. On lui attribue la mort de presque tous les vieux arbres de cette espèce plantés aux environs de Paris. Un gâte-bois. Des gâte-bois.

— GÂTE-ENFANT. s. des 2 g. Celui, celle qui par excès d'indulgence gâte un enfant. C'est un vrai gâte-enfant. C'est une vraie gâte-enfant. Des gâte-enfants. Fam.

— GÂTE-MÉTIER. s. m. Celui qui donne sa marchandise ou sa peine à trop bon marché, et diminue par là le profit qu'il devrait retirer de son métier. C'est un gâte-métier, un vrai gâte-métier.

— GÂTE-PAPIER. s. m. Se dit par plaisanterie d'un mauvais écrivain, d'un homme dont les travaux littéraires ne valent pas le papier qu'il emploie. Un gâte-papier. Des gâte-papier. Aujourd'hui nous avons un tas de *gâte-papier* qui nuisent plus qu'ils ne servent à la littérature. (***)

— GÂTE-PÂTE. s. m. Mauvais boulanger, mauvais pâtissier. Un gâte-pâte. Des gâte-pâte.

— Fig. Celui qui fait mal les choses de son métier, de sa profession.

— GÂTE-SAUCE. s. m. Marmiton, mauvais cuisinier. Un gâte-sauce. Des gâte-sauce. Fam.

— GÂTE-TOUT. s. m. Se dit familièr. de toute personne excessivement maladroite. C'est un gâte-tout. Ce sont des gâte-tout.

GÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Gâter. S'empl. adjectiv. Fruit gâté. Vin gâté. Viande gâtée.

— Fig. Pour qui on a trop d'indulgence; dont on flatte les passions, les vices, etc. Enfant gâté. Une femme à tout âge est un enfant *gâté*. (La Chauss.) La femme, chez les sauvages, est une bête de somme, dans l'Orient un meuble, et chez les Européens un enfant *gâté*. (Duclos.) L'amour, dans l'école épurée du philosophe grec, ne se montre pas, comme ailleurs, sous les traits d'un enfant *gâté*. (X. Marmier.) Comme tous les enfants *gâtés*, Elvina dînait à table avec sa mère, Mme de Bagny, et tous ceux qu'elle y admettait. (Mme Sophie Gay.) Enfant *gâté* devient enfant ingrat. (***)

— Fig. *Enfant gâté de la fortune et de la nature, du beau-sexe*, etc. Se dit de ceux qui sont bien traités de la fortune, de la nature, qui sont accueillis favorablement par les femmes.

— A qui on prodigue des caresses, des douceurs. Ce perroquet *gâté* devint bavard, importun et fou. (Fén.)

— Fig. Manqué, détruit, perdu, anéanti. Messieurs, leur dis-je, voilà une affaire bien *gâtée*. (Le Sage.)

— Corrompu, altéré, vicié, flétri honteusement. On traite l'âge d'or de chimère, et l'on sera toujours une pour quiconque a le cœur et le goût *gâtés*. (J.-J. Rouss.)

> Tel sort d'un pas, sans paraître *gâté*,
> Grâce à d'anciennes détresses;
> Lorsque sur la pudeur et sur la probité
> J'aperçois des éclaboussures. (Arnault.)

— *Cette femme, cette fille est gâtée.* Elle a une maladie honteuse.

— *Gâté par.* Un cœur *gâté* par le fatal venin ne se ressent plus de l'humanité. (Mariv.) Ne vovez-vous pas, lui répondit Mentor, que les princes gâtés par la flatterie trouvent sec et austère tout ce qui est libre et ingénu. (Fén.)

> D'accord, mon cœur, ne sera à ... elle.
> Par le commerce humain n'est pas ... *gâté*. (Regn.)

GÂTEAU. s. m. (du lat. barb. *pastellum*, dimin. de *pasta*, pâte; ou de *vastellum*, dimin. de *vastus* grand, vaste, étendu, à cause de la grandeur des premiers gâteaux). Art culin. Sorte de pâtisserie commune, presque toujours de forme ronde, et faite en pâte ferme ou en feuilletage. Gâteau feuilleté. Gâteau de plomb. Gâteau au lard. Gâteau au fromage. Gâteau du sérail. Gâteau de Compiègne. Acheter des gâteaux. Une part de gâteau. Petits gâteaux. Gâteaux de Nanterre. Gâteau de riz. Le gâteau des Rois. Les morceaux ont paru si bons aux convives, qu'ils ont fini par se partager le *gâteau* tout entier. (Ourry.) Dans quelques-unes de nos provinces, une des parts du *gâteau* des Rois est destiné pour le membre de la famille qui est absent. (Ourry.) Quelques familles provinciales ont la touchante habitude de réserver dans le *gâteau* des Rois la part du bon Dieu, qui devient soudain celle de l'indigence. (Id.)

> Des Cappadociens il apprit le secret
> De faire des *gâteaux* aussi blancs que le lait. (Berch.)

— Certains entremets de gibier ou de venaison dont on fait un hachis, et qui doivent être servis en terrine. Gâteau de lièvre aux truffes. Gâteau de foies de volailles.

— Certaines sucreries ou préparations d'office qui tiennent de la conserve, et qui se présentent au dessert. Gâteau à la crème. Gâteau à la royale. Gâteau de sable. Gâteaux fourrés aux confitures. Gâteau à la portugaise. Gâteau de Savoie.

— Prov. *Trouver la fève au gâteau.* Faire une bonne découverte, une heureuse rencontre, trouver le nœud d'une affaire, d'une question. Se dit par allusion à la fève qu'on met dans le gâteau des Rois.

— Prov. et fig. *Avoir part au gâteau.* Avoir part à quelque affaire utile, à quelque avantage.

— Fig. *Partager le gâteau.* Partager le profit. Se dit le plus souvent en mauvaise part. Au lieu d'enchérir, ils se sont arrangés pour partager le *gâteau*. (Acad.)

— Prov. *Je ne mange pas mon gâteau dans ma poche.* Je donnerai une part du profit à ceux qui m'ont procuré l'affaire.

— Antiq. *Gâteaux sacrés.* Pâtisseries que l'on servait dans les sacrifices, et auxquelles on donnait des formes et des préparations diverses.

— Réunion d'alvéoles formées par les hyménoptères vivant en société, qui font des constructions, soit pour loger leurs larves, soit pour déposer des provisions d'une liqueur sucrée qui est un miel plus ou moins pur. Ces gâteaux affectent différentes formes ou plusieurs positions, selon les insectes auxquels ils appartiennent. Gâteau de miel. Les alvéoles ne sont point perpendiculaires au plan de leur *gâteau*. (Buff.) C'est constamment au sommet, et généralement au centre de la ruche, que les abeilles ouvrières commencent leur *gâteau*. (Id.) Un *gâteau* d'alvéoles est très-léger par lui-même et n'aurait besoin que d'être faiblement attaché contre les parvis de la ruche pour y rester fixé. (Id.)

— Sculpt. Morceau de cire préparé pour garnir l'intérieur du moule, dans l'opération de la fonte en moule de potée.

— Fond. Masse de métal qui se fige dans le fourneau, après avoir été mise en fusion, ce qui arrive par la mauvaise conduite du feu, par l'effet de quelque courant d'air, ou d'un vice dans l'alliage du métal. La formation du *gâteau* est un accident grave dans l'opération de la fonte. (Bout.)

— Chir. Sorte de plumasseau mollet et peu serré, fait avec de la charpie, qu'on emploie dans les plaies d'une grande étendue, et d'où se détache une suppuration abondante. Son nom lui vient de ce qu'il approche plus ou moins de la forme d'un gâteau.

— Pathol. *Gâteau fébrile.* Nom donné à une intumescence de l'abdomen, qui est accompagnée d'induration, et que l'on regarde comme une suite assez fréquente des fièvres intermittentes invétérées ou prolongées.

GÂTER. v. a. 1re conj. (du lat. *vastare*, détruire, ravager, dont on a fait d'abord *guastare*, par la mutation de *v* en *g*; puis *guaster*, et successivement *gaster* et *gâter*). Endommager, mettre en mauvais état, détériorer, donner une mauvaise forme. Gâter les blés, les vignes. Gâter le teint. Gâter la vue. Gâter les chemins. Gâter sa maison. Gâter un habit. Gâter un tableau. Gâter beaucoup de plumes avant de pouvoir en tailler une bonne. La lecture continuelle *gâte* la vue. (Acad.)

— Fig. *Gâter la main.* La rendre moins légère, moins sûre, moins habile. L'âge a gâté la main à cet écrivain, à ce chirurgien.

— Fig. Gâter par sa présence le plaisir de quelqu'un. En voulant refaire son vers, il l'a gâté. Ce trait faux gâte tout le passage. Gâter ses affaires par une mauvaise conduite. L'affectation *gâte* les dons naturels. (Acad.) Un auteur *gâte* tout lorsqu'il veut trop bien faire. (La Font.) L'esprit qu'on veut avoir *gâte* celui qu'on a. (Gresset.)

— Fam. Empêcher, par malice ou par maladresse, que quelque chose ait lieu : détruire le bon accord qui règne entre les personnes. C'est un homme inconséquent qui ne fera que gâter les affaires. Cet événement pourrait bien gâter les affaires. Il lui échappa un mot qui *gâta* tout. Ah! nous avons beau faire, ce gros garçon *gâtera* tout. (Louis XII.)

> Eh non! vous dis-je, non! Vous auriez tout *gâté*;
> L'indifférence incline à la sévérité. (Pass.)

— *Gâter le métier.* Donner sa marchandise à vil prix ; ne retirer aucun profit de sa peine. ‖ Fig. C'est un mari trop complaisant pour sa femme, il gâte le métier.

— Nuire à quelqu'un dans l'esprit d'un autre. Gâter quelqu'un dans l'esprit des honnêtes gens. Sa dernière action l'a gâté dans le monde.

— Salir, tacher. Un cabriolet m'a éclaboussé, et a gâté mon gilet. Gâter du papier.

— Fig. Être trop indulgent pour quelqu'un, entretenir ses défauts, ses vices par trop de complaisance, de douceur. Une mère qui gâte ses enfants. Un maître qui gâte ses domestiques.

— Corrompre, dépraver l'esprit, les goûts, les mœurs, etc. traiter quelqu'un par de fausses louanges. La lecture des romans gâte l'esprit des jeunes gens. Ils sont trop jeunes : qui sait si de mauvais exemples ne les ont pas *gâtés*. (Oxford.)

— SE GÂTER. v. pron. Se corrompre, se détériorer. La viande se gâte dans la chaleur. Les [illegible] se gâtent à [illegible]. Ce vin commence à se gâter. Ce froment se gâte. Ces fruits se sont gâtés.

— Fig. Se dépraver [illegible] le bien et mal. Les jeunes gens se gâtent en fréquentant de mauvaises sociétés. [illegible] les mœurs se gâtent partout chez ce peuple.

— Se [illegible], perdre de sa réputation par sa faute. Il s'est bien gâté. Il s'est tout à fait gâté dans l'esprit des honnêtes gens. [illegible]

— Gâter à soi. Se gâter l'esprit. Se gâter le goût.

— Fig. et fam. *Se gâter la main.* S'habituer à négliger les règles de l'art, en faisant des travaux peu soignés. Cet artiste s'est gâté la main.

GÂTERIE. s. f. Petits soins, tendres attentions dont les femmes seules sont capables. Les douces gâteries des femmes.

GÂTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui gâte. Gâteur d'enfants. Les grand'mères sont des *gâteuses* d'enfants. [illegible] (Acad.)

G[illegible] [illegible] Ville des [illegible], à l'est de [illegible]

G[illegible] [illegible] dans le département [illegible] ure, les *ga*[illegible] [illegible] en-grais.

GÂTINAIS [illegible], vieux mot par lequel on désignait un endroit d'une forêt où le bois avait été abattu, mot dérivé du lat. *vastare*, dévaster, abattre. Ancien pays de France qui s'étendait en partie dans l'Île-de-France, et en partie dans l'Orléanais, ce qui avait donné lieu à sa division en *Gâtinais français* et *Gâtinais orléanais*. Le premier, qui avait pour capitale Nemours, forme aujourd'hui la partie S.-O. du département de Seine-et-Marne ; Montargis était la capitale du second, actuellement compris dans la partie occidentale du département du Loiret.

GÂTINE. (rad. *gastine*). Géogr. Ancien petit pays de France, dans le haut Poitou, dont Parthenay était la capitale, et qui fait aujourd'hui partie du département des Deux-Sèvres.

GATON. s. m. Mar. Bâton dont on se sert pour faciliter le commettage des gros cordages.

GATTAIR. s. m. Ornith. Espèce de sarcelle.

GATTE. s. f. Mar. Partie du pont située à l'avant d'un bâtiment, et disposée de manière à retenir l'eau que les coups de mer lancent sur le pont.

GATTILIER. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des pyrénacées, renfermant plusieurs arbrisseaux. Le gattilier commun, vulgairement appelé *agnus castus*, *arbre au poivre*, s'élève à dix ou douze pieds. On le cultive surtout comme arbre d'agrément. Ses feuilles, d'une couleur un peu cendrée, ont une odeur désagréable qui s'attache aux doigts quand on les touche. Ses fleurs sont bleues ou blanches, disposées en grappes droites, à l'extrémité des rameaux. Les graines ont une saveur âcre et poivrée.

GATTORUGINE. s. f. Ichthyol. Poisson de la Méditerranée.

GATYONE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

GAUCHE. adj. des 2 g. (du gr. γαυσός, oblique, ou du goth. *gaurjan*, se détourner, tourner, éviter). Relat. Qui est opposé à droit. Il se dit dans l'homme et les animaux du côté où se font sentir les battements du cœur, ou du côté du corps tourné vers le couchant quand on regarde le nord. Le côté gauche. La main gauche. Le flanc gauche. La jambe, le pied, l'œil gauche. Toute la partie gauche du corps est naturellement moins forte, moins habile que la partie droite. Une vieille femme trouvait tout simple qu'un fils battît ses domestiques, et se plaignait seulement qu'il eût la mauvaise habitude de les battre de la main gauche. (Virey.) Chez les anciens, le guerrier plaçait au bras *gauche* le bouclier. (Virey.)

— Il se dit aussi en parlant des choses où l'on distingue deux parties, dont l'une répond au côté droit, et l'autre au côté gauche de l'homme qui les regarde. L'aile gauche d'une armée. Le flanc gauche d'un bataillon. Présenter le flanc gauche d'une une évolution. La gauche d'un bâtiment. Les figures qui occupent la partie gauche d'un tableau. Les acteurs placés sur la partie gauche du théâtre.

— Dans les assemblées délibérantes, la partie de l'assemblée qui répond au côté gauche du président. Les personnages qui siègent au côté gauche du président. Les personnages qui siègent au côté gauche. Le côté gauche de la Chambre des députés, des pairs. ‖ *Centre gauche.* Côté où siège l'opposition modérée. Le centre gauche s'est montré hostile à cet article de la loi. ‖ *Extrême gauche.* Bancs du parti opposé, non-seulement à la marche du ministère, mais souvent aux principes fondamentaux du gouvernement. L'extrême gauche s'est montrée impatiente des lenteurs de la discussion.

— Hist. *Côté gauche.* Place d'honneur chez les anciens peuples d'Orient.

— Côté d'une rivière répondant au côté gauche de celui qui en suivant le cours. La rive gauche du fleuve. La rivière faisait à la France l'abandon direct de tout ce qui elle avait possédé jadis sur la rive *gauche* du Rhin. (Thiers.)

— Par extens. Qui est de travers, mal tourné, mal fait. Cette partie de la toiture est gauche. Cette table est gauche. Cette planche est gauche. Cet escalier tourne mal, il est gauche.

— Fig. Maladroit. Il est gauche à tout ce qu'il fait. Il s'y prend de la manière la plus gauche du monde. Ce valet est tellement gauche qu'il ne peut servir à table.

— Fig. Sans grâce, gêné, contraint. Ce grand gars en est bien gauche. Un air, un maintien gauche. Une tournure gauche. Un compliment, une réponse gauche. On ricane point orgueilleusement de leur air *gauche*. (J.-J. Rouss.) On devient *gauche* lorsque l'on quitte son naturel. (Mme de Gonzague.)

— Inintelligent, inhabile. Il est bien gauche de n'avoir point profité de cette occasion. Il a fait une réponse bien gauche et qui peut le compromettre. Il a l'esprit tellement gauche qu'il se fâche d'un rien. Il n'est pas gauche d'avoir su se tirer de là. Presque tous les garçons, à leur sortie du collége, sont *gauches*, s'en aperçoivent, et se corrigent rapidement. (Cte Bradi.) On n'est point *gauche* avec de l'esprit et du savoir-vivre. (Id.)

GAUCHE. s. f. La main gauche, la partie gauche. S'asseoir à la gauche de quelqu'un. Prendre sur la gauche, sur sa gauche. Se diriger vers la gauche. Cette compagnie tenait la gauche dans les cérémonies. Il prit la droite et lui laissa la gauche. La gauche d'un bataillon, d'une armée. La cavalerie formait la gauche. Il couvrit sa gauche d'un marais. Les cris partirent de la gauche. La gauche d'un tableau, d'un théâtre, d'une assemblée. Un membre de la gauche. Écrire un chiffre à la gauche d'un autre. Dans les luttes politiques, le parti qui se présente comme le plus éminemment patriotique ou libéral, occupe la *gauche* des assemblées. (Virey.)

— Fig. *Quand vous faites l'aumône*, dit l'Écriture, *que votre gauche ne sache point ce que fait votre droite.* Dans les bonnes œuvres, ne mettez point d'ostentation.

— Myth. Les anciens prenaient tantôt en bonne part, tantôt en mauvaise, les augures venant de la gauche, mais en général, les poëtes les regardent comme sinistres et funestes.

GAUCHE. s. des 2 g. Hist. relig. Nom de secte donné en Orient aux novatiens.

GAUCHE. adv. Se dit elliptiquement pour *A main gauche*, du côté gauche. C'est la première maison à gauche. En entrant, vous tournerez à gauche. Appuyez un peu à gauche. Il prit à gauche en sortant. Faire demi-tour à gauche. Par file à gauche.

— *A droite et à gauche.* De côté et d'autre, de tous côtés. Frapper à droite et à gauche. Se défendre comme on peut. Il entend, à droite et à *gauche*, différents propos sur son compte. (J.-J. Rouss.) S'il trouve une barrière de front qui ferme son passage, il biaise naturellement, à droite et à *gauche*. (La Bruy.)

— Prov. et fam. *Prendre à droite et à gauche.* Recevoir de toutes mains, tirer de l'argent de l'un et de l'autre. Il en est aux expédients, il prend à droite et à gauche. ‖ *N'entendre ni à droite ni à gauche.* N'écouter aucun avis, n'en faire qu'à sa tête. Je renonce à m'occuper de lui, car il n'entend ni à droite ni à gauche. ‖ *Donner à gauche.* Se tromper ou se mal conduire. Nous n'avons plus confiance en lui, car il donne à gauche depuis longtemps. ‖ *Prendre une chose à gauche.* La prendre de travers, autrement qu'il ne faut. Je ne sais ce qui lui passe par l'esprit, car il prend à gauche tout ce qu'on lui dit.

GAUCHE-FER. s. m. Bot. Nom vulgaire du forcis des vignes.

GAUCHEMENT. adv. D'une manière gauche, maladroite, inintelligente. Cet homme se présente gauchement. Il porte cela fort gauchement. Il s'est conduit gauchement dans cette affaire. On parle, on mange, on danse, on s'habille, on fait tout *gauchement*, quand on gêne, quand on ennuie les autres et qu'on leur déplaît. (Cte Bradi.)

GAUCHER, ÈRE. adj. Qui se sert habituellement de la main gauche au lieu de la droite. Il est gaucher, elle est gauchère.

— subst. C'est un gaucher, c'est une gauchère. Il y a des *gauchers* plus adroits que les droitiers et que les ambidextres. (Virey.)

GAUCHERIE. s. f. Manque d'adresse et de grâce avec lequel on agit ordinairement de la main gauche, lorsque l'on n'est pas né ambidextre. Cependant ce mot ne s'emploie pas pour exprimer l'habitude de se servir plus volontiers de la main gauche que de la main droite, et l'on pourrait être *gaucher* sans pour cela être *gauche*. Il ne se prend qu'au figuré et signifie Maladresse ; action d'une personne gauche, maladroite, inintelligente. Voilà une étrange gaucherie. Ce domestique ne fait que des gaucheries. Il cherche à réparer ses gaucheries. Sans être gauche on peut faire des *gaucheries*, et les gens distraits, étourdis, préoccupés, insensibles, en commettent fréquemment. (Cte Bradi.) ‖ Signifie aussi Manque d'aisance, de grâce qui provient de l'inexpérience et de la timidité. Il a toute la gaucherie d'un nouveau débarqué. A moins d'un vice d'organisation mentale, on se guérit de la *gaucherie* par la modestie qui consulte, la docilité qui suit les conseils reçus, et l'habitude qui forme une nouvelle nature. (Cte Bradi.)

GAUCHI. s. m. Mamm. Genre de quadrupède.

GAUCHI, IE. part. pass. du v. Gauchir. S'empl. adject. Toutes ces feuilles de zinc se sont gauchies par l'action de la chaleur.

GAUCHIR. v. n. 2e conj. S'éloigner de la figure du plan ou de la ligne droite, perdre sa forme, se contourner. Ce panneau de menuiserie, cette table gauchit. Ces plaques de zinc qui forment le toit ont singulièrement gauchi. Ne mouillez point cette planche, vous allez la faire gauchir.

— Fig. Prendre à gauche ou même à droite, détourner tant soit peu le corps pour éviter un coup. Comme il vit venir le coup, il gauchit un peu et l'évita. Ce sens vieillit.

— Fam. Ne pas agir, ne pas parler avec franchise, tourner la question. Ces bons Pères vouloient *gauchir*, et alléguoient l'Écriture. (Maucroix.) Quelle misère de *gauchir* toujours, et de n'oser jamais parler franchement dans une affaire de religion ! (Boss.) Contre son insolence il ne faut point *gauchir*. (Mol.)

— S'emploie activement, et signifie alors Rendre gauche. L'étude immodérée engendre une crasse dans son esprit et *gauchit* tous ses sentiments. (St-Évrem.) L'amour-propre et l'intérêt ont tellement *gauchi* les sentiments des hommes, qu'on ne doit rien attendre d'eux. (Bell.)

— SE GAUCHIR. v. pron. Se contourner. Les planches se gauchissent à mesure qu'on les place. Tous ces cartons se gauchiront au soleil.

GAUCHISSAGE. s. m. Techn. Défaut d'une poterie qui se déforme en gauchissant.

GAUCHISSEMENT. s. m. Action de gauchir ou Résultat de cette action. Le gauchissement de la cloison a fait avancer le meuble. Le gauchissement des portes de cette armoire lui enlève une partie de sa valeur.

GAUCHO. adj. et s. m. Géogr. Nom d'un peuple d'origine espagnole, disséminé dans les pampas de Buenos-Ayres. Les Gauchos sont très-hospitaliers.

GAUCHOIR. s. m. Moulin à fouler le drap.

GAUCOURTE. s. f. Ancienne espèce de robe courte. Pour robe longue, *gaucourte* et chaperon, sept aunes et demie de noir. (Le P. Lobineau en 1488.)

GAUDAGE. s. m. Techn. Immersion d'une étoffe dans le bain de gaude.

GAUDE. s. f. Bot. Espèce de réséda, dont les teinturiers se servent pour teindre en jaune. Les céladons, vert de pomme, vert de mer, vert naissant et vert gai, doivent être alunés, et ensuite gaudés avec gaude ou sarrette, puis passés sur la cuve d'Inde. On la nomme aussi *vaude*, par le changement fréquent de *v* en *g* et réciproquement.

— Art culin. Espèce de bouillie qu'on fait avec la farine du maïs ou blé de Turquie. On l'emploie ordinairement au pluriel. Un plat de gaudes. Il aime beaucoup les gaudes.

GAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Gauder. S'empl. adjectiv. Les bleus teints en indigo doivent être gaudés.

GAUDÉ. s. m. S'est dit familièrement pour Une petite oraison. On lit dans Gresset :

> L'oiseau, comme il n'était pas bête,
> Vit qu'il devait oublier pour toujours
> Tous les *gaudés* qui farcissaient sa tête

GAUDÉAMUS. s. m. (mot latin). Divertissements de table. Ce prodigue a dissipé tout son bien en de nombreux gaudéamus.

GAUDEBILLAUT. s. m. Tripes, gras-double. Employé par Rabelais.

GAUDENCE. s. f. Se disait pour Plaisir.

— Anc. cout. Possession. *Gaudence d'héritage*, espèce de bail emphytéotique.

GAUDENS (SAINT-). Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arr. (Haute-Garonne) ; 5,500 hab.

GAUDER. v. a. 1re conj. Teindre une étoffe avec de la gaude.

GAUDERON. s. m. Techn. S'est dit de petits tuyaux formés au linge avec un fer, ou aux bords de la vaisselle d'argent. Il désignait autrefois ce qu'on nomme aujourd'hui *godron*.

GAUDERONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Gauderonner. S'empl. adj. Vaisselle gauderonnée.

GAUDERONNER. v. a. 1re conj. Techn. Former des gauderons. ‖ A signifié Goudronner.

GAUDICHAUDIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

GAUDINIE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées.

GAUDIR (SE). v. pron. 2e conj. (du lat. *gaudere*, supin *gavisum*, d'où par le changement fréquent du *v* en *u*, *gauisum*, *gausum*, le subst. franç. *gausse*, qu'on écrit aujourd'hui *gosse*). Se réjouir, se divertir, se moquer. Se gaudir de quelqu'un.

> Il eût mieux fait certes, le pauvre sire,
> De se *gaudir* avec sa margoton. (Voltaire.)

GAUDISSERIE. s. f. S'est dit pour Plaisanterie, raillerie, moquerie.

GAUDISSEUR. s. et adj. m. S'est dit pour Plaisant, railleur, moqueur, séducteur. Angevins ont passé de tout temps pour grands *gaudisseurs*. (Rabel.) Grand diseur, grand *gaudisseur*. (Mont.)

GAUDIVIS. s. m. Comm. Sorte de toile de coton des Indes.

GAUDMA. Myth. ind. Divinité des Birmans. C'est le même que Bouddha.

GAUDRIOLE. s. f. Propos gai, plaisanterie sur quelque sujet un peu libre. Dire une gaudriole. Conter des gaudrioles. Aimer la gaudriole. Fam.

> C'était la régence alors,
> Tous les hommes plaisantaient,
> Et les femmes se prêtaient
> A la *gaudriole*,
> O gué
> A la *gaudriole*. (Béranger.)

GAUDRON. s. m. T. de metteur en œuvre. Espèce de rayon droit ou tournant, fait à l'échoppe sur le fond d'une bague ou d'un cachet, qui part du centre de ce fond, et se termine à la sous-datte.

GAUDRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Gaudronner.

GAUDRONNER. v. a. 1re conj. Techn. Tourner les têtes des épingles sur les moules, à l'aide du rouet.

GAUDRONNOIR. s. m. Techn. Ciselet creusé à son extrémité, de façon qu'en le frappant sur le métal, il forme un relief en demi-rond.

GAUFRAGE. s. m. (rad. *gaufre*). Techn. Action d'appliquer des fers chauds sur l'étoffe pendant le temps suffisant pour que les figures en bas-relief aient pris la forme désirée et puissent la conserver. Le gaufrage d'une étoffe.

— Certaine disposition ondulée ou d'autre forme que l'on donne au papier, à certaines étoffes, aux rubans, et à d'autres objets. L'étoffe d'un beau gaufrage. Le gaufreur de profession doit avoir une quantité bien plus considérable de gaufroirs que le fleuriste, puisque celui-ci se borne à une seule partie, tandis que l'autre doit contenter tous les goûts, et pouvoir faire toute espèce de *gaufrage*. (Lenorm.)

— Ling. *Gaufrage à la paille.* Espèce de plissage à petits plis ronds. Le tulle étant encore humide, on place dessus un petit tuyau de paille, un autre en dessous, un troisième en dessus, et ainsi de suite alternativement, et on le laisse sécher dans cet état, ou bien encore on y passe légèrement un fer chaud.

GAUFRE. s. f. Rayon de miel, gâteau de miel. Manger une gaufre de miel. On nous servit du miel dans les gaufres.

— Pâtisserie d'origine brabançonne, légère et croquante, que l'on fait cuire, non dans un four, mais entre deux plaques de fer, qu'on chauffe sur un feu de charbon. Manger des gaufres. Des gaufres à la hollandaise. Gaufres à la flamande. Faire des gaufres. Cuire des gaufres. Mouler des gaufres. Lorsque la *gaufre* a pris couleur, on la retire en la détachant avec un couteau. (Lenorm.) Les *gaufres* à la hollandaise et à la flamande se font comme les précédentes. (Id.)

— Techn. Façon qu'on donne à une étoffe en y faisant plusieurs figures avec un fer chaud.

— Fig. et fam. *Être la gaufre dans une affaire.* Se trouver entre deux extrémités fâcheuses.

GAUFRÉ, ÉE. part. pass. du v. Gaufrer. S'empl. adjectiv. Étoffe bien gaufrée. Des cartons gaufrés. Des peaux gaufrées. Quelquefois les étoffes sont *gaufrées* lors de leur fabrication. (Oll.) En sortant d'entre les cylindres, l'objet est *gaufré* et conserve le dessin qu'il a reçu. (Id.)

— Hist. nat. Qui présente des enfoncements produits par des lignes saillantes entrecroisées.

GAUFRER. v. a. 1re conj. (rad. *gaufre*). Imprimer des figures en bas-relief sur une étoffe, une matière quelconque, avec des fers chauds ou des cylindres gravés. Gaufrer du papier, de l'étoffe, du carton, du cuir.

— *Gaufrer à la paille.* V. GAUFRAGE.

— Absol. Lorsqu'on *gaufre* au cylindre, celui-ci porte la gravure sur sa circonférence convexe. (Lenorm.)

GAUFREUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier qui imprime des figures en bas-relief sur une étoffe quelconque, avec des fers chauds ou des cylindres. Habile gaufreur. L'art du gaufreur.

GAUFRIER. s. m. Ustensile à l'aide duquel on fait les gaufres. Le gaufrier ressemble assez à une mordache dont on se sert pour remuer les grosses bûches qu'on met au feu. La différence consiste en ce qu'on met au bas deux plaques de fer qui s'appuient l'une sur l'autre quand on rapproche les deux grands bras du levier. La surface des deux plaques qui se touchent est profondément gravée de dessins à volonté, ordinairement de carrés ou de losanges. Chauffer le gaufrier. Fermer le gaufrier. Ouvrir le gaufrier. Mettre la pâte dans le gaufrier. Le gaufrier est tout en fer.

GAUFROIR. s. m. Techn. Instrument gravé dont se sert l'ouvrier qui imprime des figures

en relief sur une étoffe quelconque. Les gaufroirs sont faits en fer ou en cuivre. La surface du gaufroir est cannelée ou gravée en creux, suivant le dessin qu'on veut produire en relief. Gaufroir bien fait. Gaufroir bien gravé. L'étoffe que l'on passe sur le *gaufroir* doit être mouillée, et quelquefois pénétrée par un apprêt ou empesage qui sera sèche par la chaleur du *gaufroir*. (Lenorm.)

— Particulièrement, Partie du gaufroir sur laquelle est gravé le dessin. Le *gaufroir* est composé de deux parties, le *gaufroir* proprement dit et sa contre-épreuve. (Lenorm.) Le *gaufroir* est en laiton gravé en creux, et sa contre-partie peut être en carton qui se moule sur le *gaufroir*. (Id.)

GAUFRURE. s. f. (rad. *gaufrer*). Empreinte que l'on fait sur une étoffe en la gaufrant. Une belle gaufrure. Une gaufrure bien faite.

GAUGALIN. s. m. Ornith. Poule qui fait entendre un chant semblable à celui du coq.

GAULADE. s. f. Un coup de gaule.

— Fig. Il a fallu que ce brave roi, se prosternant aux pieds du pape, ait reçu les *gaulades* en la personne de M. le Convertisseur et du cardinal d'Ossat. (D'Aubigné.)

GAULAGE. s. m. Action de gauler. ‖ Résultat de cette action.

GAULANITIDE ou **GAULONITIDE.** Géogr. Petit pays de la Palestine dans la tribu de Manassé au delà du Jourdain, jusqu'à la mer de Tibériade. Ville principale *Gaulan*.

GAULE. s. f. (du celt. *gault*, bois). Grande perche. Abattre des noix, des amandes avec une gaule.

— Manég. Houssine dont on se sert pour faire aller un cheval. Frapper un cheval avec une gaule en guise de cravache. ‖ *Main de la gaule*. La main droite du cavalier, celle qui tient la houssine. ‖ *Presenter la gaule*. Chez les maquignons, Saluer avec la houssine les personnes qui viennent visiter leur écurie. ‖ *Aider de la gaule*. En frapper légèrement sur l'épaule du cheval.

— Mar. *Gaule d'enseigne*. Bâton de pavillon de poupe. On ne s'en sert plus depuis qu'on hisse les pavillons au pic de la corne d'artimon. ‖ *Gaule de pompe*. Le gros et long bâton auquel tient le piston.

— Pêch. Manche de ligne.

GAULE ou **GAULES.** (ét., V. GAULOIS). Géogr. anc. Grande et fameuse contrée de l'Europe ancienne qui comprenait les pays où sont situées aujourd'hui la France, la Savoie, la Suisse, une partie du pays des Grisons et toute la partie de l'Allemagne et des Pays-Bas qui est au couchant du Rhin. Elle était possédée par un grand nombre de peuples d'origine germanique ou vasconne, indépendants les uns des autres, et dont les principaux étaient les Celtes, les Belges et les Aquitains. Les Gaules se divisaient, sous l'empire romain, en Gaule belgique ou supérieure, en Gaule celtique ou lyonnaise, Gaule aquitaine et Gaule narbonnaise. V. AQUITAIN, BELGIQUE, CELTIQUE, LYONNAIS, et NARBONNAIS. C'était la vraie Gaule. Dans les Gaulois ayant passé les Alpes et conquis une partie de l'Italie, ils donnèrent le nom de Gaule à leurs conquêtes, ce qui fit naître, pour les Romains, la division de la Gaule en *Gaule cisalpine* ou *citérieure*, c'est-à-dire Gaule en deçà les Alpes, et en *Gaule transalpine* ou *ultérieure*, Gaule au delà des Alpes. La Gaule cisalpine, traversée par le Pô, se divisait en *Gaule transpadane*, au nord du Pô, à l'ouest de la Vénétie, et en *Gaule cispadane*, entre le Pô et le Rubicon. ‖ On donnait à la Gaule cisalpine l'épithète de *togata* (revêtue de la toge); à la narbonnaise, le surnom de *braccata* (revêtue de braies), et à la Gaule celtique, celle de *comata* (chevelue).

— *Golfe des Gaules*. Golfe de la Méditerranée, au sud de la Gaule transalpine, aujourd'hui *golfe de Lyon*. ‖ *Détroit des Gaules*. Détroit situé entre la Gaule et l'île de Bretagne, aujourd'hui le *Pas-de-Calais*.

— *Gaule gothique*. Nom qu'on a donné quelquefois au Languedoc après l'invasion des Goths. ‖ *Gaule subalpine*. S'est dit du Piémont ‖ *Gaule viennoise*. Nom qui fut donné, lors de la décadence de l'empire romain, à une partie de la Gaule dont la ville de Vienne était la capitale.

GAULÉ, ÉE. part. pass. du v. Gauler. S'empl. adjectiv. Noix gaulées. Arbres gaulés.

GAULER v. a. 1re conj. (rad. *gaule*). Battre avec une gaule, en parlant des arbres dont on fait ainsi tomber le fruit. Gauler un noyer. Gauler un châtaignier.

— Avec le nom du fruit pour régime. L'abattre avec une gaule. Gauler des noix. Gauler des châtaignes.

GAULETTE. s. f. (dimin. de *gaule*). Petite gaule.

— Pêch. Gaule menue et pliante avec laquelle on arrête le bord du filet nommé *boutrux*.

— Techn. Espèces d'échelles qui sont généralement disposées dans les greniers des fabriques, pour faire sécher le papier, la laine, etc.

GAULIS s. m. Admin. forest. Branches d'un bois de dix-huit à vingt ans.

GAULOIS, OISE. (de *Gallus*, nom que les Latins donnaient aux *Celtes*, et dont l'ét. est à peu près inconnue; les uns la font venir de *gallu*, mot celtique qui signifie *pouvoir*; les autres de *gallen*, voyager, dans la même langue, parce que les Gaulois sortaient de leur pays pour s'emparer des autres contrées; il en est qui veulent qu'elle vienne du gr. γάλα, lait, parce que ce peuple avait la peau très-blanche : si cette étymologie n'est point vraie, elle est du moins gaie et ingénieuse). Habitant de la Gaule. Un Gaulois. Une Gauloise. Les Gaulois étaient le peuple le plus valeureux de l'antiquité. Les Romains craignaient si fort les Gaulois, qu'ils avaient ordonné qu'on ne serait pas exempt d'aller à la guerre, quelque âge que l'on eût, quand elle se ferait contre les Gaulois. Salluste dit que les Romains faisaient la guerre avec les autres nations pour la gloire, mais avec les *Gaulois* pour leur conservation. (Menag.)

— Hist. Les *Galls*, *Gaels* ou *Gaulois*, peuples de la Gaule, en étaient aussi, selon quelques auteurs, aborigènes. Ils étaient vaillants, fiers et superstitieux, adoraient Teuth, Taranis et plusieurs autres dieux, auxquels ils immolaient jusqu'à des victimes humaines. Leurs prêtres se nommaient *druides*. Comme les prêtres égyptiens, ils étaient les dépositaires de toutes les sciences. Ils enseignaient à la jeunesse la théologie, l'astronomie, la cosmographie, la physique et l'histoire naturelle. De temps immémorial, les Gaulois furent repoussés par l'invasion des Belges ou étrangers, qui furent, à leur tour, envahis par les Cimbres. Les Gaulois émigrèrent sous la conduite de Sigovèse et de Bellovèse, 590 ans avant J.-C., et allèrent peupler le nord de l'Italie et les pays entre le Danube et la Save, et plus tard la Galatie. Ils s'emparèrent de Rome, y mirent le feu, et les Romains, retirés au Capitole, ne se sauvèrent qu'à prix d'or. Une autre fois, ils pillèrent le temple de Delphes. Leurs incursions ne cessèrent qu'à leur soumission par César, 61 ans avant J.-C.

— Se dit encore quelquefois des Français, surtout en poésie.

> Et l'étranger apportant sa balance,
> Lui eut deux fois, *Gaulois*, compté ton or.
> (BÉRANGER.)

— On dit d'un homme simple et âgé, qui est à la vieille mode, que c'est *un bon Gaulois*, *un franc Gaulois*. ‖ Se dit aussi d'un homme dont la conduite est franche et droite.

— adjectiv. Qui est de la Gaule. Un chef gaulois. Un guerrier gaulois. Une femme gauloise. Une armée gauloise. Les femmes *gauloises* jouissaient d'une grande considération, et étaient admises dans les conseils. (Encycl.) Dans les circonstances importantes, ces peuplades *gauloises* formaient entre elles des confédérations sous l'influence des druides. (Id.) A Mursa, l'armée *gauloise*, trahie par l'impéritie de ses chefs, attaquée avant d'avoir pu se mettre en bataille, obligée de combattre par pelotons isolés, soutint le choc avec une valeur héroïque, préférant la mort à la honte de donner à l'univers étonné le spectacle inouï de Gaulois tournant le dos à l'ennemi. (Trad. de Julien.) César remarque qu'il n'y avait point d'armées ou on ne trouvât des soldats *gaulois*. (B. de St-P.)

— Qui appartient à la Gaule ou à ses habitants. Les villes gauloises. Les mœurs gauloises. Les coutumes gauloises. Idiome gaulois.

— Fig. Grossier, du vieux temps. Avoir des coutumes gauloises. Poète gaulois.

> Nos bons bourgeois débitaient leurs fleurettes,
> Pleurs et soupirs, gémissements *gaulois*. (LA FONT.)

— Prov. et fig. *Probité gauloise*, *franchise gauloise*. Probité, franchise extrêmes.

— Linguist. *Le gaulois* ou *la langue gauloise*. Langue parlée par les anciens Gaulois, surtout au centre des Gaules, et remplacée successivement par le latin, le roman et le français. Le gaulois était un dialecte celtique.

GAULTHÉRIE. s. f. Genre de plantes de l'Amérique septentrionale, qui comprend six espèces.

GAUMINE. s. f. Anc. jurispr. *Mariage à la gaumine*. Mariage que l'on contractait en présence d'un prêtre, mais malgré lui et sans qu'il bénît les époux.

GAUPE. s. f. (du lat. *gausapa*, natte de paille sur laquelle couchaient les soldats dans les camps). Femme malpropre. C'est une vieille gaupe.

> Allons, vous, vous rêvez et bayez aux corneilles,
> Jour de Dieu! je saurai vous frotter les oreilles :
> Marchons, *gaupe*, marchons. (MOLIÈRE.)

GAURA. s. f. Bot. Genre de plantes épilobiennes propres à l'Amérique.

GAURE. s. m. Nom qui signifie *infidèle*, et que l'on donne en Orient aux sectateurs de Zoroastre, adorateurs du feu. On dit plutôt Guèbre.

GAURIE. Génie que les superstitieux villageois bas-bretons croient voir danser autour des monuments druidiques.

GAUSAPE. s. m. Ant. rom. Vêtement ou manteau velu d'un seul côté. ‖ Natte de paille sur laquelle les soldats couchaient dans les camps.

— Sur les monuments romains, le gausape est la marque distinctive d'un roi captif dace ou parthe.

GAUSSE. s. f. Mauvaise plaisanterie, mensonge. C'est une gausse. Il est familier et même trivial. Les écoliers écrivent et prononcent aussi *gosse*, mais cette orthographe est incorrecte. Elle n'aurait point d'analogie avec les autres mots de la même famille, tels que gausser, gausserie, etc.

GAUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Gausser. S'empl. adjectiv. Une personne qui n'aime pas à être gaussée.

GAUSSER. v. a. 1re conj. (du lat. *gaudere*, se réjouir). Railler, se moquer de. C'est un plaisant qui raille, qui gausse tout le monde.

— Il est trivial. Il s'employait bien autrefois dans le style familier et même soutenu. Les amis *gaussant* et gaudissant plaisamment et vivement les uns les autres. (Mont.) Montpensier voulait *gausser* tout le monde, et même la reine de Navarre. (***)

> Que ceux nouveautés on pratique
> J'en *gausserai* les mal contents. (SAINT-AMANT.)

— SE GAUSSER. v. pron. Se moquer. C'est un libertin qui se gausse de toutes les remontrances qu'on lui fait.

> . . . Tout franc je n'aime pas
> Qu'on se rie à mon nez, et qu'on veive mes pas.
> Si quelqu'un vient encor se *gausser* de moi,
> Je lui sangle mon poing au travers du visage.
> (REGNARD.)

> Un jour ces gens raisonneurs et mutins
> Se *gausseront* des saintes décrétales.
> (VOLTAIRE.)

GAUSSERIE. s. f. (rad. *gausser*). Moquerie, raillerie. Persécuter quelqu'un par des continuelles gausseries.

GAUSSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui gausse. C'est un gausseur. C'est une gausseuse. Trivial.

GAUSSIN. Célèbre actrice de la Comédie-Française, fille d'un laquais du fameux Baron et d'une ouvreuse de loges. Née à Paris en 1711, morte en 1767.

GAUTIER. s. m. Nom qu'on a donné quelquefois à ceux qui habitent ou fréquentent beaucoup les bois et les forêts, et par extension aux factieux, aux brigands. ‖ *Bon gautier*. Bon compagnon.

GAUTIER. s. m. T. de riv. Espèce de vanne ou arrêt dans les petites rivières où l'on flotte à bois perdu.

GAUTIER ET GARGUILLE. Noms propres qui se trouvent dans cette expression proverbiale : *Se moquer de Gautier et Garguille*. Se moquer de tout le monde. C'est dans le même sens que Régnier a dit : Au reste, n'épargnez ni Gautier ni Garguille.

GAUTIER - GARGUILLE. Nom que se donna un fameux baladin, qui avec Gros-Guillaume et Turlupin joua et composa des comédies ou des fragments comiques, nommées depuis turlupinades.

— Loc. prov. *C'est un Gautier-Garguille*. C'est un franc sot, un franc badin.

GAUVERA. s. f. Mamm. Espèce de taupe dont l'échine est argentée et les pieds blancs ainsi que la moitié des jambes.

GAVACHE. s. m. Homme sans honneur.

GAVASSINE s. f. Techn. Ficelle d'un mètre de longueur qui fait partie du métier d'étoffe de soie, et à laquelle on fait une boucle dans le milieu pour le passage d'une corde gavassinière.

GAVASSINIÈRE. s. f. Techn. Partie du métier d'étoffe de soie, composée de l'assemblage d'une grosse corde et d'une petite, qui descendent à côté du semple et auxquelles on enfile les gavassines.

GAVAUCHE. s. m. Mar. Désordre, défaut d'arrangement dans l'arrimage ou dans le gréement d'un bâtiment. Bâtiment en gavauche.

— adjectiv. Un vaisseau gavauche.

GAVE. s. m. Nom que les habitants de la partie occidentale de la haute chaîne des Pyrénées, dans le Bigorre et le Béarn, donnent à tous les torrents de leur pays. Le gave de Pau. Le gave d'Oleron. Le gave de Héas. Le gave de Gavarni. Les eaux des *gaves* d'Ossau et d'Aspe, descendues impétueusement de leurs sources élevées, se réunissent avec un fracas épouvantable à Oleron, où elles forment le *gave* de ce nom. (A. Hugo.)

— Dr. féod. Droit que les vassaux et tenanciers des églises payaient, soit en denrées, soit en argent, aux seigneurs qui s'étaient déclarés protecteurs de ces églises.

GAVEL. s. m. Techn. Latte qui sert à retenir la mousse que l'on met entre les joints d'un bateau.

GAVELET ou GAVELKYND. s. m. Hist. Coutume de certaines parties de l'Angleterre en vertu de laquelle l'héritage se partageait entre les mâles. ‖ *Tenure de gavelkynd*. Terre que l'on occupait en vertu du gavelkynd.

GAVETTE. s. f. Techn. Lingot d'or après qu'il a déjà reçu quelques préparations pour le mettre en fils d'or.

GAVIAL. s. m. Erpét. Nom spécifique d'un crocodile de l'Inde.

GAVIAN. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de mouette.

GAVION. s. m. Terme bas dont la dernière classe du peuple se sert pour dire la gorge. On lui a coupé le gavion.

— En avoir jusqu'au gavion. Être rempli d'aliments. ‖ *Se rincer le gavion*. Boire.

GAVITEAU. s. m. Mar. Synonyme de Bouée, sur les côtes de Provence.

GAVOT, OTTE. adj. et s. Habitants du pays de Gap. Ce sont les Gavots qui nous ont donné la danse nommée gavotte.

GAVOTTE. s. f. (rad. *gavot*). Sorte de danse dont l'air a deux reprises, chacune de quatre, de huit, ou de plusieurs fois quatre mesures à deux temps. Danser la gavotte. La *gavotte* prit alors rang dans les bals avec les tricotets, la [illegible] et autres danses réservées aux [illegible] ... L'air de cette *gavotte* [illegible] d'agrément et de vivacité, les pas en [illegible], la figure peu gracieuse. (Id.)

— Air de cette danse. Jouer la gavotte. La gavotte est un air vif et gai. Le célèbre Rameau a composé plusieurs *gavottes* ou airs de *gavotte* qui obtinrent dans leur temps un grand succès à la cour. (Ratier.)

GAY John. Poète anglais, né en 1688, mort en 1732.

GAYA. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, présidence de Calcutta, célèbre par son temple de [illegible], où se rendent annuellement 100,000 pèlerins. 40,000 hab.

GAYAC. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des rutacées, originaires des contrées équatoriales de l'Amérique. Ce sont des arbres remarquables tant par leurs vertus médicinales que par la dureté de leur bois et la [illegible] de leurs fibres. Le bois du gayac officinal est d'une extrême dureté, et les ébénistes, les menuisiers et les tourneurs en font une consommation considérable. Gayac saint. Gayac officinal. ‖ On dit aussi *Gaïac*.

GAYACINE ou **GAÏACINE.** s. f. (rad. *gayac*). Chim. Substance qui découle du tronc du gayac officinal; elle est d'un jaune verdâtre et d'une odeur aromatique agréable. Cette substance est célèbre par ses propriétés stimulantes, diurétiques et légèrement purgatives.

GAYETTE. s. f. Nom que les briquetiers donnent au charbon de terre.

GAY-LUSSITE. s. f. (du nom du chimiste *Gay-Lussac*). Minéral de la Colombie que l'on trouve dans des argiles qui renferment de [illegible] secondaire. C'est une substance saline [illegible] carbonate de soude et de chaux, [illegible] dans l'eau, plus dur que le gypse, moins dur que le carbonate de chaux, et composé de [illegible] à 29 parties d'acide carbonique, de 20 à 2[illegible] de soude, de 17 à 1[illegible] de chaux, de 31 d'eau, de 1 d'argile.

GAZ. s. m. (mot dont l'ét. est inconnue). Chim. Dans l'origine, Toute substance quelconque dont les molécules intégrantes ont été tellement éloignées les unes des autres par le calorique, qu'il est devenu invisible, aériforme, élastique, etc. Van Helmont s'est servi le premier de ce mot en ce sens, et Macquer en a introduit l'usage dans la chimie moderne.

— Aujourd'hui, Corps qui, sous l'influence de la température et de la pression atmosphérique ordinaires [illegible], restent à l'état de fluides aériformes, ou bien simplement vapeurs [illegible] de leur [illegible] de tension [illegible] en gaz. Liquéfier un gaz. Gaz ammoniac. Gaz azote. Gaz carbonique. Gaz hydrogène. Gaz hydrogène phosphoré. Gaz hydrogène sulfuré. Gaz intestinaux. Gaz des fosses d'aisances. Gaz oxygène. Gaz hydrochlorique. Gaz sulfureux. Gaz ammoniac. Gaz acide carbonique. Gaz acide nitreux. Gaz acide muriatique [illegible]. Gaz acide muriatique suroxygéné. Gaz acide sulfureux. Gaz chloroxycarbonique. Gaz [illegible]. Gaz fluoborique. Gaz [illegible]. Gaz [illegible] métallique. Gaz nitreux. Gaz [illegible]. Gaz oléfiant. Gaz oxyde de carbone. Gaz oxyde d'azote. Gaz [illegible]. Les gaz existants dans la nature sont peu considérables. Les gaz sont ordinairement incolores, deux sont verdâtres, quelques-uns sont colorés en rouge.

— *Gaz permanents*. Ceux qui ne peuvent pas passer à l'état solide ou liquide, ni par le refroidissement, ni par la compression, ni par ces deux moyens réunis. On dit dans le sens contraire, *gaz non permanents*.

— *Gaz portatif*. Gaz propre à l'éclairage que l'on distribue au domicile des personnes qui en font usage. ‖ *Bec de gaz*. Petit appareil dont est garnie l'extrémité du tuyau qui conduit le gaz, et qui est percé d'un ou de plusieurs petits trous d'environ deux millimètres de diamètre. Dès que le gaz est parvenu au bec, il tend à s'échapper par ces trous, et la petite quantité qui sort à la fois s'enflamme à l'instant où on la met en contact avec du feu. Les becs de *gaz* sont ordinairement entourés de cylindres de verre qui garantissent la flamme des effets de l'agitation de l'air. (Sennutzl.)

GAZA. Géogr. Ville d'une très-haute antiquité, située sur les confins de la Syrie, du côté qui regarde l'Égypte, à [illegible] de la Méditerranée, dont les eaux [illegible] autrefois ses murailles.

GAZA ou **GAZIS** Théodore. Savant grec qui se réfugia en Italie, à la prise de Constantinople par les Turcs, et y professa avec [illegible] la langue de son pays. Il fonda aussi une académie à Ferrare, et traduisit en latin plusieurs auteurs grecs. Mort en 1478.

GAZAILLE. s. f. (pr. *ga-za-ie*). Nom qu'on donne dans le département des Landes et autres voisins, à une propriété en cheptel qui se [illegible] entre deux contractants, dont l'un possède un nombre de [illegible], et l'autre dans un champ plus fertile qu'on appelle [illegible], de manière qu'elles passent [illegible] l'hiver dans la lande, et l'été dans la chaussée.

— Anc. cout. Louage de bétail à labour.

GAZANIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la [illegible], aux feuilles lancéolées, [illegible] à la base, argentées en dessous, aux fleurs grandes.

GAZARE. adj. et s. des 2 g. Membre d'une secte chrétienne qui prit naissance à la fin du XII^e siècle dans la ville de Gazare, en Dalmatie. Les Gazares partageaient les opinions des Vaudois et des Albigeois. Ils croyaient de plus qu'aucune puissance humaine n'a le droit d'infliger la peine de mort.

GAZE. s. f. (de *Gaza*, ville de Syrie où ce tissu fut fabriqué dans l'origine). Tissu délicat et léger, fabriqué avec de la soie ou avec moitié soie et moitié fil de lin. Les caractères particuliers de la gaze sont la transparence et la finesse, ce qui la distingue de toute autre étoffe. Gaze de fil. Gaze apprêtée. Gaze façonnée. Gaze rayée. Gaze brochée. Gaze crème ou à la crème. Gaze fond plein. Gaze d'Italie. Gaze fine, légère, transparente. Gaze officieuse, jalouse, légère. Robe de gaze. Voile de gaze. Ceinture de gaze. Le caractère particulier qui distingue la *gaze* de toute autre étoffe, c'est l'écartement des fils de la trame maintenus constamment à des distances égales par le serpentement de deux fils de chaîne l'un sur l'autre, qui n'en pres ite ensuite qu'un à l'œil, et dont l'ensemble avec le fil de trame forme un tissu criblé de trous. (Dict. de techn.) La *gaze* est pour le luxe une des plus précieuses conquêtes de l'industrie moderne. (Pascal.) Donnez à une jeune fille qui ait du goût et qui méprise la mode, des rubans, de la *gaze*, de la mousseline et des fleurs, sans diamants, sans pompons, elle va se faire un ajustement qui la rendra cent fois plus charmante que n'eussent fait tous les brillants chiffons de la Duchapt. (J.-J. Rouss.)

— Par métaphore, Robe, parure de gaze.

Sur sa gorge d'albâtre une *gaze* étendue
Avec un art discret en permettait la vue (VOLT.)

Tel le tissu d'une *gaze* légère
Embellissant l'objet qu'elle semble cacher,
Invite l'œil à le chercher
Sous cette parure étrangère (DELILLE.)

— Fig. Voile qui cache et qui couvre ce qu'une expression aurait de trop libre, d'adoucissement qui tempère ce qu'une raillerie, ce qu'un reproche aurait de trop amer. Jetez de la gaze sur vos discours.

Tout y sera voilé, mais de *gaze*, et si bien,
Que je crois qu'on n'en perdra rien. (LA FONT.)

Quoi qu'il en soit, ma Minerve sévère
Adoucira ces grotesques portraits,
Et, les voilant d'une *gaze* légère,
Ne montrera que la moitié des traits. (GRESSET.)

— Voltaire l'a employé dans un autre sens par une métaphore non moins gracieuse. C'est un aigle dans une cage de *gaze*, a-t-il dit en parlant d'une femme aimable, capable de s'élever a la hauteur des discussions philosophiques.

GAZÉ, ÉE. part. pass. du v. Gazer. S'empl. adjectiv. Conte gazé. Histoire bien gazée.

GAZÉ. s. m. Entom. Nom d'un papillon diurne.

GAZÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Qui est de Gaza. Femme gazéenne. Un Gazéen. Une Gazéenne. ‖ Qui a rapport à cette ville ou à ses habitants. Coutumes gazéennes. Le parler gazéen.

GAZÉFIER. v. a. 1re conj. V. GAZÉIFIER.

GAZÉIFIABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible de se convertir en gaz. Substance gazéifiable.

GAZÉIFICATION. s. f. (pr. *ga-zé-i-fi-ka-ci-on*; du fr. *gaz*, et du lat. *facere*, faire, qui dans la composition devient *ficere*). Chim. Réduction d'une substance à l'état de gaz; opération chimique qui consiste à faire naître, dans des vases clos, une réaction entre les principes d'un ou de plusieurs corps, de manière à former des produits gazeux que l'on recueille sous des cloches. Procéder à la gazéification. Gazéification par la chaleur.

GAZÉIFIÉ, ÉE. adj. Qui a été réduit en gaz. S'empl. adjectiv. Substance gazéifiée. Corps gazéifiés.

GAZÉIFIER. v. a. 1re conj. (du fr. *gaz*, et du lat. *facere*, faire). Faire passer les liquides à l'état fluide élastique ou gazeux. En pénétrant les liquides, le calorique les gazéifie.

— Absol. Souvent l'emploi de la chaleur n'est pas nécessaire pour gazéifier.

— SE GAZÉIFIER. v. pron. Se transformer en gaz. Une substance qui se gazéifie.

GAZÉIFORME. adj. des 2 g. (du fr. *gaz*, et du lat. *forma*, forme). Chim. Qui a la forme d'un gaz. Fluide gazéiforme.

GAZÉITÉ. s. m. (rad. *gaz*). Propriété qu'ont certaines substances de subsister à l'état de gaz. La gazéité d'un fluide. La gazéité de l'air.

GAZELLE. s. f. Mamm. Quadrupède du genre des antilopes, ressemblant un peu au daim, d'une légèreté extrême, et franchissant l'espace avec une incroyable rapidité. Elle habite les pays chauds; on ne la trouve guère qu'en Asie et en Afrique. Comme le lion, le taureau s'enorgueillissent de leur force; la *gazelle* de son léger corsage; le paon, le cygne de leur plumage. (Virey.)

— La légèreté et l'élégance des formes de cet animal le font prendre souvent par les poëtes pour terme de comparaison, surtout par les poëtes du Midi et de l'Orient. Jeune fille légère comme une gazelle. Courir comme une gazelle. C'est une gazelle aux pieds légers.

— GAZELLES. s. f. pl. Nom collectif d'animaux ruminants, voisins des cerfs par leur forme et leur taille, mais qui en diffèrent en ce qu'ils ont des cornes persistantes, diversement contournées suivant les espèces, et jamais rameuses.

GAZER. v. a. 1re conj. (rad. *gaze*). Voiler, couvrir avec une gaze. Gazer un chapeau.

— Fig. Adoucir, voiler ce qu'un mot, une expression, un conte, une histoire, aurait de trop libre, de trop indécent.

Aujourd'hui l'on a la manie
De clouer sur tous les sujets
Un mot pour rire à chaque phrase
On *gaze*, dit-on, les objets,
Mais on éclaircit trop la *gaze* (DEMOUSTIER.)

GAZETIER. s. m. (rad. *gazette*). Celui qui rédige une feuille périodique, une gazette. Bon, mauvais gazetier. Un gazetier exact. A qui daignerez-vous communiquer vos lumières, si ce n'est à un homme qui aime la patrie et la vérité, et qui ne cherche à écrire l'histoire ni en flatteur, ni en panégyriste, ni en *gazetier*, mais en philosophe. (Volt.)

— Comme on le voit par cet exemple de Voltaire, ce mot, fort en honneur dans l'origine, avait déjà perdu de son mérite primitif dans le siècle dernier. Il ne se prend plus qu'en mauvaise part; il a été remplacé par *journaliste*. Ce n'est qu'un gazetier.

Haine de philosophe est un feu qui dévore,
Haine de *gazetier* est cent fois pis encore. (SALLENTIN.)

GAZETIN. s. m. (rad. *gazette*). Petite gazette. Les gazetins étaient ordinairement manuscrits.

GAZETTE. s. f. (du mot vénitien *gazetta*, petite pièce de monnaie qui était le prix de chaque numéro d'un journal qui paraissait à Venise au commencement du XVII^e siècle). Feuille périodique que l'on publie tous les jours ou seulement certains jours de la semaine, et qui contient des nouvelles politiques. Gazette politique. Gazette littéraire. Gazette des tribunaux. La Gazette de France. Revue et gazette des théâtres. Gazette de la cour. Gazette officielle. Faire une gazette. Rédiger une gazette. Publier, distribuer la gazette. Lire la gazette, les gazettes. Ajouter foi aux gazettes. Les *gazettes* ministérielles, de même que la plume et la paille emportées par le vent, indiquent comme elles d'où il vient. (Franklin.) Quant aux ouvrages de Pline, d'Aulu-Gelle, de Macrobe, de Photius, ce ne sont pas des *gazettes*, ni des journaux littéraires, quoiqu'ils donnassent de curieux extraits et de judicieuses analyses des livres de leur temps. (Chateaub.)

D'éloges on regorge à la tête on les jette
Et mon valet de chambre est mis dans la *gazette*. (MOLIÈRE.)

— En parlant des gazettes qui paraissent tous les jours, on dit volontiers Un journal.

— Personne qui s'informe soigneusement de tout ce qui se passe dans son quartier, dans sa ville, etc., pour le répandre de côté et d'autre. Cette femme-là est une vraie gazette. C'est la gazette du quartier, de la ville, de la province.

— Techn. Espèce d'étui en terre, dans lequel on renferme les pièces de faïence fine ou de porcelaine, avant de les faire cuire. Garnir les gazettes. Chaque gazette contient ordinairement plusieurs pièces.

— *Gazette de France*. La plus ancienne feuille publique qui ait paru en France. Elle fut établie par Théophraste Renaudot, en 1631. Après avoir été, pendant plus d'un siècle, feuille hebdomadaire, la *Gazette de France* est aujourd'hui feuille quotidienne du soir et du matin, et s'imprime dans le format des journaux ordinaires (timbre à cinq centimes).

GAZEUR, EUSE. s. Qui couvre de gaze. Inusité au propre. S'emploie quelquefois au figuré pour Celui qui adoucit, qui voile ce qu'un mot, une expression, un conte, une histoire, auraient de trop libre. La Fontaine est un aimable gazeur.

GAZEUX, EUSE. adj. (rad. *gaz*). Chim. Qui est de la nature du gaz. Fluide gazeux. Que la température de notre atmosphère vienne à changer, ce qui est actuellement solide pourra devenir liquide ou *gazeux*. (Guérin.)

GAZI. s. m. Hist. relig. Nom des prêtres des Gaures. Ils lavent les enfants après leur naissance, tandis que le *gazi* récite certaines prières. (Tavernier.)

GAZIE. s. f. Relat. Nom que les mahométans donnent aux guerres qu'ils font pour la propagation de leur foi. Les gazies sont les croisades des mahométans.

GAZIER, IÈRE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière en gaze. Un bon gazier. Un habile gazier. Une bonne gazière.

GAZIFÈRE. adj. des 2 g. (du fr. *gaz*, et du lat. *fero*, je porte). Chim. Qui sert à faire le gaz. Instrument gazifère. Machine gazifère.

— s. m. Instrument ou appareil qui sert à faire le gaz inflammable pur et entièrement dégagé de l'air atmosphérique.

GAZIFIABLE. adj. des 2 g. V. GAZÉIFIABLE.

GAZIFICATION. s. f. V. GAZÉIFICATION.

GAZIFIER. v. a. 1re conj. V. GAZÉIFIER.

GAZIPAÈS. s. m. Bot. Nom donné par les habitants de la Nouvelle-Grenade à une espèce de palmier du genre bacchis.

GAZNÉVIDE. adj. et s. Nom des princes d'une dynastie arabe, dont Alp-Tekin est généralement regardé comme le fondateur. Un prince gaznévide. Les Gaznévides ont régné dans la Perse et dans l'Inde, depuis l'an de J.-C. 994 jusqu'à 1147. Les Gaznévides tirent leur nom de Gazna ou Ghiznen, ville du Zaboulistan.

GAZOCHIMIE. s. f. (du fr. *gaz*, et du gr. χημεία, chimie). Didact. Partie de la chimie qui traite spécialement des gaz. Étudier la gazochimie.

GAZOCHIMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la gazochimie. Traité gazochimique.

GAZOFACTEUR. s. m. Usine où l'on fait du gaz portatif comprimé ou non comprimé.

GAZOLITRE. s. m. (du fr. *gaz*, et du grec λίτρα, mesure). Chim. Ancienne mesure des liquides. ‖ Appareil destiné à faire connaître la quantité de gaz recueillie dans un vase.

GAZOLYTES. s. m. pl. (du fr. *gaz*, et du gr. λύω, je dissous). Chim. Corps simples qui sont susceptibles de former des gaz permanents par leur combinaison avec plusieurs d'entre eux.

GAZOMÈTRE. s. m. (du fr. *gaz*, et du gr. μέτρον, mesure). Chim. Appareil propre à contenir et à mesurer des volumes plus ou moins considérables de gaz. La cloche du gazomètre. Le cylindre du gazomètre. Gazomètre des usines d'éclairage. ‖ Le récipient, le réservoir d'où on tire le gaz pour le distribuer dans les différentes places qu'il doit éclairer.

— Petit appareil à aiguille et à cadran, qui, dans certaines villes, est placé dans chacune des maisons éclairées au gaz, où il sert à faire connaître combien de temps les becs de gaz sont restés ouverts ou la quantité de gaz qu'il contient et dont on peut disposer. Les gazomètres sont en usage à Gand.

GAZOMÉTRIE. s. f. (du fr. *gaz*, et du gr. μέτρον, mètre). Chim. Partie de la chimie qui traite de la mesure des gaz. Étudier la gazométrie.

GAZOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui regarde la gazométrie. Traité gazométrique.

GAZON. s. m. (du bas lat. *waso*, gazon). Herbe courte et fine qui tapisse la terre, ou naturellement, ou par le fait de la culture. Gazon fin. Gazon épais. Gazon qui pousse. Couper le gazon. Faucher le gazon. Arroser le gazon. Gazon de semis. Passer le rouleau sur le gazon. Il est rare de voir en France des *gazons* aussi beaux qu'en Angleterre. (Morog.)

— Portion de terre recouverte de graminées et formant une nappe de verdure. Se promener sur le gazon. Se coucher sur le gazon. Faucher le gazon. Sarcler le gazon. Jeune gazon. Gazon naissant, rajeuni, ranimé, rafraîchi, frais, tendre. Gazon vert, verdoyant, velouté, parfumé, fleuri, émaillé. Gazon riant, touffu, épais, humide, rembruni, flétri, desséché, brûlé, attristé, altéré. Un tapis de gazon. Un siége de gazon. Un lit de gazon. Un trône de gazon. Un autel de gazon. L'émail du gazon. Le tapis velouté du gazon. Une nappe de gazon. Elle se promenait souvent seule sur les *gazons* fleuris dont un printemps éternel bordait son île. (Fén.) Ce *gazon* fin qui semble le duvet de la terre. (Buff.) Les nymphes de l'Attique vont, d'un pas timide, essayer sur le *gazon* des danses légères. (Barth.) Le *gazon* rajeuni s'orne d'un vert naissant. (Le Bailly.) Là, du *gazon* fleuri l'herbe tendre est foulée. (Romet.) Ces *gazons* attristés que les frimas blanchissent. (Lebrun.)

Il se laissa surprendre aux charmes du repos
Sur un lit de *gazon* qui s'offrait à propos (PERRAULT.)

— *Gazons plaqués*. Ceux qui se composent de tranches taillées dans une nappe de verdure et juxta-posées sur une terre ameublie à sa surface de manière à en former une nouvelle, au moyen d'arrosements fréquents. Lever des gazons. Garnir une allée de gazons.

— Particulièrement Nappe de verdure jetée dans les parterres et les jardins anglais. S'asseoir sur le gazon. Courir, jouer sur le gazon. Se coucher, s'étendre sur le gazon. Le gazon est émaillé de fleurs. Mille fleurs diverses émaillent le gazon. Gazon fleuri.

Mais enfin l'Angleterre
Nous apprit l'art d'orner et d'habiller la terre,
Soignez donc ces *gazons* déployés sur son sein (DEL.)

— Bot. Nom qu'on a donné à certaines espèces de plantes. *Gazon d'Angleterre*. La saxifrage mousseuse. ‖ Le fléole. ‖ Le paturin trivial. ‖ *Gazon d'argent*. Le céraiste cotonneux. ‖ *Gazon de chat*. La germandrée maritime. ‖ *Gazon de Mahon*. La julienne de Chio. ‖ *Gazon d'or*. La vermiculaire brûlante. ‖ *Gazon du Parnasse*. Le muguet à deux feuilles. ‖ *Gazon turc*. La saxifrage mousseuse.

GAZONNAGE. s. m. (rad. *gazon*). Action de revêtir de gazon, de gazonner. Payer tant pour le gazonnage. On dit aussi et mieux Gazonnement.

— Anc. cout. Ancien droit que les gentilshommes levaient sur leurs vassaux ou sujets, pour faire rehausser et gazonner leurs fossés.

GAZONNANT. part. prés. invar. du v. Gazonner. Qui gazonne. Des jardiniers gazonnant le bord des allées.

GAZONNANT, ANTE. adj. Bot. Synonyme de Gazonneux. Plante gazonnante. Herbes gazonnantes.

GAZONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Gazonner. S'empl. adj. Parterre gazonné. Jardins gazonnés. Terrasse gazonnée.

GAZONNEMENT. s. m. (rad. *gazon*). Action de gazonner. Emploi qu'on fait de gazons pour quelque usage. Le gazonnement de la demi-lune d'un bastion. Le gazonnement d'un parterre, d'un jardin, des bords d'une fontaine, d'un bassin.

GAZONNER. v. a. 1re conj. (rad. *gazon*). Orner, revêtir de gazon. Gazonner une bastion. Gazonner le bord d'une fontaine. Gazonner une plate-bande, un parterre. Et avec la bêche on enlève ces carreaux de gazon, puis on les place bien proprement à l'endroit que l'on veut *gazonner*. (Léger.)

GAZONNEUX, EUSE. adj. (rad. *gazon*). Bot. Qui fait gazon par le grand nombre de ses tiges courtes, rapprochées et feuillues. Herbes gazonneuses. Plantes gazonneuses.

GAZOSCOPE. s. m. (du fr. *gaz*, et du gr. σκοπεῖν, voir, découvrir). Instrument propre à reconnaître à la vue la présence du gaz.

GAZOUILLANT. part. prés. invar. du v. Gazouiller. Qui gazouille. Des oiseaux gazouillant dans le bocage. Les oiseaux renaissent à la joie. *Gazouillant* d'abord faiblement, ils essaient leur chanson longtemps oubliée. (Deleuze.)

GAZOUILLANT, ANTE. adj. (pr. *ga-zou-iant*). Qui est de nature à gazouiller, qui gazouille naturellement, ordinairement. Les oiseaux gazouillants. Le rossignol, la fauvette, le serin, le chardonneret, le pinson, sont des oiseaux gazouillants. La troupe gazouillante des oiseaux. Dans les premiers jours du printemps tous les oiseaux chantent d'abord faiblement, mais lorsque l'amour, cette âme universelle, a ranimé la vie dans tous les êtres organisés, alors la troupe *gazouillante*, plongée dans un torrent de délices, exprime son bonheur par des concerts mélodieux, qui cessent aussitôt que leurs tendres désirs sont satisfaits. (Colombat.)

GAZOUILLARD, ARDE. adj. (pr. *ga-zou-iar, iar-de*). Qui gazouille comme un oiseau.

GAZOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Gazouiller. Il s'empl. quelquefois adject. en poésie. Les aimables concerts gazouillés par les oiseaux. Le doux murmure gazouillé par les ruisseaux.

GAZOUILLEMENT. s. m. (p. *ga-zou-ie-man*, et., V. GAZOUILLER). Ramage des oiseaux chanteurs. Le gazouillement des oiseaux. Le gazouillement du rossignol, de la fauvette, des pipras, des motacilles, du serin, du chardonneret, du pinson, des linottes. Gazouillement agréable, délicieux, mélodieux. Doux, tendre gazouillement. Touchant gazouillement. Gazouillement bruyant, importun. Et la force et l'étendue de la voix des oiseaux dépend de la conformation de leurs organes vocaux. La mélodie et la continuité de leur *gazouillement* dépend de leurs affections intérieures. (Buff.) Leur *gazouillement*, faible encore, est plus lent et plus doux que dans le reste de la journée. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi du murmure des forêts agitées par le zéphir. Ce bruissement des prairies, ces *gazouillements* des bois, ont des charmes que je préfère aux plus brillants accords. (B. de St-P.)

Un rossignol inquiet et volage
Dont le *gazouillement* était touchant et beau,
Voulut en apprendre un nouveau. (BOURSAULT.)

Le faible oiseau rival du chantre de la Thrace,
Roule dans son gosier de doux *gazouillements*. (BÉRANGER.)

— Particulièrement, Chant de l'hirondelle. Le gazouillement de l'hirondelle, quoique peu agréable, plaît au prisonnier.

— Murmure agréable des ruisseaux qui coulent sur les cailloux, les galets. Le gazouillement des ruisseaux. Le gazouillement de l'eau qui court. Le *gazouillement* de l'onde fugitive, mêlé à celui des oiseaux chanteurs, rend le printemps plus gai, la profondeur des forêts moins austère, il réveille les sens, double pour eux le charme de la verdure, et donne un véhicule plus puissant aux parfums qui s'exhalent du calice des fleurs. (Guérin.)

— Langage inintelligible des enfants qui commencent à parler. Le gazouillement d'un petit enfant.

GAZOUILLER. v. n. 1re conj. (pr. *ga-zou-ié*; onomatopée formée du bruit des oiseaux, des ruisseaux qui gazouillent). Chanter confusément et le plus souvent d'une manière douce et agréable, en parlant des petits oiseaux. Un oiseau qui gazouille. Les oiseaux aiment à gazouiller au temps de leurs amours. Le plaisir que la plupart des oiseaux éprouvent à gazouiller sans cesse au printemps, indique assez que leur chant est l'expression de la tendre et douce émotion qui les agite pendant le temps de leurs amours. (Colombat.)

— Se dit particulièrement de l'hirondelle. L'hirondelle gazouille de grand matin.

— Murmurer doucement, en parlant des ruisseaux. Les ruisseaux qui gazouillent. Il y a du plaisir à entendre gazouiller ces ruisseaux.

— Parler comme font les petits enfants avant qu'ils se fassent comprendre. Un enfant qui gazouille.

Même les nouveau nés qui par de faibles sons
Semblaient, en *gazouillant*, essayer leurs chansons.
(DELILLE.)

— Parler mal, murmurer. Vous ne faites que gazouiller.

— Se prend activement en poésie. Un oiseau qui gazouille un chant d'amour. Un ruisseau qui gazouille son doux murmure. Un enfant qui gazouille sa prière. Les oiseaux *gazouillant* leurs aimables concerts. (Demoustier.)

GAZOUILLIS. s. m. (pr. *ga-zou-i*; ét., V. GAZOUILLER). Synonyme de Gazouillement. La poésie a conservé ce mot familier, qui est vieux en prose. Le gazouillis des oiseaux, des ruisseaux.

D'autres oiseaux de différent plumage,
Divers de goût, d'instinct et de ramage,
En sautillant font entendre à la fois
Le *gazouillis* de leurs aimables voix. (VOLT.)

Tâchez d'approcher, [illegible] d'entrer [illegible]
Au [illegible] des ruisseaux de ces bois. (La Font.)

GÉ ou GÉA. Myth. Fille d'Elion et de Beruth. Elle épousa Uranus son frère et en eut quatre enfants.

GÉ. s. m. Jeux. Au jeu de Gille, il se dit de deux cartes de la même figure et de même point, comme deux dames, deux valets, deux dix.

GEAI. s. m. (pr. *ge*; du lat. *gaius*, gai, qu'on prononçait ancienn. *gaaie*; étymologie tirée de ses habitudes joyeuses et pétulantes). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des coraces, de l'ordre des oiseaux sylvains, et dont les espèces, répandues sur presque toute la terre, sont remarquables par leurs couleurs assez variées. On les divise en deux sections, les geais de l'ancien monde et ceux du nouveau. Le geai ordinaire se trouve dans presque toutes les parties de l'Europe. Le geai double miroir. Le geai imitateur ou boréal. Geai brun. Les geais savent fort bien imiter toute espèce de cris et de sons, et apprennent facilement à parler. Les chats, les chiens, les habitants des basses-cours, les enfants, tout devient l'objet de leurs agaceries. Ils dérobent tout ce qu'ils peuvent saisir, des pièces de monnaie, de l'argenterie, etc.

Un paon muait, un *geai* prit son plumage.

Il est assez de *geais* à deux pieds comme lui,
Qui se parent souvent des dépouilles d'autrui.
(La Fontaine.)

Ce n'est qu'un *geai* qui fait la roue,
Paré des plumes d'un dindon. (Lanos.)

— Mythol. Le geai était honoré d'un culte particulier dans l'île de Lemnos, parce qu'il faisait la guerre aux sauterelles qui infestaient cette île.

GÉANT, ANTE. s. (en lat. *gigas*, abl. *gigante*, der. du gr. γῆ, terre, et γάω, naître, c'est-à-dire fils de la terre). Celui, celle qui excède de beaucoup la stature, la taille ordinaire des individus de la race humaine. Géant énorme, monstrueux, prodigieux, horrible, affreux, lourd, robuste, puissant, terrible, superbe, altier, audacieux, présomptueux. Réduits à des proportions réelles et justifiées par des mesures exactes, les Patagons n'en sont pas moins remarquables sans être des *géants*. (Virey.) Les premiers historiens du Danemark et de l'Islande ont cru, d'après d'anciens monuments, que la Scandinavie avait été jadis peuplée de *géants*. (Id.) Plusieurs pères de l'Église se sont imaginé que les *géants* avaient été produits par l'union des anges avec les filles des hommes. (Id.) Le *géant* Ferragus, qui était haut de douze coudées, fut tué par Roland. (Id.) Le type de ces *géants* à l'âme paisible et bénigne est Gargantua; ses proportions sont appréciables, car, lorsqu'il prenait des bains de pieds, et c'était ordinairement dans la Seine, il s'asseyait sur une des tours de Notre-Dame. (Denne-Bar.)

Que tout dans un *géant* soit vaste, monstrueux,
Et sa large poitrine, et son front sourcilleux,
Ses grands bras, ses grands os, sa stature imposante.
(Barrat.)

Et tantôt d'un *géant* énorme
La masse lourde, horrible, informe
M'accablait sous sa pesanteur. (L. Racine.)

— *A pas de géant.* loc. adv. Fort vite. Aller à pas de géant. Marcher à pas de géant. Faire une route à pas de géant. ‖ Fig. Faire de grands progrès dans quelque chose que ce soit. Cette expression est de tous les styles.

Il ne tient pas à lui que, forçant la victoire,
Il ne marche à pas de *géant*
Dans la carrière de la gloire. (La Font.)

— Fig. Se dit quelquefois, surtout en poésie, de ce qu'il y a de plus grand dans son espèce. L'éléphant est le géant des quadrupèdes. L'aigle est le géant des oiseaux. La baleine est le géant des mers.

Ce colosse terrible au front dominateur,
Des remparts ennemis égalant la hauteur,
Marche comme un *géant* vers la ville infidèle.
(Baour-Lormian.)

— adjectiv. Qui est grand, colossal. Peuple géant. Plante géante. Arbre géant. C'est une acception entièrement omise dans le Dictionnaire de l'Académie, quoiqu'elle soit très-usitée, surtout au figuré et en poésie. Que nos pensées *géantes* s'élèvent avec le roc et s'inscrivent sur ses flancs. (Edg. Quinet.)

Si sous d'affreux glaçons les Alpes sourcilleuses
Sont de leurs monts *géants* justement orgueilleuses.
(Dureau de la Malle.)

De la servile Égypte on vante les tombeaux,
Les lacs, les murs *géants*, les tortueux dédales.
(Cerutti.)

Il s'éloigne, et son œil, au détour d'un sentier
Que bordent les cyprès, le cèdre et le palmier,
Voit un myrte *géant* dont le feuillage sombre
Sur toute la forêt jettent leurs vastes ombres.
(Baour-Lormian.)

— Myth. *Les géants.* Fils du Ciel et de la Terre, firent la guerre aux dieux; ils entassèrent Ossa sur Pélion, et l'Olympe sur l'Ossa, afin d'escalader le ciel et de détrôner Jupiter; mais le maître des dieux, après les avoir frappés de la foudre, les précipita au fond du Tartare, ou les enterra vivants sous l'Etna et sous différentes montagnes.

— GÉANTS. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des oiseaux coureurs. ‖ Crust. Famille de crustacés branchiopodes.

GÉANTERIE. s. f. Vieux mot qui signifiait Race de géants.

GÉANTHRACE. s. m. (ét. gr., γῆ, terre; ἄνθραξ, charbon). Minér. foss. Charbon fossile, anthracite, métalloïde.

GÉANTIN, INE. adj. Qui tient du géant.

GÉANTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Géantiser. S'empl. adjectiv. Corps géantisé.

GÉANTISER. v. a. 1^re^ conj. (pr. *gé-an-ti-zé*; rad. *géant*). Néol. Donner des proportions gigantesques. Géantiser une composition, un corps. Géantiser ses idées.

— v. n. Affecter une grandeur démesurée; faire le géant.

GÉANTISME. s. m. Zool. Genre d'anomalie qui caractérise les géants. Syn. de Gigantisme. V. ce mot.

— Fig. Grandeur démesurée.

GÉATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide géique avec une base salifiable.

GÉBIADE. adj. des 2 g. Crust. Qui ressemble à la gébie. ‖ GÉBIADES. s. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, ayant pour type le genre gébie.

GÉBIE. s. f. Crust. Genre de crustacés macroures, section des homards, assez rares; ils se rencontrent sur nos côtes et dans les endroits où la mer est habituellement calme. La gébie delture. Gébie davisienne.

GÉCARCIN. s. m. Crust. Genre de décapodes brachyures. ‖ Dans nos colonies, nom vulgaire du tourlourou, du crabe peint, du crabe de terre, des cériques.

GECKO. s. m. (par onomatopée). Erpét. Genre de sauriens qui font entendre un son qui leur a fait donner ce nom. Ils sont répandus dans les contrées chaudes des deux hémisphères, partout redoutés, partout haïs, faussement accusés de venin. Ils ne dépassent guère la taille de nos lézards. Gecko ocellé, bordé. Gecko à bandes, à gouttelettes. Gecko homalocéphale. Gecko des Antilles.

GECKOÏDE. adj. des 2 g. (rad. *gecko*). Erpét. Qui ressemble au gecko. ‖ GECKOÏDES, GECKOTIDES, GECKOTIENS. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens, ayant pour type le genre gecko.

GÉFIONE. Myth. La Diane des peuples du Nord, déesse vierge.

GÉHENNE. s. f. (du lat. *gehenna*, *gehenna ignis*, la gêne du feu, de l'enfer; de l'hébr. *gehennon*, vallée d'Enna, près de Jérusalem, ou l'on avait brûlé des victimes humaines, et qui devint ensuite une voirie). Dans l'Écriture sainte, Enfer. Le feu de la géhenne. ‖ Fig. Peine, souci, chagrin. Tout homme a sa *géhenne* en ce monde, fût-il roi, consul ou pape. (Mont.) ‖ Il s'est dit pour La torture, la question qu'on donnait autrefois aux prévenus. La *géhenne* est plutôt un essai de patience que de vérité. (Mont.) ‖ Dans ce sens, on écrit aujourd'hui *gêne*. V. GÊNE.

GEHLÉNITE. s. f. Minér. Substance grisâtre ou verdâtre, qui cristallise en prismes droits rectangulaires, quelquefois si courts qu'ils ont l'apparence d'un cube.

GEHYDROPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; ὕδωρ, eau; φιλέω, j'aime). Zool. Qui vit à la fois sur la terre et sur l'eau. ‖ GEHYDROPHILES. s. m. pl. Section de l'ordre des gastéropodes pulmonés.

GEIGNANT. part. prés. invar. du v. Geindre. Qui geint. Une personne geignant toujours.

GEIGNANT, ANTE. adj. Qui a pour habitude de geindre. Une personne geignante.

GEINDRE. v. n. 4^e^ conj. (du lat. *gemere*, gémir). *Je geins, tu geins, il geint, nous geignons, vous geignez, ils geignent. Je geignais, nous geignions, vous geigniez, ils geignaient. Je geignis. J'ai geint. Je geindrai. Geins. Geignons. Que je geigne, que nous geignions, qu'ils geignent. Que je geignisse. Geignant.* Se plaindre d'une voix languissante et à différentes reprises. Geindre à tout moment. On dit mieux *gémir*. C'est un vieillard qui guette et furette et *geint* tout à la fois. (Beaum.)

GEINDRE. s. m. Celui qui geint.

— Boulang. Premier ouvrier qui pétrit le pain.

GÉIOLOGIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; λόγος, discours). Science qui traite des choses terrestres en général.

GÉIQUE. adj. des 2 g. Chim. Syn. d'Ulmique.

GEISER. s. m. Géogr. Source thermale, intermittente, en Islande.

GEL. s. m. S'est dit pour Gelée, dont nous avons fait notre mot français *dégel*.

GÉLABLE. adj. des 2 g. Qui peut être gelé. Corps gélable.

GÉLASIME. s. f. Crust. Genre de décapodes brachyures, connus sous le nom de crabes appelants, parce qu'ils ont l'habitude de tenir toujours élevée leur grosse pince en avant de leur corps, comme si elles faisaient le geste d'usage pour inviter quelqu'un à s'approcher. Gélasime appelante, combattante.

GÉLASIN, INE. adj. (du lat. *gelasinus*; fait du gr. γελάω, je ris). Qui a rapport au rire. Dents gélasines. Fossettes gélasines.

GÉLASME. s. m. (du gr. γέλασμα, rire). Méd. Rire sardonique.

GÉLATINE. s. f. (du lat. *gelu*, gelée). Chim. Substance animale de consistance variée, incolore, fade, inodore, susceptible de passer à la fermentation acétique, ayant quelque analogie avec le mucilage ou corps muqueux végétal; soluble en toute proportion dans l'eau froide bouillante, formant une gelée tremblante par le refroidissement de sa dissolution concentrée; insoluble dans l'alcool, dans les huiles fixes et volatiles; très-abondante dans l'ichthyocolle, dans le système osseux, dans les tissus ou organes blancs, fibreux ou membraneux d'où on l'extrait par la coction prolongée. Gélatine alimentaire. Nutrition par la gélatine. Appareil à gélatine. Le prix de la gélatine. Dissolution de gélatine. Préparation de la gélatine. Extraire la gélatine des os. Faire dessécher la gélatine. Employer de la gélatine. Se nourrir de gélatine.

GÉLATINEUX, EUSE. adj. des 2 g. Qui ressemble à la gélatine, qui en a la consistance.

— Qui contient de la gélatine. Ration gélatineuse. La dissolution *gélatineuse* préparée avec des os frais n'a ni saveur ni odeur. (Gault. de Claubr.)

— GÉLATINEUSES. s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des algues, contenant celles de ces plantes qui n'ont que la consistance d'une gelée.

GÉLATINIFIABLE. adj. des 2 g. Qui peut être gélatinifié. La partie *gélatinifiable* de la viande. (Encycl. mod.)

GÉLATINIFIER. v. a. 1^re^ conj. (du lat. *gelu*, gelée; de *facere*, faire, en compos. *ficere*). Réduire en gélatine. Gélatinifier une substance.

— SE GÉLATINIFIER. v. pron. Se prendre, se congeler en forme de gelée, comme la gélatine. Cette substance se gélatinifie.

GÉLATINIFORME. adj. des 2 g. Qui a la forme de la gélatine, qui en a l'aspect. On a reconnu dans les groseilles, la casse et le tamarin, une substance *gélatiniforme* identique. (Payen.)

GELBUM. s. m. Anc. chim. Sulfure argentifère. ‖ Pierre philosophale des alchimistes.

GELÉ, ÉE. part. pass. du v. Geler. S'empl. adj. Vin gelé. Eau gelée. Tous les poiriers ont été gelés. Je suis gelé de froid. Je suis tout gelé. Il est rare qu'en France la gelée pénètre jusqu'à 1 pied, tandis qu'en Sibérie on trouve la terre *gelée* jusqu'à une profondeur de 25 à 30 pieds. (Bodin.) La gelée atteint aussi les animaux, et on a des exemples fréquents, dans les climats très-froids, d'individus *gelés* en totalité ou en partie. (Id.) Il faut se garder pour rendre la vie à un membre *gelé* d'y appliquer subitement de la chaleur, car on est sûr alors que le membre tombera en gangrène. (Id.)

Désespoir d'un ivrogne,
Vient un marchand maudit
Qui vous dit
Qu'en Champagne, en Bourgogne,
Les coteaux sont grêlés
Et *gelés*. (Béranger.)

— Fig. et par extens.

Malgré ses feux, ses transports, ses alarmes,
Le public reste immobile, *gelé*. (Delille.)

— Prov. et fig. *Avoir le bec gelé.* Affecter de garder le silence. ‖ *N'avoir pas le bec gelé.* Parler beaucoup.

GELÉE. s. f. (du lat. *gelu*). Nom que l'on donne au froid quand il devient assez fort pour faire perdre à l'eau sa liquidité, et la convertir en un corps solide. Une forte gelée. Une gelée intense. Temps qui promet de la gelée. Il y a ou de grandes gelées. Selon l'intensité et la durée du froid, la *gelée* sera plus ou moins forte, pénétrera le sol à une plus ou moins grande profondeur. (Legrand.) La congélation des rivières, des lacs, n'a lieu que par une *gelée* intense et soutenue. (Id.) La direction du vent influe nécessairement sur la production de la *gelée*. (Id.) L'air dans les fortes *gelées* est généralement tranquille ou médiocrement agité. (Id.) Jamais une forte *gelée* ne produit de plus funestes effets sur les plantes ou sur les arbres que lorsqu'elle succède tout à coup à de longues pluies, à un dégel, à une fonte de neige. (Id.) Il n'est point rare que les *gelées* d'automne se fassent sentir vers le milieu d'octobre. (Thouin.) Les *gelées* sont surtout fréquentes et redoutables le matin au lever du soleil, et la nuit lorsque le ciel est pur, dégagé de nuages. (Soul. Bodin.)

— Prov. *La gelée n'est bonne que pour les choux.* ‖ *Nous aurons demain un plat de gelée.* Il gèlera demain.

— Météorol. *Gelée blanche.* Nom que l'on donne à l'eau réduite en vapeur, que l'atmosphère dépose comme une gaze légère sur les plantes, sur les toits, etc., pendant la fraîcheur des nuits, et qui sous l'action d'un froid de 5 degrés centigrades se transforme en aiguilles menues, très-petites, transparentes, qui paraissent à nos yeux blanches par l'effet de la réfraction. Les *gelées* blanches causent moins de mal que l'action du soleil sur les fibres des bourgeons engourdis par le froid. (Thouin.)

— Chim. Matière de consistance molle, tremblotante, transparente, que l'on obtient en traitant convenablement des matières végétales et animales. On distingue deux sortes de gelées; la gelée végétale qui se trouve dans le suc des groseilles, des mûres et de presque tous les fruits acides parvenus à leur maturité, et la gelée animale qui n'est autre chose que la dissolution concentrée de gélatine qu'on a laissé refroidir. Gelée de veau. Gelée de poisson. Gelée de corne de cerf. Gelée de groseille. Gelée de pomme. Un pot de gelée. Gelée au rhum. Manger de la gelée. Gelée de choux rouges. Gelée de mousse de Corse. Gelée de mie de pain. La matière muqueuse des fruits facilite singulièrement la conversion de leur suc en *gelée*. (Barb.) On fait des *gelées* végétales avec la groseille, les pommes, les coings, les abricots, etc. (Id.) Les *gelées* animales ne peuvent se conserver que peu de temps en bon état. (Id.) Les *gelées* acidules, comme celles de groseilles, de cerises, etc., sont rafraîchissantes. (Id.) Comme aliments, le sucre, les farineux, les *gelées*, le lait, les corps gras, sont adoucissants. (Virey.)

— État que l'alumine, la silice, la colle, etc., prennent, quand ayant été dissoutes dans un liquide, elles s'en séparent à l'état solide, en retenant entre leurs molécules tout ou partie du dissolvant, qui leur donne l'aspect d'un morceau de glace.

— *En gelée.* Se dit elliptiquement pour En forme de gelée. Dissolution destinée à se prendre en *gelée* par le refroidissement. (Gault. de Claubry.)

— Minér. *Gelée minérale.* Dénomination ancienne sous laquelle on désignait quelques précipités qui avaient lieu dans des solutés acides ou alcalins de substances minérales, et que l'on comparait, à cause de leur aspect tremblotant, à une sorte de gelée végétale.

— Zooph. *Gelée de mer.* Nom donné à une espèce de méduse des côtes méridionales de la France. Ce zoophyte a beaucoup de ressemblance avec la gélatine. On a substitué à ce nom celui de céphée rhizostome.

GELER. v. a. 1^re^ conj. L'*e* se change en *è* devant un *e* muet ou une syllabe muette. *Je gèle, tu gèles, il gèle*, etc. Durcir, faire passer un liquide à l'état solide. Le froid a gelé l'eau du bassin. Le froid a gelé le vin dans les caves. Le froid a gelé jusqu'aux pierres.

— Solidifier les liquides que contiennent les végétaux, les animaux, etc.; détruire la contexture de leurs fibres, les parois des canaux, des vésicules, etc., dans lesquels circulent ou se réunissent ces liquides. Le froid a gelé les vignes.

— Par exagérat. Causer du froid. Cette porte nous gèle. Vous avez les mains si froides, que vous me gelez.

— Fig. *Cet homme gèle tous ceux qui l'abordent.* Son accueil est très-froid, très-sévère.

— v. n. Se solidifier par le froid. La rivière a gelé. Les vignes ont gelé. Les doigts, les pieds lui ont gelé. Les eaux stagnantes *gèlent* plutôt que les eaux courantes. (Charb.) Les liqueurs spiritueuses ne *gèlent* que par un degré de froid très-élevé. (Id.)

— Par exagér. Avoir extrêmement froid. Cette chambre est si froide, qu'on y gèle. On gèle dans cette chambre.

— Impers. *Il gèle. Il gelait. Il a gelé*, etc. Se dit lorsque le thermomètre centigrade indique un degré de froid au dessous de zéro de l'échelle de l'instrument. Il gèle très-fort. Il a gelé bien serré. Il a gelé à pierre fendre. Il ne *gèle* jamais sous les tropiques. (Guér.) C'est par les vents du nord et du nord-est qu'il *gèle* le plus souvent dans nos climats. (Legr.) Ce n'est point à beaucoup près lorsque le vent souffle avec le plus de violence qu'il *gèle* le plus fortement. (Id.

— Prov. et fig. *Plus il gèle, plus il étreint.* Plus il arrive de maux, plus il est difficile de les supporter.

— SE GELER. v. pron. Se glacer, s'endurcir par le froid. L'eau se gèle. Le vin se gèle dans le verre. Les habitants des régions circumpolaires connaissent au premier coup d'œil l'instant où un membre commence à se *geler*. (Teyss.)

GELEUR. s. m. (rad. *gelre*). Celui qui amène la gelée. ‖ *Geleur de vignes* ou *de raisins*. Saint dont la fête vient en automne.

GÉLIDE. adj. des 2 g. (rad. *gelée*). Néol. Qui est glacé, gelé. Huile gélide.

GÉLIDIE. s. f. (rad. *gelée*). Bot. Genre de plantes établi aux dépens des fucus, et dont quelques espèces peuvent être réduites en une substance gélatineuse à l'aide de la macération ou de l'ébullition.

GÉLIF, IVE. adj. (rad. *gelée*). Qui est attaqué de gélivures. Pierre gélive. Corps gélif. Les pierres *gélives* n'abandonnent rien au sein du liquide dans lequel on les plonge. (Gault. de Claub.)

— Forêt. *Bois gélif.* Arbre dont les pousses sont sujettes à être gelées au printemps. ‖ Tronc qui a été fendu dans sa longueur par l'effet des fortes gelées.

GÉLINE. s. f. (rad. *gelée*). Principe qui existe dans les os, dans certains tissus, et qui donne naissance à la gélatine par l'ébullition.

— S'est dit pour Une petite poule.

GÉLINETTE. s. f. (dim. de *géline*). Petite poule.

— Nom vulgaire de la gélinotte et de la poule d'eau.

GÉLINOTTE. s. f. (du v. franç. *géline*, poule). Ornith. Espèce de ganga qui forme parmi les tétras une section de l'Amérique septentrionale, et qui se distingue surtout par sa queue courte à rectrices étagées, ce qui la fait paraître arrondie.

GÉLIS. s. et adj. Eaux et for. Se dit quelquefois pour Gélif. V. ce mot.

GÉLIVURE. s. f. (rad. *gelée*). Agric. Fentes longitudinales produites intérieurement sur les arbres par l'effet d'une forte gelée, et qui ne se réunissent jamais. Gélivure entrelardée.

GÉLOSCOPIE. s. f. (ét. gr., γελάω, je ris; σκοπεῖν, voir). Myth. Espèce de divination qui se tirait du rire.

— Physiogn. Partie de la physiognomonie qui traite de la connaissance du caractère des hommes fondée sur l'observation de leur manière particulière de rire.

GÉLOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la géloscopie.

GÉMARA. s. f. (pr. *ghé-ma-ra*; en hébr. *perfection*). Philol. Deuxième partie du Thalmud, collection des décisions des rabbins postérieurs à la Mischna. Ils croient que la Gémara ne contient que la parole de Dieu, transmise sans aucune altération depuis Moïse jusqu'aux compilateurs du Thalmud.

GÉMARIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la gémara. Qui a cette glose pour objet.

GÉMATRIE. s. f. (par corrupt. du gr. γεωμετρία, géométrie). Une des divisions de la cabale chez les juifs.

GÉMATRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la gématrie.

GEMBIN. s. m. Pêch. Espèce de masse cylindrique.

GÉMEAUX. s. m. pl. (du lat. *gemellus*, jumeau). Calendr. Troisième signe du zodiaque.

— Troisième partie de l'écliptique, dans laquelle le soleil nous paraît entrer le 20 ou le 21 mai.

— On le dit aussi au singulier en parlant de l'un de ces deux gémeaux. Le gémeau occidental, oriental.

GEMELLAIRE ou **GÉMICELLAIRE.** s. m. (du lat. *gemellus*, jumeau). Polyp. Genre de polypes voisins des sertulaires, animaux hydriformes contenus dans des cellules ovales, réunis deux à deux par le dos, et formant ainsi les articulations d'un polypier phytoïde dichotome, et fixé par des fibrilles radiciformes.

GÉMELLE. adj. des 2 g. (du lat. *gemellus*, double). Ant. rom. Qui était formé par la réunion de deux légions devenues trop peu nombreuses.

GÉMELLIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gemellus*, jumeau; *flos*, fleur). Bot. Qui a les fleurs disposées deux à deux.

GÉMELLIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gemellus*, jumeau; *pario*, produire). Zool. Qui produit des jumeaux. Il y a parmi l'espèce humaine des familles *gémellipares*. (Virey.) Les espèces *gémellipares* peuvent être considérées comme toutes femelles, et se suffisant pas à elles-mêmes. (Id.)

— subst. Un gémellipare. Des gémellipares.

GÉMICELLAIRE. s. f. Polyp. V. GEMELLAIRE.

GÉMINATION. s. f. Qualité, état de ce qui est double, de ce qui est disposé par paires. La gémination des pistils, des folioles.

GÉMINÉ, ÉE. adj. (du lat. *geminus*, double). Bot. Qui est disposé par paires. Pistils géminés, feuilles géminées. Folioles géminées.

— Archit. Qui est groupé deux par deux, mais avec des intervalles très-sensibles.

— Prat. Réitéré. Arrêts géminés. Commandement géminé.

GÉMINIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat. *geminus*, double; *flos*, fleur). Bot. Syn. de Gémelliflore.

GÉMIR. v. n. 2e conj. (du lat. *gemere*). Exprimer sa peine, sa douleur, d'une voix plaintive et non articulée. Gémir toute la nuit. Gémir de douleur. Je ne sais que *gémir* en ces moments. (Le Prov. Adress.) Alors elle jeta, en *gémissant*, un regard vers la tombe de sa mère, puis vers le ciel. (B. de St-P.)

Avec le laboureur je détèle en pleurant
Le taureau qui *gémit* sur son frère expirant. (Delille.)

— Fig. Être accablé, opprimé. Gémir sous la tyrannie. Gémir sous le joug. Gémir dans l'oppression, dans l'esclavage, dans les fers. Gémir sous le poids des impôts. Gémir sous le poids du malheur, des afflictions. Peut-être les dures maximes du disciple de l'école stoïcienne étaient-elles la seule philosophie pratique que l'on pût offrir à cette multitude d'êtres humains, *gémissant* dans un épouvantable esclavage. (V. Larg.)

— Être péniblement affecté d'une chose, en éprouver une vive et profonde peine. Gémir de voir triompher l'injustice. Gémir des malheurs qu'on a causés. Gémir de son erreur. En gémir au fond du cœur. Gémir de ses péchés devant Dieu. Gémir sur les pécheurs. Je connais Almamon, son cœur en *gémira*. (Florian.) Il se trouve des maux dont chaque particulier *gémit*. (La Roy.) La conscience s'élève et murmure contre son auteur, elle lui crie en *gémissant* Tu m'as trompée. (J.-J. Rouss.)

Bientôt votre main secourable
A mon cœur offre un ami
J'abjure un murmure coupable,
Sur mon destin j'ai trop *gémi* (Parny.)

— Se dit des choses personnifiées.

A Mycène autrefois toute une armée en deuil
Offrit en *gémissant* l'hommage d'un cercueil. (Delille.)

La Vendée ! à ce nom la nature frémit,
L'humanité recule et la pitié *gémit*. (Id.)
Chassons d'un tel désir l'orgueilleuse infamie,
J'entends *gémir* plus haut l'amitié, la patrie (De Belloy.)

— Faire entendre des cris plaintifs et languissants, en parlant des oiseaux. La colombe gémit. La tourterelle gémit.

Dans ce désert le destin nous rassemble,
Viens, ne crains pas d'y rester avec moi.
Si tu *gémis* nous *gémirons* ensemble. (Fouques.)

— Soupirer, murmurer, en parlant des choses inanimées. L'enclume gémit sous le marteau. Le vent gémit dans les forêts. Et les gonds *gémissaient* sous des portes d'airain. (Delille.)

Les vaisseaux de Cyrus, citadelles flottantes,
Font *gémir* sous leur poids les ondes écumantes. (Dulard.)

— Craquer, céder avec effort, en produisant quelque bruit. Faire gémir les coussins. Les coussins gémissent sous le poids de son corps. Fait *gémir* les coussins sous sa molle épaisseur. (Boil.)

— Les poètes font un fréquent emploi de ce mot, en parlant de choses inanimées.

Des troupeaux expirants les lamentables voix
Font *gémir* les coteaux, les rivages, les bois. (Chaussard.)

O que de coups perdus ! sous le ceste ennemi,
Combien des assaillants les flancs creux ont *gémi* ! (Chabanon.)

— Fig. et par plaisant. *Faire gémir la presse*. Faire beaucoup imprimer. Se dit des écrivains qui sont plus remarquables par leur fécondité que par leur talent.

GÉMISSANT. part. prés. invar. du v. Gémir. Qui gémit. Elles allaient pleurant, gémissant. Tous les Romains, *gémissant* de cette servitude, attendaient avec impatience les ides de mai, qui devaient les délivrer de leur tyran. (Ségur.) Les grands pins, *gémissant* sous les coups des haches, tombent en roulant du haut des montagnes. (Fén.) De là on découvrait la mer, quelquefois claire et unie comme une glace, quelquefois follement irritée contre les rochers, où elle se brisait en *gémissant*. (Id.) Puis il s'éloigna d'elle en *gémissant*, et se mit à errer çà et là dans l'habitation. (B. de St-P.)

La tourterelle enfin, *gémissant* dans les bois,
Aux voix de ses ramiers joindra sa tendre voix (Malfilâtre.)

GÉMISSANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de gémir; qui éprouve une douleur prolongée. Ce mot exprime plutôt l'effet moral d'une douleur permanente, que des gémissements réels. Peuples, jadis heureux, aujourd'hui *gémissants*. (Delille.) Il y a donc des peuples chrétiens *gémissants* dans un triste esclavage. (Volt.)

Dans la tour cependant ma mère est *gémissante*;
Chasse de devant elle et la crainte et la mort;
Et pour la rassurer, instruis-la de mon sort. (Piron.)

Lorsque Vénus, sa fille et la mère d'Énée,
Gémissante et de pleurs inondant ses beaux yeux (Delille.)

Et leurs tristes moitiés, compagnes de leurs pas,
Emportent leurs enfants *gémissants* dans leurs bras. (Voltaire.)

Gémissante à leurs pieds, tremblante, évanouie,
Nos tristes soins à peine ont rappelé sa vie. (Id.)

Ces talents que Dieu dispense,
Avilis sous l'ignorance,
Gémissants sous l'oppresseur (Id.)

Déjà Tournay se rend, déjà Gand s'épouvante
Charles-Quint s'en émeut, son ombre *gémissante*
Pousse un cri dans les airs, et fuit de ce séjour,
Où pour vaincre autrefois le ciel le mit au jour. (Id.)

C'est la fille de Pandion,
C'est Philomèle *gémissante*. (Id.)

Que les accords divins de nos luths *gémissants*
Inspirent la mélancolie. (A.-Martin.)

Dès que sur l'airain *gémissant*
Le marteau sonnera douze heures. (Parny.)

GÉMISSEMENT. s. m. Lamentation, plainte douloureuse; soupir lamentable. Un long gémissement. Un tendre gémissement. Un gémissement profond, prolongé. Le gémissement des blessés. Le gémissement des mourants. Le gémissement de la tourterelle. Pousser des gémissements. Mes seuls *gémissements* font retentir les bois. (Rac.)

Aucun *gémissement* à son cœur échappé,
Ne le montre en mourant digne d'être frappé. (Corneille.)

— Fig. Plaintes. Les gémissements du peuple. Dieu entend les gémissements de l'opprimé.

— T. de dévot. *Gémissement de cœur*. Sentiment de componction, vive et sincère douleur des péchés qu'on a commis.

— Poét. Se dit du bruit, du murmure que certaines choses font entendre. Le sourd gémissement des forêts. La mer répond par de sourds *gémissements* au bruit lugubre que font entendre les profondes cavernes de la terre. (Lacép.)

GÉMISSEUR. s. m. Néol. Celui qui gémit, qui se plaint souvent et par habitude.

GEMMA. s. m. (du lat. *gemma*, bourgeon). Bot. Mot latin employé en français comme syn. de Gemme. Le *gemma* empourpré de la vigne et le bourgeon cotonneux du pommier se gonflent et se crèvent. (B. de St-P.)

GEMMACÉ, ÉE. adj. (rad. *gemme*). Ornith. Dont les barbes des plumes sont coupées en demi-cercle à l'extrémité.

GEMMAIRE. adj. des 2 g. (rad. *gemme*). Qui résulte de la prolongation des parties nouvelles sortant de l'intérieur des anciennes. Élongation gemmaire.

GEMMAL, ALE. adj. (du lat. *gemma*, bouton). Bot. Qui couvre et protège le bourgeon. Écailles gemmales.

GEMMATION. s. f. (pr. *gem-ma-ci-on*, du lat. *gemma*, bourgeon). Physiol. végét. Évolution première de la gemme.

GEMME. s. f. (du lat. *gemma*, bourgeon). Bot. Parties des végétaux qui peuvent se reproduire, et former un individu à part, soit en se détachant de la plante mère, soit en y restant fixées; on comprend sous ce nom les caïeux, bulbilles et soboles.

— Zool. Espèce de germes qui, développés dans l'intérieur des membranes des animaux, font saillie au dehors et au dedans de leurs corps, et se détachent de l'animal pour former autant d'individus nouveaux.

GEMME. s. f. (du lat. *gemma*, pierre précieuse; on a dit aussi *game*). Anc. minér. Chez les anciens minéralogistes, toutes les pierres susceptibles d'être employées comme ornement dans la bijouterie.

— Aujourd'hui l'on a donné ce nom spécialement aux pierres dites orientales; telles sont le saphir, le rubis, la topaze, l'émeraude. C'est à ces pierres très-dures, qui sont employées comme ornements, que l'on donne le nom de *gemmes* ou pierres précieuses. (Thénard.)

— Se dit aussi adject. Cristaux gemmes.

— Par extens. Substance d'une nature très-différente de celle des pierres précieuses et qui semble posséder une partie de leurs propriétés; c'est dans ce sens que l'on dit adjectivement *Sel gemme*, sel commun fourni par la nature.

— Variété de couleur du saphir.

GEMMÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Orné, enrichi de pierres précieuses.

GEMMER. v. n. 1re conj. (rad. *gemme*). Se couvrir de bourgeons. Des plantes qui gemment.

GEMMI. s. f. Géogr. Chaîne de hautes montagnes qui sépare le canton de Berne, du Valais. La nature a entassé sur la gemmi, sur ses plans calcaires, et à ses pieds déchirés, des ruines gigantesques, des éboulements nombreux qui témoignent de vieux et effroyables désastres, qui remplissent l'imagination d'une sainte horreur.

GEMMIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gemma*, pierre précieuse; *ferre*, porter). Minér. Qui porte le diamant, qui contient le diamant. Gravier gemmifère.

GEMMIFICATION. s. f. (pr. *gem-mi-fi-ca-cion*; ét. lat., *gemma*, gemme; *facere*, faire). Bot. Manière dont les bourgeons se développent.

GEMMIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gemma*, gemme; *flos*, fleur). Bot. Qui a l'air d'être renfermé dans des bourgeons. Céphale gemmiflore.

GEMMIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *gemma*, bourgeon; *forma*, forme). Bot. Qui est entouré de feuilles, de manière à former une espèce de gros bourgeon. Fleurs gemmiformes.

GEMMIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gemma*, bouton; *pario*, je produis). Bot. Qui produit des bourgeons.

— Zool. Qui se reproduit par divisions spontanées ou artificielles. Génération gemmipare. Les espèces *gemmipares* peuvent être considérées comme toutes femelles, et se suffisant à elles-mêmes. (Virey.)

— subst. Un gemmipare. Des gemmipares. Quelques *gemmipares* produisent aussi des œufs dans certains cas. (Virey.)

GEMMIPARIÉ. s. f. Physiol. végét. Mode de reproduction par bourgeons.

GEMMULATION. s. f. (pr. *gèm-mu-la-ci-on*). Bot. Développement de la gemmule.

GEMMULE. s. f. (rad. lat. *gemma*, gemme). Bot. Rudiment d'une nouvelle branche, qui est situé dans l'aisselle d'une feuille, et qui consiste en feuilles bien distinctes, quoique fort petites. || Premier bourgeon de la plante. Partie de l'embryon qui termine la tigelle. || Rosette des mousses. || Corpuscules reproducteurs des algues.

GÉMONIES. s. f. pl. (du lat. *gemo*, je gémis). Lieu où l'on suppliciait ordinairement les malfaiteurs à Rome. C'était une espèce de puits dans lequel on avait disposé des marches faites de telle manière que les coupables une fois lancés roulaient sans pouvoir s'arrêter sur ces échelons rapides, se brisaient inévitablement avant d'arriver au fond du précipice et y trouvaient une mort horrible. Ce supplice était la honte de la législation romaine. Les gémonies étaient situées dans la treizième légion, où se trouvait placé le temple de Junon reine. L'an de Rome 358, Camille les destina à exposer les corps des criminels à la vue du peuple, et des soldats les traînaient dans le Tibre avec un croc lorsqu'ils tombaient en putréfaction. La populace de Rome croyait que les *gémonies* étaient habitées la nuit par des esprits malfaisants.

GÉMURSA. s. m. Médec. Cor qui se développe entre les orteils.

GÉN. Abréviation de génitif.

GÉNAL, ALE. adj. (du lat. *genalis*; fait de *gena*, joue). Anat. Qui a rapport aux joues. Parties génales.

GÊNANT. part. prés. invar. du v. Gêner. Qui gêne. Des souliers gênant les pieds. Un corset gênant une jeune personne. Une parure gênant les mouvements.

GÊNANT, ANTE. adj. Qui cause de l'embarras, de la gêne. Personne gênante. Les créanciers sont toujours gênants. Vous avez bon esprit, vous n'êtes point *gênante*. (Dufresny.) Je ne veux point qu'on examine là-dessus les femmes mêmes, nos *gênantes* institutions peuvent les forcer d'aiguiser leur esprit. (J.-J. Rouss.) Quand mon père est avec nous, il faut être tout à lui; ce sera pourtant bien *gênant* quelquefois. (De Balzac.)

Je me conforme à ses ordres *gênants*,
Pour mes habits, non pour mes sentiments (Volt.)

GENCIVAL, ALE. adj. (rad. *gencive*). Anat. Qui appartient, qui a rapport aux gencives. Membrane gencivale.

GENCIVE. s. f. (du lat. *gingiva*). Anat. Portion de la membrane muqueuse de la bouche qui revêt les deux arcades dentaires, se prolonge entre les dents et adhère fortement au pourtour de leur collet. La couleur rosée des gencives. Des gencives fermes. La tuméfaction des gencives. Gencives saignantes. Gencives pâles, blanchâtres. Inflammation des gencives. L'usage des *gencives* est d'affermir les dents qui ne tardent pas à s'ébranler du moment où, par une cause quelconque, elles viennent à se relâcher ou à abandonner le collet des dents. (Petit.) Le saignement fréquent des *gencives* annonce souvent une faiblesse des fonctions de l'estomac. (Beauv.)

GENCIVITE ou **GINGIVITE.** s. f. (rad. *gencive*). Anat. Inflammation des gencives.

GENDARME. s. m. Ce mot s'est transformé à plusieurs reprises. On a d'abord dit un *gent d'armes*, parce que *gent*, *gents*, a été masculin avant d'être féminin. Quand la langue romane se substitua au latin, le *gent d'armes* ou *en armes* était la race des vainqueurs, la classe armée, et la pure traduction du latin *gens armata*. On s'est habitué plus tard à dire *gens d'armes* au singulier comme au pluriel. Aujourd'hui, Soldat, cavalier ou fantassin, faisant partie du corps de la gendarmerie, chargé du maintien de la police et de l'exécution des lois en France. Les simples gendarmes ont rang de brigadier; ils se montent, s'équipent et s'habillent à leurs frais. L'armement seul est fourni par l'État. Dans l'intérieur du territoire, ils sont divisés par brigades à pied ou à cheval, commandées par un brigadier ou un maréchal des logis. La réunion des brigadiers d'un département forme une compagnie départementale. L'armement consiste, pour le gendarme à cheval, en un sabre de cavalerie de ligne, pistolets et mousqueton, pour le gendarme à pied, en un fusil à baïonnette et le sabre briquet. Gendarme à pied. Gendarme à cheval. Mettre les gendarmes aux trousses de quelqu'un. L'accusé fut amené par des gendarmes.

— Du temps de la chevalerie, les *gendarmes* ou hommes d'armes étaient des soldats armés de pied en cap, fournis par les fiefs et marchant à la suite des chevaliers et des écuyers. Le cheval du gendarme était bardé de fer. Charles VII, après avoir chassé les Anglais de France, reconstitua l'armée, et créa en 1445 les compagnies d'ordonnances ou de gendarmes, soldées régulièrement au moyen d'impôts consentis volontairement par les communes. Le gendarme avait quatre chevaux: son cheval de bataille, son cheval de main, son sommier pour porter les bagages, et le cheval de son varlet. Le gendarme et son accompagnement obligé était qualifié de *lance fournie*. Louis XI porta la lance fournie à sept chevaux, et François Ier à huit. Il fallait être gentilhomme pour obtenir une place de gendarme et avoir fait ses preuves. Cette gendarmerie, toute bardée de fer, combattant toujours en première ligne, fut pendant longtemps la principale force de l'armée française. Sous Louis XIV, le gendarme se vit enlever les dernières pièces de sa brillante armure, et en 1781, il n'y avait plus sur pied ni gendarmes ni gendarmerie. En 1790, la maréchaussée, pour échapper aux quolibets des beaux esprits de caserne, avait changé de dénomination et s'était appelée *connétablie*, alors qu'elle se composait des gardes du corps du connétable, et elle n'avait joint le nom de *maréchaussée* depuis que les maréchaux étaient devenus la monnaie du connétable, elle n'était plus sous Louis XVI qu'une troupe de cavaliers de police royale, et ne répondait plus en rien à ses qualifications originaires. L'Assemblée constituante l'appela *Gendarmerie nationale*. Les gendarmes de la garde. La compagnie des gendarmes du roi ou de la maison. Les gendarmes de la reine. Les gendarmes de Bourgogne, de Berry. Les gendarmes écossais. Capitaine, lieutenant des gendarmes. Les compagnies de *gendarmes*, d'abord réparties par petites troupes sur toute l'étendue du royaume, contribuèrent puissamment au rétablissement de l'ordre et de la tranquillité intérieure que les derniers événements et le séjour des Anglais en France avaient gravement compromis. (Haillot.) L'armure du *gendarme*, toute en fer, se composait du casque, du hausse-col, de la cuirasse, des épaulières, des brassards, des cantelets, des tassettes, des cuissards, des genouillères et des grèves ou armures de jambes. (Id.) La pesante armure du *gendarme* ne lui permettait pas de poursuivre l'ennemi en déroute; aussi avait-il à sa suite trois archers, un écuyer et un page. (Id.)

— *Gendarme d'élite* ou *des chasses*. V. GENDARMERIE.

— Fig. et fam. *C'est un gendarme*, *un vrai gendarme*. Se dit d'une femme grande, puissante, et qui a l'air hardi.

— Fig. On disait autrefois d'un homme qui a bonne mine à cheval, et qui manie bien un cheval, *c'est un beau gendarme*.

— Instr. arat. Pièce de fer dont la pointe entre dans un trou rond pratiqué près de la pointe du soc de la charrue; il sert à arrêter les herbes qui s'embarrasseraient, en labourant, dans les jambettes de l'âge.

GENDARMES. s. m. pl. Bluettes qui sortent du feu.

— Pointes qui se trouvent quelquefois dans les diamants, et qui diminuent l'éclat et le prix. Ce diamant n'est pas parangon, il y a des *gendarmes*. (Acad.)

GENDARMÉ, ÉE. part. pass. du v. Gendarmer. S'empl. adject. Être gendarmé contre quelqu'un. Cet homme *gendarmé* d'abord contre mon feu, qui chez lui se retranche. (Mol.)

GENDARMER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Braver. Pasquier reproche à Montaigne l'emploi de ce verbe pour Braver. Inusité de son temps.

— SE GENDARMER. v. pron. Se révolter, se mutiner. Le public était bien bête, s'il m'est permis de le dire, de se *gendarmer* contre une émulation qui tournait tout entière au profit des arts (Grimm.)

GENDARMERIE. s. f. (du vieux fr. *gent d'armerie*; les écrivains, pour accommoder ce mot aux usages de la langue qui avait supprimé le *t* du pluriel *gents*, l'ont écrit *gens d'armerie*; les abréviateurs l'ont inscrit *gendarmerie* dans les dictionnaires, et cette orthographe est restée en usage depuis la suppression des compagnies d'ordonnances des princes et seigneurs après la paix des Pyrénées). Corps de soldats de police et de vétérans dans la vigueur de l'âge, partie à pied, partie à cheval, établi pour veiller à la sûreté publique et pour assurer dans le royaume et aux armées le maintien de l'ordre et l'exécution des arrêts judiciaires. Ce corps militaire a remplacé en 1791 la maréchaussée de France Il se compose : 1° de la *gendarmerie départementale*, répartie en vingt-quatre légions, divisées en quatre-vingt-sept compagnies pour le service des départements; 2° de deux compagnies de *gendarmerie coloniale*, employées à la Martinique et à la Guadeloupe, et de deux brigades aux îles Saint-Pierre et Miquelon; 3° de la *garde municipale* de Paris, chargée du service de la garde et de la police de la capitale; 4° d'une légion, dite d'*Afrique*, pour le service de l'Algérie; 5° de deux compagnies de *gendarmes vétérans*, à Riom (Puy-de-Dôme) : 6° d'un bataillon de *voltigeurs corses*, pour le service de l'île de Corse. Gendarmerie à pied. Gendarmerie à cheval. Caserne de gendarmerie. Officier de gendarmerie. Appeler la gendarmerie. La gendarmerie est à sa poursuite. Une légion, une compagnie, une brigade de gendarmerie. La *gendarmerie* impériale était partagée par escadrons. (Bard.) La *gendarmerie* s'est d'abord recrutée parmi les sous-officiers de l'armée. (Id.)

— *Gendarmerie maritime.* Corps spécial de gendarmerie affecté au service des ports, des arsenaux et de la police dans les arrondissements maritimes de la France. Il renferme cinq compagnies (une par arrondissement) portant le numéro de l'arrondissement auquel elles sont attachées. Elles forment cinquante et une brigades.

— Autrefois, on comprenait sous ce nom Tout le corps des gendarmes et des chevau-légers des compagnies d'ordonnances, autres que les gendarmes et les chevau-légers de la garde du roi. La gendarmerie de France. Le corps de la gendarmerie. Les seize compagnies de la gendarmerie. Capitaine, lieutenant de gendarmerie. La gendarmerie de Lunéville. Depuis Louis XIV, la *gendarmerie* ne fut plus considérée que comme un beau corps de cavalerie de ligne qui soutint par sa bravoure sur les champs de bataille l'ancienne réputation des compagnies d'ordonnances. (Haillot.)

— *Gendarmerie d'élite.* Troupe d'élite qui était composée de gendarmes à cheval. || Dans la garde royale, la gendarmerie d'élite portait aussi le nom de *gendarmerie des chasses*, à cause des services qu'elle était plus particulièrement chargée de faire auprès du roi.

— *Gendarmerie judiciaire.* C'est ainsi qu'on appelait la robe-courte qui se transformait en gendarmerie des tribunaux.

— *Gendarmerie de Paris.* Corps remplacé en 1830 par la garde municipale.

GENDRE. s. m. Homme qui a épousé une fille, par rapport au père et à la mère de celle-ci. Un beau-père aime son *gendre*, une belle-mère aime son *gendre*. (La Bruy.)

— Prov. *Amitié de gendre, soleil d'hiver.* Il y a peu de fond à faire sur l'amitié d'un gendre. || *Faire d'une fille deux gendres.* Promettre une seule et même chose à deux personnes. || *Quand la fille est mariée, il y a assez de gendres.* Il se présente assez de gens qui l'auraient épousée, et fig., Quand on a fini une affaire, on trouve de nouvelles occasions de les faire, et dont on ne peut plus profiter.

GÊNE. s. f. (du lat. *gehenna*, ét., V. GÉHENNE). Torture, question, peine que l'on fait souffrir à quelqu'un pour l'obliger à confesser la vérité. Ce genre de peine est depuis longtemps aboli en France. Il souffrit la gêne sans rien avouer.

— Par extens. Ce qu'on fait souffrir à quelqu'un injustement et par violence pour lui faire dire quelque chose, pour en tirer de l'argent, etc. Des soldats mirent ce paysan à la gêne pour lui faire avouer où était son argent. Ce sens vieillit.

— Tout ce qui comprime les mouvements; ce qui met à l'étroit, mal à l'aise; ce qui empêche d'agir librement. Souliers qui mettent à la gêne Être à la gêne dans un corset. Éprouver un sentiment de gêne au bras, à la jambe, etc. Il y a un peu de gêne dans la respiration.

— Embarras que cause le séjour d'une personne chez une autre. Restez chez moi, il y aura place pour tout le monde, et vous ne me causerez aucune *gêne*. (Acad.)

— Fig. Contrainte fâcheuse, état pénible où l'on se trouve. Éprouver un peu de gêne en présence de quelqu'un. Les visites de certaines personnes mettent à la *gêne*. (Acad.) C'est une *gêne* cruelle, une terrible *gêne*, de n'oser jamais dire ce qu'on pense. (Id.) Dans bien des circonstances, la *gêne*, sans causer toujours un mal réel, se convertit à la longue en un véritable supplice, et gâte les positions les plus brillantes. (St-Prosp.) Il est des hommes qui, par la sévérité de leur caractère ou la hauteur de leurs manières, mettent à la *gêne* ceux mêmes qu'ils aiment le plus. (Id.) Dans l'intimité, on est rarement tout à fait heureux avec les gens d'un caractère froid : ils arrêtent toute espèce d'effusion : on peut les aimer pour leurs bonnes qualités, mais on est toujours à la *gêne* avec eux. (Id.)

— Inquiétude, tourment, effort d'esprit. Se donner la gêne. Se mettre l'esprit à la gêne pour quelque chose. Se donner la gêne en faisant des vers. Se mettre l'esprit à la gêne pour trouver une démonstration. Je pouvais tourner mes descriptions sans *gêne* jusqu'à ce que j'en fusse content. (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Sans gêne.* En prenant ses aises, sans s'inquiéter de l'embarras ou du déplaisir qu'on peut causer aux autres. Cet homme est tout à fait sans gêne. Les hommes qui embarrassent le plus dans le monde sont ceux qui ont pris l'habitude de vivre toujours sans *gêne*. (St-Prosp.) || On dit, dans le même sens, *C'est un monsieur sans gêne. C'est un sans gêne, c'est un sans gêne ce monsieur-là.*

— Prov. *Où il y a de la gêne, il n'y a point de plaisir.* Il n'est tel que de prendre ses aises; maxime de ceux qui, se dégageant de certaines bienséances, restent les maîtres partout où ils sont reçus.

— Pénurie d'argent, état voisin de la pauvreté. Éprouver quelque gêne. Être dans la gêne. || Avec d'immenses revenus et certains vices, on peut vivre dans une sorte de *gêne* continuelle. (St-Prosp.)

GÊNÉ, ÉE. part. pass. du v. Gêner. S'emploie adjectiv. Air gêné. Taille gênée. Démarche gênée. Nous étions bien gênés dans cette voiture.

> Ce rapide torrent, gêné dans ses canaux,
> Ouvre pour s'échapper l'écorce des rameaux.
> (SAINT-LAMBERT.)

— *Gêné par.* Être gêné par la crainte de déplaire à une personne. Cet architecte, cet ingénieur est gêné par le terrain, par la situation de la place. Cet orateur a été gêné par les circonstances dans lesquelles il parlait.

GÉNÉALOGIE. s. f. (du gr. γένος, race; au pl. γένεα; λόγος, discours). Science qui a pour but l'exposition scientifique de l'origine, de la filiation et de la propagation des races ou familles. Dans le droit privé comme dans le droit constitutionnel des nations, l'importance de la *généalogie* dérive des moyens qu'elle fournit de légitimer ou de rejeter certaines prétentions fondées sur la naissance et sur le degré de parenté, et elle offre en outre un grand intérêt historique, en indiquant les rapports de famille existant entre divers personnages qui ont joué un rôle dans l'histoire. (Encycl.) On voit dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament quelle importance la *généalogie* avait chez les Hébreux. (Schnitzl.) La *généalogie* était une science importante à la fin du moyen âge, lorsque la noblesse, distincte des autres classes de la société, possédait exclusivement une foule de privilèges, qu'on ne pouvait partager qu'en faisant preuve d'un nombre déterminé de quartiers. (Id.) La *généalogie* est l'auxiliaire de l'histoire. (Id.)

— Tableau qui fait saisir d'un coup d'œil la descendance et les liens de parenté des familles, en prenant pour point de départ le chef de la famille, et en descendant successivement à toutes les personnes qui sont issues de lui en ligne directe et en ligne collatérale. Quelquefois cependant on remonte de l'individu dont on veut connaître l'origine à ses ancêtres du côté paternel ou du côté maternel; c'est surtout quand il s'agit d'établir le nombre de ses ancêtres ou ses quartiers de noblesse. Longue, grande, ancienne généalogie. Généalogie obscure. Faire, dresser une généalogie. Faiseur de généalogies. Arbre de généalogie. L'invention de l'arbre généalogique, dans les temps les plus reculés, est attribuée aux Arabes, qui s'en servent encore pour conserver avec la plus rigoureuse exactitude la *généalogie* de leurs chevaux. (Encycl.)

— S'employait comme synonyme de Noblesse. Ainsi l'on disait d'un homme qui voulait se faire passer pour noble, *Cet homme se pique de généalogie, il parle toujours de sa généalogie, il est toujours sur sa généalogie.*

GÉNÉALOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la généalogie. Degrés généalogiques. Histoire généalogique. Table généalogique. Dresser une table généalogique. Les tables *généalogiques* font saisir d'un coup d'œil la descendance et les liens de parenté des familles (Schnitzl.) Le moyen âge produisit un grand nombre d'ouvrages *généalogiques*, dont la plupart sont restés inédits. (Id.) Le registre *généalogique* de l'école militaire de Saint-Cyr est déposé à la bibliothèque du roi. (Jubin.)

— *Arbre généalogique.* Table en forme d'arbre, d'après le type du droit canonique, où l'auteur de la famille forme la souche, et d'où l'on voit sortir comme d'un tronc diverses branches de consanguinité, de parenté. Les arbres *généalogiques* furent jadis un très-grand objet de luxe. (Jubin.)

> Honneur aux rejetons d'une famille antique,
> Lorsqu'en gloire, en vertus, ils savent l'égaler;
> Mais sans ce double titre à quoi sert d'étaler
> Un arbre *généalogique*? (LE BAILLY.)

— *Table généalogique historique.* Celle qui donne, outre la descendance, des notices biographiques sur les individus. || Celle qui fait connaître l'accroissement ou la diminution des propriétés et de la fortune d'une famille.

GÉNÉALOGIQUEMENT. adv. D'une manière généalogique.

GÉNÉALOGISTE. s. m. Celui qui fait, qui dresse des généalogies. Un grand généalogiste. Un généalogiste fidèle, consciencieux. Les fonctions de *généalogiste*, loin d'être, sous l'ancien régime, aussi futiles qu'elles nous sembleraient l'avoir dû être, étaient au contraire fort importantes. (Jubin.) Le célèbre d'Hozier, qui a été le dernier *généalogiste* royal, a rendu de véritables services à la vieille noblesse, en l'éclairant souvent sur les limites ou l'origine de ses possessions. (Id.) Quelques *généalogistes* ont fabriqué des titres de noblesse aux parvenus assez vains pour en vouloir. (Id.) Les *généalogistes* ont fait beaucoup de nobles. (Acad.)

— Ironiq., et en parlant de celui qui fait de fausses généalogies, on dit : *Fabricateur de généalogies.*

— Prov. *Menteur comme un généalogiste.* Se dit d'une personne qui ne recule pas devant un mensonge.

GÉNÉANTHROPIE. s. f. (ét., gr., γένεσις, naissance; ἄνθρωπος, homme). Traité sur la génération de l'homme.

GÉNÉPI ou **GÉNIPE.** s. m. Bot. Plante du genre artémise, qui pousse sur les parties les plus élevées des montagnes, et qui est regardée par les habitants comme une panacée universelle. Génépi blanc, noir. Le génépi des Savoyards.

GÉNEQUIN. adj. m. Comm. Qui est d'une qualité inférieure et qui n'est pas filé. Coton génequin.

GÊNER. v. a. 1re conj. (rad. *gêne*). Incommoder, comprimer les mouvements du corps. Cette cuirasse le gêne beaucoup. Ce corset la gêne. Ces souliers me gênent.

— Par extens. Embarrasser, empêcher le libre mouvement de quelque chose que ce soit. Gêner la circulation du sang, des voitures. Gêner la navigation. Gêner les mouvements d'une machine. Un espace trop resserré gêne les mouvements d'une armée. Sur les gencives se développent souvent des tumeurs fongueuses végétantes qui acquièrent un grand volume et *gênent* l'exercice des fonctions. (Rat.)

— Occasionner quelque embarras. Craindre de gêner quelqu'un.

— Fig. Apporter obstacle aux progrès d'une chose. Gêner le commerce. Gêner l'industrie.

— Fig. Mettre obstacle à une chose; tenir en contrainte; mettre quelqu'un dans un état pénible en l'obligeant de faire ce qu'il ne veut pas, ou en l'empêchant de faire ce qu'il veut. Gêner quelqu'un dans ses projets. La présence de cette personne me gênait. Si vous avez de la répugnance pour cela, ne le faites pas, je ne veux pas vous gêner. Gêner l'inclination, les penchants de quelqu'un. La rime *gêne* souvent les poëtes. (Acad.) Ces répétitions, à moins qu'ils ne s'y portent d'eux-mêmes, *gênent* les enfants et leur ôtent tout l'agrément de ces sortes d'histoires. (Fén.)

— Réduire à une certaine pénurie d'argent. Cette dépense le gêna un peu.

— Mar. *Gêner une pièce de bois, des bordages, des bouvauts.* Les assujétir parfaitement.

— SE GÊNER. v. pron. S'incommoder, se presser, se contraindre. En vous gênant un peu, vous pourrez tous vous asseoir sur cette banquette.

— Ne pas prendre ses aises, se contraindre par discrétion ou par timidité. Pourquoi vous gêner? On ne doit pas se gêner entre amis. Ne se gêner pour personne. Ne point se gêner pour dire ce que l'on pense. Ne vous gênez point pour cela. Les jeunes filles y mettent un air si contraint et des attentions si froides, qu'en se gênant mutuellement elles n'ont pas grand soin de cacher leur *gêne*. (J.-J. Rouss.)

— Se mettre en peine, prendre souci de quelqu'un ou de quelque chose. Quant à Julie, ne vous *gênez* point pour elle. (J.-J. Rouss.)

— Ironiq. *Ne vous gênez pas!* Se dit à une personne qui prend des libertés inconvenantes, ou incommodes pour les autres

— Se réduire à une certaine pénurie d'argent. Se gêner pour obliger quelqu'un. On peut parvenir à payer ses dettes en se gênant beaucoup.

GÉNÉR. Abréviation des mots Général, généralement, et générique.

GENERA. (pr. *gé-né-ra*). Mot qui, accolé à celui de *plantarum*, plantes, a servi de titre à divers ouvrages sur la botanique, et dans lesquels on trouve les caractères naturels, universels ou partiels, de quelques genres ou de la généralité des genres connus, rangés par ordre alphabétique. Le *Genera plantarum* de Linné, de Jussieu.

GÉNÉRAL, ALE. adj. en (lat. *generalis*, formé de *genus*, genre; dérivé du gr. γένος). Universel, ou qui est commun, applicable à un très-grand nombre de personnes ou de choses. Assaut général. Chasse générale. Procession générale. Concile général. États généraux. Approbation générale. Consentement général. Deuil général. Désolation générale. Un cri général. La volonté générale. Le bien général. L'intérêt général. D'un intérêt plus général. Règlement général. Principes généraux. Considérations générales. Maxime, règle générale. Acception générale. En termes généraux. Collectif général. La nature n'a de loi *générale* et constante que la convenance des êtres (B. de St-P.) La satisfaction publique était au comble, et il fut décidé qu'on donnerait une grande fête pour célébrer la paix *générale*. (Thiers.) L'araignée femelle est beaucoup plus grosse que le mâle, ainsi que cela est à peu près *général* dans les insectes. (A. Karr.) Nos idées commencent par être individuelles, pour devenir tout à coup aussi *générales* qu'il est possible. (Condill.) Les philosophes ont fait un étrange abus des idées *générales*. (Id.) Les noms *généraux* ne sont proprement les noms d'aucune chose existante; ils n'expriment que les vues de l'esprit, lorsque nous considérons les choses sous les rapports de ressemblance ou de différence. (Id.) Toutes les vérités *générales* sont recélées dans notre nature intellectuelle, et il ne faut que des circonstances favorables pour les en faire sortir. (Virey.) Le minéral ne subsiste que par les forces *générales* de la matière brute, (Id.)

— Prov. *Il n'y a point de règle si générale qui n'ait son exception.*

— Indécis, indéterminé, vague. Parler d'une manière générale. Parler, répondre en termes généraux.

— Bot. *Cloisons générales.* Celles dont les bords aboutissent de toutes parts à la paroi interne de la cavité péricarpienne, en sorte que chacune d'elles suffit pour diviser complètement cette cavité en deux loges. || *Involucre général.* Involucre qui entoure la base d'une ombelle composée. || *Ombelle générale.* Ensemble des rayons primaires d'une ombelle composée, de ceux qui portent les ombellules. || *Spathe générale.* Celle qui renferme plusieurs fleurs munies de spathes particulières.

— Entom. *Métamorphose générale.* Celle de l'insecte qui, pendant le cours de sa vie, subit des mutations dans sa forme générale et dans toutes ses parties.

— Qui a un commandement ou une administration d'une grande étendue. Officier général Lieutenant général. Colonel général. Procureur général. Avocat général. Contrôleur général des finances. Trésorier général. Les fermiers généraux. Receveur général. Le supérieur général d'un ordre.

— *Officiers généraux.* Officiers supérieurs qui commandent une portion plus ou moins grande d'une armée, formée de plusieurs corps distincts, etc.

— *Directeurs généraux.* Chefs de plusieurs branches d'administration.

— Hist. polit *États généraux.* V. ÉTAT.

— *En général* loc. adv. D'une manière générale; selon l'idée commune; sans distinction, par rapport à tous. En général et en particulier. Tant en général qu'en particulier. Parler en général. Il n'y a point d'arbre en *général*, de pommier en *général*, de poirier en *général*; il n'y a que des individus. (Condill.) Ce qui manque le plus à cette nation, en *général*, c'est le sentiment de la dignité. (Mme de Staël.) Les oiseaux sont en *général* les animaux dont le cou est le plus long. (Buff.) Les matières qui composent le globe de la terre sont en *général* de la nature du verre, et peuvent être toutes réduites en verre (Id.) En *général*, le sexe féminin parvient plus promptement à l'époque de la puberté que le sexe masculin. (Virey.

— Ordinairement, communément. En *général*, les méchants ne prospèrent pas. (Acad.)

— s. m. Ce qui est général, le plus grand nombre. Le général et le particulier.

— Syn comp. GÉNÉRAL, UNIVERSEL. Ce qui est *général* regarde le plus grand nombre des particuliers ou tout le monde en gros; ce qui est *universel* regarde tous les particuliers ou tout le monde en détail.

GÉNÉRAL. s. m. T milit. Officier militaire qui commande plusieurs corps de troupes et de différentes armes, sans appartenir à aucun en particulier. Le plus élevé en grade des officiers attachés à une troupe qu'il commande toujours est le colonel; au-dessus de lui viennent les généraux, qui forment eux-mêmes aujourd'hui en France trois degrés hiérarchiques : les maréchaux de camp, les lieutenants généraux et les maréchaux.

— Aucun grade en France n'est qualifié par le titre seul de *général*, ce mot est toujours accompagné d'autres termes qui indiquent les fonctions spéciales du général. Général en chef. Général d'état major. Général de division. Général de brigade. Général d'artillerie. Général du génie. Général d'infanterie. Général de cavalerie. On naît *général* comme l'on naît poëte. (Maréchal de Saxe.) Napoléon, disant à David qu'il voulait être peint *calme sur un cheval fougueux*, traçait en peu de mots le portrait d'un *général* maîtrisant d'une main ferme et sûre toutes les difficultés qui surgissent autour de lui, dominant toutes les passions tumultueuses qui agitent une armée, la contenant par son ascendant, et la conduisant à la victoire par la force seule de son génie (Haillot.) Le combat d'Heilsberg coûta aux Russes plusieurs *généraux*. (L. Gallois.) Cependant Kléber était le plus populaire des *généraux* parmi les soldats. (Thiers.)

— Anc. t. milit. *Général des galères.* Officier de la couronne de France, qui commandait les galères sur la Méditerranée. Le chevalier d'Orléans fut nommé, en 1716, *général* des galères. (Bard.) || *Général des galions* ou *général de la mer.* Titre d'un commandant des forces navales en Espagne.

— Anc. admin. *Général des finances.* Titre de

quelques officiers nommés d'abord par les états du royaume, et ensuite par le roi, pour la levée et l'administration des aides ou finances. || *Général des monnaies*. Titre donné aux conseillers de la cour des monnaies. || *Général des bâtiments du roi*. Se disait de quelques officiers employés par le roi pour la construction des édifices publics.

— Ord. relig. Chef supérieur et unique, sans distinction de pays, de tous les couvents du même ordre. Le titre de *général* est opposé à celui de *provincial*. Le général des Dominicains. Le général de l'Oratoire. Le général de l'ordre de Saint-François. Les ordres de Cîteaux, de Saint-Maur, des Feuillants, des Chartreux, etc., avaient leurs généraux particuliers.

— Se disait aussi d'une abbesse qui avait sous ses ordres tous les couvents établis sous la même règle. L'abbesse de Fontevrault était chef et *générale* de tout l'ordre. (Acad.) || On disait aussi la *générale*. V. GÉNÉRALE.

GÉNÉRALAT. s. m. (pr. *jé-ne-r -la*; rad. *général*). T. milit. Dignité de général. Être promu au généralat.

— Temps que dure cette dignité. Pendant le généralat de Walienstein, de Montécuculli, du prince Eugène.

— Ord. relig. Fonctions, dignité du supérieur d'un ordre religieux. Le généralat de l'Oratoire. Le généralat des Dominicains. L'origine du *généralat* ecclésiastique vient des priviléges donnés par les patriarches aux monastères de leur circonscription en exemption d'une soumission directe. (Thomass.)

GÉNÉRALE. s. f. La femme d'un général. Madame la générale.

— Anc. t. milit. Se disait, dans les gardes suisses, de la première compagnie du régiment.

— Comm. relig. Supérieure de certaines congrégations. La générale des Filles de Notre-Dame. La générale des Calvairiennes.

GÉNÉRALE. s. f. T. milit. Batterie de tambour par laquelle on donne l'alarme aux troupes, soit lorsque l'ennemi approche, soit à l'occasion d'un incendie, d'une révolte, d'une émeute. Battre la générale. La générale bat.

GÉNÉRALEMENT. adv. D'une manière générale, en général, universellement, communément, d'ordinaire. Opinion généralement reçue, généralement approuvée. Bruit généralement répandu. Personne généralement aimée, généralement estimée. Ils sont généralement doux et hospitaliers. On remarque assez généralement que... Les animaux sont bien plus *généralement* répandus. (Buff.) Les protestants sont *généralement* mieux instruits que les catholiques. (J.-J. Rouss.) Le buffle est *généralement* noir. (L. Ardent.) Le naturel plaît *généralement*, et presque tout le monde le quitte pour courir après l'affectation, qui déplaît à tout le monde. (S. Dubay.) La matière brute, toujours inanimée, n'obéit qu'aux impulsions physiques et chimiques, et aux forces mécaniques *généralement* répandues dans l'univers. (Virey.)

— Sans distinction, sans précision, vaguement. Cela est vrai généralement parlant. Généralement parlant, cela est vrai.

GÉNÉRALIF. Géogr. (littéral. *la maison d'amour*). Fameux jardin que l'on distingue sur une montagne, en sortant de l'Alhambra. Dans ce jardin l'on voyait un palais où les rois de Grenade venaient passer le printemps. Il était bâti dans le même genre que l'Alhambra.

GÉNÉRALISABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui est susceptible d'être généralisé, qu'on peut généraliser.

GÉNÉRALISANT, part. prés. invar. du v. Généraliser. Qui généralise. Des mots généralisant sous un rapport, particularisant sous un autre. En *généralisant* les lois de l'analogie, Kant annonçait entre Mars et Jupiter, soit l'existence d'une planète, soit les astéroïdes qu'on y a découverts depuis. (Virey.)

GÉNÉRALISANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de généraliser. Des mots généralisants, particularisants.

GÉNÉRALISATEUR, TRICE. adj. Qui généralise. Des principes généralisateurs. Les esprits *généralisateurs* sont les plus profonds, parce qu'ils cherchent les causes des choses. (Virey.) Ajoutez que l'esprit français, esprit *généralisateur*, qui aspire naturellement à l'égalité, favorisait, provoquait ces tentatives. (L. Faucher.)

GÉNÉRALISATION. s. f. (pr. *jé-ne-ra-li-za-si-on*, du lat. *genus*, *generis*, genre; dérivé du gr. *γένος*, en lat. *gigno*, mots qui expriment une sorte de génération intellectuelle). Philos. Action de généraliser; faculté de coordonner les rapports d'analogie qui existent entre les diverses qualités des êtres. Généralisation forcée. Vaste généralisation. L'abstraction et la *généralisation* sont deux modes de l'intelligence, distincts et successifs. (***). Les véritables *généralisations* ne sont point des opérations si communes de l'esprit humain; elles n'appartiennent qu'à un certain ordre d'intelligences réfléchies et méditatives. (Virey.) Toutes les découvertes dans les sciences et la philosophie dérivent souvent des *généralisations* ou d'applications d'un fait à d'autres analogues. (Id.) A l'aide de *généralisations* forcées, on n'arrive qu'à construire une hypothèse frappée que le moindre effort de raisonnement renverse, ou que brisent des observations plus véridiques. (Id.)

GÉNÉRALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Généraliser. S'empl. adj. Idées trop généralisées.

GÉNÉRALISER. v. a. 1re conj. Rendre général, rendre commun à plusieurs, comprendre plusieurs faits sous un principe commun. Généraliser une idée. Généraliser un principe. Généraliser une méthode, un procédé. C'est par la synthèse que nous *généralisons* nos pensées et les propriétés de chaque être. (B. de St-P.) On a trop réduit en art les talents agréables, on les a trop *généralisés*, on a tout fait maxime et précepte, et l'on a rendu fort ennuyeux aux jeunes personnes ce qui ne doit être pour elles qu'amusement et jeux folâtres. (J.-J. Rouss.) On ne saurait *généraliser* les idées ni agrandir le tableau de l'imagination, sans embrasser un champ plus vaste et dérober à cette source sacrée le feu céleste. (Virey.)

— Absol. Notre esprit est naturellement porté à généraliser. *Généraliser*, c'est entrer dans les voies de la Divinité; c'est s'imprégner en quelque sorte de sa sagesse et de sa science, toutes les fois qu'on écoute ses inspirations pures et natives. (Virey.) La tendance à *généraliser* est l'apanage de la raison humaine, une propriété philosophique appartenant à l'être supérieur, au roi de la création sur ce globe. Rarement les hommes, dans les usages de la vie, s'occupent de *généraliser* et de systématiser leurs connaissances sous des principes larges qui les embrassent d'après leurs analogies plus ou moins étroites. (Id.) Un enfant est naturellement porté à *généraliser*, parce qu'il lui est plus commode de se servir d'un nom qu'il sait, que d'en apprendre un nouveau. (Condill.) Il *généralise* donc sans avoir le dessein de *généraliser*, et sans même remarquer qu'il *généralise*. (Id.)

— Mathém. et phys. Donner plus d'étendue. Généraliser une hypothèse. Généraliser une formule d'algèbre.

— SE GÉNÉRALISER. v. pron. Devenir général. Principe qui peut se généraliser.

GÉNÉRALISEUR, EUSE. s. Nous n'avons trouvé ce mot que dans M. Landais, qui a oublié *généralisateur*, mot beaucoup mieux fait et le seul qui soit usité. V. GÉNÉRALISATEUR.

GÉNÉRALISME. s. m. Néol. Dictature militaire; envahissement de tous les pouvoirs civils par le chef ou les chefs de la force armée. Dans une république, la guerre civile et la guerre étrangère amènent le *généralisme*. (Complém. de l'Acad.)

GÉNÉRALISSIME. adj. des 2 g. (superl. de *général*). Très-général. || Comm. relig. Se dit, dans l'ordre de St-François, des chapitres composés des députés de tout l'ordre. Jules II fit assembler à Rome un chapitre *généralissime*, en 1606. (Complém. de l'Acad.) || Anc. log. Se disait d'un genre très-élevé, qui a sous lui beaucoup de sous-genres, d'espèces et de sous-espèces. Genre généralissime.

GÉNÉRALISSIME. s. m. T. milit. Général au dessus des autres généraux. Titre qu'on a conféré le plus souvent dans les armées composées de diverses nations alliées, au général appelé à prendre le commandement sur tous les autres généraux, du consentement de toutes les puissances intéressées; ou aussi dans l'armée d'une seule et même puissance à celui qui avait sous ses ordres des généraux ou des maréchaux du même grade, eux-mêmes commandants d'armée. Wallenstein, Montécuculli, le prince Eugène, etc., ont porté le titre de *généralissimes*. (***) Chez les Turcs, le grand-vizir est le *généralissime* de l'armée. (Hammer.)

GÉNÉRALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est général, extension. Cette proposition dans sa généralité est fausse. Elle a trop de généralité. C'est lui donner trop de généralité.

— Discours sans rapport précis au sujet, sans application particulière. Ce sont des généralités vagues, incomplètes, incohérentes.

— Philos. Idée générale, extension. La forme ou la *généralité* des idées ne peut assurément pas exister dans notre esprit sans la matière. (J. Tiss.) Il n'y a pas de *généralité* pure ou abstraite dans notre esprit. (Id.)

— Grande division territoriale de l'ancienne France, adoptée pour l'administration générale des impôts. Vers la fin du XIVe siècle, les généraux des finances, établis pour la direction des deniers provenant des aides, se partagèrent les provinces composant alors le domaine de la couronne en quatre parties, qui prirent le nom de *généralités*. Sous François Ier, la division du territoire en seize recettes générales pour toutes sortes de deniers, soit du domaine, soit des tailles, aides, gabelles ou subsides, donna lieu à autant de généralités. Ce nombre ne fit qu'augmenter jusqu'à la révolution; alors la France se trouvait divisée en vingt-cinq généralités. La généralité de Paris. La généralité d'Amiens. La généralité de Bordeaux. Organisation administrative de chaque généralité. La généralité de Montpellier comprenant douze diocèses. La généralité de la Corse était administrée comme pays conquis.

GÉNÉRANT, ANTE. adj. Qui provient de. Un vase plein d'eau générante de la vapeur.

GÉNÉRATEUR, TRICE. adj. (en lat. *generator*, fait de *generare*, engendrer). Qui engendre; qui appartient à la génération. Le principe générateur. Puissance génératrice. Organe générateur. Fonction génératrice. Faculté génératrice. Le coït générateur. Les organes *générateurs* ont leurs temps d'activité et leurs époques de repos. (Virey.) Ce que nous appelons des parties naturelles, la nature du sexe, annonce évidemment que l'amour, la force *génératrice*, est cette nature même qui règne sur l'univers. (Id.) La chaleur est, en général, l'un des plus puissants stimulants de la force vitale et de la puissance *génératrice*. (Id.)

— Se dit aussi des personnes, des animaux, des plantes. Voilà cette Vénus *génératrice*, célébrée jadis par les philosophes et les poètes. (Virey.) Si le temps de la gestation est différent dans les deux êtres *générateurs*, le fœtus mixte sera formé, tantôt avant, tantôt après l'époque naturelle de la délivrance de sa mère, et par conséquent il avortera. (Id.)

— Fig. Qui produit, qui donne naissance à. Chaudière génératrice de la vapeur.

— Fig. *Principe générateur*. Principe d'où découlent un grand nombre de vérités, de conséquences importantes.

— Géométr. Se dit de ce qui engendre quelque ligne, quelque surface, ou quelque solide par son mouvement. Point générateur d'une ligne. Ligne génératrice d'une surface. Surface génératrice d'un solide.

GÉNÉRATEUR. s. m. Chem. de fer. Syn. de Chaudière, parce que c'est dans ces récipients que s'engendre la vapeur qui communique le mouvement à une machine.

GÉNÉRATIF, IVE. adj. Qui appartient à la génération. S'empl. comme syn. de Générateur. Principe génératif. Organes génératifs. Fonctions génératives. La faculté *générative* est un phénomène général dans l'univers; elle est représentée par les attractions planétaires et chimiques dans les substances brutes; et par l'amour ou la vie dans les corps organisés. (Virey.) Quoi! des organes *génératifs* des sexes, des membres disposés avec une savante intelligence, etc., tout cela serait le résultat hasardé d'un concours de particules qui se séparent d'un corps? (Id.) Plus les êtres vivants abusent de leur faculté *générative*, plus ils l'épuisent et deviennent vieux. (Id.) C'est un fait d'observation journalière, que l'abstinence diminue la force *générative*. (Id.) C'est à l'époque où la croissance est achevée dans l'individu, que commence la fonction *générative* chez les animaux et les plantes. (Id.) En croisant les races des animaux, on obtient des individus plus robustes, on ennoblit l'espèce, et l'on augmente le nombre des mâles, ce qui indique toujours une plus grande vigueur dans la puissance *générative*. (Id.)

— Fig. Les gouvernements se nomment d'eux-mêmes, quand les institutions les ont produits d'une double force *générative*, qui n'appartient qu'au temps et à la nécessité. (Nodier.)

— Syn. comp. GÉNÉRATEUR, GÉNÉRATIF. Le premier de ces mots présente l'idée de quelque chose qui est en jeu, qui agit; le second, l'idée de quelque chose dont on peut se servir pour agir. La conscience, la perception et la raison, sont les facultés *génératrices* de nos idées, si on les considère comme des puissances qui agissent d'elles-mêmes; ce sont les facultés *génératives* de notre esprit, si on les considère comme des instruments à l'aide desquels l'esprit acquiert ses idées. (Lafaye.)

GÉNÉRATION. s. f. (pr. *jé-ne-ra-si-on*; en lat. *generatio*; fait de *generare*, engendrer, produire). Physiol. Fonction par laquelle les corps vivants et organisés reproduisent des individus semblables à eux, et perpétuent ainsi leurs races et leurs espèces dans le cours des siècles; acte par lequel a lieu cette reproduction. Propre à la génération. Inhabile à la génération. L'acte de la génération. Les organes de la génération. Génération des insectes. Toute plante, tout animal, quels qu'ils soient, tirent leur origine d'êtres absolument semblables à eux, et en sont produits par l'acte de la *génération*. (Virey.) La *génération* est la source de l'existence de tous les êtres vivants, puisque sans elle il n'existe aucune organisation. (Id.) L'amour, pris dans sa plus grande latitude, n'est donc rien autre chose que le principe de la vie de tous les corps organisés; c'est lui seul qui préside aux *générations*. (Id.) Tout individu femelle est uniquement créé pour la *génération*. (Id.) La plupart des êtres animés se reproduisent par *génération*. (Rostan.)

— *Génération vivipare*. Qui a lieu par l'accouplement d'êtres vivants. || *Génération ovipare*. Qui a lieu au moyen d'œufs. || *Génération gemmipare*. Qui a lieu par boutures ou par bourgeons. || *Génération spontanée*. Production fortuite d'une créature organisée que d'autres créatures pareilles et antérieures n'auraient point engendrée.

— Anc. physiol. Il y avait, selon les anciens, deux sources originelles des corps vivants, la *putréfaction* ou *génération équivoque*, et la *génération univoque*, soit vivipare, soit ovipare.

— En théol. on dit *La génération éternelle du Verbe*.

— Par extens. La chose engendrée, la postérité, les descendants d'une personne. La génération de Noé. Dans ces climats fortunés que n'abandonne jamais la chaleur fécondante de l'atmosphère, la fleur remplace le fruit qui mûrit et qui tombe, la nichée de l'oiseau succède à la nichée, la *génération* appelle des *générations* nouvelles. (Virey.) Si rien ne périssait, il n'y aurait point de nouvelles *générations*, et l'amour serait exilé du monde. (Id.) Il n'y a qu'une seule *génération* primitive dans l'univers, c'est la création de la matière vivante et organisée par la main de l'Être suprême. (Id.) C'est donc de cette formation originelle que découle le grand fleuve des *générations*, jusqu'à [illegible]

— *Lui et toute sa génération*. Se dit, par plaisanterie ou par injure, en parlant d'un père et de ses enfants.

— Réunion ou collection de tous les hommes du même âge, ou à peu près, qui vivent dans le même temps. Les générations des hommes. La génération présente. La génération qui se forme. Les générations futures. Chaque *génération* s'imagine trouver un monde nouveau. (Vauven.) C'est dans votre sein que la nature verse les *générations* et les premières affections qui les font éclore. (B. de St-P.) La cause est celle du Christ, autour duquel les *générations* font la veillée des armes. (E. Quinet.) Chaque matin il se réveille, obsédé par les cris des *générations* éteintes. (Id.) Les *générations* des hommes s'écoulent comme les ondes d'un fleuve rapide. (Fénel.).

— Chaque filiation et descendance de père en fils. Il y a une génération du père au fils; du père au petit-fils, il y en a deux. (Acad.) Depuis Hugues Capet jusqu'à saint Louis, il y a huit *générations*. (Id.) Cette inimitié entre les deux familles a duré jusqu'à la cinquième *génération*. (Id.)

— Espace de trente ans, qui est regardé comme la durée moyenne de chaque génération d'hommes. Il y a trois *générations* en cent ans, et quelque chose de plus. (Acad.)

— Dans un sens plus général, signifie Production. La génération des plantes. Génération des métaux. Génération des minéraux. Quelques naturalistes ont rapporté la *génération* des plantes à une fermentation. (Virey.) L'ancienne philosophie disait que la corruption de l'un est la *génération* de l'autre. (Acad.) La *génération* des mollusques est peu connue; la plupart de ces animaux sont hermaphrodites ou androgynes. (Bourd.)

— Fig. Manière dont certaines choses se forment les unes des autres. La génération des sons. La génération des idées.

— Géom. Formation d'une ligne, d'une surface, d'un solide, par le mouvement d'un point, d'une ligne, d'une surface. La génération de la cycloïde. La génération de la spirale.

— Commun. relig. Filiation, en parlant des monastères établis, fondés par un autre monastère. Abbayes de la génération de Cîteaux.

GÉNÉRATIONNEL, ELLE. adj. Physiol. Qui tend à la reproduction et à la conservation de l'espèce.

— École sociét. *Passion générationnelle*. Amour de la famille qui rattache entre elles les générations successives.

GÉNÉREUSEMENT. adv. D'une manière généreuse, noble. En user généreusement. Traiter quelqu'un généreusement. Pardonner généreusement.

— Libéralement. Récompenser généreusement.

— Vaillamment, courageusement. Combattre généreusement. Attaquer généreusement. Se défendre généreusement.

GÉNÉREUX, EUSE. adj. Grand, noble, magnanime. Homme généreux. Femme généreuse. Un ennemi généreux. Un généreux ennemi. Se montrer généreux. Âme généreuse. Cœur, caractère généreux.

— Qui dénote une âme grande, noble, magnanime. Action généreuse. Procédé généreux. Parole généreuse. Sentiment généreux. Conseil généreux. Résolution généreuse. Mort généreuse.

J'aime, je l'avouerai, cet orgueil *généreux*,
Qui jamais n'a fléchi sous le joug [illegible]. (Rouss.)

Vous, seigneur, importun, vous, cet ami fidèle,
Qu'un soin si *généreux* intéresse pour elle. (Id.)

J'y cours en soupirant, et sa garde me suit.
De son *généreux* sang la trace nous conduit. (Id.)

— Libéral, bienfaisant, qui aime à donner, qui donne volontiers. C'est un homme très-généreux. Avoir l'âme généreuse. Les bienfaits que répand sa main généreuse. Il est bien rare de rencontrer une âme *généreuse* et désintéressée. (Lebr.) Il n'est rien de si beau que d'être *généreux*. (Bours.) C'est pour son intérêt que l'on est *généreux*. (Fav.) Qui n'a rien à donner est toujours *généreux*. (Ribouté.) Aux dépens de son peuple on n'est point *généreux*. (Ducis.) Il était *généreux*, il ne craignait point d'obliger les ingrats. (Volt.)

. . . . Sensible aux services reçus,
Un esprit *généreux* les paye avec usure. (Lesbros.)

— Fait par générosité. Don généreux.

— Poét. Fertile, qui produit en grande abondance. Sol généreux. Terre généreuse.

— Poét. Hardi. Un lion généreux. Un aigle généreux. Un généreux coursier.

. . . . Les cieux
Secondent les efforts de l'être *généreux*
Qui pour le bien de tous sait exposer sa vie. (Roucher.)

— Qui contient une grande quantité d'alcool. Vin généreux.

— subst. Celui, celle qui a de la générosité. Un généreux. Je venais d'abandonner le *généreux* Lopez. (Chateaub.)

— *Faire le généreux*. Se montrer magnanime ou libéral, plutôt par ostentation que pour obéir à un mouvement naturel de générosité.

GÉNÉRIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *genus*, *generis*, genre). Gramm. Qui regarde le genre. Terme générique. Nom générique.

— Hist. nat. Qui appartient ou peut être rapporté au genre. Différence générique. Caractères génériques. L'harmonie [illegible] des genres dans la puissance végétale est celle qui résulte des contrastes de ses genres primitifs. (B. de St-P.) On est si loin de s'entendre sur

la valeur des caractères *génériques*, que les naturalistes ne sont pas même d'accord sur ce qui regarde l'homme, considéré sous le rapport de l'histoire naturelle. (A. Fée.)

— subst. Dans les harmonies morales, il y en a trois organisées ou sociales, la spécifiante la *générique* et la sphérique. (B. de St-P.)

GÉNÉROSITÉ. s. f. Grandeur d'âme, noblesse de caractère, magnanimité; entier oubli de soi-même pour ne songer qu'aux autres. La générosité de son caractère. Agir par pure générosité. Exercer sa générosité. Montrer sa générosité. Ce fut entre eux un combat de générosité. L'honneur et la *générosité* étaient des attributs héréditaires. (Defauconpret.) Touché de votre *générosité*, je me jette entre vos bras. (J.-J. Rouss.) La *générosité* n'est jamais imprudence. (Piron.)

. . . . Pour punir une offense,
La *générosité* peut plus que la vengeance. La Harpe.

— Libéralité, disposition à la bienfaisance. Des actes de générosité. La vraie *générosité* épargne à un ami l'embarras d'expliquer ses besoins. (Acad.) Ordinairement les riches prêchent l'économie aux pauvres, et les pauvres donnent aux riches l'exemple de la *générosité*. (De Nugent.)

Quand du moindre intérêt le cœur est combattu,
La *générosité* n'est plus une vertu. (Crébillon.)

. . . Ainsi que l'honneur,
La *générosité*, madame, a sa pudeur (Dufresny.)

— Actes de générosité, dons que l'on répand autour de soi. Faire ses générosités.

— Abondance, prodigalité. Nous distribuons l'eau avec une *générosité* sans égale. (Defauconpret.)

— Hist. *Ordre de la générosité*. Ordre de chevalerie créé en 1665 par Charles Émile, électeur de Brandebourg.

GÊNES. (du lat. *Genova*). Géogr. Ville maritime de l'Italie, capitale du duché de Gênes, située au fond d'un vaste golfe. Étant bâtie en amphithéâtre, cette ville, vue de la mer, présente l'aspect le plus magnifique, et justifie le titre de Gênes la Superbe que l'orgueil italien lui a décerné; elle sert d'entrepôt à une grande étendue de pays, et son commerce, quoique inférieur à ce qu'il fut autrefois, est encore très-considérable. 80,000 hab

GENÈSE. s. f. (du gr. γένεσις, origine, naissance). Le premier des livres de Moïse et de l'Écriture. Les juifs le nomment *Beresith*, c'est-à-dire *au commencement*, d'après leur méthode de citer les livres du Pentateuque par les premiers mots. Les Grecs lui ont donné le nom de *Genèse*, parce que Moïse y fait remonter l'histoire à la naissance du monde. Il est assez naturel de penser que Moïse n'écrivit ce livre que comme préambule des autres livres, pour donner aux Israélites les annales complètes de leur histoire, leur faire connaître le Dieu qui les avait choisis pour son peuple, leur donner les titres et les preuves de cette élection dans les promesses faites à Abraham, à Isaac, à Jacob; leur montrer dans les temps antérieurs la raison et l'origine de cette loi sous laquelle ils allaient vivre. La Genèse, en cinquante chapitres, renferme l'histoire des premiers siècles, depuis la création du monde jusqu'à la mort du patriarche Joseph, c'est-à-dire une période de 2370 ans. A ne la considérer que comme monument historique, c'est le livre le plus précieux par son antiquité et par les caractères frappants de vérité dont il est empreint. C'est l'histoire générale de tous les peuples; et le souvenir de ces divers événements, conservé dans toutes les traditions, malgré les fables dont on a pu les envelopper, est un monument qui en atteste la vérité.

— Philos. Tout système cosmogonique.

— Anc. géom. Génération d'une surface ou d'un solide.

GÉNÉSIAQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui a rapport à la Genèse. Système génésiaque.

GÉNÉSIE. s. f. (du gr. γένεσις; de γείνομαι, je nais). Syn. de Génération.

GÉNÉSIOLOGIE. s. f. (ét. gr. γένεσις, genèse; λόγος, discours). Didact. Doctrine de la génération.

GÉNÉSIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la génésiologie.

GÉNÉSIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la génération. J'ai cherché la raison de la préférence qu'on accorde aux truffes, et je l'ai trouvée dans la persuasion assez générale où l'on est que la truffe dispose aux plaisirs *génésiques*. (Brill.-Sav.)

— subst. Se dit pour le sens génésique, ou amour physique, qui entraîne les sexes l'un vers l'autre, et dont le but est la reproduction de l'espèce. Le *génésique* a donné naissance à tout ce qui peut préparer ou embellir la réunion des sexes, et, depuis François Ier, à l'amour romanesque, à la coquetterie et à la mode. (Brill.-Sav.)

GENESTADE. s. f. (rad. *genêt*.) Méd. vétér. Dans la partie méridionale des Cévennes, Maladie qu'on attribue au genêt d'Espagne. Elle n'attaque qu'un certain nombre d'individus.

GENESTROLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du genêt des teinturiers. ‖ Les sommités de cette espèce de genêt.

GENÊT. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, renfermant près de soixante-dix espèces, dont la plupart sont utiles en économie rurale. Presque partout le *genêt* est regardé comme un arbuste de nulle valeur, que l'on doit abandonner à la classe la plus pauvre des habitants de la campagne; dans tous les lieux il crée la terre végétale qui doit un jour rendre le sol fertile. Ses graines sont très-recherchées par les poules; ses jeunes pousses sont du goût des bestiaux, et servent dans beaucoup de lieux à lier la vigne. L'élégance du genêt, la permanence de sa couleur verte et l'éclat de ses fleurs le rendent très-propre à orner les jardins paysagers. Dans quelques endroits ses boutons à fleur sont confits pour remplacer les câpres. Genêt d'Espagne. Genêt de Sibérie. Genêt de teinturier. Genêt à tige ailée, etc. L'or brillant du *genêt* couvre l'humble bruyère. (Michaud.)

Sur ces bouquets méconnus des zéphyrs
Un pinceau sûr adroitement dépose
L'or du *genêt*, le carmin de la rose. (Campenon.)

— *Genêt épineux*. Nom vulgaire de l'ajonc.

. . . . . Le *genêt* épineux
Qui se répand sur l'aride bruyère. (Léonard.)

GENET. s. m. (du gr. εὐγενής, bien né; ou de l'espagnol *ginetto*, cavalier, homme de cheval. Espèce de cheval entier d'Espagne. Il ne faut pas confondre le *genêt d'Espagne*, animal, avec le *genêt d'Espagne*, qui est une plante.

GENÉTAIRE. s. m. Anc. t. milit. Soldat à cheval des armées espagnoles et italiennes.

GENÉTER. v. a. Techn. Courber en contre-haut les extrémités d'un fer à cheval.

GÉNÉTHLIALOGIE. s. f. (du gr. γενεθλιαλογία, même signif.) Art qui apprend à connaître l'avenir de quelqu'un en examinant l'état du ciel au moment de sa naissance.

GÉNÉTHLIALOGIQUE. adj. des 2. Art divin. Qui appartient à la généthlialogie.

GÉNÉTHLIAQUE. s. m. (du gr. γενεθλιακός). Myth. Astrologue qui prédisait l'avenir par le moyen des astres, qu'il supposait avoir présidé à la naissance.

— adj. des 2 g. Qui est composé sur la naissance d'un enfant. Poème généthliaque. Discours généthliaque.

GÉNÉTHLIEN. Myth. Surnom de Jupiter.

— Ant. gr. *Jour généthlien*. Le huitième jour après la naissance de l'enfant.

GÉNÉTHLIES. s. f. pl. Myth. Fêtes grecques pour célébrer la naissance d'un enfant.

GÉNÉTHLIOGRAPHE. s. m. Auteur d'un traité sur l'art de tirer l'horoscope.

GÉNÉTHLIOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., γενέθλια, origine; γραφή, description). Art divin. Traité des horoscopes.

GÉNÉTHLIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la généthliographie.

GENÊTIÈRE. s. f. (rad. *genêt*). Agric. Champ planté de genêts.

GENETIN. s. m. Hort. Espèce de raisin blanc. ‖ Comm. Vin fait avec ce raisin.

GENETTE. s. f. Anc. t. milit. Lance des génétaires.

— Bot. Nom vulgaire du narcisse.

— Manég. Espèce de mors à la turque, dont la gourmette a la forme d'un grand anneau.

— Hist. nat. Espèce de civette, dont la peau s'emploie en fourrures.

— *A la genette*. loc. adv. Avec les étriers fort courts. Aller à cheval à la genette.

GÉNÉTYLLE. Myth. Épithète de Vénus, comme présidant à la génération.

GENÈVE. Géogr. Ville de Suisse, la plus riche, la plus industrieuse de cette confédération, et chef-lieu d'un canton du même nom. Sa situation commerciale est extrêmement intéressante: presque centrale en Europe, cette place est le lien entre la France, l'Italie et la Suisse. Elle possède un jardin botanique, le premier établissement de ce genre qu'on trouve en Suisse. Patrie de Jean-Jacques Rousseau; 30,000 hab.

— *Lac de Genève* ou *lac Léman*. V. léman.

— Fig. et poét. La religion protestante.

GENEVIÈVE (Sainte). Naquit au bourg de Nanterre, vers l'an 424 de l'ère chrétienne. Son père se nommait Sévère et sa mère Géronce; ils n'avaient d'autre désir que de voir leur fille se consacrer à Dieu. Elle fut nommée patronne de Paris par ses bienfaits pour le peuple de cette ville, et mourut en 512 à l'âge de 88 ans. La neuvaine qui commence chaque année le 3 janvier, jour de sa mort, attire une foule considérable de fidèles à l'église de Saint-Étienne du Mont, à Paris, où ses reliques sont exposées.

— Comm. relig. *Congrégation de Sainte-Geneviève*. Congrégation de chanoines réguliers de Saint-Augustin, établie en France au XVIIe siècle, par le P. Faure.

— *Geneviève des ardents*. Nom donné à sainte Geneviève, en 1230, lorsqu'une épidémie nommée le Feu sacré désola Paris.

GENEVIÈVE DE BRABANT. Née vers la fin du VIIe siècle et mariée en l'an 700 à Siffroi, palatin d'Offendick. Quoique la canonisation de cette héroïne chrétienne ne soit pas un fait parfaitement établi, elle figure au nombre des saints admis dans le calendrier de la Belgique, et sa fête y est marquée au 2 janvier.

GÉNEVOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Genève; qui appartient à Genève ou à ses habitants. Le caractère des Génevois. L'ami et le conseil de Pierre le Grand, Lefort, était Génevois.

— *Comté Génevois*, puis *Duché de Génevois*. L'une des huit provinces de la Savoie, érigée en apanage avec le titre de duché en 1564, et de nouveau incorporée à la Savoie en 1659. Elle est située au nord de la Savoie proprement dite, et a pour chef-lieu Annecy; 85,000 hab.

GENÈVRE (Mont). Géogr. Appelé par les Romains *mont Janus*, sur la limite de la France et du Piémont. Le col de cette montagne est haut de près de 2,000 mètres.

GENGIS-KHAN. V. tchinghiz-khan.

GENEVRETTE. s. f. (rad. *genévrier*). Écon. dom. Boisson préparée avec le fruit du genévrier commun, et dont le peuple de certains cantons fait usage faute d'autres.

GENÉVRIER. s. m. Bot. Genre de plantes conifères fort rapprochées des cyprès et des thuyas. Le genévrier commun produit le genièvre et sert à faire la genevrette et l'eau-de-vie de genièvre; toutes ses parties exhalent une odeur résineuse, aromatique, surtout quand on les brûle. Genévrier en arbre. Genévrier sabine. Le genévrier oxycèdre, connu dans la France méridionale sous le nom de cade, est fort commun dans toute la région méditerranéenne. C'est de son bois qu'on extrait l'huile de cade, qui s'emploie dans l'art vétérinaire pour la guérison des maladies de la peau.

GENÉVRIÈRE. s. f. Agric. Lieu planté de genévriers.

GENGUES. Myth. Devins japonais qui se chargent de découvrir ce qui est caché et de trouver les choses perdues.

GÉNIAL, ALE. adj. Ant. rom. Qui a rapport au génie, à la nature.

GÉNIANE. Myth. Pierre fabuleuse qui avait la vertu de chagriner les ennemis.

GÉNIATE. s. m. Entom. Genre d'insectes, de la famille des coléoptères.

GÉNICULATION. s. f. (pr. *jé-ni-ku-la-cion*). Didact. Courbure en forme de coude.

GÉNICULÉ, ÉE. adj. (du lat. *genu*, genou). Anat. Qui a la forme du genou.

— Bot. Qui est plié brusquement sur la longueur, de manière à former un angle plus ou moins aigu.

— Minér. *Cristal géniculé*. Cristal composé de deux autres qui en se réunissant par leurs extrémités forment une espèce de genou.

— Zool. Se dit des genoux ou de la partie correspondante aux genoux, quand la couleur n'en est pas la même que celle du reste de la patte.

GENICULIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *genu*, genou, *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs sessiles dans la dichotomie des rameaux. Mésembryanthème géniculiflore.

GÉNIE. s. m. (en lat. *genius*, fait de l'anc. v. *geno* ou *gigno*, dérivé du gr. γίγω, γέω, γείνω, engendrer, produire, parce que le génie, l'ange gardien du paganisme, formait la pensée de son protégé, enfantait, pour ainsi dire, son âme, *gignebat*). Esprit élémentaire qui, selon les anciens, avait présidé à la création et concouru à enfanter l'univers, et qui, mêlé aux éléments et aux actions des hommes, joue un rôle invisible et puissant dans le drame du monde. Parmi ces forces élémentaires et créatrices, il y en a dont l'existence s'associe à celle des fleuves, des ruisseaux, des montagnes; d'autres qui protègent la fondation des empires; d'autres enfin qui couvrent de leurs ailes divines la destinée de chaque homme, depuis son berceau jusqu'à sa mort. Bon génie. Mauvais génie. Le génie de Socrate. Génie familier. Le mauvais génie de Brutus. Être poussé, poursuivi, inspiré par un mauvais génie. Le génie du lieu. Le génie de Rome. Le génie du peuple romain. Génie tutélaire. Toutes les inspirations de Socrate étaient dues à son *genie*. (Ph. Chasles.) Le *genie* du second Brutus lui apparut la veille de sa mort et de sa défaite. (Id.) Le *génie* des airs secouait sa chevelure bleue. (Chateaub.)

— La reconnaissance dut porter naturellement les hommes à regarder comme autant de divinités propices ceux d'entre eux qui, présidant à leurs destinées, les sauvaient d'un imminent danger. Jeanne d'Arc et Charles Martel furent à juste titre révérés comme les *genies* tutélaires de la France. (Faure.)

— Dans un sens analogue, on dit d'une personne qui semble veiller sur nous avec une vigilance si tendre, si heureuse dans ses résultats, qu'on la dirait surnaturelle, qu'elle est notre *bon genie*, par la raison contraire, nous regardons comme notre *mauvais genie* l'individu qui nous entraîne à notre perte avec une funeste et maligne persévérance.

— Féer. Êtres surnaturels, esprits fantastiques, esclaves tout-puissants du possesseur d'un anneau, d'une lampe magique, etc., qui se rapprochaient beaucoup des fées, véritables divinités, obéissant aux caprices de leur maître mortel, réalisant, en un clin d'œil, les plus grands prodiges, les merveilles les plus incroyables, les travaux les plus gigantesques. Évoquer les génies. Croire entendre la voix d'un génie. Un génie lui apparut.

— Esprit qu'on suppose présider à chacun des arts. Le génie de la peinture. Le génie de la poésie. Le génie de la musique.

— Peint. et sculpt *Génies*. Figures d'enfants ailés, avec des attributs qui, dans les sujets allégoriques, servent à représenter les passions, les vertus et les arts; ils ont ordinairement une petite flamme sur la tête.

— Esprit, talent, disposition naturelle, aptitude pour une chose; espèce de second instinct. Céder à son génie. Suivre son génie. S'abandonner à son génie. Donner l'essor à son génie. Forcer son génie. Faire quelque chose contre son génie. Avoir du génie pour la poésie, pour les affaires, etc. Avoir le génie de la peinture, de la poésie, de la musique, de la guerre, etc. Mon *genie* étonné tremble devant le sien. (Rac.) Je sens de jour en jour dépérir mon *genie*. (Boil.)

— Dans ce sens il se dit aussi en mauvaise part. Avoir le génie du mal. Le génie de la destruction. Génie qui porte à mal faire.

— Force intellectuelle qui enfante, dirige, organise; inspiration créatrice qui se développe par un instinct spécial, par une grâce d'en haut ou par une meilleure conformation des organes. L'essor, le feu, l'enthousiasme du génie. Les écarts du génie. L'ascendant du génie. Étouffer le génie naissant. Être sans génie. Être dépourvu de génie. Beau, grand, vaste, étonnant, brillant génie. Génie actif. Génie universel. Avoir du génie. Être doué d'un génie supérieur. La force du génie. Son grand génie embrasse tout. La facilité du génie. Une grande élévation, une grande supériorité, une grande étendue de génie. Il faut aux règles de l'art asservir son *genie* (Boil.) Le *genie* n'est pas l'esprit; c'est plus que cela; c'est un dieu qui nous possède, c'est l'inspiration des grandes pensées et des grandes choses. (La Cress.) Le *genie* est une sorte d'inspiration fréquente, mais passagère; et son attribut est le don de créer. (Marmontel.) Le *genie* consiste, en tout genre, à concevoir plus vivement et plus parfaitement son objet. (Vauven.) Le *génie* est le don d'inventer et d'exécuter d'une manière neuve, originale, et qui paraisse, sinon tout dépasser, du moins l'égaler à ce qu'il y a de plus grand. (Lacret.) Le *genie*, en politique, consiste non à créer, mais à conserver; non à changer, mais à fixer. (Rivar.) Si les grands secrets de la nature échappent à notre *génie*, il n'en est pas de même de ce qui peut nous éclairer sur nos devoirs et sur nos besoins. (A. Mart.) Le bel esprit s'éclipse à côté du *genie*. (Arn.) Sans la vertu, que vaut un grand *genie*? (Gresset.) Le savoir ne vaut pas le *genie*. (Rameau.) Ce n'est point par le *genie* qu'on fait fortune et qu'on est heureux. (Volt.) Le *génie*, comme la Divinité, est au-dessus de toutes les définitions. (Livry.) On ne peut contrefaire le *génie*. (Vauven.) Comme toutes les forces de la nature, le *genie* n'a qu'une énergie relative. (Ancil.) Si le *genie* était toujours accompagné de la patience et de l'amour du travail, les sciences et les arts feraient bien plus de progrès parmi nous. (Henneq.) Dans les arts, dans les sciences, dans les affaires, le *génie* semble changer la nature des choses. (Dider.) Les Français, amoureux du succès, lui attribuant toujours la supériorité, ont reconnu chez le conquérant, le législateur, le grand poète, les attributs du *génie*. (Ph. Chasl.) *Le genie* a été l'auréole divine parmi les hommes: il a séparé les intelligences supérieures de la foule des mortels (Id.) Le *genie* humain est essentiellement progressif, et sans jamais rétrograder, il acquiert chaque jour de nouvelles forces. (La Cress.) Si l'on considère le *genie* collectif de l'homme en société, quel imposant spectacle s'offre au regard de l'observateur! (Id.)

Les artistes du jour ont beaucoup de *génie*,
Mais ne sont pas très-forts sur la mythologie. (C[illegible]

Tôt ou tard le *génie*
Perce par son éclat les nuages obscurs,
Élevés contre lui par la main de l'Envie. (Du Hesn.)

— B.-arts. Perception exquise de la forme et des autres apparences des objets, jointe à la justesse du coup d'œil et à l'adresse de la main nécessaires pour reproduire ces apparences au moyen du crayon, du pinceau ou du ciseau. Le génie des arts du dessin. Le *genie* de l'architecture participe plus ou moins de celui des sciences mathématiques et économiques. (Bout.)

— Se joint quelquefois à des épithètes défavorables, pour exprimer le peu de génie ou de capacité d'une personne. Avoir un génie étroit, borné. Avoir un pauvre génie, un petit génie, un génie médiocre. Applaudissant à son maigre *génie*. (Boil.)

— Se dit également de celui qui est doué de cette faculté rare et merveilleuse naturellement appelée *esprit créateur*. C'est un beau génie, un génie supérieur. Les grands génies qui ont fait la gloire du règne de Louis XIV. La nation française, peuple d'action et qui va toujours au fait, veut que le génie fasse ses preuves, et qu'il se consacre lui-même par des actes visibles; elle ne reconnaît [illegible] nus. (Ph. Chasl.) Il est [illegible] le succès ne justifie pas la hardiesse d'un *génie* entreprenant. (Stanisl.) Un *genie* vif et plein de feu franchit et traverse ce qui arrête les esprits communs. (La Roch.) Ce sont les grands *genies* qui enfantent les grands desseins. (Fonten.) Il sera difficile désormais qu'il s'élève des *génies* nouveaux, à moins que d'autres [illegible], une autre sorte de gouvernement, ne donnent un tour nouveau aux esprits. (Volt.) Une marque certaine qu'un homme qui paraît avec éclat dans le monde est véritablement un grand *génie*, c'est la conspiration que tous les petits esprits trament contre lui. (Swift.) Les [illegible] *genies* s'affaiblissent [illegible] nent que les [illegible] (La Roch.)

— On dit dans le même sens [illegible] le *génie* Charlemagne [illegible] l'Europe; Napoléon, qui a [illegible], Bossuet [illegible] hommes de *génie*, [illegible]

niveau (Ph. Chasl.) L'homme de *génie* s'élève et s'abaisse tour à tour, selon que l'inspiration l'anime ou l'abandonne (Marm.) La nature forme les hommes de *génie* comme elle forme au sein de la terre les métaux précieux, bruts, informes, pleins d'alliage et de matières étrangères. (D'Alemb.)

— Dans une acception extrêmement amoindrie, on dit d'un homme dont l'intelligence s'applique avec succès à des choses qui ne sont pas au premier rang dans notre estime, que *c'est un génie dans son genre.*

— Encore plus déprécié, le *génie* n'est plus que le dernier degré de l'intelligence. Petit génie. Génie étroit. Génie borné. Génie médiocre. Pauvre génie. Ce n'est pas un génie.

— Appliqué aux langues, le mot *génie* s'entend de ce qui leur est personnel, de ce qui, pour ainsi dire, les distingue les unes des autres, sous le rapport de la différence qu'y produit le tour d'esprit particulier de ceux qui la parlent habituellement. Le *génie* de la langue française est la clarté, celui des langues orientales les figures. (Faure.) Tibère fut accusé d'avoir altéré le *génie* de la langue latine. (Id.)

— Individualité de caractère, manière de voir, de sentir, de penser qui est propre à une nation, à un peuple, à un auteur, etc. Le génie des Romains. Le génie des Français. [illegible] les musiciens [illegible] à son art; il peint tous les tableaux par des sons; il fait parler le silence même; il rend les idées par les sentiments, les sentiments par des accents, et les passions qu'il exprime, il les excite au fond du cœur. (J.-J. Rouss.) Du fond des peuple des campagnes, on démêlerait aujourd'hui des hommes en tout semblables à ceux dont les applaudissements animèrent le *génie* de Phidias, de Michel-Ange et de Raphaël. (Sismondi.)

. . . Du ciel la prudence infinie
Départ à chaque peuple un différent *génie*. (Corn.)

— *Expression de génie.* Expression que l'on paraît avoir créée pour rendre avec une force ou une grâce inouïe la pensée ou le sentiment. Une expression de *génie* n'est pas un mot nouveau dicté par la singularité ou par la paresse; c'est la réunion nécessaire et adroite de quelques termes connus pour rendre avec énergie une idée nouvelle; c'est la seule manière d'innover qui soit permise en écrivant. (D'Alemb.)

— *Travailler de génie.* Faire quelque chose de sa propre invention. Je sens que mon esprit travaille de *génie.* (Boil.) Ses vers forts et harmonieux faits de *génie*. (La Bruy.)

— Prov. *Il n'y a point de génie sans un grain de folie.* Les grands talents se trouvent rarement dans un homme sans de grands défauts, et les erreurs des plus illustres ont toujours été l'œuvre des plus grands génies.

— Prov. *Bête comme un génie.*

— Path. et chir. S'emploie en médecine à peu près comme synonyme de Nature. Génie inflammatoire. Génie bilieux. Génie adynamique. ‖ On trouve aussi dans quelques auteurs *génie intermittent* pour Type intermittent.

— Syn. comp. GÉNIE, IMAGINATION, ESPRIT. *Le génie* crée et [illegible] ... *l'esprit* [illegible] et *l'embellit*, *l'esprit* [illegible] et polit toutes les parties.

— Iconol. Le *Bon Génie* est représenté sous la figure d'un jeune homme couronné de fleurs, et tenant une corne d'abondance. Le *Mauvais Génie*, par un vieillard [illegible] gue, les cheveux courts, et qui porte sur la main un hibou.

GÉNIE. s. m. (de l'ital. *ingegno*, d'où nous avons fait *angin*, *engin*, *engignerie*, *enginerie*, construction des engins; *ang.* [illegible] *gnour*, puis *ingenieur*). Art [illegible] les armes qui, ainsi que l'ingénieur, [illegible] l'artillerie, entrent dans la composition des armées modernes, et [illegible] sont à la construction [illegible] que des places fortes. [illegible] soit dans l'intérieur du territoire [illegible] places conquises, de l'entretien, de la conservation et de l'amélioration [illegible] de l'État. [illegible] tions militaires [illegible] ressort des ingénieurs [illegible] École du génie [illegible] Ce ne fut que [illegible] neurs furent [illegible] du génie. [illegible] mères l'école [illegible] dont Chat[illegible] tion sur un plan [illegible] de mot [illegible] genre à l'étranger [illegible]

— *Génie maritime.* [illegible] sition au corps [illegible] nomme le *génie civil* [illegible] de la marine, qu'on nomme le *génie ma*[illegible]

— *Génie maritime.* [illegible] vaisseaux. [illegible] appliquer les hautes [illegible] navale.

— *Génie géographe.* L'art de lever les plans, de dresser les cartes.

— *Génie civil.* L'art de construire les ponts et les routes. On l'appelle aussi le génie des ponts et chaussées.

GÉNIEN, ENNE. adj. (du lat. *genianus*; fait du gr. γένειον, le menton). Anat. Qui appartient, qui a rapport au menton. Muscle mastoïdo-génien. Apophyse génienne. ‖ On dit aussi *géni*; mais il est invariable. Apophyse géni.

GENIÈVRE. s. m. Nom des baies du genévrier commun. Ce sont de petits cônes ovoïdes, gros comme des pois, de couleur brune ou noirâtre à l'époque de leur maturité, renfermant une pulpe d'un noir roussâtre qui enveloppe trois semences. Les habitants du nord de l'Europe font une grande consommation de baies de genièvre pour faire ce qu'ils appellent l'*eau-de-vie de genièvre*. C'est tout simplement de la mauvaise eau-de-vie de grain dans laquelle on fait infuser ces baies : la meilleure a été distillée dessus. Dans les pays de montagnes, les pauvres [illegible] une boisson dans laquelle entre une certaine quantité de baies de genièvre : c'est la *genevrette.* Les Lapons boivent la décoction des baies de *genièvre* dans de l'eau, comme ailleurs on prend du thé. (Lois. Deslongch.)

— Par extens. La liqueur même dans laquelle on fait infuser des baies de genièvre. Verre de genièvre. Fabrique de genièvre. Distiller du genièvre.

— Nom vulgaire du genévrier commun. V. GENÉVRIER.

Là [illegible] un trône d'or le *genièvre* azuré,
[illegible]
[illegible] donner leur immortel ombrage.
(Castel.)

GENIÈVRERIE. s. f. Techn. Fabrique de liqueur appelée genièvre. Les distillateurs de genièvrerie.

GÉNIO-GLOSSE. adj. et s. m. Anat. Qui appartient à l'apophyse géni et à la langue. Muscle génio-glosse.

GÉNIO-HYOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Qui appartient à l'apophyse géni et à l'os hyoïde. Muscle génio-hyoïdien.

GÉNIO-PHARYNGIEN. adj. et s. m. Anat. Qui appartient à la mâchoire et au pharynx. Muscle génio-pharyngien.

GÉNISSE. s. f. Jeune vache qui n'a pas encore produit. Génisse blanche, noire, grasse, féconde, paisible, belle. La *génisse* folâtre ne s'arrête point pour respirer le parfum des fleurs. (A. Martin.) La *génisse* se plaît dans un gras pâturage. (Buff.) La *génisse* [illegible] change le suc des plantes. (Chênedol.) Dieu boit-il le sang des *génisses*, mange-t-il la chair des taureaux? (J.-J. Rouss.)

La féconde *génisse* abandonne l'étable,
[illegible]
[illegible]
[illegible] trésor de son lait parfumé. (Delille.)

Quel fruit me revient-il de tous vos sacrifices?
[illegible] du sang des boucs et des *génisses*? (Rac.)

— Dans le langage poétique, ce mot est synonyme de Vache qui en est exclu comme trop familier.

GÉNISTADE. s. f. Agric. Lieu planté de genêts.

GÉNISTÉ, ÉE. adj. (rad. *genêt*). Bot. Qui ressemble au genêt. ‖ GÉNISTÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des papilionacées. ‖ Sous-tribu de la tribu des lotées, ayant pour type le genre genêt.

GÉNISTELLE. s. f. (rad. *genêt*). Bot. Nom vulgaire du genêt à tiges ailées.

GÉNITAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à la génération. Vertu génitale, faculté génitale, esprit génital. Parties génitales. Organes génitaux. La génération, la fonction génitale ne s'opère point sans développement de chaleur parmi les animaux. (Virey.) Les phénomènes locaux sont chez l'homme l'affaiblissement des organes génitaux, qui finissent par tomber dans un état de flaccidité absolue. (Rostan.)

GÉNITEUR. s. m. Celui qui a engendré; père. Jupiter est mon *géniteur* et père. Tous les enfants ne ressemblent pas à leurs *géniteurs.* (Marot.) Son *géniteur* le renvoie de la sphère, lui dit : Enfant, tu mets sa lumière. (Volt.)

— On a dit au féminin *Génitrice*, mais maintenant il n'est plus employé. *Géniteur* lui-même ne se dit plus que dans le style burlesque.

GÉNITIF. s. m. (du lat. *genitivus*, formé de *gignere*, engendrer, produire). Gramm. Le deuxième cas d'un nom dans les langues qui ont le [illegible], et par conséquent des cas. Il sert [illegible] un rapport de qualification, c'est-à-dire le rapport d'une chose qui appartient à une autre, à quelque titre que ce soit. Un nom seul ne suffit pas toujours pour déterminer l'objet qu'il doit indiquer; il faut alors avoir recours à un autre nom qui, venant au secours du premier, [illegible] le sens que celui-ci avait [illegible] par cette raison que le génitif est regardé comme un cas complétif. Ainsi, dans ces phrases latines : *Liber Petri*, le livre de Pierre, *Filius Dei*, le fils de Dieu; *timor Domini*, la crainte du Seigneur; la terminaison des mots *Petri*, *Dei*, *Domini*, décèle le génitif [illegible] *liber*, *filius*, *timor*. La [illegible] un génitif qui se forme par l'addition de la lettre s, ainsi de *lion* on fait *lion's* [illegible]. Dans la langue française, [illegible] le poids des an[illegible] dans toutes ces

locutions, la préposition *de* est le lien nécessaire des noms qui les composent. V. DE.

GÉNITO-CRURAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient aux organes génitaux et à la cuisse. Branche génito-crurale. ‖ Pl. m., *génito-cruraux.*

GÉNITOIRES. s. f. pl. S'est dit pour Testicules, parties qui servent à la génération dans les mâles. Se couper les génitoires.

GÉNITO-URINAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport aux fonctions de la génération et à l'excrétion de l'urine. Appareil génito-urinaire. Voies génito-urinaires.

GÉNITURE. s. f. (du lat. *genitura*, fait du gr. γονή, ou γόνος, sperme, semence). Anat. Ce qui est fécondé ou engendré dans le sein de la mère. ‖ État primitif de l'embryon.

— Enfant relativement au père et à la mère. Il advint qu'au hibou Dieu donna *géniture.* (La Font.) Dans ce sens, il est vieux et burlesque.

Quand la mère apaisant sa chère *géniture*,
Lui dit : Ne criez point, s'il vient, nous le tuerons.
La Fontaine.

GÉNOIS, OISE. adj. et s. Géog. Habitant de Gênes. Les *Génois* furent donc des marins et des marchands, et depuis huit siècles ils n'ont été que cela. (Rendu.) Les *Génois* ont prouvé que le courage et la valeur pouvaient s'allier avec l'esprit mercantile. (Id.)

— Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. André Doria, le restaurateur de l'oligarchie génoise, donna une grande impulsion aux beaux-arts, soit par la faveur qu'il leur accordait, soit par la générense magnificence avec laquelle il traitait les artistes. (Rendu.) Le génie des peintres *génois* eut longtemps à lutter contre les artistes étrangers que la munificence des patriciens attirait de tous les pays. (Id.)

GÉNOPE. s. f. Cordage qui entoure et réunit tellement deux cordages ensemble qu'ils ne puissent ni se séparer ni se déranger.

GÉNOPER. v. a. 1^re^ conj. Mar. Serrer ensemble fortement deux cordages réunis par la génope.

GÉNOPLASTIE ou **GÉNOPLASTIQUE.** s. f. (ét. gr. γένειον, menton, et πλάσσειν, former). Anat. Art de réparer les pertes de substance qu'éprouvent quelquefois les joues par suite de chancres, d'ulcères, etc.

GENOU. s. m. (du lat. *genu*; fait du gr. γόνυ, même signif.). Anat. Espèce d'articulation dans laquelle la tête d'un os est reçue par une cavité osseuse ou elle roule et se meut dans tous les sens.

Laissez-moi seulement à peine assez d'espace
Pour que le malheureux qui sur ma tombe passe
Puisse y poser ses deux *genoux*. (Lamart.)

— L'articulation, partie du membre pelvien des mammifères, des oiseaux et des reptiles, qui correspond à l'articulation de l'os de la cuisse, le fémur, avec les os de la jambe, le tibia et le péroné, ou avec le tibia seulement, comme par exemple chez l'homme et dans la plupart des mammifères. Les artères du genou. Les muscles du genou. Les os du genou. Les nerfs du genou. La flexion du genou. Les ligaments du genou. Les genoux de l'homme, du cheval, du chien. Les genoux d'un oiseau. Les chauves-souris et quelques marsupiaux sont les seuls mammifères dont les *genoux* manquent de rotule. (Petit.) La rotule existe presque toujours dans les *genoux* des oiseaux, mais souvent à l'état simplement cartilagineux. (Id.) Le chameau naît avec des callosités sur la poitrine et sur les *genoux*. (Buff.)

— Techn. Articulation de différentes pièces d'un système mécanique quelconque, quand il en résulte pour ce système une apparence de flexion comparable à celle qui a lieu à la réunion de la jambe avec la cuisse. ‖ Articulation de deux pièces d'une machine formant une sorte d'emboîtement analogue à l'image erronée que l'on se fait ordinairement de l'emboîtement du genou.

— Mar. Partie d'un aviron comprise entre la poignée et le point d'appui.

— Dans le langage ordinaire, Articulation de la cuisse avec la jambe, et particulièrement la partie antérieure de cette articulation. Tomber sur les genoux. Tenir une personne sur ses genoux. Avoir les genoux fermes, faibles, souples. Marcher les genoux en dedans, en dehors. Fléchir le genou. Les mouvements du *genou* sont presque bornés à la flexion et à l'extension. (Jourdan.) Les plaies d'armes à feu qui pénètrent dans le *genou* sont généralement très-graves et l'issue la plus heureuse que l'on puisse attendre est la guérison avec ankylose. (Id.) L'articulation du *genou* est affermie par un grand nombre de ligaments dont les uns sont externes, par rapport à lui, et les autres intérieurs. (Petit.)

— On dit au propre et au fig. Serrer, presser, embrasser les genoux de quelqu'un. Presser les genoux d'une femme.

Contez à mon amour d'un air tendre il faisait,
Et de genou le *genou* lui serrait. Voltaire.)

— Fig. Comme la station à genoux diminue quelque chose de la taille, cette attitude a été partout considérée comme une marque de soumission, d'abaissement, de prière, et on a transporté l'expression de l'attitude matérielle à l'état moral qu'elle représente, ainsi on a dit : *Fléchir les genoux devant quelqu'un.* S'humilier, se prosterner. Esther [illegible] devant Aman ne fléchir les *genoux*. (Id.) [illegible] sous lui fléchissent les *genoux*. (Boil.) [illegible]

devant Dieu seul doit fléchir le *genou*. (Rigault.)

. . . . . Au nom de ce grand homme,
Saisi d'un saint respect, je fléchis les *genoux*.
(Berchoux.)

— *Tomber, se jeter aux genoux de quelqu'un.* Se mettre en suppliant devant quelqu'un. Soupirer aux genoux d'une personne. Atala, se jetant à mes *genoux*, m'invita de nouveau à la quitter (Châteaub.) Et Rome et le sénat tombent à vos *genoux*. (Rac.)

— Ellipt. *A genoux!* Se dit pour Mettez-vous à genoux. Crier aux combattants : Profanes, *genoux!* (Boil.)

A genoux! à *genoux* au milieu de la classe,
L'enfant mutin
Dont l'esprit pour l'algèbre est de feu, et de glace
Pour le latin. (Beauchesne.)

— *A genoux.* loc. adv. Les genoux à terre. Être à genoux. Se mettre à genoux. Tomber à genoux.

— Fig. Avec humilité. Être à genoux aux pieds de quelqu'un. Tomber à genoux devant quelqu'un. Parler à genoux à une personne. Prier, solliciter quelqu'un à genoux. Ce n'est que devant Dieu qu'on doit être à *genoux*. (Chénier.)

— Souvent on fait ellipse du verbe *être*, et il se dit des personnes et des choses personnifiées. Votre Rome, à *genoux*, vous parle par ma bouche. (Corn.) Un auteur à *genoux* dans une humble préface. (Boil.)

— Avec une humilité mêlée de prières, de supplications, d'instances. Demander une chose à genoux. Accordez-moi cette grâce, je vous en prie à genoux.

Un peuple [illegible] à *genoux*
Sous un ciel plus heureux et plus digne de vous
(Racine.)

Je jure par le ciel qui me voit confondue,
Par ces grands Ottomans dont je suis descendue,
Et qui tous avec moi vous parlent à *genoux* (Id.)

— *A deux genoux.* Très-instamment. Ne me refusez pas cette grâce, je vous en supplie à deux genoux.

— Prov. *Avoir le mal saint genou.* Avoir la goutte.

GENOUILLADE. s. f. (pr. *je-nou-ia-de*; rad. *genou*). Vieux mot qui a signifié Prosternement. La *genouillade* bien étoffée d'un mouvement alternatif de toutes les parties du corps. (Contes d'Eutr.)

Le grand Amphitryon
Lui fit profonde *genouillade* (Scarron.)

GENOUILLÉ, ÉE. adj. (pr. *je-nou-ié*). Anat. Syn. de Géniculé. ‖ Bot. Joint bout à bout.

GENOUILLER. s. m. (pr. *je-nou-ié*). Liturg. Ornement que les principaux officiers des églises d'Orient portent lorsqu'ils montent à l'autel.

GENOUILLÈRE. s. f. (pr. *je-nou-iè-re*; rad. *genou*). Art milit. Partie la plus basse de l'embrasure d'une batterie de canons.

— Artif. Fusée ou cartouche coudé, dont on se sert dans les feux que l'on tire sur l'eau.

— Cheval. Partie de l'armure qui servait autrefois à couvrir et à défendre le genou et s'adaptait aux cuissards et aux grèves ou jambières. Elle fut adoptée pour toute la cavalerie de 1300 à 1320.

— Se dit aussi de tout ce qui couvre le genou, et qui sert à le garantir.

— Partie de certaines bottes qui couvre le genou. Genouillère de botte. Grande, petite genouillère.

GENOUILLEUX, EUSE. adj. (pr. *je-nou-yeu, euse*). Noueux, qui a des nœuds.

GÉNOVÉFAIN. s. m. Chanoine régulier de Sainte-Geneviève. Les génovéfains étaient également connus sous le nom de *chanoines de la congrégation de France*. Les armes des génovéfains étaient d'azur à une main tenant un cœur enflammé, et pour devise *super eminent charitas*. Ils desservaient les paroisses, administraient spirituellement les hôpitaux et les maisons de charité, dirigeaient les séminaires et rendaient aux fidèles tous les services du ministère actif.

GENRE. s. m. (du lat. *genere*, ablat. de *genus*, naissance, origine, dérivé lui-même du gr. γένος, forme de γίνεσθαι, naître, devenir). En général, Ce qui est commun à diverses espèces, ce qui renferme plusieurs espèces. Sous le *genre* d'animal, il y a deux espèces comprises, celle de l'homme, celle de la bête. (Acad.) La définition est composée du *genre* et de la différence. (Id.)

— Hist. nat. Groupe d'êtres qui ont entre eux une analogie marquée et qui se rapprochent les uns des autres par des caractères communs; réunion d'espèces [illegible] une ressemblance évidente dans leur structure et dans leurs formes extérieures. [illegible] par les auteurs dans la [illegible] ces sortes de groupes sont établis sur des considérations d'un ordre plus [illegible] suffisent pour constituer les espèces [illegible] l'analogie d'organisation de quelque partie importante du corps [illegible] rapports dans la structure [illegible] ces bases au [illegible] la forme des dents chez les [illegible] celle du bec ou celle des serres [illegible] le nombre les membres et la [illegible] chez les reptiles, la forme [illegible] celle de la tête chez les [illegible] des ailes chez les insectes [illegible] les genres et les familles [illegible] des genres [illegible] Le même en [illegible] nombre

de la disposition ou de la forme des étamines et des pistils pour former ces groupes. Créer, fonder, établir un genre. Cet animal, cette plante est de tel genre. Former, constituer un genre distinct. Pouvoir être placé indifféremment dans plusieurs genres. Les genres du règne végétal, animal ou minéral. Genres naturels. Genres artificiels. Dans le système de Linné, les classes se divisent en ordres, les ordres en *genres*, et les *genres* en espèces. (Acad.) Chacun se glorifie d'avoir créé un *genre*. (Virey.) Ce n'est pas un travail stérile que la classification des espèces en *genres*. (Id.) Il arrive bien souvent, surtout en botanique, que le créateur d'un *genre* est le seul qui l'adopte. (Fée.) Il est une foule d'êtres qui passent successivement d'un *genre* dans l'autre, pour constituer tantôt un *genre* et tantôt seulement une espèce. (Id.) L'incertitude qui règne dans la constitution définitive des *genres* prouve que l'homme fait des classifications, mais que la nature, en créant les êtres, ne s'est pas montrée aussi méthodique qu'on le suppose. (Id.) Linné rapporte au *genre* des pruniers, non-seulement les pruniers proprement dits, mais les pêchers, les abricotiers, et, je crois même aussi, les cerisiers. (B. de St-P.) Il n'y a point de *genre* primitif qui n'ait ses dérivés en grand nombre, et qui ne les étende dans tous les sites, depuis la Ligne jusqu'aux pôles, pour les besoins de l'homme et de tous les animaux. (Id.) Le seul *genre* des graminées suffirait pour revêtir magnifiquement tous les théâtres de la végétation sur le globe, et y offrir des aliments, des boissons, des vêtements, des litières, des toits, des foyers, des pelouses et des bocages. (Id.) L'harmonie générique des *genres* dans la puissance végétale est celle qui résulte des contrastes de ses *genres* primitifs. (Id.) Le *genre* est donc une création primitive, qui renferme une génération d'espèces harmoniées aux divers besoins des animaux, et dont le prototype se rapporte à un des besoins principaux de l'homme. (Id.) On peut assurer que toutes les fois que nous éprouvons un sentiment extraordinaire de plaisir, à la vue d'une touffe de plantes diverses ou d'un bosquet d'arbres différents, il y a harmonie de *genres*. (Id.) Depuis Linné, les collections les plus étendues s'appellent *règnes*, les règnes se divisent en *classes*, les classes en *ordres*, les ordres en *genres*, et les genres en *espèces*. (A. Fée.) Quand une espèce ne peut être rapportée à aucun *genre* connu, elle forme seule un *genre*. (Id.) En minéralogie, le *genre* a plus de fixité, parce que l'on ne se contente point de comparer la forme et la structure des minéraux : on étudie leur nature chimique, et l'analyse met chaque chose à sa place. (Id.)

— Dans le langage ordinaire, il se dit de l'espèce considérée par rapport à des espèces inférieures. Ainsi, l'espèce *bête* est *genre* par rapport au lion et au chien.

— Se dit, non-seulement quand on compare une classe naturelle à ses espèces, mais encore lorsqu'on la considère absolument. Le genre humain. Dieu d'un seul homme a voulu former tout le *genre* humain. (Boss.) Tout le *genre* humain demeure d'accord qu'il n'y a rien de plus grand. (Id.) Ainsi du *genre* humain l'ennemi vous abuse. (Corn.) Les lettres sont des filles du ciel, qui descendent sur la terre pour charmer les maux du *genre* humain. (B. de St-P.) Que Dieu soit votre unique patron, et le *genre* humain votre corps; Dieu et le *genre* humain ne nous demandent que des vertus. (Id.) Je ne connais de grands hommes que ceux qui ont rendu de grands services au *genre* humain. (Volt.)

— Dans son acception la plus universelle, il se prend encore pour Espèce et comme synonyme de Sorte, manière. Un genre d'ornement. Marchandises de tout genre. En tout genre. Des difficultés d'un autre genre. Un mauvais genre de plaisanterie. Mener un genre de vie peu convenable. Embrasser un genre de vie. Un horrible genre de mort. Un genre d'occupation qui ne saurait convenir. Il faut se taire en tout *genre* quand on n'a rien de nouveau à dire. (Volt.) La résignation est peut-être le *genre* de courage le plus rare. (Droz.) Il y a loin d'une pomme qui tombe d'un arbre à la gravitation universelle, et cependant Newton fut conduit à cette abstraction par un fait de ce *genre*. (Spach.) Les premiers rudiments sont, en tout *genre*, plus lents chez les hommes que les grands progrès. (Buff.) Il n'est point de *genre* de misère à laquelle saint Louis n'ait laissé une ressource publique. (Mass.)

. . . . . Il lui fut bien facile
D'obtenir en ce *genre* un cuisinier habile. (Berchoux.)

— Mode, goût. Une parure d'un nouveau genre. Ne pas connaître le bon genre. Le grand genre. C'est le genre. La mode, qui chez nous exerce partout son influence, distingue à chaque époque un bon et un mauvais *genre* dans les manières et les habitudes sociales. (Ourry.) Aujourd'hui les jeunes gens affectent un ton tranchant, saluent à peine les femmes et fument des cigares sous leur nez : c'est le *genre*. (Id.) C'est le *genre*, dit-on, et cela répond à tout ce que l'on pourrait alléguer contre tel ou tel de nos usages. (Id.)

— *Se donner un genre*. Prendre des habitudes excentriques; affecter une mode bizarre, et le plus souvent ridicule.

— Style, manière d'écrire, de travailler, d'exécuter. Avoir un genre d'écrire assez bizarre. Avoir un genre simple, élégant. Se créer un nouveau genre, un genre original. Adopter un certain genre. Travailler dans le genre de l'Albane, du Corrége, du Poussin. Genre maniéré. Genre faux. Musicien qui a un genre gracieux. Acteur qui a un genre qui lui est propre, un genre à lui. Introduire un genre de déclamation. Nombre de gens fameux en ce *genre* ont écrit. (La Font.)

— B.-arts. Se dit des subdivisions générales de chaque spécialité. Le genre sacré. Le genre profane. Genre naturel. Genre idéal. Genre noble. Genre sérieux. Genre bouffon. Genre trivial. Le genre épique. Le genre didactique. Le genre descriptif. Le genre historique. Le genre comique. Le genre tragique. Le genre du paysage. Exceller dans plusieurs genres. Embrasser tous les genres. Se distinguer dans tel ou tel genre. Jouer tous les genres. Créer un genre. Être le créateur d'un genre. Danse qui est du genre noble. Ce poëme ne peut se disculper d'appartenir au *genre* descriptif. (Delille.) Un très-petit nombre d'artistes ont traité avec un grand succès tous les *genres*. (Bareste.) Les écoles florentine, lombarde et romaine se sont surtout attachées au *genre* historique. (Id.) Le seul Horace en tout *genre* excelle. (J.-B. Rouss.)

— Peint. Depuis quelque temps, on a pris l'habitude d'appeler certains artistes, *peintres de genre*, et l'on entend désigner par là des peintres d'intérieurs, comme si ces derniers n'avaient pas un genre à part, ainsi que les peintres d'histoire, de paysages et de portraits. Tableau de genre. Étudier le genre.

— Mus. anc. Division ou disposition du tétracorde, considéré dans les intervalles des quatre sons qui le composent. || Dans la musique moderne, il y a, comme dans celle des anciens, trois genres. || *Genre diatonique*. Qui procède par tons et par demi-tons naturels, c'est-à-dire sans altération. || *Genre chromatique*. Qui ne procède que par demi-tons. || *Genre enharmonique*. Passage d'une note à une autre, sans que l'intonation de la note ait été changée d'une manière sensible.

— Gramm. Propriété qu'a le substantif de désigner le sexe réel ou fictif, des êtres ou des objets qu'il représente. Ainsi, le substantif *homme*, signe d'un être mâle, est masculin; et le substantif *femme*, signe d'un être femelle, est féminin. C'est la différence des sexes parmi les individus de même espèce qui a fait établir dans leurs noms une distinction en deux genres : le *masculin* pour l'homme et les animaux mâles; le *féminin* pour la femme et les animaux femelles. Les objets inanimés n'ont aucun sexe, et conséquemment les substantifs qui les représentent ne devraient être ni masculins ni féminins. Cependant l'usage leur a assigné, dans notre langue, l'un ou l'autre de ces deux genres. On dit, *le soleil* et *la lune*, *la table* et *le tableau*, *la chaise* et *le fauteuil*. Les mots *tableau* et *fauteuil* sont du genre masculin, *table* et *chaise* du genre féminin. Dans ce cas, le *genre* est *fictif* ou de convention. Plusieurs langues admettent un troisième genre pour les noms qui n'ont pas de sexe, et l'appellent *genre neutre*, c'est-à-dire qui n'est ni masculin ni féminin. Genre masculin. Genre féminin. Le genre des noms ou substantifs. Indiquer le genre d'un nom. Adjectif des deux genres, de tout genre. Nom du genre féminin. L'institution ou la distinction des *genres* est une chose purement arbitraire. (Duclos.) Ce serait une peine inutile, dans quelque langue que ce fût, que de vouloir chercher ou établir des règles propres à faire connaître le *genre* des noms. (Encycl.) L'irrégularité et l'arbitraire qui règnent dans la distribution du *genre*, surtout en français, font de cette partie de notre grammaire une des plus grandes difficultés. Il serait assez curieux de rechercher si les noms masculins ont été donnés par les femmes, et les noms féminins par les hommes, aux choses qui servent plus particulièrement aux usages de chaque sexe, et si les premiers ont été faits du *genre* masculin parce qu'ils présentaient des caractères de force et de puissance, et les seconds du *genre* féminin parce qu'ils offraient des caractères de grâces et d'agréments. (B. de St-P.) Les Natchez, comme le Huron et l'Algonquin, ne connaissent que deux *genres*, le masculin et le féminin; ils rejettent le neutre. Cela est naturel chez des peuples qui prêtent des sens à tout, qui entendent des voix dans tous les murmures, qui donnent des haines et des amours aux plantes, des désirs à l'onde, des esprits immortels aux animaux, des âmes aux rochers. (Chateaub.)

— Diff. gramm. Doit-on dire : Deux noms de *différents genres*, avec le mot *genre* au pluriel; ou de *différent genre*, avec le mot *genre* au singulier? Il faut ici le singulier, par un double motif : 1° parce qu'il n'est question que de deux noms, dont l'un est du genre masculin et l'autre du genre féminin; 2° parce qu'il n'y a que *deux genres*, dans notre langue du moins. On ne dirait pas deux personnes de *sexes différents*. Le pluriel, dans ce cas, serait une double faute. Cependant les grammairiens ont employé tantôt le singulier, tantôt le pluriel.

— Philos. Pris dans son acception générale, le mot *genre* a deux sens, l'un subjectif, l'autre objectif. Subjectivement ou par rapport à l'esprit, il signifie une notion universelle applicable à plusieurs objets et comprenant les idées des qualités qui leur sont communes; objectivement, ou hors de l'esprit, ou bien encore par rapport aux objets eux-mêmes, il en représente un certain nombre comme formant un seul ensemble, un seul groupe à cause de leurs qualités communes. Ainsi le mot *animal* exprime un *genre* subjectivement et objectivement.

— Métaphys. On considère le genre subjectivement ou du point de vue de l'esprit. *Genre supérieur*. Celui qui a plus d'extension qu'un autre et qui, étant subdivisé, se trouve avoir cet autre au-dessous de lui. Tel est le genre *corps* à l'égard du genre *animal* qui lui est *inférieur* ou subordonné. || *Genre le plus bas*. Celui qui ne contient sous lui que des espèces, lesquelles se décomposent en individus. Tel est le genre *chien* qui se partage en espèces, épagneul, lévrier, boule-dogue, etc. || *Genre suprême*. Celui qui n'en a point au-dessus de lui, qui n'est point espèce d'un genre plus étendu et auquel tout est inférieur : il n'y a de *genre suprême* que l'Être.

— Anat. Le mot *genre* est quelquefois synonyme de Système. On dit : Le *genre nerveux*, pour le système nerveux.

GENS. s. m. pl. (du lat. *gentes*; pl. de *gens*, *gentis*, nation, peuple; rad. *genus*; dériv. du gr. γένος, race, famille). C'est le pluriel du mot *gent*, et qui par conséquent devrait s'écrire *gents*; mais l'usage veut que, par exception, on retranche le *t* dans ce mot. Il s'emploie quelquefois pour Nations. Le droit des gens. Violer le droit des gens. Respecter le droit des gens. Intervenir en faveur d'un des partis contendants ne saurait être permis en aucun cas : ce serait une violation directe des vrais principes du droit des *gens*. (Vaudonc.) || Aujourd'hui on dit plutôt *droit des nations*.

— Hors de là, le mot *gens* signifie Personnes, individus, et est tantôt masculin ou féminin, et ce double genre n'a rien qui doive étonner, puisque dérivant d'un mot féminin, *la gent*, il est naturellement féminin, et que, par son emploi sylleptique, c'est-à-dire, son rapport au mot *hommes*, il doit nécessairement prendre le genre masculin. Des gens de bon sens. Des gens de bien. Des gens qui pensent bien. Des gens d'esprit. Des gens de cœur. Des gens d'honneur. Des gens de marque, de condition, de qualité, de néant. Des gens sans aveu. Des gens de sac et de corde. Des gens de peu de considération. Des gens de la campagne. Les gens de la ville. Les gens du village. Des gens de main. Des gens de service. Les gens du monde. Vous ne serez ni grands princes, ni honnêtes *gens*, qu'autant que vous serez *gens* de bien, fidèles à Dieu et au roi. (Boss.) Le monde se plaira toujours à dénigrer les *gens* de bien, et à empoisonner leurs meilleures actions. (Volt.) Il partageait volontiers avec les *gens* de cœur ses immenses richesses. (Rayn.) Les grands dédaignent les *gens* d'esprit qui n'ont que de l'esprit. (La Bruy.) On a cette incommodité à essuyer dans la lecture des livres faits par des *gens* de parti ou de cabale, qu'on n'y voit pas toujours la vérité. (Id.) Je connais des *gens* plus à plaindre que vous. (Chateaub.) Vous ne mettez sur la scène que des *gens* d'un autre siècle. (J.-J. Rouss.) Que penseront de nous les honnêtes *gens*, si nous ne réprimons pas nos passions? (La Rochef.) Lorsque votre autorité sera suffisamment établie, conférez-en à une partie des magistrats choisis parmi les plus *gens* de bien. (B. de St-P.) Les *gens* de qualité savent tout sans avoir rien appris. (Mol.) On ne peut faire du bien aux méchants sans faire tort aux *gens* de bien. (Mab.) C'est des *gens* de cour le plus beau privilége. (Boil.) *Gens* du monde, vous ne pensez pas à ces horribles profanations. (Boss.)

. . . . . Il ne paraît pas,
Où tous les *gens* d'honneur cherchent un beau trépas.
(Corneille.)

Le sage dit, selon les *gens* :
Vive le roi ! vive la Ligue ! (La Fontaine.)

— Suivi d'un substantif qui désigne une profession, un état quelconque, *gens* signifie tous les membres d'une nation, tous les habitants d'une ville qui exercent cet état, cette profession, soit qu'ils forment un corps particulier dans la société générale, soit que l'esprit les rassemble sous une seule et même idée. Les gens de robe. Les gens d'église. Les gens d'épée. Les gens de loi. Les gens de mer, de finance, d'affaires, de pied, de cheval. Les gens de lettres. Parmi de perpétuels combats, il sut faire garder aux *gens* de guerre la discipline romaine. (Boss.) Les vrais *gens* de lettres et les vrais philosophes ont beaucoup plus mérité du genre humain que les Orphée, les Hercule et les Thésée. (Volt.) Ils se soucient bien des *gens* de lettres, auxquels la science ne rapporte ni dignités dans la patrie, ni entrée à la cour. (B. de St-P.)

— Il peut aussi, surtout lorsqu'il est précédé du mot *de* ou *des*, ne comprendre qu'une partie de ceux qui sont du même état, de la même profession. On y voyait des gens de robe, des gens d'épée. Une société de gens de lettres. Quelques gens de pied.

— Se dit encore de ceux qui sont d'un parti, par opposition à ceux qui sont de l'autre. Nos gens ont battu l'ennemi. Nos gens ont été repoussés. Dix de nos gens y périrent.

— Se dit aussi de ceux qui sont d'une même partie de plaisir. Nos gens arrivèrent au rendez-vous.

— Se dit aussi pour désigner les domestiques d'une maison les personnes à gages. Tous vos gens sont sortis. Tous mes gens sont malades. Un de ses gens. Tous les gens de monsieur. Appeler ses gens. Renvoyer ses gens. Payer ses gens. Former aux bonnes mœurs l'esprit de ses enfants.

Faire aller son ménage, avoir l'œil sur ses *gens*
Et régler sa dépense avec économie,
Doit être sa science et sa philosophie.
(Molière.)

— L'adjectif qui précède immédiatement le mot *gens* se met au féminin. Ce sont de fines gens. De fort dangereuses gens. Quelles méchantes gens! Ce sont les meilleures gens du monde. L'homme sensible, en voyage, est tenté de s'arrêter chez les premières bonnes *gens* qu'il trouve. (Boiste.) Les passions de la jeunesse ne sont guère plus opposées au salut que la tiédeur des vieilles *gens*. (La Rochef.) Parler et offenser pour de certaines *gens* est précisément la même chose. (La Bruy.) Les grands administrateurs sont pour la plupart de sottes *gens*. (St-Évrem.) Je sens qu'on en revient toujours aux bonnes *gens*.

Le verre en main, que chacun se confie
Au dieu des bonnes *gens*. (Béranger.)

. . . . . C'est pour les bonnes *gens*
Que le ciel a créé les plaisirs innocents.
(Deshoulières.)

— L'adjectif qui suit le mot *gens* se met au masculin. Voilà des gens bien fins. Ce sont des gens fort dangereux. Peu de *gens* savent être vieux. (La Rochef.) Les *gens* heureux ne se corrigent guère. (Id.) Les questionneurs les plus impitoyables sont les *gens* vains et désœuvrés. (Id.)

Nous détestons les *gens*
Tantôt rouges, tantôt blancs. (Béranger.)

Quand du mépris d'un tel usage,
Les *gens* du monde sont imbus,
De le suivre, amis, faisons gloire. (Id.)

— D'après les deux règles précédentes, on concevra pourquoi l'adjectif est tantôt au masculin, tantôt au féminin, dans les phrases suivantes. Il y a à la ville, comme ailleurs, de fort sottes *gens*, des *gens* fades, oisifs, désoccupés. (La Bruy.) Nous avons affaire à force fripons qui ont réfléchi; à une foule de petites *gens* brutaux, ivrognes, voleurs. (Volt.)

— Si l'adjectif venait à précéder le mot *gens* par inversion, cet adjectif ne se mettrait pas au féminin, mais au masculin. On dira donc : *Instruits par l'expérience, les vieilles gens se tiennent sur leurs gardes*, l'ordre direct étant : *Les vieilles gens instruits par l'expérience se tiennent sur leurs gardes*. O qu'heureux sont les *gens* qui ne veulent pas souffrir les injures, d'être instruits en cette doctrine! (Pasc.)

— Lorsque le mot *gens* est immédiatement précédé des mots *tout*, *certain*, *quel*, *tel*, ces adjectifs se mettent au féminin. Il faut savoir s'accommoder de toutes *gens*. (Acad.) Quelles *gens* êtes-vous? quelles sont vos affaires? (Boil.) Telles *gens*, tels patrons. (La Bruy.) Certaines *gens*, démocrates à la cour, redeviennent aristocrates à la ville. (Boiste.) Que pouvez-vous avoir à démêler avec de telles *gens*? Ils veulent me faire défendre mes drogues. (Piron.) C'est abréger avec de certaines *gens* que de penser qu'ils sont incapables de parler juste. (La Bruy.)

Telles *gens* n'ont pas fait la moitié de leur course,
Qu'ils sont au bout de leurs écus. (La Font.)

De telles *gens* il est beaucoup
Qui prendraient Vaugirard pour Rome. (Id.)

Plus telles *gens* sont pleins, moins ils sont importants,
Malgré tout le succès de l'esprit des méchants.
(Id.)

Aux yeux de telles *gens* qui ne sont pas bien fins,
Vous vous ferez passer pour deux vrais mannequins.
(Fab. d'Églantine.)

— Lorsque *tout*, *tel*, *quel*, *certain*, ne précèdent pas immédiatement le mot *gens*, ces adjectifs se mettent au masculin. Tous ces gens-là. Tels sont les gens d'aujourd'hui. Quels sont les gens que vous fréquentez? Certains honnêtes gens. Quels braves gens! Tous ces *gens*-là étaient-ils chrétiens? (Pasc.) Tels sont les *gens* qu'on voit régenter l'univers. (Lemare.) Tous ces *gens*-là sont sottement ingénieux. (J.-J. Rouss.)

Tous les *gens* gais ont le don merveilleux
De mettre en train tous les *gens* sérieux.
(Voltaire.)

— Si cependant le mot *gens* était précédé d'un adjectif ayant une terminaison différente pour les deux genres, *tout*, *certain*, *quel*, *tel*, se mettraient au féminin. Quelles bonnes et dignes gens! Quelles viles et méchantes gens!

— Quelquefois, pour plus de rapidité, on supprime l'article; dans ce cas, l'adjectif *tout* se met au masculin, conformément à la règle précédente. Chiens, chevaux, valets, tous *gens* bien édentés. (La Font.) Spartacus se vit jusqu'à six vingt mille hommes à ses ordres, prêtres, bandits, esclaves, transfuges, tous *gens* féroces et cruels. (Vertot.)

Le sort avait raison. Tous *gens* sont ainsi faits,
Notre condition jamais ne nous contente.
(La Fontaine.)

— Avec le mot *gens* pris dans le sens d'individus, les pronoms qui suivent doivent toujours être du masculin. Certaines *gens* savent si bien observer les nuances, qu'ils n'ont de probité que ce qu'il faut pour n'être pas traités de fripons. (Boiste.) Que nous a valu cela? de nous faire geôliers d'une prison où ces vilaines *gens* tiennent une fille enfermée, pour la faire dévorer à je ne sais quel diable qu'ils nomment Andriague. (Piron.)

— Se dit aussi des animaux. La nécessité de manger fit sortir nos *gens* de ce lieu si délicieux. (La Font.)

— Ne s'emploie avec les adjectifs numéraux que lorsqu'il est précédé d'un adjectif qualificatif. Quatre pauvres gens. Dix honnêtes gens. Quatre braves gens.

— Cependant quand le mot *gens* est déterminé par un complément [illegible], il peut [illegible] précédé [illegible] me dise un peu pourquoi [illegible] les *gens* de

lettres s'acharnent à me reprocher ma fortune et l'usage que j'en fais, à moi qui ai prêté et donné tant [illegible] bien, à moi qui ai nourri, logé et entretenu comme mes enfants deux *gens* de lettres. (Volt.)

— Par exagér. *Mille gens, des milliers de gens*, etc. Un grand nombre de personnes. Mille gens l'ont dit. Il y a des milliers de gens qui le pensent.

— *Bonnes gens* s'emploie quelquefois comme expression qualificative. Il y a des lecteurs bonnes *gens* et sans opinion faite. (Corm.)

— Fam. *Il y a gens et gens.* Toutes les personnes ne se ressemblent pas; il y a grande différence entre telles et telles personnes.

— Fam. *Se connaître en gens.* Avoir un discernement pour connaître le fort et le faible des hommes, leurs bonnes et leurs mauvaises qualités.

— Prov. *Vous vous moquez des gens, vous nous prenez pour des gens de l'autre monde.* Vous nous prenez pour des ignorants, pour des idiots.

— Prov. *Il n'y a ni bêtes ni gens.* Se dit d'un lieu très-solitaire.

— *Bêtes et gens.* Se dit dans quelques phrases familières. L'espace était étroit, mais nous trouvâmes le moyen de nous y loger tous, bêtes et *gens*. (Acad.)

— *Gens d'armes.* Dans son acception primitive, s'écrit ainsi, et non en un seul mot *gendarmes*.

— S'est dit dans les ordonnances, dans les édits, des parlements et autres cours de justice. Les gens tenant la cour des parlements. Les gens tenant la chambre des comptes, la cour des aides, le présidial de tel lieu, etc.

— *Les gens du roi.* Les procureurs et avocats généraux, les procureurs et avocats du roi.

GENT. s. f. (pr. *jan*, devant une consonne; du lat. *gens, gentis*). Nation, peuple, espèce, lignée, race. Les anciens poètes usaient fort de ce mot; mais aujourd'hui on ne s'en sert plus guère si ce n'est en vers burlesques. Il y a pourtant tel lieu où il a encore bonne grâce dans ces vers sérieux; il se place avec agrément dans le style badin ou marotique, où l'on dit fort bien, *la gent qui porte le turban*, pour les Turcs; *la gent circoncise* pour les Juifs; *la gent à gregue retroussée*, pour les pages; *la gent moutonnière*, pour les moutons; *la gent marécageuse*, pour les grenouilles; *la gent qui porte crête*, pour les coqs; *la gent trotte-menu*, pour les rats, etc. De cette *gent* farouche adoucira les mœurs. (Segrais.) Le chef sanglant de la *gent* sacrilége. (Volt.)

> Oh! combien lors aura de veuves
> La *gent* qui porte le turban! (Malherbe.)

> Car elle avait appris, de la bouche des Parques,
> Que du haut sang troyen, semence des monarques,
> Descendrait une *gent* invincible aux combats.
> (Du Perron.)

> Et cette *gent* de qui Dieu se moquait
> Se sépara, laissant là son ouvrage. (Voltaire.)

> Le travail, les soins et la peine
> Furent faits pour la *gent* humaine. (Valc.)

> Avis à la *gent* moutonnière:
> On doit moins craindre un loup qu'un renard débonnaire.
> (Mme Deshoulières.)

> [illegible] la *gent* moucheronne
> Qui ne sait rien [illegible] de la grandeur.
> (Dorat.)

GENT, ENTE. adj. (pr. *jan, jan-te*). Se disait autrefois pour Gentil, gentille. On ne s'en sert aujourd'hui que pour imiter le langage de nos vieux poètes, et par conséquent dans le style badin et marotique. Si *gente* nymphe est mobile et fantasque. (Le Brun.) Voici venir une *gente* brunette. (Pons de Verd.)

> Vous cajolait la jeune bachelette
> Aux blanches dents, aux pieds nus, au corps gent.
> (La Fontaine.)

GENTIANE. s. f. (pr. *jan-ciane*; de *Gentianus*, roi d'Illyrie, qui mit le premier cette plante en usage). Bot. Genre de plantes dicotylédones monopétales, de la famille des gentianées, qui renferme de nombreuses espèces dont on embellit les jardins. La gentiane jaune. La gentiane à grandes fleurs. La gentiane pourprée. La gentiane [illegible]. La gentiane des neiges.

GENTIANÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la gentiane. [illegible] s. f. pl. [illegible] de la classe des dicotylédones monopétales [illegible] ou frutescents, à feuilles opposées, entières, [illegible] bres et à feuilles solitaires, terminales ou [illegible] ires, ou réunies en épis simples. [illegible] e gentianée.

GENTIANÉINE. s. f. (rad. *gentiane*). Chim. Substance cristalline qu'on extrait de la gentiane. V. GENTIANIN.

GENTIANELLE. s. f. (dimin. de *gentiane*). Bot. Petite plante du genre gentiane dont les sommités fleuries ont les mêmes propriétés que celles de la petite centaurée.

GENTIANIN. s. m. (rad. *gentiane*). Chim. Principe découvert dans la racine de gentiane et qui forme, associé à une matière colorante foncée, à du sucre incristallisable et à de la gomme, la base de l'extrait de gentiane des pharmaciens.

GENTIANIQUE. s. f. Chim. V. GENTIANIN.

GENTIANOÏDE. adj. des 2 g. (de *gentiane*, et du gr. *eidos*, forme) [illegible] forme d'une gentiane.

GENTIL, ILLE. adj. (pr. au masc. [illegible] devant une voyelle *jan-ti-y*; au fém. *jan-ti-ye*). Qui est joli, gracieux, mignon, agréable, délicat. Se dit des personnes et des choses. Enfant gentil. Gentil cavalier. Femme, fille fort gentille. Chapeau fort gentil. Une robe gentille. Une gentille parure. Avoir un gentil costume. Gentille bachelette. Lautrec, en achevant le dernier couplet, essuya avec son gant une larme que lui arrachait le souvenir du *gentil* pays de France. (Chateaub.)

> Hirondelle *gentille*,
> Voltigeant à la grille
> Du cachot noir,
> Vole, vole sans crainte,
> Aux bords de cette enceinte
> J'aime à te voir. (***)

— Se dit aussi des choses morales. Pensées gentilles. Un écrivain qui a des tons gentils et gracieux.

— A moins de force que Joli. Cette fille est plus que gentille, elle est jolie.

— Par ironie, Impertinent, ridicule, méprisable, blamable. Vous êtes un gentil personnage. Vous faites là un gentil métier.

—Vis-à-vis d'un homme, ce terme a presque toujours une fâcheuse signification, ou bien il veut dire, selon le ton et les circonstances, Agréable, doux, bon, en style familier. Vous êtes trop gentil pour vouloir ainsi m'inquiéter.

— Nos anciens auteurs se servent souvent de ce mot. Tout est gentil parmi eux. Le gentil rossignol. Les gentilles fleurs.

> Distant la Saône
> Du Rhône
> Une lieue environ,
> Est l'île,
> L'île *gentille*
> Dedans son moite giron. (B. Desperriers.)

— Ils l'emploient aussi dans le sens de Noble, par opposition à Vilain, roturier.

> Hommes mortels, tant vilains que *gentils*,
> Qui charriez au monde en maint quartier,
> Apprenez tous, autant grands que petits,
> A charrier en cestuy charretier. (Alain Chartier.)

— Se disait aussi dans le même sens des choses morales. Une gentille action. Un gentil exercice. Il y a longtemps que l'on n'en use plus dans les livres. Il est renfermé dans la conversation. Dans les deux derniers siècles, un auteur eût été flatté d'entendre vanter la gentillesse de son style, et Gentil Bernard, baptisé ainsi par Voltaire, en eut une vive reconnaissance pour son parrain littéraire. Aujourd'hui tout poète trouverait cette épithète au-dessous de ses prétentions. Cette remarque peut servir à l'histoire de la langue et par contrecoup à l'histoire de la nation.

GENTIL. s. m. (du lat. *gentilis*; rad. *gens*, nation). Nom par lequel les Hébreux désignaient tous ceux qui n'étaient pas israélites, et en particulier, les païens adorateurs des idoles. Les Juifs et les Gentils. La haine des Juifs contre les Gentils. Il n'y aura plus ni Juifs ni Gentils. On a cru pouvoir attribuer à plusieurs causes l'origine de la haine des Juifs contre les *Gentils*, mais il paraît plus naturel de la faire remonter à la dévastation de la Judée par les rois d'Assyrie, à la persécution d'Antiochus et aux vexations des soldats romains. (L'abbé Duplessis.)

— Dans l'histoire et dans le droit romain, synon. de Barbares, alliés ou non à l'Empire; Etrangers, par opposition à Provinciaux ou habitants des provinces romaines.

— Dans les auteurs chrétiens, Infidèles qui n'étaient ni juifs ni chrétiens.

— *Apôtre des Gentils.* Titre que prit saint Paul, comme plus spécialement appelé que les autres apôtres à la conversion des Gentils. Je vous le dis, *Gentils*, tant que je serai l'apôtre des *Gentils*, je travaillerai à rendre illustre mon ministère. (St Paul.)

— *Vocation des Gentils.* Appel à toutes les nations à participer aux faveurs du ciel, à la venue du Messie, en brisant leurs idoles et en embrassant la foi du Christ. La vocation des Gentils à la foi a été prédite dans l'Ancien Testament, comme elle s'est accomplie dans le Nouveau.

GENTILÉ. s. m. Nom des habitants par rapport à leur pays. Les mots *Lorrain, Alsacien*, sont des gentilés.

GENTILHOMMAILLE. s. f. (rad. *gentilhomme*). S'est dit par ironie de la caste des gentilshommes. Ce mot expressif, et peut-être utile, semblerait avoir été crée dans la Révolution.

> Suffit d'être enrôlé dans la *gentilhommaille*,
> Pour être convaincu de n'avoir point de maille.
> (Boursault.)

GENTILHOMME. s. m. (pr. *gen-ti-io-me*, et au pl. *jan-ti-zo-mes*; du lat. *gentilis, homo*, qui se disait d'une race d'hommes nobles de même nom, nés de parents libres, et dont les ancêtres n'avaient point été esclaves, ni repris de justice; ou peut-être du fr. *gentil*, qui a signifié noble, glorieux, et de *homme*). Avant la révolution, Homme né de race noble et dont la noblesse n'avait été ni donnée, ni achetée comme accessoire d'un emploi. Bon gentilhomme. Simple gentilhomme. Loyal, vaillant gentilhomme. Vrai gentilhomme. Franc gentilhomme. Pauvre gentilhomme. Vivre en gentilhomme. Faire le gentilhomme. D'après les idées d'honneur répandues dans la caste des *gentilshommes*, celui d'entre eux qui dérogeait était regardé comme indigne. (Encycl.) Un *gentilhomme* devait rester pauvre plutôt que de s'avilir en travaillant. (Id.) Dans le système féodal, un *gentilhomme* devait savoir ni lire ni écrire. (Id.) Je suis le premier *gentilhomme* de mon royaume. (Louis XIV.) L'orgueil a prétendu faire fléchir même le bras de Dieu, et prétendre qu'il n'oserait pas damner un *gentilhomme*. (Boiste.)

> Croyez-vous qu'un chrétien, un comte, un *gentilhomme*,
> Soit moins décapité, répondez, monseigneur,
> Quand au lieu de la tête il lui manque l'honneur?
> (V. Hugo.)

> Je t'ai dit que j'étais *gentilhomme*
> Né pour chômer et pour ne rien savoir. (La Font.)

> Mayenne, en ce péril pressant,
> Se pendrait, s'il était decent
> Qu'un *gentilhomme* mourût comme
> On fait mourir un vilain homme.
> (Vilain homme veut dire ici
> Un homme du néant sorti:
> Car, à la lettre, un *gentilhomme*
> N'est pas plus gentil qu'un autre homme,
> Et j'en ai connu plus de cent
> Très-vilains, soit dit en passant.) (*Henriade trav.*)

> Vous n'êtes pas gentil, à peine êtes-vous homme,
> En vain prétendez-vous passer pour *gentilhomme*.
> (***)

— *Gentilhomme de nom et d'armes.* Gentilhomme qui portait le nom de quelque province, bourg, seigneurie, château, etc., qui avaient des armes particulières, quoiqu'il ne fût point seigneur de ces terres. || Selon d'autres, Noble d'ancienne extraction qui justifiait que ses ancêtres portaient de temps immémorial les mêmes armes et le même nom que lui. || *Gentilhomme de parage.* Celui qui était noble par son père. Le gentilhomme de parage pouvait être fait chevalier. || *Gentilhomme de haut parage.* Celui qui descendait d'une famille illustre. || *Gentilhomme de bas parage.* Celui qui descendait d'une famille moins noble. || *Premier gentilhomme de la chambre du roi.* Un des premiers officiers de la cour, qui donnait la chemise au roi, ordonnait de ses habits et du deuil de sa maison et faisait toutes les fonctions de grand chambellan en son absence. Les gentilshommes de la chambre, qui étaient au nombre de quatre, furent créés par François Ier. || *Gentilhomme de la chambre du roi.* Officier de la maison de nos rois qui servait auprès de leur personne. || *Gentilhomme ordinaire de la maison du roi.* Nom donné à des gentilshommes qui servaient auprès de la personne du souverain. Les gentilshommes ordinaires furent créés par Henri III. Leur charge répondait à celle d'aide de camp de nos jours. || *Gentilhomme du drapeau.* Titre de quatre officiers qui accompagnaient le roi partout et combattaient pour sa défense. || *Gentilhomme d'artillerie.* Officiers canonniers qui avaient la charge de garder les pièces et d'empêcher qu'elle ne se gâtassent, et de hâter les canonniers pour faire tirer les coups. || *Gentilhomme servant.* Celui qui portait les plats de la table du roi et qui le servait à table, ou les princes seulement qui mangeaient avec le roi.

— Personne qui s'attachait par honneur au service d'un prince, ou d'un grand seigneur, qui n'avait point d'emploi particulier ni servile, quoiqu'il ne fût point noble.

— Ce mot est banni de notre langue aujourd'hui. On ne l'emploie que pour traduire le mot anglais *gentleman*, dans le sens de Homme bien né, bien pensant, et le plus souvent pour désigner dans le monde fashionable Tout homme de cœur et d'esprit, tant soit peu rompu aux discussions politiques, philosophiques, industrielles, scientifiques et littéraires, du reste bien ganté, bien chaussé, sachant au besoin danser, chanter, crever un cheval et présenter sa poitrine au feu d'un rival.

— Fig. et fam. *Faire un troc de gentilhomme.* S'est dit pour, Troquer but à but, sans donner ni recevoir aucun retour.

— Fig. et iron. *Gentilhomme à lièvre. Un gentilhomme de Beauce.* C'est un gentilhomme pauvre.

> C'est un *gentilhomme* de Beauce,
> Il est au lit quand on refait ses chausses.

— *C'est un gentilhomme bas-breton fils de meunier.* Se disait d'un homme de néant qui prenait de grands airs.

GENTILHOMMÉ. part. pass. invar. du v. Gentilhommer.

GENTILHOMMEAU. s. m. (dimin de *gentilhomme*). Petit gentilhomme. Tant de *gentilhommeaux* à nourrir embarrassants. (Hauteroch.)

GENTILHOMMER. v. n. 1re conj. Faire le gentilhomme. C'est un parvenu qui gentilhomme.

— Activ. Rendre gentilhomme. Gentilhommer quelqu'un. Jean Delorme exerçait la médecine avec tant de désintéressement, que ce prince dit un jour: que le jeune Delorme *gentilhommait* la médecine. (Noël.)

GENTILHOMMERIE. s. f. (rad. *gentilhomme*). Qualité de gentilhomme. Mettez un peu votre gentilhommerie à part. Mon Dieu! qu'un petit gentilhomme à lièvre est heureux dans sa *gentilhommerie*; rien ne le trouble, il ne craint rien, et ses jours coulent dans l'innocence. (Mme de Simiane.) Et la *gentilhommerie* vous tient les bras liés. (Mol.)

GENTILHOMMESQUE. adj. des 2 g. De gentilhomme; qui appartient au gentilhomme. || *A la gentilhommesque.* loc. adv. A la manière, à la façon de gentilhomme. Vivre à la gentilhommesque. Quelqu'un qui aura tant bien que mal vécu à la *gentilhommesque*. (Des accords.)

GENTILHOMMIÈRE. s. f. (rad. *gentilhomme*). Petite maison de campagne où logeait un gentilhomme. C'est une charmante gentilhommière.

> On voit dans la *gentilhommière*
> Qui tient un peu de la chaumière
> Sur la porte on voit d'un loup gris
> La tête et deux chauves-souris. (Perrault.)

GENTILITÉ. s. f (ét., V. GENTILS). Le temps du paganisme et les lieux où il a été en vogue. Les lieux de la gentilité.

— Principalement, Ensemble des nations païennes. Aussitôt après sa naissance, une nouvelle étoile, figure de la lumière qu'il devait donner aux Gentils, se fait voir en Orient, et amène au Sauveur encore enfant les prémices de la *gentilité* convertie. (Boss.)

GENTILLÂTRE. s. m. (pr. *jan-ti-iâ-tre*, rad. *gentil*). Homme de noblesse douteuse. Votre amie fut visitée l'autre jour par un *gentillâtre* campagnard. (Mme Du Noyer.)

GENTILLE-DONNE. s. f. (en ital. *gentil-donna*, noble dame). Hist. Femme noble. Ne se dit qu'en parlant des dames nobles de Venise. Depuis Morosina Morosini, femme du doge Marin Grimani, qui fut couronnée en 1595, les dogaresses n'ont été que les premières *gentilles-donnes* de l'Etat et n'ont plus participé ni aux honneurs ni aux émoluments du dogeat.

GENTILLEFEMME, GENTILFEMME ou **GENTIFEMME.** s. f. Femme noble de race ou épouse d'un gentilhomme. Pétrarque se choisit pour maîtresse la Laura, *gentillefemme* provençale. (Pasquier.) S'il ne voulut condescendre à plus douces conditions que de permettre aux *gentilsfemmes* qui étaient assiégées avec le duc, de sortir leur honneur sauve. (Mont.) Toutes les *gentilsfemmes* de la royne les print par la main, et madame la dauphine fit pareillement les honneurs de la cour.

GENTILLESSE. s. f. (pr. *jan-ti-iè-ce*; rad. *gentil*). Qualité de ce qui est gentil, agréable, soit en beauté, soit en délicatesse. La gentillesse d'une jeune fille. La gentillesse d'une femme, d'un enfant. Peste! où prend mon esprit toutes ces *gentillesses?* (Mol.)

— Action, tour qui plaît, qui est agréable. Faire mille gentillesses pour réjouir la société. Toutes ces *gentillesses* que j'admire en votre lettre, sont des preuves de votre bon esprit, plutôt que de votre bonne volonté. (Voit.) Cléopâtre riait des bons mots et des *gentillesses* d'Antoine. (Id.)

— Tons, manières, mouvements agréables. Les gentillesses d'un enfant. Les gentillesses d'une jeune fille.

— Jolies bagatelles, ornements délicats. Avoir de jolies petites gentillesses.

— Iron. Trait d'inconduite, de méchanceté, de perfidie. Ce sont là de ses gentillesses.

— Fam. Mauvais procédé. Vos gentillesses ne me plaisent nullement.

— Filouterie. Faire une gentillesse. Le gascon qui trouva son camarade aux fourches patibulaires, dit que c'était quelque coquin de Normand qui lui avait fait faire quelque *gentillesse*. (Trév.)

— Traits fins ornements délicats, en parlant du style, du discours, de l'éloquence. Si la vraie éloquence ne dédaigne pas ce qu'on appelle *gentillesses* et mignardises, elle ne court pas après ces périodes artistement travaillées, dont les membres par une disposition et une ressemblance étudiée, se répondent les uns aux autres et forment une cadence mesurée et compassée qui flatte agréablement l'oreille: ces sortes de *gentillesses* se pardonnent quand elles sont rares et ont même de la grâce quand on en use sobrement. (Roll.)

— En plaisantant, choses libres et gaillardes. Il y a là de certaines *gentillesses* qui ne peuvent se dire en français. (Bouh.)

— A signifié Noblesse, état, qualité de gentilhomme. En foi de gentillesse. De *gentillesse* a-t-il assez: car il est de la lignée du roi David. (Lancelot.) L'empereur prit si grand plaisir à voir la *gentillesse* de leur courage, qu'il en pleura d'aise. (Mont.)

GENTILLET, ETTE. adj. (dimin. de *gentil*). Assez gentil. Cet enfant est tout gentillet. Elle est toute gentillette aujourd'hui

GENTILLY. Géogr. Bourg de France (Seine), dont l'hospice de Bicêtre fait partie; 9,450 hab.

GENTIMENT. adv. Joliment, d'une manière gentille, agréable, adroite. Etre gentiment coiffé. Jouer gentiment. Badiner gentiment. J'ai été fort aise de savoir que le petit discours a été bien et *gentiment* prononcé. (Sévig.)

— Doucement, facilement. Tant que les femelles ne vous ont point gâté le timbre, je vous ai gouverné assez *gentiment*. (Ghérardi.)

— Se prend quelquefois sérieusement, souvent il est familier, et plus souvent encore ironique.

GENTLEMAN. s. m. (pr. *djin-tle-mann*; mot angl. formé de *gentle*, gentil; *man*, homme). Titre que prend en Angleterre, tout individu de la classe intermédiaire entre la haute noblesse et la bourgeoisie, ou tout homme bien élevé, bien pensant, tout savant et homme de lettres, et en général tout homme de cœur et d'esprit, tant soit peu rompu aux discussions politiques, philosophiques, industrielles, scientifiques et littéraires, du reste bien ganté, bien chaussé, sachant au besoin danser, chanter, aller à cheval, se battre en duel. Un gentleman anglais. Un grand seigneur peut fort bien ne pas être *gentleman*, et c'est un des titres de gloire de George IV, qui y attachait tant de prix [illegible] d'avoir mérité la qualification de *gentleman* le plus accompli des trois royaumes. (L. Spach.) Au milieu de ces cercles où la mode a établi son

tyrannique empire, il ne suffit pas toujours d'être indépendant, d'avoir bonne tenue et toutes les qualités sus-mentionnées, pour être *gentleman*. (Id.)

GENTRY. s. f. (pr. *dgin-tri*). Nom par lequel on désigne en Angleterre la petite noblesse, par opposition à *nobility*, la haute noblesse. A la *gentry* appartiennent les knights, les esquires et certains gentlemen, les fils puînés des lords et les aînés des baronets du vivant de leur père.

— La *gentry* a au-dessous d'elle la classe des *commoners* ou bourgeois; mais aucun privilége ne la distingue de cette dernière. La différence ne se fait sentir que dans la ville sociale.

GÉNUFLECTEUR. s. et adj. m. Hist. relig. Qui fléchit le genou. Nom que portait, dans l'ancienne Église, une classe de catéchumènes qui recevaient le baptême à genoux.

— Fig. Adulateur, rampant. Sénat génuflecteur.

GÉNUFLEXION. s. f. (pr. *jé-nu-flèk-ci-on*). Action de fléchir le genou jusqu'à terre. Faire une génuflexion, des génuflexions fréquentes.

— Particulièrement, Acte du culte religieux qui se fait en fléchissant le genou, par humilité, par respect, devant les choses saintes. Faire une génuflexion devant le Saint-Sacrement. La génuflexion dans la prière est un usage très-ancien dans l'Église, et même dans l'Ancien Testament. Baronius remarque que les saints avaient porté si loin l'usage de la génuflexion, que quelques-uns avaient usé le plancher à l'endroit où ils se mettaient.

— Fig. Acte servile. Se ravaler devant les grands par des génuflexions continuelles.

GÉNUINE. adj. des 2 g. (du lat. *genuinus*, libre). Sincère, véritable. Version génuine. Tout ce qui reste encore de fidèles à l'ancienne et *génuine* musique française est accouru. (Grimm.)

— Ce latinisme a été quelquefois employé par nos auteurs.

GÉOBATRACIEN, IENNE. adj. (ét. gr., γῆ, terre; βάτραχος, grenouille). Erpét. Qui ressemble au géobatraque. Reptile géobatracien. ‖ GÉOBATRACIENS. s. m. pl. Famille de batraciens, comprenant ceux de ces animaux qui sont privés de queue et qui vivent sur terre.

GÉOBATRAQUE. s. m. (ét. gr., γῆ, terre; βάτραχος, grenouille). Erpét. Reptile qui vit sur terre.

GÉOBLASTE. adj. des 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; βλαστάνω, je germe). Bot. Qui germe dans la terre. Se dit des plantes dont les cotylédons restent en terre pendant la germination. Plante géoblaste.

GÉOCENTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; κέντρον, centre). Qui se rattache, qui a rapport au centre de la terre. Latitude, longitude géocentrique. Lieu géocentrique.

— Se dit des plantes ou des orbites des plantes qui sont concentriques avec la terre, c'est-à-dire qui ont dans leurs mouvements la terre comme point central, ou le même centre que celui de la terre. Planètes géocentriques. Les orbites des planètes géocentriques. Toutes les planètes ne sont pas géocentriques. La lune seule est mathématiquement géocentrique.

— *Mouvement géocentrique.* Mouvement apparent d'une planète observée de la terre. ‖ *Latitude géocentrique d'une planète.* Sa latitude observée de la terre, et qui se trouve mesurée par l'angle que forme la ligne tirée de la planète à la terre, et le plan de l'écliptique. La longitude géocentrique d'une planète est la distance mesurée sur l'écliptique dans l'ordre des signes, le premier point étant le Bélier.

GÉOCHÉLIDONE. adj. des 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; χελιδών, hirondelle.) Ornith. Qui tient de l'hirondelle de terre. ‖ GÉOCHÉLIDONES. s. m. pl. Famille de l'ordre des héloptènes, qui contient les hirondelles de terre.

GÉOCOCHLIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; κοχλίς, coquille). Qui vit sur terre et a une coquille. ‖ GÉOCOCHLIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des gastéropodes pulmonés, comprenant ceux qui vivent sur terre et ont des coquilles.

GÉOCORISE. adj. des 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; κόρις, punaise). Entom. Qui est de la nature des punaises qui vivent sur terre. Hémiptère géocorise. ‖ GÉOCORISES. adj. et s. f. pl. Famille de l'ordre des hémiptères, comprenant les punaises qui vivent sur terre.

GÉOCYCLIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; κύκλος, cercle). Astron. Qui représente le mouvement de la terre autour du soleil. Machine géocyclique.

GÉODE. s. f. (du gr., γεώδης, terrestre, terreux, formé de γῆ, terre; εἶδος, ressemblance). Pierre creuse et de couleur de fer rouillé, contenant de la terre ou du sable, qu'on entend remuer lorsqu'on la secoue. Il y en a de deux espèces, celles qui ont été formées par la voie ignée, et celles qui ont été formées par la voie humide. Il y a dans les environs de Besançon des *géodes* siliceuses qui contiennent du soufre pulvérulent. (L'abbé Rendu.)

GÉODÉSIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; δαίω, je divise). Branche de la géométrie pratique qui a pour objet le partage des terres ou des surfaces, ou en général la division d'une figure quelconque en un certain nombre de parties égales ou inégales.

— Dans un sens plus étendu, Science pratique non-seulement de la division, mais encore de la mesure des terrains, embrassant toutes les opérations trigonométriques et astronomiques nécessaires pour lever une carte, mesurer la longueur d'un degré terrestre, enfin toutes les opérations qui s'appliquent à la mesure de la terre. La géodésie est une science toute moderne. Traité de géodésie. Un arpenteur fait journellement de la *géodésie*. (Teyss.)

GÉODÉSIGRAPHE. s. m. (ét. gr., γῆ, terre; γράφω, j'écris). Instrument propre à l'arpentage qui peut tenir lieu de planchette et de graphomètre.

GÉODÉSIMÉTRIE. s. f. Mode d'arpenter facile et exact.

GÉODÉSIQUE. adj. des 2 g. (rad. *géodésie*). Qui a rapport à la géodésie. Traité géodésique. Opérations géodésiques. Études géodésiques.

GÉODÉSIQUEMENT. adv. Par la géodésie, d'après la géodésie. Procéder géodésiquement. Géodésiquement parlant.

GÉODIE. s. f. Polyp. Polypier des mers de la Guyane.

GÉODIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui s'est moulé sous la forme d'une croûte, dans une cavité arrondie. Corps géodique.

GÉODONE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, famille des orchidées. Le géodone pourpre. Le géodone dilaté.

GÉOÉCIEN, ENNE. adj. des 2 g. Bot. Qui croît sur terre. Lichens géoéciens.

GÉOFFRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une géoffrée.

GÉOFFRÉE. s. f. Bot. Genre de plantes papilionacées, famille des légumineuses, comprenant des arbres ou arbustes américains, à feuilles ailées avec une impaire. La géoffrée épineuse. La géoffrée à feuilles émoussées.

GEOFFRIN (Marie Thérèse Rodet). Née à Paris le 2 juin 1699, morte au mois d'octobre 1777. On a d'elle quelques fragments et quelques lettres qui se distinguent par la finesse des aperçus et la justesse des pensées.

GÉOFFROY. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un crénilabre.

— Ornith. Oiseau du Sénégal, qui se distingue par un bec droit et grêle, et par une huppe formée de plumes redressées. Le géoffroy est de la taille d'une grive, a le bec noir, les paupières jaunes, ainsi que les pieds et les ongles.

GEOFFROY (L'abbé Julien-Louis). Critique le plus célèbre et le plus redouté pendant toute la durée du Consulat et de l'Empire, né à Rennes en 1743, mort le 26 janvier 1814. Il commença la fortune du Journal des Débats, édifia la sienne sur le plus grand des scandales littéraires, devint la terreur des écrivains et des artistes dramatiques, et fut appelé, dans les salons comme dans les cafés, le *monarque des feuilletons*.

GÉOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; γαστήρ, estomac). Entom. Qui est de la nature des géogastres. ‖ GÉOGASTRES. s. m. pl. Tribu de l'ordre des gastéromyces, comprenant ceux qui vivent dans la terre.

GÉOGBI. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de banians qui prohibe le mariage, et pousse la chasteté jusqu'à fuir le contact d'une femme.

GÉOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; γεννάω, je produis). Bot. Qui naît, croît immédiatement sur le sol. Se dit de certains champignons non parasites. Champignons géogènes.

GÉOGÉNIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; γενεία, naissance). Didact. Branche de l'histoire naturelle qui examine la manière dont les matériaux constituants de la terre ont été formés et disposés dans leur position actuelle, et qui se livre à des considérations ayant pour but de remonter à un état de choses plus ancien que celui dont la nature nous offre les dernières traces. Traité de géogénie.

GÉOGÉNIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la géogénie. Conséquence géogénique. Hypothèse géogénique. Idée géogénique. Théorie géogénique.

GÉOGLOSSE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; γλῶσσα, langue). Bot. Famille de champignons charnus simples et fourchus, qui croissent en automne à terre ou sur le terreau formé par les arbres pourris, dans les jardins, les pâturages et les bois. Le géoglosse langue de serpent. Le géoglosse velu.

GÉOGNOSIE. s. f. (pr. *gé-og-no-zie;* ét. gr., γῆ, terre; γνῶσις, connaissance). Didact. Science qui a pour objet la structure, la situation respective et la nature des grandes masses de matières pierreuses ou d'autres substances minérales qui composent le globe terrestre. Traité de géognosie. La géognosie naquit seulement avec Saussure, Pallas, Werner, Dolomieu, Fanjas; elle se distingue de la géologie, dont les systèmes remontent aux premiers âges de la civilisation.

GÉOGNOSTE. s. m. Naturaliste qui s'occupe spécialement de la géognosie. Un savant géognoste. Quoique rien de ce qui se passe dans la nature ne doive rester étranger au *géognoste*, cependant il s'applique principalement à l'examen des diverses couches qui s'appuient les unes contre les autres dans toute la partie connue de l'écorce du globe terrestre. (Rendu.)

GÉOGNOSTIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la géognosie. Phénomènes géognostiques. C'est le géognoste qui fournit à la geogénie tous les éléments dont elle se sert pour construire la théorie du monde, et cette théorie ne peut acquérir de probabilité que par la justesse des observations *géognostiques*. (Rendu.)

— *Périodes géognostiques.* Tout le temps pendant lequel les mêmes phénomènes géognostiques ont lieu à la surface de la terre.

GÉOGONIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; γονή, procréation). Didact. Histoire de l'origine de la terre.

GÉOGONIMIQUE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des lichens qui croissent sur terre. Lichen géogonimique.

GÉOGR. Abréviation du mot Géographie.

GÉOGRAPHER. v. a. 1^re^ conj. Néol. Décrire un pays, une contrée. Tel est sommairement l'autre hémisphère qui me reste à *géographer*. (L. Desnoy.)

GÉOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; γραφή, description). Description de la terre; science qui a pour objet la connaissance du globe que nous habitons, considéré tant comme corps distinct et indépendant dans l'univers, que comme lié au système des autres corps célestes. La géographie a pour but de nous faire connaître la surface de la terre, l'enchaînement des montagnes, le cours des fleuves, l'aspect des mers, la distribution des trois règnes de la nature, les climats et leur influence sur les productions naturelles; les peuples qui habitent la terre, les pays qu'ils occupent, et les travaux qu'ils y ont exécutés, soit pour les rendre plus habitables, pour embellir leur séjour ou pour multiplier leurs ressources, soit pour faciliter les communications entre les divers pays ou les diverses provinces. Elle nous donne aussi les notions les plus indispensables sur les rapports qui existent entre la terre, les autres planètes, et en général les corps qui, ainsi que notre globe, roulent dans l'espace. La chronologie et la *géographie* sont les deux yeux de l'histoire. (Paulm.) La *géographie* et l'histoire ne devraient guère se séparer dans l'enseignement public et particulier, car elles sont également utiles et s'appuient mutuellement l'une sur l'autre. (Depping.)

— *Géographie mathématique.* La géographie en tant qu'elle s'occupe de la figure de la terre, du rang qu'elle occupe dans le système planétaire, de son mouvement, de ses rapports avec les autres corps célestes, etc.

— *Géographie physique.* Partie de la géographie qui embrasse les connaissances relatives à la constitution du sol, aux climats, à la température, aux productions et aux phénomènes de la nature.

— *Géographie politique.* Celle qui envisage les diverses contrées d'après les peuples qui les habitent, d'après leurs races et leurs langues, et d'après les limites qu'ils se sont tracées, limites qui, dans les pays civilisés, sont plus généralement déterminées par la politique que par la nature.

— *Géographie historique.* L'enseignement de l'histoire à l'aide de cartes géographiques.

— *Géographie ancienne.* Celle qui s'occupe des noms, des divisions et de l'état des pays du temps des Grecs et des Romains, et des peuples qui les ont précédés. Quand il s'agit des peuples du moyen âge et des temps modernes, elle prend le nom de *Géographie du moyen âge*, *géographie moderne*, et lorsqu'on rapproche la géographie ancienne de la moderne, on fait de la géographie comparée.

— *Géographie universelle.* Celle qui comprend toute la terre en général. ‖ *Géographie particulière.* Celle qui décrit la situation et la constitution de chaque pays séparément.

— *Géographie botanique.* Elle embrasse la connaissance de la patrie naturelle des végétaux et des lois qui président à leur distribution sur le globe.

— Ouvrage qui traite de cette science. Lire une géographie. Acheter une géographie. Une géographie magnifiquement reliée. La géographie de Balbi. La géographie de Malte-Brun est de tous les traités de ce genre celui qui parle le plus à l'âme et réveille le plus la pensée.

— Notre langue poétique, comme les langues anciennes, se prête aux descriptions géographiques sous une main habile. Il suffit pour s'en convaincre de lire nos poëtes.

> Le Tmole est parfumé d'un safran précieux;
> Dans les champs de Saba l'encens croît pour les dieux,
> L'Euxin voit le castor se jouer dans ses ondes,
> Le Pont s'enorgueillit de ses mines fécondes,
> L'Inde produit l'ivoire, et dans ses champs guerriers
> L'Épire pour l'Élide exerce ses coursiers. (Delille.)

> De là partent le Phase et le vaste Lycus,
> Le père des moissons, le riche Caïcus,
> L'Énipée orgueilleux d'orner la Thessalie,
> Le Tibre encor plus fier de baigner l'Italie,
> L'Hypanis se brisant sur des rochers affreux,
> Et l'Anio paisible et l'Éridan fougueux. (Id.)

— Conchyl. Sorte de coquillage imitant une carte géographique.

— Entom. Papillon dont la forme imite une carte géographique.

GÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *géographie*). Qui tient, qui a rapport à la géographie. Études géographiques. Traité géographique. Description géographique. Carte géographique. Dictionnaire géographique. De petits enfants se battent pour les images d'objets qu'ils n'auront jamais, et de grands enfants [illegible] *géographiques* de pays où ils [illegible]

Société géographique. Société [illegible]

Paris, en 1822, par des amis zélés de cette science pour en favoriser les progrès.

GÉOHYDROGRAPHE. s. m. Qui s'adonne à la géohydrographie. Un excellent géohydrographe.

GÉOHYDROGRAPHIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; ὕδωρ, eau; γράφω, je décris). Description de la terre et des eaux; science qui s'occupe de l'étude de la terre et des eaux. Étudier la géohydrographie.

GÉOHYDROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la géohydrographie. Traité, carte géohydrographique.

GÉOL. Abréviation du mot Géologie.

GEÔLAGE. s. m. (pr. *jô-la-ge;* rad. *geôle*). Droit dû au geôlier à l'entrée et à la sortie pour la détention de chaque prisonnier. Payer le geôlage.

GEÔLE. s. f. (pr. *jô-le;* du vieux mot *gayola*, cage). Mot qui dans l'origine signifia Cage, et depuis, par extension, Prison.

> Dans le vaste pourpris de cette grande *geôle*,
> Chacun a son cachot de l'un à l'autre pôle.
> Et tous, qui plus, qui moins, y vivons engagés
> Dans des fers que souvent nous-même avons forgés. (Patrix.)

> L'aimable violon
> Qui doit sa gloire au savant Apollon,
> En préludant d'une manière folle,
> Ressemble au bruit des verrous d'une *geôle*.

— Ce mot a vieilli, mais Geôlier, son dérivé, est usité, hormis dans le langage.

GEÔLIER, IÈRE. s. (pr. *jô-li-e;* ét., V. GEÔLE). Concierge, gardien, surveillant d'une prison. Geolier fort, vigoureux. Bon, méchant geôlier. Les *geôliers* doivent veiller à l'exécution des règlements, sans employer pourtant de violences personnelles autres que les punitions admises par ces mêmes règlements. (Bousq.) En cas d'évasion, les *geôliers* encourent des punitions sévères s'ils ne prouvent que rien ne peut être attribué à leur négligence, et bien plus sévères encore lorsqu'ils l'ont favorisée. (Chabr. Cham.)

— Fig. Les courtisans, *geôliers* des rois, ne les servent qu'avec un masque. (Lemontey.)

— En parlant des abeilles. Il y avait aussi des *geôlières* qui exerçaient une surveillance fort active. (Frayère.)

— Le langage officiel ne se sert plus de ce terme. Il n'admet plus que des concierges, des gardiens et des surveillants.

GÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; λόγος, discours). Branche de l'histoire naturelle qui traite de la forme extérieure de la terre, de la nature des matériaux qui la composent, et de la manière dont ces matériaux ont été formés et placés dans leur situation actuelle. Étudier la géologie. L'étude de la *géologie* n'est pas seulement pour l'homme qui s'y livre une source de jouissances pures, un moyen louable de charmer ses loisirs; les connaissances déjà acquises peuvent contribuer, par des applications nombreuses, à l'augmentation du bien-être de la société entière. (Louvet.)

GÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la géologie. Études géologiques. Connaissances géologiques. Traité géologique. Là où finit l'histoire astronomique de la terre, là commence réellement l'histoire *géologique* de ce corps. (Louvet.)

GÉOLOGISTE. s. m. Syn. de Géologue.

GÉOLOGUE. s. m. Savant géologue. Pour le *géologue* qui ne veut pas s'écarter des règles tracées par une saine philosophie, les événements fabuleux doivent commencer au moment où les causes et les effets qui agissent et sont produits maintenant autour de lui cessent de pouvoir s'appliquer par analogie aux phénomènes qui ont précédé les phénomènes actuels. (Louvet.)

GÉOM. Abréviation du mot Géométrie.

GÉOMANCIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; μαντεία, divination). Divination par le moyen de points tracés au hasard sur la terre.

GÉOMANCIEN, ENNE. adj. et s. Qui pratique la géomancie. Un géomancien. Une géomancienne.

GÉOMANTIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la géomancie.

GÉOMÉTRAL, ALE. adj. (ét., V. GÉOMÉTRIE). Dont les lignes sont développées dans leurs dimensions proportionnelles, abstraction faite de toute perspective. Plan géométral. Vue géométrale. Dessin géométral. Élévation géométrale.

— Entom. Qui marche en arpentant le terrain. ‖ GÉOMÉTRALES. s. f. pl. Famille de lépidoptères diurnes, comprenant ceux de ces insectes dont les chenilles marchent en arpentant le terrain. On dit aussi: Une géométrale.

GÉOMÉTRALEMENT. adv. D'une manière géométrale. Tracer des plans géométralement.

GÉOMÈTRE. s. m. (ét., V. GÉOMÉTRIE). Celui qui sait la géométrie. Excellent géomètre. Habile géomètre. Arpenteur géomètre. Si la plupart des *géomètres* grecs ne se sont pas illustrés par de grandes découvertes, la science ne leur en doit pas moins quelque reconnaissance. (Louvet.) Dans le XVII^e^ siècle brillèrent comme *géomètres* au premier ordre Pascal, Huyghens, Arnaud, Leibnitz, Newton; le XVIII^e^ a été illustré par Clairaut, d'Alembert, Bernoulli, etc. (Teyss.)

— Dans un sens [illegible] étendu, Mathématicien.

Newton fut un grand géomètre. Voilà, monsieur, un grand *géomètre* qui cependant est un homme d'esprit. (Fontenelle.) Il est rare que les grands *géomètres* soient fins, et que les gens fins soient de grands *géomètres*. (Pascal.)

— Fig. *L'éternel géomètre*. Dieu. Périphrase que Platon employa le premier en ce sens.

GÉOMÉTRIE. s. f. (γῆ, terre; μετρέω, mesurer). Partie des mathématiques qui a pour objet la mesure de l'étendue ou des trois dimensions, qui sont la longueur, la largeur, et la profondeur ou épaisseur. Étudier la géométrie. Géométrie élémentaire. Géométrie transcendante. Traité de géométrie. La *géométrie* envisage les corps dans un état d'abstraction où ils ne sont pas réellement; les vérités qu'elle découvre sont des vérités hypothétiques, mais ces vérités amènent à des résultats facilement applicables à la nature physique. (Montf.) La *géométrie* qui a succédé à l'érudition commence à passer de mode. (Duclos.) La *géométrie* est la raison de Dieu. (A. Martin.) Il y a une *géométrie* cachée dans les arts de la main, comme une logique dans les langues. (Volt.) La ligne droite est comme l'âme de la *géométrie*. (Teyss.)

— *Géométrie descriptive*. Une des parties de la géométrie érigée en science spéciale dans ces derniers temps, qui a pour objet la construction ou la génération universelle de l'étendue à l'aide des projections, c'est-à-dire de la trace déterminée, sur un plan donné de position, par les intersections des perpendiculaires abaissées de tous les points d'une ligne ou d'une surface situés hors de ce point d'une manière quelconque.

— *Géométrie souterraine*. Application de la géométrie élémentaire à plusieurs problèmes qui concernent l'exploitation des mines.

— *Géométrie élémentaire*. Celle qui se borne à considérer les propriétés des lignes droites, des lignes circulaires, des figures et des solides les plus simples.

— *Géométrie transcendante*. Celle qui a pour objet les sections coniques et les courbes ou les surfaces d'un ordre plus élevé.

— *Géométrie sublime*. Partie de la géométrie transcendante qui applique le calcul différentiel et principalement le calcul intégral, à la connaissance des courbes et des surfaces.

— *Géométrie ancienne*. Celle qui n'emploie point le calcul analytique, mais seulement la synthèse à la manière d'Euclide.

— *Géométrie moderne* ou *analytique*. Celle qui emploie le calcul analytique dans l'analyse des propriétés des courbes et des surfaces, et se sert du calcul différentiel et intégral.

— Ouvrage qui traite de cette partie. La géométrie de Bezout. La géométrie de Legendre.

GÉOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *géométrie*). Qui a rapport à la géométrie, qui concerne la géométrie. Études géométriques. Traités géométriques. Connaissances géométriques. Les connaissances *géométriques* des Romains étaient assez médiocres; cependant Vitruve doit être compté parmi les géomètres. (Jouvet.)

— Qui procède géométriquement. Méthode géométrique. Démonstration géométrique. Proportion géométrique.

— Fig. Juste, méthodique. Esprit géométrique. Celui qui a l'esprit *géométrique* surpasse, dans quelque genre que ce soit, ceux auxquels cette faculté manque. (Boiste.)

— *Construction géométrique*. Suivant les anciens, Celle qui se faisait avec le secours seul de la règle et du compas; suivant les modernes, toute construction qui s'exécute par le moyen d'un courbe géométrique quelconque, à la différence des constructions mécaniques qui s'exécutent par le moyen des courbes mécaniques.

GÉOMÉTRIQUEMENT. adv. D'après la géométrie. Démontrer une proposition géométriquement.

— Fig. D'une manière exacte et rigoureuse. Procéder géométriquement.

GÉOMÉTRISER (SE). v. pron. Être réduit à des proportions géométriques; prendre des proportions géométriques. Cette nature si mesquine, si étroite, si amoindrie sous les dieux de Vénus et de Jupiter, de Mercure et de Junon, a mesure que Socrate la contemple, elle se *géométrise* et s'agrandit. (A. Mart.) C'est un néologisme dont la langue devrait s'enrichir.

GÉOMOLGES. s. m. pl. (ét. gr., γῆ, terre; μολγός, salamandre). Erpét. Famille de reptiles batraciens, comprenant les salamandres terrestres.

GÉOMYZE. s. f. Entom. Genre de diptères.

GÉOMYZIDE. adj. des 2 g. Qui ressemble au genre géomyze. ‖ GÉOMYZIDES. s. f. pl. Famille d'insectes diptères, ayant pour type le genre géomyze.

GÉONOME. s. m. Savant qui s'occupe de géonomie.

GÉONOMIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; νόμος, loi). Partie de la physique générale qui traite des lois auxquelles sont soumis les changements qu'on observe à la surface de la terre.

GÉOPHAGE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; φάγω, je mange). Qui mange de la terre. Animal géophage. Peuple géophage. Un géophage.

GÉOPHAGIE. s. f. Habitude de manger de la terre.

— Méd. Appétit dépravé qui porte à manger des choses dépourvues de toute qualité nutritive.

GÉOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr. γῆ, terre; φιλέω, j'aime). Qui habite la terre, ou qui croît sur la terre. Agaric géophile. ‖ GÉOPHILES. s. m. pl. Division de l'ordre des gastéropodes pulmonés, comprenant ceux qui vivent sur terre.

GÉOPHILIPE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au géophile. ‖ GÉOPHILIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des myriapodes chilopodes, ayant pour type le genre géophile.

GÉOPHONE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles cloisonnées.

GÉOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles de couleur de terre, comme les feuillets du chapeau de l'agaric géophylle.

GÉOPHYTE. s. m. (ét. gr., γῆ, terre; et φύω, je crois). Bot. Syn. d'Aréophyte. V. ce mot.

GÉOPITHÉCIEN, ENNE. adj. (ét. gr., γῆ, terre; πίθηξ, singe). Mamm. Qui est de la nature du singe et vit, non sur les arbres, mais à terre. ‖ GÉOPITHÉCIENS. s. m. pl. Groupe de la famille des quadrumanes platyrrhinins.

GÉOPONIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; πόνος, peine, travail). Didact. Agriculture.

GÉOPONIQUE. adj. des 2 g. Géogn. Qui a rapport à la géoponie.

— *Terre géoponique*. Celle qui est susceptible d'être employée à la culture des céréales.

GÉOPONIQUE. s. f. Ensemble des connaissances relatives aux travaux de la campagne et des jardins, soit d'utilité, soit d'agrément. La géoponique est la première branche de l'agriculture.

GÉORAMA. s. m. (ét. gr., γῆ, terre; ὅραμα, vue, vision, rad. ὁράω, je vois). Immense globe terrestre au centre duquel on est placé pour embrasser la terre tracée sur ses parois intérieures. Beau géorama. Géorama bien fait. Géorama de soie. Le *géorama* que nous avons vu à Paris présentait la terre à contre-sens; c'était le monde renversé. (Bouv.)

GEORGE (Saint). Fut un prince de Cappadoce qui vivait vers le milieu du IIIᵉ siècle de l'ère chrétienne et qui subit le martyre du temps de la persécution dirigée contre les chrétiens, sous Dioclétien.

— *Ordre de Saint-George*. Grand ordre militaire de Russie créé par Catherine II et dont l'insigne est une croix d'or à quatre branches simples, émaillée de blanc, ayant au centre un écusson de gueules chargé d'un saint George à cheval et terrassant un dragon. ‖ Ordre institué, au temps des croisades, par Othon III et Eckard, ducs de Bavière, et renouvelé en 1729, à Munich, par l'électeur Charles-Albert. La décoration consiste en une croix d'or à huit pointes pommelées, émaillée de bleu d'un côté et de rouge de l'autre; au centre est un médaillon chargé d'une image de la Conception, ayant au revers un saint George. ‖ Ordre militaire institué en Franche-Comté, vers 1400, par Philippe de Miolans. ‖ *Ordre militaire de Saint-George d'Alphana*. Ordre militaire d'Aragon, fondé vers le commencement du XIIIᵉ siècle. ‖ *Ordre de Saint-George de Montesa*. Ordre militaire fondé vers 1320, par Jacques II, roi d'Aragon. ‖ *Ordre de Saint-George de la Jarretière*. V. JARRETIÈRE. ‖ *Chevaliers de Saint-George*. Membre d'une congrégation militaire, fondée en Allemagne vers la fin du XVᵉ siècle.

— Hist. relig. *Congrégation de Saint-George in Alga*. Congrégation de chanoines réguliers, fondée à Venise au commencement du XVᵉ siècle.

— Géogr. *Canal de Saint-George*. Détroit situé entre l'Angleterre et l'Irlande, qui unit la mer d'Irlande à la mer Atlantique.

— Prov. *Être monté comme un saint George*. Avoir une excellente monture.

GEORGE. Nom qu'ont porté quatre rois de la Grande-Bretagne, appartenant tous à la maison de Hanovre ou de Brunswick-Lunebourg. GEORGE Iᵉʳ, fils d'Ernest-Auguste, et de la princesse Sophie, petite-fille de Jacques Iᵉʳ, monta sur le trône en 1714, à l'âge de 54 ans, mourut le 22 juin 1727. ‖ GEORGE II, fils de George Iᵉʳ, né à Hanovre le 30 octobre 1683, fut proclamé roi en 1727, mort presque subitement en 1760. ‖ GEORGE III, fils de Frédéric-Louis, prince de Galles et d'Augusta de Saxe-Gotha, et petit-fils de George II, succéda à ce dernier en 1760, à l'âge de 22 ans. Il mourut en 1820. ‖ GEORGE IV, fils aîné de George IV, né en 1762, fameux par les désordres de sa jeunesse, fut proclamé roi en 1820, mort en 1830.

— Géogr. *Iles du roi George*. Iles de la mer du Sud découvertes en 1765, par le commodore anglais Byron, qui leur donna le nom de son souverain. On les nomme communément Tiouka ou Taaroa et Tahapouta ou Tarapouta. ‖ *Lac George*. Lac des États-Unis, comté de New-York, au sud du lac Champlain avec lequel il communique. Les rives du lac George sont très-belles; les eaux remarquables par leur pureté nourrissent de bons poissons.

GEORGE DE TRÉBIZONDE. Savant Grec du XVᵉ siècle, appelé à Venise pour y enseigner la langue de ses ancêtres, mort à Rome en 1487, à l'âge de 90 ans.

GEORGE-TOWN. Géogr. Ville des États-Unis, chef-lieu du district fédéral. Université catholique, [illegible] ‖ [illegible] de 6,000 hab., chef-lieu de l'île anglaise de Grenade dans les petites Antilles.

GÉORGIE. (en arabe, en persan et en turc, *Gurdjistan*). Géogr. Gouvernement de la Russie asiatique, dans la région caucasienne; ch.-l. Tiflis. Le pays qu'il occupe comprenait anciennement trois royaumes : la Colchide, l'Ibérie, et une partie de l'Albanie. La Géorgie peut avoir 440 kilom. de long sur 300 de large; c'est une si belle contrée, qu'on a cru y trouver la vraie situation du paradis terrestre. La température est douce, quoique un peu froide dans les parties élevées; l'air pur et salubre. Le seul fleuve navigable est le Kour (l'ancien Cyrus): il traverse la Géorgie de l'est à l'ouest, reçoit l'Araxe, et se jette dans la mer Caspienne. Le fer, le plomb, le cuivre, le bois et le vin, sont les principales productions.

— Hist. La Géorgie a formé anciennement un État indépendant dont l'histoire est peu connue. Vers le milieu du XVIIᵉ siècle, elle fut conquise par la Perse et partagée en deux principautés : la portion la plus considérable de la Géorgie resta à la Russie depuis 1801; le reste continua de faire partie de l'empire ottoman.

— Un des petits États de l'Amérique septentrionale; 516,600 hab.

— *Nouvelle-Géorgie*. Partie de la côte occidentale de l'Amérique du Nord, qui se trouvait autrefois dans la Nouvelle-Bretagne, mais qui est comprise maintenant dans les États-Unis.

GÉORGIEN, ENNE. adj. Qui est de la Géorgie. Femme géorgienne. Familles géorgiennes. Rois géorgiens. Troupes géorgiennes.

— Qui appartient à la Géorgie ou à ses habitants. Langue, littérature géorgienne.

— substantiv. Habitant, habitante de la Géorgie. Un Géorgien. Une Géorgienne. Les Géorgiens sont le peuple le plus civilisé de l'isthme caucasien. Les *Géorgiens* n'ont jamais manqué de courage, et plusieurs d'entre eux, en Turquie, en Perse, en Égypte, ont déployé de grands talents et de brillantes qualités. (V. Rat.) Les *Géorgiennes*, si renommées par leur beauté, se livrent à l'intempérance et à l'effervescence de leurs passions. (Id.)

— GÉORGIEN. s. m. Langue parlée en Géorgie. Parler le géorgien. Le géorgien est, selon quelques savants, une langue à part, différente de toute autre, et cachant son origine dans la nuit des temps. D'autres le comprennent dans la grande famille des langues indo-européennes, où il paraît se rapporter spécialement au groupe mède.

GÉORGINE. s. f. Bot. Genre de plantes, type de la famille des géorginées.

GÉORGINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la géorgine. ‖ GÉORGINÉES. s. f. pl. Section de la sous-tribu des astéroïdées eclyptées, ayant pour type le genre géorgine. ‖ On dit aussi une géorginée.

GÉORGIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; ἔργον, ouvrage). Qui a rapport à l'art de cultiver la terre. Poëme géorgique. Traité géorgique. Poésie géorgique.

> Virgile, favori du dieu de l'harmonie
> A son chant *géorgique* employa tout son génie.
>
> F. DE NEUFCHATEAU.

— LES GÉORGIQUES. s. f. pl. Poème didactique qui enseigne l'art de cultiver la terre. Les Géorgiques de Virgile. Les Géorgiques de Delille. Ces nouvelles *géorgiques* (l'Homme des champs) n'ont rien de commun avec celles qui ont paru jusqu'à ce jour. (Delille.) Les *Géorgiques* de Virgile ont toute la perfection que peut avoir un ouvrage écrit par le plus grand poëte de l'antiquité, dans l'âge où l'imagination est le plus vive, le jugement le plus formé, et toutes les facultés de l'esprit dans toute leur vigueur et dans leur entière maturité. (Id.)

— Philos. *Géorgique*. Dans le système de François Bacon, Partie de la morale qui concerne la culture ou le perfectionnement des mœurs. Géorgique de l'âme.

GÉOSAURIEN, ENNE. adj. (ét. gr., γῆ, terre; σαῦρος, saurien). Erpét. Qui vit sur la terre. Reptiles géosauriens. ‖ GÉOSAURIENS. s. m. pl. Section de l'ordre des reptiles sauriens, comprenant ceux qui vivent sur terre. ‖ On dit aussi un géosaurien.

GÉOSCOPE. s. m. Art divin. Celui qui pratique la géoscopie.

GÉOSCOPIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; σκοπέω, observer). Divination tirée de la nature et de la qualité de la terre. ‖ Science qui traite des qualités de la terre.

— Art divin. Observation de ce qui se passe sur la terre, afin de s'en servir pour prévoir les événements futurs.

GÉOSOPHIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; σοφία, sagesse). Didact. Connaissance du globe de la terre sous le point de vue philosophique.

GÉOSPHÉRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; σφαῖρα, sphère, globe). Qui a rapport au globe de la terre, qui le représente. Machine géosphérique.

GÉOSTRATÉGIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; στρατηγία, camp). Didact. Art de la guerre envisagé sous le rapport des armées de terre.

GÉOTRUPE. s. m. Entom. Genre de coléoptères, type de la famille des géotrupides.

GÉOTRUPIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un géotrupe. ‖ GÉOTRUPIDES. s. m. pl. [illegible] ayant pour type le genre géotrupe.

GÉOTRUPIN, INE. adj. Entom. Qui ressemble à un géotrupe. ‖ GÉOTRUPINS. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères lamellicornes, ayant pour type le genre géotrupe. ‖ On dit aussi un géotrupin.

GÉPIDE. adj. et s. des 2 g. (de l'anglo-saxon *gebiden*, rester en arrière, parce que ces peuples ne parurent qu'après les autres Goths dans l'empire romain). Hist. anc. Nom d'un peuple goth sorti de la Scandinavie pour envahir l'empire romain au jour de sa décadence. Les Gépides occupèrent en Hongrie et dans la Transylvanie toutes les terres comprises entre le Danube, le Theis, le Morosch et le Thémès, jusqu'à ce qu'ils furent ou détruits ou soumis par d'autres barbares.

GÉRAINE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires du géranium.

GÉRANCE. s. f. (rad. *gérant*). Fonctions de gérant. Avoir la gérance d'une entreprise.

GÉRANCE. s. f. (du lat. *gerens*, de *gerere*, porter). Techn. Machine dont on se sert en Hollande pour décharger les vaisseaux.

GÉRANDO (Joseph-Marie, baron de). Philosophe, écrivain, et professeur à l'école de droit, né à Lyon le 29 février 1772, mort dernièrement à Paris, a donné l'impulsion au mouvement réactionnaire qui depuis trente ans s'est manifesté en France contre la philosophie sensualiste.

GÉRANOS. Myth. Sorte de danse dont les figures imitaient les détours du labyrinthe de Crète.

GÉRANIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui appartient, qui a rapport au géranium. ‖ GÉRANIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre géranium. ‖ On dit aussi une Géraniacée.

GÉRANIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Géraniacé. ‖ GÉRANIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre géranium. ‖ On dit aussi une géraniée.

GÉRANIER. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du géranium.

GÉRANIOLOGIE. s. f. (ét. gr., γέρανιον; λόγος, discours). Bot. Traité sur les géraniums. Lhéritier a fait une géraniologie.

GÉRANION. s. m. Un des noms vulgaires du géranium.

GÉRANIS. s. m. Chir. Bandage employé dans les luxations de l'omoplate ou les fractures des clavicules.

GÉRANIUM. s. m. (pr. *jé-ra-ni-omm*; du gr. γέρανος, grue, parce que son fruit a la forme d'un bec de grue). Bot. Genre de plantes géraniées dont les espèces les plus recherchées pour les jardins sont le géranium strié d'Italie, le géranium sanguin, le géranium macrorhize, et le géranium robertin, vulgairement nommé herbe à Robert, bec de grue. Les géraniums sont très-sensibles aux gelées, et demandent les mêmes soins que les orangers. Ils se reproduisent de graines et de boutures; quelques-uns ont la tige ligneuse. Les variétés sont très-friandes du géranium musqué. Les *géraniums* sont très-recherchés, soit à cause de l'éclat de leurs fleurs, soit à cause du parfum propre à toutes leurs parties. (Spach.)

— On leur a donné aussi le nom de *géranie*, *géranion*.

GÉRANT. part. prés. invar. du v. Gérer. Qui gère. Des personnes gérant elles-mêmes leur patrimoine.

GÉRANT, ANTE. adj. (du lat. *gerere*, administrer). Qui a la propriété de gérer. Rédacteur gérant. Associé gérant. Personne gérante. Dans les sociétés formées pour l'exploitation des journaux, les associés *gérants* sont tenus de choisir parmi eux un gérant responsable. (Teulet.)

GÉRANT, ANTE. s. Mandataire qui administre pour autrui, et qui a un compte à rendre de son administration. Tout *gérant* doit être Français, du sexe masculin, majeur, et jouissant les droits civils. (Lenard.)

— Celui des associés qui a l'administration de la société, et concourt à l'exécution des actes. Les associés commanditaires ne peuvent seuls être nommés *gérants* d'une société en commandite. (E. Regnard.)

GÉRARD (Franç.-Pasc.-Sim., baron). Célèbre peintre d'histoire, né à Rome en 1770, mort à Paris le 11 janvier 1837.

GÉRARDMER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Dié (Vosges); 5,700 hab.

— s. m. Nom donné à un fromage qui se fabrique dans le village de ce nom. Il se rapproche à quelques égards de ceux de Gruyère et de Brie, et les graines de cumin qu'on introduit dans le caillé lui donnent une odeur aromatique et une saveur âcre qui plaisent beaucoup à ceux qui en ont l'habitude. On l'appelle vulgairement *géromé*.

GÉRASCANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., γηράσκω, je vieillis; ἄνθος, fleur). Bot. Dont la corolle dure longtemps. Fleur gérascanthe.

GERBAGE. s. m. S'est dit pour Droit de gerbe. ‖ Levée des gerbes d'un champ.

GERBE. s. f. (du bas lat. *garba*, dérivé du [illegible] ou [illegible] en vieux [illegible] *garbe*) Agr. Faisceau de blés, de seigles, d'orges, étant [illegible] les épis tournés [illegible]. Gerbe de blé, [illegible]. Battre des gerbes. Faire des gerbes. Gerbe flot-

tante, ondoyante, féconde entassée, liée, dorée, frêle, mince, maigre, grosse. Il est encore moins aisé qu'on ne pourrait le croire de confectionner avec célérité une bonne et belle *gerbe;* l'opération, assez simple par elle-même, demande plus d'habitude qu'on ne croirait. (De Moléon.) On peut évaluer, terme moyen, qu'une *gerbe* rend en grain le tiers de son poids, plutôt un peu plus que moins. (Morogues.) Les *gerbes*, disait Xénophon, donnent à ceux qui les font croître le courage de les défendre. (B. de St-P.) La campagne était couverte d'épis jaunissants et d'esclaves qui les faisaient tomber sous la faux tranchante; de jeunes enfants les ramassaient et les présentaient à ceux qui en faisaient des *gerbes*. (Barth.) Pour vous la *gerbe* d'or se courbe sous ses grains (Desaint.)

Et l'aire, où le fléau dépouille les épis,
Attend en vain les dons que la *gerbe* a promis.
(Desaintange.)

. . . Des blés dont les *gerbes* flottantes,
Roulent au gré des vents leurs ondes jaunissantes.
(Delille.)

— Prov. *Mieux vaut le lien que la gerbe.* Se dit des personnes qui déshonorent l'habit qu'elles portent.

— Fig. et par extension, Assemblage, amas d'objets divers qui, par leur réunion, forment une gerbe ou en ont plus ou moins la forme. Gerbe de papier. La surface de ces contrées offre partout une suite, et quelquefois une *gerbe* de volcans (Buff.)

— Hydraul. Faisceau de plusieurs petits jets d'eau qui forment une girande de peu de hauteur. Les gerbes d'eau du Palais-Royal, du Luxembourg, de Versailles. La *gerbe* d'eau est d'un très-bel effet; c'est pour les grands jardins et pour les lieux publics un ornement qui de tout temps a été fort goûté. (De Moléon.)

— Pyrotech. Groupe de fusées dont l'explosion simultanée termine ordinairement les feux d'artifice.

— Par extens., se dit en parlant du tonnerre.

. . . Et la foudre bruyante
A mes pieds est tombée en *gerbe* flamboyante. (Del.)

— Vanner. *Gerbe d'osier.* Botte de joncs.

— Astron. Un des noms de la constellation appelée aussi la Chevelure de Bérénice.

GERBÉ, ÉE. part. pass. du v. Gerber. S'empl. adjectiv. Blé gerbé. Avoine gerbée. Futailles gerbées.

GERBÉE. s. f. (rad. *gerbe*). Botte de paille où il reste encore quelque grain. Gerbée de céréales. Gerbée de seigle, de froment, d'orge. Être nourri de gerbées.

GERBER. v. a. 1re conj. (rad. *gerbe*). Agric. Mettre en gerbe. Gerber du froment. Gerber du blé, de l'orge. Gerber de l'avoine.

— Absol. Il faut aller gerber. Il est temps de gerber.

— Tonnel. Amonceler les futailles les unes sur les autres. Opération qui se fait toujours lorsqu'il n'y a pas assez de place dans la cave ou dans le cellier. Gerber des futailles.

— Art milit. Empiler des bombes, des boulets, de manière à former une espèce de prisme triangulaire et en forme de trapèze. || Lancer des boulets contre un fort, une place, etc. Gerber une place.

GERBERIE. s. f. (rad. *gerbe*). S'est dit pour le Lieu où sont renfermées les gerbes.

GERBÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées mutisiées. Gerbérie de Burmann, de Linné. Gerbérie coronopifoliée. Gerbérie pilosellé.

GERBÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient de la gerbérie. || GERBÉRIÉES. s. f. pl. Section de la tribu des mutisiées, ayant pour type le genre gerbérie. | On dit aussi une gerbériée.

GERBIER. s. m. (rad. *gerbe*). Agric. Amoncellement des gerbes en plein air, appelé aussi meule. Gerbier de blé, d'avoine. Gerbier d'orge, de froment.

— Lieu où les gerbes sont amoncelées ou ont été amoncelées. Se coucher sur le gerbier. Dormir sur le gerbier.

GERBIER (Pierre-Jean-Baptiste). Célèbre avocat au parlement de Paris, né à Rennes le 29 juin 1725; mort à Paris le 26 mars 1788. Il était l'aigle du barreau à une époque où le barreau abondait en hommes supérieurs.

GERBIÈRE. s. f. Agric. Charrette pour transporter des gerbes. || Tas de gerbes.

GERBIFORME. adj. des 2 g. (du fr. *gerbe*, et du lat. *forma*, forme). Minér. Qui a la forme d'une gerbe. Cristaux gerbiformes.

GERBILLE. s. f. Mamm. Genre de rongeurs à longues jambes, et ayant trois doigts articulés à un seul os du métatarse. La gerbille du Canada, du tamarisc de l'Inde.

GERBILLON. s. m. (diminut. de *gerbe*). Petite gerbe.

GERBO, GERBOA. s. m. (de l'arabe *jerbouh*). Mamm. Espèce du genre gerboise. Les *gerboas* vivent en tribus, et paraissent rechercher les bulbes pour leur nourriture, préférablement à toute autre chose. (F. Cuvier.)

GERBOÏDE. adj. des 2 g. (rad. *gerboise*). Mamm. Qui ressemble à une gerboise. || GERBOÏDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des mammifères rongeurs, qui comprend les gerboises. || On dit aussi un gerboïde.

GERBOISE. s. f. (de l'ar. *jerboah*, même sign.). Mamm. Genre de rongeurs ayant le corps épais, [illegible] courte, [illegible] en

dessus, et le cou à peine sensible. Ces animaux, dont la physionomie générale est celle des rats, vivent de racines et de grains, et boivent peu; leur vie se passe dans l'obscurité, la lumière les incommode, et le jour est le temps de leur sommeil. Les gerboises se tiennent habituellement sur leurs pieds de derrière, sautant plus souvent qu'elles ne marchent, et ne se servant guère de leurs pieds de devant que pour porter leurs aliments à leur bouche ou pour grimper; d'où le nom de *rat lapede*, en lat. *dipus*.

GERCE. s. f. (rad. *gercer*). Entom. S'est dit d'un insecte qui ronge les feuilles, les étoffes, et y fait des gerçures.

— Se dit aussi vulgairement pour Crevasse. Avoir des gerces aux mains.

— Mar. Fente, ouverture dans le fil d'une pièce de bois résultant d'une trop longue exposition au soleil.

GERCÉ, ÉE. part. pass. du v. Gercer. S'empl. adjectiv. Main gercée. Arbre dont l'écorce est gercée. Le tableau *gercé* finit d'ordinaire par tomber en écailles. (Boutard.)

— *Gercé par.* Sa peau n'a pas été *gercée* par le froid. (Lacép.)

GERCEMENT. s. m. (rad. *gercer*). Action de gercer.

— Résultat, effet, produit de cette action. Le gercement d'une écorce.

GERCER. v. a. 1re conj. Le c prend une cédille devant *a, o. Gerçait. Gerçant.* Causer de petites fentes, faire des crevasses à la peau. Le froid gerce les mains. La bise gerce les lèvres.

— Par extens. La chaleur a gercé l'écorce de la terre. Les grandes chaleurs ont gercé cet arbre.

— Neutral. La terre gerce. Les lèvres commencent à gercer. Un mur qui gerce.

— SE GERCER. v. pron. Être gercé. Les lèvres se *gercent* à la grande gelée. (Acad.)

GERÇURE. s. f. Pathol. Petite fente ou crevasse peu profonde qui survient, par l'impression du froid ou de quelque autre cause irritante, aux lèvres, aux mains, aux pieds, et sur les parties de la peau exposées au contact de l'air. On les observe surtout aux mamelons, à l'anus, à la vulve, à la paume des mains, etc., et aussi chez les animaux, dans les plis des paturons des chevaux. Les *gerçures* du bout des seins, chez les femmes qui allaitent pour la première fois, sont excessivement douloureuses. (Grim. de Caux.)

— Bot. Petite fente qui se forme soit dans le bois, soit dans l'écorce par suite d'une sécheresse excessive.

— Comm. Fente vive qui se trouve dans le diamant.

— Œnol. Maladie de la vigne qui paraît être une sorte de brûlure.

— Peint. Maladie des tableaux dont l'enduit se fend en tout sens, soit par le travail de la toile ou du panneau, ou par toute autre cause.

GÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Gérer. S'empl. adj. Les obligations du gérant, comme celles du mandataire, varient suivant les affaires *gérées.* (E. Raymond.)

GERENDE. s. f. Erpét. Espèce de serpent du genre boa.

GÉRER. v. a. 1re conj. L'é se change en è devant une voyelle muette. *Je gère, tu gères, il gère.* Gouverner, administrer. Gérer les affaires de quelqu'un. Gérer une tutelle. Gérer un domaine.

— Être le gérant de. Gérer une entreprise commerciale, littéraire.

GERFAUT. s. m. Ornith. Seconde section du genre faucon, comprenant les animaux plus grands que les vautours.

GERGELIN. s. m. Comm. Huile que les Indiens tirent de la sésame.

GÉRICAULT (Jean-Louis-Théodore-André). Peintre, né à Rouen vers 1792, mort en 1826; était fils d'un ancien avocat, fut l'auteur du *Naufrage de la Méduse.*

GÉRIGONZA. s. m. Linguist. V. ZIRIGUENZA.

GÉRILLE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la chanterelle ou girolle ordinaire.

GÉRION (Ordre de Saint). Ordre militaire institué en Palestine, par Frédéric Barberousse.

GÉRIT. s. m. Dard qui a environ deux pieds de longueur, et dont on se sert pour la chasse aux ours.

GERLE. s. m. Ichthyol. Sur la côte de Nice, Mendole, poisson du genre picarel.

— Métrol. Mesure de capacité employée dans le canton de Neufchâtel; elle vaut 99 litres 99,0232.

GERLON. s. m. Techn. Cuve dont se sert le papetier.

GERMAIN (Saint). Évêque de Paris, né à Autun, vers l'an 496, mort en 576.

GERMAIN DES PRÉS (SAINT-). Célèbre abbaye de l'ordre de saint Benoît, située à Paris, fondée vers 558 par Childebert Ier, annexée en 1631 à la congrégation de Saint-Maur. Il en reste une belle église qui existe encore.

GERMAIN EN LAYE (SAINT-). Géogr. Ville de France, département de Seine-et-Oise, chef-lieu de cant. de l'arr. de Versailles, à [illegible] kil. de cette ville et 20 kil. de Paris: [illegible] hab. Jolie ville, commerçante en grains, [illegible] crins et bois. Elle avait deux châteaux, où plusieurs rois ont fait leur séjour. L'un, qui subsiste

encore, bâti depuis plusieurs siècles, et augmenté sous différents règnes, notamment par Louis XIV; c'est aujourd'hui un pénitencier militaire; l'autre, bâti par Henri IV, est en grande partie abattu. Belle terrasse qui domine la Seine. Autour de la ville est une forêt de 24 kil. de tour. Saint-Germain communique avec Paris par un chemin de fer d'environ 16 kil.

— Hist. *Paix ou traité de Saint-Germain.* Traité conclu le 8 août 1570, au nom du roi, avec les calvinistes, par les sieurs de Biron et de Mesmes, et qui fut plaisamment nommée *paix boiteuse et mal assise*, parce que l'un était boiteux, et l'autre possédait la seigneurie de Malassise.

GERMAIN, AINE, adj. et s. (en lat. *germanus;* dérivé de *germen*, souche). Jurispr. Se dit du Frère et de la sœur nés du même père et de la même mère. On les appelle ainsi pour les distinguer des frères et sœurs consanguins, nés du même père, et des utérins, nés de la même mère, et non du même père. Frères germains. Sœurs germaines. Avoir un frère germain et deux frères consanguins. Avoir deux sœurs germaines et un frère utérin. Les germains, les utérins et les consanguins.

— Il ne s'emploie, dans le langage ordinaire, qu'en ligne collatérale, c'est-à-dire, en parlant des enfants des deux frères ou des deux sœurs, ou du frère et de la sœur. Cousin germain. Cousine germaine. Chez les Romains il n'y avait pas de prohibition pour le mariage des enfants des frères et sœurs, c'est-à-dire, des cousins *germains* (Dufey.) Chez nous, le pauvre, qui ne peut acheter des dispenses du pape pour épouser sa cousine *germaine*, doit s'en abstenir, d'après les lois canoniques. (Id.)

— *Issu de germain.* Se dit des enfants des deux cousins germains. Cousin issu de germain. Ils sont issus de germains. Elles sont issues de germain.

— *Il a le germain sur moi.* Il est cousin germain de mon père ou de ma mère.

GERMAIN, AINE. adj. et s. (de *Gerh* ou *wehrmanner*, homme de guerre; étymologie qui nous paraît la plus naturelle: *gehr* était le nom de leur arme, et de là est venu sans doute le mot *wehr*, qui répond au mot français *guerre*, en anglais *war*, les Germains s'étant nommés ainsi, nous ne voyons pas pourquoi on expliquerait leur nom par d'autres langues, comme par le latin *germani*, frères, ou par le persan, *irman*, *erman*, hôte, frère par l'hospitalité). Géogr. Habitant de la Germanie. Les Germains, peuples d'origine asiatique, habitaient primitivement le nord de la chaîne des montagnes qui réunissent l'Altaï et l'Himalaya au Caucase, et peuplèrent ensuite la Germanie quelques siècles av. J. C. Les Germains étaient grossiers plutôt que féroces, francs, loyaux, hospitaliers, observateurs religieux de leur parole, ils ne s'adonnaient pas à l'agriculture et ne vivaient que du lait et de la chair de leurs troupeaux et de leur chasse; ils avaient des demeures fixes, bien qu'ils détestassent les villes, ils étaient grands mangeurs et surtout grands buveurs; fêtes, visites, délibérations même en matière de gouvernement, tout se résolvait en festins. Ils étaient d'une haute taille, d'un teint frais et d'une santé robuste. Ils se groupaient autour de chefs de leur choix pour les grandes expéditions; ils obéissaient la plupart à des rois héréditaires, mais ils n'en avaient pas moins une sorte d'aristocratie dans le conseil des grands et des vieillards, et une démocratie dans les *mallus* ou diètes nationales, où tous les hommes libres se rendaient. Il faut bien distinguer chez les Germains la nation d'avec la bande; celle-ci se composait des hommes armés qui s'associaient à la fortune d'un guerrier renommé et le suivaient dans une expédition; dans celle-là étaient compris les femmes, les enfants, les vieillards. Leurs armes étaient pour l'infanterie, des épées longues et lourdes, comme celles des Germains franciques et allemaniques, ou courtes et tranchantes comme celles des Suèves, des arcs et des flèches, des épieux ou courtes lances, la hache à deux tranchants, la framée ou javelot à crochet, la cataie ou massue, la cuirasse en peaux de bêtes ou en fer, le bouclier long et étroit, le casque ou un bonnet de pelleterie avec un haut cimier. La cavalerie avait une lance plus longue. Leur religion était grossière; leur divinité principale était Hertha, la terre. Ils croyaient aux sorts, aux oracles, aux prophètes, les femmes surtout leur semblaient aptes à prédire, et sous ce rapport ils témoignaient à quelques-unes d'entre elles une vénération qu'on a eu tort de croire générale. Nous avons dans Tacite une peinture aussi élégante que détaillée des mœurs des *Germains.* (Vaudonc.)

— Se dit encore quelquefois pour Allemand.

GERMAINE. s. f. Bot. Genre de plantes labiées.

GERMANADA. s. f. (mot espag. qui littéral. signif. *fraternité*) Hist. Nom d'une association populaire qui s'était formée à Valence en 1520, durant les troubles qu'y avait excités la tyrannie des nobles. Des germanadas s'étaient également formées dans la plupart des villes d'Espagne, durant l'absence de Charles Ier, qui était allé recevoir la couronne impériale.

GERMANAT. s. m. Hist. V. GERMANADA.

GERMANDRÉE. s. f. Bot. Genre de plantes labiées à fleurs d'un blanc jaunâtre, et disposées en épi unilatéral à l'extrémité des tiges. Cette plante a une saveur âcre et amère. Elle est recommandée comme apéritive, sudorifique, vulnéraire. Les bestiaux ne la mangent qu'à défaut

d'autre nourriture. La germandrée frutescente a les fleurs d'un joli bleu violâtre. Germandrée maritime, officinale.

— Bot. Nom vulgaire d'une véronique.

GERMAND. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de philosophes indiens, ainsi appelés de ce qu'ils habitaient dans les bois, où ils vivaient de fruits sauvages, n'ayant d'autres vêtements que ceux qu'ils fabriquaient avec des écorces d'arbre. Ils s'abstenaient de l'usage du vin et du mariage.

GERMANÉITÉ. s. f. Vieux mot qui s'est dit pour Parenté.

GERMANICOPOLIS. Géogr. anc. Ville de Paphlagonie, dans un canton appelé *Domanitide.* Aujourd'hui *Castamoun.*

GERMANICUS (César). Fils de Drusus et d'Antonia, nièce d'Auguste. Né l'an de Rome 739, 15 ans av. J.-C., fut adopté par l'empereur Tibère. A la mort d'Auguste, il fut salué empereur, mais il refusa ce titre et continua la guerre contre les Germains. Jaloux de sa gloire, Tibère le rappela à Rome, et l'envoya en Orient pour apaiser les troubles d'Arménie. Il fit ensuite un voyage en Égypte, mais à son retour il trouva les troupes corrompues par Pison, confident de Tibère. Il l'exila. Quelque temps après, il mourut à l'âge de 34 ans, l'an 19, en se disant empoisonné. Pison, accusé de ce meurtre, prévint le supplice en se donnant la mort. La mort de Germanicus consterna tout l'empire; Tibère seul fit éclater sa joie.

GERMANIE. Géogr. Vaste contrée de l'Europe ancienne qui comprenait non-seulement le pays qui s'étend du Danube à la mer du Nord, et du Rhin à la Vistule, mais encore les contrées appelées aujourd'hui Danemark, Norwége, Suède, Finlande, Livonie et Prusse; contrées habitées par une multitude de peuplades différentes, mais dont les traits, les mœurs et le langage annonçaient néanmoins une origine commune. Les Germains formaient trois nations principales, les Istævons, les Ingævons et les Hermions. Les Hermions, qu'on regarde comme la souche commune, habitaient entre l'Elbe et la Vistule et portaient aussi le nom de Teutons et de Semnons. De cette souche s'étaient détachés deux rameaux, les Istævons, qui étaient allés s'établir à l'Ouest, et les Ingævons au Nord. Ces trois nations principales différaient cependant essentiellement entre elles. La nation istævone se composait d'un grand nombre de peuplades: les *Chamari*, les *Tubantes*, les *Usipii*, les *Ansibarii*, et les *Bructeri*, entre le Weser et le Rhin, les *Sicambri* et les *Marsi*, depuis la Lippe jusqu'à Cologne, mais plus tard, les *Lugmanni*, les *Chasoarii*, les *Tencteri* et les *Ingriones*, sur la rive occidentale du Weser jusque dans le Harz, les *Catti*, depuis les sources du Weser, le long de la forêt de Thuringe, jusqu'au Mein et à la Saale, et leurs alliés les *Nertereanes*, les *Dandari*, les *Turoni*, les *Marving* et les *Mattiaci*, dont les derniers habitaient autour de Wiesbaden et de Marbourg, tandis que les premiers s'étendaient dans la principauté de Waldeck jusqu'à Hanau; enfin les *Cherusci*, dans le Harz et les contrées environnantes, et les *Fosi*, leurs [illegible], dans le Brunswick, lesquels formaient avec les *Marsi*, les *Chasoarii*, les *Tubantes*, les *Dulgumnii*, les *Ansibarii*, etc., la confédération des Chérusques, dont les derniers se séparèrent par la suite. Toutes ces peuplades se confondirent dans trois grandes confédérations: celle des Sicambres, celle des Chérusques et celle des Cattes, dont sortirent plus tard les deux puissantes confédérations des Francs et des Allemans. Les Ingævons s'étendaient depuis l'embouchure du Rhin jusqu'au rivage occidental de la mer Baltique et depuis le Zuyderzée jusqu'à la Trave, dans le Holstein, ainsi que dans la presqu'île Cimbrique et dans la Scandinavie. Ils formaient également différentes peuplades: les puissants *Frisii* avec les *Frisabones*, les *Sturii* et les *Narsacii*, les *Chauci* ou Chauques, dans la Frise orientale, dans le pays d'Oldenbourg et de Brême, les *Angrivarii* dans les environs de Verden, de Lunebourg et de Kalenberg, les *Saxons*, dans le Holstein actuel, avec leurs trois peuplades, les *Ostfales*, les *Westfales* et les *Angrivii*, puis les habitants de la Péninsule, les *Nordalbingi*, qui, unis avec eux, se firent connaître plus tard sous les noms de *Normands* et de *Danois*. Aux Ingævons appartenaient aussi les peuples de la Scandinavie et de la Prusse, habitées, la dernière, par les *Ostiæi*, les *Venedi* et les *Sciri*, et la première par les *Hilleviones* dans le gouvernement actuel de [illegible], ou par les *Suiones* et les *Sitones*, les *Fenni*, les *Æstyi* et les *Veneti*. Les Hermions, qui, dans leurs migrations sont souvent désignés sous le nom de *Suèves*, formaient de même plusieurs peuplades, les *Varini*, entre les embouchures de la Trave et de la Warne, les *Semnones*, depuis la Warne jusqu'à l'Oder, les *Teutonoarii* et les *Viruni*, dans le pays de Lunebourg et dans le Mecklembourg, les *Rugii*, les *Turcilingii* et les *Sidini*, dans la Poméranie, les *Heruli* voisins des *Gothones*, sur les bords de la mer Baltique, et les *Gothones* eux-mêmes avec leurs rameaux dans en Pologne, les *Vandali* et les *Silingi* dans les Sudètes ou montagnes des Géants et la Lusace; les *Burgundiones* et les *Lygii*, avec les *Burii* [illegible] *Wandales*, en Silésie et en Pologne. Les *Longobardi* et les *Angli* étaient [illegible] d'Hermions, qui étaient alors établis parmi les Ingævons et les Istævons. Dans la [illegible] de la Germanie se trouvaient les [illegible] de différentes tribus, dont quelques-unes for-

rent par la suite de vastes empires; tels étaient les *Quadi*, les *Marcomanni*, les *Bogi* qui en descendent, les *Hermanduri* et les *Suevi* qui en sont issus.

— GERMANIE (Royaume de). Nom donné à un des royaumes nés du démembrement de l'empire de Charlemagne, et qui primitivement comprenait toutes celles des provinces situées au delà du Rhin qui avaient fait partie de la monarchie des Francs; et en deçà du Rhin les villes de Spire, de Worms et de Mayence. Il fut agrandi à plusieurs époques.

— Iconol. La Germanie est représentée sous la figure d'une grande femme avec un javelot et un bouclier plus long et plus étroit que celui des Romains.

GERMANIEN, ENNE. adj. et s. Hist. anc. Nom d'une des tribus des Perses; membre de cette tribu. Les Germaniens étaient adonnés à l'agriculture.

GERMANIQUE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient à la Germanie ou à ses habitants. Tous les anciens s'accordent à louer la pureté des mœurs *germaniques*. (Vaudonc.) L'époque de l'arrivée de la première colonie *germanique* sur les côtes de la mer du Nord peut être fixée environ à l'an 700 avant l'ère chrétienne. (Id.) Ceux des Suèves qui restèrent sur le continent *germanique* s'y établirent dans le pays appelé, par les plus anciennes chroniques des Scandinaves, *Suchsland*. (Id.)

— Hist. rom. Titre que prirent plusieurs empereurs romains, vainqueurs des Germains. Claude le Germanique. || Louis, petit-fils de Charlemagne, s'est aussi appelé *le Germanique*, parce que, par le traité de Verdun en 843, il avait obtenu en partage le royaume dit de Germanie.

— *Mer Germanique*. Mer située au Nord de la Gaule, entre les îles Britanniques et la Germanie. Aujourd'hui *mer du Nord*.

— Hist. *Empire germanique* ou *Empire romain germanique*. Se dit de l'empire d'Occident renouvelé par Charlemagne, après son démembrement entre les petits-fils de ce prince. On l'appelle aussi *Empire d'Allemagne*. V. EMPIRE.

— Ethnogr. *Langues germaniques*. Famille de langues indo-européennes en usage chez les descendants des anciens Germains ou des peuples de la même race. Les langues germaniques paraissent avoir plus d'affinité avec le zend qu'avec le sanskrit. La *famille germanique* se partage, selon quelques linguistes, en cinq rameaux, *tudesque, saxon, angle, normannique* et *gothique*. Selon d'autres, elle comprend : le *haut allemand ancien*, l'*allemand*, le *frison*, le *néerlandais*, le *mésogothique*, le *suédois*, le *danois*, l'*anglais*, etc.

— *Confédération germanique*. V. ALLEMAGNE.

GERMANIQUE. s. f. Géogr. anc. Nom donné à deux divisions de la Gaule ancienne sous les Romains. La *Germanique première* était une portion orientale de la Belgique, entre la Belgique première et le Rhin. Elle comprenait cinq peuples : les *Caracates*, les *Vangiones*, les *Nemetes*, les *Tribaci* et les *Rauraci*. La *Germanique deuxième* était une portion septentrionale de la Belgique; elle était située entre les Belgiques première et deuxième et la grande Germanie. Elle était habitée par les *Tongr*, les *Menapii*, les *Ubii*, les *Bataves*, les *Aduatiques*, les *Gugernes*, et les *Toxandres*.

GERMANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Germaniser. S'empl. adjectiv. Mot germanisé. Construction, locution germanisée.

GERMANISER. v. a. 1re conj. Rendre germain ou allemand.

— v. n. Faire des germanismes.

GERMANISME. s. m. En France, on appelle ainsi certaines locutions empruntées à la langue allemande, et que l'usage général n'a pas encore légitimées. Les germanismes les plus fréquents tiennent à l'emploi vicieux des verbes et des prépositions. *Viens chez moi*, au lieu de *viens auprès de moi*, est un germanisme. *Si cela me conviendrait*, pour *si cela me convient*, est également un germanisme.

GERMANO (SAN-). Géogr. Ville du royaume de Naples, province de la terre de Labour sur le Rabido, au pied du mont Cassin; 4,000 hab.

GERMANO-SAXON, ONNE. adj. Diplom. Qui appartient aux Germains et aux Saxons. Se dit de l'écriture plus communément appelée *saxonne*.

GERMANT. part. prés. invar. du v. Germer. Qui germe. Des plantes germant dans l'eau.

GERMANT, ANTE. adj. Qui est dans un état de germination. Une plante germante. Des tubercules germants. En vain on retournerait plusieurs fois une plante *germante*, la radicule et la plumule ainsi déplacées se retourneraient d'elles-mêmes pour reprendre leur direction primitive. (Dict. d'agr.)

GERME. s. m. (en lat. *germen*, dérivé de *gero*, porter). Phys. et hist. nat. Rudiment d'un être organisé qui vient d'être engendré. Rudiment de tout organe que le temps ou la nutrition amènera au terme de perfection dont il est susceptible. On comprend sous le nom de *germes*, les bulbes, les bulbilles, les tubercules, les turions, les bourgeons, les lenticelles. Les germes diffèrent essentiellement des graines, en ce qu'ils ne sont que les fragments de végétaux, tandis que celles-ci sont des végétaux complets, quoique en miniature. Les animaux comme les plantes ont un germe, et chaque espèce a le sien, différent de celui des autres. Germe puissant, vigoureux, créateur, fécond, fertile, fructueux, inépuisable, généreux, précieux, précoce, tardif, lent, paresseux, assoupi, endormi, impuissant, développé, infecté, corrompu. Dans son *germe*, en naissant, on voit mourir l'épi. (Thom.) Chaque *germe*, soit qu'il doive donner naissance à un organe descendant ou ascendant, est susceptible de fournir un végétal entier. (Lemonn.) Le spasme que l'utérus éprouve peut faciliter l'avortement en produisant le détachement du *germe*. (Rostan.) Le *germe* est le premier point et l'indispensable exorde de la génération. (Anquetin.) Le *germe*, c'est l'individu tout entier réduit à ses plus simples éléments, c'est le principe renfermant toutes les conséquences. (Id.) Le fruit meurt en naissant dans son *germe* infecté. (Volt.)

. . . . . Ces *germes* sans vigueur
Attendaient pour agir une heureuse chaleur. (CASTEL.)

— Le germe des plantes, du moment qu'il est fécondé et déjà entouré de ses enveloppes, prend le nom de *graine*. Le germe des mammifères fécondé s'appelle *embryon*; il prend le nom d'*œuf* chez les animaux ovipares; mais le germe proprement dit ne forme qu'une partie fort restreinte de l'œuf et de la graine. Chez les vivipares, le germe fécondé n'a pas reçu de nom particulier, on le désigne toujours sous celui de *produit de la conception*.

— *Faux germe*. C'est ainsi qu'on nomme abusivement la matière informe qui provient d'une conception défectueuse. Cette femme est accouchée d'un faux germe.

— *Le germe d'un œuf*. Se dit communément d'une certaine partie compacte et glaireuse qui se trouve dans l'œuf.

— Bot. Se dit quelquefois pour l'ovaire, c'est-à-dire, pour la partie de la fleur qui devient le fruit lorsque la fécondation s'est opérée. Le *germe* est ordinairement à la partie inférieure du pistil. (Acad.)

— La partie de la semence dont se forme la plante. Le germe du blé. Le germe du gland. Le germe de l'amande. Ces deux coquilles, réunies par une suture, renferment deux lobes divisés en partie par un zeste et réunis vers la pointe, qui contient le *germe* ou les premiers linéaments du noyer. (B. de St-P.)

— Partie d'une racine bulbeuse ou tubéreuse qui produit une nouvelle plante. Le germe d'un oignon. Une pomme de terre a ordinairement plusieurs *germes*. (Acad.)

— Première pointe qui sort d'une graine, d'une bulbe, etc., lorsqu'elle commence à pousser. Les fourmis rongent le *germe* du blé. (Acad.) Le *germe* des dents est d'abord contenu dans l'alvéole. (Buff.)

— *Emboîtement des germes*. D'après une opinion assez générale, le germe préexiste dans l'ovaire, et la fécondation n'a pour but que de déterminer son développement. D'après ce système, si l'ovaire de la femelle contient les germes de tous les êtres qui doivent naître d'elles, il faut que ceux-ci renferment le germe d'autres ovaires, qui à leur tour en renferment d'autres, et ainsi de suite à l'infini. Il en résulte encore que la première femelle de chaque espèce contenait les germes de tous les individus qui ont existé, et qui existeront jusqu'à l'extinction de son espèce, c'est ce qu'on a nommé le système de l'*emboîtement des germes*.

— Fig. Principe, cause, source, origine de quelque chose. Les germes de la vie. Le germe d'une maladie. Apporter les germes de la peste.

— Se dit, dans le même sens, des choses morales. Un germe de division. Un germe de procès, de querelle. Des germes de rébellion. Le germe d'une grande pensée. Étouffer le germe des vices. Faire éclore, développer le germe des vertus. Les germes de la corruption. Pour peu qu'on sonde le cœur humain, on y trouvera le *germe* de toutes les passions. (Mass.) Les vices les plus détestables sont toujours accompagnés de quelques *germes* de vertu. (Goldsm.) Une fausse définition est un *germe* d'erreurs. (Boiste.) La fortune, en nous prodiguant ses biens, y laisse un *germe* de mal qui les altère. (Id.)

Le *germe* des douleurs infecte leurs repas,
Et dans des coupes d'or ils boivent le trépas. (THOMAS.)

Et d'ivresse et d'erreur imprudente nourrice,
La volupté nous berce entre les bras du vice,
Et de son souffle impur, fléau de nos beaux ans,
Sèche et brûle en sa fleur le *germe* des talents. (DESSAINTANGE.)

— Fig. Se dit aussi en parlant des personnes qui ne font que de débuter dans une carrière quelconque.

Germe naissant, par le vent emporté,
Sur quel terrain puis-je espérer de croître? (VOLT.)

— Philos. herm. Le mercure. La pierre ne peut croître ni multiplier sans le *germe*. (Acad.)

— Manég. Marque noire que le cheval porte dans la mâchoire et qui s'y conserve de cinq ans et demi à sept ou huit ans; après quoi on dit que le cheval ne marque plus.

— Agric. Agneau femelle dans le département des Ardennes.

— Navig. Petit bâtiment dont on se sert en Égypte. V. DJERME.

GERMÉ, ÉE. part. pass. du v. Germer. S'empl. adjectiv. Du blé germé. Des marrons, des oignons germés. On a vu des haricots et des pois sortir *germés* de l'estomac et des intestins humains. (Lemonn.)

GERMER. v. n. 1re conj. Pousser un germe au dehors. Le blé commence à germer. Le blé a germé dans la grange. L'humidité de l'air a fait germer ces oignons. Ces pommes de terre germent. L'oxygène est nécessaire, car les graines ne *germent* ni dans le vide, ni dans l'eau qui a bouilli. (Lemonn.) On a remarqué que des graines immergées dans le chlore et retirées avant que la radicule paraisse au dehors, *germent* plus vite qu'à l'ordinaire. (Id.) Le cresson alénois peut, par l'effet du chlore, *germer* en six heures au lieu de vingt-quatre ou trente. (Id.) La plupart des graines *germent* à l'ombre. (Id.) Il n'y a pas, que l'on sache, de graine susceptible de *germer* au terme de la glace fondante. (Id.) La plupart des graines *germent* dans l'eau. (Id.)

— Fig. Se développer, s'accroître, produire ses effets. La parole de Dieu a germé dans son cœur. Ces idées commencent à germer dans les esprits. Faire germer les vertus dans le cœur d'un jeune homme. L'esprit de révolte germait en secret. Les meilleures lois ne feront point *germer* la vertu dans un mauvais cœur. (F. Bacon.)

— Fig. Prospérer. Ses leçons ont *germé* dans un grand nombre d'entre eux. (Cuvier.)

GERMICIDE. s. des 2 g. Néol. Celui, celle qui détruit un germe, qui l'empêche de se développer. || Crime du célibataire envers la nature.

— Il s'emploie adjectiv. Il n'y a que le Dieu qui préside au meurtre et au néant qui puisse recevoir les vœux sacrilèges, les vœux *germicides* d'une jeune religieuse. (Marquis de l'Angle.)

GERMIFICATION. s. f. (pr. *jèr-mi-fi-ka-cion*). Transformation, conversion en germe. Dans les animaux, l'appareil féminin nous offre l'appareil de la *germification*. (Encycl. mod.)

GERMINAL, ALE. adj. Bot. Qui se développe en place de la graine. Feuilles germinales.

GERMINAL. s. m. Cal. républ. Septième mois de l'année de la République française, commençait le 21 mars et finissait le 19 avril. Il était ainsi nommé, parce qu'il tombait à l'époque où la nature développe le germe de la semence qui lui a été confiée.

GERMINANT, ANTE. adj. Qui se reproduit à la manière des végétaux. Vieux et inusité.

GERMINATEUR, TRICE. adj. Qui est propre à germer. Le froid excessif, celui qui suffit pour congeler le mercure, prolongé pendant quinze minutes, ne détruit nullement et même n'altère pas la faculté *germinatrice* des graines. (Lemonn.)

GERMINATIF, IVE. adj. Qui peut se développer, germer. || *Faculté germinative*. Faculté qu'ont les graines de germer, ou plus généralement celle qu'ont les corpuscules reproducteurs des corps de se développer quand ils viennent à être placés dans des circonstances favorables. Presque toutes les graines, abritées du contact de l'air, conservent pendant des siècles leur vertu *germinative*. (Castel.)

GERMINATION. s. f. (pr. *gèr-mi-na-cion*; en lat. *germinatio*, dérivé de *germen*, germe). Physiol. végét. Puissance végétative par laquelle la graine prend son mouvement vital et commence à se développer. Confiée à la terre, gonflée par l'humidité qu'elle absorbe, la graine éprouve bientôt une métamorphose; les cotylédons grossissent; la radicule s'allonge, s'enveloppe, se rompt; la plumule se dresse et se dégage de cette enveloppe, et les cotylédons s'étalent pour fournir à la plante la nourriture dont elle a besoin dans son état de faiblesse. Cette période de la vie végétale correspond à l'allaitement des mammifères, ou mieux encore à l'incubation des oiseaux. Germination des semences. Germination des plantes. L'époque de la germination. La chaleur et l'humidité avancent la *germination* des semences. (Acad.) On allumait autour de ces lits de terre des feux de bois vert, pour hâter la *germination* au moyen de la fumée. (Chateaub.) Enfin, tous nos laboureurs savent combien ces mêmes phases accélèrent la *germination* des plantes et les générations des animaux. (B. de St-P.) Quant à la lumière, l'expérience a montré qu'elle est plus nuisible qu'utile à la *germination*. (Lemonn.)

GERMINER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Germer.

GERMINIPARE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui se reproduit par des germes.

GERMINIPARIE. s. f. (ét. lat., *germen*, germe, *pario*, je produis). Physiol. végét. Mode de génération qui consiste en ce qu'un corps organisé pousse de nouveaux produits, dont le développement donne lieu à de nouveaux individus.

GERMOIR. s. m. (rad. *germe*). T. de jardin. Trou fait en terre, caisse, pot destiné à recevoir les graines qui demandent à être mises en terre immédiatement après leur chute de l'arbre, mais qu'on ne veut cependant semer qu'au printemps. En général toutes les graines des arbres et des plantes indigènes gagnent à être mises au *germoir*. (Morog.) La nécessité d'économiser le terrain et le temps dans les grandes pépinières, fait qu'on met toujours au *germoir* les graines qui ne lèvent que la seconde année, comme celles des néfliers, des sorbiers, des alisiers, etc. (Id.) C'est toujours dans un terrain sec qu'on doit établir les *germoirs*. (Id.)

— Brass. Sorte de cellier destiné à la germination des grains. Le *germoir* doit être dallé en pierres unies, afin que l'on y puisse facilement retourner le grain à la pelle. (Fr.)

— Bot. Gazon, dans le département du Var.

GERMON. s. m. Ichthyol. Poisson du grand Océan austral. || Un des noms du dauphin.

GERMURE. s. f. (rad. *germe*). Physiol. végét. Synonyme inusité de Germination, végétation.

GÉROCOMIE. s. f. (ét. gr., γέρων, vieillard; κομεῖν, soigner). Médec. Branche de l'hygiène qui traite des moyens de conserver la santé des vieillards.

GÉROFLÉE. s. f. Helminth. Genre de vers intestinaux.

GÉROMÉ. s. m. Nom vulgaire du fromage dit de *Gerardmer*, qu'on fabrique dans les Vosges, et qui se rapproche des fromages de Brie. Un géromé. Des géromés. V. GÉRARDMER.

GÉRONDIF. s. m. (du lat. *gerere*, faire). T. de gramm. lat. Se dit des inflexions particulières que l'usage de la langue latine a données au participe en *dus*, lorsqu'on les emploie comme cas de l'infinitif. Il y a trois gérondifs, l'un en *di*, l'autre en *do* et le troisième en *dum*. Le gérondif est, comme l'infinitif, un véritable substantif verbal, qui a ses cas comme les substantifs ordinaires. En voici la déclinaison complète tirée des auteurs latins.

N. Nunc est *bibendum*. HORACE.
G. Non est *narrandi* locus. TÉRENCE.
D. Vultis *auscultando* operam dare. PLAUTE.
Acc. Ad *audiendum* parati sumus. CICÉRON.
Abl. Ab *ædificando* sunt deterriti. SULP.-SÉVÈRE.

— Abusivement. Participe présent d'un verbe français précédé de la préposition *en*. En allant, en lisant. Cette fausse indication lui a été donnée par quelques grammairiens anciens qui s'y sont crus autorisés par l'usage dans lequel on était de traduire le gérondif latin en *do* par cette locution. Legendo, *en lisant*. Pugnando, *en combattant*. Mais c'est une mauvaise analyse. Dès qu'il y a deux mots dans une locution, il faut rendre compte de l'un et de l'autre, et dire *en*, préposition; *lisant*, participe présent du verbe *lire*, etc.

GÉRONTE. s. m. (du gr. γέρων, gén. γέροντος, vieillard, sénateur, personnage respectable). Ant. gr. Nom que les Crétois et les Spartiates donnaient à leurs sénateurs, qui toujours étaient pris parmi les vieillards les plus respectables.

— Par extens. signifie chez les mêmes peuples un personnage respectable.

— Dans notre ancienne comédie. Nom propre habituel du père ou du personnage grave de la pièce. Les premiers *Gérontes* n'eurent sur la scène aucune teinte de ridicule; de là l'étymologie, nos auteurs avaient pris la vieillesse au sérieux et en faisaient l'organe de la raison et de la sagesse. Mais *Géronte* se vit peu à peu déchu de ce beau rôle. A mesure que l'âge avancé cessait d'être l'objet d'une respectueuse considération, il cessait, lui, d'être un personnage important. De là l'acception suivante.

— Bourru, rabâcheur, bonhomme, homme simple et crédule, ce qu'en style de coulisse on appelait un *père dindon*. Dans le théâtre moderne, les *Gérontes* ont entièrement disparu de la scène, et c'est sous des noms plus burlesques qu'on y raille la vieillesse.

GÉRONTOCRATIE. s. f. (pr. *jé-ron-to-kra-cie*, ét. gr., γέρων, γέροντος, vieillard; κράτος, force, puissance). Gouvernement des vieillards; intervention des vieillards dans les affaires du pays. Les législations de Minos et de Lycurgue admirent de vigoureux éléments de gérontocratie dans leurs constitutions. En Crète comme à Sparte, en effet, les gérontes ou vieillards avaient une influence considérable dans les affaires publiques, et un certain nombre d'entre eux formait le premier corps de l'État. Les familles ont dû primitivement se constituer sous la forme politique de la *gérontocratie*, les vieillards ou gérontes se réunissant comme chefs en conseil pour aviser aux intérêts de la communauté, ou bien l'autorité se trouvant déférée au plus ancien comme au plus digne de commander. (Dehèq.) La *gérontocratie* se retrouve sous la tente des patriarches, et il en reste encore quelques traces dans les tribus arabes et chez les peuplades du Nouveau-Monde. (Id.)

GÉRONTOCRATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la gérontocratie. Pouvoir gérontocratique. Influence gérontocratique. Dans notre siècle, l'influence *gérontocratique* est moindre assurément qu'à aucune autre époque, ce n'est peut-être pas un bonheur, car rien n'entretient plus les mœurs et les lois qu'une extrême subordination des jeunes gens envers les vieillards. (Montesq.)

GÉRONTOPOGON. s. m. (ét. gr., γέρων, γέροντος, vieillard; πώγων, barbe). Bot. Salsifis des prés, dont les graines sont couronnées d'aigrettes.

GÉROPOGON. s. m. (ét. V. GÉRONTOPOGON). Bot. Genre de plantes chicoracées, qui se rapproche par le port et les qualités du salsifis. Il renferme trois espèces qui sont des plantes annuelles de l'Europe méridionale. Le géropogon glabre. Le géropogon velu. Le géropogon claviculé.

GÉROUIN. s. m. Comm. Espèce de quintal dont on se sert au Caire pour évaluer les poids des marchandises volumineuses.

GÉROUSIE. s. f. (du gr. γερουσία, dérivé de γέρων, vieillard). Sénat ou premier corps de l'État que formaient à Sparte et dans la Crète un certain nombre de gérontes ou vieillards. V. GÉRONTOCRATIE.

GERRIS. s. m. Entom. Genre d'insectes géo-

corises dont l'espèce la plus commune se remarque souvent dans l'été sur la surface des eaux dormantes, et même des rivières et des ruisseaux.

GERS. (pr. *jer*; en lat. *Ægircius*, du celt. *eg*, eau, rivière, *gyrch*, impétuosité; *egyrc*, rivière qui coule avec impétuosité). Géogr. Département du sud-ouest de la France, divisé en cinq arrondissements; il y a huit grandes routes royales et quatorze départementales. Le sol de ce département est calcaire et argileux; une assez grande partie est composée de bruyères et de landes. L'agriculture est encore peu avancée, quoique de notables améliorations aient marqué les dernières années. Cuivre, plomb, cobalt. Froment, vins, fruits; chevaux, bestiaux, volaille. 313,000 hab. Chef-lieu, Auch.

— Rivière de France qui prend sa source dans les Hautes-Pyrénées, traverse le département auquel elle donne son nom, et se jette dans la Garonne.

GERSEAU. s. m. Mar. Corde qui sert à suspendre une poulie ou à la renforcer de peur qu'elle n'éclate.

GERSÉE. s. f. Bot. Suc de la racine d'arum séchée au soleil et dont les dames se servaient en Italie pour se blanchir la peau.

GERSON (Jean Charlier, dit). Célèbre chancelier de l'Église et de l'Université de Paris, et orateur du roi très-chrétien au concile de Constance, fut la lumière de son siècle et de l'université par sa doctrine et son enseignement dans les temps les plus orageux, durant le grand schisme et les dissensions civiles qui divisaient l'Église et l'État. Il naquit au hameau de Gerson, près de Rhétel, dans le diocèse de Reims, en 1363, et mourut en 1429. On lui attribue généralement l'*Imitation de Jésus-Christ*.

GERSTEMBERG (Henri-Guillaume de). Écrivain allemand, remarquable par l'influence qu'il a exercée sur la littérature de son siècle comme poète et comme critique, naquit en 1737, à Tondern, dans le duché de Sleswig, et mourut en 1823.

GERTRUYDENBERG. Géogr. Ville forte des Pays-Bas, province du Brabant septentrional; 1,500 hab.

— Hist. *Conférences de Gertruydenberg.* Conférences où Louis XIV offrit, après la défaite de Malplaquet, de rendre toutes les conquêtes qu'il avait faites depuis 1648, et d'abandonner Philippe d'Anjou. Les alliés ayant exigé que le roi fît lui-même marcher des troupes pour détrôner ce prince, les conférences furent rompues en 1710.

GÉRUME. s. f. Bot. Genre de plantes méliacées à feuilles alternes, ovales oblongues, légèrement dentées.

GERVAIS et **PROTAIS** (Saints). Fils de saint Vital et de sainte Valérie, dont les corps furent trouvés par saint Ambroise en faisant fouiller devant les tombeaux des saints Félix et Nabor. L'Église latine célèbre leur fête le 19 juin, jour de la translation de leurs reliques en 386.

GERVILLIE. s. f. Foss. Sorte de coquille bivalve que l'on trouve dans les couches calcaires du départ. de la Manche, et qui ne se rapporte à aucun genre connu.

GÉRYON. Myth. Monstre à trois têtes ou à trois corps, qui régnait dans l'île d'Érythye ou dans les Baléares, lors de l'arrivée d'Hercule. Ce demi-dieu ayant enlevé les troupeaux de Géryon et tué le géant Euryton, leur gardien, eut à combattre Géryon lui-même et le terrassa.

GÉRYONIDE. adj. des 2 g. Acal. Qui ressemble à une géryonie. ‖ GÉRYONIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des acalèphes libres, ayant pour type le genre géryonie. ‖ On dit aussi un géryonide.

GÉRYONIE. s. f. Acal. Genre de méduse.

GERZÉRIE. s. f. Bot. Nom de l'ivraie dans quelques endroits.

GES. s. m. Métrol. Mesure de longueur employée dans l'Inde. Le ges de Calcutta vaut mètre 0,91438.

— Bot. Sorte de plante du Japon.

GÉSATE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois des bords du Rhône. On croit que les Jésates sont les mêmes que les Allobroges, peut-être appelés ainsi à cause du gèse qu'ils portaient.

— GÉSATE. s. m. Soldat gaulois armé d'un gèse. Selon quelques historiens, les plus vaillants guerriers de la nation gauloise étaient seuls armés de gèses.

GESCHEID. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les solides en usage dans quelques parties de l'Allemagne. Le gescheid de Darmstadt vaut deux litres.

GÈSE. s. m. Anc. art milit. Espèce de dard employé par les Gaulois et par les Romains.

GÉSIER. s. m. (pr. *je-zié*; du celt. *giger*, gésier). Ornith. Troisième estomac des oiseaux, dont les muscles et les tendons sont faibles chez les rapaces et les carnivores aquatiques et très-robustes chez les granivores, qui ont besoin de cet organe pour comprimer et achever de broyer les aliments, déjà ramollis dans le premier jabot, et humectés dans le second par les sucs que des glandes y sécrètent. Le gésier d'une poule. Le gésier d'un canard.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille très-rare de la Nouvelle-Hollande.

GÉSINE. s. f. Vieux mot qui signifie Les couches d'une femme ou le temps qu'elle est en couches. On ne s'en sert plus qu'en termes de palais et dans cette phrase, *payer les frais de gésine*.

> La terre tout ainsi qu'une femme en *gésine*,
> Ses fruits avec travail nous produit tous les ans. (RONSARD.)

La Fontaine s'est encore servi de ce mot.

> La perfide descend tout droit
> A l'endroit
> Où la laie était en *gésine*

GÉSIR. v. n. 2ᵉ conj. (du lat. *jacere*, être couché. On disait anc. *gir*.) Être couché, être étendu, reposer. L'infinitif n'est plus usité que dans le style marotique. Ils firent un étrange ravage de tout ce qu'ils rencontraient, car les membres coupés *gisaient* çà et là (Vaug.)

> Force vous est pourtant à la parfin
> Sur lit *gésir* en piteuse parade. (HAMILT.)

— Mais de cet ancien verbe nous avons conservé au présent *il gît*, *nous gisons*, *vous gisez*, *ils gisent*. Imparf. *Je gisais*, *tu gisais*, *il gisait*, *nous gisions*, *vous gisiez*, *ils gisaient*, Part. *Gisant*. Son plus fréquent emploi est à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif. C'est là que du lutrin *gît* la machine énorme. (Boil.)

> Nos deux Anglais lassés, sanglants, rendus,
> *Gisaient* tous deux sur le sol étendus. (VOLT.)

> Nul ne plaint son trépas, et sans être honoré,
> Sur des bords inconnus, son corps *gît* ignoré. (DEL.)

— Il est beau au figuré.

> Peuples, rois, vous mourrez, et vous, villes aussi,
> Là *gît* Lacédémone, Athènes fut ici. (RACINE.)

> Tel un pin, roi des monts, dans la plaine abattu,
> Roule et *gît* sans honneur dans la plaine étendu. (DE GUERLE.)

— *Ci-gît* formule ordinaire par laquelle on commence les épitaphes. *Ci-gît* qui assez mal prêchait. (Marot.)

> *Ci-gît* ma femme : ah ! qu'elle est bien
> Pour son repos et pour le mien ! (PIRON.)

— Mar. Se dit des côtes, des montagnes, des terres, et exprime le côté vers lequel elles sont tournées, leur situation. Ces îles gisent nord et sud, à la distance de huit kilom., c'est-à-dire, Elles sont situées à une distance de huit kilom. l'une de l'autre, l'une au nord et l'autre au sud. La côte gît nord et sud, est et ouest; s'étend du nord au sud, de l'est à l'ouest.

— A signifié Accoucher, être en couches.

> L'autre fait semblant d'être enceinte,
> Disant qu'elle est prête à *gésir*. (COQUILLARD.)

GESNER (Conrad), célèbre naturaliste, autrefois surnommé le Pline de l'Allemagne, naquit à Zurich le 16 mars 1516, et mourut en 1565. ‖ GESNER Jean-Mathias.) Célèbre humaniste allemand, né à Roth, dans le margraviat d'Anspach en 1691, mort en 1761, laissant des travaux qui attestent la vaste étendue de ses connaissances.

GESNÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des gesnériées, qui renferme une quinzaine de plantes originaires des Antilles. La gesnère cotonneuse. La gesnère frangée.

GESNÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une gesnère. ‖ GESNÉRIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui ont pour type le genre gesnère. ‖ On dit aussi une gesnériée.

GESSE. s. f. Bot. Genre de légumineuses, contenant plus de quarante espèces, dont plusieurs sont précieuses comme plantes fourragères, on divise ce genre en deux sections, les gesses vivaces et les gesses annuelles. Gesse des prés. Gesse des marais. Gesse tubéreuse. Gesse recourbée. Gesse des bois. Gesse anguleuse, velue, sans feuilles, sans vrilles. Gesse annuelle, articulée, odorante.

GESSEN. Géogr. anc. Pays d'Égypte que le roi Pharaon donna à la famille de Jacob.

GESSETTE. s. f. (diminutif de *gesse*). Bot. Espèce de petite gesse.

GESSNER (Salomon) (pr. *ghèss-ner*). Poète allemand dont les poésies sont connues de toute l'Europe. Né le 1ᵉʳ avril 1730, à Zurich, mort le 2 mai 1787.

GESTA. s. m. pl. (mot lat. qui signifie *actes*). Hyg. Terme qui désigne, parmi les objets qui font partie de l'hygiène, tous les mouvements que l'action musculaire imprime au corps entier, ou seulement à quelques-unes de ses parties, les divers modes de station, et les diverses attitudes ou positions qui dépendent de cette action musculaire diversement combinée, ainsi que tous les mouvements étrangers auxquels le corps obéit et qui peuvent avoir sur la santé une influence plus ou moins directe.

GESTATION. s. f. (pr. *jèss-ta-ci-on*; du lat. *gestatio*, dér. de *gestare*, porter). Action de porter; temps pendant lequel le fœtus des espèces vivipares reste renfermé dans le sein de la mère, depuis le moment de la conception jusqu'à l'époque où il arrive à la lumière. La *gestation* de la femme est de neuf mois; celle des chameaux de onze mois et demi; etc. (Bosquet.) Le calme et la sérénité de l'âme seront bien désirables pendant la *gestation*, et l'on mettra tout en usage pour les produire. (Rostan.)

— Ant. rom. Sorte d'exercice en usage chez les Romains pour le rétablissement de la santé. Il consistait à se faire porter en chaise ou en litière, à se faire traîner rapidement dans un chariot ou dans un bateau, pour donner au corps du mouvement et de la secousse. ‖ Lieu ombragé, partie d'un jardin, d'un portique, où l'on se promenait en litière, où l'on prenait l'exercice de la gestation.

— Syn. comp. GESTATION. GROSSESSE. Ce dernier mot peint l'état apparent de la femme enceinte; *gestation* présente l'image d'un fardeau que cette femme est obligée de porter. *Grossesse* ne s'applique qu'aux femmes, tandis que *gestation* peut s'appliquer aux femmes et aux femelles des animaux.

GESTATOIRE. adj. des 2 g. Ant. rom. Dont on se sert pour la gestation. Appareil gestatoire.

— Hist. *Chaise gestatoire*. Particulièrement, chaise à porteurs dont le pape fait usage.

GESTE. s. m. (du lat. *gestus*, dér. de *gerere*, faire). Mouvement extérieur du corps servant à exprimer nos sentiments, nos désirs, nos craintes, et toutes les sensations diverses que nous pouvons éprouver. Geste involontaire, naturel, volontaire, imitatif, pittoresque, expressif. Geste indécis, déterminé. Geste spontané. Faire des gestes Faire signe d'un geste. Repousser d'un geste. Langage des gestes. Un *geste* rude et brutal ne donne pas grand poids aux paroles. (De Jussieu.) Les *gestes* sont punissables en certains cas. (Bousquet.) Je le laissai accablé de ces douleurs de vieillard qu'on n'aperçoit point au dehors, qui n'excitent ni *gestes* ni cris, mais qui tuent. (J.-J. Rouss.) Il a rapporté de ses campagnes un certain air martial qui lui sied d'autant mieux que son *geste*, vif et prompt quand il s'anime, est d'ailleurs plus grave et plus posé qu'autrefois. (Id.) Démosthène faisait autant d'effet par ses *gestes* que par son éloquence. (Sallent.) Les juges de l'Aréopage se défiaient du *geste*, et pour en éviter la séduction ils prirent le parti de n'écouter les orateurs que dans les ténèbres. (Id.) Sans le *geste* des mains l'action est faible et sans âme. (Fabius.) Par les *gestes*, j'entends les mouvements des bras, de la tête, du corps entier, qui s'éloigne ou s'approche d'un objet, et toutes les attitudes que nous prenons, suivant les impressions qui passent jusqu'à l'âme (Condill.) Les *gestes* concourent avec les mouvements du visage pour exprimer les mouvements de l'âme. (Buff.)

> Prêt à faire sur vous éclater la vengeance,
> D'un *geste*, confident de notre intelligence. (RACINE.)

— Syn. de Pantomime. Le jeu de la physionomie, que nous comprenons dans l'art du *geste*, n'avait pas d'importance pour les anciens, au moins sur le théâtre, car on sait qu'ils portaient des masques. (Bareste.) Nous lisons dans Athénée et dans Apulée que l'art du *geste* était, de tous les arts libéraux, celui que les anciens aimaient et pratiquaient le plus. (Id.)

GESTE. s. m. (du lat. *gesta*, exploits) Vieux mot qui signifie Exploit, fait, action. Les faits et gestes de quelqu'un.

— On le dit encore aujourd'hui, par ironie, des actions répréhensibles de quelqu'un qui ont été accompagnées de quelque éclat. On connaît vos faits et vos gestes.

— *Chansons de gestes*. Anciens poèmes qui traitent des actions des anciens héros. Les plus anciennes chansons de gestes qui nous restent peuvent être attribuées au xiᵉ siècle, puisqu'il est question de l'une d'elles comme ayant été chantée à la bataille de Hastings. Les chansons de gestes sont en grands vers de dix ou douze syllabes, rangées par couplets monorimes, division semblable à celle des stances du *Roland furieux* et de la *Jérusalem délivrée*.

GESTICULATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui fait trop de gestes, qui fait des gestes affectés. C'est un grand gesticulateur. C'est un gesticulateur insupportable. Que penser, en effet, pour arriver à une juste appréciation, soit des démonstrations sans mesure d'un *gesticulateur* outré, qu'on croirait être toujours en scène, soit de l'apparente impassibilité de l'homme naturellement grave et austère. (Virey.)

GESTICULATEUR. s. m. Ant. rom. Esclave qui dans les festins découpait les viandes en cadence au son de la musique.

GESTICULATION. s. f. (pr. *jess-ti-ku-la-cion*; rad. *geste*). Action de faire des gestes affectés, indécents ou trop fréquents

— Quelquefois, Art du geste ou pantomime. Apprendre la gesticulation.

— Pathol. Action de faire des gestes, phénomènes qu'on observe dans un certain nombre de maladies.

GESTICULER. v. n. 1ʳᵉ conj. (rad. *geste*). Faire des gestes affectés, indécents ou trop fréquents. Il ne peut rien dire sans gesticuler. Mobiles comme le mercure, ils pirouettent, ils *gesticulent*, ils crient, ils s'agitent. (La Bruy.)

> Je vais donc m'enfoncer dans cette solitude,
> Et là *gesticulant* et braillant tout le soûl,
> Faire un apprentissage, en vérité, bien fou. (PIRON.)

GESTION. s. f. (pr. *jèss-ti-on*; du lat. *gestio*, dér. de *gerere*, gérer). Administration particulière La gestion des biens d'un absent. La gestion d'une tutelle. Rendre un compte fidèle de sa gestion. Bien s'acquitter de sa gestion.

GETA (P. Septimius). Second fils de l'empereur Sévère et de Julia Domna, prince aussi doux et aussi humain que son frère Caracalla était sanguinaire et féroce. Il fut assassiné, par les ordres de son frère, entre les bras de sa mère, où il s'était réfugié, le 2 février 212.

GÈTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. et Hist. anc. Nom d'un peuple scythe au nord de la Dacie. Hérodote considère les Daces comme Thraces, parlant la même langue, et les place sur la rive droite de l'Ister, entre ce fleuve, le mont Hæmus et le Pont-Euxin. Strabon dit que les Gètes et les Daces étaient un seul peuple. Les Gètes et les Daces sont les aïeux des Valaques.

GETHSEMANI. Géogr. sacr. Village situé sur une montagne, près de Jérusalem, où se trouvait le jardin des Oliviers.

GETHYLLIS. s. m. Bot. Genre de plantes narcissoïdes comprenant cinq espèces, toutes du cap de Bonne-Espérance. Les baies du gethyllis, qui ont une odeur et un goût de fraise très-agréables, font les délices des femmes du Cap.

GÉTONIE. s. f. Bot. Genre de plantes connu aussi sous le nom de Calycoptère.

GÉTULE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de la Gétulie. Les Gétules furent, dit-on, les premiers qui entrèrent en Afrique; ils vivaient de chair crue et d'une manière tout à fait sauvage. Les Gétules servirent Jugurtha contre les Romains, qui les soumirent ensuite.

GÉTULIE. Géogr. anc. Ancien nom d'une contrée d'Afrique qui avait au nord les deux Mauritanie, au levant le pays des Garamantes, au midi celui des Nègres, et au couchant la mer Atlantique.

GEUTBÉE. s. f. Petite cuve qui dans les environs de Paris sert d'unité pour savoir la quantité de raisin qu'on met dans la cuve où doit s'opérer la fermentation.

GÉVAUDAN. Géogr. Ancienne petite province de France, entre le Velay, le Vivarais, le diocèse d'Uzès, l'Allier et l'Orne, le diocèse d'Alais, le Rouergue et l'Auvergne. Le Gévaudan faisait partie du gouvernement du Languedoc, et forme aujourd'hui le département de la Lozère. Il tirait son nom des *Gabali* ou *Gavales*, ancien peuple de la troisième Aquitaine.

GÉVUINE. s. f. Bot. Genre de plantes établi sur une seule espèce qui croît naturellement au Pérou et au Chili. C'est un arbre de moyenne grandeur, qui a les feuilles ailées avec impaire, et les folioles arrondies et dentées.

GEYÉRITE. s. f. Minér. Quartz concrétionné qui se dépose sur les bords de la source jaillissante de Geyser, en Irlande.

GEX. Géogr. Arr. du départ. de l'Ain, entre le Jura et les Alpes. Cet arrondissement, peuplé d'environ 22,000 âmes, renferme 32 communes réparties en 3 cantons : Collonges, Ferney et Gex. Grande quantité de fromages façon Gruyère.

— Ch.-l. de cant. de l'arr. de Gex; 2,800 h Tribunal de première instance.

GHA. s. m. Philol. Une des consonnes de l'alphabet sanscrit. Gha est une des deux consonnes douces du premier ordre, ou de l'ordre des gutturales.

GHAÏN. s. m. Philol. La 22ᵉ lettre de l'alphabet turc, et la 19ᵉ de l'alphabet arabe. Le ghaïn est une gutturale fortement aspirée. ‖ Signe numérique de 1,000.

GHATTES (Monts). Géogr. (en ind. *ghauts* défilés). Double chaîne de montagnes qui traverse la grande péninsule de l'Inde à peu près dans la direction du sud au nord, et qu'on divise en Ghattes orientaux et Ghattes occidentaux. Comme ils se rapprochent plus de la côte de Malabar que de celle de Coromandel, ils partagent la péninsule dans sa longueur en deux sections inégales.

GHAZAL ou **GHAZEL.** s. m. Philol. arabe. Poésie, espèce d'ode amoureuse ou galante, dans le genre de l'ode anacréontique. Une collection nombreuse de ghazals, différents par la terminaison ou la rime, s'appelle *divan*.

GHAZIE. Relat. V. GAZIE.

GHAZIPOUR. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, dans la province du Bengale; les mahométans y sont en majorité.

GHAZNA. Géogr. V. GHIZNÉE.

GHÈBRE. Hist. or. (du mot pers. *ghebr*). Idolâtre, infidèle. Nom donné par les peuples musulmans aux nations qui ne professent pas l'islamisme et qui ne suivent ni l'Ancien ni le Nouveau Testament. ‖ Il s'applique plus particulièrement aux sectateurs de Zoroastre. Les Ghèbres semblent faire mystère de leur croyance; ils adorent le soleil comme l'emblème le plus admirable de la puissance divine, comme type du feu. Leur vénération se porte aussi sur la lune et sur les étoiles; c'est devant leur foyer ou en présence du soleil qu'ils font leurs prières.

GHEEZ. s. m. Linguist. Langue qui paraît appartenir à la famille sémitique, et qui est parlée par les peuples de l'Abyssinie.

GHELANKI. s. m. Géogr. Habitant du Ghilan.

GHELEYDE. s. m. Anc. législ. Sauf-conduit dans les anciennes coutumes de Belgique.

GHÉLUNE. s. m. Prêtre de la religion mongolienne ou dalaï-lamaïenne.

GHERGONG. Géogr. Ancienne capitale du royaume d'Assam. Cette ville est aujourd'hui en ruines.

GHERIA. s. f. Métrol. Mesure de longueur qui à Calcutta vaut mèt. 0,553.

GHET. s. m. (pr. *gu t*). Acte de divorce chez les anciens Juifs ‖ Lettre par laquelle un Juif déclare à sa femme qu'il la répudie.

GHETHOSYNÈS (du gr. γηθεῖν, donner de la joie). Myth. Qui inspire la joie. Epithète donnée à Bacchus et à Apollon.

GHIAMALA, s. m. Hist. nat. Quadrupède d'Afrique qui, selon quelques voyageurs, est moitié plus grand que l'éléphant, mais dont l'existence est fort douteuse.

GHIAOUR, adj. du pers. *ghiar*, veau; our, terminaison qui indique l'action, *ghiarour*, partisan du veau. Mot dont les Perses se sont servis comme synonyme de Mécréant, faisant allusion aux adorateurs du veau d'or dont il est souvent parlé avec mépris dans le Coran. La langue turque l'a depuis adopté pour désigner tout ce qui n'est pas musulman, et nous le traduisons par le mot Infidèle. C'est donc un terme de mépris que les Turcs regardés lancent à la tête des Européens dans leurs moments de colère. Autrefois les ghiaours étaient soumis à une foule de vexations.

GHIBERTI (Laurent). Célèbre fondeur et statuaire florentin. Né à Florence, en 1378, mort vers 1455. On lui doit ces admirables portes du baptistère, dont Michel-Ange a dit qu'elles étaient dignes d'orner l'entrée du Paradis.

GHIEF, s. m. Philol. La 25e lettre de l'alphabet turc, elle répond à notre g dur.

GHILAMS, s. f. pl. Comm. Étoffes de soie qui se font en Chine, et qui s'expédient en grande partie au Japon.

GHILAN. Géogr. Province de Perse dont le chef-lieu est Recht, 25,000 hab., descendants des anciens Gèles ou Caddusiens.

GHILGUL, s. m. Relig. juive. Métempsycose. Parmi les juifs modernes, plusieurs croient encore à ce dogme.

GHIMEL, s. m. Philol. 3e lettre de l'alphabet hébraïque. Le ghimel correspond au gamma grec et à notre g dur. Signe numérique de 3.

GHIOLOF. Géogr. Peuple de la Sénégambie ou Nigritie occidentale. — adject. Etat ghiolof.

— *Le Ghiolof* ou *Empire ghiolof*. Etat encore considérable, quoique bien déchu, situé dans la même contrée, et gouverné par un prince appelé Bour. Capitale: Ouarkogh.

GHIRLANDAJO. Dominico Corradi, dit le) Peintre florentin, né en 1451, mort en 1495. Il tenta le premier d'imiter la dorure à l'aide de la couleur; fut le maître de Léonard de Vinci et de Raphaël.

GHIZNEH ou **GHIZNIK**. Géogr. Ville de l'Afghanistan, chef-lieu de province, ancienne capitale des sultans Ghiznevides ou Gaznevides, 7,500 hab. On dit aussi *Gazna*.

GHOBBAN, s. m. Ichthyol. Poisson de la mer Rouge.

GHOLAÏTES, s. m. pl. Relig. mahom. Sectaires qui enorgueillissaient les imans des attributs de la divinité.

GHOSEL. Myth. pers. Ablution de tout le corps avec de l'urine de bœuf.

GHUMOURDJINA. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, en Roumélie, petit port situé à l'embouchure du Carient; 9,000 hab. On dit aussi *Kemouldjina*.

GHUNGRUS, s. m. Relat. Anneaux de métal garnis de grelots que les bayadères portent au bas de la jambe.

GHUZEL ou **GUZEL-HISSAR**. Géogr. Ville commerçante de l'Asie ottomane, eyalet d'Anatolie. Fabriques d'étoffes de coton; 30,000 hab.

GIABARIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fataliste de mahométans.

GIACOTIN, s. m. Ornith. Espèce de faisan.

GIAFARIEN, IENNE, adj. Philol. D'abord Giafar, qui lui appartient, qui lui est propre. Chronique giafarienne.

GIALDER, s. m. Relat. Cabane garnie seulement de lattes pour que l'air la traverse, et où les pêcheurs du Nord suspendent le poisson qu'ils veulent sécher.

GIAMBO, s. m. Bot. Arbre des Indes orientales, dont le fruit a la forme, la grosseur de nos petites pommes de reinette.

GIAMILES, s. m. pl. Race illustre de Perses.

GIAMSCHID. Frère ou neveu de Thahmouras, régna pendant 700 ans sur les Perses et, se croyant immortel, se fit rendre les honneurs divins; Dieu l'en punit en le détrônant.

GIAN. Myth. pers. Monarque de l'espèce des créatures que les Persans nomment *Giane*, et qui ont gouverné le monde avant Adam.

GIANNONE (Pierre). Célèbre historien né à la Capitanate (Naples), en 1676, mort en 1758, ou, selon d'autres, en 1748. Son principal ouvrage est une Histoire civile de Naples.

GIAOUR, s. m. Relig. mahom. V. GHIAOUR.

GIARENTE, s. m. Rept. Superbe serpent boa auquel quelques peuplades sauvages de l'Afrique rendent les honneurs divins.

GIAROLE, s. f. Ornith. Nom donné par Buffon à une prétendue perdrix de mer aux pieds noirs. Cuvier en fait un genre sous le nom français Glaréole.

GIAUCHEN, s. m. (pr. *jiô kenn*). Myth. mahom. Cotte de mailles; sorte de talisman composé de tous les noms de Dieu, que les Persans portent suspendu au cou ou au bras.

GIBAULT, s. m. Anc. art milit. Arme offensive que l'on a cru être une espèce de fronde. Peut-être aussi était-ce une massue.

GIBBAIRE, s. f. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance.

GIBBAR, s. m. Mamm. Poisson du genre des baleines.

GIBBASSE, s. f. Sorte d'escarcelle ou de bourse qu'on portait autrefois.

GIBBE, s. f. Conchyl. Coquille terrestre, blanche et longue de trois centimètres.

GIBBERTI, s. m. pl. Vrais croyants. C'est ainsi que les Arabes d'Afrique appellent ceux de leurs compatriotes établis dans le Dankali, ou ils font tout le commerce d'échange entre l'Abyssinie, la haute-Nubie et l'Arabie.

GIBBEUX, EUSE, adj. (en lat. *gibbosus*; de *gibbus*, bosse). Qui est bossu, élevé. Les parties gibbeuses de la lune sont les plus éclairées.

— Zool. Qui a plusieurs bosses sur le dos. Animaux gibbeux.

— Bot. Qui est relevé en bosse plus ou moins apparent. Si vous y regardez bien, vous trouverez pourquoi ces deux étamines sont plus courtes que les autres, et pourquoi deux folioles du calice sont plus bossues, ou pour parler en terme de botanique, plus *gibbeuses*, et les deux autres plus aplaties. (B. de St-P.)

GIBBIE, s. f. (du lat. *gibbus*, bosse). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des séricornes, ainsi nommé à cause de l'abdomen qui est globuleux.

GIBBIFÈRE, adj. des 2 g. (ét. lat., *gibbus*, bosse; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte une bosse.

— Bot. Se dit d'une corolle dont la gorge présente des dilatations en forme de bosse. Corolle gibbifère.

GIBBIFLORE, adj. des 2 g. (ét. lat., *gibbus*, bosse; *flos*, fleur). Bot. Qui a des pétales gibbeux.

GIBBIPENNE, adj. des 2 g. (ét. lat., *gibbus*, bosse; *penna*, aile). Entom. Qui a les élytres bombées, ovales et globuleuses.

GIBBIROSTRE, adj. des 2 g. (ét. lat., *gibbus*, bosse; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec bossu, surmonté d'une bosse.

GIBBON (Édouard). L'un des plus célèbres historiens anglais, né en 1737; publia l'Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain; ouvrage immense qui durera autant que la langue anglaise; mort en 1794.

GIBBON, s. m. Mamm. Singe du genre des orangs.

GIBBOSIFOLIÉ, ÉE, adj. (ét. lat., *gibbosus*, bossu; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles bosselées.

GIBBOSITÉ, s. f. (du lat. *gibbus*, et du gr. γιββός, même signif.). En général, toute saillie osseuse anormale d'une partie du tronc, soit par suite de carie d'un vertèbre, ou par une simple déformation de ses os, des côtes ou du sternum.

— Particul. Bosse, difformité qui résulte de la déviation de la colonne vertébrale sans carie; on a aussi donné exclusivement ce nom au mal vertébral de Pott.

— Bot. Etat de ce qui est gibbeux. Vous m'avez bien rendu raison de la *gibbosité* de deux folioles du calice, et de la brièveté relative de deux étamines, dans la giroflée, par la courbure de ces deux étamines. (J.-J. Rouss.)

GIBECIER, s. m. Techn. Celui qui fait des gibecières.

GIBECIÈRE, s. f. Espèce de bourse large et plate que l'on portait anciennement à la ceinture. Le cardinal de Lorraine était si grand aumônier, qu'il portait une *gibecière* pleine d'argent, et distribuait cet argent aux pauvres qu'il rencontrait par les rues. (Brantôme.)

— Sac de cuir, de filet, dans lequel les chasseurs mettent ordinairement leur plomb, leur poudre, et autres choses nécessaires à la chasse. Acheter une gibecière. Avoir une bonne gibecière. La gibecière d'un chasseur.

— Espèce de sac que les escamoteurs, les joueurs de gobelets attachent devant eux, quand ils font leurs tours, et dans lequel ils mettent leurs instruments.

— Conchyl. Nom marchand de diverses coquilles bivalves.

— Techn. Nom vulgaire donné à tous les peignes dont les valves sont également creuses et avec lesquels on fait des bourses à Naples.

GIBEL, s. m. Ichthyol. Poisson des rivières d'Allemagne.

GIBEL (Mont). Géogr. V. DJEBEL et ETNA.

GIBELET, s. m. Techn. Petit foret dont on se sert pour percer un tonneau quand on veut déguster le liquide qu'il contient. Les essayeurs ont toujours un gibelet dans leur poche.

— Prov. fig. et pop. *Avoir un coup de gibelet*. Avoir l'esprit léger, la tête un peu éventée.

GIBELIN, s. m. (de *Wablinga* ou *Gueibelinga*, nom d'un château que possédait dans les montagnes de Hertfeld la puissante maison des Hohenstauffen; littéral., l'artisan de la maison de *Gueiblingen*, partisan de l'empereur). Hist. Partisan d'une faction, qui, dans les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, était attachée aux empereurs, et opposée aux Guelfes, partisans des papes. Les Gibelins, partisans du pouvoir impérial, étaient ceux que l'injuste tyrannie de certaines villes puissantes avait poussés à prendre les armes contre leurs frères, et à appeler l'étranger à leur vengeance.

GIBELIN, INE, adj. Qui appartient aux Gibelins, qui est propre aux Gibelins, qui est composé de Gibelins. La faction gibeline. Le parti gibelin. Les villes gibelines. Un empereur gibelin. Ces querelles de l'empereur et du pape firent prendre une extension nouvelle aux dissensions des villes guelfes et *gibelines*. (Sism.)

GIBELOT, s. m. Mar. Pièce de bois fixée entre les deux plats-bords et l'étrave. La forme du gibelot tient le milieu entre la courbe et le guirlande.

— Dans quelques ports de construction. Pièce de bois fourchue qui lie les lisses de l'éperon à l'extrémité de la guibre.

GIBELOTTE, s. f. Art culin. Préparation qui suppose toujours qu'une chose a été dépecée. Autrefois le mot *gibelotte* était synonyme de Capilotade; mais il ne s'est conservé qu'à l'égard du lapin et de l'oison de ferme.

GIBERNE, s. f. Art milit. Boîte en bois recouverte de cuir, qui fait partie de l'équipement d'un soldat, et dans laquelle on met les cartouches et quelques menus objets pour l'entretien des armes.

— *Enfant de giberne*. Enfant né d'un militaire en activité.

— Cost. milit. *Giberne à la corse*. Genre de giberne qu'on a essayé de mettre en usage dans l'armée française, et qui se bouclait sur le ventre au moyen d'un ceinturon.

— Mar. *Giberne d'équipage* ou *cartouches*. Plus petite que la giberne des troupes de terre, et contenant autant de cartouches, elle se porte appliquée sur le ventre à l'aide d'une ceinture.

GIBERNERIE, s. f. Comm. Assortiment, fabrique, commerce de gibernes.

GIBET, s. m. (pr. *ji-be*; de l'arab. *gebel*, montagne, parce qu'anciennement les exécutions se faisaient sur les lieux élevés, afin que l'exemple fût vu de plus loin). Genre de supplice qui remonte à la plus haute antiquité, et l'instrument du supplice lui-même. Le gibet est l'instrument qui sert à exécuter ceux qui sont condamnés à être pendus. Dresser un gibet. Attacher à un gibet. Être condamné au gibet. Le *gibet* est une flétrissure pour le genre humain; on fait mourir trois ou quatre personnes, pour persuader aux autres qu'elles sont vertueuses. (Dubucq.) Bocalini préféra le *gibet* à la longue et ennuyeuse guerre de Pise. (St.-Evr.)

> Mon sentiment est messieurs, sauf les vôtres,
> Que le *gibet* soit désormais en fer,
> Ce monument nous coûtera plus cher,
> Mais ce sera pour nous et pour les nôtres. (***)

— Synonyme de Potence et de Fourches patibulaires. La potence n'a qu'un poteau, les fourches patibulaires en ont deux, et un gibet, construit indifféremment avec un ou deux poteaux, était destiné à inspirer une terreur plus grande, parce qu'il devait conserver le corps du supplicié jusqu'à la destruction naturelle. On descendait le cadavre de la potence, et on le mettait au gibet.

— *Gibet de Montfaucon*. Le plus ancien, le plus superbe et le plus fameux gibet du royaume. Il était élevé dans le ressort de la justice de Paris, aux portes de la ville.

— Prov. *Le gibet n'est que pour les malheureux*. Les richesses et le crédit servent ordinairement les grands criminels. ‖ *Le gibet ne perd point ses droits*. Les criminels sont punis tôt ou tard.

— Anc. cout. *Gibet à fest* ou *à faite*. Celui qui était surmonté d'un couronnement qui servait de signe de suzeraineté. ‖ *Autour de gibet*. Sorte de coiffure élevée sur des épingles.

GIBIER, s. m. (pr. *ji-bié*, du lat. *cibaria*, vivres, aliments). Il se dit de tous les animaux sauvages qu'on prend à la chasse, et plus particulièrement de ceux dont on mange la chair. Pays plein de gibier. Chasser le gibier. Tuer du gibier. Manger du gibier. Gibier à plumes, à poil.

— *Gros gibier*. Les sangliers, les cerfs, les daims, et autres animaux semblables. ‖ *Menu gibier*. Les lièvres, les lapins, les perdrix, etc., par opposition au gros; et les cailles, les grives, les mauviettes, etc., par opposition au gibier ordinaire.

— Prov. *Ce n'est pas là votre gibier*. Se dit en parlant d'une chose qui ne vous regarde pas, et dont vous ne devez pas vous mêler.

> Les œuvres de Clément Marot,
> Ne sont pas gibier de dévot. (CHARLEVAL.)

— En parlant d'une chose qui passe la capacité de quelqu'un, qui ne lui convient pas, on dit: *Ce n'est pas de son gibier*. L'histoire et la poésie sont mon *gibier* en matière de livres. (Mont.)

— *Gibier de galère*, *gibier de potence*, *gibier de grève*. Se dit des personnes qu'on présume devoir expier tôt ou tard, par un de ces supplices, les habitudes vicieuses et criminelles de leur vie. Le général Despinois mande Jontis, et le salue du nom de *gibier* de potence. (Mme Alloy.)

— *Gibier à commissaire*. Les filles de mauvaise vie.

— Prat. L'inculpé, le débiteur, ou l'affaire que l'on poursuit. Le débiteur est un *gibier* dont le nez du créancier ne perd jamais la trace. (De Juss.)

— Syn. comp. GIBIER. VENAISON. *Gibier* se dit de tous les animaux que l'on prend à la chasse: *venaison* de la chair des gros animaux que l'on tue à la chasse, telle que les cerfs, les daims, etc.

GIBLES, s. f. pl. Techn. Briques arrangées dans le four, de manière que la chaleur puisse se distribuer dans l'intérieur.

GIBLIEN, IENNE, adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la ville de Giblos ou Biblos, en Phénicie. Les Gibiens étaient habiles dans l'architecture. ‖ Qui concerne cette ville ou ses habitants.

GIBON. Myth. jap. Fête japonaise, dédiée à l'homme, qui se célèbre tous les ans au mois d'août. C'est une des plus solennelles.

GIBOUDOT, s. m. Hortic. Sorte de raisin noir des bords de la Loire.

GIBOULÉE, s. f. (du gr. γιβόλη, irruption subite). Nom qu'on donne communément à une pluie soudaine, de peu de durée, et surtout aux pluies mêlées de neige, de grésil, qui tombent dans les mois de mars et d'avril. La colère est un nuage qui passe comme une *giboulée*. (Clément XIV.)

— Fig. Les petites vérole, les rougeoles et les éruptions cutanées sont les *giboulées* de son printemps. (B. de St-P.)

GIBOYA, s. m. Erpét. Grand et beau serpent sans venin.

GIBOYER, v. n. 1re conj. Chasser, prendre du gibier. Aimer à giboyer. Fam.

— Par extens. Se nourrir de gibier, vivre de gibier. Le roi des animaux se mit un jour en tête de *giboyer*. (La Font.)

— Chass. Chasser avec le fusil à pied.

— Fauconn. Chasser à l'oiseau.

— *Arquebuse à giboyer*. Longue arquebuse dont on se sert pour tirer de loin. *Épée à giboyer*. Par plaisanterie, une très-longue épée ‖ *Poudre à giboyer*. Poudre beaucoup plus fine que la poudre ordinaire.

GIBOYEUR, s. m. Celui qui chasse beaucoup. C'est un grand giboyeur. Il est familier et peu usité.

— Comm. Celui qui fait provision de gibier pour l'expédier aux marchands.

GIBOYEUX, EUSE, adj. Qui abonde en gibier. Un parc très-giboyeux. Une forêt giboyeuse.

GIBRALTAR. Géogr. Promontoire de la Méditerranée, au sud-est de la province de Cadix, en Espagne. Gibraltar forme avec le promontoire de Ceuta, dont il est éloigné de 5 lieues, l'entrée orientale du détroit de son nom. Les anciens appelaient ces deux montagnes, Calpé et Abyla. On les désignait aussi sous le nom de Colonnes d'Hercule.

— Ville d'Andalousie, au pied du promontoire du même nom, une des places les plus fortes du monde; elle appartient aux Anglais, 15,000 hab. Gibraltar est devenu le centre du commerce de la Barbarie; il sert d'entrepôt à tous les objets d'échange entre l'Afrique septentrionale et l'Angleterre.

— *Détroit de Gibraltar*. Il est situé entre l'Espagne au sud, et la Barbarie au nord, a 56 kil. de long sur 14 dans sa plus petite largeur. Un courant violent, qui traverse ce détroit, porte les eaux de l'océan Atlantique dans la Méditerranée.

GIBRALTAR, s. m. Art cul. S'empl. comme synon. de Pâté. Après un premier service de haute distinction, on servit entre autres choses un énorme coq vierge de Barbezieux, truffé à tout rompre, et un *gibraltar* de foies gras de Strasbourg. (Brill.-Sav.)

GICHTELIEN, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte que George Gichtel, disciple de Jacques Bœhm, fonda au XVIIe siècle à Ratisbonne. Gichtel préférait les écrits de son maître à la Bible; il voulait que tous ses sectateurs restassent célibataires et vécussent dans une perpétuelle contemplation.

GICLET, s. m. Bot. L'élatérie des anciens, la momordique élastique des botanistes, qu'on appelle aussi vulgairement *concombre sauvage* et *concombre sauvage* ou *des ânes*, *concombre d'attrape* et *momordique* *vesceuse*.

GIÉ (Pierre de). De la maison de Rohan; né en 1450, mort en 1513. Il fut fait maréchal de France par Louis XI, et servit avec la plus grande distinction sous Charles VIII et Louis XII.

GIEN. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Loiret), sur la Loire. Gien était un comté possédé par un seigneur particulier. On disait aussi Gien-le-Château; 5,350 hab.

GIENNO-GIOSSA. Myth. jap. Fondateur de l'ordre des jammabos, ermites ou moines japonais.

GIENNOIS, OISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Gien. ‖ Qui appartient à Gien ou à ses habitants.

— s. m. Comté de Gien.

— Hist. Monnaie du comté de Gien.

GIESSEN. Géogr. Ville du grand-duché de Hesse-Darmstadt, ch.-l. de la province de la Haute-Hesse, sur la Lohn, célèbre université; 3,000 hab.

GIETER, s. m. Techn. Longue pelle creuse, dont on se sert en Hollande pour arroser les toiles écrues étendues sur le pré.

GIETTE, s. f. Techn. Pièce de l'ourdissoir.

GIFFLARD, ARDE, adj. Joufflu. Vieux.

GIFLE. s. f. Coup avec la main, tape sur la joue. Donner, recevoir une gifle. J'ai reçu une fameuse gifle. Pop.

GIFLÉ, ÉE part. pass. du v. Gifler. S'empl. adjectiv. Une personne giflée.

GIFLER. v. a. 1re conj. Donner une gifle. Gifler quelqu'un. Il veut me gifler. Je le giflerai. Pop. et fam.

GIFLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui donne des gifles. Pop.

GIFOLE. s. f. Bot. Genre de synanthérées. La gifole commune est une plante herbacée, annuelle, nommée vulgairement *cotonnière* ou *herbe à coton*, elle est commune en Europe, dans les champs et sur les bords des chemins et des fossés.

GIGALOBE. s. m. Bot. Genre de plantes légumineuses, remarquables par leur gousse ligneuse aplatie, renflée sur les graines et longue de deux pieds ou plus.

GIGANTE. s. f. Anc. mar. Grande figure qu'on sculptait à l'arrière d'une galère.

GIGANTÉE. s. f. Bot. Genre d'algues marines. V. LAMINAIRE.

GIGANTESQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., γίγαντος, gén. de γίγας, géant). Qui tient du géant. Taille, figure gigantesque. Ses formes sont gigantesques. Le théâtre de la fête, c'était la Lombardie, ce cirque *gigantesque* fermé par les neiges des Alpes. (Michelet.) J'ai vu, à l'île de France, des bananiers nains et d'autres *gigantesques*, originaires de Madagascar, dont les fruits, longs et courbés, s'appellent cornes de bœuf. (B. de St-P.)

— Se dit des animaux et des choses remarquables par leur grandeur, par leur élévation. Des animaux, des arbres gigantesques.

— Fig., surtout au sens moral. Projets, entreprises gigantesques.

— Peint. et sculp. *Figure gigantesque*. Figure beaucoup plus grande que nature, et cependant dénuée du style et du caractère idéal qui constituent le genre colossal.

— s. m. Les choses gigantesques en général. Beaucoup d'esprits n'aiment que l'extraordinaire et le *gigantesque*. Craignez, en voulant atteindre le grand, de sauter au *gigantesque*. (Volt.)

GIGANTIN, INE. adj. Se disait pour Gigantesque. Avec sa taille *gigantine*. (Scarr.)

GIGANTINE. s. f. Bot. Espèce de varech fort élevé, qu'on appelle aussi *parnesienne*.

GIGANTISME. s. m. (ét. gr., γίγαντος, gén. de γίγας, géant). Etat de ce qui est gigantesque. Il y a encore bien loin de là au *gigantisme*, si je puis me servir de ce terme inusité, mais expressif. (Buff.)

GIGANTOGRAPHE. s. m. (ét. gr., γίγαντος, gén. de γίγας, géant; γράφω, je décris). Didact. Celui qui écrit l'histoire des géants.

GIGANTOGRAPHIE. s. f. (rad. *gigantographe*). Didact. Histoire des géants.

GIGANTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *gigantographe*). Qui a rapport à la gigantographie.

GIGANTOLÈTE. adj. des 2 g. (ét. gr., γίγαντος, géant; ὄλλυμι, tuer). Myth. gr. Destructeur de géants. Epithète donnée à Jupiter, à Bacchus, à Apollon et à Minerve. || Au féminin on dit quelquefois Gigantolétide.

GIGANTOLOGIE. s. f. (ét. gr., γίγαντος, gén. de γίγας, géant; λόγος, discours). Didact. Traité sur les géants.

GIGANTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la gigantologie.

GIGANTOMACHIE. s. f. (ét. gr., γίγαντος, gén., de γίγας, géant, et μάχη, combat; dérivé de μάχομαι, combattre). Ant. Le combat des géants de la fable contre les dieux, et les descriptions poétiques ou représentations pittoresques de ce combat. Dans le dernier sens, on dit la Gigantomachie de Scarron. La gigantomachie de Claudien.

GIGANTOMACHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la gigantomachie.

GIGANTOPHONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., γίγαντος, gén. de γίγας, géant; φόνος, meurtre). Ant. gr. Surnom donné à Minerve et à Bacchus, parce qu'ils avaient aidé Jupiter à triompher des géants. Au féminin on dit quelquefois *gigantophontide*.

GIGANTOPHONTIDE. adj. f. V. GIGANTOPHONTE.

GIGANTOSITÉ et **GIGANTAIE.** s. f. Mots burlesques employés par Scarron, pour la race des géants.

GIGANTOSTÉOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., γίγαντος, gén. de γίγας, géant; ὀστέον, os, et γράφω, je décris). Description des os de géant.

GIGANTOSTÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., γίγαντος, gén. de γίγας, géant; ὀστέον, os, et λόγος, discours). Anat. Discours, traité sur les os de géant.

GIGARTIN, INE. adj. Bot. Qui ressemble à un pepin de raisin.

GIGARTINE. s. f. Bot. Genre de plantes marines de l'ordre des floridées, à feuilles cylindriques ou nulles.

GIGOGNE (La mère). s. f. Nom d'un personnage de théâtre pour les enfants. La mère Gigogne est entourée d'un grand nombre de petits enfants qui sortent en foule de dessous ses jupons. || Se dit fig. et fam. d'une femme qui a beaucoup d'enfants.

— Bot. Espèce de primevère.

— Philol. Titre d'un petit livre-album pour les enfants.

GIGON. Temps hér. Roi des Éthiopiens, qui donna son nom à une ville de Thrace. Il fut tué par Bacchus.

GIGOT. s. m. Cuisse de mouton qu'on sépare du corps de l'animal, pour la manger. Un gigot tendre. Un bon gigot. Un gigot bien cuit. Nous avons mangé un gigot à la daube. Le *gigot* appartenait à trois Anglais qui l'avaient apporté, et l'attendaient sans impatience en buvant du Champagne. (Brill.-Sav.)

— Au plur. *Gigots*. Les jambes de derrière du cheval. Un cheval qui a de bons gigots.

— Se disait et se dit encore quelquefois, par plaisanterie et populairement, des jambes d'une personne. Etendre ses gigots.

— Se disait, il y a quelques années, des manches de robes que les femmes portaient très-larges sur le haut, et soutenues par des baleines ou par une espèce de petit ballon rempli de duvet. Cette dame porte des gigots. Des robes à manches à gigot.

— Syn. comp. GIGOT. ECLANCHE. Ces deux mots servent à désigner la cuisse du mouton, ou la partie supérieure du quartier de derrière coupé pour la table. Le *gigot* est la partie inférieure de la cuisse, celle qui tient à la jambe; l'*eclanche* est la partie supérieure de la cuisse, cette partie charnue qui tient à la hanche, qui va s'emboîter dans les charnières du buste.

GIGOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Gigotter. S'empl. adjectiv.

— Manég. *Un cheval bien gigotté*. Dont les membres sont bien fournis et annoncent de la force.

— Vénér. *Un chien bien gigotté*. Qui a les cuisses rondes et les hanches bien larges. On dit plus souvent. Bien membré.

GIGOTTER. v. n. 1re conj. Secouer les jarrets. Se dit principalement d'un lièvre ou autre animal semblable.

— Remuer continuellement les jambes. Cet enfant gigotte toujours. Il n'a fait que gigotter toute la nuit. Ce sens est familier.

GIGUE. s. f. Ce terme, qui est populaire, s'emploie surtout au pluriel pour Jambes. Allongez donc vos grandes gigues. Avec ses grandes gigues, il tient tout le devant de la cheminée. On ne s'en sert guère qu'en plaisantant.

— Pop., surtout en Normandie, Jeune fille qui a de grandes jambes. C'est une grande gigue.

— La cuisse d'un chevreuil. Une gigue de chevreuil mariné.

— Anc. art milit. Nom qu'on a donné à la crosse de certaines armes à feu.

— Mus. Sorte d'air dont le mouvement est vif et gai. Il nous a joué une gigue. || Danse faite sur cet air. Ils ont dansé une gigue.

GIGUEOUR. s. m. Se disait des musiciens qui jouaient les airs appelés *gigues*. || Celui qui danse une gigue.

GIGUER. v. n. 1re conj. Se disait pour Aller vite; danser.

GIGEN. Géogr. Ville et port d'Espagne, province d'Oviédo, sur une petite presqu'île de l'Atlantique; 6,000 hab.

GIHON. Géogr. Rivière de la grande Boukharie, qui se jette dans le lac Aral.

GILBE. s. f. Bot. Nom vulgaire du genêt des teinturiers.

GILBERT (Nicolas-Joseph-Laurent). Poète satirique, né en 1751, à Fontenoi-le-Château (Lorraine), de pauvres cultivateurs, mort en 1780. Il vint à Paris, fit d'abord des odes; pauvre, il demanda protection aux puissants; mais son indigence lui ferma toutes les portes. Cette première épreuve du monde, cet outrage lui tournèrent le cœur et l'aigrirent; il se livra à la satire. Pendant qu'il luttait contre la mauvaise fortune, une chute de cheval qu'il fit l'ayant rendu fou, il fut conduit à l'Hôtel-Dieu, où il s'étrangla en avalant une petite clé.

GILBERT (Ordre de Saint-). Commun. relig. Nom d'un ordre religieux et d'une communauté de filles institués l'un et l'autre en Angleterre, par Gilbert de Limpringham, vers la fin du XIIe siècle.

GILBERTIE ou **GILIBERTIE.** s. f. Bot. Arbre du Pérou, de la famille des aralies.

GILBERTIN, INE. s. Commun. relig. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Gilbert.

GILDAS (Saint). Né en 494, en Bretagne, mort en 570. Il fonda, aux environs de Vannes, le monastère de Rhuis, dont Abailard fut abbé au XIe siècle.

GILET. s. m. Sorte de veste courte, sans pans et sans manches, qui se porte sous la redingote ou l'habit. Gilet blanc. Gilet noir. Gilet de piqué, de casimir, de cachemire.

— Sorte de camisole de laine, de coton, qu'on porte ordinairement sur la peau ou sur la chemise. Gilet de flanelle, de coton, etc.

GILETÉ, ÉE. part. pass. du v. Gileter. Il est bien mal gileté.

GILETER. v. a. 1re conj. (rad. *gilet*). Vêtir d'un gilet.

GILETIÈRE. s. f. Celle qui fait des gilets. Bonne giletière. Habile giletière. Il y a à Paris beaucoup de giletières.

GILGUL-HAMMETHIN. s. m. Rabbin. Espèce de locomotion, de roulement, que devront subir les corps des juifs, à l'arrivée du Messie, pour venir ressusciter sur la terre sainte.

GILIE. s. f. Bot. Jolie plante annuelle, de la famille des olémoines. Elle porte l'été et l'automne des fleurs d'un beau bleu, petites, mais nombreuses.

GILIMER. Roi des Vandales (Afrique), s'empara du trône en 532, après en avoir précipité Hildéric, et fut battu la même année par Bélisaire, général de l'empereur Justinien.

GILLÉ. part. pass. du v. Giller. Invariable.

GILLE. s. m. (pr. *gi-le*). Personnage du théâtre de la foire. Jouer les rôles de Gille. || Ellipt. Il joue les Gilles.

— Homme qui a l'air et le maintien d'un niais. C'est un Gille, un vrai Gille.

— Pop. *Faire Gille*. S'enfuir, se retirer d'une compagnie où l'on se trouve; s'en aller. Il a fait gille. Il se dit aussi pour Faire banqueroute.

— Pêch. Grand filet du genre de l'épervier, qui fut interdit dans l'ordonnance des eaux et forêts.

GILLER. v. n. 1re conj. Il se dit popul. dans le même sens que Faire gille. Se retirer, quitter une place.

GILLERIE. s. f. Pop. Niaiserie. Action de Gille.

GILLÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes rosacées.

GILLES (Saint). Grec de nation, vint d'Athènes en Gaule au commencement du VIe siècle, et y fonda un monastère qui fut appelé, de son nom, Saint-Gilles; il mourut en 550.

GILLES DE PARIS. Poète et historien du XIIIe siècle, enseigna les belles lettres à Paris et composa, pour le prince Louis, fils de Philippe-Auguste, un poème latin intitulé *Carolinus*, dans lequel il chante la gloire de Charlemagne.

GILLES (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant. (Gard); 5,570 hab.

GILLES ou **GÉ.** Jeu. Espèce de brelan qui se joue à quatre personnes, faisant chacune son jeu en particulier.

GILLETTE. On dit proverbialement, *c'est une reine Gillette*, en parlant d'une grisette qui fait la grande dame. || *Historien de la reine Gillette*. Mauvais faiseur de livres || *Cuisinier de la reine Gillette*. Mauvais cuisinier.

GILLIÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes type de la famille des gilliésiées.

GILLIÉSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une gilliésie. || GILLIÉSIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre gilliésie. || On dit aussi une gilliésiée.

GILLIT. s. m. Ornith. Espèce de gobe-mouche de Cayenne.

GILLON. s. m. Bot. Nom vulgaire du gui.

GILLONIÈRE. s. f. Zool. Un des noms de la draine.

GILOGILE. s. f. Agric. Variété de poire.

GILOLO. Géogr. La plus grande des îles Moluques. 320 kilom. de long sur 60 de largeur moyenne. On l'appelle aussi Halmahera. Résidence du sultan de la partie occidentale de cette île.

GILON, dit de Paris. Cardinal, né à Tourey, vers la fin du XIe siècle, mort en 1148. Il entra à l'abbaye de Cluny, s'y fit remarquer, et fut nommé par le pape Calixte II d'abord évêque de Tusculum, puis cardinal.

GILOTIN. s. m. Hist. Nom donné, dans l'ancien collège de Sainte-Barbe, aux étudiants pour lesquels un ecclésiastique nommé Gilot avait fondé des bourses. || On le dit quelquefois pour Gille.

GILVICÉPHALE. adj. des 2 g. (du lat. *gilvus*, gris cendré; et du gr. κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête grise.

GILVICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gilvus*, gris cendré; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou, la gorge d'un gris cendré.

GILVIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gilvus*, gris cendré; *pes*, pied). Zool. Qui a les pattes grises.

GIM. s. m. Philol. arab. V. DJIM.

— Chez les Cathayens, le nom de la neuvième partie du cycle, composé de dix, lequel se joignant à un autre cycle composé de douze, va jusqu'à soixante, qui est le nombre d'autant de jours qu'il s'en trouve six fois dans leur année.

GIMBERNAT. (Ligament de). s. m. Anat. Expansion fibreuse, triangulaire, qui se détache de la partie postérieure et interne de l'arcade crurale, et va se fixer à la crête du pubis.

GIMBLETTE. s. f. Petite pâtisserie dure et sèche, faite en forme de couronne, d'anneau. L'homme aussi, à son imitation, manipule, avec sa seule farine de froment, une multitude de pâtisseries, de vermicelles et de *gimblettes*. (B. de St-Pierre.)

> Monsieur l'abbé se charge des emplettes,
> Il connaît en chevaux, en bijoux, en pompons,
> Il berce les enfants, leur donne des bonbons,
> Et pour le petit chien apporte des *gimblettes*.
> (LE GRAND.)

GIMLE VINGOLE. Myth. celt. Paradis des déesses scandinaves, bâti par les douze gouverneurs qu'établit le père universel pour juger les différends des hommes.

GIMONT. Géogr. Ch.-l., cant. (Gers), sur la Gimone; 2,960 hab.

GIN. s. m. Sorte d'eau-de-vie de grain, très-en usage en Angleterre.

GINBOT. s. m. Relat. Nom du huitième mois chez les Éthiopiens. Il répond au mois de mai.

GINE ou **GINNE.** s. m. Myth. or. V. DJINE.

GINGAR. s. f. Toile de fil à carreaux bleus et blancs qu'on emploie ordinairement pour faire les matelas.

GINGE. s. f. Bot. Espèce de graine rouge appelée vulgairement Grain d'Amérique. Fruit d'un chanvre gigantesque du Japon.

GINGEMBRE. s. m. (de *Gengi*, ville dans les environs de laquelle on le rencontra pour la première fois). Bot. Genre de plantes de la famille des amomées de la monandrie monogynie, originaire des Indes occidentales, et dont toutes les espèces appartiennent à l'Inde.

— Racine d'une ces plantes; elle est en général blanche, grise ou jaunâtre à l'intérieur. Sa saveur est âcre et brûlante, approchant de celle du poivre; son odeur forte et aromatique provoque l'éternuement. C'est un stimulant très-âcre plus usité en Allemagne qu'en France. Gingembre blanc. Gingembre noir. Dans les deux Indes on se sert du gingembre comme assaisonnement, en l'associant à certains mets. Dans quelques localités, on mange cette racine verte en salade, ou bien on la conserve confite.

GINGEOLE. s. f. Bot. Un des noms de la jujube.

GINGEOLE. s. f. Mar. Place de la poupe d'une galère où l'on pose la boussole.

— Prov. et pop. *Cadet la Gingeole*. Se dit d'un jeune homme grand, mince et élancé.

GINGEOLIER. s. m. Bot. Un des noms du jujubier.

GINGEON. s. m. Ornith. Un des noms du canard siffleur.

GINGIBRACHIUM. s. m. Pathol. Nom latin donné au scorbut, parce que ses principaux symptômes portent sur les gencives et sur les bras.

GINGIBRINE. s. f. Comm. Poudre de gingembre.

GINGKO ou **GINGO.** s. m. Bot. Grand et bel arbre de la Chine et du Japon, de la famille des conifères.

GINGKOÏDE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide encore problématique, qu'on a cru avoir trouvé dans le gingko.

GINGLYFORME. Anat. V. GINGLYMOÏDAL.

GINGLYME. s. m. (du gr. γιγγλυμός, charnière, gond d'une porte). Anat. Articulation diarthrodiale, qui ne permet des mouvements qu'en deux sens. L'articulation du coude est un ginglyme.

GINGLYMOÏDAL, ALE ou **GINGLIMOÏDE.** adj. (ét. gr., γιγγλυμός, ginglyme, et εἶδος, forme, ressemblance). Anat. Il se dit des articulations de la nature du ginglyme.

GINGOULE. s. f. Ornith. Un des noms de la girole ou chanterelle.

GINGRIE ou **GINGRINE.** s. f. (du gr. γίγγρος, même signif.) Anc. mus. Flûte phénicienne fort courte, et qui rendait un son lugubre. On s'en servait dans les fêtes d'Adonis. || adjectiv. Flûte gingrine.

GINGROSME. s. m. Anat. Chant ou air joué sur les flûtes dans les fêtes d'Adonis.

GINGUÉ. part. pass. du v. Ginguer. Invar.

GINGUÉNÉ. (P.-L.). Littérateur français, membre de l'Institut, né à Rennes en 1748, mort en 1815. Il travailla à divers journaux littéraires et politiques, embrassa le parti de la révolution; fut nommé directeur général de l'instruction publique en 1795; ambassadeur à Turin en 1796, et de là passa au Tribunat. On a de lui l'Histoire littéraire de l'Italie.

GINGUER. v. n. 1re conj. Ruer; se dit surtout en parlant d'une vache.

GINGUET, ETTE. adj. Qui a peu de force, peu de valeur; court; mesquin. Ce vin est bien ginguet. Son ouvrage est un peu ginguet. Un habit ginguet. Il est familier.

— Fig. et fam. *Esprit ginguet*. Esprit frivole, médiocre, qui a peu de fond.

— Substantiv. en parlant du Vin. Il ne vend que du ginguet. Nous avons bu du ginguet.

GINNISTAN ou **DJINNISTAN.** s. m. Myth. or. Pays fabuleux où furent relégués les génies qui gouvernaient le monde avant Adam.

GINOÏDÉE. s. f. Bot. Plante de la Nouvelle-Hollande.

GINORIE. s. f. Bot. Arbuste de Cuba.

GINOUS. s. m. Mamm. Un des noms du magot.

GINOUSÈLE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'Epurge.

GIN SENG et **GINSEN.** Bot. Plante de la famille des aralies, qui croît en Chine et au Japon. La racine de cette plante, qui porte le même nom, est aromatique et amère, et passe pour puissamment stimulante et tonique, mais usitée, non-seulement à cause de sa rareté mais aussi

parce que la matière médicale nous offre une foule de médicaments préférables.

GIOBERTITE. s. f. Minér. Carbonate de magnésie qui a aussi été appelé Baldissérite, Breunerite, etc.

GIOERNING A VEDUR. s. m. Chez les Islandais, le don magique d'exciter des orages et des tempêtes, et de faire périr des barques et des bâtiments en mer.

GIOGUE ou **GIOGHIS**. s. m. Relig. ind. V. YOGUI.

GIOIA (Flavio). Capitaine ou pilote de vaisseau. Selon Vossius, ce serait lui qui aurait inventé la boussole en 1303.

GIOLET. s. m. Pharm. Un des noms de l'élatérium.

GIONNULES. s. m. pl. Volontaires turcs d'une grande bravoure.

GIORDANO (Luc). Peintre, né à Naples en 1632, mort en 1701. Il travaillait avec une grande facilité. On a de lui Vénus caressant l'Amour, Sainte Cécile mourante, l'Enlèvement des Sabines, et le Jugement de Pâris.

GIORE. adj. et s. des 2 g. Ant. jud. Qui est né d'un père juif et d'une mère prosélyte, ou d'un père prosélyte et d'une mère juive. Les giores cachaient avec soin leur origine.

GIORHAMIDE ou **DJORAMIDE**. Hist. or. Membre d'une des plus anciennes tribus arabes. Les Gioramides avaient l'intendance du temple de la Mecque.

GIORNATE. s. f. Métrol. Mesure agraire en usage en Italie. La giornate de Piémont vaut 38,0096 ares.

GIORNO (A). loc. adv. (pr. *a djor-no*; litt. *à jour*). Expression italienne par laquelle on désigne un éclairage très-brillant et propre à remplacer en quelque sorte l'éclat du jour dans les salles de bal et de spectacle. Une salle éclairée à giorno.

GIOTTO (par corruption d'*Angioletto*, diminutif d'*Angelo*). Peintre, sculpteur et architecte, né en 1276, mort en 1334; fut d'abord gardien de troupeaux. Cimabue, qui devina son talent, le prit pour élève. On distingue parmi ses nombreux tableaux un saint François d'Assise recevant les stigmates, et un saint Pierre marchant sur les eaux.

GIOURTASCH. s. m. Myth. or. Pierre à laquelle les Turcs attribuent la vertu de leur procurer de la pluie quand ils en ont besoin.

GIOVENAZZO. Géogr. Ville du royaume de Naples, sur un rocher de la mer Adriatique. Il y a une maison pour les enfants trouvés, les mendiants, les vagabonds; 6,000 hab.

GIPE. s. f. Espèce de sarreau ou de souquenille de grosse toile que les paysans et les gens du peuple mettaient par-dessus leur pourpoint.

GIPGIP. s. m. Ornith. Oiseau du Brésil.

GIPON. s. m. Techn. Gros pinceau fait de morceaux de grosse étoffe dont se sert le corroyeur pour appliquer la cire, l'huile, etc., sur les peaux.

GIPSY. s. des 2 g. Nom par lequel on désigne les Bohémiens d'Angleterre. || Pl. des *gypsies*.

GIRAFE. s. f. (de l'ar. *zourafa* ou *djourafa*). Mamm. Quadrupède ruminant de l'intérieur de l'Afrique, qui est d'une très-grande taille, et dont le train de devant est plus élevé que celui de derrière. La girafe a un très-long cou, sa tête allongée et fort petite est surmontée de deux cornes recouvertes de quelques poils; ses jambes sont longues et grêles, son poil ras est tacheté de jaune fauve et de blanc. On lui a aussi donné le nom de caméléopard, à cause de quelque ressemblance qu'elle présente pour la forme avec le chameau, et avec le léopard pour le pelage; elle est d'un naturel fort doux, et se nourrit de diverses sortes de graines et de feuilles d'arbre.

— Astron. Constellation de l'hémisphère boréal.

— Fig. et prov. *C'est une grande girafe*. Se dit d'une femme grande et qui a une mauvaise tournure.

GIRALDIEU. s. m. Ornith. Un des noms de la marouette.

GIRANDE. s. f. (du gr. γῦρος, cercle). Hydraul. Faisceau de plusieurs jets d'eau qui s'élève en forme de gerbe.

— Pyrotech. Assemblage de fusées volantes qui partent en même temps, et qui, dans les réjouissances publiques, forment le bouquet du feu d'artifice.

GIRANDOLE. s. f. (du gr. γῦρος, cercle). Artif. et hydraul. Syn. de Girande. La girandole du château Saint-Ange.

— Chandelier à plusieurs branches que l'on met sur une table, sur un guéridon. Girandole de bronze, de cristal, etc.

— Jard. Plante dont les fleurs forment des espèces de bouquets, comme l'amaryllis oriental.

— Hortic. Disposition des arbres fruitiers qui a été à la mode pendant quelques années. C'est une quenouille ou une pyramide dont le tronc est alternativement garni et dégarni de branches; c'est-à-dire présente une suite d'étages.

— Techn. Assemblage de diamants ou de toutes autres pierres précieuses qui sert à la parure des femmes, et qu'elles portent aux oreilles. Lors de la destruction de Sagunte, les femmes jetèrent dans les flammes qui consumaient les trésors de l'Etat leurs ornements, et aussi leurs *girandoles* et autres objets précieux. (Moléon.)

GIRANDOLER. v. n. 1re conj. Faire de l'esprit, briller en compagnie.

GIRARD (Albert). Géomètre hollandais, né vers la fin du XVIe siècle, mort en 1624.

GIRARD. s. m. Ornith. Nom vulgaire du geai.

GIRARDE. s. f. Bot. Variété de la julienne des dames.

GIRARDEL. s. m. Ornith. Oiseau à grande barbe grise, des environs du lac Majeur.

GIRARDIN (Louis-Cécile-Stanislas-Xavier, comte de). Né en 1762, à Lunéville, fut député du bailliage de Senlis aux Etats généraux, 1789, président de l'Assemblée législative, émigré en 1793, emprisonné à sa rentrée, et mis en liberté au 9 thermidor. Il accompagna Joseph Bonaparte à Naples en 1806, fut colonel au siége de Gaëte, général en Espagne, et nommé au corps législatif à sa rentrée en France, préfet de la Seine-Inférieure en 1812, destitué en 1815, préfet de la Côte-d'Or en 1819, envoyé à la Chambre des députés la même année par le département de la Seine-Inférieure, il y resta jusqu'à sa mort.

GIRARDINE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de la marouette ou petit râle d'eau.

GIRARDON (François). Sculpteur, né à Troyes, 1630, mort en 1715, obtint la charge d'inspecteur général des sculptures après la mort de Lebrun.

GIRASOL. s. m. (pr. *gi-ra-çol*; de l'ital. *girasole*, tournesol). Bot. Nom vulgaire de l'hélianthe annuel ou grand soleil des jardins. || Variété de fruit du jacquier de l'Inde. || Variété du riz la plus estimée dans l'Inde.

— Bot. *Girasol feuilleté*. Petit agaric blanc, à chapeau noir au sommet, avec des petites zones circulaires fauves.

— Minér. Variété du quartz ou silex dont la transparence est troublée par un nuage légèrement laiteux qui reflète une lumière aurore quand on le tourne au soleil. || *Girasol oriental*. Nom vulgaire du corindon télesce.

GIRATOIRE. adj. des 2 g. Didact. Se dit d'un mouvement de rotation et du point autour duquel ce mouvement s'exécute.

GIRAUMONT ou **GIRAUMON**. s. m. Bot. Nom vulgaire des plus belles races de pepon, espèce de courge dont le fruit est bon à manger.

— Le fruit même de cette plante. Acheter un giraumont. Vendre un giraumont, des giraumonts. Manger une tranche de giraumont.

GIREL. s. m. Anc. art milit. Partie antérieure de l'armure d'un cheval. Le girel couvrait les épaules et le poitrail.

GIRELLE. s. f. Ichthyol. Poisson du genre labre, qui vit dans la mer Méditerranée.

GIRGÈH. Géogr. Ville de la Haute-Égypte, chef-lieu de province; 10,000 hab.

GIRIE. s. f. Plainte hypocrite, jérémiade ridicule.

GIRODET (Anne-Louis). Peintre, né en 1767, à Montargis, mort en 1824. Son chef-d'œuvre est une scène du déluge.

GIROFLADE. s. f. Polyp. Ancien nom d'une espèce de polypiers.

GIROFLE ou **GÉROFLE**. s. m. Épicerie qui est à peu près de la figure d'un clou à tête. C'est la fleur du giroflier avant qu'elle soit épanouie. Huile de girofle. Cette sauce sent le girofle. Essence de clous de girofle. Girofles anglais. Girofles de Cayenne. Girofles de l'île Bourbon. Girofles hollandais. Eau distillée de girofles. L'art culinaire fait une grande consommation de *girofle*; ordinairement on l'associe à des viandes noires et lourdes, afin de faciliter par une stimulation vive la digestion, qui serait trop laborieuse. (Lefèv.) L'essence de *girofles*, mélangée à d'autres huiles volatiles, est fréquemment employée comme parfum. (Id.)

— *Griffes de girofle*. Nom donné aux pédoncules brisés. || *Clou de girofle*. Citron piqué de clous de girofle.

GIROFLÉ. s. m. Elminth. Genre de vers intestinaux.

GIROFLÉE. adj. f. On ne l'emploie que dans cette locution: *Canelle giroflée*, nom que l'on donne à l'écorce du giroflier, quand elle est dans le commerce.

GIROFLÉE. s. f. (du gr. γυροφύλλον, composé de γῦρος, cercle, et de φύλλον, feuille, parce que ses feuilles s'étendent en rond). Bot. Genre de plante de la famille des crucifères, dont on cultive plusieurs espèces dans les jardins, à cause du parfum et de la beauté de leurs fleurs. On la trouve aussi sur les vieilles murailles, dans les trous des tours antiques, et dans les fentes des rochers à peine revêtus de mousse et de lichen. Joli pied de giroflée. Planter un pied de giroflée.

— La fleur de ces plantes. Giroflée jaune, blanche, rouge, violette, panachée. Giroflée simple, double. La giroflée jaune s'appelle aussi Violier.

— Fig. et pop. *Donner à quelqu'un une giroflée à cinq feuilles*. Donner un soufflet à quelqu'un.

GIROFLIER ou mieux **GÉROFLIER**. s. m. Bot. Arbre de la famille des myrtes, qui porte le clou de girofle. Le giroflier croît dans les îles Moluques. Sa taille est de cinq à six mètres de haut. Des pieds de girofliers. Le *giroflier* est un arbrisseau toujours vert, dont la forme est pyramidale, et qui constamment offre des fleurs roses disposées en corymbes. (Lefèv.) La terre présente à ses convives des cordiaux dans les épiceries du cannellier, du muscadier, du *giroflier* et du rovimara qui en réunit toutes les saveurs. (B. de St-P.)

GIRO-GELD. s. m. Métrol. Monnaie de compte d'Augsbourg. Le giro-geld vaut 3 fr. 50.

GIROIDINE. s. f. Moll. Petit genre de foraminifères.

GIROLE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de l'alouette d'Italie.

— Bot. Nom vulgaire de la racine de chervis.

GIROLETTE. s. f. Bot. Espèce de champignons.

GIROLLE. s. f. Bot. Espèce de champignons.

GIRON. s. m. (du lat. *gyrus*, fait du gr. γῦρος, tour, circuit). Dans une personne assise, L'espace qui est depuis la ceinture jusqu'au genou. Elle tenait son enfant dans son giron. Cacher dans son giron.

Pour dire tout, cette jeune merveille
A son *giron* portait une corbeille. (Volt.)

— Fig. *Le giron de l'Église*. La communion de l'Église catholique. Il l'a ramené au giron de l'Église. Il reviendra au giron de l'Église.

— Fig. Sein. Au *giron* même de la jouissance. (Mont.)

— Prov. *Ce qui ne va pas au manche va au giron*. Ce qui ne sert pas à une chose peut servir à une autre.

— Archit. La partie d'une marche sur laquelle on pose le pied en montant et en descendant. Les marches les plus commodes ont quarante centimètres de giron.

— Blas. Triangle dont la base est aussi large que la moitié de l'écu, et dont la pointe est au centre de l'écu. Il porte d'or au giron d'azur.

— Anc. prat. *Tendre le giron*. Accéder à une demande. || *Tendre le giron à la justice*. Comparaître à l'audience sur une assignation, et déclarer qu'on se soumet aux fins et conclusions de la demande.

— Syn. comp. GIRON. SEIN. Le *sein* est la partie du corps qui s'étend depuis le bas du cou jusqu'au creux de l'estomac; *giron* est l'espace compris depuis la ceinture jusqu'aux genoux dans une personne assise.

GIRONDE. Géogr. Fleuve de France, formé de la Garonne et de la Dordogne, qui se réunissent au bec d'Ambez, à 20 kilom. au-dessus de Bordeaux. La Gironde se jette dans l'océan Atlantique, après un cours de 68 kilom.

— Département de la France, formé d'une partie de l'ancienne Guienne. Il est borné au nord par le département de la Charente-Inférieure; au sud par celui des Landes; à l'est par ceux de la Dordogne et du Lot-et-Garonne; et à l'ouest, par l'océan Atlantique; sa superficie est de 1,082,552 hectares. Le département de la Gironde est un des plus beaux de la France; il est divisé en six arrondissements qui se subdivisent en quarante-huit cantons et cinq cent quarante-deux communes; sa population est de 554,225 hab. Il élit neuf députés. La vigne est la principale culture, et le vin le principal produit du département de la Gironde. Il fait un grand commerce de ses vins connus sous le nom de vins de Bordeaux; chef-lieu Bordeaux.

GIRONDE. s. f. Hist. Parti célèbre de la révolution française qui se forma dans l'Assemblée législative et la Convention, des députés qui votèrent avec les députés du département de la Gironde. Ce parti était composé de ces défenseurs ardents et purs de la liberté qui la voulaient sans excès. Il domina d'abord l'assemblée, où les hommes qui formèrent depuis le parti de la Montagne n'étaient encore qu'en minorité.

GIRONDIN. s. m. Partisan de la Gironde. La plupart des Girondins votèrent la mort de Louis XVI avec l'appel au peuple. Dans les journées du 31 mai et du 2 juin 1793, le parti de la Gironde fut renversé par les montagnards, vingt-neuf députés de la Gironde furent décrétés d'arrestation. Plusieurs s'enfuirent dans les départements, où les uns furent arrêtés, et les autres, accablés de lassitude et de besoin, expirèrent au milieu des bois. Quant à ceux qui avaient été arrêtés à Paris, ils furent renfermés à la Conciergerie, et après plusieurs mois de captivité, renvoyés devant un tribunal révolutionnaire qui les condamna à mort. Ils montèrent sur l'échafaud le 31 octobre 1793.

— adj. Un député girondin. Parti girondin.

GIRONDISTE. adj. des 2 g. Syn. de Girondin.

GIRONE ou **GIRONNE**. Géogr. Ville d'Espagne, chef-lieu d'une province, dans la capitainerie générale de Catalogne. Sa cathédrale, qui renferme le tombeau de Raymond, comte de Toulouse, et de sa femme, est fort remarquable; 6,000 hab.

— Hist. *Concile de Gironne*. Concile tenu par les évêques d'Espagne, et présidé par Jean de Tarragone, en 517. On y fit dix canons pour régler la discipline de l'Eglise, et on y établit l'observation des doubles litanies ou rogations, qui se célébraient, la première, qui était commune à toute l'Eglise, après l'Ascension, et la deuxième au mois de novembre.

GIRONILLE. s. f. Bot. Dans quelques cantons, la caucalide.

GIRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Gironner. S'empl. adjectiv. Marches gironnées. En architecture, se dit des marches d'un escalier tournant.

— *Tuile gironnée*. Celle qui est plus étroite par un bout que par l'autre.

— Blas. Écu où il y a quatre girons d'un émail, et quatre d'un autre. Porter gironné d'argent et de gueules.

GIRONNER. v. a. 1re conj. (rad. *giron*). Techn. Donner de la rondeur à un ouvrage d'orfèvrerie.

GIRONS (SAINT-). Géogr. Ch.-l. d'arrondissement (Ariége); 4,300 hab. Commerce de bestiaux, laine, mulets, avec l'Espagne.

GIROSELLE. s. f. Bot. Plante de l'Amérique septentrionale.

GIROU. s. m. Bot. Nom du couet, dans le département des Deux-Sèvres.

GIROUETTE. s. f. (du lat. *gyrare*, tourner). Petite plaque de ferblanc, de tôle, etc., ordinairement taillée en forme de banderole ou de flèche empennée, dont un bord est roulé en tuyau, dans lequel est enfilé une tige de fer. Cette tige se place verticalement au-dessus des édifices, et la plaque de tôle, se mouvant librement sur son axe au gré des vents, en indique la direction. Pour savoir d'où vient le vent, il faut regarder la girouette. Il y a des girouettes qui représentent diverses figures. Quand le vent souffle sur un champ de pois, vous voyez toutes les fleurs tourner le dos au vent, comme autant de *girouettes*. (B. de St-P.) Les fleurs des légumineuses sont supportées par des queues recourbées et élastiques comme des ressorts, de manière qu'au moindre vent elles se tournent comme des *girouettes* et lui opposent leur calice. (B. de St-P.) La lourde et criarde *girouette* était autrefois un attribut féodal qui ne pouvait figurer que sur les châteaux, et dont le manant n'eût osé se permettre de décorer son humble toit. (Ourry.)

Les *girouettes* ne tournent plus,
Lorsque la rouille les arrête (***)

— Mar. Laize d'étamine, cousue dans l'équinette ou bois de girouette, et placée à la tête des mâts. On en fait de différentes longueurs et de toutes couleurs. Elle tourne sur le fer du paratonnerre, pour indiquer la direction du vent. En escadre, les vaisseaux se reconnaissent par le nombre des girouettes, leur couleur, et les mâts où elles sont établies.

— Fig. et fam. *C'est une girouette*. Se dit d'un homme qui change souvent d'avis, d'opinion, de parti. Dans ce sens, on dit également, Tourner à tous vents comme une girouette. || On dit aussi adjectiv. L'homme girouette. Boileau a signalé l'homme girouette dans ces vers si connus:

Il tourne au moindre vent, il cède au moindre choc,
Aujourd'hui sous un casque, et demain sous un froc.

GIROUETTÉ, ÉE. adj. Blas. Qui est surmonté d'une girouette, qui a une girouette d'un autre émail que le corps. Château d'or maçonné et girouetté d'argent.

GIROUETTERIE. s. f. Se dit, en plaisantant, de l'inconstance, surtout en fait d'opinions politiques. Mon aversion pour tout ce qui avait la moindre apparence de *girouetterie*. (Le card. de Retz.)

GIROUETTISME. s. m. Néol. Action de ceux qui tournent à tout vent, qui changent facilement d'opinion. Il nous semble que le nom de *girouette* et l'accusation de *girouettisme* sont trop prodigués dans notre époque. (Ourry.) On publia en 1815 un *Dictionnaire des girouettes*, où on avait imaginé d'indiquer par le nombre de girouettes placées à la suite du nom de l'individu le degré de son *girouettisme*. (Id.)

GIROUILLE. s. f. Hortic. Nom vulgaire de la carotte.

GIROUX (Eaux de). Eaux minérales chaudes que l'on croit contenir beaucoup d'hydrochlorate de soude, de carbonate de magnésie, de sulfure de potasse et une sorte de bitume. Giroux est un village à 16 kilom. de Riez.

GIROVAGUE. Hist. V. GYROVAGUE.

GYROYER. v. n. 1re conj. Ce mot s'est dit pour Tourner.

GISANT. part. prés. invar. du v. Gésir. (pr. *ji-çan*). Qui gît. Une bête gisant à nos pieds. Des arbres sans écorce et sans cime, courbés, rompus, tombant de vétusté; d'autres en plus grand nombre, *gisant* aux pieds des premiers, pour pourrir sur des monceaux déjà pourris, étouffent, ensevelissent les germes prêts à éclore. (Buff.) Il voit sous le rempart des chiens affamés qui dévorent, en grondant, des cadavres *gisant* çà et là. (Pichot.) Ensuite il rassemble des pinceaux, des couleurs et un chevalet *gisant* dans sa cellule, et les jeta dans la rivière qui passait sous ses fenêtres. (*Etudes anonym.*)

GISANT, ANTE. adj. Couché, étendu. Une bête gisante. Des cadavres gisants dans la poussière. Ils l'eussent fait sans la déesse qui fort les embarrassait, étant là *gisante* à terre. (Cour.)

GISARME. s. f. Anc. art mil. Sorte de hache d'armes.

GISCALA. Géogr. anc. Ville de Galilée, patrie de Jean de Giscala, chef des zélateurs.

GISÉKIE ou **GISÈQUE**. s. f. Bot. Plante des Indes Orientales.

GISEMENT ou **GISSEMENT**. s. m. Mar. Situation des côtes, direction qu'elles suivent par rapport aux différents points de la boussole. Les gisements donnés par les navigateurs servent à ceux qui les suivent à connaître la position des côtes, à éviter des écueils et à

trouver des mouillages. Le pilote connaît bien le gisement de cette côte.

— Minér. et géol. Disposition d'un minéral dans le sein de la terre, sa manière d'être considérée relativement à sa position et aux substances qui l'accompagnent.

— Géogn. *Gisement général.* Celui que l'on observe sur une grande étendue, et qui se retrouve le même dans les différentes parties de la terre. Tel est l'ordre général de succession des divers terrains.

GISOLE. s. f. Mar. Autrefois, l'endroit où se plaçait la lampe de l'habitacle. V. GINGEOLE.

GISON. Myth. jap. Divinité des Budsoïstes.

GISORS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Eure), sur l'Epte. Filatures, fabriques d'étoffes, blanchiseries; 3,540 hab.

GÎT. 3e pers. de l'ind. du v. Gésir. V. GÉSIR.

GITAGE. s. m. Manuf. Dernière opération que l'on fait au chardon pour démêler les poils du drap.

GITANA. s. m. Ethnogr. Féminin de Gitano. Une gitana me dit la bonne aventure.

GITANO. s. m. Ethnogr. Membre d'une tribu nomade de l'Espagne et du Roussillon. Les gitanos sont aussi appelés Bohémiens. Quelques auteurs croient qu'ils descendent des anciens Maures; d'autres, dont l'opinion a été confirmée par la linguistique, pensent qu'ils appartiennent à la race hindoue.

GÎTE. s. m. Lieu où l'on demeure, où l'on couche ordinairement. Les pauvres et les vagabonds n'ont pas de gîte. Il n'a pas un gîte assuré. Son gîte est dans la rue. N'avoir pas de quoi payer son gîte.

— Le lieu où l'on s'arrête en voyage pour coucher. Il y a de bons gîtes sur cette route. Il faut gagner le gîte avant la nuit. Chercher un gîte. Il le mena à pied jusqu'au *gîte.* (Bouh.) Tout beau, vous n'irez pas fort loin pour trouver votre *gîte.* (Molière.)

— Particulièrement, Le lieu où le lièvre repose, où il est enfermé. Un lièvre au gîte. Il reviendra à son gîte. Attendre un lièvre au gîte. Au milieu de ses tiges, plus nombreuses et plus rapprochées que les arbres d'une forêt, il offre des asiles assurés au lièvre peureux qui y trouve son *gîte.* (B. de St-P.)

> Un lièvre en son *gîte* songeait :
> Car que faire en un *gîte*, à moins que l'on ne songe ?) (La Fontaine.)

— Prov. *Un lièvre va toujours mourir au gîte.* Après avoir longtemps voyagé, après avoir été longtemps absent de son pays, on aime à y revenir finir ses jours. Dans le même sens. *Cet homme ressemble au lièvre, il vient mourir au gîte.* || *Il faut attendre le lièvre au gîte.* Quand on veut être sûr de trouver la personne que l'on cherche, il faut l'attendre à son domicile.

— Anc. législ. *Droit de gîte.* Quand les rois voyageaient, ils logeaient dans les abbayes ou chez les seigneurs, et leurs hôtes leur faisaient toujours, en partant, un présent en argenterie. Plus tard, quand ils ne voyagèrent plus, ils exigèrent un droit de gîte des évêques, des seigneurs et des abbés, chez lesquels ils ne logeaient plus.

— *Gîte et geôlage.* Droits qui étaient dus aux concierges des prisons pour la garde et le soin des prisonniers.

— Artill. *Gîtes.* Pièces de bois dont on se sert pour la construction des plates-formes des batteries sur lesquelles on pose les madriers.

— Art culin. Le bas de la cuisse du bœuf. Il se divise en trois parties : le bas gîte, dans lequel se trouve le gîte à la noix; le gîte à l'os, et le derrière du gîte.

— Féod. *Gîte aux chiens.* Droit que payaient les vassaux qui ne voulaient pas nourrir les chiens de chasse des seigneurs.

— Minér. Les masses ou couches de minéraux, par rapport à leur gisement et aux substances qu'elles renferment.

— Techn. Celle des deux meules d'un moulin qui est immobile. La meule tournante et le gîte. || Partie immobile du soufflet. Le gîte est muni d'un clapet en bois, garni de cuir et de laine.

GITE. s. f. Constr. Nom donné, dans les provinces du nord de la France, aux solives d'un plancher.

GÎTÉ, ÉE. part. pass. du v. Gîter. Être bien, être mal gîté.

GITER. v. n. 1re conj. Demeurer, coucher. Nous avons bien gîté. Où gîtez-vous? Le lièvre était *gîté* dessous un maître chou. (La Font.) Il est populaire.

— SE GÎTER. v. pron. Se retirer en un lieu. Je ne sais où il a été se gîter, où elle s'est gîtée. Vous vous *gîtez* fort à l'étroit. (P. du Cerc.) Bref, je demande ma vie, et le soir je me *gîte* où l'on veut bien me recevoir. (Mariv.)

GITHAGE. s. f. Bot. Genre de plantes que Linné avait réuni aux agrostèmes, mais qu'on en a retiré pour faire un genre particulier.

GITON. s. m. Jeune homme dans lequel Pétrone a personnifié tous les vices de la jeunesse romaine, et qui servait de mignon à son héros. || Par extens. Nom commun qui signifie, Vil complaisant, mignon.

> Cessez, Algarotti, d'observer les humains,
> Les phrynés de Venise et les *gitons* de Rome. (Volt.)

— Conchyl. Très-petite coquille univalve.

GIUGH. s. m. Relat. Cycle des Indiens, qui contient plusieurs lek, dont chacun est de plusieurs milliers d'années. Les philosophes indiens disent que le monde doit durer quatre giughs, et que nous sommes dans le quatrième, qui est fort avancé.

GIUNTA. s. f. Hist. Les sénateurs que le conseil des Dix de Venise s'adjoignait en certaine circonstance. Le conseil des Dix avec la giunta.

GIUPON. s. m. Relat. Nom donné par quelques voyageurs à une pièce du costume des femmes turques.

GIURGÉVO. Géogr. Place forte et commerçante de la Valachie, sur le Danube; 7,000 hab.

GIUS-KORE. s. m. Relat. Lecteur attaché à une mosquée.

GIUSTINIANI. Famille patricienne de Venise, qui a fourni plusieurs personnages distingués, entre autres, Laurent Giustiniani, évêque, puis patriarche de Venise, 1431; — Bernard Giustiniani, né en 1408, mort en 1489, procurateur de Saint-Marc, et Marc-Antoine Giustiniani, doge de Venise, de 1684 à 1688; il s'allia avec l'empereur Léopold Ier et le roi de Pologne Sobieski, contre les Turcs. Sous son administration, les Vénitiens s'emparèrent de la Morée.

GIVAUDANE. s. f. Ornith. Un des noms de la bartavelle.

GIVET. Géogr. Ch. l. de cant. (Ardennes); 4,300 hab.

GIVORS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Rhône). Canal et chemin de fer; 5,400 hab.

GIVRE. s. m. Météor. Espèce de gelée blanche, de frimas qui s'attache aux branches des arbres, aux buissons, etc., et qui est formée par la congélation du brouillard. Le *givre* piquant et les flocons neigeux. (Delille.) Les arbres chargés de *givre* apparaissent couverts de fleurs. (Chateaub.) En hiver, il arrive souvent que les vitres se couvrent du côté de l'intérieur de l'appartement d'une couche de *givre* par un temps de dégel. (Id.)

> Le *givre* pend en larmes de cristal,
> Et tout le feu d'un soleil inégal
> A le dissoudre en vain s'opiniâtre. (Dorat.)

— On produit du *givre* artificiellement, même par un temps chaud, en exposant à l'air une bouteille pleine de glace ou de matières frigorifiques, des sels, par exemple.

GIVRE. s. f. (du lat. *vipera*). Blas. Serpent à la queue ondée ou tortillée. Les Visconti, ducs de Milan, portaient une givre dans leurs armes.

GIVRÉ, ÉE. adj. Blas. Qui est terminé par des têtes de givre ou de serpent. Croix givrée.

GIVRÉE. s. f. Couche de verre blanc pilé.

— adj. Se dit des choses sur lesquelles on a répandu une couche de verre. Il gommait les arbres et y semait une poudre de verre blanc pilé très-menu, qui imitait parfaitement le brouillard glacé. Pour ajouter à la vérité de son tableau, il y plaçait une cabane de paysan, *givrée* comme les arbres. (S... de l'Oise.)

GIVREUX, EUSE. adj. Comm. Se dit d'une pierre précieuse qui est gercée. Un diamant givreux.

GIVROGNE. s. f. Art vétér. Dartre des moutons.

GIVRY. Géogr. Ch.-lieu de cant. (Saône-et-Loire); 2,900 hab.

GIZEH. Géogr. Ville de la Moyenne-Égypte, très-industrieuse; ch.-l. d'une province sur le Nil, au-dessous du Caire. Cette ville, dont on ne connaît pas bien la population, est remarquable par trois grandes pyramides et le sphinx, qui sont dans le voisinage. On écrit quelquefois Digzèh.

GLABELLE. s. f. Espace sans poils entre les sourcils.

GLABRE. adj. des 2 g. Zool. et bot. Qui est complètement dépourvu de glandes et de poils, ce qui peut arriver sans que pour cela la chose soit lisse et unie. Feuille glabre. Tige glabre. La face des singes et la feuille du laurier sont glabres.

GLABRÉITÉ. s. f. État d'une chose glabre.

GLABRIER. s. m. Bot. Arbre des Indes.

GLABRIUSCULE. adj. des 2 g. Qui est presque glabre.

GLAÇANT. part. prés. invar. du verbe Glacer. Qui glace. Bise glaçant les liquides. Vents du Nord glaçant les plantes.

— Fig.

> Ses yeux, d'un tel discours faiblement éblouis,
> Bientôt dans ce tableau reconnaîtraient Louis,
> Et, *glaçant* d'un regard la muse et le poëte,
> Imposeraient silence à sa verve indiscrète. (Boileau.)

GLAÇANT, ANTE. adj. Qui produit la glace. Froid glaçant. Pluie glaçante. Je suis faible! faible! . . . Comme mes ongles sont bleues! Un froid *glaçant* circule dans mes veines. . . . engourdit tous mes membres! . . . Quelle sueur dévorante! tout tourne autour de moi... (X. Marmier.)

— Fig. Abord glaçant. Mine glaçante.

GLACE. s. f. (du lat. *glacies*, même signif.) Eau devenue solide à la suite d'un abaissement naturel ou artificiel de sa température. Glace mince. Glace épaisse. Patiner sur la glace. Champagne frappé de glace. Fromage à la glace. Froid comme glace. Une *glace* éternelle couvre le front du Liban. (Fén.) Des torrents larges et profonds entraînent en mugissant, vers l'équateur, des îles flottantes de *glace*, élevées comme des montagnes et nombreuses comme des archipels. (B. de St-P.) La nature a donné au tronc de ce grand arbre jusqu'à trente pieds de circonférence, afin qu'il fut en état de résister aux *glaces* des lacs du Nord. (Id.) Les montagnes à *glace* s'élèvent toujours au milieu des climats chauds dont elles rafraîchissent l'atmosphère. (A. Martin.) Le vent du midi perd sa chaleur en passant sur des montagnes de *glace.* (Chateaub.) La *glace* se ramollira et pliera par son poids sans se dissoudre. (Buff.) On trouve une grande quantité de ces *glaces* flottantes dans les mers du nord. (Id.) La *glace* ose saisir le vin du sacrifice. (Del.) Les forces de l'esprit humain se brisent comme la *glace* fragile, contre le voile impénétrable dont la nature a recouvert ce mystère. (Virey.)

— On peut dire aussi de la *glace de vin, de lait, de mercure*, etc., pour faire entendre que ces substances, qui se trouvent communément à l'état liquide dans les climats tempérés, ont éprouvé un abaissement de température suffisant pour les faire passer à l'état solide.

— *Glace artificielle.* Celle qu'on obtient au moyen de sels solubles et d'eau ou de neige mêlés dans des proportions convenables, ou bien avec des mélanges de sulfate de soude et d'acide sulfurique étendu d'eau, etc.

— Prov. *Rompre la glace.* Lever les premières difficultés dans une affaire, hasarder une première démarche, faire une tentative qui exige de la hardiesse et de la fermeté. Personne n'osait gravir le mont Blanc; le célèbre Saussure fut le premier qui rompit la glace, c'est-à-dire qui tenta l'ascension. Cette métaphore, suivant Erasme, a été prise des marins qui, se trouvant arrêtés au passage de quelque fleuve glacé, envoient des hommes en avant pour rompre la glace et frayer le chemin.

— Fig. Insensibilité, froideur. Mes larmes ont fondu la *glace* de son cœur. (Rac.) Quand je suis tout de feu, d'où vous vient tant de *glace*? (Id.) Il n'eut jamais pour Dieu que *glace* et que froideur. (Boil.)

> Vous ne me dites rien! quel accueil! quelle *glace!*
> Est-ce ainsi que vos yeux consolent ma disgrâce ? (Racine.)

— *Être de glace.* N'éprouver aucune sensation, aucun goût pour certaines choses.

> L'homme est de *glace* aux vérités;
> Il est de feu pour le mensonge. (La Fontaine.)

> Quand le mensonge un instant vous outrage,
> Tout est en feu soudain pour l'appuyer :
> La vérité parle enfin le nuage,
> Tout est de *glace* à vous justifier. (Volt.)

— Fig. et poét. *Les glaces de l'âge, de la vieillesse.* Se dit pour La vieillesse. C'est l'imagination qui, sous les *glaces* de l'âge, réchauffe tout à coup le vieillard et le réjouit d'un éclair de sa jeunesse. (Rivarol.)

> Le ciel pour échauffer les *glaces* de mon âge,
> Le ciel me réservait ce flatteur avantage. (Volt.)

> Viens, approche, et voyons, malgré l'âge et sa *glace*,
> Si ma muse aujourd'hui, sortant de sa langueur,
> Pourra trouver encor un reste de vigueur. (Boil.)

— Litt. Se dit en parlant d'un style dépourvu d'âme, de feu, d'agrément. Discours froid et plein de glace. Muses qui dans vos vers laissez couler la *glace.* (Reg.)

— On dit aussi fig., *La glace de la mort*, pour Le froid de la mort, le froid qui vous saisit à l'approche de la mort. La *glace* de la mort dans son sang se promène. (Denne-Baron.)

— Sucs de fruits, liqueurs ou crèmes que l'on fait congeler en les plaçant dans des vases d'étain ou de ferblanc, au milieu de mélanges frigorifiques, dont le plus usité se compose de sel marin et de glace pilée. Glace à la vanille. Glace au citron, aux fraises, à l'orange. Prendre une glace. Servir des glaces dans une soirée. Ce précieux rafraîchissement se prend en toute saison, mais plus fréquemment dans les temps chauds. L'Italien Procope l'importa en France en 1660.

— Cristal artificiel dont on fait des miroirs, des vitrages, pour l'ornement des maisons. Glace fine. Glace commune. Glace de Venise. Manufacture de glaces. Appartement orné de glaces. Les *glaces* françaises étant reconnues pour être les plus belles, sont aussi les plus recherchées dans tous les pays où l'entrée en est permise. (Mauléon.)

> Dans leurs cabinets enchantés,
> L'étoffe ne trouve plus place,
> Tous les murs de chaque côté
> En sont de *glaces* incrustés,
> Chaque côté n'est qu'une *glace.* (L'abb. Reg.)

> . . . Par un charme secret
> Ces *glaces* à vos yeux ont doublé chaque objet;
> Vous y reconnaissez, quelle surprise extrême!
> Vos vases, vos tapis, vos tableaux et vous-même (Delille.)

— Vitres mobiles d'un carrosse. Abaissez la glace. Levez les glaces de cette voiture.

— Objet poli, uni comme une glace. La mer est si calme, que sa surface n'offre à la vue qu'une glace immense.

— *Ferrer à glace.* Mettre aux chevaux des fers cramponnés, armés de clous pointus, pour pénétrer dans la glace et les empêcher ainsi de glisser.

— Fig. *Homme ferré à glace.* Homme profondément versé dans telle ou telle science. Il est ferré à glace sur cette matière; il est impossible de l'embarrasser.

— *Cœur de glace.* Cœur insensible à tout. || *Avoir un air de glace.* Un air sérieux, froid, impassible. || *Recevoir quelqu'un avec un visage de glace.* Avec une indifférence affectée.

— Conf. pâtiss. Sucre et blancs d'œufs qu'on bat ensemble et qu'on répand sur les biscuits, sur les fruits, etc., pour les rendre transparents. Biscuits d'une belle glace. Fruits d'une glace parfaite.

— Art culin. Jus de viande ou fond de cuisson réduit jusqu'à ce que la partie aqueuse en soit évaporée, et qu'il soit devenu transparent. Filet de bœuf sauté dans sa glace.

— Joaill. Dans un diamant, Tache qui en diminue considérablement la valeur.

GLACÉ, ÉE. part. pass. du v. Glacer. S'emploie adjectiv. Coagulé, durci par le froid. La Seine est glacée. Les écorces ont aussi des harmonies avec les eaux fluides, et les semences avec les eaux *glacées.* (B. de St-P.) Les vents étendent dans l'atmosphère leurs vapeurs à demi *glacées*, et les attiédissent aux rayons du soleil. (Id.)

> Avant qu'un tel dessein m'entre dans la pensée,
> On pourra voir la Seine à la Saint-Jean *glacée*,
> Arnaud à Charenton devenir huguenot,
> Saint-Sorlin janséniste, et Saint-Pavin bigot. (Boileau.)

> Leurs amours immortels échauffent de leurs feux
> Les éternels frimas de la zone *glacée.* (Voltaire.)

— Froid. Climat glacé. Avoir les mains glacées. Il fait si froid que j'en ai le nez tout glacé. Le soir un vent âpre et *glacé* souffle de tous les points de l'horizon rougi. (Deleuze.) Quel est le soleil qui répand la fécondité au sein de ces plaines *glacées*? (A.-Martin.)

> Mais qu'un souffle *glacé* les réunisse en bloc,
> L'eau redouble de poids, de vitesse et de choc (Del.)

> La Norwége n'a point d'hivers
> Qui soient *glacés* comme tes vers. (Mayn.)

— Fig. Poli, lustré, uni, luisant. Gants glacés. Étoffe glacée. Ce bel oiseau, dont le plumage est *glacé* d'azur, vit des insectes qui se logent dans les fentes des rochers. (B. de St-P.)

— Fig. Indifférent, insensible, flegmatique, froid. Les hommes d'État ont le cœur glacé. Abord glacé. Réponse glacée. Ame sèche et glacée. Trouverai-je l'amant *glacé* comme le père? (Rac.)

> Et mille événements de mon âme effacés
> Se sont offerts en foule à mes esprits *glacés.* (Volt.)

> Loin des secours il faut qu'il meure,
> Comme les champs alors tous les cœurs sont *glacés.* (L. Belmontet.)

> Irai-je sans appui, briguant une audience,
> D'un magistrat *glacé* soutenir la présence ? (Boil.)

> Je hais ces vains auteurs, dont la muse forcée
> M'entretient de ses feux, toujours froide et *glacée.* (Id.)

— Litt. Discours, style glacé. Ce n'est pas dans les conceptions *glacées* de l'entendement qu'il faut entasser des raisonnements futiles sur les principes de tous les êtres. (Virey.) J'aurais voulu qu'aucune parole *glacée* par le vent du monde ne vînt frapper sur la plaie saignante de ce cœur. (Villen. Bargemont.)

> Cessez de présumer dans vos folles pensées,
> Mes vers, de voir en foule à vos rimes *glacées*
> Courir, l'argent en main, les lecteurs empressés. (Boileau.)

— Poét. Glacé par l'âge. Les étreintes glacées de la mort. Un cœur déjà *glacé* par le froid des années. (Desaintange.) Il semblait encore sourire avec bonté, comme pour nous dire l'adieu que ses lèvres *glacées* ne pouvaient plus articuler. (L.-P. de Juss.) Elle est *glacée* pour jamais cette voix éloquente qui retentit encore à notre oreille. (De Jouy.) Cependant je saisis sa main déjà *glacée* par le froid de la tombe. (X. de Maistre.)

> Mon œil solitaire et farouche
> Verrait luire à regret un jour pur et serein
> De lugubres soupirs s'échappent de ma bouche,
> Et mes sens sont *glacés* par un sommeil d'airain. (Lebrun.)

— Bot. Plante glacée, ou substantiv. Glacée

— Conf. pâtis. Fruits glacés. Biscuits glacés. Vin glacé. Crème glacée.

GLACÉE. s. f. Hortic. Espèce de pomme. Les gelées sont du nombre des pommes qui sont plus longues que plates; les *glacées* sont plus grosses vers la queue que vers la tête. (La Quint.)

— *Glacée noire.* Autre espèce de pomme de la grosseur de la reinette.

GLACER. v. a. 1re conj. (rad. *glace*). Le *c* prend une cédille devant *a, o. Nous glaçons. Je glaçais. Glaçant*, etc. Durcir, solidifier, en parlant de l'action du froid sur les liquides. Le froid glace les rivières.

> Du Nord les frimas homicides,
> Viennent *glacer* l'épi sur les sillons arides. (La Harpe.)

— Faire congeler des liquides en les soumettant à l'action d'un mélange de glace pilée et de sel, qui produit un froid de plusieurs degrés au-dessous de zéro. Faire glacer du vin.

— Causer un froid très-vif. Cette pluie me glace. Le vent glaça ses doigts et toute sa personne. Mais le vent, qui soufflait avec impétuosité, m'avait déjà *glacé!* (Dupaty.)

— Fig. Causer une émotion forte et désagréable au point d'arrêter la circulation du sang. Glacer le sang dans les veines. Son aspect nous glaça tous d'épouvante. Voici qui *glacera* le cœur. (Boss.) La crainte *glaçait* tous les cœurs. (Anquet.) Dans la maison de Marie un cadavre! un frisson mortel a *glacé* tous mes sens. Va leur demander qui l'on enterre. (X. Marm.)

> Les Romains, qui partout l'appuyaient par des cris,
> Ont par ce bruit fatal *glacé* tous les esprits. (Racine.)

— Fig. Intimider, remplir d'effroi, repousser par un abord glacial. Il a un aspect qui vous glace. La terreur glaça tous les esprits. Les pro

sages les plus funestes les glaçaient d'épouvante. Que. trouble vous agite et quel effroi vous glace! (Rac.) Ses froids embrassements ont glacé ma tendresse. (Rac.) Cent présages affreux la glacent d'épouvante. (Del.) Mes bienfaits sur elles n'ont point glacé leur cœur. (B. de St-P.)

Ne crains rien de ce peuple imbécile et volage,
Dont un faible malheur a glacé le courage. (Volt.)

Le glaive au dehors les poursuit,
Le remords au dedans les glace. (Racine.)

La renommée enfin, cette prompte courrière,
Va d'un mortel effroi glacer la perruquière. (Boil.)

— Litt. Exprime la froideur, la monotonie du style, du débit. Le style de cet écrivain vous glace. Cet orateur vous glace par son débit traînant et monotone. Le temps a glacé cette argumentation puritaine. (Valentin. Ses yeux, l'expression de sa physionomie, sa voix avaient quelque chose de terrible qui parut *glacer* tout son auditoire. (De Jussieu.)

— Poét. Exprime l'affaiblissement, la perte de la chaleur naturelle causée par l'âge ou par la mort. La vieillesse glace le sang. Membres que la mort glace.

Tu voudrais par ta chaleur féconde
Vaincre le froid mortel qui *glace* ce beau corps.
(Desaintange.)

— Confis. Couvrir certains fruits qu'on vient de confire, d'un suc épaissi et qu'on emploie à l'état de gelée transluide. Glacer des abricots. Glacer des marrons.

— Art cul. Couvrir de gelée, de jus de viande épaissi. Glacer des viandes. Glacer du veau. Glacer un fricandeau.

— Peint. Appliquer une couche légère et transparente sur une autre couche déjà sèche; fondre les nuances des couleurs.

— Arts et mét. Revêtir d'un enduit luisant, lustrer, rendre transparent. Glacer un tableau, un meuble de bois exotique, etc.

— Cout. Attacher adroitement les coutures. Unir les parties d'un vêtement comme une glace.

— SE GLACER. v. pron. Se congeler, se solidifier par le froid. Depuis longtemps on a observé que la mer ne se *glace* jamais dans toute son étendue. (A.-Mart.) Les nuages s'élèvent, les vents les portent sur les monts, les eaux se *glacent*. (Id.)

— Fig. S'affaiblir, perdre ses forces par une cause quelconque. Juste ciel, tout mon sang dans mes veines se *glace*. (Rac.) Et ma tremblante voix commence à se *glacer*. (Boil.) Mon cœur se *glace*. (Volt.) Jusqu'au fond de nos cœurs notre sang s'est *glacé*. (Rac.)

GLACERIE. s. f. (rad. *glace*). Art de fabriquer les glaces à manger.

GLACEUR. s. m. Manuf. Celui qui glace les indiennes ou autres étoffes, après les avoir dégraissées. || Celui qui glace des papiers. Glaceur de papiers.

GLACEUX, EUSE. adj. des 2 g. Joaill. Diamants et pierres précieuses qui ont des glaces ou qui ne sont pas absolument nettes. Diamant glaceux. Améthyste glaceuse.

GLACIAL, ALE. adj. Qui est glacé, extrêmement froid. Vent glacial. Mer Glaciale. Zône glaciale. Les genres des herbes sont plus nombreux dans les zônes tempérées, et ceux des mousses dans les *glaciales*. (B. de St-P.)

— L'Académie prétend que cet adjectif n'a point de pluriel au masculin. Cependant plusieurs auteurs estimés le pluralisent, mais ils diffèrent en ce que les uns soutiennent qu'il faut dire *glacials*, les vents du nord sont *glacials* (Boniface); et les autres *glaciaux*. Dans ce conflit, nous pensons qu'il faut consulter l'euphonie, ou s'abstenir lorsqu'on craint de choquer l'oreille par un son trop inusité. Il serait pourtant, ce nous semble, plus rationnel d'adopter le pluriel *als*, comme plus euphonique.

— Fig. Flegmatique, insensible, morne, indifférent. Accueil glacial. Abord glacial. Mine glaciale.

— Géogr. *Océan glacial austral*. Mer que l'on suppose occuper toute l'étendue de la zone glaciale du Sud, depuis le cercle polaire antarctique jusqu'au pôle. Aucun navigateur n'a pu y pénétrer jusqu'à ce jour.

— Géogr. *Mer Glaciale* ou *Océan Glacial*. Mer de glaces qui s'étend depuis le pôle boréal jusqu'au cercle polaire arctique. Cette mer est surtout fréquentée pour la pêche de la baleine.

GLACIER. s. m. (rad. *glace*). Amas de glace qui, dans les hautes montagnes, commencent au-dessous de la limite inférieure des neiges, et vont se terminer en pente jusqu'au fond des vallées. Glaciers du mont Blanc, du Spitzberg, des mers d'Islande. Il y a aussi des glaciers dans les Cordillères. Derrière nous, une chaîne de rochers inaccessibles séparait l'esplanade où nous étions de cette partie des Alpes qu'on nomme les *glaciers*, parce que d'énormes amas de glace qui s'accroissent incessamment les couvrent depuis le commencement du monde. (J.-J. Rouss.) Des cèdres et des sapins entourent de leur sombre verdure la région des neiges, et agitèrent leurs cimes autour des *glaciers* qui couronnent les pôles du monde. (B. de St-P.)

GLACIER. s. m. (rad. *glace*). Celui qui prépare, qui vend des glaces. Limonadier.

— Fabricant les glaces de verre.

GLACIÈRE. s. f. (rad. *glace*). Lieu où l'on conserve de la glace ou de la neige en été. Remplir une glacière. Faire une glacière. Il y a des glacières naturelles, c'est-à-dire des cavernes où la glace se conserve dans toutes les saisons. On trouve une glacière de cette espèce dans le département du Doubs, à 20 kilom. de Besançon. Les pays du Nord en possèdent un plus grand nombre.

— Fig. et fam. Chambre froide, salle froide. C'est une glacière, une vraie glacière.

GLACIS. s. m. (pr. *gla-ci*, rad. *glace*). Pente douce et unie. Le glacis d'un étang, d'un pont, d'une rivière.

— Fortif. *Glacis de la contrescarpe*, ou simplement *le Glacis*, pente qui part de la crête du chemin couvert, et va se perdre dans la campagne. Le glacis, les glacis d'une place, d'une forteresse.

— Archit. *Glacis de corniche*. Pente qu'on donne à la surface supérieure d'une cymaise, pour faciliter l'écoulement des eaux.

— Peint. Couleurs légères et transparentes que les peintres appliquent quelquefois sur d'autres couches déjà sèches d'un tableau, pour leur donner plus d'éclat, plus de brillant ou plus de vigueur. Il y a une espèce de glacis plus forte que l'autre, appelée *frottoir*. On s'en sert principalement pour accorder des couleurs trop entières avec celles qui les avoisinent.

— Passement. Traînées ou jetées de clinquant, etc., qui couvrent un assez long espace sans être arrêtées. Plus spécialement, Une partie des soies de chaînes qui n'ont d'autre usage que de lier la trame.

— Raffin. Plan horizontal en maçonnerie où l'on expose des pains de sucre au soleil. || Evasement en forme d'entonnoir, couvert de plomb, qui augmente la capacité des chaudières à leur partie postérieure, jusqu'à la moitié de leur diamètre.

— Techn. Se dit, chez les tailleurs, d'un rang de points qui tient la doublure assujétie à l'étoffe.

GLAÇON. s. m. Petit morceau de glace. Les glaçons présentent diverses formes, qui sont tantôt celles d'aiguilles, de pyramides, etc. La rivière charrie des glaçons; elle est toute couverte de glaçons. Les glaçons pendent au haut des toits. Glaçon dur, durci, lourd, énorme, brillant, argenté.

Soleil! tes traits vainqueurs ont percé le nuage
Tu parais, et soudain le cristal des *glaçons*
Resplendit des couleurs qu'unissent tes rayons.
(Béranger.)

Des *glaçons* dont l'hiver blanchissait ce rivage,
J'exprimais avec peine un douloureux breuvage.
(La Harpe.)

Comme on voit, quand Zéphyr vient attiédir les airs,
Se fondre les *glaçons* durcis par les hivers. (Desaint.)

— Poét. *Le temps des glaçons, la saison des glaçons*. L'hiver.

Vous passerez ici le règne des *glaçons*. (*Nouv. ch. de v.*)

— Fig. et fam. Personne froide comme un glaçon. Les faux grands hommes ressemblent aux *glaçons*; lorsque les rayons de la vérité les ont fondus, il n'en reste que de l'eau claire. (Lab.)

— Archit. Ornements de sculpture de marbre ou de pierre, qui imitent les glaçons naturels et qu'on met aux bords des bassins des fontaines, aux montants des grottes.

GLAÇOYER. v. n. 1re conj. (rad. *glace*). S'est dit pour Glisser.

GLADIATEUR. s. m. (du lat. *gladiator*, escrimeur, qui fait des armes). Celui qui, pour le plaisir du peuple romain, combattait dans l'arène, volontairement ou par force, contre un autre homme ou contre une bête féroce. Combat de gladiateur. Le catholicisme a aboli ces sortes de combats. || Il n'y avait point de *gladiatrices* chez les anciens, par conséquent, ce mot n'a point de féminin. Cependant l'abbé Prévost a été obligé de créer le mot *gladiatrice*, à l'occasion de deux femmes anglaises qui arrachèrent les sabres des mains de leurs maris, et s'en servirent l'une contre l'autre avec autant d'adresse que d'intrépidité. Mais ce seul exemple ne peut faire règle.

— Ant. rom. Les différentes espèces de gladiateurs, à Rome, portaient les noms de: Andabates, Bestiaires, Dimachères, Essédaires, Hoplomaques, Méridiens, Mirmillions, Provocateurs, Rétiaires, Samnites, Secuteurs et Thraces. Il est encore parlé de bestiaires en l'an 523 de notre ère; mais les autres gladiateurs avaient été supprimés dès 325 par Constantin, et en 404 par Honorius. || *Gladiateurs privés*. Se dit de ceux qui étaient nourris par des particuliers. *Gladiateurs fiscaux* ou *césariens*. Ceux qui étaient payés par le fisc ou l'empereur.

— Fig. Spadassin, bretteur, querelleur. Voilà une belle matière qui se présente aux *gladiateurs* de plume. (Maucroix.)

— Ichthyol. Espèce de dauphin.

GLADIATOIRE. adj. des 2 g. Qui appartient aux gladiateurs. Attitude gladiatoire. Varrol a dit: Main gladiatoire, pour Main meurtrière, qui tient un glaive. Nous avons laissé perdre ce mot.

Frappez donc tant de main *gladiatoire*
Qu'après leur mort et défaite totale,
Vous rapportiez la palme de victoire,
Sur les climats de France occidentale. (Cl. Mar.)

GLADIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est comprimé et muni de fortes arêtes.

GLADIFÈRE. adj. des 2 g. (lat. lat., *gladium*, glaive; *ferre*, porter. Zool. Qui porte un prolongement en forme de glaive.

GLADIOLE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires du glaïeul.

GLADIOLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au glaïeul. || GLADIOLÉES. s. f. pl. Famille de plantes.

GLAGER. v. n. 1re conj. Se disait pour Répandre des fleurs ou des herbes sur le pavé.

GLAGOLITES. s. m. pl. V. GLAGOLITIQUE.

GLAGOLITIQUE. adj. des 2 g. Philol. Se dit de l'alphabet slave usité en Servie et en Croatie, et attribué par certains auteurs à saint Jérôme. L'alphabet glagolitique est celui de l'ancien slave, qui sert d'idiome liturgique en Esclavonie, en Dalmatie, et dans la partie de la Bosnie où l'on observe le rit catholique romain. Quelques philologues pensent que l'alphabet glagolitique n'est autre chose que l'alphabet grec appliqué au slave, et augmenté de plusieurs lettres par saint Cyrille, dans le IXe siècle.

GLAI ou **GLAISE.** s. f. Techn. Partie de la voûte d'un four de verrerie.

GLAI. s. m. Bot. Masse de glaïeuls formant une île dans un étang.

GLAÏEUL. s. m. (du lat. *gladium*, glaive, parce que les différentes plantes auxquelles on a appliqué ce mot portent des feuilles en forme de lames de sabre). Bot. Plante de la famille des iridées, dont les feuilles sont longues, étroites, et pointues comme un glaive. Le glaïeul commun est le seul qui croisse naturellement en France. || *Glaïeul des marais*, *glaïeul puant*. Noms vulgaires de deux espèces d'iris.

GLAIRE. s. f. Médec. Sorte d'humeur visqueuse, de couleur vitrée et d'un gris blanchâtre, inodore et ordinairement insipide, que les membranes muqueuses sécrètent dans certaines circonstances. Avoir l'estomac plein de glaires. Des glaires teintes de sang. Il n'y a plus aujourd'hui qu'un charlatanisme effronté qui puisse et ose spéculer sur les *glaires*; c'est à peine si les garde-malades et les commères en veulent encore admettre. (Sandras.)

— Blanc d'un œuf qui n'est pas encore cuit.

— Chass. Matière qui se trouve dans les fumées des biches.

— Ichthyol. Mousse baveuse que jettent certains poissons à coquilles, comme l'escargot, la clovis, etc.

GLAIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Glairer. S'empl. adjectiv. Reliures glairées. Livre glairé.

GLAIRER. v. a. 1re conj. Rel. Frotter la couverture d'un livre avec des blancs d'œufs ou glaires pour y appliquer l'or, pour lui donner du lustre.

GLAIREUX, EUSE. adj. Plein de glaires, d'une nature visqueuse. Chair glaireuse. Matière glaireuse. Le liquide fourni par les membranes muqueuses, comme celle du nez, par exemple, est *glaireux*. (Sandras.)

GLAIREUX. s. m. Bot. Famille de champignons caractérisée par la viscosité glaireuse qui recouvre les espèces qui la composent.

GLAIRINE. s. f. (ainsi appelée à cause de sa ressemblance avec la glaire ou albumine de l'œuf). Chim. Matière organique de diverses couleurs, qui se précipite des eaux sulfureuses en général, principalement des eaux des Pyrénées, et que l'on remplace par de la gélatine lorsqu'on veut faire des eaux de Baréges artificielles.

GLAIS. s. m. Décharge de canons; honneur funèbre; convoi militaire d'un souverain. V. GLAS.

GLAISE. adj. et s. f. (du lat. *argilla*, argile). Terre forte et grasse que l'eau ne peut pénétrer, et dont on se sert pour faire de la poterie, des batardeaux, et pour enduire les bassins de fontaines. Faire un corroi de glaise, de terre glaise. Creuser jusqu'à la glaise.

GLAISÉ, ÉE. part. pass. du v. Glaiser. S'empl. adjectiv. Bassin glaisé. Mare glaisée.

GLAISER. v. a. 1re conj. Couvrir, enduire de glaise. Il a fait glaiser le lit de ce canal, le bassin de cette fontaine.

— *Glaiser des terres*. Améliorer avec de la glaise des terres sablonneuses et sèches.

GLAISEUX, EUSE. adj. Qui tient de la nature de la glaise. Les terres glaiseuses sont peu propres à la végétation, surtout dans les pays froids et humides.

GLAISIÈRE. s. f. (rad. *glaise*). Lieu d'où l'on extrait la glaise.

GLAITERON, PETIT GLOUTERON. s. m. Mar. Petite bardane.

GLAIVANE. s. f. Bot. Plante de la famille des joncées.

GLAIVE. s. m. (du lat. *gladium*, coutelas, épée). Épée tranchante, et par extension Arme quelconque. Glaive d'acier. Glaive bien effilé. Glaive à manche de diamant. Celui qui frappera du *glaive* périra par le *glaive*. (Écrit. sainte.)

— Très-usité en poésie et dans le style élevé. Tout périt alors sous le tranchant du glaive. Il lui plongea le glaive dans le sein. Mille glaives furent levés aussitôt contre les révoltés. Les lois ne mettent point par force le *glaive* à la main. (Patru.)

J'ai plongé dans son flanc
Le *glaive* consacré qui dut verser son sang. (Volt.)

Nulle rigueur ne les rebute (les martyrs),
Au *glaive* qui les persécute
Impatients, ils vont s'offrir. (*Nouv. ch. de v.*)

— Fig. Puissance vengeresse, meurtrière. Rois, vous fûtes les élus sacrés dépositaires du *glaive* de Thémis. (J.-J. Rouss.) || *Le souverain a la puissance du glaive*. Il a le droit de vie et de mort sur ses sujets.

Le *glaive* de Thémis,
Ce grand soutien du trône, à lui seul est soumis.
(Voltaire.)

Le vieillard voit son fils, le *glaive* dans le flanc
Expirant par degrés et baigné dans son sang.
(La Harpe.)

— Fig. Guerre, combats. Le glaive peut seul décider entre nous. C'est vous qui les premiers avez tiré le glaive. Remettre le *glaive* dans le fourreau. (Acad.)

Le *glaive* fait les rois, agrandit les États;
Mais s'il fonde un empire, il ne l'affermit pas.
(Viennet.)

Quand les lois profanent leur puissance,
Le *glaive* rétablit les droits de l'innocence. (A. Soum.)

Le *glaive* peut beaucoup dans les mains d'un soldat
Qui défend sa couronne, et sa femme, et l'État. (Aign.)

— *Glaive spirituel*. Juridiction de l'Église, pouvoir qu'avait l'Église d'excommunier. Qu'elle est forte, cette Église, et que redoutable est le *glaive* que le Fils de Dieu lui a mis dans la main! Mais c'est un *glaive* spirituel, dont les superbes et les incrédules ne ressentent pas le double tranchant. (Boss.)

Dieu vengeur, dont la colère
Cause une juste terreur,
De votre *glaive* sévère
Qui soutiendra la fureur? (L'abbé de F.)

— *Glaive de la parole*. La force, le pouvoir de l'éloquence. Prenez le *glaive* de la parole, et coupez jusqu'aux racines de l'erreur. (Fléch.)

— Ant. rom. Profession de gladiateur. Condamner, destiner au glaive.

— Hist. Se disait pour Cavalier armé d'une lance, fantassin armé d'un glaive. En 1356, les Etats d'Auvergne décidèrent que la province mettrait sur pied quatre cents glaives.

GLAMA ou **LHAMA.** s. m. Hist. nat. Mouton du Pérou, qui tient du chameau.

GLAME. s. m. Médec. Ordure, chassie qui s'amasse autour des yeux.

GLAMMET. s. m. Ornith. Espèce de mouette.

GLANAGE. s. m. Action de glaner, de ramasser les épis épars dans les champs après l'enlèvement des gerbes, ou après qu'elles ont été mises en meules. Le *glanage* est toujours peu productif pour ceux qui s'y livrent honnêtement. (Gaub.) Le *glanage* devrait être aboli, ou du moins restreint aux vieillards et aux enfants trop jeunes pour prendre part aux travaux de la ferme, et seulement après l'enlèvement de la gerbe. (Id.)

GLAND. s. m. (du lat. *glans*, *glandis*, noix de chêne). Nom donné à différents fruits ayant une substance ferme, farineuse et couverte d'une enveloppe coriace, tels que ceux du hêtre, du châtaignier, de la macle, etc., mais il sert à désigner particulièrement le fruit du chêne. Ramasser du gland. Semer du gland. Engraisser certains animaux avec du gland. Le *gland*, qui n'est pas gros comme mon petit doigt. (La Font.) Pélasge enseigna aux anciens habitants de la Grèce à se nourrir de *glands* au lieu d'herbes sauvages. (Barth.) Et le chêne courbé sous le poids de ses *glands*. (Desaint.) Les *glands* qui tombent sur la terre après leur maturité servent d'aliments aux hôtes des bois. (Charb.) Quelques espèces de *glands* sont mangeables. (Id.) Le *gland* est à demi enchâssé dans un châton, qui le préserve de toute meurtrissure parmi les rameaux d'un arbre qui s'élève dans la région des tempêtes. (B. de St-P.)

Les pasteurs des taureaux arrivent à pas lents,
Et Ménalque, chargé d'une moisson de *glands*, etc.
(Desne-Baron.)

— Bot. *Gland de terre*. Gesse sauvage: plante qui croît sur les grands chemins, et qu'on a ainsi nommée parce que ses racines ont la forme d'un gland.

— Conchyl. *Gland de mer*. Espèce de coquille multivalve.

— Passem. Sorte d'ornement fait en laine, soie, coton, acier, or ou argent, qu'on attache aux vêtements, tentures, etc., et qui ont ordinairement la forme du gland de chêne. Des glands de rideaux, de draperies. Les glands d'un chapeau, d'un coussin. Glands à graines d'épinard. Glands d'acier, etc.

— Anat. Nom donné par les anatomistes et le vulgaire à l'extrémité de la verge, aussi bien qu'à celle du clitoris.

— Techn. Espèce de tenaille de bois à l'usage du parcheminier et du peignier.

GLANDAGE. s. m. (rad. *gland*). Droit de mener paître les porcs dans les forêts ou dans les lieux où il y a du gland.

GLANDAIRE. adj. des 2 g. V. GLANDIVORE.

GLANDE. s. f. (du lat. *glans*, *glandis*, gland, à cause de la ressemblance qu'on observe entre les organes qu'on désigne sous ce nom, et le fruit du chêne. Anat. Partie molle, spongieuse ou vasculaire qui sert à la sécrétion des humeurs. Glandes du sein. Glandes de l'aine. Glande lacrymale. Glande pituitaire. Glandes synoviales, etc.

— Méd. Tumeurs accidentelles qui se forment en quelque partie du corps. Avoir une glande au cou. Être couvert de glandes.

— Bot. Petits corps vésiculeux de formes très-variées, mais le plus communément arrondis, ovales ou mamelonnés, sessiles ou pédicellés, qui se forment sur les feuilles, sur les tiges ou sur le calice des plantes.

GLANDÉ, ÉE. adj. Vétér. Qui a des glandes. Cheval glandé. Jument glandée.

— Blas. Se dit des chênes chargés de glands

d'un émail différent de celui des chênes. Écusson glandé. Armoiries glandées.

GLANDÉE. s. f. (rad. *gland*). Récolte du gland. Aller à la glandée. La glandée sera abondante. Venez nous aider à faire la glandée.

GLANDIFORME. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme de glands ou de glandes.

GLANDIOLE. s. f. Conchyl. Petite coquille peu connue

GLANDITE. s. f. Conchyl. Pointe d'oursin fossile.

GLANDIVORE. adj. des 2 g. Qui vit de glands. Les cochons, les dindes, etc., sont glandivores. ‖ Substant. Les glandivores.

GLANDULAIRE ou **GLANDULEUX, EUSE.** adj. Qui a l'aspect, la forme ou la texture des glandes. Un organe glanduleux. Une sécrétion glandulaire.

GLANDULAIRE. s. f. Bot. Espèce de verveine.

GLANDULATION. s. f. Didact. Formation, développement des glandes.

GLANDULEUX, EUSE. V. GLANDULAIRE.

GLANDULIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. Qui porte des glandes. Les poils de la rose de Hollande sont glandulifères.

GLANDULIFORME. adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'une petite glande.

GLANDULOCILIÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une partie d'une plante dont chaque cil se termine par une petite glande.

GLANE. s. f. Poignée d'épis ramassés çà et là dans un champ après l'enlèvement des gerbes ou après qu'elles sont mises en gerbier. Grosse glane. Petite glane. Glane d'orge. Glane d'avoine. Glane de froment. Les *glanes* recueillies dans les champs convenablement moissonnés produisent un blé de peu de valeur. (Gaub.)

— Groupe de petites poires rangées autour d'une branche, ou d'oignons attachés à une torche de paille. Acheter une glane d'oignons.

— Hist. eccl. Récolte de la dîme. ‖ Hist. féod. Droit de glaner dans un champ.

GLANÉE. s. f. Chass. Piège à prendre les canards et autres oiseaux aquatiques, dans lequel le blé sert d'appât.

GLANEMENT. s. m. Action de glaner, de ramasser des épis.

GLANÉ, ÉE. part. pass. du v. Glaner. S'emploie adjectiv. Champ glané. Ferme glanée.

GLANER. v. n. 1re conj. (rad. *gland*). Ramasser à la main les épis restés isolément sur un champ, après le bottelage dans certains pays, et seulement après l'enlèvement des gerbes dans d'autres pays. Permettre aux pauvres de glaner dans ses champs. Ruth était venue glaner dans le champ de Booz quand il l'épousa. Il est défendu de glaner sans la permission du propriétaire.

— Fig. Faire de petits bénéfices là où d'autres ont beaucoup gagné. On a tellement fabriqué de soieries, qu'il n'y a plus qu'à glaner dans ce genre d'industrie. Tout habile homme qu'il était, il a laissé de quoi glaner après lui. Le temps moissonne et nous *glanons*, employons chaque jour de notre vie comme s'il devait être le dernier. (B. de St-P.)

Et vainqueur il allait par les champs de bataille,
Glanant sous leurs canons (V. Hugo.)

— Litt. Traiter une matière après que d'autres auteurs l'ont épuisée. Tout est dit depuis sept mille ans que les hommes pensent, et l'on ne fait plus que *glaner* après les anciens. (La Bruy.) La modération trouve encore à *glaner* dans le champ du bonheur (St-Évr.) Il n'y a pas de quoi *glaner* après ma fille; en vérité, elle a tout dit. (Mme de Sév.)

Mais ce champ (l'apologue) ne se peut tellement moissonner,
Que les derniers venus n'y trouvent à *glaner* (sonner,
(La Fontaine.)

— Il est aussi actif dans les deux sens. Glaner du froment, de l'orge, de l'avoine.

Lire Homère, Aristote, et, disciple nouveau,
Glaner ce que les Grecs ont de riche et de beau.
(Regnard.)

GLANES. s. m. pl. Ichthyol. Une des tribus de la famille des siluroïdes, renfermant le silurus glanis, et les poissons qui lui ressemblent le plus.

GLANEUR, EUSE. s. Celui, celle qui vient, après le bottelage ou après l'enlèvement des gerbes, recueillir les épis laissés à la surface des champs. Il y a beaucoup de glaneurs dans ce champ. Les ouvriers qui fauchent les moissons et ceux qui mettent en javelles s'entendent souvent avec les *glaneuses*, et laissent perdre une partie considérable de la récolte. (Gaub.)

Ils cueillent à pas lents, laborieux *glaneurs*,
Les épis échappés aux mains des moissonneurs.
(Rosset.)

Les *glaneurs* se pressent autour d'eux
Pour recueillir la tige qu'on oublie. (Léonard.)

GLANIS. s. f. Ichthyol. Poisson du genre des silures, habitant les grands fleuves.

GLANURE. s. f. Ce que l'on glane après la moisson faite.

GLAP. s. m. Se disait autrefois pour Glapissement, aboiement.

GLAPHIQUE. adj. m. Minér. Variété de talc dont les Chinois font des magots.

GLAPHYRA. Temps hér. Femme d'Archélaüs, grand-prêtre du temple de Bellone à Comana, en Cappadoce, séduisit saint Antoine par sa beauté, et obtint de lui le royaume de Cappadoce pour ses fils Sisenna et Archélaus.

GLAPHYRE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, famille des lamellicornes. Ces insectes ont été séparés des hannetons avec lesquels on les avait confondus.

GLAPIR. v. n. 2e conj. (du lat. *gannire*, même signif.). Faire entendre une voix aiguë en parlant des petits chiens et des renards. Ces petits chiens glapissent.

— Fig. Parler, chanter, crier d'une voix aigre. Il glapit, au lieu de chanter. Cette femme ne fait que glapir.

Et l'on n'entend point là *glapir*
Ce cruel démon en soutane
Qu'on appelle ici la chicane. (La Joncuère.)

— Fig. S'emploie quelquefois activement.

Loin de ces fausses du Parnasse,
Qui, pour avoir *glapi* parfois
Quelque épithalame à la glace, etc. (Gresset.)

GLAPISSANT. part. prés. invar. du v. Glapir. Qui glapit. Des enfants glapissant sans cesse. Une personne glapissant lorsqu'elle parle.

GLAPISSANT, ANTE. adj. Aigu, criard, aigre. Voix glapissante, son glapissant. Comme le rocher de Scylla, noir, couvert de flots écumeux et *glapissants*, qui fournit encore à Homère la fiction d'une femme entourée d'une meute de chiens dévorants. (B. de St-P.)

La musique sans doute était rare, charmante !
L'un traîne en longs fredons une voix *glapissante*
(Boileau.)

J'ai reconnu le soir le coq infortuné
Qui m'avait le matin, à l'aurore naissante,
Réveillé brusquement de sa voix *glapissante* (Berch.)

GLAPISSEMENT. s. m. Cri des renards et des petits chiens.

— Fig. Cri perçant, aigu, aigre, en parlant des personnes. Cette fille nous étourdit par ses glapissements.

GLARÉOLE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers, et de la famille des uncirostres.

GLAS. s. m. (pr. *glâ*, du celt. *clasa*, *claqa*, faire du bruit, d'où le gr. κλαίω, pleurer; κλάζω, crier; et le lat. *classicum*, trompette, le son de toutes les cloches à la fois; nos anciens auteurs ont appelé *glas* toutes sortes de bruits qui se faisaient par son ou par cri; ainsi ils ont dit un grand *glas* pour un grand bruit fait par des cris de chiens; on trouve aussi *glatir*, pour faire du bruit). Tintement lugubre, lent, mesuré, et sur une seule note uniforme, d'une cloche qui annonce l'agonie ou la mort d'une personne. Quand elle tinte l'agonie, elle demande des prières. Un glas funèbre. J'écoute, et au milieu de la tempête, je distingue les coups de canon d'alarme se mêler au *glas* de la cloche monastique. (Chateaub.)

Mais au faîte sacré la cloche suspendue
D'elle-même s'ébranle, et semble avec effort
Tinter les cris du meurtre et le *glas* de la mort
(B.-Lormian.)

— Il se prend quelquefois pour la cloche elle-même. Sonner un glas. Le *glas* traduit à l'oreille les morts lentes ou paisibles sur la couche du sommeil; le tocsin les morts sanglantes, les incendies, les massacres, les assassinats politiques ou religieux. Quelquefois aussi le *glas* sonne les unes et les autres. (D.-Bar.)

On n'avait point encore ouï dans une ville
De cloche qui sonnât des Vêpres de Sicile,
Ni le *glas* matinal d'un saint Barthélemy,
Qui tintât le trépas sur un peuple endormi. (D.-Bar.)

— Salves d'artillerie que l'on tire aux funérailles d'un souverain ou d'un militaire élevé en grade.

GLASCOW (pr. *klas-ko*). Géogr. Grande et belle ville du comté de Lanark, la plus considérable de l'Écosse, remarquable par ses monuments, son université et son port, qui est l'un des plus fréquentés de l'Écosse. 180,000 hab.

GLASS-CORD. s. m. (ét. angl. *glass*, verre; *cord*, corde). Espèce de piano inventé par Franklin, qui, au lieu de cordes métalliques, est formé de lames de verre soutenues par des chevalets libres à l'extrémité, que l'on frappe avec des petits marteaux à la main, ou au moyen d'un clavier.

GLASSITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne fondée en 1695, dans le comté de Fife en Écosse, par un ministre écossais nommé John Glass, qui attaqua l'Église presbytérienne. Il prétendait que tout établissement civil en faveur d'une religion était contraire à l'Écriture.

GLATINIER. s. m. Bot. Nous n'avons trouvé ce mot dans aucun livre de botanique. Peut-être le poëte l'a-t-il confondu avec le *gattilier*. Des fleurs du *glatinier* sa tête encore est ceinte. (P. Lebrun.)

GLATZ. Géogr. Ville forte de Prusse en Silésie, régence de Breslau, sur la Neiss; 6,400 h.

GLAUBER (Sel de). s. m. Pharm. Combinaison de l'acide marin avec l'acide vitriolique. Ce sel est ainsi nommé en commémoration du chimiste allemand qui le trouva le premier. Il est très-employé, surtout dans la fabrication de la soude artificielle. Comme purgatif, le sel de Glauber est fort innocent; il serait d'un usage plus fréquent sans l'amertume désagréable qu'il laisse dans la bouche.

GLAUBÉRITE. s. f. Minér. Sulfate de soude et de chaux naturelle qui se présente dans la nature avec des modifications assez variées. Son gisement est le même que celui du sel gemme.

GLAUCA. Myth. Fille de Saturne, vint au monde avec Pluton, et fut montrée seule à son père pour qu'il ne dévorât point son frère jumeau. ‖ Amazone célèbre.

GLAUCESCENCE. s. f. Bot. État d'une surface glauque.

GLAUCESCENT, ENTE. adj. Bot. Qui tire sur le vert de mer. Feuille glaucescente.

GLAUCIA. Temps hér. Fille de Scamandre, amante de Déimachus, protégée par Hercule.

GLAUCIENCE. s. f. Bot. Genre de plante de la polyandrie monogynie, de la famille des papavéracées.

GLAUCION. s. m. Bot. Plante des anciens sur laquelle les botanistes diffèrent d'opinion. Ils donnent ce nom à un genre qui comprend les espèces de chélidoines dont la silique est biloculaire.

GLAUCION, GLAUCIUM, GLAUCIUS. s. m. Ornith. Morillon, espèce de canard.

GLAUCIPPE. Temps hér. Une des Danaïdes, épouse de Potamon ou de Niavius.

GLAUCIQUE. adj. m. Chim. Qui est de couleur verte.

GLAUCO-FERRUGINEUX, EUSE. adj. Minér. Qui est ferrugineux et de couleur verte.

GLAUCOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une glauque.

GLAUCOÏDE. s. m. Bot. Pourpier. ‖ Glaux maritime.

GLAUCOME. s. m. (du gr. γλαύκωμα, forme de γλαυκός, vert de mer). Médec. Opacité du cristallin ou de la cornée transparente de l'œil. Maladie des yeux. Elle peut occuper un seul œil, ou s'étendre aux deux.

GLAUCONIE ou **GLAUCONITE.** s. f. Minér. Variété de craie.

GLAUCONIEUX, EUSE. adj. Qui est chargé de glauconie. Sable glauconieux.

GLAUCONOME. s. m. Zool. Genre des polypiers.

GLAUCOPE. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des oiseaux sylvains, et de la famille des caronculés. Il ne renferme qu'une seule espèce qu'on trouve dans l'Australie. On la nomme aussi *glaucope cendré*.

GLAUCOPÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à un glaucope. ‖ GLAUCOPES. s. m. pl. Famille de l'ordre des passereaux, qui a pour type le genre glaucope.

GLAUCOPHYLLE. adj. des 2 g. Bot. Qui a des feuilles glauques.

GLAUCOPIDE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères, de la famille des crépusculaires.

GLAUCOPTÈRE. adj. des 2 g. Ornith. Qui a les ailes d'un vert glauque.

GLAUCURE. adj. des 2 g. Zool. Qui a la queue glauque ou d'un gris verdâtre.

GLAUCUS. s. m. Ichthyol. Genre de mollusques nus, qui présente un corps oblong presque cylindrique, avec une large queue. On les trouve dans toutes les mers des pays chauds.

— Helminth. Genre de vers mollusques qui comprend les animaux des limes et des avicules.

GLAUCUS. Temps hér. Fils de Neptune et de Naïs, célèbre pêcheur de la ville d'Anthédon.

GLAUMET. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pinson.

GLAUQUE. adj. des 2 g. (du gr. γλαυκός, vert de mer). Qui est d'une couleur vert-blanchâtre ou bleuâtre. Vert glauque. On emploie principalement ce mot en botanique. Feuille glauque. Poussière glauque qui préserve certains végétaux de l'humidité. Je marchais par un sentier frayé au milieu d'une prairie d'un vert *glauque*, formée d'un chiendent maritime. (B. de St-P.) Les gramens *glauques* et rampants qui bordent les rivages des îles torridiennes. (Id.)

GLAUQUE. s. f. Bot. Petite plante à tiges étalées sur la terre, qui forme un genre dans la famille des primulacées. On la trouve sur les bords de l'Océan.

GLAUQUES. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des hypsoptènes, comprenant les chouettes.

GLAUX. s. m. (du gr. γάλα, lait). Bot. Plante ainsi appelée, parce qu'elle est propre à augmenter le lait aux nourrices.

GLAVELOT ou **GLAVIOT.** s. m. Se disait pour Petit glaive.

GLAY. s. m. Se disait pour Cri, chant, ramage. ‖ Plainte; bruit. ‖ Fig. Douleur.

GLAYE. s. f. Techn. V. GLAI.

GLAYEUL. s. m. Bot. V. GLAÏEUL.

GLÈBE. s. f. (du celt. *glib*, d'où le lat. *gleba*, motte de terre). Terre, fonds, sol. Chez les Romains, les esclaves attachés à un domaine, à une ferme, s'appelaient esclaves de la glèbe, attachés à la glèbe, c'est-à-dire, à l'héritage dont ils faisaient partie, et qui étaient vendus avec lui.

— Dr. féod. Espèce de serfs attachés à la culture des terres qui en faisaient partie comme immeubles par destination. Serfs de la glèbe. Les serfs attachés à la glèbe ne pouvaient pas disposer de leurs biens. La philosophie a détaché de la *glèbe* les Français, que la violence y avait attachés. (L'abb. A.)

Le ciel en le créant forma-t-il l'homme esclave?
La nature qui parle et que la fierté brave,
Aura-t-elle à la *glèbe* attaché les humains
Comme les vils troupeaux mugissant sous nos mains?
(Voltaire.)

— *Droit de glèbe.* Qui comprenait celui de patronage, et celui de rendre la justice.

— Poés. En parlant d'un champ que l'on travaille, que l'on cultive. Arroser la glèbe de ses sueurs.

— Chim. Terre où l'on trouve du minerai.

— Helmint. Genre de vers de la classe des radiaires molasses.

GLÉCHOME. s. m. Bot. Genre de plantes qui appartient à la famille des labiées et à la didynamie gymnospermie.

GLÉCHON. s. m. Bot. Plante que l'on a regardée comme le pouliot. Espèce de menthe.

GLÉCHONITÈS. s. m. Ant. gr. Vin aromatisé avec la plante appelée pouliot.

GLÉDITSIE s. f. Bot. Plante que l'on appelle aussi Févier. V. ce mot.

GLEICHÉNIE. s. f. Bot. Genre de fougères, espèce de martensie.

GLEICHÉNIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a de la ressemblance à une gleichénie. ‖ GLEICHENIÉES. s. f. pl Famille de fougères. ‖ On dit aussi une gleichéniée.

GLEIDTISCA. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses.

GLEIM (J.-Louis-Guillaume). Célèbre poëte allemand, né à Ermsleben en 1719, et mort en 1803. Il a laissé des chansons, des épîtres, des fables, des romans, le *Meilleur des mondes*, etc.

GLEN. s. m. Relat. Nom qu'on donne, en Écosse, aux vallées peu étendues.

GLÉNANS. s. m. pl. Géogr. Nom d'une douzaine de petites îles groupées dans l'Océan atlantique, près les côtes de France (Finistère).

GLÈNE. s. f. (du gr. γλήνη, emboîture des os). Anat. Cavité moyenne et externe d'un os, dans laquelle une autre os s'emboîte. La *glène* a moins de profondeur et de diamètre que le cotyle, autre espèce de cavité destinée à la même fonction. (Dupuy).

— Mar. Couche annulaire que forme un cordage, ou partie d'un cordage ployée en rond sur elle-même.

GLÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Glêner. S'emploie adjectiv. Câble glêné. Manœuvre glênée

GLÉNER. v. a. 1re conj. (rad. *glène*). Mar Ployer un cordage en rond sur lui-même. Glêner un grelin, le grand câble; les cordages de manœuvre, etc.

GLÉNOÏDE. s. et adj. f. (ét. gr., γλήνη, emboîture des os; εἶδος, forme). Anat. Cavité de l'omoplate qui reçoit la tête de l'humérus.

GLÉNOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à la cavité glénoïde, aux cavités légères qui servent à l'emboîtement d'un os dans un autre.

GLÉNOTRÉNITE. s. m. Bot. Genre de radiaires.

GLETTE. s. f. Chim. Mot emprunté de l'allemand pour désigner la litharge ou oxyde de plomb.

GLETTERON. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de la lampourde.

GLEU. s. m. En Normandie, nom de la paille.

GLEUCOMÈTRE. s. m. Techn. Instrument dont on se sert pour connaître la force du moût de vin. On dit aussi *gleuco-œnomètre*.

GLEUCOMÉTRIE. s. m. Techn. Art de se servir du gleucomètre.

GLEUCOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Techn. Qui a rapport à la gleucométrie ou au gleucomètre.

GLIADINE. s. f Chim. Mélange de gluten, de gomme et de mucilage.

GLIC. s. m. Nom d'un jeu de hasard dont parle Rabelais. Ce nom paraît être une corruption de l'allemand *glück*, bonheur, chance

GLINE. s. f. Pêch. Panier couvert dans lequel les pêcheurs mettent le poisson qu'ils ont pris.

GLINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au glinus ‖ GLINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre glinus.

GLINOLE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des ficoïdes, très-commun en Espagne.

GLINOS, ou **GLEINOS,** ou **GLINUS.** s. m. Bot. Arbre des anciens que l'on croit être notre érable.

GLIRAIRE. s. m. Ant. rom. Dépendance d'une basse-cour d'une villa romaine, dans laquelle on nourrissait des loirs.

GLIRIEN, ENNE. adj. Mamm. Qui ressemble au loir. ‖ GLIRIENS. s. m. pl. Famille de mammifères ou l'on a fait entrer les gerboises, les gerbilles et les loirs à molaires échancrées.

GLIRON. s. m. Nom du loir dans quelques provinces.

GLISSADE. s. f. Action de glisser, mouvement du pied qui glisse involontairement sur quelque chose de gras, d'uni ou de très-penché. Faire une glissade. Les rues sont tellement gelées qu'on ne peut sortir sans s'exposer à de nombreuses glissades.

— Chorégr. Pas qui se fait en glissant du pied. Cette danseuse fait très-bien les glissades.

— Art milit. Mouvement de la pique en avant ou en arrière. Faire une glissade avec la pique.

— Fig. On dit d'une femme qui s'est laissé

s'enduire, qui a succombé : *elle a fait une glissade.*

GLISSANT. part. prés. invar. du v. Glisser. Daphnis de toutes parts échauffé se jetait dans les rivières, et tantôt se lavait, tantôt s'ébattait à vouloir saisir les poissons, qui, *glissant* dans l'onde, se perdaient sous sa main. (Courier.) Les collines de Galata, de Péra et trois ou quatre autres collines *glissant* de mes pieds à la mer couverte de villes de différentes couleurs. (Lamart.) Le seing est un petit lézard *glissant* d'une étrange manière. (F. de Neufchâteau.)

GLISSANT, ANTE. adj. Où l'on glisse facilement sans pouvoir se tenir ferme. Pavé glissant; chemin glissant. Il conduisit ses disciples par des sentiers encore plus *glissants*, plus tortueux. (Barth.) C'est au sommet du tronc énorme et *glissant* qu'il place son asile. (L. Aimé-Martin.)

Les chevaux attelés à ce fardeau pesant
Ont peine à l'émouvoir sur le pavé *glissant*. (Boil.)

— Fig. *Pas glissant.* Affaire délicate. Ce n'est pas que ce ne soit un des endroits les plus *glissants* de son affaire. (Mme Sévig.)

— Fig. *Terrain glissant.* Difficulté de se maintenir quelque part en faveur, en crédit. La cour est un terrain glissant. Le théâtre est un lieu *glissant* pour une fille. (Rigaud.) La cour est un pays dont le terrain est si *glissant*, qu'il faut beaucoup d'étude pour s'y maintenir. (Mme Campan.)

— Fig. *Poste glissant.* Emploi, condition, état dans lequel il est très-difficile de se maintenir. Sur un chemin *glissant*, il est aussi dangereux de reculer que d'avancer; mais l'honneur dit : Avance. (Benaben.) Plus les prospérités s'entassent les unes sur les autres, plus elles sont *glissantes*. (Guéraïn.) La finesse est l'occasion prochaine de la fourberie; de l'une à l'autre le pas est *glissant*. (La Bruy.)

— Littér. ital. *Vers glissant.* Vers qui, faisant partie d'une pièce de vers composée en général de vers d'égale mesure, a une syllabe de plus que les autres, les deux dernières syllabes étant alors brèves. On se sert plus ordinairement du mot *sdrucciolo*, vers glissant.

GLISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Glisser. S'empl. adjectiv. Un petit mot *glissé* dans une lettre, m'oblige de vous ouvrir tout mon cœur. (Volt.) Ces mots dans le style *glissé*. (Rouss.)

GLISSÉ. s. m. Pas de danse qui se fait en glissant du pied. Exceller dans les glissés. Faire les glissés avec beaucoup de grâce. || S'empl. adjectiv. Pas glissé.

GLISSEMENT. s. m. Action de glisser. Les larmes rendent le *glissement* des paupières plus facile. (Richer.)

GLISSER. v. n. 1re conj. (du lat. *glacies*, glace). Couler involontairement sur un corps gras et uni, se laisser aller sur la glace par un élan qu'on se donne. Le pied glisse sur le pavé humide. On glisse sur un chemin couvert de verglas. L'échelle glissa le long du mur.

Telle on voit sur le Rhin, que son audace affronte,
La bergère, au milieu d'un rigoureux hiver,
Glisser d'un pas rapide et que chasse le fer. (B.-Lorm.)

— En parlant des choses, Couler sur ou de. L'eau glisse sur la toile cirée. Lorsqu'on serre trop le poisson, il vous glisse des mains. Qui a appris à la punaise aquatique à *glisser* sur les eaux? (B. de St-P.) Deux compagnons avaient précieusement *glisse* de leur chaise sous la table, et ronflaient comme des chantres à vêpres. (Th. Gautier.)

— Fam. fig. Tromper, manquer de parole, changer d'opinion, de résolution. Il vous glisse des mains au moment où l'on y pense le moins. Et en parlant des choses il signifie Échapper. Cette place qu'il croyait tenir lui glisse entre les mains.

— Fig. S'écarter du chemin du devoir, de la vertu

Crois tu que, toujours ferme au bord du précipice
Elle pourra marcher sans que le pied lui *glisse* ?
(Boileau.)

— Passer légèrement sur un sujet, sur une matière, sur un tort, sur un reproche, etc. Glissons là-dessus. N'en parlons plus. Vous le fâcherez, si vous ne *glissez* pas sur cet article. Je sens tous les jours ce que vous me dites une fois, qu'il ne fallait point appuyer sur ses pensées; si l'on ne *glissait* pas dessus, on serait toujours en larmes. (Sévig.)

Telle est de nos plaisirs la surface légère;
Glissez, mortels, n'appuyez pas (Sallentin.)

— Fig. Faire peu d'impression, ne pas captiver, ne pas attirer l'attention. Il avait beau nous prêcher, il ne pouvait nous convaincre; toutes ses raisons nous glissaient sur l'esprit. Vos remontrances glissent sur leur esprit comme l'eau sur un marbre uni.

— GLISSER. v. a. Insinuer furtivement et sans qu'on s'en aperçoive, comme sans dessein. Ce filou glissa sa main dans leur poche. Glissez ce billet parmi ses papiers. Il faut faire glisser cette cause dans l'acte. *Glissez*-lui un mot à l'oreille. (Volt.) Tous les faiseurs de systèmes y *glissent* un faux principe dont ils tirent des conséquences pour les fonder. (Foiste.)

— Insinuer dans les esprits. C'est lui qui faisait glisser cette erreur parmi le peuple.

Glisser par degrés son poison,
Du sens au cœur, du cœur à la raison (Rousseau.)

— Prov. *Le pied lui a glissé.* Se dit de quelqu'un à qui, par imprudence ou autrement, il est arrivé un événement fâcheux. || On dit aussi dans le même sens : Prenez garde de glisser, c'est-à-dire, ne vous exposez pas à ce danger.

Il est plus dangereux de *glisser*
Sur le gazon que sur la glace,
Il est très-dangereux de *glisser*,
Fillettes, craignez le danger. (Scribe.)

— SE GLISSER. v. pron. Se couler doucement et presque sans qu'on s'en aperçoive. Les troupes se glissèrent le long de la contrescarpe. A la faveur de la foule, ils se glissèrent jusqu'à l'autel. Le serpent se glisse sous l'herbe. Quelque temps après, Xerxès étant à Sardis, on découvrit trois espions athéniens qui s'étaient *glissés* dans l'armée des Perses. (J.-J. Barth.) Les insectes se *glissent* dans les palais des princes, usent leurs vêtements de pourpre, percent les marbres, règnent sous les lambris dorés, et poussent leurs conquêtes jusque sur l'homme lui-même. (A. Mart.)

Aux sources de la vie,
Déjà du froid mortel le poison s'est *glissé*. (Delille.)

— Fig. S'insinuer, pénétrer dans l'esprit, dans le cœur. De tant d'objets qui frappent les sens, il en est toujours qui se *glissent* jusqu'au cœur. (Fléch.) Nous sentions une langueur délicieuse se *glisser* dans nos âmes, et les jeter, pour ainsi dire, dans l'ivresse du bonheur. (Barth.) Gardez-vous d'écouter les paroles douces et flatteuses de Calypso, qui *se glisseront* comme un serpent sous les fleurs. (Fénel.) Une infinité d'abus *se glissent* dans tout ce qui passe par la main des hommes. (Montesq.)

Je pourrais, dans l'étable avec art me *glissant*,
M'emparer de la moutonnaille. (F. de Neufc.)

GLISSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui glisse sur la glace.

GLISSOIRE. s. f. Chemin pratiqué par les gamins sur la glace pour y glisser en jouant. Les enfants font des *glissoires* sur les ruisseaux gelés. Ils disent aussi quelquefois *faire des glissades* dans le sens de *glissoire*, mais très-improprement.

GLOBAIRE. adj. des 2 g. (rad. *globe*). Minér. Qui se compose d'un assemblage de masses globuleuses.

GLOBBÉE. s. f. Bot. Genre de plantes des Indes orientales, de la famille des drymirrhizées, dont deux espèces sont remarquables par leurs feuilles très-grandes et par leurs fleurs nombreuses. Globbée pendante. Globbée uniforme. Globbée à grappes. La *globbée* pendante est une très-belle plante qui exhale de toutes ses parties une odeur agréable. (Bosc.)

GLOBE. s. m. (du lat. *globus*). Géom. ast. Corps rond ou sphérique, que l'on conçoit engendré par la révolution d'un demi-cercle autour de son diamètre. Centre du globe. Circonférence du globe. Diamètre du globe. Superficie du globe.

— La terre et l'eau forment ensemble un globe que l'on appelle le globe terrestre, le globe de la terre, ou simplement le globe. La formation du globe. Faire le tour du globe. Mesurer le globe. Décrire toutes les parties du globe. Les changements que le *globe* a subis. (Buff.) Vous enchaînez de fleurs ce *globe* dont les passions cruelles des hommes se disputent l'empire. (B. de St-P.) D'adorer les tyrans ce *globe* s'est lassé. (Doigny.)

Notre *globe* à ses yeux (aux yeux de Dieu) est semblable à ce grain,
Dont le poids fait à peine incliner la balance. (Rac.)

Ainsi des flancs du *globe* observant la structure,
Cook mesura trois fois leur liquide ceinture.
(Chauss.)

— Géogr. et astron. *Globe artificiel, globe de métal, de bois, de carton.* Boules sur lesquelles sont tracées les positions des étoiles, des mers, avec leurs situations et leurs dimensions relatives. || *Globe céleste.* Celui sur lequel sont représentées les constellations avec les étoiles qui les composent.

— Phys. *Globe électrique.* Globe de verre qu'on fait tourner sur son axe, et que l'on frotte en y appliquant les mains. Il devient alors électrique, et communique sa vertu à tous les corps qu'on en approche, quand ils sont susceptibles de la recevoir par communication.

— Se prend pour les peuples, les nations qui habitent le globe. Les richesses sont le mobile des révolutions rapides qui tourmentent le globe.

— Anat. On dit *Le globe de l'œil, le globe de la vue*, à cause de sa forme globuleuse. Les larmes ont pour usage de défendre le *globe* de l'œil contre l'impression irritante que ne manquerait pas de produire le contact immédiat de l'atmosphère. (Richer.) Le *globe* de l'œil, dans les oiseaux, présente une cornée très-convexe. (Id.)

— Chir. *Globe utérin.* Tumeur que forme l'utérus après l'accouchement.

— *Globe de feu.* Nom donné aux corps brillants et enflammés qui traversent l'atmosphère avec une rapidité prodigieuse, et qui sont plus volumineux que ceux auxquels on a donné le nom d'*étoiles tombantes, étoiles volantes*, etc. Il ne faut pas confondre ces météores qui sillonnent les hautes régions du ciel, en laissant à leur suite une longue traînée lumineuse, et qui éclatent souvent dans l'air avant de s'abattre à terre, avec ces émanations gazeuses qui sortent des lieux marécageux et des endroits ou des matières animales sont en putréfaction, non plus qu'avec ces aigrettes électriques qui ont souvent brillé à la pointe des mâts, à la croix des clochers, à la lance des paladins, etc. Guillaume de Normandie, surnommé le Conquérant, tira parti d'un *globe* de feu pour encourager ses compagnons dans l'exécution de sa descente en Angleterre, en le leur présentant comme le présage de la victoire. (Brard.) Les *globes* de feu, qui ne se font guère apercevoir qu'à la fin du jour ou dans la nuit, jettent ordinairement l'épouvante dans les campagnes, surtout quand ils sont volumineux, comme ceux qui parurent en 1802. (Id.)

— Poét. Se dit pour Tourbillon. Un globe de poussière.

. . . . Un *globe* de poussière
Du ciel en tournoyant fait pâlir la lumière
(Baour-Lorm.)

— Poét. Se dit aussi pour Ballon, aérostat.

.... Plein d'un air subtil un *globe* ingénieux
Se balance avec grâce et monte vers les cieux. (***)

— Art milit. *Globe de compression.* Espèce de fougace préparée pour détruire une galerie de mine. || Toute sorte d'artifice sphérique.

— Antiq. rom. Ordre circulaire dans lequel se rangeait une armée ou une légion romaine, entourée par l'ennemi.

— Boule d'or surmontée d'une croix, que l'empereur d'Allemagne et quelques rois portent dans la main, pour marque de leur dignité. Le globe de Charlemagne.

— Remplace le mot Bombe en poésie et en prose oratoire. Le *globe* destructeur vole, siffle et fend l'air. (Delille.)

Vomi d'un sein de bronze avec un bruit affreux,
Un *globe*, en s'élevant, forme un arc lumineux.
(Dulard.)

Dans ces *globes* d'airain le salpêtre enflammé
Vole avec la prison qui le tient renfermé. (Volt.)

— Astron. On donne le nom de globe à plusieurs astres pris particulièrement. Les globes lumineux qui roulent sur nos têtes. Les globes lumineux qui mesurent le temps. Les *globes* d'or qui roulent dans les cieux. (De la Tresne.) Le *globe* du soleil, prêt à se plonger dans les flots, apparaissait entre les cordages du navire, au milieu des espaces sans bornes. (Chateaub.)

Qui peut se figurer les sublimes transports
D'une âme qui planant loin des terrestres corps
Suit ces *globes* de feu dans leurs sphères immenses
(***)

— En parlant du soleil.

. . . . . Ce *globe* aux rayons empruntés,
Réparant l'or du jour par ses feux argentés.
(Lebrun.)

— Se dit aussi pour Bulle.

Regarde une troupe enfantine,
Qui par des tuyaux différents,
Dans l'onde où le savon domine,
Forme des *globes* transparents (De Bernis.)

— *Globes* se dit dans tous les styles, pour exprimer la forme des seins d'une femme. Globes naissants, fermes, rebondis, élastiques, de neige, d'albâtre, de lis, séduisants, enchanteurs, arrondis par l'amour. Ici l'œil s'arrêtait sur deux *globes* d'albâtre. (Léon.)

Son sein demi-voilé négligemment étale
L'harmonieux contour de ses *globes* de lis.
(Baour-Lorm.)

A peine l'on voyait s'élever sur son sein
Ces *globes* que l'Amour arrondit de sa main (Collard.)

— Ichthyol. Poisson du genre tétrodon. || Nom vulgaire d'une espèce d'oursin.

GLOBEUX, EUSE. adj. Bot. Arrondi en globe. Ovaire globeux. Tête globeuse. Réceptacle globeux. Forme globeuse. Capsule globeuse.

GLOBICEPS. adj. des 2 g. (ét. lat., *globus*, globe; *caput*, tête). Zool. Qui a la tête ronde.

GLOBICÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *globus*, globe; *cera*, cire). Ornith. Qui porte entre les ouvertures des narines une protubérance jaune.

GLOBICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *globus*, globe; *cornu*, corne). Entom. Qui a le second article des antennes globuleux.

GLOBIFÈRE. s. f. (ét. lat., *globus*, globule; *ferre*, porter). Bot. Petite plante à tige rampante.

GLOBIFLORE. adj. des 2 g. Bot. Qui a des fleurs globuleuses.

GLOBIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *globus*, globe; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un globe.

GLOBIPORE. adj. des 2 g. Zool. Qui a des pores orbiculaires.

GLOBO (IN). loc. adv. lat. En masse, sans examiner les détails. Il faut considérer les choses in globo. In globo, cela fait tant.

GLOBOSITE. s. f. Conchyl. Nom donné par les anciens oryctographes, aux coquilles univalves fossiles qui ont une forme globuleuse, telle que celle des tonnes ou des bulles.

GLOBOSITÉ. s. f. Didact. S'est dit pour Sphéricité.

GLOBULAIRE. s. f. (du lat., *globularia*; fait de *globus*, globe). Bot. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des globulariées. Ce sont des plantes herbacées ou frutescentes, en forme de tête globuleuse ou presque globuleuse, d'où le nom de *globularia* a été tiré. On en connaît dix espèces, qui sont presque toutes indigènes de l'Europe. Les suivantes sont les plus remarquables. Globulaire à longues feuilles. Globulaire naine. Globulaire commune. Globulaire turbith.

GLOBULARIÉ, ÉE. adj. Bot. Ressemblant à la globulaire. || GLOBULARIÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre globulaire. || On dit aussi une globulariée.

GLOBULE. s. m. (dimin. de *globe*). Phys. Petit globe; petit corps sphérique. Globules d'eau. Globules du sang. Du mercure qui se divise en globules. Petites parcelles d'air renfermées dans la glace par l'effet de la congélation.

— Bot. Réceptacle des corps reproducteurs de certains lichens, globuleux, enchâssé à moitié dans la substance de son support, et se détachant dans sa maturité.

— Médec. Figures de diverses parties élémentaires des appareils d'organes. || Préparations pharmaceutiques appropriées au système d'Hahnemann. Les pilules de la pharmacie homéopatique sont des *globules* d'un volume égal à celui des graines de pavot. Ces médicaments sont d'un transport si facile qu'on peut porter toute une pharmacie dans sa poche. (Barb.)

GLOBULEUX, EUSE. adj. Phys. Composé de globules. Matière globuleuse, parties détachées qui ont la forme de petits globes. Cette substance placée au microscope présente de petits corps globuleux.

— Zool. Qui est de forme sphérique. Animaux globuleux.

— Conchyl. Qui présente la forme d'un hémisphère, dont les diamètres sont égaux. Coquille globuleuse.

— Entom. Se dit aussi du corselet des insectes, quand il est arrondi.

GLOBULICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *globulus*, globule; *cornu*, corne). Entom. Dont les antennes sont globuleuses. || GLOBULICORNES. s. m. pl. Famille de l'ordre des lépidoptères, qui ont les antennes en massue. || On dit aussi un globulicorne.

GLOBULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *globulus*, globule; *ferre*, porter). Bot. Qui a certaines parties globuleuses.

GLOBULIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *globulus*, globule; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles globuleuses.

GLOBULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *globulus*, globule; *forma*, forme). Minér. Qui est disposé en globules et dont l'intérieur est continu, sans couches concentriques. Chaux carbonatée globuliforme.

GLOBULINE. s. f. Chim. Vésicules distinctes, diversement sous les et qui, réfléchies entièrement libres. || Substance qui forme, par sa combinaison avec l'albumine, la matière colorante du sang.

GLOBULIPÈDE. adj. des 2 g. (du lat. *globulus*, globule, et du gr. πέλα, πούς, pied). Zool. Qui a des pattes globuleuses.

GLOBULITE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, famille des clavipalpes, dont les palpes ne sont pas terminés, comme dans les érotyles, par un article en forme de croissant.

GLOCHIDE. s. f. (du gr. γλωχίς, angle). Bot. Division crochue que l'on voit sur les poils dans certaines plantes.

GLOCHIDÉ, ÉE. adj. Qui a des poils disposés en glochides, comme les semences du physalis glochide.

GLOCHIDION. s. m. Bot. Genre de plantes euphorbiacées. Glochidion ramiflore. Glochidion de Chine. Glochidion de Ceylan. Le *glochidion* des Philippines est un grand arbrisseau dont les tiges s'élèvent à la hauteur de douze pieds. (Poir.)

GLOIOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., γλοιός, gluant; κεφαλή, tête). Bot. Qui a le chapeau glabre et visqueux. Agaric gloiocéphale.

GLOIONÈME. s. m. Bot. Genre d'algues marines. Gloionème paradoxe. Gloionème fétide. Le *gloionème* élancé se trouve sur le bord des eaux douces et des eaux thermales dans presque toute l'Europe. (Lem.)

GLOIRE. s. f. (du lat. *gloria*, gloire). Grande réputation fondée sur les services qu'on a rendus ou à ses semblables, ou à sa patrie, ou à tout le genre humain : louanges unies à l'estime; admiration générale et constante méritée par les vertus, les actions d'éclat, les talents extraordinaires, les ouvrages hors ligne. Aimer, chercher, mesurer, accroître, éterniser, ternir, obscurcir, flétrir, éclipser, reposer, peindre, inspirer, commander la gloire. Aller, marcher, courir, voler, conduire, mettre le sceau à la gloire. Faire une ample moisson de gloire. Se couvrir de gloire. Etre jaloux, s'envelopper de sa gloire. Se courber sous la gloire. Vivre, combattre, mourir pour la gloire. Avec gloire, sans gloire. Succomber avec gloire. Ne respirer que la gloire. Vraie, solide, éclatante, immortelle, fausse, vaine, triste, dangereuse gloire. Sentiment, forfaits de la gloire. Feu, fumée, théâtre, coupe de la gloire. La *gloire* d'un citoyen, c'est-à-dire cette renommée inattaquable qui donne durant les siècles une puissance protégeuse et un noble retentissement à son nom, doit être pure et brillante comme le disque du soleil. (Barrière.) La *gloire* est une récompense morale accordée par la société aux vertus d'éclat. (Volt.) La *gloire* est l'éclat de la bonne renommée. (Marmontel.) La *gloire* est de tous les temps, de tous les lieux, de tous les états. (Lacretelle.) La *gloire* des bons est dans le fond de leur cœur, et non dans la bouche des hommes. (St-Bernard.) La *gloire* doit être réservée aux coopérateurs du bien public, et non-seulement les talents, mais les vertus mêmes n'ont droit d'y aspirer qu'à ce titre. (Marmontel.) La *gloire* tient beaucoup de l'opinion, elle est vraie ou fausse comme elle. (Id.) La *gloire* des grands hommes se doit toujours mesurer aux moyens dont ils se

sont servis pour l'acquérir. (La Rochef.) La véritable *gloire* est comme le vrai mérite : celle qui s'ignore est ordinairement la plus grande et la plus solide. (Valery.) Il serait peut-être plus court d'aller à la *gloire* par le chemin de la vertu; on serait au moins certain de ne rencontrer sur la route qu'un petit nombre de concurrents. (Lévis.) Il faut un culte au sentiment religieux ; il faut des distinctions visibles au noble sentiment de la *gloire*. (Thiers.) Il y a des hommes sur lesquels la *gloire* ne tient pas. (Saccer.) Forbin en servant l'Etat pensait à la récompense, Duguay-Trouin pensait à la *gloire*. (Thomas.) La liberté est la *gloire* des peuples. (Lamennais.) *Gloire*, idole des rois, le peuple est ta victime. (Dubellay.) La douceur de la *gloire* est si grande qu'à quelque chose qu'on l'attache on l'aime. (Pasc.) Le malheur ajoute un nouveau lustre à la *gloire* des grands hommes. (Fén.) Cet affront reçu dans le lieu même qui fut le théâtre de notre *gloire*. (Barth.) Rome encore pauvre ne respirait que la *gloire*. (Boss.) Depuis quelque temps la *gloire* de Tyr est bien obscurcie. (Fén.) Il commençait à jeter les fondements de sa *gloire*. (Barth.) Il n'attache du prix aux richesses que lorsque, tempérées et embellies par les vertus, elles nous mettent en état de nous couvrir d'une *gloire* immortelle. (Id.) Les poëtes éternisèrent leur *gloire* par des pièces de poésie. (Id.) Vous avez mis le sceau à votre *gloire*. (Id.) Cette ville éclipsa la *gloire* de sa rivale. (Id.) Aucun chemin de fleurs ne conduit à la *gloire*. (La Font.) Dans les grands cœurs, l'amour de la *gloire* occupe la place que la vanité remplit dans les âmes vulgaires. (Lévis.) L'homme sans *gloire*, la femme sans amour, ne sont pas des êtres complets. (Virey.) A vaincre sans péril on triomphe sans *gloire*. (Corneille.) Le courage vieillit, la *gloire* est immortelle. (A. Arnault.)

> Tout l'Olympe attentif contemple sa victoire,
> Ses disciples tremblants se courbent sous sa *gloire*.
> (Delille.)

> La *gloire* est plus solide après la calomnie,
> Et brille d'autant mieux qu'elle s'en vit ternie.
> (P. Corneille.)

> A la *gloire* d'autrui ce qu'on pourrait ôter,
> A la sienne jamais on ne peut l'ajouter. (Andrieux.)

— *Dire, publier quelque chose à la gloire de quelqu'un*. Lui en faire honneur. Il faut dire, à la gloire de ce prince, que jamais il ne commit sciemment l'injustice. Il portait la *gloire* de sa nation jusqu'aux extrémités de la terre. (Fléch.) Au-dessus de tous par sa *gloire*, et par sa modération au-dessus de sa *gloire* même. (Id.)

— *Être la gloire de*. Newton fut la gloire de son siècle. Saint Vincent de Paule fut la gloire de son siècle, de son pays et de l'humanité.

— *Faire gloire*. Tirer vanité, se faire honneur. Il fait gloire de souffrir pour la bonne cause. Il fait gloire de ses excès, de son immoralité. Ceux qui font *gloire* d'être ses disciples. (Fléch.) Des exemples que ses successeurs font *gloire* de suivre. (Id.) Chacun à l'envi faisait *gloire* de savoir et de dire quelques particularités de la vie et des vertus de M. de Turenne. (Mass.) J'ai fait *gloire* à ses yeux de ma félicité. (Rac.)

> Et la fortune permanente,
> A son étoile dominante,
> Fit toujours *gloire* d'obéir. (J.-J. Rouss.)

— On dit aussi dans le même sens, *Se faire une gloire de*. Il se fait une *gloire* de copier leurs mœurs. (Mass.)

> Ces dieux qui se sont fait une *gloire* cruelle
> De séduire le cœur d'une faible mortelle. (Rac.)

— *A la gloire de*. express. adv. A la *gloire* de la vérité, montrons dans un prince admiré de tout l'univers, que ce qui fait les héros, etc. (Boss.)

— Hommage à Dieu. La gloire n'appartient proprement qu'à Dieu seul. Toutes nos actions doivent tendre à la gloire, à la plus grande gloire de Dieu. Gloire soit à Dieu. Il ne cherche que la gloire de Dieu. Dieu a créé le monde pour sa gloire. C'est lui qui règne dans les cieux, à qui seul appartient la *gloire*, la majesté et l'indépendance. (Bossuet.) Se dépouillant de toute sa *gloire*, il la renvoyait à celui à qui seul elle appartient légitimement. (Fléch.) L'univers entier est un temple que Dieu remplit de sa *gloire* et de sa presence. (Mass.)

> Que les cœurs de tous les mortels
> Soient les monuments de sa *gloire*. (J.-B. Rouss.)
> Voici le roi de l'univers
> Qui vient faire éclater son triomphe et sa *gloire*. (Id.)

— Relig. Se prend pour le ciel ou le séjour des bienheureux après leur mort. Le séjour de la gloire, de la gloire éternelle. Un avant-goût de la gloire. La gloire que Dieu a préparée à ses élus dans le paradis. Dieu l'a pris en lui afin qu'elle fût digne d'entrer dans sa *gloire*. (Fléch.) Seigneur, dans ta *gloire* adorable quel mortel est digne d'entrer? (J.-B. Rouss.) Où le conduisez-vous? A la mort... A la *gloire*. (Corn.)

> Le ciel par les travaux veut qu'on monte à la *gloire*:
> Pour gagner un triomphe il faut une victoire. Corn.

— *Rendre gloire*. Reconnaître, attester, rendre hommage. Rendre gloire à la vérité. Au Dieu que vous servez, princesse, rendez *gloire*. (Rac.)

— *Vaine gloire*. Ambition mesquine dans ses dehors comme dans le but qu'elle veut atteindre; fausse apparence de grandeur manifestée par le faste. La vaine gloire corrompt le mérite des meilleures actions. On a vu des souverains qui, ayant une *gloire* réelle, ont encore aimé la vaine *gloire*, en recherchant trop les louanges, en donnant trop d'appareil à la représentation. (Volt.)

— *Fausse gloire*. La fausse gloire se rapproche de la vaine gloire par la pompe extérieure; mais elle s'en éloigne par l'intention calculée d'agir sur la multitude, de la surprendre, de l'égarer, de la tyranniser à l'aide d'un spectacle. La vaine gloire, issue de l'orgueil, s'arrête aux limites du ridicule; la fausse gloire va plus loin. Un prince qui mettra son honneur à se venger cherchera une *gloire* fausse plutôt qu'une *gloire* vaine. (Volt.)

— Eclat, splendeur. Le Fils de Dieu viendra dans sa gloire, dans la majesté de sa gloire. Dieu apparut à Moïse dans toute sa gloire. Le jour annonce au jour sa *gloire* et sa puissance. (Rac.)

> Elle laissa tomber de son char de victoire,
> Sur mon front jeune encor, un rayon de sa *gloire*.
> (Voltaire.)

— Syn. d'Orgueil, de vanité. La gloire le perdra. Sotte gloire. Ce dernier sens est peu usité.

— Syn. de Réputation.

> Et sur quoi jugez-vous que j'en perds la mémoire,
> Prince? aurais-je perdu tout le soin de ma *gloire*?
> (Racine.)

— Liturg. Dans le rite mozarabique, une des neuf parties de l'hostie, divisée par le prêtre avant la communion.

— Hist. Titre honorifique qui a été donné aux rois mérovingiens. Votre gloire.

— Il est quelquefois synonyme d'Auréole.

— Personnifiée. La *gloire*, il est vrai, les défend de quelques faiblesses; mais la *gloire* les défend-elle de la *gloire* même? (Boss.) Pour cacher une *gloire* importune qui la suivait. (Fléch.) La *gloire* est une rivale qui doit toujours m'alarmer. (Quinault.)

> Une maligne joie en son cœur s'élevait,
> Dont sa *gloire* indignée à peine le sauvait. Corn.

— Myth. et num. Divinité allégorique représentée sur plusieurs médailles romaines.

— Peint. Représentation du ciel ouvert avec les êtres divins, les anges, les bienheureux ou les héros. La gloire du Val-de-Grâce, du Panthéon. Les gloires du Titien et du Tintoret sont admirables.

— Sculpt. Assemblage de rayons divergents, entourés de nuages, et au centre desquels on figure ordinairement la Trinité sous la forme d'un triangle.

— Théâtr. Décoration suspendue et entourée de nuages, sur laquelle se placent les personnages qu'on suppose monter au ciel ou en descendre. Ces *gloires* massives s'enlèvent ou s'abaissent à l'aide de contre-poids. (J.-J. Rouss.)

— Techn. Grand soleil non tournant; assemblage de fusées qui jettent leurs feux en rayons.

— Iconol. La Gloire est ordinairement représentée par une belle femme portée sur des nuées, et dont les traits respirent la douceur, la grâce et la majesté. Elle a les cheveux blonds; sa tête, ceinte d'une auréole, est aussi décorée d'une couronne d'or; sa gorge et ses bras sont à découvert; une espèce de tunique qui lui couvre le reste du corps est serrée d'une riche ceinture; elle a par dessus un grand manteau rehaussé d'or, et porte dans ses mains une couronne surmontée d'étoiles.

GLOMÉRIDE. s. m. Entom. Genre de l'ordre des myriopodes, famille des chilognathes.

GLOMÉRIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *glomus*, agglomération; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs agglomérées en capitules. Cantua glomériflore.

GLOMÉROCARPE. adj. des 2 g. (du lat. *glomus*, agglomération, et du gr. καρπός, fruit). Bot. Dont la fructification est composée de glomérules externes et nus. ‖ GLOMEROCARPES. s. m. pl. Tribu de la famille des céramiaires.

GLOMÉRULE. s. f. (du lat. *glomus*, agglomération). Bot. Agrégation de fleurs à tête irrégulière.

— Mode d'inflorescence qui consiste en ce que des fleurs sessiles sont insérées à l'extrémité et dans les angles des corps globuleux, renflés en tête ou en boule, comme les pédicules de la pédicellaire globifère.

GLOMÉRULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est réuni en petits paquets, comme les fleurs du lierre glomérulé.

GLOMÉRULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *glomus*, boule; *ferre*, porter). Bot. Dont les fleurs sont disposées en petites têtes globuleuses.

GLORIA MARIS. s. m. (mots latins qui signifient *gloire de la mer*). Conchyl. Espèce de cône des plus rares et des plus beaux, venant des Indes orientales.

GLORIA ou **GLORIA PATRI**. s. m. Liturg. Verset qui termine tous les psaumes. On l'emploie en français dans la suite du discours comme les autres mots.

— Mus. Se dit du chant du chœur composé sur le verset final des psaumes. Un beau Gloria. Tous les Gloria patri de ce musicien sont fort beaux.

— *Gloria in excelsis*. Espèce d'hymne, cantique que l'on chante à la messe, excepté les jours de férie et les dimanches de Carême. Entonner un Gloria in excelsis. Le Gloria in excelsis fut introduit dans la liturgie par Symmaque.

— *Gloria*. Se dit par allusion, d'un homme que l'on rencontre souvent ou qui sait se procurer des entrées. Il est comme un gloria patri; il se fourre partout. C'est un gloria patri.

— Fig. et fam. Liqueur chaude, composée de café, de sucre et d'eau-de-vie ou de rhum. Après le café on prend le gloria. Faites-vous un gloria? Dans les cafés on demande un gloria.

GLORIER. v. n. 1re conj. Se disait pour Glorifier.

GLORIETTE. s. f. Archit. Petit bâtiment, pavillon, cabinet de verdure, dans un parc ou jardin.

— T. de boulang. Retranchement, petite chambre derrière le four.

GLORIEUSE. s. f. Ichthyol. Un des noms vulgaires de la raie aigle.

— Bot. Belle plante du Malabar, de la famille des liliacées.

GLORIEUSET. adj. et s. m. (diminut. de *glorieux*). Qui est un peu glorioux. Un glorieuset.

GLORIEUSETÉ. s. f. Se disait pour Gloire.

GLORIEUX, EUSE. adj. (du lat. *gloriosus*). Qui s'est acquis, qui mérite beaucoup de gloire, beaucoup de louanges et d'honneur. Il revient glorieux et triomphant. Combat glorieux. Glorieuse paix. Nom glorieux. Règne glorieux. C'est une belle et glorieuse action. Glorieuses fatigues. Glorieux travaux. Glorieuses veilles. Je ne vois dans cette action rien de glorieux. Il a fait une guerre, une paix glorieuse.

— *Glorieux à*. Par une fatalité *glorieuse* à ce conquérant. (Boss.) Je crois que votre exemple est *glorieux* à suivre. (Corn.) Un ouvrage *glorieux* à celui qui l'entreprend. (Mass.)

— *Glorieux de*. Qui se fait honneur, qui tire vanité de. Ce prince doit être bien glorieux d'avoir fait une si belle campagne. Il est tout glorieux de voir sa fille recherchée par un si grand personnage. Ne soyez pas si glorieux de ce que vous avez fait. Elle est glorieuse de sa fille. Il leur est *glorieux* d'avouer qu'ils ont pu être surpris. (Mass.) Il m'est *glorieux* de me tromper avec de tels guides. (Id.) Qu'il lui soit *glorieux* alors de t'épouser. (Corn.) Il lui paraît plus *glorieux* d'être le destructeur de ses voisins, que le père de ses peuples. (Id.)

— *Glorieux pour*. Ce qui pourrait être plus glorieux pour lui-même. Une guerre si glorieuse pour lui.

— *Glorieux que*. Il leur est *glorieux* que... (Mass.)

— Elevé. Un rang glorieux.

— Plein du gloire. En parlant de la sainte Vierge et des saints, on dit : La glorieuse Vierge Marie. Les glorieux apôtres Saint Pierre et saint Paul. Les glorieux martyrs. On a quelquefois appelé les saints et les anges, les glorieux.

— Théol. État où seront les corps des bienheureux après la résurrection. L'impassibilité, l'agilité, sont des qualités des corps glorieux.

— Abusiv. et fam. En parlant d'une personne qui est longtemps sans éprouver certains besoins, on dit : C'est un corps glorieux. Il n'est pas corps glorieux.

— Il se prend souvent en mauvaise part, et signifie Qui est plein de vanité, qui a trop bonne opinion de lui-même. Il a du mérite, mais il est un peu glorieux.

> Tout homme est *glorieux*; c'est la commune loi :
> Tout homme met autrui fort au-dessous de soi. (Aub.)

— Dans ce sens, il s'emploie souvent aussi comme substantif. Les *glorieux* sont ceux qui se complaisent dans une trop haute opinion d'eux-mêmes. (Barrière.) Les *glorieux* sont comme les ballons, brillants et vides. (***.) Il fait bon battre un *glorieux*. (Flor.) Un *glorieux* connaît-il l'amitié? (Agniel.) Il est partout des *glorieux*. (Id.)

GLORIFIABLE. adj. des 2 g. Qui mérite d'être glorifié.

GLORIFIANCE. s. f. Se disait pour Action de se glorifier.

GLORIFIANT. part. prés. invar. du v. Glorifier. Qui glorifie. Des saints glorifiant le Seigneur au milieu des souffrances.

GLORIFIANT, ANTE. adj. Honorant. C'est une chose très-glorifiante. Famil.

GLORIFICATION. s. f. (pr. *glo-ri-fi-ka-ci-on*, ét. lat., *gloria*, gloire; *facere*, faire). Élévation à la gloire. Il ne se dit guère que de l'élévation de la créature à la gloire éternelle des élus, après leur mort. La glorification des élus.

GLORIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Glorifier. Dieu est glorifié dans ses saints.

GLORIFIER. v. a. 1re conj. *Je glorifie, nous glorifions. Je glorifiais, nous glorifiions, vous glorifiiez. Que je glorifie, que nous glorifiions, que vous glorifiiez*. Honorer Dieu, rendre honneur et gloire à Dieu. Glorifier Dieu de toutes choses. Vous faites *glorifier* le nom du Seigneur. (Mass.) Veut-il par mon trépas que je le *glorifie*? (Rac.)

— *Dieu glorifie les saints*. Il les rend participants de la gloire, de la béatitude éternelle.

— SE GLORIFIER. v. pron. Faire gloire de quelque chose, en tirer vanité. Se glorifier de sa noblesse, de son esprit, de ses richesses. Tous les biens du monde ne méritent pas qu'on se glorifie. Dieu est le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois. Se glorifier d'une disgrâce qu'on n'a pas méritée. Tout ce qu'Alexandre eut en tête un si grand capitaine, il put se *glorifier* d'avoir vaincu un ennemi digne de lui. (Boss.) Je me *glorifiais* de la faculté que je sentais. (Fléch.) On se *glorifie* avec raison de descendre d'un grand homme. (Duclos.)

— *Se glorifier dans*. Mettre son honneur et sa gloire en quelque chose. Dieu se glorifie dans ses saints. Un père se glorifie dans ses enfants. Un véritable chrétien ne doit se glorifier que dans la croix de Jésus-Christ.

GLORIOLE. s. f. (du lat. *gloria*, gloire). Vanité qui a pour objet de petites choses. Être sensible à la gloriole. Sacrifier tout à la gloriole. Pour la gloriole. La *gloriole* n'est, en quelque sorte, qu'une parodie de la gloire. (Barr.)

GLORIOLER (SE). v. pron. 1re conj. S'est dit pour Avoir de la gloriole, tirer vanité. Nous nous gloriolons pour rien.

GLORIOLETTE. s. f. Diminutif de Gloriole, qui s'est quelquefois employé par plaisanterie.

GLOSE. s. f. (du gr. γλῶσσα, langue). Explication de quelques mots obscurs d'une langue par d'autres plus intelligibles de la même langue. Ce passage est plein de mots obscurs, il a besoin de glose. Glose interlinéaire. Il est souvent arrivé que la glose a passé dans le texte, a été insérée dans le texte, est entrée, s'est introduite dans le texte.

— Commentaire qu'on fait pour expliquer plus au long et plus intelligiblement le texte d'un auteur, soit en la langue même de cet auteur, soit en une autre langue. Glose ordinaire, faite sur le latin de la Vulgate.

— Commentaire littéral, notes servant à l'éclaircissement d'un texte. La glose d'Accurse. La glose du droit canon. La glose vaut mieux que le texte. C'est un texte où l'on a fait sa *glose*. (Boil.)

— Prov. et fig. *C'est la glose d'Orléans, plus obscure ou pire que le texte*. Se dit d'une explication qui n'est pas assez claire ou qui embrouille le texte au lieu de l'éclaircir.

— Petit ouvrage de poésie, sorte de commentaire ou de parodie de la pièce d'un autre auteur, dont on répète un des vers à la fin de chaque stance, lequel entre dans le sens de la strophe dont il fait partie. Les poëtes espagnols ont fait beaucoup de gloses. Gloses de sainte Thérèse.

— En mauvaise part, Réflexions, critiques, interprétations ajoutées à un récit, certaines circonstances inventées par la malignité, et qui courent le monde. Dites le fait simplement, point de glose. Il est vrai que ses amis racontent la chose ainsi : mais la glose ajoute..... Dites la vérité sans glose.

GLOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Gloser. S'emploie adj. Bible glosée.

GLOSER. v. a. 1re conj. (rad. *glose*). Faire une glose, expliquer par une glose. Les auteurs qui ont glosé la Bible.

— Fig. et fam. Critiquer. Gloser quelqu'un.

> Quoi! pour un maigre auteur que je glose en passant!
> Est-ce un crime, après tout et si noir et si grand?
> Boileau.

— Donner un mauvais sens à quelque action, à quelque discours; censurer, critiquer; interpréter en mal. Il n'y a rien à gloser. Que trouvez-vous à gloser là-dessus?

— v. n. Médire. Vous glosez sur tout. Pourquoi toujours gloser sur mes actions, sur mes paroles? Il n'y a point à gloser sur sa conduite. On en glose partout.

> Il n'est point de si belle chose
> Qu'en ce monde on ne glose. (Perrault.)
> [illegible]
> [illegible] (La Font.)

— S'emploie aussi dans ce sens d'une manière absolue. Il jase de tout, *glose*, interrompt, décide. (J.-J. Rouss.)

GLOSEUR, EUSE. [illegible] Celui, celle qui glose sur tout, [illegible] sur tout, qui interprète tout en mal. C'est un gloseur perpétuel. [illegible]

GLOSS. [illegible] Glossaire.

GLOSSAIRE. s. m. (du gr. γλῶσσα, langue). Philol. Dictionnaire servant à l'explication de certains mots [illegible] par d'autres termes [illegible] Vieux glossaire. [illegible] Le glossaire de [illegible] Le glossaire de Laurière [illegible] de Louis le [illegible] Le glossaire [illegible] langue romane, par Rochefort. Aucun ouvrage ne serait plus [illegible] général de l'ancienne langue française [illegible]

— Se dit quelquefois d'un simple vocabulaire.

— [illegible] la langue [illegible]

GLOSSALGIE. [illegible] parole.

GLOSSALGIQUE. [illegible] Qui appartient à la [illegible]

GLOSSANTHRAX. [illegible] chaleur brûlante [illegible]

— Art vet. [illegible] lier aux gros [illegible]

GLOSSARRHIZE. [illegible] ligulés.

GLOSSARIUM. [illegible] plantes du Brésil.

GLOSSATE. [illegible]

GLOSSATEUR. s. m. Auteur qui a glosé un livre. Il s'emploie principalement dans cette locution : Les glossateurs de la bible. Il est assez ordinaire aux *glossateurs*, ainsi qu'aux commentateurs, d'être diffus sur ce qui s'entend aisément, et de garder le silence sur les endroits difficiles. (Du Roz.)

GLOSSE. s. f. Entom. Langue des insectes hyménoptères et diptères.

— Conchyl. Mollusque qui habite la coquille appelée Isocarde.

GLOSSÈME. s. m. (du gr. γλῶσσα, langue). Philol. anc. Mot obscur qui a besoin d'une explication.

GLOSSIEN. adj. et s. m. (du gr. γλῶσσα, langue). Qui appartient à la langue.

GLOSSIQUE. adj. des 2 g. Anat. Syn. de Glossien.

GLOSSITE. s. f. (du gr. γλῶσσα, langue). Médec. Inflammation de la langue.

GLOSSO. Init. Ce mot, dérivé du gr. γλῶσσα, langue, entre dans la composition de plusieurs mots scientifiques. Tantôt il fait partie intégrante du mot, tantôt il s'en détache et se réunit à un autre mot par un tiret, comme dans les suivants.

— GLOSSO-ÉPIGLOTTIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la langue et à l'épiglotte.

— GLOSSO-HYAL. adj. et s. m. Anat. Corne postérieure de l'os hyoïde.

— GLOSSO-PALATIN. adj. Qui appartient à la langue et au palais.

— GLOSSO-PHARYNGIEN, IENNE. adj. Anat. Qui a son origine au pharynx, et se termine à la langue.

— GLOSSO-STAPHYLIN. adj. Anat. Se dit de deux muscles appelés aussi *glosso-palatins*, qui s'étendent des parties latérales et postérieures de la langue au voile du palais.

GLOSSOCARDIE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

GLOSSOCATOCHE. s. m. (ét. gr., γλῶσσα, langue; κατοχεύς, retenu). Chir. Instrument propre à abaisser la langue, et à faire l'examen de l'arrière-bouche.

GLOSSOCÈLE. s. m. (ét. gr., γλῶσσα, langue; κήλη, tumeur). Chir. Saillie de la langue hors de la bouche; affection de cet organe qui peut résulter de diverses causes.

GLOSSOCOME. s. m. (ét. gr., γλῶσσα, langue; κομέω, avoir soin). Chir. Sorte de coffre long dont on se servait autrefois pour obtenir la consolidation des fractures des cuisses et des jambes.

— Petit coffre ou étui dans lequel les anciens renfermaient les embouchures ou languettes de leurs flûtes.

— Machine composée de roues dentelées pour élever de grands fardeaux.

GLOSSODERME. s. m. (ét. gr., γλῶσσα, langue; δέρμα, peau). Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

GLOSSODIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, famille des orchidées.

GLOSSODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., γλῶσσα, langue; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Zool. Qui a des dents sur la langue.

GLOSSOGRAPHE. s. m. Philol. et littér. S'est dit pour Celui qui écrit ou qui a écrit sur les langues.

GLOSSOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., γλῶσσα, langue; γραφή, description). Anat. Description de la langue.

— Philol. Étude d'une langue, sous le rapport du glossaire, de la nomenclature de cette langue.

GLOSSOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Philol. et didact. Qui appartient à la glossographie.

GLOSSOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., γλῶσσα, langue, εἶδος, ressemblance). Qui a la figure d'une langue humaine.

GLOSSOLEPTE. adj. des 2 g. (ét. gr., γλῶσσα, langue; λαμβάνω, je prends). Zool. Qui a la langue préhensile.

GLOSSOLOGIE. s. f. (ét. gr., γλῶσσα, langue; λόγος, traité). Didact. Partie de la médecine et de l'histoire naturelle qui traite de la langue. La glossologie embrasse l'étude de cet organe, sous les divers rapports de son anatomie, de sa contexture, de sa forme, de ses usages et du rôle qu'il joue dans la perception des saveurs, la mastication, la succion, la déglutition, l'expectoration, la prononciation, le chant, etc.

— Pathol. Étude des affections auxquelles la langue est sujette; des signes que son état et son aspect fournissent au pronostic, au diagnostic et au traitement des maladies.

GLOSSOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la glossologie.

GLOSSOMANIE. s. f. (ét. gr., γλῶσσα, langue; μανία, manie). Néol. Manie de bavarder.

GLOSSOMANCIE. s. f. (ét. gr., γλῶσσα, langue; μαντεία, divination). Sc. occ. Art de prédire l'avenir par l'inspection de la langue.

GLOSSOME. s. m. Bot. Arbuste de la Guiane, genre du votomite.

GLOSSOPÉTALE. adj. des 2. g. (ét. gr., γλῶσσα, langue; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales ligulés.

GLOSSOPÈTRE. s. m. (ét. gr., γλῶσσα, langue, πέτρος, pierre). Minér. Langue de pierre. dents de poissons pétrifiées, prises longtemps, à tort, pour des langues de serpent.

GLOSSOSTÈME. s. m. (ét. gr., γλῶσσα, langue; στήμων, étamine). Bot. Plante des environs de Bagdad.

GLOSSOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., γλῶσσα, langue; θήκη, étui). Entom. Partie de la chrysalide qui loge la langue de l'insecte.

GLOSSOTOMIE. s. f. (ét. gr., γλῶσσα, langue, τομή, section). Anat. et chir. Amputation, dissection, préparation anatomique de la langue.

GLOSSOTOMIQUE. adj. des 2 g. Anat. et chir. Qui appartient à la glossotomie.

GLOTENIE. s. f. Se disait pour Gloutonnerie

GLOTTE. s. f. (du gr. γλῶττα, langue). Anat. Petite ouverture située à la partie supérieure du larynx, et qui est destinée à donner passage à l'air qui s'échappe ou qui pénètre dans le larynx, soit dans l'acte de la respiration, soit lorsqu'on parle ou qu'on chante. Les dimensions de la glotte. Les fonctions de la glotte.

— Les anciens distinguaient aussi par le mot *glotte* une certaine partie de leurs flûtes. Pollus et Hésychius disent que les glottes étaient des languettes ou petites langues qui s'agitaient par le souffle des musiciens. Il paraîtrait d'après cela que les flûtes des anciens étaient des espèces de hautbois dont les glottes étaient des anches.

GLOTTIDE. adj. des 2 g. (rad. gr. γλῶττα, langue). Ornith. Qui a la langue très-longue. || GLOTTIDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux à langue très-longue. On dit aussi Un glottide.

GLOTTIDION. s. m. Bot. Plante légumineuse de la Caroline, ayant des fleurs disposées en grappes lâches.

GLOTTITE. s. f. Méd. Inflammation de la glotte.

GLOTTORANT, ANTE. adj. Qui crie comme la cigogne. Voix glottorante.

GLOTTORER. v. n. 1^re^ conj. Crier comme la cigogne.

GLOUCESTER. s. m. Géogr. Comté d'Angleterre; 340,000 hab. On dit aussi *Glocester*.

— GLOUCESTER (Comtes et ducs de). Titre porté par plusieurs personnages historiques, la plupart fils ou frères des rois d'Angleterre.

GLOUGLOU. s. m. Onomat. Bruit que fait une liqueur qui s'écoule d'une bouteille. Le glouglou, les glouglous de la bouteille. Il n'est guère usité que dans les chansons à boire.

> Et ses flots, l'un de l'autre au passage jaloux,
> Comblent mon gobelet de leurs petits *glouglous*. (Pus.)

> Qu'ils sont doux,
> Bouteille jolie,
> Qu'ils sont doux
> Vos petits *glouglous*. (Mol.)

> Je ne te quitte plus, ô ma chère bouteille !
> Par tes mélodieux *glouglous*,
> Autant que mon palais tu flattes mon oreille. (***)

— adj. et s. m. Se dit aussi du pigeon qui imite ce bruit.

GLOUGLOUTER ou **GLOUGLOTTER.** v. n. 1^re^ conj. Onomat. Qui exprime la manière de crier des dindons. Le coq d'Inde glougloutte.

GLOUME. s. f. Bot. V. GLUME.

GLOUPICHI. s. m. Ornith. Oiseau aquatique du Kamtschatka.

GLOUSSEMENT. s. m. (du lat. *glocitatio*). Bruit sourd que font les poules qui appellent leurs poussins.

GLOUSSER. v. n. 1^re^ conj. (du lat. *glocire* ou *glocitare*). Faire des gloussements, en parlant des poules.

GLOUSSETTE ou **GLOUET.** s. m. Ornith. Poule d'eau brune.

GLOUTERON. s. m. Bot. Nom vulgaire de la bardane.

GLOUTIR. v. a. et n. 2^e^ conj. Se disait pour Engloutir.

GLOUTON, ONNE. adj. (du lat. *gluto*; fait du gr. γλύζω, j'avale). Qui mange avec avidité et avec excès. Homme glouton. Personne gloutonne. Animal glouton.

> D'un plomb subtil que le salpêtre embrasse,
> Vous irez insulter le sanglier *glouton* (Rouss.)

— Vorace, en parlant des choses.

> Pour moi, satisfaisant mes appétits *gloutons*,
> J'ai dévoré force moutons. La Fontaine.

— substantiv. Un glouton. Une gloutonne.

> Nous voulons, disent ils, étouffer le *glouton*
> Qui nous a pris Robin-Mouton. La Fontaine

GLOUTON. s. m. Mamm. Genre de mammifères intermédiaires aux ours et aux martres; ils ont la taille d'un chien de moyenne grandeur, leur longueur, du bout du nez à l'origine de la queue, est d'environ deux pieds.

GLOUTONNEMENT. adv. D'une manière gloutonne. Manger gloutonnement. Avaler gloutonnement. Les loups mangent *gloutonnement*. (La Font.) Diogène donna un soufflet au pédagogue d'un jeune homme qui mangeait trop *gloutonnement* devant lui. (Sallent.)

GLOUTONNERIE. s. f. (rad. *glouton*). Vice du glouton. Cet homme est d'une gloutonnerie dégoûtante. Ce n'est qu'une confusion perpétuelle de la gourmandise proprement dite avec la *gloutonnerie* et la voracité. (B.-Sav.)

GLOUTONNIE. s. f. Vieux mot qui s'est dit pour Gloutonnerie. || *Gloutonnie soit honnie* (Prov. du XV^e^ siècle.)

GLOUZE. s. f. Mar. Échancrure, abaissement formé dans les bancs de sable, ce qui permet à l'eau de s'y introduire.

GLOXINE. s. f. Bot. Genre de plantes originaires du Mexique, établi dans la famille des personnées.

GLU. s. f. (du lat. *gluten*, dérivé du gr. γλία). Substance visqueuse, filante, adhérant avec force à la plupart des corps qui la touchent. Cette propriété caractéristique la fait employer avec succès à la chasse des oiseaux. On s'en sert aussi pour préserver les arbres des insectes et des chenilles. On la tire de l'écorce du houx, de la racine du viorne et des fruits du gui et des sébestes. Glu anglaise.

> Sur vos rameaux la *glu* perfide
> Trahit la tourterelle avide,
> La grive, le rusé moineau. (*N. Ch. de vers.*)

— Fig. Charme, attrait qui vous subjugue, qui vous enchaîne.

> Qui dans la *glu* du tendre amour s'empêtre,
> De s'en tirer n'est pas toujours le maître
> (F. de Neufchateau.)

GLUANT, ANTE. adj. De la nature de la glu, plein de glu, visqueux comme de la glu. La poix, la gomme sont des choses gluantes. Les limaçons ont une bave gluante.

> Deux assiettes suivaient dont l'une était ornée
> D'une langue en ragoût de persil couronnée;
> L'autre, d'un godiveau tout brûlé par dehors,
> Dont un beurre *gluant* inondait tous les bords. Boil.)

— Fig. Tenace, dont on ne peut se débarrasser que difficilement. La pauvreté est si *gluante* qu'on ne saurait s'en débarrasser. (Ablanc.)

— Prov. *Avoir les mains gluantes*. S'enrichir aux dépens des autres. Ce juge a les mains gluantes.

GLUAUX. s. m. pl. (rad. *glu*). Corps enduits de glu pour prendre les oiseaux. Les gluaux sont surtout employés pour prendre les becs-fins à la pipée. On les forme avec des branches de saule très-minces, fendues par le gros bout. On les fixe dans les branchages des buissons, afin que les oiseaux y attachent leurs ailes et y demeurent captifs.

> L'oiseau qui se voit arrêté,
> Cétant aux *gluaux* qui l'enchaînent,
> Pour se remettre en liberté
> Perd les plumes qui le retiennent. (***)

GLUCICO-HYDRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un sel glucique combiné avec un hydracide.

GLUCICO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui se compose d'une combinaison de sel glucique avec du sel potassique.

GLUCK (Christophe) (pr. *Glouck*). Célèbre compositeur, né dans le Haut-Palatinat, en 1714, mort à Vienne, en 1787. Donna successivement plusieurs chefs-d'œuvre : Iphigénie en Aulide, Orphée, Armide, Iphigénie en Tauride, dont les paroles sont en français. Le dernier sujet fut aussi traité par Piccini. A cette occasion, il s'éleva entre leurs partisans, les *Piccinistes* et les *Gluckistes*, une querelle fort longue et fort animée sur la prééminence des deux rivaux, et du genre cultivé par chacun d'eux. Cette question est encore indécise : chaque parti tient à son opinion.

GLUCKISME. s. m. Mus. Opinion, système des gluckistes. || Système musical de Gluck.

GLUCKISTE. adj. des 2 g. Mus. Qui appartient au système musical de Gluck.

— s. m. Partisan de ce système, par opposition surtout aux partisans de Piccini. Les Gluckistes et les Piccinistes partageaient le parterre de l'Opéra en deux factions.

GLUCYNE. s. f. Substance terreuse qu'on a découverte en 1797 dans l'émeraude et le béryl. Elle est infusible et forme des sels sucrés et astringents. Elle est composée d'oxygène et d'un métal nommé *glucynium*, *glucium* et *beryllium*.

GLUCYNIUM ou **GLUCYUM.** s. m. Chim. Métal obtenu de la glucyne et isolé du chlorure de glucynium, au moyen du potassium.

GLUCYQUE. adj. m. Chim. Qui a rapport aux sels à base de glucyne.

GLUE. s. f. V. GLU.

GLUÉ, ÉE. part. pass. du v. Gluer. S'emploie adjectiv. Bâton glué. Branche gluée.

GLUER. v. a. 1^re^ conj. Enduire de glu. Gluer des branches, des petites baguettes pour prendre des oiseaux.

— Par extens. Ces confitures m'ont glué les mains. Hors d'usage dans ce sens.

GLUET. s. m. Bot. Plante de l'île Bourbon.

GLUI. s. m. Agric. Grosse paille de seigle pour couvrir les toits.

GLUIRAS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Ardèche); 3,050 hab.

GLUMACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est d'un tissu sec et dur.

GLUMAL, ALE. adj. Bot. Qui ressemble à une glume.

GLUME. s. f. Bot. Nom donné par les botanistes aux écailles florales des graminées. || Enveloppe extérieure de chaque épillet. || Enveloppe particulière de chaque fleur. Cette dernière acception est la plus généralement admise aujourd'hui.

GLUMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'une glume.

GLUMELLE. s. f. (diminut. de *glume*). Bot. Genre de graminées à petites écailles blanchâtres, de forme et de structure variables.

GLUMELLÉEN, ENNE. adj. Bot. Qui provient d'une glumelle.

GLUMIFLORE. adj. des 2 g. Bot. Dont les fleurs sont glumacées.

GLUMU-GADUR. Myth. sept Sortilége par lequel les Islandais croient qu'un lutteur peut se rendre invincible.

GLUTA. s. m. Bot. Genre de dicotylédones à fleurs complètes, polypétalées, de la pentandrie monogynie.

GLUTAGO. s. f. Bot. Loranthe dont les baies sont glutineuses et monospermes.

GLUTEN. s. m. (pr. *glu-tenn*; rad. *glu*). Substance végétale contenant de l'hydrogène, de l'oxygène, du carbone et de l'azote. On la trouve dans le froment, le seigle et dans beaucoup d'autres semences graminées. Le gluten est solide, visqueux, collant et insipide. On l'emploie pour faire des vernis et coller des fragments de poterie. Le gluten a été découvert par Baccario, chimiste italien. Préparation du gluten. Le gluten est le principe le plus nutritif de la farine. Dans la germination, c'est sous l'influence du *gluten* que les grains de fécule, éclatés, fournissent une matière sucrée, spécialement destinée à nourrir le jeune embryon pendant les premiers moments de son existence. (Lefèv.)

GLUTÉNOÏDE. adj. des 2 g. Didact. Qui ressemble au gluten.

GLUTINATIF. adj. m. V. AGGLUTINATIF.

GLUTIER. s. m. Bot. Genre des tithymaloïdes Les Américains retirent du *glutier* une sorte de glu qui découle naturellement du tronc de l'arbre, auquel ils font des incisions. (Favrot.)

GLUTINANT. adj. et s. m. Médec. Se dit d'un remède qui colle, qui attache comme la glu. Des glutinants.

GLUTINAIRE. s. f. (rad. *glu*). Bot. Sauge qui laisse suinter de son écorce une résine d'abord molle, ayant quelque affinité avec le benjoin.

GLUTINATEUR. s. m. Ant. rom. Ouvrier employé à coller ensemble des feuilles de papyrus, pour former les volumes.

GLUTINATION. s. f. (pr. *glu-ti-na-ci-on*, rad. *glu*). Chir. Action de joindre les parties divisées, comme le bord des plaies.

GLUTINEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du gluten; gluant, visqueux. Suc glutineux. Matière glutineuse.

GLUTINATOIRE. adj. des 2 g. (rad. *glu*). Didact. Qui colle ou agglutine.

GLUTINE. s. f. Chim. Albumine végétale.

GLUTINOSITÉ. s. f. Qualité de ce qui est gluant, visqueux.

GLYCÉRATION. s. f. Anc. pharm. Infusion, tisane de réglisse.

GLYCÈRE. s. m. Entom. Genre de vers à sang rouge.

GLYCÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées. Féluque flottante.

GLYCÉRINE. s. f. Chim. Principe doux des huiles.

GLYCERIUS (Flavius). Hist. rom. Romain de naissance illustre. Prit le titre d'empereur en 473; mais forcé par Léon I^er^, empereur d'Orient, d'abdiquer, il embrassa l'état ecclésiastique, et devint évêque de Salone en Dalmatie. Il mourut vers l'an 480.

GLYCÉRINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une glycère.

GLYCIMÈRE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

GLYCINE. s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses. La glycine frutescente, plante originaire de la Caroline, s'est acclimatée dans nos pays d'Europe.

GLYCISIDE. s. f. Bot. Nom que les anciens donnaient à la pivoine.

GLYCONIEN ou **GLYCONIQUE.** adj. m. Poés. gr. et lat. Se dit d'un vers composé d'un spondée et de deux dactyles. Un vers glyconien ou glyconique.

GLYCOSMIS. s. m. Bot. Plante de la famille des hespéridées, qui diffère des limonias par sa baie à cinq loges monospermes.

GLYCYCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., γλυκύς, doux; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits doux et agréables.

GLYCYRRHIZINE. s. f. (ét., V. GLYCYRRHIZITE). Chim. Sucre de réglisse.

GLYCYRRHIZITE. s. f. (ét. gr., γλυκύς, doux, ῥίζα, racine). Bot. Réglisse d'Amérique On appelle les graines, Graines d'Amérique.

GLYPHE. s. m. (du gr. γλυφή, fait de γλύφω, je grave). Archit. Se dit de tout trait gravé en creux, de tout canal creusé dans les ornements. Ce mot est moins usité que son composé *triglyphe*. V. TRIGLYPHE.

GLYPHIDE. s. m. Bot. Genre de lichens.

GLYPHIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un glyphide. || GLYPHIDÉES. s. f. pl. Famille de lichens. || On dit aussi une glyphidée.

GLYPHIE. s. f. Bot. Plante de Madagascar.

GLYPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est chargé de sculptures, ou qui semble l'être.

GLYPHISODON. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des scienoïdes, qu'on trouve dans les deux Indes.

GLYPHOMITRION. s. m. Bot. Genre de mousses.

GLYPHORHAMPHE. adj. des 2 g. Ornith. Qui a le bec échancré. ‖ GLYPHORHAMPHES. s. m. pl. Famille d'oiseaux. ‖ On dit aussi un glyphorhamphe.

GLYPTIQUE. s. f. (du gr. γλύφω, creuser). Techn. Art de graver, soit en creux, soit en relief, sur pierres fines. ‖ Art de graver sur acier les coins ou carrés destinés à frapper des médailles.

GLYPTOGNOSIE. s. f. (ét. gr., γλυπτός, gravé, γνῶσις, connaissance). Didact. Connaissance des pierres gravées.

GLYPTOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe de glyptographie.

GLYPTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., γλυπτός, gravé; γράφω, écrire). Didact. Science qui a pour objet l'étude et la connaissance des pierres gravées antiques.

GLYPTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la glyptographie.

GLYPTOLOGIE. s. f. (ét. gr., γλυπτός, gravé; λόγος, discours). Didact. Traité sur les pierres gravées antiques.

GLYPTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la glyptologie. Science glyptologique.

GLYPTOSPERMES. s. f. pl. (ét. gr., γλυπτός, gravé; σπέρμα, graine, fruit). Bot. Famille de plantes dont les fruits sont ridés et comme sculptés.

GLYPTOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., γλύφω, je grave; γλυπτός, gravé; θήκη, boîte; formé de τίθημι, je place). Cabinet de pierres gravées. On dit plus ordinairement Dactyliothèque.

GMELIN (J.-George). Naturaliste, né à Tubingue en 1709, mort en 1735. On lui doit la Flore de Sibérie.

GMELIN. s. m. Bot. Arbre épineux de l'Inde, famille des pyrenacées. ‖ Arbre qui est le vébère tétrandre.

GNA. Myth. celt. Messagère céleste de la déesse Freya.

GNAC. s. m. (pr. *gnak*). Mot utile seulement dans ce proverbe. *Il y a du gnac*, c'est-à-dire, quelque chose de suspect dont il faut se défier. L'affaire n'est pas claire, il y a du gnac. Cette locution rappelle l'histoire d'un courtisan qui, sortant des appartements du Louvre, cherchait vainement son manteau à l'endroit où il l'avait déposé. Il demanda quelles étaient les personnes qui étaient sorties avant lui, dans l'espérance qu'il pourrait le retrouver chez quelqu'une d'elles; mais comme il entendit nommer un gentilhomme gascon dont le nom se terminait en *gnac*: Ah! s'écria-t-il, puisqu'il y a du *gnac*, mon manteau est perdu.

GNACARE. s. f. Nacaire, sorte de cymbale. Molière s'est servi de ce mot dans sa pastorale comique. Quatre Egyptiens jouant des *gnacares*.

GNAFLE. s. f. Se dit familièrement, par opposition à Rafle, d'un mauvais coup au jeu de dés. ‖ Prov. *Après rafle, gnafle*, ce qui signifie qu'il est rare de faire deux bons coups de suite.

GNANCU. s. m. Ornith. Aigle du Chili.

GNAPHALE ou **GNAFALIUM.** s. m. (du gr. γνάφαλον, bourre ou duvet; dérivé de γνάπτω, je carde). Bot. Genre de plantes de la famille des corymbifères, dont les fruits sont couverts d'une espèce de coton cardé. On l'appelle vulgairement Gnaphale cotonnière.

GNAPHALIÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à un gnaphale. ‖ GNAPHALIÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées. ‖ On dit aussi une gnaphaliée.

GNAPHALOÏDE. adj. des 2 g. Bot. V. GNAPHALIÉ.

GNAPHOSE. s. f. Entom. Genre d'araignées.

GNAPHOSIDE. s. f. Bot. V. GNEPHOSIDE.

GNATHAPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., γνάθος, mâchoire, α priv.; πτερόν, aile). Entom. Qui a des mâchoires, et qui n'a pas d'ailes. ‖ GNATHAPTÈRES. s. m. pl. Ordre de la classe des insectes.

GNATHIDIE. s. f. Ornith. Chacune des branches de la mâchoire inférieure des oiseaux.

GNATHIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères. ‖ Conchyl. Genre de crustacés.

GNATHITE. s. f. (du gr. γνάθος, mâchoire) Médec. Inflammation de la joue.

GNATHOBOLE. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson appelé aussi Odontognathe.

GNATHOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., γνάθος, mâchoire; κεφαλή, tête). Anat. Monstre qui, au lieu de tête, ne possède que de fortes mâchoires.

GNATHODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., γνάθος, mâchoire; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Zool. Dont les dents sont implantées dans l'épaisseur des mâchoires. ‖ GNATHODONTES. s. m. pl. Ichthyol. On désigne sous cette dénomination la sous-classe qui renferme les poissons proprement dits. De Blainville a appliqué ce nom à l'une des deux grandes divisions de la classe des poissons, à laquelle Cuvier a donné le nom d'osseux.

GNATHON. s. m. Antiq. rom. Nom d'un personnage de comédie. Gnathon était devenu un terme générique que l'on appliquait à tous les parasites.

GNATHOPHYLLE. s. m. (ét. gr., γνάθος, mâchoire; φύλλον, feuille). Conchyl. Genre de crustacés.

GNATHOPLÉGIE. s. f. (ét. gr., γνάθος, mâchoire; πλήσσω, je frappe). Médec. Paralysie des joues.

GNATHOPLÉGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la gnathoplégie.

GNATHOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., γνάθος, mâchoire, πούς, ποδός, pied). Zool. Dont les pattes sont transformées en mâchoires.

GNATHORRHAGIE. s. f. (ét. gr., γνάθος, mâchoire; ῥέω, je coule). Médec. Epanchement du sang par les parois internes de la joue.

GNATHORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la gnathorrhagie.

GNATHOSAURE. s. m. (ét. gr., γνάθος, mâchoire; σαῦρος, lézard). Erpét. Reptile dont on ne connaît que des débris fossiles.

GNATHOSPASME. s. m. (ét. gr., γνάθος, mâchoire, σπασμός, spasme). Médec. Contraction spasmodique de certains nerfs de la joue.

GNAVELLE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des portulacées.

GNEISS. s. m. (pr. *ghnèss*). Minér. Roche composée essentiellement de mica en paillettes et de feldspath lamellaire ou grenu. Sa structure est plus ou moins feuilletée. Le mica forme la base du gneiss. Le gneiss forme un vaste système de terrains, répandu avec profusion sur la surface du globe, et qui partout se montre à découvert. On distingue dans le gneiss trois variétés principales: le *gneiss commun*, dans lequel le quartz n'est pas visible à l'œil nu; le *gneiss quartzeux*, dans lequel le quartz commence à dominer; le *gneiss talqueux*, dans lequel le talc a en grande partie remplacé le mica.

GNEISSIQUE. adj. des 2 g. Qui a la structure ou les caractères du gneiss.

GNÉPHOSIDE. s. f. Bot. Plante de la Nouvelle-Hollande. On l'appelle aussi Gnaphoside.

GNET. s. m. (pr. *ghné*). Bot. Arbre de l'Inde et des îles Moluques, à tronc droit fortement noueux, à rameaux élancés et articulés, et à feuilles glabres et luisantes par-dessus. Ses fruits sont rouges et renferment un noyau et une amande unie, cette amande est comestible et de bon goût. Les botanistes ne sont pas encore d'accord à quelle famille appartient le gnet.

GNIAF. s. m. Se dit populairement pour désigner un Carreleur de souliers, un savetier ambulant, et par extension un Mauvais cordonnier ou bottier. ‖ Fig. et pop. *C'est un gniaf.* C'est un gâcheur, un maladroit qui ne sait rien faire de bien.

GNIAN, GNIAN. Mimologisme destiné à peindre l'hésitation d'une personne qui ne demande pas mieux que de faire ce dont on la prie. Chante-t-il? Oh! madame je suis si tremblant! — Et *gnian, gnian, gnian, gnian, gnian, gnian, gnian* dès que madame le veut, modeste auteur! Je vais l'accompagner. — Prends ma guitare. (Beaumarch.)

— s. m. *Un gnian gnian.* Se dit d'un homme qui ne parle pas avec facilité, qui bredouille.

GNIDE ou **CNIDE.** (pr. *ghnide*). Géogr. Ville et promontoire de Carie, dans l'Heptapole dorique, sur la côte occidentale de l'Asie-Mineure, où Vénus avait un temple célèbre et une statue toute nue, ouvrage de Praxitèle. Selon les poètes, Gnide avait, ainsi que Paphos et Idalie, le droit de remiser le char et les colombes de la déesse, lorsqu'elle quittait l'Olympe pour visiter la terre.

GNIDIENNE. s. f. (pr. *ghni-dienne*). Bot. Genre de la famille des thymélées, renfermant des plantes originaires d'Afrique, remarquables par leurs fleurs, dont l'odeur rappelle celles de l'héliotrope.

GNIOLE. s. f. Pop. Les écoliers donnent ce nom à l'éraflure faite par une toupie en mouvement à une autre toupie. Donner une gniole, faire une gniole à une toupie.

— Par extension, se dit pour Coup. Il s'est donné une fameuse gniole.

— adj. et s. des 2 g. Se dit populairement pour Niais, gauche, embarrassé. C'est une gniole. C'est une petite gniole.

GNOÏTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte plus connue sous le nom de *Nestoriens*.

GNOME. s. m. (pr. *ghnôme*; du gr. γνώμων, connaisseur, prudent, fait de γινώσκω, je connais). Peuple de génies d'une petite stature, inventés par les cabalistes juifs. Selon eux, les gnomes, dont les femmes sont les gnomides, se tiennent dans les fissures métalliques du globe, les grottes cristallines, etc., et sont les gardiens des mines d'or, d'argent, de cristaux, de diamants, etc.

— S'empl. adj. Le peuple *gnome* est chargé d'un office bien plus actif. (Denne-Bar.)

— Aphorisme, sentence. Dans ce sens, il est tiré du grec γνώμη, sentence.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères.

GNOMIDE. s. f. (pr. *ghnomide*). Myth. cab. Femelles des gnomes. Les *gnomides* se pressent en foule sous le sol doré du Mexique, du Chili, sous les sables opulents de Golconde, de Visapour. (Denne-Bar.)

GNOMIQUE. adj. des 2 g. (pr. *gho-mi-ke*). Qualification donnée aux poèmes renfermant des pensées, des sentences morales. ‖ Se dit aussi des poètes qui ont composé des poèmes moraux. Les plus célèbres poètes gnomiques sont les anciens, sont Théognis, Pythagore, Phocylide, etc.

GNOMOLOGIE. s. f. (pr. *ghno-mo-lo-jie*; du gr. γνώμη, sentence, λόγος, discours). Philosophie sententieuse.

GNOMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la gnomologie; sententieux. Traité gnomologique. Peu usité.

GNOMOLOGUE. s. m. (pr. *ghno-mo-lo-gue*). Ecrivain sententieux. Celui qui recueille des gnomes, des maximes ou sentences. Très-peu usité.

GNOMON. s. m. (pr. *ghno-mon*; du gr. γνώμων, indicateur; dérivé de γινώσκω, je connais). Astr. Espèce de grand style dont les astronomes se servent pour connaître la hauteur du soleil, et principalement du solstice.

— L'aiguille ou axe des cadrans solaires.

— Fig. Le palmier est par excellence le végétal du soleil, c'est un *gnomon* qui marque les heures par son ombre, les mois lunaires par ses feuilles nouvelles. (B. de St-P.)

GNOMONIQUE. s. f. Art de tracer des cadrans solaires, lunaires ou astraux, mais principalement des cadrans solaires sur un plan donné, ou sur la surface d'un corps donné quelconque. La gnomonique est une partie des mathématiques. ‖ S'empl. aussi adjectiv. *Colonne gnomonique.* Nom par lequel on désigne l'obélisque des anciens. ‖ *Polyèdre gnomonique.* Polyèdre sur les différentes surfaces duquel on a tracé des cadrans.

GNORISTE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères.

GNOSE. s. f. (du gr. γνῶσις, connaissance). Phil. Dans plusieurs écoles philosophiques, on appelait ainsi une science supérieure aux croyances vulgaires. Les gnostiques regardaient leur gnose comme supérieure aux trois sources où ils l'avaient puisée, c'est-à-dire au judaïsme, au christianisme, et aux religions d'Orient.

GNOSIMAQUE. s. m. (du gr. γνωσιμαχέω, fait de γνῶσις, science; μάχη, combat). Hist. eccl. Nom donné à des sectaires chrétiens qui rejetaient toute espèce de recherche et d'étude dans le christianisme, et prétendaient que Dieu ne demandait autre chose du chrétien que de bonnes œuvres.

GNOSIS. Myth. Ariane, ainsi appelée de *Gnose*, ville de l'île de Crète, dont Minos, son père, était roi.

GNOSTICISME. s. m. (pr. *ghnos-ti-cis-me*; ét., V. GNOSTIQUE). Philos. Système des gnostiques, syncrétisme des doctrines orientales, des théogonies indiennes et de la cabale juive, avec quelques idées chrétiennes. On doit éviter de confondre le gnosticisme avec le néoplatonisme d'Alexandrie. Le gnosticisme prit naissance dans l'intervalle qui sépare Philon d'Aristobule. Il se divise en deux écoles principales, l'école égyptienne, en général panthéiste, et l'école syriaque, dualiste.

GNOSTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. γνωστικός, dér. de γνῶσις, science). Qui est savant, éclairé. L'école gnostique fut un mélange de certaines doctrines persiques, chaldéennes, grecques et chrétiennes. Elle regarda la matière comme le mauvais principe, et la formation du monde comme une chute de l'Etre divin.

— *Puissance gnostique.* Surnom par lequel Jean Scot Erigène désigne Dieu comme étant l'intelligence suprême.

GNOSTIQUE. s. m. Hist. eccl. Espèce de philosophes religieux, qui ont été célèbres dans les commencements du christianisme, et dont le premier fut Simon le Magicien, mort l'an 64 après J.-C., et le dernier, le Persan Manès. ‖ Gnostique est employé par opposition à Gnosimaque, pour désigner un parfait chrétien, qui joint la contemplation et l'étude de la religion aux bonnes œuvres. On disait aussi Vrai gnostique pour distinguer ces philosophes chrétiens des hérétiques qui portaient le même nom. Il n'y a que le *gnostique* qui ait une véritable religion. (St Clément, Alexandrie.)

— Phil. Partisan du gnosticisme. Euphrate fut un des chefs des gnostiques.

GNOU. s. m. Mamm. Mammifère ruminant du genre des antilopes. Il est farouche, habite l'Afrique, et s'apprivoise difficilement.

GO (Tout de). loc. adv. (de l'angl. *go*, aller). Pop. Librement, sans façon. Entrer tout de go. Eh! monsieur, ou allez-vous vous fourrer? Vous êtes bien hardi de vouloir vous présenter tout de *go* à pareille fête. (Spect. fr.)

— Sans obstacle. Cela va tout de go.

> Jadis tout allait plus de go.
> L'une main mise l'une en l'autre,
> Sans cure ni sans conjungo,
> Fit leur mariage, et rompt le nôtre. (*Merc. de* 1735.)

GOA. Géogr. Ville de l'Asie portugaise, autrefois considérable, maintenant presque déserte; 4,000 hab. ‖ *Villa-Nova de Goa.* Ville nouvellement bâtie dans l'île de Goa, où s'est transportée presque toute la population de l'ancienne Goa. C'est la résidence du vice-roi des possessions portugaises dans l'Asie et l'Océanie; 20,000 hab. ‖ L'île de Goa, qui a 40 kilom. de tour, forme avec les districts de Diu et de Daman un gouvernement qui porte aussi le nom de Goa, et dont la population est de 417,000 h.

GOACHE ou **GOUACHE.** s. f. Ornith. Ancien nom de la perdrix grise.

GOACOUAZ. s. m. Bot. Grand arbre d'Amérique qui donne le baume de tolu.

GOAGIROS ou **GUAIRAS.** Géogr. Peuple indigène de la presqu'île située entre le golfe de Maracaibo et la mer des Antilles.

GOAILLER, GOAILLERIE, GOAILLEUR. V. GOUAILLER, GOUAILLERIE, GOUAILLEUR.

GOAN. s. m. Bot. Arbre de la Perse qui donnait, étant brûlé, des cendres fournissant la véritable tutie d'Alexandrie.

GOAZIL. s. m. Relat. Châtelain ou commandant d'un fort de Perse.

GOBAIN (SAINT-). Géogr. Ville de France (Aisne), où il y a la plus belle manufacture de glaces de l'Europe; 2,400 hab.

GOBBE. s. f. (du lat. *cupa*, coupe). Pop. Composition en forme de bol, qu'on donne aux chiens, aux bestiaux pour les empoisonner. Les chasseurs en font aussi usage pour faire mourir les bêtes puantes.

— Art vétér. C'est ainsi qu'on nomme, chez les bêtes à laine, ce qu'on appelle *égagropile* chez les bêtes bovines.

— Pourquoi écrire ce mot avec deux *b*, quand le verbe *gober* n'en prend qu'un, et que les mots ainsi terminés ne doublent pas la consonne? Cette orthographe étant contraire à l'étymologie, à l'analogie et à la prononciation, devrait être réformée. On ne conçoit pas pourquoi l'Académie admet une orthographe aussi vicieuse.

GOBBÉ, ÉE. adj. Art vét. Se dit d'une bête à laine dans l'estomac de laquelle on trouve une gobbe.

GOBÉ, ÉE. part. pass. du v. Gober. S'empl. adjectiv. Mets gobé. Nouvelle gobée. Personne gobée.

GOBE-AFFRONT. s. m. Burl. Lâche, homme insensible à la honte. Un courtisan, un *gobe-affront.* (Scarron.)

GOBEAU. s. m. (du celt. *gob*, bec, bouche). S'est dit pour Coupe à boire, gobelet. Le duc de Moscovie devait anciennement cette révérence aux Tartares, quand ils envoyaient vers lui des ambassadeurs, qu'il leur allait au-devant à pied et leur présentait un *gobeau* de lait de jument (breuvage qui leur est en délices), et si en buvant quelque goutte en tombait sur le crin de leurs chevaux, il était tenu de les lécher avec la langue. (Montaigne.)

GOBELET. s. m. (du lat. barb. *gobeletus*, dér. du celt. *gob*, bec, bouche). Vaisseau de verre ou de quelque substance métallique qui est plus haut que large, ordinairement rond et sans anse, qu'il soit de verre ou de métal, et sans pied quand il est de verre, d'une capacité à pouvoir être tenu dans la main, et dont on se sert pour prendre des liqueurs qui servent de boisson. Boire dans un gobelet d'argent. Gobelet d'or. Une des punitions usitées chez les Morlaques contre les mères qui négligent de veiller à la conduite de leurs filles, c'est de les faire boire dans un *gobelet* percé au fond. (Journ. de Paris.) On ne se servait autrefois, en France, que d'un seul *gobelet* pour toute la famille. (Dufey.) Sainte Berlande fut déshéritée par son père pour avoir, entre autres choses, rincé le *gobelet* commun avant de s'en servir pour elle. (***)

— Autrefois on appliquait ce nom spécialement aux verres à pied dont on ne se servait que pour les vins fins et les liqueurs. Mais aujourd'hui ces sortes de verres sont d'un usage général, et on ne les désigne plus que sous le nom de *verres*.

— Chez le roi, le lieu où l'on fournissait le pain, le vin, le fruit et le linge pour la bouche du roi. ‖ *Chef du gobelet.* Le premier des officiers de la maison du roi. Les officiers qui servaient au gobelet. Le gobelet a reçu ordre de faire telle chose.

— Ustensiles en forme de gobelets à boire, et ordinairement en ferblanc, dont le dessous est concave, et qui servent à escamoter, à faire des tours de gibecière. Faire passer une muscade sous un gobelet. Jouer des gobelets. Joueur de gobelets. La chimie doit des découvertes très-importantes à des tours de *gobelets*. (Boiss.)

— Fig. et fam. *Joueur de gobelets.* Fourbe qui ne cherche qu'à tromper ceux avec qui il traite. Prenez garde à lui, c'est un joueur de gobelets, il vous trompera, il vous surprendra. ‖ *Jouer des gobelets.* Chercher à tromper ceux avec lesquels on est en relation.

— Fig. *Tour de gobelet.* Action, fait, où l'on a surpris la bonne foi de quelqu'un par une ruse qu'il ne pouvait soupçonner ni prévoir. Tels sont à peu près les tours de *gobelets* de nos politiques: après avoir démembré le corps social par un prestige digne de la foire, ils rassemblent les pièces on ne sait comment. (J.-J. Rouss.)

— Artif. Enveloppe cartonnée fortement serrée, dont se servent les artificiers pour contenir la fusée.

— Bot. Tige qui tient plusieurs fruits attachés aux arbres, comme le gland, la faîne, les noisettes, parce qu'elle représente une petite coupe. On l'appelle plutôt aujourd'hui *cupule*. ‖ Se dit de certaines fleurs qui ont la même forme. *Gobelet d'eau.* V. CUPULE D'EAU.

— Hortic. Sorte de disposition d'arbres fruitiers qui ne diffère des buissons que parce que le bas est intérieurement aussi large que le haut.

— Pharm. *Gobelet émétique.* Gobelet de métal, dans la composition duquel il entrait de l'antimoine, et qui communiquait une vertu émétique à la liqueur qu'on y laissait séjourner. On y a renoncé, parce que la quantité d'émétique dissoute n'était pas constante, et qu'il en résultait souvent des accidents. ‖ *Gobelet de quassia.* Gobelet fait avec le bois du quassia amer, dans lequel on laisse infuser quelques heures de l'eau, du vin ou d'autres li-

quides, qui dissolvent une partie des principes de ce bois; il est employé avec succès dans le traitement de quelques maladies. *Gobelet de tamaris.* Gobelet en bois de tamaris, dans lequel les anciens faisaient infuser du vin. On y a renoncé, parce que ce bois n'a pas des propriétés assez actives.

GOBELETERIE. s. f. (rad. *gobelet*). Comm. Fabrication et commerce de gobelets de verre.

GOBELETIER. s. m. (rad. *gobelet*). Techn. Ouvrier qui travaille en gobeleterie.

— Marchand de gobeleterie.

GOBELETTE. s. f. Mar. Petit bateau à mâts.

GOBELIN. s. m. (du lat. barb. *gobelinus*, dérivé du gr. ..., démon malfaisant). Myth. gaul. Espèce de lutins domestiques qui se retirent dans les endroits les plus cachés de la maison, sous les tas de bois: on les nourrit des mets les plus friands, parce qu'ils apportent à leurs maîtres du blé vole dans les greniers d'autrui. Ils pansent et étrillent quelquefois les chevaux; d'autres fois, pour se divertir, ils font du fracas dans la maison. On menace les enfants du gobelin. Le gobelin vous mangera.

GOBELIN (Gilles). Teinturier qui, sous François I[er], fonda avec son frère un établissement pour les teintures en laine, établissement devenu célèbre, et qui conserve encore aujourd'hui son nom. On lui doit, dit-on, le secret de la teinture en écarlate.

GOBELINS. s. m. pl. (de *Gilles Gobelin*). Célèbre manufacture de teinture et de tapisseries à Paris. On y exécute des tableaux en tapisserie et des meubles destinés à décorer les palais royaux. La réputation des ouvrages exécutés aux Gobelins est devenue européenne; il est impossible de rendre avec autant d'exactitude la pureté du dessin et la magie du coloris des plus beaux tableaux. L'art d'égaler le pinceau avec les fils de laine y a été porté à la plus haute perfection, et nous n'avons rien à envier à aucune autre nation. La teinture des Gobelins. Tapisserie des Gobelins.

> Des *gobelins* l'aiguille et la teinture
> Dans nos tapis surpassent la nature. (VOLTAIRE.)

> Ces beaux tissus où l'art des *gobelins*
> En longs tableaux fait ondoyer la laine. (CAMPENON.)

— Géogr. *Rivière des Gobelins.* Nom qu'on donne à la rivière de Bièvre, qui passe dans Paris près de la manufacture des Gobelins.

GOBELOTTER. v. n. 1[re] conj. (rad. *gobelet*. Très-fam. Buvotter, boire à plusieurs petits coups. Ne s'emploie guère qu'en mauvaise part. C'est un homme de crapule, qui n'aime qu'à gobelotter.

GOBE-MOUCHERONS. s. m. Ornith. Espèce de gobe-mouche. || Pl., des *gobe-moucherons.*

GOBE-MOUCHES. s. m. Ornith. Genre de la famille des dentirostres, qui se nourrissent de mouches et d'autres insectes volants; deux espèces seulement sont connues en Europe. Ces oiseaux rendent d'éminents services à l'homme par la vaste destruction qu'ils opèrent de ces essaims ailés si nombreux et si incommodes dans les régions méridionales. Un gobe-mouches. Des gobe-mouches.

— Bot. Plante dont la tige visqueuse ou certaines parties irritables retiennent ou emprisonnent les mouches et autres insectes qui viennent s'y poser, telles sont l'apocyne, la dimée.

— Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de petit lézard des Antilles, fort adroit pour prendre des mouches. On le souffre très-volontiers dans les maisons à cause de sa gentillesse et de l'innocence de ses habitudes.

— Fig. et fam. Celui qui n'a point d'avis à lui, et qui paraît être de l'avis de tout le monde. C'est un vrai gobe-mouches

— Celui qui croit sans examen toutes les nouvelles vraies ou fausses que l'on débite. Forger une nouvelle pour se moquer des gobe-mouches.

— Homme qui s'occupe niaisement de bagatelles.

GOBE-MOUTON. s. m. Nom de certaines pilules qui font mourir les bestiaux.

GOBER. v. a. 1[re] conj. (du lat. barb. *cupare*; fait de *cupa*, tasse). Fam. Avaler avec avidité et sans savourer ce qu'on avale. Gober une huître. Gober une couple d'œufs frais. Toujours le loup m'en *gobera.* (La Font.)

> Nous en savons plus d'un, dit-il en les *gobant*
> C'est tour de vieille guerre, et vos cavernes creuses
> Ne vous sauveraient pas, je vous en avertis. (LA FONT.)

— Prov. et fig. *Gober des mouches, gober du vent.* Perdre le temps à attendre, à ne rien faire, à niaiser. Ne faire que gober les mouches.

— Prov. et fig. *Gober le morceau.* Se laisser duper.

> . . . Amusez les rois par des songes
> Flattez-les payez les d'agréables mensonges
> Quelque indignation dont leur cœur soit rempli
> Ils *goberont* l'appât, vous serez leur ami (LA FONT.)

— Fig. et fam. Croire légèrement. C'est un homme qui gobe tout ce qu'on lui dit. Gober les louanges les plus grossières. Gober une nouvelle comme un fait certain. Nous *gobons* le mensonge et rejetons la vérité. (Boiste.)

— Pop. Prendre quelqu'un, se saisir de quelqu'un lorsqu'il s'y attend le moins. Gober quelqu'un au sortir de chez lui pour le mener en prison.

— Fauconn. Chasser les perdrix avec le vautour et l'épervier.

— v. n. Prov. et fig. *Gober à l'hameçon.* Mordre à l'hameçon; se laisser duper.

— SE GOBER. v. pron. Être gobé. Voilà comme se gobe une huître.

GOBERGE. s. f. Techn. Perche dont les ébénistes se servent pour maintenir le placage fraîchement collé. || Petite planche mince dont se servent les layetiers.

— Comm. Morue la plus large et la plus grande de l'Océan.

— GOBERGES. s. f. pl. Petits ais de bois qui se mettent en travers sur le bois de lit pour soutenir la paillasse.

GOBERGÉ, ÉE. part. pass. du v. Goberger. S'empl. adjectiv. Personne gobergée.

GOBERGER (SE). (rad. *gober*). v. pron. Fam. Se moquer. Se goberger de quelqu'un. || C'est à tort que l'Académie lui donne cette acception. On ne dit pas *se goberger de quelqu'un*; et si dans quelque village on a dit *je m'en goberge*, on a signifié par là, je ne m'en inquiète pas pour cela, cela ne m'empêche pas de me goberger. *Goberger* signifie proprement Se reposer nonchalamment, prendre ses aises. Se goberger dans un bon fauteuil.

— Se divertir. Se goberger à la campagne.

GOBERT (Napoléon). Né à la Guadeloupe; mort en Égypte en 1833, est surtout connu par les deux prix de 10,000 fr. de rente qu'il a chargé l'Institut de décerner aux auteurs des meilleurs ouvrages sur l'histoire de France, à la condition que l'auteur couronné cesserait de jouir de la rente dès qu'un autre écrivain aurait fait un ouvrage supérieur.

GOBET. s. m. (rad. celt. *gob*, bec, bouche). Fam. Morceau que l'on gobe.

— Fig. et fam. *Prendre un homme au gobet.* Le prendre lorsqu'il y pense le moins. Il y avait des gens qui le prirent au gobet en sortant de chez lui. Venir dès le matin prendre quelqu'un au gobet pour le mener à la campagne.

— Pop. *C'est un bon gobet.* Se dit d'un homme crédule, qui gobe tout ce qu'on lui dit.

— Pop. Espèce de cerise. Des gobets à courte queue.

— Fauconn. *Chasser au gobet.* Chasser avec l'autour et l'épervier.

— Se disait pour Gosier.

GOBETÉ, ÉE. part. pass. du v. Gobeter. S'empl. adjectiv. Mur gobeté.

GOBETER. v. a. 1[re] conj. (du v. fr. *gobet*, gosier). Ce verbe double le *t* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je gobette, tu gobettes, nous gobetons, vous gobetez, ils gobettent.* Maçonn. Jeter du plâtre avec la truelle pour le faire entrer dans les joints des murs de moellons ou de plâtras. Gobeter un mur. || Polir du plâtre avec la main. || Battre le terreau sur la terre.

— SE GOBETER. v. pron. Être gobeté. C'est ainsi que les murs se gobettent.

GOBETIS. s. m. Constr. Plâtre jeté avec une truelle ou un balai, et sur lequel on passe la main pour le faire entrer dans les joints || Le travail exécuté de cette manière.

GOBEUR, EUSE. adj. Qui gobe.

GOBEUR. s. m. Fam. Celui qui avale avec avidité et sans savourer ce qu'il avale. Un gobeur d'œufs frais.

> Celui qui le premier, a pu l'apercevoir,
> En sera le *gobeur*, l'autre le verra faire (LA FONT.)

— Portefaix qui charge et décharge les bateaux sur les bords de la Loire.

— Fig. Celui qui croit tout ce qu'on lui dit. Grand gobeur de fausses nouvelles. C'est un grand gobeur qui croit tous les faux bruits.

— Ornith. *Gobeur de mouches.* Nom d'un oiseau appelé aussi Bouvier.

GOBIANORE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons thoraciques, famille des éleuthéropodes, comprenant quatre espèces.

GOBIANOROÏDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à un gobianore. || s. m. Genre de poissons, séparé du genre des gobies de Linné.

GOBIE. s. m. (du gr. κωβιός, goujon). Ichthyol. Genre de poissons thoraciques, renfermant vingt et une espèces divisées en deux sections.

GOBIÉSOCE. s. m. (de *gobie* et d'*ésoce*, à cause de la ressemblance de ces poissons avec les gobies et les ésoces). Ichthyol. Genre de poissons thoraciques, famille des céphalotes, établi pour une seule espèce d'Amérique.

GOBILLARD. s. m. (pr. *go-bi-iar*). Constr. Planches préparées pour faire des douves de cuves.

GOBILLE. s. f. (pr. *go-bi-ie*; du celt. *go*, petite; *bill*, boule). Mot dont les écoliers se servent quelquefois pour désigner les billes avec lesquelles ils jouent. Jouer aux gobilles.

— Techn. Instrument dont les bonnetiers font usage pour leur travail.

GOBIN. s. m. (de l'ital. *gobbino*, diminut. de *gobbo*, bossu). Fam. Bossu. Un petit gobin. Peu usité.

> . . Maudit *gobin*! Que le diable t'emporte!
> Voilà pour Euphrosyne un amant bien tourné!
> (BOURSAULT.)

— On dit, par mépris, d'un homme bossu ou non: C'est un plaisant gobin.

GOBIOÏDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à un gobie || GOBIOÏDES. s. m. pl. Famille de poissons thoraciques, renfermant quatre espèces, ayant pour type le genre gobie. || On dit aussi un gobioïde.

GOBOYA. s. m. Erpét. Le plus grand de tous les serpents du Brésil.

GOBRIOLE. s. f. Techn. Morceau de bois ordinairement rond, sur lequel on monte les principales parties d'un vase de treillage.

GOCÉON. s. m. Art milit. Nom d'un ancien habit militaire.

GOCET. s. m. Se disait pour Colonne de lit. Selon Borel, les gocets étaient quatre figures de chien, qui supportaient les quatre angles d'un lit, et sous lesquelles on attachait les roulettes.

GOCHET. s. m. Conchyl. Belle coquille du Sénégal, faisant aujourd'hui partie du genre natice.

GOCHNATIE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées dédiées à M. Gochnat, auteur d'un opuscule sur les chicoracées. La gochnatie vernonioïde.

GOCOURT. adj. m. Employé par Rabelais pour Qui est de moyenne longueur.

GODAGE. s. m. Techn. Faux pli d'une étoffe qui gode. || Forme défectueuse du papier.

GODAILLE. s. f. (pr. *go-da-ie*; rad. *godale*). S'est dit pour Ivrognerie.

— Pop. Mauvais vin. Il ne nous a fait boire que de la godaille.

GODAILLER. v. n. 1[re] conj. (pr. *go-da-ié*; rad. *godale*). Pop. Boire avec excès et à plusieurs reprises. C'est un ivrogne, il ne fait que godailler.

GODAILLER. s. m. (pr. *go-da-ié*). Bot. Agaric de couleur fauve clair, connu aussi sous les noms de *mousseron d'automne* et d'*agaric faux mousseron.*

GODAILLEUR, EUSE. s. (pr. *go-da-ieur*). Pop. Celui, celle qui aime à godailler, qui est sans cesse en débauche.

GODALE. s. f. (ét. angl., *good*, bonne; *ale*, bière). S'est dit pour Bière double. || Bière mêlée dans du bouillon.

GODAN. s. m. Fam. Erreur, piége, tromperie, attrape. Donner dans le godan.

GODANAM. s. m. Relat. Don gratuit que les Indiens font à leurs prêtres avant de mourir. Il consiste en vaches; et comme il faut que le mourant manifeste sa volonté par des témoignages certains et publics, il doit toucher l'animal qu'il offre, et c'est la queue que le prêtre lui met en main.

GODARD. s. m. (pr. *go-dar*). S'est dit pour Homme adonné aux plaisirs de la table.

— Pop. Se dit quelquefois d'un mari dont la femme est en couches.

— Prov. *Servez M. Godard, sa femme est en couches.* Si on applique ce proverbe à un homme à qui un enfant vient de naître, c'est une formule de félicitation, une exclamation d'amical et joyeux enthousiasme en faveur de la paternité. || Dans tous les autres cas, c'est une ironie emphatique contre les prétentions d'un paresseux, qui voudrait qu'on lui fît sa besogne, ou d'un indiscret qui, en réclamant quelque service, montre une exigence déplacée, ou bien encore d'un impertinent qui se donne des airs de commander.

— *Godard* est le nom qu'on donne aux cygnes quand on les appelle.

GODAVÉRY. Géogr. Fleuve de l'Hindoustan dont le bras principal a 1,300 kilom. de cours. Les eaux de ce fleuve sont pour les Hindous aussi sacrées que celles du Gange.

GODDAM. exclam. (contraction des deux mots angl. *God*, Dieu; *damn*, damne). Sorte de jurement anglais que la personne qui le profère applique soit à elle-même, soit à une autre. Diable! c'est une belle langue que l'anglais, il en faut peu pour aller loin. Avec *goddam*, en Angleterre, on ne manque de rien nulle part. (Beaumarch.) Il est bien aisé de voir que *goddam* est le fond de la langue. (Id.)

— s. m. Sobriquet que le peuple donne ordinairement aux Anglais qui ne l'éblouissent pas par leur faste. C'est un goddam.

GODDON. s. m. V. GODON.

GODE. s. m. Ichthyol. Altération du mot *gade.*

GODE. s. f. Ornith. Oiseau blanc et noir qui vole aussi vite qu'une flèche.

— Se disait pour Vieille brebis.

— Métrol. Mesure étrangère de longueur équivalant à environ 1 mètre 50 centim.

GODEAU (Antoine). Né en 1605, évêque de Grasse et de Vence, mort en 1672. Il fut un des beaux esprits de l'hôtel de Rambouillet, et l'un de ceux qui contribuèrent à la fondation de l'Académie française. On a de lui des ouvrages historiques et quelques poésies.

GODEBERT. Roi des Lombards, succéda à Aribert, son père, en 661, et partagea le trône avec Berthurite, son frère, mais la guerre ayant éclaté entre eux, Grimoald, duc de Bénévent, massacra Godebert, qui l'avait appelé à son secours.

GODEBILLAUX. s. m. Art culin. Grosses tripes de bœuf gras, dont on faisait autrefois les godiveaux.

GODÉE. s. f. Techn. V. GODAGE.

GODEFROY de Strasbourg. Minnesinger allemand qui vivait à la fin du XII[e] siècle ou au commencement du XIII[e]. On lui doit, outre plusieurs poésies, un grand poëme de chevalerie, tiré des traditions de la Table-Ronde || (Denis). Célèbre jurisconsulte français, né en 1549, mort en 1622. || GODEFROY DE BOUILLON. V. BOUILLON.

GODELLE. s. f. Agric. Nom qu'on donne, aux environs de Lyon, à une variété barbue du froment renflé.

GODELUREAU. s. m. (du celt. *god, got, goth*, orgueil). Jeune homme qui fait l'agréable et le galant auprès des femmes, et dont tout le mérite consiste dans une parure élégante. Ne se dit guère qu'en mauvaise part. C'est un jeune godelureau. Quatre ou cinq *godelureaux* se sont fait honneur de vos vers. (Dancourt.) Fam.

— S'entend quelquefois d'un jeune niais.

> Les mathurins et les *godelureaux*,
> Et les baillis, ma foi, sont tous égaux. (VOLTAIRE.)

> Le prince a dit, surpris du tour nouveau,
> Il me prend donc pour un *godelureau*? TRÉVOUX)

GODENIE. s. f. V. GODENIE.

GODENOT. s. m. (du celt. *go*, petit, mal fait; *den*, homme). Petite figure de bois ou d'ivoire qui représente un homme, et dont les joueurs de gibecière se servent pour amuser les spectateurs. Faire jouer godenot. Montrer godenot.

— Scarron, dans son Énéide travestie, a dit d'Énée qu'il avait emporté son père et ses *godenots*, c'est-à-dire ses dieux, ses idoles.

— Fam. et par mépris. *Il est fait comme un godenot, voilà un plaisant petit godenot.* Se dit d'un petit homme mal fait.

— C'était aussi un terme en usage parmi les débauchés. Quand quelqu'un de la compagnie l'avait prononcé, il fallait se tenir dans la même posture, comme si l'on était pétriné, jusqu'à ce que le godenot se fût levé en frappant sur la table.

GODENSAC. s. m. (corr. de *goeden dag*, bonjour). Anc. art milit. Espèce de bâton ferré dont les Flamands se servaient.

GODÉON. s. m. Anc. art milit. Partie de la poignée d'une arme blanche qui forme une espèce d'anneau.

GODER. v. n. 1[re] conj. (du gall. *godreen*, frange). Se dit d'un vêtement qui fait de faux plis, soit parce que la coupe en est mauvaise, soit parce que les parties en sont mal assemblées. Manche qui gode.

GODERAMÉ, ÉE. adj. Se disait pour Ajusté, paré. Un peu trop curieusement et mollement *goderamée* pour fille ecclésiastique. (Mont.)

GODERVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Seine-Inférieure); 1,300 hab.

GODESCALQUE. s. m. Hist. relig. Nom que l'on a quelquefois donné à des sectaires plus connus sous celui de *prédestinatiens.*

GODESCARD (J.-Franç.). Savant ecclésiastique, né en 1728, mort en 1800, est principalement connu par sa traduction de la *Vie des pères, des martyrs*, etc.

GODET. s. m. (du bas lat. *godetus*, dérivé du celt. *god, godell*, poche, ce qui contient en général). Sorte de petit vase à boire qui n'a ni pied ni anse. Boire dans un godet.

— Vaisseau rond, avec une queue longue d'environ un tiers de mètre, en forme de cuiller à pot. Il est communément en bois, et sa queue est ordinairement percée pour donner passage à l'eau, à l'effet de se laver les mains.

— Auget attaché à des roues dont on se sert pour élever de l'eau.

— Chose naturelle ou artificielle qui a, ou à peu près, la forme de godets à boire.

— Se disait autrefois d'une espèce de gouttière.

— Anc. cost. *Porter son chapeau en godet.* Porter un chapeau à cornes dans une position plus élevée par derrière que par devant, de manière à former une gouttière ou un godet.

— Bot. *Godet crottinier.* Nom que l'on a donné à la pezize ponctuée, parce qu'elle croît sur le crottin de cheval. || Le gland de chêne est supporté par une espèce de petit godet appelé *cupule.*

— Hortic. et fabr. de fleurs. Partie de la fleur qui renferme les pétales. || Fleur monopétale.

— Techn. Entonnoir par lequel le métal fondu passe de l'échenal dans les jets. || Petit vase où les peintres mettent leurs couleurs. || Verre destiné à recevoir l'huile qui s'échappe d'un quinquet. || Petit bassin que les maçons font avec du plâtre sur les joints des montants des pierres, pour y mettre du coulis, lorsqu'elles sont trop serrées pour les ficher. || Petit récipient percé par le fond, et dans lequel on verse l'huile destinée au graissage d'un coussinet, d'un essieu, ou de toute autre pièce mobile, dans une machine locomotive.

GODICHE. s. m. Se disait autrefois pour Claude.

GODICHE. adj. des 2 g. (dimin. de *Claude*). Pop. Gauche, maladroit, emprunté. Quel air godiche!

— S'emploie aussi subst. C'est un godiche.

GODICHON, ONNE. adj. des 2 g. Pop. Diminutif de Godiche. Fort gauche, fort maladroit, fort emprunté.

GODILLE ou **GONDILLE.** s. f. (pr. *go-di-ie* ou *gon-di-ie*). Mar. Aviron qui, placé dans une entaille arrondie sur le derrière d'une embarcation, sert à faire avancer l'homme qui l'em-

ploie, et à lui faire diriger seul cette embarcation par une belle nuer. || *Aller à la godille.* Se servir d'une godille pour faire avancer une légère embarcation. || *Faire la godille.* Godiller.

GODILLER ou **GONDILLER.** v. n. 1re conj. (pr. *go-di-ie, gon-di-ie*). Faire mouvoir une godille en la prenant des deux mains et en la balançant de droite et de gauche, de telle sorte qu'elle fasse un demi-tour à chaque oscillation.

GODILLEUR ou **GONDILLEUR.** s. m. (pr. *go-di-ieur* ou *gon-di-ieur*). Mar. Matelot ou batelier qui godille.

GODIN. s. m. S'est dit pour Veau déjà fort. On emploie encore ce mot en ce sens dans le département des Ardennes.

GODIN. adj. m. (du celt. *godin* ou *gwed*, joli, beau, agréable). S'est dit pour Joli, mignon.

GODIN (Louis). Astronome, né à Paris en 1704, et mort en 1760, fut envoyé avec Bouguer et La Condamine pour déterminer la figure et la mesure de la terre. On a de lui, outre plusieurs mémoires, une Histoire de l'Académie des sciences.

GODINE. s. f (du celt. *god*, orgueil, pompe, luxe). S'est dit pour Femme oisive et paresseuse.

GODINETTE. s. f. (dimin. de *godine*). S'est dit pour Fainéante. || Maîtresse, amante. || Femme de mauvaise vie.

— Pop. *Baiser en godinette.* Amoureusement. Allons, baisez Homère en *godinette.* (Th. de la foire.)

GODIVEAU. s. m. (de *godebillaux*, avec lesquels on faisait d'abord ces pâtés). Art culin. Pâté chaud composé d'andouillettes, de hachis de veau qui se met ordinairement en boulettes, et de béatilles. Servir un excellent godiveau. Pâté de godiveau. Godiveau à la bourgeoise. Godiveau à la Richelieu. Godiveau de blanc de volaille aux truffes. Godiveau de gibier aux champignons. Godiveau maigre. Godiveau de brochet. Godiveau de turbot. Godiveau d'anguille de mer.

— Autrefois, Petite andouillette, saucisse.

GODOÏ (don Manuel de). Né à Badajoz, en 1764, d'une famille noble, mais pauvre. Nommé en 1804 généralissime des armées de terre et de mer, et en 1807 duc d'Alcudia, il reçut les pouvoirs les plus illimités dans toute la monarchie.

GODOLPHIN (Sidney, comte de). Ministre anglais, administra les finances sous les règnes de Jacques II, de Guillaume III et de la reine Anne, de 1679 à 1710. mourut en 1712.

GODOMÉNIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de solitaires indiens fondée par Godomène. Leur culte consiste à crier nuit et jour, dans les montagnes, le nom de ce fondateur, exercice qu'ils ne cessent qu'en perdant haleine par la mort.

GODON. s. m. (du celt. *god*, orgueil, luxe, faste). S'est dit d'un homme adonné aux plaisirs de la table. Un gros *godon* qui n'avait cure que de son ventre. (Maillard.)

— S'emploie aussi comme diminutif de Claude, en parlant soit d'un petit garçon, soit d'une petite fille.

GODOYE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des guttifères, contenant deux ou trois arbres du Pérou.

GODRILLÉ. s. m. (pr. *go-dri-ié*). Ornith. Ancien nom du rouge-gorge.

GODRON. s. m. (du celt. *godreen*, franges). Techn. Certains plis ronds qu'on faisait autrefois aux fraises, et qu'on fait encore aux jabots de chemises, à certaines coiffures de femmes, etc.

— Fer avec lequel on faisait ces plis.

— Orfévr. Certaines façons dont on orne les bords de la vaisselle d'argent, et qui ont la forme d'un œuf allongé. Vaisselle à gros godrons, à petits godrons.

— Ornements de même forme qu'on fait aux ouvrages de sculpture et de menuiserie. || Le godron en architecture a quelque chose de la forme de l'œuf, mais d'un œuf qui serait extrêmement allongé, et qui se plierait à la courbure du profil sur lequel on l'aurait appliqué.

— Espèce de rayon droit ou tournant, fait à l'échoppe sur le fond d'une bague ou d'un cachet, qui part du centre de ce fond, et se termine à la sous-boîte. Il y en a de creux et de relevés.

GODRONNAGE. s. m. (rad. *godron*). Techn. Action de godronner. || Résultat de cette action.

GODRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Godronner. S'empl. adjectiv. Vaisselle godronnée. Coiffure godronnée.

— Anat. *Canal godronné.* Espace autour du cristallin, offrant après la mort des plis festonnés.

— Bot. *Feuille godronnée.* Feuille dont les bords sont plissés naturellement.

— Se disait pour Paré. ajusté.

GODRONNER. v. a. 1re conj. (rad. *godron*). Faire des godrons. Godronner de la vaisselle d'argent. Godronner une coiffure.

— Faire autour de la tête plate d'une vis de petites entailles qui l'empêchent de glisser dans les doigts, lorsqu'on veut serrer ou desserrer la vis.

— SE GODRONNER. v. pron. Être godronné. Cette coiffure se godronne difficilement.

GODRONNEUR, EUSE. s. (rad. *godron*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui fait des godrons.

GODRONNOIR. s. m. (rad. *godron*). Techn. Ciselet creusé à son extrémité pour former des reliefs.

GOD SAVE THE KING. (pr. *god-çève-zi-kinn-gue*, littér. *Dieu sauve le roi*). Chant national de la Grande-Bretagne, exécuté non-seulement dans les églises, mais au théâtre, dans les concerts publics, aux grandes parades, et même dans les banquets. On en attribue la composition ou plutôt la transposition à Hændel, qui l'aurait emprunté à un opéra de Lulli, pour l'adapter aux vers anglais qui commencent cette prière pour le roi.

GODTHAAB. Géogr. Le plus ancien des établissements danois dans le Groënland, inspectorat du Sud ; il remonte à 1721.

GODUNOV ou **GODOUNO** (Boris). Tsar de Russie de 1598 à 1605, était Tartare d'origine. Mourut frappé d'apoplexie en 1615.

GODURE. s. f. (rad. *goder*). Techn. Faux pli. || France mal placée. V. GODAGE.

GODWIN (Williams). Historien et philosophe anglais, né en 1756, mort en 1836. Son roman de *Caleb Williams* a été traduit dans toutes les langues.

GOECHY. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte répandue parmi les banians de l'Inde. Les gœchys croient à un Dieu créateur et conservateur de toutes choses, à une Providence et à une vie future sans métempsycose. Ils n'ont point de temples, vivent dans les bois, et sont en grande vénération auprès des autres banians.

GOEIS. s. m. Agric. Nom d'un froment carré et barbu qu'on cultive beaucoup dans le département des Deux-Sèvres.

GOËLAND. s. m. Ornith. Section de palmipèdes du genre mouette, comprenant huit ou neuf espèces. Ces oiseaux sont d'une très-grande voracité. Quand le navire déploie ses voiles pour franchir l'Océan, le *goëland* déploie ses longues ailes et part avec lui, tantôt poussé par le souffle de la tempête, tantôt par la lame où il se repose et l'attend. (Page.)

> *Goëlands, goëlands,*
> Ramenez-nous nos maris, nos amants. (*Chans. bret.*)

GOÉLETTE. s. f. (pr. *go-é-let-te*). Mar. Bâtiment léger et rapide, à deux mâts, du port de trente à cent tonneaux, qui porte deux voiles inclinées sur l'arrière. Goëlette anglaise. Goëlette américaine. || Il y a des goëlettes de guerre qui servent de mouches dans les escadres, ou qui sont attachées aux stations d'outre-mer.

— Ornith. Hirondelle de mer qui rase toujours les flots d'un vol rapide, et qui se joue souvent autour des navires.

GOEMOER. Géogr. Comitat de Hongrie dont la superficie est de 608 kilom. carrés, et la population de 170,000 hab. || La capitale, du même nom, a 2,000 hab.

GOÉMON. s. m. Bot. Nom qu'on donne en certains pays aux varechs ou herbes marines qui croissent le long des côtes, sur les rochers. Le goëmon pourri est un excellent engrais. Lavé à l'eau douce et bien séché, on le brûle, et de sa cendre on obtient l'alcali végétal. Couper du goëmon.

GOEPPINGEN. Géogr. Petite ville industrielle du royaume de Wurtemberg ; 5,000 hab

GOERTAN. s. m. Ornith. Espèce de pic-vert du Sénégal.

GOERTZ. Né dans le Holstein, sut plaire à Charles XII par son caractère entreprenant et audacieux. Après la mort de ce prince, il fut arrêté et décapité en 1719, par ordre du gouvernement nouveau, dans le but d'apaiser le peuple.

GOET ou **GOUET.** s. m. (du celt. *goes*, sauvage). Hortic. Espèce de gros raisin blanc.

GOETHE. (pr. *Gheû-te*). Célèbre écrivain allemand, né en 1749, mort en 1832, a composé plusieurs drames remarquables et plusieurs poèmes estimés ; mais il est surtout connu par son roman de *Werther*. On lui doit aussi des ouvrages importants sur la critique et les beaux-arts, sur l'histoire naturelle et la physique.

GOETHEBORG ou **GOTHEMBOURG.** Géogr. Ville de la Suède, ch.-l. de préfect. avec un port sur le Gœtha-Elf. C'est la seconde ville du royaume par son commerce, son industrie et sa population ; 27,000 hab.

GOÉTHÉE. s. f. Bot. Genre de plantes du Brésil.

GOÉTHIEN. adj. m. (de *Goëthe*, à qui on en attribue la découverte). Anat. Se dit quelquefois de l'Os épactal.

GOÉTIE. s. f. (pr. *go-é-ci*; du gr. γοής, imposteur, enchanteur). Espèce de magie par laquelle on invoquait les génies malfaisants pour nuire aux hommes, séduire le peuple, exciter des passions déréglées et porter aux crimes. Nuit obscure, caverne souterraine à la proximité des tombeaux, ossements de morts, sacrifices de victimes noires, herbes magiques, lamentations, gémissements, sacrifices de jeunes enfants dans les entrailles desquels on cherchait l'avenir ; tels étaient les accessoires de cet art ridicule et funeste.

GOÉTIEN, ENNE. s. (pr. *go-é-cien*). Science occul. Celui, celle qui pratique la goétie.

GOÉTIQUE. adj. des 2 g. Sc. occul. Qui concerne la goétie, qui appartient à la goétie. Magie goétique.

GOÉTO-SYRUS. Myth. Divinité des anciens Scythes. On conjecture, avec beaucoup de vraisemblance, que c'est le soleil.

GOETTINGEN ou **GOTTINGUE.** Géogr. Une des villes les plus importantes du Hanovre, par ses établissements scientifiques et littéraires et surtout par son université ; 12,000 hab.

GOÉZIE. s. f. Helminth. Genre de vers intestinaux qui ne comprend qu'une seule espèce qui a été trouvée dans les intestins du silure.

GOFFE. adj. des 2 g. (de l'ital. *goffo*, ou du bas lat. *gufa*, gros manteau tout velu). Mal fait, mal bâti, grossier, maladroit. Homme goffe. Architecture goffe. Statue goffe Habit goffe. Fam.

— Philol. *Lettres goffes.* S'est dit, au commencement du XVIe siècle, d'une sorte de majuscules gothiques, appelées aussi *lettres lourdes.*

GOFFE. s. m. Langage du peuple. Catherine de Médicis parlait aussi bien son *goffe* parisien qu'une revendeuse de la place Maubert. (Scaliger.)

GOFFEMENT. adv. S'est dit pour Grossièrement. || Misérablement.

GOFFERIE. s. f. (de l'ital. *gofferia*). S'est dit pour Grossièreté, maladresse.

GO-FIAKKAL ou **GO-FIAKKAI.** s. m. Livre sacré des Japonais, qui contient les 500 conseils en quoi consiste toute la perfection du bouddhisme. Il impose des devoirs fort gênants, et une mortification presque continuelle du corps et de l'esprit.

GOFRE. s. f. Hist. relig. Un des cartulaires de l'abbaye de Fontevrault.

GOG. Hist. sacr. Personnification qui, dans l'Écriture, désigne un peuple ennemi d'Israël ; il habitait, dit-on, les montagnes voisines de la Palestine. Quelques interprètes veulent que par là l'Écriture désigne les Scythes et les Tartares, ou les Persans. Il en est d'autres qui prétendent que c'est le nom d'un prince, et que le nom de Magog, avec lequel il est ordinairement uni, désigne les nations caucasiennes, vaguement connues des Hébreux. Gog, prince de Magog. Quelques-uns enfin n'ont cru devoir prendre ces noms que comme des noms fictifs, désignant les ennemis des Israélites ou des chrétiens en général. Du temps de Jésus-Christ, Gog et Magog étaient à peu près synonymes d'Antechrist, et l'auteur de l'Apocalypse les représente comme des nations ennemies des chrétiens, mais en même temps comme devant être exterminées d'après la volonté formelle de Dieu. Mahomet en parle dans un sens analogue.

— A Londres, on a donné le nom de Gog et de Magog à deux énormes statues en bois, hautes de près de cinq mètres, et représentant deux guerriers. Elles sont placées sur le Guildhall ou la maison commune. On ne sait trop pourquoi on leur a donné le nom qu'elles portent, car deux guerriers protégeant la maison commune de Londres n'ont rien de commun, ce semble, avec le Gog et le Magog de l'Écriture.

GOGAILLE. s. f. (pr. *go-ga-ie* ; du celt. *gogailhes*, bonne chère; dér. de *galho*, gras). Repas joyeux, où l'on mange, où l'on boit beaucoup et où l'on chante à pleine gorge. Faire gogaille. Être en gogaille. Quand les maîtres sont absents, les valets font gogaille dans la maison. Il est pop.

— S'est dit pour Plaisanterie, sottise, bagatelle.

GOGO. s. f. Dimin. de Marguerite.

GOGO (A). loc. adv. (réduplication du celt. *go*, beaucoup, en profusion, *gogawn*, rassasiement). A son aise, dans l'abondance. Vivre à gogo. Être à gogo. Avoir tout à gogo. Très-fam.

GOGOLI. s. m. Ornith. Espèce de canard du Kamtschatka.

GOGUATZ-GONITZ. s. m. (pr. *go-gatss-gonitss*). Myth. Fête religieuse des Japonais sintoïstes. Elle tombe le cinquième jour du cinquième mois.

GOGUE. s. f. Art culin. Ancien mets composé d'une sauce faite avec du sang de mouton, et cuite dans la panse du même animal. On l'appelait aussi *goguette.*

GOGUES. s. f. pl. (du celt. *gog*, satire, raillerie). Se disait pour plaisanteries, joyeusetés. Être dans ses gogues.

GOGUELIN. s. m. Mar. Nom que les matelots donnent à un esprit familier, plus connu sous la dénomination de *gobelin*. Ils s'en font peur entre eux, et ce prétendu esprit n'est souvent qu'un farceur ou un voleur déguisé.

GOGUELU, UE. adj. (du fr. *gorge*). S'est dit d'une personne fière de sa richesse. || D'un homme qui aime la joie. Pop.

GOGUENARD, ARDE. adj. (du flam. *goghelaart*, farceur, ou du celt. *gog*, satire, plaisanterie). Plaisant, railleur. Se prend ordinairement en mauvaise part. Homme goguenard. Être d'humeur goguenarde. Avoir l'esprit goguenard. Ton, air goguenard. Le ton *goguenard* est celui de la satire ou de la méchanceté. (Boiste.) L'homme sensé ne prend jamais un ton goguenard. (Id.)

> A m'exercer sur le ton *goguenard*
> J'ai du penchant autant qu'homme de France.
> (LA MONNOIE.)

— substant. et fam. C'est un goguenard. Faire le goguenard. Je ne sais quel goguenard de province vient de publier une lettre à M. de Voltaire. (Grimm.) Vous allez voir quelle différence il y a d'elles à vos *goguenardes* de femmes qui ne songent qu'à la bagatelle. (Brueys.) Les *goguenards* de Basse-Bretagne disaient qu'il ne fallait pas baptiser son vin. (Volt.)

> . . . . N'allez pas, *goguenard* dangereux,
> Faire Dieu le sujet d'un badinage affreux. (BOIL.)

GOGUENARDER. v. n. 1re conj. (rad. *goguenard*). Faire de mauvaises plaisanteries. Ne faire que goguenarder. Rire et goguenarder. N'aimer qu'à goguenarder. Fam.

GOGUENARDERIE. s. f. (rad. *goguenard*). Mauvaise plaisanterie. Ne répondre que par des goguenarderies. Oui, mais je l'enverrais promener avec ses *goguenarderies.* (Mol.) Fam.

GOGUENETTES. s. f. pl. S'est dit pour Goguettes, propos joyeux.

> C'est un métier de grand tracas
> De composer tant de fracas,
> De fadaises, de *goguenettes*,
> De bagatelles, de sornettes. (MASCUR.)

GOGUER (SE). v. pron. (du fr. *gorge*). S'est dit pour Se réjouir, être de bonne humeur.

GOGUETTE. s. f. Art culin. Mets composé de porc frais haché, auquel on ajoute poivre, ognons, herbes fines avec assaisonnement convenable.

— Festin où règne la liberté.

— Cabaret où le peuple va boire et chanter.

GOGUETTES. s. f. pl. (du celt. *gog*, satire). Propos joyeux. Conter goguettes. Souvenez-vous de moi dans vos *goguettes.* (Volt.) Fam.

— *Être en goguettes, être en ses goguettes.* Être en disposition de se divertir, ou, Être un peu ivre.

— *Chanter goguettes à quelqu'un.* Lui dire des injures, des choses offensantes, fâcheuses. A sa moitié chanta *goguettes.* (La Font.)

GOHIER (Louis-Jérôme). Ministre et directeur sous la République française, né en 1746, mort en 1830, se distingua d'abord comme avocat, remplaça Treilhard au Directoire, où il resta jusqu'au 18 brumaire.

GOIART. s. m. (du bas lat. *goia*, faux). Se disait pour Espèce de serpe. || Bêche pour remuer la terre.

GOIAVE, GOIAVIER. Voy. GOYAVE, GOYAVIER.

GOIFFON. s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires du goujon.

GOINFRADE. s. f. (rad. *goinfre*). Repas de goinfre. Car ils ont disputé bien fort à qui me payerait la *goinfrade.* (Chapuzeau.) Burl.

GOINFRE. s. m. Celui qui met tout son plaisir à manger ; qui mange avidement et à pleine bouche, se gorge de tout indistinctement. C'est un goinfre. Pop.

GOINFRER. v. n. 1re conj. (rad. *goinfre*). Manger beaucoup et avidement, pour le seul plaisir de manger. Pop.

GOINFRERIE. s. f. (rad. *goinfre*). Basse gourmandise. Être adonné à la goinfrerie. L'attrait de la *goinfrerie.* (La Font.) Pop.

GOIRAN. s. m. Ornith. La bondrée, sorte d'oiseau qui a un gros cou.

GOIS. s. m. Hist. Nom que l'on donna aux bouchers séditieux, qui firent de grands désordres à Paris.

GOÎTRE ou **GOÈTRE.** s. m. (du lat. *guttur*, gosier. Quelques auteurs l'ont fait du fém.). Pathol. Tumeur qui se développe entre la peau et la trachée-artère, sur la partie extérieure du cou, par le gonflement de la glande thyroïde. Elle n'est accompagnée ni d'inflammation ni de changement de couleur à la peau. Cette maladie est commune dans certaines contrées froides et humides, où les goîtres sont quelquefois d'un volume énorme. Le goître est endémique dans certaines vallées des Alpes. Les femmes sont en général plus sujettes aux goîtres que les hommes.

> Le climat glacé des marmottes,
> Pays toujours sujet aux crottes,
> Aux *goîtres* encor plus ; car, sans être goîtreux,
> Ou sans tâcher du moins de le paraître,
> Chez ces peuples on ne peut être
> Beau, ni bien fait ; pour n'être pas affreux,
> Il faut s'y voir pourvu, pour le moins d'une *goître;*
> Le meilleur est d'en avoir deux. (***.)

— Art vétér. Tumeur plus ou moins grosse, remplie d'eau, qui se forme sous la mâchoire des moutons, et qui paraît ou disparaît, augmente ou diminue, selon que le temps est humide ou sec, ou que l'animal a travaillé ou s'est reposé. Les chiens en sont aussi fréquemment attaqués.

— Bot. Saillies latérales que présentent certaines parties des végétaux.

— Erpét. Expansion cutanée, plus ou moins considérable, et susceptible de se gonfler par l'entrée de l'air dans la poche membraneuse qu'elle revêt, qui pend sous le cou de plusieurs reptiles sauriens, tels que les anolis. les iguanes et les dragons.

GOÎTREUX, EUSE. adj. (rad. *goître*). Qui est de la nature du goître. Tumeur goîtreuse

— Qui est atteint du goître. Les habitants de cette vallée sont presque tous goîtreux.

— Zool. Qui a la partie inférieure du cou ou du corps dilatée.

— Bot. Se dit de quelques mousses, dont l'urne est munie d'une apophyse qui la rend bosselée.

— Entom. Se dit d'une espèce de mante, dont le thorax offre de toutes parts des dilatations membraneuses.

— Mamm. Nom d'une espèce d'antilope remarquable par l'énorme volume du larynx dans les mâles.

— Ornith. Se dit d'une espèce de colombe qui

enfle prodigieusement son jabot en aspirant et retenant l'air. ‖ D'une espèce de pipra, dont les plumes de la gorge sont longues, effilées, et représentant une sorte de goître quand l'oiseau les relève. ‖ D'une espèce d'ornysmye, qui a une collerette blanche. ‖ D'une espèce d'echinorhynque, dont la partie antérieure du corps est subglobuleuse.

— S'empl. substantiv. Un goîtreux. Une goîtreuse.

GOÎTREUX. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pélican.

— Erpét. Nom de l'iguane commun.

GOÎTRIE. s. f. (rad. *goître*). Pathol. Maladie de la gorge.

GOIZ. s. m. Anc. art milit. Sorte d'épée ou de coutelas.

GOJAM. Géogr. Pays d'Afrique, dans l'Abyssinie, dont la longueur est de 160 kilomètres carrés sur une largeur de 60 à 72 kilomètres, et sa superficie d'environ 2.560 kilomètres carrés. Ce pays est presque enfermé de tous côtés par le Nil.

GOKURAKF. s. m. Myth. Paradis des Japonais.

GOLANGO. s. m. Mamm. Espèce d'antilope, dont le pelage est roussâtre, parsemé de mouchetures blanches; ses cornes sont fort pointues.

GOLCONDE. Géogr. Ville forte du Dekhan ou du Nizam, tributaire de la compagnie des Indes. Elle a été capitale du royaume de Golconde jusqu'au XVIIe siècle. Cette ville est célèbre par ses prétentions mines de diamants, on y taillait beaucoup de pierres précieuses; c'est de là que lui est venue cette renommée d'opulence et de grandeur qui en a fait bien gratuitement le terme comparatif de la richesse. Pop. inconnue. ‖ *Royaume de Golconde.* Ancien royaume de l'Inde, qui avait pour capitale la ville de Golconde.

GOLDBACHIE. s. f. Bot. Genre de plantes crucifères.

GOLDONI (Charles). Célèbre auteur comique italien, né à Venise en 1707, mort à Paris en 1792.

GOLDSMITH (Olivier). Né en 1729, mort en 1774, se distingua comme historien et comme poète. Ses ouvrages les plus estimés, sont *le Vicaire de Wakefield*, *le Village abandonné*, *l'Histoire de la Grèce*, *l'Histoire romaine* et *l'Histoire d'Angleterre*.

GOLFE. s. m. (du bas lat. *gulphus*, sein). Géogr. Partie de la mer plus ou moins vaste, ordinairement entre deux caps, qui avance dans les terres, et dont l'ouverture du côté de la mer est ordinairement fort large. Golfe de Venise, de Gascogne, du Mexique. La mer forme un golfe dans cet endroit. Grand golfe. Petit golfe. ‖ Les mers d'une étendue considérable sont appelées *mers*, telles sont la mer Baltique, la Méditerranée, etc.

— *Courant du golfe.* Mouvement de l'Atlantique, dont les eaux, portées vers l'ouest, reviennent à travers le golfe du Mexique, s'échappent par le canal de Bahama, et remontent le long des États-Unis jusqu'à Terre-Neuve.

— Anat. *Golfe de la veine jugulaire.* Renflement considérable que forme la partie postérieure de la jugulaire interne, au niveau du trou déchiré postérieur, en s'abouchant avec l'extrémité inférieure ou externe du sinus latéral de la dure-mère.

GOLFICHE. s. f. (ét. angl., *golt*, or; *fish*, poisson). Conchyl. Genre de coquilles qui ont l'éclat et le brillant de la nacre.

GOLGOTHA. Géogr. sacr. Colline près de Jérusalem, où Jésus fut crucifié. On l'appelle aussi *le Calvaire*.

GOLIARD. s. m. (du lat. *gula*, bouche, parce que ceux qui aiment la bonne chère sont ordinairement railleurs et bouffons). S'est dit pour Railleur, mauvais plaisant.

— Boiste donne à ce mot la signification de Tailleur. Est-ce une faute d'impression?

— S'est employé adjectiv. Il y a eu plusieurs canons contre les clercs goliards.

GOLIATH. Géant philistin, tué par David encore berger, dans un combat singulier, d'un coup de pierre, l'an du monde 2942.

— Pop. Homme très-grand, par allusion au géant Goliath dont parle la Bible.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des lamellicornes. Le goliath géant est un des plus grands et des plus gros insectes que l'on connaisse.

GOLILLE ou **GOLILLE.** s. f. (de l'esp. *gola*, gorge). Anc. cost. Fraise à l'espagnole, qui serre tellement le cou, qu'elle empêche de tourner. La golille gênait beaucoup à l'hidalgo. Elle n'est plus en usage.

GOLÏS. s. m. Eaux et for. Bois de dix-huit à vingt ans. L'arbre même.

GOLISSON. s. m. Anc. art milit. Un des noms du gambeson.

GOLO. Géogr. Rivière de Corse, qui se jette dans la mer de Toscane, elle donna son nom, sous l'Empire, à un département formé de la Corse, qui était alors divisée en deux départements.

GOLOVINE (Fédor-Alexéevitch). Seconda activement, dans ses réformes, Pierre le Grand, qui l'avait nommé son principal ministre; mort en 1745.

GOLOVKINE (Gabriel-Ivanovitch). Célèbre diplomate russe, né en 1660, mort en 1734. ‖ Plusieurs membres de cette famille se sont distingués dans les sciences et dans la littérature.

GOLOVNINE (Vassiloi Mikhaïlovitch). Né en 1776 et mort en 1831, est connu par ses deux voyages autour du monde, et particulièrement par deux ans de captivité parmi les Japonais.

GOLTSCHUT. s. m. (en holl. *bateau d'or*, à cause de sa forme). Espèce de monnaie ou de lingot d'or qui vient de la Chine, et qui y est regardé comme marchandise plutôt que comme espèce courante.

GOLUNGO. s. m. Mamm. V. GOLANGO.

GOM. s. m. Relat. Espèce de grain que l'on recueille dans la Mingrélie.

GOMAR ou **GOMER.** s. m. Métrol. V. GOMER.

GOMAR (François). Célèbre théologien calviniste, vivait au XVIIe siècle, défendit avec énergie la doctrine de la prédestination. Né en 1563, mort en 1641.

GOMARE. s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou, famille des rhénanthoïdes.

GOMARIEN, ENNE. adj. et s. Hist. relig. S'est dit pour Gomariste.

— Qui a rapport aux gomaristes.

GOMARISTE. adj. des 2 g. Hist. relig. Qui est partisan de Gomar. ‖ Qui appartient à Gomar et à ses disciples.

— S'empl. aussi substantiv. Les gomaristes sont opposés aux arminiens.

GOMART. s. m. Bot. Genre de la famille des térébinthacées, contenant trois espèces. Celle qui a servi de type croît aux Antilles et dans plusieurs parties du continent américain; il découle de son écorce un suc glutineux, balsamique, dont l'odeur approche de la térébenthine, et qui, à l'air, devient solide comme de la gomme.

GOMBAUT. s. m. Bot. Plante malvacée dont on mange le fruit aux Antilles.

GOMBETTE. adj. f. (de *Gondebaud* ou *Gombaud* qui la fit rédiger). Hist. Ne s'emploie que dans cette locution : *La loi gombette* ou *de Gondebaud*, par laquelle on désigne le code des lois bourguignonnes rédigé au commencement du VIe siècle. Les Bourguignons n'ont cessé que vers le Xe siècle d'être gouvernés suivant la loi Gombette. Elle donnait la faculté de racheter tous les délits par des compensations pécuniaires.

— S'empl. aussi substantiv. La gombette.

GOMBIN. s. m. Pêch. Nasse cylindrique qui a deux entrées garnies de goulets.

GOMBO. s. m. Bot. V. GOMBAUT.

GOMÉDA. s. m. Myth. Sacrifice religieux d'un taureau, que les Indiens faisaient à Cali considéré comme Hecate.

GOMÈNE. s. f. Mar. Câble qui retient l'ancre d'une galère. ‖ Cordage que l'on emploie pour affermir les vaisseaux contre l'effort des vents.

GOMER. s. m. Linguist. Langue de l'ancienne tribu celtique des Gomeres ou Cimmériens. Cette langue a de grandes analogies avec l'ancien hébreu, et s'est conservée, quoique avec de notables changements, dans le pays de Galles et la Basse-Bretagne.

GOMÈRE. Géogr. Une des îles Canaries, elle a 24 kilom. de long et 20 dans sa plus grande largeur; 8,000 hab.

GOMÉRITE. Ethnog. Descendant de Gomer, fils de Japhet. Selon la plupart des commentateurs de la Bible, les Gaulois sont des Gomérites; mais ils n'étaient pas les seuls. Les Cimmériens et les Cimbres en faisaient aussi partie.

GOMÈSE. s. f. Bot. Plante du Brésil.

GOMGOM. s. m. Relat. Instrument de musique des Hottentots, qu'on dit leur être commun avec toutes les nations nègres de la côte occidentale d'Afrique.

GOMICHON. s. m. Art culin. Nom que l'on donne, en Champagne, à une pomme entourée de pâte et cuite au four.

GOMINE (Mariage à la). Mariage contracté par deux parties qui, en présence du prêtre qui ne veut pas les marier, protestent qu'elles se prennent pour mari et femme.

GOMMAGE. s. m. Techn. Action de gommer. ‖ Résultat de cette action. ‖ Adhésion défectueuse des fils de soie entre eux.

GOMME. s. f. (du lat. *gommi*; fait du grec κόμμι, ou du celt. *gomm*). Bot. Substance visqueuse qui découle naturellement ou par incision de certains arbres, qui s'épaissit à l'air, qui n'est pas inflammable, et qui est soluble dans l'eau froide ou chaude, à laquelle elle donne une consistance épaisse et visqueuse. La gomme est très-répandue dans les végétaux, dont elle constitue un des principes immédiats. On la rencontre dans toutes les parties des plantes herbacées, dans tous les fruits, dans un assez grand nombre de racines et de tiges ligneuses, enfin, elle accompagne beaucoup de fécules. Il y a plusieurs espèces de gommes; mais la gomme proprement dite est identique dans tout le règne végétal. Gomme de cerisier, de prunier. L'écoulement de gomme trop abondant nuit aux arbres fruitiers. On confond souvent les gommes avec les résines et les gommes-résines. Ces dont les

résines en diffèrent beaucoup, puisqu'elles sont inflammables, insolubles dans l'eau, et solubles dans l'esprit de vin ou les huiles essentielles. Malgré ces caractères qui les distinguent assez, on a souvent donné le nom de gomme à de véritables résines. En général, on appelle vulgairement gommes une multitude de substances qui ont cela de commun seulement qu'elles épaississent l'eau, en la rendant mucilagineuse, et qu'elles sont ensuite précipitées par l'alcool. Berzelius le réserve pour celles qui, comme la gomme arabique, se dissolvent dans l'eau froide et dans l'eau chaude. Gomme animée, arabique, ammoniaque, artificielle, coragne ou coriegne, en larmes, de funérailles. Gomme laque. Gomme d'opopanax. Gomme du Sénégal. Gomme de cochon. Gomme copal.

— Alchim. *Gomme des sages.* Le mercure des philosophes. ‖ L'ouvrage de la pierre philosophale lorsqu'elle est arrivée au noir. ‖ *Gomme de l'or.* C'est la même chose que la gomme des sages. ‖ *Gomme rouge.* Le soufre.

— Hortic. Espèce de gangrène qui vient aux pêchers, aux pruniers, aux abricotiers, etc. Elle se forme d'ordinaire à quelque endroit écorché et rompu, et fait mourir toutes les parties voisines.

— Pathol. Tumeur syphilitique qui se développe dans le périoste par suite de l'inflammation chronique de ce tissu fibreux. Cette exostose molle a reçu ce nom, parce que, si on l'ouvre de bonne heure on trouve dans son intérieur une matière comparable à du mucilage de gomme adragant.

— Techn. Graisse sèche qui gâte le parchemin.

— GOMME ÉLASTIQUE. s. f. V. CAOUTCHOUC.

— GOMME-GUTTE. s. f. (On l'appelle *gutte*, du latin *gutta*, parce que le suc propre dont elle provient sort de l'arbre goutte à goutte). Gomme-résine jaune, âcre, amère, qui s'emploie en médecine, comme purgative, mais surtout en peinture pour l'aquarelle. Elle ne découle pas naturellement, il est nécessaire d'en favoriser la sortie, soit en incisant l'écorce, soit en coupant les jeunes branches de l'arbre. La gomme-gutte se recueille dans l'île de Ceylan et dans la presqu'île de Camboge. La gomme-gutte est une des couleurs jaunes les plus pures.

— GOMME-POISON. s. m. Gomme produite par le bohon-upas. Le poison de cet arbre est si subtil, dit-on, que les criminels malais sont condamnés, par forme de commutation de peine, à aller chercher la gomme qui en découle, et, s'ils reviennent, ils sont nourris aux dépens de l'empereur. On assure que, dans l'espace de trente ans, sur sept cents criminels, il n'en est revenu que vingt-deux.

— GOMME-RÉSINE. s. f. Chim. Suc végétal principalement composé de gomme et de résine, dont une partie se dissout dans l'eau, et l'autre dans l'esprit de vin. On obtient les gommes-résines en pratiquant des incisions à certains végétaux et faisant sécher au soleil les sucs qui découlent de leurs vaisseaux propres. Les gommes-résines s'y trouvent toujours unies à un véhicule aqueux abondant; elles diffèrent en cela des résines, qui sont dissoutes dans une huile essentielle. La gomme-résine est un suc laiteux qui découle de certains végétaux auxquels on fait des incisions. L'assa-fœtida, la myrrhe, l'encens, sont des gommes-résines.

GOMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Gommer. S'empl. adjectiv. Toile gommée. Taffetas gommés. Couleur gommée.

— Bot. Se dit du tegmen, lorsqu'il est recouvert d'une substance mucilagineuse.

GOMMELINE. s. f. (diminut. de *gomme*). Techn. Gomme plus pure et plus propre à l'épaississement des couleurs que la gomme du Sénégal pour les imprimeurs en étoffes.

GOMMEMENT. s. m. Techn. Action de gommer, d'enduire de gomme.

GOMMER. v. a. 1re conj. (rad. *gomme*). Enduire de gomme. Gommer de la toile, du taffetas.

— *Gommer des rubans.* Les humecter avec de l'eau dans laquelle on a fait dissoudre de la gomme, afin de les lustrer et de les rendre plus fermes.

— *Gommer une couleur.* Y mêler un peu de gomme, afin que la couleur ait plus de corps, et qu'elle tienne mieux sur la toile, sur le papier, etc.

— *Gommer du tabac.* L'humecter avec de l'eau dans laquelle on a fait bouillir des côtes de tabac, ce qui attire sur la superficie une espèce de gomme, et achève de lui donner la qualité nécessaire.

— SE GOMMER. v. pron. Être gommé. Ce taffetas s'est très-bien gommé.

GOMMEUX, EUSE. adj. (rad. *gomme*). Qui jette de la gomme. Arbre gommeux.

— Qui est ou qui tient de la nature de la gomme. Suc gommeux. Matières gommeuses. Parties gommeuses. Substances gommeuses. Par ces divers canaux coule le sang, liqueur douce, onctueuse, et propre par cette onction à retenir les esprits les plus déliés, comme on conserve dans des corps *gommeux* les essences les plus subtiles et les plus spiritueuses. (Fén.)

— Plein de gomme. Objet gommeux.

— Pathol. *Tumeur gommeuse.* V. GOMME.

GOMMIDES. s. f. pl. Chim. Famille de composés ternaires organiques, ayant la gomme pour type.

GOMMIER. s. m. (rad. *gomme*). Bot. Nom générique donné aux arbres qui produisent de la gomme ou des résines. ‖ *Gommier blanc.* Arbre qui produit la gomme élémi. ‖ *Gommier rouge.* Arbre qui produit la gomme arabique. ‖ *Gommier résineux des îles Moluques.* Plante qui fournit un suc laiteux et très-visqueux. ‖ *Gommier à cochon de Saint-Domingue.* Celui d'où découle la résine chibou.

— S'empl. adjectiv. en parlant des arbres qui produisent la gomme. Arbre gommier.

GOMMIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gummi*, gomme; *fero*, je porte). Bot. Qui produit de la gomme.

GOMMITE. s. f. Chim. La gomme proprement dite. ‖ GOMMITES. s. m. pl. Dénomination générique sous laquelle on a réuni la gomme proprement dite, la cérasine, la bassorine, le mucilage, et la gelée végétale ou acide pectique, substances dont le caractère commun est d'être fades, inodores, translucides, incristallisables, insolubles dans l'alcool et l'éther, solubles dans les alcalis et dans plusieurs acides, et de former avec l'eau un composé visqueux.

GOMMOIR. s. m. Techn. Baquet contenant la gomme dont se sert le fabricant de ouate.

GOMMO-RÉSINEUX, EUSE. adj. Chim. Qui tient de la gomme-résine. Suc, extrait gommo-résineux.

GOMO. s. m. Bot. Le fruit à pain ou rima de Ternate.

GOMOR. s. m. Métrol. Mesure de capacité chez les Hébreux. Elle contenait environ 3 litr. 75 centil.

GOMORRHE. Géogr. anc. Ville de la Palestine, au sud du lac Asphaltite. Elle fut consumée par le feu du ciel et recouverte par les eaux du lac l'an 1897 av. J.-C.

GOMORRHÉEN, ENNE. adj. Qui est de Gomorrhe. ‖ Qui appartient à Gomorrhe ou à ses habitants.

— S'empl. aussi substantiv. Un Gomorrhéen. Une Gomorrhéenne.

— Fig. Sodomite.

GOMOSIE. s. f. Bot. Genre de plantes rubiacées ne renfermant qu'une seule espèce.

GOMORTÈGUE. s. m. Bot. Genre de plantes ne renfermant qu'une espèce du Pérou.

GOMOTE. s. m. Bot. Genre de palmiers ne renfermant qu'une espèce, remarquable par son fruit, qui offre trois noix réunies renfermées dans une drupe triangulaire.

GOMPHIASIS. s. m. (du gr. γομφίος, dent molaire). Pathol. Maladie des dents molaires. C'est leur vacillation que Dioscoride paraît avoir désignée sous ce nom.

GOMPHIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, d'Afrique et des Indes, voisin des magnoliers. Le plus connu de ces arbres fournit une huile bonne à manger.

GOMPHOCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes d'Asie et d'Afrique, établi aux dépens des asclépiades.

GOMPHOLITE. s. m. Minér. Espèce de roche.

GOMPHOLITIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui a les caractères du gompholite.

GOMPHOLOBE. s. m. Bot. Genre de plantes légumineuses renfermant plusieurs espèces de la Nouvelle-Hollande.

GOMPHORE. s. m. V. GOMPHOSE.

GOMPHOSE. s. m. ou f. suivant quelques lexicographes. (du gr. γόμφος, clou). Anat. Espèce d'articulation immobile par laquelle les os sont emboîtés l'un dans l'autre, comme un clou et une cheville dans un trou; telle est l'insertion des dents dans les mâchoires.

— Ichthyol. Genre de poissons thoraciques renfermant quatre espèces. Ces poissons présentent un aliment très-agréable.

GOMPHRÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des amaranthacées, dont une espèce est cultivée dans nos jardins, à l'agrément desquels elle contribue beaucoup par les bractées d'un rouge vif qui accompagnent chaque fleur.

GOMROUN. Géogr. Ville de Perse, province de Kerman, appartenant à l'iman de Mascate; 20,000 hab.

GOMUTO. s. m. Bot. Espèce de palmier de l'Inde. On fait des cordes incorruptibles avec les longs filaments qui garnissent le bas de ses feuilles. Les noyaux de ses fruits, confits au sucre, sont un manger excellent et très-recherché. La moelle de l'arbre fournit une espèce de sagou qui sert d'aliment.

GON. s. m. Entom. Un des noms vulgaires des charançons et de la calandre.

GONAGRE. s. f. (ét. gr., γόνυ, genou; ἄγρα, proie). Pathol. Goutte fixée sur l'articulation du genou.

GONAIVES (LES). Géogr. Ch.-l. du département de l'Artibonite (Haïti).

GONALGIE. s. f. (ét. gr., γόνυ, genou; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur rhumatismale fixée sur l'articulation du genou; elle est presque toujours produite par la goutte; elle peut cependant dépendre d'une autre maladie, soit du genou, soit de quelque autre partie, et notamment de l'articulation de l'os fémoral.

GONALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la gonalgie.

GONAMBOUCH. s. m. (pr. *go-nan-bouk*).

Ornith. Oiseau de Surinam; c'est une espèce de bruant.

GONAROUE. s. f. (du gr. γωνία, angle). Astron. Espèce de cadran solaire pratiqué par les anciens sur les surfaces différentes d'un corps anguleux.

GONARTHROCACE. s. f. (ét. gr., γόνυ, genou; ἄρθρον, articulation; κακία, maladie). Pathol. Inflammation des surfaces articulaires du genou.

GONATAS. Hist. anc. Surnom d'un des Antiochus rois de Syrie.

GONATOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., γόνυ, genou; κέρας, corne). Entom. Qui a les antennes coudées. || GONATOCÈRES. s. m. pl. Section d'insectes coléoptères, de la famille des rhyncophores. || Ordre de la famille des curculionides, comprenant ceux de ces insectes qui ont les antennes brisées ou coudées. || On dit aussi un gonatocère.

GONATODE. s. m. Zooph. Genre de polypiers.

GONATOPE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

GONATOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., γόνυ, genou; φέρω, je porte). Conchyl. Se dit d'une espèce de mollusque dont le dos offre une ligne médiane à laquelle aboutissent, par des angles droits, des sillons obliques, transverses et parallèles de chaque côté du corps.

GONCELIN. Géogr. Ch.-l. de cant. (Isère); 1,500 hab.

GOND. s. m. (pr. *gon*; du gr. γόμφος, clou). Morceau de fer coudé et rond par la partie d'en haut, sur lequel tournent les pentures d'une porte, d'un contrevent, d'une persienne, etc. Gond qui manque à une porte. Sceller les gonds d'une porte. Gonds à bois. Gonds à plâtre. Gonds à repos. Gonds à vis. Fiche à gonds. Les gonds ont lâché. Une porte tourne, s'ouvre et se ferme sur ses gonds. Et les *gonds* gémissant sous les portes d'airain. (Del.)

Et sur leurs *gonds* quand les portes mugissent,
Du temple alors les bases ne cotissent. (DORAT.)

Les cent portes frémissent,
Et s'ouvrent en roulant sur leurs *gonds* qui mugissent. (FAYOLLE.)

— Anat. Première vertèbre du cou sur laquelle tourne la tête.

— *Gond de pierre.* En Angleterre, Certaines pierres extraordinaires qui se trouvent dans la plaine de Salisbury. Elles forment trois cercles ou enceintes. Leur pointe est taillée en forme de gond, elles sont jointes par d'autres grandes pierres posées en travers, et qui ont des espèces de mortaises dans lesquelles entrent ces gonds.

— Fig.

La terre (au moment de la création)
Inépuisable en principes féconds,
Fut arrondie et tourna sur ses *gonds*. (J.-B. ROUSS.)

— Prov. et fig. *Faire sortir, mettre quelqu'un hors des gonds.* Exciter tellement sa colère qu'il soit comme hors de lui-même. Cette métaphore est empruntée d'une porte qui, tant qu'elle reste sur ses gonds, ne se meut que comme il faut, et ne peut s'emporter. Qui ne sait qu'il y a des gens à qui la vue des chats, des rats, l'écrasement d'un charbon, emportent la raison hors des *gonds*? (Pasc.)

— Fig. Ce qui est hors des *gonds* de la coutume, nous le croyons hors des *gonds* de la raison. (Montaigne.)

— Syn. simpl. Pivot, axe, essieu. || Épith. Solide, assuré, robuste, ferme, bruyant, mugissant, mobile, tournant, aisé, discret, silencieux.

GONDAR. Géogr. Ville qui fut autrefois la capitale de l'Abyssinie, et qui est aujourd'hui celle du royaume d'Amhara.

GONDAS. s. m. (pr. *gon-dâ*). Métrol. Monnaie de billon du Bengale.

GONDEBAUD. Fils naturel de Clotaire I^er^, roi des Francs. Ayant cru les conseils de quelques seigneurs, il prit le titre de roi à Marseille, mais trahi par les siens, il fut livré à ses ennemis, qui lui firent subir les traitements les plus ignominieux, et l'assommèrent à coups de pierre, en 585. || Troisième roi de Bourgogne, frère de Chilpéric, qu'il assassina en 491, et qu'il remplaça sur le trône. Il fit périr tous les enfants de son frère, à l'exception de Clotilde, qui devint reine de France. Attaqué par Clovis, qui soutenait deux autres frères de Gondebaud, il fut obligé d'accepter le traité d'Avignon que lui imposa ce prince. Mais après que Clovis se fut retiré, il assiégea ses frères dans Vienne, et les fit périr. Il mourut en 1616.

GONDEBERE. adj. V. GOMBETTE.

GONDEGAMBE. s. f. Sorte de drogue.

GONDER. v. a. 1^re^ conj. Techn. Mettre les gonds à une porte.

GONDIZEL. s. m. Espèce de coton filé d'une même sorte.

GONDI. Maison qui a donné deux cardinaux à la cour de Rome, et à Paris deux évêques. Le personnage le plus célèbre de cette famille est le cardinal de Retz.

GONDOLAGE. s. m. Techn. Se dit du bois qui, par l'effet de l'humidité, se déjette, se bombe, se renfle.

GONDOLE. s. f. (de l'ital. *gondola*; du gr. κονδύλιον, barquette). Mar. Petit bateau plat et fort long, qui est particulièrement en usage à Venise pour naviguer sur les canaux, et qui ne va qu'à rames; sa poupe est repliée en l'air, et sa proue élancée et recourbée. La *gondole*, frêle et légère, ornée pour la parade, est la barque du bal masqué. (Page.) Il y a plaisir à voir le soir la *gondole* glisser en silence à travers les longues ombres que projettent sur les flots les antiques demeures des sénateurs vénitiens. (Id.) || Barque de pêcheur, plate, longue et légère.

— Bateau de papier doré que les nautoniers chinois jettent quelquefois dans la mer, afin qu'étant occupée à renverser ces petits vaisseaux, elle épargne plus facilement le leur.

— Petit vaisseau à boire, long et étroit, qui n'a ni pied ni anse, et que l'on nomme ainsi à cause de sa ressemblance avec les gondoles de Venise.

— Voiture en forme de gondole. Malade depuis longtemps, le maréchal de Saxe, à la journée de Fontenoi, se faisait porter dans une *gondole* d'osier, quand ses forces épuisées ne lui permettaient pas d'aller à cheval. (Volt.) || On a aussi donné ce nom à de très-grands coffres de diligences, qu'on garnit de bancs transversalement d'un bout à l'autre, où vingt-cinq personnes se placent commodément.

— Petite nacelle attachée au filet d'un aérostat, dans laquelle se placent les voyageurs aériens.

— Petite soucoupe ovale, très-commode pour se laver les yeux.

— Nom qu'on donne, aux environs de Toulouse, aux petits fossés qui séparent les champs.

— Conchyl. Nom donné à une patelle allongée. || Bulle à plusieurs volutes.

— Ponts et chauss. Rigole pavée.

GONDOLÉ, ÉE. adj. Mar. Construit en forme de gondole.

GONDOLER. v. n. 1^re^ conj. (rad. *gondole*). Mar. Se dit d'un bâtiment dont les extrémités se relèvent comme celles des gondoles. Le navire gondole.

— Techn. Se gonfler, se déjeter, se bomber, en parlant du bois.

GONDOLETTE. s. f. (dimin. de *gondole*). Mar. Petite gondole.

GONDOLIER. s. m. (de l'ital. *gondoliere*). Celui qui mène les gondoles. L'adresse et la gaieté des gondoliers vénitiens sont passées en proverbe; leurs chants joyeux sont aussi renommés que la vitesse de leur course, au milieu d'une ville qui n'a que des canaux pour rues, et dont les gondoles sont les seuls moyens de transport pour toutes les conditions. Les échos du Tasse ne sont plus dans Venise, et le *gondolier* qui chantait autrefois ses vers, rame silencieusement. (Trad. de L. Byron.)

GONDOULI. s. m. Comm. Sorte de riz d'une qualité supérieure, que l'on cultive dans les grandes Indes.

GONDOZOLETTI. s. f. pl. Comm. Fil de coton très-fin, que l'on fait à Alep.

GONDUL. Myth. scandin. Une des déesses qui président aux combats, et conduisaient vers Odin les âmes des héros morts dans les batailles.

GONE ou **GONELLE.** s. f. (du gr. γωνία, angle). Infus. Genre d'animalcules infusoires, que l'on trouve dans les eaux pures, dans les eaux marécageuses et dans les infusions.

GONE. s. m. Relat. Nom commun des prêtres de l'île de Ceylan. Ils subsistent par le moyen des amendes et des présents qu'ils reçoivent des dévots.

GONÈLE, GONELLE ou **GONNELLE.** s. f. (du bas lat. *gonna*). S'est dit pour Habillement d'homme ou de femme.

— Anc. art milit. Espèce de cotte d'armes.

GONÉNION. s. m. Ichthyol. Poisson des mers de Sicile.

GONÉPLACE. s. m. Crust. Genre de crustacés marins, ordre des décapodes, famille des brachyures.

GONESSE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Seine-et-Oise); 2,200 hab.

— *Mitron de Gonesse.* Se dit, par raillerie, d'un garçon boulanger.

— s. m. Nom qu'on donnait autrefois au pain fait à Gonesse, que l'on apportait à Paris. Acheter du Gonesse.

GONFALON. s. m. (du teut. *gund*, guerre; *fane*, étendard). Blas. Bannière d'église à trois ou quatre fanons, qui sont des pièces pendantes. || Le pape et d'autres prélats ont donné des gonfalons à des séculiers, en leur donnant le titre d'avoués et de défenseurs des églises et des abbayes. || C'est aussi la marque des églises patriarcales.

— Écharpe ou bandelette terminée en pointe, et dont les chevaliers ornaient leurs lances. Les rois le portaient quelquefois eux-mêmes.

— Espèce de bannière ou d'oriflamme.

— Tente ronde qu'on porte à Rome devant les processions des grandes églises, en cas de pluie. || On donne le même nom à des bannières qui se font pour certaines solennités ou cérémonies, telles que la canonisation des saints.

— Hist. La bannière envoyée par le pape à Godefroy de Bouillon, et portée à la croisade par le frère de Godefroy.

— Art milit. S'est dit pour Drapeau, enseigne. || Se disait surtout de la bannière des églises, qu'on arborait afin de lever des troupes et de convoquer les vassaux pour la défense des biens ecclésiastiques.

— Confrérie qui fut établie, dit-on, par Clément VI pour le rachat des chrétiens captifs chez les Sarrasins, et qui fut confirmée et dirigée en archiconfrérie par Grégoire XIII. Une pareille confrérie, associée à celle de Rome, fut établie à Lyon.

— Se disait quelquefois au fig. pour quelque chose par excellence, et qui doit servir de modèle aux autres.

GONFALONIER ou **GONFANONIER.** s. m. (rad. *gonfalon*). Celui qui porte le gonfalon.

— Titre qu'on a donné longtemps aux chefs de quelques-unes des républiques modernes d'Italie, à Florence, à Sienne, à Lucques, à Saint-Marin. Plus tard ce nom signifia Officier de police; c'est cette dernière acception qu'il avait à Sienne au moment de la révolution française.

— *Gonfalonier de l'Église.* Protecteur que les papes établirent dans les villes d'Italie, pendant la lutte du saint-siége contre les empereurs. || *Gonfalonier de la justice.* Titre d'un magistrat de Florence. Cette dignité fut érigée en charge perpétuelle l'an 1502. Avant cette époque, on ne l'exerçait que pendant deux mois.

— Titre que portaient les avoués de plusieurs églises de France.

GONFANON. s. m. V. GONFALON.

GONFLE. s. f. Techn. Cavité dans le fil de métal que l'on tire à la filière, et qui empêche de le souder.

GONFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Gonfler. S'empl. adjectiv. Ventre gonflé. Avoir les yeux gonflés. Cet organe consiste dans deux poches grandes et membraneuses, formées d'une peau noirâtre et muqueuse, reliées lorsqu'elles sont vides, et ovoïdes lorsqu'elles sont *gonflées*. (Lacépède.) Le sein de la jeune fille était *gonflé* et palpitant, effrayée de son émotion, elle pencha sa tête sur sa poitrine, et laissa couler des larmes abondantes. (A. Karr.) La brebis, les mamelles *gonflées*, s'approche en bêlant de la cabane riante où elle est attendue, elle offre son doux tribut, nourriture de l'innocence et de la santé. (Deleuze.) Le cœur vide et *gonflé* comme un ballon rempli d'air. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Fier, haut, vain, superbe. Être gonflé de la bonne opinion qu'on a de soi-même. Gonflé d'une fierté basse. Gonflé d'orgueil. Être gonflé de son mérite. Une piqûre, un trait de la satire fait tomber à plat les gens *gonflés* d'une vaniteuse nullité. (Boiste.) L'un est plein de respect, l'autre *gonflé* d'audace. (Corn.)

Mais dès qu'il fut monsieur le président,
Il fut, ma foi, *gonflé* d'impertinence. (VOLT.)

— *Gonflé de.* L'autan conduit sous la voûte des cieux les nuages *gonflés* des pluies fécondes du printemps. (Deleuze.) L'amour-propre est comme un ballon *gonflé* de vent, dont il sort des tempêtes quand on lui fait une piqûre. (Volt.)

Et ce que je préfère aux titres les plus vieux,
C'est que l'on ne soit pas *gonflé* de ses aïeux. (LA CHAUSS.)

— *Gonflé par.*

Comme de faibles ruisseaux,
Qui, *gonflés* par quelque orage. J.-B. ROUSS.)

GONFLEMENT. s. m. (rad. *gonfler*). Pathol. Augmentation morbide de volume. Ce phénomène peut avoir lieu dans tout le corps, et alors il est produit par une exhalation augmentée de graisse ou de sérosité, quelquefois par un épanchement d'air; il peut aussi être le résultat d'une pléthore réelle ou artificielle. Le gonflement partiel peut être produit par des causes si nombreuses, qu'il serait presque impossible de les énumérer toutes. L'inflammation, les épanchements, les dégénérescences, les kystes, sont les principales. Gonflement de rate. Gonflement d'estomac. Gonflement à la peau. Gonflement des intestins.

— Soulèvement. Le 15 août 1755, le même jour que les villes de Lisbonne en Europe et de Fez en Afrique furent renversées par un tremblement de terre qui fit périr plus de 60,000 hommes, Louis Racine perdit la vie par le *gonflement* subit de la mer. (***)

GONFLER. v. a. 1^re^ conj. (de l'ital. *gonfiare*, fait du lat. *conflare*, souffler ensemble). Rendre enflé, faire devenir enflé. Gonfler une vessie. Gonfler un ballon. Pigeon qui gonfle sa gorge. L'eau a gonflé cette éponge. Le vent *gonfle* la voile. (Delille.)

— Se dit des enflures causées par des flatuosités. La plupart des légumes gonflent l'estomac.

— Fig. *Gonfler d'orgueil.* Enorgueillir. La fortune l'a gonflé d'orgueil. Le bon succès qu'il vient d'avoir le gonflera d'orgueil.

— v. n. Devenir enflé. Cette pluie fera gonfler le raisin. Cette pâte gonfle beaucoup lorsqu'on la met dans la friture. Dès qu'il a mangé, l'estomac lui gonfle.

— SE GONFLER. v. pron. Se dit de toute substance qui prend, ou par la chaleur, ou par quelque autre cause que ce soit, plus de volume qu'elle n'en occupait auparavant. Ballon qui se gonfle. Ses veines se gonflaient. L'estomac se gonfle. Le sang de la rate vient à se gonfler. La graine, en se *gonflant*, boit le suc qui l'arrose. (Delille.) Dans l'affliction, la joie, l'amour, la honte, la compassion, les yeux se *gonflent* tout à coup. (Buff.)

— Se rassasier. N'allez pas cependant vous *gonfler* de potage. (Colnet.)

— S'accroître. Quand tous ces fleuves se sont *gonflés* des déluges de l'hiver, les arbres déracinés s'assemblent sur les sources. (Chateaub.)

— Se dit aussi des eaux qui s'enflent, quand elles trouvent quelque obstacle à leur mouvement. L'eau se gonfle auprès des ponts qui ont des arches étroites.

— Fig. Se gonfler d'orgueil.

Nous sommes dans un siècle où chacun veut s'enfler
D'une vanité folle on cherche à se *gonfler*. (BOURS.)

GONG ou **GONG-GONG.** s. m. Mus. Instrument de musique des Chinois et des Indiens. Le gong est une plaque de métal, dont on tire des sons très-éclatants en le frappant avec une baguette garnie de peau.

GONGAMPEMBA. Myth. Nom générique sous lequel les habitants du Congo désignent leurs divinités.

GONGI. s. m. Hist. relig. Membre d'une des principales sectes de banians; elle comprend les fakirs, les ermites, les missionnaires, et tous ceux qui se livrent à la dévotion par état.

GONGOM. s. m. V. GOMGOM.

GONGORA. Poète espagnol, né en 1561, mort en 1627; a été le chef d'une école.

GONGORE. s. f. Bot. Genre de plantes parasites du Pérou.

GONGORISME. s. m. Littér. Sorte d'affectation et de recherche qui s'introduisit dans la littérature espagnole par l'imitation du style de Gongora.

GONGORISTE. adj. des 2 g. Littér. Qui appartient au gongorisme.

— S'empl. aussi substantiv. pour désigner un Imitateur, un partisan de Gongora. Un gongoriste.

GONGRONE. s. f. (du gr. γόγγρος, tumeur des arbres). Pathol. Tuméfaction de la glande thyroïde; goître. Se dit surtout du bronchocèle.

— Bot. Tubercule rond et fongueux qui se forme sur le tronc des arbres.

GONGYLANGE. s. m. (ét. gr., γογγύλος, rond; ἀγγεῖον, vase). Bot. Partie des plantes imparfaitement cryptogames qui renferme les corps reproducteurs.

GONGYLE. s. m. (du gr. γογγύλος, rond) Erpét. Genre de reptiles sauriens.

— Bot. Se dit des corpuscules reproducteurs simples, aphylles, presque globuleux et pleins, qui sont plongés dans l'écorce de la plante mère, et qui s'en détachent par les progrès de l'âge, comme dans les ulves et les fucus. || Corpuscule reproducteur des algues. || Corps globuleux et opaques qui sont épars dans les différentes parties du thalle des lichens, surtout dans la partie corticale et la lame proligère. || Parties destinées à la reproduction, dont on ne peut dire si elles sont des graines ou non. || Globules reproducteurs des plantes dans lesquelles la fécondation n'est point démontrée.

GONGYLODE. adj. des 2 g. (ét. gr., γογγύλος, rond, εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a la forme d'une tête arrondie.

GONGYLOPHIDE. s. m. Erpét. Genre de serpents.

GONGYLOPHYCE. adj. des 2 g. (ét. gr., γογγύλος, rond; φῦκος, fucus). Bot. Qui ne se multiplie que par des gongyles. || GONGYLOPHYCES. s. m. pl. Section de la famille des hydrophytes.

GONIADE. Myth. gr. Nom de certaines nymphes qui avaient un temple sur les bords du fleuve Cythérion, en Élide. On pensait que les eaux des nymphes Goniades rendaient la santé aux malades qui en buvaient.

GONIATILE. s. m. Fossile ammonite.

GONIATITE. s. m. Conchyl. Genre de mollusques céphalopodes fossiles, dont on ne connait point d'analogues vivants.

GONIATITÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble au goniatite. GONIATITÉS. s. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes, ayant pour type le genre goniatite.

GONICHON. s. m. Comm. Cornet de gros papier qui recouvre la tête d'un pain de sucre.

GONIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une gonie. || GONIDES. s. m. pl. Section de la tribu des myodaires calyptéries entomobies, comprenant ceux de ces insectes dont on a fait le genre gonie.

GONIDIE. s. f. (ét. gr., γονή, fruit; εἶδος, ressemblance). Bot. Se dit des organes composés d'une petite vésicule membraneuse, pleine d'un fucus organisable, et verte ou d'un jaune doré, qui servent de corps reproducteurs aux algues.

GONIE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

GONIER. s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux de la Chine et de la Cochinchine, dont toutes les parties sont extrêmement amères, et dont on fait un grand usage en médecine.

GONILLE. s. f. Cost. Espèce de rabat à l'espagnole.

GONIMIQUE. adj. des 2 g. Bot. Se dit, dans les lichens, de toute expansion qui résulte d'un assemblage de gonidies apposées les unes contre ou sur les autres. Couche gonimique.

GONIN. s. m. (de *Gonin*, escamoteur célèbre du temps de François I^er^). Fripon adroit et rusé. N'est en usage que dans les phrases suivantes: C'est un maître gonin. Voilà un tour de maître gonin. Jouer cent tours de maître gonin. Il leur va jouer quelque tour de maître *gonin*. (Dancourt.) Homme tapageur ne fait pas que ce ne soit quelque tour de maître *gonin* pour tromper ses créanciers. (Trév.) Pop.

Pour s'assurer si c'est ou laine, ou soie, ou lin, Il faut en devinaille être maître gonin. REGNIER.)

— Prov. *Maître Gonin est mort, le monde n'est plus grue.*

GONIOCAULE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; καυλός, tige). Bot. Genre de plantes de Tranquebar, famille des synanthérées.

GONIOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., γωνία, angle, κεφαλή, tête). Erpét. Qui a la tête anguleuse. ‖ s. m. Genre de reptiles sauriens.

GONIODACTYLE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; δάκτυλος, doigt). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

GONIOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., γωνία, angle; γεννάω, je produis). Minér. Se dit d'un cristal produit par des décroissements sur les angles seulement, et d'une manière inégale, comme dans la baryte sulfatée goniogène.

GONIOMÈTRE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; μέτρον, mesure). Mathém. Instrument qui sert à mesurer les angles des cristaux naturels, et par suite leur nature et leur composition chimique, qui varient en proportion. ‖ Instrument destiné à mesurer les angles formés par les corps entre eux, tels sont les graphomètres, les sextants, les équerres d'arpenteur, les rapporteurs, etc.

GONIOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., γωνία, angle; μέτρον, mesure). Géom. Art de mesurer les angles. ‖ Art de tracer sur le papier des angles dont la grandeur en degrés est connue.

GONIOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la goniométrie.

GONIOMYCE. adj. des 2 g. (ét. gr., γωνία, angle; μύκης, champignon). Bot. Qui a une forme anguleuse. ‖ GONIOMYCES. s. m. pl. Famille de l'ordre des protomyces, comprenant ceux qui ont une forme anguleuse.

GONION. s. m. Ichthyol. Un des noms du goujon.

GONIOPORE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; πόρος, pore). Zooph. Genre de la famille des madrépores, ne renfermant qu'une seule espèce.

GONIOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., γωνία, angle; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes anguleuses.

GONIOPTÉRYGE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; πτερύγιον, petite aile). Entom. Genre d'insectes lépidoptères.

GONIOSE. s. m. (du gr. γωνία, angle). Anc. médec. Nom par lequel Galien désigne un pouls dont le battement ne se fait sentir qu'au sommet de l'artère. On n'admet plus cette espèce de pouls.

GONIOSOME. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; σῶμα, corps). Erpét. Genre de serpents.

GONIOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., γωνία, angle; σπέρμα, semence). Bot. Qui a des semences anguleuses.

GONIOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., γωνία, angle; στόμα, bouche). Conchyl. Se dit d'une coquille univalve dont l'ouverture offre un angle plus ou moins marqué dans un certain point de sa circonférence, comme le bulime goniostome, l'hélice goniostome. ‖ GONIOSTOMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des paracéphalophores asiphonobranches.

GONNE. s. f. (du bas lat. *gonna*, vêtement de laine grossier). S'est dit pour Robe.

— Mar. Baril qui contient du goudron. ‖ Futaille à mettre du vin, de la bière, du saumon salé, etc.

GONNELLE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons qui rentre dans les murénoïdes.

— Cotte de soie, blasonnée d'armoiries, qu'on portait par dessus l'armure.

GONNIS. s. m. pl. Prêtres du premier ordre, dans l'île de Ceylan; ils étaient cependant subordonnés aux tirinanxes.

GONOCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande et du Japon.

GONOCÈLE. s. f. (ét. gr., γόνυ, genou; κήλη, tumeur). Pathol. Gonflement du genou. ‖ (ét. gr., γόνος, semence; κήλη, tumeur). Accumulation du sperme dans les vaisseaux séminifères, portée au point que les cordons spermatiques sont durs, douloureux et comme noués, et qu'une douleur tensive contre le pubis et vers l'anus ... minales. On ne croit pas aujourd'hui que telle soit la cause de cette maladie.

GONOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., γωνία, angle; κεφαλή, tête). Qui a la tête triangulaire. ‖ GONOCÉPHALES. s. m. pl. Sous-tribu de la tribu des muscides, comprenant ceux de ces insectes dont la tête, vue en dessus, est presque triangulaire. ‖ On dit aussi un gonocéphale.

— Erpét. V. GONIOCÉPHALE.

GONOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., γονή, semence, εἶδος, forme). Médec. Qui ressemble au sperme. Humeur gonoïde. ‖ Hippocrate donne souvent ce nom aux excréments du bas-ventre et aux matières contenues dans l'urine, lorsqu'on y remarque quelque chose qui ressemble à la matière séminale.

GONOLEK. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des sylvains, famille des collurions.

GONOLOBE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; λοβός, cosse). Bot. Genre de plantes d'Amérique, à follicules anguleuses.

GONOMPHE. s. m. Espèce de bois.

GONONDALLI. s. m. Bot. Espèce de riz.

GONOPHYTE. s. m. (ét. gr., γωνιόομαι, être anguleux; φυτόν, plante). Bot. Qui a le fruit anguleux.

GONOPÈRE. s. m. Zool. Genre de polypiers.

GONOPHORE. s. m. (ét. gr., γόνος, génération; φέρω, je porte). Bot. Prolongement du réceptacle qui part du fond du calice et porte les étamines et le pistil, comme dans les anonacées.

GONOPLAX ou **GONOPLACE.** s. m. Zool. Fossile marin du genre des xanthes.

GONOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., γωνία, angle; πτερόν, aile). Entom. Se dit d'une espèce d'arachide dont les élytres prolongées en angles aux bords latéraux de leur base.

GONOPTÉRIDÉES. s. m. pl. (ét. gr., γωνία, angle; πτερόν, aile). Bot. Famille de plantes établie pour placer les prêles qui ne s'allient que forcement aux fougères.

GONOPTERYGE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; πτερόν, aile). Entom. Espèce de papillon.

GONORHYNQUE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; ῥύγχος, bec). Ichthyol. Genre de poissons du cap de Bonne-Espérance, ne renfermant qu'une seule espèce.

GONORRHÉE. s. f. (ét. gr., γόνος, semence; ῥέω, je coule). Pathol. Écoulement par le canal de l'urètre, qui est dû le plus souvent à une affection vénérienne. Gonorrhée simple. Gonorrhée virulente. ‖ Les anciens, regardant le mucus des écoulements contagieux comme du sperme altéré et vicié, avaient appelé *gonorrhée* l'affection connue aujourd'hui sous le nom de *blennorrhagie*. ‖ La véritable gonorrhée ou le flux spermatique est la *spermatorrhée* des auteurs modernes.

GONORRHÉIQUE ou **GONORRHOÏQUE.** adj. des 2 g. (rad. *gonorrhée*). Pathol. Qui a rapport à la gonorrhée. ‖ Qui est de la nature de la gonorrhée.

GONOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., γωνία, angle; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des semences anguleuses.

GONOSTÉMONE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; στήμονες, filamenteux). Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance.

GONOSTOME. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; στόμα, bouche). Ichthyol. Poisson de la Sicile.

GONOTE. s. m. Crust. Genre de crustacés de la Méditerranée, ne renfermant qu'une seule espèce.

GONOTRIQUE. s. f. Bot. Genre de champignon.

GONOVAN. s. m. Bot. Graine un peu amère, mais cependant bonne à manger, que les habitants de la Guinée emploient pour corriger les eaux du pays, qui sont nauséabondes et malsaines.

GONSIL. s. m. Bot. Espèce du genre condori.

GONSOL. s. m. Conchyl. Coquille du Sénégal.

GONTAUT. Une des maisons les plus illustres de France. Elle a donné, outre une foule de militaires distingués, quatre amiraux et un maréchal de France, six chevaliers du Saint-Esprit, onze lieutenants-généraux, huit maréchaux de camp, un lieutenant-général des armées navales, et plusieurs prélats et ambassadeurs. La plupart de ses membres ont porté le nom de Biron.

GONTIER ou **FRANC-GONTIER.** s. m. S'est dit pour l'Amant, le galant, le berger d'une femme. Cette expression est empruntée à un personnage d'un ouvrage sur la vie pastorale, publié dans le XVI[e] siècle.

GONTINE. s. f. Hist. Nom des chapelles consacrées aux dieux dans la religion slave.

GONTRAN, roi d'Orléans et de Bourgogne, en 561. Il battit les Lombards et les Goths, et mourut sans postérité en 593. L'Église l'a mis au rang des saints.

GONYALGIE. s. f. Pathol. V. GONALGIE.

GONYANTHE. s. m. (ét. gr., γόνυ, genou; ἄνθος, fleur). Bot. Plante de Java.

GONYCLADE. s. m. (ét. gr., γόνυ, genou; κλάδος, rameau). Bot. Genre de plantes cryptogames.

GONYLEPTE. s. m. (ét. gr., γόνυ, genou; λεπτός, mince). Entom. Genre d'araignées.

GONYOPTÉRIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., γόνυ, genou; πτερίς, fougère). Bot. Qui se rapproche des fougères et qui a la tige articulée. ‖ GONYOPTÉRIDES. s. f. pl. Classe de plantes comprenant les familles des characées et des équisétacées. ‖ On dit aussi une gonyoptéride.

GONYPE. s. m. (ét. gr., γόνυ, genou; πούς, pied). Entom. Genre d'insectes diptères, famille des tanystomes.

GONYS. s. m. (du gr. γόνυ, genou). Ornith. Partie moyenne du bord inférieur de l'espèce de masse produite par la réunion des deux branches de la mandibule inférieure des oiseaux, celle qui s'étend depuis l'angle mental jusqu'au sommet de cette masse.

GONYTHÈQUE. s. f. (ét. gr., γόνυ, genou; θήκη, étui). Entom. Creux de la cuisse des insectes qui loge la base du tibia.

GONZAGA ou **GONZAGUE.** Géogr. Gros bourg du roy. lombard-vénitien, prov. de Mantoue; 10,000 hab.

GONZAGUE. Famille ... d'Italie, qui tire son nom du château de Gonzaga près de Palerme. Elle compte plusieurs princes et princesses célèbres; elle a eu de nombreuses alliances avec la maison impériale d'Autriche et d'autres maisons souveraines. Un membre de la branche des comtes de Novellare fut canonisé en 1621, sous le nom de saint Louis de Gonzague.

GONZALE. s. f. Bot. Nom qu'on a donné aux pezizes à chapeau plat. ‖ GONZALE ou GONZALAGUNIE. Genre de plantes renfermant cinq espèces.

GONZALÉE. s. f. Bot. Genre de plante du Pérou.

GONZALVE DE CORDOUE. Né près de Cordoue en 1443, et mort en 1515, avec le surnom de Grand capitaine, fit d'abord la guerre en Portugal, et ensuite dans le royaume de Naples, dont il assura la possession à l'Espagne. Il avait aussi beaucoup servi à la conquête du royaume de Grenade sur les Maures.

GOODÉNIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une goodénie. ‖ GOODÉNIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des campanulacées, ayant pour type le genre goodénie. ‖ Famille de plantes ayant pour type le genre goodenie. ‖ On dit aussi une goodéniacée.

GOODENIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, famille des campanulacées.

GOODENIÉ, ÉE. adj. Bot. V. GOODENIACÉE.

GOODENOVIE. s. f. V. GOODENIE.

GOODIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, famille des légumineuses, ne renfermant qu'une seule espèce cultivée dans nos jardins.

GOODIÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes orchidées.

GOOS. s. m. pl. Myth. Pilules de papier que les jemmabos, moines japonais, font avaler aux personnes accusées de vol ou de quelque autre délit grave. Le peuple est persuadé que si celui qui prend cette pilule est coupable, il est cruellement tourmenté jusqu'à ce qu'il confesse son crime.

GOPHNA. Géogr. anc. Ville de Palestine, cap. de la toparchie la plus considérable après Jérusalem.

GOPHNÉTIQUE. Géogr. anc. Une des onze toparchies de la Judée, dans les premiers temps de l'empire romain. Cap. Gophna.

GOPI. Myth. ind. Nom des bergères ou des nymphes du pays de Vradja, au milieu desquelles Crichna passa sa jeunesse.

GOPYA. Myth. ind. Nymphes et muses des Indiens.

GOR. s. m. Bot. Fruits d'une espèce de tamarinier d'Inde, semblable à la châtaigne, mais amer.

— Conchyl. Coquille du genre sabot.

GORAMI. s. m. Ichthyol. Poisson du genre osphronème.

GORAO. s. m. Comm. Étoffe de soie qui se fabrique à la Chine.

GORCUM ou **GORINCHEM.** Géogr. Ville forte du royaume des Pays-Bas, province de la Hollande méridionale, 5,000 hab.

GORD. s. m. (du lat. *gurges*, gouffre). Pêcherie composée de deux rangs de perches posées dans le fond de la rivière, qui forment un angle au sommet duquel est un filet et des deux rangs de perches conduisent le poisson. Établir un gord. ‖ Entonnoir formé de pieux ou de filets, et terminé par un verveux.

— Ravin.

— Géol. Argile schisteuse et bitumineuse qui sépare les veines de houille.

GORDIÉE. s. f. Chronol. Nom du neuvième mois des Achéens. Il répond à notre mois de septembre.

GORDIEN, ENNE. adj. Qui appartient à Gordius, roi de Phrygie.

— Hist. *Nœud gordien.* Nœud qui attachait le joug du char de Gordius consacré par Midas son fils dans le temple de Jupiter à Gordium. Ce nœud était si artistement attaché qu'on n'en pouvait découvrir les bouts; et l'oracle avait promis l'empire de l'Asie à celui qui pourrait le défaire. Alexandre le coupa avec son épée, et de là est venue l'expression *trancher le nœud gordien.*

— Fig. et fam. Difficulté, obstacle qui paraît insurmontable. Voilà le nœud gordien. C'est là le nœud gordien.

— *Trancher le nœud gordien.* Se tirer, par une mesure vigoureuse et prompte, d'une difficulté embarrassante, etc. Vous donnez à la nation une négation bien tranchante; nous devons couper le nœud gordien, ainsi, ne sachant où la lier, nous nions l'âme des animaux. (Boiste.)

— *Jeux gordiens.* Jeux qui se célébraient à Rome en l'honneur de Gordien, vers la fin de décembre.

GORDIEN I[er], né à Rome, en 157, gouverneur d'Afrique, lorsque les troupes soulevées contre Maximin le firent empereur en 237. Maximin marcha contre lui. Gordien fut tué dans le combat après avoir régné six semaines. GORDIEN II, son fils, associé à l'empire par son père, était périt en même temps ... GORDIEN III, ... empereur à l'âge de 13 ans. Son règne fut glorieux; mais il périt assassiné en 244 par les ordres de Philippe, préfet du prétoire, tandis qu'il chassait les Perses de la Syrie, après avoir vaincu Sapor.

GORDIUM. Géogr. anc. Ville de la Galatie qui fut longtemps la capitale de la Phrygie.

GORDIUS, fils d'un laboureur de la Phrygie, fut élu roi de ce pays. Les Phrygiens, voyant leur pays troublé par des séditions, consultèrent l'oracle, qui leur répondit de prendre pour roi le premier homme qu'ils verraient monté sur un char. Leur choix tomba sur Gordius, qui consacra son char à Jupiter. Le joug était lié au timon par un nœud dont on ne pouvait voir les bouts.

— s. m. Entom. Espèce de papillon.

GORDON. s. m. Bot. Genre de la famille des malvacées, comprenant quatre espèces propres à l'Amérique méridionale.

GORDON. Géogr. Ville de France, chef-lieu d'arr. (Lot), à 560 kilom. de Paris.

GORDON. Famille écossaise, qui a fourni un grand nombre de personnages distingués. Le plus tristement célèbre est Georges Gordon, né en 1750, et mort en 1793; nommé membre du parlement, il s'y distingua par son opposition constante au ministère. Il s'éleva avec fanatisme contre l'ordonnance qui adoucissait les lois relatives aux catholiques.

GORDONIE. s. f. Bot. Genre de plantes des deux Indes.

GORDONIÉ, ÉE. Bot. Qui ressemble à une gordonie. ‖ GORDONIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ternstrœmiacées, ayant pour type le genre gordonie. ‖ On dit aussi une gordoniée.

GORDYÈNE ou **GORDUÈNE.** Géogr. anc. Contrée de l'ancienne Arménie, subdivisée en trois parties, la Gordyène ... la Gordyène occidentale et la Gordyène ... dernière partie était déserte.

GORE. s. f. (du lat. *gorretus*, porc). S'est dit pour Truie.

— *Robes à la grand'gore.* Robes qui étaient garnies de grandes manches.

GORÉE. Géogr. Port de l'Afrique française, dans la Sénégambie, et sur l'île qui porte le même nom; 5,000 hab.

GOREL. s. m. Relat. Nom qu'on donnait au prince de Géorgie.

GORENDE. s. m. Erpét. Grand serpent.

GORET. s. m. (pr. *gorè*; du lat. barb. *gorretus*). Petit cochon. Le cri d'un goret. Ne se dit guère que par plaisanterie.

— Vulgair. Poisson qui porte le nom de porc dans divers pays.

— Fig. et pop. Petit garçon malpropre.

— Mar. Balai serré entre deux bouts de planche, et servant à nettoyer la carène d'un bâtiment.

— Techn. Premier ouvrier chez les cordonniers, les chapeliers.

— Pathol. *Rime goret.* S'est dit, dans l'ancienne versification ... Elle est ... Ce que les ... la *rime goret*, et qui ... ne mérite pas d'être nombrée entre les espèces de rime. (Pellet.)

GORETÉ, ÉE. part. pass. du v. Goreter. S'empl. adjectiv. Carène goretée.

GORETER. v. a. ... le ... la terminaison ... *goreter*, *goretté* ... avec un goret les parties ... dans l'eau.

GORFOU. s. m. Ornith. Genre de la famille des manchots, dont les ... espèces de ... couverte ... vertes de plumes ... le cuir du cochon.

GORGADES. Géogr. anc. Îles de la mer occidentale d'Afrique, où les ... ont placé le séjour des Gorgones.

GORGASUS. Fils de Machaon, fut révéré comme un dieu.

GORGE. s. f. (du lat. *gurges*, gouffre). Partie antérieure de l'homme ... la tête et les épaules, ... un rasoir. La ... Grosse gorge ... à la gorge. Mettre, ... Mettre à ... Couper ... animal. Presser ... Macaire fut ... par le chien d'Aubry de Montdidier. (Pellegrin.)

Tend sa gorge aux couteaux ... (RACINE.)

— Prov. et fig. *C'est ... à la gorge ...* C'est un ... *Couper la gorge ...* égorger

— *Couper la gorge à quelqu'un.* Égorger

le tuer. Des voleurs lui coupèrent la gorge. Couper la gorge à son maître. Couper la gorge aux passants, à ses hôtes. Couper la gorge à toute la garnison. || *Se couper la gorge l'un à l'autre.* S'entre-tuer. Si vous n'allez pas apaiser la querelle, ils se couperont la gorge. || *Se couper la gorge avec quelqu'un.* Se battre en duel avec lui. Se couper la gorge avec son rival. Il n'est rien de plus juste que de se couper la gorge avec quelqu'un qui vous marche sur le pied. (X. de Maistre.) *Se couper la gorge soi-même.* Dire ou faire quelque chose de contraire à ses intérêts. || Fig. *Couper la gorge à quelqu'un.* Faire quelque chose qui le ruine, qui le perd. Si vous ne payez ce pauvre homme, si vous le mettez en prison, vous lui coupez la gorge. Ce procès, cette mauvaise affaire lui a coupé la gorge, à lui et à ses enfants.

— Fig. et fam. *Cet argument, cette pièce, etc., lui coupe la gorge.* Cet argument, cette pièce ruine sa cause, détruit ses prétentions. || On peut également donner pour sujet au verbe le nom de la personne. Se couper la gorge par une pièce, par un argument.

— Fig. *Tendre la gorge.* Livrer sa vie, sans résistance, à un assassin. || *Tenir quelqu'un à la gorge.* L'avoir réduit à ne pouvoir faire aucune résistance à ce qu'on veut de lui. || *Prendre quelqu'un à la gorge.* Le contraindre avec violence à faire quelque chose. S'il n'a point d'argent pour vous payer, le prendrez-vous à la gorge? || On dit dans le même sens: Tenir le pied sur la gorge à quelqu'un, lui mettre, lui tenir le pistolet, le couteau, le poignard sur la gorge.

— *Avoir le poignard, le couteau sur la gorge.* Être l'objet de violences de la part de quelqu'un.

— Fig. Le soin et la crainte tiennent un empereur à la *gorge* au milieu de ses armées. (Montaigne.) Toute commodité me tiendrait à la *gorge*, de laquelle seule j'aurais à dépendre. (Id.) Il (le grand Condé) prend la victoire et la raison à la *gorge* pour les mettre de son côté. (La Font.)

Eh bien! ne voilà pas votre tendre maudit
Qui vous prend à la *gorge*? (Regnard.)

— *Coupe-gorge.* V. coupe-gorge.

— Syn. simpl. Gosier, œsophage.

— Fam. Cou et sein d'une femme. Avoir la gorge belle. Avoir la gorge plate. Montrer, découvrir sa gorge. Cacher, couvrir sa gorge. Avoir la gorge découverte. Avoir trop de gorge. Partout, hors en Espagne, une belle *gorge* a son prix. (Contemp.) Il becquetait les lis de sa *gorge* d'albâtre. (Mollevaut.)

Sur sa *gorge* d'albâtre une gaze étendue,
Avec un art discret en permettait la vue. (Volt.)

— *Gorge* ou *tour de gorge.* Partie supérieure de la chemise d'une femme.

D'une fille il prit la coiffure,
Le tour de *gorge* et le panier. (Volt.)

— Syn. simpl. Sein, poitrine, gorge, tétons, mamelles. || Epith. Grosse, petite, belle, laide, flétrie, large, étroite, pressée, serrée, étreinte, naissante, blanche, délicate, séduisante, rebondie, ferme, grosse, ronde, polie, charmante, plate, pendante, flasque, couverte, voilée, découverte, nue, de lis, d'albâtre. || Périphr. Deux globes d'ivoire. V. globe. Les contours de sa gorge, de son sein. Les trésors de sa gorge, de son sein.

Son écharpe, qui vole au gré de leurs soupirs,
Laisse voir les trésors de sa *gorge* d'albâtre. (La Font.)

|| On dit, mais dans le style badin seulement, qu'une femme a de l'*avant-main*, pour exprimer qu'elle a de la gorge.

Brune piquante et de bonne monture,
Ayant seize ans de dieu, de l'*avant-main*,
Petite bouche et lèvre de carmin. (Gresset.)

— Gosier. Le nœud de la gorge. Mal à la gorge. Il lui est demeuré une arête, un os dans la gorge. Fruits qui prennent à la gorge. Avoir mal à la gorge. Avoir un abcès dans la gorge. Cette huile prend à la gorge.

— *Arroser sa gorge.* Boire.

— *Mal de gorge.* Nom donné vulgairement à diverses angines idiopathiques ou symptomatiques.

— Mus. *Chanter de la gorge.* Ne savoir modifier sa voix qu'en resserrant la gorge avec effort. || *Voix de gorge.* Voix que l'on ne modifie que de cette manière. || On dit dans le même sens, *Parler de la gorge.* || On dit en plaisantant, qu'*on a un chat dans la gorge*, pour exprimer un embarras, un obstacle qui gêne les sons à leur passage, et qui en altère la pureté.

— Un auteur a employé *Coup de gorge*, en parlant des mouvements qu'on fait pour prononcer les lettres aspirées. Les *x*, chez les Espagnols, sont des aspirations gutturales; ainsi *moxos* se prononce comme s'il y avait *mohos*, avec un coup de *gorge* sur l'*h*. (Frez.)

— Chass. *Ce chien a bonne gorge.* Il a la voix forte et retentissante.

— *Avoir un nœud à la gorge.* Être triste au point de ne pouvoir parler.

— Fig. Il me semble que la mort du roi d'Angleterre est plus philosophe et anglaise que chrétienne et catholique. « Adieu, reine », me fit quasi un nœud à la *gorge*. Je trouve bien des pensées dans ce mot et une fermeté peu commune. (Mme de Sév.)

— *Rire sous gorge*, ou mieux, *sous cape.* Rire tout bas et sans qu'il y paraisse.

— Fam. *Ris qui ne passe pas le nœud de la gorge.* Ris qui n'est pas naturel. Je ne

jouis pas bien sans vous; et si je ris, cela ne passe pas le nœud de la *gorge*. (Mme de Sév.) || On disait autrefois proverbialement: *C'est un ris de boucher, il ne passe pas le nœud de la gorge.* Ce proverbe venait, ou de ce que d'ordinaire les bouchers tiennent leurs couteaux à leur bouche, ce qui leur fait montrer les dents, et leur fait faire une contorsion des lèvres imitant le ris; ou bien il avait pour fondement une fausse plaisanterie et allusion au mot de *bouche*, ainsi un *ris de boucher* signifiait le ris d'un homme qui ne rit que de la bouche, ou du bout des lèvres.

— *Rire à gorge déployée, crier à pleine gorge.* Rire, crier de toute sa force.

— *Il en a menti par la gorge. Vous en avez menti par la gorge.* Se disait pour donner fortement un démenti à quelqu'un.

— Fig. et fam. *Faire rentrer à quelqu'un les paroles dans la gorge.* L'obliger à désavouer les propos offensants qu'il a tenus. Il s'est permis sur mon compte des propos que je saurai bien lui faire rentrer dans la gorge.

— Pop. *Rendre gorge.* Vomir après avoir trop bu ou trop mangé. || Fig. et fam. Restituer par force ce qu'on a pris, ce qu'on a acquis par des voies illicites. Faire rendre gorge à quelqu'un qui a volé les deniers publics. Il faut tôt ou tard qu'il rende gorge. Officiers de justice et de finances, par une reversion secrète, juste et cachée de ce haut dieu, rendent après leur *gorge* et revomissent leurs pilleries et concussions au fisc. (Cont. d'Eutr.)

— Agric. Nom qu'on donne, dans les environs de Paris, au froment qui reste dans les gerbes après qu'on en a ôté la semence par un léger battage. Ainsi c'est un blé de seconde ou de troisième qualité.

— Bot. Entrée du tube de la corolle, du calice ou du périgone, que ce tube soit réel, ou qu'on le suppose formé par la réunion des onglets non soudés.

— Conchyl. Dans les coquilles univalves, tout ce qu'on peut voir de leur intérieur, en regardant par l'ouverture, c'est-à-dire à peu près le dernier demi-tour.

— Ornith. Partie du dessous du cou qui tient à la tête.

— Physiol. Désigne le pharynx proprement dit.

— Fauconn. Partie supérieure de l'estomac d'un oiseau de proie. || *Gorge chaude.* Chair des animaux vivants ou récemment tués, que l'on donne aux oiseaux de proie. || *Gorge froide.* Viande des animaux morts. || *Enduire la gorge.* Digérer trop vite les aliments. || *Donner bonne gorge.* Repaître généreusement un oiseau. || *Donner grosse gorge.* Présenter à l'oiseau un morceau de viande qui n'a pas été trempé dans l'eau. || *Voler sur sa gorge.* Se dit de l'oiseau qu'on fait voler aussitôt qu'il est repu. || Fig. Se dit d'une personne qui danse aussitôt après être sortie de table.

— *Faire gorge chaude d'un animal.* Le manger.

Dans le marais entrés, notre bonne commère
S'efforce de tirer son hôte au fond de l'eau,
Contre le droit des gens, contre la foi jurée,
Prétend qu'elle en fera gorge chaude et curée. (La Fontaine.)

— Prov. et fig. *Faire une gorge chaude de quelque chose.* Se l'approprier, en profiter. Il comptait avoir cette succession et en faire une gorge chaude, une bonne gorge chaude. Vieux en ce sens. || *Faire des gorges chaudes.* Se réjouir aux dépens de quelqu'un ou de quelque chose. C'est un homme qui recueille tout ce qu'il entend dire, et qui en fait des gorges chaudes.

— Par anal. L'entrée, l'ouverture, l'orifice de certaines choses. La gorge d'une tabatière. Une boîte à gorge d'or. La gorge d'une pinte, d'une chopine, d'un vase.

— Archit. Espèce de moulure dont le profil est une courbe concave, arrondie vers sa partie inférieure. Cette moulure a son usage surtout pour former les encadrements.

— Art milit. L'entrée d'une fortification du côté de la place. La gorge du bastion. La gorge de la demi-lune. Attaquer une demi-lune par la gorge. || Moulure arrondie qui sert d'ornement au canon.

— Géogr. Portion de vallée étroite et resserrée entre des flancs de rochers à peu près parallèles. Les gorges des Pyrénées, des Alpes. Traverser les gorges étroites des montagnes. Longue gorge. Gorge étroite. On ne pouvait marcher que par des *gorges* étroites et par des abîmes sur lesquels plongeait l'artillerie ennemie. (Volt.) || Chemin très-creux. De la plupart des lacs sortaient des torrents, qui, avec le temps, ont creusé des *gorges* d'une profondeur effrayante. (Rayn.) || Petit vallon entre deux collines, qui, par son échappée, donne une vue agréable, comme la gorge de Marly.

— Syn. simpl. Défilé, passage étroit, vallon. || Périphr. Étroite, resserrée.

— Hydraul. Fondrière, vallée où l'on a dessein de faire descendre une conduite d'eau.

— Mécan. *Gorge d'une poulie.* Cannelure, creux demi-circulaire, qui règne sur la circonférence d'une poulie, pour recevoir la corde ou la chaîne par laquelle agissent les puissances. || *Roues à gorge.* Toutes les roues à jante creuse. Les premières roues employées sur les rails saillants des chemins de fer étaient des roues à gorge. Aujourd'hui qu'on a supprimé un des rebords de la jante, on les appelle simplement *roues à rebord.*

— Pêch. Cercle que l'aissaugue et le bregin forment dans l'eau.

— Techn. Échancrure d'un bassin à barbe. || Chez les artificiers, Espèce d'étranglement que l'on forme à l'orifice de la cartouche d'une fusée. La mèche et l'amorce se mettent dans la gorge de la fusée. || Morceau de bois échancré que les porteurs d'eau se mettent sur l'épaule pour y suspendre leurs seaux. || Partie du ressort d'une serrure à laquelle répond la barbe du pène, lorsqu'on fait mouvoir le panneton de la clé pour ouvrir et fermer. La gâchette a aussi sa gorge. || Partie d'une cheminée qui règne depuis le manteau jusque sous le couronnement du manteau. || Gonflement compris depuis les faussures jusqu'au bord ou arrondissement de la cloche. || *Gorge d'un éventail.* Partie du bois, de l'ivoire, etc., sur laquelle est attaché un clou rivé qui retient les brins. || Dans une écritoire, la partie antérieure destinée à recevoir les plumes, les crayons, les canifs, etc. || Le premier tronçon que le coutelier coupe d'une dent d'ivoire ou d'une corne. || Petite corniche de bois doré ou peint sur laquelle on attache une estampe. || *Gorge de démaigrissement.* Entaillement fait à angle aigu dans une pièce de charpente. || Bâton ou morceau de bois tourné auquel on attache les estampes, les cartes de géographie, etc., pour pouvoir les rouler.

— Ce mot sert à former les mots composés suivants:

— gorge-blanche. s. f. Ornith. Nom qu'on donne à la sylvie grisette et à la mésange nonnette. || Pl., des *gorges-blanches.*

— gorge-bleue. s. f. Ornith. Espèce de passereau de la famille des subulirostres. || Pl., des *gorges-bleues.*

— gorge-de-pigeon. adj. invar. Se dit d'une couleur composée et mélangée, qui paraît changer suivant les différents aspects du corps coloré, comme celle de la gorge des pigeons. Du taffetas gorge-de-pigeon. Des robes gorge-de-pigeon.

— S'empl. aussi substantiv. au masc. Le gorge de pigeon. Aimer le gorge de pigeon.

— gorge-de-pigeon. s. f. Manég. Espèce d'embouchure pour le cheval.

— gorge-fouille. s. f. Techn. Espèce de bec de cane dont l'extrémité du fer est recourbée et arrondie, de manière que cet outil fait à la fois l'office de rabot rond de côté, et d'une mouchette. || Pl., des *gorges-fouille.*

— gorge-jaune. s. f. Ornith. Le figuier trichas. || Pl., des *gorges-jaunes.*

— gorge-noire. s. f. Ornith. Le rossignol des murailles. || Pl., des *gorges-noires.*

— gorge-nue. s. f. Ornith. Espèce de perdrix. || Pl., des *gorges-nues.*

— gorge-rouge. s. f. Ornith. Ancien nom du rouge-gorge. || La sylvie rouge. || Pl., des *gorges-rouges.*

GORGÉ, ÉE. part. pass. du v. Gorger. S'empl. adj. Animal gorgé. Personne gorgée.

— Plein, rempli. Langue gorgée d'humidité.

— Art vétér. *Ce cheval a les jambes gorgées.* Il les a enflées et pleines de mauvaises humeurs.

— Blas. Se dit d'un lion, d'un cygne, ou d'un autre animal, qui a le cou ceint d'une couronne dont l'émail est différent de celui de l'animal.

— Faucon. Se dit d'un oiseau qui est repu.

— Fig. Être gorgé d'or et d'argent. Le moine avait été *gorgé* de voluptés. (Lewis.) Un courage plein et *gorgé* d'un commencement de bonheur perd le goût de l'accroître, déjà par trop empêché à digérer ce qu'il en a. (Montaigne.)

Est-ce ce courtisan, qui jamais asservi,
Importune l'État qu'il n'a jamais servi,
Gorgé de passions, et [illegible]
Cabale, joue, et dit de [illegible] qu'il a faites. (Satiriq.)

GORGÉ. s. m. Entom. Espèce de papillon.

GORGÉE. s. f. (rad. *gorge*). La quantité de liqueur que l'on peut avaler en une seule fois. Prendre une gorgée de bouillon. Boire à petites gorgées.

— Plein la gorge.

— Fauconn. *Donner bonne gorgée à l'oiseau.* Lui donner une bonne portion du gibier qu'il a pris.

GORGELETTE. s. f. (dimin de *gorge*). S'est dit pour Petite gorge.

GORGER. v. a. 1re conj. (rad. *gorge*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous gorgeons. Je gorgeais. Je gorgeai. Que je gorgeasse. Gorgeant.* Soûler, donner à manger avec excès. Gorger quelqu'un de vin et de viandes. Gorger de la volaille.

— Fig. Combler, remplir, surtout en parlant de biens, de richesses. Gorger quelqu'un de biens, le gorger d'or et d'argent.

— Art vétér. Enfler. Les mauvaises eaux gorgent les jambes des chevaux.

— Au jeu. *Gorger le quinola.* Contraindre à le jouer.

— Techn. *Gorger une fusée.* La remplir de composition jusqu'au-dessus de la gorge.

— v. n. Jeu. Au reversi, être forcé de jouer un as ou un quinola, sans faire le reversi.

— se gorger. v. pron. Boire, manger avec excès. Se gorger de boire et de manger. Les bestiaux se *gorgeraient* de topinambours si on leur en donnait à satiété. (Morog.) Le vin et les viandes dont il s'était *gorgé* la veille. (Delille.)

— Se remplir. [illegible] se *gorge* de vapeurs. (La Font.)

— Fig. Avoir en très-grande abondance ce qu'on recherche avidement. Se gorger de butin. Se gorger de richesses. Se gorger d'or, d'argent.

— Au jeu. S'exposer à perdre les deux dernières mains en se laissant forcer à l'entrée.

GORGÈRE. s. f. Mar. Pièce de bois qui prend au sommet de l'étrave et s'avance sous le beaupré.

— Cost. Collet antique dont les femmes se couvraient le cou et la gorge.

Si je vois votre *gorgère*
S'entr'ouvrir, je prends plaisir
De guigner à la légère,
Avec un peu de loisir,
Ce qui se montre à mes yeux. (Des Accords.)

GORGERET. s. m. (du fr. *gorge*). Chir. Nom que l'on a donné à divers instruments employés particulièrement dans l'opération de la taille et dans celle de la fistule à l'anus; ils sont ainsi appelés, parce qu'ils sont creusés en forme de gorge ou de canal étroit.

— Ornith. Nom vulgaire d'une rolle, d'une fourmilière et d'un gobe-mouches.

GORGERETTE. s. f. (rad. *gorge*). Espèce de collerette qui servait à couvrir la gorge des femmes.

— S'est dit dans le sens de Petite gorge.

— S'est dit de la ligature qui attache un bonnet sous le menton des enfants.

— Anc. art milit. S'est dit pour Gorgerin.

— Ornith. Nom vulgaire de la fauvette à tête noire.

GORGERIN. s. m. (rad. *gorge*). Art milit. Pièce de l'armure qui servait autrefois pour couvrir et défendre la gorge et le cou d'un homme d'armes.

— Archit. Partie du chapiteau dorique, au-dessous de l'astragale de la colonne.

— Collier garni de pointes. Témoin maître Mouflar armé d'un *gorgerin*. (La Font.)

GORGET. s. m. Techn. Nom que les menuisiers donnent à plusieurs sortes de rabots dont on se sert pour faire des moulures appelées *gorges.*

GORGETTE. s. f. (dimin. de *gorge*). S'est dit pour Petite gorge.

— Ligature qui passe par-dessous le menton, et s'attache aux deux côtés du bonnet des enfants, pour le tenir plus ferme.

GORGIAS. Rhéteur et sophiste grec, né en Sicile l'an [illegible] av. J.-C., mort l'an 400.

— Platon a donné, sous le titre de Gorgias, le dialogue où il se moque des sophistes et des orateurs, tout en se montrant grand orateur lui-même.

GORGIAS. s. m. Espèce de collet dont les femmes couvraient leur gorge.

GORGIAS, ASE. adj. (rad. *gorge*). Se disait pour Vain, glorieux, qui aime la parure.

— S'est dit subst. pour Amant.

Je fais mes *gorgias* courir,
Fringuer, pomper, [illegible] (Coquillart.)

GORGIASE. s. f. Ancienne danse.

GORGIASEMENT. adv. S'est dit pour Magnifiquement.

GORGIASER (SE). v. pron. 1re conj. S'est dit pour Faire le magnifique; s'enorgueillir; se pavaner. Ils se *gorgiasent* en la nouvelleté. (Mont.) Ainsi me suis-je [illegible], non pour me *gorgiaser* et pomper, mais pour le gré du malade. (Rabel.)

GORGONE. s. f. Myth. Se dit de trois sœurs, Méduse, Euryale et Sthéno, qui n'avaient à elles trois qu'un œil et une dent dont elles se servaient l'une après l'autre; mais c'était une dent plus longue que les défenses des plus forts sangliers: [illegible] et leurs cheveux hérissés de serpents. De leurs seuls regards elles tuaient les [illegible] et même les pétrifiaient. On a dit [illegible] c'étaient des femmes dont le [illegible].

— Se dit [illegible] Méduse.

— La tête de Méduse, [illegible] serpents qui fut placée sur l'égide de Minerve.

— Fig.

Et ses remords sont [illegible]
[illegible] (J. J. Rouss.)

— *Fontaines de gorgone.* [illegible] nommai ainsi des fontaines contenant [illegible] qui jouissait d'une vertu pétrifiante. C'était probablement de l'eau tenant en dissolution [illegible] carbonate acide de chaux.

— Épith. Affreuses, [illegible], horribles, effroyables, [illegible], sanglantes, terribles, barbares, [illegible]. || Périphr. Les filles de Phorcus. [illegible] sœurs.

— Zooph. Genre de polypiers [illegible] gorgonées, [illegible]; [illegible] sont d'une [illegible].

GORGONÉION. [illegible] qui représentait [illegible], des sœurs ou des Furies.

GORGONELLE. s. f. [illegible] de Hollande et de Hambourg.

GORGONIEL [illegible] à une gorgone. [illegible] de l'ordre des [illegible] ayant pour type le genre gorgone.

GORGONOCÉPHALE [illegible] (du gr. γοργώ, [illegible])

[illegible]

monstre. Myth. gr. ... des ...

GORGOU. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau ...

GORIÈRE. ... manches.

GORIS. s. m. ... monnaie qui a cours au Mogol et au Bengale ; elle vaut à peu près deux centimes.

GORKHA. Géogr. Ville de l'Hindoustan, dans le royaume de Népaul. ...

— S'est dit autrefois pour Courant.

... Géogr. Ch.-l. de cant. (Mayenne), 2,350 hab.

GORT. s. m. Philol. Septième lettre de l'alphabet ...

GORTÉRIE. s. f. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance.

GORTÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une gortérie. || GORTÉRIÉES. s. f. pl. Famille de plantes ... des arétoïdées ayant pour type le genre gortérie.

GORTHÉEN. s. m. Hist. relig. Sectateur de Gorthée, ... le Magicien, et dont la doctrine différait fort peu de celle de son maître.

... d'une secte fondée à Boston, en 1636, par Sa... divine, et dont la doctrine se rapprochait de ...

GORTYNIES. s. f. pl. Ant. gr. Fête d'Escu...

GORYTE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des fouisseurs.

GORZE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Moselle), 1,800 hab.

... chien ...

... pour le souverain ...

... re, avoir toujours soif.

... ait de près.

— Syn. simpl. Gorge. || ... affreux, horrible, effrayant, rempli.

De son gosier ... la flexibilité ...

— ... Pensez qu'il enflait le ... qu'il parlait avec emphase. (Eutr.)

— ... pour la voix elle-même. Avoir un beau gosier, un gosier mélodieux, un gosier brillant, un gosier de rossignol.

— Mus. *Coup de gosier*. Seule émission de voix, de son. Lier plusieurs notes d'un seul coup de gosier.

— *Rire à plein gosier*. Rire très-fort. Vous levez vous abstenir d'un ris à plein *gosier*. (Pascal.)

— *Beau gosier*. Personne qui a une belle voix.

— Syn. simpl. Voix. || Epith. Mélodieux, charmant, agréable, rauque, enroué.

— Art vétér. Le mot *gosier* a reçu mal à propos une plus grande extension relativement aux animaux, de manière qu'il désigne non-seulement ce canal musculo-membraneux qui donne passage à l'air pendant la respiration, et ... lors de la déglutition, mais encore ... cartilagineux qui présente l'extrémité supérieure du conduit par lequel l'air aspiré peut sans cesse s'insinuer dans les vaisseaux aériens des poumons et en sortir lors de l'expiration, c'est-à-dire l'extrémité supérieure de la trachée-artère formant le larynx.

— Entom. Espace du dessous de la tête qui est compris entre le trou occipital et la naissance de la lèvre inférieure.

— Ornith. *Gosier* ou *grand-gosier*. Nom vulgaire du pélican.

— Techn. Tuyau de l'orgue par lequel le vent passe du soufflet dans le porte-vent. Le gosier est muni d'une soupape qui permet le passage de l'air, mais qui s'oppose à sa rentrée.

GOSIER. v. n. 1re conj. ... Techn. Se dit de l'eau-de-vie qui, dans la distillation, passe mêlée de vin.

— Pop. Vomir.

GOSLAR. Géogr. Ville industrieuse et commerçante du roy. de Hanovre, autrefois ville libre et impériale : 7,100 hab.

GOSPORT. Géogr. Ville et port d'Angleterre, comté de Southampton ; 11,000 hab.

GOSREAL. s. m. Ornith. Grand oiseau d'Afrique appelé *gabon* par les habitants des rives de la Gambie.

GOSSAMPIN. s. m. (en lat. *gossypium*, ainsi appelé ... le pin, ... une sorte de ... Espèce de fromager, grand arbre de la famille des malvacées, qui croît dans les Indes ...

GOSSAMPINE. s. f. ... pour Cotonnier.

... en entrant dedans.

GOSSEC (François-Joseph). Compositeur de musique, né en 1733, mort en 1829.

GOSSELIES. Géogr. Ville du Hainaut (Belgique) ; 4,400 hab.

GOSSELIN (Pascal-François-Joseph), ... d'ouvrages estimés.

GOSSER. v. n. 1re conj. Railler. || Dire des ... gras et *gosseurs*. (Montaigne.) Pop.

— Qui dit habituellement des menteries. V. GAUSSEUR.

GOSSEYN. s. m. Nom donné à des ermites ou pèlerins indiens qui pratiquent plus sévèrement que les autres les actes de pénitence.

GOSSYPIN, INE. adj. (du lat. *gossypium*, coton). Bot. Dont la surface est cotonneuse, comme le lycoperdon gossypin.

GOSSYPINE. s. f. (du lat. *gossypium*, coton). Chim. Substance que l'on retire du coton ... combustible, insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, ...

GOSSYPIPHORE. adj. des 2 g. (du lat. *gossypium*, coton ...). Bot. ...

GOTE. s. m. (du goth. *Jotun*, géant ; les ... le IIIe siècle av. J.-C. établie dans la Scandi...

sur le Danube vers le IIe siècle de notre ère, et poussée par les Huns, elle envahit l'Europe au IVe siècle et au Ve.

Enfants demi-polis des Normands et des *Goths*
La rime est nécessaire à nos jargons nouveaux. Voltaire.

— S'empl. aussi adject. Peuple goth. Les principaux peuples goths étaient les Visigoths, les Ostrogoths, les Gothons et les Gépides.

— Fig. Barbare.

— On l'a quelquefois employé pour Gothique.

Ennemi des plaisirs dont le goût nous déprave,
Il fait son lit d'un ais, son chevet d'un fagot
Un sac est son habit, son repas une rave
Tous ses meubles n'ont rien que de brut et de *goth* ...

GOTHA. Géogr. Principauté qui fait partie du duché de Saxe-Cobourg-Gotha ; 94,000 hab. || Ch.-l. de la principauté qui porte le même nom ; 15,000 hab.

GOTHARD (SAINT-). Géogr. Une des plus hautes montagnes de Suisse. Les principaux sommets, dont le plus élevé a 3,226 mètres, sont couverts de neiges perpétuelles. Le mont Saint-Gothard offre un des passages les plus fréquentés de la Suisse en Italie. C'est là que le Tessin, la Reuss, le Rhin et le Rhône, prennent leur source.

GOTHEMBOURG. Géogr. Ch.-l. de la préf. du même nom, dans la Gothie (Suède) ; ... hab. || Le gouvernement de ce nom, situé sur le Cattégat ; 150,000 hab.

GOTHICITÉ. s. f. Néol. Qualité de ce qui est gothique. Ce sont de vieux portraits de famille sur lesquels on se plaît toujours à jeter les yeux. La *gothicité* du costume, l'habillement bizarre, le maintien roide et empesé des personnages qu'ils représentent, nous paraissent tout ce qu'il faut pour ... (Madame de Staël.)

GOTHIE. Géogr. Nom que l'on a donné ... Goths ... en douze préfectures. || On a autrefois donné le nom de Gothie à toute la Suède.

GOTHINIEN, IENNE. Géogr. ...

GOTHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *goth* ...). ... qui est fait à l'imitation des Goths. Architecture gothique. Sculptures, ornements gothiques. Église bâtie dans le genre, dans le style gothique. Édifice gothique. Manière gothique. ... philosophie n'a pas encore effacé toutes les traces de la *gothique* barbarie. (Boiste.)

— On dit d'un édifice, d'un tableau, d'un meuble, qu'il *est dans le goût gothique*, pour exprimer qu'il est composé à la manière ...

... elle-même de celle des Grecs, avec l'architecture ... naisons fortuitement opérées par le mélange des peuples, les uns conquérants, les autres conquis, ... siècle, et durant les siècles suivants, jusqu'à ce ... tectures. Ce gothique, primitif en quelque sorte, ... *cien*, se reconnaît à la force et à la lourdeur des ... diverses architectures dans lequel dominent, ... constructions, elle est l'œuvre du génie des ar... romains, semi-orient...

... Les figures sont courtes, vides, anguleuses, ...

... tive et du clair-obscur, une ... objets.

— L'emploi du mot *gothique*, dans les arts, est impropre, puisque le gothique n'a commencé ... depuis la chute de l'empire romain ... époque à laquelle les formes du style grec, ... étaient abandonnées en Europe, jusqu'au moment où elles furent réintroduites dans la construction des édifices. La fin de cette période est peu précise pour ceux qui ne sont point versés dans l'étude des arts ; beaucoup de critiques et d'artistes la prolongent presque jusqu'à nos jours, parce qu'ils comprennent ... Mais le nom de gothique, ... ne sont généralement ... a représenté ... la question ... de *moderne*, elle n'est ni précise ni exacte. Les personnes qui, sans avoir approfondi la théorie de l'art, ... acquis des notions générales, ... quand on la restreint à tous les ... l'art aigu ... constructions d'une longue période du moyen âge. Cette seconde acception, prise à la lettre, ne serait pas plus exacte que la précédente, car il est avéré aujourd'hui que l'apparition des premières voûtes ... Goths qu'aux Huns, aux Vandales, etc.

— Linguist. ... Une des langues de la famille germanique ou ... siècle, en grande partie ...

... d'ornements, dont l'introduction dans l'écriture ... *gothique ancienne* ou *proprement dit* ... Allemands emploient encore aujourd'hui. ... lemands.

— ... queur des Goths. Claude le Gothique.

— ... que de mauvais mots, leurs pensées, en se revêtant d'expressions, prennent toujours un air *gothique*. (P. Roy.)

— ... ridicule.

... moderne. Beau gothique. Gothique ...

— ... tout ce qui s'en rapporte ...

a du gou[illegible] dans cette [illegible] ture, dans [illegible]

— La [illegible] des Goths. [illegible]

— Se dit par opposition à [illegible] et le *go*[illegible]

[illegible]

GOTHIQUE [illegible] s. f. Écriture [illegible] allemande. [illegible]

[illegible] Géogr. V. GOTHIE. || Île de la [illegible]

[illegible] s. f. Bot. Genre de plantes [illegible]

[illegible] Nom d'un peuple goth [illegible] de la Vistule.

[illegible] s. f. Bot. [illegible] de la famille [illegible] de l'Amérique [illegible]

[illegible] s. Ancien peuple de la [illegible]

[illegible]

— [illegible] Nom [illegible]

[illegible]

[illegible] compositeur [illegible] né en 17[illegible], mort en 1797.

[illegible] Géogr. V. GOETTINGEN.

GOTTSCHED [illegible] Célèbre grammairien [illegible] né en 1700 et mort en 176[illegible] [illegible] des poésies médiocres.

GOU. s. m. Bot. Arbre dont les feuilles servent, à Sierra-Leone, pour tanner le cuir. On ignore à quel genre il appartient.

GOUACHE. s. f. (de l'ital. *guazzo*, flaque d'eau, ou de l'all. *wasser*, eau; ou du celt. *gwach*, mol, [illegible]). Peint. Genre de peinture où l'on emploie les couleurs détrempées avec de l'eau mêlée [illegible] et [illegible] toutes les peintures en détrempe [illegible] depuis les décorations [illegible] jusqu'au portrait en miniature [illegible] sous le nom de *gouache* que de petits tableaux de genre, et plus souvent encore des paysages peints de couleurs [illegible] dans l'eau mêlée de gomme. Peindre à la gouache, à gouache. L'usage de la gouache est fort ancien. Paysage à la gouache. L'emploi de la *gouache* donne de la douceur à la peinture et au coloris; elle est fraîche, éclatante et charme la vue par le velouté qu'elle reçoit de la lumière qu'elle absorbe. (Lenoir.)

— Par extens. Petit tableau de genre peint à la gouache. Solide gouache. Gouache estimée. Galerie, cabinet orné de gouaches. Nos peintres français ont produit de très-belles *gouaches*. (Lenoir.)

— Ornith. Ancien nom de la perdrix.

GOUAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Gouailler. || Empl. adjectiv. Personne gouaillée.

GOUAILLER. v. a. 1re conj. Pop. Railler, plaisanter. Gouailler quelqu'un.

— Absol. Aimer à gouailler.

— SE GOUAILLER. v. pron. Se moquer les uns les autres.

GOUAILLERIE. s. f. Pop. Plaisanterie, raillerie, persiflage.

GOUAILLEUR, EUSE. s. Pop. Railleur, mauvais plaisant.

— S'empl. aussi adjectiv. Air gouailleur. Ton gouailleur. Il faut avoir beaucoup d'esprit et une grande supériorité pour prendre et soutenir le ton *gouailleur*. [illegible]

GOUAIS. s. m. Écon. Variété de raisin qui n'est pas [illegible], et qui ne fait pas de bon vin.

GOUALETTE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de la mouette.

— Mar. Sorte de petit bâtiment d'Amérique. C'est la même chose que les goëlettes européennes. V. GOËLETTE.

GOUANCHE. s. des 2 g. Ancien peuple de l'île de Ténériffe; il en était le seul possesseur, lorsqu'au XVe siècle cette île fut soumise à l'Espagne. La race en est aujourd'hui presque entièrement éteinte.

GOUANE ou GOUANIE. s. f. Bot. Genre de plantes des deux [illegible] famille des rhamnées [illegible]

[illegible]

GOU[illegible] entre l'île de la Trinité et l[illegible]

l'Orénoque. C'est un peuple sauvage, habitant sur des palmiers.

GOUAZOUÈTE. s. m. Mamm. Cerf du Paraguay.

GOUAZOUPARA. s. m. Mamm. Cerf du Paraguay, plus petit que le gouazouète, et dont le poil est luisant et mêlé de brun et de blanc.

GOUAZOUPITA. s. m. Mamm. Cerf du Paraguay [illegible] biche [illegible]

GOUAZOUPOUCOU. s. m. Mamm. Chevreuil d'Amérique.

GOUAZOUVY. s. m. Mamm. Cerf du Paraguay.

GOUBISSON. Anc. art milit. Une des formes du *gambeson*. V. GAMBESON.

GOUDA. Géogr. Ville de la Hollande méridionale; 12,000 hab.

GOUDIC-GOUDIC. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau de proie d'Abyssinie, des mouvements et de la position duquel les habitants de ce pays tirent un bon ou un mauvais augure.

GOUDILLE. s. f. V. GODILLE.

GOUDILLER. v. V. GODILLER.

[illegible] Anc. prov. de l'Hindoustan [illegible]

[illegible]

GOUDIMEL ou GOUDIMAL [illegible] né en [illegible] sur la mort d'Henri IV.

GOUDRA. s. f. Anc. art milit. Espèce de fascines goudronnées et enflammées qu'on jetait sur les assiégeants.

GOUDRAN. s. m. Se dit, dans les ports de mer, pour Goudron.

— Art milit. Petite fascine.

GOUDRON. s. m. (de l'ar. *kithran*, poix). Chim. Matière noirâtre, liquide et gluante, que l'on retire, par la combustion et la distillation, des différentes parties des pins et des sapins, lorsque ces arbres sont trop vieux pour donner de la térébenthine [illegible] par l'action [illegible] du charbon. On obtient [illegible] goudron, en distillant [illegible] Produits conduits [illegible] dans la distillation des bois non résineux.

— Mar. Goudron mêlé d'huile de poisson, de suif, etc., qui est d'un grand usage dans la marine pour enduire les bâtiments, les cordages, etc., afin de les préserver de l'humidité. Pour en faire usage, on a besoin de le faire chauffer, afin d'en faire évaporer une partie de l'huile essentielle qu'il contient, et de le réduire en brai gras, substance que l'on obtient plus vite en ajoutant au goudron chaud un peu de résine. Quelquefois même on le fait plus brièvement en distillant le goudron [illegible] Faire chauffer du goudron. [illegible]

— *Goudron minéral*. [illegible] le bitume ou l'asphalte. On appelle ainsi plusieurs produits naturels [illegible]. On donne aussi ce nom au goudron qu'on retire de la houille, par distillation à vase clos.

— Pharm. *Eau de goudron*. Eau dans laquelle on a fait macérer du goudron, et que l'on emploie comme excitant des membranes muqueuses.

— Techn. Mastic que l'on emploie pour fermer hermétiquement les bouteilles de verre bouchées en liége, afin d'empêcher, soit l'entrée de l'air, soit l'évaporation de quelques substances qu'elles contiennent. [illegible]

[illegible]

— Papet. *Papier goudron*. V. PAPIER.

GOUDRONNAGE. s. m. Mar. Action de goudronner; d'étendre du goudron sur de la toile, du fil de caret, des cordages, et généralement sur tout ce qui réclame le concours de cette production végétale.

GOUDRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Goudronner. S'empl. adjectiv. [illegible]

— [illegible] V. GAL[illegible]

GOUDRONNER [illegible]

[illegible]

GOUÉMON. s. m. Bot. V. GOËMON.

GOUÈRE. s. m. Art culin. Nom d'une espèce de gâteau.

GOUET. s. m. Bot. V. ARUM. || Agric. V. GOET. || Techn. V. GOUÉ.

GOUÈTRE. s. m. [illegible] V. GOITRE.

GOUFFÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des caryophyllées, fondé sur une seule espèce [illegible] des environs de Marseille.

GOUFFRE. s. m. (du lat. *gurges*). Tournoiements d'eau, formés dans la mer, par l'action de plusieurs courants opposés, qui engloutissent tout ce qui se trouve dans leur voisinage, et rendent ensuite ce qu'ils ont englouti. Gouffre profond, épouvantable. Dans les endroits de la rivière où l'eau tournoie, il y a d'ordinaire un gouffre. Tomber dans un gouffre. Le plus grand *gouffre* que l'on connaisse est celui de la mer de Norwége. (Encycl.) En certains endroits, leurs eaux trop abondantes ne trouvant pas d'issues dans la plaine, se précipitent tout à coup dans des *gouffres* profonds. (Barth.) Platon, sur qui les grands objets faisaient toujours une grande impression, semblait attacher son âme sur les *gouffres* que la nature a creusés au fond des mers. (Id.)

[illegible]

— [illegible] peut se perdre [illegible]

— Même [illegible]

Cette fausse clarté dont il les éblouit
Les plonge dans un *gouffre* et puis s'évanouit. [illegible]

— Fig. et poét. Les gouffres des mers, de l'onde. Les gouffres de l'enfer, du Ténare, de l'Averne. Il souffle, et de la mer tarit le *gouffre* immense. (L. Rac.)

Le bord fuit; devant nous s'étend la mer profonde,
Partout les cieux, partout les noirs *gouffres* de l'onde.
(DELILLE.)

Près d'Œdipe et de moi, je voyais des enfers
Les *gouffres* éternels à mes pieds entr'ouverts. (VOLT.)

— Se prend quelquefois pour l'Enfer.

Près de ce *gouffre* horrible, épouvantable,
Lieu de douleur, où le triste coupable, etc. (J. B. ROUSS.)

— [illegible] sombre et profond.

De ces gouffres sortaient [illegible]
[illegible] dévorés au trépas.

— Géogr. Cavité naturelle, [illegible] profondeur, d'une profondeur ou capacité [illegible] incommensurable, et qui reçoit au [illegible] s'échapper quelque liquide ou fluide élastique. Les volcans sont des gouffres de feu. Pascal était tombé, sur la fin de ses jours, dans une mélancolie si profonde, que son cerveau en parut dérangé. Il s'imaginait voir continuellement, à son côté gauche, un *gouffre* dont il détournait la vue, dans la crainte d'y être précipité. (***) Les *gouffres* bouillonnants que recèle l'Etna. (L. de Lancival.)

[illegible] Tout à coup à leurs yeux
S'ouvre un *gouffre* profond, immense, épouvantable.
(DELILLE.)

— Fig. et style sout. S'applique aussi à la durée, au temps. Le gouffre de l'oubli. Le [illegible] du passé. Le gouffre des temps [illegible] gouffre de l'éternité. Une fatale révolution entraîne tout dans les abîmes de l'éternité: les siècles, les générations, les empires, tout va se perdre dans ce *gouffre*; tout y entre et rien n'en sort. (Mass.) Le calme où nous nous croyons le plus en sûreté, si Dieu ne nous y soutient, devient lui-même le *gouffre* qui nous voit périr sans ressource. (Id.) Le temps qui a fui ne revient pas, car le passé est un *gouffre* d'où l'on ne peut rien retirer. (De Juss.) Les plantes tombent dans le *gouffre* éternel de l'oubli. (Volt.)

Loin de la sphère où grondent les orages;
Loin des soleils, par delà tous les cieux,
S'est élevé cet édifice affreux
Qui se soutient sur le *gouffre* des âges. [illegible]

— Fig. Toutes les choses qui [illegible] frais, des sacrifices, [illegible] sont des gouffres [illegible] sans [illegible] nos armées et nos trésors. [illegible] devint un *gouffre* qui engloutissant [illegible] l'argent de la France. (Volt.)

— *C'est un gouffre que cet homme-là.* Se dit en parlant d'un grand dissipateur.

— Grand nombre de malheurs, de misères, de chagrins qui accablent à la fois une personne, une famille, etc. Dans quel gouffre d'horreurs cet événement nous a plongés! Tomber dans un gouffre de malheurs, dans un gouffre de misères. Je [illegible] fut trop faible pour sortir [illegible]

[illegible]

— Affreux, effroyable [illegible]

[illegible], inaccessible, immense, vaste, large, ouvert, béant, entr'ouvert, tonnant, bruyant, enflammé, bouillonnant, sinueux, tortueux.

— Syn. comp. GOUFFRE, ABÎME. L'*abîme* traîne l'idée d'une profondeur [illegible] le *gouffre* [illegible] reproche.

GOUGE. s. f. [illegible] Outil [illegible] en forme de [illegible] pour creuser [illegible] des menuisiers [illegible] plusieurs grosseurs qui sert aux arquebusiers à creuser des trous dans du bois. [illegible] avec lequel ils creusent leurs bassinets. || Ciseau à deux biseaux concaves [illegible] des charpentiers à faire des cannelures et des rivures dans le bois. || Petit poinçon de fer rond par en haut, tranchant par en bas, avec lequel on découpe et festonne le fer-blanc. || Outil [illegible], taillant par le bout, dont se servent les tourneurs [illegible] les plombiers [illegible]

[illegible]

— S'est dit pour Femme de mauvaise vie.

La belle dame devint rouge
De honte qu'on l'eût traité gouge;
Mais d'être par nécessité,
Ce n'est qu'un peu l'avoir été. [illegible]

|| Cependant il se prenait quelquefois pour une femme ou une fille en général. En Languedoc, *gouge* se prenait seulement pour servante [illegible] Scarron l'a employé en parlant des déesses.

Là dessus une perdrix rouge
Des pieds de la céleste *gouge*
[illegible]

GOUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Gouger. || Empl. adjectiv. Ouvrage gougé.

GOUGER. v. a. 1re conj. [illegible] un [illegible] la gouge [illegible] Commencer un trou avec la gouge. || Travailler avec la gouge.

— SE GOUGER. v. pron. Être gougé.

GOUGÈRE. s. f. Art culin. Espèce de [illegible] qui se fait avec du fromage blanc, [illegible] œufs et de la mie de pain.

GOUGETTE. s. f. (diminut. de *gouge*). Techn. Petite gouge.

GOUGOULANE. s. f. Bot. Variété de banane.

GOUIN. s. m. Mar. [illegible] d'une mauvaise tenue.

GOUINE. s. f. (de l'anc. [illegible], qu'on [illegible] reine, [illegible] par [illegible] en Angleterre, [illegible] ou du [illegible] Bas et injur. Coureuse, femme de [illegible] C'est [illegible] gouine. [illegible]

— Dans l'origine, ce [illegible] une jeune fille honnête.

GOUJARD. s. m. [illegible] d'un ouvrier [illegible] blantier.

GOUJAT. s. m. (pr [illegible]; du lat. *galearius*, fait de *galea*, casque, parce qu'ils portaient le casque de l'homme d'armes). Autrefois valet d'armée dans le moyen âge. On donna le nom à des domestiques chargés dans les armées d'entretenir les objets d'habillement des soldats, leurs habitations, de préparer leur manger. Quelquefois ces domestiques étaient armés. Les goujats de l'[illegible] même rang. (Mme du Deffand.)

[illegible]

— [illegible] ment [illegible] militaires [illegible] France, une grande partie [illegible] passa dans leurs rangs [illegible] dans les provinces les plus grands désastres.

— Manœuvre qui sert les maçons.

— Terme de mépris [illegible] sert quelquefois pour désigner la classe la plus grossière du peuple.

[illegible]

GOUJER v. a. 1re conj. Mar. [illegible] sur la [illegible] d'un [illegible] autre pièce de bois.

GOUJON. s. m. [illegible] Ichthyol. Genre de petits poissons blancs [illegible] rent n'ont qu'une seule espèce. Pêcher du goujon. Un plat de goujons. Goujons frits. Goujon à l'étuvée.

Du goujon.
C'est bien là le coucher d'un heron. (La Font.)

— *Goujon de mer.* Poisson noir du golfe [illegible] bovie.

— Ce mot, pour les personnes du monde, [illegible] souvent synonyme de petit poisson.

— Fig. et fam. *Faire avaler le goujon* [illegible] d'un [illegible] Faire tomber quelqu'un dans un piège. Faire croire à quelqu'un par plaisanterie, par malice, une chose qui n'est pas [illegible].

[illegible]

— Techn. Cheville de fer qui sert à lier les pièces de certains ouvrages. [illegible] Assembler des planches avec des goujons. || Morceau de bois rond qu'on met dans [illegible] pour les faire assembler. [illegible] carrosses. | Axe sur lequel tourne la poulie. || Le goujon sert aussi à réunir les deux parties d'une charnière en passant dans leur [illegible] est alors ordinairement rivé à ses deux extrémités, pour empêcher que le mouvement de la charnière ne le fasse sortir de sa position. | Ciseaux de sculpteur.

GOUJON (Jean). Sculpteur et architecte, né à Paris au commencement du XVIe siècle, est regardé comme le restaurateur de la sculpture en France. La plus belle de ses statues est une [illegible]. C'est à lui qu'on doit la fontaine des Innocents, et une partie des bas-reliefs du Louvre. Il fut tué le jour de la Saint-Barthélemy, en 1572, parce qu'il était protestant.

GOUJONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Goujonner. S'empl. adjectiv. Bois goujonné.

GOUJONNER. v. a. 1re conj. (rad. *goujon*). Mar. et charp. Fixer une pièce de bois à une autre au moyen d'un goujon.

— SE GOUJONNER. v. pron. Être assemblé avec des goujons. Ces planches se goujonnent mal.

GOUJONNIER. s. m. Pêch. Petit épervier dont les mailles sont très-serrées.

GOUJONNIÈRE. s. f. (de *goujon*, parce qu'elle ressemble à un goujon par le dos). Ichth. Nom vulgaire de l'espèce qui sert de type au genre gremille.

GOUJURE. s. f. Mar. Cannelure creusée dans la caisse d'une poulie pour recevoir l'estrope, et autour d'un cap de mouton où passent les haubans. || *Goujure de chouquet.* Entaille faite aux bords par où passe la grande étague.

GOUL. s. m. Sorte d'ablution des musulmans, qu'ils emploient lorsqu'ils ont rendu le devoir conjugal, ou qu'ils ont eu quelques pollutions nocturnes.

GOULAM. s. m. Relat. Nom que les Perses donnent à des esclaves ou fils d'esclaves de toute nation qu'ils font servir à la guerre.

GOULAN. s. m. Chronol. Nom du huitième mois des Curdes.

GOULDEN. s. m. (pr. *goul-denn*; de l'all. *gulden*, florin). Métrol. Monnaie de Suisse, qui vaut environ 2 francs.

GOULDRAN ou **GOUTTRAN.** s. m. Liqueur claire et grasse qui découle du tronc des vieux pins. On l'appelle aussi *eau liquide* et *goudron*.

— *Goudron zopissa*, ou *poix navale*. Vieux goudron qui a servi à calfater les vaisseaux.

GOULE. s. f. Myth. or. Espèce de génie femelle qui mange les cadavres. Les goules habitent des pauvres cavernes ou des lieux sombres [illegible] mortels. Les magiciens peuvent les évoquer, et les appeler à leur aide [illegible].

GOULE. s. f. (du lat. *gula*). S'est dit pour Gourmandise.

GOULÉE. s. f. (du lat. *gula*, bouche). Grosse bouchée. Je me [illegible] le tout ce qu'il m'a appris, dit-il, depuis la première jusqu'à la dernière *goulée* de tabac. (Gozlan.) Ce marchand ma [illegible] prendre sa *goulée* soir et matin. (La Font.)

— Ce terme est bas, et ne se dit guère qu'en parlant d'un homme qui mange avidement de gros morceaux. N'en faire qu'une goulée.

— Prov. et fig. *Brebis qui bêle perd sa goulée.* Quand on parle beaucoup à table, on perd le temps de manger. || En parlant beaucoup, on perd le temps d'agir.

GOULEHO. Myth. Le génie de la mort, selon la croyance des habitants des îles des Amis.

GOULET. s. m. (du lat. *goula*, bouche). Se disait pour Cou d'une bouteille ou de quelque autre vase dont l'entrée est étroite. On dit aujourd'hui *goulot*.

— Par anal. Mar. Entrée étroite ou tortueuse d'un port, d'une rade. On n'entre dans ce port que par un goulet. Le goulet de Brest rend l'entrée de la rade très-difficile.

— Art milit. Ouverture dans laquelle on met la fusée d'une bombe, et qui est nommée plus généralement l'*œil* de la bombe.

— Pêch. Espèce d'entonnoir que l'on met à l'entrée des filets en manche et des nasses, pour que le poisson, qui y est entré librement, n'en puisse pas sortir.

GOULETTE. s. f. (du lat. *gula*, bouche). V. GOULOTTE.

— Géogr. Canal qui fait communiquer le lac de Bocal avec la Méditerranée, et qui forme le port de Tunis, en Barbarie.

— GOULETTES. s. f. pl. Pierres plates dont on garnit le fond des fours à chaux, où l'on brûle du charbon de bois.

GOULIAFRE. s. m. (ét. lat., *gula*, bouche; *asper*, âpre). Pop. Gourmand qui mange avidement et malproprement. Un gouliafre. Un vrai gouliafre.

— S'emploie quelquefois adjectiv. Enfant gouliafre.

GOULIFER. s. m. Anc. cout. Celui qui fait les arpentages et les mesurages.

GOULIN. s. m. Ornith. Oiseau du genre mainate.

GOULIS. s. m. Syn. de Flaque d'eau aux environs de Toul.

GOULOFFO. s. m. Agric. Les feuilles qui entourent l'épi de maïs se nomment ainsi dans le midi de la France.

GOULOT. s. m. (du lat. *gula*, bouche). Cou d'une bouteille, d'une cruche, ou de quelque autre vase dont l'entrée est étroite. Goulot cassé. Goulot trop large. Bouteille qui a le goulot cassé.

— Art milit. V. GOULET.

— Pêch. V. GOULET.

GOULOTTE. s. f. (du lat. *gula*, bouche). Petite rigole taillée dans la surface supérieure de la cimaise d'une corniche pour l'écoulement des eaux de pluie par les gargouilles.

— Petit canal de pierre ou de marbre, qui a une pente douce, et qui est interrompu de distance en distance par de petits bassins, ou les eaux tombent en cascade quand la goulotte est sur un plan incliné, et d'où elles s'élancent en petits jets, si le plan est horizontal. En ce sens, on dit aussi *goulette*.

GOULU, UE. adj. (du lat. *gula*, gueule). Qui aime à manger, et qui mange d'ordinaire avec avidité. Homme extrêmement goulu. Le loup est un animal goulu. Le canard est un oiseau très-goulu.

— Fig. Avide.

Chacun n'a pas cette amitié *goulue*
Qui n'en veut que pour soi. (Molière.)

— Hortic. *Pois goulu.* Espèce de pois dont on mange les cosses, quand elles sont vertes et tendres.

— Ornith. Se dit du cormoran, de la mouette, et d'autres oiseaux qui avalent le poisson avec avidité.

— GOULU, UE. s. Celui, celle qui aime à manger, qui mange avec avidité.

— Ichthyol. *Le goulu de mer.* Le requin.

— Mamm. Animal sauvage de Laponie et de Moscovie, fort noir et luisant.

GOULUES. s. f. pl. Serrur. Sorte de tenailles dont les mâchoires ont l'intérieur concave.

GOULUMENT. adv. (rad. *goulu*). Avidement. Manger goulument. Avaler goulument. Les loups mangent *goulument*. (La Font.)

GOUMÈNE. Mar. V. GOMÈNE.

GOUMIER. s. m. Conchyl. Coquille du Sénégal.

GOUNA. s. m. Gramm. sanscr. Espèce de crément qui consiste dans un *a* bref, préposé dans certains cas aux voyelles de la langue sanscrite. Le gouna change *i* en *ê*, *u* en *ô*, etc.

GOUNIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Gounifier. S'empl. adjectiv. Mot gounifié.

GOUNIFIER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend deux *i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je gounifie*, etc., *nous gounifiions*, *vous gounifiiez*, etc. Gramm. sanscr. Affecter d'un gouna.

— SE GOUNIFIER. v. pron. Recevoir un gouna.

GOUNJA-TICQUOA. Relat. L'Être-suprême chez les Hottentots.

GOUPI. s. m. Bot. Genre de la famille des rhamnoïdes, comprenant deux espèces de Cayenne.

GOUPIL. s. m. (du lat. *vulpes*, renard). Se disait pour Renard.

Le *goupil* c'est ainsi qu'on nommait un renard,
Au bon vieux temps de Charlemagne; (Pilon.)

— Prov. *A goupil endormi rien ne chet en la gueule.* Le bien ne vient pas à ceux qui l'attendent en dormant.

GOUPILLAGE. s. m. S'est dit pour Subtilité, finesse.

GOUPILLE. s. f. (pr. *gou-pi-ie*; du lat. *cuspicula*, dimin. de *cuspis*, pointe). Techn. Petite fiche, petite cheville de laiton ou d'autre métal, dont on se sert pour arrêter quelques parties d'une montre. || On se sert aussi de goupilles pour fixer le canon du fusil sur le bois. || Cordages à l'aide desquels on suspend entre deux charrettes, des poutres ou autres fardeaux. || Petit morceau de cuir, mis au bout d'une cheville pour qu'elle ne s'échappe point. || Sorte de languette en fer plat, qui se sépare, s'ouvre en deux, pour, après avoir été enfoncée dans le bout d'une cheville soudée, être déployée pour maintenir la cheville dans les pièces de bois qu'elle traverse.

— Se disait pour Femelle du renard.

GOUPILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Goupiller. S'empl. adjectiv. Ouvrage goupillé.

GOUPILLER. v. a. 1re conj. (pr. *gou-pi-ié*; rad. *goupille*). Garnir de goupilles. Goupiller la cage d'une montre.

— S'est dit pour Se cacher, fuir, faire le poltron.

— SE GOUPILLER. v. pron. Être goupillé.

GOUPILLEUR. s. m. (pr. *gou-pi-ieur*). Se disait pour Chasseur de renards. || Valet ou officier de chasse chargé plus particulièrement de ce qui concerne la chasse au renard.

GOUPILLON. s. m. (pr. *gou-pi-ion*; du fr. *goupil*, renard, à cause de la ressemblance du goupillon avec la queue de cet animal). Aspersoir, petit bâton au bout duquel il y a des soies de cochon, et qui sert à l'église pour prendre de l'eau bénite, et pour la répandre sur les objets qu'on bénit, ou la présenter à quelqu'un. Prendre de l'eau bénite avec un goupillon. Asperger avec un goupillon. Périsse plutôt encore un million d'hommes, dira une vieille comtesse de province, que je ne perde l'eau bénite de mon curé au bout de son *goupillon*. (Le prince de Ligne.)

— Instrument destiné au même usage, qui consiste en une boule de métal creuse, percée de petits trous, et placée au bout d'un manche de même métal ou de bois. Présenter, répandre de l'eau bénite avec un goupillon d'argent.

— Techn. Grosse brosse que les cartiers trempent dans la colle pour coller les quatre feuilles de papier qui servent à fabriquer les cartes. || Bâton dont le bout est garni en travers de plusieurs brins de soie de cochon, et dont les chapeliers se servent pour arroser le bassin et la feutrière, lorsqu'ils travaillent à feutrer leurs chapeaux. || Petit bâton garni, par le bout, de soies de cochon passées en divers sens, et dont on se sert pour nettoyer les pots, les bouteilles, etc.

— Se disait pour Queue de renard.

GOUPILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Goupillonner. S'empl. adjectiv. Objet goupillonné.

GOUPILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *gou-pi-io-né*; rad. *goupillon*). Nettoyer avec un goupillon.

— SE GOUPILLONNER. v. pron. Être goupillonné. C'est ainsi que se goupillonnent les bouteilles.

GOUPILLONNURE ou **GOUPILLURE.** s. f. (pr. *gou-pi-io-nu-re*; *gou-pi-iu-re*). Agric. État de faiblesse de la vigne, provenant de la mauvaise nature de la couche inférieure du sol.

GOUR. s. m. (du lat. *gurdus*, lent, paresseux) Eaux et for. Trou que la chute d'eau fait à l'extrémité de la chaussée d'un étang. || Creux plein d'eau dans les rochers, au pied des arbres, au bord des rivières.

GOURA. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des sylvains, famille des colombiens, ne renfermant qu'une seule espèce des archipels indiens et de la Nouvelle-Guinée. || adj. *Noix goura.* Noix du goura. Les cadeaux consistaient en bière du pays, en cocos, en noix *gouras*, en citrons, en yams ou en riz. (Alb. Mont.)

— Cost. V. GORRA.

— Instrument de musique des Hottentots, le même que le gomgon.

GOURABE ou **GOURABLE.** s. f. Mar. Barque de commerce employée dans les Indes orientales. Il y en a qui sont armées en guerre. Le devant est pointu, et l'arrière gros et élevé.

GOURAME. s. m. Ichthyol. Espèce du genre osphronème.

GOURAS (Jean). Général grec qui se distingua pendant la guerre de l'indépendance. Il est mort en 1826.

GOURBET. s. m. Agric. Nom du roseau des sables dans le Médoc, où il sert à couvrir les chaumières.

GOURBIAGE ou **GOURBILLAGE.** s. m. Mar. Action de gourbiller.

GOURBILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Gourbiller. S'empl. adjectiv. Trou gourbillé.

GOURBILLER. v. a. 1re conj. (pr. *gourbi-ié*). Mar. Évaser l'entrée d'un trou pour y loger la tête du clou ou de la cheville qu'il doit recevoir.

— SE GOURBILLER. v. pron. Être évasé.

GOURD, OURDE. adj. (du lat. *gurdus*, lent, paresseux). Qui est devenu comme perclus par le froid; se dit surtout des mains. Avoir les mains gourdes, les doigts gourds. Les mains, je les ai si *gourdes*, que je ne sais pas écrire seulement pour moi. (Montaigne.)

Être sa femme et dire au pointre rigé,
Et témoigner qu'il n'avait les bras *gourds*. (La Fontaine.)

— Fig. et fam. *Il n'a pas les mains gourdes.* Se dit d'un filou. || Par extens. D'un homme âpre au gain. Les moines n'ont point les mains *gourdes* à acquérir les biens des familles par donations et testaments (Guy-Patin.)

— Agric. *Blé gourd.* Celui qui est gonflé par l'humidité.

GOURDE. s. f. (de l'espagn. *gordo*, gros, épais). Métrol. Monnaie d'argent, qu'on nomme plus ordinairement *piastre*. On disait aussi *piastre gourde*. La *gourde entière* vaut à la Martinique 9 livres 15 sous, à la Guadeloupe, 10 livres. La *gourde percée*, en usage à la Guadeloupe vaut 9 livres. Il faut remarquer que ces monnaies ont aux colonies, relativement aux espèces ayant cours en France, une valeur intrinsèque moindre de deux cinquièmes. La livre coloniale ne vaut que 60 centimes.

GOURDE. s. f. (du lat. *cucurbita*, courge; on a dit autrefois *gougourde*), Calebasse, courge séchée et vidée, dont les soldats, les pèlerins, etc., se servent pour porter de l'eau, du vin ou quelque autre besoin. Avoir sa gourde pleine.

Oh! oh! dit-il, je saigne! et que serait-ce donc
S'il fût tombé de l'arbre une masse plus lourde,
Et que ce gland eût été *gourde?* (La Font.)

— Bot. Variété du genre courge, nommée aussi Calebasse.

— Chir. Hydrocèle composée de deux tumeurs inégales en volume.

— Bas. Menterie. Ne l'écoutez pas, c'est une gourde qu'il vous conte là.

GOURDIN. s. m. (de l'ital *cordino*, corde qui sert à châtier la chiourme). Pop. Gros bâton court. Des coups de gourdin. Donner des coups de gourdin. Être armé d'un gourdin. Il a pris un *gourdin* d'une taille..... (Hauteroche.)

— Mar. Bout de feuillard dont on se servait autrefois pour corriger les forçats. On a conservé ce nom pour désigner un bout de corde, dont on menace de frapper un mauvais matelot. || Nom donné par les marins de la Méditerranée aux petits bordages qui servent à enverguer une voile sur son antenne.

— Métrol. Quart de piastre.

GOURDINÉ, ÉE. part. pass. du v. Gourdiner. S'empl. adjectiv. Personne gourdinée. Chien gourdiné.

GOURDINER. v. a 1re conj. (rad. *gourdin*). Bas. Donner des coups de gourdin. Bâtonner.

— SE GOURDINER. v. pron. Se donner mutuellement des coups de bâton.

GOURDINIÈRE. s. f. Anc. mar. Nom d'une manœuvre des galères qui pend du mât de trinquet, où elle est attachée par un cordage qu'on appelle *mère de gourdinière*.

GOURDIR. v. a. 2e conj. S'est dit pour Devenir gourd.

GOURDON. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Lot); 5,300 hab.

GOURE. s. f. (de l'ar. *gharra*, tromper) Pharm. Toute drogue falsifiée.

— Pas. Attrape.

GOURÉ, ÉE. part. pass. du v. Gourer. S'empl. adj. Personne gourée.

GOUREAU. s. m. Hortic. Espèce de grosse figue violette et longue.

GOURER. v. a. 1re conj. (rad. *goure*). Comm. Falsifier des drogues.

— Fig. et pop. Tromper. Se laisser gourer

— SE GOURER. v. pron. Se tromper.

— v. récip. Se tromper mutuellement.

GOUREUX, EUSE. s. (rad. *goure*). Celui, celle qui falsifie les drogues.

— Pop. Celui, celle qui trompe dans un petit commerce, dans un échange. Ne faites pas de marché avec lui, c'est un goureur.

— Petit épicier ambulant qui court les campagnes pour y vendre du poivre, du gingembre, et autres drogues qui sont falsifiées.

GOURGALLE. s. m. Crust. Un des noms vulgaires du crabe pagure.

GOURGANDINE. s. f. (de l'ar. *gharra*, tromper). Très-fam. Coureuse, femme de mauvaise vie. C'est une franche gourgandine. Dans certains bals de Paris, on rencontre beaucoup plus de *gourgandines* que d'honnêtes femmes. (J. L.)

— Ancien habillement à l'usage des femmes.

Enfin la *gourgandine* est un riche corset
Entr'ouvert par devant à l'aide d'un lacet
Et comme il rend la taille et moins belle et moins fine
On a cru lui devoir le nom de *gourgandine*. (Boursault.)

— Conchyl. Coquille du genre vénus, sur laquelle on a établi le genre mérétrice.

GOURGANE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une petite fève de marais qui est d'une [illegible] qualité. On s'en sert aussi pour la nourriture des bestiaux et pour servir d'engrais. En Amérique, on torréfie les gousses et [illegible] une sorte de café et de [illegible]. Les jeunes gousses et les jeunes pousses se mangent préparées comme les épinards. La tige fournit une bonne filasse.

— Nom que les marins donnent aux fèves sèches embarquées en provision pour les soupers et diners maigres des équipages.

GOURGO. s. m. Nom qu'on donne, dans les Cévennes, à des réservoirs destinés à l'irrigation des terres.

GOURGON. s. m. Anc. art. milit. Espèce de dard ou de flèche.

GOURGOSSIER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Murmurer, [illegible].

GOURGOURAN. s. m. Comm. Étoffe de soie des Indes, [illegible] plus forte en chaîne et en trame.

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille du genre cône.

GOURIEL. Géogr. Province méridionale de la Géorgie, gouvernée par un prince dépendant de la Russie, 50,000 hab.

— s. m. Titre du prince qui gouverne le Gouriel.

GOURIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Qui est du Gouriel. Un Gourien. Une Gourienne. || Qui appartient au Gouriel ou à ses habitants.

GOURIN. Géogr. Ch.-l. de cant. (Morbihan). 3,800 hab.

GOURLU. s. m. Sorte d'ablution en usage chez les Turcs.

GOURMADE. s. f. (du celt. *gwr*, coup, action de frapper.) Coup de poing. Donner deux ou trois gourmades. Une gourmade dans les dents, sur le nez. Fam.

Je ne sais qui c'est, mais qu'avec une *gourmade*
Ma main de ce drôle ne venge la bravade. (Mol.)

GOURMADÉ, ÉE. part. pass. du v. Gourmader. S'empl. adjectiv. Personne gourmadée.

GOURMADER. v. a. 1re conj. (rad. *gourmade*). Battre à coups de poing.

— SE GOURMADER. v. pron. Se donner des coups de poing.

GOURMAND, ANDE. adj. (du pers. *khourmand*, ou du celt. *gormant*). Qui mange avec avidité et avec excès. Être extrêmement gourmand. Femme gourmande. Oiseau gourmand. Le brochet est un poisson fort gourmand. Personne gourmande. En fait de louanges, la vanité dit comme cet enfant *gourmand:* Donnez-m'en trop. (Grouvelle.)

— Qui aime à manger et à faire bonne chère, gourmet.

On dit à ce sujet qu'un monarque *gourmand*,
De ce breuvage noir, qu'on lui dit excellent,
Voulut goûter un jour. (Berchoux.)

Les connaisseurs *gourmands* du lièvre font grand cas,
C'est un régal exquis pour quiconque [illegible]. (Fr. de Neufchateau.)

— Hortic. *Branches gourmandes.* Branches d'un arbre fruitier, formées de l'année, qui poussent avec trop de vigueur, et qui, ne devant pas porter de fruit, absorbent inutilement la nourriture des autres branches.

— Pharm. *Pilules gourmandes.* Pilules composées d'aloès succotrin, de mastic, de roses rouges et de sirop d'absinthe. Elles sont stomachiques et excitent l'appétit, ce qui leur a fait donner le nom qu'elles portent.

GOURMAND, ANDE. s. Celui, celle qui mange avec avidité et avec excès. C'est un gourmand, un vilain gourmand, une grosse gourmande. L'âme d'un *gourmand* est toute dans son palais; il n'est fait que pour manger. Dans sa stupide incapacité, il n'est à sa place qu'à table. Il ne peut juger que des plats; laissons-lui cet emploi. (J.-J. Rouss.) Le *gourmand* est sujet aux migraines, aux coliques, aux gastrites, et, bravant ces maux, il meurt le plus souvent d'indigestion ou d'apoplexie. (Csse de Bradi.)

— Gastronome. Les gourmands recherchent beaucoup ce mets. Réunion de gourmands. L'Almanach des gourmands. Un véritable *gourmand* ne se fait jamais attendre. (Gr. de la Reynerie.)

— Hortic. Branche gourmande. La production des *gourmands* est un effort que fait la nature contrariée par l'homme, pour reprendre ses droits. (Thouin.)

— Syn. comp. GOURMAND. GOINFRE. GOULU. GLOUTON. Le *gourmand* aime à manger et à faire bonne chère. Le *goinfre* se gorge de tout assez indistinctement. Le *goulu* mange avec tant d'avidité, qu'il avale plutôt qu'il ne mange. Le *glouton* mange avec un bruit désagréable et avec tant de voracité, que tout a bientôt disparu devant lui.

GOURMANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Gourmander. S'empl. adjectiv. Personne gourmandée. Passions gourmandées.

— Art culin. *Un carré de mouton gourmandé de persil.* Garni de persil.

GOURMANDEMENT. s. m. S'est dit pour Gourmandise, gloutonnerie.

GOURMANDEMENT. adv. D'une manière gourmande. Et ne doit une femme avoir toujours les yeux si *gourmandement* fichés sur le devant de son mari, qu'elle n'en puisse voir le derrière, quand besoin est. (Montaigne.) Inusité.

GOURMANDER. v. a. 1re conj. (rad. *gourmand*). Réprimander avec dureté, avec des paroles dures et impérieuses. Gourmander quelqu'un. Il le gourmande comme s'il était un valet. Il gourmande tout le monde. Gourmander la paresse de quelqu'un. Les hommes ne se méprennent pas sur le cœur de ceux qui les *gourmandent.* (Géruzez.)

Contentez-vous de quel... un père dans Térence
Vient d'un fils amoureux *gourmander* l'imprudence (Boileau.)

. . . Quand Juvénal
Gourmandait en courroux tout le peuple latin. (Id.)

Je représente un père austère et sans faiblesse,
Qui d'un fils libertin *gourmande* la jeunesse. (Piron.)

— Blâmer, critiquer. Les philosophes chagrins accusent et gourmandent sans cesse la nature. Moi, la plume à la main, je *gourmande* les vices (Boil.) Il faut obéir à la nature et ne la pas *gourmander.* (Volt.)

Le fier Turnus lui seul garde une âme intrépide,
Et *gourmande* des siens la faiblesse timide. (Delille.)

— Delille a dit aussi hardiment qu'heureusement : *Gourmander* sans relâche un terrain paresseux.

— Dompter, soumettre. L'avare est aux richesses, non elles à lui, et il est dit avoir des biens, comme la fièvre, laquelle tient et *gourmande* l'homme, non lui elle. (Charron.)

Un orage terrible aux yeux des matelots,
C'est Neptune en courroux qui *gourmande* les flots (Boileau.)

Et sa voix menaçante, et ses épais sourcils,
Gourmandaient les autans, repoussaient les nuages,
Et dans leurs noirs cachots enchaînaient les orages (Fayolle.)

— Contenir.

L'or couvre leur harnais, et leur fierté farouche
Obéit au frein d'or qui *gourmande* leur bouche (Delille.)

— Réprimer. Gourmander son imagination.

La vertu, qui n'admet que de sages plaisirs,
Semble d'un ton trop dur *gourmander* nos désirs. (L. Racine.)

— Fig. *Gourmander ses passions.* S'en rendre maître, les tenir assujéties à la raison.

— Manég. *Gourmander un cheval.* Le manier rudement de la main.

— Hortic. Couper les branches gourmandes.

— Art culin. Larder ou garnir un morceau de mouton.

— Manger en gourmand, en gourmet.

— Fig. Dévorer avec avidité. Il aiguisait ma faim, ne me laissant qu'à la dérobée *gourmander* ces livres. (Mont.) Prélats, qui gorgés de richesses, *gourmandent* le pain de Dieu. (Pasq.)

— SE GOURMANDER. v. pron. Hortic. Se nuire, se gêner. Il faut laisser assez d'espace entre les arbres pour qu'ils puissent croître sans se gourmander.

— Art culin. Être garni de persil. C'est ainsi que ce morceau doit se gourmander.

— Manég. Être manié durement au moyen de la gourmette. Un cheval ne doit pas se gourmander sans motif.

— v. récip. Se faire mutuellement de dures réprimandes.

— Syn. simpl. Assujétir, contenir, dompter, soumettre, dominer, maîtriser, réduire, réprimander, reprendre, blâmer, gronder, invectiver.

GOURMANDERIE. s. f. S'est dit pour Gourmandise.

GOURMANDEUR. s. m. Corruption plaisante du mot *commandeur*, imaginée par Rabelais.

GOURMANDILLER. v. a. 1re conj. (pr. *gour-man-di-lle*; diminut. de *gourmander*). Faire une petite mercuriale, de légers reproches. Je lui ai fait écrire une lettre par mon commis pour la faire *gourmandiller.* (Théât. ital.)

GOURMANDINE. s. f. Agric. Espèce de poire.

GOURMANDISE. s. f. (rad. *gourmand*). Vice de celui qui est gourmand. Gourmandise insatiable. Satisfaire sa gourmandise. Se laisser aller à la gourmandise. La *gourmandise* est le défaut des gens qui n'ont pas d'étoffe. (J.-J. Rouss.) Il ne faut pas confondre avec la *gourmandise* la sensation agréable que l'on éprouve en réunissant dans un festin de nombreux amis, dont on s'est efforcé de contenter les goûts. La préférence que l'on accorde à quelques aliments, le plaisir qu'en cause la saveur, n'ont rien de commun avec la *gourmandise* : elle commence quand on mange, on boit avec excès, quand on dépense pour se nourrir une somme prélevée sur les besoins de sa famille. La *gourmandise* est passion, vice, quand elle met obstacle à l'aumône, indispensable devoir des riches; et quand enfin elle provoque des maux physiques. (Csse de Bradi.)

— La religion catholique met la gourmandise au nombre des sept péchés capitaux. Le péché de gourmandise.

— Prov. *La gourmandise tue plus de gens que l'épée.*

— Quelquefois on donne le nom de *gourmandise* à une faculté d'appréciation qui suppose la finesse du goût, qualité que n'ont pas tous les hommes.

— Iconol. On la représente comme une femme grasse, au cou de grue, tenant un verre plein d'une main, et de l'autre un plat chargé ou un pâté. Un porc est à ses pieds. Dans un tableau de Cochin, qui l'a rapprochée de la vertu opposée, elle se jette avec avidité sur les mets que l'autre dédaigne; et le porc, son emblème, dévore des branches de chêne chargées de glands.

— Hortic. Défaut d'un arbre ou d'une branche qui se nourrit au détriment des autres. L'on pourrait essayer, outre les moyens qu'on connaît déjà, de diminuer la *gourmandise* d'un arbre ou d'une branche en leur ôtant une partie de leurs feuilles. (Buff.)

GOURMAS. s. m. (pr. *gour-mass*). Sal. Tuyau de bois par le moyen duquel le jus d'un marais salant communique avec les aires.

GOURME. s. f. (du celt. *gormes*, pus). Art vétér. Mauvaises humeurs qui surviennent aux jeunes chevaux lorsque l'on fait succéder trop brusquement une nourriture sèche et échauffante à l'herbe rafraîchissante des pâturages. C'est un écoulement d'une humeur visqueuse, gluante, roussâtre ou blanchâtre, qui flue des naseaux. Il n'a pas encore jeté sa gourme. La gourme lui est tombée sur les jambes. Gourme bénigne. Gourme maligne. || *Fausse gourme.* Espèce de gourme qui attaque les chevaux à tout âge, lorsqu'ils ont un contact immédiat avec d'autres chevaux qui ont cette maladie. Elle se complique alors de symptômes plus ou moins graves, dégénère souvent en morve quand l'écoulement a lieu par le nez, et entraîne fréquemment la mort.

— Pathol. Croûte de lait, maladie des enfants, qui se manifeste surtout à l'époque de la première dentition. Cependant il paraît qu'elle se développe quelquefois chez des adultes. On considère ordinairement la gourme comme une espèce d'émonctoire, de dépuration salutaire de la nature, dont le traitement doit se borner à un bon régime, des soins de propreté, etc., mais en évitant surtout l'emploi des répercussifs. Les médecins l'appellent *croûte laiteuse* ou *achore.*

— Fig. *Jeter sa gourme.* Se dit en parlant des enfants qui ont quelque maladie de la peau.

— Fig. et fam. *Il jette sa gourme, il n'a pas encore achevé de jeter sa gourme.* Se dit d'un jeune homme qui vient d'entrer dans le monde et qui y fait beaucoup de folies, d'extravagances. Un écrivain, parlant des divertissements du carnaval, a dit : Il n'est peut-être pas si déraisonnable qu'on le pense de faire la part à la folie, et de lui fixer tous les ans l'époque où elle pourra librement jeter sa *gourme.* (Improv. franç.)

— Agric. Dans l'Orléanais, Boutures de vigne pourvues d'un talon qui en assure la reprise.

— Roideur excessive, rigidité, gravité affectée. Vous avez pris la *gourme* et les airs de Caton. (Destouches.) Ne se dit plus guère aujourd'hui en ce sens.

GOURME. s. m. Anc. cout. Un des bas-officiers de la maison des ducs de Bretagne. On l'appelait aussi *gourme de chambre.*

GOURMÉ, ÉE. part. pass. du v. Gourmer. S'empl. adjectiv. Si un cheval n'est gourmé, il ne se ramène pas bien. Écolier gourmé.

— Fig. et fam. *Être gourmé.* Affecter un maintien composé et trop grave. C'est un homme qui est toujours gourmé. Il est toujours *gourmé*, renfermé dans lui-même. (Destouches.)

Avec la politesse, un homme de fortune
Est une fois plus grand qu'un fat toujours *gourmé* (Destouches.)

GOURMER. v. a. 1re conj. (du celt. *gormes*, oppression, coup). Mettre la gourmette à un cheval. Il faut gourmer ce cheval plus court.

— Fam. Battre à coups de poing. On l'a bien gourmé.

— Fig. Maltraiter, blâmer, critiquer. Je cherche, à la vérité, plus la fréquentation de ceux qui me *gourment*, que de ceux qui me craignent. (Montaigne.)

— Réprimer. Pourtant n'est-ce pas à dire que je n'aie eu affaire souvent à *gourmer* et brider mes passions. (Montaigne.)

— S'est dit pour Goûter. Gourmer le vin.

— SE GOURMER. v. pron. Se donner des coups de poing. Des écoliers qui se gourment. Qu'ils s'accordent entre eux ou se *gourment*, qu'importe ! (Mol.)

Les deux partis, plus forts qu'à l'ordinaire,
S'allaient *gourmer*, n'ayant plus rien à faire. (Volt.)

— Recevoir la gourmette. Ce cheval ne se gourme pas facilement.

— Affecter un maintien grave et fier.

Viens, et sans te *gourmer* avec moi de la sorte,
Laisse en entrant chez nous ta grandeur à la porte. (Destouches.)

GOURMET. s. m. (pr. *gour-mè*, de l'all. *gaum*, palais, gosier). Celui qui sait bien connaître et goûter le vin, les mets. Bon gourmet. Les plus fins gourmets y seraient trompés. Méchant gourmet. Mauvais gourmet. Il y eut un temps où Rome nourrissait des *gourmets* pour distinguer si certains poissons avaient été pris à l'embouchure du Tibre ou plus avant; si les foies d'oie avaient été engraissés de figues fraîches, ou seulement de figues sèches. Ces *gourmets* étaient regardés par les gourmands comme des hommes absolument essentiels dans l'État. (Espr. de l'Encycl.)

Choisissez, me dit-on, du vieux ou du nouveau.
Je croyais qu'on parlait d'un vin qu'on boit sans eau,
Et qu'on examinait si les *gourmets* de France
D'une vendange heureuse avaient quelque espérance. (Voltaire.)

— Anc. admin. *Gourmet sur les vins.* Officier chargé de déguster les vins.

— Celui qui goûte le vin sur le port et dans les entrepôts.

— Par extens. Friand, fin gourmand.

— S'est dit, dans l'origine, pour Celui auquel le marchand de vin commet la garde de sa marchandise quand elle vient par eau.

— Relat. Sur les côtes d'Afrique, Maures qui font métier de remorquer les barques avec des cordes en marchant sur le rivage.

GOURMETTE. s. f. (du celt. *gormes*, oppression, violence). Manég. Petite chaînette de fer qui tient à un des côtés du mors d'un cheval, et qu'on accroche à l'autre côté en la faisant passer sous la ganache. La gourmette de votre cheval est défaite. Gourmette trop grosse, trop courte. Attacher une gourmette jusqu'à la dernière maille. Cheval qui a rompu sa gourmette. Les mailles, les maillons, les crochets d'une gourmette. Le plat de la gourmette. || *Fausses gourmettes.* Deux petites longes de cuir cousues aux arcs du banquet. || *Donner un coup de la gourmette.* Accourcir la gourmette en la retortillant pour faire passer une de ses doubles mailles sur les autres.

— Fig.

D'où naquirent les lois, les bourgs et les cités,
Pour servir de *gourmette* à leurs méchancetés (Regnier.)

— Fig. et fam. *Rompre sa gourmette.* S'abandonner à ses passions, après s'être contraint quelque temps, après avoir vécu dans la retenue. || *Lâcher la gourmette à quelqu'un.* Lui donner plus de liberté qu'il n'en avait auparavant.

— Anc. mar. Homme de peine que l'on prenait pour aider aux travaux les plus grossiers. || Garde que les marchands établissaient sur un bateau en attendant qu'on le déchargeât.

GOURNABLE. s. f. Mar. Longue cheville de bois de chêne employée à fixer le bordage sur les membrures d'un vaisseau, et à diminuer le nombre des chevilles et des clous de fer.

GOURNABLÉ, ÉE. part. pass. du v. Gournabler. S'empl. adject. Bordage gournablé.

GOURNABLER. v. a. 1re conj. Enfoncer des gournables dans un bordage.

— SE GOURNABLER. v. pron. Être gournablé. Voilà comme doit se gournabler un bordage.

GOURNABLIER. s. m. Constr. Ouvrier qui fait les gournables.

GOURNAL. s. m. Ichthyol. Poisson très-délicat de la mer du Sud.

GOURNAY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Seine-Inférieure); 3,200 hab.

GOUROT. s. m. Sorte de gâteau fait avec du fromage.

GOUROU. s. m. Hist. ind. Se dit, dans la religion brahmanique, de celui qui sert de père spirituel à l'enfant régénéré ou devenu dwidja par l'investiture du cordon sacré.

— Les Indiens ont aussi donné ce nom aux missionnaires chrétiens.

— Myth. Une des divinités primitives des Célébiens.

GOURRER. v. a. 1re conj. V. GOURER.

GOUSLI. s. m. (pr. *gouss-li*). Sorte de harpe horizontale des Russes.

GOUSPIN. s. m. (pr. *gouss-pain*). Polisson. Il est bas et injur.

GOUSSAILLES. s. f. pl. (pr. *gou-ça-ie*). Agric. Nom qu'on donne dans quelques cantons aux plantes cultivées de la famille des légumineuses.

GOUSSAUT ou **GOUSSANT.** s. m. (de l'ital. *guscio*, gousse, enveloppe arrondie). Manég. Cheval court de reins, et dont l'encolure et la conformation annoncent de la force.

— Fauconn. Oiseau de vol dont le corps est trop ramassé et trop lourd pour la volerie, comme la buse. || Se dit aussi d'un chien lourd et trapu.

— Par extens., se disait d'un esprit lourd et stupide. Cet homme est un homme goussaut.

— S'empl. adjectiv. Un cheval goussaut.

GOUSSE. s. f. (de l'ital. *guscio*, qui a la même signif., ou du bas lat. *excussa*, épluchée). Bot. Fruit sec, bivalve, ordinairement uniloculaire, quelquefois biloculaire, comme l'astragale, ou multiloculaire, comme la casse, dont les graines sont attachées à un seul trophosperme qui suit la direction de l'une des sutures. Ce fruit résulte d'une feuille pliée en long, et qui a par conséquent deux sutures, produites, l'une par l'agglutination des bords, l'autre par la saillie plus ou moins prononcée de la nervure médiane. A la maturité, la déhiscence se fait par le décollement des bords et la rupture de la nervure, comme dans la plupart des légumineuses, ou bien par deux ruptures longitudinales sur le milieu de chaque surface, les deux sutures restant cohérentes, comme l'hématoxyle. Gousse allongée. Gousse de pois. Gousse de fève. Les gousses n'ont que deux valves.

— *Gousse d'ail.* Chacun des petits caïeux qui composent une tête d'ail. Frotter du pain avec une gousse d'ail. Mettre une gousse d'ail dans un ragoût. Employé dans cette acception, ce mot est tout à fait impropre, mais il est généralement usité.

— Conchyl. Une coquille est ainsi appelée, à cause de sa ressemblance avec une gousse de pois.

— Mar. Petite embarcation qui est terminée en pointe par les deux bouts, et dont on se sert dans le golfe de Gênes. La gousse a un mât avec une seule voile, et va au moyen de quatre avirons.

— GOUSSES. s. f. pl. Archit. Ornement, ou plutôt Superfétation du chapiteau ionique; il ressemble à des gousses de fèves. Ces gousses prennent naissance dans le repli de la volute, et retombent en forme de gland le long du fût.

— Pêch. *Gousse de plomb.* Plomb pour arrêter les filets.

GOUSSET. s. m. (pr. *gou-cè*; rad. *gousse*). Le creux de l'aisselle.

— Mauvaise odeur qui vient du gousset. Sentir le gousset. || Scarron, dans son *Typhon*, a plaisamment imaginé pour les dieux et les déesses un gousset particulier, auquel on reconnaissait qu'un de ces immortels avait passé

Leur *gousset* ne faisait que plaire,
Et leur aisselle n'exhalait
Qu'odeur qui les nez consolait. (Scarron.)

— Par extens. Petite pièce de toile qu'on met à la manche d'une chemise, à l'endroit de l'aisselle. Mettre des goussets à une chemise.

— Anc. art mil. Pièce de l'armure qui avait la forme d'un triangle, et qui garantissait le dessous du bras.

— Blas. Pièce honorable qui ressemble à un gousset d'armure, et qui prend en haut des deux [illegible] pour venir se terminer en pal à

la pointe. On dit que ce fut autrefois un signe de flétrissure.

— Petite poche qui est en dedans de la ceinture d'une culotte, d'un pantalon, et où l'on met une montre ou de l'argent. Fouiller dans son gousset. Tirer sa montre du gousset. [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible] personne.

— Petite console de menuiserie servant à soutenir [illegible] pour soutenir quelque autre pièce de bois.

— Gousset [illegible]. Plusieurs petites pièces de [illegible] sur le fond d'un [illegible] pour le tenir ferme.

— [illegible]

GOUSSET [illegible] des volutes.

GOUSTOSE. adj. des 2 g. (de l'ital. *gustoso*, plaisant, agréable). Peint. Fait avec goût et légèreté. Un faire goustose. La gravure à l'eau-forte doit être goustose.

— S'empl. aussi substantiv. Le goustose est opposé au sévère. Le goustose convient au paysage, aux tableaux de genre.

GOÛT. s. m. (du lat. *gustus*). Physiol. Celui des cinq sens par lequel on discerne les saveurs. [illegible] Avoir le goût bon, le goût fin, le goût sûr, le goût exquis, le goût mauvais, le goût dépravé, le goût usé. [illegible] flatte le goût. Dans l'homme physique, le goût, c'est l'appareil au moyen duquel il apprécie les saveurs. (Brill.-Sav.) L'appareil du goût est d'une rare perfection chez l'homme. (Id.) L'homme, supérieur à tous les êtres organisés, a le sens du toucher, et peut-être celui du goût plus parfait qu'aucun des animaux. (Buff.) Ils cherchent à réveiller leur goût déjà éteint par les eaux-de-vie et par toutes les liqueurs les plus violentes. (La Bruy.) Le goût des animaux se rapproche en cela de celui des hommes, à en juger par les cultures destinées à nos animaux domestiques. (B. de St-P.)

— Qualité des objets capables d'exciter en nous la sensation du goût. Viande de bon goût, de mauvais goût. [illegible] Le vin n'avait rien qu'un goût plat. (Id.) Ces poulets sont d'un merveilleux goût. (Id.) La mer, plus riche que la terre, offre des poissons de toutes sortes, dans la plus grande abondance, et du goût le plus exquis. (Rayn.)

Dans un goût délicat la finesse agréable
Faisait, sans nous gêner, les honneurs de la table.
VOLTAIRE.

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— [illegible] qu'on ne peut [illegible] avec eux les [illegible], parce que

n'en ont point. Cependant chaque homme a un goût particulier, par lequel il donne aux choses qu'il appelle belles et bonnes un ordre qui n'appartient qu'à lui. Cette diversité vient, tantôt de la différente disposition des organes, dont le goût enseigne à tirer parti, tantôt du caractère [illegible] auquel on peut donner absolument le nom de goût. C'est là le seul sur lequel on puisse disputer.

— Se prend abusivement pour Odeur. On sent ici un goût de renfermé. Ce tabac a un goût de pourri.

— Appétence des aliments, plaisir qu'on trouve à boire et à manger. Ce malade ne trouve goût à rien, ne prend goût à rien. Avoir entièrement perdu le goût. Commencer à entrer en goût. Le goût commence à revenir.

— Prov. *Le goût en fait perdre le goût.* Se dit en parlant d'une chose trop chère.

— [illegible] La bienséance [illegible] (Id.)

— [illegible] exercé, émoussé, dédaigneux. [illegible] âcre, acerbe, acide, âpre, amer, fade, insipide, mauvais, piquant, détestable.

— Fig. Faculté de sentir, de discerner les beautés et les défauts qui se trouvent dans les ouvrages d'esprit, dans les productions des arts. C'est un discernement prompt comme celui de la langue et du palais, et qui prévient comme lui la réflexion; il est, comme lui, sensible et voluptueux à l'égard du bon, il rejette, comme lui, le mauvais avec soulèvement; il est souvent, comme lui, incertain et égaré, ignorant même si ce qu'on lui présente doit lui plaire, et ayant quelquefois, comme lui, besoin d'habitude pour se former. Avoir le goût sûr, fin, délicat, exquis. C'est avoir le goût fort mauvais que de trouver de l'esprit à cela. [illegible] manquait partout. Il y a dans l'art un point de perfection comme de bonté et de maturité dans la nature; celui qui le sent et qui l'aime a le goût parfait; celui qui ne le sent pas et qui aime en deçà ou au delà a le goût défectueux. Il y a donc un bon et un mauvais *goût*, et l'on dispute des *goûts* avec fondement. (La Bruy.) Le *goût* est l'arbitre et la règle des bienséances et des mœurs, comme de l'éloquence. (Mass.) Il y a du mauvais goût de tant d'hommes divers. (Boil.) Le goût pervers d'un peuple efféminé. (J.-J. Rouss.) De tous les dons naturels, le *goût* est celui qui se sent le mieux et s'explique le moins; il ne serait pas ce qu'il est si l'on pouvait le définir, car il juge des objets sur lesquels le jugement n'a pas de prise, et sert, si j'ose parler ainsi, de lunette à la raison. (J.-J. Rouss.) L'instinct qui est un guide si sûr, le goût qui juge si bien, et qui cependant juge au moment même qu'il sent; les talents qui ne sont eux-mêmes que le *goût*, lorsqu'il produit ce dont il est le juge, toutes ces facultés sont l'ouvrage de la nature. (Condill.) Cette méthode rafraîchit la mémoire, et empêche le *goût* de se rouiller. La raison et le bon *goût* pénétrèrent dans les écoles de la barbarie. (Id.) Le mélange du *goût* acquis et du *goût* naturel est la perfection de tous les deux. (Kératry.)

— Bon goût. Les lois, les règles du goût. Les arbitres, les oracles du goût. Consulter l'oreille et le goût. [illegible] (Volt.) Vous êtes le législateur du *goût* et de la raison. (Id.) Les peuples d'Italie commencèrent en général à jouir du repos, et cultivèrent à l'envi les arts du *goût*. (Id.) Ses ouvrages respirent le *goût*, on y voit partout le bon sens paré des fleurs de l'imagination. (Id.)

— [illegible] *goût*. (Dider.)

— [illegible]

— [illegible] ble ou avantageux qu'on a

de quelque chose. Chacun a son goût. Tous les goûts ne se rapportent pas. Il ne faut point disputer des goûts. Les différents goûts. [illegible] faire tous les goûts. Cet ouvrage est au goût de tout le monde. Cela n'est pas de mon goût. C'est une affaire de goût. Avoir le goût bien difficile. Il suivant son *goût* sans réflexion. (Fén.) Chaque âge a ses humeurs, ses *goûts* et ses plaisirs. (Regnier.) Quel est le *goût* des honnêtes gens sur ce qui fait la véritable valeur? (Mass.) [illegible] une conformité secrète entre nos affections, ainsi qu'entre nos *goûts* et nos âges. (J.-J. Rouss.) Il n'y a que les [illegible] qui nous soutiennent dans le monde. (Volt.) Les *goûts* des hommes portent presque toujours l'empreinte de leurs mœurs. (Thomas.)

— On dit elliptiq. *Être d'un bon ou mauvais goût*, pour Être doué d'un goût assez mauvais. On ne me soupçonnera pas d'être d'assez mauvais *goût* pour avoir substitué mes théories aux faits de la révolution. (Ch. Nod.)

— Inclination qu'on a pour certaines choses, empressement avec lequel on les recherche, et plaisir qu'on y trouve. Avoir du goût pour les choses [illegible]. Avoir le goût du grand et du beau. Goûts relevés. Goûts honteux. N'avoir pas de goût pour les vers, pour la musique. [illegible] ce genre d'études, vers ce genre d'études. Avoir des goûts bons, des goûts bas. Satisfaire ses goûts. Les femmes docteurs ne sont point de mon *goût*. (Mol.) La curiosité n'est pas un *goût* pour ce qui est beau. (La Bruy.) Un faux *goût* de grandeur qui n'est point fait pour l'homme empoisonne les plaisirs. (J.-J. Rouss.) Même penchant à la vertu, même *goût* pour la conversation et pour toute sorte de belles lettres. (Fléch.) Ce n'est pas aimer proprement ses frères que de ne les aimer que par *goût*. (Id.) Il n'est que la charité qui nous les fasse aimer comme il le faut; car le *goût* change et la charité ne meurt jamais. (Mass.) Le plus grand bien qu'on puisse prétendre est d'y mener une vie conforme à son état et à son *goût*. (Volt.) Louis XIV avait du *goût* pour l'architecture, pour les jardins, pour la sculpture, et ce goût était en tout [illegible] (Id.)

[illegible]

— Fam. Ce qui plaît à une personne. [illegible] votre goût. [illegible] goût?

— *Avoir du goût pour quelqu'un.* Avoir pour quelqu'un un commencement d'inclination, d'amour. Avoir beaucoup de goût pour une personne. Ce n'est point de l'amour, c'est un goût passager. Une grande reconnaissance comporte avec soi beaucoup de *goût* et d'amitié pour la personne qui nous oblige. (La Bruy.) Une femme de ville entend-elle le bruissement d'un carrosse qui s'arrête à la porte, elle pétille de *goût* et de complaisance [illegible] (J.-J. Rouss.) Il est [illegible]

— M. de [illegible] temps le mot *goût* était employé par les contemporains dans le sens de ce que nous appelons aujourd'hui un caprice, c'est-à-dire une simple inclination, et un amusement passager, qui ne détruit point une véritable passion.

— *Faire une chose par goût.* La faire pour son plaisir.

— *Ouvrages de goût.* Ouvrages qui ne sont faits que pour l'agrément, pour l'ornement.

— Mus. *Notes de goût*. V. NOTE. | *Goût du chant*. Art de donner à la mélodie la grâce et [illegible]

— Manière [illegible] goût du jour. [illegible] mauvais goût. Une galanterie de bon goût. Travailler dans un fort mauvais goût. Les pointes et les jeux de mots sont presque toujours de mauvais goût. Des tableaux d'un goût sévère, de grand goût. Le goût gothique. Une délicatesse de mauvais goût. Votre exemple donnera la licence un air de noblesse et de bon goût. (Mass.) La bizarrerie devint un *goût*. (Id.) Quel faux goût de parure! (Id.)

— [illegible]

au mariage de Louis XIV, un caractère de magnificence et de *goût*. (Id.), partout où les femmes sont heureuses, on voit naître le *goût*, l'élégance, le commerce et la liberté. (B. de St-P.)

— Le goût est arbitraire dans plusieurs choses, comme dans les étoffes, dans les parures, dans les équipages, dans ce qui n'est pas au rang des beaux-arts; alors il mérite plutôt le nom de fantaisie. C'est la fantaisie plutôt que le *goût* qui produit tant de modes nouvelles. (Volt.) Les anciens avaient des *goûts* de [illegible] différents des nôtres. (Buff.)

— Caractère d'un auteur, d'une époque, d'un peuple. [illegible] goût de Boucher. [illegible] Le Sage.

— Manière générale d'une école. Le goût flamand. Le goût vénitien.

— Caractère général d'une [illegible] siècle. Les [illegible] le *goût* de l'antiquité. (La Bruy.)

— [illegible] un tableau par rapport aux [illegible] qui y sont représentés et à la manière dont ils sont rendus. [illegible] Une figure dessinée de grand goût. [illegible] qu'on reconnaît qu'un tableau est de telle école. Il [illegible] le dessin. [illegible]

— Fauconn. *Oiseau* [illegible]

— Le mot *goût* se prend [illegible] et sans application à des cas particuliers [illegible] le sens par lequel on distingue les saveurs, et la faculté par laquelle on [illegible] des beautés dans tous les arts. [illegible] mot *goût* est employé pour signifier [illegible] à quelque objet particulier [illegible] tinguer les saveurs [illegible] sensation du goût. Ce vin a un bon goût. Ces deux melons ont chacun un goût différent.

— Iconol. Les modernes le représentent par une belle femme, d'un juste embonpoint, portant une corbeille de fruits et un [illegible] [illegible] dépravé, émoussé [illegible] flambeau n'a pas lui. (Millev.)

— Syn. [illegible] BON SENS. V. [illegible]

GOUTTE [illegible]

[illegible] Bruy.)

— [illegible] goûte [illegible]

été fort *goûté* et fort fêté de tout le monde. (D'Alemb.)

Pourvu qu'. [illegible] leur [illegible] rimes débitées
Soient de [illegible] des grands, de [illegible] *goûtées*
Boileau.

— Goûter [illegible]. Les plaisirs délicats, soignés par la [illegible] sont [illegible] par une nature [illegible] de Staël.)

Goûter, s. m. Orthographe employée par quelques écrivains pour *Goûter*, petit repas qu'on fait entre le dîner et le souper. Dame! tu le vederas plus tout le jour au quartier des [illegible] V. goûter.

GOÛTER, v. a. (du lat. *gustare*). [illegible]

— Examiner, vérifier la saveur, la qualité d'une chose, en mettant dans la bouche [illegible]

[illegible] J.-J. Rousseau [illegible] que Dieu [illegible] avoir [illegible] Necker, critique [illegible] expression [illegible] quelque chose [illegible] plus longue [illegible] bien la cour [illegible] d'un enfant enlevé sitôt au monde.

— Sentir les choses dont on ne juge que par l'odorat. Goûter le tabac.

— Fig. [illegible] qu'une chose est bonne, en apprécier [illegible] les bonnes qualités. Goûter ce que [illegible] Ne pouvoir faire goûter ses raisons. [illegible] peu ces sortes d'ouvrages. [illegible] Apprenez [illegible] chrétienne [illegible] me sollicitaient de continuer cette description, et je [illegible] de voyages [illegible] [illegible] (Balz.)

— [illegible] la lecture [illegible]

— [illegible] Ne pouvoir [illegible] ni ses manières [illegible] une société [illegible]

[illegible]

— Se [illegible] choses désagréables. Dès lors [illegible] Jésus-Christ [illegible]

— [illegible] effets du [illegible]

— Absol. Manger légèrement entre le dîner et le souper. Donner à goûter à des enfants. Après les [illegible] dans l'eau [illegible] (Ital. de Paris.)

— Juger de la saveur d'un mets. Aller sans goûter. On cite quelques exemples de personnes qui, ayant perdu [illegible] avaient conservé la faculté de *goûter*. (Chaus.)

— Approuver, trouver bon. Le conseil était bon, et [illegible] ce que je [illegible] votre probité. (Montesq.)

— v. n. [illegible] manger quelque peu d'une chose [illegible] (B. de St-P.)

— [illegible] a *goûté* du [illegible] (Boss.)

— [illegible] *goûté* du *pouvoir* [illegible]

— Juger de la qualité d'une chose que l'on ne connaît que par l'odorat. Goûter [illegible]

— Fig. Essayer, éprouver. Goûter du métier des armes. Goûter de tous les plaisirs.

— [illegible]

— Se goûter, v. pron. Être goûté. [illegible] doit toujours se goûter.

— Syn. simpl. Sentir, ressentir, savourer, éprouver, jouir de.

— Syn. comp. GOÛTER UN METS, GOÛTER D'UN METS, GOÛTER À UN METS. On *goûte un mets* pour savoir s'il est bon ou mauvais. On *goûte d'un mets* lorsqu'on en mange un peu comme [illegible] On *goûte à un mets* pour savoir s'il y manque quelque chose, et dans le dessein de suppléer à ce qui manque.

GOÛTER, s. m. Petit repas qu'on fait entre le dîner et le souper. Ce repas est appelé *goûter*, parce qu'étant moins copieux, on ne paraît en quelque sorte que goûter les aliments, au lieu de s'en rassasier. [illegible] et le souper, qui avait lieu sur les quatre heures du soir. Donner des confitures et du fruit pour le goûter.

— Prov. *Goûter de cordonnier et souper de* [illegible] Les femmes aiment à faire ensemble les repas fins et légers dans l'après-dînée; les marchands [illegible] un bon repas le soir.

— Fig. Le pape vient d'assurer que l'âme de [illegible] va servir de *goûter* à Lucifer. (Sat. [illegible])

GOUTHIOU, s. m. Bot. Arbrisseau du Chili, qui sert à teindre en noir.

GOUTTANT, ANTE. adj. Qui dégoutte. Linge gouttant.

— Qui tombe par gouttes. Eau gouttante.

GOUTTE. s. f. (du lat. *gutta*). Petite portion d'un fluide [illegible] Petite goutte. Grosse goutte. Large goutte. Goutte brillante, [illegible] blanche. Goutte d'eau, de vin, de bouillon, d'huile, d'encre, de suif, etc. Vin bu jusqu'à la dernière goutte. Il n'y en a pas une goutte. Affronter la mort pour vivre dans l'histoire, c'est payer de sa vie une *goutte* d'encre. (Oxenst. J'ai vu un été si sec, qu'il ne tomba pas une *goutte* de pluie dans les mois de mars, [illegible] (B. de St-P.)

— Quantité peu considérable. Prendre une goutte de vin, une goutte de bouillon.

[illegible]

— Fig. [illegible] Rochester appelait l'Amour une *goutte* céleste, que les dieux [illegible] versent dans le cœur de la vie pour nous en verser la supporter.

— Ce qui a la forme d'une goutte. Les gouttes de pluie. Suer à grosses gouttes. Le matin, au lever de l'aurore, tout est chargé de *gouttes* de rosée qui argentent les flancs des collines et les bords des ruisseaux. (B. de St-P.)

[illegible] invisibles [illegible]
L'argent [illegible] et s'arrondit en *gouttes*.
(Thomas.

— Son naturel du bruit produit par un liquide qui tombe goutte à goutte.

[illegible]

— Pop. et triv. [illegible]

— [illegible]. Le vin qui coule de la cuve ou du pressoir sans que l'on ait pressuré le raisin. [illegible]

— Prov. [illegible] ridicule.

— [illegible] froi, d'épouvante, d'horreur.

— [illegible]

— Phr. [illegible]

de la goutte doit varier selon la pesanteur spécifique du liquide, son degré de viscosité, la forme plus ou moins évasée et plus ou moins régulièrement arrondie du rebord [illegible] de la nécessité d'indiquer les doses en poids. [illegible] Nom de certains médicaments liquides qu'on n'administre qu'à de très-petites doses. Gouttes d'Angleterre [illegible] Gouttes de Lamotte. Gouttes anodines anglaises. Gouttes de Séguin. Gouttes noires anglaises.

— *Faire goutte*. Se dit du sirop qui coule en formant des gouttes séparées.

— Pop. Petit verre de liqueur spiritueuse. Offrir, accepter une goutte. ‖ Se dit aussi absol. pour désigner l'eau-de-vie. Aimer la goutte. Faire la goutte. Voulez-vous prendre la goutte? une petite goutte?

— Relat. Espèce de rosée subtile qui tombe en Égypte vers le mois de juin, et qui fait cesser, dit-on, toutes les maladies contagieuses.

— Techn. Petite partie tirée d'une fonte d'or ou d'argent, qu'on remet à l'essayeur pour voir le rapport au titre. ‖ Chez les [illegible] Petite plaque ronde, convexe d'un côté et concave de l'autre. ‖ Chez les potiers d'étain, Petits trous qui se forment aux pièces d'étain, dans les moules.

— Archit. Petit ornement de forme conique placé dans le plafond de l'ordre dorique, ou sous les triglyphes. Les gouttes de la corniche.

— Fam. *Goutte* s'empl. adv. avec *voir* et *entendre*, pour donner plus de force à une négation. Ne voir goutte. N'entendre goutte. Il fait bien obscur ici, je ne vois goutte, je n'y vois goutte. C'est un homme qui ne voit goutte dans ses affaires. N'entendre goutte à ce que dit quelqu'un. N'entendre goutte à une affaire. [illegible] entendre goutte. Il y a deux points dans cette métaphysique: le premier est composé de trois ou quatre petites [illegible] que tout le monde aperçoit également, le second est un abîme immense où personne ne voit *goutte*. (Volt.) Ne pêchons jamais où nous ne voyons *goutte*. (Piron.)

— Suivant les grammairiens, *y* doit toujours avoir rapport à ce qui précède: ce dialogue est si obscur que les plus habiles *n'y voient goutte*. [illegible] c'est comme s'il y avait: qu'on *ne voit goutte* à ce raisonnement, d'où il suit qu'il ne faut pas [illegible] ayant les yeux fermés, je *n'y vois goutte*, l'amour est un lien qui *n'a vu goutte*, attendu que le pronom *y* n'ajoute rien au sens, et est absolument inutile. La grammaire exige: *je ne vois goutte, qui ne voit goutte*.

. . . . Il est [illegible]
La raison ne voit *goutte* [illegible]

. . . . L'homme [illegible]
Que la raison éclaire en [illegible] ne voit *goutte*

[illegible]

— *Goutte à goutte*, loc. adv. Goutte après goutte. Verser une liqueur goutte à goutte. Le sang ne venait que goutte à goutte.

L'eau [illegible] *goutte à goutte*
[illegible]

— Fig. Peu à peu.

— Épith. Légère, volatile, transparente, perlée, claire, [illegible] pure, [illegible] limpide, pure, goutte.

[illegible] *perles liquides*
[illegible]
(Parny.

— [illegible] s. f. [illegible] Nom marchand de la volute hispidule

— GOUTTE D'EAU. s. f. Minér. Variété de topaze blanche ou incolore.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille du genre bulle.

— GOUTTE DE LIN. s. f. Bot. Nom de la cuscute.

— GOUTTE DE SANG. s. f. Bot. Nom d'une annuelle, plante vivace indigène d'un beau vert, dont le feuillage finement découpé et tout est parsemé de jolies petites fleurs d'un rouge très-foncé, qui lui ont valu son surnom.

GOUTTE. s. f. (du fr. *goutte*, parce qu'on [illegible] par la douleur, la [illegible] toire, vague, symptomatique. Goutte [illegible] remontée dans la poitrine, dans la [illegible] goutte, mangé de goutte. Chacun sent le cor [illegible] produits et le désespoir. [illegible]

De copulation divine,
Et que de Bacchus et Cyprine,
Ne [illegible] enfant [illegible] piteux.
(Conrard.)

— Prov. *Goutte tracasse est à demi pans* [illegible] aux gouttes. [illegible] (La Font.) [illegible] *goutte est comme les enfants de grands seigneurs, on ne la baptise que tard*. On [illegible] avant d'en convenir. ‖ *Aux fièvres et à la goutte les médecins ne voient goutte*. ‖ *La goutte vient de la feuillette ou de la fillette*.

— GOUTTE-CADUQUE. s. f. Pathol. Nom que l'on donnait autrefois à l'épilepsie.

— GOUTTE-CHAUDE. s. f. Pathol. Espèce de goutte accompagnée d'une sensation de chaleur.

— GOUTTE-CRAMPE. s. f. Pathol. V. CRAMPE.

— GOUTTE FROIDE. s. f. Pathol. Espèce de goutte accompagnée d'une sensation de froid.

— GOUTTE NOUÉE. s. f. Pathol. Espèce de goutte dans laquelle il se forme des nodosités sur les articulations.

— GOUTTE-ROSE. s. f. Pathol. Rougeur du visage accompagnée de boutons dispersés sur la peau en forme de petites gouttes ou tubercules rougeâtres.

— GOUTTE SCIATIQUE ou simplem. SCIATIQUE. s. f. Pathol. Douleur qui a son siége le long du nerf sciatique. Être tourmenté d'une goutte sciatique.

— GOUTTE SEREINE ou AMAUROSE. s. f. Pathol. Affection caractérisée par la perte complète ou incomplète de la vue, sans altération appréciable des parties constituantes du globe de l'œil. Perdre tout d'un coup la vue par une goutte sereine.

GOUTTÉ, ÉE. adj. Blas. Chargé ou arrosé de gouttes figurées.

GOUTTELETTE. s. f. (dimin. de *goutte*). Petite goutte de quelque liqueur. Ne prendre qu'une gouttelette. Une petite gouttelette. [illegible] C'est un joli diminutif qu'il ne faut pas laisser perdre.

— Fontain. Jet d'eau qui s'élève en filets ou en gouttes, l'eau étant tamisée par un nombre de petits trous qui sont à l'ajustoir ou à un couvercle lenticulaire.

GOUTTEUS. s. f. Conchyl. Le strombe scorpion.

GOUTTEUX, EUSE. adj. (rad. *goutte*). Qui est sujet à la goutte. Être goutteux. Être devenu goutteux. Il n'y a guère de femmes goutteuses.

— Qui annonce la goutte. Symptômes goutteux. Métastase goutteux.

— S'empl. aussi substantiv. Un goutteux, une goutteuse. La cruelle nature [illegible] goutteux dans le tonneau de Régulus. (Boiste.)

— Prov. [illegible] On ne se décide [illegible] fort tard à avouer qu'on a la goutte

GOUTTIÈRE. s. f. (rad. *goutte*). Petit canal de bois, de plomb ou de pierre, par où les eaux de la pluie coulent de dessus les toits. Il est placé de façon à ce que les eaux tombent à une distance convenable du pied du mur de l'édifice. Les gouttières des édifices gothiques présentent des figures bizarres d'animaux ou même d'hommes grotesquement étendus. Dans les monuments de l'époque de la renaissance, ce sont des ornements d'un meilleur goût; c'est aussi quelquefois un vase [illegible] très-allongé, plus souvent un enroulement et en forme de console [illegible] n'est presque plus [illegible] on lui a substitué avec raison le tuyau [illegible] qui conduit les eaux jusqu'à terre [illegible] frais, sans inconvénient pour les passants [illegible] entraîner la dégradation du pavé, ou [illegible] par l'égout du toit [illegible] tombent les [illegible] (Boil.)

— Par ext. [illegible] Le toit même. Alors [illegible] au pluriel. Se promener sur les gouttières. Des chats qui se battent dans les gouttières.

[illegible] dans sa *gouttière*.
[illegible] nuit entière.
(Gilb.)

[illegible] nuits entières.
[illegible] toutes les *gouttières*. (Id.

— Se dit par extension des choses par où [illegible] distille comme si c'était une gouttière.

[illegible]

— [illegible] avance [illegible] empêcher qu [illegible]

— Anat. [illegible] creusée sur la surface d'un [illegible] lui [illegible] nom [illegible] gouttières [illegible] hèrement des veines. Quelques gouttières servent [illegible]

— [illegible]

— [illegible] Espèce de canal qui [illegible]

dans un arbre dont la cime a été coupée ou dont une des branches a été cassée. L'eau retourne sur la plaie, s'y insinue peu à peu et occasionne la pourriture.

— Entom. Insecte nommé aussi *bouclier lisse*, dont les élytres ont pour rebord une gouttière bien marquée. On le trouve dans les bois humides, sur les troncs d'arbres pourris et dans les excréments humains.

— Hist. ecclés. Morceau de cire blanche creusé en forme de bière, que les quatre barons de l'évêché d'Orléans étaient obligés de présenter à l'église la veille de l'Invention de la sainte Croix.

— Mar. Longue pièce de bois creusée qui règne autour des ponts pour faciliter l'écoulement des eaux du navire.

— Rel. Coupe creuse que l'on donne à la tranche du livre opposée au dos.

— Fourbiss. Croix sur les faces des lames de sabre ou d'épée.

— Fig. Maladie qui finit par être mortelle. A un certain âge, chacun a sa gouttière. Les bâtiments de mon âge ont naturellement à souffrir quelque *gouttière*. Il est temps qu'ils commencent à se lâcher ou démentir. (Montaig.)

— Par un emploi aussi précis qu'énergique, Montaigne exprime ces petits inconvénients domestiques qui viennent pour ainsi dire goutte à goutte, et n'en sont que plus insupportables : Ces ordinaires *gouttières* me mangent et m'ulcèrent.

GOUVERNABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être gouverné. Ce peuple n'est pas gouvernable. Les passions ne sont pas gouvernables.

GOUVERNAIL. s. m. (pr. *gou-ver-noye*, du lat. *gubernaculum*). Mar. Pièce de bois attachée à l'arrière d'un vaisseau, d'un navire, d'un bateau, et qui sert à le gouverner, à le faire aller du côté qu'on veut. Tenir le gouvernail d'un vaisseau. Être au gouvernail. Un coup de mer rompit le gouvernail. Le gouvernail d'une chaloupe. La barre du gouvernail. Ce navire est sensible au gouvernail, obéit au gouvernail. Des gouvernails. La queue du cygne est un vrai *gouvernail*. (Buff.) Dire que les nations sont faites pour les rois, c'est dire que les vaisseaux sont faits pour le *gouvernail*. (Toulotte.) Un État sans religion est un navire sans *gouvernail*. (Boiste.) || *Gouvernail des drisses de hune*. Petite barre de fer qui sert à maintenir les drisses des huniers à la même distance des galhaubans sur lesquels elles montent et descendent quand on hisse et qu'on amène la vergue pour empêcher l'étague de tourner, ou au moins diminuer les tours qui se font dans la drisse.

Et succombant enfin dans un si long travail,
Le pilote effrayé quitte le *gouvernail*. (Scudéry.)

. . . . Il arrondit la poupe,
Forme du *gouvernail* le mobile ressort,
Qui, sur ses gonds de fer, roulant avec effort,
Doit régir à son gré le flottant édifice. (Thomas.)

— Se dit dans l'usage ordinaire, tant de la pièce de bois qui descend dans l'eau, que de la barre ou du timon qui la fait mouvoir.

— Fig. Se dit en parlant du gouvernement d'un État. Les affaires allaient bien tandis que ce ministre tenait le gouvernail. Saisir le gouvernail. Abandonner le gouvernail. Après la bataille d'Actium, Auguste saisit d'une main ferme le gouvernail de l'univers. Au 18 brumaire, le gouvernail de la République française était chancelant, avili entre les mains du Directoire et des Conseils ; Bonaparte s'en empara, et bientôt il le convertit en un sceptre impérial.

Et tel au *gouvernail* a présidé sans peine,
Qui, la rame à la main, dut servir à la chaîne. (Volt.)

— Iconol. Le gouvernail est le symbole de tout gouvernement. Sur une médaille de Jules César, on a joint au gouvernail le caducée, la corne d'abondance et le bonnet pontifical, pour marquer que le gouvernement de César faisait fleurir la République. Un gouvernail posé sur un globe accompagné de faisceaux marque aussi la puissance souveraine sur les anciennes médailles.

— Ce mot, d'un très-bon effet dans la prose élevée, figure assez mal en poésie, témoin ce vers adressé au cardinal Mazarin : Jules, qui de l'État tenez le *gouvernail*. (Marigny.)

— Anat. *Gouvernail du testicule*. Cordon triangulaire d'une nature particulière, comme fibro-celluleux, qui, chez le fœtus, se porte de la branche de l'ischion et de la peau du scrotum à la partie postérieure du testicule avant la sortie de cet organe hors de l'abdomen. On retrouve chez l'adulte une grande partie du gouvernail ; il sert à attacher et à fixer le testicule au scrotum.

— Mus. Fil de fer qui sert à accorder des jeux d'anche, et qui avance ou recule pour régler la longueur de la partie libre de la languette.

— Techn. Dans un paquet de barres à forger, celle du milieu, dont la longueur excède celle des autres. || Queue d'un moulin à vent placé sur une tour.

— Syn. simpl. Timon, rênes, conduite, administration, gouvernement.

GOUVERNANCE. s. f. (rad. *gouverner*). Juridiction qui existait autrefois dans quelques villes des Pays-Bas, et à la tête de laquelle était le gouverneur de la place. La gouvernance d'Arras, de Lille, etc.

— S'est dit pour Gouvernement. Juridiction en général.

GOUVERNANT. part. prés. invariable du v. Gouverner. Qui gouverne. Des rois gouvernant leurs peuples avec sagesse.

De leurs voisins soumis heureux législateurs,
Gouvernant sa conquête . . . (Volt.)

GOUVERNANT, ANTE. adj. (rad. *gouverner*). Néol. Qui a mission pour gouverner. Le parti gouvernant. La faction gouvernante.

— S'empl. plus ordinairement comme subst. Les gouvernants. Pour qu'il y ait un vrai peuple libre, il faudrait que les gouvernés fussent des sages, et que les *gouvernants* fussent des dieux. (Napol.) Dans le palais des *gouvernants*, sois de l'avis des gouvernés. (Pythag.) Le plus habile *gouvernant* est celui qui ménage les intérêts du plus grand nombre et concilie ceux de tous. (Boiste.)

GOUVERNANTE. s. f. (rad. *gouverner*). Femme du gouverneur d'une province, d'une place. Madame la gouvernante.

— Femme qui a le gouvernement d'une province, d'une ville. Plusieurs princesses d'Autriche ont été gouvernantes des Pays-Bas. La reine Anne d'Autriche a été gouvernante de Bretagne. L'archiduchesse sa tante, *gouvernante* des Pays-Bas, n'avait jamais mangé avec personne. (Volt.) On a encore deux lettres écrites de sa main, l'une à sa fille Marguerite, *gouvernante* des Pays-Bas. (Id.)

— On donne à ce mot une extension considérable, puisqu'il désigne les femmes chargées d'élever les enfants, la femme à qui l'on confie un enfant au maillot, et celle qui dirige l'éducation de la jeune personne qui va se marier.

Hélas ! ma *gouvernante* et mes filles d'honneur
Viennent de tous côtés et sont toutes tremblantes.
(Voltaire.)

— Autrefois, la place de gouvernante des enfants des rois et des princes du sang était une fort grande dignité. On ne pouvait être nommée sans l'agrément du roi, et l'on ne pouvait être destituée. Ces fonctions cessaient auprès des princes quand ils avaient atteint l'âge de sept ans.

— Femme qui a soin du ménage d'un homme veuf ou d'un célibataire. Je prends la liberté de vous recommander ma pauvre *gouvernante*. (J.-J. Rouss.)

GOUVERNATEUR. s. m. (du lat. *gubernator*). S'est dit en mauvaise part, pendant la Révolution, de tous ceux qui avaient part au gouvernement de l'État. Si une immensité de citoyens courageux n'eussent pas senti qu'ils étaient libres et égaux, où en serions-nous avec tous ces fameux *gouvernateurs*, qui ne disent la vérité que quand elle leur échappe ? (La Bouche de fer.)

GOUVERNE. s. f. Comm. Ce qui doit servir de règle de conduite dans une affaire. Cette lettre vous servira de gouverne.

— Fam. S'emploie d'une manière analogue dans le langage ordinaire. Je vous dis cela pour votre gouverne. Prendre, donner, avoir pour sa gouverne.

GOUVERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Gouverner. S'empl. adjectiv. Cet État, ces peuples sont bien gouvernés. Est-il rien de mieux *gouverné* que cet empire ? (Boss.) Or, c'est uniquement sur cet intérêt que la société doit être *gouvernée*. (J.-J. Rouss.) Quelque faible que soit un prince, il n'est jamais si *gouverné* que l'on pense. (Christine.) Mais il s'en faut bien que le monde intelligent soit aussi bien *gouverné* que le monde physique. (Montesq.)

— *Gouverné par*. Heureux les peuples qui sont *gouvernés* par la puissance morale ! (Michaud.) Il semble que la plupart des anciennes nations aient été *gouvernées* par une espèce de théocratie. (Volt.) Pourvu que les peuples soient heureux, qu'importe, après tout, qu'ils soient *gouvernés* par les lois d'une monarchie ou d'une république ? (B. de St-P.) L'Espagne, *gouvernée* par la branche aînée de la maison d'Autriche, avait imprimé, après la mort de Charles-Quint, plus de terreur que la nation germanique. (Volt.)

Mais, comme les Romains et leur grave sénat,
Les rats sont *gouvernés* par la raison d'État.
(La Fontaine.)

— S'empl. aussi substantiv. en parlant de ceux qui sont gouvernés. Tout gouvernement a pour but le bien des *gouvernés*. (St August.) Le despotisme, en passant des mains des gouvernants dans celles des *gouvernés*, ne cesse pas d'être despotisme. (Boiste.)

GOUVERNEAU. s. m. Techn. V. GOUVERNEUR.

GOUVERNEMENT. s. m. (du lat. *gubernatio*). Manière de gouverner, de régir, d'administrer. Le gouvernement d'un État. Gouvernement paternel, arbitraire, militaire. Gouvernement doux. Gouvernement dur et tyrannique. La douceur, la dureté du gouvernement. Quel *gouvernement* plus sage et plus absolu ? (Mass.) La science des détails, ou une diligente attention aux moindres besoins de la république, est une partie essentielle d'un bon *gouvernement*. (La Bruy.) Les [illegible] ne furent point reçus des ministres de Louis XV avec cette politesse française qui mêle la douceur de la civilité aux rigueurs même du *gouvernement*. (Volt.) Les Égyptiens sont les premiers où l'on ait su les règles du *gouvernement*. (Boss.) Peut-être que le naturel vif et violent de ces peuples demandait un *gouvernement* plus ferme et plus absolu. (Id.) Dans les Indes, on se trouve très-bien du *gouvernement* des femmes. (Montesq.) [illegible] gouvernement. Maximes de gouvernement. Se reposer des fatigues du gouvernement. Être déchargé du poids du gouvernement. Le fardeau du gouvernement. Combien de fois lui a-t-il dit que la principale et la première loi du *gouvernement* était le bonheur des peuples ? (Fléch.) Le *gouvernement* politique ne sonde pas les cœurs, il ne pèse que les actions. (Mass.) Prendre sur soi le fardeau du *gouvernement*. (Volt.)

— Constitution d'un État. La forme, la nature d'un gouvernement. Établir un bon gouvernement. Le gouvernement de la France est monarchique et représentatif. Le gouvernement d'un seul. Gouvernement de plusieurs. Gouvernement monarchique. Gouvernement aristocratique. Gouvernement démocratique. Gouvernement populaire. Gouvernement républicain. Gouvernement militaire. Gouvernement révolutionnaire. Gouvernement théocratique. Gouvernement oligarchique. Le gouvernement de Venise était aristocratique. Le *gouvernement* espagnol était très-vicieux en lui-même (De Pradt.) Le *gouvernement* de Rome est trop léthargique. (Duclos.) Le *gouvernement* de Pologne est la plus fidèle image de l'ancien *gouvernement* celte et gothique. (Volt.) Longtemps le *gouvernement* de l'Église a été l'idéal vers lequel n'ont cessé de graviter les *gouvernements* politiques. (Quinet.) Ils jouissent en paix, depuis plusieurs siècles, d'un *gouvernement* qui diffère de tous les autres, quoiqu'il en réunisse les avantages. (Barth.) Leur *gouvernement* est devenu le modèle d'un *gouvernement* monarchique. (Volt.) L'honneur est un des ressorts qui entrent dans le *gouvernement* de la Chine. (Id.) C'est le *gouvernement* qui change les mœurs, qui élève ou abaisse les nations. (Id.) Il y a des maux qui affligent, ruinent ou déshonorent les familles, mais qui tendent au bien et à la conservation de la machine de l'État et du *gouvernement*. (La Bruy.) Si le climat influe sur le caractère des hommes, le *gouvernement* a bien plus d'influence encore que le climat. (Volt.) Les *gouvernements* des hommes ne sont pas moins différents que leurs mœurs. (B. de St-P.) Après s'être instruit de la forme du *gouvernement* et de tout ce qui regardait les lois et les coutumes du pays, Solon s'en revint à Athènes. (Fén.)

— Réunion de ceux qui gouvernent. Gouvernement ambitieux, insensé, patriote, aristocratique, démocratique. Le gouvernement a pris de sages mesures. Faire une demande au gouvernement. Les deux gouvernements étaient d'accord. Le *gouvernement* adopta ces préjugés populaires. (Rayn.) Le *gouvernement* ouvrit les yeux. (Id.) Les partisans secrets de la révolution se contentaient de faire imprimer des écrits tellement mesurés, que le parti pouvait aisément les entendre sans que le *gouvernement* pût les condamner. (Volt.) Un *gouvernement* n'est pas excusable lorsque, par sa faute, un gouverné meurt de faim. (Boiste.) Un *gouvernement* est le centre des intérêts de la plupart des hommes. (M[me] de Staël.) Les peuples sont à la longue ce que le *gouvernement* les fait. (Rayn.) Les *gouvernements* deviennent à la fin ce que le peuple les veut. (Boiste.) Les *gouvernements* ont presque toutes les passions de l'homme, avec tous les moyens de les satisfaire. (Id.)

— Hist. *Gouvernement révolutionnaire*. Dictature instituée le 11 juin 1793, sur la proposition de Saint-Just, et conférée au comité de salut public. Ce gouvernement dura jusqu'au 9 thermidor. Il se composait du comité de salut public, du comité de sûreté générale et du tribunal révolutionnaire. Sous prétexte d'assurer la marche de la révolution française et de la conduire à son terme, on ne l'avait établi sur aucune base constitutionnelle ; il n'avait pour principes que des lois de circonstance, et pour règles que les volontés arbitraires de la Convention.

— Charge de gouverneur dans une province, dans une ville, dans une place forte, dans une maison royale. Le gouvernement de Normandie, de Lorraine, d'Alsace, etc. Le gouvernement de telle place. Gouvernement militaire. Son gouvernement lui vaut tant. Avoir le gouvernement du château de Compiègne, de Versailles. Obtenir un gouvernement. On m'a ôté le *gouvernement* de Valence, et le premier ministre me mande à la cour pour rendre compte de ma conduite. (Le Sage.)

— Temps pendant lequel un gouverneur est en place. Pendant son gouvernement. Pendant la durée de son gouvernement. Sous son gouvernement.

— La ville et le pays qui sont sous le pouvoir du gouverneur. Un gouvernement d'une grande étendue. On l'a tiré de son gouvernement pour lui donner une place plus éminente. Les satrapes dont le *gouvernement* était le mieux cultivé avaient le plus de part aux grâces. (Boss.)

— L'hôtel du gouverneur. Dîner au gouvernement.

— Division militaire de la France avant la révolution de 1789. Elle comprenait trente-quatre gouvernements de provinces et six gouvernements particuliers.

— La direction d'un ordre religieux. La sage abbesse la destinait au *gouvernement*. (Boss.)

— Direction d'une grande administration. Gouvernement de la banque de France.

— Direction des affaires des particuliers. Laisser à quelqu'un le gouvernement de ses affaires. Vous ne m'avez jamais appris le secret du *gouvernement* de votre maison. (Volt.) Le *gouvernement* particulier n'est pas toujours paternel. (Rayn.) Une société [illegible] verses familles qui ont besoin d'un *gouvernement* particulier. (Montesq.)

— *Avoir quelque chose en son gouvernement*. Être chargé d'en avoir soin. Un officier qui a la vaisselle et le linge en son gouvernement. Avoir les vivres, les provisions en son gouvernement.

— Conduite d'une maison. Femme qui n'entend rien au gouvernement d'une maison.

— Se disait pour Éducation, institution. Notre principal *gouvernement* est entre les mains des nourrices. (Montaigne.)

— Mar. Conduite d'un vaisseau. Le maître et le pilote ne sont pas responsables de la force des courants, ni des vents contraires ; mais ils le doivent être de la manœuvre et du mauvais *gouvernement*. (Encycl.)

— Iconol. On personnifie Le gouvernement par l'image d'une Pallas, qui porte un casque en tête, un rameau à la main gauche, un dard à la droite, et dont le bras soutient en même temps un bouclier.

— Syn. comp. GOUVERNEMENT, RÉGIME, ADMINISTRATION. Le *gouvernement* ordonne ; le *régime* règle ; l'*administration* exécute.

GOUVERNEMENTABILITÉ. Néol. Mot créé par Louis XVIII. Action de se jouer d'un État en le gouvernant. Cela a plus de rapport à ceux qui gouvernent qu'à l'action de gouverner même.

GOUVERNEMENTAL, ALE. adj. Néol. Qui appartient au gouvernement, au chef de l'État. Justice gouvernementale. Système gouvernemental.

— Se dit aussi des hommes qui demandent ou qui appuient un gouvernement fort ou régulier. Parti gouvernemental. || Au pl., *gouvernementaux*.

— Se dit aussi d'un homme d'État qui présente comme ministre des garanties de talent, de moralité et de modération.

GOUVERNEMENTALISME. s. m. Néol. Système qui rapporte tout au gouvernement, à la manière de gouverner. Le *gouvernementalisme* se sert des hommes comme des chiffres du budget. (Drouineau.)

— Manie de gouverner.

GOUVERNER. v. a. 1[re] conj. (du lat. *gubernare*). Diriger un vaisseau sous voile à la route désignée, par le moyen de son gouvernail. Gouverner un vaisseau, un navire, une barque. On n'est point encore parvenu à gouverner les aérostats. || *Bien gouverner un vaisseau*. L'empêcher de dévier de la direction du rhumb de vent désigné.

— Fig. et fam. *C'est lui qui gouverne la barque*. C'est lui qui a la conduite de l'entreprise. || *Gouverner bien sa barque*. Conduire bien ses affaires. || Se conduire sagement. Il a bien gouverné sa barque pendant son ministère.

— Fig. *Gouverner les ressorts*. Avoir la conduite d'une affaire, en tenir tous les fils dans sa main.

Guise tranquille et fier,
De la sédition *gouvernait* les ressorts. (Volt.)

— Se dit des principales pièces d'une machine qui font agir et mouvoir toutes les autres. Le ressort d'une montre, d'une pendule avec le balancier, est ce qui fait agir, ce qui gouverne toute la machine.

— Exercer l'autorité souveraine. Dieu gouverne l'univers. Le prince gouverne sagement son royaume. Gouverner ses États avec justice. Comment avez-vous *gouverné* mon pauvre royaume ? (Fénel.) C'est dans ce lieu qu'habitaient tous les bons rois qui avaient jusqu'alors *gouverné* sagement les hommes. (Id.) Peut-être cent ans plus tôt aurait-il *gouverné* Athènes. (Volt.) Il a *gouverné* sa congrégation dans cet esprit l'espace de vingt et un ans. (Boss.) Deux grands objets occupent les philosophes de la Grèce, la manière dont l'univers est gouverné, et celle dont il faut *gouverner* les hommes. (Boiste.) Ceux qui ont dans leurs mains les lois pour *gouverner* les peuples doivent toujours se laisser *gouverner* eux-mêmes par les lois. (Fén.) La nature a mis dans l'homme le sentiment de l'intelligence, qui *gouverne* l'univers. (B. de St-P.)

Beaucoup de grands esprits dans leur troisième étage
Qui n'ont pu *gouverner* leur femme [illegible] ménage,
Pensent qu'ils peuvent bien *gouverner* l'univers.
(Reverbères.)

Il semblait à son gré *gouverner* le tonnerre,
Foulait aux pieds ses ennemis vaincus :
Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus. (Rac.)

— Se dit aussi des choses morales. L'opinion gouverne le monde. Les préjugés gouvernent la plupart des hommes. La sagesse, après l'avoir gouverné dès son enfance, le porta aux plus grands honneurs. (Boss.) La raison et la vérité, qui seules doivent *gouverner* les esprits des hommes. (Id.) Les richesses servent le sage, et *gouvernent* le sot. (De la Pousse.)

Démon des sens trompeurs, et qui t'ont *gouverné*,
T'ont promis un bonheur qu'ils ne t'ont point donné.
(Volt.)

— Avoir assez de pouvoir, assez de crédit sur l'esprit de quelqu'un pour lui faire faire ce qu'on veut. Vous pouvez me rendre de bons offices auprès de lui, vous le gouvernez. Personne ne le gouverne. Cette femme gouverne son mari. Ce n'est pas un homme à se laisser gouverner. Tel croit gouverner un autre qui en est gouverné. Gouverner à son gré les volontés de quelqu'un. Gouverner les esprits. Gouverner l'opinion publique. Pour *gouverner* quelqu'un [illegible]

se peut sa dépendance. (La Bruy.) D'autres consentent d'être gouvernés par leurs amis sur des choses presque indifférentes, et s'en font un droit de les *gouverner* à leur tour sur des choses graves et de conséquence. (Id.) Un homme sage ne se laisse *gouverner* ni ne cherche à *gouverner* les autres ; il veut que la raison gouverne seule et toujours. (Id.) Il ne faut pas penser à *gouverner* un homme tout d'un coup, et sans autre préparation, dans une affaire importante et qui serait capitale à lui ou aux siens. (Id.) Interprètes des volontés des dieux, arbitres de celles des hommes, dépositaires des sciences et surtout des secrets de la médecine, les prêtres jouissent d'un pouvoir sans bornes, puisqu'ils *gouvernent* à leur gré les préjugés et les faiblesses des hommes. (Barth.)

Et, laissant à mes soins *gouverner* votre zèle,
Pour paraître, attendez que ma voix vous appelle
(Racine.)

— Fig. Gouverner ses passions. L'âme gouverne le corps. Du fond de sa chambre, Voltaire *gouverne* les esprits. (Quinet.) Mortels, connaissez vos Etats, *gouvernez* votre empire. (Rosset.) L'astre brillant du jour *gouverne* les saisons. (Id.)

Le Français dont Maurice a *gouverné* l'ardeur,
A son poste attaché, joint l'art à la valeur. (Volt.)

— Être le gouverneur d'un jeune homme. Gouverner un prince. *Gouverner* l'enfance de mon fils. (Corn.)

— Fam. *Comment gouvernez-vous un tel?* Comment êtes-vous, de quelle façon vivez-vous avec lui ? Le voyez-vous souvent ?

— *Comment gouvernez-vous la fortune, le jeu, les plaisirs?* Comment vous traite la fortune, le jeu ? à quels plaisirs vous livrez-vous ?

— Avoir l'administration, la conduite de quelque chose. C'est lui qui gouverne toute la maison, qui gouverne les affaires. Gouverner la bourse du maître. Gouverner le ménage. Ce père de famille gouverne bien sa maison.

— Prov. *Il faut gouverner sa bouche selon sa bourse.* Il faut régler ses désirs selon sa fortune.

— Administrer avec épargne. Gouverner des provisions. Gouverner des munitions de sorte qu'elles puissent suffire. Gouverner sagement un petit revenu. Jacob lui représenta qu'il avait accompli ses quatorze ans ; qu'il avait *gouverné* son bien avec toute sorte d'équité. (Le Maist. de Sacy).

— Avoir soin qu'une chose soit en bon état, qu'elle ne périsse pas. Gouverner le vin. Gouverner une cave.

— Prendre soin des enfants ou des malades. C'est une femme qui s'entend à gouverner les enfants, les malades. C'est au père à gouverner ses enfants.

— Elever, soigner toutes sortes d'animaux. Gouverner des chevaux. Gouverner une basse-cour.

— Gramm. Régir, avoir pour régime. Ce verbe gouverne l'accusatif. Quand on dit que le verbe actif gouverne l'accusatif, cela signifie que, quand on veut donner à la signification vague d'un verbe actif une détermination spéciale, tirée de l'indication de l'objet auquel s'applique l'action énoncée par le verbe, on doit mettre le nom de cet objet à l'accusatif, parce que l'usage a destiné ce cas à marquer cette sorte de service. Les noms appellatifs, les prépositions et les verbes qui ne s'emploient pas dans un sens absolu, ont essentiellement une signification vague et générale qui doit être déterminée tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, selon les conjonctures. Cette détermination se fait communément par des noms que l'on joint aux mots indéterminés, et qui, en conséquence de leur destination, se revêtent de telle ou telle forme, prennent telle ou telle place, suivant l'usage et le génie de chaque langue. Or ce sont les mots indéterminés qui gouvernent ou régissent les mots déterminants. Ainsi l'on dit qu'un verbe régit telle ou telle préposition, pour dire que cette préposition doit le suivre pour le déterminer.

— v. n. Mar. Diriger, conduire un bâtiment. Ce pilote gouverne bien, gouverne mal. En sortant de Plymouth, nous avions d'abord *gouverne* à l'est, vent arrière, mais bientôt nous vînmes au plus près. (Las Cases.) || *Faire gouverner.* Commander au timonier qui est à la roue ou à la barre pour gouverner, de défier du vent, d'arriver, de lofer, etc. || *Gouverner dans les eaux d'un vaisseau.* Le suivre de près, ne pas s'écarter de son sillage. || *Gouverner à la lame.* Fuir vent arrière par un très-gros temps, pour éviter de recevoir des lames par le travers. || *Gouverner sur une terre, sur une rade, sur un bâtiment, sur une étoile.* Mettre, au moyen du gouvernail, le cap du navire sur ces divers points || *Gouverner sur son ancre, sur sa bouée.* Se dit, lorsque étant au mouillage dans une rivière, l'action irrégulière du courant fait faire au navire de grandes embardées. || *Gouverner à telle ou à telle aire de vent.* Courir sur cette aire de vent. || *Gouverner au plus près.* Tenir le bâtiment dans une position telle que, le vent venant de l'avant, fasse avec sa longueur un angle de 46° à 34°. || *Gouverner où on a le cap.* Maintenir un bâtiment sur la direction qu'il suit dans un instant désigné.

— *Ce bâtiment, ce bateau gouverne bien, gouverne mal.* Il obéit, il résiste aux mouvements du gouvernail.

— Régir, conduire avec autorité. Les ministres gouvernent sous l'autorité du prince. Celui qui gouverne dans ce royaume, gouverne avec douceur et modération. L'art de gouverner. Dans cette maison, c'est la femme qui gouverne. Ce blasphème injurieux à la religion, que les princes pieux sont les moins propres à *gouverner.* (Mass.) Songez que c'est par moi que vous *gouvernez.* (Corn.) Des monarques d'un sang qui sache *gouverner.* (Id.) Il vise également à se faire des patrons et des créatures : il est médiateur, confident, entremetteur, il veut *gouverner.* (La Bruy.) Dans les éducations les plus soignées, le maître commande et croit *gouverner ;* c'est en effet l'enfant qui *gouverne.* (J.-J. Rouss.) Si, pour l'ordinaire, ceux qui *gouvernent* laissent aller les choses comme elles allaient avant eux, il arrive aussi quelquefois qu'ils innovent pour le plaisir d'innover. (Condillac.) A force de faire de nouveaux contrats, ou de sentir son argent grossir dans ses coffres, on se croit enfin une bonne tête et presque capable de *gouverner.* (La Bruy.)

— se gouverner. v. pron. Se dit d'un État démocratique, d'un gouvernement où le pouvoir est exercé par le peuple. Ces peuples résolurent de se gouverner eux-mêmes, et de se constituer en république. Les Grecs, ainsi policés peu à peu, se crurent capables de se *gouverner* eux-mêmes, et la plupart des villes se formèrent en républiques. (Boss.)

— Etre gouverné. Une nation éclairée ne se gouverne pas aisément. Tels se laissent *gouverner* jusqu'à un certain point qui au-delà sont intraitables et ne se *gouvernent* plus. (La Bruy.) Une nation éclairée ne se *gouverne* pas comme des peuples ignorants et superstitieux. (Boiste.)

— Tenir une conduite bonne ou mauvaise dans sa vie, dans ses mœurs, dans ses affaires. Se gouverner sagement. Se gouverner mal. Se gouverner mal dans une affaire. Se bien gouverner avec tout le monde, avec ses égaux. L'homme ne peut se *gouverner* lui-même, comment peut-on lui confier le gouvernement des autres ? (Wright.)

— Conduire sa santé. Se gouverner bien. Se gouverner mal.

— Exercer de l'autorité l'un sur l'autre.

GOUVERNERESSE. s. f. S'est dit pour Femme d'un gouverneur, Gouvernante.

GOUVERNEUR. s. m. (du lat. *gubernator*). Celui qui commande en chef dans une province, dans une place forte, dans une maison royale, dans les colonies. Gouverneur de la province. Gouverneur de Namur. Gouverneur de la citadelle. Gouverneur du château de Fontainebleau. Dans nos colonies, les *gouverneurs* et les intendants ne s'accordent que pour exercer les monopoles les plus scandaleux. (Duclos.)

— *Gouverneur de la banque de France.* Le directeur en chef de cet établissement.

— *Gouverneur d'hôpital.* Celui qui, dans les hôpitaux, a soin de quelque dortoir ou de quelque pavillon où sont les pauvres.

— Hist. anc. *Gouverneur au delà de l'eau.* Se dit dans la Bible du chef de toute la Syrie.

— Hist. *Gouverneur d'armes.* Nom que les Espagnols donnaient à un officier du Chili, qui était le premier après le capitaine général, et qui en dépendait.

— Celui qui est commis pour avoir soin de l'éducation et de l'instruction d'un jeune seigneur, d'un jeune prince. Gouverneur de M. le dauphin. Sage gouverneur. Bon gouverneur. Gouverneur habile, prudent, instruit. Donner un gouverneur à un jeune homme. Mettre un jeune homme entre les mains d'un gouverneur. J'apprends que la cour vous donne un *gouverneur.* (J.-J. Rouss.) On raisonne beaucoup sur les qualités d'un bon *gouverneur :* la première que j'en exigerais, et celle-là seule en suppose beaucoup d'autres, c'est de n'être point un homme à vendre. (Id.) Un *gouverneur !* ô quelle âme sublime ! En vérité, pour faire un homme, il faut être ou père ou plus qu'homme soi-même. (Id.) Balzac appelle les gouverneurs des enfants des rois, des pièces oisives de la cour et des témoins inutiles de leur enfance.

— Prov. *C'est un gouverneur de lions.* Se dit d'un homme qui ne change jamais d'habit, parce que les gouverneurs ou conducteurs de bêtes féroces ne changent point de costume, afin d'être toujours reconnus par ces animaux.

— Mar. L'homme qui tient le gouvernail.

— Techn. Ouvrier chargé de faire pourrir les chiffons, de les couper, de les mettre dans des piles, etc.

— Ichthyol. Sorte de petit poisson, de la grosseur d'un goujon, qui, dit-on, ne quitte point la baleine, et lui sert de conducteur.

— Le féminin correspondant de ce mot est *gouvernante.* Mme de Genlis a cependant dit *gouverneuse*, mais ce dernier mot ne pourrait guère être employé que par ironie. V. gouvernante.

GOUVET. s. m. Mot employé par Rabelais pour désigner une petite serpe dont se servent les vignerons pour couper le raisin.

GOUVION. s. m. Techn. Cheville de fer pour assembler les pièces de grosse charpente.

GOUVION-SAINT-CYR (Laurent). Né en 1764, mort en 1830, fit presque toutes les campagnes sous Hoche, Jourdan et Moreau. Napoléon lui confia le commandement de plusieurs corps d'armée. Il fut nommé maréchal en 1812. Après être resté sans emploi jusqu'en 1815, Louis XVIII le fit entrer au ministère. Il rentra dans la vie privée en 1819.

GOUY. s. m. Agric. Sorte de serpe en usage aux environs de Montargis.

GOUYE. s. f. Servante de ferme, dans le Lot-et-Garonne.

GOYA Y LUCIENTES (Don François). Peintre espagnol, né en 1746, et mort en 1828, a fait un grand nombre de tableaux de genre.

GOYARD. s. m. Hortic. Sorte de croissant de jardinier.

GOYAVE. s. f. Bot. Fruit du goyavier, assez analogue à nos poires fondantes. Les goyaves passent en Amérique et dans les Indes orientales pour un aliment agréable et très-sain, surtout lorsqu'elles sont bien mûres. On les mange crues ou cuites au four, ou en compotes ; on en fait aussi des gelées, des confitures, des pâtes.

GOYAVIER. s. m. (de *guayavo* ou *guayava*, nom indigène de ces arbres). Bot. Genre de la famille des myrtacées, d'Amérique et des Indes orientales. Une espèce, appelée aussi *poirier des Indes*, porte un fruit long ou ovale, à peu près gros comme une pomme de reinette. On la cultive dans nos départements du Midi, en Italie et en Espagne. Goyavier poire. Goyavier pomme. Goyavier de montagne. Goyavier à feuilles étroites. Goyavier à grandes fleurs. Goyavier savoureux. Goyavier de Guinée.

GOYAZ. Géogr. Province du Brésil, divisée en deux amarcas ; 180,000 hab. || Ch.-l. de la province de ce nom ; 8,000 hab. || Nom d'une nation indienne, aujourd'hui détruite, qui habitait cette province.

GOYE. s. f. Anc. art milit. Espèce d'épée.

GOYER. s. m. S'est dit pour Amant. Franc *goyer* de neuf jouvencelles. (Th. Ital.)

GOYÈRE. s. f. Art culin. Nom d'une ancienne espèce de gâteau. || Se dit encore, dans le nord de la France, pour Tarte au fromage.

GOYS. s. m. Séditieux de Paris, ainsi appelés d'un boucher nommé Goys, qui était leur chef.

GOZE ou **GOZZO.** Géogr. Ile de la Méditerranée, qui est sous la dépendance de Malte ; 15,000 hab. || Capitale de cette île ; 8,000 hab.

GOZON (Dieudonné de). Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, combattit un dragon monstrueux qui dévastait l'île de Rhodes, et le tua, malgré la défense du grand-maître, Hilion de Villeneuve, qui lui pardonna et auquel il succéda en 1318. Il mourut en 1358.

GOZZI (Gaspard). Célèbre critique et moraliste italien, né à Venise, en 1713, mort à Padoue, le 26 décembre 1786. || gozzi (Charles). Célèbre auteur dramatique, né à Venise, mort dans l'une des premières années du xixe siècle.

GRABAT. s. m. (pr. *gra-bâ ;* du lat. *grabatus*, fait du gr. κράββατος, litière). Nom qu'on donnait autrefois à un mauvais lit suspendu, étroit, sale et sans rideaux, où couchaient les esclaves, les pauvres gens et les philosophes cyniques.

— Sert encore à désigner un méchant lit dépourvu de tout ce qui est nécessaire au coucher, comme ceux des pauvres gens.

— Remarquons toutefois qu'il faut moins entendre par *grabat* la nature du lit et les matériaux dont il est composé, que l'état de misère et de dénûment de ceux à qui il n'est pas permis d'en avoir un meilleur. Il est tel pays où les plus riches n'ont guère d'autre coucher qu'un espèce de lit de camp, qui dans d'autres serait un affreux grabat.

— *Être sur le grabat.* Être excessivement malade. Cette expression vient de ce qu'une secte de chrétiens, nommés grabataires, ne recevaient le baptême qu'à leur lit de mort, quand ils étaient sur le grabat, tout près de mourir, espérant par là être lavés de tous leurs péchés. Venez-vous purger encore, saigner, droguer, mettre toute la maison sur le *grabat ?* (Beaumarc.)

GRABATAIRE. adj. des 2 g. Hist. relig. Nom qu'on donnait à ceux qui différaient de recevoir le baptême jusqu'à ce qu'ils se voyaient tout près de la mort, afin que ce sacrement effaçât tous leurs péchés. Un grabataire. Des grabataires.

— Se dit encore pour désigner Celui qui, dans un état habituel de maladie, se tient sans cesse alité ou sur le grabat.

GRABEAU. s. m. Hist. Se disait autrefois pour Scrutin. Il est encore d'usage à Genève.

— Anc. pharm. Résidu d'une drogue ; fragments qui ne pouvaient entrer dans la confection d'un médicament.

GRABUGE. s. m. (de l'ital. *garbuglio*, désordre, confusion). Vieux mot familier qui signifie Querelle. Parmi nous Parisiens, dont grande partie ou tous sont merveilleusement raisonnants ou raisonnables, oncques ou fort peu voit-on arriver *grabuge* ni maléfice entre maris et femmes. (Rabel.)

Si quelque léger *grabuge*
Survient par un contre-temps
Nous prenons l'amour pour juge
En lui payant ses dépens. (J.-B. Rouss.)

— Pop. et triv. *Il y aura du grabuge.* On se disputera, on se battra.

GRÂCE. s. f. (du lat. *gratia*, grâce, faveur ; rad. *gratus*, agréable). Ce qui plaît avec attrait, charme secret qui invite à regarder une personne ou une chose, qui attire, qui remplit l'âme d'un sentiment doux. La grâce naît d'une politesse naturelle accompagnée d'une noble liberté ; c'est un vernis qu'on répand dans les discours, dans le maintien, et qui fait que l'on plaît jusque dans les moindres choses. Marcher avec grâce. Danser avec grâce. Parler avec grâce. Se mouvoir avec grâce. Les grâces du visage, du maintien, de l'action, du discours. Grâces séduisantes, touchantes, piquantes. L'homme a la force et la majesté ; les *grâces* et la beauté sont l'apanage de l'autre sexe. (Buff.) De jolis enfants couverts d'une simple tunique et parés de leurs *grâces* naturelles. (Barth.) Elle paraît pétrie de *grâces* et de talents. (Volt.) Une belle personne n'aura point de *grâce* dans le visage, si la bouche est fermée sans sourire, si les yeux sont sans douceur. (Id.) Un homme bien fait, dont le maintien est mal assuré ou gêné, la démarche précipitée ou pesante, les gestes lourds, n'a point de *grâce*, parce qu'il n'a rien de doux, de liant dans son extérieur. (Id.) Un air plus libre et des *grâces* plus franches ont succédé à ces manières contraintes, mêlées de tendresse et de honte. (J.-J. Rouss.) Les *grâces* ne s'usent pas comme la beauté, et se renouvellent sans cesse. (Id.) Les *grâces* les plus séduisantes sont celles de la beauté ; les plus piquantes celles de l'esprit ; les plus touchantes, celles du cœur. (Mabir.) Que peut désirer un homme dans une dame, que de trouver au delà d'un extérieur formé de *grâces* et d'agrément, un intérieur composé de ce qu'il y a de plus solide dans l'esprit et de plus délicat dans les sentiments ? (Girard.) Une *grâce* modeste animait ses attraits. (Dulard.) La *grâce* dans ses traits est jointe à la fierté. (Del.)

De la *grâce* comment expliquer les appas ?
Ah ! la grâce se sent, et ne s'explique pas.
C'est cette fleur qu'on voit négligemment éclore
Et qui, prête à s'ouvrir, semble hésiter encore. (Del.)

Qui pense finement et s'explique avec *grâce*,
Fait tout passer, car tout passe. (La Font.)

— Sa *grâce* ou ses *grâces.* Se dit fort bien d'une femme. Mais ce semble une expression trop galante, trop affectée en parlant d'un homme Toutefois Aricie dit bien d'Hippolyte :

Non que par les yeux seuls lâchement enchantée,
J'aime en lui sa beauté, sa *grâce* tant vantée,
Présents dont la nature a voulu l'honorer (Rac.)

Il est vrai que l'adjectif fait disparaître ce que l'expression a d'impropre. Les noms qui lui sont accolés la font également passer dans l'exemple suivant :

Pour ce héros à la fois tout conspire,
Son air guerrier, sa *grâce*, ses exploits. (Palissot.)

— Se dit aussi des choses. Les *grâces* dont la nature a orné la campagne. (Fén.) Des inflexions de voix ou déplacées, ou peu justes, ou trop peu variées, dérobent au récit toute sa *grâce.* (Volt.) Je leur disais : Vous êtes les *grâces* du jour, et la nuit vous aime comme la rosée. (Chateaub.) Heureux qui a vu, dans une île inhabitée et parée encore de ses *grâces* virginales, quelques-uns des genres innombrables de plantes que la nature y a déposés suivant ses plans primitifs ! (B. de St-P.)

Et le convolvulus éclatant de blancheur
Sur les buissons voisins entrelaçant sa fleur,
De ses nombreux festons couvrant les intervalles,
Semble le nœud charmant des *grâces* végétales.
(Castel.)

— En peinture et en sculpture, Charme qui consiste principalement dans la mollesse des contours, dans une expression douce. La peinture a par-dessus la sculpture la *grâce* de l'union des parties, celle des figures qui s'animent l'une par l'autre et qui se prêtent des agréments par leurs attributs et par leurs regards. (Volt.) Ce serait mal connaître Michel-Ange et Caravage, que de leur attribuer les *grâces* de l'Albane. (Id.) L'Hercule Farnèse ne devait point avoir les *grâces* de l'Apollon du Belvéder et de l'Antinoüs ; mais il n'est ni rude ni agreste. (Id.)

— Dans l'éloquence et dans la poésie, Charme qui résulte du choix des mots, de l'harmonie des phrases, et encore plus de la délicatesse des idées et des descriptions riantes. L'abus des grâces est l'afféterie. Ce n'est pas qu'il y ait un seul genre d'ouvrages qui puisse être bon en étant opposé aux *grâces ;* car leur opposé est la rudesse, le sauvage, la sécheresse. (Volt.) L'incendie de Troie, dans Virgile, n'est point décrit avec les *grâces* d'une élégie de Tibulle ; il plaît par des beautés fortes. (Id.) Le sixième livre de Virgile est sublime ; le quatrième a plus de *grâces.* (Id.) Quelques odes galantes d'Horace respirent les *grâces*, comme quelques unes de ses épîtres enseignent la raison. (Id.) Racine porta la douce harmonie de la poésie ainsi que les *grâces* de la parole au plus haut point où elles puissent parvenir. (Id.) Ce style enchanteur qui répand des *grâces* sur les matières les plus abstraites. (Barth.) Leurs peintures (de Tibulle, Catulle, Properce) ont beaucoup de *grâce* et même de vérité, mais elles sont souvent efféminées. (B. de St-P.)

— *N'avoir pas de bonne grâce, avoir mauvaise grâce de faire telle ou telle chose.* Le faire contre la raison ou contre la bienséance. Il aurait mauvaise grâce de se plaindre d'une chose qu'il a lui-même désirée. Un fils n'a pas bonne grâce de plaider contre son père. || Iron. Vraiment, oui, vous avez bonne grâce de prétendre que cette femme est belle.

— *De bonne grâce.* De bonne volonté, sans répugnance. Faire une chose de bonne grâce. Agir de bonne grâce. Puisque vous ne pouvez vous dispenser de cela, je vous engage d'agir de bonne *grâce.* (Acad.) De bonne *grâce* avale la couleuvre, et siffle aussi, ne pouvant faire mieux. (Deguerle.) || On dit dans le sens opposé, *De mauvaise grâce.* Faire une chose de mauvaise grâce. Il s'y est prêté de fort mauvaise grâce. || Dans le même sens. Il a mis tant de mauvaise grâce à faire ce qu'on lui avait commandé ! Avec la bonne *grâce* on a tout : Et sous

un si beau jour l'amour nous fait paraître! (Du Tremblay.)

— Bienfait, bon office, service rendu gratuitement par un supérieur, et auquel celui qui le reçoit n'avait aucun droit. Je n'oublierai pas non plus de remercier le roi de ces *grâces*. (J.-J. Rouss.) Qui n'a point de désirs est au-dessus des *grâces*. (La Chaussée.) S'ils s'adressaient directement à don César ou à son fils pour leur demander des *grâces*, bien loin de les traverser, je parlais en leur faveur. (Le Sag.) Le licencié, dès le jour suivant, vint me faire des remercîments proportionnés à la *grâce* obtenue. (Id.) Gil Blas devint le favori de l'archevêque de Grenade et le canal de ses *grâces*. (Id.) C'est trop de *grâces* que vous me faites, monsieur. (Mol.)

— *Être en grâce auprès de quelqu'un*. Être en considération, en faveur auprès d'un prince, de quelque personnage puissant. Dans le même sens. Rentrer en grâce auprès de quelqu'un. Être dans les bonnes grâces, avoir les bonnes grâces de quelqu'un. Rechercher, gagner les bonnes grâces de quelqu'un. Crébillon entra à l'Académie, et il obtint les *grâces* de la cour. (D'Alembert.)

— *Avoir les bonnes grâces d'une dame*. Être son amant favorisé. N'espérez pas que je vous laisse posséder tranquillement les bonnes *grâces* de la dame que vous venez de voir en secret au château. (Le Sage.) J'achevai de gagner ses bonnes *grâces* par cette flatterie. (Id.)

— *Grâce à Dieu, grâce à la bonté de Dieu*. Se dit pour marquer que c'est de la bonté de Dieu que l'on tient, que l'on a ce dont il s'agit, que c'est par lui que l'on a été favorisé dans quelque occurrence. Je ne me suis point fait mal dans cette chute, grâce à Dieu. Grâce à Dieu, il se porte bien. *Grâce* à Jésus-Christ, je parle d'un chrétien éclairé des lumières de la foi. (Fléch.) *Grâce* au ciel, lui dis-je, monseigneur, vous êtes encore fort éloigné de ce temps-là. (Le Sage.)

— On dit dans le même sens. Grâce à vous. Grâce à votre bonté. Grâce à vos soins. Grâce à ce prince. Grâce à son amitié. Grâce à sa constance, à son amour, à sa fidélité. Grâce à son courage. J'ai trouvé, *grâce* à vous, les cloîtres de l'Évangile plus déserts, plus ruinés que l'Alhambra du Coran. (Edg. Quinet.) On avait paru croire que, *grâce* aux merveilles de l'industrie, l'âme humaine séduite oublierait son immortalité. (Id.)

— *Cela lui vient de la grâce de Dieu*. Il l'a eu sans aucun soin, sans peine, sans que cela lui ait rien coûté.

— Remercîment. Rendre grâce à Dieu. Rendre grâces d'un bienfait. L'amour, comme s'il eût été jaloux de ce que la fortune faisait pour moi, voulut que j'eusse quelques *grâces* à lui rendre. (Le Sage.) Et, remontant sur nos chevaux, nous les poussâmes vers Segorbe, en rendant *grâce* au dieu Mercure d'un si heureux événement. (Id.)

— *Je vous rends grâce* ou *grâces*. Se dit aussi pour refuser poliment une chose qui est offerte. Je vous rends *grâces*, je ne puis accepter ce que vous me proposez; mais je ne vous en fais pas moins mes remercîments. (Lav.)

> Si mon retour t'apporte quelque joie,
> Arsace, rends-en *grâce* à mon seul désespoir
> (Racine.)

> Dès que je le pourrai je reviens sur vos traces,
> Madame, et de vos soins j'irai vous rendre *grâces*. (Id.)

— *Grâces*. Prière que l'on fait après le repas pour remercier Dieu de ses dons. Dire grâces. Dire ses grâces.

— Prov. *Après grâces, Dieu but*. Il faut toujours commencer par accomplir ses devoirs, sauf à prendre ensuite du plaisir.

— Indulgence, pardon. Demander grâce, Obtenir grâce. Demander la grâce d'un criminel. Obtenir *grâce*, c'est obtenir son pardon. (Volt.) Faire *grâce*, c'est pardonner. (Id.) Je n'ai point demandé la *grâce* de mon mari parce qu'il était innocent; je vous demande la *grâce* de mon fils parce qu'il est coupable. (Ann. litt. 1771.) Oh! si vous demandez des sûretés pour l'avenir, prenez la qualité de juge, et me condamnez; car les *grâces* qui s'accordent avec tant de précaution cessent d'être des *grâces*. (Rollin.) Dieu ne fait jamais *grâce* à qui ne l'aime pas. (Noiseau.)

— Absol. *Grâce!* s'emploie pour Je vous demande grâce. *Grâce! grâce!* seigneur, que Pauline l'obtienne. (Corn.)

> Je tombe à vos genoux,
> Si ce n'est pour Stuart, *grâce! grâce* pour vous.
> (Le Brun.)

— *Faire grâce à quelqu'un*. Ne pas exiger de lui tout ce qu'on en pourrait exiger. Je vous fais grâce du reste. Il me devait dix mille francs; j'ai exigé six mille francs et je lui ai fait grâce du reste. Elle croit m'affliger: sa haine me fait *grâce*. (Rac.)

— *Faire grâce d'une chose*. Laisser cette chose lorsqu'on pouvait la prendre avec tout ce qu'on a pris. Les voleurs lui ont pris tous ses effets, mais ils lui ont fait grâce de son argent. Ils lui tirent grâce de la vie. Je ne ferais pas *grâce* au lecteur de la moindre des histoires qu'ils (les tableaux) représentent; mais je me contenterai de dire qu'il égalait en magnificence le palais des rois. (Le Sage.)

— *Trouver grâce devant quelqu'un, devant les yeux de quelqu'un*. Lui plaire, gagner sa bienveillance. Voilà ceux devant qui j'avais trouvé *grâce*. (Volt.) ‖ Se dit des choses dans le même sens. Ce petit ouvrage doit trouver *grâce* devant vos yeux. (Volt.)

— Jurispr. Remise faite au coupable de tout ou partie des peines corporelles ou pécuniaires auxquelles il a été condamné à raison d'une infraction quelconque. Recours en grâce. Pourvoi en grâce. Lettres de grâce. Demander grâce. Se pourvoir en grâce. Les condamnés qui veulent obtenir leur *grâce* doivent s'adresser au roi par voie de pétition, à laquelle ils devront joindre les certificats et autres pièces qui peuvent leur mériter cette faveur. (Chabr. Cham.) Le recours en *grâce* ne peut arrêter l'exécution des arrêts ou jugements qu'autant que le ministre de la justice ordonne le sursis. (Id.) La *grâce* n'a point d'effet rétroactif, et laisse subsister les conséquences juridiques, morales de la condamnation, si elles ont déjà atteint le condamné. (Bousq.) Les circulaires émanées du ministère de la justice exigent que ceux qui se pourvoient en *grâce*, en cas d'une condamnation à des peines correctionnelles, se constituent préalablement prisonniers. (Id.) Toutes les lettres de *grâce* déclarent expressément que les droits des parties civiles sont formellement réservés. (Id.) ‖ *Droit de grâce*. Privilége de remettre la peine à un criminel légalement condamné par les tribunaux du pays. Avoir, posséder le droit de grâce. Dans une monarchie, le droit de faire *grâce* ne peut appartenir qu'au monarque au nom duquel se rend la justice. (Viennet.) Pour ne pas discréditer le droit de *grâce*, il ne faut l'exercer que dans le cas où la clémence royale ne peut déconsidérer l'œuvre de la justice (Napol.)

— Théol. En général, Don que les hommes tiennent de la pure libéralité de Dieu, sans qu'ils l'aient mérité, soit que ce don regarde la vie présente, soit qu'il regarde la vie future. Grâce naturelle. Grâce surnaturelle. Parmi les grâces naturelles se trouvent le don de la vie, les facultés, les qualités que Dieu nous donne dans tout ce qui est d'un ordre physique, naturel ou moral. Tout ce qui existe est une *grâce* de Dieu; il fait à tous les animaux la *grâce* de les former et de les nourrir. (Volt.) Dieu donne à l'homme la *grâce* de penser, de parler et de connaître. (Id.) ‖ Particulièrement, Action de Dieu sur l'âme par laquelle il éclaire l'intelligence et détermine la volonté de manière à ce que l'homme accomplisse le bien ou évite le mal; secours que Dieu nous envoie pour nous conduire au salut éternel. ‖ *Grâces naturelles*. Celles que Dieu accorde aux gentils comme aux chrétiens, aux méchants comme aux bons. ‖ *Grâces surnaturelles*. Celles qui ont rapport au salut éternel. ‖ *Grâces gratuites*. Celles qui sont dans l'intérêt du prochain plutôt que dans le nôtre propre. Le don de prophétie, le talent de la prédication sont des grâces gratuites. ‖ *Grâce extérieure*. Grâce qui consiste dans les secours extérieurs qui peuvent porter l'homme à faire du bien: la prédication de l'Évangile, la loi divine, les exhortations pieuses, l'exemple des saints, sont des grâces extérieures. ‖ *Grâce intérieure*. Celle qui consiste dans les saints désirs, les bonnes pensées, les résolutions louables que Dieu nous inspire intérieurement, et qui ne nous viendraient pas de nous-mêmes. ‖ *Grâce habituelle, sanctifiante* ou *justifiante*. Celle qui demeure toujours dans l'âme tant qu'elle n'est pas en état de péché mortel. Elle est dite *habituelle* parce qu'elle est inséparable de la charité parfaite; *sanctifiante* et *justifiante*, parce qu'elle nous rend saints et justes devant Dieu. Les sacrements la produisent en nous et l'accroissent quand elle s'y trouve déjà; elle renferme les dons du Saint-Esprit et les vertus infuses. ‖ *Grâce actuelle*. Don passager que Dieu nous donne à l'effet de faire quelque bien, quelque bonne œuvre, pour nous convertir, pour résister à quelque tentation. La grâce actuelle est nécessaire pour commencer, entreprendre et finir une bonne œuvre. On l'appelle grâce actuelle *prévenante*, quand elle prévient nos actions, et *subséquente* ou *coopérante* quand elle agit avec nous. ‖ *Grâce efficace*. Grâce qui produit son effet. ‖ *Grâce suffisante*. Grâce qui n'a pas d'effet à cause de la résistance même de l'homme qui la reçoit, bien qu'elle puisse l'avoir. ‖ En ce sens, on dit dans le langage ordinaire, Grâce divine, invisible, efficace, vivifiante. Grâce puissante, triomphante. Grâce féconde, abondante, victorieuse, gratuite. Grâce céleste. Les effets de la grâce divine. Les trésors, les sources de la grâce.

> J'irai puiser sur ta trace,
> Dans les trésors de ta *grâce*. (J.-B. Rouss.

> Implore toutefois ce Dieu de l'univers;
> Les trésors de sa *grâce* aux pécheurs sont ouverts;
> Cette grâce divine est ton dernier refuge. (B.-Lor.)

— La grâce divine a été personnifiée par les peintres. On la voit dans les tableaux d'église, sous les traits d'une femme belle et gracieuse, dont les cheveux blonds sont tressés avec goût; elle est rayonnante de lumière. Une colombe plane sur sa tête; près d'elle sont un livre et une coupe enivrante. D'une corne d'abondance elle laisse tomber le miroir de la prudence, le lis de la pureté, le soleil de la sagesse, des colombes, symboles de la douceur, des fleurs et fruits. Elle tient un rameau d'olivier à la main, emblème de la paix intérieure.

— Les poëtes aussi l'ont personnifiée.

> Du séjour bienheureux de la Divinité,
> Je descends dans ce lieu par la *Grâce* habité.
> Racine.)

— Hist. relig. *Grâces spirituelles*. A signifié Jubilé au XIV^e siècle. ‖ *Pèlerinage de la grâce*. Nom d'une confédération qui se forma dans le nord de l'Angleterre, après le schisme de Henri VIII, pour la défense de l'Église et la suppression de l'hérésie.

— Jurispr. canon. Rescrits par lesquels le pape accordait des bénéfices vacants.

— Myth. Nom de trois déesses aimables, aux formes élégantes et moelleuses, aux mouvements suaves et légers, aux paroles douces et insinuantes, dont la vue charme et captive, et qui répandent autour d'elles un sentiment ineffable de bien-être et de plaisir. Leur généalogie a souvent varié. On les fait filles de Jupiter et d'Eurynome ou du Soleil et d'Églé, ou de Jupiter et de Junon, ou de Bacchus et de Vénus. On compte généralement trois Grâces, Aglaé, Thalie et Euphrosyne. Les Lacédémoniens et les Athéniens n'en reconnaissent que deux, dont les plus anciens noms paraissent avoir été *Kleita* (l'illustre), *Phaënna* (la brillante); ou bien *Auxo* (qui augmente), et *Hegemone* (qui conduit). En plusieurs endroits de la Grèce, on en comptait une quatrième, appelée *Peitho* (la persuasion). Les Grâces ingénues. Les Grâces demi-nues. Les Grâces légères, folâtres, enjouées, fugitives, badines, décentes, timides, modestes, pudiques, austères, chastes, aimables, naïves, tendres, piquantes, riantes, touchantes, attrayantes, enchanteresses, fidèles, constantes, captives, familières, étrangères, affectées, étudiées, guindées, fantastiques. Les Grâces, sœurs d'Apollon. Les Grâces, compagnes de Vénus. La troupe légère des Grâces. Le groupe charmant des Grâces. Les anciens avaient imaginé que la déesse de la beauté ne pouvait jamais se montrer sans les *Grâces*. (Volt.) Toute la Grèce était pleine de monuments consacrés aux *Grâces*. (Barth.) Nous pouvons nous glorifier que les *Grâces* elles-mêmes ont pris soin de nous former (Id.) Les Jeux, les Ris et les *Grâces*, suivaient partout les innocentes bergères. Les Spartiates sacrifiaient aux *Grâces* et à l'Amour, avant d'en venir aux mains, pour faire voir qu'on doit essayer de tous les moyens avant de combattre. (De Caraman.) Parmi les images des *Grâces* étaient célèbres leurs statues en or par Bupalus, celles de Socrate, fils de Sophronisque, et les beaux tableaux d'Apelles et de Pythagore. (Denne-Baron.) Jamais les anciens n'ont représenté les trois *Grâces* sous des formes colossales comme les Muses; ils les ont traduites sous des proportions moyennes, petites même, et dans l'âge heureux de l'adolescence; la taille élancée, sans être grêle, les hanches un peu fortes. (Id.)

> En prenant ce tissu (la ceinture) que Vénus lui présenta,
> Junon n'était que belle, elle devint charmante
> Les *Grâces* et les Ris, les Plaisirs et les Jeux,
> Surpris, cherchent Vénus, doutent qui l'est des deux.
> (Lamotte.)

— S'empl. aussi sing. Une Grâce. Une quatrième Grâce. Marguerite de Valois, avait tant de facilité, qu'on l'appelait la dixième Muse; elle était si belle et si aimable, qu'on l'appelait la quatrième *Grâce*. (Sallent.)

— Fig. et poét. *Les Grâces ont présidé, présideront à sa naissance, ont pris soin de la former*, etc. Se dit d'une femme qui a beaucoup de grâces naturelles. Et dans un sens analogue: Les Grâces accompagnent ses pas. Les écrits de cet auteur semblent être dictés par les Grâces. Les Grâces l'ont inspiré. Les Grâces ont guidé le pinceau de l'Albane.

> Les *Grâces* seules embellissent
> Nos esprits ainsi que nos corps;
> Et nos talents sont des ressorts,
> Que leurs mains légères polissent
> Les *Grâces* entourent de fleurs
> Le sage compas d'Uranie, etc. (De Bernis.)

> Anacréon sut plaire aux belles,
> Malgré ses quatre-vingts hivers;
> Et les *Grâces* toujours fidèles,
> Le couronnaient de myrtes verts. (Lebrun.)

— Prov. et fig. *Sacrifier aux Grâces*. Acquérir l'élégance des manières et la finesse du goût. Il manquait à Boileau d'avoir sacrifié aux *Grâces*. (Volt.)

— Fig. *Délier la ceinture des Grâces*. Découvrir ce qu'elles ont de charmes, d'attraits, et par extension, Le mettre à profit dans ses ouvrages, dans sa diction, dans ses manières. Les *Grâces* permirent au seul Horace, parmi les Latins, de délier leurs ceintures.

— Iconol. On les représente sous la figure de jeunes filles nues ou vêtues d'une gaze légère, la tête couronnée d'olivier; elles se tiennent par la main, et sont dans une attitude dansante. Dans une villa d'Italie il y a un groupe antique et charmant des trois Grâces, modèle et désespoir de nos peintres et sculpteurs. Ces déesses sont nues et se tiennent par la main; une simple bandelette très-étroite retient leurs cheveux: à deux de ces figures ils sont rassemblés en un nœud derrière le cou. Un air de satisfaction, une douce sérénité sont répandus sur leurs traits et sur leurs lèvres.

— Hist. Titre qu'ont porté les rois d'Angleterre jusqu'à Henri VIII, qui prit celui d'*altesse* et plus tard celui de *majesté*. Votre grâce.

— *Par la grâce de Dieu*. Formule que quelques souverains mettent dans leurs titres, et dont se servaient aussi les rois de France avant 1830. Louis XVIII, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre. ‖ *Par la grâce du saint-siége*. Formule employée par les évêques et qui date de la bulle par laquelle Clément IV prétendit que la disposition de tous les bénéfices appartenait au pape.

— *De grâce*. loc. adv. Par grâce, par pure bonté. De grâce, accordez-moi ce que je vous demande. De grâce, secourez-moi. De grâce, faites-moi ce plaisir-là. Doucement, messieurs, de *grâce*, ce n'est pas encore de moi qu'il s'agit c'est de vous. (J.-J. Rouss.) Monsieur l'intendant, me dit-elle, apprenez-moi, de *grâce*, pourquoi vous fuyez mes regards. (Le Sage.) De *grâce*, si l'on sait des nouvelles de mon voleur, que l'on m'en dise. (Mol.)

— Boiste et Landais l'écrivent sans accent. Il est vrai que dans ce mot l'accent n'est pas étymologique; mais l'euphonie le réclame, car rien n'est plus ingrat à l'oreille, plus dur, plus sec que la terminaison brève *ace* dans une foule de mots. Au contraire, dans l'allongement du son *â* de *grâce*, il y a quelque chose de plus moelleux et de plus vrai dans l'expression. A notre avis, il y a conséquemment avantage pour la langue à conserver l'accent indicatif de ce son, d'autant plus qu'il a de l'analogie avec la prononciation latine du mot *gratia*.

GRACELETTE. s. f. (dimin. de *grâce*). Petite grâce. Pour me rendre sœur de ta gracelette.

GRACIABLE. adj. des 2 g. (rad. *grâce*). Qui peut être gracié.

— Se dit d'un cas ou d'un délit pour lequel on peut obtenir des lettres de grâce. Cas graciable.

GRACIEUSÉ, ÉE. part. pass. du v Gracieuser. S'empl. adjectiv. Il a été bien gracieusé.

GRACIEUSEMENT. adv. (rad. *grâce*). Avec grâce, d'une manière gracieuse. Parler gracieusement. Recevoir gracieusement. Danser gracieusement.

GRACIEUSER. v. a. 1^re conj. (rad. *grâce*). Faire des démonstrations d'amitié, de bienveillance à. Gracieuser quelqu'un. Les voilà qui m'environnent, qui me *gracieusent* et me témoignent de la joie, de me voir devenir commensal de l'archevêché. (Le Sage.)

— v. n. Montrer de la grâce, parler avec grâce. Telle femme grasseye qui ne *gracieuse* pas (Volt.)

— Quelques grammairiens remarquent à tort que depuis Voltaire ce mot a été entièrement oublié, et que l'Académie aurait bien fait de ne pas le mettre dans son Dictionnaire, même en avertissant qu'il est familier. Selon eux, ce mot ne serait que populaire. S'il est populaire, il n'en est pas moins gracieux pour cela, et nulle jolie bouche ne doit hésiter à le prononcer dans le plus élégant boudoir.

GRACIEUSETÉ. s. f. (rad. *grâce*). Politesse, honnêteté, civilité, gratification. Faire une gracieuseté à quelqu'un. Faire une chose par gracieuseté. Faire mille gracieusetés à quelqu'un.

GRACIEUX, EUSE. adj. (rad. *grâce*). Plein de grâces et d'agréments. Se dit des personnes et des choses. Personne gracieuse. Sourire gracieux. Il est peu d'hommes assez laids pour ne pas pouvoir prendre un certain air *gracieux* capable de duper les femmes. (Boiste.) Le sérieux n'est jamais *gracieux*, il n'attire point; il approche trop du sévère, qui rebute. (Volt.) Une pâleur affreuse ternit les joues; ce visage si tendre, si *gracieux*, tout à coup se défigura. (Fén.) Quelquefois l'esprit se présente sous une forme *gracieuse* mais légère. (A. Libes.) L'air et les manières rendent *gracieux*, l'esprit et l'humeur rendent agréable. (Guizot.) Il me semble que c'est plus par les manières que par l'air que les hommes sont *gracieux*, et que les femmes le sont plutôt par leur air que par leurs manières. (Id.)

— Doux, honnête, bienveillant. Recevoir une personne avec un sourire gracieux. Accueil gracieux. Dire à quelqu'un des paroles gracieuses. Ce n'est pas assez pour la société d'être d'un abord *gracieux* et d'un commerce agréable, il faut encore avoir le cœur droit et la bouche sincère. (L'abbé Gir.) On aime la rencontre d'un homme *gracieux*, il plaît; on recherche la compagnie d'un homme agréable, il amuse. (Id.) Les personnes polies sont toujours *gracieuses*. (Id.)

— Beaux-arts. Qui porte à l'imagination, à l'âme des idées, des peintures, des sentiments doux et agréables. Pinceau gracieux. Style gracieux. Tour gracieux. Un sujet gracieux. Des images gracieuses. Touche gracieuse. Avoir une touche gracieuse. Des contours gracieux. L'Albane est aussi gracieux que Michel-Ange est majestueux. Il était entraîné à la manière souple et *gracieuse* jusqu'à sacrifier quelquefois la correction du dessin. (Dider.) Le terrible, l'horrible, la description, la peinture d'un monstre, exige qu'on s'éloigne de tout ce qui est *gracieux*, mais non pas qu'on affecte uniquement l'opposé. (Volt.) Un tableau de l'Albane, du Corrége, de Claude Lorrain, est *gracieux*; un tableau de Téniers, de Rembrandt, de Michel-Ange, ne l'est pas. (Marm.) Une scène de l'*Aminte* et du *Pastor fido* est *gracieuse*, une scène de Molière est plaisante, une scène de Corneille est sublime. (Id.) On trouve dans l'Arioste, dans le Tasse, dans le Télémaque, des peintures *gracieuses*; on en voit peu dans Homère. (Id.)

— *Gracieux de*. Il est *gracieux* d'avoir toujours de beaux objets devant soi, et d'être bien reçu partout. (L'abbé Gir.)

— Se dit habituellement des souverains, dans les cours du nord de l'Europe. Notre gracieuse reine Victoria. Notre gracieux prince.

— substantiv. Ce qui fait la grâce. Vous ne sauriez comprendre sans le voir tout le gracieux de son tableau. Le gracieux de son style surpasse tout ce qu'on pourrait vous en dire. Le *gracieux* se compose de l'élégant, du riant et du noble. (Marm.)

GRACILICOSTE. adj. des 2 g. (ét. lat. *gracilis*, grêle; *costa*, côte). Hist. nat. Qui est garni de côtes très-fines. Le clausilie gracilicoste.

GRACILIFLORE. adj. des 2. (ét. lat., *gracilis*, grêle, *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs grêles. Loranthe graciliflore.

GRACILIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *gracilis*, grêle; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles grêles. Habranthe gracilifolié.

GRACILIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gracilis*, grêle; *pes*, pied). Ornith. Qui a les pieds menus. Oiseau gracilipède.

— Bot. Dont le stipe est filiforme. Champignon gracilipède.

GRACILIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gracilis*, grêle; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec grêle. Oiseaux gracilirostres.

GRACILITÉ. s. f. (du lat. *gracilitas*; dérivé de *gracilis*, grêle). Qualité de ce qui est grêle. La gracilité de la voix. Même faiblesse, même *gracilité* des membres. (Péron.)

GRACIOSA. Géogr. Une des îles Açores, très-fertile et très-salubre. On y élève beaucoup de bestiaux; 8000 hab. Ch.-l. Santa-Cruz.

GRACQUES. Nom sous lequel sont connus en français Tiberius et Caius Gracchus, fils de Tibérius Sempronius Gracchus, et de Cornélie, fille de Scipion l'Africain. Deux tribuns fameux qui par leurs réformes aussi nécessaires qu'elles furent malheureuses, ébranlèrent la vieille aristocratie de Rome et périrent d'une manière tragique, victimes ou de leur ambition ou de leur dévouement à la cause du peuple. Ces héroïques tribuns sont devenus un texte pour la poésie et l'éloquence. Le dernier des *Gracques* périt de la main des nobles; mais frappé du coup mortel, il jeta de la poussière contre le ciel, et de cette poussière naquit Marius. (Mirab.)

GRADAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *gradior*, je marche). Ornith. Se dit des pieds des oiseaux qui sont emplumés jusqu'au talon, et au nombre de trois en avant, dont les deux externes sont réunis depuis la base jusqu'au delà du milieu, sans aucune membrane intermédiaire. Oiseaux aux pieds gradaires.

GRADATION. s. f. (pr. *gra-da-ci-on*; du lat. *gradatio*; rad. *gradus*, pas). Augmentation successive par degrés ou en enchérissant; disposition où les choses sont considérées comme s'élevant les unes au-dessus des autres. Gradation insensible. Le corps s'est formé par une gradation successive. Les chaleurs de l'été y succèdent tout à coup à un froid excessif, et il y gèle dès le mois d'octobre, sans aucune de ces *gradations* qui amènent ailleurs les saisons et en rendent le changement plus doux. (Volt.) Avec une *gradation* lente et ménagée, on rend l'homme et l'enfant intrépides à tout. (J.-J. Rouss.) L'analyse a cet avantage qu'elle n'offre que peu d'idées à la fois et toujours dans la *gradation* la plus simple. (Condill.) La *gradation* est une loi de la nature qui se révèle aux yeux les moins attentifs. (Encycl.) Si les anciens eussent personnifié la *gradation*, ils eussent dû lui donner pour auteurs le mouvement et le temps. (Id.) L'humeur mène à l'impatience, l'impatience à la colère, la colère à l'emportement, l'emportement à la violence, la violence au crime; et par cette *gradation* on va d'un fauteuil à l'échafaud. (Boiste.)

— Archit. Disposition symétrique de diverses parties, sous le rapport des proportions ou des ornements, dans l'ordre le plus propre à produire l'effet attendu.

— Littér. Ordre gradué qui se trouve entre certaines idées et que l'on doit suivre dans l'arrangement des mots et des phrases qui les expriment. La gradation lie les idées dans l'esprit, elle doit lier les expressions dans le discours. Elle va du plus au moins ou du moins au plus, selon le caractère de l'idée totale que l'on a dans l'esprit et la manière dont on veut l'exprimer. S'agit-il d'images ou de sentiments, elle unit leurs commencements, leurs progrès, leur force, leur étendue. Ecoutez Sapho exprimer dans ces vers l'amour qui s'est emparé de son cœur:

> Un nuage confus se répand sur ma vue,
> Je n'entends plus, je tombe en de douces langueurs;
> Et pâle, sans haleine, interdite, éperdue,
> Un frisson me saisit, je tremble, je me meurs.

Ces vers ne forment une si magnifique peinture de l'état de son âme, que parce que les idées y sont présentées dans une heureuse gradation. Racine, en imitant Sapho, fait dire à Phèdre:

> Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue;
> Un trouble s'éleva dans mon âme éperdue.
> Mes yeux ne voyaient plus, je ne pouvais parler.
> Je sentis tout mon corps et transir et brûler.

— Souvent la gradation est entre plusieurs sujets d'une même proposition: Les *besoins*, les *désirs*, les *passions*, assiégent le cœur de l'homme, ou bien entre le même rapport d'un verbe répété plusieurs fois: Vous ignorez mes *peines*, mes *chagrins*, ma *misère*. Il en est de même dans des rapports différents dont l'ordre est marqué par la nature des idées. || La même gradation s'observe entre plusieurs compléments d'une proposition, et entre plusieurs propositions principales. La gradation qui existe entre le complément direct et indirect exige que celui-là obtienne la première place, à moins que la grande liaison des idées n'en ordonne autrement.

— Tout esprit juste découvre sans peine la gradation qui existe entre les idées et sent la nécessité d'exprimer cette liaison dans l'ordre naturel par l'arrangement des mots et des phrases. Par là sa diction est claire et précise. Quelquefois les vues particulières de l'esprit demandent que l'ordre soit interverti, mais rien ne pouvait autoriser Racine à ne point le conserver dans ce vers: Je deviens *parricide*, *assassin*, sacrilége. L'esprit le moins juste sera choqué de voir *parricide* avant *assassin*. Le *parricide* est plus odieux que l'*assassin*, et d'ailleurs tout *parricide* est *assassin*, au lieu que la réciproque n'est pas vraie.

— Log. Suite de propositions arrangées de façon que la première est l'attribut de la seconde, la seconde de la troisième, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on arrive à une dernière proposition qui réunit le sujet de la première et l'attribut de l'avant-dernière. V. SORITE.

— Peint. Changement insensible des couleurs. Augmentation ou diminution des lumières ou des ombres aussi bien que de la grandeur des objets, au moyen des teintes et des ombres. || Habileté avec laquelle les peintres et les sculpteurs groupent leurs personnages, de manière que les principaux soient mis en relief et que les moins importants soient graduellement affaiblis par l'expression et par le jeu de la lumière, à mesure qu'ils s'éloignent du centre de l'action.

GRADE. s. m. (du lat. *gradus*, pas, degré). Dignité, degré d'honneur. Elever quelqu'un au plus haut grade. Monter à un nouveau grade. Être en grade. Avoir un beau grade.

— Art milit. Chacun des différents degrés de la hiérarchie militaire. Grade de caporal. Grade de brigadier. Grade de sous-officier. Grade de sous-lieutenant. Grade de lieutenant, de capitaine, de chef de bataillon, de chef d'escadron. Grade de lieutenant-colonel. Grade de colonel. Le grade constitue l'état d'un officier. Il ne peut y avoir de *grade* sans emploi; mais la privation de l'emploi n'emporte pas la perte du *grade*. (Bard.) La nomination aux *grades* d'officier est faite par les chefs de corps. (Id.) Toutes les promotions aux *grades* d'officier sont faites par le roi, sur la présentation du ministre de la guerre. (Id.)

— Différents degrés qu'on acquiert dans les universités. Grade de bachelier ès-lettres, de bachelier ès-sciences. Grade de licencié. Grade de docteur. || Titre qui le constate.

— Métrol. Centième partie du quart du méridien, dont la longueur a servi de base à la nouvelle division des poids et mesures. Le grade vaut cent mille mètres.

GRADÉ, ÉE. part. pass. du v. Grader. S'empl. adjectiv. Liste des soldats qui viennent d'être gradés.

GRADEAU. s. m. Ichthyol. Poisson de mer très-délicat.

GRADER. v. a. 1re conj. (rad. *grade*.) Conférer un grade à. Grader un militaire. Le roi ne peut *grader* que des candidats en activité de service, inscrits sur les tableaux d'avancement arrêtés tous les ans par les inspecteurs généraux ou envoyés par les commandants des armées. (Bardin.)

GRADILE. adj. des 2 g. Ant. rom. Qui a des degrés, qui concerne les degrés. || *Pain gradile*. Pain que les boulangers distribuaient aux frais de l'État. Pour recevoir le pain gradile, le peuple se rassemblait au sommet de l'escalier par ou l'on descendait dans les fours.

GRADILLE. s. f. (diminut. de *grade*). Archit. Denticule.

GRADIN. s. m. (dimin. de *grade*). Archit. Petite marche, petit degré pratiqué sur la table d'un autel, d'un buffet, etc., disposés les uns au-dessus des autres pour placer, de manière à les étaler à la vue, des curiosités, telles que collections de vases d'antiquités, d'objets d'histoire naturelle, etc. Mettre des statuettes sur un gradin.

— Bancs élevés les uns au-dessus des autres aux amphithéâtres, etc. Dans les théâtres anciens, c'étaient les gradins même qui servaient de siéges; dans les théâtres modernes on place des siéges, ordinairement des banquettes, sur les gradins.

— Hydraul. Élévations ou degrés de plomb ou de pierre, pratiqués dans les buffets d'eau et les cascades, où l'eau en tombant forme des nappes.

— Hortic. *Gradin de gazon*. Marches ou escaliers formés par du gazon, dont on compose les amphithéâtres, les vertugadins, les cascades champêtres, les estrades qui ornent les jardins.

— Métaph. Ce monde est un vaste amphithéâtre, ou chacun est placé tant bien que mal sur son *gradin*. On croit que la suprême félicité est sur les *gradins* les plus élevés, c'est une erreur. (Mme de Maintenon.)

GRADINE. s. f. Techn. Ciseau de sculpteur, dentelé et fort acéré.

GRADINÉ, ÉE. part. pass. du v. Gradiner. S'empl. adjectiv. Marbre gradiné.

GRADINER. v. a. 1re conj. Techn. Travailler avec la gradine. Gradiner le marbre.

GRADOMÈTRE. s. m. Chir. Instrument servant à mesurer la grosseur des sondes et bougies urétrales.

GRADON. s. m. Pêch. Une des chambres de la madrague.

GRADOS ou **GRAS-DOS.** s. m. Ichth. Nom par lequel on désigne deux petits poissons, dont l'un paraît appartenir au genre clupée, et l'autre être le cyprin ablette.

GRADUATION. s. f. (pr. *gra-du-a-ci-on*, rad. *graduer*). Division en degrés. La graduation d'un thermomètre, d'un baromètre, d'une échelle. Graduation des instruments de mathématiques, de physique, de chimie.

— *Bâtiment de graduation*. Bâtiment à claire-voie dans l'intérieur duquel pendent des cordes sur lesquelles on fait couler le liquide dont on veut extraire, par la vaporisation, les substances qui y sont contenues.

GRADUÉ, ÉE. part. pass. du v. Graduer. S'empl. adjectiv. Instrument gradué.

— Qui va par degrés, successif. Sortant du bateau à vapeur, je n'avais pas été préparé, par une transition *graduée*, à la nouveauté du spectacle qui s'offrait à moi. (P. Mérim.)

— Chim. *Feu gradué*. Feu qui est doux au commencement, et que l'on augmente par degrés.

— Qui a obtenu quelque grade dans une université. Jeune homme gradué. Il était gradué à l'âge de dix-sept ans. || En ce sens, il s'emploie substantiv. Un gradué. Les gradués de la faculté des lettres.

GRADUEL, ELLE. adj. (rad. *grade*). Qui va par degrés. Substitution graduelle.

— Hist. relig. *Psaumes graduels*. Certains psaumes que les Hébreux chantaient sur les degrés du temple.

GRADUEL. s. m. Versets qui se chantent entre l'épître et l'évangile, et qui se chantaient autrefois au jubé, comme cela se pratique encore dans quelques églises.

GRADUELLEMENT. adv. Par degrés. Aller graduellement. Graduellement divisé.

GRADUER. v. a. 1re conj. (rad. *grade*). *Je gradue; nous graduons, vous graduez. Je graduais; nous graduions, vous graduiez. Que je gradue; que nous graduions, que vous graduiez*, etc. Techn. Diviser en degrés. Graduer un instrument de mathématiques et de physique. Graduer un thermomètre. Graduer les cercles d'une sphère.

— Arranger, disposer par gradations. Le père Lemoine, dans son poëme de Saint Louis, ne sait ni fonder son sujet ni *graduer* l'intérêt des événements et des situations. (La Harpe.)

— Conférer des grades universitaires à. Graduer un jeune homme. Tous ceux que l'université a gradués cette année.

GRADULE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des mousses, comprenant deux espèces.

GRADUS. s. m. Ant. rom. Nom d'une mesure de longueur des Romains qui valait deux fois et demie le pied romain.

GRADUS AD PARNASSUM. s. m. ou absol **GRADUS.** (pr. *gra-dus-add-par-na-ssome*; littéral., Chemin du Parnasse). Dictionnaire poétique de la langue latine. Le plus ancien dictionnaire poétique qui ait porté ce nom est celui du jésuite Paul Aler; ensuite vint celui de Vanière. Le Gradus de Noël, qui a régné exclusivement depuis trente ans dans nos écoles, n'est guère qu'une réimpression de celui de Vanière.

— *Gradus français*. Dictionnaire poétique de la langue française, fait à l'imitation du Gradus latin.

• **GRÆTZ.** Géogr. Ville de l'empire d'Autriche, chef-lieu d'un cercle de la Styrie, sur la Murh; 30,000 hab.

GRÆVIUS (Jean-Georges). Célèbre philologue et critique, né à Naumbourg-sur-Saale, le 29 janvier 1632; mort en 1703.

GRAFIGNER. v. a. 1re conj. Expression populaire que les gens sans instruction emploient quelquefois par corruption pour Égratigner. Il m'a grafigné le visage.

GRAFFIGNY (Françoise d'Issembourg-d'Apponcourt, dame de). Auteur des Lettres d'une Péruvienne et de Cénie; née en 1694; morte à l'âge de 64 ans.

GRAFION. s. m. Hist. Nom que portaient au moyen âge des comtes qui gouvernaient les provinces.

— Dr. cout. Juge qui connaissait des affaires du fisc.

— Agric. Espèce de cerise.

GRAGE. s. f. Espèce de râpe de cuivre dont on se sert dans les îles pour mettre le manioc en farine.

GRAGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous grageons, je grageais; grageant*, etc. Râper avec la grage. Grager du manioc.

GRAGNE. s. f. Techn. Râteau de pêcheur.

GRAIES. adj. f. pl. (du lat. *graius*, grec). Ne se dit que dans cette locution: *Alpes graies*. Les Alpes qui s'étendent depuis le mont Cénis jusqu'au St-Bernard.

GRAILLEMENT. s. m. (pr. *gra-ye-man*; du vieux mot *graille*, corneille, geai). Son de voix enroué qui tient de celui de la corneille. Les graillements de sa voix.

— Chass. Son clair, cassé ou enroué du cor. Le graillement du cor.

GRAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *gra-ié*; du vieux mot *graille*, corneille, geai). Parler ou crier avec une voix enrouée semblable à celle d'une corneille.

— Chass. Sonner du cor sur un ton cassé pour rappeler les chiens écartés. Le piqueur graille pour rappeler les chiens.

GRAILLON. s. m. (pr. *gra-ion*; du celt. *graal*, plat de grès). Restes malpropres d'un repas. Vilains graillons. Sales graillons. Graillons dégoûtants. Vivre de graillons.

— Morceau de graisse dégoûtant.

— *Goût, odeur de graillon*. Odeur de viande ou de graisse brûlée. Sentir le graillon. Un morceau de graisse qui sent le graillon. Un ragoût qui sent le graillon.

— Fig. Lorsque j'ai donné mon cœur à un roi de France, j'ai cru trouver dans le commerce galant où j'allais m'embarquer tous les agréments de la magnificence, cependant j'ai le chagrin, lorsque je veux suivre ce que m'inspirent les sentiments de la plus tendre passion, de sentir le *graillon* où je devrais sentir le musc et l'ambre. (Rec. d'épith.)

— Excrétion épaisse de la poitrine dont on se débarrasse par la toux.

— Sculpt. Rognures qui tombent d'un bloc de marbre que l'on sculpte.

— *Marie graillon*. Femme malpropre, en guenilles. | Dans tous les sens ce mot est bas et populaire.

GRAILLONNER. v. n. 1re conj. (pr. *gra-io-ner*). Cracher souvent des crachats épais et dégoûtants. Bas et pop.

GRAILLONNEUR, EUSE. adj. et s. (pr. *gra-yo-neur*). Qui graillonne. Bas.

GRAILLONNEUSE. s. f. (pr. *gra-yo-neu-zè*). Revendeuse de viandes déjà servies.

GRAIN. s. m. (pr. *grein*; du lat. *granum*, grain, graine). Chacun des petits fruits que les arbres ou les plantes produisent et qui leur servent de semence ou qui les contiennent. Un grain de blé, d'orge. Un grain de millet. Un grain d'avoine, de seigle. Un grain de raisin. Un grain de sureau, de genièvre. Grain de laurier, de moutarde, de poivre, de grenade. Yézid s'amusait un jour à jeter des *grains* de raisin à son esclave chérie, qui les recevait dans sa bouche. (Florian.) Malheureusement un de ces *grains*, beaucoup plus gros en Syrie qu'en Europe, s'arrêta dans le gosier d'Habibah et l'étouffa sur-le-champ. (Id.)

> Je la crois fine, dit-il,
> Mais le moindre *grain* de mil
> Ferait bien mieux mon affaire. (La Font.)

— Particulièrement, Le fruit et la semence du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, etc. Petit grain, gros grain de froment. Le grain de ces froments est gros, plein, pesant, léger, vide, sec, mûr, vert. Voilà de beau grain. Battre le blé pour en ôter les grains. Il ne lui reste pas un grain de blé. Grain nourricier, nourrissant, fécond, mûr, semé, recueilli, maigre. Les grains, dépouille des guérets, des épis. Les grains, dons nourriciers de Cérès. Le grain dont l'homme fait son pain n'est point un don de la nature. (Buff.) C'est peine inutile de labourer un champ, si l'on ne jette pas ensuite du *grain* dans le sillon. (De Juss.) L'Éternel a mis les jouissances de l'homme dans ses illusions, comme il a placé le *grain* qui le nourrit sur une paille frêle et légère. (A.-Martin.)

> Tous les *grains* délicats qu'au printemps vous semez,
> Dans un terroir léger sans peine sont formés. (Rosset.)

> Les trésors de Cérès
> Inondent à grands flots les fertiles guérets,
> Et ce *grain*, écrasé sous la meule bruyante,
> Est pour nous d'aliments une source abondante. (Delille.)

— Dans un sens métaphorique. L'esprit de Sophie ne sait pas, mais il est cultivé pour apprendre, c'est une terre bien préparée qui n'attend que le *grain* pour rapporter. (J.-J. Rouss.)

— Collection des fromentacées qui servent à la nourriture de l'homme et des animaux; en ce sens il s'emploie surtout au plur. La culture des grains. Le commerce des grains. Transport des grains. La conservation des grains. L'art de conserver les *grains* sans altération présente encore l'avantage de faire venir les récoltes abondantes au secours des mauvaises, de maintenir le prix du blé à un taux convenable pour le producteur et le consommateur, et d'éviter ces secousses périodiques de hausse et de baisse, d'abondance ou de disette, qui troublent l'ordre social, provoquent les excès et préjudicient à tous. (Morog.) Il paraît que les anciens conservaient les *grains* pendant des siècles, en les préservant par des procédés très sûrs de la double action de l'air et de l'humidité. (Id.)

— S'emploie également au sing. Vendre du grain. Faire le commerce du grain. Acheter du grain. Chez tous les peuples de l'antiquité, celui qui ne vendait pas son *grain* était réputé criminel, et la loi de Moïse condamnait à mort quiconque recelait son *grain* dans ses greniers. (Sallent.)

— *Grains blancs*. Les grains des céréales. || *Menus grains*. L'orge, l'avoine et le sarrasin. || *Gros grains*. Le froment, le méteil et le seigle. || *Grains ronds*. Nom que portent dans quelques cantons les pois, les fèves, les vesces et autres semences qu'on sème dans l'intention d'avoir des fourrages ou de la graine pour les oiseaux de basse-cour ou l'engrais des bestiaux. || *Fosse à grains*. Fosse où l'on conserve les grains dans quelques pays, tant en Italie qu'en Espagne. || *Police des grains*. [illegible] que le gouvernement pour la police des grains.

— Par analogie. Nom [illegible] choses faites à peu près en forme de grain. Un grain de chapelet. Un grain d'encens. Les grains d'un

collier d'ambre. Un collier à grains d'or et d'argent.

— Par extension. Petit corps, fragment d'une matière quelconque qui présente quelque analogie avec les fruits des graminées. Un grain de sable. Un grain d'or. Un grain de plomb. Un grain de sel. Comment pourrions-nous connaître la nature du soleil, quand nous ignorons celle d'un *grain de sable?* (B. de St-P.)

Enfin de ces grands monts humble contemporain,
Ce marbre fut un roc, ce roc n'est plus qu'un *grain*.
(Delille.)

Souvent un grand effet naît d'une faible cause,
Souvent de ces hauteurs l'oiseau qui se repose
Détache un *grain* de neige. (Id.)

— Fig. Un peu de, une petite parcelle de, une petite partie de. Un grain de bon sens, d'esprit, de jugement. Un grain de coquetterie. N'avoir pas un grain de bon sens. N'avoir pas un grain de raison. Avoir un grain de folie. Avec un *grain* de foi on transporterait les montagnes. (Évang.) Un *grain* de philosophie dispose à l'athéisme, mais beaucoup de profondeur ramène à la religion. (Bacon.) C'est une chose admirable que tous les grands hommes ont toujours quelque *grain* de folie. (Mol.) Avec un *grain* de caprice, tu seras la plus agaçante maîtresse. (Beaum.)

— Anc. métrol. Le plus petit de nos poids, qui était la quatre cent quatre-vingtième partie d'une once. || Fig. *Il ne pèse pas un grain.* Se dit d'une personne qui est très-légère. Oh! pour cela oui; je vous jure qu'à présent je ne pèse pas un *grain*. (Sévign.) Notre français, mis en balance avec le grec ou le latin, se trouve faible et léger de quelques *grains*. (E. Pasq.)

— Art vétér. *Grains d'orge.* Maladie qui attaque fréquemment les cochons que l'on engraisse, et qui consiste en une quantité de petites pelotes dures, et de la grosseur d'un grain d'orge, étendues sur toute la membrane cellulaire.

— Bot. *Grain de Zélim.* Poivre long de l'Inde.

— Chim. *Grain de fin.* Petit globule rond de métal que l'on observe dans la réduction d'une petite portion de mine ou de chaux métallique, et que l'on trouve à la pointe d'une des matières qui ont servi de flux ou de fondant.

— Comm. *Gros grain.* Étoffe de soie très-forte que l'on fabrique à Lyon. Une robe de gros grain.

— Conchyl. *Grain d'avoine.* Coquille terrestre et fossile très-petite, appartenant au genre puppa. || *Grain d'orge.* Coquille du genre buline. || *Grain de sel.* Porcelaine connue sous le nom scientifique de *cypræa vitellus*. || *Grain de millet.* Crustacé du genre cypris. || *Grain de mure.* Clavaire ponctuée de Linné.

— Mar. *Grain de vent*, ou absol., *grain*. Changement violent et momentané dans l'atmosphère, produit par la dilatation d'un nuage, et qui se manifeste par un accroissement du vent, s'il en règne, ou par une brise qui s'élève dans le calme. La durée des *grains* n'a rien de fixe pourtant, elle excède rarement un petit nombre de minutes. (J. Lecomte.) La venue d'un grain se révèle par la présence des nuages qui l'apportent, et plus ces nuages montent vite dans le ciel en quittant l'horizon d'où ils se sont élevés, plus ils promettent de violence à la bourrasque qu'ils vont laisser échapper dans l'air et sur l'eau. On désigne les grains par Grain noir, grain blanc, grain sec, fort grain, petit grain. Les grains les plus perfides et les plus redoutés sont les grains blancs, surtout dans les parages de l'équateur.

— Nuage qui annonce le grain. Mais un petit nuage sans corps et si transparent qu'il semble un débris de gaze envolé dans l'atmosphère, s'élève de l'horizon et grimpe dans le ciel bleu... C'est un *grain*! (Lecomte.)

— Pathol. Syn. de Pustule variolique, dans le langage ordinaire. Un grain de petite vérole. || *Maître grain.* Nom vulgaire de la plus grosse des pustules varioliques chez ceux des individus qui en sont affectés.

— Physiol. *Grain de beauté.* Petite tache noire qui se rencontre ordinairement sur la peau humaine et qui rehausse la grâce de la physionomie lorsqu'elle se trouve sur le visage, sur les joues d'une personne blanche et jolie.

— Techn. *Grain de chapelet.* Petit corps rond, de verre, d'ivoire ou de toute autre matière, percé de part en part d'un trou qui sert à l'enfiler avec un certain nombre d'autres, à l'aide desquels celui qui s'en sert sait le compte exact des *Pater* et des *Ave* qu'il récite. *Le grain de l'acier.* Petites irrégularités que l'on remarque dans l'acier lorsqu'il est rompu. || On dit de même, Le grain d'une pierre, d'un marbre. Cette pierre devait être une pierre ponce d'un *grain* très-fin et serré. (Buff.) || Dans un sens analogue, Des inégalités de la surface d'un cuir, d'une étoffe, etc. Maroquin d'un beau grain. Futaine d'un gros grain. De la soie d'un beau grain. || Chez les graveurs, Effet que produisent les tailles de la gravure diversement croisées entre elles. Ces tailles forment un beau grain, un mauvais grain. || *Grains d'orge.* Petits morceaux de bois en forme de prisme, qui remplissent les vides, des défauts dans une pièce de charpente ou de mâture d'un bâtiment.

— Prov. *Il n'y a point de grands esprits sans un grain de folie.* Les hommes de génie ont presque toujours de la bizarrerie dans le caractère. || *Être dans le grain.* Être à son aise, être dans quelque affaire avantageuse. Métaphore tirée des animaux qui sont nourris de grain, et qui en ont plus qu'il ne leur en faut. || *Chaque grain a sa paille.* || *C'est un grain de millet à la bouche d'un âne.* C'est peu de chose. || *De mauvais grain, jamais bon pain.* || *De méchant grain trésor vain.* || *De tout grain en nécessité pain.* || *Ni grain au grenier, ni vin au cellier.* || *Qui sème bon grain recueille bon pain.* || *Il faut séparer l'ivraie d'avec le bon grain.* || *Tel grain, tel pain.* || *Catholique à gros grain.* Homme peu dévot, qui viole sans scrupule les lois de l'Église, qui se permet beaucoup de choses défendues par la religion. || *Il le mangerait avec un grain de sel.* Se dit d'un homme relativement à un autre qui est de beaucoup inférieur.

GRAINAGE. s. m. Techn. État du sucre quand il cristallise en cristaux plus ou moins divisés.

— Opération par laquelle on réduit en grains la poudre à canon.

GRAINAILLE. s. f. (pr. *grè-na-ie*, rad. *graine*). Bot. Petite ou mauvaise graine, ou semence. Cette plante n'a produit cette année que de la grainaille.

— Techn. Métal réduit en petits grains. De la grainaille de plomb, de fer.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves.

GRAINAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Grainailler. S'empl. adjectiv. Plomb grainaillé.

GRAINAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *grè-na-ié*). Mettre un métal en petits grains. Grainailler du plomb, du cuivre, de l'or. On grainaille du plomb à Paris, à la tour dite de Saint-Jacques de la Boucherie, l'un des monuments les plus élevés de la capitale, en faisant tomber à terre du haut de la tour le plomb fondu.

— Absol. Sa profession est de grainailler.

GRAINAILLEUR. adj. et s. m. Techn. Ouvrier qui grainaille les métaux. || Celui qui sépare la farine du son.

GRAINAISON. s. f. Formation en grains. La grainaison du blé. La grainaison est frêle et grêle cette année, il y a eu trop de sécheresse.

GRAINASSE. s. f. Mar. Petit grain peu violent, et qui a lieu fréquemment dans les changements de temps ou dans les vents variables.

GRAINCHU, UE. adj. Minér. Qui ne se brise pas nettement à cause de quelque défaut. Cailloux grainchus.

GRAIN-D'ORGE. s. m. Comm. Toile ainsi nommée, du nom de son inventeur, habile ouvrier de Caen, qui trouva le moyen de faire de ces toiles de table à carreaux et à fleurs.

GRAINE. s. f. (du lat. *granum*, grain, graine). Semence que les plantes fournissent pour la conservation et la propagation de l'espèce, après qu'elles ont perdu leurs fleurs et leurs fruits. La graine est proprement le rudiment d'une nouvelle plante semblable à celle qui l'a produite, vivifiée par la fécondation et enveloppée de toutes parts par des tuniques propres: c'est véritablement l'œuf du végétal. Graine de laitue, d'épinards, de concombre, d'œillet. Des graines de fleurs. Des graines d'arbres. Des graines de plantes potagères. Graines potagères. Graine de pavot, de tabac. Semer des graines. Cueillir des graines. Conserver des graines. Récolter des graines. Des herbes qui montent en graine. Acheter de la graine pour les oiseaux. Les *graines* sont d'une abondance excessive dans quelques espèces; un seul pied de pavot a donné 32,000 *graines*. (De Morog.) Toute *graine* est constamment attachée à la paroi interne du péricarpe, de manière que, lorsqu'elle vient à s'en détacher, elle laisse voir une petite cicatrice qui indique le point d'adhérence. (D'Orbig.) Souvent il arrive que la vie concentrée dans la *graine* s'éteint, parce que les conditions indispensables à sa manifestation extérieure se font trop longtemps attendre. (Guérin.) A défaut d'insectes, le guêpier se rabat sur les petites *graines*. (Buff.) La *graine* produit d'abord un petit arbre qu'elle contenait en raccourci. (Id.) Les *graines* des plus grands arbres de montagnes ne sont pas moins volatiles. (B. de St-P.)

— Relativement à la forme, les graines sont infiniment variées. Graines sphériques, rondes, presque rondes, lenticulaires, convexes d'un côté et plates de l'autre, ovoïdes, turbinées, trigones, quadrangulaires, anguleuses, comprimées, foliacées, déprimées, concaves, orbiculaires, cordiformes, droites, courbes, en croissant, contournées en coquilles de limaçon, irrégulières, sinueuses, semblables à de la sciure de bois, à pointes allongées en bec.

— Par rapport à leurs surfaces et aux couleurs qui les parent, on dit: Graine rouge, blanche, bleue, rosée, verte, jaune, gris de perle, noire, brune, panachée, tachée, ponctuées, bigarrées de couleurs diverses. Les graines du condori sont d'un très-beau rouge. Les graines du grenadier sont bleues-rosées. L'adonide printanière a la graine verte.

— Relativement à leur situation à l'égard du réceptacle, du péricarpe, les graines sont droites, inverses, horizontales, pendantes, insérées à l'axe du fruit, insérées aux cloisons, insérées aux valves, éparses, disposées en orbe, imbriquées. Relativement à leur consistance, les graines sont succulentes, fongueuses, charnues, cartilagineuses, coriaces, pierreuses, dures, molles, etc.

— Fig. On ne rapporte de la cour que quelques espèces de faveurs en *graines*, qui ne viennent qu'en terre bien fumée et en temps bien serein, ainsi que les melons aux Orcades. (Sat. Mén.)

— Prov. et fig. *C'est de la graine de niais.* Se dit en parlant d'une chose qui ne peut tromper que les gens simples. || *C'est une mauvaise graine.* C'est une mauvaise race. Se dit des laquais, des pages, des écoliers, des jeunes gens malins. || *Mauvaise graine est tôt venue.* Un enfant méchant s'élève facilement. || *Cette fille monte en graine.* Elle avance en âge et ne trouvera bientôt plus à se marier.

— Ce mot est vulgairement employé pour désigner un grand nombre de fruits. Ainsi l'on nomme: || *Graine à dartres.* Les graines du vataire de la Guyane, dont la farine bouillie est appliquée en cataplasmes sur certaines dartres. || *Graine à tatou.* La duhamélie à feuilles glabres. || *Graine à vers.* A Cayenne, le chénopode anthelmintique; en France, l'armoise de Judée, employés l'un et l'autre comme vermifuges. || *Graine d'ambrette.* Graine de la ketmie musquée. La graine d'ambrette était fameuse à l'époque où la mode exigeait que l'on mît de la poudre sur les cheveux. || *Graine d'amour.* Un des noms du grémil. || *Graine d'aspic.* L'alpiste. || *Graine de l'anse.* Nom qu'on donne, à Cayenne et aux Antilles, au fruit de l'omphalier, parce qu'on le recueille dans les anses ouvertes sur les bords de la mer. || *Graine d'Avignon.* Fruit du nerprun teignant, fort recherché pour colorer en jaune les soies et la laine. || *Graine de baume.* Espèce de baumier, dit de la Mecque, dont tout le monde parle sous la foi du commerce, mais dont il ne vient peut-être pas un demi-kilogramme dans plus des trois quarts de l'Europe. || *Graine d'écarlate.* Galle que produit le chêne kermès. || *Graine de gérofle.* Fruit du cardamome. || Fruit du myrte. || Fruit du campêche épineux. || *Graine de paradis.* L'amome à grappes de la Guinée, que l'on emploie dans l'Inde pour les ragoûts et pour sophistiquer le poivre. || *Graine de perroquet.* Le carthame officinal. || *Graine de perruche.* Le micocoulier à petites fleurs de la Jamaïque. || *Graine de Psyllon.* Graine du plantin des sables, que l'on recherche pour le blanchissage des mousselines et des dentelles. || *Graine des Canaries.* La semence de l'alpiste; et par extens., le millet des oiseaux. || *Graine en cœur.* Le cordisperme à feuille d'hysope. || *Graine kermésienne.* Fruit du myrte de Tarente, très-belle variété du myrte ordinaire. || *Graine macaque.* Nom de plusieurs végétaux dont les singes macaques mangent la graine. || *Graine musquée.* Graine de ketmie odorante, dont l'eau distillée remplace le musc dans beaucoup de préparations de toilette. || *Graine orientale.* Un des noms donnés à la coque du Levant. || *Graine perlée.* Le grémil. || *Graine de réglisse.* Nom vulgaire d'une espèce d'abre. || *Graine tinctoriale.* Galle de chêne kermès.

— Écon. rur. Nom qu'on donne dans les magnaneries aux œufs des vers à soie.

— Techn. Chez les brodeurs au métier, point qui représente des semences de fruits.

— Syn. comp. GRAIN, GRAINE. Ces deux mots sont synonymes, en ce qu'ils signifient également une semence qu'on jette en terre pour y fructifier; mais le *grain* est une semence de lui-même, c'est-à-dire, qu'il est aussi le fruit qu'on en doit recueillir: la *graine* est une semence de choses différentes, c'est-à-dire, qu'elle n'est pas elle même le fruit qu'on en doit recueillir. (L'abbé Gir.)

GRAINÉ, ÉE. part. pass. du v. Grainer. S'empl. adj. Poudre grainée. Peau grainée. La poudre *grainée* est versée, dans des caisses légères en bois, sur des feuilles de papier gris, et portée à l'étuve. (G. de Claubr.)

— Art de dess. Voilà des dessins bien grainés. Cette peau est grainée avec soin.

— S'emploie substantiv. Il a fait un beau grainé. Ce *grainé* a dû vous prendre bien du temps. (Art du dess.)

GRAINELÉ, ÉE. part. pass. du v. Graineler. S'empl. adjectiv. Cette étoffe est bien grainelée. Ce cuir a été mal grainelé. Tous les cuirs grainelés que vous m'avez envoyés sont vendus.

GRAINELER. v. a. 1re conj. (double la lettre *l* devant une *e* muet. *Je grainelle, tu grainelles*). Préparer une peau ou quelque autre chose semblable, de manière qu'elle paraisse couverte de grains. Graineler du cuir, de la soie, du papier.

— Neutralem. Cet ouvrier est rarement employé à graineler.

GRAINER. v. a. 1re conj. (rad. *graine*). Techn. Donner la forme de grains à. On graine la poudre à canon en la passant dans un crible. La poudre fabriquée et encore humide est portée au séchoir, et lorsqu'elle est suffisamment ressuyée, on la *graine* au moyen d'un tamis de crin en la comprimant légèrement avec la main. (G. de Claubr.)

— Pratiquer de petites éminences ou grains à la surface d'un corps, ce qui a lieu sur toutes sortes de substances, même sur les peaux. Grainer une peau. Grainer une étoffe.

— Neutralem. Produire de la graine, prendre beaucoup de grains. Cette herbe graine bien. Les blés ont bien grainé cette année. Beaucoup de nos plantes d'Europe végètent fort bien aux Antilles et ne s'y *grainent* jamais. (B. de St-P.)

— Arts du dess. Former les ombres dans le dessin et la gravure par un nombre considérable de petits points. On avance peu dans l'art du dessin quand on s'arrête trop à grainer.

— A signifié, Récolter le grain.

— Vér. cout. Envoyer paître les porcs dans un bois.

GRAINES (CÔTE DES). Géogr. Partie de la Guinée septentrionale, comprise entre l'embouchure du Mesurado et le cap des Palmes, sur quatre-vingt-dix lieues de longueur.

GRAINETÉ, ÉE. part. pass. du v. Graineter. S'empl. adjectiv. Livrer des cuirs grainetés.

— Enrichi d'ornements faits en forme de petits grains. Étoffe grainetée, coiffure grainetée de petits diamants.

GRAINETER. v. a. 1re conj. Orner, embellir de rugosités en forme de grains, en parlant du cuir, des étoffes, etc. On grainette le cuir avec un fer chaud.

— Enrichir d'ornements faits en forme de petits grains. Graineter une coiffure avec des perles et des diamants.

GRAINETERIE. s. f. Commerce du marchand grainetier. Boutique de graineterie. La vente de la graineterie lui rapporte beaucoup.

GRAINETIER. s. m. Marchand de grain, blé, avoine, etc., et de semences de légumes, etc.

GRAINETIS. s. m. Techn. Tour de petits grains relevés en bosse au bord des médailles, des monnaies. Lorsqu'il y a un grainetis à une pièce, on ne saurait la rogner sans qu'il y paraisse. || Poinçon qui sert à marquer les grainetis.

GRAINETOIR. s. m. Techn. Outil qui sert à graineter.

GRAINETTE. s. f. (dimin. de *grain*). Petite graine. Bot. Fruit du lycium.

— Techn. Nom vulgaire de la graine d'Avignon qui sert à teindre la soie en jaune. || Grains de poudre qui restent sur le tamis lorsqu'on passe la poudre sèche. Le traitement des *grainettes* offre des dangers graves; il ne faut jamais tenter de les écraser. (G. de Claubr.)

GRAINIER. s. m. (rad. *grain*, graine). Marchand de graines, de fleurs, d'arbustes, de bulbes, jardinier-fleuriste. Aller chez le grainier. Acheter des graines de capucines chez le grainier.

— Collection de grains contenues dans des boîtes ou dans des bocaux étiquetées ou rangées méthodiquement. Un grainier complet, incomplet. Un riche grainier. Si tous les botanistes possédaient un *grainier*, on trouverait beaucoup moins d'erreurs dans leurs descriptions et plus d'exactitude dans leur nomenclature. (Guérin.)

GRAINOIR. s. m. Techn. Crible dans lequel on passe la poudre à canon pour la grainer, quand la matière est sortie des mortiers du moulin. || Atelier où l'on convertit en poudre à canon la matière retirée des moulins.

GRAINU, UE. adj. Qui a beaucoup de grains. Se dit des froments, des seigles, des orges, etc. Un épi bien grainu.

— Se dit de certains cuirs dont le grain est beau et pressé. Du maroquin bien grainu. Un écrivain de nos jours a dit: *Un cheval grenu.*

— Hist. nat. Ce qui est ou semble composé de petits grains. Les antennes de cet insecte sont grainues.

— *Huile grainue.* Celle qui est figée en petits grains et qui est alors la meilleure.

GRAINURE. s. f. B.-arts. Action de grainer les ombres d'un dessin, d'une gravure; résultat de cette action. On dit plus ordinairement *grainé*.

— Techn. Effet du grainage du cuir, des étoffes, des métaux. Cuir d'une belle grainure.

GRAINVILLE (J.-B. de). Littérateur français, né au Havre en 1746. Auteur d'un discours très-remarquable sur cette question posée par l'Académie de Besançon: *Quelle a été l'influence de la philosophie sur le* XVIIIe *siècle.* Mort en 1805.

GRAINZARD. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la sarcelle.

GRAIRIE. s. f. Eaux et for. Partie d'un bois possédé en commun.

— Anc. jurispr. *Ancienne grairie.* Permission royale de laisser croître des haies en haute futaie, sous la réserve non-seulement du droit de juridiction, mais encore d'une portion revenant au roi dans le fonds du bois.

GRAISSAGE. s. m. Action de graisser. Le graissage des voitures. Ce qui sert à graisser. Un bon graissage.

— Techn. État du sucre, quand le sirop, refroidi trop vite, donne de menus cristaux d'une substance butyreuse.

GRAISSANE. s. f. Hortic. Variété de figue.

GRAISSE. s. f. Substance onctueuse, de consistance fluide ou molle, blanche ou jaunâtre, et le plus souvent inodore, qui se trouve chez l'homme et la plupart des animaux, non-seulement dans les cavités du tissu cellulaire et sous presque toute l'étendue des téguments de la surface du corps, mais encore dans les cellules des membranes qui enveloppent les muscles, qui pénètrent dans l'intérieur des fibres musculaires, dans les paquets de cellules membraneuses dont sont enveloppés plusieurs viscères, tels que les reins, le cœur, les intestins, et principalement dans le tissu cellulaire des membranes qui forment le mésentère, l'épiploon et ses dépendances.

— Considérée chimiquement, la graisse est formée d'hydrogène et de carbone. Deux principes immédiats concourent constamment à sa composition, la stéarine et l'élaine. Quelques variétés de graisse contiennent en outre un principe odorant. Tantôt la graisse est inodore, tantôt elle a une odeur agréable ou désagréable. Sa consistance varie suivant les

animaux et les parties qui l'ont fournie. Sa saveur est en général douce et fade, elle ne rougit point l'infusum de tournesol lorsqu'elle est parfaitement pure. Elle est plus légère que l'eau. Elle fond très-facilement lorsqu'on la chauffe et se décompose si la température est un peu élevée. Exposée à l'air et à la température ordinaire, elle rancit, acquiert de l'odeur et se colore. La graisse d'oie est légèrement colorée en jaune; son odeur est agréable. La graisse de bœuf est d'un jaune pâle, et d'une odeur très-légère. On se sert de la graisse de mouton pour faire du savon et de la chandelle. Graisse humaine. Graisse de porc. Graisse de bœuf. Graisse de mouton. Graisse de jaguar. Peloton de graisse. Être chargé de graisse. Être incommodé par la graisse. Faire fondre de la graisse. Graisse figée, fondue, rance. Mettre trop de graisse dans un potage, dans une sauce. Faire cuire quelque chose dans la graisse. Frotter de graisse. Enduire de graisse. Tomber dans la graisse. Tache de graisse. Les *graisses* peuvent être considérées, chez les animaux, comme autant de coussins qui servent à garantir les organes, à entretenir leur température et à diminuer la susceptibilité nerveuse. (Guérin.)

— Agric. *La graisse de la terre.* La substance la plus onctueuse et qui contribue le plus à la fertilité de la terre. Les grandes ravines, les torrents grossis emportent toute la graisse de la terre.

— Analog. *Graisse des vins.* Altération que contractent souvent les vins; ils perdent leur fluidité naturelle et filent comme de l'huile. Dans les vins de Champagne les dépôts blancs ou jaunâtres sont les plus mauvais: la seule présence de ce dépôt annonce que le vin a tourné à la *graisse*. (De Morog.)

— Mar. *Graisse de coq.* Nom que les matelots donnent à la graisse que le coq ou cuisinier retire des viandes salées cuites dans sa chaudière.

— Fig. et fam. *C'est un peloton de graisse.* Se dit d'un petit oiseau très-gras, comme le sont d'ordinaire les ortolans et les becfigues. ‖ Se dit aussi d'un petit enfant fort gras.

— Loc. prov. *Faire de la graisse.* Dormir beaucoup; se lever tard. ‖ *Vivre de sa graisse.* Vivre de son bien. ‖ *Se plaindre de trop de graisse.* Se plaindre d'une chose avantageuse. ‖ *La graisse ne l'étouffe point.* Se dit d'une personne maigre. Fam.

GRAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Graisser. S'empl. adjectiv. Avoir les doigts graissés. Des souliers graissés. Des bottes graissées. On voit le Lapon et le Samoïède, *graissés* d'huile rance de poisson, se promener sans danger, la poitrine toute débraillée, dans les montagnes de glaces par des froids de 30 à 40 degrés. (Virey.)

GRAISSER. v. a. 1^re^ conj. Frotter, oindre de graisse. Graisser des bottes, les roues d'une voiture. Graisser la vis d'un pressoir.

— Souiller de graisse. Cela vous graissera les mains, les lèvres.

— Rendre sale et crasseux. Graisser son linge, ses habits.

— Fig. Adoucir. Par tels arguments et forts et faibles, j'essaye, j'espère d'endormir et amuser mon imagination et *graisser* ses plaies. (Mont.)

— Loc. prov. *Graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle.* Un homme de mauvaise humeur s'imagine qu'on veut lui faire de la peine quand on se met en devoir de lui faire plaisir. ‖ Un avare, pour se dispenser de la reconnaissance, se plaint même des services qu'on lui rend. ‖ *Graisser le marteau.* Donner de l'argent au portier pour avoir une entrée libre. On n'entrait point chez moi sans *graisser* le marteau. (Rac.) ‖ *Graisser la patte à quelqu'un.* Le corrompre à prix d'argent.

> Vous serez pleinement contentés de vos soins;
> Mais ne vous laissez point *graisser* la patte, au moins.
> (Molière.)

— *Graisser les épaules à quelqu'un.* Le bâtonner. ‖ *Graisser ses bottes.* Se préparer à partir pour quelque voyage; et dans un sens plus figuré, Se préparer à mourir. Ce malade fera bien de graisser ses bottes.

— Neutral. C'est une substance qui graisse. Cette pommade ne graisse pas.

— Œnol. *Le vin graisse.* Il file comme de l'huile en le versant, par suite d'une altération qu'il a éprouvée. Il n'y a que les vins délicats et peu riches en esprits qui *graissent*. (De Mor.)

— SE GRAISSER. v. pron. Être graissé. Ces roues ne peuvent se graisser aujourd'hui.

— Graisser à soi. Se graisser les doigts. Se graisser le visage. Se graisser les vêtements. Des sauvages qui ont coutume de se graisser la peau.

— Prov. *On ne saurait toucher au beurre qu'on ne s'en graisse les doigts.* Il reste toujours de l'argent dans les mains de celui qui en manie beaucoup.

GRAISSERIE. s. f. (rad. *graisse*). Boutique où l'on vend de la graisse. ‖ Commerce de graissier.

GRAISSET. s. m. Ovip. Petite grenouille verte qui se trouve dans les buissons.

GRAISSEUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui graisse.

GRAISSEUX, EUSE. adj. (rad. *graisse*). Qui est de la nature de la graisse. Corps graisseux. Membrane graisseuse.

GRAISSIER, IÈRE. adj. et s. Marchand, marchande de graisse. Un graissier. Une graissière. Un épicier graissier.

GRAISSIN. s. m. Pêch. Écume qu'on voit sur l'eau, dans les endroits où le poisson se rassemble pour frayer.

GRAISSON. s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires du hareng.

GRAIT. s. m. Agric. Nom que l'on donne, dans le département de la Haute-Garonne, à l'état de la terre travaillée profondément par les labours, et à l'action de labourer.

GRALLÆ. s. f. pl. Ornith. Mot latin qui signifie Échasses, et dont quelques naturalistes se sont servis pour Échassiers.

GRALLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *grallæ*, échasse). Ornith. Qui a de longues jambes. Oiseaux grallaires.

GRALLARIE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des sylvains, famille des chanteurs. Il ne comprend qu'une seule espèce, qui habite les forêts de la Guiane.

GRALLATEUR. s. m. (de *gralla*, échasse). Ant. rom. Pantomime qui, pour imiter la danse des Égipans, montait sur des échasses couvertes de peaux de chèvre.

GRALLINE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux chanteurs composé d'une seule espèce, qui se trouve en Australasie. La gralline noire et blanche.

GRALLIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *grallæ*, échasses; *pes*, pied). Ornith. Qui a des pieds comme des échasses. Oiseaux grallipèdes. ‖ GRALLIPÈDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers. Les grallipèdes. ‖ On dit aussi au sing. Un grallipède.

GRAMALLE. s. f. Anc. cout. Grande robe de deuil faite d'une étoffe à longs poils. Porter une gramalle.

GRAMIER. s. m. Agric. Espèce de raisin du midi de la France.

GRAMEN. s. m. (pr. *gra-mènn*; mot latin qui signifie *gazon*). Bot. Genre de plantes dont la feuille ressemble à celle du chiendent. Les *gramens* à tige desséchée jonchaient le sol. (R. de Beauv.)

GRAMINÉ, ÉE. adj. Bot. (rad. *gramen*). Qui tient de la nature du gramen. Les plantes graminées. ‖ GRAMINÉES. s. f. pl. Famille de plantes de la classe des monocotylédones, à la fois l'une des plus naturelles, des plus riches en espèces, et des plus importantes sous le rapport de l'utilité. On en connaît plus de deux mille espèces, répandues dans tout le globe. La racine des graminées est fibreuse; la tige ou chaume simple ou rameuse est cylindrique, et offre de distance en distance des nœuds solides et articulés, tandis que les espaces compris entre ces renflements sont d'ordinaire creux à l'intérieur dans toute leur longueur. Les feuilles alternes et striées de fines nervures longitudinales se composent de la gaine et de la lame. Les fleurs, toujours dépourvues de calice et de corolle, sont insérées en général au nombre de deux à vingt, immédiatement le long d'un rachis grêle et flexueux, de manière qu'un assemblage de cette nature forme un petit épi à deux rangs de fleurs alternes. Les organes floraux proprement dits se réduisent au pistil et aux étamines, accompagnés dans presque toutes les espèces, d'une, de deux ou de trois petites squamules, insérées au-dessous de l'ovaire. Le fruit est toujours à parois sèches et membraneuses, et finit par se souder au tégument de la graine. Enfin, en général, les graminées sont des herbes basses et touffues; toutefois, un certain nombre d'espèces atteignent une hauteur de cinq à quinze mètres. Les bambous, graminées gigantesques de la zone torride, offrent un tronc ligneux comparable à celui des palmiers, avec lequel il peut souvent rivaliser en dimension. A l'aspect des vergers dont il perfectionne les fruits, des *graminées* que sa main multiplie sur toute la terre, des animaux terribles qu'il dompte et qu'il conduit avec un roseau, l'homme se croit l'être le plus puissant de la nature. (A.-Martin.) Peut-être le seul genre des *graminées* pourrait-il fournir aux besoins de tous les animaux. (B. de St-P.)

— S'empl. au sing. Une graminée. Le bambou est une graminée.

GRAMINICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gramen*, gazon; *colo*, j'habite). Bot. Qui vit sur les chaumes arides. Agaric graminicole.

— Entom. Qui vit dans les champs de céréales. Mélolonthe graminicole.

GRAMINIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *gramen*, gazon; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles semblables ou analogues à celles des graminées. Octomérie graminifoliée. Plantes graminifoliées.

GRAMINIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *gramen*, gazon; *forma*, forme). Qui ressemble à une graminée. Plante graminiforme. Sagittaire graminiforme.

GRAMINOLOGIE. s. f. (ét. lat., *gramen*, gazon, et du gr. λόγος, discours). Didact. Syn. d'Agrastologie, dans quelques auteurs.

GRAMM. Abréviation du mot grammaire.

GRAMMAIRE. s. f. (du gr. γράμμα, peinture, trait, ligne, lettre). La science du langage, c'est-à-dire la science des signes de la pensée considérés dans leurs éléments, leurs modifications et leurs combinaisons. Pris dans un sens littéral, le mot *grammaire* est l'art de graver, de tracer les lettres pour exprimer ses pensées par écrit. Mais depuis qu'on a fait l'application des règles de la langue écrite à la langue parlée, la grammaire est devenue la science du langage en général. La grammaire a pour objet de déterminer les différentes espèces de mots qui correspondent aux différentes espèces d'idées; d'indiquer les variations que les mots subissent dans leurs formes pour exprimer les diverses modifications et les nuances les plus délicates de la pensée; enfin de faire connaître les rapports des mots entre eux, et les règles d'après lesquelles ils se combinent et se réunissent en phrases pour rendre les combinaisons des idées. Grammaire raisonnée. Grammaire universelle. La *grammaire* est la loi du discours, la règle infaillible des langues; qui l'ignore doit renoncer à rien savoir. (Bacon.) C'est l'instinct commun à tous les hommes qui a fait les premières *grammaires* sans qu'on s'en aperçût. (Volt.) L'analyse logique est le fondement de la *grammaire*. (Champagn.) La *grammaire*, bien comprise, peut se confondre avec la bonne métaphysique et la bonne logique; elle pose même les fondements de la morale naturelle; elle est d'un grand secours dans l'étude des lois positives, en ce qu'elle apprend à les interpréter, à les juger au besoin, à les corriger; elle a de plus l'inappréciable avantage de rendre les autres sciences plus claires et plus parfaites. (Id.) Les anciens cultivaient la *grammaire* avec un soin tout particulier; ils la regardaient comme le premier degré d'initiation à l'étude des sciences et des arts. (Id.) L'alliance de la philosophie et de la *grammaire* devrait donc être aussi commune qu'elle paraît naturelle. (Marast.) Apprend-on dans la *grammaire* à composer un chant de l'Iliade, une tragédie de Corneille? (Napoléon.)

> La *grammaire*, du verbe et du nominatif,
> Comme de l'adjectif avec le substantif,
> Nous enseigne les lois. (Molière.)

> . . . Quoi! toujours, malgré mes remontrances,
> Heurter le fondement de toutes les sciences,
> La *grammaire*, qui fait régenter jusqu'aux rois,
> Et les fait, la main haute, obéir à ses lois. (Id.)

— *Grammaire générale.* La science raisonnée des principes immuables et généraux de la parole prononcée ou écrite dans toutes les langues. La *grammaire* générale, faisant abstraction de tout ce qui est particulier aux langues, enseigne les moyens dont tous les peuples se sont servis pour exprimer la pensée par la parole, et pour la peindre par l'écriture. (Encycl.)

— *Grammaire particulière.* L'art de faire concorder les principes immuables et généraux de la parole prononcée ou écrite, avec les institutions arbitraires et usuelles d'une langue particulière. Grammaire latine. Grammaire grecque. Grammaire de la langue latine, de la langue grecque. Grammaire française. Grammaire italienne. Grammaire allemande. Grammaire turque, arabe, espagnole, etc. Charlemagne, le grand empereur, ne dédaigna pas de composer lui-même une *grammaire* de la langue germanique, ouvrage malheureusement perdu. (Encyc.)

— La grammaire générale est une science, parce qu'elle n'a pour objet que la spéculation raisonnée des principes immuables et généraux de la parole; une grammaire particulière est un art, parce qu'elle envisage l'application pratique des principes généraux de la parole aux institutions arbitraires et usuelles d'une langue particulière. Une grammaire particulière n'est en effet qu'un recueil de règles. De là cette définition qu'on lit au commencement de toutes les grammaires élémentaires et qui est aussi la seule que donne l'Académie, qui ne se pique guère d'être à la hauteur d'une science aussi importante: *La grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement.* Lorsqu'une grammaire est tout à la fois générale et particulière, alors c'est un art-science, ou plutôt une science-art.

— *Grammaire comparée.* Partie de la science grammaticale qui a pour objet l'étude comparée de plusieurs langues.

— *Grammaire universelle.* Celle qui dirait exactement tout ce qui est commun à toutes les langues, et qui, en outre, ne dirait que cela, ou bien qui expliquerait tous les principaux procédés grammaticaux de toutes les langues de l'univers sans exception. Malgré les étonnants progrès que fait chaque jour la linguistique, il nous semble permis de regarder la composition d'un tel ouvrage comme aussi chimérique que le beau projet de la langue universelle.

— Livre où sont exposées les règles d'une langue, du langage. Acheter une grammaire. La grammaire de Port-Royal. La grammaire de Dumarsais. La grammaire de Beauzée. La grammaire de Condillac. La grammaire de Wailly. La grammaire de Lhomond.

— Le mot *grammaire*, lorsqu'il est pris matériellement, c'est-à-dire comme mot, est masculin, et c'est à tort que Molière lui a donné le genre féminin dans ces vers:

> Veux-tu toute ta vie offenser la grammaire?
> — Qui parle d'offenser grand'mère ni grand-père?
> — O ciel! *grammaire* est prise à contre-sens par toi.

C'est comme s'il y avait: Le mot *grammaire* est pris à contre sens par toi.

— *Classes de grammaire.* Classes qui, dans les collèges, précèdent les humanités, et qui ont pour objet les éléments des langues qu'on y enseigne.

GRAMMAIRIEN. s. m. Celui qui écrit sur la grammaire; qui fait son étude spéciale de la science du langage, qui étudie le langage dans ses rapports avec l'idéologie. Suivant l'Académie, le grammairien est celui qui enseigne *la grammaire*; cette définition nous paraît plus que mesquine, et nous donne la mesure du cas que l'on fait, au palais des quarante de cette science qu'Aristote, Cicéron, Quintilien, Fénelon, avaient en si haute estime. Sans doute Voltaire avait raison lorsqu'il couvrait de ridicule tous ces enfileurs de mots, qui, sous le nom de *grammairiens*, passaient leur vie à construire et déconstruire le matériel de la phrase, impuissants qu'ils étaient à s'élever jusqu'aux idées. Mais telle n'est pas la science grammaticale cultivée de nos jours par les hommes qui, puisant leurs lumières dans les savants écrits de Bacon, de Locke, de Condillac, de Dumarsais, de Laromiguière, de Destutt-Tracy, etc., étudient le mécanisme et le génie des langues, en prenant pour guide le flambeau de l'idéologie, bien persuadés que si la parole est à la fois l'expression et l'analyse de la pensée, c'est à la parole que l'art du raisonnement doit demander ses plus grands ou plutôt ses seuls auxiliaires. Celui qui enseigne la grammaire, comme dit l'Académie, n'est pas toujours un grammairien, tant s'en faut. Est-ce que par hasard on a jamais dit, à moins que ce ne soit ironiquement, que celui qui enseigne les mathématiques était un mathématicien? Celui qui enseigne la grammaire est tout simplement un professeur de grammaire, il peut aussi être un grammairien, mais l'un n'est pas la conséquence de l'autre, et *vice versa*. Nous engageons l'Académie à être dorénavant un peu moins irrévérencieuse envers une classe de savants qui ont rendu de si grands services à la philosophie du langage, et qui certes seraient beaucoup mieux placés à l'Académie que certains grands personnages que leur inutilité complète peut seule faire remarquer, et Dieu fasse grâce à tous ceux qui sont dans ce cas. Un bon grammairien. Un savant *grammairien* court risque de composer une grammaire trop curieuse et trop remplie de préceptes. (Fén.) Un *grammairien* peut être un très-mauvais auteur; un bon auteur, un mauvais *grammairien*. (Boiste.) Les Français sont les premiers *grammairiens* de l'Europe. (Id.) La célèbre école d'Alexandrie dut une partie de sa gloire à d'habiles *grammairiens*, parmi lesquels brilla le judicieux Aristarque, dont le nom est devenu celui de tout critique éclairé et consciencieux. (Champ.)

— Dans l'antiquité grecque et romaine, la grammaire comprenait l'explication des poëtes, la connaissance de l'histoire, l'interprétation du vrai sens des mots, et les règles de la prononciation. Les illustres grammairiens d'Alexandrie, Démétrius de Phalère, Philétas de Cos, Aristarque, Aristophane de Byzance, étaient ce que nous appelons des philologues, des critiques, des littérateurs. Il faut donner au mot *grammairien* un sens plus étendu encore pour l'appliquer, avec les anciens, aux travaux de Denys d'Halicarnasse, d'Athénée, de Proclus, d'Aulu-Gelle, de Macrobe, etc.

— Par abus, il se dit pour Grammatiste, enfileur de mots, peseur de diphthongues.

> Petits *grammairiens*, grands précepteurs des sots,
> Qui pesez la parole et mesurez les mots. (Voltaire.)

GRAMMAIRIEN, IENNE. adj. De grammaire, qui est fondé sur la grammaire. Dispute grammairienne. Procès grammairien. Trouble grammairien. Définissez les termes, car les troubles d'ici-bas sont presque tous *grammairiens*. (Mont.) Voyez l'ancienne école d'Alexandrie rouler sans cesse dans un cercle étroit de subtilités *grammairiennes*, au milieu d'une multitude de livres et de bibliothèques. (Virey.)

GRAMMAIRIENNE. s. f. Femme qui fait son étude principale de la grammaire, qui écrit sur la grammaire.

GRAMMATAIRE. s. m. Philol. Alphabet ou collection des lettres d'une langue disposées dans un ordre philosophique. Une langue qui n'a pas un bon *grammataire* n'aura jamais un dictionnaire passable. (Ch. Nodier.)

GRAMMATICAL, ALE. adj. Qui appartient à la grammaire. Principes grammaticaux. Science grammaticale. Connaissances grammaticales. La grammaire leur apprendra à former un système régulier des connaissances *grammaticales* qu'ils ont acquises, et dont la plupart sont déjà liées dans leur esprit. (Marmont.) La première chose à faire pour découvrir aux jeunes gens les principes *grammaticaux*, c'est de travailler sur le fond que la nature fournit à l'instituteur. (Id.) Chez les Grecs, Platon, l'un des plus brillants génies de la philosophie, passe pour être le premier qui se soit occupé de recherches *grammaticales*. (Champ.)

— Qui est selon les règles de la grammaire. Construction grammaticale. Façon de parler grammaticale. Discours grammatical. Cette phrase n'est pas grammaticale. Presque toutes les fautes *grammaticales* ne sont qu'un désordre, un trouble, une interruption dans la génération des idées. (Boiste.)

GRAMMATICALEMENT. adv. Selon les règles de la grammaire. C'est si peu de chose qu'un pur grammairien, que, pour bien parler, il ne faut pas discourir trop *grammaticalement*. (Lam.-Levay.)

GRAMMATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Grammatiser. S'empl. adjectiv. Phrase grammatisée.

GRAMMATISER. v. a. 1^re^ conj. (rad. *grammaire*). Rendre grammatical, faire rentrer naturellement dans un ordre, un classement grammatical; rattacher aux règles grammaticales. Grammatiser un mot, une phrase.

GRAMMATISTE. s. m. Ant. gr. Celui qui

enseignait les éléments de la grammaire aux enfants, comme on enseigne à lire et à écrire.

— Signifie quelquefois parmi nous, Celui qui enseigne la grammaire, celui qui fait profession de l'enseigner.

— Par mépris, Éplucheur de phrases qui insulte au génie à raison de quelques légères infractions aux règles de la grammaire.

GRAMMATISTIQUE. s. f. Philol. Nom que les Grecs donnaient à la science que nous nommons Grammaire élémentaire. La grammatistique était la seule science qui fût connue en fait de grammaire. || Ce mot est employé dans certains manuels, surtout allemands, pour désigner la science de la grammaire.

— S'est dit pour Abus des subtilités grammaticales.

GRAMMATITE. s. f. Minér. Substance minér. le blanche, disposée en cristaux rhomboïdaux, aplatis, divergents et basilaires.

GRAMMATITEUX, EUSE. adj. Minér. Qui renferme des cristaux de grammatite. L'ophiolite grammatiteux renferme des aiguilles disséminées de grammatite.

GRAMMATOLOGIE. s. f. (ét. gr., γράμμα, lettre; λόγος, discours). Traité de la grammaire. || Traité des lettres de l'alphabet.

GRAMMATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la grammatologie.

GRAMMATONCULE. s. des 2 g. Petit grammairien, mauvais grammairien. Terme de mépris. Ce n'est qu'un grammatoncule.

GRAMME. s. m. (du gr. γράμμα, trait de plume). Métrol. Unité des mesures de pesanteur dans le système métrique. Le gramme est le poids d'un centimètre cube d'eau distillée, considérée dans le vide à son maximum de densité, c'est-à-dire à 4 centigrades au-dessus de zéro. Il vaut un peu moins de 19 grains du poids de marc. Il est contenu dix fois dans le décagramme, cent fois dans l'hectogramme, mille fois dans le kilogramme et dix mille fois dans le myriagramme.

GRAMMIQUE. s. f. Bot. Plante annuelle à tiges linéaires très-grêles, blanche, qui n'a point de feuilles ni de racines, mais dont les rameaux s'entrelacent et s'attachent aux plantes voisines.

GRAMMISTE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons qui se rapprochent beaucoup des micropteres.

GRAMMITE. s. f. (du gr. γράμμα, lettre). Min. Nom de plusieurs pierres dont les couleurs présentent quelque ressemblance avec des caractères ou des figures rectilignes.

GRAMMITE. s. m. Genre de fougère établi aux dépens des donadilles, sur une vingtaine d'espèces dont dix-neuf sont exotiques. Le grammite linéaire. Le grammite nain.

GRAMMOMÈTRE. s. m. (ét. gr., γράμμα, lettre; μέτρον, mesure). Techn. Instrument pour régler les lettres, l'écriture; sorte de diviseur utile aux dessinateurs.

GRAMMONT. Famille de). Branche de la maison des barons de Granges, qui prit son nom d'un château fort situé entre Vesoul et Montbéliard, et ruiné par Louis XI. Cette famille a fourni entre autres personnages remarquables, trois archevêques qui se sont immortalisés dans la mémoire des Comtois, par leurs vertus, leur générosité et leurs nombreuses fondations.

GRAMMONTIN. s. m. Hist. relig. Membre d'un ordre religieux fondé dans le XI^e siècle, par Étienne, fils d'un vicomte de Thiers en Auvergne, et qui, à la mort de son fondateur, alla s'établir dans un lieu nommé Grammont, d'où il tira son nom.

GRAMMOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., γραμμή, ligne; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales linéaires. Potentille grammopétale.

GRAMMOZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., γραμμή, ligne; ζῶον, animal). Zool. Qui est animal et en forme de ligne. Vers grammozoaires. || GRAMMOZOAIRES. s. m. pl. Type d'organisation animale, comprenant les vers internes et externes, animaux chez lesquels prédomine la dimension en longueur du corps. Les grammozoaires. || On dit aussi Un grammozoaire.

GRAMMURE. adj. des 2 g. (ét. gr., γραμμή, ligne; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue courte et grêle.

GRAMONT. Famille illustre, originaire du Bigorre, qui se divise en branche d'Aure et en branche de Dauphiné. Elle a donné à la France des hommes remarquables qui se sont surtout distingués dans la carrière des armes.

GRANADILLE. s. f. Bot. Syn. de Fleur de passion, genre assez nombreux en espèces, et qui est le type de la famille des passiflorées.

GRANAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *granarius*, rad. *granum*, grain). Zool. Qui vit dans les grains, qui ravage les greniers. Insecte granaire. Oiseau granaire.

GRANATIQUE. adj. des 2 g. (rad. *grenat*). Minér. Qui contient des grenats disséminés. Roche granatique.

GRAND, ANDE. adj. (du lat. *grandis*). Fort étendu dans ses dimensions; ample, vaste, spacieux, de haute taille; qui dépasse la hauteur, la largeur, la profondeur moyenne. De grands monuments. Un homme grand. Une grande femme. De grande taille. Grand cheval. Grand arbre. Grande maison. Grande distance. Faire de grands pas. Une grande ouverture. Il y a de grands jours dans cette muraille. Un grand trou. Un grand précipice. Avoir les yeux grands et bien fendus. Un grand fleuve. Le grand chemin. Une grande rue. Un grand vase. Une grande salle. Une grande ville. Une grande voiture. Un grand panier. Les pyramides ont été appelées de *grands* monuments, par rapport à nous, quelque nulles que soient leur masse et leur élévation à côté de celle d'une petite montagne. Les choses ne sont donc grandes que proportionnellement à d'autres qui le sont beaucoup moins, et l'on peut dire qu'il en est de même pour les personnes: les catégories qu'on pourrait établir pour les grandes choses comme pour les grands hommes varieraient à l'infini. La *grande* taille pour les hommes est depuis cinq pieds quatre ou cinq pouces jusqu'à cinq pieds huit ou neuf pouces. (Buff.) Paris, Rouen et le Havre ne forment qu'une seule ville dont la Seine est la *grande* rue. (Napol.) Creteil est un village traversé par la *grande* route de Paris à Troyes. (Dulaure.) Un *grand* fleuve a pour château d'eau une montagne à glace avec un lac à son pied qui en reçoit les fontes. (Id.) Quatre *grands* fleuves, avant leurs sources dans les mêmes montagnes, divisent ces régions immenses. (Chateaub.) Les pommiers ne sont donc que de *grandes* herbes, en rapport, comme elles, par leurs pousses, avec le cours de la lune. (B. de St-P.) Comme nous étions tous fatigués, nous quittâmes volontiers le *grand* chemin pour gagner des saules que nous aperçûmes au pied d'une colline à dix ou douze cents pas du village. (Le Sage.) Les Suédois sont *grands*. (Volt.) Les écailles du cheilodiptère macrolépidote sont *grandes*. (Lacépède.) Le centronote nègre a l'ouverture de la bouche assez *grande*. (Id.) Le secrétaire a la hauteur d'une *grande* grue. (Buff.)

> Je ne le voyais pas;
> Mais je l'oyais marcher, sans rien dire, à *grands* pas.
> (Molière.)

— L'Académie prétend que l'adjectif *grand* se dit aussi pour marquer *simplement* différence ou égalité de dimension entre les objets que l'on compare. A quoi songeait donc l'Académie lorsqu'elle fit cette remarque? Comment, quand on dit *votre maison est plus grande, est moins grande que la mienne*, c'est le mot *grand* qui a la propriété de marquer la différence ou l'égalité de dimension? N'est-il pas évident que cette différence résulte de l'adverbe *plus* ou *moins*? Bornons-nous donc à dire que *grand*, comme la plupart des adjectifs, s'emploie avec les adverbes de comparaison, pour exprimer le degré d'élévation, de hauteur, d'étendue, de largeur, de profondeur, etc. Votre fils est plus grand que le mien. Sa maison est moins grande, est aussi grande que la mienne. La salle n'est pas assez grande pour contenir tant de monde. Ce vase est beaucoup trop grand. Les plus *grands* courants d'eaux vives qu'il y ait au monde sortent tous des montagnes à glaces. (B. de St-P.) La chose du monde la plus *grande* est le ciel, parce qu'il renferme tous les êtres. (Fén.)

— Se prend quelquefois pour Long. Une grande perche. Tracer une grande ligne sur du papier. Avoir de grands cheveux. Un grand manteau. Écrire une grande lettre. Sa pipe fit crisper le *grand* nez du grand roi. (Barth.)

— Qui commence à croître. Cet enfant est déjà bien grand. Cet enfant se fait grand. Quand vous serez grand, quand vous serez plus grand. Il n'est pas encore assez grand pour sortir seul. Elle est déjà grande fille. Il est déjà grand garçon.

— Dans ce sens il se dit aussi des animaux et des végétaux. Ce jeune chien est déjà grand. Ce bois commence à devenir grand. Les blés sont déjà grands.

— Qui passe un peu la mesure ordinaire, la mesure déterminée. Dans cette acception, *grand* équivaut à *plus de*. Il y a deux grandes lieues d'ici là. Nous attendîmes deux grandes heures. Il y a deux grands mois que j'attends après.

— Qui se fait avec solennité, avec pompe. Une grande fête. Une grande cérémonie. Un grand appareil. Un grand spectacle. Un grand concert.

— Qui se fait avec apprêt, avec affectation, avec emphase, avec empressement. Un grand dîner. De grands compliments. De grands gestes. De grandes démonstrations d'amitié. Faire une grande toilette.

— Exagéré, pompeux, emphatique. De grands mots. Tous ces grands mots ne sauraient m'imposer.

— Dont l'effet, la violence, l'impétuosité, surpasse la mesure ordinaire. Il se dit au physique et au moral. Une grande force. Un grand mouvement. Une grande vitesse. Un grand bruit. De grands cris. De grands murmures. Un grand froid. Un grand vent. Une grande chaleur. Une grande pluie. Un grand orage. Une grande tempête. Un grand fardeau. Une grande fatigue. Un grand fléau. Une grande calamité. Une grande misère. Un grand appétit. La lecture a *grand* bruit arrive et se fait place. (Boil.) On répète à *grands* cris votre aimable refrain. (Berch.) Il n'y avait que sa femme qui distribuait du lait à cinq ou six petits enfants d'un *grand* appétit. (B. de St-P.) Ces deux arbres conservent leurs fruits au sein des neiges, et dans les plus *grandes* rigueurs de l'hiver. (Id.) Le cygne nage si vite, qu'un homme marchant rapidement au rivage, a *grande* peine à le suivre. (Buff.) Au premier bruit du départ de la famille royale il se manifeste une *grande* agitation dans Madrid. (L. Gallois.) Sept jours après, nos soldats entraient dans les murs déserts et silencieux de la *grande* Moscou, dont le nom rappelle de si *grands* désastres. (Champag.) Il n'y a pas de plus *grand* malheur que de n'avoir jamais été dans l'adversité. (Trad. de Démét.) Nos plus *grands* maux nous viennent de nous. (J.-J. Rouss.)

> Qui sait, lorsque le sort nous frappe de ses coups,
> Si le plus *grand* malheur n'est pas un bien pour nous?
> (Ducis.)

— Important, principal. Un grand principe. Une grande maxime de morale. Un grand dessein. Le grand point est d'obtenir le consentement du père. Son *grand* dessein a été d'affermir l'autorité du prince. (La Bruy.) C'est avoir fait un *grand* pas dans la finesse, que de faire penser de soi que l'on n'est que médiocrement fin. (Id.) Le bonheur est notre *grande* affaire. (Boiste.) Le fat fait un *grand* calcul de ses revenus. (Desmahis.) Je veux vous en donner une marque certaine et en vous faisant une confidence qui vous sera d'une *grande* utilité. (Le Sage.)

> Quand j'ai donné ma parole une fois,
> Il faut des motifs d'un *grand* poids.
> (Brach.)

— Pénible, difficile. Vous entreprenez là une grande affaire. Une grande difficulté. Un grand obstacle. De grands travaux. Un grand fardeau.

> Pour moi, je vous l'avoue, encor que son retour
> En un *grand* embarras jette ici mon amour. (Molière.)

— Abondant, nombreux, considérable, immense. Une grande quantité de fruits. Une grande somme d'argent. Un grand nombre d'hommes. Une grande armée. Une grande compagnie. Un grand troupeau. Un grand peuple. Un grand concours. De grands biens. De grandes richesses. Une grande fortune. Les mousses croissent sur les rochers les plus arides, et nulle part on n'en trouve en si *grande* abondance que dans les contrées les plus septentrionales. (B. de St-P.) La substance farineuse est renfermée en masse dans un *grand* nombre de racines. (Id.) Dans les *grandes* sociétés on n'apprend qu'à haïr les hommes. (J.-J. Rouss.)

— Extrême, excessif, profond, vif. Se dit des choses physiques et des choses morales. Une grande dureté. Une grande mollesse. Une grande élasticité. Une grande laideur. Être d'une grande douceur, d'une grande faiblesse. Avoir de grands chagrins. Être animé d'un grand zèle. Grand amour. Grande amitié. Avoir de grandes obligations à quelqu'un. Être en grande vénération. J'espérais un *grand* plaisir de cette course: mes espérances ne furent pas trompées. (A.-Mart.) La lecture était le plus *grand* passe-temps de l'empereur. (Las-Cases.) Waverley était habitué à ne boire du vin qu'avec la plus *grande* modération. (Defauc.) J'ai lu ces livres avec *grand* soin, mais je n'y en ai point trouvé de tels. (J.-J. Rouss.) Votre inquiétude m'en donne une très-*grande*. (Id.) Que je sens à vous voir une *grande* allégresse! (Mol.) En peu de temps les *grandes* craintes succèdent aux *grandes* espérances. (B. de St-P.) Si les sages n'amassent pas de *grands* biens, c'est par un pur mépris pour les richesses. (Fén.)

> Oui, c'est un *grand* plaisir que toutes ces tendresses,
> Ces propos si gentils et ces douces caresses. (Molière.)

— Dans cette acception il se dit aussi en mauvaise part. Commettre un grand crime. Grande méchanceté. Grande dissimulation. Grande avarice. Le parjure est-il un crime moins *grand* que l'adultère? (Fén.)

— Élevé, étendu, puissant. Une grande naissance. Une grande puissance. Une grande autorité. Un grand crédit. Une grande réputation. Un grand nom. Un grand poste. Une grande place. Une grande considération. Aucun législateur n'a jamais eu un si *grand* nom parmi les hommes. (Boss.) Quand on n'a rien de *grand* que la naissance, on est et l'on paraît d'autant plus petit que cette naissance est *grande*. (Del.)

— Magnanime, généreux, noble. Un grand cœur. Une grande âme. Déployer un grand caractère. Se montrer grand. Concevoir une grande pensée. Avoir de grands desseins. Laisser de grands souvenirs. Faire quelque chose de grand. Se signaler par de grandes actions. Avoir un grand mérite, de grands talents, de grandes vertus, de grands vices. Les *grandes* pensées viennent du cœur. (Vauven.) On ne peut avoir l'âme *grande* ou l'esprit un peu pénétrant sans quelque passion pour les lettres. (Id.) Albert de Walstein eut l'esprit *grand* et hardi. (Sarr...) L'essence de la grandeur est d'aimer tout ce qui est *grand*. (Livry.) Pour exécuter de *grandes* choses, il faut vivre comme si on ne devait jamais mourir. (Vauven.) On ne s'élève point aux *grandes* vérités sans enthousiasme. (Id.) Il y a quelque chose de *grand* à réprimer ses passions quand on peut les satisfaire. (Louis XIV.) Il n'est rien de beau, de doux, de *grand* dans la vie, que les choses mystérieuses. (Chateaub.)

> Attale a le cœur *grand*, l'esprit *grand*, l'âme *grande*
> Et toutes les vertus qui forment un *grand* roi.
> (P. Corneille.)

— Appliqué à un peuple, à une nation, à un homme, l'adjectif *grand* indique en eux quelque chose de remarquable, de hors ligne. Un grand peuple. Une grande nation. Un grand homme. Ce n'est qu'après avoir bien pesé tous ses mérites qu'on peut dire d'un homme qu'il est *grand* homme. (Barr.) Le *grand* homme est une exception rare, apparaissant de temps à autre pour nous rappeler la petitesse ou bien la faiblesse de notre esprit et de nos facultés, il doit être d'autant plus de capacité, de prudence, de pénétration, de magnanimité, de vertus et d'amour de l'humanité, que tous les regards sont fixés sur lui. (Id.) Celui qui dompte la fortune mérite seul le nom de *grand*. (J.-B. Rouss.) N'appelez un homme *grand* qu'après sa mort. (Max. gr.) Tout chrétien est né *grand*. (Mass.) Évoque devant moi les *grands* hommes: je veux les voir et converser avec eux. (Thomas.) Et la France, combien elle eût été consternée si, tandis qu'elle se croyait *grande*, *grande* à jamais, elle eût entrevu, dans une page de ce redoutable livre du Destin, les traités de 1815. (Thiers.) Enfin Condé m'a semblé un *grand* homme. (Lenet.) L'amitié d'un *grand* homme est un bienfait des dieux. (Volt.) Un *grand* homme, dans quelque genre que ce soit, à quelque époque du monde, dans quelque peuple qu'il paraisse, vient pour représenter une idée, telle idée, et non pas telle autre, tant que cette idée a de la force et vaut la peine d'être représentée, pas avant, pas après. (Cousin.) Quand il n'y a rien de grand à faire, le *grand* homme est impossible. (Id.)

> Trop d'exemples d'ailleurs ont appris à la France
> Qu'un *grand* homme appartient à qui le récompense.
> (De Belloy.)

— Qui est fort au-dessus des autres par sa naissance, son pouvoir, sa dignité, sa richesse, etc. Les grands officiers de la couronne. Les grands dignitaires de l'État. Un grand personnage. Un grand seigneur. Un grand roi. Un grand prince. Une grande reine. Une grande dame. Oh! ce sont de *grandes* dames, de bien *grandes* dames! (Al. Dumas.) Au moins apprenez-moi si elle m'aime encore au milieu de ces *grands* seigneurs qui parlent au roi et qui la vont voir. (B. de St-P.) Le caractère de la véritable grandeur est noble et facile, et fait que les princes nous paraissent *grands* et très-*grands*, sans nous faire sentir que nous sommes petits. (La Bruy.) Il n'est pas nécessaire parce qu'un tel est un *grand* seigneur, que je l'estime, mais il est nécessaire que je le salue. (Fontenelle.) Pour *grands* que soient les rois, ils sont ce que nous sommes. (Corn.)

— Remarquable par quelque qualité éminente, par quelque talent supérieur. Un grand capitaine. Un grand guerrier. Un grand politique. Un grand philosophe. Un grand orateur. Un grand poète. Un grand peintre. Un grand musicien. Un grand artiste. Le *grand* homme d'État est celui dont il reste de grands monuments utiles à la patrie. (...)

— Se dit principalement de Dieu. Dieu seul est *grand*. (Mass.) Dieu est bon, parce qu'il est *grand*. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi en mauvaise part. Un grand scélérat. Un grand criminel. Un grand coquin. Un grand ignorant. Un grand poltron. Un grand lâche. Un grand menteur. Un grand joueur. Un grand buveur. Un grand ivrogne.

— Surnom de quelques princes et de quelques personnages illustres, qui se sont élevés au-dessus des autres par leurs actions héroïques, par leur mérite extraordinaire. Dans ce sens, il est toujours précédé de l'article, et se met à la suite du substantif. Alexandre le Grand. Henri le Grand. Saint Grégoire le Grand. Albert le Grand.

— Il peut quelquefois se mettre avant le substantif, lorsqu'on parle seulement du mérite du personnage. Le grand Alexandre. Le grand saint Magloire. Le grand saint Paulin. Le grand Grégoire. Le grand Athanase. La grande et pieuse Anne d'Autriche. Le grand cardinal de Richelieu. Le grand saint Louis. Le grand Malherbe. Le grand Arnaut.

— Titre de certains dignitaires, de certains officiers qui en ont d'autres sous eux. Grand maître de l'Université. Grand chancelier de la Légion d'honneur. Grand référendaire.

— Il y avait autrefois, en France, un grand maître de la maison du roi, un grand maître de l'artillerie, un grand maître des eaux et forêts, un grand prévôt, etc. Grand maître des cérémonies. Grand chambellan. Grand aumônier. Grand écuyer. Grand veneur, etc. Grand prêtre. Grand pontife. Grande prêtresse, etc.

— Est également le titre de divers princes souverains. Le Grand Seigneur. Le Grand Turc. Le Grand Khan. Le Grand Mogol. Le grand-duc de Toscane. Le grand-duché de Toscane.

— Titre donné aux chefs de certains ordres. Grand maître de Malte. Grand maître de l'ordre Teutonique. Grand maître de Saint-Lazare. Le roi est le chef souverain et le grand maître de la Légion-d'Honneur. Grande maîtresse.

— Titre donné à certains dignitaires principaux des mêmes ordres. Grand prieur de France. Grand officier de la Légion d'honneur. Grand'croix. Grand cordon.

— Se dit aussi de certains chefs de divers monastères d'hommes et de femmes. Grand prieur de Cluny. La grande prieure de tel abbaye.

— *Grand à.* Les plus *grands* à ses yeux sont ceux qui sont les plus saints. (Mass.)

— *Grand dans.* Grand dans ses actions et dans l'action. Être grand dans la postérité. Il sera toujours *grand* dans ses ... (Mass.) Il faut être utile aux hommes pour être grand dans l'opinion des hommes. (...) Si la religion élève le chrétien au-dessus de sa vertu même, elle le rend encore plus *grand* dans le secret du cœur, et aux yeux de Dieu que devant les hommes. (Id.)

— *Grand en.* Un roi plus *grand* en sagesse, en vaillance. (Boil.)

— *Grand par.* Grand par son mérite. Grand par sa naissance. Qu'on est *grand* quand on

c'est par la foi ! (Mass.) Il parut le plus *grand* de tous les hommes, tant par les prodiges qu'il avait faits en personne, que par ceux qu'il fit faire à ses généraux. (Boss.) L'homme seul est *grand* par la pensée et sublime par ses méditations. (A. Mart.)

— *Grand dans... par.* Cet homme si *grand* dans l'adversité, par son courage ; dans la prospérité, par sa modestie ; dans les difficultés, par sa prudence ; dans les périls, par sa valeur ; dans la religion, par sa piété. (Fléch.)

— *Marcher à grandes journées.* Faire plus de chemin que d'autres n'en font ordinairement dans une journée. Le czar s'avançait à *grandes* journées avec une armée de quarante mille Russes. (Volt.)

— *Le grand monde.* La société distinguée par les richesses, par les dignités de ceux qui la composent. Voir le grand monde. Aller dans le grand monde.

— Fam. *Une grande personne.* Se dit d'une personne faite, par opposition aux enfants. Les enfants veulent imiter les *grandes* personnes. (Acad.)

— Fam. *Les grands parents.* Les plus considérables d'entre les proches parents. Consulter les grands parents. J'ai ouï dire à mes grands parents.

— Fam. *Trancher du grand seigneur.* Faire le grand seigneur. ‖ Ironiq. Il est devenu grand seigneur. C'est maintenant un grand seigneur.

— *Le grand air.* L'atmosphère dans un lieu découvert, par opposition à l'air renfermé dans les habitations. S'exposer au grand air. Aller au grand air. Aller à la campagne respirer le grand air.

— *Un homme du grand air.* V. AIR.

— *Le grand remède, les grands remèdes.* Les préparations mercurielles qu'on employait pour guérir les maladies vénériennes.

— Fam. *Ils sont grands amis.* Ils sont extrêmement amis.

— *Grand merci.* V. MERCI.

— *Faire une chose de grand cœur.* La faire volontiers, avec empressement, avec plaisir.

— *Le grand Océan.* La mer Atlantique. Le scave tacheté a été vu dans le *grand* Océan équinoxial par Commerson. (Lacépède.) L'hologymnose fascé vit dans le *grand* Océan équatorial. (Id.)

— *Les grandes Indes.* Les Indes orientales, par opposition à l'Amérique. Le barbu vert nous a été envoyé des *grandes* Indes. (Buff.)

— Papet. *Grand aigle, grand raisin.* Se dit d'une espèce particulière de papier. V. AIGLE. RAISIN.

— Alchim. *Le grand œuvre.* La pierre philosophale, la prétendue transmutation des métaux en or.

— *Grand Dieu !* Exclamation d'étonnement, de crainte, etc. Les païens disaient de même, et les poëtes disent encore au pluriel *grands dieux !* V. DIEU.

— Fig. et fam. *Promettre, jurer ses grands dieux.* Promettre, jurer avec de grands serments.

— *Grand jour.* La lumière du jour, lorsque le soleil est tout à fait levé ; le jour aux endroits où rien ne l'obscurcit, ne l'affaiblit. Attendre le grand jour. Examiner une étoffe au grand jour. ‖ Fig. Grande publicité. Mettre au grand jour les actions de quelqu'un. Il n'ose se produire, il craint le grand jour. ‖ Le grand jour de la publicité. Le grand jour de l'impression.

— Anc. organis. judic. *Grand jour.* V. JOUR. ‖ *Grand conseil.* V. CONSEIL.

— *Grandes eaux.* Se dit de la crue extraordinaire des fleuves, des rivières. A l'époque des grandes eaux. ‖ Se dit aussi des eaux qui s'élèvent en l'air au milieu des bassins, et y forment des jets, des bouillons, des gerbes, etc. Les grandes eaux de Versailles, de St-Cloud.

— Fig. et fam. *Nager en grande eau.* Être dans l'abondance, jouir d'une grande fortune, se trouver dans de grandes occasions d'avancer ses affaires.

— Prov. *Petite pluie abat grand vent.* Ordinairement, quand il vient à pleuvoir, le vent s'apaise. ‖ Fig. Peu de chose suffit quelquefois pour calmer une grande querelle. ‖ *Aux grands maux les grands remèdes.*

— Diff. gramm. La position de l'adj. *grand*, soit avant, soit après le mot *homme*, influe beaucoup sur sa signification. Ainsi l'on entend par *l'air grand*, une physionomie noble et qui annonce de l'élévation dans l'âme, et par *un grand air*, les manières d'un grand seigneur. *Un homme grand* signifie un homme de grande taille; *un grand homme* désigne un homme d'un génie extraordinaire, et qui a fait de grandes choses pour le bien de l'humanité.

— Quand il est seul, *grand* se met toujours avant le substantif, soit au physique, soit au moral. *Un grand orage, un grand malheur, de grands biens, un grand génie, un grand capitaine.* On ne doit pas imiter Molière, qui, pour le besoin de la rime, a dit : On a pour ma personne *une aversion grande* ‖ Quand il est joint à un adverbe de comparaison, il peut dans certains cas se mettre avant ou après le substantif. *Un très-grand orage* ou *un orage très-grand, une très-grande prudence* ou *une prudence très-grande.*

— Par une singularité inexplicable, dit un critique, placé devant un petit nombre de mots féminins, l'adjectif *grand* perd sa voyelle, que remplace une apostrophe. On dit *grand'mère, grand'tante, grand'route, grand'croix*, etc. Quel est le motif de cette élision? Est-ce que l'on aurait craint qu'en prononçant *grande mère, grande tante*, on ne blessât des oreilles habituées à plus d'harmonie dans les mots? Mais on dit bien *une grande mer, une grande tente, une grande croix de bois*, etc. C'est donc un vieil usage respecté jusqu'à nos jours, mais dont on ne saurait raisonnablement motiver la durée. A cela nous répondrons que le mot *grand* était autrefois invariable quant au genre. La *grand* faveur. (St-Gel.) Les *grands* mers. (Marot.) De là vient qu'on écrit encore aujourd'hui, même sans apostrophe, Grand peine, grand pitié, sa mère grand.

— Hist. milit. *La grande armée.* Locution par laquelle on désignait, sous l'Empire, l'armée française quand elle était commandée par l'empereur Napoléon en personne. Les bulletins de la grande armée.

— *La grande nation, le grand empire.* La nation française, l'Empire français, lorsque Napoléon était parvenu au faîte de sa puissance.

— Chronol. *Grand mois.* Se dit, dans les chartes, du mois de juillet, qui a les plus longs jours de l'année.

— Anc. cout. *Grand acquit.* Droit qu'on levait à Libourne sur chaque vaisseau ou barque de sel qui se mettait en coutume.

— Hist. anc. *Très-grand et très-invincible.* Qualification qui a été donnée aux empereurs romains.

— Hist. *Grandes compagnies.* V. COMPAGNIE.

— Mus. *Grand jeu* ou *Grand chœur.* V. JEU et CHOEUR.

— Théât. *Grand opéra.* V. OPÉRA.

— Sc. hermét. *Le grand art.* Se disait, comme le grand œuvre, en parlant de la pierre philosophale.

— Anc. législ. *Grandes audiences.* Celles que le parlement consacrait aux causes des rôles, par opposition aux petites audiences.

— Bot. *Grand balai.* Le sida. ‖ *Grand baume.* La tanaisie et la balsamite. ‖ *Grand baumier.* Le peuplier noir et le baumier. ‖ *Grand bleuet.* La centaurée de montagne. ‖ *Grand douve.* La renoncule. ‖ *Grand jonc.* Le roseau et les scyrpes. ‖ *Grand mouron.* Le séneçon. *Grand œil de bœuf.* L'adonide. ‖ *Grand pardon.* Le houx. ‖ *Grand soleil des jardins.* L'hélianthe. ‖ *Grand soleil d'or.* Le narcisse.

— Entom. *Grand diable.* L'insecte lèdre.

— Ichthyol. *Grand cachalot.* Le physeter. ‖ *Grand œil.* Un spare.

— Ornith. *Grand aigle de mer.* Nom vulgaire du faucon. ‖ *Grand béfroi.* L'oiseau fourmilier. ‖ *Grand duc.* La chouette. ‖ *Grand gosier.* Le pélican blanc. ‖ *Grand grimpereau.* La sittelle, l'épuche ou pic varié. ‖ *Grand merle de montagne.* Le merle à plastron. ‖ *Grand montain.* Le pinson. ‖ *Grand moutardier.* Le martinet des murailles. ‖ *Grand rouge-queue.* Le merle de roche.

— Bot. *Grande berce.* La brancursine. ‖ *Grande éclaire.* La chélidoine. ‖ *Grande marjolaine.* L'origan. ‖ *Grande marguerite.* La chrysanthème. ‖ *Grande perce.* La berce. ‖ *Grande oreille de rat.* L'hieracium auricula.

— Ichthyol. *Grande écaille.* Le chétodon hemochus. ‖ *Grand œil.* Nom vulgaire d'un spare. ‖ *Grande oreille.* Nom vulgaire du germon, d'un scombre.

— Ornith. *Grande grive.* La draine. ‖ *Grande langue.* Le torcol.

— Prov. *Qui a grand, grand lui faut.* Ceux qui ont beaucoup de bien n'épousent ordinairement que des personnes également riches.

— L'adjectif *grand*, sert à former les noms composés ci-après :

— GRAND-ANTHROPOKAIE. s. m. Grand inquisiteur. Mot forgé par Voltaire. V. ANTHROPOKAIE.

— GRAND-BARRAGE. s. m. Sorte de linge ouvré, qu'on fabrique en Normandie.

— GRAND-BEAU. s. m. Perle factice soufflée avec du cristal teint.

— GRAND-BLANC. s. m. Morceau d'amadou de quatre ou cinq pouces de long. ‖ Ancienne monnaie de France.

— GRAND-BOURG OU MARIGOT. Géogr. Ch.-l de l'île Marie-Galante, dépendant de la Guadeloupe, colonie française dans les Antilles, au Sud de l'île ; 1,400 hab.

— GRAND-BRIN. s. m. Comm. Sorte de toile de Bretagne.

— GRAND-CAEN. s. m. Comm. Toile de Bretagne. V. DAMAS.

— GRAND-CANAL. Géogr. Canal de l'État de New-York, d'Albany à Buffalo, il a 130 lieues de long. On l'appelle aussi *Canal d'Érie.*

— GRAND'CHAMBRE. s. f. Première chambre d'un parlement, d'un tribunal. Ce nom fut donné à cette chambre, parce que, lors de la division du parlement en deux chambres (la grand'chambre et la chambre des requêtes), sous Louis le Hutin, la grand'chambre était chargée des plus grandes causes.

— GRAND-CHAMBRIER. s. m. Anc. admin. Président d'une grand'chambre.

— GRAND-CHANTRE. s. m. Dignité de premier chantre d'une cathédrale.

— GRAND'CHOSE. s. f. Chose considérable. Cette expression est familière et s'emploie le plus souvent avec la négation dans le sens le *pas beaucoup.* Vous ne valez pas grand'chose. Celui que les journaux peuvent dépouiller n'a pas *grand'chose* à perdre. (Boiste.)

— Ironiq. et sans négation. *Voilà grand'chose !* c'est-à-dire, Ce n'est rien ou presque rien.

— Ellipt. et par mépris. *C'est une pas grand'chose, c'est un pas grand'chose,* C'est une femme, c'est un homme qui ne vaut pas grand'chose, c'est-à-dire qui affecte un air et des prétentions au-dessus de son état ; une dévergondée, un vaurien.

— GRAND-COMPTE. s. m. Papet. Sorte de papier qui se fabrique à Angoulême.

— GRAND-CONSEIL. s. m. Anc. législ. Juridiction souveraine qui formait dans l'origine le conseil des rois et qui fut réduite par Charles VIII à une simple juridiction contentieuse.

— GRAND-CORDON. s. m. Cérém. V. CORDON.

— GRAND-CORNET. s. m. Mus. L'un des jeux de l'orgue.

— GRAND-COUP. adv. Se disait autrefois pour Beaucoup. Grand-coup avaient de perleries.

— GRAND'CROIX. s. m. Hist. Titre des principales charges de l'ordre de Malte, des baillis capitulaires qui composaient le conseil du grand maître. L'évêque de Malte, le prieur de l'église et les piliers des huit langues, étaient les *grand' croix* de l'ordre. (Comp. de l'Acad.)

— GRAND-DUC. s. m. Celui qui possède un grand duché ; celui dont la dignité est au-dessus de celle d'un duc. Le fils des empereurs de Russie prennent le titre de grand-duc. C'est aussi le titre de quelques princes souverains. Le grand-duc de Toscane. ‖ Pl., des *grands-ducs.*

— GRAND-DUC. s. m. Ornith. V. DUC.

— GRAND-DUCAL, ALE. adj. Qui appartient à un grand-duc.

— GRAND-DUCHÉ. s. m. État souverain ou fief de dignité, à la possession duquel est attaché le titre de grand-duc. Un grand-duché. Des grands-duchés.

— GRAND-FONTAINE. Géogr. Village de France (Vosges); 1,750 hab. Fabriq. de clous ; ruines d'un amphithéâtre romain.

— GRAND-FRAIS. s. m. Mar. Vent fort, mais soufflant uniformément.

— GRAND'GARDE. s. f. Art milit. Corps de garde principal d'une place forte ou d'un camp. V. GARDE.

— GRAND-HAUT. s. m. Troisième lit du bois pour faire le charbon.

— GRAND-HOSPITALIER. s. m. Hist. Titre d'un des piliers des huit langues de l'ordre de Malte. Le grand-hospitalier était pris dans la langue de France.

— GRAND-JUGE. s. m. Hist. V. JUGE.

— GRAND-JUNCTION. (pr. *gran-jonck-ci-on*). Géogr. Canal d'Angleterre qui s'étend de Brentford, sur la Tamise, à Brauston, où il se joint au canal d'Oxford. Le Grand-junction a 31 lieues de long.

— GRAND-LIEU. Géogr. Lac de France (Loire-Inférieure), près de Nantes. Il a 2 lieues 1/2 de long sur une lieue 3/4 dans sa plus grande largeur.

— GRAND-LIVRE. s. m. Comptab. Le plus grand des livres ou registres dont le commerce fait usage, et qui est destiné à recevoir et à classer les articles du journal. On l'appelle encore *Livre d'extraits*, et quelquefois aussi *Livre de raison*, parce qu'à chaque instant il présente au négociant le tableau complet et détaillé de ses affaires, et l'aide ainsi à se rendre raison de sa situation commerciale. Les négociants italiens, qui passent pour avoir les premiers tenu leurs écritures en partie double, ont aussi sans doute inventé le *grand-livre.* (Lemonn.) Quand on transporte un article du journal au *grand-livre*, on ouvre d'abord un compte au débiteur, et puis un compte au créditeur. (Id.) Tous les articles inscrits sur le journal doivent être fidèlement rapportés au *grand-livre.* (Id.)

— *Grand-livre de la dette publique.* Registre formé en exécution de la loi du 24 août 1773, sur lequel on inscrit le titre de toute rente due par le trésor public, titre communément appelé *inscription de rente.* Le *grand-livre* de la dette publique est le titre unique et fondamental de tous les créanciers de l'État. (Le Monn.) Les rentes inscrites au *grand-livre* sont meubles ; elles ne payent absolument aucun impôt, et sont insaisissables. (Id.) ‖ *Petits grands-livres.* Registres spéciaux sur lesquels sont nominativement inscrits les rentiers participant au compte collectif ouvert au trésor. C'est afin de rendre les opérations plus faciles et moins dispendieuses que la loi du 14 avril 1819 ordonna qu'il fût ouvert au grand-livre des 5 p. 0/0 consolidés, au nom de la recette de chaque département, celui de la Seine excepté, un compte collectif qui comprendrait, sur la demande des rentiers, leurs inscriptions individuelles.

— GRAND-MAÎTRE. s. m. Titre donné au chef de l'ordre de Malte, des Templiers, etc., aussi qu'au chef de l'Université.

— GRAND-MERCI. loc. adv. et ellipt. qui signifie, Je vous rends grâces.

— s. m. Combien je supplie instamment sa sainte miséricorde, que jamais je ne doive en essentiel *grand-merci* à personne! (Mont.) V. MERCI.

— GRAND'MÈRE. s. f. Aïeule. Grand'mère du côté paternel. Grand'mère du côté maternel. Grand'mère paternelle. Grand'mère maternelle. Ses deux grand'mères. Louis XII revendiquait le duché de Milan, parce qu'il comptait parmi ses *grand'mères* une sœur d'un Visconti, lequel avait eu cette principauté. (Volt.) La poudre, les mouches, les paniers, les robes à queue, n'empêchaient pas le cœur de battre chez nos *grand'mères.* (A. Houss.) Ainsi un oncle peut saluer son neveu du titre de *grand'mère.* (Chateaub.)

> Hélas ! . . . Vous êtes un sot, en trois lettres, mon fils,
> C'est moi qui vous le dis, qui suis votre *grand'mère.* (MOLIÈRE.)

— Pop. On dit quelquefois *Mère-grand.*

— Techn. Instrument de fer à crochet pour le travail des fours.

— GRAND'MESSE. s. f. V. MESSE.

— GRAND-MOGOL. s. m. Hist. or. V. MOGOL.

— GRAND-OCÉAN. Géogr. La plus grande étendue d'eau qui se présente à la surface du globe. On peut le diviser en trois parties : *le Grand-Océan boréal*, situé entre le cercle polaire arctique et le tropique du Cancer ; *le Grand-Océan équinoxial*, entre les deux tropiques; et *le Grand-Océan austral*, entre le tropique du Capricorne et le cercle polaire antarctique. Le Grand-Océan baigne l'Amérique, l'Afrique, l'Asie et l'Océanie.

— GRAND-OFFICIER. s. m. Dignitaire de second grade dans la Légion d'Honneur. Un grand-officier. Des grands-officiers.

— GRAND-ONCLE. s. m. Le frère du grand-père ou de la grand'mère. Grand-oncle du côté paternel. Grand-oncle du côté maternel. Ses deux grands-oncles.

— GRAND-PÈRE. s. m. Aïeul. Grand-père du côté paternel. Grand-père du côté maternel. Grand-père paternel. Grand-père maternel. Ses deux grands-pères. Nous gâtions les outils de mon bon vieux *grand-père* pour faire des montres à son imitation. (J.-J. Rouss.) Les juments produisent des poulains qui ressemblent assez aux *grands-pères.* (Buff.)

— Hist. Nom que les Chinois donnent à l'empereur de la Chine.

— GRAND-PRÊTRE. s. m. V. PRÊTRE.

— GRAND-PRIEUR. s. m. V. PRIEUR.

— GRAND-RAISIN. s. m. Papet. V. RAISIN.

— GRAND-RECHERCHEUR. s. m. Mot forgé par Voltaire. V. RECHERCHEUR.

— GRAND'REPASSE. s. f. Comm. Couverture marquée de dix barres. Une grand'repasse. Des grand'repasses.

— GRAND'RUE. s. f. La rue principale dans les villes de province. Une grand'rue. Des grand'rues.

— GRAND-SEIGNEUR. s. m. Hist. V. SEIGNEUR.

— GRAND-SIRE. s. m. S'est dit pour Grand-père.

— GRAND'TANTE. s. f. La sœur du grand-père ou de la grand'mère. Grand'tante du côté paternel. Grand'tante du côté maternel. Ses deux grand'tantes.

— GRAND-TEINT. s. m. Hist. Titre d'une communauté de teinturiers qui ne pouvaient employer que des drogues de la première qualité. Teinturier grand-teint ou de grand-teint.

— GRAND-TRUNK. Géogr. Canal d'Angleterre, long de 130 kilom.; il commence au confluent du Trent et du Derwent, et se joint au canal de Bridgewater, à Preston-on-the-Hill. S'appelle aussi le *Trent-et-Mersey.*

— GRAND-TURC. s. m. Le sultan, l'empereur des Turcs. V. TURC.

— GRAND-VENEUR. s. m. V. VENEUR.

— GRAND-VOILIER. s. m. Ornith. Nom donné en général aux oiseaux de mer dont les ailes sont très-longues, et qui peuvent entreprendre de longs voyages. ‖ GRANDS-VOILIERS. s. m. pl. Famille d'oiseaux caractérisée par de longues ailes, un pouce nul ou libre, et un bec sans dentelure.

GRAND. s. m. Se dit des principaux d'un État, des hommes puissants, des grands seigneurs d'un royaume. Les *grands* ont longtemps formé une classe à part des autres citoyens : les aristocrates étaient les *grands* de la Grèce, les patriciens ceux de Rome. En France, sous le régime féodal, le peuple, voyant dans les ducs, barons, comtes, châtelains, qui le tenaient sous le joug, des hommes d'autant supérieurs qu'ils étaient plus puissants, leur décerna le titre de *grands*, si propre à flatter leur orgueil, en même temps qu'il constatait l'abaissement de ceux qui le donnaient. Tous les grands du royaume. Le service des grands. S'attacher à un grand. Les *grands* ne sont grands que parce que nous sommes à genoux. Levons-nous ! (Vergn.) Les *grands* seraient inutiles à la terre, s'ils n'y trouvaient des pauvres et des malheureux. (Mass.) Les *grands* ne seraient pas aussi fiers, si les petits n'étaient pas aussi vils. (Boiste.) Rien de plus petit qu'un *grand* dominé par l'orgueil (Clém. XIV.) Il est bien rare que les *grands* n'abusent pas de leur grandeur. (Duclos.) Le *grands* dédaignent les gens d'esprit qui n'ont que de l'esprit ; les gens d'esprit méprisent les *grands* qui n'ont que de la grandeur, les gens de bien plaignent les uns et les autres, qui ont ou de la grandeur, ou de l'esprit sans nulle vertu (La Bruy.)

> Je connais trop les *grands* ; dans le malheur amis,
> Ingrats dans la fortune, et bientôt ennemis. (VOLT.)

> Hélas ! on voit que de tout temps
> Les petits ont pâti des sottises des *grands.* (LA FONT.)

— Désigne particulièrement, en Espagne, Ceux d'entre les seigneurs titrés qui ont le privilège de se couvrir devant le roi. Un grand d'Espagne. Un grand de la première classe. Le roi d'Espagne l'a fait grand. Presque tous les seigneurs titrés prirent le nom de *grands*, et usèrent du privilège de se couvrir et de s'asseoir devant le roi. Les *grands* étaient divisés en trois classes, l'un le *sombrero* ou chapeau et le moment où l'on avait la permission de le

mettre devant le roi, faisait la différence principale. Un *grand* de la première classe parlait au roi et l'écoutait toujours couvert; un *grand* de la seconde classe ne se couvrait qu'après avoir achevé sa harangue ou son compliment; enfin ceux de la troisième classe ne se couvraient qu'avec la permission du roi. Lorsque les Français entrèrent à Madrid, les *grands* d'Espagne se plaignirent qu'on ne leur rendait plus les honneurs militaires. Mais, dit le prince Murat, à quoi diable peut-on les reconnaître? — Monseigneur, ils sont tous un peu bossus. — Dans ce cas, que l'on porte les armes à tous les bossus. (Reiffenb.)

— Absol. *Trancher du grand.* Affecter la grandeur, la magnificence.

— Prov. *Service de grands n'est pas héritage.* On n'est pas toujours assuré de faire fortune auprès des grands. || *Promesse de grands n'est pas héritage.* Il faut peu se fier aux promesses des grands.

GRAND. s. m. Ce qui est grand; le sublime. Il y a du grand dans cette action. || Se dit principalement des pensées, du style. Les sources du grand. Il y a du grand dans cette pensée, dans ce projet. Ce n'est pas là du grand, du gigantesque. Cet auteur, pour trop affecter le *grand*, tombe dans le galimatias. (Acad.) La fausse gloire ne le tentait pas; tout tendant au vrai et au *grand*. (Boss.) Enfin la vérité perce le nuage, le *grand*, le solide, prend la place de tout le frivole qui amusait l'esprit. (Mass.)

— Prov. *Du petit au grand.* Par comparaison des petites choses aux grandes.

— *En grand.* loc. adv. De grandeur naturelle. Se faire peindre en grand. Les grands hommes ne doivent être vus qu'en *grand*. (Clément XIV.)

— Dans son ensemble. Le naturaliste voit mieux la nature en *grand* que dans ses petits replis. (Séneb.)

— *Faire une chose en grand, l'exécuter en grand.* La faire d'une grandeur convenable sur un modèle en petit. Les petites machines ne réussissent pas toujours en *grand*. (Acad.)

— *Travailler en grand.* Travailler sur un vaste plan, d'après une vue générale et complète. *Ne pas savoir travailler en grand.* Ne s'entendre qu'aux détails.

— Fig. *Penser, agir en grand.* D'une manière grande, noble, élevée.

— *A la grande.* loc. adv. A la manière des grands seigneurs. Vivre à la grande. Cette locution vieillit.

— Anc. cout. *Grand*, s'est dit pour Total, masse commune d'une succession qui doit être partagée. Le grand de la terre. Le grand des bois.

GRANDAT. s. m. Hist. Dignité des grands d'Espagne. V. GRANDESSE.

GRANDE. s. f. Femme qui a la grandesse. M^me^ la comtesse de Noailles, grande d'Espagne.

— GRANDE-BRETAGNE. Géogr. On désigne sous cette dénomination les trois royaumes unis d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. Déjà, du temps de Jacques I^er^, on employait les mots *Grande-Bretagne* pour désigner collectivement l'Angleterre et l'Ecosse; mais ce ne fut que sous le règne de la reine Anne que cette dénomination se trouva pleinement consacrée par l'usage. V. ANGLETERRE, ECOSSE et IRLANDE.

— GRANDE-DUCHESSE. s. f. Femme d'un grand-duc, ou celle qui possède un grand-duché. Une grande-duchesse. De grandes-duchesses.

— GRANDE-FINE. s. f. Comm. Sorte de couverture.

— GRANDE-MARÉE. s. f. Mar. Marée considérable qui arrive à l'époque des syzygies.

— GRANDE-ROSE. s. f. Techn. Espèce de linge damassé que l'on fabrique en Flandre et en Basse-Normandie.

— GRANDE-MÈRE. Myth. lat. Un des noms de Cybèle.

— GRANDE-VENISE. s. f. Techn. V. GRANDE-ROSE.

— GRANDE-TERRE. Géogr. Arrond. de la Guadeloupe, colonie française dans la mer des Antilles. Ch.-l., la Pointe à Pitre. Elle comprend cinq bourgs et neuf quartiers.

GRANDELET, ETTE. adj. (diminut. de *grand*). Un peu grand, déjà grand. Cette femme a déjà des enfants assez grandelets. Sa fille est toute grandelette. Ce mot est familier.

GRANDEMENT. adv. (de l'adj. *grande* et du lat. *mens, mentis*, manière). D'une manière grande.

— Avec grandeur, avec générosité, avec noblesse. Penser, agir grandement.

— Beaucoup, extrêmement, grossièrement. Se tromper grandement. Avoir grandement raison. Dans cette acception, il est familier.

GRANDESSE. s. f. (de l'espagn. *grandezza*; rad. *grande*, grand). Dignité du grand d'Espagne. La *grandesse* était, en Espagne, le plus haut titre d'honneur que la noblesse pût posséder. (Reiffenb.) Ferdinand VII accorda, il y a quelques années, les honneurs de la *grandesse* à un capucin. (Id.) Tel favori mit la *grandesse* dans cette maison. (Acad.) Il y a trois *grandesses* dans cette maison. (Id.) Il y a diverses classes de *grandesses*. (Id.) La *grandesse* donne en France les honneurs de la cour. (Id.)

GRANDEUR. s. f. (rad. *grand*). Étendue en hauteur, longueur, largeur, etc. Ces deux enfants sont de la même grandeur. Cela est de la grandeur d'un mètre. Ce vase est de la grandeur convenable. Des souliers de différentes grandeurs. Des gants de toutes les grandeurs. Des objets de toute grandeur. La grandeur d'un logis, d'un bois, d'un étang, d'un parc. La grandeur d'une province. L'homme trouve des urnes de toutes les *grandeurs* suspendues au calebassier. (B. de St-P.) Il est possible que quelque espèce de mousse parvienne à une *grandeur* arborescente dans quelques parties de la zone torride. (Id.) L'enceinte du château est d'une *grandeur* considérable. (Dulaure.) Dans le septicolore, le mâle et la femelle sont à peu près de la même *grandeur*. (Buffon.) Ces navires, à la vérité, n'étaient pas de la *grandeur* de nos vaisseaux. (Anquetil.) Le spare chily est remarquable par sa *grandeur*. (Lacépède.)

— Math. Tout ce qui est susceptible d'augmentation et de diminution, comme la quantité, ou plutôt ce qui est composé de parties. || *Grandeur abstraite.* Celle dont la notion ne renferme aucun signe particulier, comme les nombres. || *Grandeur concrète.* Celle dont la notion renferme un sujet particulier, comme le temps et l'étendue.

— Importance, gravité, élévation, éclat, supériorité. La grandeur d'une entreprise. La grandeur d'une perte, d'un sacrifice. La grandeur du péril. La grandeur du courage. La grandeur des actions, des victoires de ce prince. La grandeur d'une conception, d'une pensée. C'est la *grandeur* de mon sujet d'être renfermé dans une vie toute chrétienne. (Fléch.)

— Énormité. La grandeur du forfait, du crime.

— Fig. Puissance, autorité, unie à la splendeur, à la majesté. La grandeur, les grandeurs de Dieu. La grandeur des rois. La grandeur souveraine. Travailler à sa future grandeur. Grandeur naissante. La grandeur et la décadence des Romains. Les princes seraient-ils fort touchés de leur *grandeur* s'ils étaient condamnés à en jouir tous seuls? (Mass.) Ce sont des ouvrages dignes de la *grandeur* des Romains. (Id.) Ce fut la *grandeur* du peuple romain qui fit la *grandeur* du sénat romain. (B. de St-P.) On s'efforce de connaître Dieu, qui par sa *grandeur* est inconnu aux hommes. (La Rochef.) Tous les hommes sont nés pour la *grandeur*, parce que tous sont nés pour posséder Dieu. (Boss.)

. . . . Se pourrait-faire
Que ma *grandeur* naissante y fit quelque jaloux?
(CORNEILLE.)

L'imagination secondant ses conquêtes
Vint parer son triomphe et hâter sa *grandeur*. (DEL.)

— Pouvoir, dignités, honneurs. Les soucis, les ennuis de la grandeur. Aimer, mépriser les grandeurs de ce monde. Les grandeurs humaines. L'éclat, le faste, la fragilité, le néant des grandeurs. Naître, mourir au sein des grandeurs. L'écueil des grandeurs humaines. Fouler aux pieds les grandeurs. Etre ébloui des grandeurs humaines. Les grandeurs du monde. Cette voix qui foudroie toutes les *grandeurs*. (Boss.) Je ne viens pas ici vous désabuser des *grandeurs* humaines. (Fléch.) La *grandeur* humaine n'est qu'un brillant esclavage. (De Neuville.)

Je songe avec respect de combien je suis née
Au-dessous des *grandeurs* d'un si noble hyménée.
(RACINE.)

Vos *grandeurs* sont des mascarades,
Jeux d'enfants que tous vos projets (FAVART.)

— Noblesse, élévation, dignité. Il n'y a dans cette conduite ni sagesse ni grandeur. Avoir un air de grandeur qui impose. Les expressions ne répondent pas à la grandeur du sujet. Il est de la *grandeur* d'un Etat de soutenir ses alliés. (Acad.) Nous autres personnes du commun, nous regardons les grands seigneurs avec une prévention qui leur prête souvent un air de grandeur que la nature leur a refusé. (Lesage.)

— *Grandeur d'âme.* Supériorité morale qui consiste à s'élever au-dessus des faiblesses de l'humanité, et à se montrer dans ses sentiments et dans ses actions plus grand que ses semblables, en méprisant les biens auxquels le vulgaire est le plus attaché, et en commandant aux passions qui asservissent la plupart des hommes. La véritable *grandeur* est de régner sur soi-même. (La Font.) L'envie n'a pas le courage assez bon pour chercher la véritable *grandeur*, mais elle ne tâche de s'élever qu'en abaissant les autres. (Boss.)

— Dans un sens plus restreint, ce mot désigne les positions sociales qui entraînent après elles les hommes et l'autorité. Puisque nous ne pouvons parvenir à la *grandeur*, vengeons-nous à en médire. (Mont.)

— Dans le vocabulaire de l'étiquette et dans le langage cérémonieux, on donne le titre de *grandeur* aux évêques, au chancelier de France. Dans les deux derniers siècles, ce mot s'est employé pour tous les grands seigneurs qui ne prenaient point le titre d'altesse, d'excellence. Il plaira à votre grandeur. J'ai suivi les ordres de votre grandeur. Je ne l'eus pas sitôt entendu ces paroles, que je tombai aux pieds de sa *grandeur*, tout pénétré de reconnaissance. (Le Sage.) Attendez, me dit-il, d'un air sec; sa *grandeur* va sortir pour aller à la messe; elle vous donnera, en passant, un moment d'audience. (Id.)

— Fig. et fam. *Regarder quelqu'un du haut de sa grandeur.* Le regarder avec une fierté dédaigneuse.

GRANDI, IE. part. pass. du v. Grandir. S'empl. adjectiv. Elle est grandie de quelques centimètres. Depuis que je lis Homère, tous les objets dans la nature me semblent *grandis* de dix pieds. (Bouch.)

GRANDIDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *grandis*, grand; *dens*, dent). Hist. nat. Qui a de grandes dents. Animal grandidenté. Feuilles grandidentées.

GRANDIER (Urbain). Curé de Loudun et chanoine de l'église Sainte-Croix, dans la même ville, accusé de magie par quelques religieuses ursulines de Loudun, qui se disaient possédées par Astaroth, Asmodée, Uriel, etc.; il fut brûlé vif le 18 août 1634. On attribue cette condamnation à la haine du cardinal Richelieu, contre qui venait de paraître un libelle, *La Cordonnière de Loudun*, attribué à Urbain Grandier.

GRANDIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *grandis*, grand; *flos*, fleur). Bot. Qui a de grandes fleurs. Aster grandiflore. Stamélie grandiflore. Gardénie grandiflore.

GRANDIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *grandis*, grand; *folium*, feuille). Bot. Qui a de grandes feuilles. Renoncule grandifoliée. Frankénie grandifoliée.

GRANDIOSE. adj. des 2 g. (augment. de *grand*). Imposant, qui frappe l'imagination par un caractère de grandeur, de noblesse, de majesté. Ce mot emprunté de l'italien, est surtout d'usage dans les beaux-arts. Composition grandiose. Architecture d'un style grandiose. Cette esquisse a quelque chose de grandiose. Un site grandiose. Dans l'architecture, c'est l'accord des lignes, la disposition des masses, la simplicité de la composition, la justesse des proportions qui donnent l'effet *grandiose*. (Bout.) Ce genre de travail culinaire, *grandiose* dans ses moyens, parfait dans ses produits, est hors de nos mœurs actuelles, de nos penchants, de nos habitudes, je dirai plus, de nos moyens. (De Cussy.)

— s. m. Ce qui a un caractère grandiose. Il y a du grandiose dans les traits de cette personne, dans cette statue, dans cet édifice. Il y a dans cet homme du grandiose. Il y a du grandiose dans cette actrice. Les compositions de l'architecture sont plus susceptibles du *grandiose* que celles d'aucun autre art. (Bout.) C'est par le *grandiose* que le colossal diffère du gigantesque. (Id.) Le *grandiose* est, dans tous les ouvrages de l'art, l'une des qualités qui contribuent le plus à la beauté. (Id.)

GRANDIOSITÉ. s. f. Qualité de ce qui est grandiose. Ce mot est peu usité, même dans le langage auquel seul il appartient. || On s'en sert aussi pour désigner le grand style, c'est-à-dire celui où le peintre s'attache de préférence à bien représenter les grandes parties.

GRANDIPALPE. adj. des 2 g. (ét. lat., *grandis*, grand; *palpus*, palpe). Entom. Qui a de grandes palpes. || GRANDIPALPES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, qui ont le dernier article de leurs palpes ordinairement plus grand que les autres. || On dit aussi un grandipalpe.

GRANDIR. v. n. 2^e^ conj. (rad. *grand*). Devenir grand, croître en hauteur. Cet enfant a bien grandi en peu de temps. Les pluies ont fait grandir les blés. Un chêne cesse de *grandir* longtemps avant qu'il cesse de grossir. (Buff.) Ainsi Sophie se corrigea; en *grandissant*, elle a pris d'autres goûts qui l'ont détournée de cette sensualité basse. (J.-J. Rouss.) La première chose que remarquent en *grandissant* les jeunes personnes, c'est que tous ces agréments étrangers ne leur suffisent pas, si elles n'en ont qui soient à elles. (Id.) Mais laisse faire, en *grandissant*, il sera bon et sage. (Lemonn.)

— Fig. Faire des progrès, s'accroître, augmenter. Grandir en sagesse, en renommée. Son courage grandissait au milieu des revers. Son pouvoir, son autorité grandit de jour en jour. Un empire qui grandit.

— SE GRANDIR. v. pron. Se hausser. Se grandir en s'élevant sur la pointe des pieds.

— Fig. S'élever. La médiocrité croit se *grandir* en rabaissant le mérite. (Acad.)

— Diff. gramm. Si par ce verbe on a l'intention d'exprimer l'action successive de devenir grand, on le conjugue avec le verbe avoir. *Il a bien grandi, elle a grandi en peu de temps.* Si, au contraire, on veut exprimer simplement l'état qui résulte de cette action, on le conjugue avec le verbe *être*. *Il est bien grandi, elle est bien grandie.*

GRANDIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *grandis*, grand; *rostrum*, bec.) Ornith. Qui a un grand bec. || GRANDIROSTRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux grimpeurs comprenant ceux qui ont le bec d'une grandeur démesurée. Les grandirostres. || On dit aussi au sing. Un grandirostre.

GRANDISSIME. adj. des 2 g. (superlat. de *grand*.) Très-grand. Vous me ferez un grandissime plaisir. Ce mot est familier.

GRANDIUSCULE. adj. des 2 g. (diminut. de *grand*). Néol. Un peu grand.

GRANDMENIL (J. B. Fauchard de). Artiste dramatique, né à Paris, en 1737, mort en 1816. Se distingua dans les rôles de valets à la Comédie-Française.

GRANDMONT. Ordre religieux fondé en 1073, et dont l'abbaye principale était à Grandmont, à 24 kil. de Limoges.

GRANDMONTAIN. s. m. Religieux de l'ordre de Grandmont. V. GRAMMONTIN.

GRANDO. s. m. (mot lat. qui signif. *grêle*). Nom que quelques auteurs donnent à de petites tumeurs rondes, mobiles et presque transparentes, qui se forment au bord libre des paupières, notamment de la supérieure. On dit mieux *grêle*.

GRANDOULE. s. m. Ornith. Nom provençal du ganga.

GRANDVILLIERS. Géograph. Village de France (Oise). Bonneterie et serge; 1800 hab.

GRANETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de renouée.

GRANGE. s. f. (du lat. *granum*, grain). Econ. rur. Bâtiment destiné à resserrer et à conserver les grains en gerbes. Construire une grange. Grande, petite grange. Battre en grange. Les *granges* doivent être préservées de toute espèce d'humidité et aérées le plus qu'il est possible. (De Morog.) L'intérieur des *granges* construites en maçonnerie, doit être soigneusement recrépi et lissé le plus qu'il est possible, afin d'empêcher les rats et les souris de grimper le long des murs et de gagner ainsi la charpente des combles lorsque les *granges* sont vides. (Id.) Les champs ont su répondre à l'espoir de ses *granges*. (Castel.)

Et la *grange* reçoit sous sa voûte pressée
Des vallons odorants la dépouille entassée. (MICHAUD.)

Voulant voir l'appareil des moissons, des vendanges,
N'allez pas déguiser vos pressoirs ou vos *granges*.
(DELILLE.)

— S'est dit pour la Ferme entière et pour désigner une Petite maison de campagne, sens qu'il a encore dans plusieurs provinces méridionales.

— Se dit aussi par extension en parlant de la fourmi. La fourmi va creusant sa *grange* souterraine. (Delille.)

— Prov. et fig. *Les batteurs sont bien près de la grange.* Se dit lorsqu'on voit un homme serrer une femme de près, ou lorsqu'un jeune homme habite dans le voisinage d'une jeune fille.

GRANGEAGE. s. m. Anc. cout. Manière de donner une terre à bail en prenant pour rente la moitié des fruits.

GRANGÉE. s. f. Ce qui est contenu dans une grange. Une grangée de gerbes. Toute la grangée a été consumée par le feu.

GRANGÉE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, de la section des inulées buphthalmées.

GRANGÉINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une grangée. || GRANGÉINÉES. s. f. pl. Groupe de la section des inulées buphthalmées, qui a pour type le genre grangée. Les grangéinées. || On dit aussi au sing. Une grangéinée.

GRANGIER ou **GRANGER.** s. m. Agric. Celui qui met le blé dans la grange. || Celui qui récolte le blé.

GRANIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *granum*, graine; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des graines.

— Particulièrement. Qui a des graines unilobées, avec un albumen adné à l'embryon, tenant lieu de cotylédon. En ce sens *granifère* est syn. de Monocotylédone.

— Se dit aussi d'un corps qui est chargé de petits grains.

GRANIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *granum*, graine; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme ou le volume d'un grain de blé. Mitre graniforme.

GRANIQUE. Géogr. anc. Fleuve de Mysie, affluent de la Propontide, qui prenait sa source dans le mont Ida. Aujourd'hui Sousoughisli. || *Passage du Granique.* Célèbre victoire remportée l'an 334 av. J.-C., par Alexandre, sur Darius.

GRANIT, ou mieux **GRANITE.** s. m. (de l'ital. *granito*, grenu). Miner. Roche composée essentiellement de feldspath lamellaire, de quartz et de mica, à peu près également disséminés et confusément cristallisés, et dont les parcelles entrelacées les unes dans les autres démontrent évidemment que leur formation a été simultanée. Granit commun. Granit à gros grains. Granit à petits grains. Les couleurs les plus ordinaires du granit sont: le grisâtre, le jaunâtre ou le roussâtre, couleurs qui pourraient encore former d'autres sous-variétés.

— *Granit porphyroïde.* Granit à petits grains contenant des cristaux de feldspath d'une forme régulière et d'une grandeur qui dépasse celle des autres substances constituantes, et présentant au premier coup d'œil l'aspect du porphyre.

— Dans la plupart des Dictionnaires, ce mot s'écrit *granit*; cependant, bien que dans des éditions déjà anciennes du *Dictionnaire de l'Académie* on lise ce nom avec deux orthographes différentes, *granit* ou *granite*, la première est encore presque généralement en usage. Nous ferons d'abord observer que cette orthographe, malgré la généralité d'emploi qu'elle a acquis, est d'autant plus vicieuse que, dans le mot qui se termine en *it*, le *t* final ne se prononce presque jamais; en conséquence, pour mettre en concordance l'orthographe et la prononciation, il faut nécessairement écrire *granite*. C'est là l'orthographe que tous les minéralogistes ont adoptée depuis longtemps, et ce n'est pas sans raison. Dans la nomenclature proposée pour les roches par M. Brongniart, et suivie par la plupart de ceux qui cultivent la minéralogie, la terminaison *ite* indique la nature du mélange que présentent les rochers, comme la finale *yre* annonce un autre mélange. Ainsi le *granit* est le type des rochers, dont les principes constituants sont mélangés int

mement: les *diorites*, les *dolérites*, les *eurites*, les *porphyres*, etc., qui ont la même terminaison, sont des roches qui présentent un mélange analogue. Le porphyre est le type des roches composées d'une pâte unie, au milieu de laquelle diverses autres substances sont mélangées, et les *mélaphyres*, les *mimophyres*, qui ont la même terminaison, offrent un semblable mélange. On trouve toutefois des exemples nombreux de l'orthographe que nous condamnons. Mes yeux se promenaient avec délices sur les sommets arrondis de ces collines de *granit* pourpré, entourées de ceintures de mousse du plus beau vert, et émaillées de champignons de toutes couleurs. (B. de St-P.)

GRANITÉ, ÉE. part. pass. du v. Graniter. S'empl. adjectiv. Ouvrage granité.

GRANITELLE. (de l'ital. *granitello*). Nom que les marbriers italiens donnent à une variété de granits gris, à petits grains, dont les anciens Romains ont fabriqué des colonnes, des vases et d'autres monuments.

GRANITELLÉ, ÉE. adj. (rad. *granit*). Minér. Dont les couleurs sont disposées par taches variées, de manière à imiter le granit.

GRANITELLIN, INE. adj. Minér. Qui offre une structure entrelacée, avec des grains ou nodules enveloppés, de manière à ressembler un peu au granite. Calchiste granitellin.

GRANITER. v. a. 1re conj. (rad. *granit*). Techn. Imiter le granit avec de la couleur.

GRANITIN. s. m. Minér. Roche à base de feldspath laminaire et de quartz, qu'on nomme aussi Pegmatite.

GRANITIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui est formé de granit. Montagnes granitiques. Le vent pleure et gémit sur ses flancs *granitiques*. (Emm. Gonz.) Dans les pays *granitiques*, la gelée produit sur les terres cultivées des effets qui concourent puissamment à l'exiguïté des récoltes qu'on y fait. (Thouin.)

— *Roches granitiques*. Roches qui, par leur composition, se rapprochent le plus du granit avec lequel les gens du monde les confondent souvent. Les principales roches granitiques sont la syénite, la pegmatite, la diorite et la protogine. Tout atteste que le granit et les roches *granitiques* ont une origine ignée. (J. Huot.)

GRANITOÏDE. adj. des 2 g. (du mot fr. *granit*, et du gr. εἶδος, ressemblance). Minér. Qui est de la nature du granit. Les Alpes renferment une assez grande quantité de roches granitoïdes.

GRANITONE. s. m. (de l'ital., *granitone*, augmentatif de *granito*, granit). Minér. Variété de roche antique, à base de feldspath compacte, et qui renferme de grands cristaux d'amphibole d'un noir verdâtre.

— *Roche granitoïde*. Roche mélangée et cristalline qui a quelques rapports avec le granit, ou qui du moins a quelque texture grenue, de même que lui.

GRANITO-PORPHYROÏDE. adj. des 2 g. Minér. Qui se rapproche à la fois du granit et du porphyre. Mimosite granito-porphyroïde.

GRANIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *granum*, graine; *voro*, je mange). Qui mange des graines, qui vit de graines. Les animaux granivores. Les oiseaux granivores. || GRANIVORES. s. m pl. Ornith. Famille d'oiseaux sylvains qui tous se nourrissent de graines. Les uns dépouillent ces graines de leur péricarpe avant de les avaler; les autres, comme les pigeons et les tourterelles et tous les gallinacés, les avalent entières. || On dit aussi Un granivore.

GRANJA (LA). (Mot espagnol qui signifie *la ferme*). Géogr. Petit bourg d'Espagne près de Madrid. || Belle maison de plaisance des rois d'Espagne, qui doit son origine à Philippe V, et qui est situé à 633 toises au-dessus du niveau de la mer, parmi des montagnes dont l'aspect est sauvage et pittoresque.

GRANO. s. m. Métrol. Monnaie de compte de l'île de Malte, valant 6 piccioli ou fr. 0,009. || Monnaie de Naples, la centième partie du ducat, valant fr. 0,0 2. Un grano. Des grani.

GRANO LAMELLAIRE. adj. des 2 g. Minér. Qui est composé de grains, qui offrent des indices sensibles de joints naturels.

GRAN-SASSO (Littéral. *Grand rocher*). Géogr. Le plus haut sommet des Apennins, dans le royaume de Naples, montagne qui offre d'excellents pâturages à 2,900 mètres de hauteur.

GRANSON ou **GRANDSON.** Géogr. Petite ville de Suisse, dans le canton de Vaud, sur le lac de Neufchâtel; 800 hab.

— Hist. *Bataille de Granson*. Bataille où 20,000 Suisses défirent 70,000 Bourguignons, commandés par Charles le Téméraire, en 1476. || *Granson!* Cri de guerre des Suisses confédérés dans leur lutte contre Charles le Téméraire.

GRANULAGE. s. m. Action de granuler. Résultat de cette action.

GRANULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *granum*, grain) Minér. En parlant d'un corps, qui est composé de grains distincts. L'épidote granulaire.

— En parlant de la structure d'une masse minérale, dont les parties composantes se détachent les unes des autres par l'effet du choc, sans se briser, comme si c'était autant de petits grains réunis.

GRANULATION. s. f. (pr. *gra-nu-la-ci-on*). Chim. Opération qui consiste à réduire les métaux en petits grains, afin qu'ils puissent se fondre plus aisément ou se mêler plus également avec d'autres corps. || Manière de granuler. La granulation par le sous-carbonate de chaux.

— Bot. Apparence granuleuse de certaines substances végétales. || Agglomération de petits grains.

— Pathol. Lésion organique qui consiste dans la formation de petites tumeurs arrondies, fermes, luisantes, demi-transparentes, du volume et de la forme d'un grain de millet ou d'un pois. Les granulations se rencontrent surtout dans les poumons.

— Anat. *Granulations cérébrales*. Petits corps blanchâtres ou jaunâtres, tantôt isolés, tantôt réunis en forme de grappes, qu'on observe dans plusieurs points de l'étendue de la dure-mère et de la pie-mère.

GRANULATOIRE. s. m. (rad. *grain*). Techn. Instrument qui sert à réduire les métaux en grenaille.

GRANULE. s. m. (du lat. *granulum*; diminutif de *granum*, grain). Bot. Nom qu'on donne quelquefois aux corps reproducteurs des plantes cryptogames. || Petits grains renfermés dans le fovilla. || Petites verrues arrondies qui garnissent le calice des rumex.

GRANULÉ, ÉE. part. pass. du v. Granuler. S'empl. adjectiv. Plomb granulé. Étain granulé. Le plomb, l'étain, et en général les métaux très-fusibles, peuvent être *granulés* par un autre procédé. (Orfila.)

— Pathol. Qui appartient aux granulations. Tumeur d'aspect granulé.

GRANULER. v. a. 1re conj. (du lat. *granulare*, rad. *granum*). Chim. Réduire en grains. Granuler les métaux. Pour granuler le métal, après l'avoir fondu, on le coule dans un mortier et on le broie. On le granule aussi en le coulant à travers un cylindre métallique, percé de trous et placé au-dessus de l'eau froide. On granule encore le plomb en le coulant dans une boîte garnie de sous-carbonate de chaux, et l'agitant ensuite jusqu'à ce que le refroidissement soit opéré.

GRANULEUX, EUSE. adj. Qui est composé de petits grains. Cette terre est granuleuse.

— Bot. Qui porte des tubercules en forme de petits grains.

— Pathol. Qui offre des granulations. Diathèse granuleuse. Poumon granuleux.

GRANULICAULE. adj. des 2 g. (ét. lat., *granum*, grain; *caulis*, tige). Bot. Qui a la tige et les rameaux chargés de petits grains ou de tubercules.

GRANULIFÈRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui est chargé de granulations. Mitra granulifère.

GRANULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *granum*, grain; *forma*, forme). Hist. nat. Qui est en forme de granulations.

— Minér. Qui est en grains irréguliers. Corps granuliforme.

GRANULOSITÉ. s. f. (du lat. *granulositas*; rad. *granum*, grain). Qualité de ce qui est granuleux.

— Bot. Amas de petits tubercules imitant de petits grains.

GRANVELLE (Antoine Perrenot, cardinal de). Ministre d'État de Charles-Quint et de Philippe II. Né à Ornans en Franche-Comté, mort en 1586. Il eut une grande part d'influence sur les affaires de son temps.

GRANVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Manche), arrond. d'Avranches; 2,800 hab. Il s'y fait la pêche des huîtres dites de *Cancale*.

GRAOSOME. adj. des 2. g. (ét. gr., γράω, je brise; σῶμα, corps). Dont le corps se brise et se détériore facilement. || GRAOSOMES. s. m. pl. Famille de myodaires. || On dit aussi au sing. Un graosome.

GRAPELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire de plusieurs plantes à points accrochants.

GRAPHÉPHORE. s. m. Bot. Genre de plantes graminées.

GRAPHIDE. s. f. Bot. Genre de la famille des lichens, dont les espèces forment sur les écorces d'arbres et même sur les pierres des croûtes minces comme des membranes et des pellicules pulvérulentes et lépreuses, et étalées irrégulièrement en forme de taches blanchâtres.

GRAPHIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre graphide. || GRAPHIDÉES. s. f. pl. Cohorte et tribu de lichens, ayant pour type le genre graphyde. || On dit aussi Un graphidé.

GRAPHIE. s. f. (du gr. γράφω, j'écris). Description figurée

— Terme qui entre dans la composition d'une quantité de mots français, dans lesquels il signifie description, peinture, manière d'écrire, comme dans les mots *géographie*, *hydrographie*, *topographie*, *typographie*, etc.

GRAPHIOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., γραφίς, stylet; εἶδος, forme). Qui ressemble à un stylet. Se dit de l'apophyse styloïde. Apophyse graphoïde.

GRAPHIPTÈRE. s. m. (ét. gr., γράφω, j'écris; πτερόν, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des carnassiers, propres à l'Afrique et vivant dans le sable.

GRAPHIPTÉRIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un graphiptère. || GRAPHIPTÉRIDES. s. m. pl. Section de la tribu des carabiques, ayant pour type le genre graphiptère. Les graphiptérides. || On dit aussi Un graphiptéride.

GRAPHIQUE. adj. des 2 g. (du gr. γράφω, j'écris). Qui tient à la manière de représenter le langage par des signes. Arts graphiques. Pierres graphiques. Opération graphique. Signe graphique. Les arts graphiques sont proprement ceux du dessin. Les pierres graphiques sont celles qui sont écrites ou gravées. Le système *graphique* des Arabes diffère beaucoup du nôtre. (Encycl.)

— *Opération graphique*. Se dit particulièrement, dans les sciences et les arts qui tiennent aux mathématiques, d'une Opération qui consiste à énoncer un problème à l'aide de figures, au lieu d'employer seulement le discours ou le raisonnement.

— Minér. Dont les cristaux se réunissent deux à deux par une de leurs extrémités, sous un angle droit, et se rangent souvent de cette manière plusieurs à la file les uns des autres, ce qui les fait comparer à des lettres hébraïques, persanes. Roche graphique. || *Ampelite graphique*. Ampélite à feuilles assez serrées pour lui donner un peu de consistance, sans cependant qu'elle cesse d'être tendre, ce qui permet de la tailler en forme de crayons pour dessiner.

GRAPHIQUE. s. m. Le dessin de la figure, de l'ornement, des machines, etc., considéré comme accessoire à l'étude des sciences exactes.

GRAPHIQUEMENT. adv. D'une manière graphique. Représenter une chose graphiquement. Il se dit, en astronomie, des choses dont on donne une description graphique.

GRAPHISQUE. s. m. Antiq. Instrument inventé par Dioclès pour l'extraction des dards qui restaient dans les plaies.

GRAPHITE. s. m. Minér. Substance métallique tendre, facile à entamer avec le couteau, douce au toucher et presque grasse. Les minéralogistes désignent le graphite sous les noms de *fer carburé*, de carbone oxydulé ferrugineux, percarbure de fer, et dans le commerce il est plus généralement connu sous le nom de *plombagine* ou de *mine de plomb*.

GRAPHITEUX, EUSE. adj. Qui contient du graphite. Gneiss graphiteux.

GRAPHODROMIE. s. f. (ét. gr., γράφειν, écrire; δρομεῖν, courir). Néol. Écriture cursive.

GRAPHOÏDE. adj. des 2 g. Anat. V. GRAPHIOÏDE.

GRAPHOLITHE. s. m. (ét. gr., γράφω, j'écris; λίθος, pierre). Minér. Schiste triangulaire dont on se sert dans les écoles de l'enseignement mutuel et sur lequel on trace des caractères d'écriture ou des chiffres.

GRAPHOMÈTRE. s. m. (ét. gr., γράφω, j'écris; μέτρον, mesure; parce que les degrés tracés sur l'instrument donnent en quelque sorte par écrit la mesure des angles observés). Math. Instrument dont on se sert pour mesurer les angles sur le terrain. Il est monté sur un pied brisé à trois branches et se compose d'un demi-cercle en cuivre divisé en 180°, comme le rapporteur, et quelquefois en 360 demi-degrés lorsqu'il est assez grand, ayant deux diamètres, l'un fixe unissant par une ligne droite les degrés 0 et 180, l'autre mobile, roulant sur le point du centre et dont le bout peut passer par tous les degrés. Un bon graphomètre. Des graphomètres. Se servir du graphomètre. Les vérités fondamentales ressemblent aux astres, et notre raison au *graphomètre*. Si cet instrument, avec lequel nous les observons, a été tant soit peu faussé, si au point de départ nous nous trompons du plus petit angle, l'erreur, à l'extrémité des rayons visuels, devient incommensurable. (B. de St-P.) La boussole, outre l'orientation des lignes, donne encore une vérification des angles mesurés au *graphomètre*. (Encycl.)

GRAPHOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au graphomètre.

GRAPHONUCTIOMÈTRE. s. m. (ét. gr., γράφω, j'écris; νύξ, nuit; μέτρον, mesure). Art milit. Instrument que l'on a proposé pour tracer des tranchées pendant la nuit.

GRAPIGNAN. s. m. Procureur. Il ne se dit qu'en mauvaise part

GRAPIN. s. m. Mot qui ne se trouve que dans cette locution adverbiale. *Se noyer dans la mare à grapin*. Se dit d'un discoureur qui perd le fil de ses idées et reste court. C'est un mot d'un conseiller du parlement, parent de Mme de Sévigné, qui, plaidant un jour pour un nommé Grapin, à propos d'une mare, s'embrouilla dans le détail des faits, et qui, interrompant brusquement sa narration, dit aux juges: Pardon, messieurs, je sens que je me noie dans la mare à Grapin, et je suis votre serviteur.

GRAPPE. s. f. (du celt. *craff*, *cruff*, ou de l'allem. *krapp*, croc, crochet, grappin, agrafe). Assemblage de fruits uniques, disposés par étages et portés par des pédoncules simples qui sont les ramifications d'un axe commun. Grappe de raisin. Grappe de groseille. Grappe de muscat. Grappe de verjus. Grappe de lierre. La vigne est fort avancée, on voit déjà les grappes. Grappe vineuse, mûre, colorée, dorée, pourprée, empourprée, purpurine, vermeille, serrée, grenue, pendante, suspendue, pleine, veloutée. N'avez-vous pas ouï parler de ce peintre, qui avait si bien fait des *grappes* de raisin, que les oiseaux s'y trompèrent et les vinrent becqueter? (Fonten.) Mais ces *grappes* étaient portées dans le tableau par un petit paysan: on disait au peintre, et il en convenait lui-même, qu'à la vérité les grappes étaient bien faites, puisqu'elles attiraient les oiseaux, mais qu'il fallait aussi que le petit paysan qui les portait fût bien mal fait, puisque les oiseaux n'en avaient pas peur. (Id.) La vigne offrait partout des *grappes* toujours pleines. (Boil.) Des fruits d'une couleur vermeille descendant en forme de *grappe*. (Buff.) Une seule des *grappes* du bananier fait la charge d'un homme. (B. de St-P.) Les fleurs des légumineuses sont groupées en forme de grappe, et donnent dans des capsules qui les abritent des semences en forme de reins ou arrondies. (Id.) Les cocos viennent en *grappe*, attachés à une queue commune, plus forte qu'un cordage de chanvre de la même grosseur. (Id.)

— Pris absolument. S'entend de la grappe de raisin. Le jus de la grappe. Des flots d'un doux nectar s'enfle la *grappe* mûre. (Luc. de Lanc.) La *grappe* au fruit vermeil mûrit sur les buissons. (Tissot.)

> Pour vous mûrit le blé, pour vous la sève errante
> Vient gonfler d'un doux suc la *grappe* transparente.
> (Delille.)

— Ne s'applique guère qu'à ceux de ces fruits, à celles de ces fleurs dont la situation est pendante. Ce serait l'employer indûment que de dire une *grappe de lilas*, parce que sa direction est droite et que d'ailleurs les pédoncules de cette fleur se ramifient au lieu d'être uniques.

— On dit qu'*une grappe est plus ou moins lâche*, quand les fleurs et les fruits ne sont pas rapprochés les uns des autres, comme on dit aussi qu'*elle est serrée* quand une disposition contraire à la précédente se rencontre. || *Grappe simple*. Celle qui porte des fleurs dont les pédoncules ne sont point divisés. *Grappe composée*. Celle qui porte des fleurs ou des fruits dont les pédoncules sont divisés comme à la vigne et en groseillier.

— Se dit par analogie des fleurs et de toutes choses qui semblent pendre en grappe.

> Le cytise doré, l'oranger, le sycomore,
> Mariant leur verdure et leurs *grappes* de fleurs,
> En festons près de nous répandent leurs couleurs.
> ([illegible])

> Un essaim dont les pieds en mille et mille anneaux
> L'un par l'autre attachés à la branche pliante,
> Montrèrent tout à coup une *grappe* pendante.
> (Delille.)

— Fig. et fam. *Mordre à la grappe*. Se laisser aller à son entraînement pour saisir avidement un objet flatteur ou adopter une proposition d'accord avec nos goûts, nos intérêts, etc.

— Artill. Assemblage de plusieurs balles ou biscayens, arrangés autour d'une tige de fer rivée à un culot également de fer du calibre de la pièce de canon à laquelle il est destiné. On enferme la grappe dans un sachet et on la tire comme mitraille.

— Art vétér. Petites excroissances molles ou rouges d'ordinaire, venant aux pieds des chevaux, des ânes, des mulets, dont la réunion présente la configuration d'une grappe naturelle.

— Bot. *Grappe de Hollande*. Poudre de garance de Zélande, qui est très-recherchée dans le commerce.

— Ichthyol. *Grappe marine*. Nom vulgaire d'une holothurie. || Nom que les pêcheurs donnent aux œufs de seiche.

— Mar. *Grappe de raisin*. Goëmon grumeleux qu'on voit flottant à la surface de la mer, sous la zone torride. On dit aussi *raisin du tropique*.

— Peint. *Grappe de raisin*. Terme employé par le Titien et devenu technique pour exprimer La dégradation des lumières, des ombres, des reflets, et tous les effets du clair obscur, tels qu'on peut les étudier dans une grappe de raisin exposée à la lumière et dans chaque grain de cette grappe en particulier. Connaître la grappe de raisin. Étudier la grappe de raisin.

GRAPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Grapper. S'empl. adjectiv. Garance grappée.

GRAPPELÉ, ÉE. part. pass. du v. Grappeler. Branche grappelée. Le pampre *grappelé* reverdit en sa trace. (Amad. Jamyn.)

GRAPPELER. v. a. 1re conj. (rad. *grappe*). *Je grappelle, tu grappelles, il grappelle, nous grappelons, ils grappellent. Je grappelais. Je grappelai. Je grappellerai. Je grapellerais. Que je grappelle.* Garnir, munir de grappes. Quelle main inconnue a dirigé les sucs qui sont venus se former en fruits et *grappeler* ainsi cette branche de vigne? (***)

— Par extens. Arranger en forme de grappe. Grappeler des fleurs. Grappeler ses cheveux. Quand vous aurez ainsi *grappelé* vos cheveux, ils donneront un air plus gracieux à votre joli visage. (***)

GRAPPELETTE. s. f. (rad. *grappe*). Petite grappe. Une grappelette de raisin.

> Ses *grappelettes* grenues
> Y renaîtront chacun an. (Passer.)

GRAPPER. v. a. 1re conj. Proprement Prendre des grappes. Il est inusité, mais on en rencontre un exemple au figuré, au commencement du *grand coutumier de France*, où l'on trouve ce plaisant dicton:

> Le baillif vendange, le prevôt *grappe*,
> Le procureur prend, le sergent happe,
> Le seigneur n'a rien, s'il ne leur eschappe.

— Techn. Réduire la garance en poudre. Grapper la garance.

GRAPPETER. v. a. 1re conj. (diminut. de *grapper*). Grappeler.

GRAPPEUX, EUSE adj. Qui a beaucoup de grappes, et par extension, fécond. V. GRAPPU.

GRAPPILLAGE s. m. (pr. *gra-pi-lla-ge*, rad. *grappe*). Action de grappiller ou de cueillir dans une vigne les raisins qui y ont été laissés après la vendange. Le *grappillage* est relativement aux vignes ce que le glanage est aux blés. (Morog.) Le glanage, ratelage ou *grappillage*, sont défendus en tout temps dans tout enclos rural. (Id.)

— Fig. et fam. Action de faire quelque petit gain. Vivre de grappillages.

— Se prend souvent en mauvaise part, pour Petit profit injuste. Sa vie ne se soutient que par de vils grappillages.

— Manière de porter les mines, qui consiste à enlever le minerai qui se présente à la surface.

GRAPPILLARD, s. m. Celui qui a la manie de grappiller. C'est un grappillard, un petit grappillard.

GRAPPILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Grappiller. S'empl. adj. Raisins grappillés.

— Fig. et fam. Les choses grappillées dans une affaire.

GRAPPILLER. v. a. 1re conj. (pr. *gra-pi-ié*; rad. *grappe*). Cueillir dans une vigne les raisins qui ont été laissés après les vendanges. Grappiller du raisin.

— Absol. Ceux qui, sans autres circonstances, auront glané ou râtelé, ou *grappillé* dans les champs non encore entièrement dépouillés et vides de leurs récoltes, ou avant le lever, ou après le coucher du soleil, seront punis d'une amende de un à cinq francs inclusivement. (Code de législ. rur.)

— Fig. Je suis assuré que vous n'avez jamais lu les Provinciales qu'en courant et *grappillant* les endroits plaisants. (De Sév.)

— Fig. et fam. Faire quelque petit gain. Il a grappillé quelque chose dans cette affaire. On *grappille* chez nous, et l'on pille chez toi. (Merc. gal.)

Le financier en chef volait le souverain;
Le commis en second volait l'homme d'affaire;
Le valet *grappillait*, il eût voulu mieux faire
(LAMOTTE.)

— Se prend souvent en mauvaise part, en parlant de petits profits injustes. Vivre en grappillant.

GRAPPILLEUR, EUSE. s. m. (pr. *gra-pi-leur*). Celui ou celle qui grappille. Un pauvre grappilleur. Une jeune grappilleuse.

— Fig. et fam. Celui, celle qui fait de petits profits injustes. C'est un grappilleur. C'est une vraie grappilleuse.

GRAPPILLON. s. m. (pr. *gra-pi-ion*). Petite grappe de raisin prise d'une plus grande; petite grappe. Cueillir un grappillon, des grappillons de raisin.

GRAPPIN. s. m. (de l'all. *greifen*, prendre, saisir). Mar. Petite ancre qui a quatre ou cinq branches recourbées, et dont on se sert pour les petites embarcations. Jeter le grappin. Lever le grappin.

— Instrument de fer à pointes recourbées, qui sert pour accrocher un bâtiment ennemi, soit pour l'aborder, soit pour y attacher un brûlot. Suspendre des grappins à l'extrémité des basses vergues. Jeter le grappin dans les cordages d'un navire. On laisse tomber les *grappins* dans les agrès d'un bâtiment ennemi lorsqu'on veut l'accrocher. (Willaumez.) Des *grappins* plus légers sont suspendus au bout des bout-dehors poussés au large quand ils servent aux bonnettes, ou sont lancés de dessus les bastingages par des hommes choisis (Id.)

— Écon. rur. Instrument de fer à plusieurs fourchons pointus, recourbés, séparés les uns des autres, distribués à peu près comme les doigts de la main, et se rassemblant pour former une douille creuse où le manche est reçu. Les grappins servent à la campagne pour séparer une partie de la rafle du grain de raisin.

— Fig. et fam. *Jeter, mettre, attacher le grappin sur quelqu'un*. S'emparer de quelqu'un, se rendre maître de son esprit.

L'amour s'amuse t il à compter les années ?
Quand ces coquettes surannées
Ont au cœur d'un jeune homme attaché le *grappin*,
Cela tient comme un diable, on n'en voit pas la fin.
(LA CHAUSSÉE.)

GRAPPINÉ, ÉE. part. pass. du v. Grappiner. S'empl. adjectiv. Vaisseau grappiné.

GRAPPINER v. a. 1re conj. (rad. *grappin*). Accrocher avec le grappin. Grappiner un vaisseau.

— Techn. Nettoyer le verre en fusion.

GRAPPINEUR. s. m. Ouvrier qui nettoie le verre en fusion.

GRAPPU, UE. adj. (rad. *grappe*). Chargé de grappes. Vigne grappue. Pampre grappu.

GRAPSE s. m. (du gr. γραπτος, peint, écrit). Crust. Genre de crustacés astacoïdes décapodes, de l'ordre des cancériformes, et dont l'espèce type est le grapse peint, qui est d'un rouge de sang avec des points jaunes.

GRAPTOMYSE. s. f. (ét. gr.; γραπτὸς, peint, et μυῖα, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères.

GRAS, GRASSE. adj. (pr. *grâ, grâ-ce*; du lat. *Crassus*, même sens). Qui est formé de graisse. Les parties grasses du corps.

— Qui a beaucoup de graisse, d'embonpoint. Homme gras. Femme grasse. Être gras, fort gras. Chez les Gaulois nos ancêtres, on condamnait un homme trop *gras* à une amende qui augmentait ou diminuait chaque année, proportionnément à sa taille. (Ste-Foix.) Les animaux dormeurs, tels que les loirs, les ours et les blaireaux, les marmottes, qui passent l'hiver engourdis, sont très-*gras*, car ils perdent peu dans leur long sommeil. (Virey.) Les idiots, les imbéciles, les insouciants, tous les individus dont le système nerveux est peu actif, sont *gras*, lourds, stupides, bonaces en général. (Id.) Les individus énervés par beaucoup de jouissances amoureuses peuvent devenir très-*gras*, quand ils cessent de jouir. (Id.)

La vertu seule est *grasse*, et les mauvais sujets
Ont beau manger et boire, ils n'engraissent jamais.
(É. AUGIER.)

— En parlant des animaux que l'on mange. Qui est bien en chair, qui n'est pas maigre. Un lièvre gras. Un mouton gras. Un lapin gras. Une carpe grasse. Une poule grasse. La bécassine est ordinairement fort *grasse*. (Buff.)

— Qui a été engraissé. Un bœuf gras. Un poulet gras. Un chapon gras.

Au bruit de mainte canonnade,
Le port, la cité, les faubourgs,
Célèbrent du bœuf *gras* l'auguste promenade.
(FR. DE NEUFCHATEAU.)

— Se dit d'un mets où la graisse domine, où il y a des sucs de viandes. Bouillon qui est trop gras. Sauce trop grasse.

— Par opposition à Maigre, dont la viande est exclue. Soupe grasse. Potage gras. || En ce sens on dit adverbialement, Faire gras, Manger gras. Son confesseur lui a permis de faire gras. Cette allusion au mot de Pompée fit plaisir à la compagnie, et la fermeté de Boileau à refuser de manger *gras* fit honneur à la religion. (Sallent.) Je vous accorde la permission de faire *gras* toute votre vie, et j'étends cette faveur à toute votre famille. (Benoît XIV.)

— Sali, imbu, enduit de graisse ou de toute autre substance graisseuse. Avoir les cheveux gras. Un cuir gras. Avoir les doigts, les lèvres grasses.

— Fig. et fam. Sale, obscène, licencieux. Faire des contes gras. Ce mot, ce propos est un peu gras. Cet homme se plaît à tenir des discours un peu gras. Cette comédie, cette farce est trop grasse.

— Agric. *Terre grasse*. Terre compacte et composée de parties un peu glutineuses. Le tabac demande une terre médiocrement forte, mais *grasse*. (Rayn.) Là où l'argile, moins humide et plus froide, se mêle avec les feuilles et les débris des plantes, il se forme une couche de terre plus épaisse que celle qu'on trouve sur des argiles *grasses*. (Id.) || Fertile. Terre grasse. Sol gras. Terrain gras. || *Gras pâturages, gras herbages*. Lieux qui produisent en abondance des herbages propres à nourrir et engraisser les bestiaux. Cette forêt a sous ses pieds de *gras* pâturages dans la pente de la montagne. (Fén.) Nous considérions avec plaisir les creux vallons où les troupeaux de bœufs mugissaient dans les *gras* pâturages, le long des ruisseaux. (Id.)

— Art vétér. *Cheval qui a la vue grasse*. Dont la vue s'obscurcit.

— Bot. *Plantes grasses*. Celles qui ont beaucoup de tissu cellulaire et peu de tissu ligneux, ce qui les rend épaisses et succulentes.

— B.-arts. Moelleux. Contours gras. || Se prend aussi en mauvaise part, dans le sens de Mou, sans vigueur et sans ton. Dessin gras.

— Chim. *Corps gras*. Se dit d'un grand nombre de composés organiques qui sont insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther, plus ou moins fusibles et très-inflammables. Les huiles, le beurre, les graisses sont des corps gras. Des substances grasses.

— Mar. En parlant d'une pièce de bois, qui est plus fort que ce ne doit être. Pièce de bois grasse. Poutre grasse.

— Minér. Se dit de l'éclat, quand le corps qui l'offre semble avoir été frotté avec une matière grasse. Quartz gras || *Argile grasse*. Argile qui contient peu de silice.

— Œnol. Se dit du vin et autres liqueurs qui ont tourné à la graisse. Ce vin est gras. Vins gras. Eau-de-vie grasse. Bière grasse. Les vins *gras* ne fournissent à la distillation qu'un peu d'eau-de-vie *grasse* colorée et de mauvaise qualité. (Chaptal.)

— Pathol. *Avoir la langue grasse*. Avoir la langue épaisse, éprouver quelque embarras dans la prononciation, prononcer mal certaines consonnes et principalement les *r*. Les habitants de certains cantons ont tous la langue grasse. || On dit dans un sens analogue, mais adverbialement, Parler gras. Presque tous les Parisiens parlent gras.

— Techn. *Lessive grasse*. Lessive fortement chargée d'alcali. || *Mortier gras*. Mortier qui contient trop de chaux.

— Fam. *Le pavé est gras*. Il est couvert d'une boue épaisse et qui fait glisser. Il fait mauvais marcher, le pavé est fort gras.

— Fig. et fam. *Sortir bien gras d'un emploi, d'une affaire*. Se dit d'un homme qui s'est enrichi dans un emploi, dans une affaire. Ne plaignez pas tant de ce qu'il a perdu sa place, il en sort assez gras. Cet homme n'en est pas plus gras pour cela.

— Prov. *Plus la cuisine est grasse plus le testament est maigre*. Plus on dépense, moins on laisse à ses héritiers. || *Ne semble gras qui n'a que la peau et les os*. Il ne faut pas toujours se fier à l'apparence.

GRAS. s. m. Viande, graisse et tout aliment réputé gras, par opposition à Maigre. Le gras et le maigre. Le duc d'Orléans, régent, fit inviter Boileau à souper. C'était un jour maigre. On ne servit que du *gras*. Boileau s'en tint au pain qu'il trouva sur la table. (Sallent.)

— Partie graisseuse dans un morceau de viande. Le gras et le maigre. Aimer le gras. Préférer le gras au maigre.

— Endroit charnu d'un animal. S'enfoncer une épingle dans le gras de la cuisse, de la jambe.

— Chim. *Gras des cadavres*. Matière graisseuse particulière, qui se forme lorsqu'on enfouit sous la terre humide, ou qu'on submerge dans l'eau les cadavres des animaux, et dont on fait un grand usage à Paris pour la fabrication des chandelles.

— Géogr. Se dit quelquefois des embouchures du Rhône. Le gras du Rhône.

— Œnol. *Le vin tourne au gras*. Le vin s'altère, perd sa fluidité naturelle et coule comme de l'huile. Les vins généreux, dont le goût était très-sucré, ne tournent jamais au *gras* lorsqu'ils ont subi une bonne et suffisante fermentation. (De Morog.) Le vin tourne au *gras* dans les bouteilles les mieux fermées, et rarement quand il est dans les tonneaux. (Id.) On reconnaît que le vin tourne au *gras* lorsqu'il se décolore ou qu'il jaunit. (Id.)

— GRAS-DE-JAMBE. s. m. Mollet.

— GRAS-DOUBLE. s. m. Art culin. Membrane de l'estomac de bœuf. Gras-double à la poulette, à la bourgeoise.

— GRAS-FONDU ou GRAS-FONDURE. s. m. Nom vulgaire d'une diarrhée colliquative, dans laquelle on a cru reconnaître des particules graisseuses au milieu des matières excrétées.

— Art vétér. Maladie des chevaux, qui a pour signe pathognomonique une excrétion de mucosités agglutinées autour des fèces arrondies et solides.

GRASON. s. m. Minér. Sorte de craie.

GRASSARI. s. m. Ornith. Oiseau de passage très-frileux. Un grassari. Des grassaris.

GRASSE. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arr. (Var); 12,850 hab.

GRASSE (François-Jean-Paul, comte de). Marquis de Grasse-Tilly, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevalier de celui de Cincinnatus, lieutenant-général des armées navales, né à Valette, en Provence, l'an 1723, mort à Paris en 1788.

GRASSE-BOULINE. s. f. Mar. Expression figurée dont se servent les matelots en parlant des boulines qui ne sont pas pressées. C'est une grasse-bouline.

GRASSEMENT. adv. Inusité au propre.

— Fig. A son aise. Vivre grassement.

— Fam. Généreusement. Payer grassement. Récompenser grassement.

GRASSERIE. s. f. Entom. Maladie des vers à soie.

GRASSET, ETTE. adj. (dimin. de *gras*). Un peu gras. Avoir une mine grassette. Une petite fille assez grassette. Fam.

GRASSETTE. s. f. Anat. Jointure de la cuisse à la jambe.

— Bot. Genre de plantes personnées huileuses, à fleur violette, vulnéraire, consolidante, à suc onctueux pour les gerçures des mamelles. Sa racine pilée sert pour les sciatiques et les hernies.

GRASSEYEMENT. s. m. (rad. *gras*). Méd. Vice de la parole qui consiste, soit à articuler dans l'arrière-bouche ou de toute autre manière défectueuse la lettre *r*, soit à lui substituer le nom d'une autre lettre, soit enfin à supprimer plus ou moins complètement cette consonne, comme le font souvent les Anglais et les Parisiens qui affectent cette manière de parler. Toutes les variétés de *grasseyement* ont pour cause principale l'imitation ou une mauvaise habitude que dans l'enfance on a laissé prendre aux personnes, chez qui peut-être déjà une conformation particulière des organes de la parole rendait l'articulation de l'*r* un peu difficile. (Colomb.)

— Particulièrement, Vice de prononciation qui consiste à prononcer l'*r* entièrement de la gorge, de manière que l'articulation de cette lettre se forme par un son multiple qui semble être précédé d'un *c* ou d'un *g*, et rouler dans le pharynx. Ce grasseyement dépend de ce que la langue, au lieu d'être portée vers le palais, se trouve retirée en bas vers la face postérieure des dents incisives de la mâchoire inférieure, d'où il résulte que la face dorsale de cet organe se trouve convexe au lieu d'être concave, ce qui le force, pour articuler l'r, de vibrer vers sa base au lieu de vibrer à son sommet. Le grasseyement est un vice commun à Paris. Lorsque le *grasseyement* est peu sensible, on lui trouve généralement quelque chose de doux et d'agréable, qui paraît surtout plus gracieux dans la bouche d'une femme. (Colomb.)

GRASSEYÉ. part. pass. invar. du v. Grasseyer.

GRASSEYER. v. n. 1re conj. (pr. *gra-cè-yé*). Il conserve l'*y* dans toute la conjugaison. *Je grasseye, tu grasseyes, il grasseye; nous grasseyons, vous grasseyez, ils grasseyent. Je grasseyais, nous grasseyions, vous grasseyiez*, etc. Articuler, en parlant, dans l'arrière-bouche ou de toute autre façon défectueuse, la lettre *r*, ou lui substituer un autre son, ou bien encore la supprimer plus ou moins complètement. Il est agréable d'entendre grasseyer certaines personnes. Quand une femme grasseye naturellement, elle plaît assez. Il sied aux femmes de grasseyer. Les Parisiens grasseyent naturellement. On dit que les Athéniens grasseyaient comme les Parisiens d'aujourd'hui.

Une jeune beauté non loin d'elle est couchée;
C'est l'Affectation qui *grasseye* en parlant,
Écoute sans entendre, et lorgne en regardant.
(VOLTAIRE.)

GRASSEYEUR, EUSE adj. et subst. Qui grasseye. Une aimable grasseyeuse. La plupart des Parisiens sont grasseyeurs.

GRASSIN. s. m. Troupe légère.

GRASSOUILLET, ETTE. adj. (pr. *gra-çou-ié*, dimin. de *grasset*). Un peu gras. Enfant grassouillet et potelé. Fam.

GRAT. s. m. Terme de basse-cour par lequel on désigne un endroit où les poules ont gratté.

— loc. prov. *Envoyer quelqu'un au grat*. Le rebuter, le chasser de sa présence.

Jusque là qu'il vainquit, disputant dans Mâcon,
Un docteur mâconnais et l'envoya au *grat*,
Chercher son calepin pour se prendre à Conrat.
(NEUFGERMAIN.)

GRATEAU. s. m. Techn. V. GRATTEAU.

GRATELIER. s. m. Bot. Genre de plantes térébinthacées qui renferme six grands arbres originaires de l'Amérique et des îles voisines, dont les feuilles sont alternes, ailées avec impaire et les fleurs petites, disposées en grappes latérales ou terminales.

GRATELOUPELLE. s. f. Bot. Genre d'algues marines.

GRATERON. s. m. Bot. Plante vivace et agreste dont la racine et les fruits s'attachent aux vêtements. Nom vulgaire du gaillet accrochant, de la valence et de l'aspérule odorante.

GRATGAL. s. m. Bot. Genre de plantes rubiacées composé de dix à douze espèces d'arbrisseaux étrangers et épineux. Ici des raquettes à fruits rouges, des karatas à bouquets aurore, plus loin des buissons élégants de *gratgal*, mille teintes en un mot, s'élevant du sol jusqu'à la corne des rochers (R. de Beauv.)

GRATIA DEI. s. m. (pr. *gra-ci-a dé-i*, mots lat. qui signif. *grâce de Dieu*). Bot. Nom qu'on a donné à quelques plantes à cause de leurs vertus antifébrifuges, telles sont la gratiole officinale, l'herbe à la fièvre, l'herbe à Robert, etc.

GRATICULER. v. n. 1re conj. (de l'ital. *grata*, gril). Peint. et dess. Diviser le tableau, le dessin que l'on veut copier en un nombre quelconque de petits carrés égaux entre eux, et le papier ou la toile sur laquelle on veut faire la copie en un pareil nombre de carrés.

GRATIEN. (pr. *gra-cien*). Nom qu'ont porté deux empereurs romains; l'un père de Valentinien, l'autre son fils. Ce dernier surtout fut célèbre par son infortune et l'éclat de ses talents. Il fut massacré en 383, à l'âge de 24 ans.

GRATIENNE. s. f. (pr. *gra-ci-ène*). Techn. Espèce de toile de lin que l'on fabrique dans plusieurs endroits de la Bretagne.

GRATIFICATION. s. f. (pr. *gra-ti-fi-ka-ci-on*). Don accordé en récompense surérogatoire de quelque service rendu. Petite gratification. Gratification annuelle. Gratification ordinaire. Donner une gratification. Recevoir une gratification. Il a reçu cette année une gratification de deux cents francs. Il ne faut point regarder cela comme le payement d'une dette, mais comme une simple gratification. Il porta la fermeté sur ce point jusqu'à refuser, après une grande victoire sur les Marcomans, la *gratification* que demandaient les soldats vainqueurs. (Rollin.) Ce commis, qui ignorait ce que renfermait le sac, n'osa refuser la *gratification*. (Sallent.) Il ne fait aucune attention aux services de ses domestiques. Si quelquefois il leur fait des *gratifications*, ils ne les doivent qu'à la bonté de quelqu'un qui aura parlé pour eux. (Le Sage.)

— La gratification suppose trois choses : Un consentement particulier de celui qui gratifie, une action utile de la part de celui qui est gratifié, et un avantage pour celui-ci. Sans cet avantage, la gratification ne serait qu'une récompense ordinaire. Cette différence est présentée d'une manière piquante. Le roi vous a accordé mille écus de *gratification*.—De *gratification*, reprit l'officier gascon, dites, monseigneur, de récompense. (Sallent.)

GRATIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Gratifier. S'empl. adj. Personne gratifiée d'une pension.

GRATIFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *gratificare*, rad. *gratus*, reconnaissant, *facere*, faire). *Je gratifie, tu gratifies. Je gratifiais, nous gratifiions, vous gratifiiez. Que je gratifie, que nous gratifiions, que vous gratifiiez*, etc. Accorder un bienfait à quelqu'un, lui faire des libéralités. Le roi l'a gratifié d'une charge, d'une pension, d'un don de cent mille francs. Le duc, qui croyait que le sac ne contenait que de l'argent blanc, en *gratifia* le commis qui lui portait la somme. (Sallent.) Alors le secours d'une imagination riante est nécessaire et se présente naturellement à ceux que le ciel en a *gratifiés*. (J.-J. Rouss.)

— Iron. Attribuer à quelqu'un mal à propos quelque chose. Gratifier quelqu'un de ses bévues

— Pop. *Il l'a gratifié d'un coup de poing.* Il lui a donné un coup de poing.

GRATIN. s. m. Art culin. Partie de la bouillie qui demeure attachée au fond du poêlon. Manger le gratin.

— On dit dans le même sens Gratin de riz. Gratin d'une bisque, d'une soupe mitonnée.

— Manière d'apprêter certains mets avec de la chapelure de pain. Merlan, sole au gratin. Macaroni au gratin.

— Techn. Matière adhérente aux parois et au fond d'une fosse d'aisances.

GRATIOLE. s. f. (pr. *gra-ci-o-le*; du lat. *gratiola*). Bot. Genre de plantes scrofulaires que dans certains pays, et surtout chez les pauvres, on emploie comme un purgatif énergique. Les praticiens s'en servent rarement, à cause des accidents qu'elle peut déterminer.

GRATIOLINE. s. f. pr. *gra-ci-o-li-ne*; rad. *gratiole*). Chim. Principe résinoïde amer que l'on extrait de la gratiole.

GRATIS. adv. (pr. *gra-tiss*, mot latin qui signifie *par pure grâce*). Gratuitement, sans qu'il en coûte rien. Obtenir des bulles gratis. On lui a expédié ses provisions, ses lettres gratis. Ce médecin traite les pauvres gratis. Sire, le chirurgien du corps m'aurait pansé *gratis*, le chapelier ne me coûtera pas de même. (Sallent.) On ne se fait pas rendre justice *gratis* dans ce monde; il en coûte fort cher pour avoir raison, et encore plus pour avoir tort. (De Jussieu.)

Il en coûte beaucoup à la pauvre grisette
Pour disputer d'attraits avec la jeune Iris,
Elle n'a de beauté que celle qu'elle achète,
Et sa rivale en a gratis. (***)

Je m'ennuie de la dépense
De ceux que j'amuse gratis. (***)

— *Spectacle gratis*. Spectacle que l'on donne gratuitement au peuple dans certaines occasions. Dans l'ancien régime, les spectacles *gratis* offraient un vif attrait au peuple, qui avait peu de théâtres à bon marché, et moins d'aisance pour lui en permettre l'accès. (Durry.)

— Fig. *Dire une chose gratis*. Avancer une proposition ou un fait sans en apporter la preuve.

— Il est quelquefois substantif. Il a obtenu le gratis de ses bulles. Ce *gratis*-là du moins n'a rien de très-tentant à la lettre ce qu'il promet pour les spectateurs, car le gouvernement se charge d'indemniser les directeurs de théâtre pour ces représentations gratuites. (Durry.) Ce *gratis* est un de ceux qui coûtent le plus cher. (Id.)

— Nom qu'on donne dans les théâtres à ceux qui entrent sans payer avec des billets donnés.

GRATIFIER. v. n. 1re conj. Crier comme fait une oie. L'oie gratite.

GRATITUDE. s. f. (du lat. *gratitudo*; rad. *gratus*, agréable, reconnaissant). Sentiment affectueux, juste retour qu'inspirent à tout homme bien né les services qu'on lui a rendus, les bienfaits dont il a été l'objet. Vive gratitude. Témoigner sa gratitude à un bienfaiteur. Donner à quelqu'un des marques de gratitude. Être assuré de la gratitude de quelqu'un. Assurer quelqu'un de sa gratitude. On loue les grands pour marquer qu'on les voit de près, rarement par estime ou par *gratitude*. (La Bruy.) L'homme qui n'exige pas de reconnaissance est précisément celui qui mérite toute votre *gratitude*. (Sallent.) Pour les âmes délicates, la *gratitude* est moins encore un devoir qu'un plaisir, c'est une dette qu'elles aiment à payer constamment, sans jamais se croire acquittées. (Cte Brad.) La politesse n'inspire pas toujours la bonté, l'estime, l'équité, la complaisance, la *gratitude*; elle en donne du moins les apparences, et fait paraître l'homme au dehors comme il devrait être intérieurement. (Id.)

— Notre langue est redevable de ce mot à Montaigne. Il est malheureux que nous n'ayons pas l'adjectif corrélatif, et qu'il faille exprimer par *reconnaissant*, *qui a de la gratitude*, et *qui a de la reconnaissance*, ce qui n'est pas la même chose. L'imperfection de la langue amène naturellement la confusion dans le langage.

GRATON. s. m. Techn. Instrument de glacier.

GRATTAGE. s. m. Action de gratter. Le grattage du papier.

GRATTE. s. f. Mar. Instrument tranchant emmanché comme une herminette, à lame plate et forte, et servant à enlever toutes les saletés qui s'attachent trop fortement sur les bords et sur les ponts des vaisseaux.

GRATTÉ, ÉE. part. pass. du v. Gratter. S'empl. adjectiv. La partie de la peau qui a été grattée devient rouge.

GRATTEAU. s. m. Techn. Nom que les doreurs donnent à des morceaux de fer trempés qui servent à gratter les pièces pour l'apprêt. ‖ Chez les fourbisseurs, Instrument qui sert à gratter, et même à brunir les plaques des gardes d'épée qu'on veut nettoyer et réparer. ‖ *Petit gratteau*. Ciselet avec lequel ils adoucissent le relief de leurs ouvrages.

GRATTE-BOESSE. s. f. Techn. Brosse de fil de laiton pour le dorure.

GRATTE-BOESSER. v. a. 1re conj. Brosser avec la gratte-boesse.

GRATTE-CUL. s. m. Bot. Petit fruit rouge du rosier, et particulièrement de l'églantier ou rosier sauvage. Cueillir des gratte-cul. De la conserve de gratte-cul. Un gratte-cul. Des gratte-cul.

— Prov. fig. et pop. *Il n'est point de si belle rose, il n'est si belle rose qui ne devienne gratte-cul*. Il n'y a point de si belle femme qui ne devienne laide en vieillissant.

— L'Académie écrit au pluriel des *gratte-culs*. Assurément il ne s'agit point ici de plusieurs *culs*, mais de plusieurs roses défleuries auxquelles on a donné ce nom. Le pluriel tombant sur roses défleuries, il faut écrire des *gratte-cul*.

— Voici, suivant Ménage, l'origine de cette étrange dénomination. La graine de ces roses, contenue dans ces boutons, est entourée d'une bourre piquante, mais presque imperceptible, de laquelle on se sert, par maléfice, pour mettre dans les draps afin de piquer les fesses de ceux qui s'y couchent, lesquels se sentant ainsi piqués, se grattent les fesses, et c'est ce qui a donné le nom de *gratte-cul* à ces boutons. (Dict. étym.)

GRATTÉE. s. f. Agric. Sorte de petite charrue en usage dans le département de la Haute-Saône, pour le semis des menus grains. Son soc est peu oblique, et elle est armée d'un coutre.

GRATTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Gratteler.

GRATTELER. v. a. 1re conj. (diminut. de *gratter*). Techn. On double la lettre *l* devant un *e* muet. *Je grattelle, tu grattelles*, etc. Gratter légèrement. Il faut gratteler les matières que l'on veut polir.

GRATTELEUX, EUSE. adj. (rad. *grattelle*). Qui est affecté de la grattelle. Homme gratteleux. Femme gratteleuse.

— substantiv. Un gratteleux. Une gratteleuse.

GRATTELLE. s. f. Médec. Nom vulgaire de la gale sèche ou canine. Avoir la grattelle.

GRATTE-PAILLE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la fauvette d'hiver ou mouchet, parce qu'elle cherche sa nourriture pendant l'hiver dans la paille qu'on jette devant les granges.

GRATTE-PAPIER. s. m. Celui qui gagne sa vie à copier dans un bureau, comme les clercs d'avoué, de notaire. Un ignorant gratte-papier. Ce prétendu homme de loi n'est qu'un gratte-papier. ‖ Plur., des *gratte-papier*.

GRATTER. v. a. 1re conj. Appliquer et mouvoir à la surface d'un corps quelque instrument pointu ou tranchant capable d'en détacher quelques particules. Gratter une muraille. Gratter la terre avec un râteau. Gratter sa figure avec les ongles. J'ai cependant *gratté* la poussière, et je n'ai point vu ces marques au bas de la seule porte qui reste debout. (Chateaub.)

— Par exagér. *J'aimerais mieux gratter la terre avec les ongles, que de...* Il n'y a point d'extrémité où je ne me réduise plutôt que de. Pardonnez-moi, sire, il la remplit dignement, et j'aimerais mieux *gratter* la terre avec les ongles, que d'accepter cette charge à son préjudice. (Mézer.)

— Ratisser, heurter doucement. Gratter à la porte.

— Se dit des animaux qui remuent la terre avec leurs ongles. Les poules grattent la terre, le fumier, pour y chercher leur nourriture.

— Techn. Ratisser, adoucir au grattoir. Gratter du parchemin. Gratter du papier. Gratter une écriture pour l'ôter de dessus le papier. ‖ Chez les batteurs d'or, Faire tomber avec le couteau l'or qui déborde des quarterons. ‖ Chez les doreurs, Adoucir avec le grattoir les traits que le rifloir ou la lime a faits sur une pièce. ‖ En terme de formiers, Ratisser une forme avec une vieille lame d'épée pour la perfectionner. ‖ Chez les raffineurs, Enlever avec un couteau ordinaire le sucre qui avait jailli sur les bords de la forme en mouvant. ‖ Chez les graveurs, Rendre plus nourries des tailles trop délicates.

— Mar. Racler, passer en appuyant fortement l'un des tranchants de la gratte sur la surface de la carène ou du pont d'un vaisseau pour enlever les enduits ou autres ordures.

— Iron. *Gratter de la guitare*. Jouer de cet instrument. Il savait tourner un vers et gratter un peu de la guitare.

— Fig. et fam. *Gratter le parchemin*, *le papier*. Gagner sa vie dans la basse pratique. Il n'a jamais fait que gratter le parchemin. ‖ *Gratter l'épaule à quelqu'un*. Chercher à se le rendre favorable.

— Prov. et fig. *Qui se sent galeux se gratte*. Celui qui se sent coupable de la faute qu'on blâme, peut ou doit s'appliquer ce qu'on en dit. ‖ *Trop gratter cuit, trop parler nuit*. Se dit d'un homme indiscret. ‖ *Il se gratte où il ne lui demange pas*. Se dit d'un homme qui est forcé de supporter une chose désagréable. ‖ *Gratter quelqu'un où il lui demange*. Faire, dire quelque chose qui lui soit agréable. ‖ *Qui vait poule aime à gratter*. On ne peut vaincre les instincts de race. ‖ *S'il n'a pas de quoi, qu'il en gratte*. Qu'il fasse ce qu'il voudra, je ne l'aiderai point. ‖ *Il n'en cuit qu'à celui qui se gratte trop fort*.

— SE GRATTER. v. pron. Gratter soi-même. Ce galeux se gratte nuit et jour. Elle s'est trop grattée.

— Gratter à soi. Se gratter la tête. Se gratter les joues. Quand Robespierre était présent à la séance, je me donnais de garde de me *gratter* la tête devant lui, il m'aurait cru capable de penser. (Sallent.) On raillait le poète Sybus de ce qu'il se *grattait* la tête quand il faisait des vers : Il fallut bien, dit-il, la fendre à Jupiter pour en faire sortir Minerve. (Id.)

Scipion fut dormeur, Pompée avait un tic :
D'un doigt presque toujours il se grattait la tête.
(Fr. de Neufchateau.)

GRATTERIE. s. f. (rad. *gratter*). Action de gratter. La *gratterie* est une des gratifications de la nature des plus douces. (Mont.)

GRATTEUR, EUSE. adj. et s. Qui gratte.

— Ne s'emploie guère que dans le sens ironique corrélatif de gratter. C'est un terrible gratteur de guitare.

GRATTOIR. s. m. Techn. Instrument pour gratter le papier, et enlever l'écriture, les taches. Effacer des mots avec un grattoir.

— Agric. Se dit de plusieurs outils de différentes formes, qui servent à racler, creuser, nettoyer.

— Arqueb. Instrument de fer un peu plus long qu'un canon de fusil, que les arquebusiers font entrer dans le canon pour en ôter la crasse.

— Artill. Petit ferrement dont les artilleurs se servent pour nettoyer la chambre et l'âme du mortier.

— Grav. sur bois. *Grattoir à creuser*. Instrument qui sert à polir le bois pour y graver les lointains et points éclairés ‖ *Grattoir à ombre*. Instrument qui ne diffère du précédent qu'en ce qu'il n'est point courbe et qu'il n'a que les coins un peu adoucis et peu sensiblement arrondis.

— Luth. *Grattoir à anche*. Morceau de bois dur, concave d'un côté et convexe de l'autre, sur lequel on ratisse les lames de roseau dont sont faites les anches des hautbois et des musettes.

— Techn. Chez les monnayeurs et chaudronniers, Instrument d'acier semblable à un petit couteau tranchant des deux côtés, fixé à un manche plus ou moins long. ‖ Chez les mouleurs, Instrument fait en forme de S, large par les deux bouts qui doivent être dentelés, et qui sert à rustiquer ou piquer les pièces de cire et de plâtre que l'on veut adapter l'une à l'autre. ‖ Chez les paumiers-raquetiers, Lame d'épée emmanchée par les deux bouts, dont on se sert pour commencer à polir la raquette. ‖ Chez les serruriers, Outil qui sert à dresser et à arrondir les anneaux des clefs et autres pièces de relief.

GRATTOIRE. s. f. Serr. Se dit aussi pour *grattoir*. V. GRATTOIR.

GRATTURES. s. f. pl. Techn. Débris provenant du grattage de certains objets.

GRATUIT, ITE. adj. (pr. *gra-tuitt*). Qui est fait ou donné par pure grâce, sans obligation. Je lui ai fait un don gratuit. Ce que je lui donne au-dessus de ses gages est purement gratuit.

— Qui ne coûte rien.

— Se dit aussi des choses morales dans l'un et l'autre sens. Avantage gratuit. La bonté de Dieu est purement gratuite.

— Qui est sans intérêt, sans motif. Méchanceté gratuite. Offense gratuite. Injures gratuites.

— Qui n'est point fondé. Supposition gratuite.

— Anc. cout. *Don gratuit*. Somme que le clergé de France donnait autrefois à volonté pour les besoins de l'État. Fénelon paya pour le don gratuit de ses biens une somme de 15,000 francs, trait peu commun dans les fastes de l'épiscopat français.

— Comm. *Don gratuit*. Droit de douane de deux et demi pour cent qui se payait à Rio-Janeiro, et qui avait été établi après le désastre arrivé à Lisbonne, en 1755.

GRATUITÉ. s. f. Caractère, qualité de ce qui est gratuit. La gratuité de la grâce divine.

GRATUITEMENT. adv. Gratis, d'une manière gratuite, de pure grâce. Donner gratuitement. Traiter un malade gratuitement. Vous avez porté les armes chez un prince étranger, son père les a portées *gratuitement* pour sa patrie. (J.-J. Rouss.) Un caravanserail est une hôtellerie dans le Levant où les caravanes sont reçues *gratuitement*, ou pour un prix modique. (Acad.)

— Fig. Sans fondement. Cela est supposé gratuitement. Vous avancez cela gratuitement. Il l'insulte bien gratuitement.

GRAU. s. m. (pr. *grô*). Petit canal entre un étang et la mer. ‖ Gué. ‖ Principale bouche du Rhône.

GRAUSTEIN. s. f. Minér. Pierre grise.

GRAUWACKE. s. f. Minér. Roche secondaire.

GRAVATIER. s. m. (rad. *gravois*). Charretier qui enlève les gravois.

GRAVATIF, IVE. adj. (du lat. *gravativus*; rad. *gravis*, lourd). Médec. Qui fait éprouver un sentiment de pesanteur sur quelque partie de l'organisme, comme si cette partie était chargée d'un poids, comprimée par un corps grave. Maladie gravative. Douleur gravative. La douleur *gravative* reconnaît des causes nombreuses. Jourd.)

GRAVATS. s. m. pl. V. GRAVOIS.

GRAVE D'AMBAREZ (La). (du vieux mot *grave*, sable, galets sur le rivage de la mer). Géogr. Village du départ. de la Gironde, célèbre par les vins blancs que ses environs produisent et que l'on nomme vins de Grave.

— s. m. Vin blanc provenant des environs de Grave. Boire du Grave. Un verre de Grave.

GRAVE. adj. des 2 g. (du lat. *gravis*, lourd, pesant, important). Phys. Pesant. Les corps graves.

— Fig. Qui agit, qui parle avec sagesse, dignité, circonspection. C'est un homme grave. Un homme grave est celui qui s'est concilié de l'autorité plus par sa sagesse que par son maintien. L'homme qui dit constamment la vérité, par haine du mensonge; l'écrivain qui s'appuie toujours sur la raison; un prêtre, un magistrat attachés aux devoirs austères de leurs professions; un citoyen obscur mais dont les mœurs sont pures et sagement réglées, sont des personnages *graves*. Si leur conduite est éclairée et leurs discours judicieux, leur témoignage et leur exemple auront toujours du poids. (Encycl.) C'est un défaut d'être *grave* hors de propos; celui qui est *grave* dans la société n'est guère recherché. (Volt.) Celui qui songe à être *grave* ne le sera jamais. (La Bruy.) Je m'adressai à un *grave* et gros personnage qui se tenait à la porte du cabinet de l'archevêque, pour l'ouvrir et la fermer quand il fallait. (Le Sage.)

— Sérieux. Mine grave. Maintien grave. Contenance grave. Marcher d'un pas grave. Ton grave. Une contenance *grave* donne un air d'importance à des sots. (Boiste.) L'air décent est nécessaire partout; mais l'air *grave* n'est convenable que dans les fonctions d'un ministère important, dans un conseil. (Volt.)

J'imagine
Que tous ces gens si graves par la mine,
Pleins de morale et de réflexions
Sont destinés aux grandes passions. (Volt.)

— D'un aspect imposant. L'Asie, *grave* et mélancolique, est en rapport particulier avec la terre, dont elle renferme la plus grande étendue dans sa circonférence. (B. de St-P.)

— Important, de conséquence. Affaire grave. Cas grave. Conduite légère qui a les résultats les plus graves. Une faute *grave* est celle qui mérite une attention sérieuse, qu'il ne faut pas traiter légèrement, qu'il est important de réprimer ou de punir. (Roub.)

— En parlant du style, Sérieux, noble, simple. Style grave. Le style de Tacite est grave. Le style *grave* évite les saillies, les plaisanteries; s'il s'élève quelquefois au sublime, si dans l'occasion il est touchant, il rentre bientôt dans cette sagesse, dans cette simplicité qui fait son caractère. (Volt.)

— Qui peut avoir des suites dangereuses. Maladie grave.

— *Auteur grave*. Celui dont les opinions sont suivies dans les matières controversées. On ne le dit point d'un auteur qui écrit sur les matières hors de doute. Il serait ridicule d'appeler Euclide, Archimède des auteurs *graves*. (Vol.)

— Mus. *Son grave, ton grave*. Son, ton bas et profond, par opposition au son aigu. La voix de ce chanteur est assez belle dans les cordes graves. Les sons graves ne le sont, comme les sons aigus, que par comparaison avec d'autres qui n'offrent pas ce caractère, on pour parler d'une manière plus précise, la gravité des sons dépend de la lenteur des vibrations des corps sonores. Le son le plus *grave* que nous puissions entendre à une longueur d'onde de 16 m. 50 cent. (Journ.)

— Gramm. *Accent grave*. Accent qui va de gauche à droite (\`), et qui se place sur les voyelles *a*, *e*, *u*, dans certains cas déterminés. L'*è* ouvert est marqué d'un accent grave, comme dans *procès*, *succès*. V. ACCENT.

GRAVE. s. m. Ce qui est grave, se dit par opposition au Léger, au trivial. Le *grave* est au sérieux ce que le plaisant est à l'enjoué. (Volt.)

— Se dit par opposition aux notes aiguës. Les notes basses de la voix, des instruments. Le grave et l'aigu.

GRAVE. s. m. Géogr. Nom que l'on donne à des parties de rivage couvertes de cailloux et inclinées en pente douce, de manière à offrir dans tous les temps un sol ferme, propre à l'embarquement ou au débarquement pour les canots.

GRAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Graver. S'empl. adjectiv. Dessin gravé. Image gravée. Il y avait sur sa tiare une lame d'or qui couvrait son front, où étaient *gravés* ces mots, *La sainteté au Seigneur*. (Le Maistre de Sacy.) Les médailles et les pierres *gravées* antiques, si belles et si nombreuses. (Soyer.)

A toi Bassora, Trébizonde,
Chypre où de vieux noms sont gravés,
Fez où la poudre d'or abonde,
Erzeroum aux chemins pavés! (V. Hugo.)

— *Grave dans*. Toutes les plantes gravées dans les pierres de St-Chaumont dans le Lyonnais, sont des plantes étrangères. (Id.) Et ses bienfaits vivront *gravés* dans ma mémoire. (A. Martin.)

Le plus saint des devoirs, celui qu'en traits de flamme
La nature a gravé dans le fond de notre âme
C'est de chérir l'objet qui nous donna le jour. (Fénelon.)

— *Grav. par*. Et peut-être mon nom au livre de l'histoire sera-t-il *gravé* par le temps. (Le Bailly.)

— *Gravé sur*. Dessin gravé sur bois, sur acier. Elle y voit ses chiffres *gravés* sur les troncs des aunes et des peupliers. (B. de St-P.) Siècles heureux, ajouta-t-il, postérité fortunée, qui pourra jouir du récit de tant d'exploits dignes d'être *gravés* sur le bronze, pour servir d'exemples aux races futures? (Florian.) Mais à propos de Psyché, que signifient les paroles qu'elle a *gravées* sur nos hêtres? (La Font.)

Leurs noms, dans les bosquets, dans les bois d'alentour,
Étaient partout gravés sur les tiges nouvelles. (Mic.)

— *Grave à*. Dessin gravé à l'eau forte. Portrait gravé au burin.

— *Être gravé de petite vérole.* Être extrêmement marqué de petite vérole, et absol. Une personne gravée.

GRAVELADE, s. f. Art. vétér. Un des noms de la clavelée.

GRAVELÉE. adj. f. qui ne s'emploie que dans cette locution, *Cendres gravelées*. Mélange de sous-carbonate potassique, avec du sulfate potassique, du sel commun, du fer et du manganèse, de la silice, de l'alumine et du charbon qui reste après la combustion des lies de vin, et dont plusieurs parties sont réduites par l'action du feu, en grains fondus ayant quelque ressemblance avec le gravier.

GRAVELET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du grimpereau.

GRAVELEUX, EUSE. adj. Mêlé de gravier, qui en contient. Terre graveleuse. Fruit graveleux. Les sols *graveleux* diffèrent essentiellement des sables par la manière dont ils doivent être traités, aussi bien que par leur texture. (De Morog.) Les sols graveleux pauvres, remplis de sources, ainsi que ceux qui sont sulfureux, sont peu propres à la végétation. Ils sont mieux appropriés aux plantations de bois qu'à d'autres cultures. (Id.)

— Fig. et fam. En parlant des choses morales, Trop libre, peu décent. Cette conversation est graveleuse. Elle ne sait ni sourire ni rougir aux histoires les plus *graveleuses*. (Marin.)

On [illegible] les champs à la valeur modeste,
[illegible] de *graveleux* discours. (PARNY.)

Quant à ma histoire est un peu *graveleuse*,
Dans son sens toute fille est honteuse.
(*Coquet Bon-Bec.*)

— En parlant des personnes, Qui est sujet à la gravelle. Cet homme est goutteux et graveleux. || En ce sens il s'empl. substantiv. Les goutteux et les graveleux sont à plaindre.

GRAVELINES. Géogr. (du flam. *gravenlinghe*, fossé du comte, parce que les comtes de Flandre firent creuser un canal en cet endroit). Ville forte; port de mer et ch.-l. de cant. (Nord); belles places publiques; grande caserne, hôpital; magasins militaires à l'épreuve des bombes; bourse de commerce; chantier de construction.

GRAVELLE. s. f. Médec. Maladie produite par de petites concrétions semblables à du sable, à de petits graviers, qui se forment dans les reins, se disséminent dans les voies urinaires et sont expulsées avec les urines. Ces concrétions sont composées ordinairement d'acide urique et d'une matière animale. Le régime végétal, les boissons diurétiques ou alcalines, sont particulièrement recommandés comme prophylactiques. Quelquefois les graviers sont formés d'oxalate de chaux: de là la nécessité pour certains individus de s'abstenir d'oseille. Avoir la gravelle. Être atteint de la gravelle. Souffrir de la gravelle.

— Tumeur qui se forme dans les paupières, et qu'on nomme autrement *grêle*.

— Techn. Lie de vin passée. || Marc séparé de la lie du vin [illegible].

— S'est dit anciennement du menu gravier, du sable d'une fontaine, d'un ruisseau.

GRAVELURE. s. f. Conversation qui approche [illegible] obscénité. Il y a un peu de gravelure dans cet entretien.

GRAVEMENT. adv. Avec gravité. Parler, marcher gravement. La légèreté voit gaîment les choses sérieuses et *gravement* les choses frivoles. (D'Alemb.) Quand la gravité n'est que dans le maintien, comme il arrive très-souvent, on dit *gravement* des inepties. (Volt.)

Et la troupe à l'instant cessant de fredonner,
D'un ton *gravement* fou s'est mise à raisonner. (BOIL.)

— Mus. Avec un peu de lenteur.

GRAVÉOLENCE. s. f. Puanteur, mauvaise odeur.

GRAVER. v. a. 1re conj. (du gr. γράφω, j'écris). Traduire, représenter, imiter par incision sur les métaux, sur le bois, le marbre, les pierres fines, les diverses créations des arts du dessin. Graver son chiffre sur un cachet. Graver un dessin sur bois, sur acier, sur cuivre. Clément Biragues, graveur, originaire de Milan, passe pour le premier qui ait trouvé le moyen de graver sur le diamant, qui jusqu'alors avait résisté à toutes sortes d'outils. (Sallent.) Témoin cette charmante coupe d'Anacréon où il demandait qu'on *gravât* sous une treille touffue les Amours désarmés à qui les Grâces souriant. (Soyer.)

L'ingénieux [illegible] sur le marbre ou l'airain,
N'y grava [illegible] les traits du Faune ou du Sylvain. (MICHAUD.)

— Fig. Imprimer fortement. Oh! je suis sûre, [illegible], que vous y avez *gravé* nos noms. (B. de St-P.)

Cet arbre [illegible] encore le tendre [illegible]
Des vers que j'y gravai pour [illegible] bergère [illegible]

— Par [illegible] sur son front ont gravé [illegible]

[illegible] *Pompée*, [illegible] ces vers de Corneille:

Ah! [illegible]
[illegible]
Il gagnait [illegible] six mois,
Ses rides sur son front gravaient tous ses exploits.

L'implacable destin aux rives de la Seine
A *gravé* le néant de la grandeur humaine. (F. BELLY.)

— Inscrire. On n'a point encore de marbres sur leurs tombeaux [illegible] inscriptions à leurs vertus. (B. de St-P.)

Avant même que Rome [illegible] *gravé* douze tables,
Médus et Tarquin [illegible] moins coupables. (RAC.)

— Fig. Il *grave* en tous les cœurs la loi de la nature. (Volt.) Dans son second livre, il prouve lui-même que Dieu a *gravé* la vertu dans le cœur de l'homme. (Id.) Elle a *gravé* ses passagères fureurs dans une âme profonde. (Mme de Staël.)

Moi je l'excuserais! Ah! vos bontés, madame,
Ont *gravé* trop avant ses crimes dans mon âme. (RAC.)

— Absol. L'art de graver. Graver en taille douce. Graver au burin. Graver en relief, en creux. Graver en clair-obscur. Graver en creux sur métal. Graver à l'eau forte. Graver en manière noire. Graver en couleur à l'imitation de la peinture. Graver au lavis. Graver à l'aquarelle. Graver à la manière du crayon. L'art de *graver* semble nous venir des anciens tout aussi bien que celui de bâtir et de peindre. (Soyer.)

— SE GRAVER. v. pron. Être gravé.

— Par métaph.

Ce qu'un autre nous dit se *grave* sur le sable,
Ce que nous nous disons se *grave* sur l'airain. (L. [illegible])

— Être gravé. Ces lettres, ces caractères ne peuvent se graver sur ce métal.

— Fig. Ces idées se gravent promptement dans l'esprit, dans la mémoire. Ces traditions montrent à quel point la merveilleuse et sublime histoire de la Passion s'est *gravée* dans la mémoire des hommes. (Chateaub.)

— Artific. Se percer, se fendre. Une car touche qui se grave.

GRAVESEND. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Kent, avec un port sur la Tamise, où l'on examine les papiers de tous les vaisseaux qui vont à Londres; 5,000 hab.

GRAVETTE. s. f. Pêch. Sorte de vers qui servent d'appât.

GRAVEUR. s. m. Celui dont la profession est de graver. C'est un graveur en pierres fines et en taille douce. Graveur en acier. Habile graveur. Disciple de Corneille Cort, graveur hollandais établi à Rome, Augustin Carrache perfectionna la manière sage et pittoresque de ce maître, qui consistait à allonger les tailles, à les renfler ou à les affaiblir dans diverses parties de leur course. (Soyer.)

Et le *graveur* en chaque trait
A su très-finement tracer sur mon visage
De tout faux bel esprit l'ennemi redouté. (BOIL.)

— S'empl. adjectiv. Outre ces célèbres peintres graveurs, l'Italie s'enorgueillit encore avec raison d'avoir donné le jour à La Belle, si admirable dans ses compositions, si pittoresque dans ses effets, et dont les travaux sont si légers et si simples; aux architectes peintres et *graveurs* Piranesi frères, ces infatigables dessinateurs et restaurateurs des antiquités romaines. (Soyer.)

— En parlant d'une femme, on ne dit pas *graveuse*, mais *graveur*, de même qu'on dit: Une femme auteur.

GRAVI, IE. part. pass. du v. Gravir. S'empl. adjectiv. Montagne gravie. Rocher gravi.

GRAVIER. s. m. Min. Sable à gros grains, composé en grande partie de petits fragments arrondis de différentes roches, ordinairement siliceuses. Une allée de gravier. Le lit de ce ruisseau est formé de gravier. Les plus gros fragments qui forment le gravier ne dépassent pas la grosseur d'une noix. Le gravier tient le milieu entre le sable et le galet. Gravier humide, menu, luisant, aride, stérile, pierreux, sablonneux. Le gravier et le sable sont charriés par les rivières; le galet est transporté par les torrents ou les cours d'eau torrentueux. Un petit ruisseau, coulant des hauteurs voisines, suffit pour étendre une couche de sable ou de *gravier*. (Buff.)

J'aime mieux un ruisseau, qui, sur la molle arène,
Dans un pré plein de fleurs lentement se promène,
Qu'un torrent débordé qui, d'un cours orageux,
Roule, plein de *gravier*, sur un terrain fangeux. (BOIL.)

— Fig.

Car il reçut le jour dans une ville ardente,
Et le pavé natal fut un champ de *graviers*
Qui déchira longtemps la plante de ses pieds. (A. BARBIER.)

— Pathol. Sable qui se trouve dans les urines. Son urine est chargée de graviers.

GRAVIÈRE. s. f. Agric. Nom qu'on donne dans plusieurs cantons à un mélange de vesces et de lentilles qu'on sème sur le sol d'avoine aussitôt que cette dernière est récoltée, et dont on coupe le produit au mois de juin de l'année suivante pour fourrage, en laissant une grande longueur de tige qu'on enterre et qui produit une demi-fumure.

GRAVIGRADE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gravis*, pesant; *gradus*, démarche). Qui a la démarche lourde, pesante. || GRAVIGRADES. s. m. pl. On range dans la classe des mammifères, dont la démarche est lourde et pesante. || On dit aussi Un gravigrade.

GRAVIMÈTRE. s. m. Physiq. Instrument propre à mesurer la pesanteur spécifique des liquides et des solides.

GRAVINCHON. s. m. Bot. Variété de prunes qu'on cultive beaucoup aux environs d'Amiens pour en faire des pruneaux. Le gravinchon est âpre, cru, mais fort bon cuit.

GRAVIR. v. n. 2e conj. Grimper avec effort à quelque endroit escarpé. Gravir contre un rocher, sur des rochers. Gravir au haut d'une muraille. La chèvre aime à gravir au sommet des coteaux. (Boss.)

Des pâtres du hameau les cornets retentissent,
Des vallons aux coteaux les longs troupeaux *gravissent*. (***)

Quand le printemps me rit, je *gravis* sur les monts,
Et, guidé par Jussieu, j'en détache les plantes. ([illegible])

— v. a. Gravir une muraille, un retranchement. Gravir une côte. Gravir une pente escarpée. Henri d'Albret, grand-père de Henri IV, voulut que ce prince, dans son enfance, fût nourri et vêtu comme les autres enfants du pays, et qu'on l'accoutumât, comme eux, à grimper sur les arbres et à *gravir* les rochers. (Sallent.) Nous aimions à *gravir* les coteaux ensemble. (Chateaub.)

— Par métaph. On ne polit point des esprits durs en un moment; on ne *gravit* pas un rocher en sautant, mais avec lenteur. (Boiste.)

— Fig.

Qui *gravit* les honneurs dans l'espoir d'être heureux,
Gravit les monts pour fuir l'aquilon dangereux. (MOLLEV.)

— Absol. Ce n'est rien de monter, il faut encore *gravir*. (***)

— SE GRAVIR. v. pron. Être gravi. Un rocher dont le sommet ne peut se gravir.

GRAVITATION. s. f. (pr. *gra-vi-ta-ci-on;* du lat. *gravis*, lourd, pesant). Phys. Force en vertu de laquelle un corps abandonné à lui-même se précipite vers la terre, comme si cette planète était douée d'une vertu qui fît tendre vers elle tous les corps environnants. Et dans un sens plus étendu, Attraction qui s'exerce entre tous les corps de la nature. On a aussi donné à ce phénomène le nom de *pesanteur*, de *gravité*, de *force centripète*. La gravitation d'une planète vers une autre. Les lois de la gravitation. On attribue, avec raison, à Newton d'avoir découvert le principe et les lois de la *gravitation*, mais il serait injuste de ne pas reconnaître que les philosophes de l'antiquité avaient bien avant l'illustre géomètre anglais pressenti la *gravitation*. (Legrand.)

— Fig. Cette puissance de vie est donc une propriété généralement répandue dans les corps organisés, une espèce de *gravitation* vitale qui fait que chacun d'eux tend à la vie. (Virey.)

GRAVITÉ. s. f. Phys. Pesanteur des corps. La gravité fait descendre les corps vers la terre. Centre de gravité. V. CENTRE.

— Effet de l'attraction que les corps exercent les uns sur les autres. La *gravité* est donc générale et mutuelle dans toutes les planètes. (Buff.)

— Fig. Qualité d'une personne grave, réservée. Remarquons que l'Académie définit ce mot « Qualité d'une personne grave, sérieuse, sage. » Les mots *sérieux* et *grave* sont de trop. Qui dit *sérieux* dit *grave*; mais la sagesse et la gravité ne marchent pas toujours ensemble. La gravité est ridicule dans l'enfance, et digne de tout notre mépris dans les personnes avilies par des actions infâmes. Il en est de même dans les choses: tel opuscule qui se présente sous un air gai renferme plus de sagesse que tel ouvrage qui revêt des formes graves et sérieuses. Avoir de la gravité. Manquer de gravité. Locke est naturellement sérieux, sans affecter cependant ces airs de *gravité* par lesquels certains savants veulent se distinguer du reste des hommes. (Volt.) Une *gravité* trop étudiée devient comique; ce sont comme des extrémités qui se touchent, et dont le milieu est dignité. (La Bruy.) Ou la *gravité* n'est point ou elle est naturelle, et il est moins difficile d'en descendre que d'y monter. (Id.) L'affectation de *gravité* extérieure est un soupçon d'hypocrisie. (La Rochef.) La *gravité* est quelquefois un mystère du corps, inventé pour cacher les défauts de l'esprit. (Id.)

— Importance, en parlant des choses. La gravité d'un fait. La gravité d'un témoignage. La gravité d'une assertion. Un suffrage d'une telle *gravité* récompense de tous les travaux. (Michelet.)

— Caractère fâcheux d'une chose. La gravité d'un mal. La gravité d'une maladie.

— Mus. Qualité d'un son bas. Un son a plus ou moins de gravité, selon que la corde qui le rend a plus ou moins de grosseur, plus ou moins de longueur.

— Loc. prov. *Avoir une gravité espagnole*. Avoir une gravité affectée et qui va jusqu'au ridicule.

— Hist. Titre honorifique qui a été donné à certains officiers des empereurs.

GRAVITER. v. n. 1re conj. (du lat. *gravis*, pesant). Tendre et peser vers un point, en parlant des astres. Les astres gravitent. Les planètes gravitent autour du soleil.

Dieu parle, et le chaos se dissipe à sa voix,
Vers un centre commun tout *gravite* à la fois. (VOLT.)

Je veux voir si des nuits la courrière inégale
Par le pouvoir changeant d'une force centrale
En *gravitant* vers nous s'approche de nos yeux. (ID.)

. . . La terre et l'onde, entraînés par leur poids
Vers un centre commun *gravitent* à la fois. (DESAINTANGE.)

— Fig. Napoléon fut le centre autour duquel *gravitaient* toutes les passions. (Paganel.)

GRAVIVOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *gravis*, lourd; *volo*, je vole). Ornith. Qui a le vol pesant. Oiseau gravivole.

GRAVOIR. s. m. Techn. Outil qui sert à graver.

GRAVOIS. s. m. Techn. La partie la plus grossière du plâtre après qu'on l'a sassé. Battre du gravois.

— Menus décombres des bâtiments, particulièrement de ceux qui sont en plâtre. Un tombereau de gravois.

— On n'est pas d'accord sur l'orthographe de ce mot. Les maçons disent *gravats*. C'est un mot sur lequel ils sont plus compétents que les gens de lettres.

GRAVURE. s. f. Art de traduire, de représenter, d'imiter par incision sur les métaux, sur le bois, le marbre et les pierres fines, les diverses créations des arts et du dessin. Apprendre la gravure. S'adonner à la gravure. Être habile dans la gravure. Toutes les branches de la gravure furent pratiquées par les anciens peuples. A cette époque, la *gravure* était d'autant plus estimée en France et ses productions étaient d'autant plus recherchées, que Louis XIV s'attacha à lui procurer honneur et prospérité. (Soyer.)

— Manière de graver. Gravure en relief. Gravure en creux. Gravure en clair-obscur. Gravure en taille douce. Gravure au burin. Gravure en couleur à l'imitation de la peinture. Gravure au lavis, à l'aquarelle, à la manière du crayon. Née, comme sa sœur la gravure au burin, dans l'atelier des orfèvres, et employée par eux, peu d'années après elle, à produire des estampes, la *gravure* à l'eau forte occupe le second rang dans l'espèce. (Soyer.)

— Ouvrage du graveur. Commencer une gravure. Faire une gravure. Finir une gravure. En être à la moitié de sa gravure. Gravure bien, mal faite. Empreinte de planche gravée. Belle, bonne, jolie gravure. Une gravure anglaise. Acheter une gravure. Marchand de gravures. Un livre orné de magnifiques gravures. Le voyage à la Terre Sainte, imprimé en 1488, est le premier livre français où se trouvent des *gravures* sur cuivre. (Sallent.) Dorat est accusé d'avoir le premier mis en vogue toutes ces *gravures* qui font le principal mérite de certains livres, et qui coûtent beaucoup plus que tous les bons auteurs ensemble de l'antiquité. (Mercier.)

— Archit. Certains ornements formés d'entailles creuses, qui s'emploient dans quelques parties peu importantes d'une décoration.

— Techn. Rainure que le cordonnier trace autour de la semelle d'une chaussure, pour y coucher les points.

GRAY. Géogr. Ville de France sur la Saône, chef-lieu d'un arr. du département de la Haute-Saône. Beaux moulins à farine; 6,500 hab.

GRAY (Jeanne). Arrière-petite-fille de Henri VII, roi d'Angleterre, et petite-fille de Marie, veuve de Louis XII, née en 1537. Cette jeune et intéressante princesse, que la nature et l'éducation avaient ornée de tous leurs charmes, fut arrachée de la solitude où elle s'occupait d'études classiques et religieuses, et placée par l'ambition de son beau-père sur le trône d'Angleterre à l'âge de 17 ans. Après un règne éphémère de 9 jours, pendant lesquels elle n'avait guère connu du rang suprême que les soins et les anxiétés de l'emprisonnement, elle fut détrônée, et bientôt après elle périt sur l'échafaud, le 12 février 1554, victime innocente de l'atmosphère orageuse dans laquelle elle était née. || THOMAS GRAY. Poète anglais, né à Londres, en 1716, dont tout le monde connaît la poésie intitulée *le Cimetière de campagne*. Mort en 1771.

GRAZALEMA. Géogr. Ville d'Espagne, province de Cadix, remarquable par ses antiquités romaines; 11,000 hab.

GRAZIOSO. adv. (pr. *gra-tsi-o-zo*). Mus. Mot italien qui signifie Gracieux, gracieusement. Il indique sur les partitions une exécution douce et gracieuse et un mouvement tenant à la fois de l'andante et de l'andantino. Andante grazioso.

GRAZZINI (Antoine-François). Littérateur italien, fondateur de l'Académie de la Crusca, né à Florence en 1503, mort en 1583.

GRÉ. s. m. (du lat. *gratum*, agréable; rad. celt. *gré*, ce qui plaît). Disposition de l'âme à faire une chose de bonne volonté, spontanément. Agir de plein gré. Contre son gré.

Tout être [illegible]
Fût-il [illegible]
Fût-il [illegible]
Meurt rarement de son plein gré.

— Assentiment, acquiescement, consentement. Faire une chose contre le gré de quelqu'un. Se marier contre le gré de ses parents. Je sais combien il est difficile de réussir au *gré* des connaisseurs. (Volt.)

Que j'ai béni le ciel d'avoir trouvé mon fait
Pour me faire une femme au *gré* de mon souhait! (MOLIÈRE.)

— Volonté arbitraire, opinion, avis, goût, inclination, caprice, fantaisie. Un mari vivant trop au gré de sa femme. Il marche sans règle et sans conduite au *gré* de ses aveugles désirs. (Boss.) Un de ces génies qui semblent être nés pour mouvoir à leur *gré* les peuples et les souverains. (Mass.) Nos anciens [illegible] faisaient un dieu d'un homme [illegible] A mon gré, le Corneille est joli quelquefois. (Boil.) Ordonne en souverain, taille et tranche à ton *gré*. (Berch.) C'est à mon *gré* la plus grande des calomnies dont on puisse flétrir une nation, parce qu'elle détruit nécessairement chez elle l'existence de toute vertu. (B. de St-P.)

Près de leurs passions rien ne me fut sacré;
De mesure et de poids je changeais à leur *gré*. (RAC.)

Quoi qu'il puisse en coûter, chacun veut à son *gré*,
Se renfler, s'agrandir, s'enrichir au plus vite. (FR. DE NEUFCHATEAU.)

— Fig. [illegible]

au gre du zéphyr. Il changea d'opinion au *gré* des événements. Qu'à son *gré* désormais la fortune me joue. (Boil.) On compare l'homme sans caractère au rameau léger qui flotte au *gre* des vents. (A. Libes.)

Et le trone sur les flots roule dorénavant
Au *gré* de la fortune, et de l'onde, et du vent. (Corn.)

— *Savoir bon gré, mauvais gré à quelq'un.* Être content ou mécontent de ce qu'il a dit ou fait. Tout le monde vous sait bon gré de cette action. Je vous en sais bon gre. J'espère que vous ne me saurez pas mauvais gre de. Je vous en saurai gré. Je lui en sais le meilleur gré du monde. Je lui en sais beaucoup de gré. Loin de me savoir *gre* de mes soins, elle me les reproche (J.-J. Rouss.) Je te sais un *gre* infini de vouloir partager avec moi le soin de sa famille. (Id.) Je ne lui en sais aucun mauvais *gré*. (Volt.)

Peu de grands sont nés bons dans le siècle où nous [sommes;
L'univers leur sait *gré* du mal qu'ils ne font pas
(La Fontaine.)

— Dans le même sens, *Se savoir gre de.* S'applaudir de. Je me sais gré de vous avoir rendu service.

— *Prendre en gre, avoir, recevoir en gré.* Prendre en plaisir, trouver bon. Prenez en gré l'avis que je vous donne. Elle est assez raisonnable pour prendre en *gré* tous les lieux où son mari et son devoir la conduiront. (Mme de Grignan.)

— En langage ascétique, Recevoir avec patience, résignation. Il faut prendre en gré les afflictions que Dieu nous envoie.

— En parlant des personnes. Porter de l'affection. Je l'ai pris fort en gré.

— *Bon gré mal gré.* loc. adv. De gré ou de force, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas. Il le fera bon gré mal gré.

Il veut bon *gré* mal gré
Ne se coucher qu'en robe et qu'en bonnet carré.
Racine.

— J.-J. Rousseau a employé cette locution avec un régime : Cette édition, dit-il, se faisait bon *gré, malgré* moi.

— *De gré à gré.* D'un commun accord. Traiter une affaire de gré à gré, en discuter les conditions à l'amiable.

GRÈBE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux plongeurs, de l'ordre des palmipèdes, dont le plumage est d'un blanc argenté. Les grèbes nagent aussi bien qu'ils volent et marchent mal. Le grèbe huppé. Le grèbe cornu. Le grèbe oreillard.

— Se dit aussi des plumes de ces oiseaux. Un manchon de grèbe.

GREC, GRECQUE. adj. Géogr. Qui est né en Grèce, qui est de la Grèce. Femme grecque. Soldat grec. Les généraux grecs. Les troupes grecques.

— Qui est de la Grèce, qui est situé en Grèce. Les villes grecques. Les monuments grecs.

— Qui a rapport à la Grèce ou à ses habitants. Mœurs, coutumes grecques.

— Qui est écrit en grec. Inscription grecque. Livre grec. Un mot grec. Une phrase, une expression grecque. Les dialectes grecs. J'ai pour les livres *grecs* un merveilleux respect. (Mol.)

— Qui écrit ou a écrit en grec. Historien grec. Poëte grec. Orateur grec. Les tragiques grecs.

— Didact. Qui a pour objet l'enseignement du grec. Grammaire grecque. Lexique, dictionnaire grec. Racines grecques. La grammaire grecque de Nicolas Clénard, de Furgault, de Burnouf.

— *Profil grec.* Profil dans lequel le front et le nez se trouvent sur une ligne droite ou légèrement ondulée à leur point de jonction, caractère qui prédomine dans toutes les têtes des statues grecques, telles que l'Apollon du Belvédère et l'Antinoüs. || Par une extension métaphorique, Profil beau, régulier. Une femme qui a un profil grec.

— Archit. *Architecture grecque, style grec.* Se dit des ordres imaginés par les Grecs. Les monuments grecs captivent l'attention, moins par l'exagération des dimensions que par l'entente et l'heureuse harmonie de toutes leurs parties; moins par la richesse propre de leurs matériaux que par le soin et l'habile industrie de leur mise en œuvre. L'architecture grecque pouvait provenir de l'imitation de la cabane grossière que l'homme, à la naissance des sociétés, avait construite pour s'abriter. Les Grecs adoptèrent trois ordonnances ou modes différents que l'on a désignés sous le nom d'ordres, savoir : l'ordre dorique, l'ordre ionique et l'ordre corinthien. V. ces mots. L'architecture *grecque*, malgré la régularité de ses ordres et la beauté de ses colonnes, offre souvent dans ses voûtes un aspect lourd et terrestre, parce qu'elles ne sont pas assez élevées par rapport à leur largeur. (B. de St-P.)

— Art dram. *Pose grecque.* Pose digne et noble. Celle sous laquelle on représente les personnages de la Grèce.

— Hist. *Empire grec.* V. BAS-EMPIRE.

— Hist. relig. *Eglise grecque.* V. ÉGLISE.

— *Vent grec.* Vent du N.-E. sur la Méditerranée.

— *A la grecque*, loc adv. A la manière des Grecs. Coiffure à la grecque. || *Reliure à la grecque.* Dont les nervures ne paraissent pas sur le dos.

GREC, GRECQUE. s. Habitant de la Grèce. Un Grec, une Grecque. Caractère des Grecs. Le génie des Grecs. Les Grecs modernes n'ont plus les mœurs de leurs ancêtres. Ces Troyens, disait-il, sont animés contre tous les *Grecs*. (Fén.) Les *Grecs* s'appelèrent ainsi du nom d'un petit bourg, ou d'un roi fort obscur, mais ils quittèrent bientôt ce nom pour prendre celui d'Hellènes ou Achéens. (Tourreil.) Les *Grecs* et les Latins avaient trois genres; nous n'en avons que deux. (Duclos.)

Craignez les Grecs, craignez leurs présents désastreux,
Les dons d'un ennemi sont toujours dangereux.
Delille.

— Hist. relig. Celui, celle qui est de l'Église grecque, par opposition à ceux qui sont de l'Église latine. Les Latins et les Grecs diffèrent de croyance et de pratique en plusieurs points. || S'empl. quelquefois dans l'Écriture pour Gentil, par opposition à Juif.

— Philol. *Le grec* ou *la langue grecque.* Langue parlée en Grèce, que les linguistes rangent dans la famille des idiomes indo-européens, c'est-à-dire, ayant le sanscrit pour point de départ. La langue grecque était parlée par les tribus qui parvinrent en Grèce en traversant la Thrace et qui, s'étant mêlées avec d'autres tribus venues d'Asie, formèrent la nation hellénique. Circonscrits à la naissance de leur empire les Grecs formèrent pour ainsi dire eux-mêmes leur langage, ou du moins firent peu d'emprunts aux autres nations. Aussi, cette langue ne présente-t-elle qu'un petit nombre de mots primitifs qui produisent les familles. De là, l'énergie d'expression, la simplicité des règles. C'est du grec que sont formés un nombre considérable de mots dans toutes les langues. En français, presque tous les mots techniques dérivent du grec : Acoustique, aéromètre, baromètre, thermomètre, logarithme, télescope, pyrotechnie, etc., etc. Enseigner, apprendre le grec. Savoir le grec. Composer, écrire en grec. Aux premiers siècles de l'ère chrétienne, le grec ancien était encore la langue usuelle de plus de soixante millions d'âmes. Le *grec* d'Origène est singulièrement doux, et est cependant mêlé d'hébraïsmes et de tours étrangers. (Chateaub.) Ma foi, je ne sais pas ce qui peut plaire en *grec*. (Fr. de Neufch.) Excusez-moi, monsieur, je n'entends pas le *grec*. (Mol.)

Pour avoir employé neuf ou dix mille veilles
A se bien barbouiller de *grec* et de latin. (Molière.)

Il a des vieux auteurs la pleine intelligence,
Et sait du *grec*, madame, autant qu'homme de France.
(Id.)

— *Grec ancien.* Langue que parlaient les anciens Grecs, celle qui se trouve dans les ouvrages des auteurs anciens, Platon, Xénophon, Thucydide, Démosthène, Homère, Sophocle. Il se divise en quatre dialectes principaux : l'ionien, l'attique, le dorien, l'éolien. L'attique était le plus répandu. Néanmoins, ils étaient souvent employés ensemble, surtout par les poëtes. Le grec ancien, répandu par la conquête d'Alexandre, est une des langues qui ont duré le plus longtemps, et qui ont été en usage dans le plus grand nombre de contrées. || *Grec moderne, vulgaire* ou *romaïque.* Celui qui est encore parlé de nos jours en Grèce. Cette langue n'est qu'une altération du grec ancien, qui subit ses premières modifications à l'époque de la domination romaine, et de plus nombreux changements encore lorsque les Turcs s'emparèrent de la Grèce. De là les mots et les formes multipliées empruntés au latin, au slavon, à l'italien.

— Prov. et fig. *Ce discours est du grec pour moi.* Je n'y comprends rien.

— Fig. et fam. *Etre grec en quelque chose.* Y être fort habile, trop habile. Peu traitable, rusé, fripon. Ne traitez point avec les gens d'un caractère grec, d'habitudes grecques.

— substantiv. *C'est un rude grec.* C'est un homme très-habile, rusé. || Il signifie aussi Un homme parcimonieux, avare, sordide. Vous avez affaire à un fameux grec, c'est-à-dire, à un homme cité par son avarice ou sa mauvaise foi.

GRÉCALISER. v. n. 1re conj. Se dit sur la Méditerranée De la marche d'un vaisseau qui se porte vers le N.-E. Ce vaisseau grécalise.

GRÈCE. (en lat. *Græcia*). Géogr. Contrée d'Europe au sud. Bornée à l'est par l'Archipel, au sud par la mer de Crète, à l'ouest par la mer Ionienne, et au nord par la Turquie. Sa superficie est d'environ 49,000 kilom. carrés; sa population, de 688,000 hab.; son gouvernement est monarchique constitutionnel. Le prince Othon 1er, deuxième fils du roi de Bavière, est le monarque régnant. La religion chrétienne, rit grec, est celle de la majorité. Elle présente trois divisions principales : la Livadie ou Hellade au nord, la Morée au sud, et l'Archipel. Elle est politiquement divisée en dix nomes ou cercles, subdivisés en vingt-sept éparchies ou districts. Chaque nome est administré par un nomarque, et chaque éparchie par un éparque. La capitale du royaume est Athènes.

— *La Grèce ancienne* est divisée en huit parties : Péloponnèse, Grèce propre ou Achaïe, Épire, Thessalie, Illyrie, Macédoine, Thrace, et les îles. Au point de vue politique, il y avait presque autant de républiques qu'il y avait de villes : Athènes, Sparte, Thèbes, etc. La Grèce partage avec l'Italie toute la gloire de l'antiquité. Il n'est aucun genre de célébrité dont elle n'ait été le modèle; c'est dans sa langue qu'ont été écrits les premiers chefs-d'œuvre de l'esprit humain. Son nom rappelle aussitôt Platon, Aristote, Xénophon, Thucydide, Démosthène, Homère, Sophocle, les évangélistes. Plus que toute autre nation, elle a porté dans les arts ce goût pur et délicat, ce sentiment exquis du beau qu'on a rarement atteint et jamais dépassé. Elle lutta longtemps contre la puissance des Perses dont elle ruina l'empire, mais elle ne put résister au torrent des Romains, et finit par n'être plus qu'un affluent de cet immense fleuve où vinrent successivement s'engloutir toutes les nations du monde. Devenue province romaine, la Grèce échut à l'empire d'Orient, dont elle partagea le sort en tombant au pouvoir des Ottomans, qui la gouvernèrent en tyrans jusqu'en 1821, époque à laquelle la Grèce s'insurgea et fut déclarée indépendante; la victoire de Navarin, remportée à son profit par les flottes combinées de la France, de l'Angleterre et de la Russie, consacra sa nationalité. || *Grece propre.* Partie de la Grèce nommée plus souvent Achaïe. Elle comprenait six provinces : l'Attique, la Béotie, la Phocide, les Locrides, l'Étolie, l'Acarnanie. Elle fut, avec le Péloponnèse, réduite en province romaine environ un siècle et demi avant la naissance de J.-C. || *Grande Grèce.* Partie méridionale de l'Italie, ainsi nommée à cause de la grande quantité de colonies grecques établies sur ses côtes. Elle contenait cinq provinces : le Bructium, la Lucanie, la Peucélie, l'Iapygie et l'Apulie. || *Grèce asiatique*, Portion de l'Asie Mineure, la plus voisine de la mer Égée, parce qu'elle était remplie de colonies grecques. La Grèce asiatique se composait de : l'Éolide, l'Ionie, la Doride, Rhodes, et les îles de la mer Égée, voisines de l'Asie. || *Iles de la Grèce.* Les plus importantes dans la mer Ionienne : Zacynthe, Céphalonie, Leucade et Corcyre ; dans la mer Égée : Thasos, Cythère, Eubée, les Cyclades, les Sporades, Lemnos, Imbros, Chio, Lesbos, Samos ; dans la Méditerranée : Crète, Rhodes et Carpathie.

GRÉCIE. s. f. Abus, exagération de l'emploi des formes et des manières grecques dans le discours. Quand on voit la *grécie* de plusieurs Anglais, et la gothie de M. Walpole, on est tenté de croire que c'est le délire d'un mauvais rêve qui a conduit leur ouvrage. (Le P. de Ligne.)

GRÉCISÉ, ÉE. part. pass. du v. Gréciser. S'empl. adjectiv. Métastase est le nom de Trapasso grécisé.

— Qui a pris les mœurs, les manières grecques. Les colonies romaines y furent en peu d'années complètement *grécisées*. (M.-Brun.)

GRÉCISER. v. a. 1re conj. Revêtir un mot d'une forme grecque. Donner à une locution une forme, une tournure empruntée à la langue grecque. Plusieurs savants ont grécisé leurs noms. Il ne faut pas en grécisant les mots tomber dans l'étrange et faire des énigmes, mais suivre les lois de l'analogie. C'est pour ne point tomber dans cet inconvénient qu'ils avaient, s'il est permis d'user de ce terme, *grécisé* le mot *rex*, en lui donnant une terminaison grecque. (L'abbé Dubois.) Les Romains n'ont pas imaginé que le bœuf sauvage décrit par Aristote, sous le nom de *bonasus*, pouvait être l'un ou l'autre de ces bœufs dont ils venaient de latiniser et de *greciser* les noms germains. (Buff.)

— absol. Mais est-il permis de dithyrambiser et de *gréciser* tout ensemble? (H. Estienne.)

GRÉCISME. s. m. Construction propre à la langue grecque. Il affecte dans ses phrases un grécisme plus pédant que lumineux. On dit mieux dans ce sens *hellénisme*.

GRÉCITÉ. s. f. Ensemble des formes, des habitudes, des mœurs de la langue grecque. Toute la *grécité*, pour ainsi dire, se trouve fondue dans cet ouvrage (Voyage du jeune Anacharsis), qui réunit à l'agrément du plan et aux charmes du style l'érudition la plus profonde. (J. Berg. de Xivrey.) || *Haute grécité.* Le grec ancien de l'époque classique et littéraire, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la mort d'Alexandre (324 ans av. J.-C.) || *Basse grécité.* Par opposition à Haute grécité, grec ancien des derniers temps, particulièrement celui qui fut en usage à l'époque où le siége de l'empire romain fut transporté à Constantinople.

GRÉCO-LATIN, INE. adj. Qui appartient au grec et au latin. Se dit d'une famille de langues qui comprend tous les idiomes formés du grec et du latin. Les langues gréco-latines appartiennent à la souche indo-européenne. Quelques linguistes les appellent *thraco-pélasgiques*.

GRÉCO-ROMAIN, AINE. adj. Qui appartient aux Grecs et aux Romains. || *L'empire gréco-romain.* L'empire grec de Constantinople. || *Période gréco-romaine.* Période de Constantinople, qui part de la création, en la plaçant 5508 ans av. J.-C.

GRÉCOSTASE. s. f. Ant. rom. Endroit situé à la droite du comice, où s'arrêtaient les députés envoyés au sénat par les nations étrangères.

GRECQUE. s. f. Archit. Ornement composé d'une suite de lignes droites parallèles qui reviennent sur elles-mêmes, en formant toujours des angles droits. Cette frise est ornée d'une grecque. Il est naturel que cette cabane y soit bordée d'une grecque.

— Reliur. Petite scie à main. Entaille pratiquée sur le dos d'un volume pour y cacher la ficelle qui soutient la couture.

— Entom. Petite sauterelle.

— Erpét. Nom spécifique d'une tortue terrestre.

GRECQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Grecquer. S'empl. adjectiv. Reliures grecquées. Les Français ont perfectionné les reliures grecquées en trouvant l'art de briser les dos.

GRECQUER. v. a. 1re conj. Techn. Relier de telle façon que les nervures du dos ne soient pas saillantes. Ce relieur grecque les reliures avec beaucoup d'habileté. Thouvenin, Simier, Bradel ont su, en grecquant les reliures, assouplir les dos et les briser.

— Neutral. Ce relieur grecque fort bien.

GRÉCURE. s. f. Action de grecquer. || Résultat de cette action. S'empl. rarement.

GREDIN, INE. s. Celui qui n'a ni qualité, ni profession, qui est sans probité, sans honneur. Il y avait autrefois chez les grands seigneurs des valets du dernier ordre, qui se tenaient toujours sur les gradins ou marches des châteaux et palais, sans jamais entrer dans les appartements; on les appela *gredins* par corruption de *gradins*. Il y a aussi une espèce de chiens qui porte ce nom; l'instinct de cette race la porte uniquement à quêter, piller. Par métaphore, on a dit de certains fournisseurs du Directoire et de l'Empire, Ne parlez pas de ces gredins-là; ce sont des chiens qui quêtent, mais qui ne rapportent pas. Dans l'emportement de la colère, il l'a traité de gredin. Ce mot est trivial.

Il semble à trois *gredins* dans leur petit cerveau,
Que pour être imprimé, et relié en veau,
Les voilà dans l'État d'importantes personnes. (Volt.)

GREDIN. s. m. Mamm. Espèce de petit chien à longs poils noirs. On la dit originaire d'Angleterre.

GREDINERIE. s. f. Acte d'improbité, de friponnerie. Qui aurait soupçonné une pareille gredinerie? Toute sa conduite n'est qu'une suite de gredineries révoltantes. Trivial.

GRÉE. s. f. Myth. Espèce de divinité des anciens Grecs; on en comptait trois, filles de Phorcys et de Céthoïs. Hésiode en nomme deux, Péphrédo et Enyo. Elles ont été appelées Grées, du grec γραῖα, vieille, parce qu'elles vinrent au monde avec des cheveux blancs.

GRÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Gréer. S'empl. adjectiv. Dès que le navire fut gréé, nous partîmes. Tous les bâtiments gréés reçurent ordre de lever l'ancre.

GRÉEMENT. s. m. (pr. *gre-ment*). Mar. Tout ce qui sert à gréer un bâtiment. Le gréement de notre vaisseau était fort endommagé. Entretenir le gréement. || Se dit de l'action, de la manière de gréer les bâtiments. Le gréement de ce navire est achevé. || Il signifie encore le résultat de l'action de gréer; l'état des bâtiments gréés. Les manœuvres finies, nous admirâmes le gréement du navire.

GRÉEN. s. f. Bot. Espèce de mousse.

GREENOCK. Géogr. Ville et port d'Écosse, à l'embouchure de la Clyde. La station principale des bateaux à vapeur est à Greenock; 27,000 hab.

GREENWICH. (pr. *grinn-oui-tche*). Géogr. Ville d'Angleterre sur la Tamise; 21,000 hab.

GRÉER. v. a. 1re conj. (abréviation de l'anc. v. *agreer*). *Je grée, tu grées, il grée, nous gréons, vous gréez, ils gréent. Je gréais. Je gréai*, etc. Mar. Garnir un bâtiment de toutes les voiles, manœuvres, poulies, etc., et le mettre en état de naviguer. Gréer un vaisseau. Gréer un mât, une vergue.

— Neutral. Il faut les voir *gréer* pour juger de leurs progrès et de leur habileté. (Lecomte.)

GRÉES. s. f. Mar. Tout le gréement d'un bâtiment, mais plus particulièrement les étais, haubans, galhaubans et sous-barbes.

GRÉEUR. s. m. Mar. Celui qui grée les bâtiments. Gréeurs expérimentés.

GREFFE. s. m. (du gr. γράφειν, écrire). Lieu d'un tribunal où l'on conserve les minutes des jugements, des arrêts, des divers actes de procédure, comme enquêtes, rapports d'experts, et où l'on fait certains dépôts, certaines déclarations. Le greffe du tribunal de première instance. Mettre un arrêt au greffe pour l'expédier. Faire sa déclaration, sa soumission au greffe.

— Henri Estienne dit assez plaisamment que les mots *greffe* et *greffier* des tribunaux viennent de ce que ceux qui exercent ces fonctions les rendent souvent aussi fructueuses pour eux que la greffe l'est pour les jardiniers.

La famille en pâlit, et vit en frémissant
Dans la poudre du *greffe* un poëte naissant. (Boil.)

Il faut user de diligence extrême
En pareil cas; car le *greffe* tient bon,
Quand une fois il est saisi des choses,
C'est proprement la caverne au lion. (La Font.)

— Par extens. Les droits, les émoluments, les employés du greffe. Faire partie du greffe. On a dit anciennement dans ce sens Greffe rie.

— S'est dit pour Poinçon, poignard. César fut tué à coups de *greffe*. (Percefor.)

GREFFE. s. f. (du gr. γράφειν, écrire, graver, incruster, enter, ou du lat. *gravare*, grever, charger, imposer). Opération qui consiste à enter sur une plante un bourgeon ou un jeune scion. On appelle l'arbre sur lequel on ente porte-le fruit de l'arbre d'où la branche ou l'œil a été tiré. Greffes en approche, en fente, en couronne, en écusson, en flûte, en famille, en fente par racine et sur racine, greffe par gemme. Greffe herbacée. Mes abricotiers descendent de *greffes* ou *greffes* d'un arbre de leur espèce apporté d'Arménie par les Romains. (B. de St-P.) La *greffe* réunit des arbres étonnés. (Molev.) La *greffe* unit son art aux dons de la nature. (Del.)

Mais comment de la *greffe* expliquer le mystère?
Comment l'arbre, adoptant une plante étrangère,
Peut-il, fertilisé par ces larcins heureux,
[illegible]

E' l'arbre hospitalier où la *greffe* prospère,
De ces enfants nouveaux s'étonne d'être père. (Del.)

— Par extens. Le résultat de l'opération. Voilà une greffe qui a parfaitement réussi. Toutes mes greffes sont fort belles cette année. — L'élément, la matière de l'opération, l'ente, le petit bout de branche, l'œil d'arbre enté, inséré dans un autre. Voilà des greffes que je vais enter cette année. Nous envoyez pas ces greffes el es sont faibles et mal portantes; elles ne reussiraient pas.

— *Greffe animale*. Action de rattacher au corps humain des parties complètement détachées de l'individu, ou même prises sur un autre sujet. L'histoire citée d'un nez coupé avec les dents, et rattaché ensuite, a été tour à tour considérée comme vraie et comme fausse. La greffe animale a été particulièrement appliquée à la restauration du nez et des oreilles, que la justice abattait souvent aux coupables.

GREFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Greffer. S'empl. adject. Aucun des arbres greffés dans cet endroit n'a souffert. Le sorbier des oiseaux greffé sur l'aubépine s'élève en quelques années à 8 ou 10 mètres, venu de semences, il reste fort longtemps un arbrisseau médiocre. (Morogues.) Les pommiers *greffés* sur franc s'élèvent à une hauteur prodigieuse. Id.. La végétation des arbres *greffés* présente quelque analogie avec celles des parasites. Id.

— Fig. La vertu est partout greffée sur la pauvreté, presque toujours sur la sottise. Tout le monde vient que des chenapans, que nous avons, dit-a. trouvés en chemin, nous aient, [illegible] *greffés* sur quelques vieux chêne. (Du. ...) C'est ainsi que s'étaient les Castors et les Sénats pour être *greffés* dans des familles patriciennes. B... de St-P. Cependant, puisque la puissance végétale est à notre égard la nature de ses branches, et que c'est sur elle qu'est *greffée* la vie des animaux et l'esprit, servons-nous-en pour nous élever jusqu'à lui. (Id.)

GREFFER v. a. 1re conj. Hortic. Faire une greffe. Greffer des arbres. Greffer des racines. Greffer des tiges, les gemmes, des feuilles, des fleurs, les fruits. Greffer les unes sur les autres des variétés de la même espèce, des espèces du même genre et des genres de la même famille. Si l'on *greffait* un individu robuste sur un sujet d'une nature faible ou languissante, il en résulterait que les racines et le tronc au-dessous de la greffe ne se trouveraient jamais en proportion avec la tête de l'arbre. (Morogues.)

— Absol. Greffer en fente, en écusson, en approche. Greffer sur franc, sur paradis, sur sauvageon, sur rejeton. On se sert de la cire à greffer quand elle est chauffée assez pour devenir liquide et s'étendre facilement sur l'écorce par le moyen d'un pinceau. (Morogues.)

— Fig. C'est dans le cœur de la jeunesse qu'il faut greffer les vertus.

— SE GREFFER v. pron. Être greffé. Les arbres à noyau se greffent sur des arbres à noyau: l'abricotier, le pêcher, se greffent sur l'amandier, sur le prunier.

— Fig. C'est là que l'homme se *greffe* sur l'homme, les nations sur les nations, les siècles sur les siècles. (Rivarol.)

GREFFIER. s. m. (du bas lat. *greffarius*, *greffarius*, dér. du gr. γραφεύς, écrivain). Fonctionnaire chargé d'écrire les actes du ministère du juge, d'en conserver les minutes, et d'en délivrer les expéditions. Greffier au Parlement. Le greffier d'une justice de paix. Un jugement, un arrêt signé par le président et le greffier. Je puis vous assurer qu'il a bonne langue, et donnera, sur ma parole, de l'occupation à votre *greffier*. (Le Sage.) Il existe aujourd'hui, près des cours et tribunaux, des *greffiers* nommés par le roi, qui peut les révoquer à volonté. (E. Regn.)

— *Commis greffier*. Employé sous les ordres d'un greffier en chef.

C'était aux *greffiers* de ce temps
Qu'il eût fallu cent mains, et non pas aux Titans.
(Cailly.)

— Prov. *C'est le greffier de Vaugirard qui ne peut écrire quand on le regarde*. Se dit des personnes qui, sachant mal des ch. ses, prétendent que la présence seule des témoins les empêche de bien faire.

— *Greffier de la geôle*. Celui qui tient le registre des écrous et des décharges. — *Greffier commis*. Celui qui tient le plumitif, soit à l'audience, soit à la chambre du conseil.

— Anc. prat. *Greffier des affirmations*. Greffier qui recevait les affirmations des parties. ‖ *Greffier de l'écritoire*. Celui qui recevait et expédiait les rapports les experts. ‖ *Greffier garde-sac*. Greffier qui recevait les productions des parties dans les affaires appointées, et qui se chargeait de les remettre au rapporteur. *Greffier des insinuations*. Celui qui tenait les registres où l'on devait transcrire les donations et les substitutions. ‖ *Greffier des présentations*. Celui devant lequel se présentaient les procureurs pour la reconnaître qu'ils étaient constitués. ‖ *Greffier militaire*. Celui qui fait les écritures d'une commission militaire.

GREFFOIR. s. m. Hortic. Petit couteau dont on se sert pour greffer. Un greffoir en bon, en mauvais état. Prêtez-moi votre greffoir.

GRÉGAIRE adj. des 2 g. (du lat. *grex*, *gregis*, troupeau). S'est dit de ce qui n'est point distingué, ne sort point de la foule, est confondu dans le troupeau. Soldat grégaire.

— Ant. rom. Simple soldat. ‖ Se dit aussi en zoologie des animaux qui vivent en troupes. On dit même substant. Les grégaires.

GRÉGAL, ALE. adj. De Grèce. Vent grégal. V. VENT GREC. Ne s'empl. plus.

GRÉGARIS s. m. Ornith. Famille d'oiseaux insectivores qui se plaisent dans la société des troupeaux; tels que l'étourneau, le pique-bœuf.

GREGGIA. s. m. Bot. Genre congénère du myrte.

GREIFF-GEYER. s. m. Ornith. Nom du condor ou grand vautour des Alpes.

GREINERLIN. s. m. Ornith. Nom donné en Silésie, à l'alouette spipolette.

GRÈGE adj. des 2 g. Techn. Se dit presque uniquement de la soie tirée de dessus le cocon. Soie grège.

GRÉGEOIS autrefois **GRÉGÉIS.** adj. m. Il se dit en parlant du feu grégeois, sorte d'artifice dont on se servait anciennement à la guerre, et qui brûlait dans l'eau. On prétend que les Grecs du moyen âge en ont fait usage les premiers.

Violent comme un feu *grégeois*,
Et malin comme un villageois. (Sarr.)

GRÉGOIRE (en lat. *gregorius*; du gr. γρηγορέω, vigilant, qui veille). Nom qu'ont porté plusieurs saints et plusieurs papes célèbres. ‖ SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANCE. Naquit en 329, près de Nazianze, en Cappadoce. Il mourut à Azianze, âgé de 60 ans. ‖ SAINT GRÉGOIRE DE NYSSE. Naquit en 331, dans la Cappadoce. D'abord professeur de rhétorique, il fut ensuite évêque de Nysse. ‖ SAINT GRÉGOIRE DE TOURS. Né en 539, dans l'Auvergne, fut évêque de Tours. Il est auteur d'une histoire des Francs. ‖ SAINT GRÉGOIRE Ier le Grand. Naquit à Rome, en 540, pontife en 590. Il mourut l'an 604. ‖ GRÉGOIRE XIII. Pape. Naquit à Bologne, en 1502. Il réforma le calendrier. Grégoire XIII mourut en 1585.

GRÉGORIEN, IENNE. adj. Ordonné, institué par Grégoire XIII. Chant grégorien. Calendrier grégorien. Années grégoriennes. Une bulle du pape Grégoire XIII ordonna que le 4 octobre 1582 porterait le quantième du 15 octobre. Les Anglais ont adopté la réformation en 1752, et ils ont compté le 14 septembre le lendemain du 2. Les Allemands l'avaient adoptée en 1700, ou le mois de février n'eut pour eux que dix-huit jours.

GRÉGORIUS Jurisconsulte, recueillit les constitutions des empereurs, depuis Adrien. Ce code, appelé Code grégorien, servit à la rédaction du Code Justinien.

GRÈGUE. s. f. Sorte de culotte sans brayette, haut-de-chausses, à la mode des Grecs.

— Fig. et fam. *Tirer ses grègues*. Prendre ses affaires et partir, se sauver.

. . . . Le galant aussitôt
Tire ses *grègues*, gagne au haut. (La Font.)

La voilà donc de *grègues* affublée.
Ayant sur soi ce nouveau couvre-chef. (Id.)

Lorsque tu vis cette nymphe si belle
A tes côtés et tes *grègues* sur elle. (Volt.)

GREILLE. s. m. Clairon antique.

GRÉLAGE. s. m. Action par laquelle on réduit la cire en rubans ou en grains. On dit aussi *grêlonage*. Les ouvriers s'occupent en ce moment du grêlage. ‖ Résultat de cette action, état de la cire réduite en lames ou en grains. Le grêlage a bien réussi.

GRÊLE. adj. des 2 g. (du lat. *gracilis*). Menu, mince, étroit. Des jambes grêles. Une taille grêle. La tige de cette plante est fort grêle.

— Anat. Épithète qu'on donne à diverses parties du corps qui sont minces et longues. L'intestin grêle. L'apophyse grêle du marteau. Le muscle plantaire ou jambier grêle. ‖ Il se prend aussi substantiv., et alors il devient le nom de deux muscles de la cuisse, le *grêle antérieur* et le *grêle interne*, plus communément appelés Droit antérieur et droit interne.

— Fig. Voix aiguë, perçante. Avoir la voix grêle. Dans les instruments à vent, les tons les plus hauts deviennent grêles, presque inévitablement. Les menus et *grêles* empêchements sont les plus perçants. (Mont.)

— adverb. *Sonner grêle*. Se dit lorsque, avec le cor, on produit le son le plus haut et le plus clair possible.

GRÊLE. s. f. (en lat. *grando*; de *granum*, grain). Météor. Eau, pluie congelée dans l'atmosphère et qui tombe en glaçons plus ou moins volumineux sous une forme sphérique, sphéroïdale ou ovoïde. Il s'en faut de beaucoup que la physique ait expliqué d'une manière suffisante le phénomène météorologique de la grêle. Menue grêle. Grêle épouvantable. Il est tombé de la grêle. La grêle a désolé, a ravagé tout ce canton. Orage mêlé de pluie et de grêle. C'est surtout au printemps et en été qu'il tombe le plus fréquemment de la grêle.

L'aquilon furieux souffle, siffle, frémit;
La *grêle* en sautillant sur les toits retentit. (Castel.)

De ses traits meurtriers la *grêle* impitoyable,
Bat les tristes épis, les brise, les accable. (Rosset.)

Alors la *grêle* tombe, et ses grains bondissants,
Battent à coups pressés les toits retentissants. (Del.)

— Fig. Les royaumes ont leurs saisons comme les campagnes, ils ont leur hiver et leur été, leurs *grêles* et leur rosée. (B. de St-P.)

— Pathol. Petite tumeur arrondie et ferme, qui se développe dans le tissu des paupières, et ressemble assez bien, par sa forme et son volume, à un grain de grêle.

— Fig. Dans un combat livré entre les Romains et les Carthaginois, ces derniers furent assaillis par une grêle de traits. Il se trouve enveloppé par un corps de Spartiates qui font tomber sur lui une *grêle* de traits. (Barthél.) ‖ Fam. Dans le même sens, une grêle de coups. ‖ Fig. et fam. En parlant d'une personne qu'on craint, on dit, Il est pire que la grêle, on le craint comme la grêle. ‖ On dit aussi C'est enfant est méchant comme la grele. ‖ *La grêle est tombée sur son jardin* ou *sur sa vigne*. Il lui est arrivé un malheur imprévu.

GRÈLE. s. f. Techn. Lame d'acier plate et dentelée, dont le tabletier se sert pour grêler.

GRÊLÉ, ÉE. part. pass. du v. Grêler. S'emploie adjectiv. Les blés ont été grêlés.

— Fig. et fam. Très-marqué de petite-vérole. Cet homme est fort grêlé. Avoir le visage grêlé. Son nez pointu était si *grêlé* dans le bout, que vous l'eussiez comparé à une vrille. (Balzac.) ‖ *Cet homme a été grêlé*. Il a eu de grandes infortunes. Il a fait de grandes pertes.

Il a l'air bien *grêlé*! selon toute apparence,
Cet homme n'a pas fait fortune à l'intendance. (Dest.)

GRÊLER. v. n. unipers. 1re conj. Tomber de la grêle. Il a grêlé aujourd'hui. Il grêle souvent dans ce pays-là.

GRÊLER v. a. 1re conj. Dévaster par la grêle. Je crains que cet orage ne grêle nos vignes. Cet orage a grêlé tout le canton.

— Fig. L'éloquence a persuadé, quoique la persuasion n'ait pas produit le fruit que raisonnablement elle en attendait, et qu'il ait *grêlé* sur son labourage. (Balzac.)

Sa médisante humeur grand ob tarie aux faveurs
Avait de ce galant souvent *grêlé* l'espoir. (La Font.)

— Techn. Arrondir les dents d'un peigne sur toute leur longueur. ‖ Chez les ciriers. Réduire la cire en lanières ou en rubans, pour rendre le blanchiment plus facile. On dit aussi Grêlouer.

GRÊLET. s. m. Techn. Marteau dont se servent les maçons.

— Entom. Nom vulgaire du grillon.

GRÊLETÉ. s. f. Qualité de ce qui est grêle. V. GRACILITÉ.

GRELIN. s. m. Mar. Le plus petit les câbles d'un vaisseau, il a cent vingt brasses comme le câble.

GRÊLOIR. s. m. Techn. Vase de fer blanc percé de trous, dont on se sert pour grêler la cire.

GRÊLON. s. m. Météor. Grain de grêle extrêmement gros. Il tombe quelquefois des grêlons qui pèsent cinq hectogr., une demi-livre. Le grêlon est, dans la plupart des cas, formé de couches concentriques, distinctes les unes les autres de glace transparente, et qui sont venues se superposer autour d'un noyau qui ressemble à de la neige tassée. Grêlons pyramidaux. La chute des grêlons. Les grêlons ont souvent la forme d'une poire.

GRÊLONNAGE. s. m. Techn. Action de grêler la cire.

GRELOT. s. m. (du celt. *gril*, bruit, craquement). Boule de métal creuse, percée de trous, renfermant un morceau de métal qui résonne aussitôt qu'on la remue. Grelot de cuivre. Ce chien a un collier avec des grelots. Les hochets d'enfants ont des grelots.

Des cabaret leur de en personne fort prudente,
Opina qu'il fallait, et plus tôt que plus tard
Attacher un *grelot* au cou de Rodilard. (La Font.)

— On a dit autrefois *Grillet* pour Grelot, sonnette, boucles d'oreilles. Le président agite le greillet. La paire de greillets qu'il lui donna pour gage.

— Erpét. Espèce de clochette qui termine la queue du serpent à sonnettes.

— Fig. et fam. *Attacher le grelot*. Faire le premier pas dans une entreprise difficile. La difficulté c'est d'attacher le grelot. Il ne faut pas confondre cette locution avec l'expression *attacher un grelot*. Celle-ci est l'expression propre, l'autre est proverbiale et signifie commencer une entreprise. Un proverbe chinois dit. *Celui qui a attaché le grelot doit le détacher*, c'est-à-dire, Celui qui a commencé une entreprise doit la terminer.

— *Les grelots de la folie*. La Folie est ordinairement caractérisée par la marotte qu'elle tient, et par son habit de diverses couleurs et garni de grelots.

De la raison cachant les traits
Sous les *grelots* de la folie. (Dorat.)

— *Trembler le grelot*. Trembler si fort, que les dents claquent l'une contre l'autre.

— Bot. En grelot, en forme de grelot. Plusieurs espèces de bruyères ont les fleurs en grelot. La baie rouge de l'if, qui se plaît dans les montagnes froides et humides, sur le bord des lacs, est creusée en *grelot*. (B. de St-P.)

GRELOTTER. v. n. 1re conj. Trembler de froid. Ce pauvre enfant grelottait de froid. Ce malade a le frisson, il grelotte. Je grelotte de froid.

GRÊLOUAGE. s. m. V. GRÊLAGE.

GRÊLOUER. v. a. V. GRÊLER.

GRELU, UE. adj. Pauvre, de peu de valeur, misérable. Pop.

GRELUCHON. s. m. Triv. Amant aimé et favorisé secrètement par une femme qui se fait payer par d'autres.

Sitôt que je le sus, ma fureur fut sans borne;
Je voulus la tuer elle et son *greluchon*.
(Poème de l'art.)

— Freluquet, jeune étourdi ou petit gueux en prenant greluchon pour diminutif de grelu qui aurait signifié gueux. (Trév.)

GRÉMENT. s. m. Mar. V. GRÉEMENT.

GRÉMIAL. s. m. Liturg. Morceau d'étoffe qui fait partie des ornements pontificaux, et qu'on met sur les genoux du prélat officiant pendant qu'il est assis.

GRÉMIL. s. m. (du celt. *grem*, fente; *mill*, pierre, parce cette plante croît dans les fentes et fractures de rocher, et même dans les jointures des pierres sur les murailles. Bot. Genre de plantes, dont l'espèce officinale a reçu le nom vulgaire d'herbes aux perles, parce que les semences sont blanches et approchent de la figure d'une perle.

GRENACHE. s. m. Hortic. Sorte de raisin noir que l'on récolte en France. Dans quelques départements du midi de la France, le raisin grenache s'emploie à la vinification. C'est avec une variété du grenache blanc que se fait le vin délicieux de Rota et Condrieu. Le Roussillon a aussi un grenache noir qui donne un vin doux, spiritueux et parfumé.

— Vin fait avec ce raisin. C'est surtout à Mazan, arrond. de Carpentras, départ. de Vaucluse, que se fait le vin de grenache pour la consommation de Paris, et ce n'est guère que dans la capitale qu'il est connu. Les vignobles de Banyuls-sur-Mer, de Port-Vendres et de Collioure se distinguent par leur vin de grenache délicat et velouté. Du grenache par [illegible] un verre de grenache. Le vin de grenache est un des vins de France dont la réputation est la plus ancienne. Dans un fabliau du moyen âge, on le cite parmi les quatre vins très-vins.

C'est vin grec et vin de *grenache*,
Vin muscadet et vin de Corse. (***)

GRENADE. Géogr. Ville d'Espagne, à l'E. de Séville; capitale du royaume de ce nom, le dernier que les Maures aient possédé en Espagne, et d'où ils furent chassés en 1492. Ils ont bâti dans cette ville un magnifique palais nommé Alhambra, qui subsiste encore.

GRENADE. s. f. Bot. Fruit du grenadier qui contient quantité de grains rouges, chacun renfermé dans une petite cellule membraneuse. aigre. Fleur. Grain de grenade.

— Art milit. Petits boulets creux de la forme des obus, que l'on remplit de poudre pour les faire éclater au milieu d'une troupe ennemie. Les Français en firent usage pour la première fois au siège d'Arles, en 1536. Grenades à main. Grenades de rempart. Grenades en carton, en verre, en métal de cloche, en bronze, en fonte de fer, etc. Jeter des grenades. Grenades jetées avec des mortiers. Il est faut les *grenades*, souvent on usait des ... parmi les soldats qui les lançaient. (Hamilt.)

— Se dit de l'ornement militaire qui représente une grenade. Une grenade brodée.

— Prov. et fam. *Porter la grenade*. Être enrôlé dans les grenadiers.

— Fig. Elle fut transportée d'une colère si violente qu'il crut lui voir une *grenade* allumée dans le cœur, qui ... les tourna sur lui. (Hamilt.)

GRENADIER. s. m. (du lat. *granatum*, à cause de la quantité de grains qui remplissent ce fruit). Bot. Arbrisseau originaire d'Afrique, de la famille des myrtes, qui croît spontanément dans les contrées de l'Afrique et dans presque toutes les contrées chaudes de l'Asie. La beauté de ses fleurs et de ses fruits l'avait fait consacrer aux divinités de la Mythologie grecque, et plus particulièrement encore, les Hébreux en faisaient usage dans leurs cérémonies religieuses. Grenadier sauvage. Grenadier à fleurs blanches. Grenadiers à fleurs jaunes. La fleur du grenadier. Le grenadier vit fort longtemps. La figuier, l'olivier, le *grenadier* et tous les autres arbres couvraient la campagne. (Fén.)

GRENADIER. s. m. Art milit. Soldat qui, originairement, jetait les grenades. On choisis sait pour ce service parmi les hommes les plus braves et en même temps d'une taille élevée, pour qu'ils pussent plus facilement lancer la grenade par-dessus les retranchements.

— Aujourd'hui, se dit des soldats d'élite qui forment la première compagnie des bataillons d'infanterie. Compagnie de grenadiers. Capitaine de grenadiers. Entrer aux *grenadiers* a été longtemps une distinction et une récompense militaire. (Ha[illegible].)

— Prov. et fam. *Jurer comme un grenadier*. Se dit d'une personne qui jure habituellement en parlant. ‖ *C'est un grenadier, c'est un grenadier*. Se dit d'une femme de haute taille qui a des manières libres et hardies.

— Pêch. Grands bouteux servant à prendre des chevrettes. ‖ Petite seine servant au même usage.

GRENADIÈRE. s. f. Art milit. Espèce de sac qui composait l'équipement du grenadier et dans lequel il portait les grenades. ‖ Capucine d'un fusil de munition à laquelle s'attache la bretelle. Mettre son fusil à la grenadière, le placer sur les épaules, en lâchant la bretelle, ce qui se fait quand on veut se servir du sabre.

GRENADILLE. s. f. Plante d'Amérique, dont les semences ressemblent un peu par le goût à celles de la grenade. On la nomme *fleur de la passion*, parce qu'on a cru voir dans les

différentes parties de sa fleur quelque analogie avec divers instruments de la passion du Sauveur, tels que la couronne, les trois clous, etc. Les fruits de la grenadille ne mûrissent que dans les pays chauds.

GRENADILLES ou **GRENADINES.** Géogr. Groupe d'îles des petites Antilles anglaises, entre Saint-Vincent et la Grenade, dont elles dépendent. Capitale Hils-Borough, dans l'île de Carriacou, la plus grande et la mieux cultivée.

GRENADIN, INE. adj. et s. Habitant de Grenade. || Qui appartient à Grenade ou à ses habitants. Nous fûmes interrompus par quelques seigneurs *grenadins* qui venaient dîner avec l'archevêque. (Le Sage.)

— Ornith. Genre de moineau, dont le plumage est fort joli, commun en Afrique et en Amérique.

— Art culin. Petit fricandeau, fait avec de la volaille farcie d'un godiveau fin, qu'on met cuire à la braise dans une marmite foncée de bardes de lard.

GRENADINE. s. f. Soie qu'on emploie dans la fabrication de la dentelle noire ou de quelques tissus.

GRENAGE. s. m. Action de mettre la poudre en grains. V. GRAINAGE.

GRENAILLE. s. f. Métal réduit en grains. || Rebut de grains, de graines. V. GRAINAILLE.

GRENAILLER. v. a. 1^re^ conj. (pr. *gre-na-ié*). Réduire un métal en petits grains. V. GRAINAILLER.

GRENAILLEUR. s. m. (pr. *gre-na-ieur*). Celui qui retire la farine du son. V. GRAINAILLEUR.

GRENAISON. s. f. Récolte de graines. V. GRAINAISON.

GRENANE. s. f. Mar. Petit grain. V. GRAINANE.

GRENAT. s. m. Minér. Pierre précieuse dont la couleur ressemble beaucoup à celle de la grenade.

— Ornith. Nom d'un colibri.

— Comm. Étoffe de fil et de coton.

GRENATIFÈRE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient des grenats disséminés.

GRENATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au grenat. Couleur grenatique.

GRENAUT. s. m. Ichthyol. Sorte de poisson à grosse tête.

GRENÉ. s. m. Techn. Grains faits au crayon. V. GRAINÉ.

GRENELER. v. a. 1^re^ conj. Faire paraître les grains sur le cuir, etc. V. GRAINELER.

GRENELLE. Géogr. Village contigu à Paris, remarquable par sa plaine et son puits artésien.

GRENER. v. a. 1^re^ conj. Réduire en petits grains. || Produire de la graine. La plupart des mousses ne végètent, ne fleurissent et ne *grènent* qu'en hiver. (B. de St-P.) V. GRAINER.

GRENETERIE. s. f. Commerce du grenetier. V. GRAINETERIE.

GRÈNETIER. s. m. Anc. cout. Officier au grenier à sel, qui jugeait en première instance des différends relatifs aux gabelles.

GRENETIER, ÈRE. s. Celui, celle qui vend des grains, des graines en détail. V. GRAINETIER.

GRENETIS. s. m. (pr. *gre-ne-ti*). Tour de petits grains autour des médailles, des monnaies. V. GRAINETIS.

GRENIER. s. m. (ét. lat., *granarium*, de *granum*, grain). Partie élevée d'un bâtiment où l'on serre les grains, les fourrages. Tous mes greniers sont pleins de blé. Grenier riche, abondant, rempli, vide, épuisé. Cérès, de tes *greniers* entretient l'abondance. (Castel.) Ses *greniers* s'affaissaient du poids des gerbes d'or. (Thom.)

— *Le grenier à foin, le grenier au foin.* Le *grenier à foin*, pour désigner la destination spéciale et constante, la destination absolue de ce grenier; le *grenier au foin*, la destination accidentelle, provisoire, relative. On a dit d'abord la halle au blé, au poisson, aux légumes, aux cuirs, aux draps, pour désigner relativement ou par comparaison, celle qui contient cette provision et non une autre. Ensuite l'usage a consacré cette locution, bien que depuis on eût dû substituer *à* à *au*, puisque l'usage de chacun de ces bâtiments est devenu permanent, spécial. C'est dans l'esprit de cette distinction entre *à* et *au*, qu'on dit : Manche à balai, couteau à papier, moulin à vent, pot à colle, pot à l'eau, et le sac aux écus, le tiroir aux bas, aux cravates, l'armoire au papier, au linge, la cave aux légumes, au vin.

— *Greniers d'abondance, greniers à sel.* Vastes magasins qui sont remplis de provisions pour les temps de disette.

— Par extens. L'étage d'une maison qui est immédiatement sous le comble. Mettre de vieux meubles au grenier. Il mourut de faim dans un grenier. Dans un *grenier* qu'on est bien à vingt ans. (Bérang.) Retourne, philosophe, en ton sale *grenier*. (Colnet.)

Et l'agréable odeur, parfumant le quartier,
Monte et va le trouver au fond de son *grenier*.
(Colnet.)

— Fig. Provinces, contrées fertiles qui exportent leurs productions. Capoue était le *grenier* de la Campanie. La Sicile était le grenier de l'Italie. L'Égypte est le *grenier* des pays qui manquent de céréales. (Thiers.)

— Se dit aussi en parlant des grains, du sel, du charbon, etc., qu'on charge sur un navire, sur un bateau, sans les mettre dans des sacs, dans des caisses. Charger un navire, un bateau de grains, en grenier, les blés, les avoines de cette province nous arrivent en grenier. Un grenier de blé, d'avoine.

— Prov. et fig. *C'est du blé en grenier.* Se dit des choses dont la garde est bonne, et peut même être avantageuse.

— Fam. *Chercher quelqu'un ou quelque chose depuis la cave jusqu'au grenier.* Le chercher dans tous les endroits de la maison. Ils le cherchèrent inutilement de la cave au grenier. En supprimant *puis* et *jusque*, l'expression est toujours correcte, mais moins descriptive, moins pittoresque, elle dit moins. || *Aller du grenier à la cave, de la cave au grenier.* Tenir des propos sans ordre et sans liaison. Swift dit de l'esprit anglais, extrême en tout, que lorsqu'il ne monte point au grenier il descend à la cave. || *Quand la maison est trop haute, il n'y a rien au grenier.* Quand une personne a la taille trop élevée, elle a la tête vide. C'est une opinion ancienne et répandue que c'est aux dépens de l'esprit que le corps se développe outre mesure. On dit trivialement, Bête comme un tambour-major.

— Pop. *Grenier à coups de poings.* Polisson qui se fait battre souvent. Plaute a dit dans le même genre, Grenier à coups de fouet.

GRENOBLE. Géogr. Ville de France, ch.-l. du départ. de l'Isère, à 552 kilom. S.-E. de Paris, anciennement capitale du Dauphiné; 27,200 h. Patrie de Bayard, Mably, Condillac, Vaucanson.

— Prov. *Faire la conduite ou la reconduite de Grenoble.* Renvoyer, repousser quelqu'un durement ou même avec insulte. Quelques-uns pensent que ce dicton est né d'une allusion à l'échec qu'éprouva Lesdiguières, lorsque, voulant surprendre Grenoble, il en fut repoussé à coups de pierres.

GRENON. s. m. A signifié Moustache.

GRENOUILLARD. s. m. (pr. *gre-nou-iar*). Est employé dans le style burlesque pour désigner Celui qui grenouille. || Il a aussi signifié grenouille. || On a dit adj. le peuple grenouillard.

— Zool. Espèce de busard.

GRENOUILLE. s. f. (pr. *gre-nou-ye*; du celt. *ran*, ou du lat. *ranuncula*, *rana*, onomat. formée du râlement désagréable et prolongé de cet ovipare; on a dit en vieux franç. *rain*, *renouille*, puis *grenouille*). Ovip. Reptile batracien de la famille des anoures, qui a la peau lisse et nue, la tête aplatie, la bouche grande, les yeux saillants, l'abdomen jaune et parsemé de taches noirâtres, une langue attachée fort en avant et qu'il crache pour ainsi dire au dehors, pour s'en servir ensuite comme d'une pelle et ramener la proie dans sa bouche. On sait combien ces animaux ont la vie dure; on les a vus continuer à vivre après l'extirpation du cœur. La grenouille verte. La grenouille rousse. La grenouille mugissante. La grenouille taureau. Grenouille marécageuse, lascive, aquatique, enrouée, coassante, babillarde. La chair des *grenouilles* est aujourd'hui un mets recherché, mais les anciens paraissent n'en avoir point fait usage. (Guér.) *Grenouilles*, dans l'étang ils sautent, ils bondissent. (Desaint.)

— Les poètes, en parlant des grenouilles, disent La gent marécageuse; la gent coassante; le peuple coassant, des marais le peuple coassant. Peut-être faudrait-il *croassant*. V. COASSANT et CROASSANT.

— On attribue à Homère un poème sur les *grenouilles*. V. BATRACHOMYOMACHIE.

Digne contemporain du poëte fameux
Qui chanta les Troyens, les *grenouilles*, les dieux
(Berchoux.)

— Fig. Il y a un marais au pied du Parnasse qui produit toutes les *grenouilles* poétiques dont nous sommes persécutés. (Sarrazin.)

— Prov. *Il n'est point cause que les grenouilles n'ont point de queue.* La queue des têtards ou petits des grenouilles, fort longue d'abord, disparaît à mesure qu'ils grandissent. C'est de ce phénomène, regardé généralement comme merveilleux, que ce dicton a été formé, pour signifier qu'un homme ne fait rien d'extraordinaire, qu'il n'a pas la moindre intelligence.

— Impr. Partie creuse qui est placée sur la platine d'une presse, et qui reçoit le pivot de la vis.

— Art culin. La chair des grenouilles est un aliment sain et agréable. On en prépare des bouillons adoucissants analogues à ceux de veau ou de poulet.

GRENOUILLER. v. n. 1^re^ conj. (pr. *gre-nou-ie*, rad. *grenouille*). Se débattre dans l'eau comme une grenouille. Ils se baignent et sont à *grenouiller* dans l'eau. (Est. Pasquier.) Cependant Jacquin tombé à plomb *grenouillait* au profond de l'eau. (Id.)

— Fig. Trivial et vieux. Passer son temps à boire. C'est un homme qui ne fait que *grenouiller* tout le long du jour (Acad.) Je voudrais donc, continua le commandeur, qu'ils apprissent..... à connaître combien il est indécent à des gens de qualité d'aller, comme on dit, *grenouiller* dans des cabarets. (De Caillères.)

GRENOUILLÈRE. s. f. (pr. *gre-nou-ière*). Lieu marécageux où les grenouilles se retirent.

— Fig. et fam. Lieu humide et malsain. Cette maison est bâtie dans une grenouillère. Ils habitent une grenouillère.

GRENOUILLET. s. m. (pr. *gre-nou-ie*, dim. de *grenouille*). Erpét. Petite grenouille.

— Bot. Genre de la famille des asparaginées, qui croît sur les montagnes et les collines, et dont les feuilles ont quelque analogie avec celles du laurier.

GRENOUILLETTE. s. f. (pr. *gre-nou-iète*). Méd. Petite tumeur molle, fluctuante, demi-transparente, que forme sous la langue le canal de Warthon ou conduit excréteur de la glande sous-maxillaire, lorsqu'il est obstrué près de son orifice par un obstacle quelconque, et distendu par la salive qui s'y amasse. Selon quelques auteurs, cette tumeur a pris le nom de grenouillette à cause de son analogie avec les goîtres a[illegible] de la grenouille, ou bien entre le coassement de cet animal et la voix de ceux qui en sont affectés.

— Bot. Espèce de renoncule qui croît dans les marais.

GRÈS. s. m. (pr. *grè*; du celt. *craig*, pierre ou roche; on a écrit anciennem. *cray* et *grais*). Pierre formée de petits grains de quartz agglomérés, et agglutinés par une substance insaisissable. On trouve ordinairement les grès dans les terrains de sédiment, depuis les plus anciens jusqu'aux plus nouveaux. Grès rouge, flexible, lustré, blanc, bigarré, filtrant, mollasse. Pavé de grès. Des marches de grès. Aiguiser des outils sur un grès. Piqueur de grès. La taille du grès est dangereuse pour les ouvriers qui la pratiquent. Les constructeurs en bâtiment emploient rarement le *grès*, par la raison que cette pierre ne donne que faiblement prise au mortier. (Tessi.) Dans quelques provinces d'Espagne, telles que le Guipuscoa, on fait des statues de *grès* dont la tête est creuse, on la remplit d'eau qui sortant par les yeux de la statue, celle-ci semble pleurer. (Id.)

Agnès m'a confirmé le retour de ce maître,
En me chassant de là d'un ton plein de fierté,
Accompagné d'un *grès* que sa main a jeté.
— Comment, d'un *grès*? D'un *grès* de taille non petite.
(Molière.)

— Se dit aussi de la poudre qui provient de cette pierre. Du grès blanc, gris, jaune. Nettoyer avec du grès.

— Sorte de poterie de terre, fabriquée avec une glaise qui se trouve mêlée de sable fin. Cruche de grès. Pot de grès. Bouteille de grès.

— Chass. Se dit des deux grosses dents du sanglier qui se trouvent auprès des défenses.

GRÉSIÈRE. s. f. Minér. Carrière d'où l'on tire le grès.

GRÉSIFORME. adj. des 2 g. (du fr. *grès*, et du lat. *forma*, forme). Minér. Qui a l'apparence du grès.

GRÉSIL. (pr. *gré-zi*). Météor. Espèce de grêle dont les grains ont la grosseur de ceux de chenevis. Le grésil diffère de la grêle par sa grosseur et sa contexture. Il présente un globule dépourvu de transparence, on dirait un flocon de neige comprimé; quelquefois cependant le grain est couvert d'une couche mince de glace transparente. Pourquoi ne tombe-t-il pas du grésil en été? Comment se forme le grésil? C'est ce qu'on ignore complétement.

— Zool. Nom vulgaire du proyer.

— Prov. *Il n'est si gentil mois d'avril, qui n'ait son chapeau de grésil.* Il tombe toujours du grésil en avril.

GRÉSILLEMENT. s. m. (pr. *gré-zi-ye-man*). Action de grésiller, ou État de ce qui est grésillé.

GRÉSILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Grésiller. S'empl. adj. Il a vendu et écoulé tous les parchemins grésillés.

GRÉSILLER. v. n. 1^re^ conj. (pr. *gré-zi-ie*). Tomber du grésil. Il grésille sur le sommet des hautes montagnes, même en été, et en hiver dans nos climats, et surtout dans les mois de mars et d'avril.

— Fig. Être impatient, griller, pétiller d'impatience. Je *gresille* d'être marié (Rabel.) Cette métaphore est prise du bruit et des bonds que fait le grésil en donnant contre les vitres et en tombant sur le pavé.

— v. a. Faire que quelque chose se fronce, se rétrécisse, se racornisse, se retire. Le feu grésille toutes ces feuilles de papier. Le soleil de l'automne grésille souvent les dernières feuilles.

— SE GRÉSILLER. v. pron. Être grésillé à l'ardeur du soleil. Toutes mes plantes se sont grésillées. Voyez comme ces feuilles se grésillent à la chaleur.

GRÉSILLON. s. m. (pr. *gré-zi-ion*). A signifié Lien, attache, menottes.

— Entom. Nom vulgaire du grillon.

GRÉSILLONNER. v. n. 1^re^ conj. (pr. *gré-zi-io-ne*). Crier comme le grésillon ou grillon.

GRÉSIS. s. m. Mar. Nom que les matelots donnent à un homme qui ne connaît pas la manœuvre.

GRÉSIVAUDAN. Géogr. Gouvernement de l'ancienne division de la France, actuellement partie dans le département de l'Isère, partie dans celui des Hautes-Alpes. Capit. Grenoble. || Vallée de l'Isère, depuis l'entrée de cette rivière en France jusqu'à son confluent avec le Drac. On écrit aussi Graisivaudan.

G-RÉ-SOL. s. m. Mus. A désigné le ton de Sol. Le ton de G - ré - sol. Cet air est en G-ré-sol.

Je suis, ainsi que vous, membre de la musique,
Enfant de *g ré sol*; et de plus, je m'en pique.
(Regnard.)

GRESSERIE. s. f. Minér. Carrière d'où l'on tire le grès.

GRESSET (Jean-Baptiste). L'un de nos poètes les plus gracieux et les plus spirituels, né en 1709, à Amiens, mort le 16 juin 1777. Ses principaux ouvrages, le *Méchant*, *Vert-Vert* et *la Chartreuse*, vivront autant que la langue française.

GRESSET. s. m. Bot. Nom vulgaire de la rainette verte.

GRESSORIPÈDE. adj. des 2 g. Ornith. Se dit des oiseaux dont les trois doigts antérieurs, en partie réunis, forment une sorte de plante du pied.

GRETNA-GREEN. (pr. *gretna-grinn*). Paroisse du comté de Dumfries, en Écosse, où deux amants, assistés de trois témoins, peuvent, sans autre consentement que le leur, être unis en légitime mariage par un laïque.

GRÉTRY (André-Ernest-Modeste). Célèbre compositeur, né à Liége, le 11 février 1741, mort le 24 septembre 1813.

GREUBE. s. f. Techn. Matière calcaire pulvérulente, dont on se sert principalement, à Genève, pour frotter les boiseries de sapin.

GREUL. s. m. Mamm. Un des noms du loir.

GREUZE (Jean-Baptiste). Peintre français, né à Tournus, vers 1725, mort le 21 mai 1805. Le chef-d'œuvre de ce délicieux peintre de genre est l'*Accordée de village*.

GRÈVE. s. f. Plage couverte de gravier, de sable, sur le bord de la mer ou d'un fleuve. Se promener sur la grève. Les vagues se déploient sur la grève. La grève était couverte de débris. C'est à sa clarté douteuse que les tortues viennent pondre sur les *grèves* solitaires. (B. de St-P.) M. de La Bourdonnais fit allumer de grands feux de distance en distance sur la *grève.* (Id.)

— Particul. Place publique située sur le bord de la Seine, et où l'on faisait les exécutions avant 1830. Cet homme fut décapité en place de Grève. Quiconque a vu Paris doit connaître la *Grève*. (Defauconpret.)

— Fig. prov. et triv. *Anges de Grève.* Crocheteurs, hommes de peine, manœuvres de Paris, qui stationnaient et stationnent encore sur la place de Grève en attendant de l'ouvrage.

— *Saint de Grève.* Nom de guerre que prennent les gens de mauvaise vie, tels que Saint-Phar, Saint-Ange, etc. Ce n'est qu'un saint de Grève.

— *Faire grève.* Se dit parmi les ouvriers d'un chantier, pour Se coaliser, afin de refuser de travailler hors de certaines conditions. Les charpentiers font grève en ce moment.

GRÈVE. s. f. (du bas lat. *greva*, la jambe ou une partie de la jambe). Anc. art milit. Pièces d'une armure complète, espèce de gamaches de fer, qui enveloppaient la jambe des guerriers armés de pied en cap.

GREVÉ, ÉE. part. pass. du v. Grever. S'empl. adj. Immeuble grevé d'hypothèques.

On subale, on suscite
Accusateurs et gens *grevés* par ses arrêts. (La Font.)

— Jurisp. *Être grevé de substitution.* Être héritier ou légataire à charge de substitution.

— substantiv. Le grevé. Les enfants du grevé.

GREVER. v. a. 1^re^ conj. (du lat. *gravare*). L'e se change en è devant une syllabe muette. *Je grève, tu grèves, il grève*, etc. Charger, peser sur. Imposer, faire sentir un fardeau, un poids. Grever un bien, une propriété, une famille, un État. Grever d'hypothèques.

— Fig. Inquiéter, tourmenter, chagriner. On a dit autrefois dans ce sens Gregier, pour Grever.

— Montaigne l'a employé sans complément direct. S'il le fait sans regret, s'il ne lui grève de le faire, c'est signe que sa conscience est en mauvais terme.

— SE GREVER. v. pron. Se charger, s'imposer un fardeau, une obligation. C'est faire du tort aux gens de bien que de se grever du soin des méchants. Se tourmenter et se grever incessamment des malheurs d'autrui.

GREVETTE. s. f. (dimin. de *grève*). A signifié Bottines, armure de jambe.

GREVEUX, EUSE. adj. S'est dit pour Fâcheux, ennuyeux.

GRÉVIER ou **GREUVIER.** s. m. Bot. Genre de plantes uliacées.

GREVIÈRE. s. f. S'est dit pour Blessure à la partie de la jambe qu'on appelait grève.

GREVILLÉE. s. f. (pr. *gre-vi-lé*). Bot. Genre de plantes exotiques de la famille des protéacées de la Nouvelle-Hollande.

GREVURE. s. f. A signifié Hernie.

GRIAMEAU. s. m. Ornith. Jeune coq de bruyère.

GRIAS. s. m. Bot. Arbre des Antilles, Genre de la famille des guttifères, dont le fruit connu s'appelle Poire d'anchois.

GRIBANNE. s. f. Mar. Bâtiment de trente à soixante tonneaux, qui a un grand mât avec son hunier, une misaine et un beaupré. Les gribannes naviguent sur les côtes de la Manche, et sur les rivières de la Seine et de la Somme.

GRIBEAUVAL (J.-B. Vaquette de), né à Amiens en 1715, mort en 1789. Entra très jeune comme volontaire dans [illegible]; passa au service de l'Autriche en qualité de général de [illegible]

taillon. Marie-Thérèse, pour le récompenser de ses services, le fit élever au grade de feld-maréchal. Rappelé en France, il fut fait lieutenant général en 1761, puis premier inspecteur d'artillerie.

GRIBLETTE. s. f. Art culin. Morceau de porc frais ou salé, de veau, de volaille, haché et enveloppé de petites tranches de lard, qu'on fait rôtir sur le gril. Manger des griblettes. Faire cuire des griblettes. Je préfère vos *griblettes* et vos rillots de Touraine à tous nos sautés et nos suprêmes. (Le G. Lafayette.)

GRIBOU. adv. Mar. On ne l'emploie que dans cette locution, *Faire gribou*, qui exprime l'action d'une pirogue qui chavire sur une barre à la côte d'Afrique.

GRIBOUILLAGE. s. m. (pr. *gri-bou-iage*). Mauvaise peinture, ou écriture mal formée, qui n'est pas lisible. Fam.

GRIBOUILLE. s. m. (pr. *gri-bou-ye;* du gr. γρυτοπώλης; fait de γρύτη ou γρυτάρια, choses frivoles, et πωλέω, je vends). Autrefois, Vendeur de fariboles, de bagatelles. On l'emploie aujourd'hui en parlant d'un homme peu avisé, facile à tromper.

— Prov. et fam. *Fin comme Gribouille, qui se cache dans l'eau crainte de la pluie.* Se dit d'un homme niais, sot, qui pour éviter un inconvénient se jette dans un plus grand.

GRIBOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Gribouiller. S'empl. adjectiv. Que de papier gribouillé! Fam.

GRIBOUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *gri-bou-ye*). Faire du gribouillage. Gribouiller du papier, une toile, etc. Fam.

GRIBOUILLETTE (à la). (pr. *gri-bou-iè-te;* rad. *gribouille*). Expression adv. Se dit d'un jeu d'enfants qui jettent quelque chose de peu d'importance, et l'abandonnent à celui qui peut l'attraper.

— On a dit métaphoriquement, *Jeter son cœur à la gribouillette.* Se lier avec la première femme venue.

GRIBOURÉ. s. m. Entom. Genre de coléoptères, famille des cycliques, de la couleur et de la figure du petit hanneton, mais beaucoup plus petit. Il cause beaucoup de tort à la vigne, en mangeant les bourgeons au printemps, et les racines en hiver.

GRIÈCHE. adj. des 2 g. (par corruption du lat. *græcus*, grec, qui vient de la Grèce, originaire de la Grèce; on a dit aussi *griesche*). Qui est rude et piquant, importun. Ortie, pie grièche.

— Bot. *Ortie-grièche.* Espèce d'ortie dont la piqûre est très-douloureuse.

— Ornith. *Pie-grièche.* Oiseau de la famille des passereaux, dont le bec a la pointe recourbée, et armée de chaque côté d'une petite dent. Ses ongles sont crochus comme ceux des oiseaux de proie.

— Fig. et fam. *Pie-grièche.* Femme criarde et querelleuse. C'est une pie-grièche que cette femme-là, une véritable pie-grièche.

GRIEF, IÈVE. adj. (du lat. *gravis*, même signif.). Grand, énorme. Il est défendu sous de grièves peines, de... Une faute griève. Péché fort grief.

GRIEF. s. m. (du celt. *griez*, piquant, douloureux; ou du lat. *gravis*, pesant, lourd). Préjudice que l'on souffre. Il se plaint de plusieurs griefs qu'il a reçus. Redresser les griefs. Voilà les *griefs* que j'avais contre lui et dont je ne voulais pas vous parler. (Scribe.) Dans l'amitié, il faut se pardonner tous ces petits *griefs*. (Volt.)

— Plainte que l'on fait pour le tort éprouvé. Il s'est emparé de mon bien, voilà mon grief, c'est là mon grief. Exposer ses griefs. J'ai plusieurs griefs contre lui. Ils exposèrent leurs *griefs* avec autant d'aigreur que de véhémence. (Barth.)

— Prat. Au pl. Pièce d'écriture par laquelle on en appelait à des juges supérieurs et on montrait en quoi on était lésé par un jugement dont on était appelant. Donner des griefs. Réponse à griefs. En ce sens on dit, Griefs hors procès.

GRIEL. s. m. Bot. Genre de plantes placé à la suite des géraniacées.

GRIES. Géogr. Montagne de Suisse dans le Valais, qu'elle sépare de la vallée Formazza. Elle renferme plusieurs glaciers; 270 mètres de haut.

GRIETE. s. f. (dimin. de *marguerite*). Anc. art milit. Espèce de bombarde qui avait d'abord porté le nom de *marguerite*.

GRIÈVEMENT. adv. D'une manière griève. Cette personne est grièvement malade. Offenser, insulter grièvement quelqu'un.

GRIÈVETÉ. s. f. (du lat. *gravitas*, même signif.). Énormité. La grièveté d'un crime. La grièveté du fait. Peu usité.

GRIF ou **GRIVE.** s. f. Métrol. Monnaie de compte de Moscou, qui vaut 6 copeks, environ 1,46.

GRIFFADE. s. f. (rad. *griffe*). Coup de griffe. Il m'a donné une *griffade*. (Pomey.)

— Faucon. Blessure que fait avec ses serres une bête onglée.

GRIFFARD. s. m. (rad. *griffe*). Ornith. Aigle d'Afrique.

GRIFFE. s. f. (de l'all. *greifen*, fait du gr. γρυπός, courbé, crochu). Ongle allongé, aplati en une lame plus ou moins tranchante, et terminé par une pointe recourbée. Les pattes du tigre sont armées de griffes. Les griffes d'un lion, d'un chat, d'un oiseau de proie. Aristote a remarqué avant nous que de tous les animaux qui ont des *griffes*, c'est-à-dire des ongles crochus et rétractiles, aucun n'était sociable, aucun n'était en troupe. (Buff.)

— L'extrémité de la patte de certains animaux pourvus de griffes. Tomber entre les griffes d'un lion, d'un tigre. Cette perdrix est morte entre les griffes de l'épervier.

— Fig. et fam. *Donner un coup de griffe à quelqu'un, lui donner de la griffe.* Lui rendre quelque mauvais service, surtout par des paroles malveillantes.

— Fig. et fam. Abus de pouvoir, injustice, rapacité. Tomber entre les griffes des huissiers. Si je puis jamais me tirer de ses griffes, d'entre ses griffes. Ce prisonnier s'est échappé de la griffe des sergents. Les ministres représentent l'Église romaine comme un monstre furieux dont ils ont ressenti les *griffes*. (Ste-Marthe.) Vos louanges ont des ongles et des *griffes*. (***)

Ils ont
Grands cheveux, belles dents, et des propos fort doux,
Mais, comme je vous dis, la *griffe* est là-dessous.
(Molière.)

— Bot. Racine tubéreuse à divisions cylindriques ou coniques, unies par la base et divergentes au sommet, et dont l'ensemble ressemble aux griffes d'un animal. Griffe d'anémone, de renoncule.

— Comm. *Griffe d'ours.* Sorte de cendre gravelée, qui se tire de Konisberg et qui se vend à Amsterdam.

— Techn. Instrument au moyen duquel on met l'empreinte d'un nom, au lieu de la signature propre. Faire faire sa griffe.

— L'empreinte faite avec cet instrument. Tous les exemplaires sont revêtus de la griffe de l'auteur et de celle de l'éditeur. Apposer sa griffe.

— Crochet que les essayeurs d'étain mettent sur les lingots, pour en marquer la qualité. || Outil en forme d's, dont se servent les serruriers pour tracer les pannetons des clés.

— Tourn. Morceau de bois taillé de manière qu'il a deux crochets qui servent à assurer l'outil. || Tenaille montée sur un morceau de bois, dont le doreur se sert pour tenir le bouton de métal qu'il veut brunir. || Instrument à cinq pointes, avec lequel le graveur en musique détermine les extrémités des portées. || Machine qui sert à soulever les barres de fer et à les peser. || Crochets en fer que les jardiniers s'attachent aux jambes pour grimper sur les arbres.

GRIFFE. adj. des 2 g. Relat. Dans les îles de l'Amérique méridionale, et surtout à Saint-Domingue, se dit des enfants nés de l'union des nègres avec les anciens habitants de ces îles.

— substantiv. Un griffe, une griffe. Les griffes sont d'une nuance plus claire que les mulâtres.

GRIFFÉ, ÉE part. pass. du v. Griffer. S'empl. adjectiv.

GRIFFER. v. a. 1re conj. (rad. *griffe*). Fauconn. Prendre avec la griffe. Oiseaux qui griffent.

— Fam. Donner un coup de griffe. Le chat l'a griffé.

GRIFFET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du martinet.

GRIFFON. s. m. (du gr. γρύψ, courbé, crochu). Ornith. Espèce d'oiseau de proie semblable à l'aigle.

Archiloque, c'est toi que j'invoque en ces vers,
Viens de ces vils *griffons* châtier les travers.
(Gustave.)

— Antiq. Oiseau fabuleux ayant quatre pieds, des ailes, un bec, la partie supérieure de l'aigle, et l'inférieure du lion. Les anciens croyaient qu'il veillait à la garde des trésors.

— Blas. Se dit de l'animal fabuleux moitié aigle moitié lion. Son action est d'être rampant comme le lion. Il porte d'or au griffon de sable.

— Hist. nat. Espèce de chiens à moustaches et poils longs et hérissés sur le devant du corps. Les chiens griffons sont très-lestes. Un joli griffon.

— Myth. égypt. Emblème hiéroglyphique d'Osiris et du soleil entrant dans le signe du Lion. Les Romains l'empruntèrent aux Égyptiens et l'appliquèrent à Phébus, Jupiter et Némésis.

— Anc. art milit. Écouvillon avec lequel on nettoie le canon. || Espèce de pièce de canon.

— Techn. Lime plate et dentelée sur les bords dont se sert le tireur d'or.

— Hist. *Ordre du griffon.* Ordre militaire qu'on appelle aussi Ordre du Lis, et plus communément Ordre de la Jarre.

— Paléogr. Petit sceau du cachet des rois d'Angleterre, au moyen âge.

GRIFFON, ONNE. adj. et s. Celui, celle qui écrit mal, qui griffonne. Petit griffon. Vous êtes un griffon. || Marot l'a employé pour Greffier.

GRIFFONNAGE. s. m. (rad. *griffe*). Écriture mal formée, qu'on a peine à lire. Dessin fort mal fait. Je ne saurais lire ce griffonnage. Fam.

GRIFFONNANT. part. prés. invariable du v. Griffonner. Qui griffonne. Une personne griffonnant des sottises, des libelles.

GRIFFONNANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de griffonner. La horde griffonnante.

GRIFFONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Griffonner. S'empl. adjectivem. Lettre bien griffonnée. Cet huissier donne des exploits si *griffonnés* qu'on ne peut les lire. Cette copie est un peu *griffonnée*. (Volt.)

— Se dit aussi d'un dessin grossier. Ce dessin n'est encore que griffonné.

GRIFFONNÉE. s. f. Entom. Petit papillon de nuit des environs de Paris.

GRIFFONNEMENT. s. m. B.-arts. Dessin au crayon, légère ébauche d'un morceau de peinture, d'architecture, etc. En sculpture, c'est un petit modèle de terre ou de cire. || L'action de griffonner.

GRIFFONNER. v. a. 1re conj. (rad. *griffe;* comme si l'on écrivait avec les griffes d'un chat). Écrire mal et peu lisiblement, ou dessiner grossièrement quelque chose. Il n'écrit pas, il griffonne. Griffonner quelques mots. C'est un plaisir de *griffonner* nos lettres. (Volt.)

Et déjà le notaire a d'un style énergique,
Griffonné de ton joug l'instrument authentique.
(Boileau.)

Chaque soir en hâte il *griffonne*
De tous, sans excepter personne,
L'histoire exacte jour par jour. (Fr. de Neufch.)

— Fig. et fam. Rédiger négligemment et à la hâte. Je vous griffonne cette lettre à la hâte. Ce rédacteur est obligé de griffonner tous les jours quelque article pour son journal. C'est un homme qui griffonne et ne sait pas écrire. J'ai déjà griffonné deux ou trois lettres.

GRIFFONNEUR. s. m. Celui qui griffonne. Quel infatigable griffonneur! L'Académie ne donne pas de féminin, cependant il nous semble qu'on peut dire *griffonneuse*.

— Fig. *Ce n'est pas un écrivain, c'est un griffonneur.* Se dit à propos d'un mauvais auteur qui écrit beaucoup et vite.

GRIFFONNIER, IÈRE. s. S'est dit d'un mauvais écrivain. V. GRIFFONNEUR.

GRIFFONNIS. s. m. Chez les dessinateurs, Esquisse à la plume.

GRIFFU, UE. adj. Qui a des griffes. Il serait à désirer que ce mot, qui a vieilli, fût rajeuni.

GRIGNAN. Géogr. Ch.-l. de cant. (Drôme); 2,200 hab.

GRIGNAN (Françoise-Marguerite de Sévigné, comtesse de). Née en 1646, morte en 1705. Fille de Mme de Sévigné, c'est à ce titre seulement qu'elle est connue. Nous avons quelques-unes de ses lettres dans le recueil de celles de sa mère, auxquelles elles font réponse.

GRIGNAN. s. m. Hist. ecclés. Membre d'un ancien ordre monastique, établi dans le Dauphiné.

GRIGNARD. s. m. Minér. Gypse cristallisé qu'on trouve interposé dans la pierre à plâtre. || Sorte de grès fort dur qu'on emploie pour la bâtisse.

GRIGNE. s. f. Boulang. Fente. Du pain à grigne. Pour cela, le pétrisseur étend sur la table du pétrin des pâtons du poids nécessaire, les roule en les saupoudrant avec un peu de farine, et si le pain doit être fendu ou à *grigne*, il appuie son bras sur la masse en la divisant en deux parties, puis retourne ce pâton et le place dans son panneton, dans lequel il l'abandonne pour qu'il prenne de l'apprêt. (Dict. de l'industr.)

GRIGNE. s. f. Techn. Inégalité du feutre.

GRIGNER. v. n. 1re conj. Agric. Se dit de la terre forte qui se refuse à la division lors des labours, quand elle est médiocrement humide.

GRIGNOLÉ. s. m. Hortic. Variété de raisin.

GRIGNON. s. m. Morceau de pain pris du côté qui est le mieux cuit et le plus appétissant.

— Bot. Genre de plantes d'Amérique.

— Hortic. Sorte de poire.

— Mar. Petit morceau de biscuit qu'on distribue en ration aux équipages.

— Techn. Résidu de marc d'olives après qu'il a été traité par l'eau.

GRIGNON. Géogr. Petit village (Seine-et-Oise) où il y a un institut royal agronomique; banc de pierre calcaire.

GRIGNOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Grignoter. S'empl. adjectiv.

GRIGNOTER. v. a. 1re conj. (rad. *grignon*). Manger doucement en rongeant. Il s'amuse à grignoter. Il ne mange pas, il ne fait que grignoter.

— Se dit des animaux, tels que les souris et les rats. On entend les souris grignoter.

— Fig. et pop. Faire quelque petit profit dans une affaire. Il n'y a pas grand profit pour lui dans cette affaire, mais il y a de quoi grignoter, il y trouve à grignoter. Pop.

GRIGNOTTE. s. m. Techn. Le travail du graveur qui consiste en points, en tailles courtes, en traits tremblés dans toutes les directions.

GRIGOU. s. m. (du lat. *gregorius*, qui s'est dit pour *grec*, ou de l'ital. *grieco*, en espagn. *griego*, grec). Misérable, avare qui vit avec mesquinerie, comme un Grec. C'est un grigou, un franc grigou. || Il s'est dit pour Juif, pris dans le sens d'Usurier. || Primitivement, grigou s'est dit pour Lépreux.

GRI-GRI. s. m. Bot. Palmier très-commun dans les îles Caraïbes.

— Ornith. Nom vulgaire du proyer.

GRIJALVA (Jean de). Aventurier espagnol, découvrit le Mexique, dont il prit possession au nom du roi d'Espagne. || GRIJALVA (Ferdinand de). Était un des lieutenants de Cortez; on ignore la date de sa naissance et celle de sa mort.

GRIL. s. m. (pr. *gri;* du lat. *craticula*, dimin. de *crates*, grille). Art culin. Ustensile de cuisine pour faire rôtir de la viande ou du poisson sur les charbons. Côtelettes de mouton rôties sur le gril. Mettre du boudin, des harengs sur le gril.

— Fig. et fam. *Être sur le gril.* Souffrir beaucoup de corps ou d'esprit. Pendant cette conversation, j'étais sur le gril.

— Ichthyol. Sorte de truite saumonée qui se trouve en abondance dans plusieurs rivières d'Écosse.

— Techn. Chez les imprimeurs en taille-douce, Machine composée de barres de fer, portée sur quatre pieds aussi en fer, sur laquelle ils mettent chauffer la planche de cuivre avant de l'encrer.

GRILLADE. s. f. (pr. *gri-ia-de;* rad. *gril*). Art culin. Manière d'apprêter les viandes en les grillant. Mettre une entrecôte à la grillade. || Les viandes qu'on fait griller. Voilà une bonne grillade. Faire de grillades.

GRILLAGE. s. m. (pr. *gri-ia-ge;* rad. *griller*). Action de griller. || Résultat de cette action.

— Confis. Opération qui consiste à faire griller des fruits, des noyaux dans du sucre. Faire un grillage d'amandes. || La chose grillée.

— Manuf. *Grillage* ou *flambage des tissus de coton.* Opération qui consiste à faire passer les toiles de coton par la flamme, pour les débarrasser du duvet qui leur reste après qu'elles ont été tissées.

— Métall. Opération qui consiste à chauffer plusieurs fois le minerai avant de le faire fondre, afin de le dégager les matières étrangères qui nuiraient à sa pureté et le rendraient aigre et cassant.

GRILLAGE. s. m. (dimin. de *grille*). Techn. Garniture de fil de fer en treillis qu'on met aux fenêtres, aux portes vitrées, etc. Fermer le soupirail d'une cave avec un grillage.

— Archit. Assemblage de pièces de charpente croisées carrément, qu'on établit sur un terrain où l'on veut bâtir. Grillage sur pilotis.

GRILLAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Grillager. S'empl. adjectiv. Le panneau d'entre les croisées *grillagées* offre au pensionnaire le tableau du festin donné au fils d'Ulysse par Calypso. (Balzac.)

GRILLAGER. v. a. 1re conj. (pr. *gri-ia-jé*, rad. *grillage*). On met un *e* après le *g* devant *a, o. Nous grillageons; je grillageais; grillageant*, etc. Faire, poser des grillages. Grillager une fenêtre, un soupirail.

GRILLAGEUR, EUSE. s. (pr. *gri-ia-jeur, euze;* rad. *grillage*). Celui, celle qui fait du grillage. Boutique de grillageur.

GRILLANT, ANTE. adj. (pr. *gri-ian, iante*). S'est dit pour Glissant. Il fait grillant. Bas et pop.

GRILLE. s. f. (pr. *gri-ie;* du lat. *craticula*, diminut. de *crates*, chaîne, grille). Archit. Assemblage de barreaux de fer ou de bois qui se traversent les uns les autres, pour fermer une ouverture. Mettre une grille à une fenêtre. Les verrous et les grilles d'une prison.

— Espèce de grille en petits carreaux fort serrés, qui est dans les parloirs de religieuses. La grille du parloir. On ne parle à ces religieuses qu'au travers de la grille. Il y a double grille à ce parloir.

Ni les soins défiants, les verrous, ni les *grilles*,
Ne font pas la vertu des femmes ni des filles. (Mol.)

— Absol. Le parloir. Aller à la grille. || Treillis de fer maillé de vingt-cinq à trente centimètres de jour, qui sépare le chœur des religieuses d'avec le chœur ou la nef de leur église.

— Barres de fer sur lesquelles on place le charbon dans un fourneau. Mettre du charbon sur la grille.

— Trois ou quatre chenets attachés ensemble à quelque distance l'un de l'autre, avec une barre de fer. Enlevez la grille de ce foyer.

— Expres. prov. *Épouser une grille.* Entrer dans un couvent.

— Blas. Barreaux en forme de grille qui sont à la visière d'un heaume, pour la défense des yeux du cavalier. On dit plus souvent Mézail. || Porte à coulisses et grillée qu'on voit quelquefois peinte sur les écus.

. . . . Porte un carquois sans *grille*,
Dont le père autrefois a porté la mandille. (Boursault.)

— Chancell. Parafe faite en forme de grille, qu'on appelait parafe du roi, et que les secrétaires mettaient au devant de leur parafe particulier, en signant quelques lettres.

— Comm. Sorte de laine qui vient d'Espagne. C'est une espèce de mère laine qui est très-estimée.

— Jeu de paume. Trou carré qui est sous le bout du toit hors du service. Faire un coup de grille. Sauver la grille. Un coup de grille vaut quinze.

— Manég. Partie de l'étrier qui sert d'appui au pied du cavalier.

— Techn. Treillis de grosse charpente mis dans les fondations, dans l'eau ou dans un terrain glaiseux, qu'il ne faut pas éventer par le pivotage pour mieux fonder dessus. || Chez les doreurs, Treillis de fer dont les lames sont en losange, et sur lequel on expose les ouvrages au feu. || Chez les fondeurs, Châssis de plusieurs barres de fer qui sert à porter le massif sur lequel s'établit le modèle, à soutenir les bricaillons dont on remplit la fosse, et à lier les murs des galeries par une embrasure de fer, bordée avec des clavettes et des moufles. || Chez les hongroyeurs, Instrument de fer placé sur des charbons ardents, et sur lequel on étend les cuirs frottés de suif. || Dans la fabrication des monnaies, on appelle *grille*, des lames assemblées telles qu'elles sortent du moule. || Les rubaniers appellent *grille*, la quantité de tours des mêmes ficelles posées en tête des hautes-lices, sur le devant des deux porte-rames, et qui servent à faciliter le passage des rames. || Plaque de fer trouée qui est sur une râpe, et qui sert à pulvériser le tabac qu'on prend par le nez. || Petit vaisseau long à l'usage des teinturiers sur soie.

GRILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Griller. (rad. *grille*). S'empl. adjectiv. Fenêtre grillée. Loge grillée, fermée par une grille de bois qui se lève et se baisse à volonté. La face de cette grotte est composée en dehors de trois arcades qui font autant de portes *grillées*. (La Font.)

GRILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Griller. (rad. *gril*). S'empl. adjectiv. Cuit sur le gril. Côtelettes grillées, saucisse grillée. Ah! quel parfum! quelle agréable surprise! Du café! de la crème! une pyramide de pain *grillé!* Bon lecteur, déjeune avec moi. (X. de Maistre.) On trouve des huiles dans les capsules souterraines de la fausse pistache, remplies d'amandes très-savoureuses lorsqu'elles sont *grillées*. (B. de St-P.)

GRILLEMENT. s. m. (pr. *gri-ie-man*). Action de griller, de brûler. Encore un vieux mot qu'il serait bon de ressusciter.

GRILLER. v. a. 1re conj. (pr. *gri-ié*; rad. *gril*). Faire cuire sur le gril. Griller des saucisses. Griller des côtelettes.

— Brûler subitement par une chaleur vive. Griller quelque chose avec une pelle rouge. L'ardeur du feu lui a grillé les jambes. L'ardeur du soleil grille les plantes.

— Métall. *Griller des métaux*. Les faire chauffer à plusieurs reprises avant de les faire fondre, afin de les dégager des matières étrangères qui nuiraient à leur pureté.

— v. n. Faire griller des côtelettes, de la viande, du poisson.

— Fig. et fam. *Griller de faire une chose*. Avoir un grand désir, une extrême impatience de la faire. Je grille de vous voir. Je *grille* de vous embrasser. (Volt.)

La femme du pondeur s'en retourne chez elle;
L'autre *grille* déjà de conter la nouvelle. (La Font.)

— SE GRILLER. v. pron. Être grillé. Se brûler une partie du corps. Se griller les jambes auprès du feu.

GRILLER. v. a. 1re conj. (rad. *grille*). Fermer avec une grille. Il faut griller cette fenêtre.

Quand, par votre ordre exprès, elle a vu travailler
Ce maudit serrurier, venu pour nous *griller*. (Regn.)

— Fam. *Griller une fille*. La faire religieuse. Il avait trois filles, il en a grillé deux.

GRILLES. s. f. pl. (pr. *gri-ie*). Nègres. || *Compagnies des grilles*. Association qui était établie à Gênes pour la traite des nègres.

GRILLET ou **GRILLOT.** s. m. ou **GRILLETTE.** s. f. (pr. *gri-iè, iot, iè-te*). Blas. Sonnette ou petite cloche ronde qu'on met au collier des petits chiens et aux jambes des oiseaux. C'est ce qu'on appelle Grelot.

GRILLET BLANC. s. m. (pr. *gri-iè*). Bot. Espèce de narcisse.

GRILLETÉ, ÉE. adj. (pr. *gri-ie-té*). Blas. Qui a des sonnettes ou grillets aux pieds.

GRILLETÉ, ÉE. adj. (pr. *gri-ie-té*). Ornith. Oiseaux de proie qui sont peints avec leurs grillets d'un autre émail que le corps.

GRILLETIER. s. m. (pr. *gri-ie-tié*). Techn. Fabricant de grilles.

GRILLOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *gri-io-ide*, ét. gr., γρύλλος, grillon; εἶδος, forme, ressemblance). Qui ressemble au grillon. || GRILLOÏDES. s. m. pl. Famille d'insectes orthoptères, ayant pour type le genre grillon. || On dit aussi Un grilloïde.

GRILLOIR. s. m. (pr. *gri-ioèr*). Techn. Fourneau pour griller les étoffes qui doivent être roses; l'emplacement où se fait cette opération.

GRILLON. s. m. (pr. *gri-ion*; du gr. γρύλλος, même signif.) Entom. Genre d'insectes orthoptères, famille des sauteurs, qui abondent dans nos champs et même dans les demeures de l'homme. Les grillons, dans beaucoup de contrées, sont vulgairement désignés sous le nom de *cri-cri*, dénomination qui provient du bruit retentissant que produisent les mâles en frottant et en faisant vibrer la base de leurs élytres. Dans certaines contrées, la présence du grillon inspire de superstitieuses craintes. Les grillons sont de la même famille que les sauterelles. Il y a des grillons dans cette cheminée. Grillon champêtre. Grillon domestique.

Un pauvre petit *grillon*,
Caché dans l'herbe fleurie
Regardait un papillon
Voltigeant dans la prairie. (Florian.)

GRILLONNE. s. f. (pr. *gri-ione*). Entom. Tribu d'insectes de la famille des sauteurs, ayant pour type le genre grillon.

GRILLON-TAUPE. s. m. (pr. *gri-ion-tô-pe*). Entom. Nom vulgaire de la courtilière.

GRILLOT. s. m. (pr. *gri-iot*). Nom vulgaire du grillon.

— Techn. Perche dont se sert le fabricant de glaces.

GRILLOTER. v. n. 1re conj. (pr. *gri-io-té*). Crier comme le grillon.

GRIMAÇANT. part. prés. invar. du v. Grimacer. Qui grimace. Une personne grimaçant à chaque mot qu'elle prononce.

GRIMAÇANT, ANTE. adj. Qui fait des grimaces, des plis.

Décrirai-je ses bas, en cent endroits percés,
Ses souliers *grimaçants*, vingt fois rapetassés? (Boil.)

— Fig. Style grimaçant. Voilà pourquoi tout le monde s'est jeté dans ce misérable style marotique, dans ce style bigarré et *grimaçant*, ou l'on allie monstrueusement le trivial et le sublime, le sérieux et le comique. (Volt.)

— Bot. Se dit d'un corps qui offre des plis irréguliers, et ressemble à une bouche faisant la grimace. On emploie plus souvent Personé.

— Conchyl. Dont la coquille est brillante à l'angle supérieur du corselet.

GRIMACE. s. f. (du persan *guirichmè*, même signification). Contorsion du visage, faite à dessein ou par habitude. Faire des grimaces. Une vilaine grimace.

Un miroir à vos yeux distraits,
Vient-il offrir notre *grimace?*
Il ne faut pas briser la glace,
Mais, s'il se peut, changer nos traits. (***)

— Fig. et fam. *Faire la grimace à quelqu'un*. Lui faire mauvais accueil. || *Cet habit, ce collet fait la grimace*. Fait un mauvais pli.

— Fig. Feinte, dissimulation. Ce qu'il en fait, ce n'est que par grimace. Ses politesses ne sont souvent que des grimaces. Presque tout ce qu'on appelle grâce, est affectation ou grimace. L'honnêteté d'une femme n'est pas dans les *grimaces*. (Mol.) Sans y songer, on prend des manières assortissantes aux choses qu'on dit, et il n'y a pas moyen de mettre à des discours sensés la *grimace* de la coquetterie. (J.-J. Rouss.)

— Boîte couverte d'étoffe dont les dames se servent à leur toilette, et au couvercle de laquelle il y a une pelotte pour mettre des épingles.

— Conchyl. Coquillage de mer.

GRIMACER. v. n. 1re conj. (rad. *grimace*). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous grimaçons. Je grimaçais. Grimaçant*, etc. Faire des grimaces. Il ne saurait s'empêcher de grimacer. Prenez garde que cet enfant ne s'accoutume à grimacer.

— Se dit des choses qui présentent des expressions exagérées de la physionomie. Les figures de ce tableau grimacent.

— Fig. Se dit des habits, des étoffes qui font quelque mauvais pli. Cet habit, ce collet grimace.

— Il s'est dit aussi en parlant des vers.

J'éprouve un travail que j'ignore,
Et ne puis qu'à peine tracer
Un vers froid qui me déshonore,
Et qui ne fait que *grimacer*. (*Nouv. ch. de vers.*)

— Fig. *Faire grimacer les figures*. S'éloigner de la vérité.

Molière de son art eût remporté le prix,
Si, moins ami du peuple, en ses doctes peintures,
Il n'eût point fait souvent *grimacer* ses figures. (Boileau.)

GRIMACERIE. s. f. (rad. *grimace*). Grimace. Peu usité.

Il fit autour force *grimaceries*,
Tours de souplesse et mille singeries. (Lafont.)

GRIMACIER, IÈRE. adj. (rad. *grimace*). Qui fait des grimaces, qui a l'habitude de faire des grimaces. Pour les rôles de financier, nous n'avons plus que Bonneval, auteur *grimacier*, dont le principal mérite consistait à bien savoir ses rôles. (Grimm.)

— Par extens. Qui minaude. Cette femme est fort grimacière.

— Fig. Hypocrite. Il n'a qu'une dévotion grimacière. Les femmes qui sont les plus *grimacières* ne sont pas les plus sages. (Bel.)

— substantiv. C'est un grimacier, une grimacière. Vous croyez cet homme dévot, et ce n'est qu'un grimacier.

GRIMALDI. Ancienne et puissante famille de Gênes, l'une des quatre premières maisons nobles de cette ville, et qui prétendait descendre de Grimoald, maire du palais sous Childebert II, au VIIe siècle.

GRIMALDIE. s. f. Bot. Plante d'Italie.

GRIMANI. Famille noble de Venise, qui a donné deux doges à cette république, Antonio Grimani, en 1521, et Masino Grimani, en 1595.

GRIMAUD. s. m. (du lat. *grammaticus*, même signif.). Terme de mépris, dont les grands écoliers dans les collèges se servaient envers les petits. Petit grimaud. Jouer avec les grimauds.

Mon esprit beaucoup plus dispos
Qu'un *grimaud* quand il a campos,
Quittera sa robe charnelle. (St-Amand.)

— Mauvais écrivain. Hélas! que les temps sont changés, les moindres *grimauds* veulent à présent écrire contre moi! (Ménage.)

Quoiqu'un tas de *grimauds* vantent notre éloquence,
Le plus sûr est pour nous de garder le silence. (Boil.)

Mais bien que des vers durs, d'épithètes enflés,
Soient des moindres *grimauds* chez Ménage sifflés. (Id.)

GRIMAUD, AUDE. adj. D'humeur chagrine, maussade. Se dit particulièrement des enfants. Il est tout grimaud. || subst. Un grimaud, une grimaude. Petit grimaud, petite grimaude.

GRIMAUDER. v. n. 1re conj. (rad. *grimaud*). Être d'une humeur maussade. Il ne fait que grimauder. Peu usité.

GRIMAUD. Géogr. Ch.-l. de cant. (Var); 1,264 hab.

GRIME. s. m. Théât. Personnage des pères ridicules ou comiques, rôle où il est le plus souvent nécessaire de se faire un masque. Jouer les grimes. Cet acteur est un excellent grime. Arnolphe, Sganarelle, Mondor, Bartholo, sont des rôles de grimes. || On dit adjectiv. Les pères grimes.

— S'est dit d'un écolier de basse classe. Un prix remporté à la fin de l'année au son d'une trompette de cuir, à la vue de mille *grimes*. (Le P. d'Argonne.)

GRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Grimer. S'empl. adjectiv. Un acteur bien grimé.

GRIMELIN. s. m. Comm. S'est dit de certains particuliers, qui se trouvaient aux marchés de Sceaux et de Poissy, et avançaient aux marchands l'argent des bestiaux qu'ils avaient vendus aux bouchers. Inusité.

— Par mépris, Petit garçon.

— Joueur qui joue toujours fort petit jeu, et fort mesquinement. Ce n'est pas un beau joueur. C'est un grimelin, un franc grimelin. Ce mot est vieux et familier dans tous les sens.

— Métrol. Petite monnaie d'argent, de Tripoli, de Barbarie. Le grimelin vaut à peu près vingt centimes.

GRIMELINAGE. s. m. (rad. *grimelin*). Petit jeu ou l'on ne fait que grimeliner. C'est une maison dans laquelle on joue fort petit jeu, on ne fait qu'un grimelinage.

— Petit gain qu'on fait, qu'on ménage dans une affaire, dans un marché. Il songe toujours à faire quelque grimelinage. Vieux et fam. dans les deux sens.

GRIMER (SE). v. pron. (rad. *grime*). Théât. Ajouter à l'expression des traits du visage, ou la modifier par l'application de couleurs disposées d'après certaines règles. Cet acteur se grime bien. Le talent de se *grimer* n'est pas la partie la moins importante de l'art du comédien. (Ratier.) Potier, de si amusante mémoire, mettait à se *grimer* un soin qui n'a pas peu contribué à ses nombreux succès. (Id.)

GRIMM (Frédéric-Melchior, baron de). Conseiller d'État de Russie, et grand'croix de l'ordre de Wladimir, né en 1723, mort en 1807. Il vécut longtemps à Paris, et fut lié avec les hommes les plus distingués dans les lettres, Diderot, D'Alembert, J.-J. Rousseau. Il se brouilla avec ce dernier.

GRIMM. s. m. Mamm. Espèce d'antilope à cornes droites, petites, presque parallèles. Sa taille n'excède guère 85 centim. Le grimm habite l'Afrique.

GRIMME. s. f. Mamm. Espèce d'animal qui paraît tenir le milieu entre la chèvre et le chevrotin, et qui habite l'Afrique. Le mâle seul a des cornes, selon Buffon.

GRIMMIE. s. f. Bot. Genre de mousses.

GRIMMIOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une grimmie. || GRIMMIOÏDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mousses, qui a pour type le genre grimmie. || On dit aussi au sing., Une grimmioïdée.

GRIMOALD Ier. Prince de Bénévent, succéda à son père Arigix, en 788, mort en 806. || GRIMOALD II. Succéda au précédent, et mourut assassiné en 818. || GRIMOALD. Fils de Pépin de Landen ou le Vieux, succéda à son père dans la charge de maire du palais du roi d'Austrasie, Sigebert, l'an 639. || GRIMOALD (Le comte de). Général, diplomate et littérateur; mort en 1815. On a de lui une foule d'ouvrages, entre autres un Essai théorique et pratique des batailles; un Tableau historique de la guerre de la révolution de France, etc.

GRIMOIRE. s. m. (de l'ital. *rimario*, livre de rimes). Livre magique, espèce de formulaire de sorcellerie qui servait à l'évocation des morts et des esprits. Aujourd'hui le grimoire n'effraie plus personne; on le vend peu; on le brûle encore moins. Consulter le grimoire. Le grimoire est plein de figures, de caractères et de conjurations.

Il n'est besoin d'aucun *grimoire*
Pour être au fait de l'avenir;
Il suffit de nous souvenir
Chacun de notre propre histoire. (Nivernais.)

— Fig et fam. Discours obscurs, écriture illisible. Expliquez-vous, je n'entends point ce grimoire. C'est du grimoire pour moi. Cette lettre est un grimoire que je n'ai jamais pu déchiffrer.

Un usurier sur son *grimoire*
Par son calcul tâchant de m'affronter. (Dufresny.)

J'ai feuilleté tous mes mémoires;
J'ai repassé tous mes papiers,
Et mis dans mes doctes *grimoires*
Tout le ciel en douze quartiers. (P. du Cerc.)

— Fig. et pop. *Savoir le grimoire*, *entendre le grimoire*. Être habile dans les secrets d'un métier, surtout dans les affaires de chicane.

GRIMPANT. part. prés. invar. du v. Grimper. Qui grimpe. Une plante grimpant le long d'un mur.

GRIMPANT, ANTE. adj. Qui est propre à grimper, qui a l'habitude de grimper. Le singe est un animal grimpant. Plante grimpante. C'est là qu'on trouve plusieurs quadrupèdes *grimpants*, tels que le singe, le rat palmiste, le mus jaculus ou rat sauteur, qui franchit les sables de l'Égypte. (B. de St-P.) J'observerai, à ce sujet, que les griffes et les ongles crochus n'ont pas été donnés aux bêtes de proie parce qu'elles sont carnivores, mais parce qu'elles sont *grimpantes*. (Id.)

— Bot. Se dit d'une tige trop faible pour se soutenir elle-même, et qui s'élève le long des corps voisins, à l'aide de vrilles ou de racines. Le lierre est une plante grimpante. Arbrisseau grimpant. Là, commencent à paraître les mousses, les plantes *grimpantes* et les fleurs sextiles. (Lamartine.) Dans la zone torride il y a une très-grande variété de lianes *grimpantes*, qui revêtent de leurs feuillages les tiges nues des arbres. (B. de St-P.) La citrouille *grimpante* me paraît de ce nombre; elle est plus volumineuse dans les lieux frais et le long des ruisseaux. (Id.)

GRIMPART. s. m. (rad. *grimper*). Ornith. Genre d'oiseaux d'Amérique.

GRIMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Grimper. S'empl. adjectiv. Monté, parvenu sur.

Un bon vieillard trouva, sur un poirier *grimpé*,
A dérober ses fruits un jeune homme occupé.
(Fr. de Neufchateau.)

GRIMPER. v. n. 1re conj. (du gr. χρίμπτω, je m'approche, je m'appuie). Gravir, monter à l'aide des pieds et des mains. Grimper sur un arbre. Grimper à une muraille. Il grimpe au haut d'un arbre comme un chat. Ils *grimpaient* sur le haut de la montagne. (Ablanc.)

Tel chêne creux et toujours vert
Qu'on voit en superbe étalage
Dominer sur votre village,
Semble m'offrir son flanc ouvert,
Grimpant à son plus haut étage,
C'est où je prétends me loger. (P. du Cerc.)

— Se dit des animaux dans le même sens. Un chat qui grimpe à un arbre. Les perroquets aiment à grimper. Des cardinaux de feu *grimpent* en circulant au haut des cyprès. (Chateaub.)

— Se dit des plantes dont la tige s'élève en s'accrochant aux corps voisins. Cette vigne a grimpé jusqu'au premier étage. Faire grimper un chèvrefeuille. Fais semer les capucines en bordures et par bouquets vers le pavillon, de sorte qu'en *grimpant*, les tiges puissent s'accrocher aux arbrisseaux qui sont sur la crête. J'en excepte les arbres et arbrisseaux à fruit. (J.-J. Rouss.)

— Par extens. et fam. Monter avec peine. Il y a bien à grimper pour arriver chez vous.

— Fig. Le monde ne peut laisser le juste en repos dans ce sentier rude et solitaire, où il *grimpe* plutôt qu'il ne marche. (Fléch.) Chacun, en effet, a dans la vie sa montagne à *grimper*. (B. de St-P.)

Quoi! cette vision nouvelle
A *grimpé* dans votre cervelle? (Bréb.)

— SE GRIMPER. v. pron. Se transporter en un lieu élevé. Une montagne inaccessible à tout autre qu'à vous, qui vous y êtes *grimpé*. (De Bussy.)

GRIMPEREAU. s. m. (rad. *grimper*). Ornith. Genre de l'ordre des passereaux, famille des ténuirostres, ainsi nommés de l'habitude qu'ils ont de grimper aux arbres en se servant de leur queue comme d'un arc-boutant. Grimpereau d'Europe. Grimpereau de muraille.

GRIMPEUR, EUSE. s. Celui, celle qui grimpe.

— GRIMPEURS. s. m. pl. Ornith. Ordre d'oiseaux à quatre doigts, dont deux en devant et deux en arrière, et qui leur permettent de grimper facilement, comme les perroquets et les pies. || On dit aussi au sing. Un grimpeur.

— Mamm. Famille de l'ordre des rongeurs, comprenant ceux qui grimpent avec facilité, comme les écureuils.

— Erpét. Section de la famille des reptiles ophidiens apodes, comprenant ceux qui ont la faculté de grimper, comme le boa.

GRIMSEL. s. m. Géogr. Un des principaux sommets des Alpes bernoises, près de la source du Rhône. Un chemin qui conduit de Berne dans le canton du Valais, traverse le Grimsel à 2,100 mètres au-dessus du niveau de la mer.

GRINCEMENT. s. m. Mouvement nerveux et bruyant des dents, qui se fait entendre dans la colère. Notre-Seigneur a dit qu'en enfer il y aura des pleurs et des grincements de dents.

GRINCER. v. a. 1re conj. (du lat. *rinxare*, formé de *ringere*, rechigner). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous grinçons, je grinçais, grinçant*. Il n'est d'usage que dans cette locution. Grincer les dents, les serrer les unes contre les autres de douleur ou de colère. Le bruit de la scie fait grincer les dents. Ce juge, cet homme fort arrivé à jeun, triste et terrible. Il prend place sur son siége, comme le lion qui *grince* les dents; il jette la jambe droite sur la jambe gauche. (Michelet.)

GRINCHE. adj. des 2 g. Revêche, acariâtre. Populaire.

GRINCHÉ. part. pass. du v. Grincher. Inv.

GRINCHER. v. n. 1re conj. Techn. En parlant du pain dont la chaleur du four fait trop lever la croûte.

GRINDÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes, type de la tribu des grindéliées

GRINDÉLIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une grindélie. | GRINDÉLIÉES. s. f. pl. Groupe de la section des astérées solidaginées, qui a pour type le genre grindélie.

GRINDELWALD. Géogr. Petit village du canton de Berne, dans une des vallées les plus pittoresques de la Suisse, au pied des glaciers les plus célèbres du pays.

GRINETTE. s. f. Entom. Nom vulgaire du mâle du genet quand il est jeune.

GRINGALET. s. m. Homme grêle, faible de corps, et figur ment Homme sans consistance. Ce n'est qu'un gringalet. Ce mot vient de gringalet, saltimbanque.

GRINGLETTE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de la perdrix grise.

GRINGOLÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit de certaines croix dont les extrémités aboutissent en têtes de serpents.

GRINGONNEUR (Jacquemin). Né à Paris dans le XIV^e siècle, était peintre. On prétend que c'est lui qui inventa les cartes à jouer pour distraire le roi Charles VI pendant sa démence.

GRINGORE ou **GRINGOIRE** (Pierre). Poète français né en Lorraine en 1488, mort en 1518. Il a composé un grand nombre d'ouvrages devenus aujourd'hui fort rares, et qui ont eu plusieurs éditions de son vivant.

GRINGOTTER. v. n. 1re conj. Gazouiller, en parlant des petits oiseaux, et principalement du rossignol. Il y a du plaisir à entendre gringotter ce petit oiseau. Il ne fait que gringotter.

— Par extens. et fam. D'une personne qui fredonne mal. Il nous a gringotté un air d'opéra.

GRINGUENAUDE. s. f. Petite ordure qui s'attache aux émonctoires. Inusité.

GRINION. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pinson.

GRIOT. s. m. Techn. Recoupe de blé. || Farine dont on fait le pain appelé improprement Pain de gruau ; il faudrait dire Pain de griot.

— Bot. Espèce de genêt purgatif.

GRIOTTE. s. f. (de la basse lat. *acriatum*, formé de *a* privatif, et de *acer*, aigre). Hortic. Genre de cerise à courte queue, grosse et noirâtre, plus douce que les autres.

— Techn. Marbre tacheté de rouge et de brun. La griotte d'Italie.

GRIOTTIER. s. m. Bot. Arbre qui porte des griottes. On comprend généralement sous ce nom les cerisiers dont les fruits sont d'un rouge très-foncé ou presque noirs, qui ont la peau moins tendre, la chair plus ferme, rougeâtre, moins fondante que celle des cerisiers proprement dits, quelquefois acide, le plus souvent douce, mais avec une petite pointe d'amertume. En général, les griottiers donnent une grande quantité de fleurs ; la majeure partie avorte pour peu qu'il y ait du froid ou qu'il tombe beaucoup de pluie.

GRIP. s. m. Fauconn. Tous les oiseaux de fauconnerie sont de gros oiseaux qui ne vivent que de grip, de vol et de rapine.

— Mar. *Aller au cap de grip.* Faire le corsaire.

GRIPHE. s. m. Antiq. (du gr. γρῖφος, filet de pêcheurs, et au fig. énigme). Énigme, questions obscures et compliquées que les convives se proposaient mutuellement pendant le repas. C'est de ce mot qu'est venu logogriphe.

GRIPPE. s. f. Goût capricieux. Il achète des livres qu'il ne lira jamais, c'est sa grippe. Il se ruine à nourrir beaucoup de chevaux qui ne lui servent pas, c'est sa grippe. Fam. et vieux en ce sens.

— Fam. *Prendre quelqu'un en grippe.* Se prévenir défavorablement contre lui, sans pouvoir rendre raison de son animosité.

— Médec. Catarrhe pulmonaire épidémique. On a aussi donné ce nom à quelques autres inflammations épidémiques des membranes muqueuses, et particulièrement de la conjonctive. La *grippe* peut nous atteindre partout, puisqu'elle est charriée par l'air. (Carbonnier.)

GRIPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Gripper. S'empl. adjectiv. Une étoffe grippée. Ma montre a été grippée sur cette table.

— Médec. *Face grippée.* Face dont les traits sont resserrés et contractés sur eux-mêmes, de manière qu'elle semble diminuée de volume. On l'observe surtout dans la péritonite et dans certaines douleurs abdominales très-aiguës. En avançant davantage vers le Nord, l'espèce humaine se raccourcit, devient plus trapue, elle conserve, comme les enfants, une grosse tête et les formes arrondies, empâtées, enfin sa peau crispée et comme *grippée* par la vive froidure, devient brunâtre. (Virey.)

GRIPPELER (SE). v. pron. 1re conj. (dimin. de *gripper*). Techn. Chez les fabricants d'étoffes, Se froncer, se creper. V. SE GRIPPER.

GRIPPEMENT. s. m. Techn. Effet que produisent sur elles-mêmes deux surfaces métalliques qui se frottent l'une contre l'autre.

GRIPPEMINAUD. s. m Nom de chat.

> Aussitôt qu'à portée il vit les contestants
> *Grippeminaud* le bon apôtre
> Jetant des deux côtés la griffe en même temps,
> Mit les plaideurs d'accord en croquant l'un et l'autre.
> (La Fontaine.)

GRIPPER, v. a. 1re conj. (du lat. *corripere* empoigner, saisir). Attraper subtilement. Ce chat a grippé un morceau de viande. On lui a grippé sa bourse.

— Pop. *Gripper quelqu'un.* L'arrêter prisonnier. Les gendarmes ont grippé cet homme.

— SE GRIPPER. v. pron. Se retirer en se fronçant. Ce taffetas s'est tout grippé. Ces étoffes se grippent aisément.

— Fam. Se prévenir défavorablement et sans raison. C'est un homme sujet à se gripper.

GRIPPE-SOU. s. m. Celui qui recevait autrefois les rentes moyennant une légère remise. C'est un grippe-sou très-fidèle.

— Fam. Aujourd'hui et par mépris, Homme qui s'attache à des gains petits et sordides. Des grippe-sou.

GRIPPEUR. s. m. Voleur. Ce mot est bas et vieux.

GRIS, ISE. adj. (en bas lat. *griseus*, *grisius*, en ital. *grigio*, que l'on fait dériver du lat. *cinereus*, de couleur de cendre). Qui est de couleur mêlée de blanc et de noir. Drap gris. Yeux gris. Cheveux gris. Barbe grise. Un cheval gris. Une étoffe grise. Il est un temps où la tête *grise* de l'abus n'inspire plus de respect à cause de son grand âge. (Burke.) Lorsque j'étais en pleine mer, et que je n'avais d'autre spectacle que le ciel et l'eau, je m'amusais quelquefois à dessiner les beaux nuages blancs et *gris*, semblables à des groupes de montagnes, qui voguaient à la suite les uns des autres sur l'azur des cieux. (B. de St-P.)

> Il n'est pas sûr que la sagesse
> Suive toujours les cheveux *gris*. (Quinault.)

> Barbe *grise* et jeune beauté
> Font ordinairement un mauvais assemblage. (Id.)

— *Vin gris.* Vin paillet, qui est entre le blanc et le clairet.

— Pop. *Papier gris.* Papier sans colle qui sert à faire des enveloppes de paquets, à filtrer des liqueurs.

— *Il fait un temps gris.* Le temps est couvert est froid.

— Fig. et fam. *Faire grise mine à quelqu'un.* Lui faire mauvaise mine. || *Être gris, un peu gris.* Être à demi-ivre. A la fin du repas, nous étions tous un peu gris. Cette femme est grise.

> Tu te trouves, dit-tu, surpris
> Qu'au point du jour Blaise soit *gris*? (***)

> Pourquoi dis-on gueux comme un peintre?
> C'est qu'un peintre est souvent *gris* comme un cordelier. (***)

— Fam. *Être tout gris.* Avoir les cheveux gris.

— *Patrouille grise.* V. PATROUILLE.

— Prov. et fig. *La nuit tous les chats sont gris.* La nuit, on peut très-bien se tromper, et ne pas reconnaître ceux à qui on parle ; ou encore, Dans l'obscurité, il n'y a nulle différence, pour la vue, entre une personne laide et une belle personne.

— Impr. *Lettre grise.* Grande lettre ornée de figures, et ordinairement gravée sur du bois ou sur du cuivre.

GRIS. s. m. Couleur grise. Il s'habille de gris. Porter du gris. Cette couleur tire sur le gris.

— On distingue les nuances de gris en les comparant à la couleur d'un objet connu. Gris bleu. Gris noir. Gris brun. Gris marron. Gris d'argent. Gris de plomb. Gris de fer, etc. Le dernier mot indique quelle est la couleur sur laquelle tire le gris. Il y a aussi un gris cendré, un gris sale, un gris violet, etc.

— *Petit-gris.* Fourrure dont la couleur est grise, et qui est faite de la peau d'un écureuil du Nord. Manchon de petit-gris. Vêtement fourré de petit-gris.

— Blas. Fourrure que les personnes avaient seules le droit de porter, et qui était spécialement interdite aux courtisanes.

— *Gris pommelé.* Se dit du poil des chevaux, qui est mêlé de blanc et de noir.

— Lorsque *gris* est suivi d'un autre adjectif, ils restent invariables tous deux lorsqu'on les emploie d'une manière adverbiale. L'azuron est originaire du Canada ; il a le dessus de la tête d'un roux obscur, le bec et les pieds *gris brun.* (Buff.) L'hyène a le poil du corps et la crinière d'une couleur *gris obscur.* (Id.) C'est comme s'il y avait d'un gris brun, d'un gris obscur. || Mais lorsque les deux adjectifs qualifient l'un et l'autre le substantif auquel ils se rapportent, ils s'accordent en genre et en nombre avec ce substantif. La perdrix *grise blanche* et la perdrix rouge blanche font variété dans ces deux espèces de perdrix. (Buff.)

— Fig. Quand on se couche, on a des pensées qui ne sont que *gris-brun.* (M^{me} de Sév.)

GRISAILLE. s. f. (pr. *gri-za-ye* ; rad. *gris*). Peint. Peinture grise, d'une seule couleur, imitant le bas-relief, et qui s'emploie ordinairement dans les frises et dans les soubassements des édifices. La grisaille est ce que les peintres appellent aussi clair-obscur. Peindre en grisaille. Une belle grisaille. La voûte de la Bourse, à Paris, est ornée de belles peintures en *grisailles.* (Duchesne aîné.) Ce tableau exigeait la plus grande vigueur de pinceau, et M. Berthe n'en a fait qu'une *grisaille.* (Grimm.)

— Esquisses préparatoires où les couleurs locales ne sont point indiquées.

— Techn. Beau mélange de cheveux blancs et bruns pour les perruquiers, ce qui compose un blond cendré. Une perruque en grisaille.

— Bot. Nom vulgaire du peuplier blanc.

— Entom. Espèce de papillon de nuit.

GRISAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Grisailler. S'empl. adjectiv. Plafond, lambris grisaillé.

GRISAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *gri-za-ie* ; rad. *gris*). Enduire, barbouiller de gris. Grisailler un plafond, un lambris. Faire grisailler un plancher.

GRISALBIN. s. m. Ornith. Espèce de gros-bec de la Virginie.

GRISARD. s. m. Bot. Variété d peuplier.

— Mamm. Non vulgaire du blaireau.

— Ornith. Espèce de goélan à manteau noir.

GRISÂTRE. adj. des 2 g. (rad. *gris*). Qui tire sur le gris. Couleur grisâtre. Étoffe grisâtre. L'œil n'aperçevait plus aucun mouvement sur la terre monotone et *grisâtre.* (Volney.)

GRIS-BUOCK s. m. Mamm. Espèce d'antilope à cornes droites. Sa couleur est d'un beau rouge ardent, ou d'un brun fauve, semé d'une foule de petits poils blancs.

GRISCIO ou **ABUQUÈPE**. s. m. Monnaie d'Alexandrie qui vaut trente médines.

GRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Griser. S'empl. adjectiv.

GRISE-BONNE. s. f. Hortic. Variété de poire.

GRISÉICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *griseus*, gris ; *collum*, col, cou). Zool. Qui a le cou gris.

GRISELETTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la grande hirondelle de mer.

GRISELLE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire de plusieurs poissons.

GRISER. v. a. 1re conj. (rad. *gris*). Faire boire quelqu'un jusqu'à le rendre à demi ivre. Si vous le faites boire davantage, vous le griserez.

— Se dit des liqueurs enivrantes, de la fumée de tabac, etc. Un verre de vin suffit pour le griser. La fumée de tabac le grise. Ce vin me griserait.

— v. n. Techn. Chez les teinturiers, se dit des bleus qui sont sujets à pâlir Ce bleu grisera.

— SE GRISER. v. pron. Se rendre à demi ivre. Pour peu qu'il boive, il se grise. Cet homme se grise tous les jours.

GRISET. s. m. Ornith. Jeune chardonneret qui est encore gris, qui n'a point encore son rouge et son jaune vif.

— Nom vulgaire de l'argoucier.

— Ichthyol. Sous-genre de poissons établi dans le genre des squales.

GRISETTE. s. f. Étoffe grise de peu de valeur, que portent les femmes du commun. Elle a une jolie grisette.

— Jeune fille ou femme de médiocre condition, et plus ordinairement jeune ouvrière coquette et galante. Il n'y avait que des grisettes à ce bal. Il ne voit que des grisettes. Les gens de qualité s'amusent souvent avec des grisettes. Il aime les grisettes à la folie. Les romans, les vaudevilles, nous peignent la *grisette* de Paris gentille, gaie, revêtue d'une grâce particulière. (C^{tes} de Bradi.) Une *grisette* est un trésor. (La Font.)

— A Paris, cette qualification se prend toujours en mauvaise part ; tandis qu'en Gascogne on désigne en général sous ce nom toutes les jeunes filles des artisans.

— Bot. Espèce d'agaric.

— Ornith. et entom. Nom vulgaire d'une espèce de fauvette, d'une alouette, d'un canard, de plusieurs papillons, d'un charançon.

GRIS-FARINIER. s. m. Bot. Agaric gris ou cendré qui répand l'odeur de la farine nouvellement moulue, et qui est très-bon à manger.

GRIS-GRIS. s. m. Myth. afr. Espèce d'amulette, morceau de papier sur lequel on écrit des vers du Coran. Les Maures d'Afrique portent sur eux des gris-gris, et les regardent comme des préservatifs universels.

GRISIN. s. m. Ornith. Oiseau de Cayenne.

GRISINI. s. m. p. Art culin. Sorte de pâtisseries fort recherchées que l'on prend avec le thé. Il a mangé des grisini.

GRISLAGINE. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du poisson appelé aussi meunier.

GRISLÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique et de Chine.

GRISOIR. s. m. Techn. Outil qui sert à rogner le verre.

GRISOLLÉ. part. pass. du v. Grisoller, inv.

GRISOLLER. v. n. 1re conj. Se dit du chant de l'alouette.

> Déjà l'ingénieuse abeille
> Est au champ à cueillir le miel,
> Et l'alouette vers le ciel
> Se guinde et *grisolle* à merveille. (Merc.)

GRISON, ONNE. adj. (rad. *gris*). Qui devient gris. Il devient grison. Barbe grisonne. Quand on est *grison*, il faut faire banqueroute à l'amour. (Volt.)

> Chez l'espèce femelle
> Il brille encore malgré son poil *grison*,
> Il n'est caillette en bonnête maison
> Qui ne se pâme à sa douce faconde (J.-B. Rouss.)

— subst. C'est un vieux grison. Ce grison a encore le cœur joyeux.

— Se disait autrefois d'un domestique que l'on habillait de gris, afin qu'il ne fût pas reconnu par sa livrée et que l'on employait à des commissions secrètes, et particulièrement pour porter des billets doux. C'est de là qu'est venue l'épithète de grisette, que l'on a donnée d'abord aux ouvrières qui, étant les maîtresses des grands, recevaient les grisons que leurs amants leur envoyaient.

> Vous voyez, monsieur, un des *grisons* secrets
> Qui d'Hortense partout va portant les poulets. (Volt.)

— Pop. Un âne, un baudet. Être monté sur un grison.

> Je me vois en compagnie rase,
> Dominant sur tout l'horizon ;
> Je pique des deux mon *grison*,
> Et crois voler sur un Pégase,
> Comme un autre Bellérophon (P. du Cerc.)

> . . . Le *grison* chargé d'herbes,
> Que nous avilissons par nos mépris superbes.
> (Parn. Grandr.)

GRISON, ONNE. adj. et s. Habitant du canton des Grisons. || LES GRISONS. Le canton le plus oriental de la Suisse, et le plus grand après celui de Berne. Le pays des Grisons est totalement couvert de montagnes. Ch.-l. Coire ; 88,000 hab., dont les deux-cinquièmes sont catholiques.

— Mamm. Espèce du genre glouton, qui porte ce nom à cause de sa couleur.

— Ornith. A Genève, on donne ce nom à l'hirondelle de rivage.

GRISONNANT. part. prés. invar. du v. Grisonner Qui grisonne. Des hommes grisonnant de jour en jour.

GRISONNANT, ANTE. adj. Qui commence à devenir gris. Des cheveux grisonnants. De la barbe grisonnante.

— Ichthyol. On donne cette épithète à la phalène, parce qu'elle a la partie antérieure du corps et le vertex blanchâtres Phalène grisonnante.

GRISONNER. v. n. 1re conj. (rad. *gris*). Devenir gris. Commencer à avoir les cheveux gris. Il commence à grisonner. La barbe lui grisonne. Je le comprends à merveille ; mais moi, pauvres enfants, qui ai *grisonné* là, derrière vos pères, il y a quarante ans que je l'attends. (Ch. Nodier.)

GRISONNETTE. s. f. Entom. Espèce de papillon de nuit.

GRISOU. s. m. Météréol. Gaz hydrogène carboné, qui se dégage quelquefois de certaines espèces de houille et qui s'allume quelquefois avec explosion par le contact des chandelles ou des lampes. Le grisou produit très-souvent des accidents funestes. || Adjectiv. Feu grisou.

GRIS-PENDART. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la pie-grièche.

GRIS-PERLÉ. s. m. Bot. Champignon du genre agaric, remarquable par ses mauvaises qualités.

GRISSE. s. f. Sorte de pain du Piémont.

GRIVE. s. f. (rad. *gris*). Ornith. Oiseau du genre merle, à plumage grivelé, et dont la chair est très-succulente. Chasser aux grives. Les grives s'engraissent dans la saison des vendanges. Un salmis de grives. Les espèces de grives sont très-nombreuses.

— Pop. et fam. *Être soûl comme une grive.* Être complètement ivre.

— Ichthyol. Poisson de mer.

— Métrol. V. GRIF.

GRIVELETTE. s. f. (dimin. de *grive*). Ornith. Petite grive de Saint-Domingue.

GRIVELIN. s. m. Ornith. Espèce de gros-bec.

GRIVERT. s. m. Ornith. Oiseau de Cayenne.

GRIVET. s. m. Mamm. Espèce de guenon.

GRIVETIN. s. m. Ornith. Fauvette d'Afrique.

GRIVETTE. s. f. Ornith. Espèce de merle.

GRIVOIS, OISE. s. Soldat fin et alerte ; vivandière, et par extens. Celui, celle qui est d'une humeur libre, éveillée, hardie. C'est un bon grivois. Cette vivandière est une bonne grivoise. A la manière des *grivois* de l'armée, ils commencent par s'emparer de ce qui les accommode. (Fregier.)

> Mais force fut au *grivois* dépité,
> D'être conduit au gîte détesté. (Gresset.)

— adjectiv. Il est grivois. Il a le ton grivois. Chanson grivoise.

GRIVOISE. s. f. Tabatière munie d'une trape, dont on se servait autrefois, et dont les grivois les premiers firent usage ; c'est de là que lui vient son nom.

GRIVOISER. v. n. 1re conj. (rad. *grivoise*). Raper du tabac avec une grivoise. || Fréquenter des grivoises, des femmes grivoises.

GRIVRON. s. m. Ornith. Espèce de grive du cap de Bonne-Esperance.

GROAT. s. m. Métrol. Monnaie d'argent d'Angleterre valant fr. 0,50.

GRODNO. Géogr. Gouvernement de Russie formé d'une partie de l'ancienne Lithuanie ; 868,000 hab. || Ch.-l. de ce gouvernement ; 9,000 hab. C'est à Grodno que fut signé, en 1793, le second partage de la Pologne.

GROËNLAND. (littéral. *Terre verte*). Géogr. Le Groënland est situé entre la mer de Baffin, à l'O. et l'Océan septentrional, au S. et à l'E. Ses bornes au N. sont inconnues. Les Danois ont formé sur ses côtes un établissement pour la pêche de la baleine. La côte septentrionale appartient aux Anglais ; 91.000 hab. la plupart Esquimaux.

GROËNLANDAIS, AISE. adj. et s Habitant, habitante du Groënland. ‖ Qui appartient au Groenland ou à ses habitants. Le *Groënlandais*, arraché par l'avare et dur navigateur à son climat qui nous paraît affreux, devenu un objet de curiosité à la cour des rois, soupire, sous leurs lambris dorés, après les campagnes de neige, les montagnes de glaces et les aurores boréales de sa patrie; et s'il entend par hasard les cris d'un nourrisson dans les bras de sa mère, il lève vers le ciel des yeux baignés de larmes, au souvenir de sa compagne fidèle et de ses chers enfants qui l'appellent en vain sur les rivages brumeux et retentissants de son île fortunée. (B. de St-P.)

GROENSUND. Géogr. Canal formé par la mer Baltique, entre les îles Folster et Mœn.

GROFFE. s. f. Anc. art milit. Espèce de lance ou de javelot.

GROG. s. m. Mot emprunté de l'anglais pour désigner une Boisson composée d'une partie d'eau-de-vie sur trois parties d'eau, que l'on distribue aux marins. Faire du grog. Distribuer du grog. Boire un coup de grog.

— Boisson faite d'eau-de-vie, d'eau chaude, de sucre et de citron, que l'on prend ordinairement dans les cafés. Un verre de grog, ou absol. Un grog. On fait aussi des grogs avec de l'eau froide au lieu d'eau chaude.

GROGNANT. part. prés. invar. du v. Grogner. Qui grogne. Une femme grognant sans cesse.

GROGNANT, ANTE. adj. Qui grogne par habitude ou naturellement, comme le cochon. Des bœufs grognants. Il décrivit les bœufs *grognants* du pays de Tangut, et les ânes sauvages si légers à la course, des environs de Karakocum. (Malte-Brun.)

— Ichthyol. On donne cette épithète au cotte, parce que dans certaines circonstances il fait entendre un son qu'on a comparé au grognement du cochon.

GROGNARD, ARDE. adj. Qui grogne sans cesse. Cet homme est bien grognard. Cette femme est grognarde.

— substantiv. C'est un grognard, une grognarde.

Que je vous montre
Monsieur *Grognard*, un franc original,
Un ours, enfin, qui prend des airs de bal.
(Pons de Verdun.)

— Fam. Vieux soldat de l'Empire, et particulièrement de ceux qui ont fait la campagne d'Égypte avec Bonaparte. C'est un vieux grognard.

GROGNEMENT. s. m. (du gr. γρυλλισμός, même signif.). Onomatopée qui exprime le cri des pourceaux.

— Fig. et fam. Se dit des personnes pour exprimer leur mécontentement.

GROGNER. v. n. 1^re^ conj. (du lat. *grunnire*, même signif.). Se dit au propre du grognement du cochon. Les cochons grognent quand on leur donne à manger.

— Fig. et fam. Murmurer, témoigner son mécontentement par un bruit sourd. Cette femme ne fait que grogner.

GROGNERIE. s. f. Fig. et fam. Action de grogner. ‖ Reproches d'un grognon.

GROGNEUR, EUSE. adj. Qui grogne, qui murmure tout bas, par mécontentement. Vieux et fam.

GROGNON. adj. des 2 g. Grogneur, grondeur. C'est l'homme le plus grognon, la femme la plus grognon qu'on puisse voir. Madame Clot, bonne femme au demeurant, était bien la vieille la plus *grognon* que je connus de ma vie. (J.-J. Rouss.)

— subst. C'est un vieux grognon. Laissez là cette vieille grognon. Fam.

GROGNON. s. m. Autrefois, Coup violemment appliqué. La gent troyenne donne grognons à quiconque s'y frotte.

GROGNONNER. v. n. 1^re^ conj. Murmurer souvent, gronder habituellement. Fam.

GROGNONNERIE. s. f. Action de grognonner. ‖ Reproches d'un grognon. Fam.

GROIGNET. Anc. art milit. Arme offensive dont on ignore le genre et la forme.

GROIN. s. m. (pr. *gro-in*; du lat. *grunnitus*, même signif.). Museau du cochon. Les cochons fouillent avec leur groin. Ce mot devrait s'écrire avec un tréma sur l'*i*, *groïn*.

Quel animal immonde allonge son *groin!*
Ah! c'en est trop, recule, et va grogner plus loin.
(Pis.)

— Dans le style burlesque et badin, le Museau de tous les animaux, et par mépris, le Visage de l'homme.

Euterpe de son flageolet
Sur son *groin* lui décharge un soufflet. (***)

— Ichthyol. Espèce de poisson.

GROINER. v. a. V. GROUINER.

GROISER. v. a. 1^re^ conj. Vitr. V. GRÉSILLER.

GROISIL. s. m. Techn. Mélange de débris de cristaux cassés et de rognures de cristal.

GROIX. Géogr. Ile de France (Morbihan), 7 kilom. de long sur 3 de large. Froment, lentilles, sardines et congres; 3,050 hab.

GROIZON. s. m. Sorte de pierre ou de craie blanche réduite en poudre très-fine, dont les mégissiers se servent pour préparer les parchemins.

GROL, GROLL ou **GROËNLO.** Géogr. Ville de Hollande, comté de Zutphen; elle fut démantelée par les Français en 1672.

GROLLE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la corbine et du choucas.

GROMA. s. m. (du lat. *groma* ou *gruma*, dériv. du gr. γνῶμα, chose qui sert à faire connaître une autre chose). Ant. rom. Espèce de perche d'environ six mètres et demi, qui servait à mesurer l'étendue d'un camp, pour la distribution des tentes.

GROMATICIEN. s. m. Ant. rom. Arpenteur, et spécialement arpenteur militaire, au temps de l'Empire romain. Le gromaticien traçait le camp et distribuait le terrain.

GROMATIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui se rapporte à l'arpentage; dont on se sert pour mesurer le terrain. Art gromatique. Mesure gromatique. Instruments gromatiques.

GROMATIQUE. s. f. Ant. rom. Art du gromaticien. Maniement de l'instrument qu'on appelait *grome*.

GROME. s. f. Ant. rom. Instrument d'arpenteur. Sorte d'équerre avec lequel le gromaticien traçait l'enceinte d'un camp.

GROMÉNARE. s. f. Relat. Salut, révérence au Japon. La groménare consiste à frapper trois fois la terre de son front.

GROMIER. s. m. Hortic. Variété de raisin.

GROMMELANT. part. prés. invar. du v. Grommeler. Qui grommelle. Une personne grommelant sans cesse.

GROMMELANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de grommeler. Elle est toujours grommelante.

GROMMELÉ, ÉE. part. pass. invar. du v. Grommeler.

GROMMELER. v. n. 1^re^ conj. (du celt. *gromellaat*, même signif.). Ce verbe double *l* devant un e muet. *Je grommelle. Je grommellerai. Je grommellerais. Grommelle. Que je grommelle.* Fam. Gronder, murmurer sourdement. Il faut que la bonne serve d'interprète à l'enfant de la ville, sans quoi l'on n'entend rien à ce qu'il *grommelle* entre ses dents. (J.-J. Rouss.)

GROMMELEUX, EUSE. adj. Qui grommelle. Inus.

GROMMER. v. a. 1^re^ conj. Chagriner; duper.

GROMPHÈNE. s. f. Bot. Sorte de plante qui passe pour être bonne pour les vomissements.

GRONDABLE. adj. des 2 g. Qui mérite d'être grondé, qui peut être grondé. Je suis ravie que vous m'avez grondée, quoique je ne sois point *grondable;* mais comme vous ne savez pas mes raisons, j'aurais trouvé fort mauvais si vous n'aviez pas fait le diable à quatre. (M^me^ de Montmorency.)

GRONDANT. part. prés invar. du v. Gronder. Qui gronde. Employé dans le sens propre, et suivi d'un complément, il exprime l'action de *gronder.* Fût-il même précédé du complément, il est encore invariable, s'il vient à la suite d'un verbe de mouvement. Cette règle est générale. C'est une personne grondant sans cesse, grondant sans motif, grondant du matin au soir. Elle va toujours grondant. C'est une personne d'un naturel doux, jamais ne *grondant,* ne contredisant, ne désobligeant. (Besch.)

— Dans le sens figuré, il ne prend point non plus l'accord. On ne dit pas qu'un objet quelconque est grondant. Le tonnerre gronde. Le canon gronde. La mer en courroux gronde. Entendez-vous la foudre *grondant* sur nos têtes? (Besch.)

J'ai vu les vents *grondant* sur ces moissons superbes,
Déraciner les blés, se disputer les gerbes
(Delille.)

GRONDANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de gronder. Dans le sens propre, ce mot précédé ou non accompagné du complément, sera considéré comme adjectif, à moins qu'il ne soit précédé d'un verbe de mouvement. J'ai toujours vu ceux qui voyageaient dans de bonnes voitures bien douces, rêveurs, tristes, *grondants* ou souffrants. (J.-J. Rouss.)

— S'emploie encore comme adjectif, dans le sens figuré, lorsqu'on a le dessein de peindre une action qui se prolonge et s'étend; par exemple le bruit du vent, des flots ou une détonation non interrompue de pièces d'artillerie. Il descend, il arrive au bord des flots *grondants.* (Delille.)

Contre les vents *grondants* et les flots orageux,
Le commerce a ses ports. (Delille.)

Ciel! j'entends jusqu'ici les cris des combattants
Percer le bruit lointain de cent bronzes *grondants*
(De Belloy.)

Allez, si vous m'aimez, dérobez-vous aux coups
Des foudres allumés *grondants* autour de vous.
(Voltaire.)

GRONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Gronder. S'empl. adjectiv. Personne grondée. Le soir, lorsqu'elle a été *grondée*, elle se retire tristement et sans murmurer. (X. de Maistre.)

GRONDELÉ, ÉE. part. pass. du v. Grondeler.

GRONDELER. v. n. 1^re^ conj. Murmurer, faire un bruit sourd.

GRONDEMENT. s. m. Bruit sourd. L'action de gronder. Le grondement du tonnerre se fit entendre. Peu usité.

GRONDER. v. n. 1^re^ conj. Murmurer, se plaindre entre ses dents. Il gronde contre tout le monde. Il faut le laisser gronder. Le chien se met à gronder. Loin de *gronder*, apaisez-vous (Desh.)

Tandis que dans un coin en *grondant* je m'essuie,
Souvent, pour m'achever, il survient une pluie (Boil.)

Le Phlégéthon du sein de ces roseaux brûlants
Se lève environné de feux étincelants,
Et partage en *grondant* leur farouche allégresse.
(Michaud.)

— Par exens. Se dit des choses qui font un bruit sourd. Le vent, le tonnerre gronde. J'entends gronder le canon. L'aquilon en fureur *gronde* sur les montagnes. (Boil.) Ici l'onde en *grondant* a creusé les vallons. (Del.) Un sifflement lugubre se mêle au murmure sourd des torrents qui s'échappent des anfractuosités des montagnes, et roulent en *grondant* entre les rochers. (Deleuze.) Si tu m'en crois, laisse *gronder* l'orage. (Deguerle.) J'entends *gronder* la foudre et sens trembler la terre. (Rac.)

. . . . Et soudain
S'indignant de ses fers, la flamme impatiente
Part, soulève en *grondant* cette masse pesante.
(Delille.)

— v. a. Réprimander avec humeur, avec colère; gourmander de paroles. Gronder ses domestiques. Si vous tardez trop, vous serez grondé. Grondez-le bien sur sa paresse. Notre partialité ne va pas si loin que tu penses; nous avons plus d'une fois *grondé* notre jeune ami. (Marmier.) Le supérieur, qui passait par hasard, l'arracha au supplice en *grondant* le maître de son peu de discernement. (Las Cases.) Une honnête femme doit être contente de son mari quand il ne la bat pas, ne la *gronde* pas, et ne la laisse manquer de rien. (M^me^ de Brisac.) N'es-tu pas lasse de te voir soumise aux volontés des autres, de respecter leurs caprices, de t'entendre *gronder*, en un mot, d'être esclave? (Le Sage.)

— En parlant de la guerre. Les préparatifs qu'on fait pour attaquer un ennemi, le bruit, le fracas des armes et de l'artillerie. Trop longtemps ont *grondé* les foudres de la guerre. (Del.)

Des augustes traités le fer tranche les nœuds,
Et Bellone en *grondant* se déchaîne en cent lieux.
(Ancelot.)

— *Gronder une chanson, un air, entre ses dents.* Chanter une chanson, un air à demi voix. Souvenez-vous bien, vous, de venir comme je vous ai dit, là, avec cet air qu'on nomme le bel air, peignant votre perruque, et *grondant* une petite chanson entre vos dents. (Mol.) ‖ *Gronder une chanson* est une locution qu'on ne trouve dans aucun dictionnaire, et que l'usage semble n'avoir pas adoptée; c'est cependant celle qui exprime le mieux l'action de chanter sans ouvrir la bouche et par conséquent sans articuler, action qui est fort commune et que nous ne pouvons rendre par une périphrase. La Fontaine a dit aussi, dans sa comédie de *Ragotin : Grondez-vous point un air?*

— SE GRONDER. v. pron. Se gourmander de paroles.

GRONDERIE. s. f. Réprimande faite avec humeur. Ses valets sont accoutumés à ses gronderies. Ce sont des gronderies perpétuelles. Oh! ne savez-vous pas que lorsque sa *gronderie* se change en ce noir chagrin où le voilà plongé, il ne voit ni n'entend personne? (Brueys.)

GRONDEUR, EUSE. adj. Qui aime à gronder, à réprimander. Il est grondeur. Il est d'une humeur grondeuse. Les femmes sont coquettes quand elles sont belles, et *grondeuses* quand elles sont sages. (M^lle^ de Scud.) Et sur le ton *grondeur* lorsqu'elle les harangue. (Boil.)

Ce n'est qu'en mots fâcheux qu'éclate votre ardeur,
Et je ne vis jamais un amour si *grondeur.* (Mol.)

— substant. C'est un vieux grondeur, une vieille grondeuse. Quel grondeur! Fam.

GRONDEUR ou **ROUGET.** s. m. Ichthyol. Poisson qu'on trouve dans les petites rivières des îles de l'Amérique.

GRONDIN. s. m. Ichthyol. Poisson du genre trigle. Nom du rouget dans le midi de la France. Manger des grondins aux poireaux.

GRONE. s. m. Bot. Arbuste de la Cochinchine.

GRONINGUE. Géog. Province du royaume de Hollande, 143,000 hab. ‖ Chef-lieu de la province du même nom; une des villes les plus importantes des Pays-Bas par ses édifices, son université et son jardin botanique; 24,000 hab.

GRONOVE. s. f. Bot. Plante de l'Amérique méridionale.

GRONOVIUS (J. Frédéric). Professeur de belles-lettres, né à Hambourg en 1611, mort en 1672. Il a donné un grand nombre d'éditions très-estimées d'auteurs grecs et latins. Son fils, né en 1645, et mort en 1716, se distingua dans le même genre que son père.

GROOM. s. m. (pr *grouimm*). Mot anglais passé dans notre langue. Il s'est dit primitivement d'un valet d'écurie, et signifie aujourd'hui Petit laquais ou valet de chambre, ordinairement au service d'un jeune homme.

GROS, OSSE. adj. (du bas lat. *grossus*, fait de *crossus*, qui a la même signification). Qui a beaucoup de circonférence et de volume. Un gros arbre. Un gros navire. Un gros homme. Gros bras. Grosse tête. Grosse jambe. Grosse bedaine. Gros compère. Gros luron. De gros yeux. Un gros volume. Un gros paquet. Un gros fil. Un gros garçon. Une grosse fille. Le théâtre instruit mieux que ne fait un *gros* livre. (Volt.) Les pigeons polonais sont plus *gros* que les pigeons paons. (Buff.) On distingue le mâle calendre de la femelle en ce qu'il est plus *gros*. (Id.) La phalange macédonienne n'était qu'un *gros* bataillon carré, fort épais de toutes parts, et qui ne pouvait se mouvoir que tout d'une pièce. (Boss.) Son tronc alors paraît à peine, et ne porte guère qu'une *grosse* touffe. (B. de St-P.)

— L'opposé de Petit. Un gros âne. Un gros cheval. Il a acheté trois gros bœufs. Un gros poisson. Une grosse puce. Une grosse aiguille. Le zingel a la tête *grosse* et aplatie. (Lacép.) Un saint homme de chat, bien fourré, *gros* et gras. (La Font.)

— Quand le féminin *grosse* suit le substantif *femme*, il signifie Enceinte. Une *grosse femme* est une femme qui a de l'embonpoint, qui est corpulente; une *femme grosse* est une femme enceinte. Elle est grosse de six mois. Elle est grosse de son fait, du fait d'un tel. Les femmes *grosses* qui sont à la campagne se hâtent de revenir accoucher à la ville. (J.-J. Rouss.) Il était entre la douleur de ne pas secourir sa mère et la crainte de blesser sa femme, *grosse* de cinq mois. (M^me^ de Sév.) M^me^ de Soubise est *grosse* de quatre enfants, à voir son ventre. (Id.)

— Épais, grossier, l'opposé de Fin, délié, délicat. C'est de la grosse toile. Gros drap. Gros souliers. Gros vin. Gros pain. ‖ *Grosse viande.* Viande de boucherie, par opposition au gibier, à la volaille.

— Fig. et fam *Gros juron.* Jurement, blasphème grossier.

— Grossi, enflé accidentellement. Avoir la joue grosse d'une fluxion. Cette personne a les yeux gros; elle a mal dormi, ou elle a pleuré. La rivière est très-grosse depuis plusieurs jours.

— Mar. *La mer est grosse.* Elle est mauvaise, elle est fort agitée. ‖ *Le temps est gros.* Quand le vent est violent et la mer très-élevée.

— Qui surpasse la plupart des autres choses du même genre, en étendue, en volume, en nombre, en valeur, en importance, etc. Une grosse rivière. Un gros ruisseau. Un gros bourg. Une grosse armée. Une grosse abbaye. Une très-grosse somme d'argent. Ce prince avait avec lui une très-grosse cour. Faire une grosse dépense. Jouer gros jeu. Prêter à grosse usure à gros denier. De grosses lettres, de gros caractères. Crésus après avoir entrepris la guerre contre les Perses, s'avança à la tête d'une *grosse* armée jusque sur les bords du fleuve Halys. (Fén.) La phalange macédonienne n'était qu'un *gros* bataillon carré. (Boss.)

— Riche, opulent, grand. Un gros marchand. Un gros bourgeois. Un gros financier. Autrefois il n'y avait que les *gros* seigneurs qui ajoutassent à leur nom de baptême celui de leur terre et de leur apanage, ce qui insensiblement est devenu le nom de famille. (Mén.) Ses parents, *gros* messieurs, l'ont fait apprendre à lire. (La Font.)

— Archit. *Les gros murs d'un bâtiment.* Ceux qui en forment l'enceinte, et qui portent les combles, les voûtes. Par opposition aux murs de refend ou de cloison.

— Fig. et fam. *Cet homme est gros comme un bœuf.* Il est très-corpulent. ‖ *Il a plus d'esprit qu'il n'est gros.* Il a beaucoup d'esprit. ‖ *Toucher la grosse corde.* Parler de ce qu'il y a de principal, de plus essentiel dans une affaire. Il a touché la grosse corde. ‖ *N'avoir qu'un gros bon sens.* Avoir le sens bon et droit, mais peu délicat. Le gros bon sens devrait vous dire cela, devrait vous en avertir. ‖ *Gros fin.* Par dérision, Homme simple qui veut faire le fin.

— *La grosse faim.* La faim la plus pressante.

— Fig. et fam. *Grosses vérités.* Vérités si palpables que tout esprit peut les saisir. Ce sont là de ces grosses vérités qu'il est inutile de démontrer. ‖ *Dire à quelqu'un de grosses vérités.* Lui adresser des reproches graves et mérités.

— *Gros mots.* Jurements. Il a dit de gros mots. Les *gros* mots n'en disent pas plus que les petits. (De Juss.)

— *Gros péché.* Péché grave. ‖ *Grosse fièvre.* Fièvre violente. Dans un même sens, *Gros rhume.*

Baiser ainsi les mains et chatouiller le cœur
Est un péché mortel des plus *gros* qui se fasse
(Molière.)

— *Parler des grosses dents.* Avec hauteur, menace.

— Fig. Grand, grande. Et dans la cuisine, où il est descendu pour déjeuner, je l'ai étudié une bonne *grosse* demi-heure, et je le sais déjà par cœur. (Mol.)

— Fig. et fam. *Grosse querelle.* Grande querelle. Ils ont eu une grosse querelle. Ils ont eu une grosse querelle avec des inconnus.

— Fig. Un gros mensonge. Voilà ce qui s'appelle un *gros* mensonge imprimé. (Volt.)

— *Gros rire.* Rire bruyant et prolongé. On dit de même Grosse gaieté.

— *Gros vert, gros bleu,* etc. Vert foncé. Bleu foncé.

— *Gros cœur.* Voix grave et forte. Fam. *Faire la grosse voix.* Contrefaire sa voix en lui donnant un ton grave.

— *Gros de...* Avoir les yeux gros de larmes. Se dit lorsque les larmes viennent aux yeux en abondance, et qu'on veut les retenir.

— Fig. *Avoir le cœur gros de soupirs.* Avoir besoin de se soulager le cœur en soupirant. Le

 GROS GROS GROS

cœur *gros* de soupirs par l'ingrat rebutés. (Rac.)

Le cœur *gros* de soupirs et la tête baissée,
Il marche enseveli dans sa triste pensée
(Baour-Lormian.)

— Fig. et fam. *Avoir le cœur gros.* Avoir quelque dépit, quelque chagrin. Il a le cœur gros de l'injustice qu'on lui a faite. Il avait encore le cœur tout gros.

— *L'avenir est gros de malheurs.* L'avenir semble menacer de beaucoup de malheurs.

— Fig. en parlant des objets inanimés. La mer s'enfle et mugit, *grosse* de la tempête. (Desaintange.)

Quand ce colosse altier, apportant le trépas,
Entrait *gros* de malheurs, d'armes et de soldats
(Delille.)

Alors, *gros* de courroux et d'écume blanchi,
Le fleuve se soulève. . . . (Grandmaison.)

— *Être gros de savoir, de faire, de dire quelque chose,* etc. En avoir une extrême envie. Il est gros de vous voir. Je suis gros de savoir de vos nouvelles.

— Fam. *Faire le gros dos.* Se dit du chat qui relève son dos en bosse quand il est en colère.

— *Une grosse réjouie.* Une fille de bonne humeur. Je reconnus l'héroïne, cette *grosse* réjouie que tu as vue femme de chambre de Florimonde. (Le Sage.)

— *Un gros lourdaud, un gros butor, un gros animal, une grosse bête.* Un homme fort stupide, fort maladroit, très-grossier.

— Prov. et fig. *Grosse tête, peu de sens.* La grosseur de la tête n'augmente pas la capacité de l'esprit. || *Il a plus dépensé, il a plus coûté d'or qu'il n'est gros.* Il a fait de folles dépenses, il a coûté beaucoup d'argent à ses parents, à sa famille. || *Les gros poissons mangent les petits.* Les puissants oppriment ordinairement les faibles.

—Féod. *Gros décimateur.* Celui à qui appartenait la grosse dîme. || *Grosse dîme.* Celle qui consistait en fruits de la terre, tels que blé, orge, avoine.

— Syn. comp. GROS. ÉPAIS. Une chose est grosse par l'étendue de sa circonférence; elle est épaisse par l'une de ses dimensions. Un arbre est *gros*, une planche est *épaisse*.

— L'adjectif *gros, grosse*, entre dans la formation des noms composés suivants.

— GROS-BEC. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des sylvains, famille des granivores, à bec court et gros. Le *gros-bec* est un oiseau qui appartient à notre climat tempéré, depuis l'Espagne et l'Italie, jusqu'en Suède. (Buff.) Les loriots mangent la chair des cerises, et les *gros-becs* cassent les noyaux en en mangent l'amande. (Id.)

— GROS-BLANC. s. m. Techn. Mastic de blanc et de colle.

— GROS-BOIS. s. m. Anc. art. milit. Dans le moyen âge, on donnait ce nom à certaines piques.

—Mar. Chalon en usage aux petites Antilles.

—GROS-BOIS. Géogr. Village du département de Seine-et-Oise, qui possède un beau château qui a appartenu successivement à Monsieur, frère de Louis XVI, à Barras, 1795, a Moreau, 1800, à Berthier, 1808.

— GROS-CANON. s. m. Typogr. Caractère d'imprimerie qui porte aujourd'hui le nom de corps 40. En usage seulement dans les affiches.

— GROS-D'HALEINE. s. et adj. m. Manég. Cheval qui souffle beaucoup quand il galope, quoiqu'il ne soit pas poussif.

— GROS-FA. s. m. Certaine manière d'écrire l'ancienne musique d'église.

— GROS-MONDAIN. s. m. Ornith. Variété de pigeons.

— GROS-MUSC. s. m. Agric. Espèce de poire très-parfumée qui ne mûrit qu'en hiver. On dit aussi Gros-musc d'hiver.

— GROS-NOIR. s. m. Techn. Espèce d'ardoise.

— GROS-ŒIL. s. m. Techn. Caractères d'imprimerie dont l'œil ou le contour des lettres, fondu sur l'un des différents corps des caractères, a plus de grosseur que n'en a ordinairement l'œil de ces corps. || Ce mot s'emploie plus ordinairement comme adjectif, à la suite du nom du caractère qu'il sert à qualifier : Cicéro, ou onze gros œil ; petit-romain, ou neuf gros œil ; petit-texte, ou sept gros œil, etc.

— GROS-PARANGON. s. m. Typogr. Caractère d'imprimerie qui porte aujourd'hui le nom de corps 24.

— GROS-ROMAIN. s. m. Typogr. Caractère d'imprimerie qui porte aujourd'hui le nom de corps 16.

— GROS-TEXTE. s. m. Typogr. Caractère d'imprimerie qui porte aujourd'hui le nom de corps 14.

— GROS-VENTRE. s. m. Ichthyol. Poisson de Cayenne.

— GROS-YEUX. s. m. Ichthyol. Poisson de Surinam.

— GROSSE-GORGE. s. f. Ornith. Sorte d'oiseau.

— GROSSE-NONPAREILLE. s. f. Typogr. Caractère d'imprimerie, qui porte aujourd'hui le nom de corps 84.

— GROSSE-DE-FONTE. s. f. Typogr. Gros caractère d'imprimerie. Ce caractère, ainsi que le précédent, ne s'emploie que dans les affiches.

—GROSSE-QUEUE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du hoche-queue. || Pl., des *grosses-queues*.

— GROSSE-TÊTE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du bouvreuil et du gros-bec. || Pl., des *grosses-têtes*.

GROS. s. m. La partie la plus grosse. Le gros de l'arbre.

— Ce qu'il y a de principal, de plus considérable dans une affaire. L'opposé de Détail. Il fait le gros de la besogne. Se charger du gros des affaires. Faites le plus gros, je ferai le reste. Le gros de cet ouvrage est passable. Ainsi l'Église est fondée dans Jérusalem, et parmi les Juifs, malgré l'incrédulité du *gros* de la nation. (Boss.)

— Par opposition à Casuel, Le revenu fixe et certain d'une cure ; et, par opposition à Distribution manuelle, Le revenu principal qu'un chanoine tire de sa prébende. Il a une bonne cure ; le casuel est plus considérable que le gros. Il a un canonicat dont le gros est considérable.

— *Le gros d'une armée, d'une troupe.* La partie principale d'une armée, d'une troupe. Un *gros* de soldats se jeta entre nous. (Rac.)

— *Le gros du monde.* La plus grande partie du monde. Le gros du monde est de cette opinion. On le dit aussi particulièrement de la plus grande partie du monde qui se trouve réuni dans une fête, dans un spectacle, etc. Nous avons attendu pour sortir, pour passer, que le gros du monde se fût écoulé. Le *gros* de notre espèce est sot et méchant. (Le grand Frédéric.)

— Prov. et fig. *Se tenir au gros de l'arbre.* Demeurer attaché à ce qui est le plus ancien ou le plus généralement établi. Il s'en rapporte à ce que l'Église a décidé, il s'en tient au gros de l'arbre. Dans les guerres civiles, il s'est toujours tenu au gros de l'arbre, il n'a jamais quitté le parti du roi.

— Anc. cout. Droit que l'on payait aux fermiers des aides pour chaque muid de vin que l'on vendait en gros. Les bourgeois ne payaient point le gros du vin de leur crû à l'entrée de la ville. Prendre tant pour le *gros*.

— GROS-D'AUTRUCHE. s. m. Comm. La partie grossière du duvet de l'autruche. On emploie le gros d'autruche à faire les lisières des draps noirs.

— GROS-DE-NAPLES. s. m. Comm. Sorte d'étoffe de soie dont le grain est plus fort que celui du taffetas ordinaire.

— GROS-DES-NOMBLES. s. m. Véner. Morceau de la cuisse du cerf. Par corruption, on dit, Gros dénome ou gras d'énome.

— GROS-DE-TOURS. s. m. Comm. Etoffe de soie très-forte que l'on fabrique à Tours, et qui est d'une qualité supérieure au taffetas ordinaire.

— Mar. *Le gros de l'eau.* Les jours de nouvelles et pleines lunes.

— Métrol. Division de l'ancienne livre poids de marc, valant la 128e partie de la livre, ou la 8e partie d'une once. || Monnaie de compte de Brême, la 72e partie d'un thaler rixdale. Le gros vaut 5 schwaren, ou fr. 0,054. || Monnaie de compte de Mecklembourg-Schwerin, la 24e partie d'une rixdale, 2 schillings, ou fr. 0,19. || Monnaie de compte de Saxe-Cobourg, il vaut fr. 0,15. || *Bon gros.* Monnaie de compte de Brunswick, la 24e partie du thaler, 12 pfennings, ou fr. 0,662.

GROS. adv. Beaucoup. Gagner gros. Je perds gros à cette affaire. J'ai vu dans le palais une robe mal mise gagner *gros*. (La Font.)

— Au jeu. *Coucher gros.* Jouer gros jeu. Cette locution, qui n'est plus guère usitée, signifiait aussi fig. et fam. Risquer beaucoup. Tenter une pareille entreprise, c'est coucher gros. Elle signifiait encore, Avancer quelque chose d'extraordinaire, d'excessif. Il couche gros, car il ne parle que de millions. Il couche gros, il dit bien des gasconnades.

— Prov. et fig. *Il y a gros à parier que.* Il y a de fortes raisons de croire que. Il y a gros à parier qu'il ne viendra pas.

— *En gros.* loc. adv. Proprement, les marchandises que l'on achète en pièces, en ballots, en futailles, etc. Marchand en gros. Vendre en gros. Acheter en gros. Il a quitté le détail pour faire le commerce en gros.

— Fig. et par extens. Les hommes, fripons en détail, sont en *gros* de très-honnêtes gens. (Montesq.)

— En parlant des circonstances principales d'un événement, d'une affaire, etc. Raconter une affaire en gros. Il nous a rapporté cela en gros. Je vous dirai en gros ce qui se sera passé. Choisissez les plus merveilleuses des histoires des martyrs, et quelque chose en *gros* de la vie céleste des premiers chrétiens. (Fén.)

— *Tout en gros.* loc. adv. et pop. Seulement. Il n'y avait pas beaucoup de monde, nous n'étions que six personnes tout en gros.

GROS (Antoine-Jean, baron). Né à Paris en 1771, mort en 1835. Élève de David, il se distingua dans la peinture. Son tableau des pestiférés de Jaffa est regardé comme un chef-d'œuvre.

GROSEILLE. s. f. (pr. *gro-zè-ie;* du lat. *grossulus*, diminutif de *grossus*, petite figue). Hortic. Fruit du groseillier. Petit fruit blanc ou rouge, en grappes, un peu acide, éminemment rafraîchissant, renfermant, outre l'acide malique et citrique, de la gélatine, un principe mucoso-sucré, nourrissant. Cueillir des groseilles. Manger des groseilles. Sirop de groseilles. Groseilles de Bar. Groseilles confites. Le suc de groseille rouge contient une matière colorante qui est encore peu connue. (Guers.) L'acide de *groseille* est dû à un mélange d'acide malique et d'acide citrique. (Id.) Le suc de *groseille*, mêlé avec un peu plus de son poids de sucre, forme une marmelade assez nourrissante. (Id.)

Le fruit de Cérasonte, à côté des *groseilles*,
A des riants desserts couronné les corbeilles.
(Lalande.)

— *Groseille à maquereau* ou *groseille verte.* Fruit vert ou rougeâtre, plus gros que les groseilles ordinaires, et qui vient sur un arbrisseau épineux. Ce fruit est ainsi nommé parce qu'il sert à assaisonner le maquereau. Compote de groseilles vertes. Lorsque les *groseilles* à maquereau sont vertes, on les emploie comme du verjus, on les confit, on les met dans les pâtisseries. (Guers.)

GROSEILLIER. s. m. (pr. *gro-zè-ié*). Bot. Arbrisseau qui fait partie de la famille des grossulariées ou ribésiées. Cet arbrisseau, si généralement cultivé, se rencontre çà et là en Europe ainsi qu'en Sibérie, dans les bois humides. On appelle vulgairement groseillier à maquereau, celui qui produit les groseilles vertes. || *Groseillier noir.* V. CASSIS. || GROSEILLIERS. s. m. pl. Petite famille du genre des sous-arbrisseaux, dont les principaux caractères sont des feuilles alternes, des fleurs solitaires ou disposées en grappes, à calice monocéphale ; baie globuleuse polysperme, ombiliquée, etc. Les groseilliers sont originaires des Alpes.

GROSEILLON. s. m. (pr. *gro-zè-ion*, diminutif de *groseille*). Hortic. Petite groseille.

GROSPHOMAQUE. s. m. Anc. art milit. Archer des milices byzantines.

GROSPHUS. s. m. Ant. rom. Sorte de dard, de javelot.

GROSS-BEEREN. Géogr. Village de Brandebourg, régence de Postdam, où fut livré, le 23 août 1813, un combat dont l'issue déconcerta le plan d'opération imaginé par Napoléon pour la campagne d'automne, et l'empêcha de recueillir les fruits de sa victoire de Dresde.

GROSSEIGNE. s. m. Hortic. Variété barbue de froment qu'on cultive dans le midi de la France.

GROSSE. s. f. Douze douzaines de certaines marchandises. Une grosse de plumes, de boutons. || *Une grosse de soie.* Douze douzaines d'écheveaux de soie.

— Callig. Écriture en gros caractères, à laquelle on exerce les élèves qui commencent à écrire. Écrire la grosse. Cet enfant en est encore à la grosse. Grosse anglaise.

— Prat. Expédition d'une obligation, d'un contrat, d'un jugement, d'un arrêt, qui est délivré en forme exécutoire par un notaire, par un greffier. La grosse d'un contrat. Le notaire a gardé la minute et m'a donné la grosse. Un notaire ne peut délivrer de seconde grosse sans autorisation. La grosse d'un arrêt, d'un jugement. La *grosse* est ordinairement écrite en plus gros caractère que la minute. (Acad.)

— Écritures, dont les unes sont des copies, les autres des originaux. Pour les procès-verbaux, la grosse est la copie ; pour les requêtes, elle est l'original. La grosse d'une requête. Cette grosse a tant de rôles.

GROSSERIE. s. f. Comm. Nom générique des gros ouvrages que font les taillandiers. || Ce commerce en gros. Le commerçant ne fait que de la grosserie.

GROSSESSE. s. f. (rad. *gros*). Médec. État d'une femme dans le sein de laquelle se développent un ou plusieurs germes, depuis le moment de la fécondation jusqu'à celui de l'accouchement. On distingue la grossesse vraie et la grossesse fausse, selon que la matrice contient un ou plusieurs fœtus, ou bien une môle, des mucosités, de l'eau, de l'air, etc. Les signes de la grossesse sont distingués en signes rationnels et signes sensibles : les premiers sont la suppression des règles, l'augmentation du volume de l'abdomen avec saillie du nombril. Elle a déclaré sa grossesse. Heureuse grossesse. Dangereuse grossesse. Être à la fin de sa grossesse. Vous savez que je suis sur la fin d'une *grossesse*. (Mme de Sév.) Aussitôt que les premiers symptômes de la *grossesse* se déclarent, tous rapports cessent entre les époux. (Chateaub.)

— Chir. *Grossesse abdominale.* Grossesse dans laquelle le produit de la conception s'est développé dans la cavité du péritoine. || *Grossesse afœtale.* Grossesse sans fœtus. || *Grossesse bigéminale.* Celle dans laquelle l'utérus renferme deux fœtus. || *Grossesse sarco-fœtale.* Grossesse formée par un fœtus et un môle. || *Grossesse sarco-hystérique.* Formée par un fœtus et un faux germe.

GROSSET, ETTE. adj. (diminut. de *gros*). Un peu gros. Il est assez grosset.

GROSSETTO. s. m. Métrol. Ancienne monnaie de compte de Venise, la douzième partie du *grosso*. Le grossetto vaut 0 fr. 0021. || Monnaie de Dalmatie, la quarantième partie d'un ducat, 6 soldi ou 0 fr. 096. || Plur., des *grossetti.*

GROSSEUR. s. f. (rad. *gros*). Circonférence, volume d'un objet qui est gros. Cette colonne n'est pas assez haute pour sa grosseur. La grosseur d'une personne. Grosseur énorme, prodigieuse, médiocre. Une baguette de la grosseur du petit doigt. Cet arbre est de la grosseur de mon bras. Le freux est un oiseau d'une *grosseur* moyenne. (Buff.) Le siffleur est de la *grosseur* du pinson. (Id.) La tête du gomphose bien est d'une *grosseur* médiocre. (Lacep.)

Et son corps ramassé dans sa courte *grosseur*,
Fait gémir les coussins sous sa molle épaisseur.
(Boileau.)

— Médec. Tumeur. Il lui est venu une grosseur à la gorge, au bras.

GROSSI, IE. part. pass. du v. Grossir. S'empl. adjectiv. Un torrent grossi par les pluies. La petite rivière de Vabis n'est qu'un ruisseau dans les sécheresses ; mais alors c'était un torrent impétueux, profond, *grossi* par les pluies. (Volt.) Les traits de son visage rond, jadis frais et rose, avaient été *grossis* par une petite vérole assez clémente pour n'y point laisser de traces. (De Balzac.)

GROSSIER, ÈRE. adj. (rad. *gros*). Épais, l'opposé de Délié, délicat. Ce drap est bien grossier. Cette femme a les traits grossiers. Séparez une liqueur de ses parties les plus grossières.

— L'opposé de Fin, délicat, apprêté, recherché. Une nourriture grossière. Vous ne faites manger des aliments grossiers. Pain grossier. En Asie, on connut des repas moins *grossiers*. (Berch.) S'il faut s'en rapporter aux traditions anciennes, les premiers habitants de la Grèce n'avaient pour demeure que des antres profonds, et n'en sortaient que pour disputer aux animaux des aliments *grossiers* et quelquefois nuisibles. (Barth.) La vanité se repaît des aliments les plus *grossiers*. (Mariv.)

— Qui n'est pas fait proprement et délicatement. Cet ouvrage est grossier. Travail grossier. Des meubles grossiers. Ce bâtiment est d'une architecture grossière. || Dans le même sens, Ébauche imparfaite et grossière. Imitation grossière. Nous sommes aussi touchés de l'ébauche la plus *grossière*, dans les premières découvertes d'un art, que des beautés les plus achevées lorsque la perfection nous est une fois connue. (Volt.)

— L'opposé de Subtil, ténu, délié. Les parties subtiles et les parties grossières. Y a-t-il des corps subtils en soi ? et ceux qui nous échappent aujourd'hui ne seraient-ils pas *grossiers* si nous avions d'autres organes ? Si l'on considère la manière dont se fait la nutrition des plantes, on observera qu'elles ne tirent pas les parties *grossières* de la terre et de l'eau ; il faut que ces parties soient réduites par la chaleur en vapeurs ténues, pour que les racines puissent les pomper. (Buff.)

Tu l'aimes, ciel ! Mais non, l'artifice est *grossier* ;
Tu te feins criminel pour te justifier. (Racine.)

— Peu civilisé, sans éducation, sans culture. Un peuple grossier. Une nation grossière. Ils sont durs et *grossiers* jusqu'à la brutalité. (Buff.) On serait surpris des connaissances de l'homme le plus *grossier*, si l'on suivait ses progrès depuis le moment où il est né jusqu'à celui où il est parvenu. (J.-J. Rouss.)

— On dit dans le même sens, Des mœurs, des coutumes grossières. Ils établirent des coutumes ridicules, aussi *grossières* que leurs mœurs. (Volt.) Les esprits demeuraient en général *grossiers* et sans culture. (Id.) Je viens après mille ans changer ces lois *grossières*. (Id.)

— Se dit de celui qui, étant sans éducation, fait et dit des choses qui déplaisent aux gens délicats et polis. Un homme grossier. Un grossier personnage. Cette femme est bien grossière. Les dames sont sans airs, les paysannes décentes, les hommes badins et non *grossiers*. (J.-J. Rouss.) Des jeunes gens se croient naturels lorsqu'ils sont *grossiers*. (La Rochef.) Il est des gens qui ont le malheur d'être *grossiers* par naturel, par tempérament. (Ourry.)

— Dans ce sens, on le dit des Manières, des discours, des airs. Ses mouvements étaient brusques, sa manière *grossière*. (Buff.) Je suis indigné de son impolitesse *grossière* envers moi. (Volt.) Trop de Français ne virent dans Pierre le Grand que les dehors *grossiers* que sa mauvaise éducation lui avait laissés. (Id.) Que ce discours *grossier* terriblement assomme ! (Mol.)

— Fig. au sens moral, se dit de Tout ce qui suppose ignorance, sottise, déraison ou maladresse. Erreur grossière. Mensonge grossier. Grossière contradiction. Artifice grossier. Ignorance grossière. Il semble que les esprits se roidissent contre une illusion raisonnable, et ne se prêtent qu'autant qu'elle est absurde et *grossière*. (J.-J. Rouss.) Tomber dans une contradiction *grossière*. (Montesq.)

— En parlant des Plaisirs des sens, par opposition aux Plaisirs de l'âme. Des plaisirs, des appétits grossiers. Des désirs grossiers. Je ne crains pas que les sens et les plaisirs *grossiers* te corrompent. (J.-J. Rouss.)

— *Des vices, des crimes grossiers.* Des vices, des crimes qui supposent une corruption profonde, un oubli total de tout principe de délicatesse et d'honneur. Le vice *grossier* fait horreur. (Fén.) La religion païenne ne défendait que quelques crimes *grossiers*. (Montesq.)

— *N'avoir que des notions grossières, qu'une idée grossière de quelque chose.* N'en avoir qu'une idée imparfaite, des notions mal comprises. || Dans un sens analogue. Ne donner qu'une idée grossière de quelque chose.

— *Marchand grossier.* Marchand qui vendait des marchandises en gros. On dit maintenant, Marchand en gros.

— Minér. Se dit d'un corps quand il a un air de rudesse joint à l'opacité.

GROSSIER, ÈRE s. Celui, celle qui n'a au-

cun égard pour l'âge, le mérite, le sexe, etc., aucun respect pour les convenances, les formes, les usages admis dans la société. Un grossier. L'homme du monde qui se fait grossier, le *grossier* par système, est vraiment un être intolérable. (Ourry.)

GROSSIÈREMENT. adv. D'une manière grossière. Ce vase est grossièrement fait. Il parle, il répond, il fait tout grossièrement. Des mets grossièrement apprêtés. Vous serez indigné, sans doute, qu'on ait voulu vous en imposer si *grossièrement*. (Volt.)

Comme un simple soldat vêtu *grossièrement*,
Pour la forme et pour la matière,
Un habit lui suffit une campagne entière,
Ses armes sont tout son ajustement (Le P. du Cerc.)

— Quelquefois, Sommairement, imparfaitement. Voilà grossièrement ce qu'il a dit.

GROSSIÈRETÉ. s. f. Caractère de ce qui est grossier, rude; qui manque de délicatesse. La grossièreté d'une étoffe, d'un drap, d'une toile. La grossièreté de cette architecture.

— Fig. Rudesse qui vient du défaut de civilisation. La grossièreté d'un peuple barbare. Grossièreté de mœurs. Dans des temps d'ignorance et de grossièreté. Un usage qui convenait à la *grossièreté* de nos pères. (Fléch.) Les vices de paysans, sans apprêt et dans toute leur *grossièreté*, sont plus propres à rebuter qu'à séduire, quand on n'a nul intérêt à les imiter. (J.-J. Rouss.) La *grossièreté* peut être la faute d'une éducation négligée, et parfois aussi de la fréquentation de la mauvaise compagnie. (Ourr.)

— Impureté. Il n'est pas impossible qu'il y ait un amour exempt de *grossièreté*. (Vauven.)

— Impolitesse, défaut de civilité dans ce qu'on dit ou ce qu'on fait. Il en a usé avec beaucoup de grossièreté. Il y a de la grossièreté à parler de la sorte.

— Parole grossière, rude, malhonnête. Dire une grossièreté à quelqu'un. Il lui a écrit des grossièretés. Souffler des *grossièretés* à l'oreille d'une femme. (La Bruy.) Ils mentiraient ceux qui, en écrivant des *grossièretés* et des injures, sediraient animés du zèle de la vérité. (La Harpe.)

— Au sens moral, Ce qui suppose beaucoup d'ignorance, de sottise, de déraison ou de maladresse. Cela fait mieux ressortir la grossièreté de sa faute, de la bévue qu'il a faite. La grossièreté d'une erreur, d'une illusion. Il fait des mensonges d'une telle grossièreté, qu'on ne peut pas en être dupe.

GROSSIFICATION. s. f. (pr. *gro-ci-fi-ca-cion*; du lat. *grossificatio*, même signif.). Bot. Le développement du fruit, après la floraison.

GROSSIMANE. adj. des 2 g. (ét. lat., *grossus*, gros; *manus*, main). Zool. Qui a de grosses mains.

GROSSIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *grossus*, gros; *pes*, pied). Zool. Qui a de grosses pattes.

GROSSIR. v. a. 2e conj. (rad. *gros*). Rendre gros dans tous les sens. Un habit qui le grossit, qui lui grossit la taille. Les pluies ont bien grossi la rivière. La jonction des troupes a grossi son armée d'un quart. Cette succession a *grossi* le patrimoine de ses pères. (Fléch.) Rainfroy avait *grossi* la sienne des troupes de Eudes, duc d'Aquitaine. (Anquetil.) Ce n'est pas cela, monsieur, qui *grossira* le mémoire. — Vraiment non; mais c'est la saignée et les médicaments qui le *grossiraient*, si je voulais y entendre. (Beaumarch.)

Et les nombreux torrents qui tombent des gouttières,
Grossissant les ruisseaux en ont fait des rivières.
(Boileau.)

— Faire paraître gros. Une lunette qui grossit les objets.

— *Grossir sa voix*. Lui donner plus de volume, plus de gravité. Faire la grosse voix. Il n'est pas besoin, répondit-il en *grossissant* sa voix, de m'exhorter à remplir mon devoir. Je me remets cette créature-là. (Le Sage.)

— Fig. Exagérer. Il cherche à grossir mes torts. La renommée grossit tout.

— Prov. et fig. *La peur grossit les objets*. On s'exagère ce qu'on craint.

— GROSSIR. v. n. Devenir gros dans tous les sens. Il a beaucoup grossi. Son armée grossit tous les jours. Le raisin va bien grossir après cette pluie. La rivière a grossi. Il va toujours en grossissant. Une somme, quelque petite qu'elle soit, grossit bien vite avec les intérêts. La mer, soulevée par le vent, *grossissait* à chaque instant. (B. de St-P.) Nous verrons notre camp *grossir* à chaque pas. (Rac.)

— Mar. Il se dit lorsque les lames de la mer s'accroissent à chaque instant. Depuis une heure la mer grossit. ‖ Se rapprocher. Le bâtiment grossit à vue d'œil.

— SE GROSSIR. v. pron. Dans tous les sens de l'actif. Le nuage s'épaissit et se grossit. Son armée s'est grossie d'une foule de transfuges. La nouvelle s'est grossie de mille détails absurdes. La foule se grossissait.

— Prov. et fig. *La pelote se grossit*, *grossit*. *Le nombre grossit*. Le trouble, la sédition, le péril augmente. On le dit aussi en parlant de torts, de profits.

GROSSISSANT. part. prés. inv. du v. Grossir. Qui grossit. Un verre grossissant mille fois les objets.

GROSSISSANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de grossir, de faire paraître gros. Verre grossissant. Guillaume chargea la nation d'une dette toujours *grossissante*.

GROSSISSEMENT. s. m. Action de grossir, de rendre, de faire paraître gros, et résultat de cette action. Il se dit particulièrement des objets vus avec des verres qui grossissent. Cette lunette produit un grossissement prodigieux.

GROSSJAGERNDORF. Géogr. Village de Prusse, près Kœnigsberg, où les généraux russes Apraxin et Fermor gagnèrent une bataille sur le général prussien Lehwal.

GROSSO. s. m. Métrol. Ancienne monnaie de compte de Venise, la cent-vingt-quatrième partie du ducat, et valant 12 grossettes ou denari, ou fr. 0, 0255.

GROSSO MODO. loc. adv. (mots italiens pour *in grosso modo*; littéral., d'une manière grossière, en gros). Du premier jet, grossièrement, en parlant d'un ouvrage qui n'est pas fini, qui n'a pas été revu. Il faut revoir ce mémoire, on ne peut le publier ainsi, il a été fait grosso modo.

GROSSOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Grossoyer. S'empl. adjectiv. Une requête grossoyée.

GROSSOYER. v. a. 1re conj. (rad. *grosse*). On conserve l'*y* dans toute la conjugaison ou bien l'on change l'*y* en *i* devant l'e muet. *Je grossoie* ou *grossoye*. *Je grossoyais*; *nous grossoyions*. *Je grossoierai* ou *grossoyerai*. *Je grossoierais* ou *grossoyerais*. *Grossoie* ou *grossoye*. *Que je grossoie* ou *grossoye*, etc. Faire la grosse d'un acte, d'un contrat, d'un jugement. Grossoyer une obligation, un contrat. Grossoyer une requête. Faire grossoyer un jugement.

GROSSULAIRE. s. m. Minér. Espèce de minéral du genre grenat, renfermant les grenats verdâtres, et les grenats jaunâtres ou rouges.

GROSSULARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un groseillier. ‖ GROSSULARIÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le groseillier. ‖ On dit aussi au sing. Une grossulariée.

GROSSULARINE. s. f. Chim. Gelée végétale, c'est-à-dire, matière qu'on trouve dans les fruits acides, et que l'on considère comme une substance spéciale ou comme de la gomme combinée avec l'acide pectique.

GROSSULARINÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à la grossularine. ‖ GROSSULARINÉES. s. f. pl. V. GROSSULARIÉES.

GROSSULINE. s. f. Chim. V. GROSSULARINE.

GROTESQUE. adj. des 2 g. (rad. *grotte*, on écrivait autrefois *grotesque*). Il se dit des figures bizarres et chargées imaginées par un peintre, et dans lesquelles la nature est outrée et contrefaite. Figures grotesques.

Ma Minerve sévère
Adoucira ses *grotesques* portraits. (Gresset.)

— Fig. Ridicule, bizarre, extravagant. Un habit grotesque. Mine grotesque. Cet homme est grotesque. Imagination grotesque. Genre grotesque.

Folâtrant quelquefois sous un habit *grotesque*,
Une muse descend au faux goût du burlesque. (Volt.)

— B.-arts. s. m. Arabesques à l'imitation de celles qui ont été trouvées, à Rome, dans les *grottes* ou ruines du palais de Titus. Faire des grotesques. C'est un excellent peintre en grotesques. En ce sens, il s'emploie surtout au pluriel.

Et Raphaël peignit sans déroger
Plus d'une fois maint *grotesque* léger.
(J.-B. Rousseau.)

Vous dont le visage falot
Est le trône de la grimace,
Vous avez droit de prendre place
Dans les *grotesques* de Callot. (Sarraz.)

— Littérat. et b.-arts. Ce qui est dans le genre grotesque. Mêler le grotesque au sublime. Tomber dans le grotesque. Cette peinture est d'un grotesque dégoûtant.

— Au théâtre, on appelle aussi *grotesque* un sauteur bouffon chargé d'égayer par ses gambades les entr'actes de certaines pièces. C'est ce que les Anglais appellent *clown*.

GROTESQUEMENT. adv. D'une manière grotesque, ridicule. Vêtu grotesquement. Danser grotesquement. Non, depuis les crudités du goulu Saint-Amand, et les fanfaronnades poissardes de D'Assoucy, personne n'a approché de ce style *grotesquement* enluminé. (Ch. Labitte.)

GROTIUS (Hugues de Groot, connu sous le nom de). Célèbre publiciste, né à Delft le 10 avril 1583, mort à Rostock le 26 août 1645. Son livre sur le droit des gens a rendu son nom immortel.

GROTTE. s. f. (de l'ital. *grotta*; dérivé du gr. κρυπτη, crypte, voûte souterraine). Antre, caverne naturelle ou factice. Grotte profonde. Faire une grotte dans un jardin. Une grotte de rocailles et de coquillages. La grotte de Fingal. Les vignes sauvages, les coloquintes, escaladent; leurs rameaux, grimpant à l'extrémité des branches, s'élancent de l'érable au tulipier, en formant mille *grottes*, mille voûtes. (Chateaub.) Sa *grotte* ne résonnait plus de son chant. (Fén.) O mon aimable *grotte*, où le sommeil paisible venait toutes les nuits me délasser des travaux du jour. (Id.) Au bas d'une petite colline se présente une *grotte*. (Marmier.)

— *Grotte du chien*. Caverne d'où sortent des vapeurs malsaines. Elle est située à 16 kilom. de Naples.

GROTTITTÈLE. adj. des 2 g. Entom. Se dit d'une sorte d'araignée qui se construit des espèces de grottes avec des feuilles qu'elle enveloppe de sa toile.

GROU s. m. ou **GROUETTE.** s. f. Géolog. Terre argileuse mêlée de pierres, et peu propre à la culture des céréales.

GROUETTEUX, EUSE. adj. Agric. Se dit d'une terre composée d'argile rougeâtre et de pierres.

GROU-GROU. s. m. Bot. Petit palmier résineux d'Amérique.

GROUILLANT, ANTE. adj. (pr. *grou-ian*). Qui grouille, qui remue. Il a quinze enfants tout grouillants. Pop.

— *Tout grouillant de vers, de vermine*. Tout plein de vers, de vermine. Pop.

GROUILLEMENT. s. m. (pr. *grou-ie-man*). Mouvement et bruit de ce qui grouille. Le grouillement des intestins. Pop.

GROUILLER. v. n. 1re conj. (pron. *grou-ié*; de l'ital. *rotulare*, rouler, ou *crollare*, se répandre partout). Remuer, bouger. Personne ne grouille devant lui. Il y a quelque chose qui grouille là-dedans. Personne ne grouille-t-il encore?

Et l'on demande l'heure, et l'on bâille vingt fois,
Qu'elle *grouille* aussi peu qu'une pièce de bois.
(Molière.)

— On dit d'une personne à qui la tête tremble de vieillesse et de faiblesse, La tête lui grouille.

— Se dit aussi du bruit que font les flatuosités dans les intestins. Le ventre lui grouille.

— Fourmiller. *Ce fromage grouille de vers*. *Ce chien grouille de puces*. Ce fromage est plein de vers. Ce chien a beaucoup de puces. Ce verbe est populaire dans toutes ses acceptions.

GROUIN s. m. V. GROIN.

GROUINER. v. n. 1re conj. S'est dit autrefois du grognement du cochon.

GROULARD. s. m. Zool. Nom vulgaire du traquet.

GROUP. s. m. Comm. Sac cacheté plein d'or ou d'argent qu'on envoie d'une ville à une autre.

GROUPE. s. m. (de l'ital. *groppo*, même signif.). Beaux-arts. Assemblage d'êtres ou d'objets de même ou de différente nature, combinés en vue de l'ordre et de l'harmonie ou d'un effet voulu, utile ou artistique. Dans la peinture et dans la sculpture, on appelle *groupe* un ensemble de figures réunies entre elles par un motif ou une action commune, et tellement rapprochées que l'œil les peut embrasser à la fois et en recevoir l'effet prémédité par l'artiste. Ces figures font un beau groupe. Un groupe d'animaux. Un groupe de sculptures. Le groupe de Laocoon. Un groupe d'enfants. Le véritable imitateur de la nature, l'artiste sage, est économe de *groupes*. (Did.)

— Certain nombre de personnes réunies ou rapprochées. Il dispersa les groupes qui s'étaient formés sur la place publique. Un groupe de curieux, de danseurs.

— Réunion quelconque d'objets formant un tout distinct. Cette mer est semée de plusieurs groupes d'îles. Un groupe d'arbres, de collines. Heureusement on trouve de distance en distance des *groupes* d'îles assez élevés pour offrir un asile aux vaisseaux. (Rayn.) Cette loi harmonique s'étend à tous les *groupes* de végétaux, dont les uns nous plaisent, disposés en rond, d'autres en longues avenues, d'autres épars çà et là. (B. de St-P.)

Puis tout à coup le rideau de feuillage
S'ouvre et présente à nos yeux satisfaits,
Les cieux courbés, les rivières brillantes,
Des monts, des tours, des *groupes* de forêts.
(Léonard.)

— Fig. Littér. Groupe de pensées, d'idées. Au lieu de ces phrases isolées, qui, faute de nerf et d'appui, tombaient presque à chaque mot, des *groupes* d'expressions choisies formèrent, en se rapprochant, un tout dont les parties se rapprochaient sans peine. (Barth.)

— Archit. Il se dit de plusieurs colonnes accouplées.

— Bot. Agrégation des petites capsules qui constituent la fructification des fougères.

— Lexicogr. La lettre ou les lettres placées en tête des colonnes d'un Dictionnaire, et servant d'initiales aux mots contenus dans la colonne. Le groupe AC, le groupe BRA, le groupe CER, etc. ‖ Par extens., tous les mots qui ont pour initiales la lettre ou les lettres placées en tête d'une colonne. Le groupe FOR, tous les mots commençant par ces lettres.

— Mus. Plusieurs notes réunies ensemble par leurs queues, au moyen d'une ou plusieurs barres. ‖ Réunion de plusieurs cordes d'un instrument, lesquelles sont accordées à l'unisson ou à l'octave, et doivent être attaquées ensemble avec le doigt, la touche ou par tout autre moyen. Les touches d'un grand piano font résonner chacune un *groupe* de trois cordes. (C.-Blaze.)

— Philol. Réunion de plusieurs lettres en une figure formée d'un seul trait de plume, où elles se trouvent représentées, soit totalement, soit dans une de leurs parties. ‖ Dans les langues dérivées, Mot formé de la réunion de plusieurs autres mots tronqués ou altérés. *Aujourd'hui* est un groupe formé du lat. barbare *ad illum diurnum de hodie*.

— Philol. Dans le langage de l'école sociétaire, Réunions d'individus attirés les uns vers les autres par une des quatre passions affectives. Dans la phalange, les groupes sont les éléments des séries.

GROUPÉ, ÉE. part. passé. du v. Grouper. S'empl. adj. Colonnes groupées. Les groupes, au contraire, et tous les autres ouvrages du feu sont *groupés* en hauteur; leurs pyramides ont toujours plus d'élévation que de base. (Buff.) Suspendus dans le cours des ondes, *groupés* sur les rochers et sur les montagnes, des arbres de toutes les formes. (Chateaub.) Les fruits du bananier sont *groupés* comme les doigts d'une main. (B. de St-P.) Voyez Jésus sur la croix ou porté au tombeau, Jésus, de toutes les grandes ombres, celle qui pourrait le mieux se passer de toute association, combien ne gagne-t-il point à être *groupé* avec Madeleine, Marie et sa mère! (Pecq.) Les productions artistiques sont presque toutes des tableaux, des poèmes, etc., où sont des hommes et des femmes, des puissants et des faibles, des méchants et des bons, *groupés* par identité ou par contraste. (Id.)

— substantiv. *Le groupé*. Manière dont plusieurs objets sont groupés; disposition par groupes. La variété avec laquelle Dieu pourvoit, dans chaque climat, aux besoins de toutes les créatures, le port majestueux des forêts, la douce verdure des prairies, le *groupé* des plantes, le parfum et l'émail des fleurs, etc., sont des langages magnifiques qui parlent de lui à tous les hommes. (B. de St-P.)

GROUPEMENT. s. m. (rad. *groupe*). Action de grouper. ‖ Réunion d'objets propres à se grouper. Assimilation.

GROUPER. v. a. 1re conj. Peint. Mettre en groupe. Ce peintre sait bien grouper les figures. Il a bien groupé les figures de son tableau. Ce n'est pas seulement pour le plaisir des yeux, ni pour donner aux végétaux des supports mutuels, que la nature les diversifie et les *groupe* fraternellement. (B. de St-P.)

— Archit. *Grouper des colonnes*. Les disposer deux à deux. Quant à l'ordre le plus agréable dans lequel on doit *grouper* les colonnes, il est le même que celui dans lequel les dattiers croissent naturellement. (B. de St-P.)

— Réunir, assembler, surtout en parlant des choses. Grouper des mots, des faits, des exemples analogues, pour en déduire un principe ou une règle.

— v. n. Peint. et sculpt. Ces figures groupent bien ensemble.

— SE GROUPER. v. pron. Se réunir en groupe. Ces figures peuvent se grouper. ‖ En parlant des personnes. Les oisifs se groupent autour de lui. Ces danseurs se groupent bien.

GRU. s. m. Hortic. Dans le midi de la France Grain de raisin.

GRUAGE. s. m. Anc. cout. Conservation des bois. V. GRUERIE.

GRUAU. s. m. (du gr. γράω, gruger, manger). Techn. Amande des grains des céréales qui ont été dépouillées de leur enveloppe corticale par une mouture appropriée. Gruau d'avoine, d'orge. Les meilleurs *gruaux* sont ceux d'avoine, de froment et d'orge. (Favrot.) Le *gruau* d'avoine ne peut servir à faire du pain. (Id.)

— Farine de froment séparée par un premier broyage de la partie corticale du grain, ou la première repasse de la farine obtenue dans la mouture économique. C'est avec la farine de gruau très-blanche que l'on prépare le pain de gruau.

— On désigne fréquemment sous le nom de *gruau* l'orge dépouillée de son enveloppe, et arrondie en petits globules que l'on nomme orge perlé.

— On a étendu également ce mot à la pomme de terre réduite en pâte, puis en petits pains, dans un moulin à meules espacées, de manière à lui donner l'aspect du sagou.

— Tisane, bouillie faite avec du gruau. Boire du gruau. Le gruau engraisse.

— *Pain de gruau*. Pain de qualité supérieure fait avec la fleur de la farine. Il vaudrait mieux dire Pain de griot.

— Ornith. Ancien nom de la petite grue.

— Techn. Machine semblable à la grue, et qui sert aux mêmes usages, mais qui a moins de saillie.

— Dans les salines, Vaisseau de bois dont on se sert pour transporter le sel dans les magasins.

GRUBBIÉ. s. f. Bot. Arbrisseau du cap de Bonne-Espérance.

GRUBENHAGEN. Géogr. Principauté de la Basse-Saxe, dans l'électorat de Hanovre, 70,000 hab.

GRUBENHAIRE. s. m. Hist. relig. Nom de certains sectaires protestants qui admettaient, dit-on, la communauté des femmes.

GRUDIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Peuple dépendant des Nerviens, qui habitait la deuxième Belgique.

GRUE. s. f. (du lat. *grus*, même signif.) Ornith. Espèce de gros oiseau de passage de l'ordre des échassiers, du genre héron, à bec droit et long, tête chauve. Le passage des grues. Des bandes de grues. La ponte des *grues* est de deux œufs; leur nid est placé sur de petites éminences de terre ou de gazon, dans les marais et les roseaux. (O. L. T.) Comme la cigogne, la *grue* est une très-grande destructrice des reptiles, des vers, des insectes, dont elle se nourrit. (Id.) Des oiseaux voyageurs les premiers sont les *grues*. (Fr. de Neufch.)

Qui montre chaque année à la prudente *grue*
A chercher dans l'hiver une terre inconnue?
(D. Rosset.)

Tels, traversant les airs, des bataillons de *grues*
De leur vol à grands cris obscurcissent les nues.
(Delille.)

— Fig. et fam. *C'est une grue.* Se dit d'un mais ou d'un sot qui se laisse tromper. Soupirs et pleurs feraient passer pour *grue* (Mme Deshoul.) Il a un valet qui n'est pas *grue* : s'il nous voyait ensemble, il pourrait se douter de quelque chose. (Brueys.)

— *Cou de grue.* Cou long et grêle. Il allongeait un grand cou de grue.

> Que ferez vous d'un pauvre auteur
> Dont la taille et le cou de grue,
> Et la mine très-peu joufflue,
> Feront rire le connaisseur? (Voltaire.)

— Prov. et fig. *Faire le pied de grue.* Attendre longtemps sur ses pieds. ‖ *Maître Gonin est mort, le monde n'est pas grue.* Se dit quand on découvre la ruse ou le but caché d'un trompeur. ‖ *Un moineau dans la main vaut mieux que grue qui vole.* Il faut préférer un petit avantage qui est certain à un grand qui est incertain.

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral. La Grue n'est pas visible dans nos climats.

— Techn. Machine dont on se sert pour élever de grosses pierres et d'autres grands fardeaux, ainsi appelée à cause de quelque ressemblance qu'elle a avec le port de l'oiseau de ce nom. La roue de la grue. Le moulinet de la grue. La grue est une fort bonne invention. La grue dans toute sa simplicité est une sorte de potence, dont le bras horizontal est muni d'une poulie sur laquelle passe et coule la chaîne ou la corde à laquelle est fixé l'objet à soulever; l'autre bout de la corde se roule sur un cylindre que l'on fait tourner au moyen de leviers, de roues d'engrenage, de manivelles, etc.

— Antiq. Machine de guerre formée d'une l'espèce de pont, que l'on élevait à la hauteur des murailles d'une place assiégée.

— Anc. art milit. Machine de guerre qu'on appelait aussi *corbeau démolisseur.* ‖ Instrument de supplice dont on se servait dans les villes de guerre. On mettait les soldats à la grue.

GRUERIE. s. f. Anc. jurispr. Juridiction où les officiers commis pour la garde des bois jugeaient des dommages faits dans les forêts. Il reçut une assignation à la gruerie, pour raison de dommages de bestiaux dans les bois.

— Lieu où s'exerçait cette juridiction.

— Droit de justice que le roi avait dans les bois des particuliers, et qui, outre les profits de la justice, tels que les amendes, lui assurait dans les coupes une part appelée *tiers et danger.* Bois tenu en gruerie, tiers et danger.

— Permission que les rois accordaient quelquefois à quelques-uns de leurs sujets de laisser croître leurs bois en haute futaie, sous la réserve d'une part dans le produit de la vente.

— *Gruerie de charbon.* Droit du roi sur les charbons de bois.

GRUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Gruger. S'empl. adjectiv.

GRUGER. v. a. 1re conj. (du gr. γράω, je mange). On met un *e* après le *g* devant *a, o. Nous grugeons. Je grugeais. Grugeant*, etc. Briser quelque chose de sec, de dur, avec les dents. Gruger du sucre, des macarons.

— En plaisantant, Manger. Ils auront bientôt grugé tout cela.

— Fig. et fam. *Gruger son fait.* Se dit d'une personne qui, ayant peu de bien, fait plus de dépense que son bien ne le comporte. Ce sens est vieux.

— *Gruger quelqu'un.* Lui manger son bien. Les procureurs l'ont grugé. Il a des hôtes chez lui qui le grugent. Son budget est net et clair, mais ses domestiques fripons et gourmands le *grugent* et s'entendent à merveille pour le dilapider. (Page.)

> On nous mange, on nous *gruge*,
> On nous mine par des longueurs. (La Font.)
>
> Avons-nous pu juger
> Qu'un oiseau qui *gruge* les autres
> Par nous se laisserait *gruger*? (Id.)

— Hist. ecclés. *Gruger la maison d'un chanoine.* Partager entre les dignités et les chanoines ce qui provient de la vente des biens de l'un de ceux-ci, quand il meurt avant de résigner sa maison. Quand on gruge une maison, les dignités ont le double des simples chanoines.

— Sculpt. Briser avec un marteau à pointes de diamant certaines matières dures qu'on ne pourrait entamer avec un outil tranchant. On gruge les saillies du granit.

GRUGERIE. s. f. Action de gruger, de gaspiller. Quelle grugerie il nous a faite là!

— Hist. eccles. Action d'acquérir la maison d'un chanoine par la mort du possesseur. ‖ Il se disait de la maison elle-même. Voilà une excellente grugerie.

— *Tomber en grugerie.* Se dit d'un bien qui devient susceptible d'être grugé.

GRUIDE. adj. des 2 g. Ornith. Qui ressemble à une grue. ‖ GRUIDES. s. f. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des échassiers, qui a pour type le genre grue. ‖ On dit aussi au sing. Une gruide.

GRUIER. s. m. Anc. cout. V. GRUYER.

GRUINAL, ALE. adj. Bot. Qui a des capsules semblables à un bec de grue.

GRUINALIS ou **GRUINA.** s. f. Bot. Espèce de géranium du genre crochium.

GRUISSAN. Géogr. Village sur l'étang qui porte son nom (Aude). ‖ *Étang de Gruissan.* Étang qui a 12 kilom. de long et 3 de large; il communique par deux passages avec la mer.

GRUME. s. f. Eaux et for. Bois coupé et qui a encore son écorce. Acheter du bois en grume.

GRUMEAU. s. m. (du lat. *grumus*). Médec. Petite portion caillée ou durcie de lait, de sang ou de quelque autre matière. Il vomit des grumeaux de sang. Rendre du sang par grumeaux. De la colle, de la bouillie pleine de grumeaux. Le lait s'est formé en grumeaux sur son estomac.

GRUMEL. s. m. Techn. Fleur d'avoine dont on se sert pour le foulage des étoffes.

GRUMELÉ, ÉE. part. pass. du v. se grumeler.

— En botanique, on donne cette épithète au pollen, quand il est composé de corpuscules nombreux, attachés sur un axe commun, et à la racine, quand elle se compose de petits grains agglomérés.

GRUMELER. v. n. 1re conj. Crier comme le sanglier

— SE GRUMELER. v. pron. Se mettre en grumeaux. Le lait tourné se grumelle.

GRUMELEUX, EUSE. adj. Médec. Qui est composé de grumeaux. Du sang grumeleux.

— Par extens. Qui a de petites inégalités dures, au dehors ou au dedans. Cailloux grumeleux. Poires grumeleuses. Du bois très-grumeleux.

GRUMELURE. s. f. Techn. Petit trou dans une pièce de métal fondu, qui, sans le traverser d'outre en outre, l'affaiblit et l'altère.

GRUMER. v. n. 1re conj. Anc. cout. Se dit des animaux dont les excréments décèlent qu'ils ont mangé du raisin dans les vignes. Dans plusieurs provinces, lorsque les bêtes grumaient, elles étaient confisquées.

GRUNDILE ou **GRUNDULE.** adj. m. Myth. lat. Les Romains donnaient quelquefois cette épithète aux dieux lares. Une truie ayant mis bas trente petits, un temple fut élevé par Romulus aux lares grundiles, en mémoire de ce prodige.

GRUNSTEIN. s. m. (de l'all. *grünstein*; fait de *grün*, vert; *stein*, pierre). Minér. Mot adopté par les naturalistes pour désigner une roche.

GRUON. s. m. Ornith. Petit de la grue.

GRUPPETTO. s. m. Mus. Agrément de chant formé de trois ou quatre petites notes ascendantes ou descendantes, dont la valeur se prend en avant de la note qui en est affectée. On indique quelquefois le gruppetto au moyen du signe ∽.

GRUS. s. m. pl. Écon. rur. Sorte de laitage suisse.

GRUSCH. s. m. Métrol. Les Turcs donnent ce nom à la piastre de compte qui vaut fr. 0, 68. On dit aussi Grosch.

GRUSELLE. s. f. Agric. Variété de raisin.

GRUTER (Jean). Né à Anvers en 1560. Il fut un des savants les plus distingués du XVIe siècle, mort en 1627.

GRÜTLI. Géogr. Petite prairie de Suisse, au pied du Sulisberg, sur le golfe du lac des Quatre cantons. On dit aussi le Rutli.

— Hist. La plaine du Grütli est célèbre par le serment que Werner Stauffacher, Walter Furst, et Arnold de Melchtal, y prêtèrent dans la nuit du 17 novembre 1307, chacun avec les dix Suisses qu'il avait amenés.

GRUYER (Antoine, baron). Né à Saint-Germain (Haute-Saône), en 1774, embrassa la carrière militaire. Il fit avec distinction toutes les guerres de la République et de l'Empire. A la seconde restauration, il fut jugé par un conseil de guerre et condamné à mort. Sa peine fut changée en celle de vingt ans de réclusion, mais on le mit en liberté après vingt-huit mois de captivité; mort en 1822.

GRUYER, ÈRE. adj. Fauconn. Qui a rapport à la grue. *Faucon gruyer.* Faucon dressé pour chasser aux grues. ‖ *Faisan gruyer.* Qui ressemble à la grue.

GRUYER. s. m. (du lat. *grus, gruis*, grue, parce que ces animaux veillent la nuit, et qu'un *gruyer* devait veiller avec le même soin sur les bois qui lui étaient confiés; ou du gr. δρῦς, chêne, arbre). S'est dit d'un seigneur qui avait un certain droit sur les bois de ses vassaux. Seigneur gruyer.

— Se disait d'un juge en première instance des délits commis dans les forêts et dans les rivières de son département.

GRUYÈRE. Géogr. Ville de Suisse, canton de Fribourg, sur la rive gauche et à peu de distance de la Saane ou Sarine, renommée par ses fromages; 600 hab.

GRUYÈRE. s. m. Espèce de fromage qui tire son nom du village de Suisse où il se fait. Le Gruyère a beaucoup d'yeux. On dit aussi, Du fromage de Gruyère.

GRYLLÉ. s. f. Ornith. Nom donné au petit guillemot.

GRYLLIDE. f. f. Entom. V. GRYLLOÏDE.

GRYLLIFORME. adj. des 2 g. Entom. Qui a la forme du grillon. ‖ GRYLLIFORMES. s. m. pl. Famille d'insectes orthoptères ayant pour type le genre grillon. ‖ On dit aussi au sing. Un grylliforme.

GRYLLOÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un grillon. ‖ GRYLLOÏDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des orthoptères, ayant pour type le genre grillon. ‖ On dit aussi au sing. Un grylloïde.

GRYLLON. s. m. Entom. V. GRILLON.

GRYLLONIEN, IENNE. adj. V. GRYLLIFORME.

GRYLLUS. Temps hér. Un des compagnons d'Ulysse, qui, ayant été changé en pourceau, refusa de reprendre la forme humaine.

GRYMPE. s. f. Comm. relig. Voile de sainte Agathe, ou, selon quelques autres, le poêle qui couvrit le cercueil de sainte Agathe, et que l'on déploie lors des éruptions de l'Etna. V. GUIMPE.

GRYNÆUS (Simon). Théologien protestant, né en 1493, mort en 1541. On lui doit la découverte des cinq derniers livres qui nous restent de Tite-Live.

GRYNÉE. Myth. Amazone à laquelle Apollon fit violence.

GRYNÉE. Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure, où Apollon avait un temple et un bois sacré.

GRYNÉEN, ÉENNE. adj. Géogr. Qui appartient à la ville de Grynée ou à ses habitants.

— Myth. Surnom d'Apollon adoré à Grynée.

GRYNÉUS. Temps hér. Centaure qui assomma Brotéas et Orion avec un autel, et auquel Exadius creva les yeux.

GRYNUS. Temps hér. Fils d'Eurypylus, et petit-fils de Téléphe et d'Astyoche. Après la mort de son père, il devint roi de la Mysie, éleva la ville de Pergame en l'honneur de Pergamus, son allié, et celle de Grynée, d'après un oracle d'Apollon.

GRYPANIE, ÉE. adj. (du gr. γρυπαίνω, je courbe). Ornith. Se dit du bec des oiseaux, quand l'extrémité de la mandibule supérieure s'arque et se recourbe, comme dans l'aigle.

GRYPHE ou **GRYPHON.** Myth. anc. V. GRIFFON.

GRYPHÉE. s. m. Conchyl. Animal inconnu, contenu dans une coquille bivalve dont la forme approche de celle de l'huître.

GRYPHITE. s. f. (du gr. γρυπός, courbé, crochu). Conchyl. Gryphée fossile.

GRYPHIUS ou **GRYPHE.** Nom d'une famille d'imprimeurs qui formèrent des établissements à Lyon, à Paris et à Venise.

GRYPORHYNQUE. s. m. Helminth. Genre de vers intestinaux.

GRYPOSE. s. f. (du gr. γρύπωσις, de γρυπός, recourbé). Médec. Courbure des ongles. La *grypose* dépend de tant de causes diverses, qu'elle ne peut constituer un genre, dans le sens qu'on est convenu d'attacher à ce mot. (Dict. des sc. méd.)

GUADALQUIVIR. Géogr. Fleuve d'Espagne, qui prend sa source dans le mont Guadarrama, et se jette dans l'Océan, après un cours de 350 kilom. C'est le Bétis des anciens.

GUADARRAMA. Géogr. Montagne qui part de la chaîne Ibérique, traverse les provinces de Léon et de Castille, et se termine à la mer près de Beira (Portugal). ‖ Petite rivière d'Espagne, dans la province de Guadalaxara, qui prend sa source dans le mont Guadarrama, et se jette dans le Tage, près de Mazallabras. ‖ Petite ville d'Espagne, dans le Guadalaxara, sur la rivière de Guadarrama.

GUADELOUPE. Géogr. L'une des Antilles, découverte par Christophe Colomb, en 1493. Le fondement de la colonie actuelle a été jeté en 1635, par cinq cent cinquante Français. Elle fut réunie au domaine de l'État en 1664. Cette île a 85,000 hectares de superficie, et est divisée en deux parties ou deux îles. La partie orientale prend le nom de Grande-Terre, et l'on appelle la partie occidentale Basse-Terre ou Guadeloupe proprement dite. La Guadeloupe est remarquable par sa fertilité. La canne à sucre, le café, le tabac, y sont l'objet d'une grande culture; 122,819 hab.

GUADET (Marguerite-Élie). Né en 1758, à Saint-Émilion (Gironde), avocat à Bordeaux. Député à l'Assemblée législative et la Convention nationale, où il siégea parmi les Girondins; fut exécuté avec son père à Bordeaux, en 1794.

GUADIANA. Géogr. Fleuve d'Espagne, qui prend sa source dans la Nouvelle-Castille. Il est navigable depuis Mertola, et se jette dans l'Océan, après un cours de 560 kilom.

GUADIX. Géogr. Ville d'Espagne, dans la province de Grenade, sur la rivière qui porte ce nom; 9,000 hab.

GUADUE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées.

GUAHEX ou **GUAHEUX.** s. m. Mamm. Zébu de Barbarie, espèce de bœuf à bosse.

GUAÏACANÉ, ÉE. adj. (rad. *gayac*). Bot. Qui ressemble au gayac. ‖ GUAÏACANÉES. s. f. pl. Famille de plantes. ‖ On dit aussi au sing. Un guaïacanée.

GUAÏACOURO. s. m. Ling. Langue des Guaïcouros. Le guaïcouro est parlé dans la Californie.

GUAIACOUROS ou **GUAYCURUS.** Nation indienne répandue dans les plaines du Paraguay, du Brésil et de la République de Buenos-Ayres, sur les deux rives du haut du Paraguay.

GUAINUM. s. m. (pr. *go-ai-no-mm*). Conchyl. Gros crustacé du Brésil, bon à manger.

GUAINUMBI. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau-mouche des Indes.

GUAIRO. Interj. Fauconn. Cri que l'on fait entendre lorsqu'on voit la perdrix s'envoler. Pour avertir le fauconnier de lâcher l'oiseau.

GUAIS. adj. m. Pêch. Hareng qui n'a ni laite ni œufs. Hareng guais.

GUALBERT (Saint Jean). Né à Florence, en Italie, vers le commencement du XIe siècle, fut le fondateur de l'ordre de Vallombreuse, sous la règle de Saint-Benoît; mourut en 1073.

GUALLAGO. Géogr. Rivière de Colombie (Amérique méridionale). Elle se jette dans le Maragnon, après un cours de 1,240 kil.

GUAM, GOUAHAM ou **GOUAHAN** (San Juan de). Géogr. La plus grande et la plus méridionale des îles Mariannes (Océanie). Colonie espagnole, cap. Agagna. Guam a environ 120 kilomètres de tour; 4,500 hab.

GUAN. s. m. Ornith. Espèce de gallinacé, du genre pénélope. On le trouve au Brésil, au Mexique et à la Guiane.

GUANAXUATO. Géogr. Un des États de la République du Mexique; 580,000 âmes ‖ Guanaxato, capitale; abondantes mines d'argent; 40,000 hab.

GUANCHE. s. m. Nom donné aux anciens habitants des îles Canaries, détruits par les Espagnols. Les *Guanches* conservaient leurs morts.

GUANDATAVA. s. f. Bot. Plante du Brésil.

GUANERO. s. m. (pr. *go-a-ne-ro*). Mar. Petit bâtiment en usage au Pérou.

GUANGUE. s. m. Mamm. Petit quadrupède rongeur du Chili, qui ressemble au mulot.

GUANO. s. m. Substance trouvée dans un grand nombre d'îlots de la mer du Sud, habités par une multitude d'oiseaux, particulièrement de ceux des genres *ardea* et *phenicopterus*. Le guano y forme des couches de 15 à 20 mètres d'épaisseur, qu'on exploite, et dont on fait usage au Pérou comme d'un excellent engrais.

GUAPERVA. s. m. Ichthyol. Poisson du genre chétodon. ‖ Autre poisson du genre sélène.

GUAPEY ou **RIO-GRANDE.** Géogr. Rivière de Bolivie, qui prend sa source à 40 kil. d'Oropésa, et se joint au Marmoré ou Mamoré, après un cours de 800 kil.

GUAPIRE. s. f. Bot. Arbre de la Guiane.

GUAPORÉ. Géogr. Rivière du Brésil, qui prend sa source dans les Campos-Parexis.

GUAPURU. s. m. Bot. Arbrisseau du Pérou.

GUARACHA. s. f. Chorégr. Pas espagnol qu'exécute une seule personne, et qui ne se danse guère qu'au théâtre.

GUARAL. s. m. Entom. Insecte de la Lybie, assez semblable à la tarentule.

GUARANA. s. m. Bot. Suc gommo-résineux que l'on suppose s'écouler d'une espèce de manglier.

GUARANI. adj. et s. m. Nation indienne qui habite le long du Parana, de l'Uraguay et de l'Ibicuy.

GUARANINE. s. f. Chim. Alcali organique peu connu, extrait du guarana.

GUARAUNO. s. m. Tribu d'Indiens qui habite le delta de l'Orénoque dans la république do Vénézuela. 10,000 hab.

GUARCHO. s. m. Mamm. Buffle du cap de Bonne-Espérance.

GUARDIOLE. s. f. Bot. Plante du Mexique.

GUARE. s. m. Ichthyol. Poisson du genre scombre.

— Ornith. Oiseau du Brésil.

GUARÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

GUARIBA. s. m. Mamm. Espèce d'alouate

GUARINI (Jean-Baptiste). Poète italien né à Ferrare en 1537, mort à Venise en 1612. Auteur du Berger Fidèle (*Pastor Fido*), création singulière, à la fois licencieuse et délicate, sensuelle et métaphysique.

GUARIGUE. s. m. Se dit en Provence pour un Coteau. Les guarigues de Nîmes abondent en cochenille.

GUASSO. s. m. Relat. Lanière au moyen de laquelle les chasseurs de l'Amérique du Sud enlacent et renversent les grands quadrupèdes. On se sert du guasso à la guerre, pour enlacer les pieds des chevaux et les pièces de canon.

GUASTALLA. Géogr. Duché contigu à celui de Parme, appartenant à une branche de la maison de Bourbon.

GUASTALLINE. s. f. Hist. relig. Nom des membres de deux communautés religieuses de filles, fondées à Milan vers le milieu du XVIe siècle par une comtesse de Guastalla.

GUATÉMALA ou **GUATIMALA.** Géogr. République fédérative de l'Amérique centrale, divisée en cinq États : Costa-Rica, Guatimala, Nicaragua et San-Salvador. ‖ *Guatimala la Vieja.* Détruite en 1541 par le volcan d'Agua. ‖ *Guatimala l'Antigua.* Détruite en grande partie par le tremblement de terre de 1774, a été rebâtie. ‖ *Guatimala la Nueva.* Capitale du district fédéral et de toute la confédération, bâtie en 1774. 2,500,000 hab. Grand commerce d'exportation.

GUATIMOZIN. Dernier empereur du Mexique, défendit avec héroïsme cette capitale contre les Espagnols en 1521.

GUATTE. s. f. Ichthyol. Nom donné vulgairement à l'alose quand elle est encore jeune.

GUATTÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des anonées.

GUATUCUPA. s. m. Ichthyol. Poisson du genre labre.

GUAYAQUIL. s. m. Géogr. Département de la République de l'Équateur ; son chef-lieu porte le même nom, c'est une des plus commerçantes villes de la Colombie ; 90,000 hab.

GUAYOTTA. s. m. Relat. Le mauvais principe chez les habitants de Ténériffe.

GUAZE. s. m. Ichthyol. Position du genre labre.

GUAZOUBIRA ou **GUAZOUPITA.** s. m. Mamm. Cerf du Paraguay.

GUAZUMA. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des malvacées. || *Guazuma à feuilles d'or.* Orme d'Amérique. Arbre originaire des Antilles.

GUAZZA (A). loc. adv. (pr. *go-ad-za*). B.-arts. Il se disait d'une peinture faite avec des couleurs broyées à la colle, qu'on appelle aujourd'hui Gouache. V. GOUACHE.

GUBERA. s. m. Espèce de sorbier sur lequel on trouve la laque.

GUBBIO. Géogr. Ville des États de l'Église, délégation d'Urbin et Pezaro ; antiquités, parmi lesquelles se trouvent les *Tables Eugubines*, découvertes en 1544 ; 4,000 hab.

GUBERNATEUR. s. m. (du lat. *gubernator*, même signif.). Se disait pour Gouverneur.

GUBERNÈTE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux.

GUDDOCK. s. m. Mus. Instrument monté de trois cordes, ayant presque la forme du violon. Il est en usage parmi les paysans russes.

GUDULE. Goule ou Ergoule (Sainte). Patronne de Bruxelles, née dans le Brabant vers le milieu du VII^e siècle, mourut en 712. On chôme sa fête vers le 8 janvier.

GUÉ. s. m. (pr. *ghé*; du lat. *vadum;* basse lat. *guadum*). Emplacement dans le lit d'un fleuve, d'une rivière, d'un cours d'eau, où le fond est assez ferme, et où il y a assez peu d'eau pour qu'on puisse le traverser sans danger dans toute sa largeur, soit à pied, soit à cheval, soit avec des voitures. Chercher un gué. Le gué est bon, est sûr en cet endroit. Il y a gué. Passer la rivière à gué. Abreuver un cheval au gué. Sonder le gué. Dans les pays de sable et de bruyère, le fond des gués est ordinairement un sable mouvant ou un gravier fin qui se délaie sous les pieds. La direction des gués n'est pas toujours perpendiculaire au cours de la rivière. Presque toutes les armées ont franchi des rivières à gué. Le bruit de ses eaux effraya Virginie, elle n'osa y mettre le pied pour le passer au *gué*. (B. de St-P.)

— Hist. *Gué de Jacob.* Endroit où Jacob passa, dit-on, le Jourdain en revenant de Mésopotamie. || *Forteresse du gué de Jacob.* Château que Baudoin fit bâtir en 1178 pour maintenir les Arabes. En 1179, Saladin prit cette forteresse et la détruisit. || *Gué d'Amours.* Endroit du Berry où Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-lion eurent une entrevue.

— Fig. et fam. *Sonder le gué.* S'enquérir adroitement, secrètement ; pressentir les dispositions où peut être celui de qui dépend le succès d'une affaire. Je m'attirai les regards de plusieurs cavaliers ; il y en eut qui voulurent sonder le *gué*. (Le Sage.) J'étais bien aise de sonder le *gué* avant de m'ouvrir à vous. (Id.)

— Espèce d'exclamation joviale qui sert de refrain à certaines chansons.

> Mais au Français attristé
> Qui peut rendre la gaîté ?
> C'est la gaudriole,
> O *gué!* (BÉRANGER.)

GUÉABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut passer à gué. La rivière est guéable dans cet endroit. Il y a des rivières guéables seulement pendant les grandes chaleurs. Il se chargea de reconnaître si la rivière était *guéable*. (Sév.) Cyrus se trouva fort embarrassé pour passer, il n'avait ni pont ni bateaux, et le fleuve n'était point *guéable*. (Fén.)

GUÉANT. part. prés. invar. du v. Guéer. Qui guée. Va *guéant* ou nageant, court, gravit, vole ou rampe. (Delille.)

GUÈBRE, GHÈBRE, GAURE ou **PARSIS.** s. m. (du pers. *ghebr*, infidèle). Nom odieux qui sert à désigner chez les musulmans tous les peuples et tous les individus qui ne professent pas l'islamisme. Descendants des Perses, détruits au VIII^e siècle, par les Arabes. Ils conservent la loi de Zoroastre, la doctrine des mages et le culte du feu. Dispersés en Asie, ils y sont en butte à la haine et aux persécutions des mahométans. Les guèbres de Perse s'adonnent en général à l'agriculture ou aux arts mécaniques. V. GHEBRE.

GUÉBRIAND (Jean-Baptiste Budes, comte de). Né en 1602, en Bretagne, remporta la victoire de Wolfenbüttel, 1641. Nommé maréchal de France, il mourut d'une blessure reçue au siége de Rotwil, en 1643.

GUÈDE ou **GUESDE.** s. f. Bot. Nom vulgaire du pastel employé pour teindre en bleu. Il se faisait un grand commerce de cette plante à Saint-Denis (Seine). On y voit encore une place appelée le marché des *guedes*.

— Techn. Teint. Cuve au pastel, propre à teindre en bleu. || *Atelier des guèdes.* Endroit qui renferme les cuves. || *Bain des guedes.* Composition que contiennent les cuves. || *Monter les guedes.* Former le bain de la teinture en bleu.

GUÈDE. s. m. Chass. Perche qui tient tendu le filet d'un oiseleur.

GUÉDER. v. a. 1^re conj. Se disait pour Soûler, rassasier, faire manger avec excès. Il faut le guéder.

GUÉDON. s. m. A Rouen, Teinturier qui teint en bleu. C'est un guédon. Les meilleurs guédons.

GUÉDOUFLE. s. f. Bouteille double à deux orifices divergents, propre à contenir l'huile et le vinaigre.

GUÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Guéer. S'empl. adjectiv. Linge guéé.

GUÉER. v. a. 1^re conj. (rad. *gué*). *Je guée, tu guées, il guée ; nous guéons, vous guéez, ils guéent. Je guéais*, etc. *Je guéai*, etc. *Je guéerai*, etc. *Je guéerais*, etc. Passer à gué. Guéer une rivière, un lac.

— *Guéer un cheval.* Le faire entrer à un endroit guéable pour le laver et le rafraîchir. Tirer de l'eau pour guéer des chevaux.

— *Guéer le linge.* Le laver et le remuer dans l'eau, avant de le tordre.

GUELDRE. (du flam. *Guelderland*). Géogr. Province de Hollande, cap. Arnhim ; 600,000 h. La paix de Lunéville, en 1802, réunit toute la Gueldre à la France ; le traité de Paris, 1814, l'a remise au pouvoir des Pays-Bas et de la Prusse.

GUELDRE. s. f. Pêch. Appât que l'on fait en Bretagne avec de petites chevrettes, ou la chair de quelques poissons cuits.

GUELDROIS, OISE. adj. et s. Habitant de la Gueldre ou qui appartient à la Gueldre. La Gueldre est remplie de gentilshommes peu aisés, et quand les romanciers et les auteurs comiques hollandais veulent peindre un hobereau, ils ne manquent pas d'en faire un *Gueldrois*. (Reiffenb.)

GUELFE. s. m. (pr. *ghelfe*). Partisan des papes en Italie, par opposition aux gibelins, partisans de l'empereur. Cette dénomination vient de ce que des deux maisons puissantes qui divisaient l'Allemagne, les Hohenstauffen ou Weiblingen, (*Gibelins*), et les Welfs (*Guelfes*), ducs de Bavière, ces derniers s'étaient toujours déclarés en faveur des papes contre les empereurs de la maison Hohenstauffen. Le premier Welf avait été créé duc de Bavière en 1071, par Henri IV.

— *Ordre civil et militaire des Guelfes* ou *Guelphes.* Institué en 1815 par le prince régent d'Angleterre, en prenant possession du royaume de Hanovre.

GUEMBE. s. m. Hortic. Fruit du Paraguay, dont les semences, mises sur des écorces pourries, au haut des arbres, jettent des fibres tortueuses qui descendent jusqu'à terre et y prennent racine.

GUÉMISE. s. f. Sorte de guêtres en usage dans les Antilles. Il porte à ses jambes de longues *guemises* en cuir verni. (G. de Cassagn.)

GUÉMUL. s. m. Mamm. Ruminant du genre lama qui habite les sommets les plus élevés des Andes.

GUÉNÉE (Antoine, l'abbé). Né à Étampes, en 1717, fut nommé à la chaire de rhétorique du collége de Plessis et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, en 1778.

GUENILLE. s. f. (pr. *ghe-ni-ye*). Vieux morceau d'étoffe, haillon, chiffon, lambeaux déchirés de vêtement. Que voulez-vous faire de cette guenille, de ces guenilles ?

— Par extens. Vieilles hardes. Cet homme est en guenilles. Porter des guenilles à la friperie. Les *guenilles* sont souvent l'apanage de la misère. (J. Hér.)

— Express. prov. *Trousser ses guenilles.* Faire son paquet et s'enfuir, pour éviter un châtiment mérité.

> Notre antique opulence
> Aujourd'hui fait place en tous sens,
> Aux *guenilles* de l'indigence. (SALLENTIN.)

— Fig. et fam. Bagatelle, ou chose estimée au delà de sa valeur. Ce n'est qu'une guenille. Ce curieux n'a que des guenilles dans son cabinet.

— Par euphémisme

> Le corps, cette *guenille*, est-il d'une importance,
> D'un prix à mériter seulement qu'on y pense ? (MOL.)

GUENILLEUX, EUSE. adj. (pr. *ghe-ni-ieu, ieu-ze*). Qui est couvert de guenilles. C'est ici qu'il faut voir comment on peint la mendicité, sans la rendre opulente ni *guenilleuse*. (Did.)

GUENILLON. s. m. (pr. *ghe-ni-ion* ; dimin. de *guenille*). Petite guenille. Je n'ai que faire de ce guenillon, de ces guenillons.

> Mais qui pourrait compter le nombre de haillons,
> De pièces, de lambeaux, de sales *guenillons*....? (BOIL.)

— S'est dit par extens. et par plaisanterie, d'un petit morceau de papier, d'un billet. Je vous mandai hier, par un petit *guenillon* qui suivait une grosse lettre, que... (M^me de Sév.)

GUENIPE. s. f. Femme de mauvaise vie, coureuse, prostituée de bas étage. Ne hantez pas cette femme-là, c'est une guenipe, une franche, une vilaine guenipe.

GUENON. s. f. Mamm. Genre de singes de l'ancien continent.

— Dans le langage ordinaire, la femelle d'un singe. Jolie petite guenon. Guenon douce, privée.

— Fig. et fam. Femme très-laide. C'est une guenon, une grande guenon. Que veut cette guenon ? Un visage de guenon. Une vieille guenon.

— Prov. *Pour épouser un singe, il faut être guenon.*

— Femme de mauvaise vie. Elle se conduit comme une guenon. Malgré les grands airs qu'elle se donne, on voit bien que c'est une guenon.

GUENTHÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes hépatiques dont l'espèce la plus connue, le guenthérie marchantioïde est très-commune aux environs de Florence.

GUENUCHE. s. f. (dim. de *guenon*). Mamm. Petite guenon. Jolie guenuche.

— Fig. et fam. Femme laide et mise avec prétention. Une guenuche coiffée. Je connais de beaux et grands jeunes hommes qui ont pour épouses de petites *guenuches*. (Brueys.)

GUÉPARD. s. m. Mamm. Animal du genre chat qui se trouve dans plusieurs contrées de l'Afrique et dans toute l'Asie méridionale, on l'appelle aussi *Tigre des chasseurs*. Il est de la même taille que la panthère, avec une queue aussi longue, mais il a le corps plus élancé et la tête plus petite. Le guépard se laisse facilement apprivoiser, et on le dresse pour la chasse.

GUÊPE. s. f. (du lat. *vespa* ou *guespa*). Entom. agric. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des diploptères, qui font de mauvais miel. Mouche-guêpe, grosse guêpe ; être piqué d'une guêpe. Les sociétés des guêpes sont moins nombreuses que celles des abeilles, et régies sur les mêmes principes ; mais leurs mœurs offrent un parfait contraste. La guêpe, mouche carnassière et féroce, ne vit que de rapines ; son aiguillon rétractile lui sert d'arme offensive pour attaquer et détruire les insectes plus faibles qu'elle. La nature nous a rendu un grand service en portant les guêpes à s'entre-détruire ; car le nombre prodigieux des individus dont se composent quelques-unes de leurs sociétés finirait par les rendre redoutables aux hommes mêmes. Elles dévorent les fruits dès qu'ils commencent à mûrir et font des blessures tellement multipliées, quand on approche de leur nid, que souvent une inflammation énorme en résulte, laquelle se termine quelquefois par la mort. On distingue la guêpe frelon, et la guêpe commune. Tel qu'on voit un taureau qu'une *guêpe* en furie a piqué dans les flancs. (Boil.) Où la *guêpe* a passé le moucheron demeure. (La Font.) Les *guêpes* des environs de Cayenne, plus industrieuses encore que les *guêpes* de notre pays, se composent un guêpier digne de l'attention d'un observateur de la nature. (Valm. Bomare.)

— Personne d'un esprit railleur et mordant. N'irritez pas les guêpes. Courir après la renommée littéraire, c'est courir au milieu des guêpes. Les *Guêpes*, comédie d'Aristophane. Le chevalier de Boufflers comparait le comte de Tressan, qui s'efforçait de déguiser son esprit caustique sous une apparence doucereuse, à une guêpe qui se noie dans du miel.

— Fig. Homme de palais.

— Fig. Femme dont la taille naturellement fine, est tellement comprimée à l'endroit de la ceinture, que son corps semble prêt à se séparer en deux parties comme celui de la guêpe. Elle a une taille de guêpe.

— Fig. Papillons, ancienne parure de femmes.

> Ce qu'on nomme aujourd'hui *guêpes* et papillons,
> Ce sont les diamants du bout de nos poinçons,
> Qui, remuant toujours et jetant mille flammes,
> Paraissent voltiger dans les cheveux des dames.
> (BOURSAULT.)

— *Les Guêpes.* Titre d'un petit livre critique et satirique, paraissant tous les mois.

GUÉPIAIRE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

GUÊPIER. s. m. Écon. rur. Lieu où les guêpes construisent des gâteaux et des alvéoles qui leur servent de nid.

— Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, qui mange des guêpes et des abeilles.

— Bot. Espèce de champignons qui croît sur les arbres morts.

— Prov. et fig. *C'est un vrai guêpier.* Se dit d'une affaire embrouillée ou qui ne peut qu'occasionner des désagréments ou des pertes à celui qui s'en mêlera. || *Tomber, donner, se fourrer dans un guêpier.* Être engagé dans une affaire d'où l'on ne peut se tirer sans dommage. Je me suis fourré la tête dans un guêpier. Quel *guêpier !* ne pouvant avoir la femme, calculez, docteur, que l'argent nous reste ? (Beaumarch.)

GUÊPIÈRE. s. f. Nid de guêpes.

GUÉPIN, INE. s. Se disait famil. d'une personne adroite, fine, rusée. C'est un guêpin. Gardez-vous de cette femme, c'est une *guêpine*.

— Sobriquet donné aux Orléanais à cause de leur esprit fin et railleur. Les guêpins d'Orléans.

— Se disait aussi pour les étudiants de l'Université d'Orléans. Après venaient les maîtres d'école, les médecins, puis les officiers de l'Université, les conseillers et les guêpins d'icelle.

— adj. A ce trait de liberté *guêpine*, M. Colbert prit feu. (Amelot.)

GUER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Ploërmel (Morbihan) ; 3,450 hab.

GUÉRANDE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Savenay (Loire-Infér.) ; 8,200 hab.

GUERAGNON. s. m. Pêch. Fond de la manche du ganguy, qui est fait de gros fil.

GUERCHIN (Gian-Francesco-Barbieri, le). Peintre célèbre, surnommé *il Guerchino*, né à Cento près de Bologne en 1590 ; mort en 1666. Le nom de Guerchin lui fut donné parce qu'il louchait de l'œil droit (en italien, *guercio* veut dire louche.)

GUÈRE ou **GUÈRES**, qui s'écrivait aussi *Gaire*. adv. (du lat. *parum*, ou *varium*, du *valdè*, ou *avare*; en ital. *guari*. D'autres le tirent de l'allem. *gar*, tout à fait). Était syn. de beaucoup. Il n'y a guère qu'il est venu, pour Il n'y a pas beaucoup de temps.

— Signifie maintenant Peu, pas beaucoup, pas grand nombre, presque, et est toujours précédé d'une négative. Les gens heureux ne se corrigent *guère*. (La Rochef.) Quiconque ne voit *guère* n'a *guère* à dire aussi. (La Font.) S'il ne prit tout, il n'en demeura *guère*. (Id.) On ne lit *guère* plus Ramphale et Ménardière. (Boil.) Il ne vous reste plus *guère* de malheur à essuyer. (Le Sage.)

— Signifiant Presque, presque point, il exige l'emploi du *que;* cela n'a guère lieu qu'en temps de paix. Ce mot ne s'emploie guère, n'est guère usité qu'au palais. Il n'y a guère que lui qui travaille. Dans la zone torride, les fleurs à grands pétales n'éclosent *guère* qu'à l'ombre même des rameaux qui les portent. (B. de St-P.)

— S'emploie avec *plus, moins*. Il n'a guère moins de trente ans. Il n'y a guère plus de six maisons.

— Se dit pour Autant, suivi de *plus* ou de *moins*, lorsqu'il y a comparaison morale, en bonne ou mauvaise part. Il n'a guère moins de courage que de fidélité. Il n'a guère moins de vices que de sottise. Il n'a guère plus de talent que de sottise. Elle n'a guère plus de grâce que de bonté.

— On dit Il ne s'en faut guère; il ne s'en fallait guère, pour Il est, il a été sur le point de. Est-il mort ? Il ne s'en faut guère. Il pouvait se noyer ? Il ne s'en fallait guère, ou il ne s'en est guère fallu. Enfin, après un sévère examen, je tombai d'accord avec moi-même que, si je n'étais pas un fripon, il ne s'en fallait *guère*. (Le Sage.)

— Sans l'interrogation préalable, il est toujours suivi de *que*. Il ne s'en faut guère qu'il ne succombe. Il ne s'en fallait guère, ou il ne s'en est guère fallu qu'il ne réussît.

— Lorsqu'il y a comparaison d'une quantité avec une autre, exige la préposition *de*. Il ne s'en faut de guère que la liqueur ne déborde ce flacon. S'il est moins grand que vous, il ne s'en faut de guère.

— Ne s'orthographie plus avec l's finale, hormis en vers et pour l'unique besoin de la mesure ou de la rime :

> Qui ne rend point de soins n'est *guères* amoureux.
> (VOLTAIRE.)

> Mais ces monstres, hélas ! ne s'épouvantaient *guères*,
> La race des Cains les a rendus vulgaires. (ID.)

GUÉRET. s. m. (pr. *ghe-rè* ; du celt. *gwerid*, terre creusée, relevée d'un sillon; de *ryd*, *red* ou *ret*, sillon, trace, canal; et *gwe*, terre). Agric. Champ laissé en repos après avoir été cultivé; terre labourée et n'attendant que la semence. La définition de ce mot est présentée si diversement dans les dictionnaires, qu'il serait difficile de donner une idée un peu précise de sa signification. Quelques-uns vont jusqu'à en faire une terre inculte, et complètement incapable de rien produire. La poésie, qui ne se pique pas d'une grande exactitude dans les définitions, représente les *guérets* tantôt couverts de riches moissons, tantôt inondés de sang. Guéret fertile, riche, fécond, jaunissant, doré, engraissé, altéré, aride. On dit aussi que le soleil dore, qu'il jaunit les guérets, pour faire entendre qu'il mûrit les épis qui couvrent les *guérets*. Le coquelicot éblouissant, le bluet azuré, la nielle pourprée, le liseron couleur de chair, relèvent de l'éclat de leurs fleurs l'aimable verdure des *guérets*. (B. de St-P.)

> J'ai chanté les *guérets* et le cours des saisons. (DEL.)

> Rebuté de Plutus, je m'adresse à Cérès.
> Ses fertiles bontés garnissent mes *guérets*. (LEBERG.)

> J'aime un gros bœuf dont le pas lent et lourd,
> En sillonnant un arpent dans un jour,
> Forme un *guéret* où mes épis vont naître. (VOLT.)

> Si la faveur du sort, surpassant mes souhaits,
> Eût voulu m'accorder de plus riches *guérets*. (CASTEL.)

— Syn. de Binage dans quelques cantons. Donner un guéret au pied des arbres, pendant l'hiver : on donne des guérets aux pommes de terre, à la garance, pendant l'été.

GUÉRET. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. du dép. de la Creuse, à 316 kilom. S. de Paris; 4,000 hab.

GUÉRI, IE. part. pass. du v. Guérir. S'empl. adjectiv. Fièvre guérie. Les naturels qui avaient de ces ulcères sur le visage inspiraient le dégoût. Nous en vîmes plusieurs de *guéris*, ou sur le point de l'être. (La Harpe.) Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu portaient en compte la valeur de cinquante livres pour chaque malade mort ou *guéri*. (Volt.) La malade, fatiguée de remèdes et déjà considérablement soulagée, s'est regardée comme *guérie*. (Montég.)

GUÉRIDON. s. m. Ébén. Table ronde et légère à un seul pied, où l'on dépose de petits ouvrages de femme, divers meubles de luxe. Guéridon chargé de porcelaines, de chinoiseries. || Navig. Écope, pelle de bois creuse, avec laquelle on vide l'eau qui entre dans les bateaux.

GUERILLA. s. f. (pr. *ghé-ril-la;* dimin. de l'espagn. *guerra*, guerre). Hist. milit. Petite armée. Il se dit des petits corps insurrectionnels qui, chacun dans leur sphère, agissaient

indépendamment des masses régulières. Pendant les six ou sept siècles durant lesquels les Espagnols de la croyance de Christ disputèrent le sol aux Espagnols de la croyance de Mahomet, la guerre ne consista qu'en *guérillas.* (Bory St-Vinc.) Il arrivait souvent qu'une *guerilla* s'établissait en pays conquis, et s'en assurait la domination par la construction d'un château-fort. (Id.)

GUÉRILLAS. s. m. (pr. *ghé-ril-lâas*: de l'espagn. *guerilla*, dimin. de *guerra*, guerre). Partisan qui sert dans une *guerilla*, c'est-à-dire dans un corps de troupe légère et qui va à la découverte et combat par escarmouche. Bandits qui se formèrent au-delà des Pyrénées, dans la guerre de 1808 à 1814, pour agir contre les armées françaises. Une bande de guérillas a été vue dans les environs. Tel acteur remplira un rôle de guérillas. Ils avaient fait du Christ une arme de *guérillas;* dans ce Christ maudissant, ils n'ont pas pu retrouver le Pasteur du monde. (Ed. Quin.)

— Le mot *guerillas* est employé en français d'une manière tout à fait impropre; *guerillero* est le seul mot dont on puisse régulièrement faire usage pour désigner sous son nom local le partisan qui sert dans une *guerilla.* Il faut donc dire : Une bande de *guerilleros* a été vue, etc.; tel acteur remplira un rôle de *guerillero*, etc.

GUERILLERO. s. m. (pr. *ghé-ril-lé-ro*, de l'espag. *guerillera*, petite guerre). Partisan qui sert dans une guerilla. V. GUERILLA.

GUÉRIN (Pierre-Narcisse). Célèbre peintre d'histoire, né à Paris, 13 mai 1774; mort directeur de l'école de France, à Rome, le 16 juill. 1839, ayant obtenu toutes les distinctions honorifiques qu'un grand artiste peut ambitionner. Son *Marcus Sextus* eut un succès d'enthousiasme.

GUÉRIR. v. a. 2e conj. (pr. *ghé-rir;* du bas lat. *guarire*, guérir; dériv. du lat. *curare*, avoir soin, soigner, guérir). Délivrer de maladie, rendre, redonner la santé à. . . Ce médecin l'a guéri. Je ne me permettrais jamais de dire, j'ai *guéri* tel malade! mais, je lui ai donné mes soins, et la maladie s'est terminée heureusement. (Lorry.) Je l'ai pansé, Dieu l'a *guéri.* (Ambr. Paré.)

— Dissiper les maladies, le mal, etc. Guérir une plaie. Guérir les engelures. Pour *guérir* une plaie, il faut aller au fond. (Ducerc.) Conserver la santé et *guérir* les maladies, voilà le but de tous les efforts du médecin. (Montég.) Existe-t-il des maladies que l'on ne doive pas chercher à *guérir?* (Id.)

— Absol. L'art de guérir. Guérir par un régime spécial, par la diète. Guérir avec des bains, avec des sangsues, des saignées. Pour l'homme sans aucune instruction, tous ses moyens de *guérir* se réduisent à quelques pratiques religieuses, et le soin d'apaiser son manitou semble-t-il l'occuper plus que celui de soulager son malade. (Montég.)

— v. n. Recouvrer la santé. J'espère guérir bientôt. Il est bien malade, mais il guérira probablement. Sire, nous causons ensemble; il m'ordonne des remèdes, je ne les fais pas, et je *guéris.* (Mol.) Comment un malade *guérit-il?* comment l'état de maladie se dissipe-t-il pour faire place à la santé? (Id.)

— Arriver à la guérison, en parlant des parties affectées. Son œil ne guérit pas. Sa jambe guérira bientôt. Un grand nombre de maladies *guérissent* par l'effet d'un mouvement régulier imprimé dès le début par les seules forces de la vie, et dans le cours duquel l'art ne doit intervenir que pour en éloigner les accidents. (Montègre.)

— Cesser, se dissiper, s'arrêter dans son cours, en parlant du mal lui-même. Une maladie qui ne guérit point. Toutes les maladies susceptibles de *guérir* peuvent se diviser en trois classes. (Montèg.)

— Fig. Délivrer de, en parlant des Maux du cœur, de l'esprit, de l'imagination. Guérir un esprit malade. Guérir quelqu'un d'une passion.

— Avec le nom du mal dont on délivre, pour régime. Guérir une passion, un vice, une mauvaise habitude. Guérir une erreur.

— Un cœur si malade ne peut guérir facilement. Un cœur en proie à tant de passions ne guérit que difficilement. On ne guérit point de la peur.

— Avec le nom de l'affection morale pour sujet. Mon mal ne peut guérir. L'ambition est un mal qui ne guérit que difficilement. La peur est un mal qui ne guérit jamais.

— SE GUÉRIR. v. pron. Être guéri. Maladie qui peut ou ne peut se guérir.

— Fig. Il y a des affections morales qui ne se guérissent jamais.

— Être en voie de guérison. Son mal se guérit.

— Pouvoir être guéri. C'est une maladie qui ne se guérit point par de tels moyens.

— Guérir soi. Je me suis guéri par un moyen tout simple. Pauvre chien! sans se plaindre, il se *guérit* lui-même. (Fr. de Neufch.)

L'homme a des yeux perçants pour les défauts d'autrui,
Sans vouloir le guérir de son erreur extrême,
Je borne tous mes soins à me *guérir* moi-même. (***)

— Guérir à soi. Se guérir la jambe. Se guérir le pied. Se guérir la tête.

— Se rendre mutuellement la santé.

— Prov. et fig. *Cela ne me guérira de rien.* Cela ne me servira de rien. || *C'est un saint qui ne guérit de rien.* Homme qui a peu de mérite un peu de crédit, qui ne peut être d'aucun secours. || *Médecin, guéris-toi toi-même.* Il ne faut pas donner d'avis lorsqu'on en a besoin pour soi-même.

GUÉRISON. s. f. (pr. *ghé-ri-zon;* en ital. *guarigione*, dérivé du lat. *guarire*, guérir; on a dit autrefois *guarison*). Avoir guérison. Recouvrement de la santé. Retour à la santé : retour résultant d'une manière plus ou moins évidente, plus ou moins prompte, des moyens de l'art et des efforts de la nature. But définitif de la médecine. La guérison d'un malade. On travaille à sa guérison. Il doit sa guérison à tel médecin. C'est de Dieu seul qu'il doit attendre désormais sa guérison.

— Se dit en parlant des maux, des maladies, qui guérissent naturellement. Soyez tranquille; vous finirez par guérir.

GUÉRISSABLE. adj. des 2 g. Qui peut ou qu'on peut guérir; qui n'est pas incurable. Ce mal est guérissable. || Fig. Le fanatisme et la superstition ne sont pas *guérissables.* (Frédéric II de Prusse.)

GUÉRISSANT. part. prés. invar. du v. Guérir. Qui guérit. Des médecins guérissant tous leurs malades. Des remèdes guérissant telles et telles maladies.

GUÉRISSANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de guérir. Ce n'est qu'après avoir longtemps souffert des maladies, que les hommes ont pu imaginer d'en rechercher et d'en éviter les causes. Il n'en est pas de même de la médecine curative ou *guérissante*, de celle qui s'occupe à dissiper les maladies. (Montèg.)

GUÉRISSEUR, EUSE. s. Celui ou celle qui guérit.

— Par antiphr. Empirique, charlatan. Les guérisseurs qui infestent nos campagnes. Ces *guérisseurs* de hasard, ces singes de médecins. (Le Sage.) Vous savez que j'ai peu de foi aux grands *guérisseurs.* (J.-J. Rouss.) Si on connaissait mieux quelles sont les ressources de la médecine, on se retrancherait dans une défiance très-grande des *guérisseurs.* (Charb.)

O sagesse des dieux! je te crois très-profonde;
Mais à quels *guérisseurs* as-tu livré le monde? (***)

— C'est à tort, comme on le voit, que Laveaux prétend que ce mot est inusité.

— *Guérisseur de bestiaux.* Homme qui soigne les animaux malades.

— adjectiv. Un médecin guérisseur.

GUÉRITE. s. f. (pr. *ghé-ri-te;* du celt. *guérit, guer*, habitation, maison; *gueri*, fermer, enclore). Petite loge en bois qui sert de lieu de refuge à une sentinelle. Un boulet de canon atteignit la guérite, et tua la sentinelle.

— Prov. et fig. *Gagner la guerite.* S'enfuir.

— On dit d'un homme dont les habits sont trop amples et mal faits, qu'*on lui a pris mesure sur une guérite.*

— Se dit aussi d'un petit donjon au haut d'un bâtiment, pour découvrir de loin.

GUERLANDE. s. f. Mar. Pièce qui fortifie la proue et entretient sa rondeur.

GUERLE (Jean-Nicolas-Marie de). Littérateur et poète français, ami de Fontanes et de La Harpe, né à Issoudun en 1766, mort en 1824.

GUERLIN. s. m. Mar. Câble moyen qui sert à remorquer les vaisseaux.

GUERLINGUET. s. m. Mamm. Espèce d'écureuil.

GUERNESEY. Géogr. Ile anglaise sur la Manche, à 4 kil. des côtes de France; 6,000 hab.

GUERPI, IE. adj. *Femme guerpie.* Celle qui est délaissée par la mort de son mari.

GUERPISON. s. m. Anc. cout. Délaissement, abandonnement. || La chose même qui est délaissée.

GUERPISSEMENT. s. m. Anc. cout. Se disait pour Déguerpissement.

GUERPISSEUR. s. m. Se disait de Celui qui abandonne, qui délaisse.

GUERRE. s. f. (pr. *ghèr-re;* du celt. *ger*, guerre; d'où le bas lat. *guerra*). Lutte armée entre deux ou plusieurs Etats; série d'actes violents par lesquels une puissance cherche à faire prévaloir, contre une autre puissance, des prétentions justes ou injustes. Gens de guerre. Le métier de la guerre. Les lois de la guerre. Ruse de guerre. Munitions de guerre. Préparatifs de guerre. Machine de guerre. Place de guerre. Conseil de guerre. Ministre de la guerre. Vaisseau de guerre. Bâtiment armé en guerre. Guerre étrangère, impie. Guerre de terre, de mer, de campagne, d'indépendance, d'extermination. Guerre longue, sanglante, acharnée, affreuse, furieuse, horrible, longue, continuelle, cruelle, homicide, meurtrière, inhumaine, inexorable, impie, sacrilége, funeste, menaçante, déclarée, cachée, allumée, éteinte, innocente, légitime. Les malheurs, les horreurs, les ravages de la guerre. Les hasards, les chances, les fruits de la guerre. Les vicissitudes de la guerre. Les périls de la guerre. Les honneurs de la guerre. Le métier de la guerre. Les lois de la guerre. Les feux, les brandons, les torches, le flambeau de la guerre. Les fureurs de la guerre. Le démon de la guerre. La guerre, art de dépeupler la terre. La guerre, le grand art des héros, l'art de ranger des bataillons armés. Les belliqueux travaux de la guerre. Les fatigues, les fureurs, les cruelles extrémités de la guerre. Avoir guerre. Avoir, aimer, savoir, entendre, connaître, soutenir, faire, déclarer la guerre, l'ombr. . . susciter, provoquer, entreprendre, soutenir, éviter la guerre. Entretenir la guerre. Ces deux princes, ces deux nations se font la guerre. Allumer la guerre dans un Etat. Faire la guerre à feu et à sang. Porter la guerre dans un pays. Cette province devint le théâtre, le foyer de la guerre. Le feu de la guerre est en tel endroit, en tel pays. Les rois ne doivent jamais entreprendre la *guerre*, qu'elle ne soit juste, nécessaire. (Delille.) Alexiowitz ne faisait la *guerre* que pour ses intérêts. (Volt.) Le métier de la parole ressemble en une chose à celui de la *guerre.* (La Bruy.) L'art de la *guerre* est comme celui de la médecine, meurtrier et conjectural. (Volt.) C'est un parti sage à la *guerre* de se tenir sur la défensive, mais ce n'est pas le plus brillant. (La Rochef.) Les *guerres* commencent par l'ambition des princes, et finissent par le malheur des peuples. (Barth.) La *guerre* est le tribunal des rois; les victoires ou les défaites sont ses arrêts. (Rivarol.) La reine Elisabeth répétait souvent : la *guerre* est un procès qui ruine ceux même qui le gagnent. (***) Qui n'est pas bien armé ne fait pas bien la *guerre.* (F. de Neuch.)

Quand un peuple asservi combat ses oppresseurs,
Aussi bien que la paix, la *guerre* a ses faveurs.
(CHÉNIER.)

Quelque avantage, ami, qu'on cherche dans la *guerre*,
Compense-t-il les maux qu'elle apporte à la terre?
(LEBIERRE.)

On cabale à la cour, à l'armée, au parterre;
Dans Londres, dans Paris, les esprits sont en *guerre.*
Ils y seront toujours. . . (VOLTAIRE.)

— La connaissance des règles qu'il faut suivre, des moyens qu'on doit employer pour faire la guerre avec avantage. Avoir le génie de la guerre. Bien savoir, bien comprendre, bien faire la guerre.

— *Faire bonne guerre.* Agir conformément aux lois de la guerre. Garder dans la guerre toute la clémence et l'urbanité que les lois de la guerre permettent.

Je n'ai pour ennemis que ceux du bien commun;
Je leur fais bonne *guerre* et n'en proscris pas un
(CORNEILLE.)

— Fig. Se conformer aux lois des bienséances et de l'honnêteté, causer sans supercherie dans la discussion des intérêts qu'on a à démêler avec quelqu'un, bien qu'on argumente contre lui avec chaleur. Faire bonne guerre à quelqu'un. Il lui a fait bonne guerre.

— *Nom de guerre.* Nom que prenait autrefois un soldat en s'enrôlant. Son nom de guerre est la Valeur.

— Fig. et en mauvaise part. Prendre un nom supposé pour en cacher un véritable. Il avait pris un nom de guerre.

— *Obtenir les honneurs de la guerre.* Se dit d'une garnison assiégée qui, vaincue après une longue et honorable résistance, obtient de sortir de la ville ou de la place qu'elle défendait, avec armes et bagages. Cette garnison valeureuse obtient les honneurs de la guerre. || Fig. Avoir l'avantage, obtenir tout le succès de la discussion contradictoire. A lui les honneurs de la guerre dans cette circonstance. Il est sorti de ce débat avec les honneurs de la guerre.

— *Guerre civile, guerre intestine.* Guerre qui s'allume entre les citoyens d'un même Etat.

— *Petite guerre.* Guerre simulée, où l'on ne tire qu'à poudre, pour exercer des troupes. Faire honneur à quelque personnage éminent; quelquefois pour lui être seulement agréable. || Fig. Dispute ou querelle feinte. Entre amis la petite guerre est souvent agréable. Ces messieurs ont fait la petite guerre pour le divertissement de la compagnie.

— *Aller à la petite guerre.* Aller butiner chez l'ennemi.

— *Guerres puniques.* Lutte de Rome et de Carthage; le plus grand événement du monde ancien, qui se termina par le triomphe de Rome sur sa rivale.

— *Guerre sacrée.* Nom commun dans l'antiquité à trois expéditions belliqueuses dont la défense du temple d'Apollon, situé à Delphes, fut le prétexte ou l'objet. Cette guerre dura 10 ans.

— Hist. *Guerre sainte.* Se dit de la guerre à laquelle Aboubecr appela les fidèles pour convertir à l'islamisme le peuple de Syrie. La guerre sainte dura sans interruption 23 ans, et soumit aux Arabes la Syrie, l'Egypte et la Perse. || *Guerres de religion.* Celles que les dissensions religieuses allument dans un pays.

— Féod. *Guerre de roi.* Guerre suspensive de toutes les guerres particulières. || *Guerre folle.* Nom qui fut donné aux démonstrations que le duc d'Orléans (Louis XII) fit contre la cour durant la minorité de (1485). *Guerre des trois Henri.* La guerre qui éclata en 1486 entre Henri de Valois, roi de France; Henri de Bourbon, roi de Navarre, et Henri, duc de Guise.

— *Guerre de sept ans* (de 1756 à 1763). Guerre à laquelle la Prusse alliée à l'Angleterre et commandée par Frédéric II, doit d'être devenue puissance du premier ordre.

— *Guerre de trente ans* (de 1618 à 1648). Leurs causes éloignées remontent à la réforme du XVIe siècle et à la paix religieuse conclue à Augsbourg en 1555. Elle se compose de quatre périodes.

— *Guerre de la succession.* V. SUCCESSION.

— Fig. *Guerre de plume.* Attaques réciproques par la voie de la presse, entre deux ou plusieurs écrivains. Il y aura plus de bruit que de mal, car c'est une guerre de plume. || *Guerre ouverte.* Inimitié déclarée. Longtemps ennemis secrets, les voilà maintenant en guerre ouverte.

— Par extens. Toute espèce de débat, de démêlé, d'attaque, de lutte morale. Cet homme est toujours en guerre avec ses voisins.

— Fig. *Faire la guerre à.* Suivi d'un nom de chose. Poursuivre avec acharnement. || Invoquer les principes de la raison, de l'expérience, contre la fougue des passions, des systèmes et des préventions. J'ai fait la guerre à son système. On ne saurait trop faire la guerre aux passions de la jeunesse. La *guerre* la plus nécessaire et la plus légitime, c'est celle qu'on fait à ses passions. (S. Dubay.)

— Fig. *Faire la guerre à quelqu'un de quelque chose.* L'en plaisanter amicalement. Je lui ai fait la guerre de ce qu'il fréquentait cette maison.

— Fig. et fam. *Faire la guerre aux mots.* Critiquer minutieusement le style d'un ouvrage, en prose ou en vers. || *Faire la guerre avec quelqu'un.* Servir avec lui dans les armées de la même nation, du même souverain. || *Faire la guerre à l'œil.* Observer les démarches de quelqu'un; épier tout ce qui se passe pour en tirer avantage. || *Faire une chose de guerre lasse.* Agir contre son gré. Après beaucoup de patience, de discussion, pour amener quelqu'un à son avis, pour le ranger de son bord, pour le persuader de faire ou de ne pas faire une chose, en ne cédant qu'à l'importunité, au temps, à la lassitude. Il m'a tellement obsédé, que, de guerre lasse, j'ai dû le laisser faire à sa guise, j'ai dû lui céder la place, abandonner mon projet, etc.

— *Être en guerre avec.* Il est en guerre avec ses voisins.

— Poét. *Faire la guerre aux habitants de l'air, des forêts.* Chasser.

Jusqu'à ce jour, Ascagne, à la *guerre* des bois
Avait borné l'honneur de ses jeunes exploits. (DEL.)

..... D'un plomb qui suit l'œil et part avec l'éclair,
Je fais la *guerre* aux habitants de l'air. (ID.)

— Fig. Faire la guerre aux choses nuisibles. L'agriculteur vingt fois a fait la *guerre* aux herbes. (Lalanne.)

— Se dit aussi des animaux qui en poursuivent d'autres pour en faire leur proie. Le loup fait la guerre aux brebis. Le renard fait la guerre aux poules.

— Prov. et fig. *A la guerre comme à la guerre.* En certaines occasions, il faut supporter certaines privations, savoir se priver de bien des choses. Nous serons mal logés, mal nourris, mais à la guerre comme à la guerre. || *La guerre est cause des troubles.* Se dit d'un accident qu'on ne peut expliquer. || *On ne fait la guerre que pour faire enfin la paix.* Il faut toujours finir par s'accorder. || *Qui veut la paix, se prepare à la guerre.* Il faut se tenir toujours sur ses gardes. || *Il n'y a si grande guerre qu'il n'en echappe.* Il reste encore des chances de salut pour quelques-uns de ceux qui se trouvent au milieu des plus grands désastres. || *Qui terre a, guerre a.* Quand on a du bien ou du pouvoir, on est en butte aux procès ou aux envieux. || *Guerre et pitie ne s'accordent pas ensemble.* A la guerre, on a peu de pitié, et même il serait quelquefois dangereux d'en avoir. || *La guerre nourrit la guerre.* Les prises sur l'ennemi servent à l'entretien d'une armée.

— Fig. *Y aller de bonne guerre.* Agir ou parler sérieusement, sans détour ni supercherie. J'irai de bonne guerre. Cet avocat y allait de bonne guerre. || *Moitié guerre, moitié marchandise.* Obtenir une chose, moitié de gré, moitié de force. J'ai obtenu son consentement, *moitié guerre, moitié marchandise.*

— Fig. et fam. *Cela est de bonne guerre.* Cela est conforme aux usages de la guerre, c'est-à-dire, permis entre gens d'opinion, d'intérêt ou de caractère opposé, qui ont l'usage du monde, et qui savent conserver leurs avantages sans blesser aucune des bienséances sociales.

— Poét. En parlant des ravages exercés par les éléments, les maladies. Les éléments nous avaient fait la guerre.

La peste, s'il faut l'appeler par son nom,
Faisait aux animaux la *guerre.* (LA FONT.)

— Fig. *Jeu de la guerre.* Beaucoup plus compliqué que celui des échecs, mais présentant une image assez exacte des différentes actions d'une campagne. || Certaine manière de jouer au billard.

— Myth. On dépeint la Guerre, ainsi que Bellone, armée à l'antique, un casque en tête et la lance à la main. La *Guerre* au front d'airain. (Homère.)

La Guerre aux pieds d'airain, l'inexorable *Guerre*,
Bouleverse, en courant, la face de la terre. (DEL.)

Soudain parmi la *guerre*, amante du carnage,
Qui de l'or et du fer fait un barbare usage.
DESAINTANGE.

— Myth. La guerre, considérée comme ayant la paix pour but, est figurée par Mars, tenant de la main droite une lance, et de la gauche un caducée. Auguste ferme enfin le temple de la Guerre.

— Admin. *Le departement de la Guerre.* Le ministère, les bureaux de ce département. Il travaille à la Guerre. Chef de bureau, commis à la Guerre.

— *Depôt general de la Guerre.* Une des institutions les plus curieuses qui dépendent du ministère de la guerre, à Paris. Ses archives remontent jusqu'au règne de Henri IV. Fondé en 1688, sous le ministère de Louvois, il ne fut administré avec ordre qu'à partir de 1733.

GUERREDON ou **GUERDON.** s. m. (du gr. κέρδος, gain, ou de l'allem. [illegible], estimation de prix) Se disait pour Loyer, salaire, présent, récompense.

GUERREDONNABLE ou **GUERDONNABLE**. adj. Se disait pour Digne de récompense.

GUERREDONNEMENT ou **GUERDONNEMENT**. s. m. Se disait pour Récompense.

GUERREDONNER ou **GUERDONNER**. v. a. 1re conj. Se disait pour Salarier, récompenser, remercier.

GUERREDONNEUR ou **GUERDONNEUR**. s. m. Se disait de celui qui récompense, du bienfaiteur.

GUERRIER, IÈRE. adj. (pr. *ghèr-rié*; rad. *guerre*). Qui appartient à la guerre, qui est propre à la guerre, qui fait la guerre, qui aime la guerre. Se dit des personnes et des choses. Nations guerrières. Actions guerrières. Exploits guerriers. Travaux guerriers. Ame, humeur guerrière. Courage guerrier. Audace guerrière. Fureur guerrière. Elle peint de bourgeons son visage *guerrier*. (Boil.) Prince, ce feu *guerrier* qu'en vous on voit paraître. (Id.) Charles XI, *guerrier* comme ses ancêtres, fut plus absolu qu'eux. (Volt.) Quelque chose de voluptueux, de religieux et de *guerrier*, semblait respirer dans ce magnifique édifice. (Chateaub.)

Voyez ce fier coursier, noble ami de son maître,
Son compagnon *guerrier*, son serviteur champêtre. (Delille.)

Peut-être de ses dents la semence *guerrière*
Fut-elle de nos maux la semence première. (Desaint.)

— *Avoir l'air guerrier, la mine guerrière*. Avoir l'air, la contenance d'un homme de guerre.

— subst. Celui qui fait la guerre, qui aime la guerre. C'est un grand guerrier. Je comptais à peine dix-sept chutes de feuilles, lorsque je marchais avec mon père, le *guerrier* Outalissi, contre les Muscogulges. (Chateaub.) Il remonta le Meschacebé jusqu'au Natchez, et demanda à être reçu *guerrier* de cette nation. (Id.)

J'aurais trop de regret si quelque autre *guerrier*
Au rivage troyen arrivait le premier. (Racine.)

— Se dit aussi quelquefois au féminin, en parlant d'une amazone. La vaillante *guerrière*. (Acad.) La déesse *guerrière*. (Boil.)

— En poésie et dans le style soutenu, Soldat. Il rassemble autour de lui ses guerriers.

— Prov. *Un guerrier doit avoir assaut de levrier, fuite de loup et défense de sanglier*. Il faut attaquer hardiment, se retirer lentement, et se défendre avec vigueur.

— Antiq. *Caste des guerriers*. Dans l'histoire d'Égypte, La caste des propriétaires et des défenseurs du sol, dans le sein de laquelle le roi était choisi par les prêtres.

— Syn. comp. GUERRIER. BELLIQUEUX. MARTIAL. MILITAIRE. V. MILITAIRE.

GUERROYANT. part. prés. invariable du v. Guerroyer. Qui guerroie. Des gens guerroyant sans cesse.

GUERROYANT, ANTE. adj. (rad. *guerre*). Qui aime à guerroyer. Une humeur guerroyante.

GUERROYER. v. n. 1re conj. On conserve l'*y* dans toute la conjugaison, ou on le remplace par *i* devant une syllabe muette. *Je guerroye* ou *guerroie*, *tu guerroyes* ou *guerroies*, etc. Faire la guerre. Il aime à guerroyer.

— v. a. Faire la guerre contre quelqu'un. Omiss. des dict. Les feudistes reconnaissent au vassal le droit de renoncer à l'hommage, de défier, même de *guerroyer* son seigneur. (Michelet.)

GUERROYEUR. s. m. Celui qui aime à guerroyer. Fam.

GUERZE. s. m. Métrol. Mesure de longueur employée en Perse. Le guerze royal vaut, 0,7165. Le guerze commun, 0,6303.

GUET. s. m. (du celt. *gueta, guetta, gaitta*, garde). Action d'observer, d'épier ce qui se passe, ce qui se fait. Être au guet. Avoir l'œil au guet. Faire le guet. Aie aussi l'œil au *guet*, Nérine, et prends bien garde qu'il ne vienne personne. (Mol.)

Il voit notre galante pie
Du coin de l'œil faisant le *guet*,
Prendre à son bec la pièce de monnaie. (Lamotte.)

— Se dit en parlant de quelques animaux. Ce chat est au guet d'une souris. Ce chien aboie à propos, il est de très-bon guet. Le peuple dit *de bonne guette*; mais *guette*, dans ce sens, est un barbarisme.

— Anc. cout. *Droit de guet*. Droit que l'on payait en temps de guerre, pour garantir ses biens contre les dévastations de l'armée.

— Anc. législ. *Guet de mer*. Obligation imposée aux habitants des côtes, de faire des patrouilles pendant la nuit sur la grève. Le guet de mer subsistait en temps de paix comme en temps de guerre.

— Féod. *Guet et garde*. Droit qui obligeait les vassaux à faire le guet dans le château. Ce droit fut changé en redevance en argent.

— Hist. milit. Surveillance qu'on exerce, pendant la nuit, dans une place de guerre pour prévenir les surprises de l'ennemi, ou dans une ville pour le maintien du bon ordre. Dans cette ville, ce sont les bourgeois qui font le guet. || Troupe chargée de cette surveillance. Guet à pied. Guet à cheval. On cria au guet. L'origine du guet de Paris remonte à la plus haute antiquité. A l'avénement de Louis XIV, le *guet* n'était encore composé que de cent archers. (Dufoy.) || Soldat placé en sentinelle pour faire le guet. Poser le guet. || Détachement des gardes du corps qui demeurait, la nuit, près de la personne du roi pour le garder. || *Chevalier du guet*. Chef de la compagnie du guet; commandant des archers du guet. || *Mot du guet*. Mot qu'on donnait à ceux qui faisaient le guet, pour qu'ils pussent se reconnaître. C'était la même chose qu'aujourd'hui *mot d'ordre*.

— Fig. et fam. *Il se sont donné le mot du guet*. Ils sont de concert et d'intelligence ensemble. On dit aujourd'hui: *Ils se sont donné le mot d'ordre*, ou simplement *le mot*.

GUÉTABLE. adj. des 2 g. (rad. *guet*). Anc. cout. Qui est passible de faire guet et garde au château du seigneur. || Qui est passible de payer le droit de guet et garde.

GUET-APENS, ou mieux **APPENS**. s. m. (du fr. *guet*, et du lat. *appensus*, pendu, suspendu, attaché). Le guet-apens consiste à attendre dans un ou divers endroits un individu, soit pour l'assassiner, soit pour l'outrager. Ce n'est pas un duel, c'est un guet-apens. Il fut tué de guet-apens. L'Académie et plusieurs lexicographes écrivent *apens* avec un seul *p*, malgré l'étymologie. Il est vrai que M. Landais, qui est de ce nombre, le fait dériver de *à penser*, parce que sans doute il a trouvé que c'est un guet auquel on doit penser. Que c'est ingénieux! Il n'est que M. Landais pour trouver de si jolies choses. D'autres écrivent *guet-à-pens*, en trois mots, ou encore, *guet-à-pan*. Voyez un peu si cette dernière orthographe, que ne justifie même aucune des étymologies supposées de cette expression, n'est pas faite à plaisir pour augmenter l'embarras!

— Fig. Dessein prémédité de nuire. C'est une affaire qu'il m'a faite de guet-apens.

GUÊTRE. s. f. (du bas breton *gueltrou*). Chaussure qui couvre la jambe, le dessus du soulier, et quelquefois le dessus du genou, et qui se ferme sur le côté avec des boutons. Guêtre de cuir, de drap. Porter des guêtres. Boutonner ses guêtres. Moi, je trouve qu'il n'y a rien de si commode que de ne se botter qu'avec des *guêtres*. (Dancourt.)

Guêtres, bâton,
Et havre-sac sont d'un demi-fripon,
Comme l'on sait, l'uniforme ordinaire. (La Font.)

— Fig. et pop. *Tirer ses guêtres*. S'enfuir. Ce voleur après avoir enlevé plusieurs objets tira ses guêtres. || *Laisser ses guêtres quelque part*. Y mourir. L'action fut chaude, et plus d'un y laissa ses guêtres. || *Il est venu en guêtres à Paris*. Il est parti de très-bas pour faire une grande fortune.

GUÊTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Guêtrer. S'empl. adjectiv.

— Iron. *Être bien guêtré*. Avoir ses bas sur les talons. La voilà bien guêtrée.

GUÊTRER. v. a. 1re conj. Mettre des guêtres à quelqu'un. Domestique qui guêtre son maître. || SE GUÊTRER. v. pron. Mettre ses guêtres. Je me guêtrais quand il est arrivé. Peu usité.

GUÊTRIER, IÈRE. s. Techn. Celui, celle qui fait des guêtres. Le guêtrier du régiment.

GUÊTRON. (dimin. de *guêtre*). Cost. Petite guêtre, guêtre courte.

GUETTARDE. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées, tirant son origine de l'Amérique et des Indes. Elle a ses fleurs disposées en corymbes sur de longs pédoncules axillaires.

GUETTARDÉ ou **GUETTARDACÉ, ÉE**. Bot. Qui ressemble à une guettarde. || GUETTARDÉES. s. f. pl. Famille de plantes, qui a pour type le genre guettarde. || On dit aussi Une guettardée.

GUETTE. s. f. Charp. Demi-croix de Saint-André, posée en contre-fiche dans les pans de bois de charpente.

— Poteau de pan de bois qui est incliné de deux ou trois fois son épaisseur.

GUETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Guetter. S'empl. adject. La souris guettée. Un oiseau guetté.

Le voleur tourne tant, qu'il entre en lieu *guetté*,
Le dépeuple, remplit de meurtres la cité. (La Font.)

GUETTER. v. a. 1re conj. (rad. *guet*). Épier à dessein de surprendre, de nuire. Les voleurs le guettaient pour le dévaliser. On le prit sur le fait car on le guettait. Le chat guette la souris. On sait tous les endroits où il va, on le guette.

— Fig. et fam. Attendre quelqu'un sans qu'il le sache. On le guettait au passage. Il guettait son débiteur pour lui demander de l'argent.

— *Guetter l'occasion, l'instant, le moment de faire une chose*. Se tenir prêt à saisir l'occasion de faire une chose.

— Vén. *Guetter le relevé*. Attendre le moment où la bête sort de son abri pour aller paître.

GUETTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui guette. || Particulièrement. Employé qui se tient dans le beffroi d'une ville, pour annoncer par le son d'une cloche l'arrivée des troupes, un incendie, etc.

— Mar. Homme qui se tient sur les côtes pour signaler les bâtiments qui paraissent au large, et indiquer leurs manœuvres.

GUETTON. s. m. (diminut. de *guette*). Charp. Petite guette qui se met sous les appuis des croisées. || Exhaussement que l'on met sous les sablières de l'entablement, sous les linteaux des portes, etc.

GUEULARD, ARDE. s. des 2 g. (rad. *gueule*). Celui, celle qui parle beaucoup et fort haut. C'est un vrai gueulard. Une grande gueularde. Très-familier.

— Anc. art milit. s. m. Espingole. || On le dit encore aujourd'hui d'un pistolet dont la gueule est fort évasée.

— Techn. Partie supérieure d'un haut fourneau.

— Manég. Cheval qui obéit difficilement à la bride, et qui a l'habitude d'ouvrir souvent la bouche. || adjectiv. *Cheval gueulard*.

GUEULE. s. f. (du lat. *gula*, bouche). La bouche, dans la plupart des animaux carnassiers et des poissons. La gueule d'un chien, d'un loup, d'un lion. Le lion emportait sa proie dans sa gueule. La gueule d'un serpent, d'un crocodile, d'un requin. Le chien féroce armé de trois *gueules* sanglantes. (Dulard.)

De rage et de douleur le monstre bondissant,
Se roule, et leur présente une *gueule* enflammée,
Qui les couvre de feu, de sang et de fumée. (Rac.)

D'un limier haletant au moment qu'il aboie,
Le trait perce la *gueule* et se trompe de proie. (Desaintange.)

Soudain les crins dressés et mugissant de joie,
Ouvre une *gueule* immense, arrive sur sa proie. (Delille.)

— Se dit populairement et bassement en parlant des personnes. Il a une vilaine gueule. Il a la gueule fendue jusqu'aux oreilles. Mentir par sa gueule.

— Fig. et pop. *Gueule fraîche*. Personne de bon appétit et toujours prête à manger. || *En un tour de gueule*. Se dit en parlant d'un animal qui mange quelque chose avec promptitude et voracité. Ce chien a mangé sa pâtée en un tour de gueule. || *Il a la gueule morte*. En parlant d'un médisant, d'un fanfaron, d'un grand parleur qui est réduit au silence. || *Mots de gueule*. Paroles sales, déshonnêtes. || *Donner sur la gueule à quelqu'un, lui donner la gueule*. Lui donner un soufflet, lui donner un coup de poing sur le visage. || *Il n'a que de la gueule*. C'est un grand hâbleur. || *Cet homme a la gueule ferrée*. Il a sans cesse l'injure à la bouche. Il mange avidement des mets très-chauds.

— Prov. et fig. *Venir la gueule enfarinée*. Venir avec une sotte confiance, inconsidérément. || *Être fort en gueule*. Parler beaucoup, avoir la répartie prompte et peu mesurée.

. . . Vous êtes, ma mie, une fille suivante
Un peu trop forte en *gueule* et fort impertinente. (Molière.)

— *Mettre, laisser quelqu'un à la gueule du loup*. Exposer, abandonner quelqu'un à un péril certain. || *La gueule du juge en pétera, il faut que la gueule du juge en pète*. Se dit en parlant d'une affaire dans laquelle on ne veut point d'accommodement, et où l'on veut faire juger. || *Un ménage à la gueule bien grande*. L'entretien d'un ménage est fort coûteux.

— Fig. On l'a dit pour Gourmandise. *La gueule tue plus de gens que l'épée*. || *La science de la gueule*. L'art culinaire.

— Hist. A signifié Bourse, vraisemblablement parce que la mode du temps avait donné au fermoir des aumônières la forme d'une gueule. Le filleul d'un prévôt de Paris fut prévenu d'un larcin, et d'avoir renié une *gueule* de deniers. (***) Cette acception est tout à fait oubliée dans les Dictionnaires.

— Vén. *Chasser de gueule*. Se dit du chien qui aboie pour attirer le reste de la meute, quand il est sur la voie.

— Par anal., L'ouverture de plusieurs choses. La gueule d'un four, d'un canon, d'une cruche. Charger un canon jusqu'à la gueule.

— Archit. *Gueule droite* et *gueule renversée*. Les deux parties de la cimaise qui forment un membre dont la forme est une *s*.

— Bot. Se dit de la fleur de certaines plantes, composée de deux lèvres qui forment une espèce de gueule. Fleur en gueule. Linné a confirmé la possibilité de la transformation des parties des végétaux sur le même individu, en parties d'espèces différentes, par l'exemple d'une fleur en *gueule* de la linaire qui se métamorphose en monopétale. (B. de St-P.)

GUEULE-BÉE. s. f. Hydraul. Décharge d'un bassin supérieur qui fournit une nappe à un réservoir. || Un tonneau à gueule-bée est un tonneau défoncé par un bout.

GUEULE-DE-LOUP. s. f. Bot. Plante très-commune dans les jardins.

— Mar. Nom de la coupe angulaire des accords qu'on emploie à étayer les levées d'un grand bâtiment en construction.

— Technol. Entaille angulaire faite dans l'extrémité d'une pièce de bois, pour qu'elle puisse embrasser l'angle plan de deux faces adjacentes d'une autre pièce.

GUEULE-DE-RAIE. s. f. Mar. Nœud qu'on fait avec le bout d'un ride autour d'un croc d'un palan, lorsqu'il est employé à rider.

GUEULE-DE-SOURIS. s. f. Conchyl. Nom marchand d'une espèce de moule.

GUEULÉE. s. f. Ce qui tient dans la gueule d'un animal. || Pop. Une bouchée.

— Pop. Paroles déshonnêtes et sales. Il a dit beaucoup de gueulées.

GUEULE-NOIRE. s. f. Hortic. Fruit de l'airelle myrtile, qui noircit les lèvres quand on le mange.

GUEULER. v. n. 1re conj. (rad. *gueule*). Crier très-haut. Cet avocat ne dit rien qui vaille, il ne fait que gueuler. Après qu'il eut longtemps gueulé. Bas.

— v. a. Chass. En parlant d'un lévrier qui saisit le lièvre avec sa gueule. Ce chien gueule très-bien son lièvre.

GUEULES. s. m. pl. (du pers. *gul*, rose). Blas. Signe adopté comme expression de la couleur rouge. Le champ de gueules est le plus distingué dans la hiérarchie héraldique: il n'appartient qu'aux maisons souveraines. L'écusson de la maison de Bourbon est un champ de gueules. *Gueules* est donc synonyme de *rouge*. L'émail de gueules est figuré par des lignes ou hachures très-rapprochées et un pal, c'est-à-dire, du chef à la pointe. Porter de gueules à la bande d'or.

GUEULETON. s. m. (rad. *gueule*). Grand gala; banquet auquel un grand nombre de personnes sont conviées. Gueuleton électoral. Gueuleton patriotique. Ce mot vulgaire ne s'emploie que par dérision.

GUEULETTE. s. f. (diminut. de *gueule*). Verrer. Ouverture faite aux fours de recuisson du verre, pour donner la facilité d'y manœuvrer avec des outils. Les gueulettes de four sont trop grandes.

GUEUSAILLE. s. f. (pr. *gueu-za-ye*; rad. *gueux*). Se dit fam. des gens méprisables, fainéants, qui font profession de mendier. Chassez cette gueusaille. Ce n'est que de la gueusaille. L'orgueil et l'insolence abusent quelquefois de ce mot pour l'appliquer à des gens qui ne sont que pauvres et malheureux.

GUEUSAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *gueu-za-ie*). Faire métier de gueuser, de mendier. Il pourrait faire quelque chose, et il s'amuse à gueusailler. Bas. et pop.

GUEUSANT. part. prés. du v. Gueuser. Qui gueuse. Des hommes gueusant leur triste existence. Il est de ces poëtes qui vont gueusant partout des éloges.

GUEUSANT, ANTE. (pr. *gheu-zan*). adj. Qui a l'habitude de gueuser, qui fait métier de gueuser. C'est un gueux gueusant. Une gueuse gueusante. On ne l'emploie que dans ces expressions.

GUEUSARD. s. m. Gueux, coquin. Cet homme est un gueusard. Fam.

GUEUSE. s. f. Métallurg. Masse prismatique de fer qu'on a coulée dans le sable, au sortir du fourneau de fusion. Couler la gueuse.

— Anc. jeu de billard. *Être en gueuse, avoir de la gueuse*. Se disait lorsque les deux billes sont du même côté de la passe, et que celle du joueur est placée de façon que l'une des branches du fer l'empêche de pousser sa bille en ligne droite sur l'autre, en sorte que pour toucher il est obligé de chercher la bricole.

— Manuf. Petite étoffe de laine qui se fabrique en Flandre, et que l'on appelle plus communément Plicole. || Dentelle très-légère qui se fait de fil blanc.

— Fem. correspondant de *gueux*. V. GUEUX.

GUEUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Gueuser. S'empl. adj. Des éloges gueusés de tous côtés.

GUEUSER. v. n. 1re conj. (rad. *gueux*). Demander l'aumône, et en faire un métier. Il s'est mis à gueuser. On le trouva qui gueusait.

Je suis fort peu content du bonhomme François,
Qui crut qu'un vrai chrétien doit *gueuser* dans la rue. (Voltaire.)

— v. a. Demander. Gueuser son pain.

— Fig. Gueuser des louanges.

Pour moi, je ne vois rien de plus sot, à mon sens,
Qu'un auteur qui partout va *gueuser* des encens. (Molière.)

GUEUSERIE. s. f. (pr. *gheu-ze-rie*). Indigence, misère. Il y a bien de la gueuserie dans cette province. C'est que tu es un gueux, et ta *gueuserie* rebute tous les partis qui se présentent pour notre fille. (Bruéys.)

— Fam. Mendicité. Être adonné à la gueuserie.

— Fig. Chose de vil prix. On disait qu'il y avait de beaux meubles à cette vente, mais ce n'est que de la gueuserie. Il n'a acheté que de la gueuserie. Fam.

GUEUSET. s. m. (diminut. de *gueuse*). Métal. Petite gueuse.

GUEUSETTE. s. f. Techn. Petit godet où les cordonniers mettent le rouge ou le noir dont ils rougissent ou noircissent les souliers.

GUEUX, EUSE. adj. Indigent, qui est réduit à demander l'aumône. Ces gens-là sont si gueux qu'ils n'ont point de pain. Cet homme est fort gueux.

(Ces fous) qui, toujours assignant et toujours assignés,
Souvent demeurent *gueux* de vingt procès gagnés. (Boileau.)

— Qui n'a pas de quoi vivre selon son état, selon ses désirs. C'est un gentilhomme fort gueux. || Dans un sens analogue, Cet homme a un équipage bien gueux, fort gueux.

— Qui se refuse le nécessaire, quoique pouvant se le procurer. Tel est riche avec un arpent de terre; tel est *gueux* au milieu de ses monceaux d'or. (J.-J. Rouss.)

— Prov. *Un avare est toujours gueux*. Un avare se refuse le nécessaire. || *Être gueux comme un rat d'église*. Être extrêmement gueux. On dit dans le même sens, *Être gueux comme un peintre*.

— Fig. Archit. *Cette corniche est gueuse*. Elle trop dénuée d'ornements.

— subst. Celui qui est indigent, pauvre.

Des *gueux* chantons la louange,
Que de *gueux* hommes de bien;
Il faut qu'enfin l'esprit venge
L'honnête homme qui n'a rien.
Les *gueux*, les *gueux*,
Sont des gens heureux,
Ils s'aiment entre eux,
Vivent les *gueux*! (Béranger.)

— Par extens. et en mauvaise part, Coquin, fripon. Ne vous fiez pas à cet homme-là, c'est un gueux. Défiez-vous de ce gueux. Ce sont des gueux capables des actions les plus viles et les plus basses.

— *C'est un vrai gueux*. Un gueux de profession. (*Mener une vie de gueux*. Mendier par fainéantise.

— Fam. *C'est un gueux revêtu*. Un homme de rien qui a fait fortune, et qui est insolent.

Mais lui qui fait ici le régent du Parnasse,
N'est qu'un *gueux* revêtu des dépouilles d'Horace
(Boileau.)

— On dit d'une femme de mauvaise vie, d'une prostituée *C'est une gueuse, une vieille gueuse*. N'est-ce pas la cette *gueuse* que vous chassâtes hier? (Brueys.)

— Anc. express. prov. *Gueux fieffé*. Mendiant qui se tenait toujours à la même place.

— Hist. La qualification de *gueux* fut donnée aux gentilshommes flamands confédérés en 1566, par le comte de Berlaimont. Les confédérés s'honorèrent de cette qualification injurieuse, et portèrent une écuelle de bois et une besace, comme marques distinctives. Ils avaient pris pour devise *Vivent les gueux!* *Gueux de mer*. Les marins hollandais, qui armèrent à la Brielle, en 1572, pour faire la course contre les Espagnols. || Par opposition. *Gueux de bois*. Les paysans armés qui commencèrent à la même époque à faire la guerre en partisans pour l'indépendance des Provinces-Unies.

— Ornith. Oiseau de mer qui se trouve aux environs de la rivière Saint-Jean, dans la Floride.

— Syn. comp. GUEUX, GUEUSARD. Le *gueusard* est le *gueux* éhonté, celui qui gueusaille, qui a l'habitude de gueuser.

GUEVEI. s. m. Mamm. Petit mammifère ruminant, type du genre antilope.

GUGEMF. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Peuple de la deuxième Germanie, au nord des Ubiens.

GUHR. s. m. Géol. Dépôt de marne, ordinairement calcaire, dans les lieux bas ou les eaux l'ont entraînée. Le ghur est employé au marnage des terres.

GUI. s. m. (pr. *ghi*, mot celt. qui signifie *guérissant tout*). Bot. Plante parasite de la famille des chèvrefeuilles, dont la semence s'attache à l'écorce de certains arbres, tels que le chêne, le pommier, l'aubépine, etc., et dont les feuilles ont une saveur amère et mucilagineuse. Un chapelet de gui de chêne.

Ainsi lorsque l'hiver attriste la nature,
Le *gui* sur un vieux chêne étale sa verdure,
Et l'arbre enorgueilli d'un éclat emprunté
Se couronne d'un fruit qu'il n'a point enfanté
(Castel.)

— Hist. C'était une grande cérémonie chez les Gaulois quand on devait cueillir le gui de chêne, qu'ils regardaient comme sacré. Leur chef montait sur le chêne, coupait le gui avec une faucille d'or, et le premier jour de l'an on le distribuait au peuple comme une chose sainte, en criant : A gui, l'an neuf! pour annoncer la nouvelle année. Suivant eux, l'eau du gui fécondait les animaux stériles, et offrait un préservatif contre toutes sortes de poisons.

Sur un chêne orgueilleux des peuples adoré,
Les druides sanglants cueillaient le *gui* sacré;
Les autels exposaient au culte du vulgaire
De la faveur des cieux ce gage imaginaire. (Rosset.)

GUI. s. m. Mar. Grande vergue sèche ou arc-boutant qui sert à déployer la ralingue inférieure de la brigantine.

GUI ou **GUIDO D'AREZZO.** Moine bénédictin de l'abbaye de Ponpose, né à Arezzo vers l'an 990. V. ARETIN.

GUI GUI GUI. interj. Mimologisme du gazouillement des petits oiseaux qui n'ont pas quitté le nid.

GUIABARA. s. m. Bot. Arbre qui croît dans l'île de St-Domingue, appelé *uvero* par les Espagnols. Ses feuilles, qui sont très-larges, tiennent lieu de poivre aux habitants du pays.

GUIAGE, GUIDAGE ou **GUIONAGE.** s. m. V. GUIONAGE.

GUIANE. (pr. *ghi-a-ne*). Géogr. Vaste contrée de l'Amérique méridionale, comprise entre l'Orénoque au N. et le fleuve des Amazones au S. Elle occupe une étendue de plus de 300 lieues de côtes sur l'océan Atlantique, et comprend la Guiane espagnole, la Guiane anglaise, la Guiane hollandaise ou Surinam, la Guiane française, la Guiane portugaise; 500,000 hab.

GUIB. s. m. Mamm. Espèce de gazelle du Sénégal.

GUIBERT (Jacq.-Ant.-Hippolyte, comte de). Maréchal de camp, né à Montauban (Tarn-et-Garonne), le 12 novembre 1743, mort le 6 mai 1790. On l'accusa d'avoir voulu introduire dans les camps l'usage des coups de bâton et autres pénalités d'une sévérité révoltante.

GUIBERT. s. m. Comm. Toile blanche de lin qui se fabrique à Louviers. Elle est ainsi nommée de *Guibert*, qui en fabriqua le premier.

GUIBRE. s. f. Mar. Nom de toute la charpente placée en saillie devant l'étrave d'un bâtiment. On lui donne aussi le nom d'*éperon*. V. ce mot.

GUICCIARDINI (Francesco). Célèbre historien italien, né à Florence le 6 mars 1482, mort à Oratrix le 17 mai 1540.

GUICHET. s. m. (du celt. *guichet*, la moitié supérieure d'une porte qui s'ouvre en deux parties; corruption du mot *huis*, porte). Archit. Petite porte pratiquée dans une grande. La porte de la ville est fermée, mais le guichet est ouvert. Le guichet d'une prison. On l'amena entre les deux guichets pour traiter d'accommodement avec son créancier.

— Fig. et fam. *Être pris au guichet*. Être pris au moment où l'on allait s'évader.

— *Les guichets du Louvre, à Paris*. Portes sous la galerie, pour servir de passage aux voitures et aux piétons.

— Portes d'une armoire, d'un buffet. Armoire à quatre guichets, à six guichets.

— Petite ouverture pratiquée dans une porte, pour parler à quelqu'un ou lui passer quelque chose. Il vint me parler au guichet. On fait passer la nourriture à ce prisonnier par un guichet. Ouvrir, fermer le guichet.

GUICHETIER. s. m. Valet de geôlier qui ouvre et ferme les guichets d'une prison. Les guichetiers de la Conciergerie, de la Force.

GUIDE. s. m. (du lat. *guida*, même signif.) Celui ou celle qui conduit quelqu'un pour lui montrer son chemin. Bon guide. Guide sûr, fidèle. Prendre un guide. Servir de guide. Allez, et laissez-moi quelque fidèle *guide*. (Rac.) Mais ne t'écarte point, prends un fidèle *guide*. (Id.) Je m'acheminais gaîment avec mon dévot *guide*. (J.-J. Rouss.)

— En voyage. Payer les guides. Payer doubles guides. Payer au postillon le droit prescrit pour chaque poste, ou le double de ce droit.

— Guerr. Personne du pays que l'on requiert pour diriger un détachement dans sa marche.

— Art milit. Soldats sur lesquels les autres doivent régler leurs mouvements dans les évolutions. Guides généraux. Le guide d'un peloton. Guide à droite, à gauche. Capitaine des guides.

— Se disait, sous l'Empire, des compagnies ou escadrons d'élite, attachés spécialement à la personne du général en chef.

— Horlog. Outil qui sert à conduire un foret, pour percer droit les platines des montres et des pendules.

— Techn. Morceau de bois que les menuisiers appliquent contre un rabot ou autre outil à fût, lorsqu'ils veulent recaler ou pousser quelque feuillure.

— Navig. fluv. Balises qu'on met dans les passages difficiles pour marquer le véritable cours de l'eau, et assurer la navigation d'un fleuve.

— Fig. Celui, celle qui donne des instructions, des avis, des conseils. Ce jeune homme a besoin d'un guide pour sa conduite et pour ses affaires. Une jeune fille ne peut avoir de meilleur guide que sa mère. Il faut un bon *guide* à la jeunesse pour la direction de ses études, de sa conscience, de ses mœurs. La raison est un *guide* infidèle, est un juge incompétent dans les choses divines. (St-Évr.)

— Fig. Tout ce qui sert à guider, à diriger dans les études, dans les actions. Ce manuel est un bon guide pour ceux qui ont peu de pratique. Prendre la sagesse pour guide. Ne prendre que sa haine, que sa fureur pour guide. La passion est un guide bien dangereux. Montaigne est un *guide* qui égare, mais qui mène en des lieux plus agréables qu'il n'avait promis. (Bal.) Quoi! vous prenez vos caprices pour *guides*. (Rac.)

Enfin, Malherbe vint, et ce *guide* fidèle
Aux auteurs de ce temps sert encor de modèle.
(Boileau.)

Consulte ta raison, prends la clarté pour *guide*;
Vois si de tes soupçons l'apparence est solide.
Ne démens pas leur voix, mais aussi garde bien
Que, pour les croire trop, ils ne t'imposent rien. (Mol.)

— Titre de quelques ouvrages qui contiennent des préceptes, des renseignements. Le Guide des mères. Le Guide du charpentier. Le Guide de l'étranger à Paris. Le Guide du voyageur en France. Dans ce sens, Guide est du masculin. Il paraît qu'autrefois il était féminin. La *Guide* des pécheurs est encore un bon livre. (Mol.)

GUIDE. s. f. Lanière de cuir attachée à la bride d'un cheval attelé à une voiture. Dans ce sens, ce mot n'est usité qu'au pluriel. Les guides lui échappèrent de la main. Les grandes guides et les petites guides. Les grandes guides sont celles que le cocher tient dans ses mains, afin de pouvoir, par leur moyen, gouverner les chevaux et leur faire faire tous les mouvements qu'il convient. (Laveaux.)

— *Conduire à grandes guides*. Aller à toute bride, au grand galop. Je vis Washington passer dans une voiture qu'emportaient avec rapidité quatre chevaux fringants, conduits à grandes *guides*. (Chateaub.)

GUIDE (Guido Reni, plus connu sous le nom du). Peintre célèbre de l'école bolonaise, né à Bologne en 1575, mort en 1642.

GUIDE-ÂNE. s. m. (pr. *ghi-dâ-ne*). Bref; livre qui contient l'ordre des fêtes, et celui des offices.

— Tout ce qui contient des règles propres à diriger dans un travail. Il a peu de pratique, il lui faut un guide-âne.

— Techn. Outil qui sert aux cornetiers à faire les dents d'un peigne. Espèce de couteau à deux lames, dont l'une est placée plus bas que l'autre, de manière que, lorsque l'une coupe, l'autre marque la place où elle doit trancher au trait suivant.

— On donne aussi ce nom à un transparent dont on se sert pour écrire droit.

GUIDE-DU-LION. s. m. Hist. nat. Nom donné au caracal, espèce du genre chat, voisine de celle du lynx.

GUIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Guider. Les aveugles ont le tact plus sûr et plus fin que nous, parce qu'ils n'y sont pas *guidés* par la vue, ils sont forcés d'apprendre à tirer uniquement du premier sens les jugements que nous fournit l'autre. (J.-J. Rouss.)

— *Guidé par*. Le paysan sans religion est au-dessous du sauvage; ce lui-ci est *guidé* par son instinct, l'autre par ses passions. (Bernardin.) Instruits par leurs leçons et *guidés* par leurs conseils, la guerre qu'ils soutinrent contre les barbares fatigua bientôt l'inexpérience de ceux-ci. (Anquet.) *Guidé* par la force de son génie. (Mass.)

Son vif amour s'accroît près de l'objet aimé :
Tel *guidé* par le feu le soufre est enflammé. (Malfil.)

GUIDEAU. s. m. Espèce de filet en manche, que l'on tend à l'embouchure des fleuves.

GUIDEL. Géogr. Ville de France (Morbihan); 4,500 hab.

GUIDER. v. a. 1^re^ conj (rad. *guide*). Conduire quelqu'un pour lui montrer le chemin. Prenez un homme qui sache les chemins, afin qu'il vous guide. Vous nous avez mal guidés.

— *Guider un cheval*. Le conduire. Cependant, tout en *guidant* mon cheval vers le but inique, j'examinais Henriette, et je cherchais à m'expliquer son immobilité et son assurance. (J. Janin.)

Près d'eux passe d'aventure
Un roulier, le fouet levé,
Guidant sa lourde voiture,
Qui fait gémir le pavé. (Fr. de Neufch.)

— Mettre sur la voie. L'étoile qui guida les mages. Ses traces nous guidèrent jusqu'à l'endroit où il s'était caché. Une faible clarté nous guidait à peine. Les chiens, les *guidant* au sein des ténèbres, leur creent les routes au milieu des torrents. (Albert.) Le besoin d'air dans les climats brûlants a *guidé* l'industrie des oiseaux. (A.-Mart.) Cherchons d'abord les deux bouts du fil qui doit nous *guider* dans ce labyrinthe. (B. de St-P.)

— Fig. Diriger. Guider quelqu'un dans le chemin de la vertu. Guider à la gloire.

Quel chemin le plus droit à la gloire nous *guide*,
Ou la vaste science, ou la raison solide? (Boil.)

Nul ne peut avoir tout. L'amour de la science
A *guidé* ta jeunesse au sortir de l'enfance. (Volt.)

— Gouverner. Ce pilote sait bien guider son vaisseau. Ce cheval obéit à la main qui le guide.

— Fig. *Son intérêt seul le guidait*. Le dirigeait dans son entreprise.

— *Guider vers*.

Les terribles guerriers d'un peuple téméraire,
Des lieux où le soleil termine sa carrière,
Guidant vers le désert leurs sacriléges camps,
Sont venus renverser les autels des croyants.
(F. Belly.)

— SE GUIDER. v. pron. Se diriger, se conduire, se gouverner. Il faut se guider sur les beaux exemples, d'après les beaux modèles, pour approcher de la perfection. Les fous qui se guident les uns les autres sont doublement fous.

GUIDON. s. m. (pr. *ghi-don*). Art milit. Petit drapeau d'une compagnie et celui qui le porte. Autrefois, les compagnies de gendarmes avaient un guidon. Ce gentilhomme était guidon, avait la charge de guidon des gendarmes.

— Charge de guidon. Il acheta le guidon d'une compagnie de gendarmes. Un guidon de gendarmerie.

— Petits drapeaux qui servent pour l'alignement, dans les manœuvres d'infanterie.

— Bannière d'une confrérie. Porter le guidon.

— Mar. Banderole pour faire des signaux. Arborer un guidon à la tête du grand mât.

— Ouvrage servant de guide. Le Guidon des finances. Prends au lieu d'un Platon le *Guidon* des finances. (Boil.)

— Mus. Marque faite au bout d'une ligne, qui indique où doit être placée la première note de la ligne suivante.

— *Guidon de renvoi*. Signe qui indique où doit être placée une addition que l'on fait à un écrit.

— Hist. ecclés. Membres d'une communauté que Charlemagne établit à Rome pour accompagner ceux qui faisaient les pèlerinages de la Terre-Sainte. On appelait cette communauté *École des guidons*.

— Pop. Marque que les filous font sur une carte.

GUIDONIE. s. f. Bot. Genre de plante qui répond au guarea de Linné.

GUIDONNAGE. s. m. Fonction de guidon. Notre pauvre guidon se meurt d'ennui dans le *guidonnage*. (M^me^ de Sév.)

GUIDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Guidonner. S'empl. adjectiv.

GUIDONNER. v. a. 1^re^ conj. (rad. *guide*). Tromper, tricher au jeu, marquer une carte d'un signe particulier ou guidon. Ce joueur guidonne les as. Ils s'entendaient pour guidonner les cartes.

GUIENNE. (pr. *ghi-è-ne*). Géogr. Ancienne province de France qui se composait de la Guienne et de la Gascogne, et qui, après avoir formé un royaume sous le nom d'Aquitaine, fut ensuite gouvernée par des ducs, et enfin réunie définitivement à la couronne de France, sous Charles VII, en 1453, après avoir été, pendant plus de trois cents ans, le théâtre d'une guerre presque continuelle entre les Français et les Anglais.

GUIER. v. a. et n. 1^re^ conj. Se disait pour Mener, guider, conduire. Guier à la guerre. Pinnac les *guie* à une verte enseigne. (R. de Ronc.)

GUIER. s. m. Bot. Arbuste du Sénégal.

GUIFFETTE. s. f. Ornith. Hirondelle de mer.

GUIGNADE. s. f. Action de guigner. Clin d'œil. Ce mot se trouve dans Brantome. Inusité.

GUIGNARD. s. m. Ornith. Espèce de pluvier de la grosseur d'un merle et dont la chair est assez succulente.

GUIGNART. s. m. Ichthyol. Salmone.

GUIGNE. s. f. (de l'espagn. *guinda*, ou du turc *vischna*, cerise). Hortic. Fruit qui appartient à la famille des cerises et qui provient du guignier, et aussi de la culture du merisier et du cerisier sauvage. La guigne est douce et sucrée; elle mûrit dans le courant de juin. Guigne rouge. Guigne blanche. Guigne noire. Manger des guignes. Acheter un panier de guignes.

GUIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Guigner. S'empl. adjectiv.

GUIGNEAUX. s. m. pl. Archit. Pièces de bois de la charpente d'un toit, disposées pour laisser une ouverture à un corps de cheminée.

GUIGNER. v. a. 1^re^ conj. (du celt. *gui*, lumière, vue). Regarder du coin de l'œil. Guigner de l'œil, d'un œil, comme ceux qui tirent au blanc.

Si je vois votre gorgère (gorgerette)
S'entr'ouvrir, je prends plaisir
De *guigner* à la legère
Ce qui se montre à mes yeux. (*Les Bigarr.*)

— v. a. Lorgner, regarder sans faire semblant. Il guigne le jeu de son voisin.

— Fig. et fam. Former des desseins sur des personnes ou sur des choses. Il guigne cet emploi. Il y a longtemps qu'il guigne cet héritage.

GUIGNES. s. f. pl. Pêch. Nom vulgaire sous lequel les Pêcheurs désignent les ouïes ou branchies des poissons.

GUIGNETTE. s. f. Ornith. Petite alouette de mer.

— Mar. Outil de calfat dont un côté est tranchant, et dont on se sert pour ouvrir des joints ou agrandir des coutures.

GUIGNIER. s. m. Bot. Arbre de la famille des cerisiers qui porte des guignes. Il y a plusieurs variétés de guigniers, dont les principales sont : le guignier à gros fruit noir, le guignier à fruit blanc et le guignier à fruit rose hâtif.

GUIGNONANT, ANTE. adj. Irritant, impatientant. Il est d'un fréquent usage au jeu. Coup guignonant. C'est par corruption que l'on dit *guignon guignolant*, pour *guignon guignonant*.

GUIGNOLE. s. f. Techn. Petit bâton auquel on suspend les petites balances.

GUIGNOLET. s. m. Liqueur faite avec des guignes. Du guignolet d'Angers.

GUIGNON. s. m. (dér. du v. *guigner*, regarder du coin de l'œil ou de travers; a reçu la signification de Malheur, à cause des maléfices attribués par la superstition à cette manière de regarder, qui est celle de l'envie). Malheur, surtout au jeu. Avoir du guignon. Quel guignon! Jouer de guignon. Être en guignon.

— Prov. *Porter guignon*. Porter malheur.

GUIGNOT. s. m. En Bourgogne, Le premier présent d'étrennes que font les parrains et marraines à leurs filleuls.

GUIGUE. s. f. Mar. Nom du plus léger bateau que construisent les Anglais.

GUIGUETTE. s. f. Mar. Ciseau du calfat.

GUIKAVAR. Géogr. État de l'Hindoustan, nommé plus particulièrement État de Guzarate. Capitale Broda; 2,000,000 hab.

GUILANDINE. s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses.

GUILANDOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une guilandine.

GUILBOQUET. s. m. Géom. Outil pour tracer des parallèles.

GUILDE. s. f. Corporation municipale.

GUILDER. s. m. Monn. Pièce d'Allemagne qui vaut environ 2 fr. 70 c.

GUILFORD. Géogr. Capitale du comté de Surrey, en Angleterre, à environ 40 kilom. de Londres; 4,000 hab.

GUILDIVE. s. f. Eau-de-vie de sucre qui porte plus souvent le nom de Tafia.

— Pêche. Sorte d'appât dont les pêcheurs font usage.

GUILDIVIER. s. m. Fabricant de guildive. Marchand de guildive.

GUILDRE. s. m. Pêch. Appâts de petits poissons cuits, de crevettes.

GUILEE. s. f. Giboulée, pluie qui surprend, qui trompe, parce qu'elle vient inopinément par un beau soleil.

On bien à ces promptes *guilées*
Qu'on voit sous les beaux jours se lever
Choir pres les nuages des cieux. (Cartan.)

GUILLAGE. s. m. (pr. *ghi-ia-je;* rad. *guiller*). Brasser. Fermentation de la bière nouvellement entonnée, qui pousse hors du tonneau cette écume que les brasseurs nomment levûre.

GUILLANDOUS. s. m. Hortic. Variété de raisin.

GUILLANTE. adj. f. (pr. *ghi-iante*). Se dit d'une bière qui jette sa levûre. Bière guillante.

GUILLAUME. Quatre rois d'Angleterre ont porté ce nom. ‖ GUILLAUME I^er, le Bâtard et le Conquérant, fils de Robert, duc de Normandie, né à Falaise en 1024, s'empara de toute l'Angleterre en 1066, et mourut en 1087 d'une chute de cheval qu'il fit en voulant venger une insulte faite à sa personne par le roi de France. ‖ GUILLAUME II, dit le Roux, son fils, lui succéda. Prince dur et fier, il fut tué à la chasse, en 1100, par une flèche tirée avec ou sans dessein par Walter Tyrrel. Il était âgé de 40 ans. ‖ GUILLAUME III, fils de Guillaume II de Nassau, prince d'Orange, et de Henriette-Marie Stuart; né en 1650, fut élu, en 1672, stathouder de Hollande, et épousa Marie, fille de Jacques II, roi d'Angleterre. Il renversa du trône son beau-père en 1688, et fut couronné l'année suivante, et reconnu en 1697 par le traité de Riswick. Il mourut en 1702, detesté des Anglais et sans héritier. ‖ GUILLAUME IV, fils cadet de George III, né en 1765, fut proclamé roi en 1830, après la mort de son frère George IV. Il est mort en 1837 sans enfants légitimes.

GUILLAUME. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Hollande. Le guillaume de 10 florins vaut 20 fr. 80 c. de notre monnaie, et le guillaume de 5 florins, 10 fr. 40 c.

— Techn. Rabot à fer étroit, échancré, pour les moulures et rainures. ‖ Sorte de tamis à l'aide duquel on ébauche le grenage de la poudre à tirer.

GUILLAUMISTE. adj. et s. des 2 g. Partisan du roi d'Angleterre Guillaume III, auparavant prince d'Orange, par opposition aux jacobites, c'est-à-dire aux partisans de Jacques II, son beau-père, qu'il détrôna. Les guillaumistes et les jacobites.

GUILLE. s. f. Ruse, finesse, fourberie, fausseté. Ce mot est fort ancien dans notre langue, puisqu'on le trouve dans les Fabliaux de Barbazan, dans le roman de la Rose et dans celui du Renard, où il est employé dans la signification que nous lui donnons. Femme qui sert de barat et de *guille*, a dit un poëte, c'est-à-dire de piége, de leurre.

GUILLEDIN. s. m. (pr. *ghi-ie-din*). Manég. Cheval hongre anglais qui va l'amble.

GUILLEDOU. s. m. (pr. *ghi-ie-dou*). Ne s'emploie que dans cette expression : *Courir le guilledou*. Aller souvent, et surtout pendant la nuit, dans des lieux suspects.

— Espèce d'ancienne confrérie qui subsiste encore dans quelques parties de l'Allemagne, ou l'on faisait des festins qui pouvaient servir de prétexte à d'autres débauches.

GUILLELMIN, INE. adj. Qui appartient à Guillaume. ‖ Se dit aussi d'une des branches de la maison de Bavière. La branche rodolphine et la branche guillelmine.

GUILLELMITE. s. m. Comm. relig. Religieux de l'ordre de Saint-Augustin, de la réforme de Saint-Guillaume de Malaval. V. GUILLEMIN.

GUILLEMET. s. m. (pr. *ghi-ie-mè*). Signe ressemblant à une double virgule (») qui est placé au commencement et à la fin d'une citation, ou au commencement de chaque ligne de citation. Mettez là un guillemet. Il faut distinguer ce passage par des guillemets.

GUILLEMETÉ, ÉE. part. pass. du v. Guillemeter. S'empl. adjectiv. Page guillemetée. Passage guillemeté.

GUILLEMETELIN. s. m. (pr. *ghi-ie-mé-te-lain*). Nom donné à des sectaires dont le chef prétendait être le Saint-Esprit.

GUILLEMETER. v. a. 1^re conj. (pr. *ghi-ie-me-té*). Impr. Mettre des guillemets. Il faut guillemeter ce passage.

GUILLEMETIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée à Milan au XIII^e siècle, par une femme nommée Guilemette. Cette femme disait qu'elle était le Saint-Esprit incarné, qu'elle ne mourrait que selon la chair, et qu'elle monterait au ciel à la vue de ses disciples.

GUILLEMIN, INE. s. Comm. relig. Nom qu'ont porté les religieux ou moinesses des Blancs-Manteaux et des religieuses du même ordre. V. GUILLELMITE.

GUILLEMINÉE. s. f. Bot. Plante du Pérou.

GUILLEMOT. s. m. (pr. *ghi-ie-mo*). Ornith. Espèce d'oiseaux qui appartiennent à la famille des palmipèdes plongeurs ou brachyptères, c'est-à-dire à ailes courtes.

GUILLER ou **GUILER.** v. a. 1^re conj. (dér. de *guille*.) Tromper. Il n'est plus d'usage.

> Il dit : Sire *guillé* m'avez
> Il en *guilla* plus de cent mille. (GUYOT.)

— Prov. *Tel croit guiller Guillot que Guillot le guille.* Pour dire qu'Un trompeur trouve souvent un plus fin que lui.

GUILLER. v. n. 1^re conj. (pr. *ghi-ié*). Brass. Fermenter, jeter sa levûre, en parlant de bière. La bière guille. La bière guillant.

GUILLERET, ETTE. adj. (pr. *ghi-ie-rè*, rad. *guilleri*) Fam. Léger, gai. Il a l'air guilleret, aujourd'hui. Il est guilleret comme un pinson. Adieu, grand prince, adieu; tenez-vous *guilleret*. (Mol.)

— Fig. et fam. *Habit guilleret*. Habit trop léger pour la saison.

— Fam. Discours peu solides, propos un peu libres. Le conte est assez guilleret. Cet ouvrage est guilleret.

GUILLERETTEMENT. adv. D'une manière guillerette.

GUILLERI. s. m. (pr. *ghi-ie-ri*). Chant du moineau. Le guilleri de ce moineau est réjouissant.

GUILLOCHAGE. s. m. (pr. *ghi-io-cha-je*). Techn. Action de guillocher. ‖ Résultat de cette action.

GUILLOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Guillocher. S'empl. adjectiv. Montre guillochée.

GUILLOCHER. v. a. 1^re conj. (pr. *ghi-io-ché*). Faire des guillochis sur quelque chose. Guillocher une tabatière, une montre.

GUILLOCHIS. s. m. (pr. *ghi-io-chi*). Ornement formé de traits, de lignes qui se croisent symétriquement. Tracer une plinthe d'un guillochis. Faire un guillochis sur une montre.

— *Guillochis de parterre*. Compartiments de buis ou de gazon qu'on entrelace de plusieurs manières, dont on forme plusieurs carrés.

— Techn. Art de faire sur les tabatières différents compartiments, par le moyen du tour.

GUILLOIRE. s. f. Techn. Cuve, chez les brasseurs, dans laquelle s'opère la première fermentation de la bière.

GUILLOT. s. m. (pr. *ghi-io*). Ornith. Nom vulgaire du guillemot et du pingouin.

GUILLOTIÈRE (LA). Géogr. Ville de France (Rhône), contiguë à Lyon, sur la rive gauche du Rhône. 24,000 hab.

GUILLOTIN (Joseph-Ignace). Célèbre médecin, né à Saintes en 1738, mort en 1814. Député du tiers-état aux Etats-généraux de 1789, il concourut à la rédaction de la *Déclaration des droits de l'homme*. Dans un but de philanthropie, il proposa de remplacer les tortures et les supplices alors en usage par la décapitation, et il indiqua comme moyen d'exécution une machine employée depuis longtemps chez les Italiens. Sa proposition ayant été adoptée, on a donné en France à cet instrument de supplice le nom de *guillotine*, dont la définition suit.

GUILLOTINE. s. f. (pr. *ghi-io-ti-ne*). Instrument de supplice qui sert à trancher la tête d'un condamné à la peine capitale. La guillotine a été dressée ce matin pour la première fois.

GUILLOTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Guillotiner. S'empl. adjectiv. Homme guillotiné. Femme guillotinée.

— substantiv. Un guillotiné. Une guillotinée.

GUILLOTINEMENT. s. m. (pr. *ghi-io-ti-ne-man*). Action de guillotiner.

GUILLOTINER. v. a. 1^re conj. (pr. *ghi-io-ti-né*). Trancher la tête au moyen de la guillotine. Ce régicide fut guillotiné.

GUILLOTINEUR. s. m. Hist. Celui qui fait guillotiner ou qui est partisan des exécutions sanglantes. Ce mot a été créé à l'époque de nos troubles révolutionnaires; aujourd'hui il est très-peu usité.

GUIMARD (Marie-Madeleine). Célèbre danseuse, née à Paris en 1743, entra en 1762 à l'Opéra, et y éclipsa bientôt ses rivales. Elle est morte en 1816.

GUIMAUVE. s. f. Bot. Genre de plante appartenant à la monadelphie polyandrie, de la famille des malvacées, très-usitée en médecine comme émolliente. Elle forme la base principale des cataplasmes.

GUIMAUX ou **GÉMAUX.** s. m. pl. Agric. Prés qu'on fauche deux fois l'an. Ce mot est très-usité en Touraine.

GUIMBARDE. s. f. Grand chariot à quatre roues et couvert, pour le transport des marchandises.

— Mus. Petit instrument en acier, composé de deux branches recourbées entre lesquelles est une languette qui produit des sons lorsqu'on la touche. On joue de la guimbarde en mettant ses deux branches entre les dents et en touchant la languette avec le bout du doigt.

— Chorégr. Espèce d'ancienne danse. Danser la guimbarde. La bourrée a détrôné la guimbarde.

— Techn. Outil de menuiserie formé d'un morceau de bois, au milieu duquel on passe un fer de bouvet arrêté avec un coin.

— Sorte de jeu de cartes qu'on appelle aussi *la mariée*. La dame de cœur en est la principale carte. Peu usité.

GUIMBERGE. s. f. Archit. Ornement en cul-de-lampe à la clé des voûtes gothiques.

GUIMÉE. s. f. Bâton d'un étendoir de blanchisseuse. Peu usité.

GUIMOND (Claude de La Touche). Poëte dramatique, né à Châteauroux, 1723, mort en 1760. Il fit paraître, en 1757, *Iphigénie en Tauride*, pièce qui eut un succès extraordinaire.

GUIMPE. s. f. (pr. *ghe-in-pe*, suivant Du Cange, du lat. barbare *wimpla*, guimpe, traduit en angl. par *wimple*, et suivant Ménage, de l'allem. *wimpel*, qui signifie *voile*). Linger. Morceau de toile dont les religieuses se couvrent le cou et le sein. Les femmes ont aujourd'hui des collerettes en forme de guimpe. Porter la guimpe. Mettre sa guimpe. Une mantille noire était jetée sur sa tête; elle tenait avec sa main gauche cette mantille croisée et fermée comme une *guimpe* au-dessous de son menton, de sorte que l'on n'apercevait de tout son visage que ses grands yeux et sa bouche de rose. (Chateaubriand.)

> Souvent l'essaim des folâtres Amours,
> Essaim qui sait franchir grilles et tours,
> Donne aux bandeaux une grâce piquante,
> Un air galant à la *guimpe* flottante. GRESSET.

— Mod. Ornement, parure que les dames portent encore aujourd'hui sur leurs épaules. Guimpe de tricot de Berlin. Guimpe en guipure, etc.

— s. f. Hist. relig. Voile de sainte Agathe précieusement conservé à Catane, en Sicile. Les Catanais ont une vénération si profonde pour cette relique, qu'ils l'exposent publiquement et pendant les éruptions de l'Etna, dans la persuasion qu'elle pourra les arrêter ou en paralyser les désastres.

> Ma muse met *guimpe* sur le tapis;
> Et puis quoi? *Guimpe*, et puis *guimpe* sans cesse;
> Bref toujours *guimpe*, et *guimpe* sous la presse.
> (LA FONTAINE.)

GUIMPE. s. m. Erpét. Serpent du Brésil.

GUIMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Guimper. S'empl. adjectiv. Femme guimpée.

— Mennis *Dauphine guimpée*, ou subst. *guimpée*. Celle dont la baguette est plus élevée que le bas du devant du talon ou bouvement.

GUIMPER. v. n. 1^re conj. (rad. *guimpe*). Prendre une guimpe, se faire religieuse. Fam.

> Depuis un certain temps, nuit et jour elle prie,
> Et comme un zèle ardent avec elle me lie,
> On me verra *guimper* par imitation. (M^lle L'HÉRIT.)

— v. a. Cloîtrer, enfermer dans un couvent. Que ne la *guimpez*-vous? (Hauter.) Le comédien Poisson, qui voulait faire ses quatre filles religieuses, s'exprime ainsi :

> Voyons ce que j'en dois faire
> *Guimpons* les. C'est le mieux. Elles le veulent bien,
> Mais on ne fait pas vœu de pauvreté pour rien.
> Hé bien, quêtons, la cour nous tirera d'affaire

GUIMPLE. s. m. Anc. cout. Droit qu'on levait sur le sel dans quelques cantons de la Bretagne, notamment dans toute la prévôté de Nantes.

GUINAUD, AUDE. adj. Se disait pour Sot, nigaud.

GUINCHE. s. f. Techn. Outil de bois dont les cordonniers se servent pour polir les talons des souliers ou des bottes.

GUINÇONNEAU. s. m. Mar. Partie des manœuvres d'une galère au bout d'en bas des sartis.

GUINDA. s. m. Techn. Petite presse qui sert à catir à froid les étoffes.

GUINDAGE. s. m. Action d'élever les fardeaux au moyen d'une machine.

— Mar. Action de guinder un mât supérieur ou de l'élever au-dessus d'un mât inférieur pour le mettre en place. ‖ C'est aussi l'action de charger et de décharger les objets qui forment la cargaison d'un bâtiment de commerce. Le salaire des gens qui l'exercent se nomme Frais de guindage.

GUINDAL. s. m. Mar. Machine qui sert à hisser les fardeaux qu'on doit embarquer sur un navire. V. GUINDEAU.

GUINDANT. s. m. Mar. Longueur d'une voile, la plus grande hauteur à laquelle on puisse l'élever à la tête d'un mât, si c'est une voile carrée, ou le long d'une draille, si c'est un foc ou une voile d'étai. On dit aussi Le guindant des pavillons et des guidons.

GUINDARD. s. m. Anc. art milit. Manivelle qui servait à bander ou guinder la corde d'une arbalète.

GUINDE. s. f. Techn. Petite presse dont se servent les tondeurs de drap.

GUINDÉ, ÉE. part. pass. du v. Guinder. S'empl. adjectiv. Esprit guindé. Style guindé. Les esprits faux et *guindés* cherchent à se distinguer par les singularités; ils n'aiment que les choses outrées et extraordinaires. (Bell.) Voiture audacieux, enflé et *guindé*, si vous voulez, n'est tout au plus que Balzac mitigé. (Bouh.)

GUINDEAU. s. m. Mar. Sorte de cabestan horizontal dont la forme est cylindrique. Il roule sur deux tourillons qui le terminent, et qui sont portés par deux montants verticaux, au moyen de trois ou quatre leviers appelés *barres*.

GUINDER. v. a. 1^re conj. (pr. *ghe-in-dé*). Lever en haut au moyen d'une machine. Guinder des pierres avec une grue, ou toute autre machine.

— Mar. Elever à leur place, dans un bâtiment, les mâts de hune, de perroquet ou de cacatois.

— Fig. Affecter trop d'élévation, une gravité ridicule. Il guinde toujours son style, son ton, ses manières. Les gens qui étourdissent le monde de leurs belles actions font voir par là que la vertu ne leur est point naturelle, et qu'il leur a fallu faire un grand effort pour *guinder* leur âme jusque-là. (Nic.)

— SE GUINDER. v. pron. S'élever, parler avec une certaine emphase. Cet homme se guinde si fort, qu'on le perd de vue, qu'on a peine à le suivre. Il est bien plus aisé de se *guinder* sur de grands sentiments, et de braver la fortune en vers, que d'entrer comme il faut dans le ridicule des hommes. (Mal.) Les gens d'esprit gâtent tout; ils font de la vertu une précieuse qui est toujours en peine de savoir comment elle fera pour se *guinder* bien haut, pour se distinguer. (Mariv.)

> Ne donnons point dans l'apparence
> Quand nous voyons hors d'œuvre un bouquin se *guinder*.
> SAURENIN.)

— Fauconn. Oiseaux qui s'élèvent et se guindent au-dessus des nues, ce qu'on appelait aussi Faire pointe. Hors d'usage.

GUINDERESSE. s. f. Mar. Gros cordage qui sert à guinder et à mener les mâts de hune, de perroquet et de cacatois.

GUINDERIE. s. f. Gêne, contrainte. État d'une personne guindée. Sa naïveté et sa jolie figure nous délassent de la *guinderie* de M^lle Duplessis. (M^me de Sévig.)

GUINDOULE. s. f. Mar. Machine pour décharger les vaisseaux.

GUINDOULIER. s. m. Bot. Nom vulgaire du jujubier.

GUINÉE. Géogr. Vaste contrée de l'Afrique occidentale, dont les bornes sont Sierra-Leone, à l'ouest, et le cap Frio, à plus de 5,200 kil. de là. Elle se divise en Guinée septentrionale et en Guinée méridionale. Chacune de ses parties renferme plusieurs royaumes. La première comprend l'empire des Ashantis, le Dahomey, le Youriba, le Benin, etc. La seconde comprend les royaumes de Congo, d'Angola, de Matamba, de Benguela, de Loango, de Congo, etc. 800,000 hab. ‖ NOUVELLE-GUINÉE. Grande île de l'Océanie, située au nord du continent de l'Australie. Sa surface est de 125,000 kil. carrés; on l'appelle aujourd'hui Papouasie, du nom de ses habitants les Papouas. C'est sur les côtes de Guinée que se faisait et se fait encore le commerce des esclaves ou la traite des nègres.

GUINÉE. s. f. Métrol. Monnaie d'or très-usitée en Angleterre, et qui tire son nom de la province d'Afrique d'où a été rapporté l'or avec lequel Charles II fit frapper les premières guinées. Avant 1816, la guinée valait 21 shillings ou 26 fr. 47; depuis 1816, 20 shillings ou 25 fr. 21 c.

— Comm. Cuir préparé, buffle. ‖ Sorte de toile de mousseline plus fine que grosse, qui vient des Indes orientales, principalement de Pondichéry.

GUINÉEN, ENNE. s. et adj. Géogr. Habitant de la Guinée. ‖ Qui appartient à la Guinée ou à ses habitants.

GUINEGATE. Géogr. Village de France (Pas-de-Calais).

— Hist. *Bataille de Guinegate*. Bataille livrée par les Français le 4 août 1479, contre Maximilien, qui fut forcé de lever le siége de Térouane. Autre bataille célèbre où les Anglais, commandés par Henri V, mirent les Français en déroute (juillet 1513). On l'appelle communément la journée des *éperons*.

GUINES. Géogr. Ville de France, ch.-l. de c., arr. de Boulogne (Pas-de-Calais); houille; 4,100 hab.

GUINGAMP. (pr. *ghein-gan*). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Côtes-du-Nord), à 468 kil. de Paris; 6,400 hab. Guingamp a de belles fabriques de fil, de toile et de cuir. On donne aux tissus qui sortent de ses fabriques le nom de *guingan*.

GUINGAN, ou mieux **GUINGAMP.** s. m. Comm. Sorte de toile de coton. Les toiles qu'on fabrique à Guingamp (Côtes-du-Nord) portent le même nom. Elles sont fines et très-lustrées.

— Comm. Toile de coton blanche de Pondichéry.

GUINGAR. s. m. Terre argileuse, aurifère, de la Nigritie, dont se servent les nègres pour fabriquer les pipes.

GUINGOIS. s. m. Ce qui n'est point droit; biais, obliquité, travers, état de ce qui n'a pas la forme, la situation convenable. Il y a un guingois dans ce jardin. On a tâché de cacher le guingois de cette chambre par une cloison. Il s'emploie surtout adverbialement. De guingois. Fam.

— Fig. et fam. Cette personne a dans son esprit un guingois qui choque tout le monde.

— *De guingois*. adv. et fam. De travers. S'habiller de guingois. Cet homme marche de guingois. Regarder de guingois.

— Fig. Il a l'esprit et le caractère de guingois.

GUINGUET. s. m. Comm. Camelot léger uni et rayé de différentes couleurs qu'on fabrique à Amiens. ‖ adj. m. Etroit.

GUINGUETTE. s. f. Cabaret hors de la ville où le peuple va boire et danser le dimanche et les jours de fêtes. Nous irons aujourd'hui à la guinguette. Cet aubergiste tient une guinguette.

— Fig. et fam. Petite maison de campagne. Venez me voir à ma guinguette.

— Espèce de voiture. ‖ Pipe à petit godet.

— au pl. Grosses toiles d'étoupes de lin.

GUINGUIN. s. m. Techn. Petit panneau de parquet.

GUINIARD. s. m. Ichthyol. Poisson du Brésil, du genre salmone, dont la chaire est très-estimée par les habitants de ce pays.

GUINPUAGUARA. s. m. Erpét. Serpent du Brésil.

GUIOA. s. m. Bot. Arbrisseau des îles du Sud, qui forme un genre dans l'octandrie monogynie.

GUIOLLE (LA). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Espalion (Aveyron) ; 2,000 hab.

GUIONAGE. s. m. Anc. dr. cout. Droit que les seigneurs levaient pour la sûreté du passage et du transport des marchandises par leurs terres. Au moyen de ce droit acquitté par les marchands, les seigneurs les garantissaient de tout vol.

GUIORANT, ANTE. adj. Pareil au cri du rat et de la souris. Voix guiorante.

Les rats qui craignent leur patte
D'une *guiorante* voix
A regret quittent les noix. (FLORIAN.)

GUIORER. v. n. 1^re^ conj. Pousser de petits cris. Il se dit du cri de la souris. La souris guiore. Les souris guioraient.

GUIPÉ. s. m. pr. *ghi-pe*). Linger. Point de broderie qui se fait sur le vélin.

GUIPER. v. a. 1^re^ conj. (pr. *ghi-pé*). Techn. Imiter sur le vélin ou par une broderie la dentelle appelée *guipure*.

— Techn. Passer un brin de soie sur ce qui est déjà tors.

GUIPOIR. s. m. (pr. *ghi-poèr*). Techn. Outil pour faire les franges torses.

GUIPON. s. m. (pr. *ghi-pon*). Mar. Gros pinceau dont on se sert pour étendre le goudron chaud ou tout autre enduit, avec lequel on recouvre les fentes d'un bâtiment.

— Linge au bout d'un bâton pour mettre les peaux en chaux.

GUIPURE. s. f. (pr. *ghi-pure*). Broder. Espèce de dentelle de fil ou de soie dans laquelle il entre de la cartisane. Guipure de fil, de soie. Les femmes portaient autrefois des guipures sur leurs jupes. Aujourd'hui, elles la portent au cou ou sur les épaules, en berthes, en pèlerines, etc. Belle guipure. Faire de la guipure.

Je voudrais [illegible] en fit de la coquetterie
Comme de la *guipure* et de la broderie.
(MOLIÈRE.)

— Se dit aussi par extension, de tout ce qui imite une guipure. Il fait bon sous ces arbres, qui ne laissent passer du soleil qu'une *guipure* d'or, balancée sur le gazon. (Thoré.)

— Se dit aussi adjectiv. Mouchoir guipure.

GUIPUSCOA. Géogr. Province d'Espagne, bornée par le golfe de Gascogne, la rivière de Bidassoa, la province d'Alava et la Biscaye ; 110,000 hab.

GUIRA-CANTARA. s. m. Hist. nat. Ani de Brésil.

GUIRAPANGA. s. m. Ornith. Espèce de cotinga du Brésil.

GUIRA-PÉRÉA. s. m. Ornith. Oiseau du Brésil, couleur d'or.

GUIRIOT. s. m. Tambour des nègres. ‖ Barde ou poëte africain.

GUIRLANDE. s. f. (pr. *ghir-lande*). Couronne, festons de fleurs. Nous avons composé avec ces fleurs une très-jolie guirlande. Cette salle est ornée de guirlandes. Guirlande tressée, nouée, immortelle, fraiche, fleurie, molle, souple, légère, mobile, voltigeante, fanée, flétrie. Des fleurs en guirlandes tressées. Il se laisse enchaîner de *guirlandes* de fleurs. (Desaint.)

L'eau tarit, l'herbe meurt, et la stérile année
Voit sur son front noirci sa *guirlande* fanée.
(DELILLE.)

Partout nouveaux festins et nouvelles offrandes,
Et la coupe à pleins bords s'entoure de *guirlandes*
(ID.)

— *C[illegible] guirlande.* Cueillir des fleurs. Allons [illegible] fleurs cueillir une *guirlande*. (***)

Sylvie [illegible] cueillait une *guirlande*
Pour [illegible] une agréable offrande. (***)

— [illegible] leur arrangement imitent des [illegible] andes. Une guirlande de pierr[illegible] coiffure. Cette guirlande de perles est très-belle.

— O[illegible] composé de fruits, de fleurs et de fe[illegible] ensemble que l'on suspend [illegible] l'on célèbre quelque fête. La p[illegible] du temple étaient ornés de *g*[illegible].)

— [illegible]. En forme de guirlandes. Des [illegible] furent suspendues en *guir*[illegible] de ces rochers. (B. de St-P[illegible]

— [illegible] Ornement de feuillages ou d[illegible] linéaments.

— [illegible] de [illegible] que l'on [illegible] un vaisseau pour [illegible].

G[illegible] pass. du v. *Guirlander* [illegible] *guirlandes* [illegible])

G[illegible] *guir-lan-d*[illegible] de guirlandes. Gui[illegible] femme, une corniche, un fronton. [illegible], dans un de ses écrits, a dit : *Pour en guirlander son mémoire.* ‖ SE GUIRLANDER. v. pron. S'orner, se parer de guirlandes.

GUIRNEGAT. s. m. Ornith. Oiseau du Brésil, espèce de Truans.

GUIRON. s. m. Pêch. Nom donné, dans le Levant, à deux filets qui forment une partie de la manche du grand filet, appelé *tartane*.

GUISARD. s. m. Hist. Ligueur. Partisan du duc de Guise. Les guisards et les royalistes ou bourbonnistes. ‖ adjectiv. Un soldat, un noble guisard.

GUISARME. s. f. Milit. Se disait d'une lance dont le fer avait la forme d'une hache à deux tranchants.

GUISARMIER. s. m. Anc. art milit. Se disait d'un guerrier armé d'une lance appelée *guisarme*. Les guisarmiers et les ballebardiers.

GUISCARD. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Compiègne (Oise) ; 1,580 hab.

GUISCARD (Robert). Fameux chevalier et baron normand, fils de Tancrède de Hauteville, père de douze enfants dont dix allèrent chercher fortune en Italie, et rejoindre les Normands qui avaient fondé dans la Pouille la colonie d'Aversa. Robert Guiscard, à la mort de son frère Humphrey, fut déclaré comte de la Pouille et de la Calabre. Il prit Salerne, Naples, la Sicile, et mourut en 1085.

GUISE. s. f. (de l'all. *weise*, mode, manière : de l'ital. *guisa*). Façon, manière. Chaque pays a sa guise. Chacun vit, se gouverne à sa guise. Il a voulu agir à sa guise. J'aime Paris, après la campagne, et une campagne à ma *guise*, je préfère Paris à tout ce que j'ai vu dans le monde. (B. de St-P.)

S'il est un conte usé, commun et rebattu,
C'est celui qu'en ces vers j'accommode à ma *guise*.
(LA FONT.)

En bel esprit qui creuse et subtilise,
Je veux me faire un patois à ma *guise*. (DU CERC.)

— Prov. *Chacun se fait fouetter à sa guise.* Chacun dispose comme il veut de sa personne et de ses biens.

— *En guise de.* loc. adv. A la façon, en manière de. Il fume du tilleul en guise de tabac.

GUISE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vervins (Aisne) ; 3,100 hab.

GUISE (François de Lorraine, duc de). (pr. *ghi-ze*). Fils aîné de Claude, premier duc de Guise, naquit en 1519. Gagna la bataille de Renty, s'empara de Calais, fut blessé par les huguenots, et assassiné à Orléans, par Poltrot de Merey, le 15 fév. 1563. ‖ (Louis 1^er^ de Lorraine, cardinal de). Frère du précédent, naquit le 21 octobre 1527. Il fut successivement évêque de Troyes, d'Albi, archevêque de Sens et cardinal. Il mourut à Paris le 28 mars 1578. ‖ (Henri de Lorraine, duc de). Fils aîné de François de Guise, né le 31 déc. 1550, fut nommé prince de Joinville à la cour de Henri II. Il alla combattre les Turcs. A son retour il se distingua à la bataille de Jarnac. A 19 ans, il défendit Poitiers contre Coligny. Blessé à Dormans, il reçut à la joue une blessure qui le fit surnommer le *Balafré*. Nommé général de la Ligue, il repoussa les Allemands. En 1578, il se rendit à l'appel des Seize, malgré la défense du roi de venir à Paris. Il fut nommé lieutenant-général du royaume, et promit d'exterminer les protestants. Il fut assassiné à Blois, le 23 décembre 1588. ‖ (Louis II de Lorraine, duc de). Frère du précédent, né en 1556, archevêque de Reims en 1574. Mourut assassiné le 23 octobre 1588. ‖ (Charles de Lorraine, duc de). Fils de Henri de Guise, naquit le 20 août 1571. Gouverneur de Provence. Il mourut dans le Siennois en 1640. ‖ (Henri de Lorraine, duc de). Né en 1614, entra dans la Ligue confédérée pour la paix universelle de la chrétienté. Les Napolitains, révoltés contre l'Espagne, le nommèrent généralissime de leur armée, 1647.

GUISEAU. s. m. Ichthyol. Variété de l'anguille ordinaire.

GUISER. v. n. 1^re^ conj. Gazouiller à la manière des chardonnerets.

GUISSE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la gesse.

GUIT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du canard.

GUITANA. s. f Danseuse espagnole. Après le refresco, on pria Bianca d'exécuter une de ces danses de caractère où elle surpassait les plus habiles *guitanas*. (Chateaub.)

GUITARE. s. f. (du gr., κιθάρα, instrument de musique). Mus. Instrument de musique à six cordes, avec un manche sur lequel il y a des cases marquées pour poser les doigts. Les cordes de cet instrument se pincent avec la main droite. Jouer de la guitare. Pincer de la guitare. Cette femme s'accompagne en chantant sur sa guitare. J'ai pris ce matin ma leçon de guitare. Guitare douce, tendre, amoureuse, plaintive, [illegible]euse. La *guitare* est le plus ingrat et le plus [illegible] instruments. Bechem. Du [illegible] XIV la *guitare* était fort à la mode [illegible] amoureuse exprime la [illegible] des jeunes femmes [illegible] à jouer sur la *guitare* [illegible] de la [illegible]. (Chateaub.) On jugeait encore [illegible] à la vivacité de ses yeux, qu'elle [illegible] avoir fait racler bien des *guitares*. (Le Sage.)

— [illegible] Clio, muse de l'histoire, que les [illegible] de la guitare ; aussi cette muse est-elle quelquefois représentée tenant une guitare d'une main et un plectre ou archet de l'autre.

— Fig. Signifie Poésie, muse, art de dire ou d'écrire.

Pour une si belle aventure,
Prends la lyre de Chapelain
Ou la *guitare* de Voiture. (SARR.)

GUITARERIE. s. f. Jeu ou action de jouer de la guitare. Mot forgé par Hamilton dans ses Mémoires de Grammont. « Toute la *guitarerie* de la cour se mit à apprendre une sarabande), et Dieu sait la *râclerie* universelle que c'était. »

GUITARISER. v. n. 1^re^ conj. Jouer de la guitare. On n'emploie ce verbe que dans le style burlesque.

Il pense, quand la nuit il a *guitarisé*,
Que j'en ai tout le jour le cœur martyrisé.
(SCARRON.)

GUITARISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui joue de la guitare. Etre un bon guitariste.

— Professeur de guitare.

GUITERNE. s. f. Mar. Arc-boutant placé en arrière des machines à mâter.

GUIT-GUIT. s. m. Ornith. Espèce d'oiseaux de l'Amérique méridionale, classés dans le genre sylvain.

GUITON. s. m. Mar. Garde service à bord d'un vaisseau ; durée de ce service.

GUITRAN. s. m. Mar. (de l'ar. *kitran*). Espèce de bitume dont on enduit les navires.

GUITRES. s. m. Hist. Nom donné à des paysans qui se soulevèrent en Guienne, l'an 1548, au sujet de la gabelle, et se rassemblèrent dans un bourg appelé *Guitres*.

GUIZOT (M^me^ Elisabeth-Charlotte-Pauline, de Meulan). Femme de beaucoup d'esprit, écrivain distingué. Née à Paris, le 2 novembre 1773, d'une famille considérable dans la finance, morte le 1^er^ août 1827. On a d'elle des romans, des ouvrages sur l'éducation, et un très-grand nombre d'articles et de fragments de tout genre publiés dans des recueils littéraires.

GUIZOTIN, INE. adj. De Guizot, qui appartient à Guizot. Mot créé à l'occasion du système politique de M. Guizot, ministre des affaires étrangères. Principes guizotins. Système guizotin. ‖ S'emploie plutôt comme substantif. *C'est un guizotin.* C'est un partisan des doctrines, du système de M. Guizot.

GULAIRE. adj. des 2 g. Zool. Dont la gorge est d'une autre couleur que le reste du corps.

GULARD. s. m. Hortic. Variété de raisin.

GULCHÉNITE. s. m. Hist. relig. Membre d'un des ordres monastiques musulmans.

GULD ou **GULDEN.** s. m. Métrol. Florin, monnaie de Manheim, qui vaut 2 fr. 85 c. ‖ Monnaie d'argent de Brunswick ; guld de 1764, 2 fr. 89 c. ; guld commun, 2 fr. 59 c. ; guld de 1795, 2 fr. 86 c. On les appelle aussi *florin*. ‖ *Guld.* Monnaie d'or du Hanovre, qui vaut 8 fr. 70 c. ‖ Monnaie de compte de Hesse-Darmstad, à 60 kreutz, qui vaut 2 fr. 16 c.

GULF-STREAM. Géogr. (littéral. *courant du golfe*). Grand mouvement de l'Atlantique, dont les eaux portées vers l'ouest, reviennent à travers le golfe du Mexique, s'échappent par le canal de Bahama, et remontent le long des États-Unis d'Amérique jusqu'à Terre-Neuve.

GULISTAN. s. m. (littéral. *jardin des roses*). Philol. Titre d'un ouvrage persan, mêlé de prose et de vers, et composé par le célèbre Saadi. ‖ Titre d'un opéra comique, dont les paroles sont d'Etienne et la musique de Dalayrac.

— Géogr. et hist. Village de Perse, célèbre par les conférences qui s'y tinrent, de 1815 à 1816, entre les plénipotentiaires de la Perse et de la Russie.

GULPE. s. m. Blas. Espèce de tourteau ou de besant de pourpre.

GULPIR. v. n. 2^e^ conj. V. GUERPIR.

GUMBINNEN. Géogr. Ville de la Prusse orientale, ch.-l. de gouvernement. Très-commerçante et manufacturière.

GUME ou **GUMÈNE.** s. f. Mar. Grand cordage ; corde de l'ancre d'une galère.

GUMÉNISKI. s. m. Ornith. Oie du Kamtschatka.

GUMILÉE. s. f. Bot. Arbrisseau du Pérou.

GUMMIFÈRE. adj. des 2 g. (lat. *gummi*, gomme ; *fero*, je porte). Bot. Qui produit de la gomme.

GUNDÉLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une gundélie. ‖ GUNDÉLIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre gundélie. ‖ On dit aussi Une gondéliacée.

GUNDÉLIE. s. f. Bot. Genre de la syngénésie polygamie séparée, et de la famille des cinarocéphales, classée parmi les plantes exotiques. Elle appartient à la Syrie et à l'Arménie.

GUNDI s. m. Mamm. Quadrupède d'Afrique, voisin des marmottes.

GUNDON. s. f. Entom. Grosse fourmi d'[illegible].

GUNNEL. s. m. Ichthyol. [illegible] qu'on trouve [illegible].

GUNNÈRE. s. f. Bot. Genre de [illegible] de la famille des urticées.

GUNTER (Échelle de), s. f. Math. Échelle logarithmique, ainsi appelée du nom de son inventeur.

GUPPAS. s. m. Métrol. Poids dont on se sert dans quelques villes du détroit de Malaca, particulièrement à Guéda.

GUR. s. m. Comm. Toile blanche de coton qu'on exporte des Indes.

GURAÈS. s. m. Toile peinte du Bengale. ‖ Laveaux écrit Guracs ; laquelle des deux orthographes faut-il adopter ?

GURGISTAN. Géogr. et relat. Le pays des Géorgiens.

GURIE. Géogr. anc. Contrée de la Bactriane.

GURIMUKHINAGARY. s. m. Linguist. Langue religieuse des Sikhs.

GURINGEL. Géogr. Montagne de Suisse, canton de Berne, sur laquelle se trouvent, à 1,200 mètres au-dessus de la mer, des bains d'eau sulfureuse très-fréquentés. On en exporte les eaux comme médicament.

GURLET. V. GRELET.

GURNEAU. s. m. Ichthyol. Trigle, genre de poisson thoracique.

GURON. s. m. Conchyl. Coquille du genre des huîtres.

GURRÉENS. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Inde, en deçà de l'Indus, qui fut soumis par Alexandre.

GURSAY. s. m. Métrol. Mesure de poids employée dans l'Inde.

GUSBABUL. s. m. Minér. Espèce de pierre fine.

GUSSONIE. s. f. Bot. Genre de plantes du Brésil.

GUSTATIF, IVE. adj. Anat. Il se dit du nerf qui transmet au cerveau la sensation du goût. Nerf gustatif.

GUSTATION. s. f. (pr. *guss-ta-ci-on*). Didact. Sensation du goût, perception des saveurs. Si au moment où l'on avale, au lieu de laisser revenir la langue à sa place naturelle, on continue à la tenir attachée au palais, on intercepte la circulation de l'air, l'odorat n'est point frappé, et la *gustation* n'a pas lieu. (Brill.-Sav.)

GUSTATOIRE. s. m. Ant. rom. Espèce d'office, dans lequel on gardait les mets propres à la gustation.

GUSTAVE. Hist. Quatre rois de Suède ont porté ce nom. ‖ GUSTAVE WASA OU GUSTAVE 1^er^, Né en 1490, était fils d'Eric Wasa, d'une des plus nobles maisons de Suède. Il fut élu roi en 1523, et mourut en 1560. ‖ GUSTAVE-ADOLPHE II, surnommé *le Grand*. Fils et successeur de Charles IX, né en 1594, parvint au trône en 1611, et fut tué à la bataille de Lutzen, qu'il gagna en 1632 sur les Autrichiens. ‖ GUSTAVE III. Fils d'Adolphe-Frederic, né en 1746, succéda à son père en 1771 ; il voulut abaisser les grands de son royaume ; une conspiration se forma, et il fut assassiné le 16 août 1792. ‖ GUSTAVE IV, son fils, né en 1778, lui succéda. En 1810, il descendit du trône ; il abdiqua, et sa race fut exclue du trône de Suède, occupé aujourd'hui par le prince Oscar, fils de Bernadotte.

GUSTAVIE s. f. Bot. Plante de l'icosandrie, dédiée à un Gustave.

GUSTROW. Géogr. Ville du duché de Mecklembourg-Schwerin, sur le Nebel ; 7,700 h.

GUSTUEL, ELLE. adj. (du lat. *gustus*, le goût). Qui a rapport au goût. Appareil gustuel. L'appareil *gustuel* est d'une rare perfection chez l'homme. (Brill.-Savar.) Le poisson, entre les mains d'un préparateur habile, peut devenir une source inépuisable de jouissances *gustuelles*. (Id.)

GUTENBERG (Jean ou Henne), dont le nom s'écrit aussi improprement *Guttemberg*, généralement regardé comme l'inventeur de l'imprimerie, naquit à Mayence vers l'an 1400. Il vint à Strasbourg vers 1423, et c'est dans cette ville qu'en 1436 il forma une société avec trois Strasbourgeois, pour la formation d'une imprimerie. En 1443, Gutenberg quitta Strasbourg et retourna à Mayence, où il conclut, en 1450, avec Jean Faust, riche orfèvre de cette ville, un traité [illegible] Faust s'engageait à fournir l'argent [illegible] pour établir un grand atelier typographique, [illegible] imprimer la fameuse Bible [illegible] lignes, sans date (1462), ni nom de lieu, ni d'imprimeur, mais dont on sait qu'il mit cinq ans à terminer les deux volumes in-folio, composés de près de six cent cinquante feuillets. Cette même année, 1462, Gutenberg se sépara de son associé, et mourut à Mayence en février 1468. En 1840, la ville de Strasbourg lui éleva un monument, à l'érection duquel assistèrent toutes les notabilités typographiques. Cette fête fut digne de l'inventeur du plus précieux de tous les arts car seul il contribue à les perpétuer tous.

GUTTE (GOMME-). s. f. (du lat. *gutta*, goutte) Bot. Suc gommeux, matière solide composée de résine et de substance extractive. Elle tire son nom des gouttes qui découlent de son arbre au moyen de la rupture des feuilles et des rameaux. V. GOMME.

GUTTÈTE (Poudre de). s. f. Médec. Poudre officinale très-composée, employée autrefois comme antispasmodique, mais tout à fait inusitée aujourd'hui.

GUTTIER. s. m. Bot. Genre de la famille des guttifères, qu'on trouve aux Indes orientales, à Ceylan et dans plusieurs pays de l'Asie. Le *guttier-gommier* a le bois blanchâtre, revêtu d'une écorce noirâtre en-dessus, rouge en-dessous, qui laisse couler par incision une liqueur visqueuse, inodore, donnant par voie de siccité une gomme-résine opaque, de couleur jaune safrane, qui est une espèce de *gomme-gutte*. Le fruit, qui est de la grosseur d'une

orange, est jaunâtre ; sa saveur est légèrement acide. On le mange ou on l'emploie sec et réduit en poudre dans les aliments.

GUTTIFÈRE. s. m. (ét. lat. *gutta*, goutte ; *ferre*, porter). Genre de la famille des dicotylédones polypétales hypogynes, ainsi appelées parce presque toutes contiennent un suc gommo-résineux qui en découle en larmes au moyen d'incisions que l'on fait à leurs diverses parties, et qui jouit de propriétés âcres et purgatives.

GUTTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *gutta*, goutte ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une goutte d'eau.

GUTTIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat. *gutta*, goutte ; *penna*, plume). Ornith. Qui a les ailes chargées de taches blanches sur un fond brun.

GUTTONAIRE. s. m. Hist. milit. Soldat de grosse cavalerie de la milice byzantine.

GUTTONS. Géogr. anc. Peuple gothique qui habita la Scandinavie et qui passa ensuite dans la Chersonèse cimbrique.

GUTTURAL, ALE. adj. (du lat. *guttur*, gosier). Anat. et médec. Qui appartient, qui a rapport au gosier. Les anatomistes se servent de cet adjectif pour indiquer plusieurs parties qui dépendent ou qui sont voisines de la gorge. || *Fosse gutturale*. Enfoncement qui se trouve à la base du crâne, entre le grand trou occipital et l'ouverture postérieure des fosses nasales. || *Conduit guttural du tympan*. Canal de communication de l'oreille avec le pharynx, autrement dit *trompe d'Eustache*. || *Hernie gutturale*. Dénomination impropre du bronchocèle ou goitre. || *Toux gutturale*. Sorte de toux occasionnée par une irritation du larynx ou de la trachée-artère. || *Artère gutturale*. Artère qui dépend d'une branche de la carotide externe, et se distribue principalement à la partie supérieure de la glande thyroïde et du gosier.

— Gramm. Qui vient du gosier, qui se prononce du gosier. Son guttural. G, K et Q sont des lettres gutturales. La langue espagnole et la langue allemande ont beaucoup de lettres gutturales.

— S'empl. comme substantif féminin en parlant des lettres gutturales. Les labiales, les dentales et les gutturales. La gutturale *k*.

GUTTURO-MAXILLAIRE. adj. f. Anat. C'est ainsi que M. Chaussier a nommé l'artère maxillaire interne.

GUTTURO-PALATIN. adj. m. Anat. Qui a rapport au pharynx et au palais.

GUTTUS. s. m. Ant. rom. Sorte de vase à goulot étroit, d'où la liqueur ne pouvait couler que goutte à goutte. On gardait ordinairement dans des guttus les huiles et les essences.

GUY ou **VIT, WEIT** (Saint). Martyr de l'une des premières familles de la Sicile, fut élevé dans la religion chrétienne. On célèbre sa fête le 15 juin.

GUYANE. Géogr. V. GUIANE.

GUYENNE. Géogr. V. GUIENNE.

GUYON (Jeanne-Marie Bouviers de Lamotte). Née à Montargis (Loiret), en 1648. Veuve à 28 ans, elle se crut appelée par Dieu à accomplir une mission religieuse sur la terre, et parcourut une partie de la France en prêchant et dogmatisant. Son imagination était vive et ardente, sa piété sincère et sa vertu pure. Elle fit la connaissance de Fénelon à Paris, et publia plusieurs ouvrages théologiques qui suscitèrent des persécutions très-violentes contre elle et son illustre ami. Bossuet l'attaqua avec chaleur, et fit condamner sa doctrine. Après avoir été quelques années enfermée à la Bastille, elle fut exilée à Blois, où elle mourut en 1717.

GUYTONIEN, IENNE. adj. Qui appartient, qui a rapport au chimiste Guyton-Morveau. Fumigations guytoniennes.

GUYTON-MORVEAU (Louis Bernard). Célèbre chimiste, avocat général au parlement de Dijon, né à Dijon en 1737, mort à Paris en 1816. Il découvrit le moyen de désinfecter les prisons et les hôpitaux en se servant des fumigations de chlore, connues sous le nom de *fumigations guytoniennes*. Ce fut lui qui avec Berthollet et Lavoisier jeta les bases de la nouvelle nomenclature chimique.

GUZANTINE. Géogr. anc. Nom d'une partie du royaume d'Alger. Elle comprenait les provinces de Bougie et de Constantine.

GUZARATE. (autrefois *Larice*). Géogr. Province de l'Inde Orientale, appartenant aux Anglais, et consistant presque entièrement dans une grande péninsule, resserrée d'un côté entre les golfes de Cambayer et de Cotche. Elle forme les districts de Surate, de Barotche, de Kaira et d'Ahmedabad. Cette dernière en est la capitale. Le Guzarate compte 6,000,000 d'habitants. Il est très-fertile.

GUZARATI. s. m. Linguist. Le dialecte indien de Guzarate. || adj. Qui appartient au dialecte de Guzarate. Mots guzaratis. Caractère guzarati.

GUZÉNIS. s. m. Comm. Sorte de toiles des Indes.

GUZLA. s. f. Mus. Instrument de musique des Morlaques, espèce de violon monté d'une seule corde de crin, qu'on fait vibrer avec un archet muni d'une seule corde de boyau. Cet instrument sert à accompagner les chants nationaux.

GUZMAN (Alph. Perez de). Surnommé par quelques historiens le Brutus espagnol, et qui donna naissance à l'illustre maison des ducs de Medina ; né à Valladolid vers 1255, mort en 1320. Son principal monument de gloire est sa défense de Tariffa contre l'infant don Juan, frère de Sanche.

GUZMANIE. s. f. Bot. Plante du Pérou, dédiée à Guzman.

GYALECTE. s. f. Bot. Genre de lichens.

GYAS. s. m. Myth. Fils d'Uranus et de Ghé, frère de Briarée ; un des géants à cent bras. || Troyen, compagnon d'Enée.

GYGÈS. Myth. Un des Titans, fils du ciel et de la terre. || Ancien roi de Lydie qu'Apollon jugea moins heureux qu'un pauvre Arcadien nommé Aglaüs. || Lydien célèbre par son anneau qui le rendait invisible, et au moyen duquel il séduisit la reine de Lydie, et l'épousa après avoir tué Candaule son mari. || *Avoir l'anneau de Gygès*. Se dit prov. du pouvoir de se rendre invisible. Il ne possède pas l'anneau de Gygès.

GYLION. s. m. Ant. gr. Panier à long cou, dans lequel les soldats grecs portaient leurs provisions.

GYLIPPE. Temps hér. Arcadien, compagnon d'Enée, père de neuf fils d'une haute taille, qui engagèrent un combat sanglant dans lequel périrent beaucoup de Troyens.

GYLLEMBORG (Gustave-Frédéric, comte de). Célèbre écrivain suédois, né vers 1731, mort en 1809.

GYLLOURPA. Myth. tart. Division du lamisme, dont les partisans portent le bonnet jaune, et dont le chef principal est le dalaï-lama.

GYLONYS. s. m. pl. Relat. Prêtres du Thibet qui font le service religieux auprès du grand lama.

GYMÉROGYNE. s. f. Bot. Genre de plantes dans lequel on place quelques espèces de lycopodes qui s'écartent des autres par leurs caractères.

GYMMADÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes orchidées.

GYMNUNPHORE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une plante dans laquelle au lieu de feuilles radicales on n'aperçoit que les seuls godets, implantés sur les pétioles.

GYMNANDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., γυμνός, nu, ἀνήρ, homme). Bot. Qui a des étamines nues.

GYMNANOLÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., γυμνός, nu ; à priv. et ὠλένη, bras). Zool. Qui a le corps nu et qui n'a point de bras. || GYMNANOLÈNES. s. m. pl. Ordre de la classe des acéphales comprenant ceux de ces animaux qui n'ont ni bras ni tête.

GYMNANTHE. adj. des 2 g. (du gr. ἄνθος, fleur). Bot. Dont les fleurs sont dépourvues de toute enveloppe.

— GYMNANTHE. s. f. Genre de plantes de la famille des tithymaloïdes.

GYMNANTHÈME. s. m. (du gr. ἄνθεμον, fleur). Bot. Genre de plante à fleurs composées.

GYMNANTHÈRE. s. f. (du gr. ἀνθηρα, anthère). Bot. Arbuste de la Nouvelle-Hollande.

GYMARRHÈNE. s. m. Bot. Plante de Bagdad.

GYMNASE. s. m. (ét. gr., γυμνάσιον, fait de γυμνός, nu). Local, place découverte ou bâtiment où la jeunesse grecque nue ou presque nue se livrait à toutes sortes d'exercices corporels, tels que la course, la saltation, le pugilat, l'art de lancer le disque et la javeline, etc. Les exercices du gymnase. Les portiques extérieurs des gymnases étaient particulièrement destinés aux conférences philosophiques et aux exercices littéraires.

— Chez les modernes. Certains établissements où l'on forme la jeunesse aux exercices du corps. Il n'y a pas de gymnase dans ce collége. Gymnase pour les deux sexes. Les gymnases d'Allemagne.

— Art milit. *Gymnases militaires*. Ecoles de gymnastique instituées depuis 1833 dans les principales villes des divisions militaires de France.

— *Gymnase* ou *gymnasium*. En Allemagne, se dit de l'école qui, supposant déjà chez les élèves les premiers éléments de la science, les met en état de recevoir une instruction supérieure et d'en faire l'application dans la vie. Le gymnase est au-dessus de l'école élémentaire, au-dessus même de ce qu'on appelle en Hollande *Ecole latine* ; mais il est au-dessous de l'université ou académie. Il est véritablement l'école savante, comme chez nous le collége.

GYMNASE (Théâtre du). Théâtre ouvert à Paris sur le boulevard Bonne-Nouvelle, en 1819. Il fut mis sous la protection de la duchesse de Berry, et prit le titre de Théâtre de Madame, qu'il porta jusqu'en 1830. A cette époque il reprit le nom de Gymnase Dramatique.

GYMNASIARQUE. s. m. (du gr. γυμνασιάρχης, fait de γυμνάσιον, gymnase, et ἀρχή, commandement). Antiq. [illegible] ; celui qui avait la surintendance du gymnase. La dignité de gymnasiarque était une espèce de magistrature religieuse.

— Celui qui dans les écoles publiques dirige un système d'exercices gymnastiques, propres à développer les facultés physiques de l'homme.

GYMNASIUM. s. m. Antiq. rom. Quartier de l'ancienne Rome où l'on s'exerçait à la lutte.

GYMNASTE. s. m. (du gr. γυμναστής, même signif.). Antiq. Dans les gymnases, Officier préposé à l'éducation des athlètes, et chargé du soin de les former aux exercices auxquels leur complexion les rendait les plus propres.

GYMNASTÉRION s. m. Antiq. gr. Lieu des gymnases où l'on déposait ses habits, soit pour entrer au bain, soit pour se livrer aux exercices gymnastiques.

GYMNASTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. γυμναστικός, même signif.). Qui appartient aux exercices du corps, à la gymnastique. Exercices gymnastiques. Jeux gymnastiques. C'est le désir et le besoin de vaincre qui a fait inventer les divers jeux *gymnastiques*. (Teyss.)

GYMNASTIQUE. s. f. (du gr. γυμναστική, dérivé du v. γυμνάζω, être nu pour s'exercer). Art des exercices du corps. Cet art fut importé de la Crète à Sparte, et bientôt il y eut dans toute la Grèce des gymnases ou bâtiments consacrés à ces études de force, de légèreté et d'agilité, que la jeunesse suivait avec ardeur. La gymnastique eut trois branches principales, selon ses divers objets : l'une avait pour but la guerre, et s'appelait *gymnastique militaire* ; l'autre, appelée *gymnastique médicinale*, devait entretenir la santé ; une troisième, dite *gymnastique athlétique*, formait les hommes qui se vouaient aux plaisirs du public et se donnaient en spectacle. Les exercices de la gymnastique militaire étaient le saut, le disque, la lutte, le javelot, le pugilat, la course à pied ou en char. Platon dit que l'inventeur de la gymnastique médicinale fut Hérodicus de Leontium, contemporain d'Hippocrate. La gymnastique athlétique se nommait aussi *agonistique*, à cause des jeux qui en étaient le but.

— *Gymnastique moderne*. Science qui a pour but de communiquer aux membres du corps des qualités qu'ils n'ont pas naturellement, ou de développer les facultés qu'ils ont par des exercices plus ou moins violents. Les exercices gymnastiques chez les modernes sont : la danse, l'escrime, les combats au bâton, à la canne, les exercices militaires, la savate, la natation, l'équitation, la danse sur la corde et tous les tours de force des comédiens ambulants, etc. C'est M. le colonel Amoros qui a ranimé le goût de la *gymnastique* en France. (Teyssèd.) La *gymnastique*, lorsqu'elle est bien dirigée, donne au corps de la grâce et de la force ; elle développe les formes, procure une santé brillante, endurcit contre les fatigues et les intempéries des saisons, redouble le courage, éteint toutes les passions, excepté l'amour de la gloire et de la patrie. (Rostan.) Les secousses politiques sont une *gymnastique* salutaire qui soutiennent l'énergie sociale, qui réveillent les plus généreuses passions de la gloire et de l'amour patriotique. (Virey.)

GYMNASTISER. v. n. 1re conj. Se livrer aux exercices de la gymnastique. Si vous voulez acquérir une très-forte santé, *gymnastisez* ; *gymnastisez* encore, si vous voulez conserver la vôtre, quelque faible qu'elle soit. (Mercier.)

GYMNÈME. s. m. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

GYMNERPIVE. s. f. Bot. Genre de plantes des îles australes d'Afrique.

GYMNÉSIES ou **GYMNÉSIENNES.** adj. et s. f. pl. Géogr. anc. Les îles Baléares.

GYMNÈTRE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons tœnioïdes qui n'ont point de nageoires à l'anus. Leur chair est muqueuse comme celle de la morue, et très-molle. On les appelle aussi *poissons en ruban*.

GYMNIAS. Géogr. anc. Ville d'Arménie, sur l'Euphrate septentrionale. Aujourd'hui Gimnis.

GYMNIQUE. adj. des 2 g. (du gr. γυμνικός, fait de γυμνός, nu). Antiq. Epithète donnée aux jeux publics où les athlètes combattaient nus. Les jeux que l'on célébrait de quatre ans en quatre ans, à Olympie, étaient des jeux gymniques.

GYMNIQUE. s. f. Antiq. La science des exercices qu'on apprenait aux athlètes de profession. Professer la gymnique. V. GYMNASTIQUE.

GYMNIQUE. adj. des 2 g. (du gr. γυμνός, nu) Zool. Qui a le corps nu. || GYMNIQUES. s. m. pl. Famille de la classe des infusoires polygastriques, comprenant ceux de ces animaux qui ont le corps dépourvu de cils.

GYMNOBLASTE. adj. des 2 g. (du gr. βλαστός, bourgeon). Bot. Il se dit des plantes dont l'embrion n'est point renfermé dans un cercle particulier. || GYMNOBLASTES. s. f. pl. Groupe de l'ordre des plantes dicotylédonées, comprenant celles dont l'embryon n'est pas renfermé dans un sac propre.

GYMNOBRANCHE. adj. des 2 g. (du gr. βράγχια, branchies.) Zool. Dont les branchies sont à nu. || GYMNOBRANCHES. s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui ont les branchies nues.

GYMNOCARPE. adj. des 2 g. (du gr. καρπός, fruit). Bot. Qui a les fruits nus, à découvert.

— GYMNOCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes portulacées ou paronychiées, propres à l'Afrique et ayant la propriété de fixer les sables mouvants de ces climats. Le *gymnocarpe ligneux* est un arbrisseau de 70 cent. de haut. || Ce mot, qui a été donné à plusieurs genres de plantes, mais à tort, indique aussi des fruits dont la surface n'est recouverte par aucun des organes floraux.

GYMNOCARPIEN, IENNE. adj. Bot. Dont le fruit est découvert.

GYMNOCAULE. adj. des 2 g. (du gr. καυλός, tige). Bot. Qui a la tige nue, sans feuille. Géranium gymnocaule.

GYMNOCÉPHALE. adj. des 2 g. (du gr. κεφαλή, tête). Bot. Qui a les fleurs nues, à cause de l'avortement des feuilles florales, comme le borreria gymnocéphale. || s. m. Genre de mousse.

— Ornith. Se dit d'un oiseau qui a la tête dégarnie de plumes, comme la coracine gymnocéphale, dans l'âge adulte.

— Ichthyol. Genre de poissons qui a été fondu dans les holocentres et les lutians.

GYMNOCLADE. s. m. (du gr. κλάδος, rameau). Bot. Genre de la famille des légumineuses, renfermant des arbres peu élevés, dépourvus d'aiguillons. Les fruits sont des gousses lisses, larges, oblongues, épaisses, d'un rouge brun, renfermant des graines globuleuses, dures et grises, qui peuvent remplacer le café. Cet arbre est naturalisé en France. On l'appelle aussi *Chicot*.

GYMNOCLINE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

GYMNOCOCHLYDE. adj. des 2 g. (du gr. κοχλίς, coquille). Conch. Se dit des mollusques qui ont leur coquille à l'extérieur du corps. || GYMNOCOCHLYDES. s. m. pl. Division de l'ordre des gastéropodes pectinibranches, comprenant ceux de ces mollusques qui ont la coquille à l'extérieur du corps. || On dit aussi au sing. Un gymnocochlyde.

GYMNOCOLOGIE. s. f. (ét. gr., γυμνός, nu ; γυμνάζω, être nu pour s'exercer ; λόγος, discours). Traité sur les agents qui exercent leur influence sur l'appareil de locomotion. On l'emploie aussi comme synonyme de Gymnastique.

GYMNODACTYLE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

GYMNODÉ, ÉE. adj. (du gr. εἶδος, forme). Entom. Qui a le corps dépourvu d'appendices. || GYMNODÉS. s. m. pl. Famille d'animalcules microscopiques, comprenant ceux dont le corps est dépourvu de test, de cils et de cirres vibratiles. || On dit aussi au sing. Un gymnodé.

GYMNODÈRE. adj. des 2 g. (du gr. δέρη, cou, peau). Qui a le cou nu.

— Ornith. Genre d'oiseaux qui a pour type la coracine gymnodère.

GYMNODERMATE. Bot. V. GYMNODERME.

GYMNODERME. adj. des 2 g. (du gr. δέρμα, peau). Qui a la peau nue. || GYMNODERMES. s. m. pl. Bot. Groupe de champignons, renfermant ceux dont la surface fructifère est nue et couverte de papilles. || On dit aussi au sing. Un gymnoderme.

— Zool. Famille de l'ordre de cirripèdes polybranches, comprenant ceux qui ont la majeure partie du corps à nu, et sans pièces testacées. || Famille des annélides, comprenant ceux de ces animaux qui ont le corps entièrement nu.

GYMNODISPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., δίς, deux ; σπέρμα, graine). Bot. Dont la fleur produit des graines nues. || GYMNODISPERMES. s. f. Famille de plantes comprenant celles qui ont deux graines, en apparence nues, comme les ombellifères et les rubiacées.

GYMNODONTE. adj. des 2 g. (du gr. ὀδούς, dent). Ichthyol. Qui a les dents à nu. || GYMNODONTES. s. m. pl. Famille de l'ordre des poissons plectognathes, comprenant ceux qui ont les mâchoires garnies d'une substance éburnée, produite par la réunion des dents. Leur chair est muqueuse, peu estimée, et quelquefois délétère. || On dit aussi au sing. Un gymnodonte.

GYMNOGASTRE. adj. des 2 g. (du gr. γαστήρ, ventre). Ichthyol. Qui a le ventre nu. || s. m. Genre de poissons comprenant ceux qui n'ont pas de nageoires sous le ventre.

GYMNOGÈNE. adj. des 2 g. (du gr. γεννάω, produire). Entom. Se dit des animaux qui naissent à nu dans les infusions végétales ou animales. || GYMNOGÈNES. s. m. pl. Classe du règne animal comprenant les animaux qui, comme les animalcules infusoires, naissent à nu dans les infusions végétales ou animales. || On dit aussi au sing. Un gymnogène

GYMNOGOMPHE. adj. des 2 g. (du gr. γόμφιος, dent). Qui a les mâchoires à nu. || GYMNOGOMPHES. s. m. pl. Entom. Famille d'animalcules infusoires rotifères, dont les dents ne tiennent à la mâchoire que par leur base, et n'y sont point attachées en avant. || On dit aussi au sing. Un gymnogomphe.

GYMNOGRAMME. s. m. Bot. Genre de fougères.

GYMNOGYNE. adj. des 2 g. (du gr. γυνή, femme). Bot. Dont l'ovaire est à nu, et dont le pistil n'est point enveloppé par une corolle. || s. f. Genre de mousses.

GYMNOLOMIE. s. f. Genre de plantes du Pérou.

GYMNOMONOSPERME. adj. des 2 g. (du gr. μόνος, un ; σπέρμα, graine). Bot. Dont la fleur ne produit qu'une seule graine nue. || GYMNOMONOSPERMES. s. f. pl. Plantes qui n'ont qu'une seule graine, nue en apparence. On dit aussi du sing. Un gymnomonosperme.

GYMNOMURÈNE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons de la division des apodes.

GYMNOMYCES. s. m. pl. du gr. μύκης, champignon). Bot. Ordre de champignons, comprenant ceux dont les corpuscules reproducteurs sont à nu.

GYMNOMYZE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères.

GYMNOMYZIDE. adj. des 2 g. Qui ressemble à une gymnomyze. || GYMNOMYZIDES. s. f. pl. Sous-tribu de la tribu des muscides, qui a pour type le genre gymnomyze. || On dit aussi au sing. Un gymnomyzide.

GYMNONECTE. adj. des 2 g. (du gr. νηκτης, nageur). Crust. Se dit des animaux nageurs dont le corps est tout à fait nu. || GYMNONECTES. s. m. pl. Famille de l'ordre des entomostracés, comprenant ceux qui ont le corps tout à fait nu. || On dit aussi au sing. Un gymnonecte.

GYMNONOTE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui a le dos nu. || s. m. Genre de poissons des rivières de l'Amérique du Sud.

GYMNOPE. s. m. Bot. Genre de champignons établi aux dépens des agarics de Linné.

GYMNOPÉDIE. s. f. (du gr. παῖς, jeune homme). Chorégr. Danse en usage à Lacédémone, et instituée par Lycurgue en l'honneur d'Apollon et de Bacchus. La gymnopédie était exécutée par une troupe d'hommes et d'enfants nus, qui chantaient des hymnes composés à cet effet.

GYMNOPÉDIQUE. adj. des 2 g. Ant. gr. Qui a rapport à la gymnopédie.

GYMNOPÉRISTOMATE. adj. des 2 g. (ét. gr., περί, autour; στόμα, bouche). Bot. Dont le péristome est nu et sans dents. || GYMNOPÉRISTOMATES. s. m. pl. Ordre de mousses comprenant celles qui ont le péristome entier nu et sans dents. || On dit aussi au sing. Un gymnopéristomate.

GYMNOPHIDE. adj. des 2 g. (du gr. ὄφις, serpent). Erpét. Se dit des serpents à peau nue, lisse et visqueuse. || GYMNOPHIDES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant ceux qui ont la peau nue, lisse et visqueuse. || On dit aussi au sing. Un gymnophide.

GYMNOPHIONES. s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles nus ou batraciens, comprenant les cécilies ou serpents à peau nue. || On dit aussi au sing. Un gymnophione.

GYMNOPHTHALME. s. m. (du gr. ὀφθαλμός, œil). Erpet. Genre de sauriens à écailles arrondies ou cyprilépides.

GYMNOPHTHALMOÏDE. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble à un gymnophthalme. || GYMNOPHTHALMOÏDES. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens ayant pour type le genre gymnophthalme. || On dit aussi au sing. Un gymnophthalmoïde.

GYMNOPLEURE. s. m. (du gr. πλευρά, plèvre). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

GYMNOPODE. adj. des 2 g. (du gr. ποῦς, pied). Didact. Qui a les pieds nus.

— Erpét. Dont les pieds ne peuvent être cachés entièrement par aucune partie du corps. || GYMNOPODES. s. m. pl. Famille de reptiles chéloniens, comprenant ceux dont les pieds ne peuvent pas rentrer entièrement dans la boîte qui renferme le corps. || On dit aussi au sing. Un gymnopode.

GYMNOPODIE. s. f. Antiq. Sorte de danse dont parle Lucien.

GYMNOPOGON. s. m. Bot. Genre de plantes de la pentandrie digynie et de la famille des apocynées. || Genre de plantes établi pour placer le barbon ambigu.

GYMNOPOLYSPERME. adj. des 2 g. (du gr. πολύς, beaucoup; σπέρμα, graine). Bot. Qui a beaucoup de graines nues en apparence. || GYMNOPOLYSPERMES. s. m. pl. Classe de plantes renfermant celles qui ont plus de deux semences, en apparence nues. || On dit aussi au sing. Un gymnopolysperme.

GYMNOPOME. adj. des 2 g. (du gr. πῶμα, opercule). Ichthyol. Qui a les opercules nus. || GYMNOPOMES. s. m. pl. Famille de poissons osseux holobranches, dans laquelle sont rangés ceux qui ont les opercules lisses et sans écailles. || On dit aussi au sing. Un gymnopome.

GYMNOPTÈRE. adj. des 2 g. (du gr. πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes nues, sans étui et sans écailles. || GYMNOPTÈRES. s. m. pl. Section de la classe des insectes ayant pour type ceux qui ont les ailes nues, sans élytres ni écailles farinacées. || On dit aussi au sing. Un gymnoptère.

GYMNOPTÉRIDE. s. f. Bot. Genre de fougères.

GYMNORHIZE. adj. des 2 g. (du gr. ῥίζα, racine). Bot. Qui a les racines nues.

GYMNORHYNQUE. adj. des 2 g. (du gr. ῥύγχος, bec). Ichthyol. Qui a le bec nu ou le museau dénué d'appendices. || GYMNORHYNQUES. s. m. pl. Famille de l'ordre des poissons stromiens, comprenant ceux qui ont le museau court et dénué d'appendices. || On dit aussi au sing. Un gymnorhynque.

— GYMNORHYNQUE. s. m. Helminth. Genre de vers intestinaux.

GYMNOSOME. adj. des 2 g. (du gr. σῶμα, corps). Moll. Qui a le corps nu. || GYMNOSOMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des paracéphalophores aporobranches, comprenant ceux qui ont le corps entièrement nu. || On dit aussi au sing. Un gymnosome.

GYMNOSOPHISTE. s. m. (du gr. σοφός, sage). On a donné ce nom à des philosophes indiens qui allaient presque nus, s'abstenaient de viandes, renonçaient à toutes les voluptés, et s'adonnaient à la contemplation des choses de la nature. Leurs seuls vêtements se réduisaient à une tunique d'écorce d'arbre ou d'étoffe grossière. Il y a encore aujourd'hui des *gymnosophistes*, non-seulement dans l'Inde, mais dans plusieurs contrées de l'Afrique. (Lav.)

GYMNOSPÉRISTOMATE. s. f. Bot. Section de la famille des mousses.

GYMNOSPERME. adj. des 2 g. (du gr. σπέρμα, graine). Bot. Qui a les graines nues, du moins en apparence. || GYMNOSPERMES. s. m. pl. Famille de plantes qui renferme celles dont les graines paraissent être nues. || Tribu de la famille des dermatocarpiens, comprenant ceux des champignons qui renferment des séminules pulvérulentes, sans filaments réticulés. || On dit aussi au sing. Un gymnosperme.

GYMNOSPERMIE. s. f. Bot. Dans le système de Linné, Premier ordre de la didynamie, qui renferme des plantes dont les fleurs ont quatre graines au fond du calice. La gymnospermie répond à la famille des labiées.

GYMNOSPERMIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la gymnospermie.

GYMNOSPORE. adj. des 2 g. (du gr. σπορά, semence). Bot. Dont les spores ou graines sont à nu. Se dit principalement d'un champignon.

GYMNOSPORÉS. s. m. pl. Ordre de la classe des lichens, comprenant ceux qui ont leurs corpuscules reproducteurs à nu. || On dit aussi au sing. Un gymnosporé.

GYMNOSPORONGE. s. m Bot. Genre de champignons qui se rapproche beaucoup des tremelles, dont il a fait partie

GYMNOSTACHYDE. s. f. (du gr. στάχυς, épi). Bot. Plante de la Nouvelle-Hollande, à racines tuberculeuses, à feuilles toutes radicales, de la tétrandrie monogynie, et de la famille des aroïdes.

GYMNOSTOMÉ, ÉE. adj. (du gr. στόμα, bouche). Entom. Dont la bouche n'offre aucun appendice. || GYMNOSTOMES. s. m. pl. Famille d'insectes de l'ordre des microscopiques vorticellaires, comprenant ceux dont l'orifice buccal est dépourvu de cirres vibratiles. || On dit aussi au sing. Un gymnostomé.

GYMNOSTOME. adj. des 2 g. (du gr. στόμα, bouche). Entom. Dont la bouche n'offre aucun appendice. || GYMNOSTOMES. s. m. pl Groupe d'insectes, comprenant ceux dont les parties de la bouche sont à nu, et quatre d'entre elles maxilliformes. || On dit aussi au sing. Un gymnostome.

— Bot. Genre de mousses dont l'orifice de l'urne est à nu et que l'on trouve dans les montagnes, sur les rochers humides, sur la terre ou sur les murs, où elles forment des touffes épaisses et serrées.

GYMNOSTOMOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à un gymnostome. || GYMNOSTOMOÏDES. s. f. pl. Tribu de la famille des mousses, qui a pour type le genre gymnostome. || On dit aussi au sing. Une gymnostomoïde.

GYMNOSTYLE adj. des 2 g. (du gr. στῦλος, style). Bot. Dont le style est à nu. || s. m. Genre de plantes à fleurs composées, de la famille des corymbifères.

GYMNOTE. adj. des 2 g. (du gr. γυμνός, nu). Ichthyol. Qui a le corps nu. || GYMNOTES. s. m. pl. Genre d'entomostracés, comprenant ceux de ces animaux qui ont le corps nu. || On dit aussi au sing. Un gymnote. Le *gymnote électrique*, très-commun en Amérique, atteint cinq ou six pieds de longueur. Ce poisson possède la propriété d'engourdir, même à distance, les autres animaux.

GYMNOTÉTRASPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., γυμνός, nu; τέτρα, quatre; σπέρμα, graine). Bot. Dont la fleur produit quatre graines nues. || GYMNOTÉTRASPERMES. s. f. pl. On désignait sous ce nom trois classes de plantes, comprenant celles qui ont quatre graines nues.

GYMNOTHORAX. s. m. Ichthyol. Genre de poissons à poitrine sans nageoires.

GYMNOTHRIX. s. m. Bot. Genre de plantes, famille des graminées.

GYMNOTIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à un gymnote. || GYMNOTIDES. s. m. pl. Famille de poissons, qui a pour type le genre gymnote. || On dit aussi au sing. Un gymnotide.

GYMNURE. adj. des 2 g. (du gr. οὐρά, queue). Mamm. Qui a la queue nue. || GYMNURES. s. m. pl. Section de la famille des singes, comprenant les sapajous à queue nue et calleuse. || On dit aussi au sing. Un gymnure.

GYNÉCOMYSTAX. s. m. (ét. gr., γυνή, femme; μύσταξ, barbe). Anat. Poil de la région du pubis chez les femmes.

GYNANDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., γυνή, femme; ἀνήρ, homme). Bot. Dont les étamines sont attachées au pistil. || GYNANDRES. s. f. pl. Classe de plantes cryptocotylédones, renfermant celles dont les étamines et le pistil font corps ensemble. || On dit aussi au sing. Un gynandre.

GYNANDRIE. s. f. (du gr. γυνή, femme, et ἀνδρός; gén. de ἀνήρ, homme). Bot. Vingtième classe du système sexuel de Linné, renfermant les plantes hermaphrodites, dont les étamines naissent sur le pistil et ne forment qu'un seul corps avec lui.

GYNANDRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la gynandrie.

GYNANDROPSIDE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique et d'Afrique.

GYNANTHROPE. s. f. (ét. gr., γυνή, femme; ἄνθρωπος, homme). Didact. Hermaphrodite qui tient plus de la femme que de l'homme.

GYNDES ou **GINDES.** Géogr. anc. Fleuve de Perse qui passe par Aspadam, aujourd'hui Zayendeh-Roud. || Rivière de l'Assyrie, affluent du Tigre. || Rivière d'Albanie, affluent du Cyrus.

GYNÉCANTHE. s. f. Bot. Ancien nom de la bryone.

GYNÉCÉE. s. m. (du gr. γυναικεῖον, fait de γυνή, femme). Antiq. Chez les Grecs, c'était la partie de leurs maisons habitée par les femmes. Les femmes grecques menaient une vie retirée, et leur appartement était un sanctuaire duquel les étrangers n'avaient point le droit d'approcher, et qui ne s'ouvrait que pour leur époux, à peu près comme les harems de l'Orient. Dans les temps anciens, les femmes grecques habitaient l'étage supérieur de la maison, mais lorsqu'après le siècle d'Alexandre le luxe eut fait des progrès et que les Grecs eurent donné plus de splendeur à leurs habitations, les maisons furent partagées en deux parties : le devant fut habité par les hommes, et la partie la plus retirée réservée aux femmes, qui, par ce moyen, se trouvaient naturellement surveillées. La surveillance du gynécée regardait spécialement les portiers, qui étaient souvent des eunuques. Ce prince resta renfermé dans le gynécée. Un audacieux s'est introduit dans le gynécée. A sept ans cet enfant est sorti du gynécée.

— Ant. rom. Il se disait des endroits où l'on gardait les meubles précieux des empereurs de Byzance, et ou l'on travaillait à leur garde-robe. || *Procurateur du gynécée*. Celui qui avait soin du gynécée. Il avait sous ses ordres un grand nombre d'hommes et surtout de femmes, pour travailler aux vêtements et aux ameublements des empereurs.

— Dans le moyen âge, Espèce de manufacture où les seigneurs faisaient travailler leurs vassales ou femmes de corps, à des ouvrages de laine ou de soie.

— Chez nous, on le dit quelquefois Du lieu où plusieurs femmes se réunissent habituellement pour travailler.

— Bot. Dans les plantes, Appareil femelle ou ovarien.

GYNÉCIAIRE. s. m. Ant. rom. Ouvrier qui travaillait dans un gynécée, ou atelier de femmes.

GYNÉCIE. Myth. gr. Cybèle ou la Bonne-Déesse.

GYNÉCOCOSME. Ant. gr. V. GYNÉCONOME.

GYNÉCOCRATE. s. m. Partisan de la gynécocratie.

GYNÉCOCRATIE. s. f. (pr. *ji-né-ko-kra-cie*; du gr. γυναικοκρατία; fait de γυνή, femme; κράτος, puissance, autorité). Etat où les femmes peuvent gouverner. L'Angleterre et l'Espagne sont des gynécocraties.

GYNÉCOCRATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la gynécocratie.

GYNÉCOCRATUMÈNES. s. m. pl. Ant. gr. Habitants de la Sarmatie, qui furent vaincus par les Amazones.

GYNÉCOGRAPHE. s. m. (ét. gr., γυνή, femme; γράφω, je décris). Didact. Celui qui s'applique particulièrement à l'histoire de la femme, qui écrit sur la femme.

GYNÉCOGRAPHIE. s. f. Didact. Description, traité sur les femmes ou sur leurs maladies.

GYNÉCOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la gynécographie.

GYNÉCOLOGIE. s. f. (du gr. λόγος, discours). Didact. Histoire de la femme.

GYNÉCOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact Qui a rapport à la gynécologie.

GYNÉCOLOGUE. s. m. V. GYNÉCOGRAPHE.

GYNÉCOMANE. Qui aime excessivement les femmes, qui est atteint de la gynécomanie.

GYNÉCOMANIE. s. f. (ét. gr., γυνή, femme; μανία, passion, fureur). Passion, amour excessif des femmes. Quelques auteurs l'ont pris à tort pour synonyme de Nymphomanie. V. ce mot.

GYNÉCOMASTE. adj. et s. m. (ét. gr., γυνή, femme; μαστός, mamelle). Homme qui a des mamelles aussi volumineuses que celles d'une femme.

GYNÉCONOME. s. m. (du gr. νέμω, je gouverne). Magistrat d'Athènes, qui avait droit d'inspection sur les femmes, s'informait de leur conduite, etc. Les gynéconomes exposaient dans un lieu public la liste des femmes qui avaient manqué aux lois de la pudeur, et les condamnaient à une amende ou à quelque autre punition.

GYNÉCOPHYSIOLOGIE. s. f. Didact. Physiologie de la femme.

GYNÉCOPHYSIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la gynécophysiologie.

GYNÉCOSME. s. m. Antiq. Magistrat chargé de faire exécuter aux femmes les lois somptuaires.

GYNÉCOTHOENAS ou **GYNÉCOTHOAS.** Myth. gr. Epithète sous laquelle Mars était adoré par les femmes de Tégée, en mémoire de la victoire qu'elles avaient obtenue sur les Lacédémoniens.

GYNÉCOTOMIE. s. f. Anat. Anatomie de la femme.

GYNÉCOTOMIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif à la gynécotomie.

GYNÉE. Ant. gr. Fils d'Hercule et de Déjanire.

GYNÈME. s. m. Bot. Genre de plantes de l'Amérique du Nord.

GYNÉSION. s. m. Bot. Plante graminée de la Guiane.

GYNESTE. s. m. Bot. Genre de palmiers.

GYNHATÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi dans la syngénésie et dans le voisinage des inules.

GYNIDE. adj. et s. m. Ant. gr. Épithète de Bacchus, considéré comme Androgyne. Les Eméniens s'étant emparés d'une église chrétienne, la consacrèrent à Gynide, à Bacchus Gynide.

GYNIZE. s. m. Bot. Aire humide et visqueuse du stigmate des plantes orchidées.

GYNOBASE. s. m. (ét. gr. γυνή, femme; βάσις, base). Bot. Base renflée du style unique qui surmonte les loges d'un ovaire divisé.

GYNOBASÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est pourvu d'un gynobase. || GYNOBASÉES. s. f. pl. Classes de plantes phanérocotylédones complètes discigynes polypétales, comprenant celles chez lesquelles on observe un gynobase. || On dit aussi au sing. Un gynobasé

GYNOBASIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui naît à la base de l'ovaire, qui est muni d'un gynobase. Fruit gynobasique.

GYNOCARDIE. s. f. Bot. Arbre des Indes orientales.

GYNOCARPE. s. m. Bot. Classe de champignons.

GYNOCIDION. s. m. Bot. Petit renflement situé à la base du pédoncule de l'urne, dans certaines mousses.

GYNODYNAME. adj. des 2 g. (du gr. δύναμις, puissance). Chez qui l'organe femelle prédomine, telles que les monocotylédones. Plante gynodyname.

GYNOLOGIE. s. f. (du gr. λόγος, discours). Science ou traité de la femme.

GYNOON. s. m. Bot. Plante de Ceylan.

GYNOPHORE. s. m. (du gr. φέρω, je porte). Bot. Support né du réceptacle de la fleur, et qui soutient le pistil seul.

GYNOPHORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui forme une saillie sur laquelle sont fixés les ovaires. Réceptacle gynophoré.

GYNOPHORIEN, IENNE. adj. Bot. Qui naît sur un gynophore. Style gynophorien.

GYNOPHOROÏDE. adj. des 2 g. Qui ressemble au gynophore.

GYNOPOGON. s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs monopétales, de la pentandrie trigynie.

GYNOSTÈGE. s. f. (du gr. στέγη, toit). Bot. Enveloppe des organes génitaux des plantes, calice, corolle, nectaire, etc.

GYNOSTÈME. s. m. (du gr. στήμων, filet). Bot. Base de la colonne de fructification, partant du centre de la fleur, qui s'étend jusqu'à l'insertion du stigmate, et qui sert de moyen d'union entre l'organe mâle et l'organe femelle.

GYNTEL. s. m. Ornith. Oiseau du genre pinson, qui habite la Lorraine. Il est de la même taille et vit des mêmes graines que la linotte.

GYPAÈTE. s. m. Ornith. Genre de vautours. || adj. des 2 g. Qui ressemble au genre gypaète. || GYPAÈTES. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux accipitrins, qui a pour type le genre gypaète. || On dit au sing. Un gypaète. Cet oiseau est aussi connu sous le nom de *vautour des agneaux, vautour des Alpes*. V. VAUTOUR.

GYPIDIE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles.

GYPOGÉRANE. adj. des 2 g. Ornith. || GYPOGÉRANES. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux ravisseurs, qui a pour type le genre gypogérane.

GYPOGÉRANIDE. adj. des 2 g. Ornith. Qui ressemble à un gypogérane. || GYPOGÉRANIDES. s. f. pl. Famille d'oiseaux ayant pour type le genre gypogérane.

GYPSATE ou **GYPSÉ.** adj. et s. m. Ant. rom. Se disait des esclaves qu'on exposait en vente, parce qu'on leur blanchissait les pieds avec de la craie.

GYPSE. s. m. (en lat. *gypsum*, ital. *gypso*, all. *gypsen*). Minér. Pierre à plâtre. Sulfate de chaux composé d'acide sulfurique, de chaux, d'eau et quelquefois d'un peu de carbonate de chaux, comme le gypse grossier et lamellaire de Montmartre. Il y a du gypse parfaitement blanc, du gris, du jaune, etc. Formation du gypse. Texture du gypse. Gypse niviforme. Gypse fibreux ou soyeux. Gypse grossier. Le *gypse* se laisse rayer par l'ongle, et si on le frappe avec un morceau de bois, l'endroit frappé garde la trace du coup, et devient blanc farineux. (C. P. Brard.) Il y a les *gypses* qui sont grenus comme

du sucre, il y en a de fibreux, de nacrés; d'autres qui se séparent en lames transparentes comme du verre à vitre; enfin, il y en a qui sont tout à fait compactes. (Id.)

GYPSÉ, ÉE. adj. (rad. *gypse*). Qui est rempli, couvert de plâtre.

GYPSER (SE). v. pron. 1re conj. Devenir blanc, comme couvert de gypse. Un homme mourut pour avoir trop mangé de champignons en ragoût, sa rate *s'étant gypsée* à l'excès. (Vign. Marv.)

GYPSEUX, EUSE. adj. (rad. *gypse*). Qui est de la nature du gypse, qui ressemble au gypse. Nom donné à des masses de chaux sulfatée, qu'on croit avoir été déposées par les eaux, à la suite de leur infiltration à travers des montagnes ou couches épaisses de gypse. Couches gypseuses. Albâtre gypseux. Roches gypseuses. L'albâtre *gypseux* est tendre, susceptible d'un beau poli, d'une blancheur éclatante ou d'un gris jaunâtre, parsemé quelquefois de veines rougeâtres. (Teyss.)

— Méd. *Goutte gypseuse*. Celle qui produit des nœuds aux articles, remplis d'une matière blanche comme du plâtre.

GYPSIFÈRE. adj. des 2 g. (du fr. *gypse*; et du lat. *fero*, je porte). Minér. Qui contient du gypse.

GYPSOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., γύψος, gypse; φιλέω, j'aime). Bot. Qui aime les terrains gypseux.

GYPSOPHILE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des caryophyllées, dont on connaît une vingtaine d'espèces, toutes naturelles à l'Europe ou à l'ancien continent. Les plus remarquables sont la gypsophile paniculée, la gypsophile frutiqueuse, et la gypsophile des murs. Les racines et les feuilles de la gypsophile frutiqueuse, broyées et mêlées avec de l'eau, forment une sorte d'écume savonneuse dont les anciens faisaient usage en guise de savon.

GYPSOPHYTON. s. m. (du gr. γύψος, gypse; φυτόν, plante). Bot. Nom donné à une plante qui est la gypsophile rampante.

GYPTIDE. s. f. Bot. Sous-genre de plantes, appartenant à l'ordre des cynanthérées, tribu des eupatoriées. La gyptide pinnatifide a été recueillie dans les environs de Montevideo par Commerson.

GYPTIS. Ant. phén. Fille de Namus et femme de Protis, fondateur de Marseille.

GYRAIRE. s. f. (du gr. γῦρος, cercle). Bot. On ramène dans ce genre les espèces de tremelles contournées en cercle et comprimées, telles que la tremelle mésentérique. V. TREMELLE.

GYRASOL. s. m. (du lat. *girare*, tourner; *sol*, soleil). Bot. Un des noms vulgaires de l'hélianthe annuel. Le nom de *gyrasol* exprime que la plante tourne ses calathides du côté du soleil. On écrit mieux *girasol*. V. GIRASOL.

GYRATOIRE. adj. des 2 g. V. GIRATOIRE.

GYRIE. s. f. V. GIRIE.

GYRIN. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères, section des pentamères, famille des carnassiers. On le nomme aussi *tourniquet* ou *puce aquatique*.

— Erpét. Têtard, petite grenouille.

GYRINIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un gyrin. ‖ GYRINIDES. s. m. pl. Famille de coléoptères, qui a pour type le genre gyrin. ‖ On dit aussi au sing. Un gyrinide.

GYRINITE. adj. des 2 g. Entom. V. GYRINIDE.

GYRINOPS. s. m. Bot. Arbre de Ceylan dont on a fait un genre qui est peu connu.

GYRIOPHIDE. adj. des 2 g. (du gr. γῦρος, cercle; ὄφις, serpent). Se dit des serpents qui peuvent s'enrouler sur eux-mêmes. ‖ GYRIOPHIDES. s. m. pl. Groupe de reptiles ophidiens, comprenant ceux qui ont le corps garni de plaques et susceptibles de se rouler en cercle.

GYRNAYA ZIBA. s. m. Ichthyol. Nom que l'on donne, près des bords de la mer Caspienne, à un poisson qui ressemble beaucoup au hareng, qui est long d'un pied environ, et qui rentre dans le sous-genre des ables.

GYROCARPE. s. m. (du gr. γῦρος, cercle; καρπός, fruit). Bot. Genre de plantes à fleurs polygames. Le gyrocarpe d'Amérique est un bel arbre, très-élevé, fort rameux, d'un port élégant, garni de grandes feuilles. Cette plante croît au Mexique et dans plusieurs autres contrées de l'Amérique méridionale. Les fruits de cet arbre servent de jeu aux enfants; ils en font des volants qu'ils chassent avec des raquettes. Poussés dans l'air, ils ne tombent qu'avec lenteur, et tournent continuellement sur eux-mêmes au moyen de leurs ailes.

GYRODACTYLE. s. m. Helminth. Genre de vers intestinaux.

GYROFFLÉE. s. f. Bot. Ce mot s'écrit maintenant *giroflée*. V. GIROFLÉE.

GYROGONITE. s. f. (du gr. γῦρος, cercle; γονή, génération). Foss. Corps fossile qui avait été regardé d'abord comme une coquille; mais il paraît que l'opinion générale le regarde comme une graine de chara.

GYROLE, GYROLLE, GYROULE. s. f. Nom donné au bolet comestible. La gyrole rouge ou roussile est le bolet orangé. On le mange lorsqu'il est jeune. On lui donne aussi les noms de ceps et de bruguet.

— Bot. Nom donné aux racines de chervi dans quelques cantons.

GYROMANCIE. s. f. (ét. gr., γῦρος, tour, cercle; μαντεία, divination). Divination qui se pratiquait en marchant en rond. C'était un des vieux moyens de connaître sa destinée, et cela avec une simple ligne sphérique tracée sur le sol. Puis, autour de ce cercle, où l'on avait semé çà et là des lettres séparées et insignifiantes, on tournait en marchant jusqu'à ce qu'étourdi par la rotation plusieurs fois recommencée, on tombât, mais à différentes reprises, sur quelques-uns des caractères qui, recueillis à chaque chute, formaient certains mots dont on tirait des présages.

GYROMANCIEN, IENNE. adj. et s. Sc. occult. Qui pratique la gyromancie ‖ Qui concerne la gyromancie.

GYROME. s. m. (du gr. γῦρος, cercle). Bot. Réceptacles des organes reproducteurs de certains lichens, formant sur la fronde du lichen une protubérance orbiculaire, marquée de plis saillants et contournés en spirale, qui se fendent dans leur longueur, à la maturité, et laissent échapper des élytres contenant chacune huit séminules. ‖ Genre de lichens. ‖ Rameau élastique qui entoure le plus souvent les fructifications des fougères.

GYROMIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, et qui porte dans l'Amérique septentrionale, sa patrie, le nom de *concombre des Indes*, à cause de ses racines tubéreuses, épaisses, oblongues et charnues. Cette plante croît dans le nord de la Caroline.

GYROPHORE. s. m. (du gr. γῦρος, cercle; φορός, qui porte; abondant en cercles). Bot. Genre de lichens, qui offre des scutelles ou gyromes marquées de plis concentriques.

GYROPHORE, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un gyrophore. ‖ GYROPHORÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des lichens, qui a pour type le genre gyrophore. ‖ On dit aussi au sing. Un gyrophoré.

GYROSELLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des primulacées. La gyroselle croît dans la Virginie et dans plusieurs autres contrées de l'Amérique septentrionale. On la cultive au Jardin du Roi, où elle fleurit tous les ans au mois d'avril. Elle produit un effet très-agréable dans les plates-bandes des parterres, dans les corbeilles, dans les bords des massifs, dans les jardins paysagers; lorsqu'elle est en pot, on peut la placer sur les marches des escaliers, sur les fenêtres, sur les cheminées.

GYROSTÉMONE. s. m. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

GYROVAGUE. s. m. (ét. gr., γῦρος, cercle; du lat. *vagari*, errer, aller de côté et d'autre) Nom d'une espèce de moines qui n'étaient attachés à aucune maison, et allaient de monastère en monastère. La régularité des mœurs est peu compatible avec l'indépendance dans laquelle vivaient les gyrovagues.

GYRRENERA. s. m. Ornith. Nom donné, dans la Nouvelle-Hollande, à un pygargue qui a des rapports avec l'aigle des Grandes-Indes, et dont le plumage est d'une couleur de rouille sale, à l'exception de la tête, du cou et du ventre, qui sont d'un blanc pur.

GYRTIUS. Temps hér. Père d'Hyrtius, périt sous les coups d'Ajax, fils de Télamon.

GYRTON. Temps hér. Frère de Phlégyas; selon Étienne de Byzance, il bâtit la ville de Gyrtone, en Thessalie. Selon d'autres auteurs, c'est Gyrtone, fille de Phlégyas, qui donna son nom à cette ville.

GYTHIUM. Géogr. Ville et port de la Laconie, sur le golfe Laconique.

GYZANTE. s. m. Hist. a. c. Nom d'un peuple de Libye, qui se nourrissait de singes, au rapport d'Hérodote.

GZEGZOLKA. s. m. Ornith. Nom polonais du coucou commun.

H

H s. m. ou f. Huitième lettre de notre alphabet et sixième des consonnes. Cette lettre est du genre masculin, comme toutes les consonnes de l'alphabet, quand, d'après la méthode moderne, et que proposèrent MM. de Port-Royal il y a environ deux siècles, on ne nomme les consonnes que par le son qu'elles ont dans les syllabes formées en ajoutant un *e* après elles. Prononcez *he* par une émission de voix presque instantanée, et en faisant à peine sentir l'*e* muet. Elle est du féminin, au contraire, quand, d'après l'ancienne méthode, on prononce les consonnes à l'aide de voyelles sonores dont on les fait précéder. On disait : une *ache ;* cette prononciation n'est pas entièrement abolie. || Il y a des grammairiens qui ne rangent pas le *h* au nombre des consonnes, et qui regardent simplement cette lettre comme un signe d'aspiration ou ne figurant dans le mot qu'à raison de l'étymologie.

— La lettre *h* initiale est aspirée ou muette. Cette distinction répond à celle de l'esprit rude et de l'esprit doux des Grecs. *H* est aspiré quand il se prononce avec une forte aspiration et fait donner à la voyelle qui le suit un son guttural. Son effet alors est celui des autres consonnes; il n'y a pas élision de la voyelle finale du mot qui précède; on dit : *le héros*, *la hallebarde*, *ma haine*, *des haillons hideux.* Dans ce dernier exemple, il y a deux aspirations successives, et l'on prononce sans liaison, sans élision, presque comme si c'étaient trois mots isolés.

— *H* initial s'aspire dans la plupart des mots qui viennent des mots latins sans *h* : *herisson*, *huit*, *hache*, *hauteur*. M. Landais, pour justifier l'aspiration dans ce dernier mot, aurait dû se dispenser de présenter l'observation suivante : « Si l'on n'aspirait pas *h* dans *hauteur*, il y aurait équivoque par rapport au mot *auteur.* » Les mots *haleine* (souffle) et *alêne* (sorte de poinçon de fer) n'ont-ils pas la même prononciation, et beaucoup d'autres encore ? L'équivoque peut résulter de la prononciation d'un mot pris isolément; mais le sens du discours, déterminé par les mots qui précèdent et qui suivent, ne la comporte pas : c'est là l'essentiel.

— *H* initial s'aspire dans tous les mots qui ne viennent point du latin : *hasard*, *hardi*, *harangue*, *haïr*, *hâter*, *haie*, *hâle*, *honte*, *hallebarde*, *haricot*. M. Landais, à propos de ce dernier mot, s'exprime ainsi : « Ce n'est pas un crime de prononcer *des haricots* (des zaricots), sans aspiration. » Il prétend que l'aspiration n'est absolument de rigueur que dans une *prononciation soutenue ;* qu'on peut s'en dispenser dans la *prononciation familière.* L'usage est si formel à cet égard, qu'on ne comprend pas qu'on se permette une pareille assertion, même en établissant une distinction commode et avantageuse pour les femmes à gages et les gens sans éducation.

— *H* initial s'aspire encore dans la plupart des noms de villes et de pays : la *Hollande*, la *Hongrie.* Selon Restaut, Chapsal et d'autres, on dit : *Toile d'Hollande*, *fromage d'Hollande*, *eau de la reine d'Hongrie ;* mais Ch. Nodier fait observer avec raison que cet usage est celui des blanchisseuses et de l'office, et qu'il ne doit pas faire loi au salon.

— *H* s'aspire dans la plupart des mots composés de ceux qui commencent par un *h* aspiré, tels que *enhardi*, *enharnacher*, *déharnacher*, etc. Il faut excepter *exhausser*, *exhaussement.*

— *H* s'aspire entre deux voyelles : *Abraham*, *cohue*, *cohorte*, *Bohême.*

— La lettre *h* est muette quand elle n'ajoute rien à la prononciation de la voyelle qui suit. Dans ce cas, il y a élision de la voyelle finale du mot précédent. *L'héroïsme*, *l'heroïne*, *la douce harmonie* (dou-çarmonie), *il n'hésite jamais.* Cependant le *h* était autrefois aspiré dans *hésiter* · *Ne hésiter* jamais et rougir encor moins. (Corn.) C'est une erreur *de* hésiter à prendre un parti du côté où il y a le plus d'évidence. (Bouh.)

— *H* initial est souvent un simple signe étymologique, sans aspiration, comme dans la plupart des mots qui viennent du latin : *habile*, *habitude*, *heure*, *hirondelle*, *histrion*, *humain*, *homme*, *humble*, *humecter*, *humeur.* Il faut excepter quelques mots de cette règle : *hennir*, *héros*, *harpie*, *haleter*, etc. L'effort et la fréquence de la respiration, dans la situation physique indiquée par ce dernier mot, justifient d'eux-mêmes l'exception qui le concerne.

— *H* initial est muet aussi dans quelques mots français qui viennent de mots latins sans *h* : *huile*, *huis*, *huissier*, *huître*, etc.

— *H* initial est muet dans *Henri*, si ce mot est employé dans le discours familier; il est aspiré dans le discours soutenu. Omiss. des dict. || *H* initial est toujours muet dans *Henriette.* V. ces mots.

— La lettre *h* s'emploie après les consonnes *c*, *l*, *p*, *r*, *t.* || *Ch* se prononce comme un *j* fortement articulé dans tous les mots purement français, ou qui ne viennent que du latin : *chair*, *chapeau*, *charité*, *cacher*, *chercher*, *cheval*, etc. || *Ch* se prononce *k* dans les mots d'origine arabe, grecque ou hébraïque ;. et, dans ce cas, la lettre *h* est purement étymologique : *Achab*, *archange*, *Achmet*, *Achéloüs*, *archiépiscopal*, *Melchisédech*, *Nabuchodonosor*, *chrétien*, *Melchior*, etc. || Exceptez de cette règle les mots suivants, que l'usage a éloignés de leur prononciation originelle, pour leur donner celle du *ch* français : *archevêque*, *archidiacre*, *archiprêtre*, *chérubin*, *chirurgien*, *architecte*, *chimie*, *Achéron*, *Achille*, *Machiavel*, *Ezéchias*, *Michel.* Cependant *Michel-Ange* se prononce *Mikel-Ange.* || *Ch* n'a aucun son dans *almanach ;* prononcez *almana.*

— *Lh* a la prononciation de deux *l* mouillés : *Milhaud* (ville), *Pardailhac ;* prononcez donc : *Mi-iô*, *Par-dâ-iac.*

— *Ph*, dans les mots tirés du grec ou de l'hébreu, se prononce *f ;* c'est le φ des Grecs, que nous prononçons en le privant de son aspiration originelle : *Joseph*, *philosophe*, *physique*, *sphinx*, etc. ; prononcez : *Josef*, *filosofe*, *fisique*, etc.

— *Rh* et *th* se prononcent comme *r* et *t ;* le premier peut-être avec une accentuation un peu plus forte La lettre *h* est purement étymologique. *Rhum*, *rhythme*, *rhéteur*, *rhume ;* *théologie*, *absinthe*, *athénée*, *Thalie*, *thon*, etc.

— L'usage a fait supprimer cette lettre de certains mots où l'étymologie la demanderait. Tels sont *trône*, *trésor*, qu'on écrivait autrefois *thrône*, *thresor*, à cause du grec θρόνος et θησαυρός.

— Les deux *h* de l'alphabet français n'ayant pas de marque distinctive, comme l'esprit rude et l'esprit doux chez les Grecs, et les règles présentées ci-dessus pour la prononciation n'étant pas sans exception, comme une juste application de ces règles, lors même qu'elles seraient infaillibles, exigerait d'ailleurs une connaissance approfondie du grec et du latin, nous signalerons tous les mots qui demandent l'aspiration initiale de la lettre *h.*

— Le *h* s'est mis souvent pour un *f.* On a dit *haba* pour *faba*, et réciproquement *farreum* pour *horreum.* Ce changement se remarque principalement dans la langue espagnole et dans quelques dialectes du gascon pyrénéen. Presque tous les mots qu'ils ont conservés du latin commençant par *f*, l'ont changé en *h*, par exemple, *hablar*, de *fabulari*, parler; *habo*, de *favus*, rayon de miel ; *hado*, de *fatum*, destin, *harina*, de *farina*, farine, etc.

—S'est mis autrefois pour *ch.* Ainsi de *Chlodovæus* on a fait *Hludovicus*, qui se trouve dans toutes les anciennes monnaies et sur les titres du IXe et du Xe siècle. Dans la suite, le son de cet *h* s'étant affaibli ou entièrement perdu, on a aussi retranché le *h* et l'on n'a plus écrit que *Ludovic.* Par la même analogie, de *Chlotaire* ou *Clotaire* on fit *Hlotaire*, puis *Lotaire*, De *Chlodowig*, *Chlowig*, *Chlovis*, on fit *Hlovis*, puis *Louis.*

— On trouve encore le *h* devant le *c*. *Hcarolus*, *Hcalèndæ*, pour *Karolus*, *Kalendæ*, etc. surtout dans les chartes des Lombards.

— Comme abréviation sur les monuments, *h* signifie quelquefois *have*, forme ancienne du mot *ave ;* *h. l.* signifie *hoc loco* (dans ce lieu); *h. e*, *hoc est* (c'est-à-dire). Devant d'autres majuscules il veut aussi dire très-souvent *hic*, ici. *Hos.* est l'abréviation de *hospes*, hôte, et de *hostis*, ennemi.

—Le signe *H* est le même que celui de l'*éta* grec (η); peut-être cette lettre se prononçait-elle primitivement *héta.* Comme majuscule grecque, elle remplace, dans les anciennes inscriptions, l'esprit rude, HΟΔΟΣ, au lieu de ὁδός. et on la regarde même comme formée par la réunion des deux parties du digamma Γ et Ꞁ.

— Comme les hiatus ont quelque chose le

choquant pour une oreille française, on sépare fréquemment par un *h* deux voyelles qui se rencontrent côte à côte dans le même mot : par exemple on écrit le fleuve *Wahal*, au lieu de *Waal*, et quelquefois on prononce le *h* alors même qu'on ne l'écrit pas comme dans *alcool*.

— Chim. *H* désigne l'hydrogène HO ou H indique l'eau, comme formé d'un équivalent d'hydrogène et d'un équivalent d'oxygène V. ÉQUIVALENT. HO est l'hydrogène au premier degré d'oxygénation. HO² ou H désigne le bi-oxyde ou deutoxyde d'hydrogène. V. HYDROGÈNE. || Tous les composés d'hydrogène s'indiquent, dans les formules anatomiques, au moyen de la lettre *h* jointe au signe analogue qui représente les corps composants, et si cette lettre est surmontée de points, cela indique une combinaison de l'hydrogène avec l'oxygène.

— Mus. *H* désigne, en Allemagne, le *si* naturel.

— *H*, sur les monnaies françaises, marque qu'une pièce a été frappée à La Rochelle. || *H* surmontée d'une couronne, sur la monnaie, indique une pièce frappée sous Henri III et sous Henri IV.

— *H*, chez les anciens, figurait le nombre 200, et surmontée d'une barre horizontale, il figurait le nombre 200,000.

— *H* est aussi l'abréviation de *hautesse*, titre donné au sultan. || S. H. Sa Hautesse.

— Dans la poésie, le *h* aspiré au commencement d'un mot que précède une voyelle, empêche l'hiatus. Je chante ce *héros* qui régna sur la France. (Volt.) A ce coupable excès porter sa *hardiesse*. (Id.) Et sur ses pieds en vain tâchant de se *hausser*. (Boil.) Fiers du *honteux* honneur d'avoir su l'éviter. (Id.)

Tu dors, prélat, tu dors, et là *haut*, à ta place,
Le chantre aux yeux du chœur étale son audace.
(Boileau.)

. . . . A ces mots, ce *héros* expiré
N'a laissé dans mes bras qu'un corps défiguré. (Rac.)

|| Il ne se fait pas sentir dans Rhabiller, rhéteur, rhinocéros, rhume. En sorte que *Rhée* rimera avec *durée*, et *rhume* avec *brume*.

Les humains vertueux, sous le sceptre de *Rhée*,
Virent du siècle d'or la trop courte *durée* (***)

— *Th* ne présentant d'autre son que le simple *t*, *thé* rimera avec *popularité*, *hyacinthe* avec *teinte*.

On singea de vos clubs la *popularité*,
Vos courses, vos paris, vos jokeis, votre *thé*.
(Perseval-Grandmaison.)

D'un plomb mêlé de fer sort cette double teinte
Du rouge jaunissant qu'étale l'hyacinthe. (Delille.)

— *Ph* se prononçant *f*, comme dans *phare*, *phénix*, *phosphore*, *physique*, *Phare* rimera avec *fanfare*, *philosophe* avec *etoffe*, *trophée* avec *étouffée*, etc.

A peine il aperçoit cet horrible *trophée*,
Réveillant dans son cœur sa colère *étouffée*,
Furieux, il s'écrie . . . . (Delille.)

Il entend les concerts du brûlant *séraphin*
Qui sur la harpe d'or chante l'hymne sans *fin*.
(Baour-Lormian.)

HA. (pr. *hâ*). Interjection de surprise et d'étonnement. *Ha !* vous voilà ! (Acad.) *Ha !* vous êtes dévot, et vous vous emportez ? (Mol.) *Ha, ha !* coquin, vous avez l'audace d'aller sur nos brisées. (Id.) *Ha, ha, ha !* ma foi cela est tout à fait drôle. (Id.)

— subst. Pousser des ha ! ha ! continuels.

— *Ha !* se confond quelquefois avec *ah !* Dans *ah !* le son *a* est prolongé ; il ne l'est pas dans *ha !*

— On a quelquefois écrit ce mot avec un *s* au pluriel. Mais cette orthographe doit être regardée comme une licence poétique. On sait que ces sortes de mots sont invariables.

J'ai de l'esprit assez pour faire du fracas
A tous les beaux endroits qui méritent des *has !*
(Molière.)

— Est aussi une onomatopée qui sert de signe graphique du rire. Ou étais-tu donc ? — Monsieur, j'étais... *ha, ha, ha !* (Beaumarch.) Un prédicateur de Bordeaux, voulant prouver toute la reconnaissance des trépassés envers ceux qui donnent de l'argent aux moines, afin qu'on prie pour eux, débitait gravement en chaire qu'au seul son de l'argent tombant dans le bassin, et qui fait tin, tin, tin, toutes les âmes du purgatoire se prennent à rire, et font *ha, ha, ha,* hi, hi, hi ! (Encycl.)

— *Ha, ha,* est plus éclatant que *hi, hi,* mais on trouve aussi *he, he,* pour signe graphique du rire.

— Philol. Nom de la sixième lettre de l'alphabet arabe ; signe numérique de 8. || Huitième lettre de l'alphabet turc. Le *ha* indique une aspiration très-forte, assez semblable à la manière dont les Florentins prononcent le *c* devant *a* et *o*. || Une des consonnes de l'alphabet sanscrit. Le *ha* est une des consonnes douces du septième ordre, ou de l'ordre des sifflantes.

HAAG. Géogr. Comté d'Allemagne dans la Haute-Bavière et dans la régence de Munich, à l'occident de l'Inn. Son chef-lieu est un bourg de même nom. Nom de deux bourgs dans le cercle d'Autriche, l'un dans le quartier de Vienne, l'autre dans celui de Hausruck. || Fort des Provinces-Unies, dans celle de Zélande et dans l'île de Walcheren ; il défend la ville de Veere, et il est surmonté d'un phare.

HABA. s. f. (du lat. *faba*). Bot. Nom qu'on donne dans plusieurs provinces du Midi à la fève.

HABACUC. Huitième des petits prophètes dans l'ordre des livres sacrés. Il vécut du temps de Jérémie. Un ange le transporta à Babylone dans la fosse aux lions où était Daniel, pour lui donner à manger ; ensuite il le ramena en Judée. Habacuc y mourut deux ans avant la fin de sa captivité. L'Eglise célèbre le 15 janvier la fête de ce saint prophète.

HABANKUKELLA. s. m. Ornith. Nom donné dans l'île de Ceylan à un francolin armé de deux éperons très-acérés.

HABARA. s. m. Bot. Nom d'une espèce de gouet.

HABARALA. s. m. Bot. Nom donné dans l'île de Ceylan à un gouet.

HABASCON. s. m. Hortic. Nom d'une racine de la grandeur et de la forme du panais, que l'on mange en Amérique, cuite avec d'autres choses.

HABASE. s. m. Calend. Nom du douzième mois de l'année éthiopienne. Le premier jour de l'habase répond au 18 juillet.

HABASSIS. s. m. Comm. Sorte de toiles des Indes.

HABDALLAH. s. m. Nom hébreu donné par les Juifs à une cérémonie pratiquée le jour du sabbat.

HABE ou mieux **ABA.** s. f. Vêtement en usage chez les Arabes, et qui est une espèce de casaque de camelot rayé ou d'un tissu blanc de poil de chèvre et de lin.

HABEAS CORPUS. s. m. (pr. *a-bé-âss corpuss* ; du lat. *habere*, avoir ; et *corpus*, corps). Acte célèbre passé en loi anglaise, qui accorde à tout prisonnier, dans la plupart des cas, sa mise en liberté moyennant caution. Cet acte, dû à l'oppression d'un individu obscur, date de 1679. Le writ d'*habeas corpus* reçoit une exécution immédiate. Malgré tout l'attachement des Anglais pour ce palladium de la liberté individuelle, l'*habeas corpus* fut suspendu quelquefois. Il le fut lors des invasions jacobites, et en 1720 sous le règne de Georges Ier ; pendant les guerres de l'Angleterre contre la Révolution française, mais toujours pour des raisons d'Etat et de sûreté publique.

HABENAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, famille des orchidées, formé sur plusieurs espèces américaines, dont les plus connues sont la habenaire à longue corne, la habenaire trifide, la habenaire à feuilles étroites, et la habenaire ciliée.

HABEREAU. s. m. Anc. cost. Espèce d'habit court que l'on portait autrefois à la campagne.

HABESCH. s. m. (pr. *a-bè-che*). Ornith. Linote de Syrie.

HABIA. s. m. Ornith. Nom de plusieurs espèces d'oiseaux du Paraguay. L'habia à sourcils blancs, l'habia à gorge noire, l'habia à bec orangé, l'habia robuste, l'habia jaune, l'habia ponceau, l'habia vert.

HABILE. adj. des 2 g. (du lat. *habilis*, même signif.). Employé sans régime, il signifie Savant, intelligent, adroit, plein d'expérience. Il se dit en général de celui qui joint au talent naturel ou acquis l'exercice pratique et le succès. Un ouvrier habile. Un habile horloger. Un habile capitaine. Un habile musicien. Les plus *habiles* gens ne sont pas ceux qui font la plus grande fortune. (La Bruy.) Sans savoir ni grec ni latin, on peut être un *habile* homme. (Id.) Il n'est pas étonnant si, en étudiant, ni les maîtres, ni les écoliers, ne deviennent pas plus *habiles*, quoiqu'ils se fassent plus doctes. (Montaig.) Le prince de Condé tenait pour maxime qu'un *habile* général peut bien être vaincu, mais qu'il ne lui est pas permis d'être surpris. (Boss.) C'est sous un si *habile* maître que j'ai fait mon apprentissage, et j'ose dire sans vanité qu'il y paraît. (Lesage.) On a dit de deux hommes célèbres, que l'un savait bien les siècles passés, l'autre le siècle présent, c'est-à-dire que l'un était fort savant, l'autre fort *habile*. (Rouch.) L'*habile* homme est celui qui cache ses passions, qui entend ses intérêts, qui y sacrifie beaucoup de choses, qui a su acquérir du bien ou en conserver. (La Bruy.) C'est le fait d'un *habile* homme de voir tout par lui-même, et aussi d'entendre et de suivre les avis des gens *habiles*. (Mabir.) Il est permis d'être plus *habile* que les autres, mais il est dangereux de le paraître. (Id.) Le plus grand art d'un *habile* homme doit être de cacher son habileté. (Mlle L'Espinasse.) La folie de ceux qui vont à leurs fins est de se croire *habiles*. (Vauven.) Les Asiatiques offrent dans les Indiens et les Chinois les plus *habiles* des cultivateurs. (B. de St-P.)

Sans concurrent, il est facile
De passer pour le plus *habile* (Naudet.)

— Se dit en ce sens métaphoriquement des choses. Une main habile. Une plume habile. Une main si *habile* eût sauvé l'Etat, si l'Etat eût pu être sauvé. (Fléch.)

— On dit dans le même sens, mais en mauvaise part, Un habile fripon. Un habile flatteur. Un habile scélérat. C'est être médiocrement *habile* que de faire des dupes. (Vauven.)

— Diligent, expéditif et exercé. Un copiste habile. Cet habile copiste aura bientôt écrit le mémoire.

— *Habile historien*. Historien qui a puisé à de bonnes sources, qui a comparé les relations, qui en juge sainement, en un mot, qui s'est donné beaucoup de peine.

— *Habile orateur*. Celui qui s'est tiré avec dextérité, adresse, habileté, d'un sujet épineux.

— *Habile courtisan*. Signifie souvent Habile flatteur, et quelquefois courtisan, adroit, sans être bas ni méchant. Le renard qui, interrogé par le lion sur l'odeur qui s'exhale de son palais, lui répond qu'il est enrhumé, est un courtisan habile.

— Ce mot convient aux arts qui tiennent à la fois de l'esprit et de la main, comme la peinture et la sculpture. On dit un habile peintre, un habile sculpteur, parce que les arts supposent un long apprentissage. Mais on ne dirait pas un habile poëte, parce qu'on est poëte presque tout d'un coup, ou plutôt parce que la poésie ne s'apprend pas. Et si l'on dit quelquefois d'un prédicateur qu'il est habile, c'est qu'alors on fait plus d'attention à l'art qu'à l'éloquence.

— *Habile dans*. Il est habile dans son art, habile dans les affaires.

— *Habile en*. Habile en toutes choses, habile en mathématiques.

— Jurispr. *Habile à succéder*. Celui qui a droit à succéder, et qu'aucune incapacité n'empêche.

— Fig. et fam. *Être habile à succéder*. Être vif et alerte pour ses intérêts. (Acad.) Ce n'est qu'en style de jurisprudence que l'Académie fait régir à cet adjectif la préposition *à*. M. Landais l'a imitée.

— *Habile à*. Signifie aussi Adroit, ingénieux à. *Habile* seulement à noircir les vertus. (J.-B. Rouss.) Il était *habile* à cacher les entreprises. (Ablanc.) Les hommes sont si *habiles* à se déguiser, qu'on ne peut pénétrer leurs véritables intentions. (Bell.) Les plus *habiles* à imposer passent pour avoir le plus de mérite. (Id.)

Car tu ne seras pas de ces jaloux affreux,
Habiles à se rendre inquiets, malheureux,
Qui, tandis qu'une épouse à leurs yeux se désole,
Pensent toujours qu'un autre en secret la console.
(Boileau.)

— Syn. comp. HABILE, CAPABLE, SAVANT. V. SAVANT.

HABILE. s. des 2 g. Celui, celle qui a de l'habileté. Au lit de mort, que d'*habiles* se trouvent maladroits ! (La Bruy.) || *Les habiles*, en général : Ceux qui voient mieux le fond des choses que les autres, et qui en tirent ou peuvent en tirer un meilleur parti, ou bien encore, ceux qui ont la prétention de savoir, de pouvoir ou de faire mieux qu'autrui.

HABILEMENT. adv. D'une manière habile. Il s'est tiré habilement d'affaire. Il a conduit habilement les négociations. Cela s'appelle travailler habilement, manœuvrer habilement. Démêler habilement le vrai du faux. Souvent il y a moins de mérite à se tirer *habilement* d'un mauvais pas, qu'à ne point faire de fautes. (Bell.) Trop d'ignorance donne aux hommes des mœurs barbares ; le trop d'expérience leur en donne d'*habilement* scélérates. (Mariv.)

HABILETÉ. s. f. (du lat. *habilitas* ; rad. *habilis*, habile). Facilité, disposition, qualité qui rend propre à faire certaines choses, à réussir dans certaines actions. Artiste d'une grande habileté. Avoir beaucoup d'habileté. Déployer beaucoup d'habileté. Homme qui a plus d'adresse que d'habileté. Avec toute son habileté il a été pris pour dupe. L'habileté d'un peintre, d'un sculpteur, d'un artiste quelconque. Ce médecin a une grande habileté, une grande expérience. Ce charlatan fait des tours de cartes avec une grande habileté. Les ressources de l'*habileté* sont d'un si grand prix, qu'une seule occasion saisie ou négligée suffit souvent pour augmenter ou diminuer, détruire ou rétablir notre réputation. (Mabir.) On trouve bien des gens qui ont de l'esprit, on en trouve peu qui aient de *l'habileté ; l'habileté* a pourtant sa source dans l'esprit, ne pourrait-on pas la définir l'esprit en action ? (Id.) C'est une grande *habileté* de savoir cacher son *habileté*. (La Rochef.)

— Tour d'adresse. Il y a des crimes qui deviennent innocents et presque glorieux par leur éclat, leur nombre et leurs excès : de là vient que les voleries publiques sont des *habiletés*, et que prendre des provinces injustement s'appelle faire des conquêtes. (Volt.)

— Hist. Titre que les rois mérovingiens donnaient à certains de leurs officiers. Votre habileté, pour votre altesse.

— Syn. comp. HABILETÉ, CAPACITÉ, ADRESSE. V. CAPACITÉ.

HABILISSIME. adj. et s. des 2 g. (superlatif d'*habile*). Très-habile. Il est fam. Allons, vous, monsieur l'habilissime, faites donc cela, si vous pouvez.

HABILITANT, ANTE. adj. prat. Qui rend une personne habile à faire un acte. Formes habilitantes.

HABILITATION. s. f. (pr. *a-bi-li-ta-ci-on*). Anc. jurispr. Action d'émanciper, de rendre habile à faire quelque chose. Habilitation d'un mineur à contracter. V. HABILE.

HABILITÉ. s. f. Jurispr. Résultat de l'habilitation, aptitude. Habilité à succéder. Très-peu usité.

— S'est dit pour Habileté. Tacite ne reconnaît presque d'autre mérite que l'adresse et l'*habilité*. (Amel.) Il y a bien de la différence entre l'*habilité* et la finesse. (St-Réal.)

HABILITÉ, ÉE. part. pass. du v. Habiliter. S'empl. adjectiv. Mineur habilité à contracter.

HABILITER. v. a. 1re conj. Jurispr. Rendre habile à. Habiliter un mineur à retracter et à acquérir pour lui-même. Habiliter une femme à ester en jugement.

— S'HABILITER. v. pron. Se rendre habile, se donner le pouvoir. Le roi du ciel ne s'y pourrait lui-même *habiliter*. (Mar.)

HABILLA. s. m. Bot. Nom donné dans le voisinage des côtes de l'Amérique méridionale, baignées par la mer des Antilles, à un arbre du genre bejuques, et dont le fruit est bon à manger.

HABILLABLE. adj. des 2 g. (pr. *a-bi-ia-ble*). Qui peut être, qui doit être habillé.

HABILLAGE. s. m. (pr. *a-bi-ia-ge*). Art culin. Apprêt que l'on fait subir à un animal pour le faire cuire. Si c'est un quadrupède, c'est le dépouiller de sa peau ; si c'est un oiseau, c'est le plumer, l'évider, le piquer ; si c'est un poisson, c'est le laver, le vider, le préparer à être cuit. L'habillage d'un lapin, d'une perdrix, d'une carpe. Faire l'habillage d'un brochet.

— Bouch. *Habillage d'un veau, d'un mouton*. Opération qui consiste à les écorcher, à les vider, à les mettre en état de pouvoir être apprêtés à la cuisine.

— Pêch. *Habillage des saumons et des morues*. Première préparation avant de les saler.

— Tann. *Habillage d'une peau*. Préparation qu'elle subit avant d'être employée.

— Écon. rur. *Habillage du chanvre*. Opération qui consiste à le passer par le séran.

— Hortic. *Habillage d'un arbre*. Opération qui consiste à le couper à une certaine hauteur, et à en rafraîchir les racines avant de le planter.

— Pot. *Habillage d'une pièce de poterie*. Addition d'une oreille, d'un manche, d'un pied, etc.

— Cart. *Habillage des cartes à jouer*. Enluminure des cartes.

— Techn. *Habillage d'une carde*. Action de monter une carde ou de la faire.

— Nav. fluv. *Habillage d'un train de bois flotté*. Action d'en accoupler les coupons, pour le faire ou le continuer.

— Horlog. *Habillage d'une montre*. Opération qui consiste à disposer dans leur ordre et convenablement les diverses pièces du mécanisme d'une montre.

HABILLANT. part. prés. invar. du v. Habiller. Une femme de chambre habillant sa maîtresse.

— Fig.

L'un, en style pompeux *habillant* une églogue,
De ses rares vertus te fait un long prologue. (Boil.)

HABILLANT, ANTE. adj. Qui sied, qui va bien. C'est une étoffe bien habillante. Fam.

HABILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Habiller. S'empl. adjectiv. Mais ce que je voudrais bien pouvoir peindre au lecteur, c'est la réception sérieuse que l'on me fit comiquement dans les foyers, où je trouvai la troupe tout *habillée*, et prête à commencer. (Le Sage.)

— Fig.

On voit assez, à l'air dont il est *habillé*,
Que c'est l'original dont on nous a parlé. (Regnard.)

— *Habillé de*. Un homme habillé de noir, habillé de neuf. Il s'est vu de la pourpre *habille* par mes mains. (Rac.) Dans le XIIe siècle et les trois suivants, les Français étaient *habillés* d'une espèce de soutane qui leur descendait jusqu'aux pieds. (Carpent.) J'aurai cette robe d'or ? disait Nanon, qui s'endormit *habillée* de son devant d'autel. (De Balz.) La plupart des gens qui s'y rassemblent sont *habillés* de brun et sans manchettes. (B. de St-P.)

Un exécrable juif, l'opprobre des humains,
S'est donc vu de la pourpre *habillé* par mes mains !
(Racine.)

— Par métaph.

Tel le chêne des bois et le pin des collines,
Dont la foudre en éclats dispersa les ruines,
D'une riche verdure autrefois *habillés*,
Bravent encor le ciel de leurs fronts dépouillés.
(Delille.)

— *Habillé à*. Habillé à la française. Habillé à la dernière mode. Votre surprise cessera quand vous verrez que ce sont vos propres ouvrages que je vous envoie *habillés* à la tartare. (Chat.)

Tous ceux qui par ambition
Professent la dévotion,
Et sont *habillés* à la prude. (Scarron.)

— *Habillé en*. Il était habillé en roi. Il portait un costume de roi. Une femme habillée en homme. *En homme* signifie *comme* un homme.

— Se dit des animaux, des poissons. Les animaux qui vivent dans les vallées sont *habillés* plus légèrement que les animaux des montagnes. (A.-Mart.) Les êtres vivants des zones glaciales et des montagnes hyémales ont été *habillés* de pelisses touffues, de peaux emplumées, de duvets qui leur servent de litière au sein des glaces et des neiges. (B. de St-P.)

— Fig. La bienséance est de tous les pays, mais elle n'est pas partout habillée de même.

— Fig. Orné. Ce verger ! le voilà maintenant frais, vert, *habillé*, paré, fleuri, arrosé (J.-J. Rouss.)

— *Habit habillé*. Habit que l'on met en grande toilette. || *Cartes habillées*. Celles dont les traits sont couverts par des enluminures. || Un conte habillé, une pensée habillée en vers. V. HABILLER, pour les autres diverses significations.

— Blas. Se dit seulement des figures de l'homme et de la femme qui sont couvertes. Il ne faut pas dire *vêtu*, car ce mot ne se dit que

des écus chappés, ou chaussés. On dit aussi, Un navire d'or habillé d'argent : ce qui s'entend de ses voiles et agrès.

— Diff. gramm. Doit-on dire *habillé de noir* ou *habillé en noir*? On doit dire *habillé de noir, de blanc, de drap, de soie*, et non *en noir, en drap*. Habiller a le sens de *couvert, revêtu, tapissé*; la préposition *en* serait donc vicieusement employée, car la personne n'est pas identifiée à l'habit noir. Mais on dit *habillé en fille, en arlequin*, etc.; la personne ainsi vêtue est transformée, quant à l'habit, en fille, en arlequin. Cependant on trouve dans Boiste, *habillé en noir*, et il faut convenir que bien des gens s'expriment ainsi. Si l'on peut dire *habillé en noir*, on peut dire aussi *habillé en mousseline, en toile, en drap, en taffetas, en calicot, en percale*, etc.; une chute toujours entraîne une autre chute.

HABILLEMENT. s. m. (pr. *a-bi-ie-man*, en faisant à peine sentir l'*e*). L'ensemble des choses dont on est habillé, vêtu. Le mot *habillement*, outre l'essentiel du vêtir, renferme dans son idée un rapport à la forme, à la façon dont on est vêtu; et son district s'étend, non-seulement à tout ce qui sert à couvrir le corps, mais encore à la parure et à tout ce qui n'est que pur ornement, comme les rubans, les colliers, les pierreries. L'habillement des Egyptiens était fort simple. L'*habillement* des patriarches consistait dans une tunique à manches larges, sans plis, et dans une espèce de manteau fait d'une seule pièce. (Encycl.) Les *habillements* étaient fort élégants du temps de Henri IV. (Carpent.) Dans le moyen âge, l'*habillement* des veuves avait beaucoup de ressemblance avec celui de nos religieuses. (Id.) L'habit long des Romains fut l'*habillement* des enfants de Clovis, et pendant plusieurs siècles celui des personnes de distinction en France. (Id.) Les Gaulois adoptèrent des Romains leur religion, leurs lois, leurs mœurs, leurs coutumes et jusqu'à leurs *habillements*. (B. de St-Pierre.)

— Vêtement.

> Revêtons-nous d'*habillements*
> Conformes à l'horrible fête. (Racine.)

— Administ. Action d'habiller, de pourvoir d'habits. L'habillement des troupes. Capitaine d'habillement. Dépenses d'habillement.

— *Habillement de tête*. Casque, armure de tête. N'est plus usité.

— Iconol. Les figures allégoriques se distinguent principalement par la manière dont elles sont habillées. La *Nuit*, par exemple, a ordinairement un manteau de bleu obscur semé d'étoiles. L'habit du *Printemps*, qui est de couleur verte, paraît semé de fleurs. L'*Hiver*, qui se reconnaît à sa longue barbe et à sa posture engourdie, a un habit fourré. Celui de l'*Eté* est de couleur isabelle, qui est celle des moissons. L'*Automne* a un vêtement de couleur d'olive ou de feuilles mortes. Dans les ballets, on donne aux *Vents* des habits de plume. Le *Soleil* a une draperie d'or, avec une chevelure dorée; la *Lune*, une draperie d'argent. Le *Destin* a une robe bleue semée d'étoiles. Le *Temps* s'habille quelquefois de quatre couleurs, pour désigner les quatre saisons.

HABILLER. v. a. 1re conj. (pr. *a-bi-ié*). Mettre des habits à quelqu'un, le vêtir. Habiller un enfant. La femme de chambre habille sa maîtresse. Cet enfant ne veut pas se laisser habiller.

— Donner, fournir des habits. Habiller les pauvres. Habiller ses gens. Habiller des troupes.

— Faire des habits. Ce tailleur m'habille depuis longtemps. Un philosophe se laisse *habiller* par son tailleur, et il y a autant de ridicule à fuir la mode qu'à l'affecter. (La Bruy.) Il envoya chercher le tailleur qui avait *habillé* toute sa maison, et lui ordonna de me faire promptement un habit de la même magnificence que ceux des principaux officiers. (Le Sage.)

— Seoir, aller bien, en parlant des habits, des étoffes. Cette robe vous habille parfaitement. Cet habit vous habille bien. Cette étoffe habille parfaitement. || On dit neutral. dans le même sens: Ce tailleur, cette couturière habille bien ses pratiques; les vêtements qu'ils font donnent de la grâce aux personnes qu'ils habillent.

— B.-arts. *Ce peintre, ce sculpteur habille bien ses figures*. Il entend bien les draperies, il leur donne des vêtements convenables et bienséants.

— Par extens. Couvrir, envelopper. Habiller d'épines un jeune arbre, pour que les passants ou les animaux ne l'endommagent pas.

> Il est fâcheux, grand roi, de se voir sans lecteur,
> Et d'aller du récit de ta gloire immortelle.
> *Habiller*, chez Francœur, le sucre et la cannelle. (Boileau.)

— Fig. La réflexion de Mme de Grignan est admirable, ou la pensée quelquefois, mais vous l'avez *habillée* pour paraître devant le monde. (Mme de Sévigné.) *Habillez* galamment la Raison. (J.-J. Rouss.)

— Fig.

> Le temps n'est plus, mes vers, ou ma Muse en sa force,
> De si riches couleurs *habillait* ses leçons. (Boileau.)

> L'une en style pompeux *habillant* une églogue,
> De ses rares vertus te fait un long prologue. (Id.)

— Fig. Donner l'air, le caractère de. Demoustier a habillé les dieux de l'Olympe à la française. Quoique la tristesse soit une passion qui n'a rien d'estimable, on en *habille* cependant la sagesse et la vertu. (Mont.) Molière a *habillé* à la française l'Avare de Plaute. (Auger.)

— Fig. *Habiller un conte*. En voiler les traits licencieux. || *Habiller une faute, une mauvaise action*. Les présenter sous un jour favorable.

— *Habiller son visage*. Se farder, se masquer. Elle trouva bien plus honnête d'*habiller* son visage; et, parce que vous montrez celui que Dieu vous a donné, vous lui paraissez toute déshabillée. (Mme de Sévigné.)

> Eschyle dans le chœur jeta les personnages,
> D'un masque plus honnête *habilla* les visages. (Boileau.)

— Fig. et fam. *Habiller quelqu'un de toutes pièces*. Dire de lui beaucoup de mal. Le couvrir de ridicules.

— Tech. Habiller du gibier, une volaille, du poisson; un veau, un mouton; des saumons, des morues; une peau; du chanvre; un arbre; une pièce de poterie; des cartes à jouer; une carde; un train de bois; une montre. Faire l'habillage du gibier, d'une volaille, etc. V. HABILLAGE, pour tous ces divers sens figurés.

— Hortic. *Habiller un plant*. Couper avec la serpe ou la hache une partie de la tige d'un jeune arbre qu'on a levé d'une pépinière pour le planter en place.

— S'HABILLER. v. pron. Mettre des habits, se vêtir. On ne lui donna pas le temps de s'habiller. Cet enfant s'habille tout seul. Le prêtre s'habille à la sacristie avant de paraître à l'autel. Nous nous *habillâmes* aussi, don Raphaël et moi, de façon que nous ne ressemblions point mal aux greffiers et aux alguazils. (Le Sage.) Mathilde avait quitté son lit, et s'était *habillée* avant qu'il arrivât. (L. de Wailly.)

— Se dit de la manière dont une personne s'habille, du goût qu'elle met dans le choix et l'arrangement de ses habits. Il ne sait pas s'habiller. Cette femme n'a pas de grâce, elle ne s'habille pas bien.

— Se pourvoir de vêtements, d'habits. Ce valet gagne de bons gages, mais il faut qu'il s'habille.

— Fig. *S'habiller de*. Se dit des personnes et des choses, et signifie Se couvrir d'un voile pour déguiser ses défauts. Les fous qui s'*habillent* du nom de sage. (J.-J. Rouss.)

> Oui, la justice en nous est la vertu qui brille;
> Il faut de ses couleurs qu'ici-bas tout s'*habille*. (Boil.)

— *S'habiller en*. Se dit pour indiquer le costume. Elle s'habille en reine. Il s'est habillé en femme. Il s'habillera en Turc. *En* a ici le sens du mot *comme*. || On dit aussi: S'*habiller en noir*.

— Fig. L'histoire s'*habille* en roman. (L'abbé Coyer.)

— *S'habiller de*. Se pourvoir d'habits. Je veux m'habiller de neuf. Il s'habillera de noir.

— S'HABILLER. v. récipr. Se dit absolument des personnes qui se critiquent, s'injurient mutuellement. Les méchants s'habillent bien. Ils se sont joliment habillés. Fam.

HABILLEUR, EUSE. s. (pr. *a-bi-ieur, euse*). Celui, celle qui habille dans les théâtres. || Ouvrier qui habille les peaux.

— Il s'est dit particulièrement de Celui, de celle qui remet un membre démis ou cassé. Etant habillée, elle avait dit à son *habilleur*, lequel avait remédié à sa dislocation. (Guill. Bouchet.)

HABILLOT. s. m. (pr. *a-bi-iô*). Techn. Sorte de morceau de bois qui, sur les trains destinés à transporter les bois flottés, sert à accoupler les coupons.

HABILLURE. s. f. (pr. *a-bi-iure*). Point de jonction d'un treillage.

HABINE. s. f. (dim. de *haba*, pour *faba*). Bot. Petite fève. Nom donné dans les provinces du Midi au dolic unguiculé.

HABIT. s. m. (pr. *a-bi*; du lat. *habitus*, vêtement). Tout ce qui est fait pour couvrir le corps, excepté le linge, la coiffure et la chaussure; vêtement. Habit d'homme. Habit de femme. Habit décent, modeste, léger, neuf, vieux. Habit d'été. Habit d'hiver. Habit de chasse. Habit de cheval. Habit complet. Habit à la mode, à la vieille, à l'ancienne mode. Habit de deuil. Méchant, mauvais habit pour la saison. Habit à l'antique. Habit de cérémonie, de fête, de gala, de noce, de bal. Habit à la française, à l'espagnole, à la grecque, à l'anglaise. L'habit ecclésiastique. L'habit de religieux, de religieuse. Les habits sacerdotaux, pontificaux, royaux. Dépenser tout en habits. Le luxe, la somptuosité, la magnificence des habits. Etre somptueux, magnifique en habits. Changer d'habits. Se dépouiller de ses habits. Marchand d'habits. De vieux habits. Vendre, acheter des habits. Habit riche, pompeux, somptueux, superbe, élégant, champêtre, grossier, commode, grotesque. Dans les premiers temps de la monarchie, l'habit royal était un manteau carré, tout blanc ordinairement, quelquefois mi-parti bleu, long par devant jusques aux pieds, traînant beaucoup par derrière et descendant sur les côtés à peu près jusqu'à la ceinture. Les habits d'un ancien chevalier ou écuyer étaient une chemise brodée d'or par le cou et par les poignets, un haubert, un pourpoint de buffle, une cotte d'armes, et un grand manteau. Pourquoi vous enorgueillissez-vous des honneurs qu'on rend, non pas à votre personne, mais seulement à la magnificence de vos *habits*? (Fléch.) Un *habit* doré donne des entrées où l'on ne serait pas souffert si l'on était mal vêtu. (Bell.) Bien des gens dans le monde ressemblent aux comédiens, qui changent *d'habits* selon le rôle qu'ils ont à jouer. (Id.) L'abbé Desfontaines trouvant à un cercle Piron avec un très-bel *habit*, en souleva la basque et dit: Quel *habit* pour un tel homme! — Et, riposta vivement Piron, quel homme pour un tel *habit*! (Encycl.) La reine Elisabeth comparait un juge à un *habit*; quand il est neuf, il est si juste qu'on a peine à le vêtir; mais à l'user il devient trop large. (Id.) Sous des *habits* dorés on voit tant de canailles! (Legrand.) Il faut ajouter à cela de riches *habits*, avec une assez grande quantité de pierreries. (Le Sage.) Mon mari m'acheta des *habits* de femme assez propres, et me fit présent de plusieurs diamants. (Id.) Comme il fallait aller à la provision, Ambroise et don Raphaël, après avoir quitté leurs *habits* d'inquisiteur et de greffier, dirent qu'ils voulaient se charger de ce soin-là tous deux. (Id.) L'*habit* change les mœurs ainsi que la figure. (Volt.) Aux yeux du sot vulgaire, un *habit* en impose. (Colnet.)

> A cinq cents louis d'or tout au plus chaque année
> Sa dépense en *habits* n'est-elle pas bornée? (Boileau.)

> L'*habit* est chez les uns un signe de talent,
> Chez les autres ce n'est qu'orgueil et faux brillant. (De La Boutraye.)

> Du sage mal vêtu le grand seigneur rougit;
> Et cependant l'un est un homme
> L'autre n'est souvent qu'un *habit*. (Lamotte.)

> Ne jugeons pas sur l'apparence
> Les beaux *habits* ne prouvent rien. (Gosse.)

> Un *habit* doctoral est un masque trompeur,
> Qui ne cache souvent qu'un docteur en peinture. (Lenoble.)

> Nous jugeons sur l'*habit*, l'état et la figure,
> Qu'un tel a de l'esprit, qu'il est homme de bien,
> Quand fort souvent il n'en est rien. (Mme Joliveau.)

— Dans un sens particulier, Cette partie de l'habillement des hommes qui couvre les bras et le corps, et qui est ouverte par devant. Le collet, les manches, les pans, les boutons d'un habit. La façon d'un habit. Le patron d'un habit. Habit chamarré, galonné. Faire faire un habit. Faire retourner un habit. Changer d'habit. Un nouvel habit. Habit différent de celui qu'on vient de quitter. Un habit nouveau. Habit de nouvelle mode. Un habit neuf. Habit qui n'a point ou qui a peu servi. Habit habillé. Habit bien fait, mal fait. Boutonner son habit. Habit qui prend bien la taille. Le collet, les manches, les pans, les poches, les basques, la doublure, les coutures d'un habit. Habit de couleur, uni, chamarré, galonné, brodé, déchiré, rapé, usé. Habit, pantalon et gilet de même étoffe. Prendre la mesure d'un habit. Couper, tailler un habit. La façon d'un habit. Le patron d'un habit. Habit à la française.

> Sois-moi fidèle, ô pauvre *habit*, que j'aime,
> Ensemble nous devenons vieux.
> Depuis dix ans je te brosse moi-même,
> Et Socrate n'eût pas fait mieux. (Béranger.)

> Longtemps vantés dans chaque ouvrage
> Des grands, qu'aujourd'hui l'on outrage,
> Portent au fond de leurs manoirs
> Des *habits* noirs. (Id.)

— Dans le sens propre, *habit* n'est pas un terme noble, et la langue n'avait pas encore acquis tant de délicatesse, quand Racine a dit dans *les Frères ennemis*. Quelles traces de sang vois-je sur vos *habits*.

— Cependant il a fait dans *Athalie* un heureux emploi de ce mot. « Laissez là cet *habit*, quittez ce vil métier. » La simplicité du terme, qui cadre si bien avec *métier*, ne peint que mieux le mépris que cette reine avait pour le sacerdoce des Juifs.

— Dans le sens figuré, Il a beaucoup de noblesse:

> Soleil, c'est aujourd'hui ta fête;
> L'été, chargé de blonds épis,
> Etale ses riches *habits*,
> Et fait rayonner sur ta tête
> L'or, les saphirs et les rubis. (De Bernis.)

> Là, le cristal humide,
> Epure les *habits* de la race timide. (Roucher.)

> Le pontife suprême
> Revêtu d'un lin pur et ceint d'un diadème,
> Conduit le porc avide et la jeune brebis
> Dont le fer n'a jamais dépouillé les *habits*. (Del.)

— *Habit-veste*. Dans le même sens, se dit d'un Habit dont les basques sont plus courtes que celles de l'habit proprement dit.

— *Habit court*. L'habit noir que portent les ecclésiastiques quand ils n'ont pas la soutane. || *Habit long*. La soutane; se dit par opposition.

— Mar. *Habit de bord*. Vêtement que portent les matelots sur le vaisseau.

— *Prendre l'habit*, dans un sens absolu signifie Prendre l'habit de religieux ou de religieuse. || Dans un sens analogue: Recevoir l'habit. Donner l'habit. Quitter l'habit. Prise d'habit.

— Fig. et fam. *Habit d'arlequin*. Un tout composé de parties disparates. Un ouvrage fait de morceaux pris chez différents auteurs.

— *Dans un habit*. Vêtu d'un habit, portant un habit.

> Dans un *habit* conforme à sa vraie origine,
> Sur le mulet encore il chargeait la farine. (Boil.)

— *Etre en habit*. Se dit pour indiquer particulièrement L'espèce de vêtement qui couvre les bras et le corps. L'habit se porte moins que la redingote, le paletot et la veste.

— *Sous l'habit de*. Portant le vêtement de. Il parut tout à coup sous l'habit d'un moine.

> Vers son triste penchant son naturel guidé
> Le fit, dans une avare et sordide famille
> Chercher un monstre affreux sous l'*habit* d'une fille. (Boileau.)

— Se prend quelquefois dans un sens figuré, Que trouve-t-on souvent sous l'habit d'un religieux!

— Fig. *Mettre habit bas*. Mourir.

> Je dois bientôt, il me semble,
> Mettre pour jamais *habit* bas.
> Attends un peu, nous finirons ensemble,
> Mon vieil ami, ne nous séparons pas. (Béranger.)

— Prov. et fig. *L'habit ne fait pas le moine*. Il ne faut pas juger les personnes par les dehors. || Se dit aussi d'un homme dont la conduite, les discours ne sont pas conformes à son état.

— *L'habit fait l'homme*. Le caractère de l'homme s'annonce par son extérieur. || *Les beaux habits servent fort à la mine*. Un riche costume rehausse souvent une figure fort ordinaire. || *Si l'habit du pauvre a des trous, celui du riche a des taches*. || *L'habit volé ne va pas au voleur*. Les biens mal acquis ne profitent point. || *Porter un habit de deux paroisses*.

> Quoique ainsi que la pie, il faille dans ces lieux
> Porter *habit* de deux paroisses. (La Font.)

|| *Cet habit fait peur aux larrons, il montre la corde*. Se dit d'un habit fort usé. || *Cet habit vous est fait comme de cire*. Cet habit vous va très-bien. || *D'habits d'autrui mal on s'honore*. || *Perdre son habit en un jour de froid*.

— *Vieux habits, vieux galons!* Cris des marchands ambulants de Paris, qui achètent et vendent les vieilles hardes, les chapeaux et les chaussures d'hommes.

> Les valets, troupe chamarrée,
> Troquant aujourd'hui leur livrée,
> Que d'habits bleus nous étalons!
> Vieux *habits*, vieux galons! (Béranger.)

> Gens vêtus d'or et d'écarlate,
> Pendant un mois chacun vous flatte;
> Puis à vos portes nous allons.
> Vieux *habits*, vieux galons. (Id.)

HABITABLE. adj. des 2 g. (du lat. *habitare*.) Qui peut être habité; où l'on peut habiter. Ce logement est habitable. Ces lieux ne sont pas habitables. Le reste du désert de l'Afrique ne peut être considéré comme *habitable*. (Malte-Brun).

— S'emploie aussi dans le sens d'Habité, quand on dit: *Toute la terre habitable*, c'est toute la terre habitée, ou qu'on présume être habitée. N'y a-t-il donc dans le vaste univers que la terre d'habitable? Cela se pratique ainsi dans toute la terre *habitable*. (Acad.) Quelle partie du monde *habitable* n'a pas ouï ses victoires, etc. (Boss.)

HABITACLE. s. m. Habitation, demeure. L'habitacle de l'Eternel. Les éternels habitacles. Suivant l'Académie, il ne se dit que dans ces phrases de l'Ecriture et dans le style soutenu. *Habitacle* est un vieux mot hors d'usage, qui appartiendrait plutôt au style marotique ou critique.

> Non loin de l'armorique plage,
> Il est une île, affreux rivage,
> *Habitacle* marécageux (Gresset.)

— Se dit aussi en mauvaise part.

> Un bourg était autour, ennemi des autels,
> Gens barbares, gens durs, *habitacles* impies. (La Font.)

— Scarron avait employé ce mot dans une acception remarquable:

> Darès a peur qu'on ne lui fêle
> L'*habitacle* de la raison.

— Mar. Armoire en bois d'acajou et en cuivre où l'on renferme la boussole, la lumière et l'horloge, et que l'on place sur le gaillard d'arrière, devant la roue du gouvernail.

HABITANT. part. prés. invar. du v. Habiter. Qui habite. Un personne habitant la campagne. Ils ont dû tous attribuer le fracas et les effets du tonnerre au pouvoir d'un être supérieur *habitant* dans les airs. (Volt.) Le rossignol de muraille, quoique *habitant* près de nous ou avec nous, n'en demeure pas moins sauvage. (Buff.)

> Les citoyens en foule *habitant* sur les eaux,
> Les barques, les maisons, les voiles ondoyantes. [illegible]

> Que d'oiseaux différents et d'instinct et de [illegible],
> *Habitant* sous l'ardoise, ou la tuile, ou le chaume. (Delille.)

HABITANT, ANTE. s. (du lat. *habitare*, habiter). Celui, celle qui habite ou demeure en quelque lieu. Habitant heureux, paisible, fortuné, troublé, inquiet. Un habitant du village. Les habitants de la ville, de la campagne. Le paisible *habitant* des champs n'a besoin, pour sentir son bonheur, que de le connaître. (J.-J. Rouss.) Dans cette région, l'air a une influence marquée sur le tempérament des *habitants*. (Rayn.) La terre ne demande ici qu'à nourrir les *habitants*, mais les [illegible] à la terre. (Fén.) A droite, à gauche, [illegible] regards parcouraient avec plaisir les [illegible] demeures que les *habitants* de la campagne se sont construites sur ces hauteurs. (Barthél.)

> L'*habitant* du Torno, dans sa hutte enfumé,
> Chante aussi son pays dont il est seul charmé. (La Harpe.)

— Particulièrement, Celui qui possède dans une colonie ce qu'on appelle une *habitation*. Un habitant de la Guadeloupe. Un riche habitant.

— La poésie fait un fréquent usage de ce mot et dit, par préférence, *les habitants du* [illegible] *de l'Olympe*, pour, Les dieux; *les habitants des tombeaux, des sombres bords, du* [illegible], *du Ténare, des rives sombres*, pour, Les morts; *les habitants des enfers*, pour, Les démons; *les habitants de la terre*, pour, Les hommes; *les habitants de l'air, du bocage*, pour, Les oiseaux; *les habitants des bois, des*

forêts, pour, Les bêtes sauvages; *les habitants de l'onde, des eaux, des mers*, pour, Les poissons, etc. Les rivières, selon la qualité des eaux, ont aussi leurs *habitantes* de choix. (M^me Chastenay-Lanty.) Cette canaille *habitante* des airs. (Volt.)

Et toi, jeune alouette, *habitante* des airs,
Tu meurs en préludant à tes tendres concerts (Del.)

Vous, Aréthuse, enfin, que l'on vit autrefois
Presser d'un pas léger les *habitants* des bois (Id.)

Celui-là sous un orme, asile des oiseaux,
Est surpris de trouver un *habitant* des eaux.
DESAINTANGE.)

— En parlant de la nymphe Echo, Malfilâtre a dit :

Son âme libre, *habitante* légère
Des antres verts, des vallons et des bois

— Syn. comp. HABITANT. BOURGEOIS. CITOYEN. *Habitant* se dit de tout individu, quel que soit le lieu de sa résidence; *bourgeois* se dit d'un habitant de la ville et implique l'idée d'un certain degré de condition; *citoyen* se dit de l'habitant d'une cité, d'une ville, cet habitant étant considéré comme membre actif d'une société libre et indépendante.

— adj. Si je veux donc que mon élève puisse être *habitant* de la terre, je le prendrai dans une zône tempérée; en France, par exemple, plutôt qu'ailleurs. (J.-J. Rouss.)

— Prat. Se dit pour Domicilié. Elle est encore habitante en ce lieu, elle y est domiciliée, elle y demeure encore. Peu usité.

HABITAT. s. m. Bot. Sol où certains végétaux croissent spontanément. L'habitat des plantes. V. HABITATION.

HABITATION. s. f. (pr. *a-bi-ta-ci-on*). Action d'habiter un lieu, séjour qu'on y fait. L'habitation de ce pays, de cette ville, de cette maison, n'est pas saine. L'habitation de la campagne, est peu agréable en hiver. Il est accusé d'avoir mis volontairement le feu à des maisons habitées ou servant à l'habitation.

— Lieu où l'on demeure, la maison qu'on habite. Voilà mon habitation. Cet homme n'a point d'habitation. Charmante habitation. Habitation pourvue de toutes les choses nécessaires et agréables. Un philosophe fait bien de se retirer dans une petite habitation à la campagne, pour mieux vaquer à la méditation. La construction des *habitations* n'est soumise à d'autres principes qu'à la solidité, la convenance des dispositions intérieures, et la salubrité et commodité des distributions. (Franc.) Le premier consul alla prendre possession du château de St-Cloud, qu'il avait d'abord refusé quand on le lui avait offert comme *habitation* de campagne. (Thiers.)

— Se dit aussi pour Maison qu'on habite quand on veut, ou qu'on n'habite point. C'est une habitation que j'aime, mais je n'y puis venir que rarement. Ces habitations sont abandonnées.

— Se dit encore de la portion de terre, de la métairie qu'un particulier cultive dans les colonies. Cet homme a plusieurs habitations à la Guadeloupe. || S'empl. aussi, pour désigner l'établissement formé par une colonie dans un pays éloigné: Les Français établirent une *habitation* dans le Canada.

— Fig. Au moral, désigne le plus ou moins de charme qu'on trouve dans la compagnie de ses propres pensées. Heureux celui dont la plus agréable habitation est en lui-même!

— Hist. nat. Climat que recherche tel ou tel animal. Le lion fait son habitation dans les régions brûlantes de l'Asie et de l'Afrique; l'ours dans les contrées glaciales du Nord. L'*habitation* des animaux domestiques est un point très-important d'économie rurale. (Virey.)

— Lieu que l'animal s'approprie dans tel ou tel climat. L'habitation du renard, du tigre. Dans ce sens, on dit plutôt *la station*. L'habitation ou mieux la station de la loutre est près des rivières.

— Entom. Les lieux et les substances où se développent les diverses espèces d'insectes. Les plantes sont les *habitations* des insectes, et l'on ne fait point l'histoire d'une ville sans parler de ses habitants. (B. de St-P.)

— Bot. Pays où une plante croît spontanément. Tous les végétaux ne sont pas destinés par la nature à couvrir indistinctement le globe terrestre; elle a assigné à chacun d'eux des habitations où ils croissent spontanément, et des stations spéciales qu'ils ne peuvent franchir impunément. L'habitation du riz est dans l'Inde et sa station dans les endroits marécageux. On ne transporte pas impunément une plante d'une *habitation* dans une autre; le passage subit du sud au nord ou du septentrion au midi la dépouille de ses caractères et de ses propriétés. (Thouin.) L'étude des *habitations* est essentiellement unie aux succès que doit attendre de leur culture celui qui les appelle, qui les fixe autour de son manoir rustique. (Id.) Il est des plantes dont l'*habitation* est cachée dans les grottes profondes, et qui sont destinées à végéter sous le sol. (Id.) Tout le monde sait qu'arrachée au lieu de sa naissance, une plante ne parvient à vivre ailleurs qu'après avoir vaincu les premiers effets de la souffrance, et qu'elle acquiert aussi un aspect et des propriétés en harmonie avec sa nouvelle *habitation*. (D'Orb.)

— Jurispr. *Droit d'habitation*. Droit de demeurer dans la maison d'autrui sans payer de loyer. Le droit d'habitation est un véritable usufruit restreint aux besoins personnels de l'usufruitier ou du concessionnaire. Mais le droit d'habitation personnelle accordé à une personne mariée s'étend à toute la famille: il ne peut être ni cédé ni loué.

— Prat. *Avoir habitation avec une femme*. Avoir avec elle un commerce charnel.

HABITAVITÉ. s. f. Physiol. Penchant ou faculté affective, dans le système crânologique de Spursheim, qui porte l'homme à se plaire dans une demeure fixe.

HABITÉ, ÉE. part. pass. du v. Habiter. S'empl. adjectiv. Maison habitée. Lieux habités. Une maison qui n'est pas habitée dépérit en peu de temps. Voyez-vous, lui répondit Philoclès, cette grotte, plus propre à cacher des bêtes sauvages qu'à être *habitée* par des hommes. (Fén.)

Tout ce peuple nombreux dont il est *habité*
Assemblé par mon ordre attend ma volonté. (Rac.)

Du séjour bienheureux de la Divinité
Je descends en ce lieu par la grâce *habité*. (L. Rac.)

HABITER. v. a. 1^re conj. (du lat. *habitare*, fréquentatif de *habere*, avoir, posséder). Faire sa demeure, son séjour en quelque lieu; y vivre d'habitude. Habiter un pays, un quartier, un palais, une maison. J'habite la ville en hiver et la campagne en été. Une maison qu'on n'habite point. Habiter les bois, les forêts. Habiter la plaine, les montagnes, les déserts, les bords des fleuves, les côtes de la mer. Qu'importe d'*habiter* un pays humide et froid, si l'on contrebalance l'influence nuisible qu'il peut exercer sur la santé par la chaleur artificielle, une nourriture abondante et substantielle, et des vêtements chauds. (Virey.) Les lieux qu'*habitent* les êtres vivants exercent sur leur santé une influence incontestable et reconnue dès la plus haute antiquité. (Id.) La nature n'est que pour ceux qui *habitent* la campagne; eux seuls vivent, eux seuls du moins connaissent qu'ils vivent. (La Bruy.) Les Italiens se contentent aujourd'hui d'être éclairés du même soleil, et d'*habiter* la même terre qu'ont *habitée* les vieux Romains. (St-Evrem.) Les Tartares n'*habitaient* point de maison, ne connaissaient point de temple. (Montesq.) Dans l'heureux climat que j'*habite*, le printemps est comme l'aurore d'un beau jour. (Barth.) La paix est au fond de mon cœur, comme dans le séjour que j'*habite*. (J.-J. Rouss.) Quelques-uns n'ont pas même le triste avantage de répandre leurs folies plus loin que le quartier où ils *habitent*; c'est le seul théâtre de leur vanité. (La Bruy.)

— Fig. dans un sens analogue. La paix habite ce séjour. La guerre et ses fureurs habitent ces contrées.

— Fig. dans le même sens. Les épidémies habitent les pays chauds. Les dieux habitent l'Olympe.

— En parlant des animaux. Le tigre habite les contrées de l'Afrique et de l'Asie. Le renne habite les pays glacés. Quelques familles d'insectes *habitent* les graines; d'autres les feuilles; d'autres les tiges, les pédoncules, les pétioles. (D'Orb.) Il en est qui n'*habitent* que dans les tiges des monocotylédonées, d'autres dans les champignons. (Id.) Le coryphène rason *habite* dans la Méditerranée. (Lacépède.) Les actores sont propres aux plages maritimes; elles *habitent* les fucus et marchent même sur l'écume des flots. (Id.)

— En parlant des plantes. Les roseaux habitent les marécages. En général, les plantes herbacées qui *habitent* les forêts sont petites, maigres, sèches et cependant robustes. (Thouin.) Près d'eux *habitent* la moscatelle, le muguet aux clochettes blanches, sous l'ombre desquelles se glissent quelques plantes vénéneuses. (Id.)

— Absol. Demeurer, vivre, exister, faire sa résidence habituelle.

— En ce sens il peut être suivi des prépositions *à, avec, chez, dans, en, sous, sur*.

— *Habiter à*. Habiter à Paris, à Verdun. Il est mieux de faire usage du verbe actif, en disant: Habiter Paris, Verdun. A Monsieur ***, habitant à Versailles, rue Royale. Ce prince habite aux Tuileries. Il habite à l'hôtel des Ambassadeurs.

— *Habiter avec*. Il habite avec son frère. Jamais l'innocence et le mystère n'*habitent* longtemps ensemble. (J.-J. Rouss.) (V. Habiter chez).

— Prat. *Habiter avec une femme*. Avoir avec elle un commerce charnel. Il y a longtemps que cet homme n'habite plus avec sa femme.

— *Habiter chez*. J'habite chez mon père, chez ma mère. N'étant à Paris que pour quelques jours, j'habite chez mon correspondant. Quand on n'entre pour rien dans le payement du loyer de l'habitation, on dit plutôt: J'habite chez, que J'habite avec.

— *Habiter dans*. Il habite dans un lieu solitaire, et il veut vendre sa maison. || Il indique particulièrement qu'on n'a pour soi qu'une partie de la maison ou du bâtiment. Habiter dans un palais, dans une maison. Nous habitons dans les mansardes. Les Sylvains habitent dans les bois et les Nymphes dans les eaux.

— *Habiter en*. Habiter en Suisse, en Italie. Il habite en rase campagne.

— *Habiter sous*. A rapport à la forme du bâtiment, aux commodités ou aux incommodités qu'il peut offrir, au degré d'aisance qu'il suppose. Habiter sous des tentes. Habiter sous le chaume. Habiter sous des lambris dorés. Habiter sous les toits. || Il suppose aussi un certain degré de liaison ou d'affinité. Ils habitent sous le même toit.

Les noirs chagrins, enfants de la richesse,
N'*habitent* point sous nos rustiques toits. (Voltaire.)

— *Habiter sur*. Tous ceux qui habitent sur la terre sont soumis à la mort. Des marins diront: Voilà bien six semaines que nous habitons sur l'eau. La richesse n'*habite* point sur les bords du Permesse. (Boil.) La vérité semble *habiter* sur leurs lèvres. (Rayn.)

— S'HABITER. v. pron. Cette maison ne s'habite plus depuis qu'un crime y a été commis.

HABITUABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut habituer.

HABITUAIRE. s. des 2 g. Prat. Celui, celle qui a droit d'habitation.

HABITUATION. s. f. (pr. *a-bi-tu-â-ci-on*). Qualité d'habitué dans une église. (V. HABITUÉ dans ce sens). On y verra que M. Landais et ceux qui l'ont dit avec lui se sont trompés, en assignant une place fixe ou des fonctions régulières au prêtre habitué.

HABITUDE. s. f. (du lat. *habitudo*, fait de *habitus*, coutume). Direction spéciale vers certains actes, avec une grande aptitude à les exercer ou à s'y soumettre, imprimée à nos facultés physiques, intellectuelles ou morales, par la répétition fréquente des mêmes actes ou des mêmes situations. Bonne, mauvaise habitude. Vieille habitude. Habitude invétérée. Une longue, une grande, une forte habitude. Former, contracter, prendre une habitude. Perdre une habitude. Se défaire d'une habitude. Vieillir dans une habitude. Quitter une habitude. Cela devient une habitude. Cela se tourne en habitude. Je m'en fais une douce habitude. Je m'étais fait une douce habitude de vous aimer. L'habitude et la nature sont deux ennemis puissants de la liberté de l'homme. La liberté chez l'homme, a-t-on dit, est en raison inverse de la force de l'habitude. L'*habitude* est en général je ne sais quelle impression qui reste dans l'esprit, et qui fait qu'on a plus de penchant, de promptitude et de facilité à faire une chose qu'on a déjà faite, parce qu'on en rappelle l'idée quand on veut pour agir de la même manière. (Malebr.) Les *habitudes* de l'enfance et les préjugés de l'éducation s'emparent de nous avant que nous ayons le temps de réfléchir. (Fén.) J'ai vieilli dans l'*habitude* de ne jamais dire mon secret. (Id.) Les vieux Romains, possédés seulement d'une âpre vertu, cherchaient à entretenir leurs dures et austères *habitudes*. (St-Evr.) La longue *habitude* nous empêche de sentir les défauts de nos amis. (La Rochef.) Il ne serait peut-être pas possible de gouverner les peuples, si par l'*habitude* où ils sont de dépendance et de soumission, ils ne faisaient la moitié de l'ouvrage. (La Bruy.) Les *habitudes* du cœur ne se changent pas aisément. (St-Réal.) On triomphe des mauvaises *habitudes*, plus aisément aujourd'hui que demain. (Trad de Confuc.) Nous avons découvert dans l'*habitude* un pouvoir souvent égal à celui de la nature; nous sommes bien loin de tirer tout le parti que nous pourrions d'une aussi précieuse découverte. (Lingr.) Quand une fois un jeune homme a contracté de mauvaises *habitudes*, toutes ses actions se sentent nécessairement de cette corruption. (Trad. de Térence.) Les *habitudes* deviennent par le temps, dans l'homme, de véritables incrustations. (Mabir.) L'*habitude*, qui flétrit certaines impressions, en rend d'autres infiniment plus vives. (Dider.) Beaucoup d'*habitudes* sont essentielles, utiles, qui n'ont cependant en elles-mêmes que peu ou point d'intérêt. (Id.) La seule *habitude* utile aux enfants est de s'asservir sans peine à la nécessité des choses; et la seule *habitude* utile aux hommes est de s'asservir sans peine à la raison. (J.-J.Rouss.) L'*habitude* des penchants, bons ou mauvais, fait le caractère, comme l'*habitude* des mouvements gracieux ou désagréables fait la physionomie. (De Ségur.) Il n'y a rien que l'on confonde si fort avec l'amour que la force de l'*habitude*. (Duclos.) La Révolution française n'a pas été seulement une révolution politique, elle a changé toutes nos *habitudes*. (Gr. de la Reynière.) Les méthodes sont les *habitudes* de l'esprit et les économies de la mémoire. (Rivarol.)

Quoique sur soi l'on veille avec beaucoup d'étude,
On se corrige peu d'une vieille *habitude*. (Perrault.)

— Se dit aussi souvent de l'acte pratiqué que de la disposition de l'âme qui pousse à cet acte. Contracter de bonnes, de mauvaises habitudes. Prendre une habitude. Se défaire d'une habitude. Vieille habitude. Douce habitude. Rassurez-vous, me dit-il, je me livre aux *habitudes* quand je n'y vois aucun danger. (J.-J. Rouss.)

— Prov. et fig. *L'habitude est une seconde nature, est une autre nature*. Se dit pour marquer sa force, qui est souvent capable d'entraîner l'âme aussi bien que le penchant.

— Fig. et par personnification. *Les liens de l'habitude*. Il s'est laissé enlacer par le lien solide et fort de l'habitude.

— S'est dit pour Connaissance, fréquentation. En ce sens, on disait, Cet homme a de bonnes habitudes à la cour. Quand on est longtemps absent on perd toutes ses habitudes. Dans une vieille *habitude*, le temps se consume à aimer moins ou à ne plus aimer. (St-Evr.) On se trompe dans la mauvaise fortune, si l'on compte sur de vieilles *habitudes*, que l'on nomme amitiés. (Id.)

— Fam. *Avoir une habitude*. Avoir un commerce de galanterie. C'est une habitude, une vieille habitude.

— Au pluriel. Se dit de ce qu'on fait tous les jours ou fréquemment. J'ai mes habitudes, et j'en suis esclave. Ses habitudes sont ridicules.

— Zool. bot. *Habitude extérieure*. Port, manières d'être, conformation, configuration. Les plantes qui vivent au Groënland, au Spitzberg et sur toute la côte de l'Océan glacial arctique, ont le même port, les mêmes *habitudes*, sont presque toujours les mêmes espèces qui se trouvent sur les plus hautes Alpes, les Pyrénées, etc. (Thouin.)

— Physiol. et médec. *Habitude du corps* ou *extérieure*. Se dit de l'aspect du corps de l'homme, eu égard à sa complexion, à sa santé, et sous l'influence de ses dispositions morales. Cet événement a changé soudain l'habitude extérieure de cet homme. L'habitude du corps se modifie peu à peu dans la convalescence. Avant que l'*habitude* du corps soit acquise, on lui donne celle qu'on veut sans danger. (J.-J. Rouss.) || *Habitude de l'âme*. Cette expression devrait exister dans le sens physiologique. On ne la trouve nulle part et cependant elle se dirait parfaitement de l'état de l'âme, eu égard à ses diverses impressions. Telle est l'énergie de certains hommes qui subissent certaines opérations chirurgicales, que, l'habitude du corps changeant en eux, l'habitude de l'âme ne change pas. L'habitude de l'âme se lie le plus souvent à l'habitude du corps. On peut objecter à cela, il est vrai, que l'état de l'âme est le plus souvent invisible à autrui, et ne présente point d'aspect comme le corps. Mais l'expression s'entendrait généralement de l'état de l'âme, sans que cet état fût nécessairement visible à certains diagnostics, ou, au moins, elle serait très-convenablement placée dans la bouche de la personne qui parlerait de ses propres affections morales.

— *Habitude à*. L'*habitude* aux bonnes choses est la plus dangereuse. (P. Syrus.) *Habitude* au mal, au bien. (Acad.) L'*habitude* à la flatterie et à l'exagération. (La Bruy.) || M. Landais prétend que l'emploi de cette préposition est une faute, et il ne s'en prend qu'à La Bruyère, puisqu'il ne cite personne autre. Boiste pense qu'il est mieux de remplacer *à* par *de*. *L'habitude à la flatterie* n'a rien que de naturel, si l'on remplace le sujet substantif par *être habitué*. L'*habitude* au mal indique encore plus la disposition organique présentée comme définition générale du mot *habitude*, que l'acte pratiqué, et sous ce rapport, l'application est excellente.

— *Habitude auprès*. S'emploie dans le même sens, et indique un accès facile et fréquent auprès de quelqu'un. Avoir habitude auprès d'une personne. Peu usité.

— *Habitude avec*. Exprime un certain degré de liaison avec quelqu'un, et signifie qu'on le fréquente. Avoir habitude avec quelqu'un. Peu usité. || Suivi d'un nom de chose, il signifie rapport, relation. Néanmoins il semble qu'elle ait quelque *habitude* plus particulière avec leur surface qu'avec leur profondeur et leur solidité. (De la Chambr.)

— *Habitude dans*. M. Landais présente cette phrase: *Avoir une habitude dans une église*, dans le sens de Etre habitué dans une église, et il prend sans nul doute le mot *habitué* dans le sens du mot *habituation*. C'est sans doute un nouveau sens qu'il aura créé à ce mot. On ne le trouve nulle part.

— *Habitude de*. Indique surtout la pratique de l'acte, l'exercice. Dans ce sens il est suivi d'un substantif. L'habitude du vice. L'habitude du crime. L'habitude du mal. Avoir l'habitude des privations, des liqueurs fortes. La douce *habitude* d'une oisive et facile étude. (Rouss.) Qu'est-ce que la vertu, sinon l'*habitude* de faire le bien? (Dickson.) || On trouve aussi l'infinitif: L'habitude de mentir, de se livrer à la débauche. L'*habitude* de se soumettre à la règle ne saurait se prendre trop tôt. (Id.) || On dit dans ce cas, Etre dans l'habitude de, ou Avoir l'habitude de.

— *Habitude en*. Se dit dans le sens de Habitude avec, auprès. Avoir habitude en quelque lieu. Peu usité.

— *Un homme d'habitude*. Celui qui a des habitudes auxquelles il est attaché. || On dit aussi *Une femme d'habitude*. Je suis femme d'habitude, je n'aime pas les nouveaux visages. C'est une femme d'habitude, elle se couche régulièrement à neuf heures, et il lui faut une lecture pour l'endormir. || Dans un sens analogue, on dit *un animal d'habitude*.

— *D'habitude*. loc. adv. Signifie ordinairement Faire une chose d'habitude. Le reste de la journée s'écoula comme d'habitude. || Se dit aussi dans un sens adjectif, pour Ordinaire, habituel, accoutumé. C'est un péché d'habitude, une faute d'habitude. || *En habitude*. Comme une habitude. Par des actes fréquents, la vertu tourne en habitude. Son chagrin est passé en habitude. || *Par habitude*. Par la force de l'habitude et comme sans réflexion, sans volonté, machinalement. Pécher par habitude. Un enfant apprend une langue par habitude.

— Syn. comp. HABITUDE. PENCHANT. V. PENCHANT.

HABITUÉ, ÉE. part. pass. du v. Habituer. S'empl. adjectiv. Enfant habitué à rire et à jouer. Petite fille habituée à faire ses caprices. Quelle étude pour un Athénien, pour un être *habitué* dès l'enfance à regarder la langue de son pays comme la seule qu'il dût connaître! (Theis.) Les personnes qui ne sont pas fort *habituées* à se servir de microscope, trouveront bon que je mette ici quelques remarques qui leur seront utiles lorsqu'elles voudront répéter ces expériences ou en faire de nouvelles. (Buffon.)

— Fig. Cette main saisit la veste du jeune

prince qui contenait ses pièces d'or, et, comme *habituée* à prendre cette route, en saisit deux. (A. de Calvim.)

— subst. Celui, celle qui va souvent et habituellement dans un lieu, qu'il y ait ou non réunion. Un habitué du théâtre, du cercle. C'est une habituée des parties de plaisir que j'organise. Vous êtes un habitué, l'habitué de la maison.

— Il se dit encore substantivement et au masculin seulement pour désigner le Prêtre qui a la permission de son évêque de dire la messe dans une paroisse quand il veut, aux heures qui lui sont le plus convenables, mais qui ne reçoit aucun traitement, qui n'a pas même de place fixe et assignée au chœur. Une paroisse a ordinairement au moins un habitué. Les curés des paroisses aiment avoir dans leurs églises le plus d'habitués possible. Les habitués soulagent les prêtres de l'église dans leur service, qui est souvent laborieux et pénible. Les vieux prêtres qui ne peuvent plus s'assujétir à un service régulier, et qui ont d'ailleurs de quoi vivre, obtiennent de l'évêque d'être habitués dans quelque paroisse. La permission est ce qu'on appelle un *celebret* (qu'il célèbre). On voit combien M. Landais et les autres se sont trompés dans la définition du mot *habitué* et dans celle du mot *habituation*. || On dit aussi dans le même sens, Un prêtre habitué; *habitué* est pris ici comme adjectif.

HABITUEL, ELLE. adj. Qui est devenu une habitude, qui s'est tourné en habitude. Un travail habituel, une erreur habituelle. La musique est son occupation habituelle. Disposition habituelle.

— Se dit dans le même sens pour indiquer une certaine durée qui se prolonge. La fièvre est habituelle, est devenue habituelle. Maladie habituelle, invétérée. Les plaisirs habituels engendrent le dégoût.

— Théol. *Grâce habituelle.* C'est la grâce permanente, la dévotion constante que conserve celui qui l'a reçue de Dieu.

— Hist. nat. *Le caractère habituel* est l'ensemble des phénomènes distinctifs des corps naturels, et qui sont relatifs à leur aspect, à leur manière d'être, à leur séjour. Les caractères *habituels* sont tirés de la ressemblance dans les métamorphoses, c'est ce qui est évident pour les coléoptères, les hémiptères et les lépidoptères. (Guérin.) Si l'on prenait en considération la structure et les mœurs dans les différents ordres, on reconnaîtrait qu'il y a réellement des points de conformation *habituelle* qui autorisent et nécessitent la distinction des familles. (Id.)

HABITUELLE. s. f. Méd. Menstrues, écoulement périodique des femmes.

HABITUELLEMENT. adv. D'habitude, d'ordinaire. Cet enfant ment habituellement. Cette jeune femme souffre habituellement dans son ménage.

HABITUER. v. a. 1re conj. (du lat. *habitus*, coutume). *J'habitue, nous habituons, vous habituez. J'habituais, nous habituïons, vous habituïez. Que j'habitue, que nous habituïons, que vous habituïez*, etc. Faire prendre l'habitude ou une habitude, accoutumer. Est toujours suivi de la préposition *à* devant un substantif. Habituer les jeunes gens à la discipline, au travail, à la fatigue, à l'accomplissement de leurs devoirs. Il faut habituer les enfants de bonne heure à prier Dieu.

— Devant un verbe. Habituer la jeunesse à entendre les leçons de la morale, et à profiter de ses enseignements. Il habitue cet enfant à faire toutes ses volontés. Il écouta ces nouvelles comme choses que depuis deux ans l'impéritie ou la trahison de ses généraux l'avait *habitué* à entendre. (A. Dumas.)

— S'HABITUER. v. pron. Prendre soi-même l'habitude, une habitude; s'accoutumer. Est toujours suivi de la préposition *à* devant un substantif. Mithridate et la Brinvillers s'étaient habitués aux poisons violents. On s'habitue à de mauvais aliments, aux privations, à un air insalubre. Buffon ne put, comme Aristote et Caligula, s'habituer à l'insomnie. On s'habitue même au silence.

— *S'habituer* suivi d'un infinitif. S'habituer à souffrir, à voir souffrir. On s'habitue à ne rien faire. On s'habitue à vivre dans l'impénitence, dans le crime. Il est bon de s'*habituer* à faire machinalement tout ce qu'il est utile de faire, et qu'on ne ferait point d'ailleurs sans peine et sans effort. (Diderot.) En s'*habituant* à suivre certains rapports avec précision, on apprend à en observer d'autres avec la même exactitude. (Senebier.)

— S'établir dans un lieu, s'y fixer. Je veux m'habituer en ville. Ce sens est vieux.

— Dans un sens absolu. S'acclimater, se faire des habitudes. Comment vous trouvez-vous dans cette ville? Je commence à m'habituer. Il commence à s'habituer dans cette maison.

HABIT-UNI. s. m. Ornith. Petit oiseau de la Jamaïque. || Pl. des *habits-unis*.

HABITUS. s. m. Entom. Certaine conformité d'apparences, d'analogie de formes, de structure, de mœurs et de transformations dans les espèces qui sont d'ailleurs rapprochées d'après d'autres caractères plus spéciaux et qui distinguent ces genres et ces familles.

HÂBLE. s. m. (*h* asp.) Mar. Vieux mot qui a signifié havre. Mariniers étaignaient le *hâble*. (Guill. Guiart.)

HÂBLER. v. n. 1re conj. (*h* asp.; du lat. *fabulari*, parler, conter des fables; l'espagnol en a fait *hablar*). Tenir des discours où abonde l'exagération, l'emphase, la vanterie. Je n'ai vu personne hâbler comme cet homme-là! A force de hâbler on perd toute créance dans le monde. Les Gascons sont sujets à hâbler. Quand il m'entendrait parler de la sorte, dirait-il que je *hâble?* M'arguerait-il de trop de babil, d'une jactance excessive? (Bellinq.)

HÂBLERIE. s. f. (*h* asp.) Discours qui respire l'exagération, l'emphase, la vanterie; mensonges débités avec assurance et ostentation. Tous les discours qu'il a tenus sont une impudente hâblerie. La hâblerie de cet homme est insupportable.

HÂBLEUR, EUSE. s. (*h* asp.) Celui, celle qui hâble. Un grand hâbleur. Un savant hâbleur. Ne vous fiez pas à ces médecins charlatans, ce ne sont que des hâbleurs. Les femmes sont aussi hâbleuses que les hommes. Le *hâbleur* et la pie se ressemblent parfaitement; tous deux ont la voix, et rien de plus. (Oxenst.) Le *hâbleur* et le tambour semblent également faits pour étourdir. (Id.) Certain *hâbleur* à la gueule affamée. (Boil.)

> Dans Florence, jadis, vivait un médecin,
> Savant *hâbleur*, dit-on, et célèbre assassin. (BOILEAU.)

> Loin de nous des cafés l'insipide *hâbleur!*
> Mais sachons du bavard distinguer le craqueur.
> Au bord de la Garonne, il en est qu'on révère,
> Et qui ment avec grâce est toujours sûr de plaire.
> (*Les Craqueurs.*)

— Ce mot fut introduit en France sous François Ier, à l'occasion d'une ambassade espagnole à Paris, dans laquelle les Espagnols, qui parlaient leur langue en demandant ce qui leur faisait besoin, disaient toujours *habla, habla*. (Ménage.)

HABLITZ. s. m. Ornith. Nom qu'on donne en Perse à la fauvette des Alpes.

HABOR, CHABOR ou **CHABORAS.** Géogr. anc. Fleuve célèbre dans la Mésopotamie. Il tombe dans l'Euphrate. Une partie des Israélites fut transportée sur le Chabor. Ce fut sur ses rives qu'Ézéchiel reçut de Dieu le don de prophétie.

HABOUS. s. m. (*h* asp.) Législ. musul. Acte par lequel une personne, réservant pour elle-même et ses successeurs qu'elle désigne dans un ordre réglé la jouissance d'une chose, en assure dès à présent la propriété, en cas d'extinction des appelés ou de leur race, à un établissement de piété, de charité ou d'utilité publique.

HABSHEIM. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Altkirch (Haut-Rhin), à 466 kilom. de Paris; 1,639 hab.

HACACHAN. Géogr. Royaume d'Asie, dans la péninsule de l'Inde et dépendant du Grand Mogol.

HACELDAMA. s. m. (ét. syr., *hhakel*, champ; *dama*, sang). Bible. Mot hébreu dont le sens est *champ de sang*, ainsi nommé parce qu'il fut acheté des trente deniers que Judas avait reçus pour trahir son maître Jésus, et qu'il rapporta quand il eut reconnu son crime.

HACHA. Géogr. Province espagnole de l'Amérique du Sud, arrosée par une rivière de même nom. Riche en or, en pierres précieuses et en fontaines salantes.

HACHARD. s. m. (*h* asp.). Forg. Ciseau pour couper le fer.

HACHE. s. f. (*h* asp.; du lat. *ascia*, conservé par les Italiens, qui prononcent *sci, sce*, comme les Français prononcent *chi, che*; d'autres disent, de l'allem. *hacken*). Techn. Instrument de fer, cunéiforme, qui a un manche et qui sert à fendre le bois; dans la mécanique rationnelle, la hache fait office de coin. Abattre un arbre à coups de hache. Enfoncer une porte d'un coup de hache. On conte que Jupiter se fit donner un coup de hache sur la tête par Vulcain, pour faire sortir Minerve de son cerveau.

> La branche en longs éclats cède au bras qui l'arrache,
> Par le fer façonnée elle allonge la *hache* (L. RAC.)

— *Hache à main.* Petite hache, à manche court. || *Hache d'armes.* Hache dont se servaient les anciens à la guerre. Les faisceaux des licteurs romains étaient ornés symboliquement d'une ou de plusieurs haches d'armes.

— Ant. gaul. *Haches de pierre.* Armes ou instruments de pierre, que l'on découvre assez souvent dans les fouilles, dans les atterrissements ou dans les tombeaux des vieux Celtes. || Instrument, arme en usage chez les sauvages, et qu'ils font de pierre très-dure, en guise de fer.

— Ardois. *Hache d'ouvrage.* Espèce de marteau, masse pour briser les blocs d'ardoise.

— Arpent. Se disait d'une certaine forme de champs tenant ou aboutissant de flanc ou front courbe et faisant tournailler, et non de droite ou pleine ligne. Une pièce de terre contenant dix arpents en hache, tenant d'une part à Jean Floquart et d'autre part à Pierre Amy. || *Faire hache.* S'engager, être enclavé dans. Ma terre fait hache sur la sienne, s'engage dans la sienne, est enclavée dans la sienne.

— Art milit. Se dit de l'arme que portent les sapeurs qui marchent à la tête de nos régiments d'infanterie, et dont ils font usage dans les siéges, dans les camps, dans les pays boisés. || Se dit encore de la Francisque, sorte de hache à deux tranchants et à manche court, introduite par les Francs dans les Gaules. Elle était lancée contre l'ennemi et servait aussi dans le combat corps à corps. Clovis fendit la tête d'un soldat d'un coup de hache, en lui disant: « Souviens-toi de la bataille de Soissons! » Nos ancêtres les Gaulois et les Francs maniaient la *hache* avec une grande dextérité. (Encycl.) Au signal du combat, ils lancent la *hache* contre le bouclier ennemi, le cassent, sautent l'épée à la main sur leur adversaire et le tuent. (Trad. de Procop.) Tous les Francs ont à la ceinture la redoutable francisque, espèce de *hache* à deux tranchants, dont le manche est recouvert d'un dur acier; arme funeste que le Franc jette en poussant un cri de mort, et qui manque rarement de frapper le but qu'un œil intrépide a marqué. (Chateaubriand.)

— Bot. *Hache royale.* Asphodèle dont la fleur a la forme d'un sceptre.

— Blas. *Hache consulaire.* Hache entourée de faisceaux de verges, comme on en portait devant les consuls romains. Le cardinal de Mazarin avait une hache consulaire dans ses armes. || *Hache danoise.* Hache d'argent au manche d'or, arrondi ou ployé. L'écu de Norwége porte une hache danoise.

— Hist. *Ordre de la hache.* Ordre militaire institué par Raymond Bérenger, dernier comte de Barcelone, en mémoire du courage des femmes de Tortose, qui s'armèrent de haches et défendirent vaillamment la ville.

— Imprim. *Livre imprimé en hache.* Celui qui est imprimé à deux colonnes, dont l'une n'occupe qu'une partie de la longueur de la page, l'autre se prolongeant au-dessous et jusqu'au bas dans toute la largeur de la page.

— Manég. *Coup de hache.* Creux situé à la jonction du cou et du garrot.

— Mar. *Hache d'abordage.* Celle dont on se sert pour frapper l'ennemi, quand on prend un vaisseau à l'abordage.

— Mus. *Pas de hache.* Danse fortement caractérisée, espèce de pyrrhique moderne, exécutée par une troupe de soldats, de Scythes, de sauvages, de cyclopes ou de bacchantes, armés de toutes pièces ou couverts de peaux de bêtes, et tenant des haches à la main. Les danses des soldats romains dans la Vestale, et celles des Scythes dans Iphigénie en Tauride sont des pas de hache. Les airs des pas de hache sont rhythmés avec force et sont accompagnés de timbales, de tambours ou d'autres instruments de percussion.

— Fig. *Périr sous la hache.* Se dit par euphémisme, pour Mourir sur l'échafaud. || *Hache* se dit aussi pour indiquer la mort ou un châtiment terrible dont on est menacé. L'innocent qu'on accuse voit la hache suspendue sur sa tête. Le duc d'Albe, qui avait tant de droits à la familiarité, à la reconnaissance même de Philippe, ose un jour entrer dans son cabinet sans se faire annoncer; le roi le regarde d'un air menaçant et lui dit: Quelle hardiesse est la vôtre, elle mériterait la *hache*. (Sallent.)

— Fig. *La hache révolutionnaire.* Se dit en parlant des proscriptions révolutionnaires. Courber la tête devant la hache révolutionnaire. Tomber sous la hache révolutionnaire. La hache révolutionnaire décima la noblesse.

— Fig. et fam. *A coups de hache.* A la hâte et d'une façon grossière, sans goût et sans soin. Un ouvrage fait à coups de hache. || *Rendre la justice à coups de hache.* Juger à la hâte et sur l'étiquette du sac.

— Fig. et prov. *Aller au bois sans hache.* Entreprendre une chose sans se pourvoir de ce qui est nécessaire au succès. || *Avoir un coup de hache.* Être un peu fou.

HACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Hacher. S'empl. adjectiv. Viande hachée. Paille hachée. On apporta sur un plateau de bois un poulet *haché* dans du riz. (Chateaub.) On nourrit le coucou avec de la viande cuite ou crue, *hachée* par morceaux, des insectes, des œufs, du pain mouillé, des fruits. (Buff.) Les chevaux allemands, si vigoureux, ne sont nourris que de paille *hachée* où l'on mêle un peu d'orge ou d'avoine. (B. de St-P.)

— Par exagérat. Couvert d'entailles faites avec un instrument tranchant. Il a la figure hachée, toute hachée.

— Fig. Se dit d'un style coupé en petites phrases manquant de liaison, d'un style inégal. Son style est sec et haché.

— Fig. Se dit aussi d'un terrain entrecoupé, interrompu en divers endroits. C'est un terrain haché.

HACHE-BÂCHÉ, ÉE. adj. (*h* asp.) Brod. Où les plis et les ombres sont imités par de longs poils de soie. Une broderie hache-bâchée.

HACHÉE. s. f. (*h* asp.). Peine infamante que subissaient autrefois les soldats, en portant une selle ou un chien sur le cou et les épaules, et marchant ainsi pendant un temps déterminé.

— Helminth. Certains vers dont se nourrissent les pluviers.

HACHEMENT. s. m. (*h* asp.). Blas. Liens fixant les panaches, à longs bouts flottants. Quelques auteurs emploient ce mot au pluriel seulement.

HACHENBOURG. Géogr. Ville d'Allemagne, sur le Rhin, près de Coblentz. C'est un fief de l'électorat de Cologne.

HACHE-PAILLE. s. f. (*h* asp.) Écon. rur. Instrument d'agriculture, qui a pour objet de réduire la paille destinée à la nourriture des animaux domestiques en fragments d'une préhension et d'une digestion plus faciles que celles de la paille entière. Hache-paille à main. Hache-paille polonais. Hache-paille prussien. Lors du séjour de nos armées en Allemagne et en Pologne, on remarqua dans cette dernière contrée un *hache-paille* dont le modèle, envoyé en France par un de nos officiers, donna chez nous la première idée de ces sortes de machines. (De Morog.)

— Ce mot étant composé d'un verbe et d'un substantif, ne prend pas le signe de la pluralité. Des hache-paille. Nous allons passer en revue les nombreux *hache-paille* qui ont été imaginés en France et à l'étranger. (De Morog.)

HACHER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; rad. *hache*). Fendre avec la hache. Ce sens a vieilli.

= Couper en petits morceaux. Hacher de la paille, de la viande, du veau, du mouton, du bœuf bouilli.

— Par exagérat. Taillader, couvrir d'entailles en frappant avec un instrument tranchant. Les scélérats le hachèrent en pièces. Cet instrument lui a haché les doigts. Et à ces mots, ouvrant sa haire, il fit voir sa poitrine déchirée et sanglante, sa poitrine qu'il avait hachée de la pointe d'un poignard à chaque torture qu'on avait fait subir à son pénitent. (Fréd. Soulié.)

— *Se faire hacher, se faire hacher en pièces.* Se dit d'un corps de troupes qui se défend jusqu'à complète destruction. Cette compagnie, cette colonne s'est fait hacher en pièces. Ce détachement est capable de se faire hacher plutôt que de se rendre.

— Fig. et fam. Se dit d'une personne capable d'un grand dévouement. Il se ferait hacher pour cette femme.

— Fig. Couper avec maladresse, sans goût. Ce n'est pas découper, c'est hacher la viande.

— Fig. Se dit du ravage causé par la grêle. La grêle a haché nos moissons. Les grêlons ont haché tous les jeunes arbres.

— Se dit par rapport à un certain genre de style, qui est inégal et sans liaison. Hacher son style, c'est le couper par petites phrases.

— Prov. et triv. *Hacher menu comme chair à pâté, à saucisse.* Mettre en pièces, hacher par petits morceaux. || Dans le même sens et par menace: *Si vous vous y frottez, ils vous hacheront menu comme chair à pâté.* A la fin, comme ils s'y attendaient le moins, ils ont été entourés, et nous les avons *hachés* menu comme chair à pâté. (X. Marm.)

— Argent. *Hacher une pièce de métal.* La sillonner de traits.

— Bijout. et fourbis. *Hacher une pièce.* La tailler pour qu'elle offre plus de prise et permette d'y fixer aisément quelque autre matière.

— Dess. et grav. *Hacher un dessin.* Pour la lithographie ou la gravure, le sillonner de traits ordinairement croisés en forme de très-petits losanges, pour marquer les ombres et les demi-teintes.

— Lapid. *Hacher la roue.* Y faire de très-légères incisions pour y polir le diamant.

— Maçonn. *Hacher une muraille, une pierre.* En tailler légèrement le parement avec la hachette du marteau à deux têtes, dans le but de recrépir ensuite. M. Landais dit: *Unir avec la hache* du marteau à deux têtes le parement d'une pierre, pour la rustiquer et la layer ensuite. L'effet de la hache n'est pas d'unir; il y a donc contradiction. Ce n'est pas tout: l'esprit, d'abord frappé de l'idée d'*unir*, ne sait plus que penser quand il trouve ce complément: *pour la rustiquer*. Rustiquer une pierre signifie Lui donner une apparence brute en la tailladant; ce serait donc *unir pour rendre brut* ou plutôt *unir avec une hache pour rendre brut en tailladant!* Est-il rien de plus faux?

— Tapiss. Tondre les draps et les étoffes.

— SE HACHER. v. pron. Être haché.

— Fig. Se faire des entailles. En faisant cette opération, je me suis haché. Ils se sont hachés, hachés en morceaux.

HACHEREAU. s. m. (*h* asp.; dim. de *hache*). Petite hache d'armes, courte, légère, et sans marteau opposé au tranchant. || Petite cognée.

— Anat. *Hachette anatomique.* Instrument destiné à l'ouverture des cadavres, et qui sert particulièrement à casser le crâne.

— Art milit. *Hachette de campement.* Hachette dont tout cavalier est muni.

— Techn. Outil de maçon pour hacher le plâtre, et qui présente une petite hache par un bout, un marteau par l'autre.

HACHETTE (Jeanne). Célèbre héroïne, qui, à la tête des femmes de Beauvais, défendit vaillamment la ville, assiégée en 1472 par Charles le Téméraire. En mémoire de cet exploit, Louis XI, dans ses lettres patentes d'Amboise, accorda aux femmes de Beauvais le droit d'avoir le pas sur les hommes à la procession du 10 juillet, jour de Sainte-Agadrème, patronne de la ville. *Hachette* n'est qu'un surnom, qui vient de la petite hache d'armes dont se servit l'héroïne. Quant à son véritable nom, que ne rapporte aucun écrit du temps, il est Jeanne Fouquet, selon Philippe de Commines, et Jeanne Lainé, selon Antoine Loisel.

HACHICH ou **HASCHICH.** s. m. (pr. *hachik*; *h* asp.) Préparation enivrante en usage dans l'Orient, et qu'on obtient par un mélange d'extrait de chanvre, de beurre et de sucre. Prendre du hachich. L'ivresse du *hachich* dure ordinairement quatre heures dans toute sa force (Jourdan.) Pris à de longs intervalles, quatre ou cinq fois par an, le *hachich* n'a pas de suites fâcheuses.

— Ivresse produite par le hachich. Être sous l'influence du hachich. Celui qui est sous l'empire du *hachich* reste longtemps livré aux

illusions les plus étranges et à une extase délicieuse pendant laquelle les images fantastiques captivent toute son attention. (Jourd.)

HACHILA. Géogr. anc. Montagne de la Palestine, où David se réfugia lorsque Saül le persécutait, et d'où il fut contraint de s'éloigner pour ne pas être livré à Saül par les habitants de Ziph.

HACHIS. s. m. (*h* asp.; pr. *ha-chi*). Art culin. Viande ou poisson haché très menu et qu'on accommode. Un hachis de mouton, de perdrix, de carpe. Un hachis de diverses viandes. On lui sert en même temps un *hachis* fait d'un reste de gigot dont il avait dîné ; puis se tournant vers le ministre : Milord, pensez-vous que celui qui se contente d'un pareil repas soit un homme que la cour puisse aisément gagner ? (Sallent.)

Et fort dévotement il mangea deux perdrix
Avec une moitié de gigot en *hachis*. (Molière.)

— Fig. et fam. Se dit d'un écrit, d'un discours mêlé confusément de toutes sortes de choses disparates. C'est un vrai hachis, un franc hachis, un détestable hachis.

HACHOIR. s. m. (*h* asp. ; rad. *hache*). Petite table, billot où l'on met les viandes qu'on hache.

— Chandel. Lieu où l'on hache la graisse avant de la faire fondre.

— Cuis. Grand couteau pour hacher les viandes.

— Econ. rur. Se dit aussi du hache-paille.

HACHOTTE. s. f. (*h* asp.). Techn. Outil du couvreur pour couper la latte et l'ardoise. || Outil de charpentier et de tonnelier qui sert à couper les lattes.

HACHURE (*h* asp.). s. f. Dess. et grav. Traits qui marquent les demi-teintes et les ombres. L'Académie et les autres dictionnaires n'emploient ce mot qu'au pluriel. Des hachures bien faites. Il lui reste à faire les hachures. Ces hachures sont tracées largement. Il s'emploie cependant au singulier et signifie l'action de hacher ou bien l'ensemble des hachures. La hachure de ce dessin est délicatement faite. On dit aussi une *hachure simple*, une *hachure double*, dans un sens analogue à celui de l'adjectif dans *hachures simples*, *hachures doubles*.

— *Hachures simples*. Les traits non croisés et qui sont de simples lignes parallèles, droites ou courbes, très-rapprochées. || *Hachures doubles*. Les traits croisés, en forme de très-petits losanges.

— Grav. *Hachures empâtées*. Qui offrent de la confusion, par l'effet de l'eau-forte.

— Argent. et dor. Traits sur le cuivre, le fer, avant de les dorer ou de les argenter.

— Lapid. Traits faits à la roue pour y polir le diamant.

— Blas. Points ou traits qui désignent spécialement les couleurs et les métaux. La hachure en points indique l'écu d'or. L'écu qui n'a point de hachure est d'argent. La hachure en pal (de haut en bas) désigne les gueules (le rouge), la hachure en fasce (en travers) désigne l'azur (le bleu) ; la hachure double, en pal et en fasce, désigne le sable (le noir).

HACZAG. Géogr. Comté de Transylvanie, sur les confins de la Valachie. C'est là que se trouvent les ruines de l'ancienne *Ulpia Trajana*.

HADA. Myth. Déesse des Babyloniens, qu'on croit être la Junon des Grecs.

HADAÏDÉ. adj. et s. des 2 g. Se dit des membres d'une tribu d'Arabes bédouins de la Turquie d'Asie, dans le pachalik de Damas, près d'Hems. Les Hadaïdés sont cultivateurs et guerriers.

HADAMAR ou **OBER-HADAMAR**. Géogr. Ville d'Allemagne au cercle de Westphalie. Résidence ordinaire d'une branche de la maison de Nassau, celle de Nassau-Hadamar.

HADDINGTOWN. (pr. *had-dingue-tone*). Géogr. Petite ville de l'Ecosse méridionale, à 20 kilom. d'Edimbourg.

HADELLAND, HADERLAND, HADELE. Géogr. Petit pays d'Allemagne, au cercle de Basse-Saxe ; au nord du pays de Brême, à l'ouest de l'embouchure de l'Elbe. Il contient la ville d'Altendorf, avec douze paroisses protestantes. L'empereur Charles VI le donna en fief à la maison de Hanovre en 1731.

HADEQUIS. Géogr. Petite ville d'Afrique, au royaume de Maroc, dans la province de Hea. Les Portugais la prirent d'assaut en 1514 et en emmenèrent comme esclaves les plus belles femmes.

HADERSLEBEN. Géogr. Ville de Danemark, au Sud-Jutland ou duché de Sleswig. Elle est située sur une baie de la mer Baltique. Le grand château où naquirent les rois Frédéric II en 1534 et Frédéric III en 1609 n'existe plus.

HADID. Géogr. anc. Ville de la Judée dans la tribu de Benjamin. Une des premières que les Israélites habitèrent au retour de la captivité.

HADJI. adj. et s. des 2 g. (mot arabe qui signifie *pèlerin*). Titre que prennent tous les musulmans qui ont accompli les pèlerinages de la Mecque, de Médine ou de Jérusalem. Ainsi on dit : Hadji-Mohammed, Hadji-Moustapha, Hadji-Ismaël. Sidi el-Hadji Abd-el-Kader.

— Il est permis aux chrétiens d'Orient de prendre ce titre quand ils se sont rendus à Jérusalem pour y célébrer les fêtes de Pâques, et les musulmans n'hésitent pas à le leur donner. Mais plus généralement il n'est pris que par ceux qui, le 10 du mois de zel-hadji, viennent au pied du mont Arafa, situé à quelques lieues de la Mecque pour accomplir un des actes religieux que les docteurs recommandent autant que les prières de chaque jour.

— Absol. Celui, celle qui fait un pèlerinage. Un hadji. Une hadji. Les hadjis qui vont à la Mecque. Pour être digne d'entrer au paradis, un musulman doit se rendre vers le mont Arafa au moins une fois dans sa vie ; il s'ensuivrait que tous finiraient par mériter le nom d'*hadji*, si les commentateurs du Coran n'avaient adouci ce précepte. (Encycl.) Malgré le refroidissement sensible de la foi des musulmans, chaque année plus de 50,000 *hadjis* se pressent au mont Arafa. (Id.)

— Le pèlerinage même. Faire son hadji. Le temps du hadji. Il faut faire son hadji avant de mourir, pour entrer au ciel.

— Se dit par extension, dans l'Amérique du Nord, pour désigner Un indigène qui a séjourné quelque temps dans l'ancien monde. Un hadji. Une hadji. Les hadjis.

HADLEY (J). (*h* asp.). Astronome anglais, vice-président de la société royale de Londres en 1731. La découverte qu'on lui doit, et qu'il donna, en 1731, dans les *Transactions philosophiques*, de l'instrument appelé quartier de réflexion ou octant, est de la plus haute importance pour la navigation.

— *Instrument de Hadley*. Octant, quartier de réflexion. Instrument au moyen duquel on peut prendre en mer, lorsque le temps le permet, la hauteur du soleil, de la lune, des étoiles les plus brillantes et leurs distances, en regardant un des astres directement et l'autre par réflexion, en sorte qu'on voie les astres se toucher. Cette découverte de Hadley, qui est une époque mémorable pour la navigation, eut lieu au commencement de 1731.

HADRAMAOUTH. Géogr. Ville et contrée d'Asie dans l'Arabie-Heureuse. Possède une montagne appelée *Schibum* qui fournit les plus beaux onyx et agathes de tout l'Orient.

HÆMANGIOTITE. s. f. Médec. Angiotite sanguine, maladie inflammatoire des vaisseaux sanguins.

HÆMATOPOTE. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang ; πότης, buveur). Entom. Insecte de l'ordre des diptères ; espèce de taon.

HÆMODORE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des hæmodorées.

HÆMODORÉ, ÉE. adj. Qui a de la ressemblance avec le genre hæmodore. || HÆMODORÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre hæmodore.

HÆNDEL (George-Frédéric). Illustre compositeur allemand, né à Halle le 24 février 1684, mais nationalisé en quelque sorte par les Anglais, grands admirateurs d'un génie qui leur fut consacré. C'est dans ses oratorio surtout que Hændel s'est montré à sa véritable place, et qu'il déploie toutes les ressources de son génie.

HAFFNER (Isaac). Théologien savant et l'un des prédicateurs les plus distingués de notre époque, né à Strasbourg le 4 décembre 1751, mort le 27 mai 1831.

HAFIZ (Mohammed-Chems-ed-Dyn). Célèbre poète persan, né à Chyrâz au commencement du XIVe siècle. Il s'adonna d'abord à l'étude de la théologie et de la jurisprudence ; mais épris de la belle Chakhi-Neba, il quitta cette étude pour cultiver la poésie, et il y excella. Le Divan dont il est l'auteur se compose de 567 odes. Il mourut en 1387.

HAGADA. s. f. Oraison que récitent les Juifs la veille du jour où ils célèbrent la Pâque.

HAGARD, ARDE. adj. (*h* asp. ; de l'all. *hag*, haie, clôture d'épines et de ronces, et non *forteresse*, comme dit M. Landais). Rude, farouche, qui a quelque chose de sauvage. Se dit de la physionomie et des yeux. Un visage hagard, des yeux hagards, une mine hagarde.

Dans des convulsions dignes de Saint-Médard,
Le fanatique ardent roule son œil *hagard*. (***)

Comme le voilà fait,
Débraillé, mal peigné, l'œil *hagard* ! A sa mine,
On croirait qu'il viendrait, dans la forêt voisine
De faire un mauvais coup. (Regnard.)

— Se dit d'un individu dont les yeux ou la figure sont hagards, dont toute la personne présente quelque chose de farouche et de sauvage. Cet homme est arrivé, il était tout hagard. || M. Landais, qui prétend que *hag* signifie *forteresse* s'exprime ainsi : « Homme *hagard*, que la forteresse où il se trouve rend fier et hardi. » Quoi de plus absurde et de plus ridicule !

— Fig. Se dit d'une personne d'un caractère farouche, sauvage, plein de rudesse.

Et le barreau n'a point de monstres si *hagards*,
Dont mon œil n'ait cent fois soutenu les regards.
(Boileau.)

— On dit aussi, dans ce sens, *un esprit hagard*, insociable, rude et fâcheux.

— Fauconn. Se dit d'un faucon qui a été pris hors du nid et qui a de la peine à s'apprivoiser. || Se dit aussi des autres oiseaux.

HAGEDORN (Frédéric de). Poète allemand qui, au dernier siècle, a joui d'une grande célébrité, né à Hambourg le 23 avril 1708, et mort le 28 octobre 1754.

HAGÉE. s. f. (du lat. *hagea*, nom latin de Delahaye, jardinier-fleuriste). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des caryophillées. Hagée de Ténériffe. Hagée des Indes. Hagée à feuilles de gnaphale. Hagée à larges feuilles.

HAGENBUCH (Jean-Gaspard). Naquit à Zurich en 1700. L'étude de la théologie, des langues, de la littérature ancienne et des antiquités, fut l'occupation de toute sa vie. Il mourut à Zurich le 5 juin 1763.

HAGÉNIE. s. f. Bot. Arbre à fleurs rouges, qui vient de l'Abyssinie. V. CUSSO.

HAGIAZ, HIGIAZ. Géogr. Province d'Asie dans l'Arabie, bornée à l'O. par la mer Rouge, au N. par l'Arabie Pétrée, à l'E. par le Théama. Capitale, Agiar ou Higiar.

HAGIBESTAGE. Géogr. Grande ville autrefois, maintenant village de la Natolie, fameux par des pèlerinages des Turcs et le palais destiné aux voyageurs.

HAGIOGRAPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἅγιος, saint ; γράφω, j'écris). Qui concerne cette partie de l'Ancien Testament qui n'est ni de Moïse, ni des prophètes. La partie hagiographe de l'Ancien Testament. Un livre hagiographe. Dans le Nouveau Testament, il n'y a pas de partie hagiographe, tout y étant plein de l'esprit de Dieu.

— substantiv. Ecrivain sacré qui a composé quelque ouvrage hagiographe avec l'assistance du Saint-Esprit, mais en recevant une inspiration peut-être moins immédiate que les prophètes et Moïse, qui écrivaient par un ordre spécial de Dieu lui-même. Un hagiographe. Les hagiographes.

— Auteur qui écrit sur la vie et les actions des saints. Ancien hagiographe. Les plus anciens hagiographes grecs sont Palladius, Siméon Métaphraste ; chez les Latins, Jacques de Voragine, auteur de la *Légende dorée*, et les plus célèbres hagiographes modernes sont les Bollandistes et dom Ruynart.

HAGIOGRAPHIE. s. f. Science des légendes et des écrits qui traitent de la vie des saints. Etudier l'hagiographie. L'*hagiographie* est une spécialité que doivent étudier avec intelligence les critiques et tous ceux qui se livrent à l'étude de l'histoire, surtout celle du moyen âge, époque où les grands saints de l'Eglise ont non-seulement édifié le monde par leurs vertus, mais en ont réglé les destinées politiques, préparant ainsi les voies à la civilisation moderne. (Dehèque.)

HAGIOLOGIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἅγιος, saint ; λογος, discours). Qui traite des saints, des choses saintes. Dictionnaire hagiologique. Discussion hagiologique.

HAGIOSIDÈRE. s. m. (ét. gr., ἅγιος, saint ; σίδηρος, fer). Instrument de fer qui tenait lieu de cloche.

HAGIOSIMANDRE. s. m. V. HAGIOSIDÈRE.

HAGLURE. s. f. Fauconn. Nom donné aux taches des pennes des faucons. On les appelle aussi *aiglures*.

HAGUENAU. Géogr. Petite ville de France sur la Moder, en Alsace ; chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Strasbourg (Bas-Rhin) ; 9,694 hab.

HAHA. s. m. (*h* asp.) Ouverture pratiquée dans un mur de jardin ou de parc, afin de laisser la vue libre, et qui est défendue par un fossé extérieur. Je ferai faire un haha au bout de la grande allée.

— Tout obstacle qui interrompt brusquement un chemin, comme un fossé en travers de la route.

Je gage mes oreilles,
Qu'il est dans quelque allée à bayer aux corneilles,
S'approchant pas à pas d'un *haha* qui l'attend
Et qu'il n'apercevra qu'en s'y précipitant. (Piron.)

— On prétend que le fils de Louis XIV a fait donner ce nom à cette sorte d'ouverture qu'il aperçut pour la première fois dans les jardins de Meudon, et au sujet de laquelle il s'écria dans sa surprise : *ah ! ah !*

HAHÉ. interject. (*h* asp.) Chass. Cri pour arrêter les chiens qui s'emportent trop ou qui prennent le change.

HAHN (Philippe-Matthieu). Mathématicien et astronome, né près de Stuttgard en 1730, mort en 1790.

HAHNEMANN (Samuel-Chrétien-Frédéric). Docteur en médecine, conseiller aulique d'Anhalt-Kœthen et fondateur de la doctrine médicale homœopathique, né à Meissen, en Saxe, le 10 avril 1755, mort récemment à Paris.

HAI ! Interj. (*h* asp. ; pr. *aye*). Cette interjection, qui est omise dans tous les dictionnaires, sert à marquer la surprise, la douleur, l'avertissement, quelquefois même la satisfaction. Dans le Menteur de Corneille, Clarice, en faisant un faux pas, prononce la monosyllabe *hai !* — Claudine. — *Hai !* — Ah ! que tu es rude à de pauvres gens. — *Hai !* je te donnerai sur le nez. (Mol.) Me connaissez-vous. — *Hai !* mon visage, friponne, dans cette occasion rend vos sens effrayés. (Id.)

Ouf ! *hai !* je n'en puis plus, vous serrez le sifflet ;
Mais, monsieur, jusqu'au bout lisez donc le billet.
Regnard.

Hai ! hai ! mon petit nez, pauvre petit bouchon,
Tu ne languiras pas longtemps, je t'en répond. (Mol.)

V. HAIE ! AY ! AÏE ! AYE !

HAÏ. Géogr. anc. Ville royale de la Judée dans la tribu de Benjamin. Josué rapporte qu'il la prit, la brûla, en fit mourir les habitants et pendre le roi. Elle fut rebâtie.

HAÏ, E. (*h* asp.) part. pass. du v. Haïr. S'emploie adjectiv. Homme haï de tout le monde, par tout le monde. Qui vit *haï* de tous ne saurait longtemps vivre. (Corn.) Ce ne serait point une chose qui pût me faire honneur ou plaisir, s'il se trouvait par les informations que je fusse *haï* d'un grand nombre de mes concitoyens. (Rollin.) Vous serez un tyran *haï* de vos sujets. (Rac.) Les méchants sont *haïs* sur la scène !... Sont-ils aimés dans la société, quand on les y connaît pour tels ? (J.-J. Rouss.) Socrate ! vous allez mourir *haï* du peuple, flétri par la religion et les magistrats. (B. de St-P.)

— Se dit aussi des choses. Le crime est haï de tous les honnêtes gens. Les procès, que j'ai toujours haïs, m'arrivent en foule. Dans notre famille l'intrigue et la bassesse furent toujours haïes.

— Absol. Détesté. Un homme, un vice généralement haï. Voilà le roi *haï*, voilà Gygès aimé. (La Font.) Le cardinal de Richelieu et Louis XIII venaient de mourir, l'un admiré et *haï*, l'autre déjà oublié. (Volt.)

Haï, craint, envié souvent plus misérable
Que tous les malheureux que mon pouvoir accable.
(Racine.)

— *H* étant aspiré, dans le participe comme dans le verbe, Voltaire ne devait pas élider l'*e* de *être*, et dire dans l'Enfant prodigue :

Heureux cent fois en quittant la lumière,
Si, destiné pour être votre époux,
Je meurs au moins sans être *haï* de vous

— Remarquez que le féminin *haïe* ne peut entrer dans le cours d'un vers qu'il ne soit suivi d'une voyelle avec laquelle il puisse s'élider. Elle est *haïe* au moins autant que vous. (***)

HAIAS. s. m. Bot. Nom d'une racine cultivée dans l'Amérique, tubéreuse comme la patate, et qui est employée de la même manière comme nourriture. On la nomme aussi *aies*.

HAÏDAMAC. s. m. Ancien nom des Cosaques.

HAIDERABAD ou **HYDERABAD**. (signifie *ville du lion*). Géogr. Ville de l'Inde, au royaume du Dekan, capitale de la province du même nom. Fondée en 1586 par Mohammed-Koutouh-Chah.

HAÏDOUK. s. m. (de l'all. *heiducken*). Nom d'une milice toujours armée qui occupe en partie quelques districts de la Hongrie, voisins de la frontière, et qui est préposée à leur défense. Les haïdouks sont cavaliers ; comme d'autres milices hongroises, ils sont armés et costumés en hussards, et se font remarquer par leur grande taille.

— Domestique d'une grande taille. A l'exemple des magnats hongrois, qui ont des haïdouks dans leur suite, des souverains et les seigneurs, dans d'autres pays, ont pris à leur service des domestiques d'une grande taille, vêtus comme les miliciens hongrois, et les ont appelés de même. Cet usage, jadis très-répandu, s'est conservé jusqu'à nos jours.

HAIE. s. f. (*h* asp. ; pr. *hè* ; de l'allem. *haag*). Clôture d'épines, de ronces, ou simplement de branches entrelacées. Un champ, un jardin entouré d'une haie. Franchir une haie. Tailler la haie. La haie épineuse est la plus propre à garantir des voleurs et des animaux nuisibles. Il faut semer les haies plutôt que les planter. Une haie forte, impénétrable, épaisse, épineuse, entrelacée, faible, claire, fleurie, hérissée, piquante, vive, vivace, sèche, morte. || Périphr. poét. Un rempart épineux. Un rempart hérissé d'épines. Un rempart d'aubépine. A l'utilité les *haies* joignent l'agrément, en contribuant à embellir et à égayer le paysage par leur vert feuillage, leurs fleurs, et la variété de leurs formes, de leurs lignes, de leurs compositions (Morog.)

J'étais en un lieu sûr, lorsque je vis passer
Les cent têtes d'une hydre au travers d'une *haie*.
La Fontaine.

Qu'une *haie* opposant ses remparts hérissés
Eloigne les troupeaux par ses traits repoussés.
Rosset.

— *Haie vive*. Haie qui est en pleine végétation, qui a pris racine dans la terre et qui est communément épineuse. Les haies vives peuvent être formées d'arbres fruitiers. || *Haie morte*. Haie sèche, qui est faite de bois morts entrelacés de ronces mortes, de pieux, de planches ou de fagots.

— Jurispr. *Haie mitoyenne*. Se dit de toute haie séparant deux héritages également clos ou dont aucune ne l'est. Les arbres qui se trouvent dans la haie mitoyenne sont mitoyens comme elle. || L'article 671 du Code civil défend de planter des haies vives, ou les arbustes qui doivent les former, à moins d'un demi-mètre de la ligne de séparation de deux héritages.

— Fig. Se dit le plus souvent d'une ou de plusieurs files de personnes placées sur une même ligne ou sur deux lignes parallèles, pour laisser le passage libre à un cortége ou rendre honneur à quelque haut personnage. Une haie de soldats empêchait d'approcher. L'image du saint fut promenée dans la ville, au milieu d'une double haie de personnes agenouillées. || On dit aussi dans ce sens : Border la haie. Etre en haie. Faire, former la haie. Se mettre, se ranger en haie. Au passage du roi dans la salle des maréchaux, ses gardes du corps formaient la haie. Tel régiment bordera la haie. Nous étions en haie de chaque côté du boulevard, à la dernière revue du roi. La ligne et la garde nationale font la haie de chaque côté du

roi et de son cortége, quand il se rend aux Chambres pour les ouvrir. || *Marcher en haie.* Se dit lorsque les files qui forment la haie se meuvent en même temps que les personnes du cortége.

— Agric. Pièce de bois arrondie qui est placée tout le long de la charrue.

— Mar. *Haie* se dit d'un long banc d'écueil. On trouve une haie de rochers non loin de la côte.

— Techn. La disposition donnée aux briques qu'on veut faire sécher.

— M. Landais présente ici comme proverbe: *et haie au bout.* Il n'a pas vu les deux points sur l'*i*. C'est : *et haïe au bout*, qui est le proverbe cité par tous les dictionnaires.

HAÏE! (*h* asp.; pr. *aye*). interj. Cri des charretiers pour exciter leurs chevaux. Haïe! haïe!

— Ce monosyllabe n'est pas seulement le cri des charretiers, comme le dit M. Landais sur la foi des autres dictionnaires. Il sert aussi à marquer le mécontentement, la crainte, la surprise avec sensation prolongée, etc. *Haïe! haïe!* ceci ne vaut pas le diable. (Dancourt.) V. HAI! AYE! AÏE! AIH!

— Prov et fig. *Et haïe au bout.* Et quelque chose en outre. Il a trois milles livres de revenu et haïe au bout. Cette affaire lui a rapporté vingt mille écus et haïe au bout. Cette locution a vieilli.

HAIL. s. m. Fauconn. La disposition bonne ou mauvaise que l'oiseau apporte à la chasse; le bon ou le mauvais gré qu'il témoigne. Ce faucon vole du mauvais, de bon *hail*. (Hart.)

HAILLON. s. m. (*h* asp.; pr. *â-ion*; du celt. suivant quelques-uns; suivant le Duchat, de *habillon*, par contraction, vieux mot qui dérive de *habiller*). Vieux lambeau de toile ou d'une étoffe quelconque, guenillon. Son châle n'est qu'un haillon. Sa robe est un mauvais haillon.

— Il s'emploie le plus souvent au pluriel. De sordides haillons, de vieux, de dégoûtants haillons. Que sont les drapeaux remportés sur l'ennemi? de misérables haillons, dont la vue fait gémir la charité chrétienne. Plusieurs voulurent se défendre de quitter les *haillons*, et prétextèrent l'esprit de pauvreté qui fait l'essentiel de leur profession. (Sallent.)

Aux indigents, lorsque nous le pouvons,
Il faut toujours se montrer secourable.
Plus d'une fois on vit sous des *haillons*
Un personnage vénérable. (SALLENT.)

Lorsque de pourpre et d'or le crime est revêtu,
On doit sous des *haillons* retrouver la vertu.
(ARSINOUS.)

— Fig. au sing. Aux yeux du philosophe, la gloire n'est qu'un haillon dans lequel on se drape avec orgueil.

— Fig. Deux d'entre eux témoignaient un jour au Père de la Tour leur surprise de ce que les religieux de son ordre ne contractant aucun engagement religieux, se laissaient appeler Pères au lieu de Messieurs. Il leur répondit avec cette finesse d'esprit qui lui était propre : Eh, messeigneurs! ce sont vos *haillons* que nous avons pris quand vous les avez quittés. (Sallent.) Vous avez bien raison de dire qu'on a employé trop de manœuvres à cet ouvrage (à l'Encyclopédie); c'est un habit d'arlequin où il y a quelques morceaux de bonne étoffe et trop de *haillons*. (D'Alembert.)

— Fig. Se dit de ceux qui en sont vêtus. Les habits somptueux et les haillons la fuient réciproquement. Je n'aime pas l'orgueil de l'or, mais j'aime encore moins l'orgueil des *haillons*. (Lemontey.)

— Iconol. Les haillons sont l'habillement symbolique de la pauvreté ou de la misère.

— Fig. *Les haillons de la misère.* Les vêtements qui annoncent la pauvreté, la misère. Les haillons sont la livrée de la misère, et souvent du vice. La renommée et la gloire sont de vains haillons.

— Ardois. Petite hutte où travaillent les ouvriers dans une ardoisière.

HAILLONNÉ, ÉE. adj. (*h* asp.; rad. *haillon*). Couvert de haillons. Un homme tout haillonné.

HAIM. s. m. (*h* asp.; pr. *ain*; du lat. *hamus*). Pêch. Hameçon, petit crochet de fer ou de tout autre métal, auquel on fixe l'appât pour attirer le poisson et le prendre. Boiste écrit aussi *hain*, mais *haim* est préférable à cause du radical, qui renferme le *m*.

HAÏN ou **HAYN.** Géogr. Ville d'Allemagne dans la Haute-Saxe, au cercle de Misnie, sur le Rhéder, à 3 milles N.-O. de Dresde, et 2 milles N.-E. de Meissen. On y fabrique beaucoup de draps.

HAÏ-NAN ou **HAÏNAN.** Géogr. Ile considérable d'Asie, dans la mer de Chine, au sud de la province de Canton, dont elle est un département; longue de 200 kilom. et large de 1:0. Elle est peuplée de plus d'un million d'hab. au teint cuivré, laids, très-petits et marchant presque nus. L'air y est malsain, le climat est très-chaud, mais tempéré par les vents de mer. Elle produit le riz, le coton, l'indigo, le sucre, le tabac, des bois précieux. Sur ses côtes on pêche le corail et les perles en abondance, et les salines sont une de ses principales richesses.

HAINAUT (LE). (*h* asp.) Géogr. Province des Pays-Bas, ainsi nommée de la rivière de *Haine* ou plutôt de *Heims*, qui la coupe par le milieu, et bornée au N. par le Brabant, à l'O. par l'Artois et la Flandre, au S. par le Cambrésis, la Picardie et la Champagne, à l'E. par le pays de Liége et le comté de Namur. Le département du Nord comprend aujourd'hui en grande partie ce qu'on appelait autrefois le Hainaut français; l'autre partie du Hainaut est à la Belgique, et a Mons pour chef-lieu. Le Hainaut est un pays fertile et bien cultivé. Le commerce y est considérable en laines, en bois de chauffage et de charpente, en charbons de terre et en ardoises. La température y est douce et uniforme.

HAINE. s. f. (*h* asp.; pr. *hè-ne*). Sentiment de l'âme qui la pousse à fuir, à repousser ce qui en est l'objet, ou même à l'attaquer pour le détruire. Ce sentiment est essentiellement *actif*; il ne peut exister que si l'âme est sortie de l'état passif, et c'est à ce point de vue qu'on l'appelle passion. Il y a deux sortes de haine : la haine intéressée et la haine désintéressée. Celle-ci a pour objet l'erreur ou le mensonge, le mal moral, le laid; celle-là, tout ce qui s'oppose au bien-être de l'homme ou qui blesse ce qu'il estime son intérêt. Toute haine est condamnable à cause de ses conseils, qui sont toujours funestes quand elle a l'homme pour objet. La religion défend la haine. Rien n'est plus odieux et plus bas que la haine fondée sur l'égoïsme. Haine invétérée, enracinée, ancienne, héréditaire. Vieille haine. Antique haine. Haine profonde, obstinée, éternelle, opiniâtre, implacable, inexorable, inflexible, ardente, brûlante, aveugle, farouche, cruelle, odieuse, violente, vigoureuse. Vive haine. Haine invincible, altière, infatigable, légitime, coupable, jurée, maligne, réciproque, couverte, déguisée, secrète, cachée, sourde, obscure, jalouse, envieuse, ouverte, déclarée, ulcérée, irritée, envenimée, désarmée, étouffée, amortie. Le fiel de la haine. Les transports de la haine. Les fureurs de la haine. La haine qui s'adresse aux êtres est tout à la fois aversion, horreur, inimitié, passion de nuire. La *haine* se condamne quelquefois à louer pour acquérir le droit de déchirer. (Malesh.) La *haine* des faibles n'est pas si dangereuse que leur amitié. (Vauven.) La *haine* n'est pas moins volage que l'amitié. (Id.) La *haine* fait tout blâmer dans les personnes qu'on hait, et y noircit jusqu'aux vertus. (Duclos.) Plus notre *haine* est injuste, plus elle est opiniâtre. (Sénèq.) Lorsque notre *haine* est trop vive, elle nous met au-dessus de ceux que nous haïssons. (La Rochef.) Le terme où la *haine* meurt dans le cœur d'un honnête homme, est l'instant où l'infortune fond sur celui qui en est l'objet. (***) Il n'y a pas de *haine* plus dangereuse que celle que produit la honte d'un bienfait qui rend insolvable. (La Bruy.) De toutes les passions la plus funeste c'est la *haine*. (Stanisl.) Quelque *haine* qu'on ait pour les tyrans, on s'aime encore plus qu'on ne hait les autres. (St-Réal.) Vous ne devez pas douter que Séraphine ne se soit d'abord révoltée contre une *haine* qu'elle ne peut servir sans injustice et sans ingratitude. (Le Sage.)

Tandis que l'amitié s'apprête à nous défendre,
Pour nous nuire à la *haine* il ne faut qu'un instant.
(NAUDET.)

L'amour est mal guéri quand il l'est par la *haine*;
L'indifférence est plus certaine;
On revient aisément de la *haine* à l'amour.
(TH. CORNEILLE.)

— La *haine* qui s'adresse aux choses signifie seulement Aversion, dégoût, horreur. Le crime possède toute ma haine.

— *Haine* s'emploie au pl. dans le discours soutenu et la poésie. Ce n'est plus la passion en général, mais la passion qui a en vue quelque objet particulier. Les *haines* particulières cédaient à la haine générale. (Volt.) Les *haines* publiques et particulières furent assoupies. (Fléch.) Et nous l'accablerons sous nos communes *haines*. (Corn.)

. . . Et je hais tous les hommes :
Les uns, parce qu'ils sont méchants et malfaisants;
Et les autres pour être aux méchants complaisants,
Et n'avoir pas pour eux ces *haines* vigoureuses,
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses. (MOL.)

— *Haine contre.* Se dit généralement pour désigner les personnes. Nourrir de la haine contre quelqu'un. Ce forfait a excité la haine universelle contre lui. Votre amour contre nous allume trop de *haines*. (Rac.)

— Se dit pour désigner les choses qui excitent la haine. La haine salutaire du péché. La haine du mensonge, du vice, de la flatterie, des procès. La *haine* du nom de roi. (Boss.)

Je crois surtout avoir fait éclater
La *haine* des forfaits qu'on ose m'imputer. (RAC.)

— On ne dit pas : la *haine du froid*, quoiqu'on dise *haïr le froid*.

— *Haine de.* Se dit pour désigner l'être ou les êtres qui sont l'objet de la haine. La haine du prochain est un crime. Inspirez-lui dès l'enfance la haine des flatteurs. La *haine* des parricides. (Boss.)

— Se dit en parlant de la personne qui a de la haine. Cet acteur s'est attiré la haine du public par son insolence. Ce meurtrier a contre lui la haine des gens de bien. O *haine* de Vénus! ô fatale colère! (Rac.)

De ton Dieu la *haine* assoupie
Est prête à s'éveiller sur toi. (ROUSSEAU.)

— *Haine pour.* S'applique aux personnes. Avoir de la haine pour quelqu'un. Quelles haines assez vives peut concevoir le cœur pour les ennemis de la patrie? Le Sauveur nous a défendu d'avoir de la haine pour nos ennemis. Leur *haine* pour Hector n'est pas encore éteinte. (Rac.)

— Il s'applique aussi aux choses. Avoir de la haine pour le vice, pour le péché, pour la flatterie. Le menteur est souvent le premier à affecter de la haine pour le mensonge. Il conçut de bonne heure une grande haine pour l'injustice. Cette dame a une telle haine pour les procès, qu'elle acceptera vos conditions.

— *Avoir en haine, prendre en haine.* Avoir de la haine, concevoir de la haine pour. Se dit des personnes. J'ai cet homme en haine, je l'ai pris en haine. L'égoïsme vaniteux a en haine prend en haine ceux qui ne se soumettent pas à ses opinions.

— Se dit également des choses. Avoir en haine l'intrigue, les façons, les cérémonies. Prendre le travail en haine. Avoir en haine la solitude. Prendre la vie en haine.

— Racine dit souvent *remplir la haine*. Cette expression est fautive. On satisfait, on assouvit la haine, on ne la remplit pas.

— Personnif. La haine est aveugle. La haine se blesse elle-même en voulant frapper son ennemi. On pardonne à la *haine* et jamais au mépris. (Dorion.) Ma *haine* est juste et ne m'aveugle pas. (***)

— *En haine de.* loc. prép. Par ressentiment, par vengeance, par horreur, par animosité, par aversion. S'applique aux personnes. En haine de cet homme, il a débité des calomnies. Cet ouvrage a été écrit en haine des prêtres et de la religion.

— S'applique aussi aux choses. En haine du refus qu'il a éprouvé, il a terni la réputation de son maître. Il s'est pendu en haine de son crime.

— Exclam. Haine aux tyrans! haine au gouvernement fondé sur la terreur!

HAINEUSEMENT. adv. (*h* asp.). D'une manière haineuse, avec haine. Se venger haineusement.

HAINEUX, EUSE. adj. (*h* asp.; pr. *é-neu, é-neu-se*). Naturellement porté à la haine. Un homme haineux. Une femme haineuse. Des gens haineux par égoïsme. Gouvernement haineux. Pouvoir haineux.

— Se dit du caractère, de l'esprit, de l'âme, du cœur. Caractère, esprit haineux et vindicatif. Ame haineuse. Je sens, dans mes malheurs que je n'ai point l'âme *haineuse*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Se dit des sentiments, des paroles, des actions, des mouvements qui respirent la haine. Une colère haineuse et aveugle. Une joie haineuse et féroce. Des insinuations haineuses. Des reproches haineux. Une conduite haineuse et vindicative. Un ricanement haineux. Un geste haineux.

— S'est dit anciennement comme substantif pour Ennemi. Dans un sonnet sur le chien de Henri IV, d'Aubigny dit :

Mais il fut redoutable
A vos *haineux*, aux siens, par sa dextérité.

— Ce mot avait vieilli du temps de La Bruyère, qui le regrette. Il a repris faveur, et Voltaire l'a rajeuni dans ces vers connus :

Je tâcherais avec le moliniste
D'apprivoiser le *haineux* janséniste.

HAÏR. v. a. irrég. et défect. 2e conj. (*h* asp., du lat. *odi*, je hais). *Je hais, tu hais, il hait; nous haïssons, vous haïssez, ils haïssent. Je haïssais, nous haïssions. J'ai haï. J'avais haï. Je haïs, nous haïmes. Je haïrai, nous haïrons. J'aurai haï. Je haïrais. J'aurais haï. Hais, haïssons. Que je haïsse, que nous haïssions. Haïssant.* Avoir en haine, avoir de la haine pour.

— Il s'emploie pour les personnes et pour les choses. Haïr son prochain, ses ennemis. Haïr un rival. Haïr le péché, le mensonge, la flatterie. La crainte *hait* ceux qu'elle est obligée de louer. (Sénèque.) Mais le roi, qui le *hait*, veut que je le *haïsse*. (Rac.) Triste amante des morts, elle *hait* les vivants. (Volt.) Si nous *haïssons* ceux qui nous aiment, quels sentiments aurons-nous pour ceux qui nous *haïssent*? (Pisistr.) C'est le propre de l'esprit humain de *haïr* celui qu'on a offensé. (Tac.) Nous nous hâtons souvent de *haïr* ceux qui nous paraissent mal juger de nous, parce qu'ils ne nous connaissent pas assez. (Lingrée.) Nous ne *haïssons* les méchants que par intérêt; s'ils ne nous faisaient aucun mal, nous ne les regarderions qu'avec indifférence. (Stanisl.) Une des plus grandes dispositions à être ami de tous les hommes, c'est de se vaincre au point de n'en jamais *haïr* aucun. (Id.) Si je la *haïssais*, je ne la fuirais pas. (Rac.)

Et je souhaiterais, dans ma juste colère,
Que chacun le *hait* comme le *hait* son père. (RAC.)

Impuissant à trahir,
Il *hait* à cœur ouvert, ou cesse de *haïr*. (ID.)

Rome, si tu te plains que c'est là te trahir,
Fais-toi des ennemis que je puisse *haïr*. (CORN.)

S'il pouvait te *haïr* ce cœur t'aurait *haïe*;
Mais non, Thémire, non, il ne t'a point trahie.
(COLARDEAU.)

En mon cœur la haine abonde,
J'en regorge à tout propos;
Depuis que je *hais* les sots,
Je *hais* presque tout le monde. (D'ALBITY.)

— Prov. *Haïr a la mort, a mort, comme la mort, comme la peste.* Avoir une haine extrême.

— Se dit par exagération des choses qui font éprouver quelque incommodité. Haïr le froid. Haïr le chaud. Haïr les liqueurs.

— *Ne pas haïr une chose.* Ne pas la dédaigner; avoir du goût pour une chose. Nous paraissions, de loin, occupés d'affaires fort sérieuses, et toutefois nous ne parlions que de bagatelles, car son excellence ne les *haïssait* pas. (Le sage.)

— Neutral. et absol. Éprouver le sentiment de la haine en général. Quand on hait, on ne sait pas toujours se gouverner. L'homme qui ne sait que haïr n'est pas fait pour la société. Quand il *hait* une fois, il veut toujours *haïr*. (Rac.) Eh! quelles sont vos forces pour vous opposer à mes volontés? que pouvez-vous faire — Obéir et *haïr*. (Encycl.)

— SE HAÏR. v. pron. S'en vouloir. Je me hais d'avoir commis involontairement cette impolitesse. Plus nous haïssons les autres, et plus nous nous haïssons nous-mêmes. Ce Dieu veut-il encor que l'homme se *haïsse*? (L. Rac.)

— Être haï. Le vice, l'impudeur, l'imposture, ne sauraient trop se haïr.

— v. récip. Avoir de la haine l'un pour l'autre, se renvoyer la haine. Les rivaux se haïssent, se haïssent entre eux. Les courtisans se haïssent, tout en se comblant de politesses. Ces femmes se sont toujours haïes. Un mois après la noce, vous eussiez vu que vous vous étiez trompés la réalité eût tué un amour fondé sur des chimères et une fièvre de cerveau, et vous vous seriez *haïs*. (A. Karr.)

— *Ne se point haïr.* Dans un sens fin, délicat, S'aimer. Je vous demande pardon d'avoir voulu avoir de l'esprit en vous écrivant; quand on ne se *hait* pas, il ne faut que de la tendresse. (M. de Scud.)

HAIRE. s. f. (*h* asp.; pr. *hè-re*; de l'allem. *haar*, poil). Petite chemise faite d'un tissu de poil de chèvre, de crin ou de tout autre poil rude et piquant, qu'on porte sur la chair par mortification. || *Porter la haire.* Faire pénitence dans le cilice et la haire. Haire dure, incommode, pénible, fâcheuse, pénitente, piquante, sanglante. Les *haires* de nos aïeux étaient faites d'une matière tissue de poil de cheval, de quoi les uns d'entre eux faisaient des chemises, et d'autres des ceintures à gêner leurs reins. (Mont.)

Laurent, serrez ma *haire* avec ma discipline,
Et priez que toujours le ciel vous illumine. (MOLIÈRE.)

Le moine secoua le cilice et la *haire*;
Le chanoine indolent apprit à ne rien faire. (BOILEAU.)

— En parlant de Henri duc de Joyeuse, Voltaire dit :

Vicieux, pénitent, courtisan, solitaire,
Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la *haire*.

— Comm. Grosse étoffe pour les brasseurs, et dont on se sert aussi dans les forges. || *Drap de laine en haire.* Drap qui n'a point encore d'apprêt et qui a une apparence brute comme au sortir du métier.

— *Sous la haire.* Revêtu de la haire, portant la haire. Le moine sous la haire souffre en silence, et il pense au bonheur d'une autre vie.

HAIRE. s. m. (*h* asp.) Mamm. Cerf d'un an.

HAIREUX. adj. m. (*h* asp.). Froid et humide. Se dit du temps. Un temps haireux et malsain. Vieux.

HAÏSSABLE. adj. des 2 g. (*h* asp.). Qui mérite d'être haï, qu'on doit haïr, qui doit inspirer la haine. Se dit des personnes. Un homme haïssable. Ses forfaits l'ont rendu haïssable. Les grands haïssent la vérité, parce qu'elle les rend *haïssables*. (Mass.)

Des tourments de l'enfer la salutaire peur
N'est pas toujours l'effet d'une noire vapeur,
Qui, de remords sans fruit agitant le coupable,
Aux yeux de Dieu le rende encor plus *haïssable*.
(BOILEAU.)

— Se dit aussi des choses. Le crime est haïssable. Les procès sont haïssables. L'orgueil et la vanterie ne sont-ils pas bien haïssables?

— Voltaire s'est permis, abusivement, de supprimer l'aspiration du *h* dans *haï* et dans *haïssable*.

De tes concitoyens la rage impitoyable
Aurait rendu comme eux leur dieu même *haïssable*.
(VOLTAIRE.)

HAÏSSANT. part. prés. invar. du v. Haïr, (*h* asp.). Qui hait.

Mon devoir me suffit, et ce cœur innocent
Vous a gardé sa foi, même en vous *haïssant*. (VOLT.)

Peut-être ai-je en secret le droit de le haïr,
Mais en le *haïssant* je lui dois obéir. (ID.)

HAÏSSEUR, EUSE. s. (*h* asp.; rad. *haïr*). Celui, celle qui hait. Timon, cet insigne et beau *haïsseur* d'hommes, qui tant envieusement mangea son pain seulet. (Cont. d'Eutr.)

HAÏTI ou **HAYTI.** (pr. *ha-i-ti*; littér. *le pays montagneux*). Géogr. Grande île de l'Amérique, dans l'océan Atlantique, la plus considérable des Antilles. Elle a environ 175 lieues de longueur, 35 de largeur et 360 de circonférence, non compris les anses. Une ceinture de rochers escarpés et d'écueils fort dangereux l'entoure presque tout entière. Un grand nombre de rivières l'arrosent, entre autres l'Artibonite, qui est la plus volumineuse de toutes, et celle dont le cours est le plus long. La température y est extrêmement variable, et les Européens y vieillissent vite. Il s'y trouve des mines d'or, d'argent, de fer, de cuivre, de cristal de roche, d'antimoine et de charbon de terre. Productions : maïs, sucre, cochenille, coton, café, indigo, tabac, cacao. Haïti fut découverte le 6 décembre 1493 par Christophe Colomb, qui la nomma *Hispaniola* (petite Espagne). Les Français y firent des établissements sur la côte septentrionale en 1630, et d'autres en 1698, au sud et à l'ouest. Elle est divisée aujourd'hui en deux parties, qui appartiennent, l'une aux Français, l'autre aux Espagnols. St D mingue est la capitale de la partie espagnole. Le Cap-Français ou Cap-Haïtien est celle de la partie fr . . .

HAÏTIEN, ENNE. adj. (pr. *ha-i-ci-en*). Qui est d'Haïti, qui habite Haïti. Homme haïtien. Femme haïtienne. La classe inférieure de la société *haïtienne* a beaucoup gagné depuis qu'elle a conquis sa liberté; elle présente l'apparence de l'aisance et du bonheur. (Guiz.)

— En ce sens, il se dit substantiv. Un Haïtien. Une Haïtienne. Un code basé sur celui des Français et le jugement par le jury ont été adoptés par les Haïtiens. On remarque dans les compositions des *Haïtiens* quelque chose de cette enflure que l'on rencontre dans les essais des jeunes gens. (Villem.)

— Qui a rapport à cette île ou à ses habitants. Mœurs haïtiennes. Coutumes haïtiennes. Langue haïtienne. Montagnes haïtiennes. Les premiers Français qui s'étaient fixés sur le sol *haïtien* étaient des aventuriers qui n'honoraient guère leur patrie que par leur bravoure. (Encycl.)

HAJALON ou **AÏALON.** Géogr. anc. Ville de la Palestine, selon Josué. Elle était dans le partage de la tribu de Dan, et elle fut mise à part pour les Lévites. C'est sur Hajalon que Josué arrêta le soleil.

HAJÉ, HAJE ou **HAÏE.** s. f. (*h* asp.) Erpét. Vipère qu'on trouve en Egypte, et dont la gorge s'enfle quand elle est irritée.

HAJI. s. m. Agric. Nom qu'on donne dans les Vosges à de petits bois dans lesquels les hêtres, les chênes et les sapins dominent.

HAKE. s. m. Bot. Espèce particulière de plantes dans la Nouvelle-Hollande.

HAKEM. s. m. (*h* asp.; de l'ar. *hakama*, ordonner, prescrire). Relat. Mot qui chez les Orientaux signifie Magistrat, sage, législateur. Un hakem. Des hakems. Les mœurs des *hakems*, à l'avarice près, qui les rend souvent d'une vénalité révoltante, sont plus sévères que celles des autres musulmans. (J. Cognat.)

HAKIM. s. m. (*h* asp.) Relat. Médecin chez les musulmans. Un hakim. Des hakims.

HAKIM-BACHI. s. m. (*h* asp.) Médecin persan attaché au sérail.

HAL. s. m. Chim. Mot barbare dont on a fait usage pour désigner le sel.

HALABAS. Géogr. Ville d'Asie, dans l'Hindoustan, capitale d'une province de même nom. Thévenot prétend que c'est la *Chrysobacra* de Pline.

HALACHORE. s. m. Relig. Nom donné aux Indiens qui ne pratiquent aucun culte, et dont la secte est l'objet du mépris des autres sectes.

HALÆA. Myth. Surnom de Minerve.

HALAGE. s. m. (*h* asp.; rad. *haler*). Action de haler un bateau, de le tirer à soi avec une corde, de lui imprimer un mouvement de translation à l'aide de moteurs agissant sur les bords d'un canal ou d'une rivière. La force du courant fait que le halage est plus ou moins difficile. L'opération du halage. De toutes les opérations qui, dans ces ports, reçoivent le nom de *halage*, l'une des plus intéressantes est celle qui a pour but de monter sur une cale de construction un vaisseau de ligne qu'on veut réparer. (Lecomte.)

— Déplacement de l'objet, et l'action de lui faire subir ce déplacement.

— *Chemin de halage* ou *marche-pied*. Espace que les propriétaires riverains sont tenus de laisser libre sur le bord des rivières pour le passage des hommes ou des chevaux qui tirent les bateaux. Le chemin de halage doit avoir 8 mètres du côté où les bateaux sont halés, et 30 de l'autre.

— *Chevaux de halage*. Chevaux qui halent un bateau, qui font l'opération du halage, conduits par un charretier sur le bord d'une rivière.

— *Frais de halage*. Le salaire des hommes à haler. Les frais de halage de ce bateau se montent à cent cinquante francs.

— Corder. *Cheville de halage*. Barre de fer qui sert d'axe de rotation aux rouets ou aux dévidoirs.

— Il faut se garder de confondre HALAGE avec *hallage*, qui n'a pas du tout la même signification.

— *Halage* est une onomatopée. Lorsque deux ou plusieurs manœuvres doivent haler simultanément, le chef prépare le mouvement d'ensemble par l'avertissement, *un*, *deux*, *ha !* à ce dernier signal tous agissent en même temps.

HALALA. Antiq. Cris qui chez les Grecs répondait aux *houras* des peuples du Nord modernes.

HALALAVIE. s. f. Ornith. Perruche de Madagascar, peu connue des naturalistes.

HALALI, HALLALI. s. m. (*h* asp.; du gr. ἀλαλὰ, en pareille circonstance, certains peuples crient maintenant *houra*, les Cosaques entre autres). Chass. Cri de victoire dans la chasse au courre, pour annoncer que la bête est aux abois. Halali! halali! halali!

— Mus. Nom du ton de chasse que l'on sonne pour annoncer que la bête se rend. Les chasseurs crient halali, halali, halali, c'est-à-dire, Victoire, victoire, victoire. La fanfare du halali, en général composée de deux, trois ou quatre notes, rallie les chasseurs. Méhul s'est servi du halali pour terminer sa belle ouverture du *Jeune Henri*. Haydn a fait entendre le halali dans la chasse de l'oratorio des Saisons.

HALAPO, HALPO. Géogr. Ville de l'Amérique au Mexique, dans la province de Tabasco, et sur la rivière du même nom.

HALBEKOPF. (pr. *al-be-kopff*; de l'allem. *halb*, demi; *kopf*, tête). s. m. Monnaie d'argent des Etats autrichiens en Allemagne. Le halbekopf vaut 10 kreutzers.

HALBERSTADT (Principauté de). Géogr. Etat d'Allemagne, sujet au roi de Prusse, dans le cercle de la Basse-Saxe, aux confins des pays de Wolfenbuttel, Magdebourg, Anhalt, Mansfeld, Blakenbourg, Hildesheim, Wernigerode. Le Halberstadt est arrosé par plusieurs rivières. La religion luthérienne y est dominante. 145,000 hab. || Capitale de la principauté du même nom, sur l'Holzemme. Belle cathédrale; industrie et commerce; 17,000 hab.

HALBI. s. m. Écon. dom. Boisson composée de poires et de pommes fermentées, dont on fait usage en Normandie.

HALBOURG. s. m. Ichthyol. Gros hareng d'une espèce particulière qui se trouve ordinairement à la fin du banc de la pêche.

HALBRAN. s. m. ((*h* asp.; de l'allem. *halber ente*, demi-canard, ou du gr. ἁλς, mer, et βρένθος, espèce d'oiseau). Jeune canard sauvage. Un ragoût de halbrans. Un salmis de halbrans. Quelques personnes écrivent *halebran*; c'est une faute, eu égard à l'étymologie.

HALBREDA. s. des 2 g. (*h* asp.) Il s'est dit familièrement d'une personne mal faite et de mauvais ton. On vit entre autres un grand *halbreda* nommé Mars. (Voiture.)

HALBRENÉ, ÉE. part. pass. du v. Halbrener. (*h* asp.) S'empl. adjectiv. Harassés et *halbrenes* qu'ils sont de travail et de faim. (Montaig.)

— Fauconn. Se dit d'un oiseau de proie qui a quelques pennes rompues. Faucon halbrené.

— Fig. et fam. Se dit de quelqu'un qui est déguenillé, en mauvais équipage, mouillé, harassé. Cet individu est tout halbrené. Dans ce sens, ce mot est vieux.

HALBRENER. v. n. 1re conj. (*h* asp.) Chass. Chasser aux halbrans. Je halbrenais tous les jours.

— v. a. Fauconn. Rompre quelques pennes à un oiseau de proie. Halbrener un oiseau. Il halbrena cet oiseau.

HALCYON. s. m. Ornith. V. ALCYON.

HALCYON. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XIXe siècle, aux Etats-Unis d'Amérique, dans le but de réunir toutes les sociétés qui professent la foi de Jésus-Christ. Les halcyons rejettent la confession de foi détaillée, les catéchismes et les symboles.

HALCYONE. V. ALCYONE.

HALDANITE. s. m Hist. relig. Membre d'une secte dissidente d'Ecosse, fondée à la fin du XVIIIe siècle, par les deux frères Robert et James Haldane.

HALDENSLEBEN (NEU-). Géogr. Ville murée des Etats prussiens. Ch.-l. du cercle; 3,750 hab.

HALDENSTEIN. Géogr. Petite baronnie de Suisse, libre et indépendante, avec un beau et fort château, près de Coire.

HALDS-AMPT. Géogr. Bailliage de Danemark, dans le Nord-Jutland et dans la préfecture de Wibourg. Soixante-sept paroisses,

HÂLE. s. m. (*h* asp.; du gr. ἥλιος, soleil, ou ἀλέα, son ardeur, suivant les uns; du bret. *heaul*, soleil, suivant les autres). Effet produit par la lumière solaire sur la peau, qui, exposée nue à son influence et au grand air, prend une teinte brune et basanée; sur les herbes des champs qui se flétrissent, sur la viande et le pain qui se dessèchent, etc. L'air sans le soleil ne produit pas le hâle, la chaleur ne le produit pas non plus si la peau est couverte, et le froid, la gelée même ne l'empêche pas quand le soleil brille. La vraie cause du hâle est la lumière solaire. Les femmes de la ville qui se promènent dans la campagne craignent beaucoup le hâle. On se préserve du hâle, on le détruit même, s'il n'est pas trop ancien, en mettant la peau à l'abri de la lumière solaire même réfléchie. Je craignais le grand air, et j'affronte le *hâle*. (Destouches.) Si elles veulent braver le *hâle* et s'occuper des soins d'un jardin et d'une ferme, elles recouvreront bientôt la santé que leur promettaient en vain les marchands de gouttes, d'essences et d'élixirs. (Vaidy.) Dans nos sociétés de citadins étiolés, le *hâle* est regardé comme le cachet d'une condition inférieure (Id.) Le *hâle* paraît produit uniquement par la lumière solaire, car la chaleur ne le fait pas naître sur les parties recouvertes par les vêtements. (Id.)

> Revenu sec et pâle,
> Et le teint plus jauni que de vingt ans de *hâle*.
> (BOILEAU.)

> Un teint que le *hâle* a changé
> Est garant des exploits de plus d'une campagne.
> (TRÉVOUX.)

> Il avait femme, et belle, et jeune encor,
> Ferme surtout; le *hâle* avait fait tort
> A son visage et non à sa personne. (LA FONT.)

— La cause qui le produit, en sorte que *hâle* exprime la cause aussi bien que l'effet. Le grand hâle. Aller au hâle. Le hâle est une cause de force. Ceux qui sont privés du hâle s'étiolent. L'étiolement et la blancheur qui résultent de la privation du hâle sont considérés dans nos villes comme une beauté.

HÂLÉ, ÉE. part. pass. du v. Hâler. S'empl. adject. Viande hâlée. Plantes hâlées. Figure hâlée. Chez les femmes de la campagne, on peut être certain que le visage le plus hâlé annonce le corps le plus blanc.

HALÉ, ÉE. part. pass. du v. Haler. (*h* asp.) S'empl. adjectiv. Des bateaux halés.

— Mar. Se dit d'une manœuvre bien tendue. Manœuvre halée.

HALE-À-BORD. s. m. (*h* asp.) Mar. Cordage à l'aide duquel on tire à bord un objet auquel il est attaché. Des hale-à-bord. Tirer un objet à bord à l'aide du hale-à-bord.

HALE-BAS. s. m. (*h* asp.) Mar. Cordage pour amener la vergue, les pavillons, etc. Amener la vergue à l'aide du hale-bas.

— Plusieurs petites voiles et pavillons trop légers pour descendre convenablement par leur poids, ont des hale-bas. En général on donne le nom de *hale-bas* à tout cordage dont l'action est d'accélérer la descente de l'objet auquel il est attaché. (J. Lecomte.)

HALE-BOULINE. s. m. (*h* aspiré). Mar. Terme de mépris ou de dérision pour désigner un mauvais matelot. || Pl., des *hale-boulines*.

HALEBREU. s. m. (*h* asp.) Mar. Manœuvre courante qui passe sur la gorge d'une petite poulie. || Petit cordage employé en sens inverse du hale-bas.

HALEC. V. HALEX.

* **HALECRET.** s. m. (*h* asp.) Arme défensive des XVe et XVIe siècles, qui n'était autre qu'un corselet de fer battu. Le halecret était plus léger que la cuirasse.

HALE-CROC. s. m. (*h* asp., formé de la 3e p. du v. *haler*, et du subst. *croc*). Pêch. Croc pour tirer à bord le gros poisson. || Pl., des *hale-crocs*.

HALE-DEDANS. s. m. (*h* asp.) Mar. Amure ou cordage pour haler un foc en dedans, pour donner une inclinaison particulière à la voile, sous le vent. || Au pl., des *hale-dedans*.

HALE-DEHORS. s. m. (*h* asp.) Mar. Amure ou cordage pour haler le foc en dehors, pour donner une certaine inclinaison à la voile par rapport au vent. || Pl., des *hale-dehors*.

HALÉEN. adj. Myth. gr. Surnom d'Apollon. Les flèches et l'arc d'Hercule furent déposées par Philoctète dans le temple d'Apollon *Haléen*, qu'il éleva près de Crotone.

HALEINE. s. f. (du lat. *halitus* ou *anhelitus*, souffle, respiration, vapeur, exhalaison). Air humide et chaud qui sort de la bouche et qui est chassé des poumons par l'expiration. Haleine bonne, douce, agréable. Mauvaise haleine, haleine forte, aigre, échauffée, vineuse, fétide, puante, infecte. Son haleine a terni ce miroir. Se réchauffer les doigts avec son haleine. Le degré de chaleur de l'haleine varie avec l'âge, l'état du pouls, l'état des forces, l'exercice du corps et la nature des aliments. Le jeune homme a l'haleine plus chaude que le vieillard. L'haleine devient ardente pendant la fièvre. L'enfant en bas âge, sain et bien portant, a une haleine douce et chaude comme le duvet. L'animal carnassier a l'haleine plus chaude et plus forte que l'herbivore. Le calife Abdamalet avait, dit-on, l'*haleine* si infecte, qu'il tuait les mouches qui se reposaient sur ses lèvres. (Dict. hist.) D'une *haleine* odorante exhaler les vapeurs. (Del.) L'*haleine* offre chez l'homme des changements variés; les principaux sont relatifs à la température et à son odeur. (Chem.) Fuyez l'impie, car son *haleine* tue. (F. Lamenn.)

> Et lorsque tout fumant d'une vineuse *haleine*,
> Sur vos pieds chancelants vous vous tenez à peine.
> (REGNARD.)

> On voit leurs crins mouvants frémir et se dresser,
> Le feu roule à longs flots dans leur fumante *haleine*.
> (THOMAS.)

> La langue se dessèche, et la bouche avec peine
> Respire en haletant une fiévreuse *haleine*.
> (DESAINTANGE.)

— Force particulière des poumons lorsqu'ils peuvent être longtemps sans reprendre l'air. Pour la pêche des perles, on choisit des hommes qui ont bonne haleine, qui peuvent demeurer longtemps sous l'eau sans reprendre leur haleine.

— Se dit par extension de l'air qu'on attire dans les poumons et que ceux-ci renvoient presque aussitôt, produisant ainsi le phénomène double et simultané de l'aspiration et de l'expiration, qui constitue la respiration. Haleine oppressée, régulière, peu sensible, pour: Respiration oppressée, régulière, peu sensible.

— *Haleine de vent*. Se dit dans le langage ordinaire, pour indiquer un léger souffle de vent. Il ne fait pas aujourd'hui une *haleine de vent*.

— Poét. D'un vent léger l'*haleine* caressante. (Le P. Ven.) D'*haleine* en le suivant manquent les aquilons. (Boil.)

> Au moindre zéphyr dont l'*haleine*
> Fait rider la face de l'eau,
> L'aimable et tendre La Fontaine
> M'intéresse par un roseau. (L. RACINE.)

— Au pl. se dit dans le même sens.

> ... Des zéphyrs nouveaux les fécondes *haleines*,
> Font reverdir nos bois, et refleurir nos plaines.
> (REGNARD.)

> Seulement au printemps, quand Flore dans les plaines
> Faisait taire des vents les bruyantes *haleines*. (BOIL.)

— Les odeurs qui se répandent dans l'air. Les jasmins, la vigne en fleur, poussent une douce haleine dont l'air est toujours parfumé. Des fleurs l'*haleine* parfumée. (Lebrun.)

— *Courte haleine, haleine courte*. Respiration brève, difficile et fréquente. Cet homme a la courte haleine, l'haleine courte. Les asthmatiques ont la courte haleine.

— Se dit d'un auteur dont l'imagination est étroite, pauvre, sans ressort. Cet auteur a la courte haleine.

— *Courir à perte d'haleine*. Courir fort et jusqu'à ce qu'on perde la respiration. || Dans le même sens, *parler*, *écrire à perte d'haleine*. Cet orateur fait des périodes à perte d'haleine; c'est-à-dire trop longues.

— *Perdre haleine, en perdre haleine*. Perdre la respiration ou ne pouvoir plus respirer qu'avec grande peine et grand effort. Vous courez tant que vous en perdez haleine. Elle parle avec une telle volubilité, qu'il lui arrive de perdre haleine. Enfin perdant *haleine* après ces grands efforts. (Corneille.)

— Se dit pour N'en pouvoir plus, par suite de la fatigue, de l'ennui qu'on éprouve d'une affaire qui vous occupe, ou des embarras et des démarches qu'elle suscite et qui feraient presque perdre courage. Cet ouvrage exige tant de recherches que j'en perds haleine. Ce procès me fait, me fera perdre haleine, tant il présente de subtilités à vaincre, de difficultés à renverser.

— *Prendre haleine, reprendre haleine, son haleine*, c'est recommencer à respirer après une interruption plus ou moins prolongée. Il a tant couru qu'il a besoin de prendre haleine, de reprendre haleine. Il était temps que mon discours finît, j'avais besoin de prendre haleine. Certaines personnes vous débitent un flux de paroles sans prendre haleine; mais, leurs poumons étant bientôt fatigués, elles reprennent leur haleine péniblement et bruyamment. Respirons un moment et reprenons *haleine*. (Colnet.)

— Par extens. Se reposer un peu pour être en état de continuer sans trop de peine ce qu'on avait commencé. Arrivé à la seconde partie de son discours, ce prédicateur demanda la permission de prendre haleine, de reprendre haleine. Mais laissez-moi reprendre un instant *haleine*. (J.-J. Rouss.)

— *Retenir son haleine, ménager son haleine*. Retenir sa respiration, la ménager. Un bon coureur *retient son haleine, ménage son haleine*.

— Fig. *Donner, rendre haleine à quelqu'un*. Lui accorder du repos après un exercice fatigant, soit du corps, soit de l'esprit.

— *Être en haleine*. Être en train de faire quelque chose avec ardeur. Être en disposition; en humeur de faire quelque chose. Les ouvriers sont en haleine, profitez-en pour faire achever votre ouvrage.

— En parlant des ouvrages d'esprit. Être en disposition, en humeur de faire quelque chose. Je ne suis pas en haleine aujourd'hui, je ne saurais composer deux vers.

— *Mettre en haleine*. Mettre en train. Faire acquérir, par l'exercice ou l'habitude, de la facilité à exécuter un travail quelconque. Je commencerai par faire transcrire un long mémoire à ce copiste; cela le mettra en haleine. Pour le mettre en haleine dans l'examen que je lui ferai subir, je commencerai par lui poser des questions simples et faciles. || On dit de même: *Remettre en haleine*. Elle les laissait étaler leur esprit tout à leur aise, et ne les interrompait le plus souvent que pour approuver, que pour louer, que pour les remettre en *haleine*. (Mariv.) || Dans le même sens, *Se mettre en haleine*. J'ai beau faire, je ne puis me mettre en haleine aujourd'hui.

— Fig. *Hors d'haleine*. Se dit de quelqu'un qui perd haleine, qui a perdu haleine. Après six heures d'un travail continu, il est permis d'être hors d'haleine. Les embarras que me donne cette affaire me mettent hors d'haleine, et je n'ai pas le courage de la poursuivre. Où courez-vous ainsi, tout pâle et *hors d'haleine*? (Racine.) Tout épuisé d'*haleine* et de courage. (J.-J. Rousseau.)

— *Sans haleine*. S'emploie dans le même sens que *hors d'haleine*, mais ajoute encore à l'idée que présente cette locution exagérative. En voyant l'homme qu'il aimait comme un frère lui préparer un breuvage empoisonné, il demeura quelques instants sans haleine et sans voix.

— Qui ne peut être longtemps sans respirer. Qui a besoin de s'arrêter souvent et de se reposer. Un lecteur sans haleine. Un orateur sans haleine. Un cheval sans haleine.

— Dans un sens plus étendu. Inanimé, ou comme inanimé. Il tombe aux pieds du prélat, sans pouls et sans *haleine*. (Boil.)

— Fig. Sans énergie, sans courage. *C'est un homme sans haleine*. Qui n'est capable de rien. || Se dit aussi par rapport à l'esprit. *C'est un auteur sans haleine*, dont l'imagination manque totalement de ressort, est très-peu féconde, et tire un faible parti des situations.

— *Tenir en haleine*. Tenir en exercice, dans l'habitude de travailler. Tenir les soldats en haleine. *Tenir son ennemi en haleine*. Le harceler continuellement.

— Fig. dans le sens qui précède. Amuser quelqu'un; le tenir dans un état d'incertitude, mêlé d'espérance et de crainte. Les grands tiennent en haleine les domestiques qui les servent, en leur faisant tous les jours de belles promesses.

— *Se tenir en haleine*. On dit de même, S'entretenir dans l'habitude de faire quelque chose, pour l'exécuter aisément. Il se dit des exercices du corps et de l'esprit. Un bon tireur au pistolet doit se tenir en haleine. Pratiquez les préceptes de la religion, et tenez-vous en haleine, si vous ne voulez être tentés par l'esprit du mal.

— *Entreprise de longue haleine*. Entreprise

de longue durée. L'Histoire de France est un ouvrage de longue haleine. L'entreprise d'un dictionnaire est un ouvrage de longue haleine. — *Faire une chose tout d'une haleine.* La faire de suite, sans s'arrêter. Lire un roman tout d'une haleine. Il a fait ces vers tout d'une haleine.

— Manég. *Cheval gros d'haleine.* V. GROS, adj. ‖ *Donner haleine à un cheval.* Le mettre au pas après l'avoir poussé au galop. ‖ *Ce cheval n'est pas en haleine.* Se dit d'un cheval qui est demeuré longtemps à l'écurie.

— Bot. *Haleine de Jupiter.* Nom donné au diosme à cause du doux parfum qui s'exhale de sa fleur.

— Syn. comp. HALEINE, SOUFFLE. V. SOUFFLE.

HALEMENT. s. m. (*h* asp.; rad. *haler*). Techn. Nœud fait à un câble qui sert à élever des fardeaux.

HALENÉ, ÉE. part. pass. du v. Halener. S'empl. adjectiv.

HALENÉE. s. f. (*h* asp.; rad. *haleine*). Haleine accompagnée d'une odeur forte et désagréable. Cet homme m'a donné, m'a jeté une halenée d'ail, une halenée d'ognon. Il a des halenées de vin. La halenée d'eau-de-vie qu'il m'a jetée en passant m'a fait mal au cœur. Les harpies gâtaient tout d'une infecte *halenée.* (Bens.)

HALENER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; du lat. *anhelare*, être hors d'haleine, répandre une odeur, respirer l'haleine, une odeur). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette *Je halène, tu halènes, il halène*, etc. Sentir l'haleine de quelqu'un. Dès que j'eus *halené* cet homme, je vis qu'il avait mangé de l'ail. Vieux et trivial. Un soir que l'ogresse rôdait à son ordinaire dans les cours et basses-cours du château pour y *halener* quelque viande fraîche. (Perrault.)

— Dans le sens non d'aspirer l'air, mais de l'expirer.

Or moi qui suis tout flamme et de nuit de jour,
Qui n'*halène* que feu, ne respire qu'amour (REGNIER.)

— Chass. Il se dit des chiens quand ils sentent la bête. Mes chiens halenèrent bientôt le cerf. ‖ Se dit aussi des individus dans un sens analogue. Les limiers de la police se présentèrent à l'improviste; les fripons ne les avaient pas halenés.

— Fig. et fam. Découvrir le fond de la pensée de quelqu'un, son côté fort ou son côté faible. Les voleurs halenèrent ce jeune homme, et ils virent tout de suite qu'il n'y avait rien à faire avec lui. ‖ On dit plutôt *flairer.*

HALENTE. Géogr. Rivière d'Italie, dans le royaume de Naples, et la principauté citérieure.

HALER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; ce mot vient de l'hébr. *hala*, qui signifie monter, élever; Ménage le fait venir du gr. ἕλκω ou ἑλκύω *traho*, je tire; ou du lat. *agolare*, diminutif d'*ago*. D'autres croient qu'il dérive de haleine ou haleter; V. HALAGE). Mar. Tirer, horizontalement ou à peu près, un cordage ou un objet quelconque à l'aide d'un cordage. Haler un cordage, un câble, une manœuvre, la bouline. Haler un canon, un bateau. On hale les boulines. On hale les embarcations à terre. Haler un vaisseau sur une cale.

— On dit *haler*, quand la direction du cordage est presque horizontale; si au contraire l'effort se fait de bas en haut, on dit *peser*, si l'effort se transmet de haut en bas, on dit *tirer.*

— *Haler un bâtiment à la cordelle.* Faire marcher un bâtiment le long d'un rivage. ‖ On dit plus souvent simplement Haler. Ceux qui *halent* sont à terre et marchent pour *haler.* (J. Lecomte.)

— *Haler à bord.* Amener à bord au moyen d'un cordage. Haler à bord la chaloupe. Haler des canons à bord. Haler une bouée à bord.

— Fam. Exciter des chiens après quelqu'un, après une bête quelconque. Haler les chiens après un vagabond.

— Se dit aussi à la rencontre de deux vaisseaux lorsqu'ils demandent le qui vive. Il était minuit quand nous avons rencontré deux vaisseaux qui nous ont halés.

— Fig. et pop. *Je lui ai halé sa bonne amie, je lui ai halé un coup de croc.* Expressions dont les marins se servent pour dire : Je lui ai ravi sa maîtresse; j'ai fini par obtenir un petit verre d'eau-de-vie.

— v. n. *Le vent hale de l'avant.* Le vent change en prenant la direction de l'avant.

— *Haler sur une manœuvre, sur la bouline.* Faire force dessus pour la tendre et la tirer.

— SE HALER. v. pron. Se dit des efforts pénibles que fait un bâtiment sous voile, lorsque, par un vent contraire, il cherche à se mettre au vent d'une terre, ou de l'entrée d'un port, ou d'un autre navire.

— *Se haler au vent.* Se dit d'un vaisseau qui veut se mettre en position de recevoir le vent avant la terre ou le navire.

— Etre halé. Ce bateau a bien de la peine à se haler. Le courant est si fort qu'il se halera difficilement.

HÂLER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; du. lat. *ardere*, brûler, être brûlé; supin *arsum*; part. pass. *assus*; d'où l'on a fait *assulus*, et enfin haslé, hâlé. V. HÂLE). Produire l'effet connu sous le nom de *hâle*. Se dit exclusivement du soleil. Le soleil vous hâlera le teint, prenez-y garde. En été, le soleil hâle très-vite la viande et le poisson.

A peine une campagne avait *hâlé* les traits
De ces jeunes héros si fiers d'être Français.
(F. BELLY)

— Agric. Dans quelques endroits, Labourer à une faible profondeur. Hâler un champ. Il faut hâler ce terrain.

— SE HÂLER. v. pron. Être hâlé, recevoir l'impression du hâle Si vous allez ainsi au soleil, vous vous hâlerez. Pour ne pas se hâler, il faut mettre la peau à l'abri de la lumière solaire. Avant de broyer le chanvre, on l'expose au soleil pour qu'il se dessèche, pour qu'il se hâle. Les paysannes qui ont toujours le visage découvert se hâlent. Les femmes portaient autrefois des masques, de peur de se hâler.

HALES (Étienne). Célèbre physicien anglais, né dans le comté de Kent, le 7 septembre 1677; membre de la société royale de Londres en 1717; auteur de plusieurs mémoires sur les sciences physiques; inventeur d'appareils destinés au renouvellement de l'air dans les mines; chanoine à Windsor, mort en 1761.

HALÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes exotiques, de la famille des styracinées.

HALÉSIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une halésie. ‖ HALÉSIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre halésie. ‖ On dit aussi au sing. Une halésiacée.

HALÉSIUS. Myth. Fils d'Agamemnon et de Brisêis. Craignant Clytemnestre, qui avait fait tuer Agamemnon par Egisthe, il se réfugia, dit-on, en Italie, où il fonda l'empire des Falisques.

— Nom d'un fleuve de Sicile qui coule au pied de la montagne de ce nom. Ce fut là que Pluton enleva Proserpine pour en faire sa femme.

HALESOWEN. Géogr. Ville d'Angleterre. Elle a une église dont on admire le clocher; clouterie, quincaillerie; 12,000 hab.

HALETANT. part. prés. inv. du v. Haleter. Qui halète. Ce mot ne s'emploie guère que comme adjectif, quoique suivi d'un complément. Il désigne l'état, la manière d'être, l'aspect sous lequel les objets se présentent à la vue, et dont la durée se prolonge assez pour former tableau. On pourrait peut-être, en quelques circonstances, en resserrer la signification, mais les bons auteurs, nos modèles, ne font point usage de telles constructions; ils ne l'emploient jamais comme participe, il ne nous conviendrait pas de le présenter sous un autre point de vue. V. HALETANT. adj.

HALETANT, ANTE. (*h.* asp.) adj. Essoufflé, qui respire fréquemment, péniblement, qui souffle comme lorsqu'on est hors d'haleine. Il a tant couru, qu'il en est tout haletant. Haletant d'effroi et de saisissement. A la promenade, les chiens sont presque toujours haletants. Elle approche, *haletante*, éplorée, abîmée par la douleur, mais plus belle par sa douleur même. (Lebrun.)

Croyez-vous que l'Europe tombe
S'il n'ameute autour de sa tombe
Les Démosthènes *haletants?* (V. HUGO.)

Ainsi, tout *haletants*, Polidore et les siens
Regagnent en courroux les pavillons chrétiens.
(BAOUR-LORMIAN.)

Perrette au point du jour est aux champs la première
Je les vois, *haletants* et couverts de poussière,
Braver dans ces travaux chaque jour répétés
Et le froid des hivers, et le feu des étés. (VOLT.)

— Se dit aussi des choses. Poitrine haletante. Sein haletant. Bouche haletante. Ces esclaves à demi-nus, revenant du travail, la poitrine *haletante* comme le soufflet d'une forge, contrastaient avec le calme majestueux du maître d'hôtel, se carrant seul dans son fauteuil. (R. de Beauv.)

Sous des rocs entassés le superbe Encelade,
La bouche *haletante*, et le sein enflammé,
Soulève le fardeau dont il est opprimé. (DELILLE.)

Et l'âtre où le matin de sa cendre fidèle
Un souffle *haletant* réveillait l'étincelle. (ID.)

Hippomène lassé n'exhalait plus qu'à peine
De son sein *haletant* une brûlante haleine. (PONG.)

HALETER. (*h* asp.) v. n. 1re conj. On change l'*e* en *è* devant un *e* muet. *Je halète, tu halètes, il halète, etc.* Respirer avec force et fréquemment, comme un homme essoufflé, hors d'haleine. Haleter à force d'avoir couru. Voyez comme ce chien halète.

Et leur mère, laissant son rouet, ses fuseaux,
Venait en *haletant* partager leurs travaux. (A.-MARI)

— Fig. Se dit d'une personne à qui la douleur ou l'effroi a comme ôté ses forces, qui éprouve une sorte de suffocation. Il haletait de saisissement et de terreur. Il ne pouvait parler, et il haletait de douleur. Il marchait en *haletant* de peine et de tristesse. (Boil.)

— Fig. et dans le premier sens.

Sans cesse poursuivant ces fugitives fées,
On voit sous les lauriers *haleter* les Orphées. (BOIL.)

HALETH. s. m. Relig. mah. Nom de l'extase dans laquelle se trouvent les derviches, et particulièrement ceux de l'ordre des rufayites. C'est au milieu du délire religieux appelé *haleth*, qu'ils en viennent aux épreuves du fer ardent, et qu'ils se percent le côté, les bras ou les jambes avec des instruments tranchants.

HALEUR, EUSE. s. (*h* asp.) Celui, celle qui hale, qui tire un bateau à l'aide d'un câble, pour le faire avancer Combien faudra-t-il de haleurs pour remonter ce bateau ? Tous ces haleurs sont épuisés et tout haletants.

HALEX, HALEC. s. m. (pr. *a-lèk-ce, a-lek*). Saumure de certains poissons, dont les anciens faisaient des sauces. ‖ Le poisson même, qu'on croit être le hareng, l'anchois ou la sardine.

HALFAY. Géogr. Pays de la Nubie, le long du Bahr-el-Azrok et du Nil. Le Halfay est tributaire de l'Egypte. ‖ Capitale du pays du nom; 4,000 hab.

HALGAN (Emmanuel). Vice-amiral, pair de France, né à Donger (Loire-Inférieure), 1771.

HALIA. Myth. Une des cinquante Néréides, filles de Nérée et de sa sœur Doris. ‖ Sœur des Telchines, dont Neptune eut six fils. Se précipita dans la mer pour éviter la colère de Venus, et fut honorée depuis sous le nom de Leucothoé.

HALIARTE. Géogr. anc. Ville de Béotie sur la côte sud du lac Copaïs, était une des douze cités béotiennes. Ce fut au siége de cette ville que Lysandre, général macédonien, perdit la vie, l'an 394 avant J.-C.

HALIARTE. Temps hér. Fils de Thersandre et petit-fils de Sisyphe. Il bâtit la ville du même nom.

HALICARNASSE. Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure, dans la Carie, était située à la pointe du golfe Céramique, vis-à-vis et au N.-E. de l'île de Cos. Patrie des deux célèbres historiens, Hérodote et Denys, dit d'Halicarnasse.

HALICHÉLIDONE. adj. des 2 g. (pr. *a-li-ké-li-do-ne*; ét. gr., ἅλς, mer; χελιδών, hirondelle). Ornith. Qui ressemble aux hirondelles de mer et aux albatros. ‖ HALICHÉLIDONES. s. f. pl. Famille d'oiseaux comprenant les hirondelles de mer et les albatros. ‖ On dit aussi au sing. Un halichélidone.

HALICHÉLONE. adj. des 2 g. (pr. *a-li ké-lon-ne*; ét. gr., ἅλς, mer; χέλυς, tortue). Erpét. Qui ressemble aux tortues de mer. ‖ HALICHÉLONES. s. m. pl. Famille de reptiles chéloniens comprenant les tortues de mer. ‖ On dit aussi au sing. Un halichélone.

HALICOLYMBE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἅλς, mer; κολυμβάω, plonger). Ornith. Qui vit dans les eaux salées et qui a coutume d'y plonger. Oiseaux halicolymbes. ‖ HALICOLYMBES. s. m. pl. Sous-ordre d'oiseaux halycolymbes. ‖ On dit aussi au sing. Un halicolymbe.

HALICORACE. adj. des 2 gr. (ét. gr., ἅλς, mer; κόραξ, corbeau). Ornith. Qui ressemble au corbeau de mer. ‖ HALICORACES. s. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant les corbeaux de mer, c'est-à-dire, les frégates. ‖ On dit aussi au sing. Un halicorace.

HALICORIDE. adj. des 2 g. Mamm. Qui ressemble au dugong. ‖ HALICORIDES. s. m. pl. Famille de mammifères cétacés, qui a pour type le genre halicorne. ‖ On dit aussi Un halicoride.

HALICORNE. s. m. Mamm. Genre de mammifères qui se compose d'un seul genre, qui est le genre dugong. V. DUGONG.

HALICTE. s. m. Entom. Insecte hyménoptère, famille des mellifères et de la section des porte-aiguillons.

HALIDRYDE. s. f. Bot. Genre d'algues marines de la famille des fucus.

HALIES. s. f. pl. (du gr. ἥλιος, soleil. Myth. Fêtes qu'on célébrait à Rhodes en l'honneur du soleil ou d'Apollon.

HALIEUTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἁλιευτική, la pêche, qui dérive de ἅλς, mer). Qui concerne la pêche.

— s. m. Les Halieutiques d'Oppien.

HALIEUTIQUE. s. f. Art de la pêche. Apprendre l'halieutique. Connaître les règles de l'halieutique.

HALIFAX (Charles-Montaigu, comte d'). Poète anglais et homme d'Etat, né dans le comté de Northampton en 1661. Membre de la Chambre des communes en 1691; membre de la régence en l'absence du roi, et, en 1700, membre de la Chambre des lords avec le titre de baron Halifax, mort à Londres en 1715. ‖ HALIFAX (George Saville, marquis d'). Homme d'Etat, né en 1630, dans le comté d'York, mort en 1695. Il a laissé quelques écrits, entre autres : *Caractère d'un trimmer.*

HALIFAX Géogr. Ville d'Angleterre. Industrie : draps, peluches, serges, tapis, tissus de coton, teintureries. Il y a de belles églises, 31,000 hab.

— Ville de l'Amérique anglaise, capitale de la Nouvelle-Ecosse; 22,000 hab. Baie ou peuvent mouiller 1,000 navires.

HALIGRAPHIE. s. f. V. HALOGRAPHIE.

HALIGRAPHIQUE. adj. des 2 g. V. HALOGRAPHIQUE.

HALIGOURDE. s. m. Boulang. Sorte de pain fait avec de la farine de gruau.

HALIMÈDE. s. m. Zooph. Genre de polypier qui touche aux corallines.

HALIMÈDE. Myth. gr. Une des Néréides.

HALIMÈDE. s. f. Zooph. Genre de polypiers, famille des corallines. Halimède épaisse, multicaule, irrégulière, roquette. Halimède tune.

HALIMIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'halimos.

HALIMON. Temps hér. Quelques auteurs donnent ce nom au père de Creta.

HALIMOS. s. m. Bot. Arbre ou arbuste, dont les feuilles sont semblables à celles de l'olivier, qui est sans épines et croît près de la mer, au milieu des rochers. ‖ On dit aussi *halimus* et *alimos.*

HALIMOSAURE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

HALIMUS. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des arroches.

HALIN. s. m. (*h* asp.). Pêch. Corde attachée aux filets, et qui sert à les traîner.

HALINATRON. s. m. Chim. Soude naturelle ou carbonate de soude, non sans mélange toutefois, qui se forme à la surface des voûtes ou des murs humides. On dit aussi *natron* ou *natrum.*

HALIOTIDE. s. m. (ét. gr., ἅλιος, de mer; οὖς, ὠτός, oreille). Conchyl. Genre de mollusques, type d'une famille de l'ordre des mollusques gastéropodes aspidobranches, qu'on appelle vulgairement *oreilles de mer.* ‖ Se dit aussi du mollusque lui-même. Elle avait des yeux azurés comme la nacre d'un *haliotide* de mer. (Léon Gozlan.)

HALIOTIDÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à un haliotide. ‖ HALIOTIDÉS. s. m. pl. Famille qui a pour type le genre haliotide. ‖ On dit aussi au singulier. Un haliotidé.

HALIOTIDIER. s. m. Conchyl. Synonyme de Haliotide.

HALIOTITE. s. m. Conchyl. V. HALIOTIDE.

HALIOTOÏDE. adj. des 2 g. Moll. Qui ressemble à un haliotide.

HALIPHLÉOS. s. m. Bot. Espèce de chêne, arbre rare et peu connu, d'une écorce très-épaisse.

HALIPHÈRE. Temps hér. Un des cinquante fils de Lycaon.

HALIPHRON. Temps hér. Selon quelques auteurs, Père de Deucalion, qu'il eut de la nymphe Zophassa.

HALIPLE. s. m. (ét. gr., ἅλς, mer; πλέω, je navigue). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des nectopodes.

HALIPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἅλς, mer; πτηνός, qui vole). Ornith. Qui vole à la surface de la mer. ‖ HALIPTÈNES. s. m. pl. Famille d'oiseaux. ‖ On dit aussi au singulier, Un haliptène. ‖ Polyp. Genre de polypiers.

HALIRRHOTHIUS. Myth. gr. Fils de Neptune et de la nymphe Euryte; il fit violence à Alcine, et fut tué par Mars.

HALISAURIEN, IENNE. adj. (ét. gr., ἅλς, mer; σαῦρος, lézard). Erpét. Qui vit dans la mer. ‖ HALISAURIENS. s. m. pl. Section de reptiles sauriens, comprenant ceux qui, suivant toutes les apparences, vivaient dans le sein de la mer. ‖ On dit aussi au singulier, Un halisaurien.

HALISÉRIDE. s. f. Bot. Genre d'algues marines.

HALITHÉE ou **HALITÉE.** s. f. Helminth. Genre de vers à sang rouge.

HALITHERSES. Temps hér. Fils d'Ancée et de Samia, fille de Scamandre. ‖ Fils de Mastor, et habile devin d'Ithaque, qui prédit le retour d'Ulysse aux prétendants de Pénélope.

HALITUEUX, EUSE. adj. (du lat. *halitus*, vapeur, exhalaison). Qui est chargé de vapeur qui s'élève en vapeur comme l'haleine pendant la gelée.

— Médec. *Peau halitueuse* Celle qui est couverte d'une douce moiteur. ‖ *Chaleur halitueuse.* Chaleur moite, qu'on observe principalement dans les maladies inflammatoires du poumon.

HALITUS. s. m. (mot lat. qui signifie Exhalaison, vapeur). Médec. La transpiration à l'état de vapeur moite qui s'exhale de la peau. ‖ Il se dit aussi, dans le langage médical, pour désigner l'haleine.

HALIUS. Temps hér Second fils d'Alcinoüs, qui, en présence d'Ulysse, concourut pour le prix de la course. ‖ Troyen tué par Turnus.

HALIVE. s f. Ornith. Sarcelle de Madagascar, qui a le bec et les pieds rouges.

HALIZONIENS. Géogr. anc. Peuple de la Paphlagonie, qui vint au secours de Troie.

HALL Géogr. Ville du Tyrol, sur l'Inn Salines et hôtel des monnaies; 5,000 hab. ‖ Ville du royaume de Wurtemberg, cercle du Jaxt, sur le Racher. Salines; 6,500 hab.

— Hist. *Union de Hall.* Ligue de la confédération des Protestants, conclue à Hall, en Souabe, en 1610. Elle était opposée à la ligue des Catholiques, appelée Ligue de Wurtzbourg.

HALL, HALLE ou **NOTRE-DAME DE HALLE.** (*h* aspiré). Géogr. Ville démantelée des Pays-Bas autrichiens, dans le Hainaut et sur la frontière de Brabant Elle tire son nom de l'église célèbre Notre-Dame de Halle, tutélaire de la ville.

HALLAGE. s. m. (*h* asp.; rad. *halle*). Droit sur les marchandises qu'on étale dans les halles et dans les foires.

HALLAL. s. m. Hist. or. Nom que l'on donne aux musulmans qui doivent entreprendre le pèlerinage de la Mecque

HALLALI. V. HALALI.

HALLAM (Henri) Historien et publiciste anglais, né à Windsor en 1777, mort, il y a quelques années.

HALLAND. (*h* asp.). Géogr. Contrée

[illegible] de la mer de [illegible]. Le pays [illegible].

HALLE [illegible]. Ch.-l. [illegible] [illegible] [illegible] et [illegible].

HALLE. s. f. (h asp.; de l'all. [illegible]). Emplacement [illegible] [illegible] [illegible] se sont [illegible] la populace [illegible] marché [illegible] [illegible] l'administration de la ville ne perçoit pas moins de 1,800,000 fr. (Id.)

— Techn. [illegible] du verre [illegible].

— [illegible] [illegible] les [illegible] [illegible] sont des métaphores. [illegible] un langage [illegible] se plai[illegible] [illegible] et singulières [illegible] du langage des halles.

> On ne vit plus en vers que pointes triviales,
> Le Parnasse parla le langage des halles.
> (Boileau.)

— Fig. Se dit de tout langage vulgaire, impoli, grossier. Où avez-vous donc appris ce langage des halles? Est-il possible qu'avec l'air d'un homme bien élevé, on parle ainsi le langage de la halle? Dans le même sens, on dit: *Style, c'est aux piliers des halles.*

— *Forts de la halle.* V. FORT.

— *Halle.* Se disait autrefois d'un hôtel, et particulièrement en parlant de l'hôtel de ville.

— Comm. Sorte de toile de Bretagne.

— Syn. comp. HALLE. MARCHÉ. V. MARCHÉ.

HALLÉ (Jean-Noël), Médecin célèbre, né à Paris le 6 janvier 1754, mort en 1822 des suites de l'opération de la taille d'un calcul urinaire, fut reçu docteur en 1777, membre de l'Académie de médecine, professeur d'hygiène et de physique médicale; médecin ordinaire de Napoléon, puis du comte d'Artois, depuis Charles X.

HALLEBARDE. s. f. (h asp.; de l'all. *hallebarde*, comp. de *halb* ou *halle*, vieux mot teutonique qui signifie hache ou lance, et de *barte*, hache, hallebarde. D'autres le font dériver de *halle*, portique, et *warten*, rad. de *warten*, attendre, garder, c'est l'arme de celui qui garde l'entrée des palais, du hallebardier). Anc. art milit. Arme offensive composée d'une hampe ou manche de deux mètres au plus de longueur, et d'un fer adapté par une douille à l'extrémité de la hampe. Ce fer forme, au-dessus de la douille, d'un côté tantôt une hache, tantôt un croissant à pointes [illegible], et de l'autre un [illegible] droit ou crochu; il se continue dans le prolongement de la hampe, en une lame à deux tranchants, large à sa base, et terminant en pointe très-aiguë. La hallebarde était à la fois une arme d'estoc et de taille. La *hallebarde* était susceptible de recevoir divers ornements, le [illegible] [illegible] le drap, de velours, le couteau vive. La douille se cachait [illegible] une houppe [illegible] frange d'or, d'argent ou de soie. (Haillot.) Les Suisses adoptèrent la *hallebarde* comme arme offensive, et ce sont eux qui l'ont fait connaître en France vers 1460. (Id.) [illegible] sont armés de *hallebardes*, et ont des vêtements de bandes en drap jaune, rouge et bleu; ils portent dans les grandes cérémonies le casque et la cuirasse. (Gén. Oudinot.) Dans les églises de Paris, les suisses sont armés d'une *hallebarde*. (Larcher.)

Prov. *Cela est vrai comme les suisses portent la hallebarde.* Cela n'est pas vrai, cela est [illegible] [illegible]. *Cela rime comme hallebarde et miséricorde.* Cela ne rime pas du tout. Ces choses ne vont pas bien ensemble.

HALLEBARDIER. s. m. (rad. *hallebarde*). Soldat portant une hallebarde. Un brave hallebardier. La légion était composée de *hallebardiers*, de piquiers et d'arquebusiers. (Haillot.)

— On dit aussi adjectiv., *Un soldat hallebardier.* Dans tous les pays soumis à la domination de la maison de Bourbon, la garde des châteaux royaux était confiée à des Suisses *hallebardiers.* (Haillot.)

HALLE BASSE. s. f. Anc. législ. Juridiction qui était établie à Valenciennes pour connaître de toutes les contestations qui concernaient la draperie.

HALLEBICK. s. m. Anc. cout. Droit qu'on levait sur le poisson que les marchands forains apportaient et vendaient à Paris.

HALLEBRAND. s. m. Ornith. V. HALEBREDA.

HALLEBREDA. V. [illegible]

HALLEIN [illegible] Ville de la [illegible] [illegible] de la [illegible] [illegible] 4,000 hab.

HALLENCOURT [illegible]. Ch.-l. de cant., [illegible] 1,750 hab.

HALLER (Albert de). Savant distingué, à la fois physiologiste éminent, anatomiste, médecin, poète, physicien, philologue, homme d'État, né à Berne en oct. 1708, mort en 1777.

HALLER. Géogr. Rivière d'Allemagne, principale [illegible] du Hanovre [illegible] [illegible], qui se jette dans [illegible].

HALLERIA. s. f. Bot. [illegible] Qui ressemble à une halleria [illegible] s. f. pl. Tribu de la famille des scrofulariées, qui a pour type le genre halleria. On dit aussi, au sing. Une halleriée.

HALLÉRIE. s. f. (de *Haller*, savant botaniste). Bot. Genre de plantes de la famille des scrofularinées.

HALLERMUNDE. Géogr. Comté et château de l'empire d'Allemagne, dans la principauté de Calemberg, entre la Leine et le Deister.

HALLES-CRUES. s. f. pl. Comm. V. HALLE.

HALLEY (Edmond). Célèbre astronome anglais, né à Londres en 1656, mort en 1742. Il a laissé plusieurs ouvrages utiles, entre autres un catalogue des étoiles australes, une méthode directe pour découvrir les excentricités des planètes, etc.

HALLIE. s. f. Bot. Genre de plantes placé entre les glycines et les sainfoins.

HALLIER. s. m. (h asp.; rad. *halle*). Celui qui garde une halle, qui en garde les diverses denrées.

— Marchand qui étale et qui vend dans une halle. Ces deux sens sont peu usités.

HALLIER. s. m. (h asp.). Chass. Filet contre-maillé, qui est employé pour la chasse d'un grand nombre d'oiseaux, et qui varie par sa longueur, sa largeur, et la hauteur des mailles et des rets dont il est composé. || Les chasseurs distinguent les halliers selon leur destination, en hallier à perdrix, hallier à cailles, à faisans, à canards, et en effet ces différents halliers ne sont nullement semblables.

— Au plur. Buissons fort épais dans lesquels le menu gibier se refugie pour éviter le chasseur.

> Dans les dédales verts que formaient les *halliers*,
> L'herbe tendre, le thym, les humbles violiers
> Présentaient aux troupeaux une pâture exquise.
> (La Fontaine.)

HALLIRRHOÉ. Myth. gr. Selon Plutarque, Nymphe que Neptune rendit mère d'Isis.

HALLITE. s. f. Minér. Alumine native.

HALLOMÈNE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des sténélytres.

HALLOYSITE. s. m. (du nom de *Halloy*, savant géologue). Minér. Minéral qui se présente sous l'aspect d'une substance compacte, tendre, à cassure conchoïde ou cireuse, d'une couleur blanchâtre ou d'un gris bleuâtre.

HALLUCINATION. s. f. (pr. *al-lu-ci-na-ci-on*; du lat. *hallucinare*, errer). Erreur des sens partagée par l'intelligence, sensation provoquée par une cause intérieure et sans l'action de l'excitant extérieur. Un homme en délire qui a la conviction intime d'une sensation perçue, alors que nul objet extérieur propre à exciter cette sensation n'est à portée de ses sens, est dans un état d'hallucination. L'hallucination est une affection passagère. Si cette affection a quelque durée, elle devient délire; si elle est constante, c'est la folie : dans ce dernier cas, le cerveau tout entier est en désordre.

— Il ne se dit pas seulement de l'affection morbide des nerfs, mais aussi de l'illusion même qu'elle fait naître. La sensation, au goût, de quelque substance qui n'a pas touché le palais; à l'ouïe d'un son qui ne s'est point produit; à la vue d'un objet qui n'est pas devant les yeux; à l'odorat d'une odeur qui n'est pas à sa portée; au toucher, de quelque corps auquel il est resté étranger, sont le résultat d'autant d'hallucinations. Les *hallucinations* n'étant qu'un symptôme du délire pouvant convenir à plusieurs maladies de l'entendement, soit aigües, soit chroniques, n'exigent pas un traitement particulier. (A. D.) Les *hallucinations* diffèrent du somnambulisme, en ce que dans le plus grand nombre de cas, les hallucinés se rappellent toutes les idées qui ont troublé leur esprit, tandis que les somnabules ne se souviennent de rien. (Esquirol.) Mais malgré sa défiance et sa précaution, le provincial ne peut échapper aux *hallucinations* de nos décevantes industries. (P. Vermond.)

— Fig. Tout écart de l'imagination. C'est une hallucination. Cet ouvrage est rempli d'hallucinations. Cette doctrine n'est qu'un amas d'hallucinations.

HALLUCINÉ, ÉE. adj. Méd. Qui a des hallucinations.

— substantiv. Un halluciné. Des hallucinés. La conviction des *hallucinés* est si entière, si franche, qu'ils raisonnent, jugent, et se déterminent en conséquence de leurs hallucinations, indépendamment de toute sensation, de toute idée, de tout raisonnement. (Esquirol.)

HALMATURE. adj. des 2 g. (du gr. ἅλμα, saut; οὐρά, queue). Mamm. Qui saute à l'aide de sa queue. || HALMATURES. s. m. pl. Famille de mammifères comprenant ceux qui, comme les kangurous, sautent à l'aide de leur queue. || On dit aussi au sing. Un halmature.

HALMUS. Temps hér. Fils de Sisyphe. Étéocle, roi d'Orchomène, lui céda une partie de la Béotie. Il y bâtit quelques villages qui furent appelés les Halmons.

HALMYRAX. s. m. Chim. Nom par lequel Pline a désigné un nitrate qui se produit dans les vallées de la Médie.

HALMYRODES. adj. (mot gr. latinisé, ἁλμυρώδης, de ἅλμυρις, liqueur salée). Épithète donnée par Hippocrate à quelques affections dans lesquelles la chaleur est âcre sous le doigt du médecin.

HALO. s. m. (h asp.; du gr. ἅλως, aire, surface). Optiq. Météore qui paraît en forme d'anneau ou aire circulaire lumineuse, et de diverses couleurs, autour des astres et principalement du soleil et de la lune, quand ils sont vus à travers une atmosphère brumeuse, vaporeuse. Ce phénomène est dû à la réfraction de la lumière dans l'atmosphère. La lumière du halo, soumise à la polarisation, se comporte comme un rayon lumineux déjà réfracté. M. Arago, en soumettant à la polarisation la lumière du *halo*, a reconnu qu'elle se conduisait comme les rayons lumineux déjà réfractés. (T. Page.)

— Par analogie, Cercles simples qui entourent fréquemment, à quelque distance, le soleil et la lune. Ces halos interceptent indiquent seulement que des vapeurs plus ou moins abondantes voilent l'atmosphère. En général, les halos annoncent la pluie. (Leclerc Th.)

— Anat. L'aréole ou cercle coloré qui entoure le mamelon de la femme.

HALOBIE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles.

HALOCHIMIE. s. f. (h asp.; du gr. ἅλς, sel, χημεία, chimie). Chim. Partie de la chimie qui traite des sels, de leurs propriétés théoriquement décrites, de la manière dont ils se comportent avec les autres corps.

HALOCHIMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la halochimie.

HALOCNÈME. s. m. Bot. Genre de plantes du Caucase.

HALODENDRE. adj. (h asp.; du gr. ἅλς, sel; δένδρον, arbre). Bot. Se dit des arbres qui croissent dans des terres imprégnées de sel.

— s. m. Arbuste de Madagascar.

HALOEUSES ou **HALOÉES.** s. f. pl. (h asp.; du gr. ἀλοάω, battre en grange). Myth. Fêtes célébrées en l'honneur de Cérès et de Bacchus.

HALOGÈNE. adj. des 2 g. (h asp.; ét. gr., ἅλς, sel; γεννάω, j'engendre). Chim. Qui engendre des sels. Nom proposé pour remplacer celui de chlore. D'autres l'ont adopté pour désigner toute une classe de corps électro-négatifs, comme le chlore, l'iode, le brôme, le fluor, etc., qui forment des sels haloïdes, en s'unissant avec les métaux électro-positifs et les neutralisant.

HALOGÈTE. s. m. Bot. Genre de plantes.

HALOGRAPHE. s. m. (h asp.; ét. gr., ἅλς, sel; γράφω, je décris). Chim. Celui qui s'occupe de l'étude, de la description des propriétés des sels.

HALOGRAPHIE. s. f. (h asp.; et., V. HALOGRAPHE). Chim. Description des sels, traité des sels.

HALOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (h asp.). Chim. Qui a rapport à la halographie.

HALOÏDE. adj. des 2 g. (h asp.; ét. gr., ἅλς, sel; εἶδος, ressemblance). Chim. Qui provient de l'union d'un métal et d'un métalloïde. Les chlorures, les iodures, les brômures, les cyanures, les sulfures, sont des sels haloïdes.

— substantiv. Un haloïde. Les chlorures sont des haloïdes.

HÂLOIR. s. m. (h asp.; rad. *hâler*). Lieu où l'on hâle le chanvre, où on le fait sécher par l'action du feu, avant de le broyer ou de le tiller.

HALOLOGIE. s. f. (h asp.; et. gr., ἅλς, sel; λόγος, discours). Chim. Traité sur les sels; science des sels.

HALOLOGIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est relatif à la halologie.

HALOMANCIE. s. f. (h asp., ét. gr., ἅλς, sel; μαντεία, divination). Divination par le sel.

HALOMANCIEN, ENNE. s. et adj. Celui, celle qui pratique la halomancie. || Qui a rapport à la holomancie.

HALONÈSE. Géogr. anc. Île de la mer Égée, sur la côte de la Macédoine, célèbre par le massacre que les femmes y firent de leurs maris. Aujourd'hui Dromi.

HALOPHILE. adj. des 2 g. (h asp.; ét. gr., ἅλς, sel; φίλος, ami). Bot. Qui aime le sel, qui croît dans les terrains imprégnés de sel, dans les marais. La renoncule, l'iris, le sysimbre, sont des plantes halophiles.

— substantiv. La renoncule et le sysimbre sont au nombre des halophiles. || Plante de Madagascar.

— Chim. La matière que contient l'urine de l'homme, qui est soluble dans l'alcool anhydre, et qui est remarquable par sa grande affinité pour tous les sels.

HALOPHYTE. s. f. (h asp.; ét. gr., ἅλς, sel; φυτόν; plante). Bot. Plante qui croît dans les terrains imprégnés de sel marin.

HALORAGÉ, ÉE. adj. (h asp.). Bot. Qui ressemble à un haloragide. || HALORAGÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre haloragide. || On dit aussi au sing. Une haloragée.

HALORAGIDE. s. f. Bot. Genre de plantes, type de la famille des haloragées.

HALOSACHNE. s. f. (h asp.; pr. *ha-lo-sak-ne*; ét. gr., ἅλς, sel; ἄχνη, écume). Chim. [illegible] d'écume; sel déposé sur le bord de la mer comme une écume durcie.

HALOS-ANTHOS. s. m. (h asp.; ét. gr., ἅλς, sel; ἄνθος, fleur, fleur de sel). Hist. nat. Nom donné, par plusieurs auteurs anciens, au bitume imprégné de matière de soude, qui surnage à la surface de certaines fontaines.

HALOSYDNE. (h asp.). Myth. Déesse de la mer. Nom donné à Amphitrite, femme de Neptune.

HALOT. s. m. (h asp.). Trou qui sert de retraite aux lapins, dans une garenne.

— Astron. V. HALO.

HALOTECHNIE. s. f. (h asp.; pr. *ha-lo-tek-ni*), ét. gr., ἅλς, sel; τέχνη, art. Chim. Partie de la chimie qui a pour objet l'extraction et la préparation des sels.

HALOTECHNIQUE. adj. des 2 g. (h asp.), pr. *ha-lo-tek-nique*). Chim. Qui concerne la halotechnie.

HALOTESSERA. s. f. (h asp.). Hist. nat. Substance saline : la même que l'alun[illegible].

HALOTHRICUM. s. m. (h asp.; pr. *ha-lo-tri-komm*). Chim. Sel minéral, fibreux, soyeux, et de couleur blanchâtre, qu'on a trouvé dans une mine de mercure de la Carniole. On dit aussi *halotric*.

HALOTIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes de Minerve, chez les Arcadiens.

HALOURGIDE. s. f. Habit que portaient les anciens et qui était teint en pourpre.

HALQUE. s. m. (h asp.). Bot. Genévrier de Phénicie.

HALS. Temps hér. Tyrrhénienne au service de Circé.

HALSBRUCK. Géogr. Ville du cercle de Haute-Saxe, dans la Misnie, et dans le cercle d'Ertreburg, à une lieue de Freyberg.

HALSTEAD. Géogr. Ville d'Angleterre, province d'Essex, sur la rivière de Colne [illegible], traversée, célèbre par ses manufactures.

HALSTER. s. m. Comm. Mesure de capacité pour les grains, dans les Pays-Bas.

HALTE. s. f. (h asp. de l'all. *halten*, s'arrêter), employé neutral., signifie *stat-ornet, s'arrêter* Pause, station des gens de guerre dans leur marche. La halte des troupes ne sera pas longue. Les soldats feront une halte d'une heure. Lorsque deux colonnes d'infanterie et d'artillerie se rencontrent sur un terrain où elles ne peuvent continuer à marcher simultanément, c'est l'infanterie qui fait halte, si l'artillerie marche sans voitures.

— Se dit aussi des individus quelconques qui s'arrêtent en marchant. Les voyageurs ont fait halte dans cet endroit. Pendant la halte des chasseurs, le cerf a pris les devants. Enfin, après plusieurs journées, nous nous rendîmes au bas de la montagne la plus voisine d'Antequerre, et nous fîmes *halte*. (Le Sage.)

— Fig. Un bon dîner est celui où l'on mange tout, mais celui où l'on fait *halte* au milieu de nouvelles richesses. (De Cussy.)

— Par extens. Le lieu où l'on fait halte. — repas qu'on fait pendant la halte. La halte est encore éloignée, doublons le pas. Il faut à les devants et tâtes en sorte que la halte soit bonne. La halte de chasse a eu lieu à midi.

— T. milit. *Halte!* Se dit pour faire arrêter des soldats. Ce mot est toujours précédé, dans le commandement, d'un ou de plusieurs mots d'avertissement, après lesquels la voix fait une pause, pour préparer les hommes à l'exécution immédiate. Colonne, halte! Troisième peloton, halte! Première compagnie du 2e bataillon, halte!

— *Halte-là!* Terme militaire dont se sert une sentinelle pour faire arrêter une patrouille. Fam. Arrêtez-vous là. Nous avons assez marché, halte-là!

— *Halte-là!* S'emploie fam. pour arrêter une personne dont les discours présentent quelque particularité à laquelle on veut répondre tout de suite, ou bien encore dont le langage est inconvenant. Halte-là! vous venez de poser en principe, que, etc. Halte-là! je ne suis pas de votre avis. Halte-là! c'est assez de propos inconvenants. Halte-là! de pareilles libertés me déplaisent.

> *Halte-là*, mon beau-frère,
> Vous ne connaissez pas celui dont vous parlez.
> (Molière.)

— Syn. com. HALTE. PAUSE. V. PAUSE.

HALTÉ, ÉE. part. pass. du v. Halter. S'empl. adjectiv. On passa la nuit en bataille, les soldats étant *haltes* le moins mal possible. (Pélisson.)

HALTER. v. a. 1re conj. (h asp.; rad. *halte*). Faire une halte. || SE HALTER. v. pron. S'arrêter, se reposer. Inusité.

HALTÈRE. s. m. (du gr. ἁλτήρ; en lat. *halter*). Antiq. Balancier, masse de pierre ou de plomb dont on se servait pour faire le contrepoids dans les exercices gymnastiques, comme en dansant sur la corde. Les sauteurs portaient

un *haltère* de chaque main, pour conserver l'équilibre. (Duméril.)

HALTÉRÉ, ÉE. adj. (du lat. *halter*, balancier; et du gr. ἅλλομαι, sauter). Entom. Qui est muni de balanciers. ‖ HALTÉRÉS. s. m. pl. Sous-ordre de la classe des insectes, comprenant ceux de ces animaux qui sont munis de balanciers. ‖ On dit aussi au sing. Un haltéré.

HALTÉRIPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἁλτήρ, balancier; πτερόν, aile). Entom. Dont les ailes ressemblent à un balancier. ‖ HALTÉRIPTÈRES. s. m. pl. Ordre de la classe des insectes, comprenant ceux qui ont des balanciers. ‖ On dit aussi au sing. Un haltériptère.

HALTÉRISTE. s. m. (du lat. *halteristes*, fait du gr. ἁλτήρ, balancier). Antiq. Celui qui faisait usage d'un haltère.

HALTICHELLE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptérés.

HALTICOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἁλτικός, agile; πτερόν, aile). Qui saute avec vitesse au moyen de ses ailes. ‖ HALTICOPTÈRES. s. m. pl. Entom. Ordre d'insectes chalcidites. ‖ On dit aussi Un halticoptère.

HALTOMÈNE. s. m. Entom. Genre de coléoptères ornéphiles, espèce de serropalpe.

HALURGIE. s. f. (*h* asp.; ét. gr., ἅλς, sel; ἔργον, travail). Chim. Manipulation, préparation des sels, art de les préparer, de les obtenir.

HALURGIQUE. adj. des 2 g. (*h* asp.) Chim. Qui concerne la halurgie.

HALVADJI-BACHI. s. m. Hist. or. Officier de bouche du sultan, chargé de l'approvisionnement et de la conservation des confitures.

HALYDE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères, espèces de punaises de bois ou de pentatomes, qui sont toutes étrangères.

HALYETE. s. m. (pr. *a-li-été*). Myth. Aigle de mer ou sorte d'épervier, dans lequel, dit Ovide, fut changé Nisus, roi de Mégare, lorsqu'il poursuivit sa fille Scylla, qu'il voulait punir de lui avoir coupé le cheveu dont dépendait la destinée des Mégariens, pour le donner à Minos, qui leur avait déclaré la guerre.

HALYGRAPHIE. V. HALOGRAPHIE.

HALYMÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes marines de la famille des algues.

HALYMÉNIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une halyménie. ‖ HALYMÉNIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des floridées, qui a pour type le genre halyménie. ‖ On dit aussi Une halyméniacée.

HALYOSOME. adj. des 2 g. (*h* asp.; ét. gr., ἅλς, sel; σῶμα, corps). Hist. nat. Dont le corps est composé de pièces juxta-posées, comme taillées à facettes, et brillantes comme une matière cristalline. Le polytomus est halyosome. ‖ On dit substantiv., Un halyosome.

HALYS. Géogr. Grand fleuve de l'Asie-Mineure, qui tire son nom des terres salées en gr. ἅλς, sel) au travers desquelles il passe. C'est sur ce fleuve, rapporte Pline, qu'eut lieu, entre Alyatas et Cyaxare, la bataille à laquelle mit fin la fameuse éclipse de soleil annoncée par Thalès, la première que les Grecs aient prédite. Aujourd'hui Artozu.

— Rivière que cite Hérodote. Elle prenait sa source vers la chaîne du Taurus, près du mont Athar, et se trouvait dans l'étendue du pays qui porta le nom de Cappadoce.

HALYSIS. s. m. (pr. *a-li-zice*). Helminth. Nom générique de certains vers qui se logent dans les intestins.

HAM. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Péronne (Somme); 1,700 hab. Ham possède un célèbre château fort qui sert de prison d'État, où ont été détenus entre autres prisonniers, les quatre ministres de Charles X après les journées de juillet 1830, et où le prince Louis Napoléon est resté détenu depuis 1840 jusqu'en 1846. P[illegible]

HAM, HEM ou **CHAM.** Géogr. anc. [illegible] des Zuzim, dont il est question dans la Genèse, chap. XIV, vers. 5.

HAMA. Myth. Nom d'un vivier de la ville de Pharis, bâtie dans la Laconie par Pharis, fils de Mercure et d'une des Danaïdes, qui le consacra à son père.

HAMA, HAMAH ou **HAMATH.** Géogr. Ville de Syrie, sur l'Oronte, chef-lieu d'un livah; 100,000 hab. Citadelle, mosquées, caravansérail. Beaucoup d'industrie, soieries, draps, ceintures, turbans, etc. Grand commerce avec Alep; 50,000 hab.

HAMAC. s. m. (pr. *hamak*; *h* asp.; de l'all. *hangematte*, de *hangen*, suspendre). Morceau de grosse toile ou de filet, long de 2 mètres environ, [illegible] qu'on suspend par ses extrémités au plancher d'une chambre, d'un entrepont, au moyen de cordelettes qui s'attachent à des œillets des extrémités de ce rectangle. Le hamac sert de lit aux matelots et à plusieurs peuplades de l'Amérique. Le *hamac* est un lit, on y met quelquefois un matelas, des draps et une couverture. [illegible] Les Anglais ont imaginé de garnir le fond du *hamac* d'un grand rectangle de bois de sapin, sur lequel est clouée une toile. [illegible]

HAMACIDE. s. f. Religieuse du Japon, appartenant à un ordre particulier. L'ordre des hamacides.

HAMADAN. Géogr. Ville d'Asie, en Perse, dans l'Irak-Adjemi, sur la rive droite de l'Hamadan-Tchaï, entre Bagdad et Ispahan. Hamadan fut une des plus belles et des plus considérables villes de la Perse. On trouve dans ses environs un tombeau que la tradition dit être celui d'Esther ou de Mardochée; 30,000 hab.

HAMADANI. s. m. Mamm. Race particulière de chevaux arabes.

HAMADE, HAMÉIDE, HAMÉYDE. s. f. Blas. Fasce de l'écu, formée de trois pièces qui sont alésées.

HAMADOCUS. Temps hér. Héros hyperboréen, qui apparut à Delphes avec l'ombre de Pyrrhus, et défendit cette ville contre les Gaulois.

HAMADRYADE. Myth. Sœur et femme d'Oxylus, selon Athénée, engendra huit filles, toutes nommées Hamadryades, mais d'une espèce différente que celle de l'article suivant.

HAMADRYADE. s. f. (du gr. ἅμα, ensemble; δρῦς, chêne). Myth. Nymphe qui habitait dans un arbre et plus particulièrement dans un chêne. Elle naissait, croissait et mourait avec lui. Quelques auteurs, et entre autres Properce, ont confondu l'*Hamadryade* avec la *Dryade*, dont le nom dérive de δρῦς. Celle-ci était la protectrice des forêts et pouvait présider à un bois tout entier. On voit dans Homère les *Hamadryades* quitter momentanément l'arbre qu'elles habitent pour aller sacrifier à Vénus; et Sénèque les montre allant écouter les chants d'Orphée. Arcas, fils de Jupiter et de Calisto, sauva de la mort l'hymadryade Prosopéléa, en détournant les eaux débordées d'un fleuve, qui allaient entraîner l'arbre qu'elle habitait.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des renonculacées. Hamadryade de Magellan. Hamadryade tomenteuse.

HAMADRYAS. s. m. Mamm. Quadrumane du genre babouin. On le nomme aussi *singe de Moco*.

HAMAÏL. s. m. Hist. or. Nom d'un des talismans vénérés des musulmans.

HAMAKER (Henri-Arent). Professeur ordinaire des langues orientales à Leyde, né à Amsterdam, en 1789, mort le 10 octobre 1835.

HAMAMÉLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hamamélide. ‖ HAMAMÉLÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre hamamélide. ‖ On dit aussi au sing. Une hamamélée.

HAMAMÉLIDE. s. f. (*h* asp.) Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des berbéridées, qui croît dans la Virginie et dans plusieurs autres contrées de l'Amérique septentrionale.

HAMAMÉLIDÉ, ÉE. adj. Bot. V. HAMAMÉLÉ.

HAMANN (Jean-George). Littérateur allemand, né à Kœnigsberg le 27 août 1730, mort à Munster le 21 juin 1788.

HAMANS. s. m. (pr. *a-man*). Comm. Toile de coton qu'on fabrique dans les Indes.

HAMAPOLYGRAMMATIQUE. adj. des 2 g. (du gr., ἅμα, ensemble; πολύς, nombreux; γράμμα, caractère). Techn. Il se dit des caractères d'imprimerie offrant sur un même bloc de métal plusieurs lettres dont la réunion forme une des syllabes qui se représentent le plus souvent dans le discours.

HAMAR, HAMLR. Géogr. Petite ville de Norwège, au gouvernement d'Aggerhus. Elle était jadis le siége d'un évêché, sous la métropole de Drontheim, qui fut réuni à celui d'Aggerhus.

HAMARGON. s. m. Bot. Grand arbre des Philippines, à feuilles alternes et à fleurs axillaires blanches.

HAMASA. s. m. (mot arabe qui signif. *bravoure*). Nom donné à divers recueils d'anciennes poésies arabes, dont le plus célèbre reconnaît pour auteur Abou-Temmam. Le *Hamasa*, retraçant en grande partie des mœurs particulières à la vie nomade, est d'un accès difficile pour les Arabes de Syrie, d'Égypte et des autres contrées façonnées à la vie sédentaire.

HAMATICHÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

HAMAUX. s. m. pl. (*h* asp.) Pêch. Nappe de tramaux ou filets à larges mailles.

HAMAXA. s. f. (pr. *a-mak-ça*, du gr. ἅμαξα, chariot). Astron. Constellation du Chariot.

HAMAXAGOGES, ou **HAMAXAGOGUES.** s. m. pl. Antiq. Nom qu'on donnait à ceux qui enlevaient la récolte sur les chariots.

HAMAXICIENS. s. m. pl. Antiq. Nom donné à ceux qui combattaient sur des chariots.

HAMAXITUS. Géogr. anc. Ville d'Asie appartenant à la Troade, au S. de Sminthium. Au sud de la ville était la fameuse saline de Tragasée, qui cessa, dit-on, de fournir du sel quand Lysimaque voulut la frapper d'un impôt, et n'en fournit ensuite que lorsque l'impôt fut levé.

HAMAXOBIEN, IENNE. adj. et s. (ét. gr., ἅμαξα, chariot; βίος, vie, en lat. *Hamaxobii*). Géogr. anc. Peuple de la Sarmatie d'Europe, d'après des Palus-Méotides, qui vivait sous des tentes placées sur des chariots pour être plus transportables. Aujourd'hui même, les Kirghis, qui n'ont d'autres demeures que leur ἅμαξα, chariot, sont hamaxobiens. ‖ On dit aussi Un hamaxobiete.

HAMAXOPODES. s. m. pl. (ét. gr., ἅμαξα, chariot; πούς, ποδός, pied, support d'un [illegible]). Antiq. Les deux grosses traverses qui font la base du chariot, qui le supportent. Se dit de l'ancienne machine de guerre montée sur des roues et couverte, qu'on appelait *tortue*.

HAMBACH. Géogr. Beau village fort bien situé, dans le canton de Neustadt du cercle rhénan bavarois. La fête démocratique qui y fut célébrée dans le but de réveiller et de raviver l'unité nationale des Allemands, le 27 mai 1832, lui a donné une certaine célébrité dans ces derniers temps.

HAMBÉLIEN, IENNE. s. Hist. relig. V. HANBALITE.

HAMBOURG. (*h* asp.; pr. *ham-bour*; du celt. *ham*, domicile, habitation, et *bourg*). Géogr. La plus considérable des villes anséatiques et des villes libres d'Allemagne, située sur la rive droite de l'Elbe, à 18 milles géographiques au-dessus de l'embouchure de ce fleuve dans la mer du Nord, et à une demi-lieue de la ville d'Altona. Hambourg est une des villes les plus industrieuses et les plus commerçantes du monde. Différents canaux coupent la ville en tous sens, viennent aboutir à un grand port qui reçoit des vaisseaux de mer. On remarque dans cette ville plusieurs monuments, des établissements nombreux, établissements scientifiques et littéraires. Hambourg a donné naissance à un grand nombre de savants; 115,000 hab.

HAMBOURGEOIS, OISE. adj. et s. Habitant de Hambourg. Les Hambourgeois. Les femmes hambourgeoises. ‖ Qui appartient à Hambourg ou à ses habitants. Le costume hambourgeois. Coutumes hambourgeoises. Le commerce hambourgeois est très-considérable.

HAMBOUVREUX. s. m. (*h* asp.) Ornith. Nom donné à un grimpereau de Hambourg, qui paraît n'être autre chose qu'un friquet ou moineau de bois.

HAMBRE. s. m. Bot. Arbre toujours vert, qui croît au Japon.

HAMBRÈGE. s. f. Anc. art milit. Garniture intérieure du gantelet.

HAMBURGE. s. m. (*h* asp.) Ichthyol. Nom qu'on donne à un poisson qui est le cyprin carassin.

HAMDALLA. s. m. Hist. or. Prière que font les musulmans après le repas.

HAMEAU. s. m. (*h* asp; du gr. ἅμα, ensemble, ou du bas lat. *hamellus*, dimin. de *ham*, maison, habitation). Assemblage de quelques maisons, sans église ni juridiction locale. Le hameau dépend à ces deux égards d'un village ou d'un bourg. Tout le long de la route on ne voit que villages et hameaux. Cette paroisse compte plus de vingt hameaux. L'essaim vif et joyeux des enfants du *hameau*. (Mich.)

> Oui, Lamoignon, je fuis le chagrin de la ville
> Et contre eux la campagne est mon unique asile.
> Du lien qui m'y retient veux-tu voir le tableau?
> C'est un petit village ou plutôt un *hameau*
> Bâti sur le penchant d'un long rang de collines.
> BOILEAU.

> Non, Rome subjuguant l'univers abattu,
> Ne vaut pas un *hameau* qu'habite la vertu.
> DELILLE.

> Rien ne m'appartient sur la terre,
> Je n'eus pas même de berceau,
> Et je suis un enfant trouvé sur une pierre
> Devant l'église du *hameau*. (SOUMET.)

— Syn. comp. HAMEAU, VILLAGE, BOURG. V. BOURG.

HAMEÇON. s. m. (du gr. ἅμμα, attache; en lat. *hamus*). Pêch. Crochet de fer muni d'un appât et attaché au bout d'un long fil, dont on se sert pour prendre du poisson. Prendre du poisson à l'hameçon. Cette carpe a pris tout de suite à l'hameçon, a mordu à l'hameçon.

— Par extens. Le hain lui-même, ou simplement le petit crochet de fer ou de métal, armé d'un ardillon, auquel il faut mettre l'appât. *Haim* et *hameçon* ne diffèrent alors qu'en ce que le *h* est aspiré dans le premier mot et ne l'est pas dans le second. Vous avez oublié de mettre l'appât à l'hameçon. Voyez donc votre hameçon, il est trop à découvert, c'est pour cela que le poisson, après s'être approché, s'enfuit. La plupart des peuplades sauvages, auxquelles la pêche procure une partie de leur nourriture, se servent aussi de *hameçons*, fabriqués quelquefois avec beaucoup d'art. (Encycl.)

> L'*hameçon* dans les airs
> Suspend l'hôte muet de l'empire des mers.
> AIGNAN.

> Et l'*hameçon* perfide
> Ne tendant point en piége aux crédules poissons
> DESAINTANGE.

— *Hameçon à ver*. Hameçon de cinq à six centimètres de long que l'on attache aux lignes avec un fil de fer pour pêcher le brochet.

— Fig. et fam. Appât trompeur; ce qui surprend, séduit, entraîne en faisant croire à quelque chose d'avantageux, à un profit quelconque. Cet homme est riche et avide, le spectacle d'un ... quel hameçon pour lui que cette affaire!

— Prov. *Mordre à l'hameçon*, *prendre à l'hameçon*, se dit dans le même sens. [illegible] est impérieuse et emportée; mais avec son air de douceur, elle aurait [illegible] le monde aurait pris à l'hameçon. [illegible] l'hameçon, il a mordu à l'hameçon [illegible] lui a proposé cette affaire. Mais ta Lucile [illegible] mord-elle à l'*hameçon*? (Regn.) Vous gobez comme un sot l'*hameçon*. (Volt.)

> L'usage allégorique [illegible]
> Présente à ... [illegible] l'hameçon
> Le piége délicat d'une [illegible]

— Bot. Pointe en crochet d'une épine ou du poil d'une plante. [illegible]

— Ichthyol. *Hameçon de mer*. Nom vulgaire du leptocéphale morisien.

— Techn. Instrument des tourneurs en métaux, outil de serrurerie qu'on appelle plus communément Archet.

HAMEÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Hameçonner. S'empl. adj. Carpe hameçonnée. Poisson hameçonné.

— Bot. Dont la pointe se prolonge ou se courbe au sommet, en forme de hameçon. Le calice de la valériane est hameçonné. Calice hameçonné. Le poil du gaillet aparin est hameçonné.

HAMEÇONNER. v. a. 1re conj. Pêch. Prendre à l'hameçon, au propre et au figuré. Peu usité.

HAMEÇONNIER. s. m. Hist. Faction qui s'éleva en Hollande vers 1350, et dont le nom hollandais était *hoeck*, hameçon. Ceux du parti opposé était *kabeljaw*, cabillaud.

HAMÈDE. s. f. Comm. Toile blanche de coton, espèce de mousseline du Bengale.

HAMÉE. s. f. Artill. Manche de l'écouvillon.

HAMÉIDE. s. f. Blas. Fasce de trois pièces alaisées qui ne touchent point les bords de l'écu. On n'est pas d'accord sur la signification des hamèides. On dit aussi Amaïde.

HAMÉLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hamélie. ‖ HAMÉLIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre hamélie. On dit aussi Une haméliacée.

HAMÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique de la famille des rubiacées.

HAMÉLIÉ, ÉE. adj. Bot. V. HAMÉLIACÉ.

HAMELNHAMELEN. Géogr. Ville forte d'Allemagne, royaume de Hanovre. Elle est située au confluent de la rivière de Hamel avec le Weser, à 40 kilom. S. O. de la capitale du Hanovre. Fabrique de bas, maroquin, tabac, commerce; pêche de saumon. Les Français y détruisirent le fort George en 1806.

HAMIGÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *hamus*, hameçon, qui vient lui-même de ἅμμα, en grec, et *gerere*, porter). Bot. Qui porte des poils courbés en hameçon, comme le trigonelle hamigère, dont les légumes sont hameçonnés.

HAMILCAR. V. AMILCAR.

HAMILTON. Géogr. Ville de l'Écosse méridionale, sur la Clyde, et l'une des plus considérables de la province de Clydesdale, avec titre de duché, palais des ducs d'Hamilton. Manufacture de tissus de coton; 9,500 hab.

HAMILTON. Nom d'une grande et célèbre famille d'Écosse, issue d'une branche cadette de la famille anglaise de Leicester. Les plus célèbres Hamilton furent: HAMILTON (Patrick), né en 1503. Après avoir adopté la doctrine de Luther, il voulut l'entrer en Écosse [illegible] religieuse, mais il fut accusé d'impiété et condamné à être brûlé vif, en 1528. ‖ HAMILTON (Jacques). Comte d'Arran, duc de Châtellerault, régent du royaume d'Angleterre en 1543, pendant la minorité de Marie. En 1551, il céda son titre de régent, se retira et vécut dans l'obscurité jusqu'à sa mort, arrivée en 1575. ‖ HAMILTON (Jacques, premier duc d'). Fils du marquis d'Hamilton, né en 1606. Il servit avec distinction dans l'armée de Gustave-Adolphe. Il se dévoua à la cause des Stuarts [illegible] de 20,000 hommes, il descendit en Angleterre en 1648, et attaqua Cromwell, qui le fit prisonnier et décréta contre lui la peine de mort comme coupable de haute trahison, en 1649. ‖ HAMILTON (Antoine, comte de), écrivain spirituel, né en Irlande en 1646, fut amené en France étant encore au berceau. Il retourna en Angleterre lors du rétablissement de Charles II. Hamilton accompagna ensuite ... en France, ce monarque chassé de ses États par la révolution de 1688, et il demeura jusqu'à sa mort fidèle serviteur de son souverain, [illegible] en 1720. ‖ HAMILTON (sir William). [illegible] du roi d'Angleterre, né en 1730, ambassadeur à Naples, en 1764. Il publia sur les antiquités étrusques [illegible] estimés des archéologues et qui le firent nommer membre de la société royale de Londres. [illegible] pelé en Angleterre en 1800, il mourut à Londres en 1803.

HAMILTONIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des [illegible], comprenant une espèce, l'*Hamiltonia* [illegible], arbrisseau de la Virginie, dont les racines ont une odeur [illegible] et désagréable.

HAMIPLANTE. adj. des 2 g. (de [illegible], hameçon). Bot. Dont la [illegible] hérissés de petits crochets [illegible] vêtements. [illegible] grateron est une hamiplante.

HAMIPPE. s. m. (du gr. ἅμιππος, qui [illegible] corps avec le cheval [illegible] cheval). Antiq. [illegible] les rangs de la cavalerie. ‖ Cavalier qui [illegible] en bras au cheval [illegible] combattre à pied.

HAMITE. s. f. Conchyl. Genre de coquillages fossiles cloisonnés.

HAMIZ-MÉTAGARA. Géogr. Ville d'Afrique [illegible] où l'on nourrit des vers à soie.

[illegible]

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

HAMMA. Géogr. Rivière d'Allemagne, qui prend sa source au duché de Lunebourg (Basse-Saxe), arrose une lisière de la principauté de Verden, une portion du duché de Bremen, et se décharge dans le Weser.

HAMMAMET. Géogr. Ville de l'Etat de Tunis, sur le golfe du même nom ; 8,000 hab. Il y a aux environs des plantations d'oliviers.

HAMMAM-LEF. Géogr. Ville de l'État de Tunis, près de la baie de Tunis. Eaux minérales renommées.

HAMME. Géogr. Petite ville de Belgique ; 4,400 hab.

HAMMEL. s. m. (de l'allem. *hammel*, mouton). Astron. Nom du Bélier, premier signe du zodiaque.

HAMMERFEST. Géogr. Ville de Norwége, avec un port où il se fait une pêche très-active. 500 hab.

HAMMERSMITH. Géogr. Village d'Angleterre, comté de Middlesex, près de la Tamise. Pont suspendu, maison d'éducation pour les jeunes filles catholiques ; 9,000 hab.

HAMMERSTEIN, HERMENSTEIN. Géogr. Bailliage d'Allemagne, cercle du Bas-Rhin. Il est fort étendu, et comprend entre autres la seigneurie d'Argenfels.

HAMMITE. s. f. (du gr. ἀμμίτης, qui dérive de ἄμμος, sable). Minér. Espèce de pierre calcaire et globuleuse, semblable à des œufs de poisson On écrit aussi *ammites*, *amites*.

HAMMON, HAMON. s. m. Conchyl. Coquillage de la famille des camés. V. AMMON.

HAMMONIE, HAMONIE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, famille des serricornes.

HAMMONITES. s. m. pl. Hist. sainte. V. AMMONITES.

HAMONT. Géogr. Petite ville d'Allemagne, évêché de Liége ; à 48 kil. N. O. de Maestricht.

HAMOPAON. Temps hér. Capitaine troyen renversé par Teucer.

HAMOYS. Myth. scand. Le même que le dieu Thor. On le révérait aux environs de Hambourg.

HAMPDEN (John). Célèbre patriote anglais, cousin germain de Cromwell, né à Londres en 1594 ; siégea dans la Chambre des communes de 1625 à 1642. Il s'acquit une grande popularité en refusant de payer l'impôt connu sous le nom de *taxe des vaisseaux*. En 1642, il fut obligé de quitter la Chambre, où Charles I[er] s'était rendu en personne pour le faire arrêter. Il prit la part la plus active à la guerre civile, qui se déclara en 1644, en combattant sous la bannière du comte d'Essex. Le 19 juin 1643, dans une escarmouche qui eut lieu non loin d'Oxford, il eut l'épaule fracassée de deux balles, ce qui causa sa mort quelques jours après.

HAMPE. s. f. (*h* asp. ; par corruption du mot allem. *hand*, main, et par extension, poignée, manche). Le bois d'une hallebarde, d'un écouvillon, d'un épieu, d'une pertuisane. La hampe de la hallebarde, d'un drapeau, le morceau de bois sur lequel est adaptée la hallebarde, auquel le drapeau est attaché.

— Dans le même sens, La hampe d'un pinceau.

— Bot. Support des fleurs qui naît de la racine, et qui remplace la tige ; il diffère de la *tige* en ce qu'il ne porte pas de feuilles, et du *pédoncule*, parce qu'il naît de la racine même au milieu des feuilles, comme dans la jacinthe rameuse ; ou quelquefois d'un autre point que les feuilles, comme dans le limodore pourpré. Hampe simple, rameuse, velue, glabre. Hampe uniflore, multiflore.

— Chass. La poitrine du cerf.

HAMPSHIRE (NEW-). Géogr. L'une des provinces qui forment la Nouvelle-Angleterre proprement dite, dans l'Amérique du Nord. Les Anglais y formèrent en 1623 une colonie sous le nom de Laconia, qui se changea, en 1629, en celui de New-Hampshire. Après avoir été réuni au Massachussetts en 1640, le New-Hampshire en fut séparé en 1679. Il devint Etat indépendant en 1798.

HAMPSTEAD. Géogr. Village pittoresque d'Angleterre, sur le penchant d'une colline ; 8,500 hab. Un des principaux cimetières de Londres. Eaux minérales.

HAMPTON-COURT. Géogr. Ville d'Angleterre, à 17 kilom. de Londres. On y admire le château d'Hampton-court, résidence royale, bâti par le cardinal Wolsey.

HAMSTER. s. m. (*h* asp.) Mamm. Nom emprunté de l'allemand, donné au petit mammifère rongeur, voisin du rat, qui habite le Nord, et qui a des abajoues, sortes de poches, où il conserve ses aliments pour l'hiver, pendant une partie duquel il demeure engourdi. Le hamster commun. Le hamster des sables. Le hamster de Zongarie.

HAMULAIRE. s. f. Helminth. Genre de vers entozoaires, à corps cylindrique et tête obtuse, garnie de crochets, qui habitent les intestins et surtout le poumon.

HAMULEUX, EUSE. adj. (du gr. ἅμμα, attache, et du lat. *hamus*, hameçon, crochet). Bot. Qui est garni de petits poils crochus. Plante hamuleuse. La trigonelle est hamuleuse. Le gaillet aparin est hamuleux.

HAMULION. s. m. Bot. Plante d'Amérique, famille des corymbifères hélianthées. Hamulion ailé.

HAMULL. Myth. pers. Ange que les Guèbres croient chargé du soin des cieux.

HAMYARITE. Hist. or. Descendant de Djorham, père de l'une des plus anciennes tribus arabes. Les Grecs appellent les Hamyarites, *Homerites* ou *Homerides*. On dit mieux *Himyarite*.

HAMYARITIQUE. adj. des 2 g. Hist. or. Qui appartient aux Hamyarites. || Qui est de la famille des Hamyarites. Monarque hamyaritique.

HAMZA. s. m. (*h* asp.) Philol. Dans la grammaire arabe, Signe dont tout élif mu par une voyelle, ou mobile de sa nature, est marqué. Le hamza ou l'élif hamzé est une sorte d'articulation thoracique inhérente à toute voyelle isolée, qu'on pourrait comparer à notre *h* aspiré.

HAMZA. Myth. Prophète, fils d'Ali et fondateur de la religion des Druses.

HAMZÉ, ÉE. adj. Philol. Qui est marqué d'un hamza.

HAN. s. m. (*h* asp. ; mot turc). Sorte de caravansérail, où les caravanes sont logées gratuitement ou à peu de frais. V. KAN ou KHAN. C'est dans le Levant qu'on trouve de ces hans.

HAN. s. m. (*h* aps.) Mot formé par onomatopée, et qui exprime le son sourd et guttural de l'homme de peine ou de l'ouvrier qui frappe un coup avec effort. Le han du bûcheron. Le han du paveur qui frappe avec la hie ou demoiselle, pour enfoncer les pavés.

— Prov. *Le han de saint Joseph*. Se dit par ironie et par allusion au métier de charpentier qu'exerça laborieusement ce saint, pour exprimer les efforts énergiques que fait un homme au propre ou au figuré. Il est là à pousser le han de saint Joseph.

— Myth. Roi de Tanchuth, autrefois célèbre par sa bonté, sa justice et la sainteté de sa vie. Les Tartares l'adorent aujourd'hui comme un dieu Lorsque les lamas font leur prière devant cette divinité, ils roulent un instrument cylindrique sur son cube.

HANAN-PACHA. s. m. (*h* asp. ; *le haut monde*). Myth. Le paradis, dans la religion des Péruviens.

HAN D'ISLANDE. Titre et nom du personnage principal d'un roman de M. V. Hugo.

HANAP. s. m. (*h* asp. ; pr *ha-na* ; de l'all. *kneipe*, qu'on prononce presque *knape*, cabaret). Grand vase à boire. Vider un hanap d'un seul trait. Ce mot est vieux. On le voit souvent dans les fabliaux de Barbazan, dans Percefo-rest, dans le roman des Neuf Preux. Un grand *hanap* plein de vin vermeil. (Rabel.)

> J'aime mieux les Turcs en campagne.
> Que de voir nos vins de Champagne
> Profanés par des Allemands :
> Ces gens ont des *hanaps* trop grands ;
> Notre nectar veut d'autres verres. (LA FONT.)

HANAPIER. s. m. (*h* asp.) Partie supérieure de la tête, le crâne humain, dont certains peuples barbares ont fait des coupes. || Etui d'un hanap.

— Anc. t. milit. Pièce de l'armure qui couvrait la poitrine.

HANAQUES. s. m. (*h* asp.) Géogr. Anciens Slaves établis encore aujourd'hui sur les bords de la Hana en Moravie.

HANAU (Comté de). (*h* asp.) Géogr. Pays d'Allemagne, dans la Wétéravie, en partie sur le Mein. En 1429, l'empereur Sigismond l'érigea en comté. En 1736, le Hanau fut partagé entre les deux maisons de Hesse-Cassel et de Hesse-Darmstadt ; la première finit même par l'avoir en entier. Le Hanau, érigé en principauté en 1803, fut pris par les Français en 1806 et réuni par eux au grand-duché de Francfort en 1809. En 1813, à la dissolution de la confédération germanique, il retourna à la Hesse-Cassel.

— HANAU. Ville d'Allemagne, capitale du comté de ce nom ; 12,000 âmes. Il y fut livré une bataille le 30 octobre 1813. Napoléon évacuait l'Allemagne avec les débris de son armée. Le roi de Bavière avait accepté la honteuse mission d'empêcher sa retraite. Les troupes autrichiennes et bavaroises, commandées par le comte de Wrède, attaquèrent Napoléon au passage de la Kintzig, et furent culbutées avec une perte considérable.

HANBALI. Né à Bagdad en 786, fut le chef d'une secte qui soutenait que le Coran est la parole de Dieu, éternelle, increée.

HANBALITE. s. m. Hist. relig. Nom donné aux partisans de la secte fondée par Hanbali. Il n'y a plus que les Arabes qui soient hanbalites.

HANCHE. s. f. (*h* asp. ; en lat. *ancha* ; du gr. ὀγχη, en allem. *hanke*). Anat. On donne ce nom aux parties latérales du bassin, en y comprenant les parties mâles qui le recouvrent. Hanche grosse, forte, plate. La saillie, l'articulation de la hanche. Il n'est pas rare de voir des personnes qui ont une hanche plus haute, plus forte que l'autre. Les hanches sont généralement très-prononcées chez les femmes. Chez celles qui sont bien conformées leur saillie doit dépasser celle des épaules ; le contraire doit exister chez l'homme pour que son buste soit bien proportionné. La hanche peut être considérée comme la première partie du membre inférieur comme avec l'épaule, elle offre des rapprochements et des différences d'un grand intérêt.

— Entom. Partie de la région inférieure de la poitrine et du corselet qui reçoit la cuisse ou la première pièce des pattes antérieures, moyennes et postérieures des insectes. La hanche chez les insectes offre des particularités très-intéressantes ; car son mode d'articulation avec le tronc détermine la nature du mouvement général de la patte.

— *N'avoir point de hanches, avoir trop de hanches*. Usité pour indiquer un défaut de conformation dans les hanches, qui ne sont pas assez saillantes ou qui le sont trop.

— Fam. *Etre, se mettre sur la hanche, sur les hanches*. Avoir, prendre l'attitude d'un bretailleur. Cette locution vient de l'habitude qu'ont principalement les poissardes de mettre les poings sur les hanches, quand elles prennent dans la dispute une attitude provocatrice et menaçante.

— Prov. et fam. *Le mal des hanches*. C'est, dit-on, chez les femmes enceintes, un signe qu'elles auront une fille. M[me] de Sévigné le donne ainsi à entendre, quand elle écrit à M[me] de Grignan : « Qu'est-ce que vous me dites d'avoir mal à la *hanche* ? Est-ce que votre petit garçon serait devenu fille ? »

— Manég. Le train de derrière d'un cheval depuis les reins jusqu'au jarret. Hanches hautes, basses. Un cheval qui a de belles hanches. || *Mettre un cheval sur les hanches, sur ses hanches*. Se dresser de manière qu'il se soutienne sur le derrière quand on transmet à la croupe le poids dont on allége le devant. On met un cheval sur les hanches, sans le contracter, en rapprochant ses jambes de derrière du centre de gravité, pour que les jarrets ne cèdent qu'après les hanches. Quand le cheval a baissé sa croupe pour le disposer à recevoir le poids dont le devant est dégagé, on dit qu'il est sur les hanches, qu'il va sur les hanches. On dit dans un sens contraire, qu'il traîne les hanches. Ce cheval est, va sur les hanches en galopant ; il traîne les hanches en galopant.

— Art vétér. *Effort des hanches*. La distension des fibres charnues des muscles fessiers, après un mouvement brusque et violent.

— Mar. Partie du flanc d'un navire, depuis le grand cabestan jusqu'à l'arcasse. Ce vaisseau fut abordé par la hanche, fut canonné par la hanche.

— Techn. La partie arrondie d'un vase qui unit le fond aux parois. La hanche d'une chaudière.

HANCHINOL. s. m. (pr. *an-ki-nole*). Bot. Plante du Mexique, du genre ginure.

HANCHOAN. s. m. (pr. *an-ko-an*). Ornith. Oiseau de proie, originaire du Brésil.

HANDELER. v. a. 1[re] conj. Balayer. Ce mot est encore d'un usage constant dans toute la Lorraine et une partie du nord-est de la France.

HANDJIAR. s. m. V. KHANDJAR.

HANEBANE, HENNEBANE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la jusquiame noire.

HANET, HAMET. s. m. Mar. Petite corde ou garcette, passée dans les ris ou œillets d'une voile, au dessous de la vergue, et qui sert à raccourcir cette voile quand le vent est trop fort.

HANGAR. s. m. (*h* asp. ; du lat. *angarium*, lieu où l'on gardait les chevaux de louage, ou mieux du celt. *han*, domicile, maison, et de *gard*, garde ; maison, endroit de garde, de resserre, alors s'expliquerait la présence du *h*). Construction formée d'un toit reposant sur des piliers de pierres ou sur des poteaux, et qui sert à remiser des charrettes et autres voitures, ou à mettre à couvert des caisses, des pièces de vin, des marchandises de toutes sortes. Dans les cours des fermes on voit des hangars. Il y a des hangars dans les maisons de roulage. Ma voiture est sous le hangar de l'auberge.

HANG-HOEN. s. m. (*h* asp.) Philos. chin. L'une des deux âmes de l'homme, possédant la faculté de connaître, tandis que l'autre, plus grossière, n'a que la faculté de sentir ; à la mort celle-ci retourne à la terre, tandis que le hang-hoen devient *chen* ou pur esprit.

HANGIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Norwége, à la fin du XVIII[e] siècle par Nielsen Hange, qui prêchait la communauté des biens, et se disait envoyé de Jésus-Christ pour convertir les incrédules et punir les obstinés.

HANGOEUD, HANGO-HUDD. Géogr. Village d'Europe, sur le golfe de Finlande ; remarquable par la bataille navale qui se livra dans son voisinage le 27 juillet 1714, entre la flotte suédoise et la flotte russe à laquelle resta l'avantage.

HANG-TCHEOU. Géogr. Contrée de la Chine, aussi ville, l'une des plus riches et des plus grandes. On y remarque quatre tours à neuf étages ; 700,000 hab.

HANGUELOT, HONGUELOT. s. m. Mar. Petit bâtiment anglais, du temps d'Edouard III.

HANIFI. s. m. (*h* asp.) Hist. relig. Nom de la première et de la plus ancienne des quatre sectes réputées sunnites ou orthodoxes, parmi le grand nombre de celles qui se sont élevées au sein du mahométisme. Elle tire son nom de son fondateur, Abou-Hanifah al-Nouman, surnommé Imam Azem, l'iman illustre, que le khalife Abou-Djafar Abd'allah II al-Mansour fit empoisonner à Bagdad, l'an 767 de J.-C.

HANIFITE. s. et adj. des 2 g. Qui est de la secte du hanifi. La secte hanifite.

HAN-KIANG. Géogr. L'un des grands fleuves de la Chine, prend sa source dans la province de Chen-si, et se jette dans le Yang-tseu-kiang, après un cours de 1,040 kilom.

HAN-LIN. s. m. (littéral. *forêt de pinceaux*). Nom que l'on donne en Chine aux lettres de premier ordre qui forment le Han-lin-youan, collége ou académie des han-lin. La principale occupation de ces lettrés est de manier le pinceau, pour composer ou compiler des livres ; car c'est avec le pinceau qu'on trace l'écriture en Chine.

HANNETON. s. m. (*h* asp. ; pr. *hann-ton*, du lat. *ala*, aile, et *tonus*, ton, son musical ; à cause du bourdonnement que le hanneton fait avec ses ailes en volant). Entom. Insecte coléoptère, famille des lamellicornes, nommé *mélolonthe* par les entomologistes modernes, et que leurs prédécesseurs classaient parmi les scarabées. On connait en Europe vingt-trois espèces du genre hanneton. La bouche du hanneton. La lèvre supérieure du hanneton. Les mandibules du hanneton. Le hanneton est le fléau des jardins, des vignes, des vergers, des champs. Le hanneton passe trois ans sous terre dans l'état de larve, et huit à dix jours au plus dans l'air et sur les arbres. On en compte jusqu'à cent quarante espèces dans les autres pays du globe. Législateurs, laissez au peuple la liberté du *hanneton* retenu par un fil. (Pythagore.) Qui n'a pas entendu, quand vient le mois de mai, ce chant populaire des petits enfants, lorsqu'ils tiennent un hanneton attaché par la patte avec un fil :

> *Hanneton*, vole, vole, vole,
> Ton mari est à l'école ;
> Il a dit si tu ne voles,
> Qu'il te couperait la gorge, etc

Et qui n'a pas souri du commerce de ces petits industriels de dix à douze ans qui, prétendant revenir du marché aux bestiaux, où ils ont pris le cours des hannetons, crient par les rues et carrefours :

> V'là d'*zhannetons*, d'*zhannetons* pour un liard.

Assurément, comme dit Alceste dans le Misanthrope :

> La rime n'est pas riche, et le style en est vieux.

mais c'est un coup de pinceau dans le tableau de notre langue, c'est un petit trait d'une grande histoire, que le temps n'a pas encore effacé.

> Ce rimailleur à tête folle,
> Fait des vers et se croit favori d'Apollon ;
> Il est semblable au *hanneton*,
> Qui se croit oiseau quand il vole. (***)

— *Se tenir comme les hannetons*. Ceux de la maison d'Autriche sont comme les Juifs et se tiennent comme les *hannetons*. (Sat. Ménipp.)

— Fam. *Etourdi comme un hanneton*. Se dit d'un jeune homme qui agit sans réflexion, qui suit la pente où il se trouve. || Fig. S'empl. adj. Dans le même sens : C'est un hanneton, un vrai hanneton.

— Passem. *Soucis de hanneton*. Franges qui portent de petites houppes.

HANNETONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Hannetonner. Un arbre hannetonné. Une haie hannetonnée.

HANNETONNER. v. a. 1[re] conj. (*h* asp.). Secouer les arbres pour faire tomber les hannetons. Hannetonner les arbres. Les jardiniers hannetonnent les arbres des vergers.

HANNON. Nom de plusieurs généraux carthaginois avant J.-C. Ce mot est purement hébreu, et signifie Gracieux, clément. Le plus célèbre, qui fut aussi sénateur, eut le commandement d'une puissante flotte, qui, allant au secours d'Amilcar, en Sicile, fut dispersée à la hauteur des îles Ægates, par le consul Lutatius, l'an 242 av. J.-C. || Ce nom fut aussi celui d'un célèbre navigateur, que le sénat de Carthage chargea de faire le tour de l'Afrique, pour fonder des colonies lointaines. Hannon partit de Carthage avec une flotte de soixante vaisseaux, et s'acquitta glorieusement de sa mission. Nous possédons, sous le nom de *Périple*, la traduction grecque très-ancienne et la traduction moderne, due à M. de Bougainville, du journal de ce voyage fameux, dont l'époque est antérieure à l'an 300 av. J.-C., et dont Pline a parlé avec beaucoup d'éloges. || Grec insensé, qui voulant passer pour un dieu, apprit à plusieurs oiseaux à répéter : *Hannon est un dieu* puis il leur donna la liberté, pour aller de tous côtés répandre cette nouvelle, mais les oiseaux oublièrent leurs leçons.

HANNON. s. m. (*h* asp.) Zool. Nom vulgaire de plusieurs pétoncles.

HANNOUART ou **HANNOUARD.** s. m. Noms des anciens officiers porteurs du grenier à sel, à Paris ; ils avaient le privilége de porter aux caveaux de Saint-Denis les cercueils des rois de France.

HANNUYER, ÈRE. ou **HAINUYER** ou **HENNUYER.** adj. et s. Géogr. Habitant du Hainaut, qui appartient au Hainaut ou à ses habitants.

HANOÉ. Géogr. Ile de Suède dans la mer Baltique, à 16 kilom. de Carlscroon.

HANOCHE. s. f. Econ. rur. Fagot fait avec des branches de trois à quatre centimètres de diamètre.

HANOVRE (Royaume de). Géogr. Etat d'Allemagne, borné au N. par la mer du Nord et le Danemark, à l'E. par la Prusse et le Brunswick, au S. par la Prusse et la Hesse, à l'O. par la Hollande. Sa superficie est d'environ

5,736 kilom.; sa population de 1,600,000 hab. Pays plat, excepté au sud où sont les montagnes du Harz; il est arrosé par l'Elbe, l'Ilmenau et l'Oste, le Weser et ses affluents, la Leine, l'Ocker, l'Ems, le Hunte et le Haase. Le pays est agricole plutôt que manufacturier; il possède des mines de charbon de terre, de sel, de fer, de plomb, de cuivre, d'argent, et des carrières de marbre et de pierres de construction. Le luthéranisme est la religion dominante.

— HANOVRE. Capitale du royaume de ce nom, au confluent de la Leine et de l'Ihne; divisée en deux par la Leine, la Vieille-Hanovre et la Nouvelle-Hanovre; 28,000 hab.

— *Nouvelle-Hanovre.* Partie de la région de l'ouest de la Nouvelle-Bretagne, qu'on appelle Nouvelle-Calédonie; habitée par des nations indépendantes, et notamment par des Wakas. || Ile de l'archipel de la Nouvelle-Bretagne, dont les habitants sont très-civilisés.

HANOVRIEN, ENNE. adj. et s. (*h* asp.). Qui est du Hanovre. Un Hanovrien. Les Hanovriens. || Qui appartient au Hanovre. Les coutumes hanovriennes. Les décrets hanovriens.

— S'est dit des partisans de la dynastie de Hanovre en Angleterre. Les stuartistes et les hanovriens.

HANSA. Myth. ind. Nom de l'oiseau céleste qui sert de monture à Brahma. Selon les uns, Hansa est une oie; selon les autres, un cygne.

HANSARD ou **HANSART.** s. m. (*h* asp.) Techn. Espèce de serpe de fer en usage dans la Normandie.

HANSCRIT. s. m. (*h* asp.) Linguist. Vieux. *Sanscrit* est maintenant le seul usité. V. SANSCRIT.

HANSE ou **ANSE.** (*h* asp.; de l'all. *am see*, auprès de la mer, maritime; ou du celt. *han*, demeure, réunion). Société de villes unies pour la sûreté, l'avantage et la protection de leur commerce. Hanse teutonique. Cette société se forma au commencement du XIIIe siècle. A la fin du XIVe siècle, la Hanse comptait déjà soixante-quatre villes, possédait des flottes, une armée, son trésor particulier, son gouvernement. Elle se divisait en quatre quartiers: Le Vandale, le Rhin, le Saxon, le Prussien, dont les métropoles respectives étaient Lubeck, Cologne, Brunswick, Dantzig. Lubeck était le chef. L'établissement de la république des sept Provinces-Unies porta un coup mortel à la ligue hanséatique, et tout le commerce de la Hanse passa à la Hollande.

— *Hanse parisienne.* Association de marchands pour le commerce de la Haute et de la Basse-Seine. Elle fut formée au XIIe siècle, et ses membres s'appelaient *marchands de l'eau hansée de Paris.* Elle avait pour objet de défendre le transport des marchandises contre les pillards armés que commandaient des nobles, et qui opéraient principalement sur la Seine et sur ses bords. Le chef de la hanse parisienne prit en 1228 le titre de *prévôt des marchands*; les autres membres furent appelés *echevins.* Ainsi la hanse parisienne devint bientôt le corps municipal.

— Techn. Branche de l'épingle ordinaire, sans la tête.

HANSÉATIQUE, ou plus ordinairement, **ANSÉATIQUE.** adj. des 2 g. V. ANSÉATIQUE.

HANSGRAVE. s. m. (*h* asp.; de l'all. *hanse*, société; et *graf*, comte). Chef d'une association en Allemagne. || Magistrat consulaire.

HANSGRAVIAT. s. m. (*h* asp.) Charge de hansgrave. || Temps de l'exercice de cette charge. || Résidence du hansgrave.

HANSIÈRE. s. f. (*h* asp.) Mar. V. AUSSIÈRE.

HANTAL. s. m. (*h* asp.) Bot. Grand arbre des Indes orientales.

HANTCHEOU ou **TCHANG-TCHEOU.** (*h* asp.) Géogr. Grande ville de la Chine, première métropole de la province de Che-kiang ou Tche-kiang, sur la rivière de Cien-tong. La ville renferme dans son enceinte une haute montagne sur laquelle s'élève une tour, où les heures se marquent par une clepsydre.

HANTCHOUG. Géogr. Ville très-considérable de la Chine, sur la rivière de Han. Elle compte seize villes dans sa juridiction.

HANTE. s. m. (*h* asp., de l'all. *hand*, main, poignée, manche). Pique ornée d'un gonfalon ou d'une bannière. Vieux. On dit maintenant Hampe. S'emploie aussi et mieux pour *ente*, manche de pinceau, de plume.

HANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Hanter. S'empl. adjectiv. Les cabarets sont hantés par les gens du peuple. La bonne compagnie ne saurait être trop hantée par les jeunes gens.

HANTER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; de *hanse*, nom d'une certaine association en Allemagne, ou du tudesque *handelen*, fréquenter, avoir habitude). Visiter souvent et familièrement, fréquenter, faire sa société de. Se dit des personnes. Hanter quelqu'un. Hanter la bonne compagnie, la mauvaise compagnie. Hanter les poëtes, les savants, les magistrats. Hanter les méchants. Personne n'osait plus *hanter* des misérables qu'on croyait devoir être brûlés au premier jour. (Bouhours.) Naguère les esprits *hantaient* chaque village. (Del.) Le chien qui *hante* le loup finit par devenir farouche. (De Juss.)

Qui *hante* grands onc pas ne fut certain,
Qu'ils soient le soir ce qu'ils sont le matin.
(DE VILLIERS.)

— Se dit des lieux qu'on fréquente. Hanter les mauvais lieux. Hanter les cafés, les théâtres. Hanter les foires. Hanter le barreau.

Mais outre qu'à jouer on dit qu'il est enclin,
Je le soupçonne encore d'être un peu libertin;
Je ne remarque point qu'il *hante* les églises. (MOL.)

Va pour les malheureux quêter dans les maisons,
Hante les hôpitaux, visite les prisons. (BOIL.)

— S'empl. neutralement. Les gens qui hantent dans ce lieu sont gens méchants et sans aveu.

En ce lieu *hantaient* d'ordinaire
Gens de cour, gens de ville, et sacrificateurs.
(LA FONTAINE.)

— Prov. *Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es.* On juge aisément des mœurs d'un individu par les personnes dont il fait sa société. || *Il a bien hanté les foires.* Il a du savoir-faire et de l'expérience; c'est un vieux routier. Pop.

— SE HANTER. v. pron. Être hanté. Les estaminets ne se hantent que par les gens qui ont du temps à perdre. Lors de la Révolution, les églises ne se hantaient guère, ne se hantaient plus.

— v. récip. Se visiter l'un l'autre, se fréquenter. Les méchants se hantent. Les fripons, les voleurs se hantent.

HANTISE. s. f. (*h* asp.) Fréquentation, commerce familier avec quelqu'un. Ce mot ne s'emploie guère qu'en mauvaise part. Il est vieux et familier. La hantise de ce jeune homme est dangereuse. La hantise des sots, de la mauvaise compagnie a toujours une pernicieuse influence. La *hantise* influe sur les mœurs, la conduite, la réputation, les sentiments. (P. Senaut.) Pour que la *hantise* des femmes fût sans danger, il faudrait que les hommes fussent des anges. (Id.)

HANUCA. s. f. (*h* asp.; signifie Exercice ou renouvellement). Hist. relig. Fête que les Juifs modernes célèbrent le 25 du mois de chisleu, ou de décembre, en mémoire de la victoire des Machabées sur les Grecs.

HANOUMAN. (Signifie *aux os des joues saillants*). Myth. ind. Chef des singes qui firent partie des expéditions de Brama. On lui attribue l'élévation sur la mer de ce pont de rochers que les Portugais ont nommé *Chaussée d'Adam*, et l'invention d'un des quatre systèmes de la musique indienne.

HAOAXO. Géogr. Rivière considérable d'Afrique, dans l'Éthiopie. Elle prend sa source dans les montagnes de l'Abyssinie, traverse le royaume d'Adel, et se décharge dans le détroit de Bab-el-Mandel. L'Haoaxo se déborde comme le Nil.

HAPHÉ. s. f. (du gr. ἁφή). Antiq. Poudre dont les lutteurs se couvraient le corps, après l'avoir frotté d'huile ou de graisse. || Poussière qu'un athlète jetait à son adversaire, pour l'aveugler et le faire tomber plus aisément.

HAPHÉSIE. s. f. Philos. Il s'est dit du sens du Toucher.

HAPHTARE. s. f. (*h* asp.) Paraphrase d'un endroit des prophètes, que font les Juifs au jour du sabbat, après celle d'un passage de la loi ou du Pentateuque. Ce mot vient de l'hébreu *phatar*, renvoyer, parce que ces leçons des prophètes se font à la fin, lorsqu'on renvoie le peuple.

HAPLAIRE. s. f. (*h* asp., du gr. ἁπλόος, simple). Bot. Genre de plantes de l'ordre des mousses.

HAPLOGÉNÉEN, ENNE. adj. (*h* asp.; ét. gr., ἁπλόος, simple; γεννάω, engendrer). Bot. Qui est formé de cellules anomales subfilamenteuses. || Syn. de Hétéronéméen. || S'empl. aussi subst. Un haplogénéen.

HAPLOPÉRISTOMATE. adj. des 2 g. (*h* asp.; ét. gr., ἁπλόος, simple; περί, autour; στόμα, bouche). Bot. Qui est muni d'un péristome simple. || S'empl. aussi substantiv.

HAPLOPÉRISTOMÉ, ÉE. adj. (*h* asp.) Bot. Se dit des mousses qui sont munies d'un péristome simple.

HAPLOPÉTALE. adj. des 2 g. (*h* asp.; ét. gr., ἁπλόος, simple; πέταλον, pétale). Bot. Dont la corolle n'est formée que d'un seul pétale. Plante haplopétale. || S'empl. aussi subst. Une haplopétale. Les haplopétales.

HAPLOPOGONE. adj. des 2 g. (*h* asp.; ét. gr., ἁπλόος, simple; πώγων, barbe). Bot. Epithète donnée aux plantes du genre haplaire. || S'empl. substantiv.

HAPLOSTÉMONOPÉTALE. adj. des 2 g. (*h* asp.; ét. gr., ἁπλόος, simple; στήμων, étamine; πέταλον, pétale). Bot. Dont les étamines sont en nombre égal à celui des divisions de la corolle. Plante haplostémonopétale. || HAPLOSTÉMONOPÉTALES. s. f. pl. Famille de plantes comprenant celles qui sont haplostémonopétales. || On dit aussi au sing. Un haplostémonopétale.

HAPLOTHRIQUE. s. m. Bot. Genre de champignons.

HAPLOTOMIE. s. f. (*h* asp.; ét. gr., ἁπλόος, simple; τομή, coupure). Chir. Incision simple.

HAPPANT. part. prés. invar. du v. Happer. Qui happe. La craie blanche et tendre que nous voyons dans les environs de Paris est une roche calcaire d'un blanc mat, tachant les doigts et *happant* à la langue. (***)

HAPPANT, ANTE. adj. (*h* asp.) Minér. Se dit d'un minéral qui contracte une certaine adhérence avec la langue. Argile happante.

HAPPE. s. f. (*h* asp.). Arts et mét. Petit cercle de fer dont on garnit un essieu.

— Crampon qui fixe l'une contre l'autre deux pierres, deux madriers. On emploie des happes pour lier les pierres d'un pont.

— Se dit aussi d'une presse à main.

— Techn. Outil de luthier, pour tenir réunies ou séparées les diverses pièces des instruments. || Cheville qui se trouve au timon de la charrue.

HAPPE-CHAIR. s. m. (*h* asp.; pr. *hape-chère*, en élidant l'*e* de *happe*). Nom donné aux gens de police et de justice qui arrêtent les voleurs, les débiteurs, etc. Il est bas et pop. || Pl., des *happe-chair*.

— Fig. et fam. Personne très-avide. C'est un vrai happe-chair que cet homme.

HAPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Happer. S'empl. adjectiv.

HAPPÉE. s. f. (*h* asp.). Cout. Saisie. Vieux.

HAPPE-FOIE. s. m. (*h* asp.; pr. *ha-pe-fo-a*, en élidant l'*e* et l'*o*). Ornith. Oiseau de mer, qui a reçu son nom de son avidité pour le foie de morue; avidité telle, qu'il se laisse prendre à cet appât qu'on lui présente.

HAPPE-LOPIN. s. m. (*h* asp.). Chass. Chien âpre à la curée. Il est vieux. || Fig. et triv. Individu très-gourmand.

HAPPELOURDE. s. f. (*h* asp. du v. *happer*, prendre, et *lourdaud*, homme grossier et ignorant). Ce qui prend, qui trompe les sots. Se dit d'une pierre fausse qui a l'apparence d'une pierre fine et précieuse.

Tout est fin diamant aux mains d'un habile homme,
Tout devient *happelourde* entre les mains d'un sot.
(LA FONT.)

— Fig. et fam. Se dit d'une personne qui a un bel air, une belle tournure, mais dont l'intelligence et les moyens sont bornés. Cet homme est une vraie heppelourde. Dans ce sens, le mot est vieux.

— Se dit aussi D'un cheval qui a de l'apparence, mais qui manque de vigueur et d'ardeur. Il a cru acheter une bête excellente, il n'a eu qu'une happelourde.

HAPPEMENT. s. m. (*h* asp.). Action de happer.

— Minér. Adhérence de certains minéraux avec la langue, quand on les met en contact avec cet organe, et qui ne peut être vaincue sans quelque effort.

HAPPER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; de ἅπτομαι, s'attacher à, ou ἁρπάζειν, prendre, harper). Se dit, au propre, du chien, quand il prend avidement avec la gueule ce qu'on lui donne ou ce qu'on lui jette. A peine lui eut-on jeté cette viande, qu'il la happa aussitôt. Ce mot peut être rangé soit en grec, soit en français, parmi les onomatopées.

— Fig. et fam. Saisir à l'improviste, prendre violemment, attraper, empoigner. Ce malfaiteur a voulu se défendre, mais les gendarmes l'ont happé bel et bien. Les huissiers, profitant de l'occasion, happèrent et entraînèrent ce débiteur.

Au pied du lit se tapit le malin,
Ouvrant la griffe, et lorsque l'âme échappe
Du corps chétif, au passage il la *happe.* (VOLT.)

— Chim. S'emploie neutralement, et se dit d'un corps dont la saveur est astringente, ou qui adhère à la langue quand on l'y applique. Le nitrate de potasse est un sel qui happe, qui happe à la bouche. Cet oxyde métallique happe à la langue. Cette argile happe fortement à la langue.

HAPSUS. s. f. (*h* asp.; du lat. *hapsus*). Chir. Pelote d'étoupe, de charpie ou de laine, dont les chirurgiens se servent dans une foule de cas.

HAPTOPODE. adj. des 2 g. (*h* asp.; du gr. ἅπτομαι, s'attacher à; πούς, ποδός, pied). Ornith. Qui saisit les aliments avec les pattes. || HAPTOPODES. s. m. pl. Sous-ordre de la classe des oiseaux comprenant ceux qui sont haptopodes. || On dit aussi au sing. Un haptopode.

HAQUE. s. f. (*h* asp.; du lat. *equus*, cheval). Cheval. Il est vieux.

— Pêch. *Harengs à la haque.* Harengs préparés pour servir d'appât.

HAQUEBUTE. s. f. (*h* asp.). Arquebuse très-pesante. Vieux.

HAQUEBUTIER. s. m. (*h* asp.). Soldat armé d'une haquebute.

HAQUENÉE. s. f. (*h* asp.; dimin. de *haque*, du lat. *equus*, cheval). Jument ou cheval de moyenne taille, qui est aisé et doux au montoir, et qui va l'amble ordinairement. Une belle, une jolie haquenée. Cette expression, qui a vieilli, s'appliquait autrefois aux montures des dames principalement; aujourd'hui, elle ne désigne plus qu'une petite jument de race bâtarde qui va l'amble. Tous les ans, la veille de la Saint Pierre, conformément à un usage qui existait encore au XVIIIe siècle, l'ambassadeur du roi de Naples présentait au pape une belle haquenée blanche, en signe de vassalité. Pour les dames qui voulaient suivre la chasse de près, on amena de belles *haquenées* richement caparaçonnées. (X.-B. Saintine.)

— *Haquenée du gobelet.* Cheval qui portait le couvert et le dîner des rois de France, dans les petits voyages qu'ils faisaient dans leurs provinces. Ce dîner frugal ne se composait guère que d'un poulet rôti, de confitures et de fruits.

— *Cheval qui va la haquenée.* Qui va l'amble, comme une haquenée.

— Prov. et fig. *Aller sur la haquenée des cordeliers.* Aller à pied, un bâton à la main.

Fig. et pop. Grande femme, dégingandée et mal bâtie. C'est une grande haquenée.

HAQUET. s. m. (*h* asp.; pr. *ha-quê*; dimin. de *haque*). Petit cheval. Peu usité en ce sens.

— Sorte de charrette, longue, étroite et sans ridelles, composée de deux arbres de même longueur, liés par des barreaux et dont le système mobile peut prendre, par sa rotation autour d'un axe horizontal, une inclinaison variable par rapport au sol; inclinaison qui facilite le chargement de pièces de vin, de ballots, qu'on fixe au moyen de deux cordes parallèles, partant de l'extrémité de la machine et venant s'enrouler à la tête par le mouvement d'une manivelle. Un grand haquet traîné par un cheval. Un petit haquet traîné par des hommes. Le haquet est une machine, dont la statique fournit les conditions d'équilibre.

HAQUETIER. s. m. (*h* asp.) L'homme qui conduit un haquet.

HAR. Myth. Seconde personne de la Trinité indienne, à sa dixième et dernière incarnation, dans la théologie des Indiens.

— Deuxième mois de l'année sacrée des Hébreux. Il répond à la lune d'avril.

HÂRA. Myth. ind. Surnom du dieu Siva.

HARACHE. s. f. (*h* asp.) Ichthyol. Poisson du genre clupé.

HARAD, ARAD, HAROD. Géogr. anc. Nom d'une fontaine de la Palestine, au pied du mont Gelboé.

HARAFORA. s. m. Relat. Dénomination vague donnée à plusieurs peuplades sauvages de l'archipel indien.

HARAI. s. m. (*h* asp.) Tribut périodique que payent en Turquie ceux qui ne sont pas mahométans. Le harai.

HARALD. Nom de quatre rois de Danemark. || HARALD Ier (Hyldetand). Né l'an de J.-C. 630. Il étendit sa domination jusqu'en Suède. Ce fut sous son règne que le christianisme s'introduisit en Danemark. Harald Ier fut tué dans une bataille, près de Colmar, en 695. || HARALD II (Blaatand, à la dent bleue). Né en 911. A la mort de Gormond le Vieux, son père, en 935, il fit une irruption en Angleterre, et vengea la défaite qu'il y avait essuyée avant son avénement au trône. Il mourut d'un coup de flèche qu'il reçut dans une bataille, le 1er novembre 985. || HARALD III. Fils de Suénon Ier, succéda à son père en 1014, et partagea ses États avec son frère. Il eut le Danemark, et son frère l'Angleterre. Harald III mourut en 1017. || HARALD IV (Hein, ou Pierre molle). Fils de Suénon, à qui il succéda par droit d'aînesse, en 1074. Harald IV se démit du pouvoir en faveur d'Asbiverne, son beau-père, et se retira dans un couvent, où il mourut en 1080. || C'est aussi le nom de quatre rois de Norwége. HARALD Ier (Haarfager). Fils d'Haldan le Noir, monta sur le trône en 863. Il s'empara, en 869, de la Norwége méridionale; en 879 il acheva sa conquête, abdiqua en 931, et mourut en 934. || HARALD II (Graafeld). Fils d'Eric Blodœxe, proclamé roi en 950. Il mourut en 962, assassiné par les ordres d'Haquin, ministre du feu roi. La Norwége passa alors au roi de Danemark. || HARALD III (Haardraade). Régna de 1047 à 1066. Il fonda la ville d'Opslo, et mourut en Angleterre, où il était venu combattre Harald II, en 1066, peu de temps avant le débarquement de Guillaume le Conquérant. Il soutint une guerre de douze ans, de 1048 à 1060, contre le Danemark. || HARALD IV (Guillichrist). Partagea le royaume, en 1131, avec Magnus IV, et fut assassiné le 13 décembre 1136. Harald IV fut mis au nombre des saints.

HARAME. s. m. Bot. Espèce d'arbre, qui produit la gomme tacosnaque.

HARAN. s. m. Écon. rur. Toit à porcs.

HARANE. s. m. Espèce de milice hongroise.

HARANGUE. s. f. (*h* asp.; de l'ital. *aringa*, même signif., ou d'*aringo*, chaire, tribune; ou bien du lat. *ara*, autel, parce que les premières harangues se prononçaient devant les autels, comme paraît l'indiquer un passage de Juvénal). Discours fait à une assemblée, dans une cérémonie publique, à un prince, à un personnage de distinction; formule de compliment, de félicitation ou de condoléance. Belle harangue. Harangue séditieuse. Prononcer une harangue, composer une harangue. L'à-propos et la brièveté sont les deux qualités les plus indispensables de la harangue. Il semble, au contraire, que la harangue soit un discours d'apparat et commandé, plutôt qu'un discours spontané ou un hommage libre. On trouve peu de harangues de simple félicitation chez les anciens. J'admire toujours qu'on puisse prononcer une *harangue* sans manquer et sans se troubler, quand tout le monde a les yeux sur vous. (Sévigné.) Le duc de La Rochefoucauld ne fut point de l'Académie française, parce qu'il ne se sentait pas capable de prononcer une [illegible] quatre lignes, sans tomber en [illegible] les corps de l'État [illegible] de nouveau [illegible] dans des [illegible] enthousiasme [illegible] et le vainqueur, qu'il était aujourd'hui le [illegible] de l'Europe. (Thiers.) La *harangue* [illegible] le monarque fut [illegible] (Anquetil.)

En parlant des Grecs, [illegible] pour désigner tous les [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible]

crate, de Periclès? En parlant des Latins, *harangue* se dit [illegible] des oraisons de Cicéron ne s'appellent pas convenablement [illegible] *harangues*. L'oraison pour Marcellus est une harangue, ainsi que l'oraison pour le roi Déjotarus, mais les oraisons pour Muréna, pour Milon et pour Cluentius sont des plaidoyers.

— Dans les académies et les colléges, Vaine déclamation ou abondent toutes les figures de la rhétorique, et principalement l'antithèse et l'hyperbole, ou l'on s'efforce de faire preuve d'esprit plutôt que d'être naturel et vrai; où l'on se livre à des [illegible]. Isocrate [illegible] les exemples de cette sorte de harangue. Dans ces discours apprêtés, l'on prend [illegible] pour celle de l'âme.

— *Harangue historique*. Discours qu'on trouve chez les historiens, quand ils cèdent la parole aux personnages qu'ils ont mis en scène. Les harangues dont l'histoire ancienne abonde sont presque entièrement l'œuvre de l'historien lui-même; quelques mots çà et là seulement ont été conservés par tradition.

— *Harangue militaire*. Se dit particulièrement des improvisations brèves et énergiques par lesquelles les généraux d'armée ou les chefs d'une troupe prête à combattre animent et enflamment les soldats. Napoléon nous a laissé des modèles de harangues militaires.

— *Harangue politique*. Discours fait sur la manière dont on envisage la politique suivie ou à suivre, sur les [illegible], dans l'opinion de l'orateur, le bon exercice des affaires [illegible] politiques. En Angleterre [illegible] dépasse souvent les limites de la licence. On a [illegible] quelques harangues [illegible] la députation a tout [illegible] politique.

— *Fam.* Il se dit aussi d'un discours fastidieux et [illegible], d'une remontrance ennuyeuse [illegible] propos [illegible]. Il nous a fait sur [illegible] une harangue d'une heure. [illegible] une bonne harangue.

[illegible]

HARANGUÉ, ÉE, part. pass. du v. Haranguer. S'empl. adjectiv.

HARANGUER, v. a. 1re conj. Adresser une harangue. Haranguer le peuple, les soldats. La Chambre des pairs harangua le roi [illegible]. L'Institut fut admis à haranguer le roi. Le grand Condé passant par une petite ville de Bourgogne, le maire se [illegible] pour le haranguer. Monseigneur, lui dit-il, [illegible]. Les héros d'Homère [illegible] ordinairement leurs troupes avant de combattre. (Encycl.)

— Fig. Faire une remontrance plus ou moins [illegible]. Après que mes parents m'eurent très-longtemps [illegible], ils me firent présent [illegible] j'attendais [illegible]. (Le Sage.)

[illegible]

— Il s'emploie [illegible] Haranguer devant le peuple [illegible].

— Fam. [illegible] Parler beaucoup et avec emphase. Ce bonhomme ne fait que haranguer, à propos de rien, il harangue pendant une heure.

— SE HARANGUER, v. pron. Être harangué. Un [illegible] ne se harangue pas comme un simple citoyen. Les règlements militaires ne permettent pas qu'un officier se harangue ou reçoive un témoignage public de la reconnaissance de son pays, sans une autorisation du ministre de la guerre.

— v. récip. Le [illegible] la Chambre élective se sont harangués aujourd'hui.

HARANGUEUR, EUSE. s. (*h* asp.) Celui, celle qui harangue. Un bon harangueur. Un ennuyeux harangueur. Un savant harangueur. [illegible] un pauvre harangueur. Il est à remarquer [illegible] procédé presque toujours [illegible] éloquence [illegible] par le harangueur. Bal-lard. (Grimm.)

[illegible]

— Homme qui fait des remontrances à tout propos. Un harangueur [illegible] que cet homme!

HARAS s. m. (*h* asp.; [illegible]; du lat. [illegible]) Établissement des maîtres [illegible] on entretient les étalons et les juments pour élever des poulains. Un vaste haras. Tenir des haras. Établir, peupler, dépeupler des haras. Traité des haras. Essai sur les haras. Les doctrines de haras [illegible] de cet auteur sont [illegible]. Les Arabes [illegible] de conserver les [illegible] races de chevaux, donnent les plus grands soins à leurs haras. L'Angleterre a imité ce mode de perpétuer et d'améliorer les races, et beaucoup de propriétaires ont des haras particuliers. En France, où les haras particuliers étaient moins bien entretenus, le gouvernement se vit forcé de former des haras pour son propre compte. Supprimés en 1789, ils furent relevés en partie par Napoléon en 1806. Il y a actuellement en France trois haras royaux principalement, de 100 à 150 étalons chacun, de race arabe, anglaise ou indigène, et dont l'entretien coûte annuellement 1,500,000 fr. || Par extens. La réunion de tous ces animaux et le personnel qui les soigne, palefreniers, jockeys, etc. || Se dit aussi des animaux reproducteurs et de leurs produits, qu'ils soient à l'écurie ou au pâturage.

Haras sauvage. Espace immense peuplé de chevaux, comme une forêt bien gardée l'est de cerfs. || *Haras parqué*. Haras qui tient le milieu entre le haras sauvage et le haras domestique. Il convient aux vastes domaines de médiocre valeur, situés dans un pays mal peuplé. || *Haras domestique* ou *privé*. Établissement fort simple dans lequel on réunit un nombre limité de juments à un ou plusieurs étalons destinés à les saillir.

— Vulg. Haras de Cluny. Haras d'Aurillac, quoiqu'il n'existe dans ces établissements que les étalons [illegible] certain nombre d'étalons répartis chez des particuliers pour améliorer les races, bien qu'on ne les rassemble jamais. Les haras royaux, les haras provinciaux étaient toujours disséminés. Quelques haras départementaux le sont aussi de nos jours. | Qualification individuellement donnée à des chevaux entiers, confiés à des garde-étalons, soit en tout temps ou seulement pendant la monte : un haras ou un étalon [illegible]. | On a attaché à ce nom l'idée d'une institution administrative dont l'objet est de créer, d'améliorer, de maintenir les belles races de chevaux. Directeur, inspecteur des haras royaux. | *Haras de mulets*. Lieu où l'on fait des croisements d'ânes et de juments.

HARASSE. (*h* asp.). Sorte de cage carrée pour emballer le verre. Une harasse.

— Grand bouclier dont les fantassins étaient armés au moyen âge.

HARASSÉ, ÉE, part. pass du v. Harasser. S'empl. adjectiv. Troupes harassées. Cheval harassé. Soldats harassés. Il avait pris la résolution de faire reposer ses troupes *harassées*, et lui-même jouissait d'un peu de tranquillité, lorsqu'on vint l'avertir que les ennemis paraissaient. (Anquetil.)

— Par pléonasme : *Harassé de fatigue*. Un voyageur harassé de fatigue.

— Fig. Il se dit de l'esprit. [illegible] harassé. J'ai l'esprit harassé.

HARASSEMENT. s. m. (*h* asp). Fatigue extrême qui va presque jusqu'à la perte complète des forces et du courage. Je suis dans un état de harassement dont je ne puis sortir. Les *harassements* de tous les miens... (Bonaparte.)

— Fig. Mon esprit est dans un état de harassement absolu. Ce n'est pas de la fatigue que m'a fait éprouver ce long discours, c'est un véritable harassement.

HARASSER. v. a. 1re conj. (du gr. [illegible], froisser, heurter). Fatiguer à l'excès. Harasser un cheval à force de le faire courir. Harasser des soldats. Cette excursion que nous avons faite m'a harassé.

— On dit par pléonasme : *Vous m'avez harassé de fatigue*.

— Fig. Il se dit de l'esprit et de ses facultés. Ces recherches m'ont harassé l'esprit. Mes facultés intellectuelles sont comme suspendues, ce long et pénible travail les a harassées.

— SE HARASSER. v. pron. Se fatiguer à l'excès. A faire de pareilles courses je me harasse. Pouvez-vous vous harasser de la sorte.

— Être harassé. C'est un cheval qui se harasse bien vite.

HARASSIER. s. m. (*h* asp). Celui qui a soin d'un haras. Ce terme est peu employé.

HARAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Harauder. S'empl. adjectiv.

HARAUDER. v. a. (*h* asp.) Poursuivre quelqu'un en lui disant des injures. Il est vieux et inusité.

HARAUX. s. m (*h* asp.) Art milit. Manœuvre, ruse de guerre, pour enlever à l'ennemi les chevaux en fourrage. Donner le haraux.

HARBAI. s. m. Hist. nat. Nom arabe du stellion azuré, autrement dit Courte-queue.

HARBURG (Harburg). Géogr. Ville murée du Hanovre, à 33 kil nord-ouest de Lunebourg, sur la rive gauche de l'Elbe, 3,700 hab.

HARCELÉ, ÉE. part. pass. du v. Harceler. S'empl. adjectiv. Les Athéniens, *harcelés*, arrêtés [illegible], sont sans cesse exposés aux traits d'un ennemi qu'ils trouvent partout et qu'ils ne peuvent atteindre nulle part. (Barth.)

[illegible]

HARCELER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; du lat. [illegible], repousser [illegible]). L'e change en è devant une syllabe muette. *Je harcèle, tu harcèles, il harcèle*, etc. Provoquer par des paroles, par des gestes; agacer, exciter jusqu'à l'importunité, tourmenter. Harceler quelqu'un dans la conversation. Harceler un écolier pour le faire travailler. Il me harcelle sans cesse. L'envie harcèle toujours le mérite.

— Inquiéter, fatiguer par de fréquentes attaques ou escarmouches. Harceler l'ennemi. Nous harcelâmes l'ennemi dans sa marche.

— Fig. Qui essaye d'abréger impérieusement les maladies par force. Au travers de leur course, il les allonge et multiplie : et les *harcèle* au lieu de les apaiser. (Mont.)

— SE HARCELER. v. pron. S'inquiéter, se tourmenter, se créer des sujets d'inquiétude et de tourment. L'homme se harcèle sans cesse de désirs et de besoins factices.

— v. récip. S'agacer, se provoquer mutuellement. Ils se harcellent sans cesse et ne peuvent vivre en paix. Dans cette entrevue, ils se sont harcelés à qui mieux mieux.

HARCELLEMENT. s. m. Action de harceler. Leur conversation n'est qu'un harcellement continuel. Les troupes ont découragé l'ennemi par un harcellement de plusieurs heures et l'ont forcé à se retirer.

HARCELLERIE. s. f. Action de harceler. C'est un vieux mot à regretter.

HARCOURT. Géogr. Ch.-l. de cant., sur l'Orne (Calvados); 1,300 hab. || Autre bourg en Normandie, au diocèse d'Evreux, à 40 kil. de Rouen, avec un vieux château. Le roi Philippe VI l'érigea en comté en 1338. On y remarque un prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, fondé par les comtes d'Harcourt, qui y ont leurs tombeaux.

HARCOURT (Famille d'). Nom qui se trouve lié à une grande partie de l'histoire de France depuis l'année 876. || HARCOURT (Raoul d'). Prélat, conseiller ordinaire du roi Philippe le Bel, fondateur du collége d'Harcourt, en 1280. || HARCOURT (Henri de Lorraine, comte d', et d'Armagnac. Général célèbre, né le 20 mars 1601; mort à l'abbaye de Royaumont, le 16 juillet 1666. || HARCOURT (Henri, duc d'). Maréchal de France, né en 1654. Mort en 1718.

HARD. s. m. (*h* asp.; [illegible]). Pellet et grat. Demi-anneau de fer fiché dans un mur, et qu'on emploie pour adoucir les peaux.

HARDE. s. f. (*h* asp.; [illegible]). Chass. Troupe de bêtes fauves. Une harde de sangliers. Une harde de chevreuils, de cerfs. Les chasseurs ont vu passer une harde de daims.

— Lien qui attache les chiens quatre à quatre ou six à six.

HARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Harder. S'empl. adjectiv.

— Hist. nat. Épithète donnée aux œufs privés de coquille, que les oiseaux pondent quelquefois, soit parce qu'ils sortent de l'oviducte avant l'époque, soit parce que les animaux manquent de la matière dont se forme la coquille.

HARDEAU. s. m. (*h* asp.) Corde qui est au bout du frein d'un moulin.

— Celui qui mange avec avidité et avec excès; gourmand. Ce sens est peu usité.

— Bot. Espèce de viorne.

HARDÉE. (*h* asp.). Chass. Rupture faite dans les taillis par les bêtes fauves.

HARDELÉE. s. f. (*h* asp.) Paquet attaché au bout d'une corde qui sert à le porter.

HARDELLE. s. f. (*h* asp. dimin. de *harde*. Troupe, cohue. Il est vieux. Une hardelle.

HARDEMENT. s. m. (*h* asp. Hardiesse, témérité. Ce mot est vieux et inusité.

HARDENBERG (Charles-Auguste, prince de). Homme d'Etat célèbre, né à Hanovre, le 31 mai 1750, mort à Gênes, le 26 novembre 1822. Il a laissé des mémoires sur les événements de son temps.

HARDENBERG. Géogr. Ville de Hollande (Yssel supérieur) sur le Vecht, à 24 kil. N. d'Almelo. 2,800 hab.

HARDENBERG (Principauté de). Une des juridictions du roi de Hanovre, dans le gouvernement d'Hildesheim [illegible].

HARDER. v. a. 1re conj. (*h* asp.). Chass. Attacher plusieurs chiens courants ensemble avec une laisse de cuir pour [illegible]. Harder les chiens nouveaux avec les vieux [illegible] dresser. Harder les chiens dans l'ordre [illegible] on les place [illegible] pour aller [illegible] de meute ou en relais.

— Gant. Passer une peau sur le hard pour l'adoucir. Harder une peau.

— SE HARDER. v. pron. S'embarrasser dans les couples. Ces chiens se hardent.

HARDERIE. s. f. (*h* asp.) Composition métallique appelée vulgairement [illegible], sorte de sulfate de fer dont se servent les émailleurs. Une harderie.

HARDERWICK. Géogr. Ville murée de Hollande (Gueldre), sur le Zuyderzée, à 14 kil. N. O. d'Arnhem. 38,000 hab. Port qui s'ensable. Ancienne ville anséatique prise par Charles Quint en 1522, et par les Français en 1672.

HARDES. s. f. pl. (*h* asp.; du celt. *hardd*, beau, propre, orné). Toutes sortes d'habits, d'ajustements, de parures; tout ce qui sert ordinairement à l'habillement. De bonnes hardes. Des hardes toutes neuves. De vieilles hardes. Un paquet de hardes. Engager ses hardes au Mont-de-Piété. Vendre ses hardes. C'est la maîtresse d'hôtel qui vous a remis mes *hardes* entre les mains? Sans doute, répondit-elle. Tenez, bonne mère, quand le seigneur Gil Blas sera fait à l'huile, ne manquez pas de le régaler d'un bon enterrement. (Le Sage.) Toutes mes autres *hardes* y étaient, et même une grande bourse de cuir qui renfermait mes espèces. (Id.)

HARDI, IE. adj. (*h* asp.; du gr. [illegible], cœur, ou du lat. *ardere*, qui signifie au figuré Agir avec ardeur, avec feu, être bouillant). Courageux, assuré; qui entreprend avec courage et ardeur; qui ose, qui risque beaucoup. Un homme hardi. Hardi comme un lion. Un hardi solliciteur. Un écrivain hardi et que les menaces n'intimident point. C'est un des plus hardis voleurs qu'on ait encore vus. Un joueur hardi joue gros jeu sans crainte, on joue même avec un faible jeu. Un ennemi habile autant que *hardi*. (Boss.) Je laisse aux plus *hardis* l'honneur de la carrière. (Boil.) Quand je pense aux dégoûts que les poëtes dramatiques ont à essuyer, je m'étonne qu'il y en ait d'assez *hardis* pour braver l'ignorance de la multitude. (Le Sage.) Les Européens actifs sont devenus les plus *hardis* navigateurs, en tirant, comme l'oiseau, parti des vents. (B. de St-P.)

— Quelques poëtes, pour leur commodité sans doute, n'ont point aspiré le *h*.

[illegible]

— Il se dit aussi pour Insolent, impudent, effronté. Un hardi coquin. Un hardi menteur. Un hardi suborneur. Ce valet est bien hardi. Je ne suis pas de ces femmes *hardies*. (Rac.) Je n'aurais pas été si *hardi*, lui dis-je, pour vous parler si librement, si votre grandeur ne me l'eût ordonné. Je ne fais donc que lui obéir, et la supplie très-humblement de ne me point savoir mauvais gré de ma hardiesse. (Le Sage.) Celui-ci paraissait fort éveillé, plus *hardi* qu'un page de cour, et avec cela un peu fripon. (Id.)

— Se dit aussi des choses. Tous les deux sens qui viennent d'être présentés. Une action hardie. Une entreprise hardie. Un hardi métier. Un mot, un discours hardi. Une parole, une réponse hardie. Un ton hardi. Des manières hardies. Cette fille a l'air [illegible] une mine hardie. Une démarche [illegible]. Les [illegible] hardies. Regards [illegible] (Fléch.) [illegible] *hardies* [illegible] remparts [illegible]

— S'emploie pour qualifier les productions de l'esprit quand elles ont [illegible] même temps, quelque chose de [illegible] n'est pas [illegible] hommes. Une pensée hardie. Une expression hardie. Une figure hardie. Un style hardi. Cet auteur a le style hardi et nerveux. Cet écrit abonde en conceptions hardies.

— Il qualifie aussi les propositions, les thèses, les doctrines, les [illegible] à soutenir. [illegible] réformateur [illegible] les doctrines les plus hardies. Vous avez [illegible] opinions bien hardies. Il se dit aussi des licences qui se permet un écrivain, et que la critique ne saurait condamner, bien qu'elle ne les approuve point [illegible]. Ce tour de phrase est bien hardi. Cette alliance de mots est très-hardie.

— S'emploie également pour indiquer dans certains arts une exécution franche, large, libre et facile. Une écriture facile. Un dessin hardi. Les traits hardis [illegible], l'exécution hardie d'un musicien.

— Par extens. Ce maître d'écriture a la main hardie, la plume hardie, une plume hardie. Cet artiste a la touche hardie, le pinceau hardi, le pinceau hardi, une touche hardie. Les traits *hardis* d'un bizarre pinceau. (Boil.)

— Il indique aussi quelque chose de grand, de beau, d'extraordinaire dans les ouvrages de l'art. Les figures de ce groupe ont des poses très-hardies. Presque toutes les constructions gothiques présentent quelque chose de grand et de hardi.

— Fig. [illegible] écrivain dont le style est [illegible] expressions hardies [illegible] sujets différents, les matières [illegible].

— Archit. D'une [illegible] délicate, élégante, que leur masse, leur élévation, [illegible] hardi. Les monuments gothiques sont en général très-hardis.

[illegible]

— *Hardi, a.* Hardi à parler. [illegible] les hommes sont toujours [illegible] les autres. [illegible] Un traître qui n'est hardi qu'à m'offenser. (Rac.)

— *Hardi pour*. Il en est parmi eux d'assez hardis pour aller les chercher [illegible] les mers et les glaces marines. (B. de St-P.)

— *Hardi de*.

[illegible]

— *Hardi auprès*. Être très-hardi auprès des femmes.

— *Hardi avec*. Il est hardi avec les filles.

— *Hardi contre*. *Hardi* contre Dieu seul (Rac.)

HARDIESSE. s. f. (*h* asp.). Qualité de ce qui est hardi [illegible]

... sans tenter, entreprendre ou faire quelque chose qui est ou semble périlleux, extraordinaire, délicat, embarrassant. Grande hardiesse. Noble hardiesse. Sage hardiesse. Avoir de la hardiesse. Manquer de hardiesse. Ce vice est d'une hardiesse extrême. Ce fonctionnaire a parlé à son supérieur avec hardiesse et sincérité. La *hardiesse* française porte partout la terreur avec le nom de Louis. (Boss.) La *hardiesse* humaine n'aime pas à demeurer court. (Id.) Une *hardiesse* vaine, inconsidérée, emportée, qui cherche le danger pour le danger même, qui s'y expose sans fruit... [illegible] ... La Bruy.) Les anciens n'avaient pas ... de n'oser rien ajouter aux connaissances qu'ils avaient reçues ... hardiesse ... grands choses. ... Fortune aveugle suit aveugle *hardiesse*. (La Font.) La *hardiesse* n'est blâmable que quand elle naît de la présomption et qu'elle ... les erreurs volontaires. (Lingnet.)

Fléchier a dit : la *hardiesse* du courage, ... d'Assurance, la confiance, la disposition à braver, à affronter, qui accompagnent le courage.

— La Fontaine ou n'aspire point le *h*, ou fait ce mot *hardiesse* de deux syllabes seulement.

Son fait consistait en adresse,
Quelques termes de l'art et beaucoup de *hardiesse*.

— Signifie Insolence, effronterie, impudence, témérité. Cette fille est d'une hardiesse qui révolte. Cet employé a poussé la hardiesse jusqu'à lever la main sur son chef. Pouvez-vous parler à votre père avec tant de hardiesse ! Pour moi, dût l'empereur punir ma *hardiesse*. (Rac.)

— Il s'emploie à l'égard des choses, dans les deux sens indiqués. La hardiesse d'une action, d'une entreprise. La hardiesse d'un discours adressé à des révoltés. ‖ La hardiesse des manières. Son ton est d'une hardiesse qui indigne. Il y a tant de hardiesse dans son air, dans sa démarche, qu'on ne peut le fréquenter.

— Il se dit des ouvrages de l'esprit, des conceptions, du style, des expressions, qui offrent quelque chose de hasardé et de noble en même temps. La hardiesse des pensées, des expressions. Quelle hardiesse dans cette image ! Un style d'une grande hardiesse. Il blâme des plus beaux vers la noble *hardiesse*. (Boil.)

— Il se dit aussi des doctrines, des assertions, des propositions qu'il faut du courage à soutenir ou qu'il est difficile de faire goûter. La hardiesse de ses opinions l'a fait destituer. Sa doctrine sur la royauté est d'une telle hardiesse, qu'elle lui a valu l'exil. Cette proposition, d'une étrange hardiesse, eût demandé les plus grands développements pour être accueillie.

— Licence que se permet un auteur, un artiste, et peut s'employer au pluriel. Voilà un tour de phrase d'une bien grande hardiesse ! C'est une hardiesse tolérée par l'usage. On trouve une foule de hardiesses dans cet ouvrage, dans cette peinture, dans cette composition musicale.

— Franchise, facilité, fermeté d'exécution dans certains arts. La hardiesse d'un dessin. Ces traits sont d'une grande hardiesse. Quelle hardiesse dans le jeu de ce musicien ! Une écriture d'une belle hardiesse. La hardiesse de la touche de ce peintre le fait reconnaître dans tous ses tableaux. Il y a une grande hardiesse dans la main, dans la plume de ce maître d'écriture.

— Il indique en même temps aussi quelque chose de grand et de surprenant dans les ouvrages de l'art. La hardiesse et la grâce brillent dans les figures de ce tableau. Ces poses sont d'une hardiesse admirable.

— Il s'emploie à l'égard des ouvrages d'architecture. La hardiesse d'une voûte, d'un escalier. On est frappé d'étonnement en voyant la hardiesse de ce clocher. L'élégante hardiesse des constructions gothiques.

— Fam. *Prendre la hardiesse de*. Prendre la liberté de. Excusez, si je prends la hardiesse de vous faire cette demande. Il est temps que j'arrête cette *hardiesse* que vous prenez de me traiter d'hérétique. (Pasc.)

— Fam. *Prendre des hardiesses, avoir des hardiesses*. Prendre, avoir des libertés, des licences. Cet individu prend des hardiesses qui ne lui appartiennent pas. Il a trop de hardiesses. Il prend trop de hardiesses.

HARDILLIERS. s. m. pl. (pr. *ar-di-ié*). Fiches de fer qui soutiennent une partie d'un métier de haute lisse, dans les manufactures de tapisseries.

HARDIMENT. adv. (*h* asp.) Avec hardiesse. Cet adverbe est susceptible de plusieurs acceptions comme le substantif lui-même. Elles seront successivement présentées.

— Avec courage et assurance, sans craindre les dangers. Marcher hardiment au combat. Il y allait de son avenir ; cette considération ne l'a pas arrêté, il a hardiment déclaré qu'il voterait contre la proposition. Il avait une foule de ménagements à garder, et pourtant il trancha hardiment la question.

— Avec effronterie, avec insolence, avec témérité. Mentir hardiment. Cette fille se comporte bien hardiment. Peut-on parler à sa mère aussi hardiment que vous l'avez fait ! Qu'arrivera-t-il à ce soldat, qui s'est conduit si hardiment envers son supérieur ?

— Il se prend aussi pour Librement, sans hésitation. Vous pouvez dire hardiment à cet homme que je ne l'entends pas ainsi. Cet enfant, loin d'être intimidé, a hardiment répondu aux questions qu'on lui a faites. Joignant mes maux aux siens, je les offrirai plus *hardiment* à Dieu. (Boss.) L'esprit nous sert quelquefois à faire *hardiment* des sottises. (La Rochef.) Et je fens *hardiment* d'avoir reçu de vous l'ordre. (Corn.) Reposez-vous sur moi, et dites *hardiment* ce que vous avez à dire. (Mol.)

— Il se dit en parlant des opérations de l'esprit, et signifie Avec vigueur et énergie, avec élévation et noblesse. Une imagination qui conçoit hardiment. Voilà une description hardiment présentée. Cette pensée ... hardiment rendue. Son style est ... hardiment accentué.

— Il s'emploie, dans certains arts, pour Franchement, largement, vigoureusement, et en même temps avec succès, avec un certain degré de grandeur et de noblesse. Ces variations ont été hardiment exécutées. Ces contours sont hardiment tracés. Ces poses sont hardiment présentées, hardiment conçues. Voilà qui est hardiment fait ! Ces traits d'écriture sont hardiment tirés, hardiment formés.

— Il s'emploie aussi pour qualifier certains ouvrages d'architecture. Une voûte hardiment construite. Voyez comme ce clocher s'élève hardiment !

— Sans crainte de se tromper, sans exagération, sans dépasser les limites de ce qui est juste, convenable, nécessaire. Vous pensez que cela vous coûtera trente mille francs ; mettez-en hardiment dix mille autres en sus. Vous pouvez hardiment compter sur trois semaines de travail. Demandez hardiment trois cents francs ; ce ne sera pas le prix de vos peines. Ce sens manque au mot *hardiesse*, et l'on ne pourrait, dans ces exemples, remplacer *hardiment* par *avec hardiesse*.

— Dans le voyage de Chapelle et Bachaumont, l'*h* n'est point aspiré dans *hardiment*.

Quoi donc, ici l'on osera
Dire hardiment ce qu'on voudra ?

— S'est dit substantiv. pour Hardiesse. Maintien gaillard de femme donne *hardiment* à couard le parler. (Les Quinze joyes du mariage.)

HARDOIS. s. m. pl. Chass. Petites branches d'arbre que le cerf écorche avec son bois en frottant sa tête.

HARDOUIN (Jean). Jésuite né à Quimper en 1646, mort en 1729, fut une sorte de prodige d'érudition. Entre autres singularités de son esprit paradoxal, il avança que l'Énéide était l'œuvre d'un bénédictin, et que c'était une allégorie sur le voyage de saint Pierre à Rome.

HARDY (Alexandre). Né à Paris, auteur dramatique, d'une prodigieuse fécondité. Il florissait sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII ; il eut le titre de *Poète du roi*, reçut le premier des honoraires pour ses ouvrages, ce qui ne l'empêcha pas de mourir dans une profonde misère, entre les années 1628 et 1631. ‖ HARDY (Antoine-François). Médecin de Rouen, député à la Convention nationale, mort en 1803.

HARE. interj. (*h* asp.; du celt. *ar*, *har*, parole). Cri pour exciter les chiens de chasse.

— substantiv. Les chiens sont fatigués, ils n'entendent plus le hare, les hares.

HAREM. s. m. (*h* asp.; pr. *ha-rèmm*; du mot arabe *haram*, lieu sacré, défendu au vulgaire, aussi quelques-uns disent-ils en français, *haram*). Appartement réservé aux femmes, chez les mahometans ; palais ou portion du palais qu'elles habitent. Le harem d'un sultan, d'un pacha. Le Grand-Seigneur a des harems dans plusieurs villes de son empire, et il y transporte ses femmes avec lui.

— Par extens. L'ensemble des femmes ellesmêmes et leur suite. Un harem nombreux. Le sultan voyage avec tout son harem.

— Il se dit par extens. D'une maison de débauche, de prostitution, et des femmes qui l'habitent. Cette maison est un harem. Il y a une foule de harems dans Paris. Cette femme a été vue dans un harem. Ce jeune homme court les harems. Ce harem est nombreux, considérable.

HAREN. Nom d'une famille noble hollandaise, à laquelle les Provinces-Unies durent en partie la conquête de leur indépendance, au XVIe siècle. ‖ ADAM DE HAREN. Homme d'état. Il fut, en 1572, un des membres les plus influents de la redoutable association des *Gueux*. ‖ ONNO ZWIER DE HAREN. Littérateur et poète, publié en 1767 un poème intitulé *les Gueux*.

HARENG. s. m. (*h* asp.; pr. *a-ran*, du celt. *harinc*, d'où le bas lat. *haringus*, der. de *hal*, sel). Ichthyol. Poisson de mer du genre des clupes, de la famille des gymnopomes. Hareng frais. Hareng salé. La pêche du hareng, des harengs.

— Chaque année, au printemps, ces poissons descendent du Nord, par bandes innombrables ou bancs épais quelquefois de cent pieds et larges de plusieurs lieues. A leur approche la mer est couverte d'une matière épaisse et visqueuse. Vers le mois de juin et de juillet ils abondent dans les eaux des îles Shetland ; peu après, ils arrivent sur les côtes d'Écosse et d'Angleterre, et se répandent dans la Manche depuis la mi-octobre jusqu'à la fin de l'année. Ils ne franchissent jamais le 45e de latitude nord. La pêche du hareng est de la plus grande importance. Vers le milieu du XVIIe siècle, les Hollandais n'y employaient pas moins de 2,000 bâtiments, et l'on a évalué jusqu'à 800,000 le nombre de personnes que cette branche d'industrie fait vivre, seulement dans les deux provinces de la Hollande et de la Frise occidentale. Les Norvégiens, les Américains, les Français, les Anglais et même nos pêcheurs des bords de la Manche, s'y adonnent aussi en grand nombre.

— Prov. *Être pressés, serrés comme des harengs en caque*, ou simplement, *comme des harengs*. Se dit de personnes ou de choses pressées, serrées l'une contre l'autre. Nous étouffions, nous sommes pressés comme des harengs.

— Prov. *La caque sent toujours le hareng*. V. CAQUE.

— *Hareng saur*, ou *sauret*. Qui a été salé, puis séché et enfumé. ‖ *Hareng blanc*. Qui a été salé, mais non enfumé. ‖ *Hareng pec*. Hareng blanc nouvellement salé. ‖ *Hareng à la bouche*. Hareng qui a frayé.

HARENGADE ou **HARENGUIÈRE**. (*h* asp.) s. f. Pêch. Espèce de filet pour pêcher le hareng.

— Ichthyol. Grosse sardine.

HARENGAISON. s. f. (*h* asp.) Le temps de la pêche du hareng. La harengaison est, en France, de la fin de septembre à la mi-décembre.

— Pêche même du hareng. La harengaison n'est pas tous les ans également bonne. La harengaison a été considérable l'année dernière.

HARENGALE. s. f. (*h* asp.) Ichthyol. Espèce de petit poisson.

HARENGÈRE. s. f. (*h* asp.) Marchande de harengs et de toute autre sorte de poissons en détail. C'est une harengère de la halle qui m'a vendu ces poissons. C'était une grosse vilaine *harengère* dans son tonneau. (St-Simon.)

— Fig. et fam. Femme aux manières hardies, aux paroles grossières, querelleuse et insolente. Elle a le ton d'une harengère. C'est une vraie harengère. Elles se querellent et s'injurient comme des harengères. Et quoique vous soyez persuadé que la raison est pour vous, faut-il pour cela faire la *harengère* comme vous faites ? (Dancourt.)

HARENGERIE. s. f. (*h* asp.) Marché aux harengs.

HARÉ, ÉE. part. pass du v. Harer. S'empl. adjectiv.

HARER. v. a. 1re conj. (*h* asp.) Exciter contre quelqu'un. Ce mot est vieux et n'est plus en usage. Il faut le harer.

HARFANG [illegible] s. m. Ornith. Oiseau d'Afrique dont la tête est surmontée d'une huppe rouge.

HARFANG. s. m. (*h* asp.) Ornith. Grande chouette blanche de Suède.

HARFLEUR. Géogr. Petite ville du dép. de la Seine-Inf., sur la rive droite de la Seine, près son embouchure au confluent de la Lézarde, à 2 kil. de la mer ; 1,800 hab.

HARGILAS. s. m. Ornith. Oiseau du Bengale qui se rapporte à la grue royale.

HARGNE. s. f. Vieux mot qui signifia d'abord Hernie, ensuite par métaphore Humeur fâcheuse, chagrine. Il y a donc de la *hargne* dans les plus grands plaisirs. (Chol.) Pour montrer que leurs *hargnes* et leur malignité passent outre la couche nuptiale. (Mont.)

HARGNER (SE). v. récip. 1re conj. (*h* asp.) Se chercher querelle, se picoter, se harceler, se disputer. Ils sont sans cesse à se hargner. Ce mot a vieilli.

HARGNERIE. s. f. (*h* asp.) Dispute de gens qui se harcellent avec malignité. Hargnerie continuelle. Le véritable respect que l'on doit au public est de lui épargner, non de tristes vérités qui peuvent lui être utiles, mais bien toutes les petites *hargneries* d'auteur dont on remplit les écrits polémiques. (J.-J. Rouss.)

HARGNEUX, EUSE. adj. (*h* asp.; la mot *hargne*, dont le sens primitif était *hernie* ; ainsi on appela *hargneux*, dans le principe, celui qui était affecté de *hernie*. Les maladies dont le siége est dans l'abdomen, comme la *hernie* inguinale, affectant vivement, en général, le moral de ceux qui en sont atteints, le mot *hargneux* a changé de sens, et s'est appliqué à tout individu dont le caractère rappelle celui du malade affecté de *hernie*). Qui est d'humeur soucieuse, chagrine, querelleuse, acariâtre. Un homme hargneux, une femme hargneuse. ‖ Par extens. Humeur hargneuse. Caractère hargneux, esprit hargneux, ton hargneux. Une critique hargneuse. La présomption et la vanité rendent hargneux. On a comparé les personnes hargneuses à des buissons épineux. Je fuis les complexions tristes et les hommes *hargneux*, comme les empestés. (Mont.) Il est certains esprits d'un naturel *hargneux*. (Florian.) Le vilain homme qu'un médecin *hargneux* ! (Brueys.)

— Il se dit aussi des animaux. Un cheval hargneux, qui mord ou qui rue. Un chien hargneux, qui mord.

Ces animaux *hargneux*
Sont aussi méchants que les hommes. (***)

— Fig. *Chien hargneux*. Se dit d'un individu très-querelleur et intraitable. C'est un chien hargneux.

HARGNIÈRE. s. f. (*h* asp.) Pêch. Partie extrême du filet qu'on appelle *seine* et qui est faite à larges mailles. La hargnière.

HARGOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Hargouler. S'empl. adjectiv.

HARGOULER. v. a. 1re conj. (*h* asp.) Saisir quelqu'un à la gorge et le secouer fortement. Ce mot est vieux.

HARICOT. s. m. Bot. (*h* asp.; pr. *ha-ri-ko* ; rad. celt. *har*, semence). Genre de plantes de la famille des légumineuses dans lequel on compte trente-trois espèces, la plupart annuelles et se cultivant dans presque tous les pays de l'Europe comme plantes alimentaires. Haricot de Soissons. Haricot sabre d'Allemagne ou cosse. Haricot commun, prolonge, prolonge, pr. l'homme, prolongé. Haricot de Prague. Haricot Sagard, riz. Haricot de Lima. Haricot de Picardie, d'Espagne. Haricot sans fil. Haricot nain, hâtif, flageolet, suisse, tout ... Semer les haricots. Sous le ciel prospère de l'Inde, comme sous tous les climats ou la main de l'homme a porté le haricot, il est adapté sur toutes les tables ; tantôt on le mange en vert, où il prend le nom de *haricot vert*, en ... diverses manières ... et ainsi que le pain, il est l'ami de l'homme laborieux et qui fatigue ... plaisent aux abeilles et les attirent ... le haricot connaît cette plante et en ... plus ... [illegible] ... haricots à la décoration des jardins ... dans les jardins, il est bon de choisir parmi les espèces grimpantes, et de donner la préférence au haricot à bouquets pour former les jolis berceaux annuels. Cette plante est susceptible de former avec sa tige et ses larges feuilles un ... ombrage auprès des berceaux ... et en relève encore la grâce par l'éclat de ses fleurs souvent odorantes, ... leurs couleurs toutes les nuances ... chromatique, depuis le blanc le plus pur jusqu'au rouge le plus vif ... ses fleurs, part une gousse ... courbée, un peu comprimée, ... les parties occupées par les graines bivalves, et renfermant plusieurs semences ... marquées d'un hile petit, et ... assez souvent les unes des autres par ... cloisons membraneuses.

Jaloux d'un vain dégoût ...
N'entraient dans les jardins ...
Phébus ne nommait pas ... recherché
Le *haricot* grimpant à ... (Castel.)

— Écon. dom. Le semences ... de la plante. Haricots blancs. Haricots rouges. Plat de haricots. Gigot aux haricots. ... à l'huile. Purée de haricots. Les haricots sont difficiles à digérer.

— *Haricots verts*. Gousses de la plante, assez tendres pour être mangées vertes avant le développement de la graine. Les haricots verts sont un aliment très-sain, mais peu nourrissant.

— *Haricot d'Égypt*. Le dolic lablab. ‖ *Haricot en arbrisseau*. Plante sarmenteuse de la Caroline. ‖ *Haricot de Rome*. Le médecinier cathartique ou son fruit. ‖ *Haricot de terre*. Glycine qui pousse des fruits sous la terre.

— Art culin. *Haricot de mouton*. Espèce de ragoût fait avec du mouton et des navets ou des pommes de terre. On dit aussi *haricot*, tout uniment. Nous avons mangé un excellent haricot.

— *Hôtel des haricots*. Prison destinée à recevoir les gardes nationaux qui ont subi une condamnation concernant le service de la garde nationale. Populairement on prononce à tort *Hôtel des z'haricots*.

HARIDELLE. s. f. (*h*. asp.; du celt. *hardd*, dur, difficile, mauvais ; ou du lat. *arida*, sèche, maigre, d'où sera venu *aridella*, diminutif). Mauvais cheval maigre. Vieille haridelle. Quelle haridelle vous avez-là ! Il était monté sur une méchante haridelle. Il ne put venir à bout de faire avancer sa haridelle. Ce mot s'emploie dans le langage familier.

— Il se dit par mépris d'une femme grande, sèche et maigre, dont l'extérieur est désagréable à voir. C'est une vraie haridelle. Dans ce sens, il est bas et trivial.

— Prov. *Maigre comme une haridelle*. Cet homme n'a que la peau et les os ; il est maigre comme une haridelle.

HARIDI. s. m. Myth. Serpent vénéré des Mahométans.

HARIRI (Abou Mohammed Cassem ben Ali el-). Célèbre écrivain arabe du XIe siècle de notre ère. Il naquit à Bassora, en 1054, et mourut en 1121. L'ouvrage intitulé *Al Makamat*, ou les Séances, est un des livres les plus populaires de la littérature arabe.

HARIZI (Jehouda ben Salomon ben al-Harizi ou). Ce célèbre rabbin espagnol du moyen âge composa en hébreu un ouvrage du genre des *Makamat* de Hariri. C'est une imitation ... la vie littéraire et religieuse de ses contemporains juifs.

HARKISE. s. f. (de l'all. *haar*, cheveux, et *kiese*, pyrite, pyrite capillaire) Minér. Sulfure de kickel, qui se présente en petites loupes.

HARLAY. (pr. *ar-lé*). Nom d'une famille parlementaire française, dont plusieurs membres ont acquis de la célébrité. ‖ ACHILLE DE HARLAY, né à Paris, en 1536, premier président du parlement de Paris, déploya une grande fermeté lors des troubles de la Ligue. Il mourut le 23 octobre 1616. ‖ ACHILLE DE HARLAY, baron de Sancy, évêque de Saint-Malo, né à Paris, en 1581. Il fut d'abord ambassadeur de Paris à Constantinople, de 1610 à 1619 ; ensuite membre de la congrégation de l'Oratoire, dont il obtint le généralat. Il mourut le 20 novembre 1646. ‖ ACHILLE DE HARLAY, petit neveu du magistrat de ce nom, né à Paris, en 1639. Il fut premier président au parlement de Paris, le 18 novembre 1689. Il mourut de

23 juillet 1712. Les bons mots et les reparties de cet esprit si fin et si délicat ont été recueillis sous le titre d'*Harlæana*. || ACHILLE DE HARLAY, fils du précédent, et le dernier magistrat de ce nom, avocat-général au parlement de Paris, en 1690, et conseiller d'état ; mort en 1717.

HARLAY DE CHANVALON (François), naquit à Paris, en 1625 : archevêque de Rouen, en 1651 ; il fut nommé archevêque de Paris en 1670, et mourut le 10 août 1695.

HARLE. s. m. Ornith. Oiseau aquatique, palmipède et lamellirostre. Les harles sont de grands destructeurs de poissons.

HARLEIGH. Géogr. Ville d'Angleterre, capitale du Merioneth-Shire ou Mérionyd-Shire, dans la province de Galles, à 168 milles de Londres, sur le bord de la mer.

HARLEM, HAARLEM (autrefois *Haralhem*). Géogr. Ville des Provinces-Unies, dans le comté de Hollande, à 3 lieues d'Amsterdam, traversée par le Spare, qui se jette dans l'Ye, à Sparendam. || En 1217, les bourgeois de Harlem accompagnèrent Guillaume Ier, qui partait pour la Terre-Sainte. En 1347, 1351 et 1587, Harlem fut incendiée. En 1571, les Harlemois se soumirent au prince d'Orange ; en 1573, ils furent contraints de se rendre aux Espagnols, qui firent pendre plus de 1,500 citoyens. || Harlem se glorifie de l'invention de l'imprimerie, attribuée par les Hollandais à Laurent Koster, et de la naissance de Hoornbeck (Jean), fameux théologien calviniste du XVIIe siècle ; de Scriverius (Pierre), célèbre historien et littérateur ; de Trigland (Jacques), professeur en théogie, et du célèbre Wowermans.

— *Mer de Harlem.* (en flam. *Harlem-maer*). Inondation entre la ville de Harlem et celles d'Amsterdam et de Leyde, formée du concours de plusieurs ruisseaux avec la mer, qui y entre par l'Ye, auquel elle communique par une écluse, ce qui fait que ces eaux sont salées. La mer de Harlem n'existe que depuis quatre siècles environ.

HARLINGEN. Géogr. Ville forte et maritime des Provinces-Unies, dans la Frise, dont elle est, après Leuvarde, la plus grande et la plus riche. Elle est gouvernée par un sénat de huit bourgmestres.

HARLEY (Robert), né à Londres, le 5 décembre 1661. Il servit volontairement dans l'armée hollandaise, en 1688. En 1705, il fut nommé par la reine Anne membre de son conseil privé et secrétaire d'état, pair en 1711. Il mourut le 21 mai 1724.

HARMALE. s. f. (du lat. *harmala*). Bot. Plante ligneuse, d'une odeur très-forte, de la famille des rues et voisine du millepertuis ; elle croît en Syrie. L'harmale est une plante médicinale et sa graine est enivrante.

HARMATAN. s. m. Vent d'Afrique, chaud et cuisant, qui souffle périodiquement de l'intérieur de l'Afrique à l'Océan atlantique. Ce vent exerce surtout son influence pendant les mois de décembre, de janvier et de février. Son caractère est une chaleur et une sécheresse extrêmes ; il dessèche les plantes et met en danger la vie même des hommes. La fin de ce vent est toujours marquée par un froid incisif.

HARMEL. s. m. Bot. Semence de la plante connue sous le nom d'harmale. V. HARMALE.

HARMÉDONE ou **HERMÉDONE.** s. m. Astron. Groupe d'étoiles placé dans la constellation de la Baleine.

HARMENOPULE. Juris consulte du Bas-Empire, né à Constantinople en 1320, mort en 1383.

HARMESBACH. Géogr. Ville du grand duché de Bade, à 17 kilom. d'Offenburg ; 2,370 hab.

HARMODIE. s. f. Chanson que les Athéniens chantaient dans leurs festins, en l'honneur d'Harmodius et d'Aristogiton.

HARMODITE. s. f. Zool. Genre de polypiers.

HARMODIUS. Jeune Athénien qui, de concert avec Aristogiton, conjura la perte des Pisistratides, et poignarda Hipparque. Il tomba lui-même percé de coups.

HARMONICA. s. m. (du gr. ἁρμονία, accord). Instrument de musique, imaginé en Allemagne, qui se composait, dans le principe, de cloches ou tasses de verre contenant de l'eau à niveaux différents et rangées par demi-tons dans une caisse. On les faisait résonner en passant le doigt mouillé sur leurs bords préalablement humectés eux-mêmes. Franklin modifia considérablement l'harmonica en 1700, et il lui donna plus de sonorité en plaçant les coupes de verre dans un cylindre horizontal, qu'une roue mise en mouvement par le pied du joueur pouvait faire tourner. Cet instrument a reçu de nouveaux perfectionnements. On comprend aujourd'hui sous ce nom tout instrument à touches où le verre remplace les cordes de métal. Les harmonicas produisent en général un effet magnétique sur les sens.

— *Harmonica double.* Harmonica dont on fait résonner les cloches de verre au moyen d'un archet de violon, ce qui permet de produire des sons composés.

— *Harmonica à corde.* Instrument à clavier inventé en 1788. C'est tout simplement un très-bon piano, accordé et uni avec une espèce d'épinette qu'on peut jouer avec le piano. Cette union produit un effet très-harmonieux, auquel l'instrument doit improprement son nom, eu égard à ce que furent les premiers harmonicas.

HARMONICORDE. s. m. Piano à queue posé verticalement et accompagné d'un mécanisme qui se meut au moyen du pied. Cet instrument produit des sons qui ont quelque rapport avec ceux de l'harmonica.

HARMONIDE. Myth. Fameux ouvrier de Troie, que Minerve elle-même instruisit dans les arts. Ce fut lui qui construisit les vaisseaux sur lesquels Pâris enleva Hélène ; événement qui donna lieu à la guerre de Troie.

HARMONIE. s. f. (du gr. ἁρμονία, suite, liaison, accord). Mus. Succession d'accords, c'est-à-dire de sons coexistants dont les intervalles, dits *majeurs* ou *mineurs*, selon qu'ils sont augmentés ou diminués par rapport à ceux de l'échelle musicale, sont *consonnants*, ou, en d'autres termes, agréables à l'oreille. Ces intervalles consonnants sont la tierce, la quarte, la quinte, la sixte et l'octave. Cependant les intervalles *dissonants*, qui sont la seconde, la septième et la neuvième, peuvent entrer dans l'*harmonie*, à la condition d'être ce qu'on appelle *sauvés* ou *résolus*, c'est-à-dire rendus agréables par certaines combinaisons avec les intervalles consonnants. Tous les accords, sur lesquels repose le système entier de l'*harmonie*, dérivent d'un accord par excellence, dit *accord parfait*, composé d'une tierce et d'une quinte, et on les caractérise, quand ils sont en progression de tierces, comme *ut*, *mi*, *sol*, par la note la plus grave, dite *note fondamentale*. Les lois de l'harmonie ont été découvertes par Rameau, auquel on doit le système de la *basse fondamentale*, qui est la véritable base d'une bonne harmonie. Combien de musiciens sacrifient la mélodie à l'harmonie, et sont ainsi fort peu goûtés! On trouve dans ce chœur plus d'harmonie que de chant.

— *Harmonie simultanée.* Percussion, exécution d'un accord. || *Harmonie successive.* Succession de plusieurs accords. || *Harmonie rapprochée.* Dans laquelle les sons de l'accord sont très-rapprochés. || *Harmonie separée.* Où les sons de l'accord sont présentés différemment. || *Harmonie première.* L'accord parfait, suivant quelques auteurs, qui ont appelé *harmonie seconde* son premier renversement, et *harmonie troisième* son second renversement. || *Harmonie directe.* Celle où la basse est *fondamentale*, c'est-à-dire où l'enchaînement des accords est calculé sur la marche de leurs *notes fondamentales*, exprimées ou sous-entendues, et où les parties supérieures conservent l'ordre direct entre elles et avec cette basse. || *Harmonie figurée.* Celle où l'on fait passer plusieurs notes sous un accord. || *Harmonie renversée.* Celle où le son fondamental est dans quelques-unes des parties supérieures, et où quelque autre son de l'accord est transporté à la basse au-dessous de l'accord.

> Au premier violons, en l'autre luths et voix,
> Des flûtes au troisième, au dernier des hautbois,
> Qui tour à tour dans l'air poussaient des *harmonies*.
> (CORNEILLE.)

Voltaire a dit, dans ses Remarques sur Corneille, au lieu cité : Quoique ce substantif *harmonie* n'admette pas de pluriel, non plus que *mélodie*, *musique*, *physique*, et presque tous les noms des sciences et des arts, cependant j'ose croire que dans cette occasion ces *harmonies* ne sont pas une faute, parce que ce sont des concerts différents. On peut dire les *mélodies* de Lully, de Rameau, sont différentes. De plus, le Menteur s'égaie dans son récit ; et pousser des harmonies est assez plaisant pour un menteur qui est supposé chercher à tout moment ses phrases.

— Se dit souvent pour la science elle-même, pour la théorie de l'enchaînement des accords. L'harmonie et le rhythme constituent la partie scientifique de l'art musical ; la mélodie en est la partie vivante et poétique : c'est l'inspiration même. L'harmonie a été soumise à des règles invariables, la mélodie ne reçoit de règles que du génie et du goût. L'harmonie peut se comparer à la science qui règle l'accord et l'enchaînement des diverses parties d'un tableau ; la mélodie est en quelque sorte l'expression et le coloris qui l'animent et le vivifient. L'alliance de l'harmonie et de la mélodie est indispensable dans une création musicale.

— *Morceau d'harmonie.* Composition à plusieurs parties considérée surtout sous le point de vue de la succession des accords.

— La masse des instruments à vent qui entrent dans la composition d'un orchestre. L'harmonie est trop considérable dans cet orchestre. L'harmonie s'est merveilleusement acquittée de sa partie dans ce concert. || *Concert d'harmonie.* Concert qui n'est composé que d'instruments à vent et d'instruments de percussion, auxquels on joint ordinairement quelques contre-basses, excepté dans la musique militaire. On dit dans le même sens une *musique d'harmonie*.

— Douceur des sons d'un instrument ou de la voix. L'harmonie d'un accord, d'une musique. L'harmonie d'une flûte. L'harmonie d'une voix fraîche et pure. L'harmonie de ce luth. Harmonie céleste, divine. Douce harmonie. Tendre harmonie. Molle harmonie. Harmonie efféminée, sensible, plaintive, naturelle, nombreuse, délicieuse, variée, puissante, enchanteresse, joyeuse. Le charme de l'harmonie. Les douceurs de l'harmonie. Des torrents, des flots d'harmonie.

> S'imaginant sans cesse en sa douce manie,
> Des esprits bienheureux entendre l'*harmonie* (BOIL.)

— Fig. Un poëte a dit avec une heureuse hardiesse en parlant du chant du rossignol :

> Que j'aime ces accords si doux, si variés,
> . . . .
> Et ce silence enfin si plein de volupté,
> De langueur, d'abandon pour l'âme recueillie,
> Qui pense encor nager dans des flots d'*harmonie* !
> (DE BRIDEL.)

— Luth. Qualité de sons qui convient à chaque jeu de l'orgue, soit jeu d'anches, soit jeu à bouche. On ne dit pas : Ce jeu est d'un bon timbre, d'une belle qualité ; mais : Ce jeu a une bonne, une belle harmonie ; ce jeu est d'une harmonie ronde, moelleuse, grêle, sourde, éclatante. || *Table d'harmonie.* Planche de sapin assez mince qui sert de couvercle à l'espèce de caisse destinée à recevoir l'air agité par les vibrations des cordes d'un clavecin, d'un piano ou d'une harpe, et à augmenter ainsi la sonorité de l'instrument. La planche contre laquelle sont fixées les cordes du violon, de la viole, du violoncelle, de la contre-basse, de la guitare est une *table d'harmonie*.

— Par extens. Accord parfait de plusieurs parties qui forment un tout ou qui concourent à une même fin. Se dit particulièrement, dans les beaux arts, de la Disposition des parties en un certain ordre et dans certains rapports dont la propriété est de faire du tout ensemble un objet agréable aux sens ou à l'imagination, suivant qu'il s'agit de choses matérielles ou intellectuelles. L'harmonie de l'univers, de la nature. L'harmonie des couleurs. L'harmonie du corps humain. L'harmonie qui règne entre les diverses parties d'un édifice, d'un tableau. L'harmonie des pouvoirs est nécessaire aux gouvernements. Établir l'harmonie entre plusieurs choses. L'harmonie est l'expression de l'ordre dans son acception la plus élevée et la plus complète. L'unité n'est que l'harmonie. Une œuvre d'art sans harmonie est un non-sens ; dans les œuvres de la nature, le manque d'harmonie n'est jamais autre chose qu'un accident ; car Dieu, l'auteur de la nature et du monde, est à la fois l'auteur et l'expression dernière de l'harmonie. Ce qui constitue invariablement la supériorité, la beauté, la perfection des monuments de l'art, c'est leur symétrie ou leur *harmonie* organique, l'absence de tout élément qui ne semblerait point faire essentiellement partie de ce bel ensemble. (Virey.) En peinture, c'est l'*harmonie* du dessin et de la couleur, des couleurs entre elles, des ombres et de la lumière ; en sculpture, c'est l'*harmonie* des formes que doit poursuivre l'artiste. (Id.) La nature a fait précéder l'*harmonie* conjugale par l'*harmonie* fraternelle. (B. de St-P.)

— *En harmonie.* Mettre une chose en *harmonie* avec une autre. Un bon gouvernement est en *harmonie* avec l'opinion publique. Les haricots entrent, comme aliments, en *harmonie* avec les blés chez tous les peuples. (B. de St-P.) Les formes et les couleurs des fleurs des végétaux sont en *harmonie* avec le soleil. (Id.) Tout est sensible, tout est en *harmonie* dans la nature. (A.-Mart.)

— S'emploie aussi au pluriel, dans ce sens. Les harmonies de la nature. Le génie, qui embrasse les harmonies de la nature, est de beaucoup au-dessus de l'esprit fort, qui n'y voit que d'heureux hasards. Les harmonies des cieux nous seront sans doute connues dans l'autre vie. Il ne nous est pas donné de connaître sur la terre les *harmonies* des puissances sidérales. (B. de St-P.) La puissance végétale présente comme chacune des autres puissances treize *harmonies*. (Id.)

— Littér. Nombre, cadence, résultant du choix et de la disposition des mots, conformément au caractère des idées, des images, des sentiments qu'on veut exprimer. Harmonie du discours, des périodes, du style. Les principes de l'harmonie du style sont dans la nature. L'éloquence française a mille exemples du pouvoir et du charme de l'harmonie. Le poëte doit rechercher la double harmonie des sons et des mouvements. Si la poésie a son *harmonie* particulière qui la caractérise, la prose dans toutes les langues a aussi la sienne. (D'Alemb.) L'*harmonie* du discours consiste en deux choses : dans l'arrangement des mots que j'appellerai l'*harmonie* mécanique, et dans le rapport de cet arrangement avec les pensées, ce que j'appellerai *harmonie* imitative. (L. Rac.)

> Il est, n'en doutons pas, il est une *harmonie*
> Qui naît du choix des mots qu'enchaîne le génie
> (Fas.)

> Vaste Homère ! de ton génie
> Ainsi les foudres, les flammes,
> Avec des torrents d'*harmonie*
> Roulent dans tes vers enflammés. LEBRUN

— *Harmonie imitative.* Particulièrement, Artifice de style qui consiste à peindre les objets par les sons des mots. On l'appelle aussi *onomatopee*.

> Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes?
> RACINE

Dans cet exemple, Racine, par la répétition de la consonne sifflante, fait entendre le sifflement sur la tête des Euménides.

— *Le dieu de l'harmonie.* Périphrase poétique pour Apollon. || La Harpe a dit de Voltaire :

> L'autre, encor plus fameux, plus éclatant génie,
> Fut pour nous soixante ans le dieu de l'*harmonie*

— Astron. Rapport que les anciens philosophes établissaient entre les intervalles musicaux et les aspects des corps célestes ; rapport que des savants modernes cherchèrent ensuite à établir entre les mêmes intervalles et les distances des corps célestes. L'aspect quadrat ou la quadrature est à l'aspect sextile comme 3 est à 2, ce qui est le rapport des cordes formant le *dia pente* ou la quinte. L'aspect trine est au quadrat, comme 4 est à 3, rapport, qui convient au *diatessaron* ou à la quarte. Képler s'efforça de trouver une harmonie entre les distances des corps célestes et les intervalles musicaux. Harmonie des sphères.

— Philos. *Harmonie préétablie.* Théorie de Leibnitz, selon laquelle le monde spirituel (ou les monades ayant conscience d'elles-mêmes), et le monde corporel (ou les monades qui n'ont point cette conscience), sont comme deux horloges parfaites, qui, réciproquement indépendantes, marquent toujours les mêmes heures. L'harmonie préétablie a été imaginée comme un moyen de concilier la liberté humaine avec l'action de la Providence. || *Harmonie sociale*, ou absolument, *harmonie*. Se dit, dans le système fouriériste, de l'époque de prospérité qui doit succéder à l'enfance du genre humain, enfance dont, selon cette école, notre civilisation actuelle fait encore partie.

— *Harmonie des Evangiles.* Les différents essais tentés pour concilier entre elles les diverses relations contenues dans les Evangiles.

— Anat. Articulation immobile, dans laquelle les saillants et les rentrants des parties osseuses sont si peu marqués, que la jonction des os paraît avoir lieu par simple apposition de leurs surfaces. L'articulation des os sus-maxillaires est une harmonie.

— En parlant des personnes, signifie Bon accord, bonne intelligence. Il règne entre tous les membres de cette famille une parfaite harmonie. L'harmonie dans laquelle ils vivaient a été détruite par cet événement.

> Le secret d'établir entre eux
> Une mutuelle *harmonie*. (J.-J. ROUSS.)

HARMONIE. Myth. Fille de Mars et de Vénus, et femme de Cadmus. Elle porta en Grèce les premières connaissances de l'art de la musique. || Divinité cabirique, femme d'Hermès, et considérée comme le symbole de l'harmonie de l'univers.

HARMONIE. Géogr. Ville des États-Unis, dans la partie occidentale de la Pensylvanie.

HARMONIÉ, ÉE. part. pass. du v. Harmonier. S'empl. adjectiv. Les fruits et même les tiges entières sont redevables au soleil de leurs vertus *harmoniées* avec les divers besoins des tempéraments de l'homme et des animaux. (B. de St-P.) Quoique l'anatomie des plantes marines nous soit encore inconnue, il est certain qu'elles sont *harmoniees* avec toutes les puissances de la nature. (Id.) Mais si l'on veut voir les plus belles courbes, dont la sphère est la génératrice, rassemblées et *harmoniées* à l'infini dans un concert parfait, il faut les considérer dans le corps humain. (B. de St-P.)

HARMONIEN, IENNE. adj. Philos. Ce qui appartient à l'époque ou à l'état social appelé Harmonie dans l'école fouriériste.

— substantiv. Les harmoniens, les harmoniennes, en parlant des hommes et des femmes qui vivront à cette époque.

HARMONIER. v. a. 1re conj. (rad. *harmonie*). Mettre en harmonie. Il arrive souvent que l'intérêt harmonie les hommes. Les besoins rapprochent et harmonient les membres de la société. Harmonier les diverses parties d'un tout, les couleurs d'un tableau. Les *harmonies* morales tirent du ciel leur origine d'une constitution permanente, en rapport avec celle qui *harmonie* le soleil avec les corps planétaires. (B. de St-P.)

— S'HARMONIER. v. pron. Former harmonie, faire un effet avec, s'accorder. La verdure s'*harmonie* gracieusement avec l'eau. Je ne pouvais me lasser d'admirer le formidable tableau de cette mer éternellement courroucée, cachant sous son écume la digue de rochers qu'elle ne pouvait renverser et se confondant au ciel. Cet aspect grandiose et terrible s'*harmoniait* bien avec mon âme déchirée par tant de secousses. (E. Gonzalez.) Les tiges en spirales des lianes armées de crochets, s'*harmonient* parfaitement avec les troncs perpendiculaires et raboteux des palmiers ou des autres végétaux. (B. de St-P.) Les sexes des fleurs pourraient fort bien n'être que des agents des influences du soleil, qui s'*harmonient* en saveur dans leur ovaire, comme sa lumière s'*harmonie* en couleur dans leurs pétales. (Id.)

HARMONIEUSEMENT. adv. (rad. *harmonie*). Avec harmonie.

HARMONIEUX, EUSE. adj. (rad. *harmonie*). Qui a de l'harmonie. Son harmonieux. Musique harmonieuse. Chant harmonieux. Voix harmonieuse.

> Et tirant quelques sons d'un luth *harmonieux*
> Dévoiler les secrets de la terre et des cieux. (A.-MART.)

— Se dit des mots, des phrases, du style, etc. Mot, style harmonieux. Période harmonieuse. Langage harmonieux. Poëte harmonieux. C'est ainsi que, sous la plume du plus *harmonieux* des poëtes, les sons deviennent des couleurs, et les images des vérités. (Anonyme.) Il est un heureux choix de mots *harmonieux*. (Boil.) D'un spectacle enchanteur la pompe *harmonieuse*. (Id.) Des discours l'*harmonieuse* adresse. (Id.)

— Il se dit des choses qui concourent bien à une même fin, et dont la réunion est agréable à l'œil ou à l'esprit. Des couleurs harmonieuses. Tout est harmonieux pour le matérialiste ; pour lui il n'est rien d'harmonieux ici-bas.

Son sein demi-voilé négligemment étale,
L'harmonieux contour de ses globes de lis
(Baour-Lormian.)

Tes mains savent encor, pour le plaisir des yeux,
Préparer des couleurs l'accord *harmonieux*.
(Lemierre.)

HARMONIPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἁρμονία, accord, harmonie; φίλος, ami). Qui aime l'harmonie, la musique. Nation harmoniphile.

HARMONIPHON. s. m (ét. gr., ἁρμονία, accord; φωνή, son). Mus. Instrument à vent et à clavier, de quarante-deux centimètres de long sur douze de large et huit de haut, qui se joue avec la bouche, au moyen d'un tube élastique, qui sert à introduire l'air, en même temps que les doigts agissent sur le clavier, lequel est semblable celui du piano. Ses sons ressemblent assez à ceux du hautbois. L'harmoniphon produit plusieurs sons en même temps.

HARMONIQUE. adj. des 2 g. (rad. *harmonie*). Mus. Qui appartient à l'harmonie. Une marche harmonique. Ce morceau est plus harmonique que mélodique.

— Mus. et phys. *Sons harmoniques.* Sons plus aigus que le son fondamental produit par une corde mise en vibration, et qu'une oreille attentive et exercée peut entendre en même temps que le son principal, ce qui les a fait appeler aussi *sons concomitants.* Si le son fondamental est *ut*, on entend les *sons harmoniques sol* (2e octave), *mi* (3e octave), et même *ut* (4e octave). Si l'un représente le son fondamental, les sons harmoniques entendus sont 2, 3, 4, 5. La production des sons harmoniques est due à ce que la corde se subdivise d'elle-même en plusieurs parties qui vibrent simultanément, sans se troubler ni se confondre. || *Sons harmoniques.* Se dit quelquefois des sons flûtés qu'on tire d'un instrument par des procédés particuliers: sur le violon, par exemple, on approche l'archet du chevalet, et on pose légèrement la main sur certaines divisions de la corde.

— Dans ce sens, le mot *harmonique* s'emploie aussi substantivement et au masculin. Les harmoniques d'un son. Les harmoniques de ce son ne me paraissent pas très-distincts. Intervalles harmoniques. Rapports harmoniques. Génération harmonique des sons. Les divisions harmoniques d'une corde mise en vibration.

— *Échelle harmonique.* Succession des sons dans l'ordre harmonique.

— Géom. *Proportion harmonique.* Proportion géométrique ou par quotient, qui règne entre trois grandeurs, lorsque la première est à la troisième, comme la première moins la deuxième est à la deuxième moins la troisième. Étant donnés trois points en ligne droite, en placer un quatrième sur le même alignement, de façon que ses distances aux trois autres forment une *proportion harmonique.* || *Ligne harmonique.* Ligne qui s'est divisée par deux points, l'un situé entre ses extrémités, l'autre sur son prolongement, de façon que les trois distances de celui-ci aux trois premiers forment une *proportion harmonique.* || *Points harmoniques.* Quatre points placés en ligne droite, tels qu'entre les distances d'un même point aux trois autres, il existe une proportion harmonique. || *Faisceau harmonique.* Le système des quatre lignes partant d'un point quelconque de l'espace, et passant par quatre points harmoniques. Toute transversale, située dans le plan d'un faisceau harmonique, détermine, par ses intersections, quatre points harmoniques.

—*Ordre harmonique.* Accord parfait de plusieurs parties qui forment un tout ou concourent à une même fin. Les botanistes ont fait des graminées plusieurs genres divisés en espèces et en variétés; mais dans notre ordre *harmonique*, nous n'en formons que des espèces réunies en un seul genre (B. de St-P.) Quelque étendu que soit l'*ordre harmonique*, nous espérons en donner une idée précise en fixant d'abord l'attention de nos lecteurs sur la plante qui produit le blé. (Id.)

HARMONIQUEMENT. adv. (rad. *harmonie*). Suivant les lois de l'harmonie ou suivant les rapports harmoniques des sons. Cette composition est harmoniquement écrite. Harmoniquement parlant.

— Géom. *Ligne divisée harmoniquement.* De façon que les deux extrémités et deux autres points situés, l'un entre les deux extrémités, l'autre sur le prolongement de la droite, soient quatre points harmoniques. Un faisceau harmonique est harmoniquement partagé par une transversale quelconque.

HARMONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Harmoniser. S'empl. adject.

HARMONISER. v. a. 1re conj. (rad. *harmonie*). Mettre en harmonie. Donner de l'harmonie. S'emploie comme synon. d'Harmonier. Ineffable et touchant spectacle, en effet, que celui d'une jeune vierge dont le front pudique rougit au premier feu d'un secret désir... Le créateur de toutes choses n'anime-t-il pas le corps ainsi que l'âme de sa divine étincelle? Ne doit-il pas être glorifié dans l'intelligence comme dans les sens?.. Impies, blasphémateurs, sont donc ceux-là qui cherchent à étouffer ces sens célestes, au lieu de guider, d'*harmoniser* leur divin essor. (E. Sue.) C'est là le point difficile du paysage d'*harmoniser* le ciel et la terre. (Thoré.) La lune se lève, cette belle lune d'Asie, si bien décrite par Homère, et elle *harmonise* encore plus le paysage, en y répandant ses teintes veloutées. (Rev. Britann.)

— s'harmoniser. v. pron. Former une harmonie. Être en harmonie. Il est impossible de dire combien ce vêtement noir, à plis [illegible] et lustrés, relevé de rose et de jais brillant, s'*harmonisait* avec l'éblouissante blancheur de la peau d'Adrienne, et les flots d'or de sa belle chevelure, dont les soyeux et longs anneaux tombaient jusque sur son sein. (E. Sue.)

HARMONISME. s. m. (rad. *harmonie*). Néol. Harmonie imitative du style.

HARMONISTE. s. m. (rad. *harmonie*). Musicien savant dans l'harmonie. Rameau fut un grand harmoniste, mais il ne fut pas un grand mélodiste. Tout bon compositeur doit être à la fois harmoniste et mélodiste. Hændel, Bach, Mozart, Haydn, Cherubini, sont de grands harmonistes. Durante est le plus grand *harmoniste* de l'Italie, c'est-à-dire, du monde. (J.-J. Rouss.) Rameau créa véritablement l'orchestre français, y mit de l'accord, de la précision, etc.: le génie de ce savant *harmoniste* soutenait donc l'ancien edifice avec quelques embellissements. (La Harpe.)

— Hist. relig. Membre d'une petite société luthérienne, aux Etats-Unis.

HARMONISTIQUE. s. f. Concordance des Evangiles.

HARMONIUM. s. m. (pr. *ar-mo-ni-omm*) Mus. Orgue composé de plusieurs jeux d'anches libres, qui communiquent avec des gravures à l'intérieur d'un sommier formant cases acoustiques, lesquels représentent les sons des anches et produisent l'effet de tuyaux d'orgue. Au moyen de registres placés au-dessus du clavier, les jeux de l'harmonium imitent les différents instruments d'orchestre. Le clavier de l'harmonium est de cinq octaves en *ut*, mais les registres portent l'étendue des sons jusqu'à sept octaves chromatiques. || On dit aussi *orgue harmonium.* Plusieurs églises de Paris et quelques maisons religieuses ont adopté l'orgue harmonium. || Pl., des *harmonium*, des *orgues harmonium.*

HARMONOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἁρμονία, harmonie; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer les rapports harmoniques. Le monocorde divisé au moyen de petits chevalets mobiles est un très-bon harmonomètre. || On dit aussi Sonomètre.

HARMONOMÉTRIE. s. f. Mus. Art de mesurer les rapports harmoniques des sons.

HARMONOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport à l'harmonométrie. Les procédés harmonométriques. Les instruments harmonométriques.

HARMOPHANE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἁρμός, jointure; φαίνομαι, paraître). Minér. Se dit d'un minéral offrant des indices de joints naturels; elle convient surtout quand on désigne la structure laminaire du minéral, par opposition à celle qui, dans d'autres corps de même nature, présente des modifications différentes. Le feldspath est harmophane. || On peut employer ce mot substantivement. Un harmophane; des harmophanes.

HARMOSTE. s. m. (du gr. ἁρμόζω, je règle). Antiq. gr. Celui qui commandait une place forte, chez les Spartiates.

HARMOSYNIEN. s. m. (du gr. ἁρμόζω, je règle). Antiq. gr. Officier, à Sparte, qui veillait à la police et au maintien des mœurs. Entre autres prescriptions qu'il était chargé de faire exécuter, il y avait celle-ci: que les femmes mariées ne devaient paraître dans les rues et les lieux publics que couvertes d'un voile.

HARMOTOME. s. m. (ét. gr., ἁρμός, jointure, τομή, division). Minér. Minéral blanchâtre dont les cristaux sont divisés aux jointures. L'harmotome est un silicate alumineux; il se trouve soit dans des schistes argileux, soit dans des roches d'origine ignée.

HARMOZIE. Géogr. anc. Petite contrée de l'Asie ancienne, dans la Carmanie.

HARNACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Harnacher. S'empl. adjectiv. Cheval harnaché. Mule harnachée.

— Fig. et fam. Il se dit ironiquement d'une personne habillée d'une manière ridicule et sans goût, dont les ajustements, mêlés de superflu, sentent la prétention. Le voilà joliment harnaché! Cette femme n'est pas habillée comme tout le monde, elle est harnachée.

HARNACHEMENT. s. m. (*h* asp.) Action de harnacher. || L'ensemble des harnais. Brillant harnachement.

— Fig. et fam. Il se dit ironiquement dans le même sens que *harnache.* Quel harnachement vous lui faites là! C'est un véritable harnachement que son costume!

HARNACHER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; rad. *harnais*). Mettre le harnais à un cheval, à une mule. Je leur ai donné moi-même le fourrage, je les ai *harnachés.* (X. Marm.)

— Fig., fam. et ironiq. On le harnache en ce moment.

— se harnacher. v. pron. Être harnaché. Un cheval se harnache en quelques minutes. Il y a des chevaux qui ne se harnachent pas facilement.

— Iron. et fam. S'orner, s'ajuster ridiculement. Elle se harnache pour le bal

HARNACHEUR. s. m. (*h* asp.; rad. *harnais*). Techn. Ouvrier sellier, qui s'occupe particulièrement des harnais. C'est un très-bon harnacheur. || Marchand et fabricant de harnais. Marchand bourrelier harnacheur. || Valet qui harnache les chevaux.

HARNAIS, HARNOIS. s. m. (*h* asp.; du celt. *harn*, fer, d'où *harnes*, cuirasse, armure; en bas lat. *harnascha*, *harnesium*, *harnesycus*, *hernasium*, etc.). Tout l'équipage servant à atteler un cheval de carrosse ou de charrette. Une paire de harnais. Des harnais de cuir verni. Des harnais de volée. || Il se dit aussi de l'équipage d'un cheval de selle. Cet homme montait un cheval dont le harnais était admirablement confectionné La reine montait une jolie haquenée, au harnais enrichi de pierreries.

— *Harnois*, écrit avec un *o*, ne se dit, dans ces deux sens, que dans la poésie ou le discours soutenu. Cette observation, qu'a présentée aussi l'Académie, est importante, ne fît-elle que constater l'emploi qu'ont fait de ce mot les anciens auteurs; mot dont l'orthographe et la prononciation ne sont d'ailleurs pas exclues de la langue poétique. Aussi M. Landais a-t-il eu tort de se récrier, en disant: « On pourrait donc, dans le langage poétique, prononcer *arnoâ!* C'est là ce que nous appelons créer des difficultés inutiles. » Ces casques, ces *harnois*, ce pompeux appareil. (Volt.)

Autour du timon d'or, du joug et du *harnois*,
La perle aux diamants se mélange avec choix.
(Desaintange.)

— Se dit, par extension, des chevaux et de tout l'attirail d'un voiturier, d'un roulier. Les harnais ne passeront jamais dans un chemin si étroit. || *Cheval de harnais.* Cheval de charrette.

— Se disait anciennement de l'armure complète d'un homme de guerre. Ce mot est encore usité au figuré et dans les locutions suivantes. *Endosser le harnois.* Embrasser la profession des armes. *Blanchir sous le harnois.* Vieillir dans le métier des armes. On dit aussi, *Vieillir sous le harnois.* Les militaires oublient aisément qu'ils ont été, qu'ils doivent être, qu'ils redeviendront des citoyens, des bourgeois, à moins qu'ils ne vieillissent et meurent sous le harnois.

Sire, ainsi ces cheveux blanchis sous le *harnois*,
Descendaient au tombeau tout chargés d'infamie
(P. Corneille)

C'est la première fois
Que ce jeune seigneur endosse le *harnois.* (Id.)

— Fig. et par manière de plaisanterie. *Endosser le harnois* ou *le harnais.* Mettre les habits de sa profession. Cette locution s'applique à un homme d'Église ou de robe. || *Blanchir sous le harnois* ou *le harnais.* Vieillir dans une profession, dans un métier quelconque. || *Suer, s'échauffer en son harnois* ou *harnais.* Parler avec beaucoup de véhémence et d'émotion, s'animer beaucoup en parlant.

— Se dit enfin de tout l'équipage [illegible], engins, etc.) qu'on emploie pour la chasse des petits oiseaux et la pêche dans les ruisseaux et les rivières. Dans ce sens il vieillit.

— Techn. Assemblage de plusieurs pièces, dont le rubanier et le gazier se servent pour confectionner leurs étoffes.

HARNEIX. s. m. Anc. prat. Ustensiles destinés à l'exercice d'une profession.

HARNESCAR. s. m. Hist. Supplice usité au moyen âge, et qui consistait à porter sur ses épaules, soit une selle, soit un chien, en parcourant un espace déterminé. || Amende payée pour s'affranchir de la peine ci-dessus désignée. || Toute amende imposée arbitrairement. La peine et l'amende du harnescar n'étaient appliquées qu'aux chevaliers et aux nobles.

HARNDAL. Géogr. Province de Suède, sur les frontières de la Norwège, près des monts Darnfield.

HARNLAND, HARRIEN. Géogr. Province de Livonie, près du golfe de Finlande.

HARO. s. m. (*h* asp.; pr. *a-rô;* du teut. *haren*, crier, appeler, ou du celt. *harao*, formé de *har*, parole; *au*, haute, élevée). Cri tumultueux. On l'employait, suivant la coutume de Normandie, pour faire arrêt sur une personne ou sur une chose, et pour aller plaider immédiatement en justice. Faire haro sur quelqu'un. Clameur de haro. Le haro a été prononcé.

— Féod. *Droit de haro.* Droit qui permettait au seigneur haut justicier de faire payer l'amende à ceux qui laissaient échapper un individu sur lequel on avait crié *haro.*

— Fig. et fam. *Haro, haro sur.* Locution employée par manière de vive improbation, à l'égard d'une personne dont les paroles ou les actes excitent le mécontentement. A peine eut-il fait cette honteuse manifestation, que tout le monde cria haro. Il s'éleva tout à coup un haro universel. Haro! haro! *Haro* sur lui. A ces mots on cria *haro* sur le baudet! (La Font.)

HARO (don Louis de). Neveu du duc d'Olivarès, remplaça son oncle dans l'administration des affaires de l'État, sous Philippe IV, roi d'Espagne, dont il fut le favori. Il conclut avec la France le traité des Pyrénées, et mourut, deux ans après, en 1661.

HARO. Géogr. Ville d'Espagne, dans la Vieille-Castille, au bord de l'Èbre; 7,500 hab.

HAROLD Ier (Harefod, Pied de lièvre). Roi d'Angleterre, fils du conquérant danois, Canut le Grand, monta sur le trône d'Angleterre, en 1036, après avoir eu pour compétiteur son frère Hardi-Canut. Il mourut en 1039. || harold ii. Roi d'Angleterre, fils du comte Godwin. Se fit proclamer roi à la mort d'Édouard le Confesseur, en 1066, et périt, percé d'une flèche, en 1066, à la fameuse bataille de Hastings.

HAROMSZEK. Géogr. Comitat de Transylvanie, entre ceux de Czik, de Kronstadt, la Valachie et la Moldavie.

HARONDELLE. s. f. (du lat. *hirundo*). Ornith. Ancienne orthographe du mot Hirondelle, qu'on écrivait aussi Arondelle.

HAROSETH. Géogr. anc. Ville de Palestine, près du lac Samochonites.

HAROUDJ. Géogr. Chaîne de montagnes de l'Etat de Tripoli. Ramification de l'Atlas, se partage en deux chaînes secondaires: l'Haroudj-el-Abiad, au S.-O., et l'Haroudj-el-Açouad, à l'E., sur la limite méridionale du Fezzan.

HAROUÉ. Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Nancy (Meurthe); 650 hab.

HAROUELLE. s. f. Pêch. Arondelle.

HAROUN-AL-RASCHID. (littéral. *le justicier*). Calife d'Orient, de la race des Abbassides, né à Rei (Médie), en 765, mort à Thour en 809. Célèbre à la fois par ses conquêtes et par sa cruauté.

HARPA. s. m. Ornith. Oiseau sur lequel les anciens ne sont pas d'accord. Les uns le rapportent au milan ou à l'orfraie, d'autres en font une espèce de vautour.

HARPACE. adj. des 2 g. (*h.* asp.; du grec ἁρπάζειν, ravir). Ornith. Qui vit de proie. || harpaces. s. m. pl. Sous-ordre d'oiseaux terrestres, comprenant ceux qui vivent de proie || On dit aussi au sing. Un harpace.

HARPAGE. s. m. (*h* asp.; du gr. ἅρπαξ, harpon). Ant. gr. Masse de fer qu'on suspendait au mât d'un vaisseau, et qu'on faisait tomber sur les galères ennemies pour les submerger.

— Conchyl. Genre de coquilles.

HARPAGE. Satrape mède; fut chargé par Astyage de faire périr Cyrus au moment de sa naissance, et condamné, pour l'inexécution de cet ordre, à manger son propre fils. Il concourut plus tard avec Cyrus à détrôner Astyage.

HARPAGIUM. Géogr. anc. Ville de Phrygie, près de laquelle Ganymède fut enlevé par l'aigle de Jupiter.

HARPAGMOTHERIUM. s. m. Zool. Quadrupède dont on ne connaît que des débris fossiles.

HARPAGON. s. m. (du gr. ἁρπάζειν, ravir, prendre). Homme extrêmement avare et avide Molière a appelé de ce nom le principal personnage de sa comédie de *l'Avare*, et le langage ordinaire s'en est ensuite emparé comme d'un nom commun. Cet homme est un harpagon, un véritable harpagon. C'est le plus avide de tous les harpagons.

— Ant. rom. Grappin de fer qu'on lançait sur les vaisseaux ennemis.

HARPAILLE. s. f (*h* asp.) Troupe de brigands, de maraudeurs. Chassez-moi cette harpaille.

HARPAILLER (SE). v. récipr. (*h* asp.; pr. *ar-pâ-ié;* fréquentatif de *se harper*). Se quereller indécemment et avec aigreur, en se provoquant et en allant même jusqu'aux voies de fait. Ils se sont harpaillés d'importance. Ce mot est familier et il vieillit. Que reste-t-il à faire après s'être bien *harpaillé*? à mener une vie douce, tranquille, et à rire. (Vol.)

— v. n. Vén. Il se dit des chiens qui tournent au change, qui se jettent sur la voie de la nouvelle bête, en cessant de courir sur la bête qui a été lancée.

HARPAILLEUR, EUSE. adj et s. (*h* asp., pr. *ar-pâ-ieur;* rad. *harpailler*). Gueux, mendiant, filou. Ce mot est vieux.

HARPALE. Astronome grec, florissait vers l'an 180.

HARPALE. s. m. (du gr. ἅρπαξ, qui vit de rapine). Entom. Division du genre carabe, parmi les coléoptères pentamérés créophages.

— Mamm. Nom donné au genre sagouin.

HARPALIDE. adject. des 2 g. Entom. Qui ressemble à l'harpale. Insectes harpalides. || harpalides. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, qui a pour type le genre harpale. || On dit aussi au sing. Un harpalide

HARPALICE. s. f. [illegible] fille de Clyménus, roi d'Argos, obtint des dieux d'être métamorphosée en oiseau pour échapper aux poursuites incestueuses de son père. || [illegible] Harpalicus, roi de Thrace, [illegible] par son courage et ses [illegible], elle sauva son père, qui avait tombé sous les coups de [illegible], surnommé [illegible]optolème, et mit [illegible] soldats en fuite.

HARPALION. s. m. [illegible] plantes qui appartient à [illegible] des s[illegible]rées et au genre [illegible]

HARPALOS. Myth. Un des chiens qui dévorèrent Actéon, leur propre maître, quand Diane l'eut changé en cerf.

HARPAYE. s. f. (*h* asp.; du gr. ἁρπαξ, ravisseur). Ornith. Oiseau de proie de France et d'Allemagne, voisin du busard. *Harpaye à tête blanche.* Le busard des marais.

HARPE. s. f. (*h* asp.; du celt. *harp* ou [illegible], harpe). Instrument de musique de forme triangulaire, monté de cordes de boyaux disposées verticalement, qu'on pince avec les deux mains. Joueur de harpe. Musique de harpe. Cordes de harpe. Les pédales de la harpe. La harpe ancienne n'eut d'abord que treize cordes, accordées dans l'ordre de la gamme diatonique. On ac-

corde la même comme le piano, par tempérament [illegible] passant les quintes de à partition l'avait [illegible] la gloire du Seigneur et dansant même en [illegible] le harpe. Le mot accent de la harpe [illegible] (Millev.)

[illegible]

Deux [illegible] harpe [illegible]
Aux voûtes de Sion [illegible]
Eveille-toi, ma harpe, et frémi sous mes doigts.
Dr Fontanes.

— [illegible] harpe. Une des quatre [illegible] principales [illegible] composée. C'est la bande [illegible] forme de [illegible] [illegible], qui sert [illegible] à monter les cordes [illegible] opposée sur la table. [illegible] harpe. Montant [illegible] pour que la harpe est [illegible] [illegible] bois d'érable, plus large à la base [illegible] et [illegible] planche [illegible] [illegible]. La [illegible] pièce qui, en s'unissant la colonne et le corps sonore tous leur partie inférieure, forme la base de l'instrument. || Les pédales sont placées dans la cuvette, d'où elles correspondent aux crochets ou aux fourchettes de la harpe en traversant la colonne creuse; c'est de [illegible] ce qui a lieu dans les harpes modernes.

— Harpe à simple mouvement. Elle a sept pédales [illegible] pour chaque note de la gamme, placées dans la cuvette de l'instrument. [illegible] elles correspondent à des crochets [illegible] sur la console. Elle est montée de 43 cordes accordées en mi bémol, mais si le morceau a exécuter est dans un autre ton, on dispose d'avance les pédales. La harpe à simple mouvement est aujourd'hui [illegible] pour la harpe à double mouvement. || Harpe à double mouvement. Harpe dans laquelle les pédales peuvent se mouvoir de deux manières, et se fixer à volonté dans des crans pratiqués à la cuvette; elles correspondent à des fourchettes à double bascule, qui remplacent les crochets de la harpe à simple mouvement; en sorte que chaque corde peut recevoir trois intonations, le bémol, le bécarre et le dièse. La harpe à double mouvement est accordée en ut bémol ou ut naturel, et elle a la même étendue que la harpe à simple mouvement. || *Harpe chromatique.* Harpe inventée au commencement du XIXe siècle par un facteur saxon, et dont l'étendue est de cinq octaves. || *Harpe d'Eole, harpe éolienne, harpe aérienne.* Instrument dans lequel les cordes résonnent, au moyen d'un courant d'air qui les frappe. Dès que le vent les agite un peu, elles commencent à résonner à l'unisson, mais à mesure que le vent augmente, elles font entendre un harmonieux mélange de tous les sons de la gamme diatonique, des accords délicieux, des crescendo et des *decrescendo* que la main la plus habile ne saurait imiter. || *Harpe double.* Instrument composé de deux harpes réunies, dont on faisait usage au XVIe siècle. || *Harpe harmonica-forte.* C'est une harpe ordinaire, à laquelle sont ajoutées 24 cordes de laiton, accordées deux à deux, qui forment une sorte de contre-basse de 17 demi-tons, et qu'on fait résonner avec le pied, au moyen de 17 touches correspondant à autant de marteaux qui frappent les cordes. || *Harpe irlandaise.* Harpe inventée par l'Irlandais O'Brien, Torlough, au XIe siècle, et modifiée au XVe par le jésuite Hugent.

— *Pincer la harpe.* Se dit pour, Jouer de la harpe; mais le mot pincer s'emploie particulièrement pour indiquer la manière dont se fait ce jeu, qui se produit en pinçant les cordes de l'instrument. L'Académie, au mot *harpe*, dit : *Pincer la harpe* ou *de la harpe*, et la plupart des lexicographes ont dit comme elle. Cependant la seconde locution : *pincer de la harpe* doit être rejetée. *Pincer*, verbe actif, demande un régime direct, et ce régime ne peut être précédé d'une préposition, comme lorsqu'on emploie le mot générique *jouer*, qui se dit de tous les instruments et qui est verbe neutre. Ce qu'on *pince* est le régime direct, qui reçoit l'action exprimée par le verbe. Ce dont on pince est le régime indirect, c'est le moyen ou l'instrument dont on se sert pour pincer. Il faut donc dire : *Pincer la harpe*, comme on doit dire aussi : *Toucher le piano*, l'orgue, le clavecin.

— Iconol. La harpe est un des symboles de la déesse de la musique et de la danse. La muse Terpsichore est représentée sous la figure d'une fille couronnée de guirlandes, tenant une harpe et ayant autour d'elle des instruments de musique.

— Conchyl. Se dit d'une coquille univalve, du genre des [illegible], ornée de [illegible] longitudinales, qui vont en diminuant comme les cordes d'une harpe.

— Ichthyol. Un des noms vulgaires de la [illegible] lyre.

— Archit. Pierre [illegible] pierres [illegible] plus larges [illegible] lier les [illegible]

— [illegible] pont-levis.

[illegible]

HARPÉ. s. m. (h asp.; du gr. ἅρπη, cimeterre). Antiq. Sorte d'épée recourbée, avec laquelle s'escrimaient les Thraces, gladiateurs dans les jeux publics.

— Myth. L'arme dont se servit Mercure pour tuer le gardien de la vache Io, Argus aux cent yeux, qu'il avait endormi au son de sa flûte. || C'est aussi l'arme avec laquelle Persée, muni des talonnières de Mercure, coupa la tête à Méduse. || Nom d'une amazone qui défendit Éétès, roi de la Colchide, contre Jason, qui avait entrepris la conquête de la Toison d'or.

— adj. Qui a quelque ressemblance avec la forme d'une harpe. Il ne s'emploie que dans ces locutions. Un lévrier bien harpé, une levrette bien harpée, et il signifie que l'estomac de la bête est très-avancé et très-bas, et que le ventre est très-étroit et très-haut.

HARPE. s. m. (h asp.; rad. *harpe*). Ichthyol. Genre qui appartient aux poissons thoraciques, et qui ne renferme encore qu'une espèce, le harpé bleu-doré.

HARPEAU. s. m. (h asp.; pr. *ar-pô*; rad. *harper*). Mar. Grappin pour l'abordage.

HARPÉGE, HARPÉGEMENT, HARPÉGER. V. ARPÉGE, ARPÉGEMENT, ARPÉGER.

HARPER. v. a. 1re conj. (h asp.; du gr. ἁρπάζειν, ravir). Saisir et serrer fortement avec les mains. Les hommes qu'on mit après lui le prirent bientôt et le harpèrent. On vous harpe mon homme et on l'entraîne en prison.

— v. n. Manège. Se dit d'un cheval qui lève les jambes inégalement, ou qui les lève toutes les deux également, mais avec précipitation. Cheval qui harpe d'une jambe, qui harpe des deux jambes.

— Jouer de la harpe. Ce mot est vieux et n'est plus usité dans ce sens. Dès le vieux temps qu'Orphée *harpa*. (Voiture.)

Le beau Pâris appuyé sur un tronc
Harpait alors qu'il vit parmi les nues
Venir à lui les trois déesses nues. Ronsard.)

— SE HARPER. v. récip. Se saisir fortement avec les mains. Ils en vinrent aux mains et se harpèrent avec fureur. La querelle est devenue si vive, qu'ils se sont jetés l'un sur l'autre et se sont harpés. Fam.

HARPER'S-FERRY. Géogr. Ville des États-Unis dans la Virginie, au confluent du Shenandoah et du Potomak.

HARPÈS. Myth. gr. Un des Cyclopes.

HARPESTE. s. m. (h asp.; du gr. ἁρπαστόν, balle). Jeu de ballon chez les anciens.

HARPEUR. s. m. (h asp.) Joueur de harpe. Ce mot est vieux et n'est plus usité. On dit *harpiste*.

HARPIE. s. f. (h asp.; du gr. ἅρπαξ, ravisseur). Ornith. Espèce de vautour d'Amérique qui a beaucoup de rapport avec l'aigle pêcheur et en diffère par la brièveté de ses ailes. C'est de tous les oiseaux de proie celui dont la taille est la plus considérable; son bec et ses serres sont d'une très-grande force.

— Mamm. Un des noms donnés aux céphalotes.

HARPIE. s. f. (h asp.; du gr. ἁρπάζειν, ravir). Myth. Fille de Neptune et de la Terre, monstre ailé au visage de femme, au corps de vautour, aux oreilles d'ours, avant des griffes aux pieds et aux mains. Les trois *Harpies* principales étaient Aello, Ocypète et Céléno. Pour punir Phinée, roi de Thrace, qui avait crevé les yeux à ses enfants, Junon lui envoya les Harpies, qui enlevèrent les viandes de sa table ou les gâtèrent par leurs ordures. Calaïs et Zethès chassèrent ces monstres de la Thrace; mais Iris les y ramena par l'ordre de Junon. Les Harpies exercèrent ensuite leur fureur contre les Troyens de la suite d'Enée, qui leur avaient enlevé des troupeaux, et la plus redoutable d'entre elles, Céléno, chargea d'imprécations le fils d'Anchise en appelant sur lui toute la colère du destin. Tout à coup du haut des montagnes, les *Harpies* fondent d'un vol effroyable, secouent à grand bruit leurs ailes, arrachent nos mets, et les souillent de leur toucher immonde. (Mollev.)

— Fig. Celui ou celle qui ravit le bien d'autrui, ou qui est avide de gain. Cet homme est une vraie harpie. Cette femme est une harpie, elle dérobe tout ce qui tombe sous sa main.

Un traitant avait un commis,
Le commis un valet, le valet une pie
Quoique de la rapine ils fussent tous amis,
Des quatre l'animal était la moin. *harpie*. (Lamotte.)

— Fig. et fam. Il se dit d'une femme méchante, criarde, d'humeur aigre et fâcheuse. Quelle harpie que cette femme-là! Ce sont de franches harpies.

— Expr. prov. *Manger en harpie*. Manger avec avidité.

HARPIE. s. f. (h asp.) Astron. [illegible] l'Action.

HARPIÉ, ÉE. part. pass. du v. Harpier. [illegible]

HARPIER. v. a. 1re conj. [illegible]

[illegible] du v. Harp.

— Art vétér. Tumeur charbonneuse qui se développe à la jambe des bestiaux.

HARPINNA. Myth. Fille d'Asopus, de laquelle Mars eut Œnomaus.

— Géogr. anc. Ville d'Elide, fondée par Œnomaus.

HARPION. s. m. Hist. nat. Maladie qui fait périr le ver à soie pendant la seconde mue.

HARPISTE. s. des 2 g. (h asp. Celui, celle qui sait jouer de la harpe. Cette femme est une harpiste du premier ordre. Ce harpiste s'est acquis une grande célébrité.

HARPOCRATE. Myth. Fils d'Osiris et d'Isis, est le symbole du soleil au sortir de l'hiver. Son nom, Har-Pokrat, signifie en égyptien Haroeri (ou Horus, nom du soleil) *aux pieds mous*, c'est-à-dire sans force, et indique la faiblesse des rayons du soleil de février. Il était représenté sous la figure d'un enfant enveloppé de langes et toujours immobile. Les Grecs l'adoraient comme le dieu du silence. On lui mettait souvent un doigt sur la bouche.

— Astron. Divinité qui, avec Horus, paraît avoir été l'origine de la constellation des Gémeaux.

HARPOCRATIEN. s. m. Hist. relig. Nom donné à des sectaires plus connus sous celui d'Ascodrugites.

HARPOCRATION (Valérius). Grammairien grec d'Alexandrie qui vivait, suivant les uns, du temps de Marc-Aurèle (160 av. J.-C.), suivant les autres, du temps du rhéteur Libanius (350).

HARPOIRE. s. f. (h asp.; rad. *harpon*). Pêche. Pièce de fer recourbée qui termine le harpon.

HARPO-LYRE. s. f. (h asp.) Instrument ayant la forme d'une lyre antique. Il a vingt et une cordes réparties sur trois manches, dont l'un, celui du milieu, a six cordes, qui sont les mêmes et accordées de la même manière que celles de la guitare à six cordes. Les deux autres manches, sur lesquels sont réparties les quinze autres cordes, permettent de produire des effets que ne produit pas la guitare ordinaire. L'étendue de la harpo-lyre est de quatre octaves et demie.

HARPON. s. f. (h asp.; [illegible], croc, grappin, lequel vient de ἁρπάζειν, saisir). Pêche. Dard qu'on lance à la pêche des cétacés, sur les baleines, cachalots, marsouins, etc., et qui consiste en un large fer de flèche, à la pointe très-acérée, attaché à un manche auquel tient une longue corde. Autrefois le harpon était lancé par un homme, et cet homme devait être doué d'une force herculéenne et d'une grande dextérité; aujourd'hui il est lancé par la poudre à canon, et le danger de ce genre de pêche a considérablement diminué. L'homme règne aujourd'hui sur les tribus végétales et animales de toute la terre, de ce vaste jardin devenu son inépuisable domaine. L'Océan s'est rendu même tributaire de ce maître du monde; et les baleines, les monstres affreux de ses abîmes ont succombé sous le *harpon* du hardi navigateur. (Virey.)

— Charp. Pièce de fer qui tient ensemble les pans d'un bâtiment de charpente. || Scie de menuisier, pour refendre.

HARPONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Harponner.

HARPONELLY. Géogr. Distr. de l'Inde anglaise (Madras).

HARPONNER. v. a. 1re conj. (h asp.; rad. *harpon*). Darder avec le harpon, accrocher avec le harpon. Fatigués de darder depuis si longtemps la baleine, les hommes de l'équipage cessèrent de la harponner. C'est là qu'un simple pêcheur, dans un petit canot qu'il peut porter sur ses épaules, ose *harponner* l'énorme baleine. (B. de St-P.)

— Il s'emploie aussi absolument et neutralement, et il signifie alors Lancer le harpon. Ce matelot harponne avec beaucoup de vigueur et d'adresse. Il leur fallut harponner durant des heures entières avant de venir à bout de l'animal.

HARPONNEUR. s. m. (h asp.; rad *harpon*). Pêcheur qui lance le harpon, qui harponne. Sur les baleiniers le harponneur est un des sous-officiers du bord. Le *harponneur* lapon, plus audacieux que tous les héros de l'antiquité, seul, au sein des plus terribles climats et des éléments, d'un coup de trait perce un colosse formidable, et procure l'abondance à toute sa tribu. (B. de St-P.) Un ou deux *harponneurs* sont destinés pour chacune de ces chaloupes pêcheuses. (Lacépède.)

HARPONNIER. s. m. (h asp.) [illegible] Ornith. Espèce de héron, qui se trouve en Amérique.

— Bot. Nom vulgaire du [illegible] et de plusieurs plantes accrochantes.

HARPYA. s. m. (h asp.) Ornith. V. HARPIE.

HARRAFORES. Géogr. Peuple [illegible] aborigène de l'intérieur de la Nouvelle-Guinée.

HARRAN, HARAN. Géogr. [illegible]

[illegible]

HARRINGTON. Nom d'un poète, d'un publiciste et d'un médecin anglais, qui tous les trois le rendirent justement célèbre. || HARRINGTON (sir John), poète, né à Kelston en 1561, mort en 1612. On a de lui une traduction d'Orlando Furioso. || HARRINGTON (James), Publiciste, né à Upton en 1611, mort en 1677. Il composa un roman politique intitulé *Oceana*. || HARRINGTON, Médecin, né à Kelston en 1727, mort en 1816. Il publia un recueil de pièces historiques, sous le titre de *The nugæ antiques*.

HARRINGTON. Géogr. Bourg et port d'Angleterre sur la mer d'Irlande (Cumberland.)

HARRIS (James), Métaphysicien et grammairien célèbre, né en 1709, mort en 1780. Il publia, sous le titre de *Hermès*, une grammaire philosophique fort estimée. || HARRIS (John). Compilateur anglais, né vers 1667, mort en 1719. Il est le premier qui ait publié une Encyclopédie en langue vulgaire, son ouvrage a pour titre : *Lexicon technicum ou Dictionnaire universel des sciences et des arts*. On lui doit aussi un recueil de voyages.

HARRISBURG. Géogr. Ville des États-Unis, ch.-l. de l'État de Pensylvanie, sur la Susquehannah.

HARRISON (John). Célèbre horloger anglais, naquit à Foulby en 1693. Il excella dans la fabrication des montres marines. On lui doit le Compensateur, pendule composée de plusieurs métaux d'inégale dilatabilité qui se compensent, et la montre marine qu'il nomma Garde-temps. Il mourut en 1776. || HARRISON (Thomas). Architecte anglais, né en 1744, mort en 1829. Parmi les nombreux édifices qu'il fut chargé d'élever, on remarque le Palais de Chester, modèle des maisons de détention.

HARRISONIE. s. f. Bot. Genre de plantes non adopté et réuni au genre veratheme.

HART. s. f. (h asp.; du celt. *ard*, ce qui arrête). Lien fait d'osier ou de bois très-pliable, dont on lie les fagots, en lui imprimant une torsion pour l'arrêter sur lui-même. La hart de ce fagot est mal attachée. Déliez les harts de ces bourrées.

Je lui coupe un fagot, je ne le fais, je gros;
Il ne l'eût pas porté de deux *harts* je l'attache,
Et le mets sur ses dos. Lesson.)

|| *Falourde de hart.* Falourde faite de petit bois.

— Corde avec laquelle on suspendait à la potence le criminel condamné à être pendu ou étranglé. La hart était un instrument de supplice. || Le mot *hart* fut employé aussi pour désigner le supplice lui-même. Ainsi l'on trouve cette locution : *A peine de la hart*, qui signifie Sous peine d'être pendu, comme formule sacramentelle dans certaines ordonnances d'autrefois.

— Fam. S'empl. quelquefois comme synonyme absolu des mots Gibet, potence, échafaud. Mériter la hart. C'est un homme qui est digne de la hart.

Si je suis par vos soins à l'abri de la *hart*,
Au butin que j'ai fait vous aurez votre part. (Bours.

— Fam. et fig. *Il a la hart au cou*. Il ne peut échapper à la potence, à l'échafaud. Cette locution s'emploie aussi par manière d'exagération pour désigner un très-mauvais sujet. || *Sentir la hart*, se dit dans le même sens. Marot, dans son épître à François Ier, a fait un heureux emploi de cette dernière locution :

J'avais un jour un valet de Gascogne,
Gourmand, ivrogne et assuré menteur,
Pipeur, larron, jureur, blasphémateur,
Sentant la *hart* de cent pas à la ronde,
Au demeurant, le meilleur fils du monde.

HARTENFELS. Géogr. Paroisse du bas comté d'Issembourg, au cercle du Haut-Rhin, dans la dépendance de l'archevêché de Trèves.

HARTFORD ou **HERTFORD.** Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté du même nom, sur la Lea, situé dans l'intérieur, au S. de ceux de Cambridge et de Bedford.

HARTFORD. (h asp.) Géogr. Ville de l'Amérique septentrionale, capitale d'une colonie de même nom, dans la Nouvelle-Angleterre.

HARTKIRCHEN (h asp.) Géogr. Ville d'Allemagne, au cercle du Haut-Rhin, dans les États de Nassau-Saarbruck, au comté de Saarwerden.

HARTLEPOOL. (h asp.) Géogr. Ancienne ville d'Angleterre, dans le comté de Durham, sur la mer du Nord [illegible] port.

HARTLEY (David). [illegible] anglais, né à Lingworth en 1705, mort en 1757. Il est auteur d'un ouvrage intitulé *Observations sur l'homme, sa structure, ses devoirs et ses espérances*.

HARTOGE. s. m. Bot. Espèce de diosma du Cap de Bonne-Espérance.

HARTSOEKER (Nicolas). Savant hollandais, né en 1656, mort en 1725. On lui doit un ouvrage intitulé *Essai de dioptrique*, et plusieurs traités de physique.

HARTWELL. Géogr. [illegible] Hameau d'Angleterre [illegible] Louis XVIII [illegible] de son émigration.

HARTZ ou **HARZ.** [illegible] (h asp.) Géogr. [illegible] très-considérable d'Allemagne, qui a 96 kilom. de longueur [illegible]

[illegible] de Wernigerode.

et du Blankenbourg, s'étend de là dans le Hohnstein et le Stolberg, et va se terminer à Hartzgerode, dans la principauté d'Anhalt. Le Blocksberg ou mont Brocken est la plus haute montagne du Hartz, et la cime de toute l'Allemagne, suivant quelques-uns. Le Hartz est fameux par ses mines d'argent. Il fait partie de la forêt Hercynienne, connue des Romains. || Le Hartz avait donné, sous l'empire français, son nom à un dép. du royaume de Westphalie, (ch.-l. Halberstadt); il le donne encore aujourd'hui à un district du duché de Brunswick. (Ch.-l. Seesen.)

HARTZBOURG. (h asp.) Géogr. Fameux château d'Allemagne, dans le Wolfenbuttel, près de Cellerfeld. L'empereur Henri dit l'Oiseleur y prenait souvent le divertissement de la chasse. Les fortifications furent détruites en 1651.

HARTZBOURG-HOELE. (Grotte de Hartzbourg). Géogr. Grotte fameuse, tant on prétend qu'on n'a pu encore trouver la fin; située dans le Hartz, près de Goslar, à 8 kilom. du vieux château de Hartzbourg.

HARUDES. Géogr. Ancien peuple de Germanie qu'Arioviste fit passer dans les Gaules.

HARUNGAN. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des hypéricées.

HARUNGANE. s. m. Bot. Arbre de Madagascar.

HARUSPICE. s. m. V. ARUSPICE.

HARUPH. Géogr. anc. Ville de la tribu de Benjamin ou de Juda.

HARUPHITE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant d'Haruph. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

HARVEY (Guillaume). Célèbre médecin anglais, né à Folkestone en 1578. On lui doit un grand nombre de découvertes en anatomie et en physiologie; la plus importante est celle par laquelle il détermina en 1619 les lois de la circulation du sang, et qu'il fit connaître au public dans un savant traité publié en 1628. Il mourut à Londres en 1658.

HARVIAR. s. m. (h asp.) Péch. Corde avec laquelle on attache les grands filets aux arches d'un pont.

HARWEY. Géogr. Archipel du grand Océan équinoxial. V. MANGIA.

HARWICH. Géogr. Ville maritime d'Angleterre, au comté d'Essex, sur les frontières de Suffolk, à 80 kil. N.-E. de Londres.

HARY. Vén. Terme employé par le piqueur pour rendre les chiens attentifs lorsqu'il se fait accompagner. || *Hary-hary* [illegible] dont on se sert lorsque le limier laisse courre une des bêtes qu'il a en chasse.

HARZGERODE. Géogr. Ville murée du duché d'Anhalt-Bernbourg dans le Hartz.

HASAER-DINARS. s. m. Monnaie d'argent de Perse, qui vaut dix mahmoudis.

HASARD. s. m. (h asp.; pr. *ha-zar*), selon Ménage et quelques autres, il dérive de *as*, point unique marqué sur une des faces d'un dé. Pour exprimer le risque qu'on a d'amener as au jeu de dés ce point, dont la venue cause toujours une sorte de désappointement, on a dit hasarder, verbe qui a pris ensuite une signification plus étendue; et *hasard* s'est dit pour *as*, la terminaison *ard* présentant une idée de mépris ou de dédain). Combinaison de circonstances indépendantes de nous, que nous ne pouvons ni empêcher, ni prévoir, et dont nous ignorons la cause. Les effets du hasard. Par un heureux hasard. Par un hasard malheureux. S'abandonner au hasard. Le hasard a tout fait dans cette affaire. Ah! don Alphonse, c'est vous! l'agréable rencontre! Le [illegible] qui vous cherche partout, le *hasard* vous présente à mes yeux. (Le Sage.) Je suis ravi que le *hasard* m'ait présenté un si bon poste. Le *hasard* et l'amour font plus que notre adresse. [illegible]

> Je ne sais quel amour,
> Que le *hasard* nous donne et nous ôte en un jour.
> RACINE.

> On a vu le vin et le *hasard*
> Inspirer quelquefois une muse grossière. (Boil.)

> Il saisissait déjà la machine ennemie,
> Lorsqu'en ce sacré siége, par un heureux *hasard*,
> Entrent Jean le chantre et le sonneur Girard. (Id.)

— Espèce d'être chimérique qu'on conçoit comme agissant arbitrairement et produisant tous les effets dont les causes réelles ne se montrent pas à nous. Les attribuaient au *hasard*, selon la coutume des hommes, les effets dont les causes ne leur étaient pas connues. (Boss.) L'empire du *hasard* est bien étendu. (Ren.) Le *hasard*, ce maître du monde. (Volt.) Tous les vrais philosophes ont reconnu que le *hasard* est un mot vide de sens. (Id.) Le *hasard* est le seul roi légitime dans l'univers. (Bonap.) Le *hasard* n'a rien à faire dans le monde gouverné par la Providence. (Montag.)

> Par quel bonheur
> As-tu forcé le voyage *hasard*? J.-B. Rouss.

— *Le hasard de la naissance.* Cette cause, en apparence accidentelle, en réalité émanant de la volonté divine, qui fait naître l'homme de telle famille ou de telle autre, c'est-à-dire d'un sang plus ou moins noble, eu égard aux divers degrés de l'échelle sociale. Le hasard de la naissance devrait nous empêcher d'être orgueilleux de notre origine; quelquefois on le personnifie. La politique perd un de ses plus grands ressorts, lorsqu'elle récompense le *hasard* de la naissance. (Montaig.)

— *Hasard.* Se dit aussi du cas imprévu qui se produit, et ainsi il désigne l'effet aussi bien que la cause. Vous avez réussi, quel heureux hasard! C'est un heureux hasard qui vous est arrivé là. J'ai entrepris cette affaire, puis je l'ai laissée marcher d'elle-même, comptant sur un heureux hasard. J'espérais voir se produire un bon hasard, et je me suis trompé.

— *Mettre, jeter, pousser une chose au hasard.* Locutions employées pour indiquer qu'on abandonne une chose à elle-même. En arrive ce que pourra, je jette les parties, je mets tout au hasard. Son courage le poussait au *hasard*, et la sagesse ne modérait pas sa valeur. (Fén.) La nature jette au *hasard* les génies sur la terre, c'est aux circonstances à les développer. [illegible] Mettre peu de chose au *hasard*. [illegible] On lui persuade aisément de ne pas [illegible] au *hasard* d'une bataille des avantages certains. (Volt.) Mais leur délier tout, c'est tout mettre au *hasard*. (Corn.)

— *Jeu de hasard.* Jeu où le hasard seul décide. Le passe-dix, la roulette, le trente-et-quarante, sont des jeux de hasard.

— Fig. *Corriger le hasard*, tromper au jeu.

— *Les hasards.* On appelle aussi, à certains jeux, certains points fixes qui sont toujours favorables à celui qui tient le dé. || *Hasard* se dit, au jeu de quinquenove, d'un coup où les deux dés présentent le nombre trois ou le nombre onze. || Se dit aussi au jeu d'impair d'un coup dans lequel les trois dés présentent ensemble le nombre quatre ou le nombre dix-sept.

— *Faire hasard*, locut. usitée au jeu de paume. La balle fait hasard, lorsqu'elle ne fait pas l'effet qu'elle devait faire, soit par le défaut du carreau, soit par toute autre cause.

— Se dit aussi d'un objet quelconque acheté à bon marché ou qui a déjà servi. J'ai trouvé un bon hasard. C'est un excellent hasard. En fait de porcelaines, j'aime acheter du hasard. Le hasard vaut souvent le neuf, vaut quelquefois mieux que le neuf.

— Signifie aussi Risque, péril. Courir le hasard de perdre la vie. Courir le hasard de la vie, de son honneur, de sa fortune. S'exposer, se mettre au hasard d'être jeté en prison. On dit aussi, sans régime: Courir hasard. S'exposer au hasard. Ma fortune court hasard dans cette entreprise. Il a exposé sa fortune au hasard, et il l'a perdue. || *En prendre le hasard.* En courir le risque. Que l'affaire réussisse ou non, j'en prends le hasard sur moi. Un bien si exposé au *hasard*. (Boss.) Et quels tristes *hasards* ne court pas mon époux? (Corn.) La vertu la plus ferme évite les *hasards*. (Id.) La vie et mon amour tous deux courent *hasard*. (Rac.)

— Poét. et dans le style soutenu. *les hasards de la guerre*, ou simplement *les hasards*, pour Les risques, les périls de la guerre. Au milieu des hasards. Braver les hasards d'une expédition. Nourri parmi les hasards de la guerre. Chercher les hasards et les affronter. S'exposer aux hasards. Essayer les plus grands hasards. Aussi capable de ménager ses troupes que de les pousser dans les *hasards*. (Boss.) [illegible] bien les *hasards*, ils sont grands, etc. (Corn.)

> On, si pour l'entr fuer l'argent manque d'attraits,
> Bientôt l'ambition et toute son escorte
> Dans le sein du repos vient le prendre à main forte,
> L'envoie en furieux au milieu des *hasards*
> Se faire estropier sur les pas des Césars. (Boil.)

— *Au hasard*, loc. adv. Sans réflexion, inconsidérément, à l'aventure. Marcher au hasard. Répondre au hasard. Parler au hasard. Jouer au hasard. Les hommes vivent au hasard, sans choix, sans réflexion. (Montaig.) Qu'importe qu'au *hasard* un sang vil soit versé. (Rac.) Ne [illegible] au *hasard*. [illegible] *hasard*. [illegible] Le plus déterminé souvent frappe au *hasard*. (Arn.)

> Lorsque deux [illegible] [illegible] un empire,
> Chacun sait au *hasard* [illegible]
> [illegible]

> Eh! que m'importe [illegible] [illegible]
> Que dispense au *hasard* la fortune inconstante
> BÉRANGER.

— *Au hasard de.* Au risque de. Au hasard de passer pour un homme injuste, il a relevé cette erreur. Il voulait reprendre ses exercices ordinaires, au *hasard* de retomber dans les mêmes maux. (Boss.)

— *A tout hasard.* A tout événement, quoi qu'il puisse arriver. A tout hasard, tenez-vous sur vos gardes. || *Jeter des paroles, des propos à tout hasard*, pour voir comment ils seront accueillis. || *Dire quelque chose, avancer quelque chose à tout hasard*, sans qu'on soit sûr de la vérité de ce qu'on avance ou sans y attacher la moindre importance. On dit aussi dans ce sens Dire, avancer quelque chose au hasard.

— *De hasard.* Un livre de hasard. Un meuble de hasard. Objets de hasard, livres, meubles, objets qui ont déjà servi et qu'on acquiert à bon compte par cela même, ou bien encore qu'on se procure à bon marché quoiqu'ils n'aient pas servi. Dans ces deux sens, on dit aussi *d'occasion*. Voici du plaqué de hasard. Un magasin de hasard et très-bien assorti.

— *Par hasard*, loc. adv. Fortuitement, sans que l'événement résulte de la volonté; d'une façon imprévue, inattendue. C'est bien par hasard que cela s'est fait. Ce mot m'est échappé par hasard. Si par hasard vous le trouviez en belle humeur, parlez-lui de cela. Rencontré par *hasard* et par pitié. (Corn.) Mon oncle Melchior, que j'aime et que j'honore comme mon propre père, me mande qui si par *hasard* j'ai l'honneur de vous voir, il me conjure de vous faire le même traitement que je ferais à son fils. (Le Sage.)

> Enfin un médecin, fort expert en son art,
> Le guérit par adresse, ou plutôt par *hasard*. (Boil.)

— Mathém. *Doctrine des hasards, analyse des hasards, science des hasards.* Doctrine, analyse, science des probabilités, théories du calcul des chances favorables et défavorables à l'arrivée d'un événement dans des conditions données. L'analyse des hasards constitue une des branches les plus difficiles et les plus délicates des mathématiques.

— Prov. *Il faut donner quelque chose au hasard.* La prudence humaine ne saurait tout prévoir.

HASARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Hasarder. S'empl. adjectiv. Paroles hasardées. Expression hasardée. Une vie trop facilement *hasardée*. (Boss.) Tel est le tableau général les opinions *hasardées* sur les objets les plus importants de la philosophie. (Barthél.)

> A des lecteurs français je craignais d'exposer
> Une image un peu *hasardée*
> (FR. DE NEUFCHATEAU.

— Se dit aussi d'une viande de boucherie qui est un peu passée et qui commence à sentir et à se gâter, ou d'une pièce de gibier qu'on a gardée longtemps pour la mortifier et lui faire acquérir plus de fumet, et qui est hâlée, faisandée et en voie de décomposition. Cette bécasse est hasardée. Toute viande qui est hasardée m'inspire une répugnance extrême. || Une foule de gens aiment le gibier faisandé, mais non pas hasardé. Voilà un filet de mouton par trop hasardé!

— S'emploie quelquefois à l'égard d'une personne. Nous sommes bien hasardés dans cette affaire. De nuit, dans un bois, on est hasardé. Cinna n'est pas perdu pour être *hasardé*. (Corn.)

HASARDER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; rad. *hasard*). Exposer au hasard, aventurer, mettre en péril, risquer. Hasarder sa fortune. Hasarder sa vie, sa réputation, son honneur. Hasarder un combat. Cet homme a hasardé toute sa fortune au jeu, et sa réputation dans les intrigues. La maxime des conquérants est de tout *hasarder*. (Mme de Motteville.) Je n'ai plus que deux choses à faire dans ma vie, l'une de la *hasarder* avec honneur dès que je le pourrai, l'autre de la finir dans l'obscurité d'une retraite qui convient à ma façon de penser. (Volt.) Aucun ne voulait *hasarder* sa fortune et sa vie sur des espérances incertaines. (Id.) Pour *hasarder* ce gage, il m'est trop précieux. (Corn.) Trop heureuse pour lui de *hasarder* vos jours. (Rac.) Hélas! disais-je, pourquoi faut-il que j'aie *hasardé* cette malheureuse fable qui m'a déplu au ministre? (Le Sage.) Quand l'ennemi nous craint, il faut tout *hasarder*. (La Harpe.) Lorsque l'on perd tout, on peut tout *hasarder*. (Regnard.)

— Il se dit quelquefois des personnes. Vous me hasardez là dans un péril extrême. Ne me hasardez pas dans les spéculations.

> Il réduit tous les soins d'un si pressant ennui
> A ne *hasarder* pas Cornélie avec lui. (Corn.)

— Se dit aussi des propositions, des opinions, des avis qu'on émet, des conseils qu'on donne, pour voir de quelle façon ils seront accueillis. Cette parole qu'il hasarda n'eut point de succès. Il hasarde là une motion qui n'est pas goûtée. On peut avoir à se repentir de hasarder une plaisanterie. Il voulait hasarder une légère remontrance, mais les dispositions dans lesquelles il le trouva ne furent rien moins que propres à l'encourager. Il ne faut jamais *hasarder* la plaisanterie, même la plus douce et la plus permise, qu'avec des gens polis ou qui ont de l'esprit. (La Bruy.) Il n'osa *hasarder* la moindre plainte. (Corn.)

— Absol. et neutral. Cet homme hasarde beaucoup. Qui ne hasarde pas n'a ni crainte de perdre ni espoir de gagner. Vous *hasardez* beaucoup, seigneur, pensez-y bien. (Corn.) Il aime mieux *hasarder* avec eux que d'obtenir en honnête bourgeois sans rien risquer. (Le Sage.)

— Signifie quelquefois, en parlant du style ou du langage, se servir d'une expression, d'un tour de phrase, d'une locution, dont l'usage n'est pas parfaitement établi. Vous hasardez là une expression qui sera vivement discutée. Cet écrivain hasarde de singulières façons de parler. Chaque trait que ma plume *hasarde*. (Boil.)

— Prov. et fig. *Hasarder le paquet.* S'abandonner au hasard, en s'engageant dans une affaire, dans une entreprise douteuse. On me propose de mettre mille écus dans cette spéculation; je ne la crois ni bonne ni mauvaise, ma foi! je hasarde le paquet. || Il s'emploie aussi pour, Se risquer à dire une chose scabreuse. Ce langage va lui déplaire, j'en suis sûr; mais il le mérite, et je hasarde le paquet. Nous étions en partie carrée, il me vint une idée baroque, dont certaines oreilles auraient pu s'offenser; j'avais la tête un peu montée, et je hasardai le paquet.

— *Hasarder de.* Risquer de. Il hasarde de s'aliéner tous ses camarades, en agissant ainsi. Se conduire de la sorte, c'est hasarder de se faire mettre à l'index des honnêtes gens. Il se prend aussi pour Tenter, essayer. Il hasarda de faire une chose. Je veux hasarder de l'engager cette entreprise.

— SE HASARDER. v. pron. S'exposer, s'aventurer, se mettre en péril. Un général d'armée ne doit pas se hasarder trop. Il se hasarda à passer les Alpes. Mais mon père défend que le roi se *hasarde*. (Rac.) Pour ne pas l'exposer, lui-même il se *hasarde*. (Id.) Il craint, en l'affirmant, de se trop *hasarder*. (Boil.)

— *Se hasarder à.* S'aventurer à. Prendre sur soi de... Je veux me hasarder à faire cette proposition. S'il se hasarde jamais à me tenir un pareil langage. || Quelques auteurs disent aussi Se hasarder de; mais l'emploi de cette proposition est rare.

— *Se hasarder contre.* Je n'irai certes pas me hasarder contre lui. Qui se hasarderait contre un tel adversaire? (Corn.)

— *Se hasarder dans.* Dans quelle fâcheuse affaire allez-vous vous hasarder! Dans quel péril vous hasardez-vous! Il y a des voleurs dans ce bois, ne vous y hasardez pas. Il est des lieux dans lesquels il ne faut jamais se hasarder.

— *Se hasarder.* S'emploie aussi dans un sens passif, pour Être hasardé. La vertu, le repos ne doivent pas se hasarder. L'honneur d'une famille ne doit jamais se hasarder. Le combat général aujourd'hui se *hasarde*. (Corn.)

— Prov. *Qui ne hasarde rien n'a rien.* Il faut savoir risquer pour gagner.

— Syn. comp. HASARDER, RISQUER. V. RISQUER.

HASARDEUSEMENT. adv. (*h* asp.; rad. *hasard*). D'une manière hasardeuse, avec risque, avec péril. Il s'est engagé hasardeusement dans cette affaire. Son honneur se trouvait hasardeusement lié à cette entreprise. Il a entrepris cela bien hasardeusement.

HASARDEUR. adj. m. S'est dit pour Hasardeux, téméraire. Ce prince est le [illegible] patron des actes *hasardeurs*. (Mont.)

HASARDEUX, EUSE. adj. (*h* asp.; rad. *hasard*). Aventureux, périlleux, où il y a risque et danger. Une affaire hasardeuse, un coup hasardeux. Un conseil hasardeux. Ce que vous faites-là est bien hasardeux. Cette tentative était trop hasardeuse. La bataille la plus hasardeuse. Le théâtre est un champ hasardeux. L'épreuve en est *hasardeuse* pour un homme d'État. (Boss.) Que le sort de ces esprits est *hasardeux*! (Id.) Fraiter tout noble mot de terme *hasardeux*. (Boil.)

— Il se dit aussi des personnes, et signifie alors, Aventureux, entreprenant, qui expose aisément et hardiment sa personne, sa fortune, sa réputation au hasard. Un soldat hasardeux. Un joueur hasardeux. Un marchand hasardeux.

> Du tang ge français bizarre hermaphrodite,
> De quel genre te faire, équivoque maudite,
> Ou maudit? car sans peine aux rimeurs *hasardeux*,
> L'usage encor, je crois, laisse le choix des deux.
> BOIL.

HASBAIN, HASBAYE, HASBENGAW. Géogr. Pays d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie; principale partie de l'État de Liége. || Ce pays a reçu son nom de la rivière Hesper, on écrivait autrefois *Hasbengau*.

HASBAT, HABAT, ALGARAL. Géogr. Province d'Afrique, en Barbarie, au royaume de Fez, bornée au midi par la rivière d'Arguile, et au nord par l'Océan. Elle a 27 lieues d'étendue, de l'O. à l'E., et environ 16 du S. au N. Elle comprend Tingis, et a pour capitale Almedine.

HASCHEM ou **HASCHEM**. (Mahommed Ben Hamed, dit le Chérif.) [illegible] Mahomet, qui se prétendait issu du prophète et fonda la dynastie des Chérifs, [illegible] régnèrent sur presque toute la Barbarie occidentale, et qui sont encore aujourd'hui sur le trône de Maroc.

HASCHÉMITE. s. m. Hist. or. Descendant d'Haschem, intendant suprême du temple de Mecque. Les Haschémites [illegible] la plus puissante famille de la tribu des Koreischites.

HASE. s. f. (h asp.; [illegible]) [illegible] Nom que les chasseurs donnent à la femelle du lièvre et à celle du lapin. Cette hase est pleine, il faut lui rendre la liberté. On a tué dans la saison une douzaine de hases.

— Fig. et pop. Se dit d'une femme qui a beaucoup d'enfants. La vieille hase! C'est une hase que cette femme. Ce sens est peu usité.

HASÉLÉ. s. m. Ichthyol. L'un des noms vulgaires du meunier.

HASELUNEN. Géogr. Ville d'Allemagne, en Westphalie, sur la rivière de Hase, dépendant de l'évêché de Munster.

HASENHOLM. Géogr. Ile de Finlande, formée par la rivière de Nieva, [illegible] Finlande, où le czar Pierre Ier commença à bâtir en 1703 la ville de Pétersbourg.

HASEROTH. Géogr. anc. Dans l'Écriture, le quatorzième campement des Israélites, lieu situé dans le désert de Pharan.

HASKERLAND. Géogr. District de Zevenwolden, quartier de la Frise, dans les Provinces-Unies. Il se compose de sept villages.

HASLI ou **HASLE**, **VAL HASLI**, **HASLETHAL.** Géogr. Pays montagneux de Suisse, au canton de Berne, situé aux sources de l'Aar et d'Interval et qui touche au canton de Grimsel, sur les hauteurs duquel sont renommées [illegible] de fer, de plomb et de cristal.

HASLINGDIR. Géogr. Ville d'Angleterre dans le Lancastre, près Chester.

HASNA, ASNE. s. m. V. ASNA.

HASNADAR-BACHI. s. m. Hist. V. KHAZNADAR-BACHI.

HASPARREN. Géogr. Ch.-l. de canton, arrondissement de Bayonne (Basses-Pyrénées); 5,5?? hab.

HASSANKALEH. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, près de l'Aras.

HASSE (Jean-Adolphe). Célèbre compositeur, né à Bergedorf, près de Hambourg, en 1705, mort à Venise en 1783. Il mit en musique tous les opéras de Métastase.

HASSEGAYE. s. f. Mar. Demi-pique d'abordage.

HASSEK. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un labre.

HASSÉKI, ou mieux **KHASSÉKI.** s. f. (h asp.) Mot turc, qui sert de dénomination particulière à celle des femmes du sultan qui devient mère d'un garçon. La hasséki jouit de tous les droits d'une épouse, et elle est souveraine entre toutes les femmes du harem. || On a aussi appelé *hasseki* une femme quelconque du sultan.

— s. m. Garde du palais ottoman.

HASSEL. Géogr. Ville d'Allemagne, au pays de Liége, dans le comté de Looz, sur la Démer, située dans la Campine liégeoise, à 24 kilom. de Liége.

HASSEL (Jean-Georges-Henri). Savant géographe et statisticien allemand, né à Wolfenbüttel en 1770, mort à Weimar en 1829. Il a publié un grand nombre d'ouvrages de statistique et de géographie.

HASSEL. s. m. Ichthyol. En Autriche, on donne ce nom au meunier.

HASSELQUIST (Frédéric). Naturaliste suédois, l'un des disciples les plus distingués de Linné; né en 1722 à Taernvalla, mort à Smyrne en 1752.

HASSELQUIST. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson du genre mormyre.

HASSELQUISTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, polypétalées, famille des ombellifères.

HASSELT. Géogr. Ville des Provinces-Unies, dans l'Over-Yssel, sur le Wecht, à 8 kilom. de Zwool. || Ville du Limbourg, sur le Démer.

HASSENFRATZ (Jean-Henri). Ingénieur, né à Paris le 2? décembre 1755. On a de lui le Dictionnaire physique de l'encyclopédie méthodique, un Cours de minéralogie, et plusieurs autres traités.

HASSÉQUIS, HASSÉKIS. s. m. Garde du palais ottoman.

HAST. s. m. (du lat. *hasta*, lance, pique). Ce mot ne s'emploie guère que dans la locution Arme d'hast, arme emmanchée au bout d'un long bâton. La hallebarde est une arme d'hast.

HASTAIRE. s. m. (du lat. *hastarius*, formé de *hasta*, lance, javelot). Hist. anc. Soldat qui, chez les anciens Romains, portait une arme d'hast, une hallebarde, une pique. Le hastaire était un soldat légionnaire qui combattait en première ligne.

HASTE. s. f. (h asp.; du lat. *hasta*, lance). Anti. Longue lance que portaient les hastaires. Il y en avait de deux sortes, toutes deux à hampes garnies à leur extrémité de fer pointu, mais l'une à hampe courte ou à manche, et l'autre à hampe longue. On pointait avec la première, on lançait la seconde.

— Numism. Javelot sans fer ou sceptre, qui sur les médailles est l'attribut des divinités bienfaisantes.

— Art culin. Broche à faire rôtir. || *Mettre à la haste*. Mettre à la broche. Ce mot est inusité. || L'origine de ce mot est encore *haste*, pique, la broche étant un instrument de fer long, étroit, pointu, en forme de pique.

HASTÉ, ÉE. adj. (h asp.; du lat. *hastatus*, fait de *hasta*, pique, lance). Bot. Qui a la forme d'un fer de lance. Feuilles hastées. Plante hastée.

HASTENBECK. Géogr. Seigneurie d'Allemagne, dans la principauté de Calenberg, au quartier de Hameln, remarquable par la victoire des Français, commandés par le maréchal d'Estrées, sur l'armée aux ordres du duc de Cumberland, le 31 juillet 1757.

HASTER. s. m. Comm. Mesure de capacité dont on fait usage dans les Pays-Bas, et principalement à Gand. L'haster est de 41 hectol. moins 3 litr.

HASTEUR. s. m. (h asp.; du vieux fr. *haster*, hâter, presser). Préposé qui surveille les ouvriers dans un atelier, les excite au travail, les pousse à l'ouvrage. Ce hasteur ne fait pas bien son service. Il importe que le hasteur soit d'un caractère ferme et impartial vis-à-vis des ouvriers.

HASTIFOLIÉ, ÉE. adj. (h asp., et lat. *hasta*, lance; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont hastées. L'anémone est hastifoliée. Le coccule est une plante hastifoliée.

HASTIFORME. adj. des 2 g. (h asp.; ét. lat., *hasta*, lance; *forma*, forme). Qui a la forme d'une lance: en forme de pique.

HASTING. Célèbre aventurier qui, à la tête d'une horde de Normands, exerça d'affreux brigandages en France, de 843 à 881. Il mourut en Danemark en 886.

HASTINGIE. s. f. (de *Hastings*). Bot. Genre de dicotylédones à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières, famille des verbenacées.

HASTINGS. Géogr. Ancienne ville maritime d'Angleterre, dans le Sussex, à 50 milles S.-O. de Londres, l'un des anciens ports dont les députés au parlement sont appelés les *barons des cinq ports*, quoiqu'il y en ait huit aujourd'hui. Hastings est fameux par deux sanglantes batailles qui ont alternativement changé la face de la Grande-Bretagne: la première, que Guillaume, duc de Normandie, livra le 14 octobre 1066, qui dura douze heures, et qui mit l'Angleterre en son pouvoir; Harold, roi d'Angleterre, et deux de ses frères, y furent tués: la seconde, qui eut lieu en 1263 entre Henri III et les barons du royaume, auxquels échut la victoire.

HASTINGS (Warren). Ancien gouverneur général de toutes les possessions anglaises dans les Indes, né à Oxford en 1732. Accusé par le parlement de malversations dans son gouvernement, il fut acquitté après un procès qui dura sept ans. On lui doit la découverte des livres sacrés des Hindous. Il a laissé quelques mémoires sur l'Inde. Mort en 1818.

HATATGNAO. s. m. Bot. Arbrisseau des Philippines qui paraît être une espèce de mélastome.

HATAWARYE. s. f. Bot. Espèce d'asperge ligneuse.

HÂTE. s. f. (h asp.; de l'allem. *hast*, qui a la même signif. On écrivait autrefois en français *haste*, *se haster*). Précipitation, promptitude, diligence, vitesse. La hâte nuit dans la plupart des choses de la vie. Vous mettez trop de hâte dans la conduite de cette affaire. Sa hâte fut si grande qu'il dut refaire la besogne. La hâte avec laquelle il parle fait qu'on peut à peine le suivre.

— *Avoir hâte, avoir grande hâte, avoir une grande hâte, avoir extrêmement hâte de*. Être pressé, être très-pressé de. J'avais hâte de terminer ce procès. Nous avions grande hâte de sortir de cette maison. || Absol. Cet homme-là a toujours hâte. Il n'a jamais hâte.

— *Faire hâte*. Faire diligence, se hâter, dans un sens absolu. Nous eûmes beau faire hâte, nous n'arrivâmes pas.

— *A la hâte*. loc. adv. Avec précipitation. Parler à la hâte. Écrire à la hâte. S'habiller à la hâte. Agir à la hâte. Il ne faut rien faire de sérieux à la hâte. Il est impossible à l'homme de rien faire d'excellent à la *hâte*. (Gracian.) Je lui dresse un bûcher à la *hâte*. (Corn.) L'alouette bâtit un nid, pond, couve, et fait éclore à la *hâte*. (La Font.)

— *Avec hâte, en hâte, en grande hâte, en toute hâte*. loc. adv. Promptement, avec diligence, en grande diligence. Faites cela avec hâte. Je lui envoyai quelqu'un en hâte pour l'en prévenir. Je suis allé le voir en grande hâte, en toute hâte. Il fallait faire marcher en hâte une armée que la disette affaiblissait. (Volt.)

— Art culin. Broche de cuisine, par corruption de *haste*, qui avait le même sens, et qui dérive de *hasta*, lance, pique. V. HASTE.

— Prov. *La trop grande hâte est cause du retardement*. || *Cet homme est de Lagny, il n'a pas hâte*. C'est un paresseux. || *Gentilhomme fait à la hâte*. Homme qui affectait les manières des gens nobles, quoiqu'il fût roturier.

HÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Hâter. S'empl. adjectiv.

Gardez qu'une voyelle, à courir trop *hâtée*,
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée. (Boil.)

Vertumne avec Pomone apporte au point du jour
Les fruits prématurés *hâtés* par leur amour. (Voltaire.)

— Molière a dit:

Suivez-moi, s'il vous plaît, avec votre clarté,
. . . . Il s'agit d'un fait assez *hâté*.

On dit Une affaire pressée, pour Une affaire pressante; mais l'usage ne permet pas de dire en ce sens. Une affaire *hâtée* ni un fait *hâté*.

— Hâtif, précoce, prématuré. Saison hâtée.

HÂTELET. s. m. (h asp.). Art culin. V. ATTELET.

— Manuf. Petite broche ou verge de fer qu'on adapte aux rouets, aux métiers à filer, et sur laquelle le fil, le coton, la laine, la soie, se roulent à mesure qu'ils sont filés.

HÂTELETTES. s. f. pl. Art culin. Se dit des petites pièces de gibier, des rognons, des morceaux de foie, des oiseaux, des poissons grillés ou rôtis au moyen du hâtelet. Des hâtelettes de foies gras, d'ortolans. Hâtelettes d'éperlans. Hâtelettes de rognons de veau. Une entrée de hâtelettes.

HÂTÉMENT. adv. (rad. *hâte*). D'une manière hâtée; avec empressement, vitesse, diligence.

HÂTER. v. a. 1re conj. (h asp.; du celt. *hast*, empressement, vitesse, d'où l'on a fait *hâte* en français, qui s'écrivait d'abord *haste*). Accélérer le mouvement, les progrès d'une chose; faire qu'elle arrive plus tôt à son terme ou à son point; presser, accélérer, avancer. Hâter son départ. Hâter son retour. Hâter l'heure. Hâter le jour. La banqueroute dont il est victime *hâtera* une ruine que de fausses spéculations rendaient imminente. (Anon.) Ses travaux, dont il ne se relâcha jamais, augmentèrent son mal et *hâtèrent* sa fin. (Volt.) De pareils monuments *hâtent* les progrès des arts. (Barth.) L'oiseau revenu des climats tempérés craint d'avoir trop *hâte* son retour. (Deleuze.) Nous anticipons l'avenir comme trop lent et comme pour le *hâter*. (Pasc.) Madame, *hâtons* donc ces glorieux moments. (Corn.) J'écrivis en Argos pour *hâter* ce voyage. (Rac.) L'oiseau revenu des climats tempérés craint d'avoir trop *hâté* son retour. (Deleuze.)

— Rendre plus vite, plus pressé. Hâter le pas. Hâter la marche. L'Arabe *hâte* par une chanson mélancolique la course de son chameau dans le désert. (Virey.)

Oh! que si, moins pressé du sujet qui m'entraîne,
Vers le but qui m'attend je ne *hâtais* mes pas. (Del.)

Le cher patron, lui servant d'écuyer,
A coups de fouet *hâtait* le muletier. (Volt.)

— Fig. Exciter, stimuler.

Aussitôt d'un bonnet armant sa tête grise,
Déjà l'aumusse en main, il marche vers l'église,
Et *hâtant* de ses pas l'importune langueur,
Court, vole, et le premier arrive dans le chœur. (Boileau.)

— Avancer la maturité. Les chaleurs et les pluies ont hâté les fruits cette année. Le terreau, le fumier hâtent la vigne. Les ouragans augmentent des récoltes abondantes et *hâtent* les productions de la terre. (Rayn.)

— Faire dépêcher, expédier. Il faut hâter cette besogne. Dites qu'on hâte le dîner. Faites hâter le dîner. Il allait à la cour pour *hâter* les grâces qu'il espérait. (Fléch.) Il connaissait le prix du temps, et il ne perdit pas un moment pour *hâter* cette construction. (Rayn.) Pour *hâter* les renforts et d'hommes et d'argent. (Corn.)

Ton insolent amour, qui croit m'épouvanter,
Vient de *hâter* le coup que tu veux arrêter. (Rac.)

— En parlant des personnes, Exciter, stimuler à l'activité; faire dépêcher. Hâtez donc ces ouvriers, ils n'avancent pas.

— S'est dit, dans le style épistolaire surtout, pour Expédier, dépêcher. Il faut lui hâter un courrier. Il hâta un courrier vers la ville. Ce sens est très-peu usité.

— Se dit aussi dans le sens de Presser quelqu'un de venir, mais cette acception est hors d'usage. Que l'on coure avertir et *hâter* la princesse. (Rac.)

— Absol. et neutral. Agir avec diligence. Il ne vous reste plus que deux heures, il faut hâter.

— SE HÂTER. v. pron. Faire diligence. Hâtez-vous, vous n'aurez jamais fini. *Hâtons*-nous, le temps fuit et nous traîne avec soi. (Boil.) Il se *hâte* et s'épuise en efforts superflus. (Corn.) Mais il faut se *hâter*, chaque heure nous est chère. (Rac.)

Un savant philosophe a dit élégamment,
Dans tout ce que tu fais *hâte*-toi lentement. (Regnard.)

Ses prêtres toutefois, mais il faut se *hâter*,
A deux conditions peuvent se racheter. (Rac.)

Se faire attendre est assez en usage,
Gens du bon ton ne se *hâtent* jamais. (Parny.)

— *Se hâter dans*. Ne vous *hâtez* pas trop dans vos jugements. (Boil.) Dans la carrière de l'éducation, *hâtez*-vous lentement. (Edgew.)

— *Se hâter de*. Les amants se hâtent d'user le bonheur. Dieu s'est *hâté* de tirer Madame du milieu des iniquités. (Boss.) Je me *hâte* de vous représenter saint Louis dans le véritable état de sa gloire. (Fléch.) Allez, et *hâtez*-vous d'assurer ma couronne. (Corn.) *Hâtez*-vous donc, continua-t-il, d'aller chercher ce Gaspard dont vous nous parlez. (Le Sage.) Au lieu de me *hâter*, d'exiger de mon élève des actes de charité, j'aime mieux les faire en sa présence. (J.-J. Rouss.) Se *hâtant* de placer et d'enchaîner une foule de réflexions et de souvenirs, il n'a pas un moment pour les affections du bel esprit et du faux goût. (Villemain.)

Hâtons-nous aujourd'hui de jouir de la vie;
Qui sait si nous serons demain? (Racine.)

— Prov. *On l'a bien hâté d'aller*. On lui a fait une rude réprimande. || *Qui trop se hâte en cheminant, en beau chemin souvent se fourvoie*. || *L'on se doit hâter une fois plus qu'une autre*. || *Qui se hâte trop se fourvoie*.

— Véner. *Hâter son erre*. Se dit du cerf qui fuit très-vite. Le cerf hâte son erre.

— Syn. comp. HÂTER. PRESSER. DÉPÊCHER. ACCÉLÉRER. *Hâter* marque une diligence plus ou moins grande et soutenue; *presser*, une impulsion forte et de la vivacité sans relâche. *dépêcher*, une activité inquiète et empressée, même jusqu'à la précipitation; *accélérer*, un accroissement de vitesse ou un redoublement d'activité.

HÂTEREAU. s. m. (h asp.; rad. *hâte*). Art culin. Mets fait avec des tranches de foie assaisonnées et cuites sur le gril.

HÂTEUR. s. m. (h asp.; du mot inus. *hâte*, broche: dérivé de *hasta*, pique, lance). Officier des cuisines royales qui veillait à ce que les viandes mises à la broche fussent cuites et rôties à point. Un hâteur de la bouche du roi.

HÂTIER. s. m. (h asp.; rad. *hâte*). Espèce de grand chenêt de cuisine, garni de plusieurs crochets de fer recourbés placés les uns au-dessus des autres, sur lesquels on peut placer plusieurs broches à la fois.

HÂTIF, IVE. adj. (h asp.; rad. *hâte*). Hortic. Précoce, prématuré, par opposition à Tardif. Qui vient dans la primeur. Des pêches hâtives. Des abricots hâtifs. Groseilles hâtives. Raisin hâtif. Œillets hâtifs.

— Par extension, et dans le sens de Précoce. Un terrain hâtif, qui fournit des fruits précoces, des fleurs précoces.

— Fig. *Croissance hâtive*. Qui est extraordinaire pour l'âge. || *Vieillesse hâtive*. Qui arrive avant le temps ordinaire.

— Fig. Se dit de tout ce qui est susceptible d'accroissement, et dont le développement devance l'époque ordinaire. Esprit hâtif. Développement hâtif. Les esprits hâtifs ne sont pas les plus sûrs. Il faut prendre garde, en général, que l'esprit de l'enfant ne devienne trop hâtif. Les esprits hâtifs s'éteignent souvent les premiers. En même temps que l'esprit est hâtif, le corps est souvent tardif.

— Signifie quelquefois Qui hâte; mais cette acception est rare. Les fouets *hâtifs* sont déployés. (Rouss.)

— Syn. comp. HÂTIF. PRÉCOCE. PRÉMATURÉ. V. PRÉCOCE.

HATIK. s. m. Cheval arabe né d'un étalon et d'une cavale de charge.

HÂTILLE. s. f. (h asp.) Art culin. Morceau de porc frais bon à rôtir ou quelquefois du poumon, du cœur. Quand on tue un porc, on envoie à ses amis de la hâtille et du boudin.

— Prov. *Donner de la hâtille à quelqu'un*. Lui donner des coups de bâton.

HÂTIVEAU. s. m. (h asp.; rad. *hâtif*). Sorte de poire qui mûrit des premières. Du hâtiveau. Une poire de hâtiveau.

— Se dit aussi des pois hâtifs, et même en général de tout fruit hâtif.

HÂTIVEMENT. adv. (h asp.) D'une manière hâtive. Des melons hâtivement venus.

— S'emploie aussi dans le sens de Précoce et même de Prématuré. C'est un talent du jardinier de faire venir les fruits hâtivement.

HÂTIVETÉ. s. f. (h asp.; rad. *hâtif*). Croissance hâtive des fleurs, des fruits, des plantes. La hâtiveté des plantes exige des soins tout particuliers de la part du jardinier. On a écrit sur la hâtiveté des fruits.

— Dans le sens d'Empressement. Une longue et utile repentance sera le salaire de leur hâtiveté. La *hâtiveté* se donne elle-même la jambe (se donne un croc en jambe, s'en devêtre), s'entrave et s'arrête. (Montaig.) Peu usité dans ce sens.

HATLE. s. f. Bot. Racine de la Floride dont on tire une farine employée dans les temps de disette pour faire du pain.

HATRA. Géogr. anc. Ville de Mésopotamie, occupée par une tribu d'Arabes scénites.

HATTE. s. f. Nom donné aux haras dans quelques colonies américaines.

HATTEM. Géogr. Ville des Provinces-Unies, au duché de Gueldres, sur l'Yssel, à 2 lieues de Zwol.

HATTIA. Géogr. Île de l'Hindoustan anglais, à la grande embouchure du Gange.

HATTI SCHÉRIF et mieux **KHATHTHI SCHÉRIF.** s. m. (h asp.; de deux mots turcs qui signifient, *écriture noble*). Ordonnance signée du sultan ou qui renferme quelques mots de son écriture. Le *hatti-chérif* le plus fameux des temps modernes fut publié en 1839 dans la plaine de Gulhane, par le sultan Abdul-Medjid: c'est une espèce de charte ou de droit fondamental. (P.-H. Coll.)

HATTON-CHÂTEL. Géogr. Bourg et château-fort de France, près de Bar, dans le diocèse de Verdun, entre la Meuse et la Moselle, sur une hauteur, à 6 lieues de Verdun.

HATVAN. Géogr. Ville et forteresse de la Haute-Hongrie, sur la rivière de Lagny, entre Bude et Erla, au comté de Novigrad.

HÂTURE. s. f. (h asp.) Serrur. Morceau de fer qui se prolonge en forme d'équerre saillante, dont l'extrémité aboutit à un pêne, à un verrou et l'arrête.

HATZFELD. (h asp.) Géogr. Ville très-ancienne et château d'Allemagne, chef-lieu d'un comté de même nom, en Vétéravie, au cercle du Haut-Rhin, sur l'Eder.

— *Terres de Hatzfeld*. Situées dans la Thuringe, au cercle de Haute-Saxe, en Allemagne, et confinant à celles de Gotha et de Schwartzbourg et au territoire d'Erfort. Elles dépendent de la maison de Saxe.

HATZFELD (Le prince de). Général au service du roi de Prusse, présenta à Napoléon les clés de Berlin, le 26 octobre 1806, fut ambassadeur de Prusse à la cour des Pays-Bas en 1820, et à Vienne en 1821.

HAUBAN. s. m. (h asp.) Maçonn. Cordage attaché d'un bout à un engin, et de l'autre à un arrêt solide. Un hauban.

— Ancien droit établi dans les marchés sur les marchandises des fourreurs.

— HAUBANS. s. m. pl. (pr. ôban, ét. holl., *host*, tête; *band*, lien, cordon, attache). Mar. Gros cordages qui servent à étayer les mâts sur les côtés du navire, et dont on a fait ensuite des échelles pour servir à atteindre le haut de ces mâts. Il s'agit de les soutenir contre les mouvements du roulis, qui tendent à les renverser d'un bord sur le bord opposé, et contre les mouvements de tangage, qui les feraient pencher de l'avant vers l'arrière, ainsi que de l'arrière vers l'avant. Les vaisseaux à trois ponts ont jusqu'à neuf haubans de chaque bord. Haubans du grand mât ou grands haubans. Haubans d'artimon, de hune, de misaine, de minots, de boute-dehors.

— *Haubans de beaupré*. Les balancines qui saisissent la vergue de civadière par le milieu. || *Haubans de chaloupe*. Les cordages avec lesquels on saisit la chaloupe quand elle est sur le pont du navire.

— Au sing. Le hauban. Plus l'angle que fait le hauban avec le mât est grand, plus grande est sa puissance.

— *Hauban* se dit encore de tout cordage, en général, qui sert à soutenir la tête d'une bigue ou autre objet analogue.

— *Porte-haubans*. Plate-forme extérieure, étroite, construite en cordage épais, liée au bord par de petites chaînes et chevillée sur la muraille, à la hauteur de la lisse du plat-bord. Le porte-hauban contribue à l'appui des mâts; plus il est large, plus les haubans ont d'épatement et plus les mâts sont solidement tenus.

HAUBANÉ, ÉE. part. pass. du v. Haubaner. S'empl. adjectiv.

HAUBANER. v. a. 1ʳᵉ conj. (*h* asp.) Mar. Assujetir, étayer un mât quelconque avec des haubans. Haubaner un vaisseau. Peu usité.

— Maçonn. Attacher un cordage, un hauban, l'engin pour l'empêcher de se mouvoir quand on monte un fardeau. Haubaner un engin.

HAUBANIER. s. m. (*h* asp.) Nom donné aux fourreurs qui payaient le droit de hauban.

— *Haubanier du roi*. Celui qui avait le droit d'acheter dans Paris toutes espèces de hardes, neuves ou vieilles.

HAUBART. s. m. (*h* asp.) Ichthyol. Espèce de poisson.

HAUBELONNE. s. f. (*h* asp.) Sorte de fromage de Hollande. Une haubelonne.

HAUBERGENIER. s. m. (*h*. asp.) Ouvrier qui fait des hauberts.

HAUBERGEON. s. m. Ancienne arme défensive, espèce de cotte ou de chemise de mailles faite de plusieurs petits anneaux de fer.

— Prov. et fig. *Maille à maille se fait le haubergeon*. On doit faire les choses avec ordre et les unes après les autres; ou, en faisant de petites épargnes, on peut amasser beaucoup de bien.

— Petit haubert. Le haubergeon était l'armure des écuyers.

HAUBERGIER. s. m. (*h* asp.) Dr. féod. Possesseur d'un fief de haubert.

HAUBERT. s. m. (*h* asp.; corruption de l'all. *hals*, cou; *bergen*, garantir). Sorte de cuirasse ancienne ou de cotte de mailles, qui était l'armure des chevaliers. Le haubert. Un haubert.

— Dr. féod. *Fief de haubert*. Fief qui obligeait son possesseur d'aller servir le roi à la guerre, avec droit de porter le haubert.

HAUBITZ. s. m. (*h* asp.) Artill. Ancien nom de l'obusier. Un haubitz. A la bataille de Friedberg, le roi de Prusse s'empara de six haubitz.

HAUBOURDIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lille (Nord): 2.200 hab.

HAUGWITZ (Chrétien-Henri-Charles, comte de). Ministre prussien, né en 1758 en Silésie, mort à Venise en 1832. Ministre plénipotentiaire de Prusse à Vienne, signa en cette qualité le traité de Pilnitz; devint ensuite ministre des affaires étrangères et président du cabinet de Berlin. Haugwitz se montra assez favorable à la France et obtint pour son pays la cession du Hanovre.

HAUKSBÉE (Francis). Physicien anglais, né vers 1650, a fait des découvertes sur l'électricité et l'acoustique.

HAULÉE. s. f. (*h* asp.) Pêch. Filet plus grand que la bastude.

HAUSSE. s. f. (*h* asp.) Ce qui sert à hausser. Mettre une hausse à des souliers, à des bottes. Mettre des hausses aux pieds d'un meuble, d'une armoire.

— Artill. Espèce de targette mobile et graduée adaptée à la culasse d'un canon et qui sert à augmenter à volonté l'angle de mire et celui de projection. Le cran de mire est au milieu de la tête de la hausse. Donner un degré, deux degrés de hausse. Ôter, retirer un degré, deux, trois degrés de hausse.

— Support d'une ruche.

— Typogr. Morceau de papier mince qu'on colle sur le tympan, à l'endroit où l'on voit un défaut de foulage et où l'impression vient faible. Aujourd'hui les *hausses* se placent sur une feuille dite de mise en train qu'on fixe entre le blanchet et le tympan. (J. L.) || Pièce qui s'ajoute au moule, chez les fondeurs en caractères.

— Blas. Se dit du chevron et de la fasce, quand ils sont placés plus haut qu'à l'ordinaire.

— Luth. Petit morceau de bois qui porte l'écrou de l'archet, et qui sert à le tendre ou à le détendre.

— Chaudronn. Cercle de cuivre qu'on met sur le fond d'une chaudière de teinturiers ou de brasseurs.

— Manuf. On appelle Hausse de carette, de petits coins qui servent à élever la carette à mesure que le rouleau de l'étoffe grossit. V. CASSIN.

— Mouvements et variations en hausse, qui ont lieu, soit dans le cours des effets publics, soit dans le cours des denrées et marchandises. Une hausse de fonds. Cette nouvelle a causé une hausse extraordinaire dans les fonds publics. Les fonds sont en hausse, sont à la hausse, tendent, se maintiennent à la hausse.

— *Jouer à la hausse*. Faire un marché à terme. Parier avec quelqu'un que des effets publics ou autres valeurs, cotées maintenant à la bourse au cours de. . . . hausseront à certaine époque déterminée. Le joueur à la hausse perd, s'il y a baisse, une somme relative à celle qu'il eût gagnée dans l'hypothèse contraire, c'est ce qu'on appelle Différence. Les banquiers spéculent sur la hausse et sur la baisse. Il s'est enrichi à la hausse. Croire à la hausse. Annoncer, prédire la hausse.

— Il se dit aussi de l'augmentation du prix, de la valeur des denrées, quelles qu'elles soient. La hausse de ce genre de marchandises imprime une nouvelle activité à la manufacture. Ces denrées sont tellement en hausse, que ce n'est pas le moment de s'en procurer.

— Fig. Les mœurs publiques sont en *hausse*, et l'on peut dire qu'elles s'améliorent graduellement sur le globe. (Napol.)

HAUSSE. 3ᵉ pers. du sing. de l'indicatif du v. Hausser. Sert à former les noms composés ci-après.

— HAUSSE-COL. s. m. (*h*. asp.) Petite plaque, ordinairement de cuivre doré, en forme de croissant et bombée, qu'un officier d'infanterie porte au-dessous du cou, lorsqu'il est de service. Le hausse-col est imité d'une des pièces de l'ancienne armure. || Au pl., des *hausse-col*, et non pas: des *hausse-cols*, ainsi que le dit l'Académie; car, ce sont des plaques que les officiers portent au-dessous du cou et non pas audessous des cous.

— Ornith. Variété du colibri.

— HAUSSE-COU. s. m. (*h* asp.) Antiq. Pièce d'armure qui accompagnait l'ancienne cuirasse de fer plein. Hausse-cou se conserva longtemps comme une marque distinctive de l'officier, même après la suppression de l'armure que portait l'infanterie. Quand un militaire était armé officier, on lui offrait un hausse-cou et une pique. || Plur., des *hausse-cou*.

— HAUSSE-PIED ou HOCHE-PIED. s. m. (*h* asp.) Fauconn. Sorte de sacre, oiseau qui a souvent une patte en l'air. Premier oiseau de proie qui attaque le héron dans son vol. || Plur., des *hausse-pied*.

— Chass. Lacs coulant pour prendre les loups.

— HAUSSE-QUEUE. s. m. (*h* asp.) Conchyl. Sorte de coquillage terrestre. || Plur. des *hausse-queue*.

— Ornith. Nom vulgaire de la lavandière.

HAUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Hausser. S'empl. adjectiv. Mur haussé. Rivière haussée. Prix haussé.

HAUSSEMENT. s. m. (*h* asp.) Action de hausser, d'élever.

— Mouvement qu'on imprime aux épaules, en témoignage de mépris, d'indignation, d'improbation ou de pitié. Faire un haussement d'épaules.

— Fig. Augmentation de prix. Haussement des monnaies, des effets publics, des denrées.

HAUSSER. v. a. 1ʳᵉ conj. (*h* asp.; de l'adj. *haut*). Rendre plus haut, plus élevé. Mettre plus haut. Hausser un mur, une maison. J'ai l'intention de hausser cette maison de deux étages. Si le fait est vrai, on ne peut guère en attribuer la cause qu'à l'élévation du terrain, que le limon des eaux a *haussé* peu à peu, et à la diminution de la hauteur des montagnes de l'intérieur de l'Afrique, dont le Nil tire sa source (Buff.)

— Mettre plus haut, lever en haut. Hausser la jambe. Hausser le bras.

> Christiern à ses pieds d'une main forcenée
> Tenant sur le tillac Léonor prosternée,
> Et de l'autre déjà *haussant*, pour se venger,
> Le fer étincelant tout prêt à l'égorger. (PIRON.)

— Fig. *Hausser* signifie Augmenter. Hausser l'intérêt de l'argent. Hausser les impôts. Hausser le prix de la viande, le prix du pain, l'entrée du vin. Hausser les gages d'une servante. Hausser la paye des troupes. || *Hausser la monnaie, le prix des monnaies*. En augmenter la valeur numéraire.

— Fig. *Hausser le cœur, hausser le courage à quelqu'un*. Augmenter son courage, lui donner plus de cœur. La présence de ses amis lui a haussé le cœur. Le sifflement des balles et le sentiment du devoir finirent par lui hausser le cœur. L'héritage qui lui est échu lui a haussé le cœur. Ces locutions vieillissent.

— *Hausser* se dit de la voix, du son des instruments. Hausser la parole. Hausser la voix. Ne haussez pas tant la voix. Hausser le ton d'un instrument. Ce piano est monté trop bas, il faut le hausser, on l'a fait hausser. || *Hausser d'un ton, d'un demi-ton*. Expression usitée en musique. La dièse hausse la note d'un demi-ton. || Fig. *Hausser d'un ton*. Manifester des prétentions nouvelles ou plus hautes qu'auparavant. On s'aperçoit qu'il a haussé d'un ton.

— Fig. et fam. *Hausser le ton*. Parler d'un ton de hauteur, de menace, de fermeté, de critique, d'arrogance ou de supériorité. Il va hausser le ton. Il se prit à hausser le ton. On peut hausser le ton sans sortir du diapazon ordinaire de la voix.

> Certain satirique en colère
> Disait un jour, *haussant* le ton,
> Que de sa main un sien confrère
> Recevrait cent coups de bâton. (ANDRIEUX.)

— Fig. et fam. *Hausser d'un cran*. Augmenter de peu de chose en considération de. Malgré sa fortune, sa considération n'a pas haussé d'un cran. Il agit toujours avec trop de désintéressement et de délicatesse, ce n'est pas le moyen que son revenu hausse d'un cran; tout au plus arrivera-t-il que sa considération haussera d'un cran.

— *Hausser les épaules*. Les lever, par un mouvement rapide, en signe d'improbation, de déplaisir, d'indignation ou de mépris. Il haussa les épaules. Je haussai les épaules de pitié et d'indignation. || Fig. et fam. Témoigner qu'une chose déplaît, choque, inspire de la pitié ou du mépris, sans qu'il faille pour cela joindre le geste aux paroles. Cela me fait lever les épaules. Cela ferait hausser les épaules à tout le monde. Pour toute réponse il n'y a qu'à hausser les épaules. Allons, te voilà toi et tes litanies, dit-il en *haussant* les épaules. (Balz.)

> Vous, qui me prétendez faire passer pour sot
> En me *haussant* l'épaule et faisant la grimace. (MOL.)

— Prov. *Hausser le coude*. Boire beaucoup, boire souvent. Cette expression rappelle le geste qu'on fait en buvant. Cet homme a haussé le coude, il ne peut se mouvoir. Il aime à hausser le coude. || On dit dans le même sens, *Hausser le temps*. Cette locution est vieille.

— Mar. *Hausser un vaisseau*. En approcher pour reconnaître son pavillon.

— Orfévr. Action d'élargir une pièce en lui donnant de la profondeur || *Hausser un plat, une assiette*, pour. Étendre la matière du centre à la circonférence, afin de donner aux bouges une épaisseur égale à celle du fond.

— v. n. Devenir plus haut, acquérir plus d'élévation. La rivière hausse considérablement. || Être plus haut. Cette femme a une épaule qui hausse, qui est plus haute que l'autre.

— Fig. Prendre plus de valeur, augmenter de prix. Les actions de cette compagnie haussent tous les jours. La rente a haussé subitement à la publication de cette nouvelle. Le cours des changes a généralement haussé depuis quinze jours. Le prix des fourrages haussera d'ici à deux mois. Voici encore la taxe du pain qui hausse cette semaine.

— SE HAUSSER. v. pron. Élever soi, se grandir, se mettre plus haut. Se hausser sur la pointe des pieds. Il se hausse sur de grands talons pour paraître plus grand.

— Fig. Le prince n'avait pas besoin de se *hausser* pour paraître grand. (Boss.)

> Une femme en sait toujours assez,
> Quand la capacité de son esprit se *hausse*
> A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse. (MOLIÈRE.)

— Fig. et dans un sens analogue. *C'est un homme qui ne se hausse ni ne se baisse*. C'est-à-dire qui demeure toujours le même, toujours égal. Toujours égal à lui-même, sans se *hausser* pour paraître grand. (Boss.)

> Et sur ses pieds en vain tâchant de se *hausser*,
> Pour s'égaler à lui tâche à le rabaisser. (BOIL.)

— Se mettre plus haut l'un l'autre. Ils se prirent à bras-le-corps, se haussèrent tour à tour avec force, mais ils ne purent se renverser à terre ni l'un ni l'autre. || Fig. Les hommes de parti se haussent pour dominer.

— Être haussé, être rendu plus haut. Des murailles déjà si élevées ne se haussent pas commodément. Une maison ne se hausse pas sans de grandes précautions. || Fig. Parvenir. Il est quelquefois dangereux de se hausser tout à coup.

— En parlant du temps. S'éclaircir. Le temps se hausse. Le temps se haussera vers midi.

HAUSSET. s. m. (*h* asp.) Pièce de bois qui sert à retenir le chevalet des couteliers.

HAUSSIER. s. m. (*h* asp.) Agiot. Celui qui joue à la hausse sur les fonds publics ou sur le cours de la rente. Il est opposé à Baissier. Un haussier. Les haussiers et les baissiers de la Bourse.

HAUSSIÈRE. s. f. (*h* asp.) Cordage commis avec des torons au nombre de trois ou quatre. C'est avec les haussières qu'on fait les manœuvres courantes, les haubans de vaisseaux, etc.

HAUSSMANN (Nicolas). Député de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative, en 1791, membre de la Convention, en 1792, y fut chargé par la Belgique de demander sa réunion à la France. || HAUSSMANN (Jean-Michel). Manufacturier, né en 1749 à Colmar, mort à Strasbourg, en 1824, fit des découvertes importantes pour la teinture.

HAUSSOIRE. s. f. (*h* asp.) Palette de bois qui retient l'eau à l'écluse d'un moulin, et qu'on lève pour le faire fonctionner. || On dit aussi Un haussoir.

HAUSTELLÉ, ÉE. adj. Entom. Qui est muni de suçoirs. || HAUSTELLÉS. s. m. pl. Insectes de la famille des haustelles.

HAUSTELLES. s. f. pl. (du lat. *haustellum*, suçoir; dérivé de *haurire*, supin *haustum*, puiser, tirer). Entom. Famille d'insectes aptères, dans laquelle sont rangés ceux qui ont un suçoir saillant. || Division d'insectes ailés et aptères, dans laquelle on comprend ceux qui ont la bouche en suçoir. || Division d'insectes vrais, dans laquelle on embrasse tous ceux qui, à l'état parfait et après leur transformation, ont un organe quelconque de succion.

HAUSTELLUM. s. m. (du lat. *haustellum*, suçoir). Entom. Nom scientifique du suçoir. V. SUÇOIR.

HAUT, HAUTE. adj. (*h* asp., du lat. *altus*, qui a le même sens). Élevé dont la distance mesurée verticalement de la partie supérieure ou extrême au sol supposé horizontal, est grande relativement. Il ne se dit, au propre, qu'à l'une des trois dimensions de l'étendue, de la dimension dans le sens de la verticale, c'est-à-dire de la perpendiculaire à la surface horizontale du sol, ou, mathématiquement parlant, à la surface des eaux tranquilles. Une haute maison. Un haut clocher. Un arbre haut. Une haute tour. Une haute montagne. Cette montagne a une pente très-étendue, mais elle est très-peu haute. A quel haut étage êtes-vous venu vous loger! Il loge dans une chambre haute. Les hautes régions de l'air sont parcourues par l'aigle. Le plus haut degré de cet escalier est élevé de trente mètres au-dessus du sol. Le sonneur se trouve sur les Alpes et sur les plus *hautes* montagnes de l'Italie. (Buff.)

— *Haut dais*. L'endroit élevé où le roi et la reine siégent dans les assemblées, qu'il y ait effectivement un dais ou qu'il n'y en ait point.

— Par extens. se dit de l'étendue verticale mesurée par rapport à une surface de niveau quelconque, qui est toujours celle passant par l'extrémité inférieure de l'objet; cette étendue est alors la distance des deux plans parallèles menés aux deux extrémités de l'objet. Une table haute. Cette table est plus haute que la vôtre. Cette chaise n'est pas assez haute. J'ai vu dans la rue, chez un marchand, des fauteuils qui me plaisent et qui sont beaucoup plus hauts que ceux que j'ai à mon appartement du cinquième étage. Ces talons de bottes ne sont pas assez hauts, je les ai demandés beaucoup plus hauts. Ce chapelier donne à ses chapeaux des formes trop hautes. Quelle haute taille, quelle haute stature, que celle de votre ami! Cet homme a le front haut, les yeux grands, etc. Être de haute taille, de haute stature. Le corps et la queue du hurta sont *hauts*. (Lacép.) Les pins nous offrent des toits sous leurs *hautes* pyramides. (B. de St-P.)

— Se dit encore, par extension, de certains objets qui sont placés au-dessus d'autres. Les hautes voiles d'un vaisseau. Les hautes régions de l'air. Les hauts degrés d'un escalier. Cet homme a la hanche droite plus haute que la gauche. Elle a une épaule plus haute que l'autre.

— *Haut vol, vol haut*. Se dit du vol des oiseaux qui peuvent s'élever dans les hautes régions de l'air. L'aigle a le vol haut. Le vautour, le héron, la grue, ont le vol très-haut. Les oiseaux de haut vol. Les grues portent leur vol très-*haut*. (Buff.) Les oiseaux de *haut* vol ont besoin de toutes leurs plumes pour résister au froid de la moyenne région de l'air. (Id.)

— Fig. dans un sens analogue: *Prendre un vol trop haut*. S'élever plus qu'on ne doit; prendre des airs et des manières qui sont au-dessus de la qualité dont on est. Faire plus de dépenses qu'on ne peut ou qu'on ne doit. Cet homme a pris un vol trop haut, il ne pourra le soutenir. Cet auteur a pris un trop haut vol. Cet homme est un parvenu, et le vol si haut qu'il a pris le fait tourner en ridicule.

— *Haut* signifie aussi Levé. S'avancer la tête haute. Porter le front haut, la tête haute. La main haute, il jura qu'il disait la vérité. Un chevalier paraît soudain, la visière haute. Courir sur l'ennemi l'épée haute, la lance haute. L'étiquette exigeait autrefois que le connétable marchât l'épée haute et nue devant le roi. L'œil sur chaque danger, l'épée *haute* sur tous, agile et terrible. (F. Soulié.) Je marchais la tête *haute* et levée vers le ciel. (Buff.)

— Fig. *Marcher la tête haute, le front haut, aller la tête haute, le front haut; porter la tête haute, le front haut*. Avoir les allures, les manières d'un homme qui ne craint, qui n'appréhende aucun affront, aucun reproche, aucun blâme. C'est un homme qui peut aller partout la tête haute. Le fripon porte souvent le front haut, comme l'honnête homme. || Se dit dans le même sens adverbialement. Les militaires abordent la tribune avec une fierté, impatience et feu, comme ils attaquent une tribune. Ils portent la tête haute, l'oreille.

— Signifie quelquefois Profond, la profondeur étant une dimension de l'étendue, qui se mesure comme la hauteur, dans le sens de la verticale. Il se dit de l'eau d'un ruisseau, d'une rivière, etc., dont la surface horizontale est plus ou moins distante du fond, selon les inégalités qu'il présente. L'eau est plus haute ici que là où vous êtes. En cet endroit l'eau est très-haute, prenez-y garde.

— Il se dit encore dans le sens de Profond, lorsque la profondeur n'est pas accidentelle et qu'elle est due au grossissement des eaux. Les eaux de la rivière sont très-hautes. A cette époque de l'année, l'eau de la Seine est très-peu haute. La Seine est haute. Le Rhône est très-haut et il monde les campagnes. Les marées sont hautes aux équinoxes.

— Mar. *Haute marée, marée haute*. Se dit des eaux de la mer arrivant au point de leur plus haute élévation au-dessus de leur, et, atteignant le point où la profondeur est la plus grande. La marée est haute. La mer est haute. || *A marée haute, à haute marée, à la mer haute*, sont des locutions qui signifient: A l'époque où la marée est haute, où la mer est haute. Il y a des ports où l'on ne peut entrer qu'à marée haute, qu'à la mer haute. *La mer est haute*. Se dit aussi pour, La mer est agitée, parce que cette agitation n'a lieu le plus souvent que lorsque les eaux sont élevées ou profondes. || *La haute mer*. La pleine mer, la partie de la mer qui est loin des rivages. Être en haute mer. Prendre la haute mer. Gagner la haute mer.

— Fig. Se dit de l'esprit et du cœur, des facultés intellectuelles et morales, des pensées, des sentiments, des qualités de l'esprit et du cœur en général, et il signifie Noble, élevé, éminent. Une haute raison. Une haute sagesse. Une haute prudence. Une haute vertu. Une

haute [illegible]. Haute pensée. Haute conception. Haute [illegible]. Haute éloquence. Une haute ambition. Une haute espérance. De hauts desseins. Haute confiance. De hautes qualités. De hauts sentiments. Cet homme a l'esprit trop haut, l'âme trop haute, pour imaginer de tels subterfuges, pour concevoir de pareils sentiments. Il ne possède pas les hautes facultés qu'exige un tel emploi. Le duc de Montausier, d'une vertu *haute* et austère. (Mass.) Un caractère si *haut*, qu'on ne pouvait ni l'aimer ni le haïr à demi. (B. [illegible]) Cette princesse, née sur le trône, avait l'esprit et le cœur plus *haut* que la naissance. (Id.) Ils ont la plus *haute* opinion d'eux-mêmes et de leur patrie. (Barth.) Ni l'un ni l'autre [illegible] *haut* et si [illegible]. (Id.) [illegible] Les conceptions sont *hautes*. (Id.) [illegible] cette *haute* estime où ils étaient autrefois. (Volt.)

Le cœur de [illegible] trop *haut* et trop franc,
Pour craindre ou pour flatter le bourreau de son sang.
(CORNEILLE.)

Jeune et vaillant héros, dont la *haute* sagesse
N'est point le fruit tardif d'une lente vieillesse. (BOIL.)

— Il se dit pareillement du langage, du style oratoire, quand il est élevé, soutenu. Cet ouvrage est écrit dans le haut style, [illegible] un haut style.

— Fig. Se dit aussi des actions et [illegible]: Éclat, [illegible]. De hauts faits d'armes. Ce sont là de hauts actes de modération et de grandeur d'âme. Ces hautes actions lui ont acquis des droits à la reconnaissance de son pays. Quelle haute victoire il a remportée!

Non, [illegible] hauts faits que l'on destin l'appelle,
[illegible] hautes [illegible] fidèle.
Pour immortaliser tu [illegible] efforts. (BOIL.)

— Dans un sens [illegible] ironique.

[illegible]
Vos hauts [illegible] des paroles
Satire.

— Se dit encore de la renommée acquise par les mérites nés des talents, des connaissances profondes ou des actions nobles et estimables, et aussi de l'influence et de l'effet qui en résultent. Haute réputation. Haute célébrité. Haute renommée. Haute gloire. Haute idée. Haute opinion. Haute considération. Haute estime. Haute influence. Haut ascendant. Haut éclat. Haute splendeur.

[illegible]
Fait d'un [illegible]
[illegible]
Touchant à [illegible]
(BOILEAU.)

Il croit [illegible] une plus haute gloire,
[illegible] vie entre. (R[illegible].)

Nous remarquerons en passant qu'il fallait dire *prétendre à une plus haute gloire*. *Prétendre* dans ce sens veut absolument la préposition *à*.

— Fig. Se dit des fonctions qu'on exerce, des dignités, de la condition, de la qualité dont on est, ou à laquelle on s'élève. De hautes fonctions. Un haut emploi. Une haute place. S'élever aux plus hauts honneurs, aux plus hautes dignités. Être d'une haute naissance, d'un haut rang. Posséder une haute fortune. Acquérir de hauts [illegible]. Il est d'une grande naissance et fort riche; c'est un très-haut parti. C'est une haute alliance qu'elle contracte là. Cet homme s'est distingué dans les hautes magistratures. C'est une personne de haut parage, de haute volée. Elle [illegible] plus haute volée. Elle appartient à l'une des plus hautes classes de la société. ‖ Il [illegible] Une [illegible] un haut [illegible] (J. [illegible] Soulié.)

— Fig. Qualifie encore la valeur des choses, quand cette valeur est grande, considérable ou plus élevée qu'à l'ordinaire. Le haut prix des denrées. Les vins, les blés, les sucres sont très-hauts. [illegible] L'argent est si [illegible] sont très-chers. *Haute-paye*. Solde plus forte que la solde ordinaire. [illegible] Ce soldat est une haute-paye. Quand *haute-paye* est pris [illegible] du sens qui vient d'être présenté. Mes services sont à un plus haut prix qu'il ne le croit. Tel est, aux yeux de bien des gens, le haut prix de la considération et de la grandeur, que, pour les obtenir ou les conserver, ils sacrifieraient famille, [illegible].

— Fig. [illegible] locution: *Haute antiquité*. Dès la plus haute antiquité, les hommes se sont formés en société. Dans la haute antiquité, on trouve des actes du plus grand héroïsme. Cette [illegible] à la plus haute antiquité.

— *Le Carême est haut*. Locution usitée pour exprimer que le [illegible] du Carême est plus éloignée que l'ordinaire. Le Carême est haut cette année, il ne commence qu'au mois de mars.

— *Les hautes sciences*. La philosophie, la théologie, les mathématiques. *Les hautes classes*. Dans un collège, les classes de rhétorique et de philosophie, dont les élèves, d'ailleurs, suivent en général un cours de mathématiques élémentaires ou de mathématiques spéciales.

— Fig. Se dit encore de la saveur des aliments, où le sel et les épices abondent, comme le clou de girofle, le poivre, la muscade, le gingembre. Il n'est guère d'usage que dans cette locution: *un mets de haut goût*.

— Fig. Se dit de l'appétit vivement excité, fortement aiguisé. Manger d'un haut appétit, de haut appétit, avec un haut appétit. C'est un [illegible] haut appétit. [illegible] Désir vif, [illegible] à contenter, à cesser de sa [illegible], principalement. Recherche active, ardente [illegible] quelque objet qu'on lui donne. C'est un jeune homme de haut appétit et qui court après toutes les femmes. Un si haut appétit lui fera commettre de grandes fautes. C'est un cadet de haut appétit, il mangera tout son bien. *Haut appétit*, se dit particulièrement aussi lors que l'objet de la [illegible] est haut placé et difficile à atteindre. Il ne saurait se contenter d'être simple membre de la Chambre, ton est son haut appétit qu'il aspire à la présidence. ‖ On dit aussi, au pluriel, de *hauts appétits*, surtout quand les désirs ont plusieurs objets, simultanément. À peine entré dans la carrière, il montre déjà les plus hauts appétits. De si hauts appétits le rendront constamment malheureux.

— Fig. S'emploie aussi à l'égard des personnes, devant le substantif, il marque l'élévation, du rang, des fonctions, du caractère. Les hauts fonctionnaires de l'État. *Les hauts magistrats, et les hauts [illegible]*, pour, Le corps entier des hauts magistrats. ‖ *La haute administration*, pour les corps des hauts administrateurs. *Le haut commerce*, pour, Le corps des principaux négociants. *La haute cour*, la cour [illegible]. Les [illegible] de la [illegible] se [illegible] substantif, il signifie [illegible] superbe. Cet homme est bien haut. Une femme haute et impérieuse. On dit cependant: *la Chambre haute*. L'origine de cette [illegible] tenir un peu du sens [illegible] présente.

— [illegible] Chambre haute [illegible] des pairs, [illegible]

Haut et puissant seigneur, [illegible] *très-puissant seigneur*, *haute et puissante dame*, *très-haute et très-puissante dame*. Titres donnés aux grands seigneurs, aux princes, aux princesses, aux grandes dames, dans les actes et les monuments publics. Dans l'éloge que je fais aujourd'hui de très-*haut* et très-puissant seigneur messire Le Tellier, etc. Fléch. Le corps de très-*haute*, très-puissante et très-excellente princesse [illegible] de [illegible]. Ils [illegible] s'emploient aussi dans le langage familier pour désigner une personne [illegible] supérieure, qui jouit d'un haut crédit ou d'une haute influence, qui exerce une grande autorité. Vous pouvez vous adresser à cette personne, c'est un haut et puissant seigneur, c'est une haute et puissante dame. Vous obtiendrez de lui ce que vous voudrez, il est haut et puissant.

— Diplomat. *Les hautes puissances contractantes*. Les princes souverains entre lesquels se conclut un traité.

— Abs. *Hautes puissances*. Titre que prenaient les États généraux des Provinces-Unies.

— *Haut*, qui s'emploie presque exclusivement en bonne part, se prend parfois cependant en mauvaise part, et par ironie ou mépris. Une haute impudence. Une haute sottise. Une haute injustice. [illegible] mérites lui ont valu le [illegible]. Cet homme s'est fait là une haute réputation! Il a une haute réputation d'avarice et de [illegible]. [illegible] je obtenir pour vous, quel haut crédit que le sien! Il remplit là de hautes fonctions! Un prince, épouser une simple bourgeoise! quelle haute alliance! Voilà un haut style! [illegible] (J. [illegible])

— *Haute trahison*. Crime qui [illegible] au premier chef [illegible] l'État. [illegible] trahison est de plusieurs espèces. [illegible] C'est là un crime de haute trahison. Combien de fois, pour se défaire d'un homme puissant et redoutable, n'a-t-on pas invoqué contre lui le crime de haute trahison.

— Mar. *Haut mal*, [illegible] épilepsie. [illegible] Cette dénomination, de l'épilepsie [illegible] de sa dénomination latine *altus morbus*, qui en réalité [illegible] et qui a été traduite mot à mot.

— Féod. *Haute justice*. La juridiction d'un seigneur, dont le juge connaissait de toutes les causes civiles et criminelles, excepté les cas royaux. Par opposition, *Basse justice*, Celle des seigneurs, dont le juge connaissait seulement des [illegible] justice. *Haut justicier*, seigneur haut *justicier*. Titre donné au seigneur qui avait haute justice. *L'exécuteur de la haute justice*, le *maître des hautes œuvres*. Le bourreau. Ces locutions sont toujours usitées, surtout dans le discours soutenu.

Haute police. L'ensemble des moyens employés, les dispositions prises ou à prendre dans l'intérêt de l'État et de la sécurité des citoyens. C'est un règlement de haute police. ‖ Il se dit aussi de l'administration qui est chargée de la haute police. Dans ce cas, on peut écrire *haute police*. Il fut placé sous la surveillance de la haute police.

— *Le haut bout d'une table*. La place la plus honorable, par allusion à cet usage d'autrefois, de donner aux personnages les plus marquants les sièges les plus élevés. Il ne se dit pas seulement d'une place unique, mais aussi de la partie de la table à laquelle sont assises les personnes les plus honorables ou les plus considérées. Les premiers magistrats occupaient le haut bout de la table, avaient pris le haut bout dans ce banquet. ‖ Dans un sens analogue, le haut bout d'une chambre.

— Fig. Géogr. Sert à la division de plusieurs provinces [illegible] particulières, il se joint aux noms de certains pays, pour former les noms propres de [illegible] ou de contrées particulières de ces pays. Il s'oppose à *bas*, et il tient le *supérieur* des Latins, opposé de même à *inférieur*. *Haut* est le plus souvent relatif au cours des rivières, dont le haut est toujours le plus près de leur source. La Haute-Saxe se distingue de la Basse-Saxe selon le cours de l'Elbe. *Haut* s'entend aussi du voisinage des montagnes, comme la Haute-Hongrie, parce qu'elle est située entre les monts Krapacks et le Danube; le Haut-Languedoc, parce qu'il est plus voisin des Pyrénées. La Haute-Égypte a un grand nombre de montagnes. La Basse-Égypte n'en a point. ‖ *Haut* se met aussi devant les noms de montagnes qui forment une chaîne étendue. Les Hautes-Pyrénées font partie de cette chaîne, de 85 lieues de longueur, qui est à peu près à égale distance de l'Océan et de la Méditerranée. Les Hautes-Alpes sont la partie de cette longue chaîne de plus de 260 lieues de longueur, qui est éloignée de la Méditerranée. On écrit *Hautes-Pyrénées*, *Hautes-Alpes*, que pour désigner les départements où se trouvent les Hautes-Pyrénées. Les Hautes-Alpes. *Haut* se place aussi devant les noms des fleuves ou les rivières, et il indique alors la partie de ces fleuves ou de ces rivières qui est plus proche de la source que de l'embouchure. Le Haut-Rhin, la Haute-Loire, la Haute-Garonne, [illegible] départements qui en ont reçu leur nom, on écrit le *Haut-Rhin*, la *Haute-Marne*, etc. La Haute-Seine est toute la partie de la Seine qui est au-dessus de Paris, en remontant vers la source, par opposition à la Basse-Seine, qui est la partie située au-dessous. ‖ Le haut allemand, celui qu'on parle en Misnie, province d'Allemagne, au cercle de Haute-Saxe. *Haute ville*, *ville haute*, se dit aussi par opposition à *basse ville*, *ville basse*, et désigne [illegible] des deux portions dans lesquelles une ville est considérée comme partagée, qui, tenant [illegible] par son élévation, ou qui est située le plus près de la source de [illegible] arrosant la ville.

— [illegible] *C'est le haut allemand pour moi*. Je n'y comprends rien, je n'y entends rien.

— [illegible] *Hauts lieux*. Les montagnes, les collines où l'on sacrifiait [illegible] aux dieux.

— Fig. par extens. Se dit de la voix, quand elle est forte, élevée, sonore, éclatante. Avoir la voix haute. Avoir le verbe haut. Avoir la parole haute. Lire à haute voix. Débiter à haute voix. Cet homme a la parole [illegible] voix. [illegible] On ne l'entend pas, il ne parle pas d'un ton assez haut. [illegible] Pousser les hauts cris [illegible] *pousser les hauts cris*. Se récrier vivement, faire une exclamation sur quelque chose qui surprend d'une manière fâcheuse. En entendant cette nouvelle, [illegible] tout le monde jeta les hauts cris. [illegible] Fig. et fam. *Le prendre sur un haut ton*, *sur le haut ton*, [illegible] Vous le prenez sur un ton bien haut, [illegible] qui peut avoir aussi [illegible] un homme qui a conscience [illegible] mais dont on [illegible] de fermeté. On dit aussi, Prendre le haut ton. Fig. et fam. *Avoir le verbe haut*, [illegible] ancienne au précédent [illegible] *N'avoir pas*, [illegible] *haute que l'autre*. Vivre, avoir vécu avec quelqu'un en parfaite intelligence; n'avoir jamais, n'avoir jamais eu de querelle avec quelqu'un. Nous n'avons jamais ensemble une parole plus haute que l'autre, [illegible] jamais eu ensemble une parole plus haute que [illegible] On dit par opposition, [illegible]

— Mus. Se dit des sons aigus, dont les vibrations sont nombreuses et ont peu d'amplitude. Les sons d'un instrument résultent de sa construction et de son accord. Le ton haut d'un instrument est un degré d'élévation tel qu'il lui est donné par sa construction ou son accord, qu'il en résulte les sons hauts aigus. Le ton d'[illegible] est trop haut, il faut le baisser. Le ton de l'orchestre n'est pas assez haut. Il se dit, dans un sens analogue, des instruments eux-mêmes. Ce violon n'est pas assez haut. Ce piano est trop haut pour la voix. Cette flûte est beaucoup trop haute.

— Mécan. *Haute pression*. Pression supérieure au poids de deux atmosphères, exercée sur les parois d'une chaudière à vapeur, et qui est produite par l'élévation de l'eau à une température supérieure à 122 degrés centigrades. La haute pression de la vapeur est de 2 kilog. 66 gr. par centimètre carré; à deux atmosphères on a 122 degrés; de 8 kilog. 264 gr., à huit atmosphères on a 173 degrés. Il y a avantage à employer la vapeur d'eau à une haute pression, attendu que la pression, pour être doublée, triplée, etc., n'exige pas une élévation double, triple, etc., de température, et ne nécessite pas une dépense double, triple, etc., de combustible. ‖ *Machine à haute pression*. Celle dans laquelle la vapeur a une force expansive supérieure à deux atmosphères. *Machine à vapeur à haute pression et à double effet*. Machine à haute pression, dans laquelle la vapeur et la condensation exercent un double effet [illegible] au-dessus et au-dessous du piston.

— Hortic. *Haute tige*. Arbre dont on a laissé la tige s'élever. Il y a beaucoup [illegible] dans ce jardin. On dit aussi: *Arbre à haute tige*. Ces locutions sont [illegible] dans le langage ordinaire. ‖ *Haute futaie*. Futaie qui est parvenue à toute sa hauteur, et dont les grands arbres, chênes, hêtres, sapins, etc., ne sont pas réglés en coupes ordinaires [illegible] les bois taillis. Bois de haute futaie. Arbres de haute futaie. Dans un sens [illegible] opposition partielle, on dit Demi-futaie, quand la futaie n'est parvenue qu'à la moitié de sa hauteur.

— Chirurg. *Haut appareil*. Un des procédés pour l'opération de la taille ou lithotomie, et qui consiste à faire une [illegible] au-dessus du pubis. Tailler au grand, au haut appareil. Employer le haut appareil.

— Manég. *Tenir la bride haute à un cheval*. Lui tenir la bride courte.

— Fig. et fam. *Tenir la bride haute à quelqu'un*. Le contenir, le traiter avec sévérité, surveiller sa conduite et lui donner peu de liberté. *Tenir la main haute à quelqu'un*. Le traiter sévèrement sans rien lui passer. *Tenir la dragée haute à quelqu'un*. V. DRAGÉE.

— Tapiss. *Haute-lisse*, *haut-lisse*. Fils de la haute d'une tapisserie, placés verticalement sur le métier. On dit par opposition: *Basse-lisse*, [illegible] pour [illegible] les fils tendus horizontalement. Tapisserie de haute-lisse. On fabrique aux Gobelins [illegible] de haute lisse. On dit aussi, pour [illegible] tapisserie de haute-lisse. [illegible] V. HAUTE-LISSE.

— Blas. *Épée haute*. Épée droite.

— [illegible] *Radicule haute* [illegible] tournée vers le sommet du fruit. [illegible] a la radicule haute.

— Chass. *Chien de haut nez*. Chien dont l'odorat est excellent.

— *Haut à*. Être haut à [illegible]. Être irascible, violent, prompt à frapper, à user de voies de fait. Cette locution a vieilli.

Haut, [illegible]. Élevé [illegible] de servant à marquer l'étendue [illegible] élévation. Une muraille haute de cinquante pieds. Une maison haute de vingt mètres. Une [illegible] de haute de [illegible] pieds. Vous êtes plus haut que lui de huit centimètres. ‖ La particule *de* sert aussi à indiquer telle partie d'un tout qui se trouve plus élevée qu'elle ne serait convenable, que ce n'est l'usage, ou bien encore [illegible] élevée par rapport aux autres objets du même genre, par comparaison à un ou à plusieurs autres objets. Ce cadre ne paraît bien [illegible] pour [illegible] porte des [illegible] ce n'est pas la mode cette année [illegible] est plus haute [illegible] est un oiseau très-haut de jambes. Le chameau est haut de jambes. La [illegible] très-haute de jambes. Haut de stature. *Haut* de corsage. (Boileau.)

— *Haut en*. La partie [illegible] *haut*. [illegible] rouge, [illegible] en [illegible] mets [illegible] est très-haut en saveur, est haut en goût. Intestinaux: Est de haut goût.

— Loc. adverb. [illegible] Par force et [illegible] *Le porter* [illegible] à bout en triomphant d'une vive résistance.

— Syn. comp. HAUT, [illegible] ALTIER. V. ALTIER.

HAUT, s. m. [illegible] hauteur, dimension mesurée dans le sens de la verticale ou [illegible] de haut. Ce tableau a [illegible] de haut et [illegible] de large. [illegible] lire, de l'enfance [illegible] une passante surprenante [illegible] grandeur. (Barth.)

— [illegible] toute sa hauteur. Le [illegible] est tombée de son haut.

— Fig. et fam. [illegible] extrême. En entendant de pareils [illegible] de son haut. En le voyant [illegible] de son haut. On dit aussi, dans [illegible] sens, Il a pensé tomber de son haut.

— Fig. et fam. *Il y a du haut et du bas*, *des hauts et des bas dans* [illegible] vie est remplie de vicissitudes, c'est un [illegible] et de maux, de joies et de peines. Il y a du haut et du bas, des hauts et des bas dans l'humeur de cet homme, dans sa [illegible] son esprit, dans ses productions [illegible] et y observe de grandes inégalités. [illegible] dans sa vie, dans sa fortune, des hauts et des bas, bien des hauts et des bas. Nommez-vous pas comme notre vie est mêlée de *haut* et de bas, de bien et de noir? (Volt.)

— Se dit particulièrement de la partie supérieure d'un objet et que [illegible] désigner ex-

clusivement pour cela le faîte, le sommet, le point culminant. Le haut d'une tour, d'un édifice, d'un clocher, d'une montagne. Le haut de la tête, le haut du corps. Le haut d'une page, d'une feuille de papier. Le haut d'un tableau. Dans le haut de la maison sont les chambres des domestiques. Un superbe fronton orne le haut de la façade du temple. Dans la position du soldat sans arme, il faut avoir le haut du corps en avant. Cet homme a quelques cheveux bien rares sur le haut de la tête. Commencer à écrire au haut de la page. Des anges sont figurés dans le haut du tableau. Dieu tonne du *haut* des cieux. (Bossuet). Celui qui tient, du plus *haut* des cieux, les rênes de l'empire. (Id.) Du *haut* du ciel sa voix s'est fait entendre. (Rac.)

Du haut d'une gloire extrême
Il me précipite en un moment. (Coss...)

— *Le haut d'une rue.* La portion extrême d'une rue, qui est située du côté de la partie élevée de la ville. Il se dit encore par rapport à une rivière qui traverse la ville : le haut de la rue est la partie de cette rue qui est la plus éloignée de la rivière. Nous avons affaire dans le haut de la rue. Il demeure dans le haut de la rue. On dit, dans le même sens : Le haut d'un quartier, le haut d'une ville. J'ai dû aller aujourd'hui dans le haut du quartier Montmartre. || Le *haut du pavé*, la partie du pavé des rues qui borde les maisons, cette partie étant ordinairement la plus élevée, dans le but de donner facilité à l'écoulement des eaux pluviales. Prendre le haut du pavé. Il est d'usage de céder aux dames le haut du pavé. Une marquise de je ne sais comment a eu l'audace de faire prendre le *haut* du pavé à son carrosse, et a fait reculer le mien de plus de vingt pas. (Dancourt.)

— Par extens. *Le haut du jour.* Le midi, le moment de la journée où le soleil est le plus haut sur l'horizon, eu égard au phénomène apparent. C'était au plus haut du jour, la caravane avançait, brûlée par les feux du soleil.

— Fig. et fam. *Crier du haut de sa tête.* Crier de toute sa force.

— Prov. et fig. *Gagner le haut.* S'enfuir.

— Mus. *Le haut de la voix.* La partie qui comprend les notes élevées, les sons aigus. Cette voix est magnifique dans le haut. Cette voix est faible dans le haut. Chanter dans le haut. Jouer dans le haut.

— *De haut en bas.* Locution qui indique un mouvement ayant lieu dans une direction verticale ou même inclinée à l'horizon, mais de la partie supérieure à la partie inférieure. Regarder de haut en bas. Placé sur la colline, il regardait de haut en bas. Cette pierre se détacha de la cime de la montagne et roula *de haut en bas*. Braqué sur le sommet de la tour, le canon tirait de haut en bas. || Fig. et fam. ***Regarder, traiter quelqu'un de haut en bas.*** Le regarder, le traiter avec dédain, avec mépris. On dit aussi : Regarder quelqu'un du haut en bas; mais l'autre expression est plus usitée. || Dans un sens analogue : Regarder, traiter quelqu'un du haut de sa grandeur.

— *Par le haut.* Loc. usitée pour indiquer qu'un purgatif opère par des vomissements. Purger par le haut. On dit par opposition : *par le bas*. Cette drogue purge par le haut et par le bas en même temps.

— *Par haut et par bas.* loc. adv. Se dit pour indiquer qu'une médecine opère par le ventre et par la bouche. Cette médecine purge à la fois par haut et par bas; elle fait aller par haut et par bas.

— HAUTS. s. m. pl. (*h* asp.) Mar. Partie d'un bâtiment qui se compte extérieurement depuis quelques pieds au-dessus de la flottaison jusqu'aux bastingages et tout autour du bâtiment. Il se dit par opposition à *bas*, qui désigne autant la capacité intérieure des parties hors de l'eau, que ses côtés. En ce sens on dit, Les hauts sont en bon état. Les hauts ont besoin de réparation.

— Se dit aussi des murailles de bois qui sont au-dessus du pont supérieur et qu'on nomme aussi Accastillage. Ainsi *raser les hauts d'un vaisseau*, c'est lui enlever cette partie élevée de sa muraille, lui supprimer ainsi son pont supérieur, et faire que le pont placé immédiatement au-dessous devienne le pont le plus élevé.

HAUT. adv. (*h* asp.) A une grande élévation, à une grande distance du sol, dans le sens de la verticale. Le héron est un oiseau qui s'élève très-haut dans les airs et perpendiculairement. La grue, la cigogne, l'aigle, sont des oiseaux qui volent haut, très-haut. La flèche de cette cathédrale s'élève si haut, qu'on en distingue à peine le point culminant. La rivière a monté bien haut en quelques heures. Cette muraille n'est pas élevée assez haut. La tige de cette plante monte trop haut. Voyez deux étages plus haut, c'est là qu'il demeure. Il faut monter plus haut pour découvrir toute la plaine. Descendez, vous êtes trop haut perché, et il y aurait du danger à rester là plus longtemps.

— Faucon. *Voler haut et gras.* Voler le bon [illegible] et avec adresse.

— [illegible] *haut et court.* Pendre [illegible] à la potence.

— [illegible] *Le porter haut.* Avoir de hautes [illegible]

[illegible]

qui le porte haut. Fortune, dignité, talent, il n'a rien de tout cela; et cependant il le porte très-haut. || Faire plus de dépense que la condition dont on est, et que la fortune qu'on possède ne le comporte.

— Manég. *Mener un cheval haut la main.* Le mener en tenant haute la main des rênes, pour le soutenir, pour l'empêcher de buter, ou pour lui faire faire des courbettes en l'aidant à lever le devant.

— Fig. et fam. *Haut la main.* Avec autorité, avec supériorité, en surmontant aisément et promptement tous les obstacles. Dans cette composition, cet écolier l'a emporté haut la main sur tous ses camarades. Il a triomphé haut la main de toutes les difficultés. Pour peu qu'il veuille prendre votre affaire à cœur, il obtiendra haut la main l'emploi que vous sollicitez.

— Prov. *Haut le pied.* Allons, partons, décampons, allez, partez, décampez. Il indique toujours une certaine promptitude dans le mouvement de retraite qu'on effectue. Les limiers de la police sont à vos trousses, haut le pied! On est à la recherche des conspirateurs, haut le pied! Vous me gênez beaucoup ici, voyons, haut le pied. || *Faire haut le pied.* Se sauver, s'enfuir, disparaître tout d'un coup. Après avoir réalisé des sommes considérables, il a fait haut le pied. Cet homme d'affaires a fait haut le pied, en ruinant une foule de familles. Où est le chevalier? Il a fait *haut le pied*, madame, dès que vous avez eu le dos tourné. (Dancourt.)

— *Renvoyer les chevaux haut le pied.* Les renvoyer sans être attelés ni montés.

— Fig. *Plus haut.* Dans ce qui précède, précédemment, ci-dessus. Nous avons dit plus haut que cette assertion était inexacte. Ainsi qu'il a été dit plus haut, cette fabrication est très-dispendieuse. C'est là une vérité que nous avons démontrée plus haut.

— Par extens. *Haut monté, monté haut.* Se dit d'un cheval dont les jambes sont trop hautes, relativement aux proportions du corps. || Se dit aussi, familièrement, d'un individu mal bâti, dont les jambes sont trop élevées.

— *Haut* se prend aussi adverbialement dans certaines phrases présentant un sens figuré. Il ne s'est élevé si haut qu'à force d'intrigues et de flatteries. La chute de cet homme a été d'autant plus éclatante, que la fortune l'avait placé plus haut. Pour arriver à la vérité, il faut remonter plus haut. Il avait porté si haut sa réputation, que le soupçon ne pouvait l'atteindre. Élevons plus *haut* nos esprits. (Boss.)

D... pas [illegible] appuis,
Qui me mettraient plus *haut* cent fois que je ne suis.
(Corneille.)

— *Monter haut.* Dans un sens figuré, s'élever à un prix considérable, soit absolument, soit relativement. On voit, dans les ventes publiques, des objets d'une faible valeur intrinsèque monter très-haut, parce que de précieux souvenirs y sont attachés. Les fonds publics montent haut, bien haut. On lui a fait là un mémoire qui monte par trop haut. La dépense de cette maison monte bien haut annuellement.

— Fig. *Reprendre une chose de plus haut, une histoire de plus haut.* En faire le récit en présentant le détail de circonstances antérieures, afin d'être plus clair ou de faire mieux apprécier le fait. || On dit aussi dans le même sens, Remonter plus haut. || *Reprendre les choses de plus haut.* Remonter à des principes antérieurs dont la connaissance est nécessaire pour l'intelligence des vérités qu'on s'est proposé d'établir. Avant de démontrer ce théorème, il faut rappeler quelques principes essentiels et reprendre les choses de plus haut.

— *Haut.* A haute voix. Parler haut. Crier très-haut. Élever la voix trop haut, beaucoup trop haut. Parlez donc plus haut, on ne vous entend pas. || *Tout haut* a le même sens, mais il marque presque toujours une sorte de contraste entre la manière dont on s'exprime et celle dont on aurait dû le faire ou dont on le fait ordinairement. Ce sont de ces choses qui ne se disent jamais tout haut. Il lui a dit tout haut qu'il en avait menti. Cet homme a l'habitude de parler tout haut dans un lieu public. || *Plus haut*, elliptiquement, signifie : Parlez plus haut, mais cette expression, à cause de l'ellipse même, a quelque chose de rude et d'impératif. Plus haut! Plus haut!

— Fig. *Parler haut, le prendre haut, très-haut.* Parler sans réserve ni ménagement, prendre un ton fier, arrogant, menaçant. Avec cet homme-là, il faut parler haut. Sortez de chez moi, vous le prenez trop haut. Ne le prenez pas si haut, ne parlez pas si haut, et je pourrai faire droit à votre réclamation.

— Fig. *Penser tout haut.* Faire connaître sa pensée franchement, sans détour, sans réserve. Ce jeune homme pense tout haut. On dit aussi et très-souvent, Penser tout haut avec quelqu'un, pour indiquer la personne à laquelle on fait part de toutes ses pensées. C'est un ami intime, je pense tout haut avec lui.

— Fig. *Haut et clair.* Nettement, positivement, sans détour, [illegible] ouvertement [illegible] dire votre [illegible] homme avec lequel [illegible] et clair?

[illegible]

pris trop haut en commençant. Cet instrument est monté trop haut. Il faut monter ce violon plus haut.

— Loc. adv. *D'en haut.* Du ciel, venant du ciel. La crainte de la mort est une grâce d'en haut. C'est un ordre d'en haut. La sagesse qui vient d'en *haut*. (Boss.) La souveraine puissance vous est accordée d'en *haut*. (Id.) Son âme leur paraissait éclairée comme d'en *haut*. (Id.) || *En haut.* Dans le lieu ou dans un lieu situé plus haut, au-dessus. J'habite en haut et il habite en bas. Allez en haut chercher ces papiers. Montez en haut et voyez si la besogne est terminée. Je viens d'en haut et je vous ai vainement demandé. Une balle, partie d'en haut, est venue le frapper comme il sortait de la maison. Le treuil, la poulie, la vis sans fin, sont des machines offrant l'exemple d'un mouvement de bas en haut. La foudre se lance d'en *haut*, elle brise tout ce qu'elle rencontre. (B. de St-P.) || *Tirer en haut, pousser en haut.* Tirer, pousser vers le haut. || *Par en haut.* Par le haut. Donner du jour à une chambre par en haut. Les voleurs s'introduisirent dans l'appartement par en haut, ils avaient fait une ouverture au plafond. Passer par en haut. Passer par le haut de quelque lieu. Vous allez à la ville, passez donc par en haut, j'ai une commission à vous donner. On dit par opposition, Passer en bas. || *Par haut. Aller par haut.* Faire un manége élevé. Un cheval qui va par haut. || *Haut et bas.* Loc. employée parmi les marins pour presser un travail qui doit s'exécuter en même temps dans toutes les parties d'un navire. *Employer le monde haut et bas.* Veut dire faire travailler sans relâche dans la cale et sur les mâts, dans les batteries et sur les ponts. On dit aussi *Nettoyer haut et bas*, pour Nettoyer partout.

— Loc. prép. *En haut de.* Mettez la date du jour en haut de la page. J'étais tout en haut de la maison quand il est arrivé.

— Loc. adv. *Là-haut*, dans le même sens, mais plus précis que *en haut*: il désigne plus particulièrement le lieu dont il est question. La balle est certainement partie d'en haut, est-ce à dire pour cela que ce soit de là-haut? Je vais là-haut, n'y laissez monter personne. Il est là-haut, montez-y. || Bossuet, prêchant aux Carmélites, le jour où Mme de La Vallière y faisait profession, s'est servi avec bonheur et distinction de cette locution, de *là-haut*, pour désigner la tribune où elle se trouvait. « Peut-on vivre, » direz-vous, de cette sorte? Peut-on renoncer » à ce qui plaît? On vous dira de *là-haut* qu'on » peut quelque chose de plus difficile, puisqu'on » peut embrasser tout ce qui choque. Mais pour » le faire, direz-vous, il faut aimer Dieu d'une » manière bien sublime, et je ne sais si on peut » le connaître assez pour l'aimer autant qu'il le » faudrait : on vous dira de *là-haut* qu'on en » connaît assez pour l'aimer sans bornes. » || Signifie aussi, Dans le ciel. Là-haut est le juge suprême, qui récompensera chacun selon ses œuvres. Dieu qui est là-haut, vous voit et vous entend. C'est une grâce qui lui est venue de là-haut.

HAUT. Cet adjectif entre dans la formation des noms composés ci-après.

— HAUT-À-BAS. s. m. Porte-balle. Petit mercier ambulant qui porte sur le dos une balle renfermant ses marchandises. Ce mot est vieux. || Pl., des *haut-à-bas*.

— HAUT-À-HAUT. s. m. Chass. Cri du chasseur pour appeler son camarade et lui faire revoir la voie de la bête, qui a mis les chiens en défaut, ou pour l'appeler le matin au bois. || Pl., des *haut-à-haut*.

— HAUT-DE-CHAUSSES. s. m. Partie du vêtement de l'homme qui le couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux, jusqu'au haut des chausses. C'est ce qu'on appelle communément aujourd'hui *culotte*. L'Académie présente aussi au sing. cette orthographe, *haut-de-chausse*; mais cette manière d'écrire le mot n'est pas conforme à l'idée que présente la définition, et implique en quelque sorte une contradiction, attendu que l'Acad. écrit : *chausses*, et non pas, *chausse*, quand elle entend par ce mot le vêtement appelé aujourd'hui *culotte*. Cependant, il existait autrefois un singulier à *chausse*, et c'est pour cela qu'on trouve dans Regnard et dans Molière l'orthographe *haut-de-chausse*.

Ne verrai-je jamais les femmes détrompées
De ces colifichets, de ces fades poupées
Qui n'ont pour imposer, qu'un grand air débraillé
Un nez de tous côtés de tabac barbouillé,
[illegible]
Un *haut-de-chausse* bas prêt à tomber sous eux

Nos pères, sur ce point, étaient gens bien sensés
Qui disaient qu'une femme en sait toujours assez
Quand la capacité de son esprit se hausse
A connaître un pourpoint d'avec un *haut-de-chausse*.

— Prov. et fig. *La femme porte le haut-de-chausses*, la femme est plus maîtresse dans la maison que son mari, ou qui gouverne son mari.

— HAUT-DESSUS. s. m. Mus. La plus [illegible] des parties vocales [illegible] deux dessus, appelés [illegible] dessus et [illegible] dessus [illegible]

[illegible]

— HAUT-FOND. s. m. Mar. Montagne sous-marine, dont le sommet s'élève assez près de la surface de la mer, et au-dessus duquel un bâtiment doit éviter de passer. C'est ce que la plupart des auteurs nomment à tort *bas-fond*. Sonder un haut-fond. Un *haut-fond* est annoncé par la couleur verdâtre de l'eau au-dessus de son point culminant, et par quelques oiseaux marins qui y font la pêche aux petits poissons du genre polypeux qui s'élèvent des fonds. (Lecomte.) || Pl., des *hauts-fonds*.

— HAUT-JURÉ. s. m. Anc. législ. Juré qui faisait partie de la haute-cour nationale, instituée par la constitution de 1791. || Pl. des *hauts-jurés*.

— HAUT-JUSTICIER. s. m. Droit féod. Nom donné au moyen âge aux seigneurs qui avaient droit de connaître des crimes qui troublent l'ordre public et de les réprimer. Les hauts-justiciers relevaient du roi la plénitude de leurs pouvoirs dans l'étendue de leur justice, et le droit d'y connaître des matières que le roi ne s'était pas réservées à lui seul ou n'avait point attribuées aux juges royaux.

— HAUT-LE-CORPS. s. m. Saut involontaire, convulsion très-forte de l'estomac. || Pl., des *haut-le-corps*.

— HAUT-EN-BAS. Cri des ramoneurs, qui rappelle leur métier de ramoner les cheminées de haut en bas. Les ramoneurs crient *Haut-en-bas!* || Il se prend aussi comme subst. masc. Le premier haut-en-bas qui frappe notre oreille à la fin des beaux jours, nous cause souvent une sensation pénible, parce qu'il nous rappelle l'hiver et ses frimas. || Pl., des *haut-en-bas*. Dans les matinées d'hiver, on n'entend que des haut-en-bas.

— HAUT-PENDU. s. m. Mar. Nuage noir qui annonce de la pluie et du vent. || Pl., des *haut-pendus*.

— HAUT-[illegible]. s. m. Méd. Syn. vulgaire d'Apoplexie.

— Pour les mots composés dans lesquels entre l'adjectif féminin *haute*, V. HAUTE.

HAUTAIN, AINE. adj. (*h* asp., rad. *haut*). Orgueilleux, vain et arrogant. Il se dit des personnes et des choses. Un homme hautain. Une humeur hautaine. Mine hautaine. Des manières hautaines. Un air hautain. Un regard hautain. Ces âmes *hautaines*. (Boss.) Ces guerriers *hautains*. (Boil.) L'orgueil, cette passion *hautaine* et insensée. (Mass.) Satire fière et *hautaine* (J.-J. Rouss.) Sa prospérité *hautaine*. (Id.) Leurs enfants ont déjà leur audace *hautaine*. (Rac.) Il n'y a point d'objet si digne de risée qu'un enfant *hautain*. (J.-J. Rouss.) Il a des termes tout à la fois civils et *hautains* et une honnêteté impérieuse et qu'il emploie sans discernement. (La Bruy.) Ils ont tous l'humeur fière et *hautaine*. (Buff.) Un prince peut et doit rejeter avec une hauteur héroïque des propositions humiliantes, mais non pas avec des airs *hautains*, un ton *hautain*, des paroles *hautaines*. (Volt.)

— Ce mot ne se dit que de l'espèce humaine; on peut dire en vers :

Un coursier plein de feu levant sa tête *altière*

J'aime mieux ces forêts *altières*
Que ces jardins plantés par l'art.

Mais on ne peut pas dire *forêt hautaine*, *tête hautaine* d'un coursier. On a blâmé dans Malherbe, et il paraît que c'est à tort, ces vers si connus :

Et dans ces grands tombeaux où leurs âmes hautaines
Font encore les vaines
Ils sont mangés des vers

Il s'est pris autrefois en bonne part et s'est dit des personnes et des choses :

Les muses *hautaines* et braves
Tiennent le flatter odieux (Malherbe.)

Venez, mon mignon Bonaterie
Grand espoir des muses *hautaines* (Marot.)

— M. de Gombaud a dit dans un de ses sonnets amoureux :

Voilà bien des forêts dont les cimes *hautaines*...

Les poètes de nos jours craindraient sans doute d'employer ce mot, et M. Desgranges a peut être eu tort de dire :

O Sparte, applaudis au [illegible]
[illegible]
Vient fixer le sort des [illegible]
Tout cède et sa lyre *hautaine*
Sur les mers vaincues de Messène
Rend les [illegible]

Et Delille, en parlant de [illegible]

Le vain nous étalant sa forme [illegible]
Et sa large poitrine, et sa tête [illegible]
Et ses adroites mains [illegible]
Sur nous des animaux [illegible]

HAUTAINEMENT. adv. (*h* asp.) D'une manière hautaine. [illegible]

HAUTAINETÉ. s. f. [illegible]

HAUTBOIS. s. m.

tres, et formant intérieurement une surface pyramidale; terminé d'ailleurs par le bas comme une trompette. Le hautbois moderne a huit trous; sa longueur est de vingt et un pouces huit lignes, sans compter l'anche. L'étendue du hautbois, qui est à l'unisson du violon, est de deux octaves et quatre demi-tons. || Le hautbois ancien avait la taille plus basse d'une quinte que le dessus, et il n'avait que sept trous. Sa longueur était de quatre pieds deux pouces. La basse du hautbois avait cinq pieds et onze trous. || Le hautbois champêtre, qui ressemble au hautbois militaire et qui a la même étendue que celui-ci, se compose de cinq pièces: le son qu'il produit est moins sonore et moins velouté. Jouer du hautbois. Il faut beaucoup d'étude et de persévérance pour arriver à bien jouer du hautbois. || Pl., des *hautbois*.

— Jeu d'orgue compris parmi les jeux d'anches. Il ne tient que la moitié du clavier, le jeu du basson lui servant de basse.

— Prov. et jeu de mots. *Jouer du hautbois*. Abattre une futaie qu'il ne conviendrait pas encore de couper.

— Se dit aussi de celui qui joue de l'instrument. Ce hautbois est d'une force remarquable. C'est un hautbois d'un bien grand talent!

HAUTE, féminin de *haut*. Cet adjectif entre dans la formation de quelques substantifs composés:

— HAUTE-BONTE. s. f. Hortic. Espèce particulière de pomme, qui mûrit en automne. || Pl., les *hautes-bontés*.

— HAUTE-BRUYÈRE. s. f. Bot. Espèce de bruyère à haute tige dont on fait les balais. Des hautes-bruyères. Un fagot de haute-bruyère, de hautes-bruyères. Une lande couverte de haute-bruyère, de hautes-bruyères.

— HAUTE-CONTRE. s. f. Mus. Celle des quatre parties de la musique correspondantes aux quatre principales voix de l'homme, qui est entre le dessus ou soprano et la taille ou ténor. On l'appelle encore *alto*. La haute-contre est chantée par les femmes. *Une voix de haute-contre*, c'est-à-dire, qui chante la haute-contre ou l'alto. Dans les quatre parties de la musique, qui sont: le soprano, l'alto, le ténor et la basse, *l'alto* est opposé à la basse, est *contre* la basse, et comme c'est une partie élevée, il est appelé *haute-contre*.

— Il se dit aussi de la personne qui chante la haute-contre. C'est une haute-contre, une superbe haute-contre. || Des hautes-contre. Nous avons entendu dans cette soirée plusieurs belles hautes-contre.

— HAUTE-COUR. s. f. Tribunal suprême, dont la fondation remonte à 1791. Des hautes-cours. Il y eut trois hautes-cours, qui eurent chacune leur dénomination propre et leurs attributions particulières.

— *Haute-cour nationale*. Tribunal fondé par la constitution de 1791, pour juger les crimes contre la nation.

— *Haute-cour de justice*. Fondée en 1793, pour juger, après autorisation du corps législatif, les accusations portées contre les membres du corps ou contre ceux du Directoire. La haute-cour de justice se composait de cinq juges, de deux accusateurs nationaux, et de deux jurés, dits hauts-jurés, nommés par les assemblées électorales.

— *Haute-cour impériale*. Fondée par un sénatus-consulte, du 28 floréal an XII, pour juger 1° les délits personnels commis par les membres de la famille impériale, par les grands dignitaires, les ministres, les grands-officiers, les sénateurs et les conseillers d'état; 2° les attentats contre la sûreté de l'État, contre la personne du souverain ou de son héritier présomptif, etc. La haute-cour impériale se composait des princes, des hauts dignitaires de l'État, des grands officiers, du grand-juge, de soixante sénateurs, de six présidents du conseil d'État, de quatorze conseillers de ce conseil, et de vingt membres de la cour de cassation.

— HAUTE-GRIVE. s. f. Dénomination vulgaire de la grive draine. || Pl., des *hautes-grives*.

— HAUTE-SOMME. s. f. Comm. mar. Dépense extraordinaire, qui n'a pas été faite pour l'armement ou pour le corps du navire. || Pl., des *hautes-sommes*.

— HAUTE-[illegible]. Géogr. Ancienne abbaye de [illegible] de Cha-lons. [illegible]

HAU[illegible]. [illegible] physi[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] décembre 17[illegible].

HA[illegible]. [illegible] (h asp.) [illegible] [illegible] [illegible] haute voix [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] des sciences privé[illegible]

[illegible]

— [illegible] hautement et [illegible]

[illegible]

prendre, le prendre *hautement*, et le suivre toujours. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Hardiment, sans hésiter, librement, résolument. Je lui ai dit hautement ma façon de penser. Je vous déclare hautement que je ne le souffrirai point.

HAUTERIVE (Alexandre-Maurice Blanc d'). Né en Dauphiné en 1754, fut successivement chargé d'affaires à Constantinople et aux États-Unis, garde des archives et conseiller d'État.

HAUTEROCHE (Noël le Breton, sieur de). Comédien célèbre et auteur, naquit à Paris en 1618, mort en 1680. On a de lui huit comédies, entre autres *le Deuil*, *l'Esprit follet* et *Crispin médecin*, qui font partie du répertoire.

HAUTESSE. s. f. (*h* asp.) Titre qu'on donne au Grand-Seigneur en Turquie. Sa Hautesse le sultan. Un firman de Sa Hautesse. On trouve souvent dans les livres le signe S. H.; il veut dire Sa Hautesse.

— Fig., en parlant du coq. Ma muse à ta *hautesse* apporte son tribut. (Lalanne.) Cette expression convient d'autant mieux en parlant du coq, que l'on compare souvent les mœurs de cet animal, qui vit au milieu de ses poules, à celles du sultan, qui a un grand nombre de femmes.

— A été employé dans le sens de Grandeur. Toute la *hautesse* et l'éclat du monde étant comparée à votre éternelle gloire, n'est que folie et que vanité. (Imitat de Jésus-Christ, trad. par Du Beuil.)

HAUTEUR. s. f. (*h* asp.; du lat. *altus*, haut). Dimension d'un corps estimée dans un sens perpendiculaire à la terre. La hauteur d'un arbre, d'une maison, d'une montagne. Lorsque le corps a acquis toute son étendue en *hauteur* et en largeur. (Buff.) On divise ordinairement la *hauteur* du corps en dix parties égales, que l'on appelle faces en termes d'art. (Id.) Personne avant Thalès n'avait connu la manière de mesurer les *hauteurs* des tours et des pyramides par leur ombre méridionale. (Fén.)

— *Tomber de sa hauteur*. Étant debout, tomber de son long.

— Élévation d'un corps au-dessus de la surface de la terre ou au-dessus d'un plan quelconque. La hauteur d'un nuage. La hauteur d'un ballon qui plane dans les airs. La hauteur du vol d'un oiseau.

— Astron. *Hauteur d'un astre*. Le nombre de degrés, de minutes ou de secondes, compris entre l'astre et l'horizon. La mesure des hauteurs est le fondement de toute l'astronomie. On distingue les hauteurs des astres en hauteurs apparentes et en hauteurs vraies. La hauteur vraie d'un astre est sa distance de l'horizon vue du centre de la terre; la hauteur apparente, sa distance de l'horizon vue de la surface de la terre. La hauteur vraie diffère de la hauteur apparente en raison de la réfraction, qui la rend plus grande, et de la parallaxe, qui la fait paraître plus petite. || *Hauteur de l'équateur*. Arc compris entre l'équateur et le point où se trouve l'observateur. Cette hauteur se prend pour trouver la déclinaison par la hauteur du méridien; elle peut se prendre directement, en observant la plus grande et la plus petite hauteur du soleil en été et en hiver. La moitié de la différence entre ces deux observations donne l'angle que l'écliptique forme avec l'équateur. || *Hauteur méridienne* ou *du méridien*. Hauteur des astres au moment où ils passent par le méridien, ou autrement dit l'arc du méridien compris entre l'astre et l'horizon. Cette hauteur est la plus grande de toutes; elle sert à trouver la déclinaison de l'astre. || *Hauteurs correspondantes*. Celles au moyen desquelles on connaît le moment du midi vrai, ainsi que l'heure du passage d'un astre au méridien. || *Hauteur de la lune*. L'angle que forme la direction de la lune avec l'horizon de l'observateur. || *Hauteur du pôle*. Arc compris entre le pôle et l'équateur. Pour prendre la hauteur du pôle, il faut observer le mouvement de l'étoile polaire dans une belle nuit, et prendre la hauteur au moment où elle passe dans le méridien, 1° lorsqu'elle est au-dessus du pôle; 2° lorsqu'elle est au-dessous. La moitié de la somme de ces angles donne la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon, et son complément est la distance à l'équateur ou la hauteur du pôle. || *Prendre hauteur*. Mesurer le degré d'élévation du soleil sur l'horizon pour en déduire la latitude du lieu. Cette observation se fait ordinairement à midi, lorsque le soleil est dans le méridien du lieu de l'observation. Ayant la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon dans son passage au méridien, connaissant d'ailleurs par les tables sa distance de l'équateur le jour de l'observation, on en déduit la distance du lieu de l'observation à l'équateur, et par conséquent la latitude du lieu. || *Hauteur atmosphérique*. Hauteur présumée de la limite de l'atmosphère qui environne la terre.

— Bot. *Hauteur de la végétation*. Hauteur à laquelle les végétaux cessent de croître. A partir d'une certaine hauteur on voit les arbres et [illegible] les plantes diminuer de force et de [illegible], jusqu'à 2,400 ou 2,500 mètres au-dessus du niveau de la mer, ce qui répond au [illegible] de 70° de latitude; plus haut ils cessent de croître et disparaissent, puis viennent les arbres [illegible] [illegible] 2,900 mètres. Les [illegible] [illegible] [illegible]

— Géogr. *Hauteur des montagnes*. Élévation du sommet des montagnes au-dessus d'un ou de différents points donnés de position; mais plus habituellement au-dessus du niveau de la mer. On détermine la hauteur des montagnes par le baromètre, en observant aux deux stations extrêmes la hauteur du mercure dans le baromètre et la température. || *Hauteur absolue*. Hauteur d'une montagne, d'un lieu au-dessus du niveau de la mer. || *Hauteur relative*. Hauteur d'une montagne au-dessus du sol sur lequel elle s'appuie.

— Géom. Distance la plus courte du sommet ou d'un point supérieur d'une figure ou d'un corps quelconque à la ligne horizontale, ou bien ligne perpendiculaire tirée du sommet d'une figure ou d'un corps sur la ligne horizontale ou sur la base de la figure ou du corps. || *Hauteur d'un triangle*. Perpendiculaire menée de l'un des angles du triangle au côté opposé. || *Hauteur d'un parallélogramme*. Ligne perpendiculaire menée d'un point quelconque de l'un des côtés du parallélogramme sur les côtés opposés.

— Mar. *La hauteur entre les ponts*. Intervalle qui sépare deux ponts; vide qui subsiste entre le plancher de l'un et la voûte de l'autre. || *Hauteur de batterie*. Élévation qui est au-dessus de la surface de la mer, du bas de l'une de ces embrasures situées au centre de cette batterie. || *Être à la hauteur d'une île*, *d'une ville*. Être dans le même parallèle, dans le même degré de latitude. Nous étions à la hauteur de Malte, de Lisbonne.

— Optiq. Angle compris entre une ligne tirée par le centre de l'œil, parallèle à l'horizon, et un rayon visuel qui vient de la partie supérieure à l'œil.

— Techn. *Bâtiment arrivé à sa hauteur*. Bâtiment dont les assises sont assez élevées pour recevoir la charpente. || *Hauteur de marche*. Élévation de six pouces. || *Hauteur d'appui*. Hauteur d'un mètre environ. Un mur à hauteur d'appui.

— Profondeur. Ils jetèrent la sonde pour prendre la hauteur de la mer en cet endroit-là.

— Éminence. Les ennemis gagnèrent une hauteur. Il y avait une hauteur qui commandait la place. Gagner les hauteurs. Cette ville est dominée par des hauteurs sur lesquelles on a élevé des forts.

— En morale, État d'une âme, d'un cœur, d'un caractère haut, fier. C'est tantôt une bonne, tantôt une mauvaise qualité, selon la place qu'on occupe; l'occasion où l'on se trouve et ceux avec qui l'on traite. On dit en bonne part: Une hauteur noble et bien placée. Il avait une hauteur, une fermeté d'âme que rien ne faisait ployer. Un esprit plein de justice et de *hauteur*. (Volt.) Son âme a toute la *hauteur* de la vertu. (Barth.)

— En mauvaise part. Parler avec trop de hauteur, avec une hauteur révoltante. Il est plein de hauteur avec les petits et de bassesse avec les grands. Vous voyez des gens qui entrent sans saluer que légèrement, qui marchent des épaules et qui se rengorgent comme une femme; ils vous interrogent sans vous regarder; ils parlent d'un ton élevé et qui marque qu'ils se sentent au-dessus de ceux qui se trouvent présents; ils s'arrêtent et on les entoure; ils ont la parole, président au cercle, et persistent dans cette *hauteur* ridicule et contrefaite jusqu'à ce qu'il survienne un grand qui la fait tomber tout d'un coup par sa présence. (La Bruy.) Il lui faisait essuyer tout ce qu'une *hauteur* insolente et une folle vanité ont de plus offensant. (Barth.) La *hauteur* n'a jamais produit que des malheurs. (Lachauss.)

— Qualité de ce qui est élevé, ardu, difficile. S'élever à la hauteur de la science.

C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur
Pense de l'art des vers atteindre la *hauteur*. (Boil.)

— Noblesse, élévation, dignité. C'est la *hauteur* et la fécondité des pensées et non leur multitude, qui marquent la place des grands hommes. (Mme Necker.)

— Au pl. *Hauteurs* se dit des actions particulières, des paroles qui marquent une fierté insolente. Je n'ai pu supporter ses hauteurs. Ses hauteurs le font haïr de tout le monde.

— On dit aussi: Gloire à Dieu dans les *hauteurs* des cieux. (Lamenn.)

HAUTIN. s. m. (*h* asp.) Agric. Se dit dans le midi, d'une terre plantée de vigne à tige haute.

HAUTIN. s. m. (*h* asp.) Ichthyol. Nom vulgaire de plusieurs poissons de genres différents; savoir: une argentine, un corégone et un triptéronote.

HAUTPOUL-SALETTE (Jean-Joseph de). Général de division et membre du sénat conservateur, naquit au château de Salette, dans le Languedoc, en 1754.

HAUTS. s. m. pl. Mar. V. HAUT, subst.

HAUTURIER. s. m. (*h* asp.) Mar. Nom qu'on donnait autrefois aux pilotes qui naviguaient au long cours, à cause de l'usage où ils étaient de prendre la hauteur des astres pour diriger les bâtiments en mer.

HAÜY (l'abbé). Minéralogiste, né en 1743, au bourg de Saint-Just (Oise), mort en 1822. Créateur de la science cristallographique, en 1781. Voué dès ce moment à l'étude de la nature, il fut nommé professeur-adjoint de botanique au [illegible] [illegible] en 1794 [illegible] professeur de minéralogie au Muséum d'histoire naturelle, en 1802.

Outre ses traités de cristallographie et de minéralogie, on a d'Haüy un excellent Traité élémentaire de physique, 1803. || HAÜY (Valentin). Frère du précédent, né en 1745 à Saint-Just (Oise), mort en 1822, fondateur de l'Institution des Jeunes aveugles et créateur d'une méthode pour les instruire. Cette méthode consistait à remplacer les signes visibles par des signes en relief que le doigt peut apprécier. On a de ce philanthrope un *Essai sur l'éducation des aveugles*.

HAÜYNE. s. f. (*h* asp.; de *Haüy*, célèbre minéralogiste). Minér. Substance minérale, vitreuse, bleue, plus dure que le verre.

HAVAMAAL. s. m. (*h* asp.) Livre des anciens Scandinaves, composé suivant eux par Odin, et qui contient en cent vingt strophes les premiers principes de la morale.

HÂVE. adj. des 2 g. (*h* asp.; ét., V. HAVIR). Qui est morne, pâle et défiguré par le décharnement. Visage hâve. Mine hâve. Ces yeux creux, enfoncés, éteints, contribuent comme les joues creuses à former un visage *hâve*. (Roub.) Je ne crains pas les figures et les teints fleuris; je ne redoute que les visages pâles et *hâves*. (Trad. de César.)

HAVEAU ou **HAVENET**. s. m. (*h* asp.) Techn. Outil de saunier qui sert à unir l'aire.

HAVELÉE. s. f. (*h* asp.) Techn. Chez les sauniers, Sillon dans l'aire.

HAVENEAU. s. m. (*h* asp.) Pêch. Filet en forme de poche que l'on tend sur deux perches qui se croisent, comme les branches d'une paire de ciseaux.

HAVENET. s. m. (*h* asp.) Pêch. Sorte de filet en usage aux environs de Saint-Malo pour prendre du poisson plat. || Techn. Syn. de Haveau.

HAVERON. s. m. (*h* asp.) Agric. Avoine sauvage. Le haveron domine dans ces avoines. On n'y voit que du haveron.

HAVET. s. m. (*h* asp.) Techn. Outil de fer terminé en forme de crochet, à l'usage des ardoisiers. || Chez les cloutiers, Clou à crochet.

HAVI, IE. part. pass. du v. Havir. S'empl. adjectiv. Viande havie.

HAVIR. v. a. 2e conj. (*h* asp.; du gr. αὔειν, dessécher). Se dit uniquement de l'action du feu sur la viande, qu'il dessèche et brûle par-dessus, sans qu'elle soit cuite en dedans. Un trop grand feu havit la viande.

— Neutr. La viande havit. || SE HAVIR. v. pron Être havi. La viande se havit.

HAVRE. s. m. (*h* asp.; du mot germ. *hap* ou *haven*, port de mer). Lieu fermé ou propre à être fermé, où les vaisseaux peuvent entrer et d'où ils peuvent sortir.

— *Havre de barre*. Havre dont l'entrée est fermée par un banc de roches ou de sables, et où l'on ne peut aborder que de pleine mer.

— *Havre de toutes marées*. Celui où l'on n'est pas obligé d'attendre la marée pour entrer ou pour sortir, mais où l'on peut entrer et d'où l'on peut sortir de haute et de basse mer.

HAVRE (LE). Géogr. Le plus grand port de commerce de France sur l'Océan; sous-préfecture, ch.-l. d'arrond. du départ. de la Seine-Inférieure; place forte du troisième ordre, préfecture maritime, avec tribunal de première instance et de commerce, chambre et bourse de commerce; pop. 25,620 hab., auxquels il faut ajouter une population flottante d'environ 5,000 personnes.

HAVRESAC. s. m. (*h* asp.) Sorte de sac que les soldats, dans les marches d'armées et les gens de métier en courant le pays, portent sur leur dos, et où ils mettent leurs provisions, leurs ustensiles, leurs outils. Le havresac d'un soldat. Le havresac d'un garçon de métier. Porter le havresac. || Pl., des *havresacs*.

HAXO (Franç.-Nicolas-Benoît, baron). Lieutenant général, pair de France, inspecteur-général des fortifications, conseiller d'État; né à Lunéville le 24 juin 1774; mort le 25 juin 1838.

HAYDN (François-Joseph). Un des plus grands musiciens de l'Europe; né en 1732 à Rohrau, près de Vienne. Il a écrit cent dix-huit symphonies, vingt et un opéras, entre autres *Armide*; quatre-vingt-deux quatuors, treize concertos, trente et une pièces d'église. Le mérite caractéristique qui domine toutes ses nombreuses compositions est une admirable netteté de pensée et de conduite, une délicieuse naïveté d'expression qui les rend accessibles à tous les auditeurs. Il mourut à l'âge de 77 ans 2 mois, après une vie douce et uniforme et toute remplie de la plus tendre piété.

HAYE (LA). (*h* asp.; pr. *la hè*; en holland. en all. *Haag*, abréviation de *s'Graven hage*, en lat. *Haga comitum*). Ville de Hollande, jadis résidence du stathouder héréditaire des Provinces-Unies, aujourd'hui celle du roi des Pays-Bas, est située dans la province du Sud-Hollande, à 4 kilom. de la mer; 56,000 hab., dont le plus grand nombre appartiennent à l'Église réformée. Établissements scientifiques et littéraires; musées et collections d'objets d'art, grand commerce de librairie.

— Hist. Une simple maison de chasse des comtes de Hollande, située au milieu des bois, en se transformant dès l'an 1250 en un palais autour duquel vinrent bientôt s'élever d'autres maisons, donna naissance à la ville de La Haye. Au XVIe siècle, elle devint la résidence des États-généraux, des États de Hollande, du stathouder

der et des ambassadeurs ; elle s'agrandit insensiblement dans le cours du XVIIe siècle, et fut jusqu'au XVIIIe le centre des négociations diplomatiques les plus importantes. La prospérité de La Haye souffrit extrêmement par la révolution de 1795 et par le règne du roi Louis Napoléon, qui transporta les grands colléges à Utrecht et à Amsterdam, jusqu'à ce que le retour du prince d'Orange, en 1813, rendit à la ville son ancien éclat.

HAZAËL. Officier de Bénadad, roi de Syrie, qui étouffa son maître et se fit proclamer roi à sa place, vers l'an 896 av. J.-C. Il ravagea la Judée, prit Jérusalem, fit mourir tous les princes du peuple ; il mourut l'an 836 av. J.-C.

HAZAN. s. m. Chez les Juifs, Chantre de la synagogue. On écrit aussi quelquefois *Chazan*.

HAZAZEL. V. BOUC-ÉMISSAIRE au mot BOUC.

HAZEBROUCK. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond. (Nord) ; pop. 7,800 hab. L'arrondissement de Hazebrouck est très-manufacturier ; il renferme des brasseries, des tanneries, des fabriques d'huile ; on y confectionne le papier, les chapeaux, la dentelle, les bas de fil et de coton, etc.

HÉ. interj. (*h* asp. ; du lat. *he*). Sert principalement pour appeler, quand on ne parle qu'à des personnes fort inférieures, ou avec lesquelles on vit très-familièrement. Hé ! l'ami ! Hé ! viens çà.

— Se dit pour avertir de prendre garde à quelque chose. Hé ! qu'allez-vous faire ? *Hé* dans ce cas vaut mieux que *eh !*

— Se dit pour exprimer un avis, un reproche. *Hé !* mon père, ouvrez votre rang à ma vue. (Rac.)

— Se dit pour témoigner de la commisération. Hé ! mon Dieu ! Hé ! pauvre homme, que je vous plains ! *Hé !* monsieur, peut-on voir souffrir les malheureux ? (Rac.)

Hé ! mon Dieu, nos Français, si souvent redressés,
Ne prendront-ils jamais un air de gens sensés ? (MOL.)

— Se dit pour marquer du regret, de la douleur. Hé ! qu'ai-je fait ? Hé ! que je suis misérable !

— Se dit pour exprimer quelque étonnement. Hé, bonjour ! il y a longtemps qu'on ne vous a vu. Hé, vous voilà ! je ne vous attendais pas sitôt. *Hé !* bonjour, monsieur du corbeau ! (La Font.)

— Se répète quelquefois en ce dernier sens. *He ! he !* d'où vient donc ce plaisant mouvement ? (Volt.)

— Se répète aussi, dans la conversation familière, pour exprimer une sorte d'adhésion, d'approbation, etc. Hé, hé, je ne dis pas non. Hé, hé, pourquoi pas ?

— *Hé* répété sert également à exprimer le rire. Hé ! hé !

— *Hé quoi !* vous n'êtes pas encore parti ! *Hé* quoi ! votre courroux n'a-t-il pas eu son cours ? (Rac.)

Hé quoi ! votre valeur qui nous a devancés,
N'a-t-elle pas pris soin de nous venger assez? (RAC.)

— *Hé bien* s'empl. pour réveiller l'attention. Hé bien ! vous dormez ! ‖ Pour exciter à faire quelque chose. Hé bien ! commencez. *Hé* bien ! à me venger n'est-il pas préparé ? (Rac.) *He* bien ! contentez donc l'orgueil qui vous enivre. (Boil.) ‖ Pour interroger. Hé bien ! qu'en dirons-nous ? Hé bien ! comment va la santé ? ‖ Pour exprimer la joie ou la tristesse. Hé bien ! ne vous l'avais-je pas dit que vous perdriez votre procès? *Hé* bien ! c'en est donc fait, vous n'avez plus d'amis ! (Corn.) *Hé* bien ! madame, parce que vous avez perdu votre mari, faut-il vous désespérer ? faut-il vous enterrer toute vive ? (Trév.) *He* bien ! chacun du moins fut heureux en rêvant. (Col. d'Harl.) Pour marquer l'admiration, la surprise. ‖ On dit d'un ton menaçant à un domestique : Hé bien ! partiras-tu tout à l'heure? ‖ Cette interjection se répète quelquefois, *Hé* bien ! madame, *hé* bien ! ils seront satisfaits. (Mol.)

— *Hé, là !* sert à arrêter, à réprimer, à calmer. *Hé*, là ! tout doucement. — *Hé*, là ! *hé*, là ! mon petit ami. (Mol.)

— Souvent cette interjection se confond avec *eh*, soit pour avertir de prendre garde à quelque chose, soit pour témoigner de la commisération, soit pour marquer de la douleur, soit pour exprimer quelque étonnement. Il semble cependant que *he* a un degré de force que n'a pas *eh*. *He ! he quoi ! he bien !* conviennent mieux aux émotions violentes et instantanées. *Eh ! eh quoi ! eh bien !* aux émotions prolongées ou profondes.

— *Hée.* Orthographe employée par Piron. V. HEE.

HÉ. s. m. Philol. Nom de la cinquième lettre de l'alphabet hébreu. Le *he* est une aspiration plus sensible que *alef*. ‖ Signe numérique de cinq. ‖ *He local* Se dit du *he* paragogique, qui se met à la fin des mots, et qui signifie *dans*, *vers*. ‖ Vingt-sixième lettre de l'alphabet arabe. ‖ *He* ou *ha*, trente-deuxième lettre de l'alphabet turc.

HÉAND (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Étienne (Loire) ; 1,660 hab.

HEAUME. s. m. (*h* asp. ; pr. *ô-me* ; du bas lat. *helmus*, fait de l'all. *helm*, dont la signification est la même). Anc. art milit. Espèce de casque élevé en pointe qui couvrait la tête, le visage et le cou. Il n'y avait qu'une ouverture à l'endroit des yeux, garnie de grilles et de treillis, et qui servait de visière. L'usage s'en maintint jusqu'au XVIe siècle.

— On criait autrefois *aux heaumes*, comme on crie aujourd'hui *aux armes*.

— Blas. Une des pièces qui figurent dans les armoiries. C'était un ornement, une marque de noblesse et des fiefs nobles qui en faisait voir les différents degrés selon sa nature et sa situation, à plus ou à moins de vue sur les deux.

— Mar. Nom que l'on donnait autrefois à la barre du gouvernail.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves.

HEAUMER. v. n. 1re conj. (*h* asp.) Se disait pour Fabriquer des heaumes.

— v. a. Armer d'un heaume.

HEAUMERIE. s. f. (*h* asp.) Anc. techn. Art de fabriquer des casques, des heaumes, des armures.

— Endroit où l'on fabriquait et où l'on vendait des heaumes.

HEAUMIER. s. m. (*h* asp.) Anc. techn. Fabricant de heaumes. ‖ On désignait sous ce nom tous ceux qui fabriquaient des armes.

— Bot. Variété du prunellier ‖ Sorte de bigarreautier dont les fruits sont plus fermes que les guines, et plus mous que les bigarreaux.

HÉAUTONTIMOROUMENOS. s. m. (ét. gr., ὁ, le, ἑαυτόν, lui-même ; τιμωρούμενος, punissant). C'est le titre d'une pièce de Térence, écrivain latin. Le sujet est la douleur d'un vieillard qui s'afflige d'avoir, par sa dureté, forcé son fils à quitter la maison paternelle.

HÉBAL. Géogr. anc. Mont de la Palestine où les Israélites prononcèrent les malédictions ordonnées par Moïse. On dit plus souvent le mont *Hébel*.

HEBDOMACONTACOMÈTES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuples de l'intérieur de l'Afrique, entre l'Égypte et l'Éthiopie.

HEBDOMADAIRE. adj. des 2 g. (du gr. ἑβδομάς, semaine, fait de ἑπτά, sept). Qui se renouvelle chaque semaine. Recueil, journal hebdomadaire. Publications hebdomadaires. Ouvrage hebdomadaire. Feuille hebdomadaire. Nouvelles hebdomadaires. On attribue la création de ce mot à Sarrasin.

— S'est dit aussi des auteurs des écrits périodiques qui paraissent toutes les semaines. Écrivain hebdomadaire.

— Pathol. *Fièvre hebdomadaire*. Qui paraît toutes les semaines.

— Voltaire en a fait un substantif dans le sens de Recueil, journal hebdomadaire.

Je m'engageai, sous l'espoir d'un salaire,
A travailler à son *hebdomadaire*,
Qu'aucuns nommaient alors patibulaire. (VOLTAIRE.)

HEBDOMADAIREMENT. adv. Par semaine, toutes les semaines. Ce recueil paraît hebdomadairement. Les rues principales sont devenues le domaine presque exclusif de guinguettes où le bas peuple de Paris va se réunir *hebdomadairement*. (Mac-Carthy.)

HEBDOMADE. s. f. Didact. Semaine. ‖ *Hebdomade d'années* ou *semaine d'années*. Espace de sept ans. ‖ Bénéfice d'un hebdomadier.

HEBDOMADIER. s. m. Celui qui est de semaine, dans un chapitre ou dans un couvent, pour y faire l'office et y présider. ‖ Dans quelques monastères, l'hebdomadier était celui qui servait à table les moines pendant un certain temps marqué. ‖ C'était aussi celui qui aidait le cuisinier ou l'officiant, ou qui rendait quelque autre service dans le monastère pendant l'espace d'une semaine. ‖ *L'hebdomadier des morts* avait soin de l'office et des services des morts. ‖ *L'hebdomadier de table* lisait pendant le repas.

— Titre claustral.

— adjectiv. Chanoine hebdomadier.

HEBDOMADIÈRE. s. f. Religieuse qui est de semaine pour dire l'office et présider la communauté.

HEBDOMADOGÈNE. adj. m. (ét. gr., ἑβδομάς, semaine ; γεννάω, engendrer). Myth. gr. Surnom d'Apollon chez les Delphiens, qui prétendaient que ce dieu était né le 7 du mois de bysion ou pysion.

HEBDOME. s. f. Ant. gr. Fête que l'on célébrait le septième jour de chaque mois lunaire, en l'honneur de la naissance d'Apollon. ‖ Fête particulière que l'on célébrait, dans la famille, le septième jour après la naissance d'un enfant.

HÉBÉ. (du gr. ἥβη, jeunesse). Myth. Fille de Jupiter et de Junon, ou, suivant d'autres, de Junon seule. Hébé versait le nectar aux dieux ; mais un jour étant tombée en présence des dieux, elle en eut tant de honte, qu'elle n'osa plus paraître depuis, et Jupiter mit Ganymède à sa place Junon la prit à son service, et lui donna le soin d'atteler son char. Cette déesse épousa Hercule lors de l'arrivée de ce héros dans le ciel.

— Épith. Céleste, divine, jeune, officieuse, belle, charmante, agréable, gracieuse, douce, tendre. ‖ Périphr. La fille de Junon, la déesse de la jeunesse, l'épouse d'Alcide. L'aimable déesse de la fraîcheur, de la jeunesse.

— Iconol. On la représente couronnée de fleurs, avec une coupe d'or à la main.

— Fig. et poét. Jeune et jolie femme. C'est une Hébé, une véritable Hébé.

— Anat. On s'en est servi pour désigner les poils qui croissent sur le pubis.

— On l'a également employé pour désigner la puberté, l'âge où les poils des organes génitaux commencent à paraître.

— Bot. Genre de jasminées.

— Entom. Jolie espèce de papillon nocturne.

— Erpét. Espèce de couleuvre.

HÉBÉANDRE. s. f. Bot. Genre de la famille des polygalées.

HÉBÉANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥβη, duvet ; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a les corolles velues.

HÉBÉCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥβη, duvet ; καρπός, fruit). Bot. Qui a les fruits chargés de duvet.

HÉBÉCHET. s. m. Espèce de panier que les sauvages des Antilles font avec l'écorce lisse d'une plante de la famille des amomées.

HÉBÉCLADE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥβη, duvet ; κλάδος, branche). Bot. Qui a les rameaux chargés de duvet.

HÉBÉGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥβη, duvet ; γυνή, femme). Bot. Qui a le pistil pubescent.

HÉBENSTRÉITIE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance.

HÉBENSTRÈTE. s. f. Bot. Genre de borraginées.

HÉBÉPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥβη, duvet ; πέταλον, pétale). Bot. Qui a les pétales chargés de duvet.

HÉBÉPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥβη, duvet ; πούς, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe velu. Agaric hébépode.

HÉBERDENIE. s. f. Bot. Genre de plantes qui ne diffère pas de l'ardinie.

HÉBERGE. s. f. Pal. Le point jusqu'où un mur est censé être commun, entre deux bâtiments contigus et de hauteur inégale. Un propriétaire n'est tenu de contribuer au mur mitoyen que jusqu'à son héberge. Peu en usage aujourd'hui.

— Se disait autrefois pour Logement.

HÉBERGÉ, ÉE. part. pass. du v. Héberger. S'empl. adjectiv. Personne hébergée. Être bien, être mal hébergé. Partout où nous avons été *hébergés*, nos hôtes n'ont point fait difficulté de prendre de l'argent de nous. (Volt.)

HÉBERGEAGE. s. f. S'est pour Action d'héberger.

HÉBERGEMENT. s. m. (de l'all. *heberg*, auberge). Action d'héberger.

— Anc. jurispr. Redevance, qui consistait en un certain nombre de repas à donner par an au seigneur. ‖ Droit que l'on payait en compensation du logement dû à un seigneur ou à ses agents.

— Cout. de Normandie. Manoir situé à la campagne.

— Se disait pour Maison noble ; maison logeable. ‖ Lieu où on est hébergé.

— Fig. Tout ainsi que les monarchies, aussi les sciences et disciplines changent de domicile et d'*hébergement*, selon la diversité des saisons. (Pasq.)

HÉBERGER. v. a. 1re conj. (de l'allem. *herbergen*, loger). On met un *e* après le *g* lorsque ce dernier doit être suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Nous hébergeons. J'hébergeais. Hébergeant*, etc. Recevoir chez soi, loger. Héberger quelqu'un. Notre petit château espère toujours d'avoir l'honneur de vous *héberger*, quand vous prendrez le chemin de France. (Volt.) Fam.

Si vous voulez coucher de compagnie,
Vous et monsieur, nous vous *hébergerons*. (LA FONT.)

— Fig. Il ne sera pas dit que je t'*hébergerai* dans mon cœur. (Th.-Ital.)

— Sal. *Héberger la muire*. Charger d'eau la poêle.

— v. n. Demeurer.

— Fig. Quelque sage conduite que l'on dise avoir *héberge* en lui. (Pasq.)

— S'HÉBERGER. v. pron. Archit. S'adosser sur et contre un mur mitoyen.

HÉBERGERIE. s. f. S'est dit pour Auberge. ‖ Maison. ‖ Ce vieux mot pourrait se rajeunir avec grâce dans le style badin.

HÉBERGEUR. s. m. S'est dit pour Celui qui héberge, qui donne l'hospitalité.

HEBERT (Jacques-René). Membre de la Commune de Paris, né à Alençon en 1755, mort sur l'échafaud en 1794, publia un journal intitulé *le Père Duchesne*. L'exagération de ses doctrines ne le cédait qu'au cynisme de son langage. On le désigne quelquefois par le nom de son journal.

HEBERTISTE. s. m. Hist. Partisan d'Hébert. Les hébertistes, ou ultra-révolutionnaires, formaient la plus violente des factions qui ont agité la révolution.

HÉBÉTANT, ANTE. adj. Une noire misanthropie fatigue l'âme de rêveries, de cauchemars *hébétants*. (Virey.)

HÉBÉTATION. s. f. (pr. *é-bé-ta-ci-on*). État de ce qui est émoussé, hébété. Lequel, comme vous savez, veut souvent sa gloire apparoître en l'*hébétation* des sages, en la dépression des puissants, et en l'érection des simples et humbles. (Rabel.)

HÉBÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Hébéter. S'empl. adjectiv. Être hébété. La tête nue, le corps à peine couvert d'un tanga en lambeaux, cette créature *hébétée* pinçait machinalement les cordes de son banza. (R. de Beauv.) L'affaissement cérébral est tellement manifeste chez les Orientaux, même indépendamment de l'emploi de l'opium, qu'ils ont l'air *hébété* et ne savent que se résigner à la fatalité dans leurs malheurs. (Virey.)

— *Hébété de.*

Je laisse aux doucereux ce langage affecté,
Où s'endort un esprit de mollesse *hébété*. (BOIL.)

— *Hébété par.* Combien d'hommes du plus grand mérite passent inaperçus à travers une foule d'hommes étourdis par le plaisir, ou *hébétés* par le malheur. (Boiste.)

HÉBÉTÉ, ÉE. s. Qui est devenu stupide. C'est un hébété. Parler, agir comme un hébété.

HÉBÉTER. v. a. 1re conj. L'*é* se change en *è* devant un *e* muet. *J'hébète, nous hébétons, vous hébétez, ils hébètent.* Rendre stupide. La trop grande rudesse des maîtres est capable d'hébéter les enfants. L'ivrognerie hébète ceux qui s'y livrent. La pauvreté fléchit l'âme, endurcit le cœur, *hébète* l'esprit. (Boiste.)

— S'est dit pour Émousser, affaiblir.

— S'HÉBÉTER. v. pron. S'est dit pour S'affaiblir. L'action de la vue s'était *hébétée* pour avoir été si longtemps sans exercice. (Montaign.)

— Devenir stupide. Les esclaves s'hébètent. Les bigots s'hébètent.

— Syn. comp. HÉBÉTER. ABRUTIR. *Abrutir*, c'est faire perdre l'usage de la raison au point de rendre semblable à la brute ; *hébéter*, c'est seulement affaiblir l'esprit et la raison, les empêcher de se développer.

HÉBÉTIADE. s. f. Bêtise ; sottise.

HÉBÉTUDE. s. f. Didact. Stupidité, démence. On dit plus souvent, *hébétude mentale* ou *hébétude d'esprit*.

HÉBICHET. s. m. Relat. Espèce de tamis formé de lames de roseau ou de latanier, dont on se sert dans les sucreries des Antilles.

HÉBINE. s. f. Agric. Nom vulgaire d'une espèce de haricot.

HÉBON. Myth. lat. Dieu de la jeunesse et de la culture des arbres, adoré par les Campaniens. On croit que c'est le même que Bacchus ou plutôt le Soleil.

HÉBRAÏQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux Hébreux.

— Se dit surtout de ce qui a rapport à la langue. Langue hébraïque. Caractères hébraïques. Phrase hébraïque. Grammaire hébraïque. Bible hébraïque.

— Linguist. *Alphabet hébraïque*. Collection de caractères, commune dans l'origine aux peuples de l'Asie occidentale, transmise par les Phéniciens aux Grecs, et devenue ainsi la base de tous les alphabets européens. L'alphabet hébraïque se compose de vingt-deux lettres, qui s'écrivent de droite à gauche. Elles avaient primitivement la figure de l'objet dont elles portent le nom.

— Philol. *Caractère hébraïque*. Caractère propre à la langue hébraïque. Il y en a de deux sortes, le samaritain ou phénicien, et le chaldaïque ou judaïque, qu'on appelle aussi *hébreu carré* ou *moderne*.

— Zool. Se dit de coquilles et d'animaux, dont le corps offre des dessins qu'on a comparés à des lettres hébraïques. ‖ On dit aussi, Une hébraïque.

HÉBRAÏQUE. s. m. Entom. Espèce d'insecte.

— Ichthyol. Petit poisson du genre labre.

HÉBRAÏQUEMENT. adv. A la manière des Hébreux.

HÉBRAÏSANT. s. m. Savant qui s'attache particulièrement à l'étude de la langue hébraïque et du texte hébreu de l'Écriture.

— Par extens. Observateur trop scrupuleux des préceptes de l'Évangile. Homme qui suit en aveugle ses maximes, sans reconnaître aucune circonstance où il soit permis à la raison de les interpréter. On s'exprime ainsi par allusion aux Hébreux qui, en général, étaient scrupuleusement attachés à lettre de leurs écritures, aux cérémonies qui leur étaient prescrites, et à toutes les minuties de la loi.

HÉBRAÏSER. v. n. 1re conj. Philol. Se servir de locutions propres à la langue hébraïque.

— Connaître, étudier l'hébreu.

— Adopter les dogmes, les opinions des Hébreux.

HÉBRAÏSME. s. m. Gramm. Façon de parler particulière à la langue hébraïque. Le grec d'Origène est mêlé d'*hébraïsmes* et de tours étrangers, comme il arrive souvent aux écrivains qui possèdent plusieurs langues. (Chateaub.) ‖ Nous avons dans notre langue quelques-unes de ces façons de parler. Nous disons, *Un homme de Dieu, un vin de Dieu, une maison de Dieu*, pour dire un très-honnête homme, du vin très-bon, une maison où tout se trouve en abondance. *Fils de perdition, s'endormir dans le Seigneur.* ‖ Les Hébreux indiquaient la perfection par le nom de Dieu, qui est le modèle et la source de toute perfection. C'est une espèce d'hébraïsme qui se trouve au psaume 35, *montes Dei*, les montagnes de Dieu pour de très-hautes montagnes, *flumen Dei*, le fleuve de Dieu, pour le plus grand fleuve.

— Fig. Le manège du monde est un *hébraïsme* qu'il faut lire de travers ; les choses y sont à rebours. (Boyer.)

HÉBRAÏSTE. s. m. Savant versé dans l'étude de la langue hébraïque. Ce mot serait préférable à Hébraïsant, en ce qu'il est analogue à Helléniste, latiniste, etc.

HÉBRAT AL-CALB. (lit. *graine de cœur*). Myth. mahom. L'amour-propre et la concupiscence qui nous porte au péché. C'est aussi le péché d'origine, qu'ils reconnaissent être venu d'Adam, et qu'ils disent le principe de toutes nos fautes. Mahomet se vantait d'en avoir été délivré par Gabriel, qui lui arracha du cœur cette graine noire, faveur qui l'avait rendu impeccable.

HÈBRE. Géogr. anc. Fleuve de Thrace, affluent de la mer Égée. C'est dans les flots de l'Hèbre que les Bacchantes jetèrent la tête d'Orphée. On l'appelle aujourd'hui la *Maritza*.

HÉBREU. s. m. (d'*Heber*, trisaïeul d'Abraham). Langue hébraïque. Savoir l'hébreu parfaitement. Dans l'*hébreu*, les points mis sur les mots en changent entièrement le sens. (Hutcheson.) || *Hébreu rabbinique*. Dialecte de l'hébreu, dans lequel sont écrits les livres des rabbins.

— Ethnogr. Langue de la famille sémitique, comme le phénicien, le chaldéen, l'arabe, l'abyssinien, etc., etc.

— Dial. *Hébreu carré*. Nom que l'on donne aux caractères hébraïques modernes.

— Fig. et fam. *Ce que vous me dites est de l'hébreu pour moi. Vous me parlez hébreu*. Je n'entends rien à ce que vous me dites.

— Géogr. anc. Nom du peuple de Dieu, issu du patriarche Héber, un des ancêtres de Jacob. Les Hébreux étaient divisés en douze tribus, entre lesquelles se partageait le sol de la Palestine.

— Se dit quelquefois adjectiv. pour Hébraïque, mais ne s'emploie pas au féminin. Le texte hébreu. Les livres hébreux.

> S'en va mal à propos, d'une voix insolente,
> Chanter du peuple *hébreu* la fuite triomphante
> (Boileau.)

— Quelques auteurs ont cependant dit au féminin *hébreue*. Toilette d'une femme *hébreue*. (Rev. Europ.) Dans ce cas on ne pourrait employer *hébraïque*.

HÉBRIDES. Géogr. Iles qui bordent l'Écosse, depuis la presqu'île Cantyre jusqu'au cap Wrath. On en compte 300, dont 86 sont habitées et assez bien cultivées. La principale est Skye, du comté d'Inverness; 70,000. hab. || *Nouvelles-Hébrides*. Archipel de l'Australie, habité par des nègres océaniens, dont quelques tribus sont anthropophages. On l'appelle aussi l'*archipel de Quiros*.

HEBRIEU. s. m. Mar. Officier préposé pour délivrer les permis de navigation.

— *Parler aux hébrieux*. Loc. usitée en Bretagne, et qui signifie, demander aux officiers de l'amirauté la permission de mettre en mer.

HÉBRON. Géogr. anc. Ville de Palestine, tribu de Juda, résidence d'Abraham.

HÉBRONITE. Hist. Membre d'une des familles Caathites du peuple d'Israël.

HÉBRUS. Temps hér. Fils de Cassandre, roi de Thrace; pour se soustraire aux fureurs de sa belle-mère Damasippe, il se jeta dans le Rhombus, qui prit de là le nom d'Hèbre.

HÉBULGEN. s. m. Nom de certaines graines qu'on vend dans les boutiques, et dont l'origine est inconnue.

HEC. s. m. Techn. Forte planche qu'on pose sur la vendange, avant de la soumettre à l'action du pressoir.

HÉCAERGE. (ét. gr., ἑκάς, loin; ἔργον, ouvrage; qui agit de loin). Myth. gr. Fille de Borée, qui, avec ses sœurs, apporta le premier sacrifice des Hyperboréens à Apollon de Délos. || Nymphe qui aimait beaucoup la chasse. || Surnom de Vénus et d'Hécate.

HÉCALÉ. Temps hér. Vieille et pauvre femme de l'Attique, qui, ayant donné l'hospitalité à Thésée, promit un sacrifice à Jupiter si ce héros revenait vainqueur des Sarmates. Elle mourut avant son retour, et Thésée institua les Hécalésies, pour honorer la mémoire d'Hécalé.

HÉCALÉEN ou **HÉCALÉSIEN.** Myth. gr. Surnom que Thésée donna à Jupiter, en mémoire d'Hécalé.

HÉCALÉSIES. s. f. pl. Fêtes célébrées en l'honneur de Jupiter Hécaléen, et dans le bourg d'Hécalé.

HÉCATE. (du gr. ἑκατὸν, cent, parce qu'on prétendait qu'elle tenait au delà du Styx, pendant cent ans, les ombres de ceux qui avaient été privés de la sépulture). Myth. anc. Fille de Jupiter et de Latone et sœur d'Apollon. C'est une déesse des enfers, que l'on identifie habituellement avec Diane, la Lune, Lucine et Proserpine, quelquefois même avec Junon. On lui sacrifiait des chiens. Elle était représentée avec trois têtes ou même avec trois corps, c'est pourquoi on l'appelle *la triple Hécate*, déesse de la nuit, des ombres, des songes et des fantômes. Elle présidait aux évocations magiques.

> ... Terrible *Hécate*, ô toi qui tour à tour
> Règnes dans les enfers, au ciel et sur la terre,
> Toi des enchantements déité tutélaire. (Delisle.)

— Le pouvoir terrible qu'elle exerçait dans les enfers la fait prendre quelquefois pour le séjour des ombres, pour la mort même, et *descendre chez Hécate* a signifié chez les poëtes la même chose que Mourir.

> Le fils de Lycaon, le vaillant Éricate,
> Précède Clorius chez la terrible *Hécate*. (Delille.)

— Syn. simpl. La lune, Diane. || Épith. Triple, inflexible, sévère, redoutable, terrible. || Périphr. La fille de Latone, la mère de Médée. La déesse aux trois visages.

— Amas pyramidal de matières fécales qui se forme dans les lieux d'aisance, sous la lunette.

— Entom. Espèce de papillon.

— Erpét. Espèce de tortue d'Amérique.

HÉCATÉBOLE. adj. des 2 g. (ét. gr. ἑκάς, loin; βάλλω, lancer), qui lance au loin. Myth. gr. Surnom d'Apollon et de Diane.

HÉCATÉE. s. f. Ant. gr. Statue d'Hécate. Les Athéniens la plaçaient devant la porte de leur demeure.

— Myth. gr. Certaines apparitions d'une grandeur gigantesque qui avaient lieu, disait-on, pendant les Hécatésies.

— Bot. Genre de plantes de Madagascar.

HÉCATÉE. Un des anciens conteurs de la Grèce, né à Milet, vers le VI^e siècle av. J.-C. Ses écrits sont relatifs à l'histoire et à la géographie. Il est un des premiers qui ait écrit l'histoire en prose.

HÉCATÉSIES. s. f. pl. Ant. Fêtes en l'honneur d'Hécate, chez les Athéniens, et à Stratonicée, en Carie.

HÉCATOLITHE. s. f. Minér. Pierre de lune, variété nacrée de spath lunaire.

HÉCATOMBE. s. f. (ét. gr., ἑκατὸν, cent; βοῦς, bœuf). Sacrifice de cent bœufs, ou de cent animaux de différente espèce, que faisaient les anciens. Il n'avait lieu que dans les grandes occasions, surtout dans les calamités publiques, comme en temps de peste ou de famine. On élevait cent autels de terre et de gazon, où on immolait à la fois autant de victimes. Offrir une hécatombe. Apaiser le ciel par des hécatombes.

> Sous les couteaux sacrés au même instant succombe
> Des bœufs et des brebis la fumante *hécatombe*
> (Aignan.)

— Ce mot, qui signifie proprement Sacrifice de cent bœufs, a été appliqué plus tard à tout sacrifice somptueux, ou même à tout sacrifice dans lequel on immolait plusieurs victimes.

— Épith. Grasse, immense, riche, fumante.

— Fig. Pourquoi se faire une idée assez basse de Dieu pour croire qu'il aime à être capté par nos louanges, et qu'il s'apaise par nos *hécatombes*? (D'Ablancourt.)

— Pharm. Nom d'un collyre aujourd'hui hors d'usage.

HÉCATOMBÉEN. adj. m. Ant. gr. Surnom sous lequel Jupiter était adoré à Gortyne en Crète. || Surnom d'Apollon.

HÉCATOMBÉES. s. f. pl. Ant. gr. Fête en l'honneur d'Apollon, que l'on célébrait le premier jour du mois hécatombéon. || Fête de Junon à Argos et à Égine. || Sacrifice que les cent villes laconiennes offraient en commun.

HÉCATOMBÉON. s. m. Chron. Le septième mois des Athéniens, jusqu'à l'an 430 av. J.-C., où il devint le premier du calendrier olympique. Il correspondait à la fin de juillet et au commencement d'août.

HÉCATOMPÉDON. s. m. (ét. gr., ἑκατὸν, cent; ποῦς, pied, parce qu'il avait cent pieds de largeur). Ant. gr., Nom du temple de Minerve, dans la citadelle d'Athènes.

HÉCATOMPHONIE. s. m. (ét. gr., ἑκατὸν, cent; φόνος, meurtre). Ant. gr. Sacrifice de cent victimes. Les Athéniens offraient à Mars une hécatomphonie. || Fête chez les Messéniens, en l'honneur de ceux qui avaient tué cent ennemis.

HÉCATOMPOLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἑκατὸν, cent; πόλις, ville). Ant. gr. Surnom de l'île de Crète et de la Laconie.

HÉCATONCHÈRE. adj. m. (ét. gr., ἑκατὸν, cent; χείρ, main). Myth. gr. Surnom des trois géants, fils du Ciel et de la Terre.

HÉCATONCOTYLE. s. m. (ét. gr., ἑκατὸν, cent; κοτύλη, sorte de mesure). Helminth. Genre de vers intestinaux récemment découverts.

HÉCATONDRACHMA. s. m. Pharm. (pr. *é-ka-ton-drak-ma*). Emplâtre aujourd'hui inusité.

HÉCATONGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἑκατὸν, cent; γράφω, j'écris). Recueil de cent figures contenant des pensées, des sentences.

HÉCATONNÈSES. s. f. pl. Géogr. anc. Groupe de petites îles de la mer Égée, entre l'île de Lesbos et le continent de l'Asie. Aujourd'hui, Musconisé.

HÉCATONPYLE. (ét. gr., ἑκατὸν, cent; πύλη, porte). Géogr. Un des noms de Thèbes en Égypte. || Grande ville de l'Hyrcanie qui fut la capitale des Parthes. Aujourd'hui, Damghan.

— S'empl. aussi adjectiv. Thèbes hécatompyle.

HÉCATONSTYLE. s. m. (ét. gr., ἑκατὸν, cent; στῦλος, colonne). Archit. Portique, édifice à cent colonnes.

— Ant. rom. Se disait particulièrement du grand portique du théâtre de Pompée à Rome.

HÉCATONTARCHIE. s. f. (ét. gr., ἑκατόν, cent; ἀρχή, commandement). Anc. art milit. Subdivision de la phalange grecque. L'hécatontarchie était composée de 128 soldats d'infanterie légère.

HÉCATONTARQUE. s. m. Anc. art milit. Chef d'une hécatontarchie.

HÉCATOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr. ἑκατὸν, cent; φύλλον, feuille). Bot. Dont les feuilles sont composées de cinquante paires de folioles.

HÊCHE. s. f. (*h* asp.) Techn. Espèce de ridelle qui garnit les côtés d'une voiture.

HÉCLA ou **HEKLA.** Géogr. Montagne volcanique de l'Islande. Les habitants croyaient autrefois que c'était l'enfer. Ils apercevaient, à la lueur de ces clartés tremblantes, l'*Hécla* au milieu des mers hérissées de glaçons. (B. de St-P.) 1,692 mètres de hauteur.

— Myth. scand. Les Islandais prétendaient autrefois que l'enfer était dans leur île, et le plaçaient dans les gouffres du mont Hécla. Ils croyaient aussi que le bruit produit par les glaces, quand elles se choquent et s'amoncellent sur leurs rivages, venait des cris des damnés, tourmentés par un froid excessif, et qu'il y avait des âmes condamnées à geler éternellement, comme il y en avait qui brûlaient dans les feux éternels.

HÉCOTE. s. m. Erpét. V. HICATE.

HECTARE. s. m. (ét. gr., ἑκατὸν, cent; *are*, labourer). Métrol. Mesure de superficie qui contient cent ares ou dix mille mètres carrés.

HECTARÉ, ÉE. part. pass. du v. Hectarer. S'empl. adjectiv. Propriété, pièce de terre hectarée.

HECTARER. v. a. 1^re conj. Mesurer à l'hectare.

HECTE. Ant. gr. Sixième partie du plèthre et du médimne.

HECTEUS. s. m. Métrol. Mesure de superficie des Grecs valant près de deux ares.

HECTICOPYRE. s. f. (ét. gr., ἑκτικός, continuel; πῦρ, feu). Pathol. Fièvre hectique.

HECTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἑκτικός, continuel). Pathol. Se dit d'une fièvre lente et continue, accompagnée d'une diminution progressive de l'embonpoint et des forces. Fièvre hectique essentielle. Fièvre hectique symptomatique. || *Pouls hectique*. Pouls faible et fréquent dans la phthisie avancée, l'empyème et la fièvre lente.

— Zool. Se dit d'un sténostome et d'une idotée, ainsi appelés à cause de leur corps long, mince et étroit.

HECTISIE. s. f. Pathol. État de ceux qui ont la fièvre hectique. L'*hectisie*, comme la consomption et la colliquation, est, dans la majeure partie des cas, le signal d'une atteinte grave portée à la vie. (Charb.) On voit des individus parcourir toutes les phases de cette fièvre, tomber dans l'état extrême d'*hectisie* qu'on appelle marasme, et mourir sans que l'examen du cadavre puisse faire reconnaître aucune lésion organique. (Id.)

HECTO. (du gr. ἑκτον, contracté de ἑκατόν, cent). Mot grec qui précède les noms de mesure et désigne une unité cent fois plus grande.

HECTOÉDRIE. s. f. (ét. gr., ἕκτος, sixième; ἕδρα, base). Minér. État d'un cristal hectoédrique.

HECTOÉDRIQUE. adj. des 2 g. Minér. Se dit d'un prisme hexagone, de la coupe transversale médiane, duquel partent vers chaque pôle six faces qui n'ont une égale inclinaison que deux à deux.

HECTOGRAMME. s. m. (ét. gr., ἑκατὸν, cent; γράμμα, gramme). Métrol. Nouvelle mesure de pesanteur qui vaut cent grammes.

HECTOLITRE. s. m. (ét. gr., ἑκατὸν, cent; λίτρα, litre). Métrol. Mesure de capacité qui contient cent litres.

HECTOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἑκατὸν, cent; μέτρον, mesure). Métrol. Mesure de longueur égale à cent mètres.

HECTOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif à l'hectomètre.

HECTOR. Temps hér. Fils aîné de Priam et d'Hécube, époux d'Andromaque, père d'Astyanax. Le plus fort et le plus vaillant des Troyens; il retarda par son courage la chute d'Ilion. Après avoir fait tomber Patrocle sous ses coups, il fut tué par Achille en combat singulier, et son corps fut traîné autour des murailles assiégées. Hector reçut les honneurs héroïques dans sa patrie et à Thèbes.

HECTOSTÈRE. s. m. (ét. gr., ἑκατὸν, cent; στερεός, solide). Métrol. Mesure de cent stères ou cent mètres cubes.

HÉCUBE. Temps hér. Femme de Priam et mère d'Hector, etc. Après la prise de Troie, elle devait être esclave d'Ulysse, et mourut lapidée par les Grecs. Elle fut, dit-on, métamorphosée en chienne.

HÉCYRE. s. f. (du gr. ἑκυρά, belle-mère). Philol. Titre d'une comédie de Térence.

HÉDARD. adj. m. S'est dit pour Léger, prompt, actif. Cheval hédard.

HÉDÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Rennes (Ille-et-Vilaine); 900 hab.

HÉDENBERGITE. s. f. (de *Hedenberg*). Minér. Espèce minérale de Suède, qui appartient au sous-genre pyroxène.

HÉDÉANE. s. f. Bot. Genre de labiées.

HEDERA. s. m. Bot. Nom scientifique du genre lierre.

HÉDÉRACÉ, ÉE. adj. (du lat. *hedera*, lierre). Bot. Qui ressemble au lierre. || HÉDÉRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre lierre, et qui comprennent sous ce nom les plantes à tige rampante. (On a aussi appliqué ce nom à la famille des ampélidées et aux vinifères.

HÉDÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lierre.

HEDÉRÉE. s. f. (du lat. *hedera*, lierre). Résine de lierre. || Adjectiv. Gomme hédérée. Résine hédérée.

HÉDÉRIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *hedera*, lierre; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du lierre.

HÉDÉRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *hedera*, lierre; *forma*, forme). Anat. Se disait d'une veine en forme de lierre.

HÉDÉRINE. s. f. (de *hedera*, lierre). Suc gommo-résineux qui découle du tronc des vieux lierres, dans les pays chauds.

HÉDÉRORCHIS. s. m. (du lat. *hedera*, lierre, et du gr. ὄρχις, orchis). Bot. Genre de la famille des orchidées, établi pour une seule espèce.

HÉDINGE. s. m. Hortic. Nom que l'on donne, aux environs de Paris, aux bourgeons qui poussent les pois de primeur cultivés en pleine terre, lorsqu'ils ont été gelés. Ces bourgeons donnent souvent une récolte aussi avantageuse que la tige principale.

HEDJAZ. Géogr. Partie de l'Arabie comprenant ce qu'on appelait l'Arabie Pétrée, et la côte orientale de la mer Rouge, jusqu'à l'Yémen. Villes principales: la Mecque et Médine.

HÉDONE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour placer la lychnide grandiflore.

HÉDRA. s. f. Chir. Fracture du crâne. || Partie la plus déclive d'un abcès.

— Anat. Se disait pour l'anus et les excréments.

HÈDRE. s. f. V. HÉDÉRÉE.

HÉDRÉOGLOSSE. adj. des 2 g. Zool. Qui a la langue préhensile.

HÉDWIGIE. s. f. Bot. Arbre de Saint-Domingue, de la famille des térébinthacées. || Genre de mousses.

HÉDYCAIRE. s. f. Bot. Arbrisseau de la Nouvelle-Zélande, qui produit une noix d'une saveur très-agréable.

HÉDYCHION. s. m. Bot. Genre de plantes les Indes orientales.

HÉDYCHRE. s. m. (pr. *é-di-kre*). Entom. Genre d'hyménoptères, famille des pupivores, contenant un petit nombre d'espèces dont la robe est parée des plus brillantes couleurs.

HÉDYCHRÉE. s. f. Bot. (pr. *e-di-kré*). Espèce de cassuvy.

HÉDYCHROUM. s. m. (ét. gr., ἡδὺς, agréable; χρόα, couleur). Antiq. Espèce de pâte parfumée et colorée, que l'on brûlait dans des cassolettes.

HÉDYDEH ou **HÉDYLEH.** Géogr. Petite ville moderne de la Basse-Égypte, sur un canal dérivé du Nil; très-industrieux, dans un canton fertile et bien cultivé.

HÉDYOSME. s. m. (ét. gr., ἡδὺς, doux, agréable, et ὀσμή, fait de ὄζω, sentir). Bot. Genre d'amarantacées, d'un parfum agréable.

HÉDYOTE. s. f. Bot. V. HÉDYOTIDE.

HÉDYOTÉ, ÉE. adj. Bot. V. HÉDYOTIDÉ.

HÉDYOTIDE. s. f. Bot. Genre de plantes rubiacées propres aux deux Indes.

HÉDYOTIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hédyotide. || HÉDYOTIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre hédyotide.

HÉDYPNOIDE. s. f. (ét. gr. ἡδύπνοος, hédypnois; εἶδος, forme, ressemblance). Bot. Genre de plantes chicoracées, auquel l'hédypnois a servi de type.

HÉDYPNOIS. s. f. (pr. *é-dip-no-iss*; ét. gr., ἡδὺς, agréable, et πνέω, souffle). Bot. Plante détersive, apéritive et vulnéraire, dont les fleurs ont beaucoup de rapport avec celles de la chicorée sauvage.

HÉDYPOTÈS. s. m. (ét. gr., ἡδὺς, doux, πότης, buveur). Myth. Surnom de Bacchus.

HÉDYSARÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἡδὺς, doux, ἄρωμα, parfum). Bot. Qui ressemble au sainfoin. || HÉDYSARÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des légumineuses, ayant pour type le genre sainfoin.

HÉDYSAROÏDE. adj. Bot. V. HÉDYSARÉ.

HÉDYSAROÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au sainfoin. || HÉDYSAROÏDÉES. s. f. pl. Section du genre oseille, comprenant les espèces qui ont du rapport avec le sainfoin.

HÉDYSARUM. s. m. (pr. *é-di-za-rom*). Bot. Genre de plantes légumineuses.

HÉE. Interjection employée par Piron au lieu de *hé*, parce qu'il avait besoin d'une rime féminine.

> *Hée, hé!*
> Qu'on aille chercher monsieur de l'empyrée.
> (Piron.)

Cette orthographe paraît conforme à la prononciation dans ce cas, on commence par une légère aspiration pour donner une certaine force à la voix, et l'on prolonge ensuite le son pour être entendu.

HEEMER. s. m. (pr. *he-mer*; de l'allem. *eimer*, seau de bois). Métrol. Mesure de liquides en Allemagne.

HÉER. v. n. 1^re conj. (de *he, he, he*, exclamations que l'on fait entendre en pleurant). S'est dit pour Soupirer, pleurer.

HEGEL (George-Guillaume-Frédéric). Célè-

bre philosophe allemand, né à Stuttgard en 1770, et mort en 1835.

HÉGÉMAQUE. adj. f. (ét. gr., ἡγέομαι, conduire; μάχη, combat). Myth. gr. Surnom de Diane à Sparte.

HÉGÉMONE. adj. f. (du gr. ἡγεμών, conducteur). Myth. Surnom de Diane.

— s. f. Nom que les Athéniens donnaient à l'une des Grâces qu'ils honoraient primitivement.

HÉGÉMONIE s. f. (du gr. ἡγεμών, conducteur). Ant. gr. Prééminence qu'exercèrent alternativement, pendant des époques inégales, les villes d'Athènes, de Sparte, de Thèbes. || Dans l'origine, ce mot désignait la direction, la suprématie qui alternait d'une cité à l'autre dans les fédérations de l'antiquité. On en trouve des exemples dans l'Étrurie, dans le Latium, et jusque dans la Gaule. Le généralissime ne jouissait de son autorité que pour l'expédition qu'on entreprenait, sans pouvoir s'immiscer dans l'administration intérieure des États qui se soumettaient ainsi à sa direction.

— HÉGÉMONIES. s. f. pl. Fêtes arcadiennes en l'honneur de Diane.

HÉGÉSIAQUE. s. m. Philos. Disciple de Hégésias. Les hégésiaques approuvaient le suicide.

HÉGÉSIAS. Philosophe cyrénaïque, qui enseignait à Alexandrie, vers l'an 310 av. J.-C.

HÉGÉTORIE. s. f. (du gr. ἡγητορία, commandement, généralat). Ant. gr. Procession dans laquelle on portait des branches de figuier, pendant les plyntéries à Athènes.

HÉGÉTRE. s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes.

HÉGÉTRIE. s. f. Ant. gr. V. HÉGÉTORIE.

HÉGIRE. s. f. (de l'ar. hegired, hedjra, fuite). Chronol. Ère des mahométans, qui commence à l'époque où Mahomet s'enfuit de la Mecque. La première année de l'hégire répond à l'année 622 de J.-C. Ce ne fut que 17 ou 18 ans après cet événement, que le calife Omar ordonna que les musulmans compteraient par années de l'hégire. Pour le commencement de cette époque, on remonta au premier mois de l'année arabe, quoique ce ne fût qu'au second mois que cette fuite arriva.

— Chron. *Année de l'hégire.* V. MAHOMÉTANE (année).

HÉGLIN. Myth. Ange qui, suivant l'hérésiarque Hermias, présidait sur les bêtes.

HÉGUMÈNE ou mieux **HÉGOUMÈNE.** s. m. (du gr. ἡγούμενος, conduire). Commun. relig. Nom que les Grecs donnent à l'abbé ou supérieur d'un monastère.

HÉIA. s. m. Relat. Nom que les Samoïèdes donnent à l'Être Suprême.

HEICÈTE. s. m. Hist. relig. V. HICÈTE.

HEIDELBERG. Géogr. Ville du grand-duché de Bade, célèbre par son université et ses autres établissements scientifiques et littéraires. Ruines du château des électeurs, dans les caves duquel se trouve un tonneau contenant 410,000 litres; 12,000 hab.

HEIDUQUE. s. m. (h asp.; du hong. hayduk, fantassin). Volontaire esclavon. V. HAÏDOUK.

— Fantassin hongrois.

— Se disait autrefois, en France, de certains domestiques qui étaient vêtus à la hongroise, et qui portaient la livrée de leurs maîtres.

— S'empl. aussi adjectiv. Les chevaux et les équipages sont tenus par des Anglais avec un soin merveilleux. Vous les avez vus cent fois, cent fois vous avez admiré leur élégante simplicité, et la taille des valets *heiduques*. (Ch. de Boigne.)

HEIL. s. m. Myth. sept. Idole des Anglo-Saxons.

HEILTZ-LE-MAURUPT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vitry-sur-Marne (Marne); 900 hab.

HEIM. s. m. Hort. Sorte de raisin du département de la Moselle.

HEIM! Interj. Sert à marquer le sentiment qu'éprouve une personne qui s'arrête avec complaisance sur la pensée qui l'occupe, et cherche à en pénétrer celui à qui elle parle. *Heim* a un son moins aigu que *hein*.

> .... A t-il l'air d'un père qui querelle?
> *Heim!* comme sa surprise a paru naturelle! (PIRON.)
>
> Tu lui vas avouer les choses toutes pures,
> Et je te donnerai moi de ces confitures
> Si brillantes de sucre, et dont tu fais grand cas,
> *Heim!* pour te faire voir que moi je ne mens pas.
> (FABRE D'ÉGLANTINE.)

HEIMDALL. (pr. *èm-dal*). Myth. scand. Le gardien des dieux dans le paradis d'Odin. Il se tient à l'entrée du ciel, pour empêcher les géants d'y pénétrer, voit la nuit comme le jour à cent lieues autour de lui, et entend l'herbe croître sur la terre et la laine sur les brebis. Heimdall doit lutter avec Loke à la fin des siècles. Ce sera lui qui embouchera la trompette dont le son doit réveiller tous les dieux, à la fin du monde.

HEIMER. s. m. Métrol. Mesure de liquides en Allemagne.

HEIN. Interj. (h asp.) Son dont on accompagne quelquefois une interrogation, ou une phrase qui exprime l'étonnement. Il sert aussi pour sonder la personne à qui l'on s'adresse; mais il ne s'emploie qu'entre gens qui ont une grande familiarité. Voulez-vous, hein? Hein, que dites-vous donc là?

> Ah! c'est qu'il est d'heureuses sympathies.
> *Hein!* qu'en dis tu, ma fille? (COL. D'HARLEV.)
>
> Plusieurs femmes, pleuraient, mais surtout une blonde,
> Me parut — Belle, *hein!* — La plus belle du monde.
> (BARON.)

— S'empl. aussi fréquemment pour faire répéter ce qu'on a mal entendu Hein! plaît-il? Hein! qu'avez-vous dit? C'est une expression de mauvais ton.

— Sert à exprimer le bruit qui accompagne chaque effort de l'ouvrier dans plusieurs professions, celui qui accompagne le coup de hache, la chute d'un lourd pilon élevé à force de bras, etc.

HEINSIUS (Daniel). Savant commentateur des classiques grecs et latins, né à Gand en 1580, et mort à Leyde en 1665.

HEINZIE. s. f. Genre de plantes appartenant à l'octandrie monogynie de Linné.

HEISTER. s. m. Bot. Genre de la famille des hespéridées, établi pour un arbre de la Martinique, appelé autrement *bois à perdrix*.

HEISTÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des hespéridées.

HÉLA. s. f. Myth. scand. La Mort, déesse du monde souterrain, fille de Loke et de la géante Angerbode.

HÉLACATÉES. s. f. pl. V. ÉLACATÉES.

HÉLAGABALE. Myth. syr. V. ÉLAGABAL.

HÉLAMYS. s. m. (pr. *é-la-miss*). Mamm. Genre de rongeurs d'Afrique.

HÉLAS. interj. (pr. *é-las*; ét. fr., *hé*, et de l'adj. *las*, qui s'est dit pour Malheureux). Sert à exprimer principalement la tristesse, la douleur morale. Hélas! que deviendrons-nous? Hélas! ayez pitié de moi. Hélas! quel malheur! que je vous plains! *Hélas!* comme elle s'est trompée! (Foss.) Les irrévérences dont, *hélas!* on déshonore ce divin mystère. (Id.) *Helas!* suis-je destiné à rouvrir toutes les plaies d'une illustre famille? (Fléch.) *Hélas!* je ne puis voir qui des deux est mon fils. (Corn.) *Hélas!* je cherche en vain, rien ne s'offre à ma vue. (Rac.) *Hélas!* sans la santé, que m'importe un royaume! (La Font.) *Hélas!* c'est de ma main qu'il doit recevoir un coup terrible. (J.-J. Rouss.)

> *Hélas!* le malheureux, par l'esprit aveuglé,
> Pleure souvent l'erreur qui l'avait consolé. (LA HARPE.)

— Tantôt il précède, tantôt il suit la réflexion.

> *Hélas!* est-ce une loi sur notre pauvre terre,
> Que toujours deux voisins auront entre eux la guerre?
> (ANDRIEUX.)
>
> Tout passe donc, *hélas!* ces globes inconstants
> Cèdent comme le nôtre à l'empire du temps.
> (DE FONTANES.)

— En poés. le *h* s'aspire devant une voyelle, à moins que ce ne soit un *e* muet. Je dis la vérité: *hélas!* à quoi sert-elle? (Mollev.) Mon cher Eumée, *hélas!* j'avais honte d'aimer. (Genest.)

> Et laisse sur sa joue, *hélas!* jadis humaine,
> Ruisseler de longs pleurs, initiée de la peine.
> (DESAINTANGE.)

— Quoique le *s* soit sonore dans ce mot, il faut laisser aux poètes la liberté de le supprimer à la prononciation, ou de le faire sentir, suivant le besoin de l'oreille ou de la rime.

— Il rimera avec toutes les terminaisons en *as*, *ats*, comme *bras*, *compas*, *lilas*, *grabats*, *mâts*, et même avec *lacs* (filet), ou le *c* est nul.

— Dans le style familier, et surtout dans le style marotique, on dit bien *las* pour hélas.

> *Las!* ils pensaient, dans leur crédulité,
> Que par leur race il serait fréquenté. (VOLT.)
>
> *Las!* contre moi de mes bienfaits armé,
> Me punis-tu de t'avoir trop aimé? (IMBERT.)

— Fam. S'emploie quelquefois substantiv. Faire de grands hélas. Voyez le bel hélas. *Hélas!* — Que cet *hélas* a de peine à sortir! (Corn.) Il me répond par un *hélas* qui me fait grand pitié. (Lamennais.) Voyez le bel *hélas* qu'elle nous donne ici. (Mol.) Voilà un *hélas* qui me fait savoir que j'ai deviné juste. (Destouches.)

> Un jour se passe, et deux, sans autre nourriture
> Que ses profonds soupirs, que ces fréquents *hélas*.
> (LA FONT.)
>
> Un tome entier de soupirs et d'*hélas*
> Aigrit nos maux et ne les guérit pas. (C. J.)

HELCÉSAÏTE. s. m. Hist. relig. V. ELCÉSAÏTE.

HELCIAIRE. s. m. Antiq. rom. Homme de peine, matelot employé à haler des cordages. Le chant des helciaires.

HELCION. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

HELCOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἕλκος, plaie; λόγος, discours). Médec. Traité des ulcères.

HELCOS. s. m. Se disait pour Ulcère.

HELCTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἕλκω, attirer). Médec. Épispastique, vésicant. Peu usité.

— S'empl. substantiv. Un helctique, c'est-à-dire une remède helctique.

HELCYDRION. s. m. (du gr. ἑλκύδριον, petit ulcère). Chir. Ulcère superficiel de la cornée transparente.

HELCYSTRE. s. m. Chir. Crochet dont on se sert quelquefois pour tirer le fœtus hors du sein de la mère.

HELDER (LE). Géogr. Bourg de la Hollande septentrionale, sur le Marsdiep, qui sépare le continent de l'île du Texel; 1,630 hab.

— *Hist. Bataille du Helder.* Combat naval qui eut lieu en 1653, entre les Hollandais et les Anglais, et où l'amiral Trump fut tué.

HÉLÉ, ÉE. (h asp.) part. pass. du v. Héler. S'empl. adjectiv. Vaisseau hélé. Navire hélé.

HÉLÉATIQUE. adj. des 2 g. V. ÉLÉATIQUE.

HÉLÉE. Géogr. anc. Ville de la Lucanie, patrie de Zénon. On écrit plus souvent Élée.

HÉLÉE. s. f. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes.

HÉLÈNE. Fille de Léda, sœur de Castor et de Pollux. Dans son enfance, elle fut enlevée par Thésée et Pirithous, et délivrée par ses frères. Recherchée par de nombreux prétendants, à cause de sa beauté, elle épousa Ménélas. Hélène fut enlevée par Pâris, qui la conduisit à Troie. A la mort de Pâris, Priam donna Hélène à Déiphobe; et elle retomba au pouvoir de Ménélas, après la chute d'Ilion. Selon quelques auteurs, elle fut immolée en Tauride; selon d'autres, après la mort de Ménélas, elle fut exilée à Rhodes, où Polyxo la fit pendre. Les habitants de la Sardaigne honoraient Hélène comme une divinité, sous le nom d'Athénagoras ou d'Adrastie.

— Épith. Belle, charmante, ravissante, impudique, adultère, infidèle, perfide, funeste, pernicieuse, fatale. || Périphr. De Léda la fille adultère. La sœur de Clytemnestre. L'épouse de Clytemnestre. L'épouse de Ménélas. Cette *Hélène*, qui trouble et l'Europe et l'Asie. (Rac.) La coupable beauté qui trahit Ménélas. (Volt.)

— Prov. *Le fard ne peut d'Hécube faire Hélène.* || *Que me sert-il qu'Hécube soit moindre qu'Hélène?*

— Le nom de cette princesse est devenu commun pour exprimer une beauté qui attire les vœux d'un grand nombre de prétendants, une femme dont les amants sont prêts à sacrifier leur vie, pourvu qu'ils se maintiennent dans sa possession, ou qu'ils en fassent la conquête. Il ne se dit d'ailleurs que par ironie et dans le style badin

> L'enfant pleura, cria, fit tel sabbat,
> Qu'on aurait dit une *Hélène* enlevée. (VITALIS.)

— Fig. Se dit des femelles des animaux.

> .... Plus d'une *Hélène* au beau plumage,
> Fut le prix du vainqueur. . . . . (LA FONT.)
>
> Une *Hélène* a soufflé cette ardeur meurtrière,
> Plus d'un héros (des coqs) pour elle a mordu la poussière.
> (RACINE le fils) (Siège.)

— Astron. Une des deux étoiles, isolée, de Castor et de Pollux.

— Concubine de Simon le Magicien, qu'il voulait faire passer pour l'Esprit de Dieu, et qu'il disait être descendue du ciel pour créer les anges. || HÉLÈNE, mère de Constantin, connue sous le nom de sainte Hélène. Elle mourut en 327, à l'âge de 80 ans.

HÉLÈNE. s. f. Entom. Espèce de papillon.

— Erpét. Espèce de couleuvre.

— Hortic. Variété de tulipe.

— Ichthyol. Espèce de murène.

HÉLÈNE (SAINTE-). Géogr. Ile de l'océan Atlantique, devenue célèbre par la captivité et la mort de Napoléon, qui y fut retenu prisonnier, de 1815 à 1821; 5,000 hab.

HÉLÉNÉEN, ENNE. adj. Partisan d'Hélène, concubine de Simon le Magicien.

HÉLÉNÉION. s. m. Bot. V. HÉLÉNIE.

HÉLÉNIDE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

HÉLÉNIE. s. f. (Les anciens disaient que l'Hélénie naquit des larmes d'Hélène). Bot. Genre de plantes. || Genre de corymbifères.

HÉLÉNIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hélénie. || HÉLÉNIÉES. s. f. pl. Section de la tribu des hélianthées. || Sous-tribu de la tribu des sénécionidées, ayant pour type le genre hélénie.

HÉLÉNIEN. s. m. Hist. relig. Nom que l'on donne aux disciples de Simon le Magicien, à cause d'Hélène, sa concubine, que ce sectaire prétendait être le Saint-Esprit.

HÉLÉNIES. s. f. Ant. gr. Fête à Lacédémone en l'honneur d'Hélène.

HÉLÉNINE. s. f. (du lat. *helenium*, aunée). Chim. Sorte d'huile volatile concrète, qu'on tire de la racine d'aunée par la distillation. || Quelques chimistes ont donné le même nom à l'inuline, parce qu'on l'a trouvée d'abord de l'aunée hélénie.

HÉLÉNION. s. m. Bot. V. HÉLÉNIE.

HÉLÉNUS. Devin, fils de Priam et d'Hécube. A la mort de Pâris, Hélénus disputa Hélène à Déiphobe. Ce dernier l'ayant emporté, Hélénus se retira parmi les Grecs, et plus tard devint l'esclave de Néoptolème. Néoptolème étant mort, Hélénus affranchi épousa Andromaque, succéda à Pyrrhus, roi d'Épire, malgré les droits de Molosse, fils de ce prince. Mais, après la mort d'Hélénus, Molosse partagea la couronne avec le fils de ce dernier.

HÉLÉOCHLOÉ. s. f. Bot. Genre voisin des crypsides.

HÉLÉOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕλειος, palud; φαγεῖν, manger). Helmint. Se dit d'un ver qui vient dans les bubons.

HÉLÉPOLE. s. f. (ét. gr., ἑλεῖν, prendre; πόλις, ville). Anc. art milit. Machine redoutable, en forme de tour, que Démétrius, fils d'Antigone, employait aux sièges des villes. Cette machine était supportée par des tortues et contenait des béliers d'une grandeur extraordinaire.

HÉLER. v. a. 1re conj. (h asp., du fr. *he-ou* de l'angl. *to hale*, tirer à soi). Mar. Appeler, faire un cri à la rencontre d'un navire, pour demander où il est, d'où il va, ou pour faire d'autres questions à l'équipage. Héler un navire.

— Par extens. Appeler quelqu'un de fort loin. Héler quelqu'un.

— Absol. Héler avec un porte-voix.

— SE HÉLER. v. pron. S'appeler réciproquement.

HÉLEUTHÉRIEN. s. m. Ancien nom des Albigeois.

HÉLEUX. s. m. Ornith. Espèce de héron de Saint-Domingue.

HELGOLAND. Géogr. Ile anglaise de la mer du Nord. 3,000 hab. || Ch.-l. de l'île de ce nom; 2,000 hab.

HÉLI. Pontife et juge des Israélites, mort à l'âge de 98 ans, l'an du monde 2848, s'étant laissé tomber à la renverse en apprenant la triple nouvelle de la défaite de son peuple, de la perte de l'arche sainte et de la mort de ses deux fils.

HÉLIADES. (du gr. ἥλιος, soleil). Myth. gr. Sept fils du soleil, nés de l'humidité du sol de l'île de Rhodes, ou de la nymphe Rhodos. Quatre d'entre eux étant devenus jaloux de Ténage, le tuèrent, et s'enfuirent dans différents pays. Les deux Héliades qui n'avaient point pris part au meurtre restèrent à Rhodes. || Sept filles du Soleil et de Clymène. A la mort de Phaëthon, leur frère, elles furent changées en aunes et en peupliers, et leurs larmes en grains d'ambre. On les appelle aussi *phaéthontides*.

— Epith. Jeunes, tendres, sensibles, malheureuses, affligées, larmoyantes, plaintives. || Périphr. Les filles du Soleil, les filles de Clymène, les sœurs de Phaéthon.

HÉLIANTHE. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; ἄνθος, fleur, à cause de la forme radiée de ses fleurs). Bot. Genre de la famille des corymbifères, auquel appartiennent le tournesol et le topinambour. Il comprend une trentaine d'espèces de plantes herbacées, vivaces, bisannuelles ou annuelles, dont plusieurs sont intéressantes, soit à cause de leur utilité, soit à cause de leur agrément.

HÉLIANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hélianthe. || HÉLIANTHÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des synanthérées. || Sous-tribu de la tribu les sénécionidées, ayant pour type le genre hélianthe.

HÉLIANTHÈME. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; ἄνθος, fleur, parce que sa fleur est d'un jaune d'or). Bot. Genre de plantes, dont l'espèce la plus connue porte des fleurs d'un jaune luisant disposées en épi. || HÉLIANTHÈME TUBÉREUX. Le topinambour.

HÉLIANTHÉMOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥλιος, soleil; ἄνθος, fleur; εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble à un hélianthème.

— s. f. Bot. Nom qu'on donne quelquefois aux ficoïdes, parce que leurs fleurs ne s'épanouissent que lorsque le soleil brille, et qu'elles se tournent toujours de son côté.

HÉLIANTHÈRE. s. f. (ét. gr., ἥλιος, soleil; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes, le même que l'hélicie.

HÉLIANTHOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥλιος, soleil; ἄνθος, fleur; εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble à la fleur appelée *soleil*. || HÉLIANTHOÏDES. s. m. pl. Classe d'animaux sans vertèbres, comprenant ceux qui ont la bouche couronnée de tentacules non rétractiles.

HÉLIAQUE. adj. (du gr. ἥλιος, soleil). Astron. Se dit du lever et du coucher d'un astre, lorsque ces phénomènes s'opèrent en même temps que le lever ou le coucher du soleil. || *Lever héliaque.* Lever d'une étoile ou d'une planète, lorsqu'elle sort des rayons du soleil, et que l'on commence à l'apercevoir le matin avant le lever de cet astre. || *Coucher héliaque.* Coucher d'un astre qui entre dans les rayons du soleil, et qui par là, devient invisible. || *Astre héliaque.* Astre qui se lève ou se couche dans les rayons du soleil.

— HÉLIAQUES. s. f. pl. Antiq. gr. Fête en l'honneur du soleil.

HÉLIAS. s. m. Entom. Genre de lépidoptères.

HÉLIASE. s. f. Ichthyol. Genre de la famille des sciénoïdes, renfermant six espèces de l'Océan.

HÉLIASTE. s. m. (du gr. ἥλιος, soleil). Antiq. gr. Nom que portaient, à Athènes, les membres d'un tribunal très-nombreux dont les assemblées, tenues en plein air, commençaient au lever du soleil. Le tribunal des héliastes se composait ordinairement de cinquante ou de deux cents membres; mais les héliastes eux-mêmes pouvaient porter ce nombre à quinze cents et même à six mille.

HÉLICE. s. f. (du gr. ἕλιξ, circuit). Géom. Ligne tracée en forme de vis autour d'un cylindre.

— Mécan. Se dit quelquefois de la vis d'Archimède.

— Archit. *Escalier en hélice.* Escalier composé de marches qui tournent avec une même inclinaison autour d'un pilier cylindrique. || Petite volute qui entre dans la composition du chapiteau corinthien. || *Hélices entrelacées.* Celles qui sont tortillées ensemble.

— Anat. Partie extérieure de l'oreille.

— Conchyl. Genre de mollusques testacées, qui comprend les coquilles terrestres analogues

à l'escargot ou limaçon. On mange communément, dans plusieurs parties de l'Europe, et surtout en France, les deux plus grosses espèces d'hélices.

— Myth. gr. Fille d'Olenus, qui, avec sa sœur Ega, éleva Jupiter. Ce dieu la mit au nombre des constellations.

— Astron. Un des noms de la constellation de la grande Ourse. Les anciens lui ont donné ce nom, parce qu'elle tourne toujours autour du pôle dans un même cercle, sans se coucher jamais.

HÉLICÉ, ÉE. adj. (du gr. ἕλιξ, circuit). Conchyl. Qui est contourné en spirale. || Qui ressemble à une hélice. || HÉLICÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des mollusques gastéropodes cœlopnés, ayant pour type le genre hélice.

HÉLICELLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

HÉLICHRYSE. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; χρυσός, or, parce que sa fleur est d'un jaune d'or éclatant). Bot. Genre de synanthérées.

HÉLICHRYSÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hélichryse. || HÉLICHRYSÉES. s. f. pl. Groupe de la section des inulées gnaphaliées. || Section de la sous-tribu des sénécionidées gnaphaliées, ayant pour type le genre hélichryse.

HÉLICHRYSOÏDE. Bot. V. HÉLICHRYSE.

HÉLICIE. s. f. (ét. gr., ἕλιξ, contour). Bot. Genre de plantes ne renfermant qu'un arbre de la Cochinchine.

HÉLICIEN, ENNE. adj. Didact. Qui appartient à l'hélice.

— Anat. Se dit d'un muscle du pavillon de l'oreille. || substantiv. L'hélicien.

HÉLICIER. s. m. Conchyl. Mollusque qui habite les hélices.

HÉLICIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *helix*, limaçon; *forma*, forme). Conchyl. Qui a la forme d'une coquille de limaçon, comme le test du myle antique.

HÉLICIGONE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

HÉLICINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves ne renfermant qu'une espèce.

HÉLICINÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une hélicine. || HÉLICINÉS. s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes cœlopnés, ayant pour type le genre hélicine.

HÉLICINIDE. Conchyl. V. HÉLICINÉ.

HÉLICITE. s. m. Hist. relig. S'est dit des personnes pieuses qui, au VIIe siècle, vivaient dans la solitude et glorifiaient Dieu par des danses et des chants religieux, à l'exemple de Moïse et de Marie. On les appelle aussi, et avec plus de fondement, *hicetes*.

HÉLICITE. s. f. (du gr. ἕλιξ, hélice). Conchyl. Coquille fossile, turbinée en vis, et notamment celle dont les spires sont roulées sur elles-mêmes.

HÉLICOBLÉPHARON. adj. (ét. gr., ἑλικός, mobile; βλέφαρον, paupière). Myth. Qui a des paupières mobiles. Surnom de Vénus.

HÉLICODONTE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

HÉLICOGÈNE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

HÉLICOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕλιξ, hélice; εἶδος, forme). Didact. Qui ressemble à une hélice. Roues hélicoïdes. Spirale hélicoïde.

— Géom. *Parabole hélicoïde*. Ligne courbe que produit la parabole ordinaire, quand on enroule son axe autour de la circonférence d'un cercle.

— Anat. S'est dit de la tunique vaginale du cordon spermatique.

HÉLICOÏDE. s. m. Géom. Surface engendrée par une droite horizontale, qui s'appuie constamment sur une hélice et sur l'axe vertical du cylindre droit où est tracée cette courbe.

HÉLICOLIMACE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

HÉLICOMYCE. s. m. (ét. gr., ἕλιξ, hélice; μύκης, mousse, parce que leurs filaments sont disposés en spirale). Bot. Genre de champignons.

HÉLICON. s. m. Géogr. anc. Chaîne de montagnes de la Béotie, consacrée à Apollon et aux Muses. On l'appelle aujourd'hui *Palæo-vouni* ou *Zagora*.

— *Hélicon* s'emploie quelquefois dans les vers de Parnasse. Et moi, de *l'Hélicon* malheureux Bélisaire. (Del.)

Sur le haut *Hélicon* leur reine méprisée
Fut toujours des neuf sœurs la fable et la risée. (Boil.)

— Fig. *Être au sommet, au bas de l'Hélicon*. Être un grand, un mauvais poète. || *Parvenir au sommet de l'Hélicon*. Obtenir de grands succès poétiques. *Ramper aux marais de l'Hélicon*. Être un très-mauvais poète.

. . . . La foule en rime
Qui rampe aux marais d'*Hélicon*. (Volt.)

— Syn. simpl. Parnasse, Pinde || Épith. Docte, savant, sacré, haut, escarpé, || l'Empire Le sommet d'Hélicon ou de l'Hélicon.

— Astron. Une des taches de la lune.

— Mus. anc. Lyre à neuf cordes. || Instrument inventé par les mathématiciens musiciens pour trouver les rapports des consonnances.

HÉLICONÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une héliconie. || HÉLICONÉES. s. f. pl. Nom qu'on a donné à la famille des musacées, en raison du genre héliconie qu'elle renferme. || On dit aussi au sing. Un héliconé.

HÉLICONIADES. s. f. pl. Myth. gr. Les Muses, qui habitaient le mont Hélicon.

HÉLICONIDES. s. f. pl. Myth. gr. V. HÉLICONIADES.

HÉLICONIE. s. f. Entom. Genre de papillons diurnes.

— Bot. Genre de plantes d'Amérique.

HÉLICONIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une héliconie. || HÉLICONIÉES. s. f. pl. Famille de plantes. || On dit aussi au sing. Un héliconié.

HÉLICONIEN, IENNE. adj. Géogr. Qui appartient au mont Hélicon.

— Ant. gr. Surnom de Neptune adoré à Hélice, ville d'Achaïe. || Surnom de Jupiter, père des Muses.

— Entom. Qui ressemble à une héliconie. || HÉLICONIENS. s. m. pl. Famille de lépidoptères diurnes, ayant pour type le genre héliconie.

HÉLICOPHANTE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

HÉLICOPS. s. m. Erpét. Genre de serpents.

HÉLICOSOPHE. s. m. Didact. Qui s'occupe d'hélicosophie.

HÉLICOSOPHIE. s. f. (ét. gr., ἕλιξ, hélice; σοφία, connaissance). Didact. Nom donné par quelques géomètres à l'art de tracer des hélices ou des spirales sur un plan.

HÉLICOSPORE. s. m. Bot. Genre de champignons.

HÉLICOSTÈGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕλιξ, circuit; στέγω, couvrir). Conchyl. Qui se compose de plusieurs loges disposées en spirale. || HÉLICOSTÈGUES. s. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes, comprenant ceux dont la coquille se compose de loges assemblées sur un ou deux axes distincts, mais formant une spirale régulière. || On dit aussi au sing. Un hélicostègue.

HÉLICOSTYLE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

HÉLICOTHRIQUE. s. m. Bot. Genre de champignons.

HÉLICOTRÈME. s. m. (ét. gr., ἕλιξ, limaçon; τρῆμα, trou). Anat. Orifice qui fait communiquer ensemble les deux rampes, au sommet du limaçon de l'oreille interne.

HÉLICTE. Myth. Une des Danaïdes.

— s. f. Arbuste d'Amérique.

HÉLICTÈRE. s. f. Bot. Genre de malvacées, comprenant dix à douze espèces.

HÉLICULE. s. f. Bot. Se dit de certains vaisseaux des plantes qui sont disposés en spirales.

HÉLIÉE. s. f. Ant. gr. Place publique d'Athènes où se rassemblait le tribunal des héliastes.

— Le tribunal des héliastes.

HÉLIENNE. s. f. Métrol. Monnaie que les anciens comtes du Périgord faisaient battre.

HÉLIÉRELLE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames.

HÉLIES. s. f. (du gr. ἥλιος, soleil). Fête du soleil.

HÉLIGMA. s. m. Anat. L'éminence hélix de l'oreille.

HÉLIGOLAND. Géogr. Ile de la mer du Nord, qui a appartenu au Danemark jusqu'en 1803, mais qui est aujourd'hui sous la dépendance de l'Angleterre.

HÉLINGUE. s. f. Mar. et corder. Bout de grosse corde retenue aux manivelles par une des extrémités, et par l'autre à l'extrémité des torons qu'on veut tordre.

HÉLIOCAMINUS. s. m. Ant. rom. Place abritée et exposée au soleil.

HÉLIOCARPE. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; καρπός, poignet). Bot. Genre de plantes d'Amérique dont l'écorce est parsemée de callosités.

HÉLIOCENTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥλιος, soleil; κέντρον, centre). Astron. Se dit du lieu où paraîtrait une planète si elle était vue du soleil, c'est-à-dire si l'œil de l'observateur était au centre du soleil. || *Longitude héliocentrique*. Point de l'écliptique où nous rapporterions l'astre si nous étions au centre du soleil. || *Latitude héliocentrique*. Distance de la planète à l'écliptique, telle qu'on la verrait si on était dans le soleil; angle que la ligne menée du centre du soleil à celui de l'astre fait avec le plan de l'écliptique. || *Force héliocentrique, mouvement héliocentrique*. Force, mouvement par lequel les planètes sont attirées par le soleil.

HÉLIOCOMÈTE. s. f. (ét. gr., ἥλιος, soleil; κομήτης, comète). Astron. Phénomène assez rare que présente le soleil couchant. Ce phénomène consiste en une bande lumineuse, semblable à la queue d'une comète, que le soleil traîne après soi.

HÉLIODORE. Auteur des *Éthiopiques*, ou *Amours de Théagène et de Chariclée*, plus connu comme romancier que comme évêque de Tricca en Thessalie. Il vivait du temps de Théodose et de ses fils.

HÉLIODORE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

HÉLIOFUGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥλιος, soleil; φεύγω, fuir). Bot. Qui fuit le soleil. || *Pôle héliofuge*. Lame inférieure de la feuille des héliotropes.

HÉLIOGABALE. Myth. syr. V. ÉLAGABAL.

HÉLIOGABALE. Empereur romain qui n'est connu que par ses folies et ses cruautés. Il monta sur le trône à quatorze ans, et fut assassiné après trois ans de règne.

HÉLIOGNOSTIQUES. s. m. pl. (ét. gr., ἥλιος, soleil; γινώσκω, je reconnais). Ant. Sectaires juifs qui adoraient le soleil.

HÉLIOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥλιος, soleil; εἶδος, ressemblance). Zool. Qui est garni de cils rayonnants, comme le trichnode solaire.

HÉLIOLITHE. s. f. (ét. gr., ἥλιος, soleil; λίθος, pierre). Zooph. Nom que les anciens naturalistes ont donné aux zoophytes fossiles du genre des astroïdes, à cause de leur forme radiée.

HÉLIOMAGNÉTOMÈTRE. s. m. Phys. Instrument destiné à mesurer la déclinaison de l'aiguille aimantée, et à déterminer, par la présence du soleil, une heure quelconque de la journée.

HÉLIOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; μέτρον, mesurer). Phys. Instrument dont on se sert pour mesurer exactement le diamètre apparent du soleil ou des planètes, ainsi que les petites distances apparentes qui séparent les corps célestes entre eux.

HÉLIOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui appartient à l'héliomètre.

HÉLIONURE. s. m. Bot. Genre de plantes graminées.

HÉLIOPHILE. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; φίλος, ami). Entom. Genre de coléoptères.

— s. f. Bot. Genre de crucifères, dont une seule espèce est cultivée dans nos jardins.

HÉLIOPHILÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une héliophile. || HÉLIOPHILÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre héliophile. || On dit aussi au sing. Un héliophilé.

HÉLIOPHTHALME. s. m. Bot. Belle plante de la Louisiane.

HÉLIOPOLIS. (ét. gr., ἥλιος, soleil; πόλις, ville). Géogr. anc. Ville de Syrie, près de l'Anti-Liban. Aujourd'hui Balbek. || Ville d'Égypte qui occupait la place où s'élève aujourd'hui Matarieh. Elle était célèbre par le culte qu'on y rendait au soleil.

— Hist. *Bataille d'Héliopolis*. Victoire remportée par Kléber sur les Turcs en 1800, près de l'ancienne Héliopolis, en Égypte.

HÉLIOPOLITAIN, AINE. adj. Géogr. anc. Qui habite Héliopolis. || Qui concerne Héliopolis ou ses habitants.

— S'empl. aussi substantiv. Un Héliopolitain. Une Héliopolitaine.

HÉLIOPOLITE. adj. des 2 g. Chronol. Se dit de deux dynasties égyptiennes, la neuvième et la dixième, qui régnaient environ 4000 ans av. J.-C.

— Habitant d'Héliopolis. V. HÉLIOPOLITAIN.

HÉLIOPSIDE. s. f. (ét. gr., ἥλιος, soleil; ὄψις, aspect). Bot. Genre de plantes de l'Amérique septentrionale, établi pour placer l'hélianthe glabre.

HÉLIOPSIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une héliopside. || HÉLIOPSIDÉES. s. f. pl. Groupe de la section des hélianthées rudbeckiées. || Section de la sous-tribu des sénécionidées hélianthées, ayant pour type le genre héliopside.

HÉLIORNE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux plongeurs qui se nourrissent d'oiseaux aquatiques et de poissons.

HÉLIOS. Myth. gr. Nom du soleil chez les Grecs.

— Myth. égypt. Fils d'Éphaïstos, et le second roi de la dynastie des dieux. Hélios régna trente mille ans.

HÉLIOSCOPE. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; σκοπέω, je regarde). Astron. Lunette destinée à regarder le soleil, et garnie à cet effet d'un verre coloré d'une teinte sombre, pour affaiblir la trop grande vivacité de la lumière.

HÉLIOSCOPE. adj. des 2 g. Bot. Qui regarde le soleil. || L'euphorbe hélioscope a été ainsi appelée, parce que, sur l'autorité de Dioscoride, on lui a attribué la propriété de tourner son feuillage vers le soleil, ce que font toutes les plantes librement abandonnées à elles-mêmes.

HÉLIOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'hélioscope.

HÉLIOSE. s. f. Pathol. Insolation, coup de soleil.

HÉLIOSTAT. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; στάω, s'arrêter). Phys. Instrument qui sert à projeter invariablement l'image du soleil sur un point. || Instrument qui sert à fixer à volonté le rayon solaire dans telle direction qu'on choisit.

HÉLIOSTATIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'héliostat.

HÉLIOSTATIQUE. s. f. Astron. Explication astronomique de toutes les apparences célestes, dans laquelle on suppose le soleil immobile au centre du système planétaire.

HÉLIOTIDE. s. f. Entom. Genre de papillon.

HÉLIOTROPE. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; τρέπω, je tourne). Bot. Genre de plantes de la famille des borraginées dans lequel on compte aujourd'hui soixante-quatre espèces, dont deux seules sont très-connues à Paris, ce sont l'*héliotrope d'Europe*, connu vulgairement sous le nom d'*herbe aux verrues*, ainsi nommé parce qu'autrefois on attribuait à ses feuilles la vertu de faire disparaître les verrues, c'est une plante à racine pivotante, tige droite, feuilles alternes, ovales, velues, entières et ridées, et à fleurs blanchâtres, petites, disposées en épis terminaux et recourbés en forme de crosse. L'*héliotrope du Pérou*, charmant arbrisseau qui se fait moins remarquer par la beauté de ses fleurs, qui ne sont pas sans grâce, que par le délicieux parfum, analogue à celui de vanille, que répandent ses fleurs d'un blanc lavé d'un bleu violâtre; ses rameaux ronds et velus sont chargés de jolies feuilles ovales, gaufrées, velues, et d'un vert assez foncé. Les jardiniers lui donnent le nom de *vanille* ou bien encore d'*héliotrope* sans épithète. Héliotrope violet, joli, grandiflore, suave, odorant, à odeur parfumée. Planter un héliotrope. Acheter un héliotrope. Cultiver les héliotropes.

— Se dit aussi de la fleur même que porte l'héliotrope. Acheter un héliotrope. Comme les naturalistes remarquent que la fleur nommée *héliotrope* tourne sans cesse vers cet astre du jour, aussi mon cœur dores-en-avant tournera-t-il toujours vers les astres resplendissants de vos yeux adorables ainsi que vers son pôle unique. (Mol.)

— Nom vulgaire du tussilage odorant. || Nom donné quelquefois au tournesol.

— Antiq. Espèce de cadran solaire.

— Minér. Sous-espèce de quartz rhomboïdal dont la couleur est le vert de nuances diverses.

— Phys. Instrument qui renvoie le rayon solaire à un observateur éloigné, et peut ainsi remplacer les signaux ordinaires dans les grandes opérations géodésiques. || Instrument semblable à la machine parallactique, parce qu'on peut aisément le tourner vers le soleil pour observer cet astre.

— Myth. Fleur en laquelle fut changée Clytie, amante du soleil, et qui se tourne toujours du côté de cet astre.

— Synon. simpl. Clytie.

— S'empl. en botanique comme adject. pour désigner des plantes dont les fleurs se tournent constamment vers le soleil, qu'elles semblent suivre dans son cours apparent.

— Bot. *Pôle héliotrope*. Lame supérieure de la feuille des héliotropes.

HÉLIOTROPIE. s. f. Bot. Acte par lequel la plante se tourne pour suivre le soleil. Héliotropie végétale.

HÉLIOTROPIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'héliotrope. || HÉLIOTROPIÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre héliotrope. || On dit aussi au sing. Un héliotropié.

HÉLIOTROPIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'héliotrope, à l'héliotropisme. Mouvement héliotropique.

HÉLIOTROPISME. s. m. Bot. Propriété que possèdent certaines plantes de tourner constamment leurs fleurs vers le soleil.

HÉLISON. s. m. Erpét. Genre de reptiles ophidiens.

HÉLISONTE. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble à un hélison. || HÉLISONTES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens ayant pour type le genre hélison. || On dit aussi au sing. Un hélisonte.

HÉLIUS. Myth. gr. Fils d'Hypérion et de Basilée; il fut noyé dans l'Éridan par ses oncles. Après sa mort, il apparut à sa mère et lui prédit qu'à l'avenir le soleil s'appellerait Hélios, et la lune Séléné. || Fils de Persée, qui donna son nom à la ville d'Hélios, en Laconie.

HÉLIX. s. m. (du gr. ἑλίσσω, je roule). Repli à peu près demi-circulaire qui entoure le pavillon de l'oreille, chez l'homme.

HÉLIXANTHÈRE. s. f. (ét. gr., ἕλιξ, hélice; ἄνθος, fleur). Bot. Plante parasite de la Cochinchine.

HÉLIXARION. s. m. Conchyl. Genre de mollusques gastéropodes.

HELLA. Géogr. Territoire de Dodone.

HELLADE. Géogr. Petite contrée de Thessalie, au N. du mont Othrys. || Par extens., ce nom a été donné à toute la Grèce.

HELLANICUS. Ancien historien grec, dont il nous reste quelques fragments. Il mourut l'an 411 av. J.-C.

HELLANODICES ou **HELLANODIQUES.** s. m. (ét. gr. Ἕλλην, grec; δίκη, jugement, parce qu'ils discernaient et distribuaient le prix au vainqueur). Antiq. gr. Officiers qui présidaient aux jeux olympiques.

HELLE. s. m. Ant. gr. Nom des prêtres de Jupiter à Dodone. Les helles de Dodone formaient une association particulière; mais on ne peut affirmer que ce fut une famille sacerdotale.

HELLÉ. Myth. Fille d'Athamas et de Néphélé. Hellé, fuyant la persécution de sa belle-mère, se noya en traversant la mer sur le dos du bélier à la toison d'or. Cette mer prit de là le nom de l'Hellespont, ou mer d'Hellé.

— s. m. Entom. Espèce de papillon.

HELLÉBORACÉ. Bot. V. ELLÉBORACÉ. || HELLÉBORACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre hellébore.

HELLÉBORE. s. m. Bot. Et toute la famille V. ELLÉBORE.

HELLEH. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Irak-Arabi, sur l'Euphrate. Ruines de Babylone; 7,000 hab.

HELLEN. Fils de Deucalion et de Pyrrha, et roi de la Phthiotide. Hellen était considéré comme le père de la race des Hellènes.

HELLÈNE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui est de l'Hellade.

— s. des 2 g. Nom d'un peuple grec de la Thessalie, qui fut ensuite donné à tous les Grecs. || Les Hellènes forment une race qui se divise en quatre tribus : Doriens, Éoliens, Ioniens et Achéens. Ils paraissent, d'après la conformité des idiomes, appartenir à la famille hindoustanique ou indo-européenne. En venant de l'Asie, ils passèrent par le Caucase, et envahirent la Thrace, la Thessalie et enfin la Grèce, d'où ils expulsèrent les Pélasges, vers 1550 av. J.-C. || Le nom collectif d'Hellène n'était pas encore employé du temps d'Homère. Il revient aujourd'hui en usage, en parlant des Grecs modernes. L'affranchissement des Hellènes. || *Hellène* est employé pour signifier Grec encore païen, au II[e] siècle, ainsi qu'au III[e] et au IV[e], lorsque tous les Grecs proprement d'Asie, d'Égypte, etc., confondus dans l'empire romain, et même citoyens romains depuis Caracalla, avaient pris le nom de Romains.

HELLÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes des Indes, de la Chine et de l'Australasie.

HELLÉNIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἑλληνικός, fait de ἕλλην, grec). Ant. gr. Qui appartient à la Grèce.

— *Corps hellénique*. La confédération que formaient entre elles les différentes cités grecques qui avaient droit d'amphictyonie.

— La langue grecque ancienne, par opposition à la langue grecque moderne. La langue hellénique. || On dit, dans le même sens, *tour*, *construction hellénique*.

— s. m. *L'hellénique*. La langue hellénique.

HELLÉNIQUES. s. f. pl. Philol. Titre que portaient plusieurs histoires de la Grèce. Les Helléniques de Callisthène, d'Anaxamène, de Xénophon.

HELLÉNISANT. s. m. Hist. Juif idolâtre, qui avait embrassé le culte des Grecs. On dit plus communément, *helléniste*.

HELLÉNISER. v. n. 1[re] conj. Se livrer à l'étude du grec.

HELLÉNISEUR. s. m. Qui hellénise.

HELLÉNISME. s. m. (ét. gr., ἕλλην, grec; ισμος, terminaison qui marque imitation). Gramm. Tour, expression, manière de parler qui tient au génie de cette langue. || Manière de parler empruntée du grec. Les Grecs faisaient souvent des hellénismes en parlant latin. La langue française est presque un *hellénisme* continuel. (Beauzée.) Le plus fréquent hellénisme est l'attraction, qui consiste à attirer un mot au cas de son corrélatif. On en trouve de nombreux exemples en latin. Il est dans nos grands écrivains une foule d'expressions et de tours qui ne s'expliquent que par leur source grecque. Ainsi Racine construit le verbe admirer avec la conjonction *si*, en grec θαυμάζω εἰ.

J'admirais si Mathan dépouillant l'artifice,
Avait pu de son cœur dépouiller l'injustice.

— Philos. Ensemble des idées et des mœurs de la Grèce, caractère de sa philosophie. Les gnostiques affectaient de dédaigner l'hellénisme.

— Hist. Nom donné par Julien à la religion nouvelle qu'il prétendit établir, en conservant les dieux du paganisme et en adoptant la morale chrétienne.

— Opinion en faveur des Grecs.

HELLÉNISTE. s. m. (du gr. ἑλληνιστής, fait de ἕλλην, grec). Antiq. gr. Juif d'Alexandrie. || Juif qui parlait la langue des Septante. || Juif qui s'accommodait aux usages des Grecs. || Grec qui embrassait le judaïsme. || Chacun des auteurs de la traduction des Septante. || Se disait aussi des juifs que les suggestions et les persécutions d'Antiochus Épiphane déterminèrent à embrasser le culte des Grecs. || Dans les Actes des Apôtres, ce mot est souvent employé pour Gentils, païens.

— Chez nous, Érudit versé dans la langue grecque. Un savant helléniste. || Écrivain qui emploie des tours, des expressions propres à la langue grecque.

HELLÉNISTICISME. s. m. Philol. Tour, expression propre au grec hellénistique.

HELLÉNISTIQUE. adj. des 2 g. Philol. Qui appartient aux hellénistes et au dialecte qui leur est propre.

— *Grec hellénistique*. Le grec alexandrin, et particulièrement celui des Septante. Le grec hellénistique n'est autre chose que le dialecte macédonien, mêlé au grec de Phénicie et d'Égypte.

HELLÉNIUS. Myth. gr. Surnom de Jupiter.

HELLÉNOTAME. s. m. Ant. gr. Magistrat d'Athènes, chargé de recevoir les taxes des villes tributaires.

— L'impôt établi sur les villes tributaires.

HELLEQUIN. s. m. Se disait pour Esprit follet, lutin.

— Fantômes armés, qui, disait-on, apparaissaient la nuit, et semblaient combattre dans l'air. || Famille de démons, que l'on croyait voir la nuit courir au milieu des nuages.

HELLER. s. m. (*h* asp.; pr. *hèl-lèrr*) Métrol. Monnaie de cuivre qui a diverses valeurs, dans différentes contrées d'Allemagne.

HELLESPONT. Géogr. anc. Détroit entre la mer Égée et la Propontide. Aujourd'hui, *le détroit des Dardanelles*. || Province de l'Asie Mineure, dans la Mysie.

HELLESPONTIAQUE. adj. des 2 g. Geogr. De l'Hellespont.

— Myth. Surnom de Priape, né à Lampsaque, sur l'Hellespont.

HELLIER (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de l'île de Jersey; 8,000 hab.

HELLIN. Géogr. Bourg d'Espagne, dans le royaume de Murcie; 8,000 hab.

HELLOPE. s. m. Ant. gr. Habitant du territoire de Dodone.

HELLOPIE. s. f. Géogr. anc. Territoire de Dodone.

HELLOTIENNE. adj. Myth. gr. Surnom de Minerve.

HELLOTIES. s. f. pl. Ant. gr. Fête en l'honneur de Minerve hellotienne. || Fête en l'honneur d'Europe.

HELLOTIS. Myth. gr. Nom que les Crétois donnèrent à Europe.

— Temps hér. Jeune fille de Corinthe, qui périt dans l'incendie du temple de Minerve, où elle s'était réfugiée lors de l'invasion des Héraclides. Une peste étant survenue, l'oracle ordonna de bâtir un temple à Minerve hellotienne.

— s. f. Ant. gr. Guirlande de myrte que l'on portait dans les hellotiès avec les cendres d'Europe.

HELLUATION. s. f. (pr. *el-lu-a-ci-on*; du lat. *helluo*, glouton). Se disait pour Gourmandise. || Débauche.

HELLUO. s. m. Entom. Genre de coléoptères carnassiers.

— Helmint. Genre de vers à sang rouge.

HELLUS. s. m. Entom. Genre d'insectes appelé autrement sapyge.

HELMEND. Géogr. Fleuve de l'Afghanistan, qui prend sa source près de Caboul, et se jette dans le lac de Zerzèh, après un cours de 1,000 kil.

HELMICUU. s. m. Le mois de février chez les Irlandais.

HELMINTHAGOGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕλμινς, ver; ἄγω, je chasse). Médec. Qui est propre à expulser les vers.

— S'empl. aussi substantiv. en parlant d'un remède contre les vers. Un helminthagogue.

HELMINTHE. s. m. (du gr. ἕλμινς, ver). Helmint. Ver intestinal. Pourquoi exprimer par un terme grec ce que nous pouvons exprimer par le mot français *ver*?

HELMINTHÉ. adj. des 2 g. Helmint. Qui ressemble aux helminthes. || HELMINTHES. s. m. pl. Dénomination sous laquelle on désigne la classe des entozoaires ou vers intestinaux.

HELMINTHIASE. s. f. (ét. gr., ἑλμινθός, gén. de ἕλμινς, ver). Pathol. Maladie causée par des vers intestinaux.

HELMINTHIASIE. s. f. Pathol. V. HELMINTHIASE.

HELMINTHIDE. s. m. Helmint. Ordre de vers aquatiques.

HELMINTHIE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

HELMINTHIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἕλμινς, ver). Helmint. Qui ressemble aux vers de terre. || HELMINTHIQUES. s. m. pl. Ordre de la classe des vers, comprenant tous ceux qui ressemblent plus ou moins au ver de terre.

— Se dit d'un remède contre les vers. On dit mieux *anthelminthique*.

HELMINTHOCERTON. s. m. Pharm. La mousse de Corse, ou mousse de mer, dont on se sert pour détruire les vers intestinaux.

HELMINTHOGÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἕλμινς, ver; γῆ, terre). Helmint. Qui ressemble au ver de terre. || HELMINTHOGÉS. s. m. pl. Classe d'animaux sans vertèbres, comprenant les hirudinées et les lombricinées.

HELMINTHOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕλμινς, ver; εἶδος, ressemblance). Ichthyol. Qui ressemble à un ver. || HELMINTHOÏDES. s. m. pl. Ordre de la classe des poissons, comprenant ceux qui se rapprochent des vers d'après leur mode de respiration, l'eau n'arrivant pas aux branchies par la bouche, mais par des ouvertures latérales, et d'après leur mode de génération.

HELMINTHOLITHE. s. f. (ét. gr., ἕλμινς, ver; λίθος, pierre). Minér. Vers de terre ou de mer changés en pierre. || Fossile hippurite.

HELMINTHOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἕλμινς, ver; λόγος, discours). Didact. Branche de la zoologie qui traite spécialement des vers, et surtout des vers intestinaux.

HELMINTHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est relatif à l'helminthologie.

HELMINTHOLOGISTE. s. m. [illegible]MINTHOLOGISTE. [illegible] turaliste qui s'occupe spécialement [illegible]

HELMINTHOLOGUE. [illegible] (ét. gr., ἕλμινς, [illegible] [illegible] vermineuse.

HELMINTHOPIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible] ver; πῦρ, feu). [illegible]

HELMI[illegible]

ἕλμινς, ver; θήκη, gaîne). Bot. Qui a des gaînes cylindriques, vermiformes, comme le porocarpe helminthothique.

— s. m. Genre de plantes.

HELMINTIE. s. f. Bot. V. HELMINTHIE.

HELMISPORE. s. m. Bot. Genre de champignons.

HELMONT (Jean-Baptiste Van). Philosophe mystique, né à Bruxelles en 1577, alliant au mysticisme biblique de Tauler et de Thomas à Kempis une sorte de mysticisme alchimique, prétendait élever l'étude des sciences au rang d'une intuition. || Son fils, François-Mercure, né en 1618, suivit la même carrière.

HELMYTON. s. m. Bot. Genre de la famille des algues.

HÉLOBIÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἕλος, marais; βιόω, je vis). Bot. Qui vit ou croît dans les marais. || HÉLOBIÉES. s. f. pl. Section des plantes rhizo-acroblastes, comprenant les trois familles des typhacées, des alismacées et des hydrocharidées, dont toutes les espèces sont aquatiques.

HÉLOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἧλος, clou; κέρας, corne). Entom. Dont les antennes sont en masses perfoliées. || HÉLOCÈRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des coléoptères, comprenant ceux dont les antennes représentent une masse oblongue, composée de familles qui semblent être perforées par un axe central.

HÉLODE. adj. des 2 g. (du gr. ἕλος, marais). Pathol. Se dit des maladies et surtout des fièvres qui règnent dans les contrées marécageuses.

HÉLODE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques.

HÉLODÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

HÉLODERME. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

HÉLODITE. adj. des 2 g. Erpet. Qui vit dans les marais. || HÉLODITES. s. m. pl. Famille de reptiles chéloniens.

HÉLOÏSE. Nièce du chanoine Fulbert, qui lui donna pour maître Abailard. Celui-ci en devint épris, et en eut un fils. Fulbert s'étant vengé cruellement sur Abailard de cet abus de confiance, Héloïse prit le voile et devint prieure de l'abbaye d'Argentan, et enfin première abbesse du Paraclet. Les lettres qu'elle écrivait à Abailard sont des chefs-d'œuvre de tendresse et de passion.

HÉLONIAS. s. m. (pr. *é-lo-niass*). Bot. Genre de la famille des joncacées, renfermant six espèces des Etats-Unis d'Amérique.

HÉLONIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hélonias. || HÉLONIÉES. s. f. pl. Section de la famille des joncacées, ayant pour type le genre hélonias.

HÉLONOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕλος, marais; νέμομαι, habiter). Qui se tient habituellement dans les marécages. || HÉLONOMES. s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers.

HÉLOPE. s. m. (ét. gr., ἧλος, clou; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères hétéromères qui se trouvent dans l'écorce des arbres.

HÉLOPHILE. s. m. Entom. Genre de diptères.

HÉLOPHORE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

HÉLOPHORIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un hélophore. || HÉLOPHORIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des coléoptères, ayant pour type le genre hélophore.

HÉLOPIEN, ENNE. adj. Erpét. Qui ressemble à un hélope. || HÉLOPIENS. s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères de la famille des sténélytres, ayant pour type le genre hélope.

HÉLOPIOÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un hélope.

HÉLOPITHÈQUE. adj. Mamm. Qui a la queue prenante. || HÉLOPITHÈQUES. s. m. pl. Groupe de la famille des quadrumanes, renfermant ceux qui ont la queue prenante.

HÉLOPODE. s. m. Bot. Genre de lichens.

HÉLOPS. s. m. Entom. V. HÉLOPE.

HÉLOPYRE. s. f. (ét. gr., ἕλος, marais; πῦρ, fièvre). Pathol. Fièvre des marais.

HÉLORAGÉES. s. f. pl. Bot. Famil[illegible] plantes qui ne contient que le genre [illegible]

HÉLORE. Géogr. anc. Ville [illegible] fleuve Hélore ou Asinarus. O[illegible] d'hui *Muri-ucci*.

HÉLORE. s. m. En[illegible] [illegible] Jeux célébrés en [illegible] fleuve Hélore. res de la famille de[illegible]

HÉLORIE[illegible] ville de Laconie, dont les [illegible] révoltés deux fois contre Sicile, su[illegible] réduits en esclavage à perpétuité [illegible] Fandre au commencement du XI[e] siècle [illegible]

— Myth. Surnom sous lequel Cérès avait, près d'Hélos, un temple où il n'était permis qu'aux femmes d'entrer.

HÉLOSE. s. f. (du gr. ἑλύω, renverser). Pathol. Renversement des paupières avec convulsion des muscles de l'œil.

— Bot. Plante de la Jamaïque.

HÉLOSTOME. s. m. (ét. gr., ἧλος, clou; στόμα, bouche, à cause de sa bouche comprimée). Ichthyol. Genre de la famille des pharyngiens labyrinthiformes, fondé sur une seule espèce de Java.

HÉLOTE. Géogr. anc. Habitant d'Hélos.

— Myth. gr. Surnom de Cérès, qui avait un temple près d'Hélos.

HÉLOTE s. m. Ichthyol. Genre de poissons qui ne renferme qu'une seule espèce.

HÉLOTION. s. m. (pr. *e-lo-cion*). Bot. Genre de champignons ayant pour type l'helvelle aciculaire.

HÉLOTIS. s. m. Pathol. Nom donné par quelques auteurs à la plique polonaise.

HÉ-LOUNG-KIANG. Géogr. Fleuve de l'empire chinois, appelé aussi *Sekhalian-Oula* ou *Amour*.

HELPIDE. Myth. gr. L'Espérance, divinité allégorique.

HELSÉSAÏTES. s. m. pl. Sectaires qui permettaient toutes les religions.

HELSINBERG. Géogr. Ville de Suède, préfecture de Malmœhus, remarquable par un beau port artificiel; 4,000 hab.

HELSINGUER. s. m. (pr. *hel-sin-gherr*). Ornith. Espèce d'oie d'Irlande.

HELVELLACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une helvelle. || HELVELLACÉES. s. f. pl. Section de la famille des champignons, qui a pour type le genre helvelle.

HELVELLAIRE. Bot. V. HELVELLACÉ. || HELVELLAIRES. s. m. pl. Famille de champignons, dont le genre helvelle est le type.

HELVELLE. s. f. Bot. Genre de champignons en forme d'entonnoir.

— adj. des 2 g. Qui ressemble à une helvelle. || HELVELLES. s. f. pl. Groupe de la famille des champignons hyménothéciens, ayant pour type le genre helvelle.

HELVELLÉ, ÉE. Bot. V. HELVELLACÉ. || HELVELLÉES. s. f. pl. Groupe de la section des helvellacées, comprenant le genre helvelle et ceux qui s'en rapprochent le plus.

HELVELLOÏDE. Bot. V. HELVELLACÉ.

HELVÉTIE. (pr. *èl-ve-cie*; du lat. *Helvetia*). Géogr. anc. Partie orientale de la Grande Séquanaise, dans la Gaule transalpine. Aujourd'hui la Suisse.

— Ce mot s'emploie encore dans le style soutenu. L'antique Helvétie. || C'est le seul usité dans la haute poésie, et son nom moderne est du style familier.

— Périphr. Les champs helvétiens, la république helvétique.

HELVÉTIEN, ENNE. adj. (pr. *el-vé-cien*). Géogr. Qui est d'Helvétie, de la Suisse. || Qui appartient à l'Helvétie, à la Suisse, ou à ses habitants.

— Dans la haute poésie, on dit toujours les Helvétiens pour les Suisses.

— S'empl. aussi substantiv. Un Helvétien. Une Helvétienne.

HELVÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la nation suisse. Corps helvétique. Cantons helvétiques. Diète helvétique. Constitution helvétique. La simplicité du gouvernement *helvétique* est admirable, et toute la machine est mue par un petit nombre de ressorts. (Condil.)

— Hist. *République helvétique*. Celle qui fut proclamée en 1798, et que formèrent la plupart des cantons suisses. | *Confession helvétique*. Exposition de foi, rédigée par Zwingle, en 1530, et solennellement adoptée en 1534. Elle est plus particulièrement connue sous le nom de *Profession de Bâle*. || Seconde exposition qui e[illegible] lieu en 1560. Elle est encore aujourd'[illegible] règle de la foi dans les églises de Suis[illegible] dore de Bèze et Bullinger y eu[illegible] grande part. || *Corps helvétiqu*[illegible] helvétiens *tique*. Confédération de tous [illegible] en quelque

HELVÉTISME. s. [illegible] [illegible] manière de parler en [illegible] de confiance. ou Suisses. Ces [illegible] Philosophe français, sorte à ce livr[illegible] en 1771, est surtout connu (Malte-Br[illegible] l'*Esprit*.

HELVIDIEN. s. m. Hist. relig. Membre [illegible] secte fondée par Helvidius. Les helvi[illegible] pensaient que Marie avait eu des enfants de saint Joseph : ils professaient que l'état de virginité n'est pas supérieur à l'état de mariage.

HELVIEN, ENNE adj. Géogr. Nom d'un peuple de la Gaule narbonnaise. Le pays des Helviens forme aujourd'hui la partie sud du département de l'Ardèche.

HELVIN. s. m. Minér. Sous-espèce de grenat dodécaèdre, d'un jaune de cire, disséminé en petites concrétions grenues et cristallisé en petits tétraèdres.

HELVINE. s. f. Minér. V. HELVIN.

HELWINGIE. s. f. Bot. Arbrisseau du Japon, dont on mange les feuilles.

HELXINÉ. s. f. Bot. (ét. gr., ἕλκω, traîner, parce que ses graines hérissées s'attachent fortement aux habits). Bot. Ancien nom de la pariétaire.

HÉLYOT (Pierre). Né en 1660, mort en 1716, a laissé l'histoire des ordres monastiques, reli-

giens et militaires, et des congrégations séculières de l'un et de l'autre sexe, ouvrage le plus étendu et le plus complet qui ait été publié sur cette matière.

HEM [illegible] Interj. dont on se sert pour appeler. Hem, hem, venez çà.

— S'empl. aussi pour questionner. Juste ciel! [illegible] Hem! que dites-vous? [illegible] Voilà mes lettres, les [illegible] Hem? [illegible]

— [illegible]

tousse.

— **HEM-HEM.** Interj. dont on se sert pour appeler ou pour interroger. [illegible] reneau l'un après l'autre, et lorsque la pièce ne rendait pas un son bien clair : Hem, hem, s'écriait-il en faisant la grimace, est-ce ainsi que vous répondez au prélat? [illegible]

HÉMACÉLINOSE. s. f. Pathol. Ecchymose, maladie caractérisée par un grand nombre de taches rouges à la peau. On l'appelle vulgairement pourpre.

HÉMACHATE. s. f. (pr. é-ma-ka-te). Erpét. Espèce de vipère de la Perse.

— Miner. Espèce d'agate à veines rouges.

HÉMACRYME. adj. des 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang; κρύος, froid). Zool. Qui a le sang froid. || **HÉMACRYMES.** s. m. pl. Race d'animaux, comprenant ceux qui ont le sang froid.

HÉMADROME. s. [illegible] Ant. gr. Fête que célébraient les habitants du Péloponèse. Dans les [illegible] faisaient jusqu'en sang sur le tombeau de Pélops.

HÉMAGOGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang; ἄγω, chasser). Médec. Se dit des médicaments que l'on regarde comme propres à déterminer l'écoulement des menstrues et du flux hémorrhoïdal. On dit plutôt Emménagogue.

— substantiv. Un hémagogue.

HÉMALOPIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; ὤψ, œil). Pathol. Épanchement de sang dans le globe de l'œil. || Trouble de la vision dans lequel les objets paraissent couleur de sang.

HÉMANGIOTITE. s. f. Pathol. Inflammation des vaisseaux sanguins.

HÉMANTHE. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang; ἄνθος, fleur, parce que l'on dit que, lorsqu'elle est appliquée sur la peau, elle fait sortir le sang par les pores). Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, de la famille des narcissoïdes.

HÉMAPHOBE. adj. des 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang; φόβος, crainte). Didact. Qui a horreur du sang.

— Se dit de celui que la vue du sang fait tomber en syncope.

— *Médecin hémaphobe.* Celui qui n'ose prescrire la saignée.

HÉMAPHOBIE. s. f. Didact. Horreur du sang.

HÉMAPHOBIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne l'hémaphobie.

HÉMARTHRIE. s. f. Bot. Genre de graminées.

HÉMASTAGOGUE. s. m. Celui qui traite de l'équilibre et de la force du sang.

HÉMASTATIQUE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; ἵστημι, demeurer). Médec. Partie de la physiologie qui traite de la force inhérente aux vaisseaux sanguins.

HÉMASTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang; στόμα, bouche). Hist. nat. Qui a la bouche, l'orifice rouge.

— Bot. Se dit d'une plante, l'eucalypte hémastome, dont l'orifice du fruit est bordé de rouge.

— Conchyl. Se dit de coquilles dont le labre et la columelle sont de couleur rouge, comme le buline hémastome, l'hélice hémastome.

HÉMATÉMÈSE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; ἐμέω, vomir). Pathol. Vomissement de sang exhalé à la surface de la membrane muqueuse de l'estomac.

HÉMATÉMÉSIE. s. f. Pathol. V. HÉMATÉMÈSE.

HÉMATÉMÉTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui concerne l'hématémèse.

HÉMATH. Géogr. anc. Ville très-ancienne de la Syrie, sur l'Oronte. On l'a appelée plus récemment, *Epiphanie*.

HÉMATHERME. adj. des 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang; θερμός, chaleur). Zool. Qui a le sang chaud. **HÉMATHERMES.** s. m. pl. Race d'animaux comprenant ceux qui ont le sang chaud.

HÉMATHIDROSE. s. f. Pathol. Épanchement de sang hors des vaisseaux.

HÉMATIDE. adj. des 2 g. V. HÉMATITE.

HÉMATIN. s. m. Chim. Un des noms de l'hématine.

HÉMATINE. s. f. (du gr. αἷμα, sang). Chim. Matière colorante rouge du bois de Campêche.

— Ornith. Espèce de gros-bec.

HÉMATINISE. s. f. Bot. Plante colorante originaire des Indes.

HÉMATITE. s. f. (du gr. αἱματίτης, fait de αἷμα, sang). Minér. Sanguine tritoxyde ou oxyde rouge de fer, d'un rouge brun.

— S'empl. aussi adjectiv. Pierre hématite.

HÉMATITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte dont saint Clément d'Alexandrie condamne l'hérésie sans la spécifier. Quelques écrivains ont pensé que les hématites mangeaient des viandes suffoquées, d'autres ont prétendu que ces sectaires buvaient du sang humain dans la célébration des mystères.

HÉMATITINOS. s. m. Pharm. Collyre dans la composition duquel entrait l'oxyde rouge de fer hématite.

HÉMATOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang; καρπός, fruit). Bot. Qui a les fruits tachetés de rouge, comme le phaseole hématocarpe.

HÉMATOCÈLE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; κήλη, tumeur). Chir. Tumeur formée par un épanchement plus ou moins considérable de sang dans le tissu cellulaire du scrotum. || Humeur résultant d'une accumulation de sang dans la tunique vaginale. || Épanchement du sang dans l'intérieur même de la tunique albuginée du testicule.

— Art vétér. Engorgement des testicules des chevaux, le plus ordinairement produit par des coups.

HÉMATOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang; κεφαλή, tête). Anat. Monstre dont la difformité résulte d'un épanchement de sang dans le cerveau.

HÉMATOCÉPHALIE. s. f. Monstruosité de l'hématocéphale.

HÉMATOCÉPHALIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des monstres par l'hématocéphalie.

HÉMATOCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'hématocéphalie.

HÉMATOCHÉSIE. s. f. (pr. é-ma-to-ké-zi; ét. gr., αἷμα, sang; χέζω, aller à la selle). Pathol. Selle sanguinolente.

HÉMATODE. adj. des 2 g. (du gr. αἷμα, sang). Médec. Qui est produit par le sang, par le développement des vaisseaux sanguins. || De la nature du sang, qui ressemble à du sang.

— Chir. *Fongus hématode.* Variété du cancer mou, dont l'apparence fongueuse et les hémorrhagies fréquentes ne forment qu'un accident, qu'un caractère d'un ordre secondaire. || On a donné le même nom aux tumeurs érectiles appelées par d'autres auteurs *anévrysmes par anastomoses*.

— Bot. Qui est marqué de taches rouges, semblables à des gouttes de sang.

— Zool. La xylose hématode a l'abdomen rouge.

HÉMATOGRAPHE. s. m. Didact. Auteur d'une hématographie.

HÉMATOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; γράφω, écrire). Didact. Description du sang.

HÉMATOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui se rapporte à l'hématographie.

HÉMATOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang; εἶδος, ressemblance). Minér. Se dit d'une variété de quartz d'un rouge sombre, dû à un mélange de fer analogue à celui dont est composée l'hématine.

— Chir. V. HÉMATODE.

HÉMATOLOGIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; λόγος, discours). Didact. Traité sur le sang.

HÉMATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne l'hématologie.

HÉMATOLOGUE. s. m. Didact. Celui qui décrit les propriétés du sang.

HÉMATOMANE. adj. des 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang; μανία, manie). Médec. Se dit des médecins qui ont la manie de saigner.

— S'empl. aussi substantiv. Un hématomane.

HÉMATOMANIE. s. f. Pathol. Manie de saigner.

HÉMATOMPHALE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; ὀμφαλός, nombril). Chir. Hernie ombilicale compliquée d'épanchement sanguin ou de varices.

HÉMATOMPHALOCÈLE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; ὀμφαλός, nombril; κήλη, hernie). Chir. V. HÉMATOMPHALE.

HÉMATOMYZIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang; μυῖα, mouche). Entom. Qui se nourrit de sang. || **HÉMATOMYZIDES.** s. f. pl. Famille de diptères, comprenant ceux de ces insectes qui, comme les cestres, sucent le sang des animaux.

HÉMATONCIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; ὄγκος, tumeur). Pathol. Fongus produit par le développement des vaisseaux sanguins.

HÉMATONOSE. s. f. Pathol. Maladie causée par un épanchement de sang dans les tissus organiques.

HÉMATOPE. adj. (ét. gr., αἷμα, sang; πούς, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe d'un rouge foncé ou de sang, comme l'agaric hématope.

HÉMATOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang; φαγεῖν, manger). Entom. Se dit des insectes qui sucent le sang des animaux pour s'en nourrir, comme la puce et la punaise.

HÉMATOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles teintes d'un rouge de sang, comme celles de l'amarante hématophylle [illegible].

HÉMATOPHLÉBESTASE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; φλέψ, veine; στάσις, repos). Pathol. Suppression subite d'une hémorrhagie.

HÉMATOPISIE. s. f. (du gr. αἷμα, sang). Pathol. Amas de sang menstruel dans l'utérus.

HÉMATOPORIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; ἀπορία, défaut). Pathol. Cachexie qui a pour cause le défaut de sang.

HÉMATOPOTE. s. m. Entom. Genre de diptères, de la famille des tanystomes.

HÉMATOSE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang). Physiol. Action ou fonction naturelle par laquelle le chyle se convertit en sang, dans le sang artériel que veineux.

HÉMATOSIE. s. f. Physiol. V. HÉMATOSE.

HÉMATOSINE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang). Matière colorante des globules du sang.

HÉMATOSIQUE. adj. des 2 g. Physiol. Qui a rapport à l'hématose.

HÉMATOSPERME. adj. (ét. gr., αἷμα, sang; σπέρμα, graine). Bot. Qui a la graine couleur de sang. L'agaric hématosperme est appelé ainsi à cause de la couleur rouge de ses feuillets.

HÉMATOSPILIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; σπίλος, tache). Pathol. Pétéchie accompagnée de flux sanguin.

HÉMATOXINE. s. f. Chim. V. HÉMATINE.

HÉMATOXYLE. s. m. Bot. Arbre des côtes du Mexique.

HÉMATOXYLINE. s. f. Substance ainsi appelée parce qu'on la retire de l'hématoxyle.

HÉMATURIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; οὐρέω, pisser). Pathol. Pissement de sang, hémorrhagie de la membrane muqueuse des voies urinaires.

HÉMATURIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui concerne l'hématurie.

HÈME. s. m. Physiol. Tout liquide circulatoire qui constitue le sang ou les autres fluides semblables.

HÉMÉLYTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi; ἔλυτρον, élytre). Entom. Se dit des insectes dont les élytres ne sont cornés ou coriacés qu'à la base.

— s. m. Nom donné aux ailes supérieures des insectes tétraptères, lorsqu'elles sont cornées ou coriaces à la base, membraneuses et semblables aux ailes inférieures vers l'extrémité, comme dans les hémiptères hétéroptères.

HÉMENDÈRE. s. m. Anat. Appareil vasculaire sanguin.

HÉMÉOLIE. s. f. V. HÉMIOLIE.

HÉMÉRALOPE. adj. des 2 g. Pathol. Se dit d'une personne qui est affectée d'héméralopie. Les habitants des contrées boréales, où la terre est couverte par la neige pendant la plus grande partie de l'année, deviennent de bonne heure *héméralopes*. (Richer.)

— S'empl. aussi substantiv. Un héméralope. Une héméralope.

HÉMÉRALOPIE. s. f. (ét. gr., ἡμέρα, jour; ὄπτομαι, voir). Pathol. Maladie dans laquelle on ne voit que les objets éclairés par le soleil, sans pouvoir les distinguer vers le soir. L'*héméralopie* peut être considérée comme le premier degré de la paralysie totale du nerf optique ou goutte sereine. (Richer.)

— Suivant d'autres, l'héméralopie est une maladie dans laquelle la faculté visuelle est abolie pendant le jour. Mais cette acception est vicieuse, puisqu'elle est tout à fait opposée à l'étymologie. Cependant un grand nombre de médecins l'emploient de cette manière.

HÉMÉRALOPIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'héméralopie.

HÉMÉROBAPTISTE. s. m. (ét. gr., ἡμέρα, jour; βάπτω, laver). Hist. relig. Membre d'une secte juive qui avait pour principe qu'il faut se baigner tous les jours. Ses sectaires niaient la résurrection des morts. || Membre d'une secte chrétienne qui croyait indispensable au salut de répéter le baptême tous les jours. On appelait aussi ces sectaires *chrétiens de saint Jean*.

HÉMÉROBE. s. m. (ét. gr., ἡμερόβιος, qui ne vit qu'un jour, ou qui vit fort peu de temps, fait de ἡμέρα, jour, et βίος, vie). Entom. Genre de névroptères qui ont de longues antennes en forme de soie, et des yeux très-brillants.

HÉMÉROBIADÉ, ÉE. adj. Entom. V. HÉMÉROBIEN.

HÉMÉROBIEN, ENNE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un hémérobe. || **HÉMÉROBIENS.** s. m. pl. Famille d'insectes névroptères, ayant pour type le genre hémérobe. || Tribu d'insectes névroptères ayant pour type le genre hémérobe.

HÉMÉROBIN. V. HÉMÉROBIEN.

HÉMÉROCALLE. s. f. (ét. gr., ἡμέρα, jour; κάλλος, beauté; littéral. *beauté d'un jour*). Bot. Genre de plantes de la famille des liliacées, que l'on reconnaît à sa feuille en cœur partant de la racine et à ses nervures saillantes d'un vert gai. Du milieu de ses feuilles, qui forment une assez belle touffe, s'élève une hampe de deux [illegible] qui se termine par un élégant épi de lis [illegible] blanches et découpées comme celles du [illegible] connaît plusieurs espèces : entre autres [illegible] bleue, l'hémérocalle du Japon, [illegible] lis asphodèle, lis jaune, lis [illegible] fauve, graminée, et distique. En général les [illegible] de ces plantes, différentes en effet de nos [illegible] humaines, qui

préfèrent la nuit au jour et la faible lueur des flambeaux à la lumière éclatante du soleil, osent affronter le grand jour et se montrent toutes rayonnantes, certaines de n'y rien perdre, et ne voient leurs charmes que le soir. Les [illegible] de l'éclat du lis en ce que sa fleur tombe sitôt qu'elle est flétrie, et que l'hémérocalle conserve les siennes même lorsqu'elles sont flétries. On dirait une mère qui serre contre son sein un enfant languissant que la mort lui dispute.

HÉMÉROCALLIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hémérocalle. || **HÉMÉROCALLIDÉES.** s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre hémérocalle.

HÉMÉROCALLISÉ, ÉE. adj. Se dit d'un remède dans lequel on a fait entrer de l'hémérocalle. Pastilles d'ipécacuana hémérocallisées. Pâte de jujube hémérocallisée. Liqueurs hémérocallisées.

HÉMÉROCALLISER. v. a. 1re conj. Faire entrer de l'hémérocalle dans un remède. L'homme qui *hémérocallisait* toute la matière médicale a fait son chemin. (Dict. des sc. médic.)

HÉMÉRODROME. s. m. (ét. gr., ἡμέρα, jour; δρόμος, course). Ant. Courrier qui portait les dépêches. Chacun d'eux ne voyageait qu'un jour, et remettait aussitôt ses dépêches entre les mains d'un autre.

— Anc. art milit. Soldat de la milice byzantine, dont les fonctions étaient de veiller aux portes des villes, et, en temps de guerre, de faire des reconnaissances.

HÉMÉROGRAPHE. s. m. V. HÉMÉROLOGUE.

HÉMÉROLOGE. s. m. (ét. gr., ἡμέρα, jour; λόγος, traité). Didact. Traité sur la concordance des calendriers.

— Chron. *Hémérologe de Florence.* Manuscrit antique, découvert en 1715, et contenant les calendriers de seize peuples anciens, mis en concordance jour par jour avec le calendrier de l'ancienne Rome.

HÉMÉROLOGIE. s. f. Didact. Art de faire, de composer des calendriers.

HÉMÉROLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne l'hémérologie ou les hémérologes. Division hémérologique.

HÉMÉROLOGUE. s. m. (ét. gr., ἡμέρα, jour; λόγος, traité). Auteur d'un calendrier. || Celui qui écrit sur les divisions de l'année.

HÉMÉROPATHIE. s. f. (ét. gr., ἡμέρα, jour, πάθος, affection). Pathol. Maladie qui ne se fait sentir que pendant le jour. || Maladie qui ne dure qu'un jour.

HÉMÉROPATHIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui concerne l'hémérοpathie.

HÉMÉROSCOPE. s. m. (ét. gr., ἡμέρα, jour; σκοπέω, examiner). Sentinelle qui faisait le guet pendant le jour. || Le lieu même où cette sentinelle était placée.

HÉMÉROSCOPIE. s. f. Fonction, emploi de l'héméroscope.

HÉMÉROSCOPIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif à l'héméroscopie. Mission héméroscopique.

HÉMÉRYPSOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἡμέρα, jour; ὕψος, hauteur; πτηνός, oiseau). Ornith. Se dit d'un oiseau de proie diurne. || **HÉMÉRYPSOPTÈNES.** s. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant les oiseaux de proie diurnes.

HÉMÉTRITÉE. adj. f. V. HÉMITRITÉE.

HÉMI. (du gr. ἥμισυς, demi). Mot grec qui commence plusieurs termes de sciences et d'art, et qui signifie Demi.

HÉMIACÉPHALE. s. m. Anat. Monstre dont la tête est représentée par une tumeur informe.

HÉMIACÉPHALIE. s. f. Anat. Monstruosité dans laquelle la tête est remplacée par une tumeur informe.

HÉMIACÉPHALIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des monstres par hémiacéphalie.

HÉMIACÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'hémiacéphalie.

HÉMIANCALOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi; ἀγκάλη, bras; πτηνός, oiseau). Ornith. Se dit d'oiseaux qui nagent avec les moignons de bras. || **HÉMIANCALOPTÈNES.** s. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant ceux qui nagent à la surface de l'eau avec des moignons de bras.

HÉMIANDRE. s. f. Bot. Sous-arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, de la famille des labiées.

HÉMIANTHE. s. m. Bot. Petite plante du nord de l'Amérique.

HÉMIARITE. Hist. or. Descendant d'Hémiar, fils de Saba. La tribu des hémiarites est la plus noble de toutes les tribus arabes. Elle a régné plus de deux mille ans dans l'Yémen, avant l'établissement du musulmanisme. || Se dit des Schiites, partisans d'Ali, qui prétendaient qu'un de ses fils n'était pas mort, et qu'il devait reparer toutes choses, soit dans la religion, soit dans l'état.

HÉMIARITE. s. m. Linguist. Dialecte de l'ancienne langue arabe.

— S'empl. adjectiv. Le dialecte hémiarite.

— On dit aussi Himyarite.

HÉMICARDE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

HÉMICARPE. s. m. (ét. gr., ἥμισυς, demi; καρπός, fruit). Bot. Moitié d'un fruit qui se par

tage naturellement en deux moitiés, comme celui des ombellifères.

HÉMICÉRAUNIOS. s. m. (du gr. ἡμικεραύνιος). Chir. Bandage que l'on appliquait sur le dos et sur la poitrine.

HÉMICHALINASPIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi; χαλινός, dents; ἀσπίς, aspic). Erpét. Se dit des serpents qui ont à la fois des dents pleines et des crochets à venin. ‖ HÉMICHALINASPIDES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant ceux qui ont à la mâchoire supérieure des dents percées et d'autres qui ne le sont point.

HÉMICHALINOPHIDE. s. m. (ét. gr., ἥμισυς, demi; χαλινός, dents; ὄφις, serpent). Erpét. V. HÉMICHALINASPIDE.

HÉMICHLORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi; χλωρός, vert). Entom. Qui est à moitié vert. La chrysomèle hémichlore a la tête et le corselet verts, tandis que ses élytres sont brunes.

HÉMICHORE. s. m. Ant. Moitié du chœur dramatique, qui, dans certaines pièces, se divisait en deux bandes pour former une espèce de dialogue.

HÉMICHROÉ. s. m. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, de la famille des arroches.

HÉMICHRYSE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi; χρυσός, or). Bot. Qui est à demi doré, ou en partie de couleur d'or. La cordélyne hémichryse est ainsi appelée parce que ses feuilles sont couvertes en dessous d'un duvet comme doré.

HÉMICOLLION. s. m. Métrol. Ancienne mesure grecque pour les choses sèches; la moitié d'une chenice.

HÉMICRANIE. s. f. (ét. gr., ἥμισυς, demi; κρανίον, crâne). Pathol. Douleur qui n'occupe que la moitié du crâne.

HÉMICRANIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a le caractère de l'hémicranie.

— Pharm. Se dit des médicaments topiques employés contre l'hémicranie.

HÉMICYCLE. s. m. (ét. gr., ἥμισυς, demi; κύκλος, cercle). Demi-cercle.

— Lieu formé en amphithéâtre, pour une assemblée d'auditeurs et de spectateurs.

— Antiq. Machine de théâtre, sorte de décoration qui représentait des lointains. ‖ Siége ou banc dont le dossier formait un demi-cercle.

— Archit. Trait d'une voûte demi-circulaire. ‖ Le cercle de bois qui sert à bâtir et à conduire les arcs.

— Gnom. *Hémicycle de Bérose*. Espèce de cadran solaire, qu'on croit avoir été un plinthe incliné, coupé en demi-cercle, concave du côté du septentrion. Du milieu sortait un style, dont la pointe répondait au centre de l'hémicycle représentant le centre de la terre. Son ombre marquait sur la concavité de l'hémicycle les jours des mois et les heures de chaque jour.

HÉMICYCLIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est relatif à l'hémicycle, à un hémicycle.

HÉMICYCLOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi; κύκλος, cercle; στόμα, bouche). Conchyl. Se dit de coquilles univalves, dont l'ouverture, à demi ronde, représente une sorte de gueule de four. ‖ HÉMICYCLOSTOMES. s. m. pl. Famille de coquilles, comprenant les univalves à ouverture demi-ronde. Famille de l'ordre des paracéphalophores asiphonobranches, qui embrasse ceux dont la coquille a la même forme.

HÉMICYLINDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi; κύλινδρος, cylindre). Didact. Qui est plat d'un côté et concave de l'autre; qui a la forme d'une moitié de cylindre.

— Bot. Se dit des hampes qui sont plates d'un côté et convexes de l'autre. Se dit aussi des feuilles qui sont allongées, avec une face plane et l'autre convexe.

HÉMICYPRIEN. s. m. Métrol. Ancienne mesure dont on se servait à Cypre pour les choses sèches; la moitié d'un médimne.

HÉMIDACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi; δάκτυλος, doigt). Erpét. Qui n'a qu'une moitié de doigt. ‖ HÉMIDACTYLES. s. m. pl. Genre de reptiles sauriens, qui ont aux mains antérieures un pouce très-court, atteignant à peine l'origine du second doigt.

— Ornith. Le faucon hémidactyle est ainsi appelé, parce qu'il a le doigt extérieur très-court.

HÉMIDESME. s. m. Bot. Genre de plantes des Indes orientales.

HÉMIDIPLOÏDE. s. m. Ant. gr. Espèce de manteau que portaient les Grecs.

HÉMIDIRHOMBOÏQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi; δίς, deux fois; ῥόμβος, losange). Minér. Se dit des cristaux rhomboédriques, dans lesquels a disparu la moitié des faces rhomboédres unies ensemble, soit celles qui sont parallèles aux autres, soit celles qui sont inclinées sur elles.

HÉMIDITON. s. m. Mus. anc. Un diton, moins la moitié d'un ton ou une tierce mineure.

HÉMIDLUON. s. m. Méd. Vaisseau pouvant contenir deux ou trois... et à l'aide duquel on fesait des fumigations dans les maladies de la matrice et du vagin.

HÉMIÉDRIE. s. f. Minér. État d'un cristal hémiédrique.

HÉMIÉDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr. ἥμισυς, demi; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'un prisme hexagone, tellement construit, que de sa coupe transversale médiane partent vers chaque pôle six faces, dont trois seulement sont également inclinées.

HÉMIÉLYTRE. adj. des 2 g. Entom. V. HÉMIÉLYTRE.

HÉMIENCÉPHALE. adj. (ét. gr., ἥμισυς, demi; ἐν, dans; κεφαλή, tête). Anat. Se dit d'un monstre privé de face et des organes des sens, quoique le cerveau soit à peu près dans l'état normal. ‖ substantiv. Un hémiencéphale.

HÉMIENCÉPHALIE. s. f. Anat. Monstruosité de l'hémiencéphale.

HÉMIENCÉPHALIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des monstres par hémiencéphalie.

HÉMIGAMIE. s. f. (ét. gr., ἥμισυς, demi; γάμος, noces). Bot. Caractère des plantes graminées, dans lesquelles un même calice renferme à la fois des fleurs mâles, des femelles et des neutres.

HÉMIGAMIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui offre le caractère de l'hémigamie.

HÉMIGÈNE. s. m. Bot. V. HÉMIGÉNIE.

HÉMIGÉNIE. s. f. Bot. Petit arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, de la famille des labiées.

HÉMIGONIAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi; γονή, semence). Bot. Se dit d'une plante dans laquelle une partie des organes sexuels s'est convertie en pétales.

HÉMIGYRE. s. m. (ét. gr., ἥμισυς, demi; γῦρος, rond). Bot. Fruit des protéacées, qui est souvent ligneux, déhiscent d'un seul côté, non symétrique, et à une ou deux loges monospermes ou dispermes.

HÉMIHECTE. s. m. (ét. gr., ἥμισυς, demi; ἕκτος, sixième). Métrol. Le douzième de presque toutes les mesures principales des Grecs. L'hémihecte du plèthre, du médimne, etc.

HÉMILÉPIDOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi; λεπίς, écaille). Ichthyol. Qui est à demi couvert d'écailles. Le cotte hémilépidote est ainsi appelé, parce que son corps offre des bandes longitudinales d'écailles, séparées par d'autres bandes nues.

— s. m. Ichthyol. Genre de poissons établi sur une seule espèce d'Amérique.

HÉMILOCHIE. s. f. Anc. art milit. Subdivision d'un corps d'infanterie grecque, la moitié du lochos.

HÉMILOCHITE. s. m. Anc. art milit. Chef d'une hémilochie.

HÉMILYSIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ἥμισυς, demi; λύω, dissoudre). Géol. Se dit des terrains formés en partie par voie de sédiment, et en partie par voie de dissolution chimique.

HÉMIMÈLE. s. m. Anat. Monstre qui ne possède qu'une partie des membres de l'individu bien conformé.

HÉMIMÉLIE. s. f. Anat. Monstruosité qui constitue l'hémimèle.

HÉMIMÉLIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit d'un monstre par hémimélie.

HÉMIMÉLIQUE. adj. des 2 g. Qui offre les caractères de l'hémimélie.

HÉMIMÉRIDE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'Amérique méridionale, de la famille des personnées.

HÉMIMÉRION. s. m. Métrol. gr. Demi-drachme.

HÉMIMÉROPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi; μέρος, partie; πτερόν, aile). Entom. Se dit des insectes qui n'ont que des demi-élytres. ‖ HÉMIMÉROPTÈRES. s. m. pl. Ordre de la classe des insectes, comprenant ceux qui, avec un suçoir à la bouche, ont des demi-élytres.

HÉMINE. s. f. Métrol. anc. Mesure de capacité chez les Romains, valant deux décilitres six centilitres. ‖ Mesure usitée pour les grains, et dont la grandeur variait suivant les lieux.

HÉMINOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi; πτερόν, aile). Entom. Se dit des insectes dont les élytres sont membraneux à l'extrémité libre, comme les hémiptères.

HÉMIOBOLION ou **HÉMIOBOLE.** s. m. (ét. gr., ἥμισυς, demi; ὀβολός, obole). Ant. gr. Pièce de monnaie de cuivre, la moitié d'une obole, valant 7 centimes 72 millièmes. ‖ Poids de cinq grains.

HÉMIOLE. s. m. V. HÉMIOLIE.

— Anc. Mar. Petites galères des anciens, qui avaient des bancs et des demi-bancs de rameurs.

HÉMIOLIASME. s. m. Mathém. Rapport de deux quantités, dont l'une comprend l'autre une fois et demie. Le rapport de 2 à 3 est un hémioliasme.

HÉMIOLIE. s. f. (ét. gr., ἥμισυς, demi; ὅλος, tout). Mathém. Nom qui a été donné quelquefois à une espèce de proportion.

— Anc. mus. Mesure composée de trois noires.

HÉMIOLIEN, ENNE. adj. Mus. anc. Qui est fondé sur l'hémiolie ou sur l'hémiolie... Se dit d'une des trois espèces du genre... rhythmique.

HÉMIOLION. s. m. Métrol. Poids de 12 grammes.

HÉMIOLOGAMIE. s. f. (ét. gr., ἥμισυς, une fois et demie; γάμος, noce). Bot. État d'une plante graminée, dont chaque calice renferme une fleur mâle, une femelle et une hermaphrodite.

HÉMIOLOGAMIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui offre le caractère de l'hémiologamie.

HÉMIONE. s. m. (ét. gr., ἥμισυς, demi; ὄνος, âne). Mamm. Espèce de cheval.

HÉMIONITE. s. f. (ét. gr., ἥμισυς, demi; ὄνος, âne). Bot. Genre de fougères que recherchent les mulets.

HÉMIONITIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hémionite. ‖ HÉMIONITIDÉES. s. f. pl. Section de la famille des fougères, ayant pour type le genre hémionite.

HÉMIOPE. s. f. (ét. gr., ἥμισυς, demi; ὀπή, ouverture). Mus. anc. Flûte à trois trous, en usage chez les anciens.

HÉMIOPIE. s. f. (ét. gr., ἥμισυς, demi; ὤψ, œil). Pathol. Maladie dans laquelle on n'aperçoit qu'une partie plus ou moins considérable des objets, soit qu'on en voie le milieu seulement, et non le contour, soit qu'on n'en discerne que le contour et non le milieu, soit enfin qu'on n'en distingue que la moitié supérieure ou inférieure. Ce vice de la vision a lieu tantôt quand on regarde un objet éloigné, tantôt quand on dirige les yeux vers un objet rapproché.

HÉMIPAGE. s. m. Anat. Monstre produit par deux individus à ombilic commun, réunis latéralement jusqu'aux mâchoires.

HÉMIPAGIE. s. f. (ét. gr., ἥμισυς, moitié; πήγνυμι, fixe). Anat. Fusion latérale, y compris les mâchoires, de deux individus à ombilic commun.

— Pathol. Douleur continuelle et fixe dans une moitié de la tête.

HÉMIPAGIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des monstres affectés de l'hémipagie.

HÉMIPAGIQUE. adj. des 2 g. Anat. et pathol. Qui offre les caractères de l'hémipagie.

HÉMIPALME, ÉE. adj. Ornith. Se dit des oiseaux dont les doigts sont à demi palmés. ‖ HÉMIPALMES. s. m. pl. Sous-ordre de l'ordre des échassiers, comprenant ceux dont les doigts antérieurs sont courts et en grande partie réunis par une membrane natatoire.

HÉMIPHRACTE. s. m. Erpét. Genre de reptiles batraciens.

HÉMIPLÉGIE ou **HÉMIPLEXIE.** s. f. (ét. gr., ἥμισυς, demi; πλήσσω, frapper). Pathol. Paralysie de la moitié du corps.

HÉMIPLÉGIÉ, ÉE. adj. Atteint d'une hémiplégie.

HÉMIPLÉGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hémiplégie. ‖ Atteint d'une hémiplégie.

HÉMIPOMATOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi; πῶμα, opercule; στόμα, bouche). Conchyl. Se dit de coquilles dont l'ouverture est close par une moitié d'opercule. ‖ HÉMIPOMATOSTOMES. s. m. pl. Sous-ordre de l'ordre des gastéropodes cténobranches.

HÉMIPRISMATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi; πρίσμα, prisme). Minér. Se dit de cristaux prismatiques qui ne laissent voir que la moitié de leurs faces.

HÉMIPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi; πτερόν, aile). Entom. Qui a des hémélytres. ‖ HÉMIPTÈRES. s. m. pl. Ordre d'insectes qui comprend tous ceux dont la bouche est en suçoir, et dont les élytres sont en partie coriaces et en partie membraneux, comme la cochenille, la cigale.

— Zool. Se dit d'animaux dont les ailes ou les nageoires sont courtes, ou qui ont quelque partie du corps chargée d'une petite aile.

— Bot. Se dit de certaines plantes dont le fruit se termine par une aile membraneuse.

HÉMIPTÉROLOGIE. s. f. Didact. Traité sur les insectes hémiptères.

HÉMIPTÉROLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hémiptérologie.

HÉMIPTÉROLOGUE. s. m. Didact. Naturaliste qui se livre spécialement à l'étude des insectes hémiptères.

HÉMIPTÉRONOTE. s. m. Ichthyol. Poisson thoracique des mers d'Asie.

HÉMIRACHIALGIE. s. f. (pr. *e-mi-ra-kial-ji*, ét. gr., ἥμισυς, demi; ῥάχις, épine du dos; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur qui occupe un côté de la colonne vertébrale.

HÉMIRACHIALGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *he-mi-ra-kial-ji-ke*). Pathol. Qui concerne l'hémirachialgie.

HÉMIRAMPHE. s. m. Ichthyol. Genre de la famille des siagonotes.

HÉMIRHOMBOÉDRIQUE. adj. des 2 g. Minér. Se dit de cristaux dans lesquels a disparu la moitié des faces, soit celles qui sont parallèles aux autres, soit celles qui sont inclinées sur elles.

HÉMISALAMANDRES. s. f. pl. (pr. *e-mi-sa-la-man-dre*). Erpét. Tribu de l'ordre des reptiles batraciens, comprenant la sirène et le protée, qui se rapprochent, à beaucoup d'égards, des salamandres.

HÉMISIE. s. f. Entom. Genre d'hyménoptères.

HÉMISPHÉRAL, ALE. adj. (ét. gr., ἥμισυς, demi; σφαῖρα, sphère). Didact. Qui a la forme d'une demi-sphère.

— Bot. Se dit de deux valves demi-sphériques qui embrassent les corpuscules reproducteurs de la targionie.

HÉMISPHÈRE. s. m. (ét. gr., ἥμισυς, demi; σφαῖρα, sphère). La moitié d'une sphère.

— La moitié du globe terrestre ou céleste, coupée selon la ligne de l'équateur. L'hémisphère supérieur. L'hémisphère inférieur. Hémisphère austral. Hémisphère boréal. L'hémisphère oriental. Hémisphère occidental. Notre hémisphère. L'autre hémisphère. Un et l'autre hémisphère. Dans les deux hémisphères. Le soleil parait sur notre hémisphère.

> . . Sa table, admirant la parure étrangère,
> Se couvre des présents d'un nouvel *hémisphère*.
> (Colnet.)

— Quelquefois cependant on donne le nom d'*hémisphère* à la moitié d'un globe coupé autrement, quoique toujours en ligne droite, et de façon que la section passe par le centre, mais cet emploi est très-rare.

— Se prend aussi quelquefois pour tout le monde, du moins tel qu'il était connu des anciens. Et ranger sous vos lois tout ce vaste *hémisphère*. (Boil.)

— Astron. *Hémisphère visible*. Celui d'une planète qui est tourné de notre côté. ‖ *Hémisphère invisible*. Hémisphère d'une planète qui est tourné du côté qui nous est opposé. ‖ On donne les mêmes noms aux hémisphères terrestres, suivant la position qu'ils occupent relative ment à nous.

— Anat. *Les hémisphères du cerveau, du cervelet*. Les deux moitiés latérales du cerveau, du cervelet, bien qu'elles n'aient pas exactement la forme que ce mot indique.

— Géogr. Plan ou projection de la moitié du globe céleste ou terrestre sur une surface plane. Cette projection est appelée plus proprement *planisphère*.

— Phys. *Hémisphères de Magdebourg*. Deux sphères concaves de cuivre, dont l'une est garnie d'un robinet par lequel elle peut s'ajuster à une machine pneumatique, et l'autre porte un anneau de cuivre. On les joint exactement en forme de globe; et, après avoir ôté l'air qui remplissait l'intérieur, on ne peut les séparer même en y appliquant la force d'un cheval. Otto de Guerike, bourguemestre de Magdebourg, est le premier physicien qui en ait fait usage.

— *En hémisphère*. En forme d'hémisphère Lorsque les pétales sont radiés et en miroirs plans, le disque de la fleur est en *hémisphère* pour recevoir leurs reverbérations. (B. de St-P.) L'ordonnance de leur fleur suit les mêmes dispositions, car il y en a d'agrégées en ombelles, en grappes, en sphères, en *hémisphères* et en corymbes. (Id.)

— Syn. sub pl. Demi-sphère, moitié de la sphère, demi-globe, moitié du globe. ‖ Épith. Austral, méridional, boréal, septentrional, vaste, étendu, brillant, éclatant, sombre, triste, sauvage, riche, supérieur, inférieur.

— Pour dire que le soleil va éclairer un autre hémisphère, La Fontaine a employé cette périphrase:

> Le soleil, las de voir ce spectacle barbare,
> Précipite sa course, et passant sous les eaux,
> Va porter sa clarté chez des peuples nouveaux.

HÉMISPHÉRIQUE. adj. des 2 g. Qui a la forme d'un hémisphère.

— Bot. Se dit de la cupule du chêne, de l'involucre de l'anthémis des teinturiers, de l'ombelle d'une espèce de scandix, du stigmate de l'hyoscyame jaune, à cause de leur forme.

HÉMISPHÉROÉDRIQUE. adj. des 2 g. Minér. Se dit des cristaux qui offrent l'apparence d'un hémisphéroïde, c'est-à-dire de trois axes égaux entre eux, dans lesquels il n'existe que la moitié des faces exigées par la symétrie.

HÉMISPHÉROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἥμισυς, demi; σφαῖρα, sphère; εἶδος, forme). Didact. Dont la forme présente la moitié d'un sphéroïde.

HÉMISPHÉROÏDE. s. m. Corps dont la forme est à peu près celle de la moitié d'une sphère.

HÉMISTEMME ou **HÉMISTÈME.** s. m. (ét. gr., ἥμισυς, demi; στέμμα, couronne). Bot. Genre d'anomées, renfermant des plantes de la Nouvelle-Hollande et de Madagascar.

HÉMISTICHE. s. m. (ét. gr., ἥμισυς, moitié; στίχος, vers). Poés. La moitié d'un vers héroïque ou alexandrin. Il y a une césure, un repos à la fin du premier hémistiche des grands vers ou vers de douze syllabes. Dans les vers de dix syllabes, le premier hémistiche n'est que de quatre syllabes, suivies également d'un repos.

> Que toujours dans vos vers le sens coupant les mots
> Suspende l'*hémistiche*, en marque le repos.
> (Boileau.)

> Observez l'*hémistiche*, et redoutez l'ennui
> Qu'un repos uniforme apporte auprès de lui
> Que votre phrase heureuse et clairement rendue,
> Soit tantôt terminée, et tantôt suspendue. (Volt.)

— C'est une faute en poésie, quand le premier hémistiche rime ou a quelque consonnance de son, soit avec le dernier hémistiche du même vers, soit avec le premier ou le second du vers suivant. Cependant il y a quelquefois de la grâce à le faire, mais il faut en user sobrement.

> Qui cherche vraiment *Dieu* dans lui seul se repose.
> Et qui craint vraiment *Dieu* ne craint rien autre chose
> (Godeau.)

— Syn. comp. HÉMISTICHE, CÉSURE. V. CÉSURE.

HÉMISYNGYNIQUE. adj. m. (pr. *é-mi-sin-gi-ni-ke*, ét. gr. ἥμισυς, demi; σύν, avec; γυνή, femme). Bot. Se dit du calice, quand il est à demi adhérent avec le...

HÉMITE. s. f. Pathol. Inflammation du sang

HÉMITÉLIE. s. f. Genre de plantes des grandes Indes.

HÉMITÉRIE. s. f. (ét. gr., ἡμισυς, demi ; τέρας, monstre). Anat. Monstruosité peu grave ou peu prononcée, soit qu'il n'en résulte aucune difformité, et alors elle produit une variété de conformation, soit qu'elle en occasionne une, et alors elle constitue un vice de conformation.

HÉMITHÉE. s. m. (ét. gr., ἡμισυς, demi ; θεός, dieu). Demi-dieu.

— Myth. gr. Fille de Staphylus et petite-fille de Bacchus. Des pourceaux ayant brisé des vases pleins de vin que l'on avait commis à sa garde, Hémithée se précipita dans la mer ; mais Apollon la fit aborder dans la Chersonèse. On lui rendait les honneurs divins dans la ville de Castalie. Dans les sacrifices que l'on faisait à Hémithée, le vin était remplacé par l'hydromel. On venait de fort loin faire des sacrifices dans son temple, parce qu'on croyait que tous les malades qui y dormaient étaient guéris à leur réveil. On disait aussi qu'elle présidait aux accouchements difficiles et laborieux, et que celles qui avaient recours à elle étaient toujours soulagées. || Fille de Cycnus et de Proclée ; elle suivit son frère dans l'exil. Achille ayant voulu lui faire violence, les dieux engloutirent Hémithée dans la terre.

HÉMITHÉEN. s. m. V. HEMITHÉE.

HÉMITHORACIUM. s. m. Ant. gr. Demi-cuirasse, sorte d'armure défensive.

HÉMITHRÈNE. s. f. Minér. Sorte de roche amphibolique calcaire.

HÉMITOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἡμισυς, demi ; τέμνω, couper). Minér. Se dit de cristaux composés de deux parties distinctes, lorsque les faces de l'une rencontrent l'axe de la seconde à moitié de sa hauteur.

— s. m. Bot. Genre de solanées, établi pour une plante vivace du Pérou.

HÉMITOME. s. m. (ét. gr., ἡμισυς, moitié ; τομη, coupe). Chir. Espèce de bandage.

HÉMITRIGLYPHE. s. m. (ét. gr., ἡμισυς, demi ; τρεῖς, trois ; γλυφη, gravure). Archit. Demi-triglyphe, ornement de la frise dorique.

HÉMITRIPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἡμισυς, demi ; τρὶς, trois fois ; πτερὸν, aile). Conchyl. Qui se prolonge d'un seul côté en trois ailes, comme le murex hémitriptère.

HÉMITRIPTÈRE. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson d'Amérique.

HÉMITRITÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἡμισυς, demi ; τριταῖος, tiers). Pathol. Se dit d'une maladie qui offre les caractères de la fièvre tierce et ceux de la fièvre quotidienne, c'est-à-dire que le malade qui en est affecté a tous les jours un accès, et de deux jours en deux jours un second accès. || *Type hemitrite.* Maladies de la nature de la fièvre hémitritée.

— substantiv. Hémitritée légitime. Hermitritée fausse.

HÉMITROPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἡμισυς, demi ; τρέπω, tourner). Minér. Se dit d'un cristal formé de deux moitiés réunies ensemble, régulièrement, mais en sens inverse de leur position naturelle, comme si la supérieure avait fait sur l'inférieure une demi-révolution.

HÉMITROPIE. s. f. Minér. Cristallisation qui produit des cristaux hémitropes.

HÉMIXESTE. s. m. Métrol. anc. La moitié d'un xeste ou d'un cotyle.

HÉMOCERCHNE. s. f. (pr. *é-mo-cerk-ne* ; ét. gr., αἷμα, sang ; κέρχνος, râlement). Pathol. Eruption de sang dans la gorge, accompagnée de râlements.

HÉMOCHARIDE. s. f. Helmint. Ver à sang rouge des eaux douces d'Europe.

HÉMOCHARIS. adj. m. (ét. gr., αἷμα, sang ; χάρις, charme). Myth. gr. Surnom de Mars.

HÉMOCHROÏNE. s. f. V. HEMATOSINE.

HÉMODIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang ; ὀδοὺς, dent). Pathol. Engourdissement des dents causé par le sang.

HÉMODORACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hémodore. || HEMODORACÉES. s. f. pl. Famille de plantes acotylédones.

HÉMODORE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

HÉMO-DYNAMOMÈTRE. s. m. Chir. Instrument propre à mesurer la force contractile des cavités du cœur.

HÉMOIOTÉLEUTON. s. m. Littér. Terminaison uniforme des membres d'une période.

HÉMOMÈTRE. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang ; μέτρον, mesure). Médec. Instrument pour mesurer le sang.

HÉMON. Nom de plusieurs personnages des temps héroïques. Le plus célèbre fut fils de Créon, roi de Thèbes. Il fut l'amant d'Antigone et se tua sur le tombeau de cette princesse. Suivant d'autres, il fut dévoré par le sphinx.

HÉMONIE. Géogr. anc. Ancien nom de la Thessalie.

HÉMONIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères.

HÉMONIEN, ENNE. Géogr. anc. Habitant de l'Hémonie ou Thessalie. || Qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

HÉMOPHOBE. adj. des 2 g. Didact. V. HÉMAPHOBE.

HÉMOPHOBIE. s. f. Didact. V. HÉMAPHOBIE.

HÉMOPHTHALMIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang ; ὀφθαλμος, œil). Pathol. Epanchement du sang dans les chambres de l'œil.

HÉMOPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est relatif à l'hémophthalmie.

HÉMOPIDE. s. f. Helmint. Genre de vers à sang rouge.

HÉMOPLANIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang ; πλάνη, erreur). Pathol. Ecoulement du sang par une voie insolite.

HÉMOPROCTIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang ; πρωκτός, fondement). Pathol. Ecoulement du sang par l'anus. || Dix-neuvième genre des angioses d'Alibert.

HÉMOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang ; πτερον, aile). Entom. Qui a les ailes de couleur de sang. La rhinosie hémoptère a les élytres couvertes de poils d'un fauve doré.

HÉMOPTOÏQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui crache du sang, qui est atteint d'hémoptysie. || Qui a rapport à l'hémoptysie.

HÉMOPTOÏSME. s. m. V. HÉMOPTYSIE.

HÉMOPTOSE. s. f. Pathol. V. HÉMOPTYSIE.

HÉMOPTYSIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang ; πτυσις, crachement). Pathol. Crachement de sang ; hémorrhagie de la membrane muqueuse qui tapisse les voies aériennes, le larynx, la trachée-artère et les bronches.

HÉMOPTYSIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est affecté d'hémoptysie. || Qui a rapport à l'hémoptysie. || substantiv. Un hémoptysique. Une hémoptysique.

HÉMOPTYSME. s. m. Pathol. V. HÉMOPTYSIE.

HÉMORRHACHIS. s. m. (pr. *é-mo-ra-kiss* ; ét. gr., αἷμα, sang ; ῥάχις, épine du dos). Pathol. Epanchement de sang dans le canal vertébral.

HÉMORRHAGIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang ; ῥήγνυμι, rompre). Pathol. Ecoulement du sang hors des vaisseaux qui doivent le contenir, avec ou sans rupture de leurs parois. Mourir d'une hémorrhagie. || Les Grecs ne donnaient ce nom qu'à l'écoulement de sang par le nez. || *Hémorrhagie cérébrale.* Epanchement de sang dans l'intérieur du crâne. || *Hémorrhagie utérine.* Toute évacuation sanguine qui se fait par le vagin ou par la vulve hors le temps des règles. || Tout flux de sang fourni par les vaisseaux de la matrice et se faisant à des époques indéterminées, soit que ce liquide sorte par le vagin, soit qu'il s'amasse dans l'utérus ou qu'il s'épanche dans l'abdomen.

— Chir. Effusion abondante de sang qui a lieu par un vaisseau plus ou moins considérable ouvert par un instrument vulnérant, ou toute autre cause traumatique.

HÉMORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est relatif à l'hémorrhagie.

HÉMORRHÉE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang ; ῥέω, couler). Pathol. Hémorrhagie passive, ou dépendant d'une débilité générale. || HÉMORRHÉE PÉTÉCHIALE. Affection qui se déclare à l'improviste sans aucun mouvement fébrile, annoncée seulement par des lassitudes, un épuisement général et la perte de l'appétit, et dont le caractère consiste dans l'apparition sur tout ou partie du corps de taches sanguines, auxquelles ne tardent pas à succéder des hémorrhagies passives plus ou moins abondantes.

HÉMORRHÉIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui offre le caractère de l'hémorrhée.

HÉMORRHINIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang ; ῥέω, couler ; ῥὶν, nez). Pathol. Perte de sang par le nez. || Quatorzième genre des angioses d'Alibert.

— Pharm. Se dit des médicaments qui provoquent le sang à se porter dans les veines de ce nom.

HÉMORRHOÏDAIRE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est sujet aux hémorrhoïdes. || substantiv. Un hémorrhoïdaire. Une hémorrhoïdaire.

HÉMORRHOÏDAL, ALE. adj. (ét. gr., αἷμα, sang ; ῥόος, cours). Anat. Se dit des vaisseaux sanguins de l'anus, qui est le siége des hémorrhoïdes. Veine hémorrhoïdale. Artère hémorrhoïdale. Vaisseaux hémorrhoïdaux.

— Pathol. Se dit des tumeurs qui forment les hémorrhoïdes. Tumeurs hémorrhoïdales. || Se dit aussi du sang qui en découle. Sang hémorrhoïdal. Flux hémorrhoïdal. || Se dit également de la maladie elle-même. Affection hémorrhoïdale. Congestions, douleurs hémorrhoïdales.

— Bot. Se dit d'une plante sur laquelle les piqûres d'un insecte font naître des tubercules rouges, qu'on a comparés à des hémorrhoïdes, telle est la serratule des champs.

— Zool. Se dit d'animaux qui ont le bout de l'abdomen d'un roux fauve ou rouge, comme si elle était salie par un écoulement de sang.

HÉMORRHOÏDALE. s. f. Anat. Artère hémorrhoïdale. L'hémorrhoïdale supérieure. L'hémorrhoïdale inférieure.

— Bot. Plante dont les racines portent de petites bulbes qui ont quelque rapport avec les hémorrhoïdes enflées.

HÉMORRHOÏDES. s. f. pl. (ét. gr., αἷμα, sang ; ῥέω, couler). Pathol. Tumeurs arrondies et douloureuses qui se forment au pourtour de l'anus, et qui ordinairement laissent échapper de temps à autre une certaine quantité de sang. Hémorrhoïdes internes. Hémorrhoïdes externes. Les hémorrhoïdes fluent. Hémorrhoïdes qui sont ouvertes. Avoir les hémorrhoïdes. Être sujet aux hémorrhoïdes. || Ecoulement de sang de l'anus. || *Hemorrhoïdes sèches.* Hemorrhoïdes qui ne coulent point. || Ce mot a été employé quelquefois par les anciens, dans le sens d'Hémorrhagie. || On a également donné ce nom à des excroissances formées dans les narines. || *Hémorrhoïdes extraordinaires.* On a toujours confondu, sous ce titre, des affections de toute espèce qui peuvent dépendre de la suppression des hémorrhoïdes, de la métastase, de la fluxion, ou de la déviation de l'hémorrhagie hémorrhoïdale. Il n'est aucune partie du corps qu'une semblable cause ne puisse affecter.

HÉMORRHOÏS. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang ; ῥέω, couler. On prétend qu'il fait couler le sang par toutes les ouvertures du corps). Erpét. Genre de serpent qui fait une piqûre très-dangereuse, au dire de Lucain. Tullus. . . . . sent d'une *hemorrhoïs* la piqûre mortelle. (Brébeuf.)

HÉMORRHOÏSSE. s. f. Hist. sacr. La femme malade d'un flux de sang qui fut guérie en touchant la robe de Notre-Seigneur. L'hémorrhoïsse de l'Evangile.

HÉMORRHOSCOPE. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang ; ῥέω, couler ; σκοπέω, examiner). Médec. Celui qui se livre à l'étude de l'hémorrhoscopie.

HÉMORRHOSCOPIE. s. f. Médec. Examen du sang tiré des veines, pour connaître l'état du corps.

HÉMORRHOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne l'hémorrhoscopie.

HÉMORRHOÜS. s. m. Erpét. V. HÉMORRHOÏS.

HÉMOSCOPIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang ; σκοπέω, examiner). Médec. Inspection du sang.

HÉMOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif à l'hémoscopie.

HÉMOSTASE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang ; στάσις, repos). Pathol. Stagnation universelle du sang, occasionnée par la pléthore.

— Chir. Opération qui a pour but de suspendre l'écoulement du sang.

HÉMOSTASIE. s. f. V. HÉMOSTASE.

HÉMOSTATIQUE. adj. des 2 g. Médec. Se dit des remèdes qui arrêtent les hémorrhagies.

— Chir. Se dit des moyens propres à arrêter le sang coulant des vaisseaux. || substantiv. Un hémostatique.

HÉMOTHORAX. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang ; θώραξ, thorax). Pathol. Epanchement de sang dans la poitrine.

HÉMOVORE. adj. des 2 g. (du gr. αἷμα, et du lat. *voro*, avaler avec voracité). Buveur de sang.

HEMPHTHA. Myth. égypt. Nom de Jupiter chez les Egyptiens.

HEMS. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, pachalik de Damas. Ruines d'Emèse ; 20,000 h.

HEMSTERHUYS. Nom de deux savants hollandais du XVIII[e] siècle.

HÉMURÉSIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang ; οὖρον, urine). Pathol. Pissement de sang.

HÉMURÉSIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui concerne l'hémurésie.

HÉMUS. Myth. gr. Roi de Thrace, fils de Borée et d'Orithyie. Hémus et sa femme Rhodope, ayant voulu se faire adorer sous les noms de Jupiter et de Junon, furent changés en montagnes. || Les Romains appelaient de ce nom les victimes qu'on immolait à Jupiter fulminant, sans qu'on sache la raison de ce nom.

— Géogr. anc. Chaîne de montagnes entre la Thrace et la Mésie. Aujourd'hui le *Balkan.* || Dans la division administrative de l'empire romain, il donnait son nom à une des provinces du diocèse de Thrace.

HEMVÉ. s. m. (de l'allem. *heimweh* ; fait de *heim*, pays, et *weh*, mal). Mot employé par J.-J. Rouss., pour désigner la maladie du pays.

HÉNAULT (Charles-Jean-François). Né en 1685, mort en 1770, est surtout connu par son abrégé chronologique de l'histoire de France.

HEN. Interj. Sert pour interroger ou sonder la personne à qui l'on s'adresse : elle marque aussi la satisfaction. *Hen, hen !* quand il y aura des accommodements là-dessus, nous verrons encore, messieurs de la cabale, si je ne sais ce que je dis. (Beaumarch.)

HENDÉCAGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕνδεκα, onze ; γωνία, angle). Géom. Qui a onze angles et onze côtés. Figure hendécagone. || substantiv. Un hendécagone régulier.

HENDÉCAGYNE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une plante qui a onze pistils.

HENDÉCANDRE. adj. des 2 g. Se dit d'une plante qui a onze étamines.

HENDÉCANDRIE. s. f. Bot. Classe qui renferme les plantes à onze étamines.

HENDÉCANDRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à l'hendécandrie.

HENDÉCAPHYLLE. adj. des 2 g. Qui a les feuilles composées de onze folioles.

HENDÉCASYLLABE. adj. des 2 g. (pr. *an-de-ca-cil-la-be* ; ét. gr., ἕνδεκα, onze ; συλλαβή, syllabe). Poés. Se dit des vers de onze syllabes. Vers hendécasyllabe.

— Se dit de certains vers métriques dans lesquels d'anciens écrivains français essayèrent d'imiter la quantité des vers latins, et de secouer le joug de la rime. || substantiv. Un hendécasyllabe. || *Hendécasyllabe phaleuque.* Vers latin composé d'un spondée et d'un dactyle, suivis de trois chorées. || *Hendécasyllabe saphique.* Vers composé d'un chorée, d'un spondée, d'un dactyle et de deux autres chorées.

HENDIN. s. m. Titre que portait le chef militaire des Bourguignons.

HÉNÈTE. s. des 2 g. Géogr. Peuple vandale, ou les Vandales mêmes. || Les Vénitiens ont aussi porté ce nom.

HÉNÉTIE. Géogr. Le pays des Hénètes.

HÉNIOCHE. s. m. (du gr. ἡνίοχος, cocher). Ichthyol. Genre de poissons, qui faisait autrefois partie du genre chétodon.

HÉNIOCHUS. s. m. Astron. Ancien nom de la constellation du Cocher.

HÉNIOQUE. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Sarmatie asiatique, sur la côte du Pont-Euxin.

HENNANT. s. m. Hortic. Variété de raisin.

HENNÉ, ou mieux **HINNÉ.** s. m. (*h* asp.; pr. *en-né*). Genre de la famille des salicariées, ayant pour type un arbrisseau d'Arabie avec lequel les femmes de quelques pays orientaux se teignent les ongles en rouge. L'emploi de la poudre du henné est également d'un usage très-commun chez les femmes arabes de l'Afrique septentrionale.

HENNEBERG. Géogr. Principauté d'Allemagne, dans le duché de Saxe-Meiningen. Elle a 60 kilom. de long sur 32 de large ; sa capitale est Smalkade.

HENNEBONT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lorient (Morbihan) ; 4,600 hab.

HENNÉHÉMIMÈRE. adj. des 2 g. (*h* asp. ; ét. gr., ἐννέα, neuf ; ἡμισυς, moitié ; μέρος, partie). Littér. Qui est composé de neuf parties. Se dit de la césure d'un vers.

HENNÉHÉMIMÈTRE. adj. des 2 g. (*h* asp. ; ét. gr., ἐννέα, neuf ; ἡμισυς, moitié ; μέτρον, mesure). Littér. V. HENNÉHÉMIMÈRE.

HENNEQUIN. s. m. Myth. V. HELLEQUIN.

HENNEQUIN (Ant.-Louis-Marie). Avocat distingué, né en 1786 ; mort en 1840.

HENNIL. s. m. (*h* asp. ; pr. *a-nil*). Myth. Idole des Vandales qu'on représentait sous la figure d'un bâton terminé par un anneau et une main de fer.

HENNIN. s. f. (*h* asp. ; pr. *ha-nin*). Coiffure d'une hauteur démesurée que les femmes adoptèrent dans le XIV[e] siècle.

HENNIR. v. n. 2[e] conj. (*h* asp. ; pr. *ha-nir*, du lat. *hinnire*). Se dit du cheval quand il fait entendre son cri ordinaire. Ce cheval se met à hennir. Un cheval qui hennit après les juments, qui hennit après l'avoine. Le cheval *hennit* au milieu des pâturages. (A.-Mart.)

HENNISSANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de hennir. Pendant qu'ils raisonnaient ainsi, on entendit tout à coup un bruit confus de chariots, de chevaux *hennissants*, d'hommes qui poussaient des hurlements épouvantables, et des trompettes qui remplissaient l'air d'un son belliqueux. (Fén.)

Environné de feux et d'éclairs menaçants,
Pluton presse à grand bruit ses coursiers *hennissants.*
(MICHAUD.)

Le fermier sort en pâlissant,
Et ne peut deviner d'abord pour quelle cause
Accourt avec terreur son cheval *hennissant.*
(FR. DE NEUFCHATEAU.)

HENNISSANT. part. prés. invar. du v. Hennir. Des chevaux hennissant d'impatience.

HENNISSEMENT. s. m. (*h* asp. ; pr. *ha-nice-man* ; du lat. *hinnitus*). Le cri ordinaire du cheval. Je n'ai jamais entendu sans une certaine joie belliqueuse la fanfare du clairon, répétée par l'écho des rochers, et les premiers *hennissements* des chevaux. (Chateaub.) On distingue cinq sortes de *hennissements* dans le cheval, tous cinq relatifs à différentes passions. (Buff.)

HENNUYER, ÈRE. adj. (*h* asp.). Qui est du Hainaut. || substantiv. Un Hennuyer. Une Hennuyère.

HENNUYER (Jean Le). Évêque de Lisieux, né en 1497, mort en 1578 ; passe pour s'être opposé au massacre des protestants de Lisieux, lors de la Saint-Barthélemy.

HÉNOCH. Le septième chef de famille depuis Adam. Ce fut un grand serviteur de Dieu et un prophète. Il fut enlevé l'an 365 de sa vie, et plusieurs pères croient qu'il reviendra à la fin du monde avec Elie.

— Myth. rab. Les rabbins croient qu'Hénoch, transporté au ciel, fut reçu au nombre des anges, et que c'est lui qui est connu sous le nom de Métatron et de Michel, l'un des premiers princes du ciel, qui tient registre des mérites et des péchés des Israélites. Les chrétiens orientaux tiennent qu'il est le Mercure Trismégiste des Egyptiens.

— Philol. sacr. *Livre d'Hénoch.* Livre de prophéties attribué à Hénoch, dont saint Jude rapporte un passage dans son Epitre catholique, et dont plusieurs autres fragments ont été cités par quelques auteurs. Il ne reste de ce livre d'Hénoch qu'une version éthiopienne, laquelle a été traduite en anglais et en latin il y a quelques années. Il y avait, du temps de saint Augustin, un livre d'Hénoch, que ce père regarde comme pseudonyme.

HÉNOCHITE. Hist. sacr. Descendant d'Hénoch, fils aîné de Ruben.

HÉNOTIQUE ou **HÉNOTICON**. s. m. (du gr. ἑνωτικός, propre à réunir). Hist. Edit que Zénon publia, en 482, dans le but de réconcilier les catholiques avec les eutychiens, et de rétablir l'unité de croyance dans l'Eglise. Les décrets de Chalcédoine prévalurent sur l'Hénotique de Zénon; cependant les papes n'ont jamais condamné formellement l'Hénotique.

HÉNOUARCHY s. m. Anc. cout. Porteur de sel.

HENRI (*h* asp.). On trouve beaucoup d'exemples pour et contre l'aspiration; cependant le mieux est d'aspirer le *h* dans ce mot. Dans le style soutenu, il faut aspirer le *h*. Quelque temps de *Henri* la valeur immortelle. (Volt.)

En vain contre *Henri* la France a vu longtemps
La calomnie affreuse exciter ses serpents. (Volt.)

Mais l'aspiration se perd dans le ton familier de la conversation.

— HENRI (Saint). V. HENRI II, empereur d'Allemagne. || HENRI Ier. Empereur d'Allemagne en 876, régna de 919 à 939. || HENRI II. Régna de 1002 à 1024. L'Eglise l'a mis au rang des saints. || HENRI III. Né en 1017, régna de 1039 à 1056. || HENRI IV. Régna de 1056 à 1095. Il est surtout connu par sa longue guerre avec le pape Grégoire VII. || HENRI V. Régna de 1106 à 1125. || HENRI VI. Régna depuis 1190 et mourut empoisonné. || HENRI VII. Régna de 1308 à 1319.

— HENRI Ier. Roi d'Angleterre, régna de 1100 à 1135. || HENRI II. Régna de 1154 à 1189. || HENRI III. Régna de 1216 à 1272. || HENRI IV. Régna de 1399 à 1413. Ce fut sous son règne que commença la guerre des deux roses. || HENRI V. Régna en 1415 à 1422. Il devait épouser Catherine de France, et hériter de la couronne après la mort de Charles VI. Il fut déclaré régent de France. || HENRI VI. Régna de 1430 à 1471. Jeanne d'Arc lui reprit les provinces françaises dont il avait hérité de son père. Il fut dépouillé de la couronne d'Angleterre, et mourut captif en 1486. || HENRI VII. Régna de 1455 à 1509. || HENRI VIII. Régna de 1513 à 1547. Après avoir défendu le catholicisme, il se sépara de l'Eglise et se déclara chef de l'Eglise d'Angleterre, parce que le pape n'avait pas voulu lui permettre de répudier Catherine d'Aragon pour épouser Anne Boleyn.

— HENRI Ier. Roi de France, régna de 1031 à 1060. || HENRI II. Régna de 1548 à 1559. Il fut tué dans un tournoi par Mongommery. || HENRI III. Roi de Pologne en 1573, et roi de France en 1574, régna jusqu'en 1589. Sous son règne, la France fut ravagée par les guerres religieuses. En 1586, se forma la faction des Seize, qui entreprit d'enlever la couronne au roi. Ce prince fit assassiner le duc de Guise aux états de Blois, et il fut déclaré déchu de la royauté. Il eut recours à Henri de Navarre, et recouvra son royaume; mais il mourut assassiné par Jacques Clément en 1589. || HENRI IV. Né en 1583, d'abord roi de Navarre, élevé dans la religion protestante, succéda à Henri III, abjura sa religion en 1593, ce qui mit fin à la guerre civile. Il s'était emparé de Paris après un long siége. Ce prince mourut en 1610, assassiné par Ravaillac.

— HENRI Ier. Roi de Castille, régna de 1214 à 1217. || HENRI II. Vainquit, avec le secours de du Guesclin, Pierre le Cruel, qui s'était emparé du trône, et le tua, en 1369. Il mourut empoisonné en 1379. || HENRI III. Régna en 1390. Il mourut empoisonné par un médecin juif. || HENRI IV. Régna de 1454 à 1465, et il mourut en 1474, après avoir été déposé.

— HENRI. Prince de Prusse, né en 1726, se distingua dans la guerre de Hanovre, à la bataille de Prague, etc. Sa dernière fut celle de 1778. Il mourut en 1802. Il s'était livré à des études philosophiques et littéraires.

— HENRI DE BOURGOGNE. Comte de Portugal, franchit les Pyrénées avec une armée de Bourguignons et de Béarnais, et se rendit maître du Portugal. Telle fut l'origine de ce royaume. Il mourut en 1112.

— HENRI DE CHAMPAGNE. Roi de Jérusalem, né en 1150, se rendit en Palestine en 1196, et fut élevé au trône dans la même année. Il mourut en 1197, après s'être distingué au siége de Saint-Jean d'Acre.

— HENRI Ier. Roi d'Haïti, prit ce nom en 1811, après avoir eu le titre de président et de généralissime de l'Etat d'Haïti sous le nom de Christophe, qu'avaient rendu fameux les actes de bravoure et de cruauté de cet ancien esclave noir, durant la guerre d'extermination qui transforma en un Etat indépendant la colonie française de Saint-Domingue. Il se donna la mort en 1820.

— *Ordre de Saint-Henri*. Ordre militaire institué par l'électeur de Saxe en 1736.

— Métrol. Denier d'or battu en France sous Henri II.

— Chim. *Henri rougeâtre*. Ancien nom du colcothar ou du peroxyde rouge de fer.

HENRIADE. s. f. (*h* asp.) Philol. Titre d'un poëme épique de Voltaire, dont le sujet est la conquête de la France par Henri IV, et l'avénement de ce prince au trône.

HENRICHMENT. Géogr. Ch.-l. de canton (Cher); 3,100 hab.

HENRICIE. s. f. Bot. Genre de synanthérées et astérées, ayant pour type une plante de Madagascar.

HENRICIEN. s. m. Hist. relig. Disciple de Henri, ermite des environs de Toulouse, qui enseignait au XIIe siècle la doctrine des pétrobusiens; il prétendait que l'on insultait Dieu en chantant les offices catholiques. || Un des noms donnés aux albigeois.

— Hist. Partisan des empereurs Henri IV et Henri V contre les papes.

HENRIETTE. (*h* asp.) Les poëtes l'emploient quelquefois sans aspiration.

Henriette me tient sous son aimable empire,
Et l'hymen d'*Henriette* est le seul où j'aspire. (Mol.)

— HENRIETTE de France. Née en 1609, épousa en 1625 Charles Stuart, prince de Galles, devenu la même année roi d'Angleterre. Elle supporta avec courage les malheurs de son époux, et alla demander en France un secours qu'on ne put lui accorder. Elle fut obligée en 1644 d'y chercher un refuge, et y mourut en 1669. || HENRIETTE Anne d'Angleterre. Née en 1644, épousa en 1661 Philippe de France, frère de Louis XIV, et mourut en 1670, avec le soupçon d'avoir été empoisonnée.

HENRION DE PANSEY (Pierre-Paul-Nicolas). Célèbre magistrat, né en 1742, mort en 1829.

HENRIOT (François). Né en 1761, mort sur l'échafaud en 1794. Après avoir été domestique, il devint sous la révolution commandant de la garde nationale, et fit investir la Convention pour la forcer à décréter d'accusation le parti des Girondins. Au 9 thermidor, il marcha à la Convention avec des canons pour faire triompher Robespierre, mais il fut arrêté et condamné à mort.

HENRIQUINQUISME. s. m. Opinion des henriquinquistes; attachement instinctif ou calculé à la personne ou aux prétentions de Henri V.

HENRIQUINQUISTE. s. des 2 g. (*h* asp.; pr *han-ri-kin-kiss-te*, de *Henri*; et du lat. *quinque*, cinq). Polit. Nom que l'on donne à ceux qui, se fondant sur le principe de la légitimité, pensent que, par suite de l'abdication de Charles X et du duc d'Angoulême, la couronne de France appartient au duc de Bordeaux, auquel ils donnent le nom de Henri V. || Ce mot est un barbarisme de journal et de pamphlet: Henri V ne s'appelle pas en latin *Henricus quinque*, mais *Henricus quintus*; On devrait donc dire *henriquintiste*.

HENRODORE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

HÉOROTAIRE. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des sylvains.

HÉOT-TAN. s. m. Bot. Espèce de roseau de la Cochinchine, dont on fait des cannes élégantes.

HÉPAR. s. m. (du gr. ἧπαρ, foie). Chim. Nom que les anciens chimistes donnaient aux sulfures alcalins, à raison de leur couleur d'un rouge brun ayant de la ressemblance avec celle du foie. || *Hepar antimonie*. Se disait de diverses combinaisons de sulfure d'antimoine et d'un alcali, et en particulier de celles sous lesquelles l'antimoine avait été transformé en oxyde, et pouvait être dissous dans l'eau à la faveur d'un excès d'alcali. || *Hépar martial*. Substance composé de sulfate de potasse et d'oxyde de fer.

— Anat. *Hépar uterin*. Nom que plusieurs anatomistes ont donné au placenta.

HÉPATALGIE. s. f. (ét gr., ἧπαρ, foie; ἄλγος, douleur. Pathol. Douleur au foie. || Colique hépatique.

HÉPATALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hépatalgie.

HÉPATE. s. m. (du gr. ἧπαρ, foie). Crust. Genre de crustacées décapodes, de la famille des brachyures.

— Ichthyol. Espèce de poissons de mer dont la figure et la couleur approchent de celles du foie humain.

HÉPATEMPHRACTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hépatemphraxie.

HÉPATEMPHRAXIE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie; ἐμφράττω, obstruer). Pathol. Obstruction du foie.

HÉPATICOGASTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἧπαρ, foie; γαστήρ, estomac). Anat. Qui appartient au foie et à l'estomac.

HÉPATICOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une hépatique.

HÉPATIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἡπατικός, fait de ἧπαρ, foie). Anat. Se dit des parties qui appartiennent au foie. Veines hépatiques. Artères hépatiques. Canal hépatique. Plexus hépatique.

— Pathol. Se dit de certaines affections qui ont leur siége dans le foie. Colique hépatique. Flux hépatique. || *Bile hépatique*. Bile qui vient directement du foie dans le duodénum. || *Flux hépatique*. Hépatirrhée || *Colique hépatique*. Hépatalgie

— Hist. nat. Qui a la couleur du parenchyme du foie, ou dont l'odeur approche de celle du foie de soufre ou de l'hydrogène sulfuré.

— Bot. La *cythérée hépatique* est blanchâtre avec des taches roussâtres; et la *linaire hépatique* a ses corolles rousses ou d'un rouge sale.

— Chim. *Air hépatique*. Le gaz hydrogène sulfuré.

— Conchyl. *L'olive hépatique* est d'un roux brunâtre.

— Helminth. La *fasciole hépatique* est ainsi appelée, parce que cet animal habite la vésicule du fiel.

— Ornith. Le *coucou hépatique* s'appelle ainsi, parce qu'il est roux.

HÉPATIQUE. s. f. Bot. Genre de plantes acotylédones, formées d'une membrane herbacée et rampante, qui croissent en général dans les lieux humides. || Espèce d'anémone printanière, dont la fleur a de la ressemblance avec la marguerite double.

— Nom donné à différentes plantes; ainsi on a nommé: *Hépatique des bois* ou *hépatique étoilée*. Le muguet. || *Hépatique des jardins*. Une plante rosacée, vulnéraire. || *Hépatique dorée*. Le géum. || *Hépatique des fontaines*. Les mousses du genre marchantie. || *Hépatique blanche*, *hépatique noble*. La parnassie des marais. || *Hépatique dorée*, *hépatique des marais*. La dorine aux feuilles opposées. || *Hépatique pour la rage*. Une espèce de lichen auquel on attribue la propriété de guérir la rage.

— Pharm. Remède qui passait pour avoir la vertu de guérir les maladies de foie.

— HÉPATIQUES. s. f. pl. Famille de plantes rangées autrefois en partie parmi les mousses et en partie parmi les algues.

HÉPATIRRHÉE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie; ῥέω, couler). Pathol. Flux de ventre dans lequel les matières excrétées viennent du foie. || Ce nom conviendrait mieux au flux de bile.

HÉPATIRRHÉIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui concerne l'hépatirrhée.

HÉPATISATION. s. f. (pr. *é-pa-ti-za-ci-on*; Pathol. Dégénération du tissu pulmonaire en une masse analogue à la substance du foie.

HÉPATISIE. s. f. Pathol. Marasme ou consomption du foie.

HÉPATISIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hépatisie.

HÉPATITE. s. f. (du gr. ἡπατίτης, fait de ἧπαρ, foie). Pathol. Inflammation du foie. Hépatite aiguë. Hépatite chronique.

— Minéral. Pierre précieuse, ainsi nommée parce qu'elle est de la couleur du foie.

HÉPATOCÈLE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie; κήλη, hernie). Pathol. Hernie du foie.

HÉPATOCYSTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἧπαρ, foie; κύστις, vésicule du fiel). Anat. Qui a rapport au foie et à la vésicule du fiel.

HÉPATO-GASTRIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport au foie et à l'estomac.

HÉPATOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἧπαρ, foie; γράφω, je décris). Didact. Auteur d'une description du foie.

HÉPATOGRAPHIE. s. f. Didact. Description du foie. || Traité des maladies du foie.

HÉPATOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui se rapporte à l'hépatographie.

HÉPATO-INTESTINAL. adj. m. Art vétér. Se dit du canal qui, chez les solipèdes et les ruminants, s'ouvre directement dans le duodénum.

HÉPATOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie; λόγος, discours). Didact. Traité sur le foie, sur ses usages, sur ses maladies.

HÉPATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne l'hépatologie.

HÉPATOLOGUE. s. m. Didact. Auteur d'un traité sur le foie.

HÉPATOMPHALE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie; ὀμφαλός, nombril). Chir. Hernie du foie à travers l'ombilic.

HÉPATOPARECTAME. s. m. (ét. gr., ἧπαρ, foie; παρέκταμα, extension excessive). Pathol. Grosseur extraordinaire du foie.

HÉPATOPARECTAMIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hépatoparectame.

HÉPATOPHRACTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hépatophraxie.

HÉPATOPHRAXIE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie; ἐμφράττω, obstruer). Pathol. Altération pathologique du foie.

HÉPATOSCOPE. s. m. (ét. gr., ἧπαρ, foie; σκοπέω, j'examine). Antiq. Celui qui devinait l'avenir par l'inspection du foie des victimes.

HÉPATOSCOPIE. s. f. Antiq. Art de deviner l'avenir par l'inspection du foie des victimes. || Cette inspection elle-même.

HÉPATOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Ant. Qui se rapporte à l'hépatoscopie.

HÉPATOTOME. s. m. (ét. gr., ἧπαρ, foie; τομή, fait de τέμνω, couper). Anat. Instrument propre à la dissection du foie.

HÉPATOTOMIE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie; τομή, section). Anat. Dissection du foie.

HÉPATOTOMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Dissection du foie.

HÉPATOTOMISTE. s. m. Anat. Celui qui s'occupe particulièrement de la dissection du foie.

HÉPATOXYLE. s. f. Helmint. Genre de vers intestinaux.

HÉPHAISTOS. Myth. Nom grec de Vulcain.

— Chron. Nom par lequel la vieille chronique de George le Syncelle désigne la divinité égyptienne qui régna sur l'Egypte la première de toutes, et pendant une période indéterminée.

HÉPHÉRITE. Hist. sacr. Descendant d'Hépher, sixième fils de Galaad

HÉPHESTIAS. s. m. Pharm. Emplâtre dont le principal ingrédient est de la tuile cuite dans les fours à chaux.

HÉPHESTIES ou **HÉPHESTIENNES**. s. f. pl. Ant. gr. Fête en l'honneur de Vulcain, à Athènes. Dans les héphesties, des jeunes gens se disputaient le prix de la course, en parcourant la carrière, un flambeau allumé à la main, et celui qui atteignait le premier le but, sans avoir éteint sa torche, gagnait le prix.

HÉPHESTION. Ami d'Alexandre, compagnon de ses plaisirs et de ses travaux, mourut à Ecbatane, 325 av. J.-C.

HÉPHESTITE. s. f. Mar. Pierre précieuse dont parle Pline, et qui est inconnue des modernes; elle était de couleur de feu.

HEPHTHÉMIMÈRE. adj. des 2 g. Poés. gr. et lat. Se dit d'un vers composé de trois pieds et d'une syllabe. La plupart des vers d'Anacréon sont hephthémimères. || *Césure hephthémimère*. Césure qui tombe sur la première sylla du quatrième pied. || substantiv. Un hephthémimère.

HÉPIALE. s. m. (du gr. ἠπίαλος, papillon Entom. Genre de lépidoptères nocturnes.

HÉPIALIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un hépiale. || HÉPIALIDES. s. m. pl. Famille de lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre hépiale.

HÉPIALITE. adj. des 2 g. Entom. V. HÉPIALIDE.

HÉPITÉMÈSE. s. f. Pathol. Hémorrhagie buccale.

HEPSET. s. m. Ichthyol. Poisson de la mer Méditerranée.

HEPTACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἑπτά, sept; ἄκανθα, épine). Ichthyol. Qui porte sept épines ou aiguillons. Le chéilodiptère heptacanthe offre sept rayons aiguillonnés à sa première nageoire dorsale.

HEPTACORDE. s. m. (ét. gr., ἑπτά, sept; χορδή, corde). Mus. La lyre ou cithare à sept cordes des anciens.

— Système de sons composé de sept notes, tel que la gamme

HEPTACORDE. adj. des 2 g. Mus. Qui se chante ou qui se joue sur un instrument à sept cordes. Vers heptacorde.

HEPTADACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἑπτά, sept; δάκτυλος, doigt). Ichthyol. Qui a sept doigts. L'holocentre heptadactyle a sept rayons aux catopes.

HEPTADE. s. f. Philos. Groupe de sept choses ou de sept personnes. Les éons des gnostiques étaient classés par heptades.

— La réunion des sept sages de la Grèce.

HEPTAÈDRE. s. m. Géom. Solide à sept faces. On ne peut construire un heptaèdre régulier.

HEPTAÉDRIQUE. adj. des 2 g. Géom. Qui appartient à l'heptaèdre.

HEPTAGONAL, ALE. adj. Qui a rapport à l'heptagone. Figure heptagonale.

— Qui a sept angles. Prisme heptagonal.

HEPTAGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἑπτά, sept; γωνία, angle). Géom. Qui a sept angles et sept côtés. Une figure heptagone.

— Bot. Se dit de la tige du cactus heptagone

— Conchyl. Se dit de la spire de la coquille du fuseau heptagone.

HEPTAGONE. s. m. Géom. Figure qui a sept angles et sept côtés. Heptagone régulier.

— Art milit. Ouvrage composé de sept bastions. || Place fortifiée de sept bastions.

HEPTAGYNE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une plante qui a sept pistils.

HEPTAGYNIE. s. f. (ét. gr., ἑπτά, sept; γυνή, femme). Bot. Classe du système de Linné renfermant les plantes à sept pistils.

HEPTAGYNIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'heptagynie.

HEPTAMÉRIDE. s. f. (ét. gr., ἑπτά, sept; μέρος, partie). Didact. Septième partie d'une chose.

— Mus. Septième partie d'une mérile dans le système de M. Sauveur. Il y a dans une octave trois cent une heptamérides.

HEPTAMÉRON. s. m. (ét. gr., ἑπτά, sept; ἡμέρα, jour). Ouvrage composé de parties distribuées en sept journées. L'Heptaméron de la reine de Navarre. L'heptaméron rustique.

HEPTAMÈTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἑπτά, sept; μέτρον, mesure). Poés. Se dit des vers grecs ou latins qui ont sept pieds.

— S'empl. aussi substantiv. Un heptamètre.

HEPTANDRE. adj. des 2 g. (ét gr., ἑπτά, sept; ἀνήρ, homme). Bot. Se dit d'une plante qui a sept étamines.

HEPTANDRIE. s. f. Bot. Classe du système sexuel de Linné, qui renferme les plantes dont la fleur a sept étamines.

HEPTANDRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à l'heptandrie.

HEPTANÈME adj des 2 g. (ét. gr., ἑπτά, sept; νῆμα, fil). Zool. Qui a sept tentacules, comme la syanée heptanème

HEPTANGULAIRE. adj. des 2 g. du gr. ἑπτά, sept, et du lat. *angulus*, angle. Géom. Qui a sept angles. Figure heptangulaire. On dit mieux *heptagone*.

HEPTANOME ou **HEPTANOMIDE** Géogr. anc. Partie centrale de l'Egypte, divisée en sept nomes ou gouvernements.

HEPTANTHÉRÉ, ÉE [illegible] (ét. gr., ἑπτά, sept; [illegible]). Qui a sept étamines ou étamines.

HEPTAPÉCHIE. s. m. [illegible] Métal [illegible] coulées, à [illegible] 3 pouces 33 centimètres.

HEPTAPÉCHYS adj. m. (ét. gr., ἑπτά, sept; [illegible]). Surnom d'[illegible] dans Lycophron.

HEPTAPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἑπτά, sept; [illegible], feuille). Bot. Dont la corolle se compose de sept pétales.

HEPTAPÉTALÉ, ÉE adj. V. HEPTAPÉTALE.

HEPTAPHARMACUM. s. m. [illegible] (ét. gr., ἑπτά, sept; [illegible], remède). Pharm. Médicament des anciens, composé de sept ingrédients minéraux et végétaux, et de graisse de bœuf.

HEPTAPHONE. s. m. Antiq. Portique d'Olympie, [illegible] suivant Pline, [illegible] un écho qui répétait le son sept fois de suite.

HEPTAPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἑπτά, sept; [illegible], feuille). Bot. Se dit d'une plante dont le périgone est composé de sept folioles, comme le [illegible] heptaphylle, ou dont les feuilles pennées sont [illegible] de sept folioles, comme les [illegible] heptaphylle.

HEPTAPHYLLE. s. f. Bot. L'alchemille.

HEPTAPLEURE. s. m. (ét. gr., ἑπτά, sept; [illegible]). Bot. Genre de plantes de l'[illegible].

HEPTAPYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἑπτά, sept; [illegible], porte). Surnom [illegible] donnait à la ville de [illegible] en Béotie.

HEPTAQUE. s. f. Bot. Petit arbre des côtes orientales d'Afrique.

HEPTARCHIE. s. f. (ét. gr., ἑπτά, sept; ἀρχή, puissance). Hist. Nom sous lequel on désigne les sept royaumes fondés par les Germains en Bretagne, au Vᵉ et au VIᵉ siècle. Tous ces royaumes formaient une confédération dont les intérêts étaient traités dans l'assemblée appelée *wittenagemot*. Egbert le Grand, roi de Wessex, réunit sous ses lois, en 827, tous les royaumes de l'Heptarchie.

— Gouvernement de sept individus.

HEPTARCHIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui se rapporte, qui appartient à l'heptarchie.

— *Ligne ou confédération heptarchique.* V. HEPTARCHIE.

HEPTARQUE. s. m. Chacun des sept rois d'une heptarchie.

HEPTARRÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἑπτά, sept; ἄῤῥην, mâle). Bot. Qui a sept étamines.

HEPTASÉPALE. adj. des 2 g. Bot. Se dit du calice, quand il est formé de sept sépales ou folioles.

HEPTASTADE s. m. Antiq. Levée ou môle qui avait sept stades de longueur, et qui joignait l'île de Pharos au continent, près d'Alexandrie.

HEPTASTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἑπτά, sept; [illegible], étamine). Bot. Qui a sept étamines.

HEPTASYLLABE. adj. des 2 g. (pr. *ep-ta-si-la-be*). Vers [illegible] Qui a sept syllabes. Vers heptasyllabe. || substantiv. Un heptasyllabe.

HEPTATEUQUE. s. m. (ét. gr., ἑπτά, sept; τεῦχος, livre). Philol. Les sept premiers livres de l'Ancien Testament, c'est-à-dire, le Pentateuque, le livre de Josué, et le livre des Juges.

— Ouvrage divisé en sept livres.

HEPTATOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἑπτά, sept; τομή, section). Entom. Qui est divisé en sept articles. || HEPTATOMES. s. m. pl. Genre de diptères, de la famille des tanystomes.

HEPTHÉMIMÈRE. s. m. (ét. gr., ἑπτά, sept; ἥμισυς, demi; [illegible], partie). Litt. anc. Césure qui a la moitié de sept parties.

HEPTHÉMIMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἑπτά, sept; ἥμισυς, demi; μέτρον, mesure). V. HEPTHÉMIMÈRE.

HEPTOMAGÈNE. s. m. (du gr. ἑπτά, sept; du lat. [illegible], mode, et du gr. γεννάω, engendrer). Le septième [illegible] mode.

HEPTRANCHIAS. s. m. Ichthyol. Genre de squales.

HÉRACANTHE. s. f. Bot. Nom que l'on a donné à la carline ordinaire et épineuse.

HÉRACLAMMON. s. m. Ant. Statue qui réunit les attributs d'Hercule et ceux de Jupiter.

HÉRACLÉE. Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure, en Bithynie, sur le Pont-Euxin. Dans la division administrative de l'empire romain, Héraclée fut d'abord la capitale de la Thrace. On l'appelle aujourd'hui *Erekli*.

HÉRACLÉE. s. f. Ant. Nom d'un mois des [illegible] chez les [illegible], il était le [illegible] mois [illegible] et répondait à notre [illegible] année commençant au mois d'octobre.

— [illegible] le [illegible], du lac [illegible] [illegible].

HÉRACLÉEN, ENNE. adj. Ant. gr. Qui appartient à Hercule [illegible] Thésée [illegible] Hercule [illegible].

[illegible]

HÉRACLÉES. s. f. pl. Ant. gr. (du gr. Ἡρακλῆς, Hercule). Fêtes en l'honneur d'Hercule. Les Héraclées se célébraient tous les cinq ans à Athènes. Il y en avait aussi à Sicyone, à Lindus dans l'île de Rhodes, sur le mont Œta et à Cos.

HÉRACLÉIADE. s. f. Philol. Titre d'un poème perdu, composé, selon Suidas, par Panyasis, oncle d'Hérodote, sur les travaux d'Hercule.

HÉRACLÉIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes d'Hercule. V. HÉRACLÉES.

HÉRACLÉONITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de valentiniens fondée par Héracléon, disciple de Valentin.

HÉRACLÉOPOLITE. Géogr. Qui est de la ville d'Héraclée.

— Hist. S'est dit de deux dynasties de rois d'Égypte qui tiraient leur [illegible] ville depuis appelée Héraclée, et qui se [illegible] Séthin.

HÉRACLÉOTE. adj. des 2 g. Géogr. Qui est d'Héraclée. || Qui appartient à Héraclée ou à ses habitants. || S'empl. aussi substantiv. Un Héracléote. Une Héracléote.

HÉRACLÉOTIQUE adj. des 2 g. Antiq. gr. Qui appartient aux villes du nom d'Héraclée.

— Géogr. *Bouche héracléotique.* Une des embouchures du Nil. || *Canal heracleotique.* Un des canaux du Nil.

HÉRACLÈS. Myth. Nom grec d'Hercule.

HÉRACLIDE. s. m. Hist. anc. Descendant d'Hercule. Se dit absolument des descendants d'Hercule qui régnèrent dans le Péloponèse. Les Héraclides, chassés par Eurysthée, entrèrent dans le Péloponèse, sous la conduite d'Oxylus, 80 ans, ou, suivant d'autres, 50 ans après la guerre de Troie. Par le retour des Héraclides, il faut entendre les invasions des Doriens et autres peuplades du nord de la Grèce dans le Péloponèse, sous la conduite des descendants d'Hercule. Les rois de Sparte devaient toujours être pris parmi les Héraclides. || *Héraclides de Lydie.* Rois de Lydie, issus d'Hercule et d'Omphale.

— Astron. Une des taches de la lune.

HÉRACLIDE. Philosophe grec qui admit le premier le mouvement de la terre sur son axe, et composa un grand nombre d'ouvrages sur la philosophie, l'histoire, les belles-lettres et même la musique. Il vivait vers 335 av. J.-C.

HÉRACLION. s. m. Minér. Nom que les anciens donnaient à la pierre de touche et à l'aimant, parce qu'il s'en trouvait beaucoup dans la ville d'Héraclée, en Lydie.

— Bot. Ils appelaient aussi *héraclion* l'origan, parce que, selon eux, Hercule avait enseigné l'usage de cette plante. || Nom donné à la camélée, à l'aurone et au nénuphar.

HÉRACLITE. Philosophe d'Éphèse, qui florissait vers 504 av. J.-C. Il pleurait sans cesse sur les sottises humaines, et prétendait que tout était soumis à une nécessité fatale, et que le monde était un feu éthéré.

HÉRACLITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui condamnait le mariage, et qui niait que le baptême assure le salut des enfants.

HÉRACLITÉEN, ENNE. adj. Philos. Qui appartient à la secte formée par Héraclite. Un préjugé vulgaire oppose l'hilarité démocritique à la tristesse héraclitéenne. || substantiv. Un héraclitéen.

HÉRACLIUM. s. m. V. HÉRACLION.

HÉRACLIUS. Empereur d'Orient, détrôna Phocas, et se fit couronner à sa place, en 610. Il fit avec succès la guerre à Chosroès II, roi de Perse, s'empara de la Syrie, de l'Arménie, et ternit la fin de son règne en s'occupant de querelles théologiques, au lieu de repousser les Sarrasins. Il mourut en 641.

HÉRACLIUS. s. m. (pr. *é-ra-kli-uss*). Mois bythinien qui n'avait que 28 jours comme le mois de février; il commençait le 24 janvier.

HÉRALDIQUE. adj. des 2 g. (du lat. barb. *heraldus*, héraut). Qui a rapport au blason, aux armoiries. Ne s'emploie guère que dans ces locutions, Science héraldique. Art héraldique.

— Qui concerne le héraut.

— Archit. *Colonne héraldique.* Colonne qui porte sur son fût des écussons blasonnés d'une famille, rangés dans l'ordre chronologique.

HÉRAMITE. Hist. sacr. Descendant de Héran, fils de Suthala et petit-fils d'Éphraïm.

HÉRAT. Géogr. Royaume ou province de l'Afghanistan, faisant partie du Khorassan. || Capitale du royaume du même nom; 100,000 hab.

HÉRATÉLÉE. s. f. (ét. gr., Ἥρα, Junon; τελεία, parfaite). Antiq. gr. Sacrifice que l'on faisait à Junon, le jour des noces.

HÉRATULE. s. f. Conchyl. Espèce d'huître fossile petite et oblongue.

HÉRAUDER. v. a. 1ʳᵉ conj. S'est dit pour [illegible] des hérauts.

HÉRAUDERIE. s. f. (h asp.) S'est dit pour Connaissance des armoiries, du blason; pratique du cérémonial. || Charge, [illegible] héraut. || Provinces dont un héraut portait le nom. Tourraine, Dauphiné, Bretagne, étaient des hérauderies.

HÉRAULT. Géogr. [illegible] France, qui [illegible] se jette dans [illegible] Méditerranée, après un cours de 121 kilom.

|| Département formé d'une partie du Languedoc, et qui tire son nom de la rivière de Hérault. Il est divisé en 4 arrondissements, 36 cantons, 326 communes. Sa superficie est de 623,8[illegible] hectares métriques, et sa population de 31[illegible] hab. Il est compris dans la 10ᵉ division militaire et le ressort du diocèse, de l'académie et de la cour royale de Montpellier. Il commerce surtout en céréales, en vins, et cultive l'olivier et le mûrier.

HÉRAULT DE SÉCHELLES (Marie-Jean), Avocat général, né à Paris en 1760, cultiva d'abord les lettres, et se mêla ensuite aux révolutionnaires. Il rédigea la constitution de 1793, et fut condamné à mort en 1794, sur le soupçon d'avoir donné asile à un émigré.

HÉRAUT. s. m. (*h* asp.; du lat. barb. *heraldus*, fait de l'allem. *herold*, nom de [illegible]). Officier d'un prince ou d'un État souverain, dont l'emploi principal est de faire certaines publications solennelles, certains messages importants, et qui remplit en outre diverses fonctions dans les cérémonies publiques. Déclarer la guerre par un héraut. Un héraut vint sommer de se rendre. Les hérauts dénoncèrent la joute, le tournoi à tous les seigneurs du royaume. Les hérauts du moyen âge étaient juges des armoiries et des blasons. Héraut d'armes. Héraut du titre de Bourgogne, du titre de Bretagne, etc. La cotte d'armes, le caducée d'un héraut. Les hérauts marchaient devant le roi.

— Chez les anciens, Officier public dont la fonction était de déclarer la guerre. Sa personne était sacrée. || Autres officiers qui, dans les jeux athlétiques, proclamaient les statuts, les noms des combattants, des vainqueurs, et généralement les ordres des hellanodiques. Ils étaient consacrés à Mercure, et faisaient une partie de leurs proclamations en vers.

— *Héraut des armes du roi.* Officier de la maison particulière du roi, qui portait les mêmes insignes que les trente hérauts de France.

— Hist. *Baptême des hérauts.* Cérémonie qui se pratiquait à la nomination des hérauts. Le roi versait une coupe de vin sur la tête du poursuivant d'armes, en lui donnant le nom d'une hérauderie. Le héraut portait sur chaque manche de son habit le nom de sa province.

— Fig. J'ai servi de *héraut* à sa gloire. (Rac.) Oui, seigneur, vous avez établi les astres sur nos têtes, comme des *hérauts célestes*, qui ne cessent d'annoncer à tout l'univers la grandeur du roi immortel des siècles. (Mass.)

— Poét. *Le héraut du printemps.* Le rossignol. Le *héraut* du printemps lui demande la vie. (La Font.)

— Ornith. *Héraut des fétis.* Nom que les nègres de Guinée donnent à la grue couronnée, à cause du bruit de ses ailes, qui est comparable à celui du cor.

— Prov. *Héraut ni messager ne doivent être en danger.*

HERBACÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des plantes dont la tige et les branches, qui ne produisent pas de bois et qui périssent après quelques mois de végétation, sont revêtues d'une écorce ordinairement verte, ayant la consistance des feuilles, un tissu peu serré, mou, tendre, et incapable de résister à la gelée.

— Qui est d'un tissu vert comparable à celui des feuilles, comme le périanthe de [illegible] et les spathelles d'une espèce de nolet. || On dit qu'une espèce est herbacée, quoique munie de racines vivaces, pour la distinguer de ses congénères qui sont frutescentes ou complètement ligneuses.

— S'emploie aussi comme épithète pour désigner une espèce particulière dont les fleurs sont verdâtres, herbacées en automne, et qui changent cette couleur au printemps suivant en un rouge plus ou moins vif, comme la bruyère des pierres.

— *De consistance herbacée.* De la consistance d'une plante herbacée. Ne se dit qu'en parlant des parties tendres de quelque autre plante.

HERBACÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des algues.

HERBAGE. s. m. (du lat. *herba*). Herbes spécialement cultivées et apprêtées pour la nourriture de l'homme. Toutes sortes d'herbages. Vivre d'herbages. Les Italiens vivent beaucoup d'*herbage*. (J.-J. Rouss.) Quelqu'un les savoureux *herbages* qui croissent dans nos jardins, certains laitages de nos montagnes, voilà ce qui couvre et orne la table. (Id.)

— Plus ordinairement, l'Herbe des prés où l'on met les animaux pour les engraisser. Les herbages sont meilleurs dans ce canton que dans tel autre. Ce sont les herbages qui nourrissent les vaches qui donnent au lait sa bonne ou sa mauvaise qualité.

— Pré qu'on ne fauche jamais, et qui ne sert qu'à y mettre des bœufs et des vaches pour les engraisser. Les herbages de Normandie. Herbage d'un grand revenu. Visiter [illegible] herbage. Faire enclore, faire entourer des herbages. Conduire les bestiaux à l'herbage.

— Terrain en friche, sur lequel tout propriétaire de bestiaux a droit de les envoyer.

— Le sommet des montagnes [illegible] couvre, pendant l'été, de plantes aromatiques et autres, lesquelles forment un excellent pâturage.

— [illegible] les seigneurs levaient pour nourrir leurs bestiaux, [illegible] herbages [illegible] d'[illegible] certains endroits [illegible] payer leurs bestiaux.

— HERBAGES. s. m. pl. Pêch. Vieux filets dont se servent les pêcheurs de corail pour attacher les chevrons avec lesquels ils arrachent le corail du fond de la mer.

Syn. comp. HERBAGE, HERBE. *Herbage* a toujours rapport à un nombre considérable de plantes de diverses espèces; *herbe* ne comporte pas si essentiellement ce rapport. L'*herbe* croît dans les lieux peu fréquentés, et elle y croît en grande ou en petite quantité; les *herbages* croissent en grande quantité dans les lieux bas, dans les marais, etc.

HERBAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Herbager. S'empl. adject. Bestiaux herbagés.

HERBAGER, ÈRE. s. Écon. rur. Celui, celle qui s'adonne à l'engrais des bœufs.

— Celui, celle qui cueille ou vend les herbages.

— Féod. *Franc herbager.* Exempt du droit d'herbage.

HERBAGER. v. a. 1ʳᵉ conj. Se disait dans le sens de mettre des bestiaux à l'herbage, pour les nourrir ou les engraisser.

— v. n. Se disait pour Paître l'herbe dans les prés.

HERBAGEUX, EUSE. adj. Néol. Couvert d'herbe. Tandis que je tenais les yeux fixés sur l'Asie, soudain, du côté du Nord, des tourbillons de fumée et de flamme attirèrent mon attention, ils couvraient le long d'un lac fangeux d'azof, et furent se perdre dans les plaines *herbageuses* du Kouban. (Volney.)

— Syn. comp. HERBAGEUX, HERBEUX. Par la première de ces expressions, on désigne un terrain qui produit sans culture une grande quantité d'herbages, par la seconde, on désigne un terrain qui produit de lui-même de l'herbe, en quelque quantité que ce soit.

HERBAILLE. s. f. (pr. *èr-ba-ye*). Se dit par plaisanterie, des plantes que l'on a classées dans un herbier. Voici, messieurs, nos misérables *herbailles*. (J.-J. Rouss.)

HERBAN. s. m. (ét. allem. *herr*, seigneur, *ban*, cri public). Féod. Se disait du [illegible] des charges, telles que l'[illegible] de [illegible] battre, celle de prêter [illegible], etc., que les seigneurs, avaient droit d'exiger de leurs vasseaux. || Ordre que le roi donnait à ses vassaux de suivre à la guerre, [illegible] vas saux qui n'avaient pas [illegible].

HERBAROTE. adj. f. Bot. Se dit d'une espèce d'achillée des Alpes.

HERBASQUE. s. m. Hortic. Variété de raisin.

HERBAULT. Géogr. Ch.-l. de cant. (Loir-et-Cher), 750 hab.

HERBAUT. s. m. V. [illegible]. Nom que l'on donne souvent aux chiens de chasse [illegible] qui se jettent sur [illegible] de violence.

— Prov. *Se jeter [illegible] sur pauvres gens.* Se dit d'un homme brutal qui s'empare de quelque chose, ou qui attaque quelqu'un.

HERBAUX. s. m. pl. Anc. cout. Devoirs, charges féodales.

HERBE. s. f. (du lat. *herba*). Bot. Toute plante qui perd dans l'hiver sa tige, molle et analogue aux feuilles pour la consistance, soit que la racine soit vivace ou qu'elle soit annuelle. Herbe médicinale. Herbe venimeuse. Herbes vulnéraires. Herbes odoriférantes. Herbes potagères. Jus d'herbes. Bouillon aux herbes. Potage aux herbes. Salade d'herbes. Bonnes herbes. Herbes fortes. Herbes fines. [illegible] l'herbe. Arracher, détruire les mauvaises herbes. Les herbes sauvages couvrent ces ruines. Il y a en général beaucoup plus d'[illegible] que d'arbres. (Buff.) Les *herbes* poussent plus tôt et plus vite que les arbres. (B. de St.-P.) Souvent les dons que la nature a suspendus aux arbres sont les possibles sur de simples herbes. Un arbre est plusieurs années à porter ses premiers fruits, et quelquefois un [illegible] l'homme a parvenu à sa dernière hauteur. [illegible] a atteint la perfection dans [illegible] d'une année. (Id.) L'*herbe* nouvelle [illegible] humide sur la colline [illegible]. Le brin d'*herbe* est une preuve [illegible] de l'existence de Dieu. (J.-J. Rouss.) La terre réserve toutes ses ressources pour l'*herbe*, [illegible] à la plante, parce qu'elle [illegible] elle est avare de ses libéralités envers les plantes et les fleurs qu'une main étrangère cultive à ses soins. (Ésope.)

La terre produit l'*herbe* et l'*herbe* la décore;
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Des bienfaits maternels [illegible] DELIL.

— *Herbes annuelles*, [illegible] qui meurent dans la même année, [illegible] porté leurs fleurs et leurs graines, [illegible] siècle, etc. || *Herbes* [illegible]. Celles qui ne fleurissent [illegible] graines [illegible] après qu'elles ont levé, et [illegible] comme l'euphorbe, les jardins, etc. [illegible] tout la racine [illegible] qu'elles ont donné leurs [illegible] menthe, etc. [illegible] de la chaleur, [illegible] son absence [illegible]. Celles qui [illegible] pays [illegible] deviennent [illegible] intertropical et dans les serres [illegible] qui sont

au contraire annuelles dans les pays chauds, deviennent bisannuelles transportées sous les zônes tempérées.

— S'emploie souvent comme terme de comparaison. C'est à passé du matin au soir, ainsi que *l'herbe des champs*. (Boss.) Leur gloire sèche comme l'herbe. (Fléch.) Tantôt humble serpent, il se cache sous l'herbe. (Boil. J'ai passé comme la fleur, j'ai séché comme *l'herbe* des champs. (Chateaubr.) La princesse D..., haute par delà l'insolence à l'ordinaire de sa vie, et plus basse que l'herbe devant quiconque elle avait ou pouvait avoir affaire. (St-Simon.)

Lui qui se croit un héros sans pareil
Se fondant par l'éclat d'une antique noblesse,
En foulant l'herbe [illegible]
Reçut [illegible]

— Quelques botanistes ont employé le mot *herbe* comme synonyme de Tissu cellulaire végétal.

— Art culin. *Fines herbes*. Petites herbes, comme l'estragon, la civette, le persil, que l'on hache menu pour mettre sur les salades, les vinaigrettes, etc. || *Herbes fines*. Plantes odorantes, qui servent à relever le goût des sauces. Un bouquet d'herbes fines. || *Herbes potagères*. Herbes que l'on emploie également pour faire des soupes et des farces maigres, et pour en composer les tisanes appelées bouillons médicaux.

— Hortic. et agric. *Mauvaises herbes*. Toutes celles qui croissent d'elles-mêmes et sans culture dans les jardins et dans les champs, qui s'emparent du sol dans lequel on a semé des plantes utiles, qui dévorent leur substance, ou les font périr en les privant des influences de l'air ou de la lumière, ou bien en s'enroulant autour d'elles et qui les étouffent.

— Nos pères comparaient celui qui médit des gens de bien et qui flatte les méchants, à celui qui arrache les bonnes herbes et plante les mauvaises.

— *Aller à l'herbe*. Aller chercher des faisceaux de méchantes herbes dans les vignes et dans les champs pour servir de fourrage aux vaches en hiver.

— *Ce cheval aura, prendra quatre ans, cinq herbes, cinq ans aux herbes*, etc. Au printemps, il aura quatre ans, cinq ans, etc.

— Se dit au singulier, dans un sens collectif, des Herbes qui couvrent les pâturages, les prairies, les lieux peu fréquentés, etc., et que l'on coupe ou fauche pour la nourriture des chevaux et des bestiaux. Donner le l'herbe à un cheval. Herbe nouvelle. Herbe verte. Herbe sèche. Herbe fraîche. Herbe tendre. Herbe molle. Herbe menue. Herbe touffue, épaisse, haute. Un brin d'herbe. Se coucher sur l'herbe. L'herbe commence à poindre. L'herbe est encore bien courte. Mettre un cheval à l'herbe. Mettre blanchir les toiles sur l'herbe. L'herbe croissait dans les rues, sur les places publiques, etc. Après avoir expédié une partie du gibier, et fait à notre entre le coquesses sauvages, nous nous étendîmes sur l'herbe. (Le Sage.) L'ombre que les arbres nous prêtaient, et l'herbe que le lieu fournissait abondamment à nos chevaux, nous auraient déterminés à nous y arrêter, quand nous n'aurions pas été dans cette résolution. (Id.)

— Les plantes vertes qu'on donne aux chevaux pour les rétablir quand ils sont malades ou maigres. Il faut mettre ce cheval à l'herbe. || *Donner de l'herbe à un cheval*. Lui donner un peu d'herbe fraîche lorsqu'il a bien travaillé ou qu'il a satisfait son cavalier.

— Gazon, gramen.

— Fig. Ne laisse pas croître *l'herbe* sur le chemin de l'amitié. M^{me} Geoffrin.)

— [illegible] *Mauvaise herbe*, [illegible] Se dit par plaisanterie des enfants qui croissent beaucoup. || On dit également *Mauvaise herbe croît toujours*. [illegible] *herbe*. Il lui est arrivé quelque chose qui le met de mauvaise humeur. *Sur quelle herbe a-t-il marché aujourd'hui?* Se dit d'un homme qui est de mauvaise humeur ou qui a des caprices de folle gaîté sans qu'on sache pourquoi. On avait autrefois tant de confiance en la vertu de certaines herbes, qu'on les croyait capables d'opérer par le seul contact. C'est de là qu'est venue en parlant d'une personne de mauvaise humeur, l'expression *sur quelle herbe a-t-il donc marché aujourd'hui?* || *Couper l'herbe*. Se dit quelquefois pour indiquer une attention scrupuleuse et minutieuse, comme le serait celle d'une personne qui prêterait l'oreille au bruit de la végétation. [illegible] *herbes*. Se disait autrefois [illegible] un malade à prendre une potion [illegible]

— *Blé en herbe*. [illegible] Le blé, l'avoine, etc., lorsqu'ils [illegible] et qu'ils s'élèvent peu au-dessus de terre.

— Prov. et fig. *Manger* [illegible] Dépenser son revenu d'avance, et par conséquent, avoir à sa ruine, comme un homme qui vendrait son blé en herbe avant d'attendre, pour le vendre, qu'il mûrisse [illegible] qu'il [illegible] quefois [illegible] que je [illegible] en le b... [illegible]

— S[illegible]

Au sort d'être cocu son ascendant l'expose,
Et ne l'être qu'en *herbe* est pour lui peu de chose.
(Molière.)

— Bayle a dit un peu hardiment : Je souhaiterais qu'on ruinât en *herbe* les mensonges, et qu'un démenti public les arrêtât aussitôt qu'ils paraissent.

— Prov. *En herbe et en gerbes*. En espérance et en jouissance.

— Fig. et fam. *L'herbe sera bien courte, s'il ne trouve de quoi brouter*. Se dit d'un homme industrieux qui sait trouver à subsister aisément où d'autres auraient peine à vivre.

— Prov. et fig. *Couper l'herbe sous le pied à quelqu'un*. Le supplanter dans quelque affaire. Un homme met le pied sur une touffe d'herbe qu'il destine à son usage. Un autre a la subtilité de la lui couper sous le pied, et de se l'approprier. De là le proverbe.

— Pasquier a dit *faucher l'herbe sous le pied à ses successeurs*, dans le sens de Diminuer leur autorité.

— Prov. et fig. *A chemin battu il ne croît point d'herbe*. Il n'y a point de profit à faire dans un négoce dont trop de gens se mêlent. || *Employer toutes les herbes de la Saint-Jean*. Employer toutes sortes de remèdes pour se guérir d'une maladie. || Employer pour réussir dans quelque affaire tous les moyens dont on peut s'aviser. || Ce proverbe est fondé sur une croyance superstitieuse qui attribuait des vertus merveilleuses à certaines plantes cueillies le jour de la Saint-Jean, dans l'intervalle qui s'écoule entre les premières lueurs de l'aurore et le lever du soleil. *En un tout haud ne croît point d'herbe*. [illegible] *herbe* [illegible] *sa dosy*. Hé! monsieur, disait ce [illegible] il n'est que herbe dont à *l'herbe* qu'on connaît; ne changez jamais les anciens serviteurs. (Cont. d'Eutrap.) || [illegible] *l'herbe*. Ce proverbe peut être venu des écuyers et cavaliers qui donnent une poignée d'herbe aux chevaux qui ont obéi, ou avoir été employé comme en latin [illegible], pour lui céder, lui rendre l'honneur et la récompense due à sa vertu, et le déclarer vainqueur.

— *Herbe* entre comme terme générique dans le nom vulgaire d'un très-grand nombre de plantes usuelles ou très-communes. La plupart de ces noms se tirent soit de la forme de ces plantes, soit de leurs usages, soit de leurs propriétés réelles ou imaginaires, ou d'autres circonstances. || *Herbe aux abeilles*. L'ulmaire, dont les fleurs épanouies répandent une odeur très-agréable. || *Herbe admirable*. L'amarante tricolore, la belle de nuit. || *Herbe d'admiration*. La [illegible] blanche, dont les belles fleurs, réunies en têtes terminales, durent plusieurs mois de suite. || *Herbe d'asthme*. Le phylanthe niruri et le phyllanthe urinaire, à cause de leurs vertus médicinales. || *Herbe* [illegible]. Nom vulgaire de l'oreille sauvage. || *Herbe à l'a*[illegible]. L'alharie. || *Herbe de l'ambassadeur*, le tabac, parce qu'il fut introduit en France par Nicot, ambassadeur de cette nation à Lisbonne. || *Herbe amère*. La tanaisie. || *Herbe d'amour*. Le réséda odorant, l'amourette, la saxifrage mignonne. — Les Portugais donnent ce nom à des plantes qui, par leur viscosité, s'attachent aux mains et aux habits, comme la dentelaire. — On a également donné ce nom à l'oseille sensitive, dont les feuilles, lorsqu'on les touche, se ferment et se retirent comme celles de la sensitive. Au Malabar, on la [illegible] pour [illegible] et faire renaître [illegible] — Le seneçon d'Amboine a reçu le nom [illegible], parce que les femmes se frottent le visage avec son suc, dans l'espoir de se rendre plus agréables par ce moyen. — On a aussi désigné sous ce nom l'ornithopode scorpionide, dont l'application [illegible] passait autrefois comme une preuve d'amour. — La scorpione des marais, que les amants et les parents se donnent en signe de tendres souvenirs. — Les brises, dont les épillets cèdent au souffle du zéphyr. || *Herbe à l'âne*, ou *arrête-bœuf*, ou *Herbe aux ânes*. Noms vulgaires de l'onagre, du chardon et de la bugrane. || *Herbe à l'anis*. Nom vulgaire de la [illegible] glosse. || *Herbe antidysentérique*. L'i[illegible] et la [illegible] || *Herbe antiq*[illegible] [illegible] || *Herbe à l'araignée*. [illegible] la phalangère rameuse. || *Herbe d'arbalète*. Espèce d'aconit dont on employait le suc pour empoisonner les flèches qu'on lançait avec l'arbalète. || *Herbe à l'a*[illegible]. Nom qu'on donne en Lorraine à la renouée à feuilles opposées. || *Herbe* [illegible] L'[illegible] || *Herbe à la*[illegible] [illegible] camille. || *Herbe* [illegible] le [illegible] || *Herbe* [illegible] velar, la barbe. || *Herbe* [illegible] Mauve [illegible] plantes [illegible] les Espagnols donnent une espèce [illegible] blanc, dont ils préparent le poison [illegible] || *Herbe* [illegible]. La molène [illegible] || *Herbe de la* [illegible] plusieurs [illegible] || *Herbe* [illegible] Espèce [illegible] et est, ainsi nommée parce qu'on [illegible] le glapdale maritime et plusieurs [illegible] à cause du duvet cotonneux [illegible]

les couvre ou à cause de la couleur de leurs feuilles. || *Herbe à blé*. Graminée de Cayenne et de Saint-Domingue, dont on couvre les cases des nègres. || *Herbe aux blessures*. La jacée et le plantain. || *Herbe aux brats*. La bétoine, espèce de jonc. || *Herbe de bœuf*. L'oxalide, la surelle, oseille commune. || *Herbe bohémienne*. L'oreille de lièvre. || *Herbe au bon Dieu*. Le mélisse [illegible]. || *Herbe aux boucs*. La chélidoine. || *Herbe de bouc*. L'agérate conyzoïde, l'eupatoire tomenteuse, la vulveuse ou arroche puante, le saxifrage. || *Herbe à la bosse*. Le gratteron. — Nom d'une plante de Saint-Domingue. || *Herbe britannique*. Espèce de patience, ou la bistorte. || *Herbe de bou*. L'ellébore fétide. || *Herbe cassante*. L'euphorbe buxifoliée. || *Herbe aux brûlures*. La bacope aquatique, qui passe pour faire cesser promptement, par son application, les douleurs que les brûlures occasionnent. || *Herbe cachée*. La clandestine, plante qui croît sous terre, et ne pousse au dehors que ses fleurs. || *Herbe à caillé*. Le gaillet jaune. || *Herbe à caimen*. Plante aquatique de Saint-Domingue, qu'on emploie à couvrir les maisons. || *Herbe à canne à la* caillée. || *Herbe du cancer* ou *herbe à cancer*. Nom vulgaire de la dentelaire d'Europe, dont on a vanté les propriétés contre les affections cancéreuses. || *Herbe au cancer*. La turquette. || *Herbe caniculaire*. La jusquiame. || *Herbe au cardinal*. La grande consoude, ou plutôt la dauphinelle ordinaire. || *Herbe cardinale*. La lobélie cardinale. || *Herbe de carmantine*. Espèce de carmantine dont la racine est un spécifique dans les maux d'estomac. || *Herbe carrée*. Mélisse inodore ou apalia des Antilles. || *Herbe aux carrelets*. La roquette des champs. || *Herbe au carpe*. La scutellaire. || *Herbe cathartique*. La dracocéphale de Virginie. || *Herbe au centauron*. La camomille des champs. || *Herbe à cent goûts*. L'absinthe commune. || *Herbe à cent maux* ou *à cent maladies*. La lysimachie nummulaire. || *Herbe à cent têtes*. Le panicaut des champs, le chardon roland. || *Herbe à cent m*[illegible]. L'ophioglosse. || *Herbe du centaure*. La centaurée jacée. || *Herbe du cerf*. La dryade octopétale, que les rennes mangent avec plaisir. || *Herbe du chagrin*. Deux espèces de phyllanthes, ainsi nommées parce que dans les Moluques, ceux qui ont quelque chagrin, ou quelque souci, le font connaître à leurs amis en leur envoyant un rameau de ces plantes, qui sont regardées comme une espèce d'emblème indiquant cette disposition de l'âme. || *Herbe aux charrées*. Héliotrope d'Europe. — *Petite herbe aux chantres*. L'hernaire glabre — On a aussi donné ce nom à une espèce de santoline. || *Herbe aux chantres*. La mâche. || *Herbe aux chantres*. Le velar commun, parce qu'il est employé utilement contre l'enrouement. || *Herbe à chapelet*. Le balisier, dont on emploie les grains pour faire des chapelets en Espagne et en Amérique. || *Herbe à* [illegible]. Nom [illegible] dans [illegible] la pariétaire de l'Inde, [illegible] qu'on l'emploie avec succès en application sur les bubons enflammés. || *Herbe* [illegible] Nom vulgaire de la millefeuille et du velar commun. || La chrysanthème des prés. || *Herbe à* [illegible] *charpentiers*. La brunelle commune. || *Herbe à l'*[illegible]*ateur*. La armantine d'Amérique. — [illegible] d'autres plantes vulnéraires sont désignées sous ce nom. || *Herbe chaste*. La sensitive et le gattilier ou agnus castus, auquel on attribue à tort la propriété de modérer les plaisirs de l'amour. || *Herbe à chat*, *herbe aux chats*. Nom vulgaire de la cataire commune, de la [illegible] et [illegible] Saint-Domingue, de l'eupatoire à feuilles d'ortie. || *Herbe au chat*. La germandrée maritime. || *Herbe aux chevaux*. Le seneçon. [illegible] || *Herbe à chiques*. Espèce de [illegible] dont la décoction sert de remède contre les chiques. || *Herbe à cinq côtes*. [illegible] les feuilles sont marquées de cinq nervures. || *Herbe à cinq feuilles*. La potentille rampante. || *Herbe à* [illegible] La mélisse commune et l'armoise [illegible] || *Herbe aux cl*[illegible]. La pensée des jardins. || *Herbe aux cloches*. Les campanules, qui sont et la campanule à feuilles de persil, qui a une grande fleur bleue. || *Herbe à cloques*. Le coqueret, dont la baie reste cachée dans le calice subsistant et [illegible] forme de vessie. — L'alkekenge. || *Herbe du Cygne*. L'hé[illegible], le tournesol ou la [illegible], plante toujours tournée du côté du soleil, [illegible] || *Herbe aux* [illegible]. La mer[illegible], la pulmonaire, la cardiaque. [illegible] || *Herbe* [illegible] Deux espèces de [illegible] de Saint-Domingue [illegible] || *Herbe* [illegible] Espèce le carmanthe des Antilles. || *Herbe* [illegible] La menthe [illegible] menthe coq. || *Herbe* [illegible] L'orpin, la [illegible] dont on applique les feuilles [illegible] sur les cors pour [illegible] || *Herbe* [illegible] [illegible] || *Herbe* [illegible] [illegible]

|| *Herbe à la couresse*. Nom qu'on donne à Cayenne au poivre pellucide. || *Herbe à coton*. Nom vulgaire de la conyze commune. — Le lapulier sinué, plante d'Amérique ainsi nommée parce que ses fruits hérissés s'accrochent aux vêtements des passants. || *Herbe à couteau*. L'ivraie annuelle et les laîches et les graminées, dont les feuilles dures sont tranchantes en leurs bords. || *Herbe du cramanton*. La carmantine pectorale. || *Herbe aux crapauds*. Espèce de jonc de Cayenne. || *Herbe aux crocs*. Le marrube vulgaire, le pied de loup. || *Herbe de cr*[illegible]. L'ellébore fétide, l'ellébore noir. || *Herbe aux cuillers*. Le cochléaria et le cranson, à cause de la forme des feuilles, portées sur de longs pétioles. || *Herbe aux cure-dents*. Espèce de carotte, dont les Orientaux emploient les rayons de l'ombelle pour se nettoyer les dents. || *Herbe à dartres*. Espèce de casse des Indes, avec les fleurs de laquelle on fait un onguent qu'on dit merveilleux contre les dartres, le laitrier. || *Herbe à daucune*. Nom de l'ophioglosse dans le Pérou. || *Herbe délicate*. La sensitive. || *Herbe aux deniers*. La nummulaire, espèce de lysimachie. || *Herbe dentaire*. La chélidoine. || *Herbe à deux bords*. Le chiendent, parce qu'il pousse autant de tiges souterraines qu'il en présente extérieurement. || *Herbe à deux feuilles*. La double feuille, l'ophrys. || *Herbe du diable*. Le datura stramonium, la pomme épineuse, et une plante de Cayenne ainsi nommée parce que ses épines très-vives font pousser des cris de douleur. || *Herbe au diable*. La dentelaire sarmenteuse de Saint-Domingue. || *Herbe de Diane*. L'armoise. || *Herbe divine*. La sigesbeckie orientale, à cause de ses propriétés héroïques contre la gravelle. || *Herbe dorée*. La doradille, la jacobée, la verge d'or, le cétérach, le seneçon d'Afrique, le buplèvre. || *Herbe dormante*. La sensitive. || *Herbe douce*. Nom qu'on donne dans les Antilles au pharnace spatule. || *Herbe douce*. La mâche. || *Herbe dragon* ou *herbe dragonne*. L'estragon, le gouet. || *Herbe à l'échauffure*. Plusieurs plantes de Cayenne, dont la décoction est estimée contre les échauffures de la peau. || *Herbe aux écrouelles*. La scrofulaire des bois. || *Herbe à écu*[illegible]. La charagne commune qu'on emploie à Genève pour écurer la vaisselle. — On peut donner le même nom à la prêle, qui sert au même usage dans le nord de la France. || *Herbe aux écus*. La nummulaire, à cause de la forme de ses feuilles. || *Herbe égyptienne*. L'oreille de lièvre. || *Herbe des Égyptiens*. Le lycope. || *Herbe empoisonnée*. L'alkékenge et la belladone. || *Herbe enchanteresse*. La circée. || *Herbe endormante*. L'achillée à odeur de camphre. || *Herbe d'enfer*. Nom vulgaire du nénuphar. || *Herbe aux engelures*. La jusquiame noire. || *Herbe à enivrer*. Nom vulgaire de plusieurs plantes dont on se sert pour enivrer le poisson dans les étangs, telles que la caraeis, les pavots, les [illegible], etc. || *Herbe* [illegible]. La dentelaire. || *Herbe aux éperons*. Nom vulgaire de la dauphinelle et de l'ancolie. || *Herbe à l'épervier*. Les diverses espèces d'épervière et la parcelle radiqueuse, parce qu'on les recherchait autrefois pour les donner à l'épervier qu'on élevait pour la chasse. || *Herbe aux épices* ou *de* [illegible] La nigelle de Damas ou cumin noir, dont les graines ont à la fois l'odeur et le goût du poivre, de la cannelle, du girofle et de la muscade. || *Herbe de* [illegible] d'une plante des Cordillères. || *Herbe* [illegible] Une espèce d'aspérule et une espèce de géranium. || *Herbe d'étain*. Le poireau et la conserve. || *Herbe* [illegible] Le canton. || *Herbe à* [illegible]. Espèce de mélilot, les [illegible] la plantaginé, [illegible] et dont les feuilles [illegible] || *Herbe* [illegible] Nom [illegible] l'aspérule odorante, dont les [illegible] [illegible] [illegible] || *Herbe* [illegible] || *Herbe* [illegible] et [illegible] Nom vulgaire de l'une [illegible] à la petite centaurée, au thlaspi bourse à pasteur, [illegible] || *Herbe* [illegible] [illegible] ulmaire. || *Herbe de fleche*. Le sigesbeckie orientale [illegible] nodiflore. || *Herbe* [illegible] dinacé, plante de Cayenne, ainsi nommée de ce que [illegible] *Herbe flottante*. [illegible] || *Herbe du foie*. L'hépatique des jardins, qui [illegible] [illegible] || *Herbe* [illegible] [illegible] || *Herbe* [illegible] Gérard

qui en a parlé un des premiers. || *Herbe glacée.* La ficoïde cristalline. || *Herbe aux goutteux* ou *herbe à la goutte.* Le rossolis, quoiqu'il ne soit pas employé dans la goutte. || *Herbe de grâce.* La rue. || *Herbe au grand-prieur.* Le tabac. || *Herbe très-grasse.* L'hélianthe annuel || *Herbe grasse.* La grassette. — Toutes les plantes qui ont les feuilles charnues et succulentes, comme l'orpin, les joubarbes et les grassules. || *Herbe contre la gravelle.* La saxifrage, qui passe pour lithontriptique. || *Herbe des grenouilles.* La renoncule couchée, la riccie flottante. || *Herbe de la guerre.* Nom que les paysans provençaux donnent à l'épervière. || *Herbe aux gueux.* La clématite des haies, parce que les mendiants s'en servent pour se faire sur les membres des ulcères superficiels, et pour exciter ainsi la commisération des passants. || *Herbe de Guinée.* Graminée de Cayenne, qu'on cultive pour la nourriture des chevaux. — Autre espèce du Mexique, cultivée comme fourrage. || *Herbe de Hallot.* La marchantie des fontaines, plante préconisée par le médecin Hallot. || *Herbe aux hanches.* Le nombril de Vénus. || *Herbe aux hebéchets.* Le bihai des Antilles, dont les sauvages font des espèces de paniers appelés Hébéchets. || *Herbe Hélène.* L'aunée. || *Herbe aux hémorrhoïdes.* La scrofulaire, la petite éclaire, la renoncule ficaire, que l'on emploie contre les hémorrhoïdes. || *Herbe hépatique.* Dénomination vulgaire donnée à plusieurs plantes cryptogames de différentes familles, telles que la marchante, le cétérach des boutiques, la scolopendre officinale. || *Herbe d'Hermès.* La mercuriale. || *Herbe de l'hirondelle.* La chélidoine, la passerine filiforme, la stellerine. || *Herbe d'hollier.* La turquette. || *Herbe de Hongrie, herbe hongroise.* Nom d'une labiée et d'une malvacée. || *Herbe à la houette.* L'apocyn, dont le duvet, contenu dans un fruit, est employé à faire de la ouate. || *Herbe immortelle.* La tanaisie. || *Herbe impatiente.* La balsamine impatiente des bois, dont les capsules s'ouvrent avec élasticité lorsqu'on les touche, et lancent au loin leurs graines. || *Herbe impie.* Nom donné anciennement à la cotonnière, soit parce qu'elle croissait jusque sur les autels des dieux, soit parce que de ses têtes principales de fleurs sortent latéralement des rameaux chargés de nouvelles têtes plus jeunes, élevées ainsi au-dessus de la première, qui passait pour la souche d'où elles sortaient. || *Herbe inguinale.* Espèce d'aster, recommandé pour les tumeurs des aines. || *Herbe d'ivrogne.* Nom donné, dans quelques lieux, à l'ivraie annuelle, qui a une qualité enivrante. || *Herbe japan.* L'arnique tussilage. || *Herbe jaune.* Le réséda. || *Herbe à jaunir.* La gaude, le genêt des teinturiers. || *Herbe de Jean l'enfant.* Petite plante de l'Amérique méridionale, dont les feuilles, semblables à celles de l'oseille et un peu velues, sont propres à guérir les plaies. On lui a donné le nom de celui qui en a fait connaître les propriétés. || *Herbe à Jean-Renaud.* Espèce d'euphorbe de Cayenne. On donne le même nom, dans les Antilles, à plusieurs autres euphorbes à tige rampante. || *Herbe de Juan Paez.* Le caa-ataya du Brésil. || *Herbe judaïque.* La crapaudine, la toque. || *Herbe de Judée.* La douce amère. || *Herbe des Juifs.* La gaude, parce que, dans les temps barbares, où les Juifs n'étaient que tolérés, on les forçait de porter des chapeaux teints en jaune avec cette plante, pour les distinguer des chrétiens. || *Herbe de Julie.* L'eupatoire de Mésué. || *Herbe aux ladres.* La véronique. || *Herbe du laqui.* Nom du myrte ordinaire à Montpellier. || *Herbe à lait* ou *herbe au lait.* Nom vulgaire des tithymales et des polygales, qui sont remplies d'un suc laiteux, et qui passent pour favoriser la sécrétion du lait chez les nourrices; l'euphorbe. || *Herbe au lait de Notre-Dame.* La pulmonaire. || *Herbe lanugineuse.* Petite plante du Brésil, dont les tiges, les feuilles et les fruits sont chargés d'une laine longue et molle. || *Herbe de la laque.* Le physolaca, raisin d'Amérique, dont les fruits de l'espèce principale donnent une couleur un peu semblable à la laque. || *Herbe du legat de Portugal.* Le tabac. || *Herbe léonine.* V. HERBE DU LION. || *Herbe des lièvres.* Le lotus cornu. || *Herbe aux limaçons.* Espèce de luzerne à fruit contourné en spirale comme la coquille d'un limaçon. || *Herbe du lion.* L'orobanche et une espèce de chardon. || *Herbe à loup.* L'aconit. || *Herbe louve.* L'orobanche est ainsi nommé dans quelques lieux d'Italie, parce que, étant parasite et vivant sur des racines d'autres plantes, elle les épuise et semble dévorer tout ce qui l'entoure. || *Herbe lungsin.* Nom que portait chez nos aïeux l'avoine cultivée. || *Herbe à madame.* L'agérate conyzoïde. || *Herbe aux magiciens.* La stramoine. || *Herbe des magiciennes.* La circée. || *Herbe magique.* La clandestine. || *Herbe de Majorque.* Fucus qui paraît le même que la mousse de Corse. || *Herbe au mal de ventre.* Le médicinier || *Herbe à malingre.* Nom qu'on donne dans les Antilles au bident blanc et à la bignonie équinoxiale. || *Herbe de mallet.* La pivoine. || *Herbe malucane.* Plante originaire de Maluco. On croit que c'est le spilanthe acmelle ou une espèce voisine. || *Herbe aux mamelles.* La lampsane, parce qu'on la dit bonne pour guérir les gerçures et écorchures des mamelons. || *Herbe à la marâtre.* V. HERBE À LA TORTUE. || *Herbe à la manne.* La manne de Prusse, dont on mange la graine en bouillie. || *Herbe marine.* Synonyme de Varec et d'algues marines, dans quelques endroits. || *Herbe à mille ...* Le fustet à feuilles de myrte et deux espèces de sumac. || *Herbe de Mer.* L'anémone ... || *Herbe du muscle ...* Nom qu'on donne aux environs de Toulouse, à une espèce d'amarante vraie, utile pour la colique. || *Herbe de mastic.* Espèce de clinopode. || *Herbe maure.* Espèce de réséda, la gaude. On donne le même nom à une solanée du Pérou, et à une autre du Brésil, au phyteume à feuilles pinnées de l'île de Candie, à la morelle et à l'achillée ptarmique. || *Herbe mauvaise.* La zizanie des anciens. || *Herbe médicée.* Le tabac. || *Herbe de Médie.* Nom donné primitivement à la luzerne, du pays d'où elle est originaire. || *Herbe de mémoire.* Nom qu'on donne à Ternate à la pariétaire de l'Inde, dont les feuilles, chargées d'aspérités, s'attachant aux vêtements des passants, semblent les faire ressouvenir de quelque chose. || *Herbe de mer.* Syn. de Varec ou d'algues marines dans quelques endroits. || *Herbe de Mercure.* V. HERMUBOTANE. || *Herbe des merveilles.* L'amarante tricolore. || *Herbe militaire* ou *herbe aux militaires.* La millefeuille ou le millepertuis. || *Herbe aux mille graines.* L'herniaire. || *Herbe mimeuse.* La sensitive. || *Herbe à minguet.* Plante de Saint-Domingue, qu'on emploie pour guérir les ulcères. || *Herbe aux mites.* La blattaire, qu'on croit propre à faire mourir les larves des teignes qui rongent les étoffes de laine. || La molène. || *Herbe mitière.* La blattaire, qui, selon les uns, attire les mites, et qui les écarte, selon les autres. || *Herbe molucane.* V. HERBE MALUCANE. || *Herbe de Montserrat.* Thymélée, qui croît communément aux environs de Montserrat, et que les paysans espagnols emploient comme un purgatif très-actif. || *Herbe more.* La morelle. || *Herbe à moro.* La berle. || *Herbe au mort.* Espèce de réséda. || *Herbe morte.* La bosée. || *Herbe à la mouche.* L'ophryde. || *Herbe aux moucherons.* La conyze, dont l'odeur fait, dit-on, mourir ces insectes. || *Herbe aux mouches.* La conyze. || *Herbe à mouton.* La parthénie hystérophore. || *Herbe qui tue les moutons.* La lysimache nummulaire || *Herbe de muraille.* La pariétaire, parce qu'elle croît toujours contre les murailles. || *Herbe musquée* ou *herbe du musc.* La ketmie, la moscatelline, l'ambrette et un géranium, plantes employées par les parfumeurs. || *Herbe de Nicot.* Le tabac, nommé ainsi de Nicot, qui l'introduisit en France. || *Herbe au nombril.* Espèce de cynoglosse, qu'on croit propre à guérir les hernies du nombril. || *Herbe de Notre-Dame.* La pariétaire, la cynoglosse et le cissampelos des botanistes. || *Herbe nouée.* La turquette. || *Herbe de la nuque.* La gantelée. || *Herbe à odeur.* La sarriette. || *Herbe à la bonne odeur.* L'origan, espèce de marjolaine. || *Herbe aux œufs.* L'aubergine. || *Herbe aux oies.* La potentille ansérine. || *Herbe aux oiseaux.* La morgeline, l'anagallide des champs et le plantain, dont les oiseaux aiment les graines. || *Herbe d'or.* Le ciste, l'hélianthème, la verge d'or, plantes ainsi nommées à cause de leurs fleurs jaunes. || *Herbe à la ouate.* Nom vulgaire de toutes les asclépiades, surtout de l'asclépiade de Syrie et de l'asclépiade de Sibérie. || *Herbe aux panaris.* La panarine, parce que autrefois on la croyait bonne contre les panaris. || *Herbe à paniers.* L'urène à feuilles lingulées, et la triumfetta lappula, parce que leurs tiges flexibles sont employées à Cayenne pour faire des paniers. || *Herbe de Pâques.* L'anémone pulsatile. || *Herbe du Paraguay.* Espèce de houx en arbre, plante dont l'infusion est en usage au Paraguay en place de thé. On croit que c'est un psoralier. || *Herbe à la paralysie.* La primevère. || *Herbe aux paralytiques.* La dracocéphale de Virginie. || *Herbe de Paramo.* Le cacalie vaccinoïde de l'Amérique méridionale. || *Herbe du pardon.* Nom que les paysans de la Provence, voisins de la mer, donnent à la luzerne maritime, parce que lorsqu'ils vont tous les ans en procession vers un lieu où elle croît en abondance, ils en cueillent beaucoup et la rapportent dans leurs maisons, où ils la conservent religieusement. || *Herbe de Paris.* Le raisin de renard. || *Herbe à Paris.* Parisette, raisin de renard, une espèce de doronic. || *Herbe des Patagons.* Espèce d'hydrocotyle. || *Herbe de pâturage.* La génestrolle. || *Herbe au pauvre homme.* La gratiole officinale, plante que les pauvres gens emploient quelquefois comme un purgatif très-actif. || *Herbe pédiculaire.* La pédiculaire. || *Herbe aux perles.* Le grémil officinal, une tournefortie de Saint-Domingue, et une rosacée du Pérou, voisine de la primprenelle. Ces plantes ont été ainsi appelées parce que leurs graines blanches et luisantes ressemblent à de petites perles. || *Herbe du perroquet.* L'alois bec de perroquet, dont les feuilles ont la forme et la couleur du bec de cet oiseau. || *Herbe pied de chat.* Nom de quelques plantes cotonneuses. || *Herbe aux piqûres.* Le millepertuis perforé. || *Herbe à pisser.* La pyrole du Canada. || *Herbe à la pituite.* La staphisaigre, la dauphinelle. || *Herbe aux plaies.* La sauge toute-bonne, qui est la *salvia sclarea.* || *Herbe aux plateaux.* Le nénuphar blanc. || *Herbe à plomb.* La lantane à aiguillons. || *Herbe aux points de côté.* Le chardon-marie. || *Herbe aux poireaux.* Le réveille-matin. || *Herbe aux pouilleux.* V. HERBE AUX POUX. || *Herbe aux poules.* Le grémil. || *Herbe aux poulets.* La morgeline. || *Herbe aux poumons.* La marchantie polymorphe, l'épervière commune, le lichen d'Islande, la pulmonaire, qui doivent leur nom à leur propriété, vraie ou supposée, de soulager ou de guérir les maladies des poumons. || *Herbe aux poux.* La staphisaigre, la dauphinelle, l'asclépiade dompte-venin. || *Herbe des prés.* Le paturin. || *Herbe à prêtre.* Le gouet. || *Herbe de la princesse.* La verveine odorante. || *Herbe de Provence.* La petite pervenche. || *Herbe puante.* Une espèce de casse, l'anagyre ou bois puant, la vulvaire. || *Herbe aux pucerons.* Nom vulgaire de la conyze. || *Herbe aux puces.* La pulicaire, dont les graines ont la couleur et à peu près la forme d'une puce, une espèce de plantain et une inule. || *Herbe à la puce.* Espèce de sumac. || *Herbe pucelle.* La petite pervenche. || *Herbe pudique.* La sensitive. || *Herbe aux punaises.* La vergerette odorante, dont on prétend que l'odeur chasse les punaises, la bardane, l'hièble. || *Herbe de la purgation.* Nom donné par les Espagnols du Pérou à la boerhaavie grimpante, qui s'emploie en décoction et en infusion pour le traitement des gonorrhées. || *Herbe à la pâte.* Le pas d'âne. || *Herbe aux pyramides.* La menthe. || *Herbe à quatre épines.* La barrelière à feuilles de buis. || *Herbe de quatre heures.* Le nyctage dichotome, dont les fleurs s'ouvrent à quatre heures du soir. || *Herbe de la rache.* Nom donné par les Provençaux à la dentelaire, qu'ils font bouillir dans de l'huile, et avec laquelle ils frottaient la tête des enfants attaqués de la maladie cutanée appelée rache dans les provinces méridionales. || *Herbe aux racheux.* La bardane. || *Herbe à la rage.* L'alysson saxatile. || *Herbe à râper.* La prêle des champs. || *Herbe à rat.* Le radis sauvage. || *Herbe à la rate.* V. HERBE HÉPATIQUE. || On donne aussi ce nom à une espèce de lamier, et à une toque employés avantageusement contre les maladies de rate. || *Herbe à rayons.* La garance. || *Herbe de réglisse.* La scopaire douce. || *Herbe à la reine.* Le tabac, parce que Catherine de Médicis le mit en renom. || *Herbe aux rhagades.* La rhagadiole. || *Herbe à Robert.* Une espèce de bec de grue, et une espèce de phlomide. || *Herbe de la rogne.* L'euphorbe cyprès. || *Herbe romaine.* La tanaisie baumière. || *Herbe à ronce.* Le latanier à aiguillons. || *Herbe rosaire.* Le balisier, le larmier. || *Herbe de la rosée.* Le rossolis, ainsi nommé parce que ses feuilles sont souvent chargées de rosée. || *Herbe rouge.* Le millepertuis et un mélampyre des champs, l'airelle ponctuée. || *Herbe royale.* L'aurone, le grand balisier, l'armoise. || *Herbe à rubans.* Le roseau panaché. || *Herbe de la rupture.* Le sceau de Salomon. || *Herbe aux sabotiers.* La scabieuse des bois. || *Herbe sacrée.* Le tabac, la verveine commune, la mélisse, le cestreau à oreillettes. || *Herbe de la sagesse.* Espèce de sisymbre. || *Herbe à saigner.* L'achillée millefeuilles. || *Herbe de Saint-Albert.* Le vélar. || *Herbe de Saint-Antoine.* L'épilobe, la dentelaire, l'euphorbe fétide, la scrofulaire. || *Herbe de Saint-Barthélemy.* Le sporalier glanduleux. || *Herbe de Saint-Benoît.* La benoîte. || *Herbe de Saint-Christophe.* L'actée à épis. || *Herbe de Saint-Étienne.* La circée pubescente. || *Herbe de Saint-Félix.* La scrofulaire des bois. || *Herbe de Saint-Fiacre.* L'héliotrope d'Europe, la molène, le bouillon blanc. || *Herbe de Saint-Georges.* La valériane rouge, la valériane grecque, la gesse et la clandestine. || *Herbe de Saint-Guillaume.* L'aigremoine eupatoire. || *Herbe de Saint-Innocent.* La renouée, la persicaire âcre. || *Herbe de Saint-Jacques.* La jacobée, le seneçon d'Afrique. || *Herbe de Saint-Jean.* Le lierre terrestre, l'armoise, la terrette. — *Herbe Saint-Jean.* Le millepertuis, qui fleurit vers la Saint-Jean.—*Herbe de la Saint-Jean.* Le chrysanthème des prés, l'orvale. || *Herbe de Saint-Julien.* Espèce de sarriette. || *Herbe de Saint-Laurent.* La bugle, la menthe pouliot, la sanicle d'Espagne et l'asclépiade dompte-venin. || *Herbe de Saint-Lucien.* L'arnique des montagnes. || *Herbe de Saint-Marc.* La tanaisie. || *Herbe de Saint-Paul.* La primevère. || *Herbe de Saint-Philippe.* Le pastel, le guède. || *Herbe de Saint-Pierre.* La primevère, la bacile, la pariétaire, la passe-pierre. || *Herbe de Saint-Guérin.* Le pas d'âne. || *Herbe de Saint-Roch.* La pulicaire, le psyllion, l'aunée dysentérique. || *Herbe de Saint-Zacharie.* Le bluet. || *Herbe sainte.* Le tabac, à cause de ses grandes vertus, la sclarée, le cestre auriculé. || *Herbe Sainte-Barbe.* La roquette barbarée. — *Herbe de Sainte-Barbe.* Espèce de vélar. || *Herbe Sainte-Catherine.* La balsamine des bois. || *Herbe de Sainte-Claire.* La mâche. || *Herbe de Sainte-Croix.* Ancien nom du tabac, qu'on appelait ainsi, parce qu'un cardinal de ce nom avait contribué à son introduction en Italie. || *Herbe Sainte-Cunégonde.* L'eupatoire commune. || *Herbe Sainte-Élisabeth.* L'hélianthème. || *Herbe de Sainte-Marie.* Le coq des jardins ou la menthe coq, une espèce de serpentaire et une espèce d'andromachie, dont on se sert au Pérou en guise d'amadou. || *Herbe de Sainte-Othilée.* Le pied d'alouette des champs, la dauphinelle. || *Herbe de Ste-Quiterie.* La mercuriale. || *Herbe Sainte-Rose.* La pivoine officinale. || *Herbe salivaire.* La pyrèthre. || *Herbe de Samson.* La parthénie hystérophore. || *Herbe de sang.* La verveine, ainsi appelée probablement parce que, appliquée en cataplasme sur les points de côté, elle prend une couleur rouge, ce qui faisait croire qu'elle attirait le sang accumulé dans cette partie. || *Herbe sanguinale* ou *sanguinaire.* La verveine officinale, un panais et une espèce de plantain. || *Herbe sanguine.* Espèce d'oseille et de patience. || *Herbe sans couture.* L'ophioglosse commun, parce qu'on ne voit aucune nervure sur sa feuille. || *Herbe sardonique* ou *herbe sarde.* Renoncule de marais ou renoncule scélérate, la pulsatile, plante très-commune dans la Sardaigne. || *Herbe sarrasine.* Nom que les habitants des Pyrénées donnent à la ptarmique. || *Herbe à savon.* La saponaire. || *Herbe scélérate.* La renoncule scélérate, ainsi nommée parce qu'elle est un poison produisant le ris sardonique. || *Herbe aux scorbutiques.* Espèce de cochléaria, le cranson. || *Herbe au scorpion.* [illegible] L'ornithopode scorpioïde, ainsi appelé à cause de ses légumes articulés et arqués. || *Herbe de Scythie.* Espèce de réglisse, appelée ainsi par Pline, parce qu'elle croissait dans la Scythie, d'où elle paraissait originaire. || *Herbe sensible.* L'acacia pudique, la sensitive. || *Herbe aux sept têtes, à sept têtes* ou *à sept tiges.* La statice ou gazon d'Olympe, qui produit plusieurs hampes du milieu de la même touffe de feuilles radicales. || *Herbe à serpent.* Le pétiver alliacé de la Martinique. || *Herbe au serpent.* Le vaciet, le panicaut. — On donne le même nom à d'autres plantes que l'on croit propres à guérir les morsures des serpents. || *Herbe du siège.* La scrofulaire aquatique, la renoncule, la chélidoine. || *Herbe de Siméon.* La mauve alcée. || *Herbe de soie* ou *herbe à soie.* Espèce de jonc des environs de Panama, dont les habitants font des cordes pour les hamacs et pour la pêche. Les femmes font avec cette espèce de soie des bas et des lacets. || *Herbe au soleil.* L'hélianthe annuel ou soleil des jardins. || *Herbe de solstice.* Espèce de centaurée qui fleurit au solstice d'été. || *Herbe au sommeil.* La morelle grimpante. || *Herbe à sommet.* Le bident velu. || *Herbe aux sonnettes.* La couronne impériale. || *Herbe aux sorciers.* Le stramonium vulgaire, la pomme épineuse. || *Herbe à sornet.* Bident velu. || *Herbe stellaire.* Espèce de plantain. || *Herbe sternutatoire.* L'achillée, la ptarmique. || *Herbe du sac.* La pulmonaire. || *Herbe du tan.* La bryone. || *Herbe aux tanneurs.* La coriarie, plante employée au tannage des cuirs, est à tort désignée sous le nom d'herbe, puisque c'est un arbrisseau.—On pourrait appeler ainsi plusieurs herbes astringentes, propres au tannage. || *Herbe de las taoupas.* Nom qu'on donne à la pomme épineuse dans nos départements du Midi. || *Herbe à la taupe.* Le datura, la pomme épineuse. || *Herbe de taureau.* Espèce d'orobanche, ainsi appelée, parce qu'on prétend à tort que les vaches qui en mangent recherchent le taureau. || *Herbe à la teigne.* La bardane. || *Herbe aux teignes.* La paraire. || *Herbe de teigne.* Espèce d'euphorbe. || *Herbe aux teigneux.* La bardane ordinaire et le tussilage pétasite, employés pour guérir la teigne. || *Herbe aux teinturiers.* Le genêt des teinturiers. || *Herbe terrible.* La globulaire turbith, plante qui passait à tort pour très-dangereuse; on la nomme improprement herbe, c'est un sous-arbrisseau. — Ce nom convient mieux au liseron turbith, à cause de son principe gommo-résineux très-âcre, qui, administré, peut entraîner de fort graves accidents. || *Herbe à la toilette.* La menthe rampante. || *Herbe des toits.* La vermiculaire brûlante. || *Herbe aux tonneliers.* L'agripaume. || *Herbe de la tortue, herbe à tortue.* Espèce de varec, les ulves et les conferves, dont les tortues marines se nourrissent. || *Herbe de tournabon.* Le tabac. || *Herbe aux tourterelles.* Le croton des teinturiers, parce qu'on prétend que les tourterelles recherchent avidement ses graines. || *Herbe à tous maux.* Le tabac et la lysimachie élevée, plantes d'Amérique auxquelles on attribuait cette singulière propriété lors de leur introduction en Europe. || *Herbe aux trachées.* La trachélie bleue et plusieurs autres espèces de campanules, ainsi nommées parce qu'elles sont employées pour les douleurs et inflammations du cou et de la gorge, et pour les ulcérations de la bouche. || *Herbe traînante.* La cuscute, dont les tiges rouges, traînantes, se glissent dans les champs cultivés, trois semaines avant la maturité des plantes utiles que la main de l'homme y a semées. || *Herbe de la Trinité.* La pensée, à cause de ses trois couleurs, l'anémone hépatique, l'épimède. || *Herbe triste.* La belle de nuit, qui ne fleurit que le soir. || *Herbe aux tuiles.* Le sédum blanc, la joubarbe. || *Herbe du turc.* L'herniole, la turquette, la panarine. || *Herbe turque.* L'herniaire glabre et la turquette. || *Herbe aux ulcères.* Herbe de Saint-Domingue, dont on fait des onguents pour le traitement des ulcères. || *Herbe aux vaches.* Espèce de saponaire. — *Herbe à vache.* Le trèfle rouge, le trèfle cultivé, et le trèfle flexueux. || *Herbe aux varices.* Le chardon hémorrhoïdal, dont les tiges, renflées souvent par des piqûres d'insectes, présentent dans ces points coloriés la forme de varices et d'hémorrhoïdes. || *Herbe du vent* ou *herbe aux vents.* L'anémone pulsatille, une espèce de phlomide, et en général toutes les plantes dont les tiges effilées sont agitées par le moindre vent. || *Herbe à ver.* La mousse de Corse. || *Herbe aux vergers.* Le dactyle pelotonné. || *Herbe aux vermisseaux.* Le picris hiéracioïde. || *Herbe au verre.* La soude, parce qu'en la brûlant ses cendres sont remplies de cristaux. || *Herbe du verre.* La pariétaire. || *Herbe aux verrues.* L'héliotrope d'Europe, ainsi nommé, parce que, employé en friction sur les verrues, il les fait disparaître. || *Herbe aux vers.* La tanaisie, parce qu'elle passe pour un bon vermifuge. || *Herbe de vie.* Nom vulgaire d'une aspérule. || *Herbe à la vierge.* La narcisse des poëtes. — *Herbe de la vierge.* Le marrube. || *Herbe vineuse.* L'ambroisie maritime, à cause de l'odeur vineuse de ses fruits. || *Herbe au violet.* La bryone et la douce-amère. || *Herbe aux vipères.* La vipérine, ainsi nommée, suivant les anciens, soit parce que sa graine aplatie a la forme d'une tête de vipère, soit parce qu'elle était regardée comme un antidote des morsures de ce serpent et d'autres animaux venimeux. || *Herbe vive.* Nom vulgaire de la sensitive, de l'hexande irritable, du sainfoin du Gange. || *Herbe vivante.* L'acacia sensitive, parce qu'au moindre contact ses feuilles se replient et se referment comme celles de la sensitive. — La sensitive. [illegible]

riers. L'achillée millefeuille. || *Herbe de Vulcain*. Espèce de renoncule. || *Herbe vulnéraire*. L'anthyllide vulnéraire, un buplèvre, une espèce d'aunée.—Nom collectif que l'on donne aux plantes mélangées dans les falltranks de Suisse.

— Alchim. *Herbe médicinale*. La matière de la pierre. || Le mercure hermétique.

— Chronol. *Fête des herbes*. Nom par lequel d'anciennes chartes désignent l'Assomption de la sainte Vierge.

— Ornith. *Oiseau des herbes*. Le tangara bleu.

— Techn. *Herbes filées*. Espèce d'étoffe ou toile lustrée, que l'on fait d'un fil tiré de diverses sortes d'herbes. || *Herbes lâches*. Étoffes des Indes orientales, moitié herbe et moitié coton. || *Herbes de soie*. Légères étoffes faites avec une espèce de chanvre, qui croît naturellement et sans culture en Virginie. || *Taffetas d'herbes*. Taffetas des Indes, fabriqué avec une matière soyeuse qu'on tire de différentes plantes qui croissent dans l'Hindoustan et dans quelques contrées de la Chine.

— Syn. simpl. Herbage, herbette, verdure, gazon, simples, vert, pâturage, pâture, pâtis, pacage. || Epith. Verte, tendre, épaisse, molle, drue, verdoyante, fleurie, naissante, rajeunie, vivace, languissante, altérée, aride, stérile, parasite, mourante, fanée, défleurie, sèche, flétrie, desséchée, champêtre, haute, touffue, crépue, faible, fraîche, humide, marécageuse, menue, vile, aromatique, odorante, parfumée, fauchée, tondue, salutaire, propice, nuisible, mortelle, dangereuse, vénéneuse, empoisonnée, magique, merveilleuse, puissante, pressée, foulée. || Périphr.

Et les humbles tribus, le peuple immense d'*herbes*
Qu'effleure l'ignorant de ses regards superbes,
N'ont-ils pas leurs beautés et leurs bienfaits divers ?
(DELILLE.)

HERBÉ, ÉE. part. pass. du v. Herber. S'empl. adjectiv. Toile herbée.

— Comm. Se dit de cheveux châtains que l'on fait devenir blonds en les exposant sur l'herbe au soleil, après les avoir soumis à plusieurs lessives.

HERBÉ. s. m. Se disait pour Breuvage fait avec des jus d'herbes.

HERBED. s. m. Relig. parse. Mage du premier ordre.

HERBEGAGE. s. m. Anc. cout. Droit de prendre dans une forêt le bois nécessaire pour construire ou pour réparer une maison.

HERBEILLER. v. n. 1re conj. (pr. *er-bé-ié*; du lat. *herba*). Chass. Se dit d'un sanglier qui va paître l'herbe.

HERBEILLEUX, EUSE. adj. (pr. *er-bé-ieu*). Qui ramasse de l'herbe.

HERBELÉE. s. f. Se disait pour Potion médicinale faite de jus d'herbes.

HERBELER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Couper ou cueillir de l'herbe.

HERBELINE. s. f. (du lat. *herba*). Brebis étique qu'on met à l'herbe.

HERBELLIDÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble à l'herbellide. || HERBELLIDÉES. s. f. pl. Tribu de l'ordre des myodaires micromydes.

HERBELOT (Barthélemy d'). Orientaliste, né en 1625, mort en 1695, est surtout connu par sa *Bibliothèque orientale*, ouvrage qui montre une érudition immense, mais qui manque de critique.

HERBER. v. a. 1re conj. (du lat. *herba*). Exposer sur l'herbe. Herber de la toile, des cheveux, etc.

— Art vétér. Mettre de la racine d'ellébore sous le poitrail d'un cheval.

HERBERGEAGE. s. m. Anc. cout. Vassal qui, selon la nature de son tènement, devait avoir et habiter un manoir.

HERBERGEMENT. s. m. Anc. cout. Manoir, bâtiment.

HERBERGER. v. a. 1re conj. Se disait pour Héberger.

HERBERGERIE. s. f. Se disait pour Auberge.

HERBERGIER. s. m. Se disait pour Aubergiste.

HERBERIE. s. f. (du lat. *herba*). Se disait pour Connaissance des herbes, des plantes, principalement de celles qui sont d'usage en médecine.

— Marché aux herbes.

— Techn. Lieu où l'on fait blanchir la cire en l'exposant au soleil et à la rosée.

HERBETTE. s. f. (dimin. d'*herbe*). Poés. et style pastoral. L'herbe courte et menue de la campagne. Danser sur l'herbette. Paissez, chères brebis, les *herbettes* naissantes. (Mol.)

Guillot, le vrai Guillot, étendu sur l'*herbette*,
Dormait alors profondément. (LA FONTAINE.)

Vous qui gras et beau
Me donniez sans cesse
Sur l'*herbette* épaisse
Un plaisir nouveau. (Mme DESHOULIÈRES.)

— Epith. Molle, tendre, épaisse, fleurie, naissante.

HERBEUX, EUSE. adj. (du lat. *herba*). Se dit des lieux où il croît de l'herbe. Clairière herbeuse. Sur le tapis de cette *herbeuse* rive. (A. de Rousset.)

Gardien des prés *herbeux*, domaine de Nérée,
Il nourrit ses coursiers pour les palmes d'Élée
(DEMANTANGE.)

— Se trouve quelquefois pour, De la nature de l'herbe. L'auteur d'Émile, venant d'herboriser à la campagne, arriva chez des dames, les mains pleines de ces plantes *herbeuses* qu'on appelle gramen. On se mit à rire en le voyant entrer. Mesdames, leur dit-il, il n'y a pas là de quoi rire, je tiens dans la main les preuves les plus sensibles de l'existence de Dieu. (Sal.)

— Syn. comp. HERBEUX. HERBAGEUX. V. HERBAGEUX.

HERBEY. s. m. Ornith. Nom qu'on donne, chez les Grisons, au lagopède ordinaire.

HERBICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *herba*, herbe; *colo*, j'habite). Entom. Qui vit parmi les herbes des prés. || HERBICOLES. s. m. pl. Section de la tribu des myodaires mésomydes anthomydes, comprenant les espèces qu'on trouve dans les herbes des prés et des bois.

— Ornith. La sylvie herbicole habite les campagnes couvertes de grandes herbes, au Paraguay.

HERBIER. s. m. (du lat. *herba*). Collection de plantes desséchées au moment de leur floraison et de leur fructification, et mises entre des feuilles de papier, avec assez de soin pour qu'elles conservent autant que possible leur forme et leurs caractères, et pour qu'on puisse les consulter au besoin, et dans toutes les saisons indistinctement. Un herbier des plantes d'Amérique. Avoir un bel herbier, un herbier très-riche. L'art d'écrire n'est pas plus dans les livres des grammairiens que la beauté des fleurs dans les herbiers. *Herbiers* et grammaires sont également incapables de présenter une phrase et une fleur dans leurs formes gracieuses, avec leurs suaves couleurs, leurs mouvements et leur vie; fleurs et phrases y sont mortes : on n'en trouve que la poussière et les noms. (Buff.)

La troupe enfin se lève, on vole de nouveau
Des bois à la prairie et des champs au coteau;
Et le soir, dans l'*herbier*, dont les feuilles sont prêtes,
Chacun vient en triomphe apporter ses conquêtes.
(DELILLE.)

— Livre qui traite des plantes, qui en contient en même temps la description et la figure.

— Par extens. Collection d'estampes contenant des figures de plantes. Un herbier artificiel.

— *Herbier vivant*. Expression bizarre par laquelle on désigne les collections de petites plantes séchées, étalées avec un soin minutieux, et destinées à tenir lieu de description, de figures, ou bien à mettre sous les yeux des espèces difficiles, comme les saules, les graminées, les cryptogames, etc.

— Se disait pour Terrain couvert d'herbe. || Prairie, pâturage. || Herboriste. || Botaniste.

— Premier ventricule du bœuf et des autres animaux qui ruminent. Aujourd'hui on dit plutôt *panse*.

— Écon. rur. Se dit, dans quelques endroits, du lieu où l'on conserve l'herbe pour la nourriture des bestiaux.

— Fauconn. Tuyau ou canal qui sert à la respiration chez le faucon.

— HERBIERS. s. m. pl. Pêch. Bancs d'herbe qui se forment au milieu des eaux, et dans lesquels le poisson se réfugie.

HERBIÈRE. s. f. Vendeuse d'herbes. Herbière des halles.

— Écon. rur. Petite fille qui recueille de l'herbe pour la nourriture des bestiaux.

HERBIERS (LES). Géogr. Ch.-l. de cant. (Vendée); 2,900 hab.

HERBIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *herba*, herbe, *fero*, porter). Didact. Qui produit de l'herbe.

— Myth. rom. Surnom de Cérès.

HERBIFICATION. s. f. (pr. *er-bi-fi-ka-ci-on*). Bot. Tout ce qui a rapport aux organes de la conservation des végétaux.

HERBIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *herba*, herbe; *forma*, forme). Mamm. Se dit de poils qui ressemblent à de l'herbe sèche, tels sont ceux du paresseux didactyle.

HERBIGNAC. Géogr. Ch.-l. de cant. (Loire-Inférieure); 3,200 hab.

HERBIS. s. m. S'est dit pour Terrain couvert d'herbe; pâturage.

HERBIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *herba*, herbe; *voro*, je mange). Zool. Se dit en général des animaux qui se nourrissent de substances végétales, et plus particulièrement de ceux qui paissent l'herbe des prairies, tels que le cheval, le bœuf, etc. Les animaux herbivores. On peut dire que la chenille est herbivore. Le lapin, le lièvre, les rats, et les oiseaux vivant de fruits, de grains, etc., peuvent être considérés comme plus ou moins herbivores.

— HERBIVORES. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères cétacés, qui font leur nourriture principale ou exclusive de végétaux.

— Entom. Famille de coléoptères tétramères, comprenant des animaux qui font leur nourriture principale ou exclusive de végétaux.

HERBON. s. m. Techn. Couteau non tranchant dont le tanneur se sert pour débourrer les cuirs.

HERBORISANT. part. prés. invar. du v. Herboriser. Qui herborise. Une personne herborisant du matin au soir.

HERBORISANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude d'herboriser. Qui s'occupe d'herborisation. La troupe herborisante.

HERBORISATION. s. f. (pr. *èr-bo-ri-za-ci-on*). Action d'herboriser. Quand son *herborisation* fut achevée, il voulut redescendre, mais il ne put jamais reconnaître l'endroit par où il était monté. (B. de St-P.)

— Promenade, course que l'on fait dans l'intention de recueillir des plantes ou de les observer sur place. Faire de fréquentes herborisations.

— Se dit aussi des personnes qui font partie de cette promenade. Où va l'herborisation aujourd'hui?

— Minér. Dessin d'une pierre herborisée. C'est une expression vicieuse dans cette dernière acception, car ce sont des arbres et non des herbes que la nature y a tracés. V. ARBORISATION.

HERBORISÉ, ÉE. adj. Qui offre des figures de plantes. V. ARBORISÉ.

— Se dit surtout des pierres qui présentent des dessins d'arbres ou de buissons.

HERBORISER. v. n. 1re conj. Aller dans les champs cueillir des herbes, des plantes, soit pour apprendre à les connaître ou pour en former des collections, soit pour les employer aux usages qu'elles ont en médecine. Aller herboriser par un beau jour. Herboriser aux environs d'une ville, sur une montagne, etc. Aben-Hamet s'annonçait comme un médecin qui vient *herboriser* parmi les rochers de la Sierra-Nevada. (Chateaub.)

— Parcourir une contrée pour recueillir des plantes qu'elle produit. Herboriser en Amérique.

— Au lieu d'*herboriser* on disait autrefois *arboriser*.

HERBORISEUR. s. m. Fam. Celui qui herborise. Une troupe d'herboriseurs.

HERBORISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui connaît les simples. C'est un grand herboriste. Peu usité en ce sens.

— Celui, celle qui herborise, et qui ne connaît les plantes que d'une manière empirique.

— Plus ordinairement, Celui qui vend des simples, des herbes médicinales. Acheter des vulnéraires chez un herboriste.

— Au lieu d'*herboriste* on disait autrefois *arboriste*.

HERBORISTERIE. s. f. Tout ce qui concerne le commerce de l'herboriste

— Boutique d'herboriste.

HERBU, UE. adj. Couvert d'herbe. Chemin herbu. Champ herbu. Pré herbu.

— Syn. comp. HERBU. HERBEUX. Il croît de l'herbe dans une clairière *herbeuse*, et l'on en voit à foison dans un champ *herbu*.

HERBUE. s. f. Agricult. Terre végétale qu'on lève dans les pâturages pour améliorer le sol d'un vignoble.

— Terre légère et peu profonde qui n'est bonne qu'à faire des pâturages.

— Techn. Fondant argileux qu'emploient les fondeurs dans le traitement des minerais de fer au haut fourneau. On prétend que le nom d'*herbue* a été donné à ce fondant, parce qu'on emploie quelquefois à cet usage la terre végétale, et le gazon même.

HERBULE. s. f. Bot. Nom de plusieurs espèces de mousses.

HERCAN. s. m. Hortic. Variété de tulipe.

HERCÉON. adj. m. (du gr. ἕρκος, mur, enceinte). Myth. anc. Surnom de Jupiter. La statue de Jupiter Hercéen s'élevait dans la première cour des palais.

— Les dieux hercéens étaient les mêmes que les Pénates.

HERCLAN. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la tadorne.

HERCOLE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles microscopiques univalves de l'Adriatique, ne renfermant qu'une espèce.

HERCOTECTONIQUE. s. f. (ét. gr., ἕρκος, rempart; τεκτονική, art de bâtir). Art milit. Art de fortifier les places, de retrancher un camp, un poste, etc.

HERCULANIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Qui est d'Herculanum. Un Herculanien. Une Herculanienne. || Qui appartient à Herculanum ou à ses habitants.

HERCULANUM. (pr. *er-ku-la-nomm*). Géogr. anc. Ville d'Italie, en Campanie. Elle fut ensevelie sous les laves de la première éruption du Vésuve, l'an 79 de J.-C. Les débris d'Herculanum, placés sous la ville moderne de Portici, furent découverts en 1713 par un paysan qui creusait un puits.

HERCULE. Myth. Demi-dieu, fils de Jupiter et d'Alcmène. Il accomplit un grand nombre d'actions héroïques, dont les plus célèbres sont connues sous le nom des douze travaux d'Hercule. On lui attribue une foule d'autres exploits. Il épousa d'abord Mégare, fille de Créon. Dans la suite, il eut plusieurs autres femmes : Déjanire, Iole, Omphale, et beaucoup de maîtresses. Dans un accès de jalousie, Déjanire envoya à son époux une tunique teinte dans le sang du centaure Nessus, qui avait péri sous les flèches empoisonnées du héros. Hercule l'eut à peine revêtue qu'il fut saisi de douleurs intolérables; il se retira sur le mont Œta, y éleva un bûcher sur lequel il se plaça, et fit mettre le feu par Philoctète. Après sa mort, Hercule fut admis au rang des dieux et devint l'époux d'Hébé. Les écrivains de l'antiquité admettent plusieurs Hercules distincts du fils d'Alcmène : l'Hercule égyptien, l'Hercule crétois, l'Hercule phénicien, l'Hercule gaulois, etc. La fable compte 43 Hercules.

— Iconol. On le représente ordinairement sous les traits d'un homme fort et robuste, la massue à la main, et couvert de la dépouille du lion de Némée. On le trouve souvent aussi couronné de feuilles de peuplier blanc.

— Syn. simpl. Alcide. || Epith. Vaillant, courageux, infatigable, puissant, invincible, terrible, formidable, généreux, magnanime, vertueux, furieux, cruel. || Périph. Le fils, le vaillant fils d'Alcmène, le fils de Jupiter, le vainqueur d'Antée.

— Fig. et fam. Homme fort et robuste. C'est un Hercule. Etre fort comme un Hercule. Etre taillé en Hercule.

Je ne sais point au ciel placer un ridicule,
D'un nain faire un Atlas, ni d'un lâche un *Hercule*.
(BOIL.)

— Se dit aussi pour exprimer dans la stature de l'homme des formes prononcées et vigoureuses, qui annoncent une grande force de corps. Avoir la taille d'un Hercule.

— Iron. Figurez-vous un petit *Hercule* arrivant une boîte à la main, tout fier de son expédition. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Le génie luttant contre les passions est un *Hercule* qui veut retenir des monts amoncelés et s'éboulant sur lui. (Boiste.)

— Ant. *Nœud d'Hercule*. V. HERCULIEN.

— Alchim. *Hercule fuit Antée*. Se dit pour marquer la préparation du soufre. || *Hercule a nettoyé l'étable pleine d'ordure*. L'artiste a purifié la terre de sa noirceur, et l'a rendue blanche.

— Astron. Constellation de l'hémisphère boréal.

— Géogr. anc. *Détroit d'Hercule*. V. GADÈS. || *Colonne d'Hercule*. V. COLONNE. || *Cap d'Hercule*. Cap à l'extrémité méridionale de l'Italie. Aujourd'hui *Spartivento*. || Autre cap de la Mauritanie Tingitane, sur l'océan Atlantique. Aujourd'hui le *cap Cantin*. || *Chemin d'Hercule*. Chaussée qui passait pour être l'ouvrage d'Hercule, lorsqu'il emmenait les bœufs de Géryon. Elle était dans la Campanie, entre le lac Lucrin et la mer.

— Hist. *Jardin d'Hercule*. Nom par lequel les anciens désignaient Séville, à cause de l'extrême fertilité et la riche culture de son territoire.

— Nom que l'empereur Commode donna au mois d'octobre.

— Pathol. *Maladie d'Hercule*. Nom sous lequel on a désigné l'épilepsie, parce qu'Hercule, dit-on, en fut atteint, ou parce qu'elle est une des maladies les plus violentes.

— Philol. *Hercule en fureur*, *Hercule sur l'Œta*. Titre de deux tragédies de Sénèque. || *Bouclier d'Hercule*. Titre d'un poëme ajouté à l'Héroogonie d'Hésiode.

— Entom. Espèce de scarabée d'Amérique, une des plus grandes du genre.

HERCULÉE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

HERCULÉEN, ÉENNE. adj. Qui appartient à un homme robuste, à un Hercule.

— Fig. *Force herculéenne*. Force extraordinaire.

— *Taille herculéenne*. Corps fortement membré et annonçant une grande vigueur. Kléber avait une taille herculéenne.

— *Combat herculéen*. Digne d'Hercule.

— Pathol. *Mal herculéen*. V. HERCULE.

— Syn. comp. HERCULÉEN. D'HERCULE. Une force *herculéenne* ressemble ou est analogue à celle d'Hercule; une force d'*Hercule* est identique à celle qu'a possédée Hercule.

HERCULIEN, IENNE. adj. Qui appartient à Hercule.

— Ant. *Nœud herculien*. Nœud de ceinture d'une nouvelle mariée, que le mari dénouait en invoquant Junon, afin que son union fût aussi féconde que celle d'Hercule.

— *Voie herculienne*. Chaussée que l'on nommait aussi *chemin d'Hercule*. V. HERCULE.

HERCULIEN. s. m. Hist. anc. Nom que Dioclétien donna aux soldats de l'une des deux légions par lesquelles il remplaça les cohortes prétoriennes et urbaines. Les Herculiens et les Joviens.

HERCULIQUE. adj. des 2 g. S'est dit pour d'Hercule. Bras herculique.

HERCYNA. Myth. gr. Nymphe de Proserpine qui donna son nom au fleuve Hercyna. || Surnom de Cérès.

HERCYNIE. Géogr. anc. Forêt de Germanie qui s'étendait, au rapport de César, à plus de soixante journées de marche. Il est évident que les anciens désignaient par ce nom l'assemblage de plusieurs forêts différentes, dont ils ne connaissaient bien aucune. Forêt d'Hercynie. Aujourd'hui *la Bohême*.

HERCYNIEN, IENNE. adj. D'Hercynie. La forêt Hercynienne.

— *Monts Hercyniens*. Ceux qu'ombrageait la forêt d'Hercynie.

— Ornith. Nom que Pline donne à des oiseaux qu'il dit exister dans la forêt Hercynienne ou forêt Noire. On croit que c'est le flamant.

HERCYNIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes en l'honneur de Cérès, surnommée Hercyna.

HERCYNIO-CARPATHIEN. s. m. Géogr. Se dit d'un système de montagnes de l'Europe, qui embrasse toutes les hauteurs comprises en

tre le Rhin, le Dnieper, le Danube, les plaines de l'Allemagne septentrionale et celles de la [illegible] comprend les Krapacks, les monts S[illegible], etc.

HERDE. s. f. S'est dit pour Hart.

HERDEAU. s. m. Branche d'arbre pour faire [illegible]

— [illegible] Jeune homme qui est encore sous la dépendance [illegible]

HERDER [illegible] Savant polygraphe [illegible]

HERDÉRITE. s. f. Minér. Substance que [illegible]

HÈRE. s. m. [illegible] seigneur, par ironie, comme qui dirait pauvre seigneur. Fam. [illegible] sans considération, sans fortune. Ne s'emploie [illegible] C'est un pauvre hère. Quel est donc ce Basile, qui se [illegible]

[illegible]

— [illegible] entre plusieurs personnes [illegible] carte à chaque personne; on peut la changer contre celle de son voisin, pourvu qu'il n'ait pas [illegible] perd le coup. Ce jeu s'appelle aussi [illegible] || L'as qui fait perdre celui à qui il demeure dans la main.

— Vener. Le jeune cerf [illegible]

— La [illegible]

HERECHERCHE. s. m. Entom. Coléoptère de Madagascar. C'est un escarbot lumineux qui éclaire [illegible]

HÉRÉDIE. s. f. Métrol. rom. Grande mesure de surface [illegible]

HÉRÉDITABLEMENT. [illegible]

HÉRÉDITABLÈRE. s. f. [illegible]

HÉRÉDITAIRE. adj. des 2 g. [illegible] Qui se transmet, qui vient par droit de succession. [illegible] l'art héréditaire. Biens héréditaires.

[illegible]

Car comment comprendre

[illegible]

— Se dit particulièrement [illegible] héréditaire dans cette famille. Titre héréditaire. La pairie était héréditaire avant 1830. La noblesse [illegible] (D'Entraigues.) L'idée de législateur *héréditaire* [illegible] mathématicien, de philosophe, de poète lyrique héréditaires. (Paine.) L'Empire même était re[illegible]

— [illegible] vail sont presque universellement héréditaires, c'est-à-dire transmissibles par le sang dans la [illegible] était comme héréditaire dans cette maison. La [illegible] cette famille.

[illegible] Royaume héréditaire. Couronne héréditaire. Le [illegible] électif. [illegible]

[illegible] conservé, quoiqu'elles [illegible]

La valeur est héréditaire dans cette maison. Vice héréditaire. Haine héréditaire. Inimitié héréditaire. Une maison auguste qui regarde la gloire et [illegible] Fléch.) Et le courage et l'intrépidité sont des biens *héréditaires* parmi les princes, aussi que les sceptres et les couronnes. (Mass.) Telle est de tes parents l'ardeur héréditaire. (J.-J. Rouss.) Sans constitution, la monarchie transmet un despotisme héréditaire. (Boiste.) Il y a une erreur que l'on peut appeler *héréditaire*: c'est que le souverain est maître de la vie et des biens de tous ses sujets. (Sully.)

— Hist. *Union héréditaire.* V. UNION.

HÉRÉDITAIREMENT. adv. Par droit d'hérédité. Tenir, posséder héréditairement une terre, une charge.

— Ne se met point entre l'auxiliaire et le participe.

HÉRÉDITE. Hist. sacr. Descendant de Héred, fils de Béla et petit-fils de Benjamin.

HÉRÉDITÉ. s. f. (du lat. *hæreditas*). Jurispr. Droit de recueillir la totalité ou une partie des biens qu'une personne laisse à son décès. Accepter l'hérédité. Renoncer à l'hérédité. Répudier une hérédité. Une bonne *hérédité* ne se trouve que dans les congrégations. (Ferrand.)

— La succession au trône. Attaquer, défendre le principe de l'hérédité. Puissance mystérieuse qui recueille les dernières paroles d'un siècle qui s'endort, pour les transmettre au siècle qui va naître, l'*hérédité* perpétue les destinées humaines sans jamais leur permettre de s'interrompre, sans jamais égarer une parcelle des trésors accumulés pendant la durée des âges. L'hérédité, [illegible] unité de la vie humaine, c'est l'immortalité sur la terre. (Dict. polit.)

— Transmission de la noblesse aux descendants. L'*hérédité* de la noblesse ôte à la fois [illegible] aux nobles et aux roturiers. (De Saint-Pierre.)

— Privilége accordé à un office que le roi rendait héréditaire, sans que le titulaire fût assujetti au payement du droit de prêt et d'annuel. Les offices de secrétaires du roi jouissaient du droit d'hérédité.

— Anc. jurispr. *Hérédité jacente.* Charge, dignité héréditaire qui se trouve vacante. || Hérédité qui n'a point encore été acceptée.

— Tous les biens qu'une personne laisse en mourant. Son hérédité fut partagée entre plusieurs collatéraux. Envahir l'hérédité.

— Médec. et physiol. Se dit de ce qui est inhérent ou adhérent des ancêtres ou parents, aux descendants, non pas seulement pour les propriétés physiques et autres objets extérieurs, mais pour les qualités morales et intérieures, qui s'attachent et se transmettent dans les races ou quelques individus. Ainsi, des vices et des maladies se cramponnent, non moins que des vertus et de brillants avantages corporels, s'infiltrent dans les générations, jusqu'à ce que l'état naturel ou normal [illegible] soient apportées et implantées à leur tour.

— Syn. comp. HÉRÉDITÉ, HÉRITAGE. [illegible] l'*héritage*, le bien dont on hérite.

HÉRÉE. Myth. [illegible]

HÉRÉENS. [illegible] Géogr. anc. Ville d'Arcadie, qui [illegible] nom aux monts Héréens, qui étaient voisins.

HÉRÉE. s. m. Calend. Le premier mois des [illegible]

HÉRÉENS. adj. m. pl. (du gr. Ἥρα, Junon). Antiq. gr. Se dit des jeux que l'on célébrait à Argos en l'honneur d'Héra ou Junon.

HÉRÉES. s. f. pl. Antiq. gr. [illegible]

HEREFORD. Géogr. Comté du centre de l'Angleterre; 105,000 hab. || Ch.-l. du comté de [illegible]

HÉRÉMITIQUE. adj. des 2 g. V. [illegible]

HÉRÉNAGUE s. m. Hist. ecclés. [illegible] vant la troisième pour les besoins du culte.

HÉRÉON. [illegible]

HÉRÈS. (du lat. *hæres* héritier). Myth. rom. [illegible] faisait compagne de [illegible]

[illegible] principal était de préparer les bains de la [illegible]

Calvin. Enseigner, semer une hérésie. Adhérer à l'hérésie. Abjurer l'hérésie. Combattre l'hérésie. Hérésie invétérée. Foudroyer l'hérésie. Faire abjuration de son hérésie. Servir l'hérésie. Être suspect d'hérésie. Approcher de l'hérésie. Il est naturel que le schisme mène à l'incrédulité, et que l'athéisme suive l'*hérésie*. (Chateaub.) Ce pieux édit, qui donna le dernier coup à l'*hérésie*. (Boss.) Je vois l'*hérésie*, née dans le concours de tant d'intérêts et d'intrigues, accrue par tant de factions, fortifiée par tant de guerres et de victoires, tomber tout d'un coup comme une autre Jéricho. (Fléch.) Ce n'était point là ce qu'il voyait, il voyait une âme ôtée à l'*hérésie* et rendue à l'Église. (Id.)

— Prov. *Il ne fera point d'hérésie.* Se dit d'un homme sans esprit.

— Ce mot, qui ne se prend aujourd'hui qu'en mauvaise part, ne désignait dans son origine qu'une secte bonne ou mauvaise. On disait Hérésie péripatéticienne, hérésie stoïcienne, etc. On a même appelé le christianisme l'hérésie chrétienne.

— Fam. et par extens. Se dit quelquefois, en plaisantant, d'une doctrine, d'une maxime quelconque, lorsqu'elle est en opposition avec les idées reçues. Hérésie littéraire. Tous ces principes sont autant d'hérésies en littérature, en académie, etc. La science a ses *hérésies*. (Boiste.) Croire que le gouvernement représentatif puisse se passer de publicité, c'est une *hérésie* politique. (Noël.) Les *hérésies* littéraires que j'ai déjà combattues dans ce cours. (La Harpe.)

— Philosophie appliquée à la religion.

— Iconol. On représente l'Hérésie avec un bandeau sur les yeux ou un masque sur le visage, et couchée sur un amas de livres erronés. On l'a peinte aussi vieille, nue, les cheveux épars, une flamme à la bouche, et à la main un livre d'où sortent des serpents. Sur des médailles modernes, la Religion, sous la forme d'une femme voilée, foule aux pieds l'Hérésie, qui est une espèce de furie terrassée sur des livres déchirés, et qui tient un flambeau éteint. On a proposé de rendre l'Hérésie par une figure de belle femme, qui se prosterne à terre pour cacher sa honte, ou qui médite avec amertume les moyens de venger son humiliation.

HÉRÉSIOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui écrit sur les hérésies.

HÉRÉSIOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., αἵρεσις, hérésie, γράφω, j'écris). Didact. Histoire des hérésies.

HÉRÉSIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne l'histoire des hérésies.

HÉRÉSIOLOGIE. s. f. (ét. gr., αἵρεσις, secte; λόγος, traité). Didact. Traité sur les hérésies.

HÉRÉSIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à l'hérésiologie.

HÉRÉSIOLOGUE. s. m. (ét. gr., αἵρεσις, secte; [illegible] recueillir). Didact. Celui qui a écrit sur les hérésies, qui les a recueillies.

HÉRÈTE. s. m. Ant. gr. Titre de certains magistrats, que les tribus athéniennes nommaient dans quelques circonstances extraordinaires.

HÉRÉTICATION. s. f. (pr. *é*-[illegible]) Hist. relig. Cérémonie par laquelle les hérétiques admettaient quelqu'un dans leur secte. L'hérétication se pratiquait de diverses manières; chez les Albigeois, elle se faisait par l'imposition des mains.

HÉRÉTICITÉ. s. f. Théol. Qualité d'une proposition opposée à la foi catholique, et condamnée par l'Église. L'héréticité d'une proposition, d'une maxime. Ce mot, de création [illegible] Puisque l'*héréticité* de ce livre n'est que probablement [illegible] (Fénelon.)

— Se dit aussi des personnes. L'héréticité d'un auteur.

HÉRÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'hérésie. Proposition hérétique. Dogme hérétique.

[illegible]

— Fam. Se dit, par extension, de ceux qui [illegible] des femmes.

— S'empl. aussi pour [illegible] tient aux hérétiques. Un sein hérétique [illegible]

HÉRÉTIQUE. s. [illegible] sont rejetés de l'Église. Convaincre les hérétiques [illegible]

est séparé de la société religieuse; l'*hétérodoxe* s'en distingue par une opinion particulière; l'*hérésiarque* est l'auteur d'une hérésie, le *schismatique* ne reconnaît pas les pasteurs légitimes; l'*apostat* renonce entièrement à la [illegible] catholique, après en avoir fait profession.

HÉREUS s. m. Antiq. Mois bithynien, qui commençait le [illegible]

HÉRÉVITE. Hist. or. V. HIZAREVITE.

HERFORD. Géogr. Ville des États prussiens, province de Westphalie; 6,600 hab.

HERGNE. s. f. S'est dit pour Défaut. || Humeur acariâtre, mauvaise [illegible] et leur malignité passent outre [illegible] couche nuptiale. (Montaigne.)

— S'est dit pour Hernie.

HERGNER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Se Plaindre, se lamenter.

HERGOME. s. f. Toile d'Irlande, faite avec les fils d'une espèce d'araignée.

HÉRIADE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des [illegible]

HÉRIBAN ou **HÉRIBAN**. s. m. S'est dit pour Arrière-ban.

— Hist. Amende à la partie [illegible] homme libre qui refusait le service militaire.

HÉRIBÉE. Myth. Mère des astres.

HÉRICIAN. s. m. Bot. Genre de champignons.

HÉRICOURT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lure (Haute-Saône); 3,500 hab.

HÉRIDELLE. s. f. Comm. Nom d'une espèce d'ardoise, plus longue que large.

HÉRIDELLÉE. s. f. Bot. Espèce de plante d'Amérique.

HÉRIGOTÉ. adj. m. Chass. Se dit d'un chien qui a une marque [illegible]

HÉRIGOTURE. s. f. Chass. [illegible] des chiens.

HÉRILE. adj. des 2 g. Se disait pour Qui appartient au maître. Il ne s'employait guère qu'en termes de jurisprudence [illegible]

HÉRILLARD. s. m. (*h* asp.; pr. *é-ri-lar*). Mamm. Hérisson de Sibérie.

HÉRILLIEN. s. m. Philos. Se dit des sectateurs d'Hérillus, qui plaçaient le souverain bien dans la science.

HÉRILUS. Myth. Roi de Préneste et fils de la nymphe Féronie. Selon Virgile, sa mère lui [illegible] et oblige de le tuer trois fois pour lui ôter la vie.

HÉRIMAN. s. m. Hist. [illegible] âge, des hommes libres [illegible]

HÉRIMANIE. s. f. Hist. [illegible] d'hériman. || Classe des hérimans.

HÉRIONE. s. m. [illegible] fermant qu'une espèce qui est fossile.

HÉRISAU. [illegible] droit de la Suisse dont les habitants embrassent [illegible]

HÉRISLIZ. s. m. Hist. Désertion, au moyen [illegible]

HÉRISSÉ, ÉE. (du lat. *hirsutus*). part. pass. du v. Hérisser. S'empl. adjectiv. Cheveux hérissés. [illegible] cheveux *hérissés*. (Boil.) Sa barbe *hérissée* [illegible]

[illegible]

— Fig. [illegible] ne sait par où le prendre.

— [illegible] tes, aiguës, etc. Retranchement hérissé de [illegible] piquantes, et ses grains noirs glacés d'azur [illegible] place, le tour de la forteresse. (Id.) Cet inter[illegible] paraît toute *hérissée*. (Id.)

— [illegible]

— *Bataillon hérissé*. Qui présente la pique, la baïonnette.

— *Baril hérissé*. V. HÉRISSON FOUDROYANT.

— *Mer hérissée d'écueils*. Qui en est couverte.

— Fig. Qui renferme une grande quantité. L'enseignement est hérissé de difficultés. La vie est hérissée d'épines. Les règles sont *hérissées* d'exceptions que le tact doit pressentir. (Volt.)

— Fig. *Un pédant hérissé de grec, de latin*. Qui cite à tout propos du grec, du latin.

Un pédant enivré de sa vaine science,
Tout *hérissé* de grec, tout bouffi d'arrogance. Boil.)

— Bot. Qui est couvert de poils roides, longs et droits. Tige hérissée. Feuille hérissée. Involucre hérissé. Carotte hérissée. Potentille hérissée. Pisonia hérissée. Ischème hérissée. || Qui est couvert d'aiguillons grêles et nombreux ou rapprochés. Folioles hérissées. Les feuilles de l'arctope hérissé, les fruits du bignonia hérissé; les épis du chrysure hérissé; les folioles calicinales de la paronychie hérissée. Qui est couvert de granules. Surface hérissée.

— Zool. Se dit d'une surface ou de poils assez longs, serrés, un peu roides et durs au toucher, comme ceux qui hérissent le corps du staphylin hérissé, de la phalène hérissée, etc., et les divisions de la flustre hérissée, ou de petits piquants, d'épines courtes, comme le test du sténope hérissé, les tubes de la clavagelle hérissée, la coquille du murex hérissé, les étoiles de l'oculine hérissée. L'éponge hérissée est ainsi appelée à cause de ses rameaux droits, roides et épineux; deux espèces de chame sont appelées de même, parce que leurs coquilles sont garnies de petites écailles relevées; l'olive hérissée, parce que sa spire est pointue.

— Ce participe est fort usité avec la préposition *de*, dans le style poétique et oratoire. L'hôte sauvage des forêts de sapin, l'ours informe, plus horrible encore par les glaçons dont il est *hérissé*, se promène seul, éperdu, sous leur ombrage sombre. (Delenze. La pâle Mort, conduite par une Furie infernale dont la tête est *hérissée* de serpents, glace le sang dans leurs veines. (Fén.) Les gens grossiers, mais bons, ressemblent aux fruits *hérissés* de piquants. (Boiste.

Le globe voit le Nord hérissé de frimas,
S'élève et redescend dans les brûlants climats. Del.

Dans d'épaisses forêts de lances *hérissées*
De bataillons sanglants de troupes renversées,
Henri pousse, s'avance et se fait un chemin. Volt.

— Fig. Les hommes médiocres sont toujours *hérissés* de difficultés, d'objections et de menaces de malheur. (Boiste.

HÉRISSÉ, s. m. (*h* asp.) Ichthyol. Nom spécifique de poissons des genres tétrodon et baliste.

HÉRISSÉAL, adj. m. Anat. Se dit d'un des os du crâne. || substantiv. L'hérisséal.

HÉRISSÉE. s. f. (*h* asp.) Entom. Chenille velue qui se tient sur l'artichaut.

— Hortic. Variété d'anémone.

HÉRISSEMENT. s. m. (*h* asp.) Action des poils ou des plumes qui se dressent.

— État de ce qui est hérissé.

HÉRISSER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; du lat. *hirsutus*). Dresser. Se dit proprement des animaux. Le lion hérisse sa crinière quand il est irrité. Le coq hérisse les plumes de son cou. Le lion, *hérissant* sa crinière, provoque au combat ses rivaux rugissants. (B. de St-P.)

— Se dit, par analogie, de certaines choses droites, saillantes, aiguës, etc., qui couvrent ou garnissent une surface. Les piquants qui hérissent la tige du rosier. Les épines, les buissons qui hérissent le bord d'un sentier. Les rochers qui hérissent les flancs d'une montagne. Mais, dira-t-on, ces anfractuosités, ces roches brisées, ces aspérités qui *hérissent* les montagnes, n'offrent-elles donc pas l'image du désordre et du chaos? (A.-Martin.)

— Se dit par extens. des objets piquants, pointus, qui sont en si grande quantité qu'ils couvrent un terrain. Le char d'un empereur *hérissa* les guérets. (Boil.) Jupiter obligea l'homme à cultiver la terre en la *hérissant* de plantes inutiles ou nuisibles. (Del.)

Enfin s'offre à leurs yeux la roche Tarpéienne,
Le futur Capitole où la grandeur romaine
Étalera son marbre et ses colonnes d'or :
Des ronces, des buissons la *hérissent* encor. Del.)

— *Hérisser de pieux un bastion*. Le couvrir de pieux.

— Fig.

L'algèbre avec honneur débrouillant ce chaos
De ces hardis calculs *hérisse* son héros. (Rac. le fils.)

Aux deux extrémités, les neiges éternelles
Hérissent de glaçons deux zones parallèles.
Dessintange.)

— Fig. *Hérisser son style de citations, d'antithèses, de néologismes*, s'en servir, les employer avec profusion. L'avocat qui *hérisse* son plaidoyer de citations [illegible] style. (Boil.) Le pédantisme *hérisse* la science de mots barbares, et la garrotte d'accolades, de figures systématiques. (Boiste.)

— Se dit quelquef. dans les poètes, pour Effrayer, causer quelque chose de hérissé.

[illegible]
De [illegible] (B.-Lorm.)

— Constr. [illegible] des murailles. [illegible] ou le plâtre.

— v. n. [illegible] hérisse. Les cheveux lui hérissèrent à la tête.

— SE HÉRISSER. v. pron. Dresser son poil ou ses plumes. Ce sanglier, ce coq est furieux, il se hérisse.

— Se dit plus ordinairement des Cheveux, du poil, des plumes qui se dressent d'horreur. Ses cheveux se hérissèrent. Le poil des sangliers se hérisse quand ils sont irrités. Les plumes du cou de cet oiseau se hérissent. D'une subite horreur leurs cheveux se *hérissent*. (Boil.) Des coursiers attentifs le crin s'est *hérissé*. (Rac.) Son oreille se dresse, et ses crins se *hérissent*. (Rosset.)

Ses compagnons troublés, que sa vue effarouche,
Ont senti leurs cheveux d'horreur se *hérisser*
Dessintange.)

— Se couvrir. Les champs incultes se hérissent d'épines. D'arbustes épineux les sillons se *hérissent*. (Delille.)

— Fig.

Le toit du fondateur dont le Romain s'honore
De son chaume naissant se *hérissait* encore. Del.

HÉRISSON. s. m. (*h* asp.) Mamm. Genre de mammifères, carnassiers, insectivores, remarquables par leur corps court et trapu, leur tête pointue, et surtout par leur peau toute couverte d'une sorte de poil long, dur, piquant et fort hérissé. Lorsqu'il est attaqué, cet animal n'a d'autre ressource que de se mettre en boule pour résister à ses ennemis. || *Hérisson de Madagascar*. Nom qu'on donne quelquefois au tenrec. || On a aussi donné le nom de hérisson au tendrac et au coendron.

— Bot. Espèce de poire de l'Inde. || Espèce de champignon rameux, bon à manger.

— Conchyl. Nom vulgaire de plusieurs coquilles du genre murex, à cause des pointes ou tubercules pointus dont elles sont hérissées.

— Entom. *Hérisson blanc*. Nom d'une larve de coccinelle, insecte qui se nourrit de pucerons.

— Ichthyol. Nom vulgaire de plusieurs espèces de poissons du genre diodon, qui jouissent de la faculté de se gonfler comme un ballon, en avalant de l'air et en emplissant de ce fluide leur estomac, et dont le corps est couvert de piquants très-mobiles, qui servent à l'animal pour se défendre contre l'attaque des autres poissons.

— Zooph. *Hérisson de mer*. Nom vulgaire des espèces d'oursins, quand elles sont recouvertes de leurs piquants. || Un des noms qu'on a donnés autrefois aux oursins fossiles.

— Fig. et fam. Personne d'un caractère difficile et susceptible, qui s'offense et s'irrite de tout. C'est un hérisson, un vrai hérisson, on ne sait par quel bout le prendre.

— Art milit. Poutre portée par le milieu sur un pivot et garnie de quantité de pointes de fer, qui sert, aux portes des villes, pour ouvrir et fermer le passage, selon qu'il est nécessaire.

— Anc. art milit. *Hérisson foudroyant*. Espèce de bombe hérissée de piquants de fer, et traversée d'un essieu, que les assiégeants, dans un assaut, faisaient rouler du haut de la brèche.

— Mar. Grappin à quatre pattes.

— Mécan. Roue dont les dents ou rayons sont plantées sur la circonférence extérieure, et ne peuvent s'engager que dans une lanterne, et ne reçoivent de mouvement que d'elle.

— Techn. Rouleau garni de chevilles, qui sert à écraser les mottes de terre dans les champs labourés. || Assemblage de pointes de fer dirigées de tous côtés, qu'on place dans les endroits par où l'on peut craindre que les voleurs s'introduisent dans les habitations. || Morceau de bois qui sert à faire égoutter la vaisselle après qu'on l'a lavée.

— *En hérisson*. loc. adv. Constr. Se dit des briques, des moellons plats, lorsqu'ils sont rangés de champ à la partie supérieure d'un mur. Poser des briques en hérisson. Des murs terminés en hérisson.

HÉRISSON, ONNE. adj. (*h* asp.) Acariâtre, capricieux, qu'on ne sait comment satisfaire. La madame Grognac a l'humeur *hérissonne*. (Regn.)

HÉRISSON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montluçon (Allier); 1,100 hab.

HÉRISSONNE. s. f. (*h* asp.) Entom. Nom vulgaire d'une espèce de chenille.

— Fig. Femme grondeuse et criarde.

HÉRISSONNÉ, ÉE. adj. (*h* asp.) Blas. Se dit d'un animal ramassé et accroupi. Chat, lion, cheval hérissonné.

— Hist. nat. Qui est couvert d'épines ou d'aiguillons grêles, flexibles, nombreux ou rapprochés.

— Entom. Se dit de différentes espèces de brachycères, ainsi nommés parce que les cellules offrent des tubercules portant des soies au sommet.

HÉRISSONNEMENT. s. m. (*h* asp.) Action des poils ou des cheveux qui se hérissent.

HÉRISSONNER. v. a. 1re conj. (*h* asp.) Dresser. V. HÉRISSER.

— v. n. Fauconn. Se dit des oiseaux de proie qui lèvent les ailes et les retirent, et ont les yeux enfoncés et en partie couverts.

— SE HÉRISSONNER. v. pron. Redresser son poil ou ses plumes. Lorsque le faucon se [illegible] est un signe de maladie.

HÉRISTAL ou **HERSTALL**. Géogr. [illegible] province de Liége, [illegible] [illegible] qui fut la [illegible] de la famille d'Héristal et des premiers rois de la seconde race.

— Hist. Maison illustre d'où sortit la dynastie des Carlovingiens, et qui a eu pour fondateur Pépin le Gros ou le Jeune, sire d'Héristal, maire du palais sous Thierry III, et plus tard duc et prince des Francs. Il eut pour petit-fils Pépin le Bref, premier roi carlovingien.

HÉRITABLE. adj. des 2 g. Néol. Dont on peut devenir possesseur par droit de succession.

HÉRITABLEMENT. adv. S'est dit pour, À titre de succession.

HÉRITAGE. s. m. (du bas lat. *hæritagium*, fait de *hæres*, héritier). Ce qui vient par voie de succession. Recueillir l'héritage de ses pères. Avoir peu de chose pour héritage. Conserver l'*héritage* acquis par les travaux de ses pères. (Volt.) L'habit qu'il eut sur lui fut son seul *héritage*. (Boil.)

— *Faire un grand héritage*. Le recueillir.

— Anc. jurispr. *Héritage féodal*. Héritage qui était tenu en fief et qui relevait d'un seigneur suzerain. || *Héritage roturier*. Héritage qui était possédé à cens ou censive, à champart, terrage ou autres charges. || *Héritage serf*. Héritage qui relevait d'un seigneur laïque, et par lequel on payait certaines redevances.

— Les grandes chartes de Hainaut appellent *héritages masuirs*, les biens ruraux sur lesquels on avait élevé des bâtiments d'habitation.

— Prov. et fig. *Promesse de grand n'est pas héritage*. Il ne faut pas trop compter sur les promesses des grands seigneurs. || *Service de grand n'est pas héritage*. On n'est pas toujours assuré de faire fortune auprès des grands.

— Prov. *Il faut se loger en Sologne et avoir son héritage en Beauce*. La Sologne est un pays où l'on vit à bon marché et la Beauce un pays très-productif. || *Mettre la main à l'héritage*. Toucher la terre de la main pour ne pas tomber tout à fait.

— Fig. Ce que nous transmettent nos aïeux. C'est un triste héritage qu'une maladie transmise par nos parents. Ne recevoir de ses ancêtres qu'un grand nom pour héritage. Savoir conserver l'héritage de gloire que l'on tient de ses aïeux. Cet héritage de haine se transmit jusqu'à la cinquième génération. Chercher au milieu des chrétiens cette paix qui devrait être leur *héritage*. (Mass.) Agité plus de l'avancement que de l'éducation de ses enfants, il leur laisse pour *héritage* ses agitations et ses inquiétudes. (Id.) Pour mes tristes enfants quel affreux *héritage*! (Rac.) Si nos descendants le veulent, ils pourront recueillir un meilleur *héritage* que celui que nous avaient transmis nos aïeux. (Boiste.)

— J.-B. Rousseau l'a dit en ce sens des personnes.

Cessez, cessez, *héritage* des vers,
D'interroger l'auteur de l'univers.

— Les immeubles réels, comme terres, maisons. C'est l'héritage de ses pères. Vendre un héritage. Acheter un héritage. Améliorer un héritage. Faire valoir un héritage par ses mains. Acquérir un héritage. Enclore un héritage. Les limites d'un héritage. Il fallut quitter ce toit paternel devenu l'*héritage* de mon frère. (Chateaubr.) Tous les biens appartenaient originairement à tous les hommes en commun; ensuite, les plus forts furent établis par la nature même, comme les tuteurs des malheureux, et ce qu'ils eurent de trop ne fut que l'*héritage* de leurs frères confié à leur soin et à leur équité. (Mass.)

Oh! mille fois heureux le sage
Qui connaît le grand art de régler ses désirs,
Et, cultivant lui-même un petit *héritage*,
Par la main des vertus voit filer ses plaisirs. Azaïs.)

— Se dit particulièrement du patrimoine, de ce qui se transmet de père en fils. L'héritage de mes pères est maintenant possédé par un étranger.

— Jurispr. *Bail d'héritage*. Bail à rente perpétuelle, ou à très-long terme.

— En style de l'Écriture, *L'héritage céleste*, *l'héritage du Seigneur*. La gloire éternelle. Les méchants n'auront point de part à l'héritage céleste, à l'héritage du Seigneur. Vous renoncez à l'*héritage* du Père céleste et au patrimoine éternel de Jésus-Christ. (Mass.)

— Se dit aussi de ceux qui suivent la loi du Seigneur, ou de ceux que l'on convertit à cette loi. Ces hommes apostoliques qui vont au devant le nouveau *héritage* à Jésus-Christ. (Fléch.) S'immoler pour son nom et pour son *héritage*. (Rac.) O vous, tendres agneaux, son plus cher *héritage*. (Boil.)

— Pays où demeurent le peuple choisi de Dieu. Le Seigneur, dit saint Louis en mourant, refuse sans doute à mes infidélités la consolation que j'avais tant souhaitée de délivrer son *héritage*. (Mass.) Seigneur, les nations ont envahi votre *héritage*, elles ont profané votre temple. (La Harpe.)

— Syn. simpl. Biens héréditaires, héréditaire, succession. || Epith. [illegible] [illegible] modeste, modique, petit, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] immortel, antique, [illegible].

HÉRITAGE. [illegible] pour Héritage.

HÉRITÉ. [illegible] de Hér.

HÉRITÉ, ÉE. part. pass. du v. Hériter. [illegible] Fortune héritée. [illegible] [illegible] héritée.

HÉRITER. v. n. 1re conj. Recueillir une succession. Hériter de ses parents. L'avare *hérite*-*rait* volontiers de toute une nation. (Boiste.)

— Devenir propriétaire d'une chose par droit de succession. Hériter d'une grande fortune, d'une grande succession. Hériter d'une maison, d'une bibliothèque. En *héritant* de leurs biens, il n'avait garde de les vouloir leur nom. (Mass.) Voilà comme vous êtes, vous autres bourgeois! vous vivez au jour le jour; et quand vous avez *hérité* du bien de vos pères, vous laissez le gouvernement faire de vous tout ce qu'il lui plaît. (Marmier.)

— Se dit aussi de meubles qui nous restent par l'absence ou par la mort de quelqu'un. J'ai hérité d'un livre que m'a prêté un de mes amis qui est allé mourir aux Indes. On a laissé chez moi un manchon, j'en ai hérité.

— Fig. Hériter des vertus de ses pères. Hériter de la gloire de ses ancêtres. Hériter de la puissance de quelqu'un. Hériter de son ressentiment. Cette noblesse manque et s'éteint en nous, dès que nous *héritons* du nom, sans *hériter* des vertus qui l'ont rendue illustre. (Mass.) De votre injuste haine il n'a pas *hérité*. (Rac.) L'enfant *hérite*, pour l'ordinaire, de la constitution de la mère. (Dict. des Sc. méd.) Il faut avoir *hérité* des vertus de ses pères pour avoir le droit de jouir de leur gloire. (Boiste.) La réflexion *hérite* du temps. (Mme de Staël.) C'eût été sans doute un grand bien que les enfants n'eussent pas *hérité* de l'infamie de leurs pères. (Rayn.)

— v. a. Recevoir en héritage. Ne rien hériter de son père. Hériter de grands biens de ses parents.

— Fig. C'est une maladie qu'il a héritée de sa mère. La vertu est le seul bien qu'il ait hérité de son père. La noblesse du chrétien consiste dans la grâce qu'il *hérite* de Jésus-Christ. (Mass.) Vous avez *hérité* ce nom de vos aïeux. (Rac.) Il y a quelque chose dans le sang, dans la constitution, que les individus *héritent* de leurs parents, et qui les dispose au vice ou à la vertu. (De Valery.)

— On n'emploie guère ce verbe que lorsqu'il a deux régimes, et pour éviter le double régime *de*, dans deux sens différents.

— S'empl. absol.

Votre oncle est mort. — D'hier. — C'est affreux. — J'en
— Je l'estimais, il avait du mérite [conviens.
— Oui, beaucoup. — Et de l'ordre. — Il laisse de grands
[biens.
— Que je vous plains, hélas! — Rassurez vous, j'*hérite*.
(SAINT-...)

— Syn. comp. HÉRITER UNE CHOSE, HÉRITER D'UNE CHOSE. On emploie le premier tour quand il s'agit d'une chose peu ou point spécifiée; et l'on se sert du second dans le cas contraire. Du reste, la règle souffre ici de nombreuses exceptions, parce que, dans tous les cas où la personne dont on a hérité se trouve indiquée, comme *de* la précède toujours, l'harmonie exige qu'on ne répète point cette particule devant le nom de la chose.

HÉRITIER, ÈRE. s. (du lat. *hæres*). Celui, celle que la loi appelle à recueillir une succession, qui hérite ou qui doit hériter de quelqu'un. Héritier naturel, légitime, institué, testamentaire, universel, nécessaire. Héritier bénéficiaire, sous bénéfice d'inventaire. Héritier pur et simple. Héritier mobilier. Contester la qualité d'héritier. Se porter héritier. Se porter pour héritier. Faire acte d'héritier. Être censé héritier. Héritier présomptif. Héritier en ligne directe, en ligne collatérale. Faire un héritier. Instituer un héritier. Faire institution d'héritier. Être héritier de quelqu'un. Principal héritier. Enfin mon père n'est plus, et je puis déclarer que vous êtes mon unique *héritier*. (Le Sage.)

Cet illustre emploi
Demande un roi lui-même, ou l'*héritier* d'un roi
(CORNEILLE.)

Non, je ne comprends pas de plus charmant plaisir
Que de voir d'*héritiers* une troupe affligée,
Le maintien [illegible] [illegible] pâles, et non [illegible]
On [illegible] avec un pied de nez.
(REGNARD.)

— Droit cout. *Héritier des propres*. Celui qui succédait aux propres, en sa qualité de plus proche parent du défunt, dans la ligne d'où ces propres étaient venus. || *Héritier des acquêts*. Le plus proche parent du défunt, absolument parlant, et celui qui lui succédait dans ses acquisitions.

— Jurispr. *Héritier testamentaire*. Héritier institué par testament. || [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Le parent qui se trouve au degré le plus proche, et qui, par cette raison, est présumé devoir être héritier. [illegible] [illegible] S'empare comme tel d'une succession [illegible] [illegible]

[illegible] laisser [illegible] [illegible] [illegible] *aux héritiers*. Se

dit d'un homme qui a beaucoup d'affaires, ou qui est chargé de concilier des choses difficiles. || *Nul héritier que celui qui jouit.* Il ne faut compter sur un héritage que lorsqu'on le tient. || *Un troisième héritier ne jouit pas des biens mal acquis.*

— Se dit quelquefois par rapport à la chose dont on hérite. Héritier d'une grande fortune. Héritier présomptif de la couronne. Être héritier des biens et des droits d'une personne. La princesse qu'on reconnaît comme *héritière* de tant de royaumes. (Boss.)

Et de l'empire entier
Il croyait quelque jour le nommer l'*héritier*. (Rac.)
Claude, faible *héritier* du pouvoir des Nérons,
Préférait à la gloire un plat de champignons. (Berch.)

— Fig. Avoir un héritier de son nom, de sa puissance. Héritier de la vertu de ses ancêtres. Héritier des talents de son père. Recevez, père Abraham, dans votre sein, cette *héritière* de votre foi. (Boss.) L'enfant de tant de rois, l'*héritier* de la gloire de tant de siècles. (Mass.) *Héritier* d'une flamme criminelle. (Corn.) De tous leurs sentiments cette noble *héritière*. (Boil.) *Héritier* des vertus du plus grand des Romains. (Créb.

— S'emploie en parlant des animaux. Racine le fils a dit en parlant du ver à soie : Tu laisses de ton art de nombreux *héritiers*.

— Se dit quelquefois des choses.

Tu fus, Lisbonne, ô sort barbare !
Tu n'es plus que dans nos regrets ;
Un gouffre est l'*héritier* avare
De ton peuple et de tes palais. (Lebrun.)

— Se dit absolument des enfants d'une personne, parce qu'ils sont ses héritiers naturels. Sa femme ne lui a point encore donné d'héritier. Voilà mon héritier. Ce prince n'ayant point laissé d'héritier, la couronne fut dévolue à son frère. L'empire vainement demande un *héritier*. (Rac.) Je suis reine, et n'ai point d'*héritier*. (Id.) Nous ne sommes point responsables des effets que produisent nos charmes ; tant pis pour les familles dont nous plumons les *héritiers*. (Le Sage.) Les *héritiers* qui succèdent à la fortune de leurs parents, et qui ont des goûts entièrement opposés à ceux de leurs pères, peuvent se comparer à ces pièces de monnaie où chaque prince regarde du côté opposé à celui de son prédécesseur. (Noël.)

— Se dit particulièrement, au féminin, d'une fille unique qui doit hériter d'une grande succession. C'est une héritière, une riche, une grande héritière. Épouser une riche héritière.

— Delille a dit en parlant de la génisse : Elle laisse en mourant de nombreux *héritiers*, pour, Une nombreuse postérité. *Héritier*, pris ainsi dans un sens absolu, ne peut s'appliquer aux animaux, qui ne sauraient avoir de succession à recueillir.

— Syn. simpl. Successeur, hoir ; mais ce dernier mot est un terme de pratique qui ne peut être admis que dans le style familier ou badin. || Epith. Avide, âpre, affamé, insatiable, légitime, naturel, riche, prodigue, fastueux, joyeux, consolé, paisible, digne.

HÉRITIER. s. m. Couvr. Morceau en pointe.

HÉRITIÈRE. s. f. (de *L'Héritier*, natur.). Bot. Nom donné à cinq genres de plantes différents. || Le premier, composé de l'anthérie calyculé, a été placé parmi les hélonias. || Le second, formé de quelques plantes fort voisines des *anonymos*, a été appelé hellénéide. || Le troisième comprend le mollavi et une autre plante. || Le quatrième renferme la salamandure. || Et le cinquième, de la famille des iridées, ne renferme qu'une seule plante de la Caroline.

HÉRITIÉRIE. s. f. Bot. Genre de malvacées.

HÉRITINANDEL. s. m. Erpét. Serpent très-dangereux de Madagascar, dont la morsure est mortelle, si l'on ne peut boire à temps une décoction de l'antidesme alexitère.

HERKEKAN. s. m. Ichthyol. Poisson de fort bon goût, dont la chair ressemble à celle du saumon, et que l'on trouve en Nigritie.

HERLE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du harle.

HERM. s. f. Cout. du Bourbonnais. Terre en friche qui n'appartenait à personne.

HERMADE. s. m. Bot. Genre de plantes d'Afrique.

HERMADÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hermade. || HERMADÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des aridacées, ayant pour type le genre hermade.

HERMADONE. s. m. Astron. Groupe d'étoiles [illegible] Verseau.

HERMAMMON. s. m. (ét. gr. [illegible], Mercure ; [illegible], Ammon). Ant. gr. Hermès portant la tête de Mercure accolée à celle de Jupiter, Ammon.

HERMANDAD. s. f. (de l'esp. *hermandad*, fraternité). Hist. Sorte de confrérie qui se [illegible] forma en Espagne, et particulièrement dans la Navarre, vers la fin du XV^e^ siècle ou au commencement du XVI^e^, pour se garantir du meurtre et du pillage, et purger le pays des brigands dont il était infesté. Plus tard, l'Hermandad, qu'on appelait communément *la Sainte-Hermandad*, ayant reçu la sanction royale, fut organisée administrativement, et chargée du maintien de la haute police du royaume, et particulièrement de la recherche des voleurs et des assassins. Membres, archers de la Sainte-Hermandad. Main forte à la Sainte-Hermandad. A l'époque de la toute-puissance de l'inquisition, la Sainte-Hermandad devint l'auxiliaire de cette institution.

HERMANDUDES. Nom donné en Espagne à plusieurs villages qui ont une espèce de confraternité, et sont régis par la même autorité municipale.

HERMANDURION. Géogr. Ancien peuple de l'Allemagne.

HERMANE. s. f. Bot. Genre de la famille des sterculiacées, renfermant plus de trente espèces du cap de Bonne-Espérance. Plusieurs sont cultivées en Europe.

HERMANERIC ou **ERMERIC.** Roi goth, né vers l'an 280 de J.-C., recula les limites de l'empire des Goths, soumit les Hérules, les Vendes et les Esthiens ; mais, vaincu par les hordes innombrables des Huns, il se donna la mort, en 376, pour ne pas survivre à sa défaite.

HERMANFROI. Un des fils de Bazin, roi de Thuringe, hérita du tiers de ce royaume à la mort de son père. Mais, poussé par les conseils de sa femme, il s'empara du royaume entier, en faisant périr ses deux frères. Ayant refusé une part du butin à Thierri, roi de Metz, qui l'avait secondé, il fut attaqué en 528, perdit toute la Thuringe, et fut précipité du haut des murailles de Tolbiac.

HERMANGARDE. s. f. Nom de plusieurs prêtresses du moyen âge.

HERMANN. Héros germain, plus connu sous le nom d'Arminius. V. ce mot. || HERMANN de Luxembourg fut élu roi des Romains en 1081, après la mort de Rodolphe de Souabe, par les Saxons révoltés contre l'empereur Henri IV ; mais il fut bientôt abandonné de ses partisans et forcé de se réfugier en Lorraine, où il mourut en 1088. || Landgrave de Thuringe, de 1192 à 1215, fut nommé comte palatin de Saxe à la place de Henri le Lion, qui venait d'être mis au ban de l'Empire, et contribua à faire nommer empereur Frédéric II. Ce prince aimait les lettres, et figure lui-même parmi les minnesinger. C'est sous son règne et dans sa résidence même qu'eut lieu le célèbre concours poétique connu sous le nom de *combat de Wartbourg*, en 1197. || Fils d'un comte de Welringen, naquit en 1013, excella en astronomie, en musique, en géométrie, entra dans l'ordre de Saint-Benoît, et devint abbé de Reichenau, où il mourut en 1054.

HERMANNIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hermannie. || HERMANNIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des buttnériacées, ayant pour type le genre hermannie.

HERMANNIE. s. f. Bot. Genre de la famille des tiliacées.

HERMANNIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hermannie. || HERMANNIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des malvacées, ayant pour type le genre hermannie. || Tribu de la famille des buttnériacées, ayant pour type le genre hermannie.

HERMANUBIS. s. m. (pr. *er-ma-nu-biss*). Antiq. Hermès portant accolées les têtes de Mercure et d'Anubis.

— Myth. Divinité égyptienne que l'on représentait avec une tête de chien ou d'épervier sur un corps d'homme ; il tient à la main un caducée ; d'autres fois il est vêtu en habit de sénateur, tenant d'une main un caducée et de l'autre un sistre.

HERMAN-VIELKI. s. m. Dignité de grand général, en Pologne.

HERMAPHRODIE. s. f. Hist. nat. V. HERMAPHRODISME.

HERMAPHRODISÉ, ÉE. part. passé employé par un ancien auteur, ce qui laisse supposer l'existence du verbe Hermaphrodiser. Il semble que la beauté du nom masculin soit *hermaphrodisée* parmi nous. Aussi ne parlet-on plus masle aujourd'hui : on dit souleil pour soleil, chouse pour chose, couton pour coton, tant nos courtisans parlent mollement françois. (***)

HERMAPHRODISME. s. m. (ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure ; Ἀφροδίτη, Vénus). Didact. Réunion complète des deux sexes dans un seul individu. Cet état de choses est naturel dans beaucoup de plantes et d'animaux ; mais parfois aussi chez ces derniers il résulte d'une anomalie qui fait que les conditions organiques des deux sexes se trouvent réunies d'une manière plus ou moins complète chez un même individu appartenant à une espèce où elles sont naturellement dévolues à des individus séparés.

HERMAPHRODITE. Myth. gr. Fils de Mercure et de Vénus. La nymphe Salmacis n'ayant pu s'en faire aimer, obtint des dieux que son corps et celui d'Hermaphrodite seraient réunis en un seul être possédant les deux sexes.

— s. m. Personne qui a les deux sexes. Il n'y a point de parfaits hermaphrodites.

.... *L'hermaphrodite*, homme et femme à la fois,
De deux sexes formé, diffère de tous deux. (***)

— Syn. simpl. Androgyne. || Epith. Monstrueux, hideux, étonnant, heureux.

— B.-arts. On a des statues antiques d'hermaphrodites, couchées et efféminées, dans lesquelles se trouvent combinées les beautés de l'homme et de la femme. Les androgynes ne représentent que le culte allégorique des voluptés ou leur fiction, car il n'y a point d'hermaphrodites complets.

— Fig. Se dit d'un mot dont le genre n'est pas déterminé.

Du langage français bizarre *hermaphrodite*,
De quel genre te faire, équivoque maudite
Ou maudit ? Car sans peine aux rimeurs hasardeux
L'usage encor, je crois, laisse le choix des deux.
(Boileau.)

— Une satire du temps de Louis XIII appelle *hermaphrodites* d'État ceux qui gouvernent par l'organe de leurs femmes.

HERMAPHRODITE. adj. des 2 g. Zool. Se dit d'un animal qui a les deux sexes, surtout quand il est en état de se féconder lui-même. Animal hermaphrodite. Les vers de terre sont hermaphrodites.

— Bot. Se dit des fleurs qui renferment les organes des deux sexes, c'est-à-dire, les étamines et le pistil. Fleurs hermaphrodites.

— Fig. Chénier appelle *langage hermaphrodite*, Celui qui se sépare de la prose, sans pouvoir atteindre à la poésie.

— Alchim. Se dit du mercure, que les alchimistes regardaient comme susceptible de se multiplier, parce qu'il contient en soi le mâle et le femelle.

— HERMAPHRODITES. s. m. pl. Conchyl. Sous-classe de la classe des gastéropodes, comprenant les espèces hermaphrodites avec accouplement réciproque. || Section de la classe des céphalophores, embrassant ceux qui ont les sexes distincts réunis sur un même individu. || Section de la classe des paracéphalophores, où l'on range ceux qui se suffisent à eux-mêmes dans l'acte de reproduction.

— Syn. comp. HERMAPHRODITE. ANDROGYNE. V. ANDROGYNE.

HERMAPHRODITISME. s. m. Qualité d'un être hermaphrodite.

HERMAPOLLON. s. m. Ant. Statue représentant un jeune homme entouré des attributs de Mercure et de ceux d'Apollon, c'est-à-dire, le pétase et le caducée avec l'arc et la lyre. || Hermès supportant les têtes accolées de Mercure et d'Apollon.

HERMARPOCRATE s. m. (ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure ; Ἁρποκράτης, Harpocrate). Ant. Hermès supportant les têtes de Mercure et d'Harpocrate. || Statue dans laquelle les attributs de Mercure sont réunis à ceux d'Harpocrate. Elle a des ailes aux talons et met le doigt sur la bouche.

HERMAS. s. m. (pr. *er-mass*). Bot. Genre de la famille des ombellifères, renfermant quatre ou cinq espèces, dont aucune n'est cultivée en Europe. Leurs feuilles, particulièrement celles de l'hermas gigantesque, se dédoublent, et s'étendent au point de pouvoir les faire servir de mitaines. Dans cet état, on les substitue à l'amadou, dont elles ont complètement l'apparence, pour allumer du feu, et arrêter les hémorrhagies.

HERMAS ou **HERMÉAS.** Philosophe chrétien, que l'on croit disciple de saint Paul, a laissé un ouvrage intitulé le *Livre du Pasteur*, écrit vers l'an 92 de J.-C. C'est un des plus anciens monuments du christianisme. Il est rempli de révélations, de prophéties, de choses remarquables sur l'état et la discipline des premiers siècles de l'Église.

HERMATHÈNE. s. m. (ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure ; Ἀθήνη, Minerve). Hermès qui portait la tête de Mercure accolée à celle de Minerve. || Statue qui réunit les attributs de Mercure et ceux de Minerve. On voit de ces figures ayant d'une part l'habit, le casque et l'égide de Minerve ; et ce qui exprime Mercure, c'est le coq sous l'aigrette, les ailerons sur le casque, un sein d'homme, et la bourse.

HERME. s. f. Cout. du Bourbonnais. V. HERM.

HERMÉDONE. s. f. (ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure, ἡδονή, plaisir). Astron. Constellation admise par les anciens. C'est une suite d'étoiles qui sortent de la crête de la Baleine.

HERMÉE. s. m. (du gr. Ἑρμῆς, Mercure). Ant. Mois thébain qui correspondait à octobre. Chez les Bithyniens, il répondait à novembre.

HERMÉES. s. f. pl. (du gr. Ἑρμῆς, Mercure). Ant. gr. Fête de Mercure chez les Crétois. Pendant les hermées, les maîtres servaient leurs esclaves. || Fête de Mercure chez les Phénéates en Arcadie, chez les Cylléniens en Élide, et dans les gymnases d'Athènes.

HERMELINE. s. f. Comm. Martre zibeline.

HERMELLE. s. f. Helmint. Genre de vers à sang rouge.

HERMÉMITHRA. s. m. Ant. Statue composée des têtes accolées de Mercure et de Mithra.

HERMENAULT. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Fontenay (Vendée) ; 800 hab.

HERMENEGILDE. Prince des Visigoths, associé au trône d'Espagne par son père en 565, était arien ; mais, après son mariage avec Ingonde, fille de Sigebert, roi des Francs, il embrassa la foi catholique. Sommé par son père de revenir à l'arianisme, il résista et préféra la mort. Il eut la tête tranchée. L'Église l'a mis au rang des saints.

HERMÉNEUTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἑρμηνεύω, expliquer). Philol. Se dit de tout ce qui concerne l'interprétation d'un texte, et s'emploie dans ce sens comme synonyme d'Exégétique. Sous le rapport critique et herméneutique.

— S'empl. plus particulièrement en parlant de l'Écriture sainte.

— Quoique dans les autres sciences, on dise plutôt *interprétation*, en jurisprudence, le mot *herméneutique* est également employé pour désigner l'interprétation des sources du droit.

— *L'art herméneutique.* L'art d'interpréter les livres sacrés.

HERMÉNEUTIQUE. s. f. Règle pour expliquer l'Écriture sainte. L'herméneutique sacrée

HERMÉNIE. s. f. (du gr. ἑρμηνεία). Philol. Interprétation. Ce mot ne s'emploie qu'en parlant d'un des ouvrages d'Aristote sur la logique.

HERMENSUL. Myth. germ. Divinité des anciens Saxons, que l'on confondait quelquefois avec Hermès.

HERMENT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) ; 800 hab.

HERMÉRACLE. s. m. (ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure ; Ἡρακλῆς, Hercule). Ant. Hermès supportant la tête de Mercure accolée à celle d'Hercule. || Statue qui réunit les attributs de Mercure et ceux d'Hercule. C'est un Hercule tenant d'une main la massue, et de l'autre la dépouille du lion. Il a la forme humaine jusqu'à la ceinture, et le reste se termine en colonne carrée.

HERMÉROS. s. m. (pr. *er-mé-ross ;* ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure ; Ἔρως, Amour). Ant. Statue représentant un jeune homme avec les attributs de Mercure et ceux de l'Amour. || Hermès surmonté de la tête de Mercure et de celle d'Éros.

HERMES ou **HERNES.** s. f. pl. S'est dit pour Terres désertes, incultes, abandonnées.

HERMÈS, surnommé Trismégiste, philosophe, législateur et bienfaiteur de l'Égypte, vers le XX^e^ siècle av. J.-C., était regardé dans sa patrie comme l'inventeur de la chimie et même de toutes les sciences, et l'on croit généralement qu'il avait confié aux prêtres égyptiens le dépôt de ses opérations mystérieuses. On lui attribue une foule d'ouvrages sur la religion et les sciences. Tout autorise à conclure que l'Hermès Trismégiste était une personnification du sacerdoce égyptien. L'ordre des prêtres, dans lequel s'effaçait toute individualité, se plaisait à confondre les travaux de tous sous un nom unique, symbole de la puissance sacerdotale. C'est en ce sens qu'Hermès était le confident des dieux, leur messager, l'interprète de leurs décrets, le conducteur des âmes, etc. On le représentait avec une tête d'épervier comme Horus.

— C'est de là que, pour désigner la chimie, les poètes ont dit par périphrase : L'art d'Hermès, la science d'Hermès, les secrets, les mystères d'Hermès, l'art hermétique, la science hermétique.

— *L'art d'Hermès.* La pierre philosophale.

— Astron. La vingt-sixième tache de la lune.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves, établi pour une espèce auparavant confondue avec les cônes.

HERMES (George). Théologien catholique allemand, né en 1775, mort en 1831.

HERMÈS. s. m. (pr. *er-mess*). Sculpt. Gaîne portant une tête de Mercure. Les anciens plaçaient des hermès dans les carrefours. On a fait beaucoup d'hermès avec deux têtes accolées. Les termes des Romains ressemblent beaucoup à ces hermès des Grecs.

— Se dit en général d'une statue de Mercure.

— Fig. La postérité s'arrêtera involontairement devant ce grand règne, placé sur les routes de l'histoire, comme un *hermès* à deux faces, dont l'une offre toutes les séductions, et l'autre tous les dégoûts du pouvoir absolu. (Le Montey.)

— Myth. gr. Nom grec de Mercure, sous lequel il présidait particulièrement aux sciences et à l'industrie.

— Iconol. Comme dieu de l'éloquence, Hermès était représenté sous la figure d'un homme, de la bouche duquel sortaient comme de petites chaînes qui se rendaient [illegible] d'autres figures humaines, [illegible] les auditeurs qu'il enchaînait par [illegible] de ses discours.

— En parlant du vif-argent ou mercure, Colardeau a dit :

. . . De l'antique *Hermès* le minéral fluide
S'élève au gré de l'air plus sec ou plus humide

HERMÉSIANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine des hermésiens.

HERMÉSIE. s. f. Bot. Genre des tithymaloïdes, établi pour un arbre d'Amérique.

HERMÉSIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'un parti catholique du grand duché du Bas-Rhin, dont le chef est le docteur Hermès, et qui professe une certaine liberté de conscience, surtout dans la question des mariages mixtes.

HERMÉTIE, s. f. Entom. Genre de diptères, de la famille des notacanthes.

HERMÉTIQUE. adj. des 2 g. (d'*Hermès*, qu'on en supposait l'inventeur). Alchim. S'est dit de ce qui avait rapport à la science du grand œuvre, c'est-à-dire, [illegible] à la connaissance de la transmutation des métaux et de la médecine universelle. Science hermétique. Philosophie hermétique. Œuvre hermétique. Chimie hermétique.

— *La science, la philosophie hermétique*, prétendait expliquer tous les effets naturels par trois principes actifs, le phlegme et la terre. || *Physique hermétique.* Système de médecine

qui rapportait toutes les causes a ces trois mêmes principes, et les expliquait toutes par là.

— *Livres hermétiques.* Les livres que l'on attribue à Hermès. ‖ Les ouvrages qui traitent des mêmes matières.

— Qui a rapport à la philosophie d'Hermès.

— Fig. La recherche du bonheur est pour nous la science *hermétique*, nous jetons tout dans le creuset pour l'obtenir. (Boiste.)

— Archéol. Se dit des colonnes surmontées un Hermès.

— Archit. *Colonne hermétique.* Colonne qui une tête d'homme au lieu de chapiteau.

— Chim. Se dit d'une fermeture parfaite, que l'on obtient en faisant fondre les bords du vase que l'on veut clore. Fermeture hermétique. Sceau hermétique.

HERMÉTIQUEMENT. adv. (d'*Hermès*, qui trouva le secret de boucher ainsi un vase). Chim. Se dit de la manière de boucher un vase, qui consiste à le sceller de sa propre matière, par le moyen du feu, de façon que rien ne puisse en sortir, pas même les substances les plus volatiles. Vaisseau scellé hermétiquement.

— Par extens. Se dit en parlant de tout ce qui est bien fermé. Cela est fermé hermétiquement. Un vase hermétiquement fermé.

HERMI. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la marouette dans le départ. des Deux-Sèvres. On l'appelle aussi *filassier.* Hermi jaune.

HERMIA. s. m. Bot. Petit fruit des Indes, semblable au poivre par sa forme et par sa figure.

HERMIAS. Chrétien de la fin du IIIe siècle, ou même du IIe, écrivit un ouvrage très-estimé, dans lequel il raille finement les philosophes païens.

HERMIEN. s. m. Hist. relig. Disciple d'Hermias, qui vivait en Galatie, et qui enseignait les doctrines du philosophe Séleucus.

HERMIN. s. m. Bot. Plante labiée stomachique.

HERMINE. s. f. (du gr. Ἀρμένιος, Arménien, parce que ce sont les Arméniens qui nous ont les premiers procuré l'hermine). Mamm. Petit quadrupède carnassier du genre des martres, dont le poil est très-fin. Il est fauve en été, et fort blanc en hiver, à l'exception du bout de la queue, qui reste d'un noir foncé dans toutes les saisons. Peau d'hermine. Fière de sa blancheur, là s'égare l'*hermine.* (Roucher.)

— Fourrure que l'on fait de la peau d'hermine. Manteau doublé d'hermine. Robe fourrée d'hermine. Sans sortir de leur lit, plus doux que leurs *hermines.* (Boil.)

— Fig. Delille l'a dit du poil de la chatte.

Là je voudrais te voir. . . .
Ou bien le dos en voûte et la queue ondoyante,
Offrir ta douce *hermine* à ma main caressante

— Blas. Une des deux fourrures du blason. Les ducs de Bretagne portaient l'hermine.

— L'hermine est considérée comme le symbole de la pureté.

— Fig. Se dit de ce qui est fort blanc. Votre peau est d'une *hermine.* (Volt.)

— Hist. *Ordre de l'Hermine.* Ordre chevaleresque institué en Bretagne par Jean IV, en 1381. ‖ Ordre militaire institué à Naples, en 1464, par le roi Ferdinand.

— Conchyl. Nom marchand du cône capitaine.

HERMINÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit d'un fond d'argent moucheté de noir, comme les fourrures d'hermine.

HERMINÉE. s. f. Entom. Nom donné à une espèce de phalène. V. PELLICEA.

HERMINER. v. a. Fourrer d'hermine.

HERMINETTE. s. f. Techn. Espèce de petite hache dont le fer est courbe et le manche fort court, dont on se sert pour planer le bois, et surtout les pièces concaves. Elle sert aux tonneliers et aux charpentiers.

HERMINIE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes.

HERMINION. s. m. Bot. Genre d'orchidées. ‖ C'est aussi le nom d'une division établie dans le genre elleborine.

HERMINITE s. f. (dimin. d'*hermine*). Blas. Fond blanc tacheté de noir, avec un mélange de rouge dans chaque tache noire.

HERMINIUM. s. m. (pr. *er-mi-niom*). Bot. L'ophryde à une seule bulle.

HERMION. Temps hist. Fils d'Europe; il bâtit la ville d'Hermione dans l'Argolide. ‖ Ancien roi germain, qui fut divinisé après sa mort. C'est le même qu'Ermensul ou Irmensul.

HERMION. s. m. Bot. Un des noms anciens du panicaut.

HERMIONE. Myth. gr. Fille de Mars et de Vénus, qui épousa Cadmus, et fut changée en serpent.

— Temps hér. Fille de Ménélas et d'Hélène. Ménélas donna sa fille en mariage à Pyrrhus, quoiqu'elle fût promise à Oreste; ce qui amena le meurtre de Pyrrhus. Hermione épousa ensuite Oreste.

— Géogr. anc. Ville de l'Argolide, renommée pour la pourpre qu'on y fabriquait.

HERMIONE. s. des 2 g. Géogr. Nom d'une des trois grandes familles que formaient les peuples de la Germanie. ‖ adjectiv. Peuple hermione.

HERMIONE. s. f. Entom. Espèce de papillon de la division des faunes. On l'appelle aussi *ermite.*

HERMIONITE. s. m. Hist. relig. V. HERMIEN.

HERMITAGE. s. m. V. ERMITAGE.

HERMITAGE (L'). Géogr. Côte de France (Drôme), renommée pour ses excellents vins.

HERMITE. s. m. V. ERMITE.

HERMITHRA. s. m. Antiq. Hermès supportant la tête de Mercure accolée à celle de Mithra. ‖ Statue qui réunit les attributs de Mercure et ceux de Mithra.

HERMOBOTANE. s. m. (ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure; βοτάνη, plante). Bot. Nom ancien de la quintefeuille et de la mercuriale.

HERMOCOPIDE. s. m. (ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure; κόπτω, couper). Antiq. Celui qui mutilait les Hermès placés dans les carrefours.

HERMOCRATE. Général syracusain, eut beaucoup de part à la défaite des généraux athéniens Démosthène et Nicias, qui assiégeaient Syracuse, en 413 av. J.-C.; mais ayant conseillé de traiter les captifs avec humanité, il fut banni. Sa fille épousa Denys l'Ancien.

HERMODACTE. s. m. Pharm. Racine bulbeuse, blanche, un peu âcre, sans odeur, qu'on apporte d'Orient, et qui est fournie par l'iris tubéreux. On l'employait autrefois en médecine comme purgatif.

— Quelques-uns ont prétendu que l'hermodacte était un colchide. D'autres en ont fait un genre particulier.

— Bot. *Fausse hermodacte.* Nom donné à la dent de chien, à la quintefeuille, à une variété de cyclame à petite racine, etc.

HERMODACTYLE. s. f. Pharm. Racine médicinale que l'on nomme aussi *hermodacte.* V. ce mot.

HERMODE. Myth. sept. Dieu scandinave, fils d'Odin et frère de Balder. Il descendit aux enfers pour en aller retirer son frère, qui avait été tué.

HERMODORE. Philosophe grec d'Éphèse, fut banni de sa patrie, sous l'accusation d'impiété, l'an 450 av. J.-C., et se retira à Rome. Il coopéra à la rédaction de la loi des douze Tables. ‖ Architecte grec, vivait à Rome vers l'an 104 av. J.-C.

HERMOGÈNE. Sectaire qui vivait en Afrique au commencement du IIIe siècle. Il enseignait que Dieu avait fait toutes choses d'une matière incréée et coéternelle. Il attribuait le mal à cette matière, et rejetait le dogme de la Trinité. Il regardait l'idée comme la mère des éléments. Il ajoutait que le corps de Jésus-Christ devait retourner dans le soleil, d'où il avait été tiré, que les âmes étaient matérielles, et que les démons rentreraient dans la matière. ‖ Célèbre rhéteur, né en Cilicie, vers l'an 180 de l'ère chrétienne. A 15 ans, il improvisait de beaux discours; de 17 à 24, il publia sa rhétorique, plusieurs livres et traités sur l'art oratoire, et des exercices de rhétorique. Il perdit subitement la mémoire, et mourut très-âgé. ‖ Jurisconsulte du IVe siècle, sous Honorius et Théodose le Jeune. Il forma un recueil des collections des empereurs.

HERMOGÉNIEN. s. m. Hist. relig. Disciple d'Hermogène.

— Philol. Se dit d'un supplément ajouté au code grégorien par le jurisconsulte Hermogène, sous Constantin.

HERMOGLYPHE. s. m. (ét. gr., Ἑρμῆς, statue de Mercure; γλύφω, graver). Antiq. Graveur d'inscriptions sur la pierre, sur le marbre.

HERMOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure; γράφω, écrire). Didact. Description de la planète de Mercure.

HERMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hermographie.

HERMOLAIRE. s. m. Liturg. Nom que les Grecs donnent à un livre qu'on appelle autrement *hirmologe.*

HERMOLAOS. s. m. Pharm. Ancien nom d'un collyre répercussif.

HERMOLAÜS. Jeune Macédonien qui conspira contre Alexandre pour se venger d'un injuste châtiment; ayant été découvert, il subit la mort avec courage, 328 ans av. J.-C.

HERMON. Géogr. anc. Chaîne de montagnes de la Palestine. Aujourd'hui le *Djebel-el-Chech.*

HERMONDURE. Géogr. V. HERMUNDURE.

HERMONTHITE. adj. m. Myth. anc. Surnom de Jupiter, dans la ville d'Hermonthis, en Égypte.

HERMOPAN. s. m. Antiq. Statue qui réunit les attributs de Mercure et ceux de Pan. ‖ Hermès qui porte accolées la tête de Mercure et celle de Pan.

HERMOPOLIS. Géogr. anc. Ville d'Égypte, dans l'Heptanome. Aujourd'hui *Achmounein.*

HERMOSIRIS. s. m. (pr. *er-mo-zi-riss*). Antiq. Hermès supportant la tête de Mercure et celle d'Osiris accolées. ‖ Statue qui réunit les attributs de Mercure et ceux d'Osiris, c'est-à-dire une tête d'épervier, symbole d'Osiris, et un caducée à la main, attributs de Mercure.

HERMOTIME. Temps hér. Philosophe ou devin de Clazomène. On disait que son âme se séparait de temps en temps de son corps, qu'elle laissait à demi vivant, et allait voir ce qui se passait en des pays fort éloignés, d'où elle revenait [illegible] ranimer son corps, et annoncer à ses concitoyens ce qu'elle avait vu dans ses voyages. Hermotime ayant péri par la faute de sa femme, les Clazoméniens lui élevèrent un temple d'où les femmes étaient exclues.

HERMOTYBIE. s. f. Hist. anc. La caste militaire chez les Égyptiens.

HERMUBAIN. s. m. Bot. Nom donné autrefois par les mages à la fougère mâle.

HERMULAIRE. Liturg. gr. V. HIRMOLOGE.

HERMULES. s. m. pl. (du gr. Ἑρμῆς, Mercure). Antiq. rom. Deux petites statues de Mercure attachées ensemble par une chaîne. On les plaçait aux barrières du cirque pour empêcher les chevaux de partir avant le signal.

HERMUNDURE. s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Germanie, au nord du Danube, entre l'Elbe, la Saale et l'Unstrut.

HERMUBOTANE. s. f. Bot. Nom grec qui signifie Herbe d'Hermès, herbe de Mercure, et sous lequel on désignait anciennement la quintefeuille et la mercuriale.

HERNANDIACÉ. adj. Bot. V. HERNANDIÉ.

HERNANDIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des laurinées.

HERNANDIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hernandie. ‖ HERNANDIÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre hernandie.

HERNANDIER. s. m. Bot. V. HERNANDIE.

HERNIAIRE. adj. des 2 g. (*h* asp.) Chir. Qui appartient, qui a rapport aux hernies. Sac herniaire. Tumeur herniaire. Bandage herniaire.

— *Chirurgien herniaire.* Chirurgien qui se livre particulièrement au traitement des hernies, des descentes.

HERNIAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des amarantoïdes, renfermant cinq à six espèces communes en Europe.

HERNIE. s. f. (*h* asp.; du gr. ἔρνος, branche, rameau, parce que la partie déplacée semble former une branche en s'allongeant). Chir. Tumeur molle, ordinairement élastique, sans changement de couleur à la peau, située à la circonférence ou à la surface de l'une des cavités splanchniques, et formée par la sortie partielle ou totale de quelqu'un des viscères qui y sont contenus. Hernie du cerveau, du poumon. Hernies abdominales, inguinales, crurales, etc.

— Ne se dit vulgairement que des hernies abdominales ou descentes. Hernie étranglée. Être sujet à la hernie. Avoir une hernie. Être incommodé d'une hernie.

— Pathol. *Hernie de Vénus.* Gonflement syphilitique du testicule. ‖ *Hernie charnue.* Nom que quelques auteurs ont donné au sarcocèle. ‖ *Hernie humorale.* Nom qu'on donne quelquefois à la chaude-pisse tombée dans les bourses.

HERNIÉ, ÉE. adj. (*h* asp.) Pathol. Se dit d'une partie qui fait hernie. Viscère hernié. Intestin hernié.

HERNIER. s. m. Mar. Morceau de bois cylindrique, suspendu par une poulie fixée à sa partie supérieure, et percé d'un certain nombre de trous dans lesquels passent les bouts de ligne ou petits cordages destinés à soutenir la toile d'une tente.

HERNIEUX, EUSE. adj. (*h* asp.; du lat. *herniosus*). S'est dit pour Atteint d'une hernie. Dites-en autant à un goutteux, à un *hernieux.* (Montaigne.)

— Qui est de la nature des hernies.

HERNIOLE. s. f. (*h* asp.; rad. *hernie*). Bot. Petite plante à fleurs verdâtres, qu'on appelle aussi *turquette* ou *herniotère*; elle est bonne pour les hernies, les plaies et les ulcères.

HERNIQUE. Géogr. Nom d'un peuple sabin établi dans le Latium. La principale ville des Herniques était Anagnie.

HERNUTES. s. m. pl. (*h* asp.; pr. *her-noute*). Sectaires chrétiens qui forment entre eux une espèce de société religieuse, et qui se distinguent par une grande pureté de mœurs. Les hernutes sont répandus dans le nord de l'Allemagne. On les appelle aussi *frères moraves.*

HERNUTISME. s. m. (*h* asp.) Doctrine des hernutes.

— Manière de vivre que suivent les hernutes. L'hernutisme est une association à la fois religieuse et industrielle : les produits du travail s'y répartissent entre tous les travailleurs; mais la société centrale possède seule les capitaux et les bâtiments.

HERNOESAND. Géogr. Ville de Suède, ancienne capitale de la province d'Angernande, et aujourd'hui chef-lieu du gouvernement de Westerr-Nortland, siége d'un évêché.

HÉRO. Prêtresse de Vénus à Sestos. Aimée par Léandre, elle allumait chaque nuit un fanal au haut d'une tour, tandis que son amant traversait à la nage le détroit d'Abydos, qui les séparait. Léandre s'étant noyé pendant ce trajet, Héro désespérée se jeta dans la mer.

HÉRO. s. m. Entom. Nom de deux espèces de papillons du genre satyre

HÉROALECTORE. adj. Ornith. V. HÉROALECTORIDE.

HÉROALECTORIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἐρωδιός, héron; ἀλέκτωρ, coq). Ornith. Qui tient du héron et du coq. ‖ HÉROALECTORIDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux, comprenant ceux qui se rapprochent des hérons et des gallinacés.

HÉROCHIES. s. f. pl. Ant. Fête grecque.

HÉRODE. Nom de plusieurs rois des Juifs, d'une famille que l'on croit originaire de l'Idumée, et qui régna sur la Palestine, après avoir enlevé le gouvernement de ce pays à la famille des Machabées. Le plus célèbre, Hérode le Grand, né l'an 72 av. J.-C., d'abord gouverneur de Galilée pour les Romains, fut nommé roi de Judée l'an 40. Obligé de faire la conquête de ses États, il n'entra dans Jérusalem qu'après avoir pris cette ville d'assaut, l'an 37. D'un caractère cruel et soupçonneux, il fit périr sa femme et plusieurs de ses enfants. Ayant appris qu'il venait de naître un enfant auquel était promis le royaume de la Judée; il fit exterminer tous les enfants mâles de Bethléhem qui étaient au-dessous de deux ans. Il mourut un an après la naissance de Jésus-Christ. Malgré ses crimes, Hérode eut quelques qualités. Il vendit toute sa vaisselle pour secourir ses sujets dans une famine. Ses États furent partagés entre ses fils.

— Le premier des Hérode était souvent appelé *le vieux Hérode*; cela a donné lieu à la locution *Vieux comme Hérode*, en parlant d'une chose fort ancienne.

— *Renvoyer d'Hérode à Pilate.* Se dit quelquefois abusivement pour renvoyer de Caïphe à Pilate.

HÉRODIADE. Mariée d'abord à Hérode-Philippe, son oncle, le quitta peu de temps après pour vivre avec Hérode-Antipas, son beau-frère. Saint Jean-Baptiste ayant blâmé cette union incestueuse, Hérodiade s'en vengea en le faisant mettre à mort. Fâchée de voir son mari simple tétrarque, tandis qu'Agrippa son frère portait le titre de roi, elle porta son mari à des projets ambitieux; mais Caligula les dépouilla de leurs biens, et les relégua dans la ville de Lyon, où Hérodiade mourut l'an 40.

HÉRODIANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine des hérodiens; elle se rapprochait beaucoup des doctrines des sadducéens.

HÉRODIAS. s. m. (pr. *é-ro-diass*). Ornith. Grand héron d'Amérique.

HÉRODIEN. Historien grec, né en 225, a laissé une Histoire romaine, allant de 180 à 238. Il négligea dans cet ouvrage la chronologie, et manqua d'exactitude dans les détails de géographie.

HÉRODIEN, ENNE. adj. (du gr. ἐρωδιός, héron). Ornith. Qui ressemble à un héron. ‖ HÉRODIENS. s. m. pl. Famille d'oiseaux qui comprend les hérons et les genres voisins.

HÉRODIENS. s. m. pl. Sectaires juifs, ainsi nommés du roi Hérode, qui était leur chef, et qu'ils regardait comme le Messie.

HÉRODION. adj. et s. Ornith. V. HÉRODIEN.

HÉRODOTE. Célèbre historien grec, né 484 ans av. J.-C.; fit de nombreux voyages en Asie, en Afrique et en Europe, et laissa un ouvrage qui contient l'histoire des guerres des Perses contre les Grecs, depuis le règne de Cyrus jusqu'à la bataille de Mycale. C'est à lui que l'on doit le peu de documents que nous avons sur les anciennes monarchies de l'Asie, et sur les premiers siècles de l'Égypte. On le regarde universellement comme le plus véridique des historiens anciens; on lui reproche seulement un peu de crédulité et d'amour pour le merveilleux; mais on doit dire qu'en rapportant des faits extraordinaires, il ne les donne le plus souvent que comme des traditions.

HÉROÏCITÉ. s. f. Néol. Qualité de ce qui est héroïque. Héroïcité sublime.

— Ne se dit guère que des vertus des saints, et seulement dans le procès-verbal de leur canonisation.

— Syn. comp. HÉROÏCITÉ. HÉROÏSME. L'*héroïsme* marque le degré de grandeur d'âme jusqu'où les héros s'élèvent; l'*héroïcité* est précisément cette grandeur d'âme qui constitue le héros.

HÉROÏ-COMIQUE. adj. des 2 g. Litt. Qui tient de l'héroïque et du comique. Un poème héroï-comique. Des poèmes héroï-comiques. Le Lutrin est un poème héroï-comique. Le poème héroï-comique a le grand avantage de la variété, et souvent le charme de la surprise; il s'élève par moment à la pompe héroïque, pour retomber par une chute inattendue dans le comique du sujet; mais cette chute doit être inattendue, sans disparate, et c'est là la grande difficulté de ce genre de poème.

HÉROÏDE. s. f. (du gr. ἡρωΐς, fait de ἥρως, héros). Litt. Épître en vers composée sous le nom de quelque héros ou personnage fameux. L'héroïde peut aussi avoir la forme d'un discours plaintif ou véhément adressé directement par un personnage fameux à un autre absent dans une circonstance imposante, si elle est d'une certaine étendue, et surtout si elle est en vers. L'insipide genre des *héroïdes* occupe toujours quelques-uns de nos poètes sans nom. (Grimm.) L'*héroïde* est susceptible de tous les sentiments qui animent la tragédie. L'amour et la haine, la générosité, la fureur, la fermeté, le désespoir, peuvent s'y prendre tour à tour. Ovide fut l'inventeur de ce genre de poésie qui nous met sous les yeux les situations les plus touchantes, avec toute la chaleur qu'elles peuvent avoir dans la bouche des personnages intéressés. Il semble qu'on ait consacré l'*héroïde* uniquement à l'amour. C'est resserrer dans des limites trop étroites un genre qui peut s'étendre bien plus loin. (La Harpe.)

HÉROÏDES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes que les Delphiens célébraient tous les neuf ans, en mémoire de l'enlèvement de Sémélé au ciel.

HÉROÏFIER. v. a. 1re conj. *Je héroïfie, nous héroïfions. Je héroïfiais, nous héroïfiions, vous héroïfiiez,* etc. Burl. Mettre au rang des héros. Il est vrai que peut-être un seigneur que j'aurais *héroïfié* à tout hasard dans mon épître dédicatoire, m'aurait régalé d'un *je vous remercie* bien articulé, et de quelque embrassade un peu vive. (Trev.)

HÉROÏNE. s. f. (du gr. ἡρωΐνη). Femme courageuse, qui a de l'élévation et de la noblesse dans les sentiments, dans la conduite. C'est une héroïne. Vous pourrez hardiment mépriser la mort, à l'exemple de notre *héroïne* chrétienne. (Boss.) Cessons de penser à notre *héroïne*, pour admirer la tendresse et la piété d'une illustre fille. (Fléch.) La révolution eut ses *héroïnes* et ses furies. (Boiste.)

Élevé dans le sein d'une chaste *héroïne*,
Je n'ai point de mon sang démenti l'origine. (Racine.

— Celle dont on raconte ou dont on représente la vie, les aventures, les actions, dans un roman, dans un conte, dans une pièce de théâtre, etc., parce qu'ordinairement on lui attribue des qualités qui la distinguent des autres femmes. Notre *héroïne* n'était pas insensible, mais elle savait régner sur ses passions. (Mlle l'Héritier.)

HÉROÏQUE. (du gr. ἡρωϊκός). adj. des 2 g. Qui appartient au héros ou à l'héroïne. Vertu héroïque. Courage héroïque. Actions héroïques. Sentiments héroïques. Patience héroïque. Dessin héroïque. Qualité héroïque. Exploits héroïques. Il y a un côté respectable et frappant de notre religion, c'est le pardon toujours *héroïque* des injures. (Volt.) Les uns regardaient ce meurtre comme un acte *héroïque*, les autres comme un forfait. (Barth.) Tant d'*héroïques* facultés ne sont pas anéanties, mais suspendues. (J.-J. Rouss.)

— Se dit des personnes qui montrent de l'héroïsme. Femme héroïque. La vérité seule forme des hommes *héroïques*. (Mass.) Et maintenant, où êtes-vous, légions de moines guérillas, hommes formidables dans la guerre, impuissants dans la paix ? où êtes-vous, moines *héroïques* ? qu'êtes-vous devenus? (E. Quinet.) Il est aisé d'être, en certains moments, *héroïque* et généreux ; ce qui coûte, c'est d'être constant et fidèle. (Mass.) Combien Homère est *héroïque* lui-même en peignant les héros. (Boil.)

— Qui annonce de l'héroïsme. Ame héroïque. Simplicité héroïque. Une simplicité *héroïque* se montre dans toutes ses actions. (Fleury.)

— Littér. Qui est noble et élevé. Poésie héroïque. Genre, style héroïque.

— On appelle les vers alexandrins, hexamètres, ou de six pieds, *vers héroïques*, parce qu'ils paraissent particulièrement destinés à chanter les actions des héros. Aussi les poèmes épiques sont-ils presque tous composés en vers héroïques ; il en est de même des tragédies, parce qu'on y met des héros en scène. Dans les autres sujets, si les vers ont la même mesure, ils prennent le nom d'*hexamètres*.

— *Age héroïque, siècles, temps héroïques*. Les temps où vivaient les anciens héros, et dont l'histoire est mêlée de fables. Il s'étend depuis Inachus jusqu'au retour des Héraclides, de l'an 1800 à l'an 1190 av. J.-C.

— Ant. *Honneurs héroïques*. Cérémonies funèbres en mémoire des hommes qui s'étaient distingués par leurs exploits et que l'on croyait admis dans le ciel. Les honneurs héroïques étaient quelquefois accordés aux femmes. ‖ *Monuments héroïques*. Tombeaux élevés aux héros auxquels on accordait les honneurs héroïques.

— Médec. Qui a des propriétés très-puissantes, très-efficaces, qui produit des changements rapides dans l'économie animale. On attribuait jadis à cette plante, à ce remède, des propriétés héroïques. Remède héroïque.

— Peint. Quelques critiques ont distingué dans la peinture un genre héroïque, un style héroïque ; mais, bien que les faits et les personnages des temps héroïques aient un caractère qui leur est propre, et que la peinture, ainsi que les autres arts d'imitation, doit leur conserver, le genre et le style héroïque en peinture peuvent, sans inconvénient, se comprendre dans le genre et le style historique en général.

— Iconol. On représente le poème héroïque habillé avec la magnificence royale, ayant un maintien grave, une guirlande de laurier sur la tête, une trompette à la main droite, et dans la gauche un rouleau qui porte ces mots : Mes chants sont consacrés aux grandes choses.

— *Héroïque* suit ordinairement le nom qu'il qualifie ; mais, en vers et dans la prose poétique, il peut le précéder.

Tu nous instruis, tu nous corriges
Par tes *héroïques* chansons. (Lamotte.)

Calliope accordant sa lyre avec sa voix
Éternise en ses vers d'*héroïques* exploits. (Danchet.)

— Syn. simpl. Magnanime, merveilleux, sublime, grand, excellent. ‖ Périphr. Digne d'un héros.

— Se trouve quelquefois employé substantiv. Il y a de l'héroïque dans cet ouvrage, dans cette action.

HÉROÏQUEMENT. adv. D'une manière héroïque. Se comporter héroïquement.

— Syn. comp. HÉROÏQUEMENT. EN HÉROS. *En héros* signifie Comme le héros, comme le type accompli de l'héroïsme. *Héroïquement* veut dire seulement D'une manière qui tient de l'héroïsme, qui a rapport, qui en donne simplement l'idée.

HÉROÏSME. s. m. (pr. *é-ro-iss-me*). Ce qui est propre et particulier au héros, et qui en fait le caractère. Un acte, un trait d'héroïsme. Les temps précédents avaient imposé des mœurs fières et barbares, dans lesquelles on vit éclater quelquefois de l'*héroïsme*. (Volt.)

— Grandeur d'âme peu commune. Cette action est au-dessus de la vertu commune, c'est de l'héroïsme. L'homme n'a pas besoin d'être trompé pour porter la vertu jusqu'à l'*héroïsme*. (Condorcet.) Les stoïciens ont tracé aux hommes une idée de perfection et d'un *héroïsme* dont ils ne sont pas capables. (La Bruy.) La grandeur d'âme est comprise dans l'*héroïsme* : on n'est point un héros avec un cœur bas et rampant ; mais l'*héroïsme* diffère de la simple grandeur d'âme, en ce qu'il suppose des vertus d'éclat, qui excitent l'étonnement et l'admiration. Quoique pour vaincre ses penchants vicieux, il faille faire de généreux efforts, qui coûtent à la nature, les faire avec succès est, si l'on veut, grandeur d'âme ; mais ce n'est pas toujours ce qu'on appelle *héroïsme*. (Encycl.) Cet attachement va jusqu'à l'*héroïsme*. (Rayn.)

— Vertu portée au plus haut degré auquel elle puisse atteindre. Héroïsme de sagesse, de générosité, etc. Dans l'antiquité fabuleuse et héroïque, Antigone, Cornélie, Éponine ; de nos jours, Mlles de Sombreuil, Loizerolles et Mme de Lavergne, nous semblent offrir des modèles héroïques d'amour filial, paternel et conjugal. Zopyre chez les anciens, Strafford et Malesherbes chez les modernes, ne sont-ils pas des exemples de fidélité et de dévouement élevés jusqu'à l'*héroïsme* le plus sublime ? Le devoir civique n'a-t-il pas ses héros et ses martyrs dans Régulus, Thomas Morus, et dans Duranti, comme le devoir militaire dans d'Assas et dans Desilles ? Qui pourrait méconnaître dans Charles Borromée, Belzunce et Vincent de Paul, l'*héroïsme* de l'humanité et de la charité chrétienne. Enfin la vie et la mort de Jeanne d'Arc ne nous offrent-elles pas le tableau de tous les genres d'*héroïsme* élevés au plus haut degré ! (Encycl.)

— Actions héroïques. C'est l'*héroïsme* destructeur de la morale qui cause notre admiration (Montesq.)

— Fig. Il y a un *héroïsme* de l'intelligence, comme il y a un *héroïsme* du cœur. (E. Quinet.) Qui dirait qu'un *héroïsme* de principes eût été plus funeste qu'un *héroïsme* d'impétuosité. (Montesq.)

— Ant. Espèce de déification qui consistait à entourer les tombeaux des héros d'un bois sacré, près duquel se trouvait un autel qu'on allait à des temps marqués arroser de libations et charger de présents.

— Ce mot était nouveau du temps du P. Rapin, qui ne l'emploie qu'en ajoutant : s'il est permis d'user de ce terme.

HÉROLD (Louis-Joseph-Ferdinand). Habile compositeur, né à Paris en 1792, mort en 1833, composa la musique de plusieurs opéras-comiques. Ses compositions sont empreintes d'une grande mélancolie et d'une suave mélodie.

HÉRON. s. m. (*h* asp. ; du gr. ἐρωδιός, héron). Ornith. Grand oiseau de l'ordre des échassiers, qui a le bec fort long et les jambes fort hautes, et qui vit principalement de poisson. Héron commun. Héron pourpré. Héron aigrette. Héron garzette. Le vol du héron. Le bec du héron. Plumes du héron. Le *héron* au long bec emmanché d'un long cou. (La Font.)

— Épith. Crêté, criard, isolé, solitaire, maigre, au long bec. ‖ Périphr. L'oiseau né des cendres d'Ardée.

— Ichthyol. *Héron de mer*. Nom que l'on donne, en quelques endroits, à l'héniochus cornu et à l'espadon.

— Techn. Plume noire de héron, dont les plumassiers font usage. ‖ *Masse de héron*. Amas en bouquet des plumes de la queue du héron.

HÉRON. Célèbre mécanicien de Syracuse, qui vivait 120 ans av. J.-C. Il fit des automates, des clepsydres et des machines à vent, inventa la fontaine qui porte encore son nom, et composa de savants écrits, dont il reste quelques fragments. ‖ Deux autres savants du même nom ont publié des ouvrages de mathématiques.

— Hydraul. *Fontaine de Héron*. Fontaine inventée par Héron. V. FONTAINE.

HÉRONIER, ÈRE. adj. V. HÉRONNIER.

HÉRONNEAU. s. m. (*h* asp. ; dimin. de *héron*). Ornith. Jeune héron.

HÉRONNER. v. n. (*h* asp.) 1re conj. Chass. Chasser le héron au vol, poursuivre le héron.

HÉRONNIER, ÈRE. adj. (*h* asp.) Qui vient du héron.

— Fauconn. *Faucon héronnier*. Celui qui est dressé à la chasse du héron. ‖ *Oiseau héronnier*. Celui qui est sec, vite, et aussi peu chargé de graisse que le héron.

— Fig. et fam. *Cuisse héronnière*. Cuisse rude, sèche et maigre. ‖ *Femme héronnière*. Femme maigre et sèche, qui a les hanches fort hautes. Vieux dans ce sens.

HÉRONNIÈRE. s. f. (*h* asp.) Lieu où les hérons se retirent et font leurs petits. ‖ Le lieu où on les élève.

— Certaines loges élevées en l'air le long de quelques ruisseaux, couvertes à claire-voie, et où les hérons s'accoutument à dresser leur aire.

HÉROOGONIE. s. f. Philol. Titre d'un poème d'Hésiode, qui contenait la filiation et l'histoire des demi-dieux ; il n'en reste que des fragments.

HÉROON. s. m. Antiq. Monument élevé en mémoire d'un héros ou d'une héroïne.

HÉROPHILE. Myth. Fille d'Apollon, ou, suivant d'autres, fille d'une nymphe idéenne ou d'un père mortel. C'était une sibylle qui vivait au temps de la guerre de Troie ; elle avait prédit à Hécube que Pâris causerait la ruine de sa patrie.

— Médecin grec, qui vivait en Égypte vers l'an 320 av. J.-C., fut le créateur de l'anatomie, et fit plusieurs découvertes importantes. On dit qu'il poussa l'amour de la science jusqu'à disséquer des corps vivants. Il laissa son nom à une partie du cerveau.

HÉROPHYTE. Libérateur d'Éphèse, auquel les habitants de cette ville avaient élevé un monument.

HÉROS. s. m. (*h* asp., pr. *hérô* ; du gr. ἥρως). Myth. Celui qui passait pour être né d'un dieu ou d'une déesse, et d'un mortel. Les héros de la fable. Hercule, Achille, Énée, étaient des héros. Des *héros* fabuleux passer la renommée. (Corn.)

— Antiq. Nom que les Grecs donnaient aux grands hommes qui s'étaient rendus célèbres par une force prodigieuse, une suite de belles actions, et surtout par de grands services rendus à leurs concitoyens. Après leur mort, leurs âmes s'élevaient, disait-on, jusqu'aux astres, séjour des dieux, et par là devenaient dignes des honneurs rendus aux dieux mêmes. Lucain leur assigne pour demeure la vaste étendue qui se trouve entre le ciel et la terre. Le culte des héros était distingué de celui des dieux, qui consistait en sacrifices et libations, pendant que celui des héros n'était qu'une espèce de pompe funèbre. Mais cette distinction ne fut pas toujours bien observée, parce que le héros devenait bientôt dieu, et avait part aux honneurs divins.

— Chez les Romains, surtout au siècle d'Auguste, et plus tard, il s'employa fréquemment comme synonyme de Défunt, trépassé, principalement dans les inscriptions funéraires.

— Celui qui se distingue par une valeur extraordinaire, qui obtient à la guerre des succès éclatants, qui exécute de grandes et périlleuses entreprises. Les héros de l'Iliade. Les héros de l'antiquité. Alexandre fut un héros. Vaillant héros. Héros magnanime. Mourir en héros. Faire de tous ses soldats autant de héros. Être le héros de son âge, de son siècle. Le modèle des héros. Ils bénissent dans le *héros* qui a su les vaincre le libérateur qui les sauve. (Mass.) Le bonheur ou la témérité ont pu faire des *héros*, la vertu toute seule peut former de grands hommes. (Id.) On peut être *héros* sans ravager la terre. (Boil.) L'État romain, constitué de la manière que nous avons vu, était, pour ainsi parler, du tempérament qui devait être le plus fécond en *héros*. (Boss.) Ils s'empressent de se rendre auprès d'un *héros* qui depuis un si grand nombre d'années remplissait la terre de son nom. (Barth.)

Les voilà ces *héros* si longtemps invincibles !
Ils menacent encor les vainqueurs étonnés !
Glacés par le trépas, que leurs yeux sont terribles !
Que de hauts faits écrits sur leurs fronts sillonnés !
(C. Delavigne.

— Celui qui se distingue par des actions extraordinaires. Il ne faut qu'un *héros* parmi des esclaves pour faire des hommes libres. (Boiste.)

Son bras, se signalant pour la dernière fois,
A de ce grand *héros* terminé les exploits. (Rac.)

Grand joint à *héros* semble une cheville.

— Delille l'a dit des amazones. Des *héros* de son sexe un essaim frémissant.

— On s'en est servi même en parlant des animaux.

Une Hélène (une poule) a soufflé cette ardeur meur-
[trière,
Plus d'un *héros* (coq) pour elle a mordu la poussière.
(Racine le fils.)

— Tout homme qui se distingue par l'élévation et la force du caractère, par une grande noblesse d'âme, par quelque haute vertu. Se comporter en héros. C'est un héros de sagesse, de désintéressement, de constance, etc. C'est du fils d'un tyran que j'ai fait un *héros*. (Corn.) Sans elles un *héros* n'est pas longtemps *héros*. (Boil.) Protecteur de mon sang, *héros* de l'amitié. (Volt.) Trop souvent un coupable est le fils d'un *héros*. (Chénier.) Le vrai *héros* est celui qui a le plus de courage contre lui-même. (Boiste.) Les vrais *héros* sont plus rares que les grands guerriers. (Mlle Wight.) La pratique de l'équité est si opposée à l'intérêt humain, qu'elle fait les *héros* en morale. (Fontenelle.) La plupart des *héros* sont comme de certains tableaux ; pour les estimer, il ne faut pas les distinguer de trop près. (La Rochef.) L'homme vertueux qui supporte les angoisses de la misère plutôt que de renoncer à ses convictions, que rien ne peut abattre, et qui sait dompter la mauvaise fortune par sa grandeur d'âme inébranlable, celui-là est un *héros*, méritant mieux ce titre que celui qui va promenant son épée victorieuse dans quelque partie de la terre. (Lebrun.)

Tantôt dans les douceurs d'un repos plein de charmes,
Tu n'es pas moins *héros* qu'au milieu des alarmes.
(Boileau.)

La seule sagesse
Peut faire les *héros* parfaits. (J.-B. Rouss.)

— S'emploie quelquefois en ce sens par plaisanterie.

— Personne qui se sacrifie pour un sentiment, une opinion, un système. Héros d'honneur, d'amitié, de patriotisme, de religion. Héros de la foi. Héros chrétien.

— Fig. De nouveaux héros dans la vertu comme dans le vice. Il croit que l'ambition pouvait faire autrefois les *héros* de la gloire, mais que c'est la bassesse et l'avilissement qui font aujourd'hui les *héros* de la fortune. (Mass.) Une sagesse souveraine qui se joue des hommes, en les élevant les uns sur les ruines des autres, en produisant tous les jours de nouveaux *héros* sur le théâtre, et en faisant éclipser ceux qui auparavant y jouaient un rôle si brillant. (Id.) Ces justes, que vous regardez comme des esprits faibles, sont des âmes fortes, et qui sont des *héros* contre tout ce qui a l'apparence du mal. (Id.) Il y a des *héros* en mal comme en bien. (La Rochef.)

— Se prend quelquefois en mauvaise part Héros du meurtre. Héros du crime. Héros des forfaits.

Mais vous, *héros* du meurtre, inhumains par faiblesse,
Impatients d'un mot, d'un geste qui vous blesse,
Barbares ! vous plongez au cœur de vos amis
Ce glaive réservé pour des flancs ennemis. (Less.)

— Le principal personnage d'un poème, d'un conte, d'un roman, d'une pièce de théâtre, etc. Achille est le héros de l'Iliade. Énée est le héros de l'Énéide. L'auteur n'oublie aucune des actions de son héros. Pour que le lecteur n'ignore aucun des faits et gestes de mon héros. Le héros de ce drame passe par toutes sortes d'épreuves. Dieu seul paraît dans cette histoire divine ; il en est, si j'ose le dire, le seul *héros*. (Mass.) Dans les temps qui précédèrent la naissance de l'Académie, une érudition entassée sans ordre décidait du mérite des éloges ; pour louer son *héros*, il fallait presque avoir trouvé le secret de ne point parler de lui. (Id.) Le poète doit se cacher toujours, pour ne laisser paraître que le *héros*. (Volt.)

Un écrivain qui s'aime
Forme tous ses *héros* semblables à soi-même. (Boil.)

— Fam. *Le héros d'une aventure*. Celui à qui elle est arrivée, qui en a été le principal acteur. Être le héros de plus d'une aventure.

— Fig. et fam. L'objet de l'admiration de quelqu'un. Vous êtes son héros. C'est son héros, il ne cesse de le vanter.

Est-on *héros* pour avoir mis aux chaînes
Un peuple ou deux ? Tibère eut cet honneur.
Est-on *héros* en signalant ses haines
Par sa vengeance ? Octave eut ce bonheur.
Est-on *héros* en régnant par la peur ? (J.-B. Rouss.)

— Prov. *Il n'y a point de héros pour son valet de chambre*. Il ne faut pas voir les grands hommes de trop près pour les bien apprécier. ‖ La même pensée a été reproduite dans ce vers de Lamartine : Pour son siècle incrédule un *héros* n'est qu'un homme.

— Philol. *Livre des héros*. Collection de poèmes allemands, composés dans le XIIIe ou le XIVe siècle, dont le sujet, semi-fabuleux, semi-historique, est placé dans les temps d'Attila et de Théodoric.

— Entom. Papillon diurne.

— Syn. comp. HÉROS. GRAND HOMME. L'humanité, la douceur, le patriotisme, réunis aux talents, sont les vertus d'un *grand homme*. La bravoure, le courage, souvent la témérité, la connaissance de l'art de la guerre et le génie militaire, caractérisent davantage le *héros*.

HÉROSTRATE ou mieux **ÉROSTRATE**. Éphésien qui, pour parvenir à la postérité, incendia le superbe temple de Diane, à Éphèse. Il expia son crime par le supplice le plus affreux, et, pour vouer Hérostrate à un oubli éternel, les Ioniens décrétèrent la mort contre quiconque prononcerait jamais son nom. Ce fut justement ce décret qui conserva son nom à l'histoire.

— On stigmatise un dévastateur, un incendiaire, en l'appelant un Hérostrate.

HÉROUET. s. m. Hortic. Variété de pomme

HERPAILLE. s. f. (*h* asp. ; pr. *her-pa-ie*). Chass. Troupe de biches et de jeunes cerfs.

HERPALECTORIDES. s. m. pl. (ét. gr., ἕρπω, ramper ; ἀλέκτωρ, coq). Ornith. Famille d'oiseaux qui comprend les pigeons.

HERPE. s. f. (*h* asp., du gr. ἕρπω, se glisser). Anc. art milit. Herse.

— Chass. Griffe d'un chien. ‖ *Chien de bonne herpe*. Chien qui a de bonnes griffes.

— Écon. rur. Sorte de crible à trémie et en plan incliné.

— Mar. Lisse courbée du garde-corps d'un bâtiment, des deux côtés de la guibre. ‖ Ornement de sculpture que l'on met sur la herpe de plat-bord.

— Se disait pour Lyre, instrument de musique.

— Pathol. Espèce de dartre qui s'étend sur la peau et la ronge. Herpe miliaire. Herpe corrosive.

HERPÉ, ÉE. adj. Chass. Qui a des griffes ‖ *Chien bien herpé*. Chien qui a des ongles solides.

HERPÉ. s. f. Anc. art. milit. Espèce de sabre persan.

HERPÉDOTRYTE. s. m. Erpet. Genre de serpents

HERPENNICH. s. m. (ét. all., *heord*, feu ; *phenning*, argent) Anc. jurispr. Droit de fouage qui était dû au seigneur de Thionville par les habitants de cette ville.

HERPER (SE). v. pron. (*h* asp ; du lat. *horripilare*, se hérisser). Man. Se disait pour Se hérisser, se cabrer.

HERPES. s. f. pl. (*h* asp. ; du gr. ἕρπω, ramper). Certaines matières que la mer jette sur ses rivages. L'ambre gris, l'ambre jaune, sont des herpes marines. || On désigne aussi sous ce nom l'ambre, les coraux, etc. que la mer laisse à découvert sur certaines côtes. || Les choses égarées qu'on trouve au bord de la mer, et dont le propriétaire est inconnu.

HERPÈS. s. m. (pr. *er-pess* ; du gr. ἕρπης). Pathol. Ulcère cutané.

HERPESTE. s. m. (du gr. ἕρπειν, ramper). Mamm. Un des noms de l'ichneumon.

HERPESTE. s. f. Bot. Genre de gratiole à quatre étamines.

HERPESTIDE. s. f. Bot. Genre de plantes des deux Indes et de l'Afrique.

HERPÉTIQUE. adj. des 2 g. (*h* asp.) Pathol. Qui a rapport aux dartres.

HERPÉTOGRAPHE, HERPÉTOLOGIE, et tous les composés, V. par ERP.

HERPÉTON. s. m. (du gr. ἕρπειν, ramper). Chir. Ulcère ou espèce de dartre qui serpente en se portant d'un endroit dans un autre.

HERPÉTOTHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr. ἑρπετός, reptile ; θήρα, chasse, proie). Zool. Qui vit de reptiles.

HERPÉTOTHÈRE. s. m. Ornith. Nom donné au genre macagua.

HERPOCHOROPTÈNES. s. m. pl. (ét. gr., ἕρπω, ramper ; χῶρος, champ ; πτηνός, volatile). Ornith. Famille d'oiseaux vivant dans les champs, qui renferme les pigeons.

HERPOTRIQUE. s. m. Bot. Genre de champignons.

HERPYLE. adj. des 2 g. (du gr. ἕρπω, ramper). Erpét. Qui ne fait que ramper. || HERPYLES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, renfermant ceux qui rampent seulement, comme les orvets.

HERQUE. s. f. (*h* asp.) Techn. Râteau de fer dont on se sert pour ramasser le charbon de bois.

HERRERA (Ferdinand de). Poète espagnol, né vers 1516, mort en 1595, a laissé un grand nombre de poésies diverses. Ses contemporains l'avaient surnommé *le divin*. || Antonio de Tordesillas, appelé Herrera du nom de sa mère. Célèbre historien espagnol, né en 1559, mort en 1625, fut nommé par Philippe II premier historien des Indes et de Castille, et secrétaire d'État. C'est un des meilleurs historiens de l'Espagne ; il est exact et impartial ; on lui reproche de la prolixité, de la confusion, et trop de goût pour le merveilleux. || Son fils se distingua comme peintre et comme architecte.

HERRÉRIE. s. f. Bot. Plante du Chili, de la famille des asparagoïdes. Herrérie étoilée.

HERRERO. s. m. (d'un mot esp. qui signifie *forgeron*, à cause du bruit que font les coups de son bec). Ornith. Espèce de pic des Philippines.

HERRNHUT. Géogr. Village de Saxe, dans la Lusace ; premier établissement des frères moraves ; 1,500 hab.

HERRNHUTER ou **HERRNHUTE.** adj. des 2 g. V. HERNUTE.

HERRNHUTISME. s. m. V. HERNUTISME.

HERSAGE. s. m. (*h* asp.) Agric. Action de herser.

HERSCHÉLITE. s. f. Minér. Produit volcanique de Sicile, que l'on regarde comme un silicate d'alumine et de potasse.

HERSCHELL (Frédéric-Guillaume). Célèbre astronome hanovrien, né en 1738, mort en 1822. Quitta la musique pour s'adonner à l'astronomie. Il découvrit l'anneau de Saturne, les montagnes de la lune, la planète Uranus, la durée de la révolution de Saturne, et confectionna un grand nombre d'instruments astronomiques.

HERSCHELL. s. m. (*h* asp.) Astron. Nom que l'on donne quelquefois à la planète Uranus, observée par Herschell en 1781. On l'appelle aujourd'hui *Uranus*.

— Minér. On a proposé de substituer ce nom à celui d'Urane.

HERSE. s. m. Hist. Nom que portaient les vassaux des comtes norwégiens, au moyen âge.

HERSE. s. f. (*h* asp. ; du gr. ἕρκιον, barrière ou clôture dont on environne une maison pour la fortifier). Agric. Instrument qui a d'un côté divers rangs de dents, lesquelles étant tournées vers la terre, servent à rompre les mottes d'une terre labourée, ou à recouvrir les grains nouvellement semés.

— Épith. Dentelée, pointue, traînante, de dents armée.

— Prov. *En une herse bien dentée n'y faut nulle dent.*

— Ce mot peut aujourd'hui entrer dans tout ouvrage en vers qui a rapport à l'économie rurale.

La *herse*, que longtemps un préjugé flétrit,
Sans honte ouvre aujourd'hui le sol qui me nourrit.
(VERNINAC DE ST-MAUR.)

Avec mesure une main libérale
Sème le blé dans le sillon poudreux ;
Et sur ses grains la *herse* qui se traîne
Avec lenteur, passe et ferme la scène. (LÉONARD.)

— Sorte de chandelier d'église fait en triangle, et sur les pointes duquel on met des cierges.

— Barrière devant les grandes maisons.

— Art milit. Espèce de grille ou de treillis à grosses pointes de bois ou de fer, qui est ordinairement placée entre le pont-levis et la porte d'une ville, d'un château, pour en défendre l'entrée, et qui se lève ou s'abat selon les occasions. Abattre la herse. Faire tomber la herse. || *Herse d'attrape.* Herse posée les dents en l'air, au milieu d'un chemin, pour en interdire le passage.

— Bot. Genre de la famille des rétacées, composé de quatre espèces, dont une est propre à l'Europe.

— Ichthyol. Espèce de poisson du Nil.

— Mar. Corde qui sert à attacher les poulies.

— Mécan. Se disait, à l'opéra, d'une tablette cachée au spectateur, sur laquelle on mettait des lampions, pour éclairer vivement un point de la décoration.

— Pêch. Instrument semblable à la herse ordinaire, auquel on attache des bœufs ou un cheval qui le traînent sur le sable à la basse mer pour en faire sortir le poisson.

— Techn. Grand châssis avec des chevilles, dont le parcheminier se sert pour tendre les peaux avant de les faire sécher. || *Herses de la croupe.* Pièces de bois qui se croisent dans la charpente d'un pavillon carré.

HERSÉ, ÉE. part. pass. du v. Herser. S'emploie adjectiv. Champ hersé.

— Se dit d'une porte avec une herse.

— Blas. Se dit d'un château, d'une tour, d'une porte, représentés avec une herse. Il porte de gueules au château d'or hersé de sable.

HERSÉ. Myth. Fille de Cécrops et sœur d'Aglaure. Elle fut aimée de Mercure, et reçut après sa mort les honneurs héroïques.

HERSÉ. s. m. Ichthyol. Nom d'un mormyre.

HERSEMENT. s. m. (*h* asp.) Agric. Action de herser.

HERSÉPHORIES. Ant. gr. V. ARRHÉPHORIES.

HERSER. v. a. 1re conj. (*h* asp.) Agric. Passer la herse dans un champ pour en rompre les mottes après qu'il a été labouré, ou pour recouvrir les grains qu'on a semés.

— SE HERSER. v. pron. Être hersé. Ce terrain se herse difficilement.

HERSEUR. s. m. (*h* asp.) Celui qui herse.

HERSEUR, EUSE. adj. Entom. Se dit d'une araignée, la mygale herseur, qui a le bout des tarses garnis en dessous d'une brosse épaisse et serrée, en forme de herse.

HERSFORD. Géogr. Comté d'Angleterre ; 110,800 hab. || Capitale de ce comté ; 8,000 hab.

HERSILIE. Sabine, épouse de Romulus. On lui rendait les honneurs héroïques dans le temple de Quirinus.

HERSILLIÈRES. s. f. pl. (*h* asp. ; pr. *er-si-iè-re*). Mar. Pièces de bois courbes qui terminent et ferment les plats-bords d'un navire.

HERSILLON. s. m. (*h* asp. ; pr. *er-si-ion* ; diminut. de *herse*). Art milit. Table de charpente garnie de clous, la pointe en haut. Le hersillon se place sur une brèche ou sur le chemin de la cavalerie ennemie, pour empêcher de passer par-dessus cet obstacle.

HERSTALL. Géogr. V. HÉRISTAL.

HERTÉLIE. s. f. Bot. Genre formé d'une espèce du genre hernandie.

HERTFORD ou **HERTS.** Géogr. Comté oriental de l'Angleterre, rendu fertile à force de travaux ; 130,000 hab. || Ch.-l. du comté de ce nom ; 5,000 hab.

HERTHA ou **HERTHE.** Myth. sept. Divinité très-vénérée chez les anciens Germains.

HERTIE. s. f. Bot. Genre formé d'une espèce du genre othonne.

HERT-VISCH. s. m. Ichthyol. Poisson des Indes orientales qui a, dit-on, la forme du cœur humain.

HÉRULE. s. des 2 g. Nom d'un peuple germain dont le chef, Odoacre, s'empara de l'Italie, en 476. L'empire des Ostrogoths s'éleva sur celui des Hérules. || adj. Peuple hérule.

— Hist. *Royaume des Hérules.* Royaume fondé en Italie, par Odoacre, en 476, et détruit par Théodoric, en 493, pour être réuni à celui des Ostrogoths.

HERVANI. s. m. Manteau d'honneur dont on revêt des étrangers considérables en Turquie.

HERVE. adj. des 2 g. Se dit d'un idiome de langue ancienne.

HERVEY. Écrivain anglais, né en 1714, mort en 1758, est surtout connu par deux ouvrages, dans le genre de ceux d'Young, où l'on trouve un style élégant, harmonieux, joint à une sensibilité douce et mélancolique.

HERVILLER. s. m. (pr. *er-vi-ie*). Anc. admin. Grand-maître des eaux et forêts en Champagne.

HERVILLY (Louis-Charles, comte d'). Officier général français, né en 1755, mort en 1795, défendit le château des Tuileries au 20 juin et au 10 août, passa en Angleterre en 1793, fit, à la tête d'un corps de royalistes, une descente en Bretagne, en 1795. Repoussé par Hoche, il fut blessé mortellement à Quiberon, et mourut à Londres, de ses blessures.

HERZBERG (Ewald-Frédéric, comte de). Diplomate et ministre de Frédéric II, né en 1725, mort en 1797, fut chargé pendant trente ans du département des affaires étrangères. Il était en outre conservateur des archives secrètes de la Prusse, et profita de cette position pour puiser à leur source les plus précieux documents sur l'histoire de son pays.

HERZÉGOVINE ou **HERTSECH.** Géogr. Un des livas de la Bosnie, dans l'Empire ottoman ; ch.-l. Trébigne.

HESCHAM Ier. Roi de Cordoue, monta sur le trône en 788, eut d'abord à combattre ses frères, qui s'étaient révoltés contre lui, les défit, et, devenu tranquille possesseur du pouvoir, tourna ses armes contre les chrétiens ; il ravagea la Galice, franchit les Pyrénées, et mourut deux ans après, en 796. || HESCHAM II. Monta sur le trône en 976, à l'âge de onze ans, secondé par le général Mohammed Almanzor, nommé régent. Il eut d'abord des succès contre les chrétiens ; mais, dès qu'il fut privé de cet habile ministre, il fut détrôné et jeté dans les fers. Tiré de captivité et replacé sur le trône deux ans après, en 1017, il fut assassiné dans une sédition. || HESCHAM III. Dernier calife de Cordoue, fut proclamé en 1027 malgré ses refus. Il tenta vainement de résister aux armes des chrétiens et aux troubles intérieurs, et fut forcé d'abdiquer en 1031. Après lui le califat se démembra en une foule de petits États indépendants, ce qui en facilita la conquête aux rois chrétiens.

HESCHE. s. m. Techn. Planche pour garantir du frottement des roues les objets placés sur une voiture.

HESDIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montreuil (Pas-de-Calais) ; 3,800 hab.

— Prov. *Cuisinier de Hesdin qui empoisonne le diable.* Se dit d'un mauvais cuisinier.

HÈSE. s. f. Se disait pour Clôture, barrière d'une cour, d'une métairie.

HESHUSIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au Xe siècle en Allemagne, par Heshusius, qui voulait ressusciter l'arianisme.

HÉSICATE. s. m. Hist. relig. Nom donné à des sectaires qui, pour atteindre à la perfection, se donnaient des éblouissements en tournoyant.

HÉSIODE. Poète grec, né à Ascra en Béotie, au pied du mont Hélicon, au commencement du IXe siècle av. J.-C. Il reste d'Hésiode trois poèmes, la *Théogonie* ou généalogie des dieux ; *les Travaux et les jours*, ouvrage didactique dans lequel le poète enseigne les divers travaux de l'agriculture ; le *Bouclier d'Hercule*, description du bouclier de ce héros. Hésiode avait encore composé l'*Héroogonie* (V. ce mot), et un autre poème où il célébrait les femmes les plus illustres de la Grèce. Ces deux derniers ouvrages ne sont pas venus jusqu'à nous.

— Périphrase. Le vieillard, le poète d'Ascra ou d'Ascrée.

HÉSIODIE. s. f. Bot. Genre séparé des sidérites.

HÉSIONE. Myth. gr. Fille de Laomédon, roi de Troie, et sœur de Priam. Elle fut exposée au monstre marin envoyé par Neptune, mais Hercule la délivra au moment où elle allait être dévorée. Elle épousa Télamon. || Fille de Danaus, et mère d'Orchoménus, qu'elle eut de Jupiter.

HÉSIONE. s. f. Helmint. Genre de vers à sang rouge.

HÉSITANT. part. prés. invar. du v. Hésiter. Qui hésite. Des personnes hésitant sans cesse, hésitant dans tout ce qu'elles font.

HÉSITANT, ANTE. adj. Qui prononce avec difficulté. Sa voix enrouée et *hésitante* ne pouvait achever aucune parole. (Fén.)

HÉSITANT. s. m. Hist. relig. Nom qui fut donné aux eutychiens et aux acéphales, parce qu'ils rejetaient le concile de Chalcédoine en hésitant. || Nom de sectaires du VIe siècle, qui n'avaient pas de doctrine fixe.

HÉSITATION. s. f. (pr. *é-zi-ta-ci-on*, du lat. *hæsitatio*). Incertitude dans l'énonciation. Réciter sans hésitation, sans la moindre hésitation. Parler, répondre avec hésitation. Ses fréquentes hésitations fatiguaient l'auditoire. La vanité peut donner l'apparence du mérite et du bonheur : point d'*hésitation* ; entière satisfaction de son esprit et de son jugement ; mépris des autres comme de soi-même, mais que de haines elle attire ! que d'irréparables sottises elle fait faire ! (Boiste.)

— Doute, indécision qu'une personne manifeste par ses mouvements, par sa conduite, etc. Mouvement d'hésitation. Longue hésitation. Ses perpétuelles hésitations rendiront sa bonne foi suspecte. Avoir de l'hésitation. Point d'*hésitations* dans les grandes crises, elles tuent souvent, et ne sauvent jamais. (Sal.)

— Ce mot se prononçait autrefois avec une aspiration. La rencontre... m'a fera étonner de ma *hésitation*. (Mont.)

— Syn. comp. HÉSITATION. ÂNONNEMENT. *Ânonnement*, embarras qu'éprouve en lisant un enfant ou une personne qui ne sait pas bien lire. *Hésitation*, difficulté de lire qui vient de la timidité, de la crainte, du trouble de l'esprit.

HÉSITER. v. n. 1re conj. (du lat. *hæsitare*, fait de *hærere*, rester immobile dans un endroit). Ne pas trouver facilement ce qu'on veut dire, soit que cela vienne de crainte, d'un défaut de mémoire ou du peu de netteté d'esprit. Hésiter dès le commencement de son sermon. Hésiter dans ses réponses. La présence des juges le fit hésiter sur ce qu'il avait à dire. La vanité et la sottise n'*hésitent* jamais. (Boiste.)

— Être incertain sur le parti, sur la résolution que l'on doit prendre. Elle flotte, elle *hésite*, en un mot, elle est femme. (Rac.) César *hésita* sur les bords du Rubicon, il ne fut point lui ce jour-là. (Sal.) Une des grandes vertus militaires, c'est de n'*hésiter* jamais alors qu'il faut agir. (Id.)

— *Hésiter à.* Ne point hésiter à répondre. Il n'y a pas à hésiter là-dessus. Je n'hésite pas à vous le confier. Le Normand *hésite* longtemps à dire oui et non ; mais aussi quand il le dit, c'est bien dit, et l'on peut y compter. (De Juss.) Moi qui, au milieu de mes braves camarades, pour le moindre gain n'ai jamais *hésité* un moment à mettre à la loterie sanglante des combats. (Marmier.) J'ai longtemps *hésité* à te faire cette confidence. (J.-J. Rouss.) J'étais si saisi de respect et d'admiration que j'*hésitais* à répondre. (Barth.) La vieille, qui appréhendait d'exciter une émotion dangereuse en me satisfaisant, *hésitait* à me parler. (Le Sage.) Je n'*hésitai* point à lui découvrir la situation de mes affaires. (Id.)

— *Hésiter dans.* Hésiter dans les affaires.

— *Hésiter de.* Les Indiens n'ont pas *hésité* de l'associer (le pithèque) à l'espèce humaine. (Buff.) Nous n'eussions pas *hésité* de rapporter à cette espèce, comme variété d'âge et de sexe, une autre fauvette qui nous a été également envoyée de la Louisiane. (Id.) Le conseil *hésitait* beaucoup d'entrer dans des mesures qui pouvaient lui être funestes. (Volt.)

— *Hésiter entre.* Doit-on hésiter entre le vice et la vertu ?

— *Hésiter sur.* Hésiter longtemps sur le choix de l'état, de la profession que l'on doit suivre. Après de telles comparaisons, on n'*hésite* pas sur le choix. (Barth.) Cette propreté et cette élégance qui vous font *hésiter* sur le choix. (La Bruy.)

— Ce verbe se prononçait encore avec une aspiration du temps de Corneille.

Il y faut promptitude, esprit, mémoire, soins,
Ne *hésiter* jamais, et rougir encor moins. (CORNEILLE.)

— Quoique nos auteurs les plus exacts aient toujours aspiré le *h* dans *hesiter*, cependant la négligence de la conversation a tellement prévalu, que ce n'est plus une faute d'écrire j'*hésite*, je n'*hésite* pas, avec élision. Cependant elle *hésite*, elle approche en tremblant. (Volt.)

. . . . Elle *hésite* [illegible]
Et balançant encor sur ce qu'elle va faire. (DESAINT[illegible])

— Syn. comp. ÂNONNER. HÉSITER. Un enfant *ânonne* en lisant, une personne timide *hésite*. || HÉSITER. BALANCER. Le doute, l'incertitude vous fait *balancer*. La crainte, la faiblesse vous fait *hésiter*.

HESPER. s. m. (pr. *ess-peir* ; du gr. ἕσπερος ; le soir). Astron. Nom que l'on donne quelquefois à la planète Vénus, lorsqu'elle brille après le coucher du soleil.

HESPÉRANTHE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, établi aux dépens des ixies.

HESPÉRIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une hespérie. || HESPÉRIDES. s. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères diurnes, ayant pour type le genre hespérie.

HESPÉRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'oranger. || HESPÉRIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui renferme les orangers, dont on suppose qu'était rempli le jardin mythologique des Hespérides.

— Se dit de plantes qui sont odorantes le soir.

HESPÉRIDES. s. f. pl. (pr. *hess-pé-ri-de*). Myth. gr. Filles d'Hesperus, ou, selon d'autres, filles d'Atlas et d'Hespéris. On croit généralement qu'elles étaient trois. Elles étaient préposées à la garde des pommes d'or que Junon avait données à Jupiter. || *Jardin des Hespérides.* Lieu où se trouvaient, sous la garde d'un dragon, les pommes d'or qu'Eurysthée fit enlever par Hercule.

— Géogr. anc. Iles de l'Océan Atlantique, à l'ouest de la Lybie intérieure. La position des Hespérides n'est pas bien connue, on croit cependant que c'étaient les îles du cap Vert, parce que c'étaient les plus occidentales que connussent les anciens.

HESPERIDIE. s. f. Bot. Sorte de fruit qui ressemble à l'orange.

HESPERIDINE. s. f. Chim. Substance cristalline trouvée dans les oranges amères non encore mûres.

HESPÉRIE. Géogr. anc. Nom que les Grecs donnaient à l'Italie et les Romains à l'Espagne, parce qu'ils avaient ces pays au couchant. || Les poètes s'en servent encore aujourd'hui dans le même sens.

— S'empl. quelquefois en général pour tout pays occidental relativement à un autre. L'Italie est l'hespérie de la Grèce, et l'Espagne est l'hespérie de l'Italie. A l'*hespérie* de la Grèce. (Ballanche).

HESPÉRIE. (du gr. ἑσπέρα, le soir). Myth. gr. Une des Hespérides.

— Myth. V. HESPERUS.

HESPÉRIE. s. f. Entom. Genre de papillons

d'urnes. " *Hesperes sphinx*. Tribu de la famille des lépidoptères nocturnes, comprenant ceux qui tiennent à la fois des hespéries et des sphinx.

HESPÉRIEN. s. m. Géogr. Ancien peuple d'Espagne.

HESPÉRIQUE. adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient à l'Hespérie. ‖ *Système hespérique*. L'ensemble des chaînes de montagnes qui couvrent l'Espagne.

HESPÉRIS. (pr. *es-pe-riss*). Myth. gr. Fille d'Hesperus. Elle épousa son oncle Atlas, et fut mère des Hespérides.

HESPÉRIS. s. f. Entom. Papillon à ailes horizontales.

HESPERIS. s. m. (du lat. *vesper*, soir). Bot. Nom latin de la julienne, ainsi appelée parce qu'elle exhale une odeur plus agréable le soir et la nuit.

HESPÉRISME. s. m. Ant. gr. Repas que les Grecs faisaient dans l'après-midi.

HESPÉRUS. (pr. *es-pe-russ*). Myth. gr. Fils de Japet et père des Hespérides, selon quelques auteurs. Il périt dans une tempête, tandis qu'il faisait des observations astronomiques. On lui rendit dans la suite les honneurs divins, et son nom fut donné à une étoile.

HESPÉRUS. s. m. V. HESPER ou VESPER.

HESPHORE. s. m. Minér. Un des noms de la chaux fluatée verte phosphorescente.

HESSE. (*h* asp.) Hist. Partie du cercle du Haut-Rhin, qui se divisait en deux landgraviats, celui de Hesse-Cassel et celui de Hesse-Darmstadt. Le premier fut érigé en électorat par le recez de l'Empire de 1803. La plus grande partie de l'électorat de Hesse-Cassel fut incorporée au royaume de Westphalie, en 1806. ‖ Maison souveraine d'Allemagne, est sortie de la maison de Thuringe, et doit son nom aux Hassiens, branche des Lattes, qui habitaient la Hesse-Darmstadt actuelle. Dès le temps de Charlemagne, on trouve des seigneurs ou comtes de Hesse héréditaires. L'héritière de Gison IV porta, en 1130, ses domaines dans la maison de Thuringe; mais, en 1263, ils en furent détachés avec le titre de landgraviat en faveur de Henri Iᵉʳ. En 1567, à la mort de Philippe le Magnanime, les landgraves de Hesse se partagèrent en deux branches, Hesse-Cassel et Hesse-Darmstadt, qui existent encore actuellement. De cette dernière se détacha, en 1596, la branche de Hesse-Hombourg, également souveraine aujourd'hui. D'autres lignes cadettes apanagées, mais non souveraines, sont encore issues de la maison de Hesse : les deux principales sont sorties de la branche de Cassel; ce sont celles de Hesse-Rheinfelds-Rotenbourg, fondée en 1677, éteinte en 1834, et de Hesse-Philippsthal, fondée en 1684, et divisée actuellement en deux rameaux : Hesse-Philippsthal et Hesse-Philippsthal-Barchfeld.

— Géogr. *Hesse-Darmstadt* ou *grand duché de Hesse*. Un des États de la Confédération germanique; 700,000 hab. Ch.-l. Darmstadt. ‖ *Hesse électorale* ou *Hesse-Cassel*. Un des États de la Confédération germanique; 600,000 hab. Ch.-l. Cassel. ‖ *Hesse-Hombourg*. Un des États de la Confédération germanique; 21,000 hab. Ch.-l. Hombourg. ‖ *Haute-Hesse*. Province de la Hesse électorale; 100,000 hab. Ch.-l. Marburg. ‖ *Basse-Hesse*. Province de la Hesse électorale; 282,000 hab. Ch.-l. Cassel. ‖ *Hesse-Rhénane*. Province de Hesse-Darmstadt; 175,000. Ch.-l. Mayence. ‖ *Hesse supérieure*. Province de Hesse-Darmstadt; 258,000 hab. Ch.-l. Giessen.

HESSÉEN. s. m. Hist. relig. Nom par lequel on désigne ceux des Esséniens qui habitaient dans le pays des Moabites, à l'orient de la mer Morte.

HESSOIS, OISE. adj. Géogr. Qui est de la Hesse. ‖ Qui appartient à la Hesse ou à ses habitants. ‖ subst. Un Hessois. Une Hessoise.

HESTIA. Myth. Nom grec de Vesta.

HESTIA. s. f. Pharm. Emplâtre dans la composition duquel il entrait une quantité de médicaments égale à 516 drachmes.

HESTIARQUE. s. m. Ant. gr. Celui qui purifiait le lieu où devaient se faire les assemblées du peuple à Athènes.

HESTIASE. s. f. Ant. gr. Une des charges de la liturgie athénienne.

HESTIATEUR. s. m. Ant. gr. Titre des citoyens d'Athènes, qui devaient donner un festin à leur tribu entière dans les solennités publiques.

HESTIÉES. s. f. pl. (du gr. ἑστία, feu). Ant. gr. Fêtes en l'honneur de Vesta. Les laboureurs avaient seuls le droit de manger la chair des victimes sacrifiées pendant ces fêtes.

HESTIÉOTIDE. Géogr. anc. Pays de la Thessalie, au N. O. ‖ Canton de l'île d'Eubée.

HESTIOLÂTRIE. s. f. (rad. gr. ἑστία, feu). Didact. Culte du foyer.

HESTOUDEAU. s. m. Écon. rur. Le jeune chapon et le poulet assez gros pour être chaponné.

HÉSUS. (pr. *é-zuss*). Myth. celt. Dieu des combats, chez les anciens Gaulois. On lui sacrifiait des victimes humaines. On le représentait à demi nu, dans l'attitude de frapper avec une hache ou une serpe, ou de couper le gui.

HÉSYCHASTE. s. m. (pr. *é-zi-kas-te*; du gr. ἡσυχάζω, vivre en repos). Se dit quelquefois, en général, d'une personne vouée à la contemplation.

— Hist. eccl. Nom par lequel on désigne certains ermites grecs, qui vivaient dans les déserts, pratiquant toutes les austérités de la vie monastique. Les hésychastes prétendaient voir la lumière éternelle avec les yeux du corps. ‖ Se dit aussi du religieux qui était chargé de faire observer le silence dans les monastères.

HÉSYCHASTIQUE. adj. des 2 g. Mus. anc. Se dit d'une sorte de mélopée des Grecs, propre à calmer les passions.

HÉSYCHIE. s. f. (du gr. ἡσυχάζω, être en repos). Myth. gr. Le silence personnifié.

— Ant. gr. Prêtresse de Pallas à Clazomène. Elle devait exercer ses fonctions sans parler.

HÉSYCHIODES. s. f. pl. (pr. *é-zi-ki-o-de*). Myth. Prêtresses des Euménides.

HÉSYCHIUS. Célèbre grammairien grec du IIIᵉ siècle, a composé un lexique ou glossaire, précieux pour l'étude de la mythologie grecque, mais surtout pour la lecture des Septante et du Nouveau Testament.

HÉTAIRE. s. f. (du gr. ἑταῖρα, compagne). Ant. gr. Nom que quelques archéologues ont substitué à celui de courtisane, qui, à cause du sens que nous lui attachons, ne leur a pas paru rendre exactement ce qu'on entendait par ces sortes de femmes parmi les Grecs.

— adj. Myth. gr. Un des surnoms de la Vénus Pandémos.

HÉTAIRIARQUE ou **HÉTÉRIARQUE.** s. m. (ét. gr., ἑταῖρος, compagnon; ἀρχή, empire, commandement). Hist. Nom des officiers qui commandaient les troupes auxiliaires, dans l'empire de Constantinople. Il y avait un hétériarque et un grand hétériarque.

HÉTAIRIDE ou **HÉTAIRIEN.** adj. m. Myth. gr. Surnom de Jupiter.

HÉTAIRIE. s. f. (du gr. ἑταιρεία, association). Hist. Nom des associations politiques que formèrent dans la Grèce, au temps de la guerre du Péloponnèse, les partisans de Lacédémone. C'est du sein des hétairies que Lysandre tira les trente tyrans. ‖ S'est dit aussi des sociétés secrètes qui se formèrent, dans les premières années du XIXᵉ siècle, en Valachie, en Moldavie et dans quelques contrées de la Grèce, pour préparer l'affranchissement des Grecs, et les soustraire au joug musulman. La première hétairie, dite des *Philomuses*, fut fondée à Vienne par Capo d'Istrias, dans le but de répandre les lumières parmi les Grecs. Elle comptait plus de 80,000 membres. La deuxième eut un but tout politique, et se proposa l'affranchissement de la Grèce; elle resta secrète jusqu'au moment de l'insurrection générale, en 1821. On en a attribué la première idée au poète Rhigas, mort en 1798, victime de ses efforts patriotiques; elle fut renouvelée en 1814, et, se confondant avec la première hétairie, elle prépara activement l'insurrection générale. Elle cessa d'exister dès que la guerre fut ouvertement déclarée.

HÉTAIRION. s. m. Bot. V. ÉTAIRION.

HÉTAIRIONNAIRE. adj. des 2 g. Bot. V. ÉTAIRIONNAIRE.

HÉTAIRISTE. s. m. Hist. Membre d'une hétairie.

— S'empl. aussi adjectiv. pour les 2 g.

HÉTÉEN, ENNE. Géogr. Nom d'un peuple de la terre de Chanaan, au temps d'Abraham. On écrit plus ordinairement *Hetheen*. ‖ substant. Un Hétéen. Une Hétéenne.

HÉTÉRACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent, ἄκανθα, épine). Bot. Qui est armé d'épines de formes différentes. Le caprice hétéracanthe a des stipules épineuses, dont l'une est droite et l'autre inclinée; l'échinosperme hétéracanthe a ses caryopses garnies de glochides disposées sur deux rangées et dissemblables.

HÉTÉRADELPHE. s. m. (ét. gr., ἕτερος, différent, ἀδελφός, frère). Anat. Monstre double, dont le parasite, privé de tête, repose sur la face antérieure de l'autre sujet.

HÉTÉRADELPHIE. s. f. Anat. Monstruosité due à l'implantation d'un sujet incomplet sur le devant du corps d'un autre.

HÉTÉRADELPHIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des monstres par hétéradelphie.

HÉTÉRADELPHIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'hétéradelphie.

HÉTÉRALIE. s. f. Anat. État des monstres hétéraliens.

HÉTÉRALIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des monstres doubles dont le parasite présente des anomalies dans le mode et le lieu de son insertion.

HÉTÉRALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'hétéralie.

HÉTÉRANDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; ἀνήρ, homme). Bot. Dont les anthères ou les étamines sont de forme différente.

HÉTÉRANDRE. s. f. Genre de plantes aquatiques, ne renfermant qu'une seule espèce de l'Amérique septentrionale.

HÉTÉRANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; ἄνθος, fleur. Bot. Dont les fleurs ne se ressemblent pas. Les fleurs du gui hétéranthe sont disposées de manière qu'il y en a une centrale, et que les autres sont verticillées autour d'elle.

HÉTÉRANTHÈRE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, autre, ἀνθηρά, anthère, poussière séminale). Bot. Genre de la famille des pontédériées, renfermant six espèces d'Amérique.

HÉTÉRIARQUE. adj. Hist. V. HÉTAIRIARQUE.

HÉTÉRICES. s. m. pl. Anc. art milit. Corps de cavalerie qui jouissait de certains privilèges sous Alexandre le Grand.

HÉTÉRIDIEN. adj. m. Myth. Surnom donné à Jupiter par les Argonautes, comme guide et protecteur de leurs entreprises.

HÉTÉROBAPHIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; βαφή, couleur). Didact. État d'un corps dont la surface est de plusieurs couleurs.

HÉTÉROBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; βράγχια, branchies). Ichthyol. Dont les branchies varient pour la forme ou pour la disposition. ‖ HÉTÉROBRANCHES. s. m. pl. Tribu de la famille des siluroïdes, comprenant des poissons dont les branchies sont accompagnées d'appendices ramifiés.

— Conchyl. Ordre de la classe des acéphalophores, embrassant des animaux dont les branchies varient quant à la forme. Parmi les mollusques hétérobranches, les uns sont fixés et les autres libres; et, parmi les uns et les autres, on en observe de simples et d'agrégés.

— Crust. Ordre de crustacés, dans lequel on range ceux qui ont les branches très-diversifiées sous le rapport de la forme et de la situation.

— Erpét. Famille de reptiles.

— s. m. Ichthyol. Poisson du Nil.

HÉTÉROBRANCHET. s. m. Ichthyol. Genre de poissons renfermant le silure d'Égypte.

HÉTÉROCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; καρπός, fruit). Bot. Qui porte des fruits divers. On donne cette épithète à la calathide des synanthérées, quand elle offre des ovaires ou des fruits dissemblables, soit par eux-mêmes, soit par leur aigrette. Le desmode hétérocarpe est ainsi appelé, parce que ses épis portent en bas des gousses rondes et monospermes, en haut des légumes à six ou sept articulations, dont chacun renferme une semence.

HÉTÉROCARPELLE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames.

HÉTÉROCARPIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ἕτερος, autre; καρπός, fruit). Bot. Dont le fruit résulte d'un ovaire modifié par quelque partie accessoire.

HÉTÉROCÈRE. s. m. (ét. gr., ἕτερος, autre; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui ont le corps arrondi ou ovale et le corselet convexe.

HÉTÉROCÉRIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un hétérocère. ‖ HÉTÉROCÉRIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, qui a pour type le genre hétérocère.

HÉTÉROCHÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre, χηλή, pince). Qui a un bras plus long que l'autre. ‖ HÉTÉROCHÈLES. s. m. pl. Section de la famille des crustacés décapodes brachyures, comprenant ceux chez lesquels les serres des mâles sont notablement plus longues que celles des femelles.

HÉTÉROCHROME. adj. des 2 g. Didact. Qui est de plusieurs couleurs.

HÉTÉROCLITE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; κλίσις, pente). Gramm. Qui s'écarte des règles communes de l'analogie grammaticale. Nom, adjectif, verbe hétéroclite.

— Fig. et fam. Qui a quelque chose d'irrégulier et de bizarre.

— Par extens. Se dit des personnes ridicules, bizarres, fantasques, ou qui diffèrent des autres par leurs habitudes et leurs penchants. C'est un homme fort hétéroclite. Mon oncle est l'oncle le plus bizarre et le plus *hétéroclite* qu'on ait jamais vu. (Palaprat.)

— Se dit aussi des choses qui leur sont propres. Mine hétéroclite. Visage hétéroclite. Manières hétéroclites. Humeur hétéroclite. Esprit hétéroclite. Conduite, action hétéroclite. Ils parcouraient mon *hétéroclite* figure. (Marivaux.)

> . . . Ah! te voilà ! ta mine *hétéroclite*
> Me réjouit l'esprit. (REGNARD.)

— B.-arts. Qui s'écarte des règles ordinaires de l'art. Bâtiment hétéroclite. Édifice hétéroclite.

— Bot. Se dit des plantes qui ont les sexes séparés, quoiqu'elles soient monoïques ou dioïques.

— Diplom. Se dit des bulles qui sont irrégulières dans quelques-uns de leurs éléments.

HÉTÉROCLITES. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des gallinacés, renfermant un seul oiseau, le syrrhapte hétéroclite, qui est d'un type bizarre et anormal.

HÉTÉROCOME. s. f. Bot. Genre de cinarocéphales, renfermant deux espèces originaires du Brésil.

HÉTÉROCRANIE. s. f. Pathol. V. HÉMICRANIE.

HÉTÉROCRICIEN, IENNE. adj. (ét. gr., ἕτερος, différent; κρίκος, anneau). Entom. Dont le corps est composé d'anneaux différents. ‖ HÉTÉROCRICIENS. s. m. pl. Ordre de chétopodes, comprenant ceux de ces animaux dont les anneaux du corps sont très-différents les uns des autres.

HÉTÉROCRINIE. s. f. Pathol. Sécrétion anormale.

HÉTÉRODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr. ἕτερος, différent; δάκτυλος, doigt). Zool. Dont les doigts ne se ressemblent pas.

HÉTÉRODACTYLE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

— Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs, dont le doigt externe est versatile.

— HÉTÉRODACTYLES. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des grimpeurs, comprenant des oiseaux dont le doigt externe est versatile, comme les coucous, les barbus, etc.

HÉTÉRODENDRE. s. m. Bot. Genre de la famille des térébenthacées, qui ne renferme qu'une espèce de la Nouvelle-Hollande.

HÉTÉRODERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; δέρμα, peau). Zool. Dont la peau n'a pas le même aspect par tout le corps.

— HÉTÉRODERMES. s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles ophidiens, renfermant ceux qui ont des écailles sur le dos et des plaques sous la queue et le ventre, et dont les mâchoires sont dilatables.

— Ichthyol. Division de la sous-classe des poissons gnathodontes, comprenant ceux dont la peau est de structure variable.

HÉTÉRODON. s. m. (ét. gr., ἕτερος, autre; ὀδοὺς, dent). Mamm. Sous-genre de dauphins, comprenant des espèces qui diffèrent entre elles par leurs dents.

— Erpét. Genre de serpent, qu'on a séparé des couleuvres, par la seule considération que la tête de l'espèce qui a servi à l'établir est triangulaire, et à sa mâchoire supérieure armée de deux dents plus longues que les autres.

— Bot. Petite mousse aquatique des États-Unis.

HÉTÉRODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre, ὀδοὺς, dent). Hist. nat. Dont les dents ou dentelures sont différentes les unes des autres.

HÉTÉRODONTE. s. m. Bot. Genre de mousses.

— Erpét. Genre de reptiles ophidiens.

— Ichthyol. Genre de squales.

— HÉTÉRODONTES. s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles ophidiens, comprenant ceux qui ont quelques-unes de leurs dents maxillaires plus grandes que les autres.

HÉTÉRODOXE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; δόξα, opinion). Théol. Qui est contraire aux sentiments reçus dans la religion catholique. Docteur hétérodoxe. Opinion hétérodoxe.

— Chaque secte traite d'hétérodoxes ceux qui n'adoptent pas ses opinions religieuses.

— Épithète donnée par Linné aux botanistes qui ont fondé leurs méthodes de classification sur la considération de toute autre partie que celles de la fructification.

— S'empl. aussi substantiv. C'est un hétérodoxe.

— Syn. comp. HÉTÉRODOXE, HÉRÉTIQUE. *Hérétique* désigne la scission avec l'Église; *hétérodoxe* n'indique que la discordance dans l'opinion.

HÉTÉRODOXIE. s. f. Théol. Opposition aux sentiments orthodoxes, sur un objet peu important, et sans scission. Être suspect d'hétérodoxie. L'hétérodoxie d'une proposition. Négliger la langue de l'Église, c'était en quelque sorte marquer de secrètes dispositions pour le schisme et pour l'*hétérodoxie*. (Crousaz.)

— Syn. comp. HÉTÉRODOXIE, HÉRÉSIE. L'*hérésie* détruit l'union, l'*hétérodoxie* n'annonce que la conformité de pensées sur un point qui n'intéresse pas la foi.

HÉTÉRODOXITÉ. s. f. Mot employé par Fénelon pour Hétérodoxie.

HÉTÉRODROME. s. m. (ét. gr., ἕτερος, autre, δρόμος, course; parce que la puissance et le poids se meuvent en sens différent). Mécan. Levier du premier genre, dont le point d'appui est entre la résistance et la puissance.

— S'empl. adjectiv. Levier hétérodrome.

HÉTÉRODYME. s. m. Anat. Monstre double, produit par l'implantation d'une tête imparfaite sur l'épigastre d'un sujet.

HÉTÉRODYMIE. s. f. Anat. Monstruosité qui consiste en une tête implantée sur l'épigastre d'un sujet bien conformé.

HÉTÉRODYMIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit des monstres par hétérodymie.

HÉTÉRODYMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'hétérodymie.

HÉTÉROGAME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent, γάμος, noces). Bot. Se dit d'une plante qui offre le caractère de l'hétérogamie. ‖ Se dit des plantes qui ont des fleurs monoïques, dioïques ou polygames. ‖ Se dit des calices des graminées polygames. ‖ Se dit des capitules des synanthérées, lorsqu'ils renferment des fleurs de sexes différents. ‖ Le géranium hétérogame n'a que six étamines fertiles au lieu de sept.

HÉTÉROGAMIE. s. f. Bot. État d'une plante graminée dont un calice renferme des fleurs hermaphrodites, et l'autre des mâles ou des femelles seulement.

HÉTÉROGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; γένος, race). Didact. Qui est de nature différente. Corps composé de parties hétérogènes. Éléments hétérogènes.

— Arithm. *Nombre hétérogène*. Nombre composé d'entiers et de fractions. ‖ *Nombres sourds hétérogènes*. Ceux qui ont différents signes radicaux.

— Chim. Dont les parties sont de nature différente les unes des autres, soit par leur nature, soit par leur densité, soit par leurs qualités ou propriétés. Les choses artificielles sont composées de parties hétérogènes. Le lait est un corps hétérogène composé de beurre, de caséum et de petit-lait. Tous les animaux, tous les végétaux et plusieurs minéraux sont hétérogènes. Il en est de même de l'air, qui est composé d'un fluide très-propre à la respiration, et d'un autre qui n'est nullement capable de remplir cette fonction. || Sous le point de vue de la division mécanique, *hétérogène* se dit des corps dont les parties séparées n'ont pas la même nature que ces corps, qu'ils soient simples ou qu'ils soient composés. || Sous le point de vue de la division chimique, *hétérogène* n'est applicable qu'aux corps composés.

— Se dit quelquefois seulement des corps dont les parties sensibles sont de différente nature, comme le corps des animaux, qui est composé de peau, de chair, d'os, etc.; les arbres qui sont composés d'écorce, de bois, de feuilles, etc.

— Géom. Se dit de toute quantité qui, comparable à une autre quantité, en diffère tellement, qu'elle ne l'excède jamais, quelque nombre de fois qu'on le prenne.

— Gramm. Se dit des noms qui appartiennent à la fois à plusieurs genres, tel est en latin, *dies*, qui est masculin et féminin, et en français, *aigle*, *foudre*, ou qui sont d'un genre au singulier et d'un autre au pluriel, comme en latin, *locus*, masculin au singulier, et neutre au pluriel, et en français, *orgue*, masculin au singulier, et féminin au pluriel.

— Mécan. On dit qu'un corps est hétérogène, quand toutes les parties en lesquelles on peut le diviser mécaniquement n'ont pas la même densité. Dans les corps hétérogènes, la pesanteur d'une partie quelconque n'est pas proportionnelle au volume de cette partie.

— Médec. Se dit d'une qualité des humeurs du corps humain différente de celle qu'elles doivent avoir dans l'état de santé.

— Minér. Se dit de la texture d'une roche, quand les parties qui la constituent diffèrent de nature ou d'aspect. || *Roches hétérogènes*. Classe de mélanges naturels, fréquents, constants et en masses étendues, de minéraux appartenant, soit à des espèces rigoureusement déterminées, soit à des espèces imparfaites, qui ne peuvent être rapportées à aucune des premières.

— Phys. *Lumière hétérogène*. Celle qui consiste en rayons qui souffrent des réfractions à différents degrés; c'est un mélange de toutes ces sortes de rayons.

— Fig. Se dit pour désigner un corps dont les membres sont divisés par des opinions contraires. Société formée d'éléments hétérogènes. Sénat, concile, parlement, club, chambre, conseil composé d'éléments hétérogènes.

— HÉTÉROGÈNES. s. m. pl. Bot. Ordre de la classe des lichens idiothalames, comprenant ceux dont les conceptacles contiennent un noyau renfermé dans un périthécion.

— Zooph. Ordre de phytozoaires, dans lequel on comprend ceux qui se composent d'une couche animale et d'une couche calcaire, et dont l'animalité est répandue dans tout l'ensemble de l'être, mais qui ne sont ni polypes ni zoocarpes.

HÉTÉROGÉNÉITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est hétérogène. La lumière homogène n'étant pas homogène absolument et à toute rigueur, son *hétérogénéité* doit produire quelque petit changement de couleur; mais lorsque cette *hétérogénéité* diminue jusqu'au point où on peut la réduire, ce changement de couleur est insensible (Newton.)

HÉTÉROGÉNÈSE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, autres; γένεσις, génération). Médec. Anomalie qui porte sur la situation, la couleur et le nombre des organes, ou la situation et le nombre des fœtus d'une même gestation.

HÉTÉROGÉNIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, autre; γένος, race). Phys. Production d'un être vivant, non par des êtres de même espèce que lui, mais par des êtres d'une autre espèce, soumis à l'influence de certaines circonstances. C'est ce qu'on nomme communément *génération spontanée*.

HÉTÉROGNATHE. s. m. (ét. gr. ἕτερος, autre, γνάθος, mâchoire). S'est dit pour Glouton, qui mâche des deux côtés.

HÉTÉROGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; γωνία, angle). Didact. Qui offre des angles divers.

— Zooph. *Éponge hétérogone*. Éponge qui est contournée en tubes imparfaits.

HÉTÉROGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre, γυνή, femme). Entom. Se dit d'animaux dont l'espèce se compose de mâles, de femelles et de neutres. HÉTÉROGYNES. s. m. pl. Famille d'hyménoptères, comprenant des insectes parmi lesquels on trouve des individus de plusieurs sortes.

HÉTÉROHYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre, ὕλη, matière). Zooph. Dont le corps est formé d'une substance non homogène. || HÉTÉROHYLES. s. m. pl. Section de la classe des zoophytes. Ordre de la classe des phytozoaires, comprenant ceux de ces animaux dont le corps est formé d'une substance non homogène.

HÉTÉROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; εἶδος, forme). Bot. Se dit de parties qui varient pour la forme sur un même individu, comme les feuilles de la broussonétie papyrifère.

HÉTÉROLÈPE. s. m. Bot. Genre de synanthérées du cap de Bonne-Espérance.

HÉTÉROLOBE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; λοβός, lobe). Bot. Qui se divise en lobes inégaux, comme les feuilles du pélargonion hétérolobe.

HÉTÉROLYTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; ἔλυτρον, élytre). Entom. Dont les élytres sont différentes. || HÉTÉROLYTRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des coléoptères, comprenant ceux dont les tarses n'ont pas le même nombre d'articles à tous les pieds.

HÉTÉROMALLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; μαλλός, toison). Bot. Dont les côtés diffèrent par la manière dont les poils y sont disposés. || Se dit d'une plante qui a les feuilles tournées de tous les côtés.

HÉTÉROMASCHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; μασχάλη, manche). Ant. gr. Se disait des habits des esclaves, qui étaient sans manches, pour les distinguer de ceux des hommes libres.

HÉTÉROMÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; μέρος, partie, ou μηρός, cuisse). Entom. Qui est composé de plusieurs parties ou couches diverses. || HÉTÉROMÈRES. s. m. pl. Section de l'ordre des coléoptères, comprenant ceux de ces insectes dont les tarses n'ont pas le même nombre d'articles à toutes les pattes.

— Bot. Se dit du thalle ou blastème des lichens, quand il est composé de plusieurs couches différentes.

HÉTÉROMÉRÉ, ÉE. adj. Entom. V. HÉTÉROMÈRE.

HÉTÉROMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; μορφή, forme). Hist. nat. Dont la forme présente des différences dans les diverses parties.

— Chim. Se dit des corps qui contiennent un même nombre d'atomes des mêmes éléments, mais autrement arrangés, d'où résultent des différences dans leurs propriétés chimiques et leurs formes cristallines. Tel est entre autres le cas des acides phosphorique et paraphosphorique.

— Entom. Se dit des palpes, lorsque les deux articles intermédiaires sont beaucoup plus longs que le premier et le dernier.

— Médec. Qui est d'une forme différente.

HÉTÉROMORPHE. s. m. Bot. Genre de synanthérées, qui a pour type l'arnique inuloïde. || HÉTÉROMORPHES. s. m. pl. Helmint. Section de la classe des vers, comprenant ceux dont le corps est souvent difforme.

— Zool. Sous-règne du règne animal, dans lequel on range les animaux qui ont une forme irrégulière, tels que les éponges, les infusoires, les coralines et les genres voisins.

HÉTÉROMYS. s. m. (pr. *é-té-ro-miss*; ét. gr., ἕτερος, autre; μῦς, rat). Mamm. Nom générique du hamster anomal.

HÉTÉROMYZE. s. f. Entom. Genre de diptères.

HÉTÉROMYZIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une hétéromyze. || HÉTÉROMYZIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des insectes diptères, qui a pour type le genre hétéromyze.

HÉTÉRONÈME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; νῆμα, filet). Hist. nat. Qui est garni de filaments inégaux.

— Bot. Se dit des filets des étamines de l'épacride hétéronème.

— Entom. Se dit des tentacules de l'océanie hétéronème.

HÉTÉRONÉMÉEN, ENNE. adj. Bot. Se dit des végétaux néméens, dont les sporidées s'allongent par la germination, en des filaments qui se réunissent pour produire un corps hétérogène, comme il arrive dans les fougères et les mousses.

HÉTÉRONOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; νόμος, loi). Minér. Se dit de cristaux formés dont le signe indique des lois de décroissement qui ne se retrouvent dans aucune autre espèce connue.

HÉTÉRONOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; νῶτος, dos). Zool. Dont le dos diffère du reste du corps.

HÉTÉROPAGE. s. m. Anat. Monstre double, dont l'un des individus, incomplet, est uni à l'autre de la base du thorax à l'ombilic.

HÉTÉROPAGIE. s. f. Anat. Fusion de deux individus, qui produit l'hétéropage.

HÉTÉROPAGIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des monstres par hétéropagie.

HÉTÉROPAGIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'hétéropagie.

HÉTÉROPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; πούς, pied). Crust. Qui a des pieds différents. || HÉTÉROPES. s. m. pl. Section ou famille de l'ordre des crustacés branchiopodes, comprenant ceux de ces animaux dont les quatre derniers pieds au moins sont mutiques et propres à la natation.

HÉTÉROPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre, πέταλον, pétale). Bot. Dont les pétales sont dissemblables ou inégaux. || Se dit de la calathide des synanthérées, quand elle offre des corolles dissemblables, comme lorsqu'elle est couronnée, soit radiée, soit discoïde.

HÉTÉROPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; φύλλον, feuille). Bot. Dont les feuilles ou folioles sont dissemblables. || Se dit d'une plante qui a toutes ses feuilles de forme et de grandeur diverses, ou dont la forme des feuilles diffère dans le bas et le haut de la tige, comme l'actinée hétérophylle, qui a les inférieures linéaires et les supérieures lancéolées, la celsie hétérophylle, les inférieures ailées et les supérieures entières, et l'ionidion hétérophylle, dont les inférieures sont ovales et les supérieures linéaires. || Se dit aussi des plantes dont le feuillage varie suivant l'âge, soit pour la forme, comme la ludie hétérophylle, soit pour la pubescence, comme le peuplier hétérophylle, dont les feuilles, chargées d'un duvet blanc des deux côtés, dans la jeunesse, ne sont plus duvetées qu'à leur face inférieure dans l'âge avancé de la plante. || Se dit enfin d'une plante à feuilles verticillées, dont chaque verticille en offre une pétiolée, ovale et incisée, tandis que les autres sont sessiles, linéaires et entières, comme la mahernie hétérophylle, ou d'une autre parmi les folioles de laquelle on en trouve d'ovales, d'orbiculaires, et quelques-unes qui sont presque linéaires. || L'agaric hétérophylle est ainsi appelé, parce que les feuillets de son chapeau sont bifurqués et raccourcis de moitié.

HÉTÉROPHYLLIE. s. f. Bot. État d'une plante dont les feuilles diffèrent les unes des autres sous un rapport quelconque.

HÉTÉROPLASIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, autre; πλάσσω, former). Médec. Formation des substances qui, dans un état normal, ne se seraient point montrées.

HÉTÉROPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; πούς, pied). Zool. Dont les pieds ou appendices locomoteurs diffèrent les uns des autres. || HÉTÉROPODES. s. m. pl. Classe du règne animal dans laquelle on range les animaux articulés en nombre variable. || Division artificielle de la classe des microzoaires, comprenant ceux qui ont le corps pourvu d'appendices latéraux, très-diversifiés pour la forme, qui servent à la locomotion ou à quelque autre usage.

— Conchyl. Ordre de la famille des gastéropodes, comprenant ceux qui ont le pied comprimé ou une nageoire mince et verticale.

— Crust. Famille de crustacés à laquelle appartiennent ceux dont les pattes de derrière servent à nager.

— Entom. Classe d'insectes qui comprend les branchiopodes et les squillaires, dont les pieds varient en nombre. || Genre d'aranéides composé des araignées crabes, dont les quatre dernières pattes sont presque de la même grosseur que les autres, et dont les yeux forment deux lignes transversales presque parallèles.

HÉTÉROPOGON. s. m. (ét. gr., ἕτερος, autre; πώγων, barbe). Bot. Genre de graminées établi aux dépens des barbons.

HÉTÉROPORE. adj. des 2 g. (ét. gr. ἕτερος, autre; πόρος, pore). Zooph. Qui a des pores dissemblables comme la plexaure hétéropore, polypier dont les ouvertures des cellules sont dirigées dans tous les sens.

HÉTÉROPSIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; ὄψις, vue). Minér. Qui se présente sous un aspect propre à déguiser ses propriétés spéciales et caractéristiques de la substance, notamment son éclat.

HÉTÉROPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes dissemblables.

— s. m. Entom. Genre de lépidoptères qui ont les ailes droites et comme renversées. || Espèce de papillon appelé aussi *estropié*, parce que, dans l'état de repos, leurs ailes inférieures dépassent les supérieures. || HÉTÉROPTÈRES. s. m. pl. Section de l'ordre des insectes hémiptères, comprenant ceux dont les élytres se terminent brusquement par un appendice membraneux. Cette section, composée de deux familles, est ainsi nommée de ce que les étuis sont divisés en deux parties, de consistance différente, l'une crustacée, l'autre membraneuse.

— Ichthyol. Famille de gnathodontes hétérodermes, comprenant les poissons qui ont des nageoires très-variables et souvent nulles.

HÉTÉROPTÉRIDE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

HÉTÉROPYGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; πυγή, derrière). Zool. Qui a une queue singulière.

HÉTÉROREXIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, autre; ῥῆξις, rupture). Pathol. Dépravation de l'appétit.

HÉTÉRORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; ῥύγχος, bec). Ornith. Dont le bec varie beaucoup. || HÉTÉRORHYNQUES. s. m. pl. Famille comprenant des oiseaux qui diffèrent par leur bec, mais se ressemblent néanmoins.

HÉTÉROROSTRE. adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent, et du lat. *rostrum*, bec). Ornith. Syn. d'Hétérorhynque. || HÉTÉROROSTRES. s. m. pl. Famille du sous-ordre des hémipalmés, comprenant des oiseaux qui ont le bec anomal ou de forme bizarre.

HÉTÉRORHYTHME. adj. (du gr. ἕτερος, différent, ῥυθμός, rhythme). Médec. Se dit d'un pouls dont le rhythme est inégal, ou est tel qu'il est à un autre âge.

HÉTÉROSCIEN. s. m. (ét. gr., ἕτερος, différent; σκιά, ombre). Géogr. Épithète que l'on donne aux habitants des zones tempérées, parce qu'à midi ils ont leur ombre différemment tournée dans les deux hémisphères; savoir, les habitants de la zone tempérée septentrionale du côté du nord, et ceux de la zone tempérée méridionale du côté du midi.

HÉTÉROSITE. s. f. (du gr. ἕτερος, différent). Minér. Substance d'un gris bleuâtre et d'un éclat gras, qui change de couleur et d'aspect dans ses parties qui s'altèrent par l'effet de l'action atmosphérique. C'est un phosphate de fer.

HÉTÉROSOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; σῶμα, corps). Ichthyol. Dont les deux moitiés ne se ressemblent pas. || HÉTÉROSOMES. s. m. pl. Famille de poissons holobranches comprenant ceux dont le côté droit et le côté gauche du corps ne se ressemblent pas. Ce sont, en effet, les seuls animaux connus dont l'ensemble ne soit pas symétrique. Tous les organes des fonctions de relation sont irréguliers chez eux. Leur squelette est comme tordu sur lui-même, et les muscles semblent avoir suivi les os sur lesquels ils s'insèrent; les narines, les yeux, la bouche, l'organe intérieur de l'ouïe sont rejetés d'un seul côté.

HÉTÉROSPERME. s. m. Bot. Genre de plantes annuelles du Mexique et du Pérou.

HÉTÉROSTÈGE. s. f. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des aristides et des dinèbres; il ne contient qu'une seule espèce vivace de l'Amérique méridionale.

HÉTÉROSTÉMON. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, qui se rapprochent du tamarin par leur port, et qui sont originaires du Pérou. Hétérostémon à feuilles d'acacia.

HÉTÉROSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; στήμων, étamine). Bot. Qui a des étamines dissemblables.

HÉTÉROSTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; στίχος, rangée). Hist. nat. Dont les deux côtés sont différents.

— Bot. Le racomitrion hétérostique est ainsi appelé parce qu'il a ses feuilles presque unilatérales.

— Minér. Se dit d'une variété dans laquelle le nombre des rangées de facettes qui se succèdent sur une partie surpasse de beaucoup celui des rangées situées sur les autres parties, comme la baryte sulfatée hétérostique.

HÉTÉROSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; στόμα, bouche). Didact. Qui a une ouverture extraordinaire.

— Anc. art milit. Se dit d'une disposition de la phalange grecque qui représentait à peu près la forme d'un Y ouvert du côté de l'ennemi.

— Zool. Se dit des animaux dont la bouche a une forme extraordinaire. || Le distome hétérostome offre un troisième orifice au milieu de la longueur de son ventre.

HÉTÉROSTROPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; στρωφάω, tourner). Zool. Qui tourne en sens inverse du sens ordinaire.

— Conchyl. Se dit d'une coquille spirivalve dont le bord terminal est à gauche de l'animal, comme la physe hétérostrophe.

HÉTÉROTAXIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, autre; τάξις, arrangement). Anat. Anomalie complexe qui, bien que grave sous le rapport anatomique, ne met cependant aucun obstacle à l'accomplissement d'aucune fonction, et n'est point apparente à l'extérieur.

HÉTÉROTHÈQUE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées qui habitent la Caroline.

HÉTÉROTHÉTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; θετικός, positif). Philos. Transcendant.

— *Métaphysique hétérothétique*. Selon Kant, Science des choses absolues; savoir divin.

HÉTÉROTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; τομή, section). Bot. Se dit du périgone dont les divisions n'ont pas la même forme.

HÉTÉROTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; θρίξ, poil). Bot. Qui a des poils dissemblables.

— s. m. Bot. Plante des bords du Volga.

HÉTÉROTROPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; τρέπω, tourner). Bot. Se dit de l'embryon dont la direction coupe obliquement ou transversalement l'axe de la graine, aucun de ses bouts n'étant dirigé exactement vers le hile.

HÉTÉROTYPE. s. m. (ét. gr., ἕτερος, différent; τύπος, type). Anat. Monstre produit par la réunion de deux individus inégalement développés.

— Minér. Un des noms de l'amphibole.

HÉTÉROTYPIE. s. m. Anat. Fusion de deux individus inégalement développés en un seul.

HÉTÉROTYPIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des monstres doubles, dont l'un des deux individus est autrement développé que l'autre.

HÉTÉROTYPIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'hétérotypie.

HÉTÉROUSIEN. s. m. (ét. gr., ἕτερος, autre, οὐσία, substance). Hist. relig. Membre d'une secte arienne, fondée par Aétius, qui pensait que le Fils de Dieu était d'une autre substance que son père. On les appelait aussi *aétiens*.

HÉTÉROVALVE. adj. des 2 g. (du gr. ἕτερος, différent, et du lat. *valva*, valve). Bot. Se dit des fruits dont les valves sont dissemblables.

HÉTÉROVULE. s. m. Bot. Organe superficiel ou saillant, à la surface de certaines graines qu'on regarde comme un ovule avorté.

HÉTÉROZÉTÈSE. s. f. Log. Genre de sophisme. L'hétérozétèse est à peu près la même, que l'ignorance de l'élenchos.

HÉTÉROZITE. s. f. Chim. Espèce de phosphate.

HÉTÉROZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent ; ζῶον, animal). Zool. Se dit d'animaux qui diffèrent beaucoup les uns des autres, et qui s'éloignent ainsi de ceux des autres séries. ‖ HÉTÉROZOAIRES. s. m. pl. Série du règne animal comprenant des animaux qui diffèrent beaucoup entre eux de ceux des autres séries.

— Erpét. On a appliqué cette dénomination aux reptiles, à cause des différences nombreuses et essentielles que présentent entre eux les animaux compris dans cette classe.

HÉTÉRYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕτερος, dissemblable ; ὕλη, matière). Zool. Se dit des œufs qui contiennent des substances étrangères.

HÉ-TEN. s. m. Bot. Espèce de haricot à fleur violette, originaire de la Chine.

HET-GINÉ. s. m. Bot. Sophore du Sénégal.

HÉTHÉEN, ENNE. s. Géogr. sacr. Nom d'un peuple chananéen, descendant de Heth. Les Héthéens habitaient les montagnes et Hébron. Leur royaume subsistait encore du temps de Joram, roi d'Israël ; il fut plus tard incorporé à la tribu de Juda. ‖ adjectiv. Le peuple héthéen.

HÉTHIM. Géogr. sacr. Nom d'un pays voisin de la terre de Chanaan, dont la situation n'est pas bien connue.

HÉTICH. s. f. Bot. Nom de deux espèces de rave ou de navet du Brésil, qui sont la principale nourriture du pays.

HÉTIQUE. adj. des 2 g. Ancienne orthographe du mot Étique. ‖ Se disait aussi fig. pour Vide, dépourvu.

> O povres gens, de savoir tous *hétiques*,
> Bien faites vray le proverbe courant :
> Science n'ha haineux que l'ignorant. (MAROT.)

HETMAN. s. m. (mot polon. qui se dit en Bohême *heytmân*, et en russe *atamân*, dérivé de l'allem. *hauptmann*). Titre de dignité chez les Cosaques. Cette dignité fut créée en 1576 par Etienne Bathori, roi de Pologne. Les hetmans étaient toujours choisis parmi les chefs les plus distingués des Cosaques ; l'empereur Nicolas, afin de les dénationaliser, a récemment confié la dignité d'hetman à l'héritier de la couronne, le grand-duc Alexandre. ‖ Dans l'ancien royaume, il y eut d'abord deux grands hetmans, le grand hetman de la couronne et le grand hetman de Lithuanie. Au XVIe siècle, on leur adjoignit deux vice-hetmans. Ces dignitaires parvinrent à une très-grande autorité. Par la constitution de 1768, ils prirent place parmi les ministres d'Etat, et l'un d'eux devait toujours avoir le portefeuille de la guerre.

HÊTRE. s. m. (*h* asp. ; de l'all. *hester*). Bot. Grand arbre de la famille des amantacées, dont l'écorce est lisse, et qui porte une sorte de fruit appelé *faîne*, dont on tire de l'huile. Par la beauté de son port et par son utilité, il rivalise avec le chêne. Sa tige droite et élancée, son écorce lisse et fraîche, son feuillage épais et brillant, le font aisément remarquer parmi tous les autres arbres forestiers. Il croît naturellement dans les forêts de l'Europe. C'est un des meilleurs bois de chauffage que l'on connaisse. Le charbon qu'on en obtient est un des plus estimés. Plusieurs industries font un grand usage de hêtre, principalement les menuisiers, les tourneurs, etc. Hêtre à feuilles pourpres. Hêtre à feuilles panachées. Hêtre à rameaux pendants. Hêtre ferrugineux. Bois de hêtre. Bûche de hêtre. A l'ombre des hêtres. Sous un hêtre touffu. Les fruits du *hêtre*, de même que les glands, sont recherchés des bêtes fauves et des animaux frugivores en général. (Loisel. Desl.)

— Comme l'écorce du hêtre est fort unie, et que son feuillage fait un agréable ombrage, on sait que les amants y gravent leurs noms et leurs amours, et qu'ils vont se plaindre sous son ombre de leur martyre amoureux.

> Puisse durer, puisse croître
> L'ardeur de mon jeune amant,
> Comme ferait sur ce *hêtre*
> Les marques de mon sentiment ! (Mme DESHOUL.)

> Etendu, cher Tityre, à l'abri de ce *hêtre*,
> Tu médites des airs sur ta flûte champêtre. (TISSOT.)

> J'ai gravé son beau nom sur l'écorce des *hêtres* ;
> Sans qu'on s'en aperçoive, il croîtra chaque jour ;
> Hélas ! sans qu'on y songe, ainsi croît mon amour.
> (SEGRAIS.)

— Epith. Epais, élevé, touffu, ombreux, hospitalier, à la longue racine.

HETTINGÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes qui se distinguent du jujubier par l'absence des pétales.

HÉTURRECA. s. m. Ornith. Espèce de canard de la Nouvelle-Zélande.

HEU ! interj. (en lat. *heu*). Se disait pour Hélas.

— Sert à interroger. Elle est fille d'Albert. — *Heu !* de qui, s'il vous plaît ? — D'Albert. (Mol.)

— S'emploie dans un sens admiratif. *Heu !* voilà ce que c'est que d'étudier ! (Mol.)

— Se trouve quelquefois répété, et alors il exprime le doute, une pensée secrète. C'est une comédie nouvelle. — Quelque drame encore ; quelque sottise d'un nouveau genre. — Je n'en sais rien. — *Heu ! heu !* les journaux et l'autorité nous en feront raison. (Beaumarch.) ‖ Quelques auteurs n'en font un fréquent usage que pour suppléer au défaut de pensée.

— Syn. comp. HEU ! EUH ! Ces deux interjections marquent également l'admiration, mais elles sont du style familier. *Euh !* marque de plus Appréhension, ennui, impatience, surtout quand il est redoublé. *Heu !* s'emploie ironiquement.

HEU. s. m. Mar. Bâtiment de trois cents tonneaux, à fond plat, employé dans le Nord et dans la Manche ; il n'a qu'un mât et une voile, et il est d'un petit courant d'eau.

— Bot. Nom d'une plante de la Chine.

HEUCH. s. m. (pr. *euk*). Ichthyol. Poisson du genre salmone.

HEUCHÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des saxifragées, qui croît dans la Virginie et à la Caroline. Heuchère velue. Heuchère pubescente. Heuchère sous-ligneuse.

HEUCHÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une heuchère. ‖ HEUCHÉRÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des saxifrages, qui a pour type le genre heuchère.

HEUCHIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de St-Pol (Pas-de-Calais) ; 500 hab.

HEUDRIR. v. n. 2e conj. (*h* asp.) Se disait pour Se gâter ; pourrir. ‖ SE HEUDRIR. v. pron. Se pourrir. Lorsque l'on renferme du linge mouillé, il se heudrit.

— Se meurtrir. Quand des pommes sont entassées, elles se heudrissent.

HEUGNES. s. f. Anc. art milit. Se disait d'un genre de hoqueton.

HEUGUENON. s. m. Hortic. Variété de poires à cidre.

HEULANDITE. s. f. Minér. Variété de stilbite laminaire.

HEULC. s. m. Bot. Suc résineux qui suinte de l'écorce du tronc d'un pistachier ; il est d'une couleur jaunâtre et se durcit à l'air ; son odeur et sa saveur sont aromatiques comme celles du mastic, et il est employé de même.

HEUR. s. m. (du lat. *hora*, heure. Les anciens admettaient des heures favorables et des heures funestes). Bonne fortune, chance heureuse. Il est satisfait puisqu'il a l'heur de vous plaire.

> Ne vous offensez pas si cet *heur* de vos armes
> Qui me rend tant de biens me coûte un peu de larmes.
> (CORNEILLE.)

> Je vous épouse, Agnès ; et, cent fois la journée,
> Vous devez bénir l'*heur* de votre destinée. (MOL.)

> Lorsque dans un haut rang on a l'*heur* de paraître,
> Tout ce qu'on fait est toujours bel et bon,
> Et, suivant ce qu'on peut être
> Les choses changent de nom. (ID.)

— Prov. *Il n'y a qu'heur et malheur dans ce monde.* Tout y dépend des circonstances, et souvent ce qui cause la ruine des uns fait la fortune des autres. L'histoire d'un homme, d'une nation, de toute l'humanité, s'analyse en deux mots : *heur* et malheur. (Boiste.) L'*heur* et le malheur sont à mon gré deux souveraines puissances. (Mont.) ‖ *Avoir plus d'heur que de sagesse.* Etre plus heureux qu'habile ou prudent.

— Ce mot qui, pour ne parler que des poëtes, se trouve fréquemment dans Théophile, dans Ronsard, dans Malherbe, et qu'on rencontre encore dans Corneille et dans Molière, ce mot, dis-je, est vieux, et si l'on excepte le style marotique, où il peut encore être employé, il n'est plus guère d'usage que dans quelques phrases proverbiales. La Bruyère et Voltaire le regrettaient. *Heur* se plaçait où *bonheur* ne pouvait entrer. Il a fait *heureux* qui est français, et il a cessé de l'être. Si quelques poëtes s'en sont servis, c'est moins par choix que par la contrainte de la mesure. (La Bruy.) Ce mot *heur* qui favorisait la versification, et qui ne choque pas l'oreille, est aujourd'hui banni de notre langue. Il serait à souhaiter que la plupart des termes dont Corneille s'est servi fussent en usage. Son nom devrait consacrer ceux qui ne sont pas rebutants. (Volt.)

— Syn. simpl. Bonne fortune, bonheur.

HEURE. s. f. (du lat. *hora*, fait du gr. ὥρα, saison). Espace de temps qui fait la vingt-quatrième partie du jour naturel. Une heure. Une heure et demie. Un quart d'heure. Trois quarts d'heure. Une demi-heure. L'heure se divise en soixante minutes. Faire le voyage en trente-six heures. Un intervalle d'une heure. Faire huit kilomètres à l'heure, par heure. Cette lecture a duré une heure, une grande heure. Avoir été deux heures à attendre quelqu'un. Deux heures entières, deux grosses heures, deux mortelles heures. Prendre d'heure en heure, de demi-heure en demi-heure, une cuillerée d'une potion. Toutes les heures, toutes les deux heures. Les heures délicieuses, les heures agréables que nous passions chaque jour ensemble. Passer loin de quelqu'un de bien tristes heures, de bien cruelles heures. Passer deux heures en prière. Deux heures bien employées. Donner trois heures par jour à un travail. Avoir une heure de temps à perdre. J'ignore combien d'*heures* un enfant peut rester en cet état sans perdre la vie, mais je doute que cela puisse aller fort loin. (J.-J. Rouss.) La meilleure science est de mettre chaque *heure* à profit. (Sall.)

> Des moments les *heures* sont nées,
> Et les *heures* forment les jours,
> Et les jours forment les années,
> Dont le siècle grossit son cours. (LAMARTINE.)

— Anciennement les heures ne signifiaient que les quatre saisons, et non point les portions du jour. Dans la Bible des Septante, comme dans les anciens poëtes grecs, les heures indiquaient les saisons.

— On dit *vingt-quatre heures*, pour signifier Un jour naturel, composé d'un jour et d'une nuit. Il faut que cela se fasse dans les vingt-quatre heures, c'est-à-dire dans l'étendue d'un jour naturel.

— Pendant longtemps, les Grecs ne divisèrent pas le jour par heures ; alors on en marquait les différentes parties par des opérations fixes et connues, comme par ce qui se passait dans les marchés, dans le barreau, dans les temples ; on disait : *Quand on revient du marché, quand les juges se lèvent de leurs siéges ; quand on offre tel ou tel sacrifice.* L'agriculture a aussi donné des dates très-certaines : *A l'heure que le laboureur dîne ; à l'heure que le laboureur délie ses bœufs ;* et ces dernières dates ont même duré après l'établissement des heures. Dans Homère, le mot *heure* est toujours pris pour saison. Ce ne fut qu'après ce poëte que les Grecs se servirent du mot *heure* pour désigner une partie du jour, et Anacréon est un des premiers qui l'aient employé en ce sens.

— Les Juifs et les Romains divisaient artificiellement le jour en quatre parties, du lever au coucher du soleil : prime commençait au lever du soleil ; tierce, trois heures après : sexte, à midi ; et none, trois heures après midi ; mais cette division était loin d'être toujours exacte, et variait selon que le soleil était plus ou moins de temps sur l'horizon. C'est là l'origine des heures canoniales. Ils divisaient aussi les heures de la nuit en quatre veilles, et chaque veille contenait trois heures. Les heures qui partagent le jour en vingt-quatre parties égales ont été inconnues aux Romains avant la première guerre punique.

— Avant d'avoir emprunté des Romains la division du jour en quatre parties, les Juifs n'en admettaient que trois, le matin, le midi et le soir.

— Lorsque les Romains partagèrent le jour en vingt-quatre parties, chacune d'elles était inégale, car ils ne donnaient le nom de jour qu'à la durée de la présence du soleil au-dessus de l'horizon, et celui de nuit à son absence.

— Liturg. *Heures canoniales.* Se dit de diverses parties du Bréviaire, que l'Eglise a coutume de réciter selon les diverses heures du jour, comme matines, laudes, vêpres, etc. ‖ *Les petites heures.* Prime, tierce, sexte et none.

— *Les prières de quarante heures, des quarante heures* ou *les quarante heures.* Prières publiques et extraordinaires que l'on fait continuellement, pendant quarante heures, devant le Saint-Sacrement, dans les calamités publiques, pendant le jubilé, pendant le carnaval, etc.

— *Livre d'heures* ou simplement, *heures.* Livre où les prières sont contenues. Heures bien reliées. De belles heures. Acheter des heures. Heures en français. Heures en latin. Racine, le grand Racine, était dans l'usage d'aller à l'office de paroisse, tenant sous le bras sa femme d'un côté, et ses *heures* de l'autre. (Sall.)

> Mon père, quoiqu'il eût la tête des meilleures,
> Ne m'a jamais rien fait apprendre que mes *heures*,
> Qui, depuis cinquante ans dites journellement,
> Ne sont encor pour moi que du haut allemand.
> (MOLIÈRE.)

— *Heures de la Vierge, de la Passion, du Saint-Sacrement*, etc. Les livres où sont contenus certains petits offices distribués par heures pour ceux qui pratiquent ces dévotions.

— On appelait autrefois *Heures à la chancelière*, des Livres de prières reliés de la même manière qu'on en avait relié pour l'usage de madame la chancelière.

— Pop. *Une paire d'heures.* Un livre d'heures.

— On dit d'une personne qui n'aime pas à lire, *qu'elle ne lit que dans ses heures.*

— *Plût à Dieu que ceci fût dire ses heures*, disait une vieille lisant les contes de Boccace.

— Prov. *Il sait mieux ses heures que matines.* Se dit d'un homme habile à saisir le moment favorable.

— Astron. *Heures astronomiques.* Se dit des divisions du temps considérées relativement à la marche des corps célestes. ‖ *Heures solaires, moyennes* ou *égales.* Heures toujours égales et uniformes dont chacune fait la vingt-quatrième partie d'un jour moyen, c'est-à-dire d'un retour moyen du soleil au méridien. ‖ *Heures solaires vraies.* Celles qui sont marquées pendant le jour sur nos cadrans solaires, et qui varient à raison des inégalités de la marche du globe. ‖ *Heures du premier mobile.* Celle que l'on compose par la révolution des étoiles fixes.

— Mar. L'heure que l'on compte, au même instant, dans deux endroits du globe terrestre n'étant pas la même lorsque ces lieux ont des longitudes différentes, il est nécessaire quand on a besoin de connaître la position astronomique d'un astre, pour un instant déterminé, de réduire l'heure que l'on compte sous le méridien où l'on se trouve à celle que l'on compte alors à Paris. ‖ *Heure du vaisseau.* L'heure vraie du lieu où se trouve le vaisseau.

— Hist. *Heures antiques, planétaires ou judaïques, heures temporaires, heures inégales.* Heures usitées autrefois chez les Juifs et chez les Romains. Elles commençaient au lever du soleil, et recevaient leur nom de l'une des sept planètes. Elles étaient inégales, parce qu'on divisait le jour naturel en douze parties, et la nuit en douze autres parties. Les astronomes du Cathay conservent encore aujourd'hui cette division. ‖ *Heures babyloniques.* Heures qui commençaient à se compter au lever du soleil, ainsi qu'on le pratique encore à Majorque et à Nuremberg. ‖ *Heures italiques.* Heures qui se comptent depuis le coucher du soleil, comme le faisaient jadis les Athéniens, comme on le fait encore dans quelques endroits de l'Allemagne. Les Italiens commencent leurs vingt-quatre heures une demi-heure après le coucher du soleil. ‖ *Heures françaises.* Heures qui se comptent depuis minuit jusqu'au minuit suivant. On compte douze heures jusqu'à midi, et douze autres heures jusqu'à minuit. ‖ *Heures astronomiques.* Tous les astronomes commencent le jour à midi, et comptent vingt-quatre heures de suite jusqu'au midi suivant ; de sorte qu'après minuit, au lieu de commencer à compter une heure, deux heures, etc., ils comptent treize heures, quatorze heures ; ainsi, lorsqu'on compte dans la société le 3 avril à dix heures du matin, les astronomes comptent le 2 avril à vingt-deux heures. ‖ *Heures simples.* Les heures qui étaient la vingt-quatrième partie du jour. ‖ *Heures composées.* Celles qui en étaient la douzième partie.

— L'heure se divise en soixante minutes, les minutes en soixante secondes, la seconde en soixante tierces, la tierce en soixante quartes, la quarte en soixante quintes, etc. Lors de l'établissement du système décimal, le jour fut partagé en 20 heures, divisées en deux parties de dix heures chacune, et chacune des subdivisions de l'heure eut cent parties ; mais la force de l'habitude fit bientôt reprendre l'ancien usage.

— Prov. *Les jours n'ont point d'heures en hiver.* La nuit vient rapidement dans cette saison.

— Poét. *La fuite des heures.* Le cours rapide du temps. Que pour le malheureux l'*heure* lentement fuit. (Saurin.)

— *Prendre un ouvrier, un homme de peine, un fiacre, un cabriolet à l'heure.* L'employer, s'en servir à condition de le payer tant par heure.

— *Être à l'heure.* Être employé à condition d'être payé à tant par heure.

— On dit qu'*un homme n'est point à l'heure*, pour exprimer qu'il n'est point assujetti comme certaines gens, dont le travail est payé par heure, à travailler exactement pendant un certain espace de temps dont les époques sont fixées.

— Fam. *Être sujet à l'heure*, n'être pas maître de son temps. *N'être point sujet à l'heure.* Être maître de son temps.

— On divise en deux les vingt-quatre heures du jour, et chaque division est de douze heures ; l'une depuis minuit jusqu'à midi, l'autre depuis midi jusqu'à minuit. Une heure après minuit. Deux heures après minuit.

— Gresset a dit *les sombres heures*, pour Les heures de la nuit, la nuit.

> Ami des frugales demeures
> Sommeil, pendant les sombres *heures*
> Tu répands sur ses yeux les songes favoris.

— Se dit des époques, des divers moments du jour, considérés par rapport au temps, aux heures écoulées depuis que l'une des deux parties du jour a commencé. Dites-moi l'heure qu'il est. Quelle heure est-il ? A quelle heure viendrez-vous ? Je vous attends demain à cette heure-ci. Vous êtes sûr de le trouver chez lui à cette heure-là. Venez à telle heure. Se tromper d'heure. Se tromper sur l'heure. Il est une heure, deux heures, trois heures. Il était une heure après minuit. Deux heures après minuit. Arriver à trois heures après midi. Aller chez quelqu'un à cinq heures du soir. Se lever à trois heures du matin. A toutes les heures du jour et de la nuit. A toute heure. A la même heure. A pareille heure. Aux heures où tout repose. On dînait à neuf *heures* du matin, et l'on soupait à cinq *heures* du soir. (Chateaubr.)

> J'ai froid ; le vent se lève, et l'*heure* est avancée ;
> Et je n'ai rien pour me couvrir. (GUIRAUD.)

— *A deux heures de nuit.* Deux heures après le coucher du soleil. ‖ *A deux heures de jour.* Deux heures après le lever du soleil.

— Prat. *A deux heures de relevée.* A deux heures après midi.

— *Attendu, vu l'heure avancée.* Se dit, dans le langage des assemblées délibérantes, dans les procès-verbaux, etc., pour signifier, Attendu, vu qu'il est tard. La délibération fut remise au lendemain, attendu l'heure avancée.

— *Heure indue.* Heure de la nuit où tout le monde est ordinairement retiré. Rentrer à heure indue. ‖ Se dit aussi, en général, de toute heure qui ne convient point.

— Fig. *L'heure du berger.* Le moment favorable aux amants. Les femmes sont des horloges charmantes qui marquent quelquefois l'*heure* du berger. (***)

> Qu'importe qui sonne la cloche
> Quand j'entends l'*heure* du berger ? (VOLTAIRE.)

‖ On a dit à peu près dans le même sens l'heure du mystère.

> Vesper s'avance, il va répandre
> Cette clarté mobile et tendre
> Qui semble caresser les yeux
> Zirphé ! c'est l'*heure* du mystère
> Viens goûter le frais solitaire
> De nos bosquets délicieux. (LEBRUN.)

‖ J.-B. Rouss. a dit l'*heure de Vénus*

> Comme un zéphyr qui s'envole
> L'*heure* de Vénus s'enfuit,
> Et ne laisse pour tout fruit
> Qu'un regret triste et frivole.

— *L'heure du berger.* Se prend aussi figurément pour le temps où l'on peut réussir en quelque chose que ce soit, une occasion favorable de faire une affaire, qu'on ne trouve plus

quand on l'a manquée. La fortune a ses caprices et son *heure* du berger, aussi bien que l'amour; mais on ne la trouve qu'avec de la persévérance et de l'assiduité. (Pat.) La naissance de l'Aurore est à l'égard des Muses l'*heure* du berger. (Sar.)

— *Bonne heure, heure favorable, heure propice.* Moment convenable, commode, favorable pour faire quelque chose. Voici la bonne heure pour lui parler; c'est l'heure, l'heure favorable.

— *Mauvaise heure.* Heure qui n'est pas convenable, favorable pour faire quelque chose. C'est une mauvaise heure pour lui parler, pour lui demander une grâce.

— Fam. *Arriver à la bonne heure.* Arriver à propos.

— On dit, *A la bonne heure nous a pris la pluie*, dans le sens de Nous avons eu le temps de nous mettre à couvert. ‖ Fig. Nous avons eu le temps de nous garantir des maux qui nous menaçaient.

— Les astrologues faisant dépendre tous les événements de la vie de l'heure de la naissance, on a dit *la male heure, la bonne heure*, dont on a fait dans la suite *le malheur, le bonheur*. ‖ *Il est venu à la mal heure.* Il est venu mal à propos.

De bonne heure. Se dit pour marquer un temps qui précède l'époque ordinaire ou une chose a lieu, qu'il s'agisse des époques du jour, ou des époques du temps en général. Se lever de bonne heure. Ces arbres fleurissent de bonne heure. Les arts ont fleuri de bonne heure chez ces peuples. Venez une autre fois de bonne heure. Venez un peu de bonne heure. Venir d'assez bonne heure. Il est de trop bonne heure pour dîner. Cet enfant a marché, a parlé de bonne heure. Il y a des naturels violents, dont la férocité se développe de bonne *heure*. (J.-J. Rouss.)

— Se dit en parlant des choses qu'il est avantageux de commencer le plus tôt qu'on peut. S'habituer de bonne heure à la fatigue. Il les conjurait de l'avertir de bonne *heure*, quand ils verraient sa mémoire vaciller ou son jugement s'affaiblir. (Boss.) Imprimer de bonne *heure* dans leurs cœurs les maximes de la vertu. (Mass.) Instruit de bonne *heure* dans la foi. (Id.) Tel est l'humble asile de cette nation où l'on apprend de si bonne *heure* l'art de commander, et l'art plus difficile d'obéir. (Barth.)

— *Venez de bonne heure.* Venez un peu avant le temps indiqué, ou du moins précisément à l'heure indiquée. L'assemblée était indiquée à six heures, mais on s'y est rendu de bonne heure; à cinq heures et demie la salle était déjà pleine.

— *Il est rentré de bonne heure.* Il est rentré avant l'heure où il rentre ordinairement, ou bien à l'heure où l'on rentre ordinairement.

— *Il est encore de bonne heure.* Il n'est pas encore tard, il y a encore du temps de reste pour se rendre en quelque endroit, pour faire quelque chose, pour se retirer chez soi à l'heure convenable.

— Iron *Vous venez à une belle heure, à belle heure, il est belle heure pour venir, la belle heure pour arriver.* Se dit à une personne qui arrive tard dans un lieu où on l'attend.

— Fam *A la bonne heure.* Sert quelquefois à marquer une sorte d'approbation. Vous le voulez: à la bonne heure, je ne m'y oppose point. A la bonne *heure* que M. de Fontenelle ait égayé ses Mondes; ce sujet riant pouvait admettre des fleurs et des pompons; mais des vérités plus approfondies sont des beautés mâles auxquelles il faut les draperies du Poussin. (Volt.) ‖ S'empl. aussi pour exprimer l'indifférence. Il me menace, dites-vous; à la bonne heure, c'est-à-dire, je ne m'en inquiète point.

— Mar. *A la bonne heure.* Réponse qui se fait au porte-voix, d'un bâtiment à un autre, pour annoncer qu'un ordre a été entendu.

— Fam. *A cette heure.* Maintenant, présentement. A cette heure que nous sommes en repos.

— *Tout à l'heure.* Dans un moment. Je suis à vous tout à l'heure. ‖ Il n'y a qu'un moment. A qui parliez-vous tout à l'heure?

— On dit aussi, mais plus rarement, dans ce même sens: *Tout à cette heure.*

— *A l'heure qu'il est, à l'heure où je vous parle.* Dans le moment actuel. Mon procès se juge à l'heure qu'il est.

— *A l'heure qu'il est.* Présentement, au temps où nous sommes. Cela n'est plus la mode à l'heure qu'il est.

— *Sur l'heure.* A l'instant même. Rendez-vous-y sur l'heure. Les vers qui dévorèrent sur l'*heure* l'impie Hérode. (Mass.)

Rodrigue, as tu du cœur? — Tout autre que mon père
L'éprouverait sur l'*heure*. CORNEILLE.

‖ On disait autrefois: *Tout sur l'heure.*

— Fam. *Pour l'heure.* Pour le présent. N'avoir point d'argent pour l'heure.

— *A toute heure, à chaque heure, à quelque heure.* A toutes les heures, à tous les instants. A quelque *heure*, et de quelque côté que viennent les ennemis. (Boss.) Un homme de bien, à chaque *heure*, à chaque moment, a toujours ses affaires faites. (Id.) Permettez-moi de vous voir à toute *heure*. (Rac.) Ma gloire inexorable à toute *heure* me suit. (Id.) A quelque *heure*, Hydaspe, que j'entre ou que je sorte. (Id.) Les marques d'attention que mes maîtres me donnaient à toute *heure*, m'inspiraient un zèle pour leur service. (Le Sage.) Nul homme n'est sage à toute *heure*. (Boiste).

— *Dans une heure.* Dans un moment. Avec eux dans une *heure* il nous réconcilie. (Rac.) Quand je devrais comme elle expirer dans une *heure*. (Id.)

— Indication de l'heure qu'il est, donnée par une horloge, par une montre, etc. Il est trois heures, trois heures vingt minutes à ma montre, à l'horloge, au cadran. L'heure vient de sonner. L'horloge a sonné deux heures. Cette pendule ne sonne pas l'heure que l'aiguille indique. Il est deux heures sonnées. Compter l'heure. Je ne peux voir l'heure au cadran. Penses-tu que toutes ces *heures*-là ne doivent sonner que pour toi? (J.-J. Rouss.) Les fainéants savent toujours l'*heure* qu'il est. (Boiste.) Chez elle (une horlogère aimable) on apprend l'*heure*, auprès d'elle on l'oublie. (Sal.)

— Nous disons, il est deux heures, il est trois heures, etc.; il est quatre heures qui sonnent, qui vont sonner, qui viennent de sonner. C'est ainsi qu'on trouve quelquefois chez les Grecs le premier verbe au singulier avec un nominatif pluriel. Εστιν οἱ τινες τρέχουσι, il en est qui courent, ἐστί, il est, est pour εἰσί, ils sont. *Il est*, dans ces phrases et dans les semblables serait donc une locution grecque ou imitée des Grecs.

— Les poëtes expriment souvent l'heure qu'il est, au moyen de périphrases. Pour dire il était dix heures, un poëte a dit très-heureusement: L'airain sonnant frappait la dixième *heure*, et Mme de Bourdie a dit avec plus de richesse encore:

L'airain, ami de l'ordre et censeur méthodique,
Qui du haut d'une tour gothique,
Fixe l'emploi du temps chez les bons villageois,
Frémit et résonne dix fois.

— Lebrun, pour dire il était sept heures du matin, s'est exprimé ainsi:

... Déjà l'*heure*, au timbre argentin,
Avait frappé sept fois les portes du matin.

— *Avancer l'heure, retarder l'heure.* Avancer, retarder l'horloge.

— *Mettre une montre à l'heure, prendre l'heure.* Faire qu'une montre indique l'heure qu'il est actuellement.

— Hist. *Pierre des heures.* Se dit absolument d'un cadran solaire, dont il est fait mention dans la Bible, et qui était semblable aux cadrans en usage chez les Babyloniens. On l'appelle aussi aussi *cadran* ou *degrés d'Achaz*.

— Prov. et fig. *Chercher midi à quatorze heures.* Chercher des difficultés où il n'y en a point. ‖ Chercher une chose où elle n'est pas.

— Prov. *Chercher midi où il n'est qu'onze heures.* Se disait anciennement d'un homme qui sortait de chez lui longtemps avant l'heure, pour chercher à dîner.

— Fig. La bonne fille entendit tantôt quelle *heure* il était, c'est-à-dire ce qu'on voulait lui dire.

— Chacun des signes d'un cadran, qui sert à l'indication des heures. Les heures de ce cadran sont en chiffres romains, en chiffres arabes. Les heures de ce cadran sont effacées. La petite aiguille est sur six heures, et la grande sur midi.

— Moment qu'on indique, qu'on fixe pour un rendez-vous, pour une affaire, etc. Prendre une heure. Prendre heure. Prendre jour et heure. Choisir une heure. Fixer une heure. Convenir d'une heure. Donner heure. Donner une heure. Donner heure à deux heures. Se rendre à l'heure, à l'heure marquée, à l'heure dite. Le lendemain, à l'*heure* marquée, il fallut réveiller d'un profond sommeil cet autre Alexandre. (Boss.) Je veux même avancer l'*heure* déterminée. (Rac.) Souvenez-vous, Boileau, que j'ai toujours une *heure* à vous donner par semaine, quand vous voudrez bien me voir. (Louis XIV.)

— Dans ce sens, il est quelquefois précédé de l'adjectif possessif. Donner son heure. Demander à quelqu'un son heure.

L'*heure* fatale est enfin arrivée,
Qu'à votre liberté le ciel a réservée (RAC.)

Cependant tout s'approche, et l'*heure* est arrivée
Qu'au fatal dénoûment la reine a réservée. (VOLT.)

— Pal. *Donner des défauts sauf l'heure.* Qui n'ont point lieu, si on se présente avant la fin de l'audience.

— Moment de la journée où l'on fait habituellement quelque chose. Il est heure de dîner. Il est heure de se coucher. Il est heure de se retirer. Avancer l'heure de dîner. L'heure de l'assemblée. L'heure de la récréation. L'heure de la promenade. A l'heure de vêpres. Aux heures des repas. Aller chez quelqu'un à l'heure de son lever. Les heures d'audience d'un ministre.

Que j'aille bien ou mal, il ne t'importe pas,
Puisque céans toute *heure* est l'heure du repas.
(*Matinées Senonaises.*)

— *Avoir ses heures d'étude, ses heures de cabinet, ses heures de bureau, ses heures de récréation, ses heures de plaisir.* Avoir un certain temps de la journée marqué pour l'étude, pour le cabinet, etc. Narcisse se lève le matin pour se coucher le soir; il a ses *heures* de toilette comme une femme. (La Bruy.)

— Fam. *Il ne veut travailler, il ne veut manger qu'à ses heures, il ne fait rien qu'à ses heures.* Se dit d'un homme qui ne veut pas se déranger de son train de vie ordinaire.

— Prov. *Il est comme la mule du pape, qui ne boit et ne mange qu'à ses heures.* C'est un homme fantasque, qui en toutes choses ne prend conseil que de ses caprices.

— Se dit des divers moments de la journée, par rapport à la manière dont on les passe, dont on les emploie. Dans ce sens, on le met ordinairement au pluriel. Passer les heures entières à quelque chose Passer agréablement les heures. Employer bien, employer mal les heures. Ce peu d'*heures*, saintement passées parmi les plus rudes épreuves, et dans les sentiments les plus purs du christianisme, tiennent lieu toutes seules d'un âge accompli. (Boss.) Ni les divertissements, ni les fatigues des voyages, ne faisaient perdre à Marie-Thérèse ces *heures* particulières qu'elle destinait à la méditation et à la prière. (Id.) Elle savait reprendre sur son sommeil les *heures* qu'on avait dérobées à sa retraite. (Fléch.) Les *heures* qu'il avait libres furent remplies de bonnes lectures. (Boss.)

— Il est souvent précédé de l'adjectif possessif. Régler, ménager ses heures. Je ne puis disposer d'un moment, toutes mes heures sont prises, sont remplies. Il n'a point de temps à perdre, toutes ses heures sont précieuses, lui sont précieuses. Il n'y avait pas de différence entre ses *heures* de loisir et ses *heures* d'occupation. (Fléch.)

— *Toutes ses heures sont marquées.* Se dit d'une personne occupée à différentes choses, dont chacune a son temps marqué.

— *Demander à quelqu'un son heure.* Lui demander l'heure à laquelle on pourra le voir, lui parler.

— *Donner une heure.* Indiquer une heure de la journée que l'on pourra consacrer à certaines occupations.

— *Toutes ses heures sont prises.* L'emploi de chacune de ses heures est fixé d'avance, et il ne peut en disposer autrement.

— Fam. *N'avoir pas une heure à soi.* N'avoir pas de temps dont on puisse librement disposer. ‖ On dit dans le même sens, *N'avoir pas une heure de repos, de relâche*, etc.

— Prov. *Toutes nos heures sont comptées.* Dieu a réglé d'avance tout le cours de notre vie.

— On dit d'un homme qui est dans une grande impatience, dans une grande affliction, qui souffre beaucoup, qu'*il compte toutes les heures*, pour dire qu'il s'ennuie beaucoup.

— *Heures de loisir, heures perdues.* Moments de loisir d'une personne qui est ordinairement fort occupée. Lire un ouvrage à ses heures de loisir. Aller voir quelqu'un à ses heures perdues.

— *Faire quelque chose à ses heures dérobées.* Prendre sur ses occupations ordinaires le temps de faire une chose.

— On dit, par imprécation, *Maudite soit l'heure*, ou *bénie soit l'heure où je suis né, où j'ai fait une telle connaissance*, etc., pour témoigner le désespoir ou la joie qu'on a de quelque chose.

— Mesure de chemin chez quelques nations. Il y a tant d'heures de tel lieu à tel lieu.

— Espace de temps quelconque. Passer des heures entières dans l'inaction. Rester des heures entières à ne rien faire.

Il faut les secourir: mais les *heures* sont chères,
Le temps vole, et bientôt amènera le jour
Où le nom des Hébreux doit périr sans retour (RAC.)

— *Deux grosses heures d'horloge.* Plus de deux heures.

— *Une heure de temps.* Suivant quelques grammairiens, on ne doit pas dire *une heure de temps*, parce que les heures ne mesurent pas autre chose que le temps. Nous conviendrons que *heure de temps* est un pléonasme du style familier, mais il est fort usité, et plusieurs écrivains n'ont pas craint de s'en servir.

Et les chiens et les gens
Firent plus de dégât en une *heure* de temps.
(LA FONTAINE.)

— Joint au mot *une*, *heure* marque quelquefois un temps indéterminé, mais plus long que ne le demande la chose dont on parle, pour être faite.

Souvent la bouche ouverte on a beau s'efforcer,
Chaque lourde syllabe est une *heure* à passer
(SABLECQUE.)

— Fig. et fam. *Passer un mauvais quart d'heure.* Eprouver quelque chose de fâcheux.

— *Passer d'agréables heures.* Passer agréablement le temps. ‖ On dit dans le sens contraire. Avoir, essuyer de mauvaises heures. Fallut-il essuyer à sa porte de mauvaises *heures* pour attendre un de ses moments commodes? (Fléch.)

— *Passer de bonnes heures.* Passer des heures agréables. Qu'il y a peu de bonnes *heures* dans la vie! (Boiste.) Un travail de choix et de goût prouve de bonnes *heures*, mais qu'elles sont rapides! (Id.) Les moments agréables que je passe avec lui me font souvenir des *heures* délicieuses que je passe avec vous. (Volt.) Vous avez toujours de belles *heures*. (Id.)

— *Heure terrible.* Moment où l'on éprouve beaucoup de désagrément. Je fus seul dépositaire de cet affreux secret, et la plus terrible *heure* de ma vie fut celle où je le portai dans le fond de mon cœur. (J.-J. Rouss.)

— *Donner de mauvaises heures à quelqu'un.* Lui causer beaucoup de chagrin.

— Fig. et fam. *Avoir de bons et de mauvais quarts d'heure.* Etre d'une humeur inégale et bizarre. ‖ On dit dans le même sens, *Avoir de bonnes et de mauvaises heures.*

— *Heure de grâce, quart d'heure de grâce.* Délai accordé au delà du temps fixé pour faire quelque chose, pour terminer une affaire. Si je ne puis arriver à temps, vous m'accorderez bien l'heure de grâce. Le quart d'heure de grâce est passé, mettons-nous à table. ‖ On dit fam. dans le même sens, *Le quart d'heure d'honnête homme.*

— Prov. et fig. *Le quart d'heure de Rabelais.* Le moment où il faut payer son écot. ‖ Par extens. Tout moment fâcheux, désagréable; circonstance pareille à celle où se trouvait Rabelais quand il fallait compter dans les auberges, et qu'il n'avait pas de quoi payer sa dépense.

— *D'heure en heure.* A chaque heure, de moment en moment. On envoie des courriers d'heure en heure.

— *D'heure à autre.* De temps en temps. ‖ A toute heure, sans délai. Les exécutions militaires se font d'heure à autre.

— *D'une heure à l'autre.* D'un moment à l'autre.

— Fig. Moment, époque, temps. L'*heure* de Dieu est venue; *heure* attendue, *heure* désirée, *heure* de miséricorde, de grâce. (Boss.) Mon Dieu, voici ton *heure*, on t'amène ta proie. (Rac.)

— S'emploie en cette acception dans les gradations. Il n'est point de jour, d'*heure*, de moment, lequel mis à profit ne puisse nous mériter le ciel. (Mass.)

Et pour son châtiment [ment
Vous ne donnez qu'un jour, qu'une *heure*, qu'un mo-
(RACINE.)

— *J'ai vu l'heure que vous alliez dévoiler votre secret.* Se dit pour exprimer que peu s'en est fallu qu'on ne l'ait révélé.

— Temps, moment, époque quelconque. Cette femme n'attend plus que l'heure d'accoucher. L'heure est venue de vous révéler ce mystère Les chagrins avancèrent l'heure de sa mort. L'heure de sa ruine allait sonner. L'heure fatale est proche. J'ai vu l'heure où vous alliez vous tuer. A l'*heure* de la mort, le passé n'est qu'un songe. (Lantier.)

Approchez, mes enfants, enfin l'*heure* est venue
Qu'il faut que mon secret éclate à votre vue. (RAC.)

— Fig. et fam. *C'est un homme, un ami de toutes les heures.* Se dit d'un homme qu'on est toujours bien aise de voir, et avec lequel on n'est jamais embarrassé. ‖ Se dit d'un homme toujours prêt à obliger.

— *Dernière heure, heure dernière, heure suprême.* L'heure, le moment de la mort. Quand la dernière heure est venue. Voyant que sa dernière heure approchait. Quand nous serons à l'heure dernière, à l'heure suprême, à notre heure dernière. Elle viendra cette *heure* dernière; elle approche; nous y touchons; la voilà venue. (Boss.) N'attendez pas votre dernière *heure* pour bien vivre. (Id.) La dernière *heure* me surprendra-t-elle chargé du vide de toutes mes années? (Mass.) Le roi qui s'en souvint à son *heure* fatale. (Corn.) Peut-être nous touchons à notre *heure* dernière. (Rac.)

Croirai-je qu'un mortel, avant sa dernière *heure*,
Peut pénétrer des morts la profonde demeure?
(RACINE.)

— On dit *être à sa dernière heure* ou *être à son heure dernière*, pour Etre sur le point de mourir. Le premier paraît être du langage ordinaire, et le second s'emploie mieux en vers.

Déjà Valois touchait à son *heure* dernière. (VOLTAIRE.)

C'est un arrêt du ciel, il faut que l'homme meure,
Tel est son partage et son sort:
Rien n'est plus certain que la mort,
Et n'est plus incertain que cette dernière *heure*.
(TÉTU.)

— Absol. et avec l'adj. possess., signifie Le temps, le moment où quelque chose doit arriver à quelqu'un. Il y avait longtemps qu'il sollicitait, enfin son heure est venue, on lui a donné telle place. Il y a longtemps qu'on parlait de la marier, mais son heure n'était pas encore venue.

— Se dit particulièrement du Moment de la mort. Il est échappé d'une grande maladie, son heure n'était pas encore venue. Mon heure est arrivée. Ma fille, il faut céder, votre *heure* est arrivée. (Rac.) Va, ton *heure* est venue, et ton trépas s'apprête. (Del.)

Son *heure* vient plus tard, mais il aura son *heure*;
Le lâche fait mourir en attendant qu'il meure (DEL.)

‖ *Son heure est arrivée, est venue.* Il est à l'article de la mort. ‖ *Ton heure sonne, approche.* Tu vas mourir. Je sens plus que jamais mon *heure* s'approcher. (De Belloy.)

Mais toi qui, des plaisirs esclave impérieux,
Défendais au malheur de pleurer à tes yeux;
Qui, sur l'or et les fleurs bravant les dieux propices,
Fatiguait la vertu du succès de tes vices,
Ton *heure* sonne enfin . . . . (ESMÉNARD.)

— *A l'heure que.* S'est dit pour Lorsque. Peut-être que tout cela se démêlera à l'*heure* que nous y penserons le moins. (Mme de Sév.)

— Epith. Fugitive, légère, rapide, paresseuse, écoulée, mobile, réglée, précieuse, propice, commode, favorable. ‖ Périphr. L'aile des heures.

HEURES. Myth. Filles de Jupiter et de Thémis. Les anciens les considéraient plus souvent comme présidant aux saisons; on les confondait avec les Grâces. Il n'y eut d'abord que deux Heures; mais on en compte ordinairement trois; quelquefois on en ajoute cinq autres, et alors ce sont des symboles de l'ordre moral. Quelquefois les Grecs en comptaient dix, qui présidaient aux divisions de la journée, et ils leur donnaient des désignations convenables à leur emploi. Enfin on en fit douze. Les poëtes leur ont confié le soin d'ouvrir et de fermer les portes du ciel. Chargées de l'emploi d'atteler

les chevaux du Soleil; elles suivent encore dans sa marche ce dieu, dont elles composent la cour. On dit que le temps est le roi des Heures, et que chacune de celles qui passent l'enrichit. Il lève sur elles un tribut imperceptible, qui lui constitue un revenu immense.

— Iconol. On représente ordinairement les Heures avec des ailes de papillon, accompagnées de Thémis, et soutenant des cadrans ou horloges. Chacune d'elles en outre a été peinte avec des attributs différents qui se rapportent à l'heure de la journée à laquelle elle préside.

Vous, diverses de traits, mais semblables par l'âge,
Qui tantôt vous parant d'une écharpe de fleurs,
Et tantôt le front pâle et l'œil mouillé de pleurs,
Des biens, des maux pour nous, éternisez l'échange,
Et de nos jours mortels composez le mélange.
CHÊNEDOLLÉ.

— A la Chine, il y a un temple consacré à l'Heure. On ne le ferme jamais, pour montrer qu'il faut être attentif au temps qui fuit, et que rien ne le retarde dans sa course précipitée.

HEURÉ, ÉE. part. pass. du v. Heurer. S'employait adjectiv. dans le sens d'Heureux, heureuse.

Compte à part soi les biens qu'Amour envoie,
Et se maintient sur toute bien *heurée*.
Inscr. du XVIe s.)
Priant celui qui les âmes *heurées*
Fait triompher aux maisons sidérées. (MAROT.)

HEURER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Rendre heureux, faire réussir. Bien, mal heurer une affaire.

HEURÉSIS. s. f. Ant. Fête que l'on célébrait à Rome au mois de novembre; probablement le jour où Cérès retrouva sa fille Proserpine.

HEURETTE. s. f. Les Flamands appellent ainsi la demi-heure qui marque, avance l'heure à venir. Je vous dirai que depuis le Quenty, à force d'entendre des horloges qui sonnent l'heure, l'*heurette*, le quart d'heure, le demi-quart, avec leurs carillons divers; depuis le Quenty, dis-je, à force d'entendre toutes ces horloges, je n'ai jamais pu comprendre quelle heure il était. (Pélisson.)

HEUREUSEMENT. adv. D'une manière heureuse. Echapper heureusement d'un péril. Rencontrer quelqu'un fort heureusement. Ainsi finit *heureusement* la bataille la plus hasardeuse. (Boss.) Les armes qu'il employait si *heureusement*. (Id.) Fournir *heureusement* la carrière. (Mass.) On ne peut juger de la félicité de l'homme qu'après qu'il a *heureusement* fourni sa carrière. (Abl.)

— Racine a employé cet adverbe avec un adjectif, avec une épithète défavorable.

Plût au ciel que sa main, *heureusement* cruelle,
Eût fait sur moi l'essai de sa fureur nouvelle. (RAC.)

— Avec bonheur. Jouer heureusement. L'esprit dans ce nectar *heureusement* s'oublie. (La Font.)

— Avantageusement. Être né heureusement. Être heureusement né. Le plus *heureusement* né des hommes est celui qui joint l'esprit à la raison, la douceur à la bonté, la patience au courage. (Boiste.) Dans l'homme *heureusement* né, le sentiment précède la réflexion; dans l'homme bien élevé, elle l'amène. (Id.)

— D'une manière favorable. Il n'est point d'État aussi *heureusement* situé pour étendre son commerce. (Rayn.)

— Avec succès. On a fait arracher cette plante dans quelques endroits où elle croissait moins *heureusement*. (Rayn.)

— Sans accidents, sans revers, avec une prospérité constante. Il régna heureusement sur ces peuples pendant plus de quarante ans.

— Par bonheur. J'étais inquiet de son retard, heureusement il arriva. Heureusement pour moi, je ne l'ai pas rencontré. J'allais périr sous ses coups, heureusement on vint à mon secours. Heureusement qu'il n'a rien vu. En moins d'une heure le dépouillement de la maison avait été fait et parfait, de manière qu'avec le seul habit dont j'étais vêtue, et la bague de don Félix, qu'*heureusement* j'avais au doigt, je me vis, comme une autre Ariane, abandonnée par l'ingrat. (Le Sage.)

— Se dit en parlant d'une chose qui contribue à notre bonheur, à notre tranquillité. Les membres furent *heureusement* réunis avec leur chef. (Fléch.) Souvent Dieu, en nous exauçant, trompe *heureusement* notre prévoyance. (Boss.) *Heureusement* il écrit à ravir, et il se tire d'intrigue par ce talent. (Le Sage.)

— Se dit aussi du style. Cela est heureusement exprimé. Versifier heureusement. Rimer heureusement. Oser heureusement. Imaginer heureusement. Pour badiner avec grâce, et remontrer *heureusement* sur les plus petits sujets, il faut trop de manières, trop de politesse, et même trop de fécondité. (La Bruy.)

— Quelquefois *heureusement* est suivi de *que*. *Heureusement* qu'il vous laisse à votre aise. (Mariv.) || La conjonction peut se séparer d'*heureusement*. Heureusement pour lui que son père ne l'aperçut pas.

— Exclamation de joie. Heureusement vous voilà!

— Cet adverbe peut se placer au commencement de la phrase, après le verbe ou entre l'auxiliaire et le verbe. Heureusement il se détourna. Il échappa heureusement. Cela est exprimé heureusement, ou cela est heureusement exprimé.

HEUREUSETÉ. s. f. Néol. Mot heureux. Expressions heureuses. Rencontre heureuse. L'abbé de Vauxelles s'est moqué, dans le Mercure, des *heureusetés* que le néologue Mercier voulait introduire dans la langue, et des pensées fécondatrices de sa longue préface. Se dit ironiquement.

HEUREUX, EUSE. adj. (du v. fr. *heur*, bonheur). Qui jouit du bonheur. Tous les hommes veulent être heureux. Il n'y a que la vertu qui puisse rendre un homme heureux. Travailler à rendre les hommes meilleurs et plus heureux. Nous ne serons parfaitement heureux que dans le ciel. Rendre sa femme très-heureuse. Rendre ses peuples heureux. Cela le rend heureux. N'être heureux qu'auprès de ses amis. Être heureux du bonheur de quelqu'un. Être heureux d'avoir pu plaire à quelqu'un. Vous devez être bien heureux d'avoir de tels enfants. La religion et la vertu peuvent seuls rendre *heureux*. (Boiste.) Il y a une espèce de honte d'être *heureux* à la vue de certaines misères. (La Bruy.) Il vaut mieux être *heureux* par l'erreur que malheureux par la vérité. (Frédéric.) Quel mortel fut jamais plus *heureux* que vous l'êtes? (Volt.) Une nation peut exister sous toutes sortes de formes, pourvu que le peuple y soit *heureux*. (B. de St-P.) Je suis libre, agréablement logé, parfaitement bien dans mes meubles; je vis content, et suis *heureux*, puisque je crois l'être. (Le Sage.) Voilà un homme qui n'a cherché qu'à se rendre *heureux* (Fénel.) Qu'ils sont *heureux*, s'il leur accorde, hélas! tout ce qu'il nous ôte. (J.-J. Rouss.) Le devoir n'est fait que pour nous rendre *heureux*. (La Chaussée.) Tout est bon à ceux qui sont *heureux*. (Mme de Sévigné.) La plupart des hommes ne connaissent de mérite qu'à ceux qui sont *heureux*. (Bussy-Rabutin.) Je ne suis pas de ceux qui ne croient être *heureux* qu'autant que les autres le croient. (Id.) Qu'est-ce qui est *heureux*? Quelque misérable. (D'Alembert.)

A son autel cette *heureuse* jeunesse
Va tous les jours adorer la déesse. (MALFILATRE.)

— Qui a une bonne heure, de bonnes heures, qui a un moment, des moments de plaisir. Un homme dit qu'il est heureux, quand il éprouve un plaisir très-vif. Un amant passionné qui passe un quart d'heure avec sa maîtresse est heureux pendant ce quart d'heure; il ne l'est plus, en ce sens, lorsqu'il est forcé de se séparer d'elle. Toutes les âmes avidement attachées au plaisir cherchaient à s'échapper par mille expressions différentes, et nous communiquaient le sentiment qui les rendait *heureux*. (Barth.)

— Se dit des moments où l'on a du plaisir. Le moment heureux. Ce jour fut le plus heureux de ma vie. Je vous souhaite, dans votre agréable retraite, des journées remplies et *heureuses*. (Volt.)

— Qui possède ce qui peut le rendre content. Il n'est pas fort riche, et il ne laisse pas de se croire heureux, d'être heureux, de vivre heureux. Cette famille n'est pas heureuse. Se trouver fort heureux. Don Anastasie de Rada vivait *heureux* dans la ville d'Antequerie avec dona Estephana, son épouse, qui joignait à une vertu solide un esprit doux et une extrême beauté. (Le Sage.) En m'acquittant de ces nobles commissions, en me mettant de jour en jour plus avant dans les bonnes grâces de son ministre, que j'eusse été *heureux* si l'ambition m'eût préservé de la faim! (Id.) *Heureux* par sa naissance, par son mariage, et par l'amour d'un si grand roi. (Boss.) Elle n'était *heureuse* ni pour avoir auprès d'elle sa chère fille, ni pour l'avoir placée dans une maison où tout est grand. (Id.) Souvenez-vous que si votre époux vit heureux chez lui, vous serez une femme *heureuse*. (J.-J. Rouss.) N'importe; qui ne peut se rendre *heureux* peut au moins mériter de l'être. (Id.) Les rois, qui paraissent les plus *heureux* des hommes, sont souvent les plus malheureux. Croyez que le plus *heureux* en apparence est le plus malheureux en réalité. (Boiste.) Il trouvait dans son champ tout ce qu'il faut pour rendre la vie commode et *heureuse*. (Fénel.) Je vous souhaite une vie *heureuse* et tranquille, des affaires en bon ordre, un petit nombre d'amis, de la santé, et un profond mépris pour ce qu'on appelle vanité. (Volt.) Vous pouvez jouir assurément de la vie la plus *heureuse* et la plus honorée, sans en avoir l'obligation à personne. (Id.)

— Se dit de celui qui, par sa sagesse, sa modération et la fermeté de son âme, sait se procurer et conserver cette paix intérieure dans laquelle consiste le vrai bonheur. Ce n'est pas notre condition, c'est la trempe de notre caractère qui nous rend *heureux*. (Volt.) L'ange rebelle qui méconnut sa nature était plus faible que l'*heureux* mortel qui vit en paix avec la sienne. (J.-J. Rouss.) Antisthène se crut *heureux* parce qu'il était sage, je me crois sage parce que je suis heureux. (Barth.)

— Qui est riche, qui est à son aise. Cette femme est heureuse, elle a une belle fortune.

— Favorisé de la fortune. Être né heureux. Être plus heureux que sage. Il est bon de s'associer avec des gens heureux. Être une heureuse mère. Être un heureux mortel.

— Prov. *Plus heureux que sage* se dit de tout homme qui réussit malgré ses imprudences.

— Prov. *Plus heureux qu'un enfant légitime*, ou *heureux comme un bâtard*. Les enfants sortis d'unions prohibées sentent de bonne heure qu'ils doivent tirer toutes leurs ressources d'eux-mêmes, et en luttant avec opiniâtreté contre les obstacles, ils finissent par les surmonter et deviennent quelquefois des hommes célèbres, que la fortune adopte. On en trouve de nombreux exemples dans la fable et dans l'histoire. Les enfants légitimes, au contraire, comptant sur l'appui de leurs parents ou de leurs richesses, font moins d'efforts, et arrivent plus rarement. || *Est heureux qui croit l'être.* Il suffit de se croire heureux pour l'être réellement. || *On ne doit appeler personne heureux avant sa mort.* On dirait, par une telle maxime, qu'on ne devrait le nom d'heureux qu'à celui qui le serait constamment depuis sa naissance jusqu'à sa dernière heure; ce qui est tout à fait impossible.

— Fam. *Être heureux comme un roi.* Être très-heureux.

— *Amant heureux.* Amant qui est écouté, favorisé.

— Qui a un succès, des succès, du succès. Ce général a été heureux dans cette bataille. Être heureux dans ses entreprises, dans son commerce. Cet empereur était *heureux* partout, et n'était nulle part modéré dans son bonheur. (Volt.) Le cardinal de Mazarin demandait *un général heureux*, il entendait ou devait entendre par là un général habile, car lorsqu'on a eu des succès réitérés, *habileté* et *bonheur* sont ordinairement synonymes.

Approche, *heureux* appui du trône de ton maître,
Âme de mes conseils, et qui seul tant de fois
Du sceptre dans ma main as soulagé le poids. (RAC.)

— On appelle *un homme heureux*, lorsqu'il réussit dans des entreprises où il pourrait ou même devrait échouer, ou lorsqu'un événement imprévu favorise ses desseins. César était si heureux, que les actions les plus téméraires lui réussissaient. Les gens *heureux* ne se corrigent guère, ils croient toujours avoir raison, quand la fortune soutient leur mauvaise conduite. (La Rochef.) || On dit dans le même sens qu'un homme *est né heureux*.

— Quand on dit *un heureux scélérat*, on n'entend par ce mot que ses succès. L'heureux Sylla, un Alexandre VI, un duc de Borgia, ont heureusement pillé, trahi, empoisonné, ravagé, égorgé; il y a apparence qu'ils étaient très-malheureux, quand même ils n'auraient pas craint leurs semblables.

— Se dit des choses qui réussissent, qui ont une fin avantageuse. Campagne heureuse. Négociations heureuses. Expérience heureuse. Entreprise heureuse. Tout lui réussissait, et ses négociations et ses armées étaient également *heureuses*. (Volt.) Les efforts qu'on faisait pour donner de l'extension à cet établissement n'étaient point *heureux*, et ne pouvaient l'être. (Rayn.)

Tout reconnut mon père, et ses *heureux* vaisseaux
N'eurent plus d'ennemis que les vents et les eaux. (RACINE.)

Douze ans sont écoulés depuis le jour fatal
Qu'un libraire, imprimant les essais de ma plume,
Donna, pour mon malheur, un trop *heureux* volume. (BOILEAU.)

— S'applique à la condition, à la situation, à la vie de celui qui est heureux. Être dans un état heureux, dans une condition heureuse, dans une situation heureuse. Jouir d'un sort très-heureux. Mener une vie heureuse. Une heureuse vieillesse. L'heureuse simplicité de nos pères. L'heureuse condition des justes. Une heureuse habitude d'être vertueuse. Heureux sort. Heureuse destinée. Heureuse ignorance. Tout promettait un heureux avenir. Laissez-moi, disait-elle, dans mon *heureuse* ignorance. (Fléch.) J'avouerai franchement que je fus tenté sur la route de m'approprier cet argent, pour commencer mon intendance sous d'*heureux* auspices. (Le Sage.) Venez, mon fils, lui dit ensuite le vieillard, vous allez apprendre qui vous êtes, et jouir du plus *heureux* sort. (Id.) Le ciel, qui nous préparait une *heureuse* destinée, disposa de nous autrement. (Id.)

— *Peuple heureux.* Peuple qui, sous un gouvernement sage, jouit de la paix et de l'abondance. Salomon, par sa sagesse au dedans et au dehors, rend ce peuple *heureux*. (Boss.) L'empire chinois était, au commencement du XVIIe siècle, bien plus *heureux* que l'Inde, la Perse et la Turquie. (Volt.)

— *L'âge heureux de la vie.* L'enfance. Les enfants, malgré les gênes de l'éducation, ne sont-ils pas dans l'âge le plus *heureux* de la vie humaine? (Rayn.)

— *Faire une fin heureuse.* Mourir dans les sentiments d'un homme de bien et d'un bon chrétien.

— Où l'on goûte le bonheur, où l'on est à l'abri des inquiétudes, des chagrins, des persécutions. Séjour heureux. Retraite heureuse. Heureuse solitude.

— Qui procure du plaisir. Règne heureux. Année heureuse. Jour heureux. Moment heureux. Occasion heureuse. Événement heureux. J'avais compris qu'elle (la fortune) cesserait de me persécuter chez vous, où tout me promettait des jours *heureux* et tranquilles. (Le Sage.)

— Qui procure ou qu'on regarde comme devant procurer le bonheur, ou écarter les inquiétudes, les chagrins, les persécutions. Jouissez en paix d'une *heureuse* tranquillité. (Volt.) Laissez-moi mon *heureuse* pauvreté. (Fén.) L'*heureuse* médiocrité dans laquelle je vis. (Lav.) La plupart des chrétiens vivaient dans une ignorance *heureuse*. (Rayn.)

— *Climat heureux, contrée heureuse.* Climat, contrée que la nature favorise. Les herbes les plus douces, les légumes les plus sains, les fruits les plus suaves, les animaux les plus tranquilles, les hommes les plus polis, sont l'apanage de cet *heureux* climat. (Buff.) Les Français, nés sous un ciel et sur un sol également *heureux*. (Rayn.)

— Convenable. Mon lit est situé de la manière la plus *heureuse*. (X. de Maistre). J'admirai l'*heureuse* situation de cette grande ville (Fén.) On nous dit que ces arbres devaient leur accroissement à leur *heureuse* position: ils ne sont exposés ni aux fureurs des vents, ni aux feux du soleil. (Barth.)

— Qui est favorable ou avantageux. Heureux changement. Heureux accident. Heureuse influence. Chance heureuse. Hasard heureux. Coup heureux. Il est heureux que vous l'ayez évité. C'est heureux, c'est fort heureux pour vous. Qui vous dit que le sort si bizarre pour les autres, sera constamment *heureux* pour vous seul? (Mass.) Je ne crois pas que nous puissions jamais être dans des circonstances plus *heureuses*. (Volt.) Des circonstances *heureuses* le mirent à portée de développer aux yeux des nations des talents acquis dans la retraite. (Rayn.)

— Fam. et iron. *C'est très-heureux, c'est fort heureux, c'est heureux.* Se dit lorsqu'une personne adhère à quelque chose après avoir longtemps hésité, ou parce qu'elle ne peut faire autrement. Vous en convenez donc? c'est très-heureux. Il s'est enfin déterminé à venir: c'est très-heureux. Cela est *heureux*, reprit le duc d'un air sérieux; il y a des ministres qui ne trouveraient pas bon qu'on leur fît des leçons. (Le Sage.)

— Fig. *Être né sous une heureuse étoile.* Être heureux dans tout ce qu'on entreprend.

— *Choix heureux, conseil heureux, démarche heureuse.* Choix, conseil qui est suivi d'un bon succès.

— *Faire une heureuse rencontre, une rencontre heureuse.* Trouver par hasard ce que l'on cherchait, et que l'on n'espérait pas trouver sitôt.

— *C'est une rencontre heureuse.* Se dit surtout en parlant d'un bon mot, d'un trait d'esprit, d'une pensée ingénieuse.

— Se dit des choses qui produisent un effet extraordinaire et agréable, par suite du choix qu'on en a fait, ou de l'art avec lequel on les a disposées, ou du hasard qui a fait trouver ces choses ou ces dispositions. Donner un tour heureux à une draperie. Un heureux arrangement de paroles. Elles portent un manteau qui tantôt ramassé en forme d'écharpe, tantôt se déployant sur le corps, semble par ses *heureux* contours n'être fait que pour les dessiner. (Barth.) Dites-lui combien j'estime sa précision, sa netteté, sa force, son tour *heureux* et naturel, son style châtié. (Volt.)

— Se dit des personnes dans un sens analogue. Les femmes sont *heureuses* dans le choix des termes qu'elles placent si juste, que, tout connus qu'ils sont, ils ont le charme de la nouveauté. (La Bruy.) Homère est plus *heureux* dans l'invention de la ceinture de Vénus, que dans celle des vents enfermés dans une outre (Volt.)

— Iron. L'époque est *heureuse*, s'écria le commissaire; écrivez, greffier, que Simon a fait la Pâque. (Le Sage.)

— Fig. *Avoir la main heureuse.* Réussir ordinairement dans les choses qu'on entreprend. || Se dit d'un joueur qui gagne souvent. || Se dit, à quelques jeux de cartes, de l'avantage qu'il y a à donner à couper à un joueur, à être sous sa coupe. || Se dit d'un chirurgien, lorsqu'il opère ordinairement avec succès et dextérité.

— Qui annonce de la prospérité, qui permet de la bonne fortune. Heureux présage. Heureux pronostic. Les vents agitent l'air d'*heureux* frémissements. (Rac.)

— Qui fait présumer la prospérité, le succès, un avantage quelconque. Les apparences les plus *heureuses* couvraient les plus grandes calamités. (Volt.)

Viens d'un regard *heureux* animer mon projet,
Et garde-toi de rire en ce grave sujet. (BOILEAU.)

— Qui prévient favorablement. Avoir la physionomie heureuse. Avoir quelque chose d'heureux dans sa physionomie.

— Se dit des choses sujettes à quelque danger, si elles arrivent sans accident. Des couches heureuses. La traversée, la navigation fut très-heureuse. Voyage heureux. Heureux retour. Heureuse tentative. Il y a peu de personnes qui sachent se procurer une vieillesse *heureuse* et respectée. (Volt.)

— On dit *qu'un événement, qu'une affaire prend, a pris une heureuse tournure*, lorsque, pouvant se terminer d'une manière fâcheuse ou désagréable, cet événement, cette affaire se termine sans inconvénient, ou même d'une manière agréable. J'ai une véritable joie que cette petite aventure ait pris un tour aussi *heureux*. (Mme de Sév.)

— Se dit d'une chute ou de quelque autre chose de fâcheux qui n'a pas eu de mauvaise suite. Chute heureuse. Coup heureux.

— *Coup heureux.* Hasard favorable qui arrive au jeu. || *Rentrée heureuse.* Se dit au piquet.

— Prov. *Qui est heureux au jeu ne sera pas heureux en femme.*

— Bon, excellent, distingué, rare, en son genre. Heureux naturel! Génie heureux. Mémoire heureuse. Heureuse invention. Repartie heureuse. Heureuse expression. Vers heureux. Rime heureuse. Avoir un tour heureux dans ses vers.

— On appelle *vers heureux*, *terme heureux*, Tout ce qui paraît être moins l'ouvrage de la réflexion que du hasard, ce qui paraît trouvé plutôt que fait. Ceux qui écrivent savent qu'au bout de la plume il se trouve quelquefois des expressions et des tours qu'on ne cherche point, dont on n'avait point d'idée, qu'on n'aurait pu désirer, cela s'appelle tours, pensées, expressions heureuses. Ces pensées, ces traits *heureux* qui nous viennent comme des inspirations soudaines, et qu'on appelle des bonnes fortunes d'hommes d'esprit, nous sont donnés comme la lumière entre dans nos yeux, sans efforts, sans que nous la cherchions. (Volt.)

— Se dit des idées, des pensées extraordinaires et remarquables par leur utilité, par leur beauté, qui viennent à l'esprit comme des inspirations soudaines. Rien d'*heureux* ne leur échappe, rien ne coule de source et avec liberté, ils parlent proprement et ennuyeusement. (La Bruy.) On l'admet dans la bonne compagnie, dont il modère l'ennui par des reparties promptes, quelquefois *heureuses*, et toujours fréquentes. (Barth.)

— *D'heureuse mémoire*. Formule de louange dont on se sert en parlant des rois, des princes ou des hommes recommandables qui sont morts. C'est ce que disait ce magistrat d'heureuse mémoire.

— On dit, en parlant d'arts, *heureux génie*, et jamais *malheureux génie*. La raison en est palpable, c'est que celui qui ne réussit pas manque de génie absolument. Le génie est seulement plus ou moins heureux.

— On dit *invention heureuse* ou *malheureuse*, mais c'est seulement au moral, c'est en considérant les maux qu'une invention produit. La malheureuse invention de la poudre; l'heureuse invention de la boussole, de l'astrolabe, du compas de proportion, etc.

— On peut dire, *heureux dans mon malheur*. L'exact et l'élégant Racine l'a dit.

— Fam. *Heureux mortel*. Qui jouit d'un avantage, d'une préférence, d'un bien, qui a du bonheur même instantanément. ‖ Dans le style noble on dit, *Mortel heureux*. Qui jouit du bonheur. Le vice peut faire d'*heureux* mortels; la vertu seule fait des mortels *heureux*. (Boiste.)

— *Heureux à*, devant un substantif. Être heureux à la guerre. Etre heureux au jeu.

— *Heureux à*, devant un verbe. Plus *heureux* à exciter des guerres qu'à combattre. (Mass.) Un esprit prompt à concevoir les matières les plus élevées, et *heureux* à les exprimer quand il les avait une fois conçues. (Fléch.) Quoique vous soyez l'homme du monde le plus *heureux* à être aimé. (M^me de Sév.) Que leur fable est *heureuse* à soumettre les cœurs! (Rac. le fils.)

— *Heureux avec*. Si vous étiez *heureux* avec moi, je serais contente. (J.-J. Rouss.)

— *Être heureux de quelque chose*. Éprouver du plaisir, de la satisfaction à l'occasion de quelque chose, à cause de quelque chose. Etre heureux du bonheur de ses amis. *Heureux* de notre bonheur, et non du regard des hommes. (J.-J. Rouss.)

— *Heureux de*, devant un verbe. Être fort heureux d'en être quitte à si bon marché. *Heureuse* de se dépouiller d'une majesté empruntée, et d'adorer dans votre bassesse la pauvreté de Jésus-Christ. (Boss.) Content et trop *heureux* d'avoir encore assez de vie pour témoigner au roi sa reconnaissance. (Id.) Parbleu, disais-je, ces gens-là sont bien *heureux* de porter le joug de la servitude sans le sentir. (Le Sage.) Nous devons nous croire *heureux* d'adoucir nos peines. (Fén.)

— *Il est heureux de*. C'est une chose, un événement heureux de. Il est *heureux* de mourir avant d'avoir invoqué la mort. (Boss.)

— *Heureux en*. Être heureux en tout. Être heureux en femme. Etre heureux en enfants. Être heureux en amour.

— *Être heureux par une chose*. Trouver son bonheur dans une chose; tirer d'une chose des motifs de contentement, de satisfaction. Être heureux par l'amitié de quelqu'un. Être heureux par ses richesses, par ses places, par la considération dont on jouit dans le monde. Les vrais chrétiens sont heureux par leurs souffrances. Vous n'êtes plus, comme autrefois, *heureux* par les privations, et riche, pour ainsi dire, par votre indigence. (Barth.)

— *Être assez heureux pour*. Avoir le bonheur de. Etre assez heureux pour réussir. Serez-vous assez *heureux* pour profiter de cet avis? (Boss.) Le capitaine protesta qu'il accepterait ces conditions, s'il était assez *heureux* pour avoir quelque part aux grâces qui seraient distribuées le lendemain. (Le Sage.)

— *Heureux que*. Nous sommes heureux qu'il n'en ait rien su. *Heureux* que sa bonté daignât tout oublier. (Rac.)

Hippolyte est *heureux* qu'aux dépens de vos jours
Vous-même, en expirant, appuyiez ses discours.
(RACINE.)

— *Heureux qui*. Heureux est celui qui.

Heureux qui dans son ménage
Prend femme docile et sage;
Car la sagesse ici-bas
Est profitable aux appas. (MARSOLLIER.)

— On dit par une espèce d'exclamation, *Heureux! trop heureux!* pour, Extrêmement heureux. *Heureux* à qui Dieu donne ainsi le goût de la justice et de la vérité! (Fléch.) *Heureux* celui qui ne court pas après les richesses! Plus *heureux* qui les refusa quand elles allèrent à lui! (Id.) *Heureuses* les sociétés des hommes, si elles n'avaient de même à combattre que les obstacles de la nature! (B. de St-P.) *Heureuses* les sociétés des hommes, si elles avaient autant de sagesse que celles des abeilles! (Id.) *Heureux* celui qui sait se contenter de peu! son sommeil n'est troublé ni par les craintes ni par les désirs honteux de l'avarice. (Trad. d'Hor.) *Heureux* le poète qui arrive à la gloire en chantant les plaisirs! (Le Harpe.)

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont placé! (RAC.)

Heureux, trois fois *heureux* celui dont la Balance
De son regard propice éclaire la naissance! (ROSSET.)

— Construit de cette manière, il est ordinairement suivi du relatif *qui* ou de la conjonction *que*. *Heureux* le peuple qui est conduit par un sage roi! (Fén.) *Heureux* le peuple qui trouve ses modèles dans ses maîtres! (Lav.) *Heureuse* erreur que celle qui contribue à nous rendre meilleurs! (Id.) Trop *heureux* si je pouvais vous plaire! (***)

— Se met souvent avant son substantif, soit en vers, soit en prose. Un homme heureux. Une femme heureuse. Etat heureux, heureux état. Condition heureuse, heureuse condition. Situation heureuse, heureuse situation. Heureuse influence, influence heureuse. Heureuse constellation, être né sous une constellation heureuse. Sort heureux, heureux sort. Règne heureux, heureux règne. Séjour heureux, heureux séjour. Année heureuse, heureuse année. Jour heureux, heureux jour. Occasion heureuse, heureuse occasion. Un heureux présage, un présage heureux. Une physionomie heureuse, une heureuse physionomie. Un naturel heureux, un heureux naturel. Un génie heureux, un heureux génie. Une invention heureuse, une heureuse invention. Une expression heureuse, une heureuse expression. Un vers heureux, et non un heureux vers. Une rime heureuse, et non une heureuse rime. Un tour heureux. ‖ On ne dit pas Un heureux homme, mais on dit Une heureuse femme, un heureux enfant.

— Syn. comp. HEUREUX. FORTUNÉ. V. FORTUNÉ.

— Se prend quelquefois substantivement en parlant des personnes, et alors il s'emploie surtout au pluriel. Faire des heureux. Un petit nombre d'heureux. L'extrême gaieté des *heureux* augmente la tristesse de ceux qui ne le sont pas. (D'Arconv.) Il y a des gens qui ne sauraient souffrir un *heureux*. (Scarr.) Les *heureux* n'imaginent pas ce que c'est que les profondes douleurs. (Boiste.) Voyez un *heureux*, et lisez au travers d'un calme étudié et d'une feinte modestie combien il est content et pénétré de soi-même. (La Bruy.) Le méchant fait un *heureux* aux dépens de cent mille misérables. (J.-J. Rouss.)

Ombre d'un grand monarque, ombre auguste et chérie,
Du séjour des *heureux*, regarde ta patrie. (M^me DUFR.)

Crois-moi, Génie, il est, ma chère,
Deux sortes d'*heureux* ici bas:
L'homme dont on ne parle guère,
La femme qu'on ne cite pas. (BOILEAU.)

— *Les heureux du monde*, *les heureux de la terre*, *les heureux du siècle*. Les hommes riches, puissants. ‖ *Les heureux du jour*. Les hommes en place, en crédit, en faveur.

— *Faire des heureux*. Accorder ses faveurs. Il ne se peut que la femme qui fait des *heureux* soit longtemps heureuse. (Boiste.)

— Prov. *A l'heureux l'heureux*. La fortune vient ordinairement à celui qui est heureux.

HEURIER. s. m. Se disait pour Chantre gagé.

HEURIPPA ou **HÉVRIPPA**. adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane. Hercule consacra un temple à Diane Heurippa à Phénie, en Arcadie, dans un lieu où il retrouva un cheval qu'il avait cherché dans toute la Grèce.

HEURISTIQUE ou **HÉVRISTIQUE**. s. f. (du gr. εὑρίσκω, trouver). Didact. L'art d'inventer, l'indication exacte de la méthode à suivre pour arriver à des découvertes intellectuelles. Ainsi la méthode, en tant qu'elle mène à la découverte des résultats, est l'heuristique de la science.

— S'empl. adjectiv. Méthode heuristique. La méthode *heuristique*, qui, dans la philosophie pure, recherche les idées et les lois générales et nécessaires que suit notre entendement, est essentiellement analytique. Elle se sert de l'abstraction, comme dans les mathématiques, où les intuitions pures sont représentées sous la forme de notions, et où l'on recherche pour elles de nouvelles méthodes d'application, par exemple, en algèbre, dans la recherche des grandeurs inconnues. Dans les sciences philosophiques, on se propose la classification des faits d'après certaines lois; ici l'on part de principes simples, comme dans les mathématiques appliquées, ou bien on cherche, au contraire des principes propres à expliquer des faits certains, comme dans l'histoire naturelle. (Encycl. des g. du m.)

HEURLIN. s. m. Ichthyol. Variété de la perche commune.

HEURT. s. m. (*h* asp.; pr. *heurtt*; de l'ital. *urto*, choc). Choc, coup donné en heurtant contre quelque chose. Eviter le heurt. Le heurt de deux vaisseaux qui se choquent. Le heurt d'un vaisseau contre un rocher. Le heurt des charrettes.

Sur cette agréable pensée,
Un *heurt* survient, adieu le char. (LA FONT.)

‖ On dit plutôt *choc*.

— Fig. Il semble trop avoir oublié que les mots ne sont pas des idées, ni la *heurt* des sons de l'harmonie. (Cormen.)

— La marque que le coup a laissée. Avoir un heurt à un pied.

— Action de frapper à une porte. Il s'en va heurter bien rudement à l'huis du marchand; de bonne aventure sa dame vint à ce *heurt*, qui ouvre l'huis. (Cent Nouv.)

— Fig. Coup. Rome reprit son ancienne majesté, et revint de tant de *heurts* endurés l'espace d'environ cinquante ans. (Franch.)

— P. et chauss. Le point le plus élevé d'une rue, d'un pont de chaque côté duquel les eaux prennent leur cours naturel ou divergent. ‖ Le point d'une conduite d'eau qui est plus élevé que les parties environnantes.

— Syn. comp. HEURT. CHOC. Le *choc* peut être léger; il n'en est pas de même du *heurt*.

HEURTANT. part. prés. invar. du v. Heurter. Qui heurte. *Heurtant* avec le soc leurs antiques dépouilles. (Delille.) Dès mes premiers ans *heurtant* tous les mortels. (Boil.)

Ces millions de mondes et d'étoiles
Par la tangente aussitôt s'échappant,
A droite, à gauche, à grand bruit se *heurtant*. (PARNY.)

HEURTANT, ANTE. adj. (*h* asp.) Néol. Qui est de nature à choquer, heurter, blesser.

HEURTE. s. f. (*h*. asp.) Amas pyramidal de matières qui, dans une fosse d'aisances pleine, se trouve sous les poteries.

— Blas. Tourteau d'azur.

HEURTÉ, ÉE. (*h* asp.) part. pass. du v. Heurter. S'empl. adjectiv. Personne heurtée. Préjugés heurtés.

— Peint. Se dit d'un dessin où l'artiste a négligé de fondre les teintes avec soin, et d'adoucir les contours, mais qui est large, facile et vigoureux. Dessin heurté. Manière heurtée. Touche heurtée. Contours heurtés.

— On l'emploie en sculpture dans un sens analogue.

— Litt. S'est dit également d'un style dur et inégal, dans lequel les expressions et les idées se rencontrent d'une manière imprévue et peu harmonieuse. Style heurté. Phrases heurtées. L'abus des figures ne remplit votre oreille que de tropes *heurtés* et de cadences rompues. (Cormen.) Nos bons aïeux avaient l'oreille dure; la prétendue naïveté de leur style n'en adoucit pas les hiatus et les mots *heurtés*. (Boiste.)

— *Heurté de*.

Gardez qu'une voyelle, à courir trop hâtée,
Ne soit d'une voyelle en son chemin *heurtée*. (BOIL.)

— *Heurté par*. La hache de Cussy fut si rudement *heurtée* par la sienne, qu'elle tomba en deux tronçons entre les deux combattants. (Viennet.)

— S'est employé pour Heureux. Puisque les dieux m'ont baillé le bien *heurté* de te trouver. (Le maire de Belges.)

HEURTEMENT. s. m. (*h* asp.) Hiatus, choc des voyelles. Je fais une grande différence entre le concours et le *heurtement* des voyelles. *Il alla à Arles* est un *heurtement* affreux. (Volt.) Mille autres *heurtements* semblables. (Id.) Je conviens qu'il alla à Arles est affreux; mais je voudrais qu'on ne fît pas plus de grâce aux autres *heurtements* que j'ai cités. (D'Alemb.) ‖ Ce mot n'a pas fait fortune.

HEURTEQUIN. s. m. Techn. Saillie que porte un essieu de fer, et contre laquelle vient se heurter le moyen de la roue. ‖ Ferrure de l'essieu d'une pièce d'artillerie.

HEURTER. v. a. 1^re conj. (*h* asp.; du flam. *hurten* qui a la même signification). Choquer, toucher, ou rencontrer rudement. Heurter quelqu'un, le heurter en passant, le heurter rudement, le heurter avec un meuble que l'on portait. Ce vaisseau a heurté l'autre. A Londres, jamais homme du peuple ne céderait le haut bout à son souverain, s'ils se rencontraient à pied. Le prince de Galles, l'héritier présomptif de la couronne, viendrait à *heurter*, sur les trottoirs, un buveur, qu'il faudrait mettre habit bas et boxer. (Sal.)

— On dit fam. *Heurter le mur*, pour Heurter contre le mur.

— Fig. Blesser, léser, offenser, contrarier. On ne peut agir ainsi sans heurter beaucoup de gens. Heurter les intérêts, heurter l'amour-propre de quelqu'un. Il ne faut pas heurter de front l'opinion d'un homme qu'on veut persuader. Heurter les préjugés. Nos opinions font partie de nous-mêmes; ceux qui les *heurtent* nous blessent. (Boiste.) Gardons-nous de *heurter* les préjugés de front. (Volt.)

— On dit qu'*une chose heurte*, *qu'elle heurte la raison*, *le sens commun*, pour exprimer qu'elle est contre la raison, contre le sens commun. La transmission du péché originel est une doctrine qui nous *heurte* rudement. (Pasc.) Il y a des mystères dans la religion qui, pour être trop sublimes, ne *heurtent* pas directement la raison. (Huet.)

Cette grande roideur des vertus des vieux âges
Heurte trop notre siècle et les communs usages. (MOL.)

— Peint. Poser largement et sans les fondre les teintes les unes à côté des autres, comme on fait pour les peintures qui doivent être vues de loin. Heurter un tableau. Ce peintre affecte de heurter ses tableaux.

— On dit qu'*un dessinateur heurte son ouvrage*, pour exprimer qu'il n'y met pas la dernière main.

— Absol. Ils ne se contentent pas toujours de *heurter* avec aigreur, ils attaquent souvent avec insolence. Ils frappent sur tout ce qui se trouve sous leur langue, sur les présents, sur les absents; ils *heurtent* de front et de côté comme le bélier. (La Bruy.)

— v. n. seulement au propre. Heurter contre une pierre. Heurter contre un rocher. Heurter de la tête contre la muraille. Là, Xénophon dans l'air *heurte* contre un la Serre. (Boi.)

— *Heurter à la porte* ou absol. *Heurter* Frapper à la porte. Heurter fort. Heurter doucement. Heurter en maître. On a heurté trois fois. Hantez donc. Aujourd'hui on dit plutôt *frapper*

Tout est-il mort ici, valets, laquais, servante?
J'ai beau *heurter*, crier, aucun ne se présente.
Le diable puisse-t-il emporter la maison! (REGNARD.)

— Fig. Il n'y a qu'à *heurter* à la porte surtout ce qu'on veut, il y repond parfaitement. (M^me de Sévigné.)

— Fig. et fam. *Heurter à toutes les portes*. Solliciter tout le monde, employer toutes sortes de moyens dans une affaire.

— Prov. et fig. *Il a heurté à la porte du paradis*. Il a échappé à un grand danger, il est revenu d'une grande maladie.

— SE HEURTER. v. pron. Se frapper, se donner un coup. Se heurter contre quelque chose. Se heurter à la tête. Aller se heurter, se heurter contre la table. Je me *heurtai* légèrement contre un palmier. (Buff.)

— Prov. *On se heurte toujours où l'on a mal*. Il n'en est pas ainsi sans doute, mais il semble qu'il en soit ainsi, parce que les moindres coups reçus à un endroit sensible sont des coups qui comptent, tandis qu'ailleurs ils passent inaperçus.

— Prov. et fig. *C'est heurter de la tête contre la muraille*, *c'est se heurter la tête contre un mur*, *que de lui vouloir persuader quelque chose*. Se dit d'un homme difficile à persuader.

— v. récip. Se heurter l'un l'autre en se rencontrant. Se heurter les uns les autres en courant. Lorsque les escadrons vinrent à se heurter Les deux vaisseaux étant venus à se heurter, s'étant heurtés. Des vagues qui se heurtent. Des bataillons armés dans les airs se *heurtaient*. (Del.) La société ressemble aux tourbillons de Descartes, où des sphères élastiques se *heurtent*, se compriment, se dilatent, s'écrasent. (Boiste.) Denys le Jeune avait la vue basse; tous ses courtisans, feignant de l'avoir plus basse encore, affectaient en se rencontrant de se *heurter* entre eux. (Sal.) Les troupes se *heurtaient* et se brisaient avec confusion comme les flots que le vent pousse et repousse dans le détroit de l'Eubée. (Barth.)

— Fig. Le dix-neuvième siècle se *heurte* contre le quinzième en Espagne; Napoléon est aux prises avec le fantôme de Philippe II. (Quinet.) Je me dérobe aux occasions de me fâcher, et si ne peux tant faire qu'à toute heure je ne me *heurte* en quelque rencontre qui me déplaise. (Mont.) Les factions, les sectes, les intérêts se *heurtèrent* avec impétuosité. (Rayn.) On vit se *heurter* avec le plus grand éclat la puissance civile et la puissance ecclésiastique. (Id.)

— Littér. Se dit des expressions qui font opposition ou contraste trop brusque. Ces deux mots se heurtent.

— Peint. Se dit des couleurs qui produisent le même effet. Ces couleurs se heurtent entre elles.

— Être, pouvoir être heurté. L'orgueil, la vanité ne se *heurtent* pas impunément. (Boiste.)

— Syn. comp. HEURTER. CHOQUER. *Heurter*, c'est *choquer* rudement.

HEURTIS. s. m. pl. Blas. Se dit quelquefois des tourteaux d'azur.

HEURTOIR. s. m. (*h* asp.; rad. *heurt*). Le marteau dont on se sert pour frapper à une porte. On dit plutôt *marteau*.

— Artill. Pièce de bois équarrie à vive arête, qu'on place contre le revêtement des gabions d'une batterie, pour que les roues de l'affût n'endommagent pas ce revêtement. ‖ Coin de bois qu'on place sous la roue d'un canon pour arrêter le recul ou pour empêcher la pièce de revenir en batterie après le recul.

— Constr. Pièce de fer scellée dans le seuil d'une porte, pour arrêter les battants d'une porte cochère.

— Ponts et chauss. Face verticale du busc d'une écluse, contre laquelle les portes viennent s'appuyer.

— Techn. Se dit généralement dans les arts d'une pièce mobile qui vient frapper sur une autre.

HEUSDEN. Géogr. Ville de Hollande (Brabant septentrional), prise par les Français en 1672 et en 1795; 1,400 hab.

HEUSE. s. f. Mécan. et mar. Cylindre de bois qui joue dans les corps d'une pompe, et qu'on nomme aussi *sabot*.

— Se disait pour Botte, chaussure.

— HEUSES. s. f. pl. Souliers en fer qui faisaient partie de l'armure ancienne.

HÈVE. Myth. Nom de la première femme. Des hérétiques ont prétendu qu'elle avait eu Caïn et Abel d'un commerce monstrueux avec le démon. Les brahmanes des Indes croient que le péché du premier homme consiste dans la connaissance charnelle qu'il eut d'Hève, que lui présenta le démon. Les musulmans révèrent encore aujourd'hui la grotte d'Hève, dans la montagne de Gebalhem, près de la Mecque. Ils croient que son tombeau est sur les

bords de la mer Rouge, et que les eaux du déluge commencèrent à sortir du four d'Hève. [illegible] Noé. [illegible]

HÈVE [illegible]

HÈVE, s. m. [illegible]

HÈVIE. s. f. Bot. V. [illegible]

HÉVILLIANNE. s. Géogr. anc. [illegible] S. Assaré [illegible] Hévéens [illegible]

HEVILIUS. Astronome allemand, né en 1611, mort en 1687 [illegible] par ses travaux [illegible]

HÉVRISTES. s. m. pl. Sectaires [illegible] qui se révoltèrent contre l'État.

HEWERLING. s. m. Ichthyol. Nom qu'on donne, en Suisse, à la perche d'un an.

HEWESCH. Géogr. Comitat de Hongrie; 233,000 hab.; ch.-l. Erlau.

HEXAÈSE. s. f. Ant. gr. La douzième partie [illegible]

HEXARIPPA. [illegible]. V. [illegible]

HEXAWEGO [illegible]

HEXACADIORE. s. m. [illegible]

HEXACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; ἄκανθα, épine). Ichthyol. Qui porte six [illegible]

HEXACERCUSE [illegible] comme le macropterygiade hexacentide.

HEXACLINE ou **HEXACLINON**. s. m. (ét. gr., ἕξ, six; κλίνη, lit). Ant. gr. Salle à manger, ou table garnie de six lits.

HEXACOQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; κόκκος, grain). Bot. Qui est composé de six coques. Diérésile hexacoque.

HEXACORDE ou **HEXACAORDE**. s. m. (ét. gr., ἕξ, six; χορδή, corde). Anc. mus. S'est dit de l'intervalle qu'on appelle aujourd'hui *sixième*. Hexacorde majeur. Hexacorde mineur. || Instrument à six cordes. || Système musical qui est formé de six notes. Gui d'Arezzo n'avait établi qu'un hexacorde.

HEXACTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; ἀκτίς, rayon). Zool. Qui offre six rayons ou stries longitudinales.

HEXACYCLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; κύκλος, roue). Techn. Qui a six roues. Voiture hexacycle.

HEXADACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; δάκτυλος, doigt). Ichthyol. Qui a six doigts ou six rayons aux nageoires pectorales, comme le silure hexadactyle.

— Ornith. Qui a les ailes divisées en six lanières.

HEXADIQUE. s. f. Bot. Genre de plantes renfermant un arbre de la Cochinchine.

HEXADRACHME. s. m. (ét. gr., ἕξ, six; δραχμή, drachme). Métrol. anc. Poids de six drachmes, employé en Égypte et dans une partie de l'Asie. || Monnaie de l'Égypte et de plusieurs États de l'Asie, qui valait six drachmes.

HEXAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; ἕδρα, base). Géom. Qui a six faces. Prisme hexaèdre. La chaux carbonatée prend, suivant les circonstances, la forme d'un rhomboïde, celle d'un prisme hexaèdre régulier, etc. (Richard.)

HEXAÈDRE. s. m. Géom. Corps régulier dont chaque face est un carré. Un dé à jouer est un hexaèdre.

HEXAÉDRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui se rapporte à l'hexaèdre. Forme hexaédrique.

HEXAGONAL, ALE. adj. (rad. *hexagone*). Qui se rapporte à la figure de l'hexagone.

— Minér. Se dit d'un cristal prismatique ayant pour base un hexagone. || Pl. m., *hexagonaux*.

HEXAGONE. [illegible]

— Bot. [illegible]

— [illegible] hexagone.

— [illegible]

— Ichthyol. Se dit du corps [illegible] hexagone.

HEXAGONE. s. m. Géom. Figure qui a six angles et six côtés. Tracer un hexagone. Un hexagone régulier.

— Fort. Ouvrage composé de six bastions.

HEXAGONIE. s. f. Bot. Genre de [illegible]

HEXAGRAMME. s. m. (ét. gr., ἕξ, six; γράμμα, lettre). Didact. Assemblage de six lettres. [illegible]

[illegible] est aujourd'hui tout à fait incertaine.

HEXAGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; γυνή, femme). Bot. Se dit d'une plante qui a six pistils.

HEXAGYNIE. s. f. Bot. Classe du système de Linné, comprenant les plantes qui ont six pistils.

HEXAGYNIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à l'hexagynie.

HEXAHYDRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui contient six fois autant d'hydrogène qu'un autre composé du même genre. [illegible] hydrique.

HEXALÉPIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; λεπίς, écaille). Bot. Se dit de l'involucre des synanthérées, quand il est formé de six écailles.

HEXAMÉRON. s. m. (ét. gr., ἕξ, six; ἡμέρα, jour). Philol. Nom des commentaires qui ont été faits par divers auteurs sur les premiers chapitres de la Genèse et les premiers six jours de la création. || Ouvrage divisé en six parties qui portent le nom de jours.

HEXAMÈTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; μέτρον, mesure). Versif. gr. et lat. Se dit des vers qui ont six pieds ou six mesures, composés de dactyles et de spondées. L'Iliade et l'Énéide sont en vers hexamètres. On dit que c'est Thalès qui a inventé la mesure des vers *hexamètres*. (Fén.)

— On l'a dit quelquefois des vers alexandrins français, qui sont composés de douze syllabes, ou de six [illegible] Nos vers [illegible] hexamètre [illegible] (La Harpe.) On a essayé [illegible] des vers français [illegible] hexamètres [illegible] en 1553, d'autres poètes marchèrent sur ses traces, et tous sans succès. Plus récemment, Turgot fit une nouvelle tentative qui ne fut pas plus heureuse.

— S'emploie aussi substantiv. Poésie en hexamètres. Les distiques grecs et latins sont ordinairement composés d'un hexamètre et d'un pentamètre.

> Le dactyle en est facile, il est mélodieux :
> L'*hexamètre* est plus beau, mais il est ennuyeux.
> VOLTAIRE.

HEXAMILION ou **HEXAMILLE**. s. m. Hist. Mur par lequel l'empereur Manuel Paléologue avait fait fermer l'entrée du Péloponèse dans toute la largeur de l'isthme. Bâti en 1413, l'Hexamilion fut détruit en 1424, et rebâti par les Vénitiens en 1463.

HEXANCHUS. s. m. (pr. *eg-zan-kuss*). Ichthyol. Genre de poissons établi pour le squale gris.

HEXANDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; ἀνήρ, homme). Bot. Se dit d'une plante ou d'une fleur qui a six étamines.

HEXANDRIE. s. f. Bot. Classe du système de Linné, qui comprend les plantes dont la fleur a six étamines.

HEXANDRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à l'hexandrie.

HEXANDRIQUÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni de six étamines.

HEXANÈME [illegible] six [illegible]

HEXANGULAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six, et du lat. *angulus*, angle). Didact. Qui a six angles.

— Bot. Se dit de la tige du spermacoce hexangulaire.

HEXANTHÈRE. s. m. [illegible] Bot. Genre de plantes de la Cochinchine.

HEXANTHÈRE, [illegible] Bot. Se dit des plantes [illegible] six anthères [illegible] six étamines pour douze anthères.

HEXAPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; πούς, pied). Zool. Qui a six pieds seulement.

— [illegible] que d'autres entomologistes [illegible]

HEXAPÉTALE [illegible] Bot. [illegible] six pétales.

HEXAPÉTALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a six pétales. || **HEXAPÉTALÉES**. s. f. pl. Famille de plantes comprenant celles dont la fleur a six pétales.

HEXAPHARMACUM. s. m. (pr. *eg-za-far-ma-kom*; ét. gr., ἕξ, six; [illegible]

HEXAPHORE. s. m. (ét. gr., ἕξ, six; φέρω, porter). Ant. [illegible] litière [illegible]

HEXAPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; φύλλον, feuille). Bot. Se dit d'un périgone, d'un involucre qui est composé de six folioles, et de plantes qui ont les feuilles pennées et composées de six folioles, ou verticillées six par six.

HEXAPLES. s. m. pl. (ét. gr., [illegible] six; ἁπλόω, expliquer). Ouvrage publié par Origène, qui contenait, en six colonnes, six versions grecques du texte hébreu de la Bible [illegible] des Septante [illegible] Théodotion, de Symmaque [illegible] et une [illegible] il ne reste plus que des fragments des Hexaples.

HEXAPODE. s. m. (ét. gr., ἕξ, six; πούς, pied). Métrol. Mesure linéaire et itinéraire de l'Égypte et d'une partie de l'Asie. || *Hexapode carré*. Mesure olympique pour l'arpentage des terres; elle valait environ 12 mètres carrés.

HEXAPODE. adj. des 2 g. Entom. Qui a six pattes. || **HEXAPODES**. s. m. pl. Race d'animaux céphalidiens condylopes. || Classe d'animaux articulés, comprenant ceux qui ont six pattes. || Sous-tribu de la tribu des papilionides, dans laquelle on range ceux de ces insectes qui ont six pieds ambulatoires presque semblables. || Sous-ordre de l'ordre des insectes aptères, renfermant ceux qui n'ont que six pattes.

HEXAPOLE. s. f. (ét. gr., ἕξ, six; πόλις, ville). Hist. Confédération qui se composait des six villes doriennes : Cos, Gnide, Halicarnasse, Lindos, Camire et Ialyse. L'hexapole dorienne s'appela *Pentapole* quand la ville d'Halicarnasse en eut été séparée.

HEXAPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; πτερόν, aile). Hist. nat. Qui est muni de six ailes.

— Bot. Se dit de la capsule de la fritillaire impériale.

— Entom. La phalène hexaptère est ainsi nommée parce que le mâle semble avoir une troisième paire de petites ailes, les inférieures ayant auprès de leur naissance une espèce d'appendice couché sur le dessus de ces ailes.

HEXAPTOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; ἀ priv.; πίπτω, tomber). Gramm. Se dit d'un nom latin qui a six cas ou terminaisons différentes au singulier.

— S'empl. substantiv. Un hexaptote.

HEXARRHÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; ἄρρην, mâle). Bot. Qui a six étamines.

HEXASÉPALE. adj. des 2 g. Bot. Qui est formé de six sépales. Clématite hexasépale.

HEXASPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des fruits renfermant six semences, comme les drupes de la [illegible] hexasperme, les pommes du trichosperme hexasperme.

HEXASTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; στήμων, étamine). Bot. Qui a six étamines.

HEXASTÉRON. s. m. (ét. gr., ἕξ, six; ἀστήρ, étoile). Astron. Un des [illegible] des Pléiades, composée de six étoiles.

HEXASTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; στίχος, rang, vers). Littér. Qui est composé de six vers. Épigramme hexastique.

— Bot. Dont les feuilles sont disposées sur six rangs [illegible] de l'orge hexastique.

— [illegible] substantiv. dans la première acception. Un hexastique.

HEXASTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; στόμα, bouche). Zool. Qui a six bouches ou six orifices.

HEXASTYLE. s. m. (ét. gr., ἕξ, six; στῦλος, colonne). Archit. Portique à six colonnes de face.

— [illegible] hexastyle.

HEXASYLLABE [illegible] six syllabes.

— s. m. Vers de six syllabes. Un hexasyllabe.

HEXATÉTRAÈDRE [illegible] trièdre.

HEXATHLE [illegible] cette réunion ait constitué un jeu particulier.

HEXATIREE [illegible] combat). Antiq. Qui ne prend point part au combat [illegible]

HEXATHYRIDE. s. m. Helminth. V. HEXATHYRIDIE.

HEXATHYRIDIE. s. f. Helminth. Genre de vers intestinaux qui ont six suçoirs au lieu de quatre.

HEXÉCONTALITHE. s. f. Minér. anc. Sorte de pierre précieuse mentionnée par Pline; elle est aujourd'hui inconnue.

HEXÈRE. s. m. Anc. mar. V. HEXÉRIDE.

HEXÉRIDE. s. m. Anc. mar. Vaisseau immense à six rangs de rames. Les hexérides étaient plutôt des objets de luxe que d'utilité militaire, et ils étaient fort peu en usage.

HEXETIDE. s. m. (ét. gr., ἕξ, six, [illegible] Conchyl. Genre de mollusques répandus dans les mers de Sicile, à six tentacules inégaux.

HEXODON. s. m. (ét. gr., ἕξ, six; ὀδούς, dent). Entom. Genre de coléoptères étrangers de Madagascar, qui paraissent très-voisins des hannetons et par conséquent du sous-ordre des pentamères et de la famille des pétalocères ou lamellicornes.

HEXORINA. s. f. Bot. Genre qui ne renferme qu'une petite plante dichotome, originaire de la Pensylvanie.

HEYDUQUE. s. m. Ancienne orthographe du mot *heiduque*.

HEYMASSOLY. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des hespéridées, renfermant six espèces. V. XIMENIA.

HEYNE (Christian Gottlob), Érudit, né en 1729 à Chemnitz en Saxe, mort en 1812, s'est surtout occupé des poètes et des mythologues : on trouve dans ses travaux sur les anciens poètes l'érudition du philologue, de l'historien, de l'archéologue, unie au jugement sûr et délicat de l'homme de goût.

HEYNÉE. s. f. Bot. Genre de plantes méliacées, originaire des Indes orientales, et qui a le port d'un noyer. Heynée ailée.

HEYRIEUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vienne (Isère); 1,400 hab.

HEZELGASSI. s. m. Relat. Chef des eunuques noirs, intendant du sérail à Constantinople.

HHATIB ou mieux **KHATIB**. s. m. (pr. *a-tib*). Chef de mosquée, titre correspondant à celui de curé chez les catholiques.

HI, HI, HI. Sorte d'interj. qui, répétée plusieurs fois de suite, sert à faire voir la joie de l'âme par le rire. *Hi, hi, hi*, comme vous voilà bâti! || Oui. Je vous demande pardon; mais vous êtes si plaisant, que je ne saurais me tenir de rire, *hi, hi, hi*. (Id.)

HIA. s. m. Hist. Membre de la première dynastie des empereurs de la Chine. Le premier prince de la dynastie des Hia fut Ia-ki, qui monta sur le trône l'an 2197 av. J.-C., et le dernier, Li-kouei, qui commença à régner en 1818 av. l'ère vulgaire.

HIELMER. Géogr. Lac de Suède, qui a 60 kilom. sur 18, et communique au lac Mélar par un canal.

HIAMCAY. s. m. Relat. Fête que les Malabares résidant à l'île de France célèbrent tous les ans, et dans laquelle ils élèvent une idole monstrueuse.

HIAMEN. Géogr. Port très-important de la Chine, sur l'île qui porte le même nom. Population très-nombreuse, mais inconnue.

HIANG-KING. Géogr. Province de l'empire chinois. Ch.-l. Ting-yen-pou.

HIANTICONQUE. adj. des 2 g. (du lat. *hiare*, bâiller; *concha*, coquille). Conchyl. Se dit des coquilles dont la [illegible] bâillant. [illegible] s. f. pl. [illegible] des animaux [illegible] les extrémités.

HIAO-KING. s. m. Litt. chin. Titre d'un ouvrage philosophique qui renferme la doctrine de Confucius. On l'attribue à un de ses disciples. Il traite de la piété filiale.

HIATELLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves de la mer des Indes, ne renfermant que deux espèces, dont l'une a le bâillement double, et l'autre simple. Hiatelle à deux fentes, à une fente.

HIATULE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons formé aux dépens de celui des labres, famille des acanthoptérygiens, et qui se distingue de ces derniers par l'absence de la nageoire anale. Hiatule [illegible]. Ce poisson vit dans les eaux de la Caroline.

HIATUS. s. m. (pr. *i-a-tuss*, du lat. *hiatus*, fait de *hiare*, ouvrir la bouche). Gramm. Cacophonie produite par la rencontre, par la succession immédiate de deux voyelles. Les hiatus font souvent un mauvais effet dans la prose. Cet hiatus blesse l'oreille. La rencontre des a fait un hiatus dans cette phrase : *il alla à Athènes*. L'hiatus d'une voyelle avec elle-même est surtout désagréable, et ces phrases [illegible] l'oreille, et il vaudrait mieux, comme l'observe [illegible] que Racine a pris, quand il a dit : *Tes yeux en [illegible]*, plutôt que de dire [illegible] *Argos*. || Dans la prose, l'hiatus n'est point une faute dans les phrases reçues par l'usage, quoique la prononciation soit rude; ainsi, personne ne craint de dire [illegible] *commença à avouer*. Quelquefois même ces petites cacophonies, quand elles ne sont ni trop rudes, ni trop fréquentes, contribuent à donner au discours un air naturel, et la conversation est pleine d'hiatus volontaires, tellement autorisés par l'usage qu'on ne pourrait parler autrement sans pédantisme. || L'hiatus dans les mots est [illegible] deux, comme dans *Laïs*, *Danaé*, [illegible], etc., quelquefois rude, comme dans *Chaonie*, *Réaal*.

— Se dit particulièrement de la rencontre

sans élision, de deux voyelles dont l'une finit un mot, et dont l'autre commence le mot suivant. L'hiatus n'est point admis dans notre poésie. Les hiatus n'étaient pas interdits à nos anciens poètes. Saint Gelais, Théophile, Régnier, Marot, ne prenaient aucun soin de les éviter; on en trouve même encore dans Malherbe. Depuis, les hiatus ont été généralement bannis, non-seulement des vers, mais même de la prose; on a été jusqu'à interposer dans certains cas des lettres purement explétives pour les éviter. Cependant l'hiatus peut être permis, dans la poésie familière, pour les expressions proverbiales et les phrases toutes faites et les noms propres composés. *C'est y a* qu'il n'est rien que votre chien ne prenne. (Rac.)

Le juge prétendait qu'à *tort et à travers*
On ne saurait manquer, condamnant un pervers.
(La Fontaine.)

Le premier passe, aussi fait le deuxième,
Au tiers il dit: *Que ce doit-il y ait part*. (Id.)

Paris voit tous les jours de ces met morphoses,
Dans tout le *Pré aux Clercs* tu verras mêmes choses.
(Corneille.)

Cher Ménage et cher de Rinci,
De ses à *Fontenay-aux-Roses*. (Scarron.)

|| Dans les vers, les interjections qu'on n'emploie que dans la passion, et le mot *oui* répété de suite ne font point un hiatus vicieux. *Oui, oui*, je veux parler, et ce dessein m'amène. *Ah!* il faut moiérer, etc.

— Il y a encore *hiatus*, lorsqu'après une voyelle qui ne se mange pas ou après une diphthongue, il suit un *h* qui n'est point aspiré, comme dans ce vers: J'ai *horreur* d'un succès qu'il faut qu'un crime achète. Enfin, comme on ne fait point sentir, dans la prononciation, le *t* de la conjonction *et*, il y a hiatus lorsqu'elle se trouve devant une voyelle ou une diphthongue, ou un *h* qui n'est point aspiré, comme dans ces vers:

. . . . Et en cent nœuds retors
Accourcit et allonge et enlace son corps. (Ronsard.)

Il en était de même du mot *ble*, que l'on écrivait autrefois *bled*. Pour subsister ne mange son *bled* en vert. (Sarrasin.) Mais le mot *pied* ne forme pas hiatus par l'usage où l'on est de prononcer le *t* dans ce mot. L'enfant met *pied à* terre, et puis le vieillard monte. (La Font.)

— On a aussi appelé *hiatus* l'effet désagréable produit par un mot terminé, dans le corps du vers, par un *e* muet, sans qu'il y ait élision.

Aux discours du flatteur qui te ne se *joue pas*,
Il vous *loue* tout haut, et vous *joue* tout bas. (Scarr.)

Le même défaut a lieu quand il se trouve des pluriels en *es* ou *ent* muets, comme dans *les gentes, tu lucent*.

Ils croient que le vin m'ayant gâté l'haleine.
(Chapelle.)

Pour éviter ce défaut, il y avait des poètes qui ne comptaient point dans le nombre des syllabes du vers celle où était cet *e* muet.

Je pousse, et je me trouve en un fort à l'écart
A la queue de nos chiens moi seul avec Drecard.
(Molière.)

Nos anciens poètes retranchaient même cet *e* dans l'écriture, et marquaient ce retranchement par une apostrophe.

Et jamais du péché l'adultère visage
Ne joui de la vertu si bien le personnage,
Que l'âne revêtu du lion au manteau,
Ne découvre à la fin [illegible]

— Fig. Lacune dans un ouvrage. || Endroit d'une pièce de théâtre où la scène reste vide, où il y a interruption dans les dialogues. || Interruption dans une généalogie, lorsque dans une suite d'aïeux il en manque un ou plusieurs qu'on ne trouve ni dans l'histoire, ni dans les titres.

— Néol. et poét. Ouverture d'un gouffre, d'une grotte ou d'une gueule béante. A nos pieds s'ouvrait un horrible hiatus.

— Anat. Se dit de certaines ouvertures du corps. || *Hiatus de Fallope*. Petite ouverture de la face supérieure de la partie pierreuse de l'os temporal qui donne passage à un vaisseau du nerf vidien. || *Hiatus occipito-pétreux*. Le trou déchiré postérieur du crâne. || *Hiatus spheno-petreux*. Le trou déchiré antérieur du crâne. || *Hiatus de Winslow*. L'ouverture située précisément au-dessus du col de la vésicule biliaire.

—Syn. comp. HIATUS, BÂILLEMENT. Le *bâillement* exprime particulièrement l'état de la bouche, et l'*hiatus* exprime l'espèce de cacophonie qui en résulte, de manière que l'*hiatus* est l'effet du *bâillement*.

HIBBERTIANÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapproche de l'hibbertie. || HIBBERTIANÉES. s. f. pl. Section du genre pleurandre, comprenant les espèces qui ont de l'affinité avec les hibberties.

HIBBERTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs jaunes, complètes, polypétalées, régulières, famille des dilléniacées, comprenant des sous-arbrisseaux, originaires de la Nouvelle-Hollande. Hibbertie grossulariifoliée. Hibbertie grimpante. Hibbertie dentée, tombante, élancée, diffuse, pédonculée.

HIBBERTIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hibbertie. || HIBBERTIÉES. s. f. pl. Section de la famille des dilléniacées, qui a pour type le genre hibbertie.

HIBERLINE. s. f. Comm. Étoffe dont on se servait [illegible] pour la tapisserie.

HIBERNACLE. s. m. (du lat. *hibernus*, d'hiver.) Nom de l'habitation d'hiver; lieu où l'on passe l'hiver. Les voyageurs se virent renfermés pendant neuf mois dans cet affreux hibernacle.

— Bot. Tout ce qui, dans les plantes, sert à envelopper les jeunes pousses, et à les garantir du froid en hiver, comme les bourgeons et les bulbes.

HIBERNAL, ALE. adj. (du lat. *hibernus*, d'hiver). Hist. nat. Qui a lieu pendant l'hiver. Température hibernale. Les animaux les plus chauds, ou ceux qui respirent le plus, ne sont pas susceptibles de torpeur *hibernale*. (Virey.) || Pl., *hibernaux*.

— Bot. Se dit des plantes qui fleurissent en hiver. Plante hibernale. Fleur hibernale.

HIBERNANT, ANTE. adj. Zool. Se dit des animaux qui passent une partie de l'automne et de l'hiver dans un état d'engourdissement et de léthargie d'où ils ne sortent qu'à l'entrée du printemps.

HIBERNATION. s. f. Zool. Engourdissement ou sommeil dans lequel certains animaux restent plongés pendant l'hiver; comme la marmotte, le hérisson, le chauve-souris, les hirondelles, le limaçon des vignes, etc. C'est la continuation de la vie sous l'apparence de la mort, par la perte de la sensibilité, du mouvement volontaire, et la suspension ou l'abolition des diverses fonctions vitales. L'action du froid en est la principale cause; mais on ignore les lois et les circonstances de cet engourdissement.

HIBERNER. v. n. 1re conj. Zool. Être dans un état d'engourdissement pendant l'hiver.

HIBERNIE. Géogr. anc. Nom que portait autrefois l'Irlande. || On s'en sert encore aujourd'hui dans le style soutenu.

HIBERNIEN, ENNE. adj. Géogr. anc. Qui est d'Hibernie. || Qui appartient à l'Hibernie ou à ses habitants. || *Mer hibernienne*. Se fermée par l'Océan, entre l'Hibernie et la Bretagne. Aujourd'hui *mer d'Irlande*. || Substantiv. Habitant d'Hibernie. Un Hibernien. Une Hibernienne.

HIBERNO-CELTIQUE. adj. des 2 g. Linguist. Se dit du celtique parlé en Irlande. || Substantiv. L'hiberno-celtique. C'est la même langue que l'erse.

HIBERNOIS, OISE. s. S'est dit quelquefois pour Irlandais.

— L'ardeur que les étudiants irlandais apportaient dans les disputes scolastiques a donné à ce mot une teinte de ridicule. Ergoter comme un Hibernois. || Adjectiv. Peuple hibernois.

— Fig. Je m'adressais quelquefois à des figures *hibernoises* qui ne demandaient pas mieux; et il fallait alors nous voir disputer. (Le Sage.)

HIBISCÉ, ÉE. adj. (du lat. *hibiscus*, guimauve). Bot. Qui ressemble à une ketmie. || HIBISCÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des malvacées, qui a pour type le genre hibiscus ou guimauve.

HIBISCUS. s. m. Bot. Nom scientifique du genre de plantes appelé Guimauve.

HIBOLITHE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles cloisonnées établi pour placer la bélemnite ou fer de lance.

HIBOU. s. m. (*h* asp.; par onomatopée, tirée de son cri sinistre). Ornith. Espèce d'oiseau de proie nocturne qui a deux aigrettes de plumes, en forme d'oreilles de chaque côté de la tête, tandis que les chouettes ont la tête arrondie sans aigrette et sans plumes proéminentes. Tous les oiseaux en veulent au hibou, poursuivent le hibou de leurs cris. Les hiboux, ennemis de la lumière du jour, ne quittent guère leurs retraites qu'au crépuscule et au clair de la lune. Ils répètent sans cesse pendant la nuit un gémissement grave et prolongé, *clou, cloud*. Que vos yeux ne soient pas comme ceux du *hibou* qui hait la lumière. (Boiste.) || Ce nom a été généralisé par quelques auteurs, et donné à plusieurs chouettes à aigrettes; d'autres l'ont donné indistinctement à des chouettes et à des ducs. || *Hibou commun*. Le moyen duc. || *Hibou de clocher*. L'effraie. || *Hibou sans corne*. La hulotte.

— Fam. *C'est une retraite de hiboux*, un *nid de hiboux*. Se dit d'une vieille masure, d'un vieux château inhabité.

— Fig. et fam. *C'est un hibou*, *un vrai hibou*. Se dit d'un homme mélancolique et qui fuit la société. Les femmes regardent un savant comme un *hibou* de bibliothèques. (Corm.) Où vas-tu si tard, charmante mariée? — Où vas-tu, toi-même, à l'heure qu'il est, *hibou*? (Brueys.) || Se dit également d'un homme qui, dans une compagnie, se tient à l'écart sans rien dire. On dit aussi, dans ce dernier sens, *Il fait le hibou*.

Ce Jean-Jacques, quand on l'observe,
N'a-t-il pas l'air d'un loup-garou?
En tout point ce n'est qu'un hibou
— Oui, mais c'est celui de Minerve.
(Ponce-Denis...)

— Prov. *On ne peut faire d'un hibou un épervier*.

— Myth. Nyctimène, fille d'Épopée, et, selon d'autres, de Nyctée, roi d'Éthiopie, souilla le lit de son père, et fut changée en hibou. L'amour profond qu'elle eut en contraire le père de Nyctimène qui conçut pour elle une passion incestueuse, et qu'elle alla se cacher dans le fond des forêts.

— Épith. Lugubre, triste, solitaire, plaintif, croassant, boiteux, farouche, effrayant, sombre, affreux, nocturne, triste amant des ténèbres, triste ennemi du jour. || Periphr. L'oiseau des nuits, l'oiseau de Minerve, l'oiseau de Pallas, l'oiseau délateur qui trahit Proserpine, l'oiseau de l'Achéron.

— Le hibou, qui chez nous est regardé comme un oiseau de mauvais augure par les esprits superstitieux, était regardé chez les païens comme le symbole de la sagesse et des arts. C'était l'oiseau favori de Minerve; son apparition n'était funeste que lorsqu'à Athènes, son silence le rendait de bon augure.

Des de astres faneux ce me auger fidèle,
Son t[illegible] de ses malheurs ta première nouvelle.
(Boileau.)

|| L'art catholique a employé le hibou comme symbole des doctrines éclectiques et protestantes, parce qu'il protesterait au besoin contre l'évidence du soleil; il ne veut s'éclairer que par la lumière qui sort de ses propres yeux.

HIC. s. m. *h* asp.; du lat. *hic est*, c'est là. Fam. Le nœud, la principale difficulté d'une affaire. Voilà le hic. C'est là le hic. Il connaît mon bien et ma famille, il me préférerait à un Français pour sa fille Isabelle. — Tout cela est bon, mais ce n'est pas là le *hic*, il faut vous bien assurer de sa fille. (Gherardi.)

Peut il blâmer des riens, il s'en fait une fête,
Et sur la moindre chose il dit: Voilà le *hic*.
(Fr. de Neufchateau.)

Un sien voisin s'offrit de le guérir,
Mais cependant pourvu que de sa belle,
Il s'eût rasé, quand elle eût dû mourir
De n'en oir pas son cher époux près d'elle.
C'était le *hic*. Il y fut pourtant (Gherardi.)

— *Ad hic et nunc*. loc. adv., empruntée du latin (littéral. Relativement à ici et maintenant). Philos. S'est dit, dans la scolastique, pour exprimer un rapport au lieu et au temps présent. Le corps est toujours déterminé ad *hic* et *nunc*.

— *Hic et nunc*. loc. adv. empruntée du latin (littér. Ici et maintenant). Prat. Sans délai.

HICART. s. m. Ornith. Oiseau aquatique du Canada, vivant dans les joncs.

HICÉSIE. s. f. Pharm. Emplâtre employé contre les scrofules, les abcès de rate et les articulations.

HICÉSIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom de Jupiter. Les suppliants invoquaient Jupiter Hicésien.

HICÈTE. s. m. Hist. relig. Véritable nom des sectaires que l'on appelle souvent *eicètes* et *hécètes*. Saint Jean Damascène pense que les hicètes étaient orthodoxes.

HICKANELLE. s. f. Erpét. Lézard venimeux de l'île de Ceylan, qui se cache dans le chaume des maisons.

HICKORY. s. m. Bot. Espèce de noyer de l'Amérique septentrionale.

HIDALGO. s. m. (de l'esp. *hijo*, fils; *algo*, biens, fortune). Titre que prennent en Espagne les nobles qui se prétendent descendus d'ancienne race chrétienne, sans mélange de sang juif ou maure. Un noble hidalgo. Les hidalgos. || *Hidalgos de naissance*. Ceux qui tiennent leurs privilèges de leurs ancêtres. *Hidalgos de privilège*. Ceux qui ont acheté la noblesse ou l'ont obtenue par faveur. || *Hidalgo*, précédé de *señor*, est un titre des pages du roi et des princes.

HIDE. s. f. Métrol. Mesure de terre usitée en Angleterre. La hide vaut vingt hectares de France, c'était la quantité de terre qu'une charrue pouvait labourer par an.

HIDEUR. s. f. (*h* asp.) Se disait pour Aspect, état de ce qui est hideux. La hideur du vice. La franchise est si belle, que ses charmes adoucissent la *hideur* du vice. (Boiste.) || Crainte, frayeur, épouvante, que l'on éprouve à la vue d'un objet hideux, d'un spectacle horrible. || Chose hideuse. Ne se voyaient ressouvenir des *hideurs* à quoi un champ de bataille l'avait contraint. (Pasq.) Boutique sanglante de toute cruauté (l'inquisition), échafaud de toutes les *hideurs* et horreurs tragiques qui se peuvent exercer au monde. (Arnauld.)

HIDEUSEMENT. adv. (*h* asp.) D'une manière hideuse. Être hideusement laid. Hideusement défiguré.

HIDEUX, EUSE. adj. (*h* asp.; du lat. *hispidus*, hérissé). Difforme à l'excès. Monstre hideux. Visage hideux. Femme hideuse. Physionomie hideuse.

Cachée à nos regards la *hideuse* chenille
Sous la pourpre nous [illegible] sa famille. (Rosset.)

Le teint jaune et l'œil creux,
Penses-tu plaire au ciel un te rendant *hideux*?
(Voltaire.)

— La vieillesse, la maladie, le chagrin, les changements qu'une passion violente, telle que la fureur, la colère, apportent dans les traits d'un beau visage, peuvent le rendre hideux.

— On dit des spectres qu'*ils sont hideux*, lorsque notre imagination nous les montre maigres, secs, pâles, le regard menaçant, les cheveux hérissés.

— Très-désagréable à voir. Cela est hideux à voir. C'est une chose hideuse. Et de son corps *hideux* les membres [illegible] (Rac.) La nature honteuse est *hideuse* et mourante. (Id.)

. . . . Le sam pâle et creux,
Le plaisir [illegible] un objet *hideux*. (Volt.)

D'un [illegible]
[illegible]
(Boileau.)

Affreux et repoussant. L'usure le porte, on porte à hideux, une pauvreté hideuse. L'opulence d'une cité de commerce s'est changée en une pauvreté *hideuse*. (Voln.) Un peuple esclave offre toujours un aspect *hideux*. (Dider.) La mort est déjà si pénible, pourquoi la rendre *hideuse*. (Lav.)

La Discorde.
Avec cet air *hideux* qui fait frémir la Paix (Boil.)
Comme ce [illegible] de *hideuse* mémoire,
Dont je veux bien ici te crayonner l'histoire. (Id.)

— Fig. L'égoïsme fait les hommes sans éducation et sans bon nature, les êtres les plus *hideux* dans l'ordre social. (Boiste.) Ce vers rend *hideuses* les personnes qui en sont atteintes. (Mme de Puisieux.)

— Malfilâtre a oublié que le *h* était aspiré dans ce mot:

Et la débauche *hideuse* en son ivresse,
Monstre impudent qui foule aux pieds les mœurs.

— *Hideux à*, devant un infinitif. Une chose hideuse à voir.

— *Hideux de*. Regardez ces visages hâves et ces corps *hideux* de plaies. (Vaug.)

Et ces tristes Césars. . . . . .
Qui tout *hideux* encor de soupçons et de crimes,
Semblent toujours de l'œil désigner leurs victimes.
(Delille.)

— Syn. simpl. Difforme, horrible, épouvantable, affreux, effroyable, laid, défiguré, désagréable, rebutant.

HIDROCÉRAME. s. m. (ét. gr., ἱδρώς, sueur; κέραμος, pot de terre). Vase qui transsude, pour rafraîchir l'eau.

HIDRON. s. m. (du gr. ἱδρώς, sueur). Pathol. Papule rouge et douloureuse qui vient sur la peau.

HIDRONOSE. s. f. (ét. gr., ἱδρώς, sueur; νόσος, maladie). Pathol. Suette.

HIDROPLANIE. s. f. (ét. gr., ἱδρώς, sueur; πλάνη, action d'errer, de changer de place). Médec. Transport de l'action sudatoire sur une autre partie du corps.

HIDROPLANIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à l'hidroplanie.

HIDROPYRÈTE. s. m. (ét. gr., ἱδρώς, sueur; πυρετός, fièvre). Pathol. La suette.

HIDROTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἱδρώς, sueur). Médec. Sudorifique; qui favorise la transpiration.

— Avec sueurs. Fièvre hidrotique. || S'empl. substantiv. C'est un hidrotique. Les hidrotiques.

HIDYPATHIE. s. f. (ét. gr., ἡδύς, doux, agréable; πάθος, passion). Disposition qui fait trouver du plaisir en toutes choses.

HIE. s. f. (*h* asp.; du lat. *hiare*, bâiller, pousser son haleine avec effort, ce qu'on fait lorsqu'on se sert de la hie). Instrument dont on se sert pour battre, pour enfoncer le pavé. On l'appelle autrement *demoiselle*.

— Instrument dont on se sert pour enfoncer les pilotis en terre. On l'appelle autrement *mouton*.

— Se disait pour Houe, instrument dont on se sert pour remuer la terre.

HIÉ, ÉE. part. pass. du v. Hier. S'empl. adjectiv. Pavés hiés. Pilotis hiés.

HIÈBLE. s. f. (du lat. *ebulum* ou *ebulus*). Bot. Espèce de sureau dont la tige est herbacée; ses feuilles et sa graine sont d'un vert obscur.

— Castel a fait ce mot masculin, ce qui est plus conforme à l'étymologie, mais contraire à l'usage. Et l'*hièble* touffu domine sur les plaines.

— Épith. Pourprée, touffue, épaisse.

HIELMAR ou **HIELMARN.** Géogr. Lac de Suède, qui a 60 kilom. de long sur 16 kilom. de large.

HIÉMAL, ALE. adj. Hist. nat. V. HYÉMAL.

HIÉMATION. s. f. Hist. V. HYÉMATION.

HIEMENT. s. m. (pr. *hi-man*; rad. *hie*). Constr. Mouvement produit, dans une construction en charpente, par l'effet d'un effort horizontal.

— Bruit que fait une machine avec laquelle on lève les fardeaux.

— Action d'enfoncer les pavés ou des pieux avec la hie.

HIEMPSAL. Roi de Numidie, fils de Micipsa. Jugurtha, son frère adoptif, le fit tuer au bout de quelques mois de règne.

HIER. adv. (pr. *i-èr*; du lat. *heri*). Se dit de jour qui précède immédiatement celui où l'on est. Hier au soir. Hier au matin. Hier matin. Il partit hier. Il n'est parti que d'hier, que du jour d'hier.

Hier, à mon retour, je crus l'instant propice
Pour instruire le roi de mon sage artifice. (Du B[illegible])

Je t'attendais *hier*, je t'attends longtemps;
Tu ne reviendras plus, et c'est toi qui m'attends!
(Desaugiers.)

— Il y a des grammairiens qui ont prescrit de dire *hier au soir*, et défendu de dire *hier soir*. D'autres laissent le choix entre *hier soir* et *hier au soir*. Dans cette locution familière, comme dans toutes celles de ce genre, il faut adopter ce qui est aussi clair et le plus simple. Or, si nous disons *hier matin*, *hier soir*, c'est par trop peu raisonné de prétendre que nous ne puissions pas dire *hier soir*, et il l'est également de prétendre que l'article *au* soit absolument [illegible]. Aussi ces locutions, *hier soir*, *hier matin*, etc., sont, les formes [illegible] l'article. L'emploi de l'article est donc fort correct, mais c'est aussi un [illegible].

— *Avant-hier*. V. AVANT-HIER.

— *D'hier en huit, en quinze*, etc. Dans huit jours, dans quinze jours, etc., à compter d'hier.

— *L'autre hier*. S'est dit familièrement pour avant-hier. On le trouve dans Marot.

— Fig. Se dit d'une époque indéterminée, mais qui s'est passée depuis peu. Nous ne nous connaissons que d'hier, et il me traite déjà comme un vieil ami. Il n'est que d'hier dans cette place. Ce qui fut bien hier peut-il être mal aujourd'hui? *Hier* on m'adorait, aujourd'hui l'on m'exile. (C. Delavigne.) Le despote le plus dur, le noble le plus insolent, le savant le plus bavard, ne le sont souvent que d'*hier*. (Boiste.)

— *Homme d'hier*. Se dit quelquefois d'un parvenu.

— S'empl. substantiv. Le 21 juin de l'année 1792, les hurlements qui s'étaient fait entendre la veille par des furieux que Péthion conduisait, n'étant pas entièrement apaisés, le jeune dauphin, dont les oreilles en étaient encore frappées, s'écria ingénument : « Maman, est-ce qu'*hier* n'est-pas encore passé. » (Hist. des Jacobins.)

— L'emploi du pluriel est extrêmement rare. Nos *hiers* n'ont travaillé qu'à nous abréger le chemin de la mort. (Trad. de Shakspeare.)

— Nos premiers poëtes le faisaient le plus souvent d'une syllabe. *Hier* j'étais chez des gens de vertu singulière. M... Je fis *hier* à Vénus offrir un sacrifice. (Corn.)

Le marchand repartit : *Hier* au soir, sur la brune,
Un chat-huant s'en vint votre fils enlever. La Font.

— Aujourd'hui il est de deux syllabes ; dans *avant-hier* seulement il est d'une seule syllabe. Le bruit court qu'*avant-hier* on vous assassina. (Boil.) *Hier* confusément j'en appris la nouvelle. (Volt.)

Mais *hier* il m'aborde, et, me serrant la main,
Ah! monsieur, m'a-t-il dit, je vous attends demain
Boileau.

Je l'observais *hier*, et je voyais ses yeux
Lancer sur le lieu saint des regards furieux. (Rac.)

— C'est donc à tort que Delille et Fabre d'Églantine l'ont fait d'une seule syllabe. *Hier*, j'en craignais bien plus l'effet et l'importance. (Fabre d'Églantine.)

Autour d'eux des murs nus *Hier* un encan funeste
D'un vil ameublement a dispersé le reste. (Del.)

— Quelques poètes, entre autres Th. Corneille, ont à tort aspiré le *h* de ce mot Saches que don Alvar vous conta *hier* l'histoire. (Th. Corn.)

. . . Ces lâches soldats
Qui *hier* même à vos yeux cherchèrent mon trépas.
(Thom. Corneille.)

— Il peut se placer avant ou après le verbe, mais jamais entre l'auxiliaire et le participe. Ainsi l'on dit : Hier nous allâmes, ou nous allâmes hier, mais non, quand nous serions hier arrivés.

HIER. v. a. 1re conj. (*h* asp. ; pr. *hi-ie* ; rad. *hie*). Ce verbe double l'*i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je hie*, etc., *nous hions*, *vous hiez*, *ils hient*. *Je hiais*, etc., *nous hiions*, *vous hiiez*, *ils hiaient*. *Que je hie*, etc., *que nous hiions*, *que vous hiiez*, *qu'ils hient*. Constr. Enfoncer des pavés, des pilotis avec la hie.

— v. n. Faire entendre le bruit appelé hiement. Il est assez ordinaire que les nouvelles machines hient les premières fois qu'on s'en sert.

— SE HIER. v. pron. Être enfoncé. Ces pavés, ces pieux ne se hient pas facilement.

HIÉRABOTANE. Ant. gr. V. HIEROBOTANE.

HIÉRACIÉ, ÉE. adj. (du lat. *hieracium*). Bot. Qui ressemble à une épervière. || HIÉRACIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des chicoracées. || Section de la tribu des lactacées. || Sous-tribu de la tribu des chicoracées, ayant pour type le genre épervière.

HIÉRACIEN. adj. m. Mus. anc. Se dit d'un nome ou d'un air grec composé par Hiérax.

— s. m. Hist. relig. Nom sous lequel on désignait quelquefois les hiéracites.

HIÉRACIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'épervière.

HIÉRACIOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une épervière.

HIÉRACIOIDE. s. f. Bot. Genre de plantes séparé de l'hiéracium à cause de son périanthe dont les écailles sont moins appliquées contre les intérieures.

HIÉRACION. s. m. Pharm. Collyre propre à éclaircir la vue.

HIÉRACITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne fondée au IIIe siècle, en Egypte, par Hiérax, qui enseignait que la résurrection serait toute spirituelle, que les enfants morts avant l'âge de raison ne peuvent être sauvés, et que Melchisédech était le Saint-Esprit.

HIÉRACITE. s. f. (du gr. ἱέραξ, épervier). Minér. Pierre précieuse qui ressemble, dit-on, à l'œil de l'épervier.

HIÉRACIUM. s. m. (pr. *ié-ra-cium* ; du gr., ἱέραξ, épervier, parce qu'on a supposé que cet oiseau s'en servait pour s'éclaircir la vue). Bot. Herbe à l'épervier. || *Grand hieracium*. Le laiteron des champs. || *Petit hieracium*. Le pissenlit.

HIÉRACOBOSQUE. s. m. Ant. égypt. Prêtre égyptien qui nourrissait les éperviers sacrés.

HIÉRACOPOLIS. s. m. Ant. Nom par lequel plusieurs écrivains désignent l'endroit de l'Egypte où l'on nourrissait les éperviers sacrés.

HIÉRANOSE. s. f. (ét. gr., ἱερὸς, sacré ; νόσος, maladie). Pathol. Danse de Saint-Guy. || L'épilepsie, que les anciens appelaient *mal sacré*.

HIÉRAPICRA. s. f. (ét. gr., ἱερὸς, sacré ; πικρὸς, amer). Anc. pharm. Electuaire dont l'aloès formait la base, et à laquelle on attribuait de grandes vertus.

HIÉRAPOLIS. Géogr. anc. Ville de Phrygie. Aujourd'hui *Pambouk-Calessi*. || Ville de Syrie, métropole de la province euphratésienne. Aujourd'hui *Membigz*.

HIÉRAPOLITAIN, AINE. adj. Géogr. Qui est d'Hiérapolis. || Qui appartient à Hiérapolis ou à ses habitants. || S'empl. subst. Un Hiérapolitain. Une Hiérapolitaine.

HIÉRARCHIE. s. f. (*h* asp. ; ét. gr., ἱερὸς, sacré ; ἀρχή, empire, prééminence). Ordre et subordination des neuf chœurs des anges. La hiérarchie céleste. La hiérarchie des anges. Les anges de la première hiérarchie, de la seconde, de la troisième hiérarchie. La sainte subordination des puissances ecclésiastiques, image des célestes *hiérarchies*. (Boss.)

— Ordre et subordination des divers degrés de l'état ecclésiastique, depuis le pape, qui en est le chef, jusqu'au simple laïque. La hiérarchie de l'Église. La hiérarchie ecclésiastique. Cette opinion est destructive de la hiérarchie de l'Église, tend à la destruction de la hiérarchie. Bonaparte n'estimait dans le clergé constitutionnel que les simples prêtres, lesquels, en général, n'avaient pas profité de l'agitation des temps pour s'élever dans la *hiérarchie* sacerdotale. (Thiers.)

— *Être dans la hiérarchie* ou *de la hiérarchie*. Gouverner l'Église, avoir quelque part dans le ministère et le gouvernement de l'Église. || *Être sous la hiérarchie*. Être conduit et gouverné par la hiérarchie.

— La *hiérarchie céleste* comprend celle qui est entre les personnes de la Trinité, celle qui est entre Jésus-Christ et sa mère, et celle des anges. || La *hiérarchie humaine* ou *ecclésiastique* comprend celle de la loi de Moïse et celle de la loi évangélique. || *Hiérarchie de juridiction*. Ordre sacré dans l'Église qui, par la puissance d'une action sacrée, conduit ceux qui lui sont sujets à l'observation des commandements et à la ressemblance de Dieu. || La *hiérarchie de l'ordre* est un ordre destiné au ministère du culte divin par une consécration hiérarchique, et qui, par la sanctification, conduit à la ressemblance de la Divinité, et y monte autant qu'il le peut par proportion. || La *hiérarchie des grâces* est un ordre dans l'Eglise qui, par l'usage des grâces gratuites, conduit les hommes à la ressemblance de Dieu, et les y fait arriver, autant que la proportion qu'il y a entre Dieu et l'homme peut le permettre.

— S'applique aux rapports de l'Église avec l'État. L'Église prétend non-seulement être indépendante de l'Etat, mais encore lui être supérieure.

— Par extens. se dit de toutes sortes de pouvoirs, d'autorités, de rangs subordonnés les uns aux autres. La hiérarchie politique. La hiérarchie des pouvoirs. La hiérarchie militaire. La hiérarchie sociale. La hiérarchie administrative. La *hiérarchie* est la base de la subordination militaire, elle prévient la confusion en établissant la régularité dans toutes les relations du service ; elle maintient la discipline et assure l'exécution des ordres, en ne laissant rien ignorer au chef de ce qui concerne le subordonné. (Encycl.) La *hiérarchie* est une échelle dont le premier degré domine au-dessus des autres : sans *hiérarchie* point de société. La *hiérarchie* des pouvoirs a donné naissance à des théories plus ou moins heureuses. (Dict. de la convers.)

— Hist. *La divine hiérarchie*. L'ordre et la subordination des diverses dignités de la cour de Constantinople.

— Fig. Il y a dans notre langue une *hiérarchie* de style, parce que les mots y sont classés comme dans une monarchie. (Noël.)

HIÉRARCHIQUE. adj. des 2 g. (*h* asp.) Qui est de la hiérarchie, qui appartient à la hiérarchie. Ordre hiérarchique. Etat hiérarchique. Gouvernement hiérarchique.

— *Ordre hiérarchique*. Rang que chacun doit occuper.

Trop bien Phébus sait de sa république
Régler les rangs et l'ordre *hiérarchique*. (Volt.)

HIÉRARCHIQUEMENT. adv. (*h* asp.) D'une manière hiérarchique. L'Eglise a toujours été gouvernée hiérarchiquement. Succéder hiérarchiquement.

HIÉRARCHISÉ, ÉE. part. pass. du v. Hiérarchiser. S'empl. adjectiv. Administration hiérarchisée. Or, on le sait, une société est toujours *hiérarchisée* plus ou moins tranchément ; il y a des rangs, des classes, des convenances. (Pecqueur.) Ces honneurs représentent fidèlement les droits et les mérites, car les rangs sont régulièrement *hiérarchisés*, car les décorations et les titres ont des significations claires, réelles. (Considér.)

HIÉRARCHISER. v. a. 1re conj. Néol. établir une hiérarchie. Hiérarchiser une administration.

HIÉRARQUE. s. m. S'est dit pour Prélat, pontife.

— Se dit des prélats grecs.

— S'est dit quelquefois des membres de l'Église qui se servent du prétexte de hiérarchie pour élever des dissensions entre le clergé séculier et le clergé régulier.

HIÉRATIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἱερός, sacré). Antiq. Qui concerne les choses sacrées, qui appartient aux prêtres. || *Ecriture hiératique*. Ecriture égyptienne dont on pense que les prêtres seuls s'étaient réservé l'intelligence. Cette écriture était alphabétique comme la démotique.

— Paléogr. Se dit d'une des espèces de papier d'Égypte. Le papier hiératique était originairement le plus beau ; on ne l'employait qu'aux usages religieux. Dans la suite, on donna le nom d'*hiératique* au papier de troisième qualité. Le papier hiératique avait onze pouces de large.

— Pharm. Ancien nom d'un cataplasme émollient, propre à calmer les douleur d'estomac, de foie, etc.

HIÉRAX. Myth. Homme qui habitait chez les Mariandyniens en Asie. Hiérax ayant envoyé du blé aux Troyens, Neptune le changea en épervier. || Jeune homme qui avertit Argus du projet formé par Mercure pour enlever Io. Mercure le changea en épervier.

HIÈRE ou **HIERRE**, s. m. (du lat. *hedera*). Ancien nom du lierre.

— Pharm. *Hière de coloquinte*. Électuaire aujourd'hui hors d'usage.

HIÉRÉ. s. m. Entom. Espèce de papillon.

HIÉRÉA. Myth. Amante de Mercure, qui la rendit mère d'un géant, père d'Ischenus. || Surnom de Diane. Diane Hiéréa était adorée à Orenbasium.

HIÈRES. Géogr. V. HYÈRES.

HIÉROBOTANE. s. f. (ét. gr., ἱερὸς, sacré ; βοτάνη, plante). Ant. gr. Herbe sacrée dont les anciens faisaient usage dans les sacrifices magiques, dans les cérémonies expiatoires, et à d'autres usages. On croit que l'*hiérobotane mâle* était notre verveine officinale ou une véronique, et l'*hiérobotane femelle*, le vélar officinal ou la véronique chenette.

HIÉROCÉPIE. s. f. Ant. gr. Bois sacré de l'île de Cypre, dans le voisinage de Paphos.

HIÉROCÉRYCE. s. m. (ét. gr., ἱερὸς, sacré ; κήρυξ, héraut). Ant. gr. Chef des hérauts sacrés dans les mystères de Cérès Eleusine. Sa fonction était d'écarter les profanes, et toutes les personnes exclues de la fête par les lois, d'avertir les initiés de ne prononcer que des paroles convenables à l'objet de la cérémonie, et de garder un silence respectueux. Cette charge était perpétuelle, et ne pouvait être exercée que par un descendant de la famille des Eumolpide.

HIÉROCHLOÉ. s. f. Bot. Genre de graminées établi aux dépens des hériques.

HIÉROCLÈS. Gouverneur d'Alexandrie, fut un des principaux instigateurs de la persécution exercée par Dioclétien contre les chrétiens, en 303. Il tenta en outre de détourner les fidèles de leur religion, en leur adressant un livre intitulé l'*Ami de la vérité*, qui fut réfuté par Eusèbe et Lactance. || Philosophe platonicien, qui tenait une école célèbre à Alexandrie au commencement du Ve siècle.

HIÉROCORACE. s. m. (ét. gr., ἱερὸς, sacré ; κόραξ, corbeau), à cause de la couleur de leurs habits, semblable à celle des corbeaux qui étaient consacrés au culte de cette divinité. Antiq. Prêtre du soleil ou de Mithra chez les Perses.

HIÉROCORACIQUE. adj. des 2 g. Ant. Qui a rapport au culte de Mithra. Fêtes hiérocoraciques.

HIÉRODOULE. s. m. (ét. gr., ἱερὸς, sacré ; δοῦλος, esclave). Ant. gr. Esclave consacré au service d'un temple. || Il y avait aussi des femmes hiérodoules, courtisanes sacrées, que des hommes, que des femmes même, achetaient et donnaient à Vénus, et qu'on appelait aussi des filles d'Aphrodite. L'argent qui provenait du commerce de leurs charmes était réservé pour l'entretien et le service du temple de la déesse.

HIÉRODRAME. s. m. (ét. gr., ἱερὸς, sacré ; δρᾶμα, drame). Littér. Oratorio, drame dont le sujet est emprunté à l'histoire sainte.

HIÉRODULE. s. m. Ant. V. HIÉRODOULE.

HIÉROGÉNIE. s. f. Didact. Origine des diverses religions.

— Science qui traite de l'origine des religions.

HIÉROGLYPHE. s. m. (ét. gr., ἱερὸς, sacré ; γλύφω, graver). Caractère, figure qui contient quelque sens mystérieux. Le roseau est peint de différents *hiéroglyphes* qui marquent l'âge du couple uni. (Chateaub.) Ce sont des *hiéroglyphes* tout purs. (La Font.)

— Se dit particulièrement des caractères de ce genre dont les anciens Egyptiens se servaient dans les choses qui regardaient la religion, les sciences et les arts. Ils consistaient dans des caractères ou figures qui, dans l'origine, suppléaient à l'écriture, dont on n'avait pas encore l'idée, et auxquels ensuite on donna un sens caché et mystérieux. L'usage des hiéroglyphes, qui chez les Egyptiens remonte à la plus haute antiquité, et qu'employèrent principalement les prêtres, leur est commun avec les Chinois, les Mexicains, les Scythes, les Indiens, les Phéniciens, les Ethiopiens et les Étruriens. La signification des hiéroglyphes paraît s'être perdue dès le temps où les Grecs se furent rendus maîtres de l'Egypte, et elle est restée ignorée pendant 2000 ans. De nos jours, Champollion paraît avoir réussi à trouver la clé de cette écriture énigmatique. Hiéroglyphes ingénieux, obscurs. Toute la théologie des Egyptiens était exprimée par des hiéroglyphes, enveloppée sous des hiéroglyphes. Une inscription en hiéroglyphes. Traduire les hiéroglyphes. Si les anciens *hiéroglyphes* de l'Egypte ressemblent à ceux de la Chine, c'est qu'apparemment l'*hiéroglyphe* est la première période de l'art d'écrire, et qu'il faut ainsi passer par celui-là pour arriver aux autres. (Grimm.)

— *Hiéroglyphes curiologiques*. Imitation de la chose ; il consistait à mettre la partie pour le tout. || *Hiéroglyphes symboliques*. Ceux qui changeaient quelque chose à l'objet. Ils étaient ou tropiques ou allégoriques.

— Beaux-arts. Les prêtres égyptiens couvrirent de ces inscriptions mystérieuses les plafonds, les murailles, les colonnes de leurs temples ; ils en chargèrent leurs obélisques. Par là, les hiéroglyphes et le sytème particulier de sculpture bas-relief qu'on y employait s'identifièrent en quelque sorte à l'architecture égyptienne et devinrent un de ses caractères distinctifs. Les architectes et les peintres modernes ont quelquefois emprunté ces figures désormais vides de sens et ce genre de sculpture pour en faire l'ornement de compositions fantasques, imitées des anciens ornements de l'Egypte.

HIÉROGLYPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'hiéroglyphe. Caractère hiéroglyphique. Figure hiéroglyphique. Symbole hiéroglyphique.

— Paléogr. Se dit de la première sorte d'écriture dont se composait le système graphique des anciens Egyptiens. L'écriture hiéroglyphique ou sacrée consistait dans l'emploi simultané des trois types distincts : les caractères figuratifs, les caractères symboliques, tropiques ou énigmatiques, et les caractères phonétiques.

— Zool. Se dit d'un corps qui est marqué de lignes colorées sinueuses, qu'on a comparées à des hiéroglyphes, comme le python hiéroglyphique, la coccinelle hiéroglyphique.

— Syn. comp. HIÉROGLYPHIQUE. HIÉRATIQUE. L'écriture *hiéroglyphique* est employée sur les monuments ; l'écriture *hiératique*, dans les manuscrits.

HIÉROGLYPHIQUE. s. m. Médec. Caractères inventés, à ce qu'on prétend, par Mercure Hermès Trismégiste.

— Divin. Les lignes et les autres parties de la paume de la main, que l'on consulte dans la chiromancie.

HIÉROGRAMMATE ou **HIÉROGRAMMATISTE.** s. m. (ét. gr., ἱερὸς, sacré ; γράμμα, lettre). Paléogr. Scribe égyptien employé par les prêtres et au service des temples : il était chargé de tracer les figures hiéroglyphiques et de les expliquer.

HIÉROGRAMMATIQUE. adj. des 2 g. Ant. Se dit pour Hiératique.

HIEROGRAMMATISTE. s. m. Scribe sacré.

HIÉROGRAMME. s. m. (ét. gr., ἱερὸς, sacré, γράμμα, lettre). Caractère propre à l'écriture hiératique.

HIEROGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἱερὸς, sacré ; γράφω, décrire). Ant. Conservateur des choses sacrées en Egypte.

— Celui qui décrit les choses sacrées, qui écrit sur les différentes religions.

HIÉROGRAPHIE. s. f. Didact. Description des différentes religions, des choses sacrées.

HIÉROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hiérographie. Système hiérographique.

— Qui a rapport à l'écriture hiéroglyphique ou hiératique des anciens Egyptiens.

HIÉROLOGIE. s. f. (ét. gr., ἱερὸς, sacré ; λόγος, discours). Didact. Connaissance des religions que professent les divers peuples. || Discours, traité sur les choses sacrées.

— Liturg. Bénédiction. || Se dit plus particulièrement de la bénédiction nuptiale chez les chrétiens grecs et chez les juifs.

HIÉROLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à l'hiérologie

HIÉROMANCIE. s. f. (ét. gr., ἱερὸς, sacré ; μαντεία, divination). Ant. Divination appelée aussi *hieroscopie*.

HIÉROMANCIEN, ENNE. adj. Ant. Qui appartient à l'hiéromancie.

HIÉROMÉNIE. s. f. (ét. gr., ἱερὸς, sacré, μήν, mois). Ant. gr. Partie du mois boédromion pendant laquelle on célébrait les jeux néméens.

HIÉROMNÈNE. Myth. Fille du fleuve Simois. Elle épousa Assaracus, de qui elle eut Capys, un des ancêtres d'Enée.

HIÉROMNÈNE. s. m. (ét. gr., ἱερὸς, sacre ; μνήμη, mémoire). Ant. gr. Titre de l'un des deux députés que certaines villes de la Grèce envoyaient à l'assemblée des amphictyons, pour y exercer les fonctions de greffier sacré. Les hiéromnènes avaient soin des choses sacrées. C'était toujours un hiéromnène qui présidait l'assemblée.

— Hist. relig. Officier de l'Église grecque, diacre du patriarche.

HIÉROMNÉNON. s. m. Ant. Pierre dont on se servait dans les divinations des anciens.

HIÉRON. s. m. (du gr. ἱερός, sacré). Ant. Enceinte et dépendances extérieures d'un temple.

— Primitivement, Enceinte dans laquelle se trouvait seulement un autel en plein air.

HIÉRON Ier. Roi de Syracuse, régna de 474 à 467 av. J.-C. ‖ HIERON II. Favorisa les arts et les sciences, fit la guerre aux Romains, qui le délivrent, et devint ensuite un allié fidèle de Rome. Il mourut en 215 av. J.-C.

HIÉRONIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἱερός, sacré; νίκη, victoire). Ant. Se dit de certains jeux qui se célébraient chez les Romains en l'honneur des dieux.

HIÉRONIQUE. s. m. Ant. Celui qui avait été vainqueur aux jeux hiéroniques, ou dans l'un des quatre grands jeux de la Grèce.

HIÉRONYME. Roi de Syracuse, irrita par sa tyrannie ses sujets, qui le massacrèrent, l'an 214 av. J.-C.

HIÉRONYMIQUE. adj. des 2 g. Hist. relig. Qui appartient à saint Jérôme. Martyrologe hiéronymique.

HIÉRONYMITE. adj. des 2 g. Hist. ecclés. V. JERONYMITE.

HIÉROPHANTE. s. m. (ét. gr., ἱερός, sacré; φαίνω, manifester). Ant. Titre du prêtre qui présidait aux mystères d'Eleusis et de quelques autres temples de la Grèce, et qui enseignait les choses sacrées aux initiés.

— HIEROPHANTES. s. f. pl. Femmes consacrées au culte de Cérès, et qui avaient des fonctions distinctes de celles de l'hiérophante.

HIEROPHANTIDE. s. f. Ant. gr. Prêtresse de Cérès à Athènes. Les hiérophantides étaient subordonnées à l'hiérophante.

HIÉROPHILE. Un des noms de la sibylle de Cumes.

HIÉROPHORE. s. m. (ét. gr., ἱερός, sacré; φέρω, porter). Ant. gr. Prêtre qui dans les cérémonies religieuses portait les statues des dieux ou les choses sacrées.

HIÉROPHYLAX. s. m. (ét. gr., ἱερός, sacré; φύλαξ, gardien). Hist. relig. Gardien des choses saintes, officier de l'Eglise grecque.

HIEROPYRE. s. f. (ét. gr., ἱερός, sacré; πῦρ, feu). Pathol. Erysipèle, feu Saint-Antoine.

HIÉROSCOPE. s. m. Antiq. Sorte de verre dont on se servait dans l'hiéroscopie.

HIÉROSCOPIE. s. f. (ét. gr., ἱερός, sacré; σκοπέω, examiner). Antiq. Divination fondée sur l'inspection des victimes et de ce qui se passait dans les sacrifices.

HIÉROSCOPIEN, ENNE. adj. Qui est relatif à l'hiéroscopie.

HIEROSCOPIEN, ENNE. s. Antiq. Celui, celle qui annonçait l'avenir au moyen de l'hiéroscopie.

HIÉROSCOPIQUE. adj. des 2 g. Ant. Qui appartient à l'hiéroscopie.

HIERZAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Angoulême (Charente); 700 hab.

HIESMOIS. Géogr. Petit pays de l'ancienne Normandie, faisant aujourd'hui partie du département de l'Orne. La capitale portait le même nom.

HIGGINSIE. s. f. Bot. Genre de plantes renfermant trois arbustes du Pérou.

HIGHGHATE. s. f. (pr. *i-ga-te*). Résine d'un brun jaune, qui tire son nom d'une ville d'Angleterre près de laquelle on la trouve en abondance.

HIGHLANDER. s. m. (ét. angl. *high*, haut; *land*, pays). Géogr. Habitant des Highlands, montagnard écossais. Les régiments de Highlanders au service de l'Angleterre ont conservé le costume national.

HIGHLANDS s. m. pl. Géogr. Partie septentrionale de l'Écosse, celle qui est la plus montagneuse. Vers 1737, les habitants de ces montagnes presque inaccessibles se trouvèrent en contact avec la civilisation, par le moyen des routes que Georges Ier fit ouvrir.

HIGOGLÉO. Myth. Une des divinités qu'adorent les naturels des îles Tonga.

HIGUIERO D'INFIERNO. s. m. (En espagn. *figuier d'enfer*). Mot employé dans la Satire Ménippée pour désigner la Ligue. Au petit échafaud sur lequel était monté le charlatan espagnol, était attachée une grande peau de parchemin, écrite en plusieurs langues, scellée de cinq ou six sceaux d'or, de plomb et de cire, avec des titres en lettres d'or, portant ces mots: Lettres du pouvoir d'un Espagnol et des effets miraculeux de sa drogue, appelée *Higuiero d'infierno*, ou catholicon composé. Sat. Mén.)

HILAÏRE. adj. (du gr. ἱλαρός, bienfaisant). Myth. gr. Epithète de Diane. Diane hilaïre. ‖ Fille de Leucippe et sœur de Phébé. Hilaire et Leucippe furent enlevées par Castor et Pollux, elles en eurent plusieurs enfants, et reçurent après leur mort les honneurs héroïques.

HILAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *hilium*, hile). Bot. Qui a rapport à un hile. ‖ *Cicatrice hilaire*. Celle qui est produite par l'abouchement des vaisseaux nourriciers au moyen desquels a lieu le développement des tuniques de l'embryon.

HILAIRE. Pape, de 461 à 467. ‖ Docteur de l'Eglise, evêque de Poitiers, mort en 388. On a de lui plusieurs écrits. ‖ Evêque d'Arles, né en 401, mort en 449.

HILAIRE-DU-HARCOUET (SAINT). Géogr. Ch.-l. de cant. (Manche); 3,000 hab.

HILARANT, ANTE. adj. Didact. et néol. Qui excite à la gaîté.

— Chim. *Gaz hilarant*. S'est dit du protoxyde d'azote, à cause de la propriété qu'a ce gaz d'exciter un rire et une gaîté extraordinaires chez ceux qui le respirent.

HILARIE. s. f. Bot. Genre de graminées du Mexique.

HILARIES. s. f. pl. (du gr. ἱλαρός, gai, joyeux). Ant. rom. Fêtes en l'honneur de Cybèle et de Pan, qui se célébraient à Rome, le jour de l'équinoxe du printemps, et pendant lesquelles toute espèce de cérémonie lugubre était interdite. ‖ Tous les jours de fête et cérémonie, soit que ce fût une solennité publique, soit que ce ne fût qu'une fête particulière et domestique.

HILARIEUX, EUSE. adj. S'est dit pour Joyeux, gai.

> En qui reluit gentillesse, beauté,
> Noblesse d'âme, *hilarieux* génie,
> Et don d'esprit, par dessus l'or vanté. (J.-B. Rouss.)

HILARION. Instituteur de la vie monastique en Palestine, né en 292, mort en 372.

HILARITÉ. s. f. (du gr. ἱλαρός, gai, content). Joie douce et calme. Physionomie pleine d'hilarité. Visage qui a de l'hilarité. Contentez-vous de lui souhaiter, du fond du cœur, prospérité, *hilarité*, succès en tout, et jamais de gravelle. (Volt.) L'*hilarité* peinte sur votre visage en couleurs plus vives que celles du mal, vous me dites: Je suis sauvé, et mon exemple en sauvera bien d'autres. (Buff.) Il nous reçut avec cette *hilarité* gasconne, à laquelle contribuait l'aisance d'une fortune honnête. (Marm.) La pieuse innocence donne une douce *hilarité*. (Boiste.)

— Gaîté subite, inattendue. Cet incident causa de l'hilarité, un mouvement d'hilarité dans l'assemblée. Hilarité bruyante.

— Delille l'a employé en mauvaise part.

> Arrive un gros rieur, dont la stupidité,
> En tous lieux promenant sa triste *hilarité*,
> Pense, à force de bruit, racheter sa bêtise. (Delille.)

— Ce mot, sur lequel l'abbé Desfontaines s'est efforcé de jeter de la défaveur, n'en a pas moins été employé assez heureusement par nos écrivains modernes.

HILARODE. s. m. (ét. gr., ἱλαρός, gai; ᾠδή, chanson). Ant. gr. Poète grec qui chantait des vers plaisants, mais moins libres que les poètes ioniques. Les *hilarodes* furent appelés dans la suite *simodes*, et on les introduisit dans les chœurs de la tragédie et les intermèdes du théâtre grec.

HILARODIE. s. f. Litt. gr. Pièce de vers faite ou chantée par les hilarodes. Ce fut d'abord une chanson badine; elle se développa ensuite, et devint une espèce de drame qui tenait le milieu entre la tragédie et la comédie. On croit que ce fut l'origine de la parodie.

HILARO-TRAGÉDIE. s. f. Litt. anc. Espèce de drame grec, mêlé de tragique et de comique, ou le genre sérieux et le genre plaisant sont confondus. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui tragi-comédie.

HILDBURGHAUSEN. Géogr. Principauté qui fait partie du duché de Saxe-Meiningen, et qui comprend elle-même une portion de l'ancien duché de Saxe-Hildburghausen; 24,000 hab.

HILDE. s. m. Métrol. Mesure de terre de cent ares environ.

HILDEBRAND. V. GREGOIRE VII. ‖ Roi des Lombards, monta sur le trône en 736, et fut détrône en 744, à cause de sa tyrannie.

HILDEBRANDISTE. s. m. (de *Hildebrand*, nom que portait Grégoire VII avant d'être pape). Hist. et théol. Partisan de l'autorité du pape, soit dans l'ordre spirituel, soit dans l'ordre temporel telle que Grégoire VII prétendit l'établir.

HILDEGONDE (Sainte). Abbesse du monastère de Saint-Rupert, née en 1100 mort en 1178, eut des visions, et écrivit sur des sujets de mysticité, de morale ou de théologie, des lettres et des traités qui eurent beaucoup de vogue.

HILDESHEIM. Géogr. Gouvernement de Hanovre; 300,000 hab. ‖ Ch.-l. de ce gouvernement; 13,000 hab.

HILDUIN. Chroniqueur du IXe siècle, mort en 840, était chapelain de Louis le Débonnaire, et abandonna sa cause pour servir l'usurpation de Lothaire et de Pepin; étant revenu auprès de Louis, il le quitta de nouveau pour se ranger dans le parti de Lothaire, ce qui le fit reléguer en Saxe par l'Empereur. Dans sa chronique, il confond sans cesse saint Denis évêque de Paris avec saint Denis l'aréopagite.

HILDUINISTE. s. m. Hist. ecclés. Partisan de Hilduin, abbé de Saint-Denis, qui prétendait que saint Denis l'aréopagite était venu en France.

HILE. s. m. (*h* asp.; du lat. *hilum* ou *hilus*, petite marque noire qui paraît au haut d'une fève de marais). Bot. Espèce de cicatrice que porte une graine, et qui indique le point par lequel elle tenait à la plante qui l'a produite. Le hile d'une fève, d'un haricot. ‖ Souvent cependant on ne l'applique qu'à l'ombilic externe, c'est-à-dire à celui de la première enveloppe de la graine, et ce cas a toujours lieu quand on parle du hile en général. ‖ On désigne aussi sous ce nom l'auréole, souvent colorée, déprimée ou verruqueuse, qui entoure l'ombilic. ‖ C'est à tort qu'on appelle *hile* la cicatrice indiquant le point d'attache des achaines, des caryopses et des noix, car il n'y a de hile que pour les graines, et ce sont là des fruits. ‖ On a aussi appelé *hile* le point d'adhérence des points de fécule, et l'endroit où s'attachent les grains du pollen.

— Zool. On a également donné ce nom au point qui unit les cellules animales avec leur contenu. ‖ A l'insertion des glandes adipeuses. ‖ Enfin à celle des œufs des animaux.

HILIÈRE. s. f. Agric. Espèce de bergamote commune.

HILIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *hilum*, hile; *fero*, je porte). Bot. Qui porte un hile. ‖ Le radicule est hilifère quand l'amande est nue, et que le radicule reçoit directement les vaisseaux du funicule, comme dans l'avicenne. ‖ Le périsperme prend la même épithète quand il porte immédiatement le hile, comme dans les conifères.

HILLA ou **HILLEH.** Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, bâtie en partie sur l'emplacement de Babylone; 12,000 hab.

HILLE. s. m. (*h* asp.) Bot. Arbrisseau rampant de Madagascar.

HILLEL. Docteur juif, né dans le Ier siècle av. J.-C., forma une école célèbre, et soutint avec zèle les traditions orales contre Schammaï, qui prêchait que la foi n'était due qu'aux Ecritures. Saint Jérôme lui attribue l'origine des scribes et des pharisiens. ‖ Président du Sanhédrin à Jérusalem, 30 ans av. J.-C., est l'auteur d'un exemplaire manuscrit de la Bible, très-estimé des Juifs, et dont il ne nous reste que des copies faites dans le XIIIe siècle. ‖ Un autre Hillel composa, vers 260, un cycle de 19 ans, qui fut en usage jusqu'au règne d'Alphonse, roi de Castille. Il introduisit chez les juifs l'usage de compter les années depuis la création du monde. On dit qu'il se convertit au christianisme au moment de sa mort.

HILLEVIEN. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui occupait la partie méridionale de la Scandinavie.

HILLIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

HILLOT. s. m. (des mots patois *fillot* ou plutôt des *hilotes*, esclaves lacédémoniens). S'est dit pour Valet.

HILOFÈRE. adj. des 2 g. Bot. V. HILIFÈRE.

HILOFÈRE. s. m. Bot. Tunique interne de la graine, endoplèvre ou endosperme, qui n'est point perméable à l'humidité.

HILOIRE. s. f. Mar. Se dit de certains bordages de chêne, très-solides, qui lient entre elles les différentes pièces du pont. ‖ Forts bordages placés sous les barrots des dunettes de vaisseaux ou sous le milieu des baux, d'une écoutille à l'autre, pour recevoir la tête des épontilles. ‖ Souvent on donne ce nom aux surbaux qui surmontent les baux et qui forment l'entourage des écoutilles.

HILON. s. m. (*h* asp.) Chir. Hernie de l'iris à travers la cornée transparente, ainsi appelée, parce qu'elle est semblable à la tête d'un clou ou à la marque noire qui paraît au bout d'une fève de marais.

HILOSPERME. adj. des 2 g. (du lat. *hilum*, hile; et du gr. σπέρμα, graine). Bot. Se dit des plantes dont la graine a un très-large hile. ‖ HILOSPERMES. s. m. pl. Nom que l'on a donné à la famille des sapotées, parce que les plantes qu'elle renferme ont ordinairement l'ombilic très-grand.

HILOSPERMÉ, ÉE. adj. Bot. V. HILOSPERME.

HILOTE. adj. et s. des 2 g. Antiq. gr. V. HÉLOTE et ILOTE.

HIMALAYA. Géogr. La plus haute chaîne de montagnes du globe, située vers le centre de l'Asie, en grande partie sur la limite de l'Hindoustan et de l'empire chinois. Sa longueur est d'environ 3,600 kilom., et ses sommets les plus élevés ont de 8 à 900 mètres de hauteur.

— Myth. Résidence terrestre du dieu indien Mahadéva.

HIMALIA. Myth. Nymphe aimée de Jupiter, de qui elle eut plusieurs fils.

HIMANTHALIE. s. f. Bot. Genre d'algues marines.

HIMANTIE. s. f. Bot. Genre de champignons établi pour placer quelques espèces de byssus. On en compte quatre espèces, dont la plus remarquable est l'himantie domestique, qui se rencontre dans les maisons et les constructions en bois exposées à l'humidité. Elle vient sur les poutres et les solives qui sont en pourriture.

HIMANTOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἱμάς, courroie; κέρας, corne). Entom. Dont les antennes sont en forme de fouet, comme celles de l'asile himantocère, dont le troisième article aplati se termine par une épine très courte.

HIMANTOGALLE. adj. des 2 g. (du gr. ἱμάς, courroie; et du lat. *gallus*, coq). Ornith. Se dit d'oiseaux à longues pattes, qui ont de l'analogie avec le coq. ‖ HIMANTOGALLES. s. m. pl. Sous-ordre de l'ordre des échassiers, comprenant ceux de ces oiseaux qui ont de l'analogie avec les gallinacés.

HIMANTOPE. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang; πούς, pied). Infus. Genre d'animalcules infusoires.

— Ornith. Oiseau aquatique dont les pieds sont de couleur de sang.

HIMANTOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἱμάς, courroie; πούς, pied). Ornith. Qui a les jambes très-longues.

HIMANTOPODE. s. m. Anat. Peuple fabuleux de l'Ethiopie, qui avait les jambes tortueuses.

— Ornith. Espèce de bécasses.

HIMAS. s. m. (du gr. ἱμάς). Pathol. Nom donné à l'allongement et à l'amincissement de la luette.

HIMATANTHE. s. m. Bot. Arbre du Brésil.

HIMÉE. s. f. Ant. gr. Chanson particulière que répétaient ordinairement ceux qui puisaient de l'eau pour arroser les jardins.

HIMÈRE. Géogr. anc. Fleuve de Sicile, qui se jette dans la Méditerranée, aujourd'hui *Salso*. ‖ Ville de Sicile, à l'embouchure du fleuve de ce nom, aujourd'hui *Termini*.

HIMÉROS. Myth. gr. Le Désir, divinité allégorique que quelques mythographes ont placée à la suite de Vénus et de l'Amour.

HIMÉRUS. Myth. gr. Fils d'un des premiers héros de Sparte, époux de Cléocie et père d'Asopus. Selon quelques auteurs, Himérus ayant commis un inceste à son insu avec sa sœur Cléodice, se jeta de désespoir dans le Marathon que l'on nomma alors Himérus, et qui plus tard reçut le nom d'Eurotas.

HIMILCON. Général carthaginois, soumit la plus grande partie de la Sicile, mais ne put prendre Syracuse que Denys le Tyran défendit vaillamment. Désespéré de cet échec, il se donna la mort, 398 ans av. J.-C. ‖ Navigateur carthaginois, que l'on croit contemporain d'Hannon, fit le premier voyage dans l'Océan septentrional, et explora les îles Britanniques et Cassitérides. ‖ Général de la cavalerie carthaginoise de la faction Barcine, défendit avec valeur les approches de Carthage, et contribua, par sa défection, à la perte de cette ville, 147 ans av. J.-C.

HIMINBORG. Myth. celt. Ville céleste située sur la frontière, à l'endroit où le pont de Bifrost touche le ciel.

HIMMEL (Frédéric-Henri). Célèbre compositeur allemand, né en 1765, mort en 1814.

HIMPOU. s. m. Relat. Nom d'un des tribunaux souverains de l'empire de la Chine.

HIMTEN. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Allemagne pour les matières solides. ‖ Himten de Brunswick et de Hanovre= 31 litr. 17. ‖ Himten de Hambourg=26 litr. 32. ‖ Himten de Canel=40 litr. 18.

HIN. s. m. Métrol. anc. Mesure de capacité chez les Hébreux, valant environt 5 litres 25 centilitres.

— Relat. Nom que l'on donne à l'assa-fœtida en Chine.

HINCMAR. Nom de deux évêques du IXe siècle, qui se sont fait remarquer par leur intolérance.

HINDA. Myth. asiat. Une des idoles des Madianites.

HINDANS. s. m. Bot. Arbre des Philippines.

HINDI. Linguist. V. HINDOUSTANI.

HINDOËN. Géogr. La plus grande des îles Lefodon, dans l'Océan glacial arctique, sur la côte N. O. de la Norwége dont elle dépend, 80 kilom. sur 45.

HINDOU, OUE. adj. et s. Habitant de l'Hindoustan. ‖ Qui appartient à l'Hindoustan ou à ses habitants.

HINDOU-KOH ou **HINDOU-KOUCH** Géogr. Partie occidentale de l'Himalaya; le pic principal, qui porte le même nom, a environ 7,000 mètres de haut. On appelle aussi ce groupe de montagnes *le Caucase indien*.

HINDOUSTAN. Géogr. Vaste contrée de l'Asie, comprise entre le Béloutchistan et l'Afghanistan, les monts Himalaya, le Boutan et l'Assam, l'empire Birman, le golfe du Bengale, l'océan Indien et le golfe d'Oman. Les productions du sol et de l'industrie font de ce pays la plus riche contrée du monde. Commerce immense dont les principaux objets sont les diamants, les perles, l'opium, le riz, le sucre, l'indigo, la gomme, les épices, les châles de Cachemire, les mousselines, etc. Sa superficie est de 660,000 kilom. carrés; 130,000,000 hab. L'Hindoustan peut se partager en quatre parties. Les états indépendants, les états alliés ou tributaires de la Compagnie anglaise, les possessions immédiates de la Compagnie anglaise, et les différentes colonies européennes, occupées par les Danois, les Français et les Portugais. L'Hindoustan est souvent appelé *Inde en deçà du Gange*.

HINDOUSTANI. s. m. Linguist. Langue dérivée en partie du sanscrit, avec un mélange de persan et d'arabe, et parlée dans les villes principales de l'Inde. L'hindoustani est aussi employé comme langue littéraire, et sa littérature est une des plus riches de l'Inde.

HINDOUSTANIQUE. adj. des 2 g. Géogr. Qui a rapport à l'Hindoustan ou à ses habitants.

— Linguist. Qui a rapport à l'hindoustani. ‖ Qui a rapport aux langues de l'Hindoustan.

HINDOUVI. s. m. Linguist. Nom que l'on donne quelquefois à l'Hindoustani.

HINGNOH. Myth. afric. Nom de la première femme, selon les Hottentots.

HINGUET. s. m. (*h* asp.) Anc. mar. Pièce de bois qui sert à arrêter le cabestan, lorsqu'il y a quelque fardeau.

HINNA et HINNÉ. s. m. Bot. V. HENNÉ.

HINNITE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles bivalves fossiles.

HINSE. s. f. Mar. Commandement qui se fait en mer pour dire *hisse* ou *tire en haut*.

HINTSCH. s. m. Hortic. Espèce de raisin commune sur les bords du Rhin, qui produit un vin médiocre.

HIPHIL. s. m. Gram. hébr. Nom de la cinquième des formes principales du verbe hébreu. La forme hiphil est active et causative.

HIPNALE. s. m. Erpét. Espèce de boa gris et blanc d'Amérique.

HIPOCISTE. s. f. Bot. V. HYPOCISTE.

HIPOPHÈTE. s. m. Antiq. Ordre de ministres qui présidaient aux temples de Jupiter.

HIPOURLE. s. f. Bot. Espèce de plante parasite qui s'attache aux gros arbres.

HIPPA. Myth. gr. Nymphe qui éleva Bacchus sur les rives du Tmolus.

— s. f. Crust. Espèce d'écrevisse.

HIPPACE. s. f. (du gr. ἵππος, cheval). Antiq. gr. Fromage fait de lait de jument. C'était un mets très-recherché chez les anciens. On dit aussi *hippage*.

HIPPAGOGE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; ἄγω, conduire). Ant. gr. Espèce de vaisseau qui était spécialement destiné au transport des chevaux.

HIPPAGRÈTE. s. m. (du gr. ἵππος, cheval; ἀγείρω, rassembler). Antiq. gr. Titre des trois commandants de la cavalerie à Lacédémone. Ils levaient chacun cent cavaliers ou plutôt cent chevaliers.

HIPPALIME. s. m. Zooph. Genre de polypiers dont on ne connaît qu'une espèce, qu'on trouve dans le banc de marne bleue qui forme une partie des falaises du département du Calvados.

HIPPANTHROPE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est affecté de l'hippanthropie. ‖ substantiv. Un hippanthrope. Une hippanthrope.

HIPPANTHROPIE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; ἄνθρωπος, homme). Pathol. Maladie dans laquelle on se croit métamorphosé en cheval.

HIPPANTHROPIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est relatif à l'hippanthropie.

HIPPARCHIA. Femme grecque, née en Thrace, s'attacha au philosophe cynique Cratès, l'épousa malgré ses difformités, et entra dans la secte des cyniques. On lui attribue quelques écrits.

HIPPARCHIE. s. f. (ét., V. HIPPARQUE) Ant. milit. Division de la cavalerie grecque. ‖ Emploi, fonctions de l'hipparque.

— Entom. Genre de papillons diurnes.

HIPPARITE. s. f. Zooph. Polypier composé de cylindres.

— Conchyl. Coquille univalve, fossile.

HIPPARQUE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; ἀρχή, commandement). Antiq. milit. Officier qui commandait la cavalerie à Sparte et à Athènes. Il y avait deux hipparques dans l'armée athénienne, et un seul dans l'armée spartiate.

HIPPARQUE. Astronome et mathématicien, né à Nicée, découvrit le premier la précession des équinoxes, partagea le ciel en quarante constellations, donna des noms à tous les astres, découvrit la parallaxe des planètes, détermina la latitude de tous les lieux, et fixa le premier degré de longitude aux Canaries. Il florissait 150 ans av. J.-C. ‖ Fils de Pisistrate, lui succéda avec son frère Hippias, l'an 528 av. J.-C. Il fut tué en 514 par Harmodius, dont il avait outragé la sœur. Son frère vengea sa mort.

HIPPE. s. f. Crust. Genre de crustacés macroures [illegible] rapport avec la tête du cheval.

HIPPE ou **HIPPO** (du gr. ἵππος, cheval). Myth. gr. Fille du centaure Chiron, métamorphosée en jument. Elle fut mise au rang des astres.

HIPPÉASTRE. s. m. Bot. Genre de liliacées.

HIPPÉASTRIFORME. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à un hippéastre. ‖ HIPPÉASTRIFORMES. s. f. pl. Section de la famille des amaryllidées, comprenant le genre hippéastre.

HIPPÉE. s. f. Astron. Comète chevelue.

HIPPEL (Théodore-Godefroi de). Écrivain humoriste allemand, né en 1741, mort en 1796. Pour être un écrivain d'un éminent mérite, il n'a manqué à Hippel que la faculté de se contenir et le respect de la règle.

HIPPÉLAPHE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; ἔλαφος, cerf). Mamm. Cerf des Indes dont parle Aristote, et qui n'est pas connu des naturalistes modernes. Buffon a cru reconnaître cet animal dans le cerf des Ardennes.

HIPPÉLIKIOLOGIE. s. f. Art vétér. Connaissance de l'âge du cheval. Les données qu'elle fournit sont en grande partie tirées des dents.

— Traité sur l'âge du cheval.

HIPPÉNÈMIES. s. f. pl. Œufs de certaines poules que le soleil féconde.

HIPPIA. Myth. Surnom de Minerve.

HIPPIA. s. f. Bot. Nom donné anciennement à la morgeline et à la céraiste.

HIPPIADE. s. f. Ant. gr. Statue équestre d'une femme.

HIPPIAS. Fils de Pisistrate, lui succéda avec son frère Hipparque, mais celui-ci ayant été assassiné en 514 par Harmodius, il commit, pour venger sa mort, toutes sortes de cruautés, et se rendit tellement odieux, que les Athéniens le chassèrent 509 ans av. J.-C. Il se retira auprès de Darius, et l'engagea à porter la guerre dans l'Attique. Il périt à Marathon, l'an 490.

HIPPIATRE. s. m. Didact. Celui qui exerce l'art de guérir les maladies des chevaux et des bestiaux.

HIPPIATRIE. s. f. Didact. Médecine des chevaux.

HIPPIATRIQUE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; ἰατρεία, médecine). Didact. Art de connaître et de guérir les maladies des animaux, et en particulier celles des chevaux. On dit plutôt aujourd'hui *art vétérinaire*.

HIPPIATRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hippiatrie.

HIPPICE. s. f. Bot. Plante qui, selon Pline, ôte la faim et la soif aux chevaux.

HIPPICON. s. m. (du gr. ἱππικός, même signification). Métrol. anc. Mesure grecque qui valait quatre stades.

HIPPIDE. adj. des 2 g. Crust. Qui ressemble à une hippe. ‖ HIPPIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des crustacés décapodes macroures, ayant pour type le genre hippe.

HIPPIE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées. L'hippie frutescente est un arbuste assez joli qui habite le cap de Bonne-Espérance.

HIPPIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hippie. ‖ HIPPIÉES. s. f. pl. Section de la sous-tribu des sénécionidées anthémidées, ayant pour type le genre hippie.

HIPPIEN, ENNE. adj. Didact. Qui a rapport aux chevaux.

— Myth. gr. *Minerve Hippienne*. Nom sous lequel on adorait Minerve, soit parce qu'elle combattit dans un char à deux chevaux, lors de la guerre des dieux, soit parce qu'elle avait enseigné aux hommes l'art d'atteler les chevaux. ‖ *Neptune Hippien*. Surnom de Neptune, qui inventa l'art de dompter les chevaux et de les guider.

HIPPIENS. s. m. pl. Sorte de cancres de Phénicie, très-agiles à la course.

HIPPION. Nom de celui qui enseigna la médecine à Esculape.

— s. m. Bot. Genre de gentianées renfermant celles dont l'entrée de la corolle est barbue.

HIPPIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient aux chevaux. La partie hippique du corps d'un centaure.

— *Écrivains hippiques*. Ceux qui s'occupent des chevaux, de leur éducation, du traitement qui leur convient.

HIPPIUS. (du gr. ἵππος, cheval). Myth. Surnom de Neptune et de Daméus, inventeur de l'art de dompter les chevaux et de s'en servir.

HIPPO. Myth. gr. Fille de l'Océan et de Téthys.

— s. m. Erpét. Serpent d'Afrique.

HIPPOBATE. s. m. Ant. gr. Titre des magistrats qui gouvernèrent l'île d'Eubée pendant un certain laps de temps, au rapport d'Aristote. On les désigne aussi sous le nom d'*hippobotes*.

HIPPOBOLE. s. m. Ant. Sacrifice d'un cheval, en usage chez les Scythes.

HIPPOBOSQUE. (du gr. ἵππος, cheval; βόσκω, manger). Entom. Genre de diptères qui s'attachent l'été aux chevaux et aux autres animaux. Toutes les espèces de ce genre sont parasites.

HIPPOBOTE. s. m. (ét. gr. ἵππος, cheval; βόσκω, nourrir). Ant. gr. Nom que quelques critiques proposent de substituer à l'Hippobate pour désigner des magistrats de l'île d'Eubée. Ils prétendent qu'on les choisissait parmi les citoyens assez riches pour nourrir un cheval.

— Celui qui nourrit des chevaux, qui en possède. ‖ Par extens. Homme opulent.

— Lieu où l'on nourrit des chevaux, haras.

HIPPOBOTÈS. Géogr. anc. Vaste prairie voisine de la mer Caspienne, où pouvaient paître à la fois cinquante mille chevaux.

HIPPOBUS. s. m. (pr. *i-po-buss*; ét. gr., ἵππος, cheval; βοῦς, bœuf). Mamm. Animal qui résulte de l'accouplement d'un taureau et d'une jument.

HIPPOCAMPE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; κάμπτω, courber). Myth. gr. Se dit des chevaux marins à deux pieds qui traînaient le char de Neptune et celui de quelques autres divinités marines.

— Ichthyol. Genre de poissons, qui tiennent de la forme de la chenille et de celle du cheval. ‖ Poisson du genre syngnathe.

— Anat. Éminence des ventricules du cerveau.

HIPPOCARCIN. s. m. Crust. Crustacé fossile qui a la figure d'une tête de cheval.

HIPPOCASTANE. s. m. Bot. (du lat. *hippocastanum*). Nom scientifique du marronnier d'Inde.

HIPPOCASTANÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hippocastane, ou marronnier d'Inde. ‖ HIPPOCASTANÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le marronnier d'Inde.

HIPPOCENTAURE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; κεντέω, piquer, ταῦρος, taureau). Myth. Animal fabuleux qu'on suppose être moitié homme et moitié cheval. On dit plutôt *centaure*. ‖ Monstre issu d'un centaure et d'une jument.

HIPPOCRAS. s. m. V. HYPOCRAS.

HIPPOCRATE. Descendant d'Hercule et d'Esculape, né à Cos en 460 av. J.-C., mort en 380 à Larisse, ville de Thessalie. C'est le plus ancien des médecins de l'antiquité grecque dont les écrits soient parvenus jusqu'à nous, celui qu'on regarde comme le père de la médecine, et dont le nom, naguère encore, n'était prononcé qu'avec un respect religieux. Après sa mort, il reçut les honneurs héroïques dans sa patrie. Il est le premier peut-être qui ait mis en honneur la méthode d'observation et d'expérimentation. Ses écrits forment une sorte d'encyclopédie médicale.

— On dit d'un médecin en plaisantant : *C'est un Hippocrate*. ‖ *C'est mon Hippocrate*. C'est mon médecin.

HIPPOCRATÉ, ÉE. adj. Bot. V. HIPPOCRATÉACÉ.

HIPPOCRATÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hippocratée. ‖ HIPPOCRATÉACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre hippocratée.

HIPPOCRATÉE. s. f. (du nom d'*Hippocrate*). Bot. Genre de plantes des deux Indes et d'Afrique, famille des théacées.

HIPPOCRATICÉ. Bot. V. HIPPOCRATÉACÉ.

HIPPOCRATIES. s. f. pl. (pr. *ip-po-cra-ci*; ét. gr., ἵππος, cheval; κράτος, force). Ant. gr. Fête à Athènes en l'honneur de Neptune Hippien. Pendant ces fêtes, les chevaux étaient exempts de tout travail, et on les promenait par les rues et dans les campagnes, superbement harnachés et ornés de guirlandes de fleurs.

HIPPOCRATIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à Hippocrate. ‖ Qui a été enseigné, indiqué par Hippocrate. Médecine hippocratique.

— Pathol. *Face hippocratique*. Altération profonde des traits, qui annonce une mort prochaine.

HIPPOCRATISER. v. a. 1re conj. Conférer le titre de médecin. Fam.

— v. n. Faire le médecin.

HIPPOCRATISME. s. m. Médec. Médecine fondée sur les principes d'Hippocrate.

HIPPOCRATISTE. s. m. Médec. Partisan de la médecine hippocratique.

HIPPOCRÈNE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; κρήνη, fontaine). Myth. Fontaine du mont Hélicon, qui était consacrée aux Muses, et que le cheval Pégase avait fait jaillir d'un coup de pied. Elle était consacrée aux Muses, et ses eaux avaient la vertu d'inspirer les poètes. Il suffisait d'en avoir bu pour faire d'excellents vers.

— Fig. et poét. *Avoir bu les eaux de l'Hippocrène*. Avoir le talent de la poésie.

— Épith. Docte, savante, inspiratrice, divine, sacrée. ‖ Périphr. La fontaine du Parnasse, l'onde Aganippide, la fontaine de Castalie.

— s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

— HIPPOCRÈNES. s. f. pl. Les Muses.

HIPPOCRÉNÉEN, ENNE. adj. Ant. Qui a rapport à l'Hippocrène.

HIPPOCRÉNIDES. s. f. pl. Myth. gr. Nom que l'on donne quelquefois aux Muses, parce que l'Hippocrène leur était consacrée.

HIPPOCRÈPE. s. f. Bot. V. HIPPOCRÉPIDE.

HIPPOCRÉPIDE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; κρηπίς, chaussure). Bot. Genre de légumineuses, contenant cinq ou six espèces d'Europe.

HIPPOCTÉNIEN. (ét. gr., ἵππος, cheval; κτείνω, tuer). Myth. gr. Surnom d'Hercule, qui tua les chevaux furieux de Diomède.

HIPPODAMAS. Myth. gr. Père de Périmèle, précipita sa fille dans la mer, parce qu'elle s'était laissé séduire par Achélous.

HIPPODAMIE. Myth. gr. Fille d'Œnomaüs, fut promise par son père à celui qui le vaincrait à la course des chars. Pélops l'ayant emporté par une fraude, épousa Hippodamie, dont il eut trois fils. ‖ Jeune fille des Lapithes qui épousa Pirithoüs. Pendant les fêtes nuptiales, le centaure Euryte ayant voulu lui faire violence, fut tué par Thésée. ‖ Une autre Hippodamie, surnommée Briséïs, captive d'Achille, fut la cause de la querelle de ce prince avec Agamemnon.

HIPPODÈTE. (ét. gr., ἵππος, cheval; δετός, lié). Myth. Surnom d'Hercule. On prétend qu'Hercule Hippodète avait attaché ensemble les chevaux des Orchoméniens, lorsque ceux-ci vinrent attaquer les Béotiens.

HIPPODROME. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; δρόμος, course). Lieu, cirque disposé pour les courses de chevaux et de chars.

— Se dit surtout en parlant des exercices et des jeux publics de l'antiquité. Parcourir l'hippodrome. Un vaste hippodrome. L'hippodrome de Constantinople.

— Archit. Espace oblong, dressé à peu près de niveau, et terminé aux deux bouts par des hémicycles, comme les hippodromes qui servaient aux courses de chevaux.

— Place de Constantinople qui fut destinée par l'empereur Sévère aux courses de chevaux. Les Turcs l'appellent *Atméïdan*.

HIPPODROMÉION. s. m. Chron. Nom du septième mois des Béotiens, qui répondait au mois de juin.

HIPPODROMIE. s. f. Didact. Course de chevaux dans un hippodrome.

— Art de diriger les chevaux.

HIPPOGÉRANES. s. m. pl. (ét. gr., ἵππος, cheval; γέρανος, grue). Philol. Peuple fabuleux, que Lucien place dans les astres. Les Hippogéranes étaient au nombre des alliés d'Endymion, roi de la Lune.

HIPPOGLOSSE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; γλῶσσα, langue). Ichthyol. Espèce de poisson du genre des pleuronectes.

— Bot. Sorte de laurier. ‖ Hexandrie des Alpes.

HIPPOGLOSSE ou **HIPPOGLOTTION.** Ant. V. HYPOGLOSSE.

HIPPOGLOTTITE. Ant. V. HYPOGLOTTITE.

HIPPOGRIFFE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; γρύψ, griffon). Myth. Animal fabuleux qu'on suppose être un cheval ailé dont la tête ressemble à celle d'un griffon. L'hippogriffe est le Pégase du moyen âge. Son tour sa muse à seller l'hippogriffe pour une excursion dans le vieux pays romantique.

— Le griffon uni à l'hippogriffe, et formé du Lion céleste et de la constellation de l'Aigle, était, chez les Égyptiens, le symbole d'Osiris.

HIPPOGROSTIDE. s. f. Bot. Le panic ouvert.

HIPPOGRYPHE. s. m. Ancienne orthographe du mot Hippogriffe, monstre que les anciens appelaient simplement Griphe.

HIPPOGYPES. s. m. pl. Philol. Peuple composé d'hommes à trois têtes, ailés et montés sur des vautours, que Lucien place dans la Lune.

HIPPOLAÏS. s. m. Ornith. Nom de plusieurs fauvettes et pouillots.

HIPPOLAITIS. Myth. gr. Surnom sous lequel Minerve était adorée à Hippola, ville de Laconie.

HIPPOLAPATHE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval, en composition augmente souvent la signification des mots auquel il est joint; λάπαθον, lapathum, grand lapathum). Bot. Patience sauvage, rhubarbe des moines.

HIPPOLENS. Myth. gr. Surnom de Minerve, pris du culte qu'on lui rendait à Hippola, en Laconie.

HIPPOLITHE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; λίθος, pierre). Pierre jaune qui se trouve dans la vésicule du fiel, dans les intestins et dans la vessie du cheval.

HIPPOLYTE. Myth. gr. Fils de Thésée et d'une Amazone. Ce jeune prince ayant dédaigné l'amour de sa belle-mère, celle-ci l'accusa auprès de Thésée d'avoir voulu lui faire violence. Thésée chargea Neptune de sa vengeance; et ce dieu envoya un monstre marin qui effraya les chevaux d'Hippolyte et causa sa mort. Selon les Tréséniens, Hippolyte fut transporté au ciel, et devint la constellation du Cocher. Virgile dit qu'il épousa Aricie, et qu'il en eut un fils nommé Virbius. ‖ Amazone, fille de Mars, emmenée captive par Hercule, devint l'esclave, puis l'épouse de Thésée, dont elle eut un fils.

— Philol. Titre d'une tragédie d'Euripide et d'une tragédie de Sénèque, dont le sujet est le même que celui de la Phèdre de Racine.

HIPPOLYTE (Saint). Évêque, martyr et docteur de l'Église, vécut dans le IIIe siècle de J.-C. On ne connaît ni son pays, ni sa famille, ni le siège dont il fut évêque.

HIPPOLYTE (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant. (Doubs); 900 hab. ‖ Ch.-l. de cant. (Gard), 5,300 hab.

HIPPOLYTIENNE. adj. f. Myth. Surnom de Vénus. L'Hippolytion lui était consacré.

HIPPOLYTION. s. m. Ant. gr. Temple que Phèdre fit bâtir près de Trézène en l'honneur de Vénus, et où elle se retirait pour voir Hippolyte exercer ses chevaux dans une plaine voisine. Selon quelques auteurs, l'Hippolytion fut élevé par Diomède en l'honneur du fils de Thésée.

HIPPOMALGUE. (ét. gr., ἵππος, cheval; ἀμέλγω, traire). Géogr. Peuple scythe, nomade, qui se nourrissait de lait de jument.

HIPPOMANCIE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; μαντεία, divination). Ant. gr. Divination par le hennissement et les mouvements des chevaux, en usage chez les Celtes et chez les Scythes.

HIPPOMANCIEN, IENNE. adj. Ant. Qui a rapport à l'hippomancie.

— substantiv. Celui, celle qui pratique l'hippomancie. Un hippomancien. Une hippomancienne.

HIPPOMANE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἵππος, cheval; μανία, fureur). Se dit quelquefois d'une personne qui a une passion pour les chevaux, qui monte très-souvent à cheval. ‖ substantiv. Un hippomane. Une hippomane.

HIPPOMANE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval,

μανία, fureur). Se disait chez les anciens de la liqueur blanchâtre qui s'écoule des parties génitales de la jument lorsqu'elle est en chaleur, et à laquelle on attribuait une vertu aphrodisiaque très-puissante. Ce n'est que le sédiment de la liqueur perçée entre l'amnios et l'allantoïde. On le trouve non-seulement dans la jument, mais encore dans l'ânesse et dans la vache.

— Se disait aussi d'une partie de l'arrière-faix de la jument.

— Excroissance de chair que quelques poulains ont sur le front en naissant.

— Bot. Genre de plantes dont fait partie le mancenillier. || Nom donné anciennement à des plantes remarquables par leurs qualités vénéneuses. L'*hippomane de Cravata*, dont parle Hippocrate, était une espèce de stramoine; l'*hippomane de Theophraste* est considéré comme une espèce d'euphorbe.

HIPPOMANÉ, ÉE. adj. (du lat. *hippomane*). Bot. Qui ressemble au mancenillier. || HIPPOMANÉES. s. f. pl. Section de la famille des euphorbiacées qui a pour type le genre *hippomane*.

HIPPOMANIE. s. f. Goût passionné pour les chevaux. Ce mot a été employé par Voltaire.

— Art vétér. Espèce de frénésie ou de rage qui attaque quelquefois le cheval.

HIPPOMANIQUE. s. f. Bot. Genre de plante vénéneuse du Chili, qui croît dans les pâturages; elle est un poison pour les chevaux.

HIPPOMARATHRE. s. m. Bot. Genre de plantes du littoral de la Méditerranée.

HIPPOMÉDON. Un des sept chefs qui firent le siége de Thèbes. Il fut tué par Ismare.

HIPPOMÉLIDE. s. f. Bot. Famille de plantes établie par les anciens. Les botanistes du XVIII° siècle les rapportent à une espèce d'alisier.

HIPPOMÉLIS. s. m. (pr. *ip-po-mé-liss*). Bot. Espèce d'alisier.

HIPPOMÈNE. Myth. gr. Fils de Macarius, s'était retiré dans les bois pour fuir les femmes; mais ayant rencontré Atalante, il la suivit, la vainquit à la course en jetant des pommes d'or sur son chemin, et l'épousa.

HIPPOMOLGUE. adj. des 2 g. Antiq. Se dit des Scythes, qui se nourrissaient du lait de leurs juments. On dit aussi *hippémolgue*, qui est plus conforme à l'étymologie. || substantiv. Un hippomolgue. Une hippomolgue.

HIPPOMYRMÈCES. s. m. pl. Philol. Nom d'un peuple imaginaire que Lucien place dans le Soleil: les Hippomyrmèces étaient montés sur d'énormes fourmis ailées.

HIPPONACTE. adj. m. (du poëte *Hipponax*, leur inventeur). Littér. anc. Se dit d'une espèce de vers iambique dont le dernier pied, au lieu d'être un iambe, est un spondée. || Se dit d'un vers iambique auquel on ajoute un antibacchique, c'est-à-dire une brève et deux longues. || subst. Un hipponacte.

HIPPONE. Géogr. anc. Ville de Numidie, sur la mer Intérieure. St Augustin fut évêque de cette ville. Aujourd'hui *Bone*.

— Myth. Divinité qui présidait aux chevaux et aux étables, et qui était honorée par les gens de la campagne.

— s. m. Pharm. Ancien nom d'un cataplasme émollient.

HIPPONICE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

HIPPONOÉ. Myth. gr. Une des Néréides.

— s. m. Entom. Espèce de papillon.

HIPPONOÜS. Myth. Fils d'Hercule. Sur l'ordre d'un oracle, il se précipita dans le feu avec son frère Astraste, et ils y périrent tous deux.

HIPPOPATHOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; πάθος, affection; λόγος, discours). Didact. Pathologie du cheval.

HIPPOPATHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hippopathologie.

HIPPOPATHOLOGISTE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe d'hippopathologie.

HIPPOPE. adj. des 2 g. (ét. gr. ἵππος, cheval; πούς, pied). Zool. Qui a un pied de cheval. || Qui ressemble à un pied de cheval. L'hiatre hippope est ainsi appelée en raison de sa largeur et de sa forme.

HIPPOPE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles bivalves de la mer des Indes, ne renfermant qu'une seule espèce.

HIPPOPÈRES. s. m. pl. (ét. gr., ἵππος, cheval; πήρα, sac). Bougettes de cuir qu'on met sur un cheval au lieu de valise.

HIPPOPHAÈS. s. m. (du gr. ἱπποφαές, espèce de centaurée). Bot. Arbrisseau des Alpes qui fournit une gomme autrefois employée dans l'art vétérinaire.

HIPPOPHÆSTE. s. f. Bot. Chausse-trappe.

HIPPOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἵππος, cheval; φαγεῖν, manger). Didact. Qui mange de la chair de cheval.

— Surnom que les Grecs ont donné aux Scythes, parce qu'ils mangeaient la chair de leurs chevaux. || substantiv. Un hippophage. Une hippophage.

HIPPOPHAGIE. s. f. Didact. Habitude de se nourrir de chair de cheval.

HIPPOPHAGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hippophagie. Désir hippophagique.

HIPPOPHAME. s. m. Ant. Nom que quelques historiens donnent à l'époque pendant laquelle les Amazones recevaient les hommes, afin de perpétuer leur race. L'hippophame durait trente jours.

HIPPOPHESTE. s. m. (du gr. ἱππόφαιστον, même signif.). Bot. Plante qui sert aux foulons.

HIPPOPHIE. s. f. Bot. Plante qui produit des grappes, comme le lierre.

HIPPOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἵππος, cheval; πούς, pied). Ant. Nom que l'on a donné aux Scythes, parce qu'ils étaient excellents cavaliers. || substantiv. Un hippopode. Une hippopode.

— Homme fabuleux qui avait des pieds de cheval.

— Acal. Genre d'acalèphes.

HIPPOPODIFORME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἵππος, cheval; πούς, pied; et du lat. *forma*, forme). Zool. Qui ressemble à un sabot de cheval.

HIPPOPOTAME. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; ποταμός, fleuve, à cause de son habitation dans les fleuves, de sa course rapide et de son cri, qui a du rapport avec celui du cheval). Mamm. Genre de la famille des pachydermes ordinaires. Cet amphibie n'habite que les grands fleuves. C'est un des plus gros mammifères connus. Si l'on excepte sa voix, assez semblable à un hennissement, on ne voit rien qui puisse rappeler le plus noble des quadrupèdes dans les formes monstrueusement massives de cet ignoble pachyderme, dont le ventre traîne presque à terre, soutenu par d'énormes pattes plus larges que hautes, et qui porte à l'extrémité de son informe tronc, long quelquefois de quinze pieds, une tête volumineuse, terminée par un large museau renflé pour loger l'appareil dentaire. Telle est l'épaisseur de sa peau, d'un brun noir et presque entièrement dénuée de poils, que les balles s'aplatissent en la frappant. Il a une queue courte, des oreilles peu développées, et de petits yeux ronds contrastant avec l'énormité de sa tête. On le trouve par troupes nombreuses dans les fleuves de l'Afrique centrale. L'*hippopotame*, patriarche des fleuves, s'y promène majestueusement. (Aimé-Martin.)

— Numism. Sur les médailles, l'hippopotame est le symbole du Nil et de l'Égypte.

HIPPOPOTAMIEN, IENNE. adj. Mamm. Qui ressemble à l'hippopotame. || HIPPOPOTAMIENS. s. m. pl. Classe de mammifères, ayant pour type le genre hippopotame.

HIPPOPOTOME. s. m. Mamm. Genre de mammifères d'un naturel stupide et grossier, et qui se rapprochent beaucoup du cochon. Il y en a plusieurs espèces fossiles.

HIPPORHIS. s. m. Bot. Genre de plantes appelé aussi Satyrion.

HIPPORITE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; οὐρά, queue). Minér. Pierre argileuse qui a la forme d'une queue de cheval.

HIPPOS. s. m. (du gr. ἵππος, cheval). Pathol. Clignotement continuel des yeux, tel qu'on l'observe dans les personnes qui sont à cheval.

HIPPOSTÉOGRAPHIE. s. f. V. HIPPOSTÉOLOGIE.

HIPPOSTÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; ὀστέον, os; λόγος, discours). Didact. Ostéologie du cheval.

HIPPOSTÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif à l'hippostéologie.

HIPPOSTÉOLOGISTE. s. m. Celui qui s'occupe d'hippostéologie.

HIPPOTADÈS. Myth. Surnom d'Éole, petit-fils d'Hippotès.

HIPPOTAURUS. s. m. (pr. *ip-po-tô-russ*; ét. gr., ἵππος, cheval; ταῦρος, taureau). Mamm. Animal qui résulte de l'accouplement d'un taureau et d'une jument.

HIPPOTHOÉ. Myth. gr. Une des Néréides. || Une des Danaïdes. || Une des Amazones.

— s. f. Zooph. Polypier de la Méditerranée.

HIPPOTHOON. Myth. V. HIPPOTHOÜS.

HIPPOTHOONTIDE. adj. f. Ant. gr. Se dit d'une des dix tribus qui furent établies chez les Athéniens. || S'empl. substantiv. L'hippotoontide.

HIPPOTHOÜS ou **HIPPOTHOON.** Myth. Fils de Neptune et d'Alope, fut exposé d'abord par sa mère et une seconde fois par son aïeul maternel Cercyon; mais une jument le nourrit. Thésée ayant tué Cercyon, donna son trône à Hippothoon.

HIPPOTIDE. s. f. Bot. Genre de rubiacées du Pérou.

HIPPOTOME. s. m. Celui qui s'occupe d'hippotomie.

HIPPOTOMIE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; τομή, section). Didact. Anatomie du cheval.

HIPPOTOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hippotomie.

HIPPOTOMISTE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe de l'anatomie du cheval.

HIPPOTOXOTE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; τόξον, arc). Anc. art milit. Cavalier grec qui combattait armé d'un arc.

HIPPRO. s. m. Bot. Espèce de peuplier.

HIPPURATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hippurique avec une base salifiable.

HIPPURIDE. s. f. Bot. Genre de plantes aquatiques d'Europe, qui renferment des espèces de prêles et de charagnes.

HIPPURIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hippuride. || HIPPURIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ou tribu de la famille des haloragiées, et qui a pour type le genre hippuride.

HIPPURINE. s. f. Bot. Genre d'algues marines, établi aux dépens des varecs.

HIPPURIQUE. adj. m. (du gr. ἵππος, cheval). Chim. Se dit d'un acide qui existe dans l'urine des animaux herbivores en général.

HIPPURIS. s. m., ou **QUEUE DE CHAT.** Bot. V. HIPPURIDE.

HIPPURITE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; οὐρά, queue). Conchyl. Genre de coquilles univalves cloisonnées, qui n'ont encore été trouvées qu'à l'état fossile.

— Minér. Espèce de pierre qui porte l'empreinte d'une prêle.

— Zooph. Polypier composé de cylindres.

HIPPURUS. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; οὐρά, queue). Ichthyol. Poisson de l'Océan, qui a quelque ressemblance avec une queue de cheval; c'est la dorade.

HIPPUS. s. m. (du gr. ἵππος, cheval). Médec. anc. Tressaillement des paupières, ordinaire aux personnes qui montent à cheval.

HIPRÉAU. s. m. Bot. Espèce de peuplier.

HIPTAGE. s. m. Bot. Arbre des Indes orientales, dont les fleurs, qui sont d'une extrême beauté, sont employées par les naturels à parer les autels de leurs dieux.

HIPTAGÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hiptage. || HIPTAGÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des malpighiacées, qui a pour type le genre hiptage.

HIRAM. Roi de Tyr, régna de 1023 à 985 av. J.-C. || Architecte syrien, chargé par Salomon de diriger les travaux lors de la construction du temple de Jérusalem, périt assassiné par une partie des ouvriers.

HIRATE. s. m. Bot. Stramoine de Madagascar, qui a beaucoup d'affinité avec l'espèce ordinaire.

HIRCATE. s. m. (du lat. *hircus*, bouc). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hircique avec une base salifiable.

HIRCIN, INE. adj. (du lat. *hircus*, bouc). Qui vient du bouc, qui dépend du bouc.

— Bot. Se dit d'une odeur analogue à celle du bouc qu'on observe dans plusieurs plantes.

HIRCINE. s. f. Chim. Substance à laquelle la graisse de bouc doit son odeur.

HIRCIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *hircus*, bouc; *pes*, pied). Myth. Surnom de Pan et des Satyres, qu'on représente avec des pieds de bouc. || substantiv. Un hircipède.

HIRCIPÈLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *hircus*, bouc; *pilus*, poil). Velu comme un bouc.

HIRCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la saponification de l'hircine.

HIRCISME. s. m. Zool. Odeur forte qui s'exhale des aisselles chez certains hommes.

HIRCOSITÉ. s. f. (du lat. *hircosus*, qui sent le bouc). Didact. Qualité de ce qui appartient au bouc.

— Odeur semblable à celle du bouc.

HIRCULATION. s. f. (de *hirculatio*; fait de *hircus*, bouc). Agric. Maladie de la vigne causée par des engrais trop actifs.

HIRCULUS. s. m. (du lat. *hircus*, à cause d'une forte odeur qu'elle exhale). Bot. Espèce de faux nard, que l'on trouve mêlé avec le nard ultique.

HIRCUS. s. m. (du lat. *hircus*, bouc). Anat. Éminence de l'oreille, près des tempes.

— Astr. Étoile de première grandeur, la même que la Chèvre.

HIRÉE. s. f. Bot. Genre de plantes des climats chauds.

HIRIE. Myth. Nymphe d'Arcadie. Elle pleura tant la perte de son fils, qui se précipita du haut d'un rocher, pour n'avoir pu obtenir un jeune taureau d'un de ses amis, qu'elle fondit en larmes, et fut changée en un lac qui porte son nom.

HIRME. s. m. (du gr. εἱρμός). Liturg. Chez les chrétiens grecs, Premier verset des tropaires, qui sert d'antienne aux autres psaumes de cette espèce.

HIRMOLOGE. s. m. Liturg. Chez les chrétiens grecs. Livre qui contient les hirmes.

HIRMONEURE. s. m. Entom. Genre de diptères.

HIRNELLE. s. m. Ant. rom. Vase dont on se servait dans les sacrifices.

HIRNELLIE. s. f. Bot. Genre de synanthérées, renfermant une plante de la Nouvelle-Hollande.

HIRN-GRILL. s. m. Ornith. Nom que l'on donne en Allemagne au cini ou serin vert de Provence, à cause du rapport de son chant avec les sons que les grillons font entendre.

HIRONDE. s. f. Ornith. Ancien nom de l'hirondelle.

— Nom sous lequel plusieurs auteurs désignent le genre avicule.

— Constr. V. ARONDE.

HIRONDELLE. s. f. (du lat. *hirundo*). Ornith. Genre de la famille des fissirostres, ayant une tête arrondie, entièrement couverte de plumes, un bec court, déprimé, une langue large, divisée en deux à son extrémité, des oreilles cachées sous les plumes, une queue le plus souvent fourchue et composée de douze pennes. Il n'est personne qui n'ait admiré l'hirondelle lorsqu'elle trace dans l'air les mille circuits de son vol agile et inégal, tantôt rasant légèrement la surface des campagnes, tantôt se perdant dans les plus hautes régions de l'air, au sein duquel se passe en quelque sorte toute son existence: car elle mange, elle boit, elle se baigne, quelquefois même elle nourrit ses petits en volant. Chaque année elle passe des pays chauds dans la zone tempérée, ou son retour en bandes nombreuses présage ordinairement celui des beaux jours. Les hirondelles rendent d'éminents services à l'agriculture en poursuivant un nombre immense d'insectes destructeurs de nos céréales. Par leurs mœurs voyageuses, elles appartiennent pour ainsi dire au monde entier. La vie de ces oiseaux était respectée par les anciens, qui, pour les protéger plus efficacement, avaient supposé que, lorsqu'on les maltraitait, elles faisaient perdre le lait des vaches en leur piquant les mamelles. Hirondelle de fenêtre. Hirondelle à collier blanc. Hirondelle grise des rochers. Hirondelle de cheminée ou domestique. Hirondelle de rivage. Hirondelle rousse. Hirondelle à ceinture blanche. Hirondelle de Cayenne. Hirondelle rousseline. Hirondelle bleue de la Louisiane. Hirondelle ambrée. Hirondelle huppée. Hirondelle les blés. Hirondelle noire. L'hirondelle gazouille. Le vol est l'état naturel, je dirais presque nécessaire de l'*hirondelle*. (Guén. de Montb.) Le rouge-gorge s'adresse aux cabanes, l'*hirondelle* frappe aux palais : cette fille de roi semble encore aimer les grandeurs, mais les grandeurs tristes comme sa destinée; elle passe l'été aux ruines de Versailles et l'hiver à celles de Thèbes. (Chateaub.) Dans notre climat, les *hirondelles* passent souvent les nuits, vers la fin de l'été, perchées sur des aunes au bord des rivières. (Buff.) J'entends le gazouillement confus des *hirondelles* qui se sont emparées du toit de ma maison. (X. de Maistre.)

> Cette fenêtre était la tienne,
> *Hirondelle*, qui vins loger
> Bien des printemps dans ma persienne,
> Où je n'osais te déranger. (C. DELAVIGNE.)

> O toi! qui follement fais ton dieu du hasard,
> Viens me développer ce nid qu'avec tant d'art,
> Au même ordre toujours architecte fidèle,
> A l'aide de son bec maçonne l'*hirondelle*.
> (RAC. LE FILS.)

— L'*hirondelle de rivage* se cache dans les cavernes ou se jette dans les marais, pour y demeurer dans un état d'engourdissement jusqu'au printemps. || *Hirondelle de mer*. Oiseau de mer qui a quelque ressemblance avec les hirondelles. || *Hirondelle de Ternate*. Nom vulgaire de l'oiseau de paradis. || Espèce de pigeon.

— Prov. et fig. *Une hirondelle ne fait pas le printemps*. Il n'y a point de conséquence à tirer d'un seul exemple. || *Il viendra avec les hirondelles*. Il arrivera au printemps. || *Il partira avec les hirondelles*. Il partira en automne.

— *Hirondelle de Carême*. Se disait autrefois des sœurs converses de la congrégation de Sainte-Claire, qui parcouraient la France pendant le Carême, en quêtant pour leurs couvents.

> Qu'il était beau de voir une jeune *hirondelle*,
> A la garde de Dieu, seule, timide et belle..
> (*Alman. littér.* 1791.)

— Myth. Cet oiseau était consacré à Isis. Selon la fable, Progné fut changée en hirondelle au moment où Térée, son époux, à qui elle avait servi son propre fils qu'elle avait coupé en morceaux, se levait de table pour la tuer. Aussi le nom de Progné est-il, chez les poètes, synonyme d'Hirondelle.

— Épith. Passagère, printanière, vagabonde, agile, folâtre, babillarde, frileuse, lascive. || Périphr. La messagère des beaux jours. L'oiseau qui du printemps annonce le retour.

> . . . . . La frileuse *hirondelle*
> Ramène les zéphyrs voltigeants autour d'elle. (LAMART.)
> . . . . . L'*hirondelle*
> Au toit qui la vit naître, à son hôte fidèle,
> Nous a par son retour annoncé le printemps.
> (DE BARRE.)
> . . . . . Cet oiseau passager,
> Qui pour nous des beaux jours est l'heureux messager.
> (DELILLE.)

|| Épith. Cruelle, dénaturée, féroce, vindicative. || Périphr. La fille de Pandion. L'épouse de Térée, la mère d'Itys, la sœur de Philomèle.

— Conchyl. Les marchands donnent ordinairement, en France, le nom d'*hirondelle* à l'espèce la plus commune d'*aronde*, parce que sa couleur noire, et surtout la disposition de ses oreilles, lui donnent quelque ressemblance avec une hirondelle ayant les ailes étendues.

— Ichthyol. *Hirondelle de mer*. Nom vulgaire de quelques poissons volants.

— *Pierre d'hirondelle*. Pierre qu'on employait autrefois dans les maladies des yeux.

— Techn. Rond de fer plat et mobile, qui entoure l'essieu. || Outil de tonneliers.

— S'empl. quelquefois adjectiv. Pigeon hirondelle.

HIRPE. s. m. Anc. art milit. Herse d'attrape ou hersillon.

HIRPICION. s. m. Bot. Genre de synanthérées du cap de Bonne-Espérance.

HIRPIES. s. f. ou **FAMILLE HIRPIES.** V. HIRPINS.

HIRPINS. s. m. pl. Ant. rom. Membres d'une peuplade sabine qui habitait le mont So

racte. Dans les fêtes que l'on y célébrait tous les ans, les Hirpiens marchaient sur des charbons ardents.

HIRPIN. Géogr. anc. Nom d'un peuple du Samnium, que quelques auteurs confondent avec les Hirpiens.

HIRPINIENS. Géogr. Peuple sarmate qui habitait en Italie.

HIRSINGEN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Altkirch (Haut-Rhin); 900 hab.

HIRSON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vervins (Aisne); 3,000 hab.

HIRSUTÉ, ÉE. adj. (du lat. *hirsutus*). Bot. Qui est garni de poils longs et nombreux.

HIRSUTEUX, EUSE. adj. (du lat. *hirsutus*). Bot. Qui est garni de poils roides et piquants.

HIRTÉE. s. f. Entom. Genre de diptères, appelés aussi *bibions*. || Genre de lépidoptères, de la famille des hydromies, qui paraissent à des époques périodiques en quantités innombrables.

HIRTELLE. s. f. Bot. Genre de la famille des rosacées, plantes d'Amérique, comprenant six à huit espèces; la plus remarquable est l'hirtelle à grappes, qui croît à Cayenne, ou on la connaît sous le nom de *bois de gaulette*.

HIRTICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *hirtus*, velu; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue velue.

HIRTICOLLE. adj. des 2 g. Entom. Qui a le cou ou le corselet couvert d'un épais duvet, comme le mélolonthe hirticolle.

HIRTICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *hirtus*, hérissé; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes velues, comme le polymère hirticorne; hérissées d'épines, comme le corée hirticorne; ou terminées par une masse de poils en forme de petit balai, comme l'orthocère hirticorne.

HIRTIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *hirtus*, velu; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont velues. Myrcie hirtiflore. Schizachyrien hirtiflore.

HIRTIMANE. adj. des 2 g. (ét. lat., *hirtus*, hérissé; *manus*, main). Zool. Qui a les mains hérissées d'épines.

HIRTIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *hirtus*, hérissé; *pes*, pied). Zool. Qui a les pattes garnies de poils.

HIRTIUS (Aulus). Ami et disciple de Cicéron, s'attacha au parti de Jules César, et combattit avec courage sous ce général. Nommé consul après la mort du dictateur, l'an 43 av. J.-C., il fut envoyé, ainsi qu'Octave, contre Antoine, à Modène, et le battit. Il périt dans le combat. Hirtius a ajouté un supplément aux Commentaires de César.

HIRUDIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *hirudo*, sangsue, *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'une sangsue. || HIRUDIFORMES. s. m. pl. Ordre de la classe des elminthaproctes, comprenant ceux de ces animaux dont le corps est plus ou moins semblable à celui d'une sangsue.

HIRUDINAIRE. s. f. (du lat. *hirudo*, sangsue). Bot. Nom que les anciens donnaient à la nummulaire, parce qu'elle s'applique contre la terre comme une sangsue sur la peau des animaux.

HIRUDINATION. s. f. (pr. *i-ru-di-na-ci-on*). Chir. Application de sangsues.

HIRUDINÉ, ÉE. s. f. (du lat. *hirudo*, sangsue). Annél. Qui ressemble à une sangsue. || HIRUDINÉES. s. f. pl. Famille de la classe des annélides. || Famille de la classe des grammazoaires, ayant pour type le genre sangsue.

HIRUDINIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *hirudo*, sangsue; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'une sangsue.

HIRUDO. Nom scientifique de la sangsue.

HIRUNDINACÉ, ÉE. adj. (du lat. *hirundo*, hirondelle). Ornith. Qui tient de l'hirondelle.

HIRUNDINAIRE. s. f. (du lat. *hirundo*, hirondelle). Bot. Nom que l'on a donné à la chélidoine, qui, suivant les anciens, avait des propriétés ophthalmiques indiquées par l'hirondelle, laquelle allait chercher son suc pour le verser sur les yeux de ses petits, afin de leur éclaircir la vue.

HIRUNDINIDE. adj. des 2 g. Ornith. Qui ressemble à l'hirondelle. || HIRUNDINIDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux percheurs, qui a pour type le genre hirondelle.

HIRUNDO. s. m. Ichthyol. Nom scientifique des trigles. || Ornith. Nom générique latin des hirondelles.

HISCUN. s. m. Relat. Instrument de musique à cordes, des Chinois. C'est un œuf de terre cuite, creux et percé de cinq trous, dans lequel on souffle.

HISINGÈRE. s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux de Saint-Domingue.

HISINGÉRITE. s. f. (du chimiste *Hisinger*). Minéral de la Suède, que l'on a reconnu pour être un nitrate alumineux.

HISMAT. s. m. Chim. Ancien nom de la litharge.

HISPANIE. Géogr. anc. Nom de l'Espagne sous la domination romaine. On l'emploie encore quelquefois dans le style élevé.

HISPANIOLA. Géogr. Premier nom donné par les Espagnols à Saint-Domingue.

HISPANIQUE. adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient à l'Espagne ou aux Espagnols.

— *Péninsule hispanique.* Dénomination commune sous laquelle on désigne quelquefois l'Espagne et le Portugal.

HISPANISME. s. m. (du lat. *Hispania*, Espagne). Gramm. Locution propre à la langue espagnole.

HISPANO-AMÉRICAIN, AINE adj. Géogr. Se dit des contrées du Nouveau-Monde possédées par les Espagnols. États hispano-américains. || Habitants de ces contrées. || Qui concerne ces contrées ou leurs habitants. Nations hispano-américaines.

— substantiv. Les Hispano-Américains.

HISPANO-GOTHIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui appartient, qui est propre aux Goths d'Espagne.

— Paléogr. Se dit des caractères employés par les Goths d'Espagne. Écriture hispano-gothique.

HISPE. s. f. (du lat. *hispidus*, hérissé, parce que les espèces de ce genre ont le corselet, les élytres et même les antennes, hérissés de petites pointes). Entom. Genre de coléoptères tétramères.

HISPIDE. adj. des 2 g. (du lat. *hispidus*). Bot. Couvert de poils rudes et épars, comme la totalité de la plante dans le silphium lacinié, les anthères du lamium garganique, les utricules du pollen de la mauve, la tige de l'épilobe hispide, les feuilles de la dent de lion hispide.

— Néol. Qui a la barbe longue; négligé; laid par malpropreté. Visage hispide. Votre air *hispide* l'effrayera, au lieu de vous faire aimer. (Buffier.)

— Fig. Revêche, d'humeur difficile.

HISPIDELLE. s. f. Bot. Genre de synanthérées d'Espagne, très-hérissées dans toutes leurs parties.

HISPIDITÉ s. f. Bot. État d'une partie qui est couverte de poils roides et piquants.

— Pathol. État d'une partie qui est trop couverte de poil. || Maladie des paupières, nommée autrement *distichiasis*.

HISPIDULE. s. m. Bot. Nom du gnaphale dioïque.

HISPIDULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est un peu hispide.

HISPIDULEUX, EUSE. adj. Bot. Qui est garni de poils roides et très-écartés.

HISSAR. Géogr. Ville forte du Turkestan, ch.-l. du territoire d'Hissar. || HISSAR-FIROZEH. Ville de l'Inde anglaise (Calcutta), ch.-l. de district. Forteresse importante, fondée au XIVe siècle. || Le district d'Hissar s'étend le long de la rive gauche de la Djemmah.

HISSE. s. f. Bot. Nom que les habitants d'Amboine donnent à la scénanthe.

HISSÉ, ÉE. (*h* asp.) part. pass. du v. Hisser. S'empl. adjectiv. Voile hissée. Pavillon hissé.

HISSER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; par onomat. du bruit de la vergue quand on la relève, et du frissonnement de la voile quand on la froisse). Mar. Elever, hausser une voile, un pavillon, ou tout autre objet, à une hauteur déterminée, à l'aide d'un cordage simple ou d'un palan. Hisser une voile. Hisser un pavillon. Hisser une vergue. || *Hisser en douceur.* Hisser doucement. || *Hisse.* Commandement que fait l'officier pour hausser quelque chose. || *Hisse, hisse.* Ce commandement redoublé marque qu'il faut hisser promptement. || On hisse les voiles en chantant à bord des bâtiments du commerce; les chants qui servent à accorder les marins sont souvent composés de syllabes traînantes empruntées au verbe auquel donne lieu l'opération qui s'exécute: *Hissa, ho, hi, hisse*.

— En général. Tirer en haut.

— SE HISSER. v. pron. S'élever, se hausser. Se hisser jusqu'à la fenêtre.

HISSON. s. f. Mar. Nom donné dans le Levant à la drisse de l'antenne de trinquet.

HISTER. s. m. Entom. Nom scientifique du genre des escarbots.

HISTÉRANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des plantes dont les fleurs paraissent avant les feuilles, telles sont, entre autres, le tussilage, l'amandier.

HISTÉRIDE. Entom. V. HISTÉROÏDE. || HISTÉRIDES. s. m. pl. Famille de coléoptères pentamères ayant pour type le genre escarbot.

HISTÉROÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un escarbot. || HISTÉROÏDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères. || Tribu de la famille des coléoptères clavicornes, qui a pour type le genre escarbot.

HISTIÉE. Tyran de Milet, fut un de ceux que Darius chargea de garder le pont du Danube, lors de son expédition en Scythie. Il empêcha les Ioniens de céder aux conseils de Miltiade, qui voulait rompre le pont. En récompense, Darius le nomma gouverneur de l'Ionie; mais ce prince ayant rétracté d'autres promesses qu'il lui avait faites, Histiée se révolta, et, après quelques succès, il fut vaincu, pris et mis à mort, en 494 av. J.-C.

HISTIÉOTIDE. Géogr. anc. Canton de l'île d'Eubée. || Petit pays de la Grèce, dans la Thessalie.

HISTIODROME. s. m. Anc. mar. Navire de course, à voiles.

HISTIODROMIE. s. f. (ét. gr., ἱστίον, voile, δρόμος, course). Didact. Art de la navigation à la voile.

HISTIODROMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'histiodromie.

HISTIOPHORE. s. m. Ichthyol. Sous-genre de la famille des scombéroïdes, à museau en forme de dard.

HISTOGÈNE. adj. des 2 g. Physiol. Se dit de la substance animale génératrice des tissus vivants.

HISTOGÉNIE. s. f. (ét. gr., ἱστός, toile; γένος, espèce). Physiol. Formation des tissus organiques.

— Connaissance de leur formation.

HISTOGÉNIQUE. adj. des 2 g. Physiol. Qui est relatif à l'histogénie.

HISTOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe d'histographie.

HISTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἱστός, tissu; γράφω, décrire.) Didact. Description des tissus organiques.

HISTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui se rapporte à l'histographie.

HISTOIRE. s. f. (du gr. ἱστορέω, examiner, explorer). Dans son acception la plus large, ce terme s'applique à tous les faits qui tombent dans le domaine de l'expérience; le présent et le passé, tous les phénomènes qui se produisent dans l'espace, tous les changements qui s'opèrent successivement, chronologiquement, sont du ressort de l'histoire ainsi comprise.

— Dans un sens plus restreint, l'histoire n'est que le récit des faits accomplis par l'homme. Ôter la vérité de l'*histoire*, c'est arracher les yeux d'un beau visage. (Polybe.) Quand on a eu les profits de la vie politique, on a couru les dangers de l'*histoire*. (De Pradt.) Trop souvent l'*histoire* des hommes nous montre le triomphe de la violence et de l'intrigue sur le droit et la vertu; trop souvent elle sert à nous faire remarquer les vices et les travers de nos semblables plutôt que leurs qualités; elle tendrait quelquefois à nous faire douter de la Providence. (Du Rozoir.)

— *Histoire universelle.* Histoire générale de l'espèce humaine, sous le rapport politique et religieux. Le récit des faits relatifs au genre humain, ce qu'ont accompli, dans le long cours des siècles, toutes les races qui se sont succédé sur la surface du globe; de leurs grandeurs et de leurs misères, de leurs haines et de leurs jalousies, de leurs désirs et de leurs déceptions, des longs orages qui les ont agités, divisés et bouleversés; des calmes passagers qui leur ont permis de reprendre haleine; le tableau de leur enfance et de leur vieillesse, de leur jeunesse et de leur âge mûr, tout y rentre, tout ce qui est du domaine de l'homme: les lois, les institutions, les mœurs, les croyances, les dogmes, les arts, les sciences, les lettres, le commerce, les métiers; car toutes ces manifestations de l'intelligence et du savoir humain ont déterminé une série d'actions, ont exercé une influence salutaire ou nuisible, ostensible ou latente, sur la marche des choses qui constituent le domaine de l'histoire. L'histoire universelle n'a jamais pu remplir qu'une partie de son programme.

— L'*histoire spéciale* s'empare d'un seul peuple, d'un seul empire; elle isole son sujet autant que possible, mais sans négliger les peuples, les empires, les états qui ont été en contact avec l'État dont elle traite; elle prend ce dernier à son berceau et le conduit à travers toutes les phases de son développement, de sa grandeur, de son déclin et de sa chute, s'il a déjà disparu de la scène du monde. Histoire romaine. Histoire grecque. Histoire de France. Histoire d'Espagne. Histoire du Bas-Empire. Histoire byzantine. Mais l'*histoire!* l'*histoire* d'un peuple! l'*histoire* d'un peuple éloigné! Quel travail, quel temps, quelles connaissances, quel jugement ne suppose-t-elle pas? (Diderot.) L'*histoire* des nations étrangères vient se placer, par la narration des voyageurs, auprès de l'*histoire* particulière de chaque pays (Chateaubriand.)

— *Histoire particulière.* Celle qui décrit dans les plus petits détails, une période remarquable, une action particulière, comme un siége, une bataille, un voyage, une intrigue, la Réforme, la Ligue, la Fronde, etc. Histoire de la guerre de trente ans. Histoire des guerres d'Allemagne.

— *Histoire sainte, histoire sacrée.* Celle qui nous expose les mystères et les cérémonies de la religion; les apparitions divines, les miracles et les choses surnaturelles dont Dieu seul est le principe, comme l'Ancien Testament et le Nouveau.

— *Histoire profane.* Histoire des peuples païens. Se dit surtout par opposition à Histoire sacrée.

— *Histoire fabuleuse* ou *mythologique.* Histoire de la religion pendant l'âge mythique des peuples et des États.

— *Histoire ecclésiastique.* Histoire dans laquelle on expose l'origine et les progrès du christianisme, des luttes qu'il a eu à soutenir, des schismes qui l'ont déchiré, des hérésies qui ont altéré sa doctrine, des saints qui ont édifié le monde par leurs vertus, de la fondation des divers ordres monastiques, religieux et militaires, etc. Si l'*histoire* de l'Église garde chèrement la mémoire de cette reine, notre *histoire* ne taira pas les avantages qu'elle a procurés à sa maison et à sa patrie. (Boss.) L'*histoire* de la naissance de cette religion est l'*histoire* de la naissance du monde même. (Mass.)

— *Histoire politique* ou *civile.* Celle qui a pour objet le récit des destinées des États, eu égard à leurs relations tant intérieures qu'extérieures.

— *Histoire politique proprement dite.* Elle s'occupe principalement des révolutions des temps passés, de l'origine des institutions politiques, de la gloire et de la célébrité des rois, des princes, etc.

— *Histoire générale.* Elle doit, dans une juste mesure, embrasser toutes les autres.

— *Histoire de la civilisation.* Histoire qui a pour objet les hommes considérés comme êtres doués de raison et d'intelligence, sans tenir compte de leurs rapports avec la société politique.

— *Histoire diplomatique.* Histoire dans laquelle on s'occupe des relations des différents peuples, des traités politiques ou commerciaux qu'ils ont conclus ensemble, de leur influence sur la prospérité des États, des diverses négociations qui les ont amenés, etc.

— *Histoire législative.* Histoire qui s'occupe des lois des différents peuples, de la manière dont elles sont faites, des discussions auxquelles elles ont donné lieu, etc. Histoire de la Convention. Histoire de la Chambre des pairs. Histoire de la Chambre des députés. L'*histoire* des lois et de la constitution d'un État est, à proprement parler, l'*histoire* de la sagesse des hommes, au lieu que celle des batailles et des siéges n'est que l'*histoire* de leur folie. (Temple.)

— *Histoire judiciaire.* Histoire des cours, des tribunaux d'un royaume, de leur organisation, de leurs pouvoirs, de leur influence sur la société, etc.

— *Histoire administrative.* Histoire dans laquelle on examine l'organisation de chacun des pouvoirs d'un État, leur origine, leur extension ou leur réduction, etc.

— *Histoire commerciale.* Histoire du commerce d'un pays, de son origine, de ses progrès, de sa décadence et des causes qui ont amené ses succès ou ses revers.

— *Histoire littéraire.* Histoire des différents genres de littérature qui ont été cultivés dans un pays, des écrivains qui se sont illustrés dans chaque genre, des princes qui ont favorisé les lettres, des académies, des sociétés savantes qui ont contribué au perfectionnement des connaissances humaines. On y joint ordinairement l'analyse détaillée des principaux monuments littéraires de chaque siècle.

— *Histoire scientifique.* Histoire dans laquelle on examine le développement des sciences, des découvertes, des inventions de l'esprit humain, etc.

— *Histoire militaire.* Histoire dans laquelle on s'occupe spécialement de la manière de faire la guerre à chaque époque, des différentes armes en usage, de l'organisation des armées, des batailles, des siéges, etc.

— *Histoire des révolutions.* Histoire dans laquelle on s'occupe principalement des révolutions qui ont changé l'organisation politique d'un État, des causes qui les ont amenées, des conséquences qui en sont résultées, et où l'on ne traite qu'accessoirement les autres événements.

— *Histoire ancienne.* Celle qui embrasse les temps et les peuples les plus anciennement connus, et qui finit à la destruction de l'empire d'Occident, en 476, ou, selon d'autres, à la mort de Théodose, en 395. L'*histoire* ancienne me semble, à l'égard de la moderne, ce que sont les vieilles médailles en comparaison des monnaies courantes; les premières restent dans les cabinets, les dernières circulent dans l'univers pour le commerce des hommes. (Volt.)

— *Histoire du moyen âge.* Celle qui a pour point de départ la mort de Théodose, 395, ou la destruction de l'empire romain en Occident, en 476, et qui s'arrête à la découverte de l'Amérique, en 1492, ou à celle de la route par mer aux Indes Orientales, en 1498.

— *Histoire moderne.* Celle qui s'étend depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à nos jours.

— *Histoire contemporaine.* Histoire des événements dont nous avons été témoins.

— *Histoire généalogique.* Histoire contenant la généalogie ou la filiation des maisons souveraines et princières.

— *Histoire héraldique.* Histoire de l'origine du blason, des armoiries, et de l'origine des armes des principales familles nobles.

— *Histoire numismatique.* Histoire des événements au moyen des médailles et des monuments historiques.

— *Histoire archéologique.* Histoire des monuments anciens, de l'époque de leur construction, des causes qui ont engagé à les élever, de leur usage, etc.

— *Histoire géographique.* Histoire dans laquelle on prend pour point de départ les divisions politiques de notre globe, pour y rattacher les faits qui ont formé ou modifié l'existence des États.

— *Histoire topographique.* Histoire d'un pays peu étendu, d'une ville, etc. Les plantes sont les habitations des insectes, et l'on ne fait point l'*histoire* d'une ville sans parler de ses habitants. (B. de St-P.)

— *Histoire chronologique.* Histoire qui suit régulièrement le cours des temps, qu'elle subdivise en périodes et époques.

— *Histoire ethnographique.* Histoire dans laquelle, après avoir fixé préliminairement les périodes générales, on présente chaque peuple isolément.

— *Histoire synchronistique.* Histoire qui

coordonne et parallélise les événements qui se sont accomplis à la même époque dans tous les États connus.

— *Histoire pragmatique.* Histoire qui cherche à expliquer la succession des événements, leur enchaînement comme causes et effets, et qui coordonne les faits de manière à construire un tout organique.

— *Histoire personnelle.* Celle qui ne fait que le portrait d'une personne, comme les vies de Plutarque, celles des peintres, des saints.

— *Histoire simple.* Celle qui n'est qu'un récit pur et fidèle des choses passées, de la manière dont elles se sont passées, telles sont toutes les chroniques du Bas-Empire, les fastes, les tables chronologiques, les journaux, etc.

— *Histoire figurée.* Celle qui a reçu divers ornements, de l'esprit et de l'adresse des historiens, comme les histoires politiques et morales des Grecs, des Romains, et de la plupart des modernes. C'est une histoire raisonnée, qui, sans s'arrêter à l'écorce et à l'apparence des choses, va jusque dans la pensée des personnes qui ont agi, découvre leurs intentions, et fait voir sur l'événement des choses qu'ils ont entreprises la sagesse de leur conduite ou leur défaut de jugement.

— *Histoire mêlée.* Celle qui, outre les ornements de l'histoire figurée, a des preuves qui sont tirées de l'histoire simple, et qu'elle donne sans art pour appuyer ce qu'elle expose avec plus d'artifice et d'appareil.

— *Histoire philosophique.* Histoire dont le récit est dirigé de manière à faire ressortir la partie morale ou la philosophie des événements.

— *Histoire pittoresque.* Histoire dans laquelle on décrit les événements d'une manière dramatique, de façon que le lecteur s'imagine être le témoin des événements qu'il lit; elle s'appuie principalement sur des détails extérieurs, sur des textes nus.

— *Histoire secrète.* Ce n'était autrefois que celle des cours; aujourd'hui elle offrirait des particularités curieuses sur les hommes de la révolution.

— *Tribunal d'histoire* ou *des historiens.* Tribunal institué chez les Chinois dès le commencement de leur monarchie, et chargé de recueillir les actions et les discours des empereurs, des princes et des grands, pour les transmettre à la postérité. Il se compose de plusieurs historiographes, qui observent et consignent sur des feuilles volantes, chacun en son particulier, et sans le communiquer à personne, tout ce qui se passe d'important; ils jettent ces feuilles dans une cassette, par une ouverture faite exprès. Quand la dynastie régnante perd le trône ou s'éteint, toutes ces notes éparses sont rassemblées, et servent à composer l'histoire authentique de l'empire.

— *L'histoire d'Alexandre, de Charles XII, de Charles-Quint*, etc. Le récit des actions mémorables de ces souverains.

— *L'Histoire de Salluste, l'Histoire d'Hérodote, l'Histoire de Polybe, etc.* L'Histoire écrite par Salluste, par Hérodote, etc.

— *L'histoire des livres saints.* L'histoire contenue dans les livres saints. Dans les autres *histoires* que les hommes nous ont laissées, on ne voit agir que les hommes; mais dans l'*histoire* des livres saints, c'est Dieu seul qui fait tout. (Mass.)

— Récit quelconque d'actions, d'événements, de circonstances qui offrent plus ou moins d'intérêt. Je m'arrête à considérer les malheurs de Philippe, et je ne songe pas que je vous dois l'*histoire* des malheurs de Henriette. (Boss.) Au lieu de l'*histoire* d'une belle vie, nous sommes réduits à faire l'*histoire* d'une admirable, mais triste mort. (Id.) Quand j'eus satisfait sa curiosité, elle satisfit la mienne, en me faisant le récit de son *histoire*. (Le Sage.) Ils racontaient quelque *histoire* bien touchante; car ils avaient toujours appris des choses remarquables dans leurs missions lointaines. (Chateaub.) On connaît l'*histoire* du faucon de Henri II, qui, s'étant emporté après une canepetière à Fontainebleau, fut pris le lendemain à Malte, et reconnu à l'anneau qu'il portait. (Buff.)

> Un souvenir affreux emporte en mon esprit
> Ces *histoires* de morts lamentables, tragiques,
> Dont Paris tous les ans peut grossir ses chroniques.
> (Boil.)

— Narration fabuleuse, mais vraisemblable, ou histoire dans laquelle l'auteur a introduit un mélange de vérité et de fictions. L'histoire d'Arsace dans l'Astrée, de Brutus dans Clélie. L'histoire des guerres civiles de Grenade. L'histoire comique de Francion. L'histoire d'Héliodore. L'histoire de la princesse de Clèves. Histoire de Gil Blas. Histoire de Cléveland. Histoire de Tom Jones.

— Se dit des pensées, des sentiments, des opinions du cœur humain. Là, nous trouverons, non pas ces histoires périssables, où nos vaines actions sont tracées à la postérité, non pas l'*histoire* des illusions et des erreurs humaines; mais nous y verrons l'*histoire* la plus affreuse et la plus exacte de notre cœur, de notre esprit, de notre imagination (Mass.) Outre l'histoire extérieure de nos mœurs, sera toute ta..., ce qui nous surprendra le plus, ce sera l'histoire des ciels, qui se déploiera alors tout entière à nos yeux. Id.) C'est l'*histoire* de mon âme que j'a... promise (J. J. Rouss.) Voilà le fidèle tableau de ma vie, et l'*histoire* naïve de tout ce qui s'est passé dans mon cœur.(Id.) L'*histoire* de l'esprit humain ne devrait servir qu'à humilier l'homme. (Duclos.) Sa vie fournirait les plus beaux traits à l'*histoire* de la vertu. (Barth.) Je vous fais là toute l'*histoire* de mon cœur. (Volt.)

— Fam. Récit de quelque aventure particulière. Conter, faire une petite histoire. Une plaisante histoire. Une histoire comique. Une histoire tragique. Une histoire incroyable. Une histoire scandaleuse. Cette femme sait toutes les histoires du quartier. Que d'histoires ne sait-il pas? Charmé de réjouir la compagnie là-dessus (les effets ridicules de l'amour-propre), je la régalai de l'*histoire* des homélies. (Le Sage.)

— Fam. *Je sais bien son histoire.* C'est un homme dont la vie et les actions me sont bien connues.

— Fig. et fam. *C'est mon histoire que vous contez là; voilà mon histoire.* Se dit pour faire entendre qu'il y a une grande conformité entre ce qu'une personne raconte, et ce qu'on a fait ou éprouvé soi-même. ‖ *Cet homme a fini misérablement, c'est l'histoire de tous les joueurs, de tous les débauchés*, etc. C'est ce qui arrive à tous les joueurs, etc. Ce n'est pas ici une vaine prédiction, c'est l'*histoire* de tous ceux qui meurent chaque jour à vos yeux. (Mass.) Ce n'est pas une peinture animée, c'est l'*histoire* de la plupart de ceux qui vivent à la cour. (Id.) ‖ *Ce n'est pas le plus bel endroit de son histoire, le plus beau de son histoire.* Ce fait, cette action n'est pas ce qu'il y a de plus honorable pour lui. ‖ Ce n'est pas ce qu'il y a de plus avantageux, de plus agréable pour lui. ‖ Fam. *Le plus beau de l'histoire.* Le fait le plus remarquable, le plus bizarre, etc., d'une aventure, d'une affaire

— Les aventures mêmes qui sont arrivées. Il est arrivé une histoire à cette dame. C'est une femme à histoires. ‖ En parlant des femmes, ce mot désigne toujours des aventures galantes.

— S'empl. quelquefois familièrement dans le sens de Mensonge, récit mensonger. On vous a fait une histoire. Il me fit là-dessus je ne sais quelle histoire.

> Monsieur l'abbé vous entame une *histoire*
> Qu'il ne croit point, mais qu'il veut faire croire.
> (Voltaire.)

— Propos longs, ennuyeux, frivoles. Il nous conte des histoires à n'en pas finir. Ce sont là de belles histoires, de vraies fariboles.

— On dit d'un discours qui est plus long qu'il ne devait être, que *c'est une histoire, une longue histoire.*

— Fam. *C'est une histoire; ce sont des histoires. Histoire que tout cela.* C'est un mensonge, je ne crois pas ce que vous dites.

—Fig. et fam. *C'est une autre histoire.* C'est une autre chose, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. ‖ *Voilà bien une autre histoire.* Voilà un nouvel embarras, une nouvelle difficulté, un nouvel incident qu'on n'avait pas prévu. ‖ *Voilà bien des histoires; que d'histoires!* Se dit à une personne qui forme des difficultés et des embarras sur quelque chose ou qui fait trop de cérémonies, trop de façons.

— Il veut avoir cette femme, cette métairie, cette rente, *ce sont bien des histoires.* Ce sont bien des choses ensemble.

— Ouvrages d'histoire en général. Livre d'histoire. Étudier l'histoire. S'adonner à l'histoire, à l'étude de l'histoire. La lecture de l'*histoire*, qu'on appelle avec raison la sage conseillère des princes. (Boss.) Les *histoires* ne sont composées que des actions qui les occupent, et tout semble y être fait pour leur usage. (Id.) L'*histoire* est le livre des rois. (Volt.) L'*histoire* d'un homme est presque toujours celle des injustices de plusieurs. L'*histoire* des malheurs des peuples n'est autre que celle des sottises ou des crimes de leurs chefs. (Boiste.) Ce qui dégoûte de l'*histoire*, c'est de penser que ce que je vois aujourd'hui sera de l'*histoire* un jour. (M^me de Sévigné.) L'*histoire* est la ressource des peuples contre les erreurs des rois; elle craint moins un roi dans le tombeau qu'un paysan dans sa chaumière. (Le dauphin, père de Louis XVI.) Comme dans toutes les affaires, il y a ce qui les prépare, ce qui détermine à les entreprendre et ce qui les fait réussir, la vraie science de l'*histoire* est de remarquer, dans chaque temps, ces secrètes dispositions qui ont préparé les grands événements et les conjonctures importantes qui les ont fait arriver. (Boss.) Certains rayons de grâce et de lumière lui firent apercevoir qu'en vain remplirait-il les plus beaux endroits de l'*histoire*, si son livre n'était écrit dans le livre de vie. (Fléch.) Toutes les *histoires* sont presque égales pour qui ne veut mettre que des faits dans sa mémoire. (Volt.) L'*histoire* la plus intéressante est celle où l'on trouve le plus d'exemples de mœurs, de caractères, en un mot, le plus d'instruction. (J.-J. Rouss.) Il faut, pour le trouver, courir toute l'*histoire*. (Boil.)

> Une ardeur si haute et si constante
> Vous promet dans l'*histoire* une place éclatante.
> (Racine.)

— Connaissance des faits que rapportent les historiens. Savoir l'histoire. Avoir de profondes connaissances en histoire. Leçons d'histoire. Cours d'histoire. Professeur d'histoire. La philosophie de l'histoire. La muse de l'histoire. Puisque je suis à présent enfoncé dans l'*histoire*. (Volt.)

— *Savoir l'histoire.* Connaître les hommes qui en fournissent la matière

— *Étudier l'histoire.* Étudier les motifs et les passions des hommes, pour en connaître tous les ressorts, les tours et les détours.

— On personnifie quelquefois l'histoire. Interroger l'histoire. Invoquer le témoignage de l'histoire. L'inexorable histoire. On a dit que la géographie et la chronologie étaient les deux yeux de l'histoire. L'histoire nous apprend que telle fut l'issue de cette guerre. Les leçons, les enseignements de l'histoire. Les conquérants que l'histoire a célébrés. Les fastes de l'histoire. Le burin de l'histoire. L'*histoire* est le témoin des temps et la messagère de l'antiquité. (Cicér.) C'est dans l'*histoire* que les rois dégradés par les mains de la mort viennent sans cour et sans suite subir le jugement de tous les siècles. (Boss.) L'*histoire* est plus chaste que la poésie: elle n'ose employer les mêmes ornements qu'elle, non plus qu'une honnête femme ceux d'une courtisane. (Abl.)

> L'*histoire* est un théâtre, un spectacle nouveau,
> Où tous les morts, sortant de leur tombeau,
> Viennent encor sur une scène illustre,
> Se présenter à nous dans leur vrai lustre
> Et du public, dépouillé d'intérêt,
> Humbles auteurs, attendre leur arrêt. J.-B. Rouss.

— Fam. *A ce que dit l'histoire, dit l'histoire.* A ce que l'on raconte.

> Un envoyé du Grand Seigneur
> Préférait, dit l'*histoire*, un jour chez l'Empereur,
> Les forces de son maître à celles de l'Empire
> La Fontaine

‖ On dit de même dans un conte, dans une fable, *l'histoire dit*, pour exprimer, C'est la tradition vulgaire.

— Prov. *L'histoire le dit.* C'est le bruit commun.

— Se dit absol. par opposition à la Fable, aux fictions en général. La fable et l'histoire. Ce poète n'a pas assez respecté l'histoire. Ce romancier a su embellir l'histoire de fictions ingénieuses. La seule différence qu'il y ait entre celui qui écrit l'*histoire* et celui qui écrit des romans, c'est que le premier peint les caractères d'après les faits, et que le second imagine les faits d'après des caractères supposés. (Condill.)

— *Peintre d'histoire.* Peintre qui s'attache à représenter des sujets, ou historiques, ou fabuleux, ou imaginés; par opposition aux Peintres de portraits ou de paysages, de fleurs, etc. Il me semble que la division de la peinture en peinture de genre et peinture d'*histoire* est sensée. (Dider.) ‖ *Peindre l'histoire, faire l'histoire.* Peindre des sujets d'histoire, des actions, des événements réels ou supposés. ‖ *Tableau, sujet d'histoire.* Sujet tiré de l'histoire, de la fable ou de l'imagination du peintre.

— Liturg. Se disait quelquefois pour Antienne et Répons.

— *Histoire naturelle.* Science qui a pour objet les formes et les diverses parties de chacun des corps existants à la surface ou dans l'intérieur de la terre, examine la structure de ceux dans lesquels on ne trouve aucune trace de l'organisation nécessaire à l'exercice des fonctions vitales, recherche l'organisation et les fonctions des êtres vivants, s'occupe des diverses classifications propres à faciliter l'étude des corps naturels, et s'attache surtout à les disposer dans un ordre méthodique qui soit aussi conforme que possible à leurs analogies. Traité, leçons, cours d'histoire naturelle. Les diverses branches de l'histoire naturelle. Professeur d'histoire naturelle. Étudier l'histoire naturelle. Termes d'histoire naturelle. L'*histoire* naturelle est la source des autres sciences physiques, la mère de tous les arts. (Buff.)

— Ouvrage sur l'histoire naturelle. L'Histoire naturelle de Pline. Si l'*Histoire naturelle* a eu parmi les savants des censeurs sévères, le style de cet ouvrage n'a trouvé que des admirateurs. (Condorcet.)

— *Cabinet d'histoire naturelle.* Cabinet où sont renfermés et classés par ordre méthodique tous les êtres ou corps qui sont produits par la nature, etc.

— Se dit particulièrement de chacune des subdivisions de l'histoire naturelle. Histoire des animaux. Histoire des insectes, des poissons. Histoire des plantes. Histoire des minéraux. La vie d'un homme de génie suffirait à peine à l'*histoire* de quelques insectes. (B. de St-P.)

— Fam. Se dit quelquefois pour les parties naturelles de l'un et de l'autre sexe. Montrer son histoire. Cacher son histoire.

— Myth. L'Histoire était fille de Saturne et d'Astrée. C'était une des neuf Muses. Elle se nommait Clio.

— Iconol. On la peint avec un air majestueux, de grandes ailes, emblème de sa promptitude à raconter les événements ou à se communiquer, d'où résulte son utilité générale; avec une robe blanche, symbole de sa véracité; tenant un livre d'une main, de l'autre une plume ou un stylet, et jetant les yeux en arrière, comme écrivant pour ceux qui viennent après elle. Quelquefois elle paraît écrire sur un grand livre, supporté par les ailes du Temps, représenté par Saturne. On l'a aussi figurée par une femme assise, couronnée de laurier, dont l'air de tête est grand et sérieux; elle tient un livre et une trompette, et s'appuie sur des livres épars autour d'elle. On y joint souvent un diadème, parce qu'elle est surtout la leçon des gouvernants, un soleil sur son estomac exprime le caractère de vérité et d'impartialité qu'elle doit avoir. Des médailles, des pyramides, etc., ainsi que les monuments antiques sont ses preuves. Une vieille embrasée fait le fond du tableau, et indique la destruction des empires, article remarquable et instructif de ses annales.

— Syn. simpl. Fastes, annales, mémoires, chronique, relation, description. Clio, nom de l'histoire, se prend souvent pour l'Histoire.

Épith. Vraie, véritable, certaine, équitable, sincère, impartiale, fidèle, suspecte, mensongère, fardée, brodée, fabuleuse, douteuse, antique, reculée, célèbre, glorieuse, illustre, éclatante, scandaleuse, triste, déplorable, horrible, sanglante, ingrate, stérile, féconde, longue. ‖ Périphr. Récit historique. Récit des faits. Les registres des temps, des âges. Le burin de l'histoire. Les champs de l'histoire. Le voile de l'histoire. Les fastes de mémoire. Les fastes des âges. Les annales, les fastes, les registres de Clio.

— Syn. comp. HISTOIRE. CHRONIQUE. ANNALES. V. ANNALES.

HISTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἱστός, tissu; λόγος, discours). Didact. Histoire des tissus organiques.

HISTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'histologie.

HISTOLOGISTE ou **HISTOLOGUE.** s. m. Didact. Auteur d'une histologie.

HISTONOMIE. s. f. (ét. gr., ἱστός, tissu; νόμος, loi). Physiol. Histoire des lois qui président à la formation et à l'arrangement des tissus organiques.

HISTONOMIQUE. adj. des 2 g. Physiol. Qui concerne l'histonomie.

HISTORIAL, ALE. adj. (rad. *histoire*). Qui marque quelques points d'histoire. Ne se trouve guère que dans les titres de quelques vieux ouvrages. Le Miroir historial de Vincent de Beauvais. Almanach historial. Calendrier historial. Bibliothèque historiale.

— Se disait autrefois de ce qui a rapport à l'histoire. Je surpasse de ce côté-là en religion superstitieuse toute foi *historiale*. (Montaig.)

HISTORIAL. s. m. Se disait pour Récit historique. L'Historial du jongleur.

HISTORICIEN, IENNE. adj. Néol. Convenable à l'histoire. Locution historicienne.

HISTORIÉ, ÉE. part. pass. du v. Historier. Enjolivé de petits ornements. S'empl. adjectiv. Bible historiée. Cabinet historié. Lambris historié.

— Hist. *Colonne historiée.* Nom que l'on donne à la colonne de Théodose le Jeune, qui se voit à Constantinople.

— Impr. *Lettres historiées.* Lettres dont les ornements ont ordinairement un rapport direct avec le sujet du livre dans lequel on les emploie; ou les place au commencement des chapitres. ‖ *Vignettes historiées.* Vignettes dont les figures et les ornements ont rapport aux matières du livre où elles sont.

— Peint. Se dit d'un portrait qui représente son original sous un costume emprunté de l'histoire ou de la fable, ou occupé à quelque action qui lui donne de l'intérêt et du mouvement

HISTORIEN. s. m. (rad. *histoire*). Celui qui écrit l'histoire, qui a écrit une histoire, des histoires. Bon historien. Historien digne de foi. Fidèle, sage historien. Les historiens anciens. Les historiens grecs. Les historiens latins. Les historiens d'Alexandre. Les historiens modernes. Les historiens français. Maigre historien. Nouvel *historien* de tant de maux soufferts. (Boil.) Je ne suis pas ici un *historien* qui doit vous développer le secret des cabinets, ni l'ordre des batailles, ni les intérêts des partis. (Boss.) Tout *historien* est menteur de bonne foi. (Nicole.) L'*historien* doit être philosophe. (Voltaire.) Un *historien* trop rapide lasse et se lasse lui-même, comme un voyageur qui court, sans s'arrêter, aux points de vue qu'il rencontre sur sa route. (Le prince de Ligne.) Tous les *historiens* nous promettent la vérité, et pas un ne la donne sans la déguiser. (St-Evrem.) L'orateur peut agrandir et exagérer les choses; l'*historien* ne le doit pas. (Abl.) Un *historien* qui est maigre et aride ne représente que la carcasse des choses: sa narration est maigre et décharnée. (Lamy.)

> Qui, chantant d'un héros les progrès éclatants,
> Maigres *historiens*, suivront l'ordre des temps. Boil.)

— Celui qui se borne à raconter les faits, sans les accompagner de réflexions. Je ne suis qu'historien. Je suis content d'être heureux, et par conséquent mauvais *historien*. (Marmier.) Un froid *historien* d'une fable insipide. (Boil.)

— Un P. Bourgoing, général de l'Oratoire, qui faisait plus de cas de la théologie que de l'histoire, disait, pour désigner un ignorant: C'est un *historien*.

— Syn. comp. HISTORIEN. ANNALISTE. V. ANNALISTE.

HISTORIEN, IENNE. adj. Néol. Qui raconte. La raison est *historienne*, mais les passions sont actrices. (Rivarol.)

HISTORIENNE. s. f. Femme qui raconte un fait, ou qui écrit une histoire. Je suis *historienne*; et une *historienne*, aussi bien qu'un historien, ne doit point prendre de parti. (M^lle L'Héritier.) ‖ Pourquoi le pape a-t-il...ce féminin?

HISTORIER. v. a. 1^re conj. (rad. *histoire*). *J'historiais, nous historiions, vous historiiez*, etc. Enjoliver de petits ornements. Ce lambris est trop nu, il faudrait un peu le faire historier. Son plus grand usage est au participe. V. HISTORIÉ.

— Peint. *Historier un portrait.* Le représenter sous un costume emprunté à l'histoire ou à la fable; montrer le personnage qu'il représente occupé à quelque action qui donne de l'intérêt et du mouvement. C'est ainsi qu'historier un tableau de la passion de Jésus-Christ s'y placer

[illegible] ou un jacobin, ou de peindre un [illegible] avec un chapeau rouge de cardinal, comme on le fait ordinairement. Ce serait mal [illegible] un tableau de Pharamond, premier roi des Français, de le peindre avec des fleurs de lis sur son manteau, et encore plus mal d'en mettre sur son armure, puisque les fleurs de lis et les armures n'étaient pas de ce temps-là. (Trév.)

— S'est dit pour Décrire, raconter en détail. [illegible] sans *historier* le tout par le menu. (Regn.)

— S'HISTORIER. v. pron. Être historié. Ce [illegible]abris s'historie rapidement.

HISTORIETTE. s. f. Dimin. d'*histoire*). Récit de quelque aventure galante ou plaisante, ou d'autres choses de peu d'importance. Une [illegible] historiette. [illegible] historiette. Faiseur [illegible] c'est [illegible] signe que je vieillis, [illegible] d'*historiettes*. (St-[illegible])

— [illegible] désignait autrefois des Narrations [illegible], plus courtes et plus rapides que [illegible] du reste astreintes à la fidélité, [illegible] de celle-ci; mais depuis longtemps l'historiette avait abandonné aux anecdotes historiques la presque totalité de son premier domaine. En revanche, elle a fait de grandes excursions sur celui du conte et de la nouvelle. [illegible] en est résulté que, sous le rapport littéraire, c'est du roman et non plus de l'histoire qu'elle [illegible] trouve un diminutif.

— Ce mot était nouveau du temps du père Bouhours. Nous avons fait, dit-il, depuis quelques années, *historiette*, qui ne se disait point, [illegible], du temps de Ronsard, et qui se dit présentement.

HISTORIOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἱστορία, histoire, γράφω, écrire). Celui qui est nommé par un brevet du prince pour écrire l'histoire du temps. Comme le critique, l'historiographe se soumet au labeur pénible de rassembler les faits, d'examiner la véracité, l'authenticité des sources et des documents, le degré de vraisemblance des récits qu'ils contiennent; il fait le triage de cet amas confus de traditions qu'un siècle transmet à l'autre; il secoue la poussière des archives, des bibliothèques, des collections archéologiques; il compulse, il compare, il choisit. Il n'y a plus en France d'historiographe du roi depuis 1789. Il est rare que *l'historiographe* d'un prince ne soit pas un menteur; il est rare aussi que *l'historiographe* d'une république dise toutes les vérités. (Volt.)

— S'est dit autrefois pour Historien. Les anciens historiographes. Guichardin est *historiographe* diligent. (Montaig.)

— Syn. comp. HISTORIOGRAPHE. HISTORIEN. L'*historiographe* rassemble des matériaux; *l'historien* les met en œuvre.

HISTORIOGRAPHÉ, ÉE. part. pass. du v. Historiographer. S'empl. adjectiv.

HISTORIOGRAPHER. v. a. 1re conj. Écrire l'histoire de quelqu'un.

— v. n. Remplir les fonctions d'historiographe. Votre historiographe n'a pu vous faire sa cour comme il le désire; il passe son temps à souffrir et à *historiographer*. (Volt.)

— Ce mot, créé par Voltaire, ne peut être admis que dans le style plaisant.

HISTORIOGRAPHERIE. s. f. Burl. Fonctions d'historiographe. Au lieu de la pension attachée à cette historiographerie, je ne demande qu'un rétablissement de 400 livres.

— C'est un terme de dénigrement que l'on peut hasarder en plaisantant, pour témoigner le peu de cas que l'on fait de cette fonction.

HISTORIOGRAPHIE. s. f. Art d'écrire l'histoire.

HISTORIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne l'historiographe. Fonctions, travaux historiographiques.

HISTORIOLOGUE. s. m. S'est dit d'un mauvais historien.

HISTORIQUE. adj. des 2 g. (rad. *histoire*). Qui a rapport, qui appartient à l'histoire. Style historique. Narration historique. Recueil historique. Éclaircissements historiques. Tableau, précis historique. Mémoires historiques. Dictionnaire historique. Étude historique. Il se présente ici un champ [illegible] vaste pour les conjectures *historiques*. (Volt.) Les erreurs *historiques* séduisent [illegible] (Id.) L'art *historique* consiste [illegible] dans l'arrangement et dans la disposition, afin que les diverses pièces qui entrent dans la composition de l'histoire fassent un [illegible] bien entendu. (Dan.) Les [illegible] du style *historique* sont la [illegible] (Lamy.) Le style *historique* doit être coupé et dégagé des longues phrases et [illegible] périodes qui tiennent l'esprit en suspens. (Id.)

— Propre à l'histoire. La langue française est *historique* et non pittoresque; c'est au génie à la rendre telle. (Arnaud.)

— *Nom historique.* Nom qui a quelque célébrité dans l'histoire. Porter un nom historique.

— *Musée historique.* [illegible] tous les objets d'art qu'on y a réunis [illegible] à l'histoire. Musée historique de [illegible]

— *Peinture historique.* Peinture qui représente une action empruntée à l'histoire sacrée ou profane, à la mythologie ou à l'imagination du peintre, l'allégorie fournit également beaucoup de sujets. Les objets de moindre importance, tels que les portraits, les paysages, les animaux, les édifices et les fleurs peuvent même prendre le nom d'historiques, quand on peut y appliquer jusqu'à un certain point les lois du style. || *Portrait historique.* Portrait où l'individualité à peindre est saisie par l'artiste avec profondeur et d'après le caractère du sujet; et rendue, autant que possible, conformément aux lois de beauté plastique. Ainsi un portrait historique n'est pas nécessairement le portrait d'un homme célèbre dans l'histoire. || *Paysage historique.* On entendit d'abord par là un paysage dont le sujet était tiré de la mythologie ou de l'histoire; mais on l'étendit bientôt à tout paysage où quelque action de l'homme était représentée et traitée d'après les lois de la beauté, c'est-à-dire d'après les lois du style, ce qui n'exige pas une simple vue, un simple paysage. || On peut même appliquer l'épithète d'*historiques* aux tableaux d'animaux, pour distinguer, par exemple, la conception historique et la composition grandiose de la Chasse au lion de Rubens, du naturel plein de vérité d'une chasse vulgaire, comme celle de Ridinger.

— Se dit d'actions, d'événements qui ne sont point imaginaires, de faits qui ont réellement eu lieu. Cela est historique. Le fond de ce roman est historique. Sujet historique. Observons la manière dont les traditions fabuleuses se sont quelquefois conciliées avec les faits *historiques*. (Barth.) Nous n'admettons pour vérités *historiques* que celles qui sont garanties. (Volt.) || Lorsqu'un fait est peu croyable, on ajoute volontiers à son récit, entre parenthèses (historique).

— *Pièce historique, roman historique.* Pièce de théâtre, roman dont le sujet est tiré de l'histoire, dont le fond est historique.

— *Personnage historique.* Personnage qui a existé réellement.

— *Les temps historiques.* Les temps dont l'histoire est certaine. Les temps historiques et les temps fabuleux. || Les temps dont l'histoire est parvenue jusqu'à nous. Les temps *historiques* sont rarement des temps de félicité. || *Age historique.* Époque de l'histoire ancienne ou l'histoire commence à devenir certaine. Les uns le font commencer au rétablissement des olympiades, les autres au retour des Héraclides dans le Péloponnèse, 50 ans avant la ruine de Troie.

— Archit. *Colonne historique.* Colonne dont le fût est orné d'un bas-relief, qui monte en ligne spirale, et contient l'histoire d'un homme illustre, quelques-unes des actions qui l'ont rendu célèbre, comme la colonne Trajane, la colonne de la place Vendôme, ou un événement remarquable, comme la colonne de Juillet. La colonne historique peut encore se traiter par sujets séparés en bas-reliefs par bandes de la hauteur des tambours, en manière de frises tournantes, avec des inscriptions au droit des joints.

— Géol. *Terrains historiques.* Se dit des couches terrestres qui paraissent s'être trouvées à la surface du globe à des époques auxquelles se rapportent les faits connus de l'histoire. Les terrains historiques renferment des débris de monuments, des ossements humains.

— Syn. comp. HISTORIQUE. HISTORIAL. *Historique* exprime un rapport essentiel qui impose à l'objet qualifié son caractère propre. *Historial* ne détermine pas la nature de l'objet, et n'entre d'ailleurs que dans un très-petit nombre de locutions.

HISTORIQUE. s. m. Simple narration des faits dans leur ordre et dans leurs circonstances. L'historique des événements. Voici l'historique de cet étrange procès. Croit-on que la véritable connaissance des événements soit séparable de celle des causes, de celle de leurs effets, et que l'*historique* tienne si peu au moral, qu'on puisse connaître l'un sans l'autre? (J.-J. Rouss.)

— *Faire l'historique d'une science.* Exposer les faits positifs qui se rapportent à l'origine et au développement successif de cette science.

HISTORIQUEMENT. adv. (rad. *historique*). D'un style historique, en historien, sans aucun ornement étranger. Narrer une chose, un fait historiquement.

— D'une manière vraie. Suivant la fable reçue, Didon vivait du temps d'Enée; mais, à en parler historiquement, elle existait deux cents ans avant ce héros.

— Ne se met point entre l'auxiliaire et le participe. On dit, Il a narré les faits historiquement, ou, Il a narré historiquement les faits, et non pas, Il a historiquement narré les faits.

HISTRICES. s. m. Zooph. Nom générique des oursins fossiles à mamelons saillants, entourés d'un anneau relevé et composé de mamelons plus petits.

HISTRIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple de Vénétie, qui habitait le pays qu'on appelle aujourd'hui Istrie.

HISTRION. s. m. (du lat., *histrio*; fait de l'étrusque *hister*, danseur, baladin). Se disait, chez les Romains, de toutes sortes d'acteurs, de comédiens, et particulièrement des pantomimes. *Histrion* est proprement un genre qui comprend sous lui les comédiens, les tragédiens, les mimes, les pantomimes. Il vient du mot toscan *hister*, qui signifie danseur, baladin; car ce fut des Toscans que les Romains ont reçu le nom et la chose. (Tite-Live.)

— Se disait primitivement des acteurs qui jouaient dans des bouffonneries grossières importées d'Étrurie.

— Chez les modernes, Baladin, bateleur. Être toujours avec des histrions. Un misérable, un vil histrion. Il y a des pays où l'on a plus d'égards pour des *histrions* que pour des gens de mérite. (Lav.)

Le plus mince *histrion*, perché sur ses tréteaux,
Va porter l'incendie au fond de vos cerveaux. (*Satir.*)

— Ce mot, dont on ne se sert que dans le dessein de ravaler l'état de comédien, ne doit être employé qu'en parlant des mauvais acteurs, qui déshonorent leur état par leurs mœurs.

— Ichthyol. Espèce du genre chironecte.

— Ornith. Nom vulgaire d'un canard à collier de Terre-Neuve.

HISTRIONIE. s. f. Néol. État de l'histrion; profession de comédien. Ne s'emploie que par dénigrement.

HISTRIONIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne les histrions, les comédiens. Tous les jeunes gens qui ont la rage des vers font des tragédies, ce qui me fait croire que l'aréopage *histrionique* n'est pas riche en comédies. (Volt.)

HISTRIONISQUE. s. m. Néol. V. HISTRIONIE.

HISTRIONNER. v. n. 1re conj. Jouer la comédie. Ne s'emploie que par dénigrement ou par plaisanterie. Quand j'ai quelques rogatons tragiques ou comiques dans mon portefeuille, je me garde de les envoyer à votre parterre. C'est mon vin du crû, je le bois avec mes amis, j'*histrionne* pour mon plaisir, sans avoir ni cabale à craindre, ni caprice à essuyer. (Volt.)

HIT. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, sur l'Euphrate, où l'on trouve du naphte et du bitume en abondance; 1,000 hab.

HITCHIN. Géogr. Ville d'Angleterre (Hertford); 5,000 hab.

HITEDZI. s. m. Myth. afric. Espèce de talisman que fabriquent les prêtres de Madagascar.

HITHPAHEL. s. m. Gramm. hébr. Nom de la septième forme principale du verbe hébreu. La forme hithpahel a le sens du pihel réfléchi; souvent aussi elle a le sens fréquentatif.

HITIDZIS. s. m. (pr. *i-tid-ziss*). V. HITEDZI.

HITIGU. s. m. Bot. Espèce de myrte du Chili à très-petites feuilles, qui croît sur les arbres comme le gui, et qui passe dans le pays pour un bon sudorifique.

HITT. s. m. Ornith. Nom de l'oie armée du Sénégal.

HIVAOA. Géogr. La plus grande des îles Marquises.

HIVER. s. m. (du bas lat. *hibernum*, qu'on a dit pour *hiems*). Une des quatre saisons de l'année, qui s'étend depuis l'arrivée du soleil à l'un des tropiques jusqu'à son retour à l'équateur, et pendant laquelle règnent les plus grands froids, dans les régions tempérées et glaciales. Chez nous, l'hiver dure depuis le 21 ou 22 décembre, époque du passage du soleil au premier point du Capricorne, et terme de son plus grand abaissement au-dessous de l'équateur, jusqu'au 19 ou 21 mars, retour de l'astre à l'équinoxe du printemps. Alors le soleil lance obliquement ses rayons sur la terre, et nous dérobe ainsi une grande partie de sa chaleur. C'est pendant ce temps que la nature est ou paraît être sans vie et que la mortalité est plus grande. Les plus grands froids sont entre le 25 décembre et le 5 février. Hiver pluvieux. Hiver venteux. Hiver sec. Hiver bien doux. Hiver bien rude. Hiver fâcheux. Hiver malsain. Hiver humide. Queue de l'hiver. Passer l'hiver à la ville. Habit, vêtement d'hiver. Être bien vêtu pour son hiver. Appartement d'hiver. Dans les rigueurs de l'hiver. Dans le fort de l'hiver. Au milieu de l'hiver. Passer l'hiver à la campagne. Des provisions pour l'hiver. En hiver. Durant l'hiver. Les longues soirées d'hiver. L'*hiver* de la France est passé, son printemps va revenir. (B. de St-P.) Du triste *hiver* Flore craint la présence. (Parny.) Cette région est couverte de neige en *hiver*. (Buff.) Le mal est le relief du bien; les pays sans *hiver* n'ont pas de printemps. (Boiste.)

Pour lui
L'été n'a point de feux, l'*hiver* n'a point de glace. (Boileau.)

Printemps chéri, doux matin de l'année,
Console-nous de l'ennui des *hivers*. (Parny.)

— S'est dit pour Frimas et autres intempéries que l'hiver amène avec lui.

— Se dit quelquefois seulement par rapport au froid qu'il fait en hiver. L'hiver est avancé. L'hiver est tardif. L'hiver est long. L'hiver se fait sentir. Les approches de l'*hiver* se font sentir. (J.-J. Rouss.)

D'un riche et doux tissu nos poëtes couverts
Affrontaient, grâce à toi, la rigueur des *hivers*. (Colx.)

— *Il n'y a point eu d'hiver.* L'hiver ne s'est point fait sentir, il n'y a point eu de grands froids cette année.

— *L'année du grand hiver.* Se dit, dans chaque siècle, des années dans lesquelles l'hiver a été le plus rigoureux, comme en 1683, en 1709, en 1829.

— Prov. et fig. *Mi-mai, queue d'hiver.* Le froid se fait trop souvent sentir au mois de mai. || *A la Saint-Martin, l'hiver en chemin.* || *Qui passe un jour d'hiver se passe un de ses ennemis mortels.* || *Serein d'hiver, pluie d'été, ne font jamais pauvreté.* || *Si l'hiver va droit son chemin, vous l'aurez à la Saint-Martin.* || *L'hiver mange le printemps, l'été et l'automne.* || *L'hiver nous fait plus de mal que l'été ne nous fait de bien.* || *Soleil d'hiver, amour de paillarde, tard vient et peu larde.*

— *L'hiver.* Se dit quelquefois par ellipse pour Durant l'hiver, pendant l'hiver. Cela arriva l'hiver dernier. Que ferez-vous cet hiver?

— *Fruits d'hiver.* Fruits qu'on ne mange ordinairement qu'en hiver.

— *Semestre d'hiver.* Semestre qui commence le 1er octobre, le 1er janvier, ou à quelque autre époque de l'hiver, selon les différents corps, les différentes compagnies où il est d'usage de faire le service par semestre.

— Art milit. *Quartier d'hiver.* L'intervalle de temps compris entre deux campagnes. Le quartier d'hiver sera long. || Le lieu où l'on met les troupes en cantonnement pendant l'hiver. L'armée va prendre ses quartiers d'hiver. Mettre des troupes en quartier d'hiver.

— Prov. et fig. *Il n'a pas besoin d'un fort hiver.* Se dit d'un homme d'une complexion faible et délicate. || Se dit d'un homme qui est si mal dans ses affaires, que le moindre accident peut le ruiner.

— Prov. *Il a un bon manteau pour son hiver.* Se dit d'un homme attaqué d'une longue maladie à la fin de l'automne.

— Poét. et fig. *L'hiver de l'âge, l'hiver de nos ans* ou absol. *l'Hiver.* La vieillesse. Pour moi, si déjà dans l'*hiver* de ma vie, je ne suis pas destiné à te voir dans l'été de la tienne. (B. de St-P.) L'*hiver* de nos années grave encore plus de rides dans notre esprit que sur notre front. (Senancour.) De quel front penser au mariage dans l'*hiver* de ma vie, où le froid de mon âge a glacé mon sang dans mes veines? (St-Evrem.)

Prétendais-tu que les Parques
Dussent filant tes instants
Signaler des mêmes marques
Ton *hiver* et ton printemps. (J.-B. Rouss.)

Les plaisirs ont des fleurs que notre divin maître
Dans les ronces du monde autour de nous fit naître.
Chacune a sa saison, et, par des soins prudents,
On en peut conserver pour l'*hiver* de ses ans. (Voltaire.)

. . . Vos attraits, encor dans leur printemps,
Pourraient s'effaroucher de l'*hiver* de mes ans. (Id.)

— Poét. Année, en parlant des personnes d'un âge avancé. Compter soixante hivers. Mère du printemps, couronne de tes roses naissantes ma tête couverte de soixante-trois *hivers*. (B. de St-P.)

Anacréon sut plaire aux belles,
Malgré ses quatre-vingts *hivers*,
Et les Grâces toujours fidèles,
Le couronnaient de myrtes verts. (Lebrun.)

Deux fois quarante *hivers* ont suivi ma naissance,
Ce grand âge a passé comme un songe flatteur. (Léonard.)

Sapho (Mlle Scudéry), dont au Parnasse on révère le [illegible]
De quatre-vingts *hivers* a bravé les glaçons. (Boiste, Commire.)

— Souvent aussi on l'emploie pour désigner la fin de la vie, quelque courte qu'ait été sa durée.

Le troisième printemps allume ses amours,
Et le quinzième *hiver* en termine le cours. (Rosset.)

De trois fois neuf *hivers* j'avais vu les nuits sombres,
Séparer, en fuyant, ma tombe et mon berceau. (Lebrun.)

— S'emploie quelquefois en ce sens, sans égard à cette considération-là, depuis trente *hivers*, un hibou retiré. (Boil.)

— On s'en sert également pour marquer une époque de tristesse et de deuil.

Deux *hivers* ont passé, ma harpe détendue,
Aux voûtes de Solima se taisait suspendue. (Fontanes.)

— Les poëtes personnifient souvent l'hiver. L'Hiver au front pâle, au front triste, au front couronné de frimas, au front couvert de neige. L'hiver hérissé de frimas, armé de glaçons et de neige. Le front glacé des Hivers. Le sombre *Hiver* hérissé de glaçons. (Lebrun.)

. . . . Triomphant sur un trône de glace,
L'*Hiver* s'enorgueillit de voir l'astre du jour
Emousser son palais et décorer sa cour. (Delille.)

Sur un vieux char de fer, traîné par les orages,
L'*Hiver*, ce noir géant, compagnon des ravages,
Fuit avec les frimas et l'ennui ses enfants. (Gils.)

— Iconol. Les modernes ont représenté l'Hiver sous la forme d'un homme tout couvert de glaçons, ayant la chevelure et la barbe blanche, et dormant dans une grotte; quelquefois sous la figure d'une femme assise auprès d'un grand feu, avec des habits fourrés et d'une couleur sombre et triste, et souvent aussi sous celle d'un vieillard qui se chauffe. Un enfant chargé de sa chasse donne à entendre que cette saison est aussi celle des festins. Un marcassin, une couronne de branches sèches, une chasse au sanglier, une pomme de pin, sont autant d'emblèmes de cette saison.

— *Hiver* rime avec tous les mots qui se terminent en *er* où le *r* se prononce comme *mer, fer, cher, Lucifer*, et encore avec ceux qui finissent en *air*, tels que *clair, chair, impair*, etc., quelle que soit la lettre d'appui.

— Syn. simpl. Froid, frimas, gelée. || Épith. Âpre, froid, glacial, dur, cruel, impitoyable, rigoureux, frileux, sombre, triste, farouche, noir, neigeux, orageux, fâcheux, humide, nébuleux, paresseux, engourdi. || Périphr. La froide saison, la saison des frimas, du sombre hiver la saison rigoureuse, l'âpre saison, la saison orageuse. La saison cruelle. La vieillesse de l'année. Les glaces de l'hiver. De l'âpre saison les frimas rigoureux. (Chabanon.)

HIVERNACHE. s. m. V. HIVERNAGE.

HIVERNADE. s. f. (rad. *hiver*). Action de passer l'hiver dans un pays.

HIVERNAGE. s. m. (rad. *hiver*). Mar. Le temps que les bâtiments passent en relâche pendant la mauvaise saison. || Port bien abrité

où les bâtiments peuvent relâcher pendant la mauvaise saison. Bon hivernage.

— Agric. Labour donné pendant l'hiver. || Fourrage pour les chevaux, les bestiaux, en niver. C'est un mélange de seigle, de froment, d'avoine ou d'orge, semé de bonne heure en automne, pour avoir un pâturage d'hiver, ou pour la nourriture du printemps. || En Flandre et dans d'autres contrées, on donne ce nom à un mélange de vesces, de seigle ou d'orge, qu'on sème de bonne heure en automne et que l'on coupe en juillet pour le donner haché aux bestiaux, sans en avoir extrait le grain par le battage.

— Alchim. Temps de l'humidité de la pierre.

— Saison pluvieuse des régions équinoxiales, où règnent de nombreuses tempêtes et des maladies mortelles. Le climat si doux de ces pays devient meurtrier pour les Européens. L'hivernage ne varie guère qu'entre les mois de mai et d'octobre. Le jour où cette saison commence, tous les navires marchands doivent abandonner les colonies.

HIVERNAL, ALE. adj. Qui appartient à l'hiver. || Pl , *hivernaux*.

— Bot. Qui est d'hiver, qui vient en hiver. Plante hivernale. Fleur hivernale.

— Liturg. Qui se dit pendant l'hiver. La partie hivernale du Bréviaire.

HIVERNANT. s. m. Hist. ecclés. Nom des pénitents les plus coupables, auxquels, dans les premiers temps du christianisme, il était défendu non-seulement d'entrer dans l'église, mais encore de s'abriter dans les cours ou sous les parvis.

— Zool. V. HIBERNANT.

HIVERNATION. s. f. Zool. V. HIBERNATION.

— Temps froid pendant l'été.

HIVERNAUX. s. m. pl. Agric. Nom qu'on donne dans quelques endroits aux grains qu'on sème avant l'hiver, par opposition à ceux qu'on sème au printemps.

HIVERNE. s. f. Écon. rur. Brebis qu'en certains cantons les bergers ont le droit de mettre pour leur compte dans le troupeau qu'ils conduisent, et de nourrir pendant toute l'année aux dépens du propriétaire du troupeau.

HIVERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Hiverner. S'empl. adjectiv. Terres hivernées.

HIVERNEMENT s. m. Zool. V. HIBERNATION.

HIVERNER. v. n. 1^{re} conj. (rad. *hiver*). Passer l'hiver, la mauvaise saison, dans un quartier d'hiver.

— Passer le temps de l'hivernage à l'abri dans un endroit sûr.

— Zool. Se dit des animaux qui passent l'hiver dans des lieux tempérés. Plusieurs oiseaux voyageurs vont hiverner dans des climats plus tempérés que les nôtres.

— v. a. Agric. *Hiverner les terres.* Leur donner un dernier labour avant l'hiver.

— S'HIVERNER. v. pron. S'exposer aux premiers froids, afin de s'y endurcir et d'y être moins sensible. C'est une chose fort saine que de s'hiverner. Il faut laisser courir les enfants pour s'hiverner. Les femmes croient qu'il faut s'hiverner pour avoir le teint plus blanc et plus uni. Jacques Sylvius, célèbre médecin, était d'une avarice telle qu'il passait tous les hivers sans feu. Pour s'*hiverner*, il allait, quand il faisait beau, jouer au ballon, et quand il faisait mauvais, il montait et descendait continuellement une bûche de sa cuisine dans son grenier, et de son grenier dans sa chambre. (Sall.)

HIVOURAHÉ. s. m. Bot. Espèce de gaïac, qui fournit un fruit de la grosseur d'une prune, qui est orangé, et qui contient un noyau très-suave et très-délicat.

HIWNGAWILL. s. m. Ornith. Oiseau qui paraît n'être qu'un mulet du serin de Canarie.

HIZIR. Myth. or. Général d'armée d'Iskender (Alexandre), suivant les Orientaux. Ce fut lui qui trouva la fontaine de vie, vainement cherchée par son maître dans le cours de ses victoires. Ils pensent qu'Hizir est le même qu'Élie, qui ne mourut pas, parce qu'il but de cette eau.

HIZRÉVITE ou **HÉRÉVITE.** s. m. Hist. or. Membre d'un ordre monastique mahométan, fondé par Hizr ou Herévi.

H'LASSA. Géogr. V. LHASSA.

HLIDSKIALK. s. m. Myth. scandin. Nom du trône d'Odin, dans la ville céleste d'Asgard.

HLUDONIA. Myth. sept. Divinité des peuples du Nord, dont on ignore les attributions.

HO. (*h* asp.) Interj. qui sert pour appeler. Ho! venez un peu ici. Holà! ho! ici, quelqu'un!

— S'empl. pour témoigner de l'étonnement. Ho! quel coup! Ho! ho! vous voilà déjà venu! *Ho! ho!* la bête est égrillarde! (Mol.)

— Marque l'admiration. Ho! quel homme! quel coup! quel ouvrage! *Ho! ho!* les grands talents que votre esprit possède! (Mol.)

— Sert aussi pour témoigner de l'indignation. Ho! que ne l'êtes-vous là!

— Exprime l'imprécation, l'avertissement, la menace. Ho! ho! c'est ainsi que vous en usez avec moi! Ho! il n'en ira pas comme cela.

— Exprime quelquefois la contradiction.

> Inconstant! *Ho!* voilà votre mot ordinaire.
> Eh! c'est pour ne pas être inconstant, au contraire,
> Qu'on ne voit sur mes pas revenir tout exprès.
> COLL. D'HARLEVILLE.)

— Quand il est interjection d'étonnement ou d'indignation, il se confond quelquefois avec *oh*. *Oh! oh!* le drôle a-t-il pu si bien faire? (Volt.)

— Le plus souvent on le redouble. Ho! ho! vous le prenez par là! Ho! ho! vous faites bien l'entendu! *Ho! ho!* qui te peut amener? (Mol.) *Ho! ho!* qui des deux croire? (Id.)

— On le redouble aussi pour exprimer le rire.

— *Ho! ho! ho!* marque particulièrement une invitation de s'arrêter, d'écouter.

— Lorsque la répétition de cette interjection se fait rapidement, on ne doit séparer les deux *ho* que par une simple virgule; la sensation est unique, quoique l'expression soit double; si la sensation était double comme l'expression, il faudrait mettre un point exclamatif après chaque interrogation.

— Cette interjection peut se placer avant une voyelle.

— *Ho, là, ho!*

> *Ho, là, ho!* descendez que l'on ne vous le dise,
> Jeune homme qui menez laquais à barbe grise.
> (LA FONTAINE.)

— Véner. *Ho, lo, lo, lo, lo, loooo!* Cri que le valet de limier emploie le matin quand il est au bois, pour exciter son chien à aller devant et à se rabattre des bêtes qui passeront.

HO. Géogr. Royaume de la Nigritie, le long d'un des principaux affluents du Couango ou Couango. || Une des quatre montagnes de la Chine qui sont regardées comme saintes, et sur lesquelles l'empereur vient pratiquer diverses cérémonies religieuses.

HOA. s. m. Relat. Page du roi d'Otaïti.

HOACA-XOCHITL. s. m. Bot. Nom d'une espèce d'arum à feuilles pédiaires, originaire du Mexique.

HOACTLI. s. m. Ornith. Nom d'un héron du Mexique, désigné sous le nom de *hoc* par Buffon.

HOACTZIN. s. m. Ornith. V. HOAZIN.

HOADLY ou **HOADLEY** (Benjamin). Évêque anglais, né en 1676, mort en 1761, se montra grand partisan de la liberté civile et religieuse; il prétendait que le clergé ne devait avoir aucune autorité temporelle, ce qui lui attira de vifs démêlés avec le clergé.

HOAI-HO. Géogr. Riv. de Chine, qui se jette dans le Hoang-ho, après un cours de 660 kil. || HOAI-KING. Ville de Chine, ch.-l. de départ. || HOAI-NGAN. Ville de Chine, très-grande et très-peuplée.

HOAMY. s. m. Ornith. Espèce de grive de la Chine.

HOANCYNGIO. s. m. Ornith. Petit oiseau de la Chine, que, si l'on en croit les relations, les habitants trempent dans du vin fait avec du riz, pour en faire ensuite des confitures.

HOANG ou **HOANG-HO.** Géogr. Le second fleuve de l'empire chinois; il prend sa source dans le pays du Kouhounoor, et se jette dans la mer Jaune, après un cours de 3,000 kil. On l'appelle aussi le *fleuve Jaune*. || HOANG-HAI ou MER JAUNE. Portion de la mer de la Chine, entre la Chine propre et la Corée. || HOANG-HAI. Province de la Corée, renfermant beaucoup de montagnes. Ch.-l. Hoang-tcheou.

HOANG ou **HOANG-TCHEOU.** Géogr. Grande ville de la Chine, province de Hou-pé; 200,000 hab.

HOANG-TI. Empereur chinois, monta sur le trône vers l'an 2698 av. J.-C. et fut, selon les traditions, un des premiers législateurs de la Chine. On le fait vivre plus de cent ans.

HOAT-CHÉ. s. m. Relat. Terre très-blanche que les Chinois font entrer dans la fabrication de la plus belle porcelaine. Les médecins chinois font entrer le hoat-ché dans plusieurs de leurs remèdes.

HOAZIN. s. m. Espèce de faisan du Mexique, dont la voix est une sorte de hurlement. || Autre oiseau plus petit, dont le chant, fort agréable, ressemble quelquefois à un rire moqueur, et dont on mange la chair, quoiqu'elle ne soit ni tendre ni de bon goût.

HOBAL. s. m. Myth. or. Nom d'une idole des anciens Arabes. Elle était ordinairement entourée d'un grand nombre de petites idoles présidant chacune à un jour de l'année. Mahomet détruisit le culte de cette divinité.

HOBART-TOWN. Géogr. Capitale de la terre de Van-Diémen, en Océanie, fondée en 1804; 10,000 hab.

HOBBES (Thomas). Philosophe anglais, qui, au commencement du XVII^e siècle, professa le matérialisme en philosophie et le despotisme en politique. Né en 1588, il mourut en 1679.

HOBBISME. s. m. (*h* asp.) philos. Système de Hobbes.

HOBBISTE. adj. des 2 g. (*h* asp.) Philos. Se dit de tout ce qui appartient au système philosophique et politique du philosophe Hobbes. || substant. Un hobbiste. Une hobbiste.

HOBER. v. n. 1^{re} conj. (*h* asp.; de l'allem. *hoben*, lever. S'est dit pour Changer de place.

HOBEREAU. s. m. (*h* asp; du gall. *hobel*, faucon). Ornith. Espèce de petit oiseau de proie.

— Fig. et par mépris. Petit gentilhomme campagnard. Se n'est qu'un hobereau. On donnait autrefois ce nom aux petits seigneurs qui tyrannisaient leurs paysans, et surtout aux gentilshommes à lièvre, qui allaient chasser chez leurs voisins, sans en être priés, et qui, n'ayant pas le moyen d'entretenir un faucon ou un épervier, portaient sur le poing un *hobereau*, et s'en servaient pour chasser. (Buff.) Et des francs *hobereaux* conservant les manières. (Hauteroche.)

— Voisin importun. Il n'y a que des hobereaux dans ce voisinage.

— Parasite.

HOBHOUSE (Benjamin). Homme d'État anglais, né en 1757, mort en 1831, nommé membre de la Chambre des communes, prit place dans l'opposition, fut un des plus redoutables adversaires de Pitt, conseilla toujours la paix avec la France, et ne consentit à accepter des fonctions publiques qu'à la paix d'Amiens, mais Pitt étant revenu au pouvoir l'année suivante, il se retira.

HOBIN. s. m. (*h* asp.) Mamm. Espèce de cheval d'Écosse, qui a l'allure fort douce.

HOBO. s. m. Bot. Espèce de prunier des Indes.

HOC. s. m. (*h* asp.) Sorte de jeu de cartes, ainsi nommé parce qu'il y a six cartes qui coupent toutes les autres, et qui sont hoc ou assurées à celui qui les joue. Jouer au hoc. Je ne sais ni le *hoc*, ni la prime, ni le trictrac. (Balzac.) || Se dit à ce jeu, des quatre rois, de la dame de pique, du valet de carreau, et de toutes les cartes au-dessus desquelles il ne s'en trouve point d'autres, comme des six quand tous les sept sont joués. || Mot que l'on prononce en jouant ces sortes de cartes. || Se dit, à la comète, d'une carte qui donne à son possesseur le droit de recommencer avec la carte qu'il lui plaît.

— Fam. *Cela lui est hoc.* Se dit d'une chose qui est assurée à quelqu'un. Cette expression, vieillie et inusitée aujourd'hui, était commune dans le langage familier du temps de Molière.

> . . . Mon congé cent fois me fût il hoc,
> La poule ne doit point chanter devant le coq. (Mol.)

HOC. Pron. lat. signifiant *cela*, et entrant dans la composition de plusieurs locutions françaises. || *Ad hoc.* A, pour la chose même. C'est une réponse ad hoc. Envoyer un homme ad hoc.

— Prov. *Parler ab hoc et ab hâc.* Parler à tort et à travers. V. AB.

HOCA. s. m. (*h* asp.) Espèce de jeu de hasard, consistant en trente points marqués de suite sur une table, et en trente petites boules, dans chacune desquelles est enfermé un billet qui porte un chiffre. On le croit originaire de Catalogne; d'autres disent qu'il vient de Rome.

HOCCO. (*h* asp.) s. m. Ornith. Genre de gallinacés de la famille des nudipèdes. Ce sont des oiseaux paisibles, sociables et confiants, qui vivent en troupes nombreuses dans les vastes forêts de l'Amérique méridionale, et ne deviennent inquiets et farouches près des lieux habités que parce qu'ils sont continuellement exposés aux armes des chasseurs. Ces oiseaux remplacent les dindons; ils peuvent être facilement réduits à l'état de domesticité.

HO-CHANG. s. m. Ordre de religieux hindous présidé par un lama

HO-CHANGI. s. m. Myth. Sectateur du dieu Fo, chez les Chinois.

HOCHBERG. Une des lignes de la maison de Bade, dont les princes portent le titre de margrave. Elle fleurit de 1190 à 1503. En 1300, cette maison se divisa en deux branches, dont la dernière s'éteignit en 1503. Ce titre fut renouvelé en 1796.

HOCHE. s. f. (*h* asp.) Coche, entaillure. Lorsque les nouvelles palmes se développent, les inférieures, qui sont les plus anciennes, tombent, et laissent sur le tronc des espèces de *hoches* raboteuses et annulaires. (B. de St-P.)

— Se dit plus particulièrement de la marque qu'on fait sur une taille pour tenir le compte du pain, du vin, de la viande, etc., qu'on prend à credit. Faire une hoche.

— Dans quelques ateliers, on marque la besogne des ouvriers par des hoches.

— On dit qu'*un couteau a des hoches*, pour exprimer qu'il est ébréché.

—Agric. Labour qu'on donne, avant l'hiver, aux terres ou aux vignes. || Semis de seigle, d'orge, d'avoine ou de toutes ces graines réunies, à l'automne, pour avoir un pâturage d'hiver.

— Techn. Chez les couteliers, échancrure propre à recevoir le tenon d'un levier ou d'une lancette. || Petits montants de bois qu'on scelle dans les murs, pour tordre des lignes ou cordes, ou qui servent à constater leur épaisseur. || Entaille qui arrête la corde d'une arbalète, lorsqu'elle est bandée.

HOCHE (Lazare). Célèbre général français, né en 1768, mort en 1797, se distingua dans les guerres d'Allemagne, mais ce qui contribua le plus à sa réputation, ce fut la pacification de la Vendée. On croit qu'il fut empoisonné.

HOCHÉ, ÉE. (*h* asp.) part. pass. du v. Hocher. S'empl. adjectiv. Prunier hoché. Arbre hoché.

HOCHE-BOIS. s. m. (des deux mots fr. hoche et bois). Anc. art milit. Se disait jadis de l'arme d'une pique. || La pique même.

— Anc. mar. Sorte de barque

HOCHEBRIDE. s. m. Se disait pour Cheval fougueux qui secoue le mors

— S'est employé figurément pour Boute-feu. Il faut rabattre l'insolence de ces *hochebrides* et avaleurs de frimas, et faire vos affaires pendant que le temps est beau. (Sat. Ménippée.)

HOCHEMENT. s. m. (*h* asp., rad. *hoche*.) Action de hocher. Ne se dit guère que dans *hochement de tête*.

HOCHE-PIED. s. m. (*h* asp.; des deux mots fr. *hocher* et *pied*). Fauconn. Le premier des oiseaux qui attaque le héron dans son vol, ou qu'on jette seul après le héron pour le faire monter.

— Techn. Pièce de fer qui s'ajuste au manche de la bêche, près de la douille, et sur laquelle on pèse pour faire entrer l'outil dans les terrains compacts.

HOCHEPOT. s. m. (*h* asp.; des deux mots fr. *hoche* et *pot*, ou, suivant d'autres, du nom d'un cuisinier célèbre.) Art culin. Espèce de ragoût fait de bœuf haché et cuit sans eau dans un pot avec des marrons, des navets et autres assaisonnements. On en fait aussi avec des oies grasses et des canards.

HOCHEQUEUE. s. m. (*h* asp.; des deux mots *hocher* et *queue*). Ornith. Genre de l'ordre des sylvains. Ces oiseaux sont ainsi appelés parce qu'ils remuent continuellement la queue. Les naturalistes l'écrivent en un seul mot, l'Académie en deux. Dans le premier cas on écrit au plur. des *hochequeues*, dans le second, il est invariable, des *hoche-queue*.

HOCHER. v. a. 1^{re} conj. (*h* asp.; de l'angl. *shake*, secouer, ou du lat. *occare*, briser avec la herse). Secouer, branler. Ne s'emploie guère que dans les phrases suivantes : Hocher un prunier pour en faire tomber les prunes. Hocher le mors, hocher la bride à un cheval.

— On hoche une mesure afin que la chose mesurée s'entasse, et que la mesure en contienne davantage. Se dit surtout en parlant du charbon.

— Fam. *Hocher la tête.* Marquer, en levant subitement la tête en haut, qu'on désapprouve quelque chose, qu'on ne s'en soucie guère ou qu'on le trouve ridicule ou inconvenant. Se mettre à hocher la tête. S'en aller en hochant la tête.

— Fig. Diogène *hochait* du nez le grand Alexandre. (Montaig.) Les gens d'entendement *hochent* du nez cette incrustation empruntée (les imitations des anciens). (Id.) || Cette expression a paru trop hardie et n'a point fait fortune.

— Ce verbe n'était pas banni autrefois du style élevé.

> Mais quel Dieu! le Dieu roi des dieux,
> Qui des plus hauts temples des cieux
> *Hoche* le plus orgueilleux faîte
> D'un seul coup de sa tempête. Baïf.

— Manég. *Hocher la bride, le mors.* Faire aller et venir la bride, le mors, en faisant hausser et baisser le bout du nez du cheval. On gâte la bouche d'un cheval en lui hochant trop rudement la tête.

— Fig. et fam. *Hocher le mors, hocher la bride à quelqu'un.* Essayer de l'animer, de l'exciter à faire quelque chose.

— v. n. Manég. Se dit d'un cheval qui lève et baisse fréquemment le nez pour faire mouvoir le mors dans sa bouche. Hocher avec la bride, avec le mors.

— SE HOCHER. v. pron. Être secoué. Un arbre se hoche quand on veut en faire tomber les fruits.

— Se dit de la tête qu'on lève subitement en haut pour marquer sa désapprobation. La tête se hoche quand on désapprouve quelque chose.

— Syn. comp. HOCHER, SECOUER. *Secouer*, c'est donner des secousses à une chose pour s'en débarrasser et pour en détacher ce qui s'y trouve attaché, ce qui y tient fortement. *Hocher*, c'est secouer légèrement. *Hocher* est familier et peu usité; *secouer* est d'un usage plus commun.

HOCHET. s. m. (*h* asp.; pr. *ho-chè*; de *hocher* parce que les enfants remuent et secouent sans cesse les hochets). Jouet qu'on met entre les mains d'un petit enfant pour qu'il le porte à sa bouche et le presse entre ses gencives, pendant le travail de la dentition. Hochet de corail. Hochet de cristal garni de grelots d'argent. Joli hochet. Petit hochet. Hochet bruyant. Hochet brillant.

— Peignant les premiers jeux de l'enfance encore au berceau, un poëte a dit fort ingénieusement :

> Je vis alors s'animer tous ses traits,
> Et s'agiter entre ses mains débiles
> D'un long cristal les sonnettes mobiles. RAYNOUARD.

— Par extens. Tous les jouets d'enfant. On amuse les enfants avec des *hochets*, et les hommes avec les paroles. (Boiste.) Il faut laisser les *hochets* aux enfants pour les empêcher de briser les meubles de la maison. (Aristote.)

> De ses *hochets* perdus son amour tresser,
> Seul, leur plus jeune enfant se desolait encor (DU...)

— Fig. Chose futile qui flatte quelque passion, qui amuse l'esprit. Les riches parures, les bijoux coûteux et inutiles, sont les hochets pour la vanité. Les esprits faibles et légers se font un d'un hochet, ont besoin de hochets. . . . des nations. . . . sont des . . . par lesquels . . . herbes. Ce . . . qui n'est que . . . être qu'un . . . *hochet*. Boiste. Les femmes, parmi nous sont de grands enfants qu'il faut

amuser avec leurs hochets, la vanité et la galanterie. Sal.

— Prov. et fig. *Il y a des hochets pour tout âge*. Chaque âge a ses plaisirs, ses amusements, ses illusions.

— *Les hochets de la vieillesse*. Les choses futiles dont on amuse les vieillards.

— Agric. Sorte de bêche usitée dans les terrains légers.

— Techn. Les formes dans lesquelles on moule la houille.

HOCHEUR. s. m. (de *hocher*, parce qu'il remue continuellement). Mamm. Espèce de singe d'Afrique du genr. des guenons.

HOCHFELD. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saverne (Bas-Rhin) ; 2,000 hab.

HOCHHEIM. Géogr. Bourg du duché de Nassau, renommé par ses vins ; 1,800 hab.

HOCHICAT. s. m. Ornith. Toucan vert du Mexique.

HOCHKIRCH. Géogr. Ville de Saxe (Lusace), où Frédéric le Grand fut battu en 1758. Il s'y livra un second combat en 1813, où les Français furent vainqueurs.

HOCHSTEDT ou **HOCHSTADT**. Géogr. Ville de Bavière sur le Danube ; 2,500 hab.

— Hist. *Bataille de Hochstedt*. Victoire remportée sur les impériaux en 1703, par les Français et les Bavarois. || Bataille gagnée sur les Français et les Bavarois, en 1704, par le prince Eugène et le duc de Marlborough. || Victoire des Français, commandés par le général Moreau, sur les Autrichiens.

HOCHURE. s. f. Mot inventé par Mercier pour exprimer des mouvements de tête, soit en bien, soit en mal, annonçant que l'auditeur n'est pas indifférent. Il n'a pas été adopté.

HOCKSEN. s. m. Nom d'un des partis qui se formèrent en Hollande vers 1350, lorsque Marguerite, comtesse de Provence et femme de l'empereur Louis V, se brouilla avec son fils Guillaume V à l'occasion de la régence. Leurs adversaires s'appelaient les *cabillauds*.

HOCQUINCOURT (Charles de Mouchy, maréchal d'). Né en 1599, mort en 1658, se distingua surtout dans la guerre d'Espagne, sous Louis XIII, puis entraîné dans le parti de la Fronde, il abandonna la cour et se joignit aux Espagnols en 1655. Chargé par eux de la défense de Dunkerque, il fut tué devant cette place.

HOCRENAILLE. s. f. Hortic. Nom d'une espèce de poire qu'on appelle aujourd'hui *rousse*.

HOCUS-POCUS. Expression usitée en allemand pour désigner le tour de passe-passe des bateleurs, lorsqu'ils portent l'attention des spectateurs sur quelque circonstance apparente, pour la détourner de l'objet qu'ils ont intérêt à cacher. Ces mots, qui imitent le son des mots latins, composaient une espèce de formule cabalistique.

HODÉ, ÉE. adj. (du gr. ὁδὸς, chemin). S'est dit pour fatigué par la marche, las de voyager. Ce mot est encore en usage parmi les paysans de la Picardie et de la Champagne.

HODÉGOS. s. m. Philol. Titre d'un ouvrage d'Anastase le Sinaïte, renfermant une méthode de controverse contre les hérétiques, particulièrement contre les acéphales.

HODER. Myth. scand. Dieu aveugle, mais extrêmement fort, célèbre par ses exploits guerriers, mais dont le nom était de sinistre augure parmi les dieux et parmi les hommes.

HODIEN. adj. m. (du gr. ὁδὸς, chemin). Myth. gr. Surnom de Mercure, protecteur des voyageurs.

HODIERNA (J.-B.). Savant sicilien, né en 1597, mort en 1660, dressa de nouvelles éphémérides astronomiques, découvrit la marche des satellites de Jupiter, fit usage du prisme, et découvrit avant Newton plusieurs propriétés de la lumière.

HODIERNE. adj. des 2 g. Néol. D'aujourd'hui || Qui appartient à ce jour.

HODOMÈTRE s. m. (et. gr., ὁδὸς, chemin ; μετρεω, mesurer). Phys. Nom de différents appareils servant à mesurer la longueur du chemin parcouru par une voiture, ou les pas que l'on fait. Ces instruments, en forme de montres, se composent de roues faisant mouvoir avec lenteur des aiguilles sur un cadran gradué. Les uns se mettent dans la poche du voyageur, les autres s'adaptent à la roue d'une voiture. Ils sont mis en jeu par une chaîne dont l'un des bouts est attaché à la jambe de celui qui le porte, ou bien à un levier sur lequel agit le mouvement de la roue. || On a essayé d'adapter un hodomètre aux presses mécaniques de typographie, pour compter les feuilles qu'elles impriment || Le même appareil a donné naissance à l'instrument muni d'un timbre sonnant employé dans les omnibus pour marquer le nombre des voyageurs.

HODOMÉTRIE. s. f. Phys. Art de mesurer les distances parcourues.

HODOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport à l'hodométrie ou à son emploi.

HOECK (Jean Van den). Célèbre peintre hollandais, né en 1598, mort en 1650, fut un des élèves les plus distingués de Rubens. Quoique bien inférieur à son maître, on a attribué à Rubens beaucoup de ses portraits et de ses tableaux d'histoire.

HOED. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les matières solides qui était employée autrefois en Hollande. Elle contenait huit boisseaux.

HOEÏ-HAN. Géogr. Ville de Chine, sur le canal impérial. Commerce et population considérables. || HOEÏ-NING-TCHING. Ville de la Zoungarie, habitée par des Tartares. || HOEÏ-TCHEOU. Ville de Chine, chef-lieu de département. || HOEÏ-YUAN-TCHING. Ville murée de la Chine, chef-lieu de la Zoungarie. Population nombreuse.

HOEL. Nom de six ducs de Bretagne.

HOELI. s. m. Ichthyol. Poisson de la mer Rouge que l'on regarde comme une variété du ferdau.

HOELTY (Louis-Henri-Christophe). Célèbre poète allemand, né en 1748, mort en 1775, occupa un rang distingué parmi les poètes lyriques.

HOEMAGATE. s. m. Erpét. Serpent rouge rayé de vermeil qui se trouve en Perse, et qui passe pour fort dangereux. On ignore à quel genre il appartient.

HOEMUS. Géogr. anc. Haute montagne de Thrace, connue aujourd'hui sous le nom de Balkan.

HOEXOTOTOTL. s. m. Ornith. Oiseau de la grosseur d'un moineau, dont on ignore le genre.

HOF. Géogr. Ville de Bavière; 7,000 hab.

HOFER (André). Né en 1767, mort en 1807; il poussa les Tyroliens à la révolte en 1806, et fut élu leur chef; il parvint à chasser les Bavarois; mais après la paix de Vienne, qui assurait le Tyrol à la Bavière, Hofer, ayant été pris, fut fusillé, quoique Napoléon lui eût promis la vie.

HOFÉRIE. s. f. Bot. Plante du Japon qui forme le type de la famille des ternstrœmiées.

HOFFMAN (François-Benoît). Né en 1760, mort en 1828, écrivit plusieurs tragédies lyriques qui lui valurent une grande renommée; il fit également représenter plusieurs opéras-comiques, et se montra excellent critique dans le journal des *Débats*.

HOFFMANISTE. s. m. Hist. relig. Sectaire qui professait que Dieu s'est revêtu de chair lui-même, sans s'incarner dans le sein d'une femme. Les hoffmanistes refusaient l'absolution à ceux qui retombaient dans le péché.

HOFFMANN (Frédéric). Célèbre médecin et chimiste allemand, né en 1669, mort en 1742. C'est à lui qu'on doit la préparation si connue sous le nom de *gouttes* ou *liqueur anodine d'Hoffmann*, remède encore estimé aujourd'hui comme un des meilleurs calmants. || (Ernest-Théodore-Wilhelm). Romancier allemand, né en 1776, mort en 1822; nommé en 1798 assesseur de la régence de Posen, mena de front son emploi, la poésie, la peinture et la musique. Il ne tarda pas à acquérir une renommée populaire par ses Contes fantastiques.

HOFFMANNIE. s. f. Bot. Genre créé pour une plante herbacée de la Jamaïque. || Genre de mousses de la famille des lycopodiacées.

HOFFMANSEGGIE. s. f. Bot. Genre de légumineuses d'Amérique renfermant deux espèces.

HOFWILL. Géogr. Célèbre institut agricole fondé en 1792 par Fellenberg, en Suisse, près la ville de Berne.

HOGARTH (William). Peintre et graveur anglais, célèbre par son esprit et son originalité, né en 1696, mort en 1764; excellait surtout dans les scènes populaires.

HOGG (James). Poète écossais, né en 1772, mort en 1835, composait des chansons et des poésies tout en gardant ses troupeaux. Il a publié des ballades et divers autres poèmes qui eurent un grand succès.

HOGLAND. Géogr. Ile de la Russie d'Europe, dans le golfe de Finlande, où les Russes remportèrent, en 1788, une victoire navale sur les Suédois.

HOGNER. v. n. 1^re^ conj. (*h* asp.; de *hou hou*). Gronder, murmurer, se plaindre entre ses dents. Pop.

— Gronder, en parlant des chiens.

HOGOTIUS. Héros dont quelques peuples avaient fait un dieu.

HOGSHEAD. s. m. (pr. *og-zed*). Métrol. Mesure de liquides, en Angleterre, répondant à notre muid.

HOGUE. Géogr. Cap des côtes de France, sur l'Océan (Manche).

— Hist. *Bataille de la Hogue*. Combat naval que l'amiral Tourville livra aux flottes réunies d'Angleterre et de Hollande, le 29 mai 1692, et où il succomba glorieusement, après avoir résisté pendant tout un jour à des forces presque doubles.

HOGUE. s. f. S'est dit pour Port, rade.

HOGUETTE. s. f. (dimin. de *hogue*). S'est dit pour Petit port. || Entrée d'un port.

HOGUINES. s. f. pl. Anc. art milit. Pièces de l'armure qui étaient destinées à couvrir les différents membres du corps, et qui se rattachaient à la cuirasse.

HOHAUHTOTOTL. s. m. Ornith. Espèce de moineau du Mexique, dont le chant est à peu près semblable à celui de la caille, et dont la chair est tendre et d'un fort bon goût.

HOHAUTLI ou **HOAHOAUTLI**. s. m. Bot. Nom général de plusieurs espèces d'arroche ou d'anserine, employées comme plantes potagères au Mexique.

HOHENBERG. Géogr. Ancien comté d'Allemagne, aujourd'hui compris dans le royaume de Wurtemberg.

HOHENBOURG. Géogr. Bourg d'Allemagne, dans la Thuringe, sur l'emplacement duquel l'empereur Henri IV défit les Saxons révoltés, en 1075.

HOHENELBE. Géogr. Ville de Bohême, 12,400 hab.

HOHENGEROLDSEK. Géogr. Comté du grand duché de Bade, jadis état de l'Empire, fut possédé jusqu'en 1691 par les comtes de Clonenbourg, et passa alors à l'Autriche. Cette dernière le donna aux princes de Leyen en 1711. En 1814 il revint à l'Autriche, mais en 1819 elle le céda au grand duc de Bade.

HOHENHEIN. Géogr. Ancien château de plaisance près de Stuttgard, où l'on a établi, en 1829, un institut forestier et d'économie rurale, qui se distingue par un enseignement étendu et judicieux.

HOHENLINDEN. Géogr. Village de Bavière, où les Français, commandés par Moreau, défirent complètement les Autrichiens, en 1800.

HOHENLOHE. Géogr. Ancienne principauté d'Allemagne, médiatisée, et presque entièrement comprise dans le royaume de Wurtemberg; une faible partie appartient à la Bavière.

HOHENLOHE-WALDENBURG (Louis-Aloys-Barstenstein de). Dévoué à la cause des Bourbons, passa, en 1801, au service de l'Autriche, et fut nommé gouverneur des deux Gallicies, en 1807. Ayant été dépouillé de sa principauté par Napoléon, il fut, sous Louis XVIII, naturalisé français, en 1815, obtint le rang de lieutenant général, et fut nommé pair de France. La légion étrangère prit le nom de *régiment de Hohenlohe*. Il mourut en 1829.

HOHENSTAUFFEN. Géogr. Bourg de Wurtemberg, dans le cercle de Saxe. On y voit le château qui est le berceau des empereurs de la maison de Souabe.

— Hist. Les Hohenstauffen possédèrent la couronne impériale de 1138 à 1250. Le premier prince de cette maison fut Conrad III, et le dernier, Frédéric II.

HOHENSTEIN. Géogr. Ville de Saxe; 3,000 hab. || Comté du royaume de Hanovre; 8,000 hab.

HOHENZOLLERN. Géogr. Ancien comté d'Allemagne, qui forme aujourd'hui deux principautés de la Confédération germanique. || *Hohenzollern-Sigmaringen* a 204 kilom. carrés, et 38,000 hab. || *Hohenzollern-Hechingen* a 56 kilom. carrés et 15,000 habitants. || Le château de Hohenzollern est le berceau de la maison de Brandebourg.

HOHENWARTHE. s. f. Bot. Genre de synanthérées d'Italie.

HOHYA. s. m. Bot. Espèce de champignon.

HOHO. interj. S'empl. pour marquer l'étonnement, l'admiration sérieuse ou ironique. Monsieur Tartufe, *hoho !* N'est-ce rien qu'on propose ? (Mol.)

HOHO. s. m. Ornith. Oiseau des îles de la mer du Sud, ainsi appelé de son cri.

HOHOU. s. m. Ornith. Espèce de héron du Mexique, ainsi appelé de son cri.

HOIA. Géogr. Comté de Hanovre, qui a une capitale du même nom.

HOIE. s. f. Comm. Espèce de houille.

HOILOTL. s. m. Ornith. Nom d'un pigeon sauvage du Mexique.

HOINETLI. s. m. Ornith. Oiseau de proie de la taille d'un vautour. On ignore à quel genre il appartient.

HOIR. s. m. (du lat. *hæres*, même signif., ou d'*oriri*, naître). Prat. Héritier. Se dit ordinairement des enfants, des héritiers en ligne directe, et ne s'emploie guère qu'au pluriel. Ses hoirs et ayants cause. Hoirs procréés en légitime mariage. Mourir sans hoirs.

— Anc. jurispr. *Hoir de quenouille*. Fille qui hérite.

HOIRIE. s. f. (rad. *hoir*). Prat. Héritage, succession qui appartient à l'héritier. Accepter l'hoirie. Cela lui est acquis par droit d'hoirie.

— Droit que l'on a de succéder à un défunt, en ligne directe ou collatérale.

— *Donner un avancement d'hoirie*. Faire une avance à un enfant, à condition que dans le partage, après la mort, il en tiendra compte à ses cohéritiers.

Mon oncle, pour ce soir, il me faut, je vous prie,
Cent louis neufs comptant, en avance d'*hoirie* :
Sinon, demain matin, si vous le trouvez bon,
Je mettrai, de ma main, le feu dans la maison.
(REGNARD.)

HOIRIN. s. m. Anc. mar. Bois qu'on laisse flotter pour indiquer le lieu où l'ancre est mouillée. On dit aussi *ouee*.

HOIRIRI. s. m. Bot. Espèce d'ananas.

HO-KI. s. m. Ornith. Oiseau de couleur cendrée, qui vit dans les plaines de la Mongolie, et qui a autour des yeux un cercle de petites plumes d'une couleur de feu très-vive; il est à peu près de la taille d'un dindon, et vole difficilement.

HO-KIAN. Géogr. Ville de Chine, ch.-l. de départ. Ses murailles ont 1,000 pas de circuit.

HOLÀ. interj. (*h* asp.; de l'interj. *ho*, et de l'adv. *là*). Interjection dont on se sert pour appeler. Holà ! qui est là ? *Holà !* gardes, qu'on vienne. (Rac.) *Holà !* quelqu'un, qu'on appelle Nanine. (Volt.) *Holà !* monsieur Robinet, monsieur Robinet, approchez-vous du monde. (Mol.)

— S'emploie quelquefois avec *ho*, pour appeler des gens de basse condition, des laquais. Holà, ho ! *Holà*, ho ! Sganarelle ? (Mol.) *Holà*, ho ! cocher, petit laquais. (Id.)

. . . . *Holà* ho là ! la fille,
Qu'on ne m'attende pas, je vais dîner en ville.
(REGNIER.)

— Il exprime aussi l'étonnement, l'admiration.

— On s'en sert quelquefois pour avertir. *Holà !* ne pressez pas tant la cadence, je ne fais que sortir de maladie ! (Mol.)

— Prov. *Holà Légondé !* Se disait lorsqu'une personne outre-passait, en se vantant, les bornes de la vraisemblance. Ce mot vient du colonel de Légondé, qui vantait outre-mesure son régiment.

— adv. Tout beau, c'est assez. Holà, ne faites pas tant de bruit. *Holà ! holà !* il faut avoir pitié des gens. (Scarron.)

Holà ! verse moins plein, je veux boire à la ronde,
Disait Lubin, quoique assez bon buveur.
Qu'entends-tu par *holà ?* dit Grégoire en colère
Faible cerveau ! que Bacchus te confonde !
Holà ! quand je te verse, est un mot plein d'horreur,
Il ne faut dire *holà* que quand ta femme gronde.
(VADÉ.)

— Fam. S'emploie quelquefois substantiv. *Mettre le holà*, *mettre les holà*. Faire cesser des gens qui se querellent, qui se battent.

Un clerc, pour quinze sous, sans craindre le *holà*,
Peut aller au parterre attaquer Attila.
(BOILEAU.)

— La Fontaine l'a employé avec la marque du pluriel, pour éviter un hiatus.

Pendant qu'on lit leurs vers, vos chiens ont beau se battre,
Vous mettez les *holas* en écoutant l'auteur.
(LA FONTAINE.)

HOLACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, tout; ἄκανθα, épine). Ichthyol. Qui a le corps entièrement couvert de piquants très-rapprochés.

— s. m. Genre de poissons thoraciques, renfermant treize espèces, que l'on a rangées sous deux divisions.

HOLAN. s. m. Comm. Espèce de batiste de Flandre.

HOLARRHÈNE. s. f. Bot. Genre d'apocynées des Indes orientales, renfermant deux espèces d'arbrisseaux.

HOLASTÉE. s. m. Ichthyol. Espèce de coffre.

HOLBACH (Paul Thiery, baron d'). Littérateur et philosophe, né en 1723, mort en 1789, fut ami de Voltaire et de Diderot, dont il partagea les erreurs, et qu'il aida de sa fortune et de son crédit. On a de lui d'excellents ouvrages sur la chimie, la minéralogie, la métallurgie, mais il est surtout connu par ses écrits philosophiques et antireligieux.

HOLBACHIEN, IENNE. adj. Philos. Qui appartient à la philosophie du baron d'Holbach. Matérialisme holbachien. Coterie holbachienne.

HOLBACHIQUE. adj. des 2 g. V. HOLBACHIEN.

HOLBEIN (Jean). Peintre célèbre, né à Bâle vers 1495, passa en Angleterre à la cour de Henri VIII, qui le combla de présents, et mourut de la peste en 1554.

HOLBERG (Louis, baron de). Né à Bergen en Norwège en 1684, mort en 1754, est fondateur du théâtre et de la littérature danoise moderne.

HOLBROD. s. m. Ornith. Nom de la petite mouette cendrée.

HOLCE. s. m. Métrol. anc. Poids grec d'une drachme.

HOLCIMOS. s. m. Pathol. Foie affecté d'une tumeur.

HOLCROFT (Thomas). Auteur dramatique et romancier anglais, né en 1744, mort en 1809. C'est à lui que l'on doit l'introduction du mélodrame en Angleterre.

HOLCUS. s. m. (pr. *ol-kuss*). Bot. Genre de graminées, subdivisé depuis en plusieurs genres.

HOLE-GASS. Géogr. Nom d'un lieu de la Suisse, où Guillaume Tell tua, dit-on, le gouverneur autrichien Gesler.

HOLEMENT. s. m. (*h* asp.) Cri de la hulotte.

HOLER. v. n. 1^re^ conj. Crier comme la hulotte.

HOLER. s. m. (de l'all. *hohl*, creux, concave, parce qu'elle a la figure d'une tête de clou). Metrol. Monnaie d'Allemagne de fort peu de valeur.

HOLÉRACÉES. s. f. pl. Bot. V. OLÉRACÉES.

HOLÈTRE. adj des 2 g. (ét. g., ὅλος, entier; ἦτρον, abdomen). Entom. Qui a l'abdomen confondu avec le thorax. || HOLÈTRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des arachnides trachéales, comprenant ceux de ces animaux qui ont l'abdomen réuni au thorax.

HOLGUIN. Géogr. Ville de l'intérieur de Cuba; 6,000 hab.

HOLICISME. s. m. Philol. Locution com-

mune à tous les dialectes d'une langue, ou à toutes les langues.

HOLIGARNE. s. f. Bot. Grand arbre des Indes orientales.

HOLKAR. Géogr. État de l'Hindoustan, tributaire des Anglais; 1,200,000 hab.

HOLKER. s. m. Anc. mar. Sorte de navire, fait d'un tronc d'arbre creusé, en usage chez les Scandinaves.

HOLLAND (Henri Fox, lord). Né en 1705, mort en 1774, fut le constant adversaire de Pitt à la Chambre des communes, fut nommé secrétaire de la guerre en 1746 et créé pair en 1762. ‖ (Henri Richard-Wassal Fox). Né en 1772, mort en 1810, fut comme son oncle le champion infatigable des libertés publiques.

HOLLANDAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Hollande, qui est de la Hollande. ‖ Qui appartient à la Hollande ou à ses habitants.

— *A la hollandaise.* loc. adv. Durement, sans égard.

— HOLLANDAIS. s. m. Linguist. Se dit improprement de la langue parlée dans les Pays-Bas. ‖ Dialecte du néerlandais que l'on parle dans la province de Hollande.

— Croy. popul. *Le Hollandais* ou *le Voltigeur hollandais.* Vaisseau fantastique qui se montre, dit-on, dans les parages du cap de Bonne-Espérance, toutes voiles dehors, par le temps le plus affreux. On suppose qu'il est demeuré errant sur les mers, en punition de quelque crime commis par l'équipage de ce vaisseau. Son apparition est pour les marins un présage funeste.

— Ichthyol. Noms de certains poissons des mers d'Arabie, assez semblables aux sardines, et qui étaient fort abondants dans les premières courses des Hollandais dans ces mers, qu'ils ont abandonnées depuis. On ne sait à quel genre ils appartiennent.

HOLLANDAISE. s. f. (*h* asp.) Techn. Espèce de machine d'épuisement.

HOLLANDE. (*h* asp.) Géogr. Ancien comté situé entre le Zuiderzée et la mer d'Allemagne. ‖ Par extens., les écrivains français ont désigné sous ce nom les Provinces-Unies, puis la partie septentrionale du royaume des Pays-Bas ou Néerlande. Maintenant, ce royaume étant réduit aux provinces septentrionales, les journaux l'appellent *royaume de Hollande*, quoique les traités n'aient point reconnu cette dénomination. ‖ Le royaume actuel de Hollande est divisé en douze provinces, dont une, le Luxembourg, fait partie de la Confédération germanique. Ce pays forme une vaste plaine de 6,400 kilom. carrés, dont une partie, au-dessous du niveau de la mer, est défendue contre les inondations par de fortes digues. Le climat est humide, et serait malsain sans l'extrême propreté des habitants. Nombreux canaux; belle végétation. Industrie et commerce très-florissants; 2,300,000 hab.; cap. Amsterdam; résidence royale, La Haye. ‖ La Hollande proprement dite ne se compose que des deux provinces du royaume des Pays-Bas, appelées *Hollande septentrionale* et *Hollande méridionale.* ‖ *Hollande septentrionale.* Cap., Harlem; 360,000 hab. ‖ *Hollande méridionale.* Cap., La Haye; 390,000 hab. ‖ *Nouvelle-Hollande.* Partie de l'Océanie appelée aussi *Australie.* Les Anglais sont les seuls Européens qui y aient formé des établissements, dont Sidney est la capitale. Les indigènes sont les nègres les plus brutes que l'on connaisse. Environ 1,540,000 kilom. carrés; pop. inconnue. ‖ *Hollande hottentote.* Un des beaux cantons de la colonie du cap de Bonne-Espérance; très-fertile en grains et en fruits.

— Hist. *Comté de Hollande.* Comté dépendant de l'empire d'Occident, dont l'origine remonte vers 787. On l'appelait d'abord *comté de Frise.* Hollande ne s'est dit d'abord que d'un petit district qui ne s'étendait pas au-delà de la Dort. ‖ *Royaume de Hollande.* État politique érigé par un traité conclu, le 24 mai 1806, entre l'empereur Napoléon et la république batave. Par un décret du 1ᵉʳ juillet 1810, le royaume de Hollande fut incorporé à l'Empire français.

— Prov. *Je n'ai que faire d'aller en Hollande, ma fortune est faite.* Se dit en réponse à de belles promesses auxquelles on n'a point confiance.

— Comm. *Toile de Hollande.* Toile fine et très-serrée qui se fabrique en Hollande. On dit quelquefois *de la Hollande.* ‖ *Demi-Hollande.* Toile de Hollande de basse qualité. ‖ *Hollande* se dit, chez les faïenciers, pour *porcelaine de Hollande.*

— Hortic. Espèce de groseille. ‖ *Passe-Hollande.* Autre espèce de groseille.

— Le peuple dit: *toile d'Hollande, fromage d'Hollande*, et quelques grammairiens sanctionnent cette prononciation vicieuse; l'Académie même ne la désapprouve pas.

> Les Levantins en leur légende
> Disent qu'un certain rat de des soins d'ici-bas,
> Dans un fromage de Hollande
> Se retira loin du tracas.
>
> (LA FONTAINE.)

‖ On dit aussi par ellipse *du Hollande*, pour du Fromage de Hollande, comme on dit *du Roquefort, du Neufchâtel.* Manger du Hollande. Acheter du Hollande.

— Iconol. Elle a pour attribut un lion qui tient un faisceau de sept flèches, symbole des sept provinces unies. On l'a aussi représentée par une femme vêtue d'une robe de drap d'argent et d'un manteau de drap d'or à fleurs bleues, avec une couronne ducale sur la tête et son lion à côté d'elle.

HOLLANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Hollander. (*h* asp.) S'empl. adjectiv. Plume hollandée.

— *Batiste hollandée.* Batiste plus forte et plus serrée que la batiste ordinaire.

HOLLANDER. v. a. 1ʳᵉ conj. (*h* asp.) Passer les plumes à écrire dans la cendre chaude ou dans de l'eau chaude, pour les dépouiller d'une pellicule grasse qui empêcherait l'encre de couler. Cette opération sert aussi à les durcir et à les arrondir. Les Hollandais ont commencé à les préparer de cette manière.

— SE HOLLANDER. v. pron. Être hollandé. Les plumes se hollandent.

HOLLANDILLE. s. f. (*h* asp.; pr. *o-landi-ie*). Comm. Toile de Silésie, à la façon de celle de Hollande.

HOLLANDISÉ, ÉE. part. pass. du v. Hollandiser. S'empl. adjectiv. Pays hollandisé.

HOLLANDISER. v. a. 1ʳᵉ conj. (*h* asp.) Néol. Donner à quelque chose, à quelqu'un, les mœurs hollandaises. On n'a pu hollandiser la Belgique.

— SE HOLLANDISER. v. pron. Prendre les mœurs hollandaises. La Belgique n'a pas voulu se hollandiser.

HOLLANS. s. m. pl. (*h* asp.) Comm. Batiste de Flandre.

HOLLECH. s. m. Bot. Nom d'un haricot d'Arabie, qui croît dans les fossés entourant les champs voisins du Nil.

HOLLI. s. m. Relat. Liqueur résineuse découlant d'un arbre appelé *chilli*, que les Mexicains mêlent au chocolat.

HOLMAT. s. m. Myth. or. Fontaine de vie, célèbre dans les romans orientaux pour avoir donné l'immortalité au prophète Élie.

HOLMITE. s. f. Minér. Minéral peu connu.

HOLMOS. s. m. (du gr. ὅλμος, mortier). Techn. Instrument dont on se sert pour piler et réduire en poudre ou en pâte une foule de substances.

HOLMSKIOLDIE. s. f. Bot. Genre de la famille des personnées, renfermant un seul arbre du Bengale.

HOLOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, complet; βράγχια, branchies). Ichthyol. Qui a des branchies complètes. ‖ HOLOBRANCHES. s. m. pl. Famille de poissons osseux, dans laquelle on range ceux qui ont des branchies complètes, c'est-à-dire pourvues d'un opercule et d'une membrane branchiostège.

HOLOCANTHE. Ichthyol. V. HOLACANTHE.

HOLOCAUSTE. s. m. (ét. gr., ὅλος, tout entier; καίω, brûler). Sorte de sacrifice parmi les Juifs, où la victime était entièrement consumée par le feu. Offrir un holocauste. L'autel des holocaustes. S'il y avait parmi les Juifs des *holocaustes*, c'est-à-dire des sacrifices où la victime était entièrement brûlée en l'honneur de Dieu, on les accompagnait de l'offrande d'un gâteau, afin qu'en ces sacrifices mêmes il y eût à manger pour l'homme. (Pélis.) ‖ Les holocaustes étaient aussi en usage chez les Grecs. Tous les sacrifices furent des holocaustes jusqu'au temps de Prométhée. Ensuite on continua d'offrir des holocaustes aux dieux infernaux.

— La victime ainsi sacrifiée. Mettre l'holocauste sur l'autel.

— Sacrifice en général. Offrir en holocauste. Offrir un holocauste.

— Fig. *S'offrir en holocauste.* Expier une faute pour le coupable. Jésus-Christ s'est offert en holocauste pour nos péchés.

— *Offrir à Dieu son cœur en holocauste.* Lui sacrifier toutes ses affections, toutes ses pensées.

— Ce mot, qui n'est aujourd'hui que masculin, a été employé au féminin par quelques auteurs du XVIIᵉ siècle. Ces saintes *holocaustes* ne sont plus des *holocaustes*, s'il en reste quelque chose. (Pat.) Alors tu recevras l'*holocauste* enflammée. (God.)

HOLOCAUSTÉ, ÉE. part. pass. du v. Holocauster. S'empl. adjectiv.

> Comme s'ils se fussent doutés
> Qu'ils allaient être *holocaustés.*
>
> (SCARRON.)

HOLOCAUSTER. v. a. 1ʳᵉ conj. Burl. Offrir en holocauste.

HOLOCENTRE. s. m. (ét. gr., ὅλος, tout; κέντρον, épine). Ichthyol. Genre de poissons thoraciques, ainsi appelés à cause du nombre assez considérable d'épines que présentent leur opercule et leur préopercule. Ce genre est placé à la suite des percoïdes à ventrales thoraciques, entre les myripristis et les berix.

HOLOCHALIN, INE. adj. (ét. gr., ὅλος, tout; χαλινός, dents). Erpét. Dont toutes les dents sont des crochets à venin. ‖ HOLOCHALINS. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens.

HOLOCHALINE. adj. des 2 g. Erpét. V. HOLOCHALIN.

HOLOCHÉILE. s. m. Bot. Genre de synanthérées de Buenos-Ayres.

HOLOCOTIN. s. m. Métrol. anc. Monnaie d'or d'Égypte. Quelques personnes prétendent que ce n'était pas une monnaie, mais seulement une somme d'argent qui était désignée par ce nom.

HOLOCYANÉOSE. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson rangé parmi les spares ou parmi les scares.

HOLODONTASPISTES. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, complet; ὀδοὺς, dent ἀσπίς, plaque). Erpét. Qui a des plaques sur le corps et toutes les dents entières. ‖ HOLODONTASPISTES. s. m. pl. Tribu de reptiles ophidiens, comprenant ceux qui ont des plaques sur le corps et toutes les dents entières non percées.

HOLODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, tout; ὀδοὺς, dent). Erpét. Qui a des dents partout. ‖ HOLODONTES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant ceux qui ont toutes les dents pleines et entières, qui ont des dents partout où l'on en trouve dans cet ordre.

HOLODONTOPHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, complet; ὀδοὺς, dent; ὄφις, serpent). Erpét. Qui a des plaques sur le corps et les dents pleines. ‖ HOLODONTOPHIDES. s. m. pl. Tribu de reptiles ophidiens, dans laquelle on range ceux qui ont des plaques sur le corps et les dents pleines.

HOLOÉDRIE. s. f. Minér. État d'un cristal holoédrique.

HOLOÉDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, entier; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'un cristal qui réunit toutes les faces susceptibles de se coordonner autour d'un certain système d'axes déterminés par un certain rapport, également déterminé, entre les paramètres.

HOLOGASTRE. adj. des 2 g. Zool. Qui a l'abdomen entier non étranglé.

HOLOGONIDIE. s. f. Bot. Corps reproducteur d'un lichen, au moment où il va se développer.

HOLOGONIMIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport aux hologonidies.

HOLOGRAPHE. adj. V. OLOGRAPHE.

HOLOGYMNOSE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons thoraciques, qu'on a réuni au labre.

HOLO-HO. Géogr. Royaume de la Nigritie, le plus vaste des États situés au sud du Couanjo. ‖ Capitale du royaume de ce nom.

HOLOPHERNE. Général de Nabuchodonosor Iᵉʳ, envahit la Judée, et mit le siége devant Béthulie. Il allait s'en emparer lorsqu'il fut tué pendant son sommeil par Judith, 689 ans av. J.-C.

HOLOLÉPIDE. s. f. Bot. Genre de synanthérées ne renfermant qu'une espèce du Brésil.

HOLOLÉPIDOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, entier; λεπίς, écaille). Zool. Qui est entièrement couvert d'écailles.

— s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson rangé parmi les labres.

HOLOLÉPIS. s. m. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des serratules.

HOLOLEPTE. s. m. Entom. Genre de coléoptères établi aux dépens du genre escarbot.

HOLOLEUQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, entier; λευκός, blanc). Bot. Qui est entièrement blanc, comme l'agaric hololeuque.

HOLOMÈTRE. (ét. gr., ὅλος, tout entier; μέτρον, mesure). Astron. Instrument de mathématiques qui sert à prendre les hauteurs angulaires d'un point au-dessus de l'horizon. Il est composé de trois règles mobiles, dont les ouvertures et les positions donnent à la fois les trois angles du triangle.

HOLOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Astron. Qui se rapporte à l'holomètre, à l'emploi de l'holomètre.

HOLOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, entier; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales entiers.

HOLOPHANÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, complet; φανερός, manifeste). Entom. Se dit des métamorphoses des insectes, quand elles sont complètes ou totales.

HOLOPHLYCTIDE. s. m. Pathol. Feux de dents. ‖ Sorte de pustule ou d'ampoule.

HOLOPHYTON. s. m. Bot. Nom que portait autrefois le câprier.

HOLOPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, complet; πόρος, pore). Zooph. Qui offre partout des pores.

HOLOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, complet, πτερόν, aile). Zool. Qui a une aile ou nageoire régnant sur tout le corps.

HOLORAGÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une holoragide. ‖ HOLORAGÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre holoragide.

HOLORAGIDE. s. f. Bot. Genre de plantes.

HOLOSCHÈNE. s. m. Bot. Espèce de scirpe.

HOLOSTÉE. s. f. Bot. Genre de caryophyllées, renfermant cinq ou six espèces dont une seule est propre à l'Europe.

HOLOSTEMME. s. m. Bot. Genre d'asclépiadées des Indes orientales, renfermant une seule espèce.

HOLOSTÉON. s. m. (ét. gr., ὅλος, tout entier; ὀστέον, os). Ichthyol. Poisson du Nil, dont la peau est si dure qu'elle approche de l'écaille et se garde sans se corrompre.

—Bot. Espèce de plantain dont les feuilles sont si nerveuses et si dures, qu'elles ressemblent à des os. ‖ On a donné ce nom à plusieurs autres plantes, à un stellaire, à un jonc, à une fougère, etc. ‖ *Holosteon des rochers.* Jolie fougère d'Europe.

HOLOTÉE. s. f. Bot. Genre de lichens.

HOLOTHURIDE. adj. des 2 g. Zooph. Qui ressemble à une holothurie. ‖ HOLOTHURIDES. s. m. pl. Classe du règne animal, ayant le genre holothurie pour type. ‖ Ordre de la classe des polycérodermaires, ayant le genre holothurie pour type.

HOLOTHURIE. s. f. (ét. gr., ὅλος, tout; θύρα, porte). Zooph. Genre de radiaires semblables à des masses informes, et dont quelques-uns ont la peau parsemée de petits trous. ‖ HOLOTHURIES. s. f. pl. Ordre ou famille de radiaires, ayant pour type le genre holothurie.

HOLOTHURION. s. m. Bot. Espèce d'ortie de mer, qui cause une douleur cuisante lorsqu'on la touche.

HOLOTONIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, entier; τείνω, tendre). Pathol. Se dit d'une maladie caractérisée par un état de spasme qui attaque toutes les parties du corps.

HOLOTROPIDE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

HOLSEBON. s. m. Ancien nom du sel commun.

HOLSTEIN. (*h* asp.) Géogr. Duché de Danemark, qui fait partie de la Confédération germanique. Cap. Glückstadt. ‖ *Holstein-Oldenbourg.* Grand-duché de la confédération germanique. 1,348 kilom. carrés; 241,000 hab. Cap. Oldenbourg. ‖ *Holstein-Lutin*, branche de la ligne de Holstein-Gottorp, qui règne en Suède.

— Hist. *Maison de Holstein.* Famille célèbre qui a fourni des rois au Danemarck, à la Russie et à la Suède.

HOLSTEINOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant du Holstein. ‖ Qui est à Holstein. ‖ Qui appartient au Holstein ou à ses habitants.

HOLYROOD. Géogr. Château de l'Écosse, situé près d'Édimbourg, et résidence des Stuarts, rois d'Écosse. Charles X alla habiter ce château après la révolution de juillet.

HOLYWELL. Géogr. Ville de la principauté de Galles, comté de Flint; 9,000 hab.

HOM. (*h* asp.) Interj. qui exprime le doute, la défiance. *Hom!* Valère est encore bien jeune, à mon avis. (Rac.) *Hom!* Cette condition-là rend mon payement fort équivoque. (Id.)

— Marque la contradiction. Cela ne vaut-il pas bien une prise de casse? — *Hom!* de bonne casse est bonne. (Mol.)

— Sert à exprimer le mécontentement.

> Elle employait l'art des subtiles trames,
> De ces filets où l'amour prend les âmes.
> *Hom!* la coquette.
>
> (VOLT.)

— Se redouble quelquefois.

> Lisons. *Hom!* *hom!* Vous méditez de me charmer.
> Je sens à vos vertus ce que je dois d'estime.
> Mais je ne saurais vous aimer.
>
> (VOLT.)

HOM. s. m. Mythol. pers. Destour, prêtre célèbre chez les Parsis, qui a secondé l'ized Taschter dans la distribution de la pluie. Il préside à l'arbre Hom, qui est sacré chez eux, et auquel ils attribuent la vertu de donner l'immortalité. Il est saint; son œil d'or est perçant; il habite la montagne Alhordi; il bénit les eaux et les troupeaux; il instruit ceux qui font le bien.

HOMAGUES. s. m. pl. Géogr. Peuples de l'Amérique méridionale, sur la rivière des Amazones.

HOMAGYRIEN. adj. m. (ét. gr., ὁμόν, ensemble; ἄγυρις, assemblée). Myth. gr. Surnom de Jupiter. Agamemnon bâtit à Jupiter Homagyrien un temple près d'Égée, après avoir rassemblé les princes grecs pour la guerre de Troie.

HOMALINÉ, ÉE. adj. (de *homalium*). Bot. Qui ressemble à l'acomat. ‖ HOMALINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre acomat.

HOMALOCENCHRE. s. m. (pr. *o-ma-lo-cin-kre*). Bot. Genre de plantes appelé aussi asprelle.

HOMALOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμαλός, plan; κεφαλή, tête). Erpét. Qui a la tête plate. ‖ Le lézard homalocéphale est ainsi appelé, parce qu'il a les côtés de la tête et du corps garnis d'une large membrane qui les fait paraître aplatis.

HOMALOCÉRATÈTE. s. f. Conchyl. Coquille fossile appelée autrefois banilite.

HOMALOGONÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὁμαλός, plan; γόνυ, genou). Bot. Qui se compose d'articulations plates. ‖ HOMALOGONÉES. s. f. pl. Section de la classe des hydrophytes, comprenant celles dont la fronde est articulée et plane.

HOMALOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμαλός, plan; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles planes. ‖ HOMALOPHYLLES. s. f. pl. Ordre de plantes cryptogames, comprenant celles qui ont une fronde aplatie sur terre. ‖ Famille démembrée des hépatiques, dans laquelle on range celles de ces plantes dont la fronde forme une expansion foliacée.

HOMALOPHYLLÉ, ÉE. adj. Bot. V. HOMALOPHYLLE.

HOMALOPSIDE. s. m. Erpét. Genre de serpents.

HOMALOSOME. s. m. Erpét. Genre de serpents.

HOMAN. s. m. Sacrifice que font les Indiens qui se préparent à être initiés.

HOMARD. s. m. (*h* asp.; pr. *ho-mar*). Crust. Grosse écrevisse de mer, très-recherchée comme aliment. Pêcher des homards. Tendre des casiers d'osier pour prendre des homards. Buisson de homards. Homard à la broche. Salade de homard.

HOMARDIEN, ENNE. adj. (*h* asp.) Crust. Qui ressemble au homard || HOMARDIENS. s. m. pl. Tribu ou section de la famille des crustacés décapodes macroures, ayant pour type le genre homard.

HOMARRAIMI PONCHAIQUIS. s. m. Calend. Onzième mois de l'année chez les habitants du Pérou.

HOMBAC. s. m. Bot. Genre de la famille des câpriers, renfermant un arbrisseau épineux l'Égypte et l'Arabie, dont on mange les fruits avant leur maturité, après les avoir fait cuire.

HOMBERG (Guillaume). Médecin et chimiste allemand, né en 1652, mort en 1715, exerça la profession d'avocat à Magdebourg et s'adonna en même temps à l'étude de l'astronomie et de l'histoire naturelle. Il est connu comme inventeur d'une machine pneumatique et de différents microscopes, et d'une foule de découvertes ingénieuses. C'est à lui qu'on doit aussi les perfectionnements de la fabrication du phosphore.

HOMBRE. s. m. (de l'esp. *hombre*, homme). Sorte de jeu de cartes qui nous est venu d'Espagne. Jouer à l'hombre. Faire une partie d'hombre. Une reprise d'hombre.

— Celui qui fait jouer à ce jeu. Qui est l'hombre? C'est lui qui est l'hombre. L'hombre a perdu. L'hombre a gagné. || Se dit, au jeu de pique-médaille, du joueur qui a nommé l'atout.

HOME (Henri). Écrivain et jurisconsulte écossais, né en 1696, mort en 1782, a laissé un grand nombre d'ouvrages de jurisprudence et de philosophie. On lui reproche d'avoir, dans ses ouvrages de philosophie, beaucoup trop multiplié les principes et les facultés de l'âme. Ses *Eléments de critique* offrent une heureuse application de la psychologie à la littérature. || John. Auteur dramatique écossais, né en 1724, mort en 1808, était curé lorsqu'il fit représenter, en 1750, la tragédie de *Douglas*, une des meilleures du théâtre anglais; forcé par ses confrères de résigner sa cure pour avoir cultivé les lettres profanes, il se consacra tout entier au théâtre, et donna plusieurs autres tragédies.

HOMÉLIE. s. f. (du gr. ὁμιλέω, haranguer le peuple). Discours fait pour expliquer au peuple les matières de la religion, et principalement l'Evangile. On nommait ainsi, dans les premiers siècles du christianisme, les discours qui se faisaient dans l'église, pour montrer que ce n'était pas des harangues et des discours d'apparat, comme ceux des orateurs profanes, mais des entretiens comme d'un maître à un disciple, ou d'un père à ses enfants. Les homélies de saint Chrysostome sur saint Matthieu. Les homélies de saint Augustin.

— On donne quelquefois ce nom, en France, à des instructions familières, qu'on désigne plus souvent sous le nom de *prônes*.

— En Allemagne, une *homélie* est un sermon dans lequel on s'attache strictement à quelque passage de l'Ecriture; la méditation du prédicateur est alors liée par un texte qu'il faut expliquer, développer et appliquer à la vie de l'homme d'une manière analytique, sans s'écarter de la marche des idées ou des faits contenus dans ce texte.

— Liturg. Certaines leçons du bréviaire qui sont des extraits des homélies des Pères, et qu'on chante au troisième nocturne des matines.

— Fig. et par dénigrement. Ouvrage d'esprit, discours où se montre l'affectation de moraliser, et qui cause de l'ennui. Quand aura-t-il fini son ennuyeuse homélie? Ce discours est une véritable homélie.

— *Homélies de l'archevêque de Grenade.* Ouvrage dans lequel l'auteur donne des signes de décadence. Se dit par allusion à un passage du roman de Gil Blas.

— Syn. comp. HOMÉLIE. SERMON. V. SERMON.

HOMELIN. s. m. Se disait pour Petit homme. C'était un bon *homelin*, rond et sans malice, du meilleur temps, fait à la bonne foi. (Le Sage.)

HOMÉLITIQUE. adj. des 2 g. Se dit de ce qui est relatif à l'intérêt des hommes réunis en société. Vertu homélitique.

HOMENAS. s. m. S'est dit pour Homme sans esprit, sans éducation. Il se dit encore en ce sens dans les provinces méridionales de la France.

HOMÉOMÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅμοιος, semblable; μέρος, partie). Didact. Qui est formé de parties semblables.

— Bot. Se dit du thalle ou blastème des lichens, quand il est formé d'une substance unique, homogène ou gélatineuse.

HOMÉOMÉRIE. s. f. Philos. V. HOMOIOMÉRIE.

HOMÉOPATHE, PATHIE, PATHIQUE. V. HOMOEOPATHE et ses composés.

HOMÉOSE. s. f. Rhétor. Figure de rhétorique qui assimile un objet à un autre. On dit plutôt *comparaison*.

— Parabole.

HOMÉOTÉLEUTE. s. f. (ét. gr., ὅμοιος, semblable; τελευτή, fin). Rhét. Figure par laquelle on termine les membres d'une période de la même manière. On dit aussi *homœoteleute*.

HOMER. s. m. Métrol. Mesure qui contenait 174 pouces cubiques. On l'appelle aussi *gomor*.

HOMÈRE. Poëte ionique, auteur de l'Iliade et de l'Odyssée, qui vécut probablement vers le Xe siècle av. J.-C. Une foule de villes de l'Asie Mineure se disputèrent l'honneur de l'avoir vu naître. Après sa mort, on lui décerna dans plusieurs endroits les honneurs divins. Quelques critiques ont révoqué en doute la réalité de l'existence d'Homère, et ont attribué ses ouvrages à des poëtes cycliques. Ces poëmes, dont les rhapsodes chantaient des fragments, furent réunis pour la première fois par Pisistrate ou par Hipparque, au VIe siècle av. J.-C.

— Prov. *Le bon Homère sommeille quelquefois.* Se dit en parlant des fautes ou des négligences d'un habile écrivain.

— Syn. simpl. Mélésigène. || Epith. Divin, sublime, immortel, fabuleux, aveugle. || Périphr. Le chantre d'Achille, le chantre d'Ilion, le chantre d'Ulysse, le prince des poëtes, le chantre d'Ulysse et d'Achille. Le père des dieux, trompette d'Achille et d'Hector.

— Se dit du volume qui contient ses œuvres. Acheter un Homère.

— S'emploie aussi comme nom commun. Enfin que des oiseleurs, par un raffinement barbare, crèvent les yeux à un rossignol, sa voix n'en devient que plus harmonieuse. Cet *Homère* des oiseaux gagne sa vie à chanter, et compose ses plus beaux airs après avoir perdu la vue. (Chateaub.)

HOMÉRIDE. s. m. Hist. Membre d'une école de rhapsodes qui se forma d'abord dans l'Ionie, et qui trouva bientôt des imitateurs dans la Grèce. Les homérides chantaient les poésies d'Homère, celles des anciens poëtes cycliques, et ce qu'ils composaient eux-mêmes sur les louanges des dieux.

— Imitateur d'Homère, admirateur exclusif des ouvrages de ce poëte.

HOMÉRIQUE. adj. (rad. *Homère*). Qui ressemble à Homère, au style ou aux héros d'Homère. Poésie homérique. Caractère homérique. Grandeur homérique. De même qu'Homère a été appelé le poëte par excellence, l'expression de beautés *homériques*, passée en proverbe, est devenue chez tous les peuples lettrés le nom par excellence du grand et du beau poétique. (Amar Duvivier.)

— *Hymnes homériques.* Hymnes à Vénus, à Apollon, etc., que l'on place ordinairement à la suite des poëmes d'Homère.

— Partisan d'Homère.

> Tout le trouble poétique
> A Paris s'en va cesser
> Perrault l'anti-pindarique
> Et Despréaux l'*homérique*
> Consentent de s'embrasser. BOILEAU.

— *Sorts homériques.* Espèce de divination qui se pratiquait en ouvrant un poëme d'Homère au hasard, et en prenant le premier vers comme un oracle.

HOMÉRISTE. s. m. Un des noms des rhapsodes.

— Comédiens qu'on faisait venir dans les festins pour réciter les plus beaux endroits d'Homère.

— Partisan d'Homère ou de la poésie ancienne.

HOMÉRITE. s. m. Hist. Nom que les Grecs et les Latins modernes donnent aux Hamyarites.

HOMICIDE. s. m. (ét. lat., *homo*, homme; *cædo*, je tue). Celui qui tue un homme. Il est dit dans l'Evangile, que ni les homicides, ni les adultères, ni les fornicateurs, n'entreront dans le royaume des cieux. Des enfants de son fils détestable *homicide*. (Rac.) La peine de mort ne devrait punir que les *homicides*, si elle était nécessaire, des crimes relatifs ne méritent que des peines relatives. (Boiste.)

> De leurs plus chers parents saintement *homicides*,
> Consacrèrent leurs mains dans le sang des perfides.
> RACINE.)

— Fig. *Etre homicide de soi-même.* Se dit d'une personne qui ne ménage pas sa santé, qui la ruine par des excès.

— Syn. simpl. Meurtrier, assassin. || Epith. Cruel, féroce, ensanglanté.

— Meurtre, action de tuer un homme. Ce crime était puni de mort par tous les peuples anciens, et il l'est encore aujourd'hui. Commettre un homicide. Faire un homicide. Un homicide volontaire, involontaire. Etre coupable d'homicide. Connaissez-vous un crime égal à l'*homicide* volontaire? (J.-J. Rouss.) Chez les Germains, on expiait l'*homicide* en donnant une certaine quantité de bétail. (Montesq.) Autrefois une amende de cinq sous suffisait pour expier un *homicide*. Depuis, un vol de cinq sous ne s'expia que par un *homicide*. Lequel de ces deux codes criminel tenait davantage à la barbarie? (Sal.)

> ... Périsse à jamais l'affreuse politique
> Qui prétend sur les cœurs un pouvoir despotique,
> Qui veut le fer en main, convertir les mortels,
> Qui du sang hérétique arrose les autels,
> Et suivant un faux zèle ou l'intérêt pour guides,
> Ne sert un Dieu de paix que par des *homicides*.
> VOLTAIRE.

— Certaines actions causant la mort d'autrui ne sont pas qualifiées d'*homicides*, et ne sont pas considérées comme un crime. Ainsi les gens de guerre qui tuent des ennemis dans un combat ne sont pas qualifiés d'homicides, et lorsque l'on exécute un homme condamné à mort, cela ne s'appelle pas un homicide, mais une exécution à mort. Celui qui donne ainsi la mort ne commet point de crime, parce qu'il le fait en vertu d'une autorité légitime. || L'homicide peut n'être pas puni en quelques occasions, ou que ce ne serait pas... Tel serait, par exemple, l'homicide commis par un père dans la personne de sa fille, ou par un mari dans la personne de sa femme qu'il trouverait en adultère. Si, dans ce cas, cette action est impunie, ce n'est pas qu'elle cesse d'être un crime, mais c'est qu'elle est pour un père et un mari un acte involontaire. || L'homicide commis par imprudence, et sans aucun dessein de tuer, n'est point puni de mort. Celui qui en est l'auteur est seulement condamné à une peine plus ou moins forte. || L'homicide par cas fortuit, sans aucune négligence ou imprudence de celui qui en est la cause, n'est soumis à aucune peine. || L'homicide nécessaire est celui qui est commis dans la nécessité d'une juste défense de sa propre vie. || L'homicide de soi-même s'appelle *suicide*. V. ce mot. || L'homicide n'est considéré ni comme crime ni comme délit, lorsque le coupable était en état de démence au moment de l'action. || Lorsque celui qui a commis l'homicide est âgé de moins de 16 ans, il est acquitté, s'il est reconnu qu'il ait agi sans discernement; mais il est retenu dans une maison de correction pendant un temps dont le jugement détermine la durée, laquelle ne peut excéder l'époque où il aura accompli sa vingtième année.

— Fig. C'est un second *homicide* que la diffamation d'un innocent que l'on a tué. (Sapinien.)

— Iconol. On le représente sous la figure d'un homme à mine basse et lâche; il est garni d'armures de fer, couvertes d'une légère draperie rouge. Il est coiffé d'une tête de tigre, marche à grands pas, regardant derrière lui s'il est poursuivi, et tient d'une main une épée sanglante et de l'autre une tête.

— Syn. simpl. Meurtre, assassinat. || Epith. Atroce, horrible, exécrable, lâche, fatal, clandestin, nocturne, caché, nécessaire, involontaire, innocent.

— Syn. comp. HOMICIDE. MEURTRE. ASSASSINAT. Ces trois mots se disent de l'action de tuer un homme. *Homicide* est le terme générique. Le *meurtre* est un homicide commis de guet-apens et de dessein prémédité. L'*assassinat* est un meurtre commis avec violence et par trahison. || HOMICIDE. ASSASSIN. MEURTRIER. Celui qui a tué ou tenté de tuer un homme, de dessein prémédité, par trahison, avec avantage, soit que l'homme fût sans défense ou le plus faible, est un *assassin*. Celui qui, de dessein prémédité, a tué ouvertement un homme sans qu'il y eût ni rixe, ni duel, est un *meurtrier*. *Homicide* se dit particulièrement de celui qui a tué un homme involontairement, ou dans le cas d'une défense légitime.

HOMICIDE. adj. des 2 g. (du lat. *homicida*). Style sout. et poét. Se dit de tout ce qui a rapport au meurtre. Bras homicide. Main homicide. Dessein, complot homicide. Fer homicide. Vainqueur homicide. Homicide acier. Lance homicide. Un plaisant fit un jour graver sur la lame d'épée d'un officier très-poltron, quoique très-dévot: *Homicide point ne seras*. (La Cardinade.) L'envie au regard *homicide*. (J.-B. Rouss.)

> A qui destinez-vous l'appareil *homicide*
> De tant d'armes et de soldats? J.-B. Rouss.)

> J'ai senti tout à coup un *homicide* acier
> Que le traître en mon sein a plongé tout entier. RAC.

— Fig. et par exagérat. Attraits homicides. Regards homicides. Langue homicide.

— Souvent les poëtes, au lieu d'appliquer cet adjectif aux meurtriers, l'appliquent aux choses qui leur appartiennent.

> Cet hymen exécrable et cette horrible nuit
> Qui cachent les forfaits des lâches Danaïdes,
> Inondèrent de sang leurs couches *homicides*. DELILLE.

— Myth. gr. Surnom de Vénus, dans le temple de laquelle Laïs fut lapidée par les Thessaliennes.

HOMICIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Homicider. Homme homicidé. Femme homicidée.

HOMICIDER. v. a. 1re conj. Commettre un homicide sur quelqu'un. Vieux.

— S'HOMICIDER. v. pron. Se tuer. V. SE SUICIDER.

HOMILÉTIQUE. adj. des 2 g. Néol. Social. Vertus homilétiques.

HOMILÉTIQUE. s. f. (du gr. ὁμιλέω, converser). Science, connaissance des auteurs sacrés.

— En Allemagne, Théorie de l'éloquence de la chaire. L'*homilétique* doit enseigner au prédicateur chrétien à exercer par la parole une telle action sur l'âme de ses auditeurs, qu'ils s'unissent avec lui dans une véritable édification, c'est-à-dire qu'ils partagent sa conviction, et que leur volonté soit assez excitée pour exprimer cette conviction dans une vie sainte et dévouée à Dieu. (Schott.)

HOMILIAIRE. s. m. Liturg. Recueil des homélies qu'on lit à l'église.

HOMILIASTE. s. m. Philol. Celui qui compose des homélies. || Prédicateur.

HOMILIER. s. m. Liturg. V. HOMILIAIRE.

HOMINEM (AD). (pr. *o-mi-nèmm*). Loc. latine, signifiant *pour l'homme*. Log. Ne s'emploie que dans cette expression, *argument ad hominem*, raisonnement qui touche aux intérêts, à la position particulière de la personne avec laquelle on discute.

HOMINICOLE. s. des 2 g. (ét. lat., *homo*, homme, *colo*, honorer). Hist. relig. Nom que les apollinaristes donnaient aux adorateurs du Christ, parce que les catholiques soutenaient que Jésus-Christ était homme-Dieu.

HOMINIDE. adj. des 2 g. Mamm. Qui ressemble à l'homme. || HOMINIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des mammifères primates, qui renferme le genre homme.

HOMIOSE. s. f. (du gr. ὁμοῖος, semblable). Physiol. Coction de suc nourricier, ensuite de laquelle il s'assimile aux parties qu'il doit nourrir.

HOMISTÈS. (pr. *o-mis-tess*, du gr. ὠμός, cruel). Myth. Surnom de Bacchus, comme dieu qu'on ne peut apaiser que par des victimes humaines.

HOMMAGE. s. m. (du lat. barb. *hommagium*, fait de *homo*, homme). Jurispr. féod. Le devoir que le vassal est tenu de rendre au seigneur dont son fief relève. Rendre l'hommage. Faire la foi et hommage. Etre reçu à rendre la foi et hommage. Tenir à foi et hommage. La terre fut saisie faute d'hommage rendu. Donner une terre à la charge de l'hommage, en se réservant l'hommage.

— Fig.

> Un jeune prince, aussi beau que l'Amour,
> Enfant des dieux, par ses grâces exige
> De tous les cœurs un juste *hommage-lige*. (DU CERC.)

— Fig. Soumission, vénération, respect. Toutes les créatures doivent hommage au Créateur. doivent lui rendre hommage. Rendre hommage aux vertus de quelqu'un. Un hommage sincère. Adresser des hommages à la Divinité. Rejeter, mépriser les hommages de quelqu'un. Etre entouré d'hommages. (Boss.) Il n'est pas jusqu'à l'erreur qui ne rende par là *hommage* à l'ancienneté et à l'autorité de nos saintes Écritures. (Mass.) Je viens pour rendre *hommage* aux cendres d'un héros. (Corn.) Notre armée au cercueil eut mon premier *hommage*. (Delav.)

(Beck.) Lui s'était flatté d'une victoire assurée, pris et blessé dans le combat, vient rendre en mourant un triste *hommage* à son vainqueur, par son désespoir. (Boil.)

> Aux feux inanimés dont se parent les cieux
> Il rend de profanes *hommages*. RACINE

> Verra-t-on toujours tes caprices
> Consacrés par les sacrifices
> Et par l'*hommage* des mortels? (J.-B. ROUSS.)

— Se dit quelquefois des choses morales. L'hypocrisie est un *hommage* que le vice rend à la vertu. (La Rochef.)

> La richesse jamais n'est un droit légitime
> De gagner notre amour, d'attirer notre estime,
> Des parlements entiers, à la honte des lois
> Ont vendu quelquefois leurs criminelles voix;
> Mais l'estime et l'amour, libres dans leurs suffrages,
> A la seule vertu présentent des *hommages*.
> DU RESNEL.)

— *Rendre hommage à la vérité.* Dire, déclarer la vérité.

— *Rendre hommage de.* Reconnaître avec respect et reconnaissance quelqu'un pour auteur d'un bienfait. Nobles génies, qui cultivez votre esprit, et qui rendez à Dieu, le seigneur des sciences, le premier *hommage* de vos pensées. (Fléch.)

— Don respectueux, offrande. Faire hommage à quelqu'un d'une chose. Faire hommage d'un livre. Hommage de reconnaissance. Daignez agréer ceci comme un hommage de ma reconnaissance. Recevez l'hommage de mon respect, de ma reconnaissance.

— Soins empressés que l'on a auprès des femmes. Recevoir les hommages de mille adorateurs. De ses vœux dédaignez-vous l'*hommage*? (Corn.) Orgueilleuse! cet *hommage* manquait à ses charmes. (J.-J. Rouss.)

> Je méprise l'*hommage* à mille autres offert,
> Et ne veux point d'un cœur de toutes parts ouvert.
> RACINE.

— *Faire hommage de.* Offrir quelque chose comme preuve de respect, de reconnaissance.

> Ne vous en souvenez
> Que pour en faire *hommage* au pied d'un si grand...
> CASTILLE. (homm...

> Que mon cœur chez les morts ne porte son image
> De son dernier soupir puisse le faire *hommage*.
> ID.

— HOMMAGES. s. m. pl. Devoirs, civilités. Grands hommages. Offrir ses hommages. Présenter ses hommages. Agréer, recevoir, mériter, obtenir, refuser, rejeter les hommages. Je défie de trouver un moyen plus honorable d'aller à la fortune que les *hommages* de l'estime. (J.-J. Rouss.) Elle recevait les *hommages* qu'on lui rendait avec un visage aussi doux. (Fléch.) Rendent-ils au sultan des *hommages* sincères? (Rac.) Il verra le sénat m'apporter ses *hommages*. (Id.) Les Grecs ont senti que, dans ces occasions, le cœur a besoin de se répandre, et d'adresser des *hommages* aux auteurs du bienfait. (Barth.) Ce respectable vieillard fut moins touché des *hommages* que l'on rendait à ses vertus, que des honneurs que l'on décerna à son fils. (Id.)

— Se dit quelquefois des animaux.

> Il fit ses plaisirs les plus doux,
> D'aller rendre souvent en son petit ramage
> A sa maîtresse une espèce d'*hommage*. (***)

— S'emploie quelquefois comme exclamation. Hommage à la vertu!

HOMMAGÉ, ÉE. adj. Jurispr. féod. Qui est tenu en hommage. Terre hommagée. Fief hommagé. Domaine hommagé. Héritage hommagé.

HOMMAGER. s. m. Jurispr. féod. Celui qui devait l'hommage au seigneur du fief.

— S'empl. aussi adjectiv. Vassal hommager.

HOMMAGER, ÈRE. adj. Qui rend hommage.

— Fig. Le droit des princes n'est pas *hommager* du temps. (Polit. fr.)

HOMMAGIAL, ALE. adj. D'hommage. Le nouvel archevêque a prêté son serment *hommagial* entre les mains du commissaire royal. (Rev. de Paris.)

HOMMASSE. adj. des 2 g. Ne se dit qu'en

parlant d'une femme dont les traits, le son de voix, la taille, tiennent plus de l'homme que de la femme, et se prend toujours en mauvaise part. Visage hommasse. Taille hommasse. Être hommasse.

> Ciel! que je hais ces créatures fières,
> Soldat en jupe, hommasses chevalières. (Volt.)

HOMMASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Hommasser. S'empl. adjectiv. Femme hommassée.

HOMMASSER (S'). v. pron. S'est dit d'une femme qui imite les manières des hommes. La femme qui *s'hommasse* n'a plus d'empire sur les hommes. (B. de St.-P.) Ainsi les sexes se dénaturent, les hommes s'efféminent, et les femmes *s'hommassent.* (Id.)

HOMME. s. m. (du lat. *homo*, le terrestre, de *humus*, la terre). Animal raisonnable, formé d'un corps et d'une âme, religieux, moral et social, doué d'instinct et de raison, ayant l'idée et la conscience d'un être supérieur, de l'éternité, du bien et du mal. Sous le rapport de la place qu'il occupe dans la nature, l'homme est de la classe des mammifères et de l'ordre des bipèdes. Seul, parmi les mammifères, il se tient verticalement sur deux pieds, il transmet ses idées par des signes et des sons articulés, et habite tous les climats. On a divisé l'espèce humaine en plusieurs races, qui sont la race blanche, la race jaune et la race noire, qui se subdivisent encore en différentes variétés. Chacune de ces races se distingue par des caractères particuliers, tirés des cheveux, de la forme des traits du visage, de la couleur de la peau, etc. Il est l'unique animal bipède et bimane. Par le corps, l'homme est classé parmi les animaux; par la raison et l'âme, il émane de l'intelligence suprême. Sous la forme bipède de l'*homme*, il n'y a aucune bête innocente, malfaisante dans l'air, au fond des forêts, dans les eaux, que vous ne puissiez reconnaître; il y a l'*homme* loup, l'*homme* tigre, l'*homme* renard, l'*homme* taupe, l'*homme* pourceau. Il y a l'*homme* mouton, et celui-ci est le plus commun; l'*homme* anguille, serrez-le tant qu'il vous plaira, il trouvera moyen de vous échapper; l'*homme* serpent, qui se replie en cent façons diverses; l'*homme* ours, qui ne me déplait point; l'*homme* aigle, qui plane au haut des cieux; l'*homme* corbeau, l'*homme* épervier, l'*homme* de proie; rien de plus rare qu'un *homme* qui soit *homme* de toutes pièces; aucun de nous qui ne tienne un peu de son analogue animal. (Dider.)

> Mais la nature encor semblait attendre un maître
> Doué de la raison un roi digne de l'être.
> Enfin l'*homme* naquit, soit qu'un être divin
> L'ait animé d'un souffle émané de son sein,
> Soit que la terre encor de jeunesse parée,
> Des rayons de l'éther à peine séparée,
> Eût imprégné de vie un limon plus parfait;
> Et qu'alors un fils de Japet, savant fils de Japet,
> A l'image des dieux modérateurs du monde,
> Eût pétri sous ses doigts cette argile féconde
> Sous le joug de l'instinct les animaux penchés,
> Tous baissent leurs regards à la terre attachés,
> L'*homme* lui seul debout la tête redressée,
> Élève jusqu'au ciel sa vue et sa pensée.
> Le limon ennobli changeant ses vils destins,
> Reçut ainsi les traits du premier des humains
> (Desaintange.)
>
> L'*homme* unit dans son port la grâce et la noblesse,
> Dans ses membres nerveux la force et la souplesse;
> La flamme du génie étincelle en ses traits,
> Il s'avance, et tandis qu'au sein de leurs forêts,
> Ses sujets vagabonds sont courbés vers la terre,
> L'*homme* seul, déployant un plus grand caractère,
> Élève vers le ciel son front audacieux. (Chénier.)

— Le corps de l'homme. Les diverses races d'hommes. Tous les hommes sont égaux devant Dieu. Tous les hommes sont sujets à la mort. Tous les hommes ont été rachetés par Jésus-Christ. Attester quelque chose devant Dieu et devant les hommes. Fuir la société des hommes. Vivre loin des hommes. Faire du bien aux hommes. Son souvenir vivra longtemps dans la mémoire des hommes. De mémoire d'homme on n'avait vu pareille chose. Connaître, étudier les hommes. Les hommes du Nord. Les hommes du Midi. Les hommes de notre siècle. J'aime la liberté sans doute, mais la mienne n'est point au pouvoir des *hommes*. (J.-J. Rouss.) C'est le premier inconvénient d'une grande ville que les *hommes* y deviennent autres qu'ils ne sont, et que la société leur donne un être différent du leur. (Id.) L'*homme* seul n'a point d'asile dans les possessions de l'*homme*, s'il lui est étranger. (B. de St.-P.) Toute la suite des *hommes*, pendant le cours de tant de siècles, doit être considérée comme un même *homme* qui subsiste toujours et apprend continuellement. (Pasc.) L'esprit de modération laisse les *hommes* dans l'obscurité. (La Bruy.) Platon disait que les *hommes* seraient heureux si la sagesse était le seul objet des ministres. (Delille.) Les *hommes* ont besoin de quelque relâche. (La Font.) Marlborough avait acquis l'art de témérer les *hommes*. (Volt.) Si les *hommes* agissaient avec justice, il n'y aurait rien à faire pour les juges. (Bonvilliers.) Les livres ne corrigent pas les *hommes*. (J.-J. Rouss.) Tous mes malheurs ne viennent que d'avoir trop bien pensé des *hommes*. (Id.) Hélas! mon cher enfant, les *hommes* ne peuvent déjà plus vous ce qu'ils peuvent encore pleurer. (Chateaubr.)

— L'espèce humaine en général. Dieu créa l'homme à son image. L'homme est sujet à beaucoup d'infirmités. La condition de l'homme ici-bas. Connaître l'homme, le cœur de l'homme. Réduire l'*homme* à son corps, c'est le réduire à ses sens. (B. de St.-P.) Le soleil est la première cause de la végétation, et l'*homme* en est la dernière fin. (Id.) *Homme*, sois fier du nom de roi de la nature. (Fercy.) Notre âme, d'une nature spirituelle et incorruptible, a un corps corruptible qui lui est uni, et de l'union de l'un et de l'autre résulte un tout qui est l'*homme*, esprit et corps tout ensemble, incorruptible et corruptible, intelligent et purement brut. (Boss.) La nature n'a pas voulu qu'il y eût une grande différence d'un homme à l'autre. (Id.) Les sentiments de la religion sont la dernière chose qui s'efface en l'*homme*, et la dernière que l'*homme* consulte. (Id.) L'*homme* est un néant à l'égard de l'infini. (Pasc.) Une vapeur, une goutte d'eau suffit pour tuer un *homme*. (Id.) On s'efforce de connaître l'*homme* qui, par sa vanité, est inconnu à lui-même. (La Rochef.) On ne saurait se dispenser de connaître l'*homme* en général. (Id.) L'*homme* vous dira la grandeur des astres, leur vitesse et leur distance; interrogez-le sur l'atome qui est auprès de lui, il gardera le silence. (A.-Martin.) L'*homme* même comparé à la baleine ne vit qu'âge de rose. (Lacep.) La Providence, dans la profondeur de ses desseins, a bien fait de ne découvrir que le présent à l'*homme*, c'est bien assez pour son faible cœur! (Thiers.) Qu'est-ce que l'*homme*, pour qu'il ose se plaindre de lui-même? (X. Marm.) La parole a été donnée à l'*homme* pour exprimer sa pensée. (Mol.) La misère de l'*homme* ne consiste pas seulement dans la faiblesse de sa raison. (Chateaub.) Triste condition de l'*homme*, et qui dégoûte de la vie: il faut suer, veiller, fléchir, dépendre, pour avoir un peu de fortune, ou le devoir à l'agonie de ses proches. (La Bruy.) Le premier pas que l'*homme* fait dans le monde est aussi le premier pas qui l'approche du tombeau. (Mass.)

> De tous les animaux qui s'élèvent dans l'air,
> Qui marchent sur la terre ou nagent dans la mer,
> De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome,
> Le plus sot animal, à mon avis, c'est l'*homme*. (Boil.)

— Ce qui constitue l'homme. Tout l'*homme* est dans le style. (Buff.) Tout l'*homme* est dans le cœur. (Boiste.)

— L'homme considéré comme être vivant. Son âme s'évapore, et tout l'*homme* est passé. (L. Racine.)

— L'homme considéré comme être moral. Crains Dieu, et garde ses commandements, car c'est là tout l'*homme*. (Boss.)

— Se dit de l'homme considéré avec les bonnes ou mauvaises qualités communes à tous. Étudier l'homme. Connaître l'homme. La vraie science et la vraie étude de l'*homme*, c'est l'*homme*. (Charron.)

> L'*homme* est un livre obscur et difficile à lire,
> On n'en connaît pas la moitié.
> Qu'est-ce que l'*homme* enfin? On a peine à le dire;
> Mais, tel qu'il est, il faut pitié. (Chabanon.)

— Se dit par opposition aux êtres d'une nature supérieure. Le fils de Jupiter passe ici pour un *homme*. (Rac.) Vous avez à combattre et les dieux et les *hommes*. (Id.) La vue et le toucher, ainsi agrandis dans leur puissance, pourraient appartenir à une espèce bien supérieure à l'*homme*. (Brill.-Savarin.) Le cri du pauvre monte jusqu'à Dieu, mais il n'arrive pas à l'oreille de l'*homme*. (Lamenn.) L'orgueil fit tour à tour de l'*homme* un dieu, puis de Dieu un *homme*. (Boiste.)

— Prov. *Il doit à Dieu et aux hommes*. Il est fort endetté.

— *Devant Dieu et devant les hommes*. Se dit pour exprimer qu'une chose est claire et certaine, et passera partout pour telle.

— Se dit quelquefois d'un homme considéré sous un point de vue particulier. Ce n'est rien pour Louis d'être l'*homme* que les autres hommes admirent: il veut être, avec David, l'*homme* selon le cœur de Dieu. (Boss.) Montausier et Bossuet furent deux *hommes* uniques chacun dans leur caractère. (Mass.) Ce qu'il devait à Dieu comme *homme*, ce qu'il devait à son peuple comme roi. (Fléch.) L'*homme* public n'est point vertueux, s'il n'a que les vertus de l'*homme* privé. (Mass.) Ce n'est pas l'*homme* qui sort de la vie qu'il faut plaindre, il ne pleure qu'en y arrivant. (M^{me} Vien.) Le plaisir d'un *homme* qui étudie est plus solide qu'une pensée. (La Rochef.) Je suis sûr que tout *homme* sensé adoptera mon système. (X. de Maistre.) C'est là ce qu'aurait fait ou tâché de faire tout *homme* vraiment vertueux. (J.-J. Rouss.) De qui sert-on content dans la vie, si on ne l'est pas du seul *homme* qu'on ne quitte point? (Id.) L'habile *homme* est celui qui cache ses passions. (La Bruy.) Dieu n'a fait un *homme* roi que pour être l'*homme* des peuples. (Fén.) L'*homme* de parti est rarement l'*homme* de la patrie. (Boiste.) Pour les femmes du monde, un jardinier est un jardinier, un maçon est un maçon. Pour quelques autres plus retirées, un maçon est un *homme*, un jardinier est un *homme*; tout est tentation à qui la craint. (La Bruy.)

> Romains, souffrirez-vous qu'on vous immole un [homme
> Sans qui Rome aujourd'hui cesserait d'être Rome? (Corneille.)
>
> Et son salut dépend de la perte d'un *homme*,
> Si l'on doit le nom d'*homme* à qui n'a rien d'humain. (Id.)

— Un homme quelconque. On abuse du malheur d'un *homme* pour attaquer sa probité. (Duclos.) Un *homme* croit réparer tout en parlant, et il se perd. (Chateaub.) Il n'y a rien qui mette si subitement un *homme* à la mode que le grand jeu. (La Bruy.) Une erreur de fait jette un *homme* sage dans le ridicule. (Id.) Une coquette disait qu'il fallait bien aimer l'*homme* pour aimer son mari. (Noël.) Je suis *homme*; tout *homme* est un ami pour moi. (L. Rac.)

— Chacun des individus qui font partie d'une société, d'une assemblée, etc. Il y a tant d'hommes dans la compagnie. Xerxès amena en Grèce une armée de onze cent mille hommes.

— Se dit de personnes occupées ensemble au même genre de travaux. Il faut tant d'hommes pour sonner cette cloche. Cette machine ne remue qu'à force d'hommes.

— Adversaire. Faire un combat d'homme à homme. Combattre homme à homme.

— Philos. *Homme de la nature*. Titre d'une sorte d'épopée mystique due à Tophaïl, philosophe arabe de l'école intuitive: il vivait au XII^e siècle.

— Se dit souvent de Jésus-Christ, par allusion au mystère de l'Incarnation. Le Fils de Dieu s'est fait homme. Il s'appelle lui-même, dans l'Évangile, le Fils de l'homme. Il est aussi appelé l'Homme de douleur. Il est vrai Dieu et vrai homme. Il est homme-Dieu.

— Prov. *L'homme propose et Dieu dispose*. Les desseins des hommes ne réussissent qu'autant qu'il plaît à Dieu. || Souvent nos entreprises tournent d'une manière opposée à nos vues et à nos espérances.

— Fam. *Il n'y a tête d'homme qui ose, homme vivant, homme qui vive n'oserait entreprendre de faire telle chose*. Il n'y aurait aucun homme assez hardi pour l'entreprendre.

— Prov. *Tout homme est menteur*. Peu d'hommes disent la vérité.

— Dans le style de l'Écriture, *Les enfants des hommes*. Les hommes, surtout ceux qui vivent dans l'iniquité. Enfants des *hommes*, jusqu'à quand aimerez-vous vos inquiétudes et vos chaînes? (Mass.)

> De la sagesse éternelle
> La voix tonne et nous instruit:
> Enfants des *hommes*, dit-elle,
> De vos soins quel est le prix? (Racine.)
>
> Dieu parle, et soudain sur leurs ailes,
> Ses anges, ministres fidèles,
> Portant la mort et la terreur,
> Lorsque sur la terre où nous sommes,
> Pour punir les enfants des *hommes*,
> Il veut envoyer sa fureur. (Malfilâtre.)

— Baour-Lormian a dit, dans le même sens, *les fils des hommes*.

> Parlez, fils des *hommes*, pourquoi
> Faut-il qu'une haine farouche
> Préside aux jugements que vous lancez sur moi?
> (J.-B. Rousseau.)

— *Le vieil homme*. Celui qui vit selon les inclinations de la nature, et s'y laisse entraîner. || *L'homme nouveau*. Celui qui vit selon les maximes de la loi nouvelle.

— Style myst. *Dépouiller le vieil homme, se dépouiller du vieil homme*. Se défaire des inclinations de la nature corrompue. || Fam. Renoncer à ses vieilles habitudes.

— *Homme charnel*. Celui qui se laisse commander par l'appétit sensuel. || *Homme spirituel*. Celui qui n'obéit qu'à la raison.

— Théol. On dit que *tous les hommes ont péché en Adam*, c'est-à-dire que tous, en naissant, sont coupables du péché qu'Adam a commis.

— Se dit souvent par rapport aux sentiments, aux passions, aux vicissitudes, aux infirmités qui sont communes à tous les hommes, inhérentes à leur nature. Avoir un cœur d'homme. Au milieu des grandeurs, ne point oublier qu'on est homme. Il est homme, et il doit craindre les retours de la fortune. Ses douleurs lui rappelèrent qu'il était homme. Avant qu'ils sachent qu'ils sont *hommes* et pécheurs, on leur apprend qu'ils ont des sujets, et qu'ils sont les maîtres du monde. (Fléch.) Quelques faiblesses que les souverains puissent avoir, l'*homme* se cache pour ainsi dire sous le monarque. (Id.) Alexandre lui-même se souvint alors qu'il était *homme*. (Mass.) Pour être Romain, je n'en suis pas moins *homme*. (Corn.) Dans les plus grands *hommes*, il reste toujours de l'*homme*. (Boiste.) Tout *homme* est *homme*, et les moines surtout. (La Font.)

> De son pays l'*homme* le moins mordant
> Et le plus doux, mais *homme* cependant.
> (J.-B. Rousseau.)

— Prov. *Il y a toujours de l'homme, il se mêle toujours de l'homme dans nos actions*, etc. Quelque sage qu'on soit, on montre toujours quelque faiblesse.

— *Il entre bien de l'homme dans ce qu'il fait, dans ce qu'il dit*, etc. S'emploie en parlant de celui qui, faisant profession de sagesse ou de piété, se livre néanmoins à des mouvements de passion et d'intérêt.

— Personne du sexe masculin. Dieu a créé l'homme et la femme. Le premier homme. Il y avait autant d'hommes que de femmes. Dans ces assemblées, les femmes sont séparées des hommes. Elle fut réduite par cet homme. Ne vouloir épouser que l'homme de son choix. Voir un homme s'introduire furtivement dans une maison. Arrêtez cet homme. Avoir beaucoup d'hommes sous ses ordres. Les hommes qui composent une troupe, un régiment, etc. Faire manœuvrer, exercer des hommes. Six hommes furent commandés pour ce service. Une compagnie de cent hommes. Une armée forte de cent mille hommes. Il y eut trois mille hommes de tués. Les hommes qui composent l'équipage d'un bâtiment. Il y a plusieurs hommes malades à bord de ce vaisseau. Homme maigre. Gros homme. Homme grand. Petit homme. Jeune homme. Homme marié. Homme veuf. Homme d'âge. Vieux homme. Méchant homme. Honnête homme. Digne homme. Homme sage. Homme franc, sincère, loyal. Homme brave. Homme sans foi, sans honneur, sans probité. Homme laborieux, entreprenant. Homme habile. Un homme tel que vous, tel que moi. Vous ne pouviez vous adresser, seigneur licencié, à un *homme* plus disposé à vous instruire de ce que vous voulez savoir. (Le Sage.) Pour les *hommes*, le mot de conversion est puéril. (Duclos.) La vieillesse arrive tard pour les *hommes*. (M^{me} Rém.)

— *Jeune homme*. Homme peu avancé en âge. Un jeune homme toujours bouillant dans ses caprices. (Boil.)

> Ne faites point parler vos acteurs au hasard,
> Un vieillard en jeune *homme*, un jeune *homme* en [vieillard
> (Boileau.)

— *Gens* est quelquefois employé au lieu du pluriel du mot *homme*. On dit un *jeune homme*, et au pluriel *des jeunes gens*, et non *des jeunes hommes*. On dit de même *Un homme de bien, des gens de bien; un homme d'église, des gens d'église; un homme de lettres, des gens de lettres; un honnête homme, d'honnêtes gens; un brave homme, de braves gens; un saint homme, de saintes gens*, etc., et non pas *d'honnêtes hommes, de braves hommes, de saints hommes*, etc.

— Fam. *C'est un homme sans façon*. C'est un homme aisé à vivre, c'est un homme qui ne se gêne pas avec les autres.

— Style de dévotion. *C'est un homme fort intérieur*. Très-recueilli. || *L'homme intérieur*. L'homme spirituel, par opposition à l'homme charnel.

— Iron. Vous êtes un plaisant homme, un bel homme. Venez çà, homme de bien.

— *Vilain homme*. Se dit d'un homme d'une extrême malpropreté, et d'une négligence pour sa personne qui est excessive, et qui blesse ceux qui s'en aperçoivent.

— Prov. et fig. *C'est le roi des hommes*. Se dit d'un homme très-bienfaisant, très-obligeant.

— *On ne sait quel homme vous êtes*. On ne connaît point votre humeur.

— *Un homme tout d'une pièce*. Un homme sans finesse.

— *C'est un bon cœur d'homme, une bonne tête d'homme, une bonne pâte d'homme*. Façons de parler familières dont on se sert pour louer quelqu'un de la bonté de son cœur, de la force de son esprit, de la facilité de son humeur.

— La Fontaine l'a employé dans ce sens en parlant du chat.

> C'était un chat vivant comme un dévot ermite,
> Un saint homme de chat, bien fourré, gros et gras.

— *Ce n'est pas être homme*. C'est être barbare, c'est n'avoir nul sentiment d'humanité.

— *Ce n'est pas un homme, c'est un ange*. Se dit d'un homme qui a une extrême douceur, une touchante et pieuse résignation, etc. || On dit, dans le sens contraire, *ce n'est pas un homme, c'est un diable*.

— *C'est le dernier des hommes*. C'est le plus vil, le plus méprisable de tous les hommes.

> . . . C'est à nous de montrer qui nous sommes,
> Et de ne voir en lui que le dernier des *hommes*.
> (Racine.)

— Prov. *Tant vaut l'homme, tant vaut sa terre* ou *la terre*. Les terres, les fonds de commerce, rapportent en proportion de la capacité de celui qui les possède, de l'art de les faire valoir. || Chacun réussit dans son état en proportion de sa capacité personnelle.

— Fig. *Un grand homme*. Un homme distingué par des qualités éminentes et d'éclatantes actions. Ainsi mourut ce grand homme. Les grands hommes de l'antiquité. Être mis au rang des grands hommes. Il n'y a si petit État qui ne puisse nourrir un grand *homme*. (B. de St-P.) Je viens vous montrer par quels emplois le ciel avait préparé ce grand *homme*, par quelles voies il l'a conduit, par quel secours il l'a soutenu dans l'exercice de ses dignités. (Fléch.) Dans un méchant *homme* il n'y a pas de quoi faire un grand *homme*. (La Bruy.)

> Annibal l'a prévit, croyons-en ce grand *homme*:
> Jamais on ne vaincra les Romains que dans Rome
> (Racine.)

— S'emploie quelquefois absolument pour grand homme. On méprise la pauvreté féconde en *hommes*. (Lucain.) Il est un canton dans l'Amérique, où lorsqu'un sauvage a remporté une victoire, ou manié adroitement une négociation, on lui dit dans l'assemblée de la nation: Tu es un *homme*, et cet objet suffit pour le récompenser d'une belle action. (Helvétius.)

— *Un homme nouveau*. Celui qui a fait fortune, qui n'a pas de naissance, et qui est le premier de sa race qui se soit fait remarquer. Cicéron était un homme nouveau. || Cette expression a été créée par les Romains, et ils l'appliquaient aux plébéiens qui s'élevaient aux dignités.

— *Nouvel homme*, ou *homme nouveau*. Le chrétien régénéré par la grâce.

— *Homme honnête*. Qui a de la politesse. || *Honnête homme*. Celui qui a de la probité, des mœurs, de la générosité. L'*homme poli* n'opprime point l'innocent; l'honnête *homme* le défend. (M^{me} de Somery.)

— Voltaire a dit *honnête homme*, en parlant d'une femme:

> Une femme sensible, et que l'amour engage,
> Quand elle est honnête *homme*, à mes yeux est un sage

Quand elle est honnête homme, c'est-à-dire, quand elle a les qualités d'un honnête homme, c'est ce que n'aurait pas exprimé *honnête femme*.

— Prov. *Il y a grande différence d'homme à homme*. || *Face d'homme porte vertu*. La pr

sence d'un homme sert bien à ses affaires. || *Jamais cheval ni méchant homme n'amenda pour aller à homme.* On ne se corrige pas de ses vices en voyageant.

— Joint à un substantif par la préposition *de*, il sert à marquer la profession, l'état ou les qualités bonnes ou mauvaises d'un homme. Homme de guerre. Homme d'épée, d'église, de robe. Homme de lettres. Homme de métier, de journée, de peine. Homme de bien, d'honneur, de courage, d'esprit. Homme de talent, de génie, de goût. Homme de savoir, de qualité, de grande naissance, de rien. Homme de peu. Homme d'Etat, de partie, de poids, de probité. Homme de parole, de main, d'exécution, de résolution. Homme d'accommodement, d'expédient, de bonne volonté. Homme d'une grande sagesse, d'une prudence consommée, d'un talent supérieur. Je vois, par ce que vous me dites, que c'est un *homme* de mauvaises mœurs. (Le Sage.) Chez nous, le soldat est brave, et l'*homme* de robe est savant; chez les Romains, l'*homme* de robe était brave, et le soldat était savant. (La Bruy.) Les *hommes* de génie sont ordinairement enfants de leur siècle. (Chateaub.) Comment aurais-je pu, après cela, ne pas me croire un *homme* de conséquence? Il y a bien des gens à la cour qui ont encore pour le moins cette opinion d'eux. (Le Sage.)

Entre l'*homme* d'épée et l'*homme* de science,
Les femmes au premier inclineront toujours
(La Font.)

— *Les hommes de couleur.* Les mulâtres, les hommes provenant du mélange de la race blanche et de la race noire.

— *Homme de chair et de sang.* Homme charnel.

— *Homme de porc et de bœuf.* S'est dit d'un homme qui exerce à la fois le métier de bouvier et celui de porcher.

— *Homme du jour.* Homme à la mode.

— *Homme du vieux temps, du temps passé.* Homme qui conserve les manières, les mœurs anciennes. Emprisonnés dans une étroite conception des choses, les *hommes* du passé reculent devant cet infini ouvert de tous côtés. (E. Quinet.)

— *Homme de bien.* Homme estimable de tout point, de bonnes mœurs, de bonnes inclinations, juste, probe, attaché à sa parole. On dispute trop quel est l'*homme* de bien, au lieu de le devenir. (***)

Rarement en lisant, comme en courant le monde,
Devient-on plus *homme* de bien. (Sal.)

. . . O mes contemporains! vous l'oserai-je dire?
Pour être *homme* de bien si l'on doit se prescrire
De ne nuire à personne et d'être utile à tous,
Hélas! un honnête *homme* est rare parmi vous! (Id.)

— *Homme du monde.* Homme qui vit dans le grand monde. || Se dit quelquefois par opposition aux savants, aux artistes, etc. Le savant et l'homme du monde liront cet ouvrage avec plaisir.

— *Un homme de sac et de corde.* Un scélérat, un filou, un mauvais garnement. || On dit dans le même sens: *homme à pendre.*

— *Homme de rien.* Homme de la lie du peuple.

Si vous lisez dans l'épitaphe
De Fabrice, qu'il fut toujours *homme* de bien,
C'est une faute d'orthographe
Passant, lisez *homme* de rien. (Le Brun.)

— *Homme de pied.* Fantassin. Se dit surtout lorsque les fantassins sont en nombre considérable et déterminé. Deux mille hommes de pied. Six mille hommes de pied.

— *Hommes de recrue.* Soldats de nouvelle levée.

— *Homme d'armes.* Autrefois Cavalier armé de toutes pièces.

— *C'est un bon homme de cheval, un bel homme de cheval.* Il manie bien un cheval; il a bonne grâce à cheval.

— *Homme de mer.* Se dit, dans le langage usuel, de l'homme, soit officier, soit matelot, dont la profession est de naviguer. Il sert aussi à désigner tous les marins. Mais on le donne plus particulièrement à ceux qu'une longue expérience et de grands talents ont fait remarquer. Ce n'est pas seulement un homme qui fait métier de naviguer, c'est un habile mathématicien, un profond astronome.

— *Homme de lettres.* Désignation d'origine romaine, mais qui, ainsi que la plupart des mots fréquemment employés parmi nous, a subi de grandes modifications. Les Romains donnaient ce nom à tous ceux qui connaissaient les lettres. C'est aujourd'hui un titre banal dont se décore le plus mince écrivain; il n'est personne, pas même les rédacteurs des Petites Affiches, qui ne veuille se faire passer pour homme de lettres.

— *Homme de qualité.* Homme de condition, illustré par la naissance, qui a des sentiments élevés. Un homme né roturier ne fut jamais un homme de qualité.

— Fig. et fam. *Cela sent son homme de qualité.* Cela marque un homme de qualité, c'est une chose digne d'un homme de qualité.

— *D'homme d'honneur, en homme d'honneur.* Façon de parler dont on se sert en affirmant quelque chose.

— *C'est un homme de Dieu, tout de Dieu, tout en Dieu.* C'est un homme pieux, fort dévot. || Cette expression est employée dans l'Écriture pour Homme commis ou envoyé de Dieu pour quelque chose. C'est ainsi que, dans Josué, Caleb appelle Moïse *homme de Dieu*, pour indiquer que Dieu l'avait envoyé à son peuple pour le conduire et le gouverner. || Cette qualification est souvent aussi appliquée aux prophètes.

— Fig. et fam. *Homme de paille.* Homme de néant, de nulle considération. || Se dit plus particulièrement de ces gens qui prêtent leur nom, et qu'on fait intervenir dans une affaire, quoiqu'ils n'y aient point de véritable intérêt.

— *Homme de chambre.* Se disait autrefois d'un domestique employé au service de la chambre, et qu'on appelle aujourd'hui *valet de chambre.*

— *Homme d'affaires.* Se disait autrefois d'un homme employé dans les affaires de finance et dans les fermes du roi. Epouser un homme d'affaires. || Agent d'affaires. Confier le soin de son procès à un homme d'affaires intelligent. || Homme qui a soin des affaires domestiques d'un grand seigneur, d'un riche particulier, etc. Parler à l'homme d'affaires de quelqu'un. Envoyer à quelqu'un son homme d'affaires.

— *Homme de loi.* Homme instruit dans la jurisprudence. || Titre donné, dans les révolutions, aux jurisconsultes qui défendaient les causes des citoyens devant les tribunaux. Les hommes de loi avaient remplacé les avocats. || Aujourd'hui on emploie ce nom comme terme générique pour désigner, non-seulement les jurisconsultes, les avocats, les avoués; mais même les officiers ministériels attachés aux cours et aux tribunaux.

— Joint avec un infinitif ou avec un substantif par la préposition *à*, il sert ordinairement à marquer, en bien ou en mal, de quoi un homme est capable. N'être pas homme à souffrir, à endurer un affront. Être homme à tout entreprendre, à tout faire, à tout hasarder. Etre homme à se venger d'une offense.

— Dans un cercle, une femme qui avait de la barbe au menton, ne déparlait point de la soirée. Cette femme est *homme*, dit Rivarol, à parler jusqu'à demain matin.

— Fam. *C'est un homme à tout.* Se dit d'un homme propre à différents genres de travaux, de services. Ce domestique est fort intelligent; c'est un homme à tout.

— Avec le même complément, il s'emploie aussi pour marquer de quoi un homme est digne, soit en bien, soit en mal. C'est un homme à noyer, à pendre. Homme à nasardes, à étrivières. C'est un homme à parvenir aux premières places. C'est un homme à ménager, à employer.

Cet importun que tout le monde évite,
Cet *homme* a toujours fuir. (Boil.)

— Avec les adjectifs possessifs, il signifie souvent, Un homme propre et convenable à ce qu'on veut, l'homme dont on a affaire, un homme tel qu'il faut. C'est mon homme. Si vous pensez ainsi, vous n'êtes pas mon homme. Je ne suis pas leur homme. Je suis votre homme. Pour juger quelqu'un, faites-lui lire l'esprit ou les maximes, et méfiez-vous de lui si leur auteur est son *homme.* (De Bugny.)

— On dit en plaisantant, Vous avez bien trouvé votre homme. Il a bien trouvé son homme.

— Se dit également d'hommes soumis aux ordres d'un autre, et plus particulièrement des soldats et des hommes de peine. Rassembler ses hommes. Il ne manque aucun de nos hommes. Payer ses hommes. Envoyer ses hommes.

— L'homme dont il s'agit, dont on parle. N'ayant pas trouvé son homme où il l'avait laissé. Mon homme était déjà parti. Notre homme ne se le fit pas répéter.

— Se dit quelquefois, en parlant de la manière dont certaines personnes traitent quelqu'un, dont certaines choses agissent sur quelqu'un. C'est un habile spadassin qui ne manque jamais son homme, qui vous a bientôt expédié son homme. Cette maladie emporte bientôt son homme. Il a joué au piquet, il a plumé son homme, il a mis son homme à sec.

— *Maître homme.* Homme fort, brave, habile. || Iron. Rusé, malin, etc.

— Pop. Mari. J'irai avec mon homme souper chez vous.

— Pal. Se disait quelquefois pour Caution. Vous m'avez pris pour homme. Je ne le prendrai pas pour homme.

— Jurispr. féod. Vassal. Le seigneur féodal pouvait, par faute d'homme, mettre en sa main le fief qui relevait de lui.

— Blas. Quand on parle de l'homme, on lui donne un émail particulier qui est de carnation, et quand il est plein de profil, on le blasonne passant.

— Hist. féod. *Bons hommes.* Les barons ou vassaux immédiats d'un grand fief.

— Hist. *Riche homme.* Nom qu'ont porté les grands seigneurs du royaume d'Aragon. Selon Duchêne, les riches hommes peuvent être comparés aux anciens barons de France.

— *Homme du roi.* Autrefois, Celui qui avait quelque commission du roi, soit au dedans du royaume, pour assister à quelque assemblée, ou pour quelque autre fonction, soit au dehors, auprès de quelque souverain. L'homme du roi aux Etats de Languedoc. L'homme du roi à Gênes. || Se dit aujourd'hui d'un procureur général ou d'un avocat général.

— Par extens. *Être l'homme de quelqu'un.* Être présenté, commis, délégué, rétribué par lui.

— *Se regarder comme l'homme de ses peuples.* Se regarder comme ne régnant que pour ses peuples, et non pour soi. Un prince qui ne s'est regardé que comme l'*homme* de ses peuples. (Mass.)

— Hist. relig. *Homme d'intelligence.* Membre d'une secte qui existait au XV^e siècle dans les Pays-Bas. Les hommes d'intelligence professaient à peu près les doctrines des anciens gnostiques. Gilles le Chantre, leur fondateur, se donnait pour le Sauveur des hommes.

— Commun. relig. *Bons hommes.* V. BON.

— Croy. pop. *Homme rouge.* Être surnaturel qui, selon les habitants de la Basse-Bretagne, parcourt les côtes de ce pays et précipite dans la mer les voyageurs qu'il rencontre.

— Absol. Homme de cœur, homme de fermeté. Se montrer homme. Montrer que l'on est homme. Etre homme. C'est un homme que cet homme-là. Rappelle ta fermeté, sache supporter le malheur, et sois *homme.* (J.-J. Rouss.) Diogène disait, au retour des jeux olympiques, qu'il venait de voir beaucoup de gens, mais peu d'*hommes*; il entendait par là peu de personnes sages et raisonnables: c'est dans le même sens qu'il allait en plein midi cherchant un *homme* avec sa lanterne. (Abl.)

— Par mépris. *Ce n'est pas un homme.* C'est un homme faible. Si vous agissez ainsi, vous n'êtes pas un homme.

— Celui qui est parvenu à l'âge de virilité. C'est déjà un homme. Quand vous serez homme. S'il vit âge d'homme. C'est un homme fait. Se faire homme.

— *N'être pas homme.* Être impuissant, être incapable de procréer des enfants.

— Prov. *Jamais homme sage et discret ne révèle à femme son secret.* || *Le fait juge l'homme.* || *Les hommes se rencontrent et les montagnes non.* || *L'homme à l'homme est ennemi ou à soi-même.* || *L'homme de passage n'attrape femme si elle est sage.* || *L'homme de plume vole.* || *L'homme doit manger pour lui et pour sa femme.* || *L'homme est un homme renversé.* || *L'homme est en enfer qui ne peut plus mettre une borne en un petit pré.* || *L'homme est bien heureux qui a une belle femme auprès d'une abbaye.* || *L'homme est bien sot qui ne sait que se faire moquer de soi.* || *L'homme est l'âme de la maison.* || *L'homme fait la coutume.* || *L'homme fleurit pour mourir.* || *L'homme marié est un oiseau en cage.* || *L'homme n'a ni sens ni raison qui laisse femme au tison.* || *L'homme n'a rien des cieux que les yeux et l'âme de paradis.* || *L'homme ne doit rien à sa femme s'il n'est en sa maison.* || *L'homme n'est fait pour la viande.* || *L'homme qui a femme ne peut pas jeûner.* || *L'homme qui est seul est fou.* || *L'homme qui plaide et replaide ne dort pas quand il veut.* || *L'homme qui veut avoir nom de discret modérément doit cacher son secret.* || *L'office dénote quel est l'homme, et le pommier quelle est la pomme.* || *On connaît bien au pommier la pomme, à la barbe l'homme.* || *On ne doit se soucier de ce qui peut advenir à l'homme.* || *Pauvre homme n'a point d'amis.* || *Petit homme abat bien un grand chêne, et douce parole grande ire.* || *Peu de barbe sous blême couleur montre homme de peu de valeur.* || *Pour bien connaître un homme, il faut avoir mangé un minot de sel avec lui.* || *Quand l'homme est en colère, il a le diable au corps.* || *Quand l'homme perd son esprit, il perd tous ses moyens.* || *Quand un homme est abandonné des médecins, Dieu le veut avoir.* || *Qui suit l'homme de bréviaire, de la guerre se tire arrière.* || *Santé et maladie sont deux hôtes de l'homme.* || *Si l'homme ne vit longtemps, ne peut avoir longue expérience.* || *Sous la place de l'homme, plusieurs bêtes ont ombre.* || *Tel homme, tel songe.* || *Tel homme, telle femme.* || *Un homme bien monté est toujours orgueilleux.* || *Un homme confessé passe sur les rivières.* || *Un homme dormant est une bête morte.* || *Un homme de bonne foi est estimé le plus fou du monde.* || *Un homme marié ne doit servir qu'à sa femme.* || *Un homme qui n'est pas vicieux n'aime pas les lieux ténébreux.* || *On ne doit juger d'homme ni de vin sans les éprouver soir et matin.* || *Si tu veux connaître quel est l'homme, donne-lui office, charge ou somme.*

— *C'est un homme marqué à l'A.* C'est un homme de bien par excellence. Cette expression est empruntée au monogramme que portaient les monnaies de France; celle de Paris, que l'on regardait comme la meilleure, a toujours été marquée d'un A.

— *Homme d'Auvergne.* Sorte de jeu de cartes.

— S'empl. quelquefois adjectiv. Il n'y a que le roi de Prusse que je mets de niveau avec vous, parce que c'est de tous les rois le moins roi et le plus *homme.* (Volt.)

— Syn. simpl. Les humains, les mortels. || Périphr. La nature humaine, la race des humains, la race mortelle, la race humaine, le genre humain, le monarque du monde. Dans le style familier ou badin, l'humaine engeance, la gent humaine, l'humaine lignée, l'humain lignage.

— Suivant l'Ecriture, Dieu créa le premier homme qu'il nomma Adam, et la première femme qu'il appela Eve, et d'eux est descendue la race humaine. Selon la Fable, Prométhée, fils de Japet et de Clymène, fut le premier qui forma l'homme du limon de la terre, et l'anima avec le feu qu'il déroba au char du Soleil. De là les enfants des hommes ont été appelés, par périphrase: Les enfants, les fils d'Adam, les enfants de la terre, les fils ou les enfants de Prométhée ou de Japet, la race de Japet. || Un déluge arrivé du temps de Noé, selon l'Ecriture, et du temps de Pyrrha et de Deucalion, suivant les mythologues, détruisit presque entièrement la race humaine, qui dut sa seconde origine à Noé, à Pyrrha ou à Deucalion. De ces deux versions on a encore dit, pour désigner les hommes, Les fils de Noé, les fils, les enfants, les descendants de Pyrrha ou de Deucalion.

— Syn. comp. HOMME DE BIEN. HOMME D'HONNEUR. HONNÊTE HOMME. L'*homme de bien* est celui qui satisfait exactement aux préceptes de la religion, l'*homme d'honneur*, celui qui suit rigoureusement les lois et les usages de la société; l'*honnête homme*, celui qui ne perd de vue, dans aucune de ses actions, les principes de l'équité naturelle. || L'HOMME. LES HOMMES. L'*homme* marque la totalité physique sans exception; les *hommes* désigne l'universalité morale. || HUMAIN. D'HOMME. DE L'HOMME. *Humain* marque un rapport plus étendu, plus vaste; une dépendance moins étroite; d'*homme* s'applique à un être humain qui n'est ni femme ni enfant; de l'*homme* caractérise le travail de l'homme comme pouvant plus ou moins. || HOMMES. HUMANITÉ. L'*humanité* comprend tous les individus du genre, mâles ou femelles, et ne se prend jamais dans un sens partitif. Ce qu'on dit de l'*humanité* s'applique à l'ensemble des hommes, mais pas toujours à chaque homme en particulier; ce qu'on dit des hommes s'entend des individus de l'espèce.

— HOMME ALBINOS. s. m. V. ALBINOS.

— HOMME DES BOIS. s. m. Nom donné vulgairement à l'orang-outang, et qu'on applique aussi à d'autres singes.

— HOMME-DIEU. s. m. Nom que les catholiques donnent à Jésus-Christ, qu'ils considèrent comme Dieu et comme homme.

— HOMMES FOSSILES. s. m. pl. Le défaut de connaissances en anatomie et l'amour du merveilleux ont été la cause que souvent on a annoncé avoir trouvé des débris de l'homme à l'état fossile; mais toutes les fois que ces débris ont été examinés par de savants anatomistes, il a été reconnu qu'ils n'appartenaient pas à l'espèce humaine. On a pris pour des os humains des ossements d'éléphants et même des salamandres monstrueuses. Il paraît que l'espèce humaine n'existait pas encore à l'époque des révolutions qui nous ont laissé des restes de tant d'espèces d'êtres organisés, ou qu'elle se trouvait sur quelque autre partie de la terre aujourd'hui recouverte par la mer.

— HOMME DE GUERRE. s. m. Ornith. Nom que les Anglais donnent à la frégate, oiseau qui vit de poissons qu'il enlève sans plonger dans l'eau, qu'il touche seulement avec le bec.

— HOMME-MARIN. s. m. Nom donné, par ignorance, à des phoques et à des lamentins.

— HOMME-OURS. s. m. Mamm. Traduction du mot *gin-hiung*, par lequel les Chinois désignent une espèce d'ours.

— HOMME SAUVAGE. s. m. Animal que l'on supposait tellement semblable à l'homme, qu'il ne lui manquait que la parole. C'est probablement une espèce de singe que l'on aura pris pour un homme. || Linné a aussi admis un homme sauvage marchant à quatre pieds, et il rapporte même la nomenclature des individus de cette prétendue espèce trouvés en Europe. Pour ne point reconnaître dans les exemples qu'il cite de véritables cas d'idiotisme, résultat d'une organisation animale ou d'une éducation vicieuse, il fallait que l'idée d'hommes sauvages fût bien profondément enracinée dans l'esprit humain.

— HOMME SOUTERRAIN. s. m. Dans le moyen âge, on a même admis l'existence d'hommes souterrains. On cite entre autres l'histoire de deux enfants souterrains tout verts qui, en l'année 1140, sortirent de terre en Angleterre.

HOMMEAU. s. m. Petit homme. Un seul *hommeau*, et le plus souvent le plus lasche et fémenin (efféminé) de la nation. (De la Boëtie.)

Messire Bon eût voulu que le zèle
De son valet n'eût été jusque là;
Mais le voyant si sage et si fidèle,
Le bon *hommeau* des coups se consola. (La Font.)

HOMMÉE. s. f. Métrol. Ancienne mesure de vigne.

— Agric. Quantité qu'un homme peut labourer en un jour. || Travail d'une journée. || Variété de pomme.

HOMMELET. s. m. Petit homme. Que devons-nous faire, nous autres *hommelets*? (Montaigne.)

— Le peuple l'emploie aussi pour désigner un homme de petite taille, de faible complexion, sans force, sans caractère, sans énergie, et il le prononce *omelette.*

HOMMENET. s. m. S'est dit pour Petit homme.

HOMMERIE. s. f. Qualité d'homme. Tout doit tribut à *l'hommerie.* (Montaigne.)

— Catherine II l'a employé pour exprimer une passion, une faiblesse humaine.

HOMMET. s. m. S'est dit pour Petit homme.

HOMOBOMIEN, ENNE. adj. Myth. gr. Se dit des dieux qui avaient un autel en commun. Dieux homobomiens. Divinités homobomiennes. || Substantiv. Les homobomiens.

HOMOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς semblable, βράγχια branchies). Crust. Dont les branchies se ressemblent. || HOMOBRANCHES. s. m. pl. Ordre de la classe des crustacés, comprenant ceux qui ont les branchies en pyramide

et composées de lames empilées les unes sur les autres.

HOMOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; καρπος, fruit). Bot. Se dit de la calathide des synanthérées, quand tous les ovaires ou fruits se ressemblent, tant par eux-mêmes que par leur aigrette.

HOMOCENTRE. s. m. Géogr. Centre commun de plusieurs cercles.

HOMOCENTRICALEMENT. adv. A été employé par Rabelais, pour Homocentriquement.

HOMOCENTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, pareil; κέντρον, centre). Géom. et astron. Se dit des cercles qui ont un centre commun. On les appelle aussi *concentriques*. On expliquait autrefois les mouvements des astres, dans le système de Ptolémée, par le moyen de plusieurs cercles homocentriques.

HOMOCENTRIQUEMENT. adv. Sans sortir du centre. Se mouvoir homocentriquement.

HOMOCHÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable, χηλή, pince). Crust. Dont les serres sont semblables. || HOMOCHÈLES. s. m. pl. Section de la famille des crustacées décapodes brachyures, comprenant ceux dont les serres sont de grandeur identique ou peu différente dans les deux sexes.

HOMOCRICIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; κρίκος, anneau). Qui est composé d'anneaux semblables. || HOMOCRICIENS. s. m. pl. Ordre de la classe des chétopodes, dans laquelle on range ceux de ces animaux dont le corps est composé d'articulations presque similaires.

HOMOCULE. s. m. Barbarisme pour *Homoncule*.

HOMODERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; δέρμα, peau). Erpét. Dont la peau a partout la même apparence. || HOMODERMES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant ceux qui ont la peau couverte d'écailles partout, et les mâchoires soudées.

HOMODROME. s. m. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; δρόμος, course). Mécan. Espèce de levier dans lequel la résistance et la puissance sont toutes deux du même côté du point d'appui. || adjectiv. Levier homodrome.

HOMODROMIE. s. m. Didact. La science des leviers. Ce mot, donné par quelques dictionnaires, n'a jamais été en usage; d'ailleurs, d'après sa formation, il ne pourrait avoir cette acception.

HOMOEMÉRIE. s. f. (du gr. ὁμὸς, semblable; μέρος, partie). Homogénéité.

— s. f. pl. Parties similaires dont le concours par attraction a formé le monde, selon Anaxagore.

HOMOEOPATHE. s. m. Médec. Partisan du système de l'homœopathie. || adjectiv. Médecin homœopathe.

HOMOEOPATHIE. s. f. (ὅμοιος, semblable; πάθος, affection). Médec. Système qui consiste à traiter les maladies par des médicaments aptes à produire des symptômes analogues à ceux de ces maladies elles-mêmes. On les administre par doses infiniment petites. Ce système a été créé et propagé en Allemagne par le docteur Hahnemann, dont la devise était : *similia similibus curantur*. L'homœopathie ne préjuge rien sur l'essence de la maladie; elle s'adresse directement à ses symptômes, et croit avoir guéri quand elle a fait disparaître complètement tous ces derniers. Pour y parvenir, elle emploie toujours le médicament reconnu capable de produire tous les symptômes que présente la maladie actuelle. Contre une constipation, elle emploie un médicament qui produit la constipation; contre l'insomnie, le café ou tout autre substance dont l'usage produit l'insomnie; contre un vomissement, certains vomitifs, etc. Les disciples de l'homœopathie se sont multipliés en Allemagne, en France, en Italie, en Angleterre.

HOMOEOPATHIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à l'homœpathie. Pharmacopée homœopathique Médecine homœopathique. La loi homœopathique. Doctrine homœopathique.

HOMOEOPATHIQUE. s. f. Système de médication basé sur l'analogie des tempéraments, des causes et des symptômes; distribution des remèdes par doses progressives.

HOMOEOPATHIQUEMENT. adv. Médec. D'une manière homœopathique.

HOMOEOPATHISER. v. n. 1ʳᵉ conj. Médec Mettre en pratique les préceptes de l'homœopathie.

HOMOEOPATHISTE. s. m. Médec. Médecin qui traite ses malades d'après les règles de l'homœopathie.

HOMOEOPLASTIE. s. f. (ét. gr., ὅμοιος, semblable, πλάσσω, former). Médec. Formation de tissus accidentels analogues à ceux de l'état normal.

HOMOEOPLASTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Se dit des tissus accidentels analogues aux tissus normaux.

HOMOEOPROPHÈRE. s. f. V. HOMOÏOPROPHÈRE.

HOMOEOPTOTE. s. m. Rhét. V. HOMOÏOPTOTE.

HOMOEOTELEUTON. s. m. V. HOMOÏOTÉLEUTON.

HOMOFOCAL, ALE. adj. (du gr. ὁμὸς, semblable; et du lat. *focus*, foyer). Qui a un même foyer.

— adj. Minér. Se dit, dans une enveloppe solide terminée par des ellipsoïdes, des surfaces de la paroi intérieure qui ont les mêmes foyers.

HOMOGALACTE. s. m. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; γάλα, lait). Ant. gr. Se dit des membres de la même famille dans les tribus athéniennes.

HOMOGAME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable, γαμος, noce). Bot. Qui a des fleurs unisexuelles.

HOMOGAMIE. s. f. Bot. Développement simultané des organes des deux sexes.

HOMOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; γένος, race). Didact. Qui est de même nature. Les parties homogènes. L'eau était regardée comme composée de parties homogènes.

— Qui est formé de parties homogènes. Un tout homogène. Substance homogène.

— Algèb. *Quantités homogènes*. Quantités qui ont la même puissance, la même dimension. || *Équations homogènes*. Équations où les variables et leurs différentielles sont au même degré dans tous les termes. || *Quantités sourdes homogènes*. Quantités qui ont le même radical. || *Homogène de comparaison*. Se disait autrefois du dernier terme de l'équation, composé de quantités toutes connues.

— Minér. Se dit de la texture d'une roche, quand les parties qui la composent sont de même nature et ont le même aspect.

— Phys. *Lumière homogène*. Lumière dont les rayons sont également réfrangibles et réflexibles.

— HOMOGÈNES. s. m. pl. Bot. Ordre de la classe des lichens idiothalames, auxquels on rapporte ceux dont la substance est homogène.

— Infus. Ordre de la classe des infusoires, comprenant ceux de ces animaux dont le corps est sans viscères.

— Minér. Classe de roches comprenant les masses minérales dans lesquelles on ne distingue à l'œil qu'une seule matière composante.

HOMOGÉNÉISER. v. a. V. HOMOGÉNISER.

HOMOGÉNÉITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est homogène.

HOMOGÈNEMENT. adv. D'une manière homogène. L'emblème donné par la tradition était adopté dans toute sa rigueur, et *homogènement* complet. (Ballanche.)

HOMOGÉNÉOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμογενής, homogène; καρπὸς, fruit). Bot. Qui produit des fruits homogènes. || HOMOGÉNÉOCARPES. s. f. pl. Tribu de la famille des céramiaires, comprenant celles qui produisent de véritables capsules homogènes.

HOMOGÉNIE. s. f. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; γένος, race). Phys. Mode de génération d'un être qui est produit par un ou deux êtres de même espèce que lui.

HOMOGÉNISER. v. a 1ʳᵉ conj. Rendre homogène. (Thiers.)

HOMOGRAMME. adj. m. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; γράμμα, lettre). Ant. Se disait de deux athlètes qui, en tirant au sort, avaient pris la même lettre dans l'urne, et devaient par conséquent combattre l'un contre l'autre. || subst. Combattre contre un homogramme.

HOMOGRAPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; γράφω, écrire). Gramm. Se dit des mots qui s'écrivent de la même manière, sans avoir le même sens et la même origine; tels sont *aimant*, s. et *aimant*, adj. ou part. prés. Mot homographe. Homonyme homographe. || substantiv. Un homographe.

HOMOGYNE. s. f. (ét. gr., ὁμος, semblable; γυνή, femme). Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

HOMOGYRUS. Myth. Cultivateur qui inventa l'art d'atteler les bœufs à la charrue; il fut tué d'un coup de tonnerre, et on lui rendit les honneurs divins.

HOMOÏANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées, de l'ordre des synanthérées.

HOMOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; εἶδος, ressemblance). Bot. Se dit des parties qui ont la même forme que leur enveloppe ou tégument.

HOMOÏODIPÉRIANTHÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὅμοιος, semblable; δίς, deux; περί, autour; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a un même nombre de divisions au calice et à la corolle. || HOMOÏODIPÉRIANTHÉES. s. f. pl. Classe de plantes comprenant celles qui ont un même nombre d'étamines et de divisions à chacun de leurs deux périanthes.

HOMOÏOMÉRIE. s. f. (ét. gr., ὅμοιος, semblable; μέρος, partie). Philos. gr. Nom par lequel Anaxagore désigne les éléments primitifs de la matière Ce philosophe ne considérait pas les homoïoméries comme semblables entre elles, mais comme similaires à l'égard des propriétés sensibles.

HOMOÏOPROPHÈRE. s. m. (ét. gr., ὅμοιος, semblable; προφέρω, proférer). Littér. Cacophonie qui a lieu lorsque tous les mots d'une phrase commencent par la même lettre.

HOMOÏOPTOTE. s. m. (ét. gr., ὅμοιος, semblable; πίπτω, tomber). Rhét. Figure qui consiste à terminer tous les membres d'une période par le même cas.

HOMOÏOSE. s. f. Rhét. V. HOMÉOSE.

— Médec Assimilation.

HOMOÏOTELEUTON. s. m. (ét. gr., ὅμοιος, semblable; τελευτή, fin). Littér. Figure qui consiste dans la consonnance des terminaisons de chacun des membres d'une période. Chez les anciens, cette figure était admise dans la prose; les modernes n'en font usage qu'en poésie, où elle forme la rime. On en trouve quelques exemples dans les écrivains en prose. Quel courage d'homme eut le premier qui engloutit dans son estomac des membres qui le moment d'auparavant bêl*aient*, mugiss*aient*, march*aient* et voy*aient*. (J.-J. Rouss.) || Nos vieux auteurs multipliaient tellement les assonances, qu'on peut en transcrire des pages entières en lignes rimées. Les proverbes et dictons populaires sont habituellement rimés. *Comparaison n'est pas raison; jeux de mains, jeux de vilain*, etc.

HOMOÏOTOMIE. s. f. (ét. gr., ὅμοιος, semblable; τομή, incision). Chir. Scarification du palais et des amygdales.

HOMOÏOTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à l'homoïotomie.

HOMOLE. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes qui ont, par la disposition de leur dernière paire de pattes, de l'analogie avec les dromies; mais ils en diffèrent par la carapace, qui est moins bombée et moins arrondie, et par la disposition des yeux. Les homoles habitent les plus grandes profondeurs rocailleuses, et ne s'approchent jamais de la côte. Les deux seules espèces connues, l'homole de Cuvier et l'homole barbu, habitent la Méditerranée.

HOMOLÉES. s. f. pl. Antiq. Fêtes que l'on célébrait sur le mont Homole en l'honneur de Jupiter.

HOMOLOGABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être, qui doit être homologué.

HOMOLOGATIF, IVE. adj. Droit. Qui produit une homologation. Arrêt homologatif.

HOMOLOGATION. s. f. (pr. *o-mo-lo-ga-ci-on*). Jurispr. Action d'homologuer; approbation donnée, après examen, par l'autorité, soit aux actes émanés de simples particuliers, soit aux actes ou décisions d'une autorité moins élevée. Lorsqu'un failli a fait un concordat avec ses créanciers, le Code de commerce en ordonne l'homologation par le Tribunal de commerce. L'homologation d'un avis de parents. Poursuivre une homologation. Jugement d'homologation.

HOMOLOGÈTE. s. m. (du gr. ὁμολογέω, confesser). Hist. ecclés. Confesseur. Ce mot se trouve dans quelques martyrologes.

HOMOLOGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; λόγος, rapport). Géom. Se dit des côtés qui, dans des figures rectilignes semblables, se correspondent et sont opposés à des angles égaux. Dans les triangles semblables, les côtés homologues sont proportionnels.

HOMOLOGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Homologuer. S'empl. adjectiv. Acte homologué. Transaction homologuée. Lorsque les délibérations des conseils de famille portent sur des intérêts de mineurs d'une certaine gravité, le Code civil exige qu'elles soient *homologuées* par le Tribunal de première instance.

HOMOLOGUER. v. a. 1ʳᵉ conj. Jurispr. Donner à un acte fait par des particuliers la force d'un acte fait en justice. Homologuer une sentence arbitrale, une transaction de mineurs, un avis de parents. || S'HOMOLOGUER. v. pron. Être homologué. Cet acte doit s'homologuer.

HOMOMALLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; μαλλός, toison). Hist. nat. Dont les parties saillantes se dirigent toutes du même côté.

— Bot. Qui se dirige d'un seul côté. Se dit des phyllodes de l'acacia homomalle, et des feuilles du didymodon homomalle.

— Zooph. Se dit des rameaux du polypier appelé plexaure homomalle, qui se dirigent d'un seul côté.

HOMOMÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; μέρος, partie). Entom. Dont les parties se ressemblent toutes. || HOMOMÉRÉS. s. m. pl. Ordre de la classe des chétopodes, comprenant ceux dont les anneaux du corps sont semblables les uns aux autres.

HOMOMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; μορφή, forme). Didact. Qui a la même forme. Corps homomorphes. Parties homomorphes.

HOMONCIONISTE. Hist. relig. V. HOMUNCIONISTE.

HOMONCULE. s. m. Petit homme. Fam.

HOMONÉMÉEN, ENNE. adj. (ét. gr., ὁμὸς, semblable, νῆμα, fil). Bot. Qui est composé de filaments homogènes. || HOMONÉMÉENS. s. m. pl. Végétaux produits par des filaments qui, dans la germination, se séparent chacun de leur adhérence à un corps homogène, comme dans les algues et les champignons.

HOMONIA. s. f. Bot. Plante du genre des pavots.

HOMONIANTHE. s. f. (ét. gr., ὅμοιος, semblable; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes qui ne diffère des chétanthères que par ses fleurs, toutes hermaphrodites et semblables.

HOMONOÏE ou **HOMONOÏA.** s. f. Bot. Genre de plantes renfermant des arbrisseaux de la Cochinchine.

HOMONOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable, νομος, loi). Minér. Se dit de cristaux dans lesquels tous les décroissements naissent sur les angles ou sur les bords, comme dans la baryte sulfatée homonome.

HOMONOPAGIE. s. f. Pathol. Synonyme de Céphalagie, selon quelques auteurs.

HOMONOPAGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est relatif à l'homopagie.

HOMONOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; νῶτος, dos). Zool. Dont le dos ressemble au reste du corps.

HOMONYME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; ὄνυμα, nom). Gramm. Se dit des choses qui ont un même nom, quoiqu'elles soient de nature différente.

— Se dit plus ordinairement des mots pareils qui expriment des choses différentes, soit qu'ils s'écrivent et se prononcent exactement de la même manière, comme *canon, mule, son*, dans leurs diverses acceptions; soit qu'ils s'écrivent de la même manière et se prononcent différemment, comme *elles couvent*, et *le couvent*; soit qu'ils se prononcent seulement de la même manière, comme *chêne* et *chaîne*, *sain*, *sein*, *saint*, *seing*, etc.

— *Rime homonyme*. Rime des mots homonymes entre eux; elle est admise pourvu que ces mots aient une signification et une origine différente, comme dans les exemples suivants :

Prends-moi le bon parti laisse-là tous tes *livres*;
Cent francs, au denier cinq combien font ils? - Vingt *livres*
(BOIL.)

Il parle comme un livre, et raisonne *si bien*,
Que j'ai honte d'avoir amassé tant de *bien*. (DESTOUCHES.)

Et du riche Yémen les errantes *tribus*,
A ses pieds, tous les ans, déposent leurs *tributs*.
(BAOUR LORMIAN.)

Ainsi *livre* (mémoire) et *livre* (volume), la *joue* et *il joue*, riment fort bien; mais le *combat* ne pourrait pas se joindre à *il combat*, ni *clos* (clôture) avec *je clos*, parce que la racine et la signification de ces noms et de ces verbes sont essentiellement les mêmes.

— La sévérité de notre poésie rejette de la rime les mêmes expressions, quand elles ne sont qu'une simple dégradation de couleur. Ainsi *l'amour du prochain* ne rimerait pas avec *prochain* employé dans le sens de voisinage.

HOMONYME. s. m. Mot homonyme. *Chair* est l'homonyme de *cher*. Dictionnaire des homonymes. || *Homonyme univoque*. Mot qui, sans aucun changement dans le matériel, est destiné par l'usage à diverses significations propres, et dont par conséquent le sens actuel dépend toujours des circonstances où il est employé. || *Homonymes équivoques*. Mots qui n'ont entre eux que des différences très-légères dans la prononciation ou dans l'orthographe, ou même dans l'une et dans l'autre, quoiqu'ils aient des significations tout à fait différentes.

— Se dit des personnes qui portent le même nom, sans être parentes. Il ne faut pas confondre cet auteur avec son homonyme.

HOMONYMIE. s. f. Gramm. Qualité de ce qui est homonymie. L'homonymie des termes.

HOMONYMITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est homonyme.

HOMOOUSIEN. s. m. V. HOMOUSIEN.

HOMOPATORIES. s. f. pl. (ét. gr., ὁμοῦ, ensemble; πατήρ, père). Ant. gr. Assemblées des pères de famille à Athènes, lorsqu'on admettait les jeunes gens dans les curies.

HOMOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; πέταλον, pétale). Bot. Se dit des fleurs dont les pétales se ressemblent tous. || Se dit des calathides, quand les fleurs qui les composent ont toutes des corolles semblables.

HOMOPHAGE. adj. Didact. V. OMOPHAGE.

HOMOPHAGIE. s. f. Didact. V. OMOPHAGIE.

HOMOPHONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, pareil; φωνή, voix, son). Gramm. Qui a le même son, la même articulation. Se dit des mots qui se prononcent de même, quoique leur orthographe soit différente. *Comte* et *compte* sont des mots homophones, des homonymes homophones.

— Philol. *Hiéroglyphe homophone*. Hiéroglyphe représentant le son ou l'articulation qui commence le mot par lequel l'objet figuré est dénommé dans la langue vulgaire.

— S'empl. aussi substantiv. Un homophone. Les caractères phonétiques de l'écriture hiéroglyphique sont des homophones.

HOMOPHONIE. s. f. Mus. Concert de plusieurs voix qui chantent à l'unisson.

HOMOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; φύλλον, feuille). Bot. Dont toutes les feuilles ou folioles sont toutes semblables.

HOMOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; πούς, ποδός, pied). Erpét. Qui a le même nombre de doigts aux pattes de devant et à celles de derrière.

— s. m. Genre de reptiles chéloniens.

HOMOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; πτερόν, aile). Entom. Dont les ailes se ressemblent. || HOMOPTÈRES. s. m. pl. Section de l'ordre des hémiptères, comprenant ceux de ces insectes dont les élytres ont la même consistance et sont demi-membraneux dans toute leur étendue.

HOMORIUS. Myth. Surnom de Jupiter chez les Grecs. C'était le même que Jupiter Terminalis des Latins. Les uns et les autres adoraient ce dieu sous la figure d'une pierre. C'était par elle que se faisaient les serments les plus solennels.

HOMORUSIE. s. f. Pharm. Ancien médicament contre les maladies du foie.

HOMOSPHÉROÉDRIQUE. adj. des 2 g. Minér. Se dit du système de cristallisation dans lequel le cristal offre toutes les faces que détermine l'ensemble de trois axes inégaux entre eux, système qui a pour type l'octaèdre régulier.

HOMOTÉLE. s. m. (ét. gr., ὁμός, semblable; τέλος, tribut). Ant. gr. Étranger résidant à Athènes, et payant le tribut.

HOMOTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμός, semblable; τείνω, aller vers). Zool. Se dit d'animaux articulés qui conservent toujours la forme qu'ils avaient en naissant, ne faisant que croître et changer de peau. ‖ substantiv. Un homotène.

HOMOTHALAME. adj. des 2 g. (ét. gr. ὁμός, semblable; θάλαμος, lit). Bot. Dont les corps reproducteurs sont de même nature que la couche qui les supporte. ‖ HOMOTHALAMES. s. m. pl. Classe de lichens, comprenant ceux dont les conceptacles sont de même couleur et de même nature que le thalle.

HOMOTIME. adj. des 2 g. Qui possède l'homotimie.

— Titre par lequel les historiens grecs désignent absolument les principaux officiers du roi de Perse, qui présentaient beaucoup d'analogie avec les leudes ou fidèles des temps féodaux.

HOMOTIMIE. s. f. (ét. gr., ὁμός, semblable; τιμή, honneur). Ant. gr. Égalité d'honneurs; état des citoyens, des magistrats auxquels on rendait des honneurs égaux, ou qui pouvaient également aspirer aux honneurs. Réclamer, obtenir l'homotimie.

HOMOTONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμός, semblable; τόνος, ton). Pathol. Se dit d'une maladie dans le cours de laquelle les symptômes se maintiennent constamment au même degré d'intensité. Fièvre homotone.

HOMOTROPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμός, semblable; τρέπω, tourner). Bot. Se dit de l'embryon qui, sans être droit, a la même direction que la graine.

HOMOUSIEN ou **HOMOUSIANISTE.** s. m. (ét. gr., ὁμός, semblable; οὐσία, substance). Hist. relig. Noms que les ariens donnaient aux catholiques, parce que ceux-ci croient que le fils de Dieu est consubstantiel à son père.

HOMOVALVE. adj. des 2 g. (du gr. ὁμός, semblable, et du lat. *valva*, valve). Bot. Se dit des fruits dont les valves sont semblables.

HOMPESCH (Ferdinand de). Dernier grand-maître de l'ordre de Malte, né en 1741; se soumit honteusement à Bonaparte lorsque les Français s'emparèrent de Malte en 1798. Il mourut pauvre en 1803.

HOMUNCIONATE. s. m. Hist. relig. Nom que les apollinaristes, dans le IVe siècle, et les eutychiens dans le Ve, donnaient aux catholiques, parce que ceux-ci admettent deux natures en Jésus-Christ.

HOMUNCIONISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée par Photin, qui croyait que Jésus-Christ n'était qu'un homme.

HOMUNCIONITE. s. m. Hist. relig. Nom de certains sectaires qui pensaient que le corps seul de l'homme est fait à l'image de Dieu.

HOMUNCULE. s. m. V. HOMONCULE.

HON! interj. (*h* asp.) Cri d'indignation, de menace. *Hon! chienne!* — Qu'avez-vous? — Moi! Rien; c'est que je tousse. (Mol.)

— Quelquefois il se répète et s'emploie pour marquer la surprise, l'irrésolution. *Hon hon!* vous êtes un méchant diable! (Mol.)

— S'emploie quelquefois par raillerie. *Hon hon*, il a remis là à payer ses créanciers. (Mol.)

HO-NAN. Géogr. Une des provinces intérieures de la Chine; 25,000,000 hab.; ch.-lieu, Khai-foung. ‖ Ville de la province de ce nom, que les Chinois regardent comme située au centre de l'empire.

HONCHETS. s. m. pl. (*h* asp.) Sorte de jeu d'enfants. V. JONCHETS.

HONCKÉNIE. s. f. Bot. Genre de liliacées établi pour une plante de la Guinée.

HONDALA. s. m. Bot. Nom d'une bryone de Ceylan.

HONDSCHOOTE. Géogr. Ch.-l. de canton, arrond. de Dunkerque (Nord), près du canal du même nom; 3,800 hab. ‖ *Bataille de Hondschoote*. Bataille gagnée sur les alliés par Jourdan, le 8 septembre 1793.

HONDURAS. Géogr. Un des États confédérés du Guatemala. Nombreuses mines d'or et d'argent; 95,000 hab.; cap., Comayagua. ‖ *Baie d'Honduras*. Baie formée par la mer des Antilles, entre le Guatemala et le Yucatan.

HONESTER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Rendre honnête. ‖ Traiter honnêtement.

HONFLEUR. Géogr. Ch.-l. de cant. et port de mer, arrondiss. de Pont-l'Évêque (Calvados); 9,600 hab.

HONG. s. m. Relat. Compagnie de marchands chinois à Canton, qui ont seuls le privilége de commercer avec les Européens.

HONGNETTE. s. f. Techn. Espèce de ciseau pointu et carré dont se servent particulièrement les sculpteurs en marbre.

HONGRE. adj. m. (*h* asp.) Châtré. Ne se dit que des chevaux. Cheval hongre. ... en anneau autrefois beaucoup ... ‖ ... Un ... hongre ... robe.

— S'est dit pour Hongrois.

— Métr. Monnaie de Hongrie valant 10 fr. 50 c.

HONGRÉ, ÉE. part. pass. du v. Hongrer. S'empl. adjectiv. Cheval hongré.

HONGRELINE. s. f. (*h* asp.; vêtement venu de Hongrie). Espèce de spencer à grandes basques qui n'est plus en usage. ‖ On a aussi donné ce nom à un habillement d'homme peu différent du justaucorps.

HONGRER. v. a. 1re conj. (*h* asp.) Châtrer un cheval.

HONGRIE. (*h* asp.) Géogr. Royaume qui fait partie de la monarchie autrichienne, et dans lequel la nation est représentée par une diète; 44,000 kilom. carr.; 9,000,000 h.; cap., Bude ou Osen.

— Hist. La Hongrie, qui faisait partie de l'ancienne Pannonie, fut successivement occupée par les Vandales, les Goths, les Huns, les Lombards et les Avares. Vers la fin du IXe siècle, les Hongrois chassèrent les Avares, s'y établirent, et donnèrent leur nom à ce pays. Des ducs gouvernèrent ce pays jusqu'en 997. Le roi Louis II ayant péri à Mohatz, en 1526, le royaume de Hongrie passa au pouvoir de la maison d'Autriche, dont il dépend encore aujourd'hui.

— Pathol. *Fièvre de Hongrie*. Nom que l'on a donné quelquefois au typhus.

— Comm. *Eau de la reine de Hongrie*. Eau spiritueuse, parfumée et distillée, dont on se sert pour la toilette, et même comme médicament. ‖ *Point de Hongrie*. Genre de tapisserie que l'on fait à la main ou au métier. ‖ *Cuirs de Hongrie*. Espèce de gros cuirs dont la préparation fut inventée en Hongrie.

— Quelques personnes n'aspirent pas le *h* de Hongrie dans quelques phrases qui ont passé du peuple dans le langage commun; mais il est mieux de conserver partout l'aspiration.

HONGRIEUR. s. m. V. HONGROYEUR.

HONGROIS, OISE. adj. (*h* asp.) Géogr. Nom d'un peuple que l'on croit descendre des Huns, et qui s'établit en Pannonie à la fin du IXe siècle. ‖ Qui habite la Hongrie. ‖ Qui appartient à la Hongrie ou à ses habitants ‖ *Littoral hongrois*. District des États autrichiens appartenant au royaume de Hongrie, et qui est enclavé dans les royaumes d'Illyrie et de Dalmatie. ‖ *Pays des Hongrois*. Contrée des États autrichiens, dans le gouvernement de Transylvanie, dont il occupe toute la partie occidentale. Il se divise en onze comitats; 180,000 hab.; ch.-l. Clasenburg. ‖ substantiv. Un Hongrois. Une Hongroise.

— Ethnogr. Subdivision de la famille ouralienne ou finnoise, qui forme la plus grande partie de la population de la Hongrie et de la Transylvanie. Le reste de la population de la Hongrie est composé de Slaves, de Valaques et d'un petit nombre d'Allemands.

— Linguist. Langue parlée par ceux des habitants de la Hongrie qui sont d'origine finnoise. Le hongrois ou magyar est une des langues ouraliennes.

HONGROYEUR. s. m. (*h* asp.) Ouvrier qui façonne le cuir de Hongrie. Les tanneurs de Paris sont aussi hongroyeurs.

HON-HON! interject. V. HON.

HONIGSTATE. Chim. V. MELLITATE.

HONIGSTIQUE. (de l'all. *honig*, miel). Chim. V. MELLITIQUE.

HONNÊTE. adj. des 2 g. (du lat. *honestus*, même signific.) Vertueux, conforme à la probité, à l'honneur et à la vertu. Âme honnête. Cœur honnête. Honnête homme. Ne hanter que d'honnêtes gens. Cela n'est pas d'un honnête homme. Amour honnête. Honnête amitié. Honnête émulation. Conduite sage et honnête. Action louable et honnête. Ne tenir que des discours honnêtes. Plaisirs honnêtes. Pensées honnêtes. N'avoir sur une fille que des vues honnêtes. On lui représenta que s'il était *honnête* d'empêcher ses voisins de se détruire, il était avantageux de les laisser s'affaiblir. (Fléch.) Une fille humble, *honnête* et charmante. (Boil.) Il aime mieux hasarder avec eux que d'obliger un *honnête* bourgeois sans rien risquer. (Le Sage.) On se fût trompé, je n'étais qu'*honnête*, cela est certain. (J.-J. Rouss.) Le même moment voit s'accomplir une action *honnête* et une action coupable. (Chateaub.)

— *Famille honnête, honnête famille*. Famille à laquelle il n'y a rien à reprocher. C'est une famille honnête. Être né d'une honnête famille. Être d'honnête famille. ‖ On dit, dans le même sens, *parents honnêtes*. Être né de parents honnêtes.

— *Honnête homme*. Homme de probité. Parfait honnête homme. L'argent en *honnête* homme érige un scélérat. (Boil.) Un *honnête* homme n'aura jamais de meilleur ami que sa femme. (J.-J. Rouss.) Tu connais les Espagnols; ils ne font aucun cas d'un *honnête* homme, s'il a le malheur de manquer de bien et de naissance. (Le Sage.) L'*honnête* homme est celui qui ne fait de mal à personne. (Delille.) L'*honnête* homme est celui qui fait tout le bien qu'il peut. (Id.) La première qualité qu'il faut tenir sans cesse est celle d'être *honnête* homme. (J.-J. Rouss.) ‖ Celui qui a toutes les qualités sociales et agréables qu'un homme peut avoir dans la vie civile. Il faut bien des qualités pour faire un honnête homme. L'étude commence un *honnête* homme, et le commerce du monde l'achève. (St-Evrem.) ‖ Souvent, pour obtenir le titre d'honnête homme, il suffit d'avoir un train nombreux, de superbes équipages, une belle livrée, un nom de terre et beaucoup de suffisance. L'*honnête* homme est celui qui ne vole pas sur les grands chemins. (La Bruy.) L'*honnête* homme est celui dont les vices ne sont pas scandaleux. (Id.) Être *honnête* homme, c'est n'être point prévenu, avoir du discernement, juger bien des choses, avoir l'esprit et le cœur droits; c'est louer avec chaleur un concurrent et son ennemi dans les choses où il est louable: c'est le condamner sans aigreur et sans emportement quand il est condamnable; c'est enfin ne pas exagérer le mérite de son ami, et ne pas soutenir ses sottises. (Ménage.)

— Se dit quelquefois, par civilité, d'un homme qu'on ne connaît pas, ou dont on ne dit pas le nom, et qui paraît d'une condition honorable. Le hasard m'a placé auprès d'un honnête homme. C'était un honnête homme qui me demandait. Il y a là-bas un honnête homme qui veut vous parler. Du moins, répliqua le jeune homme, y ai-je assez de pouvoir pour faire plaisir à un *honnête* hidalgo comme vous. (Le Sage.)

— L'expression d'*honnête homme* quand elle est suivie d'une autre épithète. L'homme *honnête* et judicieux pense aussi bien qu'il agit.

— *Honnêtes gens*. Se dit dans tous les sens d'honnête homme. Bien des personnes qui ne voient que d'*honnêtes* gens ne sont pas si scrupuleuses; celles surtout à qui on confie des dépôts qu'elles peuvent retenir sans intéresser leur réputation pourraient vous en dire des nouvelles. (Le Sage.) Combien y a-t-il d'*honnêtes* gens qui deviendraient de grands fripons si la fortune les mettait aux mêmes épreuves. (Id.) ‖ La politique a abusé du titre d'*honnêtes gens*. M. de Chateaubriand serait sans doute embarrassé aujourd'hui d'expliquer, dans le sens de sa popularité actuelle, ce fameux adage dont il est l'auteur: *La Charte et les honnêtes gens*.

— Plusieurs grammairiens ont blâmé l'expression de *parfait honnête homme*, parce que, disent-ils, deux adjectifs ne peuvent être joints au même substantif sans conjonction. Mais ici l'adjectif *honnête* est tellement lié à *homme*, qu'on ne peut l'ôter sans changer le sens de ce substantif, ou sans lui donner un sens vague et indéterminé, par conséquent *honnête homme* renferme deux mots aussi inséparables que *jeune homme*, et de même que La Rochefoucauld a dit: Le *vrai honnête homme* est celui qui ne se pique de rien; Voltaire, Ce *pauvre honnête homme*, de même on doit pouvoir dire, *un parfait honnête homme*.

— Prov. *Il y a des honnêtes gens, il y a d'honnêtes gens partout*. Dans tous les pays, dans toutes les professions on trouve des honnêtes gens. ‖ Cela se dit particulièrement de pays ou d'états où il est le plus difficile d'en trouver.

— Fam. *Honnête garçon*. Garçon bien né, bien élevé, dont les mœurs et les inclinations sont honnêtes et douces. ‖ *Honnête débauche*. Un homme qui aime le plaisir, mais qui ne s'emporte point dans la débauche, et qui y garde des mesures.

— Iron. *Honnête fripon, honnête usurier*, etc.

— *Honnête femme, honnête fille*. Femme, fille qui est irréprochable dans sa conduite, qui a toujours été chaste, quelques défauts qu'elle puisse avoir d'ailleurs. ‖ Quelquefois même on donne ce nom à une femme qui ne fait point parler d'elle, qui n'a point affiché qu'elle fait le métier de femme galante.

— Ninon de Lenclos disait qu'elle n'avait jamais adressé à Dieu que cette prière: Mon Dieu! je ne demande pas que vous fassiez de moi une *honnête* femme, mais seulement un *honnête* homme. (Lettr. de Ninon de Lenclos.)

— Conforme à la raison, bienséant, convenable à la profession et à l'âge des personnes. Il n'est pas honnête de se louer soi-même. Croyez-vous qu'il soit honnête d'en user de la sorte? Cela n'est pas honnête à une personne de votre caractère, de votre profession, de votre âge. Ces paroles ne sont pas honnêtes dans la bouche d'une femme. Maintien honnête. Après avoir été longtemps dans le monde, il a fait une honnête retraite. Ils ont peine à descendre à des ministères qui sont *honnêtes*, mais qui ne paraissent pas honorables. (Fléch.) Vous croyez peut-être, après cela, que don Valério, déconcerté de ce qu'il venait d'entendre, fit une *honnête* retraite. Au contraire, il n'en fut que plus importun. (Le Sage.) Je sais quel est le prix d'une *honnête* abondance. (J.-B. Rouss.)

Sa table toutefois, sans superfluité,
N'avait rien que d'*honnête* en sa frugalité. Boileau.

— *Excuse honnête, prétexte, refus honnête*, etc. Excuse, prétexte, refus plausible, spécieux, fondé sur quelque apparence de raison, de bienséance.

— *Don, présent honnête*. Qui convient à celui qui le fait, et à celui qui le reçoit.

— *Prix honnête*. Prix convenable, proportionné à la juste valeur de la chose. ‖ On dit, dans le même sens, *récompense honnête, traitement honnête, dédommagement honnête*, etc. Je l'en ai fait sortir, en lui faisant entendre que ce secrétaire vendait ses bons offices au poids de l'or, au lieu que vous vous contentiez d'une *honnête* marque de reconnaissance. (Le Sage.)

— *Longueur honnête*. Longueur suffisante. Il faut que votre discours soit d'une longueur honnête. ‖ On dit dans le même sens, *large ur honnête, grosseur honnête*.

— Convenable et bienséant à l'âge du possesseur. Habit honnête. Équipage honnête. Ce meuble n'est pas magnifique, mais il est honnête. Faire une dépense honnête.

— *Cet habit est honnête, encore honnête*. Il est encore bon pour être porté.

— *Naissance honnête, condition honnête, famille honnête*. Naissance, famille qui n'a rien de bas ni de fort élevé. Être d'une naissance, d'une condition honnête, d'une famille honnête.

— *Honnête aisance, fortune honnête*. Aisance, fortune qui permet de vivre agréablement, et avec une certaine indépendance. Jouir d'une honnête aisance. Dix mille francs de rente sont une fortune honnête.

— *Dîner honnête*. Bon sans trop de recherche.

— *Morceau, part honnête*. Morceau, part suffisante.

— Civil, poli. Avoir l'air honnête, les manières honnêtes. Faire à quelqu'un la réception du monde la plus honnête. Accueil honnête. Parler à quelqu'un d'une manière très-honnête. Le procédé est honnête, cependant il ne faut pas trop s'y fier. S'il était complaisant envers moi, je n'étais pas moins *honnête* envers lui. (J.-J. Rouss.) Je le saluai, et il me reçut d'un air *honnête*, mais froid, quoique j'eusse décliné mon nom. (Le Sage.) Il faut être *honnête* pour soi, quoique souvent ceux à qui l'on parle ne méritent pas qu'on le soit pour eux. (Noël.)

— Dans ce sens, quand il est joint à un nom de personne, il se met toujours après. C'est un homme fort honnête. L'homme du monde le plus honnête. Il n'y a personne, il n'y a rien de si honnête que lui.

— Se met tantôt avant son substantif, tantôt après. En parlant des choses, on dit, Amour honnête, honnête amitié, honnête émulation, conduite honnête, action honnête, âme honnête, récompense honnête, honnête récompense, famille honnête, honnête famille, air honnête, manières honnêtes. ‖ En parlant des personnes, *honnête homme* et *homme honnête* ne signifient pas la même chose: le premier désigne un homme qui a de la probité, ou simplement qui a un rang, de la fortune, et qui jouit de l'estime publique; par le second on entend un homme poli, qui observe toutes les bienséances et tous les usages de la société.

— Syn. comp. HONNÊTE, CIVIL, POLI, GRACIEUX, AFFABLE. Nous sommes *honnêtes* par l'observation des bienséances et des usages de la société; *civils*, par les honneurs que nous rendons à ceux qui se trouvent à notre rencontre; *polis*, par les façons flatteuses que nous avons dans la conversation et dans la conduite, pour les personnes avec qui nous vivons; *gracieux*, par des soins prévenants pour ceux qui s'adressent à nous; *affables*, par un abord doux et facile envers nos inférieurs. ‖ HONNÊTE HOMME, GALANT HOMME. Le *galant homme* a certains agréments qu'un *honnête homme* n'a pas; mais un *honnête homme* en a de plus profonds, et le temps n'a point de prise sur lui.

HONNÊTE. s. m. Ce qui est moral, vertueux. L'honnête, l'utile et l'agréable. Préférer l'honnête à l'utile.

— Ce qui est conforme aux bienséances. L'*honnête* du vieux temps est le ridicule de celui-ci. (Balzac.)

— Syn. comp. HONNÊTE, HONNÊTETÉ. C'est par la méditation qu'on arrive à connaître tout ce qu'implique l'*honnête*; c'est par l'observation qu'on peut connaître l'*honnêteté*.

HONNÊTEMENT. adv. (en lat. *honestè*) D'une manière conforme à la probité, à l'honneur. Il faut vivre honnêtement avec tout le monde. Aimer une personne honnêtement. Se conduire toujours honnêtement. C'est un homme qui a toujours vécu fort honnêtement. Se divertir honnêtement. Tout ce qui se dit *honnêtement* n'est pas *honnêtement* pensé. (Boiste.)

— D'une manière honorable. C'est un homme qui en use fort honnêtement. Il s'en est tiré très-honnêtement.

— D'une manière convenable. Être honnêtement meublé, honnêtement vêtu. Ma sœur, j'approuve votre conduite; et je suis bien aise de vous retrouver à Grenade si *honnêtement* établie. (Le Sage.) Après cela ne pouvant *honnêtement* me passer de la pâte, je priai Vincent Lorcro de m'en donner un de sa main. (Id.)

— Sans galanterie. Cette femme se conduit honnêtement.

— Poliment. Recevoir quelqu'un fort honnêtement. Parler à quelqu'un le plus honnêtement du monde. Elle prévenait ceux-ci, elle répondait *honnêtement* à ceux-là. (Fléch.) Après que je m'eus si *honnêtement* quitté, il arriva de grands événements. (Le Sage.)

— Suffisamment, passablement. C'est honnêtement vendu. Manger honnêtement d'un mets.

— Iron. Beaucoup. Femme honnêtement laide. Être honnêtement crotté. Cet homme a honnêtement bu. Le bonhomme vous hait assez *honnêtement*. (Rac.)

HONNÊTETÉ. s. f. (du lat. *honestas*). Sentiment d'une âme sincère, attachée à l'honneur, à la probité, à la vertu. L'honnêteté de son âme. Une société que le savoir, la politesse, l'honnêteté, rendaient aussi ... (Fléch.) Dans un ... sans mettre l'*honnêteté*. (Boil.) Plus l'*honnêteté* ... se révèle, plus la prudence m'oblige à le garder. (J.-J. Rouss.) La probité ... les devoirs de la justice, l'*honnêteté* ... les devoirs ... (Boiste.) L'amour ... privé ... plus grand charme quand l'*honnêteté* ... (J.-J. Rouss.) J'espère que l'*honnêteté* de votre âme se peindra toujours dans vos lettres. (Id.)

— Se dit aussi ... vertent le ca-

ractère de ce sentiment. Des actions d'une grande honnêteté. L'honnêteté de sa conduite, de ses procédés, de ses principes. L'honnêteté de cette action. Que je me serais méprisé de souiller d'un seul soupir un aussi ravissant tableau d'innocence et d'*honnêteté*. (J.-J. Rouss.)

— Bienséance. Il n'est pas de l'honnêteté d'en user si familièrement avec des gens à qui on doit du respect. Cela est contre les règles de l'honnêteté publique. Blesser les règles de l'honnêteté. Pour moi, qui ne suis pas une grande raisonneuse, je ne veux point d'une *honnêteté* qui trahit l'amitié. (J.-J. Rouss.) On y boit à discrétion, la liberté n'a d'autre borne que l'*honnêteté*. (Id.) C'est blesser les règles de l'*honnêteté*, de tenir des propos libres devant des personnes auxquelles on doit du respect. (Lav.)

— Civilité. N'avoir pas l'honnêteté d'aller voir quelqu'un. Avoir beaucoup d'honnêteté pour ceux qui ont affaire à nous. C'est l'honnêteté même. J'ai à prendre en toute occasion les voies de la douceur et de l'*honnêteté*. (J.-J. Rouss.)

— Acte de civilité, de politesse. Ne pas faire la moindre honnêteté à quelqu'un. Recevoir quelqu'un, le traiter avec toute sorte d'honnêtetés. Faire à quelqu'un mille honnêtetés, toutes les honnêtetés imaginables. Je les laissai ensemble, et me retirai parmi les officiers, qui me prodiguèrent alors les *honnêtetés*. (Le Sage.) L'intendant me conduisit à son appartement en m'accablant d'*honnêtetés*. (Id.) Je répondis à ses *honnêtetés* d'autant plus poliment que j'avais plus de haine pour lui. Un vieux courtisan ne s'en serait pas mieux acquitté que moi. (Id.) Je suis très-sensible à vos *honnêtetés*. (J.-J. Rouss.)

— Manière d'agir obligeante et officieuse. En user avec la plus grande honnêteté. L'honnêteté d'un procédé. L'*honnêteté* des manières sans l'*honnêteté* des mœurs n'est qu'une honnête hypocrisie. (Boiste.)

— Présent qu'on fait par reconnaissance. Faire une honnêteté à quelqu'un pour reconnaître un service rendu. Cela mérite bien une honnêteté.

— Chasteté, pudeur, modestie. Des paroles contre l'honnêteté, contraires à l'honnêteté. Cela répugne à l'honnêteté. Cela blesse, cela choque l'honnêteté. L'honnêteté des mœurs. Le latin dans les mots brave l'*honnêteté*. (Boil.)

— Quand il signifie la qualité d'un honnête homme, il ne prend point de pluriel. L'honnêteté de ces deux frères m'est connue. Je réponds de leur honnêteté. ‖ Il prend un pluriel quand il se dit des manières, des procédés d'un homme honnête, c'est-à-dire d'un homme civil, poli, obligeant.

— Iconol. Sa figure est noble et modeste, son maintien simple et naturel. Ses yeux sont baissés et couverts d'un voile qui lui cache la moitié du visage

HONNEUR. s. m. (du lat. *honor*). La gloire, l'estime, la considération qui suit la vertu, le courage, les talents. Acquérir de l'honneur. Vivre sans honneur. Etre dans un haut degré d'honneur. Avoir de l'honneur. Etre sorti de quelque chose avec honneur. S'en tirer avec honneur. Avoir tout l'honneur de la victoire. C'est à lui que tout l'honneur doit en revenir. L'honneur d'achever cette entreprise vous était réservé. Honneur aux braves. Se faire honneur, beaucoup d'honneur par une action. Cet ouvrage lui fait honneur. De tels sentiments vous font honneur. L'honneur du nom français. L'*honneur* de passer pour un parfait orateur a des charmes pour moi. (Le Sage.) L'amour n'est qu'un plaisir; l'*honneur* est un devoir. (Corn.) Et ce n'est qu'en Dieu seul qu'est l'*honneur* véritable. (Boil.) Quel *honneur* pour un sujet d'accompagner son roi, de lui servir de conseil, *honneur* d'autant plus grand, que la faveur n'y pouvait avoir aucune part, qu'il ne fut fondé que sur un mérite universellement connu, et qu'il fut suivi de la prise des villes les plus considérables de la Flandre. (Fléch.) Et l'*honneur* tant vanté, l'*honneur* est peu de chose. (Colnet.) Toute personne d'*honneur* choisit plutôt de perdre son *honneur* que de perdre sa conscience. (Montaigne.) Type de ce qui est beau, grand, juste et parfait, l'*honneur* peut être comparé à une belle fleur que le moindre souffle impur ternit à l'instant même. (Vieill.)

— Gloire qu'on retire de quelque action. S'est-il trouvé dans une seule action, où, sans avoir l'*honneur* du commandement, il n'ait eu presque lui seul l'*honneur* de la victoire? (Mass.) S'il n'a pas eu pour lui les succès, il a eu du moins l'*honneur* de la confiance et de la bonne foi. (Id.) Trop peu d'*honneur* pour moi suivrait cette victoire. (Corn.) Ensemble nous cherchons l'*honneur* d'un beau trépas. (Id.) Je l'admets à l'*honneur* de ce nœud conjugal. (Id.) Je laisse aux plus hardis l'*honneur* de la carrière. (Boil.) Auteurs, qui prétendez aux *honneurs* du comique. (Id.)

— Considération que l'usage ou les préjugés attachent à des choses vaines ou même criminelles. Parmi ces vices puérils, il n'y a personne qui ne voie que le plus puéril de tous, c'est l'*honneur* que nous mettons dans les choses vaines, et cette facilité de nous y laisser éblouir. (Boss.) Si une comédienne est sage, c'est-à-dire, si elle ne favorise qu'un amant à la fois, cela lui fait tout l'*honneur* du monde. (Le Sage.) Fier du honteux *honneur* d'avoir su l'éviter. (Boil.) Il y a l'*honneur* militaire, l'*honneur* des corps, l'*honneur* des joueurs, etc., et tous ces *honneurs* sont peu d'accord avec la vertu. (De Lévis.) Un pauvre homme était toujours ivre à midi: Comment faites-vous! lui disait-on, vous gagnez si peu. — Ah! répondit-il, je bois chaque matin pour deux sous d'eau-de-vie, cela me fait le même *honneur* que si j'avais bu quatre bouteilles de vin. (Noël.)

— *Tout est perdu fors l'honneur!* s'écria François I^er après la perte de la bataille de Pavie, et ces mots renfermaient pour lui une consolation.

— *Il n'y a ni honneur ni profit à cela.* Cela n'est ni honorable ni utile. Quel bonheur d'être frère d'une fille belle et galante! C'est dommage qu'il n'y ait pas autant d'*honneur* à cela que de profit et d'agrément. (Le Sage.)

— *Pour moins d'honneur et plus de profit.* J'aime mieux le gain que la louange.

— *Etre en honneur.* Être honoré, favorisé, protégé. Sous ce prince éclairé, les vertus, les talents furent en honneur, les lettres étaient en honneur. Les fiançailles étaient en *honneur* sous l'ancienne alliance. (Chateaub.)

— *Mettre les lettres, les sciences en honneur.* Les protéger, les favoriser.

— *Champ d'honneur.* Champ de bataille. Mourir au champ d'honneur. Etre mort au champ d'honneur.

Son grand cœur s'applaudit d'avoir au champ d'*honneur*
Trouvé des ennemis dignes de sa valeur. (Volt.)

— Fig. Se dit de tout lieu où l'on se livre à quelque chose d'honorable ou non. Dans ce champ d'*honneur* où le gain les mène. (Boil.)

— *Mourir au lit d'honneur.* Mourir à la guerre, pour le service de l'Etat. ‖ Fig. Se dit de tout homme qui meurt dans l'exercice actuel d'une profession honorable. ‖ Se dit quelquefois, en plaisantant, d'un ivrogne qui meurt en buvant, d'un joueur qui meurt les cartes à la main, d'un libertin qui meurt dans une partie de débauche.

— *Le chemin de l'honneur.* Les moyens que l'on emploie pour acquérir de l'honneur.

Qu'est devenu Renaud? quel charme suborneur
Lui ferma si longtemps le chemin de l'*honneur*?
(Baour-Lormian.)

— *Faire honneur à quelqu'un, à quelque chose.* Etre la cause de l'estime, de la considération qu'on a pour cette personne, pour cette chose. Ses dépenses firent *honneur* à sa dignité, et ne furent à charge à personne. (Fléch.) Tous ces grands traits qui font tant d'*honneur* à la mémoire des conquérants. (Mass.) Ne croyez pas que, pour faire *honneur* à la vertu, j'affecte ici d'exagérer le malheur des âmes mondaines. (Id.) Notre nation surtout, ou plus vaine ou plus frivole, ou, pour lui faire plus d'*honneur*, plus attachée à ses maîtres, se fait une gloire de copier leurs mœurs. (Id.) Celui qui sollicite un juge ne lui fait pas *honneur*. (La Bruy.)

— *Faire honneur à son siècle, à son pays, à sa famille*, etc. Lui acquérir de la gloire, de la réputation, de l'estime, par ses talents, par ses actions.

— *Faire honneur à sa naissance.* En soutenir l'éclat.

— *Faire honneur à son éducation.* Répondre aux soins qui y ont été donnés.

— On dit qu'*un ouvrage fait honneur à un ouvrier, à un artiste*, pour exprimer qu'il est une preuve, un monument de son génie, de son talent, de son habileté.

— *Faire honneur à ses affaires, à ses engagements.* Remplir ses engagements.

— *Faire honneur à une lettre de change, à sa signature*, etc. Soutenir l'honneur de sa maison, en payant exactement l'échéance d'un billet, une lettre de change, etc. ‖ *Acquitter une lettre de change pour l'honneur du tireur.* La payer à la place de celui sur qui elle est tirée, lorsqu'il n'a pas pu la payer.

— *Etre l'honneur de son siècle, de son pays, de sa famille, de son sexe, de la magistrature*, etc. En être la gloire et l'ornement. Socrate, l'*honneur* de la Grèce. (Mass.) O mon fils! ô ma joie! ô l'*honneur* de mes jours! (Corn.) Ce sage vieillard, l'*honneur* de votre race. (Rac.) Et Socrate, l'*honneur* de la profane Grèce. (Boil.) Du théâtre français l'*honneur* et la merveille. (Id.) Athènes, l'*honneur* de la Grèce. (J.-B. Rouss.)

— Ornement, parure.

..... L'*honneur* des prés, les fleurs, présents de Flore
Filles du blond soleil et des pleurs de l'Aurore.
(La Fontaine.)

. . . . A grand bruit sur la plage
Il (l'arbre) tombe, il a perdu l'*honneur* de son feuillage.
(Roucher.)

— *Faire honneur à quelqu'un d'une chose.* La lui attribuer. On lui fait honneur d'un sentiment qu'il ne connut jamais. Se faire honneur d'un ouvrage dont on n'est pas l'auteur. Ils font *honneur* au hasard de la magnificence des cieux. (Mass.)

— *Se faire honneur de quelque chose, tenir quelque chose à honneur.* S'en tenir honoré, s'en honorer. Scipion se faisait honneur d'être ami de Térence. Se faire honneur d'être allié à une maison. Tenir à honneur d'être présenté à quelqu'un. Bossuet, dont le clergé se fera *honneur* dans tous les siècles. (Mass.) Les hommes vertueux dont le monde se fait tant d'*honneur*. (Id.) On a honte du nom de vice, et on se fait *honneur* du vice même. (Id.) Vertueux, sans vouloir se faire *honneur* de sa vertu. (Fléch.) Donnant par dévotion ce qu'ils ont ravi par violence, ils se font *honneur* auprès des pauvres, des larcins qu'ils leur ont faits. (Id.) Ce sont surtout les gens d'esprit qui tiennent la gourmandise à *honneur*; les autres ne sont pas capables d'une opération qui consiste dans une suite d'appréciations et de jugements. (Brill.-Savar.)

— L'estime, la réputation dont une personne jouit dans le monde. Attaquer, blesser, flétrir, déchirer l'honneur de quelqu'un. Défendre, venger son honneur. Ménager l'honneur. Sauver l'honneur de quelqu'un. Soutenir l'honneur de sa famille. Donner, porter atteinte à l'honneur de quelqu'un. Engager, hasarder son honneur. Son honneur y est intéressé, y est engagé. Mettre son honneur en compromis. Etre jaloux de son honneur. Réparer l'honneur de quelqu'un. Rendre l'honneur à quelqu'un. Perdre l'honneur. C'est un homme perdu d'honneur. Faire réparation d'honneur. Engager à quelqu'un sa foi et son honneur. Toucher quelqu'un en son honneur. Etre délicat sur ce qui regarde l'honneur. Il ne faut mettre son honneur qu'en des choses louables. Mettre son honneur à ne point céder. C'est une tache à son honneur. Il y va de son honneur. Un procès d'honneur. Si vous souffrez cela, où est l'honneur? Vous devriez, pour votre honneur, ne pas céder si facilement. Consentir à quelque chose, l'honneur sauf. Don Alphonse, connaissez le pouvoir que la vertu a sur les âmes généreuses! Si vous avez tué mon fils, vous m'avez sauvé la vie; je vous sacrifie mon ressentiment, et vous donne cette même Séraphine à qui vous avez sauvé l'*honneur*. (Le Sage.) Mon cher ami, je ne puis vivre plus longtemps sans vous révéler un secret que je n'aurais garde de vous découvrir, si votre *honneur* ne vous était plus cher que votre repos. (Id.) L'*honneur* est comme une pierre précieuse, la tache la plus légère en ternit l'éclat, et lui ôte presque tout son prix. (Beauchêne.) L'*honneur* qui se vend, si peu qu'on en donne, est toujours payé plus cher qu'il ne vaut. (Duclos.)

— *Piquer d'honneur une personne.* Lui persuader qu'il y va de son honneur de faire ou de ne pas faire quelque chose. Quoique doux dans son enfance, il avait une opiniâtreté insurmontable; le seul moyen de le plier était de le piquer d'*honneur*. (Volt.)

— *Se piquer d'honneur.* Montrer dans quelque occasion plus d'habileté, plus de courage, plus de générosité, etc., qu'on n'a coutume d'en faire paraître. On voit qu'il s'est piqué d'honneur, son ouvrage est beaucoup mieux fait qu'à l'ordinaire.

— *Point d'honneur.* Ce qu'on regarde comme touchant à l'honneur, comme intéressant l'honneur. Etre trop délicat sur le point d'honneur. Se faire sur quelque chose un point d'honneur. Différends, disputes sur le point d'honneur. Se battre pour un point d'honneur. Autrefois les maréchaux de France étaient juges du point d'honneur. Il ne manquait pas d'esprit, et moins encore de gravité. Il poussait la morale jusqu'au scrupule, et se piquait surtout d'être délicat sur le point d'*honneur*. (Le Sage.) Il y a dans ces maîtrises et communautés une sorte de point d'*honneur* qui force à vendre au même prix que les autres. (Condill.)

— *Prendre tout au point d'honneur.* Etendre trop loin sa délicatesse sur le point d'honneur.

— *Affaire d'honneur.* Débat, démêlé, querelle où les parties croient leur honneur compromis. ‖ Duel, combat singulier.

— *Partie d'honneur.* La troisième partie que l'on joue, lorsque chacun des deux joueurs en a gagné une. Jouer la partie d'honneur. Gagner la partie d'honneur.

— Fam. et en plaisantant. *Ne jouer que pour l'honneur, ne jouer que l'honneur.* Jouer sans intéresser le jeu, et seulement pour passer le temps.

— Blas. *Point d'honneur.* Place de l'écu, située entre le chef et la fasce. ‖ *Quartier d'honneur.* Le premier quartier ou canton du chef.

— Féod. Se disait d'une terre titrée. Tenir son honneur de quelqu'un. ‖ *L'honneur du Bourdelois.* Le comté de Bordeaux.

— Fig. *Temple d'honneur.* S'est dit, au moyen âge, de la chevalerie. Etre admis au temple d'honneur.

— Mar. *Ranger à l'honneur.* Se dit pour exprimer le mouvement d'un vaisseau qui passe trop près d'un objet sans le toucher. Ranger à l'honneur un vaisseau, un banc de sable, un écueil, etc. ‖ *Faire honneur à une pointe, à un rocher*, etc. Se dit sur mer pour exprimer qu'on n'en approche pas de trop près.

— Vertu qui nous porte à faire des actions nobles, courageuses, loyales, etc. C'est un homme d'honneur, un vrai homme d'honneur. C'est un homme plein d'honneur. L'honneur lui est plus cher que la vie. Aimer l'honneur. Gens d'honneur. L'honneur français. Faire consister l'honneur à payer ses dettes. N'avoir ni cœur ni honneur. Etre sans honneur. N'avoir aucun sentiment d'honneur. Manquer à l'honneur. Avoir l'honneur en recommandation. Se conduire en homme d'honneur. Ecouter la voix de l'honneur. Faire ce que l'honneur commande, exige. Aller où l'honneur nous appelle. Satisfaire à l'honneur. Les lois de l'honneur. Je ne succombai point à la tentation, je puis même dire que je la surmontai en garçon d'*honneur*. (Le Sage.) Une fortune acquise aux dépens de l'*honneur*. (J.-B. Rouss.)

Ma muse, en l'attaquant, charitable et discrète,
Sait de l'homme d'*honneur* distinguer le poète. (Boil.)

‖ En ce sens, il n'a point de pluriel.

— L'honneur est souvent personnifié par les poëtes et les orateurs. L'*honneur* parle, il suffit, ce sont là mes oracles. (Rac.) N'allons point à l'*honneur* par de honteuses brigues. (Boil.) Dans une cause désespérée, la voix de l'*honneur*, qui conseille de résister le plus longtemps possible, est toujours bonne à écouter. (Thiers.)

Impitoyable *honneur*, mortel à mes plaisirs,
Que tu vas me coûter de pleurs et de soupirs! (Corn.)

Je vois que votre *honneur* demande tout mon sang;
Que tout le mien consiste à vous percer le flanc. (Id.)

— *Sur mon honneur, sur l'honneur.* Se dit, par manière de serment, pour affirmer, pour attester. Je l'atteste sur l'honneur. Je vous en réponds sur mon honneur.

— *Homme d'honneur.* Celui qui résiste à toute séduction, qui est inébranlable dans la voie de la probité, qui reste fidèle au drapeau et aux lois de son pays, qui sait sacrifier son intérêt personnel à l'intérêt public, qui est inaccessible à la corruption, à toutes les passions qui flétrissent la dignité de l'homme.

— *Foi d'homme d'honneur*, ou simplement, *d'homme d'honneur*, ou absol. et fam., *d'honneur, je le ferai.* Se dit pour assurer d'une manière positive que l'on doit faire quelque chose. Je le ferai, d'honneur. D'honneur, je vous le promets. D'*honneur*, l'indépendance est un état charmant. (Dorat.)

— *En honneur.* Comme homme d'honneur. En honneur, je ne le puis.

— *Parole d'honneur.* Promesse faite ou assurance donnée sur l'honneur, à laquelle on ne peut manquer sans se déshonorer. Donner sa parole d'honneur.

— *Ma parole d'honneur*, ou *parole d'honneur*. Se dit quelquefois dans la conversation pour assurer fortement. Ma parole d'honneur, cela s'est passé comme je vous le dis.

— Prov. *En tout bien et en tout honneur*, ou *en tout bien tout honneur.* A bonne fin, à bonne intention. Voir une fille en tout bien et tout honneur.

— Pudicité, chasteté. Femme d'honneur. Femme sans honneur. Cette femme tient à son honneur. L'*honneur* est quelque chose de si délicat, que les seules apparences mal ménagées le blessent. (Trév.) Si les femmes n'étaient pas retenues par la dure loi de l'*honneur*, et si les hommes n'avaient pas attaché la gloire et l'*honneur* des femmes à la chasteté, elles porteraient peut-être la licence plus loin qu'eux. (Bayle.)

— Fam. *Faire faux bond à son honneur, forfaire à son honneur.* Violer les lois de la chasteté.

— On appelle, par antiphrase, *lieu d'honneur* une maison de prostitution.

— Action, démonstration extérieure par laquelle on fait connaître la vénération, le respect, l'estime qu'on a pour la dignité ou pour le mérite de quelqu'un. Il faut rendre l'honneur à qui il appartient, à qui il est dû. Faire à quelqu'un des honneurs extraordinaires, de grands honneurs. Recevoir un prince, un général, etc., avec tous les honneurs dus à son rang. Les honneurs militaires. Accompagner quelqu'un par honneur. Porter honneur et respect. Faire à quelqu'un tout l'honneur, tous les honneurs imaginables. Quel excès d'honneur! Il ne faut pas rendre aux hommes des honneurs qui ne sont dus qu'à Dieu. Auguste souffrit qu'on lui rendît les honneurs divins. Rendre de grands honneurs à la mémoire de quelqu'un. Décerner les honneurs du triomphe. Faire quelque chose en l'honneur de quelqu'un, en l'honneur de Dieu. Les fêtes célébrées en son honneur. Je ne pouvais guère me dispenser d'accepter cet *honneur*. (J.-J. Rouss.) Ne me rends pas un *honneur* que je n'ai pas mérité, à moi qui n'en voulus jamais rendre qu'au vrai mérite. (Fléch.) L'*honneur* que tu lui rends rejaillit sur toi-même. (Corn.) Je m'estimais trop peu pour un *honneur* si grand. (Id.) L'*honneur* seul peut flatter un esprit généreux. (Rac.) A quel indigne *honneur* m'avais-tu réservée? (Id.) Ah! que l'on porte ailleurs les *honneurs* qu'on m'envoie. (Id.) Quand on veut faire un grand *honneur* à l'enfant, on lui confère le nom le plus ancien de sa famille. (Chateaub.)

Elle a répudié son époux et son père
Pour rendre à d'autres dieux un *honneur* adultère.
(Racine.)

— On le dit quelquefois des choses, en plaisantant. Un zéro ne doit pas prétendre aux *honneurs* d'un chiffre. (Ancil.)

— *Sans honneur*, dans le style noble, et surtout en poésie, devient quelquefois synonyme de Sans gloire, sans éclat.

Jeune esclave, il courut, s'armant malgré les lois,
Des héros d'Ilion partager les exploits,
N'ayant pour lui ni rang, ni titre, ni victoire,
Ses armes n'ont encor nulle marque de gloire,
Et son simple pavois, son glaive sans *honneur*,
Sans illustrer son nom ont armé sa valeur. (Delille.)

‖ Honteusement, ignominieusement.

Là des Cotins on voit, par d'éclatants hommages,
Sur le marbre étonné respirer les images,
Et Racine et Boileau, vils enfants d'Apollon,
Sont jetés sans *honneur* dans un coin du salon
(Dupuy des Islets.)

Dois-je oublier Hector privé de funérailles,
Et traîné sans *honneur* autour de nos murailles?
(Racine.)

— Égard, attention.

Mais je sais ce qu'on doit de bontés et d'*honneur*
A son sexe, à son âge, et surtout au malheur. (Volt.)

— *Rendre honneur.* Honorer

Que ma bouche et mon cœur
Rendent *honneur* au Dieu qui m'a donné la vie
(Racine.)

— Iron. Vous me croyez capable d'une telle action? vous me faites bien de l'honneur, vous me faites là un bel honneur, c'est beaucoup

d'honneur, c'est trop d'honneur que vous me faits.

— *Honneurs funèbres, honneurs de la sépulture, honneurs suprêmes*, etc. Les honneurs qu'on rend aux morts, les cérémonies des funérailles. On rend des *honneurs* funèbres aux tristes dépouilles de leur corps mortel. (Fléch.) Les *honneurs* dont elle a joui et ceux qu'on rend à sa mémoire. (Id.) Ces murs privés d'*honneurs* suprêmes. (Corn.)

Rendons à ce héros, trahi par la victoire,
Les suprêmes *honneurs* dignes de sa mémoire.
(Baour-Lormian.)

— On doit dire *rendre des honneurs*, et non *faire des honneurs*. Ainsi Corneille n'est pas à imiter quand il dit : Vous savez les *honneurs* qu'on fit faire à son ombre.

— Art milit. *Obtenir les honneurs de la guerre*. Se dit d'une garnison assiégée qui n'est pas forcée, avant de quitter la place, d'y laisser ses armes. Autrefois, ces honneurs consistaient à sortir par la brèche enseignes déployées, mèche allumée, balle en bouche; maintenant ils consistent à sortir avec armes et bagages, soit en conservant les armes jusqu'aux avant-postes, soit en les déposant sur le glacis. || *Epée d'honneur, trône d'honneur, heaume d'honneur, cheval d'honneur, manteau d'honneur, table d'honneur*. Se disait de tous ces objets, parce qu'ils se portaient dans les cérémonies de l'ancienne chevalerie. || *Chevaliers d'honneur, écuyers d'honneur*. Chevaliers, écuyers qui, attachés plus particulièrement à la personne de leurs maîtres, les accompagnaient presque partout, et étaient spécialement chargés de faire les honneurs de leurs cours et de leurs maisons, principalement dans les assemblées d'éclat.

— *Garde d'honneur*. V. GARDE. || *Place d'honneur*. Place réservée dans une cérémonie, dans une réunion, dans un repas, etc., à une personne qu'on veut honorer d'une distinction particulière. Avoir la place d'honneur. Des places d'honneur avaient été réservées aux autorités. || *Légion d'honneur*. Ordre institué en France, par une loi du 15 mai 1802, pour récompenser les services et les talents distingués. Membre, chevalier de la Légion d'honneur. Grand officier de la Légion d'honneur. Grand chancelier de la Légion d'honneur. La décoration de la Légion d'honneur. Etre dégradé de la Légion d'honneur.

— Fam. *La croix d'honneur*. La croix de l'ordre de la Légion d'honneur.

— *Chevalier d'honneur, dame d'honneur, fille d'honneur*. Personnes qui remplissent diverses fonctions auprès d'une reine, d'une princesse.

— *Filles, demoiselles d'honneur*. Demoiselles qui accompagnent une mariée. || *Garçons d'honneur*. Les jeunes gens qui font les honneurs à une noce.

— *Enfants d'honneur*. Jeunes gens de qualité qui étaient nourris auprès d'un prince, pendant son bas âge.

— *Chevaliers d'honneur*. Conseillers d'épée qui avaient séance et voix délibérative dans les cours souveraines. || *Conseillers d'honneur*. Conseillers qui avaient séance et voix délibérative dans certaines compagnies, quoiqu'ils n'eussent point de charge. La plupart des gouverneurs, beaucoup d'évêques étaient conseillers d'honneur dans les sièges des lieux de leur résidence. || *Marguillier d'honneur*. Marguillier d'un rang supérieur à celui des marguilliers ordinaires. Le marguillier d'honneur n'est point comptable.

— *Les honneurs du Louvre*. Certaines distinctions, et particulièrement le droit d'entrer à cheval ou en carrosse dans la cour du Louvre, et dans celle des autres maisons où le roi était logé. Il y avait des charges qui donnaient les honneurs du Louvre. || *Les honneurs de l'église*. Les prééminences et les droits honorifiques qu'on a dans l'église.

— *Soutenir l'honneur du corps*. Soutenir les prééminences, les priviléges de son corps, de sa compagnie et quelquefois ses chimères.

— Hist. *Les quatre honneurs*. Se dit, dans la cérémonie du sacre, de l'offrande portée par quatre seigneurs ; elle consiste en un vase de vermeil contenant du vin, un pain d'argent, un pain d'or et treize pièces d'or dans une bourse. || Se dit aussi des seigneurs qui portent les honneurs.

— Absol. *Les honneurs*. Se dit, dans certaines grandes cérémonies, telles que le sacre des rois, leur baptême, leurs funérailles, etc , des pièces principales qui servent à la cérémonie, comme le sceptre, la couronne, etc.

— *Cour d'honneur*. La principale cour d'un château.

— *Les armes d'honneur*. Se donnent aux militaires qui se sont distingués par quelque action d'éclat.

— *Les médailles d'honneur* sont le prix du courage civil et des actes de dévouement.

— Dans les concours classiques, le *prix d'honneur* est remporté par celui des élèves qui, dans le courant de l'année, a obtenu le plus de succès dans ses études et ses compositions.

— A certains jeux de cartes, *les honneurs*, se dit des figures d'atout.

— *Faire les honneurs d'une maison*. Recevoir selon les règles de politesse établies ceux qui viennent dans la maison.

S'il est un rôle noble et bien digne d'envie,
Un agréable emploi dans le cours de la vie
C'est celui d'un mortel qui fait en sa maison
Les *honneurs* de la table en digne Amphitryon
(Berchoux.)

— *Accorder, donner les honneurs de la séance, admettre aux honneurs de la séance*. V. SÉANCE.

— Fig. *Faire les honneurs d'une personne, d'une chose*. En parler ou en disposer comme d'une personne ou d'une chose qui nous appartient. Je n'eus pas le courage de faire les *honneurs* de vous, ni de parler contre ma conscience. (Mme de Sévig.)

— *Faire les honneurs de ses enfants*. Rabattre des éloges qu'on fait d'eux en leur présence.

— Fam. *Faire honneur à un repas*. Y bien manger, et témoigner par là qu'on le trouve bon.

— On disait, dans le XVe siècle, *faire honneur, faire un pareil honneur, faire un troisième honneur*, pour, Faire un salut, faire la révérence, faire une troisième révérence.

— Prov. *A tous seigneurs tous honneurs*, ou *à tout seigneur tout honneur*. Il faut rendre honneur à chacun selon son rang et sa qualité.

— Pop. et par civilité. *Sauf votre honneur*. Sauf le respect que je vous dois.

— *Votre honneur*. Titre qu'on donne par respect à certaines personnes de qualité, en Angleterre.

— Joint à un infinitif, et quelquefois à un substantif, par la préposition *de*, il se prend ordinairement dans le sens de Grâce, faveur, distinction. Le roi lui a fait l'honneur de le choisir pour gouverneur. Mériter l'honneur d'être appelé le père de la patrie. Avoir l'honneur d'être admis souvent à la table du prince. L'honneur de siéger dans une assemblée. Ne pas faire à quelqu'un l'honneur de le regarder. Le reste ne vaut pas l'*honneur* d'être nommé. (Corn.) Je n'aspire en effet qu'à l'*honneur* de vous suivre. (Rac.)

Et quand de toutes parts assemblés en ces lieux,
L'*honneur* de vous venger brille seul à nos yeux.
(Racine.)

— *L'honneur du pas*. La préséance.

— Se dit très-souvent par civilité et par compliment. Lorsque j'aurai l'honneur de vous voir. La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Faites-moi l'honneur de me dire en quoi je me suis trompé. J'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur. Si j'avais l'*honneur* d'être connu de vous, vous sauriez que je suis un homme tout à fait sincère. (Mol.) Maître Samuel, je vous ordonne, de la part de la sainte inquisition, dont j'ai l'*honneur* d'être commissaire, de me donner tout à l'heure la clé de votre cabinet. (Le Sage.) Vous avez l'*honneur* de combattre sous ses étendards. (Mass.) Il me fit l'*honneur* de me mettre au nombre de ses amis. (Id.) || On a fait descendre ce mot dans toutes les formules de la servilité. On s'est fait un honneur de recevoir une lettre, une invitation, d'abord d'une personne considérée, ensuite de tout le monde; d'être le très-humble serviteur du premier venu, de saluer le premier faquin qu'on rencontre, et ces expressions sont aujourd'hui communes à la duchesse et à l'écaillère. Vous me faisiez l'honneur de me parler, dira un homme de cour à un débitant de chandelles ; il disait autrefois à son égal : Monsieur veut-il me faire l'honneur de se couper la gorge avec moi? De tous les emplois de ce mot, le plus étrange est de l'invoquer en ôtant la vie à son semblable.

— Dignité, charge; et, en ce sens, il n'est d'usage qu'au pluriel. Aspirer aux honneurs. Etre élevé aux honneurs. Les honneurs de la république. Briguer les honneurs. Parvenir aux plus grands honneurs par tous les degrés. Parvenir au comble des honneurs. La porte des honneurs fut ouverte au mérite. Lorsque je ne sais quoi nous dit qu'on mérite d'autant plus de si grands *honneurs* qu'ils sont venus à nous comme d'eux-mêmes, on ne se possède plus. (Boss.) Les *honneurs* sont institués pour récompenser le mérite; ils n'appartiennent de droit qu'à des âmes modérées, justes, charitables, qui les reçoivent sans empressement, qui les possèdent sans orgueil, qui les retiennent sans intérêt. Mais l'esprit du monde en a perverti le véritable usage : on les brigue sans les mériter, on en abuse quand on les a obtenus, on n'en veut jouir que pour soi quand on les possède. L'ambition les acquiert par des voies même criminelles ; la vanité les regarde comme des préférences et des distinctions du reste des hommes. (Fléch.) Les races futures disputeront à la plupart des souverains les titres et les *honneurs* que leur siècle leur aura déférés. (Mass.) Que de richesses, que d'*honneurs* m'échappent par mon étourderie! (Le Sage.) L'homme véritablement sage est celui qui, vivant dans une humble et paisible obscurité, ne recherche ni fortune, ni dignités, ni *honneurs*. (***)

— *Les honneurs de ville*. Se disait des charges et fonctions que les bourgeois briguaient pour parvenir à l'échevinage.

— Prov. *Les honneurs changent les mœurs*. On s'oublie dans la prospérité.

— *A l'honneur de*. loc. adv. On doit dire, à l'honneur de ce prince, qu'il a fait tout ce qui était humainement possible.

Soudain, ce grand *honneur* de l'école païenne,
On entendait prêcher dans la chaire chrétienne,
Qu'on pouvait, etc. (Boileau.)

— *Pour l'honneur de*. loc. adv. Du moins, pour mon *honneur*, Rodrigue, cache-toi. (Corn.) Pour mon *honneur*, j'ai trop vécu. (Id.) Les hommes devraient, pour leur *honneur*, ne jamais prendre de femme, ou n'en jamais mal parler. (Boiste.)

Pour l'*honneur* de Pétrone,
Imitez-le jusqu'au bout (J.-B. Rousseau.

— On dit également *en l'honneur* et *à l'honneur*. Enée célébra des jeux en l'*honneur* de son père. (Bouh.) Après avoir longtemps battu des mains à l'*honneur* du poète, ils commandèrent tout haut aux juges de lui donner le prix. (Charp.)

— S'empl. en forme d'exclamation. *Honneur* à qui se sacrifie pour la patrie! (Boiste.)

— Myth. Divinité allégorique à laquelle les Romains élevèrent deux temples. On ne pouvait pénétrer dans l'un d'eux qu'en traversant le temple de la Vertu.

— Iconol. Les modernes expriment l'honneur par un guerrier au maintien noble et fier, qui porte une couronne de palme. Il est orné d'une chaîne d'or, de bracelets, et armé d'une lance et d'un écu, sur lequel sont peints les deux temples de l'Honneur et de la Vertu, avec cette devise : *C'est là le but qui l'attend*. L'honneur est représenté sur les médailles, sous la figure d'un homme qui tient la pique de la main droite, et la corne d'abondance de l'autre, ou bien, au lieu de la pique, c'est une branche d'olivier, symbole de la paix.

— Syn. simpl. Egard, attention, considération, estime, hommages, respect, vénération, révérence, prééminence, privilége, prérogative, distinction, dignité, probité, justice, intégrité, bonne foi, franchise, générosité, vertu, charges, dignités, grandeurs, distinctions, gloire, éclat, louange, renommée, réputation, lustre, pudicité, chasteté, virginité, pucelage. || Divin, solennel, suprême, sublime, éminent, mutuel, juste, constant, héréditaire, vain, stérile, superflu, étranger, accru, augmenté, barbare, austère, sévère, inflexible, blessé, réparé, chancelant.

— Syn. comp. HONNEUR. VERTU. La *vertu* est une disposition habituelle aux bonnes actions; l'*honneur* est un désir, un besoin de l'estime; de la considération, de la gloire. || HONNEUR. GLOIRE. La *gloire* fait qu'on entreprend de son propre mouvement et sans y être obligé les choses les plus difficiles ; l'*honneur* fait qu'on exécute sans répugnance et de bonne grâce tout ce que le devoir le plus rigoureux peut exiger.

HONNI, IE. (*h* asp.) part. pass. du v. Honnir. S'empl. adj. Etre honni partout. L'homme *honni* est le scandale et l'anathème de ceux qui le honnissent. (Lav.) Souvent le jugement est *honni* par l'esprit, et la vertu par le vice. (Boiste.)

— *Honni soit qui mal y pense*. Devise de l'ordre de la Jarretière en Angleterre. Pourquoi supposer à l'honneur de perfides intentions? « *Honni* soit qui mal y pense. » (Boiste.)

HONNIR. v. a. 2e conj. (*h* asp.; de l'allem. *honen*, se moquer). Couvrir de honte, déshonorer. Vous *honnissez* celui que vous voulez perdre d'honneur et couvrir de honte. (Laveaux.)

Promesses sont des paroles de joie;
Chiche n'en suis, j'en ai toujours en voie;
A tout venant je suis prêt d'en fournir,
Et pour si peu ne m'en ferai *honnir*. (Du Cerc.)

— Quoique *honnir*, autrefois si usité, et *vilipende*, fort négligé aujourd'hui, ne soient que du style comique, il me semble, dit l'abbé Roubaud, que ces mots, employés dans les circonstances ou avec les accessoires propres à faire ressortir et sentir leur énergie, produiraient un effet particulier qu'aucun terme n'obtiendra. *Honnir* mériterait surtout d'être favorisé des bons écrivains.

— Syn. comp. HONNIR. BAFOUER. VILIPENDER. *Honnir* est le cri du soulèvement et de l'indignation ; *bafouer* est l'action de la dérision et de l'avanie ; *vilipender* est l'expression du mépris et du décri.

HONNISSEMENT. s. m. (*h* asp.) S'est dit pour Action de honnir. || Ignominie.

HONNISSEUR. s. m. (*h* asp.) S'est dit pour Celui qui honnit. || Médisant, calomniateur.

— Ce mot a un autre sens dans l'ancienne traduction de don Quichotte. Par ma foi! ce géant est un grand *honnisseur* de pucelles.

HONORABILITÉ. s. f. Qualité d'une personne honorable. || Se dit aussi de la personne même. C'est un de ces barbarismes comme on en fait trop souvent à la tribune.

HONORABLE. adj. des 2 g. (du lat. *honorabilis*). Qui fait honneur, qui attire de l'honneur et du respect. Etre dans un poste honorable. Profession, condition, emploi, rang, caractère honorable. Capitulation honorable. Ne vouloir se rendre qu'à des conditions honorables. Faire une retraite honorable. Recevoir des blessures honorables. Faire une fin honorable et glorieuse. Mort honorable. Action honorable. Vie honorable. Parvenir à une vieillesse honorable. Il lui est honorable d'avoir été choisi pour cette mission. Accueil, réception honorable. Faire une mention honorable de quelqu'un, de quelque chose. Cette pièce de vers a obtenu une mention honorable, la première mention honorable, au jugement de l'Académie. Donner à quelqu'un la place la plus honorable. Occuper un rang honorable parmi les écrivains du second ordre. Les ministres les plus vils de la religion lui paraissent trop *honorables*. (Fléch.) Il paraît assez *honorable* pour Louis XIV qu'aucune de ses intrigues n'influât sur les affaires générales. (Volt.) La condition des comédiens était infâme chez les Romains et *honorable* chez les Grecs. (La Bruy.) Du lecteur dédaigneux *honorables* esclaves. (Boil.) Quant à son style, il est bon et *honorable*. (J.-J. Rouss.) Puissiez-vous y terminer vos jours dans une *honorable* vieillesse : (Id.) Je ne doute point que la postérité ne lui marque une place *honorable* et distinguée parmi les meilleurs raisonneurs et les plus profonds métaphysiciens de son siècle. (Id.) Cette démarche serait *honorable* pour les lettres. (Volt.)

J'aurais dû, dès longtemps loin d'un lieu si coupable,
Demander au sénat un asile *honorable*. Volt.

— Qui mérite d'être honoré, considéré. Appartenir à une famille honorable. C'est une des maisons les plus honorables de notre ville.

— Titre que se donnent les membres de la Chambre des députés en France et de la Chambre des communes en Angleterre. L'honorable préopinant. Mon honorable collègue. Mon honorable ami. L'honorable membre. L'honorable orateur qui m'a précédé à cette tribune.

— Qui emploie sa fortune à tenir une bonne maison et à bien recevoir. C'est un homme très-honorable, fort honorable.

— Où l'on reçoit bien. Tenir une maison honorable.

— Convenable. Faire les choses d'une manière honorable. Faire un accueil, une réception très-honorable.

— *Honorable homme*. Qualité que les simples bourgeois prenaient autrefois dans les actes publics.

— *Honorables personnes*. Titre que prenaient les personnes qui avaient passé par les magistratures.

— *Honorable et sage homme*, était encore un titre que, dans de vieux actes, on donnait à des hommes de robe, à des docteurs gradués.

— Sous l'empire romain, on qualifiait d'*honorables* les anciens magistrats que nous appelons *honoraires*.

— Archit. *Colonne honorable*. Colonne élevée en l'honneur des hommes illustres qui ont rendu des services à la patrie.

— Blas. *Pièces honorables de l'ecu*. Les pièces principales et ordinaires qui, en leur juste étendue, peuvent occuper le tiers de son champ.

— *Amende honorable*. V. AMENDE.

HONORABLE. s. m. Se dit absolument d'un membre de la Chambre des communes d'Angleterre ou de la Chambre des députés de France. L'honorable M. ***. C'est un de nos honorables.

HONORABLEMENT. adv. D'une manière honorable. Recevoir quelqu'un honorablement. Etre reçu honorablement. Faire les choses honorablement. C'est un homme qui a toujours vécu honorablement, très-honorablement.

— D'une manière splendide, magnifique. Etre enterré très-honorablement.

— *Parler honorablement de quelqu'un*. En faire une mention honorable.

HONORAIRE. adj. des 2 g. Se dit des personnes qui, après avoir exercé longtemps certains emplois, certaines charges, en conservent le titre et les prérogatives honorifiques. Conseiller honoraire. Maître des requêtes honoraire.

— Dans l'état militaire, cette distinction, conférée au moment de la retraite, est un moyen de plus de récompenser les services rendus au pays, ainsi un colonel, en se retirant, peut être nommé maréchal de camp honoraire. Il n'en touche point le traitement, mais il reçoit les honneurs du grade immédiatement supérieur.

— Se dit aussi des personnes qui portent un titre honorifique, sans fonctions. Académicien honoraire.

— *Chanoine honoraire*. Ancien chanoine qui s'est démis de son canonicat. || Personne notable qui, sans être chanoine, ni l'avoir été, a la place et les honneurs de chanoine.

— *Tuteur honoraire*. Celui qui est préposé pour veiller aux intérêts d'un pupille, mais qui, à la différence du tuteur ordinaire, ne prend aucune part à l'administration des biens.

— Ant. rom. *Jeux honoraires*. Se dit des jeux qui étaient donnés par des magistrats ou des particuliers, sans que ces divertissements fissent partie d'une fête annuelle. Chaque particulier pouvait en donner simplement pour se faire honneur.

— Fig. Une femme se fait quelquefois à elle-même des reproches *honoraires*, et sa faiblesse s'en augmente. (Mariv.) || Cette charmante expression a été condamnée par l'abbé Desfontaines.

— Syn. comp. CONSEILLER HONORAIRE. CONSEILLER D'HONNEUR. *Conseiller d'honneur* se disait anciennement de personnages qui, bien que sans charge, avaient séance et voix délibérative dans certaines compagnies. || *Conseiller honoraire* signifie conseiller totalement hors d'exercice, et qui ne conserve que son titre.

HONORAIRE. s. m. Ce que l'on donne à un avocat pour avoir plaidé ou écrit. S'emploie ordinairement au pluriel. Payer les honoraires de son avocat.

— Rétribution qu'on donne à quelques autres personnes de professions honorables. Les honoraires d'un médecin. Les honoraires d'un curé.

Il me vola, pour prix de mon labeur,
Mon *honoraire*, en me parlant d'honneur. (Volt.)

— On a aussi appelé *honoraire*, en termes de chancellerie, le droit d'expédition et de signature.

— Syn. comp. HONORAIRES. GAGES. APPOINTEMENTS. V. APPOINTEMENTS.

HONORAT (Saint). Evêque de Marseille, né vers 420, fut un des plus grands prédicateurs de son temps.

HONORÉ (Saint). Évêque d'Autun, mort vers 1110, a laissé un grand nombre d'écrits qui font bien connaître l'état des connaissances à cette époque.

HONORÉ, ÉE. part. pass. du v. Honorer. S'empl. adjectiv. Profession honorée. Celle qui fut la plus humble et la plus *honorée* de toutes les femmes. (Fléch.) J'*honore* ceux qui vous aiment, Seigneur, et ils sont dignes d'être *honorés*. (La Harpe.) Mais les pécheurs périront, et les ennemis de Dieu, *honorés* et exaltés un moment, s'évanouiront comme la fumée. (Id.) C'est là que les noms sacrés d'Euripide et de Sophocle sont *honorés* avec éclat, et qu'un culte presque égal à celui qu'on rend aux dieux, embrase une nation entière d'une émulation sans égale. (B. de Théis.) La pauvreté, un moment *honorée*, commence à retomber dans l'avilissement. (Michaud.)

— Titre que se donnent dans les lettres des personnes de la même profession. Mon honoré confrère. Mon cher et honoré maître.

— Titre que l'on donne lorsqu'on veut témoigner de la déférence à quelqu'un, à cause de son âge, ou de sa science, ou de son talent. Mon cher et honoré maître.

— Hist. *Très-honorée*. Titre que les rois de France donnaient à la reine-mère. Notre très-honorée dame et mère.

— *Honoré dans*. Quand il levait la tête, souriait et me saluait, vous ne vous y opposiez pas ; vous vous trouviez au contraire *honorée* dans votre fille. (Marm.)

— *Honoré de*. Il laisse ses domestiques comblés de ses dons, mais encore plus *honorés* des marques de son souvenir. (Boss.) Timon *honoré* de l'estime des Spartiates, et assuré de la confiance des Athéniens, employa tous ses soins pour les ramener à des vues pacifiques, et les engagea du moins à signer une trêve de cinq ans. (Barth.) Je me tiens *honoré* du mépris qu'elle exprime. (Quinault.)

— *Honoré par*. Votre promesse, disait-il, a été imprudente ; les dieux ne veulent point être *honorés* par la cruauté. (Fén.) Christine écrivit au prince de Condé : Je me tiens autant *honorée* par votre estime que par la couronne que j'ai portée. (Volt.) C'est un des génies qui président aux jours de chaque mois, un des héros qui sont *honorés* par des fêtes et par des sacrifices. (Barth.) Aimé des premiers du royaume, *honoré* par mes connaissances et mon rang ; archiviste du roi Carlos ! tout cela m'encourage, je ne suis rien si j'en reste là. (Marm.) Les dieux ne veulent point être *honorés* par la cruauté. (Fén.)

— *Honoré sur*. Certes, ma bonne épée, vous serez comme relique gardée, et sur toute autre *honorée*. (Chateaub.)

HONORER. v. a. 1re conj. (du lat. *honorare*). Rendre honneur et respect. Honorer Dieu. Honorer les saints. Honorer les reliques. Honorer Dieu dans ses saints. Honorer son père et sa mère. Honorer ses supérieurs. Honorer la mémoire de quelqu'un. Par de stériles vœux pensez-vous m'*honorer* ? (Rac.) Il faut *honorer* la Divinité et ne la venger jamais. (Montes.)

C'est là que sur mon trône, avec plus de splendeur,
Je puis *honorer* Rome en son ambassadeur.
(Corneille.)

C'est par une humble foi, c'est par un amour tendre,
Qu'il faut *honorer* ses autels. (J.-B. Rouss.)

— Avoir beaucoup d'estime pour quelqu'un, pour quelque chose. Honorer extrêmement quelqu'un. Personne ne vous honore plus que moi. Honorer le mérite et la vertu de quelqu'un. Avec tout l'univers, j'*honorais* vos vertus. (Rac.) *Honorer* les vivants sans déchirer les morts. (J.-B. Rouss.) J'admire sa fortune, et j'*honore* ses goûts. (Berch.) Vous les *honorerez* en ne les imitant pas, c'est-à-dire en faisant ce qu'ils n'ont pas pu faire. (E. Quin.) J'*honore* la vertu partout où je la trouve. (Favart.) Atalanne, il est vrai, s'entretient avec lui familièrement, l'*honore* de sa confiance, et je ne doute même pas qu'il n'ait dessein de lui donner un jour un emploi considérable ; mais, avant ce temps-là, Zéangir mourra de faim. (Le Sage.)

— Faire honneur à. Honorer son pays, son siècle. Honorer sa profession. Honorer son sexe. Honorer sa place. Sa place l'honore. Une telle conduite vous honore. Un prince qui a *honoré* la maison de France, tout le nom français, son siècle, et, pour ainsi dire, l'humanité tout entière. (Boss.) Dieu avait élevé sur le trône une reine si pieuse, afin qu'elle *honorât* sa religion. (Fléch.) Aucune classe d'hommes n'a plus honoré l'humanité que celle des évêques. (Chateaub.) Venez *honorer* cette couronne qui a *honoré* tous ceux qui l'ont portée avant vous. (Monnais.) Il y a des gens faits pour *honorer* la nation, et d'autres pour l'avilir. (Volt.) C'est une démarche qui vous *honore*. (Id.)

— Donner, accorder une chose qui est regardée comme une faveur, comme une grâce, comme une distinction. Honorer quelqu'un d'un titre qu'il mérite bien peu. Ne pas daigner honorer quelqu'un d'un regard, d'une réponse. Daigner honorer quelqu'un de son amitié, de sa confiance, de sa protection. Votre confiance m'*honore* autant qu'elle m'est chère. (Volt.)

Le premier des Capets, pour *honorer* leur nom,
A de trois fleurs de lis doté leur écusson. (Boil.)

— Ce verbe n'est souvent employé que par civilité. La lettre dont vous m'avez honoré.

— *Honorer quelqu'un de son amitié, de sa protection*. Lui faire l'honneur de l'aimer, de le protéger. Je ne voulus point quitter don Alphonse, qui me fit intendant de la maison, et m'*honora* de sa confiance. (Le Sage.) Vous m'avez *honoré*, seigneur, de votre estime. (Rac.)

— Se dit aussi de la chose donnée, accordée. Votre confiance m'honore.

— Être un titre de gloire pour quelqu'un. Contribuer ou servir à sa gloire. Vos larmes ont assez *honoré* sa mémoire. (Rac.)

Tant de Romains sans vie en cent lieux dispersés
Suffisent à ma cendre, et l'*honorent* assez. (Rac.)

— Comm. Accepter et payer avant la remise des fonds. S'il vous revient quelqu'une de mes lettres de change protestées, je vous prie de les honorer.

— Absol. Le roi ne sait que c'est d'*honorer* à demi. (Corn.)

— S'HONORER. v. pron. Acquérir de l'honneur, faire une chose honorable. C'est s'honorer que d'agir si généreusement. Si vous voulez qu'on vous honore, commencez par vous *honorer*. (Boiste.)

— Se faire honneur d'une chose, en tirer vanité. S'honorer d'être l'ami de quelqu'un, de son estime. S'honorer d'un titre. Je sens qu'il s'*honore* de mon estime ; je m'*honore* de la sienne, et mériterai de la conserver. (J.-J. Rouss.) A quel titre une femme oserait-elle dédaigner pour époux celui qu'elle s'*honore* d'avoir pour ami ? (Id.)

Hélas ! qu'est devenu ce temps, cet heureux temps,
Où les rois s'*honoraient* du nom de fainéants ? (Boil.)

— S'attirer de la considération. De quelques sophismes que les vices puissent s'armer, ils ne parviennent pas à s'*honorer*. (Boiste.)

— *Être honoré*. Le sublime s'*honore* mieux par une admiration muette que par de bruyantes exclamations. (Boiste.)

— Verbe récipr. Se témoigner mutuellement de l'estime.

— Syn. comp. HONORER. ADORER. On *adore* en se dévouant entièrement au service de ce qu'on aime, et en admirant jusqu'à ses défauts ; on *honore* par les attentions, les égards, les politesses.

HONORES (AD). (pr. *ho-no-ress* ; du lat. *ad honores*, pour les honneurs). Se dit d'une fonction que l'on remplit sans en attendre d'autre avantage que l'honneur qui peut en résulter, et sans prétendre à des émoluments pécuniaires. C'est une place, c'est un titre *ad honores*. Fam.

— Se dit quelquefois en mauvaise part, en parlant d'une personne qui ne remplit pas les devoirs de sa charge. On dirait qu'il n'est magistrat qu'*ad honores*.

— Être mari *ad honores* est une honte et un malheur. (D***)

— *Faire une chose ad honores*. Veut souvent dire y perdre son temps, s'en occuper en pure perte, sans résultat utile possible.

HONORIADE ou **HONORIE**. Géogr. anc. Province septentrionale du diocèse de Pont.

HONORIAQUE. s. m. Ant. rom. Soldat d'une milice romaine, fondée par l'empereur Honorius. ‖ Soldat qui faisait partie de la garde de l'empereur Honorius.

HONORIFIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *honorificus*). Qui procure des honneurs, des respects. Titre honorifique. Privilèges honorifiques. Il faut auparavant que je fasse quelque commission de confident pour mériter ce droit *honorifique*. (Le Sage.) Reconnaissons que cette création d'une distinction *honorifique* (la Légion d'honneur) était le triomphe le plus éclatant de l'égalité même, non de celle qui égalise les hommes en les abaissant, mais de celle qui les égalise en les élevant. (Thiers.)

— Se dit particulièrement des droits qui appartenaient aux seigneurs et aux patrons dans les églises. Droits honorifiques. Ils étaient de deux natures : les *grands*, qui comprenaient les droits de litre, les prières nominales, l'encens, le droit de banc et de sépulture dans le chœur ; les *moyens* ou *moindres*, qui se bornaient au pas à l'offrande, à l'eau bénite et au pain bénit, au pas à la procession.

HONORINUS. Myth. rom. Divinité des Romains, à laquelle sacrifiaient les femmes de ceux qui se mettaient en voyage, afin qu'ils reçussent un accueil honorable des étrangers qu'ils allaient visiter.

HONORIUS. Un des fils de Théodose le Grand, qui eut l'empire d'Occident pour son partage. Il mourut en 423, sans avoir rien fait de remarquable. ‖ HONORIUS Ier. Pape, de 625 à 637. ‖ HONORIUS II. De 1124 à 1130. ‖ HONORIUS III. De 1216 à 1227. ‖ HONORIUS IV. De 1285 à 1287.

HONOVER. s. m. (pr. *o-no-verr*). Myth. Un des noms que les anciens Perses donnaient à Dieu. Les exercices ou prières qui éloignent les diables instigateurs des crimes, tiraient leur efficacité de la prononciation de son nom.

HONTAGE. s. m. S'est dit pour ce qui cause de la honte. ‖ Action honteuse.

HONTE. s. f. (*h* asp. ; de l'ital. *onta*). Confusion, trouble, sentiment pénible excité dans l'âme par l'idée de quelque déshonneur qu'on a reçu ou qu'on craint de recevoir, ou qu'on aurait seulement à ses propres yeux. La honte le retient. Il y a une bonne et une mauvaise honte. Il ne faut pas avoir honte de bien faire. Éprouver à l'aspect de quelqu'un une sorte de honte. C'est une mauvaise honte, une fausse honte. Rougir de honte, pleurer de honte. Vous devriez mourir de honte. N'avoir point honte de manquer à sa parole, de se comporter avec indécence. J'en ai honte pour vous. J'aurais honte de rapporter les propos indécents qu'il tenait. Je ne puis, sans quelque honte, vous faire cet aveu. Pouvoir avouer quelque chose sans honte. Si, par malheur, un jour (et cela peut fort bien arriver) le succès d'une fourberie est tel que nous tombions entre les mains de la justice, j'aurai la *honte* d'être puni comme un voleur. (Le Sage.) Je le saluai en baissant la tête jusqu'à terre, et lui demandant sa protection dans des termes dont je ne puis me souvenir sans *honte*, tant ils étaient pleins de soumission. (Id.) Je veux voir son désordre, et jouir de sa *honte*. (Rac.) Ils déshonorent la profession des armes, par cette *honte* trop commune de bien faire les exercices de la piété. (Boss.) Il fuit plus que jamais la *honte* d'être esclave. (Corn.) Et qui lira sa *honte* écrite sur son front. (Volt.) Le crime fait la *honte*, et non pas l'échafaud. (Corn.)

Des superbes mortels le plus affreux lien,
N'en doutons nullement, c'est la *honte* du bien. (Boil.)

Que faire ? malheureux ! dans quel gouffre profond
Ensevelir la *honte* empreinte sur mon front ? (Delille.)

— *Avoir honte de quelque chose*. En éprouver de la confusion. Avoir honte de mourir. Avoir honte d'avoir fait une mauvaise action. Avoir honte de se montrer. L'envie est une passion timide, qui a *honte* d'elle-même, et ne craint rien tant que de paraître. (Boss.) Il comprend son erreur, ma *honte*, et gémit. (Farcy.) Après m'avoir dit à bon compte tout ce qu'elle voulait me dire, elle se cacha le visage, pour me faire croire qu'elle avait *honte* de me laisser voir sa faiblesse. (Le Sage.) Le juste a *honte* de ses vertus plus que le pécheur n'en a de ses vices. (Mass.) Il avait *honte* de m'avoir donné inutilement un mauvais conseil. (Le Sage.)

— *Avoir honte de quelqu'un*. Craindre de partager le blâme, le ridicule, la censure qu'il mérite, ou que l'on croit qu'il a mérité.

— *N'avoir pas honte, n'avoir pas de honte*. On dit, dans un sens général et indéterminé : Il ne faut pas avoir honte de faire une bonne action. Mais on dit : Je n'ai pas de honte d'avoir fait cela, parce que, dans ce cas, le mot *honte* est susceptible de plus ou de moins ; c'est comme s'il y avait : Je n'ai pas le moindre sentiment de honte.

— Avec le verbe *avoir*, soit actif, soit unipersonnel, on emploie *à* ou *de*, selon que le verbe suivant exprime une action ou un état. Il a honte à mentir. Il a honte d'avoir menti. Il y a de la honte à voler. Il y a de la honte d'être un voleur. Si un homme est sur le point de commettre un mensonge, et qu'il rougisse de honte avant de le prononcer, il a honte à mentir ; s'il rougit en le prononçant, il a honte de mentir.

— *Faire honte à quelqu'un*. Lui causer de la honte. Tirer vanité de ce qui devrait nous faire le plus de honte. Vous me faites honte lorsque je vous entends parler ainsi. ‖ Être un sujet de honte pour quelqu'un. Cet écolier fait honte à tous les autres par son application. Votre activité fait honte à ces paresseux. Sa persévérance ne fait-elle pas *honte* à nos inégalités et à nos inconstances ! (Fléch.)

. . Songez-vous que toute autre alliance,
Fera *honte* aux Césars, auteurs de ma naissance ?
(Racine.)

‖ Faire à quelqu'un des reproches qui lui causent de la honte. Dans ce dernier sens, *honte* est souvent accompagné d'un complément. Faites-lui honte, il le mérite bien. Faire honte à quelqu'un de sa paresse. On lui en a fait bien honte. On lui en a fait la honte tout entière.

— Prov. *Que honte ne vous fasse dommage*. Il ne faut pas qu'une mauvaise honte empêche de faire une chose qui n'est point blâmable, et qui peut être utile.

— Prov. et fig. *Avoir perdu toute honte ; avoir toute honte bue ; mettre bas toute honte*. Être sans pudeur, être insensible au déshonneur. C'est une femme qui a mis bas toute honte. C'est une femme qui a perdu toute honte, qui a toute honte bue. Cette locution, *il a toute honte bue*, qui entrait dans le proverbe, *il a toute honte bue, il a passé par devant l'huis du pâtissier*, vient de l'usage où étaient autrefois les pâtissiers de tenir cabaret sur le derrière de leur maison. Ceux qui avaient quelque pudeur y entraient par une porte dérobée, et quand un débauché y entrait par la boutique, on disait qu'*il avait toute honte bue*. ‖ Fénelon a dit *les gens qui ont toute honte levée*. ‖ *Un peu de honte est bientôt bue*. Bientôt passée. ‖ *Revenir, s'en retourner avec sa courte honte*. Revenir, s'en retourner après avoir essuyé un affront, un refus, ou sans avoir rien fait de ce qu'on s'était promis de faire.

— Sentiment pénible et humiliant qui résulte d'un état d'abaissement, de mépris, d'ignominie, de décri, de faiblesse. La *honte* et l'abaissement des empereurs grecs furent à leur comble. (Volt.) S'ils n'eussent quitté leur pays, la *honte* et le décri, qui ne manquent jamais de flétrir l'âme, les auraient empêchés de recouvrer les bonnes mœurs et l'estime publique. (Rayn.)

— Sentiment pénible et humiliant qui résulte d'un projet échoué, d'une entreprise manquée, d'une bataille perdue, d'une campagne désastreuse, lorsqu'il est reconnu que l'inhabileté, l'inexpérience, l'ignorance, la lâcheté, ont été la cause de ces mauvais succès. La *honte* de l'expédition des Scythes fut bientôt effacée par une conquête importante. (Barth.) Le commandant espagnol va payer de sa tête la *honte* que son ignorance et sa lâcheté impriment à sa nation. (Rayn.) Il lava la *honte* de son pays dans le sang des Turcs. (Volt.) Les vaincus se retirèrent accablés de *honte* et de douleur. (Barth.)

— Déshonneur, ignominie, opprobre. Essuyer la honte d'un refus, d'une disgrâce. La honte doit en retomber sur lui. Ne recueillir d'une action que de la honte. Cette action imprime à sa mémoire une honte éternelle. Vouloir laver sa honte dans le sang. Couvrir quelqu'un de honte. Effacer la honte d'une mauvaise action. Regarder comme une honte. Tenir à honte. S'engager dans une entreprise, dans une affaire dont on ne sortira qu'à sa honte. Il y a de la honte à se conduire ainsi. Il n'y a pas de honte à être pauvre. La honte suit les mauvaises actions. Aller cacher sa honte au fond d'une retraite ignorée. Se voir contraint d'avouer sa honte. Pleurer sa honte. Publier sa honte. Réparer sa honte. Quelle honte pour nous ! Dans l'esprit de l'ambitieux, le succès couvre la *honte* des moyens. (Mass.) J'ai déclaré ma *honte* aux yeux de mon vainqueur. (Rac.) Mais quand je venais à considérer qu'en révélant sa *honte*, ce serait poignarder une pauvre créature dont je causais tout le malheur, je me sentais plus que de la compassion pour elle. (Le Sage.)

L'unique fondement de cette aversion,
C'est la *honte* attachée à sa possession. (Corn.)

— Se disait des ouvrages mal faits qui déshonorent leur auteur.

Ils verraient leurs écrits, *honte* de l'univers,
Pourrir dans la poussière, à la merci des vers. (Boil.)

— Se dit métaphoriquement des choses inanimées. On découvrit, il y a quelques années, dans les marais de Ceink, à une lieue de Douai, un gros chêne, lequel, par le long séjour qu'il a fait dans ces lieux humides, enfoncé à 15 ou 20 pieds sous terre, a contracté une couleur noire qui fait honte à l'ébène. (Mém. de Tr.) *Qui fait honte à l'ébène*, c'est-à-dire qui est plus noir que l'ébène.

— Honte n'a pas de pluriel, du moins dans le style noble. Cependant Corneille a dit :

Son esprit alarmé les croit un artifice,
Pour réserver sa tête aux *hontes* du supplice. (Corn.)
Non, mais vous avez dû garder le souvenir
Des *hontes* que pour vous j'avais su prévenir. (Id.)

— Autrefois on faisait un grand usage de ce pluriel. Aujourd'hui même on peut encore s'en servir en prose. Dans quelques cas même, le pluriel est beaucoup plus expressif que le singulier. La plus brillante fortune ne mérite point ni le tourment que je me donne, ni les humiliations, ni les *hontes* que j'essuie. (La Bruy.)

— *Être la honte, faire la honte de sa famille*, etc. Lui faire un grand déshonneur. Les mauvais ouvrages, les ouvrages immoraux font la honte de leurs auteurs. De tels hommes sont la honte de l'humanité. Leurs écrits, *honte* de l'univers. (Boil.)

— *Se faire de la honte*. S'attirer de la honte. Le cardinal de Mazarin se fit de la *honte* de tout ce que le cardinal de Richelieu s'était fait de l'honneur. (De Retz.)

— Certain embarras que l'on éprouve devant des personnes pour lesquelles on a beaucoup de vénération et de respect. Je me sentis saisi de respect et de *honte*, quand j'approchai de ces vieillards que l'âge rendait vénérables, sans leur ôter la vigueur de l'esprit. (Fénel.) Une sorte de *honte* les arrêtait sur le seuil de la porte. (Barth.)

— Nos pères employaient ce mot au pluriel, pour exprimer les parties que la pudeur ordonne de voiler. A la tête d'une ancienne édition de Charron, est une estampe représentant la Sagesse debout sur un cube, et nue, mais sans que ses *hontes* paraissent, est-il dit dans l'explication de cet emblème.

— *A la honte de*. loc. adv. A la honte de la raison, du bon sens, on voit encore les erreurs les plus grossières s'accréditer. Pour l'amour de la vérité, et à la *honte* de ceux qui le méconnaissent, écoutez encore ce beau témoignage. (Boss.) Il mourut, mille bruits en courent à ma *honte*. (Rac.)

— S'emploie souvent dans l'exclamation. O *honte !* qui jamais ne peut être effacée ! (Rac.) O *honte !* ô de l'Europe infamie éternelle ! (J.-B. Rouss.) *Honte* à ceux qui aimeraient mieux voir leur patrie morcelée sous le joug de l'étranger, que libre du leur ! (Boiste.)

— Iconol. On l'exprime par une femme enveloppée de son vêtement, et qui cherche à se dérober à tous les regards.

— Syn. simpl. Modestie, pudeur, retenue. ‖ Opprobre, déshonneur, ignominie, affront, confusion, avilissement, infamie, turpitude. ‖ Épith. Louable, honnête, juste, modeste, sage, secrète, ridicule, sotte, mauvaise, extrême, bue, dissipée.

— Syn. comp. HONTE. PUDEUR. Les reproches de la conscience accusent la *honte*, les sentiments de la modestie produisent la *pudeur*. ‖ HONTE. AFFRONT. L'*affront* suppose toujours une impression défavorable faite par d'autres personnes ; la *honte* n'emporte pas cette idée.

HONTER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Avoir de la honte.

HONTEUSEMENT. adv. (*h* asp.) Avec honte et ignominie. Fuir honteusement. Mourir honteusement. Celui qui rougit de faire ce qu'a fait son père n'a pas un trop bon cœur, il en portera la peine tôt ou tard, et il sera bientôt forcé de rougir *honteusement* de lui-même. (De Juss.)

— Syn. simp. Ignominieusement, avec honte, sans gloire, sans honneur.

Tel un pin, roi des monts, par la hache abattu,
Roule, et gît sans *honneur* dans la plaine étendu.
(De Gerle.)

HONTEUX, EUSE. adj. (*h* asp.) Qui a de la honte, de la confusion. Être honteux de s'être emporté. Être honteux de mener une telle vie. Être honteux d'avoir manqué de parole. Être tout honteux de sa faiblesse. Elle est toute honteuse quand on lui parle de cela. Rendre quelqu'un honteux par les reproches qu'on lui fait. De cette faiblesse un grand cœur est *honteux*. (Corn.) En vérité, je suis toute *honteuse*. (Volt.)

— Timide et embarrassé dans la société. Ce jeune homme a besoin de se former, il est encore tout honteux. La plupart des enfants sont honteux devant les personnes qu'ils ne connaissent pas. Avoir l'air honteux, bien honteux. Ne soyez donc pas si honteux. Au milieu d'une société d'hommes, une petite fille ira toute *honteuse* se réfugier auprès du plus aimable. (B. de St-P.)

— Prov. *Il n'y a que les honteux qui perdent.* Faute de hardiesse et de confiance, on manque de bonnes occasions. || *Jamais honteux n'eut belle amie.* En amour il faut être entreprenant.

— *Pauvres honteux.* Pauvres qui n'osent demander l'aumône publiquement.

— Se dit de ce qui cause ou doit causer de la honte, du déshonneur. C'est une chose honteuse. Une conduite honteuse. Une fuite honteuse. Une action honteuse. Un crime honteux. Un honteux trafic. Un procédé honteux. Ce qu'il y a de plus honteux dans son procédé, c'est que celui qu'il a offensé était son bienfaiteur. Cela est honteux. Il est moins honteux de convenir de ses torts, que de chercher à les justifier. Elle trouvait *honteux* que l'avarice n'eût point de bornes. (Larch.) C'est un *honteux* et vilain mal que la peur. (De Juss.) Apprends qu'une mort telle que celle que tu médites, est honteuse et furtive. (J.-J. Rouss.) Il fut le premier qui dégrada la poésie en faisant un trafic honteux de la louange. (Barth.) Jamais déroute ne fut plus prompte, plus complète et plus *honteuse*. (Volt.)

— Fam. *Le morceau honteux.* Le morceau qui reste le dernier sur le plat.

— *Mal honteux, maladie honteuse.* Le mal vénérien.

— *Les parties honteuses.* Les parties qui servent à la génération.

— Anat. Qui concerne les organes de la génération. Le nerf honteux. Les artères honteuses.

— Fig. *Il est la partie honteuse de ce corps, de cette compagnie.* Il fait déshonneur au corps, à la compagnie dont il est membre.

— *Honteux à.* Accepterait-il des hommages forcés et si *honteux* à sa gloire? (Mass.) Toute excuse est *honteuse* aux esprits généreux. (Corn.) Toute fourbe est *honteuse* aux cœurs nés pour l'empire. (Id.) Ta mort *honteuse* à ma mémoire. (Rac.)

— *Honteux de*, suivi d'un infinitif. Combien il est *honteux* à l'homme de s'attacher à des choses si vaines. (Boss.) Il est *honteux* d'aimer quand on n'est plus aimable. (Corn.) A quelque état que parvienne un homme imbu de maximes basses, il est toujours *honteux* de s'allier avec lui. (J.-J. Rouss.)

— *Honteux de*, devant un substantif. Être honteux de sa faute.

— *Être honteux devant quelqu'un, en présence de quelqu'un.* Être intimidé par sa présence.

— Peut se mettre avant son substantif, lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. Une conduite honteuse, cette honteuse conduite. Un procédé honteux, ce honteux procédé. Une suite honteuse, une honteuse suite. Un crime honteux, un honteux crime.

HONTH (GROSS). Géogr. Comtat de Hongrie. 104,900 hab.

HONTOYER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Avoir honte, rougir. || On a dit aussi Se hontoyer, dans la même acception.

HOO. interj. Se disait pour *ho! ho! Hoo!* vous l'avez; je vois bien que vous vous moquez de moi! (Pierre de la Rivey.)

HOOCKÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes qu'on a réuni aux brodies.

HOOFIEN. s. m. Hist. relig. Membre de la société des lecteurs de Suède, fondée par Jacques Otto Hoof, ministre à Svenljunga.

HOOFT (Pierre). Créateur de la littérature hollandaise, né en 1581, s'est fait surtout une grande réputation par ses tragédies et ses poésies érotiques; il s'est aussi montré historien distingué.

HOOKE (Robert). Mathématicien et mécanicien célèbre, né en 1635, mort en 1703. Un des principaux instruments de son invention est le baromètre marin servant à explorer le fond de la mer.

HOOKÉRIE. s. f. (dédiée à *Hooker*). Bot. Genre de mousses, renfermant un grand nombre d'espèces, dont deux se trouvent en Europe.

HOP. interj. dont on sert quelquefois pour appeler.

HOPÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des ébénacées. || On a donné ce nom à un genre renfermant le micranthème, et a un autre très-voisin du diptocérocarpe.

HOPHAL. s. m. Gramm. hébr. Nom de la sixième forme principale du verbe hébreu. *Hophal* est le passif d'*hiphil*.

HÔPITAL. s. m. autrefois *hospital*; du lat. *hospitalium*, lieu destiné à recevoir les étrangers). Maison de charité établie pour recevoir et traiter gratuitement les malades indigents. Les anciens n'avaient point d'établissements publics qui ressemblassent même de loin à nos hôpitaux, à l'exception peut-être des temples d'Esculape. Les premiers asiles de cette espèce furent ouverts par la charité chrétienne. Les apôtres recommandèrent aux églises de secourir les indigents et les malades. Les évêques marchèrent sur leurs traces, et, dès le commencement du IVe siècle, l'histoire nous parle des hôpitaux fondés par les chrétiens, mais ces hôpitaux n'étaient d'abord destinés qu'à recevoir les pèlerins ou les étrangers qui voyageaient par un motif de piété. Ce fut une dame romaine, nommée Fabiola, qui établit, au prix de toute sa fortune, le premier hôpital de malades. Hôpital général. Hôpital Saint-Louis. Hôpital de la Pitié. Administrateur de l'hôpital. Les médecins d'un hôpital. Fonder un hôpital. Visiter les hôpitaux. Porter quelqu'un à l'hôpital. Mourir à l'hôpital. Et vous, asiles sacrés des disgrâces de la nature ou de la fortune, *hôpitaux* dressés par ses soins et par ses bienfaits. (Fléch.) Les *hôpitaux* sont des hôtelleries que la Providence a placées sur le chemin des misères humaines. (Noël.) Dans la guerre de la succession, figure un marquis de Rhodes, dont on disait qu'il était ruiné dans les mines d'or, et enrichi dans les *hôpitaux*. (Montesq.) A Rome, les *hôpitaux* font que tout le monde est à son aise, excepté ceux qui travaillent, excepté ceux qui ont de l'industrie, excepté ceux qui cultivent les arts, excepté ceux qui ont des terres, excepté ceux qui font le commerce. (Id.) Un magistrat disait un jour que, si l'on fondait un *hôpital* pour les gens de lettres qui meurent de faim, il faudrait l'*hôpital* des incurables, parce que la pauvreté est un mal dont les gens de lettres ne guérissent presque jamais. (***)

. . . . Cette vertu sauvage,
Qui court à l'*hôpital*, et n'est plus en usage. (Boil.)

Du roi la bonté secourable
Va tirer désormais Phébus de l'*hôpital*. (Id.)

— *Hôpital militaire.* Établissement où sont reçus et traités les militaires malades.

— *Hôpital ambulant.* Réunion de personnes et d'un matériel qui suivent une armée dans ses mouvements, pour recevoir et traiter les malades et les blessés qui ne peuvent être transportés dans les hôpitaux fixes.

— *Vaisseau-hôpital.* Vaisseau des flottes et des escadres, disposé pour recevoir les malades.

— Fig. Ma maison est l'*hôpital* des partis vaincus, disait Mme de Staël, en faisant allusion aux personnes si divisées d'opinion qu'elle seule savait réunir.

— Scarron s'appelle lui-même :

Hôpital allant et venant,
Des jambes d'autrui cheminant,
Des siennes n'ayant plus d'usage.

— Pathol. *Pourriture d'hôpital.* Gangrène des hôpitaux. || *Fièvre d'hôpital.* Le typhus.

— Fig. Se prend pour la pauvreté même.

— Fig. et fam. *Prendre le chemin de l'hôpital, courir en poste à l'hôpital, être conduit à l'hôpital*, etc. Se ruiner par les procès, par le jeu ou par d'autres folles dépenses. Le luxe, l'ouvrage de la mollesse et de la vanité, nous conduit à l'*hôpital* par des chemins tapissés d'or et de pourpre. (***)

— *Mettre quelqu'un à l'hôpital.* Le réduire à la dernière misère.

— Fig. et fam. *C'est un hôpital.* Se dit d'une maison où il y a plusieurs personnes malades.

— Se disait autrefois de certains établissements auxquels on donne aujourd'hui le nom d'*hospice*, tels que l'hôpital des orphelins, l'hôpital des fous, etc.

— *Mettre une fille de mauvaise vie à l'hôpital.* La mettre dans une maison de force.

— Écon. rur. Cornet de papier dans lequel on place les vers à soie trop faibles pour monter sur les ramées.

— Hist. *Ordre de l'Hôpital.* V. MALTE (Ordre de).

— Syn. comp. HÔPITAL. HOSPICE. *Hôpital* s'applique plus spécialement aux établissements destinés à recevoir les malades ou les blessés; *hospice* s'applique à ceux qui servent d'asile aux vieillards, aux enfants ou aux incurables, incapables de pourvoir à leur existence. Il y a cependant des institutions ayant le double caractère d'hôpitaux et d'hospices, c'est-à-dire, qui admettent indistinctement les malades et les infirmes.

HOPKINSIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de nécessariens, fondée au XVIIIe siècle dans le Connecticut, par Samuel Hopkins, qui prétendait que le péché doit contribuer au bien général, en faisant éclater la miséricorde de Dieu.

HOPLIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, assez semblables aux hannetons.

HOPLISMATIQUE. s. f. Didact. Science qui comprend tout ce qui est relatif aux armes, aux fortifications et aux exercices militaires.

HOPLITE. s. m. (du gr. ὅπλον, arme défensive). Anc. art milit. Soldat pesamment armé de la milice grecque. Les hoplites formaient une des trois divisions de l'infanterie.

— Ant. gr. Nom des membres d'une des quatre tribus de l'Attique, établies par Érechthée. || Coureur armé dans les jeux.

HOPLITE. s. f. Minér. Pierre pyriteuse et polie. || Pierre revêtue d'une croûte métallique.

— Entom. Genre d'insectes, le même que l'osmide.

HOPLITODROME. s. m. (ét. gr., ὁπλίτης, armé, δρόμος, course). Ant. Athlète qui courait armé dans les jeux olympiens.

HOPLITODROMIE. s. f. Ant. Exercice des hoplitodromes. || Action de courir étant armé.

HOPLOCHRISME. s. m. (pron. *o-plo-kriss-me*; ét. gr., ὅπλα, instrument; χρίσμα, onction). Sc. occult. Action superstitieuse de panser une arme avec des médicaments, afin de guérir la blessure faite par cette arme. || Action d'appliquer des médicaments sur un instrument de chirurgie, afin de guérir une blessure.

HOPLODAMUS. Myth. anc. Un des géants qui furent chargés par Rhéa de la défendre contre Saturne, pendant qu'elle mettrait au monde Jupiter.

HOPLOMACHIE. s. f. (au gr. ὅπλον, arme; μάχη, combat). Ant. rom. Combat de gladiateurs armés de toutes pièces. L'hoplomachie parait avoir été plus particulièrement en usage chez les Romains. Lorsque cet exercice n'était pratiqué qu'avec des épées obtuses, à peu près telles que celles dont on fait usage sur nos théâtres, il ne devait avoir rien de dangereux, et ses effets sur l'économie animale devaient ressembler beaucoup à ceux que l'on obtient de l'escrime moderne; mais dans le temps où les Romains, se faisant un féroce plaisir de voir verser le sang humain, ne sachant pas se contenter de combats simulés, les convertissaient en véritables boucheries, cet exercice barbare n'était propre qu'à faire des victimes, et aurait dû être relégué parmi les nations sauvages.

HOPLOMACHISTE. s. m. V. HOPLOMAQUE.

HOPLOMAQUE. s. m. Ant. rom. Gladiateur qui combattait armé de toutes pièces.

HOPLOMOCHLION. s. m. (pr. *o-plo-mo-klion*). Anc. chir. Espèce de bandage qui avait la forme d'une armure.

— Anc. art milit. Ancienne armure de fer, très-pesante.

HOPLOPHORE. adj. m. Myth. gr. Qui porte des armes, épithète du dieu Mars.

HOPLOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅπλον, arme défensive; φέρω, porter). Ichthyol. Qui porte des armes défensives. || HOPLOPHORES. s. m. pl. Famille de poissons osseux, dont le principal caractère réside dans le premier rayon de la nageoire pectorale, qui peut, après s'être écarté du corps et s'être porté à angle droit, devenir fixe et immobile, de manière à protéger l'animal.

HOPLOPODE. adj. des 2 gr. (ét. gr., ὅπλον, arme; πούς, pied). Mamm. Dont les pieds sont armés de sabots. || HOPLOPODES. s. m. pl. Famille de mammifères, comprenant ceux qui ont les pieds armés de sabots.

HOPLOSMIEN, IENNE. adj. (du gr. ὅπλον, arme défensive). Myth. gr. Couvert d'une armure. Surnom de Jupiter, de Junon et de Pallas.

HOQUE. s. f. Anc. art mil. Petite casaque que l'on portait par-dessus l'armure.

HOQUEBUS. s. m. Anc. art milit. Arme du genre de la pique. || Soldat qui en était armé.

HOQUELEUX ou **HOQUELEUR.** s. m. Se disait pour Querelleur, trompeur.

HOQUET. s. m. (*h* asp.; pr. *ho-què*; par onomatopée). Mouvement convulsif qui se renouvelle à de courts intervalles, en secouant, d'une manière importune et quelquefois douloureuse, la poitrine et le ventre. On s'accorde à considérer le hoquet comme le résultat d'un spasme du diaphragme; mais il n'est pas aussi facile de déterminer la cause de ce spasme. Il a lieu également en santé et en maladie. Avoir le hoquet. Faire passer le hoquet. Faire perdre le hoquet. Hoquet fréquent, incommode. L'ingestion des boissons spiritueuses à forte dose détermine souvent le hoquet.

— *Hoquet de la mort.* Hoquet qui survient ordinairement aux mourants.

— *Être au hoquet, au dernier hoquet.* Être près d'expirer.

— Fig. Une si grande flotte, après ce premier coup de Dieu, s'étant, sans rien faire, évanouie comme une fumée, tira presque le dernier *hoquet* aux bourses françaises. (Polit. fr.)

— Fig. Molière avait, avec une grande volubilité, une espèce de *hoquet* qui ne pouvait convenir au genre sérieux, mais qui ne rendait son comique que plus plaisant. (Volt.)

— Fig. et pop. *Donner le hoquet.* Causer une confusion, un embarras, qui font parler en hésitant.

— Fig. Souvent tous ces dépits sont des *hoquets* d'amour. (Regnard).

— Heurt, choc.

— Pierre qui cause un choc.

L'un contre l'autre jetés,
Au moindre *hoquet* qu'ils treuvent (La Font.)

— S'est dit pour Bâton de berger, houlette.

HOQUETER. v. n. 1re conj. (*h* asp. Ce verbe double le *t* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je hoquette, tu hoquettes, il hoquette, nous hoquetons*, etc. Avoir le hoquet.

— Faire entendre un hoquet.

Monsieur Ulysse à ce banquet
Prit un très-important hoquet,
Et comme il est fort malhonnête
De *hoqueter* dans une fête,
Il but à la santé du dieu,
Fit un hoc, et puis dit adieu. (Marivaux.)

— S'est dit pour Ébranler en secouant.

HOQUETON. s. m. (*h* asp; ét. gr., ὁ, le; χιτών, casaque). Sorte de casaque brodée que portaient les archers du grand prévôt, du chancelier, etc. Porter le hoqueton.

— Casaque que portaient les gardes de la manche.

— Par extens. Archer qui portait le hoqueton. Être suivi de deux hoquetons. Les hoquetons du chancelier de France. Les hoquetons d'un intendant de province.

Hoqueton diapré de mon maître la trousse,
Je le suivais à pied quand il marchait en housse.
(*Recueil de vers.*)

— Casaque de paysan. Il s'habille en berger, endosse un *hoqueton*. (La Font.)

HOQUETTE. s. f. Techn. Ciseau de sculpteur.

HOR. Géogr. anc. Montagne de l'Arabie Pétrée, près de la Palestine, sur laquelle mourut Aaron.

HORA. Myth. Fille d'Uranus. Uranus voulant se défaire de Cronos, son fils, envoya vers lui plusieurs de ses filles, parmi lesquelles était Hora, pour le tuer; mais Cronos les retint et en fit ses concubines. || Déesse de la beauté et de la jeunesse. Sous ce nom, les Romains déifièrent Hersilie.

HORACE (Quintus-Horatius-Flaccus). Célèbre poète latin, né à Venouse, le 8 octobre de l'an de Rome 689, et 65 ans av. J.-C. Fils d'un affranchi, il combattit à Philippes et devint l'ami de Virgile et de Varius. Mécène, confident d'Auguste, s'attacha le poète, qui refusa pour son bienfaiteur la place de secrétaire de l'empereur. Il mourut l'an 8 av. J.-C. Ses principaux ouvrages sont les *Odes*, les *Épodes*, les *Satires* et l'*Art poétique*.

HORACES. s. m. pl. Nom de trois frères romains qui, sous Tullus Hostilius, vers 667 av. J.-C., combattirent pour Rome contre les trois Curiaces, champions de la ville d'Albe, en présence de l'armée des Romains et des Albains, pour décider lequel des deux peuples commanderait à l'autre.

HORAÏES. s. f. pl. Myth. V. HORÉES.

HORAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *hora*, heure). Qui a rapport aux heures. Cercles horaires.

— Qui est mesuré par une heure. Les lignes horaires d'un cadran.

— Qui se fait par heure. Mouvement horaire.

— Astron. *Cercles horaires.* Cercles de la sphère céleste, qui passent par les pôles, et qui, en arrivant au méridien du lieu, marquent les heures du temps vrai. || Cercles qu'en vertu du mouvement diurne de la terre, chaque étoile semble tracer en décrivant soit l'équateur même, soit un cercle plus petit, mais parallèle à celui-là. || *Angle horaire.* Angle dièdre compris entre le plan du cercle horaire et le plan du méridien. || *Mouvement horaire.* Quantité dont un astre varie dans l'espace d'une heure, soit en longitude, soit en latitude. || *Parallaxe horaire.* Celle que l'on observe au moyen du changement qu'elle cause dans l'ascension droite d'une planète. || *Plans horaires.* Plans visuels dont les arcs qu'ils interceptent sur le cercle diurne d'un astre répondent aux heures ou fractions d'heure dans lesquelles on divise la durée de la révolution entière ou du jour sidéral.

— Bot. *Fleur horaire.* Qui ne vit guère plus d'une heure.

HORAN. s. m. Bot. Arbrisseau de la Perse.

HORANTHÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes monocotylédones.

HORAPOLLON. Grammairien grec, professa les belles-lettres à Alexandrie et à Constantinople, sous l'empire de Théodose le Grand.

HORATIA. (pr. *ho-ra-ci-a*). Famille célèbre de Rome. C'est aussi le nom d'une loi portée par Valérien Publicola, et qui ordonnait de mettre en exécution les règlements du peuple assemblé par tribus.

HORATIEN, ENNE. adj. Littér. Qui appartient à Horace. || *Style horatien.* Style qui a du rapport avec celui d'Horace.

— Hist. rom. Qui appartient aux Horaces. || *Colonne horatienne.* Pilier auquel Horace vainqueur suspendit les dépouilles des Curiaces.

HORATIUS COCLÈS. V. COCLÈS.

HORCIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom de Jupiter, présidant au serment. La statue de Jupiter Horcien s'élevait dans l'endroit où s'assemblait le sénat d'Athènes.

HORCOS. Myth. gr. Le serment personnifié. Selon la Théogonie, Horcos, fils d'Éris, punit les parjures.

HORD, HORDE. adj. S'est dit pour Horrible. || Sale, dégoûtant. On le trouve dans Rabelais.

HORDE. s. f. (*h* asp.; du tart. *orda* ou *ordu*, tente, et par extens. famille). Peuplade errante.

Des hordes de barbares fondirent sur l'empire romain. Ses *hordes* les plus grossières offrent leurs femmes et leurs filles aux étrangers. (Chateaub.)

— Troupe nombreuse d'hommes qui vivent en société, mais sans avoir d'établissement fixe. Une horde de Tartares, de Bédouins. Le chef d'une horde de sauvages, d'une horde sauvage. Une *horde* errante vit des fruits que la terre produit naturellement, du poisson qu'elle pêche, des bêtes qu'elle tue à la chasse. (Condill.)

— Hist. *Grande horde* ou *horde d'Or*. Nom que portait la plus puissante des tribus des Mongols et des Kalmouks.

— Se dit par extension et par mépris d'une troupe d'hommes indisciplinés qui se plaisent au carnage et à la dévastation, etc. Une horde sanguinaire. Une horde indisciplinée. Une horde de brigands.

— *Horde* ne se dit qu'en mauvaise part, et peut entrer dans tous les styles.

. . . Des prêtres d'Apamée
Une *horde* nombreuse, inquiète, alarmée (Volt.)

— On l'a dit des Harpies.

Déjà dans les forêts, prompte à se replier,
La *horde* de ses cris remplissait la colline,
Quand Misène, placé sur la roche voisine,
Donne aux accents du cor le signal convenu.
(De la Fresne.)

— Voltaire fit entendre, pour la première fois, dans l'*Orphelin de la Chine*, un mot peu usité alors, et qui a fait depuis une grande fortune, c'est celui de *horde*, affecté originairement aux tribus errantes des Tartares. Ce mot était parfaitement à sa place dans l'*Orphelin*, et peut s'appliquer aussi à toute peuplade guerrière ou nomade. On en a fait depuis un abus ridicule en le mettant partout, même dans le langage familier, à la place de *tourbe*, qui serait le mot convenable; c'est ainsi que la multitude ignorante confond et dégrade les expressions réservées pour le style noble, qui en devient tous les jours plus difficile.

— Chez les Tartares, d'où ce mot nous est venu, *horde* n'est pas un terme plus injurieux que ne le sont ici les mots Division, compagnie, bataillon.

— Syn. simpl. Tourbe, cohue, multitude, troupe, foule de gens, tumultueuse assemblée. || Épith. Cruelle, sauvage, féroce, vagabonde, errante, étrangère, barbare, inhumaine, inexorable, nombreuse.

— Syn. comp. horde. tourbe. *Horde* est du style noble, *tourbe* est du style bas et populaire.

HORDÉACÉ, ÉE. adj. (du lat. *hordeum*, orge). Qui ressemble à un grain ou à un épi d'orge, comme l'épi floral du chamérope hordéacé. || Qui ressemble à l'orge. || hordéacées. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre orge.

— Conchyl. Qui ressemble à un grain d'orge, comme la coquille du bulime hordéacé.

HORDÉAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *hordeum*, orge). Ant. rom. Se disait des athlètes et des gladiateurs, qui étaient ordinairement nourris de pain d'orge.

HORDEARIUM. s. m. (pr. *or-de-a-rium*; du lat. *hordeum*, orge). Ant. rom. Argent qu'on donnait à un cavalier romain, afin d'acheter de l'orge pour la nourriture de son cheval.

HORDÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *hordeum*, orge; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à l'orge.

— Anat. *Ganglions hordéiformes*. Ganglions formés par le nerf intercostal entre chaque vertèbre.

HORDÉILE. s. f. Chim. V. hordéine.

HORDÉINE. s. f. (du lat. *hordeum*, orge). Chim. Son très-divisé qu'on extrait de la farine d'orge. || Son qu'on a retiré de l'orge, et que l'on a regardé comme un principe immédiat des végétaux, et qui a été considéré par d'autres comme un mélange de son et des téguments de l'amidon insolubles dans l'eau. || Gluten de l'orge.

HORDÉINÉ, ÉE. adj. Bot. V. hordéacé.

HORDÉIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hordéine.

HORDÉOLE. s. m. Chir. S'est dit quelquefois d'un apostème au bord des paupières.

— Ornith. Un des noms du bruant fou.

HORDICAL ou **HORDICIDE.** s. m. (ét. lat., *horda*, vache; *cædere*, tuer). Ant. rom. Sacrifice de vaches pleines que l'on offrait à la Terre.

HORE. s. f. (de l'allem. *hur*, prostituée). Se disait pour Femme de mauvaise vie.

HOREB. Géogr. Mont de l'Hedjaz en Arabie, dans le groupe du Liban. Ce fut sur l'Horeb que Dieu apparut à Moïse, c'est aussi là que se trouvait le rocher du sein duquel ce prophète fit jaillir une source d'eau vive, à 2710 mètres de haut.

HORÉES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes que l'on célébrait en l'honneur des Heures ou Saisons, au commencement de chaque saison de l'année. || Prémices des fruits et des fleurs de la saison, que l'on offrait aux dieux.

HOREY. s. m. Myth. afr. Nom du dieu du mal chez les habitants de la côte occidentale de l'Afrique. [illegible] croient que, si on ne lui donne pas [illegible] nourriture, le Horey s'empare [illegible] non circoncis, et, sans [illegible], le garde en otage dans son ventre.

HORIAL, ALE. adj. Entom. Qui ressemble à une horie. || horiales. s. m. pl. Famille de coléoptères trachélides, ayant pour type le genre horie.

HORIDICTIQUE. adj. des 2 g. Astron. Se dit d'un quart de cercle, sur lequel sont tracées les lignes horaires.

HORIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des trachélides.

— Mar. Petite barque de pêcheur dont on se sert sur les côtes.

HORIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom de Jupiter, protecteur des limites. || Surnom d'Apollon. Les Argiens élevèrent un temple à Apollon Horien lorsqu'ils reculèrent leurs frontières.

HORIOLE. s. f. (dimin. de *houe*). Mar. Petite barque de pêcheur, qui ne peut s'avancer en pleine mer.

HORION. s. m. (*h* asp.) Coup rudement déchargé sur la tête ou sur les épaules. Recevoir un vilain horion. Ce mot est vieux, et ne se dit plus qu'en plaisantant.

Mimas d'un puissant *horion*
Fit sauter la rondache à Mars. (Scarron.)

Et courant vers Pallas la sage
Lui fit tomber un *horion*
Justement sur le croupion. (Id.)

George indigné lui fit tomber en bref
Trois *horions* sur son malheureux chef. (Voltaire.)

— Se disait autrefois pour Casque. || Ce qui contient un hanap, une coupe. Donnez-moi à boire un horion.

— Myth. Surnom d'Apollon.

HORIPAL. s. m. Mouchoir des Indes. || Pl., *horipaux*.

HORIS. s. m. Métrol. Ancienne monnaie de Bretagne.

HORIUS. Myth. Surnom de Bacchus, qui préside aux heures et aux saisons. || Surnom d'Apollon.

HORIZON. s. m. (du gr. ὁρίζω, terminer). Astron. et géogr. C'est, en chaque point de la surface terrestre, le plan qui est tangent à cette surface et perpendiculaire à la verticale. || *Horizon rationnel*. Plan de l'horizon, rapporté au centre de la terre, et prolongé indéfiniment dans l'espace. Il partage en même temps la terre et la sphère céleste en deux hémisphères, dont l'un, s'étendant au-dessus de la surface terrestre, est appelé supérieur, et l'autre, l'enveloppant pardessous, est appelé inférieur. Prendre la hauteur d'un astre sur l'horizon. Le soleil est à l'horizon. Il doit y avoir une éclipse sur notre horizon. La lune vers son plein était déjà sur notre *horizon*, et brillait de l'éclat le plus pur dans un ciel sans nuages. (B. de St-P.) Les parhélies, ainsi que les arcs-en-ciel, n'ont lieu que lorsque le soleil est peu élevé sur l'*horizon*. (Id.)

. . . . . Quand l'astre du jour
Aura sur l'*horizon* fait le tiers de son tour (Racine.)

— *Horizon sensible* ou *apparent*. Plan que l'on suppose toucher la surface de la terre, et que l'on conçoit parallèle à l'horizon rationnel.

— Géogr. *Horizon sensible*. Partie de la surface terrestre où se termine notre vue, où le ciel et la terre semblent se joindre. Horizon borné. Horizon étendu. De cette colline on découvre tout l'horizon. Apercevoir une voile à l'horizon. Les limites des sciences sont comme l'*horizon*: plus on en approche, plus elles reculent. (Boiste.) Le bonheur est comme l'*horizon*, on l'aperçoit toujours, jamais on ne peut l'atteindre. (D'Ordre.) || Épith. Vaste, étendu, lointain, immense, étroit, borné, rapproché, raccourci, pur, vermeil, étincelant, brillant, net, oblique, courbé, circulaire, enflammé, en feu, bleuâtre, noir, sombre, pâle.

— Un de nos poëtes a exprimé l'idée que présente ce mot par une périphrase très-heureuse.

Mes regards étonnés de ses riches spectacles
Commandaient à l'espace et volaient sans obstacles
Jusqu'*aux fonds azurés où la voûte des airs*
S'unit, en se courbant, au vaste sein des mers.
(De Bridel.)

— La partie du ciel qui en est voisine. L'horizon est chargé de nuages.

— *Horizon oriental*. La partie de l'horizon où les astres paraissent se lever. || *Horizon occidental*. Celle où ils paraissent se coucher.

— Mar. *Horizon fin*. Ciel pur et dégagé de vapeurs. || *Horizon gras*. Ciel brumeux. || *Horizon venteux*. Qui soutient les nuages.

— Peint. Endroit d'un tableau, où, selon l'ordre des plans, le ciel succède à la terre. || Par extens. La hauteur à laquelle le peintre a placé le point de vue. L'horizon est trop haut, est trop bas. || Se dit particulièrement de la ligne horizontale dans laquelle est situé le point de vue d'un tableau. L'horizon ne doit être ni trop haut ni trop bas.

— Fig. Bornes du savoir, de la conception. L'horizon des connaissances humaines s'étend, s'agrandit de jour en jour.

— Fig. L'horizon politique se rembrunit, se couvre de nuages. L'horizon commence à s'éclaircir. Il y a des éclairs qui s'allument à l'*horizon*; ils montrent le chemin. (E. Quinet.) Dans les révolutions, on voit briller un instant sur l'*horizon*, et disparaître comme des météores, des hommes que l'on croyait des astres. (Boiste.) Le malheur obscurcit le plus bel *horizon*. (Id.)

C'en est assez pour moi, mon étroite raison
Ne saurait embrasser un plus vaste *horizon*. Delille

. . . . . L'*horizon* politique
Déjà commence à se voiler
L'ouragan gronde au loin, bientôt va s'écrouler
Jusqu'en ses fondements la monarchie antique
(Mme Dufrénoy.)

— Fig. Vous êtes toujours sur l'*horizon*. (Mme de Sévig.) C'est-à-dire vous êtes toujours condamnée aux ennuis de la représentation.

HORIZONTAL, ALE. adj. Parallèle à l'horizon. Se mettre dans une position horizontale. Le blé a des harmonies aériennes par ses feuilles linéaires et *horizontales*, qui ne donnent point de prise aux vents. (B. de St-P.) L'homme, dont la tête *horizontale* se meut en haut et en bas, à droite et à gauche, aperçoit à la fois l'herbe qu'il foule aux pieds, et les sommets des plus grands arbres. (Id.) Bordeu, médecin célèbre, eut des amis, mais il eut aussi, même parmi ses confrères, des ennemis cruels, entre autres le docteur Bouvart, qui lui suscita un procès déshonorant. Informé de la mort de Bordeu, Bouvart s'écria : Je n'aurais pas cru que cet homme serait mort dans une position *horizontale*. (Corr. litt. et secr.)

— *Écriture horizontale*. Celle dans laquelle les lignes sont écrites horizontalement, soit de gauche à droite, soit de droite à gauche. L'écriture est horizontale chez la plupart des peuples connus.

— Astron. *Diamètre horizontal*. Le plus grand diamètre apparent d'un astre. || *Parallaxe horizontale*. La plus grande de toutes les parallaxes. || *Réfraction horizontale*. Réfraction d'environ trente-deux minutes.

— Bot. Se dit des anthères qui sont placées en travers sur le filet, comme dans le lis; les racines qui courent entre deux terres, parallèlement au plan de l'horizon, comme l'anémone des bois; les graines qui sont attachées par leur bord ou par l'un de leurs bouts, et qui se tiennent dans un plan parallèle à la base du fruit, comme dans le lis. D'autres fleurs n'ont que quatre pétales *horizontaux*, comme les crucifères, dont les espèces sont fort communes dans les pays chauds. (B. de St-P.)

— Géom. *Plan horizontal*. Celui qui est parallèle à l'horizon du lieu.

— Entom. Se dit des ailes qui, étant étendues, forment un angle droit avec le corps, comme la libellule.

— Géol. *Stratification horizontale*. Celle des massifs dont les couches sont généralement peu inclinées.

— Gnom. *Cadran horizontal*. Cadran qui est décrit sur un plan parallèle à l'horizon, et dont le style est élevé suivant l'élévation du pôle du lieu où il est construit.

— Perspect. Se dit d'un plan qui est parallèle à l'horizon, passant par l'œil, et coupant le plan du tableau à angles droits. || *Ligne horizontale*. Ligne droite tirée du point de vue parallèlement; intersection du plan du tableau et du plan horizontal.

— pl. *Horizontaux*. Les lignes de musique sont ces traits *horizontaux* et parallèles qui composent la partie. (J.-J. Rouss.) Dans les zones tempérées, les réverbères ou pétales sont en général *horizontaux* et passagers. (B. de St-P.)

Ces lits *horizontaux* des collines nouvelles,
C'est la mer qui forma leurs couches parallèles.
(Delille.)

HORIZONTALEMENT. adv. Parallèlement à l'horizon. Cadran placé horizontalement. Ce tronc d'arbre pétrifié était couché presque *horizontalement*. (Buff.)

HORIZONTALITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est horizontal.

— Position de l'horizon.

HORLOGE. s. f. (ét. gr., ὥρα, heure; λέγω, dire). Machine à poids ou à ressort, placée dans un endroit apparent de quelque édifice, et destinée à marquer et à sonner les heures. Une bonne horloge. Une grosse horloge. L'horloge d'une église, d'un palais, d'un collége. L'horloge va bien. L'horloge va mal. L'horloge a sonné. L'horloge sonne midi. Quelle heure est-il à l'horloge? L'horloge avance. L'horloge retarde. Horloge détraquée. Les roues d'une horloge. Le poids d'une horloge. Le balancier d'une horloge. Le timbre d'une horloge. Le mouvement de l'horloge. La sonnerie de l'horloge. L'aiguille de l'horloge. Le cadran de l'horloge. Ces horloges ne s'accordent pas. Les heures, les minutes de l'horloge.

Il (l'homme fixa sur l'émail de l'*horloge* légère
Des routes du soleil la trace passagère (Chênedollé.)

— *Horloge* ou *pendule à équation*. Celle qui indique et suit tout à la fois le temps vrai et apparent, qui est celui du soleil, et le temps moyen ou uniforme. || *Horloge* ou *pendule à secondes*. Celle qui bat et marque les secondes, ainsi que les secondes et les minutes. || *Horloge marine* ou *à longitudes*. Celle qui sert à déterminer les longitudes en mer, c'est-à-dire le lieu où se trouve le vaisseau, en comptant du port d'où il est parti, et des différents endroits d'où il a relâché.

— *Monter, remonter une horloge*. En bander les ressorts, ou en hausser les poids. || *Démonter une horloge*. En désassembler les pièces.

— *Horloge solaire, horloge au soleil*. Cadran solaire.

— *Horloge de sable* ou *sablier*. Espèce d'horloge de verre, composée de deux fioles ajustées de manière que du sable fin qui est dans l'une s'écoule dans l'autre par une petite ouverture, et sert à mesurer un certain espace de temps.

— *Horloge d'eau*. Clepsydre, machine qui marque la marche du temps par l'écoulement d'une certaine quantité d'eau. [illegible] anciens se servaient [illegible] d'eau

— Astron. Constellation méridionale, située au-dessous de l'Éridan.

— Bot. *Horloge de Flore*. Table des heures du jour auxquelles s'épanouissent certaines fleurs. Linné avait observé que plusieurs d'entre elles s'ouvraient et se fermaient à différentes heures du jour, et que la plupart se fermaient à l'entrée de la nuit : il en avait formé une *horloge* botanique. (B. de St-P.)

— Prov. *C'est l'horloge du palais, elle va comme il lui plaît*. Se dit d'une horloge mal réglée. || *Il demande quelle heure il est, quand l'horloge va sonner*. Se dit d'un homme fort impatient. || *Il n'est jamais tard à son horloge*. C'est un paresseux.

— *Attendre une heure d'horloge*. Attendre très-longtemps, parce que le temps paraît s'écouler plus lentement lorsqu'on observe la marche d'une horloge.

— Entom. *Horloge de la mort*. Nom que l'on donne, parmi le peuple, aux vrillettes et au psoque pulsateur, insectes qui rongent le bois, et qui font entendre un bruit semblable à celui que produit le mouvement d'une montre.

— Fig. La règle est la boussole des religieux; mais le besoin des peuples est l'*horloge* des souverains. (Clément XIV.)

— Fig. et fam. Se dit de l'esprit, de l'intelligence, d'un travail à suivre, etc.

— Syn. simpl. Cadran, pendule, montre, sablier, clepsydre. || Épith. Juste, réglée, compassée, fidèle, tardive, dérangée, détraquée, fautive, sonnante. || Périphr. L'airain sonnant. Du temps fugitif j'entends sonner l'airain. (Lebrun.)

HORLOGER. s. m. Celui qui fait, qui répare des horloges, des pendules, des montres. La femme d'un horloger s'appelle *horlogère*. Bon horloger. Mauvais horloger. Habile horloger. Horloger maladroit. Les athées n'ont jamais répondu à cette objection : L'horloge prouve l'*horloger*. (Volt.)

— *Horlogers grossiers*. Les ouvriers qui font les grosses horloges des clochers. || *Horlogers penduliers*. Ceux qui font les pendules. || *Horlogers en petit*. Ceux qui font les montres.

HORLOGER. v. a. 1re conj. (rad. *horloger*). Néol. Régulariser l'emploi de ses heures. Horloger sa vie.

HORLOGERIE. s. f. Art de faire des horloges, des pendules, des montres. L'horlogerie, comme science, ne remonte pas plus loin que le milieu du XVIIe siècle; jusque là ce n'était guère qu'un art mécanique. L'horlogerie en bois, qui a son principal siége dans la Forêt-Noire et dans plusieurs contrées de la Suisse, multiplie toujours ses utiles produits. Entendre bien l'horlogerie. Des ouvrages d'horlogerie. Atelier d'horlogerie. Emballer de l'horlogerie.

— Ouvrage d'horlogerie. Faire le commerce de l'horlogerie.

— En parlant de l'horlogerie, Thomas a dit :

Un génie attentif traçait les pas du Temps;
Descendue à sa voix des célestes demeures,
Roulait en cercle d'or la famille des Heures.

— Commerce d'horlogerie.

— Lieu où l'on fabrique les horloges, les montres.

HORLOGIOGRAPHIE. s. f. Didact. V. horologiographie.

HORMÉ. Myth. gr. L'Activité personnifiée, déesse adorée chez les Athéniens.

HORMÉE. s. f. Hist. Fraction qui s'éleva à Bordeaux pendant la minorité de Louis XIV: elle tirait son nom d'un lieu voisin de l'endroit où elle tenait ses assemblées.

HORMÉISTE. s. m. Hist. Membre de la faction appelée *hormée*.

HORMÉNIUS. Roi de la Pélasgiotide, père d'Astydamie. Ce prince ayant refusé sa fille à Hercule, le héros lui fit la guerre et le tua.

HORMÉSIEN. s. m. Antiq. Pierre précieuse dont parle Pline, et qui est inconnue aux modernes.

HORMIN. s. m. Bot. Espèce de sauge.

HORMINE. s. f. Bot. Espèce d'herbe.

HORMINELLE. s. f. Bot. V. hormine.

HORMINODE. s. m. Minér. Pierre précieuse connue des anciens; on croit que c'était une agate qui présentait un cercle de couleur d'or au centre duquel était une tache verte. On a pensé aussi que ce pouvait être un jaspe.

HORMINUM. s. m. [illegible]. Bot. Plante à laquelle les [illegible] la vertu d'exciter [illegible] espèces qu'on a rangées sous [illegible] sont des sauges ou des mélisses.

HORMIS. prép. [illegible] les mots *hors* et *mis*, comme qui [illegible]. Excepté. Hormis deux ou trois. *Hormis* toi, tout chez toi rencontre un [illegible] accueil. (Boil.)

HORMISCION. s. m. Bot. Genre de champignons.

HORMISDAS. Quatre rois des Perses et des Parthes ont porté ce nom. Le premier succéda à Sapor Ier en 273, [illegible] pacifique, et mourut en 274. [illegible] MISDATES succéda à Narsès en 30[illegible] en 380. || HORMISDAS III [illegible] en 580, soutint [illegible] les Romains [illegible] par ses [illegible] Khorroes II [illegible] la reine Berenice en 630, et [illegible] en 632.

— **HORMISDAS**. Pape, successeur de Symmaque en 514. Il éteignit le schisme des eutychiens, et mourut en 523.

HORMIUS. s. m. Ant. Sorte de mélodie qui n'était que rhythmique, ne changeant point de ton.

HORMIZDA. Myth. parse. V. ORMUZD.

HORMOS. s. m. Ant. gr. Danse lacédémonienne dans laquelle on imitait le mouvement des astres, en formant un cercle et en tournant de l'orient à l'occident.

HORMOUZ. Géogr. Ile du golfe Persique. V. ORMUS.

HORMUS. s. m. (pr. *or-muss*; du gr. ὅρμος, collier, parce que la ronde ressemble à un collier). Antiq. Danse inventée par Dédale, et formée par une ronde mêlée d'hommes et de femmes.

HORN. (Cap). (pr. *or-ne*). Géogr. Situé sous 56° de latitude méridionale, à l'extrémité de l'Amérique du Sud, et terminant cette partie du monde de ce côté-là, ainsi que l'île connue sous le nom de Terre-de-Feu ou plutôt les îles de l'Ermite, qui en sont le prolongement. Il fut découvert en 1616 par le Hollandais Cornelis Schouten, qui lui donna le nom de sa ville natale, Horn.

HORNBLENDE. s. f. (de l'all. *horn*, corne; *blenden*, éblouir, à cause de la fausse apparence de corne). Minér. Un des noms de l'amphibole, pierre du genre des cornéennes, qui doit son nom à des rapports apparents avec la corne. || *Hornblende du Labrador*. Minéral qui a quelque rapport avec l'amphibole par son tissu lamelleux et avec le feldspath chatoyant par ses reflets, mais qui en diffère par d'autres caractères importants.

HORNEMANN. (Fréd.-Conrad.) Voyageur célèbre, né en 1772 à Hildensheim, mort vers 1800 pendant son voyage de Tripoli à Fez.

HORNÈRE. s. f. Zooph. Genre de polypiers.

HORNES (Philippe II de Montmorency Nivelle, comte de). Une des plus déplorables victimes de Philippe II, était le fils aîné de Joseph de Montmorency, seigneur de Nivelle, et d'Anne d'Egmont. Arrêté en 1567 avec le comte d'Egmont, son parent, par l'ordre du duc d'Albe, tous deux furent décapités l'année suivante.

HORNE-TOOKE (J.). Philologue et publiciste anglais, né à Londres en 1736, mort en 1812. On lui doit d'ingénieuses recherches sur l'histoire de la parole.

HORNFELS. s. m. Minér. Suivant les uns, Roche de feldspath, dans laquelle sont empâtés des granits, ce qui la rapprocherait du leptinite; suivant d'autres, c'est une quartzeuse.

HORNMANNIE. s. f. Bot. Genre de plantes des Indes orientales.

HORNOTIN, INE. adj. (du lat. *hornus*, de cette année). Hist. nat. Se dit d'un être organisé dont la naissance date de l'année, par exemple, d'un oiseau qui est sorti de l'œuf pendant le cours de l'année.

HORNPIPE. s. m. Danse. Nom d'une danse anglaise que l'on exécute au son de la cornemuse. || L'air de cornemuse qui sert à régler le pas de cette danse.

HORNPOX. s. m. Pathol. Nom que les Anglais donnent à la varicelle pustulée.

HORNSCHISFFER. s. m. (*h.* asp.) Minér. Cette dénomination, qui n'a pas de sens fixe et déterminé, a été appliquée à une foule de roches, mais plus généralement à l'amphibole schistoïde, et quelquefois aussi au schiste micacé et au porphyre schistoïde.

HORNSCHUHIE. s. f. Bot. Genre de plantes du Brésil.

HORNSTEDTIE. s. f. Bot. Genre de plantes des Grandes Indes.

HORNSTEIN. s. m. (*h* asp.; de l'all. *horn*, corne; *stein*, pierre). Minér. Variété de feldspath, substance pierreuse qui a la couleur et la transparence de la corne. || *Hornstein porphyre*. Variété de porphyre à base de hornstein.

HORNSTÉTIE. s. f. Bot. Espèce d'amome.

HORODICTIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *hora*, heure; *dictare*, dicter). Phys. Se dit des instruments qui servent à trouver l'heure. || *Quart de cercle horodictique*. Où sont tracées les lignes horaires. || substantiv. Un horodictique.

HOROGRAPHE. s. m. (ét. gr., ὥρα, heure; γράφω, tracer). Celui qui fait des cadrans.

HOROGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὥρα, heure; γράφω, écrire). Syn. de Gnomonique, l'art qui enseigne à faire des cadrans.

HOROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'horographie ou à la gnomonique.

HOROLOGE ou **HOROLOGION**. s. m. Hist. ecclés. Nom que les Grecs donnent à un de leurs livres d'office, qui contient les heures ou prières que l'on doit réciter chaque jour.

HOROLOGIOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ὡρολόγιον, horloge; γράφω, écrire). Celui qui écrit sur l'horlogerie.

HOROLOGIOGRAPHIE. s. f. Didact. Gnomonique, ou art de faire des cadrans.

— Traité d'horlogerie, description des horloges.

— Art de calculer les heures.

HOROLOGIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à l'horologiographie.

HOROMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὥρα, heure; μέτρον, mesure). Espèce de cadran dans l'Hindoustan.

HOROMÉTRIE. s. f. Didact. Art de mesurer le temps.

HOROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne l'horométrie.

HOROPTÈRE. s. m. (ét. gr., ὅρος, borne; ὀπτήρ, qui voit). Optiq. Ligne droite tirée par le point où concourent les deux axes visuels, et parallèle à la ligne qui joint les centres des yeux. || *Plan de l'horoptère*. Plan qui passe par l'horoptère et qui est perpendiculaire à l'axe optique. Le plan de l'horoptère est la limite de la vision distincte.

HOROSCOPE. s. m. (ét. gr., ὥρα, heure; σκοπέω, considérer). Astrol. Observation qu'on fait de l'état du ciel au moment de la naissance de quelqu'un, et par laquelle les astrologues prétendent juger de ce qui doit arriver au nouveau-né dans le cours de sa vie. Tirer, faire l'horoscope de quelqu'un. Dresser un horoscope. Faiseur d'horoscopes. On ne croît plus aux horoscopes. Bon, mauvais horoscope. Fâcheux horoscope. Horoscope favorable.

— Instrument de mathématiques, en forme de planisphère, inventé par Jean Paduanus.

— Figure ou thème céleste qui contient les douze maisons, c'est-à-dire les douze signes du Zodiaque, dans lesquels on marque la disposition du ciel et des astres à un certain moment, pour faire des prédictions.

— Fig. et fam. Ce qu'on prédit par simple conjecture sur le sort de quelqu'un ou sur le résultat de quelque chose. Dresser l'horoscope de quelqu'un. L'horoscope de ce libertin n'est pas difficile à tirer: on peut prédire qu'il finira ses jours à l'hôpital. Cette entreprise n'a pas réussi, j'en avais fait l'horoscope.

— L'Académie, dans les premières éditions de son dictionnaire, a fait ce mot féminin; Richelet et Trévoux le font masculin et féminin; Ménage ne le veut que masculin, et Wailly lui donne aussi les deux genres. Enfin l'Académie, dans ses dernières éditions, s'est fixée au genre masculin, et aujourd'hui on lui donne généralement ce genre.

HOROSCOPÉ, ÉE. part. pass. du v. Horoscoper. S'empl. adjectiv. Personne horoscopée.

HOROSCOPER. v. a. 1^re^ conj. Tirer l'horoscope de quelqu'un. Laissez-moi faire, je vais les *horoscoper*. (***)

HOROSCOPIE. s. f. Manie de prédire l'avenir, de tirer des horoscopes. Il existe, à la bibliothèque de l'Arsenal, un manuscrit curieux où se trouve l'horoscope des Louis, rois de France, à partir du chiffre 16 jusqu'à 20 et plus; et Dieu sait comme la pauvre *horoscopie* s'est trompée dans ses calculs! (Ourry.)

HOROSCOPIQUE. adj. des 2 g. Art divin. Qui concerne l'horoscope. Calcul horoscopique.

HORRAILLE. s. f. Se dit d'une des parties de la charrue.

HORRÉAIRE. s. m. Ant. rom. Gardien d'un grenier, d'un magasin de blé.

HORRÉMITE. s. m. Relig. mahom. Membre de la secte musulmane dont Horrémi fut le chef. Les horrémites, qui bravèrent pendant vingt ans la puissance des califes, furent détruits l'an 837 de J.-C.

HORRÉMITIQUE. adj. des 2 g. Relig. mah. Qui se rapporte aux horrémites et à leur secte. Secte horrémitique.

HORREUR. s. f. (pr. *or-reur*; du lat. *horror*, fait du gr. ὀῤῥωδέω, craindre, dont la racine est ὄῤῥος, le croupion, parce que certains animaux, quand ils ont peur, serrent leur queue entre leurs jambes). Mouvement de l'âme accompagné de frémissement, et causé par quelque chose d'affreux, de révoltant ou de terrible. Frémir d'horreur. Être saisi d'horreur. Pâlir d'horreur. Ce spectacle glace d'horreur. Un cri d'horreur. Avoir horreur de dire quelque chose. Cela fait horreur. Faire horreur à quelqu'un. Cela fait horreur à penser. On n'y saurait penser sans horreur, qu'avec horreur. Ces secondes vies que notre faiblesse nous fait inventer pour couvrir en quelque sorte l'*horreur* de la mort. (Boss.) L'*horreur* salutaire que l'âme pécheresse a d'elle-même. (Id.) Vous savez l'*horreur* qu'on a de recueillir ces soupirs contagieux qui sortent du sein d'un mourant. (Fléch.) Véronique restait muette d'*horreur*. (Toussenel.) La vanité du magistrat fait *horreur*. (Arnault.) Je me détournai avec une espèce d'*horreur*. (Buff.)

> Il tremble sa voix meurt, tous ses sens sont glacés,
> Et d'*horreur* sur son front ses cheveux sont dressés
> DELILLE.

— *Horreur du supplice*. Horreur que cause le supplice. L'horreur de la mort. L'horreur du supplice ébranla son courage. || *Horreur d'un supplice*. La cruauté d'un supplice. L'horreur d'un tel supplice, l'horreur de ces tourments n'ébranla point son courage.

— Fam. *Cela fait horreur, est à faire horreur*. Se dit, par exagération, d'une chose extrêmement laide dans son genre, ou faite sans goût, sans habileté.

— Fam. *C'est une horreur*. Se dit d'une personne extrêmement laide. Vous disiez que c'était une jolie femme, c'est une horreur. || Se dit d'une chose extrêmement laide ou défectueuse dans son genre. Vous vantiez ce logement comme agréable et commode, mais c'est une horreur.

— Fam. *Fi! l'horreur!* Se dit lorsqu'on veut marquer la répugnance qu'on a pour quelqu'un ou pour quelque chose.

— *C'est une belle horreur*. Se dit des choses qui font éprouver un sentiment d'effroi mêlé d'admiration, comme une grande tempête, un vaste incendie, etc.

— Détestation, abomination, haine violente. Avoir horreur du vice, du péché. Avoir, concevoir de l'horreur pour quelqu'un, pour quelque chose. Avoir, prendre une chose en horreur. Inspirer l'horreur du vice. On ne saurait inspirer trop d'horreur pour le mensonge. C'est un objet d'horreur. Dieu ne nous parle presque jamais des richesses que pour nous en donner de l'*horreur*. (Fléch.) Tant d'années passées dans la pudeur et dans l'*horreur* du vice. (Mass.) Vous trouverez partout l'*horreur* du nom romain. (Rac.) A l'*horreur* du vice se joint l'amour de la vérité. (J.-J. Rouss.) J'ai pris ma vie en haine et ma flamme en *horreur*. (Rac.) L'amour de l'égalité n'est en beaucoup de personnes que l'*horreur* de la supériorité d'autrui. (Boiste.) Le crime entoure le coupable d'une sorte d'*horreur* tragique qui le séquestre de ses semblables. (Id.)

— *Être en horreur à quelqu'un, être l'horreur de quelqu'un*. Lui inspirer une haine mêlée d'horreur. Le tyran est en horreur à toute la terre. L'existence lui est en horreur. Être l'horreur de ses semblables. C'est l'horreur du genre humain. Baal est en *horreur* dans la sainte cité. (Rac.)

— *Prendre quelque chose en horreur*. Éprouver de l'aversion pour cette chose. J'ai pris la vie en haine et ma flamme en *horreur*. (Rac.)

— *Être l'horreur de quelqu'un*. Être un objet d'horreur pour lui. Devenir cadavre, la pâture des vers, l'*horreur* des hommes. (Mass.) Pour être le supplice et l'*horreur* de nos jours. (Rac.)

> Princes, dont la cendre repose
> Au pied des plus riches autels,
> Souvent, malgré l'apothéose,
> Vous êtes l'*horreur* des mortels. (DE BERNIS.)

— *Horreur de*, suivi d'un infinitif. Délivre mes yeux de l'*horreur* de te voir. (Rac.) Mais si vous n'êtes pas capable de cet effort que la nature et la raison exigent de vous, fuyez dès ce moment, et me délivrez de l'*horreur* de vous voir. (Le Sage.)

> Quoi! l'*horreur* de souscrire à cet ordre inhumain
> N'a pas en le traçant arrêté votre main? (RAC.)

— Certain saisissement de crainte ou de respect. En entrant dans cette forêt, on sent, on éprouve une certaine horreur, une secrète horreur. Quand on entre dans cette église, on est saisi d'une sainte horreur, d'une horreur religieuse. Une divine horreur s'emparait de la prêtresse. Quelle *horreur* me saisit! D'où vient que je frissonne? (Rac.) J'entre avec une secrète *horreur* dans le vaste désert du monde. (J.-J. Rouss.)

> Hélas! de quelle *horreur* ses timides esprits
> A ce nouveau spectacle auront été surpris? (RAC.)

> Du sein d'un prêtre ému d'une divine *horreur*
> Apollon par des vers exhala sa fureur. (BOIL.)

— Ainsi qu'on l'a vu par les vers précédents, le mot *horreur* peut très-bien s'employer pour exprimer un effroi religieux mêlé de crainte et de respect; mais, suivant La Harpe, il est indispensable, dans ce cas, que ce mot soit modifié par un adjectif. C'est pourquoi il condamne ce vers d'Esther: Il dit, et moi, de joie et d'*horreur* pénétrée, etc., parce qu'*horreur* n'a point d'épithète, mais l'union de *joie* avec *horreur* est une modification encore plus forte que celle d'une épithète.

— Voltaire a fait un étrange abus de ce mot.

> J'ai pris dans l'*horreur* même où je suis parvenue
> Une force nouvelle, etc.

Quelles phrases que celles-ci: *Prendre une force dans l'horreur, et parvenir à l'horreur!*

— Ce qu'ont d'horrible, d'effrayant ou de sinistre certains lieux ou certains objets. L'horreur d'un cachot. Dans l'horreur des ténèbres. L'horreur de la solitude. L'horreur des combats. Partout régnaient le carnage et l'horreur. Un silence plein d'horreur. Que, spectacle d'horreur! Dans les premières *horreurs* de sa prison, il paye à Dieu le tribut de ses prières. (Fléch.) Il était juste que Dieu lui épargnât les horreurs de la mort. (Id.) La lenteur de la mort augmente encore les *horreurs* de l'appareil. (Mass.) Du pillage du temple épargnez-moi l'*horreur*. (Rac.) Pendant l'*horreur* d'une profonde nuit. (Id.) L'éclat mourant du jour tempérait l'*horreur* des ténèbres. (Volney.)

> Et dans la sacristie entrant non sans terreur,
> En percent jusqu'au fond la ténébreuse *horreur*.
> BOILEAU.

> Bientôt de Jézabel la fille meurtrière,
> Instruite que Joas voit encor la lumière,
> Dans l'*horreur* du tombeau viendra le replonger.
> RAC.

— Obscurité d'un livre qui renferme des mystères redoutables. (Id.) Perce la sainte *horreur* de ce livre divin. (Boil.)

— Fig. Comprendre toute l'horreur de sa situation. Connaître toute l'horreur de la misère de quelqu'un. Pour comble d'horreur.

> Mais à mes tristes yeux votre mort préparée
> Dans toute son *horreur* ne s'était pas montrée.
> RACINE.

— Choses horribles ou désastreuses, maux extrêmes, privations cruelles, etc. Les horreurs de la guerre. Les horreurs du carnage. Les horreurs de la captivité. Cette ville éprouva toutes les horreurs de la famine. Être en proie aux horreurs de la misère. Moi, nourri dans la guerre aux *horreurs* du carnage. (Rac.) Les douceurs de la paix, les *horreurs* de la guerre. (J.-B. Rouss.)

— *Les horreurs de la mort*. Les angoisses que l'on éprouve ordinairement au moment de mourir. Au milieu des horreurs de la mort, il souriait encore à ses amis.

> Son secours me fortifie
> Et me fait trouver la vie
> Dans les *horreurs* du trépas. (J.-B. ROUSS.)

— Énormité d'une mauvaise action, d'un action cruelle, infâme, etc. L'horreur du crime du vice, du péché. Faire comprendre à quelqu'un l'horreur d'une action. Mon esprit ne se résoudrait jamais à se jeter parmi tant d'*horreurs*, si la constance admirable avec laquelle cette princesse a soutenu ces calamités ne surpassait de bien loin les crimes qui les ont causées. (Boss.) Vous sentez toute l'*horreur* d'une prospérité née de l'injustice. (Mass.) Un tel code abolirait les *horreurs* qui font frémir la nature. (Volt.)

> Car vous n'ignorez pas à quel comble d'*horreur*
> De son audace impie a monté la fureur. (CORN.)

— Les choses mêmes qui sont atroces, infâmes, etc. Ce qu'il a fait est une horreur. La vie de ce tyran est un tissu d'horreurs. Le récit de tant d'horreurs épouvante. Faire, dire, vomir des horreurs, mille horreurs. On prétend qu'il se commet des horreurs dans ce lieu-là. De telles horreurs se conçoivent à peine.

— Choses déshonorantes qu'on attribue à quelqu'un. On m'a dit des horreurs de cet homme-là. Ces deux hommes publient des horreurs l'un contre l'autre. Dans ce sens, il s'emploie toujours au pluriel.

— *Horreur* est une expression dont on abuse souvent dans la conversation. Les femmes surtout disent d'une chose tant soit peu difforme, qu'*elle fait horreur*, qu'*elle est à faire horreur*. *Je suis coiffée à faire horreur*. Ces sortes d'exagérations sont ridicules.

— Anc. phys. *Horreur du vide*. Antipathie que l'on prêtait autrefois à la nature, et par laquelle on expliquait tous les phénomènes qui résultent de la pesanteur de l'air. Ainsi l'on disait que l'eau montait dans les pompes, parce qu'elle avait horreur du vide.

— Syn. simpl. Effroi, épouvante, terreur, crainte, peur, frayeur, frémissement, frisson, saisissement, tremblement. — Exécration, aversion, haine, abomination, détestation. — Désolation, fureur, ravage. — Atrocité, énormité, turpitude. — Crime atroce, action infâme. — Chose affreuse, horrible. || Épith. Sainte, divine, pieuse, religieuse, muette, secrète, sépulcrale, sombre, ténébreuse, tragique, vaste, soudaine, imprévue, effroyable, terrible, invincible, juste, livide, sanglante, épaisse, impénétrable, solitaire. || Périphr.

> Un effroyable bruit court le long du rivage,
> L'air en gémit, et l'homme averti du ravage,
> Sort des hameaux voisins, et, muet de terreur,
> Vient repaître ses yeux d'une scène d'*horreur*.
> ROUCHER.

HORRIBLE. adj. des 2 g. (pr. *or-ri-ble*, du lat. *horribilis*). Qui fait horreur, qui soulève, qui révolte. Laideur horrible. Objet horrible. Cela est horrible à voir. Cela est horrible. Cette mort est horrible. Une horrible cruauté. Une horrible méchanceté. Supplice horrible. Monstre horrible. Action horrible. Pensée horrible. Votre pensée est horrible. C'est une chose *horrible* de tomber entre les mains du Dieu vivant. (Boss.) Cet *horrible* débris d'aigles, d'armes et de chars. (Corn.) La chute désormais ne peut être qu'*horrible*. (Rac.) Les maux de la guerre sont encore plus *horribles* que vous ne pensez. (Fén.) Je n'ose vous demander les nouvelles, je les attends *horribles*. (J.-J. Rouss.) Je connaissais la douleur et le désespoir, je les aurais préférés à cet *horrible* état. (Id.) Il est des hommes qui ont l'*horrible* passion de tuer. (Boiste.)

— Très-mauvais. Les chemins sont horribles. Il fait un temps horrible. O Neptune! que nous présagez-vous? Si mon art n'est pas trompeur, jamais plus *horrible* tempête n'aura bouleversé les flots. (Chateaub.)

> L'air siffle, une *horrible* tempête
> Aujourd'hui gronde sur ta tête
> Demain tu seras dans le port. J.-B. ROUSS.

— Extrême, excessif, en parlant de certaines choses, mauvaises ou bonnes, qui excèdent les bornes ordinaires. Horrible faute. Être dans une inquiétude horrible. Faire une horrible dépense. Il fait un froid horrible. Pour moi, je te pardonne ma mort; mais, n'en doute pas, la sienne demandera justice d'un si *horrible* forfait. (Le Sage.)

— *Horrible à*. C'est une chose horrible à voir.

— S'empl. poét. avec un régime. Horrible de fer et de sang. (Montaigne.)

— *Horrible ce*, devant l'infinitif. Il est horrible de voir con mettre de telles atrocités.

— Se met souvent avant son substantif, lorsque l'harmonie et l'analogie le permettent. Une cruauté horrible, une horrible cruauté. Une méchanceté horrible, une horrible méchanceté. Une laideur horrible, une horrible laideur. Une dépense horrible, une horrible dépense.

HORRIBLEMENT. adv. (pr. *or-ri-ble-man*). D'une manière horrible. Cet homme est horriblement défiguré. Cette femme est horriblement laide. Se conduire horriblement à l'égard de quelqu'un.

— Extrêmement, excessivement. Horriblement pressé. Souffrir horriblement. Être horriblement fâché contre quelqu'un. La discipline si horriblement dépravée. (Boss.) J'ai été si

horriblement malheureux dans le mien, que mon cœur est presque fermé à l'espérance. (Volt.)

— On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il avait horriblement souffert, ou il avait souffert horriblement. On le met entre le verbe *être* et le participe ou l'adjectif. Nous étions horriblement pressés, et non pas nous étions pressés horriblement.

HORRIBLETÉ. s. f. S'est dit pour Qualité de ce qui fait horreur, de ce qui répugne. ‖ Chose horrible.

HORRIDE. adj. des 2 g. (du lat. *horridus*). Néol. Hérissé. Barbe horride et inculte.

HORRIFIQUE. adj. des 2 g. Burl. Effrayant, hideux, épouvantable. Ce mot se trouve fréquemment dans Rabelais.

— S'est dit aussi, par hyperbole, pour désigner une chose excessive ou d'une grandeur démesurée.

HORRIFIQUEMENT. adv. S'est dit pour De manière à inspirer l'horreur.

HORRIPILATION. s. f. (pr. *or-ri-pi-la-cion*; ét. lat., *horrere*, se hérisser; *pilus*, poil). Pathol. Frissonnement accompagné de froid qui fait hérisser les poils.

HORS. prépos. (*h* asp.; pr. *hor*; du lat. *foris*, en dehors). Sert à marquer exclusion du lieu et des choses qui sont considérées comme ayant quelque rapport au lieu. Hors de la ville. Hors du royaume. Hors d'ici. Hors de là. Hors de la maison. Être hors de chez soi. Hors de la prison. Hors de l'eau. Etre hors de sa place. Hors de rang. Hors de ligne. Etre hors de table. Parler hors de son rang. Domestique hors de condition. Être hors de la portée du canon, du mousquet, hors d'atteinte, etc. Une place qui est hors d'insulte. On ne connait rien de leurs apologies, *hors* un fragment de la première, conservé par Eusèbe. (Chateaub.) Dans les murs, *hors des murs*, tout parle de sa gloire. (Corn.) Qu'à l'instant *hors* du temple elle soit emmenée. (Rac.) Tous les maux sont depuis longtemps *hors* de la boîte de Pandore; mais l'espérance est encore dedans. (Marm.)

— Ellipt. *Hors d'ici*. Sortez d'ici. Hors d'ici, canaille.

— Fam. Il s'emploie quelquefois sans la préposition *de*. Etre logé hors la barrière. Il y avait *hors* la porte de la cour une terrasse. (J.-J. Rouss.)

— *Être hors de pages.* Avoir accompli le temps de son service dans les pages. ‖ Fig. et fam. Etre tout à fait son maître. ‖ On dit, dans le même sens, *se mettre hors de pages. Etre mis hors de pages.*

— Manég. *Hors d'école.* Se dit d'un cheval qui n'a pas été exercé depuis longtemps dans un manége. ‖ *Hors la main.* Se dit d'un cheval qui n'obéit point à la bride.

— Joaill. *Ce diamant, ce rubis, etc., est hors d'œuvre, hors de l'œuvre.* Se dit d'un diamant, d'un rubis, etc., qui n'est pas encore monté, ou qui est sorti de sa monture.

— Archit. *Hors d'œuvre.* Se dit d'une pièce qui est en saillie, qui est détachée du corps d'un bâtiment, et qui ne fait pas partie de l'ordonnance générale. Cabinet hors d'œuvre. ‖ Se dit aussi de la mesure d'un bâtiment, prise depuis l'angle extérieur d'un mur jusqu'à l'angle extérieur de l'autre mur. Ce bâtiment a dix mètres hors d'œuvre. Dans ce sens, on dit aussi *hors-œuvre*. ‖ Fig. et dans le langage ordinaire, se dit des choses qui, dans un ouvrage de littérature ou d'art, ne font point partie essentielle du sujet, qu'on semble avoir ajoutées après coup, et qu'on pourrait retrancher sans nuire à l'ensemble. Cette description est hors d'œuvre. C'est une chose hors d'œuvre dans son tableau que ce groupe, que cette figure. ‖ Dans toutes ces acceptions *hors d'œuvre* est pris adverbialement. Il s'emploie aussi substantivement. V. plus loin.

— Pal. *Mettre hors de cour, hors de cour et de procès.* Renvoyer les parties, ou une des parties, comme n'y ayant pas lieu de prononcer juridiquement, comme n'y ayant pas sujet de plaider. ‖ Autrefois, en matière criminelle, cette expression signifiait qu'il n'y avait pas assez de preuves pour asseoir une condamnation, mais qu'il subsistait des indices. ‖ *Mettre hors de cause.* Déclarer qu'une personne ne doit point être partie dans un procès. ‖ *Etre hors de cause.* Cesser d'être partie dans un procès.

— *Mettre quelqu'un hors la loi.* Formule qui a été employée dans des actes arbitraires, par laquelle on proscrivait, en telle sorte que les proscrits devaient être envoyés au supplice sans jugement, dès que leur identité avait été reconnue. Un gouvernement qui met hors la loi est un gouvernement tyrannique.

— Fig. Se placer au-dessus des lois, c'est se mettre *hors* de la loi. (Boiste.)

— S'empl. en parlant de plusieurs choses, sans rapport au lieu, mais en indiquant toujours exclusion de la chose indiquée par le complement. Etre hors de son bon sens. Hors d'embarras. Hors d'intrigue. Hors de difficulté. Hors de danger, de péril, etc. Etre hors d'état de nuire. Hors de garde. Hors de cadence. Hors de mesure. Hors de proportion. Hors de pair, du pair. Cela est hors de mode. Etre hors de soupçon. Hors de doute. Hors d'haleine. Hors de propos. Tout est hors de prix. Des vertus *hors* de mode. (Boil.) Enfin nous voyons nos têtes *hors* de l'injure du sort. (Malh.) J'ai eu ce matin une conversation particulière avec le prince dans laquelle il m'a paru chagrin de se voir, par l'avarice du roi, *hors* d'état de suivre les mouvements de son cœur généreux. (Le Sage.) Un pas *hors* du devoir peut nous mener bien loin. (Th. Corn.)

— *Etre hors de soi.* Se dit d'une personne violemment agitée par quelque passion.

> . . . Mon cœur, hors de lui-même,
> S'oublie, et se souvient seulement qu'il vous aime.
> (RACINE.)

‖ *Cela le met hors de lui.* Cela le met fortement en colère.

— Se dit quelquefois en bonne part. L'âme possédée de l'amour de Dieu, transportée par cet amour *hors* de soi-même. (Boss.)

— *Ce malade est hors d'affaire.* Il ne court plus aucun danger.

— *Etre hors de combat.* N'être plus en état de combattre. ‖ *Mettre quelqu'un hors de combat.* ‖ Fig. Se dit de toutes sortes de contestations.

— *Etre hors de service.* N'être plus en état de servir. Cet habit est tout à fait hors de service.

— Votre esprit est *hors* de ses alarmes. (Corn.) On dit *hors d'alarmes, hors de crainte, hors de danger*, mais non *hors de ses alarmes, de sa crainte, de son danger*, parce qu'on n'est pas hors de la crainte, des alarmes d'un autre.

— Suivi de la préposition *de*, il sert à marquer exclusion du temps. Cela est hors de saison. Nous voilà hors de l'hiver. Trop de vigueur serait *hors* de saison. (Boil.)

— Techn. *Hors d'eau.* Se dit, chez les chamoiseurs, de peaux qui ne sont plus humides.

— Excepté. Ils y sont tous allés, hors deux ou trois. Hors cela, je suis de votre sentiment.

> C'est un lâche s'il n'ose ou se perdre ou régner;
> *Hors* le trône ou la mort, il doit tout dédaigner.
> (CORNEILLE.)

— Dans ce sens, il s'emploie devant les verbes à l'infinitif avec la préposition *de*. Hors de le battre, il ne pouvait pas le traiter plus mal.

— Il peut aussi être suivi des autres modes du verbe avec la conjonction *que*. Il lui a fait toutes sortes de mauvais traitements, hors qu'il ne l'a pas battu; peut-être serait-il mieux de dire *hors de le battre*.

— Ce mot *hors* bien employé peut devenir noble.

> . . . Il peut faire trembler la terre,
> Mais le cœur d'Émilie est *hors* de son pouvoir.
> (CORNEILLE.)

— Syn. comp. HORS. HORMIS. EXCEPTÉ. *Hors* annonce la séparation qui existe entre tel objet, et les objets collectivement énoncés; *hormis* indique l'exclusion qu'il faut donner à un objet particulier, naturellement compris dans la proposition collective: *excepté* marque la distraction particulière qu'il faut faire de la proposition générale.

— S'empl. substantiv. dans les locutions suivantes. ‖ *Le hors de page.* La récompense accordée aux pagès qui sortaient du service. ‖ Manég. *Le hors du montoir.* Le côté droit du cheval. ‖ Pal. *Un hors de cour.* Un jugement qui met hors de cour. Prononcer un hors de cour. Cette locution a vieilli.

HORS-D'OEUVRE. s. m. (*h* asp.) Archit. Pièce qui est en saillie, et qui ne fait pas partie de l'ordonnance générale. Cette partie de l'édifice est un hors-d'œuvre.

— Littér. Partie d'un ouvrage qui ne dépend pas essentiellement du sujet, et qu'on pourrait retrancher sans nuire à l'ensemble du plan. Cet épisode est un hors-d'œuvre. Les hors-d'œuvre plaisent quelquefois, mais il y en a trop dans cet ouvrage. C'est le goût qui doit présider au choix, au nombre, au placement des hors-d'œuvre: trop multipliés, ils peuvent embarrasser la marche de l'action et nuire à l'intérêt.

— Choses inutiles. Aux yeux du matérialiste, les corps célestes sont d'inutiles *hors-d'œuvre*; les planètes suffisaient. (Boiste.)

— Art culin. Certains mets qu'on sert après le potage. Ce hors-d'œuvre est fort appétissant. Les radis, les figues, le beurre, les anchois, le melon, etc., se servent en hors-d'œuvre. Les *hors-d'œuvre* fournissent à une jolie main un exercice des doigts qui n'est pas sans effet sur les convives. (Fayot.)

— Pl., *Hors-d'œuvre*, c'est-à-dire des objets hors de l'œuvre général, et non hors des œuvres.

HORSENS. Géogr. Ville et port de Danemark, à 40 kilom. S.-O. d'Aarhuus; 2,500 hab.

HORS-OEUVRE. adv. (*h* asp.) Archit. Depuis l'angle extérieur d'un mur jusqu'à l'angle extérieur de l'autre mur. Cet édifice a vingt mètres hors-œuvre.

HORSFIELDIE. s. f. Bot. Arbre de Ceylan.

HORS-FONDS. s. m. Anc. fin. Nom que l'on donnait, dans les pays d'états, aux fonds excédant la somme que le roi avait demandée à la province. Le hors-fonds était censé appliqué aux besoins de la localité.

HORSHAM. Géogr. Ville d'Angleterre (Sussex), à 32 kilom. S.-O. de Brighton; 5,000 hab. Belle église gothique, hôtel de ville remarquable, etc.

HORTA. Myth. rom. Déesse qui présidait aux bonnes résolutions. Son temple était toujours ouvert.

— Géogr. Ville des Açores, dans l'île de Fayal, le meilleur port de cet archipel. 10,000 hab. ‖ Ville des Sabins, au confluent du Tibre et du Nar.

HORTAGILER. s. m. Relat. Tapissier du Grand Seigneur.

HORTENSE. adj. des 2 g. (du lat. *hortensis*, de jardin) Myth. lat. Qui préside aux jardins. Surnom de Vénus et de Jupiter. ‖ *Dieux hortenses.* Priape, Vertumne, Pomone.

— Bot. Que l'on cultive dans les jardins. Plantes hortenses.

HORTENSIA. s. m. (du lat. *hortensis*, de jardin; suivant d'autres de *Hortense*, épouse de l'horloger Lepaute, à laquelle Commerson la dédia; enfin, quelques-uns croient que ce nom vient de la reine Hortense). Bot. Genre de la famille des ombellifères, renfermant un arbrisseau de la Chine et du Japon qui est cultivé comme plante d'agrément. Il porte des fleurs d'un rose tendre, qui naissent à l'extrémité des rameaux, en boules, en corymbes touffus. Le genre hortensia a été reconnu comme double emploi du genre hydrangea, lequel se classe dans la famille des saxifragées, tribu ou sous-ordre des cunionacées. Cultiver des hortensias.

HORTENSIS. Myth. Surnom de Vénus, présidant à la naissance des fleurs.

HORTENSE. (Hortense-Eugénie de Beauharnais, la reine). Née à Paris en 1783, morte en 1837. Etait fille d'Alexandre, vicomte de Beauharnais, et de Joséphine Tascher de la Pagerie, depuis impératrice. Mariée en 1802, presque malgré elle, à Louis Bonaparte, elle devint reine par l'élévation de ce dernier au trône de Hollande.

HORTENSIUS (Quintus Hortalus). Orateur célèbre, né l'an de Rome 640 d'une famille noble, mais plébéienne, mort en 704. Il commença dès l'âge de 19 ans sa carrière oratoire, au moment où les deux précurseurs de Cicéron, Crassus et Antoine, étaient dans tout l'éclat de leur talent. Dès son début, il se plaça au premier rang des orateurs. Après la mort de Crassus, d'Antoine et de Sulpicius, il resta le roi du Forum jusqu'au moment où Cicéron, plus jeune seulement de 8 ans, mais qui débuta beaucoup plus tard, parut sur la scène.

HORTICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *hortus*, jardin; *colo*, je cultive). Qui a rapport à l'horticulture, qui concerne les jardins. La science *horticole* était peu avancée chez les anciens. (Lecl. Thouin.) Au commencement de notre siècle, André Thouin créa la première école de technologie *horticole* qui ait existé en France et probablement en Europe. (Id.) La science *horticole* s'est élevée sur l'art du jardinage. (Id.)

HORTICULTEUR. s. m. Celui qui s'occupe de perfectionner la culture des jardins. De toutes parts l'*horticulteur* se crée une botanique à lui, dont chaque jour il aide la nature à enrichir le changeant et brillant domaine. (Lecl. Thouin.)

— Ce mot nouveau désigne celui qui cultive les jardins, tandis qu'agriculteur marque celui qui cultive les champs, un laboureur. *Jardinier* ne présente que l'idée d'un homme de peine, d'un journalier qui a soin d'un jardun; *horticulteur* désigne de plus un homme qui tend à perfectionner ce genre de culture.

HORTICULTURAL, ALE. adj. Didact. Qui a rapport à l'horticulture. L'année horticulturale. Une composition *horticulturale*, bizarre et pittoresque, se fit alors remarquer pour la première fois, ce fut celle des jardins chinois ou anglais. (Desnos.) ‖ Pl., *horticulturaux*.

HORTICULTURE. s. f. (ét. lat., *hortus*, jardin; *culturâ*, culture). L'art de cultiver les jardins. Etude, science, théorie du jardinage. L'horticulture embrasse la culture des jardins, par opposition à l'agriculture qui comprend celle des champs. Ses produits ont pour but tantôt l'utilité, tantôt l'agrément. L'horticulture d'utilité réunit les jardins d'instruction et les jardins dont les produits divers sont directement applicables à la nourriture de l'homme, à l'assaisonnement de ses mets ou à la guérison de ses maux physiques Les Pays-Bas, la France et l'Angleterre perfectionnèrent à l'envi leur *horticulture* maraîchère. (Lecl. Thouin.) Plusieurs sociétés d'*horticulture* se sont formées depuis un certain nombre d'années en France, à l'instar de celles qui existaient depuis longtemps chez les peuples voisins. (Id.)

HORTIE. s. f. Bot. Plante du Brésil.

HORTOLAGE. s. m. (du lat. *hortus*, jardin). S'est dit pour la partie d'un jardin qui est occupée par des légumes. ‖ Les légumes que produit un jardin.

HORTOLE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles renfermant un grand nombre d'espèces fossiles.

HORTULAGE. s. m. (du lat. *hortus*, jardin). S'est dit pour Plante potagère, légume. Pour ce que l'une et l'autre de ces herbes-là sont louées d'être fort saines entre les autres *hortulages*. (Amyot.)

— Redevance qui se payait en plantes potagères, en légumes.

HORTULAIRE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes qui croyaient pouvoir, sans péché, déguiser leur croyance. On les désigne sous ce nom, parce qu'ils ne s'assemblaient point dans les Eglises, mais dans des enclos privés.

HORUS. Myth. égypt. Divinité égyptienne, que l'on honorait toujours avec Harpocrate, et qui paraît avoir été le type de Castor et Pollux, et l'origine de la constellation des Gémeaux.

HOSANGIE. s. f. Bot. Genre de la famille des mélastomées.

HOSANNA. s. m. (de l'hébr. *hoschiah-na* ou *hoscha-na*, protège, je t'en supplie, dont on se servait pour souhaiter à quelqu'un la protection, le secours de Dieu). Liturg. Hymne qui se chante le jour des Rameaux, et qui commence par le mot *hosanna*. *Hosanna* au fils de David! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur, *hosanna* au plus haut des cieux. (Ps. 128.) Il entra à l'Église pendant l'hosanna.

— Par extens. Le dimanche des Rameaux, jour où l'on célèbre l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem, au milieu du peuple et de ses disciples qui criaient *hosanna*.

— Hist. jud. *Grand hosanna* ou *hosanna rabba*. Fête des Tabernacles chez les Juifs, et particulièrement le septième jour de cette fête. ‖ Prière que les Juifs prononcent pendant la fête des Tabernacles. Il y a l'hosanna du premier jour, du second, du troisième, etc., jusqu'au septième. ‖ Branche de saule sur laquelle on récite cette prière.

— Cri de joie.

HOSIENS. s. m. pl. Antiq. gr. Nom des cinq prêtres d'Apollon à Delphes.

HOSIES. s. f. pl. (du gr. ὅσιος, saint). Antiq. Victimes sacrifiées par les hosiotes.

HOSIOTÈRE. s. m. Ant. rom. Le premier des cinq hosiens à Delphes.

HOSIOTES. s. m. pl. Antiq. Ministres d'Apollon, à Delphes, dont l'office était d'aider les devins et la pythie dans les sacrifices.

HOSLUNDIE. s. f. Bot. Genre de la famille des labiées, dont on connaît deux espèces de la Guinée et du Sénégal.

HOSNY. s. m. Ichthyol. Nom d'une espèce de spare ou sciène.

HOSPES. (du lat. *hospes*, hôte). Myth. Surnom sous lequel était adoré Jupiter, comme le dieu tutélaire des hôtes et des voyageurs.

HOSPICE. s. m. (du lat. *hospitium*, fait de *hospes*, hôte). Maison où des religieux donnent l'hospitalité aux pèlerins, aux voyageurs. L'hospice du mont Saint-Bernard.

— Se disait particulièrement d'une petite maison religieuse établie pour recevoir les religieux du même ordre qui voyageaient, et où il n'y avait pas assez de religieux pour faire régulièrement le service.

— Se disait également d'une maison bâtie dans une grande ville, pour y retirer pendant la guerre les religieux ou les religieuses des couvents bâtis dans la campagne. L'hospice de Lille. L'hospice d'Auchin à Tournai.

— *Donner l'hospice à quelqu'un.* Se disait Pour le recevoir chez soi.

— Se dit plus ordinairement, aujourd'hui, de certaines maisons de charité où l'on nourrit des pauvres, des gens hors d'état de gagner leur vie, à cause de leur âge ou de leurs infirmités. Les hospices civils. L'administration des hospices. Hospice de la Vieillesse. Hospice des Incurables. Hospice des Enfants-trouvés. Hospice des Aliénés. Le lendemain il sortit de l'*hospice*, et je ne l'ai jamais revu (J.-J. Rouss.)

— S'empl. quelquefois pour Hôpital.

— Fig. Les plantes cosmopolites croissent en général le long des grands chemins. Ce sont des espèces d'*hospices* que la nature y a établis pour les animaux domestiques voyageurs. (B. de St-P.)

— Delille s'en est servi pour désigner un asile quelconque.

HOSPITA. (du lat. *hospita*, hôtesse). Myth. Surnom de Vénus adorée à Memphis, et de Minerve adorée à Sparte.

HOSPITAL. s. m. Ancienne orthographe du mot Hôpital.

HOSPITAL (Michel de l'). V. L'HOSPITAL.

HOSPITALIA. s. m. pl. Ant. rom. Se dit des appartements pour les étrangers, que les citoyens riches faisaient disposer aux deux ailes de leurs demeures. ‖ Partie du théâtre destinée aux étrangers.

HOSPITALIER, ÈRE. adj. (du lat. *hospitalis*). Qui exerce volontiers l'hospitalité. C'est un homme fort hospitalier. C'est un peuple doux et hospitalier.

— Qui prend soin des malades; qui se consacre au service des malades.

— S'est dit de certains ordres militaires, institués originairement pour recevoir les pèlerins. Les chevaliers de Malte sont religieux hospitaliers.

— *Religieuses hospitalières.* Religieuses qui reçoivent des malades.

— Myth. gr. Surnom des divinités protectrices des voyageurs. Jupiter hospitalier. On adorait à Memphis Vénus hospitalière. O dieux *hospitaliers*, que vois-je ici paraître! (La Font.) Aux dieux *hospitaliers* je rends un juste hommage. (Delille.)

— Poét. Se dit quelquefois des lieux où l'on reçoit l'hospitalité, où l'on trouve un refuge, etc., même de tous les objets qui se rapportent à celui qui accorde l'hospitalité. Demeure hospitalière. Asile hospitalier. Ces beaux arbres nous prêteront leur ombre hospitalière. C'est au milieu de ces fêtes *hospitalières* que nous

avons parcouru les villes de la pauvre Finlande. (St-Pierre.)

Vers la chapelle *hospitalière*,
En pleurant, j'adresse mes pas. (Soumet.)

Il n'a pas oublié les services d'Evandre,
Sa table *hospitalière*, et son accueil si tendre. (Del.)

— Dacier est le premier qui ait hasardé le mot *hospitalier* dans notre langue, et qui l'ait transporté des personnes aux choses dans sa traduction d'Horace.

— S'empl. aussi substantiv. *Les hospitaliers*. Les religieux hospitaliers. ‖ Beaucoup de religieux ont été appelés hospitaliers. Hospitaliers d'Aubrac. Hospitaliers de la Charité de Notre-Dame. Hospitaliers d'Ellefort. Hospitaliers du Saint-Esprit. Hospitaliers de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Jean-Baptiste de Coventry, de Nottingham. Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Hospitaliers de Saint-Julien. Hospitaliers de Saint-Lazare. Hospitaliers de Saint-Léonard d'York. Hospitaliers de Notre-Dame de l'Echelle. Le plus ancien de ces ordres est celui qui fut fondé à Sienne, vers la fin du IXe siècle; le dernier fut fondé en 1715, à Armentières.

— *Hospitalier*. Titre du troisième dignitaire de l'ordre de Malte. Il était chargé du soin des malades.

— s. f. *Hospitalières*. Se dit des filles de la Charité ou sœurs grises. ‖ Se dit en général de toutes les religieuses des ordres charitables. Hospitalières de Saint-Joseph. Hospitalières de la Miséricorde de Jésus.

HOSPITALIÈREMENT. adv. D'une façon hospitalière, avec hospitalité.

HOSPITALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Hospitaliser. S'empl. adjectiv. Voyageur hospitalisé.

HOSPITALISER. v. a. 1re conj. Néol. Donner l'hospitalité. La France *hospitalise* tous les proscrits. (Boiste.)

— Fig. Il vaut mieux s'exposer à *hospitaliser* la diable, que de fermer sa porte aux malheureux. (Mercier.)

— S'HOSPITALISER. v. pron. Se présenter chez quelqu'un pour recevoir l'hospitalité.

HOSPITALITÉ. s. f. (du lat. *hospitalitas*). Charité, libéralité qu'on exerce en recevant et logeant gratuitement les étrangers, les passants. Exercer l'hospitalité. L'hospitalité se trouve souvent parmi les barbares. L'hospitalité était fort en usage chez les anciens Germains, et elle est sacrée chez les musulmans. Les lois de l'hospitalité. Donner l'hospitalité à quelqu'un. Recevoir partout une hospitalité généreuse. Abuser de l'*hospitalité* la plus généreuse. (Fén.) Ces productions spontanées fournissent des mets exquis à ses habitants, dont rien n'égale l'innocence et l'*hospitalité*. (B. de St-P.) Ils s'en allaient demandant l'*hospitalité* dans les vieux châteaux de leur route. (Chateaub.) A la manière dont ils étaient venus demander l'*hospitalité*, on se rappelait ces temps où les Thalès et les Anacharsis voyageaient ainsi dans l'Asie et dans la Grèce. (Id.) *L'hospitalité* publique naquit de la religion, à la mort de l'*hospitalité* domestique. (Boiste.) La sainte *hospitalité*, éteinte partout où la justice et les institutions sociales ont fait des progrès, ne se retrouve plus que chez les nations sauvages. (Rayn.) Tous les étrangers, sans exception, trouvent dans ces îles une *hospitalité* prévenante et généreuse. (Id.)

Et la reconnaissance et l'*hospitalité*
Sur les âmes des rois n'ont qu'un droit limité. (Corn.)

— *Prendre l'hospitalité chez quelqu'un*. Se disait pour Accepter, demander un gîte. Il alla au-devant de lui, et l'invita à prendre chez lui l'hospitalité.

— Obligation où sont certaines abbayes de recevoir les voyageurs pendant plusieurs jours. Il y a hospitalité dans cette abbaye.

— Chez les anciens, Droit réciproque de loger les uns chez les autres, droit qui s'exerçait non-seulement de particulier à particulier, mais encore de ville à ville. Il y avait trois sortes d'hospitalité, la première, celle que la piété faisait exercer envers les étrangers, les voyageurs, les inconnus. La deuxième était une suite de la précédente; ceux qui avaient logé une personne étaient dès lors liés avec elle par les nœuds de l'hospitalité; ils étaient obligés de se secourir mutuellement, et ce droit passait à leur postérité. On contractait la troisième sorte d'hospitalité sans avoir vu les hôtes; on envoyait un présent à une personne, et on lui demandait de se lier par le droit de l'hospitalité; si elle renvoyait un autre présent, c'était une marque qu'elle acceptait les offres, et dès lors les droits étaient également sacrés. Le droit d'hospitalité était imprescriptible, rien n'y pouvait porter atteinte, pas même la guerre entre deux peuples ennemis dont chaque hôte faisait partie. L'hospitalité s'exerce encore parmi les Arabes et autres peuples de l'Orient. Droit d'hospitalité. Il y avait hospitalité entre ces deux familles. Violer les droits de l'hospitalité. Il y avait droit d'hospitalité entre Athènes et Lacédémone. Il devait exercer à notre égard les lois de l'*hospitalité*. (Barth.) Nous partîmes amenant avec nous Philotas, dont la famille avait des liaisons d'*hospitalité* avec celle de Timodème. (Id.) Ils étaient à ses yeux les présents de l'*hospitalité*. (Id.)

— Ant. rom. *Tessère d'hospitalité*. Espèce de symbole, formé ordinairement d'un morceau de bois partagé en deux fragments, que conservaient les citoyens unis entre eux par les liens de l'hospitalité.

— Épith. Sainte, sacrée, inviolable, généreuse, facile, bienfaisante, obligeante, favorable, violée. ‖ Périphr. Les nœuds, les liens de l'hospitalité. Les droits, les devoirs de l'hospitalité. Les soins de l'hospitalité, les soins hospitaliers. De l'*hospitalité* les respectables droits. (Dulard.) Le zèle bienfaisant de l'*hospitalité*. (Léonard.)

— Iconol. On représente ordinairement l'Hospitalité sous la figure d'une femme faisant accueil à un pèlerin, et tenant une corne d'abondance, d'où s'échappent des fruits qu'un enfant s'empresse de ramasser. On peut encore la peindre sous les traits d'une jeune femme, dont les vêtements retroussés dénotent plus d'activité à ses actions; son visage annonce la douceur et l'attendrissement; elle tend les bras à un voyageur qui paraît accablé de fatigue, et auprès d'elle est un pélican, symbole de bienfaisance et d'humanité. Sur une médaille de Louis XIV, on voit un autel de Jupiter hospitalier, orné à l'antique de têtes de bélier, et d'un aigle qui porte un foudre. Au-dessus de l'autre sont deux mains qui se tiennent, symbole ordinaire de la concorde et de l'amitié; plus haut est la couronne de France.

HOSPODAR. s. m. (du slave *hospod*, seigneur). Titre de dignité qui se donne à certains princes vassaux du Grand Seigneur. L'hospodar de Valachie, de Moldavie. Ce titre remonte jusqu'au milieu du XIIIe siècle. Les hospodars relevaient d'abord de la Hongrie, mais ils ne tardèrent pas à tomber sous la dépendance des Turcs. La Valachie fut soumise dès 1391 par Bajazet; la Moldavie se soumit volontairement en 1536. Les hospodars furent longtemps électifs, les indigènes les choisissaient parmi eux; mais, après plusieurs révoltes, les sultans se réservèrent la faculté de les nommer; ils confièrent, depuis 1710, ces fonctions à des Grecs fanariotes. Depuis la révolution grecque, en 1821, les hospodars sont nommés à vie par l'assemblée des boïards, sous l'investiture de la Porte et l'approbation de la Russie.

— Les Slaves donnent souvent ce nom à l'empereur de Russie.

HOSPODARAT. s. m. Hist. Charge, dignité d'hospodar.

— Palais de l'hospodar.

— Temps que dure ce gouvernement.

HOSTAGE. s. m. Féod. Droit dû sur les grains.

HOSTALRICH. Géogr. Ville d'Espagne que les Français prirent en 1809, et où ils défirent le général O'Donnel en 1810, 4,000 hab.

HOSTE. s. f. Bot. Genre de la famille des verbénacées, établi pour un arbrisseau de l'Amérique méridionale. On en a découvert depuis deux autres espèces.

HOSTELAGE. s. m. Dr. cout. Droit que payaient les marchands forains pour la location des boutiques et maisons où ils plaçaient leurs marchandises. ‖ Droit que les sujets payaient au seigneur pour leurs habitations.

HOSTICE. s. m. Anc. jurispr. Genre de service féodal qui était dû en temps de guerre par le vassal.

HOSTIE. s. f. (du lat. *hostia*, victime, fait de *hostis*, ennemi, parce que, dans les premiers siècles de barbarie, on sacrifiait des ennemis avant la bataille pour se rendre les dieux propices, ou après la victoire, pour les en remercier). Toute victime que les anciens Hébreux offraient et immolaient à Dieu. Hostie de paix. Hostie pacifique. Hostie vivante. Hostie immaculée. Hostie pure. Hostie sainte. Hostie sans tache. Immoler des hosties à Dieu.

— Ant. rom. Victime en général. S'est dit primitivement des moindres *victimes*, ou de celles qu'on immolait avant d'attaquer l'ennemi. ‖ *Hostie animale*. Celle dont on n'offrait aux dieux que la vie, et dont on mangeait les chairs. ‖ *Hostie consultoire* ou *harvige*. Celle dont on inspectait les entrailles.

— Se disait autrefois dans tous les sens qu'a aujourd'hui le mot *victime*. La Fontaine et Corneille l'ont employé ainsi. Du céleste courroux tous furent les *hosties*. (La Font.) De tous les combattants a-t-il fait des *hosties*? (Corneille.)

Père barbare, achève, achève ton ouvrage,
Cette seconde *hostie* est digne de ta rage. (Corneille.)

‖ Les orateurs sacrés en ont fait également un fréquent usage. Jésus-Christ sauveur du monde, *hostie* pure et salutaire. (Fléch.) Achevez d'offrir pour lui cette *hostie* innocente et pure qui lave les péchés. (Id.) La justice vaut mieux devant Dieu que de lui offrir des victimes; car quelle plus sainte *hostie*, quelle prière plus agréable que d'essuyer les larmes des pauvres? (Boss.) ‖ Hostie ne se dit plus dans le sens de victime; son acception liturgique lui a fait perdre l'autre. C'est dommage: plus on a de termes pour exprimer la même chose, plus la poésie est variée.

— Fig. Un corps sacrifié comme une *hostie* vivante par la mortification. (Bourdal.)

— Tous les actes intérieurs et extérieurs prennent le nom d'*hosties*. C'est ainsi que saint Paul exhorte les premiers fidèles à offrir à Dieu une *hostie* continuelle de louanges, à exercer la charité, à pratiquer toutes les vertus, car c'est par de semblables *hosties* qu'on se rend le Très-Haut favorable.

— Théol. La personne du Verbe, qui a été immolée comme une hostie en sacrifice à son Père, sur l'arbre de la croix, pour les péchés des hommes.

— Le corps de Jésus-Christ, renfermé sous les espèces du pain et du vin, que l'on offre tous les jours comme une nouvelle hostie dans le sacrifice de la messe. Le prêtre prit autant d'hosties qu'il y avait de communiants, et les consacra. Notre Seigneur Jésus-Christ est réellement dans l'hostie, quand le prêtre a prononcé les paroles sacramentelles. La substance de l'hostie se change au corps de Jésus-Christ. L'élévation de l'hostie. Recevoir la sainte hostie.

— Se dit abusiv. Du pain sans levain destiné à être consacré. Acheter des hosties. Les hosties proprement dites ne furent introduites dans l'Eglise qu'au XIIe siècle. On employait primitivement au même usage du pain ordinaire, auquel on substitua un pain particulier jusqu'au IVe siècle. Ce pain est actuellement confectionné par des séculiers; mais autrefois il était préparé dans la sacristie par des prêtres revêtus de leurs ornements sacerdotaux. Dans l'Eglise réformée, on fait usage du pain ordinaire.

HOSTIE. s. f. Bot. (de *Host*, auteur d'une flore d'Autriche). Genre de synanthérées, de la tribu des lactucées.

HOSTIEL. s. m. Métrol. Ancienne mesure de grain.

HOSTILE. adj. des 2 g. Qui est d'un ennemi. Action, entreprise hostile.

— Qui annonce, qui caractérise un ennemi. Vues hostiles. Projets, procédés hostiles.

— Ant. rom. *Partie hostile*. Partie des entrailles d'une victime que l'on consultait pour les affaires extérieures.

— *Paix hostile*. Paix onéreuse. La France comptait en invoquant le Dieu vengeur, que ses ennemis avaient pu la préserver, pour l'accabler à moins de frais et plus sûrement sous le fardeau d'une paix *hostile*. (Salv.)

HOSTILEMENT. adv. En ennemi, en faisant des actes d'ennemi. Entrer hostilement sur les terres d'un prince. ‖ Ne se met point entre l'auxiliaire et le participe. Il était entré hostilement sur les terres de ce prince, et non pas il était hostilement entré.

HOSTILIEN, ENNE. adj. Ant. rom. Qui a rapport à Hostilius. ‖ *Curie hostilienne*. Palais du sénat construit par Tullus Hostilius, et sur les ruines duquel fut élevée la curie julienne.

— Qui a rapport à l'ennemi, à la guerre. ‖ *Champ hostilien*. Lieu de Rome où se publiaient les déclarations de guerre. ‖ *Lares hostiliens*. Nom sous lequel on implorait les dieux pénates pour obtenir leur appui en temps de guerre.

HOSTILIEN. Empereur romain, qui régna pendant quelques mois avec Gallus, en 252. On accuse Gallus de l'avoir empoisonné pour régner seul.

HOSTILINA. (du v. lat. *hostire*, mettre de niveau). Myth. Déesse que l'on invoquait pour les moissons, à l'époque où les épis tout à fait formés présentent une surface égale.

HOSTILITÉ. s. f. (du lat. *hostis*, ennemi). Acte d'ennemi.

— Se dit particulièrement des agressions, des courses de gens de guerre, des pillages et des exactions qu'un prince ou un État souverain fait exercer contre un autre prince ou un autre état. Commettre des hostilités, des actes d'hostilités. La guerre est déclarée, mais il n'y a encore eu aucun acte d'hostilité de part ni d'autre. Ce prince commença par des actes d'hostilité, sans avoir déclaré la guerre. Un commencement d'hostilité. Commencer les hostilités. Suspendre les hostilités. Quelquefois les *hostilités* sont prévues de loin, et concertées avec prudence. (Rayn.) Il y eut beaucoup d'*hostilités* entre les Chinois et les Russes au sujet de ces forts. (Volt.) On avait déjà promulgué le décret qui suspendait toutes les *hostilités*. (Barth.) Heureusement les *hostilités* de nos jours ne ressemblent pas à celles des temps anciens. (Rayn.)

— Disposition à faire des actes d'ennemi. L'hostilité persévérante de cette nation contre la France.

— Fig. et fam. Se dit des disputes par écrit.

HOTA. s. f. Bot. Herbe de Madagascar, dont le suc est appliqué sur les plaies pour en étancher le sang. Les habitants versent ce suc avec du sang de coq sur la plaie faite à leurs enfants dans la cérémonie de la circoncision.

HOTAMBIE. s. f. Erpét. Serpent de Ceylan, qui répand une fort mauvaise odeur. On ne sait à quel genre il appartient.

HÔTE, ESSE. s. (autrefois *hoste*; du lat. *hospes*). Celui, celle qui tient un cabaret, une hôtellerie, etc., et qui donne à manger et à loger pour de l'argent. L'*hôtesse* d'une auberge à dix sous par repas. (Boil.) Une vie passée dans les voyages fait connaître beaucoup d'*hôtes* et peu d'amis. (Boiste.)

— *Table d'hôte*. Table servie à heure fixe, dans une hôtellerie ou ailleurs, et où l'on peut aller manger moyennant un prix réglé. Vivre à table d'hôte. Manger à table d'hôte. Tenir table d'hôte.

— Prov. et fig. *Qui compte sans son hôte compte deux fois*. V. COMPTER.

— Celui qui vient manger dans un cabaret ou loger dans une hôtellerie, dans une auberge, etc. Avoir dans sa maison des hôtes exigeants, fâcheux, désagréables. Le comte de Polon, après avoir passé la moitié de la nuit à nous remercier, appela l'*hôte* pour le consulter sur les moyens de se rendre sûrement à Turin. (Le Sage.)

— Celui qui loue à quelqu'un une portion de sa maison. L'hôte est tenu des grosses réparations. On dit plutôt aujourd'hui *propriétaire*.

— Celui qui la tient à loyer. Ce propriétaire a chez lui des hôtes commodes, incommodes. On dit plutôt aujourd'hui *locataire*.

— Se disait de ceux qui étaient logés dans la même maison, encore qu'ils ne tiennent rien l'un de l'autre. Cette maison est grande, il y a plusieurs hôtes. Il est venu une jolie hôtesse en notre logis.

Le jour est le palais destiné pour les dieux,
Seul digne de loger une *hôtesse* si belle,
Soit qu'elle soit déesse, soit qu'elle soit mortelle. (Nouv. choix de vers.)

— Toute personne qui donne l'hospitalité, qui héberge, qui traite quelqu'un sans rétribution et par humanité, par amitié, par bienveillance. Remercier son hôte du bon accueil qu'il a fait. Il se souvenait toujours de Fénelon, dont il avait été l'*hôte*. (Chateaub.)

Cependant mon hâbleur, avec une voix haute,
Porte à mes campagnards la santé de notre *hôte*. (Boileau.)

— Celui qui est reçu, traité de cette manière. Avoir dans sa maison des hôtes fort aimables. Un hôte importun. Régaler ses hôtes.

— Fam. *Il n'y en a point de plus foulé que l'hôte*. Se dit en parlant de certaines parties de plaisir où chacun porte son plat pour aller souper chez quelqu'un de la société.

— Prov. *Bon visage d'hôte*. Bon accueil de celui qui donne à manger chez lui.

— Anc. jurispr. Sujet d'un seigneur féodal, censuel ou rentier.

— S'est dit aussi des paysans ou bourgeois qui étaient contraints de loger les soldats, les officiers de la cour, dans les passages ou séjours qu'ils faisaient dans les campagnes ou dans les villes.

— On dit, en ce sens, d'un homme doux et paisible, que c'est un bon prince, qui ne foule guère ses hôtes.

— Dans l'ordre des chartreux, on appelait *hôte*, un religieux qui demeurait dans une chartreuse dont il n'était pas profès.

— Prov. et fig. On dit d'un homme qui fait presque en même temps toutes sortes de fonctions dans une maison, qui se mêle de toutes sortes d'affaires, qu'*il est l'hôte et l'hôtellerie*.

— Fam. et par extens. Animal qui fréquente, qui habite ordinairement la demeure de l'homme. Les rats sont des hôtes fort incommodes. Le pigeon est un hôte constant.

— Fig. et poét. Habitant, en parlant des hommes ou des animaux.

Je l'ai su d'un pêcheur, vieil *hôte* du rivage,
Qui séchait ses filets sur la roche sauvage. (Desaintange.)

L'abeille des jardins, *hôtesse* voltigeante,
N'y butine jamais sa richesse odorante. (Id.)

— On le dit aussi des plantes.

Hôte aimable des champs, ce peuple quelquefois
Vient vivre parmi nous, et se plaît sous nos toits,
Trompe l'hiver jaloux dans l'abri d'une serre.
Se mire dans les eaux et t... passe la terre. (Del.)

— Se dit également des passions et des êtres abstraits.

Et ces agréables séjours,
Chassent le soin, *hôte* des villes,
Et la crainte, *hôtesse* des cours. (La Font.)

Les soucis dévorants, les regrets, les ennuis,
Hôtes infortunés de sa triste demeure,
En des gouffres de maux le plongent à toute heure. (Id.)

— Se dit de tout ce qui est ordinairement uni. Qu'il est peu de beaux corps, *hôtes* d'une belle âme! (La Font.)

La cruelle moitié du monstre de Libye,
Traîne en ses magasins ces deux corps où la vie
Cherche encore un refuge, et quitte en gémissant
Les *hôtes* que du ciel elle obtint en naissant. (La Fontaine.)

— Syn. simpl. Aubergiste, hôtelier, traiteur, cabaretier, maître du logis. Toutes ces expressions sont familières. Passager, étranger. ‖ Épith. Affable, aimable, commode, prévenant, complaisant, soigneux, gracieux, officieux, serviable, généreux, content, exigeant. ‖ Syn. Amphytrion. ‖ Epith. Aimable, affable, charmant, enjoué, joyeux, agréable, soigneux, attentif, délicat, civil, expert, somptueux, prodigue, économe, avare, grossier, incivil, impoli, maussade, chagrin, fâcheux, caustique. ‖ Périphr. Le maître du festin.

— Les poëtes disent les *hôtes des cités*, par périphrase, pour les citadins, les habitants des villes; *les hôtes des bois, des forêts*, pour les animaux qui les habitent; *les hôtes des airs, ces bois; les hôtes mélodieux, les hôtes des bocages*, pour les oiseaux; *les hôtes des mers, les hôtes muets de l'onde*, pour les poissons, etc.

Leurs cris, l'aboi des chiens, les cors mêlés de voix,
Annoncent l'épouvante aux *hôtes* de ces bois. (La Fontaine.)

.... Les accents du cor et le bruit des fanfares,
Épouvantent au loin les *hôtes* des forêts. (Del.)

Et des *hôtes* de l'air la nation entière
La chasse à coups de bec des champs de la lumière. (Desaintange.)

HÔTEL. s. m. (du lat. *hospitalia*, appartements destinés à recevoir les hôtes). Grande maison, demeure somptueuse d'une personne de qualité, d'un personnage éminent, d'un riche particulier. L'hôtel du duc de Choiseul. L'hôtel

du président de la Chambre des députés. Avoir un hôtel. Acheter, louer un hôtel. La cour d'un hôtel. Les domestiques d'un hôtel.

— *Petit hôtel.* S'est dit d'un bâtiment contigu à un hôtel, et destiné au logement des officiers, et à quelques usages subalternes.

— S'est dit de toute maison.

— Se disait autrefois absolument de la maison du roi. Grand prévôt de l'hôtel. Maître des requêtes de l'hôtel. Avoir un procès aux requêtes de l'hôtel. Avoir ses causes commises aux requêtes de l'hôtel.

— Se dit, en style de pratique, et dans les procès-verbaux, de la demeure d'un conseiller ou d'un autre officier de justice.

— *Hôtel abbatial.* Se disait autrefois, dans certains actes, de la maison destinée au logement de l'abbé.

— *Maître d'hôtel.* Officier préposé pour avoir soin de ce qui regarde la table d'un prince, d'un grand seigneur ou de riches particuliers, et qui sert ou fait servir sur table. Premier maître d'hôtel du roi, de la reine. Maître d'hôtel ordinaire du roi, de chez le roi. Maître d'hôtel de quartier. Acheter une table de maître d'hôtel chez le roi. Envoyer son maître d'hôtel pour faire préparer le dîner. ‖ En parlant du premier maître d'hôtel du roi, on dit, *le premier maître de l'hôtel.*

— Grand édifice destiné à un établissement public. L'hôtel du ministère des finances. L'hôtel des Monnaies. L'hôtel des Invalides.

— *Hôtel de Mars.* S'est dit quelquefois d'un hôtel des Invalides.

— *Hôtel de ville.* L'hôtel, la maison où siége l'autorité municipale. Aller à l'hôtel de ville. ‖ A Paris, on donne ce nom au siége de la préfecture du département de la Seine. ‖ Se dit figurément dans l'histoire de notre révolution, pour Pouvoir municipal.

— Comme l'hôtel de Bourgogne servit longtemps aux représentations du Théâtre-Français, on a quelquefois dit l'*Hôtel* pour la Comédie française.

Mieux que toi le baron, moins que toi criminel,
Au métier que tu fais réussit à l'*hôtel*. (Volt.)

— Grande maison garnie. L'hôtel de Venise. L'hôtel d'Angleterre. Venez me voir à mon hôtel. Loger à l'hôtel. Tenir un hôtel, un hôtel garni. Le maître d'un hôtel. Elle était logée avec toute la troupe dans un grand *hôtel* garni. (Le Sage.)

— Syn. comp. HÔTEL. MAISON. PALAIS. CHÂTEAU. Les bourgeois occupent des *maisons;* les grands, à la ville, occupent des *hôtels;* les rois, les princes, les évêques, y ont des *palais;* les seigneurs ont des *châteaux* dans leurs terres.

HÔTELAGE. s. m. S'est dit pour Hôtellerie.

— Cout. Droit que les marchands forains payaient pour le louage de maisons et boutiques où ils mettaient les marchandises qu'ils amenaient aux foires ou aux marchés. ‖ Droit que les sujets payaient au seigneur pour leur habitation.

HÔTEL-DIEU. s. m. Hôpital principal de plusieurs villes. Administrateur de l'Hôtel-Dieu. Chirurgien, médecin, aumônier de l'Hôtel-Dieu. Etre malade à l'Hôtel-Dieu. Tous les Hôtels-Dieu du royaume. Je me suis avisé, après en avoir conféré avec quelques-uns de nos confrères de l'Académie, de proposer à l'Assemblée d'envoyer à M. l'archevêque de Paris 1,200 livres, au nom de la compagnie, pour les pauvres de l'*Hôtel-Dieu.* (Volt.) Ce nom de léproserie n'était pas donné indifféremment aux hôpitaux; car on voit par le même testament que le roi lègue cent livres de compte à deux cents *Hôtels-Dieu.* (Id.)

HÔTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Hôteler. S'empl. adjectiv.

Sa femme Eur... appelée,
Était en enfer *hôtelée.* (Scarr.)

HÔTELER. v. a. 1ʳᵉ conj. S'est dit pour Loger quelqu'un dans une hôtellerie.

HÔTELIER, ÈRE. s. Celui, celle qui tient hôtellerie. Un bon hôtelier. Ce mot a vieilli, mais on doit le regretter.

— Dans quelques abbayes, Religieux chargé de recevoir et de nourrir les hôtes, les passagers.

HOTELLE. s. f. Anc. art milit. Fer de lance.

HÔTELLERIE. s. f. Maison où les voyageurs et les passants sont logés et nourris pour leur argent. Grande hôtellerie. Etre logé à l'hôtellerie. Etre allé descendre à l'hôtellerie. Nous sortîmes ensuite de l'*hôtellerie,* et nous suivîmes la route qu'il plût à Lamela de choisir. (Le Sage.) Nous sortîmes de l'*hôtellerie* aussi gravement que nous y étions entrés, et nous allâmes frapper à la porte de Samuel Simon. (Id.) Souvenez-vous que la nature vous donne une *hôtellerie,* non une habitation. (Boiste.)

— Ce mot a été remplacé par celui d'*auberge,* qui est presque le seul en usage aujourd'hui. Jusqu'au XIVᵉ siècle, on donna presque indifféremment les noms d'*hôtel, auberge, hôtellerie,* à toutes les maisons en général; mais on désigna particulièrement ainsi celles des grands seigneurs, ou les endroits où on loge en voyage. Ce mot ne se dit plus guère que dans les occasions où *auberge* serait trop bas.

— Gui-Patin disait que la cour était une mauvaise *hôtellerie* pour un honnête homme.

— Dans les grosses abbayes, Corps de logis destiné à recevoir les étrangers.

HOTÈRE. Myth. scand. Roi de Suède, auquel, selon une tradition fabuleuse, des nymphes firent présent d'une ceinture fatale, de laquelle il n'avait qu'à se ceindre pour vaincre ses ennemis.

HOTLI. s. m. Ornith. Oiseau du Mexique, qui paraît être le même que le faucon noir, lequel n'est lui-même qu'une variété du faucon proprement dit.

HOTROBOS. s. m. Anc. art milit. Espèce de pique.

HOTTE. s. f. (*h.* asp.; de l'all. *huten,* couvrir, cacher). Sorte de panier qui est ordinairement d'osier, et qu'on met sur le dos avec des bretelles, pour porter diverses choses. Hotte à porter de la terre, à porter du pain, à porter de la viande. Porter du linge dans une hotte. Porter la hotte. La hotte d'un chiffonnier.

— *Hotte poissée.* Hotte enduite de poix, qui sert pour porter le vin du pressoir dans les tonneaux. On l'appelle aussi *hotte bottue.*

— *Hotte de cheminée.* La pente du tuyau de cheminée en forme de hotte renversée, depuis la barre jusqu'au haut du plancher.

— Ce qui a la forme d'une hotte.

— Techn. Louchet d'un instrument à draguer. ‖ Dossier de siége cintré sur le plan, et incliné ou évasé sur la hauteur.

HOTTÉE. s. f. (*h* asp.; de l'all. *huten,* cacher). Plein une hotte. Hottée de terre. Hottée de pain. Hottée de fruits. Hottée de vin.

— Hotte pleine de quelque chose.

— Fig. Une longue *hottée* de chicaneries. (Cont. d'Eutr.)

HOTTENTOT, OTE. adj. Géogr. Nom d'un peuple de l'Afrique méridionale, dont quelques tribus ont été civilisées par les missionnaires. Les Hottentots sont les peuples les plus laids de l'Afrique, ils sont caractérisés par la saillie des pommettes, l'aplatissement du nez, la grosseur et la proéminence des lèvres. Les femmes offrent dans la partie postérieure un développement singulier qui est propre à cette race. Ils sont extrêmement malpropres. ‖ subst. un Hottentot, une Hottentote.

— Géogr. *Pays des Hottentots.* Contrée de l'Afrique méridionale, dont une partie appartient à la colonie du cap de Bonne-Espérance, et le reste est indépendant.

HOTTENTOT. s. m. Linguist. Langue parlée par les Hottentots, et qui est remarquable par une grande quantité d'articulations ayant à peu près la valeur de notre *t.*

— Entom. Espèce d'ateuche.

— Ichthyol. Espèce de poissons.

— Ornith. Espèce du genre turnix.

HOTTENTOTIE. (pr. *hot-ten-to-cie*). Géogr. Nom que quelques géographes donnent au pays des Hottentots.

HOTTENTOTISME. s. m. Linguist. Prononciation vicieuse qui consiste à remplacer toutes les syllabes par un bruit confus de *tt* sans cesse répétés.

HOTTEREAU ou **HOTTERET.** s. m. Techn. Espèce de hotte grossière.

HOTTEUR, EUSE. s. (*h* asp.) Celui, celle qui porte la hotte. En vendanges, le hotteur gagne le double des coupeurs. Il y a des hotteurs qui portent tous les jours de la terre dans les jardins. Les hotteuses de la halle.

HOTTIER. s. m. Techn. Ouvrier qui transporte des fardeaux dans une hotte.

HOTTINGER. Nom de deux célèbres grammairiens suisses. Le premier vivait dans le XVIIᵉ siècle, et le second dans le XVIIIᵉ.

HOTTONE ou **HOTTONIE.** s. f. (de *Hottonn,* botaniste hollandais). Bot. Genre de la famille des primulacées, renfermant deux espèces.

HOU. interj. Manég. Exclamation dont le cavalier se sert quelquefois pour faire arrêter son cheval sans tirer la bride.

— Chass. *Hou, hou, après l'ami.* Cri que fait entendre le valet de limier pour exciter son chien quand celui-ci détourne les bêtes fauves.

HOUACHE. s. f. (*h* asp.) Mar. Longue trace que laisse derrière lui sur la mer un vaisseau poussé par le vent. ‖ Petit morceau d'étamine passé dans les trous de la ligne de loch, à une distance du bateau égale à la longueur du bâtiment.

HOUAGE. s. m. (*h* asp.) Se disait pour Action de bêcher un terrain. ‖ Prix que l'on donne pour ce travail.

— Agric. Un des noms de l'opération appelée *binage.*

— Dans les mines de charbon minéral, Longueur du terrain que parcourent les veines en superficie et en profondeur.

— Techn. Action de houer les draps.

HOUAMES. Hist. relig. Sectaires mahométans de l'Arabie, qui n'ont pour logements que des tentes. Ils font leurs prières et leurs cérémonies sous leurs pavillons, et finissent leurs exercices pieux par s'occuper de la propagation de l'espèce, qu'ils regardent comme le premier devoir de l'homme. En conséquence, l'objet leur est indifférent, ils se précipitent sur le premier qui se présente.

HOUARI. s. m. Mar. Bâtiment à deux mâts, portant des voiles auriques. ‖ On dit une *voile en houari,* pour désigner une voile triangulaire dont la ralingue de chute est élevée par la vergue au-dessus du mât.

HOUATTE. s. f. Bot. Espèce de coton qui entoure la semence de l'apocyn de Syrie.

HOUBARA. s. m. Ornith. Espèce d'outarde d'Afrique.

HOUBIGANT (Charles-François). Savant hébraïsant, né en 1686, mort en 1783, a publié des travaux importants sur la Bible.

HOUBLON. s. m. (*h* asp.; du bas lat. *lupulone,* corruption de *lupulus,* houblon). Bot. Genre de la famille des urticées, renfermant une plante grimpante, qui croît naturellement en Europe et dont on fait principalement usage dans la composition de la bière. On mange les jeunes pousses du houblon avec des asperges. Planter des perches pour appuyer le houblon. Le houblon s'élève à la hauteur des plus hautes perches. Manger du houblon en salade. Cueillir du houblon. ‖ *Houblon de montagne.* Nom vulgaire de l'hornithogale des Pyrénées.

HOUBLONNÉ, ÉE. (*h* asp.) part. pass. du v. Houblonner. S'empl. adjectiv. Boisson houblonnée.

HOUBLONNER. v. a. 1ʳᵉ conj. (*h* asp.) Mettre du houblon dans une boisson. On a trop houblonné cette bière, on ne l'a pas assez houblonnée.

HOUBLONNIÈRE. s. f. (*h* asp.) Champ planté de houblon. Une grande houblonnière. Entrer dans une houblonnière.

HOUCKIENS. s. m. pl. Polit. Nom d'une faction qui prit naissance en Belgique en 1351.

HOUCKS. s. m. pl. Polit. Membre d'une faction politique qui se forma dans les Pays-Bas au XIVᵉ siècle.

HOUCRE ou **HOURQUE.** s. m. (*h* asp.) Mar. Bâtiment à varangues plates.

HOUDAIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Béthune (Pas-de-Calais); 600 hab.

HOUDAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mantes (Seine-et-Oise); 2,000 hab.

HOUDETOT (Sophie de la Live de Bellegarde, comtesse d'). Née vers 1730, morte en 1813, fut une des femmes remarquables du XVIIIᵉ siècle par ses grâces, son esprit et ses qualités personnelles.

HOUDON. Le plus grand sculpteur de son époque, né en 1740, mort en 1828.

HOUE. s. f. (*h* asp.) Agric. Instrument de fer, large et recourbé, qui a un manche de bois, et avec lequel on remue la terre en la tirant vers soi. Vigne labourée à la houe. Faire un fossé avec une houe. Labourer des arbres avec une houe.

— *Houe à cheval.* Espèce de petite charrue, tirée par un cheval, à un ou plusieurs socs en forme de houe plate, et à une ou deux roues. ‖ *Houe fourchue.* Houe qui, au lieu d'être pleine, est à dents plates. Elle sert à labourer et à défoncer les terrains pierreux et trop argileux, parce qu'elle entre plus avant que la houe pleine.

— Techn. Instrument dont on se sert pour corroyer le mortier. ‖ On donne ce nom à des fers, les uns droits, les autres courbes, avec lesquels les faïenciers remuent la couverte dans les baquets. On les appelle aussi des *houilles.*

HOUÉ, ÉE. (*h* asp.) part. pass. du v. Houer. S'empl. adjectiv. Terre houée.

HOUEILLÉS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Nérac (Lot-et-Garonne); 600 hab.

HOUER. v. a. 1ʳᵉ conj. (*h* asp.) Labourer une terre avec la houe. Il faut houer cette terre, ce jardin.

— Absol. Ce vigneron ne fait que houer toute la journée.

— Techn. Se dit de l'opération du foulon, qui consiste à lâcher un drap à l'eau, et à l'en retirer plusieurs fois à petits plis, etc.

— SE HOUER. v. pron. Être houé.

HOUERIE. s. f. Agric. Labour à la houe.

HOUETTE. s. f. (dimin. de *houe*). Agric. Petite houe. ‖ S'est dit pour Chouette.

— Bot. Le fromager, dont les semences sont entourées d'un coton qui est en usage aux Moluques.

HOUGARDE ou **HOUGAERDEN.** s. f. (du village de *Hougaerden,* dans le Brabant, d'où on la tire). Bière blanche très-douce des environs de Bruxelles.

HOUGUE (LA). Géogr. Cap de France (Manche), célèbre par le combat naval qui s'y livra le 29 mai 1692, et dans lequel les Français furent défaits par les flottes anglaise et hollandaise.

HOUGHTON. Voyageur anglais, chargé en 1789 de déterminer le cours du Niger, pénétra fort avant dans l'intérieur de l'Afrique, et périt en 1791.

HOUGLY. Géogr. Fleuve de l'Hindoustan, présidence du Bengale, 200 kilom. de cours. Ses eaux sont réputées sacrées par les brahmanes. ‖ Ville assez grande, mais bien déchue de ce qu'elle était au XVIᵉ siècle.

HOUGRE. s. m. Mar. V. HOURQUE.

HOUGUINES. s. f. pl. (*h* asp.) Anc. art milit. Partie de l'armure qui couvrait les cuisses, les jambes et les bras.

HOUHOU. s. f. ... qu'avec l'adj. vieille, et ... crépite et grondeuse. Vieille *houhou,* vieille haha. (Scarron.) Elles sont plus noires que des taupes, plus laides que des guenons, plus sottes que des *houhou.* (Guzm. d'Alfar.)

— s. m. Espèce de coucou d'Afrique.

HOUILLAGE. s. m. (*h* asp.; pr. *ou-ia-je*). Techn. Action de la houille sur les fers.

HOUILLE. s. f. (*h* asp.; pr. *ou-ie;* du saxon *hulla*). Substance minérale, charbonneuse et bitumineuse, qui forme un excellent combustible. On en retire aussi le gaz hydrogène percarburé, qui, lorsqu'il a été purifié, sert pour l'éclairage. On l'appelle aussi *charbon de terre.* V. CHARBON DE TERRE. Mine de houille. Tirer de la houille. Brûler de la houille. Un bateau de houille.

— *Houille d'engrais.* Sorte de lignite terreux connu dans les départements du nord de la France, renfermant du fer sulfuré en assez grande abondance, et qui est employé pour les engrais.

— Techn. V. HOUE.

HOUILLEAU. interj. (pr. *ou-iô*). Chass. Cri employé par les veneurs pour faire boire les chiens lorsqu'ils sont dans l'eau.

HOUILLER, ÈRE. adj. (*h* asp.; pr. *ou-ie*). Géol. Qui renferme des couches de houille. Terrains houillers. Dépôt houiller. Le groupe des terrains houillers est caractérisé principalement par la richesse des couches de houille qu'ils renferment.

— Qui tient de la houille.

— Géol. *Formation houillère.* Ensemble des couches qui renferment la houille. ‖ *Zone houillère.* Certain nombre de bassins qui se rattachent les uns aux autres, dans une direction à peu près constante.

HOUILLÈRE. s. f. (*h* asp.; pr. *ou-iè-re*). Mine de houille. Les houillères de la Belgique. Les houillères de New-Castle, en Angleterre.

HOUILLEUR. s. m. (*h* asp.; pr. *ou-ieur*). Ouvrier qui travaille aux mines de houille.

HOUILLEUX, EUSE. adj. (*h* asp.; pr. *ou-ieu*). Géol. Qui contient de la houille. Roche houilleuse.

HOUILLITE. s. f. (*h* asp.; pr. *ou-i-le*). Minér. Un des noms de l'anthracite.

HOUISTRAC. s. m. Hist. nat. Un des noms vulgaires du traquet.

HOULAGON. Prince mongol, chef de la dynastie des Gengis-khanides, mourut en 1265.

HOULAN. s. m. (*h* asp.) V. HULAN.

HOULE. s. f. (*h* asp.) Mar. Mouvement d'ondulation que les eaux de la mer conservent après une tempête ou avant que celle-ci n'ait lieu; elle les agite sans bruit et sans former d'écume. Il y a de la houle, beaucoup de houle. Petite houle. Grosse houle. La houle était encore fort grosse. ‖ Se dit aussi des grosses ondes d'une mer agitée par la houle. Les houles de la mer après une tempête.

— Écon. dom. (du lat. *olla*). Espèce de marmite ou de vaisseau destiné à chauffer les liquides. Des houles de cuivre. Une houle de fer.

— Ichthyol. Nom qu'on donne à une espèce de chien de mer à Harfleur.

HOULETTE. s. f. (*h* asp.; du lat. *agolum*). Bâton que porte un berger, et au bout duquel est une plaque de fer faite en forme de gouttière pour jeter des mottes de terre aux moutons qui s'écartent, et les faire revenir. La houlette d'un berger, d'une bergère. J'aimais souvent à voir un berger appuyé sur sa *houlette,* qui regardait boire son troupeau. (Chateaubriand.)

. . . Reçois cette *houlette*
D'un bois à nœuds égaux, moi-même je l'ai faite. (Tissot.)

— Fig. *Depuis le sceptre jusqu'à la houlette.* Depuis les rois jusqu'aux bergers. Depuis le trône jusqu'à la *houlette,* il n'y a peut-être point de pays en Europe où les femmes soient aussi maltraitées par les lois qu'en France. (B. de St-P.)

Et le sort prend plaisir d'une chaîne secrète,
D'allier quelquefois le sceptre et la *houlette.* (Racs.)

— Fig. *Porter la houlette.* Être berger, être réduit à la condition de berger.

Climène, il ne faut pas mépriser nos bocages,
Les dieux ont quelquefois aimé nos pâturages,
Et leurs divines mains, aux rivages des eaux,
Ont porté la *houlette* et conduit les troupeaux. (Segrais.)

— Hortic. Ustensile qui est fait en forme de petite houlette, et dont on se sert pour lever de terre les ognons de fleurs.

— Techn. Pelle de fer emmanchée d'un bâton, dont les fondeurs des monnaies se servent pour porter la cuiller pleine de métal fondu. ‖ Pelle de fer à long manche, dont se sert le fabricant de glaces. ‖ Outil de fer avec lequel le chandelier hache le suif. ‖ Cuiller avec laquelle le glacier prépare les sorbets et les glaces.

— Conchyl. Genre de coquilles bivalves établi pour une espèce de la mer Rouge, qui paraît s'attacher aux rochers, soit par un ligament, soit par un byssus.

— S'est dit autrefois pour Maison de prostitution.

— Épith. Champêtre, grossière, ... gue, noueuse, pastorale, ... sceptre, bâton pastoral; le sceptre ...

HOULETTE. s. m. S'est dit ... de ...

HOULEUX, EUSE. adj. (*h* asp.) Mar. Se dit de la mer lorsqu'elle est agitée par la houle. La mer est encore très-houleuse. Les courants de l'Euripe rendaient encore la mer plus *houleuse.* (Chateaubr.)

HOULEVICHE. s. f. Pêch. Sorte de filet qui ne sert qu'à prendre de gros poissons.

HOULI. s. m. (*h* asp.) Myth. ind. Fête en l'honneur de Crichna. On la célèbre à l'équinoxe du printemps.

HOULIER. s. m. S'est dit pour Ouvrier qui travaille dans les mines de houille. ‖ Voleur. ‖ Homme qui fréquente les femmes de mauvaise vie.

HOULIÈRE. s. f. Femme débauchée.

HOULIS. s. f. pl. Myth. ind. Nom des muses indiennes.

HOULME. Géogr. Petit pays qui faisait partie de la Basse-Normandie, et qui forme aujourd'hui la partie occidentale du département de l'Orne. Le Houlme comprenait Domfront et Argentan sa capitale.

HOULQUE. s. f. Bot. V. HOUQUE.

HOUMA. s. m. Hist. or. L'autorité du sultan. ‖ Autrefois sorte d'ornement fait avec une plume de héron. que le chef de la tribu avait seul le droit de porter.

HOUMANI. Myth. ind. Nom qu'on donne chez les Indiens à un génie femelle qui gouverne le ciel et les astres.

HOUMBARADJI. s. m. Hist. or. V. EOUMBARADJI.

HOUMIRI. s. m. Bot. Arbre de Cayenne, de la famille des térébinthacées, d'où découle une résine aromatique de même couleur.

HOUNG-HIEN. s. m. Bot. Espèce d'amarante que l'on cultive à la Cochinchine.

HOUNG-KAN. s. m. Bot. Rose de la Chine.

HOUNIT. s. m. Bot. Grand arbre de Madagascar, dont le bois est d'une belle couleur jaune, et l'écorce rouge. Lorsqu'on l'entaille, il en suinte un suc très-rouge, et cette couleur lessivée donne une teinture de même couleur.

HOUP ou **HOP.** Interj. Sorte de cri dont on se sert pour appeler quelqu'un. ‖ Sert à exciter un cheval.

— S'emploie aussi pour imprimer un mouvement uniforme à des hommes qui soulèvent un fardeau : Houp ! houp ! houp là !

HOUP. s. m. Ornith. Ancien nom de la huppe.

HOU-PÉ. Géogr. Province du centre de la Chine ; 8,000,000 hab. Ch.-l. Wou-tchang.

HOUPÉ, ÉE. (*h* asp.) part. pass. du v. Houper. S'empl. adjectiv. Chasseur houpé.

HOUPÉE. s. f. Mar. Écume légère qui jaillit des vagues, lorsqu'elles se heurtent l'une contre l'autre, ou lorsque le vent souffle dans une direction contraire à celle de la lame. ‖ *Prendre la houpée.* Saisir le moment où la vague est haute, soit pour approcher plus près d'un vaisseau, soit pour descendre du bâtiment dans une embarcation.

HOUPER. v. a. 1re conj. (*h* asp.) Chass. Appeler son compagnon.

HOUPERON. s. m. Ichthyol. Espèce de goulu très-dangereux.

HOUPETTE. s. f. (*h* asp.) Ornith. Tangara noir huppé de Cayenne.

HOUPIER. s. m. S'est dit pour Arbre ébranché qui n'a plus que la tête.

— Hortic. Maladie des arbres qui attaque leur cime.

HOUPON. s. m. Relat. Tribunal souverain de la Chine.

HOUPPE. s. f. (*h* asp.; de *huppe*). Assemblage de plusieurs filets de laine, de soie, etc., liés ensemble de manière à former un bouquet, une touffe, un flocon. La houppe d'un bonnet carré. La houppe d'une pomme de lit à l'ancienne mode. La houppe d'une ceinture. Mettre des houppes à des chevaux de carrosse.

Que l'ondulation d'une *houppe* de soie
Sied bien à ce bonnet que sous son bras l'on ploie !
(SANLECQUE.)

— *Houppe à poudrer.* Instrument avec lequel on poudre les cheveux et les perruques.

— Anat. *Houppes nerveuses.* Petits mamelons nerveux répandus dans le tissu de la peau, et qui sont les organes du tact, du goût. ‖ *Houppe du menton.* Masse musculaire qui recouvre le menton.

— Blas. Touffe placée aux extrémités d'un cordon de soie en treillis, des deux côtés du chapeau qui sert de timbre à l'écusson des grands dignitaires de l'Eglise.

— Bot. Petite touffe étalée de poils plus ou moins divergents. Cette graine est surmontée d'une houppe de poils, d'une houppe.

— Ornith. Fleuron de plumes que certains oiseaux portent sur la tête.

— Zool. Petite touffe étalée de poils à l'extrémité du corps d'un animal.

— Techn. Toison levée et préparée pour être filée. ‖ Bout de fil d'or, d'argent ou de ruban effilé qui déborde le fer de l'aiguillette.

— HOUPPE BLANCHE. s. m. Bot. Nom qu'on donne quelquefois à des espèces de champignons de la famille des hérissons.

— HOUPPE DES ARBRES. s. f. Bot. Espèce de champignon qui a exactement la forme d'une houppe à poudrer ; on la trouve sur les chênes. C'est un manger excellent et délicat.

HOUPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Houpper. (*h* asp.) S'empl. adjectiv. Laine houppée.

— Garni de houppes. Linge blanc, ceinture *houppée.* (Marrot.)

— Bot. *Graine houppée.* Graine surmontée d'une houppe de poils.

— Hist. nat. Qui est disposé en façon de houppe.

HOUPPEAU. s. m. (dimin. de *houppe*). S'est dit pour Petite houppe.

HOUPPÉE. s. f. (*h* asp.) Mar. Effet de deux lames qui se choquent et s'écrasent l'une contre l'autre, en s'épanouissant comme une houppe par le sommet qui bouillonne. ‖ *Prendre la houppée.* Saisir le moment où la vague s'élève, pour s'embarquer d'une chaloupe dans un gros vaisseau, quand la mer est agitée.

HOUPPELANDE. s. f. (*h* asp.; de la prov. d'*Upland*, d'où nous est venu ce vêtement). Sorte de vêtement large qui se met par-dessus l'habit. Houppelande grise. Houppelande de gros drap.

— Sorte de casaque à manches courtes, dont l'usage a été emprunté à la Suède.

Sous sa *houppelande*
Logeait le cœur d'un dangereux paillard
(LA FONT.)

— Cape ou manteau de berger, fait de cuir, dont se sont servis ensuite les voyageurs pour se garantir de la pluie.

— Habit de femme en forme de manteau, à queue traînante, et à grand collet, avec des manches renversées, garnies de fin gris, etc., et chargées de jais.

HOUPPER. v. a. 1re conj. (*h* asp.) Faire des houppes.

— *Houpper de la laine.* La peigner.

— Chass. Appeler son compagnon.

— SE HOUPPER. v. prov. Être houppé. Cette laine se houppe avec peine.

— S'appeler. Les chasseurs se sont houppés.

HOUPPETTE. s. f. (dimin. de *houppe*). Petite houppe.

— Cost. milit. Espèce de petite houppe qui se plaçait, il y a quelques années, sur le chapeau militaire, pour désigner le bataillon ou la compagnie.

— Ornith. Oiseau de Cayenne.

HOUPPIER. s. m. (*h* asp.) Comm. Celui qui vend, prépare ou emploie des toisons appelées *houppes.*

— Arbre ébranché auquel on n'a laissé que la houppe. ‖ Cette houppe même.

HOUPPIFÈRE. adj. des 2 g. Zool. Qui porte une houppe ou des houppes de poils.

— Entom. Le brachycère houppifère a les élytres chargées de tubercules qui portent des poils funiculus.

— Ornith. Se dit de certains oiseaux, tels que les coqs, lorsque leur tête, au lieu d'une crête, porte des plumes susceptibles de se redresser et de former une aigrette analogue à celle du paon.

— s. m. Ornith. Coq de l'île de Samatra.

HOUQUE. s. f. Bot. Genre de graminées, renfermant plusieurs plantes utiles par leurs usages domestiques.

HOURA. s. m. Art milit. Crevasse dans l'intérieur d'un fourneau de mine.

— Hist. milit. V. HOURRA.

HOURAILLER. v. n. 1re conj. (*h* asp.; pr. *ou-ra-ié*). Chass. Chasser avec des hourets.

HOURAILLERIE. s. f. (pr. *ou-ra-ie-ri*). Chass. Action de chasser avec des hourets, avec de mauvais chiens.

HOURAILLIS. s. m. (*h* asp.; pr. *ou-ra-y-i*). Chass. Meute de mauvais chiens de chasse.

HOURCE. s. f. (*h* asp.). Mar. Manœuvre courante qui sert de bras à la vergue d'artimon.

HOURD. s. m. (de l'all. *hurd*, claie). Échafauds qui étaient dressés autour de la carrière où se donnaient les tournois.

HOURDAGE. s. m. (*h* asp.) Maçonnage grossier de moellons ou de plâtres. ‖ Première couche de gros plâtre qu'on met sur un lattis pour former l'aire d'un plancher.

HOURDÉ, ÉE. (*h* asp.) part. pass. du v. Hourder. S'empl. adjectiv. Ploison hourdée.

—Fig. Par la mort Dieu ! dit-il, j'en suis si *hourdé*, que plus n'en puis. (Cent nouv.)

— S'est dit pour Garni de défenses, de palissades. Les murailles sont *hourdées*, quand elles ont à leur cime un corridor qui déborde dedans et dehors, pour les rendre plus défensables. (Laboureur.)

— Prov. *Crotté et hourdé.* Se dit d'un homme qui a sur ses vêtements une double couche de boue.

HOURDER. v. a. 1re conj. (*h* asp.) Maçonner grossièrement. Hourder une cloison. ‖ Faire l'aire d'un plancher sur des lattes.

— Construct. Relier avec le mortier des moellons de briques, etc., pour donner plus de solidité aux murs.

— Fig. Charger et comme enduire tout autour de quelque chose. Hourder ses hôtes de présents. On hourde plus les troupes de provisions que d'armes.

— S'est dit pour Border. ‖ Doubler. ‖ Palissader. Que nous emporterions les pierres dont ils se *hourdoient.* (Ville-Hardouin.)

— SE HOURDER. v. pron. Être hourdé.

— S'est dit pour Se charger, s'embarrasser. La chambrière se *hourde* de cet écuyer, et à son col le charge. (Cent nouv.)

HOURDI. s. m. (*h* asp.) Mar. Nom de la lisse ou barre de l'arcasse. Le hourdi s'assemble des bouts sur bouts sur les estains, et porte une entaille à la rencontre de l'étambot.

HOURDIS. s. m. (*h* asp.) V. HOURDAGE.

HOURE. s. f. (*h* asp.) Techn. Échafaud d'ardoisier.

HOURET. s. m. (*h* asp.) Chass. Mauvais petit chien de chasse. N'avoir pour chien de chasse que trois ou quatre hourets galeux.

HOURI. s. m. Nom donné à Dieppe et dans les environs à une espèce de chasse-marée, petit bâtiment qui fait la pêche dans la Manche.

HOURI. s. f. (*h* asp., de l'ar. *houral-ouyoun*). Nom que le musulman donne aux beautés célestes dont les voluptueux mais chastes embrassements doivent, suivant le Coran, récompenser la vertu et la foi du vrai croyant. Leur corps est composé de musc, de safran, d'encens et d'ambre ; sur leur front brille un tel éclat, qu'il changerait la nuit la plus sombre en une éblouissante clarté ; leur voix est la plus douce et la plus harmonieuse des mélodies ; leur œil de feu s'agite sous un noir sourcil, et porte le trouble et l'amour dans le cœur de celui qui l'a pu contempler un instant. C'est d'un fruit délicieux, aux parfums les plus suaves, présenté à chaque élu par un ange aux formes ravissantes, que s'échappera la houri pour voler aux bras de son nouvel époux. Pendant mille ans, l'élu et la céleste beauté se confondront dans les étreintes d'un amour toujours plus brûlant. Cependant ces filles du paradis ne perdront pas leur virginité.

— Fig. Femme très-belle et très-attrayante. C'est une houri, une véritable houri.

HOURITE. s. f. Ichthyol. Poisson du genre salmone, qu'on pêche sur les côtes de l'Afrique, et dont on fait une grande consommation à Madagascar.

HOURQUE. s. f. (*h* asp.) Mar. Sorte de navire hollandais à fond plat, dont l'avant et l'arrière sont arrondis, et qui navigue fort mal. ‖ Par extens. Tout navire qui est mal construit, et qui ne navigue pas bien.

HOURRA. s. m. (*h* asp.) Cri de joie que poussent les marins anglais en l'honneur de leur commandant ou de quelque grand personnage qui visite un vaisseau. L'amiral, en montant sur son bord, fut salué par un hourra universel.

— Interj. Cri des troupes russes et particulièrement des Cosaques, lorsqu'ils marchent à l'ennemi ou quand ils courent au pillage. C'est au cri de *hourra ! hourra !* que les Cosaques, dans la guerre de 1812 à 1814, fondaient sur les troupes françaises ou se précipitaient dans les lieux qui n'étaient pas défendus.

HOURRE. s. f. Agric. Espèce de pioche avec laquelle on donne la première façon à une vigne.

HOURRONNE. s. m. Ornith. Espèce de merle de Madagascar.

HOURS. s. m. pl. Techn. Chevalets qui soutiennent l'arbre sur lequel travaillent les scieurs de long.

HOURVARI. s. m. (*h* asp.) Chass. Terme dont les chasseurs se servent pour faire revenir les chiens sur leur première voie quand ils sont tombés en défaut. ‖ *Faire un hourvari.* Se dit d'un animal qui trompe les chiens et leur fait perdre la voie.

— Fam. Grand bruit, grand tumulte. Il y a eu là un étrange hourvari.

— Mar. Nom donné dans les Antilles à un coup de vent violent accompagné de tonnerre et de pluie, et soufflant successivement de tous les points de l'horizon.

HOUSARD. s. m. (*h* asp.) V. HUSSARD.

HOUSARDAILLE. s. f. (*h* asp., pr. *ou-zar-da-ie*). Art milit. Escarmouche inutile, exécutée cependant avec vivacité. Je ne changerai pas mon plan pour des *housardailles.* (Dumour.)

HOUSARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Housarder. S'empl. adjectiv. Contrée housardée.

HOUSARDER. v. n. 1re conj. (*h* asp.) Se battre à la manière des hussards.

— v. a. Fam. Piller, violer.

HOUSCHE. s. f. (*h* asp.) Petit terrain dans lequel le paysan cultive les denrées les plus nécessaires à la vie, et qui est derrière la maison.

HOUSÉ, ÉE. adj. (*h* asp.) Crotté, mouillé. Arriver tout housé. Vieux.

— S'est dit pour Botté.

HOUSEAU. s. m. Comm. Sorte d'épingles jaunes dont le millier se compte au demi-kilogramme.

HOUSEAUX. s. m. pl. (*h* asp.; de l'all. *hosen*, haut-de-chausses). Ancienne chaussure de jambes contre la pluie et la crotte, comme sont les guêtres, etc. ‖ *Houseaux sans avoir pied.* Espèces de chausses garnies de semelles.

— Prov. et fig. *Laisser ses houseaux quelque part.* Y mourir.

Mais le pauvret y laissa ses *houseaux.*
Tant il est vrai qu'il faut changer de stratagème
(LA FONT.)

HOUSÉE ou **HOUSSÉE.** s. f. S'est dit autrefois pour Averse. Furent saisis d'une grosse *housee* de pluie. (Rabelais.)

— Blas. Les figures de bottes ou de bottines

HOUSPILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Houspiller. (*h* asp.) S'empl. adjectiv. Personne houspillée. Un malheur continuel pique et offense ; on hait d'être *houspille* par la fortune. (Mme de Sévigné.)

Le roquet doit céder au dogue,
Quand il n'en veut être *houspillé.* (DE LAPLACE.)

HOUSPILLER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; pr. *ouss-pi-ié*). Fam. et plais. Tirailler et secouer quelqu'un pour le maltraiter, pour le tourmenter. Être toujours à houspiller quelqu'un.

— Fig. Maltraiter quelqu'un de paroles, le critiquer, le réprimander avec aigreur ou avec malice. Houspiller quelqu'un dans un pamphlet.

— Se dit aussi des animaux qui se déchirent.

— SE HOUSPILLER. v. pron. Se maltraiter, se battre. Se houspiller l'un l'autre.

— Fig. Se critiquer. Être continuellement à se houspiller dans des écrits.

— Fig. et fam. Se disputer avec emportement.

HOUSPILLON. s. m. (*h* asp.; pr. *hous-pi-ion*). Jeu. Demi-verre d'eau que l'on fait boire à celui qui a manqué à quelque cérémonie de table.

HOUSSAGE. s. m. (*h* asp.) Action de housser.

— Comm. *Salpêtre de houssage.* Salpêtre que l'on recueille dans les Indes orientales, en brossant légèrement les pierres sur lesquelles il se forme.

— Fermeture d'ais ou de bardeaux à un moulin à vent.

HOUSSAIE. s. f. (*h* asp.) Lieu où il croît quantité de houx.

HOUSSARD. s. m. (*h* asp.) V. HUSSARD.

HOUSSE. s. f. (*h* asp. ; du lat. *ursa*, parce que les anciens se couvraient avec des peaux d'ours). Sorte de couverture qu'on attache à la selle d'un cheval et qui couvre la croupe. Housse de drap, de velours. Housse brodée d'or et d'argent.

Que dit-il quand il voit, avec la mort en trousse,
Courir chez un malade un assassin en *housse?* (BOIL.)

— Peau de mouton passée en mégie et garnie de sa laine, que les bourreliers emploient pour couvrir les colliers des chevaux.

— *Housse de pieds, housse en souliers.* Housse qui non-seulement couvre en partie la croupe du cheval, mais dont les côtés descendent plus bas que la jambe du cavalier.

— *Housse en bottes.* Housse qui ne couvre que la croupe du cheval.

— *Housse traînante.* Housse de cheval qui pend presque jusqu'à terre par les côtés. Cheval couvert d'une housse traînante. Dans les cérémonies de deuil, on couvre les chevaux de carrosse et les chevaux de selle de housses de drap noir traînantes.

— *Housse de carrosse.* Couverture de velours ou d'écarlate dont les princesses et les duchesses couvraient l'impériale de leur carrosse.

— La couverture du siége du cocher. Housse en broderie. Houssé à frange. Housse à écusson.

— Couverture d'étoffe légère dont on se sert pour couvrir les meubles de prix. Housse de lit. Housse de fauteuil, de canapé, etc.

Ils n'avaient tapis ni *housse*,
Mais tous fort bon appétit. (LA FONTAINE.)

— On dit qu'*un lit est en housse*, lorsqu'il a des pentes qui descendent jusqu'en bas, ou qui sont soutenues sur des bâtons ou barres, et lorsqu'il n'a point de rideaux qui se tirent sur des tringles.

HOUSSÉ, ÉE. part. passé du v. Housser. S'empl. adjectiv. Tapisserie houssée. Meuble houssé.

— Blas. Se dit d'un cheval qui a sa housse.

HOUSSEAU. s. m. (*h* asp.) Anc. cost. Espèce de chaussures.

— HOUSSEAUX. s. m. pl. Grosses épingles propres à attacher ensemble plusieurs doubles d'étoffe.

HOUSSÉE. s. f. Comm. Peau de mouton que le mégissier travaille en laine, et qui sert à faire des housses.

— Se disait pour Pluie d'orage.

HOUSSEPAILLIER. s. m. Employé par Rabelais dans le sens de Souillon, marmiton.

HOUSSER. v. a. 1re conj. (*h* asp.) Nettoyer avec un houssoir. Housser une tapisserie. Housser des meubles.

— Absol. A-t-on houssé partout?

— SE HOUSSER. v. pron. Être houssé. Ces meubles se houssent tous les jours.

HOUSSERIE. s. f. Anc. cost. milit. Les ornements, les housses du cheval d'armes

HOUSSET. s. m. (*h* asp.) Serrure de coffre.

— Soie de Perse qu'on tire d'Alep.

— Bot. Petit arbrisseau.

HOUSSETTE. s. f. Blas. Brodequin.

— Techn. Serrure de coffre qui se ferme quand on laisse retomber le couvercle.

HOUSSEUR, EUSE. s. Qui housse.

HOUSSIÈRE. s. f. (*h* asp.; de *houx*). Lieu.

rur Endroit d'une forêt où il ne croît que du houx et d'autre mauvais bois.

— Lieu planté de houx.

HOUSSINE. s. f. (*h* asp.; du fr. *houx*). Verge, baguette de houx ou d'autre arbre, dont on se sert pour faire aller un cheval, ou pour battre des habits, des meubles, etc. Donner un coup de houssine à un cheval. N'avoir qu'une houssine. Battre un habit, un tapis, avec une houssine. Petite houssine. Longue houssine. Mince houssine. Houssine flexible.

HOUSSINÉ, ÉE. (*h* asp.) part. pass. du v. Houssiner. S'empl. adjectiv. Habit houssiné. Personne houssinée.

HOUSSINER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; rad. *houx*). Battre avec une houssine. Faire houssiner ses habits.

— Fig. et fam. Battre quelqu'un avec violence.

— SE HOUSSINER. v. pron. Être houssiné. C'est ici que se houssinent les habits.

— v. récip. Se donner mutuellement des coups.

HOUSSOIR. s. m. (*h* asp.) Balai de houx ou d'autre branchage, et le plus souvent de plumes. Donner un coup de houssoir à un tapis.

HOUSSOIR DE PLUMES. s. m. Bot. Genre de plantes qui doit être distingué du pissenlit ordinaire par l'aigrette plumeuse de sa graine.

HOUSSON. s. m. (*h* asp.) Bot. Nom vulgaire du petit houx.

HOUSSU, UE. adj. S'est dit pour Épais, touffu.

HOUSSURE. s. f. S'est dit pour Housse. || Couverture. || Ce qui concerne l'équipage d'un cheval. Leurs riches *houssures*. (P. Le Moine.)

HOUSTALAC. s. m. (*h* asp.) Relat. Jardinier en chef du Grand Seigneur.

HOUSTONE. s f. Bot. Genre de gentianées, renfermant plusieurs espèces des États-Unis. Houstone à fleurs bleues. Houstone à feuilles de serpolet. Houstone à feuilles rondes. Houstone à feuilles étroites. Houstone à fleurs écarlates.

HOUT. s. m. Techn. Tréteau de scieur de long.

HOUTING. s. m. Ichthyol. Poisson de la mer du Nord, qui appartient au genre corégone.

HOUTMAN (Cornélis). Voyageur hollandais, né en 1550, mort en 1600, fonda le premier un comptoir pour sa nation dans les Indes orientales.

HOUTON. s. m. Ornith. Espèce de toucan de la Guiane.

HOU-TOUK-TON. s. m. Relat. Prêtre qui est parmi les lamas ce qu'un évêque est parmi les chrétiens.

HOUTTUYNE. s. f. Bot. Genre d'aroïdes, renfermant plusieurs espèces de plantes du Japon. L'houttuyne polypare, qui croît à la Cochinchine, dans les jardins, est employée dans les salades comme assaisonnement.

HOUVARI. s. m. Mar. Vent orageux qui souffle dans quelques îles de l'Amérique.

HOUVET. s. m. (*h* asp.) Crust. Nom que les habitants de Granville donnent au crabe tourteau.

HOUX. s. m. (*h* asp.; pr. *hou*; du gr. ὀξύς, aigu). Bot. Genre de la famille des rhamnoïdes, qui comprend des arbrisseaux indigènes et étrangers. Le plus utile et le plus connu est le houx commun, arbre toujours vert, dont les feuilles sont luisantes et armées de piquants, et dont le fruit est une baie d'un très-beau rouge. Les houx viennent dans les bois, dans les haies. Planter des houx dans un jardin. Tailler un houx en pyramide. Houx vert, noueux, pliant, souple, épineux, piquant, hérissé, armé de dards, luisant. Des *houx* piquants la verte palissade. (Parny.) Le *houx* luisant armé de ses dards épineux. (Delille.) || *Houx panache*. Espèce de houx dont la feuille est vergetée de jaune. || *Houx-frélon*, *petit houx* ou *housson*. Sous-arbrisseau dont les feuilles toujours vertes sont semblables à celles du myrte, pointues et piquantes, et dont les racines passent pour diurétiques et apéritives. Le houx-frélon croît naturellement dans les bois.

HOUZURE. s. f. Chass. Espèce de croûte que le sanglier laisse sur les branches où il se frotte, et qui fait connaître la hauteur de l'animal.

HOVÉE. s. f. Genre de légumineuses de la Nouvelle-Hollande.

HOVÉNIE ou **HOVINE.** s. f. Bot. Genre de rhamnées, renfermant de petits arbres du Japon, dont les pédoncules forment une nourriture agréable.

HOWARD (John). Philanthrope anglais, né à Hackney, près de Londres, en 1726, mort à Kherson, dans la Russie méridionale, le 20 janvier 1790.

HOYA. s. f. Bot. Genre d'asclépiadées.

HOYAU. s. m. (*h* asp.) Agric. Sorte de houe à deux fourchons, qui sert à fouir la terre. Un hoyau courbe, dur, pesant.

. . . Il montre en même temps
Ses taureaux, sa charrue et ses *hoyaux* pesants.
(ROSSET.)

— Florian avait oublié que le *h* était aspiré dans ce mot, quand il a dit : Armés d'*hoyaux*, de pics, etc. Il fallait nécessairement *de hoyaux*.

HOYÉ. adj. m. Pêch. Meurtri, secoué. || *Poisson hoyé*. Celui qui a été fatigué dans le filet ou attaqué par des poissons voraces.

HOYÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Chine et des Indes.

HOYRIRÉ. s. m. Bot. Nom employé d'abord pour désigner une plante semblable à l'ananas, puis l'ananas lui-même.

HU. interj. V. HUE.

HUAGE. s. m. (*h* asp.) Chass. Action de crier pour Effrayer le gibier.

— Féod. Dans certains endroits, les vassaux devaient le huage à leur seigneur, lorsqu'il chassait les bêtes fauves.

— Pêch. Action de crier pour effrayer le poisson. || adjectiv. Une pêche huage.

HUAILLE. s. f. (*h* asp.; de *huer*). Canaille, cohue. La *huaille* philosophique. (Linguet.)

Le roi cornu de la *huaille* noire
Se déridait entouré de ses pairs. (VOLTAIRE.)

HUANACA. s. f. Bot. Plante de l'Amérique méridionale.

HUANACANE. s. f. Bot. Ordre de la famille des ombellifères.

HUANCABÉLICA. Géogr. Ville du Pérou (départ. d'Ayacucho), à 3,750 mètres au-dessus du niveau de la mer ; 12,000 hab.

HUARD. s. m. (*h* asp.; onomatopée tirée de son cri). Ornith. Aigle de mer ou orfraie. || Nom vulgaire du grand plongeon des mers du Nord.

HUARTE (Juan). Le seul philosophe espagnol dont la réputation ait franchi les limites de sa patrie, né en 1520, à Saint-Jean-Pied-de-Port, dans la Basse-Navarre. Son *Examen de ingenios para las sciencias* atteste un penseur pratique rempli de connaissances, et renferme des observations pleines de finesse, sur la différence des capacités intellectuelles chez l'homme.

HUAU. s. m. Chass. Les deux ailes d'une buse ou d'un milan, qu'on attache, avec trois ou quatre grelots de fauconnerie, au bout d'une baguette, pour servir d'épouvantail.

HUAZTÈQUE. adj. et s. des 2 g. V. AZTÈQUE.

HUBE. s. m. Métrol. V. HUFE.

HUBER (François). Naturaliste distingué, né à Genève le 2 juillet 1750, mort à Lausanne le 21 décembre 1831, célèbre par ses observations sur les mœurs des abeilles. || HUBER (Thérèse). Écrivain et publiciste distinguée, née à Gœttingue le 7 mai 1764, morte à Augsbourg le 15 juin 1829.

HUBÉRIANISME. s. m. Hist. relig. Secte qui proclame la rédemption universelle. Elle fut fondée par Samuel Huber, en 1508.

HUBERT (Saint). Apôtre des Ardennes, né en 657, se retira en 688 dans la communauté de saint Lambert, évêque de Maëstricht, dont il édifia le peuple pendant près de vingt ans par sa rare vertu. Ce prélat ayant été tué en 708, saint Hubert, son disciple, fut mis à sa place. Il continua l'œuvre de son maître en extirpant les vices et les erreurs, en distribuant ses biens aux pauvres, et en sacrifiant tout au salut des âmes. La treizième année de son épiscopat, il transféra le siége de Maëstricht à Liége. Il mourut en 727. On fait sa fête le 3 novembre. On l'invoque contre la rage.

HUBERT. s. m. Entom. Nom vulgaire de l'attelabe de la vigne.

HUBERTIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Afrique, différant peu des seneçons, établi pour deux arbustes que l'on trouve sur le sommet des montagnes volcaniques de l'île de Bourbon, et dont les feuilles sont employées avec succès contre les fièvres.

HUBERTSBOURG. Géogr. Château de Saxe, où fut signé, en 1763, le traité de paix qui mit fin à la guerre de sept ans.

HUBIR. v. a. 2e conj. S'est dit pour Venir à bout, achever. || Bien nourrir.

— SE HUBIR. v. pr. Hérisser le poil ou la plume, comme les oiseaux et les autres animaux en colère. Voyez ce chat, comme il se hubit.

— Fig. Se contenter de ce qu'on a. Il faut se hubir comme on pourra.

HUBLOT. s. m. (*h* asp.) Mar. Petit sabord, petite ouverture carrée qu'on perce dans la muraille d'un vaisseau, pour donner du jour et de l'air à l'entre-pont.

HUCARÉ. s. m. Espèce de gomme qui se présente dans le commerce en larmes allongées, presque cylindriques, transparentes, assez consistantes, d'une couleur de citron. Sa saveur est d'abord musqueuse, puis sucrée, enfin désagréable et astringente. Elle est fournie par le spondias ou prunier d'Amérique.

HUCCA. s. f. Relat. Sorte de mets indien.

HUCH. s. f. (*h* asp.) Ichthyol. Poisson du genre salmone.

HUCHE. s. f. (*h* asp.) Grand coffre de bois dont on se sert principalement pour y pétrir le pain, et pour le serrer. La huche au pain. Pétrir du pain dans la huche. Chez les paysans, la *huche* est toujours ouverte, et les enfants non plus que les hommes ne savent ce que c'est qu'indigestion. (J.-J. Rouss.)

— *Huche d'un moulin*. Coffre où tombe la farine.

— Coffre où l'on renferme le pain et autres choses que l'on sert sur la table.

— *Vent de la huche*. On donnait autrefois ce nom à un vent qu'on faisait en ouvrant et fermant avec précipitation la huche ou le pétrin. Ce vent était réputé très-salutaire dans plusieurs maladies ; on croyait surtout qu'il pouvait guérir ceux qui avaient le visage couvert de dartres, et donner de l'embonpoint aux gens d'une excessive maigreur, lorsqu'ils étaient exposés à son action trois fois chaque matin, pendant neuf jours consécutifs. Il est fort probable que cette pratique superstitieuse a donné naissance à l'expression proverbiale suivante.

— Prov. *Être bouffi du vent de la huche*. Avoir un gros visage.

— Mar. Vaisseau à poupe élevée.

— Pêch. Caisse couverte d'une trappe, fermant à clé, dans laquelle on dépose le poisson que l'on doit consommer. Elle est percée de trous, et on l'enfonce de toute sa hauteur dans l'eau.

HUCHÉ, ÉE. (*h* asp.) part. pass. du v. Hucher. S'empl. adjectiv. Personne huchée.

— Mar. Se dit d'un vaisseau qui a la poupe haute.

HUCHEMENT. s. m. Se disait pour Cri, proclamation.

HUCHER. s. m. (*h* asp.) Se disait pour Ouvrier qui fait les huches. || S'employait aussi adjectiv. Menuisier hucher.

HUCHER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; du lat. barb. *bucciare*, employé dans le même sens). Appeler à haute voix ou en sifflant. N'est plus guère usité qu'à la chasse.

— Pop. et vic. Se dit pour Jucher.

— SE HUCHER. v. pron. S'appeler.

— Signifiait, dans les représentations de la cour, où les rangs étaient observés, S'appeler pour s'inviter mutuellement à se prendre la main, et à marcher sur la même ligne.

HUCHET. s. m. (*h* asp.) Cornet avec lequel on appelle ou on avertit de loin.

Dieu préserve. . . . .
D'un porteur de *huchet* qui mal à propos sonne.
(MOLIÈRE.)

— Blas. Représentation d'un cor de chasse dans les armoiries.

— Chass. Petit cor ou cornet dont on se servait pour chasser le lièvre.

HUCHO. s. m. Ichthyol. Poisson du genre des saumons.

HUCQUE. s. f. Ancien bonnet ou habillement.

HUDDERSFIELD. Géogr. Ville d'Angleterre, sur un canal du même nom (comté d'York); 19,000 hab.

HUDEKIN. s. m. Croy. pop. Esprit follet, qui parut, dit-on, il y a quelques siècles, dans le diocèse d'Hildesheim.

HUDSON. Géogr. Le plus considérable des détroits qui font communiquer la mer d'Hudson à l'Atlantique. || *Mer d'Hudson*. Vaste enfoncement de l'océan Atlantique, au nord de l'Amérique septentrionale. || Fleuve des États-Unis, dans l'État de New-York. Son cours est de 760 kil. || Ville de l'État de New-York, sur l'Hudson ; 5,400 hab.

HUDSON (Henri). Célèbre navigateur anglais sous Élisabeth, qui fit quatre voyages dans les mers du Nord, de 1607 à 1610. Il découvrit la baie ou plutôt le détroit qui porte son nom.

HUDSONIE ou **HUDSONE.** s. f. Bot. Genre de plantes des États-Unis d'Amérique.

HUE. interj. (*h* asp.) Mot dont se servent les charretiers pour faire avancer les chevaux, et particulièrement pour les faire tourner à droite.

— Prov., fig. et pop. *L'un tire à hue et l'autre à dia*. Se dit lorsque deux personnes, dans la conduite de l'affaire dont elles sont chargées, prennent des moyens qui se contrarient. || *N'entendre ni à hue ni à dia*. Être ahuri, ou très-borné.

HUÉ ou **HUÉ-FO.** Géogr. Cap. du royaume de la Cochinchine ; 100,000 hab.

HUÉ, ÉE. (*h* asp.) part. pass. du v. Huer. S'empl. adjectiv. Loup hué. Personne huée.

— Pêch. *Poisson hué*. Le poisson dont on s'est emparé en le huant.

HUECI. s. m. Chim. Un des noms qu'on donnait autrefois à l'étain.

HUEDDAH. s. m. Nom des cauris, en quelques endroits de l'Arabie.

HUÉE. s. f. (*h* asp.; par onomat.) Chass. Bruit que des paysans assemblés pour une battue font après le loup, soit pour le faire lever, soit pour le pousser vers les chasseurs. || Se dit aussi du cri que l'on fait quand le sanglier est pris.

— C'était aussi le cri qu'on était obligé de faire autrefois sur les malfaiteurs, afin qu'on arrêtât le criminel. C'est ce qu'on appelait en Normandie *clameur de haro*.

— Fig. Cris de dérision qu'une réunion de gens font contre quelqu'un. Être accueilli par une longue huée. Faire de grandes huées à quelqu'un. La canaille le poursuivit de ses huées. Pousser des huées. S'attirer des huées. Cette pièce excita les huées du parterre.

Alors se fit une *huée*,
Dont mainte oreille fut tuée. (SCARR.)

Et Socrate autrefois, dans un chœur de nuées,
D'un vil amas du peuple attira les *huées*. (BOIL.)

A ces mots il se fit une telle *huée*,
Que le pauvre écourté ne put être entendu. (LA FONT.)

— Se disait pour l'Espace dans lequel un cri peut se faire entendre.

HUEIPACHTLI. s. m. Calendr. Nom du douzième mois des Mexicains, qui répond à une partie d'octobre, leur année commençant au 26 de février, et étant de dix-huit mois, chacun de vingt jours.

HUÉJES. s. f. pl. S'est dit dans le sens de Bottes, bottines.

HUELGOAT (LE). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châteaulin (Finistère); 700 hab.

HUEN. s. m. Relat. Sorte d'instrument de musique à cordes des Chinois.

HUÈQUE. s. m. Mamm. Espèce de lama de l'Amérique septentrionale.

HUER. v. a. 1re conj. (*h* asp.) Faire des huées après le loup. Huer le loup.

— Pêch. *Huer le poisson*. Le faire tomber dans les filets en poussant de grands cris.

— S'est dit pour Crier après quelqu'un, l'appeler.

Je l'appelai je la *huai*,
Si fort que je m'enrouai. (SCARR.)

— Fig. Se dit des cris de dérision qu'une réunion de gens fait contre quelqu'un. A peine eut-il ouvert la bouche pour parler, qu'on le hua. Se faire huer de tout le monde. Huer un auteur, une pièce.

A la cour, à la ville, on l'a tant blasonné,
Hué, sifflé, berné, brocardé, chansonné.
(LA CHAUSSÉE.)

Se plaignant fort que même leur mépris
N'eût qu'en secret *hué* ses plats écrits. (LEBRUN.)

— v. n. Fauconn. Crier comme le hibou.

— SE HUER. v. pron. S'adresser mutuellement des huées.

— *H* s'aspire toujours dans ce verbe ; ainsi Dorat a eu tort de l'élider.

N'allez pas sur la scène, usurpant un autel,
Y faire *huer* un dieu sous les traits d'un mortel.
(DORAT.)

— Syn. simpl. Crier, poursuivre à grands cris, insulter, se moquer, siffler.

HUERIE. s. f. Action de huer. Se disait particulièrement, dans quelques provinces, de l'Action de crier *le roi boit*, à la fête des Rois.

HUERNIE. s. f. Bot. Genre d'asclépiadées, du cap de Bonne-Espérance.

HUÉRON. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de la huppe.

HUERTE. s. m. Bot. V. HUERTÉE.

HUERTÉE. s. f. Bot. Genre créé par un arbre du Pérou.

HUET. adj. m. Se disait d'un vin que l'on tirait d'Argences, près de Caen. Vin huet. Il était ainsi appelé, dit-on, du nom de celui qui avait récolté le premier du vin dans cette contrée.

— s. m. Ornith. V. HUETTE.

— On appelait de ce nom un sot, un nigaud, un homme qu'on hue.

HUET (Pierre-Denis). Évêque d'Avranches, né à Caen en 1630, mort en 1721. Il se rendit très-habile dans tous les genres de littérature, poésie, mathématiques, physique, géographie, etc. Il institua une académie de physique en 1662.

HUETTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la hulotte et du petit duc.

— Se disait d'une espèce de chapeau.

HUEUR. s. m. Burl. Celui qui hue.

HUFE. s. m. Métrol. Mesure agraire employée dans quelques parties de l'Allemagne. || Hufe de Suisse, 765 ares 96. || Hufe ou hube de Francfort, 607 ares 52.

HUGHUÉE. s. f. Acal. Genre d'acalèphes.

HUGON ou **HUGUET.** s. m. Croy. popul. Espèce de fantôme qui, dit-on, se montrait dans la ville de Tours, et dont on effrayait les enfants. On l'appelait souvent *le roi Hugon* ou *le roi Huguet*.

HUGONIE ou **HUGONE.** s. f. Bot. Genre de malvacées d'Afrique et des Indes, comprenant trois espèces, dont la plus connue est l'*hugone de l'Inde*, arbrisseau sarmenteux qui croît dans l'Inde et les îles qui en dépendent, et dont l'écorce et la racine ont une odeur qui approche de celle de la violette ou de l'iris de Florence.

HUGUE. s. f. Ancienne coiffure en forme de capuchon. || Manteau espagnol auquel était attaché un capuchon.

HUGUENOT, OTE. s. (*h* asp.; de l'all. *eidgnossen*, alliés en la foi, dont on a fait par contaction *egnot*, et par corruption *huguenot*, nom que les protestants de Genève s'étaient approprié.) Sobriquet que les catholiques de France donnèrent autrefois aux calvinistes, et auquel ils attachaient une sorte d'infamie. Dans les temps même où les *huguenots* attiraient une attention sérieuse, le jansénisme inquiéta la France plus qu'il ne la troubla. (Volt.)

— Catholique qui ne suit pas sa religion.

— S'empl. aussi adj. Le parti huguenot. La faction huguenote. La populace *huguenote* était si insolente, que les prêtres ne pouvaient sortir de leurs maisons dans leurs habits ecclésiastiques, sans se mettre en danger d'être insultés. (P. d'Orb.)

— Prov. *C'est un diable huguenot*, il ne se soucie pas de la croix.

— *A la huguenote*. loc. adv. A la manière des huguenots. || *Œufs à la huguenote*. Œufs cuits dans du jus de mouton.

HUGUENOTE. s. f. (*h* asp.) Art culin. Petit fourneau de terre ou de fonte, auquel s'adapte une marmite qui se ferme hermétiquement. Les huguenots s'en servaient pour faire cuire de la viande les jours defendus. || Vaisseau de terre sans pieds, propre à être mis sur le fourneau.

— Métrol. Petite monnaie de Hugues Capet.

HUGUENOTERIE. s. f. (*h* asp.) Hist. relig. fam. et par dénigrement. Huguenotisme; parti, secte des huguenots. Les violences des Guises furent généralement regardées comme la cause de la conjuration d'Amboise, où il n'entra pas moins de mécontentement que de *huguenoterie*. (Bruant.)

HUGUENOTIQUE. adj. des 2 g. (*h* asp.) Hist. relig. Qui tient, qui appartient aux huguenots.

HUGUENOTISME. s. m. (*h* asp.) Doctrine, profession de la religion réformée.

HUGUES CAPET. Fils de Hugues le Grand, comte de Paris, et chef de la race des Capétiens, né en 939, fut proclamé roi de France en 987, après Louis V. Il defit Charles Ier, fils de Louis IV, qui faisait valoir ses prétentions à la couronne. Il s'appuya sur le clergé, et laissa subsister les querelles des seigneurs. Il mourut en 996. V. CAPET.

HUGUES LE GRAND. Neveu du roi Eudes, fils du roi Robert, il n'eut jamais, comme son oncle et son père, le titre de roi; il ne leur emprunta que ceux de duc de France et comte de Paris. On a dit de lui avec raison qu'il avait régné vingt ans sans être roi. Il mourut l'an 956. On l'a surnommé *le Blanc*, à cause de son teint; *le Grand*, à cause de sa taille et de son pouvoir; enfin *l'abbé*, à cause des abbayes de Saint-Denis, de Saint-Germain des Prés, de Saint-Martin de Tours qu'il possédait.

HUGUET. s. m. V. HUGON.

— Prov. *Il a été reçu comme le roi Huguet.* Il a été accueilli avec terreur et surprise.

HUHAU. interj. (*h* asp.) V. HUE.

HUHUL. s. m. Ornith. Espèce de chouette.

HUI. (du lat. *hodie*). adv. de temps servant à marquer le jour où l'on est. Ne s'empl. qu'en style de pratique. Ce jour d'hui, ou en un seul mot, Cejourd'hui, les Chambres assemblées. || *D'hui en un an. D'hui en un mois.* Se disait. pour D'aujourd'hui en un an, d'aujourd'hui en un mois.

HUI. s. m. Mar. Pièce de bois ronde et de moyenne grosseur, qu'on met au bas de la voile de quelques petits bâtiments, elle la tient étendue, et est appuyée contre le mât.

HUILAGE. s. m. Action d'huiler; résultat de cette action.

— Techn. Se dit, chez les teinturiers, d'une immersion du coton dans un mélange d'huile d'olive et d'eau alcaline. || Trempe des limes dans un bain d'huile.

HUILE. s. f. (du lat. *oleum*). Chim. Substance grasse, inflammable, qui conserve l'état liquide à la température de quinze à vingt degrés et au-dessous. Huile végétale. Huile animale. Huile siccative. Huile d'olive. Huile de faîne. Huile de noix. Huile d'amandes douces. Huile de chènevis. Huile de navette. Huile de colza. Huile de ricin. Huile de lin. Huile d'œillette. Huile de poisson. L'huile de lin et l'huile d'œillette sont les huiles les plus siccatives. On trouve des *huiles* dans les capsules souterraines de la fausse pistache. (B. de St-P.)

— *Huile animale.* Huile qui se tire des différentes parties des animaux. || *Huile animale de Dippel.* Produit obtenu de la distillation à feu nu des matières solides, telles que les os, les cornes. || *Huile de crapauds, de lézards*, etc. Huiles animales empyreumatiques, inusitées aujourd'hui. || *Huile de scorpion.* Huile d'olive dans laquelle on a fait mourir plusieurs scorpions. || *Huile de poisson.* Huile qu'on obtient principalement de la baleine. || *Huile minérale.* Huile qui se tire de quelques minéraux. || *Huile de petrole.* Sorte d'huile qui coule naturellement de certaines pierres, dans le Levant. On dit aussi *huile de pierre, huile d'Écosse*, etc. || *Huile végétale.* Huile qui se tire des végétaux. On en distingue de deux espèces, l'*huile grasse* ou *fixe*, et l'*huile essentielle* ou *volatile*.

— *Huiles grasses, douces* ou *fixes.* Les huiles grasses s'extraient par la compression exercée à froid, si elles doivent être employées comme aliments ou comme médicaments; à chaud, si elles doivent servir seulement à l'éclairage, etc. Toutes les semences dont l'intérieur est rempli par une amande donnent de l'huile fixe. C'est un suc plus ou moins épais, sans odeur, peu coloré, onctueux, qui ne se mêle pas à l'eau, et qui n'entre en ébullition qu'à un degré de chaleur supérieur à celui qui fait bouillir l'eau.

— On appelle *huile grasse* ou *siccative*, l'huile de lin qui se prépare avec de la litharge, de la céruse calcinée, de la terre d'ombre aussi calcinée, et du talc pour la dégraisser.

— *Huiles volatiles, essentielles* ou *essences.* L'huile essentielle est placée dans la racine des plantes, dans la tige, l'écorce, les feuilles, le calice des fleurs, les enveloppes des fruits et des semences, et jamais dans l'intérieur de ces dernières parties. Elle diffère de l'huile grasse par sa fluidité, sa volatilité, son goût âcre et pénétrant, par son odeur, qui est celle de la plante qui l'a formée, par sa dissolubilité dans l'esprit de vin, et son inflammabilité prompte et facile. Huile ou essence de térébenthine. Huile essentielle ou essence de lavande. Huile essentielle de rose, de citron. C'est aux huiles essentielles que les plantes doivent leur odeur. Les huiles essentielles s'obtiennent en distillant de l'eau sur les plantes ou parties de plantes odorantes. Les huiles essentielles sont bien plus inflammables que les huiles grasses.

— Mar. *Huile de bois.* Elle est extraite d'arbres qu'on trouve aux Indes orientales. Cette huile a le grand avantage de donner aux bois des navires qui en font usage un beau vernis, et de sécher promptement. || *Huile de terre.* Sorte de bitume qui, aux Indes orientales, à l'île de Java, etc., sort de terre, et surnage sur l'eau d'une espèce de fontaine.

— On a aussi donné le nom d'*huile* à des sucs qui découlent naturellement des plantes et des arbres, comme le baume.

— Composition que l'on obtient en faisant macérer des fleurs ou d'autres substances dans de l'huile d'olive, d'œillette, etc., et qui est employée comme médicament ou comme parfum. Huile d'absinthe. Huile de camomille. Huile de castor. Huile de scorpion. Huile de fleurs d'oranger. Huile rosat, ou de roses de Provins. Huile de marjolaine. Les hommes ont fait de la raison, comme les parfumiers de l'*huile*, ils l'ont sophistiquée de tant d'argumentations et de discours appelés du dehors, qu'elle est devenue variable et particulière à chacun, et a perdu son propre visage constant et universel. (Mont.)

— *Huiles butyreuses.* Huiles qui ont la consistance du beurre, comme celles de cacao, de coco, de palmier, de baies de laurier, etc.; elles s'obtiennent par la décoction dans l'eau bouillante.

— Dans le langage ordinaire, se dit particulièrement des huiles grasses. Faire le commerce des huiles. Frotter d'huile. Tache d'huile. Huile épurée. Eclairage à l'huile. Huile de lampe. Huile à brûler. Mettre de l'huile dans une lampe.

— Se dit plus particulièrement encore de l'huile d'olive. De bonne huile. D'excellente huile. Huile d'Aix. Huile fine. Huile douce. Huile amère. Huile qui sent le fruit. De l'huile qui graisse. Huile rance. Huile figée. Huile bouillante. Baril d'huile. Il y a trop d'huile dans cette salade. Assaisonner avec de l'huile et du vinaigre. Des rôties à l'huile. Un potage à l'huile. Friture à l'huile. Morue à l'huile.

— *Huile vierge.* La première huile qui sort du pressoir, avant qu'on ait jeté l'eau bouillante sur les olives. || *Huile échaudée.* La seconde huile qu'on arrache des tourteaux de la première, au moyen de quelques chaudes ou avec l'eau bouillante.

— Les anciens étaient dans l'usage de frotter d'huile les membres des lutteurs, afin de les rendre plus souples.

Enfin de nos lutteurs l'essaim est assemblé,
Sur leurs corps demi-nus des flots d'*huile* ont coulé.
(DELILLE.)

— L'huile servait déjà chez les Hébreux à la consécration des rois. Venez, de l'*huile* sainte il faut vous consacrer. (Rac.) Le grand-prêtre a sur lui répandu l'*huile* sainte. (Id.)

— Cet ancien usage s'est conservé chez les catholiques, qui emploient l'huile non-seulement au sacre des rois, mais même dans plusieurs autres cérémonies religieuses.

. . . . Le chef de l'Église chrétienne
Avait, au nom du ciel, à l'exemple d'Étienne,
Répandu sur son front l'*huile* sainte des rois. (VIENNET.)

— Charron appelle les flatteurs, des *vendeurs d'huile.*

— Art culin. *Huile sautée.* Espèce de ragoût provençal fait avec de l'huile très-chaude.

— Prov. et par exagérat. *Il tirerait de l'huile d'un mur.* Se dit d'un homme qui sait tirer profit de tout. || *On tirerait plutôt de l'huile d'un mur, que de l'argent de cet homme-là.* Se dit d'un homme avare et tenace. Les Latins disaient, dans le même sens: *Vouloir tirer de l'eau d'une pierre ponce.*

— Fig. *Jeter de l'huile dans le feu*, ou plus ordinairement, *sur le feu*. Exciter une passion déjà très-vive. || Aigrir des esprits qui ne sont déjà que trop aigris.

— Prov. *La folle ivresse jette de l'huile sur le feu.*

— Fig. *Les écrits de cet auteur sentent l'huile.* Ils paraissent lui avoir coûté beaucoup de peine, beaucoup de veilles.

— Il y avait des communautés de gens qui faisaient profession d'études, dans lesquelles on appelait *mangeurs d'huile* et *dépensiers d'huile*, ceux qui passaient souvent la nuit à travailler, à étudier.

— Prov. et fig. *C'est une tache d'huile.* Se dit d'une flétrissure, d'une atteinte à la réputation, qui ne peut pas s'effacer, se réparer. || *C'est une tache d'huile qui s'étend toujours.* Se dit en parlant de certaines choses, qu'on regarde comme un mal qui va toujours en augmentant.

— Fig. et fam. *Il n'y a plus d'huile dans la lampe.* Se dit en parlant d'une personne qui se meurt d'épuisement, dont les forces naturelles s'éteignent.

— Fig. et pop. *De l'huile de cotret.* Des coups de bâton. Frotter quelqu'un d'huile de cotret.

— *Peindre à l'huile.* Peindre avec des couleurs broyées à l'huile. || *Peinture, tableau à l'huile.* Peinture, tableau fait avec des couleurs broyées à l'huile. || Un matérialiste n'eût osé dire à Raphaël: Vos tableaux ne sont qu'une couche d'*huile* et de terre colorées combinées par le hasard; il le dit à Dieu. (Boiste.)

— *Les saintes huiles.* Les huiles dont on se sert pour le chrême et pour l'extrême-onction. || *Recevoir les saintes huiles.* Recevoir l'extrême-onction.

— *Huile douce du vin.* Liquide oléagineux qui se produit par l'action des acides sur l'alcool, et qui rentre dans la classe des éthers.

— Se disait fort improprement, dans l'ancienne chimie, de liquides doués d'une certaine consistance. Huile de tartre. Huile de mars. || *Huile de vitriol.* Acide sulfurique aqueux. || *Huile d'arsenic.* Chlorure d'arsenic distillé.

— Alchim. *La vraie huile des philosophes.* Le soufre, le mercure, ou la pierre au rouge parfait. || *Huile de talc des philosophes.* L'élixir au blanc parfait et accompli. || *Huile fixe et incombustible des sages.* Le mercure hermétique. || *Huile de la nature.* Le plus noble et le meilleur des sels. || *Huile essentielle.* L'âme des métaux ou le mercure des sages. || *Huile végétale.* L'huile de tartre.

— *Huile* était anciennement masculin, et les Français du Midi le font encore de ce genre. C'est une faute contre l'usage. Mais *huile* venant d'*oleum*, c'est-à-dire d'un neutre latin, d'un de ces mots qui presque toujours produisent un masculin en français, pourrait-on blâmer un poëte qui ferait *huile* masculin? Les droits de l'analogie, rendus plus sacrés par le charme de la mesure et de la rime, me paraissent, dit Domergue, devoir être respectés dans ces vers du traducteur des satires d'Horace.

Que l'*huile* sur le feu rissole en pétillant,
S'élève en pyramide, et soit servi brûlant. (DARU.)

— Epith. Onctueuse, grasse, aromatique, odorante, fluide. || Périphr. Les flots purs de l'olive. (De Fontanes.) Des fruits de Pallas la liqueur onctueuse. (Tissot.) Les sucs de l'olive onctueuse. (F. Didot.)

HUILÉ, ÉE. part. pass. du v. Huiler. S'empl. adjectiv. Papier huilé.

— Qui paraît revêtu d'une couche d'huile. C'est sans doute pour pénétrer dans le sein de la terre que la plupart des scarabées ont leurs ailes revêtues d'étuis polis, et souvent *huilés*, afin que l'humidité ne les gâte pas. (B. de St-P.)

HUILER. v. a. 1re conj. Oindre, frotter avec de l'huile. Huiler une serrure. Huiler des ressorts, afin qu'ils aillent bien. Huiler un papier à châssis. Huiler du papier pour copier plus exactement un tableau, une estampe.

— Se dit particulièrement dans le sens d'Oindre des prêtres ou des personnes. On les consacrait; l'évêque les oignait d'huile au front, comme on avait *huilé* autrefois les rois juifs. (Volt.)

— Mettre de l'huile dans ou sur quelque chose.

— On ne dit point *huiler une salade*, pour y mettre la quantité d'huile nécessaire pour l'assaisonner.

— v. n. Hortic. Se dit d'une plante affectée d'une maladie qui la fait paraître comme imbibée d'huile.

— SE HUILER. v. pron. Être huilé. || Se frotter d'huile.

HUILERIE. s. f. Techn. Fabrique d'huile.

— Cellier, magasin à huile.

HUILEUX, EUSE. adj. Qui est de nature d'huile, gras, onctueux. Substance huileuse. Ces mêmes substances se montrent avec évidence dans les semences farineuses et *huileuses* d'une multitude d'herbes à fleurs papilionacées et crucifées. (B. de St-P.)

— Qui est comme imbibé ou frotté d'huile. Avoir les cheveux gras et huileux. Avoir le teint huileux, la peau huileuse. Teint huileux. Surface huileuse.

— Couvert d'huile, de graisse, etc. Pauvre, crasseux et *huileux* à merveille (Saint-Simon.)

— Art culin. *Sauce huileuse.* Sauce mal liée, et qui est devenue grasse en chauffant.

— *Les sucrées, les huileuses, les vineuses.* Se dit, par ellipse, pour les saveurs sucrées, huileuses, vineuses. || On dit de même les *huileux* pour Les fruits huileux. La substance farineuse fait la base de la plupart des fruits, tels que ceux de l'arbre à pain; même dans les *huileux*, comme ceux du dattier. (Id.)

HUILIER. s. m. Espèce de vase destiné à contenir les burettes où l'on met l'huile et le vinaigre qu'on sert sur la table. Huilier d'argent. Huilier d'ébène. Huilier de cristal.

— Fabricant d'huile.

HUILIÈRE. s. f. Mar. Vase qui sert à contenir et à conserver l'huile des lampes.

HUILURE. s. f. Agric. Maladie qui attaque les poiriers.

HUIR. v. n. 2e conj. Faucon. Se dit du cri du milan.

HUIS. s. m. (pr. *ui*; fait par corr. du lat. *ostium*, porte). Se disait pour Porte. Vous n'en sortirez point que par l'*huis* du tombeau. (Malherbe.)

Homère. . . . .
Qui pauvre, d'*huis* en *huis* ses poëmes chantait (Ross.)

— S'empl. quelquefois en poésie.

Plus loin, et sans efforts si vous poussez soudain
L'*huis* rustique entr'ouvert d'un modeste jardin,
C'est ici..... (N. DE [illegible].)

|| On s'en sert surtout dans le style burlesque et marotique. Par l'*huis* secret je dois être introduit. (Volt.)

Abandonné des enfants d'Esculape,
Boileau gisait malade dans son lit.
La mort s'approche, il frissonne, il pâlit,
Croyant déja qu'à son *huis* elle frappe
([illegible] Ch. de vers.)

— Prov. *Le vent n'est pas toujours à l'huis d'un pauvre homme.* La mauvaise fortune ne dure pas toujours.

— Expres. prov. *C'est l'huis à belle femme.* Se dit d'un endroit où tout le monde est bien venu et bien reçu.

— loc. adv. Pal. *A huis clos.* A portes fermées, et sans que le public soit admis. Autrefois en France, les cours prévôtales et les jugements au criminel s'instruisaient à huis clos, et cet usage s'est maintenu en Allemagne, en Italie, etc. En France, on ne l'emploie plus que pour les causes qui intéressent les mœurs publiques. Les jugements sont prononcés publiquement.

— S'empl. aussi substantiv. *Demander le huis clos.* Demander, requérir qu'une affaire soit jugée à huis clos.

— Cet ancien mot, que la Bruyère regrettait avec raison, ne défigurait pas autrefois le style noble.

HUISSERIE. s. f. (du fr. *huis*). Assemblage de pièces de bois qui forment la baie, l'ouverture d'une porte. Poteau d'huisserie.

HUISSIER. s. m. (du fr. *huis*). Officier dont la principale charge est d'ouvrir et de fermer la porte du cabinet, de la chambre du roi, etc. Huissier du cabinet. Huissier de la chambre. Huissier de l'antichambre. Huissier de salle.

— Chacun de ceux qui se tiennent dans l'antichambre des ministres, des hauts fonctionnaires, etc., pour introduire les personnes qu'ils reçoivent. Huissier au ministère de l'intérieur, de la justice, etc. Se faire annoncer par l'huissier.

— Gens préposés pour faire le service de certains corps, de certaines assemblées délibérantes. Les huissiers de la Chambre des pairs, de la Chambre des députés.

— S'est dit aussi des bedeaux. Valet souple au logis, fier *huissier* à l'église. (Boil.)

— Les huissiers de l'inquisition d'Espagne et de Portugal étaient des personnes de la première qualité, et qui n'avaient d'autre récompense que l'honneur qu'elles attachaient à servir ce tribunal.

— Chacun des officiers publics qui sont principalement chargés de signifier les actes de justice, de mettre à exécution les jugements, etc., et dont plusieurs font le service des audiences du tribunal auquel ils appartiennent. Huissier du Parlement. Huissier de la Cour des comptes, de la Cour de cassation. Huissier près la Cour royale, près le tribunal de première instance de Paris. L'huissier d'une justice de paix. Acte signifié par huissier. Cet huissier instrumente bien. Un huissier vint faire la saisie de ses meubles. Huissier, faites faire silence, faites sortir les perturbateurs. Un huissier fait ouvrir les portes de l'auditoire. L'huissier qui appelle les causes.

Peut-être des *huissiers* la sinistre cohorte
Viendra-t-elle un matin assiéger votre porte. (COLLET.)

S'il suffit d'un *huissier* pour vider une bourse,
Qui pourrait contre sept trouver quelque ressource?
(BOURSAULT.)

— *Huissiers audienciers*, Ceux qui sont chargés de recevoir les ordres des juges, de faire observer le silence à l'audience.

— *Huissiers à verge.* Se disait autrefois des sergents royaux reçus au Châtelet. || *Huissiers à cheval.* Ceux qui avaient coutume d'exploiter à la campagne.

— *Huissiers de la chaîne.* Huissiers à la suite du conseil, qui étaient chargés d'en exécuter les arrêts, et qu'on appelait ainsi parce qu'ils portaient une chaîne d'or au cou, avec la médaille du roi.

— *Huissier à la baguette noire, à la verge noire.* Le premier huissier de la chambre du roi d'Angleterre.

— Anc. législ. *Huissier priseur.* Commissaire priseur. || *Huissier visiteur.* On donnait ce nom, dans les sièges des juridictions maritimes, à de petits officiers établis pour la visite des vaisseaux marchands.

— Mar. Ancien bâtiment de charge dans lequel il y avait, pour donner entrée aux chevaux, une porte qui se trouvait sous l'eau, quand le navire avait sa charge.

— Syn. simpl. Portier, bedeau, sergent, appariteur, hoqueton, massier, licteur. || Epith. Actif, expéditif, ponctuel, insolent, dur, intraitable, impitoyable, inexorable, menaçant, rigoureux, redouté.

— Ce mot a un féminin dans le sens ironique.

La Fièvre ardente à la marche inégale,
Fille du Styx, *huissière* d'Atropos,
Porte le trouble en leurs petits cerveaux.

HUIT. adj. (*h* asp.; le *t* ne se prononce point quand le mot *huit* est suivi immédiatement d'un mot qui commence par une consonne; dans tous les autres cas, il se prononce; du lat. *octo*). Nombre pair contenant deux fois quatre. Huit compagnies. Huit cavaliers. Huit bonnes poires. Huit gros poissons. Tous les huit jours. Huit mille francs. Huit écus. Être huit à table. De douze qu'ils étaient, il en est resté huit. Cinquante-huit. Soixante et dix-huit. La colonne a sept fois son diamètre dans l'ordre toscan, et *huit* dans le dorique. (B. de St-P.) A la prise d'Oran, il y eut du côté des Maures quatre mille morts et *huit* mille prisonniers (Fléch.) La pie pond sept ou *huit* œufs à chaque couvée (Buff.) L'empereur Héliogabale, le Sardanapale des Romains, invitait quelquefois à sa table *huit* boiteux, *huit* chauves, *huit* borgnes et *huit* bègues, et les exposait ensuite dans le cirque, pour être la pâture des bêtes féroces. Il est difficile de croire que ce monstre ait sou-

vent répété cette abominable fête; mais il n'est pas nécessaire qu'il l'ait fait *huit* fois pour être un monstre. (Ephén.)

— *D'aujourd'hui en huit.* Dans huit jours. || *De lundi, de mardi en huit.*

— Huitième. Page huit. Article huit. Henri huit, roi d'Angleterre. Le pape Grégoire huit. || On écrit plus ordinairement Henri VIII, Grégoire VIII, etc.

—S'emploie également pour Huitième, dans la composition d'un autre nombre. Huit centième. Huit millième. Nous ne pouvons pénétrer que dans l'écorce de la terre, et les plus grandes cavités, les mines les plus profondes ne descendent pas à la *huit* millième partie de son diamètre. (Buff.)

— Il est aspiré dans ce mot et ses composés: le huit, entre huit et neuf, dès huit heures, sur les huit heures, etc.; la huitième, la huitaine; il est muet dans dix-huit, vingt-huit, trente-huit, etc.; il reprend son aspiration dans quatre-vingt-huit, cent huit; ainsi Richez a pu dire, sans faire un hiatus:

> Se rend droit entre *huit* et neuf,
> Où le clairvoyant Pique-Bœuf
> Avait choisi son corps-de-garde.

— Quoique le *t* soit sonore dans *huit*, ce mot rimera suffisamment avec *conduit*, *nuit*, *instruit*, *muid*, où l'on ne prononce ni le *t* ni le *d*.

> Entends-tu murmurer ce savant algébriste,
> Qui, d'un calcul aride à peine encore instruit,
> Sait que quatre est à deux, comme seize est à *huit*.
> (Voltaire.)

HUIT. s. m. (*h* asp.; pr. *huitt*). Le nombre huit. Le produit de huit multiplié par six. Huit et huit font seize.

> Qu'on y soit pris, la chose est toute claire,
> Mais après *huit*, c'est une étrange affaire. (La Font.)

— *Le huit du mois*, ou simplement, *le huit.* Le huitième jour du mois. || *Le huit de la lune.* Le huitième jour de la lune.

— Le chiffre qui marque huit. Un huit de chiffre. Ce huit est mal fait. Huit cent quatre-vingt-huit s'écrit par trois huit.

— Chir. *Huit de chiffre.* Sorte de bandage en forme de 8.

— Techn. *Huit de chiffre.* Sorte de compas d'épaisseur ayant la forme d'un huit; les horlogers et les tourneurs en font usage.

— *Huit de cœur, de trèfle, de pique, de carreau.* Carte sur laquelle sont peints huit cœurs, huit trèfles, etc. Avoir brelan de huit. Il me reste trois huit.

— S'emploie aussi adjectiv. Le nombre huit. Le chiffre huit. Le numéro huit.

— On disait autrefois en prov.: *Il y a loin de huit à dix-huit*, pour exprimer que deux choses qui se ressemblent par certains côtés, pouvaient pourtant être fort différentes ou tout à fait opposés. Je sais qu'il y en a qui veulent jouer sur l'affinité des paroles; mais grande est la différence entre aspirer et siffler, et il y a loin de *huit* à dix-huit. (Sat. Mén.)

HUIT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pinson.

HUITAIN. s. m. (*h* asp.) Poés. Petite pièce de poésie composée de huit vers.

> Je voulais, par quelque *huitain*,
> Sonnet ou lettre familière,
> Réveiller l'enjouement badin
> De votre altesse chansonnière. (Volt.)

|| Stance de huit vers dans un plus long ouvrage.

HUITAINE. s. f. (*h* asp.) Nombre collectif de huit ou environ, n'est guère usité qu'en parlant des jours. Passer chez quelqu'un une huitaine de jours. Passer une huitaine. Laisser passer une huitaine, la huitaine, avant de retourner chez soi. Promettre de payer dans la huitaine. Un faisan mangé dans la première *huitaine* de sa mort, ne vaut ni une perdrix, ni un poulet, car son mérite consiste dans son arome. (Brill.-Savar.)

— Quelquefois on joint le mot *jour* à *huitaine.* Nous avons été une huitaine de jours chez lui.

— Fam. Semaine. Bonne huitaine. Longue huitaine. Huitaine complète. Faire, travailler la huitaine, toute la huitaine.

— Prat. *A huitaine, à la huitaine, dans huitaine.* Dans huit jours. Remettre une cause à la huitaine. Assigné à la huitaine. Les parties viendront à la huitaine. Dans huitaine. Huitaine après.

— Se dit d'une époque indéterminée. Nous faisons le mal aujourd'hui, et nous remettons le bien à *huitaine.* (Boiste.)

HUITELÉE. s. f. Métrol. Ancienne mesure de superficie.

HUITIÈME. adj. des 2 g. (*h* asp.) Nombre ordinal de huit. Le huitième siècle. Avoir la huitième place. Arriver le huitième jour. Le huitième jour du mois. Chaque pays a sa *huitième* merveille, ce qui fait au moins trente huitièmes merveilles du monde. (Th. Gaut.)

> Le premier jour, d'un aveu l'on s'amuse;
> Le deuxième, on se plaint de l'importunité;
> Le troisième, on écoute avec moins de fierté;
> Le quatrième, en tremblant on refuse,
> Le cinquième, on se trouble, on résiste à demi;
> Le sixième, en chemin à regret on s'arrête;
> Le septième l'on perd la tête;
> Le *huitième* tout est fini. (Viger.)

— *La huitième partie.* Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en huit parties égales.

— Anc. législ. *Huitième denier.* Droit qu'on faisait payer tous les trente ans aux engagistes des biens aliénés des ecclésiastiques, pour être confirmés dans leur jouissance, ou pour permettre aux bénéficiers d'y rentrer.

HUITIÈME. s. m. (*h* asp.) Le huitième jour du mois. On dit plutôt *le huit.*

— La huitième partie d'une chose. Devoir un huitième. Avoir part à une affaire pour un huitième. Les trois huitièmes.

— *Droit de huitième.* Droit d'aide qui se levait autrefois sur les vins en détail.

— Ecolier de huitième. Cet enfant est un bon huitième.

HUITIÈME. s. f. Au piquet, La réunion de huit cartes de même couleur.

— La plus basse classe des colléges; elle est nommée ainsi, parce qu'elle est la huitième, à compter de la rhétorique. Cet enfant est en huitième, n'est encore qu'en huitième. On l'a mis en huitième. Régent de huitième.

— Le lieu où le régent et les écoliers de cette classe s'assemblent. La huitième est trop petite pour tant d'élèves.

HUITIÈME-DOBRADO. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Portugal, qui vaut 11 fr. 32 c.

HUITIÈMEMENT. adv. (*h* asp.) En huitième lieu.

HUIT-PIEDS. s. m. Mus. Se dit d'un orgue dont les tuyaux les plus longs ont huit pieds de long.

HUÎTRE. s. f. (du lat. *ostreum*). Conchyl. Genre de mollusques acéphales, c'est-à-dire privés de tête apparente. La forme de leur coquille est généralement ovale, quelquefois ronde ou allongée, assez régulière, épaisse, nacrée à l'intérieur, grossièrement feuilletée à l'extérieur. L'animal qui habite cette coquille fournit un mets très-agréable, très-nourrissant et de facile digestion. Il est hermaphrodite et vivipare, c'est-à-dire qu'il reproduit ses petits de lui-même sans accouplement. Les huîtres restent fixées aux rochers ou aux racines des arbres, sur le bord des mers dont les eaux sont peu courantes. Elles sont privées de tout organe de locomotion. Les huîtres d'Angleterre sont les meilleures d'Europe. Celles qu'on estime le plus en France viennent des côtes de la Bretagne, et surtout du rocher de Cancale, où on les pêche depuis le 1er avril jusqu'au 15 octobre. Les huîtres ne deviennent bonnes et ne verdissent qu'après avoir été *parquées*, c'est-à-dire avoir séjourné pendant quelque temps dans un réservoir d'eau salée de trois à quatre pieds de profondeur, communiquant avec la mer par un petit tuyau. La pêche des huîtres en général se fait en France du mois de septembre au mois d'avril. En médecine, les valves de l'écaille des huîtres sont quelquefois employées en poudre comme un remède absorbant. Huître à l'écaille. Pêcher des huîtres. Manger des huîtres. Une cloyère d'huîtres. Une douzaine d'huîtres. Huîtres bien fraîches. Huîtres vertes. Ouvrir des huîtres. Ecailler des huîtres. Des huîtres bien écaillées, mal écaillées. Déjeuner d'huîtres. Huîtres marinées. Huîtres frites. Faire parquer des huîtres pour les engraisser. On se souvient qu'autrefois un festin de quelque apparat commençait ordinairement par des *huîtres.* (Brill.-Savar.) L'univers entier ne doit être qu'un point pour une *huître*: il ne lui paraîtrait rien de plus quand même une âme humaine enfermerait cette *huître.* (J.-J. Rouss.) Je ne sais imaginer d'autre bonheur pour l'*huître* que la santé. (Paley.) Un homme d'esprit, mais difforme, ne ressemble pas mal à une *huître*: l'écaille a quelque chose qui choque la vue, mais ce qu'elle cache est d'un goût exquis. (Oxenstiern.) Voltaire, en expliquant le système de Maillet, qui veut que la mer ait été le berceau du genre humain, et que l'homme ait commencé par être un poisson, ajoute gaiement: Quoi qu'en dise M. Maillet, il ne me persuadera jamais que je descends d'une *huître.* || On dit l'*écaille*, et non la *coquille* d'une huître.

> On fait tant, à la fin, que l'*huître* est pour le juge,
> Les écailles pour les plaideurs. (La Font.)

— Prov. et fig. *C'est une huître à l'écaille.* C'est une personne très-stupide. || *Chanter, raisonner, jouer comme une huître.* Chanter, raisonner, jouer très-mal.

— *Huître épineuse.* Espèce de coquillages marins. || *Huître feuillée.* Autre espèce de coquillage.

HUÎTRIER, ÈRE. s. Se disait pour Celui, celle qui vend et ouvre les huîtres.

HUÎTRIER. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux échassiers qui vivent de coquillages.

HUJUMSIN. s. m. Relat. Idoles des Chinois.

HULAN. s. m. (*h* asp.) Nom d'une milice originaire d'Asie, introduite en Europe, et montée sur des chevaux légers, qui servait et combattait comme les hussards. Elle était armée de sabres, de pistolets et de lances d'environ deux mètres. Son costume consistait en une veste courte et une culotte à la turque. La France, en 1734, avait créé un corps de hulans de mille hommes. Il ne fut pas longtemps conservé. La Russie, la Prusse et l'Autriche ont encore des hulans. || On écrit aussi *Oulans, Houlans, Ulans.*

HULLAH. s. m. Relat. Nom que l'on donne en Turquie à celui qui devient pour un seul jour l'époux d'une femme répudiée, afin que le premier mari puisse légalement la reprendre.

HULOT. s. m. Mar. Trou pratiqué dans une écoutille pour y faire passer un câble lorsque l'écoutille est fermée. || Ouverture où l'on passe le moulinet de la manivelle.

HULOTTE. s. f. (*h* asp.; du lat. *ulula*). Ornith. Espèce de hibou. Le cri de la hulotte est triste.

HULULER. v. n. 1er conj. (*h* asp.; du lat. *ululare*, hurler). Hurler à la manière des oiseaux de nuit, comme la hulotte.

— C'est un verbe que des écrivains, en petit nombre, ont cru pouvoir tirer du gémissement de la hulotte, pour une foule d'acceptions auxquelles le verbe *hurler* paraît moins propre. Cette onomatopée, singulièrement précieuse, n'a pas été dédaignée dans la langue latine, et enrichirait la nôtre.

HUM. Interj. qui marque pressentiment. *Hum!* je soupçonne ici quelque anguille sous roche. (Fabre d'Églantine.)

— Exprime la réticence.

— Sert à exprimer l'impatience. *Hum!* grand escogriffe, il est sourd. (Beaumarch.)

HUMAÏ. s. m. Ornith. Nom que les Indiens donnent à l'oiseau de paradis.

HUMAIN, AINE. adj. (du lat. *humanus*). Qui est de l'homme, qui concerne l'homme, qui appartient à l'homme en général. Le genre humain. L'espèce humaine. Le corps humain. L'esprit humain. L'entendement humain. La raison humaine. La nature humaine. La condition humaine. La vie humaine. Les misères, les infirmités humaines. Les passions humaines. L'industrie humaine. La sagesse humaine. La faiblesse humaine. Voix humaine. Figure humaine. Fragilité humaine. Les faiblesses humaines. Les faiblesses du cœur humain. Aucune puissance humaine ne serait capable de s'y opposer. Cela est au-dessus des pouvoirs humains, des forces humaines. Etre dépourvu de tout secours humain. Tous les secours humains lui manquent. Ce lieu est charmant, il est vrai, mais agreste et abandonné; je n'y vois point de travail *humain.* (J.-J. Rouss.) Le visage *humain* exerce un grand empire sur l'esprit et sur le cœur. (Mme de Staël.) La vue de la misère *humaine* adoucit le cœur, et le rend meilleur. (Grégory.)

— En théologie, on dit que *Jésus-Christ a pris la nature humaine*, c'est-à-dire qu'il s'est fait homme comme nous; qu'*il s'est chargé des infirmités humaines*, c'est-à-dire qu'il s'est soumis volontairement à toutes nos infirmités.

— *Foi humaine.* Croyance qu'on donne au rapport des hommes. || Croyance que les fidèles donnent à certains faits que l'Eglise a décidés, et qu'elle propose de croire, quoiqu'ils ne soient pas fondés sur l'autorité de Dieu. On l'appelle aussi *foi ecclésiastique.*

— *Les choses humaines.* Les affaires du monde, toutes les choses auxquelles l'homme est sujet, les accidents qui arrivent dans la vie. Le cours des choses humaines. Vous verrez dans une seule vie toutes les extrémités des choses *humaines.* (Boss.) Les choses *humaines* ne sont point parfaites. (Id.) Tout lui montre la fragilité et l'inconstance des choses *humaines.* (Fléch.) Peut-on appuyer un grand dessein sur les débris inévitables des choses *humaines?* (Boss.)

— *Moyens humains, voies humaines.* Tous les moyens, toutes les voies dont les hommes se peuvent servir. Tenter toutes les voies humaines, toutes sortes de voies humaines. On ne peut être sauvé par les moyens humains, par les voies humaines, c'est-à-dire sans la grâce.

— *Sentiments humains.* Ce qu'on nomme sentiments *humains*, ce sont des sentiments conformes à la cupidité des hommes ou à leur raison corrompue. (Port-Roy.) C'est une illusion et une adresse de l'amour-propre, qui appelle sentiments *humains* les désirs que la religion et la raison condamnent. (Id.)

— *Avantages humains.* Avantages mondains. Les avantages *humains* sont de faux biais qui nuisent infiniment pour le salut. (Nicole.)

— En morale, on distingue dans l'homme des *actes humains* et des *actes de l'homme.* Les actes humains sont les actions qui se font avec connaissance et liberté, comme quand on fait l'aumône, etc. Les actes de l'homme sont les actions qu'il fait sans attention, sans délibération, sans liberté. Ainsi, quand on chancelle, quand on penche trop d'un côté, qu'on est en danger de tomber, étendre la jambe ou le bras du côté opposé pour garder ou remettre l'équilibre et empêcher la chute, c'est un acte de l'homme et non un acte humain.

— *Lettres humaines.* La connaissance de la grammaire, de la poésie, de la rhétorique, de l'histoire, de l'antiquité, et des auteurs anciens qui en traitent. Etre plus versé dans les lettres humaines que dans la théologie.

— Se dit par opposition à Divin. Des considérations humaines. Les consolations et les joies humaines. Le droit humain et le droit divin. La prudence humaine. La sagesse humaine. Les vertus humaines. La gloire humaine. La science humaine. Il est, dit-on, toujours juif, et il n'a embrassé le christianisme que par des motifs purement *humains.* (Le Sage.) On ne doit pas statuer par les lois divines ce qui doit l'être par les lois *humaines.* (Montesq.) Ces consolations n'ont rien d'*humain*, elles sont toutes pures, toutes saintes, tout intérieures et toutes célestes; elles sont des épanchements et des effusions de l'Esprit saint. (L'ab. de la Trappe.)

— *Plus qu'humain.* Se dit de ce qui excède la portée ordinaire de l'homme. Une pénétration, une intelligence plus qu'humaine. Une valeur plus qu'humaine.

— Fig. et fam. *N'avoir pas figure humaine*, *forme humaine.* Etre mal fait, difforme. || Etre extrêmement défiguré par quelque accident, par quelque maladie.

— Mus. *Voix humaine.* Jeu de l'orgue qui imite la voix humaine.

— Astrol. *Signes humains.* Constellations qui représentent quelque figure humaine, soit dans le zodiaque, soit dehors, comme la Vierge, les Gémeaux, Persée, Andromède, Orion, etc.

— Sensible à la pitié, secourable, bienfaisant. Prince humain. Vainqueur humain. Cet homme est très-humain. Je ne connais pas de cœur plus humain. Etonnant tout sentiment *humain.* (Rac.) Hippolyte pour moi plus *humain* que son père. (Id.) On ne peut être juste si l'on n'est *humain.* (Vauvenargues.)

— *Avoir, montrer des sentiments humains.* Avoir de la pitié, se montrer sensible à la pitié.

— *N'avoir rien d'humain.* Etre dur et impitoyable. Si l'on doit le nom d'homme à qui n'a rien d'*humain.* (Corn.)

> Je rends grâces aux dieux de n'être pas Romain,
> Pour conserver encor quelque chose d'*humain.* (Corn.)

— Doux, affable. Hazael, en me regardant avec un visage doux et *humain.* (Fén.) Tout prouve que les mœurs chinoises étaient les plus *humaines* et les plus sages de l'Orient. (Volt.)

— En parlant d'une femme, il devient quelquefois synonyme de Douce, complaisante, accorte, obligeante, facile, et se prend en mauvaise part.

> Ces lieux si décriés que ces femmes *humaines*
> Tiennent pour soulager les amoureuses peines,
> Ces temples de Vénus, où l'on voit si souvent
> Le commissaire en robe appuyé d'un sergent. (Regn.)

— Dans le sens de Qui concerne l'homme, qui appartient à l'homme, on peut le mettre avant son substantif, surtout en vers. La folie humaine, l'humaine folie. Les vertus humaines, les humaines vertus. L'industrie humaine, l'humaine industrie. Le genre humain. Le corps humain. L'esprit humain. L'entendement humain. La nature humaine. La voix humaine.

> Loin du triste séjour des *humaines* misères
> Il (l'homme) aime à s'égarer au pays des chimères.
> (Saurin.)

> . . . O ciel! qu'on doit peu croire
> Aux dehors imposants des *humaines* vertus! (Gress.)

|| Dans le sens de Sensible, doux, affable, etc., il ne se met qu'après un substantif. Un homme humain. Un prince humain. Un vainqueur humain.

— Syn. simpl. Doux, affable, débonnaire gracieux, clément, bénin, compatissant, sensible.

— Syn. comp. HUMAIN. DOUX. BENIN. *Benin* se disait autrefois de celui qui a de l'inclination, de la disposition à faire du bien; *bon* l'a remplacé en ce sens, et il est resté usité seulement dans le sens ironique; *doux* indique un caractère qui rend très-sociable et ne rebute personne; *humain* dénote une sensibilité sympathique aux maux ou à l'état d'autrui.

— Se dit substantiv. et au pl. dans le style poét. ou soutenu, pour Les hommes. Le maître des humains. Regarder avec mépris tout le reste des humains. Cela n'est pas au pouvoir des humains. Pitthée estimé sage entre tous les *humains.* (Rac.) Minos juge aux enfers tous les pâles *humains.* (Id.) Je suis le plus malheureux des *humains* si vous êtes coupable. (J.-J. Rouss.) Je m'y repose avec le plaisir qu'on a de se trouver parmi les *humains.* (Id.) Bienfaiteur des *humains*, qui vous plaignez de leur ingratitude, vous oubliez le sort de Jésus-Christ! (Boiste.) On ne peut trop souvent présenter aux malheureux *humains* des images douces et riantes. (Barth.)

> Les jours, hélas! trop peu durables
> Des fragiles *humains* (J.-B. Rouss.)

> . . . . . Les mains
> A qui Rome a commis l'empire des *humains.* (Rac.)

— Fam. Se dit quelquefois au sing. pour Homme, dans le style familier ou burlesque. C'est un bon humain, le meilleur humain du monde.

— Périph. Dans le style fam. L'humaine engeance, l'humaine espèce, la gent humaine, le genre humain, etc.

> La comédie. . .
> Magistrat enjoué de l'*humaine* nature,
> Citait au tribunal d'une adroite censure
> Les vices échappés à la rigueur des lois. (Thomas.)

> Noé, quand il sauva de l'eau
> Les restes de l'*humaine* engeance. (Hoffmann.)

— C'est une règle de versification que les adjectifs ne riment pas avec leur composé, à moins qu'ils n'expriment des choses différentes ou opposées. Tous les poëtes font rimer *amis* avec *ennemis.* Si la rime d'*humain* pris substantivement est une licence, elle est au moins autorisée par l'exemple de quelques grands poëtes.

> Comme si nous vivions dans ces temps déplorables
> Où la terre adorait des dieux impitoyables,
> Que des prêtres menteurs, encor plus *inhumains*,
> Se vantaient d'apaiser par le sang des *humains.*
> (Voltaire.)

> Quand Jupiter eut vu les crimes des *humains*,
> Songeant, ô Lycaon, à tes mets *inhumains*,
> Il gémit, il conçoit une fureur extrême. (Desaintange.)

— S'emploie aussi substantiv., c'est-à-dire avec ellipse d'un substantif précédemment énoncé. Ce qu'il y a de certain, c'est que la lune agit sensiblement sur les quatre ordres de la puissance animale, et même sur l'*humaine.* (B. de St-P.) Dans les six harmonies physiques, trois sont organisées: la végétale, l'animale et l'*humaine.* (Id.)

HUMAINEMENT. adv. (du lat. *humanè.*)

Suivant la portée, la capacité, le pouvoir de l'homme. Cela est humainement impossible. On ne saurait humainement faire davantage. Humainement cela ne se peut faire. J'ai fait *humainement* tout ce que j'ai pu ; et quand on est arrivé aux bornes de son talent, il faut s'en tenir là. (Volt.)

— Relativement aux hommes. Cette mère des empires, à la considérer plus *humainement*, a de grandes utilités. (Boss.)

— Avec humanité, avec bonté. Recevoir quelqu'un humainement. Traiter humainement les vaincus.

— *Humainement parlant*. En parlant selon les idées communes. On se sert de ce mot pour couvrir le vice et pour excuser la cupidité, en la représentant comme une faiblesse pardonnable et conforme à la nature humaine. On dit tous les jours, *Humainement* parlant, c'est un grand bien d'être riche. On cache sous ce terme ce que la passion des richesses a de faux et de trompeur. (P. Roy.) Il est bon qu'il y ait des emportés dans une secte ; ils lui rendent de bons services, *humainement* parlant. (Bay.) Il y a une illusion secrète dans cette expression, *humainement* parlant : c'est une adresse de l'amour-propre, qui ne pouvant étouffer la lumière de la vérité, laquelle condamne ces sentiments humains, tâche de les excuser par ce détour. (Nic.) A parler sans détour, *humainement* et faussement parlant, c'est la même chose, mais on veut joindre une secrète approbation à des actions conformes au naturel des hommes, et on couvre ce qu'elles ont de mauvais sous ce terme d'*humainement*, qui l'adoucit et le cache. (Id.)

— Ne se met point entre l'auxiliaire et le participe. Il l'a traité humainement, et non pas, il l'a humainement traité.

HUMANISANT. part. prés. invar. du v. Humaniser. Qui humanise. L'Evangile humanisant les peuples sauvages. Les dieux s'humanisant.

HUMANISANT, ANTE. adj. Civilisateur. Quoi de plus naturel, au moment où cette étude sortit de l'enceinte des cloîtres, au moment où tant de nobles esprits, avides d'instruction, s'abreuvaient de cette source d'eau vive qui descendait de l'antiquité, quoi de plus naturel que d'appliquer le terme et l'idée d'études pour ainsi dire *humanisantes* à cette éducation par les langues anciennes et par les branches du savoir qui s'y rattachent? (Encycl.)

HUMANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Humaniser. S'empl. adjectiv. Peuple humanisé. Personne humanisée. Et la vertu chez elle est fort *humanisée*. (Mol.)

HUMANISER. v. a. 1re conj. Civiliser. Le commerce des Européens humanisa ces peuples sauvages. L'Evangile a humanisé les cannibales et les peuples les plus farouches des Indes.

— Rendre plus doux, plus humain. Son règne, qui fut de vingt-quatre ans, et presque toujours paisible, *humanisa* un peu les mœurs de la nation. (Rayn.)

— Rendre plus conforme aux mœurs humaines, aux façons générales.

— *Humanisez votre discours*. Parlez comme les autres hommes.

— Fam. Rendre plus traitable, plus favorable. Il se montre fort contraire à vos intérêts, mais on trouvera moyen de l'humaniser. Il ne pouvait vivre avec personne, la société et l'expérience l'ont humanisé.

— S'HUMANISER. v. pron. Devenir plus humain, plus traitable. Commencer à s'humaniser. Elle n'est plus aussi revêche, elle s'humanise. Parfois l'une pour l'autre il faut *s'humaniser*. (Dufresny.)

— Se dépouiller de certains sentiments et d'une certaine façon de vivre trop austère. Il s'était jeté dans la retraite, mais il commence à s'humaniser. Si les gens chagrins savaient combien ils sont haïssables, ils tâcheraient de *s'humaniser*. (Bell.)

— Iron. Devenir moins sévère. Cette belle s'est humanisée. Cette dame s'est un peu humanisée.

— Se conformer, s'accommoder à la portée des autres. C'est un homme d'un génie supérieur ; mais il s'humanise avec les esprits ordinaires. Les précieuses s'imagineraient s'abaisser si elles *s'humanisaient* à parler comme les autres. (Bell.)

— Agir familièrement avec des personnes qu'on refusait auparavant de voir et d'entendre. Ne pas permettre aux rois de *s'humaniser* quelquefois, c'est les lier à la grandeur de leur condition, et les clouer sur le trône. (Bal.)

— S'abaisser jusqu'à l'homme.

> Ces dieux alors, souverains corrupteurs,
> S'*humanisaient* pour des beautés mortelles.
> (Bernard.)

— Se faire homme, s'incarner dans un homme. Les dieux s'humanisaient.

HUMANISTE. s. m. Celui qui étudie les humanités dans un collége.

— Accompagné d'une épithète, il signifie Celui qui sait, qui enseigne les humanités. C'est un excellent humaniste. C'est un médiocre humaniste.

— Se dit, en Allemagne, de ceux qui font de l'étude des langues classiques la base de l'enseignement.

HUMANITAIRE. adj. des 2 g. Qui intéresse l'humanité entière. Tout ce qui est grand, tout ce qui est divin dans le monde est *humanitaire* : la science est *humanitaire*, la littérature est *humanitaire*, la philosophie l'est aussi. Je dis plus : l'industrie est *humanitaire*. (Un inconnu.) Certes, en voyant le développement gigantesque de l'industrie et les progrès rapides des sciences, en considérant l'encombrement des carrières auxquelles mène l'éducation universitaire, on serait tenté de donner gain de cause aux avocats du système *humanitaire*. (L. Spach.)

HUMANITAIRE. s. m. Partisan de l'humanité industrielle, scientifique et philosophique.

HUMANITÉ. s. f. (du lat. *humanitas*). Nature humaine. Les faiblesses de l'humanité. Tout ce qui repose le cœur, tout ce qui agrandit l'*humanité* nous vient d'en haut. (A.-Martin.) Que les impies ne jugent pas de tous les hommes par eux-mêmes ; qu'ils ne dégradent pas l'*humanité* tout entière, après s'être indignement dégradés eux-mêmes. (Boss.) Le cœur sensible et reconnaissant de ce jeune officier commença dès lors à me donner meilleure opinion de l'*humanité*. (J.-J. Rouss.) L'*humanité* n'a permis en aucun temps d'atteindre à une perfection absolue (Fén.)

— *Cela est au-dessus de l'humanité*. Cela passe la portée ordinaire des forces de l'humanité.

— Prov. et fig. *Payer le tribut à l'humanité*. Mourir. ‖ Se laisser aller à quelque faiblesse humaine.

— Théol. La nature humaine que le Verbe a prise en s'incarnant pour la rédemption et le salut du genre humain. Jésus-Christ s'est revêtu de notre humanité. Il a pris notre humanité. L'humanité de Jésus-Christ. La sainte humanité de Jésus-Christ. Je vois l'ouvrage du Saint-Esprit en votre *humanité*, que nul péché n'a corrompue. (God.) Nestorius ne pouvait consentir que l'on attribuât à la Divinité les infirmités et les bassesses de l'*humanité*, et à l'*humanité* les attributs de la Divinité. (Du Pin.)

— Prov. et par plaisant. *Reposer son humanité*. Se mettre à son aise.

— Le genre humain, les hommes en général. Les maux qui accablent l'humanité. Etre inspiré par l'amour de l'humanité. Les bienfaiteurs de l'humanité. Rendre des services à l'humanité. Pour le bien de l'humanité. Un prince qui a honoré son siècle, et pour ainsi dire l'*humanité* tout entière. (Boss.) Tu comptes les maux de l'*humanité*, et tu dis : La vie est un mal. (J.-J. Rouss.) L'homme cherche son lieu, non-seulement avec l'*humanité* vivante, mais avec l'éternelle cité. (E. Quinet.) Il s'agit de venger l'*humanité*. (Volt.) On verra que l'amour de l'*humanité* l'anime plutôt que celui de la célébrité. (Id.) Dans un siècle où tant d'erreurs sont si courageusement démasquées, il serait honteux de taire des vérités importantes à l'*humanité*. (Rayn.)

— Philos. Nom collectif de l'ensemble des hommes, considéré par plusieurs philosophes comme un seul individu qui marche sans cesse vers un but unique, le perfectionnement.

—Bonté, sensibilité, compassion pour les malheurs d'autrui ; sentiment actif de bienveillance pour tous les hommes. Traiter quelqu'un avec humanité. Recevoir quelqu'un avec humanité. Etre plein d'humanité. C'est un homme sans humanité. Il faut avoir renoncé à l'humanité, à toute humanité, à toute espèce d'humanité, pour n'être pas touché d'un tel procédé. N'avoir aucun sentiment d'humanité. Dans ses discours règne l'*humanité*. (J.-B. Rouss.) Pythagore, qui étendait l'*humanité* jusqu'aux animaux, fut brûlé vif par les Crotoniates. (B. de St-P.) J'ai essayé de peindre ce sentiment généreux, cette *humanité*, cette grandeur d'âme qui fait le bien et qui pardonne le mal ; ces sentiments sont recommandés par les sages de l'antiquité, et épurés dans notre religion ; ces vraies lois de la nature toujours si mal suivies. (Volt.) L'*humanité* doit parler plus haut, plus énergiquement encore que l'intérêt. (Rayn.) Que tant de beaux parleurs seraient confus avec leurs saintes maximes d'*humanité*, si tous les malheureux qu'ils ont faits se présentaient pour les démentir. (J.-J. Rouss.)

— S'empl. quelquefois par plaisanterie dans un sens analogue.

> Aimez-vous, disaient les apôtres,
> Il n'est rien sans la charité.
> En quels temps vit-on comme aux nôtres
> Ce précepte aussi respecté ?
> Aujourd'hui notre *humanité*
> Prétend jusqu'aux femmes des autres.
> (Monvillers.)

— *Avoir humanité*. Se disait autrefois pour Etre en vie.

— *Humanité* s'est dit des Parties sexuelles.

— Iconol. On représente l'Humanité par une jeune femme dont le visage exprime la sensibilité. Elle s'empresse d'ouvrir sa robe pour recueillir des enfants presque nus ; elle cache dans son sein les couronnes qui lui ont été décernées, pour ne pas affliger l'amour-propre. D'autres lui font tenir dans le pan de sa robe quantité de fleurs, et suspendent une chaîne d'or à sa main droite, qu'elle tient étendue.

— HUMANITÉS. s. f. pl. Ce qu'on apprend ordinairement dans les colléges jusqu'à la philosophie exclusivement. Faire ses humanités. Achever ses humanités. Enseigner les humanités. Il m'interrogea d'abord sur les *humanités*. Je ne répondis pas mal à ses questions. (Le Sage.) On appelle un cours d'études de belles-lettres, *humanités*, sans doute parce que sans elles on n'est homme qu'à demi. (Boiste.) ‖ Plus anciennement, et chez les Romains eux-mêmes, tout ce que les humanités expriment pour nous était renfermé dans le modeste nom de *grammaire*.

— Plus particulièrement. La première année de littérature, celle qui précède immédiatement la rhétorique.

— Les Allemands donnent ce nom au développement harmonieux de toutes les facultés humaines, l'éducation morale, intellectuelle et esthétique de l'homme.

— Employé dans cette acception scientifique, le mot *humanités* a eu en vue tout ce qui est humain, tout ce qui forme le caractère fondamental, l'essence de l'homme digne de ce nom, tout ce qui est opposé à l'animalité. Puis à cette idée fondamentale viennent s'allier les idées accessoires d'amabilité, de politesse, d'affabilité, de sentiments généreux, élevés, toutes qualités qui doivent être l'apanage de l'homme, mais auquel il n'arrive que par une éducation conforme à sa noble destinée.

— Cicéron réunissait déjà à l'idée primitive du mot *humanité* celle de toutes les facultés, innées ou acquises, qui font de l'homme un être raisonnable, civilisé, bien élevé.

— Syn. comp. HUMANITÉ. BÉNIGNITÉ. DOUCEUR. Ce qu'il y a de plus opposé à la *bénignité*, c'est la malignité ; à la *douceur*, c'est l'aigreur et l'emportement ; à l'*humanité*, c'est la dureté ou l'égoïsme. ‖ BONTÉ. HUMANITÉ. SENSIBILITÉ. La *bonté* ne néglige aucune occasion de faire du bien ; l'*humanité* n'en néglige aucune d'empêcher ou d'adoucir le mal ; la *sensibilité* partage les maux des autres, elle est la mère de l'*humanité*.

HUMANN (Jean-Georges). Né à Strasbourg en 1780, et mort en 1843, fut d'abord négociant ; il parvint à la Chambre des députés en 1820, où il se distingua par ses connaissances financières ; il a depuis fait partie de toutes les législatures suivantes. Depuis 1832, il a été appelé plusieurs fois au ministère des finances, et il l'occupait encore lors de sa mort. Il avait été élevé à la pairie en 1837.

HUMANTIN. s. m. Ichthyol. Sous-genre de squales dont une espèce est appelée vulgairement *cochon marin*. Sa chair ne se mange pas ; on ne se sert que de sa peau pour polir des corps durs.

HUMATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide humique avec une base salifiable.

— s. f. Genre de fougères.

HUMATILE. adj. des 2 g. (du lat. *humatus*, enseveli). Géol. Se dit des corps organisés qui ont été ensevelis depuis la dernière retraite des mers, ou les sub-fossiles, les demi-fossiles, les quasi-fossiles.

HUMATION. s. f. (pr. *u-ma-cion*). Alchim. Etat du grand œuvre des sages lorsque, selon les alchimistes, l'élément de l'eau, changé par la putréfaction, devient l'élément de la terre.

HUMBER. Géogr. Fleuve d'Angleterre formé par la réunion de l'Ouse et du Trent, se jette dans la mer du Nord.

HUMBERT Ier, dauphin du Viennois, né en 1240, mort en 1307, eut à défendre son héritage contre Robert, duc de Bourgogne, et contre le comte de Savoie. L'année de sa mort il abdiqua, et se retira dans un cloître. ‖ HUMBERT II, dernier dauphin du Viennois, mort en 1355, succéda à son frère en 1333, et céda en 1343 le Dauphiné à Philippe de Valois, roi de France, sous la condition qu'un fils de France porterait le nom de Dauphin, et joindrait à ses armes celles du Dauphiné. Après s'être croisé en 1349, il prit l'habit religieux, fut nommé patriarche d'Alexandrie en 1352, et allait être élevé sur le siége épiscopal de Paris lorsqu'il mourut.

HUMBERTIE. s. f. Bot. L'endrach de Madagascar.

HUMBLE. adj. des 2 g. (du lat. *humilis*). Qui a de l'humilité. Etre humble devant Dieu. Ceux qui sont véritablement humbles ne s'offensent point des mépris d'autrui. Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. Avoir d'humbles sentiments de soi-même. Les âmes humbles. Elle fut *humble* non-seulement parmi toutes les grandeurs, mais encore parmi toutes les vertus. (Boss.) *Humble* dans les grandes choses, grand dans les petites. (Fléch.) Au dehors reine magnifique, au dedans *humble* servante de Jésus-Christ. (Id.) Si nous ne gardons de justes mesures, nous courrons risque d'avoir de l'orgueil de ce que nous sommes *humbles*. (St-Paulin.) Force gens veulent être dévots ; fort peu veulent être *humbles*. (La Rochef.)

> J'en sais une chérie, et du monde, et de Dieu,
> *Humble* dans la grandeur, sage dans la fortune,
> Qui gémit, comme Esther, de sa gloire importune.
> (Boileau.)

— Se dit quelquefois, en cette acception, des choses personnifiées. La science se faisait *humble* et petite pour être accessible à tous. (Quinet.)

— Qui porte trop loin la déférence et le respect. Etre toujours humble et soumis devant quelqu'un. Etre humble devant les grands. Il ne se soumet que trop, il n'est que trop *humble*. (Boss.) L'homme orgueilleux dans sa force devient *humble* dans sa faiblesse. (Boiste.)

> Peut-être je devrais, plus *humble* en ma misère,
> Me souvenir du moins que je parle à son frère
> (Racine.)

— S'emploie dans quelques formules de politesse. Votre très-humble serviteur. Votre très-humble servante.

— S'emploie quelquefois, en cette dernière acception, avec ellipse du substantif. Très-*humble*, messieurs. (Brueys.)

— Qui marque du respect et de la déférence. Faire une humble prière. Faire un humble aveu de sa faute. Garder un humble silence. Présenter une très-humble requête. Faire une très-humble supplication. Faire de très-humbles remontrances au roi. Un auteur à genoux dans une *humble* préface. (Boil.)

> Pour désarmer votre colère,
> L'*humble* aveu le regret sincère
> Sont l'holocauste du pécheur.
> (Lefranc.)

— Se dit aussi des choses dans certaines formules de politesse. Rendre de très-humbles grâces. Faire de très-humbles remercîments. Assurer de ses très-humbles respects.

— Modeste. Avoir une humble défiance de soi-même. D'humbles vertus.

— Poét. et style sout. Qui a peu d'élévation, peu d'apparence, peu d'éclat. Les humbles fougères. Les superbes palais et les humbles cabanes. Un humble asile. Dans mon humble retraite. C'est un des avantages des sites *humbles* sur ceux qui sont élevés, de jouir des plus petites faveurs des éléments, et d'être à l'abri de leurs révolutions. (B. de St-P.) L'homme véritablement sage est celui qui, vivant dans une *humble* et paisible obscurité, ne recherche ni fortune, ni dignités, ni honneurs. (***)

> Sages cultivateurs, dans vos *humbles* asiles,
> Vos hivers sont remplis, vos loisirs sont utiles
> (Delille.)

> A ces mots. . . . il se lève. . .
> Présente son hommage à ses *humbles* foyers,
> Immole cinq brebis aux dieux hospitaliers. (Id.)

— La signification d'*homme humble* pour les Latins, était la même chose que celle d'homme vil et méprisable, si on l'employait pour indiquer la condition personnelle de quelqu'un, et d'homme d'un esprit sans portée et incapable de hautes pensées et de résolutions généreuses, si on l'appliquait à dénoter la trempe de son caractère. Cicéron voulant rehausser l'importance du consul P. Lentulus, auquel il devait d'avoir été rappelé dans sa patrie, et ravaler les consuls Pison et Gabinius, auteurs de son exil, ne crut pouvoir mieux déprécier ces derniers qu'en les appelant hommes d'esprit étroit et humble.

— Peu élevé de terre, rampant. L'humble violette. L'humble genêt. Les humbles bruyères. Les humbles lilas. La nature qui met les fruits rafraîchissants, vineux, aromatiques, sur des arbres, dans la zone torride, les fait croître sur des tiges *humbles* et rampantes. (B. de St-P.)

— Médiocre, peu relevé. Remplir les fonctions les plus humbles. Etre réduit à l'humble condition de valet. Le sort le plus humble. Une humble fortune.

> Heureux qui, satisfait de son *humble* fortune,
> Vit dans le rang obscur où les dieux l'ont placé.
> (Racine.)

— Simple, en parlant du style. Que son style *humble* et doux. (Boil.)

— En prose, lorsqu'il se dit des personnes, il suit ordinairement son substantif. Un homme humble, une femme humble, une âme humble. Delille a dit en poésie l'*humble* laboureur. ‖ Lorsqu'il se dit des choses, il précède souvent son substantif. Une humble prière, une humble supplication, faire de très-humbles remontrances. ‖ Dans le sens de Bas, peu élevé de terre, il précède son substantif. Les humbles fougères, les superbes palais, les humbles cabanes.

— Syn. simpl. Modeste, retenu, doux, modéré, sans orgueil. Respectueux, soumis. Bas, vil, rampant, abject.

— Syn. comp. HUMBLE. MODESTE. Celui qui est *humble* ne s'estime pas ce qu'il vaut ; celui qui est *modeste* peut connaître toute sa valeur, mais il s'applique à la dérober aux autres, il craint de les humilier.

— Se prend quelquefois substantiv. en parlant des personnes, surtout au pl. Dieu résiste aux superbes, et donne sa grâce aux humbles. Il prend l'*humble* sous sa défense. (Rac.) Les soupirs de l'*humble* qu'on outrage. (Id.) Crois que la noble franchise d'une âme droite est préférable à l'orgueil des *humbles*. (J.-J. Rouss.)

— Anat. Le muscle de l'œil appelé autrement l'*abaisseur*.

— Hist. relig. V. HUMILIE.

HUMBLEMENT. adv. Avec des sentiments d'humilité. Se prosterner humblement devant Dieu. S'approcher humblement de la sainte table. Recevoir humblement les réprimandes. Souffrir humblement les injures, les affronts.

> Il faisait des soupirs, de grands élancements,
> Et baisait *humblement* la terre à tous moments. (Mol.)

— Avec soumission, avec respect, avec modestie. Demander humblement pardon. Supplier très-humblement. Répondre humblement. S'incliner humblement. Je portai d'abord mes pas vers l'Indus, et l'Indien, pour m'écouter, descendit *humblement* de son éléphant. (Helvétius.)

— Avec bassesse. *Humblement* du faquin (il) rechercha l'alliance. (Boil.) Des évêques qui, se portant bien dans leurs diocèses, voulaient, seulement pour changer d'air, devenir archevêques, et de bons moines de Saint-Dominique demandaient *humblement* des évêchés. (Le Sage.)

— S'empl. aussi par politesse. Je vous salue très-humblement.

— On dit par civilité à des gens qu'on veut saluer, et uniquement à ceux qu'on veut éconduire, *je vous baise bien humblement les mains*.

— Poét. Avec peu d'élévation, peu d'apparence, peu d'éclat. La violette croît humblement dans le fond des vallées.

— Peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il s'est soumis humblement à tout ce qu'on a exigé de lui, ou il s'est humblement soumis.

HUMBLESSE. s. f. Se disait pour Humilité. || Modestie.

HUMBLET, ETTE. adj. Dimin. du mot *humble*, employé par Comines, en parlant de ces agents obscurs que Louis XI employait volontiers dans ses intrigues, en opposition avec les courtisans, qui veulent s'attribuer le mérite du succès.

HUMBOLDT (Charles-Guillaume). Ministre d'État de Prusse, né en 1767, mort en 1835, fut ministre plénipotentiaire de Prusse dans tous les congrès qui se tinrent de 1810 à 1820. Il s'est fait un nom dans la science par ses recherches sur l'étude comparée des langues. || Son frère Alexandre, né en 1769, s'est acquis une réputation universelle par ses voyages d'exploration en Amérique et en Asie, et par ses découvertes en géographie physique, en histoire naturelle, et surtout en botanique.

HUMBOLDTIE. s. f. (de *Humbolt*, naturaliste et voyageur). Genre de légumineuses, nommé aussi Basselive d'orchidées. || Genre qui ne diffère pas des stélides.

HUME (David). Philosophe et historien écossais, né à Edimbourg en 1711, mort en 1766, fut un zélé sectateur de la philosophie du XVIIIe siècle. Son *Histoire d'Angleterre* est devenue classique.

HUMÉ, ÉE. (*h* asp.) part. pass. du v. Humer. S'empl. adjectiv. Bouillon humé. Œuf humé.

HUMECTANT. part. prés. invar. du v. Humecter. Qui humecte. Une boisson humectant les poumons.

HUMECTANT, ANTE. adj. (du lat. *humectans*). Qui est propre à humecter, à rafraîchir, en parlant des boissons, des aliments. Aliment humectant. Boisson humectante. Donner des choses humectantes à un malade, à un homme d'un tempérament sec. Les fruits sont humectants.

— Médec. Se dit des boissons qui paraissent avoir la propriété d'augmenter la liquidité du sang.

— Ne se met qu'après son substantif. Boisson humectante.

— Se dit aussi substantiv. au masc. Prendre un humectant, des humectants.

HUMECTATION. s. f. (pr. *u-mèk-ta-ci-on*; du lat. *humectare*, humecter). Action d'humecter.

— Action des médicaments humectants.

— État d'un corps à la surface duquel est restée une certaine quantité d'eau qui ne se dissipe qu'à une température plus ou moins élevée, parce que l'adhésion lui fait perdre une grande partie de sa tension.

— Pharm. Préparation d'un médicament en le laissant tremper dans l'eau.

HUMECTÉ, ÉE. part. pass. du v. Humecter. S'empl. adjectiv. Terrain humecté. Terre humectée. Si j'avais des cerises quand il gèle, et des melons ambrés au cœur de l'hiver, avec quel plaisir les goûterais-je, quand mon palais n'a besoin d'être *humecté* ni rafraîchi. (J.-J. Rouss.) La terre, ainsi rafraîchie et *humectée*, donnait de nouvelles fleurs. (Id.)

Le fer moissonne tout, et la terre *humectée*
But à regret le sang des neveux d'Érecthée. (Rac.)

Vainement, d'un breuvage à deux mains apporté,
Gilotin avant tout veut le voir *humecté*. (Boil.)

— Qui retient de l'eau à sa surface.

— *Humecté par.* Les peuples de ces bords par le Rhin *humectés*. (Trév.)

HUMECTER. v. a. 1re conj. (du lat. *humectare*). Rendre humide, mouiller. Humecter la terre. La rosée humecte la terre. Des larmes humectaient ses paupières. On pile le grain en l'*humectant*. (Chateaub.) La soirée était charmante, la rosée *humectait* l'herbe fleurie. (J.-J. Rouss.)

— *Humecter son pinceau.* Le mettre sur le bord des lèvres, et le serrer un peu avec la langue.

— Se prend dans le style plaisant et burlesque pour Mouiller.

Mais bientôt le baigneur céleste
Sur nous trois travailla de reste;
Et, malgré notre gros manteau,
Nous *humecta* jusqu'à la peau. (De Malez.)

— S'HUMECTER. v. pron. Se rafraîchir. S'humecter les entrailles par des remèdes rafraîchissants. S'humecter la poitrine.

— Devenir humide. J'ai vu ses regards s'adoucir et ses yeux s'*humecter*. (J.-J. Rouss.)

— Être humecté. La terre s'est bien humectée.

— Prendre des rafraîchissants. Les gens d'un tempérament sec doivent s'humecter.

— Fig. et pop. S'*humecter le gosier.* Boire.

— Prov. et triv. S'*humecter le pectoral.* Boire avec excès.

— On dit, par abus, que certains corps s'humectent dans le mercure, lorsqu'ils en retiennent un peu quand on les y a plongés, car alors il n'y a pas seulement adhésion, mais combinaison.

HUMECTEUR. s. m. Techn. Nom d'un ustensile en usage dans les papeteries.

HUMÉE. s. f. Bot. Genre de synanthérées de la Nouvelle-Hollande.

HUMÉIRIEN, ENNE. adj. Hist. or. Se dit d'une dynastie arabe qui régnait dans l'Yémen, quelques années avant le mahométisme. Dynastie, maison huméirienne.

HUMER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; du lat. *sumere*, prendre). Avaler quelque chose de liquide en retirant son haleine. Humer un œuf. Humer une couple d'œufs frais.

— On dit, *humer du vent*, *humer du mauvais air*, quand il entre dans le corps par aspiration.

— *Humer l'air, humer le vent, humer le brouillard*, etc. S'exposer à l'air, au vent, au brouillard, etc., de telle sorte qu'il entre, qu'il pénètre dans les poumons. || Le néologue Mercier a voulu faire revivre cette expression *humer l'air*. On lui conseilla d'aller *humer* l'air de la campagne. *Humer* ne vaut-il pas mieux en ce sens que *prendre*?

Habitant sous le poids d'une chaleur cruelle,
Loin de son maître, ici, voyez le chien fidèle
Dans la plaine au hasard péniblement courir,
Humer un air impur, palpiter et mourir. (Baour-Lorm.)

Laveaux ne partage pas cette opinion. *Humer l'air* lui paraît avoir quelque chose de bas. D'ailleurs, dit-il, nous avons aussi *respirer l'air de la campagne*, qui est l'expression la plus naturelle. Quand on dit *prendre l'air*, on regarde cette action relativement à la santé; on *prend l'air de la campagne*, comme on prend les eaux pour se guérir.

— Par extens. *Humer l'odeur des mets.* Les flairer avec délices.

— Fig. L'air précieux n'a pas seulement infecté Paris, il s'est aussi répandu dans les provinces, et nos donzelles ridicules en ont *humé* leur bonne part. (Mol.) Les Gaulois s'étant habitués en Asie, avaient, par une longue traite de temps, avec l'air, *humé* aussi la mollesse et délicatesse des mœurs de ce pays-là. (Pasq.) Et se verra un songe-creux bien accoutré, curant ses dents, ne répondant que par gestes et contenances, qui *humera* et engloutira par telle sourcilleuse taciturnité tous les honneurs et prérogatives d'un pays. (Cont. d'Eutr.)

— Fig. et pop. *Humer le vent*, *humer la parole à quelqu'un.* Lui couper la parole.

— On dit proverbialement que, quand le loup voit quelque personne le premier, *Il lui hume l'haleine*, parce qu'on suppose qu'alors la surprise et la crainte font perdre en quelque sorte l'haleine.

— SE HUMER. v. pron. Être humé. Il n'est air qui se *hume* si goulument, qui s'épande et pénètre comme fait la licence. (Montaigne.)

HUMÉRAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'humérus. On dit plutôt *huméral*.

HUMÉRAL, ALE. adj. (du lat. *humerus*, épaule). Anat. Qui appartient, qui a rapport au bras ou à l'humérus. Muscle huméral. Artère humérale.

— Entom. *Angle huméral.* L'angle externe de la base des élytres. || *Cellules humérales.* Celles que les nervures brachiales de l'aile d'un insecte et leurs ramifications forment en s'anastomosant entre elles et avec le cubitus. || Le *melolonthe huméral* a une tache sur la base externe des élytres.

— Erpét. *Crapaud huméral.* Crapaud qui a de grosses parotides, en sorte que ses épaules paraissent comme renflées.

— Ornith. *Plumes humérales.* Celles qui garnissent l'humérus. || *Perroquet huméral.* Perroquet dont les scapulaires sont vertes.

— Zool. Se dit des animaux dont la région humérale, ou celle qui y correspond, présente quelque particularité de coloration ou autre. || Pl., *huméraux*.

HUMÉRAL. s. m. Anc. art milit. Le dos ou la partie postérieure de la cuirasse.

— Anat. Le muscle qui fait mouvoir le bras en haut.

HUMÉRALIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *humerale*, cape; *fero*, je porte). Zool. Qui porte une sorte de camail.

HUMERIE. s. f. Mot forgé par Rabelais, pour signifier Buffet où l'on verse à boire. Page, à la *humerie*!

HUMÉRO-CUBITAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à l'humérus et au cubitus.

— s. m. Le muscle brachial antérieur, parce qu'il s'étend des deux tiers inférieurs de l'humérus, jusqu'à la partie supérieure du cubitus. || *Huméro-cubital oblique.* Muscle du bras, selon les uns; le court fléchisseur, selon d'autres.

HUMÉRO-MÉTACARPIEN, IENNE. adj. Anat. Qui s'étend de l'humérus au métacarpe.

— s. m. Muscle qui s'étend depuis la partie inférieure de l'humérus jusqu'à l'os du métacarpe du doigt indicateur.

HUMÉRO-OLÉCRANIEN, ENNE. adj. Anat. Qui s'étend de l'humérus à l'olécrâne.

HUMÉRO-SUS-DIGITAL. adj. m. Anat. Se dit d'un muscle du bras de la grenouille. || substantivement. L'huméro-sus-digital.

HUMÉRO-SUS-MÉTACARPIEN. adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de l'avant-bras. || substantiv. L'huméro-sus-métacarpien.

HUMÉRO-SUS-RADIAL. adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de l'avant-bras. || subst. L'huméro-sus-radial.

HUMÉRUS. s. m. (pr. *hu-mé-russ*; du lat. *humerus*, épaule). Anat. L'os du bras, depuis l'épaule jusqu'au coude.

— Entom. Le troisième article des pattes antérieures ou bras, dans les insectes hexapodes.

HUMESCENT, ENTE. adj. (du lat. *humescere*, humecter). Didact. Qui devient humide.

HUMETTER. v. n. 1re conj. Mot que Rabelais emploie dans le sens de boire comme les chevaux.

HUMEUR. s. f. (Ce mot était autrefois masculin, ainsi que *humor*, dont il est formé). Physiol. Toute substance fluide qui se trouve dans un corps organisé. Humeur subtile. Humeur épaisse, grossière, visqueuse. Il découle de cet arbre une humeur visqueuse. La circulation des humeurs. Cela irrite les humeurs. Cela met les humeurs en mouvement. L'altération des humeurs cause diverses maladies. Le mal n'est pas dans le sang, il est dans les humeurs.

— Les humeurs du corps humain peuvent être divisées en trois catégories: 1° Les humeurs produites par la digestion, le chyme et le chyle; 2° les humeurs circulantes, le sang et la lymphe; 3° enfin les humeurs sécrétées, comme l'urine et la sueur, et les autres, comme la bile, la salive, le lait, la liqueur spermatique, etc, ont des usages déterminés dans l'économie.

— *Humeurs sécrémentitielles.* Celles qui suivent les canaux de circulation du sang. || *Humeurs excrémentitielles.* Celles qui sont absorbées pour être expulsées au dehors.

— Se disait vulgairement des Humeurs du corps que l'on croyait viciées. Humeur âcre. Humeur mordicante. Humeur maligne. Humeur dartreuse. Humeur goutteuse. Humeurs corrompues. Humeurs peccantes. Humeurs superflues. Mauvaises humeurs. Être plein d'humeurs. Abonder en humeurs. Être chargé d'humeurs. Engendrer des humeurs. Affluence, abondance d'humeurs. Débordement d'humeurs. Émouvoir les humeurs. Adoucir les humeurs. Nourrir les humeurs. Fondre les humeurs. Évacuer, résoudre, purger les humeurs.

— On dit qu'*un sujet est plein d'humeurs*, lorsqu'on le voit malingre, pâle et bouffi, ayant une transpiration d'une odeur forte; lorsque chaque pression produit chez lui une ecchymose, lorsque la moindre plaie est suivie d'une longue suppuration.

— *Humeur de la transpiration.* V. SUEUR.

— On appelait *les quatre humeurs*, Les quatre substances liquides qui abreuvent tous les corps des animaux, et qu'on croyait être les causes des divers tempéraments. Ces humeurs étaient le flegme ou la pituite, le sang, la bile, la mélancolie. On n'admet plus aujourd'hui cette division.

— Se disait aussi du tempérament particulier qui résultait du mélange de ces qualités. Humeur bilieuse. Humeur flegmatique. Humeur sanguine. Humeur mélancolique. Le tempérament sanguin imprimant au caractère de la vivacité, de la fougue, de l'emportement, on dit d'un homme qui présente cette manière d'être, qu'il a l'humeur sanguine. La prédominence de la lymphe et du mucus étant accompagnée de lenteur et d'indécision dans les actions, les lymphatiques ont, dit-on, l'humeur flegmatique; la bile étant réputée pour engendrer la tristesse, les personnes bilieuses ont l'humeur atrabilaire.

— *Humeurs froides.* Nom vulgaire des écrouelles. On les appelle ainsi, parce qu'elles se forment sans inflammation. Avoir les humeurs froides, des humeurs froides. Être attaqué d'humeurs froides, des humeurs froides.

— Anat. *Humeur aqueuse.* Liquide limpide et très-clair de l'œil, dans lequel l'iris nage, et qui sépare la cornée du cristallin. On l'appelle ainsi, parce que sa force réfringente est à peu près égale à celle de l'eau. || *Humeur vitrée.* Substance claire et d'une consistance gélatineuse renfermée entre le cristallin et le fond de l'œil, dont la force réfringente est à peu près égale à celle du verre. || *Humeur cristalline.* Humeur de l'œil, qui est solide et transparente comme du cristal.

— Fig. Certaine disposition du tempérament ou de l'esprit, soit naturelle, soit accidentelle. Avoir une humeur noire, une humeur atrabilaire, une humeur mélancolique. Être d'humeur douce, d'humeur fâcheuse, d'humeur égale, d'humeur inégale, d'humeur enjouée, d'humeur chagrine, d'humeur complaisante. Être en bonne humeur, en belle humeur, de bonne humeur, de mauvaise humeur, d'une humeur agréable, d'une humeur sombre, d'une humeur chagrine, d'une humeur aigre, d'une humeur inquiète, d'une humeur bourrue. Être toujours de même humeur. Ne point changer d'humeur. De quelle humeur êtes-vous aujourd'hui? Quand il est en mauvaise humeur. Quand sa mauvaise humeur lui prend, le tient. Ce sont deux humeurs bien différentes, bien incompatibles. Incompatibilité d'humeurs. C'est une humeur impérieuse. *Humeur* serrée, épargnante de l'avare. (Mass.) Le temps qui change tout change aussi nos *humeurs*. (Boil.) Tout a l'*humeur* gasconne en un auteur gascon. (Id.) Ces plaisanteries furent suivies de mille autres, qui nous mirent tous de belle *humeur*. (Le Sage.) Six mois après que nous y fûmes arrivés, il eut une affaire d'honneur qu'il s'attira par son *humeur* violente. (Id.) Vous avez des manières engageantes, et qui m'ôtent jusqu'à la crainte d'abuser de votre *humeur* bienfaisante. (Id.) Fabrice, me pardonnant d'avoir parlé avec irrévérence de ses écrits, ne perdit rien de sa belle *humeur*. (Id.) Il faut remarquer en passant que j'avais sujet d'être de belle *humeur*: la joie avait régné dans l'entretien que je venais d'avoir avec ces cavaliers. (Id.) Vous êtes de l'*humeur* du monde la plus agréable. (Dancourt.) Il y avait plus d'une heure que je le réjouissais par toutes les saillies que mon *humeur* enjouée me fournissait, quand deux pies vinrent se poser sur un des arbres qui nous couvraient de leur ombrage. (Le Sage.) Je voulus, de mon côté, rappeler ma belle *humeur*, mais je ne pus passer si subitement de la douleur à la joie. (Id.) Le bonheur ou le malheur de l'homme ne dépend pas moins de son *humeur* que de sa fortune. (La Rochef.)

— Fig. Le ris sur son visage est en mauvaise *humeur*. (Boiste.)

— *Être en humeur de faire quelque chose.* Être en disposition de faire quelque chose actuellement. Il est en humeur de faire tout ce qu'on veut. Êtes-vous en humeur de vous aller promener, de travailler, de faire telle chose? || Être tellement disposé à faire une chose, que l'on y travaille avec plaisir.

— *Être d'humeur à faire quelque chose.* Être dans la disposition habituelle de faire quelque chose. N'être pas d'humeur à se laisser gouverner. Je ne suis pas d'humeur à souffrir vos injures. Ah! vous voilà d'*humeur* à jaser. (Brueys.)

— *Être en humeur, n'être pas en humeur de bien faire.* Être, n'être pas dans l'heureuse disposition où se trouvent quelquefois ceux qui travaillent d'imagination et de génie, comme les poètes, les peintres, les musiciens, etc. Cette expression a vieilli.

— Tour agréable du caractère, esprit de saillie, gaîté spirituelle et satirique. Cette acception, qui avait vieilli, est employée de nouveau. C'est de là que les Anglais ont pris leur *humour*, qui signifie chez eux, Plaisanterie naturelle; et on le trouve employé en ce sens dans les premières comédies de Corneille et dans toutes les comédies antérieures. Nous dîmes ensuite *belle humeur*. D'Assouci donna un *Ovide en belle humeur*; et ensuite on ne se servit de ce mot que pour exprimer le contraire de ce que les Anglais entendent. *Humeur* aujourd'hui signifie chez nous chagrin. (Volt.) Non-seulement nous avons perdu l'acception de ce mot dans le sens de Gaîté, de caractère vif et plaisant; mais nous l'avons remplacée par une acception toute contraire. Ce n'est pas tout: la valeur qui est propre à ce mot, quand on l'emploie absolument, ne l'empêche pas de prendre un adjectif qui ne la détermine pas mieux. Quoique *humeur* ne signifie en soi-même, dans ce sens, qu'une fâcheuse et mauvaise disposition de l'esprit, on dit, sans pléonasme, *fâcheuse et mauvaise humeur*; et, enfin, comme si cette valeur n'était point identique, mais amovible et uniquement déterminée par l'attribut, on la change tout à fait en changeant celui-ci: *une belle, une agréable humeur*, ce qui signifie à l'analyse une *belle*, une *agréable disposition chagrine*. (Nod.)

— Mécontentement. On cache sous l'apparence de l'amour naturel et légitime de la liberté l'*humeur* secrète de n'avoir pas d'empire sur les autres. (Condorcet.)

— Absol. Humeur chagrine, mauvaise humeur. C'est un chagrin momentané qui vient quelquefois de quelque altération dans la constitution physique, quelquefois d'ennui, quelquefois aussi d'un amour-propre délicat, trop humilié d'un mauvais succès, ou du sentiment d'une faute commise. Cet homme a toujours de l'humeur. Cela lui donne beaucoup d'humeur. Il y a de l'humeur dans son procédé, dans sa réponse. Mettre de l'humeur à ce que l'on fait. Prendre de l'humeur. Être sujet à l'humeur. Nous avons le bonheur ou le malheur de ne trouver de l'*humeur* que chez les autres. (S. Dubay.) Ces moments d'*humeur* si ordinaires à ceux que rien n'oblige à se contraindre. (Mass.) Les enfants des sauvages n'ont ni caprices ni *humeur*, parce qu'ils ne désirent que ce qu'ils savent pouvoir obtenir. (Chateaub.) Le général Bonaparte aimait à voir les gens contents, et prenait de l'*humeur* quand on se présentait à lui avec un visage chagrin. (Thiers.) L'*humeur* est un poison qui corrode le cœur. (Boiste.) On désirerait de ceux qui ont un bon cœur, qu'ils pussent se défendre de l'*humeur*, qu'ils fussent toujours pliants, faciles, complaisants, et qu'il fût moins vrai quelquefois que ce sont les méchants qui nuisent, et les bons qui font souffrir. (La Bruy.) L'*humeur* est comme la mauvaise herbe qui mange tout, et empêche tout ce qui est bon, en plantes et en semences, de se produire, et par conséquent de se reproduire et de profiter. (Le Pr. de Ligne.)

— Dépit secrets. Avec humeur. Plein d'humeur. Sans humeur. Avoir de l'humeur. On n'obtient jamais ce qu'on demande en prenant de l'*humeur* au premier refus. (Boiste.)

— Par menace. Je lui ferai bien passer son humeur.

— Fantaisie, caprice. Chacun a ses humeurs. C'est une mauvaise humeur qui lui a pris. Essuyer les mauvaises humeurs de quelqu'un.

Le brusque philosophe, en ses sombres *humeurs*,
Vainement contre nous élève ses clameurs.
(Destouches.)

— Fam. *C'est un homme d'humeur.* C'est un homme capricieux et d'humeur inégale.

— *C'est un homme qui n'a point d'humeur, qui est sans humeur, qui a une grande égalité d'humeur.* C'est un homme qui a le caractère très-égal.

— Fam. *N'avoir ni humeur ni honneur.* Se dit d'une personne que les affronts ne touchent plus et qui a perdu tout sentiment d'honneur.

— Syn. comp. HUMEUR, FANTAISIE, CAPRICE. *Fantaisie* a plus de rapport à ce qu'on désire,

caprice, à ce qu'on dédaigne; *humeur*, à ce qu'on voit ou entend. BOUDERIE. FÂCHERIE. HUMEUR. La *fâcherie* éloigne des personnes contre lesquelles on est fâché, l'*humeur* fait qu'on traite avec aigreur et sans égard, la *bouderie* indique qu'on veut cesser toute familiarité avec elles. HUMEUR. CARACTÈRE. L'*humeur* est essentiellement mobile, variable, et ne peut, par conséquent, avoir cette invariable fixité qui s'attache au mot *caractère*. JOIE. BONNE HUMEUR. La *bonne humeur* a quelque chose de plus calme que la *joie*; c'est une sorte de gaîté plus douce, plus uniforme et plus constante. || ÊTRE D'HUMEUR. ÊTRE EN HUMEUR. *Être d'humeur* se dit plus ordinairement d'une disposition habituelle qui tient de l'inclination, du tempérament, de la constitution naturelle; *être en humeur* marque toujours une disposition actuelle ou passagère.

HUMEUSES. adj. f. pl. (du lat. *humus*, serre). Se dit de certaines pierres qui se forment dans les serres humides.

HUMEUX. s. m. Se trouve dans Rabelais, pour Buveur, ivrogne.

HUME-VENT. s. m. Celui qui erre de tous côtés et est exposé aux intempéries des saisons. J'allais essuyant le pavé de Rome, devenu vagabond et *hume-vent*. (Le Sage.) || Pl., des *hume-vent*.

HUMEYRITE. s. m. Relig. mah. Sectateur du cheik Hassan-Ibn-Ali, auteur de faux commentaires du Coran, qui vivait vers 1090.

HUMIDE. adj. des 2 g. Qui est d'une substance aqueuse, qui tient de la nature de l'eau. Dans le système des anciens, l'eau était le premier des corps humides, et la cause de tous les autres, qui étaient plus ou moins humides suivant qu'ils en participaient plus ou moins.

— Poét. *L'humide élément*. L'eau. || *L'humide plaine, les humides plaines, les campagnes humides, l'humide sein de l'onde, l'humide empire*. La mer. L'*humide* empire où Vénus prit naissance. (J.-B. Rouss.)

— Poét. Qui vit dans l'eau, qui est au milieu de l'eau. Les humides Naïades. L'humide empire de Neptune. Les Nymphes accourant vers leur *humide* roi. (Boil.)

De leur palais *humide*, à ses chants attentives,
Les Naïades en foule accouraient sur les rives.
(Nouv. ch. de vers.)

— Qui amène la pluie. L'humide Orion. C'est avec la vapeur et sur l'haleine *humide* des vents qu'il faut écrire les serments de l'amour. (Trad. de Catulle.)

De l'*humide* sein des nues,
Le grain que tu fis pleuvoir,
A nos tribus éperdues
Rendit la vie et l'espoir. (LEBRUN.)

— Qui est abreuvé, qui est imprégné, chargé de quelque substance ou vapeur aqueuse. La terre est encore toute humide. Un linge humide. Un lieu humide. Une chambre humide. Avoir les mains humides. Avoir les yeux humides de larmes. Avoir les yeux encore tout humides. La température, le temps est humide. Un air humide. Le climat, la saison est humide. L'œil *humide* de pleurs par l'ingrat rebutés. (Rac.) Le pays est *humide* et froid. (J.-J. Rouss.) En temps de pluie et de dégel, les maisons, les pierres, les vitres, deviennent tout *humides*, parce qu'elles attirent les vapeurs. (B. de St-P.)

— Se dit des corps qui, en attirant la vapeur aqueuse, deviennent humides, tels sont les sels déliquescents. Il existe pourtant des corps qui attirent une grande quantité d'eau sans devenir humides, cela dépend de ce qu'ils se combinent intimement avec le liquide, qui dès lors n'est plus libre. La chaux vive est dans ce cas.

— *Temps humide*. Pluvieux.

— Se dit d'un corps à la surface duquel il y a de l'eau, mais non encore rassemblée en gouttes. Les *humides* baisers de sa bouche brûlante. (Millev.)

— *Cerveau humide*. Se dit, par une erreur vulgaire, de la Membrane pituitaire, lorsqu'elle abonde en sérosités. Être obligé de se moucher très-souvent, parce qu'on a le cerveau très-humide.

— *Tempérament humide*. Tempérament qui abonde en pituite.

— Prov. *A moisson sèche vendange humide*.

— *Humide de*. Ma dépouille est encore *humide* du naufrage.

Ces trois fleurs que ma bouche presse
Seront *humides* de mes pleurs;
Qu'elles se rappellent sans cesse
Et nos amours et nos douleurs. (FLORIAN.)

— En prose, il se met ordinairement après un substantif; mais en vers il le précède souvent. Un air humide. Un temps humide. Un lieu humide. Une chambre humide. L'humide élément. Les humides plaines. L'humide sein de l'onde.

— Syn. simp. Moite, mouillé, trempé, humecté, imbibé, abreuvé, arrosé. || Marécageux, pluvieux.

HUMIDE. s. m. Une des quatre premières qualités, dans la philosophie d'Aristote. L'humide est opposé au sec.

. . . Bernier compose et le sec et l'*humide*
Des corps ronds et crochus errants parmi le vide.
(BOILEAU.)

— Physiol. *Humide radical*. Sorte de fluide imaginaire qu'un préjugé médical supposait être le principe de la vie dans le corps humain.

— Alchim. *Humide radical de la nature*. Le mercure préparé et purifié.

— Fig. Après tant d'évacuations, ma bourse se trouva si débile qu'on pouvait dire que c'était un corps confisqué, tant il y restait peu d'*humide radical*. (Le Sage.)

— HUMIDES. s. m. pl. Se disait pour Humeurs, sérosités.

— Syn. comp. HUMIDE. MOUILLÉ. On distingue dans les corps une surface *humide* d'une surface *mouillée*, parce que sur la première l'eau n'est point rassemblée, au moins en gouttes, comme sur la seconde.

HUMIDÉ, ÉE. part. pass. du v. s'Humider. S'empl. adjectiv. Objet humidé.

HUMIDEMENT. adv. Dans un lieu humide. Être logé humidement.

HUMIDER (S'). v. pron. Néol. Se mouiller, s'humecter.

HUMIDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Humidier. S'empl. adjectiv. Parchemin humidié.

HUMIDIER. v. a. 1^{re} conj. Ce verbe prend deux *i* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *i*. *J'humidie*, etc., *nous humidions*, *vous humidiez*, etc. *J'humidiais*, etc., *nous humidiions*, *vous humidiiez*, etc. *Que j'humidie*, etc. *Que nous humidiions*, *que vous humidiiez*, etc. Batt. d'or. Humecter des feuilles de vélin avec une légère couche de vin blanc, afin de dérider et d'étendre les feuilles de boyau qu'on met entre elles.

— Techn. Se dit, chez les mégissiers, pour, Humecter les peaux afin de leur donner une préparation.

— S'HUMIDIER. v. pron. Être humidié.

HUMIDIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Humidifier. S'empl. adjectiv. Objet humidifié.

HUMIDIFIER. v. a. 1^{re} conj. Ce verbe prend deux *i* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *i*. *J'humidifie*, etc., *nous humidifions*, *vous humidifiez*, etc. *J'humidifiais*, etc. *nous humidifiions*, *vous humidifiiez*, etc. Rendre humide.

— v. n. Burl. Devenir humide.

Je sens mon cœur tendrifier,
Et mes yeux *humidifier*. (SCARRON.)

HUMIDIFUGE. adj. des 2 g. (du lat. *humidus*, humide; *fugere*, fuir). Didact. Se dit de certaines toiles qui ont la propriété de ne pas s'imbiber d'eau.

— Qui ne craint pas l'eau. Cordes humidifuges.

HUMIDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est humide. L'humidité de la terre, de l'air, du temps. L'humidité du cerveau. Un lieu bas, sujet aux humidités de l'air et de la terre. On emploie ces barbes dans les emballages pour préserver les corps secs de l'*humidité*. (B. de St-P.) L'*humidité*, croissant par l'influence des vapeurs obscures, nous amène l'hiver. (Libes.) Le fer se décompose par l'*humidité* comme par le feu. (Buff.)

— État d'un corps qui est imbibé d'eau, et qui a de la disposition à en communiquer une partie aux corps environnants.

— Moiteur. L'humidité est dangereuse.

— Alchim. *Humidité permanente des sages*, ou *humidité visqueuse*. V. HUMIDE RADICAL DE LA NATURE. || *Rendre à la pierre son humidité radicale*. Mettre du mercure philosophal sur l'élixir lorsqu'il est parfait. || Faire la multiplication, en cuisant de nouveau la matière comme auparavant. || *Humidité de la pierre*. C'est son premier état, d'où elle passe à la fluidité pour arriver à la siccité, qui est sa dernière perfection.

— HUMIDITÉS. s. f. pl. Humeurs, sérosités. On dit que le tabac dessèche les humidités du cerveau.

HUMIER. s. m. Dr. cout. Usufruitier.

HUMIÈRE. s. f. Dr. cout. Usufruit.

HUMIFUGE. adj. des 2 g. Qui chasse l'humidité, qui ne craint pas l'humidité.

HUMIFUSE. adj. des 2 g. (ét. lat., *humus*, terre; *fusus*, couché). Bot. Se dit des plantes ou des parties de plantes qui s'étalent et se couchent sur le sol, mais sans y jeter de racines, telle est la renouée.

HUMILE. adj. des 2 g. (du lat. *humilis*, humble). S'est dit pour Humble, au propre comme au figuré.

HUMILIANT. part. prés. invar. du v. Humilier. Qui humilie. Peindre les souverains *humiliant* leur tête. (Rac. le fils.)

— En parlant d'un cerf poursuivi par des chasseurs, Delille a dit:

Jadis de la forêt dominateur superbe,
S'il rencontre des cerfs errants en paix sur l'herbe,
Il vient au milieu d'eux, *humiliant* son front,
Leur confier sa vie et cacher son affront.

HUMILIANT, ANTE. adj. Qui cause de la confusion, de la honte. Cela est humiliant. C'est une chose bien humiliante pour son amour-propre. C'est bien humiliant d'être soumis à un tel homme. Il est bien humiliant d'être obligé de supporter cet affront sans rien dire. Faire des reproches humiliants, une réprimande humiliante. Refus humiliants. Punition humiliante. Défaite humiliante. Revers humiliant. Ces aveux humiliants ont dû lui coûter beaucoup. Ce ramas de toutes les misères humaines dont la vue est si *humiliante* pour l'orgueil humain, et si révoltante pour notre délicatesse. (Volt.) Que ces réflexions sont *humiliantes* pour l'humanité! que notre orgueil en doit être mortifié. (Id.) Tu ne sais pas combien la pauvreté est *humiliante* dans un siècle comme le nôtre, où les égards se mesurent à l'or qu'on possède. (Ancelot.)

HUMILIATION. s. f. (pr. *u-mi-lia-cion*; du lat. *humiliatio*). Action par laquelle on s'humilie, on est humilié. Je n'ai pu le voir dans une si grande humiliation sans lui pardonner. Plus l'orgueil est excessif, plus l'*humiliation* est amère. (Mass.) Comme, de toutes les injures, l'*humiliation* est la plus offensante, c'est aussi la plus vivement sentie et la plus cruellement vengée. (Rayn.)

— État d'une personne humiliée, mortifiée. C'est le comble de l'humiliation. Être dans l'humiliation. Tomber dans l'humiliation. L'*humiliation* est un des chagrins qui nous affectent le plus, et dont nous nous consolons le moins. (D'Arconville.)

— Se dit aussi des choses. La Grèce s'était élevée au plus haut point de la gloire, il fallait qu'elle descendît au terme d'*humiliation* fixé par cette destinée qui agite sans cesse la balance des empires. (Barth.)

— Chose qui donne de la confusion, de la mortification. Recevoir les humiliations que Dieu nous envoie. Essuyer une grande humiliation. C'est une grande humiliation pour lui de se voir traité de cette manière. Essuyer, éprouver une grande humiliation. Il est inouï qu'une personne de cœur ait été longtemps attachée à un grand, sans en avoir essuyé des *humiliations*. (M^{me} de Puysieux.)

— Événements, choses, pratiques religieuses qui humilient, mortifient. Les infirmités humaines sont un grand sujet d'humiliation. On se figure qu'après quelques *humiliations* Dieu engloutira dans sa miséricorde toutes les fautes qui échappent à la faiblesse humaine. (St-Évr.) La reine aimait tout dans la vie religieuse, jusqu'à ses austérités et ses *humiliations*. (Boss.) Il n'y a presque point d'*humiliations* que l'amour-propre ne soit capable de pratiquer. (Nic.)

Son cœur, toujours nourri dans la dévotion,
De trop bonne heure apprit l'*humiliation*. (BOILEAU.)

— Syn. comp. HUMILIATION. HUMILITÉ. L'*humiliation* est un acte d'*humilité*, ou un affront qu'on reçoit. *Humilité* exprime la qualité d'être humble.

HUMILIÉ, ÉE. part. pass. du v. Humilier. S'empl. adjectiv. Personne humiliée. La vanité *humiliée* souffre plus que ne jouit la vanité satisfaite. (S. Dubay.) Il est vrai qu'un peuple *humilié* peut avoir été conquérant. (Volt.) Un Turc *humilié* n'est jamais dangereux. (Chateaub.) Les hommes qui n'ont que de l'esprit sont les rivaux *humiliés* des hommes de génie et les détestent. (Helvétius.) Je me sens affligé, *humilié*, en voyant l'esprit de l'homme si vaste et si stupide. (Sénancour.)

Son trône est entouré de rois *humiliés*:
Ses ennemis vaincus frémissent à ses pieds. (RAC.)

— En termes de dévotion. Ces majestés humiliées en la présence de Dieu. Cœur contrit et humilié. Vie humiliée et anéantie. L'âme humiliée sous la main de Dieu. Le Seigneur garde les âmes simples: j'ai été *humilié* devant lui, et il m'a délivré. (La Harpe.)

— *Humilié de*. Cette bataille mit le comble à la gloire de Condé et fit celle de Turenne, qui eut l'honneur d'aider puissamment le prince à remporter la victoire dont il pouvait être *humilié*. (Volt.) Il craint qu'il n'y ait de sa faute, et il en paraît *humilié*. (Chateaubr.) J'ai été si *humilié* de n'avoir pas ces 12,000 fr. hier, que j'aurais donné le reste de ma misérable vie pour racheter ce tort-là. (Balzac.)

— *Humilié par*. Ce fut ainsi que les Madianites furent *humiliés* par les Juifs ou plutôt par la puissance de Dieu même. (Le Maistre de Sacy.)

Le chaume des hameaux
N'est plus *humilié* par l'orgueil des créneaux.
(DESAINTANGE.)

HUMILIÉ. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte religieuse du X^e siècle, qui fut condamnée par le pape Innocent III. || Nom d'un ordre religieux établi en 1162 par quelques gentilshommes milanais.

HUMILIÉE. s. f. Hist. relig. Religieuse d'une congrégation fondée à Milan au XII^e siècle.

HUMILIER. v. a. 1^{re} conj. (du lat. *humiliare*). Ce verbe prend deux *i* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *i*. *J'humilie*, etc., *nous humilions*, *vous humiliez*, etc. *J'humiliais*, etc., *nous humiliions*, *vous humiliiez*, etc. *Que j'humilie*, etc., *que nous humiliions*, *que vous humiliiez*, etc. Abaisser, mortifier, donner de la confusion. Dieu humilie les superbes. Humilier l'orgueil, la fierté, l'audace de quelqu'un. Dieu l'a *humilié* devant les hommes pour l'élever jusqu'à lui. (Fléch.) Ne puis-je pas d'Achille *humilier* l'audace? (Rac.) Le roi de Suède ne voulut rien pour lui-même, satisfait d'avoir secouru son allié et *humilié* son ennemi. (Volt.) Cromwell avait *humilié* la Hollande, imposé les conditions d'un traité au Portugal, vaincu l'Espagne, et forcé la France à briguer son alliance. (Id.) Le témoignage des Athéniens n'est peut-être que l'effet de leur haine éternelle pour les vainqueurs qui les avaient *humiliés*. (J.-J. Rouss.) La nature, pour nous *humilier*, unit le génie et la folie, confond nos vices et nos vertus. (Boiste.) La plaisanterie française veut toujours *humilier* par les ridicules. (M^{me} de Staël.)

— Fig. En termes de piété. Humilier son cœur, son esprit devant Dieu. L'Écriture leur ordonne d'*humilier* leur âme devant le pauvre. (Fléch.) Elle travaillait à *humilier* sa grandeur par des abaissements volontaires. (Id.)

Tu le vois tous les jours, devant toi prosterné,
Humilier ce front de splendeur couronné. (RAC.)

— S'HUMILIER. v. pron. S'abaisser. Vouloir que tout s'humilie devant soi. Dois-je m'humilier à ce point? Vous voulez que le roi s'abaisse et s'*humilie*. (Rac.) Une reine à mes pieds se vient *humilier*. (Id.) Il y a dans cette salle un tableau qui représente le moment où le plus puissant des empereurs, Frédéric Barberousse, s'*humilia* devant le sénat de Venise. (M^{me} de Staël.)

. Il croit, dans sa folie,
Qu'il faut que devant lui tout d'abord s'*humilie*.
(BOILEAU.)

. . La belle, s'arrêtant,
S'*humilia*, pour être contredite,
C'est une adresse, à mon sens, non petite.
(LA FONTAINE.)

— Boileau s'en est servi en parlant du style.

Il faut que, dans ses vers, pour plaire il se replie,
Que tantôt il s'élève, et tantôt s'*humilie*.

— En ce sens on dit mieux *s'abaisser*.

— Fig. en termes de piété. S'humilier devant Dieu. S'humilier devant les décrets du ciel. Un cœur qui s'humilie. Quiconque s'humilie sera exalté. Il s'*humilie* et ne contribue à son triomphe que par le sacrifice qu'il fait de sa grandeur et de sa gloire. (Fléch.) Des sujets auraient-ils honte de s'abaisser jusqu'où un roi s'est *humilié*? (Id.) Il s'*humilia* sous la main qui s'appesantissait sur lui. (Mass.) S'*humilier* sous la majesté immense de l'auteur de l'univers. (Id.) Aux pieds de l'Éternel je viens m'*humilier*. (Rac.) On ne s'*humilie* pas par humilité, mais pour se faire estimer davantage. (Saint-Évrem.) L'homme qui se respecte ne s'*humilie* que devant Dieu. (Boiste.)

— Se baisser. On s'aperçut que toutes les paroles qu'il lui chantait ne faisaient mention que de blondes, et que prenant toujours la chose pour elle, ses paupières s'en *humiliaient* par reconnaissance et par pudeur. (Ham.)

— Être humilié. Nous ne faisons guère d'actions agréables sans nous *humilier*.

— v. récipr. Se mortifier mutuellement. Ces deux personnes ne cherchent qu'à s'humilier.

— Syn. simpl. Abaisser, baisser, courber, ravaler, avilir, dégrader, déprimer, déshonorer, mortifier.

— Syn. comp. HUMILIER. MORTIFIER. Un refus *humilie* lorsqu'il fait sentir qu'on ne méritait pas ce qu'on avait demandé; il *mortifie* lorsqu'il est regardé comme un manque d'estime, de considération, d'égards. HUMILIER. ABAISSER. *Humilier* ajoute à l'idée d'abaisser celui de faire éprouver à celui qu'on abaisse un sentiment fâcheux, à le jeter dans un état de honte et de confusion.

HUMILITÉ. s. f. (du lat. *humilis*). Vertu qui nous donne le sentiment de notre faiblesse, qui réprime en nous les mouvements de notre orgueil. Grande humilité. Profonde humilité. L'humilité est le fondement de toutes les vertus chrétiennes. Faire des actes d'humilité. La véritable humilité ne consiste pas dans les dehors. L'humilité chrétienne va jusqu'au mépris de soi-même. Pratiquer l'humilité. Avoir de grands sentiments d'humilité. Souffrir les mépris, les affronts avec humilité. Être plein d'humilité. Rempli d'humilité. Donner de grands exemples d'humilité. Son air d'humilité ne m'en impose point. Les païens n'ont guère connu la vertu d'humilité. La sainte clôture, protectrice de l'*humilité* et de l'innocence. (Boss.) Il ne travaille plus qu'à pratiquer l'*humilité*, qu'à conseiller l'*humilité*, qu'à établir un ordre et une discipline d'*humilité*. (Fléch.) Elle porta l'*humilité* jusqu'à l'anéantissement d'elle-même. (Id.) Porter aux pieds des autels l'*humilité* d'un pénitent. (Mass.) Par toi l'*humilité* devint une bassesse. (Boil.) L'ambition partout chasse l'*humilité*. (Id.) Notre orgueil est quelquefois le principe de notre *humilité*. (Leblanc.) L'*humilité* chrétienne condamne l'orgueil de beaucoup de chrétiens. (Boist.) Il est certaine façon d'*humilité* subtile, qui naît de la présomption. (Montaig.) Souvent l'*humilité* sert de voile à la lâcheté et de prétexte à la nonchalance. (Segaud.)

— Les Latins n'avaient pas de mot équivalent à *humilité*, employé dans le sens de vertu chrétienne. Modestie était celui qui s'en rapprochait le plus, quoiqu'il y ait une grande différence entre chacune de ces deux vertus. En effet, la modestie n'indique qu'une modération de désirs, d'affections et d'actions, tandis que l'humilité indique un sentiment de soi-même réglé non-seulement sur la connaissance qu'on a de la petitesse de l'homme, mais aussi sur celle de la grandeur de Dieu comparée à la nature des choses d'ici-bas. L'humilité emportait chez les Latins une idée d'opprobre et de mépris.

— Le mot *humilité*, employé dans le cantique de la Ste Vierge, signifie Bassesse de condition. L'humilité de la Ste Vierge n'était autre chose que la faiblesse d'une créature en face du Créateur, faiblesse qui fut mise convenablement en parallèle dans le même cantique avec la gloire promise à la mère de Dieu dans tous les âges.

— Fam. Déférence, soumission, abaissement. Prier quelqu'un en toute humilité. Demander grâce à quelqu'un en toute humilité. Confesser en toute humilité que l'on a eu tort.

— Se déprimer soi-même pour plaire à celui qu'on méprise et qu'on veut flatter, ce n'est pas humilité, c'est fausseté, c'est bassesse.

— Prov.

Humilité à tout homme bien sied,
Qui plus bas se tient plus haut on l'assied.

— Iconol. On représente l'Humilité sous la figure d'une femme qui porte un sac sur ses épaules, et tient dans la main une cor-

beille de pain. Elle est vêtue simplement, et foule aux pieds les vêtements de prix, un miroir et des plumes de paon. On a proposé un emblème plus agréable, pris de l'idée de ceux qui déposaient aux pieds des statues des divinités les couronnes qu'ils ne pouvaient placer sur leurs têtes. L'humilité chrétienne est, dans les tableaux d'église, représentée par une femme, la tête baissée, et les bras en croix sur l'estomac. Elle a pour attribut un agneau, symbole de douceur et de docilité, et une couronne sous les pieds, qui marque le peu de cas qu'elle fait des grandeurs.

— Syn. comp. HUMILITÉ. MODESTIE. L'*humilité* est une vertu chrétienne, et la *modestie* une vertu purement humaine.

HUMILITIES. s. f. pl. Ornith. Nom sous lequel on désigne, dans l'État de New-York, plusieurs oiseaux des genres tringa et scolopax.

HUMIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide qu'on a cru trouver dans le terreau.

HUMIRIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'humirie. || HUMIRIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre humirie.

HUMIRIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones qui croît dans les forêts de la Guiane et dans l'île de Cayenne. V. HOUMIRI.

HUMITE. s. f. (de *Hume*, minéralogiste anglais). Minér. Substance pierreuse, de couleur brun foncé, transparente et d'un lustre éclatant.

HUMIVAGUE. adj. des 2 g. Zool. Qui se tient habituellement sur la terre.

HUMMA. Myth. afric. Dieu suprême des Cafres. Humma distribue le chaud, le froid, la pluie et la sécheresse.

HUMMEL (J.-Népomucène). Compositeur et pianiste allemand, né en 1778, mort en 1837, se fit admirer dès l'âge de neuf ans sur le piano, et n'eut de rival dans la composition instrumentale que Beethoven. Il a laissé des opéras et une foule de morceaux de musique.

HUMORAL, ALE. adj. Médec. Qui a rapport aux humeurs. Vice humoral. Fièvre humorale. Maladies humorales. Il y a grande apparence que c'est à sa pureté et à sa circulation qu'on doit attribuer la légèreté et la souplesse des membres, et à sa stagnation et à son altération les pesanteurs, les douleurs de tête, les rhumatismes, la goutte, la paralysie, et même les maladies *humorales*, telles que la plupart des fièvres, qui viennent d'un air corrompu que nous respirons. (B. de St-P.) La théorie *humorale* mène à une pratique qui consiste à purger l'humeur au dehors par les vomitifs, les purgatifs, les diurétiques et les sudorifiques, dans les maladies aiguës, selon que la nature elle-même semble indiquer une de ces voies, à l'attirer, la déplacer par le moyen des rubéfiants et des vésicatoires, lorsque, dans les maladies chroniques, elle semble n'avoir pas de tendance régulière. (Encycl. des g. du monde.) || Au pl., *humoraux*.

— S'est dit dans le sens d'Humoriste.

HUMORIQUE. adj. des 2 g. Médec. Se dit d'un son analogue à celui que produit un liquide renfermé dans une cavité dont on percute les parois.

HUMORISME. s. m. Médec. Doctrine des médecins humoristes, qui attribuent la maladie aux modifications survenues dans les humeurs. L'humorisme n'a presque plus de partisans.

HUMORISTE. adj. des 2 g. Fam. Qui a souvent de l'humeur sans sujet, qui est difficile à vivre. Un homme, une femme humoriste.

— Se dit des médecins qui attribuent principalement aux humeurs les divers phénomènes de la vie, soit dans l'état de santé, soit dans l'état de maladie. Médecin humoriste.

— *Écrivain humoriste*. Celui qui traite avec gaieté une matière sérieuse; tel est parmi nous Rabelais. La littérature anglaise est riche en ce genre, et c'est son cachet particulier; mais la satire et le sarcasme en sont trop souvent la base.

— s. m. Celui qui prend aisément de l'humeur.

> Cet *humoriste*
> Dont la hargneuse raison
> Dans la société vient verser son poison
> Parlez, ne parlez pas, soyez gai, soyez triste,
> Blâmez, louez, il se fâche d'autant,
> C'est sa nature, il est né mécontent. (DELILLE.)

— Médecin, partisan de l'humorisme.

— Membre d'une académie de Rome, fondée par Paul Mancini.

HUMORISTIQUE. adj. des 2 g. D'humeur. Un trait humoristique.

— Qui a rapport, qui appartient à l'humeur. Exemple humoristique.

HUMOUR. s. m. (mot anglais). Heureuse disposition d'esprit, gaieté fine, spirituelle et doucement satirique. C'est un genre d'esprit qui se rencontre plus fréquemment chez les écrivains anglais, mais dont on trouve aussi bien des exemples en Allemagne, et qui n'est pas sans modèles non plus dans la littérature française.

— Originalité, plaisanterie piquante. Andrieux s'en est servi dans ce dernier sens.

HUMOURISTE. s. m. Écrivain qui se fait remarquer par un mélange ingénieux de sensibilité, de gaieté, de légèreté piquante et de philosophie profonde. On fait *humouriste* comme on nait poète, on ne le devient guère. (Encycl. des g. du monde.)

HUMUS. s. m. (pr. *humuss*; du lat. *humus*, terre). Induit Terre végétale. C'est la couche la plus extérieure de la terre, celle qui forme le sol de toutes les contrées du globe, partout où le globe n'est pas à découvert. Son épaisseur varie depuis 54 millimètres jusqu'à près d'un mètre. Une couche d'humus. L'humus est ordinairement en plus grande quantité dans les vallées que sur les lieux élevés, où les eaux ne cessent d'entraîner quelques molécules.

HUN. s. et adj. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple sorti de la Sarmatie asiatique, qui fit de grandes conquêtes en Europe, au v^e siècle. Le peuple hun.

— Hist. *Empire des Huns*. Un des empires barbares qui se formèrent en Europe au v^e siècle. Attila le fonda d'abord dans la Pannonie et la Dacie, d'où il expulsa les Goths, en 375. L'empire des Huns, qui s'étendit depuis l'Asie jusqu'au Danube, fut détruit à la mort d'Attila, en 453.

HUNALD. Duc d'Aquitaine, depuis 735, eut à soutenir la guerre contre Charles Martel et ses fils, et fut obligé de se reconnaître leur vassal. Il mourut assassiné par le peuple.

HUNC. s. m. Chim. Un des noms qu'on donnait autrefois à l'étain.

HUNCHEM. s. m. Zool. Nom vulgaire du grondin.

HUNDSRUCK. Géogr. Contrée montagneuse de la Bavière rhénane et des États prussiens, qui n'est qu'un prolongement des Vosges. Le Hundsruck est en majeure partie couvert d'épaisses forêts. Son sommet le plus élevé est d'environ 540 mètres.

HUNE. s. f. (*h* asp.) Mar. Sorte de plateforme élevée qui est en saillie autour des mâts, et sur laquelle, quand on est en mer, on fait monter ordinairement un matelot pour découvrir de plus loin. Les hunes d'un navire. Monter à la hune. Mât de hune. Grande hune. Hune de misaine. Hune d'artimon. Garnir de pierriers, de tromblons, etc., les hunes d'un vaisseau de guerre. || *Hunes de perroquet*. Espèces de hunes faites avec des barres placées au-dessous du chouquet du mât de perroquet. || Chaque mât vertical, dans les navires d'une certaine espèce, a sa hune dont le nom lui vient du mât qu'elle couronne. Hune de misaine. Hune d'artimon. Hune de beaupré.

— Grosse pièce de bois terminée par deux tourillons, et à laquelle une cloche est suspendue.

HUNERIC. Deuxième roi des Vandales, monta sur le trône en 477, fit mettre à mort tous ceux qui gardaient quelque souvenir de son père, protégea l'arianisme, tortura les catholiques, et mourut en 488.

HUNGERBERG. Géogr. Fontaine d'Allemagne, dont le nom signifie *fontaine de la faim*. On la nommait aussi *fontaine du bon et du mauvais augure*, parce que, disait-on, suivant qu'elle tarissait ou qu'elle coulait abondamment, elle présageait, ou la fertilité de l'année, ou la disette et la famine.

HUNIER. s. m. (*h* asp.) Mar. Voile qui se place au mât de hune. Grand hunier. Petit hunier. || *Hunier amené*. Voile qui n'est point tendue sur ses ralingues, la vergue à laquelle cette voile appartient n'étant pas hissée. || *Hunier à mi-mât*. Se dit quand la vergue qui soutient la voile n'est hissée qu'à la moitié du mât. || *Hunier coiffé*. Hunier qui reçoit le vent par-dessous. || *Hunier en ralingue*. Qui ne reçoit pas les vents. || *Hunier en bannière*. Dont les écoutes ne sont pas tendues. || *Hunier au bas ris*. Hunier dont la hauteur a été déterminée autant que possible. || *Avoir les huniers dehors*. Avoir les huniers au vent pour le recevoir. || *Mettre le vent sur les huniers*. Mettre les huniers de telle sorte que le vent donne dessus et ne les remplisse pas. || *Amener les huniers sur le ton*. Les baisser jusqu'à la partie du mât qui s'appelle le ton.

— Le mât qui porte la hune.

— Pêch. Sorte de filet.

HUNIGARES ou **HUNONGARES.** s. m. pl. Géogr. Anciens peuples de l'Europe au delà du Dnieper, apparaissent dans l'histoire depuis le vi^e siècle jusqu'au viii^e. Ils étaient d'origine finnoise ou funnique. On croit que les Hongrois furent principalement des Hunigares.

HUNINGUE. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Altkirch (Haut-Rhin). Place jadis très-forte que les alliés ont fait démanteler en 1815; 800 h.

HUNT (Henry). Radical et démagogue anglais, né en 1773, mort en 1835, entraîné par un patriotisme exalté, se mit à parcourir l'Angleterre, prêchant partout la réforme universelle. Arrêté en 1820, il fut condamné à la prison. Il parvint, en 1831, à se faire élire à la Chambre des communes, où il ne joua qu'un rôle secondaire.

HUNTER. Nom de deux célèbres chirurgiens anglais du xviii^e siècle.

HUNTINGDON. Géogr. Comté oriental de l'Angleterre; 50,000 hab. || Ch.-lieu du comté de ce nom; 3,000 hab.

HUNUT. s. m. Bot. Arbre à feuilles lanugineuses et rudes au toucher, dont on ignore le genre.

HUNYAD. Géogr. Comitat des États autrichiens, gouv. de Transylvanie, 130 kilom. sur 80; 147,000 hab.

HUNYADE (Jean). Surnom. *Corvin*, vaïvode de Transylvanie, général des armées de Ladislas, roi de Hongrie, né au commencement du xv^e siècle, se distingua contre les Turcs dans plusieurs campagnes. Il mit le comble à sa gloire par la belle défense de Belgrade, en 1456.

HUON. s. m. Ornith. Nom vulgaire du chat-huant.

HUOTER. v. a. 1^re conj. Mot que l'on a risqué dans la conversation, pour exprimer une improbation qui se tient entre le murmure et les huées.

HUPÉRÈTE. Anc. art milit. V. HYPÉRÈTE.

HUPPARD. s. m. Ornith. Espèce d'aigle d'Afrique.

HUPPE. s. f. (*h* asp.; du lat. *upupa*, ou par onomat. de son cri, *pupu*). Ornith. Genre de la famille des ténuirostres, renfermant un oiseau de la grosseur d'un merle, qui a une petite touffe de plumes sur la tête. C'est un oiseau de passage qui arrive en Europe au printemps, et qui en part en automne pour aller passer l'hiver en Afrique.

— Cet oiseau était révéré dans toute l'Égypte, et placé souvent sur le sceptre d'Horus. La huppe était le symbole de la joie et de l'amour filial.

— Selon la fable, la huppe, c'est Térée, roi de Thrace, époux de Progné. Térée ayant fait violence à Philomèle, sa belle-sœur, lui coupa la langue, pour lui ôter les moyens de divulguer cet inceste. Cependant son crime fut dévoilé, et Progné furieuse fit servir à son coupable époux les membres de son propre fils. Térée, instruit à la fin du repas de l'horrible festin qu'on lui avait préparé, demande ses armes et veut poursuivre les deux princesses; mais Progné est changée en hirondelle, Philomèle en rossignol, et Térée lui-même a pris la forme de la huppe. De là les poëtes disent *Térée* pour la huppe. || Périphr. L'incestueux, le cruel Térée; le ravisseur de Philomèle; l'époux, le coupable époux de Progné.

— Faisceau de plumes plus longues que les autres, qui sont constamment droites sur la tête, ou pendantes en arrière, ou couchées, mais susceptibles de se redresser à la volonté de l'animal. La huppe est toujours mieux fournie et plus belle sur la tête du mâle que sur celle de la femelle.

— Fig.

> Telle fille à brillante *huppe*,
> Que son mérite préoccupe,
> En voulant tendre ses gluaux,
> De ses ruses reste la dupe. (LE NOBLE.)

HUPPÉ, ÉE. adj. (*h* asp.) Ornith. Qui a une huppe sur la tête. Alouette huppée.

— Fig. et fam. Se dit d'une personne riche, notable, de haut parage; mais alors on ne l'emploie guère qu'avec le mot *plus*. L'emploi de ce mot dans cette acception vient de ce qu'autrefois on reconnaissait les personnes de distinction à une houppe de plumes, de soie, et même de fil, qu'elles portaient par honneur sur leurs chapeaux. Il s'y est trouvé plusieurs gentilshommes, et des plus huppés, des plus haut huppés. Il y avait quantité de femmes, et des plus huppées. Je ne conseillerais pas au plus *huppé* de nos poètes tragiques de se faire un ennemi d'un commis en faveur. (Ch. Nodier.)

> Combien en as-tu vu, je dis des plus *huppés*,
> A souffler dans leurs doigts dans ma cour occupés ! (RACINE.)

— Prov. et fig. *Les plus huppés y sont pris*. Ceux qui se croient les plus habiles y sont attrapés.

HUPPE-COL. s. m. (*h* asp.) Ornith. Oiseau-mouche du Mexique.

HUPPÉS. s. m. pl. Ornith. Nom que l'on a donné à deux espèces d'oiseaux du Paraguay, que l'on appelle *cardinaux* sur les bords de la Plata.

HURA ou **SABLIER.** s. m. Bot. Très-bel arbrisseau des Indes occidentales, dont les jeunes branches renferment un suc laiteux. Son fruit éclate dans sa maturité, et son explosion disperse les semences à une assez grande distance.

HURASSE. s. m. Techn. Anneau qui supporte le bout du manche du marteau de forge.

HURAULITHE. s. f. Minér. Substance pierreuse assez semblable au pyroxène.

HURE. s. f. (*h* asp.; du v. fr. *hurepé*, qui signifiait *hérissé*). Tête de quelques animaux, surtout lorsqu'elle est coupée. Une hure de sanglier. La hure d'un saumon, d'un brochet, du lion, du thon.

— Fig. et fam. *Il a une vilaine hure*. Se dit d'un homme qui a les cheveux mal peignés et fort hérissés.

— Techn. Espèce de brosse garnie de tous côtés et adaptée à un manche. || Morceau de bois qui porte une sonnette, et qui roule sur des tourillons.

HUREBEC. s. m. Entom. Ancien nom de la chenille de vigne.

HUREPÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Hérissé comme le poil du sanglier.

HUREPOIX. Géogr. Petit pays du midi de l'Île de France, formant aujourd'hui presque entièrement l'arrondissement de Rambouillet (Seine-et-Oise), cap. Dourdan.

HUREPOIX, OISE. adj. des 2 g. Qui est digne-de-l'Hurepoix. || Qui appartient à l'Hurepoix ou à ses habitants. || substantiv. Un Hurepoix. Une Hurepoise.

HURHAUT. (*h* asp.) Cri des charretiers pour faire tourner leurs chevaux à droite.

— Fig. *Tirer à dia, tirer à hurhaut*. Tirer chacun de son côté. Et l'on voit que l'un tire à dia, l'autre à *hurhaut*. (Mol.)

HURI. s. m. (*h* asp.) Conchyl. Nom donné à la porcelaine tigre.

HURIAH. s. m. Erpét. Genre d'ophidiens établi pour des serpents de l'Inde.

HURIEL. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Montluçon (Allier); 1,800 hab.

HURIO. s. m. Ichthyol. La plus grande espèce d'esturgeon.

HURLANT. part. prés. invar. du v. Hurler. Les loups, *hurlant* dans l'ombre, épouvantent nos murs. (Delille.) Ceux qui étaient attaqués de la mélancolie erraient la nuit, en *hurlant*, autour des tombeaux. (Volt.)

HURLANT, ANTE. adj. Qui possède la faculté de hurler. Des loups hurlants.

> Cerbère ouvre déjà ses trois gosiers *hurlants*,
> Et son œil furieux m'annonce sa colère. (VALORI.)

HURLÉ, ÉE. part. pass. du v. Hurler. S'empl. adjectiv. Chants hurlés.

> A leurs prêtres échevelés
> Laissez le style des miracles,
> Et l'obscurité des oracles
> Sur le trépied menteur *hurlés*. (PARNY.)

HURLEMENT. s. m. (*h* asp.; rad. *hurler*). Cri lugubre et prolongé que fait le loup, et quelquefois le chien, surtout lorsqu'il éprouve de la douleur ou de l'inquiétude. Le hurlement des loups. Le hurlement des chiens. Les chiens poussent des hurlements affreux. L'air retentit au loin de leurs longs *hurlements*. (J.-B. Rouss.)

— Se dit, par extens., de quelques autres animaux, surtout d'une espèce de singe appelée *alouate*. Son oreille (du sauvage) frappée des *hurlements* des animaux féroces, déchirée de sons rauques, affreux, imprévus, ne peut s'attendrir à l'accent mélodieux des instruments. (Virey.)

— Par anal. Cris aigus et prolongés que l'on pousse dans la douleur, dans la colère, etc. Faire des hurlements en apprenant la mort de son fils. Pousser des hurlements de rage. Au lever du soleil, on pousse de grands *hurlements* sur le cercueil d'écorce où gît le cadavre (Chateaubr.)

> Allez donc de ce pas, par de saints *hurlements*,
> Vous-mêmes appeler les chanoines dormants. (BOIL.)

> On entend des rochers les tristes *hurlements*,
> Et des câbles froissés les affreux sifflements. (DEL.)

— *Hurlement* est souvent appliqué aux hommes dans l'Écriture sainte.

> Des enfants de Lévi la troupe consternée
> En poussa vers le ciel des *hurlements* affreux. (RAC.)

— Syn. simpl. Clameur, cris effrayants, gémissement, lamentation. || Épith. Long, affreux, horrible, épouvantable, triste, plaintif, lamentable.

HURLER. v. n. (*h* asp.; du lat. *ululare*, fait par onomatopée). Se dit des loups et des chiens, lorsqu'ils poussent un cri prolongé. On entend les loups hurler. Le chien a hurlé toute la nuit. Un autre bruit se fait entendre; un chien jappe sur les neiges; il approche, il arrive, il *hurle* de joie; un solitaire le suit. (Chateaub.) Malheureuse! il frémit de l'entendre *hurler*. (Desaintange.)

— Prov. et fig. *Il faut hurler avec les loups*. Il faut s'accommoder aux manières, aux mœurs, aux opinions de ceux avec qui l'on vit, ou avec qui l'on se trouve, quoiqu'on ne les approuve pas entièrement. Quand on ne sait pas *hurler* avec les loups, il ne faut pas vivre avec eux. (M^me de Staël.)

— Par anal. Pousser des cris aigus et prolongés dans la douleur, dans la colère, etc. Il ne crie pas, il hurle. Hurler de rage. Laissons *hurler* là-bas tous ces damnés antiques. (Boil.) Je vois *hurler* en vain la chicane ennemie. (Id.)

> Il Milton nous montre
> Le diable toujours *hurlant* contre les cieux. (BOIL.)

— Par exagérat. Parler avec emportement, avec le ton de la fureur. Cet avocat a tant hurlé qu'il en a perdu la voix. Une tourbe fanatique hurlait sans cesse autour de lui.

— Parler, chanter très-haut, d'un ton rauque. Cet homme ne chante pas, il hurle.

— Ce verbe fait un bel effet dans cette phrase de Voltaire: Tandis que la raison parle, le fanatisme *hurle*.

— Se dit quelquefois de choses qui ne peuvent aller ensemble.

> Des mots qui . . . . . .
> *Hurlent* d'effroi de se voir accoupler. (J.-B. ROUSS.)

— S'empl. poétiq. ou par exagération avec un régime, et alors il peut acquérir de la noblesse et figurer dans le style élevé. Hurler un cantique. Des forcenés *hurlaient* des arrêts de mort mêlés à des cris de victoire. (Boiste.)

> Des héros de son sexe un essaim frémissant
> *Hurle* son chant barbare aux monts hyperborées. (DELILLE.)

> Les prêtres de Pluton, de Cybèle et de Mars
> *Hurlent*, en chants de mort, leurs funèbres cantiques. (LESCOT.)

> Autant il frémissait quand des voix infidèles
> *Hurlaient* à l'Opéra ses chansons immortelles. (F. DE NEUFCH.)

HURLERIE. s. f. Burl. Action de hurler.

> Enfin, après mainte *hurlerie*,
> Mainte risée et raillerie
> Qui ne valait pas grand argent (SCARR.)

HURLEUR. s. m. Celui qui hurle.

— Mamm. Espèce de singes d'Amérique, ainsi appelés parce qu'ils font retentir les forêts de leur voix forte et éclatante.

HURLUBERLU. s. m. Par onomatopée. Inconsidéré, brusque, étourdi. C'est un hurluberlu. Agir en hurluberlu. Car je vous jure,

mon grand *hurluberlu*, que, si autrement ne m'aidez à la solution du problème susdit, je me repens de vous l'avoir proposée. (Rabel.) Fam.

— Sorte de coiffure ancienne. V. HURLUBRELU.

— S'empl. adjectiv. Un homme hurluberlu.

Vous ne connaissez, vous, qu'un gros amour champêtre,
Trop content quand il a les cinq sens pour appui;
Amour *hurluberlu* qui va droit devant lui.

— adv. Inconsidérément, brusquement. Entrer hurluberlu.

HURLUBRELU. adj. Se disait d'une coiffure en usage au XVIIe siècle. Les coiffures *hurlubrelu* m'ont fort diverti; il y en a que l'on voudrait souffleter. La Choiseul avec sa coiffure *hurlubrelu*, ressemblait, comme dit Ninon, à un printemps d'hôtellerie, comme deux gouttes d'eau. Cette comparaison est excellente. (Mme de Sévigné.) || On dit aussi *hurluberlu*.

HURON. s. m. Hist. Nom que l'on a donné aux factieux qui formaient la Jacquerie.

— Anc. art milit. Nom que l'on donnait, dans les armées françaises, aux soldats des corps de mineurs.

— Mamm. Nom qu'on donne au furet en Espagne.

HURON. Géogr. Lac de l'Amérique septentrionale, entre les Etats-Unis et le Canada; longueur, 344 kilom., largeur, 200 kilom.

HURON, ONNE. s. des 2 g. Géogr. Nom d'une nation, autrefois nombreuse et puissante, établie à l'est du lac Huron; elle est aujourd'hui réduite à environ 1,500 individus, presque tous chrétiens. || adjectiv. Le peuple huron. La nation huronne.

— Épith. Sauvages, grossiers, farouches, barbares, cruels.

— Fig. et fam. Dur, sauvage.

Voyez ce portier inflexible
Qui paye pour être terrible,
Et muni d'un cœur de *Huron*,
Réunit dans son caractère, etc. (GRESSET.)

HURRIAH. s. m. Erpét. Genre de serpents hétérodermes, établi aux dépens des boas.

HURRICANE. s. m. Relat. Nom que l'on donne dans l'Inde à un ouragan.

HURT. s. m. A été employé par Montaigne pour exprimer l'action de heurter. L'amitié n'est pas assez vigoureuse et généreuse, si elle craint le *hurt*, et a ses allures contraintes.

HURTA. s. m. Ornith. Espèce de dorade de la Méditerranée, que l'on a rangée parmi les spares.

HURTAGE. s. m. Mar. Droit d'ancrage.

HURTEBILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Hurtebiller. S'empl. adjectiv. Brebis hurtebillée.

HURTEBILLER. v. a. 1re conj. Se dit de l'accouplement des béliers avec les brebis.

HURTER. v. n. 1re conj. A été employé par Montaigne pour Heurter. Ma maison n'est close à personne qui y *hurte*.

HURTIBILIS. s. m. S'est dit pour Tintamarre, grand fracas. Et lors y eut beau *hurtibilis* de canons vulgaires, serpentines, coulevrines, etc. (Chron. de Louis XI.)

HUSANGRE. s. f. Bot. Genre de la famille des mélastomées.

HUSCHENK. Myth. Ce prince gouverna les Perses après la mort de son aïeul. Il apprit à ses peuples à fouiller les mines, et à en tirer les métaux pour le service de l'agriculture et de la guerre. Il fut aussi un des plus célèbres conquérants de son temps. Monté sur un cheval de trois mètres de haut, animal né d'un crocodile et d'un hippopotame, il n'y eut point de peuple qu'il ne vainquît, point de géant qu'il ne terrassât. Cependant il fut tué par un quartier de roche que les Divs, ses ennemis, lui lancèrent.

HUSÉANAWER. s. m. Nom qu'on donne chez les Virginiens à ceux qui se destinent à être prêtres ou devins.

HUSKINSSON (William). Homme d'État anglais, né en 1770, mort en 1830, se distingua par ses profondes connaissances dans les finances et l'économie politique.

HUSS (Jean). Hérésiarque, né en Bohême, renouvela les erreurs des vaudois et de Wiclef. Sa doctrine fut condamnée au concile de Constance en 1414, et il fut brûlé vif en 1415.

HUSSARD. s. m. (du hongr. *husz*; pr. *houss*, vingt, et *ar*, prix, solde). Cavalier hongrois. Mathias Corvin ayant fait en 1458 un appel à la noblesse hongroise, elle équipa un corps de cavalerie légère en prenant un homme (un *soldat*) par vingt feux. Depuis la guerre de trente ans, cette cavalerie légère fut généralement désignée sous le nom de *Croates*.

— Soldat des corps de cavalerie légère dont l'uniforme ressemble à celui de la cavalerie hongroise. Ils furent établis en France sous Louis XIV. L'habillement de cette troupe est élégant et léger; leurs chevaux sont de petite taille; leurs armes consistent en un sabre, une carabine et une paire de pistolets. Les *hussards* se sont couverts de gloire sous le commandement des Berchini, les Lauzun, des Chamboran, des Lasalle et de beaucoup d'autres. Colonel, capitaine de hussards. Servir dans les hussards. Des hussards furent envoyés à la découverte. Le shako, la sabretache, le dolman d'un hussard. Les hussards de la garde. On a dit aussi *houssard* et *housard*.

— Fam. On dit d'un homme et même d'une femme qui ne craint point la fatigue, les mauvais gîtes, etc., que *c'est un hussard, un véritable hussard*.

— *Couper les crins des chevaux à la hussarde*. Les laisser depuis le bas de l'encolure jusqu'à la moitié, et couper le reste jusqu'à la tête.

— *A la hussarde*. loc. adv. A la manière des hussards. || Prov. *Vivre à la hussarde*. Vivre de pillage.

— Hist. *Hussard de la mort*. Nom donné, pendant la révolution et sous l'empire, à des régiments de cavalerie légère dont le costume était noir et blanc. C'étaient des espèces de corps francs.

HUSSARD DE CEYLAN. s. m. Entom. Insecte des Indes orientales, appelée aussi *prione buphthalme*. Il est d'une assez grande taille et d'un noir brillant.

HUSSARDE. s. f. Danse. Espèce de danse d'origine hongroise.

HUSSEÏN. Nom commun à plusieurs personnages musulmans célèbres. Les principaux sont : HUSSEÏN, fils d'Ali et de Fatime, considéré, après la mort de son frère Hassan, comme le chef légitime de la religion. || HUSSEÏN-BEHADUR. Dernier sultan de Perse, de la race de Tamerlan, né en 1438, mort en 1506. || HUSSEÏN. Un des derniers sophis de Perse, monta sur le trône en 1694, et fut massacré en 1729 avec sa famille. || HUSSEÏN-PACHA. Favori du sultan Sélim III, né en Circassie ou en Géorgie vers 1750, mort en 1803, donna un grand développement à la marine, introduisit d'utiles réformes, et fit, malgré la résistance des janissaires et des ulémas, discipliner et armer une partie de ses troupes à l'européenne. || HUSSEÏN-PACHA. Dernier dey d'Alger, né vers 1773, fut proclamé dey en 1818. Il régnait depuis dix ans, lorsqu'il s'attira la colère de la France par une injure grossière, adressée à son consul; n'ayant voulu accorder aucune satisfaction, une flotte formidable, commandée par le maréchal Bourmont, battit en brèche la casbah d'Alger le 4 juillet 1830, et le força de capituler le lendemain. Il est mort à Alexandrie en 1838.

HUSSINGS. s. m. pl. (mot anglais). Polit. Assemblée tumultueuse et en plein air, dans laquelle les candidats à la Chambre des communes viennent haranguer les électeurs. Les scènes turbulentes des hustings. Eloquence des hustings. Se présenter aux hustings.

— La plus ancienne et la plus élevée des juridictions de la cité de Londres. On y portait les appels de la cour du shérif, et l'on y jugeait les actions tant réelles que personnelles relatives aux maisons, rentes et droits quelconques existant dans l'étendue de la ville. Plus tard, ce fut dans la cour des hustings que dut se faire le choix des bourgeois appelés à siéger au parlement pour la ville de Londres.

— Le lieu où l'on procède à une élection parlementaire en Angleterre.

— Espèce de tribune en planches sur laquelle paraissent les candidats pour haranguer les électeurs et la multitude. C'est souvent au son d'une brillante musique que les candidats descendent d'une voiture élégante pour monter sur les hustings, décorés de bannières à leurs couleurs; c'est souvent aussi assourdis par les huées de la foule ou accablés de ses projectiles qu'en descendent ceux qui ne jouissent pas de la faveur populaire. On a vu souvent la populace s'élancer à l'assaut de ces fragiles forteresses pour en expulser l'un des prétendants, et l'édifice s'écrouler sous les pieds des combattants. Les quolibets populaires, les invectives grossières, les saillies bouffonnes, s'échangent comme des feux croisés autour de ces tribunes en plein vent.

HUSSITE. s. m. Histoire relig. Membre d'une secte chrétienne fondée par Jean Huss, qui renouvela les doctrines des vaudois au commencement du XVe siècle. V. HUSS.

— *Guerre des hussites*. Guerre soutenue en Bohême, vers 1419, par Jean Ziska et par Procope, disciples de Jérôme de Prague, contre les troupes de l'empereur Sigismond.

HUSSITISME. s. m. Hist. relig. Doctrine des hussites.

HUSSO. s. m. Ichthyol. Grand poisson du Danube, sans écailles, et qui n'a des os qu'à la tête.

HUSTAB. Myth. Idole des Ninivites.

HUTCHESON (Francis). Philosophe irlandais, né en 1694, mort en 1747, s'est fait connaître avantageusement par divers ouvrages de philosophie. Il peut être considéré comme le véritable fondateur de la philosophie dite Ecossaise.

HUTCHINSIE. s. f. Bot. Genre de crucifères établi pour placer quelques genres de passerages et d'ibérides. || Genre d'algues marines.

HUTCHINSON (John). Né en 1674, mort en 1737, s'occupa de minéralogie et de physique appliquée à la religion, et prétendit que toutes les connaissances naturelles, physiques aussi bien que philosophiques et théologiques, sont renfermées dans l'Écriture.

HUTCHINSONIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Angleterre, à la fin du XVIIe siècle, par François Hutchinson. Les hutchinsoniens prenaient tous les livres saints dans un sens figuré.

HUTIN. adj. m. S'est dit pour Vif, emporté, querelleur. || Opiniâtre.

— Surnom de Louis X, roi de France. Il fut ainsi nommé parce que dès son enfance il aimait à quereller et à se battre.

— S'est pris aussi substantivement dans le sens de Querelle, colère. Le *hutin* lui monta à la tête. (Cent Nouv. nouv.)

— Hamilton l'a employé dans le sens de Querelle, débat.

Maint et maint camarade
Qui menant feste et moult joyeux *hutin*.

— HUTINS. s. m. pl. Guirlandes de vigne.

HUTINER. v. a. 1re conj. Se disait pour Quereller, disputer.

HUTINET. s. m. Techn. Petit maillet de tonnelier.

HUTINEUX, EUSE. adj. Se disait pour Querelleur. La noise hutineuse.

HUTITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes fondée par Jean Hutus. Les hutites se disaient les enfants d'Israël venus pour exterminer les Chananéens.

HUTTE. s. f. (*h* asp.; de l'allem. *hütte*, maisonnette). Petite loge faite grossièrement avec de la terre, du bois, de la paille. La hutte d'un berger. La hutte d'un pauvre paysan. Des huttes de sauvages. Les huttes, et mieux, les baraques des soldats. La *hutte* d'un pauvre nègre sans industrie me plaît sous un calebassier qui porte toutes les pièces de son ménage. (B. de St-P.) Dans quelques heures est achevée une *hutte* qui cache souvent sous son toit d'écorce plus de bonheur que n'en recouvrent les voûtes d'un palais. (Chateaub.) Vers la fin du neuvième mois, la femme se retire à la *hutte* des purifications, où elle est assistée par les matrones. (Id.)

L'habitant de Terno, dans sa *hutte* enfumée,
Chante aussi son pays dont il est seul charmé.
(LA HARPE.)

— Chass. Loge qu'on se construit pour se cacher à la chasse à la pipée, et quelquefois pour d'autres chasses. || *Hutte ambulante*. Loge ambulante dans laquelle l'oiseleur est caché et qu'il transporte où il veut.

— Syn. comp. HUTTE. CAHUTE. Il y a dans *cahute* une idée de misère : c'est une cabane de paysan, de berger, de pauvre homme, et on ne le dit guère qu'en raillant et par mépris. La *hutte* est un logement fait à la hâte, avec du bois, de la terre et de la paille. || HUTTE. CABANE. CHAUMIÈRE. V. CABANE.

HUTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Hutter. S'emploie adjectiv. Soldats huttés.

HUTTEN (Ulrich de). Réformateur, né en 1488, mort en 1523, a attaqué, dans ses divers écrits, l'Eglise romaine avec tant de force, qu'on l'a surnommé le Cicéron et le Démosthène de l'Allemagne.

HUTTEN-NIGTH. s. m. (de l'allem.) Techn. Espèce de sublimation métallique qui s'attache aux parois des cheminées, dans les fonderies où l'on traite en grand les minerais de cuivre et de plomb argentifère. C'est un mélange de soufre, d'arsenic, de zinc, d'oxyde de plomb, et même d'une petite quantité d'argent qui est entraînée par les substances volatiles, et qu'on retire de cette espèce de titre en la soumettant à une nouvelle fusion.

HUTTER. v. a. 1re conj. Anc. mar. Amener les voiles d'un bâtiment qui éprouve une tempête étant à l'ancre. || *Hutter les vergues*. Les amener jusqu'à la moitié du mât et les mettre en croix.

— SE HUTTER. v. pron. Faire une hutte pour se loger. A peine les soldats eurent-ils le temps de se hutter. Se hutter comme on peut. En parlant des soldats, on dit plutôt, *se baraquer*.

— Se loger dans des huttes.

HUTTEUR. s. m. Chass. Celui qui chasse à la hutte.

HUTTUM. s. m. (pr. *ut-tom*). Bot Genre de plantes de la famille des myrtinées.

HUVE. s. f. Ancienne coiffure de femme

HUVEITOZEUTZLI. s. m. Calend. Nom du troisième mois des Mexicains, qui répondait à une partie d'avril; il n'avait que vingt jours comme les autres mois de ce peuple.

HUVESTE ou **HUVETTE.** s. f. Ancienne espèce de chapeau.

HUYAU. s. m. Ornith. Coucou.

— Fig. Se disait pour Mari trompé.

HUYGHENS (Christian). Né à la Haye en 1629, mort en 1695, débuta par des travaux de géométrie; perfectionna les télescopes, découvrit un satellite de Saturne, et bientôt après l'anneau qui entoure cette planète, appliqua le premier le mouvement du pendule aux horloges, et le ressort spiral aux montres, et fit une foule d'autres découvertes d'une utilité toute pratique.

HUYOT (Jean-Nicolas). Architecte, né à Paris en 1780, mort en 1840, et est surtout connu pour avoir terminé l'arc de triomphe de l'Etoile.

HUZARD (J.-B.). Habile vétérinaire, né en 1755, mort en 1839; a publié une foule d'ouvrages estimés sur son art.

HUZE. s. f. S'est dit pour Hure de sanglier.

— *Huze à huze*. loc. adv. Tête à tête, face à face. Ils vous ont mis en figure en une belle feuille de papier, déjà couronné comme un roi de carreau, et en la même feuille ont aussi mis la figure de la divine enfante, couronnée, en reine de France, comme vous regardant *huze à huze* l'un l'autre. (Sat. Ménipp.)

HUZZA. interj. Cri de joie en usage parmi le peuple et les matelots anglais. || substantiv. Etre accueilli par un huzza général, par de nombreux huzzas.

HYACINTHE. Myth. gr. Jeune homme d'une grande beauté. Apollon et Zéphyre l'aimèrent, et Hyacinthe ayant donné la préférence au premier, Zéphyre dirigea un jour le plat du dieu sur la tête d'Hyacinthe et le tua. Apollon le métamorphosa en hyacinthe.

HYACINTHE. s. f. (du gr. ὑάκινθος, jacinthe). Bot. Plante. V. JACINTHE. || *Hyacinthe*, fleur, féminin en prose, en vers est masculin ou féminin, au gré du poète.

L'iris, la violette et la sombre *hyacinthe*,
De l'alcove amoureuse ont tapissé l'enceinte. (DEL.)

|| *Jacinthe* est féminin; mais *hyacinthe*, présentant matériellement le nom du jeune homme aimé d'Apollon et de Zéphyre, est masculin.

N'aime-t-on pas à voir
La noire violette et l'*hyacinthe* noir?

Pourquoi *hyacinthe* ne serait-il pas masculin? Que *jacinthe* soit féminin, cela est naturel; c'est l'expression des jardiniers; ils ont dû lui donner le genre du mot *fleur* sous-entendu, *la fleur jacinthe, la jacinthe*. Mais le poète, qui, à travers la métamorphose, voit un beau jeune homme dans la fleur, donne à la fleur le nom du jeune homme; et comme on dit *le narcisse doré*, il ne craint pas de dire *le doux hyacinthe*. Le féminin ne réveille que l'idée commune de fleur; le masculin poétise l'expression. (Domerg.) || *Hyacinthe de notre père*. Ancien nom de l'ornithogale arabique.

— Épith. Pourprée, purpurine, sombre, azurée, vermeille, empourprée.

— Joaill. Les gemmes d'une couleur orangée que les lapidaires désignent sous le nom d'*hyacinthes* n'appartiennent pas à l'hyacinthe des minéralogistes; ce sont des variétés de topaze ou de grenat, quelquefois même de quartz colorés d'un jaune de miel.

— Minér. Pierre précieuse qui est ordinairement d'un jaune tirant sur le rouge. C'est une espèce de zircon. Hyacinthe d'Orient. Hyacinthe d'Allemagne.

— Myth. Pierre précieuse que l'on pendait au cou, pour se défendre de la peste. De plus elle fortifiait le cœur, garantissait de la foudre et augmentait les richesses, l'honneur, la prudence et la sagesse.

— Pharm. *Confection d'hyacinthe*. Sorte d'électuaire, dans la composition duquel il entre des pierres d'hyacinthe avec beaucoup d'autres ingrédients. Aujourd'hui hors d'usage.

HYACINTHE. adj. des 2 g. Qui est d'un bleu tirant sur le violet.

— Ornith. Se dit d'une espèce de perroquet.

HYACINTHIDES. s. f. pl. Filles d'Hyacinthe, roi d'Athènes; elles étaient quatre, et se dévouèrent pour délivrer leur patrie de la peste. On les surnomma ainsi, à cause du nom du lieu où elles furent immolées.

HYACINTHIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes funèbres en l'honneur d'Apollon et en mémoire de la mort d'Hyacinthe. Elles se célébraient tous les ans, pendant trois jours, à Amyclit en Laconie.

HYACINTHIN, INE. adj. Qui a la couleur de l'hyacinthe.

— Qui appartient à l'hyacinthe.

HYACINTHINE. s. f. Minér. Pierre qui ressemble à l'hyacinthe.

HYACINTHINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hyacinthe. || HYACINTHINÉES. s. f. pl. Section de la famille des liliacées, qui a pour type le genre hyacinthe.

HYADE. s. f. Crust. Genre de crustacés.

HYADES. s. f. pl. (du gr. ὕειν, pleuvoir, parce qu'elles paraissent dans la saison des pluies, dont les poètes ont supposé qu'elles étaient la cause). Myth. gr. Filles d'Atlas, qui pleurèrent tant leur frère Hyas, que Jupiter les transporta au ciel et les changea en astres.

— Astron. Assemblage d'étoiles placées sur le front du Taureau. Les anciens croyaient que le lever et le coucher des Hyades étaient toujours accompagnés de pluie.

— Poés. *Les sombres, les tristes Hyades. Les froides, les pluvieuses Hyades*. Ces images, qui étaient vraies au temps des plus grands poètes de la Grèce et de Rome, ont cessé de l'être aujourd'hui, sous leur climat même, le lever de ces étoiles s'opérant dans d'autres saisons qu'alors.

— Syn. simpl. Atlantides, Pléiades. || Épith. Tristes, sombres, pluvieuses, orageuses, inconsolables, affligées. || Périph. Les filles d'Atlas, les filles d'Ethra, les sœurs d'Hyas. D'Hyas les sœurs inconsolables.

HYAGNÈS. Myth. Père de Marsyas. Il enseigna à son fils l'art de jouer de la flûte.

HYALE. s. f. Conchyl. Genre de mollusques de la famille des ptéropodes, qui ont une coquille cachée par le manteau.

— Entom. Genre de papillons.

HYALÉON. s. m. (du gr. ὕαλος, verre). Pathol. Humeur vitrée, gélatineuse, qui découle de l'œil ou de l'oreille.

HYALIACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une hyale. || HYALIACÉS. s. m. pl. Famille de mollusques ptéropodes, qui a pour type le grand hyale.

HYALIN, INE. adj. (du gr. ὕαλος, verre). Didact. Qui ressemble à du verre, qui en a l'apparence ou la diaphanéité.

— Bot. La substance du champignon appelé monilie hyaline est diaphane comme du verre. || Il en est de même de la fleur du glaïeul hyalin, de l'une des pièces de la glume du paspale hyalin, de la pizize hyaline.

— Minér. *Le quartz hyalin* présente l'apparence du verre.

— Zool. Se dit de plusieurs animaux qui ont quelques parties diaphanes comme le verre.

HYALINORHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑάλινος, vitreux; ῥίζα, racine). Bot. Qui a des racines blanches, transparentes.

HYALIPENNE. adj. des 2 g. (du gr. ὕαλος, verre; et du lat. *penna*, aile). Zool. Qui a des ailes transparentes.

HYALITE. s. f. Pathol. Inflammation de la membrane hyaloïde.

HYALITHE. s. f. Minér. Variété de quartz qui ressemble à du verre; elle se trouve à la surface de certains produits volcaniques.

HYALODE. adj. des 2 g. (du gr. ὕαλος, verre). De couleur de verre.

— Pathol. Hippocrate donne cette épithète à l'urine qui dépose beaucoup de flegme vitré, froid, blanc, visqueux, et qui marque une crise favorable dans les maladies qui proviennent d'humeurs crues de la même nature, ce flegme étant mis au nombre tant des causes que des signes d'une solution critique.

HYALOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ὕαλος, verre; γράφω, écrire). Didact. Instrument propre à dessiner la perspective et à donner des épreuves d'un dessin.

HYALOGRAPHIE. s. f. Didact. Art de se servir de l'hyalographe.

— Peinture à l'aide ou à travers d'un carreau de vitre, ou avec un hyalographe.

HYALOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif à l'hyalographie.

HYALOIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕαλος, verre; εἶδος, ressemblance). Didact. Qui ressemble à du verre, vitré.

— Anat. Se dit d'une des humeurs de l'œil. || Se dit aussi de la membrane qui l'enveloppe.

HYALOÏDE. s. f. Membrane de l'œil. L'hyaloïde.

— Minér. Pierre précieuse connue des anciens, et transparente comme du cristal.

— Morceau de cristal dur et arrondi que l'on trouve sur les bords du fleuve des Amazones.

HYALOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rapport à la membrane hyaloïde. || *Canal hyaloïdien.* Conduit formé par la membrane hyaloïde.

HYALOÏDITE. s. f. Pathol. Inflammation de la membrane hyaloïde.

HYALOMYCTE. s. f. Minér. Roche composée de quartz et de mica.

HYALOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕαλος, verre, πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes transparentes comme du verre.

HYALOTÈRE. s. m. (ét. gr., ὕαλος, verre; τρίβω, user). Phys. Instrument à l'aide duquel on fait passer une étincelle électrique à travers une plaque de verre.

HYALOSIDÉRITE. s. f. Minér. Substance minérale qui se trouve dans des roches d'origine volcanique. Elle contient à peu près par tiers de la silice, de la magnésie et du protoxyde de fer, auxquels se joignent quelques parties d'alumine, de potasse et d'oxyde de manganèse.

HYALOSOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕαλος, verre; σῶμα, corps). Zool. Dont le corps est translucide comme du verre.

HYALOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕαλος, verre; σπέρμα, graine). Bot. Qui produit des graines transparentes.

HYALURGIE. s. f. (ét. gr., ὕαλος, verre; ἔργον, travail). Didact. Art de fabriquer le verre.

HYALURGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la fabrication du verre.

HYAMIDE. s. m. Ant. Nom que les habitants de Pise, en Élide, donnaient aux prêtres de Jupiter, descendants d'Hyamus.

HYAMPIC. Géogr. Une des deux cimes du Parnasse. Les Delphiens précipitaient les sacriléges du sommet de l'Hyampic.

HYANCHE. s. m. (du gr. ὑάγχη). Pathol. Espèce d'angine dans laquelle la respiration et la déglutition sont simultanément gênées.

HYANTES. Ant. gr. Nom que l'on donnait aux Béotiens, d'Hya, un de leurs anciens rois.

HYANTIDES. s. f. pl. Myth. gr. Surnom des Muses, que l'on croyait habitantes de la Béotie.

HYANTIUS. Myth. Surnom d'Actéon, petit-fils de Cadmus, parce qu'il était Béotien.

HYARITH. s. m. Mot employé autrefois comme synonyme d'Argent.

HYAS. Myth. Fils d'Atlas et de Pléione, ou d'Hyas et de Béotie, fut tué à la chasse par une bête sauvage. || Roi de Béotie, époux de Béotia, père des Hyades et d'Hyas.

HYBANTHE. s. m. Bot. Arbrisseau de l'île de Cuba. || Espèce de violette.

HYBÉMACE. s. f. Bot. Mot employé par Linné comme synonyme de Bouton.

HYBERNACLE. V. HIBERNACLE.

HYBERNAX. s. m. Bot. S'est dit quelquefois de l'enveloppe des feuilles pendant l'hiver.

HYBLA. Géogr. anc. Montagne de la Sicile qui produisait une grande quantité de fleurs odoriférantes et un miel excellent.

Lorsqu'un rocher sonore a vomi de son sein
Des abeilles d'*Hybla* le pétulant essaim,
En grappes ramassé, ce bourdonnant nuage
Se heurte, et sur les fleurs dans son vol se partage.
(AIGNAN.)

HYBLÉA. Myth. gr. Déesse adorée par les Siciliens sur le mont Hybla.

HYBLÉE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères.

HYBLÉEN, ENNE. adj. Géogr. Qui habitait le mont Hybla ou les villes de ce nom. || Qui appartenait aux Hybléens, au mont Hybla ou à l'une des villes d'Hybla. || subst. Un Hybléen. Une Hybléenne. Les Hybléens passaient pour très-habiles dans l'interprétation des songes.

HYBOME. s. f. Pathol. Maladie des oreilles qui se termine quelquefois par la surdité.

HYBOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὑβός, courbé; μέτρον, mesure). Médec. Appareil servant à mesurer le progrès des changements que les moyens mécaniques apportent aux difformités du rachis.

HYBOMÉTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Hybométrer. S'empl. adject. Difformité hybométrée.

HYBOMÉTRER. v. a. 1[re] conj. Médec. Mesurer une difformité du rachis à l'aide de l'hybomètre.

HYBOMÉTRIE. s. f. Médec. Emploi de l'hybomètre.

HYBOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne l'hybomètre ou l'hybométrie.

HYBOS. s. m. (pr. *i-boss*). Entom. Genre de diptères de la famille des tanystomes.

HYBOTIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un hybos. || HYBOTIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des diptères tanystomes, qui a pour type le genre hybos.

HYBOTIN, INE. adj. Entom. Qui ressemble à un hybos. || HYBOTINS. s. m. pl. Tribu de la famille des diptères tanystomes, ayant pour type le genre hybos. Quelques entomologistes l'ont érigée en famille.

HYBOU-CONCHU. s. m. Bot. Fruit d'Amérique dont on retire une huile qui sert de remède contre des vers subcutanés auxquels les habitants sont sujets. On ignore à quel genre appartient l'arbre qui le produit.

HYBRIDATION. s. f. (pr. *i-bri-da-ci-on*). Hist. nat. Production de plantes, d'animaux hybrides. La facilité avec laquelle s'opère l'hybridation entre les différentes variétés de melons. Le fleuriste crée par l'*hybridation* des êtres nouveaux. (Louvet.)

HYBRIDE. adj. des 2 g. (du gr. ὕβρις, métis). Zool. Qui est né, provenu de deux espèces différentes. Les mulets sont des animaux hybrides.

— Bot. Les botanistes donnent ce nom, synonyme de Bâtard ou de Métis, à des plantes dont la graine provient d'un végétal qui, au lieu d'être fécondé par sa propre espèce, l'a été par une autre. Cependant, par abus, ils l'ont appliqué aussi à des plantes qui ont seulement de l'analogie avec deux autres, sans qu'il soit démontré, ni toujours probable, ni même quelquefois possible, qu'elles en proviennent; d'où il suit qu'en botanique le nom spécifique d'*hybride* n'a guère d'autre sens que celui d'intermédiaire. Plusieurs botanistes ont avancé que la vertu germinative des semences provenues de plantes hybrides passait rarement la seconde génération, jamais la troisième; la culture nous a démontré que cette assertion était hasardée.

— Gramm. Se dit de mots formés de radicaux pris dans deux langues différentes: tels sont *choléra-morbus*, *monocle*, *bureaucratie*, etc. Bien que les mots hybrides soient proscrits avec raison par les philologues, cependant il en est quelques-uns qui ont été sanctionnés par l'usage.

— Philos. *Raisonnement hybride.* Dans la logique de Kant, Tout raisonnement qui se compose de plus de trois propositions, ou qui nécessite une quatrième proposition intercalaire pour le compléter.

— s. m. On donne le nom d'hybrides aux métis, mais il n'est point synonyme de mulet, puisque les premiers se reproduisent et que les seconds sont, dit-on, frappés de stérilité.

— Dans les anciens ouvrages, le mot *hybride* signifie seulement espèce assez rapprochée d'une espèce déjà connue pour qu'on puisse la confondre avec elle. Ce mot devient alors synonyme de Bâtard.

— s. f. Bot. *Hybride congénère.* Hybride provenue de deux espèces du même genre. La véronique hybride est née de l'union de la véronique officinale et de la véronique à épis. || *Hybride bigénère.* Hybride née de l'union de deux espèces appartenant à des genres différents. La dauphinelle ambiguë est le produit de l'aconit napel avec la dauphinelle élevée. || Sous le rapport des différences qui se montrent entre la plante hybride et celles dont elle descend, on peut ranger les hybrides sous trois ordres. || *Hybrides déformées.* Celles qui laissent voir, malgré quelques différences de formes et de proportions, leur véritable origine. Cette hybridité tient ou à la crispation des feuilles, ou à leur élargissement, ou au rétrécissement des feuilles, ou à l'agrandissement des fleurs, ou au retranchement du rayon. || *hybrides soupçonnées* Celles sur la provenance desquelles on n'a que des présomptions. La campanule à feuilles de lierre a pour père la véronique hédérée; mais la mère n'est point connue. || *Hybrides obscures.* Celles sur l'origine desquelles on ne peut rien dire, tant il y a d'incertitudes. L'acanthe épineuse a des fleurs absolument semblables à celles de l'acanthe branche ursine, mais les feuilles de la première sont pinnatifides, très-aiguës et chargées d'épines, tandis que celles de la seconde sont sinueuses, obtuses et énormes. L'une provient inévitablement de l'autre, sans pouvoir déterminer quelle est la mère des deux.

HYBRIDELLE. s. f. Bot. Genre de synanthérées du Mexique, établi pour placer la camomille globuleuse.

HYBRIDISME. s. m. Qualité de ce qui est hybride.

— Gramm. Défaut dans la composition des mots nouveaux, qui consiste à les former de plusieurs langues, comme *aviceptologie*.

HYBRIDITÉ. s. f. Gramm. Qualité d'un mot formé d'éléments empruntés à deux langues.

— Hist. nat. Condition d'un être organisé qui est le produit de deux espèces différentes. L'union de deux plantes de la même famille produit l'*hybridité*; l'existence des variétés en est le premier résultat; la fécondation d'une variété par une autre produit ce qu'on appelle improprement un mulet végétal. (Dict. pittor. d'hist. nat.)

HYBRIS. Myth. gr. Nymphe que Jupiter rendit mère de Pan.

HYBRISTIQUES. s. f. pl (du gr. ὕβρις, injure, honte). Ant. gr. Fête d'Argos, pendant laquelle les femmes revêtaient le costume des hommes, en mémoire d'une victoire remportée par elles sur les Lacédémoniens.

HYBRISTODIQUES. s. m. pl. Ant. gr. Magistrats d'Athènes à qui appartenait la connaissance des débats entre les marchands et les matelots.

HYBRIZON. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères, de la tribu des ichneumonides.

HYCATU. Géogr. Ville du Brésil, ancienne capitale de la province de Maranhao.

HYCKSOS. s. m. pl. Hist. V. HYKSOS.

HYCLÉE. s. f. Entom. Genre de coléoptères, de la famille des trachélides.

HYDAR. s. m. Calendr. Nom du troisième mois de l'année éthiopienne. Il avait trente jours, et commençait le 18 d'octobre.

HYDARIDE. s. f. Médec. Matière aqueuse semblable à de l'eau.

HYDARTHRE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ἄρθρα, articulation). Pathol. Tumeur blanche, hydropisie des articulations.

HYDARTHROSE, HYDARTHROSIE. s. f. Pathol. V. HYDARTHRE.

HYDASPE. Géogr. anc. Fleuve de l'Inde occidentale, qui sortait des monts Immaüs et se perdait dans l'Acésine. C'est entre l'Hydaspe et l'Acésine qu'était le royaume de Porus, lieu où Alexandre termina ses conquêtes.

— *Hydaspe* est quelquefois employé en poésie pour exprimer l'éloignement.

Aller jusqu'où l'Aurore en naissant voit l'*Hydaspe*
Chercher pour l'y graver le plus précieux jaspe.
(BOILEAU.)

HYDASPIEN, ENNE. adj. Géogr. Qui habite les bords de l'Hydaspe. || Qui appartient à l'Hydaspe. || substantiv. Un Hydaspien, une Hydaspienne.

HYDATIDE. s. f. (du gr. ὑδατίς, fait de ὕδωρ, eau). Helmint. Genre de vers intestinaux dont la forme ressemble à une petite vessie d'eau. Ils se trouvent dans le corps de certains animaux et même de l'homme. Une de ses espèces produit la ladrerie des cochons; une autre cause le tournis des moutons, et peut-être la folie chez l'homme.

— Chir. Vésicule pleine d'eau, qui naît en différentes parties du corps. || On donnait autrefois ce nom à toutes les tumeurs enkystées qui contiennent un liquide aqueux et transparent. || On l'a donné ensuite à toutes les tumeurs vésiculaires qui se forment ordinairement en assez grand nombre à la fois dans les intervalles des nœuds des vaisseaux lymphatiques.

— Minér. Pierre précieuse dont il est fait mention dans les auteurs anciens.

HYDATIDEUX, EUSE. adj. Pathol. Se dit de certaines affections causées par les hydatides; elles attaquent les lièvres, les lapins, etc.

HYDATIDIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport aux hydatides.

— Qui renferme des hydatides. Poche hydatidique.

HYDATIDOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὑδατίς, hydatide; κήλη, tumeur). Chir. Tumeur formée par des hydatides.

HYDATIFORME. adj. des 2 g. (du gr. ὑδατίς, vessie, et du lat. *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une poche ou d'une vessie.

HYDATIGÈRE. s. f. Helmint. Genre de vers intestinaux établi aux dépens des hydatides.

HYDATIN, INE. adj. Infus. Qui ressemble à une hydatine. || HYDATINS. s. m. pl. Tribu de la classe des rotifères, ayant pour type le genre hydatine.

HYDATINE. s. f. Infus. Genre d'animalcules infusoires.

HYDATINON. s. m. Pharm. Collyre dont l'eau de pluie faisait la base.

HYDATIS. s. m. (du gr. ὑδατίς). Chir. Tumeur graisseuse de la paupière supérieure.

HYDATISME. s. m. (du gr. ὕδατος, gén. d'ὕδωρ, eau). Pathol. Bruit causé par la fluctuation d'un liquide renfermé dans un abcès.

HYDATISOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑδατίς, vessie; σῶμα, corps). Qui a le corps en forme de vessie. || HYDATISOMES. s. m. pl. Tribu de la classe des subannélidaires, comprenant des animaux qui ont le corps en forme de vessie.

HYDATOCHOLE. adj. des 2 g. (du gr. ὑδατόχολος, aqueux et bilieux). Path. Se dit des matières évacuées, lorsqu'elles sont mêlées d'eau et de bile.

HYDATODE. s. m. Médec. Humeur aqueuse de l'œil, renfermée entre la cornée et l'uvée.

HYDATOÏDE. adj. des 2 g. (du gr. ὕδωρ; fait de ὕδωρ, eau; εἶδος, forme, ressemblance). Anat. Qui ressemble à de l'eau.

— Pathol. Se disait autrefois des urines très-claires. || Des personnes affectées d'anasarque.

HYDATOÏDE. s. f. Anat. Humeur entre l'uvée et la cornée. || Membrane de l'humeur aqueuse.

HYDATOLOGIE. s. f. Phys. V. HYDROLOGIE.

HYDATOSCOPE. s. m. Celui qui pratique l'hydatoscopie.

HYDATOSCOPIE. s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; σκοπέω, examiner). Ant. Art de connaître l'avenir au moyen de l'eau.

— Il y a une *hydatoscopie naturelle* qui consiste à prévoir et à prédire les orages et les tempêtes sur certains signes qu'on remarque dans la mer, dans les airs et dans les nuages. |

HYDATOSCOPIEN, ENNE. s. Ant. Celui, celle qui pratique la divination par l'eau.

HYDATOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Ant. Qui concerne l'hydatoscopie.

HYDE. s. f. Anc. métrol. V. HIDE.

HYDÈRE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes.

HYDEROS. s. m. (du gr. ὕδερος, hydropisie) Pathol. L'anasarque.

HYDNACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hydne. || HYDNACÉES. s. f. pl. Famille de champignons hyménomyces.

HYDNE. s. m. (du gr. ὕδνον, truffe). Bot. Genre de champignon dont le caractère est d'avoir la partie inférieure du chapeau hérissée de papilles nombreuses, mais du reste ils sont extrêmement variables dans leur forme et dans leur texture.

HYDNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hydne. || HYDNÉS. s. m. pl. Tribu de champignons qui a pour type le genre hydne.

HYDNOCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes créé pour un arbre de l'île de Ceylan, dont les feuilles font vomir et servent à enivrer le poisson.

HYDNOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à un hydne. || HYDNOÏDES. s. m. pl. Tribu de la famille des champignons, ayant le genre hydne pour type.

HYDNON. s. m. Bot. Ce nom paraît avoir été chez les Grecs le nom des truffes.

HYDNOPHORE. s. m. Zooph. Genre de polypiers.

HYDNORE. s. m. Bot. Genre de champignons.

HYDNORINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hydnore. || HYDNORINÉES. s. f. pl. Groupe de la famille des champignons, qui a pour type le genre hydnore.

HYDRA. Myth. gr. Fille de Styx et de Pallas. V. HYDRE.

— Géogr. Ile de la Grèce, couverte de rochers incultes. Les habitants de cette île sont intrépides marins. || Ch.-l. de l'île de ce nom, bâtie avec les ruines de l'ancienne Calaurie; 20,000 h.

HYDRACHNADÉ, ÉE. adj. (pr. *i-drak-nade*). Entom. Qui ressemble à une hydrachne. || HYDRACHNADÉS. s. m. pl. Famille d'arachnides trachéales, ayant le genre hydrachne pour type.

HYDRACHNE. s. f. (pr. *i-drak-ne*). Entom. Genre d'arachnides aquatiques, de l'ordre des trachéennes.

HYDRACHNÉ. s. m. Entom. Genre de coléoptères aquatiques.

HYDRACHNELLES. s. f. pl. (pr. *i-drak-nel-le*). Entom. Famille d'arachnides de l'ordre des trachéennes; elle se compose de six genres.

HYDRACHNETTE. s. f. Entom. Mite aquatique.

HYDRACIDE. s. m. Chim. Acide qui résulte de la combinaison d'un corps simple ou composé avec l'hydrogène. || Dulong considère tous les oxacides aqueux comme des hydracides, mais son hypothèse n'est point admise par les chimistes.

HYDRAGE. s. m. Ant. gr. V. HYDRANE.

HYDRAGOGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ἄγω, chasser). Méd. Se dit des médicaments auxquels on attribuait la propriété de faire écouler la sérosité épanchée dans les différentes cavités du corps ou dans le tissu cellulaire. || substantiv. au masc. Donner des hydragogues à un malade.

HYDRALCOOL. s. m. Pharm. L'eau avec l'alcool au-dessous de 22 degrés.

HYDRALCOOLATURE. s. f. Pharm. Teinture préparée avec un mélange d'alcool et d'eau.

HYDRALCOOLIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Se dit des médicaments qui ont l'hydralcool pour excipient.

HYDRALECTORE. adj. des 2 g. Bot. V. HYDRALECTORIDE.

HYDRALECTORIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ἀλέκτωρ, coq). Ornith. Se dit d'oiseaux aquatiques qui se rapprochent des gallinacés. || HYDRALECTORIDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux aquatiques comprenant ceux qui, à certains égards, se rapprochent des gallinacés, comme les foulques.

HYDRALGUE. s. f. Bot. Algue aquatique ou hydrophyte.

HYDRANE. s. m. Ant. gr. Ministre qui présidait aux purifications des mystes ou initiés dans les petits mystères d'Eleusis.

HYDRANGE. s. m. Bot. Genre de plantes, voisin des hortensias.

HYDRANGÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hydrangée. || HYDRANGÉACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre hydrangée.

HYDRANGÉE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ἀγγεῖον, vase, parce qu'elle se plaît dans de bonnes terres un peu humides). Bot. Genre de plantes de l'Amérique du Nord. || HYDRANGÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des saxifragées, ayant le genre hydrangée pour type. Plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins.

HYDRANGELLE. s. f. Bot. V. HYDRANGÉE.

HYDRANOS. s. m. Ant. Sacrificateur qui, dans l'initiation des éleusinies, immolait à Jupiter une truie pleine, sur la peau de laquelle on faisait mettre celui qui devait être purifié.

HYDRANOSE. s. f. Pathol. Infiltration ou épanchement de sérosités.

HYDRARGURE. s. m. (du gr. ὑδράργυρος, mercure). Chim. Amalgame de mercure et d'un autre métal; il a un éclat métallique, et donne des vapeurs de mercure quand on le chauffe dans un tube fermé, qui se sépare ainsi de sa base, à moins que celle-ci ne soit également volatile.

HYDRARGYLITHE. Minér. V. WAVELLITE.

HYDRARGYRE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ἄργυρος, argent). Ichthyol. Genre de poissons osseux gymnopomes, établi pour une espèce des eaux douces de la Caroline. On voit ces poissons par milliers dans les mares pendant tout l'été; et comme ces mares sont sujettes à se dessécher, la nature a donné à ce poisson, comme à l'exocet, au moyen d'une membrane qui ferme sa bouche, la faculté de vivre hors de l'eau, et de marcher en sautillant pour aller chercher d'autres mares.

— Minér. Ancien nom du mercure ou vif argent, parce qu'il est blanc comme de l'argent et liquide comme de l'eau.

HYDRARGYRENTÉROPHTHISIE. s. f. Pathol. Maladie intestinale causée par le mercure.

HYDRARGYRIDE. adj. des 2 g. (du gr. ὑδράργυρος, mercure). Didact. Qui ressemble au mercure.

— HYDRARGYRIDES. s. m. pl. Minér. Nom donné aux amalgames de mercure. || Famille de corps pondérables ou de minéraux qui a pour type le mercure.

HYDRARGYRIE. s. f. Pathol. Maladie cutanée causée par l'usage du mercure.

HYDRARGYRO. Abréviation du mot grec ὑδράργυρος, qui signifie mercure. Ce mot entre dans la formation des noms composés suivants:

— HYDRARGYRO-CYANATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrargyro-cyanique avec une base salifiable.

— HYDRARGYRO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanure de mercure avec l'hydrogène ou un hydracide.

— HYDRARGYRO-FULMINATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrargyro-fulminique avec une base salifiable.

— HYDRARGYRO-FULMINIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide composé de mercure et d'acide sulfurique ou de ses éléments.

— HYDRARGYRO-PNEUMATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑδράργυρος, mercure; πνεῦμα, souffle, air). Chim. Se dit d'appareils disposés de manière à permettre de recueillir les gaz sur le mercure. L'appareil hydrargyro-pneumatique s'emploie pour les gaz qui sont solubles dans l'eau.

HYDRARGYROLITHE s. f. Minér. V. WAVELLITE.

HYDRARGYROSE. s. f. Friction mercurielle.

HYDRARGYRURE. s. m. Chim. Amalgame de mercure avec un autre métal.

HYDRARSÉNIATE. s. m. Minér. Arsénite qui contient de l'eau à l'état de combinaison chimique.

HYDRARTHRE. s. f. Pathol. Hydropisie les articulations.

HYDRASTE. s. m. Bot. Genre de plantes herbacées du nord de l'Amérique, ne renfermant qu'une espèce.

HYDRASTIDE. s. f. Bot. V. HYDRASTE.

HYDRATABLE. adj. des 2 g. Chim. Qui est susceptible de se convertir en hydrate, de se combiner avec de l'eau en proportions définies.

HYDRATE. s. m. (du gr. ὕδρατος, fait de ὕδωρ, eau). Chim. Combinaison d'un oxyde métallique et d'eau, dans laquelle cette dernière joue le rôle d'acide. La pierre à cautère est un hydrate de potasse. Les oxydes sont précipités des sels par les bases alcalines à l'état d'hydrate. || Quelques chimistes appellent ainsi un acide qui contient de l'eau. || La plupart des acides, des oxydes et des sels doivent être considérés comme des hydrates; il y en a même quelques-uns qui ne peuvent exister qu'à cet état; tel est, par exemple, l'acide nitrique le plus concentré. Les hydrates sont secs et pulvérulents, de couleur variable, toujours différente de celle de leurs oxydes.

HYDRATÉ, ÉE. adj. Chim. et minér. Qui contient de l'eau à l'état de combinaison. Minerai de fer hydraté. || Pour plusieurs chimistes, ce mot exprime simplement Acide qui contient de l'eau.

HYDRATIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui a quelques-uns des caractères des hydrates. Chevreul a proposé de donner à l'éther produit par les acides sulfurique, phosphorique et arsenique, cette épithète indiquant que le corps qu'il désigne est à l'hydrogène percarboné ce qu'un hydrate est à un oxyde.

HYDRAULE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; αὐλός, flûte). Ant. Joueur d'instrument qui formait des sons à l'aide de l'eau.

HYDRAULES. s. m. pl. Mamm. Famille de l'ordre des cétacés, comprenant ceux qui sont carnassiers.

HYDRAULICIEN. s. m. Néol. Ingénieur en hydraulique.

HYDRAULICO-PNEUMATIQUE. adj. des 2 g. Qui élève l'eau par le moyen de l'air.

HYDRAULIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; αὐλός, tuyau). Se dit de la science, de l'art qui enseigne à conduire et à élever les eaux. Science hydraulique.

— *Machine hydraulique.* Machine qui sert à élever l'eau. || Machine que l'eau fait mouvoir.

— *Orgue hydraulique.* Orgue qui joue par le moyen de l'eau.

— Archit. *Colonne hydraulique.* Colonne dont le fût paraît de cristal, étant formé par des nappes d'eau qui tombent des ceintures de fer ou de bronze, en manière de bandes à égales distances, par le moyen d'un tuyau montant dans son milieu. || Colonne du haut de laquelle sort un jet, à qui le chapiteau sert de coupe, d'où l'eau retombe par une rigole revêtue de glaçons qui tournent en spirale autour du fût. || *Architecture hydraulique.* Celle qui a pour objet les constructions dans l'eau, ou relatives au mouvement des eaux, comme les ports, les ponts, les digues, les jetées, les murs de quai, les écluses, les canaux de navigation, etc.

— Construc. *Mortier hydraulique.* Mortier qui a la propriété de durcir dans l'eau. || *Chaux hydraulique.* Chaux produite par la calcination ménagée d'un calcaire contenant une certaine quantité de silice très-divisée. C'est un silicate de chaux, susceptible de former une pâte qui se durcit sous l'eau et s'y convertit à la longue en une sorte de pierre tendre.

HYDRAULIQUE. s. f. Partie de la physique qui traite de tous les phénomènes ayant rapport aux mouvements des corps liquides. Entendre parfaitement l'hydraulique. || Cette expression est réservée ordinairement pour désigner les applications techniques qu'on fait du mouvement des eaux. Les animaux ont une autre chronologie que la nôtre, comme ils ont une autre *hydraulique* et une autre optique. (B. de St-P.) || Branche de l'hydrotechnique qui regarde la conduite des eaux au moyen de tuyaux.

— L'hydraulique, chez les anciens, consistait uniquement à construire des jeux d'orgue, et dans la première origine des orgues, où l'on ne savait pas encore appliquer des soufflets, c'était une chute d'eau qui y faisait entrer le vent et les faisait résonner.

— Fig. Quoique Malebranche fût d'une santé très-faible, il parvint à une longue vie, parce qu'il sut la conserver par le régime et par les attentions particulières. Son principal remède, dès qu'il sentait quelque incommodité, était de boire une grande quantité d'eau; persuadé, disait-il, qu'en tenant chez nous l'*hydraulique* en bon état, rien ne pouvait manquer de bien aller. (Ann. fr.)

HYDRAULISTE. s. m. Didact. Ingénieur qui s'occupe d'hydraulique.

HYDRE. s. f. (du gr. ὕδωρ, eau). Myth. Fille de Typhon et d'Echidna, ou de Styx et de Pallas. C'était un serpent fabuleux que les poètes feignaient avoir sept têtes, et à qui il en renaissait plusieurs dès qu'on lui en avait coupé une. Hercule tua l'hydre de Lerne, en les abattant toutes d'un seul coup.

> . . . Mais te compares-tu
> A ce dragon qu'à Lerne Hercule a combattu?
> Pullulant sous le fer, dans ses marais immondes,
> Cette *hydre* renaissait de ses pertes fécondes
> Une tête en tombant sous mes coups meurtriers,
> Enfantait deux vengeurs, de sa rage héritiers
> J'ai dompté ses fureurs sous le fer renaissantes,
> J'ai foulé sous mes pieds ses cent têtes mourantes.
> (DESAINTANGE.)

— Fig. et style élevé. Mal qui augmente à proportion des efforts qu'on fait pour le détruire. Se dit surtout des maux du corps politique. L'hydre des factions. L'hydre du peuple. L'hydre de la chicane. Cette faction est une hydre à cent têtes. C'est une hydre toujours renaissante. Lorsque Bossuet descendit dans la carrière, la victoire ne demeura pas longtemps indécise; l'*hydre* de l'hérésie fut de nouveau terrassée. (Chateaub.)

> Rome a pour ma ruine un *hydre* trop fertile;
> Une tête coupée en fait renaître mille. (CORN.)

> Un roi, l'amour du peuple et l'espoir de la France,
> Tente d'apprivoiser l'*hydre* de la finance. (*Satir.*)

|| Le législateur doit être un Hercule pour combattre l'*hydre* de l'égoïsme. (Boiste.) Plus on a d'expérience, plus on se détrompe de cette idée que le peuple est une *hydre* redoutable qu'il faut enchaîner. (Hume.)

> Eh! que m'importe à moi la faveur décevante
> Que dispense au hasard la fortune inconstante,
> Quand tous les jours j'emploie et mon temps et mes [soins
> A couper quelque tête à l'*hydre* des besoins. (BÉRANG.)

— Alchim. Pierre des sages, dont la vertu, selon les alchimistes, augmente de dix degrés à chaque multiplication.

— Astron. *Hydre femelle.* Constellation de l'hémisphère austral, qui a une étoile remarquable appelée le cœur de l'hydre. || *Hydre mâle.* Constellation plus méridionale que la précédente, qui ne paraît point dans nos contrées.

— Blas. Couleuvre ou serpent d'eau à sept têtes.

— Bot. Plante du genre cornifle.

— Erpét. Sorte de serpent qui vit dans les rivières et dans les étangs. Les hydres mangent le petit poisson.

— Mécan. *Hydre hydraulique.* Machine qui, au moyen d'un puits ou d'une petite source, procure une chute d'eau assez considérable pour être utilisée en mécanique.

— Zooph. Genre de polypes microscopiques, appelés aussi *polypes d'eau douce* ou *polypes à bras*, dont chaque partie séparée du tout redevient un animal vivant. Le corps, chez les plus grands, n'a pas la grosseur d'un petit grain de blé. Ces animaux ne s'accouplent pas, n'ont pas de sexes distincts: la propagation se fait par bourgeons.

— Voltaire et Desaintange ont fait *hydre* masculin, quoique tous les dictionnaires fassent ce mot féminin. Ce dernier a dit:

> Ses *hydres* irrités sur sa tête frémissent,
> Sur son dos, dans son sein ils rampent, ils se glissent.

C'est évidemment le féminin latin *hydra* qui a donné le féminin *hydre*. Pourquoi le masculin latin *hydrus* ne nous donnerait-il pas *hydre* masculin? Les poètes auraient plus de latitude, et les deux genres auraient chacun en leur faveur une raison d'analogie. Voltaire a pressenti ces raisons, il n'a pas craint de dire:

> De l'*hydre* affreux les têtes menaçantes,
> Tombant à terre, et toujours renaissantes
> N'effrayaient point le fils de Jupiter

— Syn. simpl. Serpent. || Epith. Monstrueuse, épouvantable effroyable, terrible, horrible, affreuse, funeste, redoutable, venimeuse, tortueuse, homicide, renaissante, furieuse, immonde. || Périphr.

> Une *hydre* monstrueuse
> Qui traîne en longs anneaux sa croupe tortueuse.
> DELILLE.

HYDRÉCHIDNÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ἔχιδνα, vipère). Erpét. Se dit de serpents aquatiques et venimeux. || HYDRÉCHIDNÉS. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens comprenant ceux qui ont des crochets à venin, et qui vivent dans l'eau.

HYDRÉLÉON. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ἔλαιον, huile). Pharm. Mélange d'eau et d'huile.

HYDRELLE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères.

HYDRELLÉDÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble à une hydrelle. || HYDRELLÉDÉS. s. m. pl. Tribu de la famille des myodaires napellées, ayant pour type le genre hydrelle.

HYDRENCÉPHALE. s. f. Pathol. Hydrocéphale aiguë des enfants.

HYDRENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hydrencéphale. || *Cri hydrencéphalique.* Cri que poussent les enfants atteints d'une hydrencéphale aiguë.

HYDRÈNE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, qu'on voit quelquefois glisser sur la surface des eaux.

HYDRENTÉROCÈLE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ἔντερον, intestin; κήλη, tumeur). Chir. Hernie intestinale dont le sac renferme de la sérosité.

HYDRENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE. s. f. Chir. Entéro-épiplocèle avec amas de sérosité dans le sac herniaire.

HYDRENTÉROMPHALE. s. f. Chir. Hernie ombilicale avec amas de sérosité dans le sac herniaire.

HYDRÉOLE. s. f. Mécan. Machine pour faire monter l'eau au-dessus de son niveau, au moyen d'une combinaison d'air et d'eau.

HYDRÉON. s. m. Pathol. Humeur aqueuse qui découle des oreilles ou des yeux.

HYDRÉPIPLOCÈLE. s. f. Chir. Hernie épiploïque compliquée d'hydrocèle.

HYDRÉPIPLOMPHALE. s. f. Chir. Hernie de l'ombilic, compliquée d'un déplacement de l'épiploon, avec sérosité.

HYDRHÉMIE. s. f. Médec. État dans lequel le sang contient plus de sérosité que de coutume.

HYDRIA. s. f. Ant. Espèce de vase dans lequel on portait de l'eau. || Urne dans laquelle on tirait au sort. || Urne funéraire. || Vase percé de tous côtés, qui représentait le dieu de l'eau en Egypte. Les prêtres le remplissaient d'eau à certains jours, l'ornaient avec beaucoup de magnificence, et le posaient sur une espèce de théâtre public, alors tout le monde se prosternait devant ce vase, les mains élevées vers le ciel, et rendait grâce aux dieux des biens que cet élément lui procurait.

HYDRIADE. s. f. Myth. Nymphe des eaux.

HYDRIAPHORES. s. f. pl. (ét. gr., ὑδρία, cruche; φέρω, porter). Ant. Femme qui portait des vases pleins d'eau aux Panathénées, pour rafraîchir les Athéniennes qui formaient cette marche sacrée. L'emploi des hydriaphores était rempli par les femmes des étrangers établis à Athènes.

HYDRICO-NITRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un composé dans lequel l'acide sulfurique est combiné avec de l'eau et de l'acide nitrique.

HYDRICO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui contient à la fois de l'hydrogène et du potassium. || Le nom de nitrure hydrico-potassique conviendrait au corps appelé azoture ammoniacal de potassium, si ce corps était, comme le pense Gay-Lussac, une combinaison de potassium et de nitrate trihydrique ou ammoniaque.

HYDRICO-SODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui contient à la fois de l'hydrogène et du sodium. || Les réflexions de l'article précédent sont applicables à l'azoture ammoniacale de sodium.

HYDRIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδρα, hydre, εἶδος, ressemblance). Erpét. Qui vit habituellement dans l'eau. || HYDRIDES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant ceux de ces animaux qui vivent ordinairement dans l'eau.

HYDRIE. s. f. Se disait pour Vase à mettre de l'eau. || Ant. V. HYDRIA.

HYDRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *hydra*, hydre; *forma*, forme). Zooph. Qui ressemble à une hydre. || L'holothurie hydriforme est ainsi appelée parce qu'elle a la bouche entourée de douze tentacules. || HYDRIFORMES. s. m. pl. Famille de la classe des zoophytes ou phytozoaires, qui a pour type le genre hydre.

HYDRILLE. s. f. Bot. Genre de la famille des hydrocharidées, créé pour une petite plante aquatique flottante de l'Inde.

HYDRIN, INE. adj. Zool. Qui ressemble à une hydre.

HYDRINS. s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles ophidiens, qui comprend les serpents aquatiques.

HYDRINES. s. f. pl. Zooph. Ordre de la classe des ichnozoaires, comprenant les polypes qui vivent sans être enracinés, comme les hydres.

HYDRIODATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydriodique avec une base salifiable. || *Hydriodate ioduré.* Hydriodate qui contient de l'iode en dissolution.

HYDRIODEUX. adj. m. Chim. Se dit d'un des deux acides produits par la combinaison de l'iode avec l'hydrogène; c'est l'acide hydriodique ioduré.

HYDRIODIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un des deux acides produits par la combinaison de l'iode avec l'hydrogène.

HYDRIODITE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydriodeux avec une base salifiable.

HYDRIODURE. s. m. Chim. Combinaison d'iode et d'hydrogène avec un autre corps simple. || L'hydriodure de carbone, admis par quelques chimistes, est regardé par d'autres comme un hydrocarbure d'iode.

HYDRIOTE. adj. des 2 g. Géogr. Qui est d'Hydra. || Qui a rapport à Hydra ou à ses habitants. || subst. Un Hydriote. Une Hydriote.

HYDRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des composés d'un corps simple ou d'un corps halogène avec de l'hydrogène. || *Acide* ou *oxyde hydrique.* L'eau. || *Suroxyde hydrique.* L'eau oxygénée. || *Telluride hydrique.* Le gaz oxygéné telluré. || *Sulfocyanide hydrique.* Acide hydrosulfocyanique.

HYDROA. s. f. (du gr. ὕδωρ, eau). Pathol. Éruption de petits boutons rouges à la peau. Cette affection consiste dans l'accumulation d'eau ou de sérosité sous l'épiderme.

HYDRO. Mot dérivé du grec ὕδωρ, eau, et qui entre dans la formation d'un grand nombre de mots composés, tels sont les suivants:

— HYDRO-AÉRÉ, ÉE. Bot. Qui vit à la fois dans l'eau et dans l'air. || HYDRO-AÉRÉES. s. f. pl. Classe de cryptogames où l'on range des plantes dont les unes vivent dans l'eau et les autres dans l'air.

— HYDRO-AÉRO-PYRIQUE. adj. des 2 g. Qui participe de l'eau, de l'air et du feu. Phénomène hydro-aéro-pyrique.

— HYDRO-ALUMINATE. s. m. Minér. Aluminate qui contient de l'eau à l'état de combinaison chimique.

— HYDRO-ALUMINEUX, EUSE. adj. Minér. Se dit de substances minérales qui contiennent de l'eau et de l'alumine, comme le plomb hydro-alumineux.

— HYDRO-ARGENTO-CYANIQUE. Chim. V. HYDRO-ARGYRO-CYANIQUE.

— HYDRO-ARGILEUX, EUSE. adj. Minér. qui contient de l'argile délayée dans de l'eau.

— *Volcans hydro-argileux.* On donne ce nom aux salses, parce qu'elles rejettent de l'argile délayée dans de l'eau.

— HYDRO-ARGYRO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanure d'argent avec l'hydrogène.

— HYDRO-AURO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanure d'or avec de l'hydrogène.

— HYDRO-CHALCO-CYANIQUE. Chim. V. HYDRO-CUPRO-CYANIQUE.

— HYDRO-CHLORO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide composé d'hydrogène, de chlore et de cyanogène, qui se produit quand on décompose l'argent fulminant par l'acide hydrochlorique.

— HYDRO-CHLORO-NITRIQUE. adj. m. (pr. *i-dro-klo-ro-ni-tri-ke*). Chim. Se dit d'un acide produit par le mélange ou la combinaison de l'acide hydrochlorique et de l'acide nitrique. On l'appelait autrefois *eau regale*.

— HYDRO-CHRYSO-CYANIQUE. Chim. V. HYDRO-AURO-CYANIQUE.

— HYDRO-COBALTO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanure de cobalt avec l'hydrogène.

— HYDRO-CUPRO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanure de cuivre avec l'hydrogène.

— HYDRO-CYANO-FERREUX. adj. m. Chim. Se dit d'un des acides produits par la combinaison du cyanure ferrique avec l'hydrogène. On l'appelle aussi *cyanure ferreux*.

— HYDRO-CYANO-FERRIQUE. adj. m. Chim. Nom que quelques chimistes donnent au cyanure ferrique.

— HYDRO-ÉCONOMIQUE. s. m. Mécan. Machine destinée à remplacer les roues, les arbres, etc., avec économie d'eau.

— HYDRO-ÉLECTIQUE. adj. des 2 g. Phys. Se dit de certains phénomènes électriques, pour le plein développement desquels la présence de l'eau est une condition nécessaire.

— HYDRO-ENCÉPHALOCÈLE. s. f. Pathol. Hydropisie des ventricules du cerveau, avec écartement des os du crâne et augmentation dans le volume de la tête.

— HYDRO-ENTEROCÈLE. Chir. V. HYDRENTEROCÈLE.

— HYDRO-ENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE. V. HYDRENTERO-ÉPIPLOCÈLE.

— HYDRO-ENTERO-ÉPIPLOMPHALE. s. f. Chir. Hernie aqueuse de l'épiploon et de l'ombilic.

— HYDRO-ENTEROMPHALE. Chir. V. HYDRENTEROMPHALE.

— HYDRO-ÉPIPLOCÈLE. s. f. Chir. Hernie épiploïque, avec amas de sérosité dans le sac herniaire.

— HYDRO-ÉPIPLO-ENTÉROCÈLE. Chir. V. HYDRENTERO-ÉPIPLOCÈLE.

— HYDRO-ÉPIPLOMPHALE. s. f. Chir. Hernie de l'épiploon par l'ombilic, avec collection de sérosité du sac herniaire.

— HYDRO-FERRO-CYANIQUE. Chim. V. HYDRO-CYANO-FERRIQUE.

— HYDRO-FLUO-BORIQUE. adj. m. Se dit d'un acide composé d'hydrogène, de fluor et de bore, ou de fluoride hydrique et de fluoride borique.

— HYDRO-FLUO-SILICIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide composé d'hydrogène, de fluor et de silicium, ou de fluoride hydrique et de fluoride silicique.

— HYDRO-FLUO-TANTALIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide composé d'hydrogène, de fluor et de tantale, ou de fluoride hydrique et de fluoride tantalique.

— HYDRO-FLUO-TITANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide composé d'hydrogène, de fluor et de titane, ou de fluoride et de fluorure titanique.

— HYDROGÉNO-SUCCINIQUE. adj. m. Chim. On a appelé le succin carbone hydrogéno-succinique.

— HYDRO-HYGROMÈTRE. s. m. Phys. Horloge indiquant le degré d'humidité de l'atmosphère, la quantité de pluie, etc.

— HYDRO-HYPERSULFO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec l'hyper-sulfo-cyanogène.

— HYDRO-MANGANO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le cyanure de manganèse.

— HYDRO-NICKELO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le cyanure de nickel.

— HYDRO-PALLADO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le cyanure de palladium.

— HYDRO-SULFO-CARBONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène, du soufre et du carbone.

— HYDRO-SULFO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène, du soufre et du cyanogène.

— HYDRO-TELLURO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le cyanure de tellure.

— HYDRO-THIO-CARBONATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'hydrogène avec du soufre et du carbone.

— HYDRO-THIO-CARBONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec du soufre et du carbone.

— HYDRO-ZINCO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le cyanure de zinc.

HYDROBASCULE. s. f. Appareil pour éviter les pertes d'eau occasionées par le passage des bateaux dans les écluses.

HYDROBATE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; βαίνω, marcher). Ornith. Qui marche dans l'eau.

— s. m. Genre d'oiseaux ayant pour type le merle d'eau.

HYDROBATRACIEN. adj. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; βάτραχος, grenouille). Erpét. Se dit d'un reptile batracien qui vit habituellement dans l'eau. ‖ HYDROBATRACIENS. s. m. pl. Famille de reptiles batraciens, comprenant ceux qui vivent habituellement dans l'eau ou dans des lieux humides.

HYDROBÈLE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; βάλλω, jeter). Chir. Enflure de la pellicule extérieure du scrotum, causée par des humeurs aqueuses qui s'y arrêtent ou s'y jettent.

HYDROBENZAMIDE. s. f. Chim. Substance cristalline particulière.

HYDROBICARBURE. s. m. Chim. Composé d'hydrogène bicarboné et d'un corps simple. Hydrobicarbure de chlore.

HYDROBIE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; βιόω, vivre). Bot. Qui vit dans l'eau. ‖ HYDROBIES. s. f. pl. Tribu de la famille des haloragies, comprenant celles qui vivent dans l'eau.

HYDROBISULFATE. s. m. Chim. Hydrosulfate contenant deux fois autant de soufre que d'hydrogène.

HYDROBLÉPHARON. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; βλέφαρον, paupière). Pathol. Hydropisie des paupières.

HYDROBORACITE. s. f. Minér. Minéral du mont Caucase.

HYDROBORIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui contient de l'hydrogène et du bore. ‖ *Fluoride hydroborique.* L'acide hydro-fluo-borique.

HYDROBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; βράγχια, branchies). Conchyl. Qui a des branchies propres à respirer l'eau. ‖ HYDROBRANCHES. s. m. pl. Section de l'ordre des mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui ont des branchies propres à respirer l'eau.

HYDROBROMATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrobromique avec une base salifiable.

HYDROBROMIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide résultant de la combinaison du brome avec l'hydrogène.

HYDROCANTHARE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κάνθαρος, scarabée). Entom. Se dit des coléoptères qui vivent dans l'eau. ‖ HYDROCANTHARES. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères carnassiers, comprenant ceux de ces insectes qui vivent dans l'eau à l'état de larves.

HYDROCANTHARIDE. V. HYDROCANTHARE.

HYDROCARBONATE. s. m. Minér. Carbonate qui tient de l'eau à l'état de combinaison chimique.

— Chim. Sel double résultant de la combinaison d'un carbonate avec un hydrate, comme l'hydrocarbonate magnétique ou magnésie blanche.

HYDROCARBONÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est composé d'eau et de carbone.

— Se dit des matériaux immédiats des végétaux, que quelques chimistes appellent neutres, et qu'on peut considérer comme représentés par une molécule d'eau et une de carbone.

HYDROCARBONIQUE. adj. Chim. Se dit d'un gaz plus léger que l'air, qu'on distille de l'hydrocyanate de potasse.

HYDROCARBURE. s. m. Chim. Composition d'hydrogène et de carbone avec un autre corps simple, comme l'hydrocarbure de chlore.

HYDROCARDIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; καρδία, cœur). Pathol. V. HYDROPÉRICARDIE.

HYDROCARYE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κάρυα, noix). Bot. Qui ressemble à une noix ou châtaigne d'eau. ‖ HYDROCARYÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des onagrariées, qui a pour type le genre trapa, noix ou châtaigne d'eau, que quelques botanistes considèrent comme une famille distincte.

HYDROCAULE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; καυλός, tige). Bot. Dont la tige nage dans l'eau.

HYDROCAULE. s. f. Bot. Nom sous lequel on désigne des tiges noueuses garnies de feuilles engainantes, qui nagent dans l'eau. L'existence de ces tiges n'est pas bien prouvée.

HYDROCÈLE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κήλη, tumeur). Pathol. Tumeur due à l'accumulation de la sérosité dans le tissu cellulaire du scrotum, ou dans quelqu'une des enveloppes du testicule et du cordon spermatique. Avoir une hydrocèle. Guérir une hydrocèle. Faire la ponction pour guérir une hydrocèle.

HYDROCÉLIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à l'hydrocèle. ‖ Qui est attaqué d'hydrocèle. ‖ substantiv. dans le dernier sens. Un hydrocélique. Une hydrocélique.

HYDROCÉPHALE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κεφαλή, tête). Pathol. Hydropisie de la tête. Hydrocéphale chronique. Hydrocéphale aiguë.

— subst. des 2 g. Enfant dont le cerveau est attaqué d'hydropisie.

— S'empl. aussi substantiv pour les deux genres. Enfant hydrocéphale.

HYDROCÉPHALIE. s. f. Pathol. V. HYDROCÉPHALE. ‖ Premier genre des leucoses de la nosographie d'Alibert.

HYDROCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hydrocéphale.

HYDROCÉPHALITE. s. f. Pathol. Inflammation du cerveau suivie d'épanchement séreux. ‖ Hydrocéphale aiguë.

HYDROCÉRAME. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κέραμος, vase de terre). Comm. Sorte de poterie poreuse, qui sert à se procurer de l'eau fraîche en été, en la soumettant à une grande évaporation.

HYDROCÉRAMIQUE. adj. des 2 g. Comm. Du genre de l'hydrocérame. Poterie hydrocéramique.

HYDROCÉRATOPHYLLUM. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κέρας, peigne; φύλλον, feuille). Bot. Un des noms du genre cornifle, qu'on a depuis appelé *ceratophyllum*.

HYDROCÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes.

HYDROCÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hydrocère. ‖ HYDROCÉRÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre hydrocère.

HYDROCHARE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

HYDROCHARÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hydrocharidé. ‖ HYDROCHARÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des hydrocharidées, renfermant le genre hydrocharide.

HYDROCHARIDE. s. f. (pr. *i-dro-ka-ri-de*; ét. gr., ὕδωρ, eau, χάρις, beauté, ornement). Bot. Genre de plantes aquatiques d'Europe.

HYDROCHARIDÉ, ÉE. adj. (pr. *i-dro-ka-ri-dé*). Bot. Qui ressemble à une hydrocharide. ‖ HYDROCHARIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre hydrocharide.

HYDROCHÉLIDON, ONE. adj. (ét. gr., ὕδωρ, eau; χελιδών, hirondelle). Ornith. Qui ressemble à l'hirondelle de mer. ‖ HYDROCHÉLIDONS. s. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, ayant pour type le genre hirondelle de mer.

HYDROCHIMIE. s. f. Didact. Partie de la chimie qui traite spécialement de l'eau.

HYDROCHIMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hydrochimie; qui appartient à l'hydrochimie.

HYDROCHLOÉ. s. f. (pr. *i-dro-klo-é*). Bot. Genre de graminées établi sur la zizanie nageante.

HYDROCHLORATE. s. m. (pr. *i-dro-klo-rate*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide hydrochlorique, avec une base salifiable. Hydrochlorate d'ammoniaque. Hydrochlorate de morphine, de quinine. Il n'existe d'hydrochlorates qu'autant que d'une part l'affinité du chlore pour les métaux des bases, et de l'autre, l'affinité de leur oxygène pour l'hydrogène de l'acide sont inférieures à la force qui maintient l'union de l'acide hydrochlorique aux bases, à l'état de sels; dans le cas contraire, on n'a point d'hydrochlorates, mais des chlorures.

HYDROCHLORIQUE. adj. m. (pr. *i-dro-klo-ri-ke*). Chim. Se dit d'un acide gazeux formé de parties égales en volume de chlore et d'hydrogène. ‖ *Éther hydrochlorique* Composé découvert en 1759.

HYDROCHOÉ ou **HYDROQUE.** s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; χέω, répandre, à cause des pluies qui tombent à cette époque). Calend. Nom du douzième mois des Achéens, qui répond à peu près à notre mois de décembre.

HYDROCHOÉRUS. s. m. (pr. *i-dro-ko-é-rus*). Mamm. Nom donné au cabiai proprement dit.

HYDROCHOOS. s. m. Astron. Nom de la constellation du Verseau.

HYDROCIRSOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κιρσός, varice; κήλη, tumeur). Chir. Hydrocèle avec varices du cordon spermatique.

HYDROCLATHRE. s. m. Bot. Genre d'algues marines.

HYDROCLÉIDE. s. f. Bot. Plante du Brésil.

HYDROCONION. s. m. Médec. Bain par affusion.

HYDROCORAX. s. m. Ornith. Nom que quelques auteurs ont donné au calao cormoran.

HYDROCORÉE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κόρις, punaise). Entom. Qui ressemble aux punaises d'eau. ‖ HYDROCORÉES. s. f. pl. Famille de l'ordre des hémiptères, comprenant les punaises qui vivent dans l'eau.

HYDROCORIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble aux punaises d'eau. ‖ HYDROCORIDES. s. f. pl. Famille d'hémiptères, qui renferme les punaises aquatiques. ‖ Famille ou section des punaises aquatiques, répondant en partie à celle des népides; elle est composée des hydrocorides qui n'ont point de nervures aux appendices membraneux de leurs élytres.

HYDROCORISE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble aux punaises d'eau. ‖ HYDROCORISES. s. f. pl. Famille de l'ordre des hémiptères, dans laquelle on range les punaises aquatiques.

HYDROCORMUS. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κορμός, tige). Bot. Tige des naïades et de quelques autres plantes aquatiques; elle est horizontale, et nage dans l'eau ou à sa surface.

HYDROCOTYLE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κοτύλη, écuelle, parce que ses feuilles sont rondes et creuses). Bot. Genre d'ombellifères, dont plusieurs espèces croissent dans les lieux humides ou marécageux.

HYDROCOTYLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hydrocotyle. ‖ HYDROCOTYLÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères. ‖ Section de la famille des araliacées, ayant pour type le genre hydrocotyle.

HYDROCOTYLINÉ. Bot. V. HYDROCOTYLÉ.

HYDROCYANATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrocyanique avec une base salifiable.

HYDROCYANIQUE. adj. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κύανος, bleu). Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanogène avec l'hydrogène. ‖ *Sulfide hydrocyanique.* L'acide hydro-sulfocyanique sulfuré.

HYDROCYN. s. m. Ichthyol. Sous-genre de salmones.

HYDROCYSTE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau, κύστις, vessie). Pathol. Kyste qui renferme de la sérosité.

HYDROCYSTIE. s. f. Pathol. V. HYDROCYSTE.

HYDRODERME. s. m. Pathol. Hydropisie de la peau; anasarque.

HYDRODICTYON. s. m. (pr. *i-dro-dik-sion*). Bot. Genre de la famille des algues, renfermant deux espèces de conferves.

HYDRODOLOPE. adj. des 2 gr. (ét. gr., ὕδωρ, eau; δολοφονέω, assassiner). Erpét. Qui a du venin et qui vit dans l'eau. ‖ HYDRODOLOPES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant les serpents venimeux aquatiques.

HYDRODYCTIE. s. f. Bot. Genre d'algues de la famille des ulvacées.

HYDRODYNAMIQUE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; δύναμις, force). Science du mouvement, de la pesanteur et de l'équilibre des fluides.

HYDRODYNAMIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui concerne l'hydrodynamique. ‖ Qui a rapport aux lois du mouvement des liquides.

HYDROFLUATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrofluorique avec une base salifiable.

HYDROFLUORIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le fluor.

HYDROFUGE. adj. des 2 g. Didact. Se dit de mastics et d'enduits qui écartent l'humidité, qui en préservent. Peinture hydrofuge.

HYDROGALE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau, γάλα, lait). Didact. Lait coupé avec de l'eau.

HYDROGALLINE. Zool. V. GALLINULE.

HYDROGARUM. s. m. Ant. Mélange d'eau et de garum, sorte de saumure.

HYDROGASTRE. s. m. Bot. Genre d'algues d'eau douce.

HYDROGÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὕδωρ, eau; γῆ, terre). Didact. Qui est composé de terre et d'eau.

HYDROGÉNATION. s. f. (pr. *i-dro-jé-na-ci-on*). Chim. État d'un corps qui s'imprègne, qui est imprégné d'hydrogène.

HYDROGÈNE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; γεννάω, produire). Chim. Corps simple qu'on ne connaît encore qu'à l'état gazeux, qui a été découvert par Cavendish en 1781, et qui est appelé ainsi parce qu'en se combinant avec l'oxygène il forme de l'eau. L'hydrogène avec l'oxygène, le carbone et presque toujours l'azote, constitue la matière organisée des animaux et des végétaux, et les débris de ceux-ci; il entre dans la composition d'un grand nombre d'autres substances. C'est le plus léger de tous les corps connus. Il ne se combine pas à l'oxygène à la température ordinaire; il faut une chaleur presque rouge, et deux parties d'oxygène pour une d'hydrogène. L'inflammation peut encore avoir lieu par une pression forte et subite; car, dans ce cas, la température du mélange s'élève jusqu'au rouge. La combustion est toujours accompagnée d'une détonation, à la suite de laquelle se forme de l'eau. Ce gaz, à cause de sa légèreté, est aussi employé pour les aérostats. Uni à l'oxygène, il sert à produire une chaleur capable de fondre en quelques instants les substances regardées comme les plus infusibles.

— *Hydrogène carboné, sulfuré*, etc. Hydrogène qui tient en dissolution du carbone, du soufre, etc. L'hydrogène carboné sert à l'éclairage.

— Se dit, dans le langage ordinaire, de l'hydrogène carboné que l'on emploie à l'éclairage. L'hydrogène donne une lumière très-vive.

— S'empl. aussi adjectiv. Gaz hydrogène. Le gaz hydrogène est quatorze fois et demie aussi léger que l'air. L'extrême légèreté du gaz hydrogène le rend très-propre aux expériences aérostatiques. Remplir un aérostat de gaz hydrogène. Le gaz hydrogène carboné sert à l'éclairage. Éclairage au gaz hydrogène.

HYDROGÉNÉ, ÉE. adj. et part. Chim. Qui est combiné avec de l'hydrogène. Soufre hydrogéné.

HYDROGÉNER. v. a. 1[re] conj. Chim. Combiner avec l'hydrogène.

HYDROGÉNÈSE. s. f. Pathol. Maladie attribuée à un défaut ou à un excès d'hydrogène.

HYDROGÉNIDE. adj. des 2 g. Minér. Qui a du rapport avec l'hydrogène. ‖ HYDROGÉNIDES. s. m. pl. Famille de minéraux, comprenant des corps gazeux qui donnent de l'ammoniaque par la combustion, ou des corps solides qui donnent de l'eau par l'action d'un alliage de potassium.

HYDROGÉNIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; γένεσις, formation). Branche de la cosmogonie qui regarde l'origine et la formation des masses d'eau répandues sur notre globe.

HYDROGÉNIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *hydrogenium*, hydrogène ; *fero*, porter). Chim. Qui contient de l'hydrogène. || Se dit du soufre sublimé des eaux thermales.

HYDROGÉNURE. s. f. Chim. V. HYDRURE.

HYDROGÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; γῆ, terre ; λόγος, discours). Didact. Histoire des eaux répandues à la surface du globe. || Traité de l'influence de l'eau sur la terre.

HYDROGÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hydrogéologie.

HYDROGÉOLOGISTE et **HYDROGÉOLOGUE.** s. m. Didact. Celui qui décrit l'influence de l'eau sur la terre.

HYDROGÈRE. adj. des 2 g. (du gr., ὕδωρ, eau ; et du lat. *gero*, porter). Bot. Qui charrie de l'eau ou de la sérosité. || *Vaisseaux hydrogères.* Tubes roulés en spirale et pleins de suc que l'on admettait à la surface du tube central, droit et aérifère, dans les trachées des végétaux.

HYDROGITON, ONE. adj. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; γείτων, voisin). Bot. Qui vit dans le voisinage de l'eau. || s. f. pl. Famille comprenant des plantes qui toutes vivent dans l'eau.

HYDROGLOSSE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; γλῶσσα, langue). Pathol. Tuméfaction de la glande sublinguale.

— s. m. Bot. Genre de fougères, établi aux dépens des ophioglosses.

HYDROGNOMONIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; γνώμων, indicateur). Didact. Art prétendu de découvrir les sources cachées, au moyen d'une baguette.

HYDROGNOMONIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hydrognomonie.

— s. f. Syn. d'Hydrognomonie.

HYDROGNOMONISTE. s. m. Celui qui s'occupe d'hydrognomonie.

HYDROGNOSIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; γνῶσις, connaissance). Didact. Histoire des eaux du globe terrestre.

HYDROGRAPHE. s. m. Celui qui est versé dans l'hydrographie.

HYDROGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; γράφω, décrire). Connaissance ou description des mers. L'hydrographie enseigne à pointer les cartes, à diriger les routes, à faire des observations astronomiques, à construire les places et à faire des calculs de navigation. Professeur d'hydrographie. Cartes d'hydrographie.

— Description des eaux éparses à la surface du globe.

— Art de naviguer.

— Iconol. Femme âgée, vêtue d'une robe de gaze d'argent, symbole de l'eau et de son mouvement. Une boussole est à ses pieds ; sa tête est entourée d'étoiles. Elle tient de la main droite une carte marine, et de la gauche un navire.

HYDROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'hydrographie. Description hydrographique.

— *Carte hydrographique.* Carte marine.

— César d'Arcons a enseigné la manière de faire un vase, qu'il appelle *hydrographique*, par lequel il explique le flux et le reflux de la mer, et on y voit produire les mêmes mouvements et régularités qu'on a remarquées dans les mers, suivant le système qu'il en a donné dans un livre publié sur cette matière.

HYDROGURE. s. f. Chim. V. HYDRURE.

HYDROHÉMIE. s. f. Médec. Surabondance de sérum dans le sang.

HYDROÏOBOLE ou **HYDROJOBOLE.** adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; ἰοβόλος, venimeux). Erpét. Qui vit dans l'eau et qui a du venin. || HYDROÏOBOLES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant les serpents venimeux et aquatiques.

HYDROKÉLOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κέλης, vitesse; μέτρον, mesure). Didact. Instrument qui sert à mesurer la vitesse des eaux.

HYDROL. s. m. Pharm. Médicament aqueux composé.

HYDROLAPATHUM. s. m. (pr. *i-dro-la-pa-tom*). Bot. Patience aquatique, qui croît communément dans les fossés profonds des marais.

HYDROLAT. s. m. Pharm. Eau distillée.

HYDROLATURE. s. f. Pharm. Infusion ou décoction d'une substance médicamenteuse.

HYDROLATURIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Qui provient d'une hydrolature.

HYDROLÉ. s. m. Médicament formé par une substance dissoute dans l'eau.

HYDROLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hydrolie. || HYDROLIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre hydrolie.

HYDROLIE. s. f. Bot. Genre de plantes de Madagascar, de la famille des algues. || HYDROLIES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre hydrolie.

HYDROLIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Se dit des médicaments qui ont l'eau pour excipient.

HYDROLITHE. s. f. Minér. Substance minérale qui renferme une grande quantité d'eau ; c'est une espèce de cristal d'un blanc mat, qu'on trouve en Écosse et dans le Vicentin.

HYDROLOGIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau, λόγος, discours). Partie de l'histoire naturelle, qui traite de l'eau en général, de ses différentes espèces, de ses propriétés, et de ses diverses manières d'être dans la nature. Cette science a donc pour objet d'expliquer les effets du froid pour faire passer l'eau à l'état de neige, de glace, de grêle et de givre ; ceux de la chaleur, pour la vaporiser ; ceux des vents, pour emporter les vapeurs et les nuages aux sommités où ils se résolvent en pluie pour alimenter les sources ; ceux des différentes natures de terrains où elles infiltrent et dissolvent divers principes salins ; ceux de la chaleur des profondeurs du globe où elles se vaporisent et donnent naissance aux eaux thermales, etc. ; elle analyse les eaux communes et celles de la mer ; explique la formation des eaux minérales et des fontaines salées ; enseigne l'emploi des eaux chaudes, sulfureuses, gazeuses, acidules ou alcalines ; analyse chimiquement leur composition, et montre à les former artificiellement ; mesure leur volume et celui que versent les pluies, ainsi que la vitesse et la quantité qui s'écoule dans les fleuves en un temps donné, etc.

HYDROLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hydrologie.

HYDROLOGUE. s. m. Celui qui sait, qui enseigne l'hydrologie.

HYDROLOTIE. s. m. Pharm. Solution, infusion ou décoction aqueuse, destinée à l'usage externe.

HYDROLYTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau, λύω, dissoudre). Minér. Qui se dissout dans l'eau. || HYDROLYTES. s. m. pl. Classe de minéraux comprenant ceux qui sont solubles dans l'eau.

HYDROMANCE. s. f. S'est dit pour hydromancie.

HYDROMANCIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; μαντεία, divination). Art divin. Art de produire avec de l'eau des apparences singulières, au moyen desquelles on se flattait de prédire l'avenir.

HYDROMANCIEN, ENNE. adj. Art divin. Celui, celle qui pratique l'hydromancie.

HYDROMANIE. s. f. Pathol. Délire qui pousse le malade à se jeter dans l'eau.

HYDROMANIQUE. adj des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'hydromanie.

HYDROMANTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; μάντις, devin, sorcier). Art divin. Qui concerne l'hydromanie.

— s. f. Art de produire, par le moyen de l'eau, certaines apparences singulières, comme de faire de perdre de vue aux spectateurs une image ou un objet présent, etc.

HYDROMÉCANIQUE. adj. des 2 g. Techn. Se dit d'appareils dont le mécanisme est mis en mouvement par l'eau, ou dans lesquels l'eau est employée comme moyen de transmettre la puissance. Presse hydromécanique.

HYDROMÉDIASTINE. s. f. Pathol. Épanchement de sérosité dans le médiastin.

HYDROMÉDUSE. s. f. Erpét. Genre de tortues.

HYDROMEL. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; μέλι, miel. Sorte de breuvage fait d'eau et de miel. On fait fondre le miel dans dix ou douze fois son poids d'eau. Cette solution n'étant pas susceptible de se conserver, doit être préparée au moment d'être bue. L'hydromel était fort en usage avant qu'on connût le sucre ; aujourd'hui cette boisson n'est plus guère employée que dans quelques campagnes et dans les pays du Nord, où elle était connue dès la plus haute antiquité. Faire de l'hydromel. L'hydromel est adoucissant et laxatif.

— *Hydromel composé.* Hydromel dans lequel on met quelques aromatiques et qu'on laisse fermenter. Lorsque la liqueur approche du sixième de la cuisson, on y ajoute un quart ou un sixième de bon vin vieux.

— *Hydromel vineux.* Hydromel qui a éprouvé une espèce de fermentation et qui est plus fort que l'hydromel ordinaire. Pour l'obtenir, on mêle le sirop de miel épuré avec moitié de son poids d'un vin blanc agréable et un dixième du mélange d'alcool sans goût à 36 degrés. On peut encore faire un hydromel vineux en ajoutant un peu de levure de bière fraîche et lavée dans le sirop de miel encore chaud de 20 à 25 degrés centigrades. || Avec l'hydromel, la fraude est parvenue à imiter les vins liquoreux d'Espagne, de Madère, et surtout les vins muscats.

HYDROMÉLÉON ou **HYDROMÉLON.** s. m. Pharm. Médicament composé d'eau et de miel et de jus de coing.

HYDROMELLÉ. s. m. Pharm. Médicament qui a pour base l'hydromel.

HYDROMÉNINGITE. s. f. Pathol. Inflammation des méninges avec hydropisie.

HYDROMÉTÉORE. s. m. Hist. nat. Météore aqueux, ou produit par l'eau à l'état de vapeur, de liquide ou de glace.

HYDROMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui sert à mesurer la pesanteur, la densité, la vitesse ou la force des fluides.

— Entom. Genre d'hémiptères de la famille des sanguisuges, qui marchent sur l'eau des étangs et semblent la mesurer.

HYDROMÉTRIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une hydromètre. || HYDROMÉTRIDES. s. f. pl. Famille de l'ordre des insectes hémiptères, qui a pour type le genre hydromètre.

HYDROMÉTRIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; μέτρον, mesure). Phys. Science qui apprend à faire usage de l'hydromètre.

HYDROMÉTRIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; μήτρα, matrice). Pathol. Hydropisie de la matrice.

HYDROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne l'hydrométrie. Instrument hydrométrique.

HYDROMOLGES. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; μολγός, salamandre). Erpét. Qui ressemble à la salamandre aquatique. || HYDROMOLGES. s. f. pl. Famille de reptiles, comprenant les salamandres aquatiques.

HYDROMPHALE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; ὀμφαλός, nombril). Chir. Tumeur pleine de sérosité à l'ombilic.

HYDROMUCIATE. s. m. Chim. V. HYDROCHLORATE.

HYDROMYE. adj des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; μυῖα, mouche). Entom. Dont les larves vivent dans l'eau. || HYDROMYES. s. f. pl. Famille de l'ordre des insectes diptères, comprenant ceux dont les larves vivent dans l'eau.

HYDROMYS. s. m. (pr. *i-dro-miss ;* ét. gr., ὕδωρ, eau ; μῦς, rat). Mamm. Genre de rongeurs, qui se rapproche beaucoup des loirs et des rats proprement dits par la forme des dents molaires, et des rats d'eau et des castors, par leurs autres caractères et leur manière de vivre.

HYDROMYSTE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; μύστης, personne consacrée à la religion). Hist. ecclés. Dans l'Église grecque, celui qui fait l'eau bénite et en asperge le peuple.

— Antiq. Celui qui se faisait initier aux mystères.

HYDROMYSTRIE. s f. Bot. Plante d'Esséquébo.

HYDROMYZIDE. adj. des 2 g. Entom. Dont les larves sont aquatiques. || HYDROMYZIDES. s. f. pl. Sous-tribu de la tribu des muscides, comprenant ceux de ces diptères dont les larves sont aquatiques.

HYDRONÉMATÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hydronème. || HYDRONÉMATÉES. s. f. pl. Groupe de végétaux cryptogames, intermédiaire entre les mucus et les conferves. || Famille de champignons aquatiques. || Section de la famille des mucédinées. || Toutes ces coupes ont pour type le genre hydronème.

HYDRONÈME. s. f. Bot. Petite plante cryptogame aquatique.

HYDRONOSE. s. f. Pathol. Maladie accompagnée de sueur, appelée vulgairement *suette.*

HYDRONTE. Géogr. anc. Ville d'Apulie, dans le pays des Salentins, à l'entrée de la mer Adriatique. Aujourd'hui Otrante.

HYDROOL. s. m. Pharm. L'eau, considérée comme excipient.

HYDROOLAT. s. m. Pharm. Eau distillée.

HYDROOLATURE. s. f. Pharm. V. HYDROLATURE.

HYDROOLATURIQUE. adj. des 2 g. Pharm. V. HYDROLATURIQUE.

HYDROOLÉ. s. m. Pharm. Solution aqueuse d'une substance médicinale.

HYDROOLIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Se dit de médicaments qui ont l'eau pour excipient.

HYDROOLURE. s. m. Pharm. Eau minérale.

HYDROOLYTE. s. m. Pharm. Eau médicamenteuse magistrale par solution.

HYDROOLYTIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Qui a le caractère d'un hydroolyte.

HYDROPARASTATE. s. m. Hist. relig. V. HYDROPARASTE.

HYDROPARASTE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; παρίστημι, présenter, offrir). Hist. relig. On donnait ce nom aux encratistes, parce qu'ils n'employaient que l'eau pour la consécration de l'Eucharistie.

HYDROPÉDÈSE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πηδάω, faire jaillir). Pathol. Sueur trop abondante.

HYDROPÈGE. s. f. Se disait pour Eau de fontaine.

HYDROPELTIDE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; πέλτη, bouclier). Bot. Genre de plantes aquatiques de l'Amérique septentrionale, dont les feuilles présentent la forme d'un bouclier.

HYDROPELTIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hydropeltide. || HYDROPELTIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des podophyllées, ayant pour type le genre hydropeltide. || Classe renfermant les familles des cabombées, des nymphéacées et des nélumbonées.

HYDROPÉRICARDE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ ; eau ; περικάρδιον, péricarde). Pathol. Hydropisie du péricarde.

HYDROPÉRICARDIE s. f. Pathol. V. HYDROPÉRICARDE.

HYDROPÉRIONE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; περὶ, autour ; ὠόν, œuf). Anat. Liquide qui distend le sac formé par la membrane caduque.

HYDROPÉRITONIE. s. f. Pathol. Hydropisie ascite.

HYDROPÉRITONITE. s. f. Pathol. Hydropisie du péritoine, compliquée d'inflammation.

HYDROPERSULFATE. s. m. Chim. Hydrosulfate dans lequel la proportion du soufre est quintuple de celle de l'hydrogène.

HYDROPHACE. s. f. Bot. Nom donné aux lenticules.

HYDROPHANE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; φαίνω, faire voir). Minér. Qui brille dans l'eau. || Epithète donnée à une variété de quartz, parce que, lorsqu'on la plonge dans l'eau, elle acquiert de la transparence, en s'imbibant de ce liquide.

— s. f. Pierre qui devient transparente quand on la plonge dans l'eau, quoiqu'elle soit à peu près opaque lorsqu'elle est sèche. C'est une variété d'opale ou de demi-opale, qui paraît avoir éprouvé un commencement de décomposition par l'action des météores.

HYDROPHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; ὄφις, serpent). Erpét. Se dit des serpents qui vivent dans l'eau. || HYDROPHIDES. s. m. pl. Groupe de reptiles ophidiens, qui comprend les serpents aquatiques.

HYDROPHILACE. s. m. Bot. Genre de plantes de l'Inde à tige filiforme et articulée.

HYDROPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; φιλέω, aimer). Didact. Qui aime l'eau.

— s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des palpicornes, qui se nourrissent principalement des feuilles qui tombent dans l'eau.

— HYDROPHILES. s. m. pl. Famille d'oiseaux qui correspond à celle que l'on a établie sous le nom d'hygrobates.

HYDROPHILIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un hydrophile. || HYDROPHILIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des coléoptères, qui a pour type le genre hydrophile.

HYDROPHILIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un hydrophile. || HYDROPHILIENS. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères palpicornes, ayant pour type le genre hydrophile.

HYDROPHIS s. m. Erpét. Genre de serpents aquatiques.

HYDROPHLOGOSE. s. f. Pathol. Inflammation suivie d'épanchement séreux.

— s. m. Espèce de poêle pourvu d'un cylindre à double fond pour contenir de l'eau.

HYDROPHOBE. s. des 2 g. Pathol. Celui, celle qui a l'eau et tous les liquides en horreur.

— Se dit particulièrement de ceux qui sont attaqués de la rage. La liberté fait sur les âmes esclaves le même effet que l'eau sur les *hydrophobes.* (Mirabeau.)

— S'empl. aussi adject. Malade hydrophobe.

HYDROPHOBIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; φόβος, crainte, aversion). Pathol. Horreur de l'eau et des autres liquides. L'hydrophobie est un symptôme de la rage. Il existe aussi dans les angines, la frénésie.

— La rage même. Être atteint d'hydrophobie.

— *Hydrophobie nerveuse.* Maladie dont les symptômes sont fort analogues à ceux qui succèdent à la morsure d'un animal enragé.

HYDROPHOBIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hydrophobie. Virus hydrophobique.

HYDROPHOLIDOPHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; φολίς, écaille ; ὄφις, serpent). Erpét. Se dit de serpents qui ont le corps couvert d'écailles et qui vivent dans l'eau. || HYDROPHOLIDOPHIDES. s. m. pl. Classe de reptiles ophidiens comprenant les serpents qui sont couverts d'écailles et qui vivent dans l'eau.

HYDROPHORE. s. m. Ant. gr. Esclave qui versait l'eau aux convives dans les repas.

— Petite statue de bronze que Thémistocle avait fait faire des amendes auxquelles il avait condamné ceux qui dérobaient les eaux publiques et les détournaient par des canaux particuliers, et qu'il avait consacrée dans un temple.

HYDROPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; φέρω, porter). Anat. Qui charrie de l'eau ou de la sérosité.

— Se dit des substances qui attirent et conservent fortement l'humidité de l'air.

— Bot. Qui se résout facilement en eau. || HYDROPHORES. s. m. pl. Classe de champignons comprenant ceux qui se résolvent facilement et promptement en liquide.

HYDROPHORE. s. m. Bot. Genre de champignons renfermant trois espèces qui paraissent avoir les plus grands rapports avec les moisissures à pédicules simples, et qui, comme elles, naissent sur les matières fécales et les végétaux en putréfaction.

HYDROPHORIES. s. f. pl. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; φέρω, porter). Ant. gr. Fête à Athènes, en mémoire de ceux qui avaient péri dans le déluge de Deucalion. || Fête à Égine en l'honneur d'Apollon.

HYDROPHOSPHATE. s. m. Minér. Phosphate combiné chimiquement avec de l'eau.

HYDROPHOSPHATÉ, ÉE. adj. Minér. qui est à l'état d'hydrophosphate. Alumine hydrophosphatée.

HYDROPHOSPHURE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; φῶς, lumière ; φέρω, porter). Chim. Combinaison d'hydrogène phosphoré avec une base.

HYDROPHRACTIQUE. adj. des 2 g. Se dit de certains chapeaux imperméables. Chapeaux hydrophractiques.

HYDROPHTHALMIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau, ὀφθαλμός, œil). Pathol. Hydropisie de l'œil.

HYDROPHTHALMIEN. s. m. Pathol. Gonflement œdémateux de la conjonctive, chez les hydropiques.

HYDROPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'hydrophthalmie.

HYDROPHTHORATE. Chim. V. HYDROFLUATE.

HYDROPHTHORIQUE. Chim. V. HYDROFLUORIQUE.

HYDROPHYCE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; φῦκος, fucus). Bot. Qui ressemble à un fucus aquatique. || HYDROPHYCES. s. f. pl. Section de la famille des algues, comprenant les algues aquatiques.

HYDROPHYLLE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; φύλλον, feuille). Bot. Plante aquatique que les Canadiens nomment *feuille d'eau* || Autre plante de Virginie et du Canada qui n'est point aquatique, mais qui, par la forme de sa feuille, ressemble à l'hydrassis.

HYDROPHYLLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hydrophylle. || HYDROPHYLLÉES. s. f. pl. Section de la famille des cordiacées, ayant pour type le genre hydrophylle. || Tribu de la famille des borsaginées.

HYDROPHYSOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; φῦσα, air ou vent; κήλη, tumeur). Chir. Hernie du scrotum qui renferme de la sérosité et du gaz.

HYDROPHYSOMÈTRE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; φῦσα, air; μήτρα, matrice). Pathol. Accumulation de sérosité et de gaz dans la matrice.

HYDROPHYSOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'hydrophysomètre.

HYDROPHYTE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; φυτόν, plante). Bot. Classe de plantes aquatiques divisées en six ordres ou familles.

HYDROPHYTOGRAPHE. s. m. Didact. Auteur d'une hydrophytographie.

HYDROPHYTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; φυτόν, plante; γράφω, écrire). Didact. Description des hydrophytes.

HYDROPHYTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'hydrophytographie.

HYDROPHYTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; φυτόν, plante; λόγος, discours). Didact. Histoire des hydrophytes

HYDROPHYTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne l'hydrophytologie.

HYDROPHYTOLOGUE. s. m. Didact. Naturaliste qui s'occupe d'hydrophytologie.

HYDROPHYTTITE. s. m. Minér. Chaux muriatée qui se trouve dans le gypse.

HYDROPIODE. s. m. (du gr. ὑδρωπιώδης). Pathol. Mot employé par Hippocrate dans le sens d'hydropisie et d'hydropique.

HYDROPIPER. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πέπερι, poivre). Bot. Un des noms de la plante que l'on appelle vulgairement *curage*. Elle croît dans les lieux humides et a un goût poivré et brûlant.

HYDROPIQUE. adj des 2 g. (du gr. ὑδρωπικός). Pathol. Qui est malade d'hydropisie. Devenir hydropique Mourir hydropique. Etre hydropique. || substantiv. C'est un hydropique, une hydropique.

HYDROPISIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ὄψις, aspect, apparence, parce que l'enflure du corps fait voir en quelque sorte l'eau dont le corps est rempli). Pathol. Nom générique donné à toute accumulation morbide de sérosité dans quelque partie du corps où il ne devrait point y en avoir. Hydropisie générale. Hydropisie de poitrine. Hydropisie de la tête, des yeux, etc.

Un ami de Bacchus, atteint d'*hydropisie*,
S'écriait, sur le point de descendre au tombeau :
Ah! ciel, comment mon corps peut-il être plein d'eau,
Puisque je n'en bus de ma vie? (***)

— Se dit surtout, dans le langage ordinaire, de l'hydropisie du bas-ventre, qui produit une enflure plus ou moins considérable. Dans l'hydropisie, on est toujours altéré. Etre menacé d'hydropisie. Mourir d'hydropisie. On soulage l'hydropisie par la ponction.

HYDROPITYÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hydropityon. || HYDROPITYÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des lythrariées, qui a pour type le genre hydropityon.

HYDROPITYON. s. m. Bot. Genre de plantes des Indes orientales établi pour placer l'hottone.

HYDRO-PLATINO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide dans lequel le cyanure de platine joue le rôle de radical d'un hydracide.

HYDROPLEURIE. s. f. Pathol. Hydropisie de poitrine.

HYDROPLEURITE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πλευρά, la plèvre). Pathol. Inflammation de la plèvre compliquée d'hydropisie.

HYDROPLÈVRE. s. f. Pathol. Hydropisie de la plèvre.

HYDROPNEUMATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πνεῦμα, air). Chim. Se dit de l'appareil qui sert à recueillir les gaz, et dont la pièce principale est une cuve remplie d'eau. Appareil hydropneumatique. Cuve hydropneumatique.

— s. m. Appareil chimique pour extraire le gaz de différentes substances.

HYDROPNEUMATOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πνεῦμα, air; κήλη, tumeur). Pathol. Hernie qui renferme à la fois de la sérosité et du gaz.

HYDROPNEUMONIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πνεύμων, poumon). Pathol. Hydropisie du poumon.

HYDROPNEUMONIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'hydropneumonie.

HYDROPNEUMOPÉRICARDE. s. f. Pathol. Accumulation de sérosité et de gaz dans le péricarde.

HYDROPNEUMOSARQUE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πνεῦμα, air; σαρκός, chair). Chir. Abcès contenant de l'eau, du gaz, et une substance semblable à de la chair.

HYDROPNEUMOTHORAX. s. m. Pathol. Epanchement de sérosité et de gaz dans la poitrine.

HYDROPOÏDES. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδρωψ, hydropisie; εἶδος, forme, ressemblance). Pathol. Se dit des excrétions aqueuses des hydropiques.

HYDROPORE. s. m. Entom. Genre de coléoptères.

HYDROPOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πότης, buveur). Didact. Qui ne boit que de l'eau. || subst. Un hydropote. Une hydropote.

— Syn. comp. HYDROPOTE. ABSTÈME. *Hydropote* est un terme de médecine, *abstème* est un terme de jurisprudence. L'*hydropote* a un goût particulier pour l'eau et une antipathie pour le vin; l'*abstème* ne boit pas de vin, et se réduit à l'eau pour une cause quelconque. Ces deux mots ne sont pas usités dans le langage ordinaire; on dit plutôt *buveur d'eau*.

HYDROPOTINITE. s. m. Pharm. Potion ou julep.

HYDROPOTITE. s. m. Pharm. Tisane, boisson.

HYDROPS. s. m. Erpét. Genre de serpents.

HYDROPSYCHÉ. s. f. Entom. Genre d'insectes névroptères.

HYDROPTÈRE. s. f. Bot. V. HYDROPTÉRIDE.

HYDROPTÉRIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πτερίς, fougère). Bot. Qui ressemble à une fougère aquatique. || HYDROPTÉRIDES. s. f. pl. Ordre de plantes cryptogames, comprenant les fougères aquatiques, c'est-à-dire la famille des marsiliacées.

HYDROPTILE. s. f. Entom. Genre d'insectes névroptères.

HYDROPYRÈTE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πυρετός, fièvre). Pathol. Fièvre maligne accompagnée de colliquation ou dissolution des humeurs.

HYDROPYRÉTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Se dit des maladies accompagnées de fièvre avec sueur.

HYDROPYRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πῦρ, feu). Phys. Se dit des volcans qui lancent de l'eau et du feu. || Se peut dire aussi des fontaines à la surface desquelles flotte une huile inflammable.

HYDROPYXIDE. s. f. Bot. Plante de la Louisiane.

HYDROQUADRISULFATE. s. m. Chim. Hydrosulfate qui contient quatre fois autant de soufre que d'hydrogène.

HYDROQUE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

HYDRORACHIS. s. f. (pr. i-dro-ra-kiss; ét. gr., ὕδωρ, eau; ῥάχις, l'épine du dos). Pathol. Hydropisie de la colonne vertébrale.

HYDRORACHITIS. s. f. Pathol. V. HYDRORACHIS.

HYDRORCHITE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ὄρχις, testicule). Pathol. Inflammation du testicule, avec épanchement de sérosité.

HYDRORRHODON ou **HYDRORRHODIN**. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ῥόδον, rose). Pharm. Potion faite avec de l'eau et de l'huile de rose; elle provoque le vomissement, et elle est un excellent contre-poison.

HYDROSACCHARUM. s. m. (pr *i-dro-sak-ka-rom*, ét. gr., ὕδωρ, eau; σάκχαρον, sucre). Anc. pharm. Mélange d'eau et de sucre.

HYDROSACE. s. f. Bot. Herbe aquatique des anciens, qui croissait en Syrie. On croit que c'était la cuscute ou l'uvette.

HYDROSANE. s. f. Minér. Variété d'opale blanche.

HYDROSARCOCÈLE. s. f. (pr. *i-dro-çar-co-cè-le*; ét. gr., ὕδωρ, eau; σαρκός, gén. de σάρξ, chair; κήλη, tumeur). Chir. Sarcocèle compliquée d'hydrocèle.

HYDROSARQUE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; σαρκός, gén. de σάρξ, chair). Pathol. Tumeur contenant de la sérosité et des excroissances charnues.

HYDROSAT. s. m. Pharm. Décoction de roses, mêlée avec de l'hydromel.

HYDROSAURE. s. m. (pr. *i-dro-çô-re*). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

HYDROSCHÉONIE. s. f. Pathol. Hydropisie de la tunique vaginale du testicule.

HYDROSCOPE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; σκοπέω, examiner). Celui que l'on suppose avoir la faculté de sentir les émanations des eaux souterraines.

— Sorte d'horloge d'eau autrefois en usage.

HYDROSCOPIE. s. f. Prétendue faculté de sentir les émanations des eaux souterraines.

— Divination par le moyen de l'eau.

— Pronostics par lesquels l'expérience apprend à prévenir certains événements physiques, et par lesquels on connaît qu'ils doivent arriver. Par exemple, les matelots connaissent à la disposition de la superficie de la mer qu'il y aura une tempête.

HYDROSCOPIEN, ENNE. adj. Qui est relatif à l'hydroscopie.

HYDROSCOPIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à l'hydroscopie.

HYDROSÉLÉNIATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrosélénique avec une base salifiable.

HYDROSÉLÉNIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le sélénium.

HYDROSIDÉRUM. s. m. Chim. Nom que l'on a donné au phosphure de fer, considéré à tort comme un métal distinct.

HYDROSILICATE. s. m. Minér. Silicate qui contient de l'eau à l'état de combinaison.

HYDROSILICEUX, EUSE. adj. Minér. Qui contient de l'eau et de la silice. Cuivre hydrosiliceux.

HYDROSPYROYLIQUE. adj. m. Chim. Se disait d'un acide qui est l'huile volatile d'ulmaire.

HYDROSTACHYDE. s. f. Bot. Genre de plantes de Madagascar.

HYDROSTATIQUE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; στατικός, en repos). Partie de la mécanique qui considère la pesanteur des corps liquides, et surtout de l'eau, les pressions exercées par eux sur les parois des vases qui les contiennent, ou celle des corps solides posés sur des corps liquides, en les comparant les uns aux autres. || S'empl. aussi adjectiv. pour les 2 g. Balance hydrostatique.

— *Lampe hydrostatique*. Lampe dans laquelle l'huile arrive à la mèche par le seul effet de la pesanteur d'une colonne d'eau chargée de sels qui pèse sur l'huile, et sans réservoir supérieur à la flamme.

— Zool. Qui se soutient sur l'eau.

— HYDROSTATIQUES. s. m. pl. Ordre ou classe de la famille des acalèphes. || Famille de celle des cyclozoaires, renfermant ceux de ces animaux dont le corps offre plusieurs vessies, ordinairement pleines d'air, qui servent à les suspendre et soutenir dans l'eau.

HYDROSUDOPATHIE. s. f. (du gr. ὕδωρ, eau; du lat. *sudo*, je sue, et du gr. πάθος, maladie). V. HYDROTHÉRAPIE.

HYDROSUDOPATHIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à l'hydrosudopathie. Etablissement hydrosudopathique. Traitement hydrosudopathique. Méthode hydrosudopathique.

HYDROSULFATE. s. m. Chim. Sel formé d'acide sulfurique et d'une base quelconque. Hydrosulfate d'ammoniaque. || Berzélius réserve ce nom pour ceux de ces sels dans lesquels l'hydrogène et le soufre sont en proportion égale. || *Hydrosulfate sulfuré*. Composé contenant plus de soufre qu'il n'en entre dans l'hydrogène sulfuré, mais dont on ne connaît ni l'état de saturation ni celui de sulfuration.

— Minér. Combinaison de sulfate et d'eau.

HYDROSULFURE. s. m. Chim. Combinaison d'hydrogène sulfuré avec un autre corps.

HYDROSULFURÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est converti à l'état d'hydrosulfure. || *Cyanogène hydrosulfuré*. Composé qui paraît résulter d'une combinaison d'hydrogène avec du cyanogène et du soufre en d'autres proportions que celles qui existent dans le sulfocyanogène et l'hypersulfocyanogène.

HYDROSULFURER. v. a. 1^er^ conj. Chim. Produire de l'hydrogène sulfuré sur un objet. L'ail, depuis qu'il a été pieusement célébré dans une ode devenue célèbre, est un aliment ou du moins un condiment des aliments fort en vogue; eh bien, qu'un sectaire du poète gascon s'approche de l'odalisque qui ravit tous les hommages dans un brillant salon, et de son souffle empoisonné il va également *hydrosulfurer* le factice et joli minois. (Pelouze.)

HYDROSULFUREUX, EUSE. adj. Chim. Se dit d'un acide dont l'existence est problématique, et qui résulterait de la combinaison en volumes égaux de l'acide hydrosulfurique avec l'acide sulfureux.

HYDROSULFURIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide formé de soufre et d'hydrogène, qui est gazeux, incolore, et d'une odeur fétide analogue à celle des œufs pourris. Il se trouve dans quelques eaux minérales, dans les fosses d'aisances, etc. C'est à cet acide qu'est due l'asphyxie connue sous le nom de *plomb*. On s'en sert en pharmacie pour préparer des eaux minérales artificielles.

HYDROSYTE. s. f. Minér. Géode calcédonique qui contient de l'eau.

HYDROTACHYMÈTRE. s. m. Phys. Instrument propre à mesurer la vitesse de l'eau.

HYDROTECHNIQUE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; τέχνη, art). Partie de la mécanique qui a pour objet la direction et la conduite de l'eau.

HYDROTELLURATE. s. m. Chim. Sel formé de l'union de l'acide hydrotellurique et d'une base salifiable.

HYDROTELLURIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène et du tellure.

HYDROTÉTRASULFATE. s. m. Chim. V. HYDROQUADRISULFATE.

HYDROTHALASTIQUE. s. f. Art de naviguer sous les eaux.

HYDROTHÉRAPIE. s. f. Traitement médical par l'eau.

HYDROTHIONATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrothionique avec une base salifiable.

HYDROTHIONEUX. adj. m. Chim. Se dit d'un des acides produit par la combinaison de l'hydrogène et du soufre.

HYDROTHIONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un des acides produits par la combinaison de l'hydrogène et du soufre. Il est plus connu sous le nom d'*acide hydrosulfurique*.

HYDROTHIONITE. s. m. Chim. Sel qui résulte de la combinaison de l'acide hydrothioneux avec les bases.

HYDROTHORAX. s. m. Pathol. (ét. gr., ὕδωρ, eau; θώραξ, poitrine). Hydropisie de poitrine.

HYDROTILE. s. f. Minér. Géode qui contient de l'eau.

HYDROTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ὕδωρ, eau). Méd. Syn. d'Hydragogue.

— Pathol. V. HIDROTIQUE.

HYDROTITE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ὠτός, gén. de οὖς, oreille). Pathol. Hydropisie de l'oreille.

— Minér. Petite géode de chalcédoine qui contient de l'eau.

HYDROTRÉMELLINÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des champignons qui se développent dans l'eau. || HYDROTRÉMELLINÉES. s. f. pl. Groupe de cryptogames aquatiques, comprenant tous les champignons qui se développent dans l'eau, sur les substances animales en décomposition.

HYDROTRISULFATE. s. m. Chim. Trisulfate qui contient de l'eau à l'état de combinaison.

HYDROTRISULFURE. s. m. Chim. Sulfure qui contient trois fois autant de soufre que d'hydrogène.

HYDROXANTHATE. s. m. Chim. Sel qui résulte de la combinaison de l'acide hydroxanthique avec une base salifiable.

HYDROXANTHIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide dont l'existence est problématique, et qui résulterait de la combinaison du xanthogène avec l'hydrogène. On l'a depuis considéré comme un oxacide et appelé en conséquence acide xanthique.

HYDROXYDE. s. m. Chim. Combinaison d'eau et d'un oxyde métallique.

HYDROXYDÉ, ÉE. adj. Qui est réduit à l'état d'oxyde.

HYDROZOÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ζῶον, animal). Zool. Qui vit dans l'eau à tous les états. || HYDROZOÉS. s. m. pl. Embranchement du règne animal, comprenant les animaux, tels que les mollusques et les zoophytes, auxquels l'eau est indispensable à tous les âges et dans tous leurs états.

HYDROZOMITE. s. m. Pharm. Bouillon médicinal.

HYDRURE. s. m. Chim. Composé d'hydrogène et de tout autre corps simple que l'oxygène, lorsqu'il n'est ni acide ni gazeux. Hydrure d'arsenic, de potassium, de soufre.

HYDRURÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est réduit à l'état d'hydrure.

HYÉMAL, ALE. adj. (du lat. *hyems*, hiver). Qui appartient à l'hiver. || Pl., *hyémaux*.

— Bot. Se dit principalement des plantes qui croissent en hiver. Plantes hyémales.

— *Montagnes hyémales*. Montagnes qui, étant couvertes de neige et de glace toute l'année, ont un hiver éternel sur leur sommet. Les montagnes *hyémales* portent leurs glaces sur des sommets très-élevés, dont les lits sont disposés autour d'un pic comme des feuilles d'artichaut, afin qu'elles ne glissent pas. (B. de St-P.)

HYÉMATION. s. f. (pr. *i-é-ma-ci-on*). Didact. Action de passer l'hiver.

— Bot. Propriété des plantes qui croissent dans l'hiver.

HYEMS. s. f. (mot lat.) Myth. L'hiver personnifié.

HYÉNANCHE. s. f. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance.

HYÈNE. s. f. (du gr. ὕαινα, fait de ὗς, porc, parce que cet animal a le dos hérissé de poils comme les soies d'un porc). Mamm. Quadrupède digitigrade de l'Asie et de l'Afrique méridionales, qui a beaucoup de rapport avec le loup par son naturel carnassier, par sa taille et par la forme de sa tête. L'hyène fouille les tombeaux pour se repaître de la chair des cadavres.

— Myth. Les Egyptiens en avaient fait une divinité.

— *Pierre d'hyène*. Pline dit qu'on allait à la chasse de ces animaux pour avoir ces pierres qui, mises sous la langue, donnaient à celui qui les portait le don de prédire l'avenir.

HYÉNIN, INE. adj. Mamm. Qui ressemble à une hyène. || HYÉNINS. s. m. pl. Tribu des félides qui a pour type le genre hyène

HYÉNOÏDE. adj. des 2 g. Mamm. Qui ressemble à une hyène.

HYÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Toulon (Var) ; 10,000 hab. || Iles de la Méditerranée (Var) ; 1,000 hab.

HYÉROPYRE. s. f. Pathol. V. HIÉROPYRE.

HYÈS. Myth. gr. Un des noms par lesquels on invoquait Bacchus dans les orgies. || *Hyes* ou *Hyetius*. Surnom de Jupiter, comme présidant à la pluie.

HYÉTOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὑετός, pluie ; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer la quantité de pluie qui tombe chaque année en un lieu.

HYÉTOMÉTRIE. s. f. Phys. Mesure de la quantité de pluie qui tombe dans un lieu pendant un temps donné.

HYÉTOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport à l'hyétométrie.

HYÉTOSCOPE. s. m. (ét. gr., ὑετός, pluie ; σκοπέω, regarder). Phys. V. HYÉTOMÈTRE.

HYÉTOSCOPIE. s. f. V. HYÉTOMÉTRIE.

HYÉTOSCOPIQUE. adj. des 2 g. V. HYÉTOMÉTRIQUE.

HYETTUS. Géogr. anc. Village de Béotie, dans lequel Hercule avait un temple où les malades venaient chercher leur guérison.

HYGIASTIQUE. s. f. (du gr. ὑγιάζω, guérir). Réunion des diverses branches de la médecine qui ont un rapport immédiat avec la conservation et la restauration du corps humain. Ce mot est l'équivalent de *science médicale*.

HYGIDION. s. m. Pharm. Sorte de collyre.

HYGIE ou **HYGIÉE.** (du gr. ὑγίεια, santé). Myth. gr. Fille d'Esculape et de Lampétie, déesse de la santé. Quelques auteurs la confondent avec Minerve hygiéenne.

Ô prodige éclatant ! vaincue et désarmée,
La Parque à son aspect s'enfuit au sombre bord ;
Hygie en ces moments ranime avec effort
La flamme de ses jours à demi consumée. (***)

— *Les disciples d'Hygie.* Les médecins.

— Gâteau de fine farine qu'on offrait à cette déesse pour obtenir la santé.

— Iconol. Dans un temple d'Esculape, à Sicyone, elle avait une statue couverte d'un voile, à laquelle les femmes de cette ville déliaient leur chevelure. D'anciens monuments la présentent couronnée de lauriers, tenant un sceptre de la main droite, comme reine de la médecine. Sur son sein est un grand dragon à plusieurs replis qui avance la tête pour boire dans une coupe qu'elle tient de la gauche.

HYGIÉENNE. adj. f. Ant. gr. Surnom que Périclès donna à Minerve, parce que cette déesse lui avait révélé le moyen de guérir un de ses architectes.

HYGIÈNE. s. f. (du gr. ὑγίεια, santé). Partie de la médecine qui a pour but de faire connaître les conditions de la santé et les moyens qui sont en notre pouvoir pour la conserver. Elle étudie l'homme bien portant, considéré soit isolément, soit dans l'état social ; elle apprend à connaître les choses dont il use ou jouit, et signale l'influence que toutes ces choses exercent sur l'ensemble de ses organes ou sur quelques-uns en particulier. Professer l'hygiène. Traité d'hygiène. L'hygiène publique. Hygiène privée. Hygiène navale.

— *L'hygiène vétérinaire* n'est pas, comme l'hygiène humaine, dans l'intérêt des êtres auxquels elle s'applique. Les animaux domestiques, objets de nos soins, vivent pour nous et non pour eux ; nous ne sommes pas obligés de les maintenir dans la plénitude de la santé, si nous avons intérêt à ce qu'ils soient valétudinaires. La vache, grande laitière, surabondamment nourrie, et qui ne sort jamais de l'étable, jouirait d'une santé beaucoup plus robuste, elle serait moins sujette aux maladies, et vivrait plus longtemps, si elle pâturait au grand air, et si son lait tarissait après chaque nourrissage. En alimentant le mouton comme il devrait l'être pour l'entretien d'une santé vigoureuse, on verrait bientôt sa toison perdre en blancheur, en nerf et en finesse. Quant aux bêtes à l'engrais, on doit les considérer comme livrées à un état pathologique qui se terminerait ordinairement par la mort naturelle s'il n'aboutissait pas à la boucherie. Ainsi l'hygiène vétérinaire est l'art d'entretenir pour notre propre intérêt les animaux dont nous sommes propriétaires ; c'est l'art de les gouverner convenablement. Le plus souvent il nous importe de maintenir leur santé pour en obtenir des services ; mais nous l'altérons quelquefois pour en retirer des produits. L'hygiène vétérinaire est encore l'art d'améliorer ces animaux, et nous entendons par là modifier leurs formes, leurs organes, leur naturel, pour les rendre plus féconds, plus utiles, plus agréables. Ces modifications peuvent, par transmission héréditaire, être imprimées à l'espèce : de là résultent les races.

— Fig. La morale est l'*hygiène* de l'âme. (De Lingré.)

HYGIÉNIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'hygiène. Soins hygiéniques.

HYGIÉNIQUE. s. f. Médecine préservatrice.

HYGIÉNIQUEMENT. adv. Conformément aux principes de l'hygiène, selon les principes de l'hygiène. Dans toute vie régulière, le dîner, après l'intervalle *hygiéniquement* voulu, succède au déjeuner. (Desnoyers.)

HYGIÉNISTE. s. m. Didact. Médecin qui s'occupe de l'hygiène.

HYGIENNE. s. f. Ichthyol. Poisson de mer cartilagineux.

HYGIENOZONE. s. f. (ét. gr., ὑγίεια, santé ; ζώνη, ceinture). Appareil périodique nécessaire aux dames.

HYGIÉTÉTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à l'hygiène. || *Règles hygiététiques.* Règles curatives et préservatrices.

HYGIN (C.-Jul.). Grammairien latin, qui vivait sous Auguste, a laissé deux ouvrages très-utiles pour l'étude de la mythologie, mais écrits d'un style très-négligé. || Pape, de 138 à 142.

HYGIOCÉRAME. s. m. (ét. gr., ὑγιής, sain ; κέραμος, vase de terre). Techn. Poterie dans laquelle il n'entre aucune substance qui puisse nuire à la santé.

HYGIOCÉRAMIQUE. adj. des 2 g. Techn. Qui est du genre de l'hygiocérame. Poterie hygiocéramique.

HYGIONOME. s. m. (ét. gr., ὑγίεια, santé ; νόμος, loi). Didact. Celui qui connaît l'hygiène, l'hygionomie.

HYGIONOMIE. s. f. Didact. Science qui enseigne les moyens hygiéniques, et les lois suivant lesquelles on doit employer ces moyens.

HYGIONOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui se rapporte à l'hygionomie.

HYGMORE. Ancien anatomiste, qui a donné son nom à un renflement que la tunique albuginée présente vers le bord supérieur du testicule, et qui est traversé obliquement par les vaisseaux séminifères, lesquels se rendent dans la tête de l'épididyme. On l'appelle *corps d'hygmore.* || *Antre d'Hygmore.* Le sinus maxillaire.

HYGRENTÉRÉON. s. m. Pathol. Matière formée par la transpiration interne de la peau.

HYGROBAROSCOPE. s. m. (ét. gr., ὑγρός, humide ; βάρος, poids ; σκοπέω, examiner). Phys. Instrument qui sert à déterminer le poids spécifique des liquides. On l'appelle plus ordinairement *aréomètre* ou *pèse-liqueur*.

HYGROBAROSCOPIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'hygrobaroscope.

HYGROBATE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑγρόν, eau ; βαίνω, marcher). Ornith. Qui marche dans l'eau. || HYGROBATES. s. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant des oiseaux auxquels leurs longues jambes permettent de marcher dans l'eau.

HYGROBIE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui vit dans l'eau. V. HYGROBIÉ.

— s. f. Entom. Genre de coléoptères carnassiers.

HYGROBIÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὑγρόν, eau ; βιόω, vivre). Bot. Qui vit dans l'eau. || HYGROBIÉES. s. f. pl. Famille de plantes aquatiques, dont d'autres botanistes font une simple tribu de celle des haloragées.

HYGROBLÉPHARIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑγρός, humide ; βλέφαρον, paupière). Anat. Se dit des conduits excréteurs de la glande lacrymale, et de leurs orifices à l'extrémité de chaque paupière, au moyen desquels le globe de l'œil est continuellement humecté.

HYGROCÉRAME. s. m. (ét. gr., ὑγρός, humide ; κέραμος, vase de terre). Techn. Espèce de poterie poreuse qui laisse transsuder l'eau, de manière que l'évaporation qui a lieu à l'extérieur rafraîchit le contenu du vase.

HYGROCÉRAMIQUE. adj. des 2 g. Techn. Qui est du genre de l'hygrocérame. Vase hygrocéramique

HYGROCIRSOCÈLE. s. f. (pr. *i-gro-cir-cocel-le* ; ét. gr., ὑγρός, humide ; κιρσός, varice ; κήλη, tumeur). Chir. Tumeur variqueuse remplie d'une humeur aqueuse.

HYGROCLIMAX. s. m. (ét. gr., ὑγρόν, eau ; κλίμαξ, degré). Anc. phys. Espèce de balance propre à peser les liquides.

HYGROCOLLYRE. s. m. (ét. gr., ὑγρός, humide ; κολλύριον, collyre). Pharm. Collyre liquide.

HYGROCROCIDE. s. f. Bot. Genre d'algues.

HYGROGÉOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑγρόν, eau ; γῆ, terre ; φιλέω, aimer). Conchyl. Qui vit sur la terre et dans l'eau. || HYGROGÉOPHILES. s. m. pl. Sous-ordre de l'ordre des gastéropodes cœlopnés, comprenant ceux qui vivent à la fois sur terre et dans l'eau.

HYGROGÉTON. s. m. Bot. Genre de plantes voisin des potamots.

HYGROLOGIE. s. f. (ét. gr., ὑγρόν, eau ; λόγος, discours). Didact. Histoire de l'eau, traité sur l'eau et les fluides.

— Traité des fluides du corps humain.

HYGROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'hygrologie.

HYGROLOGUE. s. m. Celui qui décrit les qualités des fluides du corps humain.

HYGROMANCIE. s. f. (ét. gr., ὑγρόν, eau ; μαντεία, divination). Art divin. Divination par l'eau ou par l'humidité.

HYGROME. s. m. Pathol. Kyste aqueux.

HYGROMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὑγρόν, eau ; μετρέω, mesurer). Phys. Instrument servant à mesurer le degré d'humidité ou de sécheresse de l'air atmosphérique ou de tout autre gaz. Le plus usité est l'hygromètre à cheveu. On a imaginé de se servir comme d'hygromètres de sels déliquescents fournis par la chimie ; mais cette opération, quoique très-précise dans ses résultats, ne peut être d'un usage habituel. On doit joindre un petit thermomètre aux hygromètres, afin de toujours connaître la température.

HYGROMÉTRIE. s. f. Partie de la physique qui s'occupe de déterminer l'état d'humidité ou de sécheresse de l'air, la quantité d'eau en vapeur contenue dans l'air ou dans un gaz quelconque.

HYGROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Se dit des corps qui sont particulièrement sensibles aux changements accidentels de l'humidité ou de la sécheresse de l'air. Ce corps possède des propriétés hygrométriques fort remarquables. || Qui a rapport à l'hygrométrie. Appareil, instrument hygrométrique. || *État hygrométrique.* Quantité plus ou moins considérable de vapeur aqueuse que contient un corps. || *Faculté hygrométrique.* Le pouvoir qu'il a d'absorber plus ou moins de cette vapeur.

— Bot. La porlière hygrométrique rapproche, dit-on, ses folioles dès que le temps se dispose à la pluie. || Les appendices du péricline du lepteranthe hygrométrique, fortement arqués en dehors pendant la sécheresse, se redressent quand l'atmosphère devient humide. || Les lanières de la collerette du géastre hygrométrique, roulées sur elles-mêmes par un temps sec, se déroulent et prennent une position horizontale par l'effet de l'humidité. || Les pédicules de la funaire hygrométrique se tordent sur eux-mêmes par la sécheresse, et se déroulent avec rapidité lorsqu'on les mouille.

HYGROPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑγρόν, eau ; φιλέω, aimer). Bot. Qui aime l'humidité, les lieux humides, comme l'agaric hygrophile, le lasiandre hygrophile.

HYGROPHILE. s. f. Bot. Genre de plantes acanthacées.

HYGROPHOBIE. s. f. (ét. gr., ὑγρός, humide ; φόβος, crainte). Pathol. V. HYDROPHOBIE.

HYGROPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑγρός, humide ; ὀφθαλμός, œil). Anat. V. HYGROBLÉPHARIQUE.

HYGRORNITHES. s. m. pl. (ét. gr. ὑγρόν, eau ; ὄρνις, oiseau). Ornith. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui vivent dans l'eau.

HYGROSCOPE. s. m. (ét. gr., ὑγρόν, eau ; σκοπέω, considérer). Phys. Instrument propre à faire connaître l'existence de la vapeur d'eau dans l'air ou dans un gaz.

HYGROSCOPICITÉ. s. f. Phys. Faculté que possèdent un grand nombre de corps inorganiques et tous les corps organisés, vivants ou morts, d'absorber et d'exhaler de l'humidité, selon les circonstances, de manière à se trouver, sous ce rapport, avec le milieu ambiant, dans un état d'équilibre dont la proportion est donnée par la nature même de leur tissu.

HYGROSCOPIE. s. f. Phys. Synonyme d'Hygrométrie.

HYGROSCOPIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport à l'hygroscope, à l'hygroscopie.

HYGROTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὑγρόται, humeurs ; λόγος, discours). Partie de la médecine qui s'occupe des humeurs, des liquides du corps humain.

HYGRUSINE. s. f. (ét. gr., ὑγρός, liquide ; οὐσία, essence). Chim. Partie des huiles essentielles qui reste liquide à une basse température.

HYKSOS. s. m. pl. Ant. Arabes nomades ou pasteurs qui envahirent l'Egypte du XVII^{e} siècle av. J.-C. au XV^{e}. || adjectiv. Les rois hyksos.

HYLA. s. m. Erpét. Nom latin du genre des rainettes ou raines.

HYLACIDES. s. m. pl. Myth. Descendants d'Hylax, père de Castor.

HYLACION. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des rubiacées, dont le fruit est un drupe sec couronné par les divisions du calice, renfermant un noyau à deux loges monospermes. L'hylacion d'Oware est un arbrisseau qui a été découvert dans les déserts de l'intérieur d'Oware.

HYLACTOR. s. m. (du gr. ὑλακτεῖν, aboyer). Myth. Un des chiens d'Actéon.

— Astron. Nom d'une constellation.

HYLARCHIQUE. adj. m. (ét. gr., ὕλη, matière ; ἄρχω, commander). Didact. Se dit d'un prétendu esprit universel qui dispose et régit la matière première.

HYLARQUE. s. m. Ant. Mot que les écrivains militaires ont employé par corruption au lieu de *ilarque*.

HYLAS. Myth. Fils de Thiodamas, roi de Mysie, fut emmené par Hercule sur le navire Argo. Les nymphes du fleuve Ascanius, éprises de sa beauté, l'entraînèrent dans leurs flots.

HYLAS. s. m. Entom. Espèce de papillon.

HYLÉ. s. f. Alchim. La matière première considérée comme la nature seule l'a faite.

HYLÉBATE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕλη, taillis ; βαίνω, marcher). Ornith. Qui marche dans les taillis. || HYLÉBATES. s. m. pl. Famille d'oiseaux sylvains, comprenant ceux à qui la disposition de leurs pattes permet de marcher aisément dans les taillis. Elle ne contient que le genre agami.

HYLEC. s. m. Alchim. V. HYLE.

HYLÉCITE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des serricornes.

HYLECH ou **HYLEG.** s. m. (pr. *i-lek*, *i-leg*). Astrol. Nom que les Arabes donnent à l'étoile ou planète dominante qui apparaît au moment de la naissance.

HYLÉE. Myth. gr. Nom de plusieurs centaures. L'un d'eux fut la cause du combat qui eut lieu entre les Centaures et les Lapithes aux noces de Pirithoüs. || Un des chiens d'Actéon.

HYLÉE. s. f. Entom. Genre d'hyménoptères, de la tribu des andrenètes.

HYLÉCIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *hyla* rainette ; *forma*, forme). Erpét. Qui a la forme d'une rainette.

HYLÉMYDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕλη, taillis, μυῖα, mouche). Entom. Se dit d'insectes diptères qui vivent dans les taillis et les haies. || HYLÉMYDES. s. f. pl. Section de la tribu des myodaires mésomydes ou thomydes, comprenant ceux de ces insectes qui vivent dans les taillis et les haies.

HYLÉPYRHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕλη, taillis ; αἰπύς, haut ; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec élevé et qui vit dans les taillis. || HYLÉPYRYNQUES. s. f. pl. Famille d'oiseaux sylvains, comprenant ceux qui ont le bec élevé.

HYLÉSINE. s. m. Entom. Genre de coléoptères xylophages.

HYLIN, INE. adj. (du lat. *hyla*, rainette). Erpét. Qui ressemble à une rainette. || HYLINS. s. m. pl. Tribu de la famille des ranades, qui a pour type le genre hyle.

HYLIQUE. adj. des 2 g. Philos. Principe qui, suivant les gnostiques, anime ceux qui se laissent captiver par la matière. Vie, principe hylique.

HYLLIDE. s. m. Se disait des Héraclides, issus d'Hyllus.

HYLLUS. Myth. Fils d'Hercule et de Déjanire, épousa Iole et vainquit Eurysthée ; mais ayant tenté de conquérir le Péloponnèse, il fut tué par Echémus. || Fils d'Hercule et d'Omphale. || Fils d'Hercule et de Mélite. || Fils de la Terre, qui donna son nom à un fleuve de l'Asie Mineure.

HYLO. s. m. Myth. Divinité des bergers westphaliens.

HYLOBATE. s. m. (ét. gr., ὕλη, forêt ; βαίνω, marcher). Mamm. Genre de mammifères, composés des singes appelés gibbons, qui parcourent les forêts.

HYLOBATRACIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ὕλη, taillis ; βάτραχος, grenouille). Erpét. Se dit de reptiles batraciens qui vivent dans les taillis. || HYLOBATRACIENS. s. m. Tribu de la classe des reptiles batraciens, comprenant ceux qui vivent dans les taillis.

HYLOBIE ou **HYLOBIEN.** s. m. (ét. gr., ὕλη, forêt ; βίος, vie). Ant. Nom par lequel les écrivains grecs désignent certains philosophes indiens qui se retiraient dans les bois pour s'adonner à la contemplation.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères.

HYLOCHASMOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕλη, taillis ; χάσμα, ouverture ; πτηνός, oiseau). Ornith. Se dit d'oiseaux qui vivent dans les bois et ouvrent un large bec pour saisir leur proie au vol. || HYLOCHASMOPTÈNES. s. m. pl. Familles d'oiseaux sylvains, comprenant ceux qui ouvrent leur bec pour saisir leur proie au vol.

HYLOCLASMOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕλη, taillis ; κλάω, briser, πτηνός, oiseau). Ornith. Se dit d'oiseaux qui vivent dans les bois et se servent de leur bec pour écraser leur nourriture. || HYLOCLASMOPTÈNES. s. m. pl. Section de la classe des oiseaux sylvains, comprenant ceux qui se servent de leur bec pour écraser ou briser les objets qu'ils serrent.

HYLOGÉNIE. s. f. Philos. Origine ou formation de la matière.

HYLOGONE. s. m. (ét. gr., ὕλη, forêt ; γόνυ, genou). Géogr. Nom de peuples sauvages qui habitent sur les arbres.

HYLOGYNE. s. m. Erpét. Genre de la famille des protées.

HYLONOME. Myth. gr. Femme du centaure Cyllarus, se tua de désespoir en apprenant que son époux était tombé sous les coups des Lapithes.

HYLOPHAGE. s. des 2 g. Géogr. Nom donné par les anciens à quelques peuplades de l'Éthiopie, qui, disait-on, mangeaient de jeunes pousses de bois. || adjectiv. Peuple hylophage. Nation hylophage.

HYLOPLATYRHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕλη, taillis ; πλατύς, large ; ῥύγχος, bec). Ornith. Se dit d'oiseaux qui vivent dans les bois et qui ont le bec large. || HYLOPLATYRHYNQUES s. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant ceux qui vivent dans les bois et qui ont le bec large.

HYLOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕλη, bois ; πτηνός, oiseau). Ornith. Se dit d'oiseaux qui vivent dans les bois. || HYLOPTÈNES. s. m. pl. Sous-ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui vivent dans les forêts.

HYLORTHORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕλη, taillis ; ὀρθός, droit ; ῥύγχος, bec). Ornith. Se dit d'oiseaux qui vivent dans les bois et qui ont le bec droit. || HYLORTHORHYNQUES. s. m. pl. Section de la classe des oiseaux sylvains, comprenant ceux qui ont le bec droit.

HYLOTOME. s. m. (ét. gr., ὕλη, bois, forêt ; τομεύς, coupeur). Entom. Genre d'hyménoptères qui, à l'aide d'une tarière en forme de scie dont ils sont armés, pratiquent des entailles dans le bois pour y déposer leurs œufs.

HYLOTRYPANOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét.

gr., ὕλη, taillis ; τρυπάω, percer ; πτηνός, oiseau). Ornith. Se dit d'oiseaux qui vivent dans les bois, et qui se servent de leur bec pour percer l'écorce des arbres. ‖ HYLOTRYPANOPTÈNES. s. m. pl. Section de la classe des oiseaux sylvains, dans laquelle on range ceux qui se servent de leur bec pour percer.

HYLOZOÏQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui a rapport à l'hylozoïsme. Système hylozoïque.

HYLOZOÏQUE. s. m. Philos. Celui qui professe l'hylozoïsme.

HYLOZOÏSME. s. m. (ét. gr., ὕλη, matière; ζωή, vivre). Philos. Système qui attribue une existence primitive à la matière, et qui considère la vie comme n'étant qu'une de ses propriétés.

HYLURGE. s. m. Entom. Genre de coléoptères de la famille des xylophages.

HYLYPSOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕλη, taillis ; ὕψος, hauteur ; πτηνός, oiseau). Ornith. Se dit d'oiseaux qui aiment à se percher au haut des arbres. ‖ HYLYPSOPTENES. s. m. pl. Famille d'oiseaux sylvains comprenant ceux qui aiment à se percher au haut des arbres.

HYMEN. s. m. (pr. *i-menn*; du gr. ὑμήν, membrane). Myth. Dieu qui présidait aux noces et aux mariages. Il était fils de Bacchus et de Vénus, ou d'Apollon et d'une muse. ‖ Jeune homme d'Athènes qui sauva des jeunes filles enlevées par des pirates, et qui fut invoqué ensuite comme le dieu du mariage.

— Iconol. On le représente sous la figure d'un jeune homme blond couronné de roses et tenant un flambeau à la main, ou deux flambeaux qui n'ont qu'une même flamme.

— Poét. et fig. Se dit du mariage. Le flambeau de l'hymen. Les chastes feux de l'hymen. Vivre sous les lois de l'hymen. Le dieu d'hymen. Ainsi que ses chagrins l'*hymen* a ses plaisirs. (Boil.)

Mais si tous les démons, contre vous déchaînés,
Vous ont dans leur fureur à l'*hymen* condamnés,
Méfiez-vous du moins d'une femme savante. (Coll.)

A mon avis, l'*hymen* et ses liens
Sont les plus grands ou des maux ou des biens. (Volt.)

L'*hymen* avec lui joint à tant d'antipathie
Qu'il n'a que deux beaux jours, l'entrée et la sortie. (Saint-Évremont.)

— Par extens., poét. Union, mariage. Hymen bien assorti. Les fruits de notre hymen.

L'*hymen*, le seul *hymen* contracte sans sottise,
C'est l'*hymen* annuel du doge de Venise. (***)

— Se dit de l'accouplement des animaux.

— Se dit en poésie en parlant des êtres moraux, des plantes, etc. Amitié, nœud sacré, pur *hymen* de deux âmes. (Chéned.) Et la rose et le lis, qu'un lien d'*hymen* assemble. (B.-Lormian.) Toute l'année n'est qu'un heureux *hymen* du printemps et de l'automne, qui semblent se donner la main. (Fléch.)

L'automne et le printemps, qu'un doux *hymen* enchaîne,
De presents confondus enrichissent la plaine. (Baour-Lormian.)

Observez leurs couleurs, leurs formes, leurs penchants,
Leurs amours, leurs *hymens*. (Delille.)

— Chénier appelle une alliance hardie de mots, Des termes rapprochés l'*hymen* inattendu.

Une plume exercée habilement rassemble
Des termes qui surpris et charmés d'être ensemble,
D'un *hymen* favorable empruntant le secours,
Fécondent la pensée, échauffent le discours. (Millev.)

— Voltaire a dit : *L'hymen est fait*... je suis dans l'esclavage. On dit bien, dans le style familier, *faire un mariage*, *le mariage est fait*; mais on n'a jamais dit, *faire un hymen*, ni *l'hymen est fait*.

— *Hymen* est toujours pris au singulier quand il est pris pour la divinité qui préside à l'union conjugale; mais quand il signifie le mariage même, il peut être employé au pluriel. J'ai vu beaucoup d'*hymens*, aucun d'eux ne me tente. (La Font.)

— Anat. Repli membraneux qui se trouve ordinairement, chez les vierges, à l'entrée du vagin, et qui se rompt lors de leur défloraison. La présence de l'hymen n'est cependant pas plus un signe de virginité que son absence n'est un indice d'incontinence.

— Bot. Petite peau qui enveloppe le bouton des fleurs, et qui se sépare lors de l'épanouissement.

— *Hymen*, dit un docte enfant d'Esculape, est un mot grec qui signifie Pellicule. C'est pour lui un mot de la langue savante, et il prononce *hymen* comme il prononce *abdomen*, qui certes n'est guère usité dans nos cercles. Nos poëtes, voyant dans *hymen* tantôt un mot grec, tantôt un mot français, prononcent tantôt *hymenn*, tantôt *hymein*. Nos jeunes demoiselles, formant naturellement des vœux pour le lien conjugal, et trouvant dans le mot *mariage* une expression trop vulgaire, parlent souvent d'*hymen*, expression plus noble, et prononcent un mot grec à la française. Il résulte de là qu'il y a pour *examen* et *hymen* deux usages, que nous croyons important de conserver, parce que ni l'un ni l'autre n'est dénué de raison, parce que l'un et l'autre peuvent être de quelque utilité. Le poëte commence-t-il un vers par cet hémistiche : *Un hymen étranger!* l'immasalité donnera une prononciation plus coulante, plus amie de l'oreille que le son nasal. Il vaut mieux dire *un hymenn étranger* que *un hymein étranger*. Dans *hymenn étranger*, les sons s'unissent avec grâce et avec force, il n'y a pas le plus léger heurtement; dans *hymein étranger*, il y a un véritable hiatus, et si ce hiatus est toléré dans notre versification, une oreille délicate ne se le permet qu'avec des ménagements qui le font pardonner. *Hymen*, dans votre phrase poétique, se trouve-t-il à la fin d'un vers, rien ne s'oppose à ce que vous le fassiez rimer avec *chemin*, avec *Romain*.

Plus loin on voit un cirque et le peuple romain,
Des Sabines en pleurs l'involontaire *hymen*. (Del.)

— Pour éviter les deux *in* de suite dans *hymen* et *clandestin*, l'oreille réclame qu'on prononce *hymenn* dans ces vers de Racine :

Vous savez, et Calchas mille fois vous l'a dit,
Qu'un *hymen* clandestin mit ce prince en son lit

— Syn. simpl. Hyménée, mariage, noces, épousailles. ‖ Epith. Doux, tendre, heureux, fortuné, saint, honorable, auguste, chaste, joyeux, illustre, glorieux, charmant, fécond, stérile, triste, affreux, abominable, détestable, odieux, impie, profane, incestueux, sanglant, funeste, fatal, cruel, résolu, conclu, différé, rompu, assorti, bizarre, précipité. ‖ Périphr. Le dieu d'hymen. Le dieu d'hyménée. Le dieu des époux. Le dieu des noces. Le frère de l'Amour. Le lien conjugal. Les nœuds de l'hymen, du mariage. Le flambeau, les flambeaux de l'hymen ou de l'hyménée. Les feux de l'hymen. Le joug de l'hymen. Le joug de l'hyménée. Allumer le flambeau de l'hymen. Allumer les flambeaux d'hyménée. Jamais les feux d'*hymen* ne s'allument pour elle. (Rac.) De l'*hymen* les voluptés tranquilles. (Parny.)

Tous deux aux lueurs d'un flambeau
Que d'une main prodique agite l'*Hyménée*,
Ils serrent pour jamais *sa chaîne fortunée*. (B.-Lorm.)

Et par *l'anneau béni* consacrant ses désirs,
Lui fait d'un saint devoir le plus doux des plaisirs. (Desaintange.)

— *Les mystères de l'hymen*. Les plaisirs réservés aux époux.

— *Le lit d'hymen, d'hyménée*. Le lit nuptial.

— *Les fruits de l'hymen*. Les enfants. ‖ Les petits des animaux.

— Syn. comp. HYMEN. HYMÉNÉE. *Hymen* s'entend plus particulièrement des noces, et *hyménée* du mariage. L'*hymen* annonce le mariage simplement; l'*hyménée*, toutes les conséquences du mariage.

HYMÉNACHNE. s. f. (pr. *i-me-nak-ne*). Bot. Genre de graminées.

HYMÉNANTHÈRE. s. f. Bot. Genre de synanthérées de l'Australasie.

HYMÉNÉAL, ALE. adj. S'est dit de ce qui a rapport au mariage. On aurait dû conserver ce mot, qu'on lit dans Brantôme. *Le flambeau, le lit hyménéal* n'avait rien de dur; il est vrai qu'on a *conjugal*, mais multiplier les synonymes c'est favoriser les écrivains, et surtout les poètes. ‖ Pl., *hyménéaux*.

HYMÉNÉE. s. m. (du gr. ὑμεναῖος). Myth. V. HYMEN.

— Iconol. La plupart des poëtes donnent à l'Hyménée un chapeau de roses. Ils représentaient ce dieu ivre, languissant, affaibli par les plaisirs, ayant un flambeau à la main.

— Poét. et fig. Se dit du mariage. Allumer les flambeaux d'hyménée. Les autels de l'hyménée. Le joug de l'hyménée. Le dieu d'hyménée. Tous les rois à l'envi briguent votre *hyménée*. (Corn.) L'*hyménée* est un joug, et c'est ce qui m'en plaît. (Boil.) ‖ La Fontaine dit que la Discorde cherchant à se loger, comme il n'y avait point alors de couvents de filles,

L'auberge enfin de l'*Hyménée*
Lui fut pour demeure assignée.

— Par extens., poét. Union, mariage. Heureux hyménée.

— L'auteur de *Télémaque* a dit dans sa prose poétique : Les chansons des bergers et des laboureurs qui célébraient leurs *hyménées*.

— Ant. Chanson nuptiale, épithalame.

HYMÉNÉE. s. f. Bot. Genre de légumineuses qui renferme le courbaril. Elle est ainsi appelée parce que dans cette plante les feuilles sont composées de deux folioles, et peuvent être regardées ainsi comme une image de l'union conjugale.

— HYMÉNÉES. s. f. pl. Ant. Fête en l'honneur du dieu Hymen.

HYMÉNELLE. s. f. Bot. Plante du Mexique ‖ Genre de champignons.

HYMÉNÉLYTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; ἔλυτρον, élytre). Entom. Qui a des élytres membraneuses. ‖ HYMÉNÉLYTRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des hémiptères, renfermant ceux de ces insectes qui ont les élytres membraneuses, tels sont les pucerons, les cochenilles mâles, les psylles, les chermès.

HYMÉNION. s. m. Bot. Expansion membraneuse, qui, dans les champignons, porte les corpuscules reproducteurs et qui affecte des formes très-variées, celle de lames dans les agarics, celle d'épines dans les hydres, celle de papilles dans les téléphores.

HYMÉNOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; καρπός, fruit). Bot. Qui a le fruit membraneux. ‖ HYMÉNOCARPES. s. m. pl. Ordre de la classe des lichens, comprenant ceux qui sont munis d'une membrane proligère.

HYMÉNOCÈRE. s. m. Crust. Genre de crustacés.

HYMÉNOCHÈTE. s. f. Bot. Genre de plantes cypéracées.

HYMÉNODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; ὀδούς, dent). Bot. Qui a des dents membraneuses. ‖ HYMÉNODES. s. m. pl. Tribu de la famille des mousses, comprenant celles dans lesquelles il naît de la columelle une membrane qui s'étend horizontalement sur l'ouverture de l'urne, et qui porte des dents.

HYMÉNOGASTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; γαστήρ, estomac). Ornith. Se dit des oiseaux qui ont l'estomac membraneux.

HYMÉNOGRAPHE. s. m. Didact. Auteur d'une description des membranes.

HYMÉNOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὑμήν, membrane; γράφω, décrire). Anat. Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des membranes.

HYMÉNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui se rapporte à l'hyménographie.

HYMÉNOLÈPE. s. f. Bot. Arbuste du cap de Bonne-Espérance.

HYMÉNOLÉPIDOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; λεπίς, écaille ; πτερόν, aile). Entom. Se dit des insectes qui ont des ailes membraneuses et couvertes d'une poussière écailleuse. ‖ HYMÉNOLÉPIDOPTÈRES. s. m. pl. Classe d'insectes comprenant ceux qui ont quatre ailes membraneuses couvertes d'une poussière écailleuse.

HYMÉNOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; λόγος, discours). Anat. Traité des membranes.

HYMÉNOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui se rapporte à l'hyménologie.

HYMÉNOLOGUE ou **HYMÉNOLOGISTE** s. m. Didact. Auteur d'une hyménologie.

HYMÉNOMÈNE. s. m. Bot. Genre de plantes de la Grèce et du Levant.

HYMÉNOMYCES. s. m. pl. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; μύκης, champignon). Bot. Division de la classe des champignons, comprenant ceux qui ont à l'extérieur une membrane fructifère dans laquelle sont placés les corpuscules reproducteurs.

HYMÉNOPAPPE. s. m. Bot. Plante de la Caroline.

HYMÉNOPAPPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hyménopappe. ‖ HYMÉNOPAPPÉES. s. f. pl. Groupe de la section des hélianthées héléniées, qui a pour type le genre hyménopappe.

HYMÉNOPHALLE. s. m. Bot. Genre de champignons.

HYMÉNOPHYLLACÉ. Bot. V. HYMÉNOPHYLLÉ.

HYMÉNOPHYLLE. s. m. Bot. Genre de fougères qui renferme plus de quarante espèces, dont deux seulement croissent en Europe; toutes les autres sont exotiques. Ce sont en général de petites plantes souvent rampantes, hautes de un à six pouces, et qui se plaisent dans les bois et les fentes de rochers. ‖ Genre de plantes établi aux dépens des varechs.

HYMÉNOPHYLLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hyménophylle. ‖ HYMÉNOPHYLLÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des fougères, ayant pour type le genre hyménophylle.

HYMÉNOPLIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

HYMÉNOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; πούς, pied). Ornith. Se dit des oiseaux qui ont des doigts à moitié réunis par une membrane. ‖ HYMÉNOPODES. s. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant ceux qui ont les doigts réunis jusqu'à la moitié par une membrane.

HYMÉNOPOGON. s. m. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; πώγων, barbe). Bot. Genre de plantes qui a pour type le buxbaum feuillé.

HYMÉNOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; πτερόν, aile). Entom. Se dit des insectes qui ont quatre ailes membraneuses, nues, à nervures longitudinales, tels que les abeilles, les guêpes, les fourmis, etc. Insectes hyménoptères. ‖ HYMÉNOPTÈRES. s. m. pl. Ordre de la classe des insectes, comprenant ceux qui ont quatre ailes peu veinées ou sans nervures.

HYMÉNOPTÉROLOGIE. s. f. Didact. Partie de l'entomologie qui traite des hyménoptères.

HYMÉNOPTÉROLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hyménoptérologie.

HYMÉNOPTÉROLOGUE. s. m. Didact. Naturaliste qui s'occupe spécialement des insectes hyménoptères.

HYMÉNORHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; ῥίζα, racine). Bot. Qui a des racines membraneuses. ‖ L'ail hyménorhize est ainsi appelé à cause de ses bulbes, qui sont composées de membranes fermes et très-serrées.

HYMÉNOSCYPHE. s. f. Bot. Genre de champignons.

HYMÉNOSOME. s. m. Crust. Genre de crustacés.

HYMÉNOSPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; σπορά, graine). Bot. Qui a les semences engagées dans une membrane. ‖ HYMÉNOSPORES. s. m. pl. Section de l'ordre des lichens ascophores, comprenant ceux qui ont une membrane proligère.

HYMÉNOSPORÉ, ÉE. adj. Bot. V. HYMÉNOSPORE.

HYMÉNOSTACHYDE. s. f. Bot. Genre de fougères.

HYMÉNOTHALAME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; θάλαμος, lit). Bot. Qui s'étale et forme une expansion membraneuse. ‖ HYMÉNOTHALAMES. s. m. pl. Ordre de la famille des lichens.

HYMÉNOTHÉCIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; θήκη, boite). Bot. Se dit de champignons pourvus d'une membrane qui contient les corpuscules reproducteurs. ‖ HYMÉNOTHÉCIENS. s. m. pl. Ordre de champignons, dans lequel on range ceux qui sont pourvus d'un hyménion, ou d'une membrane contenant les corpuscules reproducteurs.

HYMÉNOTHÉCION. s. m. Bot. Genre de plantes graminées.

HYMÉNOTHÈQUE. adj. des 2 g. Bot. Nom de la deuxième section du premier ordre, les gymnocarpes, de la classe des champignons.

HYMÉNOTOME. s. m. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; τομή, incision). Chir. Instrument pour découper les membranes.

HYMÉNOTOMIE. s. f. (ét., V. HYMÉNOTOME). Anat. Dissection des membranes.

— Chir. Section de l'hymen.

HYMÉNOTOMIQUE. adj. des 2 g. Anat. et chir. Qui a rapport à l'hyménotomie.

HYMÉNOTOMISTE. s. m. Celui qui s'occupe particulièrement de la dissection des membranes.

HYMÉNULE. s. f. Bot. Genre de champignons.

HYMÉNULÉ. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une hyménule. ‖ HYMÉNULÉS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des trémelles, ayant pour type le genre hyménule.

HYMER. Myth. scand. Géant qui reçut Thor dans sa barque, lorsque ce dieu alla combattre le grand Serpent.

HYMETTE. Géogr. anc. Montagne de l'Attique, au sud d'Athènes. Le miel du mont Hymette était très-estimé.

HYMETTIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom de Jupiter, qui fut nourri par les abeilles de l'Hymette.

HYMNAGORE. adj. des 2 g. Ant. Se dit des cérémonies et des fêtes qu'on célébrait sur les places publiques.

— Myth. Surnom de Bacchus et d'Apollon, invoqués dans ces fêtes.

HYMNAIRE. s. m. Recueil d'hymnes.

HYMNE. s. m. (du gr. ὕμνος, chant). Cantique en l'honneur de la Divinité.

— Chez les anciens, Poëme en l'honneur des dieux ou des héros. Hymne en l'honneur d'Apollon, en l'honneur de Cérès. Callimaque a fait des hymnes en l'honneur de quelques dieux. L'hymne d'Apollon, de Cérès. Hymne à Cérès, à Vénus. Hymne théurgique, poétique, philosophique, orphique, homérique. ‖ Dans ce sens on le fait aussi féminin. Transportez-vous en pensée dans l'ancien monde pour vous faire une idée de ce qu'il dut éprouver, lorsqu'au milieu des *hymnes* obscènes ou absurdes à Vénus, à Bacchus, à Mercure, à Cybèle, il entendit des voix graves chantant au pied d'un autel nouveau : O Dieu, nous te louons! O Seigneur, nous te confessons! O Père éternel, toute la terre te révère! (Chateaub.)

— *Hymne de Castor*. Chant guerrier en usage parmi les Lacédémoniens, et à la cadence duquel ils marchaient au combat. On y célébrait les exploits de ce héros.

— Les Indiens ont des hymnes qui renferment quelques histoires de leurs dieux, dévatas ou génies; et ces histoires, qui sont des fables bizarres, contiennent, pour l'ordinaire, quelque instruction morale. Tous les matins, au lever de l'aurore, les brahmanes sont obligés de chanter un de ces hymnes, qui roule sur une aventure arrivée à un dévata, et il a pour but de faire voir que l'orgueil est la source de bien des maux. Les brahmanes assurent que Vichnou a promis une entière rémission de tous les péchés à ceux qui réciteraient cette histoire.

— Se dit, par extension, pour Pièce de vers en l'honneur d'un être quelconque.

Recevez donc mon *hymne*, ô vous fleurs du bocage,
Des belles à la fois la parure et l'image. (Lemierre.)

— Malherbe l'a fait du féminin dans ce sens :

Quelle sera la hauteur
De l'*hymne* de ta victoire ?
Quand elle aura cette gloire,
Que Malherbe en soit l'auteur ! (Malherbe.)

— Se dit quelquefois du chant des oiseaux.

Et du fond des bosquets un *hymne* universel
S'élève dans les airs et monte jusqu'au ciel. (Michaud.)

— s. f. Liturg. Cantique qu'on chante dans l'église. Entonner une hymne. Chanter une hymne. Une belle hymne. Les anciennes *hymnes* de l'Église ont le mérite de la simplicité, mais n'ont que celui-là. (Marm.) Lorsqu'au milieu des lampes, des masses d'or, des flambeaux, des parfums, aux soupirs de l'orgue, au balancement des cloches, au frémissement des serpents et des basses, cette *hymne* faisait résonner les vitraux, les souterrains et les dômes d'une basilique. (Chateaub.) Si quatre vierges, vêtues de lin et parées de feuillages, apportaient la dépouille d'une de leurs compagnes dans une nef tendue de rideaux blancs, le prêtre récitait à haute voix sur cette jeune cendre une *hymne* à la virginité. (Id.) Un dimanche de l'Avent, j'entendis de mon lit chanter cette *hymne* avant le jour sur le perron de la cathédrale, selon un rite de cette église-là. (J.-J. Rouss.)

— Dans la liturgie grecque, on distingue quatre sortes d'hymnes, mais on n'entend pas par ce mot des louanges en vers, mais simplement des louanges. L'*hymne angelique* ou le *Gloria in excelsis* fait la première espèce; le *trisagion*, la seconde; l'*hymne chérubinique*, par laquelle l'Eglise imite les chérubins qui louent Dieu et le Sauveur dans le ciel, fait la troisième, et la quatrième est composée de l'*hymne de victoire et de triomphe*.

— Suivant tous les grammairiens, ce mot est féminin quand on parle des cantiques qu'on chante dans l'église; en tout autre sens, il est masculin. Domergue admet cependant qu'il faut laisser à l'écrivain, et surtout au poëte, le choix du genre : aussi ne s'en sont-ils pas fait faute. O toi qui nous a faits en composant un discours si saint, je crois chanter un véritable *hymne* à ta gloire. (Galien.) Quelles étaient ces institutions des Amphion, des Cadmus, des Orphée? Une belle musique appelée Loi, des danses, des cantiques, quelques arbres consacrés, des vieillards conduisant des enfants, un *hymne* formé auprès d'un tombeau, la religion et Dieu partout. (Chateaub.)

> Encore un *hymne*, ô ma lyre!
> Un *hymne* pour le Seigneur,
> Un *hymne* dans mon délire,
> Un *hymne* dans mon bonheur! (LAMART.)

— Syn. simpl. Cantique, ode sacrée. || Épith. sacré, religieux, solennel, harmonieux, sublime.

HYMNIE. s. f. Myth. Nom de Diane chez les Arcadiens.

HYMNIENNE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane. Diane hymnienne était adorée chez les Arcadiens.

HYMNIES. s. f. pl. Ant. gr. Fête à Orchomène et à Mantinée, en l'honneur de Diane hymnienne.

HYMNIQUE. adj. des 2 g. Littér. Qui a rapport à l'hymne. || Qui est du genre de l'hymne. Poésie hymnique. Vers hymniques.

HYMNESTE. s. m. Auteur qui a composé des hymnes.

— Celui qui est chargé de composer des hymnes.

HYMNODE. s. des 2 g. (ét. gr., ὕμνος, hymne; ᾠδὸς, chanteur). Ant. gr. Se dit de ceux qui chantaient les hymnes dans les fêtes de la Grèce. Dans les fêtes de Pallas, les hymnodes étaient trois jeunes filles.

HYMNOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ὕμνος, hymne; γράφω, écrire). Philol. Auteur qui compose des hymnes. Santeuil est un de nos meilleurs hymnographes.

— Ballanche s'est servi de ce mot pour désigner les poëtes qui ont fait des poésies semblables à celles d'Orphée, de Klopstock.

HYMNOGRAPHIE. s. f. Philol. Genre de poésie qui comprend les hymnes.

— Recueil d'hymnes.

HYMNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Philol. Qui a rapport à l'hymnographie.

HYMNOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὕμνος, hymne; λόγος, discours). Philol. Dissertation sur le genre de l'hymne. || Traité sur l'hymne.

— Liturg. Récitation ou chant des hymnes.

HYMNOLOGIQUE. adj. des 2 g. Philol. Qui concerne l'hymnologie.

HYMNOLOGUE. s. m. Philol. Auteur d'une hymnologie. || Chanteur d'hymnes.

HYNDITE. s. m. Hist. or. Membre d'un ordre de derviches peu considéré des musulmans, parce qu'ils ne descendent pas des deux premières congrégations établies du vivant même du Prophète, par Aboubekr et Ali.

HYO. Abréviation du mot *hyoïde*, entre dans la formation des mots composés ci-après :

— HYO-ÉPIGLOTTIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle propre de l'épiglotte, qui existe chez certains quadrupèdes et qui manque chez l'homme.

— HYO-ÉPIGLOTTIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à l'os hyoïde et à l'épiglotte.

— HYO-EX-GLOTTIQUE. adj. m. Anat. Se dit d'un cartilage du larynx de la grenouille.

— HYO-GLOSSE. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la langue.

— HYO-GLOSSIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à l'os hyoïde et à la langue.

— s. m. On a donné ce nom au nerf hypoglosse, parce qu'il donne de nombreux rameaux à la langue et aux muscles qui s'attachent à l'os hyoïde.

— HYO-GLOSSO-BASI-PHARYNGIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles du pharynx, qui tient à l'os hyoïde, à la langue et à la base de l'occipital.

— HYO-LARYNGIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui tient à l'os hyoïde et au larynx.

— HYO-PHARYNGIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles du pharynx, qui va à l'os hyoïde et au pharynx.

— HYO-POSTGLOTTIQUE. adj. m. Se dit d'un cartilage du larynx de la grenouille.

— HYO-PROGLOTTIQUE. adj. m. Anat. Se dit d'un cartilage du larynx de la grenouille.

— HYO-PRÉSTYLOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle de l'hyoïde de la salamandre.

— HYO-STERNAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à l'hyoïde et au sternum.

— HYO-THYROÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à l'hyoïde et au thyroïde.

HYOBRANCHE. s. f. Bot. Plante parasite orobranchoïde, de couleur de sang, qui croît au cap de Bonne-Espérance.

HYOCHONDRO-GLOSSE. adj. m. (pr. *i-o-kon-dro-glos-se*). Anat. Se dit d'un des muscles de la langue. || Substantiv. L'hyochondro-glosse.

HYOÏDE. adj. Anat. Se dit de l'os qui est à la racine de la langue, et qui a une certaine ressemblance avec l'upsilon des Grecs. Os hyoïde. || Substantiv. L'hyoïde.

HYOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à l'hyoïde.

HYOPHORBE. s. f. Bot. Fruit de l'hyophorbier.

HYOPHORBIER. s. m. Bot. Espèce de palmier de l'île Bourbon.

HYOSCYAME. s. m. (ét. gr., ὗς, cochon; κύαμος, fève). Bot. Un des noms de la jusquiame. || Nom que les anciens donnaient à des plantes qui étaient mortelles pour les pourceaux et les sangliers qui en avaient mangé.

HYOSCYAMINE. s. f. Chim. Alcali organique, que l'on a trouvé dans la jusquiame ou dans l'ellébore noir. On a reconnu depuis que c'était du phosphate ammoniaco-magnésien.

HYOSÈRE ou **HYOSIRIS.** s. f. (ét. gr. ὗς, cochon; σέρις, espèce de chicorée). Bot. Plante qui ressemble à la chicorée, mais plus petite et plus rude.

HYOSÉRIDE. s. f. Bot. Genre de plantes chicoracées du bassin de la Méditerranée.

HYOSÉRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hyoséride. || HYOSÉRIDÉES. s. f. pl. Groupe de la section des lactucées scorsonériées. || Sous-tribu de la tribu des chicoracées, ayant pour type le genre hyoséride.

HYOSPATHE. s. m. Bot. Genre de palmiers.

HYOVERTÉBROTOMIE. s. f. Art vétér. Opération qui consiste à ouvrir les poches gutturales du cheval, de l'âne ou du mulet.

HYOVERTÉBROTOMIQUE. adj. des 2 g. Art vétér. Qui concerne l'hyovertébrotomie.

HYPACANTHE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux.

HYPACONTISTE. s. m. Ant. gr. Cavalier armé de javelots.

HYPALLAGE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; ἀλλαγὴ, changement). Gramm. Figure par laquelle on paraît attribuer à certains mots d'une phrase ce qui appartient à d'autres mots de cette phrase, sans cependant qu'il soit possible de se méprendre au sens. C'est ainsi qu'on dit : *il n'avait point de souliers dans ses pieds*, au lieu de, *il n'avait point ses pieds dans ses souliers. Enfoncer son chapeau dans sa tête*, au lieu de, *enfoncer la tête dans son chapeau*. Cette figure est plus propre aux langues anciennes qu'aux langues modernes. *Ibant obscuri sola sub nocte per umbram* est un des plus beaux vers de l'Énéide. En français, la traduction littérale : *Ils marchaient ténébreux dans la nuit solitaire au milieu de l'ombre*, ne serait pas supportable. Ainsi, pour nous, l'hypallage est plus souvent un vice de style qu'une figure. Quelquefois cependant elle produit un bel effet, comme dans ce vers de Boileau, Trahissant la vertu sur un papier *coupable*.

HYPANIS. Géogr. anc. Rivière de la Scythie européenne, affluent du Borysthène. Aujourd'hui le *Bog*. || Fleuve de la Sarmatie d'Asie, affluent du Pont-Euxin. Aujourd'hui le *Kouban*.

HYPANTE. s. f. (du gr. ὑπάντη, rencontre). Liturg. gr. La fête de la purification de la Vierge ou de la présentation de Jésus au temple.

HYPANTHE. s. m. Bot. Partie inférieure du calice qui a fort souvent une tout autre manière d'être que la supérieure, qui, par exemple, dans la rose, prend la forme d'une baie, et se resserre à son orifice, tandis que la partie supérieure se flétrit.

HYPANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Dont le calice et la corolle s'insèrent sous l'ovaire. || HYPANTHÉES. s. f. pl. Section des plantes exogènes, comprenant celles qui ont un calice monophylle, ou divisé jusqu'à la base, et une corolle monopétale insérée au réceptacle.

HYPANTHODION. s. m. Bot. Extrémité charnue d'un pédoncule qui se détache de la plante en même temps que le fruit, soit qu'elle conserve la forme ordinaire des pédoncules, comme dans l'artocarpe, soit qu'elle s'élargisse, comme dans la dorsténie, soit enfin qu'elle se dilate en une sorte de bourse ou de poche qui enveloppe et renferme les fleurs et les fruits comme le figuier.

HYPANTIMONIEUX. adj. m. Chim. Se dit du premier des sulfures que produit l'antimoine; il joue quelquefois le rôle de base, mais plus souvent celui d'acide.

HYPANTIMONITE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'oxyde hypantimonieux avec une base salifiable.

HYPAPANTE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; ἀντάω, rencontrer). Liturg. gr. V. HYPANTE.

HYPAR. s. m. Marque sensible de la manifestation divine, soit par les songes ou par quelque réalité, comme en se montrant eux-mêmes ou en prouvant leur présence par quelque merveille.

HYPARCHIE. s. f. (pr. *i-par-ki*). Hist. anc. Territoire, autorité d'un hyparque.

HYPARGYRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὑπὸ, sous; ἄργυρος, argent). Bot. Qui est de couleur argentine en dessous, comme les feuilles de la téphrosie hypargyrée.

HYPARQUE. s. m. Hist. anc. Nom par lequel les Grecs désignent tantôt les satrapes eux-mêmes, tantôt les intendants qui étaient subordonnés à ceux-ci, et qu'on appelait *économes*.

— S'emploie aussi dans le même sens que Éparque. L'hyparque de Constantinople.

HYPARTYNIEUX. adj. m. Chim. Se dit du second des sulfures que produit l'arsenic.

HYPASME. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons.

HYPASPISTE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous, ἀσπὶς, bouclier). Art milit. Soldat grec armé d'un bouclier. || On l'appelait aussi *peltaste*.

HYPATE. s. f. Mus. anc. La corde la plus grave de la lyre et des deux tétracordes les plus bas. Tétracorde des hypates. Hypate des hypates.

HYPATHIE. Née vers l'an 370 de J.-C. Devint si habile dans les mathématiques et la philosophie, que les magistrats d'Athènes l'engagèrent à faire des cours publics. Comme elle était païenne et peu favorable aux chrétiens, des fanatiques l'assassinèrent vers l'an 415.

HYPATOÏDE. s. m. (du gr. ὑπάτη, la corde la plus basse). Mus. anc. Genre de la mélopée grecque, propre à la tragédie.

HYPÉCOON s. m. (du gr. ὑπήκοος, flexible). Bot. Genre de plantes papavéracées qui croissent dans les blés.

HYPÉLATE. s. f. Bot. Genre de la famille des savonniens, renfermant un arbrisseau de la Jamaïque.

HYPÉLITRE. s. m. Bot. Genre de plantes cypéracées.

HYPÉLYTRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hypélytre. || HYPÉLYTRÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des cypéracées, qui a pour type le genre hypélytre.

HYPÉMÉNIEN, ENNE. adj. Qui n'est plein que de vent. Épithète que Rabelais donne aux habitants de l'île de Ruach.

HYPENDESMOSE. s. f. Pathol. Excès d'endosmose.

HYPENTÈRE s. f. Anat. Voies génito-urinaires, partie inférieure du système muqueux.

HYPER. (du gr. ὑπὲρ, au-dessus, au-delà). Préposition grecque, qui entre dans la composition de plusieurs mots français dérivés du grec, et qui marque quelque excès, quelque chose au-delà de la signification du mot simple auquel on la joint.

HYPÉRACRIEN, ENNE. adj. Ant. gr. Se dit d'une des quatre tribus d'Athènes, sous Cranaüs.

— s. m. Membre de la tribu hypéracrienne.

HYPÉRANTHE. s. m. Entom. Genre de papillons.

HYPÉRANTHÈRE. s. f. Bot. Genre de légumineuses.

HYPÉRANTHÈZE. s. m. Arbre d'Arabie, espèce de ben.

HYPÉRANTIQUE. adj. des 2 g. Littér. Se dit d'un style suranné.

HYPÉRAURIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ὑπὲρ, au-dessus, et du lat. *aurum*, or). Chim. Se dit d'une combinaison dans laquelle il entre plus d'or que dans une autre du même genre. Le telluride hypéraurique est ainsi nommé, parce que le tellure s'y trouve combiné avec une proportion d'or double de celle qui existe dans le telluride aurique.

HYPERBASE. s. f. Rhét. Métaphore.

HYBERBATE. s. f. (ét. gr., ὑπὲρ, au delà; βαίνω, aller). Gramm. Figure qui consiste à intervertir, à renverser l'ordre naturel du discours. Et les hautes vertus que de vous il hérite, pour qu'il hérite de vous. L'hyperbate diffère de l'inversion, en ce que le renversement de l'ordre des mots est plus brusque, moins ordinaire, même en poésie. Cette figure est surtout familière aux langues anciennes. On en trouve cependant quelques exemples en français. Dans notre langue, cette figure nuit quelquefois à la clarté, et on ne doit s'en servir dans la prose qu'avec beaucoup de circonspection. Lorsqu'elle est heureusement maniée, elle donne cependant aux phrases beaucoup de rapidité, de grâce et d'énergie. Si par exemple Fléchier dit : Cet aigle, dont le vol hardi avait d'abord effrayé nos provinces, prenait déjà l'essor pour se sauver vers les montagnes, il n'eût que raconté un fait, mais il a tracé un tableau en disant : Déjà prenait l'essor, pour se sauver vers les montagnes, cet aigle dont le vol hardi avait d'abord effrayé nos provinces.

— L'Encyclopédie fait ce mot masculin, pour se conformer au mot grec ὑπερβατόν, qui est neutre.

HYBERBATIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ὑπερβατὸν, qui prédomine). Minér. Qui a un caractère de prédominance. || Se dit d'une variété minéralogique qui résulte de la combinaison de plusieurs formes, dont l'une est la primitive, et les autres, étant dues à des lois très-simples de décroissement, sont celles que l'on rencontre le plus communément parmi les cristaux de l'espèce. Chaux carbonatée hyperbatique.

HYPERBÉRÉTÉUS. s. m. Chronol. Le douzième mois des Macédoniens et des Grecs d'Asie. On croit qu'il répondait à notre mois de septembre.

HYPERBIBASME. s. m. Gramm. Figure qui consiste à changer un accent de place ou à transposer une lettre dans un mot. Elle n'est en usage que dans les langues anciennes.

HYPERBIUS. Myth. Fils de Mars, que l'on disait avoir le premier tué des animaux.

HYPERBOLE. s. f. (ét. gr., ὑπὲρ, au delà; βάλλω, jeter). Rhétor. Figure qui consiste à augmenter ou à diminuer excessivement la vérité des choses, pour faire plus d'impression sur l'esprit de l'auditeur. L'hyperbole a ses bornes, il est vrai, au delà de la vérité; mais elle ne doit point les étendre jusqu'à la contradiction ou au ridicule, ainsi que le fait l'Arioste, quand, parlant d'un de ses héros, il dit que, dans la chaleur du combat, ne s'étant pas aperçu qu'on l'avait tué, il combattit toujours vaillamment, tout mort qu'il était. L'hyperbole peut exister, ou dans un seul mot, ou dans toute la pensée. Les esprits vifs, pleins de feu, et qu'une vaste imagination emporte hors des règles de la justesse, ne peuvent s'assouvir d'hyperboles. Excepté quelques façons de parler communes et proverbiales, nous usons très-rarement d'hyperboles en français. Discours rempli d'hyperboles. Ce que je vous dis est vrai, ce n'est point une hyperbole. Dire quelque chose sans hyperbole. L'*hyperbole* est un peu forte. (Id.) Poussa jusqu'à l'excès sa mordante *hyperbole*. (Boil.) L'*hyperbole* est, comme le télescope et le microscope, à égale distance de la vérité. (Boiste.) L'imagination se nourrit d'*hyperboles*. (Id.) L'*hyperbole* exprime au delà de la vérité, pour ramener l'esprit à la mieux connaître. (La Bruy.) L'*hyperbole* est propre à peindre le désordre d'un esprit à qui une grande passion exagère tout. (Condill.)

> Ils voudront...
> Interdire chez vous l'entrée aux *hyperboles*. (BOIL.)

> Sans la métaphore à deux faces,
> Sans l'*hyperbole* et ses échasses,
> Ses vers ramperaient languissants. (LA MOTHE.)

— Exagération. Parlons sans *hyperbole* et sans plaisanterie. (Boil.)

— Un auteur a appelé les longues queues des habits des femmes, des *hyperboles en drap*. C'est une pensée basse, un peu burlesque, et qui approche de l'énigme.

— L'hyperbole n'est pas moins du langage familier que l'ellipse ; mais, comme on est accoutumé à la réduire à sa juste valeur, l'abus qu'on en fait tous les jours n'empêche pas qu'elle ne puisse entrer heureusement dans le style noble, et surtout dans les sujets où notre esprit est monté au grand comme dans l'ode et l'épopée. On admire avec raison ces beaux vers qui terminent le second chant de la *Henriade* et le tableau de la Saint-Barthélemy.

> Et des fleuves français les eaux ensanglantées
> Ne portaient que des morts aux mers épouvantées

On sait bien qu'il y a quelque chose au delà de l'exacte vérité ; mais ici la vérité est en elle-même si terrible, qu'on n'aperçoit pas ce que le poëte y ajoute. Mais si l'exagération va trop loin, ce n'est plus qu'une vaine enflure. Malherbe est tombé dans ce défaut quand il a dit

> C'est alors que ses cris en tonnerres éclatent,
> Ses soupirs se font vents qui les chênes combattent
> Et ses pleurs, qui tantôt descendaient mollement,
> Ressemblent au torrent qui, des hautes montagnes,
> Ravageant et noyant les voisines campagnes,
> Veut que tout l'univers ne soit qu'un élément.

— Géom. Section faite dans un cône du second degré par un plan qui, étant prolongé rencontre les deux nappes de cette surface Cette courbe est formée de deux branches indéfiniment ouvertes, l'une vers la droite, l'autre vers la gauche, et se tournant mutuellement leur convexité. || *Hyperbole équilatère.* Celle dont les axes sont égaux. || *Hyperboles conjuguées.* Deux hyperboles qui ont le même centre, et dont l'une a pour premier axe le second axe de l'autre.

— Syn. simpl. Exagération, augmentation amplification. || Épith. Hardie, outrée, excessive, fausse, froide, ridicule. || Périphr. Les échasses de l'hyperbole, en mauvaise part.

HYPERBOLÉEN. adj. m. Mus. anc. Se dit du ton le plus élevé de la musique des Grecs.

HYPERBOLIFORME. adj. des 2 g. Mathém. Qui se rapproche de l'hyperbole.

— Géom. *Courbe hyperboliforme.* Nom que quelques géomètres ont donné à des courbes dont les équations ont une forme analogue à celle de l'hyperbole ordinaire.

HYPERBOLIQUE. adj. des 2 g. Qui exagère beaucoup au delà du vrai discours. Langage hyperbolique. Expressions hyperboliques. Sérieusement, quand ils se seraient défiés tous trois à qui me louerait davantage, ils n'auraient pas employé d'expressions plus *hyperboliques*. (Le Sage.)

— Se dit quelquefois d'une personne qui est sujette à exagérer dans tout ce qu'elle dit. Cet homme est fort hyperbolique. Vous êtes par trop *hyperbolique*, monsieur le palatin. (Mme Chodz.)

— Géom. Qui a la forme de l'hyperbole. Figure hyperbolique. || Qui dépend de ses propriétés. Miroir hyperbolique. Verre hyperbolique.

— Médec. *Posture hyperbolique.* Celle où l'on est couché avec les bras, les jambes et l'épine du dos, les vertèbres du cou comprises, étendus ou retirés au delà de leur mesure ordinaire.

HYPERBOLIQUEMENT. adj. Avec exagération. Parler hyperboliquement. Cela est dit hyperboliquement.

— Géom. De manière à former une hyperbole. Couper un cône hyperboliquement.

— Ne se met point entre l'auxiliaire et le participe. Il s'est exprimé hyperboliquement, et non pas, il s'est hyperboliquement exprimé.

HYPERBOLISER. v. n. 1re conj. Néol. Parler par hyperbole. Ce mot a été employé autrefois par Furetière. Savoir si la licence qu'ont ceux-ci de mentir et d'*hyperboliser* les peut égaler aux autres. Hésiterait-on d'employer ce terme, surtout dans le style critique et familier ?

HYPERBOLISME. s. m. Néol. Emploi continuel, abus de l'hyperbole.

HYPERBOLOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπερϐολή, hyperbole; εἶδος, forme). Mathém. Qui se rapproche de l'hyperbole. ‖ *Courbes hyperboloïdes.* V. HYPERBOLIFORME.

HYPERBOLOÏDE. s. f. Mathém. Solide formé par la révolution d'une branche d'hyperbole autour de son premier axe.

HYPERBORÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; βορέας, Borée). Hist. nat. Se dit des plantes et des animaux qui habitent le Nord, vers les contrées voisines du cercle polaire.

— *Race hyperborée.* Variété de l'espèce humaine qui se trouve au nord des deux continents, au voisinage du cercle polaire; elle est caractérisée par le visage plat, court et arrondi, le nez écrasé, les cheveux noirs et courts, la peau brune.

HYPERBORÉE. adj. des 2 g. Se dit des peuples, des pays très-septentrionaux. Les nations hyperborées. Les mers hyperborées.

> Des nations *hyperborées*
> Plaignons l'aveuglement fatal. (J.-B. Rouss.)

> Des héros de ton sexe un essaim frémissant
> Qui, frappant à grand bruit ses armes colorées,
> Hurle ses chants barbares aux monts *hyperborées*. (Delille.)

— Géogr. anc. *Mer hyperborée.* Mer située au nord de l'Europe et de l'Asie. Aujourd'hui, *mer Glaciale arctique.*

> Le fier dominateur des mers *hyperborées*
> Vient de se déchaîner dans ces froides contrées. (Rivarol.)

> Ces pâles habitants de ces froides contrées
> Qu'assiégent de glaçons les mers *hyperborées*. (Volt.)

— Fig. Froid, glacé.

> . . Une fausse Muse, inspirée
> Par le plus glaçant aquilon,
> Avait soufflé sur l'Hélicon
> Un dithyrambe *hyperborée.* (Lebrun.)

— C'est Voltaire qui, le premier, dans l'*Orphelin de la Chine*, a francisé l'adjectif latin *hyperboreus*, pour en faire le mot *hyperborée*, plus nombreux qu'*hyperboréen*, seul usité auparavant.

— Syn. simpl. Hyperboréen, septentrional.

HYPERBORÉEN, ENNE. adj. Géog. anc. Nom que les anciens donnaient à des peuples qui habitaient vers le nord de l'Europe. ‖ *Monts Hyperboréens.* Monts de la Sarmatie, que l'on croit être les monts Ourals.

— Hist. anc. *Théore hyperboréen, théorie hyperboréenne.* Députation que les Hyperboréens envoyaient tous les ans à Délos. ‖ *Vierges hyperboréennes.* Jeunes filles que les Hyperboréens chargeaient de porter les offrandes envoyées à Délos.

— *Hyperboréen* était, chez les anciens, une dénomination vague, souvent employée pour désigner les contrées du Nord et leurs habitants. Régions hyperboréennes. Peuples hyperboréens.

> Vers les champs *hyperboréens*,
> J'ai vu des rois, dans la retraite,
> Qui se croyaient des Antonins. (Volt.)

— C'est dans la même acception que ce mot est encore employé dans les sciences naturelles. Plantes hyperboréennes. Animaux hyperboréens.

— Myth. Surnom d'Apollon, parce qu'il était surtout honoré par les peuples du Nord.

HYPERCARDIOTROPHIE. s. f. Médec. Augmentation du volume du cœur.

HYPERCARDIOTROPHIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à l'hypercardiotrophie.

HYPERCATALECTIQUE. adj. m. (ét. gr., ὑπέρ, sur; καταλήγω, terminer, finir). Littér. Se dit, dans la poésie grecque et latine, des vers qui ont une syllabe, ou, selon quelques grammairiens, deux syllabes de trop. Pour que l'hexamètre hypercatalectique ne soit point vicieux, il faut que la syllabe superflue se détruise par l'élision avec le commencement du vers suivant. ‖ substantiv. Un hypercatalectique.

HYPERCATHARSIE ou **HYPERCATHARSE.** s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; κάθαρσις, purgation). Médec. Purgation excessive.

HYPERCATHARTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui occasionne une purgation excessive.

HYPERCHÉMATIQUE. adj. des 2 g. Littér. Se dit d'un style enjoué, plaisant. On dit mieux Hyperchématique.

HYPERCHIRIE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Junon à Lacédémone. Toutes les femmes qui avaient des filles à marier lui offraient des sacrifices.

HYPERCHLORATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hyperchlorique avec une base.

HYPERCHLORIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un des oxacides du chlore.

HYPERCINÉSIE. s. f. Pathol. Irritabilité nerveuse portée au plus haut degré.

HYPERCOUSIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ au delà; ἀκούω, entendre). Pathol. Sensation auditive qui fait entendre les sons plus forts qu'ils ne le sont réellement.

HYPERCRINIE. s. f. Pathol. Augmentation des sécrétions.

HYPERCRISE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; κρίσις, crise). Pathol. Crise plus forte que celles qu'on observe ordinairement.

HYPERCRITIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à l'hypercrise.

HYPERCRITIQUE. s. m. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; κριτικός, critique). Censeur outré, critique qui ne laisse passer aucune faute, qui ne pardonne rien.

> A nosseigneurs académiques,
> Nosseigneurs les *hypercritiques*,
> Souverains arbitres des mots. (Ménage.)

HYPERDEXIEN, ENNE. adj. Myth. gr. Surnom de Jupiter et de Minerve, comme accueillant favorablement les prières.

HYPERDIACRISIE. s. f. Médec. V. HYPERCRINIE.

HYPERDIAZEUXIS. s. f. Mus. anc. Intervalle entre le tétracorde des hypates et le tétracorde hyperboléen.

HYPERDORIEN. adj. m. Mus. anc. Se dit d'un mode qui était d'une quarte au-dessus du dorien.

HYPERDRAMATIQUE. adj. Crit. Qui dépasse la portée naturelle des moyens scéniques; trop dramatique, exagéré.

HYPERDRAME. s. m. Crit. Drame dans lequel les passions sont exagérées et les situations peu naturelles.

HYPERDULIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au-dessus; δουλεία, servitude). Théol. N'est usité que dans cette locution, *le culte d'hyperdulie*, le culte qu'on rend à la sainte Vierge, qui est supérieur à celui qu'on rend aux saints.

HYPERDYNAMIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au-dessus; δύναμις, force). Physiol. Excès ou abondance de forces.

HYPERDYNAMIQUE. adj. des 2 g. Physiol. Qui appartient à l'hyperdynamie.

HYPÈRE. s. f. (du gr. ὑπέρα, phalène). Entom. Genre d'insectes coléoptères; phalènes qui proviennent de chenilles géomètres ou arpenteuses qui avancent une partie de leur corps pour se fixer et tirer le reste en avant, en le courbant régulièrement.

HYPERÉMÉSIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; ἐμέω, vomir). Pathol. Vomissement excessif, fréquente envie de vomir.

HYPERÉMÉTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à une hyperémésie. ‖ Qui l'occasionne.

HYPERENCÉPHALE. s. m. Anat. Monstre dont le cerveau est situé en grande partie hors du crâne.

HYPERENCÉPHALIE. s. f. Anat. Situation du cerveau hors du crâne, et au-dessus de cette boîte osseuse.

HYPERENCÉPHALIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des monstres par hypérencéphalie.

HYPERENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'hyperencéphalie.

HYPERENDOSMOSE. s. f. Phys. Endosmose qui s'exécute avec plus de force ou d'intensité que de coutume.

HYPERENDOSMOSÉ, ÉE. adj. Phys. Se dit d'une partie organique qui est dans l'état d'hyperendosmose.

HYPERENTÉRITE. s. f. Pathol. Inflammation très-aiguë des intestins.

HYPERENTÉROTROPHIE. s. f. Pathol. Augmentation de volume des intestins.

HYPERÉOLIEN. adj. m. Mus. anc. Mode qui était d'une quarte au-dessus de l'éolien.

HYPERÉPHIDROSE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; ἐπί, sur; ἱδρώς, sueur). Pathol. Sueur excessive.

HYPERÉPIDOSE. s. f. Pathol. Accroissement extraordinaire d'une partie du corps.

HYPÉRÉSIE. s. f. (du gr. ὑπηρεσία, ministère). Physiol. Fonction que remplit un organe ou un appareil d'organes.

HYPERESTHÉNIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; σθένος, force, rigidité). Pathol. Excès des forces, de la contractilité.

HYPERESTHÉNIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hypéresthénie.

HYPERESTHÉSIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; αἴσθησις, sentiment). Pathol. Sensibilité excessive.

HYPERESTHÉTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'hypéresthésie.

HYPEREXOSMOSE. s. f. Phys. Exosmose qui s'exécute avec plus de force ou d'intensité que de coutume.

HYPEREXOSMOSÉ, ÉE. adj. Phys. Se dit d'une partie organique qui est dans l'état d'hypérexosmose.

HYPERGASTRONERVIE. s. f. Pathol. Excès d'action nerveuse de l'estomac.

HYPERGÉNÈSE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; γένεσις, génération). Anat. Monstruosité produite par un excès de la force formatrice.

HYPERGEUSTIE. s. f. (pr. *i-per-gheus-ti*). Pathol. Excès de sensibilité dans l'organe du goût. On écrit aussi *hypergueustie.*

HYPERHÉMIE. s. f. Pathol. Surabondance de sang.

HYPERHÉMITE. s. f. Pathol. Inflammation aiguë du sang.

HYPERHEXAPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; ἕξ, six; πούς, pied). Entom. Qui a plus de six pattes. ‖ HYPERHEXAPES. s. m. pl. Branche d'animaux articulés, comprenant ceux dont le nombre de pattes, à peu d'exceptions près, est de huit au moins, dans l'état parfait. ‖ On dit aussi au sing. Un hyperhexape.

HYPERHEXAPODE. adj. V. HYPERHEXAPE.

HYPERHIDROSE. s. f. Pathol. Sueur trop abondante.

HYPERHYPATE. s. f. Mus. anc. Corde ajoutée aux deux tétracordes pour former l'ennéacorde.

HYPÉRIASTIEN. adj. m. Mus. anc. Se dit d'un mode qui était d'une quarte au-dessus de l'ionien.

HYPÉRICÉ, ÉE ou **HYPÉRICINÉ, ÉE.** adj. Bot. Qui ressemble au millepertuis. ‖ HYPÉRICÉES. s. f. pl. Section de la famille des hypéricinées, qui renferme le genre millepertuis. ‖ HYPÉRICINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre millepertuis; elle renferme des herbes, des sous-arbrisseaux, des arbustes et même des arbres. ‖ On dit aussi au sing. Une hypéricée, une hypéricinée.

HYPÉRICOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπερίκον, millepertuis; εἶδος, apparence). Bot. V. HYPÉRICINÉ.

HYPERICUM. s. m. (du gr. ὑπερίκον). Bot. Nom latin du genre millepertuis.

HYPÉRIE. s. f. Ant. Nom d'une fontaine de Thessalie.

— Crust. Genre de crustacés amphipodes.

HYPÉRIN, INE. adj. Crust. Qui ressemble à une hypérie. ‖ HYPÉRINS. s. m. pl. ou HYPÉRINES. s. f. pl. Famille de l'ordre des crustacés amphipodes, qui a pour type le genre hypérie.

HYPÉRIODATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypériodique avec une base salifiable.

HYPÉRIODIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un des oxacides de l'iode; il correspond à l'acide oxychlorique ou hyperchlorique, sous le rapport de la composition.

HYPÉRION. Myth. anc. Titan, fils du Ciel et de la Terre; il épousa sa sœur Thia, et en eut trois enfants, l'Aurore, le Soleil et la Lune. ‖ Les poëtes prennent quelquefois Hypérion pour le soleil lui-même.

HYPÉRIONIEN. adj. m. Mus anc. V. HYPÉRIASTIEN.

HYPÉRIPPE. Myth. gr. Fille de Mimichus; elle fut changée en plongeon par Jupiter.

HYPERKÉRATOSE. s. f Pathol. Conicité exubérante.

HYPERKINÉSIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au-delà; κίνησις, mouvement). Pathol. Sensibilité excessive.

HYPERLYDIEN. adj. m. Mus. anc. Se dit d'un mode qui était d'une quarte au-dessus du lydien.

HYPERMANGANATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypermanganique avec une base salifiable.

HYPERMANGANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un des acides du manganèse.

HYPERMÉNÈS. adj. m. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; μένος, force, puissance). Myth. gr. Surnom de Jupiter.

HYPERMÈSE s. f. Mus. anc. La corde qu'on nomme plus ordinairement *lychanos-hypaton.*

HYPERMÉSIE. s. f. Pathol. V. HYPERÉMÉSIE.

HYPERMÉTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. V. HYPERÉMÉTIQUE.

HYPERMÈTRE. adj. Littér. V. HYPERCATALECTIQUE.

HYPERMIXOLYDIEN. adj. m. Mus. anc. V. HYPERPHRYGIEN.

HYPERMNESTRE. Myth. Une des cinquante Danaïdes, épouse de Lyncée, à qui elle sauva la vie, en lui donnant les moyens de s'évader. Elle fut la seule qui eut horreur d'exécuter l'ordre de son père.

HYPERMOLYBDICO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel hypermolybdique avec un sel potassique.

HYPERMOLYBDIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un des sulfures que produit le molybdène. ‖ Se dit aussi de certains sels qui ont pour base l'acide molybdique.

HYPERNÉPHÉLISTE. s. m. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; νεφέλη, nuée). S'est dit, par plaisanterie, de celui qui contemple les choses célestes.

— Fig. Celui qui se perd dans les nuages.

HYPERNORMAL, ALE. adj. Didact. Qui outre-passe la règle ordinaire.

HYPÉROGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπέρ, au-delà; γένος, race). Bot. Se dit de lichens dont les corps reproducteurs sont renfermés plusieurs ensemble dans un même tubercule. ‖ HYPEROGÈNES. s. m. pl. Ordre de la classe des lichens, comprenant ceux qui ont des conceptacles composés, c'est-à-dire réunis plusieurs ensemble dans un tubercule ou une verrue de substance homogène. ‖ On dit aussi au sing. Un hypérogène.

HYPÉROÏDE. adj. des 2 g. Bot. V. SAXIFRAGE.

HYPÉROODON. s. m. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; ὀδούς, dent). Mamm. Genre de cétacés des mers glaciales du Nord, voisin des dauphins, et qui se caractérise par le palais hérissé de tubercules, et deux dents en avant de la mâchoire inférieure.

HYPÉROPHARYNGIEN. V. PÉRISTAPHYLOPHARYNGIEN.

HYPEROSTOSE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà, ὀστέον, os). Chir. Excroissance sur un os.

HYPEROXYDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; ὀξύς, aigu). Minér. Qui est pointu ou aigu à l'excès. ‖ Se dit d'une variété de chaux carbonatée offrant la combinaison de deux rhomboïdes, l'un aigu, qui est l'inverse, et l'autre qui est incomparablement plus aigu.

HYPEROXYDE. s. m. Chim. Oxyde qui contient un excès d'oxygène.

HYPEROXYMURIATE. s. m. Chim. S'est dit autrefois pour Chlorate.

HYPEROXYMURIATIQUE. adj. des 2 g. S'est dit autrefois pour Chlorique.

HYPERPARHYPATE. s. f. Mus. anc. La troisième corde de la lyre, dédiée à Vénus.

HYPERPHLOGOSE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; φλέγω, brûler). Pathol. Inflammation portée au plus haut degré.

HYPERPHRYGIEN. adj. m. Mus. anc. Se dit d'un mode qui était d'une quarte au-dessus du phrygien.

HYPERSARCOSE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au-dessus; σαρκός, gén. de σάρξ, chair). Chir. Développement excessif du tissu cellulaire dans quelque partie du corps, et particulièrement sur les parties ulcérées.

HYPERSONORE. adj. des 2 g. Se dit d'un corps membraneux dont le son augmente par la percussion.

HYPERSONORÉITÉ. s. f. Qualité d'un son redoublé. Augmentation de son.

HYPERSPLÉNALGIE. s. f. Pathol. Violente névralgie de la rate.

HYPERSPLÉNOTROPHIE. s. f. Pathol. Augmentation considérable du volume de la rate.

HYPERSPLÉNOTROPHIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'hypersplénotrophie.

HYPERSTANNEUX. adj. m. Chim. Se dit d'un des sulfures que produit l'étain.

HYPERSTÈNE. s. m. (ét. gr., ὑπέρ, au-dessus; στενός, étroit). Minér. Substance minérale dans laquelle la pyramide supérieure des cristaux est terminée par des faces très-étroites.

HYPERSTÉNIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient de l'hyperstène. ‖ *Syénite hyperstenique.* Espèce dans laquelle l'amphibole est remplacée en tout ou en partie par de l'hyperstène.

HYPERSTHÉNIE. Pathol. V. HYPERESTHÉNIE.

HYPERSTHÉNIQUE. adj. des 2 g. Pathol V. HYPERESTHÉNIQUE.

HYPERSTOMIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; στόμα, bouche). Bot. Se dit de l'insertion des étamines, quand elle a lieu audessus de l'orifice du tube du calice, et par conséquent au limbe de ce dernier organe, comme dans les éléagnées.

HYPERSTRATÉGE. s. m. Ant. milit. Titre que prenaient les empereurs de Byzance; il équivalait à Généralissime.

HYPERSTYLIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; στῦλος, style). Bot. Se dit de l'insertion des étamines, quand elle a lieu sur le contour d'un ovaire complètement infère, comme dans la jussiée, ou loin de la base du style, sur un prolongement ou évasement du calice, comme dans l'œnothère biennale.

HYPERSULFIDE. s. m. Chim. Combinaison dans laquelle le soufre entre en excès, et qui joue le rôle d'acide dans certains cas.

HYPERSULFOCYANIDE. s. m. Chim. Combinaison de soufre et de cyanogène qui joue le rôle d'acide dans certains cas.

HYPERSULFOCYANOGÈNE. s. m. Chim. Combinaison de cyanogène et de soufre dans laquelle ce dernier est en excès.

HYPERSULFOCYANURE. s. m. Chim. Combinaison de l'hypersulfocyanogène avec les corps simples, principalement avec les métaux.

HYPERSULFOMOLYBDATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'hypersulfide de molybdène avec une sulfobase.

HYPERSULFURE. s. m. Chim. Sulfure au maximum de soufre.

HYPERTHYRION ou **HYPERTHYRON.** s. m. Archit. anc. Linteau placé au-dessus d'une porte; dessus de porte.

HYPERTIME. adj. m. Hist. Titre honorifique du patriarche de Constantinople.

HYPERTONIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; τόνος, ton). Pathol. Excès de ton dans les tissus vivants.

HYPERTONIFICATION. s. f. Pathol. Tonification excessive.

HYPERTONIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a un excès de ton. ‖ Qui procure un excès de ton. Régime hypertonique.

HYPERTROPHIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; τροφή, nourriture). Pathol. Accroissement suc-

cessif du tissu des organes, sans dégénération ni transformation.

HYPERTROPHIÉ, ÉE. part. pass. du v. Hypertrophier. S'empl. adjectiv. Membre hypertrophié.
— Se dit aussi des personnes. Homme hypertrophié. Femme hypertrophiée.

HYPERTROPHIER (S'). v. pron. Ce verbe double l'*i* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *i*. *Je m'hypertrophie, nous nous hypertrophions. Je m'hypertrophiais, nous nous hypertrophiions, vous vous hypertrophiiez*, etc. Pathol. Augmenter de volume outre nature par excès de nourriture.

HYPERTROPHIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a les caractères de l'hypertrophie.

HYPERVANADICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel double qui résulte de l'union de l'acide vanadique avec un sel d'acide potassique.

HYPERVANADICO-SILICIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel double qui résulte de l'union d'un sel d'acide vanadique avec un sel d'acide silicique.

HYPERVANADICO-SODIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel double qui résulte de l'union d'un sel d'acide vanadique avec un sel d'acide sodique.

HYPERVINOSITÉ. s. f. Physiol. Prédominance du système vineux dans l'organisme.

HYPÉRYDE. Orateur athénien, rival de Démosthène. Il fut avec cet orateur l'ennemi des Macédoniens, et l'instigateur principal de la guerre lamiaque. Antipater le fit mettre à mort l'an 322 av. J.-C., après lui avoir fait subir d'horribles tortures. Ses discours se sont perdus.

HYPERZOODYNAMIE. s. f. (ét. gr., ὑπὲρ, au delà; ζῶον, animal; δύναμις, force). Pathol. Augmentation excessive de l'activité vitale.

HYPERZOODYNAMIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hyperzoodynamie.

HYPÈTHRE. adj. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; αἴθρα, air). Archit. Se disait d'un édifice, d'un temple découvert. Les temples de Jupiter, du ciel, du soleil, étaient hypèthres.
— s. m. Temple qui avait en dehors deux rangées de colonnes tout autour, et autant en dedans; mais le milieu était découvert comme un cloître de monastère.
— Espace découvert qu'on laissait autour d'un tombeau.

HYPÉTROMACHIE. s. f. Anc. art milit. Guerre, combat en rase campagne.

HYPHA. s. f. Bot. V. HYPHE.

HYPHALTE. adj. des 2 g. (du gr. ὑφάλλομαι, sautiller). Ornith. Qui ne fait que sautiller. ‖ HYPHALTES. s. m. pl. Famille de l'ordre des passereaux, comprenant des oiseaux qui ne font que sautiller. ‖ On dit aussi au sing. Un hyphalte.

HYPHANTE. adj. des 2 g. (du gr. ὑφάντης, tisserand). Ornith. Se dit d'oiseaux qui mettent beaucoup d'art dans la construction de leurs nids. ‖ HYPHANTES. s. m. pl. Famille de l'ordre des passereaux, comprenant des oiseaux qui mettent beaucoup d'art dans la confection de leurs nids. ‖ On dit aussi au sing. Un hyphante.

HYPHASE. Géogr. anc. Rivière de l'Inde, affluent de l'Indus. Alexandre s'avança jusque sur ses bords, mais le mécontentement de ses troupes le força de rétrograder.

HYPHASME. s. m. (du gr. ὕφασμα, tissu). Bot. Portion étalée et floconneuse de certains champignons.

HYPHE. s. f. (du gr. ὑφή, tissu). Bot. Expansion filamenteuse, un peu charnue, déliquescente ou fibreuse, des moisissures.

HYPHÉAR. s. m. Bot. Espèce de glu qui vient sur les sapins.

HYPHEN. s. m. (du gr. ὑφέν, mettre dessous). Philol. Signe qui indique la réunion de deux syllabes en une, et qui se place au-dessous de la ligne. Voici quelle était sa forme ‿. Dans les manuscrits, l'hyphen remplit des fonctions opposées à la diastole.

HYPHÈNE. s. f. Bot. Genre de palmiers de la Thébaïde.

HYPHÉNÈSE. s f (ét., V. HYPHEN). Gramm. Union de deux syllabes.

HYPHI. Métrol. anc. V. ÉPHA.

HYPHIALTE. Myth. Divinité des Grecs, que les Romains appelaient succube.

HYPHIALTIS. s. m. Sc. occult. Nom par lequel plusieurs écrivains ont désigné le génie succube.

HYPHOMYCES. s. m. pl. (ét. gr., ὑφή, tissu; μύκης, champignon). Bot. Classe ou ordre de champignons renfermant ceux de ces végétaux qui ont le thalle floconneux, comme les moisissures.

HYPHOMYCÈTES. s. f. pl. Bot. V. HYPHOMYCES.

HYPHOSPORÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὑφή, tissu; σπορά, graine). Bot. Qui a la forme de filaments. ‖ HYPHOSPORÉS. s. m. pl. Section de l'ordre des lichens gymnosporés, comprenant ceux qui ont la forme de filaments.

HYPHYDRE. s. m. (ét. gr., ὑπὲρ, sur; ὕδωρ, eau). Entom. Genre de coléoptères.

HYPNAL. s. m. Espèce d'aspic dont la piqûre passe pour causer un sommeil mortel.

HYPNALIE. s. f. Magnét. V. HYPNALISME.

HYPNALISME. s. m. (du gr. ὕπνος, sommeil). Magnét. État de sommeil.

HYPNE. s. m. (du gr. ὕπνον, mousse). Bot. Genre de mousses garnies de feuilles, comprenant plus de deux cents espèces, originaires d'Europe. Elles forment des gazons qui tapissent la surface de la terre, les troncs des arbres et les pierres.

HYPNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hypne. ‖ HYPNÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mousses qui a pour type le genre hypne. ‖ s. f. Genre d'algues marines, renfermant huit espèces, dont la plus commune est le varech spinuleux.

HYPNÉPOPTE. s. m. Magnét. Celui qui a des prévisions pendant son sommeil.

HYPNIATRE. s. m. (ét. gr., ὕπνος, sommeil; ἰατρός, médecin). Magnét. Celui qui prescrit des remèdes en dormant.

HYPNIONIREXIE. s. f. Magnét. V. HYPNIONIRIE.

HYPNIONIRIE. s. f. Magnét. Sommeil accompagné de songes.

HYPNOBATASE. s. f. Pathol. Somnambulisme.

HYPNOBATE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕπνος, sommeil; βαίνω, marcher). Pathol. Somnambule.
— substantiv. Un hypnobate. Une hypnobate.

HYNOBLEPSIE. s. f. Magnét. Somnambulisme lucide des personnes magnétisées.

HYPNOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ὕπνος, sommeil; γράφω, écrire). Auteur d'une description, d'un traité sur le sommeil.
— Magnét. Celui qui écrit en dormant.

HYPNOGRAPHIE. s. f. Description, traité sur le sommeil.

HYPNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif à l'hypnographie.

HYNOÏDE. adj. des 2 g. Bot. V. HYPNÉ.
— s. f. Bot. Genre de papavéracées.

HYPNOLOGIE. s. f. (du gr. ὕπνος, sommeil; λόγος, discours). Didact. Traité du sommeil.
— Partie de la médecine qui traite du sommeil et des veilles.

HYPNOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hypnologie.

HYPNOLOGIQUE. s. f. Méd. Partie de l'hygiène qui règle la durée et l'heure du sommeil.

HYPNOLOGUE. s. m Didact. Auteur d'un traité sur le sommeil.
— Médecin qui s'occupe particulièrement de l'hypnologie.

HYPNOLOQUE. s. m. (du gr. ὕπνος, sommeil; et du lat. *loqui*, parler). Magnét. Celui qui parle en dormant.

HYPNOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕπνον, mousse; φιλέω, aimer). Bot. Qui croît parmi les mousses.

HYPNOPHOBE. adj. m. (ét. gr., ὕπνος, sommeil; φόβος, peur). Myth. gr. Surnom de Bacchus, comme causant des songes effrayants.

HYPNOPHOBIE. s. f. Méd. Terreur pendant le sommeil.

HYPHOPHOBIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à l'hypnophobie.

HYPNOPHONE. s. m. Magnét. Celui qui chante ou qui parle en dormant.

HYPNOPHORBE. adj. m. (ét. gr., ὕπνος, sommeil; φορβάς, qui nourrit). Myth. Surnom de Bacchus, comme provoquant au sommeil.

HYPNOREXIE. s. f. Magnét. V. HYPNALISME.

HYPNOS. Myth. gr. Nom grec du dieu du sommeil.

HYPNOTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ὕπνος, sommeil). Médec. Se dit des remèdes qui provoquent le sommeil. On dit plus communément *narcotique*.

HYPNOTISME. s. m. Magnét. V. HYPNALISME.

HYPO. (du gr. ὑπὸ, sous, dessous). Préposition grecque qui entre dans la composition de plusieurs mots français dérivés du grec, dans lesquels elle marque en général soumission, abaissement, diminution.

HYPO-AZOTATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypo-azotique avec une base.

HYPO-AZOTIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un des oxacides de l'azote.

HYPOBLASTE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; βλαστός, rejeton). Bot. Corps charnu, épais, généralement discoïde, contenu dans une fossette du périsperme des graminées.

HYPOBLASTÉTIQUE. adj. des 2 g. Bot. Se dit de la couche inférieure du thalle ou blastème des lichens à expansions larges et étalées.

HYPOBOLE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; βάλλω, jeter). Rhét. Figure plus connue sous le nom de *subjection* ou *anticipation*.

HYPOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous; βράγχια, branchies). Conchyl. Qui a les branchies sous le corps. ‖ HYPOBRANCHES. s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui ont les branchies placées au-dessous du corps.

HYPOCALICIE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; κάλυξ, calice). Bot. État des plantes dont le calice est inférieur à l'ovaire. ‖ Classe de plantes renfermant les dicotylédones apétales à étamines hypogynes.

HYPOCALYPTE. s. m. Bot. Arbrisseau du cap de Bonne-Espérance.

HYPOCARBONIQUE. adj. m. Chim. Nom que Gay-Lussac a proposé de donner à l'acide oxalique.

HYPOCARPE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; καρπός, fruit). Bot. Partie de la plante sur laquelle le fruit repose.

HYPOCARPOGÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὑπὸ, sous; καρπός, fruit; γῆ, terre). Bot. Qui mûrit ses fruits et ses graines sous terre.

HYPOCATHARSIE. s. f. Médec. Purgation douce, insuffisante.

HYPOCATHARSIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui occasionne une purgation douce.

HYPOCAUSTE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, dessous; καίω, brûler). Ant. Fourneau souterrain qui chauffait les bains et qui fournissait de l'air chaud à la partie des thermes où était le laconicum.
— Poêle dont on fait circuler les tuyaux sous le plancher des appartements.

HYPOCHÉRIDE. s. f. Bot. Genre de chicoracées d'Europe.

HYPOCHÉRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hypochéride. ‖ HYPOCHÉRIDÉES. s. f. pl. Groupe de la section des lactucées scorsonérées ‖ Sous-tribu de la tribu des chicoracées, ayant pour type le genre hypochéride.

HYPOCHILE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; χεῖλος, lèvre). Bot. Partie inférieure du tablier des orchidées.

HYPOCHLORIQUE. adj. m. Chim. Nom que devrait porter l'acide oxychlorique, afin de correspondre à la nomenclature adoptée pour les acides du soufre.

HYPOCHNE. s. m. Bot. Genre de champignons.
— HYPOCHNES. s. m. pl. Bot. Section de la famille des mucédinées, ayant pour type le genre hypochne.

HYPOCHTHON. s. m. Erpét. Genre de reptiles batraciens.

HYPOCHTHONIEN, ENNE. adj. (du gr. ὑποχθόνιος, souterrain). Myth. gr. Se dit des divinités infernales.

HYPOCHYME. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; χυμός, suc, humeur). Anc. médec. V. HYPOCHYSE.

HYPOCHYSE. s. f. Anc. médec. S'est dit d'un épanchement d'humeur épaisse dans le globe de l'œil. On croyait que l'hypochyse était la cause de la cataracte.

HYPOCISTE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; κίστος, ciste). Bot. Plante parasite du midi de l'Europe, on l'appelle aussi *cytinelle*, elle s'attache aux racines du ciste.

HYPOCLAZIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ὑποκλάζω, s'agenouiller). Anc. art milit. Se dit d'une manœuvre ou d'un mouvement d'armes que le soldat grec faisait en mettant un genou en terre.

HYPOCOELON. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; κοῖλον, creux). Anat. Cavité qui est au-dessous de la paupière inférieure, qui répond à la cavité de la paupière supérieure.

HYPOCOLE ou **HYPOCOLON.** s. m. Gramm. S'est dit autrefois du point et virgule.

HYPOCONDRE. s. m. (du gr. ὑποχόνδριον, fait de ὑπὸ, sous, et χόνδρος, cartilage, parce que ces côtes sont presque toujours cartilagineuses). Anat. Parties latérales de la région supérieure du bas-ventre, au-dessous du rebord des fausses côtes, chez les mammifères et les oiseaux. L'hypocondre droit. L'hypocondre gauche.
— Entom. Chez les insectes, deux portions de segments, qui, dans quelques genres, interviennent entre le premier segment ventral et la partie postérieure de l'arrière-poitrine.
— Fig. Hypocondriaque. C'est un hypocondre.

Jamais la dame la plus belle
Ne charma tant son favori,
Que fait cette épouse nouvelle
Son *hypocondre* de mari. — La Font.

— S'empl. en ce dernier sens comme adject. Être, devenir hypocondre. Cent fois la bête a vu l'homme *hypocondre*. (Boil.) Les vapeurs sont un état d'autant plus cruel, qu'elles font voir les choses telles qu'elles sont, disait l'*hypocondre* abbé Mongault. (Sall.)
— Se dit aussi des choses. Est-ce en vue du secret ou par un goût *hypocondre* que cette femme aime un valet, cette autre un moine? (La Bruy.)
— Syn. comp. HYPOCONDRE. HYPOCONDRIAQUE. L'*hypocondre* possède pleinement la qualité à laquelle l'*hypocondriaque* ne fait que participer dans une certaine mesure.

HYPOCONDRIAL, ALE. adj. Qui appartient aux hypocondres.
— Ornith. *Plumes hypocondriales.* Se dit des plumes qui se trouvent sur l'hypocondre.
— Zool. Se dit d'un animal dont les côtés du corps offrent quelques particularités de coloration.

HYPOCONDRIAQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'hypocondrie. Affection hypocondriaque.
— Qui est atteint d'hypocondrie. La trop grande solitude peut rendre hypocondriaque. Être hypocondriaque.
— Fig. Bizarre, d'humeur inégale, atrabilaire.
— S'empl. souvent comme subst. C'est un hypocondriaque. Les hypocondriaques sont mélancoliques et visionnaires. Si vous supprimez l'élégante table du grand monde, l'homme policé, dans nos tristes temps, ne sera bientôt plus qu'un *hypocondriaque* insupportable. (De Cussy.)

HYPOCONDRIE. s. f. (des *hypocondres*, parce que les anciens les regardaient comme le siége de cette maladie; de nos jours, on le place dans le cerveau). Pathol. Sorte de maladie, ordinairement de longue durée, qui rend bizarre et morose, et dans laquelle on se plaint de douleurs variées, de souffrances excessives, malgré les apparences d'une santé assez bonne. Des chagrins profonds, des habitudes sédentaires, etc., prédisposent à l'hypocondrie. Être atteint d'hypocondrie.
— Par extens. Toute espèce de mélancolie ou de tristesse profonde. Une sorte d'hypocondrie. Nos vieilles sociétés finiraient par l'humeur et l'*hypocondrie*, si Dieu et la civilisation n'avaient pas réuni, pour les arracher aux épines des affaires, ces doux excitants qui nous ramènent à nous-mêmes et aux plaisirs de la sociabilité. (De Cussy.)

HYPOCOPHOSE ou **HYPOCOPHOSIE.** s. f. Pathol. Dureté de l'ouïe, surdité.

HYPOCORIASE. s. f. Art vétér. Espèce de fluxion qui vient aux yeux des bêtes de somme.

HYPOCOROLLÉ, ÉE. adj. (du gr. ὑπὸ, sous, et du lat. *corolla*, corolle). Bot. Se dit d'une plante dont la corolle s'insère sous l'ovaire.

HYPOCOROLLIE. s. f. Bot. Classe de plantes, comprenant les dicotylédones monopétales à corolle hypogyne.

HYPOCRÂNE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; κρανίον, crâne). Pathol. S'est dit d'un abcès situé sous le crâne.

HYPOCRÂNIEN, ENNE. adj. Anat. Qui est situé sous le crâne.

HYPOCRAS. s. m. (pr. *i-po-crâss*; ét. gr., ὑπὸ, sous; κρᾶσις, mélange). Espèce de liqueur faite avec du vin, du sucre, de la cannelle, et d'autres ingrédients.

HYPOCRATÈRE. s. m. Ant. Pied d'un vase qui pouvait se détacher de la partie principale ou de la coupe.

HYPOCRATÉRIFORME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous; κρατήρ, coupe; et du lat. *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une soucoupe. ‖ Se dit de la corolle, lorsque étant monopétale et régulière, elle a son tube court et son limbe plane et peu concave, comme une soucoupe très-évasée; des stipules, quand elles forment un tube terminé par un limbe élargi et plane.

HYPOCRISER. v. n. 1re conj. S'est dit autrefois pour Faire l'hypocrite. Il *hypocrisa* pendant toute la conversation. (Trév.)
— v. a. Couvrir du voile de l'hypocrisie. Ils *hypocrisaient* leur conduite. (Pasq.) Tous les philosophes anciens furent hommes, conséquemment *hypocrisant* et déguisant leurs passions, selon qu'ils étaient plus discrets. (Id.) *Hypocriser* devant le monde une austérité artificielle. (Id.) ‖ On doit rejeter ce vieux mot.

HYPOCRISIE. s. f. (du gr. ὑπόκρισις). Vice qui consiste à affecter une piété, une vertu, un sentiment qu'on n'a pas. L'hypocrisie est détestable devant Dieu et devant les hommes. Être dévot sans hypocrisie. Il fait l'homme de bien, mais toute sa conduite n'est qu'hypocrisie. Son hypocrisie sera démasquée. Avoir l'hypocrisie en horreur. Cette *hypocrisie* universelle, par laquelle chacun travaille à cacher de véritables défauts ou à montrer de fausses vertus. (Fléch.) La vie des courtisans est une *hypocrisie* continuelle. (Id.) L'*hypocrisie* est un hommage que le vice rend à la vertu. (Volt.) Molière, dans son Tartufe, a diffamé l'*hypocrisie* et non pas la vertu. (Id.) La dévotion n'est souvent que le masque de l'*hypocrisie*. (Boiste.) La gaieté, la bonhomie, l'affabilité, servent trop souvent de voile à la plus dangereuse *hypocrisie*. (Id.) Il n'y a plus d'*hypocrisie* lorsqu'il n'y a plus de vertu. (De Beauvais.)

Vois-tu? l'*hypocrisie* est un vice à la mode,
Et quand de ses couleurs le vice est revêtu,
Sous l'appui de la mode il passe pour vertu. — Th. Corneille.

— Iconol. On lui donne la figure d'une femme maigre et pâle, la tête inclinée et couverte d'un voile. Elle tient un grand chapelet, et met avec affectation son aumône dans un tronc; elle a les pieds d'un loup. On lui donne ordinairement un masque.

La tendre *Hypocrisie* aux yeux pleins de douceurs,
Le ciel est dans ses yeux, l'enfer est dans son cœur. — Voltaire.

. . . . L'*Hypocrisie*
Qui, les regards baissés, l'encensoir à la main,
Distille en soupirant sa rage et son venin. — (Id.)

— Syn. simpl. Cafardise, cagoterie, cagotisme, bigoterie, tartuferie. Tous ces synonymes sont familiers. ‖ Épith. Feinte, perfide, tendre, lâche, noire, à l'œil oblique, au perfide sourire ‖ Périphr.

C'est un art grimacier dont les discours flatteurs
Cachent sous un beau voile un amas d'imposteurs. — Th. Corneille.

HYPOCRITE. adj. des 2 g. (du gr. ὑποκριτής, comédien, parce qu'en effet un hypocrite est sur la scène du monde un comédien qui joue un personnage qui ne lui appartient pas), qui af-

fecte des apparences de piété, de vertu, de probité, de douceur, d'honneur, etc. Cet homme est hypocrite au dernier point. Cette femme est bien hypocrite. L'hypocrisie fait l'éloge des mœurs : sous la régence et pendant la terreur on ne voyait pas d'*hypocrites*. (De Levis.)

— Qui annonce l'hypocrisie. Avoir l'air hypocrite, la contenance, la mine hypocrite. Une gravité hypocrite. Un ton hypocrite. Une déférence hypocrite. Un zèle hypocrite. Des paroles hypocrites. Des serments hypocrites. Tu n'as jamais vu de face si *hypocrite*, quoique tu aies resté à l'archevêché. (Le Sage.) Son teint pâle me parut d'un beau blanc ; je donnai un nom favorable jusqu'à son air *hypocrite*. (Id).

— Iron. Dévot.

— Appliqué aux personnes, il ne se met qu'après un substantif. Appliqué aux choses, il peut quelquefois le précéder. Un air hypocrite. Un maintien hypocrite. Une contenance hypocrite. Cet hypocrite maintien, cette hypocrite contenance en impose à tout le monde.

— s. des 2 g. Celui, celle qui, en fait de vertu ou de religion, feint d'être ce qu'il n'est pas. C'est un hypocrite, un franc hypocrite, un vil hypocrite. Dès le soir même, en soupant, je me parai comme eux d'un dehors sage : cela ne coûte rien ; il ne faut pas s'étonner s'il y a tant d'*hypocrites*. (Le Sage.) On compare l'*hypocrite* qui publie une bonne action, dès qu'il l'a faite, à la poule qui chante dès qu'elle a pondu. (Noël.)

L'*hypocrite* en fraudes fertile
Dès l'enfance est pétri de fard. (J.-J. Rousseau.)

— On donne plus particulièrement ce nom à ces hommes constamment faux et pervers qui, sans vertus et sans religion, prétendent faire respecter en eux les plus grandes vertus et l'amour de la religion. Un *hypocrite* a beau prendre le ton de la vertu, il n'en peut inspirer le goût à personne. (J.-J. Rouss.)

. . . . . Cet *hypocrite* affreux
Qui, méditant le crime aux autels qu'il assiége,
Y porte des vertus le masque sacrilége. (St-Victor.)

— Par extens. Celui, celle qui feint d'avoir un caractère qu'il n'a pas. Il y a des hypocrites d'amour, d'amitié, de générosité, aussi bien que de dévotion.

— Rabelais l'a employé dans le sens de factice, simulé, qui déguise. *Hypocrites* braguettes.

— Syn. simpl. Cafard, bigot, tartufe, cagot, pharisien. Tous ces mots sont familiers. || Epith. Adroit, subtil, perfide, scélérat, raffiné, impie.

— Syn. comp. HYPOCRITE. CAFARD. CAGOT. BIGOT. L'*hypocrite* joue la dévotion, afin de cacher ses vices ; le *cafard* affecte une dévotion séduisante, pour la faire servir à ses fins ; le *cagot* charge le rôle de la dévotion, dans la vue d'être impunément méchant ou pervers ; le *bigot* se voue aux petites pratiques de la dévotion, afin de se dispenser des devoirs de la vraie piété.

— *Hypocrite* rime avec tous les mots en *ite* ou *itte*, tels que *mérite*, *gîte*, *quitte*, *scythe*, etc., quelle que soit la lettre d'appui.

HYPOCRITÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Faux, postiche, simulé, factice. Elles portaient de gros culs *hypocrités* et rembourrés contre les lois de leur fessine. (Cont. d'Eutr.)

HYPOCRITIQUE. adj. des 2 g. Ant. Qui est relatif à l'art théâtral.

HYPOCRITIQUE. s. f. S'est dit pour Gesticulation.

HYPOCRITISME. s. m. Néol. Système d'hypocrisie ; hypocrisie réfléchie, systématique. La religion, le culte ne sont, pour beaucoup de fanatiques à froid, qu'un exécrable *hypocritisme*. (Boiste.)

HYPOCYSTOTOMIE. s. f. Chir. Taille périnéale.

HYPOCYSTOTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui appartient à l'hypocystotomie.

HYPODACTYLE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; δάκτυλος, doigt). Ornith. Dessous de chaque doigt de la patte d'un oiseau.

HYPODERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; δέρμα, peau). Bot. Qui croît sous l'épiderme des plantes, comme le champignon appelé conoplée hypoderme.

HYPODERME. s. m. Entom. Peau qui garnit les élytres des insectes coléoptères ; elle est agréablement colorée dans quelques espèces.

— Bot. Genre de champignons qui croissent sous l'épiderme des végétaux.

HYPODERMIEN, ENNE. adj. Bot. Qui croît sous l'épiderme des végétaux. || HYPODERMIENS. s. m. pl. Groupe de champignons qui a pour type le genre hypoderme.

HYPODIAZEUXIS. s. f. Mus. anc. Intervalle de quinte qui se trouve entre un premier tétracorde et le troisième.

HYPODICARPÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; δὶς, deux fois ; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a deux ovaires infères. || HYPODICARPÉES. s. f. pl. Classe de plantes phanérocotylédones complètes périgynes, comprenant celles qui ont deux pistils et deux ovaires réunis, comme les caprifoliacées, les rubiacées, etc.

HYPODIDASCALE. s. m. Ant. Sous-précepteur.

HYPODORIEN. adj. m. Mus. anc. Se disait du plagal du ton dorien. Mode hypodorien.

HYPODRYS. s. m. (pr. *i-po-driss* ; ét. gr., ὑπὸ, sous ; δρῦς, chêne). Bot. Espèce de champignon comestible qui croît près des chênes.

HYPO-ÉOLIEN. adj. Mus. anc. Se dit d'un mode qui est d'une quarte au-dessous de l'éolien.

HYPOESTE. s. m. Bot. Espèce de jonc de la Nouvelle-Hollande.

HYPOGASTRE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; γαστὴρ, ventre). Anat. La partie inférieure du bas-ventre.

— Bot. Stipules des jungermannies.

HYPOGASTRIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à l'hypogastre. La région hypogastrique.

HYPOGASTROCÈLE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous, γαστὴρ, ventre ; κήλη, tumeur). Chir. Hernie à la région hypogastrique.

HYPOGASTRONERVIE. s. f. Pathol. Diminution d'action nerveuse de l'estomac.

HYPOGASTRORHEXIE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; γαστὴρ, ventre ; ῥῆξις, rupture). Chir. Déchirure à la partie inférieure du bas-ventre.

HYPOGÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; γῆ, terre). Bot. Qui reste ou se développe sous terre. || *Cotyledon hypoge*. Celui qui reste sous terre lors de la germination. || *Plante hypogée*. Plante qui, après avoir fleuri à l'air, enfonce ses pédoncules en terre, pour que les fruits y mûrissent, comme le trèfle souterrain, ou dont il n'y a que les fleurs enterrées dans le sol qui parviennent à mûrir leurs graines, comme l'arachnide hypogée, la voandzée souterraine.

HYPOGÉE. s. m. Archit. Souterrain.

— Se dit particulièrement des excavations et des constructions souterraines où les anciens déposaient leurs morts, lorsqu'ils eurent perdu l'usage de les brûler. On trouve beaucoup d'hypogées aux environs de Thèbes.

— Astrol. Point que les anciens astronomes supposaient sous la terre. Telle maison céleste est à l'hypogée.

— S'emploie quelquefois adjectiv. Temple hypogée.

HYPOGÉE. s. f. Conchyl. Genre de mollusques, qui a pour type les animaux des genres solen, pholade, sanguinolaire et pandore.

HYPOGÉON. s. m. Helmint. Genre de vers à sang rouge.

HYPOGÈSE. s. f. Bot. Espèce d'herbe qui pousse sur les toits.

HYPOGLOSSE. adj. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; γλῶσσα, langue). Anat. Se dit des nerfs qui se distribuent à la langue, et qui servent à la rendre l'organe du goût. Nerf hypoglosse.

— adj. des 2 g. Bot. Se dit de plantes qui portent une languette sur le milieu de leurs feuilles. La délessérie hypoglosse, à la forme d'une langue.

— S'empl. aussi substantiv. au masculin. Le grand hypoglosse. Les hypoglosses.

HYPOGLOSSE. s. f. Bot. Nom que les anciens donnaient à la plante que l'on croit être la même que le laurier d'Alexandrie.

HYPOGLOSSIDE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; γλῶσσα, langue). Pathol. Inflammation ou exulcération sous la langue.

HYPOGLOSSIS. s. f. Anat. Partie inférieure de la langue.

HYPOGLOTTIDE. s. f. Antiq. Couronne de laurier ou d'hypoglosse que l'on voit sur quelques médailles.

— Pharm. Préparation qu'on employait autrefois contre les affections de la trachée-artère, et qu'on mettait sur la langue jusqu'à ce qu'elle fût fondue.

HYPOGLOTTIE. s. f. Pathol. Glande qui vient sous la langue.

HYPOGLOTTITE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous, γλῶσσα, langue). Ant. et pharm. V. HYPOGLOTTIDE.

HYPOGNATHE. s. m. Anat. Monstre qui porte une tête rudimentaire à l'extrémité de la mâchoire inférieure.

HYPOGNATHIE. s. f. Anat. Implantation d'une tête rudimentaire sur la mâchoire inférieure.

HYPOGNATHIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des monstres par hypognathie.

HYPOGNATHIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'hypognathie.

HYPOGNOSTIQUES. s. m. pl. Philol. Titre d'un ouvrage attribué à saint Augustin.

HYPOGONE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; γονὴ, semence). Bot. Partie membraneuse située au-dessous des organes génitaux, dans les plantes.

HYPOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Indicatif, sommaire.

— Anc. log. *Définition hypographique*. Définition qui ne donne de la chose qu'une idée sommaire et peu précise.

HYPOGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; γυνὴ, femme). Bot. Qui s'insère au-dessous de l'ovaire. || Se dit de la corolle, quand elle prend naissance sous l'ovaire, comme dans le cheiranthe ; des étamines, lorsqu'elles sont fixées sur le réceptacle, soit plus bas que l'ovaire, soit au niveau de sa base ; des pétales, quand ils naissent d'un torus réduit à une zone étroite située sous l'ovaire.

HYPOGYNIE. s. f. Bot. État d'une partie de la fleur qui s'insère sous l'ovaire.

HYPOGYNIQUE. adj. des 2 g. Bot. Se dit de l'insertion des étamines, des pétales ou de la corolle staminifère, quand le point d'attache est en contact, soit avec la base de l'ovaire libre, si celui-ci est fixé par cette base, et sans podogyne, au fond de la fleur, comme dans les tiliacées, soit avec un polyphore, soit avec la circonférence de l'ovaire même.

HYPO-HÉMIQUE. s. f. Pathol. Inflammation chronique ou lente du sang.

HYPO-IASTIEN ou **HYPO-IONIEN.** adj. m. Mus. anc. Se dit d'un mode qui était d'une quarte au-dessous de l'ionien.

HYPOLAMPRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; λαμπρὸς, brillant). Bot. Qui est luisant en dessous, comme les feuilles du pultérée hypolampre.

HYPOLAPATHE. s. m. Bot. Nom que les Grecs donnaient à une espèce de rhubarbe.

HYPOLÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

HYPOLÉON. s. m. Entom. Genre de diptères.

HYPOLÉPIDE. s. f. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance.

HYPOLEPSIS. s. m. (pr. *i-po-lep-siss*). Bot. Plante parasite personnée, du cap de Bonne-Espérance.

HYPOLEUQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; λευκὸς, blanc). Zool. Qui a le dessous du corps blanc.

HYPOLIPATHE. s. m. Bot. Espèce de rhubarbe.

HYPOLITHE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui se tient sous les pierres.

HYPOLYDIEN. adj. m. Mus. anc. Se dit du plagal du son lydien.

HYPOLYTRE. s. m. Bot. Genre de cypéroïdes.

HYPOMÉION. s. m. Ant. gr. Citoyen de Sparte qui était pauvre et privé de certains droits. Les hypoméions concouraient à la nomination des magistrats, mais ils n'étaient pas eux-mêmes éligibles.

HYPOMÉLATHRA. adj. f. Myth. gr. Un des surnoms de Diane, comme ayant sa statue placée sous une voûte.

HYPOMILISIEN ou **HYPOMIXOLIDIEN.** adj. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; μίξις, mélange). Mus. anc. Se dit du plagal du ton mixolydien.

HYPOMNÈME. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; μνήμη, mémoire). Littér. anc. Commentaire, glose. || Mémoires.

HYPOMNISTIQUES. s. m. pl. Philol. Titre d'un ouvrage appelé aussi *Hypognostiques*.

HYPOMOCHLION. s. m. (pr. *i-po-mo-klion* ; ét. gr., ὑπὸ, sous ; μοχλὸς, levier). Phys. anc. Point d'appui d'un levier.

HYPOMUQUEUX, EUSE. adj. Anat. Qui se trouve sous les membranes muqueuses.

HYPONARTHÉCIE. s. f. Chir. Procédé curatif des fractures, dans lequel on n'emploie qu'une seule attelle placée sous le membre lésé.

HYPONARTHÉCIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à l'hyponarthécie.

HYPONITREUX. adj. m. Chim. Se dit d'un acide qui porte aussi le nom de *protoxyde d'azote*.

HYPONITRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un sel résultant de la combinaison de l'acide hyponitreux avec une base salifiable.

HYPONITRITE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hyponitreux avec les bases salifiables.

HYPONOÈME. s. f. Philos. Mot que d'anciens philosophes ont employé dans le sens de Préjugé et de soupçon.

HYPOPE. s. m. Entom. Genre d'acarides.

HYPOPÉDIUM. s. m. (pr. *i-po-pé-diom* ; ét. gr., ὑπὸ, sous ; ποδὸς, gén. de ποῦς, pied). Pharm. Cataplasme pour appliquer à la plante des pieds.

HYPOPELTIDE. s. f. Bot. Genre de fougères.

HYPOPÉTALÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; πέταλον, pétale). Bot. Dont les pétales s'insèrent sous l'ovaire.

HYPOPÉTALIE. s. f. Bot. État d'une plante dont la corolle s'insère sous l'ovaire. || Classe de plantes comprenant les dicotylédones polypétales, à étamines hypogynes.

HYPOPÉTALIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à l'hypopétalie.

HYPOPHACE. s. f. Bot. Genre de champignons.

HYPOPHARYNX. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; φάρυγξ, pharynx). Entom. Appendice solide du pharynx de quelques insectes hyménoptères.

HYPOPHASE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; φαίνω, paraître). Pathol. Etat de l'œil lorsqu'on n'en aperçoit que le blanc entre les paupières.

HYPOPHASIE. s. f. Médec. On dit mieux *hypophase*.

HYPOPHÈTE. s. m. Ant. gr. Ministre de Jupiter qui annonçait au peuple les oracles du dieu.

— En général. Celui qui prononçait ou plutôt qui interprétait les oracles d'une divinité.

— Rabelais applique ce mot à un homme qui raconte le passé comme d'autres annoncent l'avenir.

HYDROPHILÉE. s. f. Entom. Genre de coléoptères.

HYPOPHLEGMASIE. s. f. Pathol. Légère inflammation.

HYPOPHLÉODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; φλοιὸς, écorce). Bot. Qui croît sous l'épiderme des végétaux.

HYPOPHORE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; φέρω, porter). Rhét. Figure plus connue sous le nom d'*objection*.

— Chir. Ulcère ouvert, profond et fistuleux.

HYPOPHOSPHATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypophosphorique, avec une base salifiable.

HYPOPHOSPHITE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypophosphoreux, avec une base salifiable.

HYPOPHOSPHOREUX. adj. m. Chim. Se dit du premier des trois acides que le phosphore produit en s'unissant à l'oxygène.

HYPOPHOSPHORIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un des oxacides du phosphore, que l'on a d'abord regardé comme un acide, mais qui n'est autre chose qu'une combinaison des acides phosphorique et phosphoreux, ou un phosphate phosphoreux.

HYPOPHRYGIEN. adj. m. Mus. anc. Se dit du plagal du mode phrygien. || Il y avait un autre mode hypo-phrygien, qui était le grave de celui-ci.

HYPOPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; ὀφθαλμὸς, œil). Crust. Dont les yeux sont placés à la partie inférieure de la face. || HYPOPHTHALME. s. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, comprenant ceux qui ont les yeux très-rapprochés à leur insertion, laquelle se trouve sous le museau.

HYPOPHALMIE. s. f. Pathol. Inflammation et gonflement de la partie inférieure de l'œil.

HYPOPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui concerne l'hypophthalmie.

HYPOPHYLLE. s. m. (ét gr., ὑπὸ, sous, φύλλον, feuille). Bot Genre d'algues marines. || Petite gaîne représentant la véritable feuille, à l'angle de laquelle naissent des rameaux dont l'apparence est la même que celle des feuilles, comme dans l'asperge.

HYPOPHYLLINES. s. f. pl. Bot. Section de la famille des hépatiques.

HYPOPHYLLOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; φύλλον, feuille ; καρπὸς, fruit). Bot. Dont le fruit naît au-dessous de la feuille. || HYPOPHYLLOCARPES. s. f. pl. Groupe ou classe de mousses, renfermant celles dont le fruit naît au-dessous de la feuille accessoire.

HYPOPHYLLO-SPERMATEUSE. adj. f. Bot. Se dit des plantes dont la semence est placée sur le dos des feuilles, comme la fougère.

HYPOPHYSE. s. f. Anat. Portion de substance cérébrale qui circonscrit l'infundibulum.

— Pathol. Un des noms de la cataracte.

HYPO-PICROTOXIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide trouvé dans la coque du Levant.

HYPOPITYS. s. f. Bot. Genre de plantes d'Europe et d'Amérique.

HYPOPODIUM. s. m. Ant. Escabeau, marche-pied.

HYPOPROSLAMBANOMÈNE. s. f. Mus anc. La corde ajoutée par Guy d'Arezzo au-dessous de la proslambanomène des Grecs.

HYPOPTÈRE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; πτερὸν, aile). Bot. Espèce de foliole.

— Entom. Organe des insectes, que l'on a appelé depuis Paraptère.

HYPOPTÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit de la cupule, quand elle est ailée inférieurement, comme dans le cèdre.

HYPOPYGE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous, πυγή, derrière). Entom. Dernier segment ventral de l'abdomen des insectes.

HYPOPYON. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; πύον, pus). Abcès dans l'épaisseur de la cornée transparente, ou dans les chambres de l'œil.

HYPOPYRRHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; πυῤῥὸς, roux). Zool. Qui est de couleur rousse en dessous.

HYPORCHEMATIQUE. adj. des 2 g. (pr. *i-por-kè-ma-ti-ke* ; ét. gr., ὑπὸ, sous ; ὀρχέομαι, danser). Littér. anc. Se dit, dans la poésie grecque, d'une pièce de vers gaie et chantante. || D'une pièce de vers qui se chantait pendant que l'on dansait.

HYPORCHEME. s. m. (pr. *i-por-kè-me*). Littér. anc. Poëme grec composé de diverses sortes de vers fort courts et remplis de pieds pyrrhiques. L'hyporchème se chantait pour régler la mesure des pas des danseurs.

HYPORYCTIQUE. adj. des 2 g. Art milit. Se dit des opérations militaires qui se font au moyen des mines. || De la guerre souterraine.

HYPOSARQUE. s. m. Pathol. Tumeur non fluctuante, qui occupe une partie de l'abdomen.

HYPOSCÈNE ou **HYPOSCENIUM.** s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous ; σκηνή, scène, théâtre). Ant. gr. Enceinte de colonnes autour de la scène, où se tenaient les mimes et les joueurs d'instruments.

HYPOSCÉNIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'hyposcène.

HYPOSCHÉOTOMIE. s. f. (pr. [illegible]). Chir. [illegible]

HYPOSCHÉOTOMIQUE. adj. des 2 g. (pr. *i-po-skè-o-to-mi-ke*). Chir. Qui appartient à l'hyposchéotomie.

HYPOSOME. s. m. (pr. *i-po-ço-me*). Anat. Membrane entre deux cavités.

HYPOSPADE. s. m. Anat. Celui qui est atteint d'hypospadias.

HYPOSPADIAS. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; σπάω, tirer). Chir. Ouverture du méat urinaire sous le gland.

HYPOSPATHISME. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; σπάθη, spatule, parce qu'après avoir fait trois incisions, on passait une spatule entre le péricrâne et les chairs). Chir. Opération qui était autrefois en usage, et qui consistait à fendre la peau du front et à mettre le péricrâne à nu. Le but de cette opération était d'arrêter les fluxions sur les yeux.

HYPOSPERMATOCYSME. s. f. Bot. Partie membraneuse qui, dans certaines fougères, supporte les masses polléniformes.

HYPOSPERMATOCYSTIDE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; σπέρμα, graine; κύστις, vessie). Bot. Petite partie membraneuse qui, dans certaines fougères, paraît servir de support à des masses polléniformes.

HYPOSPHAGME. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; σφάζω, répandre du sang). Pathol. Ecchymose de l'œil ou épanchement du sang sous la conjonctive.

HYPOSPHÉNAL. adj. et s. m. Anat. Se dit des pièces du crâne.

HYPOSPORANGE. s. m. Bot. Indusie de fougère qui porte les sporanges mêmes.

HYPOSTAMINÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὑπὸ, sous; στήμων, étamine). Bot. Dont les étamines s'insèrent sous l'ovaire.

HYPOSTAMINIE. s. f. Bot. État d'une plante à étamines hypogynes. || Classe de plantes, comprenant les dicotylédones monopétales à étamines hypogynes.

HYPOSTAPHYLE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; σταφύλη, luette). Pathol. Allongement ou chute de la luette.

HYPOSTASE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; ἵστημι, placer). Théol. Suppôt, personne. Il y a en Dieu trois hypostases et une seule nature. || On donna pendant quelque temps à ce mot la signification d'Essence.

— Méd. Sédiment des urines.

HYPOSTATE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; ἵσταμαι, se tenir). Bot. Corps filamenteux et souvent transparent qui se trouve situé sous l'embryon, lorsque celui-ci commence à se développer après la fécondation. Ces corps, ordinairement au nombre de deux ou trois, disparaissent à mesure que l'embryon grandit, soit en totalité, soit en partie seulement, et, dans ce dernier cas, leur résidu produit l'albumen.

HYPOSTATIQUE. adj. des 2 g. Théol. Ne se dit que de l'union du Verbe avec la nature humaine. Union hypostatique.

— Théol. scolast. Forme hypostatique. Se dit de ce qui constitue les personnes de la Trinité dans la raison particulière de personne qui convient à chacune. La forme hypostatique du Père est ce qui le constitue la première personne de la Trinité, et ainsi des deux autres. La forme hypostatique du Père consiste à ne point avoir de principe, et à l'être des deux autres personnes; celle du Fils à être engendré de toute éternité par le Père, et à être avec lui le principe du Saint-Esprit; et celle du Saint-Esprit, à procéder de toute éternité du Père et du Fils, sans être le principe d'aucune autre personne, ou à être le terme de la sainte Trinité. *Forme hypostatique* est la même chose que *personnalité*.

— Alchim. Les trois éléments des alchimistes sont ce qu'ils appelaient le principe hypostatique.

HYPOSTATIQUEMENT. adv. Théol. D'une manière hypostatique. Le Verbe s'est uni hypostatiquement à la nature humaine.

HYPOSTÈME. s. m. Bot. Face inférieure de l'expansion des lichens.

HYPOSTERNAL. adj. et s. m. Se dit d'une des pièces du sternum. || Pl. m. *hyposternaux*.

HYPOSTHÉNIE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; σθένος, force). Pathol. Diminution des forces.

HYPOSTHÉNIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui tient de l'hyposthénie.

HYPOSTIBIEUX. adj. m. Chim. Se dit d'un sulfide d'antimoine.

HYPOSTIBITE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'oxyde hypostibieux avec une base.

HYPOSTOME. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; στόμα, bouche). Entom. Nom que les entomologistes allemands donnent à la face des insectes, ou à la région qui s'étend, entre les yeux, de la base des antennes à l'épistome. Ce mot est synonyme de Chaperon.

— Ichthyol. Genre de poissons osseux, de la famille des oplophores, qui ont la bouche sous le museau.

HYPOSTOMIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous; στόμα, bouche). Ichthyol. Qui a la bouche sous le museau. || HYPOSTOMIDES. s. m. pl. Famille de poissons, comprenant ceux qui ont la bouche située inférieurement à la base du museau.

HYPOSTRATÈGE. s. m. Anc. art milit. Commandant en second; lieutenant du général. || Nom donné par quelques écrivains à un des chefs de l'armée byzantine.

HYPOSTROME. s. m. Bot. Base sur laquelle reposent les pédoncules qui supportent les corpuscules reproducteurs dans certaines plantes cryptogames.

HYPOSTROPHE. s. m. Méd. Changement de position d'un malade dans son lit.

— Récidive d'une maladie.

HYPOSTYLE. adj. des 2 g. et s. m. Archit. Se dit d'un appartement dont le plafond est porté par des colonnes. Salle hypostyle.

HYPOSULFANTIMONITE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison du sulfide hypantimonieux avec une sulfobase.

HYPOSULFARSÉNITE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison du sulfide hypersénieux avec une sulfobase.

HYPOSULFATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hyposulfurique avec une base salifiable.

HYPOSULFINDIGOTATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hyposulfindigotique avec une base salifiable.

HYPOSULFINDIGOTIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du bleu d'indigo soluble avec l'acide hyposulfurique.

HYPOSULFITE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hyposulfureux avec une base salifiable.

HYPOSULFOSTIBITE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison du sulfide hypostibieux avec une base.

HYPOSULFUREUX. adj. m. Chim. Se dit du premier des acides que le soufre produit en se combinant avec l'oxygène.

HYPOSULFURIQUE. adj. m. Chim. Se dit du troisième des acides que le soufre produit en se courbant avec l'oxygène.

HYPOSYNAPHE. s. f. Mus. anc. Intervalle d'une septième mineure entre le tétracorde des hypates et le tétracorde synemménôn.

HYPOTAXE. s. f. Anc. art milit. Manœuvre de la milice grecque, qui consistait à protéger les flancs de la phalange en plaçant en équerre les soldats armés à la légère.

HYPOTÈME. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; ἵστημι, se tenir). Bot. La face inférieure des expansions des lichens.

HYPOTÉNUSE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; τείνω, tendre). Géom. Le côté qui est opposé à l'angle droit dans un triangle rectangle. L'hypoténuse est le plus grand des côtés d'un triangle rectangle. Le carré construit sur l'hypoténuse d'un triangle rectangle est égal à la somme des carrés construits sur les deux autres côtés.

HYPOTHADÉ, ÉE. adj. Se disait pour Dévoué à Dieu.

HYPOTHALATTIQUE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; θάλασσα, mer). S'est dit autrefois de l'art de nager, et surtout de l'art de naviguer sous les eaux. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *navigation sous-marine*.

HYPOTHALLE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; θαλλός, thalle). Bot. Couche interne ou inférieure des lichens, parce qu'elle sert en quelque sorte de base ou de soutien au thalle.

HYPOTHALLIN, INE. adj. Bot. Se dit de l'état élémentaire des lichens dans lequel leurs deux couches sont souvent confondues ensemble.

HYPOTHÉÂTRALE. s. f. Ant. Flûte grecque en usage sur les théâtres des anciens.

HYPOTHÉCABLE. adj. des 2 g. Qui peut être hypothéqué. Bien hypothécable.

HYPOTHÉCAIRE. adj. des 2 g. Jurispr. Qui a ou donne droit d'hypothèque. || Qui a rapport à l'hypothèque.

— *Dette hypothécaire*. Dette qui donne hypothèque.

— *Inscription hypothécaire*. Inscription d'hypothèque.

— S'est employé substantiv. pour Hypothèque. L'hypothécaire de la somme pour son préciput est du temps de son contrat de mariage. On dit aujourd'hui Hypothèque.

HYPOTHÉCAIREMENT. adv. Jurispr. Avec hypothèque. S'obliger hypothécairement.

— Par rapport à l'hypothèque, aux hypothèques. L'héritier est tenu des dettes personnellement pour sa part héréditaire, et hypothécairement pour le tout.

— Ne se met point entre l'auxiliaire et le verbe. Il est obligé hypothécairement, et non pas, il est hypothécairement obligé.

HYPOTHÉCION. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; θήκη, gaîne). Bot. Base du thalame des lichens, qui est ordinairement formée de cellules rondes et stériles.

HYPOTHÈLE. s. f. Bot. Espèce de champignon.

HYPOTHÉNAR. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; θέναρ, main). Anat. Saillie à la face palmaire de la main, sous le petit doigt et dans sa direction. || Espace de la main qui est entre l'index et le petit doigt. || Toute espèce de saillie de la paume de la main ou de la pointe des pieds.

HYPOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; τίθημι, placer). Jurispr. Droit réel qui grève les immeubles affectés à la sûreté, à l'acquittement d'une obligation, d'une dette. Ce droit est indivisible et subsiste sur tous les immeubles; il les suit, en quelques mains qu'ils passent. Les privilèges et hypothèques. Mauvaise, bonne, solide hypothèque. Hypothèque sûre. Hypothèque incontestable. Ancienne hypothèque. Avoir hypothèque, avoir droit d'hypothèque sur tous les biens de quelqu'un, sur une terre, sur un immeuble. Une femme a hypothèque sur tous les biens de son mari, du jour de son mariage. Un bien chargé, grevé d'hypothèques. Un bien libre d'hypothèques. Consentir une hypothèque. Supplément d'hypothèque. Réduction d'hypothèque. Etre premier en hypothèque. Etre subrogé à l'hypothèque. Donner une terre en hypothèque, pour hypothèque. Purger les hypothèques. Éteindre une hypothèque. Une promesse sous seing privé ne porte point d'hypothèque, n'emporte point hypothèque, ne donne point hypothèque. Déroger à son hypothèque. Bureau de la conservation des hypothèques. Conservateur des hypothèques. Déclaration d'hypothèque. Inscription d'hypothèque. Le registre des hypothèques. L'inscription conserve l'hypothèque pendant des années.

— *Hypothèque conventionnelle*. Hypothèque qui résulte de la convention constatée suivant les formes voulues par la loi. || *Hypothèque générale*. Hypothèque qui frappe tous les biens présents du débiteur, ainsi que ses biens à venir, à mesure qu'il les acquiert. || *Hypothèque judiciaire*. Hypothèque qui résulte d'un jugement portant condamnation. || *Hypothèque légale*. Hypothèque conférée par la loi, sans qu'il y ait besoin d'un jugement spécial. || *Hypothèque spéciale*. Hypothèque qui est limitée à une chose spéciale. || *Hypothèque privilégiée*. Hypothèque qui donne la préférence sur les autres créanciers. || *Hypothèque tacite*. C'est la même chose que l'hypothèque légale.

— *Action en déclaration d'hypothèque*. Action dirigée contre le tiers détenteur d'un immeuble, par un créancier hypothécaire, afin d'interrompre la prescription de l'hypothèque prise sur cet immeuble.

— Fig. Épith. Se dit d'un droit que l'on assure.

— Pop. Se dit d'une maladie secrète. Mauvaise hypothèque.

HYPOTHÈQUE. s. f. Vieux et pop. Composition faite avec de l'eau-de-vie, du sucre, des fruits, etc., qu'on boit après le repas. Boire de l'hypothèque. Prendre de l'hypothèque. L'hypothèque de muscat, de coing, etc.

HYPOTHÉQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Hypothéquer. S'empl. adjectiv. Un immeuble hypothéqué.

— Molière l'a dit d'un malade. Il est *hypothéqué* à mes consultations, et un malade ne se moquera pas d'un médecin.

— Fig. A telle ou telle opinion, à telle ou telle secte, ils se trouvent *hypothéqués*, asservis et collés, comme à une prise qu'ils ne peuvent démordre. (Montaig.)

— *Hypothéqué sur*. Toutes les fois qu'il s'agit d'emprunt, ou d'un nouvel impôt, on fait envisager au peuple des améliorations qui ne tarderont pas à effectuer le remboursement de l'un ou l'extinction de l'autre, ce qui a fait dire, dans plus d'une occasion, que nos ressources étaient *hypothequées* sur la foi et l'espérance, à condition que nous ferions la charité. (Sal.)

— Fig. et fam. *Être hypothéqué*. Avoir une santé fort délabrée, avoir plusieurs infirmités graves. Etre bien hypothéqué.

HYPOTHÉQUER. v. a. 1ʳᵉ conj. Ce verbe change l'*é* en *è* dans tous les temps dont la terminaison forme une syllabe muette. *J'hypothèque, tu hypothèques, il hypothèque*, etc. Jurispr. Soumettre à l'hypothèque, donner pour hypothèque. Hypothéquer tous ses biens.

— Fig. Il faut ménager la liberté de notre âme, et ne l'*hypothequer* qu'aux occasions justes, lesquelles sont en bien petit nombre, si nous jugeons sainement. (Montaigne.)

— S'HYPOTHÉQUER. v. pron. Être hypothéqué. Ces biens ne peuvent s'hypothéquer.

HYPOTHÈSE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; τίθημι, placer). Philos. Supposition d'une chose, soit possible, soit impossible, de laquelle on tire une conséquence. Faire une hypothèse. Etablir une hypothèse. Argumenter sur l'hypothèse de quelqu'un, sur l'hypothèse qu'il pose. Dans cette hypothèse, dans votre hypothèse, tous vos adversaires seraient dans l'erreur. Raisonner, agir dans l'hypothèse d'une vérité, d'un événement. Admettre, rejeter une hypothèse. L'espérance vit d'*hypothèses*. (Boiste.) Notre bonheur est en *hypothèse*, et notre malheur en réalité. (Id.)

— Assemblage de plusieurs choses qu'on imagine et qu'on suppose, pour parvenir plus facilement à l'explication de certains phénomènes. C'est ce qu'on appelle plus communément *système*. L'hypothèse de Ptolomée. L'hypothèse de Ticho-Brahé. Fausse hypothèse. Brillante hypothèse. Heureuse hypothèse. Hypothèse trompeuse. L'*hypothèse* absurde du matérialisme est aussi funeste à la société que désespérante pour celui qui l'admet. (Boiste.)

— On fait souvent de fausses hypothèses, pour faire tomber un antagoniste ou des absurdités, et même en géométrie on en tire des vérités.

— Proposition particulière comprise sous la thèse générale. Réduire la thèse à l'hypothèse. Venons de la thèse à l'hypothèse. Appliquer la thèse à l'hypothèse.

— Astron. Nom qu'on donne à la théorie de Képler pour le mouvement des planètes dans leurs ellipses, suivant la loi des aires proportionnelles aux temps. || *Hypothese elliptique simple* ou *hypothèse de Wardus*. Elle consiste à supposer que les planètes qui tournent dans une ellipse ont une égalité telle que, si la force centrale est à un des foyers de cette ellipse, le mouvement soit uniforme par rapport au foyer supérieur. || *Hypothese de Copernic*. Nom sous lequel le système du mouvement de la terre autour du soleil, démontré par Copernic, Galilée, etc., fut permis par la cour de Rome.

— Iconol. Près de l'obscure Métaphysique, et du sommet d'un roc, on voit la magique Hypothèse occupée à enfler des globes d'eau savonneuse qu'elle envoie à ses disciples. Les bras tendus et la bouche béante, ces insensés s'empressent à l'envi pour les recevoir; ils ferment la main, croyant avoir retenu quelque chose, et ils n'ont saisi qu'un peu d'air qui s'échappe aussitôt.

— Syn. comp. HYPOTHÈSE. SUPPOSITION. V. SUPPOSITION.

HYPOTHÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui est fondé sur une hypothèse. Proposition, raisonnement hypothétique. Cas hypothétique. Systeme hypothétique. La théorie de la médecine est physiquement positive et moralement *hypothétique*. (Boiste.)

— Philos. *Forme hypothétique*. Se dit, dans le système kantiste, de la forme d'un raisonnement composé de jugements, dans lesquels l'attribut n'est réuni au sujet que par une supposition. || *Jugement hypothétique*. Se dit, dans le même système, de la réunion de deux propositions, l'une exprimant une proposition antécédente, l'autre une conséquence soumise à cette condition. Si tous les corps sont composés, tous les corps sont divisibles.

HYPOTHÉTIQUEMENT. adv. Par hypothèse, par supposition. Cela n'est vrai qu'hypothétiquement.

— D'une manière hypothétique.

HYPOTHRONIE. s. f. Bot. Plante du Brésil.

HYPOTHIDE. s. m. Entom. Genre de coléoptères.

HYPOTHORON. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; θύρα, porte). Archit. Espace vide, cavité sous une porte, sous une fenêtre.

HYPOTRACHÉLION. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, au-dessous; τράχηλος, le cou). Anat. Partie inférieure du cou.

— Archit. anc. Le haut du fût de la colonne; la partie comprise entre l'échine et l'astragale, ou entre le chapiteau et le listel.

HYPOTYPOSE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; τυπόω, figurer). Rhét. Figure qui peint les choses dont on parle avec des couleurs si vives, qu'on croit les voir de ses propres yeux, et non en entendre le récit. Boileau, Racine, Voltaire et tous nos grands poètes ont fait un usage heureux, mais sobre, de cette figure, qui agit si puissamment sur le cœur, qui remue si vivement l'imagination, que l'auditeur, s'identifiant avec le personnage, s'oublie au point de se croire témoin des faits qui lui sont racontés. En voici un exemple de Boileau :

> . . . . La Mollesse oppressée,
> Dans sa bouche, à ce mot, sent sa langue glacée;
> Et lasse de parler, succombant sous l'effort,
> Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort.

— Philos. *Hypotyposes pyrrhoniennes*. Titre d'un livre de Sextus Empiricus, dans lequel ce philosophe développe les doctrines du scepticisme.

HYPOVANADATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypovanadique avec une base salifiable.

HYPOVANADIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un des acides que le vanadium produit en se combinant avec l'oxygène.

HYPOXANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous; ξανθός, jaune). Hist. nat. Qui est jaune en dessous.

HYPOXIDE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Afrique, d'Amérique et d'Australie.

HYPOXYDE. s. m. Chim. Sous-oxyde. || *Hypoxyde sulfurique*. Acide sulfurique.

HYPOXYDÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est oxydé au plus bas degré.

— Bot. Qui ressemble à une hypoxyde. || HYPOXYDÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre hypoxyde.

HYPOXYLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hypoxylon. || HYPOXYLÉES. s. f. pl. Famille de champignons qui a pour type le genre hypoxylon. Les hypoxyléos sont parasites, et se trouvent sur des végétaux languissants ou morts.

HYPOXYLON. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; ξύλον, bois : qui est presque de la nature du bois). Bot. Genre de plantes intermédiaire entre les champignons et les lichens.

— Espèce de substance coriace ou presque ligneuse qui naît sur le bois ou sur son écorce.

HYPOXYS. s. f. (pr. *i-po-ksiss*; ét. gr., ὑπὸ, sous; ὀξύς, aigu, parce que les feuilles sont de forme presque aiguë). Bot. Genre de narcissoïdes, renfermant une trentaine d'espèces, la plupart du cap de Bonne-Espérance, ou des parties chaudes de l'Afrique septentrionale. || On donne ce nom à quelques autres plantes.

HYPOZEUGME. s. m. Littér. Espèce de zeugme qui a lieu lorsque le membre de phrase auquel se rattachent un ou plusieurs autres membres ne se trouvent qu'à la fin du discours.

HYPOZOÏQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑπό, sous; ζῶον, animal). Minér. Se dit des terrains inférieurs à ceux où l'on trouve des débris de corps organisés.

HYPOZOME. s. m. Anat. Membrane disjonctive.

HYPPOLYTE. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes, de la famille des macroures.

HYPPONACTE. adj. m. Poes. anc. Se dit de vers iambiques, dont le dernier est un spondée au lieu d'être un iambe.

HYPSAUCHÈNE. adj. m. Myth. gr. Qui porte la tête haute. Surnom d'Apollon.

HYPSIBATE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

HYPSIBOAS. s. m. Erpét. Genre de reptiles batraciens.

HYPSIEN, ENNE. adj. Horizontal.

— *Accent hypsien.* Le trait d'union.

HYPSILOGLOSSE. s. m. (ét. gr., ὑψίλον, upsilon; γλῶσσα, langue). Anat. Muscle qui appartient à l'os hypsiloïde et à la langue.

HYPSILOÏDE. adj. m. (ét. gr., ὑψίλον, upsilon; εἶδος, ressemblance). Anat. Se dit quelquefois pour Hyoïde.

HYPSILOPHE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

HYPSIPILE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕψος, hauteur; πῖλος, feutre). Entom. Se dit d'un animal qui a des épines, des poils sur le dos, comme la chenille du thaïs hypsipile.

— s. m. Espèce de papillon.

HYPSIPRYMNE. s. m. Mamm. Genre de mammifères.

HYPSIPYLE. Myth. Fille de Thoas, roi de Lemnos, et de Myrine. Les femmes de Lemnos ayant assassiné tous les habitants mâles de cette île, Hypsipyle sauva la vie à son père. Jason s'arrêta dans Lemnos avec les Argonautes, se fit aimer d'Hypsipyle et en eut deux jumeaux. Après le départ de Jason, elle fut chassée du trône de Lemnos et éprouva mille revers.

HYPSIRHINE. s. m. Erpét. Genre de serpents.

HYPSIS. s. m. Bot. Plante labiée.

HYPSISTAIRE. s. m. (ét. gr., ὕψιστος, très-haut). Hist. relig. Se dit de certains hérétiques du IVe siècle, dont la doctrine était un mélange de judaïsme et de paganisme. Ils adoraient le Très-Haut avec les chrétiens, révéraient le feu et les éclairs avec les païens, et observaient le sabbat, etc., avec les juifs.

HYPSISTOS. adj. Myth. gr. Très-haut. Un des surnoms de Jupiter, sous lequel il était adoré à Élis et en Béotie.

— Myth. syr. Un des premiers hommes, selon Sanchoniathon; il fut adoré dans la suite par les Phéniciens comme le plus grand des dieux. Sa femme Beruth lui donna deux enfants, Ouranos et Ghé.

HYPSOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὕψος, hauteur; γράφω, décrire). Description des lieux élevés.

HYPSOMÉRIE. s. f. Mathém. Manière de délivrer une équation de fraction.

HYPSOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., ὕψος, hauteur; μετρέω, mesurer). Phys. Art de mesurer la hauteur absolue d'un lieu ou d'une portion quelconque du sol terrestre, par des nivellements, des observations barométriques, ou des opérations trigonométriques.

HYPSOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport à l'hypsométrie.

HYPSOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὕψος, hauteur; πτηνός, oiseau). Ornith. Se dit des oiseaux qui recherchent de préférence les lieux élevés. || HYPSOPTÈNES. s. m. pl. Sous-ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui recherchent de préférence les lieux élevés.

HYPSORTHORHYNQUE. adj. des 2 g. Ornith. Se dit des oiseaux qui ont un vol élevé et le bec droit. || HYPSORTHORHYNQUES. s. m. pl. Famille d'oiseaux, comprenant ceux qui ont le vol élevé et le bec droit.

HYPSOURIANOS. Myth. gr. Un des premiers hommes, fils des géants. Les Phéniciens le regardaient comme l'inventeur de plusieurs arts.

HYPTÈRE. s. m. Conchyl. Genre de mollusques céphalés, qu'on trouve dans les mers de Sicile.

HYPTIDE. s. f. Genre de labiées qui répandent une odeur suave.

HYPTIE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

HYPTIEN. adj. m. Gramm. S'est dit d'une espèce d'accent horizontal, dont on se servait, au lieu du trait d'union, pour joindre deux mots en un seul.

HYRCAN Ier. Souverain pontife des Juifs, de l'an 136 à l'an 107 av. J.-C. || HYRCAN II, Souverain pontife et roi des Juifs, de l'an 79 à l'an 40 av. J.-C. Fut détrôné et rétabli plusieurs fois sur le trône. Hérode le fit périr l'an 30 av. J.-C. à l'âge de 80 ans.

HYRCANIE. Géogr. anc. Contrée d'Asie, entre la mer Caspienne et le pays des Parthes. L'Hyrcanie forme aujourd'hui le Mazenderan, province de Perse.

HYRCANIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'Hyrcanie. || Qui appartient à l'Hyrcanie ou à ses habitants.

— *Mer Hyrcanienne.* Ancien nom de la mer Caspienne.

HYRIE. Myth. gr. Amante d'Apollon et mère de Cycnus; à la mort de son fils elle fut changée en fontaine.

HYRIE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

HYRIÉE. Myth. Villageois de Béotie qui, en récompense de l'hospitalité qu'il avait donnée à Jupiter, Neptune et Mercure, reçut de ces dieux la permission de demander ce qu'il voudrait, avec assurance de l'obtenir. Il borna ses souhaits à avoir un fils, sans néanmoins avoir de femme. Les dieux urinèrent sur la peau d'une génisse qu'il venait d'immoler à Jupiter, et dix mois après il en vint un enfant nommé Urion.

HYRNÉTHO. Myth. Femme de Déiphon, honorée chez les Grecs comme une divinité.

HYRODELLE. s. f. Bot. Nom qu'on donne au champignon chanterelle dans le Limousin.

HYRONA. s. m. Mamm. Espèce de quadrupède du Brésil, assez semblable à l'hyène.

HYSGINE. s. f. Chim. La cochenille. || Le principe colorant de cette substance. || Une autre substance rouge par laquelle on prétendait remplacer la cochenille.

HYSGINIQUE. s. f. Bot. Principe colorant de la cochenille.

HYSIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom d'Apollon, sous lequel il était adoré près de la ville d'Hysia en Béotie.

HYSOPE. s. f. (de l'hébr. *ezob*, plante de bonne odeur). Bot. Genre de plantes aromatiques de la famille des labiées. On se servait ordinairement de l'hysope chez les Juifs, dans les purifications, au lieu de l'aspersoir. || *Hysope de Garigue.* Hélianthème. || *L'hysope des Hébreux* était la plus petite des plantes qu'ils connussent; c'était probablement une espèce de mousse. || *L'hysope de Dioscoride* que l'on distingue en *hysope de montagne* et *hysope de jardin*, est rapportée à des plantes labiées et même à notre hysope officinale. || *L'hysope des Arabes* est notre hysope officinale. || Ce nom a été appliqué à plusieurs sortes de plantes et surtout à des labiées.

— Fig. *Il connaît tout, depuis le cèdre jusqu'à l'hysope.* Se dit d'un homme fort instruit dans les sciences naturelles, et il signifie qu'il connaît depuis les plus grandes choses jusqu'aux plus petites.

HYSOPIFOLIA. s. f. Bot. Genre renfermant deux espèces de salicaires, dont les feuilles sont étroites comme celles de l'hysope.

HYSOPIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'hysope.

HYSOPINE. s. f. Chim. Alcali qu'on dit exister dans l'hysope.

HYSOPITE. s. m. Anc. pharm. Sorte de vin diurétique dans lequel il entrait de l'hysope.

HYSPURITE. s. f. Minér. Sorte de pierre.

HYSSOPE. s. m. (du gr. ὕσσωπος). Bot. Ancienne orthographe du mot *hysope*, qui était alors du genre masculin.

HYSSOPIFOLIÉ. Bot. V. HYSOPIFOLIÉ.

HYSSOPINE. s. f. Pharm. V. HYSOPINE.

HYSSOPITE. s. m. Pharm. V. HYSOPITE.

HYSTASPE. Satrape perse, de la famille des Achéménides, fut le père de Darius Ier.

HYSTASPIDE. Hist. Se dit des rois de Perse qui descendaient de Darius Ier, fils d'Hystaspe. Les Hystaspides occupèrent le trône de ... à 334.

HYSTÉRALGIE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur de la matrice.

HYSTÉRALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a le caractère de l'hystéralgie.

HYTÉRANDRIE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; ἀνήρ, homme). Bot. Classe de plantes qui ont plus de dix étamines insérées sur un ovaire infère.

HYSTÉRANDRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à l'hystérandrie.

HYSTÉRANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les fleurs paraissent avant les feuilles, comme dans le tussilage.

HYSTÉRA-PÉTRA. s. f. (du gr. ὑστέρα, matrice; et du lat. *petra*, pierre). Anc. médec. Nom donné à une hystérolithe, trouvée dans les environs de Coblentz, à laquelle on attribuait la vertu de guérir les vapeurs hystériques et d'exciter les menstrues.

HYSTÉRICIE. s. f. Pathol. V. HYSTÉRIE.

HYSTÉRICISME. s. m. Pathol. Hystérie peu intense.

HYSTÉRIE. s. f. Pathol. Maladie chronique particulière aux femmes. Elle est due à l'extrême sensibilité du système nerveux, et se manifeste par des convulsions générales, plus ou moins fréquentes, accompagnées de suffocation et d'une perte presque complète de connaissance.

— Bot. Genre de la famille des hypoxylins, comprenant quatorze espèces qui se trouvent sur les écorces et les feuilles des arbres; plusieurs ont été prises pour des lichens.

HYSTÉRIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes des Argiens, dans laquelle on immolait un porc à Vénus.

HYSTÉRINE. s. f. Bot. Genre de lichens.

HYSTÉRION. s. m. Bot. Genre de champignons.

HYSTÉRIONICE. s. f. Bot. Plante d'Amérique.

HYSTÉRIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ὑστέρα, matrice). Pathol. Qui appartient à l'hystérie. Affection hystérique. Vapeurs hystériques. Phénomènes hystériques. C'est dans le délire *hystérique* que la femme revient sur le passé, qu'elle s'élance dans l'avenir, que tous les temps lui sont présents. (Diderot.)

— *Remèdes hystériques.* Remèdes propres à guérir cette maladie.

— *Pierre hystérique.* Pierre qui, appliquée sur le nombril, guérit, dit-on, les maladies de l'utérus.

— Se dit aussi d'une femme attaquée d'hystérie. Cette femme est hystérique. La femme *hystérique* dans sa jeunesse se fait dévote dans l'âge avancé; la femme en qui il reste quelque énergie dans l'âge avancé était *hystérique* dans sa jeunesse. (Diderot.)

HYSTÉRISME. s. m. Pathol. V. HYSTÉRIE.

HYSTÉRITE. s. f. (du gr. ὑστέρα, matrice). Pathol. Inflammation de la matrice.

HYSTÉROBUBONOCÈLE. s. f. Chir. Hernie de la matrice, sortant par l'anneau inguinal.

HYSTÉROCARPE. s. m. Bot. Genre de fougères.

HYSTÉROCÈLE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; κήλη, tumeur). Pathol. Hernie de la matrice, causée par son passage à travers le péritoine.

HYSTÉROCYSTIQUE. adj. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; κύστις, vessie). Qui a rapport à la matrice et à la vessie.

HYSTÉROCYSTOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice, κύστις, vessie; κήλη, tumeur). Chir. Hernie simultanée de la matrice et de la vessie.

HYSTÉROGRAPHE. s. m. Celui qui s'occupe spécialement des maladies hystériques.

HYSTÉROGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; γράφω, décrire). Anat. Description des maladies de la matrice.

HYSTÉROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'hystérographie.

HYSTÉROLITHE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; λίθος, pierre). Minér. Pierre ou pétrification qui offre une représentation assez exacte des parties naturelles de la femme.

HYSTÉROLOGIE. s. f. (ét. gr., ὕστερος, postérieur; λόγος, discours). Littér. Figure qui consiste dans le renversement de l'ordre naturel des pensées, de manière à dire en dernier lieu ce qui devrait précéder selon l'ordre des faits. Elle point le désordre de l'esprit de celui qui parle. Exemple : *Moriamur et in media arma ruamus.* Mourons et précipitons-nous au milieu des combats.

HYSTÉROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif à l'hystérologie.

HYSTÉROLOXIE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; λοξός, oblique). Médec. Obliquité de la matrice.

HYSTÉROMANE. s. f. Pathol. Femme affectée d'hystéromanie. || adjectiv. Femme hystéromane.

HYSTÉROMANIE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; μανία, folie). Pathol. Fureur utérine.

HYSTÉROPE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

HYSTÉROPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; φέρω, porter). Bot. Qui porte une vulve ou des parties disposées de manière à imiter une vulve.

HYSTÉROPHYSE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; φῦσα, vent). Pathol. Distension de la matrice par des gaz.

HYSTÉROPHYTES. s. f. pl. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; φυτόν, plante). Bot. On a donné ce nom aux champignons, parce qu'ils ne peuvent naître qu'aux dépens des corps organisés mourants ou morts, qui leur servent en quelque sorte de matrice.

HYSTÉROPOTME. s. m. (ét. gr., ὕστερος, postérieur; πότμος, mort. Ant. gr. Nom que l'on donnait à ceux qui reparaissaient après avoir passé pour morts. Ils devaient subir une sorte de purification, afin de sortir en quelque sorte de leur état de mort et de reprendre une vie nouvelle.

HYSTÉROPTOSE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; πτῶσις, chute). Pathol. Chute ou renversement de la matrice.

HYSTÉRORRHÉE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; ῥέω, couler). Pathol. Écoulement qui provient de la matrice.

HYSTÉRORRHÉIQUE ou **HYSTÉRORRHOÏQUE.** adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'hystérorrhée.

HYSTÉROSCOPE. s. m. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; σκοπέω, examiner). Chir. Instrument à l'aide duquel la vue peut s'étendre jusqu'au col de la matrice.

HYSTÉROMATOKIE. s. f. Chir. Opération césarienne.

HYSTÉROSTOMATOME. s. m. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; στόμα, ouverture; τομή, section). Chir. Instrument qui sert à fendre le col de la matrice lorsque la dureté squirrheuse s'oppose à l'accouchement.

HYSTÉROSTOMATOMIE. s. f. Chir. Incision au col de la vessie.

HYSTÉROSTOMATOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui concerne l'hystérostomatomie.

HYSTÉROTOME. s. m. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; τομή, section). Chir. Instrument propre à ouvrir la matrice.

HYSTÉROTOMIE. s. f. Anat. Dissection de la matrice.

— Chir. L'opération césarienne.

HYSTÉROTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui se rapporte à l'hystérotomie.

HYSTÉROTOMOTOCIE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice; τομή, incision; τόκος, accouchement). Chir. Art d'opérer l'accouchement par l'incision de la matrice. || Cette opération elle-même.

HYSTÉROTOMOTOCIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui concerne l'hystérotomotocie.

HYSTRELLE. s. f. Bot. Pistil simple, carpelle.

HYSTRICIDE. Mamm. V. HYSTRICIEN.

HYSTRICIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ὗς, porc; θρίξ, poil, parce que les soies des hystriciens ressemblent à celles des sangliers. || HYSTRICIENS. s. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, ayant pour type le genre porc-épic.

HYSTRICITE. s. f. Hist. nat. Bezoard qui, dit-on, se trouve dans le corps du porc-épic.

HYVER. s. m. Ancienne ortographe du mot *hiver*.

HYVOURAHÉ. s. m. Bot. Arbre du Brésil dont l'écorce s'emploie dans le traitement des maladies syphilitiques.

HYVOVÉ. s. m. Bot. Espèce de plante des Indes.

I

I, s. m. Neuvième lettre de l'alphabet et la troisième des voyelles. C'est aussi la neuvième lettre et la troisième voyelle de l'alphabet latin, ainsi que de tous les alphabets des langues néo-latines et germaniques. La lettre *i*. Le caractère *i*. La voyelle *i*. Faire un *i*, un petit *i*, un grand *I*. Deux *i*. Mettre un point au-dessns de l'*i*. Prononcer mal les *i*. L'intonation, la prononciation, le son de l'*i*. Un *i* long. Un *i* bref.

— Le son de l'*i* est le plus aigu et le plus perçant de tous les sons produits par les voyelles. La ligne droite qui le représente, sous la forme d'une flèche ou d'un trait, était donc la figure la plus convenable qu'on pût choisir pour le dépeindre. Est-il rien en effet de plus propre à désigner un son perçant que ce qui est naturellement destiné à percer ? Aussi le vieux proverbe dit-il indifféremment : *droit comme un* I ou *droit comme une flèche*; d'où l'on pourrait inférer qu'autrefois on a regardé l'*i* comme une image de cet instrument. Sa forme n'ayant d'autre dimension que sa longueur, les Romains l'appelaient la *lettre longue*. Un des personnages de Plaute y fait allusion en disant, dans un moment critique : « Je ferai de moi une *lettre longue*, en m'attachant une corde au cou. (Aulul. *act*. 1, sc. 1.)

— Platon avait observé que le son de l'*i* exprimait convenablement les choses subtiles et pénétrantes ; aussi trouve-t-on cette voyelle dans *aiguiser*, *inciser*, *insinuer*, *s'immiscer*, *filtrer*, *scier*, *rire*, *crier*, etc.

— Le point sur l'*i* est nécessaire pour éviter que cette voyelle se confonde avec les consonnes à jambages. Le Dictionnaire de Boiste en a fourni la preuve : un *i* sans point, joint à un *n*, a fait prendre ce digramme pour un *m* dans *siliginosité*, qui veut dire *qualité farineuse du blé*. Il en est résulté le mot barbare *siligmosité*, que, dans chaque édition, excepté dans la dernière (1834), le continuateur de Boiste avait soin de faire précéder d'une †, pour faire connaître que cette trouvaille n'est comprise dans aucun dictionnaire de la langue française. || Après un *é* accentué, le tréma devient inutile, *athéisme*, *deifie*, etc. || Rien, comme on sait, n'est si ordinaire que l'omission involontaire de ce point : aussi l'attention à le mettre est-elle regardée comme le signe d'une exactitude ponctuelle.

— On distinguait autrefois deux sortes d'*i* : l'*i* voyelle, qui est l'*i* proprement dit, et l'*i* consonne ou *j*, qui est devenue la dixième lettre de l'alphabet.

— Le son de cette lettre est agréable et harmonieux, si l'on en juge par le nombre infini de syllabes où elle se rencontre ; elle est même souvent reproduite trois, quatre et cinq fois sans que cette répétition blesse en rien l'oreille : *sensibilité*, *irrésistibilité*, *divisibilité*, *flexibilité*, etc. On ne peut même refuser à ces différents mots une sorte de douceur ou de mollesse qui n'est pas sans agrément.

— Seul parmi les voyelles, *i* possède la propriété de se prononcer comme s'il était double, c'est-à-dire que placé entre une consonne et une voyelle ou entre deux voyelles, la lettre qui le précède n'en absorbe le son qu'en partie. Il s'en répand assez sur la voyelle qui suit pour former avec elle une véritable diphthongue. *Viable*, *plier*, *lion*, etc., se disent comme s'ils étaient écrits *vi-iable*, *pli-ier*, *li-ion*.

— L'*i* est long, quoique suivi d'une voyelle, lorsqu'il est précédé de l'une des articulations *bl*, *cl*, *br*, *cr*, *dr*, *fl*, *tr*, etc., comme dans *friandise*, *friand*, *patriote*, *sanglier*, *prier*, *fabliau*, *crier*, *bouclier*, etc. || *Hier* se prononce aussi en deux syllabes, malgré l'opinion contraire de quelques grammairiens ; mais dans *avant-hier* l'*i* redevient très-bref. || Quelques grammairiens prétendent que *i*, qui est aigu dans les mots suivants, devient grave au pluriel. *Un nid*, *des nids*, *un fusil*, *des fusils*, *un cri*, *des cris*, etc. Nous avouons qu'il nous est impossible de démêler aucune différence d'intonation dans ces mots.

— Les deux *i* que l'on rencontre à la suite l'un de l'autre dans quelques imparfaits et subjonctifs exigent que l'on prolonge un peu le premier, et que l'on appuie dessus de manière à faire sentir une espèce de mouillé, pour distinguer ces deux temps de celui du présent de l'indicatif, comme dans *nous priions*, *vous priiez*, *que nous priions*, *que vous priiez*, etc.

— L'*i*, placé à la suite de l'une des voyelles *a*, *e*, *o*, concourt à la formation des sons dérivés *ai*, *ei*, *ei*. || Il exprime le son *a* dans *mois*, *roi*, *toi*

— *I tréma* ou *ï dîérésique*. C'est ainsi qu'on appelle l'*i* sur lequel on met deux points disposés horizontalement ; on donne aussi à ces deux points le nom de *dîérèse*. Le tréma sur l'*i* indique que cette lettre ne forme point diphthongue avec la voyelle qui la précède, et doit être prononcée separément, comme dans les noms *Laïs*, *Moïse*, qui se prononcent différemment que les mots *lait*, *mois*, malgré la similitude apparente du rôle qu'y remplissent les voyelles *ai*, *oi*. On devrait étendre l'usage du tréma jusqu'à l'*i* des mots comme *diamant*, pour en distinguer les deux premières syllabes *di-a* de la syllabe diphthongue *dia* de *diable*. *Fier*, adjectif, est un monosyllabe ; *fier*, verbe, est un dissyllabe, comme *cafier*, arbre des Indes. Qui peut en donner aux yeux la distinction, si ce n'est le tréma ? Un signe qui empêche de confondre un dissyllabe avec une syllabe diphthongue fait essentiellement partie de l'orthographe des mots. Si l'on écrivait *audiencïer* et *huissier*, on verrait aussitôt que le premier mot est de cinq syllabes et le second de deux. Les versificateurs et les étrangers connaîtraient mieux la mesure et la prosodie des mots.

— « La lettre *i*, dit l'Académie, s'unit avec *a*, *e*, *u* et *ou*, pour former des diphthongues, comme dans *mail*, *bataille*, *meilleur*, *beignet*, *nuit*, *buis*, *oui*, *rouir*, etc. » Rien n'est plus erroné. Comment peut-on reconnaître une diphthongue dans *mail* ? Ce mot se compose d'une voyelle *a* et de deux consonnes, *m*, *il*. L'*i* de la dernière n'y figure pas comme voyelle. Les signes *il* de *mail* et *ill* de *bataille* et de *meilleur*, connus sous le nom d'*l* mouillées, ont le tort d'être complexes pour représenter un son simple qui n'appartient qu'à notre langue. Ainsi *a* ne fait pas plus diphthongue dans *mail* que *a* dans *bataille* ; il en est de même du mot *beignet* ; il faut une ouïe plus qu'exercée ou bien crédule pour trouver que l'*i* y produit un double son. Cette voyelle y est tout simplement muette, c'est-à-dire inutile ; mais elle concourt à former un son diphthongue dans *buis*, *oui* ; mais non pas, comme l'indique l'Académie, dans *rouir*, qui est un dissyllabe.

— L'*i* s'unit encore avec d'autres voyelles que n'indique pas l'Académie. Elle ne dit pas non plus si, pour cette union, l'*i* précède ou suit les voyelles, tant ces matières paraissent peu dignes de l'attention de nos érudits. Dans certains mots, *i* fait diphthongue placé devant les voyelles *a*, *e*, *o*, *u*, *eu*, *ou*, *an*, *en*, comme dans *diable*, *fiacre*, *miel*, *viole*, *reliure*, *lieu*, *chiourme*, *friand*, *bien*.

— Placé après *a*, l'*i* perd son intonation et celle de l'*a*, pour faire entendre, selon les mots et sans aucune indication pour les yeux, les sons de toutes les sortes d'*e*, jusqu'à celui de l'*e* muet, comme dans *je faisais*, *j'aime*, *je fêterai*, etc.

— Après *o*, l'*i* fait diphthongue et change de son, sans altérer celui de l'*o* ; il se prononce *a* dans *loi*, *croix* ; *è* dans *coiffe*, *boîte*. Le Dictionnaire de l'Académie n'en donne aucun exemple.

— Après *u* et après *ou*, *i* fait diphthongue dans *ennui*, *enfoui*, etc.

— Quand *i* précède *l* ou *ll*, il perd souvent son caractère de voyelle, et n'a d'autre objet que de concourir à la composition de la consonne mouillée. *Ail*, *œil*, *feuille*.

— Il paraîtrait que, anciennement, *i* aurait également concouru à l'expression de l'articulation *gn*, et que, tout en écrivant *Bretaigne*, *Espaigne*, etc., on n'en aurait pas moins prononcé *Bretagne*, *Espagne*. Cette vieille orthographe a même été conservée dans le nom propre *Montaigne*, qu'on prononce aujourd'hui comme jadis, sans donner de valeur vocale à l'*i*. || Il ne se prononce pas non plus dans *oignon*, *poignée*, *poignard*, *moignon*.

— L'accent circonflexe n'influe en rien sur l'intonation ni sur la durée de l'*i* ; il indique seulement le retranchement de la lettre *s*, comme dans *île*, *abîme*, qu'on écrivait autrefois *isle* *abisme*.

— On prétend que l'*i* est d'un mauvais effet en musique mais c'est lorsqu'un compositeur maladroit, en le prolongeant au delà de sa durée, le dénature entièrement, oubliant sans doute qu'il est aussi rapide et aussi délié que le signe qui le représente, ou bien encore lorsque, lui assignant une des notes les plus élevées du clavier, il le rend tellement aigu qu'il ébranle

d'une manière trop vive les organes si délicats de l'ouïe.

— Employé comme lettre numérale dans les chiffres romains, l'I vaut *un*; placé devant V ou X, il diminue d'une unité le nombre exprimé par ces deux lettres; ainsi V, X, qui valent *cinq* et *dix*, ne valent plus que *quatre* et *neuf* si on les fait précéder de la lettre *I*, IV, IX.

— Sur les anciennes monnaies de France *i* indique qu'elles ont été frappées à Limoges.

— Chim. Abréviation de *iode*.

— Comme signe d'ordre, *i* sert à désigner le neuvième objet d'une série.

— Fig. *Mettre les points sur les* i. Pousser l'exactitude jusqu'à la minutie. L'addition du point sur l'i minuscule est une invention moderne. Son origine date de l'époque où l'on adopta les caractères gothiques. Deux *i* se confondant quelquefois avec un *u*, on les distingua par des accents tirés de gauche à droite, et cet usage s'étendit à l'*i* simple, quoiqu'il pût s'en passer. Les accents devinrent des points au commencement du XVIe siècle. Ce dernier changement, adopté d'abord par quelques copistes, parut vétilleux à quelques autres, et de là vient la locution *mettre les points sur les* i.

On aura quelque part omis une virgule;
Que sais-je? On n'aura pas mis les points sur les *i*.
Aussitôt cela forme un procès ridicule. (LA CHAUSSÉE.)

— Prov. et fig. *Il n'est bon qu'à mettre les points sur les* i. Se dit d'un homme qui, dans les ouvrages d'esprit, ne s'attache qu'à remarquer des minuties. || *Il faut avec cet homme mettre les points sur les* i. Il faut être avec lui d'une exactitude scrupuleuse, ou, il faut prendre avec lui les plus grandes précautions.

— Fam. *Droit comme un* i. Très-droit. Malgré son grand âge, cet homme est encore droit comme un *i*. (Acad.)

IACCHUS. s. m. Mamm. Genre établi pour placer le ouistiti et les espèces de singes qui s'en rapprochent.

ÏACHAGOGUES. s. m. pl. Antiq. Porteurs de la statue de Bacchus dans les fêtes d'Eleusis.

IADÈRA. Géogr. anc. Ville d'Illyrie, sur la mer Adriatique, capitale des Liburniens. Aujourd'hui Zara.

IAHAMIEN, IENNE. adj. et s. Relig. mah. Membre d'une secte de théologiens mahométans qui font tout provenir, le bien comme le mal, de la volonté de Dieu. Les iahamiens s'appellent aussi *Al-Jamiens*.

IAKOUTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Peuple de la Sibérie, habitant les bords de la Léna et de l'Olekma. Ce peuple a donné son nom à tout le pays et au chef-lieu, Iakoutsk. Anciennement les Iakoutes ont habité dans le voisinage des Mongols, avec lesquels ils se sont probablement mêlés. Ils sont tenus de servir au transport des provisions et effets nécessaires à l'ancienne forteresse d'Anadyr, et à fournir un tribut en pelleterie, chacun pour la valeur de 8 roubles. Ils mènent une vie nomade, et demeurent en été sous des tentes coniques couvertes d'écorce de bouleau; en hiver, ils se blottissent dans de mauvaises cabanes de bois. Ils parlent une langue tatare mêlée de beaucoup d'expressions mongoles et bouriates. Les Iakoutes sont très-hospitaliers.

IAKOUTSK. Géogr. Province de la Sibérie. Pop. 150,000 hab. || Ch.-l. de la province qui porte le même nom, sur la Léna. Iakoutsk est le rendez-vous des chasseurs, qui y apportent des fourrures, et possède un comptoir de la compagnie américaine. Commerce considérable, surtout avec les Grecs de Nejin.

ÏALÈME. s. m. Chant de lamentations chez les anciens Grecs.

IAMBE. Myth. Fille de Pan et d'Écho. Elle sut adoucir la douleur de Cérès, inconsolable de la perte de sa fille. On lui attribue l'invention des vers ïambiques.

ÏAMBE. s. m. (du gr. ἴαμβος, ïambe). Dans la poésie grecque ou latine, Pied de vers composé d'une brève et d'une longue. C'est Archiloque qui passe pour s'être le premier servi de ce mètre et en être l'inventeur. La tragédie et la comédie s'emparèrent du vers composé d'*ïambes*, parce qu'il convient à la rapidité du dialogue et de l'action théâtrale.

— Vers de six pieds composé successivement de brèves et de longues. Les ïambes, chez les Latins et les Grecs, étaient ordinairement consacrés dans le style mordant de la satire. De là l'acception suivante.

— Satire ou pièce de vers mordante et satirique, quels que soient d'ailleurs le nombre et la mesure des vers.

— A passé dans ce dernier sens dans notre langue.

— *Les Iambes*. Titre d'un ouvrage satirique de M. Aug. Barbier, d'Orl ans. Dans ses Iambes, M. Barbier emploie le vers alexandrin et le vers de huit syllabes; rhythme dont l'harmonie répond à la mesure d'Horace dans son ode sur les dissensions civiles de sa patrie. || Titre de quelques morceaux poétiques d'André Chénier sur la tyrannie révolutionnaire.

— S'empl. adjectiv. dans le premier sens. Si le vers ïambe a quatre pieds ou deux mesures, il est *dimètre*; il s'appelle *trimètre* quand il a six pieds, et *tétramètre* quand il en a huit.

ÏAMBICE. s. m. Music. anc. Espèce de cithare triangulaire des anciens.

ÏAMBIQUE. adj. des 2 g. Composé d'ïambes. Vers ïambiques.

— subst. Vers composé d'ïambes. Composer des ïambiques.

ÏAMBLIQUE. Philosophe grec de la secte des néoplatoniciens, qui par son débit gracieux et le charme de ses leçons s'attira une foule d'élèves. Julien dit de lui qu'il doit être rangé après Platon par rapport au temps et non par rapport à la science. Il naquit à Chalcis, en Célésyrie et vécut dans le IIIe et le IVe siècle.

— Anc. pharm. *Sel d'Iamblique*. Sel purgatif dont on faisait autrefois usage, et dont l'invention est attribuée au philosophe Iamblique.

ÏAMBOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἴαμβος, ïambe; γράφω, j'écris). Litt. anc. Auteur d'ïambes. Archiloque est un des plus fameux ïambographes de l'antiquité.

IAMBU. s. m. Ornith. Espèce de perdrix américaine de la grosseur de la nôtre, et dont le plumage est tacheté de brun sur un fond jaune.

IAMBYCE. s. m. Instrument à cordes des anciens, de forme triangulaire.

IAMIDE. (d'où vient le mot grec ἰάομαι, guérir). Myth. Descendant d'Iamus, fils d'Apollon. L'art de guérir était un apanage héréditaire dans la famille des Iamides, qui résidait en Élide. On leur supposait aussi le don de prévoir l'avenir.

IAMIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἰάομαι, guérir). Pharm. Médicamenteux.

IAMOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἰάομαι, guérir; λόγος, discours). Didact. Traité des médicaments.

IAMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'iamologie. Ouvrage iamologique.

IAMOTECHNIE. s. f. (ét. gr., ἰάομαι, guérir; τέχνη, art). Didact. Art de préparer les médicaments.

IAMOTECHNIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'iamotechnie.

IAMUS. (du gr. ἰάομαι, guérir). Myth. Fils d'Apollon et d'Évadné. Il reçut de son père le don de prophétie et la science de guérir.

IAO. Myth. Le plus grand des dieux suivant les doctrines mystiques des anciens. C'est tantôt Jupiter, tantôt Pluton, tantôt le Soleil. Pluton fut adoré à Claros sous le nom d'*Iao*.

IAPÉTUS. Myth. gr. Un des Titans, fils d'Uranus et de Ghé ou du Ciel et de la Terre. Il fut le père de Prométhée, d'Épiméthée, d'Atlas et de Ménécée. On le regarde comme le père de la race hellénique, ce qui l'a fait confondre avec le *Japhet* des livres saints.

IAPIS ou **IAPYX**. Myth. Fils d'Iasus; il fut chéri d'Apollon, qui lui accorda le don de guérir les maladies. Il se servit de son art pour prolonger la vie de son père et pour guérir les blessures d'Énée.

IAPYGES. s. m. pl. Ancien peuple de la Sarmatie d'Europe, ainsi nommé de Iapyx, fils de Dédale et d'une femme de Corinthe.

IAPYGIE. Géogr. anc. Partie de l'Italie ancienne qui reçut une colonie de Crétois, dont le chef, nommé Iapyx, lui imposa ce nom.

IAPYX. Temps hér. Fils de Dédale et d'une femme de Corinthe, conduisit une colonie crétoise en Italie. || Vent qui servait à passer d'Italie en Grèce.

IARBAS. Myth. Fils de Jupiter-Ammon et d'une Nymphe, et roi de Mauritanie. Didon aima mieux se donner la mort que d'épouser ce prince, qui voulait l'y contraindre par la force des armes. Virgile, qui a rendu fameux Iarbas et Didon, a supposé que ce prince fut vaincu par Énée son rival, mais qu'après sa victoire, ce héros troyen avait abandonné Didon, et que ce fut par désespoir d'amour que la reine de Carthage s'était donné la mort.

IAROSLAV. Géogr. Gouvernement du centre de la Russie d'Europe; 840,000 hab. || Ch.-l. du gouvernement qui porte le même nom, sur le Volga, au confluent du Kotorost. Grand commerce, école pour les hautes sciences, riche bibliothèque; 24,000 hab.

IASSE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des callirostres, dont le bec court n'est composé que de deux pièces. Ce nom en français devrait être *jasse*.

IASSY. Géogr. Jasch des Moldaves, capitale de la Moldavie; 40,000 hab. avant 1827, auj. 30,000; résidence de l'hospodar. Peu d'industrie. Commerce assez actif.

ÏATRALEPTE. s. m. (ét., V. ÏATRALEPTIQUE). Médecin qui guérit par les frictions, les fomentations et autres remèdes extérieurs.

— Hist. anc. Officier particulier du gymnase, dont la fonction était d'oindre, d'huiler les athlètes. On l'appelait aussi *alepte*.

ÏATRALEPTIQUE. s. f. (ét. gr., ἰατρός, médecin; ἀλείφω, oindre, frotter). Médec. Méthode de traitement par les frictions et les remèdes extérieurs. || S'empl. adjectiv. Méthode ïatraleptique.

ÏATRIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ἰατρικός, médical). Qui appartient à la médecine, à l'art de guérir.

— subst. L'*ïatrique*. La médecine. Savoir l'ïatrique.

ÏATROCHIMIE. s. f. (du gr. ἰατρός, médecin, et du fr. *chimie*). Médec. L'art de guérir par des remèdes chimiques.

ÏATROCHIMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'ïatrochimie. Médecin ïatrochimique, qui s'en tient aux remèdes chimiques. Méthode ïatrochimique.

ÏATROCHIMISTE. s. des 2 g. Médec. Celui qui exerce l'ïatrochimie. || Syn. de Chimiâtre.

ÏATROLOGIE. s. f. (ét. gr., ἰατρεύω, je guéris; λόγος, discours). Didact. Science qui traite de la guérison des maladies.

ÏATROMATHÉMATICIEN, ENNE. adj. Partisan de l'ïatromathématique.

ÏATROMATHÉMATIQUE. s. f. (ét. gr., ἰατρεύω, je guéris; μάθη, science). Médec. Doctrine dans laquelle on fait application des mathématiques à la médecine, à l'explication des phénomènes de la santé et des maladies.

ÏATROPHA. s. m. Bot. Arbre tithymaloïde.

ÏATROPHYSICIEN. s. m. Didact. Partisan des doctrines de la secte ïatrophysique.

ÏATROPHYSIQUE. s. f. (ét. gr., ἰατρεύω, je guéris; φυσική, physique). Phys. méd. Application de la physique à la médecine. || Se dit également d'une secte médicinale. Qui traite de la physique sous le rapport médicinal.

— adj. des 2 g. Doctrine ïatrophysique.

IAUT, AUTE. adj. et s. Hist. Se dit des Hindous de différentes nations qui appartiennent à la caste des soudras, et qui sont en partie mahométans, en partie brahmaniques.

IBABIRABA. s. m. Bot. Arbre du Brésil à feuilles opposées et à fruit charnu, polysperme, couronné par le limbe du calice. C'est une espèce de myrte.

IBA-CURU-PARI. s. m. Bot. Arbre du Brésil, dont le fruit, de la grosseur d'une orange, est divisé intérieurement en quatre à sept loges, dont chacune contient une seule graine de la grosseur d'une châtaigne recouverte d'un tégument testacé et fragile.

IBALIE. s. f. Hist. nat. Genre d'insectes pupivores, de l'ordre des hyménoptères.

IBAPURONGA. s. m. Bot. Arbre du Brésil que l'on rapporte avec doute aux rhamnées.

IBARRA (Joachim). Célèbre imprimeur espagnol, né à Saragosse en 1725; mort à Madrid en 1785. Son édition de Don Quixote était regardée comme un chef-d'œuvre de typographie.

IBDARE. s. m. Ichthyol. V. IDBARE.

IBÈRE. adj. et s. des 2 g. Se dit quelquefois pour Ibérien.

— s. m. Nom poétique de l'Èbre, un des principaux fleuves de l'Espagne.

— S'empl. en poésie pour l'Espagne moderne aussi bien que pour l'Espagne des anciens.

Confondit et Mayenne et la Ligue et l'*Ibère*,
Et fut de ses sujets le vainqueur et le père. VOLT.

IBÈRE. s. m. Conchyl. Petite coupe générique établie dans le genre hélix, et qui contient des espèces ombiliquées, déprimées, carénées, et dont l'ouverture est angulaire et sans dents.

IBÉRIDE. s. f. Bot. Genre de plantes crucifères. Elle est antiscorbutique et peut se manger en salade.

IBÉRIE. Géogr. anc. Contrée de l'Asie traversée dans toute sa longueur par le fleuve Cyrus. Elle était bornée au couchant par la Colchide, au midi par la grande Arménie, au levant par l'Albanie, et au nord par le mont Caucase et la Sarmatie européenne. Cette contrée forme aujourd'hui une partie du Scherwan. Elle était subdivisée en Moschica, Sacasène, Cambycène, Ossarène, Motène.

— Nom que les anciens, les Grecs surtout, donnaient à l'Espagne et au Portugal.

— Quelques savants croient que cette appellation dérive de la rivière *Iberus* (l'Èbre). Arias Montanus, Joseph, Varron, Pline, pensent que ce nom a été donné à la péninsule hispanique par une colonie d'Ibériens asiatiques, qui l'auraient occupée avant la fondation de Rome. Mégasthène, au contraire, dans un fragment rapporté par Eusèbe et Strabon, attribue le nom d'Ibérie donné à la contrée asiatique dont nous avons parlé ci-dessus, à une colonie d'Ibériens européens, supposition que les faits eux-mêmes s'accordent à contredire. Il est plus probable que ce nom vient du mot phénicien *ëver*, passage ultérieur, au delà, mot qui convenait parfaitement à l'Espagne, qui était la partie ultérieure du monde connue des Phéniciens.

IBÉRIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de l'une et de l'autre Ibérie. Une femme ibérienne. Les peuples ibériens. || On dit subst. en ce sens. Un Ibérien, une Ibérienne. Les Ibériens. Les Ibériens européens. Les Ibériens asiatiques. Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'origine des Ibériens : les uns veulent que ceux d'Europe soient les ancêtres de ceux d'Asie; d'autres sont d'une opinion contraire.

— Qui a rapport à l'Ibérie ou à ses habitants. Mœurs, coutumes ibériennes. Une flotte ibérienne.

— Géogr. mod. *Monts Ibériens*. Monts situés au centre et à l'est de l'Espagne. 540 kilom. de longueur en ligne droite, et 982 kilom. par les sinuosités du faîte. On appelle également ces monts *Chaîne celtibérienne*.

IBÉRIQUE. adj. des 2 g. Géogr. et hist. Qui appartient à l'Espagne. || *Péninsule ibérique*. Se dit quelquefois de la presqu'île que forment l'Espagne et le Portugal. || Qui est établi, protégé par le gouvernement espagnol. || *Compagnie ibérique*. Société commerciale, composée d'Anglais et d'Espagnols, pour l'exploitation des mines d'Espagne.

IBÉRIS. s. f. (pr. *i-bé-riss*). Bot. Genre de plantes crucifères. On en connaît une vingtaine d'espèces, la plupart cultivées comme plantes d'ornement. Les ibéris fleurissent au printemps et en été. Fleurs blanches, nombreuses, irrégulières et d'un effet charmant.

IBÉRITE. s. f. Minér. Un des noms de la zéolithe.

IBERLINE. s. f. Comm. Sorte d'étoffe, qu'on appelle aussi *imberline*.

IBIARE. s. m. Erpét. Serpent d'Amérique, très-petit et très-dangereux.

IBIBOCA. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre du Brésil, remarquable par la beauté de ses écailles. || Serpent d'Arabie, qu'on nomme aussi *argus*.

IBIDEM. (pr. *i-bi-dèmm*). Mot latin, dont on se sert dans les citations pour indiquer que le mot, le passage, etc., que l'on cite, se trouve à l'endroit déjà mentionné dans la citation précédente. On écrit le plus fréquemment par abréviation : *ib.* ou *ibid.* Il signifie, la même chose qui précède.

IBIJAU. s. m. Ornith. Oiseau du genre des engoulevents, commun au Brésil.

IBIOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἶβις, ibis; κεφαλή, tête). Qui a une tête d'ibis.

IBIRA. s. m. Bot. Arbre de la Guiane.

IBIRACOA. s. m. Erpét. Serpent du Brésil, très-dangereux; sa morsure cause une hémorrhagie générale et mortelle.

IBIRAMA. s. m. Erpét. Serpent du Brésil, d'une grosseur extraordinaire.

IBIRAPITANGA. s. m. Bot. Arbre du Brésil.

IBIS. s. m. (pr. *i-biss*). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, dont les espèces sont répandues dans les deux mondes. L'ibis ressemble à la cigogne, avec laquelle on l'a quelquefois confondu, mais il est plus petit qu'elle, avec le cou et les pieds plus longs en proportion. Son plumage est ordinairement d'un blanc roussâtre presque par tout le corps. Les grandes plumes du bout des ailes sont noires. Tout le tour de la tête est dénué de plumes, mais revêtu d'une peau rouge et ridée. Son bec est gros à son origine, de couleur aurore, et un peu recourbé à son extrémité. Il se nourrit de lézards, de serpents, de grenouilles et d'autres petits animaux. L'ibis sacré est de la grosseur d'une poule. L'ibis rouge est une espèce de l'Amérique à plumage d'un rouge vif, avec le bout des ailes noir.

— Les Égyptiens honoraient d'un culte particulier l'*ibis sacré*, à cause des bienfaits qu'ils recevaient de cet oiseau. Ils avaient remarqué que les ibis s'approchent et s'éloignent du Nil à mesure que le fleuve croît et décroît, qu'ils font une guerre continuelle aux serpents et aux autres reptiles qui infestaient les deux voisins, et qu'ils s'abattent par troupes sur le limon laissé à découvert, pour dévorer le frai des grenouilles, des crapauds, les œufs des lézards d'eau, des couleuvres et des serpents, ainsi que les plantes nuisibles à la végétation. On l'avait consacré à Isis-Bubastis, parce que cette déesse, ainsi que Diane ou la Lune, a son domicile au Cancer, et que les astrologues l'avaient affecté à ce signe, peut-être aussi à cause des vertus morales qu'on attribue à cet oiseau aussi bien qu'à la cigogne, telles que la tempérance et la vigilance, la fidélité conjugale, la piété filiale et maternelle. On conservait des ibis dans des volières pour les cérémonies du culte d'Isis, et on les embaumait après leur mort.

IBITIN. s. m. Erpét. Grand serpent des Philippines, espèce de boa, qui s'attache par la queue au tronc des arbres, et attend ainsi sa proie.

IBLE. (du lat. *ibilis*, qui équivaut à *abilis*). Désinence d'une classe d'adjectifs français. Cette désinence, comme *able*, [illegible] base verbale, exprime qu'une [illegible] peut subir telle action, être mise dans tel état, et marque la possibilité, la [illegible] venir ce qui est signifié par le radical. *Posse*, pouvoir, *possible*, qui peut avoir lieu, être fait. *Comprehensum*, compris; *compréhensible*, qui peut être compris. *Sensum*, senti; *sensible*, qui peut être senti. *Plausum*, approuvé; *plausible*, qui peut être approuvé.

— On peut voir par ces mêmes exemples que dans la dérivation cette désinence prend la place de *um* du supin latin.

IBN. C'est le même mot que *ebn*, *aben* et *ben*, il veut dire *fils*. La différence de prononciation vient de ce que, dans les langues sémitiques, l'emploi des voyelles change suivant les dialectes ou suivant les pays [illegible] même on déplace les voyelles ou l'on en les supprime. V. ABEN.

IBRAHIM. Forme arabe du nom hébreu *Abraham*. L'histoire connaît divers personnages de ce nom : IBRAHIM, sultan de Constantinople (1640-1648). IBRAHIM PACHA, favori du grand Soliman, étranglé en 1536. || Un autre grand vizir du même nom, sacrifié aux janissaires en 1730. || IBRAHIM-PACHA. Généralissime de l'armée égyptienne, né en 1789 à Cavala, petite ville de la Romélie. Il passe généralement pour être le fils aîné du vice-roi d'Égypte, Mehemet-Ali.

IBYCUS. Un des neuf poètes lyriques grecs, fils de Phytius et de Polyzèle, né à Rhegium.

dans la Grande Grèce. Une partie de sa vie s'écoula à Samos, où il florissait vers l'an 560 avant J.-C. Comme tous les poètes grecs, il excellait dans la musique, et c'est à lui qu'on attribue l'invention de la sambuque, espèce de lyre triangulaire ou de harpe qui fut longtemps en vogue.

ICACORE. s. f. Bot. Genre de plantes, espèce de cardisie.

ICADES. s. f. pl. Antiq. Fêtes que les épicuriens célébraient le 20 de chaque mois en l'honneur d'Epicure.

ICADISTE. s. m. Antiq. Nom donné aux épicuriens à cause des icades.

ICAQUE ou **ICAQUIER.** s. m. Bot. Petit arbre des Antilles, espèce de prunier dont le fruit ressemble beaucoup à notre prune de Damas.

ICARE. Myth. Fils de Dédale; retenu prisonnier en Crète avec son père par le roi Minos, s'enfuit avec lui au moyen d'ailes attachées avec de la cire, mais s'étant trop approché du soleil, au mépris des instructions de son père, la cire se fondit, ses ailes se détachèrent, et il tomba dans la mer Egée, à laquelle il donna son nom.

— Ce mot se prend souvent figurément par les poètes pour désigner une personne hardie, téméraire, qui veut voler plus haut qu'elle ne peut, qu'elle ne doit, et fait ou s'expose à faire une chute précipitée, terrible, fatale, en punition de son ambition. C'est un Icare, un nouvel Icare.

Lebrun a dit avec bonheur :

> Des bocages de Catulle
> Aux pleurs du sensible Tibulle
> On m'a vu passer tour à tour,
> Et sur les ailes de Pindare,
> Sans craindre le destin d'*Icare*,
> Voler jusqu'à l'astre du jour.

Et Lagrange-Chancel :

> Quand je devrais, nouvel *Icare*,
> De ma chute orgueilleuse étonner l'univers,
> Je veux, sur les pas de Pindare,
> M'élever jusque dans les airs

— S'emploie quelquefois poétiquement pour Aéronaute, du moins nous en trouvons un heureux emploi dans Verninac de Saint-Maur.

> Ces *Icares* nouveaux étonnant la raison.
> Sur le fragile appui d'une barque légère,
> Ils semblent s'élever au séjour du tonnerre

ICARIEN, ENNE. adj. Antiq. Qui tient à Icare. ‖ *Mer Icarienne.* Partie de la mer Egée, à l'est vers les côtes de l'Ionie et de la Carie, à l'endroit où tomba Icare.

ICARIUM. Géogr. anc. Ile du golfe Persique, vis-à-vis de l'embouchure de l'Euphrate. Diane avait un temple à Icarium.

ICASTIQUE. adj. des 2 g. Didact. Naturel, sans déguisement, sans embellissement. ‖ Se dit aussi de la poésie qui fait image. Poésie icastique. Inus.

ICCOÏS. s. m. Relat. Nom qu'on donne à des prêtres ou bonzes du Japon qui jouissent de beaucoup de privilèges, entre autres de manger de tout et de se marier.

ICE. (du lat. *itia, itium*). Désinence qui termine un assez grand nombre de mots français. Les noms qu'elle termine appartiennent la plupart à la classe des substantifs abstraits. Parmi ceux qui, comme *justice, avarice, vice*, expriment les qualités de l'âme, il en est qui sont également propres à exprimer les traits ou les faits qui en émanent. L'homme injuste fait des injust*ices*, le malicieux fait des malic*es*, le capricieux a des capric*es*.

ICELUI, ICELLE. pron. démonstr. Celui, celle dont on a parlé auparavant. Il n'est en usage qu'au palais, et encore s'en sert-on aujourd'hui très-rarement. Dans la maison d'icelui Nous avons trouvé dans icelle chambre trois chaises, un lit, etc.

> Témoins trois procureurs, dont *icelui* Citron
> A déchiré la robe. (Racine.)
> Je vais. . . . .
> Exposer à vos yeux l'idée universelle
> De ma cause, et des faits renfermés en *icelle*. (Id.)

ICHARA-MOULI. s. m. Relat. Racine des Indes orientales dont on se sert principalement contre la morsure des serpents. On dit aussi *ichera-mouli*.

ICHNANTHE. adj. des 2 g. Bot. Dont les fleurs sont striées. ‖ s. m. Plante graminée de l'Amérique méridionale.

ICHNEUMON. s. f. (pr. *ik-neu-mon*; ét. gr., ἴχνος, trace, piste, de ἰχνεύω, suivre). Mamm. Genre de mammifères carnassiers digitigrades, de la grosseur d'un chat et de la forme de la martre, que l'on nomme aussi *mangouste* et *rat de Pharaon*. Les Egyptiens lui rendaient les honneurs divins comme à un être bienfaisant, parce que ce petit animal cherche partout les œufs de crocodile pour les casser.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des entomotilles, et qui percent le corps de la chenille pour y déposer leurs œufs.

ICHNEUMON, ONE. adj. Qui ressemble à l'ichneumon. Rat ichneumon. ‖ *Mouches ichneumones*. Mouches du genre ichneumon, qui ne vivent que de chasse.

ICHNEUMONIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἰχνεύμων, ichneumon; εἶδος, ressemblance). Qui ressemble à l'ichneumon. ‖ ICHNEUMONIDES. s. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères ayant pour type le genre ichneumon.

ICHNEUMONOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἰχνεύμων, ichneumon; λόγος, discours). Didact. Traité sur les ichneumons.

ICHNEUTE. s. f. (pr. *ik-neu-te*). Entom. Nom donné au rat ichneumon et à la mouche ichneumone. V. ICHNEUMON, adj.

ICHNIOGRAPHE. adj. et s. m. (ét. gr., ἴχνιον, vestige; γράφω, j'écris). Didact. S'est dit d'un auteur dont les ouvrages consistent principalement ou uniquement en figures.

ICHNOCARPE. s. m. (ét. gr., ἴχνος, vestige; καρπός, fruit). Bot. Espèce de plante des Indes orientales.

ICHNOGRAPHE. s. m. (pr. *ik-no-gra-fe*). Didact. Ingénieur; celui qui exerce l'ichnographie, qui trace le plan, le dessin d'une maison.

ICHNOGRAPHIE. s. f. (pr. *ik-no-gra-fie*; ét. gr., ἴχνος, trace; γράφω, j'écris). Archit. Plan horizontal et géométral d'un édifice. L'ichnographie d'un temple, d'un palais. Elle est opposée à la stéréographie, qui est la représentation d'un objet sur un plan perpendiculaire à l'horizon, et qu'on nomme ordinairement *élévation géométrale*. V. STÉRÉOGRAPHIE.

— Fortif. Plan de la coupe parallèle d'un fort un peu au-dessus du rez-de-chaussée, et plan des dimensions horizontales d'une forteresse.

ICHNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'ichnographie. Croquis ichnographique. Plan, dessin ichnographique.

ICHNOZOAIRE. s. m. (pr. *ik-no-zo-ère*; ét. gr., ἴχνος, trace; ζῶον, animal). Zool. Ebauche d'animal, être qui n'offre que les premiers traits de l'animalité.

ICHOR. s. m. (pr. *i-kor*; du gr. ἰχώρ, humeur aqueuse). Chir. Sérosité âcre, pus séreux, fétide et corrosif, qui découle des ulcères.

— Myth. Espèce de sang qu'Homère attribue aux dieux, lesquels, dit-il, ne se nourrissant ni des dons de Cérès ni des présents de Bacchus, n'ont pas un sang terrestre et grossier comme le nôtre.

ICHOREUX, EUSE. adj. (pr. *i-ko-reu*). Chir. Qui appartient à l'ichor. Pus ichoreux. Sanie ichoreuse.

ICHOROÏDE. adj. des 2 g. (pr. *i-ko-ro-i-de*; ét. gr., ἰχώρ, humeur, sanie; εἶδος, ressemblance). Chir. Semblable au pus des ulcères.

ICHTHY. Abréviation du mot grec ἰχθύς, poisson. *Ichthy* entre en composition dans une foule de mots propres aux sciences naturelles, et avec sa signification grecque de *poisson*. On prononce *ik-ti*.

ICHTHYAQUE. adj. des 2 g. Qui tient du poisson, qui concerne le poisson. La gastronomie analytique a cherché à expliquer quels sont les effets du régime *ichthyaque*, et des observations ont démontré qu'il agit fortement sur le génésique, et éveille chez les deux sexes l'instinct de la reproduction. (Brill.-Savar.)

ICHTHYDIN, INE. adj. Infus. Qui ressemble à un ichthydien. ‖ ICHTHYDINS. s. m. pl. Famille d'animalcules infusoires.

ICHTHYDION. s. m. Ichthyol. Espèce d'animalcules infusoires.

ICHTHYOCENTAURE. s. m. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; Κένταυρος, Centaure). Myth. Nom par lequel on a quelquefois désigné les Tritons.

ICHTHYOCOLLE. s. f. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; κόλλα, colle). Colle faite avec les membranes et spécialement avec la vessie aérienne des esturgeons, et surtout du grand esturgeon. On en distingue, dans le commerce, de plusieurs espèces, à chacune desquelles on donne une forme différente: Ichthyocolle roulée sur elle-même; ichthyocolle roulée en feuilles minces; ichthyocolle en tablettes, etc.

— s. m. Se dit par métonymie du grand esturgeon, d'où provient l'ichthyocolle.

ICHTHYODE ou **ICHTHYOÏDE.** adj. des 2 g. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; εἶδος, ressemblance). Zool. Qui a quelque ressemblance, quelque rapport avec les poissons. ‖ ICHTHYODES. s. m. pl. Erpét. Famille des reptiles batraciens.

ICHTHYODONTE. s. m. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; ὀδούς, dent). Dents de poisson pétrifiées, qu'on nomme aussi *glossopetres*.

ICHTHYOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; γράφω, je décris). Celui qui décrit les poissons. Bon, savant ichthyographe.

ICHTHYOGRAPHIE. s. f. (ét., V. ICHTHYOGRAPHE). Description des poissons; traité sur l'histoire naturelle des poissons

ICHTHYOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'ichthyographie. Traité ichthyographique.

ICHTHYOLITHE. s. f. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; λίθος, pierre). Foss. Poisson pétrifié; pierre portant des empreintes de poisson.

ICHTHYOLITHOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; λίθος, pierre; λόγος, discours). Didact. Histoire des poissons fossiles.

ICHTHYOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; λόγος, discours). Branche de la zoologie qui a pour but de faire connaître les poissons collectivement, et de mettre leurs différentes espèces en opposition les unes avec les autres, de manière à rendre leur comparaison facile, et à les faire distinguer promptement et avec certitude. Traité d'ichthyologie. Histoire de l'ichthylogie. Écrire sur l'ichthyologie. Étudier l'ichtyologie. Aristote doit être regardé comme le premier auteur d'*ichthyologie*. (H. Cloq.) L'histoire de l'*ichthyologie* se trouve liée de la manière la plus intime à l'histoire de la zoologie générale, et même à toute l'histoire naturelle. (Id.)

— Ouvrage qui traite de cette branche de la science. Composer une ichthyologie.

ICHTHYOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'ichthyologie. Qui a rapport aux poissons. Ouvrage ichthyologique.

ICHTHYOLOGISTE. Naturaliste qui se livre spécialement à l'étude des poissons. Savant ichthyologiste. Le plus grand ichthyologiste de l'antiquité fut Aristote.

ICHTHYOMANCIE. s. f. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; μαντεία, divination). Antiq. Divination qui se faisait par l'examen des entrailles d'un poisson.

ICHTHYOMANCIEN, IENNE. adj. et s. Celui, celle qui pratiquait l'ichthyomancie.

ICHTHYOMÉTHYE. s. f. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; μεθύσκω, enivrer). Ichthyol. Arbrisseau de la Jamaïque, ainsi nommé parce que ses feuilles jetées sur l'eau enivrent le poisson.

ICHTHYOMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; μορφή, forme, figure). Ichthyol. Qui a la forme d'un poisson. ‖ ICHTHYOMORPHES. s. f. pl. Nom que les naturalistes donnent aux pierres présentant des empreintes de poisson, mais où les arêtes et les os sont détruits et remplacés par des matières argileuses ou minérales.

ICHTHYOMORPHIQUE. adj. des 2 g. Diplom. Qui présente des figures de poissons. ‖ *Lettres ichthyomorphiques*. Lettres dont les diverses parties représentent des poissons.

ICHTHYOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; φαγεῖν, je mange). Qui ne mange que du poisson, ou qui en fait sa principale nourriture. Qualification qui se donne ordinairement aux peuplades voisines des bords de la mer et des lacs. Nations ichthyophages. Peuples ichthyophages. Peuplades, tribus ichthyophages.

— S'empl. substantiv. Les ichthyophages d'Asie. Le nombre d'ichthyophages est très-considérable en Amérique et vers les terres polaires. La nourriture des *ichthyophages* étant peu alimentaire ne convient qu'à des hommes mous et dépourvus d'énergie. (Virey.) Les *ichthyophages*, plus que tout autre peuple, sont sujets à la lèpre, à la gale, aux dartres. (Id.) On a remarqué que les *ichthyophages* vivaient longuement, et c'est une conséquence de la légèreté de cette alimentation, qui durcit moins les organes qu'une nourriture animale plus substantielle. (Id.)

ICHTHYOPHAGIE. s. f. Habitude de se nourrir principalement de poisson. L'*ichthyophagie* mérite l'attention du naturaliste, sous plus d'un rapport, et a une grande influence sur la santé des hommes soumis à son régime. (Virey.)

ICHTHYOPHAGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui se rapporte à l'ichthyophagie.

ICHTHYOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; φίλος, ami). Didact. Qui aime le poisson. ‖ Qui a le goût, la passion de la pêche.

— S'empl. subst. Les *ichthyophiles* ne le voient jamais paraître sans exprimer leur ravissement, soit à cause de la franchise de son goût, soit parce qu'il réunit plusieurs qualités. (Brill.-Sav.)

ICHTHYOPHTHALMITE. s. m. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; ὀφθαλμός, œil). Minér. Synon. de Apophyllite.

ICHTHYOSARCOLITHE. s. f. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; σάρξ, chair; λίθος, pierre). Conchyl. Genre de coquillage fossile et multiloculaire.

ICHTHYOSAURE. s. m. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; σαῦρος, lézard). Ichthyol. Genre de reptiles dont on ne connaît que des débris fossiles.

ICHTHYOSAURIEN, IENNE. adj. Qui a de la ressemblance avec un ichthyosaure. ‖ ICHTHYOSAURIENS. s. m. pl. Famille de reptiles et ordre de la classe des squamifères, ayant pour type le genre ichthyosaure. ‖ On dit aussi au sing. Un ichthyosaurien.

ICHTHYOSAUROÏDE. adj. des 2 g. Qui ressemble à un ichthyosaure. ‖ ICHTHYOSAUROÏDES. s. m. pl. Famille de reptiles ayant le genre ichthyosaure pour type. ‖ On dit aussi au sing. Un ichthyosauroïde.

ICHTHYOSE. s. f. (du gr. ἰχθύς, poisson). Méd. Maladie cutanée, dans laquelle la peau se couvre d'écailles semblables à celles de certains poissons.

ICHTHYOSPONDYLE. s. m. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; σπόνδυλος, vertèbre). Ichthyol. Vertèbres de poissons pétrifiés.

ICHTHYOTYPOLITHE. s. m. (ét. gr., ἰχθύς, poisson; τύπος, marque; λίθος, pierre). Foss. Littéralem. Pierre à empreinte de poisson. Syn. de Ichthyomorphe.

ICHTHYPÉRIE. s. f. Foss. Espèce de glossopètre. Dent de poissons fossile dont la forme est rhomboïdale.

ICHTHYQUE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui a rapport aux poissons; qui se manifeste chez les poissons.

— *Poison ichthyque.* Principe vénéneux que certains poissons ont reçu en partage, à la place de la vertu électrique que l'on rencontre chez d'autres, et qui rend leur chair dangereuse pour ceux qui en mangent.

ICHTHYS. Archéol. Mot grec qui signifie *poisson* (ἰχθύς). On le trouve dans les inscriptions de quelques tombeaux chrétiens, où il est l'abréviation de Ἰησοῦς Χριστὸς, Θεοῦ Υἱὸς, Σωτήρ; *Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur.* Les chrétiens se désignaient très-souvent sous l'emblème et le nom de poisson (ἰχθύς).

ICHTHYITE. s. f. Foss. Pierre ayant une cavité figurée en poisson.

ICI. adv. de lieu. (du lat. *hic*). En cet endroit, en ce lieu-ci. Venez ici. Hors d'ici. Passez par ici. Nous l'aurons bientôt ici. Il demeure près d'ici. Votre présence, Abner, est *ici* nécessaire. (Rac.)

> Les biens sont loin de nous et les maux sont *ici*,
> C'est de l'esprit français la devise éternelle. (Volt.)

> Las d'espérer et de me plaindre
> Des muses, des grands et du sort,
> C'est *ici* que j'attends la mort,
> Sans la désirer ni la craindre. (Maynard.)

— *Ici* diffère de *là* en ce qu'*ici* désigne le lieu d'une manière précise, et *là* l'indique d'une manière vague et indéterminée : en partant d'*ici*, vous irez *là*.

— S'emploie dans les énumérations et au commencement d'une période, pour marquer simplement la différence des lieux ou une circonstance, mais sans aucun rapport aux distances : ici vous admirez un riant paysage; là vous ne voyez que des terres incultes. Ici Alexandre gagna une bataille; là il franchit un torrent. Ici il vous loue; là il vous réprimande. *Ici*, le camp paraissait ému à la vue d'une femme séduisante, qui semblait implorer le secours d'une troupe de jeunes princes; là, cette même enchanteresse enlevait un héros dans les nuages. (Chateaub.)

— Il signifie Dans ce pays-ci, dans cette ville-ci, et s'oppose quelquefois à *là-bas*. Il est en Russie; je l'aimerais mieux ici. On est plus tranquille ici que là-bas. Ce titre de mari d'une jolie femme, qui se cache en Asie avec tant de soin, se porte *ici* sans inquiétude. (Montesq.)

— En parlant d'un endroit que l'on désigne dans un ouvrage, dans un sermon, on dit : *ici* l'auteur, *ici* le prédicateur trace un tableau ravissant du bonheur des élus.

— *Ici-bas*. Dans ce bas monde, sur la terre. Les choses d'ici-bas, les affaires d'ici-bas, pour dire ce bas monde, et par opposition aux choses célestes. Des choses d'*ici-bas* la fortune décide. (Deshoul.)

> Les Levantins en leur légende
> Disent qu'un certain rat, las des soins d'*ici-bas*,
> Dans un fromage de Hollande
> Se retira loin du tracas. (La Font.)

> L'invisible espérance,
> Qui daigne à nos côtés voyager *ici-bas*,
> Veille encor près de nous au moment du trépas.
> (De Font.)

— Se joint à *de, par, pres, jusque*. Sortez d'ici; passez par ici. L'ennemi est venu jusqu'ici; il est passé ici pres.

— Il est aussi adverbe de temps, et désigne le moment actuel. On n'avait rien vu de semblable jusqu'ici

ICIDIEN. s. m. Myth. Terme dont on se servait pour désigner les dieux Lares.

ICICA. s. f. Bot. Résine qui découle de l'icicariba.

ICICARIBA. s. m. Bot. Arbre résineux du Brésil. Il diffère peu de l'amyris.

ICIPO. s. m. Bot. Arbrisseau du Brésil, dont la tige grimpe le long des arbres. L'icipo a quelque affinité avec le tétracère et peut rentrer dans la famille des dilléniacées.

ICIQUIER. s. m. Bot. Genre de plantes, composé d'arbres résineux, qui la plupart croissent dans les grandes forêts de la Guiane. Les plus remarquables sont : l'iciquier à sept feuilles, l'iciquier à fleurs vertes, l'iciquier cèdre, le balsamifère et le decandrique.

ICMADOPHILE. adj. des 2 g. Bot. Qui aime les lieux humides.

ICMÉEN. adj. m. (du gr. ἰκμαῖος, qui répand de l'humidité). Myth. Surnom de Jupiter. Aristée bâtit un temple à Jupiter *Icméen* dans l'île de Cos.

ICOGLAN. s. m. Page du Grand Seigneur. Jeune icoglan.

ICONANTIDIATYQUE. adj. f. V. DIPLENTIDIENNE.

ICONE. s. m. Philol. Mot grec francisé, qui signifie *portrait*, et qui entre dans le titre de certains ouvrages : Les Icones d'Heerkens.

ICONIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est en tout conforme au modèle. ‖ Ant. q. gr. *Statue iconique*. Statue de grandeur naturelle que l'on érigeait à celui qui avait été trois fois vainqueur dans les jeux sacrés.

ICONISME. s. m. Philol. Représentation figurée, allégorique, symbolique ou mystique de la pensée. ‖ S'est dit quelquefois pour *hypotypose*. V. ce mot.

ICONIUM. Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure, capitale de la Lycaonie. Auj. Cogni, capitale de la grande Caramanie et Natolie. ‖ Hist. *Sultanat d'Iconium*. Empire fondé par le Seldjoucide Soliman, qui avait fixé son séjour à Iconium, et soumis l'Asie Mineure et la Syrie. L'empire des Seldjoucides d'Iconium fut détruit par les Mogols en 1258.

ICONOCLASME. s. m. Hist. relig. Doctrine des iconoclastes.

ICONOCLASTE. s. m. (ét. gr., εἰκὼν, image; κλάω, je brise). Briseur d'images; nom des membres d'une secte d'hérétiques du VIIIe siècle, qui brisaient les saintes images et combattaient le culte qui leur est rendu. L'hérésie des iconoclastes prit naissance sous le règne de l'empereur Zénon, en 485. Léon l'Isaurien la fit approuver par le concile de Constantinople en 726; néanmoins elle fut défendue par plusieurs autres conciles, notamment par ceux de 787 et 842. Elle disparut dans le courant du IXe siècle, et s'est reproduite plus tard chez les albigeois, les hussites, les réformés et les vaudois.

ICONOGRAPHE. s. m. Celui qui est versé dans la connaissance des images, des tableaux, qui s'occupe d'iconographie.

ICONOGRAPHIE. s. f. Description des images, des tableaux, des monuments antiques ou modernes. C'est principalement la connaissance des statues de marbre et de bronze, des bustes, des mosaïques et des miniatures anciennes.

ICONOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'iconographie.

ICONOLÂTRE. s. des 2 g. (ét. gr., εἰκών, image; λατρεύω, je sers, j'adore). Celui, celle qui adore les images. C'est un nom injurieux dont les protestants se servent à l'égard des catholiques, qu'ils accusent sans raison d'adorer les images. Elle conviendrait tout au plus aux idolâtres.

ICONOLOGIE. s. f. Explication, interprétation des images, des monuments anciens, des emblèmes, des figures allégoriques employées par les artistes tant anciens que modernes, ainsi que des attributs de ces figures.

— Myth. Science qui regarde la représentation des dieux et des êtres allégoriques. Les iconographes modernes l'ont personnifiée sous la figure d'une jeune femme assise, décrivant les êtres moraux que le génie lui développe; d'autres l'ont symbolisée par une grande et belle femme, la tête surmontée d'une flamme qui désigne le génie inspirateur des emblèmes allégoriques, propres à caractériser les vertus, les passions, les talents, les vices, etc.

ICONOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'iconologie.

ICONOLOGISTE. s. des 2 g. Celui ou celle qui explique les images, les monnaies antiques, etc.

ICONOMANE. adj. et s. des 2 g. Celui ou celle qui a la manie des images, des tableaux, des mosaïques antiques, etc. || Ironiq. Grand amateur de tableaux.

ICONOMANIE. s. f. Passion désordonnée des tableaux, des images.

ICONOMAQUE. s. m. Celui qui combat, qui blâme le culte des images. C'est un synonyme d'iconoclaste. Il a été peu à peu exclusivement appliqué comme surnom à Léon l'Isaurien, quand il eut fait publier un édit pour ordonner la destruction de toutes les images et de toutes les figures de saints peintes ou sculptées.

ICONONZO. Géog. Lieu de la Nouvelle-Grenade où se trouvent deux ponts naturels jetés sur le torrent de la Summa-Paz, près de Pandi. Le premier formé dans un rocher solide une arche de 14 mètres 5 décimètres de longueur, sur 12,07 mètres de largeur, à 97 mètres au-dessus du torrent; le second, qui est à 20 mètres au-dessus, est formé par trois masses de rochers qui se soutiennent mutuellement.

ICONOPHILE. s. m. Didact. Celui qui aime les images. || Connaisseur en fait de tableaux, d'estampes, etc.

ICONOSTROPHE. s. m. (ét. gr., εἰκών, image; στρέφω, je tourne). Phys. Instrument d'optique qui a la propriété de renverser les objets à la vue, et dont les graveurs se servent pour regarder et copier leur modèle.

ICOSAÈDRE. s. m. (ét. gr., εἴκοσι, vingt; ἕδρα, base). Polyèdre terminé par vingt faces. L'icosaèdre est régulier ou irrégulier, suivant que ses faces sont régulières ou irrégulières. L'icosaèdre régulier peut être considéré comme un assemblage de vingt pyramides triangulaires qui ont toutes leur sommet au centre du polyèdre, et qui sont enfin toutes égales entre elles.

— Qui a vingt facettes, comme les grains du pollen du *tragopogon*.

ICOSANDRIE. s. f. Bot. Nom donné, dans le système de Linné, à une classe et à deux ordres de plantes, dans lesquelles se rangent celles qui ont vingt étamines ou plus attachées sur la paroi interne du calice. Les roses et les camélias appartiennent à l'icosandrie.

ICOSANDRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'icosandrie. On dit aussi *icosandre*.

ICOSAPROTE. s. m. (ét. gr., εἴκοσι, vingt; πρῶτος, premier). Ant. rom. Nom que l'on donnait aux vingt premiers citoyens d'une ville grecque, sous la domination latine.

ICOSAPROTIE. s. f. (pr. *i-ko-ça-pro-cie*). Ant. rom. Dignité d'icosaprote.

ICOSIGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., εἴκοσι, vingt; γωνία, angle). Didact. Qui a vingt angles.

ICOSIUM. Géogr. Ville de la Mauritanie Césarienne; paraît avoir été située sur l'emplacement de la ville actuelle d'Alger, et non pas à Cherchell ni à Oran, comme on l'a quelquefois soutenu.

ICTÈRE. s. m. (du gr. ἴκτερος, jaunisse). Pathol. Maladie qu'on appelle aussi *jaunisse*, caractérisée par la couleur jaune que prennent les urines, la peau, les conjonctives, etc.; et causée par toute espèce d'obstacle qui empêche l'excrétion de la bile ou son libre écoulement dans le duodénum, et la fait passer dans le sang.

ICTÉRICIE. s. f. Médec. V. ICTÈRE.

ICTÉRIE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux sylvains, de la famille des tisserands, fondé sur une espèce qui vit dans les buissons fourrés et dans les taillis arrosés d'une eau courante, aux États-Unis. L'ictérie mâle chante, au temps des amours, en s'élevant perpendiculairement à trente ou quarante pieds de hauteur, fait une pirouette, et descend les pieds pendants.

ICTÉRIN, INE. adj. (du gr. ἴκτερος, jaunisse). Qui a une teinte jaune ou jaunâtre.

ICTÉRIQUE. adj. des 2 g. Qui est atteint de l'ictère. Cet homme est ictérique. || S'empl. aussi substantiv. dans ce sens. Pourquoi croit-il que la neige est blanche, encore que six *ictériques* la trouvent jaune? (Péliss.)

— Qui tient de l'ictère. Affection ictérique. Maladie ictérique. Symptômes ictériques.

— Qui a rapport à l'ictère. Remèdes ictériques.

ICTÉROCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ἴκτερος, jaunisse; κεφαλὴ, tête). Ornith. Dont la tête est de couleur jaune ou jaunâtre.

— s. m. Espèce de guêpier à tête jaune.

ICTÉRODE ou **ICTÉROÏDE.** adj. des 2 g. (du gr. ἰκτερώδης, qui ressemble à la jaunisse). Qui a rapport à la jaunisse. Fièvre ictérode.

ICTÉROMÈLE. adj. des 2 g. (du gr. ἴκτερος, jaunisse; μέλας, noir). Zool. Qui offre un mélange de jaune et de noir.

ICTÉROPE ou **ICTÉROPODE.** adj. des 2 g. (ét. gr., ἴκτερος, jaunisse; ποῦς, pied). Zool. Qui a les pattes jaunes.

ICTÉROPHRYS. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴκτερος, jaunisse; ὀφρῦς, sourcil). Zool. Qui a les sourcils jaunes, ou qui offre au-dessus des yeux une bande jaune en forme de sourcil.

ICTÉROPS. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴκτερος, jaunisse; ὤψ, œil). Zool. Qui a les yeux ou l'entourage des yeux jaunes.

ICTÉROPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴκτερος, jaunisse; πτερὸν, aile). Ornith. Qui a les ailes jaunes ou tachetées de jaune.

ICTÉROTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴκτερος, jaunisse; οὖς, oreille). Zool. Qui a les oreilles jaunes, ou une tache jaune de chaque côté, depuis la mandibule jusqu'à la région temporale.

ICTIDE. adj. des 2 g. Mamm. Genre de mammifères carnassiers.

ICTINE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, tribu des arctotidées, qui naissent au cap de Bonne-Espérance.

ICTINIE. s. f. Ornith. Oiseau de proie de la Guiane.

ICTIS. s. m. (pr. *ik-tiss*). Mamm. Mammifère carnivore de l'île de Sardaigne, espèce de martre.

ICULISMA ou **ICULISNA.** Géogr. Ville de la Gaule, dans l'Aquitaine 2e, auj. *Angoulême* (Charente).

ID. Abréviation de *idem*, mot latin qui veut dire la même chose, et dont on fait un fréquent usage pour éviter d'écrire plusieurs fois le même mot, la même date.

IDA. (du grec ἰδεῖν, voir; dénomination primitive des hauteurs, à cause de la vue dont on y jouit). Géogr. anc. Petite chaîne de montagnes de la Troade, de 48 kilom. de longueur. Il fait partie du système tauro-caucasien. Les légères couches de neige de l'Ida et ses forêts qui attirent les nuages y donnent naissance à quantité de torrents et de fleuves, tous célèbres chez les poètes et les historiens de l'antiquité; tels sont le Simoïs, le Granique, l'Ésépus, le Scamandre. D'excellentes eaux thermales contre les maladies de la peau filtrent des roches idéennes.

— Particulièrement, La principale montagne de cette chaîne. La grotte où Pâris, prince et berger, jugea les trois grandes déesses; le culte de Cybèle Bérécynthie et ses prêtres les Corybantes, fameux métal urgistes, ont rendu l'Ida célèbre en Asie.

— Montagne qui s'élève au centre de l'île de Crète, ayant 80 kilom. de base, et dont le sommet est fort élevé. On le nomme aujourd'hui *Monte-Giore* (mont de Jupiter, parce que ce dieu y fut nourri par la chèvre Amalthée, et élevé par les Corybantes, habitants illustres aussi de cet Ida d'Europe, dont les flancs et les sommets sont avares de sources, mais percés de profondes cavernes.

— Myth. Fille de Mélisséus, à laquelle on confia Jupiter enfant. || Fille de Corybas et femme de Lycaste, roi de Crète; elle eut un fils nommé Minos. || C'était aussi le nom d'une fille de Dardanus, roi des Scythes.

IDA. s. m. Entom. Espèce de papillon.

IDALIE. (ét. gr., ἰδοῦ, aor. de ἰδεῖν, voir; ἥλιος, soleil). Géogr. anc. Ville antique et fameuse de l'île de Cypre, aujourd'hui Chypre. Vénus, qui passait pour être née et sortie de la mer, sur une nacre éblouissante dans les parages de cette île, avait choisi, selon la fable, Idalie avec Amathonte, et Paphos pour y remiser ses colombes et son char. Cette ville été conséquemment consacrée à cette déesse, qui y avait un temple fameux.

— Forêt de l'île de Chypre, que Vénus honorait souvent de sa présence; c'est là que Voltaire a placé le temple de l'Amour.

> Sur les bords fortunés de l'antique *Idalie*,
> Lieux où finit l'Europe et commence l'Asie,
> S'élève un vieux palais respecté par le temps. (VOLT.)

— Géogr. mod. Misérable village de l'île de Chypre, près du mont Sainte-Croix. On n'y voit aucun reste de l'ancienne ville.

IDALIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant d'Idalie. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

> Aux monts *idaliens* un bois délicieux.
> De ses arbres chenus semble toucher les cieux.
> (LA FONTAINE.)

— Surnom de Vénus. Vénus idalienne.

IDATIDE. s. m. Entom. Vers qui se loge dans les chairs.

IDBARE. s. m. Ichthyol. Poisson des lacs du Nord de l'Europe. C'est le cyprin idbare, qui appartient au sous-genre des ables.

IDE. (du lat. *idus*). Finale qui termine une classe d'adjectifs français. Les adjectifs ainsi terminés sont à base nominale. La chose au nom de laquelle ils s'ajoutent, ils la désignent comme ayant la qualité marquée par leur radical. *Humide*, qui a de l'humeur; *sapide*, qui a de la saveur; *rigide*, qui a de la rigueur; *lucide*, qui a de la clarté.

— IDE. (du gr. εἶδος, ressemblance). C'est la terminaison d'un grand nombre d'adjectifs dans les sciences naturelles. La chose au nom de laquelle ils s'ajoutent, ils la désignent comme ayant de la ressemblance, de l'analogie avec la chose désignée par le radical. *Ellipsoïde*, qui ressemble à une ellipse; *arachnoïde*, qui ressemble à une araignée.

IDE. s. m. Ichthyol. Sorte de poisson du genre cyprin.

— Jeu. Se dit, au piquet à écrire, des deux coups que l'on joue pour décider le pari.

IDÉAL, ALE. adj. Qui n'existe qu'en idée, dans l'imagination. Personnage idéal. Plus une philosophie est subtile et *idéale*, plus elle est vaine et inutile pour expliquer des choses qui ne demandent qu'un sens droit pour être connues. (La Bruy.) Les choses qui désignent les mots abstraits n'ont qu'une existence *idéale*. (Acad.) Les impressions *idéales* font quelquefois autant d'effet que les réelles, et nous n'avons aucun signe pour les distinguer. (Malouin.) Que le philosophe, le moraliste, marchent vers la perfection *idéale*, ils font bien! (Virey.) Le chrétien lui-même, soutenu, animé, exalté par la foi, ne peut que tendre de loin vers cette pureté *idéale* dont le Rédempteur lui offre un inimitable modèle. (Id.) Dans cette marche ascendante progressive vers un but *idéal*, vers une perfection *idéale*, dans ces élans impétueux qui honorent l'élite de la société humaine, il est plus d'un écueil à éviter. (Spach.) Le péril que court un esprit habitué à ces tendances *idéales*, c'est de prendre en pitié le monde réel et ses devoirs souvent mesquins. (Rev. des Deux-Mond.) Il est utile, il est bon qu'un jeune homme ait devant les yeux, fût-ce même à une hauteur inaccessible, un but *idéal*. (Encycl.)

> Du nectar *idéal* sitôt qu'elle a goûté,
> La nature répugne à la réalité. (***)

— Dans les beaux-arts, se dit particulièrement de cet assemblage abstrait de perfections dont le génie se forme l'idée, mais qui est au-dessus de toute beauté sensible. Beau idéal. Formes idéales. Perfection idéale. Il est nécessaire que l'artiste aspire à créer, à reproduire la beauté *idéale*; peu importe qu'il ne puisse jamais ni préciser les contours, ni rendre les couleurs de ces formes célestes que son imagination a rêvées. (Spach.) Il restera toujours un souvenir de ces figures *idéales* sur la toile du peintre ou dans le marbre du statuaire. (V. Hugo.)

— L'Académie prétend que cet adjectif n'a point de pluriel masculin. L'abbé Féraud est du même avis. Cependant Buffon a dit: des êtres *idéaux*, et l'usage a depuis admis ce pluriel.

IDÉAL. s. m. Ce qui n'existe que dans l'idée, dans l'imagination. L'*idéal* tombe en poudre au toucher du réel. (V. Hugo.) L'*idéal*, ce serait tout ce qui n'a d'existence que dans l'idée, dans l'imagination de celui qui le conçoit. (Encycl.) L'idéal ressemble à cette forme nuageuse de la déesse qu'Ixion chercha vainement à enlacer de ses bras. (Id.)

— Dans les beaux-arts, le résultat de plusieurs conceptions qu'on réunit dans la pensée, mais dont la nature n'offre point de modèle, et qu'on n'y rencontre que rarement et passagèrement. On a dit que Raphaël est le type de l'*idéal*, rien n'est plus faux quant aux formes, car ses figures ont toutes une couleur locale telle, que lorsque vous passez dans les rues de Rome, vous croyez voir se promener ses peintures du Vatican. (Hazlitt.)

IDÉALISATION. s. f. Action d'idéaliser. C'est par les ressources d'un esprit qui se plaît à l'*idéalisation* qu'un poète créateur nous présente des hommes d'une nature supérieure, sans défauts inhérents à la nature humaine. (***)

— La chose idéalisée. Les idéalisations d'un poète, d'un peintre, d'un musicien, d'un philosophe. Il est nécessaire que l'artiste aspire à créer, à reproduire la beauté idéale; peu importe qu'il ne puisse jamais préciser les contours ni rendre les formes de ses *idéalisations* (***)

IDÉALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Idéaliser. S'empl. adjectiv. Bonheur idéalisé. Vie idéalisée.

IDÉALISER. v. a. 1re conj. Rendre idéal, élever à l'idéal. On est précipité à chaque instant du haut des siècles sur la nouvelle du jour, et l'on arrive trop subitement d'une planète où l'on *idéalise* tout ce qui est bien, sur une autre où l'on réalise tout ce qui est mal. (Villeterque.) Si le poète créateur, qui aime à *idéaliser*, nous présente des hommes d'une nature supérieure, sans défauts inhérents à la nature humaine, pourquoi lui en faire un reproche? (V. Hugo.)

— S'IDÉALISER. v. pron. Être idéalisé. Tout ce qui peut s'idéaliser.

IDÉALISME. s. m. Philos. Opinion de ceux qui nient la réalité des choses et qui soutiennent que toutes nos connaissances sont sans objet. Cette opinion offre plusieurs nuances. L'idéalisme considéré d'une manière générale, s'oppose au réalisme. Considéré comme niant la matière sans être la négation d'une substance spirituelle, il prend le nom de spiritualisme; comme niant toute réalité extérieure, matérielle ou spirituelle, une seule exceptée, Dieu: c'est l'idéalisme mystique ou religieux, l'idéalisme de Berkeley, dont le spiritualisme de Descartes et de Malebranche sont les antécédents, comme niant toute autre réalité que celle du mot sans aucune exception, c'est l'idéalisme subjectif, l'idéalisme de Fichte; comme résolvant tout être, toute véritable existence, toute connaissance, toute idée dans le non-moi, c'est l'idéalisme objectif. Si, sans vouloir distinguer entre le moi et le non-moi, on ne veut admettre que l'être absolu, et qu'on le réduise à l'idée, l'idéalisme est alors absolu: c'est l'idéalisme de Hégel; enfin si l'idéalisme n'est que l'ignorance de la réalité externe seulement ou de la réalité externe et interne tout à la fois, il est critique, mais non sceptique, car il pose la réalité correspondante à l'idée, en soutenant seulement qu'on n'en connaît rien. Tel est l'idéalisme de Kant.

IDÉALISTE. s. des 2 g. Philos. Partisan de l'idéalisme; l'opposé de Matérialiste. Diderot définit les idéalistes, Des philosophes qui n'ayant conscience que de leur existence et des sensations qui se succèdent au-dedans d'eux-mêmes, n'admettent pas autre chose.

IDÉALITÉ. s. f. Philos. Qualité, état de ce qui est idéal. L'idéalité est opposée à la réalité. Un esprit habitué à ne chercher dans les choses de la vie que l'*idéalité*, court le péril de prendre en pitié le monde réel et ses devoirs. (***)

— Rêver, imagination. En ce sens, il s'emploie au pluriel. Se noyer dans les idéalités. Bien des philosophes ne vivent dans la mémoire des hommes que par leurs *idéalités*, que d'autres ont fait passer pour des vérités d'autant plus sublimes qu'elles étaient plus éloignées du sens commun. (****)

IDÉE. s. f. (du gr. ἰδέα, image, forme de εἴδω, je vais). Représentation claire et distincte dans notre esprit d'un objet quelconque, ou bien fait intellectuel, qui répond, dans notre esprit, aux objets dont il a pris connaissance. Dans un sens moins rigoureux, Connaissance d'un objet à quelque état qu'elle soit. Idée claire, confuse, distincte, fausse, vraie, juste, déterminée. Idée vague, individuelle. Idée générale. Idée innée. Idée acquise. L'origine de nos idées. La génération des idées. La clarté, la précision, la netteté des idées. La justesse d'une idée. La défectuosité des idées. Idée simple, complexe, composée, complète, incomplète. Idée intellectuelle, sensible. Avoir une idée, des idées dans l'esprit. Avoir l'esprit plein d'idées. Les premières idées. N'avoir aucune idée des arts, des usages d'un peuple étranger. Les idées considérées en elles-mêmes et isolément ne sont pas des connaissances; elles en sont seulement les éléments et les matériaux. (Paff.) C'est nous qui formons des *idées* composées, en réunissant dans chaque objet des qualités que nos sens tendent à séparer. (Condil.) Quelque défectueuses que soient nos *idées*, nous les prenons pour des notions évidentes par elles-mêmes. (Id.) Nous trouverons la source des maladies de notre esprit dans l'habitude où nous sommes de raisonner sur des choses dont nous n'avons pas d'*idée* ou dont nous n'avons que des *idées* mal déterminées. (Id.) L'analyse ne nous donne des *idées* exactes qu'autant qu'elle ne nous fait voir dans les choses que ce qu'on y voit. (Id.) Avant l'âge de raison, l'enfant ne reçoit pas des *idées*, mais des images: Il y a cette différence entre les unes et les autres, que les images ne sont que des peintures absolues des objets sensibles, et que les *idées* sont des notions des objets déterminés par des rapports. (J.-J. Rouss.) L'*idée* est l'objet immédiat ou le plus proche de notre esprit, quand il aperçoit quelque chose. (Maleb.) Les *idées simples* sont comme la matière de nos connaissances, et forment les *idées* complexes par leur combinaison. (Id.) Connaître une chose, c'est en avoir une *idée* claire, et en découvrir les rapports par lumière et par évidence. (Id.) Nos *idées* deviennent plus claires en passant sur nos lèvres. (Duclos.) La netteté épargne les longueurs, et sert de preuve aux *idées*. (Vauven.) Le raisonnement prend chez les aveugles une rectitude remarquable, quand toutefois leur droit sens n'est pas troublé par certaines *idées* prononcées qui tiennent à leur *être moral*. (Dufau.)

— Type des choses considérées abstraction faite de leur existence, et d'après lequel elles

ont reçu ou doivent recevoir leur existence. C'est en ce sens que l'on dit que les idées de toutes choses sont en Dieu de toute éternité. Ce pays n'est qu'une suite de tableaux où la nature a déployé la grandeur de ses *idées*. (Barth.) Les Grecs ont emprunté des Égyptiens l'*idée* de la forme des temples. (Id.)

— Désigne souvent diverses combinaisons d'idées au moyen desquelles notre esprit fait des raisonnements et bâtit des systèmes. Idée première. Idée sublime, ingénieuse. Débrouiller ses idées. Mettre de l'ordre dans ses idées, les coordonner. Suivre, reprendre le fil de ses idées. Il n'y a personne qui n'ait un système d'*idées* exactes, bien ordonnées. (Condill.) Tout cela renverse également les *idées* de l'honneur, celles de la morale et celles de la religion. (Montesq.)

— Plan, dessein dont l'exécution n'est pas arrêtée. Ce projet n'est encore qu'une idée sur laquelle je demande votre avis. Cet ouvrage serait, je crois, charmant, si vous renfermiez dans votre première *idée*. (Volt.) Il s'affermissait dans ses *idées* par les obstacles et les murmures. (Rayn.) Rempli de cette charmante *idée*, il fallait m'en ouvrir à quelqu'un qui m'aidât à l'exécuter. (J.-J. Rouss.) C'est une belle *idée* que de réunir ainsi tout ce qui doit exalter la fierté d'un gouvernement sur la terre, et courber cette même fierté devant le ciel. (M[me] de Staël.)

— Exposé succinct et précis d'un ouvrage, d'une affaire. Ce mémoire ne donne qu'une idée vague de l'affaire. Il n'a donné qu'une simple idée de votre plan.

— Opinion. Il a mis en avant des idées très-hardies. Il est partisan des idées nouvelles. Helvétius avançait des paradoxes pour se donner le plaisir de les voir réfuter. Il appelait cela « aller à la chasse des idées. » Les premiers temps de l'administration du roi ne donnèrent pas de lui des *idées* favorables. (Volt.) Tout ce que je vois me confirme dans l'*idée* où j'ai toujours été de n'être jamais d'aucun corps. (Id.) Ceux qui découvrirent de nouvelles vérités crurent, pour donner une plus grande *idée* de leur pénétration, devoir faire un mystère de la méthode qu'ils avaient suivie. (Condill.) Les hommes ont toujours fait et feront toujours cas de tout ce qui peut fixer les yeux des autres hommes et leur donner en même temps des *idées* avantageuses de richesse, de puissance, de grandeur. (Buff.)

— Se dit d'une opinion, d'un sentiment qu'on a dans l'esprit. Je m'étais formé une haute idée du savoir de ce magistrat, et il n'était qu'un ignorant. Les sombres *idées* qu'on donne de la vertu la rendent triste et ennuyeuse. (Fén.) Le plus grand plaisir d'un homme orgueilleux, c'est de contempler l'*idée* qu'il se forme de lui-même. (Nic.) Jamais homme ne laissa une si médiocre *idée* de sa personne et de son mérite. (H. S. de M.)

— Se prend quelquefois pour les images qui sont dans la mémoire ou dans l'imagination J'ai vu cet homme-là quelque part; j'en ai quelque idée. Je n'ai aucune idée de ce fait. Le temps efface les idées d'une chose. Rappeler ses idées.

Mais de ce souvenir mon âme possédée
A deux fois, en dormant, revu la même *idée*. (Rac.)

— Fig. Imaginations fausses; visions chimériques. Se repaître d'idées vaines et chimériques. Elle se livre à toutes les idées folles qui lui passent par la tête. Ce ne sont que des idées creuses. Il nous a entretenu de ses idées. Vous croyez qu'il vous en veut; quelle idée! Cet homme n'est riche, n'est malheureux qu'en idée. Je cherche des souvenirs agréables dans le passé, et des *idées* plaisantes dans l'avenir. (St-Evr.) Les maximes enflées du Portique n'ont jamais fait de sage qu'en *idée*. (***) Un gouvernement parfait n'existe que dans le pays des *idées*. (Bayle.) Je vous demande si la supposition d'un amas de dieux injustes et cruels n'est pas la plus extravagante *idée* qui soit jamais tombée dans l'esprit humain. (Barth.) Les *idées* que quelques visionnaires ont eues sur la possibilité de perpétuer la vie par des remèdes, auraient dû périr avec eux. (Buff.) Cela ne diminua rien de l'orgueil que j'avais déjà; et l'entretien que j'eus peu de jours après avec le comte de Lomose acheva de me remplir la tête d'ambitieuses *idées*. (Le Sage.)

— Signification que l'on attache aux signes naturels ou arbitraires des pensées. Des cris qui expriment l'idée de la tristesse et du désespoir. L'idée attachée à un mot, à un signe. Avant l'invention des langues, le langage d'action servait à communiquer ses idées, et on attachait une *idée* particulière à chaque geste volontaire destiné à cette communication. (Condill.) Personne n'attache la même *idée* à ce mot, et tout le monde parle sans s'entendre. (Id.) Les langues, en changeant les signes, modifient aussi les *idées* qu'ils représentent. (J.-J. Rouss.) Il est essentiel que les paroles des lois réveillent chez tous les hommes les mêmes *idées*. (Montesq.)

— Fam. Esprit, imagination, pensée. J'ai dans l'idée que Pierre viendra demain. On ne peut lui ôter cela de l'idée. Il tient à ses idées creuses.

— *Idée fixe*. Celle qui nous domine, qui nous occupe exclusivement, qui ne nous quitte pas. Les fous n'ont qu'une idée fixe.

— En littérature et dans les arts. Invention, pensée. L'idée de ce tableau est originale. Cet ouvrage repose sur une idée fausse. Cet artiste, cet écrivain, est dépourvu d'idée, ou n'en a que de triviales.

— Ébauche, esquisse d'un ouvrage. J'ai jeté l'idée de mon projet sur le papier; ce n'est qu'une première idée. Pensées exprimées par le discours prononcé ou écrit. Poème plein d'idées agréables et brillantes. Livre plein de grandes idées. Il y a dans ce discours une liaison admirable d'idées. Il y a dans ce passage une idée sublime. Coucher ses idées sur le papier. Ce livre est plein de grandes *idées*. (Volt.)

— Fam. et par exagération. *On n'a pas d'idée de cela*. Se dit d'une chose qu'on n'a jamais vue, ou qui paraît extraordinaire. On n'a pas d'idée d'une telle insolence.

— Myth. Nom que les anciens avaient donné à la nature ou à la terre, qu'ils appelaient *Idea mater magna*, dont ils firent une divinité. D'autres soutiennent qu'elle fut ainsi nommée à cause du mont *Ida*. L'Idée est aussi la mère de tous les arts; et l'on dit Travailler d'idée et de génie, quand on invente, et qu'on ne se contente pas ni d'imiter ni de copier.

— Syn. comp. IDÉE. PENSÉE. IMAGINATION. L'*idée* représente l'objet; la *pensée* le considère; l'*imagination* le forme. La première peint; la seconde examine; la troisième séduit. On est sûr de plaire dans la conversation, quand on a des *idées* justes, des *pensées* fines, et des *imaginations* brillantes.

IDÉEN, ENNE. adj. Myth. Qui appartient au mont Ida. Les monts idéens. Les torrents idéens. Les roches idéennes. Des eaux thermales, excellentes contre les maladies de la peau, filtrent des roches *idéennes*. (Denne-Baron.)

— Surnom de Jupiter et de Cybèle. Jupiter Idéen. Cybèle Idéenne.

IDÉER. v. a. 1[re] conj. Néol. Connaître métaphysiquement un être abstrait. *Idéer* Dieu. (De Bonald.) || S'IDÉER. v. pr. Être idéé. Dieu ne peut s'idéer.

IDELKAN. s. m. Titre que les voyageurs donnent aux rois mahométans de Dekkan et de Golconde. Idelkan est une corruption de Adel-Khan, littéral. *roi juste*.

IDEM. Mot latin qui signifie *le même*, et dont on fait usage pour éviter d'écrire plusieurs fois le même mot, la même date, etc.

IDÉMISTE. adj. et s. des 2 g. Se dit d'un homme qui ne prend jamais la peine de penser par lui-même, et qui dit toujours la même chose, *idem*, que le préopinant. *Docteurs idémistes*, c'est-à-dire qui se contentent d'opiner du bonnet sans motiver leur adhésion. Ce mot est du style critique et plaisant. Peu usité.

IDENTIFICATION. s. f. (pr. *i-dan-ti-fi-ka-ci-on*). Didact. Action d'identifier, de s'identifier. Néol. Peu usité.

IDENTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Identifier. S'empl. adjectiv. Des choses identifiées en une seule. La définition doit toujours être identifiée avec le défini. La propriété s'est *identifiée* plus intimement à l'existence de l'homme. (B. Const.)

IDENTIFIER. v. a. 1[re] conj. Il prend deux *i* à l'imparfait et au subjonct. *J'identifie, nous identifions. J'identifiais, nous identifiions, vous identifiiez. Que j'identifie, que nous identifiions, que vous identifiiez*, etc. Didact. Confondre deux choses sous une même idée, n'en faire qu'une. Identifier la définition avec le défini.

— S'IDENTIFIER. v. pron. Confondre son être, son existence avec celle d'un autre. Les pratiques religieuses, en *s'identifiant* avec les nations des hommes, peuvent seules leur donner de longs et puissants souvenirs. (Beauchêne.)

IDENTIQUE. adj. des 2 g. Le même, qui n'a pas éprouvé de changement, qui reste ce qu'il était ou a été. Une chose demeure *identique* quand elle n'éprouve pas de changement, quand elle reste ce qu'elle était ou a été. (Encyl.)

— Qui est compris sous une même idée, qui ne fait qu'un avec un autre. Une seule et même idée se présente à l'esprit d'un Grec, d'un Allemand et d'un Français; ils l'expriment chacun dans sa langue par des mots identiques entre eux quant à leur sens, mais non quant à la forme. Ces deux jugements : *Dieu est tout-puissant* et *l'Être suprême peut tout*, sont tout à fait *identiques* avant d'être exprimés; sans la forme, ils ne feraient qu'un; avec la forme, ils deviennent plusieurs; mais alors ils ne peuvent plus être qualifiés d'*identiques* que relativement. (Encycl.)

— Qui est parfaitement semblable à. Ces deux objets sont identiques. Quand donc nous parlons de choses *identiques*, nous voulons simplement marquer qu'il existe entre elles une grande ressemblance, une notable affinité. (Encycl.)

— *Identique à*. En mathématiques, une unité, un carré, un cercle, sont parfaitement *identiques* à une autre unité, à un autre carré, à un autre cercle; et, à proprement parler, c'est la même idée prise deux fois.

— Algèb. *Équation identique*. Celle dont les deux membres contiennent les mêmes quantités sous la même forme ou sous des formes différentes.

— Min. *Chaux identique*. Variété de chaux carbonatée, dans laquelle les lois du décroissement qui agissent sur le véritable noyau sont les mêmes que celles qui se rapportent au noyau hypothétique. || *Angles identiques*. Se dit des angles d'un cristal lorsque, ayant leurs côtés égaux respectivement, ils sont du même nombre de degrés et font partie d'angles solides égaux. || *Bords identiques*. Bords d'un cristal qui ont la même longueur ou dont les faces à la jonction desquelles ils sont situés sont également inclinées entre elles.

IDENTIQUEMENT. adv. D'une manière identique. Wiclef soutenait que Jésus-Christ n'était pas *identiquement* dans l'Eucharistie, selon sa propre présence corporelle. (Du Pin.)

IDENTITÉ. s. f. Qualité de ce qui est identique, qui fait que deux ou plusieurs choses sont comprises sous la même idée, n'en font qu'une. Identité de nature, identité de pensées sous des termes différents. Il y a parfaite identité entre ces deux choses. Quoiqu'il y ait trois personnes en Dieu, il y a identité de nature et de divinité, c'est-à-dire la même nature, la même divinité. Les comparaisons sont toujours imparfaites, n'étant que comparaison et non pas exemples et *identités*, comme parle l'école. (Péliss.) Arithmétiquement et en théorie, l'*identité* est complète entre un franc et un franc. (Lafaye.)

— État d'une chose qui demeure toujours la même. Une chose conserve son *identité* quand elle reste toujours la même, qu'elle ne subit aucun changement, aucune modification. (Encycl.) L'*identité* du but est la preuve du sens commun parmi les hommes. (Rivarol.)

— Philos. Conscience qu'a une personne d'elle-même, qu'elle est toujours elle et n'a point cessé d'être elle, que le *moi* n'a pas changé dans elle. Si la conscience de notre *identité* ne devait pas persister au delà du tombeau, l'immortalité de notre âme nous importerait assez peu. (Encycl.) L'*identité* personnelle est un des fondements sur lesquels repose la justice des récompenses accordées à l'homme vertueux et des punitions infligées au coupable. (Id.)

— *Système de l'identité*. Doctrine soutenue par Schelling, philosophe allemand, dans laquelle tous les objets existants ou concevables par la pensée sont envisagés sous le point de vue de l'identité, c'est-à-dire de leur unité d'existence.

— Jurispr. Reconnaissance faite en justice d'un prisonnier évadé, d'un noyé, d'une personne qui prend un faux nom, et dont on prouve l'identité avec le signalement donné à l'autorité. Les arrêts d'identité peuvent être attaqués en cassation.

— Fig. Dieu sait si notre ambassadeur soutiendra bien l'*identité* du plus grand roi du monde. (M[me] de Sév.)

— Le Dictionnaire de l'Académie définit ainsi l'identité : « Ce qui fait qu'une chose est la même qu'une autre, que deux ou plusieurs choses ne sont qu'une ou sont comprises sous une même idée. » Cette définition, vraie quant aux choses, n'est pas exacte quant aux personnes, comme on le voit par le sens philosophique que nous avons présenté de ce mot. Il y aurait ainsi une faute ou un contre-sens à dire avec l'Académie : L'identité est ce qui fait qu'une personne est la même qu'une autre.

IDÉOGÉNIE. s. f. Philos. Science qui traite de l'origine des idées.

IDÉOGÉNIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'origine des idées. Traité idéogénique, question idéogénique.

IDÉOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἰδέα, idées; γραφή, peinture). Expression directe de la pensée par des images peintes ou sculptées. Quoique l'*idéographie* se serve ordinairement des arts du dessin, ses principes sont différents. (Parest.) L'*idéographie* diffère d'une simple peinture en ce qu'au lieu de se borner comme celle-ci à représenter la nature, elle cherche à exprimer les idées selon le type intérieur qu'elles ont reçu. (Id.)

IDÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui exprime, qui représente une idée, l'égalité, à l'aide de signes graphiques. Signe idéographique. Écriture idéographique. Les objets matériels eux-mêmes prennent des formes fantastiques dans les tableaux *idéographiques*, qui deviennent inintelligibles dès que les idées qui ont présidé à leur composition nous sont étrangères. (Barest.) Nos chiffres de nombres sont de véritables signes *idéographiques*, puisqu'ils sont indépendants des sons par lesquels on les exprime dans diverses langues. (Id.) Les sciences naturelles avec leurs classifications méthodiques, se prêteraient parfaitement à l'adoption des signes *idéographiques*, qui remplaceraient utilement dans certains cas leur nomenclature et serviraient également dans tous les pays (Id.)

— Se dit particulièrement du système d'écriture des Chinois, des Égyptiens et autres. Il est l'opposé de Phonétique.

IDÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἰδέα, idée; λόγος, discours). Théorie des idées. Se dit particulièrement de la doctrine de Platon sur l'espèce de connaissance spéciale qu'il appelait du nom propre d'*idées*.

— Dans un sens plus nouveau, Théorie de la formation des idées. Cette acception lui a été imposée de nos jours par M. de Tracy.

— Dans un sens plus étendu, Traité de l'expression de nos idées, de leurs combinaisons, de nos actions, de nos sentiments, de leur direction, des corps et de leurs propriétés, des propriétés de l'étendue et de celles de la quantité. Ainsi entendue, l'idéologie embrasse la partie de la psychologie qui s'occupe de l'origine de nos idées en général, la grammaire générale, la logique, la morale, la législation, la physique générale, la géométrie et le calcul.

— Ouvrage qui traite des facultés intellectuelles de l'homme. L'Idéologie de M. de Tracy.

IDÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'idéologie. Études idéologiques. Traités idéologiques.

IDÉOLOGUE. s. m. Celui qui se livre à l'étude de l'idéologie, qui écrit sur l'idéologie.

— S'emploie quelquefois pour Métaphysicien. Celui qui envisage toutes les questions morales sous un point de vue abstrait. Napoléon n'aimait pas les idéologues; il désignait par ce mot les antagonistes de son despotisme, et qui étaient restés fermes dans les principes démocratiques.

IDES. s. f. pl. (du lat. *idus*, dérivé de l'étrusq. *iduo*, diviser, séparer). Calend. rom. Le quinzième jour de mars, mai, juillet et octobre, et le treizième des autres mois. Les ides et les jours suivants formaient la troisième et la dernière division du mois. Les ides de mars furent regardées comme un jour malheureux à partir de l'assassinat de César, qui eut lieu ce jour-là. Tyrans, songez aux *ides* de mars. (***.)

IDIE. s. f. Erpét. Espèce d'amphibie de la mer d'Islande.

— Polyp. Genre de polypiers, famille des sertulariées, fondé sur une seule espèce, de la Nouvelle-Hollande.

IDIETHNOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἴδιος, en particulier; ἔθνος, nation; γράφω, j'écris). Néol. Nom proposé par Bentham pour signifier Orthographie nationale.

IDIETHNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Néol Qui concerne l'idiethnographie.

IDIOCRASE ou **IDIOCRASIE.** s. f. V. IDIOSYNCRASIE.

IDIO-ÉLECTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴδιος, propre; ἤλεκτρον, ambre). Physiq. Se dit des corps qui s'électrisent par le frottement, à la différence des substances électrisables par communication. Le verre, les résines, etc., sont idio-électriques. Il est remarquable que les corps qui garantissent le mieux du froid sont *idio électriques*, tels que les résines, les poils d'animaux, la soie, la laine, les graisses, les huiles, etc. (Virey.) Le plumage des oiseaux est également *idio-électrique*. (Id.)

IDIOGYNE. adj. f. (ét. gr., ἴδιος, propre; γυνή, femme). Bot. Se dit des plantes dont les étamines ne sont pas placées dans la même fleur que le pistil.

IDIOGYNIE. s. f. État d'une plante dont les étamines sont idiogynes.

IDIOLÂTRE. s. des 2 g. Celui, celle qui n'aime que soi. Égoïste. Inusité.

IDIOLÂTRIE. s. f. Néol. Culte qu'on se rend à soi-même. Égoïsme fanatique, converti en religion. L'idiolâtrie rend féroce.

IDIOLÂTRIQUE. adj. des 2 g. Néol. Qui appartient à l'idiolâtrie.

IDIOMATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux idiomes.

IDIOME. s. m. (du gr. ἰδίωμα, idiome, langage particulier; formé de ἴδιος, propre, particulier). Langue propre à un peuple, à une nation. L'idiome français, italien, allemand. De quel *idiome* vous servez-vous pour expliquer vos pensées? (Mol.)

— Par extens. Manière particulière de parler une même langue; dialecte, jargon ou variété d'une langue propre à quelque contrée ou province. L'idiome provençal. L'idiome auvergnat, etc. || En ce sens, il est moins usité dans le langage ordinaire que le mot *patois*.

— Théol. Ce qui est propre à une nature, comme en grammaire il signifie ce qui est propre à une langue. || *Communication d'idiomes*. Se dit de l'attribution des actions d'une des natures de Jésus-Christ à l'autre. En disant, *Dieu est né, Dieu est ressuscité*, on fait une communication d'idiomes, puisqu'on attribue à la nature divine ce qui appartient à la nature humaine.

IDIOMÈLE s. m. (ét. gr., ἴδιος, propre; μέλος, modulation, mesure). Liturg. Nom qu'on donne dans l'office grec à certains versets qui ne sont point tirés de l'Écriture sainte, et qu'on chante sur un ton particulier, mais grave.

IDIOMÉTALLIQUE. adj. des 2 g. Phys. Se dit des phénomènes électriques qui se manifestent au simple contact de deux métaux. Électricité idiométallique.

IDIOMOGRAPHE. s. m. (ét. gr. ἰδίωμα, idiome; γράφω, j'écris). Philol. Celui qui fait connaître les idiomes d'une contrée, d'un peuple; qui en donne la description, la classification.

IDIOMOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἰδίωμα, idiome; γράφω, j'écris). Science qui a pour objet la description et la classification des idiomes d'une contrée, d'un peuple, d'une province.

IDIOMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'idiomographie. Traité, ouvrage idiomographique.

IDIOMORPHES. s. m. pl. (ét. gr., ἴδιος, propre; μορφή, forme). Foss. Nom générique sous lequel on a désigné les corps fossiles provenant des animaux ou des végétaux.

IDIONTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἴδιος, en particulier; ὤν, ὄντος, l'être; λόγος, discours). Néol. Ontologie idioscopique.

IDIOPASSALE. adj. des 2 g. (ἴδιος, propre; πάσσαλος, passale). Bot. Qui a des passales distincts, ou qui en a un seul oblique. Plantes idiopassales.

IDIOPATHIE. s. f. (ét. gr., ἴδιος, propre,

πάθος, souffrances). Médec. Maladie primitive, c'est-à-dire qui ne dépend pas d'une autre maladie qui a son caractère particulier. C'est l'opposé de Secondaire, symptomatique.

— Fig. Propension particulière pour une chose.

IDIOPATHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'idiopathie. Migraine idiopathique. Maladie idiopathique. L'*ileus idiopathique* est une maladie fort rare, et sur l'existence de laquelle quelques auteurs ont élevé des doutes. (Jourd.)

IDIOPHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴδιος, propre; ὄφις, serpent). Erpét. Qui a les caractères proprement dits d'un serpent. ‖ IDIOPHIDES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens.

IDIOPHYTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἴδιος, en particulier; φυτόν, plante; λόγος, discours). Néol. Phytologie idioscopique.

IDIOPROXÈNE. s. m. Antiq. Athénien qui recevait et traitait à ses frais un étranger.

IDIORTHOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἴδιος, en particulier; ὀρθός, correct; λόγος, discours). Néol. Orthologie idiosymboloscopique.

IDIOSCOPIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴδιος, en particulier; σκοπέω, je regarde). Néol. Qui a pour sujet les propriétés appartenant en particulier à telles ou telles classes d'êtres.

IDIOSTHÉNIE. s. f. (ét. gr., ἴδιος, propre, particulier; σθένος, force, puissance, vigueur). Médec. Maladie par excitation, ayant un caractère particulier et spécial.

IDIOSTHÉNIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'idiosthénie.

IDIOSYMBOLOSCOPIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴδιος, en particulier; σύμβολον, signe; σκοπέω, je regarde). Néol. Qui a pour objet les signes ou caractères appartenant à telle ou telle nation.

IDIOSYNCRASE ou **IDIOSYNCRASIE.** s. f. (ét. gr., ἴδιος, propre; σύν, avec; κρᾶσις, tempérament). Médec. Disposition par laquelle chaque individu a une susceptibilité particulière, une manière propre d'être influencé par divers agents susceptibles de produire sur nos organes une impression quelconque : la défaillance à la vue de certains animaux, la répugnance pour tels ou tels aliments, appartiennent à l'idiosyncrasie. L'*idiosyncrasie* est en quelque sorte la nuance du tempérament qui nous est propre, et d'où résultent les penchants et les répugnances de tout genre que nous éprouvons, tandis que celle autre personne en est exempte. (Encycl.)

IDIOSYNCRASIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à l'idiosyncrasie.

IDIOT, OTE. adj. (du gr. ἰδιώτης, celui qui n'est jamais sorti de son pays, et par extension, ignorant, grossier, imbécile). Qui est stupide, imbécile. C'est l'homme le plus idiot que je connaisse. Cette femme n'est pas si idiote que l'on pense. On est bête par défaut d'intelligence, stupide par défaut de sentiment, *idiot* par défaut de connaissances. (Gir.)

— subst. Il ne peut y avoir de république en France; les républicains de bonne foi sont des *idiots*, les autres des intrigants. Bonaparte. Les *idiots* sont quelquefois frappés de traits d'esprit, mais à leur manière, par une espèce d'éblouissement et de surprise qu'ils témoignent d'une façon singulière, capable de réjouir ceux qui savent se faire des plaisirs de tout. (Gir.)

— Pathol. Qui est atteint d'idiotisme ou d'idiotie. Femme idiote. Jeune homme idiot. ‖ subst. Quelques *idiots* sont réduits à une existence purement automatique; à peine montrent-ils quelque sensibilité aux impressions extérieures. (Jourd.) Il est des *idiots* qui articulent quelques mots et laissent apercevoir quelques marques de plaisir ou de peine, de reconnaissance ou de mécontentement, et même de colère. (Id.) En général, la physionomie des *idiots* n'est pas en harmonie avec les circonstances où ils se trouvent; leur démarche est incertaine; leurs fonctions nutritives s'exercent régulièrement. (Virey.)

— Hist. ecclés. On nommait ainsi les frères convers qui ne savaient pas lire.

IDIOTHALAME. adj. des 2 g. Bot. Dont les conceptacles sont différents du thalle par leur couleur et par leur nature. Lichens idiothalames. ‖ IDIOTHALAMES. s. m. pl. Classe de lichens.

IDIOTIE. s. f. (rad. *idiot*). Pathol. Synonyme généralement employé aujourd'hui du mot Idiotisme, dans le sens médical. L'*idiotie* est une maladie que l'individu apporte en naissant, et elle se manifeste au moment où les facultés affectives, morales et intellectuelles, devraient commencer à se faire connaître. (Fossat.) A mesure qu'il y a plus de développement dans le cerveau, l'*idiotie* est moins générale. (Id.)

IDIOTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui est particulier à une chose. On ne l'emploie guère que dans cette locution : *Langue idiotique*. Langue maternelle, langue propre à une nation. Ce peuple nouvellement formé possède déjà une langue idiotique. ‖ Tournure idiotique, qui renferme un idiotisme.

— Pathol. Qui a rapport, appartient à l'idiotie. Caractères, symptômes idiotiques.

— Bot. *Fongus idiotiques*. Champignons dans lesquels, du rhizopode, s'élèvent des filaments libres et distincts dont chacun porte, soit des sporules éparses à la surface, soit des vésicules remplies de sporules.

IDIOTISME. s. m. (du gr. ἴδιος, propre, particulier). Méd. Signifie chez les Grecs, Locution familière, expression triviale, en usage dans les classes inférieures de la société. Sénèque donne ce sens au mot *idiotisme*, et Longin a écrit un chapitre sur les *Idiotismes*, dans lequel il nous montre comment les termes les plus simples, les plus bas, sont parfois ceux qui donnent le plus de force et d'élévation au discours.

— Désigne aujourd'hui les tours particuliers à chaque langue, ou ce qui est la même chose, les tournures dans lesquels une langue s'écarte des lois de la grammaire générale. Les *idiotismes* prennent le nom de *hellénisme*, *latinisme*, *gallicisme*, *germanisme*, etc., selon que les tours appartiennent au grec, au latin, au français ou à l'italien. Ce sont ces espèces dont le mot *idiotisme* désigne le genre.

— Par extens. Façon de parler, tour, expression qui est particulière aux provinces d'une même nation, et qui s'écarte des lois de la grammaire de cette nation. Idiotismes gascons, picards, normands.

— Souvent on a considéré les idiotismes comme des bizarreries de langage qui résistent à l'analyse philosophique; comme des singularités exceptionnelles et accidentelles, dont il faut désespérer de rendre compte, et que l'on doit se borner à constater. Nous avons dit ailleurs que l'esprit d'une nation se traduisait en tout dans son langage, nous dirons ici que c'est dans son esprit qu'il faut conséquemment chercher les raisons de son langage. Et, en effet, ces formes particulières procèdent du caractère individuel de telle race, de telle nation, de telle tribu, comme les formes générales du caractère de l'humanité. Ceci explique pourquoi les idiotismes se rencontrent de préférence dans le style familier, dans la conversation, dans le langage du peuple. Ils répandent dans le discours je ne sais quoi de naïf et d'original, dont Pascal, Molière, Sévigné, Voltaire, ont su tirer tant d'avantages pour la langue française. Mais voilà pourquoi aussi ils offrent aux étrangers des difficultés presque insurmontables.

— Dans le sens moral, il signifia chez les Grecs, Simplicité rustique, et par extension, Ignorance, imbécillité. Chez nous, il veut dire dans le langage ordinaire, Stupidité, imbécillité. Tel était l'excès de leur *idiotisme*, qu'au crime du monde le plus incertain, ils joignaient les peines les plus incertaines. (Montesq.)

— La pathologie s'en empara et le définit plus rigoureusement, Maladie ou imperfection de l'homme, dans laquelle les facultés de l'esprit ne sont jamais manifestées ou n'ont pu se développer que d'une manière très imparfaite. ‖ Espèce d'aliénation mentale caractérisée par l'oblitération plus ou moins complète des fonctions de l'entendement et des affections morales. L'*idiotisme* succède fréquemment à la mélancolie et à la manie; d'autres fois il est symptomatique d'une lésion organique survenue après la naissance. (Jourd.) L'*idiotisme* est ou devient souvent stationnaire. (Id.) L'*idiotisme* est généralement incurable. (Id.) ‖ Mais en ce sens on se sert aujourd'hui plutôt du mot *idiotie* dans les sciences médicales, et l'on consacre uniquement le mot *idiotisme* pour exprimer une locution particulière au génie d'une langue.

IDIOTROPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴδιος, propre; τρέφω, je nourris). Zool. Qui vit, qui se nourrit d'animaux de sa propre espèce.

IDIOTROPHIE. s. f. (ét. gr., ἴδιος, propre; τρέφω, je nourris). Pathol. Constitution particulière de chaque individu. Syn. de Idiosyncrase.

IDIOTROPHOSPERME. adj. des 2 g. Bot. Qui a un trophosperme latéral monosperme, ou plusieurs trophospermes pariétaux, disposés sans ordre ou diversement au sommet.

IDIOZOOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἴδιος, en particulier; ζῶον, animal; λόγος, discours). Néol. Zoologie idioscopique.

IDMON. Myth. Un des Argonautes, célèbre devin d'Argos, qu'on dit fils d'Apollon. Il mourut, suivant Valerius Flaccus, dans l'expédition de la Colchide, et, suivant Ovide, d'une blessure reçue à la chasse d'un sanglier, dans la Thrace. ‖ Guerrier rutule. ‖ Un des fils d'Egyptus, tué par Hercule.

IDMONÉE. s. f. Polyp. Genre de polypiers fossiles dont la seule espèce connue a été trouvée dans la couche ancienne à polypiers, des environs de Caen.

IDOCRASE. s. f. Minér. Sorte de pierre précieuse dont les cristaux ont plusieurs analogies avec ceux de divers minéraux. L'idocrase se présente ordinairement en cristaux groupés, brillants et nets, dont le facies et surtout la cassure ont quelque chose de gras. Leur forme dominante est celle d'un prisme à huit pans, court, obtus. Le brun et le vert sont les couleurs les plus ordinaires.

IDOINE. adj. des 2 g. (du lat. *idoneus*, apte). Propre à quelque chose. Ce mot n'est guère d'usage qu'au palais. Les plus obscures familles sont plus *idoines* à falsification. (Montaig.)

IDOLA. s. m. pl. (du lat. *idolum*, idole). Philos. Mot dont Bacon s'est servi pour désigner les causes des erreurs et des sophismes de l'esprit de l'homme. Il les divise en quatre catégories : 1° *Idola tribus*, idoles de tribu, préjugés de caste, de nation. 2° *Idola specus*, idoles de caverne. Préjugés individuels. 3° *Idola fori*, idoles de la place publique. Erreurs que les hommes se communiquent réciproquement; erreurs de langage. 4° *Idola theatri*, idoles de théâtre. Erreurs provenant de l'ascendant du maître sur ses disciples ou subalternes; erreurs des écoles. Les philosophes qui ont expliqué dans notre langue le système de Bacon ont conservé ces dénominations.

IDOLÂTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., εἴδωλον, image; λατρεύω, je sers). Qui adore les idoles et leur rend les honneurs divins. Peuple idolâtre. Nation idolâtre. Les gentils étaient idolâtres. Nous nous bornons à constater que, jusqu'à la venue du Christ, tous les peuples de l'ancien continent ont été *idolâtres*, hormis les Juifs. (Bergier.)

— Quiconque rend un culte divin à des créatures, ainsi, les Egyptiens qui adoraient un bœuf; les Perses qui adoraient le feu, étaient des peuples idolâtres. L'homme superstitieux, quelle que soit sa religion, est *idolâtre*. (***)

. . . . J'ai vu le sénat *idolâtre*
Des crimes de Néron approuver les fureurs. (Rac.)

— Se dit du culte même, et de ce qui a rapport au culte. Retaire un culte idolâtre; offrir un encens idolâtre.

— substantiv. Prêcher, convertir les idolâtres. Elle me dit, Je te plains de n'être qu'un méchant *idolâtre*. (Chateaub.) Pauvre jeune *idolâtre*, s'écria-t-elle, tu me fais réellement pitié. (Id.) L'Octave de Minucius Felix présente le beau tableau d'un chrétien et de deux *idolâtres* qui s'entretiennent de la religion et de la nature de Dieu, en se promenant au bord de la mer. (Id.)

— Par exagération et fig. *Être idolâtre de.* Aimer avec passion, à l'excès une personne ou une chose. Les amants sont idolâtres de leurs maîtresses. Ce père, cette mère sont idolâtres de leurs enfants. Les avares sont idolâtres de leur or; les auteurs de leurs ouvrages. Quand on est épris d'une belle passion, on est si *idolâtre* de ses fers, qu'on ne peut pas seulement concevoir la pensée de les rompre. (St-Evrem.) Il envisageait dans ces deux entreprises cet éclat de gloire dont il était *idolâtre* en toutes choses. (Volt.) Les *idolâtres* de l'antiquité crieraient aux modernes et n'approuvent que ce qu'ils ont trouvé dans un ancien. (Id.)

IDOLÂTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Idolâtrer. S'empl. adjectiv. Enfant idolâtré. Femme idolâtrée.

IDOLÂTRER. v. n. 1re conj. (rad. *idole*; ét. gr., εἴδωλον, idole; λατρεύω, adorer). Adorer les idoles, ou les dieux mythologiques. Les Juifs idolâtrèrent dans le désert, en l'absence de Moïse. Peu usité en ce sens.

— Figurém. et activem. Aimer éperdument, violemment, passionnément. Idolâtrer sa maîtresse. Idolâtrer ses enfants.

Mon cœur opiniâtre
Lui prête des raisons, l'excuse, l'*idolâtre*. (Rac.)

On ne vous voit point réduit
A la nécessité d'idolâtrer sans fruit
Une maîtresse égratignante. (Deshoulières.)

— S'IDOLÂTRER. v. pron. Être idolâtre de soi-même; s'aimer, s'adorer.

— v. récipr. Se chérir réciproquement, s'adorer l'un l'autre. Ces amants s'idolâtrent. Ces amis, ces époux s'idolâtrent. Ceux qui s'*idolâtrent* sont rarement ou peu de temps idolâtres. (***)

IDOLÂTRIE. s. f. (rad. *idole*). Culte rendu à une image représentant une divinité, et, par extension, le culte rendu à tout ce qui n'est Dieu, à tout objet sensible, naturel ou factice, dans lequel l'imagination place quelque faux dieu. On croit que l'Égypte et la Phénicie ont été le berceau de l'idolâtrie. Nation adonnée à l'idolâtrie. Ce peuple croupit depuis des siècles dans l'idolâtrie. Les premiers objets de ce culte furent les astres, dont bientôt l'imagination et l'ignorance firent des êtres réels et animés. L'idolâtrie s'étendit ensuite aux plantes, aux hommes et aux moindres objets dont l'ensemble offrait quelque chose de surnaturel. Elle fut la seule religion des peuples, les Juifs exceptés, jusqu'à l'apparition du christianisme. Idolâtrie absurde, idolâtrie coupable, abominable. Être adonné à l'idolâtrie. Nous regardons l'*idolâtrie* comme la religion des peuples grossiers, et la religion qui a pour objet un être spirituel, comme celle des peuples éclairés. (Montesq.) Dieu a permis à un homme de renvoyer sa femme pour cause d'adultère, mais non pas pour cause d'*idolâtrie*. (St Chrysost.) Si les philosophes anciens adoraient les vertus, ce n'était après tout qu'une belle *idolâtrie*. (Chateaub.)

— Système religieux fondé sur l'adoration des images. L'origine de l'idolâtrie se perd dans la nuit des temps.

— Fig. Amour excessif qu'on a pour une personne ou pour une chose. Cette mère pousse l'amour qu'elle a pour ses enfants jusqu'à l'idolâtrie. Aimer les fleurs jusqu'à l'idolâtrie, en être passionné, etc.

— Iconol. On la représente aveugle, un encensoir à la main, et prosternée devant une statue d'or ou d'argent. Les peintres l'ont encore désignée par les Israélites dansant aux pieds du veau d'or.

IDOLÂTRIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'idolâtrie, qui ressemble à l'idolâtrie. Amour idolâtrique. Culte, cérémonie *idolâtrique*. (Voltaire.) A la Chine, des Colaos égorgent deux fois l'an autour de la salle où l'on vénère Confucius, des animaux dont on fait ensuite des repas; ces cérémonies sont-elles *idolâtriques* ? sont-elles purement civiles? (Id.)

IDOLE. s. f. (du gr. εἴδωλον, idole; dérivé de εἶδος, forme, figure). Statue, figure, image d'une fausse divinité que l'on adore. Idole d'or, d'argent, de marbre, etc. Idole de Jupiter, d'Apollon, de Mercure. Offrir de l'encens aux idoles. Couronner les idoles de fleurs. Renverser les temples des idoles. Le colosse de Rhodes était une idole du soleil, le Palladium une idole de Minerve. Les martyrs ont renversé les idoles, etc. Dieu n'a point établi les rois pour recevoir comme des *idoles* l'encens et les vœux de leurs sujets. (Fléch.) Adorer de vaines *idoles*. (Rac.) Si nous ne courbons les genoux devant une muette *idole*. (Id.)

— Fig. Objet d'un amour violent, d'une passion extrême, d'un attachement qui va jusqu'à la folie. Cet enfant est l'idole de son père. L'or est la brillante *idole* des avares. (God.) On crut que tout fléchirait devant cette *idole* de la cour. (Pat.) Le cardinal de Richelieu fut, de son temps, l'*idole* des poëtes et des orateurs. (Bouh.) Il y a longtemps que les hommes font leur *idole* de la gloire. (Mass.) La mode est la grande *idole* des femmes. (Oxenstiern.) Tout homme a son *idole*, en secret, il sentiment pour l'orgueil, pour l'argent, surtout pour le plaisir. (F. de Neufch.)

— Fam. et fig. *Il se tient là comme une idole.* Se dit d'un stupide ou d'un homme qui reste debout à ne rien faire, les bras croisés.

Voyez ce portrait qu'il est bien!
Il n'y manque que la parole.
Dites donc qu'il n'y manque rien,
Car c'est le portrait d'une *idole* ...

— Fig. et fam. On dit d'une belle femme qui n'a ni maintien, ni grâce, ni vivacité : C'est une *idole*, une vraie *idole*.

— Poétiq. Image vaine, comme celles qui nous apparaissent en songe. Orphée croyait ramener Eurydice, et il ne trouva qu'une vaine *idole*.

Et que le sens charmé d'une trompeuse *idole*,
Doute si l'oiseau nage ou si le poisson vole. (Césis.)

— Erpét. *Idole des nègres*. Nom qu'on donna au boa devin.

— Hist. *Guerre des idoles*. Celle que Mahomet entreprit pour soumettre à sa doctrine les Arabes idolâtres, et qui fut terminée à l'époque connue sous le nom d'année des ambassades (631.)

— Ichthyol. *Idole des Maures*. Poisson du genre chétodon. On l'appelle *idole*, parce que les Maures l'ont en grande vénération, et le rejettent à la mer quand il se prend à leurs filets.

IDOLOMANIE. adj. des 2 g. (ét. gr., εἴδωλον, image; μανία, folie, manie). Théol. S'est dit quelquefois pour Idolâtre. V. ce mot.

IDOLOPÉE. s. f. V. PROSOPOPÉE.

IDOLOTHYTE. s. m. Philol. Nom qu'on donnait aux viandes offertes aux idoles. Ce que les prêtres ne pouvaient pas consommer était vendu au marché, mais les chrétiens zélés s'abstenaient d'acheter des idolothytes. C'est pour dissiper leurs scrupules que saint Paul leur dit : L'*idole* n'est rien, et l'on peut manger des *idolothytes* quand il n'y a point de scandale à craindre.

IDOMÈNE. Myth. Fille de Phérès, qui épousa Amythaon, de qui elle eut Bias et Mélampus (Apollod.)

IDOMÉNÉE. Temps hér. Roi de Crète, fils de Deucalion et petit-fils de Minos II. Il assista au siége de Troie, où il fit quelques actions d'éclat. A son retour, assailli par une une affreuse tempête, il fit vœu, s'il échappait, de sacrifier à Neptune le premier être vivant qui se présenterait à lui sur le rivage. Ce fut son propre fils qu'il aperçut le premier. Certains mythologues disent qu'il accomplit son sacrifice, d'autres prétendent que le peuple délivra le fils, pour [illegible] Idoménée, qui se retira dans la grande Hespérie, où il fonda Salente. ‖ Un des fils de Priam.

IDOMÉNÉE. s. m. Entom. Sorte de papillon qu'on trouve en Amérique.

IDONÉITÉ. s. f. Didact. Aptitude à quelque chose. Hors d'usage. Autrefois *idoineté*.

IDOTÉE. s. f. Crust. Genre type de la famille des idotéades.

IDOTÉADÉ, ÉE. adj. Crust. Qui ressemble à une idotée. ‖ IDOTÉADÉES. s. f. pl. Famille de crustacés, ayant pour type le genre idotée. ‖ subst. Un idotéadé.

IDOTÉIDE. adj. des 2 g. Crust. Qui ressemble à une idotée. ‖ IDOTÉIDES. s. f. pl. Famille de l'ordre des crustacés isopodes qui a pour type le genre idotée.

IDOTÉIFORME. adj. des 2 g. Zool. Qui a la forme d'une idotée. Se dit d'une larve hexapode du Brésil dont on ne connaît pas l'insecte parfait, et dont le corps très-déprimé offre un dernier segment allongé, terminé par plusieurs pointes et ayant quelque rapport avec la partie postérieure du corps des idotéides.

IDRIALINE. s. f. Chim. Un des carbures d'hydrogène.

IDRO. Géogr. Lac du royaume lombardo-vénitien (Brescia, 11 kilom. sur 4, sur la rive méridionale. On trouve deux petits villages qui portent le même nom, dont la population est de 1,800 hab.

IDULIE. s. f. Nom de la victime offerte à Jupiter le jour des ides. C'est probablement de là qu'elle a pris son nom.

IDUMÉE. Géogr. anc. Ancienne contrée de la Palestine, située entre la Judée, l'Égypte et l'Arabie Pétrée. Les poëtes, notamment les La-

tins, donnent souvent à la Judée le nom d'*Idumée*.

IDUMÉE. adj. des 2 g. Se dit, en poésie, pour Iduméen.

Et que semblable à toi, foudroyant les armées,
Il cueille avec le fer les palmes *idumées*. (Regn.)

IDUMÉEN, ENNE. adj. et s. Habitants de l'Idumée. Les Iduméens passaient pour descendre d'Ésaü, surnommé dans le pays *Edom* ou *le Rouge*. David soumit les Iduméens qui habitaient au sud de la Palestine, et leur prit plusieurs villes. Plus tard, Hyrcan I^{er} les réunit tous à la Judée. Hérode était Iduméen, ainsi que l'empereur romain Philippe.

IDYE. s. f. Zool. Genre de méduses.

IDYLLE. s. f (du gr. εἰδύλλιον; rad. εἶδος, image, tableau, genre). Petit poëme dont le caractère n'était pas bien déterminé chez les anciens, mais qui affecte chez nous de prendre un sujet pastoral ou amoureux; aussi la différence qui existe entre l'idylle et l'églogue, autre poëme pastoral, est fort légère et souvent même difficile à assigner. Quelquefois aussi l'idylle revêt la forme élégiaque, et alors on pourrait la confondre avec l'élégie, si celle-ci n'avait coutume de prendre un langage plus élevé. Quoiqu'il en soit, l'idylle aime à peindre naturellement et naïvement les objets qu'elle décrit, et les vers de Boileau qui suivent peuvent servir de règle à cet égard.

Telle qu'une bergère, au plus beau jour de fête,
De superbes rubis ne charge point sa tête,
Et sans mêler à l'or l'éclat des diamants,
Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornements;
Telle aimable en son air, mais humble dans son style,
Doit éclater sans pompe une élégante *idylle*.
Son ton simple et naïf n'a rien de fastueux,
Et n'aime point l'orgueil d'un vers présomptueux;
Il faut que sa douceur flatte, chatouille, éveille,
Et jamais de grands mots n'épouvante l'oreille.

Le quatrain suivant, plus ancien que l'Art poétique de Boileau, peint aussi bien et en moins de mots le portrait de l'*idylle*:

Je suis une jeune bergère
Qui ne sais ce que c'est qu'artifice et que fard,
Qui plais sans chercher même à plaire,
Et qui n'ai rien de trop mignard. (***)

IDYLLIQUE. adj. des 2 g. (rad. *idylle*). Qui appartient à l'idylle. Caractère idyllique. Genre idyllique. Forme idyllique.

IÉCHIL-IRMAK. Géogr. Fleuve de la Turquie asiatique qui prend sa source dans le Taurus et va se jeter dans la mer Noire, après un cours de 400 kilom.

IÉKATERINBOURG. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, la plus importante du gouvernement de Perm, sur l'Iset; 6,000 hab. Centre de toutes les forges et mines de la Sibérie. Place forte, grande fonderie de canons, fabriques d'armes, etc.; mines d'or aux environs.

IÈME. Désinence particulière à une classe d'adjectifs numéraux, venant du latin *imus*. Vigesimus, vingt*ième*; quadragesimus, quarant*ième*.

— Arith. S'ajoute aux nombres cardinaux pour former les nombres ordinaux: un, un*ième*, peu employé; deux, deux*ième*, souvent remplacé par *second*; puis trois*ième*, quatr*ième*, vingt*ième*, cent*ième*, mill*ième*, etc.; particulièrement pour exprimer les dénominations des fractions soit ordinaires, trois septièmes, huit neuvièmes; soit décimales, cinq centièmes, trois millièmes, etc.

— Algèb. Après un signe absolu ou indépendant de toute valeur particulière, pour exprimer le même sens qu'en arithmétique, c'est-à-dire le degré, l'ordre, le rang; exemple: puissance *nième*, puissance élevée à un degré, à un ordre quelconque. Le signe littéral *n* et la finale *ième* pris ensemble, signifient *quelconque*; valeur *nième*, valeur *quelconque*. L'usage est de placer cette finale en haut et à droite du signe qu'elle affecte. ‖ S'emploie dans le même sens en géométrie, en chimie. Le côté *nième* d'un polygone. La base *nième* d'un composé.

— Les mots terminés en *ième*, soit qu'*ième* présente une diphthongue, soit qu'il donne deux syllabes, *ième*, riment non-seulement entre eux, mais aussi avec la désinence *ème*, quelle que soit la lettre d'appui. Ainsi deux*ième*, trois*ième* riment entre eux et avec supr*ême*, m*ême*, bl*ême*, po*ème*.

Asylas après eux s'avance le trois*ième*;
L'interprète Asylas dont le talent supr*ême*
Sait lire l'avenir dans le sang des taureaux. (Delille.)

— Dans *ième*, *ie* forme toujours une diphthongue, à moins que l'*i* ne soit précédé de deux consonnes, dont la seconde soit une liquide, comme dans *quatrième*, qui a quatre syllabes, *qua-tri-e-me*.

Le premier jour, d'un aveu l'on s'amuse;
Le second, on se plaint de l'importunité,
Le trois*ième*, on écoute avec moins de fierté;
Le quatr*ième*, en tremblant on refuse;
Le cinqu*ième*, on se trouble, on résiste à demi;
Le six*ième*, en chemin, à regret on s'arrête;
Le sept*ième*, l'on perd la tête;
Le huit*ième*, tout est fini. (Vigée.)

IEN. Terminaison d'un assez grand nombre de mots français; elle a pour origine le latin *ianus*; Troj*anus*, Troy*en*; prætor*ianus*, prétor*ien*. Elle désigne les relations extérieures de temps, comme *quotidien*, *ancien*, et le plus souvent du lieu, comme *Phénicien*, *Gorgien*, *Istrien*, *Italien*, *Indien*, *Delphien*, *Corinthien*, *Constantinien*, *Languedocien*, *Parisien*, *Bohémien*.

— Les mots finissant par *ien* riment entre eux, quelle que soit la lettre d'appui, et soit qu'*ien* donne une diphthongue ou deux syllabes, *i-en*,

Vous vous vantez d'avoir mon âge,
Sachez que l'Amour n'en croit *rien*;
Jadis les Parques ont, je gage,
Mêlé votre fil et le *mien*. (Béranger.)

— *Ien* avec l'*e* nasal est diphthongue, comme dans *bien*, *mien*, *rien*, etc., excepté dans *lien*, qui forme deux syllabes, à cause de *lier*, qui en a deux aussi. On excepte encore les noms propres et ceux qui marquent la profession, la secte, le pays, comme *le Titi-en*, *Quintili-en*, *grammairi-en*, *luthéri-en*, *Indi-en*, *Illyri-en*.

— *Gardien* et *ancien* offrent à volonté une diphthongue ou un dissyllabe.

— *Chrétien* ne compte que deux syllabes.

Un juge espérant la simarre,
Loin de Paris cherche si *bien*,
Qu'il découvre aussi l'oiseau rare
Qu'attendait le roi très-*chrétien*. (Béranger.)

IÉNA. Géogr. Ville du grand-duché de Saxe-Weimar; 5,000 hab. Célèbre par son université, sa société de minéralogie; mais plus encore à cause de la victoire remportée par Napoléon sur les Prussiens, le 14 octobre 1806.

IÉNISEI. Géogr. Fleuve de la Russie d'Asie qui prend sa source dans la Boukharie et coule du sud au nord. Il reçoit de nombreux affluents, et se jette dans la mer Glaciale après un cours de 4,000 kilom.

IÉNISEIK. Géogr. Province de la Russie d'Asie traversée par le Iénissei qui lui donne son nom. Superf. 39 myriam. carr.; 135,000 hab. La capitale a le même nom et renferme 5,000 hab. Elle possède des couvents, de beaux magasins, et fait un commerce très-actif.

IÉNITE. s. m. Minér. Substance minérale regardée par les uns comme une pierre, et par les autres comme une espèce particulière du genre fer.

IER, IÈRE. Désinence d'une classe de mots français. Elle dérive du lat. *aris*, comme on le voit par les exemples suivants: familiar*is*, famili*er*; singular*is*, singuli*er*; regular*is*, réguli*er*. Les adjectifs en *ier*, *ière*, signifient Qui a rapport à la chose marquée par leur radical.

— Dans un sens plus particulier, la plupart des adjectifs et des substantifs de cette désinence, désignent un rapport tel du sujet avec la chose dont leur radical est le signe, qu'il la pratique, qu'il en a l'habitude, qu'il en fait son métier.

— D'autres qualificatifs en *ier* représentent le sujet comme étant ce dans quoi ou avec quoi on fait ou on réunit les choses exprimées par le radical, comme dans *gauffrier*, *encrier*, *colombier*, ou la réunion même de ces choses, *brasier*, *herbier*. ‖ Il a une signification analogue dans les noms d'arbres, *cerisier*, *poirier*, *pommier*, etc. ‖ Les noms ainsi terminés désignent le plus souvent des espèces d'arbres comme *poirier*, *pommier*, *prunier*, *cerisier*; ou bien des professions, des états, comme *menuisier*, *cordonnier*, *gondolier*, *guerrier*, *chevalier*. C'est encore la désinence de quelques adjectifs, *régulier*, *familier*, *premier*, et de l'infinitif de beaucoup de verbes de la première conjugaison. Si l'on en excepte le mot *fier*, le *r* ne se prononce dans aucun de ces mots devant une consonne, mais il donne le son aigu à l'*e* qui précède, *poirié*, *cerisié*, *menuisié*, *gondolié*, *ployé*, *se fié*.

— Dans les infinitifs l'*i* se sépare de l'*e*, et cette terminaison forme alors deux syllabes, *pli-er*, *se fi-er*. Cette règle, selon la remarque de Domergue, s'étend à tous les cas où l'*i*, nécessaire à former un infinitif, est suivi dans ses dérivés d'une voyelle quelconque. Conséquemment, puisque l'infinitif *pli-er* offre deux syllabes, il y aura aussi deux syllabes dans je me *pli-ai*, il se *pli-a*, nous *pli-ons*, vous *pli-ez*. ‖ La même chose aura lieu pour se *fi-er*, je me *fi-ai*, *fi-ez*-vous, *fi-ons*-nous, se *confi-er*, se *confi-ant*, *confi-é*, *confi-ance*.

— *Ier* offre deux syllabes quand la lettre qui sert d'appui à l'*i* est une des deux liquides *l* ou *r* précédée d'une consonne muette dans la même syllabe, comme dans *peuplier*, *sanglier*, *bouclier*, *baudrier*, *étrier*, *meurtrier*, *levrier*. L'âne, mauvais plaisant, raillait le *sangli-er*. (Benser.) Vous repoussez, seigneur, une main *meurtri-ère*. (Rac.) *Ouvri-er* estimé dans un art nécessaire. (Boil.)

— Nos premiers poëtes ne suivaient pas toujours cette règle.

Il prit l'épée à la dextre,
Le *bou-clier* à la senestre. (Ronsard.)

De toutes tailles bons *le-vriers*,
Et de tous arts méchants *ou-vriers*. (Marot.)

Mais cette manière de scander choque toute oreille délicate, et c'est à Corneille que notre poésie est redevable de la faculté de faire *ier* de deux syllabes dans ces circonstances. Ce fut lui qui le premier osa donner trois syllabes à *meurtrier*.

Jamais un *meurtrier* en fit-il son refuge?
Jamais un *meurtrier* s'offrit-il à son juge?

— *Ière*. Dans cette terminaison, comme dans *ier*, *i* se sépare de l'*e* après les consonnes liquides *l* et *r* précédées d'une consonne muette dans la même syllabe. Ainsi, quoique inséparable dans *arrière*, *bière*, *lierre*, *pierre*, *crinière*, *iè* forme deux syllabes dans *prière*, *meurtrière*, *ouvrière*.

— *Ière* rime avec les mots en *aire* et en *ère* dont le premier *e* est ouvert.

Fille d'Agamemnon, c'est moi qui la prem*ière*,
Seigneur, vous appelai de ce doux nom de p*ère*. (Racine.)

Où peut-on rencontrer le doux secret de pl*aire*?
Est-ce dans les palais? est-ce dans la chaum*ière*? (Delille.)

IERMAK. Conquérant de la Sibérie, né sur les bords du Don, en 1519, mort en combattant le seul khan qui ne se fût pas soumis.

IERMOLOF (Alexis-Petrovitch). Général russe et diplomate habile qui prit du service en 1805 et mourut en 1833.

IÉROSCOPIE. s. f. (ét. gr., ἱερός, sacré; σκοπέω, je découvre, je vois). Myth. Fonctions d'aruspice. ‖ Divination par les victimes.

IÉSID, IDE. adj. et s. Nom des membres d'une secte mahométane de la Turquie d'Asie, dans la principauté de Mossoul. Les Iésids sont des peuples indépendants ennemis des Turcs et adonnés à la culture de la terre ou au brigandage.

IÈTES. s. m. pl. Ancien peuple de l'une des Sporades, dans la mer Égée.

IEUSE. s. f. Bot. Espèce de chêne. V. YEUSE.

IEUX. (du lat. *osus*). Terminaison qui marque plénitude, grande quantité, abondance de la qualité exprimée par l'adjectif qu'elle sert à former. Ainsi grac*ieux* signifie *plein* de grâce; relig*ieux*, *plein* de religion; souc*ieux*, *plein* de soucis.

— *Ieu* est diphthongue dans *Dieu*, *lieu*, *pieu*, *épieu*, *milieu*, *essieu*, *cieux*, *yeux*, *mieux*.

— Il forme deux syllabes dans les adjectifs en *ieux*. *Furi-eux*, *graci-eux*, *mystéri-eux*, *préci-eux*, *pi-eux*. ‖ Cependant *vieux* n'a qu'une syllabe.

IEZDEDJERD. Roi de Perse de la dynastie des Sassanides, qui monta sur le trône en 399. Mort en 419. ‖ Deux autres rois de la même famille portèrent le même nom. Le premier fut fameux par ses cruautés à l'égard des chrétiens, et le dernier par ses défaites et ses malheurs

IF. (du lat. *ivus*). Désinence d'un assez grand nombre de mots français qui a la même signification que *ivus* en latin. Capt*if*, capt*ivus*; act*if*, act*ivus*; négat*if*, negat*ivus*. *Ivus* se compose de *i* qui appartient au radical, et de *vus* qui est pour *vis*. Or, *vis* signifie puissance, propriété d'agir et quelquefois de souffrir. En conséquence, *if* désigne la propriété de, et ordinairement la propriété plus ou moins intensive de faire quelque chose, propriété non actuellement et essentiellement affective. En un mot, c'est une terminaison potentielle et le plus souvent facultative active. Presque toujours elle termine des qualificatifs verbaux et s'ajoute, dans la dérivation, à un supin latin. Act*um*, act*ivus*, act*if*; nutrit*um*, nutrit*ivus*, nutrit*if*; adject*um*, adject*ivus*, adject*if*; significat*um*, significat*ivus*, significat*if*.

— Elle est la base nominale dans l'exemple suivant: Malad*if*. Le *malade* est celui qui possède actuellement la qualité possédée par le radical le *mal* ou la *maladie*. Le *maladif* n'a que des dispositions à cette qualité; il ne la possède qu'en puissance; il a en lui-même un principe actif de maladie qui ne se développe pas, mais qui peut se développer.

IF. s. m. Bot. Genre de la famille des conifères qui renferme de nombreuses espèces pour la plupart originaires de la Chine et du Japon, et dont l'une d'elles, l'if commun, est très-répandue dans toute l'Europe. C'est un arbre toujours vert, à feuilles étroites, fleurs amentacées, qui porte un fruit rouge et rond. Sa forme ordinaire est conique; mais, par la facilité qu'il présente de souffrir la taille sans inconvénients, on lui fait prendre, dans les parterres, les formes les plus bizarres. L'if croît lentement et acquiert parfois des dimensions énormes; on cite des troncs qui comptent seize, vingt, cinquante pieds de circonférence; sa longévité n'est pas moins extraordinaire que ses dimensions, et quelques ifs connus passent pour avoir deux à trois mille ans d'existence

— La tradition a attribué à l'if les propriétés les plus malfaisantes: ses feuilles tuent les chevaux qui les mangent. (Théophraste.) Leur suc servait aux Gaulois pour empoisonner leurs flèches. (Strabon.) Cativulcus, roi des Éburons, en but le suc pour se donner la mort. (César.) Les émanations de cet arbre en fleur sont fatales aux abeilles. (Id.) Ses fruits donnent la diarrhée. (Dioscoride.) Des expériences récemment faites ont démontré que ces assertions traditionnelles, quoique un peu exagérées, n'étaient pas complètement dépourvues de fondement. Les ifs verts, lugubres, funèbres, religieux. L'if pyramidal. Les ifs qui élèvent dans les airs leurs hautes pyramides. La funèbre verdure de l'if. L'if épaissit en mur sa funèbre verdure. (Rouch.) Aux tristes *ifs* qui couvraient les murs ont été substitués de bons espaliers. (J.-J. Rouss.)

Des *ifs* la funèbre verdure
Joint le deuil de son ombre au deuil de la nature. (Desaintange.)

Nous saluons le temple et l'*if* religieux
Qui protège la tombe où dorment nos aïeux. (Chênedollé.)

— Charpente triangulaire, d'un fréquent usage dans les illuminations publiques et particulières, sur laquelle on met des lampions ou des verres, dont l'assemblage a la forme d'un if. Planter des ifs devant la porte d'un ministère, d'un monument public, etc.

— Conchyl. Coquille du genre cérite.

— Géogr. Ile de la Méditerranée, sur la côte méridionale de France, dans la rade de Marseille (Bouches-du-Rhône). Château-fort construit par François I^{er}, un des meilleurs de la côte. Le château d'If.

IFFENDIE. Ch.-l. de cant. (Ille-et-Vilaine); 4,250 hab.

IFFIDES. s. f. pl. Syn. inusité de Céruse.

IFLAND (Auguste-Guillaume). Célèbre auteur et acteur allemand, né à Hanovre, le 19 avril 1759, mort le 20 septembre 1814. Il joua dans tous les genres et excella dans tous. *Frédéric d'Autriche* est sa meilleure tragédie.

IFLOGE. s. m. Bot. Plante de l'Afrique septentrionale.

IFTAR. s. m. Relig. mah. Repas que les musulmans prennent la nuit, pendant le Ramadan.

IFURIN. Myth. celt. Enfer des Gaulois. C'était une région sombre et terrible, inaccessible aux rayons du soleil et infestée d'insectes venimeux, de reptiles, de loups affamés, etc. Les coupables, toujours dévorés, renaissaient, comme Prométhée, pour souffrir encore.

IGAZURATE. s. m. Chim. Combinaison de l'acide igazurique, avec une base salifiable.

IGAZURIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide trouvé dans certains végétaux du genre strychnos, principalement dans la fève de saint Ignace. Acide igazurique.

IGDÉ, IGDIS. s. f. Ant. gr. Sorte de danse grotesque où l'on imitait le mouvement du pilon dans un mortier.

IGHITH-BACHITE. s. m. Hist. ott. Membre d'un ordre monastique musulman, fondé par Ighith-Bachi.

IGLAU. Géogr. Ville forte des États autrichiens, dans la Moravie, située sur l'Iglawa 12,000 hab. Drap, potasse, teintureries, etc. Aux environs, mines de plomb, verreries.

IGLITE ou **IGLOÏTE.** s. m. Minér. Variété d'arragonite.

IGNACE (Saint). Un des premiers Pères de l'Église, disciple de saint Pierre, fut évêque d'Antioche, et souffrit le martyre sous Trajan, l'an 107 ou 116. ‖ IGNACE (Saint), fils de l'empereur Michel Curopalate, fut élu patriarche de Constantinople en 846; exilé en 857 pour avoir censuré les vices du frère de l'impératrice Théodora, et remplacé par le célèbre Photius. Il fut rétabli en 867, et mourut, après bien des persécutions, en 877. ‖ IGNACE DE LOYOLA (Saint). Fondateur de l'ordre des Jésuites, né en 1491, d'une famille noble d'Espagne, au château de Loyola, en Biscaye. Blessé au siége de Pampelune, il lut, pendant sa convalescence, entre autres livres ascétiques, l'Imitation de Jésus-Christ, et il se sentit aussitôt converti. Il fit vœu de se consacrer tout entier à la religion, et ne se livra plus désormais qu'aux exercices d'une dévotion exaltée. Il mourut en 1556, épuisé par ses austérités. Il a été canonisé par le pape Grégoire XV.

IGNAME. s. f. (pr. *ig-na-me*). Bot. Genre de plantes de la famille des smilacées. La plupart des espèces qui le composent sont à racine tubéreuse. Telle est l'igname ailée, plante des Indes orientales, dont la racine, qui pèse quelquefois jusqu'à 15 kil., est farineuse et alimentaire. Les ignames peuvent remplacer le pain et se cultivent comme des pommes de terre. On trouve des farineux sucrés dans la bulbe de la patate et de l'*igname*. (B. de St-P.)

IGNARE. adj. des 2 g. (du lat. *ignarus*, formé de *in*, priv. et de *gnarus*, qui sait). Ignorant, qui ne sait rien, qui n'a point étudié, qui n'a point de lettres. Il ne se dit que des personnes et n'est d'usage que dans certaines phrases du langage familier. Gens ignares, peuple ignare. C'est l'être le plus ignare de la terre ‖ substantiv. C'est un ignare.

IGNATIE. s. f. (pr. *ig-na-cie*). Arbre très-rameux des Indes orientales et de la famille des strychnoïdes. Ses fleurs ont l'odeur du jasmin; ses semences, connues sous le nom de fèves de saint Ignace, sont amères et vénéneuses.

IGNÉ, ÉE. adj. (pr. *ig-né*; du lat. *igneus*, formé de *ignis*, feu). Didact. Qui est de feu, de la nature du feu. Matière ignée. Parties ignées. D'une nature ignée.

— Géol. Se dit des phénomènes produits par le feu. Couche de formation ignée. Fusion ignée.

IGNÉOLOGIE. s. f. V. PYROLOGIE.

IGNESCENCE. s. f. (pr. *ig-ness-çan-ce*). Didact. État d'un corps ignescent.

IGNESCENT, ENTE. adj. Didact. Igné, en feu. ‖ Qui brûle, qui s'enflamme. Corps ignescent.

IGNIAIRE. adj. des 2 g. (pr. *ig-ni-ère*; du lat. *igniarius*, rad. *ignis*, feu). Se dit de toute matière dont on se sert pour faire de l'amadou. Matière igniaire.

IGNICOLE. adj. des 2 g. (pr. *ig-ni-co-le*; ét. lat., *ignis*, feu; *colo*, j'adore). Myth. pers. Qui adore le feu. Les anciens Persans étaient ignicoles; tels sont encore les Persans modernes que l'on nomme *guèbres*, pour les distinguer des Persans musulmans.

— substantiv. Un ignicole. Une ignicole. Là, dès l'aube du jour, les mages de la Perse et les *ignicoles* prennent leurs harpes d'argent pour recevoir le soleil prêt à sortir du sein de l'onde, pour obtenir ses premiers regards, et pour adorer dans cet astre le feu éternel, le radieux Oromaze, dieu de leurs pères. (B. de St-P.)

IGNICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ignis*, feu; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet couleur de feu.

IGNIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *ig-ni-fè-re*; ét. lat., *ignis*, feu; *ferre*, porter). Didact. Qui porte, qui transmet le feu. Selon la plupart des physi-

ciens, le soleil est ignifère. || Qui brûle, qui est en ignition.

— s. m. A signifié Lampe astrale.

IGNIGÈNE (pr. *ig-ni-gè-ne*; ét. lat., *ignis*, feu; *genus*, naissance). Myth. rom. Né du feu. Surnom de Vulcain et de Bacchus.

IGNISPICIE. s. f. (pr. *ig-niss-pi-cie*; ét. lat., *ignis*, feu; *auspicio*, j'augure). Divination par l'inspection du feu. Les Romains faisaient un fréquent usage de cette espèce de divination.

IGNITION. s. f. (pr. *ig-ni-ci-on*; du lat. *ignitio*, rad. *ignis*, feu). État des corps qui brûlent, et dans lequel ils présentent une couleur rouge ou d'un rouge blanc. Du bois en ignition. Charbon en ignition. La combustion, d'après la plupart des chimistes, ne suppose pas toujours l'*ignition*, puisque suivant eux elle peut avoir lieu sans dégagement sensible de lumière ou de calorique. (Jourd.)

— État d'un corps même incombustible saturé de calorique au point de produire de la lumière et d'être visible dans l'obscurité. Fer en ignition. Cuivre, métal en ignition. L'ignition exclut la flamme. Les corps faciles à fondre, comme le plomb et l'étain, ne sont pas susceptibles d'ignition. L'ignition peut être portée au rouge cerise, au rouge vif et blanc, c'est-à-dire à l'incandescence. Il est très-probable, s'il n'est pas même certain, que la température qui produit un certain degré d'*ignition* est constante et invariable. (Jourd.)

— Action d'élever la température de certains corps, de manière à leur donner un éclat particulier sans dégager de flamme. Éprouver un corps par l'ignition.

IGNIVOME. adj. des 2 g. (pr. *ig-ni-vo-me*). Qui vomit le feu. Se dit des volcans. Le Vésuve est ignivome.

IGNIVORE. adj. des 2 g. (pr. *ig-ni-vo-re*; du lat. *ignis*, feu; *vorare*, dévorer). Qui mange du feu. Se dit des baladins, des charlatans qui pour amuser le public et lever un impôt sur sa crédulité, introduisent des matières enflammées dans leur bouche sans en éprouver aucune incommodité.

IGNOBILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est ignoble. Hist. rom. Origine plébéienne. L'ignobilité de sa race.

IGNOBLE. adj. des 2 g. (du lat. *ignobilis*, qui n'est pas noble, qui est plébéien; formé de *in*, non; *nobilis*, noble). A signifié originairement Qui est sans noblesse, qui n'appartient pas à la classe de la noblesse. Est inusité en ce sens chez nous, ou du moins on n'en trouve que de rares exemples. L'abbé Devilliers, dans son poëme, l'a employé en parlant d'un prélat entiché de sa noblesse.

Qui croyait ne pouvoir sans dégrader ses pères
A d'*ignobles* chrétiens donner le nom de frères.

— Sans noblesse, qui marque l'homme de basse extraction. Il se dit de l'air, des manières, des sentiments, du discours et du style. Air ignoble. Maintien ignoble. Sentiments ignobles. Style ignoble. Langage, expressions ignobles. Physionomie ignoble. Rien n'est plus ignoble qu'un pareil procédé. L'air est *ignoble* lorsqu'au premier aspect d'un homme qui se présente à nous, nous sommes tentés de le reléguer dans quelque condition abjecte de la société. (Lav.) Les sentiments sont *ignobles* lorsqu'on remarque que la vérité, la justice et la vertu y sont blessées, par la préférence accordée sur elles à tout autre objet. (Id.) Dans la conversation, le ton est *ignoble*, dans les écrits le style est *ignoble* lorsque les expressions, les comparaisons, les idées, sont empruntées d'objets vils et populaires. (Id.) Ce sont là des méditations dignes de l'homme, et dont aucune âme élevée ne descendra sans dégoût aux *ignobles* et vains débats de la place publique. (Nodier.)

Je suis au désespoir quand on met en usage
Tous ces termes communs qui sentent le bourgeois,
Et moi, lorsque j'entends cet *ignoble* langage,
J'ai l'oreille écorchée et je suis aux abois (St-Evremont.)

— Qui a des mœurs, des manières, des sentiments, un air, un langage bas, vils, ignobles. Homme ignoble. Personne ignoble. Jouer un personnage ignoble.

— Par analogie. Réduit ignoble. Fréquenter des lieux ignobles.

— En peinture. Airs de tête ignobles.

— Faucon. Oiseaux de proie qu'on ne peut dresser aux exercices de la fauconnerie. Le roi des oiseaux, l'aigle, était par conséquent regardé comme un oiseau ignoble.

— Minér. *Filons ignobles*. Filons métalliques trop peu féconds en minerai pour mériter d'être exploités.

IGNOBLEMENT. adv. D'une manière ignoble. Être fait ignoblement. Parler, penser ignoblement. Agir ignoblement. Se conduire ignoblement dans une affaire.

IGNOMINIE. s. f. (ét. lat., *in*, priv.; *nomen*, nom, réputation : privation d'un nom honorable). Affront sanglant qui nuit à la réputation d'une personne, qui fait perdre l'honneur; opinion d'une profonde humiliation attachée aux peines et aux supplices des crimes bas, et qui souille le nom de celui qui l'a encourue. Être exposé à l'ignominie, aux affronts. Il vaut mieux mourir avec honneur que de vivre avec ignominie. Le supplice d'un criminel couvre toute sa famille d'ignominie. Cette gloire a fini par la honte et par l'*ignominie*. (Mass.) Le crime [illegible] l'*ignominie*.

(***) Pour m'accabler enfin de plus d'*ignominie*. (Rac.)

Et Phèdre tôt ou tard de son crime punie,
N'en saurait éviter la juste *ignominie*. (Racine.)

Ne tient-il qu'à marquer de cette *ignominie*
Le sang de ses aïeux? (Id.)

— Se dit de toute chose qui dégrade l'homme, d'une action qui est une tache honteuse dans la vie, qui attire le mépris et fait perdre l'honneur. L'amour-propre nous cache et nous empêche d'apercevoir l'*ignominie* des passions qui nous sont chères. (Bell.) Le temps n'effacera point l'*ignominie* d'une si lâche action. (St-Evrem.)

IGNOMINIEUSEMENT. adv. Avec ignominie. Traiter quelqu'un ignominieusement, l'humilier, le couvrir d'affronts.

IGNOMINIEUX, EUSE. adj. Qui porte ignominie, qui cause de l'ignominie. Action ignominieuse. Supplice ignominieux. Quand même, dans le doute que se forme l'impie sur l'avenir, les choses seraient égales, une raison née avec quelque élévation aimerait encore mieux se tromper en se faisant honneur, qu'en se déclarant pour un parti si *ignominieux* à son être. (Mass.) Il n'y a rien de plus *ignominieux* qu'une trahison. (Espal.)

IGNORABLE. adj. des 2 g. Néol. Que l'on peut ignorer, qu'il est permis d'ignorer. Ce n'est au fond qu'une chose très-ignorable.

IGNORAMMENT. adv. Avec ignorance, en ignorant. Il a traité ignoramment ce sujet. Il parle, il écrit ignoramment. Le ministre Jurieu ne sait assurément ce qu'il veut dire... il confond ignoramment le vrai et le faux.

IGNORANCE. s. f. (du lat. *ignorantia*; formé de *in*, priv.; *gnarus*, qui sait). Défaut de savoir, de connaissance. Il est deux sortes d'ignorances : l'une, naturelle à l'homme, est celle dans laquelle il naît, et qui ne peut être dissipée que par l'instruction qui lui est donnée; l'autre est celle des grands et des bons esprits, qui, par leur instruction même, ont appris à respecter les limites imposées aux connaissances humaines. Ignorance absolue. Ignorance grossière. Profonde ignorance. Ignorance volontaire. Ignorance crasse. Grande ignorance. Ignorance affectée, excusable, invincible. Durant les siècles d'ignorance. C'était un siècle d'ignorance. Croupir dans l'ignorance. Laissez-lui son heureuse ignorance. Vivre dans une extrême ignorance. Il est une heureuse *ignorance* qui doit être respectée, et qu'il faut se garder de détruire : c'est celle des vices et des passions; mais dans nos sociétés civilisées elle ne peut guère appartenir qu'à l'enfance, et il est bien rare qu'elle ne cesse pas avec elle. (Ourry.) Quant à cette *ignorance* qui résulte du défaut d'instruction ou d'étude, son seul moyen pour mériter l'indulgence, c'est d'être humble et modeste. (Id.) Ce sont de si grands maux que l'*ignorance* et l'oisiveté! (De Jussieu.) Thalès disait que le véritable bonheur consistait à ne pas passer sa vie dans la mollesse et dans l'*ignorance*. (Fén.) Comme l'*ignorance* est un état paisible et qui ne coûte aucune peine, l'on s'y range en foule, et elle a un nombreux parti qui l'emporte sur celui des savants. (La Bruy.) Souviens-toi sans cesse que l'*ignorance* n'a jamais fait de mal, que l'erreur seule est funeste, et qu'on ne s'égare point parce qu'on ne sait pas, mais parce qu'on croit savoir. (J.-J. Rouss.) Quelle *ignorance* est la leur! (Boss.) Nous avons ce saint sacrifice, rafraîchissement de nos peines, expiation de nos *ignorances* et des restes de nos péchés. (Id.) C'est là que l'affliction est consolée, que l'*ignorance* est instruite, etc. (Fléch.) Laissez-moi, disait-elle, mon heureuse *ignorance*. (Id.) L'*ignorance* est la plus grande maladie du cœur humain. (Volt.) L'*ignorance* au plaisir apporte un grand obstacle. (Fr. de Neufch.) Il y a trois sortes d'*ignorance* : ne rien savoir, savoir mal ce qu'on sait, et savoir autre chose que ce qu'on doit savoir. (Duclos.)

Ah! si dans l'*ignorance* il le fallait instruire,
N'avait-on pas Sénèque et moi pour le séduire? (Racine.)

Pour être sage, une heureuse *ignorance*
Vaut souvent mieux qu'une faible vertu. (Desmoul.)

— *Ignorance de*. Ignorance du droit. Ignorance du fait. Vivre dans l'ignorance de toutes choses. De l'*ignorance* de soi-même découlent tous les vices. (Nic.)

— *Livre plein d'ignorances*. C'est-à-dire rempli de fautes qui annoncent dans l'auteur une ignorance grossière.

— *Prétendre cause d'ignorance*. S'excuser sur ce qu'on a ignoré telle ou telle chose. Mais cette locution ne s'emploie que dans le style familier, et ne se dit ordinairement que des choses qu'on veut faire semblant d'ignorer. N'affectez pas tant d'ignorance, vous savez cela mieux que moi.

— *Afin qu'il n'en puisse prétendre cause d'ignorance*. Se dit en procédure, afin qu'on ne puisse alléguer qu'on n'a pas connu tel fait, tel acte, telles conclusions, etc.

— L'ignorance personnifiée.

Il est une stupide et lourde déité;
Le Tmolus autrefois fut par elle habité;
L'*Ignorance* est son nom : la Paresse pesante
L'enfanta sans douleur au bord d'une eau dormante,
Le Hasard l'accompagne, et l'Erreur la conduit
De faux pas en faux pas, la Sottise la suit. (Lemierre.)

IGNORANT. part. prés. du v. Ignorer. Qui ignore. Il est invariable. Des hommes ignorant leurs propres besoins.

Nous volons sur ses pas; mais nos concitoyens,
Sous les armes des Grecs *ignorant* les Troyens (Delille.)

IGNORANT, ANTE. adj. Qui est sans savoir, sans étude, sans connaissance. Homme ignorant. Femme ignorante. Elle est ignorante au dernier point. Il a le sens droit, mais du reste il est fort ignorant. Il est si ignorant qu'il ne sait pas lire. Les habitants de cette ville sont *ignorants* et curieux à l'excès. (Barth.) Sous la constitution la plus libre, un peuple *ignorant* est toujours esclave. (Condorcet.) Et l'on aime mieux que les enfants sachent leurs leçons et qu'ils mentent, que s'ils demeuraient *ignorants* et vrais. (J.-J. Rouss.) C'était peut-être le chanoine le plus *ignorant* du chapitre; aussi j'ai ouï dire qu'il n'avait point obtenu son bénéfice par son érudition. (Le Sage.)

— Qui ignore certaines choses, qui n'en est pas instruit. En ce sens, il régit *en*, *sur* et *de*. Il est très-ignorant en histoire, en géographie. Il est ignorant sur ces matières. Il est ignorant de ce qu'il doit faire. Un copiste *ignorant*, qui copie jusqu'aux fautes d'orthographe. (J.-J. Rouss.)

Et sans cesse *ignorants* de nos propres besoins,
Nous demandons au ciel ce qu'il nous faut le moins (Boileau.)

— Inhabile dans sa profession. Médecin ignorant. Être estropié, mutilé par un chirurgien ignorant. Faire naufrage sur la côte par la faute d'un pilote ignorant.

— L'Académie ne dit *ignorant* que des personnes; cependant nombre d'écrivains célèbres l'ont dit des choses. Les *ignorantes* et iniques décisions. (Boss.) Leur navigation, toute timide et toute *ignorante* qu'elle était. (Delille.) Choqué de l'*ignorante* audace avec laquelle, etc. (Boil.) || Puisqu'on dit, ajoute un judicieux grammairien, *Savante décision, savante discussion*, on doit pouvoir dire : *Ignorante décision, ignorante discussion*. Il est probable que c'est par inadvertance que l'Académie aura oublié cette acception dans son dictionnaire.

— S'emploie substantivement dans tous les sens de l'adjectif, en parlant des personnes. C'est un ignorant, un franc ignorant. Il n'y a d'*ignorants* que ceux qui veulent l'être. (Platon.) La religion des *ignorants* et des savants ne peut être la même. (Volt.) Dieu et les rois sont mal servis et mal loués par les *ignorants*. (Condorc.) Ce n'est pas toujours inutilement qu'on parle devant des *ignorants*; ils peuvent profiter de ce qu'on dit. (Gir.) Les *ignorants* sont d'ordinaire les plus décisifs; ils n'ont point de doutes, parce qu'ils ne sentent ou n'aperçoivent pas les difficultés. (Trév.) En gardant un silence prudent, l'*ignorant* peut éviter les échecs qu'éprouve souvent la sottise bavarde et présomptueuse. (Ourry.) Maint *ignorant* se croit un merveilleux génie. (Aubert.)

Un *ignorant* peut trouver impossible
Tout ce que l'homme instruit a jugé très-sensible (Halmont)

— Hist. relig. *Frères ignorants*. Nom que l'on donnait en Italie aux capucins.

— Prov. *J'en suis aussi ignorant qu'un enfant à naître*. Se dit pour marquer qu'on ignore entièrement ce qui vient d'arriver.

— *Faire l'ignorant*. Feindre, ignorer une chose.

IGNORANTIFIANT, ANTE. adj. Qui produit l'ignorance, qui fait des ignorants. S'emploie dans le style burlesque. Oui, je te montrerai par Aristote que tu es un ignorant, ignorantissime, *ignorantifiant* et ignorantifié, par tous les cas et modes imaginables. (Mol.)

IGNORANTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Ignorantifier. S'empl. adjectiv. V. IGNORANTIFIANT.

IGNORANTIFIER. v. n. 1re conj. Il prend deux *i* à l'imparfait et au subjonctif. *J'ignorantifie, nous ignorantifions. J'ignorantifiais; nous ignorantifiions, vous ignorantifiiez. Que nous ignorantifiions, que vous ignorantifiiez*, etc. Rendre ignorant. || S'IGNORANTIFIER. v. pron. Se rendre ignorant.

IGNORANTIN, INE. adj. Ignare. Ironique et inusité.

— IGNORANTIN. adj. m. Ne s'emploie que dans cette locution : les *frères ignorantins*. Membre d'un ordre religieux plus communément connu sous le nom des *frères de la charité*. Cet ordre fut fondé en 1495 par saint Jean de Dieu, Portugais, pour servir et secourir les pauvres malades, et introduit en France par Marie de Médicis, en 1601. Les frères ignorantins s'occupent aujourd'hui plus spécialement de l'éducation des enfants du peuple, et sont remplacés auprès des malades par les sœurs de charité.

IGNORANTISME. s. m. Système qui tend à favoriser l'ignorance. L'ignorantisme trouve moins de partisans que le système qui tend à propager les lumières.

— Se dit par ironie du système des frères ignorantins.

IGNORANTISSIME. adj. des 2 g. (superlat. d'*ignorant*). Très-ignorant. Ce mot, qui appartient au style comique, se trouve dans la Satire Ménippée, appliqué au cardinal de Pellevé, protecteur des capucins, et qui était d'une ignorance extrême.

Les frères ignorants ont eu grande raison
De vous faire leur chef, monsieur l'illustrissime;
Car ceux qui ont ouï votre belle oraison
Vous ont bien reconnu pour *ignorantissime* (*Satire Ménippée.*)

IGNORANTISTE. adj. des 2 g. Partisan de l'ignorantisme.

IGNORÉ, ÉE. part. pass. du v. Ignorer. S'empl. adjectiv. surtout dans le sens d'Inconnu, caché. Je vis *ignoré* dans ma retraite. (Volt.) Cette loi est la source, *ignorée* jusqu'ici, de nos jouissances les plus douces dans l'architecture, la musique, la peinture, la poésie, l'éloquence. (B. de St-P.) Sous ces ombrages *ignorés*, la nature avait placé un peuple beau comme le ciel qui l'avait vu naître; les Otaïtiens portaient pour vêtement une draperie d'écorce de figuier. (Chateaub.) Tout séjour m'est bon, pourvu qu'il soit *ignoré*. (J.-J. Rouss.) Qui voudrait même y vivre heureux, mais pauvre et *ignoré*! (B. de St-P.)

Non loin de ce rivage est une île *ignorée*,
Interdite aux vaisseaux, et d'écueils entourée (Parny.)

Qui veut vivre *ignoré*?
A ce bonheur obscur qui n'a pas préféré
Un éclat trop souvent funeste? (Fr. de Neufch.)

— *Ignoré à*. Une âme chrétienne a des trésors de tendresse *ignorés* à toute autre. (De Nug.)

— *Ignoré de*. Que l'événement fatal qui nous rassemble ici soit à jamais *ignoré* de Grenade (Chateaub.) Ces pensions (celles des poëtes) étant rarement *ignorées* de l'aveur, consacrent la libéralité des rois; au lieu que les autres qu'ils font sont souvent en pure perte pour leur renommée. (Le Sage.) Je voudrais être *ignoré* de tout le monde. (Volt.)

La mort vous a ravi votre invincible époux,
Et ce malheur n'est pas *ignoré* que de vous (Racine.)

Qu'heureux est ce mortel qui du monde *ignoré*
Vit content de soi-même en un coin retiré! (Boil.)

IGNORER. v. a. 1re conj. Ne pas savoir, n'avoir pas connaissance, n'être pas instruit, informé de. J'ignore ce que l'on trame. Vous ignorez quand il reviendra? Il n'ignorait point cela. Ils ignoraient les principes élémentaires du calcul. Nous *ignorons* en partie ce qui se passe au fond des mers. (Buff.) J'*ignore* si je m'abuse, mais il me semble que tous les sentiments droits sont dans mon cœur. (J.-J. Rouss.) Elle n'*ignorait* rien de ce qui se passait entre nous. (Id.) Les hommes ne sont méchants que parce qu'ils *ignorent* l'intérêt qu'ils ont d'être bons. (P. Syrus.) On vit heureux tant qu'on *ignore* son malheur. (Id.) On ne peut supposer qu'Aristote ait *ignoré* cette différence dans la manière de se nourrir. (Buff.) Nous *ignorons* en partie ce qui se passe au fond des mers. (Id.)

Je lui vendrai si cher ce bonheur qu'il *ignore*,
Qu'il vaudrait mieux pour lui qu'il l'*ignorât* encore (Racine.)

— Dans le style soutenu, et surtout en poésie, il signifie quelquefois Ne pas connaître, et en ce cas il peut avoir pour complément un nom de personne comme un nom de chose. Les pièces de Molière, représentées sur tant de théâtres, traduites en tant de langues, le feront admirer autant de siècles que la scène durera; cependant on *ignore* ce grand homme. (Vie de Mol.) Pourquoi voulez-vous faire briller vos vertus sur le théâtre? elles paraissent assez dans le monde; personne ne vous *ignore*. (Id.)

Quand pourrai-je. . . . . . .
Boire l'heureux oubli des soins tumultueux,
Ignorer les humains, et vivre *ignoré* d'eux! (Del.)

Ces hommes qui n'ont point encore
Éprouvé la main du Seigneur,
Se flattent que Dieu les *ignore*,
Et s'enivrent de leur bonheur. (J.-B. Rouss.)

|| On ignore. Ne pas reconnaître. La nation polonaise méprise les périls que sa férocité lui fait souvent *ignorer*. (Sar.)

— *Ignorer les hommes*. Ne pas connaître le cœur humain.

— En poésie et dans le style relevé, signifie Ne pas pratiquer une chose. Ignorer le mensonge. Ignorer l'art de flatter, de feindre.

— *Ignorer que*. Ne pouvant *ignorer* qu'il est fils de David. (Mass.) Qui l'*ignore*, en effet, que le Seigneur, dont la providence a réglé toutes choses avec un ordre si admirable, n'aurait pas voulu laisser des hommes, créés à son image, en proie à la faim et à l'indigence. (Id.) Presque tous les cultivateurs *ignorent* encore que ces fleurs ont des sexes. (B. de St-P.) Il ne faut désespérer de rien, dis-je au capitaine; vous n'*ignorez* pas que les grâces de la cour se font ordinairement attendre. (Le Sage.)

— *Ignorer quel, quelle*. J'*ignore* contre Dieu quel projet on médite. (Rac.) J'*ignore* quel sujet vous avez pu donner à la dame Lorença de vous haïr; mais je puis vous assurer que vous lui êtes devenu odieux.... (Le Sage.)

Ignorez-vous quelles sévères lois
Aux timides mortels cachent ici les rois? (Rac.)

— Neutral. et fam. Il n'ignore de rien. Dès le premier entretien que nous eûmes ensemble, elle me déclara ses sentiments en termes formels, afin que je n'en *ignorasse*. (Le Sage.)

— S'IGNORER. v. pron. N'avoir point une juste idée de soi-même, de ses moyens, de ses forces. L'homme cherche à sonder les mystères de la nature, et il s'ignore lui-même. Notre plus grande ignorance est de nous *ignorer*. (Mme de Puysieux.) Ceux qui n'ont jamais souffert ne savent rien; ils ne connaissent ni les biens ni les maux; ils *s'ignorent* eux-mêmes (Fén.)

Mais souvent un auteur qui se flatte et qui s'aime,
Méconnaît son génie et *s'ignore* soi-même. (Boil.)

— En poésie et dans le style soutenu, Ne pas se connaître l'un l'autre, les uns les autres.

IGOR. Grand-duc de Russie, succéda à Oleg, en 912. Il força les Grecs à lui payer tribut en 941, et mourut en 945. || IGOR OLGOWITCH. Grand-duc de Russie, qui succéda à Vsevo-

lod Olgowitch, en 1146. Il ne put résister à l'invasion d'Isiaslaf Mstislavitch, qui lui arracha la couronne et la vie la même année.

IGUANE. s. m. (pr. *i-gu-a-ne*). Erpét. Lézard amphibie d'Amérique, famille des euмérodes, dont la chair est très-délicate. L'iguane ordinaire a le dos bleu, mais lorsqu'on l'irrite, l'animal perd cette couleur pour revêtir toutes les nuances intermédiaires entre le vert et le violet; le ventre est d'une couleur plus pâle. Ils sont extrêmement agiles, gracieux même, dit-on : irrités, ils dardent leur langue comme les serpents, gonflent leur gorge et les écailles épineuses de leur longue crête, et font briller leurs yeux comme des charbons ardents.

IGUANIDE. adj. des 2 g. Erpét. Qui a la forme d'un iguane. Qui appartient à la famille des eumérodes.

IGUANODON. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens fossiles.

IGUARUCU. s. m. Animal amphibie du Brésil, de la grosseur d'un bœuf. On le trouve aussi au Mexique. Sa forme est celle d'un crocodile. Il a des œufs en quantité, qui sont d'un fort bon goût. Il vit jusqu'à vingt jours sans boire ni manger. Sa chair est très-douce, et très-recherchée par les Américains.

IGUR. s. m. Relat. Breuvage des Turcs, qui consiste en lait aigre.

IGUR ou **AIGUR.** Nom d'une tribu des Turcs orientaux. || La nation ou la tribu d'Igur.

IGURIEN, IENNE. adj. Qui est de la tribu d'Igur, qui appartient à ses habitants. Les Iguriens étaient jadis chrétiens, et ils avaient des évêques. Aujourd'hui ils sont idolâtres ou mahométans.

IGUVIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant d'Iguvium. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

IGUVIUM. Géogr. anc. Ville de l'Ombrie, sur la voie Flaminienne, aujourd'hui *Gubio* ou *Gubbio*. C'est là que furent trouvées les *tables Eugubines*.

I-HI-VVEI. s. m. Philos. chin. Nom que les philosophes chinois donnent à l'Être suprême. Ils l'interprètent : Celui qu'on ne peut voir, entendre, ni saisir. Ce mot a beaucoup de rapport avec le nom hébreu *Jéhovah*.

IHRAM. s. m. Hist. ott. Espèce de vêtement que portent les Turcs. Il est d'obligation pour les pèlerins qui vont à la Mecque. La loi veut que l'ihram soit sans couture.

IJAR ou **YIAR.** s. m. Mois des Hébreux qui correspond à notre mois de mai.

IKBALE. s. f. Hist. ott. Favorite. Nom qu'on donne à l'esclave du harem que le sultan a distinguée. On l'appelle aussi *Khass-odalik*, fille de chambre du sultan.

IKCHINA. s. m. Hist. ind. Présent qu'on offre aux brahmanes dans les sacrifices solennels.

IKIRIOU. s. m. Erpét. Serpent d'une énorme grosseur que l'on trouve à Cayenne.

IL. pron. sing. m. de la 3e pers. (du lat. *ille*). Lui, cette personne, cette chose. Ce pronom se dit des personnes et des choses, et ne s'emploie que comme sujet du verbe. Il fait *ils* au pluriel, et sert à remplacer un nom déjà exprimé, et dont la répétition serait fatigante. J'ai vu votre frère, il se porte bien. J'ai lu cet ouvrage, il est beau. Les hommes veulent tout avoir, et *ils* se rendent malheureux par le désir du superflu. (Fén.) Les lauriers sont infertiles; *ils* ne donnent au plus que de l'ombre, et ne valent pas les moissons et les fruits dont la paix est couronnée. (Lemoine.)

Un homme qui s'aimait sans avoir de rivaux,
Passait dans son esprit pour le plus beau du monde;
Il accusait toujours les miroirs d'être faux,
Vivant plus que content dans son erreur profonde.
(La Font.)

L'histoire est un bon livre; *il* guide sans rudesse,
Il montre après le crime un résultat moral,
Et nous prescrit le bien par les dangers du mal.
A. de Monteso.

— Le pronom *il* ne doit pas se rapporter à un mot pris indéterminément, c'est-à-dire, dont la signification n'est pas déterminée par l'article ou un mot équivalent. *Une sentence d'*interdit *fut publiée sur tout le royaume*; il *dura sept mois*. *Il* ne peut rappeler ici l'idée d'*interdit*, parce que ce mot n'étant précédé que de la préposition *de*, est pris dans un sens indéterminé. Pour rectifier cette phrase il faudrait dire, *une sentence d'interdit fut publiée sur le royaume*, et cet interdit *dura sept mois*.

— Dans les phrases interrogatives, le pronom *il* se place après le verbe. Pourquoi un chien de basse-cour hurle-t-*il* la nuit à la simple odeur d'un loup qui lui ressemble? (B. de St-P.) Le spectacle des misères humaines ne vaut-*il* pas mieux que la contemplation de nos propres douleurs? (Ballanche.) Comment les rayons d'un astre un million de fois plus grand que la terre ont-*ils* des harmonies si surprenantes avec les tableaux de la nature? (A. Mart.) Le bien est-*il* donc si difficile à faire? Prenons le contre-pied de ce que font les ambitieux et les méchants. (B. de St-P.)

Ce doux regard est-*il* un mensonge?
Ce doute affreux me fait mourir. (Florian.)

Le bruit harmonieux que produit le feuillage,
Et le bruit sourd des flots soulevés par l'orage,
Plaisent-*ils* au coursier qui, fier et plein d'ardeur,
Déploie en s'élançant sa grâce et sa vigueur?
(A. Martin.)

Ah! le fauteuil académique
Vaut *il* un siège de gazon? (Florian.)

Pourquoi vanter des étrangers
Les forêts, les déserts sauvages?
Ont *ils* de plus riants vergers,
D'autres roses, d'autres ombrages? (A. Martin.)

— Lorsque le verbe se termine par un *a* ou par un *e* muet, l'euphonie exige qu'on intercale entre le verbe et le pronom *il* un *t* qu'on fait suivre et précéder d'un trait d'union. Dira-t-il. Croira-t-il. Continue-t-il. Ajoute-t-il. Dieu a-t-*il* promis à l'homme d'obéir à tous ses désirs? (Ballanche.) Aimable fille, n'es-tu point un ange du ciel, ou Dieu me montre-t-*il* en toi l'épouse qui embellira ma solitude? (Id.) Le kanguroos échappe-t-*il* mieux à ses ennemis en faisant des bonds épouvantables, que les grillons et les sauterelles qui sautent avec tant d'agilité? (A. Mart.)

— Dans les phrases exclamatives, *il* se place également après le verbe, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas négation. Dût-il. Ne dût-il pas. Faut-il. Ne faut-il pas. Puissent-ils. Ne puissent-ils pas. Faut-*il* qu'un deuil se mêle aux plaisirs des mortels! (Mme Tastu.)

Quand un homme est riche, il vaut toujours son prix,
N'eût-*il* de son vrai nom ni titre ni mémoire,
D'Hozier lui trouvera des aïeux dans l'histoire. (Boil.)

Quand votre œil dédaigneux. . . . .
S'attache au vêtement, Dieu regarde le cœur.
Il lit au fond du mien ce qu'il a de souffrance;
Ah! puisse-t-*il* au vôtre inspirer la pitié!
(Mlle Mercœur.)

— Si l'on interjette dans la phrase un des temps des verbes *dire*, *répondre*, *ajouter*, *s'écrier*, etc., le pronom *il* se transporte après ces mêmes verbes. Apollonius de Tyane, débarqué dans la capitale du monde pour voir, disait-*il*, quel animal c'était qu'un tyran, s'en fit chasser avec les autres philosophes. (Chateaub.)

Mon fils, dit *il*, à ce vœu de ton cœur,
Va, ne crains pas qu'un cœur aigri s'oppose.
Tu peux partir, je ne te maudis pas. (Campenon.)

— Après un participe présent, on supprime ordinairement le pronom, parce qu'il y a déjà un sujet. *Catilina* se voyant environné d'ennemis, et n'ayant ni retraite en Italie, ni secours à espérer de Rome, *fut* réduit à tenter le sort d'une bataille. (Vertot.) Après la bataille de Leuctres, *Epaminondas* ayant rendu la liberté à la Messénie que les Spartiates tenaient asservie depuis longtemps, leur *ôta* les moyens de se recruter dans cette province. (Barth.) Les *consuls* ne pouvant obtenir l'honneur du triomphe que par une conquête ou par une victoire, *faisaient* la guerre avec une impétuosité extrême. (Montesq.) Les *Romains*, accoutumés à se jouer de la nature humaine dans la personne de leurs enfants et de leurs esclaves, ne *pouvaient* guère connaître cette vertu que nous appelons humanité. (Id.) || Cependant on trouve dans les meilleurs écrivains le pronom *il* exprimé après un participe présent. C'est en vain que les grammairiens se prononceraient contre ces sortes de phrases, sous prétexte qu'elles renferment un sujet de trop; ce prétendu pléonasme est quelquefois nécessaire ou utile pour la clarté, ou ajoute à l'énergie. *Licinius* étant venu à Antioche, et se doutant de l'imposture, *il fit* mettre à la torture les prophètes de ce nouveau Jupiter. (Fonten.) Les *Romains* se destinant à la guerre et la regardant comme le seul art, *ils avaient* mis tout leur esprit et toutes leurs pensées à la perfectionner. (Montesq.) Le *peuple* voyant sans peine dépouiller toutes les grandes familles, *il jouissait* des fruits de la tyrannie, et il en jouissait purement, car il trouvait sa tyrannie dans sa bassesse. (Id.) Les *grands* des provinces d'Orient s'étant assemblés, *ils voulurent* couronner ses deux autres frères (de Constantin le Barbu), soutenant que, comme il faut croire à la Trinité, aussi était-il raisonnable d'avoir trois empereurs. (Montesq.)

— Quand les expressions *aussi*, *à peine*, *peut-être*, *en vain*, etc., sont immédiatement suivies d'un substantif, le pronom *il* est tantôt exprimé, et tantôt ne l'est pas. C'est une particularité qui est omise non-seulement dans tous les dictionnaires, mais encore dans les grammaires. On dit donc : Aussi les hommes se déchirent. Aussi les hommes se déchirent-ils. A peine son avis était-il donné. A peine son avis était donné. Combien cet homme est fin. Combien cet homme est-il fin. A peine l'homme est né. A peine l'homme est-il né. Peut-être l'homme est immortel. Peut-être l'homme est-il immortel. Combien ceux-là sont à plaindre. Combien ceux-là sont-ils à plaindre. Il règne presque toujours à Waldubba des fièvres très-dangereuses; aussi les habitants *ont-ils* le teint d'une couleur cadavéreuse. (Alb. Montem.) Aussi les bons rois *jouissaient* dans les Champs-Élysées d'un bonheur infiniment plus grand que celui du reste des hommes qui avaient aimé la vertu sur la terre. (Fén.) Combien un avocat bien payé par avance trouve-t-*il* plus juste la cause dont il est chargé! (Pascal.) Combien les temps de troubles révèlent d'iniquités et de traîtres! (Anquet.)

— Avec les mots *aussi*, *en vain*, *à peine*, *peut-être*, *au moins*, *encore*, *toujours*, *combien*, etc., le pronom *il* se met avant ou après les verbes. C'est le goût, la grâce, l'harmonie et l'élégance qui en décident. Aussi voulut-il. Aussi il voulut. En vain demanda-t-il. En vain il demanda. Vainement pensent-ils. Vainement ils pensent. Si grand soit-il. Si grand qu'il soit. A peine le temps d'aimer est-*il* passé que les oiseaux se dépouillent de leurs couleurs. (Aimé-Martin.) Les honneurs sont institués pour récompenser le mérite, pour exercer la sagesse, et pour être des occasions de faire du bien : aussi *ils* n'appartiennent de droit qu'à des âmes modérées, justes et charitables. (Fléch.) Aussi les savants l'ont-*ils* beaucoup aimée. (A. Martin.)

A peine *il* était né, que d'Enghien sur la poudre
Mourut, sous un arrêt que rien ne peut absoudre.
(V. Hugo.)

Vainement *ils* iront s'écriant dans les villes :
« Plus de rébellion! plus de guerres civiles. » (Id.)

L'homme est ainsi bâti, quand un sujet l'enflamme,
L'impossibilité disparaît de son âme.
Combien perd *il* de vœux, combien fait-*il* de pas,
S'outrant pour acquérir des biens ou de la gloire!
(La Font.)

— Il serait très-difficile de dire quand on doit répéter ou ne pas répéter le pronom *il*. L'ellipse rend le discours plus rapide; la répétition donne plus d'énergie à la pensée. *Il* s'écoute, *il* se plaît, *il* s'adonise, *il* s'aime. (J.-B. Rouss.) Ces génies vigoureux atteints du froid oubli dès leur virilité, qu'ont-ils à faire? *ils* s'asseyent, *ils* s'affermissent, *ils* se tassent en quelque sorte. (Ste-Beuve.) Le plan n'est pas encore le style, mais *il* en est la base, *il* le soutient, *il* le dirige, *il* règle son mouvement, et le soumet à des lois. (Buff.) Comment pouvez-vous ne pas chérir votre père? *il* vous aime, *il* vous élève, *il* vous nourrit, *il* pourvoit à tous vos besoins, et n'est occupé que de votre bonheur. (Lav.)

Épuisé de fatigue, *il* se traîne, *il* succombe,
Trois fois *il* se soulève, et trois fois *il* retombe.
(A. Martin.)

Il se dresse à la poupe, *il* siffle autour des flancs;
De cordage en cordage *il* s'élance, *il* serpente . .
(C. Delavigne.)

Dieu, maître de son choix, ne doit rien à personne,
Il éclaire, *il* aveugle, *il* condamne, *il* pardonne. (Volt.)

L'Éternel est son nom; le monde est son ouvrage;
Il entend les soupirs de l'humble qu'on outrage,
Juge tous les mortels avec d'égales lois,
Et du haut de son trône *interroge* les rois. (Rac.)

— Le pronom *il* se mettant à la place des noms dont on veut éviter la répétition, ne doit pas, dit Laveaux, être employé dans une phrase avec le nom qu'il représente. On ne dira donc pas : *Mon frère il m'a dit*. Mais quelquefois on l'emploie élégamment dans la même phrase avec le nom, lorsque ce nom vient après. Laveaux se trompe. Lorsque le nom sur lequel roule le discours est exprimé, on peut exprimer également le pronom *il*, destiné à en rappeler l'idée; et ce pronom, ainsi que le verbe qui suit, peuvent commencer ou terminer la phrase au gré de l'écrivain. Qu'*il* est beau, ce temple élevé à l'amitié! Ce temple élevé à l'amitié, qu'*il* est beau! *Il* ne reviendra plus, cet heureux temps. Cet heureux temps, hélas! *il* ne reviendra plus. *Il* n'est donc plus, ce temps où mille sentiments délicieux coulaient de ma plume comme un intarissable torrent! (J.-J. Rouss.) Ce temps où mille sentiments délicieux coulaient de ma plume comme un intarissable torrent, hélas! *il* n'est donc plus! (***) Ces palais que l'art en vain décore, *ils* tombent. (***)

Ils tombent ces palais que l'art en vain décore;
Et de ces bois en fleurs, où de tendres serments
Hier retentissaient encore
Sortent de longs gémissements. (C. Delavigne.)

— Le pronom *il* s'emploie quelquefois d'une manière absolue, c'est-à-dire sans relation à un substantif précédemment exprimé. *Il* est dangereux de conseiller les grands. (La Rochef.) Semez les bienfaits, *il* en naîtra l'heureux souvenirs. (La Fousse.) Les hommes ont le droit d'adorer Dieu comme *il* leur plaît. (Boiste.) *Il* y a bien peu de gens pour qui la vérité ne soit une sorte d'injure. (Ségur.) Hélas! *il* est trop tard pour rentrer dans ma rose! (V. Hugo.) Le peuple croit qu'*il* pleut quelquefois des grenouilles et d'autres insectes en de certains temps. (Pluche.) Y a-t-*il* des corps subtils en soi? (Condill.) *Il* vaut mieux courir le risque de faire une guerre malheureuse, que de donner de l'argent pour avoir la paix. (Montesq.) || Dans ces sortes de phrases, *il* est considéré comme un gallicisme. L'analyse nous découvre que ce mot n'est autre chose que le *illud* des Latins, c'est-à-dire *cela*. *Il est dangereux de conseiller les grands.* *Il*, c'est-à-dire *cela* est dangereux, je veux dire l'acte de conseiller les grands. *Il y a bien peu de gens qui*... *Il*, c'est-à-dire le monde *a y*, ici ou en soi, bien peu de gens qui..... *Le peuple croit qu'il pleut*... Le peuple croit que *il*, c'est-à-dire le ciel pleut, etc. Quant à ceux qui seraient tentés de nous contester l'explication de ce dernier exemple, nous leur donnons ces deux passages à méditer : *Dieu fait luire* son soleil sur les bons et sur les mauvais, et *pleut* sur le champ du juste comme sur celui du pécheur. (Boss.) Ce est *le air* qui pleut et tonne. (Roman de la Rose.) Dans les autres exemples, en traduisant *il* par *cela*, nous ne faisons que suivre l'usage. En effet, ne dit-on pas tous les jours : *ça fume*, *ça sent mauvais*, etc., pour *il fume*, etc.?

— *Il* sert quelquefois à annoncer le sujet de la phrase. *Il* se trouva là par hasard un jeune homme. (Montesq.) Rarement *il* arrive des révolutions chez les peuples heureux. (Boiste.) *Il* en sortait une fumée noire et épaisse dont l'odeur empestée donnerait la mort, si elle ne se répandait dans la demeure des vivants. (Fén.)

Il est une île, affreux rivage,
Moitié peuple, moitié sauvage. (Gresset.)

— Dans l'emploi du pronom *il*, ce qu'il faut éviter avec soin, ce sont les équivoques auxquelles il peut donner lieu. On ne doit pas oublier que la clarté est le principal mérite du discours. En disant, *Hypéride a imité Démosthène en tout ce qu'il a de beau*, on ne sait si *il* se rapporte à Hypéride ou à Démosthène. Il faut dire : Hypéride a imité Démosthène en tout ce que Démosthène a de beau, ou en tout ce que ce dernier ou celui-ci a de beau. Moïse, Homère, Platon, Virgile et Horace ne sont au-dessus des autres écrivains que parce qu'*ils* ont écrit naturellement, fortement, délicatement; en un mot, parce qu'*ils* ont exprimé le vrai. (La Bruy.) Sans vouloir diminuer la gloire de Newton, on peut remarquer qu'*il* doit beaucoup à Galilée; car *celui-ci* lui a donné la théorie de la pesanteur. (Fonten.) Samuel offrit son holocauste, et Dieu le trouva si agréable qu'*il* lança au même instant la foudre contre les Philistins. (Condill.)

— *Il est. Il y a.* Ces deux expressions, qui sont souvent employées l'une pour l'autre, offrent cependant quelque différence. *Il est* semble exprimer quelque chose de plus général, et *il y a* quelque chose de plus particulier, de plus applicable à une circonstance particulière. Quand je dis, par exemple, *il est des dangers auxquels l'homme le plus sage ne saurait échapper*, je n'exprime qu'en général l'existence de ces dangers, et je ne les applique à aucun cas particulier. Mais en disant, *il y a dans cette affaire des dangers auxquels vous ne pourrez échapper*, je n'indique plus les dangers d'une manière aussi vague, aussi générale, je les suppose au contraire existant réellement d'une manière particulière et déterminée. C'est alors qu'on doit employer *il y a*, et que *il est* serait inexact. *Il y a dans Horace des passages qu'on explique difficilement*, et non pas *il est dans Horace*, etc. Il en est de même lorsque, par ces sortes de phrases, on veut faire un reproche indirect à quelqu'un. Si l'on veut s'exprimer avec quelque ménagement, on dit : *il est des gens qui ne se comportent pas si sagement*, et si, au contraire, on veut faire sentir plus vivement l'application que l'on fait de cette observation à la conduite de la personne à qui l'on parle, on dira, *il y a des gens qui ne se comportent pas si sagement*, et c'est presque comme si l'on disait, vous êtes du nombre de ceux qui ne se comportent pas si sagement. On remarquera le même sens général dans les vers suivants : *Il est des contretemps qu'il faut qu'un sage essuie.* (Rac.) *Il est des nœuds secrets, il est des sympathies.* (Corn.) Cependant, comme l'expression *il y a* forme un hiatus assez désagréable, les poètes et les orateurs préfèrent dans tous les cas *il est* à *il y a*. Voltaire dit dans Sémiramis :

. . . . . . *Il est* donc des forfaits
Que le courroux des dieux ne pardonne jamais.

Dans l'exactitude du sens, Voltaire aurait dû dire, *il y a donc des forfaits*, mais *il y a* n'est pas souffert en poésie, et encore moins dans un vers noble. La même différence se remarque entre ces expressions, lorsqu'on les énonce avec la négation. On dit, *il n'y a que vous qui puissiez me consoler*, on désigne un être particulier; mais ce serait mal s'exprimer que de dire, *il n'y a rien qui puisse me consoler*, parce que le sens tombe sur une idée générale, il faut dire : *il n'est rien qui puisse me consoler*. *Il n'y a que la religion qui puisse nous consoler des bornes étroites de la vie.* Le sens tombe sur une idée particulière, *la religion*, *il n'est que la religion qui puisse nous consoler*, serait mal dit. *Il n'est rien que je ne fasse pour vous soulager.* Il n'est en général aucune chose, etc. *Il n'y a rien à manger, à boire*, il n'y a aucun objet particulier que l'on puisse manger, que l'on puisse boire. *Il n'y a rien à faire ici. Il n'y a rien ici pour moi.* On ne pourrait pas dire, *il n'est rien à manger, à boire*. Je sais que dans la conversation on met indifféremment *il y a* ou *il n'y a* dans les cas où le sens général exigerait *il est*, *il n'est*. Mais si la nuance que nous venons d'indiquer est réelle, pourquoi ne l'exprimerait-on pas dans le discours? Les poètes, au contraire, mettent toujours *il est* et *il n'est* au lieu de *il y a*, *il n'y a*.

. . . . . *Il n'est* que les grands cœurs
Qui sentent la pitié que l'on doit aux malheurs.
(La Harpe.)

— *Il y a plaisir à. Il y a plaisir de.* Il y a quelque différence entre ces deux manières de s'exprimer. On dit *il y a plaisir à rendre service à un honnête homme*, parce qu'il s'agit d'une action, *rendre service*; et l'on dit *il y a plaisir d'être seul*, parce qu'il s'agit d'un état. *Il y a plaisir de* s'entendre louer. *Il y a plaisir à* écouter les louanges qu'on nous donne.

IL, ILE. Désinence particulière à une classe d'adjectifs français. Elle n'a point une signification qui lui soit propre. Elle se ramène à la désinence *ible*, *able*, ou à la désinence *al*, suivant qu'elle se trouve ajoutée à une base ou verbale ou nominale. V. IBLE, ABLE.

— Il est évident que dans *docile*, *il* est pour *ible*, comme dans le latin *docilis*, *ilis* est pour *ibilis*, car *docibilis* a été même employé par Térence. Il n'est pas moins évident que *fragilis*, *facilis*, *ductilis*, *habilis*, d'où sont venus les mots français *fragile*, *facile*, *ductile*, *habile*, sont des formes abrégées de *frangibilis*, *facibilis*, *ductibilis*, *habibilis*. Conséquemment *il*, *ile* a la même signification que *ible* dans les mots à base verbale. V. IBLE.

— D'un autre côté, l'identité de terminaisons *il* et *al*, quand elles finissent un adjectif composé formé d'un substantif, est attestée par l'usage où est le latin de se servir indifféremment de l'une ou de l'autre. Témoin le mot *vernilis* ou *vernalis*, esclave, dérivé de *verna*, et *juvenilis* ou *juvenalis*, juvénile, dérivé de *juvenis*, jeune homme. On peut en conclure que *il* a la même signification que *al* dans les mots à base nominale.

ILAH. Myth. ar. Nom de Mercure chez les Arabes, dont il était la principale divinité. Ils paraissent avoir conservé ce mot dans Allah.

ILAHY. s. m. Hist. ott. Cantique spirituel, composé presque toujours en persan par quelque cheik mort en odeur de sainteté.

ILARCHIE. s. f. Ant. milit. Escouade composée de huit éléphants de guerre. || Grade du chef d'une ilarchie.

ILCHESTER. Géogr. Ville d'Angleterre (Sommerset), sur la rive de l'Ivel; patrie du célèbre moine Roger Bacon; 1,000 hab.

ILDEFONSE (Saint). Né à Tolède dans le VII[e] siècle, fut abbé d'un monastère de Tolède, puis évêque dans la même ville. Il mourut en 667. On a de lui plusieurs écrits théologiques sur les sacrements. L'Église célèbre sa fête le 23 janvier.

ILDEFONSE (SAINT-). Géogr. Ville d'Espagne, Vieille-Castille, sur la pente septentrionale du mont Guadarrama. Résidence royale bâtie par Philippe V. V. GRANJA.

ÎLE. s. f. (du lat. *insula*, d'où l'ital. *isola*, l'anc. fr. *isle*, et enfin *île*). Géogr. Toute étendue de terre isolée au milieu des eaux. Toutes les terres du globe ne forment, à proprement parler, que des îles; mais il en est trois entre autres, appelées parties de la terre, tellement vastes, qu'on a cru devoir leur donner le nom particulier de continent : ce sont l'Europe, l'Asie et l'Afrique, l'Amérique et l'Australie. Les plus grandes îles du monde sont Bornéo, la Nouvelle-Guinée, Madagascar, Sumatra, la Grande-Bretagne, etc. Ile inaccessible, inabordable, fertile, aride, sablonneuse, flottante, peuplée, déserte, inhabitée, hospitalière, lointaine, éloignée. La Nouvelle-Zemble est une *île* séparée du continent par le détroit de Waigets. (Buff.) On voit sur les deux courants latéraux remonter, le long des rivages, des *îles* flottantes de pistia et de nénuphar, dont les roses jaunes élèvent comme de petits pavillons. (Chateaub.) Ceylan, Amboine, Java, sont des *îles* fortunées, au milieu des forêts de canneliers, de girofliers et de muscadiers. (B. de St-P.)

— Millevoye a dit en parlant des îles découvertes par Cook :

Des *îles* tout à coup invitent ses regards,
Et ces filles des eaux, vierges encor naïves,
Étalent sous ses yeux leurs grâces primitives

— Absol. Les îles qui forment l'archipel du Mexique.

— Il y a des îles dans les lacs et dans les rivières, mais principalement dans la mer. Iles Ioniennes. Ile de Corse. Ile de Sardaigne, etc.

— Dans certaines villes on désigne sous le nom d'*île* un nombre plus ou moins grand de maisons borné par telles ou telles rues, ou bien isolé des autres maisons. Ile Saint-Louis, à Paris, ou île Notre-Dame, parce qu'elle appartenait autrefois à cette église.

— On appelle ainsi quelquefois des pays qui ne sont pas entièrement isolés. Ile-de-France, formée par la Seine, l'Oise et la Marne, qui font une île parfaite.

— *Iles du Vent.* Dénomination qui s'applique à toutes les Antilles orientales ou Petites-Antilles, et leur vient probablement de leur position transversale, qui les expose à toute l'influence des vents alisés, les seuls par lesquels on puisse y arriver en venant d'Europe.

— ÎLE-ADAM. Géogr. Ch.-l. de cant. (Seine-et-Oise), à 31 kilom. de Paris; 1,300 hab.

— ÎLE-BARBE (l'). Petite île située dans la Saône, à 2 kilom. de Lyon. Elle servit d'asile aux chrétiens de Lyon pendant la persécution sous Septime-Sévère, en 203.

— ÎLE-BOUCHARD (l'). Ville de France (Indre-et-Loire), dans une île de la Vienne. Ch.-l. de cant.; 2,000 hab. Vins.

— ÎLE DE FRANCE. V. FRANCE.

— ÎLE-JOURDAIN (l'). Ch.-l. de cant. (Gers), à 40 kilom. d'Auch; 4,912 hab. Tanneries, tuileries et briqueteries. || Ch.-l. de cant. (Vienne); 500 hab.

ILÉADELPHE. s. m. Anat. Monstre qui offre le phénomène de l'iléadelphie.

ILÉADELPHIE. s. f. Anat. Difformité que présente un être double, depuis et compris le bassin.

ILÉADELPHIEN, IENNE. adj. Qui est du genre de l'iléadelphe.

ILÉADELPHIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'iléadelphie.

ILÉITE. s. f. Méd. Inflammation de l'iléon.

ILÉO. Mot latin qui signifie Intestin, et qui entre dans la formation des mots composés suivants. V. ILÉON.

— ILÉO-CŒCAL, ALE. adj. Anat. Qui tient à l'iléon et au cœcum. Ligament iléo-cœcal. || *Valvule iléo-cœcale.* Duplicature de l'intestin grêle à l'endroit où il se joint avec le gros intestin. On la nomme aussi *Valvule de Fallope* ou *de Bauhin*.

— ILÉO-COLIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à l'iléon et au colon. || *Artère iléo-colique.* Artère iléo-colique droite inférieure.

— ILÉO-DICLIDITE. s. f. Médec. Inflammation de l'iléon et de la valvule iléo-cœcale.

— ILÉO-LOMBAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à l'iléon et à la région lombaire. || *Artère iléo-lombaire.* Artère qui provient de l'hypogastrique au niveau de la base du sacrum. || *Ligament iléo-lombaire.* Ligament aplati, membraniforme, qui s'étend horizontalement de l'apophyse transversal de la cinquième vertèbre des lombes à la partie supérieure et postérieure de la crête iliaque. Il unit la colonne vertébrale avec le bassin.

— ILÉO-TRANSVERSO-SOUS-STERNAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle de l'abdomen de la grenouille.

ILÉOGRAPHE. s. m. Didact. Qui s'occupe d'iléographie; qui écrit sur l'iléographie.

ILÉOGRAPHIE. s. f. Didact. Description des intestins. Traité sur les intestins.

ILÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport aux intestins, à l'iléographie.

ILÉOLOGIE. s. f. Didact. Traité sur les intestins. C'est la même science que l'*iléographie*.

ILÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'iléologie.

ILÉOLOGISTE ou **ILÉOLOGUE.** s. m. Didact. Anatomiste qui s'occupe d'iléologie.

ILÉON. s. m. (du gr. εἰλεῖν, tourner). Anat. La plus longue portion de l'intestin grêle, qui est étendue depuis le jéjunum jusqu'au cœcum. Il a été ainsi appelé parce qu'il forme un grand nombre de circonvolutions. || adject. L'intestin iléon.

ILÉOSE. s. f. Méd. Maladie de l'intestin iléon.

ILÉOSIE. s. f. Médec. V. ILÉUS.

ÎLES. s. m. pl. Anat. Les flancs, les deux parties inférieures et latérales du bassin.

— *Os des îles.* Os larges et plats qui forment les hanches. On dit aussi *os iliaque*.

ÎLET. s. m. (diminut. d'*île*). Petite île. On dit plutôt *îlot*.

ILÉUS. s. m. (pr. *i-lé-u-ce*; du gr. εἰλεόν, formé de εἰλέω, je serre). Méd. Maladie inflammatoire ou nerveuse, ainsi nommée parce qu'elle paraît avoir son siége dans l'intestin iléon, ou bien parce que, dans cette affection, les intestins sont souvent roulés et comme entortillés. Ses principaux caractères sont des douleurs extrêmement vives dans le bas-ventre, accompagnées de vomissements et d'une forte constipation. On la nomme aussi *passion iliaque*, et vulgairement *colique de miserere*. L'iléus idiopathique est fort rare. Le tempérament nerveux, la jeunesse, une affection morale vive, un écart de régime, ont été indiquées comme les causes les plus ordinaires. L'iléus symptomatique, qui est beaucoup plus fréquent, est ordinairement produit par l'occlusion du canal intestinal, par un étranglement interne ou externe. La marche de l'iléus est rapide. Il se termine dans peu de jours par la mort ou par le retour à la santé.

ILHUI. s. m. Ornith. Espèce d'autruche à laquelle les Patagons ont donné ce nom.

ILIAC. s. m. Ornith. Sorte de pinson d'Amérique.

ILIACO-MUSCULAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient aux muscles des îles.

ILIACO-TROCHANTIN, INE. adj. (pr. *i-li-a-co-tro-kan-tin*). Anat. Se dit du muscle iliaque, à raison de ses attaches, qui se font dans la fosse iliaque au trochantin. Muscle iliaco-trochantin. || substantiv. L'iliaco-trochantin.

ILIACO-TROCHANTINIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit du muscle iliaque, parce qu'il se porte de la fosse iliaque au petit trochanter du fémur.

ILIADE. s. f. (en gr. Ἰλιάς, de Ἴλιον, Ilion, Troie). Poème d'Homère qui retrace tous les événements de la guerre de Troie produits par la colère d'Achille. L'*Iliade* est divisée en vingt-quatre chants, et se termine à la mort d'Hector. Voici une analyse rapide de ce poème, le plus beau qui existe. Chrysès, grand prêtre d'Apollon, vient redemander sa fille captive à Agamemnon. Ce prince, sans respect pour l'âge et pour le ministère du suppliant, lui refuse sa fille et le renvoie en l'outrageant. L'infortuné vieillard invoque le dieu qu'il dessert, et Apollon, pour venger son ministre, répand la peste dans le camp des Grecs. Agamemnon, forcé de rendre Chryséis à son père pour apaiser le dieu, enlève à Achille sa captive Briséis. Achille, furieux, se retire dans sa tente, et jure de ne plus combattre les Troyens. Néanmoins la guerre continue. Des luttes sanglantes s'engagent. A la tête des Grecs on remarque Agamemnon, Ménélas, Ajax, Diomède, Ulysse. Les plus braves des Troyens sont Hector, qui, Achille excepté, efface les plus vaillants, Énée, Rhésus, Pâris, fatal instrument de la ruine de son pays. L'Olympe se partage. Pallas et Junon sont pour les Grecs, Mars et Vénus pour les Troyens. Mais le sort de Troie est attaché au bras d'Achille. En vain les Grecs font des efforts surhumains; en vain Diomède se montre égal aux dieux et blesse Mars et Vénus : les Troyens sont vainqueurs. Agamemnon fait prier Achille de venir sauver les Grecs. Le héros outragé persévère dans son ressentiment. La lutte s'engage encore une fois. Les Grecs, ranimés par Neptune, s'élancent à de nouveaux combats. Mais Jupiter s'est déclaré pour les Troyens, et les Grecs épouvantés reculent devant Hector. Déjà le Troyen s'apprête à porter le fer et la flamme dans la flotte grecque, lorsque Patrocle, revêtu des armes d'Achille, se présente pour le combattre. Le valeureux Grec succombe, et Hector revêt les armes d'Achille. A cette nouvelle, Achille sort de son repos et vole au combat, brûlant de venger son ami. Tout tremble, tout recule, tout fuit devant lui. Hector, le seul espoir des Troyens. Hector, la terreur des Grecs, tombe et meurt frappé de sa main foudroyante, et, attaché au char du vainqueur, son corps balayant la poussière, tourne trois fois autour de Troie et autour du tombeau de Patrocle. Cependant le père d'Hector, Priam, le malheureux roi des Troyens, vient trouver Achille dans sa tente, embrasse ses genoux, et la prière à la bouche, les larmes aux yeux, lui redemande le corps de son fils. Achille relève le vieillard, pleure avec lui, et lui rend les restes de son fils. Tel est le sujet de l'Iliade. Le poème finit au milieu des gémissements des Troyens, qui déplorent la perte de leur dernier soutien, et parmi les réjouissances des Grecs, qui se félicitent de retrouver Achille, la victoire et l'espoir du retour. Quant aux moyens de développement, rien n'égale la richesse des pensées, des tours et des expressions, si ce n'est la majestueuse simplicité qui règne dans tout le poème. A part quelques défauts relevés par les critiques, comme les vanteries des héros, défaut qu'il faut moins imputer à l'auteur qu'aux mœurs du temps, mœurs essentiellement chevaleresques, ce poème est le plus beau en son genre qui soit sorti d'une tête humaine; témoin sa jeunesse toujours fraîche et nouvelle, malgré l'antiquité de son origine.

— Fig. et fam. Longue narration, longue suite de. Une iliade d'injures. Vous conterez, s'il vous plaît, à la compagnie l'*iliade* de mes malheurs. (La Font.)

ILIAL, ALE. adj. (rad. *ilium*). Anat. Qui appartient à l'os ilium. La portion iliale de l'os coxal.

ILIAQUE. adj. des 2 g. (du lat. *ilia*, flancs). Anat. Qui appartient aux flancs. Se dit de différents organes. || *Os iliaque* ou *coxal*. Muscle qui fait mouvoir l'os de la cuisse sur le bassin. || substantiv. L'iliaque. || *Fosse iliaque interne*. Enfoncement que présente en dedans la partie supérieure de l'os coxal, et dans lequel est logé le muscle iliaque interne. || *Fosse iliaque externe*. Excavation qui correspond à la face externe du même os, et se trouve remplie par les muscles fessiers. || *Crête iliaque*. Bord supérieur de l'os iliaque qui se présente en forme de *S* italique et donne attache aux muscles lâches de l'abdomen. || *Epines iliaques*. Epines qui appartiennent à l'os du même nom. || *Muscle iliaque*. Muscle situé dans la fosse iliaque, à la partie antérieure et supérieure de la cuisse. || *Artères iliaques*. Artères qui séparent l'aorte lorsqu'elle est parvenue à l'os sacrum.

— Pathol. *Passion iliaque*. Syn. de Iléus. V. ce mot.

— Archit. *Table iliaque*. Fragment de bas-relief antique découvert près d'Albano en 1683, qui contient le récit des actions héroïques de la dixième année du siége de Troie.

— Ant. rom. *Fêtes iliaques*. Réjouissances instituées par Auguste, en commémoration de la bataille d'Actium.

ILICINÉES. adj. et s. f. pl. Bot. Famille de plantes qui a pour type le genre ilex.

ILIO. Abrév. du mot *ilion* qui entre dans la composition de plusieurs mots et signifie Qui tient à l'ilion.

— ILIO-ABDOMINAL, ALE. adj. Anat. Se dit d'un muscle interne abdominal qui s'attache à la crête iliaque et se porte dans les parois abdominales qu'il concourt à former.

— ILIO-APONÉVROSI-FÉMORAL, ALE. adj. Anat. Se dit du muscle tenseur de l'aponévrose, parce qu'il s'attache à l'épine antérieure et supérieure de l'os iliaque, à l'aponévrose fémorale et à la ligne âpre du fémur. || substantiv. L'ilio-aponévrosi-fémoral.

— ILIO-CAPSULO-TROCHANTIN, INE. adj. Anat. Se dit du muscle qui prend ses attaches à l'épine iliaque antérieure, à la capsule fémorale et au petit trochanter. Muscle ilio-capsulo-trochantin. || substantiv. L'ilio-capsulo-trochantin.

— ILIO-COCCYGIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit d'un muscle du rachis de la grenouille. || subst. L'ilio-coccygien.

— ILIO-COSTAL, ALE. adj. Anat. Se dit d'un muscle carré des lombes, qui s'étend de la dernière côte à la crête de l'os ilion.

— ILIO-CRÉTI-TIBIAL, ALE. adj. Anat. Se dit du muscle de la cuisse appelé *couturier*. || substantiv. L'ilio-créti-tibial.

— ILIO-FÉMORAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à l'ilion et au fémur. Articulation ilio-fémorale.

— ILIO-HYPOGASTRIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui concerne l'ilion et l'hypogastre, rameau nerveux de la première paire lombaire qui se rend dans le muscle oblique descendant de l'abdomen.

— ILIO-INGUINAL, ALE. adj. Anat. Se dit du rameau nerveux de la même paire, qui va au muscle oblique ascendant de l'abdomen.

— ILIO-ISCHIO-TROCHANTÉRIEN, ENNE. adj. et s. Anat. Se dit du muscle petit fessier, parce qu'il se porte de l'ilion et de l'ischion au grand trochanter.

— ILIO-LOMBAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui va de l'ilion à la région lombaire.

— ILIO-LOMBI-COSTAL, ALE. adj. Anat. Se dit du muscle carré des lombes parce qu'il s'étend de l'ilion et de la dernière côte aux vertèbres de la région lombaire. || subst. L'ilio-lombicostal.

— ILIO-LOMBO-COSTO-ABDOMINAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à l'ilion, aux lombes, aux côtes et à l'abdomen.

— ILIO-LOMBO-VERTÉBRAL, ALE. adj. Se dit d'un ligament appelé plus généralement Iléo-lombaire.

— ILIO-PECTINÉ, ÉE. adj. Anat. Qui se forme par la jonction de la branche de l'os ilion avec celle du pubis.

— ILIO-PÉRONIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse de la salamandre.

— ILIO-PRÉTIBIAL, ALE. adj. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse, Muscle couturier.

— ILIO-PUBI-COSTO-ABDOMINAL. adj. Anat. Qui appartient en même temps à l'ilion, au pubis, aux côtes et à l'abdomen. Muscle ilio-pubi-costo-abdominal. || subst. L'ilio-pubi-costo-abdominal.

— ILIO-ROTULIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit du muscle droit antérieur de la cuisse, parce qu'il se porte de l'épine iliaque antérieure et inférieure à la partie supérieure de la rotule. || subst. L'ilio-rotulien.

— ILIO-SACRÉ, ÉE. adj. Anat. Qui appartient à l'os iliaque et au sacrum.

— ILIO-SACRO-FÉMORAL, ALE. adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle grand fessier.

— ILIO-SCIATIQUE. adj. des 2 g. Anat. Se dit d'un ligament qui naît de l'os des îles, et s'attache à l'ischion et au scrotum.

— ILIO-SCROTAL, ALE. adj. Anat. Se dit du rameau musculeux qui se distribue à l'ilion et au scrotum. || subst. L'ilio-scrotal distribue ses ramifications aux muscles de l'abdomen, aux téguments de l'aine.

— ILIO-SPINAL, ALE. adj. Anat. vétér. Se dit des muscles long dorsal, long épineux de l'encolure, et court transversal du cheval.

— ILIO-TROCHANTÉRIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit des muscles des fesses, distingués en *grand* et en *petit*. Ilio-trochantérien.

ILION. s. m. (du gr. εἰλέω, j'entortille). Anat. Nom donné à la plus grande des pièces osseuses qui forment l'os coxal chez le fœtus et l'enfant, probablement parce qu'elle semble supporter l'intestin iléon, ou plutôt parce que la crête qui lui appartient est contournée sur elle-même. || Chez quelques anatomistes, La partie postérieur et supérieure de l'os iliaque, qu'ils divisent en plusieurs pièces chez l'adulte.

ILION ou **ILIUM.** (en gr. Ἴλιον). Géogr. anc. Citadelle de Troie, bâtie par Ilus, quatrième roi des Troyens, de qui elle a emprunté le nom. Elle renfermait le Palladium, statue de Minerve à la conservation duquel était attachée la conservation de Troie. Se dit souvent, par une extension métaphorique, pour Troie. Le superbe Ilion. Le puissant Ilion. Ilion brûlé, renversé.

Tout tombe : je crois voir de son faîte orgueilleux
Ilion tout entier s'écrouler dans les feux. (DELILLE.)

— Se prend même pour le royaume de Troie. Faisons de la Lycie un nouvel Ilion. (Luce de Lanc.)

ILIONÉE. Myth. Capitaine troyen, fils de Phorbas, un des compagnons d'Énée, qui le chargea de plusieurs missions importantes, parce qu'il était éloquent et persuasif.

ILISSIADES. Myth. Nymphes du fleuve Ilissus, près d'Athènes, dont les eaux étaient regardées comme sacrées. || *Ilissiades*. Surnom des Muses, pris d'Ilissus, sur les bords duquel elles avaient un autel.

IL-KHANIEN, ENNE. adj. et s. m. pl. Membre d'une dynastie persane, dont le chef, Il-ek-Khan, s'empara du trône à la mort d'Abou-Saïd, dernier prince gengis-khanide, 1336. Le dernier, Ahmed-Gesaïs, succomba sous les coups de Tamerlan, 1562. Leur résidence était Bagdad.

ILL ou **ELL.** Géogr. Rivière de France, qui prend sa source dans le Jura, devient navigable à Colmar, alimente plusieurs canaux, et se jette dans le Rhin, près de Strasbourg. Il a 80 kilom. de cours.

ILLACÉRABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui ne peut être lacéré, déchiré. Plaque illacérable.

ILLACÉRÉ, ÉE. adj. Didact. Qui n'a point été lacéré, intact.

ILLANKEN. s. m. Ichthyol. Poisson du genre saumon.

ILLATION. s. f. (pr. *il-la-ci-on*; du lat. *inferre*, déduire, inférer). En termes de l'ancienne école, il était synonyme de Conséquence Aujourd'hui hors d'usage.

ILLE. Géogr. Petite rivière qui prend sa source près de Rhinge, traverse le département d'Ille-et-Vilaine, et se jette, à Rennes, dans la Vilaine.

— ILLE-ET-RANCE. Géogr. Canal de France, formé par la jonction de l'Ille et de la Rance Le développement en est de 80,796 mètres. Il unit l'Océan et la Manche, et est assez grand pour donner passage à des bâtiments de 70 tonneaux.

— ILLE-ET-VILAINE. Géogr. Nom d'un dép. de la France, dont Rennes est le chef-lieu; borné au N. par la Manche, à l'E. par le dép. de la Mayenne, au S. par celui de la Loire-Inférieure, à l'O. par ceux du Morbihan et des Côtes-du-Nord; 547,250 hab. Superf. 635,599 arpents métriques. Le revenu territorial est évalué à 19,477,000 fr. Assez de fertilité. Beaucoup de cidre. Peu de froment. Grande abondance de châtaignes. Tabac, lin, beurre excellent, miel, cire. Elèves bovines.

ILLEC. Vieux mot qui était employé pour l'adverbe Là; en ce lieu là. Et quelque part où fût la terre, *illec* était le feu, l'air et la mer avec. (Marot.) On s'en sert encore avec grâce dans le style marotique : Retenez bien qu'*illec* est son manoir. (Volt.)

ILLEC, ECQUE. adj. Se disait pour Celui

là, celle-là. On trouve souvent ce mot dans Rabelais.

ILLÉCÈBRE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des amarantacées.

ILLÉCÉBRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un illécèbre. || ILLÉCÉBRÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des amarantacées ayant pour type le genre illécèbre.

ILLÉGAL, ALE. adj. (pr. *il-lé-gal*; lat. *in*, priv.; *legalis*, légal). Se dit des infractions faites aux lois par ceux qui sont chargés de veiller à leur exécution, c'est-à-dire par tous ceux qui participent à l'action gouvernementale. Des actes illégaux. Assemblée illégale. Convention illégale. Une destitution prononcée par un magistrat sera *illégale* quand l'arbitraire y présidera, et qu'aucune disposition ne pourra être invoquée pour la motiver. (Chabr.-Cham.) La fréquente invocation des lois est en raison de la fréquence des actes *illégaux*. (Sallentin.)

— Nous ne saurions passer outre sans dire un mot de la définition de l'Académie. « ILLÉGAL. Qui est contre la loi. || ILLÉGALITÉ. Caractère, vice de ce qui est illégal. » N'en déplaise aux doctes quarante, cette explication apprend peu de chose. Vraie pour tout ce qui tient aux conventions, aux actes judiciaires, qui se trouvent entachés d'illégalité du moment qu'ils contiennent des dispositions contraires à la loi, elle ne saurait l'être pour tout ce qui tient à la distinction des différents délits. Si, comme le dit l'Académie, tout ce qui est contraire à la loi est illégal, la moindre contravention de simple police, le moindre manque de service de la part d'un garde national, seraient des actes illégaux. On ne peut admettre ces graves conséquences. Il y a dans les mots *illégal*, *illégalité*, quelque chose de trop solennel pour les appliquer aussi légèrement à ce que nous pourrions appeler de misérables peccadilles correctionnelles n'ayant aucune importance.

ILLÉGALEMENT. adv. D'une manière illégale. Agir illégalement. Un corps d'état qui fonctionne illégalement. Un magistrat agit *illégalement* quand il sort du cercle des devoirs et des attributions qui lui ont été fixés par la loi. (Bousq.)

ILLÉGALITÉ. s. f. Caractère de ce qui est illégal. L'illégalité d'une convention, d'une sentence qui n'est pas rendue selon les lois. L'*illégalité*, quand elle est commise chez nous par un des trois pouvoirs de l'État préposés spécialement au maintien et à l'inviolabilité de la constitution qui les a créés, revêt un caractère beaucoup plus grave, elle s'appelle inconstitutionnalité. (Barrière.)

— Acte illégal. Commettre des illégalités. C'est une illégalité. Les remèdes que nos lois offrent contre les *illégalités*, de quelque part qu'elles viennent, sont bien faibles. (Vienn.) La France est encore au nombre de ces pays où la poursuite des *illégalités* commises par des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions est environnée de tant d'entraves, qu'elle devient la plupart du temps décourageante et même impossible. (Id.)

ILLÉGITIME. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv.; *legitimus*, légitime). Qui n'a pas les conditions voulues par la loi pour être légitime. Mariage illégitime. Titre illégitime. La tyrannie est une puissance usurpée et illégitime.

— *Enfant illégitime*. Enfant né hors le mariage, et qui n'a pas été légitimé. On dit dans le même sens Enfant naturel. Les enfants adultérins et incestueux sont des enfants illégitimes, mais ils diffèrent des enfants naturels en ce sens qu'ils ne peuvent point être légitimés.

— Qui est contraire aux préceptes divins et à la raison. Désirs illégitimes. Prétention illégitime. Brûler de feux illégitimes.

> Les dieux mêmes, les dieux, de l'Olympe habitants,
> Qui d'un bruit si terrible épouvantent les crimes,
> Ont brûlé quelquefois de feux *illégitimes*. (RAC.)

— Injuste. Avoir des prétentions illégitimes. C'est dans ce sens que Corneille s'en est servi dans les Horaces :

> Elle eût cru faire ailleurs un choix *illégitime*.

— Médec. Se dit de certaines fièvres dont la marche est anomale. Fièvres illégitimes. || Se dit aussi en médecine légale relativement aux naissances tardives, et dans d'autres circonstances.

ILLÉGITIMEMENT. adv. D'une manière illégitime, injuste, déraisonnable. Posséder illégitimement. Prétendre illégitimement. Celui qui possède illégitimement ne peut pas invoquer la prescription.

ILLÉGITIMITÉ. s. f. Défaut de légitimité. L'illégitimité d'un enfant. Comment, pendant qu'il crie l'*illégitimité* de sa naissance, pourrait-il, à l'ombre d'une présomption légale, annoncer une naissance honnête ? Par quel prodige réunira-t-elle la légitimité et l'*illégitimité?* Caus. célèb.)

ILLÉSÉ, ÉE. adj. Didact. Qui n'a reçu aucune blessure. Sortir illésé d'un combat.

— Auquel on n'a fait aucun tort, causé aucun dommage. Sortir illésé d'un mauvais pas.

ILLESTÉ, ÉE. adj. Navig. Qui n'est point garni, chargé de lest. Navire illesté.

ILLETTRÉ, ÉE. adj. (du lat. *illiteratus*, formé de *in*, priv., et de *litteratus*, lettré, instruit). Ignorant, sans étude, qui n'a aucune connaissance en littérature. Homme illettré. Avant ces derniers temps, ce n'était que par une étude pénible et par un travail deg étant qu'on pouvait parvenir à ne pas être tout à fait *illettré*. (Desfont.) Dans le ve siècle, la plus petite lumière éblouissait, et l'on regardait un homme qui n'était pas tout à fait *illettré* comme un prodige. (Id.)

— L'abbé Féraud dit : *Illettré* ou *illittéré*, et ajoute que le premier de ces mots a été forgé par l'abbé Desfontaines, et que l'autre a été employé par plusieurs. Féraud se trompe dans ses deux assertions. Il n'est pas vrai que Desfontaines soit le créateur du mot *illettré*, témoin cette phrase d'Est. Pasquier, où il se trouve déjà. « Et au surplus conféroient, selon leur gré, le plus de temps à gens grez, le plus de temps à gens laiz et *illettrez*. » Il n'est pas vrai non plus que des auteurs accrédités aient employé le mot *illittéré*, qui ne saurait être admis en français. *Illettré* a été généralement reçu. Seulement on varie sur l'orthographe. Les uns admettent deux *t*, les autres n'en mettent qu'un. Les bons écrivains et les bons grammairiens préfèrent cette première façon d'écrire : *lettre*, radical, ayant deux *t*, réclame deux *t* dans *illettré*. Du reste, il n'est aucune raison qui autorise à écrire autrement, puisque le latin est *illitteratus*. Nous ne devons pas plus nous écarter de cette analogie que ne l'ont fait les Anglais et les Italiens.

ILLIACANTHE. s. m. Zool. Polypier de la mer Adriatique.

ILLIBÉRAL, ALE. adj. (du lat. *illiberalis*; formé de *il*, pour *in*, privat; *liberalis*, libéral). Qui n'est point libéral, qui n'est point généreux. Homme illibéral. Femme illibérale.

— Se dit aussi des actions, des paroles ou des sentiments contraires à la noblesse, à la dignité d'un homme libre.

— Ce mot fut employé pour la première fois par La Mothe le Vayer. Beaucoup de sciences, telles que la logique, pleines d'entraves et de tortures d'esprit, doivent être réputées *illibérales*, parce qu'elles l'embarrassent et lui font tant de peine qu'il perd tout ce qu'il avait de généreux et d'élevé.

— Polit. Qui n'a point de libéralisme, qui est pour le pouvoir absolu, et contraire aux idées démocratiques. Système illibéral. Idées illibérales. Écrivain illibéral. On trouve des idées libérales chez les écrivains les plus *illibéraux*, lorsque leur intérêt ne les aveugle pas ou ne les éclaire pas. (***)

ILLIBÉRALEMENT. adv. Sans libéralité, d'une manière avare. Se conduire illibéralement.

ILLIBÉRALISME. s. m. Polit. Opinion opposée au libéralisme.

ILLIBÉRALITÉ. s. f. Caractère de ce qui n'est point libéral. Avarice, parcimonie. Selon Aristote, libéralité est une vertu qui fait du bien par pécune, le contraire de laquelle est *illibéralité*. (Amyot.)

— Action, parole, sentiment contraire à la dignité qui convient au caractère d'un homme libre.

ILLICIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble aux plantes du genre illicium. || ILLICIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des magnoliacées, qui a pour type le genre illicium.

ILLICITE. adj. des 2 g. (ét. lat. *in*, privatif; *licitus*, permis, licite). Qui est prohibé par la loi, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public. Action illicite. Plaisirs illicites. Attroupements illicites. Les choses illicites ne sont pas toutes mauvaises par elles-mêmes, mais elles deviennent mauvaises par la prohibition de la loi. L'introduction d'une marchandise n'est illicite que parce que la loi la défend. On est obligé de restituer le bien acquis par des moyens *illicites*. (Pat.) Les lois seraient moins multipliées si les mœurs étaient moins dépravées, si l'on se livrait moins à des actions *illicites*. (Sallent.)

ILLICITEMENT. adv. D'une manière contraire au droit et à la justice. Faire une chose illicitement.

ILLICIUM. s. m. (pr. *il-li-ciomm*). Bot. Genre de plantes de la famille des magnoliacées.

ILLICO. adv. (mot emprunté du latin). Sur-le-champ, incontinent. Il était d'usage au palais, en parlant de certaines décisions dont il fallait appeler à l'instant même pour en arrêter l'exécution. On l'emploie encore aujourd'hui en médecine lorsqu'il s'agit d'un remède qu'il faut appliquer sans retard.

ILLIERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Chartres (Eure-et-Loir); 3,000 hab.

ILLIMÉ, ÉE. adj. Techn. Qui n'a point été limé; non poli.

ILLIMITABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui ne peut être borné, renfermé dans des bornes. Pouvoir illimitable. Ambition illimitable. Les facultés de Dieu sont illimitables.

ILLIMITATION. s. f. (pr. *il-li-mi-ta-ci-on*). Didact. État d'une chose illimitée, qui n'a point de limites. L'illimitation de la puissance divine.

ILLIMITÉ, ÉE. adj. Qui est sans bornes, sans limites. Qui n'a point de terme. Étendue illimitée, pouvoir illimité. Être en congé illimité. Donner des pouvoirs illimités. Accorder à la presse une liberté illimitée. Je ne m'asseoirai pas auprès du fracas des cataractes ou sur un tertre qui domine une plaine *illimitée*. (Sénancour.) Toutes les républiques grecques, si nous en exceptons Athènes, soumettaient les individus à une juridiction sociale presque *illimitée*. (B. Constant.) L'homme se sentant moins fort que la plupart de ces êtres, faute de connaître les bornes de leur puissance, il l'a supposée *illimitée*, et il en fit des dieux aussitôt qu'il en fit des corps. (J.-J. Rouss.)

ILLINOIS. Géogr. Grande rivière des États-Unis, formée, dans la partie septentrionale de l'État d'Indiana, de la réunion de plusieurs autres rivières, traverse l'État auquel elle donne son nom, et se jette dans le Mississipi après un cours de 640 kilom.

— Un des États-Unis de l'Amérique septentrionale, formé en 1818, et qui prend son nom de la rivière Illinois. Superf. 156,800 kil. carrés. Pop. 81,800 hab. Surface plate ou légèrement ondulée, près des deux tiers en prairies, le reste en bois et en marécages. Climat sain et agréable. Sol riche et fertile près des rivières. Produits : froment, avoine, tabac, chanvre, lin, pommes de terre. Mines de fer, mines de cuivre, de houille; sources salées. Ch.-l. Vandalia; 2,000 hab.

ILLIPÉ. s. m. Bot. Arbre fort élevé et laiteux de la famille des sapotilliers, qu'on trouve au Malabar. Ses feuilles desséchées ressemblent beaucoup à notre raisin sec, et en ont l'odeur et le goût. On les mange seules ou mélangées avec d'autres aliments. Ses graines sont très-oléagineuses.

ILLIQUÉFIÉ, ÉE. adj. Phys. Qui n'a point été liquéfié.

ILLISIBLE. adj. des 2 g. (du fr. *in*, privat. dont le *n* se change en *l* dans la composition d'un mot qui commence par un *l*, et *lisible*, qui peut être lu). Qui ne peut être lu. Écriture illisible. Caractères illisibles. Sa main ne forma que des caractères *illisibles*. (Volt.)

— Dont on ne peut supporter la lecture. Ouvrage illisible. Pourquoi ces hommes n'ont-ils écrit que d'*illisibles* ouvrages? (La Harpe.)

— Qu'on ne doit pas décemment lire en public. Vous pourriez, au lieu de grossièretés *illisibles* de Shakspeare que vous citez publiquement, y substituer quelques autres passages ridicules et lisibles. (D'Alemb.)

— On a voulu consacrer *inlisible* pour exprimer le premier et le dernier sens que nous avons donnés, et ne dire *illisible* que des ouvrages qui sont si mauvais qu'on ne saurait en supporter la lecture. Ces distinctions ne sont point fondées sur l'usage général, et l'analogie veut qu'*illisible* soit préféré dans tous les cas.

ILLITÉRÉ, ÉE. adj. V. ILLETTRÉ.

ILLITION. s. f. (pr. *il-li-ci-on*; du lat. *illinire*, frotter, oindre). Méd. V. ONCTION.

ILLOCULÉ, ÉE. adj. (du lat. *illoculatus*). Bot. Qui n'offre pas de locules. Plantes illoculées.

ILLOGICITÉ. s. f. Philos. Qualité de ce qui est illogique; absence de logique; privation d'un sens droit.

ILLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est pas conforme à la logique. Raisonnement illogique. Déduction illogique.

ILLOGIQUEMENT. adv. D'une manière illogique. C'est fort *illogiquement* que l'on nous accuse de contradiction. (Considér.)

ILLOSE. s. f. Méd. V. STREISME.

ILLOSPORIE. s. f. Bot. Genre de lichens.

ILLUCIDE. adj. des 2 g. (du lat. *illucidus*, formé de *in*, priv.; *lucidus*, lucide). Qui n'est pas lucide. Corps illucide.

— On a essayé d'introduire *délucide*, mais ce mot, par cela même qu'il n'est pas formé d'après l'analogie, a été rejeté.

ILLUMINATEUR. s. m. Celui qui se charge, ou qu'on charge de faire des illuminations.

— Particulièrement, Celui qui cultive ou qui possède l'art de distribuer les lumières de manière à produire l'effet le plus agréable.

— Celui qui illumine. L'*illuminateur* de céans nous a plongés dans les ténèbres. (***)

— *L'Illuminateur*. Surnom de saint Grégoire, l'un des premiers patriarches de l'Église d'Arménie, et pour lequel les Arméniens ont la plus grande vénération.

ILLUMINATIF, IVE. adj. Qui illumine; ne se dit qu'en termes de dévotion mystique. La vie illuminative. La contemplation illuminative.

ILLUMINATION. s. f. (pr. *il-lu-mi-na-ci-on*). Lueur produite par les corps lumineux; clarté qu'ils communiquent aux objets environnants. La lune reçoit son illumination du soleil.

— Action d'illuminer. L'illumination de Paris, de Londres, coûte des sommes considérables. Employer tant d'ouvriers, tant de personnes à l'illumination des rues d'une ville. C'est à la dévotion de Louise de Lorraine que nous devons l'origine de l'*illumination* des rues de Paris. (Sallent.)

— Résultat de cette action. Payer tant pour l'illumination.

— Grande quantité de lumières qu'on dispose plus ou moins symétriquement à l'occasion d'une fête, d'une réjouissance, d'un anniversaire. Grande illumination. Magnifique illumination. Illumination en verres de couleur. Illumination générale, champêtre. Allons voir les illuminations. Les illuminations sont devenues de nos jours un spectacle. On pourrait employer l'argent que coûterait cette *illumination* a soulager les familles les plus indigentes (Sallent.)

— Fig. Lumière céleste que Dieu répand quelquefois dans nos âmes. Illumination divine. Par l'illumination du Saint-Esprit. Par une soudaine *illumination* elle se sentit éclairée. (Boss.) La foi est un don et une *illumination* de l'Esprit saint. (***)

— Trait de génie, inspiration quelconque. L'un paraît agir par des réflexions profondes, et l'autre par de soudaines *illuminations* (Boss.) Ses sermons n'étaient pas le fruit de l'étude lente et tardive, mais d'une prompte et soudaine *illumination* (Id.)

— Relig. Dans les premiers temps du christianisme, s'est dit du Baptême.

— Paléogr. Enluminure; peintures dont on ornait, au moyen âge, les manuscrits.

ILLUMINATOIRE. s. m. Hist. ecclés. Baptistère. Hors d'usage.

ILLUMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Illuminer. S'empl. adj. Tout Paris était illuminé. La citadelle est illuminée. En Italie, les théâtres sont fort mal illuminés. La veille, on allumait des feux de joie; les rues étaient *illuminées*, et les enfants dansaient sur la place publique. (Chateaub). Ce vieillard était tout *illuminé* par un rayon de l'aurore qui tombait sur lui à travers le feuillage des arbres. (Id.)

— T. de dév. Éclairé par la lumière céleste. Quand la lumière divine s'est découverte, et qu'avec des yeux *illuminés*, on se jette dans les voies du siècle, qu'arrive-t-il à une âme qui tombe d'un si haut état ? (Boss.)

— Personne qui prétend avoir des visions, et être directement et immédiatement inspirée de Dieu.

— Fig. Éclairé, en parlant de l'esprit.

> Mais un esprit solide *illuminé*,
> Du monde entier semble être ennemi-né.
> (J.-B. ROUSSEAU.)

— s. m. pl. *Les illuminés*. Nom donné à des hérétiques d'Espagne, qui commencèrent à paraître vers 1575 et 1623. Leur chef était Jean de Villalpando. Ils disaient que l'oraison était un sacrement; que l'oraison mentale était de précepte divin, et se moquaient des pénitences et des jeûnes. Cette secte eut une courte existence.

— Chrétiens fanatiques et hérétiques qui se prétendaient éclairés et inspirés de Dieu d'une manière spéciale. La secte des illuminés. Cette secte existe encore en Allemagne, et le vulgaire croit qu'elle s'occupe de l'évocation des ombres des morts.

— Par dérision. On appelait *illuminés* tous les charlatans mystiques des derniers siècles, et tous ceux qui s'occupaient de magie, d'alchimie, de la pierre philosophale, etc.

ILLUMINER. v. a. 1re conj. (du lat. *illuminare*, éclairer; dérivé de *lumen*, *luminis*, lumière). Éclairer, répandre de la lumière sur quelque corps. Le soleil illumine la terre. Sixte-Quint employa le même expédient pour éclairer Rome, qu'on ne voulait point *illuminer* à cause de la dépense. (Sallent.)

> Lune qui, de l'obscure nuit
> *Illumines* les sombres voiles (GODEAU.)

— Faire des illuminations. On avait ordonné d'illuminer toutes les places.

— Fig. en matière de relig. Éclairer l'âme, l'entendement. Jésus-Christ est venu illuminer le monde. Seigneur, illuminez mon âme. Il faut prier Dieu qu'il les illumine.

> Laurent, serrez ma haire avec ma discipline,
> Et priez que toujours le ciel vous *illumine*. (MOL.)

— Se dit même hors du style mystique, et en parlant de l'enthousiasme poétique, des traits de génie, etc. L'étude de la philosophie ouvre l'esprit et l'illumine.

> Il faut que les rayons de tes flammes divines
> *Illuminent* les cœurs des sibylles devines. (RONSARD.)

> Et je ne puis de mes célestes flammes,
> Malgré vous-même, *illuminer* vos âmes.
> (J.-B. ROUSS.)

— Féraud reproche ces expressions à J.-B. Rousseau, se fondant sur ce que nous avons *éclairer* comme équivalent à *illuminer*. Mais nous pensons que c'est à tort. Nul mot ne peut remplacer *illuminer*. *Éclairer* est moins pittoresque, moins expressif. Aussi des poëtes postérieurs à Rousseau n'ont-ils pas fait difficulté de l'employer. L'enthousiasme a pour ainsi dire *illuminé* le poëte. (La Harpe.)

> . . . . Ce beau fruit qu'on dit pernicieux,
> *Illumine* notre âme et nous ouvre les yeux. (DEL.)

— Hist. eccl. A signifié Baptiser. Illuminer un néophyte.

— S'ILLUMINER. v. pron. Être illuminé. Dans tous les sens de l'actif. Les palais, les places publiques s'illuminent les jours de fêtes.

— Fig. D'un trait de feu son esprit s'illumine. Quant la parole est aux faits, soudain les théories s'élargissent et les voies de la pratique s'*illuminent* à tous les yeux. (Barrault.)

ILLUMINEUX, EUSE. adj. Physiol. Qui n'est point lumineux, obscur. Corps illumineux. — Fig. Qui n'est pas clair. Pensée illumineuse.

ILLUMINISME. s. m. Système des illuminés. L'illuminisme eut pour premier fondateur Jacob Bœhme, dont les adeptes voulaient expliquer toutes les lois de la nature par les dogmes de religion. Dans le siècle dernier, Pascalis et Saint-Martin essayèrent de propager cette secte en y apportant quelques modifications.

— Particulièrement. Doctrine de la société des illuminés politiques fondée par Adam Weishaupt, professeur de droit canon à la société d'Ingolstadt. Cette société se proposait de réunir par un seul et même lien, par un puissant intérêt, malgré la diversité des opinions, les

hommes de tous pays, de toutes conditions, [illegible] la liberté des opinions, [illegible] l'instruction dans toutes les classes. [illegible] les souverains [illegible], instruits sans préjugés, amis de la vérité, assez courageux pour la faire entendre [illegible] pouvoir. On accusait les [illegible] et les gouvernements établis, et leur société fut dissoute.

ILLUMINISTE. adj. et s. des 2 g. Partisan de l'illuminisme; [illegible] à cette secte. || subst. [illegible] plus souvent et beaucoup mieux *illuminé*.

ILLUSION. s. f. (du lat. *illusio*, dér. de *illusus*, part. pass. de *illudere*, se jouer). Apparence fausse et trompeuse, erreur des sens ou de l'esprit qui fait percevoir ce qui n'est pas, ou autrement qu'il n'est en effet. Etre dans l'illusion. Se prêter à l'illusion. L'optique présente à nos yeux mille illusions séduisantes dans les lunettes, les verres, dans la lanterne magique, etc. Un bâton nous paraît rompu dans l'eau; c'est une illusion, quand nous sommes sur un bateau, c'est le rivage qui paraît marcher; c'est encore une illusion des sens. Illusion vulgaire. Illusions de la vie. La grâce nous découvre les *illusions* du monde et de ses maximes. (Mass.) Ne franchissez pas cette limite charmante [illegible] vous avez mille *illusions*, ou vous jouissez de vous être [illegible], sentez toujours vos [illegible], et vous n'avez plus d'espoir [illegible] descendez à l'indigestion. De Classe. Les vertus les plus sévères sont encore [illegible] les plus heureuses. (Senanc.) [illegible] les peuples, égarés par le vent [illegible], ne connaîtraient ni les lois, ni [illegible] la nature. (B. de St-P.)

— [illegible] chimères, rêves qu'on aime [illegible] comme les réalités. Nous aimons, [illegible], ce qu'elle offrait dans l'avenir [illegible] nous ne pouvions connaître que [illegible] aux *illusions*. (Senanc.) A [illegible] prendre, il est peu d'*illusions* [illegible] et à quelque âge qu'elles se [illegible] qui n'aient leur raison, leur [illegible] sans les *illusions* de l'amour, [illegible] se contracteraient avec froideur. (Id.) Ce sont les *illusions* de la gloire [illegible] le savant, l'artiste, [illegible] à leur ambition de [illegible] leur faisant goûter d'avance les joies du succès et de la gloire. (Id.) Les [illegible] sont ce qu'il y a de mieux [illegible]. Aussi Fontenelle en le quittant disait: Il était temps que je m'en allasse, je commençais à voir les choses telles qu'elles sont. (Sallent.) De même qu'il est d'aimables *illusions*, il en est aussi de bien noires, [illegible] imagination mélancolique et romanesque. (Encycl.) N'a pas qui veut des *illusions*, et l'homme le plus heureux est celui qui en a davantage. (Mme Duchâtel.)

— Action de concevoir ces chimères, ces rêves, ces imaginations. L'*illusion* est un des faits les plus singuliers et les plus curieux de la nature humaine. (Curv.) Au lieu de nous permettre de temps en temps l'*illusion* comme un soulagement à nos peines, sous la surveillance de la raison, nous nous laissons dominer par elle [illegible] ses désirs lors qu'on en abuse, comme elle a ses plaisirs lorsqu'on s'y livre [illegible] (Id.)

— Etat de l'esprit sous l'influence de ces rêves chimériques. C'est un homme plein d'illusions, qui se [illegible] de toutes sortes d'illusions. Il faut songer [illegible] le cœur, comme la source la plus ordinaire des *illusions* de l'esprit. (Nic.) Il y a de la dureté à arracher aux gens des imaginations qui leur plaisent, et à le renverser le charme de leurs *illusions*. (St-Evrem.) Douces *illusions* qui séduisez mes sens! (V.) Il est ridicule de combattre sérieusement les *illusions* et les raffinements d'une dévotion mélancolique. (Boss.) L'*illusion* qui plaît devrait durer toujours. (Roger.) Dante surtout fait des efforts surhumains pour arracher son pays à l'*illusion*. (E. Quinet.) Si c'est l'*illusion* qui engendre et les douces sensations, et les pures images, et les innocents mensonges dont nous nous bercons dans le malheur; c'est elle aussi qui petrit les âmes vives ou préoccupées [illegible] les écarts et les extravagances des têtes romanesques. (Mme Brady.) La douce *illusion* [illegible] vanité. (Colnet.)

Flatteuse illusion, toi [illegible] de nos peines,
Oh! qui pourrait compter les heureux que tu fais.
COLARDEAU.)

L'*illusion* féconde habite dans mon sein.
D'une [illegible] sans [illegible] en vain :
J'ai des [illegible] espérance. A. CHÉNIER.

— Songes, fantômes qui flattent ou qui troublent l'imagination. Illusion agréable. [illegible] Le jour vint dissiper les *illusions* qui avaient [illegible], qui avaient troublé mon sommeil. [illegible] Dans l'*illusion* de nos songes [illegible] qui nous font les rois, à vous dévorer les [illegible] et les peuples eux-mêmes ne sont qu'[illegible] passager de la forme sociale, [illegible] rêve de la nuit, qui se passent au [illegible] (Nodier.)

— Prestiges du démon qui présentent à nos sens les choses autrement qu'elles ne sont. Illusion satanique. Le démon a tenté les saints ermites sous diverses formes, qui n'étaient que des *illusions*. (Fleur.) Le démon procure quelquefois d'heureux succès aux méchants pour les entretenir dans l'*illusion*. (Nicole.)

— *Se faire illusion*. S'abuser soi-même. Cette mère se fait illusion sur les défauts de ses enfants. Je cherche à me faire illusion sur ces mauvais procédés. Combien la vanité se fait-elle de flatteuses *illusions*! (Nic.)

ILLUSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Illusionner. S'empl. adjectiv. Sens, esprit illusionné. Mon esprit *illusionné* se laissait aller avec joie aux douces caresses de ce riant espoir. (***)

ILLUSIONNER. v. a. 1re conj. Néol. Causer des illusions. Faire illusion. Tromper, séduire par les illusions. Les charmes ineffables de ta riante imagination *illusionnaient* mon âme, et malgré le témoignage de mes sens, je te trouvais belle entre les belles. (***) Pourquoi me suis-je laissé *illusionner* au point de croire à ton amour? (Id.)

— S'ILLUSIONNER. v. pron. Se créer des illusions; se faire illusion. C'est un homme qui aime à s'illusionner. Hélas! mon âme a trop aimé *s'illusionner*: pourquoi n'a-je pas écouté la raison qui me prédisait ta perfidie et mon malheur! (***)

— *S'abuser sur*. Mon âme trop pleine de ton amour aimait à *s'illusionner* sur ta fidélité, et malgré toutes les preuves qui te condamnaient, j'aimais à te croire innocente. (***)

ILLUSOIRE. adj. des 2 g. Captieux, qui trompe par de fausses apparences. Proposition illusoire. Convention illusoire. Il affaiblissait, autant qu'il était en lui, par des expériences non moins *illusoires*, la lumière du réverbère céleste. (B. de St-P.)

— Inutile, sans résultat. Promesses illusoires. Espoir illusoire. Jugement illusoire. Pourquoi n'avoir [illegible] jusqu'au dernier jour par un espoir *illusoire*! Tu me connaissais assez pour savoir que mon espérance trompée serait pour moi pire que la mort. (***)

ILLUSOIREMENT. adv. D'une manière illusoire. Cet adverbe n'est guère d'usage qu'au palais.

ILLUSTRATEUR. s. m. Celui qui donne du lustre, de la gloire à un ouvrage, qui le met en réputation.

— Celui qui, par des actions d'éclat ou par des écrits, rend son pays illustre. Mercier est l'inventeur de ce néologisme.

ILLUSTRATION. s. f. (pr. *il-luss-tra-ci-on*). Action d'illustrer. Les grands écrivains du siècle de Louis XIV contribuèrent puissamment à l'illustration de son règne.

— S'applique plus particulièrement aux marques d'honneur qui illustrent une famille. C'est une famille noble et ancienne, mais sans illustration. Acquérir de l'illustration. Ternir son illustration par des actions coupables. C'est par vous que commence l'*illustration* de votre famille, disait un ancien noble à un noble moderne.— Et c'est en vous que finit l'*illustration* de la vôtre. (Sall.)

— Celui, celle qui illustre son époque, son pays, sa famille. Les illustrations du jour. Les plus glorieuses illustrations du siècle de Louis XIV. Les illustrations de la France et de l'Angleterre. Tel personnage est l'illustration de sa famille.

— Figures gravées sur bois et intercalées dans le texte d'un ouvrage; grand nombre de gravures dans une édition de luxe. Les illustrations de Don Quichotte, des Voyages de Gulliver, etc.

— Paléogr. Ornements coloriés des anciens manuscrits. On dit au pluriel: Ce manuscrit est remarquable par ses illustrations.

ILLUSTRE. adj. des 2 g. (du lat. *illustris*, célèbre). Éclatant, célèbre, élevé au-dessus des autres par son mérite, par ses talents, sa naissance, etc. Un homme illustre. Une famille illustre. Une race illustre. Plutarque a écrit la vie des hommes illustres de la Grèce et de Rome. Cicéron a été le plus illustre des orateurs, et Virgile le plus illustre des poètes. Aussi *illustre* par sa piété que par son origine. (Fléch.) Pendant que ce grand roi la rendait la plus *illustre* de toutes les reines, vous la faisiez, monseigneur, la plus *illustre* de toutes les mères. (Id.) L'*illustre* Josabet porte vers nous ses pas. (Rac.)

La satire ne sert qu'à rendre un fat *illustre*;
C'est une ombre au tableau qui lui donne du lustre.
BOILEAU.)

Je crains un bonheur dangereux
S'il est beau d'être *illustre* il est doux d'être heureux.
FR. DE NEUFCHATEAU.)

— S'applique aux choses. C'est un des plus illustres monuments de l'antiquité. Illustre infortune. Faits illustres. Le royaume le plus *illustre* qui fût jamais sous le soleil, et devant Dieu et devant les hommes. (Boss.) Que ce sont donc là l'*illustre* défaut de Charles aussi bien que de César. (Id.)

Pardonnez à l'éclat d'une *illustre* fortune
Ce reste de fierté qui craint d'être importune. RAC.)

— S'emploie ordinairement en bonne part; cependant il se joint aussi avec des noms qui marquent des vices, des hommes trop connus, trop fameux, etc. Scélérat illustre. Erostrate est un méchant illustre. On trouve d'*illustres* scélérats, mais il ne fut jamais d'illustres avares. (St-Evrem.) Les rois, ces *illustres* ingrats. (Volt.) D'*illustres* attentats ont [illegible] leur gloire. (Id.)

Ces biens, ces dignités et ces superbes titres,
Ne font que trop souvent d'*illustres* misérables.
TRISSAN.

De pareilles erreurs
Ne produisent jamais que d'*illustres* malheurs
(LA FONTAINE

— Hist. Titre honorifique que l'on donnait, chez les Romains, aux membres de la première des quatre classes privilégiées établies dans l'Empire à partir de Dioclétien. Les consuls, les patriciens, les préfets, les ministres du palais, les commandants généraux, étaient décorés du titre d'illustre. On distinguait parmi ces illustres différents degrés, comme on distingue en Espagne des grands de la première et de la seconde classe (*Homme illustre*. Titre que les rois de France ont pris jusqu'à Charlemagne inclusivement. C'était le titre qu'ils prenaient dans leurs chartes, et celui qu'ils gardaient comme le plus distingué.

— subst. On désigne sous ce nom les membres de l'Académie. Les quarante illustres. || On le dit également de quelqu'un qui excelle en quelque chose, notamment en quelque art. Ce [illegible] est un illustre. Ce peintre est un des illustres de l'époque.

— Se dit aussi dans le style familier et moqueur. C'est un illustre.

— Syn. comp. ILLUSTRE, FAMEUX, CÉLÈBRE, RENOMMÉ. Les mots *illustre*, *fameux*, *célèbre*, *renommé*, marquent la réputation; mais ils ont tous leurs nuances particulières qui les distinguent. *Illustre* exprime la dignité et l'éclat qui fait non-seulement connaître, mais encore estimer le sujet, et le place dans le grand. Les princes brillent pendant leur vie, mais ils ne sont *illustres* dans la postérité que par les monuments de grandeur, de sagesse et de bonté qu'ils laissent après eux. V. les autres mots.

ILLUSTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Illustrer. S'empl. adjectiv. Maison illustrée. Famille illustrée. Ville illustrée par les grands hommes dont elle a été le berceau. Vous vous êtes jusqu'ici battus pour des rochers stériles, *illustrés* par votre courage, mais inutiles à la patrie. (Bonap.) Néron, pour le maintenir, avait envoyé en Judée Vespasien, *illustré* déjà par son expédition en Espagne. (Anquet.)

— Libr. Enrichi d'illustrations, de gravures. Édition illustrée. Livre illustré. Les Mille et une Nuits ont été illustrées.

ILLUSTRER. v. a. 1re conj. (du lat. *illustrare*, donner de la gloire). Rendre illustre, donner du lustre, de l'éclat. Illustrer son pays par des victoires, par des découvertes. Il ne faut qu'un grand homme pour illustrer une maison. Eschyle, Sophocle et Euripide, sont et seront toujours placés à la tête de ceux qui *illustrèrent* la scène. (Barth.) Il est plus glorieux d'*illustrer* sa maison que de descendre d'une maison illustre. (Sallent.) Oh! ce doit être un enchantement qui passe tous les enchantements, celui d'*illustrer* ce qu'on admire, celui d'embellir encore ce qu'on aime! (Nodier.) Il évite de spécialiser sa pensée en la revêtant d'exemples vifs, en l'*illustrant* de détails et de rapprochements historiques. (Ste-Beuve.)

Voyons enfin ces événements rares,
Ce long tissu d'aventures bizarres,
Qui de vos ans ont *illustré* le cours. MALFIL.)

— Typogr. Enrichir, orner de gravures. Illustrer un ouvrage, une édition. On a illustré Gil Blas, Télémaque, Paul et Virginie, etc. Grandville a *illustré* les Fables de La Fontaine de la manière la plus piquante et la plus spirituelle. (***)

— Paléogr. Orner un manuscrit de peintures, d'enluminures.

— S'ILLUSTRER. v. pron. Acquérir de la gloire. Il s'est illustré par de grandes actions. Notre espèce, seule amante de la gloire parmi les animaux, prétend à *s'illustrer* à ses propres regards. (Virey.)

Pour feindre des vertus à tort on dissimule;
Notre cœur tel qu'il est doit toujours se montrer.
Les défauts que l'on a rendent moins ridicule
Que les fausses vertus dont on veut *s'illustrer*.
FABARD.)

ILLUSTRISSIME. adj. des 2 g. (superlatif d'*illustre*). Très-illustre. || Titre d'honneur qu'on donne à certaines personnes élevées en dignité, et principalement aux princes de l'Église. Illustrissime et révérendissime seigneur.

ILLUTATION. s. f. (pr. *il-lu-ta-ci-on*; ét., V. ILLUTER). Médec. Action d'enduire certaines parties du corps de boue prise du limon des sources minérales, pour la guérison de quelque maladie ou douleur.

ILLUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Illuter. S'empl. adjectiv. Corps, membre illuté. Partie illutée. Le corps doit rester illuté assez longtemps pour laisser agir le traitement.

ILLUTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, sur; *lutum*, boue). Médec. Couvrir de boue. Se dit du traitement que l'on fait subir à certains malades que l'on couvre du limon des sources minérales. Illuter le corps, les membres d'un malade. Illuter la partie affectée.

ILLYRICAIN. s. m. Hist relig. Membre d'une secte luthérienne qui fut fondée au XVIe siècle par un sieur Mathias Francowitz, surnommé *Illyricus* parce qu'il était d'Illyrie. Ces sectaires étaient connus aussi sous le nom de *rigides luthériens*.

ILLYRIE. Géogr. Contrée d'Europe située sur les bords de la mer Adriatique et vis-à-vis de l'Italie. Elle fut divisée par Philippe, roi de Macédoine, en Illyrie grecque ou Albanie incorporée à la Macédoine, et en Illyrie barbare, divisée en Lapydie, Liburnie et Dalmatie. Asservie en 228, elle devint sous Auguste province romaine, et son nom s'étendit à tous les pays à l'est de l'Italie et au sud du Danube, à partir de la Rhétie. Elle échut à l'empereur d'Occident en 476. Au VIIe siècle, des colonies slaves y fondèrent les royaumes de Dalmatie et de Croatie; en 1172 se forma celui de Bosnie. Tour à tour possédée par les Vénitiens, par les Hongrois, elle forma plusieurs cercles, et l'Autriche obtint la Dalmatie vers la fin de 1797.

— Depuis 1815, c'est un royaume dépendant de l'Autriche, situé entre la mer Adriatique, la Hongrie et la Turquie; il compte 1,196,000 h., et est divisé en deux gouvernements, Laybach et Trieste; cap. Capo-d'Istria. Climat varié: rude dans la Carinthie, tempéré dans le Frioul et en Carniole, il est méridional en Istrie et dans les îles. Produits variés comme le climat, les fruits du sud, le vin, les olives, le mûrier, le maïs, toutes les espèces de céréales, des bois pour la mâture, des plantes officinales, telles sont les principales productions du règne végétal. Chevaux, bétail, chèvres, porcs, gibier, volaille, abeilles, poissons en abondance. Mines de cuivre, de soufre, de vif-argent, de plomb, de fer, de cinabre, de calamite, d'alun, de vitriol, de houille, en active exploitation.

ILLYRIEN, ENNE. adj. Qui est de l'Illyrie. Femme illyrienne. Paysan illyrien. Marchand, matelot illyrien. Population illyrienne.

— En ce sens, il se prend substantiv. pour Habitant d'Illyrie. Un Illyrien. Des Illyriens. Des Illyriennes. Les Illyriens, descendants des anciens Thraces, et mêlés aux Grecs, aux Phéniciens, aux Siciliens et aux Celtes, se répandirent le long de la côte qui baigne la mer Adriatique, dans les îles environnantes, et dans la partie occidentale de la Macédoine jusqu'à l'Épire.

— Qui appartient à l'Illyrie et à ses habitants. Langue illyrienne. Littérature illyrienne. Mœurs, coutumes illyriennes. Costume illyrien.

— *Provinces illyriennes*. Division de l'Illyrie établie par Napoléon le 14 octobre 1809. Les provinces illyriennes comprenaient le cercle de Villah, la Carniole, l'Istrie autrichienne, Fiume, Trieste, le littoral, la Dalmatie et les îles. Cette organisation fut définitivement reconnue le 15 avril 1811, par un décret du même empereur. En 1814, ces provinces rentrèrent sous la domination autrichienne.

— *Iles Illyriennes*. Iles situées dans la mer Adriatique, le long des côtes de l'Illyrie et de la Dalmatie. Les plus considérables sont Veglia, Cherso, Brazza, Lesina, Curzola, Meleda. Elles sont au nombre d'environ quatre-vingts.

ILLYRIQUE. Géogr. Qui appartient à l'Illyrie.

ILLYRIUS. (pr. *il-li-riuss*). Temps hér. Fils de Cadmus et d'Hermione, et, selon d'autres, de Polyphème et de Galatée, donna, dit-on, son nom à l'Illyrie.

ILMEN. Géogr. [illegible]. Lac de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Novogorod. Il a 44 kil. de l'E. à l'O. sur 30 kil., dans sa plus grande largeur.

ILMU. s. m. Bot. Plante de la famille des iridées.

ILOT. s. m. Très-petite île qui se forme dans le lit d'un fleuve ou d'une rivière. Les îles, îlots et atterrissements. *Ilot* inhabité. (B. de St-P.) Les îles, îlots et atterrissements qui se forment dans les lits des fleuves et des rivières navigables ou flottables, appartiennent à l'État, s'il n'y a titre ou possession contraire. (Bousq.)

ILOTE, HILOTE ou **HELOTE.** adj. et s. Habitant de la ville d'Hélos, dans le Péloponnèse. Les Ilotes, réduits en esclavage par [illegible], roi de Lacédémone, furent indignement traités par leurs vainqueurs. Soumis aux plus dégoûtants offices, il leur était défendu de coucher dans la ville de Sparte. Les travaux rustiques étaient pour ces malheureux un supplice. A des époques fixes de l'année, on les fustigeait impitoyablement et sans autre motif que de leur rappeler leur esclavage. On mettait à mort les enfants nouveau-nés et ceux des Ilotes dont la physionomie avait quelque chose de noble et de beau, lorsque leur accroissement donnait des craintes à la république. Enfin on s'étudiait constamment à rendre leur condition plus dure et leur abjection plus grande. De là, l'acception suivante donnée au mot [illegible] par extension.

— Qui est réduit par la force des gouvernants ou des choses au dernier état d'abjection et d'ignorance. Les pauvres sont les ilotes dans les sociétés modernes.

ILOTISME. s. m. État, condition d'ilote. || Par extens. État d'abjection ou d'ignorance où quelque classe d'hommes est réduite par ceux qui la maîtrisent. La classe pauvre était tenue dans un véritable ilotisme.

ILOTIE. s. f. Syn. d'Ilotisme. Mot employé par Montesquieu, mais que l'usage n'a pas consacré.

ILVA. Géogr. anc. Ile entre la Corse et l'Étrurie. Riche en mines de fer. Aujourd'hui l'île d'Elbe.

ILVAITE. s. f. Minér. Sorte de minerai de fer.

ILYNS. s. m. Minér. Sorte de roche.

ILYODÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à du limon. || ILYODÉES. s. f. pl. Famille d'algues.

ILYSION. s. m. Erpét. Genre de serpents.

ILYSSUS. Géogr. anc. Petite rivière de l'Attique, qui baignait les murs d'Athènes, et se jetait dans la mer près du Pirée. Les Muses avaient un temple sur les bords de l'Ilyssus.

IMAGE. s. f. (du lat. *imago*; formé de *imi-*

tarif. Dans son acception primitive. Représentation naturelle, objet répété dans un corps poli, soit par réflexion, soit par réfraction. Voir son image dans l'eau, dans un miroir. Un ruisseau nous offre l'*image* des arbres qui croissent sur ses bords, du nuage qui obscurcit le ciel, de l'oiseau qui vole dans l'air. (H. Faur.) Narcisse devint épris de sa propre *image;* et si, comme lui, Eve, dans Milton, admire la sienne, c'est du moins sans se reconnaître; une voix bientôt la désabuse et lui crie : Ève, que prétends-tu? Cette *image*, est-ce toi? (Id.)

— Représentation de quelque chose en peinture, en gravure, en sculpture, en dessin.

— Particulièrement. Celle qui est l'objet d'un culte religieux; et en ce sens on l'emploie souvent absolument au pl. Les images des faux dieux. Honorer les images des saints. Le culte des images. L'image de la sainte Vierge. L'image de Jésus-Christ. L'image de saint Jean. Image sacrée, vénérée, sainte, consolante. Image en bois, en basalte, en marbre, en ivoire, en or, en argent. Image couverte de vêtements en étoffe riche, brodée en or, en argent. Image ornée de pierres précieuses. Image sculptée, peinte, brodée. Les anciens peuples ont eu beaucoup de vénération pour les *images;* les Juifs cependant ne s'en permettaient aucune ni dans leurs temples ni dans leurs maisons. (Denne-Bar.) Les Romains plaçaient à la poupe de leurs navires l'*image* d'une divinité qui devenait tutélaire pour le vaisseau : de là vient l'habitude de sculpter une ou plusieurs figures sur les bâtiments de mer. (Id.) Du Christ avec ferveur Jeanne baisait l'*image.* (C. Delav.)

— S'emploie aussi dans ce sens en parlant du portrait, de la représentation d'un personnage respecté. Cette statue est l'image d'un grand roi. Image fidèle, parlante, chérie, muette, ressemblante, attendrissante, vénérable, auguste, noble. Polybe rapporte que dans les jours de solennité on mettait des toges à toutes les *images* des ancêtres : mais que ces toges étaient prétextes pour les images des consuls et des préteurs. (Duches.) Des toges brodées en or étaient données aux *images* des triomphateurs. (Id.) Les Romains avaient un immense respect pour les *images* de leurs ancêtres. (Denne-Bar.) Les habits royaux et magnifiques dont les *images* des autres doges sont revêtues ajoutent à l'expression de ce terrible rideau noir. (Mme de Staël.)

L'objet qui dans la tombe emporta notre hommage,
Reste encor près de nous, et vit dans son *image*
(Lemierre.)

Le sort jaloux abat ce que l'homme a construit
Sur le front des rois même imprime ses outrages,
Renverse leurs palais et brise leurs *images.* (Castel.)

— Ant. rom. *Droit d'images.* Privilége accordé aux citoyens romains qui avaient exercé de hautes magistratures. Ils faisaient faire leur portrait ou leur buste, et ces *images*, conservées avec soin par leurs descendants, étaient portées aux funérailles et dans les triomphes des membres de la famille.

— A été synonyme d'Estampe.

— Ne sert plus guère qu'à désigner ces petites figures gravées et ordinairement enluminées que l'on accorde pour récompense aux enfants lorsqu'ils ont bien lu ou bien récité leur leçon ou leur catéchisme. || On dit dans un sens analogue, Un livre d'images, plein d'images. Donner un livre d'images à un enfant.

— Ressemblance. Dieu a fait l'homme à son image. Cet enfant est l'image vivante de son père. La beauté du visage n'a de valeur qu'autant qu'elle est l'*image* de la beauté de l'âme. (De Juss.) Pourquoi la nature n'aurait-elle pas mis sur la terre, dans des fleurs, les *images* des objets qu'elle a placés en réalité dans les cieux? (B. de St-P.) L'homme, *image* d'un Dieu seul bon et seul aimable. (Boil.) Ce fils, ma seule joie et l'*image* d'Hector. (Rac.)

— Aspect, apparence d'une chose.

La sombre humidité sort du fond des marais,
Étend sur la campagne un immense nuage,
Et voile du soleil la consolante *image.* (Castel.)

— Souvenir qui retrace fidèlement dans le cœur, dans l'esprit, une personne, une chose. J'ai beau vouloir arracher de mon cœur cette *image* trop chère, je l'y sens trop fortement attachée. (J.-J. Rouss.)

Adieu. Je vais, le cœur trop plein de votre *image*,
Attendre, en vous aimant, la mort pour mon partage.
(Racine.)

O dieux! oh! rendez-moi ma raison égarée,
Arrachez de mon cœur cette *image* adorée. (Parny.)

Délices de mon cœur! Loin de toi mon *image*
A-t-elle fui, pareille au mobile nuage? (Millevoye.)

— Dans un sens analogue. Forte impression laissée dans le cœur par un fait, une action, un événement quelconque; pensée, souvenir. L'*image* de cette fuite précipitée est empreinte dans mon esprit en traits ineffaçables. (Barth.) L'*image* de la caducité sans consolation m'affligeait avant le temps. (J.-J. Rouss.) Il expira à la fleur de l'âge, plein des tristes *images* de la confusion qui devait suivre sa mort. (Boss.) Ces *images* s'offrent sans cesse à mon esprit, et je vous avouerai que je suis resolu... de me séparer d'eux pour jamais. (Le Sage.) Le monde coloré n'existant pas pour les aveugles, ou prendraient-ils les *images* dont est faite, je pense, l'imagination? (Dufau.)

— Représentation d'une chose par des signes qui en réveillent l'idée, qui en rappellent le souvenir, qui la font voir comme présente. Avoir devant soi l'image de la mort, de la misère, du désespoir. Dans un combat assez court, j'ai cru voir l'*image* de l'enfer. (J.-J. Rouss.) Elle n'a point sous les yeux l'*image* affreuse de la misère et du désespoir. (Id.) Je n'ai plus devant moi que l'*image* de la mort. (Id.) On ne peut réfléchir sur les mœurs qu'on ne se plaise à se rappeler l'*image* de la simplicité des premiers temps. (Id.) L'*image* de la fidélité ne flatte plus l'homme. (Id.) Il fut le premier qui, en temps de paix, donna une *image* et une leçon complète de la guerre. (Volt.) L'homme trouve partout des *images* de cette double consonnance répandue parmi les êtres organisés. (B. de St-P.)

Le calme inaltérable empreint sur son visage,
De la paix de son cœur est la tranquille *image.*
(Béranger.)

Et mes chants
Viennent de la nature offrir la douce *image.* (Delille.)

Soit que je vous regarde, ou que je l'envisage,
Partout du désespoir je rencontre l'*image.* (Rac.)

— Idée. Je me fais une image terrible des dangers que vous avez courus. Je me livrai donc à des *images* très-agréables. (Le Sage.) J'ai la satisfaction de voir un avare, effrayé des *images* que je présente à sa cupidité, ouvrir ses trésors et les répandre d'une prodigue main. (Id.)

— En éloquence et en poésie. Toute description courte et vive qui présente les objets aux yeux autant qu'à l'esprit.

— La peinture qu'offrent ces vers de Racine fait image :

Des princes égorgés la chambre était remplie;
Un poignard à la main, l'implacable Athalie
Au carnage animait ses barbares soldats.

— Voici encore une image effrayante du même poète. C'est Athalie qui parle de sa mère qu'elle a vue en songe.

Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os et de chair meurtris et traînés dans la fange;
De lambeaux pleins de sang et de membres affreux
Que des chiens dévorants se disputaient entre eux.

— Métaphore qui peint un objet peu connu avec les traits d'un autre mieux connu. Image sublime. Cela fait image. Ce sont les images qui donnent du coloris au style. Image séduisante, naïve, gracieuse, riante, expressive, sensible, épouvantable, affreuse, voilée, vague, confuse, grossière, imparfaite. Cette description offre quelques *images* qui ont paru révolter la délicatesse française. (Del.) Vos expressions sont vives et brillantes, vos *images* bien frappées... (Volt.) Cette *image* n'est ni naturelle, ni aimable, ni vraisemblable. (Id.) Si le philosophe emploie quelquefois des *images*, c'est moins parce qu'il veut peindre que parce qu'il veut rendre une vérité plus sensible, et les *images* sont toujours subordonnées au raisonnement. (Condill.) La multitude admire ses vers sans les entendre, parce qu'il lui suffit que des *images* vives passent rapidement devant ses yeux comme les éclairs. (Barth.) Son idée se traduit constamment sous la forme morale; c'est tout au plus si de loin en loin il la couronne de quelque grande *image* naturelle. (Ste-Beuve.) La rose ne dure qu'un jour, et sert souvent d'*image* aux philosophes pour exprimer la rapidité de nos plaisirs et de notre existence. (B. de St-P.)

— Fig. et fam. *C'est une belle image.* Se dit d'une femme dont la physionomie est belle, mais dépourvue d'expression.

— Prov. et pop. en parlant d'un enfant. *Il est sage comme une image.* Il est très-obéissant, très-tranquille. || *On amuse les enfants avec des images.* Se dit à une personne qui veut détourner l'attention par des bagatelles. || Par plaisant. *Vous avez bien fait; vous aurez une image.*

— Entom. État de l'insecte parfait, ou quatrième état par lequel passe et où arrive l'insecte lorsqu'il est complètement organisé.

IMAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Imager. S'empl. adjectiv. Style imagé. Poésie imagée.

IMAGER. v. a. 1re conj. Représenter par des images, par des emblèmes. Les anciens imprimeurs imageaient leur nom.

— Ce fut Charles Nodier qui le premier hasarda ce mot, en parlant de l'usage où ont été les anciens imprimeurs d'exprimer leur nom par des armes parlantes, tel, par exemple, que Wolfgang, dont le nom peut signifier *loup marchant;* et que le *bûcher enflammé* qu'on remarque dans quelques éditions elzéviriennes, les éléments du nom *else vir, elze wur*, pouvant signifier *feu d'orme.*

— Littér. Orner, embellir d'images. Imager son style. Il y a plus d'esprit dans l'argot lui-même que dans l'algèbre, parce que l'argot a la propriété de figurer l'expression et d'*imager* le langage. (Ch. Nod.)

— S'IMAGER v. pron. Être imagé. Un style qui peut s'imager.

IMAGER ou **IMAGIER, ÈRE**, ou **IMAGISTE.** s. Celui, celle qui vend des images. Vieux et peu usité.

IMAGERIE. s. f. Comm. Fabrication, commerce d'images.

IMAGINABLE. adj. des 2 g. Qui se peut imaginer. On lui a fait tous les remèdes imaginables. On a fait tous les efforts imaginables pour le sauver. Il a eu tous les malheurs imaginables. Sitôt qu'elle m'eut remarqué, elle le quitta d'un air gracieux, vint à moi les bras ouverts, et me fit toutes les amitiés *imaginables.* (Le Sage.) Oui, monsieur; j'ai déjà disposé tout, et promets d'en avoir tous les soins *imaginables.* (Molière.)

IMAGINAIRE. adj. des 2 g. Qui n'est que dans l'imagination, sans ce point de vue, *imaginaire* n'est point opposé à *reel*, comme le veulent quelques dictionnaires. Car un bonheur *imaginaire* est réellement goûté par celui qui se le crée, et une peine imaginaire est une peine réelle. On dit dans le même sens, Regret imaginaire. Une scène imaginaire. Maux imaginaires. Je préfère la tristesse d'un regret *imaginaire* à l'effroi d'être sans cesse assiégé par le crime. (J.-J. Rouss.) Tout me retrace une scène *imaginaire* avec plus de force que les événements qui sont réellement arrivés. (Id.) Otez les douleurs du corps et les remords de la conscience, tous nos maux sont *imaginaires.* (Id.)

— *Malade imaginaire.* Celui qui a l'imagination blessée, et qui se croit malade sans l'être. Les maladies *imaginaires* sont incurables, ou les plus difficiles à guérir. (***) || Titre d'une comédie de Molière. Jouer le Malade imaginaire.

— Algèbr. Se dit des quantités, des nombres qui ne sont point réalisables, en particulier, des racines paires des quantités négatives. Les nombres *imaginaires* tirent leur origine de la branche inverse du troisième et dernier mode de la génération élémentaire des quantités qu'on peut ramener à la racine paire de (—1). Toutes les quantités *imaginaires* sont de même nature, puisqu'elles ne diffèrent entre elles que par la valeur de l'exposant, et qu'elles sont rigoureusement identiques dans ce qui concerne leur génération idéale.

— substantiv. Ce qui est imaginaire; ce qui n'existe que dans l'imagination. Faire évanouir l'imaginaire.

— Fig. et fam. *Se promener dans les espaces imaginaires.* Se faire des visions, se repaître de chimères.

IMAGINATIF, IVE. adj. Qui imagine aisément, qui a une grande facilité d'imagination. Esprit imaginatif. Puissance, faculté imaginative. Dieu a voulu pourvoir au besoin de notre vie *imaginative* par la brillante faculté de comparer les sensations et de figurer la parole. (Ch. Nod.)

— subst. Celui, celle qui a une grande facilité d'imagination. Les *imaginatifs* vous éblouissent par la richesse de leurs métaphores. (Cormenin.)

— L'IMAGINATIVE. s. f. Faculté qui recueille les matériaux qu'emploie l'imagination, ou faculté d'associer nos idées par la relation de ressemblance ou d'analogie. L'imagination suppose l'*imaginative*, mais ne lui est pas toujours associée. (Trad. de Dugald Steward.) Il y a des hommes qui ont contracté des habitudes d'association pour éclairer ou embellir un sujet, nombre d'idées analogues : ces hommes-là ont de l'*imaginative.* (Id.) C'est l'*imaginative* qui fournit au poète le langage métaphorique, et toutes les analogies qui servent de fondement aux allusions poétiques. (Id.)

— Il est aussi du style familier. Évertuons un peu notre *imaginative.* (Rac.)

Rare et sublime effort d'une *imaginative*
Qui ne cède en vigueur à personne qui vive (Mol.)

Toi qui parais en tout si légère et si vive,
Exerce à ce sujet ton *imaginative.* (Regnard.)

IMAGINATION. s. f. (pr. *i-ma-ji-na-ci-on;* du lat. *imaginatio*, formé de *imago*, image; rad. *imitari*, imiter). Psychol. En général, faculté de l'âme de se représenter les choses sensibles. On dit que l'imagination est passive lorsqu'on la considère comme faculté de retenir une simple impression des objets. Et l'on pourrait dire alors que ce n'est que la mémoire même dans un cerveau vivement ému. Toutefois elle diffère de la mémoire en ce sens qu'elle nous représente l'objet absent comme s'il était présent, tandis que la mémoire nous laisse toujours cette pensée que l'objet est absent. L'imagination est dite active lorsqu'elle forme des peintures neuves de toutes celles qui sont dans notre mémoire, ou qu'elle dépouille les objets dont elle s'empare des qualités qu'ils ont, ou les revêt de celles qu'ils n'ont pas. C'est à elle qu'il faut rapporter les illusions des gens à passions. Elle devient imagination d'invention, lorsqu'elle invente; lorsque, rassemblant des qualités éparses dans la nature ou même hors de la nature, dans le monde idéal, elle forme un tout complet qui n'avait point de type hors d'elle, et, si le produit de ses conceptions frappe, étonne, séduit, elle est alors le génie. L'imagination a pour domaine propre les perceptions et les intuitions; les idées générales ne peuvent être représentées par elle à l'esprit avec aucune précision : elles flottent en face de l'intelligence comme des ombres indécises, sans contour, sans forme, sans couleur déterminée. Les conceptions pures de la raison lui échappent complètement. De là l'emploi des métaphores et de tout le langage figuré dont cette faculté fait usage pour rendre sensible ce qui de sa nature ne l'est pas. Le domaine de l'imagination est encore dans le passé et l'avenir, comme dans le présent, c'est elle qui fournit la matière du souvenir en fait d'intention, c'est elle encore qui livre à la raison les matériaux avec lesquels elle bâtit par anticipation l'avenir en se fondant sur les lois constantes de la nature.

— Dans le monde, dans la littérature et les beaux-arts, Don de l'esprit ou de l'âme, qui consiste à la fois à recevoir de vives impressions des objets réels et à combiner ces impressions de manière à produire avec elles de nouvelles créations. Une imagination ardente, vive, heureuse, féconde, fertile, riche, active, légère, brûlante, fleurie, forte, égarée, errante, folle, tendre, vaine, frivole, froide, blessée, grotesque, rêveuse, éteinte. Le feu de l'imagination. Les rêves de l'imagination. Les écarts, les erreurs de l'imagination. Quoique ce soit un don riche et précieux que celui de l'*imagination*, si elle n'est point accompagnée de dons encore plus rares, elle est plus faite pour impressionner rapidement les masses, pour causer un plaisir vif mais passager, que pour agir sur les esprits sérieux et produire des effets durables. (Mlle Ozenn.) L'*imagination* colore vivement les objets, elle leur communique dans le moment présent une vie qui semble pleine de sève, elle les combine en une multitude de façons différentes. (Id.) L'*imagination* est le trésor inépuisable d'où l'on tire à son gré caractères, événements, péripéties, plans complets de compositions littéraires de toute espèce, contes, romans, poëmes, drames. (Id.) S'il est dans notre système intellectuel une puissance admirable par son éclat, son étrange mobilité, son énergie pour disposer de toutes nos facultés, de toutes nos passions, c'est sans contredit l'*imagination.* (Jourd.) L'amour est sans contredit le sentiment le plus capable d'exalter l'*imagination*, de l'éclairer et de lui faire produire de grandes choses, puisque nous lui devons la création de tous les beaux-arts. (Id.) La postérité ne verra en lui que le poète vivant des seules qualités qui fassent vivre à jamais une légitime renommée, l'*imagination* et le sentiment. (Nodier.) Le merveilleux gagne l'*imagination*, et quand une fois elle est gagnée, on ne sert plus de son jugement. (Le Sage.) Les enfants, qui ont l'*imagination* vide, croiront les voir et les entendre. (Fén.) L'*imagination* du peuple devient poétique sous un beau ciel. (Mme de Staël.) L'*imagination* étend la mesure des possibles. (J.-J. Rouss.) L'*imagination*, en nous transportant dans l'avenir, peut seule donner un charme aux objets réels. (Id.) L'*imagination* transforme en vices les passions des êtres bornés. (Id.) Faut-il demander s'il est donné aux aveugles d'avoir de l'esprit et de l'*imagination* dans le sens ordinaire de ces mots? (Dufau.) L'état de calme et de rectitude dans lequel est toujours maintenu le jugement des aveugles les met à l'abri des aberrations auxquelles notre *imagination* ardente ne nous livre que trop fréquemment. (Id.)

Et toi, charme divin de l'esprit et du cœur,
Imagination! de tes douces chimères
Fait passer devant moi les figures légères
A tes songes brillants que j'aime à me livrer! (Del.)

A tourmenter les crédules humains
L'*imagination* est fort ingénieuse. (Fornage.)

— *Avoir de l'imagination.* Posséder avec la faculté des impressions fortes celle d'animer ces impressions, de les grouper, d'en former un ensemble en choisissant parmi elles, en élisant, modifiant, rejetant; et tout cela sans autre force d'impulsion, sans autre motion que le désir de former, avec les créations qui nous entourent, d'autres créations que nous puissions appeler nôtres.

— *Avoir l'imagination vive.* Bien recevoir de puissantes impressions des choses, et posséder ensuite une certaine facilité à combiner ces impressions, mais une facilité désordonnée qui ne s'éveille que sous l'influence d'une émotion aveugle et passagère, et dont les résultats se dissipent en même temps que cette émotion.

— Opinion, croyance qu'on a de quelque chose, sans beaucoup de fondement. La plaisante imagination que de vouloir nous persuader cela! C'est une pure imagination.

— Idée folle et extravagante, fantaisie bizarre. Se repaître d'imaginations. C'est un homme qui a d'étranges imaginations.

— Prov. et fig. *L'imagination est la folle du logis.* Mot de sainte Thérèse qui signifie que l'imagination est de toutes les facultés la plus sujette à s'égarer quand la raison ne lui sert point de guide.

IMAGINATIONISTE. s. m. (pr. *i-ma-gi-na-ci-o-nis-te*). Méd. Qui croit aux efforts de l'imagination sur le fœtus.

IMAGINATIVE. s. f. V. IMAGINATIF.

IMAGINÉ, ÉE. part. pass. du v. Imaginer. S'empl. adjectiv. Conte bien imaginé. Des choses heureusement imaginées. Supposons d'abord un état entièrement régi par l'amour, tel que celui qui a été *imaginé* sur les bords du Lignon, par l'ingénieux d'Urfé. (B. de St-P.)

IMAGINER. v. a. 1re conj. Créer, former, combiner, se représenter dans son esprit une chose, un être, un plan, un moyen. La faculté d'imaginer. On ne peut rien imaginer de plus extraordinaire. C'est un homme qui a imaginé de fort belles choses. Capable d'*imaginer* de grandes choses et de les exécuter. (Mass.) L'Égypte n'avait point encore vu de grands édifices que la tour de Babel, quand elle *imagina* des pyramides. (Boss.) Avez-vous *imaginé* pour notre affaire quelque chose de favorable? et croyez-vous, Éraste, pouvoir venir à bout de détourner ce fâcheux mariage que mon père s'est mis en tête? (Molière.) Les Grecs, qui ont voulu s'approprier l'invention de tous les arts libéraux, ont prétendu qu'ils avaient *imaginé* les ordres toscan, dorique, ionique et corinthien (B. de St-P.)

— *Imaginer de.* Ils déterrèrent, je ne sais où, qu'un moine appelé le P. Souhaitti, avait jadis *imaginé* de noter la gamme par chiffres. (J.-J. Rouss.) Kotzebue a *imaginé* de choisir la mort d'Ugolin pour sujet d'une tragédie (Mme de Staël.)

— *Imaginer que.* Croire, penser, se figurer, se persuader. Je n'*imaginerai* jamais que Dieu et un Turc sanguinaire et poltron se ressemblent comme deux gouttes d'eau. (Volt.)

— Absol. Concevoir. Quand on *imagine*, on

ne fait que voir; quand on conçoit on compare. (Riv.)

— S'IMAGINER. v. pron. Avec le pronom personnel régime direct. Être imaginé. Rien de plus extravagant ne saurait s'imaginer.

— Avec le pronom personnel régime indirect. Se représenter dans l'esprit. Que l'on s'imagine le pays le plus désert, le plus sauvage.

— Se figurer quelque chose sans beaucoup de fondement. Il s'est imaginé que je voulais le tromper. Il ne faut pas s'*imaginer* que les contrées boréales soient dépourvues de végétaux. (B. de S-P.) Elles s'étaient malicieusement informées de ses qualités, s'*imaginant* que ce serait un vieux roi, qui, ne pouvant mieux, amusait sa femme avec des bijoux. (La Font.) Je rends grâces au ciel de me voir hors de ce mauvais pas, et je m'*imaginais* n'avoir plus rien à craindre, puisque la dame s'était vengée. (Le Sage.)

— Croire, se persuader. Vous êtes excusable de vous défier de nous . . . . ., et de vous *imaginer* que nous ne nous ferions pas plus de scrupule de vous abandonner que les camarades que nous avons laissés dans cette ville. (Le Sage.) Bien loin de se douter de quelque supercherie de notre part, il s'*imagina* de bonne foi que quelque ennemi secret l'avait voulu rendre suspect au saint-office. (Id.)

IMAMIE. s. f. Nom de la secte d'Ali, dont les Persans suivent les doctrines en tous points.

IMAMIEN. adj. Hist. relig. Conforme à la doctrine de la secte appelée *imamie*. ‖ Se dit substantiv. d'un membre de cette secte. Les imamiens.

IMAM. s. m. (mot arabe qui signifie *chef*, et qu'on écrit à tort *iman*). Ministre de la religion mahométane, qui fait le service dans une mosquée. Les imams récitent les prières, lisent à haute voix le Coran, font les sermons, assistent les malades et bénissent les mariages. Leur costume est le même que celui des autres musulmans, à l'exception d'un turban un peu plus élevé. Ils reçoivent leur traitement des mosquées qu'ils desservent, et sont généralement en grande vénération parmi le peuple.

— Titre qu'ont porté les califes et qui est passé aux sultans ottomans, non pas en vertu de leur naissance, puisqu'ils sont d'origine turque, mais par l'effet d'une cession qui leur fut faite par le dernier calife abbasside qui régna en Égypte.

— Titre que les sunnites donnent à ceux de leurs docteurs qui jouissent d'une estime particulière, notamment aux fondateurs des quatre rites orthodoxes, Abou-Hanifah, Chafey, Malek et Hanbal.

— Chez les chiites, Être doué de vertus surnaturelles, en qui réside l'autorité spirituelle et temporelle, et qui seul a le droit de représenter la Divinité sur la terre. En ce sens Ali était imam. Ses deux fils étaient imams. Les neuf descendants de Hossein en ligne directe étaient aussi imams. Les douze imams. Les chiites actuels, notamment les Persans, croient que le douzième *imam*, chassé de ce monde par la malice des hommes, est maintenant caché dans un lieu impénétrable, mais que, lorsque la mesure des crimes des hommes aura été comblée, il reparaîtra sur la terre et y fera régner la justice. (Ratier.)

— On ne peut adopter *iman* pour *imam*, sans commettre une lourde faute; il faut écrire *imam, imamat, imamite, imamien*, par la raison que *imam* veut dire *chef*, et qu'en prononçant ce mot *iman*, on le confond avec l'orthographe de *iman*, *foi religieuse*. Ces deux expressions appartiennent à des racines différentes, et si jusqu'à présent les lexicographes n'en ont pas tenu compte, il est bon, à notre avis, de signaler leur méprise à cet égard.

IMAMAT. s. m. Dignité, fonction d'imam. Parvenir à l'imamat. Être revêtu de l'imamat. Les sultans ottomans sont naturellement revêtus de l'imamat comme chefs suprêmes de la religion musulmane.

— Temps que durent ces fonctions. Pendant son imamat. Son imamat ne fut pas de longue durée.

IMAMITE. adj. et s. des 2 g. Se dit des chiites, à cause de leurs opinions sur l'imam.

IMANDRA. s. m. Géogr. Lac de la Russie d'Europe, gouvernement d'Arkhangel, 21 lieues du N. au S.; 5 de largeur; une rivière le met en communication avec la mer Blanche.

IMANTÉLIGME. s. m. Ant. gr. Sorte de jeu en usage chez les Grecs, qui consistait à délier des courroies formant un nœud fort compliqué.

IMANTOPÈDE. adj. des 2 g. Ornith. Se dit des oiseaux à cuisses et jambes longues à moitié nues.

IMARET. s. m. Chez les Turcs, Hôpital, maison pour les voyageurs, les pauvres errants.

IMARMÈNE ou **HIMARMÈNE.** Myth. Divinité qu'on croit être la même que le Destin.

IMATIDIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères de l'Amérique méridionale.

IMAÜS ou **IMMAÜS.** (du sanscr. *hima*, neige, d'où le lat. *hiems*). Géogr. anc. Grande chaîne de montagnes qui séparait la Scythie en deux parties. On présume que ce sont les monts Bolor et Himalaya.

IMBARE. s. f. Géogr. anc. Montagne qui fait partie du mont Taurus. Strabon la place dans la grande Arménie, et Pline dans la Cilicie.

IMBÉCILE ou mieux **IMBÉCILLE.** adj. des 2 g. (du lat. *imbecillis*; formé dans la même signification de la part. priv. *in*, et de *bacillus*, bâton; littéralement, qui est sans bâton, sans appui). Qui est dans l'imbécillité. Faible d'esprit. Vieillard imbécile, qui devient imbécile. C'est un chanoine de l'église de Tolède, le plus *imbécile* mortel qu'il y ait au monde. (Le Sage.)

— Stupide, sot, idiot. C'est l'être le plus imbécile que l'on puisse imaginer.

— Dans le sens de Stupide il est du style familier, et l'on s'étonne du bonheur avec lequel Racine l'a fait entrer dans le style de la tragédie.

L'*imbécile* Ibrahim, sans craindre sa naissance,
Traîne exempt de péril une éternelle enfance.

— Qui est d'un imbécile. Vieillesse imbécile. Ils traînent une vieillesse *imbécile* et misérable. (Volt.)

— Faible, débile sous le rapport du physique. En ce sens il ne se dit qu'en vers et dans le style soutenu.

Prêtres audacieux, *imbéciles* soldats,
Du sabre et de l'épée ils ont chargé leurs bras. (VOLT.)

— S'est dit dans le même sens en prose. Les faibles jouissent de la santé des robustes, et les robustes jouissent réciproquement du fruit de la patience des *imbéciles*. (St François de Sales.)

— Fénelon lui a donné le sens d'Incapable. Défaut qui rend un homme *imbécile* pour le gouvernement.

— subst. Provoquer l'interdiction d'un imbécile. C'est un imbécile, un grand imbécile. Je croirais fort que le défaut des *imbéciles* vient du manque de vivacité, d'activité et de mouvement dans les facultés intellectuelles, par où ils se trouvent privés de l'usage de la raison. (Trad. de Locke.) Ce qui constitue vraisemblablement la différence qui se trouve entre les *imbéciles* et les fous, c'est que les forces joignent ensemble des idées mal assorties et extravagantes sur lesquelles néanmoins ils raisonnent juste; au lieu que les *imbéciles* font très-peu de propositions on n'en font point. (Lav.)

IMBÉCILEMENT ou mieux **IMBÉCILLEMENT.** adv. Avec imbécillité. Il s'est conduit bien imbécilement dans cette affaire.

IMBÉCILLITÉ. s. f. Faiblesse d'esprit qui ôte plus ou moins la faculté de comprendre, de mettre de la suite dans ses idées. L'imbécillité de l'âge; être, tomber dans l'imbécillité. Imbécillité complète, etc. Le despote aime l'imbécillité de ses sujets. On a observé qu'il est assez rare de voir des aveugles atteints de folie ou d'*imbécillité*. (Dufau.)

— Se dit quelquefois, par exagération, pour Sottise, niaiserie. Cet homme est d'une imbécillité rare. Ce sens est très-familier.

— Trait, acte d'imbécillité. Ne faire que des imbécillités.

— S'est dit pour Faiblesse physique ou morale. Mesurant les autres à l'*imbécillité* de leurs forces. (Mont.) Crébillon a encore dit:

Le laisser prévenir est moins une vertu
Que l'*imbécillité* d'un courage abattu.

— Iconol. On peint l'Imbécillité sous les traits d'une jeune fille assise, les cheveux épars sur le visage, la poitrine négligemment découverte, l'œil fixe et l'air stupide; à ses pieds sont des huîtres ou autres coquillages qui n'ont presque aucun sentiment.

IMBÉNI, IE. adj. Théol. Qui n'a point été béni. ‖ Fig. Qui n'est point béni; qui n'est point heureux. Union imbénie.

IMBERBE. adj. des 2 g. Qui est sans barbe. Plusieurs nations de l'Amérique sont imberbes. Menton imberbe. Bien que l'Académie donne à cet adjectif les deux genres, nous ferons remarquer qu'il ne se dit que de ceux qui n'ont point de barbe, mais qui doivent en avoir, suivant les lois de la nature. Ainsi, on ne peut pas dire que les femmes sont *imberbes*, mais qu'elles n'ont pas de barbe.

— Par dénigr. signifie Très-jeune. Ce docteur imberbe voudrait nous régenter.

— Bot. Dont les têtes des fleurs, les feuilles ou les divisions sont dépourvues de poils. Plante imberbe.

— Ichthyol. Qui n'a point de barbillons. Poisson imberbe.

— Ornith. Qui a le bec glabre à la base. ‖ IMBERBES. s. m. pl. Tribu des sylvains anisodactyles, comprenant les oiseaux dont le bec est glabre à la base.

IMBIBÉ, ÉE. part. pass. du v. Imbiber. S'empl. adjectiv. Abreuvé, arrosé, mouillé, humecté, imprégné. Le vase est *imbibé*, l'étoffe a pris son pli. (La Font.) Suivant Pythagore, la chaleur est le principe de la vie: une goutte du cerveau, *imbibée* d'une vapeur chaude, suffit à la formation de l'homme entier. (Libes.) Les vapeurs dont ils étaient *imbibés* n'ont jamais dû s'évaporer, puisqu'elles étaient attirées au centre aussi bien que les parties solides. (B. de St-P.)

— Fig. Esprit imbibé d'opinions erronées, de préjugés. Cet homme est tout *imbibé* de la bonne opinion de lui-même. (St-Evrem.) ‖ On dit plutôt *imbu*.

IMBIBER. v. a. 1ʳᵉ conj. Abreuver, mouiller, faire pénétrer par un liquide. La pluie a imbibé la terre suffisamment. Imbiber une compresse, une éponge.

— Cir. Donner la première couche de cire à la mèche.

— Fig. Imbiber l'esprit d'opinions erronées, de préjugés. V. IMBOIRE.

— S'IMBIBER. v. pron. Devenir imbibé d'eau ou de quelque autre liquide. La terre s'imbibe d'eau. Quand on arrose, il faut donner le temps à la terre de s'imbiber.

— Par extens. Être pénétré d'une matière quelconque. Pendant tout l'été ces épis s'*imbibent* de la chaleur du soleil, qu'ils réfléchissent sur les anthères, les stigmates et les ovaires de la fleur. (B. de St-P.) Nous avons vu que les bois des végétaux étaient des espèces d'éponges qui s'*imbibaient* des rayons du soleil pendant l'été, et nous les rendaient en feu pendant l'hiver dans nos foyers. (Id.)

— Se répandre, pénétrer dans. L'huile s'imbibe dans le drap. Les liquides s'imbibent facilement dans certaines matières solides. La chaleur du soleil s'imbibe dans les plantes.

— Fig. S'imbiber de préjugés, de sottes opinions.

IMBIBITION. s. f. (pr. *in-bi-bi-ci-on*). L'action d'imbiber.

— Faculté de s'imbiber.

— Bot. Action de se charger de l'humidité ambiante. Les plantes se nourrissent en partie par l'imbibition de leurs feuilles.

IMBLÂMABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut blâmer. Peu usité.

IMBLOCATION. s. f. (pr. *in-blo-ka-ci-on*; du mot *bloc*, amas). Ce terme exprimait la manière d'enterrer les corps morts des excommuniés, en élevant un monceau de terre ou de pierres sur leurs cadavres, dans un champ, parce qu'il était défendu de les enterrer en terre sainte.

IMBOIRE. v. a. 4ᵉ conj. (ét. lat. *in*, dedans; dont le *n* se change en *m* devant *b*; *bibere*, boire). *J'imbois, tu imbois, il imboit, nous imbuvons, vous imbuvez, ils imboivent. J'imbuvais, j'imbus, j'imboirai, j'imboirais, que j'imboive.* Imbiber, abreuver, imprégner, humecter de. Imboire un corps d'un liquide.

— Fig. Pénétrer de, faire contracter. Imboire de vertus ou de vices. Imboire l'esprit de la jeunesse de principes de morale.

— Se pénétrer de. Il faut qu'il *imboive* leurs humeurs, non qu'il apprenne leurs préceptes. (Montaig.)

— S'IMBOIRE. v. pron. S'imbiber, se pénétrer.

— Fig. Celui qui vous parle est un solitaire qui, vivant peu avec les hommes, a moins d'occasion de s'*imboire* de leurs préjugés. (J.-J. Rouss.) C'est dans l'enfance que nous nous sommes *imbus* des préjugés qui retardent les progrès de nos connaissances, et qui nous font tomber dans l'erreur (Condill.)

IMBRAMIEN. Myth. gr. Surnom de Mercure chez les Cariens. Mercure Imbramien était adoré dans l'île d'Imbrus conjointement avec les Cabires.

IMBRASIE. Myth. Surnom de Junon, parce qu'on croyait qu'elle était née sur les bords de l'Imbrasus, fleuve de l'île de Samos.

IMBRIAQUE. adj. des 2 g. (du lat. *inebriatus*, enivré; rad. *ebrius*, ivre). Pris de vin, enivré, ivre. Peu usité.

IMBRICAIRE. s. f. Bot. Genre de cryptogames.

IMBRICATIF, IVE. adj. Bot. Se dit des feuilles encore renfermées dans le bourgeon, lorsque leurs rudiments sont appliqués en recouvrement les uns sur les autres, et forment plus de deux séries. ‖ Se dit aussi de l'Estivation quand les parties d'un tégument floral sont verticillées sur deux ou plusieurs rangs, que l'ordre de ces rangs n'est pas bien déterminé, et que les pièces se recouvrent les unes les autres à peu près comme les tuiles d'un toit.

IMBRICATION. s. f. (pr. *in-bri-ka-ci-on*). Superposition de corps, de feuilles, d'écailles, de tuiles imbriquées, et qui s'enchâssent entre eux comme les briques d'un toit.

IMBRICÉE. adj. f. Se dit d'une tuile creuse, concave. Tuile imbricée.

IMBRIM. s. m. Ornith. Grand plongeon du Nord.

IMBRIQUANT, ANTE. adj. Bot. Se dit des folioles d'une feuille composée lorsque, pendant le sommeil de la plante, elles s'appliquent le long du pétiole qu'elles cachent tout entier en se recouvrant les unes les autres comme les tuiles d'un toit, et se dirigeant de la base au sommet.

— Hist. nat. Se dit en général d'un corps qui est composé de parties placées en recouvrement les unes sur les autres.

IMBRIQUÉ, ÉE. adj. ou **EMBRIQUÉ.** Hist. nat. Se dit des parties qui se recouvrent les unes les autres comme les tuiles d'un toit. Les écailles des poissons, les plumes des oiseaux sont imbriquées.

— Bot. *Étamines imbriquées*. Celles qui sont disposées en gradins, et qui se recouvrent en partie les unes les autres. ‖ *Pétales imbriqués*. Ceux qui, avant l'épanouissement, se recouvrent partiellement les uns les autres. ‖ *Squames imbriquées*. Se dit des squames du péricline, quand, étant sur plusieurs rangs, celle des rangs intérieurs sont progressivement plus longues que celles des rangs extérieurs.

— Ichthyol. *Écailles imbriquées*. Celles qui, dans les poissons, s'appliquent en partie les unes sur les autres, de manière que l'extrémité de la première couvre l'extrémité de la seconde.

— Entom. *Antennes imbriquées*. Celles dont les articles, enfilés par le milieu, sont concaves à leur sommet, de manière qu'ils recouvrent la base de celui qui suit, comme les tuiles d'un toit.

IMBRO. Géogr. Île de la Turquie d'Europe, dans l'Archipel, à trois lieues de la presqu'île de Gallipoli. Produit blé, vin, huile, coton, chèvres, abeilles; 4,000 âmes.

IMBROGLIO. s. m. (se prononce à l'italienne en mouillant *gl*). Mot italien admis dans notre langue comme synonyme du mot moins harmonieux *embrouillement*, qui avait déjà vieilli, et du terme populaire *embrouillamini*, dont il a la physionomie énergique. Désordre, confusion d'une affaire. C'est un imbroglio que ce procès. Quel imbroglio dans cette affaire! Quel imbroglio nous faites-vous là!

— Littér. et art scén. Œuvre d'imagination, pièce qui présente une intrigue très-compliquée et dont il est difficile de suivre le fil. *Heraclius* est un *imbroglio* tragique. (Ourry). Le *Mariage de Figaro* est un spirituel *imbroglio*. (Id.) On exige avec raison de l'*imbroglio* qu'en offrant une sorte d'énigme, il ne la rende pas tellement obscure qu'il soit impossible ou même trop pénible de la deviner. (Id.) S'il manque à cette condition, si l'on ne peut débrouiller l'*imbroglio*, ce nom ne lui appartient plus, et il doit prendre celui de galimatias. (Id.)

IMBROUILLE. s. m. Embrouillement, confusion. Hors d'usage. V. IMBROGLIO.

IMBRÛLABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui ne peut brûler ou qui ne brûle pas bien. Corps imbrûlable.

IMBRÛLÉ, ÉE. adj. Didact. Qui n'est point brûlé.

IMBU, UE. part pass. du v. Imboire. S'empl. adjectiv. Papier imbu d'huile. Linge imbu d'eau. ‖ Au propre on dit plutôt *imbibé*.

— Fig. Qui est instruit, rempli, pénétré d'une doctrine. Il est déjà imbu de cette affaire. Son âme était imbue des principes de cette science. Imbu de bons, de mauvais principes. A quelque état que parvienne un homme *imbu* de maximes basses, il est toujours honteux de s'allier avec lui. (J.-J. Rouss.)

— Préoccupé, infatué de. Il est imbu de son mérite.

IMBUVABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas susceptible d'être bu, impotable.

IMÉRA. s. f. Antiq. Chapeau de fleurs que portait celui qui voulait se faire initier aux mystères d'Eleusis.

IMIRÉTIE ou **IMÉRETH.** Géogr. L'un des royaumes qui faisaient partie de la Géorgie, et aujourd'hui province russe en Asie. Superficie 10,240 kilom. carrés. L'Imiritie est bornée au nord par le Caucase, qui la sépare des pays encore indépendants des montagnards, à l'est par la Géorgie, au sud par le pachalik d'Akhal-Tsikhé, à l'ouest par la Mingrélie. Sol montagneux, climat généralement beau et constant. Sol fertile, végétation active. Agriculture négligée par l'inertie et la paresse des habitants, qui passent leur temps à boire et à manger. Production abondante d'orge, de maïs, de millet, de sorgho, de chanvre, de garancé. La vigne y croît naturellement et y donne du vin excellent. Riches mines, bois de construction. Pop. 140,000 âmes. Cap Kothatis ou Kouthaïs.

IMITABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut imiter.

— Qu'on doit imiter, qui mérite d'être imité. Ses exemples ne sont pas imitables. Certes, une conduite aussi légère n'est pas imitable.

— Minér. Se dit d'une variété de chair carbonatée qui présente naturellement le dodécaèdre à pans pentagones, qu'on obtient par la division mécanique du prisme hexaèdre régulier de la même substance.

IMITATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui s'attache à imiter. Bon, mauvais, habile imitateur. Imitateurs maladroits. Plus nous comptons d'*imitateurs*, plus nous sommes confirmés dans la bonne opinion que nous avons naturellement de nous-mêmes. (S. Dubay.) Les enfants, grands *imitateurs*, essayent de tout dessiner. (J.-J. Rouss.)

— Se dit en parlant des beaux arts. Tandis qu'à la faveur de ces licences, l'homme de génie déploie à nos yeux les grandes richesses de la poésie, les faibles *imitateurs* s'efforcent d'en étaler le faste. (Barth.) Le véritable *imitateur*, l'artiste sage est économe de groupes. (Did.)

Quelques *imitateurs*, vrai bétail, je l'avoue,
Suivent, en sots moutons, le pasteur de Mantoue.
(LA FONTAINE.)

— Poète qui fait usage de l'harmonie imitative.

Voyez comme enrichi d'éclatantes images,
De Vulcain déchaîné s'il vous peint les ravages,
Quand la flamme dévore et forêts et moissons,
L'habile *imitateur* fait pétiller les sons! (BARRAU.)

— adjectiv. Il est imitateur des vertus de ses ancêtres. Tous les chrétiens doivent être imitateurs de Jésus-Christ. Cette fille est imitatrice des vertus de sa mère. La ville *imitatrice* éternelle de la cour. (Boss.) *Imitateur* par instinct de tous les ouvrages de la nature, l'homme a puisé dans cet équilibre l'idée de la symétrie, qui n'est que la correspondance fraternelle de deux moitiés égales. (B. de St-P.) L'esprit *imitateur* trop souvent nous abuse. (Delille.)

Le singe est né pour être *imitateur*,
Et l'homme doit agir d'après son cœur. (VOLTAIRE.)

IMITATIF, IVE. adj. Qui imite, qui a la faculté d'imiter. Sens imitatif. Faculté imitative. Pouvoir imitatif. Dans la formation des langues, les mots ont été *imitatifs* toutes les

fois que les choses ont pu être représentées par des sons. (Condill., Le singe est un animal *imitatif*. (Buff.)

— *Mot imitatif, phrase, harmonie imitative.* Mot, phrase, réunion de termes qui affectent l'oreille par des sons conformes à l'expression que produirait sur les sens l'objet représenté, s'il était actuellement présent. Tels sont les mots *glouglou, trictrac, bombe, cliquetis, craqueter, grincer, ronfler*, etc. || Tel est ce vers, où Racine peint le monstre qui fut cause de la mort d'Hippolyte :

Sa croupe se recourbe en replis tortueux.

Et cet hémistiche du même :

. . L'essieu crie et se rompt.

On peut encore citer ce vers de Saint-Lambert, qui rend parfaitement le bruit du tonnerre qui se prolonge dans l'éloignement :

Et la foudre en grondant roule dans l'étendue.

Et surtout ces vers, où Delille traduit un vers de Virgile, fameux aussi par son effet imitatif:

Tout cède : des coursiers épouvantés comme eux,
Les pas retentissants battent les champs poudreux.

L'effet qui résulte de ce rapport entre le son et l'objet est d'une importance si grande, que les maîtres dans l'art des vers ont fait un précepte de l'harmonie imitative.

— Minér. Se dit d'une variété de chaux dans laquelle une nouvelle loi de décroissement détermine une forme semblable à celle d'une autre variété plus simple.

IMITATION. s. f. (pr. *i-mi-ta-ci-on*). Action d'imiter. L'imitation des vertus, des vices. L'imitation des anciens. L'imitation de la nature. Il n'a pas l'invention, mais il a le talent de l'imitation. Le goût de l'*imitation* est de la nature bien ordonnée. (J.-J. Rouss.) Les hommes dans leurs travaux ne font rien de beau que par *imitation*. (Id.) En général, la tendance à l'*imitation* développe les hommes. (Id.) Ceux qui ne se conduisent pas par raison, se laissent d'ordinaire conduire par l'*imitation*. (Scudéri.)

— Effets de l'imitation. Telle est la disposition de notre esprit, que les choses les plus indifférentes dans la réalité nous font plaisir dans l'*imitation*. (Ourry.) Concluons que les signes visibles rendent l'*imitation* plus exacte, mais que l'intérêt s'excite mieux par les sons. (J.-J. Rouss.)

— Copie. S'entend des objets qu'on a obtenus par un moyen de reproduction quelconque d'un modèle donné. Ce n'est qu'une imitation.

— Contrefaçon. L'*imitation* devient une falsification illicite lorsqu'elle a pour but de tromper la bonne foi de l'acheteur ou qu'elle peut altérer sa santé, mais qui mérite d'être encouragée lorsqu'elle s'annonce pour ce qu'elle est, et n'a d'autre but que de satisfaire un plus grand nombre de besoins. (Encycl.) La plus belle *imitation*, celle qui a peut-être la plus haute importance commerciale, c'est la fabrication des bijoux faux. (Id.)

— Production de l'esprit ou de l'art qui est imitée d'une autre. Cette idylle est une imitation de Théocrite. Ce tableau est une imitation de la Transfiguration de Raphaël. L'*imitation* des étrangers est un défaut de patriotisme. (Mme de Staël.) On ne va jamais au grand par l'*imitation*. (Toussaint.) Le jugement doit empêcher que l'*imitation* ne devienne servile, et par cela même mauvaise. (Le gr. Fréd.) Mon *imitation* n'est point un esclavage. (La Font.)

— En littérature, Emprunt des images, des pensées, des sentiments qu'on puise dans les écrits de quelque auteur, et dont on fait un usage soit différent, soit approchant, soit en enchérissant sur l'original. L'*imitation* doit être faite d'une manière noble, généreuse, et pleine de liberté. (X. Marm.) La bonne *imitation* est une continuelle invention. (Id.)

— Nous pensons qu'il est bon de rendre sensible par des exemples l'usage qu'on peut faire de l'imitation. Nous prendrons, entre autres passages de Virgile et des anciens, ces vers si pathétiques de l'épisode d'Orphée et d'Eurydice :

Te, dulcis conjux, te solo in littore secum,
Te, veniente die, te, decedente, canebat. (Virgile.)

C'est toi, quand le jour naît, toi, quand le jour expire,
Toi que nomment ses pleurs, toi que chante sa lyre. (Lebrun.)

Là, soit que le soleil rendît le monde au jour,
Soit qu'il finît sa course au vaste sein de l'onde,
Sa voix faisait redire aux échos attendris
Le nom, le triste nom de son malheureux fils. (Volt.)

L'imitation de ce morceau se voit encore, mais plus faible, plus voilée, plus éloignée dans ce passage de J.-B. Rousseau :

Je disais à la nuit sombre :
O nuit, tu vas dans ton ombre
M'ensevelir pour toujours.
Je redisais à l'Aurore :
Le jour que tu fais éclore
Est le dernier de mes jours

— On dit d'une chose qu'on ne saurait imiter, Qu'elle est au-dessus de toute imitation.

— *Imitation de Jésus-Christ.* Titre d'un livre de piété très-estimé qu'on attribue à Thomas à Kempis ou à Jean Gerson. Lire un chapitre de l'Imitation. Il y a aussi l'Imitation de la sainte Vierge.

— *A l'imitation.* loc. adv. A l'exemple de..., de même que..., sur le modèle de...

IMITÉ, ÉE. part. pass. du v. Imiter. S'empl. adjectiv. dans tous les sens du verbe. Vertus si connues et si peu *imitées*. (Mass.) Les objets familiers, une pierre brute, une herbe potagère, que nous ne remarquons point dans la nature, captivent notre attention quand ils sont bien *imités*. (Ourry.) Ah ! puisse être *imitée* une vertu si rare. (Del.)

Il n'est point de serpent ni de monstre odieux
Qui par l'art *imité* ne puisse plaire aux yeux. (Boil.)

— *Imité de.* Les idylles de Berquin sont pour la plupart *imitées* de Gessner. (La Harpe.) La nation française, la plus cultivée des nations latines, penche vers la poésie classique, *imitée* des Grecs et des Romains. (Mme de Staël.) Une partie de ce morceau est *imitée* de la célèbre invocation à Vénus du poète Lucrèce. (Aimé-Martin.)

— *Imité par.* Le diamant est remplacé par du cristal très-pur et habilement taillé ; les pierres colorées sont *imitées* par des verres colorés au moyen des substances mêmes qui entrent dans les pierres naturelles. (Encycl.)

IMITER. v. a. 1re conj. (du lat. *imitari*, imiter). Faire, ou s'efforcer de faire exactement les mouvements, les gestes, les actions physiques qu'on voit ou qu'on a vu faire. Il imite tout ce qu'il voit faire. Il imite le rossignol à s'y tromper. Le singe *imite* l'homme qu'il craint, et n'*imite* pas les animaux qu'il méprise. (J.-J. Rouss.) Il crut voir dans leurs protestations cet air de vérité que le mensonge n'*imite* jamais. (Volt.) Il le perfectionne, soit par les leçons qu'on lui donne, soit en *imitant* celui des oiseaux qu'il est à portée d'écouter. (Buff.)

A peine nous sortions des portes de Trézène,
Il était sur son char, ses gardes affligés
Imitaient son silence, autour de lui rangés. (Racine.)

— Contrefaire. L'art a même trouvé le moyen d'*imiter* en ceci la nature. (Buff.) Les faussaires *imitent* dans un but coupable des inscriptions, des manuscrits, des monnaies et autres objets d'art. (Louv.) La chimie a donné les moyens d'*imiter* à s'y méprendre complètement jusqu'au vin de Champagne. (Id.)

— Être semblable à, avoir un faux semblant de. Ce papier peint imite le velours. Cette composition imite le diamant. L'argent doré, le chrysocalque, le similor, le cuivre doré ou simplement mis en couleur, *imitent* l'or. (Encycl.) Là ces baies n'égalent pas en qualité celles dont elles *imitent* les formes et les couleurs, elles les surpassent en durée. (B. de St-P.) On fabrique à Paris de petits ornements qui *imitent* à la fois les marbres les plus rares, le blanc albâtre, la pierre la plus poreuse. (Louv.)

— Au moral, Prendre pour exemple. Imiter les grands hommes. Imiter ses ancêtres, les vertus de ses pères. *Imitez* un si bel exemple, et laissez-le à vos descendants. (Boss.) *Imitons*, comme lui, la bonté de Dieu. (Id.) *Imitez*-le dans ses pratiques. (Id.) *Imitez* ses exemples. (Fléch.) Il songea plus à *imiter* la valeur de son père que sa philosophie. (Volt.)

J'*imite* sa pudeur et fuis votre présence
Pour n'être pas forcée à rompre le silence. (Racine.)

Ainsi, dans leurs excès, vous n'*imiteriez* pas
L'infidèle Joram, l'impie Ochosias ? (Id.)

Imitez du frelon le volage caprice ·
Il va de chaque fleur caresser le calice. (Berchoux.)

— Prendre l'esprit, le style d'un auteur, la manière d'un artiste. Imiter Horace, Virgile, Cicéron, etc. Imiter les tableaux des grands maîtres. Voilà le seul bel endroit de sa tragédie, et même le seul raisonnable, car c'est le seul que Racine ait *imité*. (Volt.) On sait que Massillon a *imité* plus d'un endroit de Racine. (La Harpe.)

— Dans les beaux-arts, Faire l'image, la ressemblance d'une chose. Ce peintre, ce sculpteur s'attache à bien imiter la nature. La musique imite le bruit du tonnerre, les gémissements, les cris, etc.

— Absol. *Imiter* ce n'est point copier; c'est travailler à la façon des grands maîtres, c'est exercer son activité propre, c'est produire dans leur esprit et par de semblables procédés. (Ourry.) L'enseignement n'est, à bien des égards, que l'indication patiente de ce qu'il faut faire, de la manière dont il faut s'y prendre pour *imiter*. (Id.)

Imiter est dans la nature ;
Parfois en *imitant* l'ouvrage est embelli. (A. Rigauld.)

— *Imiter l'exemple de quelqu'un.* Selon quelques grammairiens, cette expression serait fautive dans le sens moral, et l'on devrait dire *suivre l'exemple de quelqu'un*. Il nous semble au contraire que *suivre l'exemple de quelqu'un* n'est pas toujours une phrase correcte, et qu'il faut souvent dire *imiter l'exemple de quelqu'un*. En effet, qu'est-ce qu'un exemple? C'est une qualité morale, une action bonne ou mauvaise, considérée comme pouvant être *imitée*. On ne *suit* pas une qualité, une action; on l'*imite*. De même on n'*imite* pas un avis, un conseil, qui trace une marche à suivre; on le *suit*. Du reste, nous pouvons baser notre raisonnement sur des faits. Bossuet a dit : « *Imitez* un si bel *exemple*, et laissez-le à vos descendants. » Et Boileau :

Imite mon *exemple* ; et lorsqu'une cabale,
Un flot de vains auteurs, vainement te ravale,
Profite de leur haine et de leur mauvais sens ;
Ris du bruit passager de leurs cris impuissants.

Nous aimons mieux nous en rapporter à Boileau et à Bossuet, surtout lorsqu'ils sont d'accord avec les lois d'une saine logique, qu'aux opinions hasardées d'un lexicographe, quel qu'il soit. Toutefois, nous ne nions pas qu'on puisse dire souvent *suivre l'exemple de quelqu'un*. Mais c'est dans le cas où il s'agit de la conduite que l'on tient, des efforts que l'on fait, d'une carrière que l'on parcourt. En ce sens, on dira bien : Voyez comme votre frère étudie, et suivez son exemple. Un grenadier monta à l'assaut, et les autres suivirent son exemple.

— s'IMITER. v. pron. Imiter soi. Ce peintre s'imite toujours. Les hommes médiocres s'imitent et s'honorent du nom d'*originaux*.

— Être imité. Un tableau qui ne peut s'imiter.

— v. récip. S'imiter mutuellement. Ces peintres s'imitent.

— Syn. comp. IMITER. COPIER. CONTREFAIRE. On *imite* par estime ; on *copie* par stérilité ; on *contrefait* par amusement. On *imite* les écrits ; on *copie* les tableaux ; on *contrefait* les personnes. On *imite* en embellissant ; on *copie* servilement ; on *contrefait* en chargeant.

IMMA. s. m. Ocre rouge et ferrugineuse, pour la teinture et la peinture.

IMMACULÉ, ÉE. adj. (du lat. *immaculatus*; formé de *in*, priv., et de *macula*, tache). Qui est sans tache de péché. Ne se dit guère que de la conception de la sainte Vierge. L'immaculée *conception*.

— Cependant quelques auteurs modernes l'emploient pour Pur, sans tache, sans souillure, surtout en parlant de choses morales. Dépeuplée en grande partie, sans bornes dans les champs, sans haies, sans murailles, sans ruines, l'Espagne porte sur le front l'orgueil *immaculé* du désert. (Edg. Quin.)

La vérité, pour nous de tant d'ombres troublée,
Dans la cité de Dieu rayonne *immaculée*. (Soumet.)

— Hist. nat. Qui n'a point de taches sur le corps. Animal immaculé. Oiseau immaculé. Poisson, insecte immaculé. Fleur immaculée.

IMMACULICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *immaculatus*, sans tache ; *cornu*, corne). Entom. Dont les cornes ou antennes sont sans tache.

IMMALLÉABLE. adj. des 2 g. Phys. Qui manque de malléabilité.

IMMANENT, ENTE. adj. Philos. scolast. Qui demeure continu, constant. Les actions immanentes sont opposées aux transitoires. En théologie. Les actions de Dieu immanentes sont celles dont le terme est dans Dieu. Les actions transitoires sont celles dont le terme est hors de Dieu. Ainsi, Dieu a engendré le Fils et le Saint-Esprit par des actions immanentes, et il a créé le monde par des actions transitoires.

IMMANGEABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être mangé. Peu usité.

IMMANIABLE. adj. des 2 g. Qui n'est point maniable. Combien rend l'enfant dur et *immaniable* une molle nourriture qui se nomme indulgence. (Nic. Pasq.)

IMMANQUABLE. adj. des 2 g. (pr. *ein-manka-ble*). Qui ne peut manquer d'arriver, d'être, de réussir. Affaire, chose, promesse, succès, réussite immanquable. L'un des effets *immanquables* des révolutions est d'amener un plus grand despotisme. (***)

IMMANQUABLEMENT. adv. (pr. *ein-manka-ble-man*). Avec certitude, sans faute, infailliblement. Dans une constitution, tout pouvoir qui n'est pas nécessaire finit *immanquablement* par être dangereux. (Ferr.)

IMMANUFACTURÉ, ÉE. adj. Didact. Naturel ; qui n'a point été fabriqué.

IMMARCESSIBLE. adj. des 2 g. Se disait pour Incorruptible ; qui ne peut se flétrir. Il s'employait au fig. Immarcessibles appas.

IMMARGINÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui n'a point de rebord, ou dont le rebord ne diffère en rien du reste. Squames immarginées.

IMMARIABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas susceptible d'être marié ou de se marier.

IMMARTYROLOGISER. v. a. 1re conj. Insérer au martyrologe.

IMMATÉRIALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Immatérialiser. S'empl. adjectiv.

IMMATÉRIALISER. v. a. 1re conj. Rendre, supposer tout immatériel. Immatérialiser le monde.

IMMATÉRIALISME. s. m. Philos. Opinion de ceux qui prétendent que tout est esprit, que les sensations sont imaginaires, idéales, et que l'univers n'est peuplé que d'êtres pensants.

IMMATÉRIALISTE. s. m. Philos. Partisan de l'immatérialisme.

IMMATÉRIALITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est immatériel.

IMMATÉRIEL, ELLE. adj. Qui est sans aucun mélange de matière. Substance immatérielle. Dieu, les anges, l'âme, sont des êtres immatériels et purement spirituels.

IMMATÉRIELLEMENT. adv. D'une manière immatérielle. Spirituellement.

IMMATRICULATION. s. f. (pr. *im-ma-tri-ku-la-ci-on*). Action d'immatriculer. || Etat de ce qui est immatriculé.

IMMATRICULE. s. f. Enregistrement sur un registre public. || Inscription d'un huissier près d'un tribunal ; sa patente.

IMMATRICULÉ, ÉE. part. pass. du v. Immatriculer. S'empl. adjectiv. Huissier immatriculé.

IMMATRICULER. v. a. 1re conj. Mettre sur la matricule, enregistrer. On l'a immatriculé. Il s'est fait immatriculer.

IMMATURITÉ. s. f. Défaut de maturité. L'immaturité des fruits.

IMMÉDIAT, ATE. adj. Qui agit, qui suit ou précède sans intermédiaire. Cause immédiate. Pouvoir immédiat. Successeur immédiat. Vassal, seigneur immédiat. Les arbres sont en rapport *immédiat* avec le soleil par les cercles concentriques de leurs troncs. (B. de St-P.) Il s'en faut bien que chaque genre de végétaux nous fournisse par toute la terre une espèce en rapport *immédiat* avec nos besoins. (Id.) Le jaspe est aussi un produit *immédiat* du feu primitif. (Buff.)

— Bot. *Insertion immédiate.* Celle dans laquelle les étamines sont attachées sans intermédiaire sous l'ovaire, sur le calice ou sur le pistil.

— Chim. *Principes immédiats dans les végétaux et les animaux.* Les substances composées qu'on obtient par des manipulations diverses, sans exercer sur eux d'action décomposante.

IMMÉDIATEMENT. adv. D'une manière immédiate. Les animaux sauvages ne sont pas immédiatement soumis à l'empire de l'homme. On doit ranger aussi parmi les végétaux soumis *immédiatement* aux influences de l'astre des nuits, les mousses. (B. de St-P.)

— *Immédiatement après.* Aussitôt après. La superstition et le philosophisme sont, *immédiatement* après la peste, les plus horribles fléaux du genre humain. (Volt.)

IMMÉDIATION. s. f. (pr. *imm-mé-di-a-ci-on*). Qualité de ce qui est immédiat. Il est moins usité que *immédiatité*.

IMMÉDIATITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est immédiat ; dépendance immédiate.

— Hist. Qualité, privilége d'un noble ou d'un fief immédiat de l'Empire.

IMMÉMORABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas digne qu'on en conserve la mémoire.

— S'est employé comme syn. d'Immémorial. L'immémorable déluge.

Depuis un temps *immémorable*
Le monde a vu jouir quelques gens du palais
D'un privilége incomparable :
Ces gens volent toujours, on ne les pend jamais. (De Cailly.)

IMMÉMORANT, ANTE. adj. Qui a perdu le souvenir, la mémoire. *Immémorant* de ses devoirs. (Volt.) Peu usité.

IMMÉMORATIF, IVE. adj. Qui ne se souvient pas. Peu usité.

IMMÉMORIAL, ALE. adj. Qui est si ancien qu'on n'en sait pas l'origine, qu'il n'en reste aucun souvenir ; qui est enveloppé dans la nuit des temps, très-ancien. De temps immémorial. C'est un usage immémorial.

IMMÉMORIALEMENT. adv. Depuis un temps immémorial, d'une manière immémoriale, dont il ne reste aucun souvenir.

IMMENSE. adj. des 2 g. (du lat. *immensus*, formé de la part. priv. *in*, et *mensura*, mesure ; qui est sans mesure). Qui est sans bornes, dont la grandeur est infinie. Dieu est immense, est un être immense. L'espace est immense. On peut considérer la nature comme une puissance vive, *immense*. (Buff.)

— Par extens. Très-étendu, très-grand, très-vaste. Espace immense. Vue immense. Immense solitude. La nation tartare, prise en général, habite des pays *immenses*. (J.-J. Rouss.) Le soleil est un globe *immense*. (***)

Et l'armée orpheline, en sa morne attitude,
Contemplait de la mer l'*immense* solitude. (Barthélemy et Méry.)

— Démesuré, énorme, excessif. Somme immense. Fortune immense. Richesses immenses. Le prince voulut voir ces richesses *immenses*. (La Font.)

— Fig. Se dit en parlant des choses morales. La bonté de Dieu est immense. Une gloire immense. Erudition immense. Pouvoir, savoir, génie immense. Autorité immense. Qui pourrait nous dire toutes les aventures par lesquelles a passé sans doute cette *immense* variété d'espèces, pour qu'elles différassent autant entre elles du type primordial? (Virey.)

— Cet adjectif exprimant une espèce de superlatif, n'est susceptible ni de plus ni de moins. On ne dira ni *plus immense* ni *moins immense*. Tout le monde passera condamnation sur cette phrase : La carrière de l'histoire est cent fois plus *immense* qu'elle ne l'était pour les anciens (Volt.) *Vaste* était le mot propre. Delille a dit fort heureusement : Sur le monde assoupi régnait un calme *immense*. Il a moins réussi en disant : A ces mots, saisissant sa javeline *immense*...

IMMENSÉMENT. adv. D'une manière immense. Immensément riche, puissant, etc.

IMMENSITÉ. s. f. Grandeur sans bornes, étendue infinie. L'immensité est par rapport à l'étendue ce qu'est l'éternité par rapport à la durée. L'immensité de Dieu. L'immensité de la nature, de l'espace, des cieux. L'immensité de l'univers. Galilée, Képler, Newton, ces prophètes du monde moderne, ont lu dans l'*immensité* les lois qui meuvent la société des mondes. (Edg. Quin.) Devant toute cette *immensité* sans fin répandue dans les cieux, il faut dire avec l'éloquent Massillon : Dieu seul est grand ! (Ed. Bacon.)

— En parlant des choses. Qualité de ce qui est démesuré, énorme, excessif. L'immensité de ses richesses. L'immensité de sa fortune.

— Fig., en parlant des choses morales. L'immensité de son génie, de son autorité, de son pouvoir. L'immensité de sa puissance, de son amour, de sa haine.

IMMENSURABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut

être mesuré. On ne connaît pas la hauteur d'une étoile fixe, elle est, si j'ose ainsi parler, *immensurable*. (La Bruy.) Peu usité. V. INCOMMENSURABLE.

IMMERGÉ, ÉE. part. pass. du v. Immerger. S'empl. adjectiv. Corps immergé dans un liquide. En considérant que le volume du liquide augmente de tout celui du corps *immergé*, on reconnaît bientôt qu'il y a de même impénétrabilité. (Buff.)

— Bot. Qui est plongé dans l'eau, comme certaines plantes aquatiques, ou dans toute autre substance, comme les conceptacles de divers lichens dans le thalle.

— Fig. *Immergés* que nous sommes dans une atmosphère de préjugés, nous ne saurions revenir à la vérité sans nous croire perdus. (***)

IMMERGER. v. a. 1re conj. (du lat. *in*, dans; *mergere*, plonger). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous immergeons. J'immergeais*, etc. Didact. Plonger dans l'eau, dans un liquide. Immerger un solide dans un liquide. De ce que les peuples des contrées boréales *immergeaient* et *immergent* encore, eux et leurs enfants, dans la neige et dans les fleuves glacés, il n'en serait pas moins dangereux de se laisser entraîner par de tels exemples pour abuser de ce moyen. (Jourd.)

— Fig. Le monde se hâte d'*immerger* l'esprit de la jeunesse dans cette mer d'erreurs et de préjugés qui est le milieu dans lequel il vit et veut vivre. (***)

— S'IMMERGER. v. pron. Se plonger dans. S'immerger dans l'eau.

— Fig. S'immerger dans un océan d'erreurs et de préjugés.

IMMÉRITÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été mérité. Reproches, malheurs, honneurs immérités.

IMMERSEUR. s. m. Hist. ecclés. Celui qui versait l'eau sur la tête du néophyte dans la cérémonie du baptême.

IMMERSIF, IVE. adj. Phys. Il se dit d'une opération qui s'accomplit en plongeant l'objet dans un liquide. ‖ *Calcination immersive*. Épreuve de l'or dans l'eau-forte, quand on le purifie par la quartation.

IMMERSION. s. f. Action d'immerger, de plonger un objet dans un liquide, de manière à ce qu'il y soit complètement renfermé.

— Méd. Action que l'on fait subir à l'homme sain ou malade, et qui consiste à plonger le corps entier, ou seulement une ou plusieurs de ses parties, dans l'eau ou tout autre liquide subitement et en cessant presque aussitôt. Thétis plongeant son fils Achille dans le Styx nous donne une idée de l'usage qu'avaient les Grecs de faire subir l'*immersion* à leurs enfants nouveau-nés. (Jourd.)

— Astron. *Immersion d'un astre*. Temps qu'il met à entrer dans l'ombre produite par une éclipse ou une occultation. L'immersion de la lune dans l'ombre de la terre.

— Phys. *Point d'immersion*. Celui par lequel un rayon lumineux se plonge dans un milieu quelconque.

IMMEUBLE. s. m. et adj. des 2 g. (du lat. *immobilis*, immobile; formé de *in*, priv., et *movere*, mouvoir). Jurispr. Biens fixes qui ont une assiette certaine, et qui ne peuvent être transportés d'un lieu à un autre, comme sont les terres, les bois, les maisons, etc. Il était naturel que les fonds de terre, les bâtiments, fussent considérés comme *immeubles*, car jamais il ne viendra à l'idée qu'ils puissent être mus et changés de place. (Teul.)

— Se dit aussi par une extension légale, Des meubles que le propriétaire peut avoir placés sur son fonds, soit pour leur service ou leur exploitation. Ainsi, les ustensiles aratoires, les ustensiles nécessaires à l'exploitation d'une forge, d'une usine, en un mot tout ce qui est devenu inhérent au fonds, bien que pouvant en être distrait d'un moment à un autre, tout ce qui y a été attaché à perpétuelle demeure, est immeuble. On dit aussi immeuble fictif, immeuble par destination.

— *Immeubles ameublis*. Ceux qui sont réputés meubles par fiction.

— substantiv. *Les immeubles*. On a saisi ses immeubles. Échanger un immeuble contre un autre.

IMMIGRANT, ANTE. adj. et s. Se dit des étrangers qui viennent s'établir dans un pays.

IMMIGRATION. s. f. (pr. *imm-mi-gra-ci-on*). L'opposé d'Émigration. Établissement d'étrangers dans un pays. L'*immigration* est d'autant plus honorable à un état, que l'homme préfère la patrie de son choix (Dest. de Tracy.) Les Germains sont arrivés successivement en Europe, et par trois *immigrations* distinctes. (Vaudonc.)

IMMIGRÉ, ÉE. part. pass. du v. Immigrer. S'empl. adjectiv. Les colonies immigrées.

IMMIGRER. v. n. 1re conj. Venir dans un pays pour s'y établir. L'opposé d'Émigrer.

IMMINEMMENT. adv. D'une manière imminente, urgente. Imminemment dangereux.

IMMINENCE. s. f. Qualité de ce qui est imminent. L'*imminence* du péril ne trouble pas les habitudes de l'apathique oisiveté. (Necker.) Le peuple ne vit pas entrer les gladiateurs dans la milice romaine sans craindre de perdre un genre d'amusement qu'il aimait beaucoup, et dont il attribuait plutôt la privation à l'austérité si-cienne de l'empereur qu'à l'*imminence* du danger dont ce prince voulait les préserver. (Toul.)

— « Nous avons hasardé, ajoute ici M. Toulotte, le mot *imminence*, qui paraît manquer à la langue française, et dont l'Institut l'enrichira sans doute. » Féraud en attribue la création à Necker. Napoléon, dans un discours au Conseil des anciens, a dit : L'*imminence* du danger.

IMMINENT, ENTE. adj. (du lat. *imminens*, imminent; formé de *in*, sur, *minare*, menacer). Qui est prêt à fondre, prêt à tomber sur; menaçant. Ne se dit point des personnes ni des choses matérielles. Péril imminent. Ruine imminente. Disgrâce imminente.

IMMISCÉ, ÉE. part. pass. du v. Immiscer. S'empl. adjectiv. Une personne immiscée mal à propos dans une affaire.

IMMISCER. v. a. 1re conj. (du lat. *immiscere*, immiscer; formé de *in*, dans; *miscere*, mêler). Entremettre, faire, se mêler de. Je n'aime pas immiscer tout le monde dans mes affaires. ‖ Ne se prend qu'en mauvaise part.

— S'IMMISCER. v. pron. S'ingérer, s'entremettre mal à propos dans quelque affaire. S'immiscer imprudemment dans une affaire, dans une querelle.

— Jurispr. Se dit de celui qui, appelé à une succession, prend possession des biens dont elle se compose et en jouit comme propriétaire. Celui qui s'immisce dans une succession ne peut plus y renoncer.

IMMISCIBILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est immiscible, qui ne peut se mélanger, s'allier. L'immiscibilité et la légèreté de l'huile font qu'elle flotte au dessus de l'eau.

IMMISCIBLE. adj. des 2 g. Phys. Qui n'est pas susceptible de mélange. Substances immiscibles.

IMMISÉRICORDIEUSEMENT. adv. Sans miséricorde.

IMMISÉRICORDIEUX, EUSE. adj. Implacable, sans miséricorde. Parce que vous aurez été *immiséricordieux* à l'égard de vos frères Dieu vous jugera sans miséricorde. (***)

— substantiv. Dieu traitera les immiséricordieux sans miséricorde.

IMMISSION. s. f. Didact. Action d'introduire, d'envoyer dans l'intérieur.

IMMIXTION. s. f. (pr. *imm-miks-ti-on*). Action de mêler deux ou plusieurs substances les unes avec les autres. ‖ Résultat de cette action.

— Jurispr. Action de s'immiscer dans une succession; adition d'hérédité.

IMMIXTIONNÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est mélangé.

IMMOBILE. adj. des 2 g. Qui ne se meut pas. On a cru longtemps que la terre était immobile. La frayeur le saisit, il reste immobile. Dans la langueur et la tristesse, le cœur reste *immobile*. (Buff.) Celui dont l'ardente agitation ébranlait toute la terre gît éternellement *immobile* dans un tombeau. (Roch.) Oberman s'est de bonne heure formé et fixé; *immobile* devant l'ensemble des choses, les embrassant dans leur étendue sans jamais les entamer dans leur détail. (Ste-Beuve.) Les yeux ne sont pas *immobiles* dans le lieu qu'ils occupent. (Richerand.)

> Lui fièrement assis, et la tête *immobile*,
> Traite tous ces honneurs d'impiété servile. (RAC.)

> Mais une église seule, à mes yeux *immobile*,
> Garde au sein du tumulte une assiette tranquille. (BOILEAU.)

— Fig. Ferme, inébranlable, constant. Ce nouveau malheur le trouva calme et immobile. Tout le camp *immobile* écoute avec frayeur. (Rac.)

— Bot. *Anthères immobiles*. Celles qui sont attachées solidement au filet, de manière à ne pouvoir exécuter aucun mouvement, soit qu'il y ait articulation, soit qu'il n'y en ait pas.

— Art vétér. Qui est atteint d'immobilité. Cheval immobile.

IMMOBILE. s. m. Relat. Nom que les Indiens donnent à l'Être suprême. L'Immobile. Le grand Immobile.

IMMOBILEMENT. adv. Néol. D'une manière ferme, assurée.

IMMOBILIAIRE. adj. des 2 g. V. IMMOBILIER.

IMMOBILIER, IÈRE. adj. Prat. Composé d'immeubles; qui concerne les immeubles. Succession immobilière. Effets immobiliers. Vente, saisie immobilière. Action immobilière.

— substantiv. *L'immobilier*. Se dit pour désigner les biens immeubles. Il hérita de tout l'immobilier de cette succession. Peu usité en ce sens.

IMMOBILIÈREMENT. adv. Prat. D'une manière immobilière.

IMMOBILISATION. s. f. (pr. *im-mo-bi-li-za-ci-on*). Jurispr. Action d'immobiliser; résultat de cette action. Immobilisation de rentes sur l'État.

IMMOBILITÉ. s. f. État, qualité de ce qui est immobile, qui ne se meut point. Être, rester dans l'immobilité, dans l'inaction. La paix universelle est non moins impossible que l'*immobilité* de l'Océan. (***)

— Fig. Se dit des Esprits, des connaissances. Faites régner un équilibre parfait dans le monde social ou dans l'univers, et vous aurez l'*immobilité*. (Le P. Castel.)

— Art vétér. Maladie du cheval qui l'empêche de reculer, et qui ressemble à la catalepsie de l'homme.

IMMODÉRATION. s. f. (pr. *imm-mo-dé-ra-ci-on*). Défaut de modération; ardeur insatiable et sans délicatesse. Très-peu usité. L'*immodération* vers le bien. (Montaig.)

IMMODÉRÉ, ÉE. adj. Excessif, violent. Chaleur, zèle, luxe immodéré. Presque tous les maux de l'homme sont causés par son désir immodéré du bonheur, du plaisir de la domination. L'homme est *immodéré* en tout. (Montaig.) Alors.... se tenant les côtés, elle s'abandonna comme une folle à des ris *immodérés*. (Le Sage.)

IMMODÉRÉMENT. adv. Sans modération, avec excès. Cet homme est excessif en tout; il étudie, il travaille, il boit immodérément.

IMMODESTE. adj. des 2 g. Qui manque à la modestie, à la pudeur, aux bienséances. Être immodeste à l'Église. Une personne immodeste.

— En parlant des choses. Qui est contre la pudeur. Air immodeste. Regards immodestes. Discours immodestes. Posture immodeste, etc.

IMMODESTEMENT. adv. D'une manière immodeste. Parler immodestement.

IMMODESTIE. s. f. Action immodeste. Manque de modestie, de pudeur.

IMMODIFIABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut pas être modifié. La langue primitive et *immodifiable* des chèvres. (Ch. Nod.)

IMMODIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est point modique.

IMMODULÉ, ÉE. adj. Mus. Qui n'est point modulé.

IMMOISSONNÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas moissonné. Blé immoissonné.

IMMOLATEUR. s. m. Antiq. Celui qui immolait, qui égorgeait la victime.

> Calchas était un bigot,
> Grand faiseur de sacrifices,
> Grand *immolateur* de génisses. (SCARRON.)

IMMOLATION. s. f. (pr. *imm-mo-la-ci-on*). Action d'immoler. Au propre, L'immolation d'une victime.

— Liturg. V. ILLATION.

IMMOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Immoler. S'empl. adjectiv. Les amis de l'indépendance s'éteignent ou sont *immolés*. (Lacépède.)

> Avez-vous prétendu que, muet et tranquille,
> Ce héros, qu'armera l'amour et la raison,
> Vous laisse pour ce meurtre abuser de son nom ?
> Verra-t-il à ses yeux son amante *immolée* ? (RACINE.)

— *Immolé à*. Que mes jours *immolés* à votre sûreté... (Voltaire.)

> L'autre, fougueux marquis, lui déclarant la guerre,
> Voulait venger la cour *immolée* au parterre. BOILEAU.

— *Immolé par*. Le spectacle de la mort de Virginie *immolée* par son père à la pudeur et à la liberté fit évanouir la puissance des décemvirs. (Montesq.)

IMMOLER. v. a. 1re conj. (du lat. *immolare*; formé de la prép. *in*, sur, et de *mola*, gâteau qu'on mettait sur la tête des victimes avant de les égorger). Offrir un sacrifice. Immoler une victime. Immoler des taureaux, des agneaux. Une aveugle frayeur poussait les pères à *immoler* leurs enfants, et à les brûler à leurs yeux, au lieu d'encens. (Boss.)

— Se dit aussi du sacrifice sanglant de Jésus-Christ sur le Calvaire pour la rédemption des hommes, du sacrifice non sanglant sur nos autels. Sur cet autel où Jésus-Christ s'est tant de fois immolé pour nous.

— Fig. *Immoler quelqu'un à sa vengeance, à sa fureur*, etc. Le tuer par vengeance dans un moment de fureur. Le sacrifier, le perdre pour satisfaire sa passion. Le tyran *immolait* les plus innocents à sa vengeance et à ses soupçons. (Bizot.)

> De quel front, *immolant* tout l'État à ma fille,
> Roi sans gloire, j'irais vieillir dans ma famille. (RAC.)

— En poésie et dans le style soutenu, Massacrer.

> Courons au Capitole,
> C'est là qu'il nous opprime, et qu'il faut qu'on l'*immole*. (VOLTAIRE.)

> Ou, si je ne vous puis dérober à leurs coups,
> Ma fille, ils pourront bien m'*immoler* avant vous. (RACINE.)

— Sacrifier.

> Madame, pour sauver notre honneur combattu,
> Il faut *immoler* tout, et même la vertu. (ID.)

— Famil. Livrer quelqu'un à la plaisanterie, à la critique, au ridicule. Ils l'ont immolé par mille épigrammes.

— S'IMMOLER. v. pron. Sacrifier sa vie, son bonheur, sa fortune pour quelqu'un, pour quelque chose. Il s'immola pour le salut de sa patrie, pour la cause publique. Les partis s'immolaient avec fureur sur les autels de la religion et de la liberté.

> Du prix de cet effort je serai plus jaloux,
> Je me suis *immolé* pour elle et non pour vous.
> L'appui de Frédéric ne sera point frivole,
> Vous oserez me perdre, ou je tiendrai parole. (PIRON.)

— Il y a dans les variantes de Racine :

> Un sang digne des rois dont il est découlé
> Pour l'État et pour nous s'est lui même *immolé*.

Mais on ne saurait dire en français qu'*un sang s'immole*. Le poète pour sauver l'impropriété de cette métaphore a mis au second vers *un héros*. Cette manière est préférable, quoiqu'elle ne soit pas suffisante.

— Fig. et en plaisant. *Je m'immole*. Je surmonte ma répugnance, je fais ce qu'on veut, et que je ne voulais pas faire. On dit aussi, dans un autre sens, *il s'est immolé de bonne grâce*. Il s'est laissé railler; il s'est prêté à la plaisanterie.

IMMOLESTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été molesté.

IMMONDE. adj. des 2 g. Impur, sale. Se dit surtout dans le langage de l'Écriture. Animal immonde. S'abstenir des choses immondes. Le pourceau était déclaré immonde par la loi des Juifs. Dans l'Écriture, le diable est appelé *esprit immonde*.

IMMONDICE. s. f. Ordures, boue, saletés entassées dans les rues, dans les maisons. Dans ce sens, il n'est guère d'usage qu'au pluriel. Emporter, enlever les immondices.

— Dans l'Écriture, *Immondice légale*. Souillure que contractaient les Juifs en touchant quelque chose d'immonde.

IMMONDICITÉ. s. f. Ascét. Qualité de ce qui est immonde. Immondicité du péché.

IMMONAYÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas réduit en monnaie.

IMMORAL, ALE. adj. Qui est sans principes de morale, sans mœurs. Homme immoral. C'est l'homme le plus immoral que je connaisse. Des êtres immoraux. L'homme *immoral* est l'homme dépouillé de tous les principes moraux que commande, nous ne dirons pas la vertu, mais une certaine pudeur qui porte l'humanité à couvrir d'un voile complaisant ses vices et ses faiblesses. (Barrière.)

— En parlant des choses. Qui est contraire à la morale. Acte immoral. Conduite immorale. Livres immoraux. Conte immoral. Tout moyen do succès réprouvé par une morale sévère est *immoral*. (Pasc.)

— Hist. S'est dit substantiv., dans le parti de Robespierre, des partisans de Danton. Les *indulgents* et les *immoraux*.

IMMORALITÉ. s. f. (du fr. *in*, priv., et *moralité*). Absence complète de morale. Être d'une immoralité absolue, complète. Ce sont toujours les vices les plus bas, les plus honteux, les plus repoussants qui entachent un homme de la triste réputation d'*immoralité*. (Encycl.) On disait que l'abbé de *** trouvait le moyen de montrer son *immoralité* jusque dans ses opinions sur les mots de la langue française. (Mme Necker.)

— Acte immoral; ce qui est contraire aux principes de la morale. Sa conduite n'est qu'une série de nombreuses immoralités. Un homme fameux par ses immoralités.

— Caractère de ce qui est immoral; opposition aux principes de morale. L'immoralité de cet écrivain me révoltait. L'*immoralité* du cœur est la preuve des bornes de l'esprit. (Mme de Staël.) Le public siffle toutes les *immoralités*. (Drouineau.)

IMMORIGÉNÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été morigéné.

IMMORTALISATION. s. f. (pr. *imm-mor-ta-li-za-ci-on*). Action d'immortaliser ou de s'immortaliser.

IMMORTALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Immortaliser. S'empl. adjectiv. Poète immortalisé. Les belles actions sont immortalisées.

— *Immortalisé par*. J'ai cultivé les sciences, j'ai mérité d'être *immortalisé* par les gens de lettres. (Fén.)

IMMORTALISER. v. a. 1re conj. Rendre immortel dans la mémoire des hommes. Immortaliser son nom, sa mémoire. Les conquérants ne versent tant de sang que pour immortaliser leur nom. Érostrate a immortalisé son nom en brûlant le temple d'Éphèse consacré à Diane. Quelques strophes passionnées ont *immortalisé* la muse de Lesbos. (F. de Neufch.) Achille est à ses yeux le plus grand des héros, et Homère le plus grand des poètes, parce qu'il a *immortalisé* Achille. (Barthél.)

— absol. Les grands crimes *immortalisent* autant que les grandes vertus. (Mme Deshoul.)

— Fig. Se dit improprement pour Traîner en longueur. Les chicaneurs immortalisent les procès, les affaires.

— S'IMMORTALISER. v. pron. Se rendre immortel. S'immortaliser par ses actions, par ses ouvrages. Il faut s'*immortaliser* soi-même pour immortaliser les autres, car il n'est point de plus courte vie que celle d'un méchant livre. (Vaugelas.) On s'*immortalise* par ses vertus et par ses vices, par sa sagesse et par ses folies, par ses talents et par ses ridicules, par ses actions d'éclat et par ses cruautés. (Viennet.)

> Mourir pour son pays n'est pas un triste sort :
> C'est s'*immortaliser* par une belle mort. (CORNEILLE.)

IMMORTALITÉ. s. f. (du lat. *immortalitas*, formé de *in*, priv., et *mortalitas*, mortalité). Privilége d'échapper à la mort, à l'anéantissement. Longtemps on a cru prouver l'*immortalité* de l'âme en établissant sa spiritualité, pensant qu'il n'y a de mortel que ce qui est sujet à périr par dissolution des parties. (Conf.) L'*immortalité* n'est point la conséquence nécessaire de la spiritualité. (Id.) Il est certain que la spiritualité n'est point à elle seule une raison d'*immortalité*. (Id.) Obtenir la bienheureuse *immortalité*. (Boss.) Lors même qu'ils souhaitent l'*immortalité*, ils voudraient arrêter la mort qui les y conduit. (Fléch.) Il y a un chapitre sur l'*immortalité* qui expose des conjectures dignes de Lessing dans la langue de Bernardin de Saint-Pierre. (J. Bar.) Le sapin est regardé chez les Chinois comme le symbole de l'*immortalité*. (B. de St-P.) Il suffit à l'homme d'une pensée pour reconnaître sa grandeur, et d'un sentiment pour se convaincre de son *immortalité*. (B. de St-P.)

S'homme veut régner, il faut que l'homme expire,
Au delà de la tombe est placé son empire
C'est la mort qui l'enfante à l'immortalité. (Roucher.)

.... L'immortalité, quand le juste succombe,
Comme un astre naissant se lève sur sa tombe. (Ducis.)

— Thomas s'en est servi dans le sens d'Immortelle déesse; mais peut-être a-t-il abusé de ce mot.

Près du trône siégeaient deux *immortalités :*
L'une de Némésis a les traits redoutés,
L'autre.

— Espèce de vie perpétuelle dans le souvenir des hommes. Un auteur qui travaille pour l'immortalité. Aller, aspirer à l'immortalité. Pleurez cette triste immortalité que nous donnons aux héros. Le nouveau promu à l'*immortalité* fit son entrée dans le bercail académique le mois dernier. (Grimm.) Après tant d'actions dignes de l'*immortalité*. (Fléch.) Cet ouvrage doit aller à l'*immortalité*. (Volt.) L'Egypte savait imprimer le caractère d'*immortalité* à tous ses ouvrages. (Boss.)

Vous vous flattez peut-être, en votre vanité,
D'aller comme un Horace, à l'*immortalité*. (Boileau.)

— Blas. Phénix sur son bûcher.

IMMORTEL, ELLE. adj. Qui n'est point sujet à la mort. Dieu est immortel. L'âme est immortelle. Le Roi *immortel*, Dieu. (Boss.) Ces esprits bienheureux qui sont, dans le ciel, les *immortels* adorateurs de la gloire de Dieu. (Fléch.) Se regarder comme *immortel*. (Mass.)

Je vais moi-même encore au pied de ses autels
Le presser d'accomplir ses serments *immortels*. (Rac.)

— Fig. Se dit de ce qu'on suppose devoir être d'une très-longue durée; dont la mémoire doit durer toujours. Monument immortel. Exploits immortels. S'acquérir un nom immortel, une gloire immortelle, une amitié immortelle. Une gloire toute immortelle et toute divine. Une guerre *immortelle* et irreconciliable. (Boss.) Tous ces ouvrages que la vanité de l'esprit veut rendre *immortels*. (Fléch.) Le plus obscur assassin ne peut échapper aujourd'hui à la publicité, et court la chance d'être *immortel* tout aussi bien que l'auteur d'un drame à la mode. (Viennet.) Ce n'est pas tout d'être *immortel*, il faut l'être à bon titre, et ne pas traîner dans l'avenir un nom que pendant sa vie on n'oserait écrire sur son front. (Id.) Mon ami, je crois en Dieu, et Dieu ne serait pas juste si mon âme n'était *immortelle*. (J.-J Rouss.) Les dieux *immortels* m'ont consolé; et depuis ce temps, je sens en moi quelque chose de divin qui m'a ôté le sentiment de mes peines. (Montesq.) Thalès est le premier des Grecs qui ait enseigné que les âmes étaient *immortelles*. (Fén.)

— Poét. et substantiv. On dit l'Immortel, pour dire, Dieu. On dit plus souvent et mieux : l'Eternel. Les anciens appelaient leurs dieux les immortels. Hercule fut mis au rang des immortels. Virgile nous laisse une faible idée des *immortels* : il les a revêtus de toutes nos faiblesses. (St-Evrem.)

Puisque d'une *immortelle* il doit être l'époux,
Jupiter a parlé, je n'ai plus de courroux. (Corneille.)

Où quand, pour t'assurer un temple et des autels,
La mort viendra te mettre au rang des *immortels*.
(Brébeuf.)

— On appelle aussi *immortels*, les membres de l'Académie française. Les quarante immortels.

— Se dit, dans un sens analogue, de tout individu que l'on suppose devoir vivre toujours dans la mémoire des hommes. Pour faire un *immortel* de nos jours, je ne parle point de ceux que fait l'Académie, cela se borne à deux, bon an, mal an, mais de ceux qui surgissent tous les matins, par la grâce de la camaraderie politique ou littéraire, il faut une plume de bonne volonté. (Viennet.)

— Hist. Chez les Perses, on appelait *immortels*, certains guerriers d'élite destinés à la garde du roi. Les immortels étaient au nombre de dix mille.

IMMORTELLE. s. f. Bot. Nom donné vulgairement à beaucoup de plantes de la famille des composées, appartenant à plusieurs genres distincts, mais se ressemblant en ce que les écailles qui constituent les involucres de leurs capitules floraux, quoique ornées de couleurs vives et brillantes, conservent très-longtemps tout leur éclat, grâce à leur consistance, analogue à celle de la paille sèche. Ces végétaux sont recherchés pour l'ornement des serres et des jardins, et les corymbes de certaines espèces, cueillis un peu avant l'épanouissement des corolles, peuvent tenir lieu de fleurs artificielles. Cette fleur est d'un fréquent usage dans le style imagé et poétique, comme étant l'emblème d'une longue et constante amitié. On en fait des couronnes dont on pare les tombeaux.

L'Amour est cette fleur si belle
Dont Zephyre ouvre les boutons;
Mais l'amitié, c'est l'*immortelle*
Que l'on cueille en toutes saisons. (Dumas.)

IMMORTIFICATION. s. f. (pr. *imm-mor-ti-fi-ca-ci-on*). Vice contraire à la mortification. Devot. État d'une personne qui n'est point mortifiée. *L'immortification* et le relâchement qui s'est introduit, etc. (Ab. de la Tr.) *L'immortification*, la dissipation, la curiosité. (Bourdal.) Les femmes connaissent leurs défauts, elles sentent leurs *immortifications*, leurs promptitudes, leur passion présente leur fait passer pardessus, et leur en ôte le sentiment. (Nicole.)

IMMORTIFIÉ, ÉE. adj. Ascét. Qui n'est point mortifié, sensuel. Vie immortifiée. Des âmes paresseuses et négligentes, des âmes *immortifiées*, indociles. (Bourdal.) Les excès d'une langue *immortifiée*. (Mme de la Val.)

IMMOTIF, IVE. adj. (ét. lat., *in*, priv.; *movere*, mouvoir). Bot. Qui ne déplace pas. Se dit de la germination quand elle a lieu sans que l'épisperme se déplace. Germination immotive.

IMMOUCHETÉ, ÉE. adj. Qui ne porte point de mouchetures.

IMMU, UE. adj. Qui est calme, non ému. Jeune homme immu.

IMMUABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est immuable. L'*immuabilité* des êtres insensibles désespère, lorsqu'on la compare à la fragilité des êtres éphémères que l'on chérit. (Gress.) L'*immuabilité* caractérise les institutions divines; la mobilité, celle de l'homme. (Id.)

IMMUABLE. adj. des 2 g. (du lat. *immutabilis*, formé de *in*, priv., et *mutabilis*, inconstant, léger). Qui ne change et ne peut changer. Les décrets immuables de la volonté de Dieu. Volonté immuable. Dieu seul est *immuable*, parce qu'il n'y a point de changement sans cause; or, il n'y a point d'autre cause efficace que Dieu. (Malebr.) Ce que Dieu écrit sur le sable est *immuable*, etc. (Boui.) Son attachement *immuable* à la religion de ses ancêtres. (Boss.) Depuis le concile de Trente, jusqu'en 1789, la forme du droit dans l'Eglise catholique est restée *immuable*. (E. Quinet.) Loin de défaillir, l'homme retombe sur le roc *immuable*, il y puise une force nouvelle. (Id.)

IMMUABLEMENT. adv. D'une manière immuable, stable, invariable. Jésus-Christ a donné une nouvelle forme au mariage, en réduisant cette sainte société à deux personnes *immuablement* et indissolublement unies. (Boss.)

IMMUNE. s. m. Antiq. On appelait ainsi à Rome les six premiers confrères du grand collége du dieu Silvain.

IMMUNITÉ. s. f. (du lat. *immunitas*, formé de *in*, priv., et de *munus*, charge). Exemption de certaines charges, jouissance de certains droits purement défensifs, directement attribués à certaines personnes ou affectés à certains lieux. Jouir d'une immunité. Les immunités d'une ville. Ces *immunités* avaient pour but d'attirer et de retenir la population en ces lieux; d'autres avaient plus spécialement pour objet d'y attirer le commerce. (Montesq.) Telles étaient les *immunités* qui constituaient les foires ou celles de certaines villes de Flandre et d'Allemagne, qui devinrent de grands centres de commerce. (Id.) La plus ancienne comme la plus respectable des *immunités* était celle des villes de refuge dans le droit mosaïque. (Volt.)

— Hist. ecclés. *Congrégation de l'immunité ecclésiastique*, ou absolument, de l'*immunité*. Congrégation établie par le pape Urbain VIII, pour décider des cas relatifs aux immunités ecclésiastiques, soit pour y rendre la justice, soit pour y faire acte quelconque d'autorité. V. EXEMPTION.

IMMÛR, ÛRE. adj. Qui n'est point mûr, qui n'est point parvenu à maturité. Fruit immûr.

IMMURÉ, ÉE. adj. Ouvert, qui n'est pas enclos de murs.

IMMÛRI, IE. adj. Qui n'a pas mûri. Raisin immûri.

IMMUSICAL, ALE. adj. Crit. Contraire à la musique, aux règles de l'art musical. ‖ Insensible à la musique. On dit aussi et beaucoup mieux *anti-musical*.

IMMUSULE. s. m. Ornith. Syn. de l'Aigle commun. ‖ Un des noms de l'orfraie ou grand aigle de mer.

IMMUTABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est immutable. L'immutabilité est l'un des attributs de Dieu. L'immutabilité de ses desseins, de ses décrets, etc. Imaginez la stupeur, lorsqu'un homme vient annoncer que l'*immutabilité* des cieux est un rêve du paganisme. (E. Quinet.)

IMMUTABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut changer ni être changé. ‖ subst. m. *L'immutable*. Ce qui est immutable.

IMMUTATION. s. f. (pr. *imm-mu-ta-ci-on*). Défaut de mutation.

IMMUTILÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été mutilé. Corps immutilé.

IMOLA. Géogr. Ville épiscopale des États romains, légation de Ravenne, dans une petite île du Santerno. On y fabrique le tartre; 8,000 âmes. ‖ *Bataille d'Imola.* Hist. Victoire remportée en 1797 par les Français sur les Autrichiens.

IMPACIFIÉ, ÉE. adj. Qui n'est point pacifié.

IMPACIFIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est pas pacifique, qui est turbulent.

IMPACT. s. m. Phys. Point où la force projectile agit sur le pendule.

IMPACTION. s. f. (pr. *in-pak-ci-on*; ét. lat., *impactio*, choc; *impingere*, heurter). Médec. Fracture avec esquilles du crâne, des côtes, du sternum en plusieurs pièces, dont les unes font saillie en dedans, et les autres en dehors.

IMPAIR, AIRE. adj. Arith. Opposé à Pair, qui ne peut se diviser exactement en deux : 3, 5, 7, 9, etc., sont des nombres impairs. Tout nombre est pair ou impair. Nous sommes en nombre pair ou impair, etc.

— *Années impaires*. Celles qui sont exprimées par un nombre impair.

— Les anciens croyaient que le nombre impair, surtout le ternaire, était agréable à la Divinité. Il était spécialement employé dans l'art de la divination et des augures. Chez nous, au contraire, les jours impairs étaient redoutés dans le cours d'une maladie.

— Se dit, à plusieurs jeux, de l'ensemble des nombres impairs. Jouer à l'*impair*, à *pair* ou non. Au jeu de la balle, les nombres impairs qui sont rangés dans les six premières et dans les six dernières colonnes. ‖ *Impair du grand côté*. Se dit, au même jeu, de la totalité des nombres impairs qui se trouvent dans les six dernières colonnes.

— Minér. Se dit d'une variété de tourmaline, dans laquelle les nombres qui désignent les pans du prisme et les faces des deux sommets, censés différents l'un de l'autre, sont tous les trois impairs, sans être d'ailleurs en progression.

— Bot. *Foliole impaire*. Celle qui termine le pétiole d'une feuille impaire. ‖ On dit aussi subst. Une impaire.

— Poés. Pied impair. V. PIED.

IMPAIREMENT. adv. En nombre impair.

IMPAISIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas paisible.

IMPAISIBLEMENT. adv. D'une manière turbulente.

IMPALISSADÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas garni de palissades.

IMPALPABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est impalpable. ‖ S'est dit des personnes. Vous êtes des *impalpabilites*. (Cormen.)

IMPALPABLE. adj. des 2 g. Qui est si fin, si délié, qu'il ne fait aucune impression sensible au toucher. Poudre impalpable.

IMPANATEUR. s. m. Cult. luthér. Partisan de l'impanation.

IMPANATION. s. f. (pr. *in-pa-na-ci-on*; du lat. *in*, dans; et *panis*, pain). Dogm. théol. Hérésie des luthériens, qui croient que la substance du pain n'est pas détruite dans le sacrement de l'Eucharistie, et que le corps de Jésus-Christ y est avec le pain. C'est par cette raison qu'on les a appelés *impanateurs*.

IMPANÉ, ÉE. adj. Hist. relig. Qui est dans le pain. Il se dit de l'état où se trouve, suivant les luthériens, le corps de Jésus-Christ après la consécration. Selon eux, Jésus-Christ est *impane* et non *transsubstantié*.

IMPARAGE, ÉE. part. pass. du v. Imparager. S'empl. adjectiv.

IMPARAGER. v. a. S'est dit pour Faire faire à quelqu'un un mariage convenable, l'unir avec une personne de son rang. Il s'employait aussi avec le pron. pers. S'imparager.

IMPARCOURU, UE. adj. Qui n'a point été parcouru. Chemin imparcouru.

IMPARDACTYLE. adj. des 2 g. (du lat. *impar*, impair; et du gr. δάκτυλος, doigt). Ornith. Qui a des doigts en nombre impair.

IMPARDONNÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été pardonné. Péché impardonné.

IMPAREIL, EILLE. adj. Se disait pour Sans pareil, incomparable. Mon deuil est au vôtre *impareil*. (Jardin de rhétor.)

IMPAREILLEMENT. adv. D'une manière dissemblable.

IMPARESSE. s. f. Activité, absence de paresse.

IMPARESSEUX, EUSE. adj. Qui n'est point sujet à la paresse.

IMPARFAIT, AITE. adj. Qui n'est pas achevé, incomplet. Laisser un ouvrage imparfait. Sa maison est demeurée imparfaite. Les grands ouvrages demeurent souvent imparfaits. Si les systèmes des botanistes sont restés *imparfaits*, c'est qu'ils n'ont pas embrassé en entier ces harmonies. (B. de St-P.)

— A qui il manque quelque chose pour être parfait. Joie, guérison imparfaite. Une pénitence imparfaite. Une justice imparfaite.

Je rendais *imparfait*,
Tout ce qu'a fait Achille, et tout ce que j'ai fait.
(Racine.)

— Mus. *Accord imparfait*. Par opposition à l'accord parfait, Celui qui porte une sixte ou une dissonance; et par opposition à l'accord plein, Celui qui n'a pas tous les sons qu'il devrait avoir pour être complet. ‖ *Cadence imparfaite*. Celle qu'on appelle autrement cadence irrégulière. ‖ *Consonnance imparfaite*. Celle qui peut être altérée sans cesser d'être consonnance, comme la tierce et la sixte.

— Bot. *Graine imparfaite*. Celle qui n'a point été fécondée. ‖ *Fleur imparfaite*. Celle à laquelle il manque quelque partie essentielle de la fructification. ‖ *Fruit imparfait*. Fruit d'une mauvaise venue.

— Zool. *Mue imparfaite*. Celle qui ne consiste que dans le renouvellement périodique des appendices de la peau, comme chez les mammifères et les oiseaux.

— IMPARFAIT. s. m. Ce qui n'est pas achevé, ce qui est incomplet. Le mélange du parfait et de l'*imparfait* qu'on voit dans une âme toute nue, qui n'a ni détours, ni replis, est un contraste qui relève sa beauté. (Fén.)

IMPARFAIT. s. m. Gramm. Temps du verbe qui rapporte la manière d'être ou l'action à une époque passée, mais en l'indiquant comme présente relativement à une autre manière d'être ou action également passée. Lorsque j'entrai, elle *chantait*. C'est un passé simultané.

— Il y a l'imparfait de l'indicatif, je *chantais* quand il arriva; et l'imparfait du subjonctif, il voulait que j'*allasse* avec lui.

— L'imparfait de l'indicatif se forme du participe présent, en changeant la finale *ant* en *ais*, comme *aimant, j'aimais; finissant, je finissais, recevant, je recevais; rendant, je rendais*. ‖ Les terminaisons de l'imparfait de l'indicatif sont les mêmes dans tous les verbes. Pour le singulier, elles sont *ais, ais, ait*; pour le pluriel, *ions, iez, aient. Je lisais, tu lisais, il lisait, nous lisions, vous lisiez, ils lisaient.*

— L'imparfait du subjonctif se forme du passé défini, en changeant *ai* en *asse* pour la première conjugaison, *j'aimai, que j'aimasse*; et pour les autres conjugaisons, en ajoutant *se* à la terminaison du passé défini, *je finis, que je finisse; je crus, que je crusse; je rendis, que je rendisse*, etc.

— L'imparfait de l'indicatif correspond ou à son propre temps, *je lisais quand vous écriviez*, ou au passé défini, *je lisais quand vous écrivîtes*, ou au passé indéfini, *je lisais quand vous avez écrit.*

— L'imparfait du subjonctif correspond ou à l'imparfait de l'indicatif, *je voulais que tu vinsses*, ou aux passés défini et indéfini, *je voulus, j'ai voulu que tu vinsses*, ou aux deux conditionnels, *je voudrais, j'aurais voulu que tu vinsses.*

— Dans les phrases où il y a subordination de propositions, c'est une règle générale que quand le verbe régissant est à l'imparfait de l'indicatif, le verbe régi soit à l'imparfait du subjonctif. *Je voulais qu'il partît, je désirais qu'il s'éloignât.*

— Après la conjonction *si*, on met toujours l'imparfait ou le présent de l'indicatif. C'est un idiotisme. Nous disons, *si tu aimais Dieu, tu serais heureux; si tu aimes Dieu, tu seras heureux; si tu mourais, je mourrais; si tu meurs, je meurs.* Cette règle convient surtout aux étrangers et aux habitants de quelques provinces de la France, qui, dans ce cas, se servent du conditionnel, et disent *si j'aurais*, au lieu de *si j'avais*, etc. Si mon cœur *était* libre, il pourrait être à vous. (Regn.) Si je ne l'*aimois* plus, t'en parlerais-je encore? (Demoust.) Si je vous *aimais* moins, je serais plus tranquille. (Regn.) Si nous *voyions* l'étendue des montagnes en profondeur, les cheveux nous en dresseraient à la tête. (B. de St-P.)

. . . Au barreau l'on serait maladroit
Si l'on n'y *savait* pas, suivant qu'on se rencontre,
Soutenir le pour et le contre. (Lenoble.)

Si Louis l'*ordonne*,
Ces arbres parleront mieux que ceux de Dodone.
(Molière.)

Elle perdra la vie
Si son âme n'*obtient* l'effet de son envie. (Id.)

S'il *est* vrai qu'elle ait dit ce que je viens d'entendre,
J'avouerai que mes feux n'ont plus rien à prétendre
(Id.)

— Après *si*, le second verbe peut se mettre à l'indicatif ou au conditionnel; mais l'indicatif est plus énergique. Si j'avais dit un mot, on vous *donnait* la mort. (Volt.) Si j'avais dit un mot, on vous *aurait donné* la mort. Il y en a de tels que, s'ils eussent obtenu six mois de délai de leurs créanciers, ils *étaient* nobles. (Lemare.) Il y en a de tels que, s'ils avaient obtenu six mois de délai de leurs créanciers, ils *auraient été* nobles. Et *j'aurais pu* pour vous gagner cette victoire, si le ciel, etc.

Et je *pouvais* pour vous gagner cette victoire,
Si le ciel n'eût voulu m'en dérober la gloire. (Mol.)

— Avec les verbes *être* et *avoir* précédés de *si*, on emploie l'imparfait ou le subjonctif, et l'on dit à volonté *si j'étais* ou *si je fusse*, *si j'avais* ou *si j'eusse*; mais la première tournure est plus usitée. Ah! s'il n'*était* pas mort, c'était de l'or en barre. (Regn.) Les poètes eussent chanté le diable, si par impossible le diable *était* resté vainqueur. (Volt.)

— Dans le cas où l'on remplace la conjonction *si* par *que*, lorsqu'il y a énumération d'actions, la construction idéologique reprend ses droits, et l'on fait usage du subjonctif, quoique le premier verbe soit à l'imparfait. Ainsi on dit avec le présent : *Si vous m'aimez, et que vous vouliez me le persuader*; et avec le passé : *Si vous m'aimiez, et que vous voulussiez me le persuader*. Si dans l'assemblée tout à coup *paraissait* un orateur, et qu'il voulût se faire entendre? (Thomas.)

Mais si, sans vouloir rire,
Tout *allait* comme j'ai l'honneur de vous le dire,
Et qu'Angélique enfin pût changer? (Regnard.)

— Quand il s'agit d'une chose existante au moment de la parole, ou d'une proposition que l'on veut donner comme une maxime, une vérité immuable, éternelle, il faut employer le présent et non l'imparfait. Ainsi, au lieu de *on m'a écrit qu'il demeurait maintenant à Paris*, il faut dire *on m'a écrit qu'il demeure*, etc. La même règle s'observera dans les exemples suivants : Je le priai de me dire ce que *c'est* que le pouvoir prochain. (Pasc.) J'ai toujours remarqué que les gens faux *sont* sobres, et que la grande réserve de la table annonce assez souvent des mœurs feintes et des âmes doubles. (J.-J. Rouss.) Tous ceux qui ont médité sur l'art de gouverner les hommes ont reconnu que *c'est* de l'instruction de la jeunesse que *dépend* le sort des empires. (Barth.) Il conclut que sagesse *vaut* mieux qu'éloquence. (Volt.) Il reconnaissait que la véritable grandeur *n'est* que la modération, la justice, la modestie et l'humanité. (Fén.) Mme du Gué a mandé à M. de Coulanges que vous *êtes* belle comme un ange. (Mme de Sév.) Qu'est-ce que vous me voulez.

mon papa? ma belle maman m'a dit que vous me demandez. (Mol.) On a dit depuis longtemps que les extrêmes se *touchent* : c'est la vérité de cette pensée qui l'a rendue triviale. (De Ségur aîné.) Ce fut alors qu'Annibal reconnut que dans les affaires de la guerre *il y a* des moments favorables et décisifs qui ne *reviennent* jamais. (Vertot.) Il tenait pour maxime qu'un habile capitaine *peut* bien être vaincu, mais qu'il ne lui est pas permis d'être surpris. (Boss.)

— Cependant quelques auteurs ne se conforment pas toujours à ce principe. Je le suppliai de me dire ce que *c'était* que le pouvoir prochain de faire quelque chose. (Pascal.) J'ai ouï dire à plusieurs de nos chasseurs que rien n'*était* plus propre à désaltérer que les feuilles du gui qui croît dans nos arbres. (B. de St-P.) J'ai toujours vu que les jeunes gens corrompus de bonne heure, et livrés aux femmes et à la débauche, *étaient* inhumains et cruels. (J.-J. Rouss.) Il faut un corps d'Hercule pour vivre ici ; mais j'y suis libre, et j'ai trouvé que la liberté *valait* encore mieux que la santé. (Volt.) J'ai connu qu'il n'y *avait* de bon pour la vieillesse qu'une occupation dont on fût toujours sûr. (Id.) Tout le monde criait pour la liberté et la justice, mais on ne savait point ce que *c'était* que d'être libre et juste. (Id.) M^me^ de Coulanges m'a mandé que vous m'*aimiez* et que vous *parliez* de moi. (M^me^ de Sév.) Oh! mon ami! ne m'avez-vous pas dit que vous n'*aviez* point de naissance? (B. de St-P.) L'instinct ne montre à l'animal que ses besoins ; mais l'homme seul, du sein d'une ignorance profonde, a connu qu'il y *avait* un Dieu. (Id.) Jean-Jacques disait que rien ne *rendait* les mœurs plus aimables que l'étude de la botanique. (Id.) Le lynx, dont les anciens ont dit que la vue *était* assez perçante pour pénétrer les corps opaques, est un animal fabuleux. (Buff.)

IMPARFAITEMENT. adv. D'une manière imparfaite. Il n'est guéri qu'imparfaitement. Je ne connais qu'imparfaitement cette affaire. Nous ne sommes parfaits qu'*imparfaitement*. (Fléch.)

IMPARI-NERVIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a des nervures en nombre impair. Se dit de la paillette supérieure des graminées, quand elle possède une nervure médiane, avec ou sans nervures latérales.

IMPARI-PENNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui porte des folioles en nombre impair. Se dit d'une feuille pennée dont le pétiole est terminé par une foliole solitaire, telles sont les feuilles de la rose, du frêne, du jasmin, de l'acacia.

IMPARISYLLABE. adj. des 2 g. Gramm. Se dit des noms grecs et latins qui ont plus de syllabes au génitif et au cas qui en sont dérivés qu'au nominatif. *Iter, itineris*, chemin, est un nom *imparisyllabe*.

— Se dit également de la déclinaison de ces noms. La troisième déclinaison des Grecs, et les trois dernières des Latins sont *imparisyllabes*.

— On dit aussi substant., C'est un *imparisyllabe*. V. IMPARISYLLABIQUE.

IMPARISYLLABIQUE. adj. des 2 g. Gramm. gr. Se dit des noms qui ont, au génitif singulier, une syllabe de plus qu'au nominatif. Noms imparisyllabiques. Déclinaison imparisyllabique.

IMPARITÉ. s. f. Qualité de ce qui est impair.

IMPARLEMENTAIRE. adj. des 2 g. Polit. Qui est contraire aux usages des parlements.

IMPARLEMENTAIREMENT. adj. D'une manière imparlementaire.

IMPARTAGÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été partagé.

IMPARTAGEABLE. adj. des 2 g. Qui n'est point susceptible de partage, indivisible. Inus.

IMPARTIAL, ALE. adj. (pr. *im-par-ci-al*). Exempt de partialité, qui ne prend point parti pour l'un plutôt que pour l'autre, qui ne sacrifie point la justice ou la vérité à des préventions ou à des affections particulières. Juge, historien impartial. On dit aussi Jugement, examen impartial. Offense en tous lieux un œil *impartial*. (J.-J. Rouss.)

— L'Académie ne se prononce point sur le pl. m. de cet adjectif ; mais l'usage est favorable à *impartiaux*. Des juges, des arbitres *impartiaux*.

— Hist. S'est dit substantiv., des membres de la plaine, dans la Convention. Les impartiaux.

IMPARTIALEMENT. adv. Sans partialité. Juger impartialement. Discuter impartialement une affaire.

IMPARTIALITÉ. s. f. (pr. *im-par-ci-a-li-té*). Qualité, caractère de celui qui est impartial. L'impartialité est le premier mérite d'un historien, et la qualité la plus essentielle à un juge.

IMPARTIBILITÉ. s. f. Féod. Qualité de deux fiefs qui ne pouvaient être désunis pour passer sur deux têtes différentes, quoiqu'ils relevassent de deux seigneurs différents.

IMPARTIBLE. adj. des 2 g. Féod. Qui n'est point susceptible d'être partagé. Fiefs impartibles.

— Bot. *Crémocarpe impartible*. Crémocarpe qui ne se partage point en deux.

— IMPARTIBLE. s. m. Phil. herm. Le mercure philosophal.

IMPASSE. s. f. Petite rue qui n'a point d'issue. Mot que Voltaire a proposé de substituer à celui de cul-de-sac.

— Fig. On dit de quelqu'un qui a formé une entreprise mal conçue, ou au-dessus de ses facultés pécuniaires ou intellectuelles. Il s'est jeté dans une impasse d'où il sortira difficilement.

IMPASSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est impassible. L'impassibilité de Dieu. L'impassibilité stoïque. La nature a voulu que nous fussions sensibles ; et la philosophie ne nous fera jamais parvenir à l'*impassibilité*. (Le gr. Frédéric.) N'oublions ni l'*impassibilité* de tant de gens ni la sensibilité de tant d'autres. (Arnault.)

IMPASSIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas susceptible de souffrance. Les corps glorieux sont impassibles.

— Par extens. Se dit de celui qui, par la force de son caractère, s'est mis au-dessus de la douleur. Les martyrs restaient impassibles au milieu de leurs tourments. Les stoïciens prétendent constituer l'âme de leur sage dans un état *impassible* et imperturbable. (Boss.) L'homme supérieur est *impassible* de sa nature : on le loue, ou on le blâme, peu lui importe ; c'est sa conscience qu'il écoute. (Napol.)

— Fig. Qui ne se laisse déterminer par aucune considération particulière. Un juge impassible.

IMPASSIBLEMENT. adv. D'une manière impassible, inébranlable.

IMPASSIONNÉ, ÉE. adj. Qui ne ressent pas de passion.

IMPASSIONNÉMENT. adv. Sans passion. Agir impassionnément.

IMPASTATION. s. f. (pr. *im-pass-ta-ci-on*). Maçonn. Composition faite de substances broyées et mises en pâte. Le stuc est une impastation.

— Phil. herm. Putréfaction de la matière lorsqu'elle devient opaque et de couleur terreuse.

— Pharm. Action de faire prendre la consistance d'une pâte à un corps ou à une poudre.

IMPASTORAL, ALE. adj. Qui n'est point pastoral. Jeu impastoral.

IMPATERNEL, ELLE. adj. Qui n'est point paternel. Conduite *impaternelle*. (Paganel.)

IMPATIEMMENT. adv. (pr. *in-pa-ci-a-man*). Avec impatience, inquiétude, chagrin. Attendre impatiemment. Supporter impatiemment un revers. Néron souffrit *impatiemment* la mort de Narcisse. (Rac.) L'orgueil des grands supporte *impatiemment* la raison des petits. (Euripide.) On souffre d'autant plus *impatiemment* d'être trompé, que l'on est moins capable de tromper les autres. (Richardson.)

IMPATIENCE. s. f. (pr. *in-pa-ci-an-ce*). Manque de patience, sentiment d'inquiétude causé par la douleur, l'attente et l'espoir. Montrer de l'impatience dans les douleurs, dans l'adversité. L'*impatience* est une vertu dans une âme douce et honnête ; elle y naît de l'amour du bien et de la haine du mal. (Van.) Pourquoi me tant préparer à mourir courageusement ; il n'y a pas grand mal que deux ou trois personnes soient témoins de mon *impatience*. (Nic.) Kléber n'aimait pas le général Bonaparte, et supportait son ascendant avec une sorte d'*impatience*. (Thiers.) Les mêmes! répétait-il avec *impatience*. (J.-J. Rouss.) Je me reproche vivement mon *impatience* au sujet du silence. (Id.) L'*impatience* gâte tout. (Lam.)

Rien n'est si dangereux que trop d'*impatience*;
Il faut que la valeur se joigne à la prudence.
(Lagrange.)

Moi-même, résistant à mon *impatience*,
Et respectant de loin leur secret entretien,
J'ai longtemps, immobile, observé leur maintien.
(Racine.)

Vous ne répondez point, et ce morne silence
Redouble encor ma peine et mon *impatience*. (Mol.)

— Fam. au pl. Se dit quelquefois de l'irritation que cause l'impatience. Avoir des impatiences. Sa lenteur me donne des impatiences continuelles.

IMPATIENT, ENTE. adj. (pr. *in-pa-ci-an*). Qui manque de patience dans le mal, dans l'attente. Malade impatient. Esprit impatient. L'*impatient* Néron cesse de se contraindre. (Rac.) La reine *impatiente* attend votre réponse. (Id.)

— *Impatient du*. Le père Bouhours doutait qu'on pût dire *impatient du joug*, pour Qui ne peut supporter le joug. Aujourd'hui cette expression ne peut plus faire difficulté. Nos meilleurs écrivains en ont fait un fréquent emploi.

Impatient du trait dont la pointe l'irrite,
L'étalon sur ses pieds se redresse et s'agite. (Gaston.)

Dans les champs de la Thrace un coursier orgueilleux,
Impatient du frein, vole et bondit sur l'herbe. (Volt.)

Ou tel que d'Apollon le ministre terrible,
Impatient du dieu dont le souffle invincible
Agite tous ses sens. (J.-B. Rousseau.)

— La métaphore est plus hardie dans cette expression où le mot *impatient* se rapporte à un nom de chose. Elle ne manque toutefois ni de force ni de justesse.

Nos vaisseaux
Impatients du port et de l'oisiveté. (Gilbert.)

— *Impatient de*. Se construit fort bien avec un infinitif. Impatient de partir. Plus on est ignorant, plus on est *impatient* de juger. (Condill.) *Impatient* déjà d'expier son offense. (Id.)

Tout mon cœur s'enflamme et bouillonne,
Impatient de retenir
Ce que l'Esprit divin m'ordonne
De révéler à l'avenir. (L. Racine.)

— ***Impatient que*** est une expression qu'on ne trouve que dans Corneille et qu'on a blâmée avec raison.

Impatient pour eux que la cérémonie
Ne commence bientôt, ne soit bientôt finie. (Corn.)

— Bot. Se dit de plantes dont les fruits mûrs s'ouvrent au moindre attouchement. Balsamine impatiente.

IMPATIENTANT. part. prés. invar. du v. Impatienter. Qui s'impatiente. Des enfants impatientant leurs parents.

IMPATIENTANT, ANTE. adj. (pr. *in-pa-ci-an-tan*). Qui est propre à impatienter. Les enfants mal élevés sont impatientants. Bavarde impatientante. Fam.

IMPATIENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Impatienter. S'empl. adjectiv. Mais la dame *impatientée* le repoussa d'un geste impérieux et dur. (J. Janin.)

IMPATIENTER. v. a. 1^re^ conj. (pr. *in-pa-ci-an-té*). Faire perdre patience. Rien n'impatiente plus que d'attendre. Vous m'impatientez par vos discours. Tous ces discours m'impatientaient. Éloignez des enfants les domestiques qui les agacent, les irritent, les *impatientent*. (J.-J. Rouss.)

— S'IMPATIENTER. v. pron. Perdre patience. S'impatienter dans les souffrances. Ne vous impatientez pas, il va venir. Tu t'*impatientes* de savoir où j'en veux venir. (J.-J. Rouss.) S'il s'opiniâtre, on s'*impatiente*, on le menace. (Id.) Le cardinal de Richelieu s'*impatientait* trop facilement. (De Retz.)

IMPATRIOTE. s. m. Celui qui n'est pas patriote.

IMPATRIOTIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est pas patriotique.

IMPATRONISÉ, ÉE. part. pass. du v. S'Impatroniser. S'empl. adjectiv. Homme impatronisé dans une maison.

IMPATRONISER (S'). v. pron. S'introduire, s'établir dans une maison et finir par y dominer. Il se prend ordinairement en mauvaise part. Depuis qu'il s'est impatronisé dans cette maison, tout a changé de face.

Certes, c'est une chose aussi qui scandalise,
De voir qu'un inconnu céans s'*impatronise*. (Mol.)

IMPAVIDE. adj. des 2 g. Néol. Qui n'est pas accessible à la crainte. L'effrayante mort le trouva *impavide*. (Mercier.)

IMPAYABLE. adj. des 2 g. Qui ne se peut trop payer. Chef-d'œuvre impayable.

— Fig. et fam. Extraordinaire, bizarre, plaisant. Le trait est impayable. Tu as des saillies impayables.

Je goûte à ce commerce un plaisir incroyable,
Et vous ne trouvez pas l'aventure *impayable*? (Piron.)

Ah! que ce *quoi qu'on die* est d'un goût admirable!
C'est, à mon sentiment, un endroit *impayable*. (Mol.)

IMPAYÉ, ÉE. adj. Dont le payement n'a pas été effectué. Le reste est encore impayé.

— A qui l'on n'a point fait de payement. Je suis encore impayé.

IMPECCABILITÉ. s. f. Théol. État de celui qui ne peut pécher. L'impeccabilité par nature n'appartient qu'à Dieu seul. Les anges et les saints dans le ciel sont dans l'état d'impeccabilité.

— C'est aussi la grâce, le principe qui nous met hors d'état de pécher. Les théologiens distinguent différentes sortes et différents degrés d'impeccabilité. L'impeccabilité de Dieu lui convient par nature ; l'impeccabilité de Jésus-Christ, en tant qu'homme, lui convient à cause de l'union hypostatique ; l'impeccabilité des bienheureux est une suite de leur état ; l'impeccabilité des hommes est l'effet de la confirmation en grâce, et s'appelle plutôt impeccance qu'impeccabilité. V. IMPECCANCE.

IMPECCABLE. adj. des 2 g. Théol. Incapable de pécher. Dieu seul est impeccable par nature. La sainte Vierge n'a pu être impeccable que par grâce.

— Dans le langage fam. Incapable de faillir. J'ai eu tort, il est vrai, mais personne n'est impeccable. Le pape n'est pas *impeccable*, ni monarque absolu dans l'Église pour le temporel et le spirituel. (Fleury.) Pour être inviolable, il faut être *impeccable*. (Petion.)

IMPECCANCE. s. f. Hist. relig. Nom que donnaient les pélagiens à la faculté de se défendre de toute mauvaise action, et même de mauvaises pensées. Le dogme de l'impeccance. L'impeccabilité emporte l'impeccance.

IMPÉCUNIEUX, EUSE. adj. Pauvre, qui manque d'argent. On trouve ce mot dans les Essais de Nicole. Ménage s'en sert aussi.

IMPÉCUNIOSITÉ. s. f. Manque d'argent. Ménage appelait sa maison l'hôtel de l'impécuniosité.

IMPÉDIMENT. s. m. Latinisme qui s'est dit pour Empêchement.

IMPÉDITEUR. s. m. Qui met empêchement, qui s'oppose. Peu usité.

IMPEIGNÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été peigné. Cheveux impeignés.

IMPELÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas pelé.

IMPENDENT, ENTE. adj. Latinisme de Rabelais qui signifie Menaçant, imminent.

IMPÉNÉTRABILITÉ. s. f. (ét. lat., *in*, priv.; *penetrabilis*, pénétrable). Phys. Propriété de la matière en vertu de laquelle deux corps ne peuvent occuper en même temps le même lieu de l'espace. L'impénétrabilité des corps. L'*impénétrabilité* ne doit pas être regardée comme une force, mais comme une résistance essentielle à la matière. (Buff.) Otez à l'air atmosphérique la possibilité de s'échapper, présentez-lui un corps qui tende à prendre sa place, et bientôt il montrera sa résistance et son *impénétrabilité*. (Jourd.)

IMPÉNÉTRABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être pénétré, traversé. Cette cuirasse est d'un si bon acier, d'une si bonne trempe, qu'elle est impénétrable aux coups de mousquet. Cuir impénétrable à l'eau. Forêt impénétrable. Des barrières impénétrables. Des ténèbres impénétrables.

Les oiseaux voltigeant de rameaux en rameaux,
D'une huile *impénétrable* humectant leur plumage,
A peine ont suspendu leur vol et leur ramage.
(St-Lambert.)

— *Impénétrable à*. Les peupliers exhalent en été les parfums de la rose, et fournissent des eaux sucrées, du papier, des chaussures, des vases, des tonneaux, des nacelles *impénétrables* à l'humidité. (B. de St-P.) Les feuilles du bananier forment par leurs courbures un berceau charmant, *impénétrable* au soleil et à la pluie. (Id.)

— Fig. Profond, qu'il est impossible d'expliquer. Les desseins, les décisions de Dieu sont impénétrables. C'est un mystère impénétrable. Il n'y a rien d'impénétrable aux yeux de Dieu. C'est un homme d'un secret impénétrable. Impénétrable, il pénétrait partout. Toujours surprenant et *impénétrable* dans ses démarches. (Boss.) Vous m'avez appris dans vos Écritures que le cœur de l'homme est *impénétrable*. (Fléch.) Un homme est d'autant plus *impénétrable* que tout le monde croit le pénétrer. (St-Réal.)

IMPÉNÉTRABLEMENT. adv. D'une manière impénétrable. Peu usité.

IMPÉNIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas pénible. Travail impénible.

IMPÉNITENCE. s. f. État d'un homme impénitent, endurcissement, persévérance dans le péché. Vivre, mourir dans l'impénitence. Impénitence finale. Cette miséricordieuse conduite ne toucha point leur *impénitence*. (Mauc.) Au dernier jour, Dieu confondra votre *impénitence* et vos vaines excuses. (Boss.)

IMPÉNITENT, ENTE. adj. Qui est endurci dans le péché, et n'a aucun regret d'avoir offensé Dieu. Homme impénitent. Ville *impénitente*. (Port-Royal.) Les chrétiens charitables ne tombent jamais dans cet affreux malheur d'une mort criminelle et *impénitente*. (Bourdal.)

— substantiv. Un impénitent. Les impénitents.

IMPENNÉ, ÉE. Ornith. Qui n'a point de plumes à ses ailes. Le pingouin est impenné.

— Qui n'en a que de lâches, dont il ne peut se servir. L'autruche est impennée. ‖ IMPENNÉS. s. m. pl. Famille d'oiseaux nageurs, comprenant ceux dont les ailes sont courtes et couvertes seulement de petites plumes semblables à des écailles.

IMPENSANT, ANTE. adj. Qui n'a point la faculté de penser.

IMPENSES. s. f. pl. Jurispr. Dépenses qu'on fait pour entretenir, pour améliorer un bien qui appartient à autrui, ou qui ne nous appartient qu'en partie. Le Code civil distingue trois sortes d'impenses. Les *impenses nécessaires*, sans lesquelles la chose serait périe ou considérablement détériorée ; les *impenses utiles*, qui ne sont pas absolument nécessaires, mais qui augmentent la valeur de la chose ; et les *impenses voluptuaires* ou de pur agrément, qui ne font qu'embellir la chose sans en accroître la valeur. Rembourser les impenses et les améliorations.

IMPENSIONNÉ, ÉE. adj. Qui ne reçoit pas de pension.

IMPÉRATE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, famille de graminées. Impérate spontanée. Impérate de Valence. Impérate de Kœnig.

IMPÉRATEUR. s. m. (du lat. *imperator*). S'est dit pour Empereur, chef.

IMPÉRATIF, IVE. adj. (du lat. *imperare*, ordonner, commander). Impérieux. Prendre un ton impératif, un air impératif. Il est familier. Forme impérative, phrase impérative.

— Jurispr. Loi, disposition impérative, qui exprime un ordre absolu.

IMPÉRATIF. s. m. Gramm. Mode du verbe qui présente ce dernier sous l'idée du commandement, de la prière, de l'exhortation, de la défense, etc. L'impératif est le mode le plus rapide, celui qui est le plus propre à animer, à électriser l'auditeur. C'est surtout le mode de Jean-Jacques. Il convient très-bien dans le style élevé ; les rois, les dieux mêmes ne s'en offensent point. C'est principalement le mode de la familiarité ; c'est celui qui est le plus usité dans la famille. Les enfants eux-mêmes, élevés avec l'aimable liberté qui est seule capable de former des hommes, l'emploient avec grâce envers les auteurs de leur être. Ce mode exprime non-seulement que l'action doit se faire, mais qu'*elle est voulue par celui qui parle*. C'est donc le mode que les inférieurs, et même les égaux qui ne sont pas bien familiers entre eux, doivent employer avec circonspection. L'idée du *moi*, et surtout du *moi qui commande*, pourrait souvent effaroucher. Pour adoucir ce que le com-

mandement peut avoir de trop dur, on emploie des impératifs qui, par eux-mêmes, expriment une idée de soumission, tels que : *veuillez, daignez, faites-nous le plaisir* ou *l'honneur, ayez la bonté*, etc., etc., Ne m'*abandonnez* pas dans l'état où je suis. (Rac.) *Va* jusqu'en Orient planter tes pavillons. (Corn.) Ne me *trouble* pas par ces indignes pleurs. (Boil.) *Connais*-moi tout entière. (Corn.) *Daigne* encor me connaître en ma saison dernière. (Boil.) Ah! sire, *écoutez*-nous. (Id.) *Accordez* cette grâce aux larmes d'une mère. (Rac.) Cieux, *répandez* votre rosée. (Id.) Ah! demeurez, seigneur, et *daignez* m'écouter. (Id.) *Daignez* à mon amour accorder cette grâce. (Id.)

Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan et sur elle
Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur. (Rac.)

Donnez : peu me suffit ; je ne suis qu'un enfant:
Un petit sou me rend la vie. (A. Guiraud.)

— Les grammairiens donnent à ce mode un présent. *Fais* pour le singulier ; *faites* pour le pluriel. Ces mots paraissent au présent, parce que celui qui commande semble vouloir que la chose se fasse à l'instant même. Cependant ce sont de vrais futurs, puisqu'on ne peut commander qu'une chose à faire, puisqu'on ne peut obéir que postérieurement au commandement.

— L'impératif a aussi un temps composé, qui ne figure dans presque aucune grammaire, bien qu'il soit d'un usage assez commun dans la langue. *Ayez fini, ayez fait, quand j'arriverai.* C'est pour le fond la même chose que *vous aurez fini, vous aurez fait quand j'arriverai.* Cette forme exprime à la fois le futur relativement à l'acte de la parole, et une idée de passé ou d'antériorité relativement à une circonstance. Aussi ce temps serait-il justement appelé *futur antérieur.*

— Ce mode n'a point de première personne au singulier, parce que quand on se parle à soi-même, on ne peut se parler qu'à la seconde personne.

— La seconde personne du singulier de l'impératif se forme de la première personne du présent de l'indicatif, en ôtant seulement le pronom *je. J'aime, je finis, je reçois, je rends,* font à l'impératif *aime, finis, reçois, rends.* Il n'y a que quatre verbes dont l'impératif ne suive pas cette règle, ce sont : *j'ai, je vais, je sais, je suis*, qui font à l'impératif, *aie, va, sache, sois.*

— La seconde personne de l'impératif étant formée de la première personne du présent de l'indicatif, ne doit point prendre de *s* à la fin, lorsque cette dernière n'en a point. Ainsi, il faut écrire, *aime, souffre, cueille*, parce qu'on écrit *j'aime, je souffre, je cueille*, etc. Mais il faut conserver le *s* dans les verbes où il termine la première personne du présent de l'indicatif. On écrira donc à l'impératif *emplis, reçois, rends*, parce qu'on écrit *j'emplis, je reçois, je rends. Va, vole*, Corasmin, *montre*-lui cet écrit. (Volt.) *Songe* au moins, *songe* au sang qui coule dans tes veines. (Id.) *Regarde* ce palais, *contemple* cette tour. (Id.) *Commence* ici par moi, et si tu veux régner, *frappe.* (Id.) *Va*, enfant, *va* parmi les ombres chercher ton père. (Fén.) Ah! de grâce! un moment *souffrez* que je respire. (Boil.) *Va*, les honnêtes gens se connaissent d'abord. (C. d'Harlev.) As-tu dit à la mer : *brise* ici ton orgueil? (Chateaub.)

Si tu veux goûter le repos,
Sache vivre avec tes égaux. (Mme Joliveau.)

Voltaire a donc eu tort de dire avec la lettre euphonique : *Retranches*, ô grand Dieu, des jours de ce grand roi... Il fallait *retranche.*

— On doit mettre un tiret entre l'impératif et le pronom qui le suit, mais seulement quand ce pronom est régi par le verbe qui est à ce mode. Ainsi on doit écrire *dites-lui, montrez-vous. Rends-moi* chrétienne et libre, à tout je me soumets. (Volt.) Allez, *conduisez-la* dans la chambre prochaine. (Rac.) *Demande-toi* le soir, avant de te coucher, le bien que tu auras fait dans la journée. (Franklin.) *Laissez-lui, laissez-lui* le soin de sa vengeance. (Mol.) Vivez, et *faites-vous* un effort généreux. (Rac.) || Il en est de même quand il y a plusieurs pronoms. Donne-le-moi. Rends-la-lui. Renvoyez-les-moi. Pardonnez-le-lui. *Mets-le-toi* dans l'esprit, qui fait mal trouve mal. (***) Vos amis ont-ils des vices? *reprochez-les-leur.* (Agniel.)

Là, regardez-moi là durant cet entretien,
Et jusqu'au moindre mot *imprimez-le-vous* bien. (Mol.)

Je prétendais te découvrir à lui.
— *Gardez-vous-en*, ménagez mon ennui. (Volt.)

— Lorsque la seconde personne du singulier de l'impératif doit se terminer par un *e* muet, et qu'elle doit être suivie de l'un des pronoms *en, y*, alors, pour éviter un hiatus, on ajoute un *s* euphonique, et l'on écrit *donnes-en, portes-y, ajoutes-y, apportes-y*, etc. Puisqu'on lui disait : *Vas-y*, pourquoi n'aurait-il pas dit : *irai-je-t-y?* Remarquez de plus avec quelle adresse il évitait l'hiatus de *irai-je y* ou *y irai-je.* (J.-J. Rouss.) Respecte ces tendres penchants, mon aimable ami ; tu leur dois trop pour les haïr ; mais *souffres-en* le cher et doux partage. (Id.) Cousine, *songes-y* bien, voilà quel est le mari dont tu médites sans cesse de troubler indiscrètement le repos. (Id.) *Penses-y* bien, jeune homme : que sont dix, vingt, trente ans pour un être immortel? (Id.) *Penses-y* mieux, mon aimable amie, toi dont la morale est aussi facile et douce qu'elle est honnête et pure. (Id.) Fais un grand feu bien ardent, *jettes-y* tout ce fatras. (Id.)

Aime Cinna, ma fille, en cet illustre rang;
Préfères en la pompe à celle de mon sang. (Corn.)

— On dit *transportez-vous-y, envoyez-y-moi, donnez-m'en, donne-t'en*, et ainsi des autres verbes ; mais l'usage ne permet pas de dire *transporte-t'y, envoyez-y-nous*; il faut dire *transportes-y-toi, envoyez-nous-y.* Quoique la plupart des grammairiens approuvent les expressions suivantes : *Donnez-y-moi une place, portez-y-moi, jette-m'y*, et autres semblables, le goût et l'harmonie se réunissent pour les faire rejeter. En effet, elles ont un son dur et désagréable. *Portez-y-moi* ne vaut pas mieux que *portez-m'y.* On doit plutôt se servir d'une circonlocution polie, comme : *Faites-moi le plaisir de me porter, de me mener là, en cet endroit*, ou, si l'on répugne à la prière, on prend un autre tour : *Portez-moi là, donnez-moi une place dedans, jette-moi dedans*, ou toute autre locution que ce sifflant et bâillant *donnez-y-moi une place.* Les étrangers, dit Boiste, doivent apporter une attention particulière à l'emploi de cet *y*, souvent contraire aux lois de la grammaire générale, et pouvant former par sa consonnance des locutions très-ridicules. Des Français mêmes s'y méprennent, surtout dans la conversation. Il n'est pas rare d'entendre, même dans la capitale, des personnes instruites en apparence dire : *Menez-m'y*, et plus souvent encore *menez-y-moi*, moins blâmable, il est vrai, quoique de style sauvage. || Quand le pronom qui suit l'impératif est régi par le verbe suivant, on ne met point de tiret entre l'impératif et ce pronom. On écrit *venez me parler, va te recréer*, parce que *me* et *te* ne sont pas régis par l'impératif *venez, va*, mais par l'infinitif *parler, se recréer.* On dit donc *va à la campagne, vas-y voir ton père, rapportes-en des fruits, manges-en dans la route, mènes-y des ouvriers*; mais on doit dire, *va à la campagne, va y mettre ordre, sache en trouver, daigne y mener ton père*, etc. Dans le cas où les pronoms *en, y*, sont complément du verbe qui suit l'impératif, il peut y avoir une pause entre cet impératif et ces pronoms ; dès lors on ne doit point faire usage de la lettre euphonique, si l'on veut être conséquent. Nous croyons donc qu'on ne peut dire *vas-en chercher*, comme le veulent Chapsal et Boniface. Quant à l'Académie, qui permet de dire *vas-en*, pourvu qu'il n'y ait pas d'autre mot à la suite, nous la prions d'indiquer dans la prochaine édition de son Dictionnaire ce que signifie *vas-en* tout seul. || On ne fait point usage de la lettre euphonique lorsque après le verbe terminé par un *e* muet, c'est la préposition *en* qui suit. *Admire en quel état le voilà!* et non pas *admires-en.*

— Lorsqu'on se parle à soi-même, on peut faire usage de deux formes différentes; on peut dire *courons, osons, mourons, marchons*, ou bien *cours, ose, meurs, marche.* Il serait difficile de dire laquelle de ces deux manières est la plus usitée.

Mourons ; de tant d'horreurs qu'un trépas me délivre. (Racine.)

Ne *tardons* plus, *marchons*; et s'il faut que je meure,
Mourons. (Id.)

Ils t'ont rendu cruel, perfide, ingrat comme eux;
Renonce à ton vieux père, *achève*, et *sois* heureux. (C. Delavigne.)

Octave, n'*attends* pas le coup d'un nouveau Brute;
Meurs, et *dérobe*-lui la gloire de ta chute. (Corn.)

Meurs, puisque c'est un mal que tu ne peux guérir;
Meurs enfin, puisqu'il faut ou tout perdre ou mourir. (Id.)

Rentre en toi-même, Octave, et *cesse* de te plaindre.
Quoi, tu veux qu'on t'épargne, et n'as rien épargné! (Id.)

— Quelquefois, pour tempérer la sécheresse de l'impératif, au lieu des formes *soyez, sortez, faites*, etc., on emploie la première personne plurielle, *soyons, sortons, faisons.* Par là, on a l'air de se commander à soi-même comme aux autres. Cependant il est des cas où les convenances exigeraient la périphrase. Par exemple, un subalterne, voyant ses supérieurs engagés dans une discussion, ne dira pas : Messieurs, *dînons*; on a servi ; il dira : Messieurs, veuillez vous mettre à table, le dîner est servi. Mais ce sont plutôt là des leçons de politesse que de syntaxe. *Soyons* vrais, de nos maux n'*accusons* que nous-mêmes. (Villefré.) *Retirons*-nous, *sortons.* (Rac.) *Faisons* notre devoir ; les dieux feront le reste. (Volt.) Chrétiens, en priant pour son âme, *songeons* à nous-mêmes. (Boss.) *Viens*, rentrons. (C. Delav.) *Commencez* par régler vos mœurs. (J.-B. Rouss.) *Songez*, messieurs, qu'il y va de votre honneur, de votre intérêt. (Acad.)

Soyez sobre, attentif à placer votre argent,
Ne *donnez* jamais rien, et *prêtez* rarement. (Voltaire.)

— Le futur de l'impératif n'est qu'un simple commandement; celui de l'indicatif, quand il est employé dans le même sens, est un commandement plus positif, une volonté plus absolue, dont on ne permet pas d'appeler. Si après avoir dit *faites* ou *ayez fait*, on ne paraissait pas disposé à m'obéir, j'insisterais en disant : *vous ferez, vous aurez fait*, et par là je déclarerais que je ne veux ni excuse, ni retardement.

— On emploie aussi l'impératif dans le sens de, Vous auriez beau faire, vous auriez beau être, etc. *Soyez* habile, vertueux; *instruisez* les hommes, *sauvez* la patrie; vous êtes méprisés si vos talents ne sont pas relevés par le faste. (Fén.)

— L'impératif n'a réellement qu'une seule personne au singulier ; la seconde, *fais, viens*; et deux personnes au pluriel, la première et la seconde : *faisons, faites, venons, venez.* Quant à la troisième personne, au singulier comme au pluriel, on les exprime par la même formule que le subjonctif : *qu'il fasse, qu'ils fassent, qu'il vienne, qu'ils viennent.*

— Quand un verbe à l'impératif a un pronom pour régime, soit direct, soit indirect, il faut le placer après le verbe, si la proposition est affirmative, et avant si elle est négative. *Crois-moi ; levez-vous ; ne me trompez point ; ne vous préparez pas ce chagrin.* || S'il a deux régimes, l'un direct, l'autre indirect, le régime direct s'énonce le premier : *Donnez-le-moi ; envoyez-le-lui.* Lorsque deux propositions impératives sont jointes par la conjonction *et*, si les deux verbes sont à la même personne et au même nombre, on peut placer avant l'impératif le régime du verbe de la seconde proposition : Tenez, monsieur, *battez-moi* plutôt, et *me laissez* rire. (Mol.)

— Philos. *Impératif moral* ou *catégorique.* Suivant Kant, Sentiment invincible, absolu du devoir qui s'élève dans la conscience de l'homme lorsqu'il balance entre la loi qui le pousse à la recherche de son propre bien-être, et celle qui lui commande impérieusement d'être vertueux, même au détriment de son bien-être.

— Ant. rom. *Fééries impératives.* Féeries que le consul ou le préteur ordonnait.

IMPÉRATIVEMENT. adv. D'une manière impérative. La loi prescrit impérativement telle formalité, comme, par exemple, la publication des mariages, etc.

IMPÉRATOIRE. s. f. (du lat. *imperare*, commander). Bot. Genre de plantes dicotylédonées, famille des ombellifères, renfermant des herbes à racines vivaces, aux fleurs petites, dont la disposition ressemble à un parasol ouvert. Impératoire verticillée. Impératoire autruche, vulgairement Benjoin français.

IMPÉRATOR. s. m. lat. Ant. rom. Titre qui primitivement était décerné par le sénat, ou par les soldats eux-mêmes, aux chefs des armées qui avaient remporté une victoire et détruit dix mille ennemis. Auguste prit ce titre conjointement avec celui de prince; ses successeurs le portèrent également ; mais on les appelait ordinairement, *prince, césar.* Le titre d'empereur n'avait aucune analogie avec notre mot *empereur.* Le dernier imperator fut Junius Blésus, sous Tibère.

— Myth. rom. Surnom de Jupiter. On voyait au Capitole une statue de Jupiter imperator.

IMPÉRATRICE. s. f. La femme d'un empereur, ou la princesse qui, de son chef, possède un empire. L'impératrice de Russie.

Je suis trop éclairé, l'*impératrice* l'aime...
Non, non, ce ne peut être une autre qu'elle-même.
Irène a fait tracer cet odieux écrit. (Campistron.)

— Fig. Si l'opinion est la reine du monde, elle est l'*impératrice* de la France. (Fonten.)

— Hortic. *Impératrice violette.* Variété de prune oblongue.

IMPÉRATRINE. s. f. Chim. Substance particulière qu'on a trouvée dans la racine de l'impératoire.

IMPERCÉ, ÉE. adj. Qui n'est point percé. Vase impercé.

IMPERCEPTIBILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est imperceptible, qui échappe à la vue. L'imperceptibilité des grains du cyprès. L'imperceptibilité d'une odeur, d'une sensation.

IMPERCEPTIBLE. adj. des 2 g. Qu'on n'aperçoit pas ; qu'on ne voit point, ou qu'on voit avec peine. Animalcule imperceptible. Changement imperceptible. Nuances imperceptibles. Par combien d'*imperceptibles* liens sommes-nous attachés au monde! (Boss.) Les graines du cyprès sont presque *imperceptibles.* (B. de St-P.) Les noisettes, qui paraissent d'une seule pièce, sont percées de petits trous presque *imperceptibles* (Id.) La petite vérole n'a laissé sur ses joues que quelques légères traces presque *imperceptibles.* (J.-J. Rouss.)

— Qui échappe aux autres sens. Cette odeur est si légère qu'elle devient imperceptible. Ces fautes sont imperceptibles. Emanations imperceptibles.

— Fig. Esprit imperceptible. Ces fautes sont imperceptibles. Le temps du plaisir nous échappe d'une manière imperceptible. Les scrupules sont des doutes et des considérations presque *imperceptibles.* (La Pl.) L'amour-propre sait si bien se déguiser, qu'il est presque *imperceptible* dans le fond de notre cœur. (St-Evr.) L'esprit, pour vouloir être trop fin, devient *imperceptible.* (***)

D'un aveugle penchant le charme *imperceptible*
Frappe, saisit, entraîne et rend un cœur sensible. (Corneille.)

IMPERCEPTIBLEMENT. adv. D'une manière imperceptible, peu à peu, insensiblement. Agir, avancer, s'écouler imperceptiblement.

— Fig. S'insinuer imperceptiblement. On se modèle *imperceptiblement* sur ceux que l'on fréquente. (Clément XIV.)

IMPERDABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne saurait perdre, dont le gain est certain. Un procès, une cause imperdable. Une partie imperdable. Un jeu, un coup imperdable. Il ne se dit guère que dans ces phrases.

IMPERDU, UE. adj. Qui n'est pas perdu.

IMPÈRE. s. m. Droit féod. Justice, juridiction. Elle correspondait au *mixtum imperium* des Romains, que nos feudistes avaient traduit par *moyenne justice.* Inusité.

IMPERFECTIBILITÉ. s. f. Caractère, état de l'être imperfectible. Le péché originel ou la nature cause notre imperfectibilité.

IMPERFECTIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut rendre parfait. L'homme est imperfectible. Un dictionnaire est imperfectible.

IMPERFECTIBLEMENT. adv. D'une manière imperfectible.

IMPERFECTION. s. f. (pr. *in-pèr-fèk-ci-on*). État de ce qui n'est point achevé, parfait. L'imperfection de notre nature. Grande, extrême, légère imperfection. La négligence dans le maintien est une *imperfection.* (Volt.)

— Défaut, ce qui empêche d'être parfait. Imperfection du corps, de l'esprit. Nous sommes pleins d'imperfections. Les imperfections d'un ouvrage, d'un écrit, d'un tableau, etc. Le pouvoir de faire du mal est une *imperfection.* (D'Aguess.) C'est une grande *imperfection* que de se croire parfait. (***) Je ne suis point étonné que, malgré tant d'*imperfections*, Sophocle ait surpris l'admiration de son siècle. (Volt.) C'est sur les *imperfections* des grands hommes qu'il faut attacher sa critique. (Id.)

— Syn. comp. IMPERFECTION. DÉFAUT. DÉFECTUOSITÉ. V. FAUTE. VICE.

— *Imperfection* se disait autrefois, en librairie, pour Défets. V. ce mot, qui est seul usité maintenant.

IMPERFECTIONNABLE. adj. des g. Qui n'est point perfectionnable, ne peut être perfectionné.

IMPERFECTIONNÉ, ÉE. adj. Néol. Qui n'est point perfectionné.

IMPERFIDE. adj. des 2 g. Qui n'est pas perfide.

IMPERFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui n'a pas les feuilles perfoliées. Plante imperfoliée.

IMPERFORATION. s. f. (pr. *in-pèr-fo-ra-ci-on*). Médec. Vice de conformation, défaut d'ouverture de quelques organes qui devraient naturellement être ouverts.

IMPERFORÉ, ÉE. adj. Anat. Qui n'est pas ouvert par vice de conformation. Nez imperforé. Bouche imperforée.

IMPÉRIAL, ALE. adj. Qui appartient à l'empereur ou à l'empire. Couronne impériale. Manteau impérial. Dignité impériale. Troupes impériales.

Le glaive *impérial* qui détruit et qui sonde
Pour vous en écussons découpera le monde. (Barthél. et Méry.)

— *Villes impériales.* Villes libres qui composaient le troisième collége du corps de l'empire d'Allemagne.

— Blas. *Aigle impériale.* Aigle qu'on représente avec deux têtes, et avec les ailes déployées. Les armes de l'Autriche sont l'aigle impériale. || *Couronne impériale.* Espèce de mitre abaissée et surmontée du globe et de la croix.

— *Impériaux*, au plur. s'empl. subst. pour désigner les Troupes de l'empereur d'Allemagne. Ses ministres dans une assemblée, un congrès. Les impériaux campèrent sur une hauteur.

— *Eau impériale.* Espèce d'eau-de-vie distillée.

— Numism. *Médailles impériales.* Médailles frappées sous les empereurs romains. || On dit aussi substant. Les *impériales.*

— Comm. *Serge impériale*, ou substant. *impériale.* Serge de laine fine.

— Bot. *Couronne impériale*, ou substant. *impériale.* la fritillaire.

— Hortic. *Prune impériale*, ou simplement, *impériale.* Variété de prune longue et grosse.

IMPÉRIALE. s. f. Le dessus d'un carrosse, d'une diligence. Monter sur l'impériale. || Ciel d'un lit à l'ancienne mode.

— Petite touffe de poils qu'on laisse pousser sous la lèvre inférieure. On dit maintenant *une royale.* V. ROYALE.

— Archit. Espèce de dôme formant par le haut une pointe assez aiguë.

— Métrol. Monnaie d'or de Russie qui contient 10 roubles. Il y a des impériales de différentes valeurs : 1° L'impériale jusqu'à 1763, qui vaut 52 fr. 38 c. ; 2° l'impériale de 1763, 41 fr., 29 c. ; 3° l'impériale de 1772, 41 fr. 37 c. ; 4° l'impériale de 1801, 40 fr. 56 c.

— Sorte de jeu de cartes qui tient du piquet et de la triomphe. || *Impériale en main.* Celle qui se trouve toute faite dans la main, avant que l'on ait pris au talon. || *Impériale de rencontre*, s'empl. par opposition à Impériale en main, pour désigner celle que l'on a complétée à l'aide des cartes du talon. || *Impériale de retourne.* Impériale formée par la carte retournée et le jeu du donnant. || *Impériale d'atout.* Série de cartes de la couleur de l'atout, et formant une impériale. || *Impériale blanche.* Main de douze cartes basses. || *Monter une impériale.* Réunir les points nécessaires pour former et marquer une impériale. L'as, le roi, la dame et le valet de chaque couleur, font une impériale.

IMPÉRIALEMENT. adv. En empereur. Il est employé au fig., comme le mot royalement, pour signifier, Noblement, magnifiquement.

IMPÉRIALISME. s. m. Polit. Doctrine opinion des impérialistes.

IMPÉRIALISTE. s. m. Polit. Partisan du gouvernement impérial. Il se dit particulièrement des partisans de la politique de Napoléon ou d'un prince de sa famille.

IMPÉRIAUX. s. m. pl. V. IMPÉRIAL.

IMPÉRIEUSEMENT. adv. Avec orgueil, avec hauteur; superbement. Parler, traiter, commander impérieusement, d'un ton impérieux. L'une le porte à la recherche de son propre bien-être; l'autre lui commande impérieu-

sement d'être vertueux, même au détriment de son bien-être. (Virey.)

IMPÉRIEUX, EUSE. adj. Altier, hautain, qui commande avec orgueil. Homme impérieux. Femme impérieuse. Air, geste impérieux. Humeur impérieuse. Les Romains avaient une politique bien *impérieuse* à l'égard des rois qui leur étaient suspects. (St-Réal.) C'est par impuissance que les êtres faibles sont *impérieux*, voyez les enfants et les femmes. (Duc de Lévis.)

— Fig. A quoi on ne peut résister. Besoin impérieux; nécessité impérieuse. Un instinct plus *impérieux* que la raison lui fit embrasser cette carrière. (***) L'amour est une passion trop *impérieuse* pour céder à nos devoirs. (Cail.)

Ce torrent arrêté devint plus furieux,
Son cours fut plus rapide et plus *impérieux*. (Brébeuf.)

— S'emploie quelquefois substantiv. L'*impérieuse* s'est hâtée d'user de son droit. (J.-J. Rouss.)

IMPÉRIOSITÉ. s. f. Néol. Amour du commandement. Qualité de ce qui est impérieux. Il y a trop d'impériosité chez les riches.

IMPÉRISSABILITÉ. s. m. Qualité de ce qui est impérissable. Toutes les formes d'accroissement qu'un mot primitif est sujet à recevoir sont indépendantes de la formule générale et particulière des syntaxes; c'est ce qui fait son *impérissabilité*. (Mercier.)

— Chose impérissable. Les impérissabilités. Ranger la destinée d'un être dans les impérissabilités.

IMPÉRISSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut périr. Les anciens philosophes soutiennent que la matière est impérissable. L'âme est une substance simple, immatérielle, *impérissable*. (Volt.) La terre, tout *impérissable* qu'elle est, en grand, est sujette à bien des vicissitudes en détail. (Mém. de Trév.) Tandis que tout change et périt dans la nature, la nature elle-même reste immuable et *impérissable*. (Marm.)

— Par hyperb. Qui doit durer fort longtemps. Souvenir, monument impérissable.

IMPÉRISSABLEMENT. adv. D'une manière impérissable. Qui doit durer toujours.

IMPÉRIT, ITE. adj. (du lat. *imperitus*, inexpérimenté). Vieux mot français qu'il ne serait pas mauvais de rajeunir à cause de *impéritie*, et qui signifie Qui manque d'expérience. Il faut donc tant qu'il est possible fuir la hantise du peuple sot, *impérit*, mal complexionné. (Charron.) Une troupe *impérite* et furibonde de méchants garnements sorbonistes corrompus et achetés par cette scythe de guizars. (La Fulminante.) On dit que l'empereur Probus, aussi *impérit* que Salomon sur ce que pouvait opérer une bonne manœuvre, avait laissé en Orient les Français qu'il avait faits prisonniers, et qu'il se flattait de les tenir longtemps dans la captivité. (Dict. des origines.)

— substantiv. Celui, celle qui manque d'expérience. La vue n'est capable que de choses corporelles et d'individus, et encore de leurs croûtes et superficies seulement; c'est l'outil des ignorants et *impérits*. (Charron.)

IMPÉRITIE. s. f. (pr. *im-pé-ri-ci*). Incapacité, inhabileté, ignorance de ce qu'on doit savoir dans sa profession. Les notaires sont tenus des dommages et intérêts qu'ils causent par leur *impéritie*. (Bruneau.)

IMPERMANENCE. s. f. Défaut de permanence.

IMPERMANENT, ENTE. adj. Qui n'est point permanent.

IMPERMÉABILITÉ. s. f. (ét. lat., *in*, priv.; *per*, à travers; *meare*, couler). Phys. Qualité de ce qui est imperméable. Ce qui rend un corps imperméable.

IMPERMÉABLE. adj. des 2 g. Phys. Qui ne se laisse point traverser par certains corps. Le verre est imperméable à l'eau. ‖ Absol. Qui ne peut être pénétré par l'eau. Cuir, toile, enduit imperméable. Il me paraît que les terres glaises contiennent une matière grasse qui les rend *imperméables*. (Buff.)

IMPERMÉABLEMENT. adv. D'une manière imperméable.

IMPERMIS, ISE. adj. Qui n'est pas permis.

IMPERMUTABILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est impermutable.

IMPERMUTABLE. adj. des 2 g. Anc. cout. Qui ne peut être échangé contre une autre chose. Qui ne peut être permuté.

IMPERPÉTUEL, ELLE. adj. Qui n'est pas perpétuel. Monument imperpétuel.

IMPERPLEXE. adj. des 2 g. Qui n'éprouve pas de perplexité, d'incertitude.

IMPERPLEXITÉ. s. f. Absence de perplexité, de doute.

IMPERSÉCUTABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas persécutable, qui ne peut, ne doit pas être persécuté.

IMPERSÉCUTÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été persécuté. Homme, créancier impersécuté.

IMPERSÉVÉRANCE. s. f. Inconstance, défaut de persévérance.

IMPERSÉVÉRER. v. n. 1re conj. Ne point persévérer.

IMPERSISTER. v. n. Ne point persister.

IMPERSONNALITÉ. s. f. Gramm. Qualité de ce qui est impersonnel, absence de personnalité.

IMPERSONNEL, ELLE. adj. Gramm. Se dit de certains verbes défectueux qui ne se conjuguent dans tous leurs temps qu'à la 3e pers. du sing., comme *falloir, pleuvoir, neiger, tonner*, etc.; *il faut, il pleut, il neige, il tonne*, etc. On dit aussi : Les modes impersonnels, les formes impersonnelles d'un verbe. ‖ Il y a aussi des verbes passifs neutres, pronominaux, qui deviennent impersonnels; c'est lorsque le pronom *il* ne tient la place d'aucun nom, comme dans ces phrases : Il a été ordonné que...; il est survenu des événements; depuis lors, il s'est écoulé deux ans. ‖ Le participe des verbes impersonnels est invariable. La grande inondation qu'il y a eu; la sécheresse qu'il a fait; il s'est trouvé deux personnes chez moi. ‖ On met le verbe de la proposition subordonnée au subjonctif après les verbes impersonnels ou après ceux qui sont employés impersonnellement : Il importe que vous y soyez; il vaut mieux qu'il ne vienne point. Il faut en excepter *il s'ensuit, il résulte, il arrive*, et les verbes impersonnels dans la composition desquels se trouve un adjectif qui exprime une idée positive, tels que évident, certain, sûr, vrai, etc.; ces verbes alors n'exigent le subjonctif que lorsqu'ils sont interrogatifs ou accompagnés d'une négation. On dira donc : Il est vrai, sûr, certain, que vous êtes mon ami; il arrive souvent qu'on est trompé; et : Il n'est pas vrai, sûr, certain, que vous soyez mon ami; il n'arrive pas souvent que l'on soit trompé par ses amis. ‖ On dit aussi substantiv. : Un impersonnel, des impersonnels, en parlant des verbes impersonnels de leur nature.

— Quelques grammairiens ont pensé que cette dénomination d'*impersonnel* était tout à fait impropre, et qu'il fallait lui substituer celle d'*unipersonnel*. C'est une misérable chicane. *Impersonnel* signifie qui ne se rapporte à aucune personne, et *unipersonnel*, qui ne s'emploie qu'à une seule personne. N'est-ce pas évidemment la même idée sous d'autres mots? V. UNIPERSONNEL.

IMPERSONNELLEMENT. adv. (pr. *ein-per-ço-nel-le-man.*) Gramm. D'une manière impersonnelle. Se dit des verbes personnels qui deviennent accidentellement impersonnels. Le verbe *porter* est employé impersonnellement dans cette phrase : Il s'est *porté* beaucoup de monde sur la place.

IMPERSUADÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas persuadé.

IMPERSUASIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut persuader. O gens têtus! de dure cervelle, obstinés, *impersuasibles*. (*Hist. de la Toison d'Or.*)

IMPERTINEMMENT. adv. pr. *ein-per-ti-na-man*). Mal à propos, d'une manière sotte, extravagante. Il vaut mieux se taire que de parler impertinemment. On peut placer *impertinemment* le mot d'impertinent. (Sc.)

— Avec impertinence, insolemment. Il a chassé son valet parce qu'il lui répondait impertinemment.

IMPERTINENCE. s. f. Caractère d'une personne ou d'une chose impertinente. Je connais son impertinence. J'admire l'impertinence de ce discours. L'impertinence polie est très-commune en France. Il n'y a pas de plus grande *impertinence* que de vouloir être sage à contretemps. (Erasme.) L'*impertinence* est dans l'impertinent (La Bruy.)

— Au plur., Paroles, actions impertinentes. Dire, écrire des impertinences. Il ne m'a fait que des impertinences.

IMPERTINENCER. v. a. 1re conj. (rad. *impertinence*). Dire des impertinences à. Impertinencer quelqu'un.

— absol. Il ne fait qu'impertinencer.

IMPERTINENT, ENTE. adj. (pr. *in-per-ti-nan*). Qui parle, qui agit contre les égards, les convenances, la politesse, le bon sens. C'est l'homme le plus impertinent que je connaisse.

. . L'*impertinent* auteur!
L'ennuyeux écrivain! le mauvais traducteur!
(Boileau.)

— Qui parle, qui agit de manière à vous offenser. Il est assez impertinent pour avoir dit, pour avoir osé cela.

— Se dit aussi des choses contraires aux bienséances, ou offensantes. Cette réponse est fort impertinente. Son ton est très-impertinent.

— S'emploie avec *il est* pris impersonnel. Il est fort *impertinent* de vouloir deviner ce qu'est Dieu; il est bien hardi de nier ce qu'il est. (Volt.)

— Prat. Se dit de ce qui n'appartient pas à la question. On a déclaré ces faits impertinents et inadmissibles. Cette locution n'est plus d'usage; on dit aujourd'hui faits *non pertinents*.

— substantiv. C'est un impertinent, une impertinente. Le fat est entre l'*impertinent* et le sot. (La Bruy.)

IMPERTINENTE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'un liseron du Pérou.

IMPERTURBABILITÉ. s. f. État de ce qui est imperturbable. État de l'âme tranquille, qui est sans trouble. L'imperturbabilité de sa mémoire. Saint Clément voulait élever les parfaits jusqu'à l'apathie, c'est-à-dire à l'*imperturbabilité*. (Boss.)

IMPERTURBABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut émouvoir, troubler. Il est imperturbable dans ses résolutions.

— Qui ne se trouble jamais. Il est d'un sérieux imperturbable. Ce prédicateur a une mémoire imperturbable.

IMPERTURBABLEMENT. adv. D'une manière imperturbable, sans pouvoir être troublé.

IMPESÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été pesée. Marchandise impesée.

IMPÉTIGINES. s. f. pl. Médec. Habitudes dépravées du corps, avec affection cutanée

IMPÉTIGINEUX, EUSE. adj. Médec. Dartreux, qui appartient aux impétigines. Peau impétigineuse, galeuse, etc.

IMPÉTIGO. s. m. Médec. Sortes d'affections cutanées, comprenant la gale, la gratelle, les dartres, etc.

IMPÉTIOLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *in-pé-tio-lère*). Bot. Dont les feuilles sont sessiles. La mikonie impétiolaire.

IMPÉTRABILITÉ. s. f. Dr. can. Qualité de ce qui est impétrable. Impétrabilité d'un bénéfice.

IMPÉTRABLE. adj. des 2 g. Jurispr. Qu'on peut impétrer, obtenir. Lettres impétrables. Bénéfice impétrable, vacant par mort ou qu'on peut obtenir par dévolution.

IMPÉTRANT, ANTE. adj. et s. Jurispr. Celui, celle qui a obtenu quelque grâce du prince ou quelque bénéfice. Des lettres furent accordées à l'impétrant, à l'impétrante.

IMPÉTRATION. s. f. (pr. *in-pé-tra-ci-on*). Jurispr. Action par laquelle on obtient une grâce, un bénéfice. L'impétration d'un privilége, d'une charge, etc. N'est usité qu'au palais

IMPÉTRÉ, ÉE. part. du v. Impétrer. S'emploie adjectivement.

IMPÉTRER. v. a. Jurispr. Obtenir en vertu d'une supplique, d'une requête, etc. Impétrer des lettres de grâce, un bénéfice.

— A été du langage ordinaire dans le sens d'Obtenir. Fimbria pour se tuer s'étant frappé trop faiblement, *impétra* de son valet de l'achever. (Montaig.)

IMPÉTRIFIÉ, ÉE. Qui n'est pas pétrifié. Végétal, animal impétrifié.

IMPÉTUEUSEMENT. adv. Avec impétuosité. Ce fleuve coule impétueusement. Parler, agir impétueusement.

IMPÉTUEUX, EUSE. adj. Violent, véhément, rapide. Vent impétueux. Torrent impétueux. C'est là qu'un torrent *impétueux* se précipite sur un lit de roches qu'il ébranle par la violence de ses chutes. (Barth.) Une troisième cause de changement sur la surface du globe sont les vents *impétueux*. (Buff.) La terre n'offre plus que l'image d'un vaste incendie qu'entretiennent des amas énormes de matières enflammées, et qu'animent des vents *impétueux*. (Lacép.)

— Se dit des passions, des mouvements de l'âme. Des passions impétueuses. Amour impétueux. Colère impétueuse. Désirs impétueux. Fureur impétueuse. La douce chose de couler ses jours dans le sein d'une tranquille amitié, à l'abri de l'orage des passions *impétueuses*. (J.-J. Rouss.) Que les passions *impétueuses* rendent les hommes enfants. (Id.) Son *impétueuse* colère, qui le faisait redouter des autres, lui fut fatale à lui-même. (Boss.)

— Et dans le même sens de l'homme et de ses actions. Homme impétueux. Orateur impétueux. Cette terre se trouve tout à coup habitée par un peuple bouillant et *impétueux*, qui semble respirer avec l'air d'une atmosphère brûlante, l'excès de tous les sentiments, le délire de toutes les passions. (Rayn.) C'est un marin dont l'attitude est flegmatique et le parler bouillant et *impétueux*. (J.-J. Rouss.) Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'avec tout ce ton dogmatique et froid, ils sont vifs, *impétueux*, et ont les passions très-ardentes. (Id.)

Au récit imprévu de l'horrible insolence,
Le prélat hors du lit, *impétueux*, s'élance. (Boil.)

— Littér. *Style impétueux*. Style très-rapide, souvent trop rapide, qui va par bonds, parfois au hasard. Le style de quelques Pères de l'Église est impétueux.

— subst. La vigueur de l'essor et la rapidité de l'action caractérisent l'impétueux.

IMPÉTUOSITÉ. s. f. Action, qualité de ce qui est impétueux. L'impétuosité de la tempête, du vent, du torrent, de la mer. Un oiseau, une bête féroce qui fond avec impétuosité sur sa proie. L'impétuosité de la course d'un cheval. Soutenir l'impétuosité d'une attaque. Une source qui sort avec impétuosité.

— Fig. Vivacité extrême. L'impétuosité française. Parler, agir avec impétuosité. L'impétuosité des passions, de la jeunesse, du caractère, du zèle, du style, du discours, de l'éloquence. L'impétuosité de son humeur, de son caractère. L'impétuosité d'un transport aveugle. Ils s'abandonnaient à l'*impétuosité* d'une joie effrénée. (Barth.) Athénagore a mis plus d'esprit dans sa défense, mais il n'a ni la manière originale de Justin, ni l'*impétuosité* de l'auteur de l'Apologétique. (Chateaub.) A ce discours sensé, le cavalier, qui ne reconnaissait plus l'autorité de la raison, répondit à la dame avec toute l'*impétuosité* d'un homme possédé des mouvements qui l'agitaient. (Le Sage.)

— Trait, action, parole d'une personne impétueuse. Mademoiselle me gronda de ne l'avoir point vue, j'aime bien à ne pas me mêler dans ses *impétuosités*. (Mme de Sév.)

IMPEUPLÉ, ÉE. adj. Qui n'est guère peuplé. Pays, village impeuplé.

IMPEY. s. m. (du nom de *Lady Impey*). Ornith. Nouveau genre de la famille des gallinacés, ayant pour type le vrai maunaul. Impey resplendissant.

IMPHILOSOPHIE. s. f. Manque de philosophie.

IMPHILOSOPHIQUE. adj. des 2 g. Qui est dépourvu de philosophie. Jugement imphilosophique.

IMPHILOSOPHIQUEMENT. adv. D'une manière imphilosophique.

IMPHY. Géogr. Village de France (Nièvre); grande usine pour le cuivre laminé et martelé, la tôle et le ferblanc; 900 hab.

IMPIE. adj. des 2 g. Qui n'a point de religion, qui méprise les choses de la religion. Homme impie. Esprit impie. Nation impie.

— Qui est contraire à la religion. Sentiment impie. Discours impies. Ouvrages impies. Paroles impies. Actions impies. Culte impie.

— Poét. Qui appartient à l'impie. Leur bouche impie a vomi ce blasphème. Il osa porter sur lui ses mains impies.

— S'emploie aussi substantiv. en parlant des personnes. C'est un impie. L'impie a dit dans son cœur, il n'y a point de Dieu. Il faut fuir la compagnie des athées et des impies. La différence entre le juste et l'*impie*. (Boss.) J'ai vue l'*impie* adoré sur la terre. (Rac.) L'*impie* est rarement par le ciel oublié. (Form.) Les *impies* sont ceux qui profanent indignement la cause de Dieu en le faisant servir aux passions des hommes. (J.-J. Rouss.) Ils verraient même dans cette histoire la main de Dieu, toujours levée pour délivrer les justes et pour confondre les *impies*. (Fén.) Hé bien, de cette *impie* a-t-on puni l'audace? (Rac.) L'*impie* heureux insulte au fidèle souffrant. (V. Hugo.)

IMPIEMENT. adv. (pr. *ein-pi-man*.) S'est dit pour Avec impiété. Si vous agissez impiement.

IMPIÉTÉ. s. f. Mépris pour les choses de la religion. Afficher l'impiété. Acte d'impiété. Et ce sont ces petits êtres, déjà tout imprégnés d'*impiété*, qui vont devenir la société de demain, s'emparer de la législation, occuper les charges de la magistrature. (L'abbé Baud.) L'*impiété* est un vent brûlant qui dessèche le cœur de l'homme. (Descuret.)

— S'applique aux actions et aux discours impies. Dire, commettre des impiétés. Son nom outragé par des impiétés. Les blasphèmes sont des impiétés.

— Se dit aussi du manque de respect envers ses père et mère. C'est une grande impiété de lever la main sur son père.

IMPIGNORATION. s. f. (pr. *in-pi-gno-ra-ci-on*). Cout. Action de déposer un gage. ‖ Le gage déposé.

IMPILÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été pilé. Drogues impilées.

IMPILLÉ, ÉE. adj. (pr. *in-pi-ié*). Qui n'a point été pillé. Maison impillée. Ouvrage impillé.

IMPITEUX, EUSE. adj. (de *in*, priv., et *piteux*). Qui est sans pitié. Vieux mot que l'on devrait bien rajeunir. L'ordre de la nature est un ordre superbe et *impiteux*. (Volt.) Il faut souvent remanier les maux de l'âme au grand jour, les ouvrant et les éventrant du fond de nos entrailles d'une main *impiteuse*. (Mlle de Gournay.) Une louve naturellement *impiteuse* les allaite toutefois humainement de ses mamelles. (Est. Pasq.)

IMPITIÉ. s. f. S'est dit pour Défaut de pitié. Et la dure *impitié* dont son âme est couverte. (Ph. Desportes).

IMPITOYABLE. adj. des 2 g. Inaccessible à la pitié, insensible. Homme inpitoyable. Cœur impitoyable. Censeur impitoyable. Ceux qui s'imaginent être au-dessus des maux qui arrivent aux autres sont d'ordinaire *impitoyables*. (Nic.) Tigre altéré de sang, Décie *impitoyable*. (Corn.) Une douleur insensée rend stupide et *impitoyable*. (J.-J. Rouss.)

L'*impitoyable* tigre, aigri d'un fiel rongeur,
Ne s'enivre jamais du sang du voyageur. (Roucher.)

— Se dit des choses morales. Maximes impitoyables. Principes impitoyables. La science positive, sèche, aride, *impitoyable*, que nous appelons la politique, serait forcée de remonter dans le passé pour y chercher des motifs de haine contre le présent. (Basin.) ‖ Et, par métaphore, des choses inanimées. La mer est impitoyable. La mort, l'enfer, sont impitoyables.

— Qui annonce de l'inhumanité. Action impitoyable. Trait impitoyable. Écouter les plaintes des malheureux d'un air impitoyable.

— subst. *L'impitoyable* s'est dit du Parlement anglais, sous Richard II, en 1389, à cause des actes rigoureux d'autorité qu'il exerçait contre les favoris et les ministres du roi. ‖ adj. Le parlement impitoyable.

— Entom. *Larves impitoyables* Celles qui mangent les boutons de rose.

IMPITOYABLEMENT. adv. D'une manière impitoyable, sans pitié. Ce barbare le traite impitoyablement. On l'a dépouillé impitoyablement. Il fut impitoyablement massacré. Sa révérence, en affectant le style d'un homme de bien, y déchirait *impitoyablement* une bonne famille catalane, et Dieu sait s'il disait la vérité! (Le Sage.)

IMPLACABILITÉ. s. f. Persévérance dans le ressentiment; qualité de ce qui est implaca-

ble. Ni ses prières ni ses larmes ne purent désarmer l'implacabilité de son ennemi.

IMPLACABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être apaisé. Ne se dit que de l'homme et des mouvements de son âme. Ennemi implacable. Colère, haine implacable. Etre implacable dans sa colère. Dieu n'a cessé d'être implacable que par la mort de Jésus-Christ. Fuis d'Auguste irrité l'*implacable* colère. (Corn.) *Implacable* ennemi de Rome et du repos. (Rac.) Le parti vaincu jure une vengeance *implacable*, une haine nationale qui vivra dans leur sang et renaîtra de leurs cendres. (Rayn.)

— Il est à regretter qu'on ait exclu de la langue son simple *placable*, qui peut être adouci, apaisé, d'autant plus que nous ne possédons aucun mot qui rende cette idée. Il y a des gens *implacables*, pas un de placable : on ne finirait pas si on voulait exposer tous nos besoins. (Volt.)

IMPLACABLEMENT. adv. D'une manière implacable. Haïr, détester, poursuivre implacablement.

IMPLACÉ, ÉE. adj. Qui n'a point de place.

IMPLANÉ, ÉE. part. pass. du v. Implaner. S'emploie adjectiv. Mis au rang des planètes. Vesta est une comète récemment implanée.

IMPLANER. v. a. 1re conj. Cosmol. Il s'est dit de l'action du soleil qui fixe une comète dans le plan de l'écliptique et la met au nombre des planètes. || Il s'est employé avec le pronom, S'implaner. Ces expressions appartiennent au système de Ch. Fourier.

IMPLANTATION. s. f. (pr. *in-plan-ta-ci-on*). Action d'implanter ou de s'implanter. || Résultat de cette action.

IMPLANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Implanter. S'empl. adjectiv. Les poils sont implantés dans la peau. Les végétaux se nourrissent par des racines *implantées* dans le sol natal. (Brill.-Sav.) C'est qu'il doit tirer sa nourriture du grand arbre dans lequel il est *implanté*, et dont il est une partie intégrante. (Bonnet.) Vous trouverez une petite glande *implantée* sur le réceptacle, entre l'étamine et le germe. (J.-J. Rouss.)

— Minér. Se dit des cristaux qui sont attachés par un de leurs bouts aux parois d'une excavation creusée dans une roche.

IMPLANTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans; *plantare*, planter). Planter, insérer une chose dans une autre. Là, on ne voit point la ronce vorace hérissant un sol endurci, et implantant ses racines jusque sous le rocher calcaire.

— S'est pris quelquefois au figuré. Alector, tout joyeux, la remercia très-affectueusement en lui *implantant* baisers sur baisers. (Poug.)

— S'IMPLANTER. v. pron. Être implanté. Les dents s'implantent dans les alvéoles. Les lichens s'implantent dans les fentes des rochers. Deux grands muscles partent de sa racine, embrassent le larynx, et, couronnant la tête, vont *s'implanter* dans le front. (Buff.) D'autres semences sont taillées comme des écailles légères, et vont, au moindre vent, *s'implanter* dans la plus petite fente d'un mur. (B. de St-P.)

IMPLAUSIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas plausible.

IMPLEURÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été pleuré ou regretté. Mari impleuré. Epouse impleurée. Pauvre petite orpheline, abandonnée au berceau par une mère ingrate et malheureuse, comme tu vécus sans amour, ainsi tu es morte impleurée !

IMPLEXE. adj. des 2 g. (du lat. *implexus*, compliqué). Littér. Se dit des poèmes épiques ou dramatiques qui présentent quelque renversement dans la fortune du héros. Il est opposé à Simple. L'ouvrage est implexe si la fortune du héros devient mauvaise de bonne qu'elle était, ou de mauvaise devient bonne.

IMPLIABLE. adj. des 2 g. Inflexible, qu'on ne peut plier. S'emploie quelquefois dans le style familier. Caractère impliable.

IMPLIANT, ANTE. adj. Qui ne plie pas. Bois impliant.

IMPLICATION. s. f. (pr. *im-pli-ka-ci-on*). Jurispr. Action d'engager dans une affaire criminelle. || Résultat de cette action.

— Philos. Contradiction. Il y a implication entre ces deux propositions.

IMPLICITE. adj. des 2 g. (du lat. *implicitus*, enveloppé, embrouillé). Didact. Qui est contenu dans une proposition, dans un discours, dans une clause, non pas en termes formels, mais qui s'en tire par une conséquence naturelle. C'est l'opposé d'Explicite. Condition implicite. Une préférence, même *implicite*, qui fait marcher Dieu avant nos propres intérêts, peut mériter le salut. (Fén.)

— *Volonté implicite.* Celle qui se manifeste moins par des paroles que par des circonstances et par des faits. Telle clause, par exemple, sans être énoncée dans un contrat, y est censée contenue, parce qu'elle suit de la volonté implicite et primitive des contractants, laquelle se démontre, tant par la nature de l'acte que par d'autres clauses équivalentes et nettement exprimées.

— *Foi implicite.* Acquiescement général et sincère à tout ce que l'Église nous propose, sans que le fidèle porte sa vue ni sa foi sur tel ou tel article de croyance qu'il ignore le plus souvent.

IMPLICITEMENT. adv. Didact. D'une manière implicite. Cette clause est contenue implicitement dans le contrat. Toute la doctrine chrétienne est contenue explicitement ou *implicitement* dans le symbole. (Cl.)

IMPLIQUÉ, ÉE part. pass. du v. Impliquer. S'empl. adjectiv. Se trouver impliqué dans une affaire.

IMPLIQUER. v. a. 1re conj. (du lat. *implicare*, entortiller, entrelacer; formé de *in*, dedans; *plicare*, plier). Envelopper, engager dans une affaire fâcheuse. On l'a impliqué dans cette accusation. Il est dangereux d'avoir pour amis des personnes qui vous *impliquent* dans les fautes qu'elles commettent. (***)

— Renfermer, comprendre implicitement. Ce que vous dites implique nécessairement que vous reconnaissez l'auteur de cet ouvrage. L'idée d'homme *implique* les idées d'intelligence et de volonté. (Acad.) La déclaration que vous avez faite *implique* nécessairement que vous connaissez cette personne. (Id.)

— *Cela implique contradiction.* Cela renferme contradiction. Se dit des idées incompatibles, dont l'une détruit essentiellement l'autre. Vous dites qu'il est sage, et vous avouez qu'il fait des folies, cela implique contradiction. || On dit dans le même sens, Cela implique, il implique de dire que, il implique que.

IMPLORABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut implorer.

IMPLORANT. part. prés. invar. du v. Implorer. Qui implore. Des mères en pleurs implorant Dieu pour le salut de leurs fils.

Et le front couronné d'une palme immortelle,
Implorant pour ces rois la clémence éternelle.
(AIMÉ-MARTIN.)

Douze bandits dans ta demeure sombre,
La torche en main, *implorant* le Seigneur,
Pour ce bandit couché sur un décombre. (C. DELAV.)

IMPLORANT, ANTE. adj. Néol. Suppliant. J'entendis sortir du fond de ce bois des cris *implorants*. (L'abbé Prévost.)

IMPLORATEUR, TRICE. s. (rad. *implorer*). Celui, celle qui implore.

Te suppliant que cet *implorateur*
Soit accepté pour le tien serviteur.
(*Triomphe de la noble dame.*)

IMPLORATION. s. f. (pr. *in-plo-ra-ci-on*). S'est dit pour Action d'implorer, prière, supplication. Enfants, dit-il, d'ici sortir ne vous faut espérer par vœux et *imploration* des dieux. (Rabelais.)

— Recours à la justice séculière. Les gens d'Église ont souvent besoin de l'imploration du bras séculier pour l'exécution des sentences ecclésiastiques. V. IMPLORER.

IMPLORÉ, ÉE. part. pass. du v. Implorer. S'empl. adjectiv. Mère implorée. La Vierge implorée par les pécheurs.

IMPLORER. v. a. 1re conj. (du lat. *implorare*; formé de *in*, dans; *plorare*, pleurer). Demander avec ardeur, avec instance, humilité. Implorer Dieu, l'assistance, la miséricorde de Dieu, les grâces du Saint-Esprit. Implorer la clémence du vainqueur, la protection des grands. Implorer les miséricordes divines. *Implorer* l'autorité du souverain. (Mass.) Le Dieu vengeur est le Dieu des méchants ; je ne puis le craindre pour moi ni l'*implorer* pour les autres. (J.-J. Rouss.) C'est la seule grâce que mon cœur puisse *implorer*. (Volt.) Les justes ont *imploré* le Seigneur, et il les a exaucés. (La Harpe.) Mon Dieu, nos pères vous ont *imploré* et ont été sauvés ; ils ont espéré en vous, et leur espérance n'a point été confondue. (Id.)

— *Implorer le bras séculier.* Recourir à la puissance temporelle pour faire mettre à exécution les sentences des tribunaux ecclésiastiques.

IMPLOREUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui implore. On m'a détaché de temps en temps de petits chercheurs de places, de petits *imploreurs* de recommandations, pour savoir par eux s'il ne restait personne qui eût pour moi de la bienveillance, et travailler aussitôt à me l'ôter. (J.-J. Rouss.) Malgré la grande autorité de Rousseau, nous pensons que le mot *implorateur* est préférable.

IMPLOYABLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Ce qui ne peut se ployer.

— Fig. Inflexible, immuable, rigide. Ame forte et imployable. Ayant eu à dédain les larmes et les pleurs, de se rendre à la seule révérence de la sainte image de la vertu, que c'est l'effet d'une âme forte et *imployable*. (Mont.) Les historiens disent que la persuasion étant populairement semée entre les Turcs de la fatale et *imployable* prescription de leurs jours aide apparemment à les assurer aux dangers. (Id.)

IMPLUMÉ, ÉE. adj. (du lat. *implumis*, qui est privé de plumes). Ornith. Qui est privé, dégarni de plumes.

IMPLUVIEUX, EUSE. adj. Se dit quelquefois du temps qui n'est point à la pluie. || Qui n'est pas sujet aux pluies. Climat impluvieux. Saison impluvieuse.

IMPLUVIUM. s. m. (pr. *in-plu-vi-omm*). Ant. rom. Bassin ou réservoir d'eau qui se trouvait au milieu du *cavædium* d'une maison romaine. || Citerne.

IMPOÉTIQUE. adj. des 2 g. Critiq. Qui n'est pas poétique. Terme, expression, pensée impoétique.

IMPOÉTIQUEMENT. adv. Critiq. Sans poésie.

IMPOLI, IE. adj. Qui est sans politesse ; incivil, malhonnête. Homme impoli. Un homme *impoli* peut n'être qu'un rustre ; l'incivil est presque toujours un caractère désagréable. (Laveaux.) On trouve des esprits nés pour tout contester, qui ne donnent qu'un blâme équivoque aux hommes *impolis*, aux caractères incivils. (Id.)

— Qui annonce l'impolitesse. Air impoli. Ton impoli. Manières impolies. Si l'on veut se faire aimer, il faut se garder de porter dans ses relations des manières impolies.

— subst. Personne impolie. Un impoli. Une impolie. Vous êtes un impoli.

IMPOLICE. s. f. Manque de discipline, d'ordre, de respect pour les bienséances. On se plaint de l'*impolice* qui règne dans le parlement d'Angleterre. (J.-J. Rouss.)

IMPOLICÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas policé. Société impolicée.

IMPOLIMENT. adv. Sans politesse, d'une manière impolie. Se vanter, c'est dire *impoliment* aux autres : Je suis et je vaux plus que vous. (***)

IMPOLITESSE. s. f. Manque de politesse, défaut opposé à la politesse. Il consiste dans une certaine rudesse de langage et de manières, opposée à la façon d'agir et de parler qui est consacrée dans la bonne société. Je suis choqué de son impolitesse. La fierté et les manières hautaines sont les sources les plus naturelles de l'*impolitesse*. (Bellegarde.) C'est une *impolitesse* à faire rendre l'âme. (Corn.) Si l'*impolitesse* est un défaut d'éducation, c'est aussi un défaut de goût, car le langage et les manières qui distinguent les hommes polis se réservent sans étude aux organisations délicates. (Level.) L'*impolitesse* tient surtout aux ignorances des usages du monde. (Id.)

— On dit aussi L'impolitesse d'un procédé, d'une réponse.

— Action, procédé contraire à la politesse. Il m'a fait une impolitesse. Je n'ai reçu de lui que des impolitesses. Au lieu de se fâcher de mon *impolitesse*, il en sourit, et continua de me parler. (Le Sage.)

IMPOLITIQUE. adj. des 2 g. Contraire à la politique. Mesure impolitique. Conduite impolitique. Guerre impolitique.

IMPOLITIQUEMENT. adv. D'une manière impolitique. C'est agir bien impolitiquement.

IMPOLLU, UE. adj. Qui n'a point été pollué ; qui est exempt de tache, de souillure.

Léandre adonc la ceinture *impollue*
Qu'elle portait soudain lui a tollue
D'autour du corps. (CL. MAROT.)

— Qui a conservé sa chasteté, sa virginité. Ayant tout perdu, au moins fut mon corps *impollu* et net de toute violence. (Amyot.) Fut averti en songe par Apollon de la laisser *impollue* et intacte. (Mont.)

Je saurai conserver, d'une âme résolue,
A l'époux sans macule une épouse *impollue*. (CORN.)

IMPOLLUÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été pollué, souillé.

IMPOLLUMENT. adv. Purement, sans tache, sans souillure. Il faut estimer grandement cette princesse d'avoir été si belle, et gardé sa viduité jusqu'à son tombeau. et révéré si inviolablement et *impollument* la foi aux mânes de son mari. (Brant.) Inusité.

IMPONCTUEL, ELLE. adj. Inexact, qui manque de ponctualité.

IMPONDÉRABILITÉ. s. f. Phys. Qualité de ce qui est impondérable. L'impondérabilité de la lumière, de l'électricité, du magnétisme. L'impondérabilité du fluide magnétique.

IMPONDÉRABLE. adj. des 2 g. Phys. Qui ne peut être pesé, dont on ne peut connaître la pesanteur.

— *Fluides impondérables.* Nom qu'on donne aux causes qui produisent les phénomènes de la chaleur, de l'électricité et du magnétisme, parce qu'elles diffèrent des substances connues en ce qu'on ne peut point les peser, de sorte que leur existence matérielle est douteuse, quoiqu'on en parle toujours comme si elles étaient des corps réels, parce que cette hypothèse est plus commode pour concevoir, exposer et expliquer les faits.

IMPONDÉRÉ, ÉE. adj. Phys. Qu'on n'a point pesé, qu'on ne peut peser. Terme qui dans un langage rigoureux doit être substitué à celui de *impondérable*, parce qu'il répugne de déclarer qu'une capacité est absolue, quand on ignore si elle l'est réellement. Aussi beaucoup de physiciens disent-ils *fluide impondéré* au lieu de *fluide impondérable*.

IMPOPULAIRE. adj des 2 g. Qui n'est pas populaire, qui n'est pas selon les désirs du peuple. Lois impopulaires. Mesures impopulaires. Les mesures impopulaires qui tendent à consolider les gouvernements sont souvent la cause de leur ruine.

— En parlant des personnes, Qui n'est pas aimé du peuple. Prince impopulaire. Ministre impopulaire. Roi impopulaire.

IMPOPULARITÉ. s. f. État de ce qui est impopulaire. L'impopularité d'une mesure. L'impopularité d'une loi.

— Manque d'affection du peuple. L'impopularité d'un prince, d'un ministre, d'un roi. Si l'on doit parfois gémir des suites terribles de l'*impopularité*, ce ne sont certainement pas ces hommes-là pour qui la sensibilité doit réserver toutes ses larmes. (Nap. Gall.)

— Personnage impopulaire. Voilà tout le secret de tant de grandes et malheureuses *impopularités*. (Nap. Gall.)

IMPORCITOR. Myth. lat. Un des dieux champêtres que les laboureurs romains invoquaient quand ils traçaient les sillons du troisième labour. Le flamine ou prêtre de Cérès in voquait ce dieu dans le sacrifice qu'il faisait à Cérès et à la Terre.

IMPOREUX, EUSE. adj. Phys. Qui n'a point de pores. Corps imporeux.

IMPOROSITÉ. s. f. Phys. État de ce qui n'a point de pores.

IMPORTABLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Pénible, insupportable. Ceux qui les mènent en *importable* exil. (Poug.) La foule était moins *importable* à chaque particulier. (Mont.)

— Douan. Que l'on peut importer, qu'il est permis d'importer. Marchandises importables.

IMPORTAMMENT. adv. D'une manière importante. Peu usité.

IMPORTANCE. s. f. Ce qui fait qu'une chose est considérable par elle-même ou par ses suites, soit par les circonstances qui l'accompagnent, soit par la valeur que nous y attachons L'importance d'une affaire, d'une question. Cela est d'une grande importance. Ce n'est d'aucune importance. La chose n'est d'aucune importance dans ce moment, mais elle peut devenir très-importante dans la suite. En toutes choses, il est d'une grande importance de bien commencer. Vous voulez que l'on proportionne la délibération à l'*importance* de la question qu'on agite. (J.-J. Rouss.) Le sujet est de la plus grande *importance*. (Id.) Le secret se recommandait tout seul par sa propre *importance*. (Boss.) Le prince s'empara en une heure de ce poste peu fortifié, mais de la plus grande *importance*. (Volt.) C'est par une série d'observations attentives que j'ai reconnu l'*importance* de l'ouïe chez les aveugles. (Dufaure.)

— *Mettre, attacher de l'importance à....* Considérer comme ayant beaucoup d'importance. Il met, il attache de l'importance aux plus petites choses, à tout ce qu'il fait.

— *Homme d'importance.* Homme de qualité, de savoir, de capacité, d'autorité. L'ignorant croit se donner de l'importance en disant : Il n'y a point de Dieu. L'homme n'a d'importance que par ses rapports avec ses semblables ; seul, il est nul. Pour juger de l'*importance* réelle d'un individu, il faut songer à l'effet que produirait sa mort. (De Lévis.)

— Se prend en mauvaise part et s'applique à Ceux qui montrent de l'orgueil, de la vanité, qui veulent paraître plus considérables qu'ils ne le sont réellement. Faire l'homme d'importance. Se donner de l'importance, des airs d'importance. Prendre un ton d'importance. On peut souvent juger d'un homme à la première vue, sur le degré d'*importance* qu'il se donne : ainsi une bulle de savon par son étendue donne la mesure du vide qu'elle renferme. (Lingrée.) L'*importance* est la première chose que nous prenons et que nous quittons plus tard. (Ligne.)

Défions-nous des gens aux grands airs d'*importance*,
Leurs cerveaux le plus souvent
Ne renferment que du vent. HADRONT.

— *D'importance*. loc. adv. Très-fort, extrêmement. Il ne se dit qu'en mauvaise part. Corriger d'importance. Ils ont été étrillés d'importance.

IMPORTANT, ANTE. adj. Qui importe, qui est de conséquence, d'un grand intérêt. Avis, conseil important. Affaire, clause importante. Service important. Occasions importantes. Mot important. La faute que vous avez commise est plus importante que vous ne pensez. La première et la plus *importante* qualité d'une femme est la douceur. (J.-J. Rouss.) Chacun étant chargé spécialement de sa propre conservation, le premier et le plus *important* de ses soins est et doit être d'y veiller sans cesse. (Id.) Thalès fut pendant toute sa vie dans une considération très-distinguée ; on le consultait sur les affaires les plus *importantes*. (Fén.) La première et la plus *importante* des magistratures est celle des archontes. (Barth.)

— En parlant des personnes, Qui est constitué en dignité, qui jouit d'un grand crédit. Homme important. Personnage important. Il a su se rendre important. De tous les ministres, le cardinal Mazarin, le plus nécessaire et le plus *important*. (Boss.)

— substantiv. *C'est un important, faire l'important* ou *l'homme d'importance*. Vouloir passer pour un homme de crédit, de mérite, d'autorité. On le dit aussi d'un homme qui affiche de l'orgueil, de la vanité, etc. Rien n'est plus propre à faire un *important* qu'une bête qui sait se taire. (Lemontey.) Ce qui ressemble le plus à un ballon, c'est un *important* ; il en a le vide et l'enflure. (S. Dub.) Un grain d'esprit et une once d'affaires plus qu'il n'en entre dans la composition d'un suffisant, font l'*important*. (La Bruy.) Pendant qu'on ne fait que rire de l'*important*, il n'a pas un autre nom ; dès qu'on s'en plaint, c'est l'arrogant. (Id.)

— Hist. *Les importants.* Se dit absolument des membres d'un parti que formèrent à la cour, après la mort du duc de Richelieu, tous ceux que ce ministre avait persécutés. On leur donna ce nom parce que la reine mère, Anne d'Autriche, les ayant d'abord traités avec faveur, ils se crurent appelés à jouer un grand

rôle, et prirent des airs choquants de grandeur et de supériorité. Les importants. Cabale des importants. L'influence des importants fut de peu de durée.

— IMPORTANT. s. m. L'essentiel. En toute affaire, l'important est de savoir ce qu'on veut.

IMPORTATEUR. s. m. Comm. Celui qui fait le commerce d'importation; qui importe une denrée, une marchandise, d'un pays étranger dans le sien. La pomme de terre a eu le sort de l'imprimerie. Toutes les nations revendiquent l'honneur d'avoir eu pour sujet le premier *importateur*. (De Morog.)

IMPORTATEUR, TRICE. adj. Qui fait le commerce d'importation. Un peuple importateur. Il ne peut guère exister que dans la barbarie et l'enfance de toute civilisation un peuple qui ne soit pas tout à la fois *importateur* et exportateur. (Lemonn.)

IMPORTATION. s. f. (pr. *im-por-ta-ci-on*). Comm. Action d'importer, d'introduire dans un pays les marchandises, une découverte, etc. L'importation de ces marchandises est prohibée. On lui doit l'importation de cette précieuse industrie.

— Produits qu'un peuple tire d'un territoire étranger par la voie du commerce. Les *importations* forment le complément obligé des consommations de toutes les nations civilisées. (De Morog.) Les *importations* de l'étranger deviennent pour ce peuple un stimulant énergique de cette production sans laquelle il lui serait impossible d'obtenir les produits exotiques dont il a besoin. (Id.) Toute *importation* a pour effet correspondant une exportation; car on ne peut acheter sans vendre, ni vendre sans acheter. (Id.)

IMPORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Importer. S'empl. adjectiv. Marchandises importées. Denrées importées. Fruit importé en France. Cette industrie fut importée en France par un tel.

IMPORTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans; *portare*, porter). Comm. Faire venir du dehors, introduire dans son pays, en parlant des productions, des marchandises, des découvertes étrangères. Importer des marchandises dans un pays. La Providence, qui a mis la fièvre en Europe et le quinquina en Amérique, l'instruirait au premier accès qu'il faut *importer* le remède, sous peine de succomber au mal. (Barest.) On ne redoute plus les prétendus mécomptes de la balance du commerce; on ne se croit pas appauvri de tout ce qu'on *importe* et enrichi de tout ce qu'on exporte. (Id.)

— Absol. L'expérience prouve que plus la facilité d'*importer* est assurée à un peuple, plus sa production intérieure se développe. (Barest.) Ne valait-il pas mieux *importer* en franchise et obtenir à bon compte par la voie libre ce qui nous coûte si cher par la voie de la douane? (Blanqui.)

— Fig. Se dit en parlant des termes étrangers empruntés aux langues étrangères. Ne craignez point d'*importer* en notre langue des expressions vigoureuses. (Mercier.)

IMPORTER. v. n. impers. 1re conj. Il n'est d'usage qu'à l'inf. et aux 3es pers. Être avantageux, d'importance, de conséquence. Ce sont des choses qui m'importent beaucoup. Il importe à la sûreté publique. Cela m'importe. Ainsi nous tenons à tout, nous nous accrochons à tout: le temps, les lieux, les hommes, les choses, tout ce qui est, tout ce qui sera, *importe* à chacun de nous. (J.-J. Rouss.)

— Se prend comme verbe unipersonnel, et est suivi de *de* avec l'infinitif ou de *que* avec le subjonctif.

— *Il importe de*. Les hommes qu'il *importe* le plus aux rois de connaître sont ceux qui sont le plus loin d'eux. Les vérités que l'on aime le moins à entendre sont celles qu'il *importe* le plus de savoir.

— *Il importe que*. Il *importe* que la peau s'endurcisse aux impressions de l'air. (J.-J. Rouss.)

— S'empl. dans un grand nombre de phrases, la plupart négatives ou interrogatives, qui servent à marquer l'indifférence que l'on a ou que l'on doit avoir pour quelque chose, le peu de cas que l'on en fait ou que l'on doit en faire. Qu'importent des critiques injustes, de mauvaises plaisanteries? Que lui importe que cela soit ou ne soit pas? Qu'importe la puissance ou la gloire, si elle ne rend point heureux? Il importe peu, peu importe, qu'importe que ce soit lui ou vous? N'importe par quel moyen. N'importe comment. N'importe quoi. N'importe qui. N'importe lequel, laquelle. J'en mourrai, n'importe. Il refuse, qu'importe? Il n'est pas satisfait, qu'importe, que m'importe, peu m'importe, que t'importe, que lui importe, que nous importe? Que t'importait de te mêler de cette affaire? Que vous eût-il importé qu'il y fût mort ou non? Qu'*importe* au hasard un sang vil soit versé? (Rac.) Que m'*importe* qu'Arnaud m'approuve ou me condamne? (Boil.) Que m'*importent* les jugements sur les faits misérables de l'histoire des peuples, qui ne sont pas dignes de détourner le sage de la contemplation d'une fourmi? (Nodier.) Si par cette oppression qui nous arrête d'abord et nous refoule, quelque portion de nous-mêmes se stérilise dans sa fleur, qu'*importe*? (Ste-Beuve.) Dans cette solitude champêtre qu'ont habitée vos pères, que vous *importent* les vains discours des hommes, et leurs lâches intrigues, et leurs haines impuissantes, et leurs trompeuses promesses? (Bergasse.) Qu'*importent* les plaintes et les murmures des auteurs, si le public s'en moque? (Féraud.)

Tu domines notre âge; ange ou démon, qu'*importe*!
Ton aigle dans son vol, haletant, nous emporte.
(V. Hugo.)

— *Qu'importe de*. Si en général le caractère est bon, qu'*importe* de quelques défauts qui s'y trouvent? (Montesq.)

Eh que m'*importe*, hélas! de ces vains ornements?

On a critiqué et défendu cette locution avec une égale ardeur. Nous croyons que ce sont des négligences qu'il ne faut pas imiter. Toutefois nous ne partageons pas l'opinion de ceux qui traitent ces phrases d'absurdités et de non sens. S'ils s'étaient donné la peine d'en faire une bonne analyse, ils y auraient pu trouver du sens, pour ne pas dire quelque beauté. Qu'*importe de* est dans l'exemple de Montesquieu pour *quel désavantage résulte-t-il de;* et dans le vers de Racine, pour *quel avantage, quelle importance résulte-t-il de*. Avec cette version, la phrase de Montesquieu et le vers de Racine deviennent clairs, lucides.

IMPORTUN, UNE. adj. Fâcheux, incommode, qui déplaît, qui fatigue par ses assiduités, par ses discours, ses demandes. Je crains d'être importun. Il est importun par ses questions. Flatteur importun. Un pauvre qui sollicite est presque toujours importun. Les amis *importuns* font souhaiter d'être indifférent. (St-Évr.) Sa présence, à la fin, pourrait être *importune*. (Rac.) Le secret de n'être *importun* à personne est de ne pas l'être à soi-même. (Lingrée.) C'est le rôle d'un sot d'être *importun*: un homme habile sent s'il convient ou s'il ennuie. (La Bruy.)

Captive toujours triste, *importune* à moi-même,
Pouvez-vous souhaiter qu'Andromaque vous aime?
(Racine.)

— Se dit en parlant des choses qui deviennent incommodes, qui inquiètent, fatiguent. Souvenir importun. Demandes importunes. Vent importun. D'importuns empressements. Un empêchement *importun* à l'âme. (Boss.) Des remontrances *importunes*. (Fléch.) Mon état présent m'inspire une confiance que des souvenirs *importuns* voudraient m'ôter. (J.-J. Rouss.) L'on me dit tant de mal de cet homme, et j'y en vois si peu, que je commence à soupçonner qu'il n'ait un mérite *importun* qui éteigne celui des autres. (La Bruy.) Rien n'est plus *importun* que l'usage des visites de cérémonie. (Barr.)

Lorsqu'il trouble, rêveur, de ses pas *importuns*,
Ischia, de ses fleurs embaumant l'onde heureuse.
(V. Hugo.)

— substantiv. Celui, celle qui importune. C'est un importun. Ce sont des importuns. L'*importun* est le membre principal de la grande famille des fâcheux. (Louv.) Fléau de la société, et surtout de la vie privée, l'*importun* est la véritable sangsue dont parle Horace. (Id.) Presque toujours l'aumône tombe moins dans la main de l'indigent que dans celle de l'*importun*. (Id.) Fut-il jamais inaccessible, je ne dis pas à ses amis, je dis aux indiscrets et aux *importuns*? (Fléch.) C'est une vieille *importune* qui me fatigue depuis huit jours pour vous parler en sa faveur. (Dancourt.) *Importune*, peux-tu souhaiter qu'on me voie? (Rac.)

Vois-tu cet *importun* que tout le monde évite,
Cet homme à toujours fuir, qui jamais ne vous quitte?
(Boileau.)

Certaines gens faisant les empressés,
S'introduisent dans nos affaires;
Ils font partout les nécessaires,
Et partout *importuns* devraient être chassés.
(La Fontaine.)

IMPORTUNÉMENT. adv. D'une manière importune. Il y a des gueux qui demandent si importunément, qu'on est contraint de leur donner quelque chose. Il revient importunément à la charge.

IMPORTUNÉ, ÉE. part. pass. du v. Importuner. S'empl. adjectiv. Son âme, qui veillait sans cesse sur les démarches d'Hercule, était *importunée* des nouveaux exploits dont ce prince marquait son retour en Grèce. (Barthél.) Le soir à la venta l'Abencerage prenait place au milieu des étrangers, sans être *importuné* de leur curiosité indiscrète. (Chateaub.)

IMPORTUNER. v. a. 1re conj. Incommoder, fatiguer, déplaire, par ses assiduités, ses discours, ses questions, etc. Importuner quelqu'un. Il ne faut pas importuner ses amis. Les poëtes importunent le monde du récit de leurs vers. Je crains de vous importuner. On ne peut rien obtenir de lui qu'à force de l'importuner. Être honteux d'importuner quelqu'un. Ne craignez pas que je vous *importune* encore de mes indiscrètes plaintes. (J.-J. Rouss.) La retraite où je vis ne me permet guère d'*importuner* les gens en place de mes affaires particulières. (Volt.) *Importuner* les dieux de ses prières indiscrètes et longues. (Barth.)

Cotin, de plats sonnets *importunant* les belles,
Parlant, rimant, prêchant sur le ton des ruelles.
(J. Chénier.)

Deux hommes avaient de leurs vœux
Importuné longtemps le maître du tonnerre
(F. de Neufch.)

— Se dit aussi des choses qui ennuient, qui incommodent. Ses fréquentes visites m'importunent. Le bruit de ces cloches l'importune. Le mérite d'autrui nous *importune* et blesse notre modestie. (La Pl.) Les amants ne vont plus *importuner* les forêts de leurs plaintes et de leurs soupirs. (Corn.) Ces malheureux guerriers que leur honte *importune*. (Bréb.) La religion semble être pour beaucoup de gens un fantôme qui les *importune* ou les effraye; ils la repoussent, disent-ils, parce qu'elle est triste. (Droz.) || On dit aussi par civilité: Je crains de vous importuner par mes lettres, par mes visites.

IMPORTUNITÉ. s. f. Action d'importuner. Grande importunité. Importunité continuelle. Obtenir quelque chose par importunité. Céder à l'importunité des demandes. Les princes furent obligés de céder à l'*importunité* des demandes. (Mont.) Ce que le cœur donne vaut mieux que ce qu'arrache l'*importunité*. (J.-J. Rouss.)

— Caractère de l'importun. Rien n'égale son importunité. Il est d'une importunité sans égale. (Scud.) On accorde tous les jours à l'*importunité* opiniâtre ce qu'on refuse à la vertu. (L'abbé Boil.)

— Trait d'un importun. Essuyer des importunités. Céder aux importunités. Obtenir quelque chose à force d'importunités. Je vous supplie de ne pas vous rebuter sur mon *importunité*. (J.-J. Rouss.)

Des demandeurs insatiables,
Les *importunités* méritent des refus. (Lebrun.)

IMPOS. adj. m. S'est dit pour Impotent, non dispos. Un gentilhomme *impos* de sa personne. (Montaigne.)

IMPOSABLE. adj. des 2 g. Qui doit, qui peut être imposé. Sujet aux impositions. Les personnes imposables.

IMPOSANT. part. prés. invar. du v. Imposer. Qui impose. Des hommes imposant leur manière de voir.

IMPOSANT, ANTE. adj. Qui est capable d'imposer, qui commande, inspire le respect, les égards. Homme imposant. Figure imposante. Les fantômes sont plus *imposants* de loin que de près. (Mach.) L'empire d'une jeune personne commence avec ses vertus, à peine ses attraits se développent, qu'elle règne déjà par la douceur de son caractère et rend sa modestie *imposante*. (J.-J. Rouss.) Après Phocion restaient deux Athéniens, dont l'un se faisait remarquer par sa taille majestueuse et une figure *imposante*. (Barthélemy.) Il a la figure *imposante*, le regard assuré, la démarche fière, la voix terrible. (Buff.) Enfin, croiriez-vous que je la trouve *imposante*, malgré son naturel et le laisser-aller de sa conversation? (Mme de Staël.) C'était quelque chose que d'avoir des armes, un demi-casque de carton, un coursier déjà nommé, et un nom *imposant* pour lui-même. (Florian.)

— Se dit aussi des choses qui élèvent l'âme, et qui la remplissent d'une admiration mêlée de respect. Spectacle imposant, cérémonie imposante. Ce triple rang de vieillards, de matrones, de guerriers, ces prêtres, ces nuages d'encens, ce sacrifice, tout sert à donner à ce conseil un appareil *imposant*. (Chateaub.) L'entrée de la rade de Rio-Janeiro offre le spectacle le plus *imposant* et le plus agréable. (Passy.) O spectacle *imposant*! ô grandeur inouïe! tu renais, fils de l'Éternel! (P. de Lamarq.)

Protectrices du sol, murailles *imposantes*,
Affrontent les efforts du fougueux élément,
Pour le salut de tous, ces digues étonnantes,
Des prodiges d'un Dieu semblent un monument.
(Dusaulchoix.)

— *Forces imposantes*. Forces militaires considérables. Il mit sur pied des forces imposantes.

IMPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Imposer. S'empl. adjectiv. Joug imposé. Taille imposée. Taxe imposée. Vous vous plaignez d'un joug *imposé* dès longtemps. (Rac.)

— Astreint à payer un tribut, une charge, un impôt. Les provinces imposées. Les citoyens imposés.

— *Les plus fort imposés*. Ceux qui payent le plus d'imposition. *Fort*, dans cette locution, doit être invariable, par la raison qu'il y est adverbe. On dirait: Les habitants de la ville sont fort imposés, et nous sommes, nous, dans les plus *fort* imposés. *Fort* est mis là pour *fortement*. Les plus fort imposés de la ville ont été appelés à prendre part à la délibération du Conseil municipal. Grandet obtint alors ce nouveau titre de noblesse que notre manie d'égalité n'effacera jamais, il devint le plus *imposé* de l'arrondissement. (De Balzac.)

IMPOSER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, sur; *ponere*, mettre). Mettre dessus. Il ne se dit guère en ce sens que dans cette phrase: *Imposer les mains*. Les mettre sur quelqu'un pour lui conférer un caractère sacré. L'évêque impose les mains en donnant la prêtrise. Les apôtres donnaient le Saint-Esprit en imposant les mains.

— Impr. Mettre les pages en ordre et les serrer dans un châssis.

— Charger quelqu'un de faire, de suivre, d'observer, de souffrir quelque chose et lui en faire un devoir, une obligation, une nécessité indispensable. Imposer une loi dure. Imposer une charge, une obligation. Imposer une rude nécessité. Imposer une tâche, un joug. En lui donnant cette commission on lui a imposé une tâche difficile à remplir. Imposer des conditions très-dures. Le vainqueur impose la loi au vaincu. Imposer une servitude au propriétaire d'un héritage. Le sacrifice que lui impose la raison. Imposer des peines, une pénitence. Mais ils ne sauraient *imposer* et autoriser le vice. (Croft.) Voilà donc la conséquence inévitable de l'esclavage qu'ils m'ont *imposé*. (Eug. Périles.)

Que prétendez-vous donc? Pensez-vous que ma voix
Ait fait un empereur pour m'en *imposer* trois? (Rac.)

— Se dit particulièrement en ce sens, Des tributs dont on charge les peuples, des droits, des contributions que le gouvernement exige des particuliers. Imposer un tribut sur une province conquise. Imposer un tribut annuel de tant. Imposer des droits sur tout ce qui entre dans un royaume et sur tout ce qui en sort. Imposer de nouvelles contributions, de nouvelles charges. Les Phéniciens avaient refusé de payer à Sésostris le tribut qu'il leur avait *imposé* en revenant de ses conquêtes. (Fén.)

— Prélever un impôt sur. Imposer un pays. Imposer une province. Imposer un département. Imposer une personne. Imposer quelqu'un à tant.

— *Imposer un nom*. Donner un nom à. Les parents se rassemblent à la cabane de la mère pour *imposer* un nom à l'enfant. (Chateaub.)

— *Imposer silence*. Faire taire. V. SILENCE. J'ai *imposé* silence à ces flatteuses pensées qui se présentent sans cesse pour enfler nos cœurs. (Boss.) Philotas achevait à peine, qu'un héraut, après avoir *imposé* silence, s'est écrié: Qu'on fasse avancer le chœur de Sophocle. (Barth.)

— Fig. *Imposer silence aux passions*, etc. Les comprimer, empêcher qu'elles ne troublent l'âme. *Imposer* silence à la nature, à la raison. (J.-J. Rouss.) Il faut *imposer* silence au mensonge. (Volt.) || *Imposer silence aux médisants, à la calomnie, au mensonge*, etc. Faire que les médisances, que les calomnies ne trouvent plus de crédit, et que ceux qui les répandent soient par là forcés de se taire.

— *Imposer du respect*. Inspirer du respect. La présence du souverain imposa du respect aux révoltés. Les titres ne servent de rien pour la postérité; le nom d'un homme qui a fait de grandes choses *impose* plus de respect que toutes les épithètes. (Volt.)

— Absol. En ce sens, ce verbe avec ou sans la particule *en* présente quelques difficultés. L'Académie, loin d'éclairer la question, n'a fait qu'y jeter la confusion et compliquer l'embarras. Voici à ce sujet ce qu'elle en dit: « Absol. *Imposer*, inspirer du respect. C'est un homme dont la présence impose. Sa présence m'impose. Il impose par la fierté de son regard, par son aspect majestueux. Notre fière contenance imposa aux ennemis. » Nous ferons observer que, dans un sens absolu, Imposer ne signifie pas précisément, Inspirer du respect. Nous pourrions nous borner pour le prouver aux seuls exemples de l'Académie. La fierté du regard peut intimider, mais il est rare qu'elle inspire du respect dans l'âme de quelqu'un. Notre fière contenance intimida nos ennemis, les empêcha d'agir comme ils auraient voulu ou comme ils auraient pu, mais ne leur inspira pas de respect. Un acte héroïque, une action grande, magnanime, peut inspirer du respect à un ennemi, mais une fière contenance ne peut que paralyser leur volonté par l'ascendant qu'elle exerce sur eux. Donc les propres exemples donnés par l'Académie condamnent sa définition. Mais ajoutons d'autres exemples pour appuyer notre opinion. Certes César ne veut pas dire que Brutus lui inspire du respect, quand il dit:

Sa fermeté m'*impose*, et je l'excuse même
De condamner en moi l'autorité suprême. (Voltaire.)

Pas plus que Sémiramis ne veut dire qu'Assur lui inspirait du respect, quand elle dit, dans une tragédie du même auteur:

Je demandais Arsace, afin de l'opposer
Au complice odieux qui pense m'*imposer*.

César veut dire tout simplement que la fermeté de Brutus prend, malgré lui, un certain ascendant sur son âme, qui, s'il ne maîtrise pas sa volonté, le met du moins en suspens sur le parti qu'il doit prendre, ou l'empêche de juger comme il voudrait juger. Sémiramis a la même pensée en parlant d'Assur, qui, escorté de ses hauts faits, peut naturellement croire qu'il intimidera la reine.

— L'Académie continue: « *En imposer*, a été pris souvent dans le sens précédent; mais il signifie plus exactement: Tromper, abuser, surprendre, en faire accroire. » Nous ajouterons que En imposer ne signifie pas que cela. Et pour s'en convaincre, on n'a qu'à jeter les yeux sur les exemples par nous donnés, en traitant *en imposer*. Nous allons essayer de poser des règles certaines pour bien déterminer l'emploi de *imposer* et de *en imposer*, employés absolument.

— *Imposer*. Prendre sur quelqu'un, sans intention arrêtée de le tromper par de fausses apparences, un certain ascendant, qui, en lui faisant illusion, l'empêche de juger comme il voudrait ou devrait; d'agir comme il voudrait ou devrait agir. Demandez aux Scythes, aux Sarmates et aux Esclavons, si l'Èbre, le Danube, le Tanaïs, sont des barrières qui leur *imposent*. (Marmont.)

Ils demandent un chef digne de leur courage,
Dont le nom seul *impose* à ce peuple volage. (Volt.)

Qui ne s'y fût trompé? Jamais l'air d'un visage
Si ce qu'il dit est vrai, n'*imposa* davantage. (Molière.)

D'où vient qu'une bergère assise sur les fleurs,
Simple dans ses habits, plus simple dans ses mœurs,
Impose à ses amants surpris de sa sagesse? (De Bernis.)

— *En imposer*. Prendre sur quelqu'un, en le trompant par de fausses apparences, un certain ascendant qui l'influence et peut le mener à nos fins. Il ne diffère de *imposer* que par l'intention de celui qui prend cet ascendant. Vous voulez en imposer à vos juges, à vos auditeurs. Vous nous en imposez. Ne le croyez pas, ses paroles sont trompeuses, il en impose. Le théâtre doit en *imposer* aux yeux, qu'il faut toujours séduire les premiers. (Volt.) Mon cher, votre cœur vous

en a longtemps *imposé* sur vos lumières. (J.-J. Rouss.) Assez longtemps l'esprit de parti en a *imposé* à un certain public, et a fait méconnaître la vérité que personne ne défendait. (La Harpe.) Les dehors fleuris ne m'en *imposent* pas, et mes yeux, demi-fermés, ne sont jamais éblouis. (Senanc.)

La dame qui depuis longtemps
Connaît à fond votre personne,
A dit : Hélas ! je lui pardonne
D'en vouloir *imposer* aux gens. (Voltaire.)

— Quelques auteurs ont, à tort, employé *imposer* pour *en imposer*, et *vice versâ*. Il nous accuse de lui *imposer*. (Boss.) On craindra de vous *imposer*, quand l'imposture n'aura plus à attendre que votre colère. (Mass.) Tu *m'imposais* ici pour me déshonorer. (Volt.) Je la voyais environnée de son époux et de ses enfants; ce cortège m'en *imposait*. (J.-J. Rouss.)

— S'IMPOSER. v. pron. Imposer à soi. S'imposer une tâche, des sacrifices; se soumettre à une obligation.

— Absol. *S'imposer*. Prélever un impôt sur soi-même, en parlant des provinces, des États. Autoriser un département à s'imposer extraordinairement.

— *S'en imposer*. L'homme s'en impose, se trompe, se ment à lui-même.

IMPOSEUR. s. m. Imprim. Celui qui impose, qui met ce qui est composé dans le châssis, etc. ‖ Peu usité.

— Hist. ecclés. Membre d'une secte luthérienne. Les imposeurs. On dit aussi : Les imposeurs de mains.

IMPOSITEUR. s. m. Celui qui impose, qui assoit les impôts.

IMPOSITION. s. f. (pr. *in-po-zi-ci-on*). Action d'imposer. Il n'est d'usage, au propre, que dans cette phrase. L'imposition des mains. Les fidèles reçoivent le Saint-Esprit par l'imposition des mains. Don céleste que nous ne recevons qu'une fois par l'*imposition* des mains. (Boss.)

— On dit, par analogie, l'*imposition du nom*, pour l'Action de donner un nom. Après l'*imposition* du nom, la mère entre dans la cabane. (Chateaub.)

— Fig. Action d'imposer quelque chose de pénible, d'onéreux, comme une peine, un tribut, un droit, des contributions. L'imposition d'une tâche, d'une peine, d'une contribution, d'un nouveau subside.

— Absol. Droit, contribution sur les choses, sur les personnes. Imposition nouvelle, excessive. Lever les impositions. Les impositions territoriales. Impositions sur les actes. Dans les autres gouvernements, le mode d'*imposition* épargne à la puissance publique quelques-uns des embarras que lui suscite l'assiette et le recouvrement des impôts. (Boulat.)

— Imprim. Arrangement méthodique des pages nécessaires au complément d'une feuille de quelque format que ce soit; arrangement qui doit être tel, que, la feuille étant imprimée et pliée, toutes les pages se trouvent dans l'ordre indispensable pour être lues de suite.

— Croy. pop. Ancienne pratique superstitieuse pour guérir les maladies. Pour accomplir l'imposition, on insérait entre le tronc et l'écorce d'un arbre, le pus ou la *mumie* de la partie malade, ou même tous les deux. Lorsque l'effet était accompli, on retirait du creux de l'arbre ce qu'on y avait placé; car on croyait que si l'imposition était prolongée le convalescent pourrait en souffrir.

IMPOSSIBILITÉ. s. f. Caractère de ce qui est impossible, négation de possibilité. Cela est de toute impossibilité. Il y a de l'impossibilité à cela. Il est de toute impossibilité que cela soit. Mettre quelqu'un dans l'impossibilité de faire une chose. Cela est de toute impossibilité. Impossibilité absolue. Impossibilité relative. Je ne vois que de l'*impossibilité* à votre retour. (Sév.) L'*impossibilité* de sonder les secrets de Dieu. (Mass.) Il y a une *impossibilité* morale qui détruit la possibilité mathématique. (Buff.) Il est de toute *impossibilité* de reconnaître pour principe de ces effets, l'impulsion telle que nous en avons l'idée. (Volt.)

L'homme est ainsi bâti : quand un sujet l'enflamme,
L'*impossibilité* disparaît à son âme. (La Fontaine.)

— Chose impossible. C'est une impossibilité. Il y a des impossibilités même pour Dieu.

— On distingue trois sortes d'impossibilités. L'*impossibilité métaphysique*, qui résulte de l'essence même des choses. Il y a impossibilité métaphysique qu'un cercle soit carré. L'*impossibilité physique*, qui résulte des lois de la nature. Il y a impossibilité physique qu'une rivière remonte vers sa source. L'*impossibilité morale*, qui résulte des mœurs ordinaires des hommes. Il y a impossibilité morale qu'un homme de bien fasse une mauvaise action.

IMPOSSIBILITER. v. a. 1re conj. Rendre impossible. Ce qui *impossibilita* notre défense. (Bassomp.) ‖ Mercier a proposé, *impossibiliser*, mais ni l'un ni l'autre, à notre sens, ne feront fortune.

IMPOSSIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être, qui ne peut se faire. La solution de la quadrature du cercle est impossible. Rien n'est impossible à Dieu. Cela est moralement impossible, physiquement impossible. L'exécution d'une telle entreprise est impossible. Elle croit, elle qui jugeait la foi *impossible*. (Boss.) Ils regardent comme *impossible* tout ce qui leur semble extraordinaire. (Fléch.) C'était une de ces lois dont l'exécution paraissait alors *impossible*. (Volt.) Rien n'est *impossible* aux bons cœurs. (Lemonn.) Rien ne paraît *impossible* à nos yeux. (Agniel.) Il est au Tout-Puissant des choses *impossibles*. (Ginguené.) *Impossible* est un mot que je ne dis jamais. (Coll. d'Harl.) *Impossible* n'est pas français. (Nap.) Si c'est possible, c'est fait; si c'est *impossible*, ça se fera. (Id.) Cette production n'est certainement pas *impossible*. (Buff.) C'est une maladie d'esprit que de souhaiter des choses *impossibles*. (Fén.) On n'a pas le droit d'une chose *impossible*. (Rivarol.)

— *Impossible que*. Il ne me paraît pas *impossible* pourtant que les aveugles arrivent à quelque grande et forte conception dans un genre quelconque (Dufau.) Il est *impossible* que ce qui s'est passé dans l'esprit de l'aveugle, quand il a touché un objet, soit conforme à ce qui s'est passé dans le mien quand je l'ai vu. (Id.) Il est *impossible* que le confident d'un homme qui gouverne la monarchie d'Espagne ne soit pas bientôt comblé de richesses. (Le Sage.)

— *Impossible de*. Il est comme *impossible* de leur opposer une digue. (Buff.) Il nous est *impossible* d'apercevoir notre âme autrement que par la pensée. (Id.)

— Par extens. Très-difficile. Il m'est impossible d'aller vous voir. Il lui est impossible de rester tranquille.

— substantiv. Chose impossible. Je ne puis faire l'impossible. C'est tenter l'impossible. Alléguer l'*impossible* aux rois, c'est un abus. (La Font.) Je vois bien que mon cœur aspire à l'*impossible*. (Gom.) On n'exécute rien quand on veut l'*impossible*. (Chén.)

— Scolast. *Réduire quelqu'un à l'impossible*. Le réduire à ne pouvoir répondre sans tomber en contradiction, et, dans le langage ordinaire, Exiger ce qu'il ne peut faire.

— Par exagér. *Je ferais l'impossible pour vous, pour elle*, etc. Il n'y a rien que je ne fisse pour vous obliger, etc.

— Fig. et fam. *Gagner l'impossible, perdre l'impossible*. Gagner beaucoup, perdre beaucoup.

— Prov. *A l'impossible nul n'est tenu.*

— *Par impossible*. loc. adv. En supposant possible ce qui ne l'est pas. Si, par impossible, nos ancêtres pouvaient en être témoins.

IMPOSSIBLEMENT. adv. D'une manière impossible. Peu usité.

IMPOSTE. s. f. Archit. Assise qui couronne le jambage ou pied-droit d'une arcade sur laquelle pose le coussinet. Cette imposte a trop de saillie. L'imposte est d'ordinaire marquée par une moulure dont le profil est conforme à l'ordre auquel appartient l'arcade dont elle fait partie.

— Menuis. Menuiserie qui surmonte la partie mobile d'une porte ou d'une croisée, et qui en diminue la hauteur. Le mot *imposte* est très-usité dans ce sens, aucun dictionnaire n'en fait mention sous ce rapport.

IMPOSTEUR. s. m. Celui qui en impose, qui trompe par de fausses apparences, par des mensonges, qui abuse de la confiance ou de l'imbécillité des hommes pour les tromper. C'est le plus grand imposteur du monde. Des *imposteurs* l'engeance est immortelle. (Parny.)

Il est des *imposteurs* que la discorde emploie,
Et qu'au milieu des cours l'Église même envoie. (Lebrun.)

— Celui qui impute faussement à quelqu'un quelque chose d'odieux et de préjudiciable. C'est un lâche imposteur. Quelques-uns de ces *imposteurs* se glissent dans les maisons opulentes, et flattent les préjugés des âmes faibles. (Barth.)

— Celui qui en impose, qui trompe, qui invente, qui débite une fausse doctrine pour séduire le public. Mahomet n'était qu'un imposteur adroit. Les prêtres des faux dieux étaient des imposteurs. Il ne faut souvent qu'un *imposteur* adroit pour dégrader les idées les plus sublimes. (Ferr.)

— Celui qui trompe le vulgaire, soit par de fausses apparences de piété, de sagesse, de probité, soit en voulant se faire passer pour un autre qu'il n'est pas.

— Littér. Ceux qui veulent faire passer un ouvrage de leur composition pour celui d'un ancien, ou celui d'un ancien pour le leur. Annius de Viterbe a été le plus insigne de tous les imposteurs

— adjectiv. Un ton imposteur, un air imposteur. Imposer silence à ce bruit *imposteur*. (Rac.)

IMPOSTURE. s. f. Action de tromper, d'en imposer. On découvrit bientôt l'imposture. Toutes les manières possibles dont on abuse de la confiance ou de l'imbécillité des hommes, sont autant d'impostures. L'*imposture* est le masque de la vérité; la dissimulation, une *imposture* réfléchie; la fourberie, une *imposture* qui veut nuire; la duplicité, une *imposture* qui a deux faces. (Vauvenarg.)

Un mortel généreux connaît mal l'*imposture*,
Aisément dans un autre il croit voir sa droiture. (Ducis.)

Souvent l'*imposture*
Emprunta les dehors de la vérité pure. (Briffaut.)

— Particulièrement, Calomnie dans l'intention de nuire. Lâche imposture. Vile imposture. Imposture indigne. Imposture visible, palpable, maligne, funeste, cruelle, exécrable, horrible, odieuse, fanatique, pieuse, confondue, découverte. Je me reprochai d'avoir appuyé l'*imposture* de Laure. (Le Sage.)

Est-il rien qui répare l'injure
Que fait à l'innocence un moment d'*imposture*? (P. Corneille.)

— Hypocrisie, déguisement dans sa conduite. Démasquer l'imposture. Vous pouviez confondre d'un mot l'*imposture* de ce misérable. (Volt.) L'*imposture* peut m'accuser, mais jamais me confondre. (Id.) Il y a des gens dont la vie est une *imposture* continuelle. (***)

— Action, discours par lequel on trompe, on en impose. Débiter des impostures. Toutes les manières possibles dont on abuse de la confiance ou de l'imbécillité des hommes sont autant d'*impostures*. (Lav.)

— Par métaphore, pour Les imposteurs. Il faut sous les tourments que l'*imposture* expire. (Corn.)

— Ne se prend pas toujours en mauvaise part. En bonne part, sa signification se rapproche de celle d'Illusion, adresse, mensonge. C'est là que l'œil souffrant de douces *impostures*. (Cérisi.) De l'art ingénieux la magique *imposture*. (Dorat.) De vos songes menteurs l'*imposture* est visible. (Rac.)

Semblable à ces amants trompés par le sommeil,
Qui rappellent en vain, pendant la nuit obscure,
Le souvenir confus d'une douce *imposture*. (La Font.)

— *Sans imposture*. S'empl. toujours au singulier, et la contrainte même de la rime ne suffisait pas pour faire dire à Gresset :

Mais si ce qu'aujourd'hui j'écris sans *impostures*,
Vainquant la nuit des temps, passe aux races futures.

IMPOT. s. m. (rad. *imposer*). Charge publique, droit imposé sur certaines choses pour subvenir aux dépenses de l'État. Impôt foncier. Impôt sur les personnes, sur les vins, sur les fers, etc. Asseoir un nouvel impôt. Augmenter, diminuer les impôts. Elle gagna le peuple en modérant les *impôts*. (Boss.) Ils déchargèrent le menu peuple de tout *impôt*. (Id.) Le prince doit compte à l'État de l'usage qu'il a fait des *impôts*. (Le gr. Frédéric.) La pensée est exempte d'*impôts*. (Prov. allem.) Les *impôts* qui portent sur les objets de première nécessité, avec un air de justice apparent, sont au fond très-injustes. (J.-J. Rouss.) Un État sans *impôts* ne pourrait subsister. (Agniel.) Les *impôts* sont nécessaires; la meilleure manière de les lever est celle qui facilite davantage le travail et le commerce. (Volt.) Le peuple qu'on accable d'*impôts* finit par n'en plus payer. (Malesh.)

— Absol. Les impôts en général et la manière de les établir. Le vote, l'assiette de l'impôt. La théorie de l'impôt. *L'impôt*, c'est la pétition du peuple. (Drouineau.)

— Fig. Les dépenses du luxe sont le plus lourd de tous les impôts. Le luxe est un impôt que la vanité paye à l'industrie.

— Anc. cout. *Impôts et billots de Bretagne*. Droits sur le vin, l'eau-de-vie, la bière, etc., qui se vendaient et distribuaient en Bretagne. ‖ L'*impôt* de Bretagne était de 45 sous par muid importé, et de 22 sous 6 deniers par muid du crû de la province. Le *billot* équivalait à douze pots par pipe, et il était payé à proportion de la vente.

IMPOTABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui n'est pas potable. Le vin prend un goût de fût et devient *impotable*. (Chaptal.)

IMPOTENCE. s. f. Médec. État de celui qui est impotent, faible. Peu usité.

IMPOTENT, ENTE adj. (ét. lat., *in*, priv.; *potens*, puissant). Estropié, perclus, qui est privé de l'usage d'un membre. Cette attaque de paralysie l'a rendu impotent. On dit aussi, Bras impotent. Jambe impotente.

— substantiv. Un impotent. Des impotents.

IMPOURSUIVI, IE. adj. Qui n'est pas poursuivi. Cette plainte reste impoursuivie. Peu usité.

IMPOURVU, UE. adj. Qui n'est pas pourvu. ‖ *A l'impourvu*. adv. Se disait pour A l'improviste. Les ennemis sont venus à l'impourvu. Sortie à l'impourvu. V. IMPROVISTE.

IMPOUVOIR. s. m. Néol. Impuissance.

IMPRATICABILITÉ. s. f. État de ce qui est impraticable. *L'impraticabilité* d'une loi. (D'André.)

IMPRATICABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut se faire, s'exécuter. Ce que vous me proposez là est tout à fait impraticable. Ce projet est impraticable.

— En parlant des lieux où l'on ne peut passer. Passage impraticable. Les chemins sont impraticables.

— Inhabitable. Appartement impraticable. L'humidité rend cette chambre impraticable pendant l'hiver.

— Fig. pour Insociable, très-difficile à vivre. Cet homme est impraticable. Être d'un caractère, d'un esprit impraticable.

IMPRATIQUÉE, ÉE. adj. Qui n'est pas pratiqué, infréquenté.

Enfin par des chemins *impratiqués*, obscurs,
Nous sommes arrivés. . . (Ducis.)

Ce moderne Typhis, aigle hardi des mers,
Qui s'ouvrit un sentier *impratiqué* sur l'onde. (Dulard.)

IMPRÉCATION. s. f. (pr. *im-pré-ka-ci-on*). Malédiction, souhait de malheur qu'on fait contre quelqu'un. Quelle horrible imprécation! Le peuple chargeait d'imprécations ce misérable. Jésus-Christ a donné cette règle aux chrétiens de pardonner toute injure, et de bénir ceux qui les chargent d'*imprécations*. (Bourd.) Bien loin de me sentir redevable à ceux qui m'avaient fait ce plaisir-là, je les chargeais d'*imprécations*. (Le Sage.)

— Particulièrement, Certaines formules par lesquelles nous appelons la colère divine sur les autres et souvent sur nous. L'imprécation avait revêtu chez les anciens un caractère religieux dont elle est entièrement dépouillée dans la société moderne. Aussi distinguaient-ils les imprécations en publiques, particulières, et les imprécations contre soi-même.

— Antiq. Formule solennelle, par laquelle on flétrissait publiquement un ennemi de l'État, en l'exilant ou en le condamnant à mort par contumace. Il s'emploie plus souvent au plur. Les imprécations cessèrent d'être en usage, après Alexandre, en Grèce, et après Cassius, à Rome.

— Littér. Figure de rhétorique par laquelle l'orateur ou le personnage que fait parler le poëte souhaite les plus grands malheurs à celui à qui il parle, ou dont il parle, ou à lui-même. Quelquefois elle est dictée par l'horreur du crime et pour les scélérats. Telle est celle que Racine met dans la bouche du grand prêtre Joad :

Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan et sur elle
Répandre cet esprit d'imprudence et d'horreur,
De la chute des rois funeste avant-coureur.

— Le plus souvent elle est l'effet de l'indignation, de la colère et de la fureur. Telle est l'imprécation de Cléopâtre expirante sur son fils Antiochus, et celle de Rodogune. Telle est encore l'imprécation de Camille dans les *Horaces*.

— Myth. lat. Personnification de l'anathème qu'on lançait contre un ennemi. Les Latins reconnaissaient deux de ces divinités qu'ils appelaient *Diræ*; les Grecs, trois qu'ils nommaient Ἀραί.

IMPRÉCATOIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui se fait avec imprécation, qui a rapport à l'imprécation. On lit sur quelques tombeaux romains des formules imprécatoires contre ceux qui oseraient les violer. Jurement imprécatoire. ‖ Théol. Blasphème.

IMPRÉCAUTION. s. f. (pr. *im-pré-kô-ci-on*). Défaut de précaution.

IMPRÉCAUTIONNÉ, ÉE. adj. (pr. *im-pré-kô-ci-on-né*). Qui manque de précaution.

IMPRÉCIABLE. adj. des 2 g. Il s'est dit de ce qui est sans prix, inappréciable. On trouve ce mot dans Pasquier. V. INAPPRÉCIABLE.

IMPRÉGNABLE. adj. des 2 g. Phys. Qui est susceptible de s'imprégner. Terre imprégnable. Animal imprégnable.

IMPRÉGNATION, s. f. (pr. *im-pré-gna-ci-on*). Hist. nat. Fécondation.

— Selon quelques auteurs et dans un sens plus étendu, Tout changement opéré dans l'une des parties du corps ou dans tout l'organisme par l'absorption d'un fluide étranger, ou seulement par l'impression que produit ce corps. En ce sens on dit, Imprégnation par les venins. Imprégnation par les principes d'infection.

IMPRÉGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Imprégner. S'empl. adjectiv. L'océan souterrain qui vient y aboutir, forme, comme nous l'avons dit, une couche d'eau intérieure dont les sables fossiles sont *imprégnés*, même à de grandes profondeurs. (B. de St-P.) Toutes les argiles sont *imprégnées* d'acide vitriolique. (Buff.) Voyez cette vapeur délicate que la mer doucement touchée du soleil, et comme *imprégnée* de sa chaleur, envoie jour et nuit collectivement d'elle-même vers le ciel. (Boss.)

— Fig. L'air était suave, pur, sonore, *imprégné* d'une volupté pénétrante. (Drouin.)

— Fig. En parlant des opinions, des principes. Être imprégné de funestes doctrines, de faux principes, etc.

— Didact. Fécondé. On voit en revanche les femmes d'une constitution impressionnable être bientôt *imprégnées* aux moindres approches, soit que l'impression morale agisse plus violemment chez elles, soit que leurs organes plus délicats et plus sensibles obéissent mieux à l'action du liquide fécondant. (Jourdan.)

IMPRÉGNER. v. a. 1re conj. Faire pénétrer dans un corps solide ou fluide les particules d'une substance. Imprégner une étoffe d'une matière colorante.

— Fig. Ce spectacle *imprégna* tellement d'horreur son imagination, qu'elle mit au monde un enfant dont les membres étaient rompus comme ceux du supplicié. (Jourdan.)

— Hist. nat. Féconder. Il y a des animaux chez lesquels un seul accouplement *imprègne* la femelle pour quelque temps; ainsi, une poule cochée par son coq peut pondre pendant vingt jours des œufs fécondés de cette seule approche. (Buff.)

— S'IMPRÉGNER. v. pron. Être imprégné. Les balles de coton s'imprègnent quelquefois de miasmes pestilentiels.

— Fig. Les préjugés dont son esprit s'était imprégné. Les sots, les ignorants s'imprègnent de leurs funestes erreurs.

— Être fécondé. Il y a des animaux qui s'imprègnent difficilement.

IMPRÉJUDICIABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut porter aucun préjudice.

IMPRÉMÉDITATION. s. f. (pr. *ein pré-mé-di-ta-ci-on*). Qualité de ce qui est soudain, sans préméditation.

IMPRÉMÉDITÉ, ÉE. adj. Se disait pour Arrivé par accident, par hasard ou par des circonstances imprévues. Homicide *imprémédité*. (Mont.) Là où mon dessein de représenter en

parlant une profonde nonchalance d'accent et le visage, et des mouvements fortuits et *imprévisibles* comme naissants des occasions présentes. (Id.)

IMPRÉMÉDITÉMENT. adv. Se disait pour A l'improviste, sans préméditation. Les occasions me surprenant *imprémeditement*. (Mont.)

IMPRENABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être pris ou qui est difficile à prendre. Il ne se dit guère qu'en parlant des villes et des places de guerre. Citadelle imprenable. Il n'y a point de place imprenable. Un officier disait à un autre : Cette place est *imprenable*. Ce mot-là n'est pas français, répondit-il. (Mme Necker.)

— Fig. On dit d'une femme vertueuse, attachée à ses devoirs, que *son cœur est imprenable*.

IMPRÉPARATION. s. f. (pr. *ein-pré-pa-ra-ci-on*). Didact. Défaut de préparation.

IMPRÉPARÉ, ÉE. adj. Néol. Qui n'est point préparé. Attaquer un adversaire impréparé à l'assaut.

IMPRESCIENCE. s. f. Didact. Manque de prescience.

IMPRESCRIPTIBILITÉ. s. f. Jurispr. Qualité de ce qui est imprescriptible. L'imprescriptibilité de ses droits.

IMPRESCRIPTIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas suceptible de prescription. Droits imprescriptibles. Dans le code de l'éternelle justice, la violence ne peut acquérir des droits imprescriptibles.

— Se dit quelquefois dans le langage ordinaire. Les droits de la nature sont imprescriptibles.

IMPRESCRIT, ITE. adj. Jurispr. Qui n'est pas prescrit.

IMPRESSES. adj. f. pl. Didact. Qui fait impression sur nous. Espèces impresses V. INTENTIONNELLES.

IMPRESSIBLE. adj. des 2 g. Néol. Susceptible de recevoir des impressions. C'est un anglicisme. On dit plus souvent *impressionnable*.

IMPRESSIF, IVE. adj. Néol. Propre à causer des impressions, des émotions. Langage impressif. C'est un anglicisme.

IMPRESSION. s. f. (du lat. *impressio*, formé de *in*, dans ; et de *premere*, presser). Action d'un corps sur un autre. L'action interrompue des vents dépend de cette *impression* d'air. (Buff.)

— Action d'un corps sur un autre, à la suite de laquelle celui-ci conserve la forme de l'autre.

— Résultat de cette action, ou trace plus ou moins profonde laissée par un corps sur un autre qu'il a pressé. L'impression d'un corps sur un autre. L'impression d'un cachet sur la cire. L'impression d'un sceau. Le coin laisse son impression sur la monnaie. Les pas étaient si légers que le sable en recevait à peine l'*impression*. (Acad.)

— Se dit aussi de ce qui reste de l'action qu'une chose a exercée sur une autre. Il n'a plus de fièvre, mais il lui reste encore une légère impression de chaleur. L'alambic laisse toujours une impression de feu dans les eaux distillées.

— Empreinte, trace plus ou moins profonde, que les objets extérieurs font sur les organes des sens et toutes les parties sensibles. Les malades sont très-sensibles aux moindres impressions de l'air. L'éclat de la lumière fait impression sur la vue. Examinant de près nos langues, je reconnus que la presque totalité des mots dont elles se composent sont faits d'après les *impressions* de l'œil, et pour en offrir la reproduction fidèle. (Dufau.) Les *impressions* que le phénomène de la coloration a produites sur nous sont les premières. (Id.) La peau, sens des *impressions* les plus générales, les perçoit différemment si elle est engourdie par le froid, ou au contraire raréfiée par une agréable chaleur. (Jourd.)

— Fig. Effet qu'une cause quelconque produit dans le cœur ou dans l'esprit. Ce discours fit une grande impression. Ce drame laisse une impression pénible. Les *impressions* de l'éducation sont comme les lettres qu'on grave sur l'écorce des arbres, et qui croissent et se fortifient comme eux. (M. Esp.) Il y a de faibles et de légères *impressions*, qui ne font qu'effleurer l'âme et éveiller ses sentiments. (St-Évr.) Ici c'est l'*impression* personnelle qui anime la lyre, et l'*impression* d'un homme de génie est de toutes les révélations celle dont je suis le plus avide. (Nodier.) On avait raison de tout craindre sous un jeune roi qui n'avait encore donné de lui que de mauvaises *impressions*. (Volt.) Le donjon lui avait fait une *impression* terrible. (J.-J. Rouss.) Les habits royaux et magnifiques dont les images des autres doges sont revêtues ajoutent à l'*impression* de ce terrible rideau noir. (Mme de Staël.) Les hommes ne sauraient jamais se défendre assez de leurs *impressions* personnelles dans ces sortes d'appréciations. (Thiers.) La vivacité des *impressions* intéresse bien moins qu'une réserve délicate. (Ch. Lacret.) Il connaissait don Anastasio pour un jaloux susceptible de toutes les *impressions* qu'il voudrait lui donner. (Le Sage.)

— Action d'imprimer un livre, une gravure, une étoffe. L'impression de cette étoffe est fort belle. Impression en taille-douce. Diriger l'impression d'un ouvrage. Mauvaise impression. Impression correcte. Impression fautive, etc. Déjà, pendant l'*impression*, ils ont afflué, et nous avons été obligés d'en former un supplément. (Michelet.)

> Dès que l'impression fait éclore un poëte,
> Il est esclave né de quiconque l'achète. (Boil.)

— Quelquefois signifie Édition. Les anciennes impressions de tel ou tel ouvrage sont rares, recherchées, etc.

— Techn. *Impression des toiles et des étoffes*. Art qui consiste à fixer sur l'une de leurs faces des figures quelconques, diversement coloriées et inaltérables, qui les recouvrent en partie, tandis que le reste conserve sa couleur. Cette impression s'exécute aujourd'hui au moyen de planches ou de cylindres convenablement gravés. L'impression sur les étoffes de matières animales, laine et soie, se fait par l'application des couleurs mêmes, qu'on fixe ensuite par des procédés particuliers.

— *Impression sur crin*. Espèce de gaufrage qui ne dure pas. Les fleurs, etc., que l'on voit aujourd'hui sur les étoffes de crin, sont brochées de la même manière qu'on broche les étoffes de soie, à l'aide du métier à la Jacquart, et ces dessins sont très-solides.

— *Impression sur poterie*. Art par lequel on transporte l'épreuve d'une gravure sur de la faïence en biscuit, ou sur la couverte, ou sur le vernis de la porcelaine.

— *Impression sur papier*. Fabrication qui consiste en l'application sur de grandes surfaces de couleurs en teintes plates et de dessins. Le seul procédé employé maintenant consiste à porter sur le papier, au moyen de planches, chaque couleur avec ses dégradations et ses ombres. V. PAPIERS PEINTS.

— Peint. Préparation de l'imprimure, du fond de la toile, d'un panneau, etc., destinés à être peints. L'impression consiste en un enduit à la colle ou à l'huile, qu'on appelle aussi apprêt.

— *Peinture d'impression*. Ouvrage des peintres en bâtiments, peinture à couches plates.

— Expr. prov. *Noble de nouvelle impression*. Homme récemment anobli.

— Conchyl. *Impressions* ou *empreintes musculaires*. Enfoncements qu'on aperçoit dans les coquilles bivalves, à la face interne des valves, au milieu ou sur les côtés, et qui sont la trace de l'attache des fibres musculaires, au moyen desquelles l'animal parvient à fermer sa coquille.

IMPRESSIONNABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est impressionnable ou susceptible d'impression. C'est à l'irritabilité de leurs nerfs que les femmes doivent leur sensibilité, mot du vieux style, qu'on a remplacé aujourd'hui par l'*impressionnabilité*, etc (Ch. Lacret.)

IMPRESSIONNABLE. adj. des 2 g. Néol. Susceptible de recevoir de vives impressions. Ame, esprit impressionnable, sensible, etc. C'est une personne très-impressionnable.

IMPRESSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Impressionner. S'empl. adjectiv. Qui a reçu une impression. Sens, organe impressionné.

— Bot. *Écailles impressionnées*. Celles des écailles des graminées qui sont marquées à leur sommet de dépressions, que l'on regarde comme la trace des lobes inférieurs des anthères.

IMPRESSIONNER. v. a. 1re conj. Faire impression sur quelqu'un, causer des impressions, émouvoir. Orateur qui impressionne ses auditeurs. Considéré dans sa cause matérielle, le goût est la propriété qu'a un corps d'*impressionner* l'organe et de faire naître la sensation. (Brill.-Savar.)

— S'IMPRESSIONNER. v. pron. Recevoir des impressions. Ame qui s'impressionne facilement.

IMPRESSIVEMENT. adv. D'une manière impressive. Inusité.

IMPRÉVISIBLE ou **IMPRÉVOYABLE.** adj. des 2 g. Qu'il n'est pas possible de prévoir. Une révolution amène des circonstances imprévisibles ou imprévoyables qui trompent toutes les conjectures.

IMPRÉVOIR. v. a. 3e conj. Néol. Ne pas prévoir, manquer de prévoyance.

IMPRÉVOYANCE. s. f. Défaut de prévoyance. L'imprévoyance de la jeunesse. Coupable imprévoyance. Troubler le calme de l'imprévoyance. L'*imprévoyance* est bien moins rare dans les grandes villes que dans les campagnes ; aussi les vices y sont-ils plus communs. (B***) Les artistes dramatiques, les hommes de lettres, les étudiants, les grisettes de nos grandes villes pourraient être cités comme des modèles d'*imprévoyance*. (***)

— Acte d'un homme imprévoyant. Les imprévoyances de la jeunesse.

IMPRÉVOYANT, ANTE. adj. Qui manque de prévoyance. La jeunesse est imprévoyante.

— substantiv. C'est un imprévoyant. Une imprévoyante. La classe des *imprévoyants* est nombreuse, et les maux que l'imprévoyance passée fait naître sont pour eux une leçon trop souvent inutile. (***)

IMPRÉVU, UE. adj. Qui n'a point été prévu, et qui arrive lorsqu'on y pense le moins. Retour imprévu, mort imprévue. Tant de coups *imprévus* m'accablent à la fois. (Del.) Pour moi je ne me bats qu'en rencontre *imprévue*. (Quin.) Les malheurs *imprévus* nous frappent plus que les malheurs qui se développent par degrés. (Thom.) Une circonstance *imprévue* accrut beaucoup le sentiment de respect que le comte d'Erfeuil éprouvait déjà. (Mme de Staël.)

> Et d'un fer *imprévu* vous tomberiez frappée
> En accusant mon nom qui vous aurait trompée ? (Racine.)

IMPRIMABLE. adj. des 2 g. Qui peut être imprimé. Vers non imprimables. Cette poésie n'est pas imprimable.

IMPRIMAGE. s. m. Technol. Chez les batteurs d'or, Action de passer le fil une fois dans le prégaton.

IMPRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Imprimer. S'empl. adjectiv. Brochure imprimée. Il ne veut pas que ses ouvrages soient *imprimés* de son vivant, il se contente de les lire à ses amis. (Le Sage.) Je vois avec chagrin l'extrême négligence avec laquelle beaucoup de livres nouveaux sont *imprimés*. (Volt.)

— Fig. L'amour des parents est une image de la Divinité *imprimée* au cœur des hommes. (Luther.) C'était comme un grand commandement de marche *imprimé* à l'humanité. (E. Quin.)

— *Imprimé sur*. Quant à moi, j'aurai bientôt oublié ce que c'est que gaîté et bonne humeur ; ces images épouvantables me sont *imprimées* sur le front comme avec un fer chaud. (X. Marmier.)

— Express. prov. *Bien imprimé*. Se dit populairement d'un homme ivre. Voilà un homme bien imprimé.

— IMPRIMÉ. s. m. Feuille, écrit imprimé. Un imprimé. J'ai reçu plusieurs imprimés. Il circule un imprimé scandaleux contre lui. Je suis grand ennemi des manuscrits, mais grand ami des *imprimés*. (Fonten.)

— s. m. pl. Opposé à Manuscrit. Le département des imprimés et des manuscrits.

IMPRIMER. v. a. 1re conj. (du lat. *in*, sur ; *premere*, presser). Faire ou laisser une empreinte sur quelque chose. Imprimer un sceau sur de la cire. Si le soleil *imprime* les cercles annuels de son cours dans le tronc de tous les arbres, par toute la terre ; la lune, de son côté, paraît étendre son influence sur les herbes. (B. de St-P.)

— Plus particulièrement Porter l'empreinte des lettres au moyen d'une pression, sur du papier ou quelque autre matière de nature à la recevoir. Imprimer un livre, une affiche, un mémoire. Don Sébastien a depuis peu mis au théâtre une pièce qui a eu une réussite extraordinaire, et il l'a fait *imprimer* pour n'abuser pas plus longtemps de l'estime du public. (Le Sage.) Monseigneur, puisque vous ne voulez pas faire *imprimer* vos homélies, je souhaiterais du moins qu'elles fussent écrites comme cela. (Id.)

— Absol. Imprimer correctement. Cette presse imprime mal. Alors on écrivait des chroniques, on rimait des rondeaux, on dessinait, on *imprimait*, on parlait gothique. (Bazin.)

— Appliquer de l'encre, des couleurs sur du papier, de la toile, etc. Imprimer des lithographies, des estampes, des indiennes, des papiers de tenture, etc.

— Publier par la voie de l'impression. Cet académicien n'a rien imprimé, n'a pas encore imprimé. On a imprimé que..., etc. *Imprimant* ses sottes rêveries. (Boil.) Un libraire *imprima* les essais de ma plume. (Id.) On n'a point encore *imprimé* le poëme de l'Art d'aimer qu'a laissé feu M. Barthe. (La Harpe.)

— *Se faire imprimer*. Mettre au jour quelque ouvrage. J'ai fini mon travail, je me fais imprimer. Notre censeur est applaudi. Il se fait *imprimer* ; malheureusement les suites ne répondent pas à des commencements si flatteurs. (Mme Dacier.)

> Quel besoin si pressant avez-vous de rimer,
> Et qui diantre vous pousse à vous faire *imprimer* ?
> (Molière.)

— Fig. Faire impression dans l'esprit, dans le cœur. Ce spectacle nous imprima la plus grande terreur. Ces lieux solitaires, cette soirée paisible, cette scène majestueuse, *imprimèrent* à mon esprit un recueillement religieux. (Volney.) *Imprimer* de bonne heure aux enfants les maximes de la sagesse et de la vertu. (Mass.)

— Fig. Il imprime à tous ses ouvrages un caractère original. L'ordre imprime un caractère sacré. Ces marques religieuses de douleur que la charité *imprime* sur vos visages. (Fléch.) Le ciel a sur son front *imprimé* sa noblesse. (Rac.)

— Phys. Communiquer, en parlant de la force et du mouvement. La vitesse qu'un corps imprime à un autre. Dieu seul a imprimé le mouvement à la matière.

— Fig. Le christianisme imprima aux idées une direction nouvelle.

— Peint. Donner une préparation nécessaire pour peindre une chose. Imprimer une porte, une toile.

— Archit. Donner une ou plusieurs couches à l'huile ou à détrempe, à un ouvrage de menuiserie, de serrurerie, pour le conserver.

— S'IMPRIMER. v. pron. Être imprimé. Ces feuilles ne peuvent pas s'imprimer.

— Fig. Le sentiment de l'égalité sous la bannière de l'Éternel doit s'*imprimer* d'une manière indestructible dans le cœur de ce peuple, et devenir le fond même de sa nature. (E. Quin.)

— Syn. comp. IMPRIMER, EMPREINDRE. *Imprimer* c'est faire, en pressant un corps, une impression superficielle qui y laisse des images, par une matière nouvelle qui s'y applique ; *empreindre*, c'est pénétrer dans la nature d'un corps pour y former une image, soit en relief, soit en creux.

IMPRIMERIE. s. f. Art de multiplier l'écriture, au moyen d'empreintes provenant de caractères mobiles assemblés par un ouvrier qui prend le nom de compositeur. Quinze villes se sont disputé la gloire d'avoir vu naître dans leurs murs cet art admirable ; mais, à l'exception de quatre, Harlem, Strasbourg, Mayence et Bamberg, leurs prétentions reposent sur des bases si fragiles, qu'elles ne méritent pas la peine d'être discutées. V. TYPOGRAPHIE. La plus précieuse des découvertes est celle de l'imprimerie. Ce fut vers 1469 que l'*imprimerie* commença à être exercée dans la capitale de la France. (Noël.) L'*imprimerie* est l'artillerie de la pensée. (Rivarol.)

> C'est sur l'autel de la patrie
> Que les peuples reconnaissants,
> En l'honneur de l'*imprimerie*,
> Devraient prodiguer leur encens. (***)

— Tout ce qui constitue une imprimerie, comme les caractères, les presses, etc. Une imprimerie portative.

— Établissement où l'on imprime. Aller à l'imprimerie. ‖ *Imprimerie en taille-douce*, *imprimerie lithographique*. Lieu où s'impriment les gravures en taille-douce, les lithographies.

— Commerce, état, connaissances de l'imprimeur. Connaître l'imprimerie. Être au fait de l'imprimerie.

— Techn. *Imprimerie de peinture*. Art d'obtenir par l'impression des gravures coloriées.

— *Imprimerie royale*. Imprimerie que l'on a appelée longtemps *Imprimerie du Louvre*, et qui fut fondée par François Ier. Elle avait le privilége général d'exécuter toutes les impressions au compte de l'État ; mais ce privilége a été supprimé par l'ordonnance du 12 janvier 1820. L'Imprimerie royale est spécialement chargée de la distribution et du débit des lois, ordonnances, réglements et actes de l'autorité royale, etc. Elle imprime les ouvrages de sciences et d'arts publiés aux frais du gouvernement, en vertu d'une autorisation spéciale du roi ; elle se charge également d'imprimer, aux frais des auteurs, sur autorisation du garde des sceaux, les ouvrages composés, en tout ou en partie, de caractères étrangers.

— Prov. *L'art de l'imprimerie nous fournit beaucoup de savoir*.

IMPRIMEUR. s. m. Celui qui exerce l'art de l'imprimerie, qui se charge de faire imprimer des livres, des mémoires, par des ouvriers qu'il paye et qu'il dirige. Habile imprimeur. Imprimeur célèbre.

— Par extens. Ouvrier qui travaille dans une imprimerie, mais plus particulièrement Celui qui est employé à la presse. Une presse est ordinairement servie par deux imprimeurs. ‖ L'ouvrier qui place les lettres dans le composteur s'appelle, en termes d'imprimerie, *compositeur*. V. ce mot.

— *Imprimeur en taille-douce*, *imprimeur lithographe*. Celui qui imprime ou fait imprimer par ses ouvriers des gravures, des lithographies.

— adj. Ouvrier imprimeur. Apprenti imprimeur. On voit encore les ouvriers *imprimeurs* attaqués de rhumatismes métalliques ou simples, ce que leur local ordinaire et leur occupation habituelle expliquent facilement. (Mérat.) On compte dans Paris près de trois mille ouvriers *imprimeurs*, d'après les derniers recensements faits par la préfecture de police. (Id.)

— Prov. *Tombeau chez l'imprimeur*.

IMPRIMURE. s. f. Peint. Enduit d'une toile pour servir aux peintres.

— Techn. Feuille de papier fort, sur laquelle le cartier passe plusieurs couches d'une couleur quelconque à l'huile.

IMPRIS, ISE. adj. Qui n'est point pris. Se dit par opposition à Imprenable.

> J'ai trouvé jusqu'ici le destin favorable.
> Je suis encore *impris*, mais non pas imprenable.
> (Poëme de Catherine.)

IMPRISÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas prisé, estimé. Marchandise imprisée.

IMPRIVÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas privé. ‖ Qui n'est pas apprivoisé.

IMPROBABILITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est improbable.

IMPROBABLE. adj. des 2 g. Qui n'a point de probabilité ; invraisemblable. Cela est tout à fait improbable.

IMPROBABLEMENT. adv. D'une manière non probable.

IMPROBANCE. s. f. Jurispr. État de ce qui ne peut être prouvé. L'improbance d'un fait.

IMPROBANT, ANTE. adj. Qui ne prouve pas.

IMPROBATEUR, TRICE. adj. Qui désapprouve. Qui marque l'improbation. Coup d'œil, geste improbateur. Murmure improbateur.

— substantiv. Celui, celle qui désapprouve. C'est un improbateur de tout ce qui se fait.

IMPROBATION. s. f. (pr. *ein-pro-ba-ci-on*). Action d'improuver.

— Blâme, censure, désapprobation. Manifester son improbation. Il faut se soucier de l'*improbation* des hommes. (Nicole.) C'est une perfection un peu au-dessus de l'humanité qu l'indifférence que Nicole veut de nous pour l'estime ou l'*improbation* des hommes. (Mme de Sévigné.)

— Syn. comp. IMPROBATION, ANIMADVERSION. L'*improbation* se dit des particuliers ; l'*animadversion* se dit du public.

IMPROBE. adj. des 2 g. Qui manque de probité.

IMPROBEMENT. adv. S'est dit pour Sans probité.

IMPROBITÉ. s. f. Défaut de probité, de délicatesse, d'honnêteté, de vertu. Mépris de la justice et de l'honnêteté. Il y a de l'improbité à se conduire ainsi. Il est très-dangereux de juger de la probité ou *improbité* d'un homme par les actions : il faut sonder au-dedans quels ressorts causent ce mouvement et donnent le branle. (Charron.)

IMPROCLAMÉ, ÉE. adj. Qui n'est point proclamé. Avis improclamé. Sentence improclamée.

IMPRODUCTIBILITÉ. s. f. Didact. État de ce qui ne peut être produit.

IMPRODUCTIBLE. adj. des 2 g. Didact. Qui ne peut être produit.

IMPRODUCTIF, IVE. adj. Qui ne produit pas. Terre improductive.

— Fig. Qui ne rapporte point. Capitaux improductifs. Philosophes et poètes, proclamez que l'amour de l'humanité n'est pas un sentiment *improductif* et stérile. (Consid.)

— Écon. polit. Consommation d'où il ne résulte aucune nouvelle valeur. Les feux d'artifice sont une consommation improductive.

IMPRODUCTIVEMENT. adv. D'une manière improductive. Consommer improductivement.

IMPRODUIT, UITE. adj. Qui n'est pas produit. En second lieu, il suppose que l'âme est *improduite*. (D'Olivet.)

IMPROFANÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été profané.

IMPROFITABLE. adj. des 2 g. Qui ne rapporte aucun profit. Marchandise improfitable.

IMPROFOND, ONDE. adj. Qui manque de profondeur. Puits improfond. Trou improfond.

IMPROGRÈS. s. m. Défaut de progrès. ‖ État stationnaire.

IMPROHIBÉ, ÉE. adj. Qui n'est point prohibé.

IMPROHIBITION. s. f. (pr. *ein-pro-i-bi-ci-on*). Défaut de prohibition.

IMPROJETÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas en projet.

IMPROLIFIQUE. adj. des 2 g. Qui ne produit pas, n'engendre pas. Le mulet est improlifique. ‖ Anti-aphrodisiaque.

IMPROMIS, ISE. adj. Qui n'est pas promis.

IMPROMPTITUDE. s. f. Manque de promptitude.

IMPROMPTU. s. m. (du lat. *in promptu*, sur-le-champ.) Petite pièce de poésie assez semblable au madrigal ou à l'épigramme, mais dont le caractère propre et distinct est d'être fait sans préparation sur un sujet qui se présente. L'impromptu doit être le fruit d'un heureux moment, avoir un air simple, aisé, naturel, qui garantisse qu'il n'a pas été fait à loisir. Il peut y avoir quelques négligences en faveur de son amusement passager.

— Voici un heureux impromptu que fit M. le marquis de Saint-Aulaire pour la duchesse du Maine, qui, en jouant, lui ordonna de lui dire son secret.

> La divinité qui s'amuse
> A me demander mon secret,
> Si j'étais Apollon, ne serait pas ma muse,
> Elle serait Téthys... et le jour finirait.

— adjectiv. Dans le sens latin, Qui est fait sur-le-champ. Vers impromptus. Il y avait à Rome une loi qui sévissait contre ceux qui blesseraient la réputation de quelqu'un par toutes sortes de vers dits *impromptus*. (Encycl.)

— On dit par plaisanterie, d'une petite pièce de vers, d'un mot, préparé d'avance, et que l'auteur donne comme impromptu, C'est un impromptu fait à loisir.

— Fig. et par extens. Ses gestes et tous ses mouvements étaient autant d'*impromptus*. (Ham.)

— adv. En impromptu. L'abbé Lattaignant, jouant à de petits jeux de société, eut pour pénitence de faire un impromptu à la plus jolie personne de la société. Il s'en acquitta par ce couplet qu'il fit sur-le-champ.

> En *impromptu*
> Je n'ai rien chanté de ma vie,
> En *impromptu* :
> Mais que vos yeux ont de vertu !
> Belle, quand on est si jolie,
> On a bien droit d'être servie
> En impromptu.

— Il s'est écrit comme en latin, mais avec le trait d'union, *in-promptu*. Ils pensaient qu'il devait faire des *in-promptu* sur tout ce qu'on disait. (Mol.)

— Par extens. Ce qui se fait sur-le-champ, sans préméditation. La fête qu'il nous a donnée était un impromptu.

— adjectiv. Dîner impromptu. Concert impromptu. Voyage impromptu.

— Suivant Landais, ce mot ne prend point de s au pluriel; selon l'Académie, quelques-uns lui donnent un s au pluriel. Ces deux opinions sont également en contradiction avec l'usage général, qui veut qu'on écrive des *impromptus*. Il met tous les matins six *impromptus* au net. (Boil.)

IMPROMPTUAIRE. s. m. Littér. Faiseur d'impromptus. On a aussi écrit *in promptuaire*. Rabelais avait été plus d'une fois mis en pièces par les *in-promptuaires* italiens. (Bret.)

IMPROMULGUÉ, ÉE. adj. Législ. Qui n'a pas reçu de promulgation.

IMPRONONCÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas, qui n'a pas été prononcé. Discours improncncé

IMPROPÉRATION. s. f. (pr. *in-pro-pe-ra-ci-on*). Se disait pour Reproche, opprobre, paroles désagréables, dures, injurieuses.

IMPROPÈRE. s. m. Se disait dans le sens de impropération. Mais quand je pense à si grand *impropère*. (Cl. Marot.)

— Liturg Versets qu'on chante le vendredi saint, et qui contiennent les reproches que Jésus-Christ fait aux Juifs.

— Par extens. Reproches injurieux. Impropères des jésuites contre saint Augustin. Rabelais emploie impropère dans ce sens. ‖ *Chapelle de l'impropère*. L'une des chapelles de l'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem.

IMPROPÉRER. v. a. et n. 1ʳᵉ conj. (du lat. *improperare*, faire des reproches). Se disait pour Déshonorer, réprimander, reprocher. Quant à la pécade que certains politiques ont voulu m'*improperer*, ils en ont menti, les méchants. (Sat. Ménip.)

IMPROPICE. adj. des 2 g. Qui n'est point propice. Temps impropice.

IMPROPORTION. s. f. (pr. *in-pro-por-ci-on*) Didact. Défaut de proportion.

IMPROPORTIONNÉ, ÉE. adj. (pr. *in-pro-por-ci-on-ne*). Qui n'est point proportionné.

IMPROPORTIONNEL, ELLE. adj. (pr. *in-pro-por-ci-o-nel*). Didact. Qui est hors de toute proportion.

IMPROPORTIONNELLEMENT. adv. (pr. *in-pro-por-ci-o-nè-le-man*). Didact. Sans proportion, d'une manière contraire aux proportions.

IMPROPOSÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été proposé. Sujet improposé.

IMPROPRE. adj. des 2 g. Qui n'est pas juste, exact, qui ne convient pas, en parlant du langage. Mot, terme impropre. Expression impropre. Parlez-moi confidemment, mon ami, n'avez-vous rien trouvé, en écrivant, qui vous ait choqué ? Quelque négligence dans le style, ou quelque terme *impropre* ? (Le Sage.)

> En vain vous me frappez d'un son mélodieux,
> Si le terme est *impropre* ou le tour vicieux. (Boil.)

— Voici quelques exemples de termes impropres que Condillac relève dans Boileau. Le poète voulant dire qu'un esprit qui se flatte ignore souvent combien il a peu de talent, et s'aveugle sur son peu de génie, s'exprime ainsi :

> Mais souvent un *esprit* qui se flatte et *qui s'aime*,
> *Méconnaît* son *génie* et s'ignore *soi-même*.

Méconnaît est un terme impropre, parce qu'il ne rend pas la pensée de l'auteur. Méconnaître signifie proprement, Ne pas reconnaître. D'ailleurs *ne pas connaître son génie*, *méconnaître son génie*, veut dire *ne pas sentir*, *ne pas savoir combien on a de génie*, et la pensée de Boileau est l'inverse de ce qu'il a dit. Peut-on dire encore un *esprit* qui méconnaît son *génie* ? *Qui s'aime* n'est là que pour la rime. Et *lui-même* serait plus correct que *soi-même*.

Pour dire : Variez votre style, si vous voulez mériter les applaudissements du public, il prend ce tour :

> Voulez vous du public mériter les *amours* ?
> Sans cesse, *en écrivant*, *variez vos discours*.

Varier ses discours, c'est proprement écrire sur différents sujets. Les *amours* pour les applaudissements est mal encore; *en écrivant* est inutile.

— Gramm. Se dit quelquefois pour, Improprement dit. Quelques grammairiens distinguent des diphthongues propres et impropres, des pronoms propres et impropres.

— Syn. comp. IMPROPRE. MALPROPRE. V. MALPROPRE.

IMPROPREMENT. adv. D'une manière qui ne convient pas. Il ne se dit qu'en parlant du langage. C'est parler improprement que de parler de la sorte. Je parle *improprement*. (Boil.)

— Injustement. C'est *improprement* que l'on dit que ces animaux dorment pendant l'hiver (Buff.)

IMPROPRETÉ. s. f. Défaut, manque de propreté.

IMPROPRIÉTÉ. s. f. Qualité de ce qui est impropre.

— Gramm. Faute de grammaire qui se commet quand on ne se sert pas d'un mot propre et qui ait une signification convenable.

> Elle a, d'une insolence à nulle autre pareille,
> Après trente leçons insulté mon oreille,
> Par l'*impropriété* d'un mot sauvage et bas,
> Qu'en termes décisifs condamne Vaugelas. (Mol.)

IMPROSPÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *improsper*, qui n'a pas de succès). Malheureux, qui n'est pas dans la prospérité. Malencontreux.

> S'éperdit, trop *improspère*,
> Au ciel qu'il n'embrassait pas. (Loys-Lecaron.)

IMPROSPÉRITÉ. s. f. Défaut de prospérité.

IMPROTÉGÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas protégé. Jeune homme improtégé.

IMPROUVABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui ne peut être prouvé. Fait improuvable. Cause improuvable. Mot nouveau proposé par Mercier.

IMPROUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Improuver. S'empl. adjectiv. Qui n'est pas prouvé. Fait improuvé.

IMPROUVER. v. a. 1ʳᵉ conj. Ne pas approuver, blâmer. On improuve hautement sa conduite. V. DÉSAPPROUVER.

— Syn. comp. IMPROUVER. RÉPROUVER. V. RÉPROUVER. DÉSAPPROUVER.

IMPROVIDENCE. s. f. S'employait pour Imprévoyance. Vos amis mêmes s'amusent à accuser votre invigilance et votre *improvidence*. (Montaigne.)

IMPROVISATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui a le talent d'improviser. Eugène de Pradel est l'improvisateur le plus fécond, le plus brillant que la France ait possédé jusqu'à ce jour. Les *improvisateurs* sont aux penseurs profonds ce que les escamoteurs sont aux physiciens. (Noël.) La célèbre *improvisatrice* Corilla fut couronnée au Capitole en 1776, et nommée par le sénat romain *Nobile cittadina*. (Prad.)

IMPROVISATION. s. f. (pr. *in-pro-vi-za-ci-on*). Action d'improviser, de faire sans préparation et sur-le-champ des vers, un discours, de la musique, etc. Les Italiens excellent dans l'art de l'improvisation. ‖ Chose improvisée. L'*improvisation* brillante du plus ingénieux de nos critiques se réalisait, sans y songer, sa propre louange à elle-même. (Ste-Beuv.)

IMPROVISÉ, ÉE. part. pass. du v. Improviser. S'empl. adjectiv. Chanson improvisée. Discours improvisé. On trouve fréquemment en Italie des hommes de lettres qui cherchent un délassement dans les compositions *improvisées*. (Prad.)

— Gramm ar. *Nom improvisé*. Nom propre qui n'a été dans l'origine que le nom d'un individu. Nom improvisé. Nom transporté.

IMPROVISER. v. n. 1ʳᵉ conj. (de l'ital. *improvisare*; dérivé du lat. *improvisus*, imprévu). Faire, sans préparation et sur-le-champ, des vers, un discours, etc., sur une matière donnée. Il improvise avec une étonnante facilité J'ose dire cependant que je n'ai jamais *improvisé* sans qu'une émotion vraie, ou une idée que je croyais nouvelle m'ait animée. (Mᵐᵉ de Staël.) Il est aussi difficile au moins d'*improviser* en bonne prose française qu'en vers italiens. (Id.) Rien n'est plus facile que d'*improviser* en italien. (Dupaty.) Si j'*improvise* toujours, c'est que j'ai affaire à la plus active des nations, à celle qui regarde l'ennui comme le plus grand des malheurs (Napol.)

— Parler d'abondance. Cet orateur n'improvise jamais ; ses discours sont écrits d'avance. Mirabeau possédait au plus haut degré le talent d'*improviser*. (Noël.)

— S'empl. activ. Improviser des vers, un poème. Depuis le marquis de Bièvre jusqu'en l'an IX exclusivement, c'était la manie d'*improviser* des calembourgs. (Sal.)

— Composer et exécuter sur-le-champ un morceau de musique. Improviser sur le violon, sur le piano, un air, une fantaisie, etc.

— IMPROVISER v. a. Faire sur-le-champ. Improviser une fête, un bal, une partie de plaisir, etc.

— Fig. Il est fâcheux qu'un souverain ne puisse pas *improviser* des hommes comme Suchet. (Napol.) Les gouvernements qu'on *improvise* sont de courte durée. (Noël.) La nature *improvise* les grands hommes comme le génie les grandes pensées. (Beauch.)

IMPROVISTE (À L'). loc. adv. Subitement, lorsqu'on y pense le moins Cet homme est survenu à l'improviste On a attaqué l'armée ennemie à l'improviste. Nos pères disaient A l'impourvu, mot qui est moins élégant qu'improviste.

> Souvent des immortels la justice implacable
> Confond à l'*improviste*, un fortuné coupable. (Roucher)

— On a hasardé vers 1787 de faire ce mot adjectif. L'éloquence improviste, par opposition à l'éloquence préparée.

IMPROVOQUÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été provoqué. Jeune homme improvoqué.

IMPRUDEMMENT. adv. (pr. *in-pru-da-man*). Avec imprudence. Agir imprudemment. Parler imprudemment. Découvrir imprudemment les secrets d'un ami, de l'État, etc.

IMPRUDENCE. s. f. Manque de prudence, de précaution, de réflexion, de prévoyance. Se conduire avec une grande imprudence. C'est une imprudence de le mécontenter. Quelle imprudence ! L'*imprudence* d'une censure qui cherche à plaire. (Mass.) On disait donc qu'il avait reconnu l'*imprudence* de cette entreprise, l'impossibilité de la faire réussir, puisqu'il s'enfuyait, abandonnant à d'autres ce qui lui semblait inexécutable. (Thiers.) Mais quelle *imprudence* aux grisettes de s'attacher aux enfants de famille dont les pères ont de l'autorité ! (Le Sage.)

> L'*imprudence* n'est pas dans la témérité,
> Elle est dans un projet faux et mal concerté. (Crébillon)

> Lâcher ce qu'on a dans la main,
> Sans espoir de grosse aventure,
> Est *imprudence* toute pure. (La Fontaine.)

> J'ai vu que l'*imprudence* est la reine du monde,
> Et qu'il faut, quand on veut y faire son chemin,
> Aller à la fortune avec un front d'airain. (La Chauss.)

— Action contraire à la prudence. Dans ce sens, il a un pl. Faire, commettre une imprudence, de grandes imprudences. Je veux bien excuser son heureuse *imprudence*. (Rac.) Mais, chère Ismène, hélas ! quelle est mon *imprudence* ? (Id.)

> Le savoir, à la fin, dissipant l'ignorance,
> Fit voir de ce projet la dévote *imprudence*. (Boil.)

IMPRUDENT, ENTE. adj. Qui manque de prudence. C'est un homme très-imprudent. Les femmes sont bien imprudentes de se fier aux discours des hommes. Il y a des extrémités où il faut donner beaucoup à la fortune, et où l'on peut être *imprudent*, même du consentement de la prudence. (Balzac.)

> Ce discours ébranla le cœur
> De notre *imprudent* voyageur. (La Font.)

— Contraire à la prudence. Conduite imprudente. Discours imprudente. Plaisanterie imprudente. Je conclus que rien n'est plus *imprudent* que le dessein de ce mariage, et que vous vous préparez à des accidents dont personne ne vous plaindrait. (La Motte-Houdard.)

> Un moment a vaincu mon audace *imprudente* :
> Cette âme si superbe est enfin dépendante. (Rac.)

— substantiv. Celui, celle qui manque de prudence. C'est un imprudent, une imprudente. Ce qui perd l'*imprudent* serait utile au sage. (Lemontey.)

> Le sage, sans compter sur le secours d'autrui,
> Ne fait que ce qu'il peut, et le fait par soi-même.
> Au lieu que l'*imprudent* dans son audace extrême,
> Ose tout hasarder sur un frivole appui. (Lenoble.)

— Syn. comp. IMPRUDENT. MALAVISÉ. L'*imprudent* manque de prudence ; le *malavisé* ne manque pas de prudence, il manque de jugement et de discernement.

IMPUBÈRE. adj. des 2 g. Dr. rom. Qui n'a pas atteint l'âge de puberté, c'est-à-dire l'âge de quatorze ans pour les garçons et de douze ans pour les filles. Il est impubère. Elle est impubère

— substantiv. Les impubères. Un impubère. Les *impubères* présentent des phénomènes physiologiques et pathologiques qui leur sont propres. (Marjol.)

— Bot. Se dit, mais rarement, pour désigner l'anthère jusqu'au moment où elle s'ouvre pour laisser échapper le pollen. Anthère impubère.

IMPUBERTÉ. s. f. Age qui précède la puberté ; enfance. L'opposé de la puberté.

IMPUBLIABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut, qu'on ne doit pas publier. Discours, satire impubliable. Je me suis ordonné d'oser dire tout ce que j'ose faire, et me déplait des pensées mêmes *impubliables*. (Mont.)

IMPUBLIC, IQUE. adj. Qui n'est pas public. Fait impublic.

IMPUBLIÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été rendu public.

IMPUDEMMENT. adv. (pr. *im-pu-da-man*). D'une manière impudente, effrontée. Parler, répondre impudemment. Mentir impudemment. Ce plaideur a produit impudemment un faux titre de noblesse. Oser *impudemment* faire comparaison. (Malh.)

IMPUDENCE. s. f. Effronterie, manque de pudeur et de respect. C'est de la dernière impudence. L'*impudence* d'un Breton du Midi ou du Nord n'a presque jamais rien de divertissant; mais celle d'un Irlandais est toujours grotesque. (Le Spectateur.) Du nom de fierté noble on orna l'*impudence*. (Boil.) C'est à force d'*impudence* que se soutient la vie de ruse et d'expédients que tant d'hommes de néant mènent dans les grandes villes. (Level.)

— Paroles impudentes. Il mérite d'être sévèrement châtié pour ses impudences.

— Myth. gr. Divinité des anciens. Les Athéniens avaient élevé un temple commun à l'impudence, à l'injure. On avait placé dans l'aréopage deux masses d'argent taillées en forme de siége, sur lesquelles on faisait placer l'accusateur et l'accusé. Epiménide perfectionna ces ébauches, et fit élever des autels à ces divinités allégoriques.

IMPUDENT, ENTE. adj. Hardi, insolent, effronté, qui manque de pudeur, que rien ne fait rougir. Homme impudent. Femme impudente. C'est un impudent faussaire. Voilà un *impudent* personnage ! (Volt.)

— Qui blesse la pudeur. Discours impudent. Conduite impudente. Son *impudente* audace. (Rac.)

— Il se dit aussi substantiv. en parlant des personnes. C'est un impudent, une impudente. Pourquoi ne m'aimer pas, madame l'*impudente* ! (Mol.) Vous êtes un benêt, un *impudent*. (Id.)

IMPUDEUR. s. f. Manque de pudeur ; mépris de la crainte qu'on doit avoir de transgresser les lois de l'honnêteté et de la décence. Une fille qui regarde hardiment les hommes a de l'effronterie; celle qui supporte leurs regards sans baisser la vue n'a que de l'*impudeur*. (Noël.)

— Défaut de retenue, effronterie. Il a eu l'impudeur de demander une récompense. Vous auriez l'*impudeur* de conclure un mariage abominable, en unissant le frère avec la sœur (Beaumarch.)

— Sentiment sans frein qui porte certaines personnes à demander sans cesse, à mesure qu'elles obtiennent des faveurs. Cette persévérance acharnée à la curée est une espèce d'impudeur.

— Les Latins n'avaient pas *impudor* : nous n'avions pas besoin d'*impudeur*. Il est vrai que le défaut de pudeur se multiplie chez nous sous une foule d'aspects qui peuvent exiger une foule de mots; mais les mots ne nous manquent pas. Nous avons *effronterie*, pour l'*impudeur* des femmes perdues ; *impudence*, pour celle des hommes déshonorés, et *audace* pour celle des scélérats. Impudeur est un barbarisme. (Ch Nodier.) Malgré ce sévère anathème, le mot *impudeur* est usité, et l'usage l'a sanctionné.

IMPUDICITÉ. s. f. Absence de retenue, de bienséance dans tout ce qui tient à la chasteté, à la décence ; amour effréné des plaisirs charnels. Être plongé dans l'impudicité. L'Église a toujours eu l'impudicité en horreur. Hélène

par son *impudicite* mit en feu toute l'Asie. (***) L'*impudicité* déshonore celui qui s'y livre; elle abrutit l'âme, détruit le corps; elle les tue tous deux. (Barrère.)

— Actions impudiques Les impudicités de cet homme, de cette femme.

— Syn. comp. IMPUDICITÉ. LASCIVETÉ. LUBRICITÉ. V. LUBRICITÉ.

IMPUDIQUE. adj. des 2 g. Qui se livre à l'impudicité, à la débauche. Homme impudique, femme impudique.

— Qui blesse la chasteté, la pudeur. Discours, regards, gestes impudiques. Chansons impudiques.

Je vois de ses froideurs le principe odieux :
Phèdre seule charmait tes *impudiques* yeux. (RACINE.)

— subst. Un impudique. Une impudique. En Égypte, qu'une femme se laisse voir nue, des pieds jusqu'à la tête exclusivement, il n'y a rien à dire, mais si elle découvre son visage, elle est une *impudique* qui mérite la mort. (Sal.)

— Bot. Se dit du phalle, parce que sa forme, sa couleur et son odeur rappellent l'idée d'un pénis en érection.

IMPUDIQUEMENT. adv. D'une manière impudique.

IMPUGNATION. s. f. (pr. *in-pu-gna-ci-on*). Se disait pour Attaque, accusation, calomnie.

— Anc. jurispr. Action de débattre un compte, de le critiquer, de signaler ses erreurs ou omissions.

IMPUGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Impugner. S'empl. adjectiv.

IMPUGNER. v. a 1^re^ conj. Attaquer, combattre une proposition, un point de doctrine. Il ne se dit guère qu'en matière de doctrine ou en style de palais. Impugner l'opinion de ce philosophe. Impugner un acte, un titre.

IMPUISSANCE. s. f. Manque de force, de pouvoir, de moyens pour faire une chose. Je suis dans l'impuissance de vous être utile. Il est dans l'impuissance de payer ses dettes. Je suis dans l'impuissance de m'acquitter de tant de bienfaits. La colère d'un auteur est un soupçon de son *impuissance* à répondre. (St-Evr.)

— Voltaire a dit : Le drame, né de l'*impuissance* d'être tragique ou comique. Mais l'Académie et le plus grand nombre des écrivains, n'attribuent ce mot qu'aux personnes. Après avoir vainement cherché en eux la raison de cette sorte d'*impuissance* à manier le langage, il me vint en l'esprit de la chercher dans le langage même. (Dufau.)

— Faiblesse, inefficacité. Seigneur, de mes efforts je connais l'*impuissance*. (Rac.)

— Physiol. Défaut de pouvoir, incapacité, impossibilité d'exercer l'acte vénérien, caractérisée par l'abolition permanente ou passagère des facultés nécessaires pour une parfaite copulation. Impuissance absolue, relative, locale, directe, indirecte, permanente, passagère. Impuissance déclarée. Impuissance par épuisement. Constituer, causer, produire l'impuissance. Etre frappé d'impuissance. Déterminer l'impuissance. Les méditations profondes et soutenues peuvent causer l'*impuissance*. (Virey.) Un extrême respect pour la personne aimée, la timidité, la pudeur, peuvent amener une *impuissance* passagère. (Id.)

— Syn. comp. IMPUISSANCE. IMPOSSIBILITÉ. L'*impuissance* est dans la cause qui ne peut produire la chose; l'*impossibilité* est dans la chose qui ne peut être produite.

IMPUISSANT, ANTE. adj. Qui a peu ou n'a pas de pouvoir. Ennemi impuissant. *Impuissante* créature, tu as oublié en quels lieux tu étais. (X. Marmier.)

. . . . Venez, madame, suivez-moi
Ne craignez ni les cris ni la foule *impuissante*
D'un peuple qui se presse autour de cette tente (RAC.)

— Incapable de produire son effet. Haine impuissante. Colère impuissante. Efforts impuissants. Mon honneur est muet, mon devoir *impuissant*. (Corn.)

En efforts *impuissants* leur maître se consume;
Ils rougissent le mors d'une sanglante écume.
(RACINE.)

— *Impuissant à*, suivi d'un verbe. Impuissant à faire une chose. Impuissant à sauver, à porter.

Je crois qu'à mon exemple, *impuissant* à trahir,
Il hait à cœur ouvert ou cesse de haïr (RACINE.)

Impuissant à trahir. Façon de parler peu usitée, que la versification non-seulement justifie et autorise, mais qui embellit et enrichit la poésie. (Geoffroy.)

Si mon bras *impuissant* à remplir mes souhaits,
Me refuse le sang du chrétien que je hais,
Qu'un autre plus heureux à me servir s'apprête.
BAOUR-LORMIAN.)

Mais faible, et traversé d'une flèche cruelle,
Son bras est *impuissant* à venger sa querelle. (AIGNAN.)

— Physiol. Qui est incapable d'engendrer, qui est attaqué d'impuissance. Le pape Alexandre III a décidé que si la femme est impuissante, on peut dissoudre le mariage. Les eunuques sont stériles, il est vrai, mais non toujours *impuissants* en amour. (Virey.)

— *Impuissant à*. *Impuissant pour*. Avec *à*, l'adjectif désigne une aptitude vague, éloignée, peu prochaine, peu prononcée; avec *pour*, au contraire, il désigne une aptitude toute particulière, immédiate, qui peut se réaliser à l'instant.

IMPULSER. v. a. 1^re^ conj. Donner l'impulsion. Mot proposé par Mercier. Impulser un corps.

IMPULSIF, IVE. adj. Phys. Qui agit par impulsion.

— Mécan. Qui donne une impulsion.

IMPULSION. s. f. (du lat. *in*, dans; *pulsare*, pousser). Phys. Action par laquelle un corps en pousse un autre, et tend à lui communiquer du mouvement, ou lui en communiquer en effet. Cette action est relative à la masse et à la vitesse du corps qui pousse. Ainsi plus ce corps a de masse et de vitesse, plus son impulsion est grande. Force d'impulsion. La plus légère impulsion suffit pour mettre cette machine en mouvement Un corps qui résiste à l'impulsion d'un autre. Une boule qui conserve longtemps l'impulsion qu'elle a reçue d'une autre.

— Fig. au sens moral, Action d'exciter, d'encourager, de pousser quelqu'un à faire une chose. Agir par l'impulsion d'une personne. Obéir, céder aux impulsions d'une volonté étrangère Les esprits reçurent une impulsion nouvelle. Cette première découverte donna l'impulsion. Une impulsion irrésistible. Le vulgaire des rois ne se laisse aller qu'aux *impulsions* des grands et des corps qui les environnent. (B. de St-P.) La patience s'appuie, non sur l'opinion d'autrui ou sur l'*impulsion* de nos passions, mais sur la volonté de Dieu. (Id.)

IMPULVÉRISÉ, ÉE. adj. Qui n'est point pulvérisé, réduit en poudre. Sucre impulvérisé.

IMPUNÉMENT. adv. Avec impunité. Sans être puni. Voler impunément. Offenser impunément. Attaquer impunément. Il ne faut pas faire tout ce qu'on peut faire *impunément*. (St-Evrem.) Pensez-vous être saint et juste *impunément*. (Rac.)

— Sans tirer vengeance, sans espoir de vengeance, inutilement, vainement, sans conséquence. Ce sens est rare. Ulysse *impunément* ne vit point leur trépas. (Delille.) Néron *impunément* ne sera point jaloux. (Rac.)

Dans un lâche sommeil crois-tu qu'enseveli,
Achille aura pour elle *impunément* pâli? (RACINE.)

— S'applique souvent à des actions desquelles il peut résulter quelque désagrément pour celui qui les fait. Cet homme est d'une santé délicate, il ne saurait faire *impunément* le moindre excès. (Acad.)

IMPUNI, IE. adj. Qui demeure sans punition. Offense, faute impunie. Crimes impunis.

Ainsi la raillerie est amère, offensante,
Et pourtant ses auteurs veulent être *impunis*
Croyez-les! leur morsure est toujours innocente.
(F. DE NEUFCHATEAU.)

Mais en vain l'audace *impunie*
Croit vaincre, de la vérité
L'hymne s'élève, et le génie
Entend son immortalité. (PARNY.)

— Se dit aussi des personnes. Criminel impuni. Coupable impuni. Homme impuni. Les grands écrivains ont le droit de créer des mots : *impuni*, appliqué aux personnes, manquait à notre langue et à notre poésie. Je dirais un scélérat *impuni* aussi bien qu'un crime *impuni*; et à plus forte raison. Je crois que les poëtes ne doivent se faire aucun scrupule de l'employer en vers. (Geoffroy.)

. . . . Moi, seigneur, que je fuie!
Que Pharnace *impuni*, les Romains triomphants
N'éprouvent pas bientôt . . . . (RACINE)

IMPUNITÉ. s. f. Manque de punition. Pardon blâmable pour des fautes qui devraient être sévèrement réprimées. L'impunité d'un crime, d'une faute. Être assuré de l'impunité. L'*impunité* rend brave. (Piron.) L'*impunité* commence par rendre les lois inutiles, et finit par les rendre ridicules. (Noël.) C'est l'*impunité* qui enhardit le crime, et l'espérance qu'ont les criminels d'échapper au châtiment qui les excite à le commettre. (Barr.)

— Tolérance qui accueille certains défauts.

Tous les jours, à la cour, un sot de qualité,
Peut juger de travers avec *impunité*. (BOILEAU.)

IMPUR, URE. adj. Qui n'est pas pur. Métal impur. D'un vase *impur* la plus douce liqueur. (Del.)

— Qui est altéré par un mélange. Sang impur. Eaux impures. Corps impur. Et par extens., Personne impure. Les eaux et la douche de Vichy m'ont si bien savonnée, que vous pouvez dire : Ma mère n'a rien d'*impur*. (M^me^ de Sévigné.)

— Fig.

Et sur un sol *impur*, sous un soleil anglais,
Volontaires captifs dans l'île sépulcrale,
Serviront sans témoins son ombre impériale.
(BARTHEL et MÉRY.)

— Qui est corrompu, immonde. Homme impur. Brigand impur. Reste *impur* des brigands dont j'ai purgé la terre. (Rac.) Mahomet regarde la femme comme *impure* huit jours avant et huit jours après la menstruation. (Rostan.)

— Qui est contraire à la pudeur, qui est impudique. Pensées, mœurs impures. Amour impur. Vie impure. Qui brûlant d'une flamme *impure*. (Boil.)

— *Être né d'un sang impur*. Être né de parents flétris, connus pour de malhonnêtes gens. ‖ On dit aussi dans le même sens, Race impure.

— Qui est immoral, obscène. Lettre impure. Pour les fables païennes, une fille sera heureuse de les ignorer toute sa vie, à cause qu'elles sont *impures* et pleines d'absurdités impies. (Fén.)

Si la pudeur des mots n'en adoucit l'image,
Du moindre sens *impur* la liberté l'outrage. (BOIL.)

— substantiv. Personne impure, corrompue, immorale

Veux-je..
Exprimer tes détours burlesquement pieux,
Pour disculper l'*impur*, le gourmand, l'envieux?
(BOILEAU.)

IMPUREMENT. adv. D'une manière impure. Vivre impurement.

IMPURETÉ, s. f. État de ce qui est impur. L'impureté de l'air, des humeurs, des métaux.

— Chose impure. Nous avons vu la malade, et sans doute qu'il y a beaucoup d'*impuretés* en elle. — Quoi! ma fille est impure!... — C'est-à-dire qu'il y a beaucoup d'*impuretés* dans son corps. (Mol.)

— Fig. Impudicité. Vivre dans l'impureté. Démon de l'impureté. Se plonger dans l'impureté. L'impureté des mœurs.

— Hist. relig. *Impureté légale*. Souillure que l'on contractait en faisant certaines choses défendues par la loi des Juifs.

— s. f. pl. Choses obscènes. Obscénités. Livre rempli d'impuretés.

IMPUSTULÉ, ÉE. adj. (rad. *pustule*). Hist. nat. Qui n'est point marqué de taches rouges ou de pustules. La coccinelle impustulée.

IMPUTABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est imputable.

IMPUTABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut imputer. Abus imputable. Par omission à eux de droit *imputable* de ce qui était du devoir de leurs offices ou entremise. (Cout. gén.)

— Comm. Qui peut être imputé sur. Somme imputable sur tel ou tel exercice.

IMPUTATIF, IVE. adj. Qui impute.

IMPUTATION. s. f. (pr. *in-pu-ta-ci-on*). Inculpation sans preuves. Imputation mal fondée, fausse, calomnieuse. Mes mœurs sont directement opposées aux *imputations* infâmes de mes ennemis. (Volt.)

— Comm. Compensation, déduction d'une somme sur une autre. Si les dettes sont d'égale nature, l'*imputation* se fait sur la plus ancienne (art. 1256). L'*imputation* doit se faire plutôt sur la dette non contestée que sur celle qui était contestée. (Bousq.)

— Théol. Application des mérites de Jésus-Christ. Les protestants prétendent que nous ne sommes justifiés que par l'*imputation* des mérites de Jésus-Christ. (Acad.)

IMPUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Imputer. S'empl. adjectiv. Les mérites de Jésus-Christ nous sont *imputés*. (Acad.)

— *Imputé sur*. Somme imputée sur le fonds des présents. Les payements que fait un débiteur doivent être *imputés* sur les dettes qui lui sont le plus à charge. (Acad.)

IMPUTER. v. a. 1^re^ conj. Attribuer à quelqu'un une chose digne de blâme. Imputer une mauvaise action, une faute à quelqu'un.

Si l'hymen après soi traîne tant de dégoûts,
On n'en doit *imputer* la faute qu'aux époux. (REGN.)

— S'empl. quelquefois en bonne part.

Nos superbes vainqueurs, insultant à nos larmes,
Imputent à leurs dieux le bonheur de leurs armes. (RAC)

Chacun à son industrie
A soin d'*imputer* son bonheur.
Mais s'il faut de quelque malheur
Que notre faute soit suivie,
Tout aussitôt nous l'*imputons* au sort. (LA FONT)

— Fin. Appliquer un payement à une dette. L'emprunteur qui a payé des intérêts qui n'étaient pas stipulés ne peut ni les répéter, ni les *imputer* sur le capital. (Bousq.)

— *Imputer à*. Trouver dans une action de quoi blâmer celui qui l'a faite et lui en faire un reproche. Imputer à crime, à faute. Imputer à blâme, à déshonneur. A pure politique on me l'*imputerait*. (Mol.) On m'*impute* à forfait le soin de m'éloigner. (Campistr.)

Ce cœur ambitieux
Imputerait à crime un si juste courroux. (CORN.)

— *Imputer de*. On lui *impute* d'avoir voulu corrompre les témoins. (Acad.)

— S'IMPUTER. v. pr. Être imputé. La faute ne peut s'imputer qu'à votre imprudence.

— Imputer à soi. Ne vous *imputez* point le malheur qui m'opprime. (Rac.)

— Syn. comp. IMPUTER. ATTRIBUER. V. ATTRIBUER.

IN. Préposition latine qui signifie *dans*, et qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots français. Tantôt elle y conserve le sens qui lui est propre : *influer*, *infuser*, *inhabiter*, *inspecter*, etc., couler dans, répandre dans, habiter dans, examiner dans; tantôt elle emporte une idée privative ou négative, comme dans *inactif*, *indocile*, *indirect*, *insensible*, etc., qui n'est point actif, docile, direct, sensible.

— *In* se prononce comme en latin (*inn*) dans certaines expressions empruntées du latin et de l'italien, et dans lesquelles il est employé seul, comme *in manus*, *in naturalibus*, *in pace*, *in petto*, *in reatu*, V. MANUS, NATURALIBUS, PACE, PETTO, REATU.

— Dans les mots composés, il conserve la même prononciation devant les voyelles, devant *h*, et devant *n* simple ou doublé : *inachevé*, *inhumain*, *inutile*, *innocent*, etc. (pr. *inn-achevé*, *inn-humain*, *inn-utile*, *inn-ocent*).

— Devant les autres consonnes, *in* se prononce avec le son nasal : *indocile*, *insolent*, *intelligent*, etc. (pr. *ein-docile*, *ein-solent*, *ein-telligent*).

— Lorsque le simple commence par *b* ou par *p*, *in* se change en *im*, que l'on prononce avec le son nasal : *imbu*, *importer*, *impudent*, etc. (pr. *ein-bu*, *ein-porter*, *ein-pudent*). Cependant lorsque *m* est redoublé, *i* conserve le son qui lui est propre, et l'on prononce les deux *m* : *immédiat*, *immense*, *imminent*, *immoral*, etc (pr. *im-mé-diat*, *im-mense*, *im-mi-nent*, *im-mo-ral*).

— Quand le simple commence par *r* ou par *l*, *in* se change en *ir* ou en *il* : *irrégulier*, *irrévérence*, *illégal*, *illettré*, etc., que l'on prononce en faisant entendre les lettres doubles (*ir-ré-gu-lier*, *ir-re-vé-rence*, *il-le-gal*, *il-let-tre*).

— Impr. et libr. *In-folio*, *in-quarto*, *in-octavo*, *in-seize*, *in-dix-huit*, *in-vingt-quatre*. V. chacun de ces mots.

INA. Roi de Wessex, un des royaumes de l'Heptarchie saxonne, régna de 689 à 726, et fit rédiger un code qui servit de base à celui d'Alfred le Grand.

INABAISSÉ, ÉE. adj. Qui n'est point abaissé.

INABANDONNÉ, ÉE. adj. Qui n'est point abandonné. Enfant inabandonné.

INABATTU, UE. adj. Qui n'est point abattu. Arbre inabattu.

INABOLI, IE. adj. Qui n'est point aboli Usages inabolis.

INABOLISSABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut abolir, détruire. On conçoit parfaitement qu'au delà de ces mondes, s'ils cessent quelque part, l'espace reste au contraire sans fin, sans limites possibles dans la pensée; il est *inabolissable*. (Virey.)

INABONDANCE. s. f. Défaut d'abondance. Pour soixante mille hommes, la seule *inabondance* est un danger. (La Harpe.)

INABONDANT, ANTE. adj. Qui n'est point abondant, insuffisant. Nourriture inabondante.

INABORDABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut aborder. Côte inabordable.

— Se dit aussi d'un endroit dont on ne peut approcher. Place inabordable. La foule avait rendu l'église inabordable.

— Fig. en parlant des personnes. Qui est d'un accès difficile. Ministre inabordable. Fâcheux, inquiet, *inabordable*. (Mass.)

INABORDÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été abordé. Côte, rivage inabordé. Colomb ou Gama touchant pour la première fois des rives *inabordées*. (La Harpe.)

INABRITÉ, ÉE. Qui n'est point protégé par un abri. Port inabrité. Rade inabritée.

INABROGEABLE. adj. des 2 g. Législ. Qui ne peut être abrogé, aboli. Loi inabrogeable.

INABROGÉ, ÉE. adj. Législ. Qui n'est point abrogé. Loi, coutume inabrogée.

INABSOLU, UE. adj. Philos. Qui n'est point absolu, qui est relatif.

INABSOLUTION. s. f. (pr. *i-nab-ço-lu-ci-on*). Dogm. Défaut d'absolution, de pardon.

INABSOUS, OUTE. adj. Qui n'a point été absous. Les pénitents inabsous.

INABSTINENCE. s. f. Défaut d'abstinence, usage immodéré. Mourir par inabstinence. (La Harpe.)

INACCEPTABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut, qu'on ne doit pas accepter. Offre, proposition inacceptable.

INACCEPTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été accepté. Offre inacceptée.

INACCESSIBILITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est inaccessible.

INACCESSIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *inaccessibilis*, formé de *in*, privat., et *accessus*, accès). Dont l'accès est impossible, dont on ne peut approcher. Rocher inaccessible. Château inaccessible. Côte, plage inaccessible. Forteresse inaccessible. Ils gagnent les sommets des montagnes les plus *inaccessibles*. (Volt.) Nous avons passé des lieux presque *inaccessibles* pour venir dans cette vallée; nous y sommes enfermés de tous côtés. (Vertot.)

— Se dit aussi quelquefois des lieux où il est difficile de pénétrer.

O Temps, divinité terrible,
Tu courbes sous ses humbles toits
Le dos du laboureur paisible,
Et tu rides le front des rois,
Dans leurs palais *inaccessibles*. (LÉGIER.)

— Fig. Les hauteurs inaccessibles de la perfection, de la science.

— *Inaccessible à*. Il avait fallu bâtir d'abord le terrain des villes sur des pilotis, et les rendre *inaccessibles* à l'inondation. (Volt.) ‖ Fig. La connaissance des causes premières est *inaccessible* à l'esprit humain. (Acad.)

— Se dit encore fig. des personnes auprès de qui l'on ne peut trouver d'accès. Ministre, magistrat inaccessible. C'est être faible et timide que d'être *inaccessible*. (Mass.)

— *Inaccessible à*. Fut-il jamais *inaccessible*, je ne dis pas à ses amis, je dis aux indiscrets et aux importuns. (Fléch.) Un roi *inaccessible* aux hommes l'est aussi à la vérité. (Fén.)

— Qui ne ressent point certains mouvements de l'âme, certaines passions. Être inaccessible à l'amour, à la pitié, à la peur, à la flatterie Demeurer inaccessible aux prières, aux sollicitations de quelqu'un On dit de même : Ame inaccessible aux remords. Cœur inaccessible à la crainte. Il oppose à l'amour un cœur *inaccessible*. (Rac.)

— Géom. *Hauteur*, *distance inaccessible*. Que

l'on ne peut mesurer immédiatement, à cause de quelque obstacle.

INACCOMMODABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut s'accommoder. Affaire, querelle inaccommodable. Les questions sur la foi sont toujours *inaccommodables.* (Boss.)

INACCOMPAGNÉ, ÉE. adj. Qui n'est point accompagné. Voyageur inaccompagné.

INACCOMPLI, IE. adj. Qui n'est point accompli, achevé. Fait inaccompli.

INACCORD. s. m. Gramm. Défaut d'accord.

INACCORDABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut accorder. Demande inaccordable.

— Qu'on ne peut mettre d'accord. Ce sont deux caractères inaccordables.

INACCORDÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été accordé, concédé. Inusité.

INACCOSTABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut accoster. Homme inaccostable. Fam. et peu usité.

INACCOUTUMANCE. s. f. Défaut d'habitude. Vieux, mais expressif et utile.

INACCOUTUMÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas coutume d'arriver, de se faire. Sentiment, mouvement inaccoutumé. Des honneurs inaccoutumés. Des cérémonies inaccoutumées. Parmi des phrases bien faites, on remarque dans ce que les aveugles écrivent des tours *inaccoutumés,* des figures qui surprennent. (Dufay.)

INACCUSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être accusé, qui ne peut être mis en cause.

INACCUSÉ, ÉE. adj. Qui n'est point accusé. Inusité.

INACÉRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point acéré, qui n'est point aiguisé. Un fer inacéré.

INACHETÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été acheté. Mot employé par La Harpe. Des mets inachetés.

INACHEVÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été achevé. Ouvrage inachevé.

INACHIE. (pr. *i-na-kie*). Géogr. anc. Un des noms anciens du Péloponnèse.

INACHIES. s. f. pl. Ant. Fêtes en l'honneur d'Inachus.

INACHIDE. s. m. (pr. *i-na-ki-de*). Hist. anc. Descendant d'Inachus. ‖ Au pl., les *Inachides.* Nom patronymique des Argiens. Inachus fut la souche des Inachides, dont huit princes composèrent la dynastie, que renversa l'Égyptien Danaus, qui s'empara du trône d'Argos.

INACHUS. (pr. *i-na-kuss*). Géogr. anc. Fleuve de l'Argolide, affluent du golfe Argolique, au jourd'hui la *Zeria*

— Myth. gr. Dieu-fleuve, fils d'Océanus, et père de la nymphe Io. On le confond avec Inachus, chef d'une colonie égyptienne, et fondateur d'Argos, qui creusa le lit du fleuve Amphiloque, auquel il donna son nom.

— Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes, famille des brachyures, à test chargé de tubercules et présentant des indices d'épines.

INACQUIS, ISE. adj. (pr. *i-na-ki*). Qui n'a point été acquis. Inusité.

INACTIF, IVE. adj. Qui n'a point d'activité, indolent. Homme inactif. Être, rester inactif.

INACTION. s. f. (pr. *i-nak-ci-on*). Cessation de toute action, indolence. Être, rester dans l'inaction. Tirer quelqu'un de son inaction. N'est-il pas vrai que, dans la semaine, vous le voyez un jour dans une *inaction* totale? (Le Sage.) L'*inaction* en politique est lâcheté. (***)

— Manég. *Laisser le cheval dans l'inaction.* Le maintenir immobile sur les quatre jambes, dans le but de faire fléchir l'encolure.

INACTIVEMENT. adv. D'une manière inactive.

INACTIVITÉ. s. f. Manque, défaut d'activité. Inactivité coupable, dangereuse.

INADÉQUAT, ATE. adj. (pr. *i-na-dé-koua*). Philos. Incomplet. Définition inadéquate. V. ADÉQUAT.

INADHÉRENT, ENTE. adj. Phys. Qui est dépourvu d'adhérence. Molécules inadhérentes.

— Bot. Se dit de tout organe qui est libre, qui ne tient à aucun autre. Calice, ovaire inadhérent. Baie inadhérente.

INADMIRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point admiré. Le Paradis perdu de Milton fut, pendant la vie de l'auteur, je ne dis pas *inadmiré,* mais absolument inconnu. (Merc.)

INADMIS, ISE. adj. Qui n'est point admis.

INADMISSIBILITÉ. s. f. Jurispr. Qualité de ce qui ne peut être admis. L'inadmissibilité d'une preuve, d'un moyen.

INADMISSIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être admis, reçu. Demande, proposition inadmissible. Preuve inadmissible. Moyens inadmissibles. Pourvoi déclaré inadmissible. Trouvez-vous le projet *inadmissible;* alors, osez le déclarer, et le cabinet français, qui ne peut accorder d'autres conditions, cessera de négocier avec vous. (Thiers.)

INADMISSION. s. f. Refus d'admettre.

INADORÉ, ÉE. adj. Qui n'est point adoré. Inusité.

INADOUCI, IE. adj. Qui n'est point adouci, mitigé.

INADVERSION. s. f. S'est dit pour Inadvertance, dans le style burlesque.

> Et quand je fais omission,
> C'est par pure *inadversion.* (Scarr.)

INADVERTAMMENT. adv. Avec inadvertance, étourdiment. Vieux et peu usité.

INADVERTANCE. s. f. (du lat. *in,* privat.; et *advertere,* remarquer, faire attention à). Défaut d'attention à quelque chose. Faire une chose par inadvertance. C'est pure inadvertance.

— Faute, méprise commise par inadvertance. Ce n'est qu'une inadvertance. Commettre des inadvertances.

— Philol. Négligence dans le style. On ne remarque ces légères *inadvertances* qu'en faveur des étrangers et des commençants. (Volt.) Ces fautes sont en petit nombre, ce sont sans doute des *inadvertances.* (La Harpe.)

— Syn. comp. INADVERTANCE. INATTENTION. L'*inadvertance* est souvent un accident tout à fait involontaire; l'*inattention* est toujours une négligence répréhensible.

INAFFABILITÉ. s. f. Manque, défaut d'affabilité.

INAFFABLE. adj. des 2 g. Qui manque d'affabilité. Peu usité.

INAFFABLEMENT. adv. Sans affabilité, sans politesse. Inusité.

INAFFAIBLI, IE. adj. Qui n'est point affaibli.

INAFFAIRÉ, ÉE. adj. Qui n'a point d'affaires. Homme inaffairé.

INAFFECTATION. s. f. (pr. *i-na-fec-ta-ci-on*). Absence d'affectation. Mot qui n'a guère été employé que par les précieuses, ou ironiquement.

INAFFECTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point affecté.

INAFFECTION. s. f. (pr. *i-na-fek-ci-on*). Absence d'affection.

INAFFECTUEUSEMENT. adv. D'une manière qui n'est point affectueuse, froidement.

INAFFECTUEUX, EUSE. adj. Qui n'est point affectueux.

INAFFERMÉ, ÉE. adj. Prat. Qui n'est point affermé. Terre inaffermée.

INAFFIDÉ, ÉE. adj. Qui n'est point affidé.

INAFFILÉ, ÉE. adj. Qui n'a point le fil, en parlant d'un instrument tranchant.

INAFFLIGÉ, ÉE. adj. Qui n'est point affligé.

INAFFLUENCE. s. f. Défaut d'affluence.

INAGITABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être agité, troublé. Peu usité.

INAGITÉ, ÉE. adj. Qui n'est point agité, qui est calme. On ne découvre le fond des fleuves que quand l'eau est *inagitée.* (***)

INAGUA-GRANDE. Géogr. Une des Lucayes; à 80 kil. sur 20; très-peu peuplée. Ses abords sont dangereux.

— INAGUA-CHICA. (c'est-à-dire, *Petite-Inagua*). Une des Lucayes, au nord-ouest de la précédente. Elle est encore déserte.

INAIDÉ, ÉE. adj. Qui n'est point aidé.

INAIGRETTÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui n'a point d'aigrette. Oiseau dont la femelle est inaigrettée. Graine inaigrettée. La girofle diffère du gnaphale en ce que les ovaires du disque sont aigrettés, au lieu d'être *inaigrettés.* (Dict. des sc. nat.)

INAIGRI, IE. adj. Qui n'est point devenu aigre.

INAIGUISÉ, ÉE. Qui n'a point été aiguisé.

INAILÉ, ÉE. adj. Zool. Qui n'a point d'aile. En parlant des insectes, on ne dit que *aptère.* ‖ INAILÉS. s. m. pl. Ornith. Section de l'ordre des nageurs, comprenant ceux qui n'ont point d'ailes proprement dites, mais seulement de courts moignons qui ne peuvent servir qu'à la natation.

INAIMABLE. adj. des 2 g. Qui n'est point aimable. Homme inaimable. Nous avons bien des gens *inaimables.* (Volt.)

INAIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Inaimer. S'empl. adjectiv. Une personne inaimée.

INAIMER. v. a. et n. 1er conj. Ne point aimer. Inusité.

INAJOURNABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui ne peut être ajourné. Projet inajournable.

INALBUMINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est dépourvu d'albumen ou de périsperme. Embryon inalbumine.

INALIÉNABILITÉ. s. f. Didact. État d'une chose qui ne peut être aliénée, dont la propriété ne peut être transportée à un autre par celui à qui elle appartient. Il n'y a, à proprement parler, d'inaliénabilité réelle qu'à l'égard des personnes, parce que nul n'a le droit de trafiquer de son semblable, de le vendre ni de l'engager, de se vendre ni de s'engager lui-même. Le principe de l'*inaliénabilité* des domaines n'a jamais empêché en France, ni de les donner aux courtisans, ni de les engager à vil prix dans les besoins de l'État. (Volt.) Le code proscrit l'*inaliénabilité* des biens et leur accumulation dans les familles. (Lebrun.)

INALIÉNABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être aliéné. Les biens de la couronne sont inaliénables. Le domaine des empereurs romains était autrefois *inaliénable,* c'était le sacré domaine. (Volt.)

INALIÉNÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été aliéné. Des biens inaliénés.

INALLÉGORIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est point allégorique. Il faut savoir distinguer ce qui est allégorique de ce qui est inallégorique.

INALLÉGUÉ, ÉE. adj. Qui n'est point allégué.

INALLIABILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est inalliable.

INALLIABLE. adj. des 2 g. Se dit des métaux qui ne peuvent s'allier, se combiner avec aucun autre. Ces deux métaux sont inalliables.

— S'emploie aussi fig. Idées inalliables. Talents inalliables. Les intérêts de Dieu et ceux du monde sont *inalliables.* (Acad.)

INALLIÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été allié, combiné avec quelque chose.

INALLUMÉ, ÉE. adj. Qui n'est point allumé.

INALPIN, INE. adj. Géogr. Qui est situé dans les Alpes. Bourg inalpin. Site inalpin. V. ALPESTRE. Qui est beaucoup plus usité.

INALTÉRABILITÉ. s. f. Didact. Qualité, état de ce qui est inaltérable. La graine, en mûrissant, combine dans son tissu beaucoup de carbone qui paraît servir à lui donner l'*inaltérabilité* à laquelle elle doit sa conservation. (Lemonn.)

INALTÉRABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être altéré. Métal inaltérable. Substance inaltérable.

— Se dit fig. au sens moral. Bonheur inaltérable. Tranquillité inaltérable. Amitié inaltérable. Gaîté, douceur inaltérable. Nous avons besoin de nous élever à la sublime idée d'une vie éternelle et d'un bonheur *inaltérable.* (De Paulmy.) Les ouvrages qui tirent un avantage quelconque des circonstances du moment ne conservent point une gloire *inaltérable.* (M^{me} de Staël.)

INALTÉRÉ, ÉE. adj. Qui n'a point subi d'altération.

INAMABILITÉ. s. f. Défaut d'amabilité.

INAMAMÈS. Géogr. anc. Fleuve d'Asie, qui fut la limite des conquêtes de Sémiramis dans l'Orient

INAMASSÉ, ÉE. adj. Qui n'est point amassé.

INAMBARI. Géogr. Rivière de l'Amérique du Sud. Prend sa source en Bolivie, reçoit la Cuchoa, et tombe dans le Beni après un cours de 450 kil.

INAMBITIEUX, EUSE. adj. Qui n'a point d'ambition. Inusité.

INAMÉLIORÉ, ÉE. adj. Qui n'a point reçu d'amélioration.

INAMENDABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être amendé, corrigé. Terre inamendable.

— Fig. Caractère inamendable.

INAMICAL, ALE. adj. Qui n'est point amical.

INAMICALEMENT. adv. D'une manière non amicale.

INAMISSIBILITÉ. s. f. Théol. Qualité de ce qui est inamissible. L'inamissibilité de la justice.

INAMISSIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *in,* priv., et *amissus,* part. pass. de *amittere,* perdre). Théol. Qui ne peut se perdre. Grâce inamissible.

INAMODIÉ, ÉE. adj. Prat. Qui n'est point affermé. Héritage inamodié.

INAMOUREUX, EUSE. adj. Qui n'est point amoureux. Jeune homme inamoureux.

INAMOVIBILITÉ. s. f. (du lat. *in,* priv.; *amoveri,* être détourné). Caractère que donne la loi à une fonction publique, dont celui qui en est investi ne peut être privé autrement que par démission, forfaiture, et mort civile ou naturelle. L'inamovibilité d'une charge, d'un emploi. Les procureurs généraux, les procureurs du roi et leurs substituts, bien que magistrats, ne jouissent pas du privilège de l'*inamovibilité.* (***) L'*inamovibilité* des juges est aujourd'hui l'une des règles les plus importantes de notre droit public. (***) La Constitution de l'an VIII, et plus tard la Charte de 1814, restituèrent aux juges la prérogative de l'*inamovibilité.* (***)

INAMOVIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être déplacé ou changé. Juge, magistrat inamovible. En France, de nos jours, les magistrats des cours de cassation et des comptes, et ceux des cours royales et des tribunaux de première instance, sont *inamovibles.* (***) Aucun fonctionnaire administratif n'est *inamovible.* (***)

— Se dit aussi des emplois à vie. Charge, dignité inamovible. Magistrature inamovible.

INAMUSABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut amuser ou distraire. Quel supplice d'avoir à amuser un homme *inamusable.* (M^{me} de Maint.)

INAMUSANT, ANTE. adj. Qui n'est pas amusant. Il se peut qu'il y ait une nuance entre *inamusant* et ennuyeux. (La Harpe.)

INANALYSÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été soumis à l'analyse. Substance inanalysée.

INANCRÉ, ÉE. adj. Navig. Qui n'est point à l'ancre.

INANGULÉ, ÉE. adj. Qui n'a point d'angles.

INANIMATION. s. f. (pr. *i-na-ni-ma-ci-on*). État, nature des êtres inanimés.

INANIMÉ, ÉE. adj. Qui n'est point animé, qui n'a pas de vie. Créature inanimée. Choses inanimées. Toutes ces matières hétérogènes composent un sol très-fertile; tant il est vrai que tout est harmonie, jusque dans les débris des êtres *inanimés.* (B. de St-P.)

— Qui n'a plus de vie. Corps inanimé.

> Et froide, gémissante et presque *inanimée,*
> Aux pieds de son amant elle tombe pâmée. (Volt.)

— Fig. Dénué d'expression, de vivacité. Une personne inanimée. Une figure inanimée. Un chant inanimé. Un peuple sans vigueur et presque *inanimé.* (Rac.)

> Oiseaux, tendres oiseaux, vous chantez, vous aimez,
> Et je vois ses appas languir *inanimés.* (Rac.)

— Se dit quelquefois des choses morales. Une vertu fausse, superficielle, *inanimée.* (Mass.)

INANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Inaniser. S'empl. adjectiv. Plaisirs, désirs inanisés.

INANISER. v. a. 1re conj. (du lat. *inanis,* vain). Rendre vain, frivole, donner une apparence trompeuse. Inaniser les choses les plus sérieuses.

INANITÉ. s. f. (du lat. *inanitas,* même signification). Le vide d'une chose.

— Fig. Vanité, inutilité. L'inanité des choses de ce monde. L'*inanité* des plaisirs, des désirs, du babillage. (J.-J. Rouss.)

— Chron. *Temps d'inanité.* Se dit des années du monde qui se sont écoulées avant la loi de Moïse.

INANITION. s. f. (pr. *i-na-ni-ci-on*). État des personnes qui sont soumises à une privation soutenue de nourriture ou à une alimentation insuffisante. Tomber d'inanition. Mourir d'inanition. Ces chouettes vivent dix ou douze jours dans les volières où elles sont renfermées, mais elles refusent toute nourriture, et meurent d'*inanition* au bout de ce temps. (Buff.)

INANNONCÉ, ÉE. adj. Qui n'est point annoncé. Nouvelle inannoncée.

INANOBLI, IE. adj. Qui n'a point été anobli

INANTHÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est dépourvu d'anthère. Les filets des étamines sont quelquefois inanthérés.

INANTHÉRIFÈRE. adj. des 2 g. (rad. lat., *in,* priv., *anthera,* anthère; *ferre,* porter). Bot. Qui ne porte point d'anthère. Filet inanthérifère

INANXIÉTÉ. s. f. Absence d'anxiété.

INAPAISÉ, ÉE. adj. Qui n'est point apaisé.

> . . . . Et leurs augustes mânes
> Erraient *inapaisés* autour de vos cabanes. (Delille.)

INAPERCEVABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être aperçu. Peu usité.

INAPERÇU, UE. adj. Qui n'est point aperçu, sans être aperçu. Mouvement inaperçu. Cause inaperçue. Effets inaperçus. Événement qui passe inaperçu. Tous les crimes directs sont punis; mais les crimes indirects passent trop souvent *inaperçus* ou bien applaudis. (Boiste.) Tout à coup, comme l'étincelle *inaperçue* qu'enflamme la mine, il éclata avec violence. (X. Marm.)

INAPLANI, IE. adj. Qui n'a point été aplani. Terrain inaplani.

INAPPARENT, ENTE. adj. Qui n'est point apparent. Organe inapparent.

INAPPAUVRI, IE. adj. Qui n'est point devenu pauvre.

INAPPELÉ, ÉE. adj. Qui n'est point appelé. Témoin inappelé.

INAPPENDICÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui n'a point d'appendices. ‖ INAPPENDICÉS. s. m. pl. Crust. Ordre de la classe des gymnogènes, comprenant ceux de ces animaux qui n'ont aucun appendice extérieur.

INAPPENDICULÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Syn. de Inappendicé.

INAPPERCEVANCE. s. f. S'est dit pour, État de celui qui ne remarque pas. Bien sert à la décrépitude de nous fournir le doux bénéfice d'*inappercevance.* (Mont.)

INAPPÉTENCE. s. f. (rad. lat., *in,* priv., *appetere,* désirer). Médec. Défaut d'appétit, de goût pour les aliments. Il est syn. d'Anorexie. V. ce mot.

INAPPLAUDI, IE. adj. Qui n'est point applaudi.

INAPPLICABILITÉ. s. f. Didact. et jurispr. Défaut de ce qui est inapplicable. L'inapplicabilité d'un exemple. L'inapplicabilité d'une loi.

INAPPLICABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être appliqué. Exemple inapplicable à un fait, à une proposition. Loi inapplicable.

INAPPLICATION. s. f. (pr. *i-na-pli-ka-ci-on*). Défaut, manque d'application.

INAPPLIQUÉ, ÉE. adj. Qui n'a point d'application, d'attention. Homme, enfant inappliqué. Esprit inappliqué.

> Le grand monde est léger, *inappliqué,* volage;
> Sa voix trouble et séduit; est-on seul, on est sage. (Voltaire.)

— Dont on n'a point fait l'application. Procédé inappliqué.

— Bot. Se dit des bractéoles des synanthérées, quand elles ne s'appliquent pas contre le clinanthe.

INAPPRÉCIABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être apprécié, déterminé. Quantité inappréciable. Différence inappréciable à l'œil.

— Qui ne peut être trop apprécié, estimé. Talent inappréciable. Objet d'une valeur inappréciable. C'est une distinction, une faveur inappréciable.

INAPPRÉCIABLEMENT. adv. D'une manière inappréciable.

INAPPRÉHENSIBLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut appréhender, saisir. Dieu est inappréhensible.

INAPPRENABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut apprendre. Plusieurs, envisageant la multitude des caractères chinois, croient cette langue *inapprenable*. (Trev.)

INAPPRÊTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point apprêté, accommodé. Les mets *inapprêtés* qui forment leur repas. (Del.)

INAPPRIVOISABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être apprivoisé. C'est alors que l'oiseau *inapprivoisable* ouvre son gosier et commence à chanter. (Did.)

INAPPRIVOISÉ, ÉE. adj. Qui n'est point apprivoisé, qui est demeuré sauvage. Animal inapprivoisé.

INAPPROCHÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été approché.

INAPPROUVÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été approuvé.

INAPTE. adj. des 2 g. Qui manque d'aptitude. Devenu *inapte* aux affaires, le sultan en a jeté le fardeau sur des mercenaires. (Voln.) Cet être barbare reste *inapte* à la civilisation. (Vir.)

— Se dit quelquefois des choses. La déperdition qui en est la suite aurait bientôt rendu ces fluides *inaptes* à remplir leur destination. (Brill.-Sav.)

INAPTITUDE. s. f. Défaut d'aptitude à quelque chose. Inaptitude aux sciences, aux affaires. Homme d'une inaptitude complète.

— Syn. comp. INAPTITUDE. INCAPACITÉ. INHABILETÉ. INSUFFISANCE. L'*inaptitude* est le défaut des dispositions particulières pour faire une chose; l'*incapacité*, le défaut qui fait qu'on ne peut la saisir, la comprendre, l'exécuter; l'*inhabileté*, le manque de l'intelligence, des connaissances nécessaires pour la bien exécuter; l'*insuffisance*, l'infériorité des forces ou du pouvoir indispensables pour réussir à la faire.

INAQUEUX, EUSE. adj. (pr. *i-na-keu*). Qui n'est point aqueux. Fruits entièrement inaqueux.

INARCULUM. s. m. (pr. *i-nar-ku-lomm*). Ant. rom. Rameau de grenadier que la reine des sacrifices portait en forme de couronne.

INARI. Myth. jap. Une des divinités du sintoïsme.

INARMÉ, ÉE. adj. Qui n'a point d'armes, qui n'est pas armé. Cavalier inarmé. Soldat inarmé.

INARROGANT, ANTE. adj. Qui n'a point d'arrogance.

INARRONDI, IE. adj. Qui n'a point été arrondi.

INARROSÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été arrosé.

INARTICULATION. s. f. (pr. *i-nar-ti-ku-la-ci-on*). Hist. nat. et gramm. Défaut d'articulation.

INARTICULÉ, ÉE. adj. Qui n'est point articulé, qui n'est qu'imparfaitement articulé. Des sons inarticulés. Faire entendre quelques paroles inarticulées.

— Hist. nat. Qui n'offre d'articulation ni dans sa longueur ni à sa base. Tige inarticulée. Coquille inarticulée.

INARTIFICIEL, ELLE. adj. Naturel, sans artifice, sans art. L'apologie de Socrate représente, en une hardiesse *inartificielle* et sécurité enfantine, la pure et première impression et ignorance de nature. (Mont.) Vieux.

INARTIFICIELLEMENT. adv. Naturellement, sans artifice.

INARTIFICIEUSEMENT. adv. D'une manière naturelle, dépourvue d'artifice.

INARTIFICIEUX, EUSE. adj. Simple, sans artifice.

INARTISTEMENT. adv. Sans art. ‖ Contrairement aux règles de l'art.

INASSAILLI, IE. adj. Qui n'est point assailli.

INASSERMENTÉ, ÉE. adj. Polit. Qui n'a point prêté serment. Prêtre, fonctionnaire inassermenté.

INASSERVI, IE. adj. Qui n'a pas subi l'asservissement.

INASSIDUITÉ. s. f. Défaut d'assiduité. Son *inassiduité* l'a jeté dans l'abandon qu'il éprouve. (Merc.)

INASSIMILABLE. adj. des 2 g. Chim. Qui ne peut s'assimiler, qui n'est pas susceptible d'assimilation. Le résidu insoluble est *inassimilable*. (Raspail.)

INASSISTÉ, ÉE. adj. Qui ne reçoit point d'assistance.

INASSOCIABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut associer, concilier. Les idées d'un Dieu juste et l'absence d'un avenir sont *inassociables*. (Boiste.)

— A été employé par Montaigne dans le sens d'insociable.

INASSOCIATION. s. f. Manque d'association, de réunion, d'harmonie. Dans l'état d'*inassociation* où se trouvent toutes les parties de l'industrie. (***)

INASSORTI, IE. adj. Qui n'est point assorti. Un composé de choses *inassorties*. (La Harpe.)

INASSOUPI, IE. adj. Qui n'est point assoupi. Les yeux *inassoupis* d'Argus. (La Harpe.)

INASSOUVI, IE. adj. Qui n'est point assouvi.

> . . . . . Sa rage inassouvie,
> Qui des vaincus poursuit encor la vie,
> De la cité fait un vaste tombeau (Parny.)

INASSUJÉTI, IE. Qui n'est point assujéti, qui est libre.

INASSURÉ, ÉE. adj. Qui n'est point assuré. Le succès en était encore *inassuré*. (Merc.)

INATTAQUABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut attaquer. Poste inattaquable. Place, forteresse inattaquable.

— S'emploie au figuré. Droit, titre inattaquable. Une réputation inattaquable.

INATTEINT, EINTE. adj. Qui n'a point été atteint.

INATTENDU, UE. adj. Qu'on n'attendait pas, qu'on ne pouvait attendre. Malheur inattendu. Événement inattendu. Disgrâce inattendue. Visite inattendue. Qu'il est glorieux d'ouvrir une nouvelle carrière, et de paraître tout à coup dans le monde savant, un livre de découvertes à la main, comme une comète *inattendue* étincelle dans l'espace. (X. de Maistre.) Un fait *inattendu* vient briser l'édifice. (Del.) Il arrive dans la vie des choses extraordinaires et *inattendues*, et il serait fâcheux que cela fût autrement. (X. Marm.)

> De cet éloge inattendu,
> Je présume un peu trop, peut-être,
> Mais on veut, quand on vous a vu,
> Et vous entendre et vous connaître (Parny.)

INATTENTE. s. f. État de celui qui n'attend point. L'*inattente* de tout secours força les assiégés de capituler. (La Harpe.)

INATTENTIF, IVE. adj. Qui n'a point d'attention. Enfant inattentif. Esprit inattentif. La grandeur est d'ordinaire ou dure ou *inattentive*. (Mass.)

— *Inattentif à*. Une personne inattentive à ce qu'on lui dit.

> A nos vœux inattentive,
> La beauté fuit et s'esquive;
> Jamais rien ne la captive. (***)

INATTENTION. s. f. (pr. *i-na-tan-ci-on*). Défaut, manque d'attention. Commettre une faute, une méprise par inattention. C'est pure inattention.

— Diff. gramm. *Faute d'attention. Faute d'inattention*. Quelques grammairiens prétendent qu'on doit se servir de cette dernière locution; d'autres soutiennent que c'est de la première qu'il faut faire usage. Selon eux, *faute* signifie manque, et *inattention*, manque d'attention: donc, *faute d'inattention* équivaut à *manque de manque d'attention*, pléonasme très-vicieux. A notre tour, nous prendrons la liberté de trouver très-vicieuse cette dernière analyse. *Une faute* ne veut pas dire *manque*, mais une erreur, un manquement; alors *une faute d'inattention* est une erreur qui a pour cause l'inattention. C'est pourquoi, au moyen d'une figure qui consiste à prendre l'effet pour la cause, on dit simplement une *inattention*, comme on dit une *méchanceté* pour, Un effet de la méchanceté. Ce n'est là qu'une très-légère *inattention*. (Volt.) Il y a une faute que l'*inattention* fait souvent commettre. (Gir.-Duv.) Ne dit-on pas *une faute d'inexpérience*, comme on dit *une faute d'omission*? Par là on veut faire entendre que ces fautes n'ont eu lieu que pour cause d'inexpérience, d'omission. Aussi Voltaire a-t-il dit: Il est moralement impossible qu'il se soit glissé *une erreur d'inattention* dans cet ouvrage. M. Petitot s'est donc mal exprimé dans cette phrase: J'aurais à relever des *fautes d'attention* pareilles à celles que je viens d'indiquer. ‖ Si le mot *faute* était employé prépositivement, c'est-à-dire s'il n'avait pas le sens d'*erreur*, alors la question changerait totalement: C'est *faute* d'expérience, *faute* d'attention souvent qu'on se laisse séduire par des sophismes. (Dess.)

— Syn. comp. INATTENTION. INADVERTANCE. V. INADVERTANCE.

INATTÉNUÉ, ÉE. adj. Qui n'est point atténué.

INATTESTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point attesté.

INAUDACE. s. f. Timidité, défaut d'audace. Inusité.

INAUDACIEUX, EUSE. adj. Qui manque d'audace.

INAUDIBLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv.; *audire*, entendre). Que l'on ne peut entendre, que l'on n'entend que difficilement. Ils chantent une douce mélodie, mais *inaudible* pour nous. (Censorin.)

INAUGURAL, ALE. adj. (rad. *inaugurer*). Qui appartient, qui a rapport à l'inauguration. Discours inaugural. Harangue inaugurale. Fête, cérémonie inaugurale.

— *Discours inaugural*. Se dit aussi du discours qu'un professeur prononce en prenant possession de sa chaire; et dans les deux sens on dit également *discours d'inauguration*. ‖ *Disputation inaugurale*. Espèce de thèse ou de mémoire qu'en Allemagne, un professeur fait imprimer pour y annexer l'annonce du jour de la prise de possession de sa chaire, et inviter les membres d'une académie et le public savant en général à venir assister à cette solennité.

INAUGURATION. s. f. (pr. *i-nau-gu-ra-ci-on*; du lat. *inaugurare*, fait de *augurium*, parce que chez les Romains on consultait d'abord les augures). Cérémonie religieuse qui se pratiquait au couronnement des souverains. L'inauguration d'un empereur, d'un roi. En ce sens on dit plus ordinairement *sacre* ou *couronnement*.

— Par extens. Consécration, dédicace. L'inauguration d'un monument public. L'inauguration d'une statue, d'une colonne. L'*inauguration* a lieu le jour que l'on dégage les édifices publics des échafaudages ou des voiles qui les cachaient aux regards des citoyens durant leur construction. (Denne-Baron.)

— *Discours d'inauguration*. V. INAUGURAL.

INAUGURÉ, ÉE. part. pass. du v. Inaugurer. S'empl. adjectiv. Monument qui doit être bientôt inauguré.

INAUGURER. v. a. 1^re^ conj. Faire l'inauguration d'un monument. Inaugurer un temple, un édifice. Inaugurer la statue de tel prince.

— Ant. rom. Consulter les augures avant d'établir un magistrat dans ses fonctions, avant d'employer un édifice pour la première fois.

INAURATION. s. f. (pr. *i-nô-ra-ci-on*; du lat. *inaurare*, dorer). Pharm. Action de dorer des bols, des pilules.

INAURICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *in*. priv.; *auricula*, auricule). Anat. et hist. nat. Qui est dépourvu d'auricule. Animal qui a le cœur inauriculé. Coquille inauriculée.

INAUTORISÉ, ÉE. adj. Qui n'a point reçu d'autorisation.

INAVERTI, IE. adj. Qui n'a point été averti.

INAVISÉ, ÉE. adj. Qui n'est point avisé.

INAVOUABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être avoué. Circonstance inavouable.

INAVOUÉ, ÉE. adj. Qui n'est point avoué.

INBAB. s. f. Comm. Sorte de toile qui se vend au Caire. On écrit aussi *imbab*.

INCA. s. m. Hist. Titre des souverains qui régnèrent au Pérou jusqu'à la conquête de Pizarre (1525). On disait aussi *le grand Inca*. Les Incas se disaient fils du soleil. Manco-Capac est le fondateur de la dynastie des Incas. Les premiers Incas étaient des souverains essentiellement pacifiques; ils ne faisaient la guerre que pour leur défense légitime, et amenaient la fusion des peuplades vaincues en leur donnant des festins, en les comblant de présents et d'honneurs. Devant l'Inca, les nobles eux-mêmes ne se présentaient que nu-pieds et avec des fardeaux sur leurs épaules en signe de sujétion.

INCACHÉ, ÉE. adj. Qui n'est point caché.

INCAGADE. s. f. (ét., V. INCAGUER). Bravade, rodomontade.

— Avortement d'une entreprise téméraire ou insolente. Vieux et inusité dans les deux sens. V. CACADE.

INCAGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Incaguer. S'empl. adjectiv.

INCAGUER. v. a. 1^re^ conj. (ét. lat., *in*, contre; *cacare*, rendre ses excréments). Défier quelqu'un, le braver avec mépris. Il menace de me châtier, de me poursuivre, mais je l'incague. Vieux et populaire.

— *Incaguer le destin, la fortune*. Braver les événements; défier la fortune.

INCALCINÉ, ÉE. adj. Phys. Qui n'a point été calciné.

INCALCULABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être calculé. Nombre incalculable. Quantités incalculables.

— Par exagération. Très-nombreux, très-considérable. Perte incalculable. Des maux incalculables. Il est d'une difficulté *incalculable* d'établir les libertés d'un pays sur des bases solides à l'aide d'une armée. (Miss Wright.)

INCALCULABLEMENT. adv. D'une manière incalculable.

INCALCULÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été calculé, compté.

INCALICÉ, ÉE. adj. Bot. Qui manque de calice. Fleur incalicée. La plupart des liliacées ont les fleurs incalicées. On dit aussi Acalicé.

INCALMÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été calmé. Malade incalmé.

INCALOMNIABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être calomnié, soit parce que sa vertu est à l'abri du soupçon, soit parce qu'il a tous les vices. Beaumarchais s'en est servi dans ce dernier sens. C'est un homme incalomniable.

INCALOMNIÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été calomnié. Personne incalomniée.

INCAMÉRATION. s. f. (pr. *in-ca-mé-ra-ci-on*; ét., V. INCAMÉRER). Chancel. rom. Union de quelque terre au domaine de la chambre ecclésiastique.

INCAMÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Incamérer. S'empl. adjectiv. Terre incamérée.

INCAMÉRER. v. a. 1^re^ conj. (ét. lat., *in*, dans; *camera*, chambre). Chanc. rom. Unir une terre, un revenu, etc., au domaine de la chambre ecclésiastique.

INCANDESCENCE. s. f. (du lat. *incandescere*, devenir blanc). Phys. État d'un corps qui, naturellement opaque, devient visible dans un lieu plus ou moins obscur, lorsqu'il est chauffé jusqu'à un certain degré. Métal en incandescence, en état d'incandescence. Morceau de fer échauffé jusqu'à l'incandescence. On ne peut douter qu'en général la durée de l'*incandescence* ne soit à très-peu près proportionnelle à l'épaisseur de la masse. (Buffon.) On voit dans un boulet rougi au feu l'*incandescence* se conserver dans les parties voisines du centre long temps après que la surface a perdu cet état d'*incandescence* et de rougeur. (Id.)

— L'*incandescence* originelle du globe partage encore l'opinion des savants. Les partisans de l'école plutonienne, ceux qui soutiennent l'incandescence, disent que la terre est un *soleil encroûté*. Les partisans de l'opinion neptunienne, au contraire, voulant faire accorder les faits géologiques avec l'histoire, posent en principe qu'avant la solidification de sa croûte, le globe terrestre était enveloppé d'une énorme masse d'eau. (Encycl.)

INCANDESCENT, ENTE. adj. (ét., V. INCANDESCENCE). Qui est en incandescence. Barre de fer incandescente. Un corps, du charbon, par exemple, peut rester *incandescent* et être lumineux, distributeur du calorique, quand, placé dans le vide, il est traversé par un courant électrique. (Arago.) Plusieurs marins ont observé des parallélogrammes *incandescents*, des cônes de lumière pirouettant sur eux-mêmes, des guirlandes éclatantes, des serpentaux lumineux. (Péron.) Tous les corps qui à la température ordinaire passent à l'état solide, sont susceptibles de devenir *incandescents*. (Teyss.) Le diamant, l'acier poli, ne sont pas des matières *incandescentes*. (Id.)

— Fig. Qui est enflammé, embrasé, qui est exalté par la passion. Ame, imagination incandescente. Cœur incandescent. Tête incandescente. Jeunesse incandescente. On trouve souvent des cœurs de glace sous des têtes *incandescentes*, mais rarement des têtes froides sur des cœurs *incandescents*. (Boiste.)

INCANDEUR. s. f. Défaut de candeur.

INCANDIDE. adj. des 2 g. Qui manque de candeur, d'innocence. Jeune homme incandide. La plupart des jeunes gens, à Paris, sont incandides.

INCANE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, sur; *canus*, blanc). Bot. Qui est recouvert d'un duvet blanchâtre. Feuille incane.

INCANONIQUE. adj. des 2 g. Théol. Qui n'est point canonique.

INCANONISABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut canoniser. Sainte incanonisable.

INCANTATION. s. f. (p. *in-kan-ta-ci-on*, du lat. *incantatio*, même signif.) Enchantement, sortilége; cérémonies pratiquées par les prétendus magiciens. On éprouve une pieuse terreur, écho des *incantations* druidiques, à marcher à travers les solitudes des forêts. (L. Gozl.)

INCAPABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas capable, qui n'est pas en état de faire une chose. Être incapable de marcher seul, de courir. Cheval incapable de porter un grand fardeau.

— Qui n'a pas de capacité pour une chose, qui manque du goût, de l'aptitude nécessaires. Prince incapable de gouverner. Homme incapable de s'appliquer, ou incapable d'application. J'avais vécu une année entière avec Pope; je savais qu'il était *incapable* d'écrire en français. (Volt.) Les hommes sont des fous *incapables* de faire et de connaître leur bonheur. (M^me^ de Puysieux.) Celui qui est *incapable* d'admirer ce qui est grand, est *incapable* de le produire. (De Gérando.) Celui qui est *incapable* d'aimer est nécessairement *incapable* du sentiment magnanime d'une affection sublime. (De Sénanc.)

> Le seul chanoine Évrard, d'abstinence incapable,
> Ose encor proposer qu'on apporte la table (Boil.)

— Qui est dans une disposition, une situation, un état, qui ne lui permettent pas certaines choses. Sa mauvaise santé le rend incapable de servir. Dans la colère, on est incapable de réflexion, incapable de raisonnement. On dit de même, Ame incapable de remords. Cœur incapable de repentir.

— Se dit aussi, en bonne part, d'une personne qui a trop de cœur, de probité, de vertu, pour rien faire qui y soit contraire. Homme incapable de manquer à sa parole, incapable d'une mauvaise action. Il est incapable d'une bassesse, d'une lâcheté. *Incapable* d'être ébloui des grandeurs humaines. (Boss.) *Incapable* toujours d'aimer et de haïr. (Rac.) De cruauté mon âme est *incapable*. (Parny.)

> Incapables de tromper,
> Ils ont peine à s'échapper
> Des piéges de l'artifice. (J.-B. Rouss.)

— Absol. Inhabile, sans capacité, sans moyens. Homme incapable, tout à fait incapable. Il n'est entouré que de gens incapables. ‖ Dans ce sens il se dit aussi des choses. En général, toutes les fonctions qui contrarient l'exercice de la pensée rendent l'esprit *incapable* à la longue. (Virey.)

— Substantiv. dans le même sens. Les partis s'affaiblissent en dépensant les capables, pour leur substituer les *incapables*. (Boiste.)

— *Incapable*, en parlant des choses, signifie, Qui n'a pas les qualités, les conditions requises. Estomac incapable de digérer. Terre incapable de produire. Arbre incapable de porter de bons fruits. Ses jambes sont incapables de le soutenir. Tout ce qui est mortel, quoi qu'on ajoute par le dehors pour le faire paraître grand, est par son fond *incapable* d'élévation. (Boss.) On a vu des esprits tout à fait *incapables* de la moindre combinaison mathématique devenir de sublimes génies poétiques, ou peintres, ou musiciens, et réciproquement. (Virey.)

— Jurisp. Qui n'a pas les qualités ou l'âge

exige par la loi. Être incapable de tutelle, de curatelle. Les mineurs sont incapables de tester, incapables de remplir des fonctions publiques. || Indigne. Un homme noté d'infamie est incapable de posséder offices ni bénéfices.

— Il est aussi subst. dans les deux sens précédents. Toute disposition au profit d'un *incapable* est nulle. (Acad.)

INCAPACITÉ. s. f. Défaut de capacité, en parlant des personnes. Incapacité complète. Homme d'une incapacité reconnue. Montrer, laisser voir toute son incapacité. Le premier consul fut frappé de l'*incapacité* du jeune prince, qui, lorsqu'il était à la Malmaison, se livrait, dans le salon des aides de camp, à des jeux dignes tout au plus d'un adolescent. (Thiers.) On peut produire l'*incapacité* intellectuelle à l'aide de certains narcotiques. (Virey.) C'est principalement l'énervation génitale qui produit la plus profonde, la plus radicale *incapacité*, qui atrophie l'encéphale dans sa croissance à l'époque de la puberté. (Id.)

— *Incapacité pour.* M. Dorat peut être sûr d'avance que j'ai pour les querelles littéraires une horreur égale à mon *incapacité* pour l'intrigue. (Ducis.)

— Jurispr. État de celui que la loi prive de certains droits. Incapacité légale. Être frappé d'incapacité.

— Droit can. S'est dit, 1° Des circonstances qui annulent la provision d'un bénéfice dans son principe : Le défaut de naturalisation pour un étranger est une incapacité ; 2° Des crimes et délits qui rendent un bénéfice impétrable, ou qui le font tomber dans l'irrégularité.

— Syn. comp. INCAPACITÉ. INAPTITUDE. V. INAPTITUDE.

INCARCÉRATION. s. f. (pr. *in-kar-cé-ra-ci-on ;* rad. *incarcérer*). Jurispr. Action d'incarcérer ; État de celui qui est incarcéré, emprisonné. Ordonner une incarcération. Incarcération de dix jours, d'un mois.

INCARCÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Incarcérer. S'empl. adjectiv. Débiteur incarcéré.

INCARCÉRER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans ; *carcer*, prison). L'é se change en è devant une syllabe muette. *J'incarcère, tu incarcères, il incarcère*, etc. Jurispr. Mettre en prison. Faire incarcérer quelqu'un. || S'INCARCÉRER. v. pron. Être incarcéré.

INCARNADIN, INE. adj. (rad. *incarnat*). Qui est d'une couleur plus faible que l'incarnat. Ruban, taffetas incarnadin.

— substantiv. L'*incarnadin*. La couleur incarnadine. Un bel incarnadin. Incarnadin d'Espagne.

INCARNADINE. s. f. Bot. Espèce d'anémone dont la couleur approche de l'incarnat ordinaire.

INCARNAT, ATE. adj. (ét. lat., *in*, sur ; *caro, carnis*, chair). Qui est d'un rose qui tire sur la couleur de chair. Satin, velours incarnat. La couleur incarnate.

— substantiv. L'*incarnat*. La couleur incarnate. Un tendre, un léger, un brillant incarnat. L'incarnat de la rose. L'incarnat de son teint. Un nouvel *incarnat* a peint son teint vermeil. (Thom.)

Du nectar teint de sang bientôt on voit éclore
Une nouvelle fleur que la pourpre colore,
Fleur qui de la grenade imite l'*incarnat*. (DESAINT.)

INCARNATIF, IVE. adj. Mot employé par Rabelais, pour Incarnat.

— Chir. Se disait autrefois des remèdes auxquels on attribuait la propriété de favoriser la régénération des chairs. Médicament incarnatif. Bandage incarnatif.

— Il s'employait aussi comme subst. masc. Un incarnatif.

INCARNATION. s. m. (pr. *in-kar-na-ci-on ;* ét. lat., *in*, dans ; *caro, carnis*, chair). Action de la Divinité qui s'incarne ; union de la Divinité avec la nature humaine. L'incarnation du Verbe éternel, du Fils de Dieu. Les *incarnations* de Vichnou sont célèbres dans l'Inde ; on en compte jusqu'à dix. (Al. Lenoir.)

— Absol. L'incarnation de Jésus-Christ. Le mystère de l'Incarnation. La fête de l'Annonciation et de l'Incarnation de Notre-Seigneur. Si Dieu a fait de si grandes choses pour déclarer son amour dans l'*Incarnation*. (Boss.)

— Nom d'un ordre religieux de femmes. Les dames, les religieuses de l'Incarnation. Le couvent de l'Incarnation. Elle quitta tout à coup le monde, et s'enferma dans le monastère de l'*Incarnation*, où bientôt elle tomba malade et mourut de chagrin. (Le Sage.)

— Chron. *Années de l'Incarnation* ou *ère de l'Incarnation*. Manière de compter les années qui s'introduisit au commencement du VIe siècle, et dans laquelle on les datait de la conception de Jésus-Christ, c'est-à-dire du 25 mars. Dans ce même siècle, on transporta la date de l'ère de l'Incarnation au 25 décembre.

— Chir. Régénération des chairs. C'était une des cinq périodes que les anciens médecins comptaient dans la guérison des plaies. La théorie de l'incarnation.

— Liturg. La première des parties de l'hostie consacrée, dans la messe, selon le rite mozarabique.

INCARNÉ, ÉE. part. pass. du v. Incarner. S'empl. adjectiv. Le Verbe incarné. On ne sait jamais si l'être *incarné* agit en sa qualité d'homme ou d'esprit céleste ; et ce qui est encore plus inexplicable, la connaissance de sa nature divine ne change rien à ses relations avec les habitants de la terre. (Artaud.)

— Fig. et fam. *Diable, démon incarné.* Personne très-malicieuse, très-méchante. On dit aussi : C'est la malice incarnée.

— Dans le sens contraire, *C'est la vertu, la sagesse, la prudence*, etc., *incarnée.* C'est une personne très-vertueuse, très-sage, très-prudente.

INCARNER (S'). v. pron. 1re conj. (ét., V. INCARNATION). Se revêtir d'un corps de chair, se faire homme. Se dit en parlant de la Divinité. Le Fils de Dieu a bien voulu s'incarner. Selon les Indiens, Vichnou s'*incarne* toutes les fois que sa présence est nécessaire pour combattre l'erreur et faire triompher la vérité. (Artaud.) Le Verbe, dans lequel la pensée divine se réalise, s'*incarne*, comme la pensée de l'homme se manifeste au dehors par la parole. (Id.) Les sabelliens, en n'admettant pas la Trinité, et réduisant les trois personnes divines à une seule, étaient obligés de soutenir que Dieu le père s'était *incarné*, avait souffert, était mort, et de lui attribuer tout ce qui est dit de Jésus-Christ. (Id.) Le concile de Nicée décida que le fils de Dieu est descendu du ciel, s'est *incarné* dans le sein de la vierge Marie par l'opération du Saint-Esprit, et s'est fait homme. (Id.)

— Théol. Se dit figurém. de la transsubstantiation qui se fait dans l'eucharistie. Pouvez-vous ignorer que les prêtres sont les tabernacles de ce Dieu de gloire, que c'est dans leurs mains qu'il s'*incarne* tout de nouveau ? (Bourd.)

— Chir. Reprendre de nouvelles chairs. V. INCARNATIF et INCARNATION.

INCARTADE. s. f. Espèce d'insulte faite inconsidérément. Incartade extravagante. Faire une incartade. Voilà une étrange incartade.

— au pl. Extravagances, folies. Faire mille incartades. Il aura fait de nouvelles incartades. Je suis las de ses incartades.

INCARTATION. s. f. ou **INCART.** s. m. V. INQUARTATION et INQUART.

INCARVILLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des bignoniées, ne renfermant que deux espèces, cultivées à la Chine pour la beauté de leurs fleurs.

INCASTELER. v. a. 1re conj. (ét. lat. *in*, dans ; *castellum*, château). Emprisonner. || Fortifier.

— S'INCASTELER. v. pron. Se renfermer dans un château, dans un fort. || Se bâtir un château. Vieux et inusité dans tous les sens.

INCATHOLIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est point catholique. Homme incatholique.

INCAUTEMENT. adv. Vieux mot qui s'est dit pour, Imprudemment, témérairement, sans réflexion.

INCÉAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des os de l'oreille interne.

INCÉLÉ, ÉE. adj. Qui n'est point célé, caché. Lettre incélée.

INCÉLÈBRE. adj. des 2 g. Qui manque de célébrité. Guerrier incélèbre.

INCÉLÉBRÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été célébré. Victoire incélébrée.

INCÉLÉBRITÉ. s. f. Défaut, manque de célébrité.

INCÉLÉRITÉ. s. f. Défaut de célérité, de vitesse. L'incélérité d'un courrier, d'une voiture.

INCENDIAIRE. s. des 2 g. (rad. *incendie*). Celui, celle qui par malveillance met le feu à la propriété d'autrui. Surprendre un incendiaire. Naguère les *incendiaires* étaient punis de mort, mais une législation plus douce a remplacé cette peine. (Barrière.)

— Fig. Séditieux. Cet écrivain, ce journaliste est un véritable incendiaire.

— S'emploie adjectiv. dans ce dernier sens, et se dit même des choses. Auteur incendiaire. Discours, propos incendiaires. Doctrine incendiaire.

— Propre à enflammer les sens. Régime incendiaire. Lecture incendiaire. Œillades incendiaires.

INCENDIE. s. m. (du lat. *incendere*, formé de *in*, en, dans ; *cinis*, *cineris*, cendre). Feu violent qui gagne, s'accroît, et consume des bâtiments, des villages, des forêts, etc. Grand incendie. Incendie d'un temple, d'un palais, d'une usine. Incendie d'une ville, d'un hameau, d'une forêt. L'incendie de Salins. L'incendie de l'Opéra, du théâtre des Italiens. L'auteur d'un incendie. La lueur, les flammes d'un incendie. Édifice détruit par un incendie, qui devient la proie d'un incendie. Apaiser, arrêter, éteindre un incendie. Secours contre l'incendie. Assurance contre l'incendie. Je sortis de cet affreux chaos, et à la clarté de l'*incendie* je gagnai l'autre extrémité du faubourg. (B. de St-P.) On a des exemples d'*incendies* allumés par les rayons du soleil traversant l'épaisseur d'une carafe, et se réunissant en un foyer ardent. (Barrière.) Un *incendie* immense à l'instant se déploie. (Legouv.)

L'*incendie* à son tour en torrent se déploie,
Ou promenant au loin ses brûlants tourbillons,
Marche comme une armée à travers les sillons.
(PARSEVAL-GRANDMAISON.)

— Fig. Troubles que les factions excitent dans un État. Guerre générale. Les écrits séditieux propagèrent l'incendie. La sagesse du prince sut prévenir cet incendie.

— Feu intérieur des passions. Une pensée voluptueuse sur un cœur inflammable peut y allumer un violent *incendie*. (Boiste.)

— Prov. au propre et au figuré. *Il ne faut qu'une étincelle pour allumer un grand incendie.*

— Philos. hermét. Se dit du grand feu du fourneau. L'incendie est nuisible à l'œuvre.

— Épith. Vaste, immense, rapide, dévorant, horrible, furieux, terrible, lugubre, aux dévorantes ailes.

— M. A. C. L. Se dit par abrév. pour Maison assurée contre l'incendie.

— Syn. comp. INCENDIE. EMBRASEMENT. V. EMBRASEMENT.

INCENDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Incendier. S'empl. adjectiv. Maison, ferme incendiée. La maison des Bonaparte fut *incendiée*, et toute la famille se trouva dans l'obligation de gagner le continent. (Las Cases.)

— Se dit aussi substantiv. en parlant de ceux dont l'habitation a été incendiée. Ouvrir une souscription pour des incendiés.

INCENDIER. v. a. 1re conj. (ét., V. INCENDIE). *J'incendie, nous incendions. J'incendiais, nous incendiions, vous incendiiez*, etc. Brûler, consumer par le feu. Incendier une ville, un village.

— Fig. Exciter la guerre, semer la discorde. Le philosophisme incendia la France.

INCENSURABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être censuré. Ouvrage incensurable.

INCENSURÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été censuré, qui n'a point passé à la censure. Il y a peu d'ouvrages incensurés.

IN-CENT-VINGT-HUIT. s. m. Typogr. Feuille d'impression formant cent vingt-huit feuillets ou deux cent cinquante-six pages. Un in-cent-vingt-huit. || Pl., des *in-cent-vingt-huit.*

INCÉO-STAPÉDAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des os de l'oreille interne.

INCÉRATION. s. f. (pr. *in-cé-ra-ci-on ;* ét. lat., *in*, en ; *cera*, cire). Pharm. Action d'incorporer de la cire avec une autre substance.

— Phys. Opération par laquelle on donne à une substance sèche la consistance de la cire.

— Philos. hermét. Action de réduire en fusion. || Opération qui consiste à placer la pierre dans un creuset, pour l'exposer ensuite à un feu de réverbère.

INCÉRÉMONIEUX, EUSE. adj. Qui ne fait point de cérémonies, de façons. Convive incérémonieux.

INCÉRER. v. a. 1re conj. (ét., V. INCÉRATION). Pharm. Unir de la cire avec quelque autre substance.

— Philos. hermét. Réduire en fusion.

INCERTAIN, AINE. adj. Qui n'est point certain, assuré. Succès incertain. Nouvelle incertaine. Chances incertaines. L'avenir est incertain. La victoire demeura incertaine. Rien n'est plus incertain. Le nom du prince était employé à rendre tout *incertain*. (Boss.) Néanmoins, je ne puis m'empêcher de vous dire que la chose est *incertaine*. (Le Sage.)

— Qui n'est point fixé, déterminé. A une époque incertaine. L'heure de notre mort est incertaine. De nos ans passagers le nombre est *incertain*. (Rac.)

— Variable, mal assuré. Le temps est fort incertain. La faveur des rois est incertaine. Les pensées *incertaines* des conseils humains. (Boss.) Sa vie *incertaine* et chancelante paraît devoir finir à chaque instant. (Buff.)

— *Jour incertain.* Jour faible, douteux. On dit de même *lumière, clarté incertaine.* Quand le soleil paraissait, je regrettais la clarté *incertaine* qui précède l'aurore. (Sénanc.)

— En parlant des personnes, Irrésolu, indécis. Être incertain de ce que l'on doit dire, de ce que l'on doit faire. Il avançait dans des pays perdus, *incertain* de sa route. (Volt.)

Du choix d'un successeur Athènes *incertaine*,
Parle de vous, me nomme, et le fils de la reine. (RAC.)

— Qui ne sait pas, qui n'est pas assuré de. Je suis incertain de ce qui arrivera. *Incertain* si son dernier moment est arrivé. (Mass.)

— Dans ce sens, *incertain* se construit quelquefois avec un substantif, surtout en poésie. *Incertain* de sa destinée. (Mass.)

A leur naissance, *incertains* d'un berceau,
D'une goutte de lait, d'un abri, d'un tombeau. (DEL.)

— Racine s'est servi, dans Bajazet, d'un tour encore plus hardi, mais heureux :

Infortuné, proscrit, *incertain* de régner,
Dois-je irriter les cœurs au lieu de les gagner ?

— B.-arts. *Dessin incertain.* Dessin dont les contours n'étant pas tracés d'une main ferme manquent de justesse et de précision.

— Man. *Cheval incertain.* Cheval qui ne connaît pas encore bien le manége, et qui n'est pas sûr de ce qu'on lui demande.

— Constr. *Joints incertains.* Joints irréguliers faits entre des pierres de différentes dimensions. V. INCERTUM OPUS.

INCERTAIN. s. m. Ce qui est douteux, peu certain. Quitter le certain pour l'incertain.

— Banq. Payement d'une valeur fixe en une somme tantôt plus forte, tantôt moindre. Pour une somme indiquée en francs, Londres donne l'incertain.

INCERTAINEMENT. adv. Avec incertitude. On n'en peut parler qu'incertainement. Peu usité.

INCERTIFIÉ, ÉE. adj. Qui n'est point certifié.

INCERTITUDE. s. f. État d'une personne irrésolue, ou qui ne sait pas ce qui doit arriver. Longue, pénible incertitude. Incertitude fatigante, douloureuse. Être dans l'incertitude, dans une cruelle incertitude. Incertitude qui empêche de prendre un parti, qui empêche d'agir. Leurs projets se détruisent les uns les autres, et il n'en résulte jamais qu'une *incertitude* universelle que le caprice forme et que lui seul peut fixer. (Mass.) L'*incertitude* est, après le désespoir, l'état le plus difficile à supporter pour le cœur humain. (Michaud.) L'agitation et l'*incertitude* devinrent extrêmes dans Paris. (Las Cas.)

— Se dit aussi du caractère, des opinions, etc., d'une personne irrésolue. L'incertitude de son esprit, de son caractère. L'incertitude habituelle de ses opinions, de ses idées. Nous nageons dans l'*incertitude*. (Volt.)

— En parlant des choses, Défaut de certitude. L'incertitude d'une doctrine, d'un système. L'incertitude de nos jugements. Il n'y a que trop d'incertitude dans l'histoire. Comment tirer la vérité du sein de ces contradictions ? comment la trouver au milieu de ces *incertitudes* ? (Buff.)

— *Incertitude sur.* L'homme sage ne sort guère de l'*incertitude* sur l'avenir, du doute sur les opinions, et de l'irrésolution sur les engagements. (Girard.)

— *L'incertitude du temps.* L'état incertain du temps, son inconstance.

INCERTUM OPUS. s. m. (pr. *in-cer-tomm o-puss ;* mots latins qui signif. littéral. *ouvrage incertain*). Archit. et ant. rom. Genre de construction formé de grands blocs de pierre irrégulièrement taillés, mais de manière toutefois à s'enchevêtrer les uns dans les autres. || S'applique aussi, selon Vitruve, à la manière irrégulière dont peuvent être assemblées les petites pierres qui, dans un mur, remplissent l'intervalle des chaînes ou des lits de moellons. L'*incertum opus* est opposé au *reticulatum* ou *réticulaire*. V. ces mots. On dit aussi *opus incertum.*

INCESSAMMENT. adv. Au plus tôt, sans délai. Il doit partir, il doit arriver incessamment. Je vous conseille de sortir *incessamment* de cette ville, ou vous jugez bien qu'on ne manquera pas de vous chercher, par ordre de monseigneur l'archevêque. (Le Sage.)

Frère, dit-il, il me convient d'avoir
Incessamment Prénestе en mon pouvoir. (VOLT.)

Il est parti muni de mon consentement,
Et l'affaire sera finie *incessamment*. (GRESSET.)

— Continuellement, sans cesse. Travailler, voyager incessamment. En ce sens, il est surtout usité en poésie. La vieillesse chagrine *incessamment* amasse. (Boil.) Les Européens, *incessamment* agités, sont obligés de se bâtir des solitudes. (Chateaub.) Ses désirs naîtront *incessamment* par la facilité de les satisfaire. (J.-J. Rouss.) Qu'est devenu ce temps heureux où je menais *incessamment*, sous les yeux de mes parents, une vie innocente et sage ? (Id.)

Tes yeux sur ma conduite *incessamment* ouverts
M'ont sauvé jusqu'ici de mille écueils couverts. (RAC.)

INCESSANT, ANTE. adj. Qui ne cesse pas, qui dure sans interruption. Douleur, plainte incessante. Aurions-nous jamais pu vouloir cette tyrannie sombre, jalouse, cruelle, impitoyable, *incessante*, qui brise ses propres instruments, et ne veut que des bourreaux pour agents ? (De Talleyr.)

INCESSIBILITÉ. s. f. Jurispr. Qualité de ce qui est incessible. L'incessibilité d'un droit, d'une action.

INCESSIBLE. adj. des 2 g. Jurispr. Qui ne peut être cédé. Droit, privilége incessible.

INCESSION. s. f. Action de marcher, démarche. Inusité.

INCESTE. s. m. (ét. lat., *in*, négat., et *castus*, chaste). Conjonction illicite entre parents ou alliés au degré prohibé par la loi. Commettre un inceste avec sa sœur, avec sa fille. Il se peut que quelque prince de Perse eût commis un *inceste*, et qu'on imputât à la nation entière le crime d'un seul. (Volt.)

Va chercher des amis dont l'estime funeste
Honore l'adultère, applaudisse à l'*inceste*. (RACINE.)

— *Inceste spirituel.* Conjonction entre les personnes alliées par une affinité spirituelle, comme entre le confesseur et sa pénitente. || Dr. can. État du bénéficier qui possède deux bénéfices dont l'un dépend de l'autre.

— Philos. herm. *Inceste.* Union de matières auxquelles les sages ont assigné une parenté imaginaire.

— Se dit quelquefois, surtout en poésie, pour Incestueux.

Et je me vois enfin, par un mélange affreux,
Inceste et parricide, et pourtant vertueux. (VOLTAIRE.)

|| Dans ce sens, il est aussi adj. des 2 g.

INCESTUEUSEMENT. adv. Dans l'inceste, avec inceste. Vivre incestueusement.

INCESTUEUX, EUSE. adj. (rad. inceste). Coupable d'inceste. Homme incestueux. Femme, fille incestueuse.

Amant *incestueux* de sa fille Julie,
De son rival Ovide il [illegible]
Et fit transir sa muse au milieu de [illegible] (VOLTAIRE.)

— Poét. Lit incestueux. Œil incestueux. Regards incestueux. Mains incestueuses.

Mais ce lien du sang qui vous joignait tous deux
Écartait Claudius d'un lit *incestueux*. (RACINE.)

— Se dit aussi des choses où il y a inceste. Mariage incestueux. Commerce incestueux. Amour incestueux. Flamme incestueuse. Union incestueuse.

— S'empl. substantiv. en parlant des personnes. Un incestueux. Punir rigoureusement les incestueux.

Un seul jour ne fait pas d'un mortel vertueux
Un perfide assassin, un lâche *incestueux*. (RACINE.)

INCESTUEUX. s. m. pl. Hist. ecclés. Nom donné, dans le XIe siècle, à ceux qui soutenaient que le mariage était permis au quatrième degré de parenté, contrairement aux canons de l'Église. Le pape Alexandre II condamna les incestueux en 1065.

INCESTUS. Myth. Fils d'Ether ou de l'Air et de la Terre.

INCHANCELANT, ANTE. adj. Qui ne chancelle pas.

INCHANGÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas subi de changement. Ouvrage inchangé.

INCHANGEANT, ANTE. adj. Qui ne change pas, qui ne varie pas. Temps inchangeant.

INCHANTABLE. adj. des 2 g. Mus. Qui n'est pas susceptible d'être chanté. Air inchantable. De la musique *inchantable*. (J.-J. Rouss.) Ils le rendraient dur (cet air), baroque et presque *inchantable*. (Id.)

INCHARITABLE. adj. des 2 g. Qui manque de charité. Ce mot et celui d'*incharité* ont été hasardés au milieu du dernier siècle; mais ni l'un ni l'autre n'ont pu s'établir.

INCHARITABLEMENT. adv. Sans charité; d'une manière non charitable.

INCHARITÉ. s. f. Manque, défaut de charité. V. INCHARITABLE.

INCHASSÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été chassé. Domestique inchassé.

INCHASTE. adj. des 2 g. Qui manque de chasteté. Jeune fille inchaste.

INCHASTEMENT. adv. Sans chasteté; d'une manière impudique. Se conduire inchastement.

INCHÂTIÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été châtié. Personne inchâtiée.

INCHAUFFÉ, ÉE. adj. Qui n'est point chauffé. Mets inchauffé.

INCHBALD (Elisabeth Simpson, plus tard mistriss). Anglaise célèbre comme actrice et comme femme de lettres, née dans le comté de Lancastre le 15 octobre 1753. Son roman de *Simple histoire* passe pour un chef-d'œuvre. Elle mourut le 1er août 1821, dans une espèce de communauté où elle était entrée comme pensionnaire depuis quelques années.

INCHOATIF, IVE. adj. (pr. *in-ko-a-tif*, du lat. *inchoativus*, fait de *inchoare*, commencer). Gramm. fr. Se dit des verbes qui expriment le commencement d'une action. *Vieillir, s'endormir, verdir, jaunir*, etc., sont des verbes inchoatifs.

— Gramm. lat. S'applique dans le même sens aux verbes en *esco* et *ascor*, dérivés de verbes en *eo* et d'adjectifs ou substantifs, comme *augesco*, d'*augeo*, *mitesco* de *mitis*, *irascor*, de *ira*.

— Philol. Se dit quelquefois pour Initial. Des notes inchoatives.

— substantiv. *Un inchoatif*. Se dit pour un verbe inchoatif. Employer des inchoatifs.

— Gramm. arab. *Inchoatif* Nom par lequel on désigne ordinairement le sujet d'une proposition nominale.

INCHOATION. s. f. (pr. *in-ko-a-ci-on*; du lat. *inchoatio*, fait de *inchoare*, commencer). Philos. Commencement. L'habitude d'une vertu préexiste à l'acte, dont elle est comme une inchoation.

INCHOFER (Melchior). Savant jésuite hongrois, né en 1584, mort en 1648. Enseigna les mathématiques, et publia plusieurs ouvrages sur cette science.

INCHOISI, IE. adj. Qui n'est pas choisi.

INCHRÉTIEN, IENNE. adj. Qui n'est pas chrétien.

INCHRÉTIENNEMENT. adv. D'une manière contraire à ce qui convient à un chrétien. || D'une manière contraire aux doctrines chrétiennes.

INCICATRISABLE. adj. des 2 g. Médec. Qui ne peut être cicatrisé. Ulcère incicatrisable.

INCICATRISÉ, ÉE. adj. Médec. Qui n'est point cicatrisé. Malade incicatrisé.

INCIDEMMENT. adv. (pr. *ein-ci-da-man*). Par incident, par occasion. Traiter incidemment une question. On en a parlé incidemment.

— Prat. Par connexité, par suite. Être défendeur au principal, et incidemment demandeur par ses défenses.

INCIDENCE. s. f. (ét. lat., *incidere*, fait de *in*, sur; *cadere*, tomber). Géom. Rencontre d'une ligne ou d'une surface avec une autre ligne ou une autre surface Il y en a quelques-unes de couleurs changeantes, et qui ont différents reflets selon les différentes *incidences* de la lumière. (Buff.)

— Dioptr. *Point d'incidence*. Point où se fait la rencontre des corps par les rayons lumineux. || *Angle d'incidence*. Angle compris entre un rayon incident sur un plan et la perpendiculaire tirée sur ce plan au point d'incidence.

— Littér. Se dit d'une proposition accessoire combinée avec une proposition principale, non pour en modifier le sens, mais seulement pour la rendre plus frappante.

INCIDENT. s. m. (ét., V. INCIDENCE). Événement, circonstance particulière qui survient dans le cours d'une entreprise, d'une affaire. Heureux incident. Incident malheureux, funeste, fatal. Incident imprévu. Incident qui rompt toutes les mesures prises. Le superbe don Rodrigue fut très-mortifié de cet *incident*. (Le Sage.) L'allégresse régnait partout, quand elle fut tout à coup troublée par un *incident* qui m'alarma. (Id.)

— Mauvaises difficultés qu'on élève dans une discussion ou au jeu. Faire naître un incident, des incidents, au lieu de répondre.

— Littér. Dans un poëme, dans un ouvrage dramatique, tout événement plus ou moins important, toute action particulière liée à l'action principale. Incident bien amené, bien ménagé. Incident qui manque de vraisemblance. Pièce de théâtre surchargée d'incidents. N'offrez point un sujet d'*incidents* trop chargé. (Boil.) Enfin l'auteur, ne sachant comment sortir de cette situation bizarre, termine le roman par un *incident* fortuit. (La Harpe.)

— Jurispr. Contestation accessoire qui naît pendant l'instruction de la cause principale. Régler, vider un incident. Juger l'incident. Multiplier les incidents. Il arriva, il survint un incident. || *Incident de lettres*. Production, dans un procès déjà instruit, de lettres obtenues en chancellerie.

INCIDENT, ENTE. adj. (ét., V. INCIDENCE). Qui survient dans le cours d'une affaire, d'un débat. Question incidente. Contestation incidente. Demande, requête incidente.

— Gramm. *Proposition*, *phrase incidente*. Proposition, phrase qui est enclavée dans la phrase principale. || On dit aussi substantiv., *une incidente*. Il y a l'*incidente explicative*, qui est celle qu'on pourrait retrancher de la phrase sans en altérer le sens, et qui se met entre deux virgules. Ex.: Les savants, *qui sont plus instruits que le commun des hommes*, devraient aussi les surpasser en sagesse; et l'*incidente déterminative*, qui modifie tellement l'extension d'un mot, que sa suppression dénaturerait la pensée, et qui ne se distingue du reste de la phrase par aucune ponctuation. Ex.: La gloire *qui vient de la vertu* a un éclat immortel.

— Opt. *Rayon incident*. Rayon qui tombe sur une surface réfringente.

INCIDENTAIRE. adj. des 2 g. (rad. *incident*). Prat. Qui produit, qui amène des incidents. || s. m. Celui qui forme des incidents, qui élève des chicanes. Peu usité.

INCIDENTEL, ELLE. adj. Néol. Qui tient de l'incident, qui arrive par incident. Les Français ne se retiraient pas devant les Turcs, mais devant une série d'obstacles *incidentels* que l'ennemi n'avait pu ni provoquer ni prévoir. (Reybaud.)

INCIDENTER. v. n. 1re conj. (rad. *incident*). Procéd. Faire naître un incident, des incidents, dans le cours d'un procès. Il ne cherche qu'à incidenter.

— Dans le langage ordinaire, élever des chicanes, des mauvaises difficultés. Incidenter sur tout. Incidenter au lieu de répondre. Joueur qui ne fait qu'incidenter, qui incidente à tous les coups. On a *incidenté* sur l'étoile qui conduisit les mages du fond de l'Orient à Jérusalem. (Volt.)

INCINÉRATION. s. f. (pr. *in-ci-né-ra-ci-on*; ét. lat., *in*, dans; *cinis*, *cineris*, cendre). Chim. Action de réduire en cendres, et état de ce qui est réduit en cendres. L'incinération du bois, d'un cadavre.

INCINÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Incinérer. S'empl. adjectiv. Substance incinérée.

INCINÉRER. v. a. 1re conj. (ét., V. INCINÉRATION). L'é se change en è devant une syllabe muette, *J'incinère, tu incinères*, etc. Chim. Réduire en cendres une substance animale ou végétale.

— S'INCINÉRER. v. pron. Être incinéré.

INCIRCONCIS, ISE. adj. Qui n'est point circoncis. Enfant incirconcis. Nation incirconcise. Est-ce après qu'il a été circoncis, ou lorsqu'il était *incirconcis*? (Evang.) Mais si vous violez la loi, tout circoncis que vous êtes, vous devenez comme un homme *incirconcis*. (Id.)

— Fig. Dans l'Écriture, Immortifié. Incirconcis de cœur. Incirconcis de lèvres, d'oreilles.

— substantiv. Les incirconcis. Nom sous lequel les Juifs désignaient ceux qui n'étaient pas de leur nation. Les Israélites ne pouvaient s'allier avec les incirconcis.

INCIRCONCISION. s. f. État de celui qui n'est point circoncis.

— Fig. dans l'Écriture. L'incirconcision du cœur, des lèvres, etc.

INCIRCONSCRIT, ITE. adj. Qui n'a point de bornes. Dieu est incirconscrit. Vieux et inus.

INCIRCONSPECT, ECTE. adj. Qui manque de circonspection.

INCIRCONSPECTION. s. f. (pr. *in cir-con-spek-ci-on*). Manque de circonspection.

INCISE. s. f. (du lat. *incisus*, part. pass. de *incidere*, couper). Rhét. Petite phrase qui forme un sens partiel et qui entre dans le sens total de la période dont elle fait partie. Multiplier les incises. Période embarrassée de trop d'incises.

— Musiq. Se dit de chacun des différents membres d'une pensée.

INCISÉ, ÉE. part. pass. du v. Inciser. S'empl. adjectiv. Bras incisé. Arbre incisé.

— Bot. Qui offre des découpures aiguës, plus longues que larges. Feuilles incisées. Corolle profondément incisée. Le calice de la capucine est incisé.

INCISER. v. a. 1re conj. (du lat. *incidere*, couper). Chir. Diviser en long avec un instrument tranchant. Se dit surtout en parlant des taillades faites sur la chair. Inciser le bras, la paume de la main. Inciser un abcès. Le chirurgien lui a incisé le genou On porte l'instrument sur la tumeur, on l'y plonge en *incisant* promptement de haut en bas, et on le retire aussitôt. (Dict. de médec.)

— Hortic. Se dit aussi des arbres dont on fend l'écorce dans certaines circonstances. Inciser un arbre, l'écorce d'un arbre pour le greffer, pour arrêter sa croissance. Inciser un pin pour en tirer la résine.

— Médec. Dissoudre, diviser, en parlant des sucs gastriques, des humeurs. Remède propre à inciser la bile. V. INCISIF.

— Techn. Couper le verre encore chaud, en se servant d'un instrument mouillé ou très-froid.

— S'INCISER. v. pron. Être incisé. La vigne ne s'incise guère qu'à l'époque de la floraison.

— Se faire une incision. Les Abyssiniennes s'*incisent* les tempes à la mort de leurs parents ou amis, et, à cet effet, elles laissent croître les ongles des petits doigts. (Charbonn.)

INCISIF, IVE. adj. (du lat. *incisivus*; fait de *incisus*, part. pass. de *incidere*, couper). Propre à trancher, à couper. Se dit, en anat., des dents antérieures qui se trouvent au nombre de quatre à chaque mâchoire, parce qu'elles servent à diviser les aliments. Les dents incisives, ou substantivement, Les incisives. || *Conduits incisifs*. Conduits qui, de la partie antérieure du plancher des fosses nasales, viennent aboutir au fond du trou palatin antérieur, derrière les deux dents incisives moyennes. || *Muscles incisifs*. Muscles voisins des dents incisives. On dit substantiv. Les incisifs. L'incisif latéral. L'incisif inférieur.

— Médec. Nom donné à des médicaments auxquels on attribuait la propriété de diviser, de dissoudre les humeurs épaissies, et de faire cesser les obstacles qu'elles opposaient à la libre circulation des autres fluides. Les médicaments incisifs; ou substantiv., les incisifs. Potion, poudre incisive

— Entom. S'applique quelquefois aux dents des mandibules de quelques insectes, quand elles sont convexes en dehors et concaves au dedans.

— Fig. Tranchant, âcre, mordant. Style incisif. Raillerie incisive. Manière incisive.

INCISION. s. f. (du lat. *incisio*; fait de *incisus*, part. pass. de *incidere*, couper). Coupure en long, taillade. Se faire des incisions sur le corps. Durant les guerres que diverses peuplades de l'Afrique se font entre elles avec un acharnement traditionnel, les *incisions* n'ont pas le temps de se cicatriser, tant les occasions de déplorer la perte des hommes sont fréquentes. (Charbonn.)

— Division méthodique des parties molles avec un instrument tranchant. On pratique ordinairement les incisions avec le bistouri, pour donner issue au pus des abcès, pour extraire un corps étranger, pour scarifier, etc. || *Incision simple*. Celle qui est faite en ligne droite. || *Incision cruciale*. Celle dont les taillades se croisent.

— Agric. Opération qui consiste à fendre l'écorce d'un arbre, soit pour le greffer, soit pour en extraire la gomme ou la résine. || *Incision annulaire*. Celle qui consiste à enlever un anneau d'écorce, en pénétrant jusqu'à l'aubier. Elle a pour but d'arrêter la croissance des arbres trop vigoureux, ou dans les années froides ou pluvieuses, de hâter la maturation des fruits, d'en augmenter la grosseur, la quantité, etc.

INCISIVEMENT. adv. D'une manière incisive, âcre, mordante.

INCISIVE. s. f. Anat. Dent antérieure servant à diviser les aliments. Les incisives. V. INCISIF.

INCISOIRE. adj. des 2 g. S'est dit autrefois pour Incisif. Dent incisoire. Inusité.

INCISURE. s. f. Anat. Fente étroite d'un os. || *Incisures de Santorini*. Celles qui règnent sur la portion cartilagineuse du conduit auditif externe.

— Se disait autrefois pour Incision, découpure.

INCITABILITÉ. s. f. (rad. *inciter*). Médec. Faculté, aptitude à obéir à l'action des stimulants; syn. d'Excitabilité. V. ce mot.

INCITABLE. adj. des 2 g. (rad. *inciter*). Médec. Qui est propre à recevoir l'action d'un stimulant.

INCITATEUR, TRICE. s. (rad. *inciter*). Celui, celle qui incite ou excite.

INCITATIF, IVE. adj. (rad. *inciter*). Qui est propre à inciter, à exciter.

INCITANT, ANTE. adj. Médec. Qui incite ou excite, qui donne du ton; syn. de Excitant. V. ce mot.

INCITATION. s. f. (pr. *in-ci-ta-ci-on*; ét., V. INCITER). Instigation, impulsion. Incitation à la piété, à la vertu. Incitation au crime, à la débauche. Agir par incitation.

— Médec. Action de donner du ton aux organes; syn. d'Excitation. V. ce mot.

INCITÉ, ÉE. part. pass. du v. Inciter. S'empl. adjectiv. Homme incité au crime.

INCITEMENT. s. m. S'est dit pour Incitation.

Comme métaux et pierres de valeurs
Incitement à tous maux et malheurs. (MAROT.)

INCITER. v. a. 1re conj. (du lat. *incitare*, pousser à). Déterminer, induire à faire une chose. Inciter au bien, au mal. Inciter à bien faire, à mal faire. Inciter le peuple à la révolte

INCIVIL, ILE. adj. Qui manque de civilité. Homme incivil. Une personne très-incivile. Il ne faut presque rien pour être cru fier, *incivil*, méprisant, désobligeant. (La Bruy.)

— Se dit aussi de tout ce qui est contraire à la politesse, à la bienséance. Air incivil. Procédé incivil. Réponse incivile. Manières inciviles.

— Jurispr. *Clause incivile*. Clause contraire aux lois civiles, clause illégale. Peu usité.

INCIVILEMENT. adv. D'une manière incivile, impolie. Parler, se présenter incivilement. Traiter quelqu'un incivilement. S'il me voit, ce vieillard m'éconduira peut-être fort *incivilement*. (Regnard.)

INCIVILISÉ, ÉE. adj. Qui n'est point civilisé.

INCIVILITÉ. s. f. Manque de civilité, de politesse. Homme d'une incivilité choquante. Il est connu par son incivilité. Il y a de l'incivilité à parler, à agir ainsi.

— Action, parole, etc., contraire à la civilité. Commettre une incivilité. Faire à quelqu'un mille incivilités. Se rendre coupable d'une incivilité. C'est une incivilité impardonnable. Je ne suis point de l'humeur de ces femmes injustes qui s'applaudissent des *incivilités* que leurs amants font aux autres belles. (Mol.) Je vous prie de m'excuser de l'*incivilité* que je commets (Id.) Une froideur ou une *incivilité* qui vient de ceux qui sont au-dessus de nous nous les fait haïr; mais un salut ou un sourire nous les réconcilie. (La Bruy.)

INCIVIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est point civique. Se dit des choses. Conduite incivique. Propos inciviques. Une proposition incivique.

INCIVISME. s. m. Défaut de civisme; sentiments, conduite opposés à ceux d'un bon citoyen. Faire preuve d'incivisme. Etre soupçonné d'incivisme.

INCLAIRVOYANT, ANTE. adj. Qui n'est pas clairvoyant.

INCLARIFIÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été clarifié.

INCLASSIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est point classique.

INCLÉMENCE. s. f. Défaut de clémence, d'indulgence. L'inclémence du parterre. L'inclémence de la critique. Au propre, il est familier

L'un conte son cartel, un autre ses succès
Ou l'*inclémence* du parterre. (DELILLE.)

— En poésie, *L'inclémence des dieux*. La sévérité, la colère des dieux.

Tandis que pour fléchir l'*inclémence* des dieux,
Il faut du sang peut-être, et du plus précieux (RACINE.)

— Rigueur. L'inclémence de la saison. L'inclémence du temps. L'inclémence des airs. Je supporte avec toi l'*inclémence* des airs. (Volt.

En vain les noirs autans sifflaient avec furie;
Sourde à leurs cris aigus, ma sombre rêverie
S'égarait, oubliait l'*inclémence* des airs. (LEBRUN.)

— Molière s'est servi de ce mot en prose, et même au plur., mais c'est en plaisantant, pour se moquer du jargon des prétendus beaux-esprits et des précieuses de son temps. Voudriez-vous, faquins, que j'exposasse l'embonpoint de mes plumes aux *inclémences* de la saison pluvieuse, et que j'allasse imprimer mes souliers en boue

INCLÉMENT, ENTE. adj. Qui manque de clémence, d'indulgence.

— Poétiq. Sévère. Des dieux incléments.

— Fig. *Un ciel inclément*. Un climat, un temps âpre, rigoureux. Sous un ciel inclément.

INCLINAISON. s. f. (ét., V. INCLINER). Etat de ce qui penche, de ce qui est incliné. Une légère inclinaison. L'inclinaison d'une muraille qui menace. L'*inclinaison* du terrain facilite l'écoulement des eaux. (Acad.) Que la molle *inclinaison* de ce corps me plaît! (Dupaty.) Les autruches ne sont pas même disposées pour gouverner le vol, en s'étalant ou se resserrant à propos, et en prenant différentes *inclinaisons*. (Buff.)

— Géom. Tendance mutuelle de deux lignes, de deux surfaces ou de deux corps l'un vers l'autre. Ainsi l'*inclinaison d'une droite* par rapport à une autre, ou par rapport à un plan, est l'angle qu'elle forme avec cette droite ou avec ce plan, et que l'on nomme aussi *angle d'inclinaison*. L'inclinaison d'un plan est l'arc du cercle compris entre ce plan et le plan de l'horizon, etc.

— Astron. *Inclinaison d'une planète, de l'orbite d'une planète*. Angle du plan de son orbite avec le plan de l'écliptique. On dit de même l'*inclinaison* de l'équateur sur l'écliptique. L'*inclinaison* des orbites planétaires n'est pas constante; tantôt elle augmente, tantôt elle diminue: ces variations sont causées par les attractions que les globes qui circulent dans les espaces célestes exercent les uns sur les autres. (Teyssèdre.) Laplace a démontré que l'*inclinaison* de l'équateur sur l'écliptique peut varier, soit en plus, soit en moins, de quelques degrés, mais que les plans de ces cercles ne se confondent jamais. (Id.)

— Phys. *Inclinaison magnétique*. Angle que forme une aiguille aimantée avec l'horizon, lorsque le plan vertical où elle se meut coïncide avec le méridien magnétique. L'inclinaison augmente avec la latitude.

INCLINANT. part. prés. invar. du v. Incliner. Qui incline. Une colonne inclinant à gauche. Nations inclinant à la paix.

INCLINANT, ANTE. adj. Qui est disposé sur un plan incliné. Peu usité.

— Géom. *Cadran inclinant.* Cadran solaire tracé sur un plan incliné à l'horizon, du côté du midi. On dit aussi *cadran incliné.*

INCLINATEUR, TRICE. adj. Qui fait incliner, qui détermine une chose à s'incliner.

INCLINATION. s. f. (pr. *in-kli-na-ci-on*; du lat. *inclinatio*, fait de *inclinare*, pencher). Action de pencher, et surtout de pencher le corps ou la tête. Faire une inclination, une profonde inclination. Répondre par une légère inclination de tête. Le cardinal restait immobile pour le commun des courtisans, faisait une *inclination* de tête aux plus distingués, et pour les princes seulement, s'aidait de ses deux bras pour se soulever légèrement. (De Vigny.) Il se contentait de faire à ceux-ci une légère *inclination* de tête; il honorait ceux-ci d'une révérence. (Le Sage.)

— Fig. Disposition, pente naturelle à quelque chose. Inclinations pieuses, nobles, vertueuses, bienfaisantes. Inclinations basses, ignobles, vicieuses. De bonnes, d'heureuses inclinations. Inclination au bien, à la piété, à la vertu. Inclination au mal, au jeu, à la débauche. Inclination pour les lettres, pour les sciences, pour les arts. Inclination pour le barreau, pour les armes. Avoir de l'inclination à bien faire, à mal faire. Suivre son inclination. Vaincre, forcer son inclination. Obéir à son inclination. Combattre, gêner les inclinations de quelqu'un. Avoir de l'inclination pour quelque chose. Leurs nobles *inclinations* concilieront les esprits. (Boss.) Quelle était sa joie lorsqu'elle voyait paraître vos bonnes *inclinations*. (Fléch.) Ils naissent avec des *inclinations* plus nobles et plus heureuses pour la vertu. (Mass.) Je commençai à combattre mes *inclinations* furtives, et à vivre en garçon d'honneur. (Le Sage.) Il faut qu'une personne comme vous, qui êtes magnifique, et qui avez de l'*inclination* pour les belles choses, ait un concert de musique chez soi tous les mercredis et tous les jeudis. (Mol.)

— *Contre son inclination.* Contre sa volonté. Faire une chose contre son inclination. Rendu inutile à sa patrie dont il avait été le soutien, ensuite, je ne sais comment, contre sa propre *inclination*, armé contre elle. (Boss.) Les plus sages mêmes furent entraînés par le malheur des engagements et des conjonctures contre leur propre *inclination*. (Fléch.)

— Affection, amour. Avoir, se sentir de l'inclination pour quelqu'un. Combattre une inclination naissante. Du moment où je vous ai vu, je me suis senti pour vous de l'*inclination*. (Mol.) Si bien donc que tu n'aurais pas d'*inclination* pour elle? (Id.) Celui que vous aimez, ma voisine, a quelque *inclination* pour ma fille, et vous ne seriez pas fâchée de la voir la femme d'un autre. (Id.)

— Absol. dans un sens analogue, Avoir une inclination. Changer d'inclination. C'est une inclination contrariée. Mariage d'inclination. Elle a peut-être quelque *inclination* en tête. (Molière.)

— Fam. Personne qu'on aime. Cette demoiselle est son inclination. N'auriez-vous point quelque secrète *inclination* avec qui vous souhaiteriez que votre père vous mariât? (Mol.)

— Au pl. *Boire aux inclinations de quelqu'un.* Boire à la personne qu'il aime. Cette phrase a vieilli.

— Chose pour laquelle on a du goût. La lecture est son inclination dominante, son inclination favorite. La pêche, la chasse sont des inclinations innocentes.

— Hist. *Bonnes inclinations.* Titre que l'on donnait, sous les deux premières races, aux princes français quand ils étaient jeunes.

— Chim. *Verser par inclination.* En penchant doucement le vaisseau.

— Syn. comp. INCLINATION. PENCHANT. V. PENCHANT.

INCLINÉ, ÉE. part. pass. du v. Incliner. S'empl. adjectiv. Plan incliné. Avoir la tête inclinée. Se tenir incliné. Tous les marbres sont posés par bancs horizontaux ou parallèlement *inclinés*, et ils ne diffèrent des autres pierres calcaires que par les couleurs. (Buff.) Ces profils sont au nombre de cinq mille quatre cents pour la figure *inclinée*. (B. de St-P.) Il s'en approche, et distingue un jeune chevalier à genoux, le front respectueusement *incliné*, et les deux bras croisés sur sa poitrine. (Chateaubr.)

> Ainsi pleure *incliné* le saule d'Orient,
> Consacré par l'amour et la mélancolie. (Delille.)

INCLINEMENT. s. m. S'est dit autrefois pour Inclination. C'est naturel *inclinement* de vouloir garder son semblable. (Rom. de la Rose.)

INCLINER. v. a. 1re conj. (du lat. *inclinare*, pencher, baisser). Mettre dans une situation oblique, pencher. Incliner une surface plane. Incliner un vase pour en verser le contenu.

— Baisser, courber. Incliner le corps. Incliner la tête en signe de respect.

> Mais Aïétès, en voyant ces traits majestueux,
> Profondément *incline* un front respectueux.
> (Baour-Lormian.)

— INCLINER. v. n. Être incliné, penché. Un mât qui incline à gauche. Une balance ne doit incliner d'aucun côté.

— Fig. Avoir du penchant, de la propension pour. Incliner au bien, au mal. Incliner à la paix, à l'indulgence, à la pitié. Incliner à la guerre, à la sévérité, à la rigueur. Incliner vers la miséricorde. Incliner à une opinion, à un avis, ou, pour une opinion, pour un avis. Incliner pour quelqu'un. Incliner à prendre tel parti.

— *La victoire inclinait de leur côté.* La victoire semblait se décider en leur faveur.

— S'INCLINER. v. pron. Se baisser, se courber. S'incliner profondément. S'incliner respectueusement devant quelqu'un. Un arbre qui plie et s'incline. Il *s'inclina* aussi devant la duchesse, sans lever les yeux. (De Vigny.) La princesse baissa les yeux devant son amant, et *s'inclina* avec des grâces aussi modestes que nobles. (Volt.) L'homme va toujours de douleur en douleur, répondis-je en *m'inclinant*. (Chateaub.) Lorsque des pluies trop abondantes viennent à tomber sur les campagnes, alors ces balles se remplissent d'eau, la paille *s'incline* et la moisson verse. (B. de St-P.)

— Dans le style soutenu. Se prosterner par respect ou par crainte. L'univers s'incline devant le Créateur. La France alors s'inclinait devant son nouveau maître. Cette tête auguste devant laquelle *s'inclinait* l'univers. (Boss.) Newton *s'inclinait* respectueusement devant ce même ciel que Pline contemplait en silence et sans y découvrir un Créateur. (Aimé-Martin.)

> Libre à la cour des rois, soumis, mais sans bassesse,
> Devant eux il *s'incline* et jamais ne s'abaisse.
> (Millevoye.)

— Géom. Être dans une situation oblique par rapport à une surface, à une ligne. Un plan qui s'incline sur un autre. Deux droites qui s'inclinent l'une sur l'autre.

INCLURE. v. a. 4e conj. (du lat. *includere*). S'est dit pour Enfermer, envelopper dans.

INCLUS, USE. part. pass. du v. inusité Inclure. S'empl. adjectiv. et signifie Enfermé, enveloppé. Le paquet ci-inclus. Le billet ci-inclus. La lettre ci-incluse. Je vous recommande les cinq lettres *ci-incluses*. (B. de St-P.)

— Placé devant un nom employé sans article ou déterminatif, il est invariable. Vous trouverez *ci-inclus* copie de ma lettre. (Domerg.) ‖ Mais quand le substantif est déterminé, *inclus* en prend le genre et le nombre. Vous trouverez *ci-incluse* la copie que vous m'avez demandée. (Lav.) ‖ Rien de plus bizarre que cette règle sur l'accord du participe *inclus*, et tout ce que l'on pourra dire pour justifier de tels usages ne sera guère d'accord avec le raisonnement. Est-ce qu'on n'écrit pas : Vous trouverez *ci-annexée* copie de ma lettre? D'où vient qu'il faut dire : Vous trouverez *ci-inclus* copie de ma lettre? Le bon sens public fera justice de cette étrange anomalie.

— Avec le v. *être* l'accord a toujours lieu : Copie de ma lettre est ci-incluse.

— Bot. *Inclus* se dit des organes des plantes qui, étant plus courts que la corolle, restent cachés dans sa cavité.

INCLUSIF, IVE. adj. (ét., V. INCLUSION). Qui tend à enfermer, à comprendre dans quelque chose.

— Hist. ecclés. L'INCLUSIVE. s. f. Action d'admettre dans le sein du conclave un cardinal arrivé un peu trop tard. Donner l'inclusive. Pour l'inclusive, il faut les deux tiers des voix.

INCLUSION. s. f. (ét. lat., *inclusio*, formé de *in*, pris; et *clausus*, part. pass. de *claudere*, enfermer). État d'une chose incluse.

INCLUSIVEMENT. adv. En y comprenant, y compris; l'opposé d'Exclusivement. Depuis le mois de mai jusqu'au mois de septembre inclusivement. Depuis Lyon jusqu'à Paris inclusivement. Depuis le numéro 12 jusqu'au numéro 30 inclusivement. C'est-à-dire, en y comprenant le mois de septembre, la ville de Paris, le numéro 30.

INCOCTION. s. f. (pr. *in-kok-ci-on*; ét. lat., *in*, priv., *coctus*, part. pass. de *coquere*, cuire). Didact. Défaut de coction, état de non coction. L'incoction des humeurs.

INCOERCIBILITÉ. s. f. Phys. Qualité, état de ce qui est incoercible.

INCOERCIBLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in* priv., non, ne pas; *coercere*, contenir). Phys. Qui n'est pas coercible, qu'on ne peut maîtriser. Gaz incoercible. Fluide incoercible.

INCOGNITO. adv. (pr. *ein-ko-gni-to*, comme dans *règne*, et non *in-kogu'ni-to*; mot italien tiré du lat. *incognitus*, inconnu). Sans être connu. Se dit surtout des grands qui se trouvent dans un lieu sans aucune marque distinctive, ou même sous un autre nom que le leur, soit pour ne pas recevoir les honneurs dus à leur rang, soit pour rester inconnus. Roi qui voyage incognito. Prince qui se rend incognito à Rome, à Paris, à Londres. Ces bonnes gens le prirent pour un grand seigneur qui voyageait *incognito* par le coche. (Volt.)

— Se dit aussi de toute personne qui ne veut pas être connue dans le pays, dans la ville où elle se trouve. Traverser sa ville natale incognito. Pour échapper à deux ou trois clients, j'ai été obligé de partir *incognito*, ainsi ne me trahissez pas. (E. Scribe.)

— Fig.

> Heureux l'auteur marqué du sceau des coteries!
> Cent bouches vont prônant ses froides rêveries;
> De journal en journal son nom roule en écho:
> Il est, dès son vivant, grand homme... *incognito*.
> (Chaussard.)

— *Mourir incognito.* Mourir sans que personne le sache, l'apprenne. ‖ Fam. *Rire incognito.* Rire sous cape; rire en cachette. Je ris *incognito* sitôt que je le vois. (Bours.)

— S'emploie comme subst. masc. Garder l'incognito, le plus strict incognito. Faire cesser l'incognito de quelqu'un. L'*incognito* des souverains est donc tout à fait en dehors de la classe des *incognitos* vulgaires. (***) L'*incognito* d'un souverain est la plus transparente des fictions. (***) L'*incognito* d'un auteur, qui s'affuble d'un nom de guerre pour se cacher aux yeux du public, est très-souvent un mensonge à jour. (***).

— Plur. des *incognitos*. C'est donc à tort qu'on le trouve sans la marque du pluriel dans les vers suivants, où il est employé au figuré :

> Non, l'esprit des aimables sages
> N'est point né pour les gros ouvrages
> Souvent publiés *incognito* (Parny.)

INCOHÉRENCE. s. f. (ét., V. INCOHÉRENT). Qualité de ce qui est incohérent. L'incohérence des parties de certains corps.

— Fig. L'incohérence des idées. L'incohérence des paroles. L'incohérence de ses discours nous frappa. Il faudrait que la monarchie ottomane devînt susceptible d'unité, et elle languit en raison même de son *incohérence* de races, de langues, de croyances. (Barrault.)

INCOHÉRENT, ENTE. adj. (ét. lat., *in*, priv., *cohærere*, être uni). Qui manque de liaison. Les parties de l'eau sont *incohérentes*. (Acad.)

— Fig. Idées incohérentes. Paroles incohérentes. Cet assemblage de mots *incohérents* et insignifiants est le vrai style de l'amphigouri. (La Harpe.) On trouve dans leurs livres quelques idées louches, *incohérentes*, et dignes en tout d'un peuple barbare, sur la structure du ciel. (La Harpe.)

INCOHÉSION. s. f. Phys. Défaut de cohésion.

INCOLAT. s. m. (du lat. *incola*, habitant d'un pays). Se dit quelquefois pour Indigénat, surtout en parlant de la Bohême. V. INDIGÉNAT.

INCOLLÉ, ÉE. adj. Techn. Qui n'est point collé. Papier incollé.

INCOLORATION. s. f. (pr. *in-co-lo-ra-ci-on*). Phys. Défaut de coloration. ‖ État de ce qui est incolore.

INCOLORE. adj. des 2 g. Didact. Qui n'est pas coloré. Substance incolore. Plusieurs cristaux sont incolores.

— S'emploie quelquefois au fig. Style incolore.

INCOLUMITÉ. s. f. (du lat. *incolumitas*, conservation). Santé. ‖ État prospère, florissant. Vieux et inusité.

INCOMBANT, ANTE. adj. (ét., V. INCOMBER). Bot. Se dit d'une partie qui retombe, et se trouve couchée, appliquée sur une autre. Pétales incombants. Anthères incombantes.

— Entom. Se dit des ailes des insectes, quand elles ont leurs bords internes les uns au-dessus des autres.

INCOMBER. v. n. 1re conj. (du lat. *incumbere*, peser sur). Jurispr. S'appliquer sur, venir à l'appui de. Déclaration qui incombe à celle de l'accusé. Cette pièce incombe à celles qui sont au dossier.

— S'emploie quelquefois, dans le langage ordinaire, en parlant d'une charge, d'un devoir qui est imposé à quelqu'un, qui est au nombre de ses obligations. C'est à lui que ce devoir incombe.

INCOMBUSTIBILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est incombustible. Dans le courant du XVIIe siècle, un Anglais, Richardson, et au commencement de celui-ci, un Espagnol, ont éveillé l'attention des savants par leur prétendue *incombustibilité*. (Encycl.)

INCOMBUSTIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être brûlé, consumé par le feu. Corps incombustible. Mèche incombustible. On a cru pendant longtemps que l'amiante était incombustible. Il est reconnu maintenant qu'il n'existe pas de corps véritablement *incombustibles*. (Encycl.) C'est par un abus de mot qu'on appelle *incombustibles* les différents objets que l'on fabrique avec l'amiante, tels que des bourres, des briquets, des mèches, etc.; ce sont des matières ininflammables, mais non *incombustibles*. (Id.)

— Se dit des personnes. Homme incombustible. Dès la plus haute antiquité, il s'est trouvé des hommes qui se sont prétendus *incombustibles*, ou qui ont passé pour tels. (Encycl.)

— subst. Personne incombustible. Il suffit de certaines expériences, et de la révélation de quelques petits artifices familiers aux jongleurs, pour rendre compte des prodiges des *incombustibles*. (Encycl.)

INCOMMANDÉ, ÉE. adj. Qui n'est point commandé, qui n'a point reçu de commandement.

INCOMMENCÉ, ÉE. adj. Qui n'est point commencé. Ouvrage incommencé.

INCOMMENSURABILITÉ. s. f. Didact. Caractère, état de ce qui est incommensurable, de ce qui ne peut être mesuré.

INCOMMENSURABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv., *cum*, avec, *mensura*, mesure). Qui ne peut être mesuré. La puissance de Dieu est incommensurable. Pour la jeunesse, la vie est *incommensurable*; l'âge mûr aperçoit ses limites, la vieillesse y touche. (Boiste.) Oh! le néant de l'homme est *incommensurable*. (Bonn.)

— Géom. Se dit de toutes les qualités qui n'ont point de commune mesure. Qualités incommensurables. Le côté d'un carré et sa diagonale sont incommensurables. Deux surfaces sont *incommensurables* lorsqu'on ne peut les rapporter à aucune surface qui puisse servir à les mesurer. (Teyssèdre.)

— On dit par ellipse et substant. *Les incommensurables*, pour désigner les racines des puissances imparfaites, sur lesquelles cependant il faut faire tomber les opérations qu'exigent les différentes règles de la solution des équations. Il n'y a pas d'équations où l'on ne rencontre des *incommensurables*. (Encycl.)

INCOMMERÇABLE. adj. des 2 g. Banq. Qui n'est point susceptible d'être mis dans le commerce. Effet incommerçable.

INCOMMISÉRATION. s. f. (pr. *in-com-mi-zé-ra-ci-on*). Manque de pitié, de commisération. Le reproche de dureté et d'*incommisération*. (J.-J. Rouss.)

INCOMMODANT. part. prés. invar. du v. Incommoder. Qui incommode. Une musique incommodant tout le voisinage.

INCOMMODANT, ANTE. adj. Se dit quelquefois pour Incommode, importun, fâcheux. Bruit incommodant. Voisins très-incommodants.

INCOMMODE. adj. des 2 g. Qui n'est pas commode, dont on ne peut se servir avec aisance. Outil, instrument incommode. Meubles incommodes. Cela est incommode, fort incommode.

— Où l'on n'est point à l'aise. Maison, chambre incommode. Appartement, cabinet incommode. Escalier incommode. Des vêtements des habits incommodes. Ils restent néanmoins constamment dans ces habitations *incommodes* et les préfèrent pour toujours à leur premier domicile. (Buff.)

— *Incommode à.* L'ambiguïté de position dans le bec de cet oiseau est encore accompagnée d'un autre défaut qui ne peut que lui être très-*incommode*. (Buff.)

— Qui cause du malaise, de la gêne, de la fatigue, de l'ennui. Situation, posture incommode. Démangeaison incommode. Picotement fort incommode. Bruit, tapage incommode. Vent très-incommode. Une langueur qui semble d'abord plus *incommode* que dangereuse. (Fléch.) C'était toujours sur les cinq ou six heures après midi que toute la bande revenait au gîte, et le reste de la soirée se passait en criailleries très-*incommodes*. (Buff.) Ces règles-là sont un peu plus *incommodes* pour le génie que les trois unités d'Aristote. (La Harpe.) Y a-t-il rien de plus *incommode* que le faste? (J.-J. Rouss.) Il maintient chez lui, non l'*incommode* et vain appareil du luxe, mais l'abondance, les véritables commodités de la vie. (Id.)

— En parlant des personnes. Importun, fâcheux, qui est à charge. Homme incommode. Témoin incommode. Femme incommode. Voisine incommode. Être d'une humeur, d'une société incommode, d'un voisinage très-incommode. Nos défauts servent quelquefois à nous élever, et il y a des gens *incommodes* dont le mérite serait mal récompensé, si l'on n'était bien aise d'acheter leur absence. (La Rochef.)

— *Incommode à.* Par là périt le seul témoin *incommode* à son incontinence. (Mass.) Importun à tout autre, à soi-même *incommode*. (Boil.) Un homme *incommode* à tout le monde, malpropre, dégoûtant. (Mol.)

— Se dit aussi des animaux. Les cousins, les mouches sont fort incommodes. Enfin ils sont si malfaisants (les moineaux), si *incommodes*, qu'il serait à désirer qu'on trouvât quelque moyen de les détruire. (Buff.)

INCOMMODÉ, ÉE. part. pass. du v. Incommoder. S'empl. adjectiv. Ils veulent bien être un peu occupés de leurs charges, mais ils ne veulent pas en être *incommodés*. (Fléch.)

— *Incommodé par.* Plusieurs oiseaux semblent *incommodés* par la lumière du jour, et ne poursuivent leur proie qu'au milieu des plus épaisses ténèbres. (Richer.) Dans le travail des mines de charbon de terre, l'on est toujours plus ou moins *incommodé* par les eaux. (Buff.)

— Un peu malade. Être incommodé, légèrement incommodé. On dit que le roi est incommodé depuis plusieurs jours. Le duc de Vivonne étant malade, on envoya chercher un médecin sans son ordre; il vint; on l'annonce au duc, qui répondit : Dites à cet homme qu'étant *incommodé*, je ne puis le recevoir. (Noël.)

— *Être incommodé d'un bras, d'une jambe*, etc. Être privé de l'usage d'un bras, d'une jambe, etc.

— Fam. *Être incommodé dans ses affaires.* Être gêné, être mal dans ses affaires.

— Iron. *Être incommodé de la veine poétique.* Être mal disposé à faire des vers. Cette expression appartient au style affecté dont Molière s'est moqué dans les *Précieuses ridicules*.

— Mar. *Bâtiment incommodé.* Bâtiment qui a perdu quelqu'un de ses mâts ou souffert quelque autre avarie.

INCOMMODÉMENT. adv. D'une manière incommode, avec incommodité. Être logé, être assis incommodément.

INCOMMODER. v. a. 1re conj. (du lat. *incommodare*, fait de *in*, priv., et *commodus*, commode). Apporter, causer quelque incommodité, quelque embarras. Personne, chose qui incommode. Avoir peur d'incommoder quelqu'un. Son asthme l'incommode beaucoup. Ce poste incommodait singulièrement les ennemis. On *incommode* toujours les autres, quand on croit ne les

pouvoir jamais assez *incommoder*. (La Rochef.) Le mérite d'autrui *incommode* les gens vains. (Nicole.) Un dieu qu'on fait à sa mode, aussi patient, aussi insensible que nos passions le demandent, n'*incommode* pas. (Boss.) Voilà un pendard de valet qui m'*incommode* fort. (Mol.) Ensuite, de peur de l'*incommoder*, je sortis en le priant de m'excuser. (Le Sage.)

— Se dit aussi des choses, dans le même sens. Des arbres qui incommodent la vue. Ces eaux stagnantes incommodent le château.

— Absol. Mon Dieu! il ne faut point tant de cérémonies, et je ne viens pas ici pour *incommoder*. (Mol.)

— Gêner relativement à la fortune, à l'argent. Une perte, une dépense qui incommode momentanément, qui incommode pour longtemps.

— Rendre un peu malade. Un excès qui incommode. Les fruits verts incommodent. Son dîner l'a incommodé.

— S'INCOMMODER. Se mettre dans la gêne, dans l'embarras, sous le rapport de l'argent. S'incommoder par telle acquisition, par telle dépense. S'incommoder pour obliger quelqu'un. Par ce secours vous leur procurerez une vie douce, heureuse, sans vous *incommoder*. (Le Sage.)

— v. récip. Se gêner mutuellement. Deux voisins, deux rivaux qui s'incommodent.

INCOMMODITÉ. s. f. Fatigue, peine, malaise que cause une chose incommode. L'incommodité des voyages. L'incommodité du soleil, du vent, de la poussière. Ressentir, souffrir l'incommodité d'une chose. Causer de l'incommodité à quelqu'un. C'est une grande incommodité que d'être mal chaussé. Il n'y a rien qui n'ait ses incommodités. L'attachement de la femelle à ses œufs est si grand, qu'on en a vu souffrir les *incommodités* les plus grandes et les douleurs les plus cruelles plutôt que de les quitter. (Buff.) L'âne résiste également aux mauvais traitements et aux *incommodités* d'un climat fâcheux et d'une nourriture grossière. (Id.) La liberté que je donne à mon élève le dédommage amplement des légères *incommodités* auxquelles je le laisse exposé. (J.-J. Rouss.)

— Maladie, infirmité. Grande incommodité. Incommodité légère, passagère. Les incommodités de l'âge, de la vieillesse. Incommodité qui dispense du service. S'excuser sur son incommodité. Etre sujet à beaucoup d'incommodités, à de nombreuses incommodités. Voilà un corps taillé, libre et dégagé comme il faut, et qui ne marque aucune *incommodité*. (Mol.)

— Mar. *Signal d'incommodité*. Signal par lequel un bâtiment demande du secours. On dit plus ordinairement aujourd'hui, *signal de détresse*.

INCOMMUABLE. adj. des 2 g. Se dit des choses qui ne peuvent être changées l'une en l'autre. Les métaux sont incommuables.

— Fig. Qui ne peut être commué, adouci. Peine incommuable.

INCOMMUÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas commué, adouci. Peine incommuée.

INCOMMUN, UNE. adj. Qui n'est pas commun.

INCOMMUNÉMENT. adv. D'une manière qui n'est pas commune.

INCOMMUNICABILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qu'on ne peut communiquer.

INCOMMUNICABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut communiquer; dont on ne peut faire part. La puissance de Dieu est incommunicable. Bien, droit incommunicable. Des honneurs incommunicables. Il est aussi aisé à un Tartare de Crimée qu'à un habitant de la Mecque de reconnaître un Dieu unique, *incommunicable*, non engendré et non engendreur. (Volt.)

INCOMMUNICATIF, IVE. adj. Qui n'ést pas communicatif.

INCOMMUNIQUÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas commuuiqué, transmis.

INCOMMUTABILITÉ. s. f. Jurispr. Se dit d'une possession où l'on ne peut être légitimement troublé. Prouver l'incommutabilité de sa possession.

INCOMMUTABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv., *cum*, avec; *mutare*, changer). Jurispr. Se dit d'un propriétaire, d'un possesseur qui ne peut être légitimement dépossédé. ‖ On dit aussi Propriété, possession incommutable.

INCOMMUTABLEMENT. adv. Jurispr. D'une manière incommutable. Posséder incommutablement un héritage, une terre. Peu usité.

INCOMPACT, ACTE. adj. Qui n'est point compact.

INCOMPARABILITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est incomparable.

INCOMPARABLE. adj. des 2 g. A qui ou à quoi rien ne peut être comparé. Homme incomparable. Femme incomparable. Poète, artiste incomparable. Orateur, auteur incomparable. Etre d'une beauté, d'une sagesse incomparable. Etre d'une valeur, d'une prudence incomparable. Jeune fille d'une piété, d'une modestie incomparable. Telle fut l'*incomparable* Julie, que toute la France a si longtemps admirée. (Fléch.) Mon intention est de retourner à Babylone, et de demander à mon oncle Bélus ma cousine issue de germaine, l'*incomparable* Formosante. (Volt.) Quelque figure que je fasse à la cour, je ne vaux pas l'*incomparable* Catalina. (Le Sage.) Et ces fruits, d'un aspect, d'un goût, d'un parfum *incomparables*, qui les a semés au bord de ce taillis, sous les belles palmes de ces fougères? (Brueys.) Epuisez vos trésors et votre industrie sur cet ouvrage *incomparable*. (La Bruy.) Jamais cette *incomparable* mère ne fut si bonne, si charmante, si digne d'être adorée. (J.-J. Rouss.)

— *Incomparable pour*. C'était un homme *incomparable* pour la société, un de ces personnages comiques qui n'ont qu'à se montrer pour égayer une compagnie. (Le Sage.)

— Se dit iron. pour exprimer la surprise qu'on éprouve de ce qu'une personne dit ou fait. C'est un homme incomparable. Il est vraiment incomparable!

INCOMPARABLEMENT. adv. Sans comparaison. Il ne s'emploie qu'avec un autre adverbe de comparaison, comme *plus*, *moins*, etc. Femme incomparablement plus belle que sa sœur. Il est incomparablement moins instruit. Cela est incomparablement plus solide, mieux fait.

INCOMPARÉ, ÉE. adj. Qui n'est point comparé à un autre objet. Inconnus parmi nous avant qu'on en fît la traduction, ils étaient *incomparés*. (Merc.)

INCOMPASSIBLE. adj. des 2 g. Théol. Simultanément impassible. Il se dit des personnes de la sainte Trinité. Le Père est aussi *incompassible* que le Fils est impassible. (Tertull.)

INCOMPASSION. s. f. Défaut de compassion.

INCOMPATIBILITÉ. s. f. Opposition entre deux personnes ou deux choses qui ne peuvent s'accorder, exister ensemble; se dit surtout en parlant du caractère, de l'humeur, de l'esprit. Incompatibilité de doctrines. Incompatibilité de vues, de principes, d'opinions. Il y a entre eux de l'incompatibilité, une grande incompatibilité de caractère.

— Jurispr. Impossibilité légale de posséder à la fois deux dignités, deux places de certaine nature. Il y a incompatibilité, il y a de l'incompatibilité entre ces deux emplois. Démission fondée sur l'incompatibilité. Il n'y a point *incompatibilité* entre les fonctions de ministre et celles de député. (Acad.) ‖ On dit aussi, Il y a incompatibilité que les deux frères, etc., soient juges dans un même tribunal.

INCOMPATIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas compatible. Des propriétés, des qualités incompatibles. Deux caractères incompatibles. Un assemblage monstrueux de choses *incompatibles*. (Boss.) Etre né grand et vivre en chrétien n'ont rien d'*incompatible*. (Mass.) L'ambition et la vertu sont *incompatibles*. (B. de St-P.) Cela, comme tu vois, n'est pas *incompatible*. (Le Sage.) Cet ouvrage demandait un profond secret et des préparatifs immenses, deux choses assez *incompatibles*. (Volt.)

— *Incompatible avec*. Des lois incompatibles avec nos mœurs. La piété n'est pas *incompatible* avec les armes. (Fléch.) L'empire *incompatible* avec votre hyménée. (Rac.) La liberté est *incompatible* avec la faiblesse. (Vauven.) La santé est *incompatible* avec un entier repos. (Frédéric II.)

— Jurispr. Se dit des dignités, des fonctions, des places qui ne peuvent être réunies dans la même personne. Deux emplois incompatibles. Les fonctions judiciaires sont incompatibles avec les fonctions administratives. Vous savez que M. Freind avait été député en parlement avant d'être prêtre, et qu'il est le seul à qui l'on ait permis d'exercer ces deux fonctions *incompatibles*. (Volt.)

— Droit. can. Se dit, dans le même sens, des offices, des charges qui ne peuvent être possédés en même temps par la même personne. Une abbaye et un prieuré qui en dépend sont *incompatibles*. (Comp. de l'Acad.) Deux bénéfices à charge d'âmes, un séculier et un régulier, sont *incompatibles*. (Id.) Les cardinaux peuvent tenir tous les bénéfices compatibles et *incompatibles*. (Rebuffe.)

— Gramm. ar. Se dit des lettres qui ne peuvent se trouver immédiatement l'une auprès de l'autre, dans le même mot radical.

INCOMPATIBLEMENT. adv. D'une manière incompatible.

INCOMPATISSANT, ANTE. adj. Qui manque de compassion.

INCOMPENSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être compensé.

INCOMPÉTEMMENT. adv. (pr. *ein-kon-péta-man*). D'une manière incompétente; par un juge incompétent. Affaire jugée incompétemment. Les organiques confèrent *incompétemment* à un tribunal de laïques l'interprétation spirituelle des saints canons. (Cormen.)

INCOMPÉTENCE. s. f. Manque de compétence; défaut chez un juge, dans un tribunal, etc., de pouvoir connaître d'une affaire qui sort de ses attributions. Incompétence d'un juge, d'un tribunal. Incompétence manifeste. Soutenir l'incompétence. Faire juger l'incompétence.

— Se dit aussi de l'impossibilité où se trouve un fonctionnaire public de faire tel ou tel acte qui n'est point de son ressort.

— Dans le langage ordinaire, et par extension, Manque des connaissances nécessaires pour juger une chose, pour en parler. Incompétence en musique, en littérature. Reconnaître son incompétence.

INCOMPÉTENT, ENTE. adj. Jurispr. Qui n'est pas compétent. Juge incompétent. Etre incompétent pour connaître d'une affaire. Tribunal qui se déclare incompétent.

— *Partie incompétente*. Partie qui n'est pas capable de contester en justice.

— Dans le langage ordinaire, Qui n'a pas les connaissances spéciales nécessaires pour juger une chose, pour en parler. Etre incompétent en musique, en peinture. C'est un juge fort incompétent en littérature, en grammaire.

INCOMPLAISANCE. s. f. Défaut de complaisance. Souvent une femme, par son *incomplaisance*, repousse le goût de son mari, et déroute la nature. (Volt.)

INCOMPLAISANT, ANTE. adj. Qui manque de complaisance.

INCOMPLÉMENT. s. m. État de ce qui est incomplet.

INCOMPLET, ÈTE. adj. Qui n'est pas complet. Livre incomplet. Ouvrage incomplet. Recueil incomplet. Collection incomplète. Notions, idées incomplètes. Le livre qu'on va lire est, je le sais, extrêmement *incomplet*. (Michel.) Un célibataire est un être *incomplet*. (Frank.)

— Fig. Joie incomplète. L'admiration est incomplète dans la solitude; on cherche avec qui la partager.

— Bot. *Arille incomplet*. Celui qui ne recouvre la graine qu'en partie. ‖ *Cloisons incomplètes*. Celles qui ne séparent qu'imparfaitement la cavité du péricarpe. ‖ *Feuillets incomplets*. Dans les agarics, Ceux qui ne s'étendent pas depuis le stipe jusqu'à la circonférence du chapeau. ‖ *Fleur incomplète*. Suivant les uns, Celle qui manque de calice, de corolle, d'étamines ou de pistil; suivant d'autres, celle qui est seulement dépourvue d'une enveloppe florale ou des deux, qu'elle soit d'ailleurs unisexuée ou hermaphrodite, ou bien encore Celle qui manque d'un organe quelconque. Les lis sont des fleurs incomplètes; ils manquent de calice et de corolle, et n'ont qu'un périanthe.

— Entom. *Nymphe incomplète*. Celle qui est pourvue d'ailes et de pattes, mais immobile. ‖ *Aréoles incomplètes*. Celles qui se terminent au bord de l'aile. ‖ *Tête incomplète*. Celle qui n'est pas composée de cinq segments, plusieurs de ceux-ci étant rentrés dans le corps du tronc proprement dit.

— Gramm. arab. Se dit du verbe abstrait *être* et des autres verbes qui, renfermant le même sens, y joignent quelque circonstance de temps. On les appelle ainsi, parce qu'ils ne contiennent pas un attribut comme les autres verbes.

— On dit par ellipse substantiv. *Les incomplets*, pour Les livres incomplets. Donnez-moi le registre des incomplets.

INCOMPLÈTEMENT. adv. D'une manière incomplète. Omission de l'Académie.

INCOMPLEXE. adj. des 2 g. Qui n'est pas complexe, qui est simple. Se dit, en grammaire générale, d'une proposition dont le sujet et l'attribut sont simples et n'ont point plusieurs termes, même inséparables. Proposition incomplexe.

— Algèb. *Quantité*, *grandeur incomplexe*. Celle qui s'exprime par un seul terme.

— Arith. *Nombre incomplexe*. Nombre concret ou abstrait, qui n'est pas composé de plusieurs espèces réductibles à une seule.

— Log. *Syllogisme incomplexe*. Syllogisme dont les propositions sont simples.

INCOMPOSÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas composé, qui est simple.

— Mus. *Intervalle incomposé*. Intervalle qui ne peut se diviser en intervalles plus petits. Le demi-ton est, dans la musique moderne, le seul intervalle incomposé.

INCOMPOSSIBLE. adj. des 2 g. Dogm. S'empl. pour exprimer l'état de deux idées qui se détruisent mutuellement. Dans cette supposition, on renfermerait les termes les plus *incompossibles*. (Trév.)

INCOMPRÉHENSIBILITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est incompréhensible. L'incompréhensibilité de Dieu. L'incompréhensibilité des mystères. Pour moi, je ne vois qu'*incompréhensibilité* dans l'un et l'autre système. (Volt.)

INCOMPRÉHENSIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être compris; qui passe notre intelligence. Dieu est incompréhensible. Mystère incompréhensible. Pour ne pas vouloir croire des mystères *incompréhensibles*, ils suivent l'une après l'autre d'*incompréhensibles* erreurs. (Boss.) Tout est l'effet *incompréhensible* d'une cause *incompréhensible*. (Volt.) Avouons donc qu'il est un Être suprême, nécessaire, *incompréhensible*, qui nous a faits. (Id.)

— Se dit par exagération d'une personne dont on ne peut expliquer la manière d'agir, les bizarreries. Homme incompréhensible, d'un caractère incompréhensible. Quel être incompréhensible! Qu'ils sont *incompréhensibles* les mortels agités par les passions! (Chateaub.) Catherine de Médicis fut caractérisée sous le titre de princesse *incompréhensible*. (Noël.)

— Se dit aussi d'une chose très-difficile à concevoir ou très-surprenante. Conduite incompréhensible. Voilà qui est incompréhensible. Ses démarches sont vagues, incertaines, *incompréhensibles*. (Mass.) Cela est d'un ridicule *incompréhensible*. (Volt.)

— Le docteur Hill disait d'un prédicateur anglais que ses dettes obligeaient de se tenir cache: Il est invisible six jours de la semaine, et le septième il est *incompréhensible*. (Noël.)

INCOMPRÉHENSIBLEMENT. adv. D'une manière incompréhensible.

INCOMPRENABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut comprendre. Aristote estime la forme de Dieu *incomprenable*. (Montaig.) Ce mot, qui selon toute apparence a été forgé par Montaigne, n'a pas eu un sort heureux.

INCOMPRESSIBILITÉ. s. f. Phys. Qualité de ce qui est incompressible. Il est douteux que l'eau possède l'*incompressibilité*. (Encycl.)

INCOMPRESSIBLE. adj. des 2 g. Phys. Qui ne peut être comprimé. Se dit de certains corps qui ne peuvent être réduits à un moindre volume par une force quelconque. Matière, fluide incompressible.

INCOMPRIMÉ, ÉE. adj. Qui n'est point comprimé.

INCOMPRIS, ISE. adj. Qui n'est point compris. Livre, ouvrage incompris.

— Qui n'est point apprécié à sa juste valeur. Génie, talent incompris. Femme qui se prétend incomprise.

INCOMPTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point compte Calcul incompté.

INCONCÉDÉ, ÉE. adj. Qui n'est point concédé.

INCONCESSIBLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut concéder. Grâce inconcessible.

INCONCEVABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas concevable; dont on ne peut se rendre raison. Chose inconcevable. Sa conduite est inconcevable. C'est une contradiction inconcevable. Il est inconcevable que l'on se trompe, que l'on s'abuse à ce point. Il est inconcevable combien on lui a dit d'injures.

— Par exagérat. Extraordinaire, surprenant. Mémoire inconcevable. Hardiesse inconcevable. Etre d'une activité, d'une paresse inconcevable. Je suis arrivé ici dans un accablement *inconcevable*. (J.-J. Rouss.) Il attendait avec impatience un mouvement qui, suspendu, mal concerté, trahi, échoua par l'invasion autrichienne et l'*inconcevable* faiblesse des Napolitains. (Villemain.)

INCONCEVABLEMENT. adv. D'une manière inconcevable.

INCONCILIABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut se concilier. Se dit des choses qui s'excluent mutuellement. Faits inconciliables. La bienfaisance et l'égoïsme sont *inconciliables*. (De Lévis.) Et pourquoi, pauvres grands hommes, ces lots, hélas! presque toujours *inconciliables* de la gloire et de la sagesse? (Ste-Beuve.)

— Se dit aussi d'une personne qui ne peut s'accorder avec une autre. Deux voisins, deux plaideurs inconciliables.

— S'empl. quelquefois subst. en parlant des choses. N'entreprenez jamais de concilier les *inconciliables*. (Boiste.)

INCONCILIABLEMENT. adv. D'une manière inconciliable.

INCONCILIÉ, ÉE. adj. Qui n'est point concilié.

INCONCLU, UE. adj. Qui n'est point conclu. Marché inconclu.

INCONCLUANT, ANTE. adj. Qui n'est pas concluant. Argument inconcluant. Cette objection est *inconcluante*. (Portalis.) Ce mot serait utile.

INCONCRESSIBLE. adj. des 2 g. Didact. Qui ne peut devenir concret. Substance inconcressible.

INCONÇU, UE. adj. Qui n'est point conçu.

INCONDAMNABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être condamné. Accusé incondamnable.

INCONDAMNÉ, ÉE. adj. Qui n'a point subi de condamnation.

INCONDITIONNÉ, ÉE. adj. Techn. Qui n'est pas conditionné. Effets d'habiliements inconditionnés.

INCONDITIONNEL, ELLE. adj. Gramm. Qui n'est point conditionnel.

— On dit aussi subst. L'inconditionnel.

INCONDITIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv.; *conditus*, caché; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Se dit des animaux qui ne peuvent cacher leurs pattes sous leur corps.

— Crust. Nom donné aux crustacés dont les pieds ne peuvent se cacher sous le rebord du test.

INCONDUIT, ITE. adj. Qui n'est pas conduit.

INCONDUITE. s. f. Défaut de conduite, mauvaise conduite. Dérèglement de mœurs. Se perdre, se ruiner par son inconduite. Voilà où mène l'inconduite.

INCONFÉRÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été conféré.

INCONFESSÉ, ÉE. adj. Qui n'a point fait sa confession. Personne inconfessée.

INCONFIANCE. s. f. Défaut de confiance.

INCONFIANT, ANTE. adj. Qui manque de confiance.

INCONFINÉ, ÉE. adj. Qui n'est point confiné.

INCONFIRMÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été confirmé.

INCONFORME. adj. des 2 g. Qui n'est point conforme.

INCONFORMITÉ. s. f. Défaut de conformité.

INCONFUS, USE. adj. Qui n'est point confus.

INCONFUSÉMENT. adv. D'une manière claire, qui n'est pas confuse.

INCONFUSION. s. f. Absence de toute confusion.

INCONGELABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être congelé. Qui ne peut passer à l'état de glace.

INCONGELÉ, ÉE. adj. Phys. Qui n'a pas subi la congélation.

INCONGRU, UE. adj. (ét. lat., *in*, priv.; *congruere*, convenir). Qui pèche contre les règles de la syntaxe. Locution, phrase incongrue. Façon de parler incongrue.

— Fam. Qui est contre les convenances, les bienséances. Question incongrue. Demande, réponse incongrue. Voilà qui est tout à fait incongru. On se permet parfois des choses *incongrues*. (F. de Neufchât.) Le moyen de bien recevoir des gens qui sont tout à fait *incongrus* en galanterie? (Mol.)

N'est-ce pas trop, pour un drame *incongru*,
D'être à la fois, sifflé, tondu, battu? (Decerle.)

— Fig. et fam., en parlant des personnes. Qui manque aux usages du monde. Homme incongru, fort incongru.

INCONGRUITÉ. s. f. (ét., V. INCONGRU). Faute contre la syntaxe, contre les règles de la construction. Discours, écrit plein d'incongruités. Il lui échappe toujours des incongruités.

— Fam. Se dit aussi de tout ce qui, dans les discours, les actions ou la conduite, choque le bon sens ou la bienséance. Conduite pleine d'incongruités. Je crains quelque nouvelle incongruité de sa part. Il ne fait que des incongruités.

— Particulièrement. Chose sale, honteuse, qu'on n'ose faire ou nommer en bonne compagnie. Quelle incongruité! Faire une incongruité, des incongruités.

— Philol. Se dit d'un des trois catégorèmes établis par les stoïciens. Les incongruités s'appellent aussi *asymbamates*.

INCONGRÛMENT. adv. D'une manière incongrue. Parler, répondre, agir incongrûment.

INCONJECTURÉ, ÉE. adj. Qui n'est point l'objet d'une conjecture.

INCONJUGAL, ALE. Qui n'est point conjugal.

INCONJURABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut conjurer, prévenir. Si la faim assaille sans cesse l'indigence, comme perspective *inconjurable*, si ce n'est comme réalité, la satiété gâte les délices de l'opulence désœuvrée. (Is. Bourd.)

INCONNAISSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être connu.

INCONNAISSANCE. s. f. Défaut de connaissance, ignorance. Le silence, la nuit, l'*inconnaissance* des issues. (Merc.)

INCONNEXE. adj. des 2 g. Qui n'a de connexité avec rien.

INCONNEXION. s. f. Défaut de connexion.

INCONNEXITÉ. s. f. Défaut de connexité.

INCONNU, UE. adj. Qui n'est point connu. Pays inconnu. Terre inconnue. Île inconnue. Homme inconnu, tout à fait inconnu. Des gens inconnus. Un auteur inconnu. Vivre, rester inconnu. Agir par des moyens inconnus. Il n'y a rien de si connu, rien de si *inconnu* que Dieu, disait un ancien Père de l'Eglise. (Fléch.) Toute la vertu des femmes consiste à être *inconnues*, sans s'attirer ni blâme ni louange. (Id.) On va nous juger dans un monde *inconnu*, nous qui sommes nés libres. (Volt.) La belle représenta, entre autres choses, que son bonheur serait imparfait tant qu'il demeurerait *inconnu*. (La Font.) Et moi, fils *inconnu* d'un si glorieux père. (Rac.) L'histoire naturelle de ces riches contrées est presque *inconnue*. (B. de St-P.) Lorsque les sauvages découvrent dans les bois une espèce *inconnue* de fruits, d'oiseaux, ils les regardent comme un nouveau bienfait de l'astre du jour. (Id.) Son nom est *inconnu*, reprit lord Nelvil, mais ses moyens doivent le faire croire illustre. (Mme de Staël.) Le beau moral est absolument *inconnu*. (Dupat.) L'air de l'île Bourbon est très-sain, la plupart des maladies y sont totalement *inconnues*. (Parny.) Quelles voix *inconnues* quand les vents viennent à s'élever. (Chateaub.) Il se fraye des routes *inconnues* à travers les mers. (L'abbé de Beauv.) L'époque de la découverte de l'étain est *inconnue*. (Libes.) Que de conseils te seraient nécessaires dans ce monde *inconnu* où tu vas t'engager! (J.-J. Rouss.)

Par les sombres détours d'une route *inconnue*,
J'arrive sur ces monts qui divisent la nue. (Parny.)

Quel mortel est le moins à plaindre?
C'est celui qui ne sait rien craindre,
Qui vit et qui meurt inconnu. (Volt.)

— Obscur, qui n'a point de renommée, de réputation, dont on ignore l'état et l'origine. Tout peuple qui n'a point cultivé les arts doit être condamné à rester *inconnu*. (Volt.)

— Qu'on n'a pas ressenti, éprouvé. Des sensations inconnues. Eprouver un trouble inconnu, une émotion inconnue. C'est là que le repos est le seul plaisir *inconnu* (Mass.) Comment le chant des oiseaux lui causera-t-il une émotion voluptueuse, si les accents de l'amour et du plaisir lui sont *inconnus*? (J.-J. Rouss.) L'ennui, qui dévore les autres hommes au milieu même des délices, est *inconnu* à ceux qui savent s'occuper par quelque lecture. (Fén.)

— Méconnu, négligé, méprisé. Dans ce temps de troubles, les lois furent *inconnues*. (Volt.)

— *Inconnu à*. Dans ce concours innombrable d'hommes si inconnus les uns aux autres, nul ne fut *inconnu* à la vigilance du magistrat. (Mass.) Nouveau genre d'étude, et presque *inconnu* aux personnes de son âge et de son rang. (Boss.) J'ai eu d'autant plus de tort, madame, d'employer un mot qui vous était *inconnu*. (J.-J. Rouss.) Qui êtes-vous, me dit-il, vos traits ne me sont pas *inconnus*. (Le Sage.) C'est dans le lit de l'Océan que naissent une multitude de plantes *inconnues* à nos botanistes. (B. de St-P.) On peut conclure de tout ce que nous venons de dire, qu'il y a encore beaucoup de végétaux utiles qui nous sont *inconnus*. (Id.) Tous les meubles de nos contrées leur sont *inconnus*. (Lamart.) Cook bravait des dangers *inconnus* à l'audace humaine. (Lemontey.) La foi était *inconnue* aux peuples qui ignoraient notre Dieu. (De la Luzerne.)

— *Inconnu chez*. Ce nom est absolument *inconnu* chez nos Indiens. (Volt.) L'injure et la violence étaient *inconnues* chez ces heureux enfants du ciel : la raison et la bienveillance étaient leurs lois. (Deleuze.)

— *Inconnu pour*. L'Océan n'a plus de bords *inconnus* pour nos navigateurs. (A.-Mart.)

— Math. *Quantité inconnue*. V. INCONNU, subst.

INCONNU, UE. s. Celui, celle qui n'est pas connu ou qui est très-peu connu. Un jeune inconnu. Une belle inconnue. Lettre apportée par un inconnu. L'accès n'était pas même refusé aux *inconnus*. (Mass.) Les plus zélés partisans du chien doivent confesser que cet animal a de l'audace dans les yeux ; que plusieurs sont hargneux ; qu'ils mordent quelquefois des *inconnus*, en les prenant pour les ennemis de leurs maîtres. (Volt.)

— Se dit particulièrement des personnes que l'on regarde comme peu dignes d'être connues. Se fier à un inconnu. Epouser une inconnue.

INCONNU. s. m. Ce que l'on ignore, par opposition à ce que l'on connaît. Aller du connu à l'inconnu.

— Math. *L'inconnue*. La quantité que l'on cherche pour la solution d'un problème. L'objet d'une science est proprement un problème qui, comme tout problème à résoudre, a pour données des connues et des *inconnues*. (Condil.) On dit aussi, *quantité inconnue*.

— *Dégager l'inconnue*. La faire sortir des relations algébriques où elle est engagée.

— Myth. *Dieu inconnu*. Nom d'une divinité que l'on honorait à Athènes, sans en déterminer aucunement les attributions. Il y avait également à Rome un Dieu inconnu. On peut assigner ce culte au besoin général d'une religion plus pure et plus sévère.

— Hortic. *Inconnue cheneau*. Variété de poire nommée aussi fondante de Brest. || *Inconnue lafare*. Nom donné dans quelques endroits à la poire de Saint-Germain.

INCONQUIS, ISE. adj. Qui n'a point été conquis. Pays inconquis.

INCONSCIENCE. s. f. Défaut de conscience.

INCONSCIENCIEUSEMENT. adv. Sans conscience. D'une manière peu consciencieuse.

INCONSCIENCIEUX, EUSE. adj. Qui manque de conscience. Personne inconsciencieuse. Les personnes qui à tout moment font parade de leur conscience sont les plus inconsciencieuses.

INCONSEILLÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas reçu de conseil.

INCONSENTI, IE. adj. Qui n'est point consenti.

INCONSÉQUEMMENT. adv. (pr. *ein-kon-sé-ka-man*). Avec inconséquence.

INCONSÉQUENCE. s. f. Défaut de conséquence, manque d'accord dans les idées, les discours, les actions. Dire, faire une chose par inconséquence. Il y a de l'inconséquence dans ces paroles, dans ce procédé. C'est une pure inconséquence. L'une des *inconséquences* les plus communes est de ne pas vouloir les moyens de ce qu'on veut. (De Lévis.) Les suites de l'*inconséquence* sont la déconsidération. (Cte de Bradi.) On trouve encore beaucoup d'*inconséquences* dans plusieurs institutions peu en rapport avec les devoirs, les droits et les besoins de l'homme. (Id.) Il y a mille fois plus d'*inconséquence* encore dans la vie que dans les jugements. (Encycl.)

— Chose dite ou faite par inconséquence, sans réflexion. Conduite pleine d'inconséquences. Faire, dire mille inconséquences. Le plus long chapitre de l'histoire de l'homme est celui de ses *inconséquences*. (Boiste.)

— Légèreté de conduite, oubli de ce que les bienséances exigent. Le mot d'*inconséquence* a été adopté, à l'égard du beau sexe, pour lui épargner un terme plus dur. Cette femme a fait une ou des inconséquences.

INCONSÉQUENT, ENTE. adj. Qui agit, qui parle contre ses propres principes. Homme inconséquent dans sa conduite, dans ses propos. Il faut permettre aux hommes d'être un peu *inconséquents*. (Vauvenarg.) Un ministre est *inconséquent* lorsqu'il annonce à la tribune une économie dans les dépenses, et que ses comptes augmentent le budget. (Cte de Bradi.)

— Fam. *Femme inconséquente*. Femme légère, qui oublie trop souvent ce que les bienséances exigent de son sexe.

— Se dit aussi des choses dans le sens de Contradictoire. Conduite inconséquente. Raisonnement inconséquent. Réponses inconséquentes. On est forcé de convenir que les lois sont *inconséquentes*, lorsque les mœurs d'un peuple les rendent à peu près impraticables. (Cte de Bradi.)

— S'emploie quelquefois substantiv. en parlant des personnes. Un jeune inconséquent. C'est un inconséquent, une inconséquente.

INCONSERVABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne saurait conserver.

INCONSIDÉRATION. s. f. (pr. *in-kon-ci-dé-ra-ci-on*). Privation, absence de considération. Etre, tomber dans l'inconsidération. L'*inconsidération* fait mourir de langueur la vanité. (Boiste.)

— Légère imprudence dans les discours, dans la conduite. Parler, agir avec inconsidération. Faire une chose par inconsidération. Ce n'est pas une méchanceté, c'est une inconsidération.

INCONSIDÉRÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas considéré, estimé. Inusité en ce sens, et vicieux, parce qu'il prête à l'amphibologie.

— Etourdi, irréfléchi, imprudent. Homme inconsidéré. Femme inconsidérée. Etre fort inconsidéré. Voilà ce que c'est qu'une jeunesse *inconsidérée*, qui veut agir à sa tête. (La Font.) Ingrat et *inconsidéré*, l'homme se plaint de la nature comme si elle avait mal fait les choses, tandis que c'est lui seul qui les gâte. (S. Dubay.)

— Se dit également des choses. Action inconsidérée. Conduite inconsidérée. Discours, propos inconsidérés. Zèle inconsidéré.

— Il est aussi subst. en parlant des personnes. Vous êtes un inconsidéré.

INCONSIDÉRÉMENT. adv. D'une manière inconsidérée, étourdiment. Se conduire, parler inconsidérément. En perpétuelle défiance contre cette force active qui projette l'homme *inconsidérement* dans les sciences, l'industrie et les arts. (Ste-Beuve.)

INCONSISTANCE. s. f. Défaut de consistance, de suite et d'ensemble. L'inconsistance des idées, des projets. Une insolente et molle disposition, capable d'autant d'*inconsistance* que la folie et l'imbécillité. (Hist. des Stuarts.)

INCONSISTANT, ANTE. adj. Qui manque de consistance morale.

INCONSOLABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut se consoler, qu'on ne peut consoler. Homme inconsolable. Femme inconsolable. Douleur inconsolable. Etre inconsolable de la mort de quelqu'un. Une circonstance imaginaire que nous ajoutons à nos afflictions, c'est de croire que nous sommes *inconsolables*. (Fontenelle.) Télémaque était abattu et *inconsolable*. (Fén.) Tu lis avec intérêt dans un cœur percé de toutes parts, qui te déploie ses *inconsolables* afflictions. (Volt.) Ni ces témoignages d'une amitié *inconsolable*, ni les serments de la foi conjugale, ni les cris de leurs chers enfants éplorés, ne les rappellent du séjour des ombres. (B. de St-P.)

— *Inconsolable de*. Je suis *inconsolable* de cette séparation. (Mme de Sévigné.)

INCONSOLABLEMENT. adv. De manière à ne pouvoir être consolé. Etre affligé inconsolablement.

INCONSOLANT, ANTE. adj. Qui n'est point consolant. Toutes ses paroles sont *inconsolantes*. (Merc.)

INCONSOLÉ, ÉE. adj. Qui n'est point consolé. Nous avons *inconsolable*; *inconsolé* peut être utile surtout en poésie, parce qu'il est sonore. (La Harpe.)

Ainsi le loup cruel par la faim tourmenté,
Ravit le tendre agneau qu'à la plaine isolée,
Redemande en bêlant sa mère *inconsolée*. (Gaston.)

INCONSOMMÉ, ÉE. adj. Qui n'est point consommé.

INCONSOMPTIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être consumé.

INCONSTAMMENT. adv. D'une manière inconstante, avec inconstance.

INCONSTANCE. s. f. Défaut de constance ; facilité extrême à changer d'opinion, de résolution, d'affection, de conduite. L'inconstance d'un ami, d'un amant. L'inconstance d'une maîtresse. L'inconstance des femmes. Inconstance nuisible à l'avancement, à la fortune. L'*inconstance* et l'amour sont incompatibles. (J.-J. Rouss.) Notre éducation ne nous dispose pas moins à l'opiniâtreté qu'à l'*inconstance*. (B. de St-P.) Quelle *inconstance* dans l'homme ; après avoir fondé et gouverné son institut, il se démit de sa place et voulut la reprendre. (Volt.) Par la fausse idée que nous avons des biens ou des maux, autant que par l'*inconstance* de notre volonté, nous agissons presque toujours sans savoir précisément ce qu'il faut désirer et ce qu'il faut craindre. (Barth.)

Toutes à leur tour se plaignaient
Des excès de son *inconstance*,
Qu'à grand'peine elles égalaient. (Voltaire.)

— Action de changer. Une première inconstance. Pardonner une inconstance, plusieurs inconstances. D'où viennent nos *inconstances*, si ce n'est de notre foi chancelante. (Boss.) Sa persévérance ne fait-elle pas honte à nos inégalités et à nos *inconstances*. (Fléch.) Le monde a ses vanités et ses *inconstances*. (Id.) Il me faut, pour mon honneur, prévenir l'éclat de son *inconstance*. (Mol.)

— En parlant des choses. Instabilité, mobilité. L'inconstance des saisons. L'inconstance du temps. L'inconstance des vents. L'inconstance de la mer. L'inconstance de la fortune. L'*inconstance* et la vanité des choses humaines. (Fléch.) Appliquée aux fantaisies du goût, l'*inconstance* constitue ce que nous appelons la mode. (V. Barrière.)

Et fixant de ses vœux l'*inconstance* fatale,
Phèdre depuis longtemps ne craint plus de rivale. (Racine.)

INCONSTANT, ANTE. adj. Qui n'a point de constance, de fixité, qui est sujet à changer, volage. Homme inconstant. Femme inconstante. Caractère inconstant. Etre inconstant en amitié, en amour. Etre inconstant dans ses affections, dans ses résolutions, dans ses projets. Je l'aimais *inconstant*, qu'eussé-je fait fidèle. (Rac.) Ne vous assurez point sur ce cœur *inconstant*. (Id.) Oh! combien l'homme est *inconstant*, divers. (La Font.) Peut-être explique-t-on par la variation des marées elle des caractères, qui sont évidemment plus actifs et plus *inconstants* chez les peuples de l'hémisphère nord. (B. de St-P.) Ce moment d'exaltation ne dure pas ; Faust est un caractère *inconstant*; les passions le reprennent. (Mme de Staël.)

— Se dit aussi des choses. Saison inconstante. Temps inconstant. Vent bien inconstant. Les choses humaines sont inconstantes.

Il sommeille, et de loin, à voir son lit flottant,
On croirait voir voguer sur le fleuve *inconstant*
Le nid d'une blanche colombe. (V. Hugo.)

— Il s'emploie quelquefois substantiv., en parlant des personnes. Ramener, punir un inconstant. C'est un inconstant, une inconstante. Il y a, je l'avoue, beaucoup d'*inconstants* et de fripons parmi nous. (Volt.) L'*inconstant* adopte aujourd'hui sans conviction l'opinion qu'il défendait hier de même, et à laquelle il reviendra demain pour un jour seulement. (V. Barrière.)

INCONSTITUTIONALITÉ. s. f. (pr. *in-konss-ti-tu-ci-o-na-li-té*). Polit. Caractère de ce qui est opposé à la constitution d'un pays. L'inconstitutionalité d'un acte, d'une loi. L'inconstitutionalité d'une opinion.

INCONSTITUTIONNEL, ELLE. adj. (pr. *in-konss-ti-tu-ci-on-nel*). Polit. Qui n'est pas constitutionnel, qui est contraire à la constitution d'un pays. Projet inconstitutionnel. Loi, proposition inconstitutionnelle.

INCONSTITUTIONNELLEMENT. adv. (pr. *in-konss-ti-tu-ci-o-nè-le-man*). D'une manière inconstitutionnelle.

INCONSULTÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été consulté, qui n'est plus consulté.

Dodone *inconsultée* a perdu ses oracles ;
Nos vergers sont sans dieux, nos forêts sans miracles. (Delille.)

INCONSUMÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été consumé. On trouva dans sa main l'encens *inconsumé*. (***)

INCONTAMINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *in*, priv.; *contaminatus*, souillé). Qui est sans souillure. Mot qui appartient au vieux langage.

INCONTENT, ENTE. adj. Qui n'est point content. S'est dit pour Mécontent.

INCONTESTABILITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est incontestable.

INCONTESTABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être contesté, qui est certain. Preuve, vérité incontestable. Droit incontestable. Fait incontestable. Ceci est incontestable. Il fit bien, son droit était *incontestable*. (Volt.) Ne vous ai-je pas dit que nous avons un pouvoir *incontestable* sur les choses invisibles? (Id.) La théorie physiologique de la sensation repose sur des bases *incontestables*. (Dufay.)

— Impersonnel. *Il est incontestable*. On ne saurait contester. Il est *incontestable* que les habitants des Gaules et de l'Espagne descendent de Gomer. (Volt.) Il est *incontestable* que c'est la couronne du monarque qui soutient la tiare du pontife. (Dupaty.)

INCONTESTABLEMENT. adv. D'une manière certaine, incontestable. Cela est incontestablement prouvé. Si Voltaire eût également soigné toutes les parties de son style, et qu'il eût plus tendu à la perfection qu'à la fécondité, il serait *incontestablement* le premier de nos poëtes. (Paliss.)

INCONTESTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point contesté. Droit incontesté. Autorité incontestée. Les tissus en laine et en duvet de cachemire, dans la fabrication desquels la supériorité de nos manufactures est *incontestée*. (Dict. des [illegible]) Ce mot est admis surtout dans le langage parlementaire.

INCONTIGU, UË. adj. Qui n'est point contigu à une chose.

INCONTINEMMENT. adv. (pr. *ein-kon-ti-na-man*.) D'une manière incontinente, impudique.

INCONTINENCE. s. f. Vice opposé à la continence, à la chasteté ; abus des plaisirs de l'amour. Etre adonné à l'incontinence. Maladie qui est une des suites de l'incontinence. L'*incontinence* dépare la plus belle vie. (Jul. l'Apost.) Oseriez-vous exiger que Dieu vous fît vivre sans douleurs des siècles entiers, pour prix de votre gourmandise, de votre ivrognerie, de votre *incontinence*? (Volt.) On y taxe d'*incontinence* la femme qui devient grosse la première année de son mariage. (Chateaub.) Les résultats de l'*incontinence* sont fâcheux, et quelquefois terribles. (Anquetin.)

— Médec. *Incontinence d'urine*. Ecoulement

habituel ou involontaire de ce liquide, causé, le plus ordinairement, par le relâchement ou la paralysie du sphincter de la vessie, ou par un excès de sensibilité et de contractilité de la vessie elle-même, ou bien encore, comme chez les vieillards, par la paralysie de ce réservoir membraneux, d'où l'urine s'écoule comme par regorgement, après s'y être accumulée.

INCONTINENT, ENTE. adj. Qui n'est pas continent, qui n'est pas chaste. Homme très-incontinent. Vous avez été intempérant et *incontinent*; corrigez-vous de ces deux vices, et vous vivrez cent cinquante ans pour le moins. (Volt.)

INCONTINENT. adv. Employé elliptiq. pour Dans le temps incontinent. Il signifie Aussitôt; sur-le-champ; sur l'heure. Recevoir un ordre, et partir incontinent. Les troupes chrétiennes marchèrent *incontinent* par des endroits rudes et escarpés. (Fléch.) Freind prit son parti *incontinent*, selon sa coutume. (Volt.) Les rechercheurs, apprenant que la dame avait une prodigieuse quantité de diamants, la jugèrent *incontinent* sorcière. (Id.)

INCONTINU, UE. adj. Qui n'est pas continu.

INCONTINUEL, ELLE. adj. Qui n'a pas lieu continuellement.

INCONTINUITÉ. s. f. Défaut de continuité.

INCONTRACTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point contracté.

INCONTRADICTION. s. f. (pr. *in-kon-tra-dik-ci-on*). Absence de contradiction.

— Accord dans la manière de penser. Ni la contradiction n'est marque de fausseté, ni l'*incontradiction* n'est marque de vérité. (Pasc.)

INCONTRAINT, AINTE. adj. Qui n'a pas subi de contrainte.

INCONTRAINTE. s. f. Absence de contrainte.

INCONTRE. adv. S'est dit pour A l'encontre. Pourquoi venir incontre?

INCONTREFAIT, AITE. adj. Qui n'est point contrefait.

INCONTRIT, ITE. adj. Qui n'est point contrit, qui n'a pas fait d'acte de contrition.

INCONTRÔLABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être soumis à aucun contrôle. Métal incontrôlable.

INCONTRÔLÉ, ÉE. adj. Qui n'a subi aucun contrôle.

INCONTROVERSABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut controverser.

INCONTROVERSÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été controversé.

INCONVAINCU, UE. adj. Qui n'a point été convaincu.

— Caraccioli a dit subst. Les inconvaincus.

INCONVENABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas convenable.

— S'est dit autrefois de ce qui est déshonnête, impudique. Je n'oserais écrire les choses *inconvenables* qu'ils faisaient aux dames. (Froiss.)

INCONVENANCE. s. f. Qualité de ce qui est inconvenant. L'inconvenance d'un procédé. L'inconvenance d'un propos, d'une plaisanterie. Parole, réponse d'une inconvenance choquante

— Absol. Action qui blesse les usages, les bienséances. Quelle inconvenance!

INCONVENANT, ANTE. adj. Qui ne convient pas, qui blesse les convenances. Action, parole inconvenante. Cela est fort inconvenant.

INCONVÉNIENT. s. m. (ét. lat., *in*, priv.; *convenire*, s'accorder). Ce qui survient de fâcheux dans une entreprise, dans une affaire. Grand inconvénient. Affaire qui n'offre nul inconvénient, qui offre de nombreux inconvénients. Chose qui ne peut se faire sans inconvénient. S'attirer mille inconvénients. N'avoir aucun inconvénient à craindre. Il n'y a point d'inconvénient à s'y prendre ainsi. En voulant éviter un inconvénient, on tombe quelquefois dans un autre. La loi répond des *inconvénients* que l'on éprouve en la suivant; l'homme est responsable des *inconvénients* qui arrivent lorsqu'il s'écarte de la lettre. (D'Aguess.) En jouissant d'avance du plaisir de vivre avec vous, j'ai craint les *inconvénients* qui pouvaient le troubler. (J.-J. Rouss.) Mais de cette destruction même il est résulté un nouvel *inconvénient*. (Buff.)

— Désavantage attaché à une chose, conséquence fâcheuse qui en résulte. Grave inconvénient. Remédier aux inconvénients. Système qui a ses avantages et ses inconvénients. Les *inconvénients* du silence sont quelquefois graves. (Livay.) Peu de personnes savent quels *inconvénients* sont attachés à l'abus de ces plaisirs. (Rostan.) En les tenant en chambre, on prévient en grande partie cet *inconvénient*. (Buff.) Voilà l'*inconvénient* du bruit fait à l'avance; l'indignation est usée quand le mal se révèle. (Bazin.)

INCONVÉNIENTER. v. n. 1^re^ conj. Trouver des inconvénients à quelque chose. Inusité.

INCONVERTI, IE. adj. Qui n'a point été converti. Je vous assure qu'il est absolument *inconverti*; j'ajoute inconvertissable. (Merc.)

INCONVERTIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas susceptible de se convertir. Avec une fausse conscience, on est incorrigible et *inconvertible*. (Bourd.)

INCONVERTISSABLE. adj. des 2 g. Syn. de Inconvertible. V. ce mot.

INCONVICTION. s. f (pr. *in-kon-vik-ci-on*). Défaut de conviction. Ne distinguera-t-on jamais l'*inconviction* qui doute en examinant, de l'incrédulité qui nie sans examen? (Servan.)

INCONVIÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été convié, invité.

INCORPORALITÉ. s. f. (du lat. *incorporalitas*; fait de *in*, priv.; et *corpus*, corps). Dogm. Qualité, état des êtres incorporels. L'incorporalité des anges.

INCORPORATION. s. f. (pr. *in-kor-po-ra-ci-on*; du lat. *incorporatio*; fait de *in*, dans; *corpus*, corps). Action d'incorporer, de s'incorporer, et état de ce qui est incorporé. L'incorporation d'une compagnie dans un régiment. L'incorporation d'une province à un royaume. Propriété acquise par incorporation.

— Fig. L'incorporation de quelques articles de l'ancienne loi dans la nouvelle.

INCORPORÉ, ÉE. part. pass. du v. Incorporer. S'empl. adjectiv. Substance incorporée avec une autre.

— Fig. Plusieurs des lois anciennes furent *incorporées* dans le nouveau code. (Acad.) Ceux-ci se figuraient un Dieu *incorporé* avec tout l'univers. (Mass.)

INCORPORÉITÉ. s. f. Dogm. Synonyme de Incorporalité. V. ce mot.

INCORPOREL, ELLE. adj. Qui n'a point de corps, qui est privé de corps. Les êtres incorporels. Nos filles ne pensent qu'en tremblant au jour qui doit les priver de cette vertu qui les rend semblables aux anges et aux puissances *incorporelles*. (Montesq.) Dieu est *incorporel*. (Acad.)

— Jurispr. *Chose incorporelle*. Qu'on ne peut toucher, et qui consiste en droits et en actions.

INCORPORER. v. a. 1^re^ conj. (du lat. *incorporari*; fait de *in*, dans; *corpus*, corps). Pharm. et chim. Mêler, réunir ensemble certaines matières ou substances pour n'en faire qu'un seul corps qui ait de la consistance. Incorporer une substance avec une autre. Incorporer plusieurs médicaments pour en faire des emplâtres, des onguents.

— Fig. Joindre, réunir, en parlant d'un corps politique, ecclésiastique ou militaire. Incorporer un peuple avec un autre. Incorporer le clergé d'une paroisse dans celui d'une autre. Incorporer de nouvelles levées dans l'armée, des conscrits dans un régiment. Comment pourrons-nous *incorporer* tout à fait à l'Eglise de Jésus-Christ tant de peuples nouvellement convertis? (Boss.) Différente des autres mères, qui mettent hors d'elles-mêmes les enfants qu'elles produisent, l'Eglise n'engendre les siens qu'en les recevant en son sein, qu'en les *incorporant* à son unité. (Id.)

— Fig., en parlant des choses. Il ne faut pas attacher le savoir à l'âme, il l'y faut *incorporer*. (Mont.)

— Se dit aussi en parlant des Pays, des terres. Incorporer une nouvelle province au royaume. Incorporer une forêt au domaine.

— Fig. On *incorpore* la colère en la cachant. (Mont.)

— Fig. L'habitude nous *incorpore* au vice. (Mont.)

— S'INCORPORER. v. pron. Être incorporé. Choisir deux substances qui s'incorporent facilement. Les alluvions s'incorporent à l'héritage auquel ils se joignent.

— Fig. Si vous saviez avec quelle facilité vous vous laissez prendre aux richesses que vous croyez posséder; si vous saviez par combien d'imperceptibles liens elles s'attachent, et, pour ainsi dire, *s'incorporent* à vous. (Boss.) Il faut prendre les affaires en main, non à cœur; s'en charger, et non se les *incorporer*. (Charr.) Les richesses s'attachent, et pour ainsi dire *s'incorporent* à notre cœur. (Boss.)

— verbe récipr. Deux peuples qui s'incorporent avec le temps.

INCORRECT, ECTE. adj. Qui n'est pas correct. Style incorrect. Dessin incorrect. Édition incorrecte. Figure incorrecte. Manière incorrecte. On lui faisait voir les contre-sens de scène en scène, un dialogue vague, *incorrect*, décousu, sans expression, sans effet. (La Harpe.)

— Se dit aussi des Écrivains, des artistes, dont le travail est incorrect. Écrivain, auteur incorrect. Peintre, dessinateur incorrect.

INCORRECTEMENT. adv. D'une manière incorrecte. Écrire, dessiner incorrectement.

INCORRECTION. s. f. (pr. *in-kor-rec-ci-on*). Défaut de correction. Incorrection de style.

— Endroit incorrect, défectueux, dans un ouvrage d'esprit ou d'art. Livre, tableau rempli d'incorrections. Faire disparaître une incorrection, des incorrections. Ce sont des amants et non des académiciens, dit-il dans une note, croyant justifier par ce seul mot les *incorrections*, les longueurs et les inutilités. (La Harpe.)

INCORRIGÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas corrigé. Ouvrage incorrigé.

INCORRIGIBILITÉ. s. f. Défaut de celui qui est incorrigible.

INCORRIGIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut se corriger, être corrigé. Enfant incorrigible. Joueur incorrigible. Esprit, caractère incorrigible. Des défauts incorrigibles. Il pèche sans remords, et il est plus *incorrigible*. (Fléchier.) Sans la philosophie, quoique souvent et sévèrement châtiés par le malheur, nous demeurons *incorrigibles*. (Boiste.)

INCORRIGIBLEMENT. adv. D'une manière incorrigible. Se conduire incorrigiblement.

INCORROMPU, UE. adj. Qui n'est point corrompu. La nature *incorrompue*. (Pasc.)

INCORROYÉ, ÉE. adj. Techn. Qui n'a point subi le corroyage. Fer incorroyé. Cuir incorroyé.

INCORRUPTIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est incorruptible. L'incorruptibilité des corps glorieux.

— Fig. Probité invariable, intégrité d'un homme qui ne se laisse point corrompre. L'incorruptibilité d'un juge, d'un magistrat, d'un fonctionnaire public.

INCORRUPTIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est point sujet à la corruption. Matière incorruptible. Il n'y a que les substances spirituelles qui soient *incorruptibles*. (Acad.)

— Fig. Incapable de se laisser corrompre pour manquer à l'honneur, à son devoir. Magistrat incorruptible. Homme incorruptible, d'une probité incorruptible. Femme d'une vertu, d'une fidélité incorruptible. Ils eurent recours à M. de Lamoignon, comme à un homme *incorruptible*. (Fléch.)

— En poésie, *incorruptible* s'est quelquefois appliqué élégamment aux choses morales :

J'éveillerai pour toi la pitié, la justice
De l'*incorruptible* avenir. (Gilbert.)

Et le crime serait paisible
Sans le remords *incorruptible*
Qui s'élève seul contre lui. (Lamotte.)

INCORRUPTIBLE. s. m. Membre d'une secte eutychéenne qui enseignait que le corps de Jésus-Christ était incorruptible, et exempt de toute passion humaine.

INCORRUPTION. s. f. (pr. *in-kor-rup-ci-on*). Théol. Etat des choses qui ne peuvent se corrompre. Saint Paul dit que nous revêtirons l'*incorruption* lorsque nous serons ressuscités. (Suppl. de l'Acad.)

INCOUPABLE. adj. Qui n'est pas coupable. Ce mot se trouve dans les Commentaires de Montluc.

INCOUPÉ, ÉE. adj. Qui n'est point coupé, séparé.

INCOURAGEUSEMENT. adv. D'une manière dépourvue de courage; lâchement.

INCOURAGEUX, EUSE. adj. Qui n'est point courageux; lâche.

INCOURANT, ANTE. adj. Comm. Qui n'a point de cours; qui ne se vend point. Marchandise incourante. ‖ *Effet incourant*. Effet qui ne peut s'escompter.

INCOURBÉ, ÉE. adj. Qui n'est point courbé, qui est droit.

INCOURONNÉ, ÉE. adj. Qui n'a point de couronne.

— Bot. Se dit de la calathide des synanthérées, quand les fleurs qui la constituent se ressemblent pour la forme de la corolle.

INCOURS. s. m. Anc. cout. Confiscation.

INCOUVÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été couvé; qui n'a point subi l'incubation. Œufs incouvés.

INCRASSANT, ANTE. adj. (du lat. *incrassans*, part. prés. du v. *incrassare*, épaissir). Méd. Qui épaissit. Se dit des médicaments auxquels on supposait la propriété d'augmenter la consistance des humeurs : telles étaient toutes les substances mucilagineuses.

— Il est aussi subst. masc. Un incrassant. Les *incrassants* sont les opposés des incisifs. (Ryst.)

INCRASSATION. s. f. (pr. *in-crass-ça-ci-on*; ét., V. INCRASSANT). Médec. Épaississement. S'employait en parlant de l'état des humeurs. ‖ Effet des remèdes incrassants. Inusité.

INCRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Incrasser. S'empl. adjectiv.

INCRASSER. v. a. 1^re^ conj. (du lat. *incrassare*, même signif.) Méd. Épaissir, rendre plus dense, plus tenace. Incrasser les humeurs. Inusité. ‖ S'INCRASSER. v. pron. Devenir plus épais, plus tenace.

INCRÉDIBILITÉ. s. f. Dogm. Ce qui fait qu'on ne peut croire une chose, ce qui la rend incroyable. Motifs d'incrédibilité.

INCRÉDIBLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Incroyable. Vous m'êtes incrédible, signifiait, Je ne puis vous croire.

INCRÉDULE. adj. des 2 g. (du lat. *incredulus*; fait de *in*, priv., et *credere*, croire). Qui ne croit que difficilement, qu'on a peine à persuader. Homme incrédule, très-incrédule. Esprit incrédule. Etre naturellement incrédule.

— Qui ne veut point croire aux mystères de la religion. Auteur incrédule. Il ose se vanter d'être incrédule. Il est démontré que la majeure partie des hommes, et surtout des femmes dont l'imagination est double, ne saurait être *incrédule*. (Galiani.) Racine, *incrédule*, n'eût jamais fait Athalie. (Dutheil.)

— S'emploie aussi substantiv., surtout dans ce dernier sens. Un incrédule. Convaincre, combattre les incrédules. C'est ainsi que Dieu fera taire les superbes et les *incrédules*. (Boss.) Etonnez-vous, à ce prodige nouveau; c'est que, parmi tant de témoignages de l'amour divin, il y ait tant d'*incrédules* et tant d'insensibles. (Id.) J'ai passé ma vie parmi les *incrédules* sans me laisser ébranler. (J.-J. Rouss.) Les *incrédules* eux-mêmes n'aiment pas l'incrédulité dans les femmes. (Grégory.)

INCRÉDULITÉ. s. f. (du lat. *incredulitas*, fait de *in*, priv., et de *credere*, croire). Répugnance, résistance à croire ce qui est croyable. Incrédulité opiniâtre, invincible. Quelle incrédulité!

— Manque de foi religieuse. Aveugle, fatale incrédulité. L'incrédulité des Juifs, des prétendus philosophes. Elle gémissait dans son *incrédulité*, qu'elle n'avait pas la force de vaincre. (Boss.) Voltaire eut l'art funeste, chez un peuple capricieux et aimable, de rendre l'*incrédulité* à la mode. (Chateaub.) Il est naturel que le schisme mène à l'*incrédulité*, et que l'athéisme suive l'hérésie. (Id.) Il ne se commet pas un seul crime dont nous n'ayons le droit de demander compte à l'*incrédulité*. (Lamenn.) La foi du chrétien a besoin de l'*incrédulité* du juif. (Dupaty.)

— L'incrédulité personnifiée. Les grands coupables cherchent un asile contre les remords et la peur dans les bras de l'*incrédulité*. (Boiste.)

INCRÉÉ, ÉE. adj. Qui existe sans avoir été créé. Dieu seul est incréé, est un être incréé. ‖ *La sagesse incréée*. Jésus-Christ.

— Substantiv., en poésie, l'*Incréé*, Dieu. Je sais que tu connais l'*Incréé*. (Trad. de Klopstock.)

INCRÉMENT. s. m. (du lat. *incrementum*, accroissement, augmentation). Algèb. Ce dont une quantité croît ou décroît. On dit aujourd'hui, Différentielle. V. DIFFÉRENTIELLE.

INCRÉPANT, ANTE. adj. (du lat. *increpans*, part. prés. de *increpare*, réprimander, reprendre). Qui blâme, reprend, réprimande. Vieux et inusité.

INCRÉPÉ, ÉE. part. pass. du v. Incréper. S'empl. adjectiv.

INCRÉPER. v. a. 1^re^ conj. (du lat. *increpare*). Blâmer, réprimander. Puis, *increpez* cette mort qui nous fraude. (Marot.) Vieux et inusité.

INCRÉPI, IE. adj. Qui n'a pas été crépi.

INCRIBLÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été criblé

INCRIMINABLE. adj. des 2 g. (rad. *incriminer*). Que l'on peut imputer à crime. Action incriminable.

INCRIMINATION. s. f. (pr. *in-kri-mi-na-ci-on*). Jurispr. Action d'incriminer. ‖ État d'une personne incriminée.

INCRIMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Incriminer. S'empl. adjectiv. Personne incriminée

INCRIMINER. v. a. 1^re^ conj. (ét. lat., *in*, sur; *crimen*, *criminis*, crime). Jurispr. Accuser quelqu'un de crime, lui imputer à crime quelque chose. Incriminer quelqu'un. Incriminer les actions, les paroles d'une personne.

INCRIMINEL, ELLE. adj. Qui n'est point criminel.

INCRIMINELLEMENT. adv. D'une manière qui n'est point criminelle.

INCRISTALLISABILITÉ. s. f. Phys. Qualité d'un corps qui ne peut se cristalliser. ‖ État de ce qui est incristallisable.

INCRISTALLISABLE. adj. des 2 g. Phys. Qui ne peut se cristalliser, qui n'est pas susceptible de prendre une forme régulière. Substance incristallisable.

INCRITIQUABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être critiqué; qui est à l'abri de la critique. Ouvrage incritiquable.

INCRITIQUÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été critiqué; qui n'a point subi de critique.

INCROCHETABLE. adj. des 2 g. Techn. Qui ne peut être crocheté. Depuis une vingtaine d'années on est parvenu à faire des serrures *incrochetables*, qu'on ne peut ouvrir sans les briser, à moins d'avoir la clé. (Teul.)

INCROYABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est incroyable.

INCROYABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être cru, qui est difficile à croire. Il ne se dit que des choses. Fait incroyable. Récit incroyable. Histoire, aventure incroyable. Des merveilles incroyables. Voilà qui est vraiment incroyable. C'était de tous les mystères celui qui paraissait le plus *incroyable*. (Boss.) On sème de sa mort d'*incroyables* discours. (Rac.) Défions-nous toujours d'une *incroyable* histoire. (Imbert.) La pie transporte ses œufs ailleurs, soit entre ses doigts, soit d'une manière encore plus *incroyable*. (Buff.)

— Par exagération, qui est extraordinaire, excessif. Talent incroyable. Mémoire incroyable. Chagrin incroyable. Joie incroyable. Souffrir des maux incroyables, des douleurs incroyables. La joie de cette princesse était *incroyable*. (Boss.) C'étaient souvent d'*incroyables* violences, d'amères ironies et de noirs soupçons dans deux imaginations également irritables. (Villem.)

— Impers. *Il est incroyable*. On ne saurait croire, concevoir. Il est incroyable combien on s'y amuse. Est-il *incroyable* que Dieu aime, et que la bonté se communique? (Boss.) Il n'est pas *incroyable* qu'il fasse des miracles. (Fléch.)

— substantiv. L'*incroyable*. Ce qui n'est pas croyable. Les personnes passionnées croient tout, même l'*incroyable*. (Boiste.)

— Hist. S'est dit sous le Directoire, d'une certaine classe d'élégants, qui affectaient dans leur mise une recherche extraordinaire et ridicule. C'est un incroyable. Les incroyables ont succédé aux muscadins, et ont été remplacés par les dandys, les fashionables et les lions.

INCROYABLEMENT. adv. D'une manière incroyable, excessive. Puis, sans ouvrir les yeux, elle prit à son insu une pose *incroyablement* gracieuse. (G. Sand.)

INCROYANCE. s. f. État de celui qui n'a point de croyance.

INCRUSTABLE. adj. des 2 g. (rad. *incruster*). Qui peut être incrusté.

INCRUSTANT. part. prés. invar. du v. Incruster. Des ouvriers incrustant de marbre un portique.

INCRUSTANT, ANTE. adj. Minér. Qui produit des incrustations, qui a la propriété de couvrir les corps d'une croûte plus ou moins épaisse. Une source incrustante. Chaux carbonatée incrustante.

INCRUSTATION. s. f. (pr. *in-krus-ta-ci-on*). Action d'incruster. L'incrustation est un art très-ancien.

— État de ce qui est incrusté, chose incrustée. Belle incrustation. Meuble orné d'incrustations.

— Fig. C'est dommage qu'un méchant homme ne soit encore un sot, et que la décence pallie son vice. Ces *incrustations* n'appartiennent qu'à une bonne et saine paroi, qui mérite d'être conservée, d'être blanchie. (Mont.)

— Minér. Croûte, enduit pierreux qui se forme peu à peu autour des corps qui ont séjourné longtemps dans certaines eaux, principalement chargées de sels calcaires.

— Anat. Dépôt calcaire ou plaque cartilagineuse, qui se développe dans les tissus organiques ou à leur surface.

INCRUSTÉ, ÉE. part. pass. du v. Incruster. S'empl. adjectiv. Boîte incrustée d'or. Les appartements étaient *incrustés* en mosaïques et garnis de colonnes. (J.-J. Rouss.) A leur arrivée à Cusco, l'une des principales villes du Pérou, les Espagnols trouvèrent les murailles des temples *incrustées* d'or et d'argent. (Raynal.)

— Fig. Une probité exacte, beaucoup d'honneur, faisaient le fond de son caractère, d'ailleurs *incrusté* d'une ambition extrême. (St-Simon.)

— Bot. Se dit de la graine et du péricarpe, quand ils adhèrent l'un à l'autre avec tant de force qu'ils semblent faire corps ensemble.

— INCRUSTÉ. s. m. Techn. Ouvrage d'ébénisterie ou de tabletterie fait par incrustation. Un bel incrusté.

INCRUSTER. v. a. 1re conj. (du lat. *incrustare*, fait de *in*, dans, sur; *crusta*, croûte). Appliquer sur une chose des lames ou des plaques d'une matière plus ou moins précieuse, et les y enchâsser, pour former des ornements, des dessins. Incruster de marbre un pilastre, une colonne. Incruster d'or, d'argent une boîte. Incruster d'ivoire une table, un nécessaire.

— On dit dans le même sens, Incruster un pilastre, une colonne. Incruster une boîte. Incruster une table, un nécessaire.

— On lui donne quelquefois pour régime le nom de la chose même ainsi appliquée. Incruster une mosaïque dans le chœur d'une église. Incruster du jaspe dans un fronton. Incruster de l'ivoire dans un meuble.

— Se dit en parlant de l'action de certaines eaux qui ont la propriété de couvrir d'une croûte pierreuse les corps qui y séjournent. Les eaux d'Arcueil incrustent promptement les tuyaux.

— S'INCRUSTER. v. pron. Être incrusté. L'or s'incruste sur le fer.

— Se couvrir d'une croûte pierreuse. Les dents s'incrustent de tartre. Des tuyaux qui s'incrustent de stalactites.

— Se dit aussi des choses qui adhèrent fortement à une autre, qui font corps avec elle. Cela s'est profondément incrusté dans le mur.

INCUBATION. s. f. (pr. *in-ku-ba-ci-on*; du lat. *incubatio*, fait de *in*, sur; *cubare*, être couché). Ornith. Action par laquelle les oiseaux couvent, c'est-à-dire, excitent le principe vital du germe de leurs œufs, au moyen de la chaleur de leur corps. La durée de l'incubation varie suivant les espèces : celle de la dinde est de 32 jours, celle de la poule de 20, celle de la cane de 29, celle de l'oie de 31, celle de la pintade de 28, celle du pigeon de 18, celle du faisan de 24, celle du paon de 30 environ. Toute cette série de phénomènes qui forment un spectacle si intéressant pour l'observateur est l'effet de l'*incubation* opérée par une poule. (Buff.) Tout œuf, pour être utilement soumis à l'*incubation*, doit avoir été fécondé par le mâle. (Teyssèdre.)

— *Four d'incubation*. Sorte de four dans lequel on fait éclore des poulets, en suppléant, par une chaleur artificielle, à la chaleur naturelle de la poule. Au reste, quelque attention que l'on donne à la conduite d'un four d'*incubation*, il n'est guère possible d'y entretenir constamment et sans interruption le 32e degré, qui est celui de la poule. (Buff.)

— Médec. *Période d'incubation*. Temps qui s'écoule entre l'action d'une cause morbifique sur l'économie animale, et l'invasion de la maladie.

INCUBE. s. m. (ét. lat., *in*, sur; *cubare*, se coucher). Sorte de démon qui, suivant une ancienne croyance, abuse des femmes pendant leur sommeil. Il est opposé à Succube. Y a-t-il eu des *incubes* et des succubes? Tous nos savants jurisconsultes démonographes admettaient également les uns et les autres. (Volt.)

— Médec. Espèce de cauchemar où la personne qui en est atteinte songe qu'elle est opprimée et suffoquée par un diable affublé en vieille femme, accroupie sur son estomac.

— Ant. lat. Esprit malfaisant qui s'efforçait d'étouffer les personnes endormies.

INCUBÉ, ÉE. adj. Qui a été soumis à l'incubation. Œuf incubé.

INCUBONES. s. m. pl. Myth. lat. Nom latin de certains génies qui gardaient les trésors cachés. Les incubones portaient de petits chapeaux de paille, dont il fallait s'emparer pour devenir leur maître.

INCUEILLI, IE. adj. Qui n'est point cueilli. Fruit incueilli.

INCUIT, ITE. adj. Qui n'est point cuit. Pain incuit. Gigot incuit.

INCULCATION. s. f. (pr. *in-kul-ka-ci-on*). Action d'inculquer, de répéter souvent la même chose. Je me déplais de l'*inculcation*, voire aux choses utiles, comme en Sénèque. (Montaig.) Vieux et inusité.

INCULPABILITÉ. s. f. (rad. *inculper*). Jurispr. Qualité, état de ce qui peut être inculpé. Près de se voir englouti, au moment où son *inculpabilité* était devenue incontestable. (Linguet.)

INCULPABLE. adj. des 2 g. Qui peut être inculpé. Quelque effet qui résulte de la vérité, on est toujours *inculpable* quand on l'a dite, parce qu'on n'y a rien mis du sien. (J.-J. Rouss.)

INCULPATION. s. f. (pr. *in-kul-pa-ci-on*). Jurispr. Action d'inculper, d'attribuer une faute à quelqu'un. Inculpation grave. Inculpation hasardée. Étrange inculpation. Repousser une inculpation. Se justifier d'une inculpation. Les juges doivent être en garde contre la malignité des *inculpations*. (Sall.)

INCULPÉ, ÉE. part. pass. du v. Inculper. S'empl. adjectiv. Personne inculpée.

— substantiv. Prat. L'*inculpé*. Celui qui est soupçonné d'un crime, d'un délit.

INCULPER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, sur; *culpa*, faute). Accuser quelqu'un d'une faute. Inculper légèrement quelqu'un, l'inculper sans preuves.

— S'INCULPER. v. pron. Inculper soi. S'inculper par ses propres aveux.

— v. récipr. S'accuser l'un l'autre. Des témoins qui s'inculpent.

INCULQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Inculquer. S'empl. adjectiv. Des principes inculqués dès l'enfance.

INCULQUER. v. a. 1re conj. (du lat. *inculcare*; formé de *in*, sur; *calcare*, presser, fouler). Mettre, imprimer une chose dans l'esprit de quelqu'un, à force de la répéter. Inculquer un principe, une opinion dans l'esprit de ses enfants. Il faut lui inculquer cette vérité, cette doctrine. Ah! fit George, Masidora devient d'une vertu monstrueuse; elle ne se laissera bientôt plus embrasser que par son amant, je lui avais pourtant *inculqué* de meilleurs principes. (Th. Gaut.) Je tâcherai de lui *inculquer* les semences de la vertu. (Mol.) C'est une appréciation déterminée, durable, dégagée des échos imaginaires et des lueurs de l'ivresse, et qui nous *inculque* de rares et mémorables pensées. (Ste-Beuve.)

— S'INCULQUER. v. pron. Être inculqué. Maximes qui s'inculquent facilement dans la mémoire.

— v. récipr. S'imprimer mutuellement dans l'esprit. Les méchants s'inculquent leurs mauvais principes.

INCULTE. adj. des 2 g. (du lat. *incultus*; fait de *in*, priv., et *cultus*, cultivé). Qui n'est point cultivé. Jardin inculte. Terres incultes. Champs incultes. Des lieux incultes. La campagne de Rome a ses marais Pontins, et plus de champs *incultes* que de cultivés. (C. Fée.)

— Fig. Esprit inculte. Nature inculte. Talent inculte. || *Des mœurs incultes*. Des mœurs sauvages, farouches.

— En parlant des personnes. Le grand Condé n'était pas un de ces héros *incultes*, qui de la bravoure et de la science de la guerre se font un titre et un droit d'ignorance pour tout le reste. (Bourd.)

— *Barbe, chevelure inculte*. Barbe, chevelure entièrement négligée.

INCULTIVÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas cultivé. Ce mot, dit La Harpe, est inutile au propre comme au figuré, puisque nous disons également des terrains *incultes*, des esprits *incultes*. V. INCULTE.

INCULTURE. s. f. Absence de culture. L'inculture d'une terre.

— État de ce qui est inculte. Laisser des champs dans une inculture complète.

INCUNABLE. adj. des 2 g. (du lat. *incunabula*, berceau). Bibliogr. Se dit d'une édition qui date de l'enfance de l'imprimerie, au XVe siècle. Édition incunable. Toutes les éditions princeps ne sont pas des éditions incunables.

— substantiv. Une incunable. Rechercher les incunables.

— Ce mot a été primitivement employé au plur., dans le même sens que le mot latin d'où il tire son origine. Ainsi on a dit : Cette édition remonte aux *incunables* de l'imprimerie, c'est-à-dire, au berceau, à l'enfance de l'imprimerie.

INCURABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, privat., et *curare*, guérir). Qui ne peut être guéri. Homme, malade incurable. Mal incurable. Maladie, plaie incurable. Mais les malheureux, dites-vous, condamnés à souffrir toute leur vie, malades de maladies *incurables*, peuvent-ils l'admirer et l'aimer? (Volt.) Quelle médecine vous fera digérer? l'exercice; quelle réparera vos forces? le sommeil; quelle diminuera les maux *incurables*? l'exercice. (Id.) Toutes les personnes atteintes d'affections *incurables* ne sont pas, comme le croit le vulgaire, destinées à une mort prochaine. (Ratier.)

— Fig. Caractère incurable. Passion incurable. Défaut, vice incurable. Si l'aveuglement des peuples n'eût pas été *incurable*. (Boss.) Les maladies de l'esprit sont *incurables*. (Boiste.) L'amour dont je me plains est un mal *incurable*. (Corn.) Chez tout sot bel-esprit le vice est *incurable*. (Volt.)

— *Incurable*, dit Voltaire, n'a encore été enchâssé dans un vers que par l'industrieux Racine. D'un *incurable* amour remèdes impuissants. En effet, ce mot, qui n'a rien de noble dans notre langue, est ici très-élégant et très-poétique.

— substantiv. Malade incurable reçu dans un hôpital. C'est un incurable. Une salle d'incurable. Il y a tant de lits pour les incurables.

— Au pl. Hôpital d'incurables. Aller aux incurables. Obtenir une place, un lit aux incurables. || *Hospice des incurables* (femmes). A Paris, rue de Sèvres, fondé en 1637 par les soins du cardinal François de Larochefoucault.

— Syn. comp. INCURABLE. INGUÉRISSABLE. *Incurable* a plus de rapport au mal, à la maladie, qui ne peuvent être guéris par le secours de l'art; *inguérissable* en a davantage à la santé, qui ne peut être rétablie par aucun secours.

INCURABLEMENT. adv. D'une manière incurable.

INCURIE. s. f. (du lat. *incuria*; fait de *in*, priv., et *cura*, soin). Défaut de soin, négligence. Grande incurie. Incurie funeste, coupable. Se ruiner par son incurie. Je me livrai pleinement à l'*incurie* et au repos d'esprit qui fit toujours mon goût le plus dominant. (J.-J. Rouss.)

> Heureux qui voit couler ses jours
> Dans la mollesse et l'*incurie*. (VOLT.)

INCURIEUSEMENT. adv. Négligemment. Combien de gens reçoivent *incurieusement* leur bonne fortune. (Mont.) Il est vieux.

INCURIEUX, EUSE. adj. Qui n'a point de curiosité, de soin, de souci. Combien se trouvent plus dociles et aisés à mener les esprits simples et *incurieux*, que les esprits surveillants et pédagogues. (Mont.) *Incurieux* des modernes, nous exaltons les anciens. (Trad. de Tacite.) Il est vieux.

INCURIOSITÉ. s. f. Manque de curiosité, négligence d'apprendre ce qu'on ignore. L'incuriosité des Orientaux, des musulmans. C'est un doux et mol chevet que l'insouciance et l'*incuriosité* à reposer une tête bien faite (Mont.) L'ignorance et l'*incuriosité* sont deux oreillers fort doux; mais pour les trouver tels, il faut avoir la tête aussi bien faite que Montaigne (Diderot.) L'*incuriosité* naturelle des Castillans (Marm.) L'habitude est un oreiller bien doux pour la paresse et l'*incuriosité*. (Domerg.)

INCURSION. s. f. (du lat. *incursio*, fait de *incursare*, courir sur). Course, irruption de gens de guerre en pays ennemis. Grande incursion. Incursions continuelles. Les incursions des barbares. Faire une incursion. Mettre une province à l'abri des incursions des ennemis. Ce ne fut d'abord qu'une *incursion*. (Anquet.)

— Par extens. Voyage fait dans un pays pour l'explorer, pour y faire des découvertes. Les incursions des savants dans l'intérieur de l'Afrique.

— Fig. Se dit des sujets qu'un auteur traite hors de ce qu'il peut considérer comme son domaine. Un savant qui veut faire une incursion dans le domaine de la poésie. Un romancier qui fait des incursions dans le domaine de l'histoire.

— Syn. comp. INCURSION. IRRUPTION. V. IRRUPTION.

INCURVABILITÉ. s. f. (rad. *incurvable*). Didact. Faculté de se recourber.

INCURVABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui peut se recourber, être recourbé.

INCURVATION. s. f. (pr. *in-kur-va-ci-on*; du lat. *incurvatio*; fait de *incurvare*, recourber). Didact. Courbure, inflexion. || Action de courber, de plier en arc.

— Anat. Courbure non naturelle des os.

INCURVE. adj. des 2 g. Syn. de Incurvé.

INCURVÉ, ÉE. adj. (du lat. *incurvus*, même signif.). Didact. Qui est courbé, plié de dehors en dedans.

INCURVIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *incurvus*, recourbé; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles recourbées en dedans. Saxifrage incurvifoliée.

INCUSE. adj. f. (du lat. *incusus*, part. pass. du v. *incudere*; formé de *in*, dans; *cudere*, frapper). Se dit des médailles qui ont été manquées à la fabrication, de manière que l'un des côtés, ou même les deux, sont gravés en creux, au lieu de l'être en relief. Médaille incuse. || substantiv. Une incuse.

INDAGATION. s. f. (pr. *in-da-ga-ci-on*, du lat. *indagatio*; fait de *indagare*, rechercher). Investigation, recherche. Vieux.

INDAGUE. adj. des 2 g. Qui ne porte point de dague. Inusité. || A été employé par Rabelais, dans le sens de Mal vêtu, mal mis par trop de recherche.

INDANGEREUX, EUSE. adj. Qui n'offre point de danger.

INDAR. s. m. Agric. Sorte de houe qui sert à couper les bruyères.

INDAYÉ. s. m. Ornith. Espèce d'épervier du Paraguay, qui diffère de notre épervier en ce qu'il est aussi indolent et aussi stupide que celui-ci est vif et rusé.

INDE. s. f. (du lat. *India*). Géogr. Contrée méridionale de l'Asie, comprenant deux grandes péninsules, désignées quelquefois sous le nom de *Indes orientales* ou *Grandes Indes*, et séparées par le Gange. L'une est dite *Inde en deçà du Gange* ou *Inde cisgangétique*. V. HINDOUSTAN; l'autre, *Inde au-delà du Gange* ou *Inde transgangétique*. V. INDO-CHINE.

— INDES OCCIDENTALES. Dénomination appliquée souvent à l'Amérique, à cause de la position de ce continent, à l'ouest de l'Europe, par opposition aux Indes orientales, qui sont l'Inde proprement dite. V. ANTILLES.

— INDE ANGLAISE OU EMPIRE INDO-BRITANNIQUE. Vaste empire d'Asie formé des nombreux territoires que la Grande-Bretagne possède dans les Indes orientales. Dans l'Inde en deçà du Gange, ou Hindoustan, on distingue les possessions immédiates de la Compagnie anglaise des Indes, ses possessions médiates, et les possessions particulières à la couronne d'Angleterre. Les premières comprennent les présidences de Calcutta, Madras et Bombay, subdivisées en districts, et ces districts en pergannahs, administrés directement par des agents de la Compagnie; les secondes consistent en près de quarante petits États gouvernés par leurs princes indigènes, dont les uns payent tribut à la Compagnie, d'autres sont seulement ses vassaux ou ses alliés; enfin les possessions particulières de la couronne d'Angleterre ne se composent que de l'île de Ceylan, qui forme un gouvernement du même nom. Les Anglais ne possèdent encore qu'une partie de l'Inde au-delà du Gange ou Indo-Chine. Les pays qui leur sont soumis se partagent en pays à l'O. de l'Iraouaddy, et pays à l'E. du Salouen; 80 millions d'hab.

— INDE FRANÇAISE. INDE PORTUGAISE. INDE DANOISE. Nom donné aux différents territoires que les Français, les Portugais, les Danois, possèdent dans l'Inde en deçà du Gange ou Hindoustan. Ce sont, pour les Français : Pondichéry, Karikal, Yanaon, Chandernagor, Mahé; pour les Portugais : Goa, Damaun, Diu; pour les Danois : Tranquebar et Sérampour.

— Absol. *Les Indes* se dit des Indes orientales ou occidentales. Passer dans les Indes. Faire fortune dans les Indes. Les *Indes* produisent de très-gros coqs, dont la crête n'est pas rouge, comme celle des nôtres. (Buff.) Il survint un de ces ouragans que l'on appelle aux *Indes* un typhon. (B. de St-P.) Le proverbe indien est bien vrai : Tout Européen qui vient aux *Indes* gagne de la patience s'il n'en a pas; et il la perd s'il en a. (Id.) Tout cela n'est rien en comparaison des sommes immenses qu'il tire des *Indes*. (Le Sage.) Le roi des *Indes* lui offrit cent éléphants qui portaient chacun une tour de bois doré. (Volt.)

— Fig. Ces jeunes scythes furent étonnés de voir un nouveau monde, et retournant dans l'ancien, ils apprirent à leurs compatriotes les nouvelles terres, et, si j'ose me servir de ce terme, les *Indes* qu'ils avaient découvertes. (Montesq.)

— Jusqu'au XVe siècle, l'Europe ne reçut de notions sur l'Inde que par les écrivains arabes ou par les récits isolés de quelques voyageurs. En 1501, Vasco de Gama doubla le cap de Bonne-Espérance, et vint aborder sur les côtes occidentales de la presqu'île cisgangétique. Pendant le XVIe et le XVIIe siècle, toutes les côtes de l'Inde furent explorées par les Portugais et les Hollandais. Il était réservé aux Anglais de pénétrer au sein du pays et de le soumettre à leur domination. La conquête de l'Inde, commencée par eux vers le milieu du siècle dernier, est aujourd'hui presque entièrement achevée.

— *Mer des Indes* ou *Océan Indien*. Division du Grand Océan, comprise entre les deux péninsules de l'Inde, la Perse, l'Arabie, la côte E. de l'Afrique et la côte N.-O. de l'Australie.

— Géogr. anc. Vaste partie de l'Asie qui s'étendait depuis les bords de l'Indus, à l'ouest, jusqu'aux monts Emodes, au nord; jusqu'à la mer des Indes, au sud; et à l'est, jusqu'à des contrées et des mers qui ne furent jamais bien connues des anciens. L'Inde en deçà du Gange était peu connue des Romains et des Grecs; l'Inde au-delà du Gange ne l'était pas du tout. On appelait Inde proprement dite, les pays voisins de l'Indus, ou plutôt les contrées situées entre l'Indus et le Gange : elle avait à l'ouest les montagnes de Kho (Caucase Indien), et s'étendait au nord jusqu'au désert de Cobi. C'est par la presqu'île en deçà du Gange que les Perses et les Grecs pénétrèrent dans l'Inde.

— Hist. Les commencements de l'histoire de l'Inde sont extrêmement fabuleux. Cependant on peut placer la première dynastie de rois, celle des Chandras, à l'an 3200 ans av. J.-C. On ne sait rien de bien authentique avant la conquête d'une grande partie de l'Inde par les Gaznévides (1000 de J.-C.). En 1031, Mahmoud le Gaznévide avait soumis toute la partie orientale et occidentale jusqu'au Bengale. Vinrent ensuite la dynastie des Ghourides, qui introduisit dans l'Inde le mahométisme (1185-1289); celle des Afghans Chilligis, qui devint tributaire des Gengiskhanides; celle des Patans, enfin celle des fils de Tamerlan (1398), qui cependant ne régnèrent qu'après la mort d'un

usurpateur, Chizer ou Keser-Kan (1414-1421), et l'extinction de la courte dynastie des Afghans Sodis (1448-1525). Alors Baber, un des petits-fils de Tamerlan, établit le célèbre empire mogol, qui atteignit son apogée sous Aureng-Zeyb, puis s'affaiblit successivement. En 1739, Nadir pilla Delhi; les gouverneurs français Labourdonnais et Dupleix étendirent les possessions de la France dans l'Inde; mais elles furent bientôt dépassées par les Anglais, qui, sous la conduite de Clive et de Warren-Hastings, s'emparèrent des villes les plus importantes, et après des guerres heureuses contre les Français, contre les deux rois de Maissour, contre les Mahrattes, contre les indigènes, finirent, vers 1817, par assurer leur domination sur la plus grande partie des Indes.

— *Compagnies des Indes*. V. COMPAGNIE.

— *Conseil des Indes*. Assemblée supérieure et permanente, établie en Espagne par Ferdinand le Catholique, vers 1511, et spécialement chargée de l'administration des colonies.

— Ornith. *Coq d'Inde. Poule d'Inde*. V. POULE et COQ.

— Bot. *Canne d'Inde* ou *canne de Congo*. Espèce du genre balisier, remarquable par ses belles feuilles d'un vert clair, et ses fleurs d'un rouge pourpre éclatant. ‖ *OEillet d'Inde*. V. OEILLET.

— Comm. *Inde* ou *bois d'Inde*. Nom que l'on donne quelquefois au bois de Campêche. V. CAMPÊCHE. ‖ *Inde* ou *bleu d'Inde*. Couleur bleue que l'on tire de l'indigo. Employer de l'inde ou du bleu d'Inde.

INDÉBATTU, UE. adj. Qui n'a été soumis à aucun débat.

INDÉBROUILLABLE. adj. des 2 g. (pr. *in-de-brou-ia-ble*). Qui ne peut être débrouillé. Procès indébrouillable. Affaire indébrouillable. Point d'histoire indébrouillable. Le chaos politique le plus *indébrouillable* est celui de l'association germanique. (Linguet.)

INDÉBROUILLÉ, ÉE. adj. Qui n'est point débrouillé.

INDÉCEMMENT. adv. (pr. *ein-dé-ça-man*). Contre la décence, l'honnêteté. Etre vêtu indécemment. Se découvrir indécemment.

— Contre les bienséances, la civilité, le respect. Agir indécemment. Répondre indécemment à un supérieur.

INDÉCENCE. s. f. Vice contraire à la décence, à l'honnêteté. Il y a de l'indécence à se vêtir ainsi, à s'exprimer ainsi.

— Manque de civilité, de respect. On fut choqué de l'indécence de sa conduite, de ses manières. Il se présenta au dîner de la reine tout crotté et ensanglanté des bêtes qu'on avait tuées : la reine lui fit d'aigres reproches de son *indécence*. (Volt.)

— Action, propos indécent. Commettre une indécence. Faire des indécences. Dire une indécence, une grosse indécence. Anecdote remplie d'indécences. Ouvrage qui fourmille d'indécences.

INDÉCENT, ENTE. adj. Qui est contraire à la décence, à la pudeur. Action indécente. Paroles indécentes. Posture indécente. Costume indécent. Gravure indécente. Conte indécent. Chanson indécente. Rien ne contribue tant à la perte de la réputation d'une femme qu'un air *indécent*. (Mme de Puysieux.) De tels plaisirs te paraîtront peut-être *indécents*. (Volt.) Philippe, roi de Macédoine, assistant à la vente de quelques captifs, s'y tenait dans une posture *indécente*. (Sall.)

— Qui est contre les bienséances, la civilité, le respect. Toutes ces démonstrations sont indécentes en public. Il est indécent de s'endormir en société. Aucun de nos matelots n'osa troubler la cérémonie par un rire *indécent*. (Volt.) La raillerie est toujours *indécente*. (Mme de Puysieux.)

INDÉCEVANT, ANTE. adj. Qui n'est pas susceptible de décevoir.

INDÉCHARGÉ, ÉE. adj. Qui n'est point déchargé.

INDÉCHIFFRABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut déchiffrer, deviner. Un chiffre à double clé est presque indéchiffrable.

— Très-difficile à lire, en parlant de l'écriture, de la musique. Lettre indéchiffrable. Manuscrit indéchiffrable. Morceau indéchiffrable. Le poète Rousseau avait un caractère d'écriture *indéchiffrable*. (Fréř.)

— Obscur, embrouillé, difficile à expliquer. Passage indéchiffrable. Il y a là deux ou trois vers indéchiffrables. Le symétrique syllogisme est suivi, la plupart du temps, de l'*indéchiffrable* sophisme. (Demoust.)

— Fig. et fam. Se dit d'une personne dont on ne peut pénétrer les desseins, d'une conduite qui paraît inexplicable. C'est un homme indéchiffrable. Sa conduite est vraiment indéchiffrable.

INDÉCHIFFRABLEMENT. adv. D'une manière indéchiffrable.

INDÉCHIFFRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point déchiffré. On nous apporte de l'Egypte des caractères non point indéchiffrables, mais *indéchiffrés*. (Merc.)

INDÉCHIRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point déchiré.

INDÉCHU, UE. adj. Qui n'est point déchu.

INDÉCIMABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être décimé.

INDÉCIMÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été décimé.

INDÉCIS, ISE. adj. Qui n'est point décidé. Point demeuré indécis. Question indécise.

— Qui est incertain, douteux. Le succès est encore indécis. La victoire resta longtemps indécise. L'affaire étant *indécise*. (Volt.) L'honneur ne souffre rien d'*indécis* sur son compte. (La Chauss.)

— Vague, difficile à reconnaître, à déterminer. Traits indécis. Formes indécises. La lumière indécise du crépuscule.

— En parlant des personnes. Irrésolu, qui ne se détermine qu'avec peine. Homme indécis, toujours indécis. Etre encore indécis. Il est indécis sur ce qu'il doit dire, sur ce qu'il doit faire. On peut être *indécis* par excès de lumières ou d'ignorance, par sensibilité comme par froideur. (Boiste.)

INDÉCISIF, IVE. adj. Qui n'est point décisif.

INDÉCISION. s. f. Caractère, état d'une personne indécise. Grande indécision. Indécision continuelle, habituelle. Etre dans l'indécision du parti ou sur le parti qu'on doit prendre. Flotter dans l'indécision. Mettre, jeter quelqu'un dans l'indécision. L'*indécision* est le partage de la médiocrité. (De Levis.) L'*indécision* des princes est au gouvernement ce que la paralysie est au mouvement des membres. (Napoléon.)

— Admin. Se dit d'une partie indécise, douteuse, dans un compte. Régler les indécisions.

INDÉCLARÉ, ÉE. adj. Qui n'est point déclaré.

INDÉCLINABILITÉ. s. f. Gramm. Qualité, état des mots indéclinables.

INDÉCLINABLE. adj. des 2 g. Gramm. Se dit, dans les langues qui ont des cas, des noms qui ne se déclinent point, qui ne peuvent être déclinés. Nom indéclinable.

— S'applique quelquefois, mais abusivement, aux mots français qui ne prennent ni le genre ni le nombre. Mot indéclinable. Particule indéclinable. Participe indéclinable. On doit dire *invariable*.

— substant. Nom qui ne se décline point. Les indéclinables. C'est un indéclinable.

INDÉCLINÉ, ÉE. adj. Gramm. Qui n'a point été décliné.

INDÉCOMPOSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être décomposé. Substance indécomposable.

INDÉCOMPOSÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas décomposé. Le langage *indécomposé*. (Lemare.)

INDÉCORÉ, ÉE. adj. Qui manque de décoration, d'ornement.

INDÉCOURAGÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas découragé, n'a pas perdu courage.

INDÉCOUVERT, ERTE. adj. Qui n'est point découvert.

INDÉCRIT, ITE. adj. Qui n'a point été décrit. Plante non décrite.

INDÉCROTTABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut décrotter.

— S'emploie plus ordinairement au figuré, en parlant d'un homme très-difficile à vivre. Homme indécrottable, d'un caractère indécrottable. Quel animal indécrottable!

INDÉÇU, UE. adj. Qui n'a point éprouvé de déception.

INDÉDIÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas dédié.

INDÉFATIGABLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Infatigable. Fiez-vous-y pour voir à seconder cette ardeur *indéfatigable*, pleine, constante et magnanime. (Mont.)

INDÉFECTIBILITÉ. s. f. Dogm. Qualité de ce qui est indéfectible. L'indéfectibilité de l'Eglise.

INDÉFECTIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *indefectus*; fait de *in*, priv., et *deficere*, manquer, faillir). Dogm. Qui ne peut défaillir, cesser d'être. Il ne se dit guère qu'en parlant de l'Eglise. L'Eglise est indéfectible.

INDÉFECTUEUX, EUSE. adj. Qui n'est point défectueux, qui est sans défauts.

INDÉFENDABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut défendre. Place, ville indéfendable. Cause indéfendable. Cette pièce, à le bien prendre, est tout à fait *indéfendable*. (Mol.) ‖ On lit dans quelques éditions *indéfensable*.

INDÉFENDU, UE. adj. Qui n'est point défendu; qui n'est point gardé, protégé. Ils mettront à mort un étranger *indéfendu* qu'ils regarderont comme un obstacle à l'injustice de leurs désirs. (Le P. Berruyer.)

— S'est employé substantiv. Protéger les veuves, les orphelins, les *indéfendus*. (Velly.)

— Art milit. Qui manque de moyens de défense. Poste indéfendu. Place, position indéfendue.

INDÉFENSIBLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Indéfendable. Ceux qui le prennent pour une trop hautaine confiance ne m'en veulent guère moins de mal que ceux qui le prennent pour faiblesse d'une cause *indéfensible*. (Mont.)

INDÉFIÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas reçu de défi.

INDÉFIGURÉ, ÉE. adj. Qui n'est point défiguré.

INDÉFINI, IE. adj. Dont on ne peut déterminer la fin, les bornes. Temps indéfini. Espace indéfini. Durée indéfinie. Epoque indéfinie. Ligne indéfinie. Quel effet la liberté *indéfinie* du commerce a-t-elle produit? (Dupaty.)

— Gramm. *Sens indéfini*. Celui qui exprime une idée vague, qui ne s'applique point à un objet déterminé.

— *Mode indéfini*. Se dit quelquefois de l'Infinitif. V. INFINITIF. ‖ *Prétérit* ou *passé indéfini*. V. PRÉTÉRIT.

— Log. *Proposition indéfinie*. Proposition générale, qui convient à tous les êtres de même espèce.

— Chim. *Combinaisons indéfinies*. Combinaisons qui se font en des proportions illimitées.

— Bot. Se dit des parties dont le nombre n'a rien de constant, ou dont on ne veut point chercher à déterminer le nombre. Etamines indéfinies. ‖ *Inflorescence indéfinie*. V. INFLORESCENCE.

INDÉFINIMENT. adv. D'une manière indéfinie. Ajourner indéfiniment une affaire, la conclusion d'une affaire.

— Gramm. Dans un sens indéfini. Mot pris indéfiniment.

INDÉFINISSABLE. adj. des 2 g. (rad. *indéfini*). Qu'on ne saurait définir. Des termes indéfinissables. Quand une question embarrasse, quand elle paraît *indéfinissable* ou insoluble, l'orateur enveloppe son insuffisance dans la proposition d'un ajournement indéfini, et il croit avoir sauvé la patrie. (Sall.)

— Fig. Qu'on ne peut comprendre, s'expliquer. Homme indéfinissable. Caractère indéfinissable. Sentiment indéfinissable. Sensation indéfinissable. Trouble indéfinissable. Sa tête se balançait pesamment par intervalles, et lui donnait un caractère *indéfinissable* de sévérité. (Drouineau.) Guillaume éprouva un serrement de cœur *indéfinissable* à voir ainsi sa pudique Jeanne sous les regards brûlants de cet homme. (G. Sand.) Une femme ne peut se définir, et de toutes les femmes les Parisiennes sont les plus *indéfinissables*. (Dufresny.)

INDÉFINITÉ. s. f. Qualité d'une chose indéfinie. Presque inusité.

INDÉFRICHABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être défriché. Des landes indéfrichables.

— Fig. Molière, avec le même secours, s'ouvrit un champ vaste et fertile, où d'autres yeux que les siens n'auraient vu que des landes *indéfrichables*. (Bret.)

INDÉFRICHÉ, ÉE. adj. Qui n'est point défriché. Terrain indéfriché.

INDÉGELÉ, ÉE. adj. Qui n'est point dégelé.

INDÉGUISÉ, ÉE. adj. Qui ne porte aucun déguisement.

INDÉHISCENCE. s. f. (du lat. *indehiscentia*; fait de *in*, priv., et *dehiscere*, s'ouvrir). Bot. Privation de la faculté de s'ouvrir spontanément.

INDÉHISCENT, ENTE. adj. (du lat. *indehiscens*; fait de *in*, priv., et *dehiscere*, s'ouvrir). Bot. Qui ne s'ouvre pas de soi-même. Péricarpe indéhiscent. Fruits indéhiscents.

INDÉLAISSÉ, ÉE. adj. Qui n'est point délaissé, abandonné.

INDÉLÉBILE. adj. des 2 g. (du lat. *indelebilis*; formé de *in*, priv., et *delere*, effacer). Qui ne peut être effacé. Encre indélébile. Caractère indélébile. Marque indélébile. Tache indélébile.

— Fig. Affront indélébile. Flétrissure indélébile. Le baptême imprime un caractère indélébile. Il n'y a point de caractères *indélébiles* dans le monde que le caractère des moines. (Volt.)

INDÉLÉBILITÉ. s. f. (rad. *indélébile*). Qualité, caractère de ce qui est indélébile, de ce qui ne peut s'effacer. L'indélébilité du mariage. Depuis que le mariage a acquis l'*indélébilité* majestueuse attachée au caractère du sacrement. (Linguet.)

INDÉLÉGABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne saurait déléguer. Pouvoirs indélégables.

INDÉLIBÉRATION. s. f. (pr. *in-dé-li-bé-ra-ci-on*). Défaut, absence de délibération.

INDÉLIBÉRÉ, ÉE. adj. Qui est fait sans délibération, sans réflexion. Acte indélibéré. Les premiers mouvements des passions sont indélibérés. Les mouvements de la douleur et de l'indignation sont presque entièrement *indélibérés*. (Lemaître.)

INDÉLICAT, ATE. adj. Qui manque de délicatesse dans les sentiments. Homme indélicat. Il faut être bien indélicat pour se conduire ainsi.

— Se dit aussi des choses. Procédé indélicat. Conduite indélicate.

INDÉLICATEMENT. adv. D'une manière indélicate. Agir indélicatement.

INDÉLICATESSE. s. f. Manque de délicatesse dans les sentiments. Homme connu pour son indélicatesse.

— Action indélicate. C'est une indélicatesse. Quelle indélicatesse!

INDÉLIÉ, ÉE. adj. Qui n'est point délié.

INDEMANDÉ, ÉE. adj. Qui n'est point demandé.

INDEMNE. adj. des 2 g. (pr. *in-dèm-ne*, du lat. *indemnis*; fait de *in*, priv., et *damnum*, dommage). Dédommagé. Sortir indemne d'une affaire. Rendre quelqu'un indemne.

INDEMNÉ, ÉE. part. pass. du v. Indemner. Inusité. V. INDEMNISÉ.

INDEMNÉMENT. adv. S'est dit pour Sans perte, sans dommage, sans frais.

INDEMNER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Indemniser. Inusité.

INDEMNISATION. s. f. (pr. *in-dam-ni-za-ci-on*; rad. *indemne*). Action d'indemniser. Un autre principe non moins important avait été admis, celui de l'*indemnisation* des princes dépossédés, au moyen des sécularisations. (Thiers.)

INDEMNISÉ, ÉE. part. pass. du v. Indemniser. S'empl. adjectiv.

INDEMNISER. v. a. 1re conj. (pr. *in-damni-zé*; rad. *indemne*). Payer à quelqu'un le dommage qu'il a souffert. Indemniser quelqu'un d'une perte. Indemniser un propriétaire. Il faut l'indemniser.

— Dédommager de quelque manière que ce soit. Son amitié, son dévouement, m'indemnise de tous mes soins. Tous veulent dicter une paix glorieuse, qui *indemnise* la patrie des sacrifices immenses qu'elle a faits. (Napol.)

— S'INDEMNISER. v. pron. Se dédommager. Il s'est indemnisé sur telle somme. Je m'indemniserai sur les bénéfices.

INDEMNITAIRE. s. m. (pr. *in-damni-tè-re*, rad. *indemnité*). Polit. Emigré français qui a eu part à l'indemnité.

INDEMNITÉ. s. f. (pr. *in-dam-ni-té*; du lat. *indamnitas*, fait de *in*, priv., et *damnum*, dommage). Dédommagement, réparation d'un dommage au profit de celui qui l'a souffert. Indemnité préalable. Indemnité suffisante, insuffisante. Demander, réclamer une indemnité. Obtenir une indemnité. Accorder, adjuger à quelqu'un une indemnité, des indemnités. Il avait trois cents arpents de bois récemment achetés, mais il les faisait surveiller par le garde d'un voisin, auquel il promettait une *indemnité*. (De Balzac.)

— Féod. Droit attribué aux seigneurs sur les établissements religieux dans le ressort de leur seigneurie, pour les dédommager des redevances qu'ils auraient pu recevoir ultérieurement à chaque mutation, si le fonds acquis fût resté dans le commerce. ‖ On payait aussi l'indemnité lorsqu'un fief relevant d'un seigneur acquérait un titre qui le faisait relever du roi.

— Jurispr. Acte par lequel celui qui le fait s'engage à dédommager celui au profit duquel il est fait de la perte, du préjudice qu'il pourrait encourir. ‖ Droit de recours que la femme a sur les biens du mari, pour les obligations qu'elle a contractées avec lui pendant le mariage, et dont elle doit être indemnisée entièrement par les héritiers quand elle renonce à la communauté. Si elle accepte, elle n'a droit qu'à la moitié. ‖ Remise sur le prix des baux en cas de non jouissance, ou de sinistres de force majeure, équivalente à la durée de la non-jouissance, à la perte de la récolte détruite par la grêle, par les événements de la guerre, ou toute autre cause imprévue et indépendante du fait du fermier. ‖ *Indemnité pour cause d'utilité publique*. Somme allouée par le gouvernement à celui dont la propriété est aliénée pour cause d'utilité publique. Le principe d'expropriation applicable dans ce cas a été consacré par la loi de 1827.

— Hist. Nom que l'on a donné au traitement que recevaient sous la constitution de l'an III les membres du Corps législatif et ceux du Directoire. ‖ Somme que les Chambres votèrent, en 1827, pour indemniser les émigrés de la perte de leurs biens. L'indemnité fut d'un milliard, payé par cinquièmes de six millions chacun. Le milliard de l'indemnité. Il a eu part à l'indemnité.

INDÉMOLI, IE. adj. Qui n'est point démoli.

INDÉMONTRABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut démontrer. Proposition indémontrable.

INDÉMONTRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point démontré. Cela reste indémontré.

INDÉNIABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut dénier.

INDÉNONCÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été dénoncé.

INDÉNOUABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne saurait dénouer.

INDÉNOUÉ, ÉE. adj. Qui n'est point dénoué.

INDENTÉ, ÉE. adj. Hist. nat. et techn. Qui n'a ni dents ni dentelures.

INDENTURE. s. f. Dipl. V. ENDENTURE.

INDÉPENDAMMENT. adv. D'une manière indépendante, sans dépendance. Il s'emploie toujours avec un régime précédé de la préposit. *de*. Dieu peut agir par lui-même, *indépendamment* des causes secondes. (Acad.) Voulant être heureuse *indépendamment* de Dieu. (Boss.)

— Sans aucune relation à une chose. Indépendamment de ce qui peut arriver. Indépendamment de ce qui doit suivre.

— Outre, par-dessus. *Indépendamment* de ces deux variétés qui se trouvent dans nos climats, il y en a d'autres dans des climats plus éloignés. (Buff.) C'est qu'*indépendamment* du besoin de s'unir, tout mariage suppose une nécessité d'arrangement pour soi-même et pour ce qui doit en résulter. (Id.)

INDÉPENDANCE. s. f. Etat d'une personne libre de toute dépendance. L'amour, le goût de l'indépendance. Indépendance de caractère. Indépendance d'opinions. Aspirer à l'indépendance. Vivre dans l'indépendance. Tenir beaucoup à son indépendance. Renoncer à son indépendance. Compromettre son indépendance. L'*indépendance* est la plénitude de l'être. Boss. Le premier jour de la dignité est le dernier de l'*indépendance*. (D'Aguess.) Tous les hommes aspirent à l'*indépendance*; mais cet heureux état, qui est le but

et la fin de leurs désirs, est celui dont ils jouissent le moins. (Id.) L'*indépendance* absolue ne mène ni à la vertu ni au bonheur. (Godwin.) La liberté est le pouvoir de faire et de ne pas faire, mais il y a dans l'*indépendance* quelque chose de plus réfléchi, de moins instinctif. (N. Gall.) La noble *indépendance* est l'âme des talents. (Millev.)

— Se dit aussi en parlant des peuples. L'indépendance d'une nation. Peuple qui recouvre son indépendance, qui proclame son indépendance. Pour les peuples l'*indépendance* est la force nationale. (Nap. Gall.)

— Jeu. Se dit au boston de l'action de faire seul un certain nombre de levées. Faire, demander une petite, une grande indépendance.

— *Le pays de l'indépendance*. Se dit pour l'Indépendance. La fortune règne despotiquement sur un empire immense, mais il n'est pas sans limites. Ayez le courage de les franchir, et vous vivrez libre et heureux dans le pays de l'*indépendance*. (Lévis.)

— Hist. Nom d'un parti politique dont Cromwell et Vane étaient les chefs. V. INDÉPENDANT. ‖ *Guerre de l'indépendance*. Guerre qui eut lieu entre l'Angleterre et ses établissements d'Amérique (1775), et qui se termina par l'affranchissement des Américains et la reconnaissance de la république des États-Unis.

INDÉPENDANT, ANTE. adj. Qui ne dépend point de telle personne, de telle chose. Corps d'armée indépendant du général en chef. Piété indépendante des circonstances. Service indépendant de l'administration. Le plaisir qu'on trouve à voyager dans sa chambre est à l'abri de la jalousie inquiète des hommes; il est *indépendant* de la fortune. (X. de Maistre.)

— Absol. Libre de toute dépendance. Être indépendant, tout à fait indépendant. Peuple indépendant. Nation indépendante. Les douze villes de l'Attique fondées par Cécrops étaient devenues autant de républiques qui toutes avaient des magistrats particuliers et des chefs presque *indépendants*. (Barth.) Ils sont à demi domestiques sans être assujétis ni moins *indépendants*. (Buff.) Proclamer la liberté d'une nation *indépendante*, c'est y porter la première atteinte. (De Théis.)

Vivre libre et bâté n'est pas chose facile,
Ne te crois pas *indépendant*,
Mon ami, tu n'es qu'indocile. (ARNAULT.)

— Se dit dans le même sens en parlant des choses. Existence indépendante. La vraie vertu a pour eux quelque chose d'âpre; elle leur paraît austère et *indépendante*. (Fén.) Puisque vous aimez mieux servir que de mener comme moi une vie libre et *indépendante*, vous aurez un maître incessamment. (Le Sage.)

Aux tyranniques lois d'un monde que j'oublie
Je ne soumettrai plus mes goûts *indépendants*.
(PARNY.)

— Qui ne peut dépendre de personne, qui ne se laisse point dominer. Caractère, esprit indépendant. Âme indépendante. L'esprit *indépendant* est-il esclave dans ce palais? (X. Marmier.) C'était là de la politique généreuse dans une âme *indépendante*. (Nodier.)

— Se dit encore des choses qui n'ont aucun rapport, aucune connexion avec une autre. Cela est indépendant de la question. Cette expression des passions est *indépendante* de la volonté. (Buff.) Il est très-clair que plus je rends son bien-être *indépendant*, soit des volontés, soit des jugements des autres, plus je coupe en lui tout intérêt à mentir. (J.-J. Rouss.) Il résulte encore de la vue des ruines un autre sentiment *indépendant* de toute réflexion, c'est celui de l'héroïsme. (B. de St-P.)

— Géogr. *Formations indépendantes*. Celles qui ont été retrouvées les mêmes dans des contrées éloignées les unes des autres, quoique superposées indifféremment sur l'une de celles qui sont plus anciennes.

INDÉPENDANT. s. m. Hist. relig. Nom que l'on donne à tous les dissidents d'Écosse et de Hollande, qui rejettent l'autorité des synodes, et croient que chaque congrégation particulière a toute la puissance nécessaire pour se gouverner elle-même.

— Hist. Membre d'un parti politique qui se forma en Angleterre vers 1644, et qui était beaucoup plus exagéré que les puritains et les presbytériens. Les indépendants voulaient l'abolition de tout gouvernement spirituel, et une république entièrement libre, ou il n'y aurait eu aucune distinction d'ordres ni de rangs. Maîtres du parlement, ils établirent la commission qui jugea et condamna l'infortuné Charles Ier, en 1649. Cromwell et Vane étaient les chefs des indépendants, que l'on appelait aussi niveleurs. ‖ On a aussi donné le nom d'indépendants aux Américains qui combattirent en 1775 contre l'Angleterre, pour s'affranchir du gouvernement de la métropole.

— Syn. comp. INDÉPENDANT, LIBRE. On est *indépendant* lorsque, n'ayant aucun rapport de dépendance ou de sujétion avec les autres, on peut vouloir ou ne pas vouloir faire une chose; on est *libre* lorsque, n'étant asservi par aucune contrainte, empêché par aucun obstacle, on peut faire ou ne pas faire ce qu'on veut. *Indépendant* se dit par rapport aux volontés; *libre* par rapport aux actions.

INDÉPENDANTISME. s. m. (rad. *indépendant*). Hist. relig. Doctrine de la secte des indépendants écossais ou hollandais.

— Hist. Parti des indépendants. ‖ Opinion politique et religieuse des indépendants d'Angleterre. V. INDÉPENDANT.

INDÉPENON. s. m. S'est dit pour Penon, étendard à longue queue.

INDÉPENSÉ, ÉE. adj. Qui n'est point dépensé.

INDÉPLACÉ, ÉE. adj. Qui n'a point subi de déplacement.

INDÉPLORABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être déploré. Événement indéplorable.

INDÉPLORÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été déploré.

INDÉPOUILLÉ, ÉE. adj. (pr. *in-dé-pou-ie*). Qui n'a point été dépouillé.

INDÉPRAVÉ, ÉE. Qui n'a point subi de dépravation.

INDÉRACINABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être déraciné. S'emploie au figuré. Idées, préjugés indéracinables.

INDÉRACINÉ, ÉE. adj. Qui n'est point déraciné, qui reste enraciné.

INDÉROULÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été déroulé.

INDESCRIPTIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être décrit. Bonheur indescriptible. Les Alpes, les Pyrénées offrent des vues hautes, immenses, majestueuses, *indescriptibles*. (Ramond.)

INDESCRIPTIBLEMENT. adv. D'une manière indescriptible.

INDÉSERT, ERTE. adj. Qui n'est point désert, qui n'est point abandonné.

INDÉSHONORÉ, ÉE. adj. Qui n'est point déshonoré.

INDÉSIGNÉ, ÉE. adj. Qui n'est point désigné.

INDÉSIRABLE. adj. des 2 g. Qui n'est point désirable, qui ne doit pas être désiré.

INDÉSIRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point désiré, qui n'a fait naître aucun désir.

INDÉSIREUX, EUSE. adj. Qui n'éprouve point de désir.

INDESPOTIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est point despotique.

INDESTRUCTIBILITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est indestructible.

INDESTRUCTIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être détruit. Genre indestructible. Leur masse *indestructible* a fatigué le temps. (Del.) La chaîne s'est par degrés convertie en un métal plus pur, et après avoir longtemps traîné à terre, elle brille enfin suspendue à la voûte *indestructible*. (Sainte-Beuve.)

INDÉTERMINABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne saurait déterminer.

INDÉTERMINATIF, IVE. adj. Qui n'a pas le pouvoir de provoquer une détermination.

INDÉTERMINATION. s. f. (pr. *in-dé-ter-mi-na-ci-on*). Manque de détermination, de résolution. Indétermination ridicule, funeste. Être dans l'indétermination.

INDÉTERMINÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas déterminé, fixé. Temps indéterminé. Espace indéterminé. Nombre indéterminé. Époque indéterminée.

— En parlant des personnes, Irrésolu, indécis. Il est encore indéterminé. Peu usité en ce sens

— Mathém. *Grandeur indéterminée*. Grandeur qui n'a point de bornes prescrites, et que l'on peut prendre si grande ou si petite que l'on veut. ‖ *Quantités indéterminées*. Celles que l'on introduit dans le calcul sans leur assigner actuellement une valeur déterminée. ‖ *Problème indéterminé*. Problème que l'on peut résoudre d'une infinité de manières différentes, qui toutes satisfont à la question.

— INDÉTERMINÉ. s. m. Se dit par ellipse pour Problème indéterminé, c'est-à-dire qui peut admettre une infinité de solutions. ‖ *Méthode des indéterminées*. Méthode analytique de former des séries ou suites, par laquelle on prend une série arbitraire ou plutôt indéterminée, qu'on suppose égale à celle qu'on cherche, et dont on détermine tous les termes par cette supposition.

INDÉTERMINÉMENT. adv. D'une manière indéterminée, vague. Ne promettre qu'indéterminément. Mot employé indéterminément.

INDÉTREMPÉ, ÉE. adj. Qui n'est point détrempé.

INDÉTRUIT, UITE. adj. Qui n'est point détruit.

INDÉVASTÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été dévasté.

INDEVINABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être deviné. Énigme indevinable. Il y a des choses *indevinables* pour un jeune homme bien né. (Champfort.) Soyez impénétrable, soyez *indevinable*, dépaysez les curieux. (Volt.)

INDEVINÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été deviné.

INDÉVORÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été dévoré.

INDÉVOT, OTE. adj. Qui n'a point de dévotion, qui n'a aucun goût, aucun respect pour les pratiques religieuses. Homme indévot. Femme indévote. Il est très-indévot. Les gens *indévots* sont en plus grand nombre à Paris que les personnes dévotes. (***)

— Se dit aussi des Discours, du ton, des manières. Tenir des discours indévots. Parler d'un ton indévot. Afficher un air indévot.

— substantiv. en parlant des personnes. Un indévot. Une indévote. Fuir les indévots. Le plus grand déplaisir qui puisse m'arriver au monde, c'est s'il me revenait que vous êtes un *indévot*, que Dieu vous est devenu indifférent. (Racine.)

INDÉVOTEMENT. adv. D'une manière indévote. Se comporter indévotement. Assister indévotement aux offices.

INDÉVOTION. s. f. (pr. *in-dé-vo-ci-on*). Manque de dévotion, de respect pour la religion, les pratiques religieuses. Indévotion scandaleuse. Se piquer d'indévotion. Il est rare que la tiédeur n'enfante pas l'*indévotion*. (Mariv.) On attribuait à l'*indévotion* du duc de Vendôme les succès de l'hérétique Marlborough. (Condorc.)

INDÉVOUÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas dévoué.

INDEX. s. m. (pr. *in-dèkx*; du lat. *index*, *icis*, fait de *indicare*, indiquer). Table d'un livre, et principalement d'un livre latin. L'index d'un livre, d'un ouvrage. Index historique. Index géographique. Chercher dans l'index. Les nomenclatures ne sont que des *index* plus ou moins bons, plus ou moins commodes. (Séneb.)

— Absol. *Index* se dit surtout des tables analytiques qui se trouvent à la suite des bonnes éditions des classiques latins, et dans lesquelles chacun des mots employés par l'auteur est accompagné de l'indication de la phrase dont il fait partie. Ces index sont précieux en ce qu'ils rendent les recherches très-faciles. Il serait à désirer que les éditions de nos classiques français en fussent également pourvus. Virgile, Tacite avec index. Les éditions dites *variorum* ont toutes des index.

— *Index purgatoire*, ou simplement *Index*. Catalogue des livres défendus à Rome. Livre mis à l'index purgatoire. Livre qui est à l'index. ‖ *Index expurgatoire*. Catalogue des livres dont la publication n'est défendue que jusqu'à ce qu'ils aient été purgés ou corrigés. Ouvrage qu'on n'a mis qu'à l'index expurgatoire.

— Hist. relig. *Congrégation de l'index*. Congrégation chargée à Rome d'examiner les livres nouveaux, et d'en prohiber, s'il y a lieu, la lecture et la vente, en les mettant à l'index. Elle fut établie par le pape Paul IV, en 1559.

— Fig. *Mettre une chose à l'index*. La prohiber, faire défense de la publier, de l'exposer en vente. Livre mis à l'index par la police. Gravure que la police a mise à l'index. On dit de même, Livre, gravure qui est à l'index de la police, qui est à l'index.

— Anat. Nom donné au doigt qui est placé entre le pouce et le medius, parce qu'il sert à indiquer les objets dont on parle. On dit aussi l'*indicateur*. ‖ adjectiv. Le doigt index.

— Mécan. Aiguille portée par un pivot, et dont l'extrémité parcourt un limbe divisé.

— Myth. anc. Surnom d'Hercule, qui indiqua par un songe l'auteur d'un vol sacrilége.

INDEXTÉRITÉ. s. f. Défaut, manque de dextérité.

INDIANA. Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique septentrionale, divisé en soixante-quatre comtés; borné au N. par le territoire de Machigan, au S. par l'État de Kentucky, à l'E. par Ohio, à l'O. par l'État des Illinois, 270 kilom. sur 240; 250,000 hab. Climat salubre; sol couvert de bois, de lacs, de prairies; commerce peu actif; quelques vignobles.

— Hist. Les Français s'établirent les premiers dans ce pays en 1690; cédé ensuite à l'Angleterre, il fut réuni en 1783 aux États-Unis. En 1801, il prit le titre de territoire d'Indiana, et en 1816 s'érigea en État libre.

INDIANISME. s. m. Caractère, aspect indien. Cela expliquerait l'air d'*indianisme* répandu sur le royaume de Tcheou. (Damélo.)

INDIANISTE. s. m. Philol. Celui qui connaît les langues de l'Inde, qui en fait l'objet particulier de ses études. Un savant indianiste.

INDIANOPOLIS. Géogr. Ville de l'Amérique septentrionale, capitale de l'État d'Indiana, à 178 kilom. N.-E. de Vincennes, sur le Withe-River; 1,000 hab. Elle a été fondée récemment.

INDIAPHANE. adj. des 2 g. Qui n'est point diaphane.

INDIBILIS. Prince des Hergètes, en Espagne, fit alliance avec les Carthaginois, puis se réunit aux Romains et combattit avec eux. S'étant révolté, il perdit la vie dans une bataille, 205 ans av. J.-C.

— Géogr. anc. Ville d'Hispanie, entre l'Ibère et la Turia. Aujourd'hui *Xert*.

INDICANT, ANTE. adj. Médec. Qui indique, qui établit une indication.

INDICATEUR. s. m. Celui qui indique un coupable, qui le fait connaître. La déposition d'un indicateur. Un domestique peut être l'indicateur, mais il n'est pas reçu comme témoin.

— adjectiv. Dans le même sens, Témoin indicateur. Domestique indicateur.

— Nom de deux pièces mobiles qui sont placées à l'extrémité du fléau d'un télégraphe, et à l'aide desquelles on exécute les signaux, en leur imprimant différentes directions.

— Anat. Synonyme de Index. Entre le pouce et l'indicateur. On lui a coupé l'indicateur.

— adjectiv. *Le doigt indicateur*. L'index ou indicateur. ‖ *Muscle indicateur*. Muscle extenseur de ce doigt. C'est le cubito-sus-phalangettien de l'index.

— Ornith. Genre d'oiseaux sylvains, famille des imberbes, qui indiquent par leurs cris les ruches d'abeilles sauvages.

INDICATEUR. adj. m. Myth. anc. Surnom d'Hercule. V. INDEX.

INDICATIF, IVE. adj. Qui indique. Signe indicatif. Les symptômes indicatifs d'une maladie, d'une crise.

— Théol. *Formule indicative*. Formule absolue d'un sacrement, par laquelle le prêtre semble parler en son nom. Ainsi la formule du baptême est indicative, puisqu'elle commence par ces mots : Je te baptise, etc.

— Philol. Se dit de l'une des six sortes de caractères employés dans l'écriture des Chinois. Les caractères indicatifs expriment des rapports de position ou de forme.

— Mar. *Colonne indicative*. Colonne qui sert à marquer la hauteur des marées sur les rivages de l'Océan.

— Gramm. *Mode indicatif*. L'indicatif. V. INDICATIF.

INDICATIF. s. m. Gramm. Mode des verbes, qui sert à exprimer l'idée d'affirmation pure et simple. On l'appelle *indicatif*, parce qu'on indique ce qu'on affirme d'une manière directe, positive, sans dépendance d'aucun autre mot, quel que soit le temps auquel cette affirmation se rapporte.

— L'*indicatif* se compose de huit temps. Le présent : J'*abandonne* Solyme, et votre frère, et vous. (Volt.) L'imparfait : J'*abandonnais* à la cruauté de Protésilas ceux qui parlaient contre lui. (Fén.) Le prétérit ou passé défini : J'*ai abandonné* Ithaque pour chercher mon père. (Id.) Le prétérit ou passé indéfini : Christine *abandonna* le trône pour les beaux-arts. (Volt.) Le prétérit ou passé antérieur : Les habitants *eurent abandonné* la ville avant que l'ennemi y entrât. (***) Le plus-que-parfait : La fortune l'*avait abandonné* au commencement de la campagne. (Mass.) Le futur : Je vous *abandonnerai* à vos anciens malheurs. (Fén.) Le futur antérieur : Les ennemis *auront abandonné* la ville lorsque l'ennemi y entrera. (Vertot.)

— L'*indicatif* diffère du subjonctif en ce que les temps de ce dernier mode n'affirment jamais qu'indirectement, étant toujours subordonnés à une affirmation directe et principale. Ainsi dans cette phrase : *il faut que je travaille*, *il faut* exprime une affirmation directe et tout à fait indépendante, c'est l'indicatif; tandis que l'affirmation exprimée par le subjonctif, *que je travaille*, n'est qu'indirecte et subordonnée à la première. Les temps du subjonctif sont tellement sous la dépendance des mots ou conjonctions qui les précèdent, qu'on ne peut les en séparer; tandis que les temps de l'indicatif n'ont aucune sujétion de ce genre, et peuvent fournir seuls un sens clair et déterminé, comme le prouvent les phrases citées plus haut. V. SUBJONCTIF.

— On dit aussi adjectiv. *Le mode indicatif*.

INDICATION. s. f. (pr. *in-di-ca-ci-on*; du lat. *indicatio*; fait de *indicare*, indiquer, montrer). Action par laquelle on indique. Être reconnu, être arrêté sur l'indication d'un tel. Je me suis adressé à lui sur votre indication.

— Renseignement, désignation. Indication utile. Fausse indication. Donner, fournir une indication, des indications. Table pleine d'indications erronées, fautives. Le premier trait de la description d'un oiseau doit être l'*indication* de la ressemblance ou de la différence du mâle et de la femelle. (Buff.)

— Ce qui indique, ce qui sert à faire connaître une chose. Son silence est une indication de l'embarras qu'il éprouve, une indication qu'il se sent coupable.

— Médec. Mode de traitement indiqué par les symptômes. Suivre l'indication. ‖ *Indication rationnelle*. Celle dans laquelle le rapport qui existe entre les symptômes d'une maladie et les moyens que l'on choisit pour la combattre est toujours soumis au raisonnement. ‖ *Indication empirique*. Celle qui fait prescrire tel remède, parce que l'expérience a appris qu'il avait produit de bons effets dans des maladies semblables.

— Jurispr. Déclaration. Fausse indication des biens. Une caution requiert la discussion préalable de l'indication des immeubles. ‖ *Indication de payement*. Convention par laquelle un débiteur charge une personne avec laquelle il traite de payer à son acquit son propre créancier. ‖ *Indication de juges*. V. RÈGLEMENT.

INDICE. s. m. (du lat. *indicium*; fait de *indicare*, indiquer). Signe apparent et probable qu'une chose existe. Puissant indice. Sûr indice. Léger indice. Faible indice. De simples indices. Des indices trompeurs. Les indices d'un crime. Avoir, fournir des indices. Action qui est l'indice d'une belle âme, l'indice d'un mauvais caractère. Son habit dépose contre lui; les juges regardent cet *indice* comme une certitude. (Volt.) Une mauvaise langue est l'*indice* d'un mauvais cœur. (P. Syrus.) Le mensonge et l'indiscrétion sont *indices* l'un de l'autre (De Lingré.) L'Angleterre interprétait nos regrets de l'abandon de notre conquête comme l'*indice* d'un esprit de recouvrement. (Barrault.) Redoutez le faux jour d'un spécieux *indice*. (Lemierre.)

— Se dit quelquefois pour Index signifiant le catalogue imprimé des livres défendus à Rome V. INDEX.

— Mar. Tout ce qui fait juger de l'approche d'une terre. Les indices sont très-variables : ce sont ordinairement le changement de couleur de la mer, les oiseaux, les poissons, les orages, l'état du ciel ou de l'horizon. Recueillir les indices. Se fier aux indices.

INDICIBLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv.

dicere, dire). Qu'on ne saurait exprimer. Joie indicible. Plaisir indicible. Douleur indicible.

— S'est pris autrefois substantiv.

> . . . Certes je trouve
> Facile chose à faire un impossible,
> Et fort aisé à dire un indicible. (MAROT.)

— Syn. comp. INDICIBLE. INEFFABLE. INÉNARRABLE. INEXPRIMABLE. C'est le mystère qui rend la chose *ineffable*; c'est le merveilleux qui la rend *inénarrable*; c'est le charme secret qui la rend *indicible*; c'est la force ou l'intensité qui la rend *inexprimable*.

INDICIBLEMENT. adv. D'une manière qui ne peut être exprimé. Être indiciblement heureux.

INDICOLITHE. s. m. (ét. gr., ἰνδικόν, couleur bleue de l'indigo; λίθος, pierre). Minér. Tourmaline bleue.

INDICOPLEUSTE. s. m. Philol. Surnom d'un géographe grec, qui fit de grands voyages dans l'Inde et en Éthiopie, et qui mourut vers 550. On l'appelle Cosmas Indicopleuste, et quelques critiques croient que Cosmas est luimême un surnom. On dit aussi *Indopleuste*.

INDICTION. s. f. (pr. *in-dik-ci-on*; du lat. *indictio*; fait de *indicere*, annoncer, ordonner). Convocation à jour fixe d'un concile, d'un synode. Bulle d'indiction. Depuis l'indiction de tel concile jusqu'à son ouverture.

— Chron. *Indiction romaine* ou *pontificale*, ou simplement *indiction*. Période de quinze ans qui, selon l'opinion la plus probable, commence à l'an 312 de J.-C., et fut établie par Constantin. L'emploi de cette période pour marquer les dates se rencontre fréquemment dans les auteurs ecclésiastiques, et est encore conservée aujourd'hui dans les bulles des papes. En admettant que la première indiction commence en 312, l'année 1845 tombe l'an 3e de la 103e indiction. || Il y eut plusieurs cycles d'indiction qui commençaient à des époques peu éloignées de l'indiction romaine, et qui ne furent en usage que dans les IVe et Ve siècles. || *L'indiction orientale*, qui commençait en 313. || *L'indiction proconsulaire d'Afrique* ou *indiction carthaginoise*, en l'an 314. || *L'indiction africaine* ou *indiction du diocèse d'Afrique*, en 315. || *L'indiction constantinopolitaine*, qui date du 1er septembre 312. Elle fut constamment employée par les Grecs.

— *Indiction première*, *indiction seconde*, etc. La première, la seconde année, etc., de chaque indiction.

— Ant. rom. Tribut qu'on levait en nature, à des époques indéterminées, et seulement quand le besoin s'en faisait sentir, soit à Rome, soit dans les provinces.

— Hist. Impôt foncier annuel, sous le Bas-Empire.

— *Indiction* a encore signifié anciennement, Lettre de créance.

INDICTIVE. adj. f. (du lat. *indictivus*, fait de *indicere*, annoncer, ordonner). Antiq. rom. Se dit des fêtes qui étaient ordonnées par les magistrats. Fêtes indictives. On dit mieux Féries impératives. V. IMPERATIF. || *Funérailles indictives*. Celles qui étaient accompagnées de jeux plus solennels que les simpludiaires. V. SIMPLUDIAIRE.

INDICULE. s. m. (du lat. *indiculum*, dimin. d'*index*). Petit indice. Ce qui montre, annonce quelque chose. Peu usité.

— Autrefois, Profession de foi. L'indicule des évêques de Lombardie. || Lettre de recommandation adressée à un particulier.

— Diplom. S'est dit aussi, jusqu'au IIe siècle, d'une lettre d'avis ou de notification qu'on adressait à une église, à des magistrats, etc.

INDIEN. s. m. Astron. Constellation de l'hémisphère austral.

INDIEN, IENNE. adj. et s. Habitant des Indes. Un Indien. Une jeune Indienne. Cette dame était veuve d'un noble *Indien* qui lui avait laissé assez de richesses pour vivre d'une manière convenable à sa qualité. (Le Sage.) Vous venez de me vanter l'esprit des *Indiennes* de Petapa, sans me faire aucune mention de leur beauté. (Id.) Cette leçon les rendit sages, et depuis ce temps les *Indiens* respectèrent les Gangarides. (Volt.) C'est, ajouta le chef des Reipoustes, un *Indien* de caste si infâme, qu'il est permis de le tuer, si l'on en est seulement touché. (B. de St-P.) Un *Indien* parut aux pieds de son trône, en faisant avancer un cheval sellé, bridé, et richement harnaché. (Gall.)

— Ce nom n'appartient en propre qu'aux habitants des Indes orientales. Après la découverte du Nouveau-Monde, il a été abusivement étendu aux aborigènes de l'Amérique, parce que les premiers qui abordèrent dans cette région crurent avoir rencontré l'Inde.

— Prov. et fig. *Faire l'échange de l'Indien*. Échanger une chose de petite valeur contre une autre qui a plus de prix.

— Qui appartient, qui a rapport à l'Inde et à ses habitants. Usage indien. L'antiquité indienne. Les fables indiennes. Cela fait frémir la nature *indienne*, qui est en tout différente de la leur. (Volt.)

— *Océan Indien*. Nom sous lequel on désigne souvent la mer des Indes. V. INDE.

— Myth. anc. *Bacchus indien*. Se dit de Bacchus conquérant des Indes.

— Philos. *Systèmes de philosophie indienne*. Systèmes qui se divisent en orthodoxes, semi-orthodoxes et hétérodoxes. La première classe comprend les deux *mimansa* ou le *pourva* et le *védanta*; la deuxième comprend le *sankhya de Kapila*, et celui de *Patandjali*, le *nyâya* et le *vaisechika*; la troisième se compose enfin des systèmes des *djainas*, des *bouddhas*, des *tchârvakas* ou *lokayatikas*, des *sivistes* et des *pantcharatas* ou *bhagavatas*. V. chacun de ces mots. Leurs caractères communs sont l'idée d'une substance infinie, éternelle; la doctrine d'une succession infinie d'émanations, substituée à la création proprement dite; et enfin une tendance à la contemplation et à l'apathie la plus absolue.

— Linguist. *Langues indiennes*. Classe de langues parlées dans les Indes orientales. Elles comprennent la *famille sanscrite* avec le sanscrit et le pracrit, le pali, l'hindoustani, le bengali, le zingani, etc., et la *famille malabare* avec le malabare, le tamoul, etc.

— Absol. L'*Indien*, se dit par excellence du sanscrit. Des livres écrits en indien.

— B.-arts. *Architecture indienne*. Système de construction qui domine dans les anciens édifices, la plupart religieux, de l'Hindoustan. L'absence d'inscriptions et de variations dans les goûts ou le style empêche de classer par époques les monuments de l'architecture indienne. Ces monuments consistent, pour la plupart, en souterrains creusés dans le roc et ornés de colonnes massives qui ont été laissées dans l'œuvre, ou en masses de rochers élevés qui ont été travaillées au ciseau, et auxquelles on a donné la forme de pyramides à plusieurs étages appelées *Pagodes*. On ne trouve dans les monuments indiens aucune indication de voûtes ou d'arcades.

—Techn. *Peigne à l'indienne*. Chez les tabletiers, Peigne d'ivoire ou d'os à dents fines des deux côtés.

INDIENNE. s. f. Comm. Toile de coton peinte qui se fabrique dans les Indes. Les indiennes étaient autrefois un objet de luxe; elles sont aujourd'hui entièrement passées de mode. Belle indienne. Robe, lit d'indienne. Rideaux d'indienne. Un magasin d'indiennes. Le dessin, la couleur d'une indienne.

— Toile faite en Europe, à l'instar des véritables indiennes, et qui, après avoir contribué au discrédit de celles-ci, a été remplacée par la perse, que nous avons vu disparaître à son tour. Indienne de Jouy. Indienne bon teint, mauvais teint.

— S'est dit pour Robe de chambre d'indienne. Je me suis fait faire cette *indienne*-ci. — Elle est fort belle. (Mol.)

INDIENNEUR, EUSE. s. Tech. Ouvrier, ouvrière qui travaille dans les fabriques d'indiennes.

INDIFFÉRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point différé.

INDIFFEREMMENT. adv. (pr. *ain-di-fé-raman*). Avec indifférence, froideur. Traiter quelqu'un indifféremment. Être accueilli, être reçu très-indifféremment.

— Sans distinction, sans faire de différence. Manger de tout indifféremment. Lire indifféremment toutes sortes de livres. Les lois que l'Église prescrit *indifféremment* à tous ses enfants. (Fléch.) Socrate avait la force de jouir ou de se passer *indifféremment* des choses dont les hommes ne peuvent user sans excès ou s'abstenir sans tristesse. (Trad. de Marc-Aurèle.)

INDIFFÉRENCE. s. f. État d'une personne indifférente, qui ne s'intéresse à rien. Grande indifférence. Indifférence extrême. Coupable indifférence. Indifférence en matière religieuse. Indifférence en politique. Montrer, affecter de l'indifférence. Avoir de l'indifférence pour ses parents, pour ses amis. Être dans une indifférence générale pour les choses du monde. Quelle indifférence! Permettez que je déplore ici notre *indifférence* et notre lâcheté : l'injure que l'on fait à Dieu ne nous touche pas. (Fléch.) Quand nos amis nous ont trompés, nous ne devons que de l'*indifférence* à leur amitié, mais nous devons toujours de la compassion à leur infortune. (La Rochef.) Je me suis étonné bien des fois de l'*indifférence* avec laquelle nous considérons le ciel, source de toutes nos richesses actuelles et de nos espérances futures. (B. de St-P.) L'*indifférence* fait des sages, et l'insensibilité fait des monstres. (Beauz.)

— Particulièrement. Insensibilité à l'amour, froideur. Être, vivre dans l'indifférence. Ne pas voir une femme avec indifférence. N'avoir pour elle que de l'indifférence. Vaincre l'indifférence d'une maîtresse. Moi qui depuis la mort d'Antonia ai regardé mille jolies personnes avec *indifférence*, faut-il que j'en rencontre une qui m'enflamme à mon âge! (Le Sage.)

> Et mes vœux ont trop loin poussé leur violence,
> Pour ne plus s'arrêter que dans l'*indifférence*. (RAC.)

> L'*indifférence* est pour les cœurs
> Ce que l'hiver est pour la terre. (Mme DESHOULL.)

— Qualité de ce qui est indifférent, qui n'est ni bon ni mauvais. Peu usité en ce sens.

— Syn. comp. INDIFFÉRENCE. INSENSIBILITÉ. V. INSENSIBILITÉ.

INDIFFÉRENT, ENTE. adj. Se dit de choses qui ne présentent en elles-mêmes aucun motif de préférence. Tous les moyens sont indifférents. Il est indifférent de rester ici ou d'aller plus loin, de suivre cet avis ou l'autre. Le choix entre ces deux objets est indifférent, tout à fait indifférent. C'est une chose très-*indifférente* d'avoir ou non une statue dans son vestibule. (Volt.) Il n'est pas vrai que les démarches soient *indifférentes* quand on a le cœur pur. (Mme d'Épinay.)

— *Actions indifférentes*. Actions qui d'elles-mêmes ne sont ni bonnes ni mauvaises.

— Qui importe peu; dont on ne se soucie point. Cet homme m'est fort indifférent. Tout cela lui est indifférent. Notre amitié leur est très-indifférente. Par où ont-ils deviné que tout ce qu'on pense de ce premier être soit *indifférent*? (Boss.) Il n'était pas de ces hommes à qui Dieu et le salut sont *indifférents*. (Fléch.) On n'a de philosophie que pour ce qui est *indifférent*. (Mme du Deff.)

— *Indifférent pour*. Une belle figure n'est point un avantage *indifférent* pour les souverains. (Dupat.) Tout est *indifférent* pour les âmes sublimes. (Gresset.)

— Qui n'est d'aucune importance, d'aucun intérêt. Conversation indifférente. Propos indifférents. Parler de choses indifférentes. Je tombai dans plus d'une erreur, non sur les faits essentiels, mais sur quelques anecdotes qui sont assez *indifférentes* en elles-mêmes. (Volt.)

— En parlant des personnes. Qui n'a pas plus de penchant pour une chose que pour une autre, pour un parti que pour un autre. Demeurer indifférent. Il n'est plus permis de rester indifférent.

— Qui ne prend aucun intérêt à quelqu'un, qui n'a aucun goût, aucun penchant pour quelque chose. Homme indifférent en tout, sur tout. Être indifférent aux éloges comme aux critiques. Rester indifférent à tout ce qui se passe. On persécute peu dans ce siècle *indifférent* à tout, hors à la fortune et aux voluptés. (B. de St-Pierre.)

— On dit de même, Esprit indifférent. Air, œil indifférent. Recevoir une chose d'un air indifférent. Regarder tout d'un œil indifférent. Plein d'une si douce espérance, je voyais d'un œil *indifférent* ma pauvre bourse tirer à sa fin. (Le Sage.)

— Absol. Qui n'a d'attachement à rien; qui n'est touché de rien. Père, époux indifférent. Être d'une humeur indifférente.

— Particulièrement. Qui est insensible à l'amour. Une femme indifférente. Cœur indifférent. Être indifférent pour une femme. Avoir l'âme indifférente. Vous avez trop aimé pour ne pas devenir *indifférent*. (J.-J. Rouss.) Il avait une femme jeune et charmante, à qui la nature avait donné une âme aussi vive et aussi sensible que celle de son mari était *indifférente*. (Voltaire.)

— S'emploie substantiv. en parlant des personnes. Faire l'indifférent. Ne point se mettre en peine des indifférents. L'*indifférent* ou le riche ne passait point sur ces tombeaux. (Chateaub.) Une *indifférente* qu'on mettrait au couvent jetterait les hauts cris. (Volt.)

— Hist. relig. *Indifférent*. V. INDIFFÉRENTISTE.

— Par ironie ou par plaisanterie. Une aimable indifférente. Un bel indifférent. Une belle indifférente.

INDIFFÉRENTISME. s. m. Philos. Système de ceux qui se disent indifférents à tout et s'abandonnent au hasard. Lorsque les peuples approchent de la décrépitude, l'*indifférentisme* devient la religion universelle. (Boiste.)

— Hist. relig. Doctrine de la secte des indifférentistes.

INDIFFÉRENTISTE. s. m. Hist. relig. Nom par lequel les membres de plusieurs sectes désignent ceux qui admettent indifféremment toutes les confessions de foi, et qui prétendent qu'on peut faire son salut dans toutes les religions. On les appelle aussi *adiaphoristes* et *tolerants*.

INDIGÉNAT. s. m. (rad. *indigène*). Qualité d'indigène: état d'un indigène. Ne se dit guère qu'en parlant de la Pologne. V. INCOLAT.

— S'employait autrefois dans le sens de Naturalisation. Lettres d'indigénat. V. NATURALISATION.

INDIGENCE. s. f. (du lat. *indigentia*, fait de *indigere*, avoir besoin, manquer). Grande pauvreté; privation absolue du nécessaire. Indigence extrême. Indigence affreuse. Être dans l'indigence. Tomber dans l'indigence. Sortir de l'indigence. Retirer quelqu'un de l'indigence. L'*indigence* du peuple est la cause première des maladies physiques du riche. (B. de St-P.) Un art, quelque petit qu'il soit, est dans l'opulence une distraction contre les passions et l'ennui, mais dans l'*indigence* c'est une ressource contre le besoin. (Id.) Je ne pouvais plus, comme autrefois, envisager l'*indigence* en philosophe cynique. (Le Sage.) C'est un garçon, me dit le capitaine, qui me servait il y a quelques années, et qui, me voyant dans l'*indigence*, m'y laissa pour aller chercher une meilleure condition. (Id.) Jamais de l'*indigence* on n'a chômé la fête. (Bours.)

> Parmi tant de festins, au sein de l'opulence,
> Je ne vois que mon père en proie à l'*indigence*
> (FLORIAN.

— Fig., au sens moral. Indigence d'esprit. Indigence d'idées, d'inspirations. Indigence de sentiment.

— Absol. Les indigents, les pauvres en général. Secourir l'indigence.

— *Être à l'indigence*. Être inscrit parmi les indigents qui, dans chacun des arrondissements de Paris, reçoivent les secours distribués par les bureaux de bienfaisance.

— Myth. anc. V. PAUVRETÉ et PENIA.

— Syn. simpl. Dénûment, besoin, pénurie. Disette, misère, pauvreté. || Épith. Heureuse, précieuse, noble, fière, orgueilleuse, honorable, superbe, timide, craintive, modeste, pâle, triste, obscure. || Périphr. Le poids de l'indigence. Les lambeaux de l'indigence.

INDIGÈNE. adj. des 2 g. (du lat. *indigena*, formé de *inde*, *genitus*). Qui est du pays, qui en est originaire et n'a point été apporté d'une autre contrée. Animaux indigènes. Plantes indigènes. Les productions indigènes. Du sucre indigène. Remèdes indigènes. Il s'oppose souvent à *exotique*. L'un des plus grands bienfaits de la civilisation, et le but constant de ses efforts, est de chercher à naturaliser les productions exotiques en les rendant *indigènes*. (Teulet.) Les échanges ont été si rapides et se sont tellement multipliés, qu'il est bien difficile de remonter à quelques siècles pour préciser ce qui était alors *indigène*, ce qui était alors exotique. (Id.)

— Se dit des peuples établis de tout temps dans le pays, par opposition à ceux qui ne l'habitent que depuis une certaine époque. Peuple indigène. La race indigène. Ajoutons que la population *indigène* est toute prête à saluer le retour de la France, dont elle ne se rappelle qu'avec admiration l'apparition prestigieuse et tutélaire. (Barrault.)

— Il est aussi subst. dans ce dernier sens. Les indigènes de l'Inde, de l'Amérique.

INDIGÉNÉITÉ. s. f. Qualité, état d'indigène. Synonyme d'Indigénat.

INDIGENT, ENTE. adj. (du lat. *indigens*; fait de *indigere*, avoir besoin). Qui est dans la pauvreté, dans l'indigence. Être très-indigent. Secourir ses compatriotes indigents. L'homme riche qui ne voit pas des créanciers dans ses frères *indigents* trompe la Providence. (Boiste.) Dans cette ville si riche et si *indigente*, les plus misérables rebuts ont leur valeur, mais personne n'y veut d'un homme misérable. (B. de St-Pierre.)

— Fig. et au sens moral. L'homme, pauvre et *indigent* au dedans, tâche de s'enrichir et de s'agrandir comme il peut. (Bossuet.) Une traduction sèche et *indigente*. (Volt.)

— Les poètes donnent quelquefois à ce mot un complément indirect amené par la préposition *de*.

> Vous, riches des forfaits qu'enfantent les trésors,
> *Indigents* de vertus, de mœurs et d'innocence.
> (LEBRUN.)

> Le vieux Saturne
> Donna la terre, *indigente* d'appui,
> A gouverner à des dieux comme lui. (J.-B. ROUSS.)

> L'homme riche de corps et d'esprit *indigent*
> Est la lame de plomb dans le fourreau d'argent.
> (MOLLEVAUT.)

— *Indigent*, en prose, ne se dit que des personnes; en poésie, il se dit élégamment des choses. Leur bronze avec orgueil verse un flot *indigent*. (Lebrun.)

> Elle la voit qui rampe, et ronge de ses dents
> Quelques brins d'herbe épars sur la roche *indigente*
> (DELILLE.)

— substantiv. Un indigent. Assister les indigents. L'*indigent* valide a droit au travail, et l'infirme au secours. (Lévis.)

> Le riche qui tarit les pleurs de l'*indigent*,
> Au plus haut intérêt a placé son argent. (BARTHE.)

> Je dis au riche avare : assiste l'*indigent* ;
> Au ministre des lois, protège l'innocence. (VOLT.)

INDIGÉRÉ, ÉE. adj. Méd. Qui n'a point été digéré, élaboré par la digestion.

> Des mets *indigérés* le pénible fardeau
> Ne doit point s'aggraver d'un aliment nouveau.
> (DOMERGUE.)

INDIGÉRER (S'). v. pron. 1re conj. L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je m'indigère, tu t'indigères, il s'indigère*, etc. Se donner une indigestion. Ceux qui s'enivrent ou qui *s'indigèrent* ne savent ni boire ni manger. (Brill.-Sav.)

INDIGESTE. adj. des 2 g. Qui est difficile à digérer. Aliment indigeste. Viande indigeste. Le melon est indigeste. Les moules passent pour être *indigestes*. (Bosc.) La digestion sera languissante: la jeune fille désirera des substances *indigestes* ou même totalement indigestibles. (Rostan.) Il est des substances *indigestes* par elles-mêmes : ce sont les purgatifs et les vomitifs. (Rattier.)

— Qui n'est pas digéré. Rendre les viandes encore indigestes.

— Fig. Embrouillé, confus; qui est sans netteté, sans ordre. Se dit en parlant des ouvrages d'esprit. Pensées indigestes. Ouvrage indigeste. Compilation indigeste. Cet étalage d'une érudition *indigeste* ne frappera et ne trompera personne. (Maury.)

> La nature, cette œuvre admirable des dieux,
> Sans mouvement, sans vie, *indigeste*, uniforme,
> N'était qu'un tout confus, ou rien n'avait sa forme.
> (DESAINTANGE.)

INDIGESTIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut digérer; indigeste. Substance indigestible. Leurs semences sont renfermées dans des croûtes pierreuses qui sont *indigestibles*. (B. de St-P.) Le blé reste aussi *indigestible* dans l'estomac de ceux qui ne ruminent pas, et se ressème avec leurs excréments. (Id.)

— Fig. Que l'on ne peut arranger dans son esprit selon l'ordre convenable; que l'on ne peut supporter. Ils ne s'avisent pas que la totale police de ce petit monde leur est *indigestible*. (Mont.)

INDIGESTION. s. f. (pr. *in-di-gèss-ti-on*). Mauvaise digestion. Trouble passager et subit des fonctions digestives, qui survient ordinairement quelques heures après l'ingestion d'aliments trop copieux ou de mauvaise qualité; ou

sous l'influence d'une cause étrangère, telle que l'action du froid ou une vive affection morale. Avoir une indigestion. Mourir des suites d'une indigestion. Mets qui cause, qui donne des indigestions. Si l'indigestion est accompagnée de symptômes de congestion cérébrale, les vomissements, provoqués avec prudence, les dissipent souvent à l'instant même. (Nysten.) Il en fut quitte pour une espèce d'indigestion qui ne dura qu'un quart d'heure. (Buff.) L'indigestion est le boulet de canon des parasites. (Noël.)

. . . Cette profession
Vous a mis à l'abri d'une *indigestion*. (Colnet.)

— Fig. L'amour ne meurt jamais de besoin, mais souvent d'*indigestion*. (Ninon de l'Encl.) La plupart des faiseurs de notes n'apportent dans leurs écrits que la crudité et l'*indigestion* de leurs lectures. (Bayle.)

INDIGÈTE. adj. des 2 g. (du lat. *indiges*, *-etis*, qui est du pays). Myth. rom. Nom donné aux héros, aux demi-dieux particuliers à une ville, à un pays, comme Minerve à Athènes, Didon à Carthage, et chez les Romains, Faune, Vesta, Romulus, Enée.

— *Jupiter indigète*. Enée, auquel on offrait sous ce nom des sacrifices particuliers.

INDIGHIRKA. Géogr. Fleuve de la Russie d'Asie, province d'Iakoutsk. Il sort des montagnes d'Okhotsk, et se jette dans l'Océan glacial arctique, à l'E. du golfe Khromoosk, après un cours de 1,350 kil.

INDIGITAMENTS. s. m. pl. (du lat. *indigitamenta*; fait de *indigitare*, invoquer). Antiq. rom. Livre des pontifes, contenant les noms publics et secrets des divinités qui étaient propres à leur culte.

INDIGNATION. s. f. (pr. *in-di-gna-ci-on*; du lat. *indignatio*; fait de *indignari*, être irrité). Sentiment mêlé de mépris et de colère excité par une injustice, une injure, une action honteuse. Vive, profonde indignation. Concevoir, ressentir de l'indignation. Etre rempli d'indignation. Frémir d'indignation. Ne plus être maître de son indignation. Exprimer, faire éclater toute son indignation. Contenir son indignation. Voir une chose avec indignation. Spectacle qui soulève l'indignation. Exciter, comprimer, calmer l'indignation publique. Ces plaintes excitaient plutôt l'*indignation* que la pitié. (Fléch.) L'*indignation* que ses parents avaient contre les tyrans qui opprimaient les gens de bien les obligea de quitter leur pays. (Fén.) Cette juste *indignation* qu'ils m'ont témoignée doit passer dans le cœur de tous les honnêtes gens. (Volt.) Les mêmes raisons subsistent. — Les mêmes! a-t-il interrompu d'un ton d'*indignation*. (J.-J. Rouss.) Une *indignation* contrainte est la plus énergique des impressions que le cœur humain puisse ressentir et conserver. (Lacretelle.) Le monstre est mort, et le dieu sourit d'*indignation*. (Dupaty.)

INDIGNE. adj. des 2 g. Qui ne mérite pas. Etre indigne de foi. Etre indigne de la confiance de quelqu'un, des bienfaits de quelqu'un. Se rendre indigne des grâces qu'on reçoit, du rang qu'on occupe. Homme indigne de pardon. Il se regarde comme *indigne* de cet excellent, mais redoutable ministère. (Fléch.) Combien ils se sont rendus *indignes* de cette grâce! (Id.)

Oui, oui, je m'en souviens, et j'épandrai mon sang
Plutôt que de rien faire *indigne* de mon rang. (Corn.)

— *Indigne de*, avec un verbe. Être indigne de vivre. Quiconque est capable de mentir est *indigne* d'être compté au nombre des hommes. (Fén.) Les hommes *indignes* d'être libres veulent que chacun soit esclave. (Marmont.)

— *Indigne que*. Personne indigne qu'on lui témoigne de l'intérêt. Tout *indigne* qu'elle était d'aimer, elle aimait pourtant. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi des choses. Faute, crime indigne de pardon. Livre indigne de l'attention dont il a été l'objet.

— *Indigne* s'est pris quelquefois en bonne part, surtout en poésie.

Cette belle Angevine,
Par ses vertus *indigne*
De voir sitôt la nuit (Ronsard.)

Si vous daigniez, seigneur rappeler la mémoire
Des vertus d'Octavie, *indignes* de ce prix. (Racine.)

— Qui n'est pas séant, convenable. Actions, paroles indignes d'un honnête homme. Cela est indigne de son caractère, de son rang. Toute autre place qu'un trône eût été *indigne* d'elle. (Boss.) L'ambition conduit la vertu par des moyens et à des fins qui sont souvent *indignes* d'elle. (Fléch.) Il représenta que la coutume de manger des femmes était *indigne* de si braves gens. (Volt.)

— Absol. Méchant, condamnable, odieux, en parlant des personnes et des choses. C'est un homme indigne. Conduite indigne. Traitement, tour indigne. Métier indigne. Cela est indigne. Imposez silence à cet *indigne* ministre, qui ne fait qu'affaiblir votre parole. (Boss.) Périsse l'homme *indigne* qui marchande un cœur et rend l'amour mercenaire. (J.-J. Rouss.) Voilà pourtant jusqu'où peut mener cette *indigne* méthode. (Id.) La peur avait glacé mes *indignes* soldats. (Rac.) O crainte, a dit mon père, *indigne*, injurieuse. (Id.) C'est une action lâche et *indigne* d'attaquer les morts. (Mme de Pomp.) Sitôt que j'eus fait une si *indigne* démarche, je me retirai plein de confusion, et je gagnai mon bureau, où j'achevai l'ouvrage qu'on m'avait chargé de faire. (Le Sage.)

— Titre que l'on se donne par humilité. Serviteur indigne. Moi, prêtre indigne, religieux indigne. De tels honneurs à moi, indigne!

— Relig. *Communion indigne*. Communion faite sans les dispositions nécessaires.

— Jurispr. Se dit de ceux qui, pour s'être rendus coupables de quelque faute envers une personne, sont privés, à titre de peine, des avantages que cette personne leur avait assurés. En ce sens, on ne se sert plus que du mot *ingratitude*.

— *Indigne* s'applique particulièrement aujourd'hui à ceux qui sont exclus par la loi d'avantages qui n'ont pas été recueillis, et spécialement des successions. D'après le Code civil, ce sont, 1° celui qui a été condamné pour avoir donné ou tenté de donner la mort au défunt; 2° celui qui a porté contre le défunt une accusation capitale jugée calomnieuse; 3° l'héritier majeur qui, instruit du meurtre du défunt, ne l'a pas dénoncé à la justice. Etre déclaré indigne de succéder, ou simplement, Etre déclaré indigne.

— substantiv. Personne vile, méprisable. C'est un indigne. Ne me parlez pas de cet indigne.

— Jurispr. Celui qui a été déclaré indigne par la loi. Les enfants de l'indigne ne sont pas exclus de la succession.

INDIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Indigner. S'empl. adjectiv. Rempli d'indignation. Etre indigné. Sortir indigné. Ces fameuses victoires dont la vertu était *indignée*. (Boss.) Va des cieux *indignés* allumer le tonnerre. (Pel.) Son amour *indigné* s'accroît par le mépris. (Malfil.)

— *Indigné de*. Etre indigné de la conduite, des procédés de quelqu'un. Auparavant, j'étais *indigné* des faveurs et des injustices que le peuple exerce dans nos assemblées. (Barth.) Les Lacédémoniens étaient *indignés* de voir ce prince rougir d'avoir Philippe pour père. (Montesq.) Je m'aperçois que vous êtes *indigné* de l'ingratitude dont on ose payer votre amour, et que vous méditez une juste vengeance. (Le Sage.)

— *Indigné contre*. Tous les Grecs *indignés* contre vous. (Rac.)

— *Indigné que*. Le Turc, *indigné* qu'on osât ainsi violer la trêve, fit arrêter les Tartares. (Volt.)

Les buissons *indignés* qu'en une année ou deux,
Un chêne devint grand comme eux,
Se remirent contre l'audace
De cet aventurier. (Arnault.)

INDIGNEMENT. adv. D'une manière indigne. On l'a indignement traité.

INDIGNER. v. a. 1re conj. (du lat. *indignari*, être irrité). Exciter l'indignation. Action, procédé qui indigne tout le monde. L'injustice nous indigne.

— S'est dit autrefois pour Dédaigner, mépriser. Inusité en ce sens.

— S'INDIGNER. v. pron. Être indigné, courroucé. L'honneur outragé s'*indigne* de tes discours et méprise tes larmes. (Beaumarch.)

Vous pleurez malgré vous, la nature outragée,
Déchire, en s'*indignant*, votre âme partagée. (Volt.)

INDIGNITÉ. s. f. (rad. *indigne*). Qualité odieuse par laquelle on est réputé indigne. L'indignité du coupable, du pécheur. Etre exclu d'une société, d'un emploi, à cause de son indignité, pour cause d'indignité. Le juste semblera plus avantagé, si on pèse son mérite; et le pécheur plus chéri, si l'on considère son *indignité*. (Boss.)

— Énormité, noirceur. L'indignité d'une action, d'un procédé. L'indignité de cette conduite révolta tout le monde.

— Action indigne, condamnable, odieuse. Dans ce sens et dans le suivant il a un pl. Faire, commettre une indignité, des indignités. C'est une indignité. Quelle indignité!

— Affront, outrage. Traiter avec indignité. Faire à quelqu'un des indignités. Tolérer les indignités. Souffrir mille indignités. Enfin, pour comble d'*indignité*, on eut la cruelle bassesse d'imprimer ces accusations et cette lettre dans plusieurs journaux. (Volt.)

Et je n'ai mérité,
Ni cet excès d'honneur, ni cette *indignité*. (Rac.)

— Jurispr. Caractère de celui qui est déclaré indigne d'un héritage, d'une fonction publique. Indignité civile. Indignité politique. Intenter contre quelqu'un une action en indignité. L'*indignité* est aussi entre les époux une cause de déchéance des avantages qu'ils ont pu se faire même par leur contrat de mariage. (Teulet.)

INDIGO. s. m. (du lat. *indicum*; dérivé de *indicus*, indien, parce que cette substance vient des Indes). Matière colorante bleue, que l'on retire des tiges et des feuilles de l'indigotier, en les faisant fermenter et en traitant le produit par l'eau de chaux. On extrait aussi l'indigo par voie d'ébullition. La fécule que l'on obtient est exposée au soleil jusqu'à ce qu'elle ait pris une certaine consistance, puis divisée en petits blocs, et livrée au commerce sous cette forme. Les indigos se classent suivant leur nuance. Indigo flore ou de Guatimala. Indigo de l'Inde ou du Bengale. Indigo de la Louisiane. Indigo français. De bel indigo. Des tablettes d'indigo. Teindre en indigo.

— Chim. L'indigo est insipide, inodore, d'un violet pourpre lorsqu'il est pur et sous forme pulvérulente; insoluble dans l'eau, dans l'alcool froid et l'éther, il se dissout dans l'acide sulfurique concentré et donne le bleu de Saxe. Fortement chauffé, il se volatilise et se condense en cristaux pourpres à reflets dorés. On en extrait, au moyen de l'acide nitrique, un principe connu sous le nom d'amer de Welther.

— Par extens. Couleur semblable à celle de l'indigo. L'*indigo* est une des sept couleurs primitives. (Acad.)

— Se dit quelquefois pour indigotier. V. INDIGOTIER.

INDIGOCARMINE. s. f. Chim. Substance pourpre que produit l'indigo altéré. Elle a été découverte par Crum, qui l'appelle *phénicine*.

INDIGOFÈRE. adj. des 2 g. (du fr. *indigo*, et du lat. *fero*, je porte). Techn. Se dit des plantes ou substances qui fournissent une teinture analogue à l'indigo. On dit aussi *indigotifère*.

INDIGOFÈRE. s. m. Bot. Genre de plantes apartenant à la famille des légumineuses. Les indigofères sont originaires des Indes orientales et du Mexique, d'où ils ont été propagés dans les deux Amériques et dans les îles. A Saint-Domingue, et surtout en Egypte, la culture des indigofères obtient tous les soins que réclament des plantes d'une utilité aussi générale.

INDIGOGÈNE. s. m. (du fr. *indigo*, et du lat. *geno*, pour *gigno*, je produis). Chim. Nom donné à l'indigo par quelques auteurs qui le regardaient comme un métal végétal.

INDIGOMÈTRE. s. m. (du fr. *indigo*, et du gr. *metron*, mesure). Chim. Nom donné quelquefois au chloromètre. V. CHLOROMÈTRE.

INDIGOTATE. s. m. (rad. *indigo*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide indigotique avec une base salifiable.

INDIGOTERIE. s. f. Lieu où l'on prépare l'indigo.

— Techn. Cuve destinée au travail de l'indigo.

INDIGOTIER. s. m. (ét., V. INDIGO). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, originaire des tropiques et renfermant des arbrisseaux intéressants à cause de la matière bleue ou indigo que le commerce en retire. L'indigotier avait été cultivé par les anciens, et surtout par les Hébreux et les Egyptiens. Il réussit très-bien en France, mais sa culture y est peu étendue, comparativement surtout à ce qu'elle est en Amérique. On en compte près de quatre-vingts espèces distinctes. Les principales sont: l'indigotier anil; l'indigotier des teinturiers; l'indigotier à feuilles d'argent, et l'indigotier de la Caroline.

INDIGOTIFÈRE. adj. des 2 g. V. INDIGOFÈRE.

INDIGOTINE. s. f. Chim. Principe immédiat retiré de l'indigo.

INDIGOTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide nitrique sur l'indigo. Acide indigotique.

INDILIGEMMENT. adv. (pr. *in-di-li-ja-man*). D'une manière qui n'est pas diligente, lentement.

INDILIGENCE. s. f. Défaut de diligence, lenteur.

INDILIGENT, ENTE. adj. Qui n'est pas diligent. C'est l'*indiligent* lecteur qui perd mon sujet, non pas moi. (Mont.)

INDIMINUÉ, ÉE. Qui n'a pas subi de diminution.

INDIQUE. adj. des 2 g. (rad. *Inde*). S'est dit pour Indien.

— INDIQUES. s. m. pl. Titre d'un ouvrage d'Arrien, contenant la relation de l'expédition d'Alexandre dans les Indes.

INDIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Indiquer. S'empl. adjectiv. Au lieu indiqué. A l'heure indiquée. D'ailleurs, les différences entre ces deux animaux, telles qu'elles sont *indiquées* par leurs descriptions, sont trop légères pour fonder sur ces dissemblances deux espèces différentes. (Buff.) Au jour *indiqué*, je mis le pantalon, l'habit et le gilet noirs, et la cravate blanche. (Alph. Karr.)

Chaque être à son objet, et dans l'instant marqué
Il marche vers le but par le ciel *indiqué*. (Volt.)

— Beaux-arts et littér. Lointains à peine indiqués. Tragédie où les caractères ne sont qu'indiqués.

INDIQUER. v. a. 1re conj. (du lat. *indicare*, même signif.). Désigner, montrer quelqu'un, quelque chose. Indiquer du doigt une personne, un objet. Indiquez-moi l'aîné de ces deux frères. L'aiguille de l'horloge indiquait midi. Il fit signe qu'on lui amenât son cheval, puis, *indiquant* du doigt la route de Fontainebleau, il ne dit que ces seules paroles: Allons, messieurs, en route. (A. Dumas.)

— Faire connaître, enseigner. Indiquez-moi un médecin, la demeure d'un médecin. Je vous indiquerai où vous pourrez le trouver. Il m'a indiqué le livre que je cherchais. Journal qui indique les fonds à vendre. Poteau qui indique le chemin. Le baromètre doit indiquer toutes les variations de l'atmosphère. Cette observation, curieuse en elle-même, pourrait devenir utile, en nous *indiquant* peut-être quelque moyen de conserver la vie aux enfants venus avant terme. (Buff.) Il n'est pas à présumer, comme les figures coloriées l'*indiquent*, que le mâle soit rouge et la femelle verte. (Id.) Les voyageurs l'ont *indiqué* d'une manière à ne pas s'y méprendre. (Id.) L'anguille fuit sous la voûte des rochers, et c'est la crainte qui lui *indique* sa demeure et sa retraite. (B. de St-P.) Tu recevras deux lettres à la fois à l'adresse que tu m'as *indiquée*. (J.-J. Rouss.)

— Assigner, déterminer. Indiquer la différence qui existe entre deux choses. Indiquer les différents sens d'un mot.

— *Indiquer une assemblée, une session*. En fixer l'époque, le jour et l'heure.

— Servir d'indice. La fumée indique le feu. Cette végétation indique une terre fertile. La cause du mal trouvée *indique* le remède. (J.-J. Rouss.) Ci et là de petites croix de bois *indiquent* les sépultures récentes. (Bergasse.)

— B.-arts. Représenter en gros un objet, sans s'attacher aux détails. Indiquer un projet par quelques traits de crayon. Peintre qui n'indique que les masses.

— Littér. Se dit, fig. et par analogie, en parlant des ouvrages d'esprit. Il n'a fait qu'indiquer cette situation, ce caractère. Les savants vous liront, pour deviner et apprendre ce que vous n'avez fait qu'*indiquer*. (Brill.-Sav.)

— Médec. Réclamer tel traitement. Un pouls qui indique la saignée. Des accidents qui indiquent l'emploi des plus violents remèdes.

INDIRE. v. a. 1re conj. Vieux mot qui s'est dit pour Indiquer.

— v. n. Anc. cout. Répartir, régler une imposition. || Doubler les redevances. Droit d'indire.

— On dit substantiv. dans ce dernier sens l'Indire. L'*indire aux quatre cas* s'imposait dans quatre circonstances différentes. V. [illegible]

INDIRECT, ECTE. adj. Qui n'est pas direct. Chemin indirect. Voie indirecte. Ligne indirecte. Le contact peut n'être qu'*indirect*, comme lorsqu'un corps intermédiaire, l'air, remplit l'espace entre le siége de la sensation et l'objet qui la produit. (Dufay.) Ce n'est pas par la voie *indirecte* de ceux qui l'entourent qu'un roi doit recevoir la plainte du malheureux. (Saadi.)

— Fig. Avis indirect. Demande, question, réponse indirecte. Tort indirect. Attaque, atteinte indirecte. Nouvelle parvenue par une voie indirecte.

— *Compliment indirect, louange, critique indirecte*. Compliment, louange, critique que l'on fait adroitement, et en apparence sans dessein. || *Vues indirectes*. Desseins intéressés et cachés. || *Voies indirectes*. Moyens secrets, et le plus souvent blâmables.

— Littér. *Discours indirect*. Se dit de la forme que prennent les historiens pour rapporter, non pas textuellement, mais en substance, les harangues qu'ils attribuent aux hommes de guerre ou d'Etat. Il y a en français deux sortes de discours indirects: dans l'une on emploie la conjonction *que*, dans l'autre, l'imparfait et le conditionnel. Dans l'histoire, le discours direct est préférable pour la vraisemblance à la harangue directe. V. DIRECT.

— Log. Autrefois, *Modes indirects du syllogisme*. Les cinq derniers modes de la première figure, qui n'étaient, dans le fond, qu'un assemblage de mots formant à peine des raisonnements. On désignait les modes indirects sous les noms barbares de *baralipton*, *celantes*, *dabitis*, *fapesmo* et *frisisomorum*. V. BARALIPTON.

— Gramm. *Régime ou complément indirect*. Celui qui ne complète la signification du verbe que d'une manière indirecte, c'est-à-dire au moyen d'un mot intermédiaire, tels que *à*, *pour*, *de*, *avec*, *dans*, etc. Il répond à l'une des questions *à qui*, *de qui*, *pour qui*, pour les personnes, et *à quoi*, *de quoi*, *pour quoi*, etc., pour les choses. Parler à son frère, nuire à ses intérêts. Parler à qui? A son frère. Nuire à quoi? A ses intérêts. *A son frère*, *à ses intérêts*, sont donc les régimes indirects des verbes *parler* et *nuire*. || Un verbe peut avoir pour régime indirect, soit un substantif: Misérable! tu cours à ta *perte* infaillible (Rac.); soit un pronom: Et je sais que de *moi* tu médis l'an passé (La Font.); soit l'infinitif d'un autre verbe: Tout m'afflige et me nuit, et conspire à me *nuire*. (Rac.) V. DIRECT.

— *Cas indirect*. Se dit, en grec, du génitif et du datif; en latin, de ces deux cas et de l'ablatif; en sanscrit, de tous ceux-ci, ainsi que du locatif et du causatif, parce que tous ces cas ne marquent que des régimes ou compléments indirects. Selon d'anciens grammairiens, le nominatif seul n'est pas indirect.

— Droit rom. *Action indirecte*. Action qui se donnait en certains cas contre une personne, bien que le délit ou le contrat dont il s'agissait lui fût étranger. L'action institoire était une action indirecte. V. INSTITOIRE.

— Jurispr. *Avantage indirect*. Avantage que l'on fait à quelqu'un contre la loi, au moyen d'un tiers, d'un acte simulé, etc. || *Ligne indirecte*. Se dit de la ligne collatérale, par opposition à *ligne directe*.

— Adm. fin. *Contributions indirectes*. V. CONTRIBUTION.

— Minér. *Indirect* se dit d'une variété de minéral dont le signe est composé d'un exposant fractionnaire, et de plusieurs exposants simples, en sorte que la somme des deux termes de la fraction est égale à celle des autres termes, ce qui offre l'analogue de la variété équivalente. Chaux carbonatée indirecte.

INDIRECTEMENT. adv. d'une manière indirecte. Il ne s'emploie qu'au fig. Nouvelle parvenue indirectement. Louer, blâmer indirectement quelqu'un. Avantager indirectement une seconde femme. Comme leur instinct diffère de celui des quadrupèdes, et n'a nul rapport avec le nôtre, nous ne pouvons leur rien inspirer directement, ni même leur communiquer *indirectement* aucun sentiment relatif. (Buff.)

INDIRECTION. s. f. (pr. *in-di-rek-ci-on*). Défaut, manque de direction.

INDIRIGÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas dirigé: qui n'a pas reçu de direction.

INDIRIGIBLE. adj. des 2 g. Qu'il n'est pas possible de diriger. Peuple indirigible. Événements indirigibles.

INDISCERNABLE. adj. des 2 g. Didact. Qu'on ne peut discerner d'une autre chose de même espèce. Selon les leibnitiens, si deux monades étaient radicalement *indiscernables*, elles se confondraient en une seule. Oberman surgit du milieu des ténèbres rayonnantes au sein de l'éther *indiscernable*; vers le ciel, vers les cieux, vers l'univers nocturne, Oberman me figure exactement le sage de Lucrèce. (Ste-Beuve.)

INDISCERNÉ, ÉE. adj. Qui n'est point discerné, distingué.

INDISCERNEMENT. s. m. Manque de discernement.

INDISCIPLINABILITÉ. s. f. État, qualité de ce qui est indisciplinable.

INDISCIPLINABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas capable de discipline. Armée indisciplinable. Soldats indisciplinables. Des troupes indisciplinables.

— Par extens. Indocile, rebelle. Enfant indisciplinable. Écoliers indisciplinables. Il est, elle est indisciplinable.

— Fig. Caractère indisciplinable. Solon peignit d'un seul trait l'*indisciplinable* caractère des Athéniens. (Barthél.)

INDISCIPLINE. s. f. Manque de discipline. Bataille perdue par l'indiscipline de l'armée, par l'indiscipline des soldats.

INDISCIPLINÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas discipliné. Armée indisciplinée. Soldats indisciplinés.

— Par extens. Qui manque à l'ordre établi. Écoliers indisciplinés.

INDISCORDANT, ANTE. adj. Qui n'est point discordant.

INDISCRET, ÈTE. adj. Qui manque de discrétion, de retenue, de mesure. Homme indiscret. Femme très-indiscrète. Il faut être bien indiscret pour se permettre une pareille démarche. Ces personnes vaines et *indiscrètes* qui appauvrissent leurs maisons pour enrichir les monastères. (Fléch.)

— Se dit également des choses contraires à la retenue que les bienséances imposent. Action indiscrète. Parole indiscrète. Prière, demande indiscrète. Curiosité indiscrète. Zèle indiscret. Les rapports indiscrets. Parler d'une manière indiscrète de quelque chose. Les consolations *indiscrètes* ne font qu'aigrir les violentes afflictions. (J.-J. Rouss.) Vous avez raison d'attribuer votre malheur à cette visite *indiscrète*. (Le Sage.)

> Pourquoi? pour venger je ne sais quels prophètes
> Qu'elle avait punis les fureurs *indiscrètes*. (Racine.)

— Qui ne sait garder aucun secret. Confident indiscret. Amant indiscret. Les enfants sont presque tous indiscrets. Ne lui dites rien, c'est un homme trop indiscret. Il est jeune; il peut être *indiscret*, vain, léger. (Gresset.)

— Se dit aussi des choses par lesquelles on est indiscret, on révèle ce que l'on devrait cacher. Regards, gestes indiscrets. Mot indiscret. Langue indiscrète. Ils ne savent pas retenir leurs langues indiscrètes. (Boss.) Tel qu'un peintre, arrêtant ses *indiscrets* pinceaux. (Del.)

— substantiv. Celui, celle qui manque de discrétion. Un indiscret. Une indiscrète. Écarter les indiscrets. Craindre, fuir les indiscrets. Les *indiscrets* se trahissent souvent d'eux-mêmes. (La Rochef.) Mais encore il peut se trouver une *indiscrète*, et même à toute heure une perfide. (Volt.) Bien que le caractère de l'*indiscret* soit peu dramatique, il a fourni à Destouches le sujet d'une comédie qui n'est pas sans quelque intérêt. (C^tesse de Bradi.)

INDISCRÈTEMENT. adv. D'une manière indiscrète, imprudente. Parler indiscrètement. En user indiscrètement avec quelqu'un.

INDISCRÉTION. s. f. (pr. *in-diss-kré-ci-on*). Manque de discrétion. Personne d'une grande indiscrétion, d'une indiscrétion inconcevable. L'indiscrétion n'est pas son défaut. Il y a de l'indiscrétion à agir ainsi, à s'exprimer ainsi. Son indiscrétion le perdra. Souvent les gens d'esprit donnent, par leur *indiscrétion*, tout l'avantage aux sots. (Boiste.) Elle courut chez son amie, et lui raconta tout ce qui s'était passé, et c'est à l'*indiscrétion* de celle-ci que le public doit la présente confidence. (Brill.-Sav.) Son *indiscrétion* de sa perte fut cause. (La Font.) Combien de fois l'*indiscrétion* n'a-t-elle pas compromis les intérêts des peuples, des rois, des familles, des individus! (C^tesse de Bradi.)

— Action, parole indiscrète. Faire, commettre une indiscrétion, des indiscrétions. C'est une indiscrétion. Cette indiscrétion a tout perdu. Mais ne serait-ce point une *indiscrétion* de vous demander quelle peut être votre affaire? (Mol.) Pardon, monsieur, cette *indiscrétion* ne m'arrivera plus. (Volt.)

— Fig. et par euphémisme. On n'a vu que trop de ces malheureuses entretenir l'audience des *indiscrétions* de leurs vices. (Patru.)

INDISCUTABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être discuté; qui ne soutient pas la discussion. Projet indiscutable. Proposition indiscutable.

INDISCUTÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été soumis à la discussion.

INDISE. s. f. Métrol. Mesure de longueur employée à Smyrne. Elle vaut 0^m,6260.

INDISERT, ERTE. adj. Qui n'est point disert, éloquent.

INDISERTEMENT. adv. D'une manière indiserte.

INDISPENSABILITÉ. s. f. État, qualité de ce qui est indispensable.

INDISPENSABLE. adj. des 2 g. (de *in*, privat., et du v. fr. *dispenser*). Dont on ne peut se dispenser. Obligation indispensable. Devoir indispensable. Engagement indispensable. Travail indispensable. Affaire indispensable. Si c'est un devoir de se marier, un devoir plus *indispensable* encore est de ne faire le malheur de personne. (J.-J. Rouss.) Ces mortifications volontaires, dont il s'était fait des engagements *indispensables*. (Fléch.)

— Très-nécessaire, dont on ne peut se passer. Outil, objet indispensable. Mot indispensable dans la phrase. Il est indispensable que vous vous y trouviez. La science des mots est *indispensable* à l'art de penser. (Boiste.) Il pouvait seul offrir une médiation entre les Grecs civilisés et ces chefs montagnards, tumultueux mais *indispensable* appui de la cause commune. (Villem.)

— substantiv. *Un indispensable*. Se dit quelquefois d'une espèce de chevalier servant, de sigisbée.

— Mod. Sorte de petit sac dans lequel les femmes portaient leur mouchoir, leur bourse. On a dit ensuite *sac* et *ridicule*.

INDISPENSABLEMENT. adv. Par un devoir indispensable; nécessairement. Être indispensablement engagé à faire une chose. Jeunes ou vieilles, les femmes font bien de se cacher; mais vieilles, elles le doivent *indispensablement*. (M^me Necker.)

INDISPERSÉ, ÉE. adj. Qui n'est point dispersé, dissipé.

INDISPONIBILITÉ. s. f. Jurispr. État d'une chose dont on ne peut disposer.

INDISPONIBLE. adj. des 2 g. Jurispr. Se dit des biens dont la loi ne permet pas de disposer à titre gratuit. Héritage indisponible. Portion indisponible.

INDISPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Indisposer. S'empl. adjectiv. Ainsi vous pourriez différer longtemps de communier, et vous y trouver plus *indisposé* dans la suite. (De Beuil.)

— Qui est légèrement malade. Être, se sentir indisposé. Tout le monde est indisposé dans cette maison. Informe-toi aussi des nouvelles de la gouvernante; elle m'a paru *indisposée*, quelques efforts qu'elle fît pour le cacher. (X. Marmier.)

INDISPOSER. v. a. 1^re conj. (ét. lat., *in*, priv., et du fr. *dispos*). Rendre légèrement malade. La chaleur indispose certaines personnes. Cet excès l'a indisposé.

— Mettre dans une disposition peu favorable, peu bienveillante, fâcher. Cette démarche, ce rapport l'a indisposé. On l'a fort indisposé contre moi.

— S'INDISPOSER. v. pron. Se rendre légèrement malade. || Se fâcher. Il s'indispose de jour en jour contre vous.

INDISPOSITION. s. f. (pr. *in-diss-po-zi-ci-on*; ét., V. INDISPOSER). Légère altération dans la santé, incommodité qui n'a point de suites. Je viens d'apprendre son indisposition. Il est entièrement remis de son indisposition. La sensibilité nerveuse portée à l'excès est la cause la plus active des *indispositions*. (Anquetin.)

— Disposition peu favorable, éloignement pour quelqu'un, pour quelque chose. Il est dans une grande indisposition contre vous. Peu usité en ce sens.

INDISPOS. adj. m. Vieux mot qui s'est dit pour Indisposé, malade.

INDISPUTABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est indisputable.

INDISPUTABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être disputé, devenir l'objet d'une dispute.

> De votre verve poétique,
> *Indisputables* éléments. (J.-B. Rouss.)

INDISPUTABLEMENT. adv. Sans dispute, sans contestation. Vieux et inusité.

INDISPUTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point disputé.

INDISSIMULÉ, ÉE. adj. Qui n'a point de dissimulation.

INDISSIPÉ, ÉE. adj. Qui n'est point dissipé, dispersé.

INDISSOLUBILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est indissoluble. Les avocats de l'*indissolubilité* marchent toujours à leur but sans considérer les besoins de la société; mais l'*indissolubilité* n'est que dans l'intention au moment du contrat. (Napol.)

— Fig. L'indissolubilité d'un engagement. L'indissolubilité d'un lien, d'un contrat. L'indissolubilité du mariage.

INDISSOLUBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être dissous. L'or est indissoluble dans l'acide nitrique.

— Fig. Engagement indissoluble. Lien indissoluble. Union indissoluble. Attachement indissoluble. Que notre amitié, forte des mêmes opinions, soit *indissoluble*. (Drouineau.)

INDISSOLUBLEMENT. adv. D'une manière indissoluble.

INDISSOLVANT, ANTE. adj. Chim. Qui n'a point de vertus dissolvantes.

INDISSOUS, OUTE. adj. Chim. Qui n'est point dissous, liquéfié.

INDISTINCT, INCTE. adj. Qui n'est pas distinct. N'apercevoir les objets que d'une manière indistincte.

— Se dit surtout en parlant des sons, des idées. Des voix indistinctes. Des idées confuses et indistinctes. N'avoir sur une science que des notions indistinctes.

INDISTINCTEMENT. adv. D'une manière indistincte, confuse. Prononcer indistinctement un mot. N'apercevoir qu'indistinctement les objets. Cette idée ne s'offrait à moi qu'indistinctement.

— Sans faire de distinction, de différence. Chasser tout le monde indistinctement. Calomnier indistinctement amis et ennemis. La loi n'est rien, si son glaive ne plane *indistinctement* sur toutes les têtes. (Rayn.)

INDISTINCTIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut distinguer. Matière *indistinctible*. (Daniélo.)

INDISTINCTION. s. f. (pr. *in-di-stink-ci-on*) État de ce qui est indistinct, confus.

— Défaut de distinction, d'élégance. Peu usité en ce sens.

INDISTINGUÉ, ÉE. adj. Qui n'est point distingué.

INDISTINGUIBLE. adj. des 2 g. Syn. de Indistinctible. V. ce mot.

INDISTRAIT, AITE. adj. Qui n'est point distrait, n'éprouve aucune distraction.

INDISTRIBUÉ, ÉE. adj. Qui n'est point distribué.

INDIVE. s. f. Bot. Nom générique de la chicorée. V. CHICORÉE.

INDIVERTISSANT, ANTE. adj. Qui n'est point divertissant.

INDIVIDU. s. m. (du lat. *individuus*, indivisible, parce que l'individu ne peut être divisé en deux ou plusieurs êtres semblables et égaux). Didact. Se dit de tout être organisé, soit animal, soit végétal, considéré seul et abstractivement. L'individu est un tout particulier, par rapport à l'espèce dont il fait partie. Le genre, l'espèce et l'individu. Chaque individu. Ne s'occuper que de l'individu. Il semble, à vous entendre, que ce soit un embarras pour la nature, de veiller sur chaque *individu*. (J.-J. Rouss.) Parmi les corbeaux, les corneilles et les choucas, on trouve des *individus* qui sont variés de noir et de blanc, comme la pie. (Buff.) Il n'existe réellement dans la nature que des *individus*; et les genres, les ordres, les classes n'existent que dans notre imagination. (Id.) La nature veille à la conservation de chaque espèce, sans s'embarrasser des *individus*. (Volt.)

— Particulièrement. Personne. Un faible, un chétif individu. Enrôler tous les individus qui se présentent. Arrêter tous les individus qui habitent une maison. Mais un homme de cinquante ans n'est réellement point le même *individu* que l'homme de vingt. (Volt.) Les *individus* pardonnent quelquefois, les corps ne pardonnent jamais. (Chesterf.) Il est absurde de mettre aucun *individu* à la place d'une nation. (Th. Payne.) Les peuples, en réunion, sont aussi aveugles que chaque *individu*. (De Théis.) Il en est des peuples comme des *individus*, qui sont presque toujours misérables par les mêmes qualités qui leur donnent de l'éclat et qui les font envier. (Dupaty.)

— Fam. Homme que l'on ne connaît pas, que l'on ne veut pas nommer. Se dit alors, par plaisanterie ou par mépris. Quel est cet individu? Je ne veux point me trouver avec cet individu.

— Fam. et ironiq. *Avoir soin de son individu, conserver, soigner son individu.* Avoir grand soin de sa personne, de sa conservation, de sa santé.

INDIVIDUALISATION. s. f. (pr. *in-di-vi-du-a-li-za-ci-on*; rad. *individu*). Phil. Action d'individualiser. Effet de cette action. || État de l'objet individualisé.

INDIVIDUALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Individualiser. S'empl. adjectiv.

INDIVIDUALISER. v. a. 1^re conj. (rad. *individu*). Philos. Considérer, présenter une chose individuellement, isolément, abstraction faite de l'espèce.

— Faire qu'une chose ait un caractère propre, qui la distingue de toutes les autres choses de la même espèce. Obermann *individualise* ses doutes, son aversion sauvage de la société, et prodigue mille paysages naturels et domestiques d'où s'exhale une inexprimable émotion. (Ste-Beuve.)

INDIVIDUALISME. s. m. (rad. *individu*). Philos. Système d'isolement dans les études, dans les travaux, dans l'existence. L'individualisme est le contraire de l'esprit d'association.

INDIVIDUALISTE. adj. et s. des 2 g. Philos. Partisan de l'individualisme. Un individualiste.

— Qui appartient à l'individualiste. Systèmes individualistes.

INDIVIDUALITÉ. s. f. (rad. *individu*). Philos. Ce qui constitue l'individu; ce qui fait qu'il a une existence distincte. Être qui connaît son individualité. J'ai dû faire comprendre que ce livre différait de ses aînés par un caractère d'*individualité* qui lui prêtera un intérêt de plus. (Nodier.)

— Philos. Connaissance distincte de l'existence des corps extérieurs; une des facultés du système crânioIogique de Spurhzeim.

— Se dit quelquefois pour Individu. Toutes les individualités entrent en lutte.

— Gramm. ar. *Nom d'individualité*. Celui qui indique une espèce entière, une réunion ou collection de plusieurs parties homogènes.

INDIVIDUATION. s. f. (pr. *in-di-vi-du-a-ci-on*, rad. *individu*). Métaph. anc. Se disait de l'ensemble des qualités particulières qui constituent l'individu; discussion. || *Problème de l'individuation.* Discussion sur la question de savoir en quoi l'idée particulière d'*homme* est distincte de l'idée générale d'*humanité*. Cette discussion revient souvent dans l'histoire de la scolastique.

INDIVIDUE. adj. f. (du lat. *individuus*, même signif.) Théol. Qui n'est pas divisée, qui ne peut être divisée. Il ne s'emploie qu'en parlant de la sainte Trinité. La très-sainte et individue Trinité.

INDIVIDUÉ, ÉE. part. pass. du v. Individuer.

INDIVIDUEL, ELLE. adj. Didact. Qui appartient, qui a rapport à l'individu. Qualité individuelle. Peut-être que cette différence de grandeur n'indique qu'une variété d'âge ou de sexe, ou peut-être une simple variété *individuelle*. (Buff.) Il y a quelque chose de si *individuel* dans le caractère, qu'il ne sert jamais qu'à soi. (M^me de Staël.)

— Qui concerne chaque personne, une seule personne. Traité des garanties individuelles. Après les pétitions individuelles viennent les pétitions collectives. Le combat de ces petites forces *individuelles* des barons contre la force prépondérante du roi n'est pas terminé encore. (Dupaty.)

INDIVIDUELLEMENT. adv. Didact. D'une manière individuelle, isolée. Considérer une chose, un objet individuellement. Se présenter individuellement. Le rongeur ne distingue pas *individuellement* l'homme qui le soigne de tout autre homme. (Flourens.)

— Chacun en particulier, pour ce qui le concerne. S'engager individuellement. Prêter individuellement le serment prescrit. Les hommes diffèrent *individuellement*, mais tous ont un caractère commun, ils sont hommes. (Boiste.)

INDIVIDUER. v. a. 1^re conj. (rad. *individu*). Métaph. anc. Se disait pour Constituer l'individu, donner une forme individuelle.

INDIVINABLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Indevinable, qu'on ne peut deviner. Il y a des parties secrètes aux objets qu'on manie et *indivinables*. (Mont.)

INDIVINITÉ. s. f. Théol. Absence des qualités divines.

INDIVIS, ISE. adj. (du lat. *indivisus*; fait de *in*, négat. et *divisus*, divisé). Prat. Qui n'est pas divisé. Une succession indivise. Des biens restés indivis. La propriété doit rester indivise.

— *Par indivis.* locut. adverb. Sans être divisé. Posséder une propriété, une maison par indivis.

— *Propriétaires indivis.* Ceux qui possèdent une chose par indivis.

INDIVISÉ, ÉE. adj. Qui n'est point divisé. Les éléments sont des corps divisibles, mais *indivisés*. (Volt.)

INDIVISÉMENT. adv. Par indivis. Posséder une chose indivisément.

INDIVISIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est indivisible. L'indivisibilité d'un atome. L'indivisibilité d'une hypothèque.

INDIVISIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut diviser. Un point, un atome est indivisible. Cette question paraît indivisible. L'hypothèque est essentiellement indivisible. Il n'y a qu'une foi et un Jésus-Christ, une vérité simple et *indivisible*. (Fléch.)

INDIVISIBLEMENT. adv. D'une manière indivisible. Être indivisiblement unis.

INDIVISION. s. f. Prat. État d'une personne qui possède une chose par indivis, et de la chose possédée par indivis. Demeurer dans l'indivision. Faire cesser l'indivision.

INDIVULGUÉ, ÉE. adj. Qui n'est point divulgué.

IN-DIX-HUIT. adj. invar. Impr. et libr. Se dit du format, du livre, où la feuille est pliée en dix-huit feuillets. Format in-dix-huit. Un ouvrage in-dix-huit. Il y en a une édition in-dix-huit.

— substantiv. Un in-dix-huit. Préférer l'in-dix-huit. Acheter des in-dix-huit.

INDJE-KARA-SOU. Géogr. Rivière de la Turquie d'Europe (Roumélie); naît près de Kastoria, dans le sandjak de Monastir, et se jette dans le golfe de Saloniki, après un cours de 250 kilom.

INDJE-SOU. Géogr. Rivière de la Turquie d'Asie (Caramanie), affluent du Kizil-Irmak. Elle a sur ses bords une ville du même nom.

INDO. Mot invariable qui se dit pour *Inde* ou *Indien*, et qui entre dans la formation des noms composés suivants.

INDO-CHINE. Géogr. Grande péninsule de l'Asie méridionale, bornée au N. par l'Empire chinois, à l'E. par la mer de la Chine, à l'O. par le golfe de Bengale, au S. par ces deux mêmes mers et le détroit de Sincapour. L'Indo-Chine, que l'on nomme aussi *Inde au-delà du Gange* ou *Inde transgangétique*, peut se partager en six grandes divisions, subdivisées elles-mêmes en de nombreux États: l'Empire birman; le royaume de Siam; l'île de Malacca; les possessions anglaises; l'Empire d'Annam ou de Vio-

nam ; les archipels d'Andaman et de Nikobar. De hautes chaînes de montagnes laissent passage à plusieurs grands fleuves : l'Arakan, l'Iraouaddy, le Zittang, le Salouen, le Menam, le Menam-kong. Température peu variable, qui ne produit que deux saisons, l'une sèche, l'autre pluvieuse. Sol fertile. Les principales productions sont : la soie, le coton, le riz, base de la nourriture des Indiens, le poivre, l'or, l'argent, les rubis, les saphirs, l'ivoire, la gomme laque, l'étain, le bois de tek, le sandal, etc. On y trouve des éléphants, des rhinocéros, des tigres, des singes, etc. Les peuples de l'Indo-Chine sont peu sociables. On ne pénètre chez eux qu'avec beaucoup de peine. Agriculture négligée. Commerce depuis cinquante ans entre les mains des Chinois. Les Anglais commencent à y prendre part. Pop. 25,000,000 hab.

— *Indo-Chine anglaise.* Partie de l'Indo-Chine comprenant, 1° les pays cédés aux Anglais par les Birmans ; villes principales, Djorat, Kospour, Aracan, Ténasérim ; 2° les îles du prince de Galles, chef-lieu, Georgetown ; et les îles de Singapour ; 3° le territoire de Malacca ; chef-lieu, Malacca. 3,000 hab.

INDO-CHINOIS, OISE. adj. et s. Habitant de l'Indo-Chine. Un Indo-Chinois. Les Indo-Chinois. ‖ Qui appartient à l'Indo-Chine ou à ses habitants. Industrie indo-chinoise.

INDO-EUROPÉEN, ENNE. adj. Linguist. Se dit de toutes les langues dont le sanscrit paraît être le type commun, et qui dominent dans l'Inde et l'Europe. Les langues indo-européennes comprennent les classes ou familles suivantes : indienne, persane, romane, aussi appelée indo-hellénique ou thraco-pélasgique, germanique ou indo-germanique, slavonne et celtique.

INDO-GERMANIQUE. adj. des 2 g. Linguist. Se dit d'une famille de langues dont les types paraissent être le sanscrit et le zend, et qui sont parlées dans le nord-est de l'Europe. Le danois, le norvégien, l'allemand, etc., appartiennent à la famille indo-germanique. V. GERMANIQUE.

INDO-HELLÉNIQUE. adj. des 2 g. Linguist. Se dit d'une famille de langues dont le type paraît être le sanscrit, et qui comprend le grec, le latin, et les langues qui en sont dérivées. V. ROMAN et THRACO-PÉLASGIQUE.

INDO-SCYTHE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Se dit d'un peuple de l'Inde, en deçà du Gange, qui habitait sur la rive gauche de l'Indus, près de son confluent avec le Cophène.

INDOCILE. adj. des 2 g. Qui n'est pas docile, difficile à instruire, à gouverner. Homme indocile. Enfant indocile. Jument indocile. Des peuples indociles. Un esprit, un caractère indocile. D'écoliers libertins une troupe *indocile*. (Boil.) D'un peuple trop heureux l'*indocile* arrogance. (Volt.)

Vous ne lui paraîtrez qu'un fat très-importun
Un petit raisonneur ignorant *indocile*. (GRESSET.)

— Il s'emploie aussi suivi de la préposition *à*, mais avec un nom de chose, jamais un nom de personne. Écolier indocile aux leçons de ses maîtres, et non indocile à ses maîtres. Peuple indocile au joug.

INDOCILITÉ. s. f. Manque de docilité ; caractère de celui qui est indocile. L'indocilité d'un enfant, d'un peuple. L'indocilité d'un chien, d'un cheval. L'indocilité de son caractère, de son esprit. Être d'une indocilité fatigante, désespérante. Cesse de rire de l'*indocilité* qui me fait envoler. (La Font.)

INDOCTE. adj. des 2 g. S'est dit pour Ignorant, illettré. L'*indocte* et stupide vulgaire. (Desmarais.) N'avons-nous pas vu l'*indocte* arrogance de quelques mignons? (***)

INDOCTEMENT. adv. Avec ignorance ; d'une manière qui annonce le défaut de science, d'érudition.

INDOIS, OISE. adj. et s. S'est dit pour Indien. C'était Simachetuen, seigneur *indois*. (Mont.)

INDOLEMMENT. adv. (pr. *ein-do-la-man*). Avec indolence.

INDOLENCE. s. f. (ét. lat., *in*, négat. ; *dolere*, sentir de la peine, de la douleur). Insensibilité morale, impassibilité, état d'une âme qui est au-dessus des passions. L'indolence des stoïciens. Peu usité en ce sens.

— Sorte d'apathie, d'indifférence pour tout ce qui touche ordinairement les hommes. Indolence extrême, fatale. Coupable indolence. Tomber dans l'indolence. Vivre, croupir dans l'indolence. Son indolence le perdra.

Et douze fois par jour, dans leur molle *indolence*,
Aux yeux de leurs maris tombent en défaillance.
(BOILEAU.)

— Nonchalance, paresse. Lâche indolence. Enfant d'une grande indolence.

— Médec. État, caractère d'un mal indolent.

— Syn. comp. INDOLENCE, NONCHALANCE, PARESSE, NÉGLIGENCE. L'*indolence* ôte le mouvement, l'activité ; la *nonchalance* craint la fatigue ; la *paresse* fuit la peine ; la *négligence* apporte des délais.

INDOLENT, ENTE. adj. Qui a de l'indolence, de l'indifférence, qui n'est touché de rien. Homme indolent, naturellement indolent. Femme indolente. Air indolent. Caractère indolent. Avoir l'âme indolente.

— Nonchalant, mou, paresseux. Enfant indolent. Ouvrier très-indolent. Elle est trop indolente pour étudier sérieusement.

Après dîner, l'*indolente* Glycère
Sort pour sortir, sans avoir rien à faire. (VOLT.)

— Médec. Qui n'est le siége d'aucune douleur, qui ne cause aucune douleur. Gonflement indolent. Tumeur indolente.

— Syn. comp. INDOLENT, MOU. Un homme *mou* ne soutient pas ses entreprises ; un homme *indolent* ne veut rien entreprendre. Le premier manque de courage et de fermeté ; le second, de volonté et d'émulation.

INDOMICILIÉ, ÉE. adj. Qui n'est point domicilié, n'a aucun domicile.

INDOMINÉ, ÉE. adj. Qui n'est point dominé, asservi, maîtrisé.

INDOMPTABILITÉ. s. f. (pr. *in-don-ta-bi-li-té*). Qualité, caractère de ce qui est indomptable.

INDOMPTABLE. adj. des 2 g. (pr. *in-don-ta-ble*). Qu'on ne peut dompter, soumettre à l'obéissance. Peuple indomptable. Nation indomptable. Caractère indomptable. Animal indomptable.

. . . . Les chanoines à table
Immolent trente mets à leur faim *indomptable*.
(BOILEAU.)

— Fig. Qu'on ne peut réprimer, maîtriser. Courage indomptable. Orgueil indomptable. Des passions indomptables.

Autrefois, à l'autel, mon *indomptable* orgueil
Laissa sur elle à peine échapper un coup d'œil.
(DE BELLOY.)

INDOMPTABLEMENT. adv. (pr. *in-don-ta-ble-man*). D'une manière indomptable.

INDOMPTÉ, ÉE. adj. (pr. *in-don-té*). Qui n'est point dompté, qui n'a pu être dompté.

On vous voit moins souvent orgueilleux et sauvage,
Tantôt faire voler un char sur le rivage,
Tantôt savant dans l'art par Neptune inventé,
Rendre docile au frein un coursier *indompté*. (RAC.)

— Sauvage, furieux. Un taureau indompté. On attachait quelquefois les criminels à la queue d'un cheval indompté.

— Fig. Qui ne peut être réprimé, maîtrisé, contenu. Un courage indompté. Ambition, valeur indomptée. Un talent qui ne serait pas *indompté* cesserait d'être un talent. (Mme de Staël.)

Un courage *indompté*, dans le cœur des mortels
Fait ou les grands héros ou les grands criminels.
(VOLTAIRE.)

INDORE. Géogr. Ville de l'Hindoustan, capitale de l'État d'Holkar, ancienne province de Malwa, à 310 kilom. N.-E. de Surate. Grande et fortifiée ; résidence du souverain ; 90,000 h. On dit aussi *Indour*.

INDORÉ, ÉE. adj. Qui n'est point doré.

INDOTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point reçu de dot. La femme se remariant dans l'an de deuil perd la portion que l'empereur Justinien accorde à la femme *indotée*. (Anc. cout.)

INDOU. s. m. V. HINDOU.

INDOUBLÉ, ÉE. adj. Qui n'est point doublé.

INDOUCEUR. s. f. Défaut de douceur.

INDOUÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été doué.

INDOULEUR. s. f. Absence de douleur.

INDOULOUREUSEMENT. adv. D'une manière qui n'est pas douloureuse.

INDOULOUREUX, EUSE. adj. Qui n'est point douloureux.

INDOUR. Géogr. V. INDORE.

INDOUSTAN, INDOUSTANIQUE. V. HINDOUSTAN, HINDOUSTANIQUE.

INDOUTEUSEMENT. adv. D'une manière non douteuse.

INDOUTEUX, EUSE. adj. Qui n'est point douteux.

IN-DOUZE. adj. invar. Impr. et libr. Se dit du format, du livre, où la feuille est pliée en douze feuillets. Format in-douze. Un ouvrage in-douze. Il y en a une édition in-douze. ‖ Subst. Un in-douze. Préférer l'in-douze, les in-douze.

INDRA. Myth. ind. Chef des dieux du deuxième ordre, ou chef de tous les dieux, à l'exception de Brahma, Vichnou, et Siva. Indra est le roi des bons génies, le maître des saisons. On le représente assis sur l'éléphant Iravot, avec quatre bras, et tenant d'une main une fleur de lotos.

INDRAMI. Myth. ind. Nom de l'épouse du dieu Indra.

INDRE (du lat. *Inger*). Géogr. Rivière de France, qui prend sa source dans le département de la Creuse, près de Boussac, et se jette dans la Loire, entre les embouchures de la Vienne et du Cher, après un cours de 250 kil. Elle donne son nom à deux départements, l'Indre, l'Indre-et-Loire.

INDRE (DÉPARTEMENT DE L'). Département de la France formé du ci-devant Berri, d'une partie de l'Orléanais et de la Marche. Il est situé entre les départements de Loir-et-Cher au nord, du Cher à l'est, de la Creuse et de la Haute-Vienne au sud, de la Vienne et de l'Indre-et-Loire à l'ouest, arrosé par l'Indre, la Claise, l'Anglin et la Creuse ; divisé en 4 arrondissements (Châteauroux, Issoudun, la Châtre et le Blanc), 23 cantons et 294 communes. Chef-lieu, Châteauroux. Forêts, marais et étangs poissonneux, grains, chanvre, lin, châtaignes, bestiaux et volailles ; mines de fer, manufactures d'étoffes de laine, de toiles, draps, etc. Superficie, 7,017 kil. carrés, 257,350 hab.

INDRE-ET-LOIRE (DÉPARTEMENT DE L'). Département de la France formé de la Touraine, d'une portion de l'Anjou, du Poitou et de l'Orléanais. Il est situé entre les départements de Loir-et-Cher au nord-est, de l'Indre au sud-est, de la Vienne au sud-ouest, de Maine-et-Loire à l'ouest, et de la Sarthe au nord-ouest ; arrosé par l'Indre, la Loire et leurs affluents ; divisé en 3 arrondissements (Tours, Loches et Chinon), 24 cantons et 282 communes. Chef-lieu, Tours. Sol très-fertile, qui a valu le surnom de *Jardin de la France* à ce département. Belles forêts, prairies ; vin, peu de céréales, légumes et fruits renommés ; porcs, volailles, vers à soie, abeilles ; fer, acier et pierres à bâtir, fabriques de toiles, rubans, passementerie, poterie ; raffineries de sucre, distilleries, brasseries, tanneries, commerce étendu. Superficie 6,432 kil. carrés ; 304,271 hab.

— INDRE (BASSE-). Petit port de la Loire-Inférieure, à 8 kil. ouest de Nantes. Forges pour l'affinage du fer ; 2,745 hab.

INDRESSÉ, ÉE. adj. Qui n'est point dressé.

INDRET. Géogr. Île de la Loire (Loire-Inf.), à 12 kil. ouest de Nantes. Établissement pour la confection des machines à vapeur de l'État ; 2,745 hab.

INDRI. s. m. Mamm. Petit mammifère du genre maki.

INDROYE. Géogr. Rivière de France, qui naît dans le département de l'Indre, et se jette dans l'Indre au village d'Azay (Indre-et-Loire), cours 45 kil.

INDU, UE. adj. Qui est contre le devoir, la règle, l'usage ; hors de saison, à contre-temps. Indue vexation. À heure indue. Rentrer à une heure indue. N'est guère usité que dans ces phrases. Le sophiste Polémon étant allé chez lui à une heure *indue*, l'empereur Antonin le pieux, qui n'était encore que proconsul ; il était minuit. (Sall.)

INDUBITABLE. adj. des 2 g. (du lat. *indubitabilis*, formé de *in*, négat., et *dubitare*, douter). Dont on ne peut douter, qui est certain. Droit indubitable. Cause, affaire indubitable. Nouvelle indubitable. Succès indubitable. Des principes indubitables. C'est une preuve *indubitable* qu'ils étaient prisonniers d'État, et non martyrs. (Volt.)

Conduis-les, sous leur assurance,
Promptement jusqu'au sommet
De l'*indubitable* espérance. (MALHERBE.)

INDUBITABLEMENT. adv. À n'en pouvoir douter, assurément, certainement. Chose qui arrivera indubitablement. Il s'enrichira, il se ruinera indubitablement.

Oui, je vous tromperais de parler autrement,
Tôt ou tard nous romprons *indubitablement*. (MOL.)

INDUCTIF, IVE. adj. Philos. Qui se rapporte à l'induction. La marche *inductive* est opposée à la *déductive*. (***) Le même fait a successivement amené les sciences avec leur méthode expérimentale, *inductive* et déductive. (Littré.)

INDUCTILE. adj. des 2 g. Phys. Qui n'est pas ductile. Le verre est inductile.

INDUCTION. s. f. (pr. *in-duk-si-on* ; du lat. *inductio*, fait de *in*, dans, *ducere*, conduire). Instigation, impulsion. Faire une chose par l'induction de telle personne. Peu usité en ce sens.

— Log. Manière de raisonner qui consiste à inférer une chose d'une autre, à établir qu'une chose doit ou peut être, par cela seul qu'une ou plusieurs autres choses sont ou peuvent être. Raisonner par induction. Établir, démontrer un fait par induction. Trouver par induction que la chose a dû se passer ainsi. Sur des questions si fort au-dessus de l'homme, il ne peut juger des choses qu'il ne voit pas que par *induction* sur celles qu'il voit. (J.-J. Rouss.) L'Angleterre est la patrie de l'*induction*. (P. Faucher.) La philosophie positive provient des sciences qui n'ont d'autre guide que l'expérience aidée de l'*induction* et de la déduction. (Littré.)

— Conséquence que l'on tire par induction. Induction juste. Induction fausse. De simples inductions. Tirer une induction d'une proposition. L'expérience a confirmé ces inductions. Il ne faut pas toujours juger sur des inductions. On peut, en examinant les résultats du mélange de ces différents oiseaux, tirer des *inductions* qui s'accordent avec tout ce que j'ai dit au sujet de la génération des animaux. (Buff.) Il y a des *inductions* qui ont le privilége de se présenter d'elles-mêmes. (Ch. Nod.)

— Math. Manière de juger de la vérité d'une formule générale par son application à un cas particulier.

— Phys. Pouvoir que les courants électriques ont d'exciter dans la matière un état particulier qui produit d'autres courants.

— Chir. et pharm. Action d'étendre sur de la toile la matière d'un emplâtre.

— Prat. Se dit des Preuves, des arguments que l'on tire des pièces, à mesure qu'elles sont produites dans un inventaire. Les contredits se fournissent pour débattre non-seulement les pièces, mais les *inductions*. (Compl. de l'Acad.)

— Syn. comp. INDUCTION, DÉDUCTION. L'*induction* fait sortir les faits particuliers d'une loi générale. La *déduction* tire de quelques axiomes une multitude infinie de propositions qui s'enchaînent et se soutiennent mutuellement.

INDUEMENT. adv. V. INDÛMENT.

INDUIRE. v. a. 4e conj. irrég. (ét. lat., *in*, dans ; *ducere*, conduire). *J'induis*, *nous induisons*. *J'induisais*. *J'induisis*. *J'induirai*. *J'induirais*. *Induis*, *induisons*, *induisez*. *Que j'induise*. *Que j'induisisse*. *Induisant*. *Induit*, *induite*. Porter, pousser à quelque chose. Induire au mal. Induire à mal faire. Qui a pu l'induire à cela. On l'a induit à manquer à ses premiers devoirs. Il se prend rarement en bonne part ; cependant on en trouve quelques exemples dans nos écrivains.

C'est au chemin du ciel qu'il prétend vous conduire,
Et mon fils à l'aimer vous devrait tous induire.
(MOLIÈRE.)

— *Induire quelqu'un à erreur*. C'est le faire tomber volontairement ou involontairement dans une erreur. ‖ *Induire quelqu'un en erreur*. Signifie toujours, au contraire, le jeter dans une erreur à dessein, avec l'intention de le tromper.

— Dans l'Oraison dominicale, *Ne nous induisez point en tentation*. Ne permettez pas que nous soyons tentés au-dessus de nos forces.

— Inférer, tirer une conséquence. J'en induis, j'en veux induire que. Quelle conséquence induisez-vous de là ?

— Fauconn. *Induire sa gorge*. Se dit d'un oiseau qui digère la viande qu'il a prise.

— S'INDUIRE. v. récipr. Se pousser mutuellement à une chose. Ils s'induisent ainsi de bonne heure au mal.

INDUISANT. part. prés. invar. du v. Induire. Une personne induisant les autres à mal faire.

INDUIT, ITE. part. pass. du v. Induire. S'empl. adjectiv.

INDULGEMMENT. adv. (pr. *in-dul-ja-man*). Avec indulgence.

INDULGENCE. s. f. (du lat. *indulgentia*, fait de *indulgere*, ménager, traiter avec bienveillance). Facilité à excuser, à passer, à pardonner les défauts, les torts ; qualité opposée à la sévérité. Grande indulgence. Indulgence extrême. Indulgence à toute épreuve. Indulgence coupable. Excès d'indulgence. User d'indulgence. Avoir de l'indulgence pour quelqu'un. Le traiter avec indulgence. Avoir besoin d'indulgence. Avoir droit à l'indulgence. Compter sur l'indulgence de ses supérieurs. Réclamer l'indulgence du public. Homme dont l'indulgence s'étend à tout. Ainsi, je crois pouvoir compter sur votre *indulgence*. (J.-J. Rouss.) Au lieu d'avoir de l'*indulgence* pour les faibles et les sensitiques, il les punit avec trop de rigueur. (Le Sage.) Ce qui part du cœur a des droits à l'*indulgence*. (Grimm.) Il est rare qu'on n'ait pas quelque *indulgence* pour la vanité des femmes. (Arnault.) Nous avons tous besoin d'*indulgence*. (Mass.)

— Relig. cathol. Grâce que l'Église fait aux pénitents, en leur remettant en tout ou en partie la peine temporelle due à leurs péchés. C'est au pape et aux évêques qu'il appartient d'accorder des indulgences ; mais l'église a réservé au pape le droit d'accorder des *indulgences plénières*, parce que lui seul a juridiction sur toute l'Église. (Bergier.) C'est mal à propos que Luther et Calvin sont partis de l'abus des *indulgences* pour lever l'étendard du schisme. À défaut de ce prétexte, ils en auraient trouvé cent. On avait prodigué les *indulgences*, il était temps de les restreindre. Rien de plus sage que le décret du concile de Trente à ce sujet. (Id.)

— *Indulgences plénières*. Celles par lesquelles on obtient la rémission de toute la peine temporelle due au péché, soit en cette vie, soit dans l'autre. ‖ *Indulgences partielles*. Celles qui ne remettent qu'une partie de la peine due au péché. ‖ *Indulgences temporelles*. Celles qui n'ont de valeur que pour un temps déterminé. ‖ *Indulgences indéfinies*. Celles qui sont accordées sans détermination de temps. ‖ *Indulgences perpétuelles*. Celles qui doivent durer toujours.

— Fig. et fam. *Gagner, mériter les indulgences, les indulgences plénières*. Se dit en plaisantant d'une personne qui fait une chose difficile, ingrate, désagréable. Vous avez mérité les indulgences en intervenant dans cette affaire.

— Myth. rom. Divinité allégorique, dont on trouve la représentation sur quelques monnaies des empereurs.

INDULGENT, ENTE. adj. Qui a de l'indulgence, qui excuse, qui pardonne facilement. Prince indulgent. Père indulgent. Mère indulgente. Maître indulgent. Critique indulgent. Être fort indulgent, trop indulgent. Au lieu d'être faux pour flatter les faiblesses des autres, il suffira d'être *indulgent*. (Diderot.) L'homme vraiment religieux est sévère pour lui-même et *indulgent* pour ses semblables. (Labes.) Femme qu'on loue est toujours *indulgente*. (Chén.)

— *Indulgent à*. Être indulgent à soi-même. Homme indulgent à ses enfants, à ses commis, à ses domestiques.

— *Indulgent pour*. Être indulgent pour sa famille. Il est naturellement indulgent pour ses amis, pour les fautes de ses amis. Et chacun est toujours *indulgent* pour soi-même. (Boil.)

— Se dit quelquefois des choses. Amitié indulgente. Morale indulgente. Critique indulgente. La religion chrétienne n'est-elle pas la plus indulgente ? L'esprit est *indulgent* quand le cœur est sensible. (St-Marc.)

— substantiv. *Indulgent*. Nom par lequel Robespierre et ses complices désignaient les dantonistes, auxquels ils reprochaient de la mollesse, de l'indulgence. Les hébertistes et les indulgents. La faction des indulgents. On en vint jusqu'à ranger parmi les *indulgents* ceux qui avaient autorisé les massacres de septembre. (***)

— Syn. comp. INDULGENT, DOUX, HUMAIN. *Indulgent* annonce cette disposition de l'âme qui nous fait supporter les défauts d'autrui et ouvrir les yeux sur leurs bonnes qualités. . .

que sur leurs vices : *doux* exprime un naturel sociable et paisible ; *humain* denote cette sensibilité qui compatit naturellement aux maux d'autrui.

INDULGER. v. n, 1re conj (du lat. *indulgere*; fait de *in*, priv., *urgere*, presser, contraindre). Néol. Vivre avec indulgence. Eh! mon ami, vous avez vos travers, *indulgez* donc à ceux des autres. (Compl. de l'Acad.)

— S'INDULGER. v. pron. Avoir de l'indulgence pour soi-même. Nous nous indulgeons sans cesse.

— v. récipr. Se traiter mutuellement avec indulgence. Nous nous indulgeons l'un l'autre.

INDULT. s. m. (pr. *in-dult*; du lat. *indultum*, concession, privilége). Droit accordé par le pape, soit à une personne, soit à une communauté ou à un corps, de présenter, nommer à certaines charges et bénéfices, ou de faire une chose, de l'obtenir contre les dispositions ordinaires.

— Droit canon. *Indult de compact*. Privilége qui a été accordé aux cardinaux par la bulle de compact, et qui leur permet de posséder des bénéfices réguliers ou séculiers, etc.

— *Indult du roi*. Droit qu'avait le roi de nommer aux bénéfices en pays d'obédience. On disait aussi *indult des cardinaux*.

— *Indult de messieurs du Parlement*. Droit qu'avaient les membres du Parlement de requérir sur un evêché ou une abbaye le premier bénéfice vacant.

— *Ampliation d'indult*. Agrandissement du droit d'indult accordé par le pape Clément IX, en 1668, et qui permettait à ceux qui l'avaient obtenu de refuser un bénéfice au-dessous de 600 livres de revenu.

— *Indult* signifie encore le droit que le roi d'Espagne lève sur l'argent et les marchandises qui arrivent d'Amérique.

INDULTAIRE. s. m. (rad. *indult*). Droit can. Celui qui a droit à un bénéfice en vertu d'un indult. Le résignataire et l'indultaire.

INDUMENT. s. m. (du lat. *indumentum*, vêtement. Bot. Epiderme des végétaux.

INDÛMENT. adv. D'une manière indue, contraire à la raison, à l'usage. Payer indûment les frais. Procéder indûment contre quelqu'un.

INDUPLICATIF, IVE. adj. Bot. Qui se replie en dedans. Feuilles induplicatives.

INDURABLE. adj. des 2 g. Qui n'est point durable ; qui manque de durée.

INDURATION. s. f. (pr. *in-du-ra-ci-on*, du lat. *indurare*, rendre dur). Médec. Endurcissement, augmentation de la résistance d'un tissu, sans altération visible dans sa texture.

INDURCI, IE. adj. Qui n'est point durci.

INDUS. (pr. *ein-duss*). Géogr. anc. Fleuve d'Asie, descendait de deux sources, l'une située dans les monts Emodes, l'autre dans la chaîne du Paropamise, et se jetait dans la mer Erythrée. On ne sait si l'Inde a donné son nom à l'Indus, ou si l'Indus a donné le sien à l'Inde. On l'appelait aussi *Sindus*, d'où lui vient son nom actuel, *le Sind*. V. SIND.

INDUSIE. s. f. (du lat. *indusium*, sorte de vêtement). Bot. Membrane qui recouvre les corps reproducteurs des fougères.

INDUSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'une enveloppe, d'une membrane semblable à l'indusie. Fougère indusiée.

INDUSIEN, IENNE. adj. (rad. *indusie*). Géol. Se dit des couches du sol qui servent d'enveloppe aux débris d'autres couches. Terrain indusien.

INDUSIUM. s. m. (pr. *in-duzi-omm* ; mot latin). Ant. rom. Vêtement que les femmes portaient sur la peau. Espèce de tunique qui tenait lieu de chemise.

INDUSTRIA. s. f. Géogr. anc. Ville de la Ligurie, dans le pays des Statiellates sur le Pô. On la nommait aussi *Bodincomagus*, de *Bodincus*, le Pô.

INDUSTRIAL, ALE. adj. Prat. Qui provient de l'industrie. Produit industrial. Fruits industriaux.

INDUSTRIALISER (S'). v. pron. 1re conj. Néol. Se livrer à l'industrialisme. La politique *s'industrialise* avec un égoïsme avéré. (Courr. fr.)

INDUSTRIALISME. s. m. (rad. *industrie*). Philos. Système social qui consiste à considérer l'industrie comme le principal but de l'homme, et le pivot des sociétés politiques.

— Puissance de l'industrie ; prépondérance politique des industriels.

INDUSTRIALISTE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'industrialisme.

INDUSTRIE. s. f. (du lat. *industria*, fait de *inde*, de là ; *struo*, je construis). Dextérité, adresse à faire une chose. Merveilleuse, admirable industrie. Heureuse industrie. Louable industrie. Industrie coupable. Dangereuse, criminelle industrie. Homme d'industrie, de beaucoup d'industrie, d'une grande, d'une étonnante industrie. Avoir de l'industrie. Vivre de son industrie. Faire subsister sa famille par son industrie. Mettre, employer, appliquer son industrie à telle chose, à faire telle chose. Il n'a pas assez d'industrie pour y réussir. Il faut que l'envie d'avoir du poivre donne de l'*industrie* et du courage. (Vol.) Ils firent des deesses des vertus qui les fortifiaient, des muses qui les inspiraient, et de la sagesse, la mère de toute *industrie* (B. de St-P.) On voit quelques hommes que certains événements ont privés de la main droite, faire accomplir par la main gauche, à force de patience et d'*industrie*, un grand nombre d'actes auxquels elle était auparavant inhabile. (Dufau.) Mais je sens que chacun impute, en cas pareil, son bonheur à son *industrie*. (La Font.)

— Métier, profession mécanique ou mercantile que l'on exerce. Exercer quelque industrie. C'est une petite, une pauvre industrie. C'est une industrie tout comme une autre.

— *Vivre d'industrie*. Trouver des moyens de subsister, bons ou mauvais.

— *Chevalier d'industrie*. Homme qui vit d'adresse, d'expédients. Se dit toujours en mauvaise part. Défiez-vous de lui, c'est un chevalier d'industrie, une espèce de chevalier d'industrie.

— Science par laquelle l'homme approprie à son usage les matières premières que la nature lui offre, mais dont il ne pourrait se servir sous leurs formes naturelles, primitives. S'oppose ordinairement en ce sens à *agriculture*. L'industrie française, anglaise. L'industrie étrangère. Les progrès de l'industrie. Les produits de l'industrie. Les procédés de l'industrie. Les différentes branches, les différents genres d'industrie. Encourager l'industrie. Protéger, favoriser l'agriculture et l'industrie. Taxer l'industrie. De la liberté naît l'*industrie*. (B. de St-P.) L'*industrie* est fille du besoin. (Sall.) Là, une *industrie* créatrice de jouissances appelait les richesses de tous les climats. (Volney.) La liberté du commerce a augmenté singulièrement la culture et l'*industrie*. (Dupaty.) Les Anglais ont conquis pour mieux commercer, pour mieux vendre les produits de leur *industrie*. (Ch. Dupin.) Le plus souvent la nature des contrées détermine la prépondérance de telle ou telle branche d'*industrie*. (Id.)

— Écon. polit. Nom générique sous lequel on comprend toutes les opérations qui concourent à la production des richesses. On distingue l'*industrie agricole*, l'*industrie commerciale* et l'*industrie manufacturière*.

— *Industrie coloniale*. Celle qui fleurit dans les colonies au profit de la métropole.

— Hist. Un des titres honorifiques que les Mérovingiens donnaient à leurs officiers. Votre industrie.

INDUSTRIEL, ELLE. adj. Qui appartient à l'industrie. Les arts industriels. Les professions industrielles. La grandeur même des Etats-Unis et leurs progrès *industriels* sont l'œuvre de l'Angleterre. (Ch. Dupin.)

— Qui provient de l'industrie. Produits industriels. Les richesses industrielles d'une nation.

— Philos. *Féodalité industrielle*. Se dit, dans le système de Fourier, de la domination absolue des hommes qui possèdent les capitaux engagés dans l'industrie. La féodalité industrielle doit être un des caractères de la caducité de la civilisation.

— substantiv. *Un industriel*. Un homme qui est adonné à l'industrie, un industrieux. Un industriel distingué. Ménager les industriels. Dans ce sens, *industriel* est beaucoup plus usité aujourd'hui qu'*industrieux*, quoique moins conforme au génie de la langue. On ne dit pas en effet des *superficiels*, pour, des hommes superficiels ; des *sensuels*, pour, des hommes sensuels ; des *charnels*, pour, des hommes charnels, etc. ; au lieu qu'on dit des *ambitieux*, des *séditieux*, des *fiévreux*, etc., pour, Des hommes ambitieux, séditieux, fiévreux, etc.

INDUSTRIELLEMENT. adv. D'une manière industrielle, qui se rapporte à l'industrie.

INDUSTRIER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Employer son industrie.

INDUSTRIEUSEMENT. adv. Avec industrie, avec art. Travailler industrieusement. Machine industrieusement exécutée.

INDUSTRIEUX, EUSE. adj. (rad. *industrie*). Qui a de l'industrie, de l'adresse. Homme industrieux, qui a l'esprit fort industrieux. Ouvrier industrieux. Ouvrière très-industrieuse. Ce grand pays est très fertile, mais les peuples n'en sont que moins *industrieux*. (Volt.)

— Où l'industrie est développée, florissante. Ville industrieuse. Cité industrieuse. Pays industrieux. Les solitudes américaines, devenues des campagnes labourées, voient s'élever des villes commerçantes et *industrieuses*. (Virey.)

— S'applique quelquefois aux choses, surtout dans le style poétique ou soutenu. Des mains industrieuses. Un pinceau industrieux. Sa prévoyance *industrieuse* ne se borne pas à la sûreté, elle s'étend encore à la commodité. (Buff.)

L'*industrieux* pinceau, d'un carmin délicat,
D'un visage arrondi relevant l'incarnat,
Embellissait ses traits sans outrer la nature. (Volt.)

— substantiv. *Un industrieux*. Un homme adonné à l'industrie, qui s'occupe exclusivement d'industrie. Les agriculteurs et les industrieux. On ne dit guère maintenant qu'Industriel. V. INDUSTRIEL, subs.

— Écon. polit. S'emploie quelquefois subst. pour Industriel. Les agriculteurs et les industrieux.

INDUT. s. m. (du lat. *indutus*, habillé, revêtu). Liturg. cathol. Se dit des clercs revêtus d'une aube et d'une tunique, qui aux messes solennelles se tiennent à l'autel pour servir le diacre et le sous-diacre. Un des induts. Il y avait à l'autel six induts, huit induts.

INDUVIAL, ALE. adj. (rad. *induvie*). Bot. Se dit de toute partie de la fleur qui persiste et recouvre le fruit. Dans les jacinthes le périanthe est induvial. Calice induvial. Corolle induviale.

INDUVIE. s. f. (du lat. *induvium*, écorce). Bot. Partie accessoire de la fleur qui persiste, et recouvre le fruit.

INDUVIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est recouvert d'une induvie. Fruit induvié. Péricarpe induvié.

INÉBLOUI, IE. adj. Qui n'est pas ébloui.

INÉBRANLABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est inébranlable. L'inébranlabilité de l'univers atteste la puissance infinie de celui qui l'a posé sur sa base.

INÉBRANLABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être ébranlé. Rocher inébranlable. Tour, fortification inébranlable. Mur inébranlable. Arbre, mât inébranlable. Bataillon inébranlable. Le chêne et le hêtre présentent à l'homme des toits *inébranlables*. Les bataillons les plus *inébranlables* au feu ne font-ils pas la destinée des États ? (Volt.) Le bonheur du peuple est la seule base *inébranlable* du bonheur des empires. (B. de St-P.)

— Fig. Constant, ferme dans sa conduite, dans l'adversité, dans une résolution. Courage, âme, caractère, cœur, fermeté, inébranlable. Personne inébranlable. Résolution inébranlable. Magistrat inébranlable. Prélat inébranlable. Au milieu de toutes les infortunes il reste inébranlable. Sa captivité ne lui ôta rien de son courage *inébranlable*. (Volt.) C'est ce qui déploie toute la fermeté d'un cœur *inébranlable*. (Id.) Une savante théorie et un courage *inébranlable* remplacèrent ce qui pouvait leur manquer du côté de l'expérience. (Rayn.) J'en ai formé l'*inébranlable* résolution. (J.-J. Rouss.)

— *Inébranlable à*. Cet homme est inébranlable aux coups de l'adversité, aux secousses de la fortune. Ce rocher est inébranlable à l'impétuosité des vents. Mon cœur est *inébranlable* aux plus cruels tourments. (Corn.)

— *Inébranlable dans*. Il est inébranlable dans sa foi, dans sa croyance. Inébranlable dans ses principes. Inébranlable dans le bien. Inébranlable dans le chemin de l'honneur, de la vertu. Il se dit aussi en mauvaise part. Inébranlable dans sa perversité, dans ses mauvaises inclinations. Inébranlable dans sa conduite vicieuse. Il était aussi *inébranlable* dans ses projets que vif dans ses actions. (Volt.)

La mer change son lit, son flux et son rivage :
Tandis que l'Éternel, le souverain des temps,
Demeure *inébranlable* en ces grands changements.
(VOLTAIRE.)

INÉBRANLABLEMENT. adv. Fermement, d'une manière inébranlable. Inébranlablement attaché au sol qui l'a vu naître. C'est un homme inébranlablement attaché à son devoir, quand il s'entête une fois de quelque opinion, il y demeure inébranlablement attaché.

INÉBRANLÉ, ÉE. adj. Qui n'est point ébranlé. Rocher inébranlé.

INÉCHANGEABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être échangé.

INÉCHAUFFÉ, ÉE. adj. Qui n'est point échauffé.

INÉCHU, UE. adj. Qui n'est point échu ; qui n'est point expiré.

INÉCLAIRCI, IE. adj. Qui n'a point été éclairci ; qui n'est pas rendu clair. Un fait inéclairci. La question resta inéclaircie.

INÉCLAIRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point éclairé.

INÉCLOS. adj. Qui n'est point éclos.

INÉCONOME. adj. des 2 g. Qui manque d'économie, qui n'est point économe.

INÉCONOMIE. s. f. Défaut d'économie.

INÉCONOMIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est pas économique.

INÉCONOMIQUEMENT. adv. D'une manière non économique.

INÉCOUTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point écouté.

INÉCRIT, ITE. adj. Qui n'est point écrit.

INÉDIE. s. f. (du lat. *inedia*, faim ; privation ; formé de *in*, priv. ; et *edere*, manger). Se disait pour Diète, abstinence.

— S'est dit pour Inanition dans la vie des saints. Ils allèrent à l'office du chœur avec autant de joie que s'ils eussent dû faire un grand repas après la messe, quoique étant déjà épuisés et presque abattus par l'*inédie*, ils ne vissent aucune ressource humaine à leurs besoins. (Baillet.)

INÉDIFIANT, ANTE. adj. Qui n'est pas édifiant.

INÉDIFICATION. s. f. (pr. *i-né-di-fi-ca-ci-on*). Ascét. Défaut d'édification.

INÉDIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Édifier. S'empl. adjectiv. Personne inédifiée.

INÉDIFIER. v. a. 1re conj. Ne pas édifier, scandaliser.

INÉDIT, ITE. adj. (du lat. *ineditus*, formé de *in*, privat. ; *editus*, édité). Qui n'a point été imprimé, publié. Ouvrage inédit. Œuvres inédites. Histoire inédite. Poème inédit. Une tragédie inédite. Une lettre inédite. Cet ouvrage est demeuré inédit, est encore inédit.

— Par extens. Il se dit des animaux et des plantes dont la description ou la figure n'a pas encore été publiée. Espèces rares et inédites. J'ouvris mon herbier, La Peyrouse examina à loisir la collection d'espèces rares ou *inédites* que j'ai recueillies. (Ramond.)

INÉDUCATION. s. f. (pr. *i-né-du-ka-ci-on*). Défaut d'éducation.

INEFFABILITÉ. s. f. (ét. lat., *in*, privat. ; *fari*, parler). Théol. Impossibilité d'exprimer une chose par des paroles. L'ineffabilité de la puissance divine. L'ineffabilité des mystères.

INEFFABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv. : *fari*, parler). Théol. Qui ne peut être exprimé par aucune parole. Mystère, grandeur, bonté, plaisir ineffable. La grandeur ineffable de Dieu. Le nom ineffable de Dieu. La bonté ineffable de Dieu. Le mystère ineffable de l'Incarnation. Dieu communique à l'âme des grâces sublimes et *ineffables*. (Boss.) Ce fut là ce péché que les saints pères appellent *ineffable* dans sa grandeur. (Le Maistre de Sacy.) La religion répand des charmes *ineffables* sur l'innocence, et donne une majesté divine à la douleur. (B. de St-P.) En esquissant ces beautés *ineffables*, il ne fait que céder à son entraînement. (Id.)

De vos divins regards l'*ineffable* douceur
Força la résistance où s'obstinait mon cœur (Mol.)

— Arith. *Nombre ineffable*. C'est la même chose que le nombre sourd. V. NOMBRE SOURD

INEFFABLEMENT. adv. D'une manière ineffable. Peu usité.

INEFFAÇABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être effacé. Tache ineffaçable. Trait ineffaçable. Caractères ineffaçables. Marque ineffaçable. Empreinte ineffaçable. La peinture à l'huile fait sur les étoffes des taches ineffaçables. L'eau forte laisse partout une empreinte ineffaçable.

— Fig. Trait ineffaçable. Tache ineffaçable. Caractère ineffaçable. Le baptême imprime un caractère ineffaçable. Le caractère du sacrement de l'ordre est ineffaçable. La caustique empreinte du ridicule est *ineffaçable*. (Volt.)

— Fig. De très-longue durée. Un souvenir ineffaçable. Des impressions ineffaçables. Les grandes impressions du cœur sont ineffaçables. C'est une tache ineffaçable. Il a fait à sa réputation une tache ineffaçable.

— A été employé par V. Hugo dans un sens qui semble détourné, mais qui rend on ne peut mieux la pensée.

... Ainsi, sous les pas de l'homme *ineffaçable*
Tout devient monument : il passe sur le sable ?
Mais qu'importe qu'Assur de ses flots soit couvert,
Que l'aquilon sans cesse y fatigue son aile,
Son pied colossal laisse une trace eternelle
Sur le front mouvant du desert.

INEFFAÇABLEMENT. adv. D'une manière ineffaçable.

INEFFACÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été effacé.

INEFFECTIF, IVE. adj. (du lat. *in*, privat.; et du fr. *effectif*, qui produit son effet). Sans effet, qui n'est pas suivi de l'effet annoncé. Résolution ineffective. Promesses, paroles, prédictions ineffectives. Les choses ineffectives ne sont liées avec l'effet que d'une manière idéale et abstraite. Une velléité qui se borne à un désir fugitif sans aucun résultat est ineffective. Dieu veut des œuvres, et il ne paye ni de simples désirs, ni des volontés *ineffectives*. (Rancé.)

INEFFECTUÉ, ÉE. adj. Qui ne s'est point effectué. Promesses ineffectuées.

INEFFICACE. adj. des 2 g. (du fr. *efficace*). Sans efficacité, qui ne produit point d'effet. Il ne se met qu'après son substantif. Remède inefficace. Secours inefficaces. Protection inefficace. Conseils inefficaces. Tous les remèdes qu'on a faits à ce malade ont été inefficaces. Une volonté qui se réduit en acte, mais qui échoue, est inefficace.

INEFFICACEMENT. adv. D'une manière qui n'est point efficace.

INEFFICACITÉ. s. f. Manque d'efficacité, de vertu. Insuffisance, inutilité, défaut de succès. L'inefficacité d'un moyen. L'inefficacité d'un secours. L'inefficacité d'un remède. L'inefficacité d'une protection. L'inefficacité d'un conseil.

INEFFRAYÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas connu de frayeur.

INÉGAL, ALE. adj. Qui n'est point égal. Qui est plus grand ou plus petit qu'un autre. Qui n'est pas de même étendue, de même valeur, de même intensité. Deux choses de grandeur inégale. Les pieds de cette table sont inégaux. Ces deux tours sont inégales en hauteur. Surfaces inégales. Parts inégales. Durée inégale. Forces inégales. Ils se sont battus à forces inégales.

— Qui n'est pas uni, qui est raboteux. Un terrain, un chemin inégal. Un plancher inégal. D'autres éminences concourent à rendre le sol de la ville extrêmement inégal. (Barth.) Quelques lieux *inégaux* font de loin cet effet. (La Font.)

— Qui n'est pas réglé, régulier, uniforme. Marcher d'un pas inégal. Démarche inégale. Mouvement inégal. Le vol du pinson est *inégal*. (Buff.)

— Fig. Changeant, capricieux, fantasque, bizarre, qui ne se conduit pas d'une manière uniforme, bien réglée. Homme inégal. Caractère inégal. Esprit inégal. Conduite inégale. Les personnes *inégales* ressemblent à ces climats disgraciés où l'on ne passe jamais deux jours sans pluies ou sans orages. (L. Pl.) Un homme *inégal* n'est pas un seul homme; ce sont plusieurs ; il se multiplie autant de fois qu'il a de mauvais goûts et de manières différentes. Il est à chaque moment ce qu'il n'était point, il y va

être bientôt ce qu'il n'a jamais été; il se succède à lui-même. (La Bruy.) T'ai-je encore peint, dis-moi, la fantasque *inégale* ? (Boil.)

— Qui ne se soutient pas au même degré de mérite. Le jeu de cet acteur est fort inégal. Le style de cet écrivain est bien inégal. La pièce est quatre fois trop longue au moins, d'ailleurs extrêmement *inégale*. (Volt.)

— Sous le rapport du rang social. Deux hommes de condition inégale.

— Pathol. Se dit des pulsations artérielles lorsqu'elles diffèrent les unes des autres sous le rapport de la grandeur et de la dureté. Pouls inégal. Les mouvements du pouls sont inégaux. Votre pouls *inégal* marche à pas redoublés. (Boil.) ‖ *Respiration inégale*. Celle dont les mouvements d'inspiration ne s'exercent pas à des intervalles égaux.

— Bot. Se dit des parties qui n'ont pas les mêmes dimensions. Aigrette inégale. Étamines inégales. Pétales inégaux. Sépales inégales. Spathilles inégales.

INÉGALEMENT. adv. D'une façon inégale. Il ne se met qu'après le verbe. Les parts sont faites inégalement.

— Irrégulièrement. C'est un homme qui s'est toujours conduit fort inégalement.

INÉGALITÉ. s. f. Défaut d'égalité entre deux ou plusieurs choses comparées. Inégalité de deux lignes. Inégalité de deux tours. Inégalité de deux surfaces. Inégalité d'âge. Une grande inégalité de forces. L'inégalité des lots dans un partage. L'inégalité de l'air, des saisons. On chercha par l'avantage des positions à diminuer l'*inégalité* des forces. (Rayn.) Je ne conçois d'*inégalité* déshonorante que celle qui vient du caractère et de l'éducation. (J.-J. Rouss.)

— Défaut de ce qui n'est pas de niveau, parallèle, etc. L'inégalité d'un chemin, d'un terrain. On trouve des cantons fertiles, quoiqu'en certains endroits, par l'*inégalité* du terrain, la colline exige de grands travaux. (Barth.) La surface de la terre a beaucoup plus d'*inégalités* vers l'équateur que vers le nord. (Buff.)

— Défaut de règle, de régularité. L'inégalité du pas. L'inégalité de la démarche. L'inégalité du mouvement.

— Fig. en parlant des choses morales. L'inégalité des intelligences. L'inégalité des caractères. L'inégalité des ressources. L'inégalité des conditions sociales. L'inégalité des droits provoque le désordre ; celle de fait entretient l'harmonie sociale. L'*inégalité* que le sort a mise entre l'un et l'autre vous ôte le droit de vous proposer vous-même. (J.-J. Rouss.)

— Défaut d'uniformité. Rien de plus insupportable que l'inégalité de son caractère, de son humeur.

— Traits d'un caractère inégal. Sachons supporter les inégalités de nos amis. Je trouve quelque chose de piquant dans les *inégalités* de cette femme-là. (St-Évrem.)

— Fig. En parlant du talent, du style. Le style de cet auteur a de l'inégalité, de grandes inégalités. Son esprit a de l'inégalité, de grandes inégalités. Ce comédien a beaucoup d'inégalité dans son jeu. Mais c'est surtout à cause des *inégalités* du style que je ne place pas cette ode au niveau des trois précédentes. (La Harpe.)

— Pathol. Irrégularité. L'inégalité des pulsations artérielles. L'inégalité du pouls.

— Astron. Irrégularité. L'irrégularité des mouvements des planètes. Première inégalité, seconde inégalité.

— Phys. *Inégalité optique*. Celle qui ne dépend que de la distance. Elle est opposée à l'*inégalité* réelle.

INÉGRUGÉ, ÉE. adj. Qui n'est point égrugé. Sucre inégrugé.

INÉLAGUÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été, qui n'est pas élagué.

INÉLARGI. adj. Qui n'a point été élargi. Rue inélargie.

INÉLÉGAMMENT. adv. Sans élégance, sans grâce. Peu usité. Aussi ne parle pas impertinemment, ni *inélégamment*, celui qui dit que le dormir était le modèle et le préambule de la mort. (Amyot.)

INÉLÉGANCE. s. f. Défaut d'élégance. Inélégance d'une expression. L'inélégance des manières. L'inélégance des coupes d'un mouvement. L'inélégance du langage, du style. L'inélégance d'une phrase, d'un mot. L'*inélégance* et l'irrégularité du langage. (Boss.) La violation de cette règle jette de la langueur dans le style ; c'est une sorte d'*inélégance*. (La Harpe.)

INÉLÉGANT, ANTE. adj. Qui manque d'élégance, de grâce.

— Dans la forme. Un corps inélégant. Une taille inélégante. Un costume inélégant. Une tournure inélégante. Qu'ils sont lourds ces arbres, qu'ils sont épais, négligés, *inélégants*, maussades. (Diderot.)

— Dans les manières. Cet homme a des manières tout à fait inélégantes. Son maintien est inélégant. Sa pose habituelle est inélégante.

— Dans les discours, les écrits. Expression inélégante. Allocution inélégante. Style inélégant. Cette introduction inélégante ne peut donner une idée de l'original. Des jurisconsultes qui ont écrit d'un style *inélégant*. (Est. Pasq.)

INÉLEVÉ, ÉE. adj. Qui n'est point élevé, qui n'a point été élevé.

INÉLIGIBILITÉ. s. f. Qualité de celui qui est inéligible.

INÉLIGIBLE. adj. des 2 g. Qui n'a pas les qualités requises pour être élu. Il est inéligible. On reconnut que le candidat était inéligible. Le mérite pauvre est inéligible.

INÉLOQUENCE. s. f. Défaut d'éloquence.

INÉLOQUENT, ENTE. adj. Sans éloquence. S'ils ont pris en haine un avocat, le lendemain il leur devient *inéloquent*. (Mont.)

INÉLU, UE. adj. Qui n'a point été élu.

INÉLUCTABLE. adj. (du lat. *ineluctabilis*, inévitable). Néol. Inévitable, fatal, qu'aucune prière ne peut détourner. La mort inéluctable.

INÉLUDABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être éludé. Qestion inéludable.

INÉLUDÉ, ÉE. adj. Qui n'est point éludé, qui n'est pas encore éludé.

INÉMANÉ, ÉE. adj. Qui n'est point émané.

INEMBRASÉ, ÉE. adj. Qui n'est point embrasé.

INEMBRYONNÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des plantes cryptogames dont le mode de germination est inconnu, qui n'ont pas de graine proprement dite, ni par conséquent de véritable embryon.

INÉMONDÉ, ÉE. adj. Hort. Qui n'est point émondé.

INÉMOUSSÉ, ÉE. adj. Qui n'est point émoussé. Instrument inémoussé.

INEMPÊCHÉ, ÉE. adj. Qui ne rencontre pas d'obstacles.

INEMPESÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été mis à l'empois, qui n'est pas encore empesé.

INEMPLOYÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas d'emploi.

INEMPOISONNÉ, ÉE. adj. Qui n'est point empoisonné.

INEMPREINT, EINTE. adj. Qui ne porte pas d'empreinte. ‖ Qui n'a pas été empreint sur.

INEMPRISONNÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été, qui n'est pas encore emprisonné.

INEMPRUNTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point emprunté.

INÉNARRABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être raconté. Qui est si extraordinaire qu'on ne peut le détailler. Choses inénarrables. Laquelle, pour ses divines et *inénarrables* vertus, a eu cet honneur d'être l'épouse de notre roi débonnaire. (Laporte.) Il faudra bien évaluer quelque jour en langage humain cet *inénarrable* excès de révolte. (La Harpe.)

INENCLIN, INE. adj. Qui n'est point enclin à une chose.

INENCLOS, OSE. adj. Qui n'est point renfermé dans un enclos.

INENCOMBRÉ, ÉE. adj. Qui n'offre pas d'encombrement.

INENCOURAGÉ, ÉE. adj. Qui ne reçoit pas d'encouragement.

INENDETTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point de dettes.

INENDOMMAGÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été endommagé.

INENDORMI, IE. adj. Qui n'est point endormi.

INENFANTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point enfanté, mis au monde.

INENFLAMMÉ, ÉE. adj. Qui n'est point enflammé.

INENFUMÉ, ÉE. adj. Qui n'est point enfumé.

INENGAGÉ, ÉE. adj. Qui n'est point engagé.

INENGENDRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point engendré.

INENGLOUTI, IE. adj. Qui n'a point été englouti.

INENRACINÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas pris racine.

INENREGISTRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point enregistré.

INENSANGLANTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point ensanglanté.

INENSEMENCÉ, ÉE. adj. Agric. Qui n'est point ensemencé.

INENSORCELÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas ensorcelé.

INENTENDU, UE. adj. Qui n'a point été entendu. Rien de plus aisé que d'improviser ces mots *inentendus*. (Ch. Nodier.)

INENTERRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point mis en terre.

INENTREPRIS, ISE. adj. Qui n'est point entrepris ou essayé.

INENVELOPPÉ, ÉE. adj. Qui n'est point enveloppé.

INENVIEUX, EUSE. adj. Qui n'a point d'envie ; qui n'est point envieux. Je suis *inenvieux* de toute espèce de diamants, de galons, de dentelles et de broderies. (Mercier.)

INENVOYÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été envoyé.

INÉPANOUI, IE. adj. Qui n'est point épanoui. Fleur épanouie.

INÉPARGNÉ, ÉE. adj. Qui n'est point épargné.

INÉPARS, ARSE. adj. Qui n'est point épars.

INÉPIÉ, ÉE. adj. Qui n'est point épié.

INÉPINEUX, EUSE. adj. Bot. Qui n'est point épineux. Non épineux.

INÉPROUVÉ, ÉE. adj. Qu'on n'a pas encore éprouvé. Bonheur inéprouvé. Chagrin inéprouvé. Disgrâce inéprouvée.

INEPTE. adj. des 2 g. (du lat. *in*, privat. ; *aptus*, propre à). Sans aptitude à, n'ayant pas les dispositions convenables pour ; incapable, inhabile. Homme inepte. Ministre inepte. Prince inepte. Des hommes ineptes se croient aptes à tout parce que leurs ancêtres l'ont été. Autant il a de dispositions pour les sciences, autant il est inepte en affaires. Un auteur sérieux n'est pas obligé de remplir son esprit de toutes les *ineptes* applications que l'on peut faire au sujet de quelques endroits de son ouvrage. (La Bruy.) Le cardinal d'Amboise ne s'aheurtait point à soutenir un sujet *inepte*. (Le G.)

— Qui annonce l'ineptie, qui est plein d'ineptie. Conduite inepte. Démarche inepte. Application inepte. *Inepte* à tous les offices de la République. (Rab.)

— subst. Celui, celle qui manque d'aptitude à une chose. L'inepte est souvent sot, quelquefois impertinent, toujours ridicule.

INEPTEMENT. adv. Par ineptie. D'une manière inepte. Il s'est conduit ineptement. Peu usité.

— Avec impertinence, avec absurdité. C'est une chose intolérable, on ne peut se conduire plus ineptement.

INEPTIE. s. f. (pr. *i-nèp-cie* ; du lat. *ineptia*, absurdité, sottise). Caractère de ce qui est inepte, sot, absurde. Une ineptie. Une grande ineptie. Une plate ineptie. Une ineptie sans exemple et sans excuse. Cet homme est d'une grande ineptie. L'ineptie de sa conduite a passé toutes les bornes. Il est difficile de montrer plus d'ineptie dans la conversation. La personne la plus spirituelle a des moments d'ineptie. Les sots vont loin quelquefois, surtout quand le fanatisme se joint à l'*ineptie*, et à l'*ineptie* l'esprit de vengeance. (Volt.)

— adj. Actions, idées, paroles absurdes, impertinentes. Propos pleins d'inepties. Réflexions pleines d'inepties. Il ne débite que des inepties. Ce livre est rempli d'inepties, des plus fortes, des plus grossières inepties.

INÉPUISABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut épuiser, tarir, mettre à sec. Fleuve, rivière inépuisable. Une source d'eau inépuisable.

— Par extens. Se dit de certaines choses autres que les sources. Trésor inépuisable. Fortune inépuisable. Mine inépuisable. Des richesses inépuisables. Bourse inépuisable. Sa bourse n'est point *inépuisable*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Se dit des qualités de l'esprit et du cœur. Bonté inépuisable. Tendresse inépuisable. Amour inépuisable. Cet homme a un fonds de science, de savoir inépuisable. Cette matière est inépuisable. Complaisance, patience, douceur, charité, générosité inépuisable. Gaîté, verve inépuisable. Il faut leur citer ce chant incomparable où la métaphore *inépuisable* se déroule aussi ample et aussi majestueuse que l'Océan. (Ch. Nodier.) Puisque la contradictoire de chaque proposition fausse est une vérité, le nombre des vérités est *inépuisable* comme celui des erreurs. (J.-J. Rouss.) Au courage intrépide que donne l'énergie du caractère, elle joint une bonté aussi active qu'*inépuisable*. (Volt.) L'amour est *inépuisable* ; il vit et renaît de lui-même. (Lamen.) Ce besoin, qui est devenu une des plus *inépuisables* sources de notre vanité, est, à mon gré un des plus grands témoignages de notre misère. (B. de St-P.)

INÉPUISABLEMENT. adv. D'une manière inépuisable ; sans jamais tarir.

INÉPURÉ, ÉE. adj. (du fr. *épuré*). Qui n'a point été purifié, épuré.

INÉQUALIFOLIÉ, ÉE. adj. (pr. *i-né-koua-li-fo-lié* ; ét. lat., *in*, priv. ; *æquus*, égal ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles inégales ou dissemblables. Peperomie inéqualifoliée.

INÉQUALITÉ. s. f. Se disait pour Inégalité.

INÉQUARRI, IE. adj. Qui n'est point équarri ; non équarri.

INÉQUIANGLE. adj. (pr. *i-né-kui-ian-gle* ; ét. lat., *in*, priv. ; *æquus*, égal ; *angulus*, angle). Dont les angles sont inégaux. Figures inéquiangles.

INÉQUICOSTÉ, ÉE. adj. (pr. *i-né-kui-cos-té*). Qui est marqué de côtes ou saillies longitudinales de dimensions différentes. Pecten inéquicosté.

INÉQUILATÉRAL, ALE. adj. (pr. *i-né-kui-la-té-ral* ; du lat. *in*, priv., et du fr. *équilatéral*). Minér. Qui se partage en deux moitiés inégales.

— Conchyl. Se dit d'une coquille bivalve.

INÉQUILATÈRE. adj. des 2 g. (pr. *i-né-kui-la-tè-re*). Bot. Qui n'a pas les côtés égaux.

INÉQUILOBÉ, ÉE. adj. (pr. *i-né-kui-lo-be*). Bot. Syn. d'Inéquilatéral. Birastrites inéquilobées.

INÉQUIPÈDES. s. m. pl. (pr. *i-né-kui-pè-de* ; ét. lat., *in*, priv. ; *æquus*, égal ; *pes*, pied). Entom. Famille de l'ordre des myriapodes chilopodes.

INÉQUITABLE. adj. des 2 g. Qui manque d'équité.

INÉQUITABLEMENT. adv. D'une manière inéquitable.

INÉQUIVALVÉ, ÉE. adj. (pr. *i-né-kui-val-vé*). Qui est composé de deux valves inégales.

INÉQUIVALVE. adj. des 2 g. (pr. *i-né-kui-val-ve*). Conchyl. Qui est composé de deux valves inégales. Paspale inéquivalve. Brachiopodes inéquivalves. Les huîtres sont inéquivalves. ‖ INÉQUIVALVES. s. m. pl. Famille de l'ordre des brachiopodes pédonculés.

INÉQUIVOQUE. adj. des 2 g. Qui n'est point équivoque.

INERME. adj. des 2 g. Zool. et bot. Qui est dépourvu d'armes, de piquants, d'aiguillon. La tige de cette plante est inerme.

— Mamm. Qui n'a point de cornes. ‖ INERMES s. m. pl. Famille de l'ordre des ruminants, comprenant ceux dont la tête ne porte point de cornes.

INERTE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv. ; *ars*, art). Qui est sans ressort, sans activité. La matière inerte. Une masse inerte. Un membre inerte. Les minéraux sont des corps inertes, parce qu'ils sont dépourvus de toute activité.

— Fig. Sans activité, sans énergie. Un esprit inerte. L'enfance inerte. La vieillesse inerte. L'enfance débile, la vieillesse presque aussi *inerte*. (Ling.) Il ne voulait point laisser à son fils l'exemple d'une vieillesse *inerte*, d'un déclin sans vertu. (Toul.)

— Se disait de ceux qui ne connaissaient pas les arts ; qui étaient ignorants. Traînant après soi cinq ou six maîtres *inertes* bien crottés (Rabelais.)

INERTIE. s. f. (pr. *i-ner-cie* ; et., V. INERTE). État de ce qui est inerte. L'inertie de la matière. L'inertie des minéraux.

— Phys. Inaction, défaut d'aptitude à changer spontanément d'état. Inertie à l'état de repos. Inertie dans l'état de mouvement. ‖ *Force d'inertie*. La propriété qu'ont les corps de persister dans l'état où ils se trouvent tant qu'une cause étrangère n'agit pas sur eux. L'inertie n'est en réalité qu'une résistance active à tout changement, de quelque nature qu'il soit, une force agissant en sens inverse d'une autre force qui tend à changer l'état d'un corps. L'inertie absolue ne peut se concevoir. L'inertie à l'état de repos est offerte par une observation constante ; jamais on n'a vu un corps en repos se mettre de lui-même en mouvement. Un exemple remarquable de l'inertie dans l'état du mouvement se présente dans le cours des planètes.

— Fig. Résistance passive, qui consiste principalement à ne pas obéir. Il rencontra dans la nation une force d'inertie qui neutralisa toutes ses mesures. La force d'inertie domine dans les assemblées délibérantes.

— Fig. Indolence, inaction, manque d'énergie physique ou morale. Rester dans une complète inertie. Être plongé dans une profonde inertie. Tirez-le donc de cette inertie. Vivre dans un état d'indifférence et d'inertie. Tomber, languir dans l'inertie. L'injustice n'engendre que la résistance des forts ou que l'*inertie* des faibles. (Corn.)

— Méd. L'inertie est l'effet d'un relâchement, d'une atonie, d'une insensibilité, d'une indolence, soit du système nerveux, soit des tissus fibreux et musculaires, qui tend vers l'immobilité, malgré les stimulants les plus forts. L'inertie par fatigue. L'inertie de la vieillesse. L'inertie par fainéantise. L'inertie des mendiants. L'inertie des moines des contrées méridionales de l'Europe. L'inertie contemplative des bonzes, des talapoins, des fakirs de l'Inde. L'inertie de la matrice joue un grand rôle dans le travail de l'enfantement. Par l'inertie, le jeu de tous les organes se ralentit. Les conducteurs de voitures, de diligences, les cochers, etc., qui passent leur vie à se faire traîner ; comme les portiers, les suisses assis dans leur loge, deviennent souvent gros, lourds, et finissent par tomber dans l'inertie. Vivre dans l'inertie, c'est être mort par anticipation, c'est s'emprisonner dans soi-même, en même temps qu'on se prépare des maux sans remède, faute de conserver le ressort de son organisme. Un homme fatigué d'un long travail de corps ou d'esprit tombe dans une *inertie* forcée, qui n'est que la réparation nécessaire, le sommeil ou l'interruption de l'activité. (Virey.)

— Iconol. L'Inertie est représentée sous la figure d'une femme, la tête penchée, les bras croisés, les jambes collées l'une contre l'autre, dans l'attitude de l'immobilité.

INÉRUDIT, ITE. adj. Sans érudition. Personne inérudite.

INÉRUDITION. s. f. (pr. *i-né-ru-di-ci-on*). Manque d'érudition, défaut de savoir. Comment supposer une honteuse *inérudition* dans les hommes qui prétendent au titre d'érudits ? (Boinv.)

INERVATION. s. f. (pr. *i-nèr-va-ci-on*). Méd. Action intérieure des nerfs.

INESCATION. s. f. (pr. *i-ness-ka-ci-on* ; ét. lat., *in*, dans ; *esca*, nourriture). Pratique superstitieuse par laquelle on prétendait guérir un malade, en faisant avaler à un animal la prétendue mumie de la partie attaquée.

— Action d'amorcer.

INÈS DE CASTRO. D'une illustre maison de Castille, naquit en 1334. Elle entra comme dame d'honneur au service de Constance, femme de don Pèdre, fils d'Alphonse IV, roi de Portugal. Celui-ci, après la mort de Constance, épousa secrètement Inès. Instruit de ce mariage Alphonse, prince altier et cruel, la fit périr. Don Pèdre irrité leva l'étendard de la révolte, et rentra bientôt dans le devoir. Mais dès qu'il fut monté sur le trône, il fit périr dans les supplices les instigateurs du meurtre d'Inès de

Castro, aux restes de laquelle on rendit les honneurs dus à une reine, en 1539.

INESPÉRÉ, ÉE. adj. Heureux, inopiné, imprévu, à quoi on ne s'attendait pas, qu'on n'espérait pas. Événement inespéré. Succès inespéré. Victoire inespérée. Bonheur inespéré. Grâce inespérée. Perspective inespérée. *Inespéré* est le privatif d'*Espéré*, participe du verbe *espérer*, et il ne peut, comme son simple, être placé qu'après le nom. La grâce inespérée d'un beau jour d'hiver. (Boss.) Une perspective touchante et *inespérée*. (Fléch.)

> Son ami tout les soins éclairés
> Il menèrent au port ses mâts *inespérés*. (Esnas.)

INESPÉRÉMENT. adv. Contre toute espérance, lorsqu'on s'y attendait le moins. On ne le dit que des événements heureux. Réussir inespérément. Il était ruiné, mais il lui est survenu inespérément une succession qui a rétabli ses affaires. Il est peu usité.

INESSAYÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été mis à l'essai.

INESSENTIEL, ELLE. adj. (pr. *i-nèss-çan-si-èl*). Qui n'est point essentiel.

INESSUYÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été essuyé.

INESTIMABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut assez estimer, assez priser. (Cet adjectif, qui ne s'applique qu'aux choses, n'est point opposé à l'adjectif simple Estimable, qui veut dire digne d'être estimé, et ne se dit que des choses.) Des inestimables. Talent, vertu, prix inestimable. C'est d'une valeur inestimable. D'un prix inestimable. C'est un tableau, un manuscrit inestimable. Le don inestimable de la prière. (Boss.) Je l'aime tendrement, et son amitié m'est un trésor *inestimable*. (Mme de Sév.) Si elles étaient plus [illegible], elles seraient [illegible] telles qu'elles sont je les trouve fort belles. (Le Sage.)

> Tout homme en servant son semblable,
> Sacrifie à son maître un bien inestimable. (Dumas.)

INESTIMÉ, ÉE. adj. Néol. Qui n'est point estimé, ou qui n'est point estimé autant qu'il devrait l'être, comme il est le privatif d'Estimé, participe d'Estimer, il sera comme son simple, toujours mis après le nom qu'il qualifie. Cet art *inestimé* semblait cacher sa gloire. (Del.)

INÉTENDU, UE. adj. Didact. Qui n'a point d'étendue. Ne s'emploie guère qu'en théologie. Le corps de Jésus-Christ est inétendu dans l'Eucharistie.

— Et en physique. Les points zénoniques sont inétendus.

INÉTERNEL, ELLE. adj. Qui n'est point éternel. Mot employé par M. Damiron.

INÉTIQUETÉ, ÉE. adj. Qui ne porte pas d'étiquette. Qui n'est point étiqueté.

INÉTUDIÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été étudié. Leçon inétudiée.

INEUPHONIE. s. f. Absence d'euphonie.

INEUPHONIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est point euphonique. Des sons ineuphoniques. Des mots ineuphoniques.

INÉVALUÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas reçu d'évaluation.

INÉVANGÉLIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est point évangélique. Conduite inévangélique. Doctrine inévangélique.

INÉVENTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point éventé.

INÉVIDENCE. s. f. Qualité, état de ce qui n'est pas évident. Inévidence religieuse.

INÉVIDENT, ENTE. adj. Didact. Qui n'est pas évident, obscur. Proposition inévidente.

INÉVITABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est inévitable. L'inévitabilité du mal. L'inévitabilité de la mort nous fait une loi de la subir avec résignation.

INÉVITABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut éviter, dont on ne peut se garantir. La mort est inévitable. Un malheur inévitable. On se fatigue inutilement à tâcher d'éviter les maux inévitables; la résignation est plus raisonnable et aussi plus facile. Les causes de notre destruction sont donc nécessaires, et la mort est *inévitable*. (Buff.) Je n'aime point que l'on affecte de mépriser la mort : la grande loi est de savoir souffrir ce qui est *inévitable*. (Boursp.) Il n'y a de guerres justes que celles qui sont *inévitables*. (G. Paris.)

— Par extens. Qu'on ne peut que très-difficilement éviter. Cet inconvénient est inévitable. Le piége était inévitable. L'erreur est *inévitable* à la fragilité humaine. (La Fl.) Il y a des temps malheureux où les fautes sont *inévitables*. (Volt.) Cet inconvénient est *inévitable*, mais il est faible. (J.-J. Rouss.) Dieu tempère les prospérités des hommes par des peines presque *inévitables*. (Boss.) Pourquoi appuyer quelque dessein sur le cours *inévitable* des choses humaines? (Id.)

> Le penchant fut toujours un mal inévitable :
> Si on entraîne le cœur, le sort en est coupable. (Corn.)

— Fig. Importun. Que l'on rencontre partout sans pouvoir l'éviter. C'est un homme inévitable.

INÉVITABLEMENT. adv. Nécessairement, sans pouvoir l'éviter. Périr inévitablement. Inévitablement vous vous romprez le cou. Il tombera dans le malheur, dans l'infortune, dans la détresse inévitablement. Il faut mourir inévitablement.

INÉVITÉ, ÉE. adj. Que l'on n'a pas évité. Il y a moins de maux inévitables que de maux inévités.

INEXACT, ACTE. adj. (pr. *i-né-gzakt*). Qui manque d'exactitude, où il y a erreur. Calcul inexact. Copie inexacte. Image inexacte de la vérité. Le lecteur scrupuleux ne veut rien d'*inexact*. (Sall.)

— Il se dit aussi des personnes. Copiste inexact. C'est un homme fort inexact.

INEXACTITUDE. s. f. Défaut d'exactitude. Inexactitude d'un récit. Il est d'une grande inexactitude à remplir ses devoirs. Ce qui accoutume notre esprit à cette *inexactitude*, c'est la manière dont nous nous formons au langage. (Condill.) Craignez qu'on ne découvre quelque *inexactitude* dans vos narrations. (Sall.)

— Erreur. L'inexactitude d'un calcul.

— Se dit aussi des fautes et des erreurs. On a remarqué beaucoup d'inexactitudes dans cet ouvrage.

INEXAUCÉ, ÉE. Qui n'a pas été exaucé. Prière inexaucée.

INEXCEPTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été excepté.

INEXCUSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être excusé. Personne inexcusable. Faute inexcusable. L'ingratitude est inexcusable. Les gens inexcusables sont les plus féconds en excuses. On est inexcusable de ne pas profiter des leçons, de l'exemple, de l'expérience d'autrui. Vous êtes inexcusable d'en avoir usé ainsi. Son emportement, sa colère, est inexcusable. Ses mauvais procédés sont inexcusables.

— *Inexcusable à*. Cette disconvenance, très-blâmable partout, est *inexcusable* au théâtre. (La Harpe.)

INEXCUSABLEMENT. adv. D'une manière inexcusable.

INEXÉCUTABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être exécuté. Des lois inexécutables. Ce plan, ce projet est inexécutable. Cette machine est inexécutable. On se disait qu'il avait reconnu l'impuissance de cette entreprise, l'impossibilité de la faire réussir, puisqu'il s'enfuyait, abandonnant à d'autres ce qui lui semblait *inexécutable*. (Thiers.)

INEXÉCUTABLEMENT. adv. D'une manière inexécutable.

INEXÉCUTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point exécuté, qui reste sans exécution. Il a dû pourvoir à plusieurs choses demeurées inexécutées. (Sall.)

INEXÉCUTER. v. a. 1re conj. Ne point exécuter une chose, l'abandonner.

INEXÉCUTION. s. f. Manque d'exécution. L'inexécution d'un traité. L'inexécution d'un contrat, d'un testament, d'un arrêt. L'inexécution d'un projet. L'inexécution des lois.

— En parlant de travaux d'esprit ou d'art. L'inexécution de ce poëme est à regretter. On déplore l'inexécution de ce monument.

INEXEMPT, EMPTE. adj. Qui n'a point d'exemption.

INEXERCÉ, ÉE. adj. Qui n'est point exercé. Cet ouvrage est d'une main inexercée.

INEXHORTÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été exhorté.

INEXIGÉ, ÉE. adj. Qui n'est point exigé, qui n'a pas été exigé.

INEXIGIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est inexigible. L'inexigibilité d'une dette.

INEXIGIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être exigé, qui n'est pas à échéance. Il ne s'emploie guère que dans ces locutions : *Dette inexigible, capital inexigible*.

INEXISTANT, ANTE. adj. Qui n'existe pas.

INEXISTENCE. s. f. Défaut d'existence. Tomber dans l'inexistence et le néant. L'inexistence des registres publics. L'inexistence d'un testament. Dans les deux cas d'inexistence ou de perte des registres, on peut admettre une autre preuve que les registres mêmes.

INEXORABILITÉ. s. f. Défaut de l'homme inexorable. L'inexorabilité de son caractère l'a rendu odieux.

INEXORABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être fléchi, apaisé par les prières. Il se dit des personnes et des choses, et peut suivre ou précéder le nom. Il est d'une sévérité inexorable. Il est inexorable. Les pécheurs endurcis trouveront Dieu inexorable. Le rigide et *inexorable* ministère de la justice. (Boss.) Deux individus de sexe différent s'allient l'un à l'autre pour mieux résister à cet *inexorable* destin qui semble poursuivre l'humanité sur la route pénible de la vie. (Alib.)

— Par extens. Dur, très-sévère ou trop sévère. Cœur, humeur, colère inexorable. Père inexorable. Juge, maître inexorable. Le public est un censeur inexorable. L'intérêt est un juge inexorable. L'esprit de parti, le fanatisme, la superstition, sont des juges inexorables. Il faudrait inspirer de la clémence à celui qui est inexorable. La sévérité de la justice, l'obstination du pouvoir rendent inexorable. Il est inexorable envers les malheureux. Indulgent pour soi-même, inexorable pour autrui. Tu connais, ou ne vois ce prince *inexorable*. (Rac.) L'argent eut donc fléchi ce cœur *inexorable*. (La Font.)

> Les pères ne sont pas toujours inexorables;
> Un fils au désespoir en peut tout espérer. (La Chaussée.)

— *Inexorable à*. Inexorable aux prières, aux larmes. Après le repas, il oublia son serment d'être toujours insensible à la beauté et *inexorable* aux tendres coquetteries. (Volt.)

— *Inexorable pour*. Nous pardonnons volontiers à ceux qui nous prêtent des vices; nous sommes *inexorables* pour ceux qui nous refusent de l'esprit. (Suard.)

INEXORABLEMENT. adv. D'une manière inexorable. Ne lui demandez point cette grâce, il vous refuserait inexorablement.

INEXPÉRIENCE. s. f. Défaut d'expérience, manque d'avoir vu, d'avoir entendu, d'avoir senti. A qui peut réfléchir, lire et converser, l'inexpérience n'est qu'un frein utile. Préviens le repentir de l'*inexpérience*. (Pythag.) Rejetons le passé sur l'*inexpérience*. (Piron.) Cet utile et agréable végétal a tant de rapports avec les premiers besoins de l'homme dans l'état d'innocence et d'*inexpérience*, qu'on l'appelle aux Indes le figuier d'Adam. (B. de St-P.)

> L'inexpérience indocile
> Des compagnons de Paul Émile
> Fit tout le succès d'Annibal. (J.-B. Rouss.)

— *Inexpérience de*, suivi du nom de la personne en qui se remarque ce défaut. L'inexpérience d'un jeune homme. L'inexpérience d'une jeune fille.

— *Inexpérience de*, pour Inexpérience où l'on est à l'égard de. L'inexpérience du monde est cause de bien des fautes.

INEXPÉRIMENTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point d'expérience. Chef inexpérimenté. Général inexpérimenté. Chirurgien inexpérimenté. Cultivateur inexpérimenté. Les fautes de la jeunesse *inexpérimentée* ne sont très-souvent qu'un travers de l'esprit; elles réclament l'indulgence. (Sall.)

— Dont on n'a pas fait l'expérience. Le plus vieux mal et le mieux connu est toujours plus supportable que le mal récent et *inexpérimenté*. (Mont.)

INEXPERT, ERTE. Qui n'est pas expert, qui manque d'habileté.

INEXPIABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être expié. Crime inexpiable. Il y a des crimes, des forfaits inexpiables en ce monde. La religion chrétienne n'a point de crimes *inexpiables*. (Montesq.)

— Hist. *Guerre inexpiable*. Nom que les Grecs ont donné à la guerre de Libye, soutenue par les Carthaginois contre les mercenaires révoltés, auxquels presque toutes les villes d'Afrique s'étaient jointes. La guerre *inexpiable*, ainsi nommée à cause des atrocités commises de part et d'autre, se termina l'an 238 av. J.-C.

INEXPIÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été expié; non expié. Crime inexpié.

INEXPIRÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas expiré.

INEXPLICABILITÉ. s. f. (ét. lat., *in*, priv., et *explicatio*, explication). Qualité de ce qui est inexplicable.

INEXPLICABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être expliqué par aucun discours. Le mystère de l'Eucharistie, la prédestination, sont inexplicables. L'homme est une énigme inexplicable à lui-même.

— Fig. Incompréhensible, bizarre, étrange; et alors il se dit des personnes et des choses. Difficultés inexplicables. Être inexplicable. Cœur, humeur inexplicable. C'est un homme inexplicable. Un caractère inexplicable. Sa conduite est inexplicable. Ces retours de fortune sont inexplicables. Les femmes pour les hommes sont *inexplicables*. (Mme de Staël.) Mon enfant, l'âme d'un libertin est *inexplicable*, mais tu te flattes en vain d'un changement de conduite. (Beaumarch.) L'amour répand sur tout un charme *inexplicable*. (Deshouil.) Les inclinations naissantes, après tout, ont un charme *inexplicable*. (Mol.)

INEXPLICABLEMENT. adv. D'une manière inexplicable.

INEXPLICITE. adj. des 2 g. Obscur, embarrassé, difficile à comprendre.

INEXPLICITEMENT. adv. D'une manière qui n'est pas explicite.

INEXPLIQUÉ, ÉE. adj. Qui attend une solution, qui n'est pas encore éclairci, expliqué.

INEXPLORÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été exploré. Terre inexplorée. Contrée inexplorée. Pays inexploré. Mer inexplorée. Parmi les terres découvertes combien sont encore inexplorées?

INEXPLOSIBLE. adj. des 2 g. Phys. Qui ne peut faire explosion. Machine, bateau inexplosible.

INEXPOSÉ, ÉE. adj. Qui n'est point exposé.

INEXPRESSIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas expressible. Reconnaissance inexpressible.

INEXPRIMABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut exprimer par des paroles, dont on ne peut faire connaître toute l'étendue. Joie inexprimable. Douleur inexprimable. Reconnaissance inexprimable. Sentiments inexprimables. Un charme, un attrait inexprimable. Le plaisir de la bienfaisance est inexprimable. Le charme inexprimable de la vertu. (J.-J. Rouss.) Ce goût tient encore à celui des harmonies *inexprimables* que la nature a répandues sur les rivages des mers. (B. de St-P.) Je ne vous peindrai point le désespoir de Fréron, il était *inexprimable*. (Volt.) Toute son âme était pénétrée de l'*inexprimable* joie de revoir enfin dans son amant le modèle de la constance. (Id.) A ce mot l'époux se elle soupira, le regarda avec une tendresse *inexprimable*, et soudain jeta un cri d'horreur. (Id.)

INEXPUGNABLE. adj. des 2 g. (pr. *i-nèks-pugh-na-ble*; du lat. *inexpugnabilis*, formé de *in*, priv.; *ex*, hors de, *pugnare*, combattre). Qui ne peut être forcé, pris d'assaut; imprenable. Forteresse inexpugnable. Ville inexpugnable. Il n'y a plus de forteresses inexpugnables. Il ne se dit guère que dans le style soutenu. La ville de Derbent du côté de la terre paraît *inexpugnable*. (Volt.)

— Par exagér. Une porte inexpugnable. Un terrier inexpugnable. Le timide lapin s'y creuse un terrier *inexpugnable* sur les pelouses de serpolet et de thym. (B. de St-P.)

— Fig. Qui résiste à toutes les attaques. La chasteté de cette dame est un fort inexpugnable. La constance d'un stoïcien est inexpugnable.

INEXTENSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui ne peut pas être étendu. L'inextensibilité des corps.

INEXTENSIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut pas être étendu. Corps inextensibles.

INEXTENSILINGUE. adj. des 2 g. Zool. Se dit d'un animal qui ne peut allonger sa langue hors de la bouche, par opposition à un autre qui jouit de cette faculté.

INEXTERMINÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été exterminé.

INEXTINGUIBILITÉ. s. f. (pr. *in-eks-tin-gu-i-bi-li-té*). Didact. Qualité de ce qui est inextinguible, qu'on ne peut éteindre.

INEXTINGUIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut éteindre. Un feu inextinguible. Lampe inextinguible.

— Fig. Qu'on ne peut apaiser, arrêter. Une soif inextinguible. Un rire inextinguible. Les dieux de l'Olympe, à l'aspect de Vulcain boiteux, furent saisis d'un rire inextinguible.

— L'ardeur inextinguible de l'amour, de la haine. L'avare éprouve une soif inextinguible des richesses. Tous les trésors de l'univers n'apaiseraient pas la soif inextinguible dont il est dévoré.

INEXTIRPABILITÉ. s. f. Néol. État de ce qui est inextirpable.

INEXTIRPABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut extirper.

— Fig. Abus inextirpables. Fléau honteux, destructeur, *inextirpable*. (Lunel.)

INEXTIRPABLEMENT. adv. D'une manière inextirpable.

INEXTIRPÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été extirpé.

INEXTRICABILITÉ. s. f. Néol. État de ce qui est inextricable.

INEXTRICABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être démêlé. Un labyrinthe de procédures inextricables. Un chaos inextricable de difficultés.

INEXTRICABLEMENT. adv. D'une manière inextricable. Phrase inextricablement construite.

INEXUVIABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv., *exuo*, je dépouille). Ornith. Qui ne mue jamais, qui n'est point sujet à la mue.

INFAILLIBILISTE. s. m. Nom donné aux partisans de l'infaillibilité du pape ou de l'Église.

INFAILLIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est infaillible. L'infaillibilité est de l'essence de Dieu, est dans la nature de Dieu. L'infaillibilité ne convient qu'à Dieu et aux hommes à qui il a accordé ce privilége.

— Ce qui est absolument certain, démontré jusqu'à l'évidence. L'infaillibilité des règles d'arithmétique. L'infaillibilité de la géométrie.

— Ce qui paraît immanquable, ce qui doit inspirer une pleine et entière confiance, approchant de la certitude. Dans ce sens, il se dit des choses. L'infaillibilité d'une promesse, d'un engagement. L'infaillibilité d'un événement, d'une prédiction. L'infaillibilité d'un remède. L'infaillibilité d'une méthode d'enseignement.

— Impossibilité de se tromper, d'être trompé. Ceux qui contestent l'*infaillibilité* d'autrui se croient eux-mêmes infaillibles. (Boiste.)

— Particulièrement. Qualité de ne point faillir, de ne point se tromper en matière de religion, que les catholiques croient appartenir au pape, quand il prononce après avoir assemblé et consulté le concile. L'*infaillibilité* des papes ou des conciles était absolument nécessaire pour étouffer tous les germes, toutes les velléités d'indépendance qui pouvaient menacer d'apporter la division dans l'Église. (Ed. Quinet.) L'*infaillibilité* de l'Église repose sur les promesses de son divin fondateur. (L'abbé Band.)

INFAILLIBLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv.; *fallere*, tromper). Qui ne peut se tromper ni errer. Dieu seul est infaillible. L'Église est infaillible par privilége. Le plus sûr moyen de se tromper est de se croire infaillible. Le tribunal *infaillible* des actions humaines, c'est la conscience; mais la juridiction en est trop souvent déclinée par nos passions. (Sully.) Mais l'homme, tout fier des merveilleuses conquêtes de son intelligence, est facilement enclin à oublier la fragilité de sa nature; d'une autre part, le doute l'irrite ou l'accable, et sa faiblesse cherche un appui dans l'autorité. C'est un point controversé entre les théologiens de savoir si le pape est *infaillible*, même sans le reste des Pasteurs. Cette question ne semble pas mériter toute l'importance qu'on y attache : on ne sépare pas la tête du corps; la tête n'est rien sans le corps, le corps n'a plus de vie sans la tête. (L'abbé Band.)

— Qui est absolument certain, qui est démon-

tré jusqu'à l'évidence. Les règles d'arithmétique sont infaillibles. Il n'y a que la géométrie qui ne soit infaillible entre les sciences.

— Par extens. Qui est certain, immanquable; qui doit inspirer une grande confiance. Moyen, ruse infaillible. Remède, recette infaillible. Le succès de cet e[illegible] de cette démarche, de cette affaire, est infaillible. Ce que je vous promets est infaillible. C'est une chose infaillible. Sa perte est infaillible. A-t-elle de son cœur quelque gage infaillible? (Rac.) Rarement le premier jugement des peuples est juste, mais le [illegible] est infaillible. (Char.) Il y a plusieurs remèdes qui peuvent guérir de l'amour, mais il n'y en a pas d'infaillibles. (Id.) Je concevais bien qu'elle était assez bonne comédienne pour se tirer d'un si mauvais pas, mais je ne voyais qu'un châtiment infaillible pour moi, et je n'étais pas assez amoureux pour le braver. (Le Sage.) Je me dis en moi-même : Ho! ho! je vois bien à présent quel est l'infaillible moyen qu'a le ministre de réussir dans son entreprise. (Id.)

INFAILLIBLEMENT. adv. Immanquablement, assurément, sans doute. Infailliblement cela arrivera. Je m'y trouverai infailliblement. Infailliblement vous réussirez. On se trompe infailliblement lorsqu'on croit ne pouvoir jamais être trompé. L'argent tue l'amour *infailliblement.* (J.-J. Rouss.) Ce n'est pas à tort qu'il se vante de lire dans les cœurs et de juger *infailliblement* d'après les physionomies. (G. Sand.) Il n'y a parmi les hommes aucune espèce d'excès qui soit plus *infailliblement* puni que celui du commerce des sexes. (Rostan.) Nous guérissons *infailliblement* tous ceux qui se guérissent eux-mêmes. (Volt.)

INFAISABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être fait. C'est une chose infaisable. Un ouvrage, une proposition infaisable. Les révolutions sont *infaisables* lorsqu'un seul ne les dirige pas. (Gustave R. de S.) Un Anglais s'est avisé de dire dans Rome qu'il s'était chargé de me rapporter les oreilles du grand inquisiteur dans un papier de musique; mais le pape en ayant été informé, lui a dit : Faites bien mes compliments à M. de Voltaire, mais dites-lui que sa commission est *infaisable*, le grand inquisiteur n'a plus d'yeux ni d'oreilles. (Volt.)

INFAMABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible d'infamie, qui mérite l'infamie. Conduite infamable.

INFAMANT, ANTE. adj. (ét. lat., *in*, privat.; *fama*, réputation, renommée). Qui porte infamie. Paroles, injures infamantes. Bruits infamants. Conduite, note infamante. Sentence infamante. Jugement, arrêt infamant. Peine infamante. Supplice infamant. Ce qui est *infamant* est une tache honteuse dans la vie, fait perdre l'honneur, et attire l'aversion des gens de probité. (Trév.) Ceux qui nuisent à la réputation ou à la fortune des autres plutôt que de perdre un bon mot, méritent une peine *infamante.* (La Bruy.)

INFAMATION. s. f. (pr. *in-fa-ma-ci-on*). Jurispr. Une note d'infamie. Les jugements qui condamnaient à l'aumône, en matière civile, et ceux qui condamnaient à une peine afflictive en matière criminelle, emportaient *infamation.* (Trév.)

INFÂME. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv.; *fama*, réputation). Qui est diffamé, noté, flétri par la loi, par l'opinion publique. Personne infâme. Ce jugement l'a rendu infâme. Il y a des châtiments qui rendent infâme. C'est un homme infâme. C'est une infâme prostituée. Ceux qui sont réputés infâmes par les lois ne peuvent être admis en témoignage. Infâme par ses paroles, il est encore infâme par ses actions. Qui peut vivre *infâme* est indigne du jour. (Corn.) Les Abdéritains déclarèrent *infâme* le dissipateur de son patrimoine. (Boiste.)

> Qu'importe qu'en tous lieux on me traite d'*infâme*,
> D'[illegible] ces qualités,
> J'ai cent mille vertus en lettres bien comptées. (Boileau.)

— Dans le même sens, en parlant des choses. Profession infâme. Conduite infâme. Procédé infâme. Moyen infâme.

— Qui est honteux, indigne, déshonorant. Action infâme. La chose est infâme. Une infâme trahison. Mœurs infâmes. Une action infâme. Une parole infâme. Un ouvrage infâme. Un tableau infâme. Une persécution infâme. D'infâmes assassins. Si quelques-unes font un *infâme* commerce des services qu'elles rendent, des milliers d'autres s'occupent tous les jours gratuitement à secourir le pauvre de leur bourse, et l'opprimé de leur crédit. (J.-J. Rouss.) Le sénat abolit la mémoire d'un si *infâme* jugement. (Volt.) Ce procès, si malheureusement célèbre, fit rechercher toute sa vie, et servit à susciter contre lui les plus *infâmes* accusations. (Id.) Je ne ressemble pas, Dieu merci, à la plupart des voituriers, qui ne chantent que des chansons *infâmes* ou impies. (Le Sage.) Apprenez que je ne suis pas d'un caractère à m'applaudir de l'*infâme* honneur de voir ma nièce maîtresse d'un prince. (Id.)

> Ses muscles énervés par l'*infâme* mollesse,
> Prirent dans le travail une heureuse vigueur. (Volt.)

— Par exagération, Sordide, malpropre, sale. Malséant. Un taudis infâme. Loger dans un infâme taudis. Vous avez un habit infâme.

— *Lieu infâme.* Mauvais lieu; lieu de prostitution.

— substant. C'est un infâme. Infâme! oses-tu bien te présenter ici! Un infâme de cette espèce est dévolu au bagne et peut être à l'échafaud. Taisez-vous, *infâme* que vous êtes! répliqua don Anastasio; en voulant me prévenir contre Hordalès, vous justifiez mes soupçons au lieu de les dissiper. (Le Sage.) Afin d'égayer le repas, on faisait venir des gladiateurs avec des courtisanes et des joueurs de flûte. Un se[illegible] les bras d'une *infâme*, on allait voir une lutte [illegible] de sang humain. (Chateaub.) S[illegible] J.-J. Rousseau dont il s'agit n'est qu'un [illegible], ce n'est pas tout, il faut encore qu'il soit un sot. (J.-J. Rouss.)

— Se disait pour Infamie. Mais il souffrait ce grand blâme et cette *infâme* en [illegible] le pénitence. (***)

INFAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Infamer. S'empl. adjectiv. Un homme infamé par les lois, par l'opinion publique.

INFAMEMENT. adv. Avec infamie. Se conduire infamement, avec ignominie. Peu usité.

INFAMER. v. a. 1[re] conj. Rendre infâme, déshonorer. Une telle conduite peut vous infamer à tout jamais.

— Absol. Un jugement qui infâme.

INFAMIE. s. f. (ét. lat., *in*, priv.; *fama*, réputation). Flétrissure notable imprimée à l'honneur, au nom, à la réputation d'une personne, soit par la loi, soit par l'opinion publique; avilissement, décri, déshonneur, opprobre, ignominie. Encourir l'infamie. Il s'est couvert d'infamie. Noter d'infamie. Couvrir quelqu'un d'infamie. L'infamie est plus à craindre que la mort. Vivre dans l'infamie. Je préfère toujours la condition d'un malheureux avec courage, à celle d'un heureux avec *infamie.* (J.-J. Rouss.) C'eût été sans doute un grand bien que les enfants n'eussent pas hérité de l'*infamie* de leurs pères. (Rayn.) Le décret qui les couvrit d'*infamie* fut gravé sur une colonne de bronze. (Barth.) Cet abus n'est qu'un léger symptôme de l'*infamie* de leur conduite. (Id.) Le traître animait ainsi un époux trop crédule contre une femme innocente, et il lui peignait avec de si vives couleurs l'*infamie* dont il demeurerait couvert s'il laissait l'affront impuni, qu'il le mit enfin en fureur. (Le Sage.) Comment oser montrer à une nation éclairée, généreuse, et chargée de lumières, l'*infamie* des priviléges et du servage? (Boiste.)

— Action infâme. Votre conduite n'est qu'un tissu d'infamies. C'est une infamie de manquer à sa parole. C'est un malhonnête homme, il a fait cent infamies. Cet avare fait des infamies pour avoir de l'argent. Il est difficile de mettre un frein à ses infamies.

— Quelquefois, Action indécente, obscène. L'un fait des *infamies* à sa belle-mère, l'autre à sa belle-sœur. (Volt.)

— Parole injurieuse à l'honneur, à la réputation. Il lui a dit mille infamies, toutes les infamies imaginables, toutes les infamies du monde.

— Jurispr. *Infamie de droit.* Celle qui résultait d'un jugement. ‖ *Infamie de fait.* Celle qui résultait d'un état réputé infâme. L'état de bourreau, de tortionnaire, de comédien, emportait infamie dans l'opinion générale. ‖ *Sans note d'infamie.* Restriction que l'on prononçait quelquefois à la suite d'une condamnation ordinairement infamante. Les cours souveraines avaient seules le droit d'ajouter à une sentence : Sans note d'infamie. ‖ *Couronne d'infamie.* Couronne de laine que l'on faisait quelquefois porter à un condamné.

— Iconol. On représente l'Infamie sous les traits d'une femme à demi nue, avec des ailes de corbeau. Elle sonne de la trompette, et porte écrit sur le front le mot *honte.* D'autres la symbolisent par une femme d'un aspect ignoble, vêtue de haillons, et accroupie dans un lieu marécageux et fangeux. Elle se couvre le visage de ses mains; et ses seuls attributs sont deux grandes ailes noires de chauve-souris, sous lesquelles elle cherche à se cacher.

INFAMILIER, ÈRE. adj. Qui n'est point familier.

INFANT, ANTE. s. (ét. lat., *infans*; formé de *in*, partic. priv., et de *fari*, parler, qui ne parle pas encore). Titre d'honneur qu'on donne aux enfants de quelques princes, comme en Espagne, en Portugal. Il n'y a que les frères du roi d'Espagne et son fils aîné, le prince des Asturies, qu'on qualifie d'Infants. Un infant. Une infante. Les infants. Un des infants. Une des infantes. L'infante de Portugal. L'usage du mot infant dans l'acception politique que lui ont donnée les Espagnols ne date pas plus loin que le XIII[e] siècle; mais il était déjà usité dès l'an 999.

— Hist. *Capitulation matrimoniale de l'infante.* Titre dans lequel les articles les plus importants du traité des Pyrénées établissent la renonciation de Marie-Thérèse à tous ses droits à la couronne d'Espagne. V. PYRÉNÉES.

— Abusiv. Me pardonnerez-vous d'avoir empêché votre frère d'épouser cette *infante*? (M[me] de Sév.) ‖ Le Sage lui donne encore un sens plus expressif, celui de Femme publique. Il m'est expressément ordonné d'arrêter ces *infantes*; M. le corrégidor en veut faire un exemple.

— adjectiv. Le cardinal infant.

INFANTADO. Géogr. Duché de l'Espagne, dans la Nouvelle-Castille.

INFANTARIEN, ENNE. s. Hist. relig. Nom que les gentils donnaient aux chrétiens, parce qu'ils les accusaient d'immoler des enfants dans leurs réunions. Tertullien nous apprend que les premiers chrétiens étaient accusés d'employer des infantariens.

INFANTERIE. s. f. (du celt. *fan*, marche d'où *fantair* ou *fantais*, marcheur; ou de l'ital. *fante*, valet; selon d'autres, notre première infanterie a ant été composée de jeunes gens levés en différents pays, on les appelait *enfants* de Paris, d'Orléans, de Picardie, de Flandre, d'où serait venu le mot infanterie. Enfin, suivant d'autres autorités, l'infanterie tirait son origine d'une infante d'Espagne, qui se mit à la tête d'un certain nombre de gens de pied, dont on [illegible] servait point alors, pour arrêter dans leur poursuite les ennemis du roi son père). Art milit. Totalité des troupes destinées, dans toutes les circonstances de leur service, à combattre à pied. Infanterie française. Infanterie allemande. Infanterie espagnole. Infanterie de bataille. Infanterie légère. Bonne infanterie. Vieille infanterie. Nouvelle infanterie. L'infanterie ennemie fut mise en pièces. Colonel, soldat, officier d'infanterie. Manœuvres d'infanterie. Inspection d'infanterie. Division, brigade, régiment, bataillon, compagnie, détachement d'infanterie. Les Romains, dont le système de guerre était basé sur une plus grande mobilité, n'avaient que deux espèces d'infanterie.

— Hist. Les Grecs donnèrent les premiers l'exemple de l'organisation d'une troupe à pied triomphant par son instruction et sa tactique, non seulement d'une multitude armée et brave, mais encore des attaques de la cavalerie. Leur phalange s'est immortalisée dans les fastes de l'histoire militaire. L'infanterie des Romains fut plus mobile que celle des Grecs, et sa manière de combattre soumit le monde à Rome. Les nations barbares qui envahirent l'empire romain n'avaient nulle notion de tactique ni d'organisation militaire; cependant la force de leur armée consistait tout entière dans leur infanterie. Sous le système féodal l'infanterie fut nulle. Plus tard, lors de l'organisation des troupes permanentes, l'infanterie, constituée en bataillons de chasseurs ou infanterie légère, devint l'âme des armées. Les guerres de la Révolution et de l'Empire prouvèrent un tel éclat sur elle, qu'on peut dire qu'elle est véritablement la base et la force réelle des armées.

— Mar. *Infanterie de marine.* Corps organisé qui comprend trois régiments d'infanterie, lesquels sont affectés spécialement tant à la garde des arsenaux en France, qu'au service militaire des colonies.

INFANTICIDE. s. m. (ét. lat., *infans*, petit enfant qui ne parle pas encore; *cædere*, tuer). Meurtre d'un enfant.

— Particulièrement, Meurtre d'un enfant nouveau-né ou sur le point de naître, commis par le père ou la mère. Elle accusée d'infanticide. Commettre un infanticide. L'infanticide est puni de mort. L'*infanticide* est l'effet presque inévitable de l'affreuse situation où se trouve une infortunée qui a cédé à sa propre faiblesse ou à la violence. (Beccaria.) Le moyen le plus efficace pour prévenir l'*infanticide*, ce serait d'assurer à la faiblesse toute la protection des lois. (Id.) L'*infanticide* est d'autant plus atroce, que la victime est une faible créature sans défense, immolée par ceux-là même qui lui doivent secours et protection. (C[tesse] de Bradi.)

— Fig. Action de mettre à néant une œuvre nouvelle. Je ne me permettrai point le moindre *infanticide* littéraire. (Mercier.)

INFANTICIDE. adj. des 2 g. Qui est coupable du meurtre d'un ou de plusieurs enfants. Hérode fut infanticide.

— Particulièrement, Qui est coupable du meurtre de son propre enfant nouveau-né ou prêt à naître. Père infanticide. Mère infanticide. Jeune fille infanticide.

— subst. Celui, celle qui a commis un infanticide. Un infanticide. Une infanticide. C'est le désespoir, la honte, la misère, qui le plus souvent poussent la main de l'infanticide.

INFARDÉ, ÉE. adj. Qui n'a point mis de fard.

— Fig. Qui n'est pas déguisé.

INFATIGABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est infatigable. L'infatigabilité de son esprit, de son âme, de son cœur. L'infatigabilité de son zèle, de son ardeur. Voyez la fourmi; quelle prévoyance, quelle *infatigabilité!* (St-Evrem.)

INFATIGABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, privat.; *fatigatus*, fatigué). Qu'on ne peut fatiguer. Qui ne peut être lassé par la peine, par le travail, par la fatigue. Corps, animal, personne infatigable. Un homme infatigable. Un coursier infatigable. Un esprit, un cœur infatigable. Les montagnards sont infatigables.

> Surtout j'admire en vous ce cœur *infatigable*,
> Qui semble s'affermir sous le faix qui l'accable. (Rac.)

— Se dit des choses. Qui ne se ralentit point. Zèle infatigable. Ardeur infatigable. L'amour infatigable de l'étude. Travail infatigable. Son travail *infatigable* abrégea ses jours. (Volt.) Quel zèle *infatigable!* (J.-J. Rouss.) L'amour est *infatigable*, il ne se lasse jamais. (Lamen.)

— *Infatigable à.* Infatigable à la course. Infatigable à tous les exercices du corps. Infatigable à disputer, à écrire, à composer, etc.

INFATIGABLEMENT. adv. D'une manière infatigable; sans se lasser. Attaché, appliqué infatigablement à son travail. La Providence travaille *infatigablement* à prouver qu'elle sait punir. (Boiste.) Il faut nettoyer *infatigablement* le miroir de la vérité. (Id.) Il est *infatigablement* attaché au travail. (***)

INFATIGUÉ, ÉE. adj. Qui n'éprouve pas de fatigue.

INFATUATION. s. f. (pr. *in-fa-tu-a-ci-on*; ét. lat., *in*, dans; *fatuitas*, sottise poussée jusqu'à la folie). Entêtement, prévention excessive et ridicule en faveur de quelqu'un ou de quelque chose. Son infatuation passe toutes les bornes. Son infatuation ne se guérira jamais. Il est dans une grande infatuation de sa [illegible], de son opulence, de son [illegible]. C'est [illegible], une déplorable infatuation. Il est plu[illegible] chez vous même (en Angleterre [illegible]) le public à des idées raisonnables. [illegible] par l'*infatuation* de votre nation sur le projet absurde de subjuguer l'Amérique. (Turgot.)

INFATUÉ, ÉE. part. pass. du v. Infatuer. S'empl. adjectiv. Il est infatué de lui-même, de sa personne, de son mince talent. Les personnes infatuées de leur mérite ne peuvent supporter la moindre critique. Une fille *infatuée* d'opinions étrangères et de doctrines réprouvées de l'Église. (Bourdal.) Quel est donc ce Basile? — Un pauvre hère qui montre la musique à sa pupille, *infatué* de son art, friponneau, besogneux. (Beaum.)

> Crésus *infatué* d'un objet si hideux,
> Le voyant de retour, nous néglige tous deux. (Boursault.)

— substantiv. L'*Infatué* ou le Fou. Surnom de Charles de France, frère de Lothaire.

INFATUER. v. a. 1[re] conj. J'infatue, nous infatuons. J'infatuais, nous infatuions, vous infatuiez, etc. Prévenir excessivement, follement, en faveur d'une personne ou d'une chose qui ne mérite pas qu'on s'en préoccupe. Qui vous a infatué de cet homme-là, de ce [illegible]? Les esprits sont sujets aux [illegible], comme les corps. Un seul homme *infatue* tout un pays en peu de temps. (Bayle.)

> Ce vaste chaos de volumes,
> Dont l'erreur et les sens divers
> Ont *infatué* l'univers. (Gresset.)

— S'INFATUER. v. pr. Devenir infatué; se prévenir excessivement, follement, en faveur de. S'infatuer de quelqu'un. S'infatuer d'un système, d'une opinion, d'une mode.

— Absol. Il ne demande qu'à s'infatuer. Sa nature est de s'infatuer.

— *S'infatuer pour.* S'infatuer pour un acteur, pour un projet, pour une entreprise.

INFAVORABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas favorable.

INFAVORABLEMENT. adv. D'une manière non favorable. Recevoir un avis infavorablement.

INFAVORISÉ, ÉE. adj. Qui n'est point favorisé.

INFÉCOND, ONDE. adj. Non fécond, qui ne produit point, qui produit mal ou qui produit peu. Terre inféconde. Sol infécond. Champs inféconds. La terre *inféconde* n'offrait qu'une ardente solitude à ses tristes habitants. (Fénelon.) Il y a dans cette race assez souvent des mâles stériles, et aussi des femelles *infécondes* et qui ne pondent point. (Buff.) Le mulet n'est pas réellement *infécond.* (Id.) Où meurent avortés les germes *inféconds.* (Del.)

> La fille de Cérès, Proserpine, à son tour,
> Stérile déité d'un stérile séjour,
> En hommage reçoit une vache *inféconde.* (Del.)

> Aussi pour animer des plages *infécondes*,
> L'architecte éternel le dota de cinq mondes. (Chênedollé.)

— Fig. Esprit infécond, génie infécond, veine inféconde.

INFÉCONDITÉ. s. f. Manque de fécondité. Une infécondité passagère. Une longue infécondité. Une infécondité résultant de la mauvaise qualité des terres. Une infécondité résultant du manque de culture ou d'une culture inintelligente. Infécondité d'un terrain, d'un champ. L'infécondité des terres où il y a des mines n'est pas toujours compensée par la richesse des métaux qu'elles produisent. Le défaut de culture et de persévérance est souvent la cause de l'infécondité d'une terre. Une longue infécondité dégénère en stérilité.

INFECT, TE. adj. (pr. *ein-fèktt*; du lat. *inficere*, gâter, corrompre). Puant, gâté, corrompu, qui est infecté ou qui infecte. Air infect. Lieu infect. Mare infecte. Eaux infectes. Des vapeurs infectes. Il a l'haleine infecte. Il est puant et infect. Les [illegible] dans les corps animés, les émanations infectes agissent comme des germes d'une inflammation plus ou moins active, dont la gangrène est souvent le terme. Dans l'état actuel de nos connaissances, il nous est possible de neutraliser ou d'anéantir en plusieurs circonstances l'action des corps infects. Toutes les odeurs *infectes* ne sont pas également nuisibles à la santé de l'homme. (Paris.)

INFECTÉ, ÉE. part. pass. du v. Infecter. S'empl. adjectiv. Fuir les lieux infectés de la peste, les lieux infectés. La peste a [illegible] toute la ville. Ceux qui étaient infectés de cette maladie mouraient presque tous. Toute source *infectée* infecte ses ruisseaux. (Bac.)

> . . . . . L'air en est *infecté*,
> Le flot qui l'apporta recule épouvanté. (Racine.)

— Métaphor. L'air qu'on respire dans le grand monde est infecté pour les jeunes gens. Ce [illegible] est presque le seul des monarques [illegible] qui n'ait pas été *infecté* de cette hérésie. Il résolut donc enfin d'exterminer l'homme, et avec lui tous les animaux de la terre qui avaient été *infectés* en quelque sorte par la contagion de son péché. (Le Maistre de Sacy.)

INFECTER. v. a. 1[re] conj. (du lat. *inficere*, gâter, corrompre). Empuantir, gâter, corrompre, incommoder par communication de quelque

chose de puant, de contagieux ou de venimeux. Il y a des brouillards qui infectent l'air. Cette puanteur, cette charogne infecte tout le voisinage. Il vous infecte avec son haleine, de son haleine. On jeta des immondices dans le puits pour l'infecter. Mais, dès que le lapin eut *infecté* la cage, elle se retira sur-le-champ dans le fond d'une vieille armoire. (Buff.)

Ils font les dieux les rois dans le monde chrétien;
Mais ils n'auront sur toi que le triste avantage
D'*infecter* un tombeau plus riche que le tien.
(Maynard.)

— v. n. Exhaler une mauvaise odeur. Ce marais infecte.

— Fig. Infecter l'âme, l'esprit, les mœurs. Infecter les ignorants de superstition, de mauvaises doctrines, d'hérésie mortelle. Infecter la jeunesse de dangereuses maximes. Le vil amour du gain *infecta* les esprits. (Boil.) On nous fit lire, il n'y a pas longtemps, une de ces feuilles dont il *infecta* la basse littérature. (Volt.) Quelque glorieuse que fût la source dont il sortait, l'hérésie des derniers temps l'avait *infectée*. (Fléch.) Une extravagance pareille a *infecté* la morale. (Volt.) Heureux l'homme qui naît après l'extinction de cette longue suite d'erreurs qui a *infecté* la nation. (Rayn.)

De quel front cet ennemi de Dieu
Vient-il *infecter* l'air qu'on respire en ce lieu? (Rac.)
Jusqu'à quand souffre-t-on que ce peuple respire
Et d'un culte profane *infecte* votre empire? (Id.)
Il forma dans Paris cette ligue funeste,
Qui bientôt de la France *infecta* tout le reste. (Volt.)

— s'infecter. v. pron. Se gâter, se corrompre, au propre et au figuré. S'infecter d'une mauvaise odeur. S'infecter par maladresse. S'infecter par la fréquentation de la mauvaise compagnie. On s'*infecte* de sottise en fréquentant les sots. (Nicol.)

— Se corrompre l'un l'autre. Les méchants réunis s'*infectent* réciproquement de plus en plus. (Boiste.)

— Infecter à soi. S'infecter l'esprit par de pernicieuses lectures, de fausses maximes. S'infecter le jugement par de dangereux systèmes.

INFECTIEUX, EUSE. Méd. Qui dépend de l'infection ou qui la produit. On dit aussi Infectueux.

INFECTION. s. f. (pr. *in-fek-ci-on*; ét., V. infecter). Sensation profonde sur notre odorat par des odeurs fétides; puanteur excessive. Grande infection. Insupportable infection. Quelle infection! Une infection suffocante. Répandre l'infection. C'est une infection.

— Pathol. Saturation d'une localité par des miasmes morbifiques. || Altération plus ou moins profonde de toute l'économie qui succède à l'action locale des virus comme à l'introduction dans les voies circulatoires de matières putrides ou vénéneuses. Infection humaine. Infection combinée. Infection produite par les émanations des eaux marécageuses putrescentes. Infection résultant de la décomposition de matières animales et végétales. Les maladies produites par infection ne sont pas transmises par les malades aux personnes saines qui les approchent. En général, tout ce qui affaiblit la vitalité dispose aux effets de l'infection. Deux conditions sont nécessaires pour que l'infection s'effectue, il faut des agents particuliers et une aptitude organique à recevoir leur action. Un régime fortifiant, la propreté, l'énergie morale et les précautions hygiéniques, sont des moyens de se soustraire à l'infection. Un foyer d'infection. Une source d'infection. Une cause d'infection. Les causes les plus ordinaires de l'infection sont les émanations qui s'échappent du corps de l'homme, surtout de l'homme malade. Comme l'air est le récipient dans lequel sont versés les agents d'*infection* et par lequel ils arrivent jusqu'à nous, c'est une de leurs propriétés essentielles de pouvoir se répandre dans ce fluide. (Nacq.)

— Fig. L'*infection* la plus rapide est celle des erreurs lucratives, des maximes de l'égoïsme, des mauvaises mœurs. (Boiste.)

INFECTIONNISTE. s. m. (pr. *in-fèk-ci-on-niste*). Didact. Médecin qui érige en système le traitement des maladies causées par l'infection. C'est un infectionniste. Un anti-infectionniste.

INFÉLICITÉ. s. f. (ét. lat., *in*, priv.; *felicitas*, félicité). État contraire à la félicité, absence de bonheur; défaut de félicité. Le vice nécessite l'infélicité. Il y a si peu de distance entre la félicité et l'*infélicité*, qu'elles ne sont séparées que par une petite syllabe, et ne diffèrent que de deux lettres seulement. (Sall.) *Infélicité*, ce n'est ni malheur ni disgrâce, c'est une négation qui n'a point d'extrêmes, et voilà pourquoi elle est très-peu usitée, car il n'y a personne qui se croie heureux ou malheureux à demi. (Ch. Nodier.)

Quel charme ou quel dieu plein d'envie,
A changé ma première vie,
La comblant d'*infélicité*? (Phil. Desportes.)

INFENDU, UE. adj. Qui n'est point fendu.

INFÉODATION. s. f. (pr. *in-fé-ô-da-ci-on*; ét. lat., *in*, dans; *fides*, foi). Féod. Acte par lequel le seigneur recevait un vassal à foi et hommage, et le mettait en possession du fief qui relevait de sa mouvance. Inféodation des dîmes. Inféodation de rente, charge ou hypothèque. L'inféodation n'avait lieu que pour les fief et s'opérait non seulement pour la réception à foi et hommage, mais encore par la cession ou souffrance baillée par le seigneur, et la réception par main souveraine. L'Assemblée constituante, en réglant la liquidation des prestations féodales, déclara affranchies de toutes recherches les inféodations faites sans clauses de réversion, mais elle confirma les aliénations faites par contrat d'inféodation de terres vaines et vagues, et les déclara irrévocables.

INFÉODÉ, ÉE. part. pass. du v. inféoder. S'empl. adjectiv. Domaine inféodé. Terre ou rente inféodée. Dîmes inféodées, aliénées par l'Église, et possédées par les laïques. L'origine des dîmes inféodées est fort ancienne, quelques feudistes en font remonter la date au règne de Charles le Chauve.

— Fig. *Être inféodé à*. Vivre sous l'étroite dépendance de. Être inféodé au pouvoir, au gouvernement, à l'administration, à un personnage.

INFÉODER. v. a. 1re conj. (du lat. *in*, dans, et du fr. *féodal*). Donner une terre, une rente pour être tenue en fief. Le concile de Latran défendit aux ecclésiastiques d'inféoder les dîmes.

— s'inféoder. v. pron. Être inféodé. Des héritages qui peuvent s'inféoder.

— Fig. Se rendre maître des actions de quelqu'un. Le diriger à son gré, dans un intérêt différent du sien. Il est le conseil, l'arbitre unique de cette famille; à force de persévérance, d'adresse et de soins, il a fini par se l'inféoder. Déjà du bout de l'épée et de la plume, elle a inscrit le Grand Seigneur au rang de ses vassaux, et elle ne travaille plus qu'à s'*inféoder*, à petit bruit, ce territoire immense dont elle lui laissera le gouvernement. (Barrault.)

— *S'inféoder à*. Se lier à une autre personne, à un parti, à une opinion, comme un vassal était lié à son seigneur. Il ne faut jamais s'inféoder à une secte.

INFERAXILLAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *infra*, au-dessous; *axilla*, aisselle). Bot. Qui est fixé au-dessous de l'aisselle. || *Epine inferaxillaire*. Epine placée au-dessous du point d'attache de la feuille ou du rameau. || *Feuille inferaxillaire*. Feuille insérée sous la branche ou le rameau. || *Stipules inferaxillaires*. Stipules attachées sur la tige au-dessous des feuilles.

INFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *inferus*, inférieur; rad. *infra*, au-dessous). Bot. Qui est placé au-dessous d'un autre. Il se dit par opposition à Supère. Organe infère. Fleur infère. Corolle infère. Germe infère. Calice infère. Si la corolle est *infère*, le germe est supère; si la corolle est supère, le germe est *infère*. (J.-J. Rouss.) Quand le calice et la corolle portent sur le germe, la fleur est supère; quand le germe porte sur le calice et la corolle, la fleur est *infère*. (Id.) Il y a beaucoup plus de plantes où la fleur est *infère* que de celles où elle est supère. (Id.)

— *Calice infère*. Celui qui s'insère au-dessous d'un ovaire avec lequel il n'a aucune adhérence. Le calice du lis est infère. || *Ovaire infère*. Celui qui adhère au tube du périanthe dont le limbe le couronne, ce qui le fait paraître inférieur à toutes les autres parties de la fleur. || *Radicule infère*. Celle qui se dirige vers la base de la graine.

INFÉRÉ. part. pass. du v. Inférer. S'empl. adjectiv. Une chose inférée d'une autre.

INFÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *inferre*, porter dans, sur ou contre). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'infère, tu infères, il infère*, etc. Induire, conclure. Déduire une proposition comme véritable, en vertu d'une proposition déjà donnée comme véritable. Que peut-on inférer de ce fait? Souvent l'esprit se hâte d'*inférer* une chose d'une autre, avant que d'avoir aperçu la connexion des idées qui doivent lier ensemble les deux extrêmes. (Condill.)

— Neutral. *Inférer que*. De votre proposition même j'infère que vous avez tort. J'*infère* de ce conte que la plus forte passion c'est la peur. (La Font.)

INFÉRIES. s. f. pl. (ét. lat., *in*, dans; *ferre*, porter). Myth. Sacrifices ou offrandes que les anciens faisaient sur les tombeaux des morts. Les victimes humaines, les gladiateurs qui leur succédèrent, les animaux immolés, se nommaient *inféries*.

INFÉRIEUR, EURE. adj. (du lat. *infra*, au-dessous). Qui est placé au dessous, en bas. La région inférieure de l'air. La partie inférieure du corps, d'un édifice, d'une montagne, d'un tableau. La mâchoire inférieure. Les planètes inférieures. La lèvre inférieure. La mâchoire *inférieure* est la seule qui ait du mouvement dans l'homme. (Buff.) Comme les palmes sont rangées par étage, les *inférieures*, qui ont tout leur développement, ont seules seize pieds. (B. de St-P.)

— Géogr. Se dit particulièrement de la partie d'un pays qui est la plus éloignée de la source d'un fleuve ou la plus voisine de la mer. Germanie-Inférieure, Germanie-Supérieure. Pannonie-Inférieure, Pannonie-Supérieure. Danube-Inférieur. Egypte-Inférieure || *Département de la Seine-Inférieure, de la Loire-Inférieure*. Département de la France où se trouve l'embouchure de la Seine, de la Loire. On dit quelquefois par ellipse: La Seine-Inférieure, la Loire-Inférieure. Préfet, député de la Seine-Inférieure, de la Loire-Inférieure. || Géogr. anc. *Mer Inférieure*. Mer Tyrrhénienne. V. tyrrhénien.

— Astron. *Planètes inférieures*. Celles qui, comme Mercure, ont un rayon vecteur plus petit que celui de la terre.

— Mamm. *Vertébrés inférieurs*. Nom donné par quelques naturalistes aux animaux articulés, parce qu'en les considérant comme organisés sur le même plan que les vertébrés proprement dits, ils offrent néanmoins une sorte d'infériorité dans le mode de développement de ce plan.

— Fig. Condition inférieure. État inférieur. Rang inférieur. Classe inférieure. Les gens de condition inférieure. Les classes inférieures forment la partie la plus pauvre et la plus nombreuse de la nation. Les femmes d'un rang *inférieur* et nées pauvres n'ont de ressources que le travail, le talent ou les vices. (Clairon.)

— Moindre, moins grand, moins considérable. Nombre inférieur. Mérite inférieur. Courage inférieur. Adresse inférieure. Dignité inférieure. Science inférieure. Savoir inférieur. Expérience inférieure.

— Moindre, moins bon. Qualité inférieure. Valeur inférieure. Nature inférieure. Produits inférieurs. Marchandises inférieures. Récolte inférieure. A trop bas prix, on ne peut avoir que des marchandises inférieures.

— *Inférieur à*. Inférieur à ses frères. Inférieur à ses collègues. Au propre et au figuré. Il est inférieur à vous. Son âme est inférieure à la vôtre. Votre mérite, votre talent est inférieur au sien. Votre fortune est inférieure à la sienne. Son tableau est inférieur au précédent. Le second volume de cet ouvrage est inférieur au premier. Pour peu que vous y fussiez accoutumé, vous préféreriez votre état à la servitude, qui sans contredit est *inférieure* à la misère. (Le Sage.) Une multitude d'êtres *inférieurs* à l'homme prouve une infinité d'êtres supérieurs. (Locke.)

— *Inférieur en*. Un homme inférieur à un autre en rang, en dignité, en mérite, en forces. Inférieur en science. Inférieur en doctrine, en mérite. Les ennemis étaient inférieurs en forces, en nombre, en infanterie, en artillerie, en cavalerie.

INFÉRIEUR, EURE. s. Celui, celle qui est au-dessous d'un autre en rang, en dignité, et ordinairement avec subordination, avec dépendance. Un inférieur doit subordination et respect à son supérieur. Un supérieur doit en user honnêtement avec son inférieur. Ce terme ne s'emploie qu'en parlant à un inférieur. Le jugement des supérieurs se trouve dans la confiance de leurs inférieurs. Du même fond d'orgueil dont on s'élève fièrement au-dessus de ses *inférieurs*, l'on rampe vilement devant ceux qui sont au-dessus de soi. (La Bruy.) Les grands seigneurs sont pleins d'égards pour les princes; c'est leur affaire, ils ont des *inférieurs*. (Id.)

INFÉRIEUREMENT. adv. Au-dessous. Placer une chose inférieurement à une autre.

— Fig. D'une manière inférieure. Deux auteurs ont écrit sur cette matière, mais l'un bien inférieurement à l'autre.

INFÉRIORITÉ. s. f. Rang de l'inférieur relativement au supérieur. Infériorité physique. Infériorité morale. Grande, extrême infériorité. Légère infériorité. Subir les malheurs de son infériorité. Infériorité bien établie. Infériorité réelle. Sentir, avouer, reconnaître, prouver son infériorité. Infériorité de génie, de mérite, de talent. C'est à une infériorité apparente qu'on doit souvent la protection des hommes puissants. Nous haïssons ceux qui nous font sentir notre infériorité. Le malheur de l'infériorité. Subir les conséquences de l'infériorité, de son infériorité. Être victime de son infériorité. Infériorité de savoir, de talent, d'esprit, de langage, de fortune. Infériorité d'adresse, d'intrigue, de vigueur corporelle. L'infériorité de ses forces se manifeste. L'infériorité du nombre les empêcha de vaincre. L'infériorité d'un homme sur un autre homme est facile à reconnaître, à établir, à prouver, à constater. L'infériorité ne suppose pas toujours la modestie. La femelle est dédommagée de l'*infériorité* de sa parure par la supériorité de son affection. (Buff.)

INFÉRIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat. *inferus*, inférieur; *pes*, pied). Qui a les pieds inférieurs. Animal inféripède. || inféripèdes. s. m. pl. Entom. Famille de l'ordre des holothurides polypodes, comprenant ceux de ces animaux qui ont les pieds inférieurs.

INFÉRITÉ. s. f. Bot. État des ovaires qui sont infères. L'inférité des ovaires.

INFERMABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut fermer, ou qui ne peut être fermé. Peu usité. Voilà encore mes mains, elles sont *infermables*. (Mme de Sévigné.)

INFERMENTÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas subi la fermentation.

INFERNAL, ALE. adj. (du lat. *infernalis*). Qui appartient à l'enfer, qui tient de l'enfer. Monstre infernal. Puissances infernales. Le serpent, le dragon, l'esprit infernal. Esprits infernaux. Les rochers qui entourent la source de la lave sont couverts de soufre, de bitume, dont les couleurs ont quelque chose d'*infernal*. (Mme de Staël.)

— Qui appartient à l'enfer mythologique. Séjour infernal. Demeure infernale. Les divinités infernales. Les dieux infernaux. La rive infernale. Le peuple infernal. Les juges infernaux. Pluton, Proserpine, Caron, les Parques, les Furies, la Mort, la Nuit, le Chaos, etc., étaient les dieux infernaux, les divinités infernales. || *Jupiter infernal*, se dit quelquefois de Pluton.

Que ceux de qui l'exil a dépeuplé le ciel,
Ne puissent point briser leur prison *infernale*
(Delille.)

— Fig. Qui est digne de l'enfer, qui annonce beaucoup de méchanceté, de noirceur, de cruauté. Ame infernale. Idée infernale. Esprit infernal. Malice, rage, infernale. Transport infernal. Désir, projet, complot, piége infernal. Entreprise infernale. Idée, conception, machination, combinaison infernale. Ardeur, passion infernale. Art infernal. Lorsqu'il entend de loin d'une gueule *infernale* la chicane en fureur mugir. (Boil.) Alors s'éveilla cette jalousie *infernale* qui la fit cent fois attenter à la vie de l'un et de l'autre. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Homme, génie infernal*. Qui a la méchanceté des démons. C'est un génie infernal. Une tête infernale. Son génie infernal brave les lois divines et humaines. Tels passèrent pour de grands hommes qui ne furent que des génies infernaux.

— Fam. *Bruit infernal*. Grand bruit ou ce qui fait un grand bruit. Tapage, vacarme, tintamarre infernal. Quelle musique infernale!

— *Machine infernale*. Contenu rempli d'artifice et de projectiles meurtriers, préparés en secret pour faire une violente et soudaine explosion. V. machine.

— Chim. *Pierre infernale*. Nitrate d'argent dépouillé par la fusion de toute son eau de cristallisation, et coulé dans un petit moule de cuivre. Cautériser une plaie, une morsure avec la pierre infernale. Appliquer la pierre infernale sur quelque partie gangrénée. La pierre infernale n'a qu'une action lente sur la peau, mais elle agit très-rapidement sur les chairs vives. Cette substance est le meilleur cathérétique: c'est celui que les chirurgiens emploient le plus fréquemment pour ronger les chairs fongueuses, détruire les excroissances. La pierre infernale a été, comme le nitrate d'argent cristallisé, surtout employée pour combattre certaines maladies nerveuses, telles que l'épilepsie, la danse de Saint-Guy, le tic douloureux de la face. La pierre infernale, prise seule, même à la dose de moins d'un grain, peut, en ulcérant et en perforant les tissus du canal digestif, amener très-promptement la mort avec tous les symptômes d'un empoisonnement par les corrosifs.

INFERNAL. s. m. Membre d'une secte fondée au XVIe siècle par Nicolas Gallus et Jacques Smidelin; ils enseignaient que Jésus-Christ souffrit avec les damnés, lors de sa descente aux enfers. Un infernal.

INFERNALEMENT. adv. D'une manière infernale. Il s'est conduit infernalement.

INFERNALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Infernaliser. S'empl. adjectiv. Homme infernalisé.

INFERNALISER. v. a. 1re conj. Rendre infernal; rendre digne de l'enfer. Imprimer une ardeur démesurée. Les passions déréglées infernalisent l'homme.

INFERNALITÉ. s. f. Caractère d'une matière infernale. Il s'emploie dans le style familier. Un vieux philosophe de nos amis prétendait que toute Française était plus ou moins douée d'une certaine dose d'*infernalité*. (Mme Em. de Girardin.)

INFÉROBRANCHE. adj. des 2 g. (du lat. *inferus*, inférieur; et du gr. βράγχια, branchie). Mollus. Qui a les branchies placées sous le rebord saillant du manteau. || inférobranches. s. m. pl. Ordre de la classe des gastéropodes, ou de celle des paracéphalophores, comprenant ceux de ces animaux qui ont les branchies placées sous le rebord saillant du manteau.

INFÉROVARIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *inferus*, inférieur; *ovum*, œuf). Dont l'ovaire est infère. Plante inférovariée.

INFERTILE. adj. des 2 g. Qui n'est pas fertile, qui ne produit rien, qui ne rapporte rien, ou qui ne rapporte que fort peu. Un champ, un sol infertile. Des terres infertiles. Pays infertiles. Cette terre est infertile faute de soins, par suite de l'abandon où ses propriétaires la laissent. Une terre infertile, négligée, finit par devenir stérile. Les habitants des terres *infertiles* deviennent industrieux. (Raynal.) Terres froides et *infertiles*. (Buff.) Si vous êtes sensibles à la compassion, ne me refusez pas dans ces vastes pays quelque coin de terre *infertile*. (Fén.)

..... Des forêts les arbres *infertiles*,
A peine après un siècle, offrent des bois utiles.
(Rossat.)

Il ente un arbrisseau trop longtemps *infertile*,
Ou plie en espalier son branchage inutile. (Del.)

— Fig. Inutile. Peine infertile, sujet, matière, veine infertile.

Quoi! dis-je, tout chagrin, dans ma verve *infertile*,
Des vertus de mon roi spectateur inutile,
Faudra-t-il sur sa gloire attendre à m'exercer,
Que ma tremblante voix commence à se glacer?
(Boileau.)

Les parents de l'athlète étaient gens inconnus:
Son père, un bon bourgeois, lui sans autre mérite
Matière *infertile* et petite. (La Font.)

INFERTILISABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut fertiliser. Terre, sol infertilisable. Terres *infertilisables*. (Volt.)

— Fig. *Esprit infertilisable*. Qui n'est susceptible d'aucune espèce de culture.

INFERTILITÉ. s. f. Stérilité. Ces terres ne sont pas cultivées à cause de leur infertilité.

INFESABLE. adj. des 2 g. V. infaisable.

INFESTATION. s. f. (pr. *in-fess-ta-ci-on*). Action d'infester. Infestation rapide, subite, alternative, imminente. Infestation cruelle, déplorable, inattendue, préméditée, concertée. L'infestation traîne la ruine et la désolation à sa suite.

INFESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Infester. S'empl. adjectiv. Des mers infestées de pirates.

Une forêt infestée de voleurs. Un arbre infesté de chenilles. La France était *infestée* par des brigands. (Volt.)

INFESTER. v. a. 1re conj. (du lat. *infestare*, insulter, outrager). Ravager, piller, désoler, tourmenter, incommoder, nuire par des incursions à main armée, par des actes fréquents de violence et de brigandage. Se dit des ennemis qui abondent dans un pays. Les pirates infestent toutes ces côtes. Les ennemis infestaient le pays par leurs courses, infestaient les frontières. Sous ce règne malheureux, la France était infestée par les brigands. De quel droit *infestes*-tu les mers? disait Alexandre à un pirate. — Du droit dont tu *infestes* l'univers, répondit le pirate. (Hist. des conq.)

— Par extens. Se dit des animaux et des plantes nuisibles ou incommodes. Les sauterelles infestent souvent de grandes provinces en Orient. Les rats infestent cette maison. Les mauvaises herbes infestent nos champs. || abusiv. en parlant d'êtres chimériques. On prétend que les malins esprits ont infesté ce château.

INFESTUCATION. s. f. (pr. *in-fess-tu-ka-sion*; ét. lat., *in*, dans; *festuca*, brin de paille). Anc. cout. Prise de possession d'une terre. L'infestucation s'accomplissait par la délivrance d'un fétu de paille.

INFEUDATION. s. f. (pr. *in-feu-da-ci-on*). Se disait pour Inféodation. V. INFÉODATION.

INFEUILLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui n'a point de feuilles. On dit plus souvent Aphylle.

INFIABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv.; *fides*, foi). A qui, à quoi l'on ne peut se fier. Où la religion sert de prétexte, les parentés mêmes deviennent *infiables* avec couverture de justice. (Mont.) La drogue est un secours *infiable*. (Id.) Inusité.

INFIBULATION. s. f. (pr. *in-fi-bu-la-ci-on*, ét. lat., *in*, dans; *fibula*, boucle). Opération qui consiste à placer une boucle ou tout autre obstacle mécanique aux parties qui servent à la reproduction pour en entraver l'exercice. L'infibulation, qui n'est plus en usage que pour les animaux dont on craint l'épuisement, était chez les anciens une garantie pour la virginité. Plus humaine que la castration, l'infibulation, sans détruire les organes, leur imposait une salutaire contrainte.

INFIBULÉ, ÉE. part. pass. du v. Infibuler. S'empl. adjectiv. Animal infibulé. Cheval infibulé. On voit dans les monuments anciens de Winckelmann la figure d'un musicien *infibulé*. (Virey.)

INFIBULER. v. a. 1re conj. Pratiquer l'infibulation à l'égard de. Infibuler un animal. Les anciens, jaloux de garder la virginité de leurs jeunes filles, les infibulaient dès leur enfance. Les Romains *infibulaient* leurs chanteurs afin de conserver leur voix. (Virey.)

INFICIÉ, ÉE. part. pass. du v. Inficier. S'empl. adjectiv. Proposition inficiée.

INFICIER. v. a. 1re conj. (du lat. *inficiari*, nier). Nier, contredire.

INFIDÈLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv.; *fidelis*, fidèle). Qui manque de fidélité, qui viole des devoirs sacrés, des engagements légitimes, ou de simples promesses. Époux, mari infidèle. Épouse, femme infidèle. Amant infidèle. Amante infidèle. La femme infidèle s'avilit, parce qu'elle ne peut manquer de foi sans outrager la pudeur. Au tribunal de l'amour, le mari *infidèle* est le plus coupable, parce qu'il a plus de forces pour réprimer ses passions; mais relativement à l'ordre civil, les fautes de la femme *infidèle* sont plus graves, à cause des conséquences. (Lev.) Une femme *infidèle*, si elle est connue pour telle de la personne intéressée, n'est qu'*infidèle*; s'il la croit fidèle, elle est perfide. (Roub.) Il est moins difficile à une femme de n'être jamais *infidèle* que de n'être qu'une fois *infidèle*. (***) Il n'y a de mérite à n'être pas *infidèle* que lorsqu'on commence à être inconstant. (Lev.) Est-ce Mégiste, Eglé qui le rend *infidèle*? (Rac.) J'eus beau crier pour rappeler mon époux, aveuglé par sa colère, il s'éloigna de moi comme d'une femme *infidèle*. (Le Sage.) Il faut se croire aimé pour se croire *infidèle*. (Rac.)

> Quand on ne veut pas voir sa maîtresse *infidèle*,
> Il ne faut pas vivre longtemps. (L'Avil.)

> Quoi donc! as-tu pensé qu'Andromaque *infidèle*
> Pût trahir un époux qui croit revivre en elle? (Rac.)

— Qui n'est pas constant dans ses affections. Ami infidèle. Allié infidèle. Aide infidèle. *Infidèle* en amour, fidèle en amitié. (Volt.) C'est une mesure intérieure de la difficulté des choses, de l'aide *infidèle* des hommes, et de notre propre énergie au sein de tant d'infirmités. (Ste-Beuv.)

— Qui trahit ses devoirs, qui manque à la probité, qui abuse de la confiance qu'on a placée en lui, soit par des soustractions frauduleuses, soit par d'autres actes ou moyens illicites, soit enfin par une négligence coupable. Ministre infidèle. Caissier infidèle. Dépositaire infidèle. Commis, agent infidèle. Gardien, messager infidèle. Domestique, serviteur infidèle.

— Qui manque à la vérité, à l'exactitude. Se dit des personnes et des choses. Narrateur, traducteur, interprète infidèle. Rapport, récit, relation infidèle. Copiste, imitateur, peintre infidèle. Traduction infidèle. Copie infidèle. Miroir infidèle. || *Portrait infidèle*. Qui ressemble peu ou qui ne ressemble pas. || *Peinture infidèle*. Qui retrace inexactement les objets dont elle doit reproduire l'image.

— Qui est faible, incertain, inexact. Se dit en parlant de la mémoire. Une mémoire infidèle. Sa mémoire est très-infidèle.

— Fig. Se dit des choses sur lesquelles on ne peut pas ou on ne peut plus compter. La mer est un élément infidèle. La mer est infidèle. La victoire, la fortune lui devint infidèle.

> De la terre *infidèle* il s'élance dans l'onde,
> Et change d'élément sans changer de destin. (Del.)

INFIDÈLE. s. des 2 g. Celui, celle qui manque à la fidélité, à la foi promise. C'est un infidèle. Faire de vains efforts pour ramener une infidèle. Être tourmenté par le souvenir d'une infidèle. Ne viens point m'accuser de l'action de cette infidèle. Elle court après son infidèle. Rendez-lui son infidèle. Il a revu son infidèle. J'ai rencontré votre infidèle. Elle prit sur elle de suivre le nouveau goût de son *infidèle*, et d'en apprendre des nouvelles de sa propre bouche. (Mém. secr.)

— Qui n'a pas la vraie foi, qui n'est pas chrétien. Un infidèle. Des infidèles. Marcher contre les infidèles. Faire la guerre aux infidèles. Combattre les infidèles. Les idolâtres, les mahométans sont des infidèles. Mœurs, coutumes, habitudes, rite des infidèles. Pratique d'un infidèle. Le voyage de la Mecque est obligatoire chez les musulmans, chez les infidèles. La pluralité des femmes est admise chez les infidèles. Se croiser pour combattre l'infidèle. Dans plusieurs batailles les croisés firent mordre la poussière aux infidèles.

> Las! j'étais en si doux servage,
> Pourquoi faut-il m'en départir?
> Je vais sur un lointain rivage
> Vaincre l'*infidèle* ou mourir. (Anc. rom.)

— Théol. *Infidèle négatif*. Celui qui n'a jamais connu l'Évangile. || *Infidèle positif*. Celui qui, ayant pu connaître l'Évangile, a refusé de le faire, ou celui qui ne s'est pas converti après avoir pris connaissance des livres saints.

INFIDÈLEMENT. adv. (ét. lat., *in*, priv.; *fides*, foi). D'une manière infidèle. Agir infidèlement. Garder, observer infidèlement.

— Par extens. D'une manière inexacte, erronée. Cet ouvrage est traduit infidèlement. C'est-à-dire, on n'a pas bien compris le texte.

INFIDÉLITÉ. s. f. Manque de fidélité. Infidélité d'un mari. Infidélité d'une femme. Infidélité du cœur, des sens. Infidélité reconnue, prouvée. L'infidélité d'un amant, d'une maîtresse. On pardonne d'autant moins une *infidélité* que la personne en faveur de qui elle a été faite nous est plus connue. (Lingrée.) Quoi, ce départ si peu prévu serait une *infidélité* de don Juan? (Mol.) Son trouble avouait-il son *infidélité*? (Rac.)

— L'*infidélité* devient odieuse et punissable, du moment que la loi civile a changé des promesses trop souvent effacées du cœur et de la mémoire, en un lien indissoluble. Les *infidélités* des amants, au contraire, n'ont guère plus de portée que les serments dont elles sont l'infraction fréquente. (Encycl.) On a dit que l'*infidélité* qu'on pleure est plus sensible que celle qu'on venge; mais les mœurs ont rendu la vengeance très-rare, et les larmes versées en pareil cas presque ridicules. (***)

> En fait d'*infidélité*,
> Il n'est près de la beauté,
> Que le premier pas qui coûte. (Desbusst.)

— Action contraire à la fidélité; trait d'une personne infidèle, qui manque à la foi promise. Faire des infidélités à sa maîtresse. Ces souvenirs trop charmants ne seraient-ils pas autant d'*infidélités* envers elle? (J.-J. Rouss.)

— Manque d'exactitude, de vérité; se dit des personnes et des choses. L'infidélité d'un historien, d'un traducteur, d'un copiste. L'infidélité d'un récit, d'un rapport, d'une citation. Il y a de grandes infidélités dans cette traduction.

— *Infidélité de la mémoire*. Défaut de mémoire, difficulté de se souvenir. Je n'accuse pas son intention, mais l'infidélité de sa mémoire.

— Trait d'improbité de la part d'un domestique, d'un employé, etc. Les infidélités d'un domestique, d'un dépositaire. Un domestique qui commet des infidélités.

— Fig. Un si sage général sut profiter des *infidélités* même de la fortune. (Boss.)

— Théol. État de ceux qui ne sont pas dans la vraie religion, dans la religion catholique. Être obstiné dans l'infidélité. Il était chrétien et tomba dans l'infidélité. || *Infidélité positive*. Défaut de foi dans ceux qui, ayant entendu parler de Jésus-Christ et de sa religion, ont refusé de s'y soumettre. || *Infidélité négative*. Défaut de foi dans ceux qui n'ont ni connu ni pu connaître Jésus-Christ.

INFIGURABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut figurer, dont on ne peut rendre la figure. Dieu est infigurable.

INFIGURÉ, ÉE. adj. Qui n'a point de forme déterminée.

— Qui n'est point figuré, qui n'a pas le caractère allégorique.

INFILÉ, ÉE. adj. Qui n'est point filé.

INFILIAL, ALE. adj. Qui n'a pas les sentiments ou la conduite d'un fils.

INFILTRATION. s. f. (pr. *in-fil-tra-ci-on*; rad. *filtre*). Passage, le plus souvent anormal, d'un liquide à travers des pores plus ou moins perméables. L'infiltration des eaux dans une cave.

— Pathol. Issue des liquides à travers les parois de leurs vaisseaux, soit que leur densité ait diminué, soit que le tissu propre des conduits ait perdu de sa consistance. Infiltration de sérosité. Infiltration de sang, de pus. Infiltration des matières fécales. Infiltration de l'urine. Infiltration locale. Infiltration générale. Hydropisie par infiltration. Des infiltrations de lait ont aussi été admises, mais leur existence est fort incertaine. L'infiltration de la sérosité constitue l'œdème ou l'anasarque. || Résultat de cette issue des liquides. Traiter les infiltrations. Le traitement des infiltrations consiste dans les moyens propres à en provoquer l'absorption toutes les fois qu'elle peut avoir lieu sans inconvénient.

INFILTRÉ, ÉE. part. pass. du v. S'infiltrer. S'empl. adject. Liquide infiltré. Toutes les fontaines proviennent des eaux pluviales *infiltrées* et rassemblées sur la glaise. (Buff.) L'onde et l'air *infiltrés* font l'arbre et les feuillages. (Del.)

— Pathol. Se dit des parties ou l'infiltration a lieu. Humeurs infiltrées. D'ordinaire, l'absorption s'empare, dans un délai plus ou moins court, du liquide *infiltré* lorsque sa quantité ou sa qualité ne sont pas un obstacle. (Cloq.)

— s. m. Celui, celle chez qui l'on remarque l'état morbifique connu sous le nom d'infiltration.

INFILTRER (S'). v. pron. 1re conj. Passer comme par un filtre. Filtrer, pénétrer à travers les pores, les interstices d'un corps solide. L'eau s'infiltre dans le bois le plus dur.

— Pathol. Se dit d'un liquide qui pénètre et s'amasse dans un tissu quelconque. Des sérosités qui s'infiltrent dans le tissu cellulaire. Lorsque du sang, de la sérosité, du pus, de l'urine, s'épanchent dans cette portion de la trame des corps vivants, on les voit bientôt s'*infiltrer* de proche en proche et se montrer à des distances souvent très-considérables du point de départ. (H. Cloq.)

INFIME. adj. des 2 g. (du lat. *infimus*, dernier, placé le plus bas). Dernier, le plus bas, le plus petit. Ne se dit guère au propre.

— Fig. Les rangs infimes de la société. Élever un homme, dans un instant, du rang *infime* au rang suprême, ce n'est qu'un jeu de la fortune. (Marm.) Le militaire dans le grade le plus *infime*, le plus dépourvu de lumières, se croit fort au-dessus du magistrat le plus élevé. (Dumars.) Dans les insectes, qu'on doit regarder comme les espèces *infimes* de la nature, chacune est accompagnée de tant d'espèces voisines, qu'il n'est plus possible de les considérer une à une. (Buff.) Les espèces majeures dans les animaux sont souvent affamées par les espèces *infimes*. (Id.)

> Jusques à quand, ô Pan! grand et sublime,
> Laisseras-tu cette gent tant *infime*,
> Et faux pasteur, parjures et méchants,
> Dessus troupeaux dominer en tes champs?
> (Marg. de la Marg.)

INFIMITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est infime; néant. L'*infimité* de l'homme. (Kérat.)

INFINI, IE. adj. (du lat. *infinitus*, non fini; formé de *in*, privat., *finitus*, fini; rad. *finis*, fin). Qui n'a point de bornes, de limites. Dieu est infini. Les attributs de Dieu sont infinis. La puissance, la bonté de Dieu sont infinies. L'espace est infini. Les cieux sont infinis. L'être infini. Le monde réel a des bornes, mais le monde imaginaire est *infini*. (J.-J. Rouss.) Toute existence émane de l'Être éternel, *infini*, et la création tout entière avec ses soleils et ses mondes, chacun desquels enferme en soi des myriades de mondes, n'est que l'auréole de ce grand Être. (Lamen.) Je veux vous faire voir une chose *infinie* et indivisible; c'est un point mathématique se mouvant partout d'une vitesse *infinie*. (Pasc.) Il y a dans la vaste imagination de l'homme quelque chose d'*infini* que toute la matière ne peut satisfaire, ni combler, ni entretenir. (Volt.)

— Qui ne peut avoir de fin. La gloire, la béatitude infinie des élus.

— Qui n'a ni commencement ni fin. Le temps a commencé et finira pour moi, mais la durée est *infinie*. (Volt.)

— Par exagération. Très-considérable en son genre. Des arbres placés à une distance infinie.

— Fig. Entre un homme et un autre la distance est quelquefois infinie. Entre deux plantes qui semblent rapprochées l'une de l'autre, la distance est souvent infinie.

— Dans le même sens, en parlant des choses morales. Obligation infinie. Reconnaissance infinie. Je vous en sais un gré infini. Son amour est infini. Sa grâce, sa beauté est infinie. Avoir une peine infinie à faire une chose. Avoir des obligations infinies à quelqu'un. Une gloire infinie. Un honneur infini. Une joie infinie. Une douleur infinie. Un goût, un tact infini. Des calculs infinis. Des succès infinis. Des fautes infinies. Des grâces infinies. Des précautions infinies. Vous jugez de tout comme vous écrivez, avec un goût *infini*. (Volt.) Je serais fort aise que l'ouvrage parût à Paris, purgé des fautes *infinies* que les éditeurs hollandais ont faites. (Id.) Ce sera une cérémonie bien brillante, il en sera parlé dans toute la Basse-Bretagne, et cela nous fera un honneur *infini*. (Id.) Je te sais un gré *infini* de vouloir partager avec moi le soin de sa famille. (J.-J. Rouss.)

— Fig. particulièrement. Innombrable. Une variété infinie de créatures vivantes. Une quantité infinie d'objets. Une quantité infinie de phénomènes. Une quantité infinie d'arbres, de plantes, de fleurs et de fruits sont répandus sur toute la terre. Ces dispositions étaient à peine achevées, que l'on vit l'armée de Xerxès se répandre dans la Trachinie et couvrir la plaine d'un nombre *infini* de tentes. (Barth.) Le concours de tant de fléaux aurait fait mourir de misère, de froid et de faim un nombre *infini* de pauvres ouvriers, sans les secours de leurs compatriotes. (B. de St-P.)

— Quoiqu'il n'y ait point d'*infinité* relative, cependant on trouve le mot *infini* employé avec *plus*, *moins*, etc. Qui oserait condamner la phrase suivante: Je crois même qu'en faisant mes lettres moins *infinies*, je vous jetterai moins de pensées et moins d'envie d'y répondre. (Mme de Sév.) Cette excellente mère pouvait dire *moins longues*, mais que devenait le sentiment.

INFINI. s. m. Ce qui n'a point de bornes et n'en saurait avoir; ce qui n'a point eu de commencement et n'aura point de fin. L'infini c'est Dieu. L'infini est le principe de toutes choses. L'infini n'est pas un fait. Tous les faits sur lesquels repose l'induction de l'infini appartiennent à la sphère du fini, d'où résulte l'impossibilité d'en déduire logiquement la notion de l'infini. L'infini ne peut avoir sa cause première dans la perception de nos sens. L'infini se révèle à l'humanité par la raison, qui est la faculté non de l'apercevoir, mais d'en concevoir l'existence nécessaire. Le sentiment religieux est la réponse à ce cri de l'âme que nul ne fait taire, à cet élan vers l'inconnu, vers l'*infini*, que nul ne parvient à fixer entièrement, avec quelque habileté qu'il s'étourdisse ou qu'il se dégrade. (B. Const.) Il est impossible qu'il n'y ait pas un *infini*. (Volt.) Ce n'est qu'en ajoutant les choses matérielles les unes aux autres qu'on est parvenu à connaître qu'on ne verra jamais la fin de son compte, et cette impuissance, on l'a appelée *infini*, ce qui est bien plutôt un aveu de l'ignorance humaine qu'une idée au-dessus de nos sens. (Id.)

— Math. Appliqué aux quantités, ce terme désigne celles qui sont plus grandes que toutes quantités assignables, ou pour lesquelles il n'existe pas de rapports avec les quantités finies. Le calcul de l'infini. L'arithmétique des infinis.

— *A l'infini*. loc. adv. Sans fin, sans bornes, sans mesure. Se dit principalement de certaines choses auxquelles on peut toujours ajouter, comme le temps, l'espace, l'étendue et le nombre. Cela irait à l'infini. La divisibilité de la matière à l'infini. Progrès à l'infini. Supposer une ligne tirée, prolongée à l'infini. Multiplier un nombre à l'infini. Les termes qui me servent à préciser les caractères si variés de la figure humaine, ce mot, beauté, grâce, physionomie, et mille autres qui les modifient à l'*infini*, ne représentent absolument rien pour des aveugles. (Dufau.)

INFINIMENT. adv. Sans bornes et sans mesure. Dieu est infiniment bon, infiniment juste. La nature est *infiniment* étendue, et je suis un homme très-borné. (B. de St-P.)

— Par extens. Extrêmement. Remercier infiniment. Souffrir infiniment. C'est un homme infiniment heureux. Infiniment savant, instruit, spirituel. Elle est infiniment aimable. Il souffre infiniment. Je vous suis infiniment obligé. Il a de l'esprit infiniment. Tout cela est *infiniment* désagréable. (Volt.) La conversation l'intéressait *infiniment*. (Barth.)

— Se dit pour Beaucoup. Tous lui remontrèrent qu'il valait *infiniment* mieux demeurer avec eux. (Volt.)

— *Infiniment de*. Avoir infiniment d'esprit, de bonté, de talents, de goût. Je lui donnai l'éloge qu'il méritait, d'avoir répandu *infiniment* d'esprit et de clarté sur cette belle partie de la physique. (Volt.)

— *Infiniment petit*, *infiniment grand*. Se dit pour désigner les points extrêmes dans l'ordre des choses créées. La science est puissante quand, dans l'*infiniment* petit, elle découvre autant de mystères, d'abîmes, de puissance que dans l'*infiniment* grand. (E. Quinet.) || INFINIMENT PETITS. s. m. pl. Phys. Molécules organiques, principes des corps.

— Fig. *Infiniment petit*, *infiniment grand*. Signifie les extrêmes dans l'ordre intellectuel. Les *infiniment* petits ont un orgueil *infiniment* grand. (Volt.)

— Math. *Quantité infiniment petite*. Celle des quantités qui est conçue comme moindre qu'aucune quantité assignable. Le calcul des infiniment petits.

INFINITAIRE. s. m. Partisan de l'arithmétique des infinis.

INFINITÉ. s. f. Qualité de ce qui est infini. L'infinité de Dieu étonne, confond l'imagination. L'avare travaille jour et nuit inutilement à combler un abîme, à contenter l'*infinité*. (Balz.

— Par exagér. Que dites-vous, ma fille, de l'*infinité* de cette lettre? (Sévig.)

— Grande quantité, grand nombre. Une infinité de peuple. Une infinité de personnes. Une infinité de gens. On pourrait vous alléguer une infinité de raisons. Une infinité de personnes ont pris la peine de me témoigner le déplaisir qu'elles en ont eu. Il y a une infinité de personnes qui pensent ainsi. Une infinité de monde se jeta dans ce parti. Une infinité de gens croient que la fortune vient en dormant. Une infinité de gens s'imaginent que la richesse fait le bonheur. Une infinité de jouissances échappent à l'égoïste. Je m'aperçois tous les jours qu'on fait ici une *infinité* de choses qui ne sont point dans votre livre. (Volt.) Mon fils, les lettres ont consolé une *infinité* d'hommes plus malheureux que vous. [illegible]

fraternelle se manifeste premièrement dans cette sphère vivante du soleil, divisible en une *infinité* de moitiés parfaitement égales. (Id.) Le vent vient-il à souffler, toute la campagne ressemble alors à une mer ondoyante de verdure, dont les flots sont d'une *infinité* de nuances. (Id.)

INFINITÉSIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *in* priv.; *finitus*, fini). Math. Qui concerne les infiniment petits. Calcul infinitésimal. Méthodes infinitésimales. Le calcul infinitésimal a deux branches, le calcul différentiel et le calcul intégral. Le calcul *infinitésimal* n'est autre chose que le calcul différentiel traité par la méthode des accroissements infiniment petits, et non par la méthode des limites ou par toute autre méthode indirecte. (Montferr.)

INFINITÉSIME. adj. des 2 g. Math. Infiniment petit. || *Partie infinitésime.* Partie infiniment petite d'une grandeur quelconque.

— s. m. L'infinitésime.

INFINITIF. s. m. (en lat. *infinitivus*; sous-entendu *modus*, mode; mode indéfini). Gramm. Celui des modes qui présente la signification du verbe d'une manière vague et générale, et qui s'étend, sans changer de forme, à toutes les personnes, à tous les nombres et à tous les temps. L'infinitif n'est véritablement que le nom de l'action. En effet, si nous étions dans un pays dont la langue ne nous fût pas familière, et que nous voulussions savoir comment s'appelle telle action, nous ferions nécessairement par des gestes le simulacre de cette action, et nous dirions : Comment appelle-t-on cela? Et on nous répondrait, *boire*, *manger*, *dormir*, etc., selon le signe que nous aurions fait.

— L'infinitif diffère de tous les autres modes en ce qu'il n'exprime par lui-même ni l'idée de la personne, ni celle du nombre, ni celle du temps. On peut dire, avec les trois personnes, *je veux aller*, *tu veux aller*, *il veut aller*, avec les deux nombres, *je veux aller*, *nous voulons aller*; avec les trois temps, *je veux aller*, *je voulus aller*, *je voudrai aller*, et la forme *aller* se prêtera à toutes ces combinaisons sans changer de terminaison ; elle a donc bien plus d'étendue, elle exprime une idée bien plus générale que toutes les autres formes verbales. *Aimer* est l'infinitif du verbe dont j'*aime* est le présent. Un verbe à l'infinitif. Le présent de l'infinitif sert à spécifier le verbe dont on veut parler. Ainsi on dit, le verbe *croire*, le verbe *donner*, le verbe *plaire*, comme on dit le nom *homme*, le nom *Dieu*, le mot *femme*, etc.

— L'*infinitif* et le *participe* ne sont pas, à proprement parler, des modes du verbe, bien que presque tous les grammairiens anciens et modernes aient rangé ces deux formes verbales parmi les modes. Ils ne sont réellement que des noms et des adjectifs, qu'on peut appeler *verbaux*, pour les distinguer des noms et des adjectifs proprement dits, dont ils diffèrent, en effet, sous plusieurs rapports essentiels, à moins que, considérant ce qu'ils ont de commun avec le verbe dans leur manière de signifier, et, pour ainsi dire, dans leur essence, et prenant la dénomination de *mode* dans un sens plus étendu que celui que nous lui avons donné, on ne préfère appeler l'infinitif *mode substantif*, et le participe *mode adjectif* des verbes. Mais, quelque dénomination que l'on croie devoir adopter, ce qui est surtout important dans la considération de ces sortes de mots, c'est de déterminer avec précision leur nature, c'est-à-dire leur manière de signifier. Or, les formes de la première espèce, telles que *courir*, *croire*, *aimer*, *louer*, *dormir*, etc., diffèrent des noms qui expriment les mêmes idées, comme *course*, *croyance*, *amour*, *louange*, *sommeil*, etc., en ce que d'abord elles conservent virtuellement, s'il le faut ainsi dire, le principe de vie, d'action, et, en quelque manière, d'existence, qui appartient en général aux autres modes ; elles conservent de plus, comme les modes essentiels et proprement dits dans les verbes qui expriment une action, l'indication d'une tendance à transmettre ou à éprouver cette action. Enfin, comme les autres modes, ces verbes sont susceptibles de prendre, par la conjugaison, des formes applicables ou relatives aux diverses périodes de la durée.

— Peut s'employer comme sujet d'une proposition. *Haïr* est un tourment. (Ségur.) *Aimer* est un besoin de l'âme. (Id.) *Mourir* n'est rien ; c'est notre dernière heure. (Sedaine.) *Dissimuler* n'est pas mon caractère (Volt.) *Tenir* vaut mille fois mieux que d'attendre. (Corn.)

— S'emploie aussi comme complément d'une préposition. On ne lui donne pas le temps d'*achever*. (Corn.) L'ardeur de *vaincre* cède à la peur de *mourir*. (Id.) A *vaincre* sans péril on triomphe sans gloire. (Id.)

— Peut également servir de complément direct à un verbe actif. Vouloir *tromper* le ciel, c'est folie à la terre. (La Font.) Je voudrais *inspirer* l'amour de la retraite. (Id.)

— L'infinitif devient quelquefois un véritable substantif, et alors il est susceptible d'être déterminé et modifié comme les autres substantifs. Il y a même quelques infinitifs tellement assimilés aux substantifs, qu'ils s'emploient au pluriel comme au singulier. Tels sont *le devoir* et *les devoirs*, *le pouvoir* et *les pouvoirs*, *le dire* et *les dires*, *le repentir* et *les repentirs*, *le souvenir* et *les souvenirs*, *l'avenir* et *les avenirs*, *le vivre* et *les vivres*, *le sourire* et *les sourires*.

— Employé comme substantif, l'infinitif a l'avantage de représenter presque en action l'idée du nom qu'il remplace. Nos anciens auteurs ont souvent fait usage de l'infinitif de cette manière. Les modernes n'ont pas craint de les imiter, mais avec plus de réserve. Ainsi aujourd'hui on ne dirait pas *un bon mourir*, *un triste vivre*, etc. En général, le génie de notre langue repugne à cet emploi de l'infinitif ; mais ce sont souvent des délicatesses réservées aux plumes éloquentes et exercées. Ou plutôt que ne puis-je au doux *tomber* du jour... (Lamart.) La paix nous devenait nécessaire comme le *manger* et le *dormir*. (Volt.) Le *raisonner* tristement s'accrédite. (Id.) Le *savoir-faire* et l'habileté ne mènent pas jusqu'aux énormes richesses. (La Bruy.) Le *voler* des oiseaux frugivores n'est pas seulement destiné à leur faire traverser les airs, mais à les conduire à l'arbre dont ils mangent les fruits. (B. de St-P.) Enfin, le *nager* même des poissons est coordonné à leurs aliments. (Id.) La solitude lui a préparé le *vivre* et le couvert. (Chateaub.) Le *rire* est sans doute l'assaisonnement de l'instruction et l'antidote de l'ennui. (La Harpe.)

> La sainteté n'est chose si commune,
> Que le *jeûner* suffise pour l'avoir. (La Fontaine.)

> J'aurai beau protester, mon *dire* et mes raisons
> Iront aux Petites-Maisons. (Id.)

> Rien n'est encor perdu ; mon secret me demeure
> — Pauvre *avoir* que cela ! (Dorat.)

— Il faut éviter d'employer plus de trois infinitifs de suite, compléments l'un de l'autre, comme dans, *Il ne faut pas croire pouvoir le faire sortir*. Dans cette phrase : *Je pense pouvoir aller le voir*, l'oreille n'est choquée que par la consonnance en *oir*, car on dirait bien : *Je crois pouvoir aller le chercher*. Croit-il le *pouvoir rompre?* (T. Corn.) Il crut *pouvoir saisir* la couronne. (Id.) Vous avez cru *devoir* en *user* autrement. (Id.) Je croyais ne *devoir prendre* pour règle que l'Ecriture et la tradition. (Pasc.) Nous crûmes *voir revenir* le temps des miracles. (Boss.) Une mère pour vous croit *devoir* me *prier*. (Rac.) Vous avez tort, mon ami, car vous n'ignorez pas combien vous m'êtes cher ; mais vous aimez à vous le *faire redire* (J.-J. Rouss.) Ma tendre amitié ne vous est pas suspecte, et je n'ai que trop acquis de lumière pour *faire écouter* mes avis. (Id.)

— Bien que l'infinitif soit préférable à tout autre mode, néanmoins cet emploi ne doit pas se faire aux dépens de la clarté. Ainsi l'on ne dit pas *Qu'ai-je fait pour venir troubler mon repos?* Ni, *c'est pour être utile à tes parents que je t'ai instruit*. La première phrase est louche, et la seconde équivoque. Il faut dire, *qu'ai-je fait pour que vous veniez troubler mon repos? C'est pour que tu sois utile à tes parents que je t'ai instruit.*

— Cependant, s'il n'y a dans la phrase aucune ambiguité, si la pensée est claire et que l'on ne puisse se méprendre sur le véritable rapport de l'infinitif, ce mode peut être employé, quoiqu'il ne se rapporte point au sujet de la proposition principale. C'est donc à tort, selon nous, qu'un grammairien regarde comme incorrects les passages suivants, qui, bien que contraires à la règle, se font très-aisément comprendre et n'ont rien d'équivoque. Le ciel, pour les *punir*, voulut les exaucer. (Volt.).

> Eh quoi! m'attendiez-vous à cette extrémité
> Pour m'*oser* librement dire la vérité? (Destouch.)

> Et pour *être* approuvés,
> De semblables projets veulent être achevés. (Rac.)

— Il est dans le génie de notre langue de préférer, quand on peut, l'infinitif à tout autre mode, en effet, il débarrasse la phrase d'une foule de petits mots dont l'emploi fréquent rend la construction lourde et languissante. Voilà pourquoi l'on dit : Avez-vous peur de *tomber?* Il vaut mieux *être* malheureux que criminel. Mon frère est certain de *réussir*. Je crois *avoir* fait ce que je devais ; plutôt que : Avez-vous peur *que vous ne tombiez?* Il vaut mieux *qu'on soit* malheureux que criminel. Mon frère est certain *qu'on réussira*. Je crois *que j'ai* fait tout ce que je devais. L'offre flattait trop un convalescent mal en espèces et accoutumé aux bons morceaux pour *être* rejetée. (Le Sage.) Vos raisons sont trop bonnes d'elles-mêmes, sans *être* appuyées de ces secours étrangers. (Rac.) Suis-je un de tes sujets pour me *traiter* comme eux? (Volt.) La chose est de trop de conséquence pour la *traiter* sérieusement. (Id.) Le blaireau a les jambes trop courtes pour *pouvoir* bien courir. (Buff.) Dites au roi, seigneur, de vous l'*abandonner*. (Rac.) Je sens ses larmes *baigner* mon visage. (Marmontel.) Vous pensez tout *savoir*. (Pieyre.) Tout ce qu'elle s'imaginait *tenir* lui échappait tout à coup. (Fénel.) Les hommes croient *être* libres quand ils ne sont gouvernés que par les lois. (Mass.) Sans t'en *avoir* rien dit, toutes choses sont préparées pour satisfaire mon amour. (Mol.) Toutes les conventions se passaient avec solennité pour les *rendre* plus inviolables. (J.-J. Rouss.)

> Qu'on parle bien ou mal du fameux cardinal,
> Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien :
> Il m'a fait trop de bien pour en *dire* du mal ;
> Il m'a fait trop de mal pour en *dire* du bien.
> (Corneille.)

Cet emploi de l'infinitif est très-fréquent, non-seulement dans les écrivains du siècle de Louis XIV, mais encore dans ceux des siècles suivants, et surtout ceux de nos jours. Ce serait pousser trop loin le purisme que de le regarder comme une faute.

— Après deux infinitifs employés comme sujets, le verbe se met au singulier ou au pluriel, selon les vues de l'esprit. Envisage-t-on chaque acte séparément, on emploie le singulier ; si, au contraire, on les envisage simultanément, on fait usage du pluriel. *Vivre* ou *mourir* n'eût été rien pour elles, si elles avaient pu rester ou partir ensemble. (J.-J. Rouss.) *Vivre* libre et peu *tenir* aux choses humaines *est* le meilleur moyen d'apprendre à mourir. (Id.) Bien *écouter* et bien *répondre est* une des plus grandes perfections que l'on puisse avoir dans la conversation. (La Rochef.) Le *fuir* et le *bannir est* tout ce que je puis. (Campistr.) *Être* juste ou *être* vertueux ne *sont* qu'une même chose. (De Jaucourt.) *Voir* les choses comme elles sont, et les *estimer* ce qu'elles valent, *donnent*, sinon le bonheur, du moins le repos. (M^me C. Fée.) *Produire* et *conserver sont* l'acte perpétuel de la puissance. (J.-J. Rouss.) Bien *dire* et bien *penser* ne *sont* rien sans bien faire. (La Chaussée.) *Vivre* chez soi ; ne *régler* que soi et sa famille ; *être* simple, juste et modeste, *sont* des vertus pénibles parce qu'elles sont obscures. (Fonten.)

> Se *taire* et *souffrir* en silence
> *Est* souvent le parti que dicte la prudence.
> (Hauteroche.)

— Barthélemy a eu tort de dire : *Cracher* ou se *moucher* dans les temples ou aux théâtres *aurait* passé pour *des actes* d'incivilité ou d'irrévérence. Il aurait dû dire : Cracher ou se moucher dans les temples ou aux théâtres *auraient* passé pour *des actes* d'incivilité ou d'irrévérence, ou bien, Cracher ou se moucher dans les temples ou aux théâtres *aurait* passé pour *un acte* d'incivilité ou d'irrévérence. Dans le premier cas, l'auteur fait rapporter le verbe aux deux sujets, et dit : Cracher ou se moucher, ces deux actes auraient passé pour des actes d'incivilité ou d'irrévérence. Dans le second cas, il y a alternative, c'est-à-dire il y a *incivilité* d'une part, *irrévérence* de l'autre. L'une est attribuée au premier infinitif, l'autre au second. Le singulier est nécessaire.

— Prononc. Dans le discours soutenu, et surtout dans les vers, l'*er* final des infinitifs en *er* peut très-bien se lier avec la voyelle du mot suivant ; l'*e* qui précède prend alors le son ouvert, comme dans *il faut respecter et chérir la vertu*, *il voulait aller attaquer l'ennemi*; lisez, *il faut respectè-r-et chérir la vertu*; *il voulait allè-r-attaque l'ennemi*. Plusieurs grammairiens ont prétendu que la liaison de la lettre *r* avec une voyelle suivante n'empêche pas l'*e* de rester fermé, et qu'on doit prononcer, *il faut respecté-r et chérir la vertu ; il voulait allé-r attaquer l'ennemi*. Mais cette intonation est tout à fait contraire à l'influence de la lettre *r* articulée sur l'*e* qui précède ; aussi les bons auteurs reconnaissent-ils avec raison que l'*e* doit être ouvert dès que la liaison du *r* a lieu, parce que toute autre prononciation est physiquement impossible. || Dans la conversation, ces sortes de liaisons seraient affectées et ridicules ; il suffira de prononcer : *il faut respecte et chérir la vertu*, *il voulait alle attaque l'ennemi*. On ne doit pas craindre ces hiatus ; la prose les souffre, pourvu qu'ils ne soient ni trop rudes ni trop fréquents ; ils contribuent même à donner au discours un certain air naturel. || D'anciens grammairiens autorisent la suppression du *r* dans les infinitifs en *ir* lorsqu'ils terminent la phrase ou qu'ils sont suivis d'un mot commençant par une consonne, comme dans *il faut aller dormir*, *laissez-les courir*, *ils veulent partir demain*. Cette prononciation a tout à fait vieilli et n'est plus guère en usage que dans quelques provinces reculées de la France.

— Versific. Le son qui se fait entendre dans la dernière syllabe du mot *amer* est si différent de celui dont l'oreille est frappée dans *charmer*, *aimer*, qu'on ne saurait les faire rimer l'un avec l'autre, sans offenser les oreilles délicates. Quelques poëtes ont cependant péché contre ce précepte.

> Et lorsque avec transport je pense m'*approcher*
> De tout ce que les dieux m'ont laissé de plus *cher*.
> (Racine.

> Votre joie importune est un reproche *amer*,
> Dont Hécube, après tout, n'oserait vous *blâmer*
> (Chateaubriand.)

> Dans votre sein il cherche à s'*abîmer* ;
> Vous et lui, jusques à la *mer*,
> Vous n'êtes qu'une même chose.
> (Mme Deshoulières.)

Er, dans *fier*, *cher*, *amer*, présente le son de l'*e* ouvert (*er*) ; au lieu que dans *associer*, *blâmer*, *aimer*, et dans tous les infinitifs de la première conjugaison, il donne celui de l'*e* aigu. Ces rimes vicieuses s'appellent communément rimes normandes, parce que les Normands prononcent les finales des infinitifs comme si l'on écrivait *aimèr*, *chantèr*, etc.

— adjectiv. Le mode infinitif.

INFINITOVISTE. adj. des 2 g. Médec. Partisan de la doctrine suivant laquelle tous les corps organisés sont le résultat du développement de germes emboîtés à l'infini les uns dans les autres. Doctrine infinitoviste. || subst. Un infinitoviste.

INFIRMABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut infirmer. Témoignage infirmable.

INFIRMATIF, IVE. adj. Qui infirme, qui rend nul.

INFIRMATION. s. f. (pr. *in-fir-ma-ci-on*). Prat. Action d'infirmer.

INFIRME. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, privat. ; *firmus*, ferme). Pathol. Qui est atteint d'une infirmité, qui est sujet aux infirmités. Un homme infirme. Une femme infirme. Un vieillard infirme. Infirme depuis son bas âge. Infirme par suite des pénibles travaux de la guerre. Infirme imaginaire. L'homme *infirme* est celui qui ne jouit que d'une santé incertaine et trompeuse. (Percy.) Une vieillesse très-*infirme* m'a seule empêché d'être témoin de ces magnifiques fêtes. (Volt.) Il faut songer qu'on devient vieux, *infirme*. (Id.) Ma raison est que me voyant *infirme* et malade comme je suis, je veux me faire un gendre et des alliés médecins. (Mol.)

— Signifie Faible, fragile, qui manque de force, de résolution pour faire le bien. L'habitude du vice rend l'homme infirme.

— Se dit des choses morales. Ame infirme. Esprit infirme. Jugement infirme.

— substant. Celui, celle qui a des infirmités, qui est infirme. Un infirme. Les malades et les infirmes. La loi de Moïse excluait du sacerdoce les *infirmes*, les hargneux, les boiteux, les borgnes, etc. (Percy.)

— Fig. Loin d'accabler les *infirmes* et les pécheurs, sa voix charitable les appellera et sa main bienfaisante sera leur soutien. (Boss.)

— Philol. Se dit, dans la grammaire arabe de trois lettres de prolongation, *elif*, *waw* et *ya*, à cause des fréquentes permutations ou altérations auxquelles ces lettres sont sujettes.

INFIRMÉ, ÉE. part. pass. du v. Infirmer S'empl. adjectiv. Jugement infirmé. Sentence infirmée.

INFIRMER. v. a. 1^re conj. Jurispr. Casser, annuler une sentence, un contrat, un testament. Il se dit surtout des sentences qui sont corrigées par le juge d'appel. Infirmer un acte. Infirmer un jugement.

— Didact. Montrer le faible d'une preuve, d'un témoignage. Infirmer une preuve, un témoignage.

INFIRMERIE. s. f. (rad. *infirme*). Lieu où l'on admet quelques individus en état de maladie ou d'infirmité pour leur donner les soins et les secours qu'exige leur situation. Les colléges, les pensionnats, les séminaires, les grands ateliers, les prisons, les vaisseaux, ont leur infirmerie, qui est desservie par des médecins particuliers et par des sœurs de charité, ou par des femmes ordinaires et des infirmiers salariés. Etre à l'infirmerie. Une infirmerie permanente doit être composée d'un nombre plus ou moins considérable de pièces, ayant un dégagement facile et situées dans un bâtiment séparé ou du moins dans une partie de l'édifice principal qui soit à l'abri du mouvement et du bruit, exposée au sud ou à l'est, pourvue de conduits d'eau, de salles de bains, de lieux d'aisances, d'un petit laboratoire de pharmacie, et s'il est possible, d'une cuisine. Infirmerie vaste, bien distribuée, bien aérée, bien exposée. Infirmerie de communauté, de collége. Infirmerie régimentaire. Chez les anciens, où l'esclavage rendait le personnel des familles nombreux, il n'y avait presque pas de maison opulente dans laquelle n'entrât une *infirmerie*, à laquelle était attaché un médecin, soit esclave, soit libre. (Hist. anc.)

— Techn. Chez les oiseleurs, Cage doublée d'une serge épaisse rouge ou verte, où l'on renferme les oiseaux malades.

— Hortic. Lieu destiné aux arbres en caisse qui sont languissants, aux arbres nouvellement plantés ou transplantés, etc. Cet arbre est trop exposé au vent, à l'ardeur du soleil ; il faudra le mettre à l'infirmerie.

— Fig. et fam. Maison dans laquelle plusieurs personnes à la fois sont malades. Cette maison est une infirmerie. Leur maison ressemble à une infirmerie, est une véritable infirmerie.

— Fig. dans le sens moral. Notre corps est une infirmerie portative. La solitude est l'*infirmerie* de l'âme. (D^r Lam.) On devrait établir des *infirmeries* morales pour la cure des maladies de l'Âme. (Boiste.)

— Hist. *Prieur de l'infirmerie.* Titre d'une charge de l'ordre de Malte. Le prieur de l'infirmerie était nommé par le grand hospitalier, et présidait les douze prêtres, frères d'obédience chargés du spirituel dans l'intérieur de l'hôpital

INFIRMIER, ÈRE. s. Employé subalterne dans les hôpitaux et dans les infirmeries, préposé à la garde et au soulagement des malades Un bon infirmier. Une infirmière intelligente. Infirmier, infirmière en chef. Les fonctions d'infirmier exigent quelques connaissances pratiques, mais, avant toute chose, de la douceur, de l'adresse et du dévouement. Dans les hôpitaux militaires, en France, les infirmiers, soumis à la hiérarchie et à la discipline, fonctionnent comme le reste de l'armée. Des chambres particulières seront ménagées dans une infirmerie pour les maladies contagieuses ou les affections graves, de même que pour loger le médecin et tout au moins l'*infirmier* ou l'*infirmière* en chef, ainsi que les personnes employées sous leurs ordres. (Rat.) L'avantage d'avoir de bons *infirmiers* est inappréciable ; ce sont en quelque sorte les soutiens des hôpitaux. (Percy.)

— adjectiv. Père infirmier. Frère infirmier. Soldat infirmier. Moine infirmier. Dans les monastères, la dignité de père *infirmier* et l'emploi de frère *infirmier* étaient jadis en grande recommandation. (Percy.) Il y avait autrefois des mères ou maîtresses *infirmières* qui avaient charge et mission d'exciter la charité publique en faveur des pauvres infirmes. (Id.) Il est juste d'avouer que jamais les malades ne furent mieux soignés dans les hôpitaux que par les frères *infirmiers*. (Id.)

INFIRMITÉ. s. f. (ét. lat., *in*, privat. ; *firmus*, ferme). Pathol. État de souffrance ou de malaise habituel dans lequel se trouve une personne, sans qu'il y ait lésion manifeste de la santé générale. Il est dans un état continue d'infirmité, dans un état fâcheux d'infirmité qui l'empêche de vaquer à ses affaires. Son état d'in

firmité donne de vives inquiétudes. Il ne peut sortir à cause de son état d'infirmité.

— Suspension ou exécution incomplète d'une ou de plusieurs fonctions de l'organisme. La surdité, la cécité, la claudication, sont des infirmités. Infirmité grave. Infirmités continuelles, accidentelles, professionnelles, fréquentes, poignantes, intolérables. Infirmités précoces. Infirmités héréditaires. Infirmités passagères. Infirmités de l'âge, de la vieillesse. Infirmités sans remède. Les vieillards sont sujets à des *infirmités* naturelles qui ne viennent que du dépérissement et de l'affaissement de toutes les parties de leur corps. (Buff.) A mon âge, on commence à sentir les *infirmités*, et les *infirmités* du corps altèrent l'esprit. (Le Sage.) Dégradé ou par la misère, ou par les *infirmités*, ou par la paresse, la vie animale lui suffit. (Dupaty.)

— Fig. signifie Faiblesse, fragilité pour le bien, défaut, imperfection. L'infirmité humaine. Il faut supporter les infirmités de son prochain. Tout pontife choisi parmi les hommes est sujet à toutes les *infirmités* humaines. (St Paul.) Quel est le mortel qui n'a rien à demander à ce Dieu, dont la puissance peut soutenir toutes les *infirmités* et briser toutes les puissances? (De Juss.)

Misérables jouets de notre vanité,
Faisons au moins l'aveu de notre *infirmité*. (Boil.)

— Iconol. L'Infirmité est représentée sous la figure d'une femme âgée, pâle, exténuée, d'une main soutenant sa tête, de l'autre main tenant une branche d'anémone sauvage, hiéroglyphe de la maladie chez les Égyptiens.

INFIXÉ, ÉE. part. pass. du v. Infixer. S'emploie adjectiv. Les premières dents n'ont que fort peu de racine, ne sont pas *infixées* dans la mâchoire et s'ébranlent aisément. (Buff.)

INFIXER. v. a. 1re conj. Fixer une chose dans une autre, l'y rendre fixe, stable.

INFLAMMABILITÉ. s. f. Phys. Qualité ou caractère d'un corps capable de s'enflammer. Inflammabilité de l'esprit-de-vin, du soufre. C'est sur l'*inflammabilité* de l'esprit-de-vin qu'est fondée toute la magie de ces bateleurs qui brûlent un linge aux yeux du peuple, sans qu'il se consume jamais. (Sall.)

— Chim. Propriété générale de brûler, soit avec la flamme, soit sans flamme.

— Fig. Qualité, caractère de ce qui est inflammable. Inflammabilité du cœur, de l'imagination. Je connais, je redoute son inflammabilité. L'inflammabilité d'une personne, d'un caractère. L'inflammabilité qui le caractérise, qui le distingue, ne permet pas de discuter avec lui.

INFLAMMABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, dans; *flamma*, flamme). Qui s'enflamme facilement. Matière inflammable. Le soufre, le camphre sont des matières fort inflammables. Gaz inflammable. Des forêts de sapins résineux et pyramidaux, et de bouleaux *inflammables*, lui donnent des abris contre la neige et fournissent des aliments à son foyer. (B. de St-P.)

— Chim. *Air inflammable*. Gaz hydrogène.

— Fig. Qui est sujet à se prendre de passion, à s'enflammer tout à coup. Un homme, une personne inflammable. Il a l'esprit, le cœur, l'imagination inflammable. Être inflammable. Être beaucoup trop inflammable. Personne plus que lui n'est inflammable. Comment discuter avec un homme si inflammable?

INFLAMMATION. s. f. (pr. *in-fla-ma-ci-on*; du lat. *inflammatio*; rad. *flamma*, flamme). Phys. Action par laquelle un corps s'enflamme; phénomène qui a lieu quand un corps produit de la flamme en brûlant, soit parce qu'il est lui-même volatil, soit parce que les combinaisons qu'il produit sous l'influence de la chaleur jouissent de cette propriété.

— Pathol. Phénomène élémentaire d'un grand nombre de maladies qui consistent dans l'accroissement anormal du mouvement circulatoire dans une partie, se caractérise par la rougeur, la chaleur, la tuméfaction et la douleur, et se termine soit par un retour à l'état habituel, soit par une fonte éliminatoire, soit enfin par la gangrène ou mortification. Inflammation aiguë, chronique, locale, générale. Inflammation de poitrine. Inflammation de l'estomac. Inflammation du poumon, des poumons. Inflammation du cerveau. Inflammation des entrailles, des viscères. Inflammation d'une plaie. On voulait, il y a quelques années, que toutes les maladies fussent des inflammations. Le temps a fait justice d'un système trop exclusif. La cause intime de l'*inflammation* est encore inconnue; quoique les vaisseaux sanguins paraissent jouer le principal rôle, on ne peut croire que les nerfs y soient étrangers. (Ratier.)

— Art vétér. Maladie des porcs qui se décèle par une espèce de délire: elle a pour cause immédiate une trop grande affluence de sang vers le cerveau. Les porcs pléthoriques sont plus particulièrement sujets à cette maladie, lorsqu'on les expose à l'ardeur du soleil.

INFLAMMATOIRE. adj. des 2 g. Médec. Qui enflamme, qui cause l'inflammation, qui tient de l'inflammation. Maladie inflammatoire. Symptômes inflammatoires. Certains auteurs disent que le sang est inflammatoire, lorsque, évacué par la saignée et pris en caillot, il offre à sa surface la couche jaunâtre qu'on appelle couenne. L'homme au sein maternel, au moment de la naissance et jusqu'à la mort, est exposé à voir le travail *inflammatoire* se manifester dans tous ses organes et dans tous les tissus qui le composent. (Rat.) Il y a donc des affections dites *inflammatoires* dont la cause, interne ou inaccessible à nos moyens d'investigation, est aussi inattaquable par les moyens directs. (Id.)

— *Fièvre inflammatoire*. Maladie qui a pour symptômes principaux la couleur rosée de la peau, la rougeur de la face, la fréquence et la force du pouls, la rougeur de l'urine, l'élévation de la chaleur, qui est halitueuse, et la pesanteur générale.

INFLATION. s. f. (pr. *in-fla-ci-on*; ét. lat., *in*, dans; *flaccere*, devenir mou). Pathol. Enflure, tumeur, gonflement.

INFLÉCHI, IE. adj. Opt. Qui est courbé en dedans. C'est l'opposé de Réfléchi. Rayons infléchis.

— Minér. Dont les faces des différents ordres se succèdent, depuis un sommet jusqu'à l'autre, sur des intersections parallèles entre elles, en sorte qu'elles présentent l'aspect d'un seul plan qui aurait subi plusieurs inflexions consécutives. Chaux carbonatée infléchie.

— Bot. *Lèvre inférieure infléchie*. Celle qui se recourbe vers l'orifice du tube. || *Pétales infléchis*. Ceux qui se réfléchissent vers le centre de la fleur. || *Rameaux infléchis*. Ceux qui se courbent vers la tige. || *Style infléchi*. Celui qui se courbe en dedans. || *Aiguillons infléchis*. Ceux qui sont courbés et qui dirigent leur pointe vers la partie supérieure de la tige ou de la branche. || *Étamines infléchies*. Celles dont le sommet s'incline vers le centre de la fleur. || *Feuilles infléchies*. Celles qui sont courbées en dedans, ou qui, dans le bouton, sont pliées de haut en bas.

INFLÉCHIR (S'). v. pron. 2e conj. Dévier. Le point où des rayons lumineux s'infléchissent.

INFLEXIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est inflexible. Particulièrement en physique, Propriété qu'aurait un corps dont la dureté serait telle qu'il ne pourrait céder à l'effort d'aucune puissance. L'inflexibilité est une propriété qui n'appartient à aucun corps. L'inflexibilité est contraire à la vertu élastique.*

— Fig. Qualité, caractère de l'être inflexible, qui est inébranlable dans la sévérité. Inflexibilité d'un juge. Inflexibilité du cœur, du caractère. Inflexibilité des principes, de la conduite. L'inflexibilité était le caractère des vertus stoïques. Ce juge est d'une inflexibilité surprenante, et qui va jusqu'à l'inhumanité. La justice de Dieu a son temps d'inflexibilité. L'inflexibilité d'un supérieur. L'inflexibilité d'un historien. L'inflexibilité d'un créancier. L'inflexibilité de ses principes est connue. L'inflexibilité d'un juge peut avoir des conséquences funestes. C'est un supérieur que son inflexibilité perdra. L'inflexibilité de cet historien le jette quelquefois dans l'exagération.

INFLEXIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut fléchir, plier, courber, qui ne cède à aucune compression. Aucun métal n'est absolument inflexible.

— Qui ne cède point à l'effort qui tend à le plier; qui ne plie pas sans se rompre. Le fer aigre est inflexible. Les corps inflexibles. Les bois inflexibles.

— Fig. Qui demeure invariable dans ses volontés, dans ses résolutions. Un homme inflexible. Un caractère inflexible. Un tyran inflexible. Un juge inflexible. Une vertu inflexible. Une constance, une opiniâtreté inflexible. Une âme, un cœur inflexible. Esprit, caractère, vertu inflexible. Constance, courage inflexible. Je ne lui connais d'autre vertu dans l'âme, que l'*inflexible* roideur avec laquelle il exige que tout plie sous ses volontés. (Barth.) Esprit trop *inflexible*, mais juge intègre et d'une vertu reconnue. (Volt.) Ainsi l'ordonne l'*inflexible* devoir. (J.-J. Rouss.) Caton se piquait d'une fermeté *inflexible* dans ses devoirs. (St-Evrem.) L'exemple de son *inflexible* régularité fut la censure de tous les mauvais desseins. (Boss.) La nature avait fait ce prince bienfaisant, et la raison le rendait *inflexible*. (Id.) Il ne se trouve point de ces âmes *inflexibles* qu'on ne peut plier. (Bourdal.) Il convient mal à des êtres fragiles de se croire *inflexibles*; l'amour-propre est ce qu'il y a de plus *inflexible*. (Mme de Staël.) Les hommes indifférents sont bien près d'être *inflexibles*. (Lemont.)

Un sage ami, toujours rigoureux, *inflexible*,
Sur vos fautes jamais ne vous laisse paisible. (Boil.)

— En mauvaise part, Dur, cruel, inexorable. Tyran inflexible. Les martyrs ont bravé les tyrans les plus inflexibles. On sait de mon destin la rigueur *inflexible*. (Rac.) Quelquefois les princes, dans la crainte d'être trop faciles, se rendent *inflexibles* à la raison. (Boss.)

INFLEXIBLEMENT. adv. D'une manière inflexible et sévère. Inflexiblement attaché à son opinion. Résister inflexiblement aux menaces. Quand ce prince a résolu quelque chose, il l'exécute inflexiblement.

INFLEXION. s. f. (pr. *in-flek-ci-on*). Action de fléchir, de plier, de s'incliner. Inflexion de corps, du corps. Inflexion naturelle, habituelle, involontaire, étudiée. Saluer en faisant une légère inflexion de corps. Où les épicuriens prennent-ils cette petite *inflexion* des atomes, qui vient si à propos pour sauver leur système? (Fén.)

— Opt. Déviation que les rayons lumineux éprouvent lorsqu'ils passent dans les confins de deux milieux, dont le pouvoir réfringent est différent. Le point d'inflexion.

— Changement, passage d'un ton dans un autre. Changement d'accent dans la voix, soit en chantant, soit en parlant. Inflexions justes, âpres, fortes. Inflexions variées, agréables, touchantes, nobles. Inflexions fausses, vicieuses, communes, déplacées. Les inflexions de cet acteur, de ce chanteur, sont toujours naturelles. Des *inflexions* de voix ou déplacées ou peu justes, ou très-peu variées, dérobent au récit toute sa grâce. (Volt.) Tout annonce en ce pays la bonté de l'organe musical; les voix y sont rudes et sans douceur, les *inflexions* âpres et fortes. (J.-J. Rouss.) Nous consentons à écarter de notre chant ce luxe efféminé: la langue même s'y refuse, et la sévérité de notre goût ne permet à la voix que les *inflexions* qui peuvent lui donner plus de charme. (Marm.) Non-seulement le corbeau a un grand nombre d'*inflexions* de voix répondant à ses différentes affections intérieures, il a encore le talent d'imiter le cri des autres animaux. (Buffon.) J'étais surpris de l'extrême importance qu'on mettait à diriger sa voix, tantôt pour en varier les *inflexions*, tantôt pour l'arrêter sur une syllabe, ou la précipiter sur une autre. (Barthél.)

— Quelquefois Disposition, facilité qu'on a à faire des changements, et à passer d'un ton à un autre. Cet orateur a l'inflexion très-facile. Cet avocat n'a point d'inflexion de voix. Un homme qui n'a pas d'inflexion dans la voix ne saurait bien chanter. Son organe, sa voix manque d'inflexions.

— Gramm. Partie ajoutée entre le radical et la terminaison d'un mot pour le décliner ou le conjuguer. Souvent on confond les mots *inflexion* et *terminaison*, cependant il y a une différence notable dans leur signification. L'un et l'autre expriment, il est vrai, ce qui est ajouté à la partie radicale d'un mot, mais la terminaison n'est que le dernier son du mot modifié. Par exemple, *chant* est la partie radicale de tous les mots qui constituent la conjugaison du verbe *chanter*. Dans *je chanterai, tu chanteras, il chantera, nous chanterons, vous chanterez*, il y a à remarquer inflexion et terminaison. La terminaison est *ai, as, a, ons, ez*, et l'inflexion est *er*.

— Géom. *Point d'inflexion*. Dans une courbe, le point où de concave elle devient convexe, et réciproquement.

INFLEXIOSCOPE. s. m. (du lat. *inflexio*, inflexion, et du gr. σκοπέω, considérer). Phys. Instrument propre à faire reconnaître les phénomènes de l'inflexion de la lumière.

INFLEXIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *inflexus*, infléchi; *pes*, pied). Zool. Qui a les cuisses des pattes de devant très-courbées en dedans. La mantis inflexipède.

INFLICTIF, IVE. adj. Qui est ou qui doit être infligé. Peine inflictive. L'arrêt décerne des peines inflictives contre ceux, etc.

INFLICTION. s. f. (pr. *in-flik-ci-on*). Condamnation à une peine afflictive et corporelle. Le crime constaté, il s'agit de l'infliction de la peine.

INFLIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Infliger. S'empl. adjectiv. Châtiment infligé. La peine qui est infligée par le juge.

INFLIGER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans; *flectere*, courber, fléchir). On met un *e* après le *g* devant *a, o*. *Nous infligeons. J'infligeais. Infligeant*, etc. Déterminer, fixer, ordonner, prescrire. Imposer une peine; prononcer une peine contre quelqu'un; imposer une peine pour quelque transgression, quelque crime, quelque délit, quelque faute. Les peines que les lois infligent aux meurtriers, aux incendiaires, etc. Infliger une amende. Infliger un châtiment, un supplice. Infliger une pénitence. Le juge prononce les peines que la loi *inflige*. (Montesq.) Il fallait une loi pour *infliger* un supplice. (Id.) Il ne faut jamais *infliger* aux enfants le châtiment comme châtiment, mais il doit toujours leur arriver comme une suite naturelle de leur mauvaise action. (J.-J. Rouss.)

— S'INFLIGER. v. pron. Infliger à soi. S'infliger une peine, un châtiment, des privations.

— Être infligé. La peine la plus sensible qui puisse s'infliger à l'humanité c'est la dédaigneuse attention. (Boiste.)

— v. récipr. Infliger l'un à l'autre. Ils s'infligent les pénitences les plus rudes pour expier leurs péchés.

INFLORESCENCE. s. f. (du lat. *inflorescere*, fleurir; rad. *flos*, fleur). Bot. Manière dont les fleurs sont disposées sur la plante qui les porte. L'inflorescence est simple ou composée, soit que les fleurs partent du collet de la racine, comme dans le safran, le colchique, soit qu'on les trouve implantées, soit directement sur les tiges, soit sur les rameaux, soit sur les pousses de l'année, soit enfin sur les feuilles ou dans les aisselles des feuilles. L'inflorescence est très-variée dans les formes qu'elle affecte. Elle est placée à l'extrémité de la tige et des rameaux, à leur aisselle, etc., solitaire, aux fleurs réunies deux à deux, trois à trois, ou en grand nombre, en épis, en chaton, en faisceau, en grappe, en corymbe, en panicule, en ombelle.

INFLOTTÉ, ÉE. adj. Comm. Qui n'a point été flotté. Bois inflotté. Le bois inflotté est préférable au bois flotté.

INFLUÉ. part. pass. inv. du v. n. Influer.

INFLUENCE. s. f. (du lat. *influentia*, formé de *in*, dans, et *fluere*, couler). Astrol. Qualité qu'on dit s'écouler du corps des astres sur les corps sublunaires, et à laquelle les astrologues attribuaient tous les événements qui arrivaient sur la terre. Convaincus que le soleil avait la propriété de développer par sa lumière et sa chaleur une foule de phénomènes qu'on ne pouvait attribuer à d'autres causes, les hommes étendirent bientôt cette action à la lune et aux autres corps célestes, auxquels on attribua d'abord la propriété de produire les maladies et de conserver la santé suivant leurs différents mouvements et leurs différents aspects, et bientôt après on leur attribua le pouvoir de régler les actions morales, de changer les mœurs, la fortune des hommes, et de présider enfin à tous les événements, qu'on crut pouvoir prédire par la connaissance de leurs mouvements.

D'un astre envenimé la maligne *influence*
A semé le trépas dans mes nombreux essaims. (Del.)

— Action à distance d'un corps sur un autre. L'influence du soleil est grande sur la terre. L'influence de la lune sur les marées. L'influence de la chaleur sur les corps. L'influence du climat sur le tempérament, sur les mœurs. Mode d'impression des influences. Transmission des influences. Le climat et la nourriture ont peu d'*influence* sur les animaux libres. (Buff.) Dans cette région l'air a une *influence* marquée sur le tempérament des habitants. (Rayn.) Il peut résister aux funestes *influences* du climat brûlant. (Id.) Il faut peu de chose pour modifier l'*influence* du climat. (Barth.) Assurément s'il est permis de douter des *influences* des planètes, personne ne contestera celle des rayons du soleil, qui mûrit nos fruits et nos moissons, qui brunit l'ardent agriculteur au milieu de ses guérets, et la créole sous les feux de la torride. (Virey.) A vrai dire, nous vivons dans la nature et par ses *influences*. (Id.) Toutes ces oscillations de l'air, du mercure, de l'électricité, du magnétisme, ne se rattachent-elles pas évidemment à l'*influence* du soleil et de la lune, qui gouvernent et modifient ainsi les diverses substances de notre globe? (Id.) Les éléments, la nourriture, la veille, le sommeil, les passions, ont sur vous de continuelles *influences*. (Volt.)

Tels d'oiseaux attroupés un bataillon nombreux
Fuit de l'âpre saison les frimas rigoureux,
Et d'un astre plus doux recherchant l'*influence*,
Va d'un printemps hâtif chanter la renaissance.
(De Chab.)

— Action à distance d'un organe, d'une partie quelconque sur d'autres, dans les corps vivants. Influences sympathiques des êtres vivants les uns sur les autres. Les influences se versent du fort sur le faible dans la société. S'il était besoin de prouver par l'exemple des animaux, moins sujets que nous à se laisser séduire par l'imagination, la réalité des *influences* physiques, nous en pourrions rapporter une foule de témoignages. (Virey.)

— Se dit dans le même sens des choses morales. Douce influence. Influence dangereuse, Influence rapide, graduelle, directe, indirecte. L'influence des lois, de l'opinion publique, de la religion, de la morale, de l'exemple. L'influence du talent, des vertus. L'esprit de l'homme ne demande qu'à s'instruire. Quoique aride dans les commencements, il devient bientôt fécond par l'action des sens, et il s'ouvre à l'*influence* de tous les objets capables de susciter en lui quelque fermentation. (Condill.) Il est impossible de nier que, de tous les hommes qui ont écrit, Voltaire est celui qui a eu l'*influence* la plus marquée. (La Harpe.) L'*influence* des femmes embrasse la vie entière. (Id.)

— Action d'une cause qui aide à produire un effet. J'ai senti que la douce *influence* de cette âme expansive agissait autour d'elle et triomphait de l'insensibilité même. (J.-J. Rouss.) La force et la santé de l'âme ont une *influence* prodigieuse sur la force et la santé du corps. (De Jussieu.)

Ainsi par vous tout s'embellit,
Ainsi tout s'anime et tout pense,
Divine et féconde *influence*,
Du beau feu qui vous rajeunit. (Marm.)

— Particulièrement, Autorité, crédit, ascendant. C'est un homme sans influence. || Il a perdu toute influence, toute espèce d'influence. De simples particuliers ont dans les délibérations publiques l'*influence* que le sénat devrait avoir. (Barth.) L'*influence* des hommes puissants. (Id.)

— Pathol. Nom donné, à diverses époques, à des affections catarrhales épidémiques, qu'on a aussi appelées Grippe, follette.

INFLUENCÉ, ÉE. part. pass. du v. Influencer. S'empl. adjectiv. Personne influencée. Il y a des mœurs qui, n'étant que locales et partielles, ne sont que le résultat de l'intelligence *influencée* par le concours simultané de plusieurs causes extérieures au corps de l'animal. (Virey.)

INFLUENCER. v. a. 1re conj. On met une cédille sous le *c* devant *a, o*. *Nous influençons. J'influençais. Nous influençâmes*, etc. Exercer une influence; avoir une grande part aux déterminations par son ascendant sur les esprits. Influencer sa famille. Influencer le peuple. Influencer les élections. Influencer la cour. Influencer les cours étrangères. Influencer une conscience. Influencer un parti.

INFLUENT, ENTE. adj. (pr. *in-flu-an*). Qui a de l'influence, qui agit par influence. Ministre influent. Député influent. Parti influent. Homme influent. Écrivain influent. Il devint bientôt le membre le plus *influent* d'un des premiers consistoires de France. (Petitot.)

INFLUENZA. s. f. Pathol. Mot italien dont on se sert en français pour désigner un catarrhe

avec ou sans pyrexie, ordinairement épidémique et qui quelquefois tenait du caractère de l'angine. C'est la même maladie que d'autres ont décrite sous le nom de Grippe.

INFLUER. v. n. 1re conj. (du lat. *in*, sur, dans; *fluere*, couler). *J'influe, nous influons. J'influais, nous influions, vous influiez*, etc. Communiquer, agir, déterminer; faire impression sur une chose, exercer sur elle une action qui tend à la modifier. Il se dit principalement des choses qui agissent par une vertu secrète, non apparente ou peu sensible. La lune influe sur les marées. L'électricité influe sur la végétation. Le climat, la température influe sur la santé, sur les mœurs, sur le caractère, sur l'aspect de l'homme. La première harmonie s'appelle soli-lunaire, parce que la lune *influe* sur elle conjointement avec le soleil. (B. de St-P.) Les premières habitudes *influent* même sur les animaux jusqu'à détruire en eux l'instinct naturel. (B. de St-P.) En général, le mâle *influe* plus que la femelle sur la force et la qualité des races. (Buff.) Le soleil *influe* particulièrement sur les arbres, les quadrupèdes et les tempéraments bilieux. (B. de St-P.) Tout ce qui vous entoure *influe* sur vous, en physique, en morale. (Volt.) On pourrait dire encore que si la philosophie a *influé* sur nos mœurs et notre législation, c'est en s'unissant aux belles-lettres. (La Harpe.)

— Dans un sens moral. Agir par influer ce sur. Se dit des personnes et des choses. Influer dans une affaire par les conseils. Influer par son crédit, par sa fortune. Influer par son patriotisme, par son dévouement, par son éloquence. Influer sur la nation, sur l'esprit, sur le crédit public, sur les Chambres, sur le gouvernement, sur les institutions du pays. Influer sur l'éducation, sur les mœurs, sur le caractère national. Influer sur la science, sur la littérature, sur les arts, sur l'industrie et le commerce. A Rome, les affranchis eurent bien quelque part à la législation, mais ils n'*influèrent* presque point dans les résolutions qu'on pouvait prendre. (Montesq.) Le génésique a envahi les organes de tous les autres sens; il n'a pas *influé* avec moins de puissance sur toutes les sciences. (Brill.-Savar.)

INFOCATION. s. f. (pr. *in-fô-kâ-ci-on*; du lat. *in*, dans; *focus*, feu, foyer, âtre). Néol. Action de mettre au feu, de faire rôtir; résultat de cette action.

IN-FOLIO. s. m. (du lat. *in*, en; *folium*, feuille). Format d'un livre où la feuille n'est pliée qu'en deux, et ne forme par conséquent que quatre pages. Un in-folio. Des in-folio. La religion fut attaquée avec toutes les armes, depuis le pamphlet jusqu'à l'*in-folio*, depuis l'épigramme jusqu'au sophisme. (Chateaub.) J'ai vu un temps où il était de bon ton d'être savant; on se donnait, en sortant du vaudeville, un petit air de bénédictin, et le feuilleton jouait l'*in-folio* à s'y méprendre. (Bazin.)

— Livre imprimé dans ce format. Bayle avait coutume de dire que s'il n'avait écrit que pour lui et non pour la librairie, il n'aurait pas composé plus d'un in-folio. Mme de Sévigné lisait des *in-folio* en douze jours, quand il pleuvait. (Ste-Beuve.) Il faudrait une langue nouvelle pour exprimer tous ces effets, des montagnes d'*in-folio* pour les définir. (Brill.-Savar.)

. . . . Irai-je, ardent compilateur,
De vingt *in-folio* patient rédacteur,
Avec peine obtenir d'un avide libraire,
Qu'à dix écus la feuille il fixe mon salaire?
(Ginguené.)

O miracle! ô gloire infinie!
Diderot et vingt-neuf consorts
Auront fait, presque sans efforts,
Seize *in-folio* de génie. (Lebrun.)

INFONDRE. v. a. 4e conj. (ét. lat., *in*, dans; *fundere*, fondre, mêler). *J'infonds, tu infonds, il infond; nous infondons, vous infondez, ils infondent. J'infondais. J'infondis. J'infondrai. J'infondrais. Infonds, infondons, infondez. Que j'infonde. Que j'infondisse. Infondant. Infondu*, etc. Néol. Insinuer, introduire, fondre, mêler une chose avec une autre. Comme l'aimant attire non-seulement une aiguille, mais *infond* en elle sa faculté d'en attirer d'autres. (Mont.) C'est à l'âme, aux plaisirs qui lui sont propres, d'en inspirer et *infondre* au corps tout le ressentiment que porte sa condition. (Id.) Il n'est pas aisé de deviner pourquoi l'on a proscrit *infondre*, sans le remplacer par un autre mot. C'est s'appauvrir de gaîté de cœur. Pourquoi se dégoûter d'*infondre* plutôt que de *confondre* et de *refondre*, puisqu'il est aussi nécessaire, et qu'il sonne aussi bien à l'oreille? (Coste.)

INFONDU, UE. part. pass. du v. Infondre. S'employait adjectiv. Une grande portion de sa nature et divinité *infondue* et mêlée en la matière. (Moril.)

INFORÇABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut forcer, enlever. Position inforçable.

INFORMATEUR, TRICE. adj. et s. (ét. lat., *in*, dans; *formare*, former). Qui informe, qui prend des informations. ‖ Celui, celle qui est chargé de prendre des informations, de faire une enquête, d'informer sur un fait. Un informateur adroit, discret, bien renseigné. L'informateur doit avoir de l'adresse, de la discrétion, de l'impartialité.

— S'est dit pour Précepteur. On m'a assuré que l'*informateur* d'un prince après lui avoir fait apprendre par cœur un abrégé latin de rhétorique et de logique, en voulut faire de même sur la métaphysique. (Crouz.)

INFORMATIF, IVE. adj. (ét. lat., *in*, dans; *formare*, former). Qui sert à représenter.

INFORMATION. s. f. (pr. *in-for-ma-ci-on*, ét. lat., *in*, dans; *forma*, forme). Jurisp. Acte judiciaire qui constate les dépositions des témoins sur un fait poursuivi criminellement. Information authentique. Information régulière. Faire une information, des informations. Procéder à une information. Travailler à des informations. Informations secrètes. Continuer l'information, les informations. L'information porte.... Dans les informations, toutes les ratures et surcharges doivent être approuvées. ‖ S'entend particulièrement des renseignements recueillis et constatés dans les premiers moments d'un crime ou d'un délit par les différents officiers de police judiciaire désignés par le code d'instruction criminelle. L'information des officiers de police judiciaire est préalable, elle cesse lorsque le juge d'instruction est saisi. Peut-être aussi que ne se sentant pas trop bon catholique, il avait sujet d'appréhender une *information*. (Le Sage.)

— Fam. Se dit aussi des recherches que l'on fait pour s'assurer de la vérité d'une chose, pour connaître la conduite, les mœurs d'une personne; il s'emploie ordinairement au pluriel. Faire des informations. Aller aux informations. Prendre, recueillir des informations. Bonnes, mauvaises informations. Les informations que j'ai prises, que j'ai recueillies là-dessus, que j'ai prises sur sa conduite, ne sont pas satisfaisantes. Informations prises, j'ai su que cette personne a de la probité. Quelque favorables que soient les apparences, il faut toujours en venir aux informations. Elle résolut d'aller elle-même prendre des *informations* à Versailles. (Volt.) Que d'*informations* nous fîmes sur toute la côte. (Id.)

— *Information de vie et mœurs.* Enquête qui se faisait autrefois à la requête du procureur général ou du procureur du roi, sur la conduite et les mœurs de celui qui devait être reçu dans une charge imposant l'obligation de prêter serment entre les mains du juge.

— *Information de commodo et incommodo.* Enquête administrative qui se fait, par voie de publicité, pour connaître les avantages et les inconvénients de quelque mesure projetée, d'un établissement, de l'ouverture d'une rue, etc.

INFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, privat.; *forma*, forme). Qui n'a pas de forme déterminée, qui n'a pas la forme qu'il devrait avoir; mal conformé. Corps, animal informe. Les productions naturelles qu'exigent les lois de la nature sont informes. Les productions artificielles qui n'ont pas la forme proscrite par les règles de l'art, sont informes. Un monstre est une production informe. La tragédie *informe* et grossière en naissant. (Boil.) Il a couru des épîtres très-*informes* sous mon nom. (Volt.)

— Signifie particulièrement, Qui ne fait pas foi, qui n'est pas revêtu des formes prescrites. Cet acte est informe. Cette procédure est informe. C'est une pièce informe qui ne peut servir.

— Bot. Qui n'a pas de forme déterminable. Salpe informe.

— Astron. *Étoile informe.* Se dit des groupes d'étoiles qui, en raison de leur petitesse ou de leur peu d'éclat, n'ont pas été compris dans les constellations désignées par des noms particuliers. Des étoiles informes.

— Mamm. Qui a le tissu cellulaire sous-cutané tellement chargé de graisse que les formes en sont pour ainsi dire effacées. ‖ INFORMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des multongulés, comprenant ceux qui, comme les cochons, ont le tissu cellulaire sous-cutané tellement chargé de graisse, que leurs formes en sont pour ainsi dire effacées.

INFORMÉ, ÉE. part. pass. du v. Informer. S'empl. adj. Juge bien informé. Homme bien informé, mal informé. Un prince doit être *informé* des moindres choses qui se passent dans son État. (La Bruy.) Être *informé* de l'état de la cour. (Id.) Les Maures étant *informés* de ces préparatifs, renoncent à leur entreprise. (Chat.)

INFORMÉ. s. m. Jurispr. Information. Conclure à un plus ample informé. Quand les juges ne trouvent pas assez de preuves pour asseoir une condamnation, mais qu'il y a de violents soupçons que l'accusé est coupable, on conclut à un plus ample informé.

INFORMER. v. n. 1re conj. Jurispr. Faire une information. Faire une enquête au criminel. Informer contre quelqu'un. Informer d'un crime. Informer d'un assassinat. Informer sur un fait. Informer contre une personne.

— *Informer contre.* Vous voyez en moi un inquisiteur nommé par le Saint-Office pour *informer* contre Samuel Simon, que l'on accuse de judaïser.

— *Informer des vie et mœurs de quelqu'un.* Prendre des informations juridiques sur la conduite de quelqu'un, afin de savoir s'il est digne de posséder tel ou tel emploi.

— Anc. jurispr. *Informer à la clameur publique.* Instruire sur-le-champ une affaire criminelle.

— v. a. Dans le discours ordinaire, Avertir de, faire savoir à, instruire de. Informer quelqu'un d'un fait, d'un événement. Informer les juges de la vérité d'un fait. Informer le prince de ce qui se passe. Informez-moi régulièrement de tout ce que vous aurez appris.

— A signifié Donner une forme. L'âme informe le corps.

— S'INFORMER. v. pron. Chercher, demander des lumières, des éclaircissements pour savoir ce que c'est. S'informer de la vérité d'un fait. S'informer d'une chose. S'informer de la santé de quelqu'un. Je m'en suis informé de tous ceux que je connaissais. Je ne m'informe point de ce qu'il peut être. Elle s'*informe* des besoins de son voisinage, avec la chaleur que l'on met à son propre intérêt. (J.-J. Rouss.) Le grand vizir ne s'avise pas de s'*informer* s'il est bien ou mal dans ses affaires, et, content d'avoir pour lui de bons sentiments, il le laisse en proie à la pauvreté. (Le Sage.) Irla s'*informa* quelle était cette jeune demoiselle. (Volt.)

— Racine a dit: Ne vous *informez* pas *ce que* je deviendrai. Il y a un solécisme dans ce vers. On ne dit pas *s'informer quelque chose*, mais *s'informer de quelque chose*. Il fallait absolument *Ne vous informez pas de ce que je deviendrai.*

INFORMITÉ. s. f. Philos. État de ce qui n'a point de forme. L'informité de la création première ou du chaos, avant le travail divin des six jours.

INFORTIABLE. adj. des 2 g. (pr. *ein-for-ci-a-ble*; ét. lat., *in*, priv.; *fortis*, fort). Qui n'est point susceptible d'être fortifié. Il n'y avait que l'amiers qui lui donnait de la peine, parce que c'est une grande ville *infortiable*, mal peuplée. (Mém. du duc de R.)

INFORTIAT ou **INFORCIAT.** s. m. Philol. Second volume du Digeste compilé sous Justinien. A ces mots il saisit un vieil *infortiat*. (Boil.) Je sais le code entier avec l'*infortiat*. (Corn.)

INFORTIFIABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être fortifié.

INFORTIFIÉ, ÉE. adj. Qui n'est point protégé par des fortifications.

INFORTUNE. s. f. (ét. lat., *in*, priv.; *fortuna*, fortune). Suite de malheurs auxquels l'homme n'a point donné occasion, et au milieu desquels il n'a pas de reproche à se faire. Il s'emploie surtout dans le style soutenu. Grande, éclatante, illustre infortune. Subite infortune. Je plains son infortune. Je compatis à leur infortune. Une infortune touchante. Une infortune imméritée. Ce pauvre homme a toujours vécu dans l'infortune. La véritable vertu éclate dans l'*infortune*. (Mme Scud.) J'aime à voir pleurer l'*infortune* d'un grand homme malheureux. (St-Evrem.) Je t'assure que je ne m'amusai point à faire des élégies sur mon *infortune*. (Le Sage.) N'en déplaise à ce saint père, je ne vois pas comment dans cette occasion je contribuai à mon *infortune*. (Id.)

— État d'adversité, de misère, malheurs particuliers qui causent l'infortune. Faire le récit de ses infortunes. Il montra du courage de la résignation, durant le cours de ses infortunes. Son infortune passe toute créance, éclate à tous les yeux. Ils essuyèrent bien des *infortunes*. (Barth.) La mort termina ses *infortunes*. (Id.) La constance que les philosophes affectent dans les *infortunes* est un masque de fermeté qu'ils prennent pour tromper les autres. (La Bruy.) L'indigence pourrait augmenter mes *infortunes*. (J.-J. Rouss.) Tu permets sans doute que je t'envoie le journal de mes *infortunes* inouïes. (Volt.) C'est un amas d'*infortunes* dont il est bien difficile de se tirer. (Id.) Le cours de tant d'*infortunes* paraît devoir être arrêté. (Rayn.)

Unis par la naissance, unis par l'*infortune*,
Nos maux seront communs, notre gloire commune.
(Delille.)

— Iconol. On personnifie l'Infortune par une femme qui, le sein nu et les mamelles flétries, implore du secours, et montre un enfant qu'elle s'afflige de ne pouvoir nourrir.

INFORTUNÉ, ÉE. adj. Malheureux, qui a contre soi la fortune. Un homme infortuné. Une femme infortunée. Une nation infortunée. Ville infortunée. Une famille infortunée. Monarque, prince infortuné. Reine infortunée. Père infortuné. Mère infortunée. Vie infortunée. Sort infortuné. Le cardinal Richelieu prétendait qu'*infortuné* et imprudent étaient synonymes. (Sall.) Le sort de ce malheureux pays ne devait pas changer. (J.-J. Rouss.) Cependant cette épouse *infortunée* fut si étourdie du coup qu'elle avait reçu, qu'elle demeura quelques instants à terre comme une personne sans vie. (Le Sage.) Cependant la mère *infortunée* de l'infortunée Aimerose voyait d'heure en heure mourir sa fille. (Volt.)

Enfant *infortuné*, que je plains ton destin,
Si le noir Scorpion voit ton premier matin!
(Roucher.)

Combien l'homme est *infortuné*!
Le sort maîtrise sa faiblesse.
Et de l'enfance à la vieillesse,
D'écueils il marche environné. (Parny.)

— substantiv. Un infortuné. Une infortunée. Secourir les infortunés. Ce plaisir des *infortunés* m'est refusé dans ma misère. (J.-J. Rouss.) On ne sait pas où est mort cet *infortuné* dont les moindres actions avaient de l'éclat quand il était vivant. (Volt.) Chacun tirait à soi notre *infortunée*, qui jetait des cris lamentables. (Id.)

Qu'allez-vous devenir, belles *infortunées*,
Muses qu'il protégea dès ses jeunes années!
(Deshoulières.)

INFORTUNER. v. a. 1re conj. Se disait pour Rendre malheureux, affliger, vexer, d'où est venu Infortuné.

Bien connaissant que maudite fortune,
Et non pas toi, à présent m'*infortune*. (Marot.)

INFOUDROYÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été frappé de la foudre.

INFOULÉ, ÉE. adj. Qui n'est point foulé ou comprimé.

INFOURNI, IE. adj. Qui n'a point été fourni.

INFRACTAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, dans; *frangere*, rompre). Qui transgresse une loi, un ordre, un traité.

INFRACTEUR, TRICE. s. et adj. (ét. lat., *in*, dans; *frangere*, briser, casser). Celui, celle qui viole une loi, un traité, etc. Infracteur des lois, des traités. Les infracteurs des ordonnances. Quelques femmes infractrices des devoirs que Dieu et la société leur imposent semblent ne point appartenir à leur sexe. Je veux le faire saisir où je le trouverai, comme déserteur et *infracteur* de mes ordonnances. (Mol.)

. . . . Volumnius lui-même,
Infracteur des traités, voit son heure suprême.
(Delille.)

INFRACTION s. f. (pr. *in-frak-ci-on*; ét. lat., *in*, dans; *frangere*, briser). Expression générique sous laquelle on comprend toutes les actions qui troublent l'ordre social; transgression, contravention, violation d'une loi, d'un ordre, d'un traité. C'est une infraction à la loi. Infraction au droit des gens. L'infraction des lois, des priviléges. Infraction punissable. L'art. 1er du Code pénal déclare que les infractions punies par la loi des peines criminelles sont des crimes; les infractions punies des peines correctionnelles, des délits; celles qui sont punies de peines de simple police, des contraventions. Les jugements de ces diverses infractions sont attribués à des tribunaux différents. Quelle a été la suite de cette *infraction* au droit des gens? (Rayn.) Pierre se plaignait de plusieurs *infractions* de la part des Suédois. (Volt.) L'Espagnol avait fait plusieurs petites *infractions* tacites à la paix. (Id.)

— Jurispr. *Infraction de ban.* Action d'un condamné, d'un homme placé sous la surveillance de la police, qui revient dans les lieux qui lui sont interdits.

INFRAGILE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv.; *frangere*, rompre, briser). Qui n'est point fragile. On avait trouvé, dit-on, et l'on a perdu le secret de rendre le verre *infragile*. (Merc.)

— Fig. Qui n'est pas à l'abri de la séduction. Quelle est la vertu qui longtemps attaquée par l'exemple demeure infragile?

INFRAJURASSIQUE. adj. des 2 g. (du lat *infra*, au-dessous, et du fr. *jurassique*). Géol. Qui est situé au-dessous des terrains jurassiques. Se dit particulièrement d'un groupe de terrains sédimenteux pélagiques. Terrains infrajurassiques.

INFRALAPSAIRE. adj. et s. des 2 g. (ét. lat., *infrà*, dessous; *lapsus*, chute). Théol. Se dit des théologiens qui soutiennent que Dieu n'a créé un certain nombre d'hommes que pour les damner, sans leur donner les secours suffisants pour les sauver. Ils pensent que Dieu n'a pris cette résolution qu'en conséquence du péché originel et de la prévision de ce péché, qu'il a vu de toute éternité qu'Adam commettrait. Un infralapsaire. Théologien infralapsaire.

INFRANCHI, IE. adj. Qui n'a point été franchi. Cette barrière jusqu'alors infranchie.

INFRANCHISSABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut franchir. Une limite infranchissable.

INFRANGIBLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, privat., *frangere*, rompre). Qui ne peut être rompu.

INFRAPPÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été frappé.

INFRATERNEL, ELLE. adj. Qui n'a point un caractère fraternel. Ame infraternelle. Cœur infraternel.

INFRAYÉ, ÉE. adj. Qui n'est point frayé. Route infrayée.

INFRELATÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été frelaté.

INFRÉQUEMMENT. adv. Peu fréquemment.

INFRÉQUENCE. s. f. Néol. Défaut de fréquence. ‖ Se prend pour Petit nombre. L'infréquence des spectateurs.

INFRÉQUENT, ENTE. adj. Qui n'est pas fréquent.

INFRÉQUENTÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas, qui n'a pas encore été fréquenté. Lieux infréquentés. Promenade infréquentée. Mers infréquentées. Quelques Japonais firent naufrage dans les mers *infréquentées* du Nord. (Castéra.)

Surpris de voir troubler leurs bords délicieux,
Le fleuve *infréquenté*, le bois silencieux. (Delille.)

Je me jette à travers des chemins écartés,
Je franchis des ravins, des rocs *infréquentés*. (Desaint.)

Et peu nombreux encor, les animaux divers
Des monts *infréquentés* parcourant les déserts.
F. Didot.

INFRIPONNABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut voler.

. . . . Oui, tu m'as friponné
Mon cœur *infriponnable*, œil émérillonné. (Scarron.)

INFROISSÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été froissé.

INFROTTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été frotté.

INFRUCTUEUSEMENT. adv. Sans fruit, sans avantage, sans profit, sans utilité. Travailler infructueusement. Il a travaillé infructueusement. J'aurai donc infructueusement travaillé. Mais, ajouta-t-il, ce qui me dégoûterait le plus de leurs discours, c'est qu'on en a les oreilles *infructueusement* étourdies. (Le Sage.) Souvent elle s'exerce à la chasse des hirondelles et des autres petits oiseaux, quoique assez *infructueusement*. (Buff.)

INFRUCTUEUX, EUSE. adj. Qui ne rapporte point de fruit ou qui en rapporte fort peu. Terroir infructueux. Champ infructueux. Terre infructueuse. Année infructueuse. Saison infructueuse.

— Fig. Qui n'apporte aucun profit, aucune utilité. Travail, soins infructueux. Emploi infructueux. Peines, recherches, tentatives infructueuses.

. . . . Ce zèle impétueux
Chargera vos amis d'un crime *infructueux*
(RACINE.)

Les uns, sans implorer des soins *infructueux*,
Naissent indépendants de l'industrie humaine.
(DELILLE.)

INFRUCTUOSITÉ. s. f. État de ce qui est infructueux. L'infructuosité du terroir.

— Fig. L'infructuosité des veilles, des travaux.

INFULE. s. f. Hist. anc. Se disait de l'ornement de tête des pontifes, et de tous leurs ornements en général. L'infule était proprement une bandelette ou bande de laine blanche qui couvrait la partie de la tête ou il y a des cheveux, jusqu'aux tempes, et de laquelle tombaient, de chaque côté, deux cordons pour la lier. L'infule était entortillée et ronde. Elle était aux prêtres ce qu'est le diadème aux rois, la marque de leur dignité et de leur autorité.

INFUNDIBULÉ, ÉE. adj. V INFUNDIBULIFORME.

INFUNDIBULIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *infundibulum*, entonnoir; *fero*, je porte). Hist. nat. Dont l'extrémité se termine par un disque en forme de ventouse. Langue infundibulifère.

— Zooph. Dont les articulations portent des étoiles en forme d'entonnoir. Polypier infundibulifère.

INFUNDIBULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *infundibulum*, entonnoir; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un entonnoir. Corolle infundibuliforme. ‖ INFUNDIBULIFORMES. s. m. pl. Famille d'herbes et de sous-arbrisseaux, à fleurs simples. Les corolles de ces plantes ont la forme d'un entonnoir, d'une soucoupe ou d'une roue, et sont monopétales régulières. Tels sont le tabac, la bourrache.

INFUNDIBULUM. s. m. (pr. *in-fon-di-bu-lomm*; mot lat. qui signifie *entonnoir*). Anat. Canal situé dans le troisième ventricule du cerveau, au-dessous du pilier antérieur de la voûte, et qui s'étend jusque vers la tige pituitaire.

— Conchyl. Genre de coquilles.

INFUS, USE. adj. (ét. lat., *in*, dans; *fundere*, verser. Qu'on n'a point acquis par ses soins; qui est versé dans l'âme comme naturellement. Science infuse. Grâce infuse. Sagesse infuse. Il croit avoir la sagesse infuse. Il n'a certainement pas la grâce infuse. Toutes les sciences lui sont *infuses* (Sévig.)

— Fam. et iron. *Il croit avoir la science infuse.* Se dit d'un homme qui se croit savant sans avoir étudié.

INFUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Infuser. Substance médicamenteuse infusée.

— Fig. Tous ces caractères différents faisaient un galimatias inexplicable dans les affaires de la Guyenne, et je ne pense pas que, pour les débrouiller, le bon sens des Jeannin et des Villeroy *infusé* dans la cervelle du cardinal de Richelieu eût même été assez bon. (Mém. de Retz.)

INFUSER. v. a. 1^re^ conj. (ét. lat., *in*, dans; *fundere*, verser). Verser dans. Signifie particulièrement en pharmacie, Mettre ou laisser plus ou moins de temps une plante, une drogue dans quelque liquide, pour en exprimer le suc. Infuser de la rhubarbe dans la tisane. Infuser du quinquina dans du vin. Infuser une substance dans de l'eau bouillante.

— Absol. Infuser à froid. Infuser sur de la cendre chaude.

— Fig. *Infuser*, pour ainsi dire, dans toute la nation l'âme des confédérés. (J.-J. Rouss.) On voyait tout de suite deux longues rues parallèles qui traversaient à la fois les trois villes d'un bout à l'autre, du midi au nord, les mêlaient, *infusaient*, versaient, transvasaient sans relâche le peuple de l'un dans les murs de l'autre. (V. Hugo.) En réchauffant leur âme aux rayons du divin génie de leur maître, n'*infusaient*-ils pas dans le corps des malades cette vigueur céleste dont ils étaient remplis? (Virey.)

— S'INFUSER. v. pron. Être infusé. Il faut donner au thé le temps de s'infuser.

— Avec ellipse du pronom pers. Faire infuser deux gros de séné. Laisser infuser une plante.

INFUSIBLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, dans, sur; *fundere*, verser). Se dit d'un corps qu'on ne peut fondre, qui n'est pas susceptible de se fondre. Le fer en état de parfaite ductilité est presque *infusible*. (Buff.)

INFUSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est infusible. L'infusibilité de certains corps.

INFUSION. s. f. (ét. lat., *in*, dans; *fundere*, verser). Action d'infuser. Faire une infusion de guimauve, de violettes, etc.

— En chimie domestique, pharmaceutique ou industrielle, Opération qui consiste à verser un liquide bouillant, ordinairement de l'eau, quelquefois de l'alcool, sur une substance composée et contenant des parties solubles; à laisser en contact pendant quelque temps et à séparer ensuite le produit par simple décantation ou par filtration d'avec le marc ou partie soluble.

— Liqueur dans laquelle les substances ont séjourné. Une infusion de thé. Une infusion de camomille. Une infusion de rhubarbe.

— Fig. Signifie encore la manière dont certaines facultés surnaturelles sont infuses dans l'âme. Les apôtres avaient le don des langues par l'infusion du Saint-Esprit.

INFUSOIR. s. m. Chirurg. Instrument propre à faire entrer du liquide dans les veines, et dont on a fait usage pour tenter des expériences physiologiques sur les animaux, ou même remplir des indications thérapeutiques chez l'homme. Un infusoir. Faire usage de l'infusoir.

INFUSOIRE. adj. des 2 g. Zooph. Qui se développe dans les infusions végétales et animales. Vers infusoires. Animalcules infusoires. ‖ INFUSOIRES. s. m. pl. Ordre de vers comprenant les animalcules qui se développent dans les infusions végétales et animales, et qu'on découvre à l'aide du microscope. On ignore d'où viennent ces animaux, à combien de genres ils appartiennent; si ce sont des germes ou de jeunes animaux destinés à devenir plus grands et plus compliqués. On est porté généralement à considérer les infusoires les plus simples comme formant le premier anneau de cette chaîne du règne animal qui commencerait à une molécule simplement animée et qui finirait à l'homme. Les infusoires polygastriques. Les infusoires rotateurs. Les infusoires vermiformes.

INGA. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, originaire de l'Amérique méridionale.

INGAGNABLE. adj. des 2 g. Non gagnable; qui n'est pas susceptible d'être gagné, qui ne peut être gagné. Homme, caractère ingagnable. Procès *ingagnable*. (Beaumarchais.)

INGAGNÉ, ÉE. adj. Non gagné, qui n'est point gagné. Procès ingagné, cause ingagnée.

INGAÎTÉ. s. f. Manque de gaîté, tristesse, mélancolie, humeur sombre. Ce mot est pour le moins inutile; on ne peut pas plus dire *avoir de l'ingaîté*, qu'*avoir de l'intristesse*, *de l'inamour*, *de l'inamitié*. Surcharger la langue d'une foule de mots de cette espèce, ce n'est pas l'enrichir, c'est la gâter, c'est l'embarrasser d'un bagage inutile.

INGAMBE. adj. des 2 g. (de *in*, qui en composition signifie quelquefois Faculté, pouvoir de, et de l'italien *gamba*, jambe; qui peut se servir aisément de ses jambes). Léger, dispos, alerte. Jeune homme, danseur ingambe. Ce vieillard est encore ingambe. Vous n'êtes pas assez ingambe pour sauter ce fossé. Mais la traîtresse plus *ingambe*. (Ménage.) Fam.

INGANNO. s. m. (pr. *inn-ga-nno*). Mus. Mot italien. Surprise. On dit *cadenza per inganno*, espèce de cadence qui donne une résolution différente de celle que l'oreille attend.

INGARANTI, IE. adj. Non garanti, qui n'est point garanti. Marchandises ingaranties. Transaction dont les résultats sont ingarantis. Vente ingarantie. Se dit des personnes qui ont acquis, acheté, qui suivent les chances d'une transaction. Il est resté ingaranti. Nous sommes du nombre des ingarantis. Je n'ai pu réclamer, puisque j'étais ingaranti.

INGARANTIE. s. f. Défaut de garantie, éventualité. Nonobstant l'ingarantie, il accepta le marché. Il obtint les conditions les plus favorables, eu égard à l'ingarantie.

INGARDÉ, ÉE. adj. Non gardé, qui n'est point gardé, qui reste sans défense. Marchandises ingardées. Côtes ingardées.

INGAUNIENS. s. m. pl. Géogr. Ancien peuple de Ligurie, entre la Méditerranée et les Apennins; soumis par Appius Claudius Pulcher, 185 av. J.-C.

INGELBURGE. (pr. *in-guel-bur-je*). Reine de France, fille de Waldemar 1^er^ et sœur de Canut VI, roi de Danemark; Philippe-Auguste l'épousa en 1193 et la répudia le lendemain des noces. Mais Innocent III mit son royaume en interdit, de sorte qu'il se vit forcé de la reprendre. Elle mourut en 1236, treize ans après Philippe-Auguste.

INGÂTÉ, ÉE. adj. Non gâté, qui n'est point gâté, qui est sain, en bon état. Marchandises ingâtées. Aliments ingâtés. Provisions ingâtées.

INGELÉ, ÉE. adj. Non gelé, qui n'est point gelé, que la gelée n'a point atteint, frappé. Fruits ingelés. Provisions ingelées. Il n'y eut d'*ingelés* que les fruits abrités par la forêt. (Econ. rur.)

INGELMEURTER. (pr. *in-guel-meur-ter*). Géogr. Petite ville de Belgique, célèbre par la victoire remportée par les Français sur les Anglo-Hanovriens, 1794.

INGEN. s. f. (pr *in-gain*). Myth. orient. Divinité moderne des Japonais.

INGÉNA. s. f. Géogr. anc. Ville de la Gaule dans la deuxième Lyonnaise, capitale des Abrincatuens, aujourd'hui Avranches.

INGÉNÉRABLE. adj. des 2 g. Non générable. Qui ne peut être engendré, produit. Nature ingénérable, nature essentielle et inaltérable des choses. L'or est ingénérable. Certaines natures simples sont également indestructibles et *ingénérables*. (Pluche.)

INGÉNÉRATEUR, TRICE. adj. Non générateur; qui n'engendre point, ne reproduit point.

INGÉNÉRATIF, IVE. adj. Non génératif; qui n'a pas la faculté génératrice, qui ne peut pas engendrer, reproduire. Les monstres sont ingénératifs. Tout mulet est ingénératif. ‖ Génératif signifie Qui a la faculté, le pouvoir d'engendrer. On peut donc dire Ingénératif, qui n'a pas la puissance d'engendrer, qui n'est pas apte à engendrer. Générateur veut dire non-seulement qui est génératif, mais qui use de la faculté, qui la met en œuvre, qui engendre, reproduit. Mais alors on ne peut pas dire ingénérateur. Que voudrait dire ingénérateur? qui ne se sert point de son aptitude, qui n'engendre point: ce sens reviendrait à celui de ingénératif. C'est donc à tort que plusieurs dictionnaires maintiennent ingénérateur, dont ils ne donnent point d'ailleurs d'exemples pris dans les bons auteurs.

INGÉNÉREUX, EUSE. adj. Non généreux. Qui n'a pas de générosité. Caractère ingénéreux. Âme ingénéreuse.

INGENHOUSIE. s. f. (pr. *in-gainn-ou-zie*). Bot. Plante du Mexique.

INGÉNICULUS. s. m. Astron. Constellation qui représente la figure d'un homme agenouillé. Selon Ératosthène, Ingéniculus est Hercule combattant le dragon des Hespérides.

INGÉNIER (S'). v. pron. 1^re^ conj. (du la. *ingenium*, génie). *Je m'ingénie, nous nous ingénions. Je m'ingéniais, nous nous ingéniions, vous vous ingéniiez. Que je m'ingénie, que nous nous ingéniions, que vous vous ingéniiez*, etc. Chercher, essayer de trouver dans son esprit quelque moyen pour réussir; trouver des expédients. Il s'ingénie pour tirer son frère d'embarras. Ingéniez-vous pour en venir à bout. Il faut s'ingénier quand on est à la guerre. Chacun s'*ingénie* dans ce monde; l'un est à la tête d'une manufacture d'étoffes, l'autre de porcelaine; un autre entreprend l'opéra. (Volt.) Il s'*ingéniait* à leur plaire. (Marmont.) En pareil cas, force est qu'on s'*ingénie*. (P. du Cerceau.)

INGÉNIEUR. s. m. (ét. lat., *in*, dans; *genium*, génie, invention; d'où l'on avait d'abord formé les mots *engin*, machine, instrument; *engignour*, ingénieur). Celui qui trace des projections mathématiques pour les constructions civiles ou militaires, qui en dirige et conduit les travaux. On donne le nom d'*ingénieurs* à ceux qui s'appliquent particulièrement à l'architecture militaire, à cause des inventions ingénieuses qu'ils mettent souvent en usage, tant pour la fortification que pour l'attaque ou la défense des places. (Moréri.) Les *ingénieurs* sont en France un corps qui doit son établissement au maréchal de Vauban. Avant lui rien n'était plus rare que les hommes de cette profession. (Lunier.)

— *Ingénieur civil.* Celui dont les travaux ont pour objet la construction et l'entretien des halles, greniers publics, hôpitaux, églises, palais, monuments publics.

— *Ingénieur des ponts et chaussées.* Celui qui s'occupe de la construction et de l'entretien des routes, chemins de terre ou de fer, rues, quais, boulevarts, ponts, fontaines, égouts, places publiques, etc.

— *Ingénieur des mines.* Celui dont les travaux spéciaux ont pour objet l'excavation des mines, l'extraction des minéraux.

— *Ingénieur géographe.* Celui dont les travaux embrassent le système de communication des différentes parties d'une contrée, d'un empire, toutes les voies de transport, les divisions territoriales, la mesure ou le cadastre de cette contrée, le lever des plans, le tracé des cartes.

— *Ingénieur hydrographe.* Celui dont les travaux ont pour objet la construction et l'entretien des ports commerciaux, des rades, des digues, des phares, la connaissance des côtes et tout ce qui intéresse la navigation de cabotage.

— *Ingénieur des eaux et forêts.* Celui qui s'occupe de la construction et de l'entretien des rives, canaux, aquéducs, de la conservation des forêts, bois, etc.

— *Ingénieurs-pompiers.* Corps organisé militairement, dont l'art consiste à éteindre les incendies, à préserver des ravages du feu.

— *Ingénieur opticien.* Celui qui s'occupe spécialement de la construction des instruments d'optique, lunettes, télescopes, microscopes.

— *Ingénieur mathématicien.* Celui qui construit les instruments de mathématiques proprement dits, ceux de physique, de chimie.

— *Ingénieur mécanicien.* Celui dont les travaux ont spécialement pour objet la construction des machines. L'horlogerie est souvent rattachée à cet art.

— *Ingénieur pour la chirurgie.* Celui qui confectionne les instruments et appareils mis en œuvre dans la chirurgie.

— *Ingénieur militaire.* Celui qui s'occupe des constructions relatives à l'art de la guerre.

— *Ingénieur militaire de terre.* Celui qui dans l'art militaire s'occupe, pour l'attaque ou la défense, de la fortification des villes, des places, des camps, des ports de guerre, des routes stratégiques, des moyens de campement, et de transfert pour les bagages et les troupes, etc.

— *Ingénieur militaire de mer* ou *de marine.* Celui qui dans l'art militaire s'occupe, pour l'attaque ou la défense, de la fortification des ports de guerre, de la construction des navires et de tout ce qui intéresse la navigation de long cours.

INGÉNIEUSEMENT. adv. D'une manière ingénieuse. Ces plans sont ingénieusement tracés. Cela est fait, est dit ingénieusement.

INGÉNIEUX, EUSE. adj. Qui a ou annonce sinon du génie, du moins de l'intelligence, de l'esprit, de l'invention, de la sagacité; qui est facile en expédients. C'est un homme, un écrivain ingénieux. Un ouvrier, un machiniste, un artiste ingénieux. Vaucanson était ingénieux. Vauban était plus qu'ingénieux, c'était un homme de génie. Tous ces gens-là sont sottement *ingénieux*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. en parlant des sentiments et des passions. Cette *ingénieuse* et infatigable charité. (Fléch.) Son amitié pour moi le rend *ingénieux*. (Rac.) L'amour, comme on sait, est bien plus *ingénieux* et plus hardi dans une jeune fille que l'amitié ne l'est dans un vieux prieur. (Volt.) J'obtins pourtant de lui que nous dînerions et souperions ensemble; et, trompant sa fierté par une *ingénieuse* compassion, je me fis apporter beaucoup plus de viande et de vin qu'il n'en fallait pour moi. (Le Sage.)

— En parlant des êtres métaphysiques, Expédient, subterfuge, détour ingénieux. Ressource, défaite ingénieuse. Pensée, épigramme ingénieuse. Tous ces détours sont trop *ingénieux*. (Rac.) Il n'y a rien de si ordinaire que de faire des récits des fautes *ingénieuses* que l'on fait, pour en faire conclure que l'on a de l'esprit. (Nic.) Ces portraits *ingénieux* où une imagination vive et hardie se fait voir. (Fléch.) Les poètes s'imaginent qu'un trait *ingénieux* excuse leurs libertés les plus audacieuses. (St-Evrem.) Leurs poésies sont nobles, leurs fables *ingénieuses*. (Volt.) Je vous remercie du livre *ingénieux* et profond que vous avez eu la bonté de m'envoyer. (Id.) Quand vous voyez les enfants disposés à vous entendre, racontez-leur quelques fables d'animaux qui soient *ingénieuses* et innocentes. (Fén.) Voici des couplets de lui qui ne sont pas si parfaits, mais qui, malgré quelques fautes, sont très-*ingénieux*. (La Harpe.) Plusieurs de ces rapports vifs et *ingénieux* qui supposent une connaissance intime de la langue doivent nécessairement échapper aux aveugles. (Dufau.) Des travaux *ingénieux* ont déjà réduit en art l'étude morale de la physionomie humaine. (Id.) Je vais vous communiquer un projet que j'ai formé, un projet qui, sans contredit, est un des plus *ingénieux* que puisse concevoir l'esprit humain. (Le Sage.)

Le règne des Tarquins, agité, malheureux,
N'en vit pas moins fleurir un art *ingénieux*.
(BERCHOUX.)

C'est de lui que nous vient cet art *ingénieux*
De peindre la parole et de parler aux yeux
(BRÉBEUF.)

— En parlant des choses, Machine ingénieuse. Invention ingénieuse. Ouvrage, procédé, moyen ingénieux. Rien de plus délicat que l'entremets; rien de plus magnifique, de plus brillant et de plus *ingénieux* que le dessert. (Volt.)

— Qui met de l'application à faire une chose, qui se dévoue à la faire réussir. Cet homme est ingénieux à faire du bien. Commençons par excepter ces âmes nobles et courageuses, *ingénieuses* à faire du bien. (La Bruy.)

— Se prend quelquefois en mauvaise part. Ingénieux à se tourmenter. Ingénieux à trouver des fautes. *Ingénieuse* à découvrir ses défauts et à cacher les faveurs extraordinaires dont Dieu l'honore. (Fléch.) Sa défiance *ingénieuse* à me trouver des crimes rendait ma contrainte inutile. (Le Sage.)

— Dans le style, ce qui est *ingénieux* marque un esprit fin, délié, subtil, mais plus superficiel que profond, qui saisit ce qu'il y a de plus agréable dans le rapport des objets, et qui sait donner du tour, de la grâce à tout ce qui est dit. Ce qui est ingénieux ne caractérise pas le grand homme, le grand orateur, le grand poète, l'homme de génie. On dira bien que les mémoires du comte de Grammont sont un ouvrage *ingénieux*; mais on ne le dira pas de l'Énéide. (Trév.) On ne dira pas que Corneille était un poète *ingénieux*, ni Bossuet un orateur *ingénieux*. (Id.)

INGÉNIOSITÉ. s. f. Habileté, adresse, artifice, subtilité. Qualité de l'homme ingénieux, de ce qui est ingénieux. L'ingéniosité distingue toutes ses productions. Il y a peu d'ingéniosité dans ses ouvrages. Rien n'égale l'*ingéniosité* de la nature. (Encycl.) L'*ingéniosité* de cet écrivain ne s'efface jamais, et donne à ses descriptions surtout une couleur, un ton pittoresque qui séduit toujours. (Id.) Témoin Simon Turq, en la ville d'Anvers, qui tua ou fit tuer en sa présence (il y a environ quinze ans) un autre Italien, dedans une chaire faite avec une très-malheureuse *ingéniosité*. (H. Estienne.)

INGÉNU, UE. adj. (ét. lat., *in*, priv.; *genium*, génie, invention, adresse). Qui est sans adresse, sans détour, sans finesse. Simple, naïf, franc, sincère. Qui avoue sans déguisement ce qu'il sait et ce qu'il éprouve. Homme ingénu. Jeune fille ingénue. C'est l'homme du monde le plus ingénu. Je suis *ingénue* et franche; je ne veux rien vous dissimuler. (J.-J. Rouss.)

— Fig. En parlant des êtres métaphysiques. Air, esprit, ton, style, discours ingénu. Manière ingénue. Aveu ingénu. Je lui représentai cela; mais la vieille, d'un air *ingénu*, commença d'attester tous les saints qu'il n'y avait dans la bourse que quatre-vingts pistoles. (Le Sage.)

Une bouche *ingénue*
Qui découvre toujours une âme toute nue. VOLT.

— Ant. rom. Il signifie quelquefois, Qui est originaire du pays; qui n'est point étranger.

— Féod. *Fief ingénu.* Fief libre, fief noble.

— subst. Nom qu'on donne sur la scène aux personnages simples et naïfs. Jouer les ingénus. les ingénues. Les rôles d'ingénues étaient autrefois appelés rôles d'Agnès. Les rôles d'ingénues, très-nombreux dans notre répertoire, produi-

sent toujours beaucoup d'effet sur la scène. Agnès dans l'*École des femmes*, Henriette des *Femmes savantes*, sont des types d'ingénues dramatiques.

— Prov. *Faire l'ingénu*. Prendre un air simple, naïf.

— *L'Ingénu*. Titre d'un roman de Voltaire.

INGÉNU, UE. adj. et s. (ét. lat., *ingenuus*; *in*, priv.; *genuus*, *genitus*, né; c'est-à-dire, qui n'est point né dans l'esclavage, la servitude). Dr. rom. Chez les Romains et dans les lois des peuples barbares, ceux qui étaient nés libres et qui n'avaient jamais été sous le joug de la servitude.

— Par opposit. à Affranchi, Esclave libéré. Auguste permit à tous les *ingenus* qui n'étaient pas sénateurs d'épouser des affranchies. (Montesq.) Rien n'empêchait les affranchis de s'unir par le mariage avec les familles *ingenues*, mais il ne leur était pas permis de s'allier avec celles des sénateurs. (Id.)

INGÉNUITÉ. s. f. Qualité de l'âme qui se montre telle qu'elle est, parce qu'il n'y a rien en elle qui puisse la porter à dissimuler, à feindre. La simplicité qui prend sa source dans la pureté des mœurs est candeur. Si à la candeur se joint une innocence peu éclairée, qui croit que tout ce qui est naturel est bien, c'est l'ingénuité.

— Naïveté, sincérité, franchise. Un air d'ingénuité. Parler, répondre avec ingénuité. L'ingénuité plaît dans les enfants; elle fait espérer de la candeur, de la vérité dans le caractère. L'*ingénuité* fait avouer jusqu'aux fautes que l'on commet, et rend souvent excusable. (Trév.) L'*ingénuité* fait avouer tout ce qu'on sait et ce qu'on sent. Comme elle est peu éclairée, elle fait souvent manquer à la prudence, au secret, et se trahit elle-même. (Id.) Son *ingenuite* nous plaît et nous touche. (Id.) Comment refuser sa confiance à tant d'*ingenuité*. (Id.) Avec une *ingénuité* simulée, elle trompe ceux qui ne la connaissent pas. (Acad.) Les choses vous échappent, sans que vous y entendiez aucun mal; mais, après tout, avec votre *ingénuité* prétendue, ou plutôt avec cette *ingénuité* précipitée et trop aveugle, vous faites sur ceux qui vous écoutent de très-vives impressions, et vous leur portez des coups très-douloureux. (Bourdaloue.)

> Cet âge est innocent, son *ingénuité*
> N'altère point encore la simple vérité. (Racine.)

— En mauvaise part. Simplicité puérile, niaiserie, naïveté sotte. Une ingénuité trop grande n'a plus de charme. C'est pousser trop loin l'*ingenuite*. (De Ségur.) ‖ En ce sens, il n'est pas susceptible de pluriel.

— Observation, remarque, réflexion puérile, niaise, ridicule. Tout son discours est plein d'ingénuités qui font pitié. Voilà une *ingénuité* à laquelle on ne s'attendait pas. (Dev.)

INGÉNUITÉ. s. f. (ét. lat., *in*, non; *gennus*, *genitus*, né). Dr. rom. Liberté, franchise. État de celui qui est né libre. Les peuples de l'Asie ne peuvent être esclaves, ils naissent en état de liberté et d'*ingénuité*. (R. Roch.)

— Dr. féod. *Charte d'ingénuité*. Immunités, priviléges, prérogatives.

INGÉNUMENT. adv. D'une manière ingénue, naïve, franche, sincère. Il dit tout ingénument. Elle ne parla que trop ingénument. C'est parler ingénument. Je vous avouerai *ingenument* comment les choses se sont passées. (Boismont.) Formosante, sur la fin du repas, lui confia *ingenument* le sujet de son voyage. (Volt.) Ici se montrent *ingenument* la grossièreté et la franchise. (La Bruyère.)

INGÉOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Non géométrique, qui n'est point géométrique, dont la marche, les développements n'ont point la sévérité, la précision, la rigueur de la géométrie. Cette démonstration est de tout point ingéométrique. Je ne connais pas de tête aussi *ingéométrique* que la sienne. (Lacroix.)

INGÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Ingérer. Absorbé, introduit dans l'estomac. Il a rendu toutes les matières ingérées, qui avaient été ingérées.

INGÉRER. v. a. 1^re^ conj. (ét. lat., *in*, dans; *gerere*, porter). L'é se change en è devant une syllabe muette. *J'ingère*, *tu ingères*, *il ingère*, etc. Se dit principalement en médecine. Introduire par la bouche dans l'estomac. Il faut ingérer le contre-poison de gré ou de force. On lui a ingéré les boissons sans qu'il s'en doutât.

— s'INGÉRER. v. pron. Être ingéré. Ces médicaments doivent s'ingérer avec les plus grandes précautions.

— Fig. Se mêler de quelque chose qui ne nous regarde point, et sans en être requis. S'immiscer à une affaire de son seul gré, sans autorisation, sans droit. Je ne veux point m'ingérer dans vos affaires. Pourquoi vous ingérer ainsi de donner des avis qu'on ne vous demande point? Il s'ingère de tout. S'*ingerer*, c'est faire le métier d'importun avec audace, ou de fripon avec esprit. (Noël.)

— En bonne part. Plutarque est si universel et si plein, qu'à toute occasion, et quelque sujet extravagant que vous ayez pris, il *s'ingère* à votre besogne et vous tend une main libérale et inépuisable de richesses et d'embellissements. (Mont.)

INGESTA. s. m. (ét. lat., *in*, dans; *gesta*, choses portées, introduites). Physiol. Substances solides ou liquides qui dans l'état de santé ou de maladie sont introduites dans l'estomac par les voies alimentaires.

INGESTION. s. f. (pr. *in-gess-ti-on*). Médec. Absorption d'un aliment ou d'un médicament soumis à l'acte digestif. Ingestion lente et laborieuse. L'ingestion fut interrompue.

INGÉVONE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'une grande famille de peuples germains au N. de la Germanie.

INGHAMITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte méthodiste fondée par Ingham dans le XVIII^e^ siècle, aux États-Unis.

INGIGNOUR. s. m. Anc. t. milit. Ingénieur. Officier qui veillait au bon état des machines de guerre.

INGLEVERT ou **ANGILBERT.** Abbé de Saint-Riquier dans le Ponthieu, silentiaire de Charlemagne, c'est-à-dire secrétaire de son cabinet.

INGLISSANT, ANTE. adj. Non glissant, qui n'est pas glissant. ‖ Dans le sens actif, Qui ne glisse pas. Le rabot ébréché, inglissant, ne va que par saccades. ‖ Dans le sens passif, Sur quoi rien ne peut glisser. Ce chemin est tellement raboteux, inglissant, que les roues n'y passent qu'avec effort.

— Fig. Avec le sens actif, Il n'est pas facile en affaires; il est rude, inglissant, minutieux.

IN GLOBO. adv. (pr. *inn-glô-bô*; ét. lat., *in*, en; *globo*, globe, ensemble, masse, totalité). Sans détails, sans circonstances particulières. Dites-nous in globo ce que vous avez trouvé. Il nous a rendu compte in globo de ce qu'il a vu. Vous m'enverrez le tout in globo. Les cent une propositions du P. Quesnel furent condamnées *in globo* par la bulle Unigenitus. (Volt.) Quand le parlement condamne un ouvrage, c'est presque toujours *in globo*, comme contenant des maximes séditieuses, dangereuses, contraires aux libertés, aux maximes du royaume. (Trév.) J'ai acheté tous ces meubles *in globo*, de sorte que je ne puis assigner un prix particulier à l'un ou à l'autre. (Lav.)

INGLORIEUSEMENT. adv. Non glorieusement; d'une manière inglorieuse, sans gloire. Tous terminèrent inglorieusement leur carrière.

INGLORIEUX, EUSE. adj. Non glorieux, qui n'est pas glorieux; sans gloire, qui n'a acquis aucune gloire, qui ne prouve aucune gloire. ‖ En parlant des personnes. Et s'en revint sans rien faire, *inglorieux* et sans honneur. (Chron. fr.) ‖ En parlant des choses :

> Trop heureux de cacher dans un asile sûr
> Mes jours *inglorieux* et mon destin obscur. (Delille.)

Remercions Delille, dit Carpentier, de nous avoir donné ce néologisme, qui peut être fort utile aux poëtes. Ajoutons qu'il n'est pas moins avantageux pour la prose. Ce mot porte avec lui sa traduction; il n'est pas long; la prononciation est facile. Il est dans les bonnes conditions de la formation des mots.

INGLORIFIÉ, ÉE. adj. Non glorifié, qui n'est point glorifié, qui reste sans glorification, sans gloire. Honneur lui soit rendu. Combien d'actes de foi, de courage et de résignation sont restés *inglorifiés!* (Maury.)

INGLUVIES. s. m. (en lat. *ingluvies*). Mamm. Dans les mammifères, région de la partie supérieure du corps comprise entre les branches de la mâchoire et le sommet du larynx.

INGOGNE. s. f. Boisson très-agréable, quand elle est récente, que fabriquent les nègres de Sénégambie avec un fruit jaune assez semblable à la pêche, dont on ne connaît pas le nom botanique.

INGOLSTADT. Géogr. Ville forte de la Bavière sur le Danube, à 84 kilom. de Vienne. Elle a une fameuse université fondée en 1741. On y compte neuf églises; 7,000 hab.

INGON I^er^. Roi de Suède en 1080. Abolit l'esclavage, régla les cérémonies du mariage, introduisit de grandes améliorations dans les affaires de l'État, et mourut empoisonné en 1130.

INGOÛTABLE. adj. des 2 g. Non goûtable, qui n'est point goûtable, qui ne peut être goûté. Fruits, confitures ingoûtables.

INGOÛTÉ, ÉE. adj. Non goûté, qui n'est point goûté. Tous ces mets sont restés ingoûtés.

— Fig. Pour être ingoûtée par eux, cette doctrine ne perd pas sa valeur.

INGOUVERNABLE. adj. des 2 g. Non gouvernable, qui ne peut être gouverné, réprimé, qu'on ne peut diriger, conduire. Destouches, Lacretelle ont employé ce mot assez nouveau. Ce peuple *ingouvernable* finit par tomber dans l'esclavage; son caractère *ingouvernable* le jeta dans mille écueils. (Hist. des rép. mod.) Cet esprit fier et presque *ingouvernable*. (Le Laboureur.) Nos vaisseaux étaient *ingouvernables*. (Journ. politiq.)

INGOUVERNÉ, ÉE. adj. Non gouverné, qui n'est point gouverné, conduit, dirigé. Province, nation ingouvernée. Esprit ingouverné. Imagination ingouvernée. Laisserez-vous livrées à elles-mêmes et *ingouvernees* tant de provinces qui n'attendent qu'un lien commun pour devenir une puissante nation? (Hist. des Rép. mod.) Et s'ils restèrent *ingouvernes*, c'est qu'en effet ils étaient ingouvernables. (Guillon.)

INGOUVILLE. Géogr. Bourg de Fr., dép. de la Seine-Inférieure; 7 à 8,000 hab.

INGRACIEUSEMENT. adv. Non gracieusement; d'une manière ingracieuse, non gracieuse, sans grâce. Pourquoi répondre ingracieusement à de si nobles procédés?

INGRACIEUX, EUSE. adj. Non gracieux, qui manque de grâce, qui est sans grâce. Toute sa personne roide, ingracieuse, ne prévient nullement. Tous ses mouvements sont empêchés, *ingracieux*. (N. **)

— Fig. Son style lourd, *ingracieux*, fatigue et rebute. (Cours de litt.)

INGRAIN. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'épeautre.

INGRAISSÉ, ÉE. Non graissé; qui n'est point graissé. Rouages, cuirs ingraissés. ‖ Fig. Terrains ingraissés.

INGRAMMATICAL, ALE. adj. Non grammatical; contraire à la grammaire, aux lois qu'elle prescrit. Boinvilliers a fait usage de ce mot. Cette théorie est ingrammaticale. Toutes ces locutions, ces expressions sont ingrammaticales.

INGRAMMATICALEMENT. adv. Non grammaticalement; d'une manière ingrammaticale, non grammaticale. Contrairement aux règles, aux lois de la grammaire. Dans la plupart de ses explications il procède *ingrammaticalement*. (Long.)

INGRASSIAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des os du crâne.

INGRAT, ATE. adj. (ét. lat., *in*, priv.; *gratus*, reconnaissant). Qui n'est pas reconnaissant; qui ne se souvient pas d'un bienfait; qui n'en tient pas compte. Personne, fille ingrate. Homme, ami ingrat. Il a été *ingrat* envers son bienfaiteur. (Acad.) Elle ne craignit pas d'être malheureuse, mais d'être *ingrate*. (Fléch.) Va, fille *ingrate*, je ne te veux plus parler, et je te laisse dans ton obstination. (Mol.) Le plus *ingrat* des hommes est celui qui n'a jamais fait d'ingrats. (Naudé.) Je désire rappeler à des hommes *ingrats* la route du bonheur qu'ils ont perdue. (B. de St-P.) Combien Assuérus redoute d'être *ingrat*. (Rac.)

> Allez, vous êtes une *ingrate*,
> Ne tombez jamais sous ma patte. (La Font.)
>
> En vain je veux contre elle écouter ma colère,
> Tout *ingrate* qu'elle est, je crains de lui déplaire. (Racine.)

— *Ingrat à*. Ne s'emploie qu'avec un nom de chose; *ingrat envers* s'emploie avec un nom de personnes. *Ingrat* à tes bontés, *ingrat* à ton amour. (Volt.) *Ingrat* à ses mérites. (Corn.)

— Se dit en parlant des êtres métaphysiques. Cœur ingrat, âme ingrate.

> Par vrai amour ton amour je pourchasse,
> De quoi ne m'as tant soit peu satisfait,
> Grâce attendue est une *ingrate* grâce;
> Et bien n'est bien s'il n'est promptement fait. (François I^er^.)

— Qui ne fournit rien à l'esprit, dont il est difficile de tirer parti. Le sujet de ce poëme était vraiment ingrat. Vous travaillez sur un motif bien ingrat. Il développe une thèse ingrate. Ce travail est fort *ingrat* et fort désagréable. (Vol.) La langue française, qui par malheur est fort *ingrate* pour le style lapidaire. (Volt.)

— Stérile, infructueux, rebelle. Terre ingrate. Sol ingrat. Cultiver des champs ingrats. Une terre ingrate à la culture. Une pierre ingrate au ciseau. Défricher des terres *ingrates*. (Volt.) J'habite malheureusement un coin de terre dont le sol est aussi *ingrat* que l'aspect en est riant. (Id.)

— substantiv. Celui, celle qui manque de reconnaissance. C'est un ingrat. Vous n'avez pas rendu service à un ingrat. Dans un moment, leur gloire passera à leurs noms, leurs titres, à leurs tombeaux, leurs biens, à des *ingrats*. (Boss.) La crainte de faire des *ingrats*. (Fléch.) D'Alembert ne se croyait pas malheureux d'avoir fait cent *ingrats* pour acquérir un ami. (Condorcet.) Il vaut mieux s'exposer à trouver des *ingrats* que de manquer aux misérables. (La Bruy.) On se plaint des *ingrats* qu'on n'a pas faits pour se défendre des *ingrats* qu'on ne veut pas faire. (Id.) Si vous vous acquittez bien de cette commission, soyez sûr que vous ne servirez pas un *ingrat*. (Le Sage.) J'ai reçu votre lettre, qui m'a fait bien voir que je n'oblige pas un *ingrat*. (Sévigné.) Louis XIV disait que lorsqu'il nommait à une place, il faisait quatre-vingt-dix-neuf mécontents et un *ingrat*. (Sallent.) Les *ingrats* commencent à devenir rares, c'est-à-dire que les bienfaits ne sont plus si communs. (Noël.) Quand vous voudrez, je vous nommerai dix *ingrats* célèbres que j'ai faits dans ma vie, sans les *ingrats* obscurs, qui sont sans nombre. (Bussy-Rabutin.) Vous l'ai-je confié pour en faire un *ingrat?* (Rac.)

> Moi l'aimer? Une *ingrate*,
> Qui me hait d'autant plus que mon amour la flatte. (Racine.)
>
> On ne se souvient que du mal,
> On ne voit qu'*ingrats* dans ce monde;
> L'injure se grave en métal,
> Et le bienfait s'écrit sur l'onde. (N***)

INGRATEMENT. adv. D'une manière ingrate, sans gratitude, sans reconnaissance; avec ingratitude. M. de Sénancour a eu une de ces destinées fatigantes, qui pour être venues *ingratement* et s'être heurtées en chemin, se tiennent pourtant debout à force de vertu. (Ste-Beuve.)

INGRATISSIME. adj. des 2 g. (la finale *ssime*, du lat. *ssimus*, signe du superlatif). Très-ingrat. Ingrat à l'excès. Fam.

> J'abandonnai, sans avoir commis crime,
> L'ingrate France, ingrate, *ingratissime*. (Cl. Marot.)

INGRATITUDE. s. f. Manque de gratitude, de reconnaissance; vice de celui qui reste indifférent aux bienfaits, qui les oublie, qui rend même quelquefois le mal pour le bien. Ingratitude grande, extrême, affligeante, désespérante, offensante, coupable. Une noire ingratitude. Se rendre coupable d'ingratitude. Payer d'ingratitude son bienfaiteur. Payer d'ingratitude un bienfait. Il y a une espèce d'*ingratitude* assez commune: elle est fondée sur l'opinion de notre mérite; nous nous imaginons qu'une grâce qu'on nous fait est une justice qu'on nous rend. (St-Evrem.) En amitié l'*ingratitude* est à se taire des bienfaits; en amour, elle est à en parler. (Id.) On fait d'horribles récits de l'*ingratitude*, pour ne pas s'y exposer. (Boiste.) L'*ingratitude*, fille de l'intérêt et de la vanité, est le vice d'un petit esprit. (Id.) O vous qui vous plaignez de l'*ingratitude*, n'avez-vous pas eu le plaisir de faire du bien? (De Lév.) Se plaindre de l'*ingratitude*, c'est faire parade d'un bienfait. (Guichard.) L'*ingratitude* est la vraie porte pour sortir de la reconnaissance, quand on ne sait plus ou donner de la tête. (Sév.) Gardons-nous bien de croire qu'Émilie, malgré son *ingratitude*, et Cinna, malgré sa perfidie, ne soient pas deux très-beaux rôles. (Volt.) Je ne tardai pas à être puni de mon *ingratitude*. (Chateaubr.) Ce serait à vous de l'*ingratitude*, de craindre d'elle un bienfait de plus. (J.-J. Rouss.) Je ne fis que rire de son *ingratitude*, et le regardant avec tout le mépris qu'il méritait, je lui criai assez haut pour être entendu: Holà, ho! (Le Sage.) L'excès de leur bassesse ne m'annonça que l'excès de leur *ingratitude*. (Barth.)

— En droit, une donation peut être révoquée pour cause d'ingratitude.

INGRAVEMENT. adv. Non gravement, d'une manière non grave, dénuée de gravité. Agir ingravement. Se tenir ingravement.

INGRAVISSABLE. adj. des 2 g. Non gravissable, qui ne peut être gravi, qu'on ne peut gravir. Toutes ces hauteurs, jadis *ingravissables*, ont été franchies par son zèle infatigable pour la science. (Lavallée.)

INGRÉDIENT. s. m. (pr. *in-gré-di-an*; ét. lat., *in*, dans; *grediens*, entrant; rad. *gradus*, pas entrée). Sc. chimiq. et médic. Toute substance qui entre dans une préparation, une composition. Ingrédients bons, mauvais, nécessaires. Le principal ingrédient. Il entre beaucoup d'ingrédients dans la composition de la thériaque. Voilà tous les ingrédients nécessaires pour composer cette médecine. Il n'entre que trois ingrédients dans cette composition.

— Art culin. Ce qui entre dans la composition d'un ragoût, d'un mets, d'une boisson. Il entre beaucoup d'ingrédients dans cette sauce. Je le trouvai d'un goût exquis, soit que la faim m'en fit juger trop favorablement, soit que ce fût véritablement un effet des *ingredients* du cuisinier. (Le Sage.)

— Absol. Les parties qui entrent dans une composition quelconque. Les ingrédients avec lesquels on fait l'encre, le cirage, etc.

— Fig. C'est le dernier *ingrédient* des affaires déplorables. (Patru.)

INGREFFÉ, ÉE. adj. Non greffé, qui n'a point été, qui n'est point greffé. Arbres ingreffés. Plantes ingreffées.

INGRÈS. s. m. (pr. *in grè*; ét. lat., *in*, en, dans; *gressus*, entrée). Philos. scol. Entrée, communication. Les corps ne se mêlent et ne s'unissent jamais parfaitement, il n'y a que les esprits qui ont ingrès ensemble.

— Techn. Pénétration, imbibition. Peu usité.

INGRESSION. s. f. Astron. Entrée d'une planète, d'un corps céleste dans un signe, dans une constellation.

INGRIE. Géogr. Ancienne province de la Russie, située sur le golfe de Finlande, et formant aujourd'hui le gouvernement de Saint-Pétersbourg.

INGRILLÉ, ÉE. adj. (pr. *in-gri-ié*). Non grillé, qui n'a point été, qui n'est point grillé. Viande ingrillée. Côté ingrillé.

INGRIN. s. m. Hist. Membre d'une faction qui se forma en Flandre sous le règne de Philippe-Auguste.

INGRISTE. s. m. Néol. Partisan du peintre Ingres.

INGROSSATION. s. f. (pr. *in-gross-ça-ci-on*). Alchim. Transformation des éléments grossiers, la terre et l'eau, en éléments légers, l'air et le feu.

INGUÉABLE. adj. des 2 g. (pr. *ein-ghé-a-ble*). Non guéable, qui n'est pas guéable, qu'on ne peut pas passer à gué, à pied. Rendre la Seine *inguéable*. (Arago.) Landé qui était au bas de la montagne, à un pont, avec les trois cornettes de cavalerie, ne crut pas le pouvoir défendre, quoique la rivière fût *inguéable*. (Duc de Rohan.)

INGUÉRI, IE. adj. (pr. *ein-ghé-ri*). Non guéri, qui n'est point guéri, qui n'a pu avoir, obtenir la guérison. Malgré tous les soins, toutes les dépenses, ils sont restés inguéris.

INGUÉRISSABLE. adj. des 2 g. (pr. *ein-ghé-ris-sa-ble*). Non guérissable, qui ne peut être guéri, qui ne laisse pas d'espoir de guérison. Malade, mal inguérissable. Avec la vie qu'il mène, c'est un homme *inguérissable*. (Acad.) Je suis un *inguérissable* malade. (Scarron.)

— Fig. Âme malade et inguérissable. Les maux de l'âme sont souvent plus *inguérissables* que ceux du corps. (Boiste.)

INGUERRIER, IÈRE. adj. (pr. *ein-ghè-rié*). Non guerrier, qui n'est point guerrier, qui n'a ni le caractère guerrier, ni les habitudes guerrières. Caractère, naturel inguerrier. Mœurs inguerrières.

INGUIDÉ, ÉE. adj. (pr. *ein-ghi-dé*). Non guidé, qui n'est point guidé, qui est privé, qui manque de guide. Voyageurs inguidés. Esprit inguidé. Conscience inguidée. Ils perdirent bientôt toute trace d'habitation, et restèrent longtemps *inguidés* dans ces vastes déserts. (Hist. des voy.)

INGUINAL, ALE. adj. (pr. *ein-gu-i-nal*; du lat. *inguina*, aine). Qui appartient à l'aine. Région inguinale. Hernie inguinale. Canal, anneau inguinal. Glande inguinale. Mamelles inguinales. Ligament, bandage inguinal.

INGUINAIRE. adj. des 2 g. (pr. *ein-gu-i-nai-re*). Pathol. Qui appartient à l'aine. Syn. de Inguinal. Il s'est dit particulièrement d'une espèce de maladie pestilentielle, qui se déclare d'abord dans l'aine. Peste inguinaire.

INGUINO-CUTANÉ, ÉE. adj et s. Chir. Nom donné par Chaussier au rameau moyen de la branche antérieure du premier nerf lombaire, qui fournit des filets à l'aine, au scrotum et aux téguments de la partie supérieure de la cuisse.

INGURGITATION. s. f. (pr. *in-gur-ji-ta-ci-on*; ét. lat., *in*, dans; *gurges*, gouffre, gorge). Action d'introduire un liquide dans la gorge. L'ingurgitation s'opérait difficilement.

INGURGITÉ, ÉE. part. pass. du v. Ingurgiter.

INGURGITER. v. a. 1^er^ conj. Plus ordinairement, S'ingurgiter.

— Fam. Avaler avec avidité. Il commença par s'ingurgiter la moitié d'un pot d'une excellente bière.

INHABILE. adj. des 2 g. Non habile; qui n'est pas habile; incapable. Être inhabile. Personne inhabile. Artiste inhabile. La vieillesse est inhabile au métier des armes.

> Celui-là, mes amis, *inhabile* à jouir,
> Peut-être ne sent pas tout le prix du plaisir.
> (Berchoux.)

— Physiol. Les vieillards fort âgés sont ordinairement *inhabiles* à la génération. (Buff.)

— Dr. civ. Qui n'a point de titre pour hériter, succéder, posséder, contracter, tester. On peut être inhabile à posséder un bénéfice sans être incapable d'en remplir les obligations. Un bâtard est *inhabile* à tester, à mériter. Un mineur est *inhabile* à gouverner son bien. (Acad.)

INHABILEMENT. adv. Non habilement, d'une manière inhabile. Agir, se conduire inhabilement.

INHABILETÉ. s. f. Non habileté; manque d'habileté. Il est d'une incroyable, d'une étonnante inhabileté. Son *inhabileté* le compromettra toujours. (Bailly.) L'*inhabileté* de ce général lui a fait perdre la bataille. (Acad.) Cet ouvrage a été manqué par l'*inhabileté* de l'ouvrier. (Id.)

INHABILITÉ. s. f. Dr. Non habilité, manque d'habilité, incapacité, défaut de celui qui est inhabile. L'inhabilité à hériter, à succéder, se prouve par le défaut de titres. La condamnation à une peine infamante, perpétuelle, emporte *inhabilité* à recueillir aucune succession. (Code expl.) || Pas de pl.

INHABILITER. v. a. 1^er^ conj. Vi. dr. Rendre ou déclarer inhabile. En outre, les dix commissaires *inhabilitèrent* le suppliant d'office de recept. (Trés. des chartes.)

INHABILLÉ, ÉE. adj. (pr. *i-na-bi-ié*). Non habillé; qui n'est point habillé, vêtu. Ils restèrent *inhabillés* sur la grève et prêts à s'élancer dans le canot où ils avaient jeté leurs vêtements. (Hist. des voy.)

INHABITABLE. adj. des 2 g. Non habitable, qui ne peut être habité. Pays inhabitable. Maison inhabitable. A quoi servent ces vastes déserts, si affreux, si *inhabitables*? (Volt.) Les Lapons danois, suédois, moscovites, etc., semblent être tous de la même race, qui s'est étendue et multipliée le long des côtes des mers septentrionales, dans des déserts et sous un climat *inhabitable* pour toutes les autres nations. (Buff.)

— La Bruyère emploie cet adjectif dans un sens qui paraît contraire au sens naturel, mais qui devient piquant dans la circonstance. Un bourgeois se fait bâtir un hôtel si beau, si riche et si orné, qu'il est inhabitable. Le maître, honteux de s'y loger, se retire au galetas.

INHABITATION. s. f. (pr. *i-na-bi-ta-ci-on*). Non habitation; cessation, absence d'habitation. C'est à l'inhabitation prolongée de cette maison qu'il faut en partie attribuer sa dégradation. L'*inhabitation* de ces lieux pendant un si long intervalle en a complètement changé l'aspect. (Moreau.)

INHABITÉ, ÉE. adj. Non habité, où il n'y a pas d'habitant, désert. Lieu inhabité. Maison, ville inhabitée. L'imagination s'égare, le cœur se serre et soupire dans ces lieux jadis si populeux et maintenant *inhabités*. (Boiste.) Heureux qui a vu, dans une île *inhabitée*, et parée encore de ses grâces virginales, quelques-unes des genres innombrables de plantes que la nature y a déposés. (B. de St-P.) Sans les bêtes carnassières, la plupart des sites de la terre seraient *inhabités*. (Id.) Les palais *inhabités* laissent aux ombres un vaste espace. (M^me^ de Staël.)

INHABITUDE. s. f. Non habitude; défaut d'habitude. L'inhabitude de réfléchir, d'observer, de comparer. L'inhabitude du travail, de l'exercice. L'*inhabitude* de réfléchir nous laisse à la vie animale ou automatique. (Boiste.) Je passe l'*inhabitude* pour le défaut d'habitude. L'usage ne sera peut-être pas aussi complaisant. *Inhabitude* serait pourtant un mot fort utile; il est à souhaiter qu'il passe. (Linguet.)

— Le mot a passé, selon les vœux du critique. L'inhabitude de penser. L'*inhabitude* d'écrire des lettres. (J.-J. Rouss.) L'*inhabitude* de penser dans l'enfance en ôte la faculté durant le reste de la vie. (Id.) C'est de l'*inhabitude* de phraser et de moduler que naissent ces transitions brusques, qui étonnent sans séduire. (Condorcet.)

INHABITUÉ, ÉE. adj. Non habitué; qui n'a pas l'habitude. Inhabitués qu'ils sont de ces exercices, ils n'ont pu les supporter. Ne laissez point *inhabitués* au travail, à la fatigue, ceux que vous voulez rendre forts et patients. (Cuvier.) V. Deshabitué. Il entend mieux tout le fait du monde que moi, encore tout neuf et *inhabitué* en tels actes. (Est. Pasq.)

INHABITUEL, ELLE. adj. Non habituel; qui n'est point habituel, qui ne se fait point par habitude; inaccoutumé. Ce travail inhabituel l'a surpris et a excédé ses forces. Sa santé a souffert de ces occupations *inhabituelles*. (Manuel dép.)

INHALANT, ANTE. adj. Physiol. Qui aspire, qui absorbe. Les radicelles ou petites racines se terminent par des bouches ou suçoirs *inhalants*. (Richard.)

INHALATION. s. f. (pr. *i-na-la-ci-on*; ét. lat., *in*, dans; *halatio*, *halatus*, haleine, souffle). Physiol. Action organique des plantes, par laquelle elles se pénètrent, s'imbibent de l'air, des fluides au milieu desquels elles vivent. L'inhalation des plantes précède leur exhalation. Le phénomène de la respiration comprend l'inhalation et l'exhalation.

INHALÉ, ÉE. part. pass. du v. Inhaler. S'empl. adjectiv. Une partie de la nourriture des végétaux consiste dans l'air qu'ils ont inhalé.

INHALER. v. a. 1^er^ conj. Aspirer, absorber, par opposition à Exhaler, expirer. Les végétaux inhalent l'air et les fluides par des organes spéciaux, ils exhalent cet air et ces fluides en leur communiquant des propriétés odorantes. L'action de respirer comprend celle de inhaler et de exhaler.

INHALT. s. m. Profession de foi publiée dans le but de réunir les catholiques et les protestants, sous Charles-Quint.

INHARMONIE. s. f. Non harmonie, défaut, manque d'harmonie. Rien n'effraye l'oreille comme la discordance et l'*inharmonie* des chants du peuple dans ce pays. (La Harpe.)

INHARMONIEUSEMENT. adv. Non harmonieusement; d'une manière non harmonieuse, sans harmonie. Malgré toutes leurs études, ils exécutaient *inharmonieusement* et sans goût les chants que redisent avec tant de charmes les simples paysans de nos montagnes. (Béraud.)

INHARMONIEUX, EUSE. adj. Non harmonieux; sans harmonie. Phrase, langue inharmonieuse. Les sons de sa lyre étaient devenus *inharmonieux* et discords. (La Harpe.)

— Fig. Les couleurs mariées sans goût, *inharmonieuses*, n'offraient que des tons brusques et heurtés. (Bailly.)

INHÉRENCE. s. f. (ét. lat., *in*, dans, *hærens*, part. prés. de *hæreo*, se tenir, s'attacher). Jonction, réunion naturelle de plusieurs parties, propriété par laquelle elles appartiennent les unes aux autres, et ne peuvent être séparées que par une opération de l'entendement, l'abstraction. L'inhérence de certaines qualités physiques dans les corps doit éveiller, mais non tromper l'attention. *L'inhérence* de l'étendue à tous les corps est la première considération que prend le géomètre. (Condorcet.)

— Fig. L'inhérence des matières qui composent ce sujet nous oblige à le traiter sans divisions. Ils tenaient leur force de l'*inhérence* de leurs doctrines. (H. Fonfrède.)

INHÉRENT, ENTE. adj. Qui est joint, uni. Naturellement, nécessairement l'étendue est inhérente au corps. La pesanteur est inhérente à la matière, est une qualité inhérente aux corps.

— Fig. La toute-puissance et la bonté sont inhérentes à l'idée de Dieu. L'erreur est tellement *inhérente* à l'esprit de l'homme, que les fous se croient sages, et les sages se croient fous. (Boiste.) L'honneur est *inhérent* à qui sait l'acquérir. (Carnot.)

INHIBÉ, ÉE. part. pass. du v. Inhiber. S'empl. adjectiv. Il est expressément défendu et inhibé par l'ordonnance de donner des spectacles pendant le service divin.

INHIBER. v. a. 1^er^ conj. (du lat. *in*, en, dans; *habere*, avoir. Quand deux mots antérieurement séparés sont réunis en un seul mot, la voyelle de la première syllabe du deuxième mot est souvent changée, et notamment *a* en *i* ou en *e*; ainsi l'*a* de *habere* devient *i* dans inhiber, et les mots de la famille prohiber, exhiber). Avoir en dedans; n'avoir point au dehors, à la disposition, ne point mettre à la discrétion; ne pas permettre, défendre, prohiber. Ce mot vieillit.

INHIBITION. s. f. (pr. *i-ni-bi-ci-on*, ét. lat., *in*, priv.; *habitum*, supin de *habere*; les subst. qui viennent des verbes sont formés du supin). Défense, prohibition, interdiction. Il se joint presque toujours au mot défense, et il est plus usité au plur. qu'au sing. *Inhibitions* et défenses sont faites à toutes personnes. L'arrêt, l'ordonnance portait *inhibitions* et défenses. (Acad.) Ce privilége porte inhibition et défense à tous les imprimeurs et libraires de contrefaire ce livre. (Ann. de la lib.)

INHIBITOIRE. adj. des 2 g. Qui défend, prohibe exclut. Clause inhibitoire. Jugement inhibitoire. Ce mot vieillit.

INHONORABLE. adj. des 2 g. Non honorable, qui n'est point honorable, qui n'est point digne d'être honoré. Mœurs inhonorables. Caractère inhonorable. Ses mœurs relâchées, son caractère *inhonorable*, durent lui enlever tout l'intérêt qu'il avait d'abord inspiré. (Moreau.)

INHONORABLEMENT. adv. Non honorablement, d'une manière non honorable, sans honneur. Il sortit *inhonorablement* d'une position dont les avantages auraient dû le contenir. (Long.)

INHONORÉ, ÉE. adj. Non honoré, qui n'a pas reçu les honneurs, qui a été privé des honneurs. Mémoire inhonorée. Cendres inhonorées. Combien de nos valeureux citoyens sont restés *inhonorés*. (Carnot.)

— Fig. en parlant des choses. Tant de travaux utiles sont restés *inhonorés*. (Chateaub.)

— Signifie en particulier Privé des derniers honneurs, des honneurs de la sépulture. Ta cendre, *inhonorée*, ô Dogeron, repose dans quelque endroit peut-être inconnu. (Raynal.) Les vents ont dispersé ta cendre *inhonorée*. (Esménard.)

INHONORIFIQUE. adj. des 2 g. Non honorifique, qui ne produit point, ne rapporte point d'honneur, de considération, de respect. Place, emploi inhonorifique. Ce n'est point par amour-propre qu'il a sollicité cet emploi, qui sous tous les rapports est *inhonorifique*. (Régnier.)

INHOSPITALIER, ÈRE. adj. Non hospitalier, qui n'exerce pas l'hospitalité, qui refuse l'hospitalité; inhumain envers les étrangers. Peuple inhospitalier. Nation inhospitalière. Habitant, homme inhospitalier.

— Fig. En parlant des êtres métaphysiques. Qui manque de sentiment. Cœur, esprit inhospitalier. Âme inhospitalière. Traitement inhospitalier. Réception inhospitalière. L'égoïste bannit tous les amours de son âme *inhospitalière*. (Boiste.) Descartes mourut dans la force de l'âge, loin de sa patrie *inhospitalière*. (Chénier.) Il se plaignit très-amèrement de la façon *inhospitalière* dont on l'avait reçu. (Volt.)

> J'entrai dans l'Arcadie, et parus à la cour,
> Palais d'un roi tyran, cour *inhospitalière*.
> (Desaintange.)

> L'oiseau quitte son nid, le monstre sa tanière,
> Et tout fuit de ce bois l'ombre *inhospitalière*
> (Baour-Lormian.)

— En parlant des choses. Qui ne peut servir de refuge, qui ne prête pas un abri favorable, où il est dangereux de séjourner, de s'arrêter. Rivage, pays inhospitalier. Terre, côte inhospitalière. Depuis cet événement, nous n'osâmes plus débarquer sur ces côtes *inhospitalières*, que la nature a placées en vain sous un si beau ciel. (B. de St-P.)

> Et sur ses gonds muets, triste, *inhospitalière*,
> Refuse de tourner la porte solitaire. (Delille.)

— *Inhospitalier à.* Nous agissons dans un milieu troublé, bruyant, anarchique, dans un milieu armé et hostile, et fort *inhospitalier* à la vérité. (Consider.)

INHOSPITALIÈREMENT. adv. Non hospitalièrement, d'une manière inhospitalière, sans hospitalité. Recevoir, traiter inhospitalièrement. Ils n'ont nulle bienveillance et reçoivent *inhospitalièrement* tous les étrangers. (Claparède.)

INHOSPITALITÉ. s. f. Non hospitalité, défaut, manque d'hospitalité; refus de recevoir les étrangers; inhumanité envers eux. L'inhospitalité et la barbarie de ces peuples. Ces peuples généreux ne pouvaient croire à l'*inhospitalité*. (Raynal.) L'*inhospitalité* de ces peuples éloigne les étrangers de leur pays. (Lav.)

INHOSTILE. adj. des 2 g. Non hostile, qui n'est point hostile, qui n'a point de sentiment d'hostilité. Ils pénétrèrent jusque dans leurs retraites, et partout les trouvèrent *inhostiles* et bienveillants. (La Harpe.)

— Fig. En parlant des êtres métaphysiques. Sentiment, cœur, esprit, disposition inhostile. Les mœurs douces et *inhostiles* de ces bons habitants les engagèrent à prendre du repos. (De Ségur.)

INHUILÉ, ÉE. adj. Non huilé, qui n'est point huilé, à quoi l'on n'a pas mis d'huile. Ressorts, rouages inhuilés.

INHUMABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut pas être inhumé, qui n'est pas digne d'être inhumé. La rapidité de la putréfaction rendait les corps inhumables, et il fallait se hâter de les enterrer sans procéder à aucune cérémonie.

INHUMAIN, NE. adj. Non humain, sans humanité, sans pitié, sans charité, dur, cruel. Homme, père, maître inhumain. Femme, fille inhumaine. L'inflexible rigueur d'un maître *inhumain*. (Lav.) Ces barbares réduisent toute l'humanité à n'être pas *inhumains*. (Bouhours.)

— Fig. En parlant des êtres métaphysiques. Cœur inhumain. Ame, loi, action inhumaine. Il n'y a guère de peuples dont la religion n'ait été *inhumaine* et sanglante. (Volt.) Il fut vainqueur et rendit sa victoire *inhumaine*. (Id.) Il se plaignit du traitement *inhumain* qu'on lui fit supporter. (***) Il y avait dans ce pays une loi, une coutume *inhumaine*. (Acad.)

> Nous venons de lui porter des nouvelles heureuses,
> Elles sont donc pour vous *inhumaines*, affreuses.
> (Voltaire.)

Quoique des nouvelles puissent être cruelles, elles ne pouvaient être *inhumaines*. *Cruel* se dit également des choses et des personnes; *inhumaine* ne se dit des choses que quand elles blessent l'humanité: un traitement *inhumain*, un supplice *inhumain*. Des nouvelles ne sauraient blesser l'humanité, et une pareille épithète blesse trop la langue et le goût. (La Harpe.)

> Le sang qui coule dans nos veines
> Ne nous a pas été donné
> Pour être, au moindre mal, par nous abandonné
> Aux effusions *inhumaines*
> D'un docteur ignorant, à saigner obstiné
> (Ch. de Mers.)

— Dans le langage des amants et des poètes, se dit d'une femme de mœurs sévères et qui n'écoute point les propos galants. Femme inhumaine. Bergère inhumaine.

> Pourquoi la dois-je aimer cette belle *inhumaine*,
> Puisque je connois bien qu'enfin je lui déplais?
> (L'Astrée.)

— S'empl. subst. dans le même sens.

> Pauvres amants, quelle erreur,
> D'adorer des *inhumaines*! (Molière.)

Racine a manqué à son goût ordinaire quand il a fait usage de ce mot dans le style élevé, dans la tragédie, quand il a dit:

> Hélas! qui peut savoir le destin qui m'amène?
> L'amour me fait ici chercher une *inhumaine*
> Il l'aime, mais enfin cette veuve *inhumaine*
> N'a pavé jusqu'ici son amour que de haine.

INHUMAINEMENT. adv. D'une manière inhumaine, dure, cruelle. Agir, traiter inhumainement. Traîner inhumainement au supplice. Pourquoi sévir *inhumainement* sur des malheureux que le sort a déjà brisés? (Mauguin.) Comme les rois de Babylone traitaient *inhumainement* leurs sujets... (Boss.)

INHUMANISABLE. adj. des 2 g. Non humanisable. Qui n'est pas humanisable, qui ne peut être humanisé, qu'on ne peut humaniser, qu'on ne peut rendre humain. Homme, peuple inhumanisable. Caractère, esprit inhumanisable.

INHUMANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Inhumaniser.

INHUMANISER. v. a. 1^er^ conj. Rendre inhumain. Détruire les sentiments d'humanité. C'est *inhumaniser* le peuple que de lui offrir l'affreux tableau des exécutions sanglantes. (***)

INHUMANITÉ. s. f. Non humanité, manque, défaut d'humanité, de pitié, de charité; dureté, cruauté; tout ce qui tend à faire le malheur d'autrui, à lui causer sans nécessité une vive douleur. Inhumanité grande, extrême, froide, brutale, barbare, féroce. Acte d'inhumanité. Agir, traiter avec inhumanité. Souvent l'arrogance prend le nom de grandeur, et l'*inhumanité* celui de fermeté. (La Bruy.) Il y a de l'*inhumanité* dans la révélation inutile d'un tort ignoré. (Boiste.) Ceux qui prêtent un consentement paisible à la damnation des hommes nourrissent dans le cœur des chrétiens la sécheresse et l'*inhumanité*. (Boss.) La fraude et l'*inhumanité* sapent peu à peu tous les plus solides fondements de l'autorité légitime. (Fén.)

— Action d'inhumanité. Exercer de grandes inhumanités. Telle personne se vante d'être sensible, dont la conduite n'est qu'une longue suite d'*inhumanités*. (Fén.)

INHUMATION. s. f. (pr. *i-nu-ma-ci-on*; ét. lat., *in*, dans; *humatum*, sup. de *humare*, enterrer; rac. *humus*, terre). Enterrement, action de porter, de mettre en terre. Inhumation pompeuse, solennelle. L'inhumation d'un corps. Frais d'inhumation. Procéder à l'inhumation. Assister à l'inhumation. Toute la famille en deuil versait des larmes à son inhumation. Aucune *inhumation* ne peut être faite sans une autorisation de l'officier de l'État civil. (Code expl.) Les canons ont défendu les *inhumations* dans les églises. Les Romains ne souffraient point d'*inhumations* dans l'intérieur des villes. (Méry.)

INHUMBLE. adj. des 2 g. Non humble; qui n'a pas d'humilité. Personne inhumble. Enfant, serviteur inhumble. Tous ces philosophes altiers, *inhumbles*, n'en admirent pas moins la puissance occulte qui fait avancer le sang dans les veines. (Trans-act. philos.)

— Fig. Se dit des êtres métaphysiques ou abstraits. Sentiment, cœur, âme, esprit inhumble. Pensez-vous qu'un cœur méprisant, un esprit *inhumble* soient de nature à inspirer la bienveillance. (Dict. des néol.)

INHUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Inhumer. S'empl. adjectiv. Personne inhumée. Ces tyrans des étaient des tombeaux, encore les rois qui les ont bâtis n'ont-ils pas eu le pouvoir d'y être *inhumés*, et ils n'ont point joui de leur sépulture. (Boss.)

INHUMECTABLE. adj. des 2 g. Non humectable, qui ne peut être humecté. Auquel on ne peut donner d'humidité. Les corps gras sont inhumectables. Ces étoffes sont devenues inhumectables.

INHUMECTATION. s. f. (pr. *i-nu-mèk-ta-ci-on*). Non humectation, défaut, manque, privation d'humectation. L'*inhumectation* du sol est presque constante dans ce pays où les pluies sont rares, et où les cours d'eau ne sont davantage encore. (Boss.)

INHUMECTÉ, ÉE. adj. Non humecté; qui n'est point humecté, qui est sans humectation, privé d'humidité. Ma langue inhumectée s'attachait à mon palais et me brûlait nuit et jour. Le sol *inhumecté* ne produisait plus rien. (Esmenard.)

INHUMER. v. a. 1re conj. Porter, mettre en terre, enterrer; donner la sépulture avec des cérémonies religieuses. Inhumer les morts. On l'inhuma trois jours après sa mort. Ils les inhumèrent sur le haut de la colline. C'est particulièrement en parlant des cérémonies religieuses qui accompagnent la sépulture, qu'on dit Inhumer. On enterre en tous lieux: on *inhume* en terre sainte ou dans les lieux consacrés à cet usage pieux. *Inhumer* est le contraire d'*exhumer*. Les ministres de la religion *inhument* les fidèles; un assassin enterre le cadavre de la personne qu'il a tuée. (Roubaud.) On n'a commencé que vers l'an 1200 à *inhumer* dans les églises les fondateurs et principaux bienfaiteurs. (Hist. eccl.)

— On dit par plaisanterie de ceux qui font insérer quelque chose dans un journal qui a peu de lecteurs, qu'ils s'y font *inhumer*.

— S'INHUMER. v. pron. Être inhumé. Tous les morts s'inhumaient avec grande pompe.

— Fig. Inhumer soi, figurément Se renfermer. Elle s'inhuma toute vivante dans sa retraite, et ne reparut plus dans le monde. Ils s'*inhumèrent* dans leurs livres et leurs travaux. (Moreau.)

INHUMIDE. adj. des 2 g. Non humide; qui n'est point humide; privé d'humidité. Ce sol *inhumide* est favorable à la végétation de la vigne. (Econ. rur.)

INHUMIDITÉ. s. f. Non humidité; privation, manque, défaut d'humidité. L'inhumidité du sol le rend improductif. C'est à l'inhumidité des cordages qu'il faut attribuer la rupture.

INHUMILIÉ, ÉE. adj. Non humilié, qui n'est point humilié, qui est sans humiliation. Assez de travaux avaient honoré les premières années de son existence, pour qu'il espérât passer le reste de ses jours tranquille et *inhumilié*. (Barère.)

INIENCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ἰνίον, derrière de la tête, occiput; κεφαλή, tête). Anat. Monstre dont le cerveau fait hernie par l'occiput.

INIENCÉPHALIE. s. f. Anat. Hernie du cerveau par l'occiput.

INIENCÉPHALIEN, ENNE. adj. Anat. Monstre qui présente le phénomène de l'iniencéphalie.

INIENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'iniencéphalie.

INIGISTE. s. m. (pr. *i-ni-jis-te*; de l'esp. *Inigo*, Ignace). Jésuite, qui appartient à la corporation des jésuites fondée par Ignace de Loyola.

— Boiste, qui a enregistré ce mot, dit qu'il est vieux; pas plus que l'institution (elle date de 1540) qui était assez nouvelle, relativement à notre langue, et qui n'a point envie de mourir. (Ch. Nod.)

INIMAGINABLE. adj. des 2 g. Non imaginable, qui ne peut être imaginé. Aventure inimaginable. Contre-temps inimaginable. Il est tombé dans une fureur inimaginable. Il a l'esprit plein de ruses inimaginables. Des supplices *inimaginables*. (Scarron.) Dieu est *inimaginable*. (Charron.) La mythologie païenne est hideuse par le tableau des amours monstrueux et *inimaginables* dans lesquels elle se complait. (Ablanc.) Pour dignement imaginer ces hautes et divines promesses (du christianisme), il les faut imaginer *inimaginables*, et parfaitement autres que celles de notre misérable expérience. (Montaigne.) L'Akhbar d'Alger contient le récit d'un fait inouï, *inimaginable*, révoltant; d'un fait sans excuse, sans précédent heureusement, et dont on ne trouverait pas d'exemple, je crois, dans les temps de barbarie les plus reculés. (Le prince de la Moskowa.)

INIMAGINABLEMENT. adv. Non imaginablement, d'une manière inimaginable, qui ne peut être imaginé. Peu usité à cause de sa longueur et de sa prononciation peu facile.

INIMAGINATION. s. f. (pr. *i-ni-ma-ji-na-ci-on*). Non imagination, manque, défaut d'imagination. La pauvreté, l'inimagination des moyens qu'il met en œuvre révèle un homme nouveau dans l'art de conduire une œuvre.

INIMAGINÉ, ÉE. adj. Non imaginé, qui n'a point encore été imaginé. Son style offre une foule de néologismes, de figures et de comparaisons *inimaginées*. (Cours de littér.)

INIMITABLE. adj. des 2 g. Non imitable, qui ne peut être imité; qu'on ne peut, qu'on ne saurait imiter. Personne inimitable. Un homme inimitable dans son art, dans ses manières d'agir. C'est un auteur inimitable. L'inimitable La Fontaine. Je donnais pendant ce temps là de l'occupation à la renommée; elle répandait partout que j'étais une actrice *inimitable*. (Le Sage.)

— En parlant des choses. Écrit, style, ouvrage, talent, grâce inimitable. La nature a des beautés inimitables. Les *inimitables* tragédies de Racine ont toutes été critiquées. (Volt.)

INIMITABLEMENT. adv. Non imitablement, d'une manière inimitable, qui ne peut être imité.

INIMITÉ, ÉE. adj. Non imité, qui n'a point encore été imité. Les fables de La Fontaine, les comédies de Molière sont restées dans un style *inimité*, c'est qu'en effet elles sont inimitables. (Le Batteux.)

INIMITIÉ. s. f. (ét. lat., *in*, non; *amicitia*, amitié; changement fréquent de *a* en *e* ou en *i*). Sentiment de malveillance, de haine, antipathie, aversion, rancune. Inimitié grande, ancienne, vieille, profonde, enracinée, irréconciliable, vindicative, héréditaire. Par inimitié. Avoir de l'inimitié pour une personne. Concevoir de l'inimitié contre quelqu'un, encourir son inimitié. Mettre un terme à de longues inimitiés. Inimitié signifie ordinairement une hostilité manifestée, ouverte et durable. Cependant on peut dire: Les *inimitiés* sourdes et déclarées sont plus à craindre que les haines ouvertes et déclarées. (Noël.) L'ivresse échauffait et ranimait entre les familles des *inimitiés* assoupies ou mal éteintes. (Rayn.) Les *inimitiés* sont très-dangereuses chez un peuple libre. (Montesq.) On a vu les sentiments être héréditaires, et l'*inimitié* se perpétuer dans les familles. (Cabanis.) Il existait entre ces familles d'anciennes *inimitiés*. (Acad.) Les *inimitiés* survivent aux ennemis. (Max. lat.) M. de La Harpe et M. Dorat se sont distingués jusqu'à présent, indépendamment de leurs talents, par une illustre *inimitié*. (Grimm.)

— *Inimitié* s'oppose à Rancune, en ce sens qu'Inimitié exprime ordinairement un sentiment ennemi déclaré, et Rancune un mauvais vouloir dissimulé. L'inimitié n'exclut pas la dignité, la noblesse: la rancune renferme la faiblesse, la lâcheté, la bassesse.

— Se dit par extens. des animaux, pour signifier une antipathie naturelle. Il y a naturellement de l'inimitié entre les chats et les souris. Il y a une inimitié naturelle entre les chiens et les chats. C'est sur cette inimitié naturelle qu'est fondé ce proverbe trivial: Ils vivent comme chien et chat, pour signifier qu'il n'y a point de sympathie entre eux, qu'ils vivent dans de mauvais rapports.

INIMPLORABLE. adj. des 2 g. Non implorable, qui n'est pas implorable, qui ne peut être imploré. Soustrait aux regards de tous ses sujets, il était devenu inimplorable.

INIMPLORÉ, ÉE. adj. Non imploré, qui n'a point été imploré. Attend-il que ces divinités *inimplorées* viennent d'elles-mêmes lui porter leur secours? (Volney.)

INIMPORTANT, ANTE. adj. Non important, qui n'est point important, qui est sans importance. Fait inimportant. Nouvelle inimportante. Laissez les faits *inimportants* qui fatiguent l'attention et nuisent à l'intérêt du sujet. (Marmontel.) Il ne nous envoie jamais que des nouvelles *inimportantes*, ou du moins qui pour nous ont fort peu d'intérêt. (Pocquel.)

INIMPORTUNABLE. adj. des 2 g. Non importunable, qui ne peut être importuné, qu'on ne peut importuner. Tous ces gens se sont rendus inimportunables en ne laissant nul accès au public.

INIMPORTUNÉ, ÉE. adj. Non importuné, qui n'est point importuné, qui ne reçoit nulle importunité. C'est l'homme du monde le plus retiré, le plus *inimportuné* que je connaisse. (Moreau.)

INIMPRIMABLE. adj. des 2 g. Non imprimable, qui ne peut être, qui ne doit pas être imprimé. Tous ces écrits raturés, barbouillés, ne sont pas inimprimables.

INIMPRIMÉ, ÉE. adj. Non imprimé, qui n'est point imprimé, qui n'a point été livré à l'impression. Notes, observations inimprimées. Ouvrages inimprimés. Il remporta les ouvrages inimprimés. On doit regretter que les notes marginales soient restées *inimprimées*. (Cond.)

ININDUSTRIE. s. f. Non industrie; manque, défaut d'industrie. Néologisme de Mirabeau.

ININDUSTRIEL, ELLE. adj. Non industriel, qui n'a point d'industrie, qui n'est point apte à l'industrie. Homme inindustriel. Toutes ces contrées sont inindustrielles.

ININDUSTRIEUX, EUSE. adj. Non industrieux, qui n'est point industrieux, qui est privé d'industrie. Les habitants sont inactifs, inindustrieux.

ININFLAMMABILITÉ. s. f. Non inflammabilité, qualité de ce qui n'est point inflammable. La qualité contraire à l'inflammabilité, c'est l'ininflammabilité. L'ininflammabilité de certains corps joue en chimie un rôle important. ‖ Fig. Ininflammabilité de caractère.

ININFLAMMABLE. adj. des 2 g. Non inflammable, qui n'est point inflammable, susceptible de produire de la flamme. Beaucoup de corps sont ininflammables.

— Fig., en parlant des êtres métaphysiques ou abstraits. Âme ininflammable, qui n'est point susceptible de s'enflammer, de montrer de l'enthousiasme. Cœur ininflammable, qui n'est point capable de passion, d'amour.

ININFLAMMATION. s. f. (pr. *i-nin-flam-ma-ci-on*). Non inflammation, défaut, manque d'inflammation. L'ininflammation de ces corps a été rendue évidente.

ININFORMABLE. adj. des 2 g. Non informable, qui ne peut être informé. Tous ceux qui étaient restés à bord étaient ininformables.

— Fig. Qui ne peut être mis en forme, qu'on ne peut mettre en forme. Une telle disposition des matières est ininformable.

ININFORMATION. s. f. (pr. *i-nin-for-ma-ci-on*). Non information, défaut, manque d'information. L'ininformation dans laquelle on l'a laissé excuse sa conduite.

ININFORMÉ, ÉE. adj. Non informé, qui n'a point été informé, qui est privé d'information. Ils demeurèrent longtemps *ininformés* du sort de leurs malheureux compagnons. (N***)

ININFUSABLE. adj. des 2 g. Non infusable, qui ne peut point être infusé, qui ne peut produire une infusion. Plantes ininfusables. Substances ininfusables. Corps ininfusables, qui ne sont point organisés pour produire une infusion.

ININFUSÉ, ÉE. adj. Non infusé, qui n'est point infusé, qui n'a point donné d'infusion. Plantes ininfusées.

ININFUSION. s. f. Non infusion, manque, absence d'infusion; résultat de ce manque, de cette absence. L'ininfusion a suspendu nos expériences. Nous avons été retardés à cause de l'ininfusion.

ININGÉNIEUSEMENT. adv. Non ingénieusement, d'une manière non ingénieuse, sans génie. Quel intérêt peuvent inspirer toutes ces productions faites à la hâte, *iningénieusement* traitées, et dont le but est la spéculation? (Ch. Nodier.)

ININGÉNIEUX, EUSE. adj. Non ingénieux, qui n'est point ingénieux, qui manque de génie, qui est sans esprit, sans invention. Procédé iningénieux. Ils ne pouvaient prétendre à captiver l'attention par des procédés *iningénieux* et stériles. (Linguet.)

ININGÉNU, UE. adj. Non ingénu, qui n'est point ingénu, qui manque d'ingénuité. Personne iningénue. Esprit iningénu. Ce n'est pas qu'elle fût *iningénue*, mais trop d'événements avaient éclairé son intelligence pour qu'elle se laissât surprendre. (Mme Bachellery.)

ININGÉNUITÉ. s. f. Non ingénuité, manque, défaut, absence d'ingénuité. L'*iningénuité* peut être naturelle; elle peut n'être que la perte de l'ingénuité. (N***)

ININGÉNUMENT. adv. Non ingénument, sans ingénuité, avec connaissance de cause. Agir iningénument.

ININJECTABLE. adj. des 2 g. Non injectable, qui ne peut être injecté, qu'on ne peut injecter. Matières ininjectables. Solutions, liquides ininjectables.

ININJURIABLE. adj. des 2 g. Non injuriable, qui ne peut être injurié, qu'on ne peut injurier. Être ininjuriable, c'est être descendu si bas dans l'opinion, avoir tellement perdu l'estime, que l'injure n'a plus de prise, ou, au contraire, être monté si haut dans l'opinion, dans l'estime, que l'injure ne peut monter, atteindre jusque-là.

ININJURIÉ, ÉE. adj. Non injurié, qui n'est, n'a point été injurié, n'a point reçu d'injures. Pourquoi vous plaignez-vous? seul entre nous ici vous restez *ininjurié*. (Moreau.)

ININSCRIPTION. s. f. (pr. *i-ninss-crip-ci-on*). Non inscription, défaut, manque d'inscription. L'ininscription des voyageurs sur le registre est passible d'une amende.

ININSCRIT, ITE. adj. Non inscrit, qui n'est, n'a point été inscrit, qui est sans inscription. Il y a une foule d'articles ininscrits.

ININSPIRÉ, ÉE. adj. Non inspiré, qui n'est point inspiré, qui est sans inspiration. Comment en face de tant de grandeur, de majesté, peut-il demeurer muet, *ininspiré*? (Ballanche.)

ININSTRUCTIF, IVE. adj. Non instructif, qui n'est point instructif, qui ne donne, ne laisse point d'instruction. Travail ininstructif. Documents ininstructifs. Le travail qu'il nous a envoyé ne jette aucune lumière; il est obscur, *ininstructif*, et laisse au même point la question. (Régnier.)

ININSTRUCTION. s. f. (pr. *i-ninss-truk-ci-on*). Non instruction, défaut, manque, absence d'instruction. Il fut congédié tout autant pour son inexactitude que pour son *ininstruction*. (Gén. Lamarque.)

ININSTRUIT, ITE. adj. Non instruit, qui n'est point instruit, qui est sans instruction. Ils sont sortis du collège peut-être trop savants sur ce qu'il valait mieux qu'ils ignorassent, et complètement *ininstruits* sur ce qu'ils auraient dû connaître. (Lacroix.)

— Sans information, qui ignore. Les ministres ininformés, *ininstruits* de ces nouvelles, ne purent prendre aucune disposition. (Dict. des néol.)

— En parlant des procès. Qui n'est point préparé, disposé pour être jugé. Il est célèbre au palais non pour les causes qu'il fait avancer, mais pour celles qu'il laisse ininstruites.

ININTELLECTUEL, ELLE. adj. Non intellectuel, qui n'appartient pas à l'intellect, à l'entendement, qui dépend de la matière. Il y a une sensibilité organique inintellectuelle qui est la cause occasionnelle de la sensibilité intellectuelle et qui la précède.

ININTELLIGENCE. s. f. Non intelligent, défaut, manque, absence d'intelligence. Agir, diriger, conduire avec inintelligence.

ININTELLIGENT, ENTE. adj. Non intelligent, qui n'est point intelligent, qui manque d'intelligence. Il n'est pas croyable qu'on soit inintelligent à ce point. On ne reste pas longtemps *inintelligent* de ses propres intérêts. (Baill.)

ININTELLIGEMMENT. adv. (pr. *i-nin-tel-li-ja-man*). Non intelligemment, non avec intelligence, sans intelligence. Tous ses rapports sont faits sans clarté, inintelligemment, et n'ont aucune valeur.

ININTELLIGIBILITÉ. s. f. Non intelligibilité, qualité d'être inintelligible. L'inintelligibilité du texte m'a obligé à de nombreuses recherches.

ININTELLIGIBLE. adj. des 2 g. Non intelligible, qui ne peut être compris, qu'on ne peut entendre, comprendre, expliquer; incompréhensible. Pensée, raisonnement, parole, phrase, discours, langage, style, texte, système, doctrine inintelligible. Les preuves, les explications d'un mystère sont plus *inintelligibles* que le mystère même. (Le P. Castel.) Cet auteur prétend que, sans le secours des accents, le sens de l'Écriture sainte serait souvent obscur, quelquefois même *inintelligible*. (Jour. des Sav.)

— Par extens. Se dit des personnes. Nous feignons de trouver *inintelligibles* ceux qui veulent nous faire comprendre nos torts. (Boiste.)

— Syn. comp. ININTELLIGIBLE, INCONCEVABLE, INCOMPRÉHENSIBLE. *Intelligible*, a rapport à l'expression, à la forme; *compréhensible* se rapporte à la nature même de l'objet, au fond. Ce qui est *inintelligible* est vicieux, il faut l'éviter; ce qui est *inconcevable* est surprenant, il faut s'en défier; ce qui est *incompréhensible* est sublime, il faut le respecter.

ININTELLIGIBLEMENT. adv. Non intelligiblement, d'une manière inintelligible. Parler, rédiger inintelligiblement. Il bégaie et prononce inintelligiblement.

ININTENTION. s. f. (pr. *i-nin-tan-ci-on*). Non intention, manque, absence d'intention. Le contraire de l'intention. L'inintention de faire une chose, c'est la pensée, le sentiment, la volonté de ne point la faire. Ne lui reprochez point ce malheur, il en est cause sans le vouloir, son inintention est manifeste.

ININTENTIONNELLEMENT. adv. (pr. *i-nin-tan-ci-o-nel-le-man*). Non intentionnellement, non avec intention, sans intention. Je demande que l'histoire, qui commence à s'occuper de nous, veuille bien ne pas me confondre avec mes meilleurs amis, tous *inintentionnellement* usurpateurs de la souveraineté du peuple. (Cormen.)

ININTERPRÉTABLE. adj. des 2 g. Non interprétable, qui ne peut être interprété, qui n'est pas susceptible d'interprétation. Est-il bien certain que l'Apocalypse, ininterprétée jusqu'ici, sera toujours *ininterprétable*? (Maury.)

ININTERPRÉTATION. s. f. (pr. *i-nin-ter-pré-ta-ci-on*.) Non interprétation, manque, défaut, absence d'interprétation. L'ininterprétation des textes nous a laissés dans l'embarras.

ININTERPRÉTÉ, ÉE. adj. Non interprété, qui n'est point, n'a point été interprété, n'a point reçu d'interprétation. La femme comme la nature a des secrets *ininterprétés* parce qu'ils sont ininterprétables. (Balzac.)

ININTERROMPU, UE. adj. Non interrompu. Période de temps ininterrompue. Suite d'expériences ininterrompues. Les cèdres, de plus en plus nombreux, formèrent bientôt une forêt *ininterrompue*. (Courr. fr.)

ININTERRUPTION. s. f. (pr. *i-nin-tèr-rup-ci-on*). Non interruption, continuité. L'ininterruption des expériences nous a permis d'arriver à des résultats.

ININVENTIF, IVE. adj. Non inventif, qui n'est point inventif, qui n'a point, qui manque, qui n'est point capable d'invention. Son esprit *ininventif* le condamne à suivre les chemins battus, et comme on dit les ornières de la routine. (Démocr. pac.)

ININVENTION. s. f. (pr. *i-nin-van-ci-on*). Non invention, manque, défaut, absence d'invention. Toute cette partie du poème est d'une pauvreté, d'une *ininvention* qui surprend chez un auteur d'ailleurs fort ingénieux. (Cours de littér.)

ININVITABLE. adj. des 2 g. Non invitable, qui n'est point invitable, qui ne peut être invité. Si vous ne voulez point blesser ceux que vous conviez, n'appelez point en même temps des personnes sans procédés, sans délicatesse, *ininvitables* en un mot. (Grimm.)

ININVITÉ, ÉE. adj. Non invité, qui n'est point, n'a point été invité, qui n'a point reçu d'invitation. Si nous les avons laissés *ininvités* c'est qu'en vérité ils étaient ininvitables. (N***)

INIODYME. s. m. (ét. gr., ἰνίον, derrière de la tête, occiput; δι, pour δύο, deux; ἅμα, ensemble). Anat. Monstre dû à la réunion de deux individus par l'occiput.

INIODYMIEN, ENNE. adj. Anat. Qui offre le phénomène de l'iniodymie.

INIODYMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à l'iniodymie.

INIOPE. s. m. (ét. gr., ἰνίον, occiput; ὤψ, œil). Anat. Monstre qui a un œil imparfait à l'occiput.

INIOPIE. s. f. Anat. Présence anormale d'un œil à l'occiput.

INIOPIEN, ENNE. adj. Anat. Monstre qui présente le phénomène de l'iniopie.

INIOPIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à l'iniopie.

INIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, priv.; *æquus*, équitable, égal, juste; changement de *æ* en *i*, à cause de la juxtaposition). Contraire à la probité, à l'équité, à la justice, injuste à

l'excès, méchant. Juge, jugement inique. Cela est inique.

— Syn. comp. INIQUE. INJUSTE. Il y a cette différence entre *inique* et *injuste*, que le premier mot a une signification restreinte et le second un sens plus général, plus étendu. L'homme peut être *injuste* de mille manières; l'homme *inique* est celui qui agit contre la justice, l'équité, les lois. On dit un homme *injuste* et un juge *inique*. Action *injuste* et jugement *inique*. C'est être un juge *inique* que de n'entendre qu'une partie.

INIQUEMENT. adv. D'une manière inique. Procéder, juger iniquement. Pilate condamna Jésus iniquement.

INIQUIDENCE. s. f. Inadvertance. || Iniquité. Vieux.

INIQUITÉ. s. f. Action contraire à la probité, à l'équité, à la justice, injustice excessive, criante, méchanceté. Iniquité révoltante, monstrueuse. Un acte d'iniquité. Iniquité d'un juge, d'un jugement. Iniquité évidente d'un arrêt. C'est le comble de l'iniquité. Commettre une iniquité, des iniquités. Tout jugement prononcé par passion est une *iniquité*, fut-il juste. (Boiste.) Cette éloquence pathétique, en faisant horreur à ses juges de l'*iniquité* qu'ils allaient commettre, leur aurait épargné un crime irrémissible et un opprobre ineffaçable. (Marmont.) C'est là qu'on s'instruit par quelles *iniquités* secrètes le puissant et le riche arrachent un reste de pain noir à l'opprimé, qu'ils feignent de plaindre en public. (J.-J. Rouss.)

— Ascétiq. Corruption des mœurs, débordement des vices. Péché. Il était venu tout exprès de Paris pour consommer son *iniquité*. (Volt.) Il ne se laissa point ébranler par l'*iniquité* du temps. (Barth.) Si j'avais tourné les regards de mon cœur vers l'*iniquité*, le Seigneur ne m'aurait pas exaucé. (La Harpe.) L'homme fut donc laissé à lui-même; ses inclinations se corrompirent, ses débordements allèrent à l'excès, et l'*iniquité* couvrit toute la surface de la terre. (Boss.) Il y avait une âme pure des *iniquités* des siècles. (Id.) Les hommes, comme enfants d'Adam, portent l'*iniquité* de leur premier père. (Id.) La passion de Jésus-Christ fut l'œuvre de l'*iniquité*. (Le P. Gobinet.) Boire l'*iniquité*, s'abreuver à la coupe de l'*iniquité*. (St Jean.)

— C'est un homme rempli d'iniquité. Il a comblé la mesure de ses iniquités. Enfant de l'iniquité. Jésus-Christ a porté nos iniquités, a lavé nos iniquités, s'est chargé de nos iniquités. Seigneur, remettez-nous nos iniquités.

INIRINDA et **INIRITA**. Géogr. Rivière de la Nouvelle-Grenade. || Contrée arrosée par cette rivière.

INIRRITABLE. adj. des 2 g. Non irritable, qui n'est point irritable, qui n'est point susceptible d'être irrité, d'avoir de l'irritation. Caractère, esprit inirritable.

INIRRITABILITÉ. s. f. Non irritabilité, nature de l'âme de n'être point irritable, de n'être point susceptible d'irritabilité. L'*inirritabilité* du caractère écarte la passion, l'emportement, et maintient l'empire de la raison. (Corne.)

INIRRITATION. s. f. (pr. *in-ir-ri-ta-ci-on*). Non irritation, calme de l'âme, sang-froid. L'inirritation du caractère, de l'esprit. L'inirritation de son caractère est telle qu'il supporte patiemment les plus injustes persécutions. Rien ne trouble la sérénité de son âme, l'inirritation de son esprit.

INIRRITÉ, ÉE. adj. Non irrité, qui n'est point irrité. Les plus violentes injures le laissèrent inirrité, dans un calme surprenant.

INITIABLE. adj. des 2 g. (pr. *i-ni-ci-a-ble*; ét. lat., *in*, dans; rad. *itum*, supin de *ire*, aller). Qui peut être initié, digne d'être initié. Aucun des candidats n'était initiable. Ne sont initiables que ceux qui ont rempli les formalités voulues.

INITIAL, ALE. adj. (pr. *i-ni-ci-al*). Qui commence, qui se trouve au début, qui sert d'introduction. Lettre initiale. Voyelle, consonne, syllabe initiale. Mot, discours initial. Un *a* initial. Un *b* initial. La lettre initiale d'un nom propre est toujours une majuscule. La lettre initiale d'un mot qui suit un point doit être majuscule. Les lettres initiales, chez les antiquaires, sont les premières lettres d'un mot mises pour le mot entier, ou dans des inscriptions, ou sur des médailles. P. P., *pater patriæ*. P. F. A., *Pius*, *Felix*, *Augustus*. On distingue les lettres initiales des abréviations à l'on joint plusieurs lettres. Tr. pot., *tribunitid potestate*, par l'autorité des tribuns. Aug. *Augustus*, Auguste. Si l'on avait toujours ponctué les lettres *initiales*, il serait aisé de les reconnaître, et de distinguer quand il en faut joindre quelques-unes pour le même mot; mais parce qu'on a négligé souvent de le faire, particulièrement dans le Bas-Empire et dans les petites médailles, on n'y trouve pas la même facilité, et il entre souvent bien de l'arbitraire dans le déchiffrement de ces lettres. (Trév.)

— En termes de calligraphie et d'imprimerie, plus particulièrement, Lettre qui commence un livre, un chapitre; elle est ordinairement plus grande que les majuscules du texte, et quelquefois accompagnée d'ornements.

— Il s'empl. substantiv. et est alors fém. pour Lettre initiale. Il n'a signé ce billet que de l'initiale de son nom, de son initiale. Dans ce manuscrit les initiales sont en rouge. Il a fait toutes les initiales à main levée. Les *initiales* des noms sont des voiles transparents sous lesquels, tantôt on cache à demi son nom, tantôt ceux que l'on veut faire deviner au lecteur. (Ourry.) Quelquefois notre langue pudique emploie l'*initiale* pour éviter la transcription entière d'un jurement. (Id.)

— substantiv. encore, mais alors masc. par analogie avec Radical, final. Dans le mot *illisible* on distingue l'initial *il*, le radical *lis* et le final *ible*.

INITIALES ou **INITIAUX**. adj. et s. (pr. *i-ni-ci-a-les*). Myth. Fêtes ou mystères de Cérès.

INITIATEUR, TRICE. adj. (pr. *i-ni-ci-a-teur*). Qui initie, celui qui est chargé de l'initiation. Souvent l'*initiateur* dut périr de la main de l'initié. (Ballanche.) Orphée périt misérablement, comme tous les *initiateurs*. (Id.) Orphée, Homère, Hésiode, ont été les premiers *initiateurs* de la Grèce dans le culte, dans l'histoire et dans la morale. (Bignan.)

INITIATIF, IVE. adj. (pr. *i-ni-ci-a-tif*). Qui donne, laisse l'initiative.

INITIATION. s. f. (pr. *i-ni-ci-a-ci-on*). Action d'initier ou d'être initié. Cérémonie par laquelle on était initié à la connaissance, à la participation de certains mystères dans les religions anciennes et les sociétés secrètes. Les cérémonies de l'initiation. Etre admis à l'initiation. Initiation imposante, ridicule. On ne peut désigner plus clairement la loi du secret et de l'*initiation*. (Volt.)

— Par extens. Introduction, premières connaissances. La Statique du P. Pardies est un petit chef-d'œuvre; ce n'est pourtant qu'une *initiation* à cette science. (Mém. de Trév.)

— Titre des hymnes composés sous le nom d'Orphée, par Onomacrite, contemporain de Pisistrate.

INITIATIVE. s. f. (pr. *i-ni-ci-a-ti-ve*). Faculté de commencer, liberté, droit de choisir. Avoir, donner, prendre l'initiative. L'athéisme et le fatalisme dogmatique ont fait place à un doute universel non moins accablant, à une *initiative* de liberté qui met en nous-mêmes la cause principale du bonheur ou du malheur. (Ste-Beuve.)

— Polit. Faculté de faire des propositions de loi sans qu'elles soient provoquées par le pouvoir royal. En France, les deux Chambres ont conquis l'initiative.

INITIÉ, ÉE. part. pass. du v. Initier. S'emploie adjectiv. Les païens ne laissaient entrer dans leurs temples que ceux qui étaient *initiés* dans leurs mystères et cérémonies. Apulée dit qu'il avait été *initié* à tous les mystères. (Dupuy.)

— Par extens. Qui a connaissance de. Menou, qui seul avait été *initié* au secret, annonça dans Alexandrie le départ du général Bonaparte, et la désignation qu'il avait faite du général Kléber pour lui succéder. (Thiers.) Le microscope nous a *initiés* dans la connaissance de la configuration intérieure des corps. (Brill.-Sav.)

— subs. Tous les initiés furent appelés par rang d'ancienneté. Aucun des initiés ne refusa. Les *initiés* s'engageaient à remplir certains devoirs et certaines formalités prescrites, qu'on exigeait d'eux. (Lav.) On reprochait aux *initiés* de ne se traiter de frères et de sœurs que pour profaner ce nom sacré. (Volt.)

— Par extens. Qui est au courant des difficultés d'une science, d'un art, d'un emploi. Qui connaît les détours, les ruses, les finesses des sentiments et des passions. Quand les pères ont parlé à ceux qui n'étaient pas encore *initiés* aux mystères de la religion, ils ont usé d'une sage réserve. (Hist. rel.)

INITIER. v. a. 1^re^ conj. (pr. *i-ni-ci-é*). *J'initie, nous initions. J'initiais, nous initiions, vous initiiez*, etc. Révéler à quelqu'un les mystères d'un culte, d'une secte, d'une association, le recevoir au nombre de ceux qui font profession de quelque culte particulier, l'admettre à la participation de certaines cérémonies secrètes. Initier quelqu'un aux mystères. On se fait souvent *initier* dans des mystères, non pour y croire, mais pour duper. (Boiste.)

— Par extens., Donner la connaissance d'une chose, enseigner les difficultés, les arcanes d'une science, d'un art, d'une profession, d'un emploi, d'une industrie; faire connaître les détours, les finesses, les ruses des sentiments, des passions. Nous l'avons initié parmi nous. Il n'est pas encore initié parmi eux. Il n'est pas initié dans cette affaire, dans le secret. La nature semblait l'avoir initié à tous ses secrets. Initier quelqu'un à la philosophie, à la politique, dans les secrets de la philosophie, de la politique. L'ardeur de sa passion l'*initia* bien vite à toutes les ruses de l'amour. (Demoust.)

— S'INITIER. v. pron. Initier soi. S'initier à. S'initier dans. Les esprits faux et les mauvais cœurs s'*initient* aisément dans les mystères de l'iniquité. (Boiste.) On risque de perdre l'esprit en voulant s'*initier* dans les ténébreux mystères de l'idéologie. (Id.)

INITION. s. f. (pr. *i-ni-ci-on*). Entrée, commencement. Sans fin, sans *inition*. (De Meung.) Vieux et inus.

INJECTÉ, ÉE. part. pass. du v. Injecter. S'empl. adjectiv. Se dit du liquide, du corps qu'on a injecté, ou bien du corps lui-même qui a reçu l'injection. Une liqueur injectée, celle qui a été introduite; un corps injecté, celui dans lequel on a introduit l'injection.

— Médec. *Face injectée, œil injecté.* Coloré en rouge par l'engorgement du sang dans les capillaires veineux.

INJECTER. v. a. 1^re^ conj. (ét. lat., *in*, dans; *jectum*, supin de *jacere*, jeter; *jactum*, en composition, est devenu *jectum*, parce que ordinairement, quand deux mots antérieurement séparés sont réunis en un seul, la voyelle de la première syllabe du second mot se change, et notamment *a* en *e* ou *i*). Médec. Jeter, introduire dans; faire des injections, introduire de l'eau, un liquide, une liqueur avec un tube, une seringue, dans la bouche, les oreilles, les parties génitales, les plaies, les veines; dans les organes des végétaux. Injecter une liqueur colorée dans les vaisseaux des animaux, afin qu'on en puisse observer plus exactement la distribution, la situation, les ramifications. Injecter une décoction dans le rectum, dans une fistule; injecter du lait dans l'oreille. Si l'on injecte des acides dans les veines d'un animal, ils le tuent, quoiqu'ils ne lui fasseut aucun mal s'il les avale.

— *Injecter un sujet, un cadavre.* Remplir ses veines, ses artères d'une liqueur qui le conserve.

— *Injecter une plaie.* Injecter des liqueurs dans une plaie pour la rafraîchir, la nettoyer.

— Absol. *Injecter de cire* ou *de térébenthine* colorée avec du noir de fumée, avec du vermillon. L'art d'injecter.

— S'INJECTER. v. pron. Injecter en soi. S'injecter de l'eau, un liquide dans un organe.

— Être injecté. L'eau d'huître s'injectait dans l'oreille, était injectée pour donner du ton, de l'action à l'organe auditif, en nettoyant la paroi externe.

INJECTEUR, TRICE. adj. Qui sert à faire des injections, à injecter; qui injecte. Tube injecteur. Conduit injecteur.

INJECTEUR. s. m. Chim. Celui qui injecte, qui fait des injections. Ruysch est un célèbre injecteur Gannal est le premier injecteur de nos jours.

INJECTION. s. f. (pr. *in-jek-ci-on*). Action d'injecter. On conserve les cadavres par l'injection. Les vaisseaux pendant la vie sont susceptibles d'une injection naturelle et spontanée dont on voit un exemple frappant dans les arborisations rouges qui se manifestent sur le blanc de l'œil.

— Résultat de cette action. L'injection du sang dans les vaisseaux blancs peut être rouge ou bleuâtre, suivant qu'il s'agit du sang artériel ou veineux.

— Le liquide injecté. L'injection était trop chaude, trop froide. Injection émolliente, détersive, aromatique. Injection d'eau de graine de lin. Injection de cire, de suif, de térébenthine. Injection colorée. Une injection de colle de poisson colorée avec la cochenille, rend à un cadavre les couleurs de la vie. C'est au moyen d'une injection de sulfate d'alumine que M. Gannal conserve les corps d'une manière si remarquable.

— Art d'injecter. L'injection est un art nouveau qui a beaucoup perfectionné les préparations anatomiques, et qui consiste à injecter quelque liqueur dans les vaisseaux des viscères, pour augmenter leur diamètre, leur donner une couleur plus forte et les préserver de la putréfaction.

— Dr. rom. Impôt établi par Justinien pour l'enterrement des morts dans les calamités publiques, la peste, la famine, etc. Le fléau passé, les survivants payaient l'injection.

INJONCTION. s. f. (pr. *in-jonk-ci-on*; ét. lat., *in*, sous; *junctum*, supin de *jungere*, mettre sous le joug; de ζυγός, joug, soumission). Ordre, commandement, prescription. Faire injonction. Recevoir injonction. Injonction formelle. Après cette injonction, Un arrêt portant injonction. On a fait *injonction* à ce corps de se trouver dans telle ville, à telle époque. (Acad.)

INJOUABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut, ne doit pas être joué. La raison en est que la pièce est *injouable* avec les acteurs que nous avons. (Volt.)

INJOYEUX, EUSE. adj. Non joyeux, qui n'est pas joyeux, qui n'a pas, n'éprouve pas de joie. Avoir l'air triste, injoyeux, mécontent.

INJUDICIAIRE. adj. des 2 g. Non judiciaire, qui n'a point le caractère, les formes judiciaires. Récuser une procédure à cause des formes injudiciaires.

INJUDICIAIREMENT. adv. Non judiciairement, sans formes judiciaires. Procéder injudiciairement.

INJUDICIEUSEMENT. adv. Non judicieusement, d'une manière injudicieuse, qui manque, qui est privé de jugement. Agir, raisonner injudicieusement.

INJUDICIEUX, EUSE. adj. Non judicieux, sans jugement exact. Homme, esprit injudicieux. Cet homme très-judicieux, à qui j'ai ouï dire *injudicieux*, c'est Chapelain. (Ménage.)

INJUGÉ, ÉE, adj. Non jugé, qui n'est point jugé, qui est sans jugement rendu à son égard. Ils durent se retirer injugés, et revenir à l'audience suivante. On appela toutes les causes qui étaient restées *injugées*. (Trublet.)

INJURABLE adj. des 2 g. Non jurable, qui ne peut être juré, qu'on ne peut jurer. Etre injurable, c'est n'avoir point les conditions voulues pour être juré. Un serment injurable.

INJURE, s. f. (ét. lat., *in*, à l'opposé de, contraire; *jus, juris*, droit. C'est du génitif que se forment les mots dérivés du subst.). Dans son acception la plus large, s'applique à tout ce qui est contre la justice et dans une acception moins étendue, signifie Outrage de faits ou de paroles.

— Particulièrement, Reproche qui n'est pas fondé; parole qui sans motif légitime blesse la réputation, l'honneur, attaque le crédit; calomnie, insulte, invective, propos offensant, outrageant, nuisible; terme de mépris. Injure grande, grave, extrême, gratuite, grossière, affreuse, odieuse, épouvantable, atroce, irréparable, cruelle, infâme, sanglante. Dire, adresser, proférer, vomir, écrire, faire des injures. Supporter, endurer, souffrir, dévorer des injures. Repousser, laver, venger, oublier, pardonner des injures. Réparer, mépriser une injure. Rendre, donner, faire satisfaction d'une injure. Rendre injure pour injure. En venir aux injures. Eclater en injures. Charger quelqu'un d'injures. Les *injures* les plus sensibles, dit-on, sont les railleries. (Volt.) S'il y a un côté respectable et frappant dans notre religion, c'est le pardon des *injures*, qui d'ailleurs est toujours héroïque quand ce n'est pas un effet de la crainte. (Id.) Les *injures* n'atteignent que ceux qui ne s'élèvent pas au-dessus d'elles. (Boiste.) Il y a vingt-cinq ans, le nom de constitutionnel était une *injure*. (De Pradt.) La sagesse de la loi ne commet la réparation des *injures* qu'à ceux qui ne les ont point reçues. (M. Esp.) Je vous avertis, ma très-chère, que vous n'aimez point à lire, et que votre fils tient cela de vous. Je vous dis cette *injure* pour me venger de celle que vous m'avez faite. (Sév.) Appeler quelqu'un ingrat, c'est lui dire la plus grande des *injures*. (P. Syrus.) Louer les princes des vertus qu'ils n'ont pas est leur dire impunément des *injures*. (La Rochef.) Les Arabes, peuple brigand, se faisaient souvent des *injures* et des injustices. (Montesq.) Vous ne lui ferez pas l'*injure* de le croire capable d'une telle action; pourquoi lui faire l'*injure* de le soupçonner? (Fén.) Ceux qui ont fait la plus grande des *injures* s'en souviennent encore mieux que ceux qui la reçoivent. (Guich.) On oublie plus facilement l'*injure* qu'on a reçue que l'injure qu'on a faite. (Dr Thouvenel.) Je lui pardonne sans peine ses *injures*, en faveur de quelques traits ingénieux et plaisants dont son ouvrage m'a paru semé. (Volt.) J'ai dévoré toujours cette *injure*. (Id.) Je sais supporter les malheurs et les *injures*. (Id.) Si vous m'aimez, n'ajoutez pas cette *injure* à l'*injure* qu'il m'a faite. (Id.) Louez une femme de sa beauté, elle vous pardonnera toutes vos *injures*. (Boiste.) Le sage reçoit les *injures*, mais ne les accepte pas. (Merc.) A Rome, les esclaves ne pouvaient avoir aucune justice contre les insultes ni contre les *injures*. (Montesq.) On vit un simple particulier ne cesser de l'interrompre et de l'outrager, le suivre avec des *injures* jusque dans sa maison. (Barth.) Un homme sage est au-dessus de toutes les *injures* qu'on peut lui dire. (Mol.)

Orgueilleuse rivale, on t'aime, et tu murmures!
Souffrirai-je à la fois ta gloire et tes *injures*! (Rac.)

J'y suis encor, malgré tes infidélités,
Et malgré tous mes Grecs, honteux de mes bontés;
Je leur ai commandé de cacher mon *injure*. (Id.)

Lorsque l'*injure* part d'un objet plein d'appas,
On fait force projets qu'on n'exécute pas. (Molière.)

— Fig., en parlant des êtres métaphysiques. Ce serait faire une injure à votre réputation que de mettre en doute votre exactitude. Le ton que vous prenez en parlant de lui est une *injure* à sa mémoire. (Fonfrède.) Sa conduite dissolue est une outrageante *injure* à la mémoire vénérable de son illustre père. (Moreau.) Il pourrait faire cette *injure* aux chastes feux de done Elvire? (Mol.) C'est une *injure* gratuite au zèle qu'il a montré, que de lui reprocher amèrement les fautes qu'il a laissé échapper. (Barth.) Il commençait à sentir les *injures* de la froide vieillesse. (Fén.) Et si pour lui du sort ils ont craint les *injures*. (Delille.)

Et ton nom paraîtra dans la race future
Aux plus cruels tyrans la plus cruelle *injure*. (Rac.)

— En parlant des choses. Le tort, le dommage que le temps par sa durée, le temps et l'air par leur intempérie, leurs variations, sont susceptibles de causer. L'église métropolitaine de Paris, Notre-Dame, a beaucoup souffert des *injures* de l'air et du temps. (Martin.) Les *injures* de l'air et des saisons. (J.-J. Rouss.) Ma santé, si robuste contre les fatigues et les *injures* de l'air, ne peut résister aux intempéries des passions. (Id.) Ce monument a beaucoup souffert de l'*injure* du temps. (Lav.) Ces édifices ont été ruinés par l'*injure* des temps. (Id.) Beaucoup de connaissances, d'ouvrages, se sont perdus par l'*injure* du temps. (Le Batteux.) Plus les dindonneaux étaient faibles et délicats dans le premier âge, plus ils deviennent robustes et capables de soutenir les *injures* du temps. (Buff.) Les *injures* de l'air ne s'y font pas sentir. (Id.) Ils s'assirent ensemble dans une espèce de salle qui n'est garantie des *injures* de l'air que par un toit rustique. (Barth.) Le monolithe de la place de la Concorde, l'obélisque, a résisté aux *injures* des siècles. (N***)

En ces lieux découverts notre bergère assise,
Aux *injures* du hâle exposait ses attraits. (La Font.)

— *Faire injure.* Ce serait me faire injure que de me soupçonner ici. Vous lui faites *injure* de l'accuser de cette faiblesse. (Manuel.) C'est faire *injure* à vos attraits, belle Zaïre, que de les soupçonner d'artifice. (Demoust.)

INJURE. Myth. gr. Divinité allégorique à laquelle les Athéniens avaient élevé un autel.

INJURÉ, ÉE. adj. Non juré, qui n'est point, n'a point été juré, qui n'a point été l'objet d'un serment. Tous les articles de la convention qui

taient restés *injures* devinrent l'objet d'une nouvelle discussion. (Bérardier.)

INJURIABLE. adj. des 2 g. Qui peut être injurié, qu'on peut injurier.

INJURIÉ, ÉE. part. pass. du v. Injurier. S'empl. adjectiv. Personne injuriée.

INJURIER. v. a. 1re conj. *J'injurie, nous injurions, vous injuriez. J'injuriais, nous injuriions, vous injuriiez*, etc. Dire des injures. Injurier quelqu'un ; porter atteinte à sa délicatesse, à sa probité, à son crédit ; l'insulter, l'affecter, l'outrager, l'accabler de mépris. Injurier durement, insolemment, cruellement, odieusement. Injurier gratuitement, ironiquement. Injurier ses amis, ses parents, ses bienfaiteurs, les agents de l'autorité. Il l'injuria gravement. Il injurie tout le monde. Remerciez celui qui vous critique, celui même qui vous *injurie* ; il vous sert en vous avertissant de vos défauts. (Boiste.) Quoi de plus lâche que d'*injurier* des êtres faibles et sans défense, des enfants, des femmes, des vieillards, des êtres infirmes ? (Moreau.)

— Fig., en parlant des êtres métaphysiques. Injurier l'autorité publique, le gouvernement, la vérité, la religion, la réputation d'autrui, la mémoire de quelqu'un, les morts.

— S'INJURIER. v. pron. Se dire des injures. Dans le paroxysme d'une passion qui les aveuglait, ils s'*injuriaient* et s'outrageaient indignement. (De Belzunce.)

INJURIEUSEMENT. adv. D'une manière injurieuse. Traiter injurieusement une personne. Il a parlé très-injurieusement de vous.

INJURIEUX, EUSE. adj. Qui porte en soi, qui répand l'injure. Parole injurieuse. Propos, écrit injurieux. Une injurieuse pitié. Soupçons injurieux. Procédé injurieux. Ils ne se laissèrent point abattre par cette sentence *injurieuse*. (Raynouard.) Ils en appelèrent de cet arrêt *injurieux*. (Id.)

— *Injurieux pour*, avec un nom de personne. Cette parole est injurieuse pour moi. Ces propos sont injurieux pour lui. Ce mémoire est injurieux pour les magistrats. De tels procédés sont *injurieux* pour des hommes d'un mérite aussi avéré. (Bailly.)

— *Injurieux à*, avec les noms d'êtres métaphysiques. Ils ne laissèrent point sans réponse cet écrit injurieux à la mémoire de leur père. Ils relevèrent ces propos *injurieux* à leur réputation. (Corn.) Cette acception de personnes est *injurieuse* à la justice divine. (J.-J. Rouss.) L'Éternel punira-t-il ceux qui ne purent admettre les dogmes qu'ils croyaient *injurieux* à sa majesté ? (Boiste.)

— Se dit aussi des personnes. Il est injurieux dans tous ses discours.

— Fig. Le sort injurieux. Le destin injurieux. Les ans injurieux.

INJUSTE. adj. des 2 g. Non juste, qui ne suit point les lois de la justice, qui est contraire au droit, à l'équité, inique. Personne injuste. Homme, femme injuste. Parents injustes. Magistrats, juges injustes. On n'est pas moins *injuste* en ne faisant point ce qu'on doit faire, qu'en faisant ce qu'on ne doit pas faire. (Marc-Aurèle.) Les hommes sont si *injustes*, qu'à leurs yeux être malheureux c'est avoir tort. (Max. lat.) Une autre manière d'être *injuste* est de condamner au dernier supplice un homme qui mériterait tout au plus trois mois de prison. (Volt.)

— Se dit des êtres métaphysiques. Sentiment, jugement injuste. Ame, cœur injuste. Reproche, sentence, arrêt, loi injuste. Guerre injuste. Châtiment injuste. Prétentions injustes. Une injuste colère. Un injuste mépris. D'injustes soupçons. Si don Louis avait une figure tout aimable, il était en même temps si jaloux, qu'il me désolait à chaque instant par d'*injustes* soupçons. (Le Sage.) Cette figure de rhétorique n'est pas polie et paraît *injuste*. (Volt.) Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on dit que la justice est bien souvent très-*injuste*. (Id.) O grand homme ! que la fortune est *injuste* et cruelle ! (Marm.) On ne voit presque rien d'*injuste* ou de juste qui ne change de qualité en changeant de climat. (Pasc.)

— substantiv. Même aux yeux de l'*injuste*, un *injuste* est horrible. (Boil.) Les *injustes* ne peuvent espérer que Dieu leur fera justice. (Boss.)

INJUSTE. s. m. Ce qui est injuste, l'injustice. Nous ne naissons point avec le sentiment du juste et de l'*injuste*, mais avec l'aptitude à acquérir ce sentiment. (Dupuy.) Dieu vait donné la connaissance du juste et de l'*injuste* dans tous les temps qui précédèrent le christianisme. (Volt.)

INJUSTEMENT. adv. Non justement, sans justice, avec injustice, contre le droit, l'équité, la justice. Accuser, imputer, juger, condamner injustement. Traiter, rejeter, proscrire, prendre, retenir injustement. Celui qui ne sait pas donner demande *injustement*. (P. Syrus.) Lorsque nous sommes accusés *injustement*, nous avons de la peine à nous modérer. (Vauven.) Un prince *injustement* accusé doit son apologie à ses sujets. (Card. X ménès.)

INJUSTESSE. s. f. Non justesse, manque, défaut, absence, privation de justesse. Dans plus d'un conseil on compte les voix ; il y en a dix peut-être pour le parti, le moins juste à prendre, par *injustesse*, plutôt que par injustice. (Le prince de Ligne.) ‖ Ce privatif paraît aussi naturellement formé qu'*injustice*.

INJUSTICE. s. f. Manque, défaut de justice. Action contraire au droit, à l'équité, à la justice ; le résultat de cette action. Injustice grande, extrême, criante, révoltante. Faire, commettre, exercer une injustice. Éprouver, souffrir, endurer, permettre une injustice. Oublier, pardonner, punir, venger une injustice, des injustices. Il y aurait lieu de soutenir, sans trop d'*injustice*, que cette fièvre de publicité a eu surtout pour effet de fatiguer le talent. (Ste-Beuve.) Je connais les jugements des hommes, je suis accoutumé à leur *injustice*. (J.-J. Rouss.) En politique, l'*injustice* est dangereuse pour elle-même. (Ferrand.) L'extrême espèce d'*injustice*, selon Platon, c'est que ce qui est injuste soit tenu pour juste. (Mont.) L'*injustice* le révolte, le crime l'indigne. (Volt.) On supporte la rigueur, on se révolte contre l'*injustice*. (Lév.)

— Action contraire au droit, à l'équité, à la justice. Faire, commettre, exercer une injustice. Éprouver, souffrir, endurer, permettre une injustice. Oublier, pardonner, punir, venger une injustice, des injustices. Injustice grande, extrême, criante, révoltante. Faire une *injustice*, c'est être impie. (Marc-Aurèle.) Une *injustice* qu'on voit et qu'on tait, on la commet soi-même. (J.-J. Rouss.) Une *injustice* faite à un seul est une menace faite à tous. (Boiste.) Si on lui fait une *injustice*, il trouve aussitôt des défenseurs. (Volt.) Toutes les *injustices* ont été mises en loi. (Lanjuin.)

— Locut. *Faire injustice*. C'est faire injustice au pauvre que de donner au riche. Ils crièrent qu'on leur faisait *injustice* ; ils oubliaient celle qu'ils avaient faite. (Volt.)

INJUSTIFIABLE. adj. des 2 g. Non justifiable, qui ne peut être justifié, qui ne peut avoir, trouver, obtenir de justification. Tout le monde avoue que sa conduite est injustifiable.

INJUSTIFICATION. s. f. (pr. *in-juss-ti-fi-ka-ci-on*). Non justification. Défaut, manque de justification. L'injustification de ses moyens de défense a fait croire à sa culpabilité.

INJUSTIFIÉ, ÉE. adj. Non justifié, qui n'est point justifié, qui n'a point reçu de justification. Vous resterez injustifiés aux yeux de la Providence, tant que par la pénitence vous n'aurez point obtenu la rémission de vos péchés. La loi répute *injustifiés* tous ceux qui n'ont point produit leurs titres de justification. (Bailly.)

INK. s. m. Métrol. Mesure de longueur employée dans le Japon. L'ink vaut 1 m. 90 c.

INKRANS. s. m. pl. Géogr. Peuple de la Guinée septentrionale. Les Anglais ont dans le pays des Inkrans le fort Saint-James ; les Hollandais, le fort Crève-Cœur ; et les Danois celui de Christian-Bergh.

INLET. s. m. (mot anglais, qui signifie *laisser entrer*). Entrée d'un bras de mer dans les terres ; petit golfe.

INLISIBLE. adj. des 2 g. V. ILLISIBLE.

IN MANUS loc. adv. V. MANUS.

INNASALITÉ. s. f. Néol. Non nasalité, qualité d'une voyelle, d'une syllabe qui n'est pas nasale. Ce mot a été employé par Domergue.

INNASCIBILITÉ. s. f. Théol. Qualité de ce qui ne peut être produit ou engendré. L'innascibilité de Dieu.

INNASCIBLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, nég. ; *nasci*, naître). Théol. Qui ne peut être engendré.

IN NATURALIBUS. loc. adv. lat. (pr. *inn na-tu-ra-li-buss*). Dans l'état de nudité. Fam.

INNATURELLEMENT. adv. D'une manière contraire à la nature.

INNAVIGABILITÉ. s. f. État d'un endroit qui n'est pas navigable.

— Mar. Dégradation d'un vaisseau, qui le met hors d'état de tenir la mer.

INNAVIGABLE. adj. des 2 g. Où l'on ne peut naviguer. Les glaces rendent cette mer innavigable. Nous avons une mer *innavigable*, où jamais vaisseau ni chaloupe ne trouva passage. (St-Hyac.) Hardi nocher, vainqueur d'une onde *innavigable*. (Delille.)

Fût-ce un endroit d'*innavigable* gouffre,
Votre fût l'eau bouillante en feu et soufre (MAROT.)

INNÉ, ÉE. adj. Qui est né avec nous, que nous apportons en naissant. Idées innées. Qualités innées. Maladies innées. S'emploie le plus souvent dans le langage didactique. Nos habitudes sont prises de si bonne heure, qu'on les appelle naturelles, *innées*. (Did.) Locke, dans le premier livre de son Essai, examine l'opinion des idées *innées*. (Condil.)

— Se dit aussi dans le langage ordinaire. Nous avons dans l'âme un principe inné de justice. Le désir *inné* du bien-être. (J.-J. Rouss.) L'ingratitude me paraît *innée* dans le genre humain, bien plus que les idées métaphysiques dont parlent Descartes et Malebranche. (Volt.)

INNÉBULEUX, EUSE. adj. Qui n'est point nébuleux.

INNECESSAIRE. adj. des 2 g. Qui n'est pas nécessaire.

INNÉCESSAIREMENT. adv. D'une manière qui n'est pas nécessaire.

INNÉCESSITÉ. s. f. Absence de nécessité. Dans l'heureuse *innécessité* d'entreprendre de longs et périlleux voyages. (Mercier.)

INNÉGLIGÉ, ÉE adj. Qui n'est pas négligé.

INNÉGOCIABLE. adj. des 2 g. Comm. Qui ne peut être négocié. Effet innégociable.

INNÉITÉ. s. f. Philos. Qualité de ce qui est inné. Innéité des idées.

INNETTOYABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne saurait nettoyer.

INNETTOYÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été nettoyé.

INNERVATION. s. f. (pr. *inn-nèr-va-ci-on* ; ét. lat., *in*, augm. ; *nervus*, nerf). Physiol. Ensemble des phénomènes nerveux qui résultent de l'action du cerveau, de la moelle allongée, du cervelet, de la moelle épinière et du grand sympathique, et dont les nerfs sont les conducteurs. Les fonctions de l'innervation se partagent en deux grandes divisions : l'une qui comprend les phénomènes de la vie de relation, et est plus particulièrement sous l'influence de l'axe cérébro-spinal, l'autre qui embrasse les phénomènes de la vie organique, et est sous la dépendance du nerf grand sympathique. L'innervation est commune à tous les êtres animés.

— Selon quelques physiologistes, Création de la pensée par un effet nerveux, cérébral. *Innervation* intracrânienne. (Brouss.)

INNERVÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas de nervures, qui est censé ne pas en avoir. Feuilles innervées. Cotylédons innervés.

INNOBLESSE. s. f. Défaut de noblesse, roture.

INNOCEMMENT. adv. (pr. *i-no-ça-man*). Avec innocence, sans dessein de mal faire, sans fraude ni tromperie. Je n'y voyais pas de mal, je l'ai fait innocemment. On ne saurait agir plus innocemment. Il a vécu innocemment. Parole dite innocemment.

La comédie apprit à rire sans aigreur ;
Sans fiel et sans venin sut instruire et reprendre,
Et plut *innocemment* dans les vers de Ménandre.
(BOILEAU.)

— Sans causer de danger, sans faire de mal.

Sur la tête d'Ascagne une flamme rayonne
Tourne autour de son front en brillante couronne
Et d'un léger éclair l'effleurant mollement,
Autour de ses cheveux se joue *innocemment*. ...

— Loc. fam. Le plus innocemment du monde.

— Sottement, niaisement. Il vint innocemment raconter la sottise qu'il avait faite.

INNOCENCE. s. f. (pr. *i-no-çan-ce* ; ét. lat., *in*, priv. ; *nocere*, nuire). État de celui qui n'est pas coupable. On a reconnu son innocence. Son innocence est si palpable. Son *innocence* parut en vain dans tout son jour. (Volt.) Son *innocence* ne peut plus lui être contestée. (Id.) Socrate se défendit pour obéir à la loi, mais ce fut avec la fermeté de l'*innocence* et la dignité de la vertu. (Barth.) Je m'enveloppe avec sécurité dans mon *innocence*. (Volt.) Il persécute surtout sans miséricorde ceux qui, comptant sur leur *innocence*, entreprennent de se justifier juridiquement au mépris de son autorité. (Le Sage.)

— Se prend pour les innocents. Persécuter, poursuivre l'innocence. Défendre la cause de l'innocence. Protéger, sauver, faire triompher l'innocence. C'est en me dévouant pour sauver l'*innocence*, que je veux finir ma carrière. (Volt.) Jouissez de l'honneur et du plaisir d'être le vengeur de l'*innocence*. (Id.) Il faut d'une main soutenir l'*innocence* et de l'autre écraser le crime. (Id.) Le danger de faire des ingrats ne peut se comparer à l'horreur de délaisser l'*innocence* et la vertu. (Mme Clairon.)

— État, qualité de celui qui ne connaît point le mal sciemment, qui est pur et candide. Pureté de mœurs ; intégrité de vie, disposition habituelle de l'âme qui rend incapable de nuire ou de vouloir nuire aux autres. L'innocence de nos premiers parents. Adam fut créé dans un état d'innocence. Avec son air d'innocence, elle m'a trompé. Vivre dans l'innocence. Il a conservé son innocence dans les occasions où elle courait le plus grand danger. Perdre son innocence. Abuser de l'innocence d'une jeune fille. L'innocence d'une vie passée dans la pratique des bonnes œuvres. C'est le dernier degré de l'opprobre de perdre, avec l'*innocence*, le sentiment qui la fait aimer. (J.-J. Rouss.) Que c'est un spectacle agréable et touchant que celui d'une maison simple et bien réglée, où règnent l'ordre, la paix, l'*innocence*. (Id.) Que je me serais méprisé de souiller d'un seul soupir un aussi ravissant tableau d'*innocence* et d'honnêteté. (Id.) Il crut que l'*innocence* de sa vie devait répondre à la pureté de sa créance. (Fléch.) Abraham régnait dans sa famille, avec laquelle il embrassait cette vie pastorale tant renommée pour sa simplicité et son *innocence*. (Boss.) Les lois étant faites pour punir la méchanceté des hommes, elles doivent avoir elles-mêmes la plus grande *innocence*. (Id.) Peint la douce *innocence* avec un front tranquille. (Lem.)

Ainsi que la vertu, le crime a ses degrés,
Et jamais on n'a vu la timide *innocence*
Passer subitement à l'extrême licence (RAC.)

— Qualité de ce qui n'est pas malfaisant, dangereux. L'innocence d'un agneau, d'une colombe. L'innocence d'un remède, d'une médication.

— Trop grande simplicité. Admirez l'innocence de cet homme. Il est d'une grande innocence.

— Fig. en style de dévotion. La robe d'innocence. L'état d'innocence. Dépouiller la robe d'innocence. ‖ *Age d'innocence*. L'enfance.

— Iconol. On a personnifié l'Innocence sous les traits d'une jeune fille couronnée de fleurs, qui se lave les mains dans un bassin posé sur un piédestal ; près d'elle est un agneau blanc.

INNOCENT, ENTE. adj. (pr. *i-no-çan* ; rad. *innocence*). Qui n'est point coupable. Il est innocent du crime dont on l'accuse. Il fut absous et reconnu innocent. On l'a accusé de ce crime, mais il en est aussi innocent que l'enfant qui vient de naître. Qui peut être *innocent*, s'il suffit d'être accusé ? (De Bruix.) Si vous êtes *innocent*, daignez vous justifier. (J.-J. Rouss.)

— Exempt de toute malice, de tout vice, pur et candide. Elle a l'air bien innocente. Une jeune fille innocente. C'est une âme innocente, un cœur innocent. Il est innocent comme un enfant. J'aime mieux être ton esclave et vivre *innocente*, que d'acheter ta dépendance au prix de mon déshonneur. (J.-J. Rouss.) Les jeux, les ris, les grâces, suivaient partout les *innocentes* bergères. (Fén.)

— Se dit dans un sens analogue, De la conduite, des actions, des paroles, etc. Mener une vie innocente. Ses mœurs, ses pensées sont innocentes. Il était dans cet âge innocent où l'on ne soupçonne point le mal. Plaisirs innocents. Badinage innocent. C'est un jeu bien innocent. Je ne vois rien là que de fort innocent. Il y a peu de grandes et subites fortunes qui soient innocentes. Des mœurs douces et *innocentes*. (Volt.) L'*innocente* joie aime à s'évaporer au grand jour, mais le vice est ami des ténèbres. (Id.) Elle veut inspirer à ses enfants le goût des *innocents* plaisirs. (Id.) Et devez-vous haïr ses *innocents* appas ? (Rac.)

Puissent jusques au ciel vos soupirs *innocents*
Monter comme l'odeur d'un agréable encens. RAC.

— Se dit aussi de ce qui ne vient point d'une mauvaise intention. C'est une action fort innocente. Propos innocent. Plus je relis cette épître dédicatoire, plus j'y trouve des vérités utiles, adoucies par un badinage *innocent*. (Volt.)

— Simple, imbécile, idiot, crédule. Vous êtes bien innocent de croire ce que cet homme vous dit, de croire à de pareils contes.

— Qui ne nuit point, qui n'est point malfaisant, dangereux. L'agneau est un animal fort innocent. Remède, breuvage innocent. Cet écrit est bien innocent. Une langue noble, féconde et sage, est l'arme la plus sûre pour établir une domination innocente et durable. Substituer les instruments innocents de l'agriculture aux armes destructives du meurtre.

— Fam. *Jeux innocents*. Petits jeux de société. Rien n'est moins innocent que les jeux innocents.

INNOCENT, ENTE. s. Celui, celle qui n'est point coupable. Protéger les innocents. Persécuter les innocents. Opprimer, accabler, condamner l'innocent. Un innocent malheureux. C'est de lui que les nations tiennent ce grand principe, qu'il vaut mieux hasarder de sauver un coupable que de condamner un innocent. Si les apparences peuvent servir de preuves, c'est lorsqu'il s'agit de défendre un *innocent*. (De Bruix.)

— Personne exempte de toute malice, de tout vice, qui est pure et candide. Faire l'innocent, l'innocente. Une jeune innocente. La pauvre innocente ne soupçonnait pas le piége qu'on lui tendait.

— Personne simple, imbécile, idiote, crédule. C'est un innocent, un vrai innocent, un pauvre innocent.

— Enfant au-dessous de l'âge de sept à huit ans. On a dépouillé ces pauvres innocents. Un pauvre petit innocent. Il a laissé trois ou quatre petits innocents. Les pauvres petits innocents ont perdu dans la même année leur père et leur mère. Le soldat n'eut aucune pitié de ces petits innocents, et les massacra sous les yeux de leur mère.

— *Les Innocents*, les *saints Innocents*. Les petits enfants que le roi Hérode fit égorger. Le massacre des Innocents. La fête des Innocents, ou simplement les Innocents. Ce fut le jour, le lendemain des Innocents.

— Anc. loc. prov. *Donner les innocents*, pour Donner le fouet par plaisanterie le jour des innocents. V. INNOCENTER.

— Loc. fam. *C'est la musique des innocents* C'est une mauvaise musique.

— Art culin. *Innocents*. Pigeon nouveau-né qu'on sert à table. Tourte d'innocents.

— Philol. Nom d'un livre qui contient les décrétales des papes rassemblées par Innocent III.

— *Charnier des Innocents*. V. CHARNIER.

— Prov. *C'est un innocent fourré de malice* Un homme qui est malicieux, et qui feint d'être simple et bon.

INNOCENT. Hist. Nom de treize pontifes qui ont occupé la chaire de saint Pierre. le plus célèbre d'entre eux est Innocent III, élu pape en 1198, mort en 1216, qui porta la puissance pontificale à son apogée.

INNOCENTE. s. f. Cost. Espèce de robe ample et sans ceinture que les femmes portaient à la fin du XVIIe siècle. Je ne sais pas lequel je dois mettre des deux habits... l'*innocente* ou la gourgandine. (Regnard.)

Une robe de femme étalée amplement,
Qui n'a point de ceinture et va nonchalamment,
Par certain air d'enfant qu'elle donne au visage,
Est nommée *innocente*, et c'est du bel usage (BOURS.)

INNOCENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Innocenter. S'empl. adjectiv. Jeune fille innocentée.

INNOCENTER. v. a. (pr. *i-no-çan-te*, rad. *innocence*). Déclarer innocent, absoudre. L'arrêt les innocente sur le premier chef.

— S'est dit autrefois pour Donner le fouet, par jeu, le jour des Innocents. Semblant ferais de vous *innocenter*. (Marot.)

INNOCUITÉ. s. f. (rad. *innocence*). Médec.

Qualité d'une chose qui n'est pas nuisible. L'innocuité d'un breuvage, d'un végétal.

INNOMBRABILITÉ. s. f. État des choses innombrables.

INNOMBRABLE. adj. des 2 g. Qui ne se peut nombrer.

— Par exagér. En très-grand nombre. Multitude, armée innombrable. Quantité innombrable. Des troupes innombrables. D'innombrables obstacles. D'innombrables bienfaits Quant aux blés, ils ont des rapports *innombrables* avec les besoins de l'homme et de ses animaux domestiques. (B. de St P.) Athènes avait dans son sein une multitude *innombrable* de peuple. (Montesq.) Les grands effets qu'a opérés dans tous les temps la lecture publique de cette loi sont *innombrables*. (Boss.) Rassemble autour de moi l'*innombrable* foule de mes semblables; qu'ils écoutent mes confessions, qu'ils gémissent de mes indignités, qu'ils rougissent de mes misères. (J.-J. Rouss.)

INNOMBRABLEMENT. adv. D'une manière innombrable, sans nombre. Peu usité.

INNOMBRÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été nombré.

INNOMÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas encore reçu de nom; sans dénomination particulière.

— Dr. rom. Se dit des contrats qui n'ont point de dénomination particulière, tels que ceux où l'un promet de faire et l'autre de donner. L'engagement d'un domestique est un contrat innomé.

INNOMINABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut nommer.

INNOMINÉ, ÉE. adj. Anat. Qui n'a point de nom. Se dit de deux grands os larges et pareils qui, avec le sacrum et le coccyx, forment le bassin. On a donné cette désignation à plusieurs autres parties du corps humain. Artères innominées. Veines innominées. Nerfs innominés ou anonymes. Glande innominée. Petits os innominés. Tunique innominée.

INNOMMABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut pas être nommé; pour qui l'on ne saurait trouver un nom. L'unité substantielle de Dieu est innommable en soi.

INNOTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été noté.

INNOTOIRE. adj. des 2 g. Qui n'est pas notoire.

INNOURI, IE. adj. Qui n'est pas nourri. Enfant innourri.

INNOURRISSANT, ANTE. adj. Hyg. Qui n'est pas nourrissant. Substance innourrissante.

INNOVATEUR, TRICE. adj. Qui tend à innover. Pouvoir innovateur. Puissance innovatrice.

— substantiv. Celui, celle qui innove, qui fait une innovation. Les innovateurs ont en général plus de hardiesse que de prudence. ‖ En parlant de religion, Novateur est plus usité.

INNOVATION. s. f. (pr. *inn-no-va-ci-on*; du lat. *innovatio*). Introduction de quelque nouveauté dans le gouvernement, dans les lois, dans un acte, dans une croyance, un usage, une science. C'est une innovation en politique, en législation, en médecine, en littérature. Sans innovation. Faire des innovations, d'heureuses innovations. Innovation dangereuse. Empêcher toute innovation. Innovations politiques. Il est un genre d'*innovation* tout aussi dangereuse que les autres; c'est le renouvellement des choses surannées. (***) Toutes ces *innovations* pouvaient éprouver des difficultés. (Rayn.) Tant d'*innovations* utiles étaient reçues avec applaudissement de la plus saine partie de la nation, et les plaintes des partisans des anciennes mesures étaient étouffées par les acclamations des hommes raisonnables. (Volt.)

— Bot. Drageons que pousse la tige de certaines mousses, qu'ils servent à multiplier.

INNOVÉ, ÉE. part. pass. du v. Innover. S'empl. adjectiv. Fête innovée.

INNOVER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans; *novare*, changer). Faire une innovation, des innovations; introduire des nouveautés. Il ne faut point innover légèrement. Vouloir innover en tout. Innover dans les choses de religion. N'*innover* en rien, c'est perdre le fruit de l'expérience; *innover* en tout, c'est détruire l'arbre. (Abrass.) A côté de l'avantage d'améliorer est le danger d'*innover*. (Louis XVIII.) Si, pour l'ordinaire, ceux qui gouvernent laissent aller les choses comme elles allaient avant eux, il arrive aussi quelquefois qu'ils *innovent* pour le plaisir d'*innover*. (La Bruy.)

— v. a. Il ne faut rien innover. Sans rien innover. Ne rien changer, ne rien *innover*, sont des maximes ou de la stupide ignorance, ou de la tyrannie qui ne veut pas se corriger. (Dumars.)

INNUBILE. adj. des 2 g. Qui n'a pas atteint l'âge de la nubilité.

INNUISIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas nuisible.

INNUMÉRABILITÉ. s. f. (rad. *innumérable*). Qualité de ce qui est innumérable.

INNUMÉRABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, nég.; *numerus*, nombre). Qui ne peut se nombrer. Il fallait effacer la trace de cette diversité *innumérable* d'opinions. (Mont.) Innombrable est plus usité.

INNUMÉRABLEMENT. adv. De manière à ne pouvoir être compté.

INNUMÉRÉ, ÉE. adj. (du lat. *in*, nég.; *numerus*, nombre) Qui n'a pas encore été compté.

INNUTRITIF, IVE. adj. Qui manque de propriétés nutritives.

INNUTRITION. s. f. (pr. *inn-nu-tri-ci-on*). Médec. Défaut de nutrition. V. ATROPHIE.

INO. Myth. Fille de Cadmus et femme d'Athamas, roi de Thèbes, qui la répudia pour Néphélé. Ino, devenue de nouveau son épouse, voulut faire périr les fils de Néphélé, Phryxus et Hellé; Athamas, furieux, tua Léarque, fils d'Ino, et la poursuivit. Elle se précipita dans la mer avec Mélicerte, son second fils, et fut changée en une déesse marine, nommée Leucothoé. Mélicerte devint dieu marin, sous le nom de Palémon.

INO s. m. Entom. Nom d'un papillon de jour.

INOBÉISSANCE. s. f. Désobéissance; défaut d'obéissance.

INOBÉISSANT, ANTE. adj. Qui n'obéit pas. Enfant inobéissant.

INOBJECTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été objecté.

INOBLIGÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas obligé.

INOBSCURCI, IE. adj. Néol. Qui n'est point obscurci.

INOBSERVABLE. adj. des 2 g. Qu'il n'est pas possible d'observer. Se dit au physique et au moral. Phénomènes inobservables. Préceptes inobservables.

INOBSERVANCE. s. f. Défaut d'observance de règles, de statuts. L'*inobservance* des règles. (St-Réal.)

— Défaut de ce qui n'est pas observé. Les canons du concile de Trente ne manquent que par leur inobservance.

INOBSERVATEUR, TRICE. adj. Qui n'observe point.

INOBSERVATION. s. f. (pr. *i-nob-cèr-va-ci-on*). Manque d'obéissance, infraction aux lois, aux règlements; inexécution des promesses qu'on a faites, des engagements qu'on a contractés. L'inobservation des règles détruit la discipline. L'inobservation des lois. L'inobservation des traités, d'une convention. L'inobservation d'une condition, d'une clause. L'inobservation du Carême, des commandements de l'Église.

INOBSERVÉ, ÉE. part. pass. du v. Inobserver. S'empl. adjectiv. Que de faits inconnus et inobservés. Fête inobservée. Notre époque se signale par une grande multiplicité de maladies morales, jusqu'alors *inobservées*, désormais contagieuses et mortelles. (G. Sand.)

INOBSERVER. v. a. 1re conj. Ne point observer. Inobserver les préceptes de l'Église.

INOBSTRUCTIF, IVE. adj. Qui n'est pas de nature à obstruer.

INOBSTRUÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas obstrué. Chemin inobstrué. Rigole inobstruée.

INOBTENU, UE. adj. Qui n'a point été obtenu.

INOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴς, fibre; καρπός, fruit). Bot. Qui a le fruit fibreux. Plante inocarpe.

— s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des sapotées. ‖ *Inocarpe comestible*. Arbre découvert dans les îles de la mer du Sud, aux Nouvelles-Hébrides, à Otahiti. Il paraît que le fruit de cet arbre est bon à manger.

INOCCUPATION. s. f. (pr. *i-nok-ku-pa-ci-on*). État d'une personne, d'une chose inoccupée.

INOCCUPÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas d'occupation. En parlant des personnes. Vie inoccupée. Un homme inoccupé doit périr d'ennui.

— En parlant des choses. Qui n'est pas occupé. Place inoccupée.

INOCÉRAME. s. m. Conchyl. Genre de coquilles bivalves, qu'on rencontre dans les couches de craie, tant en France qu'en Angleterre.

IN-OCTAVO. s. m. (du lat. *in*, en; *octavo*, huit). Imprim. et libr. Livre dont chaque feuille se plie en huit feuillets et forme seize pages. Un in-octavo. ‖ adjectiv. Un volume in-octavo. ‖ Pl., des *in-octavo*; des volumes *in-octavo*.

INOCTROYÉ, ÉE. adj. Qui n'est point octroyé, accordé. Charte inoctroyée. Droit inoctroyé.

INOCULAIRE. adj. des 2 g. Entom. Qui s'insère dans l'angle des yeux. Antennes inoculaires.

INOCULATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui pratique l'inoculation.

— adj. Qui appartient à l'inoculation. Instrument inoculateur.

INOCULATION. s. f. (pr. *i-no-ku-la-ci-on*). Méd. Opération par laquelle on introduit artificiellement dans l'économie le principe matériel d'une maladie contagieuse. Inoculation de la variole, de la rougeole, de la peste, du claveau. Une maladie contagieuse a ordinairement moins de danger lorsqu'elle est communiquée par inoculation.

— Absol. Se dit de l'inoculation du virus variolique dans le but de prévenir les dangers de la petite vérole contractée naturellement. La pratique de l'inoculation est fort ancienne dans les pays voisins de la mer Caspienne; aux Indes, à la Chine et en Afrique. L'inoculation passa de Constantinople à Londres en 1721, et à Paris en 1755.

INOCULÉ, ÉE. part. pass. du v. Inoculer. S'empl. adjectiv.

INOCULER. v. a. 1re conj. (du lat. *inoculare*, greffer). Communiquer une maladie, la petite vérole, par inoculation.

— Fig. Il est plus facile d'*inoculer* un vice qu'une vertu. (Abrass.) L'homme de la nature est toujours préparé; laissons-le *inoculer* par ce maître, il choisira mieux le moment que nous. (J.-J. Rouss.)

— S'INOCULER. v. pron. Être inoculé. Les passions s'*inoculent* dans le cœur de l'homme. (Abras.) Si tu ne viens pas me consoler, m'*inoculer* un peu ta gaîté, je ne sais ce que je deviendrai. (Drouineau.)

INOCULISTE. s. m. (rad. *inoculer*). Celui qui approuve la pratique de l'inoculation. On a donné aussi le nom d'anti-inoculiste aux adversaires de cette méthode.

INODERME. s. m. (ét. gr., ἴς, gén. ἰνός, fibre; δέρμα, peau). Bot. Sous-genre établi dans le genre verrucarie, comprenant des lichens à expansion arachnoïde et mince, ou presque spongieuse et molle comme de l'étoupe.

INODORANT, ANTE. adj. (ét. lat., *in*, nég. *odor*, odeur). Qui n'exhale pas d'odeur. Fleur inodorante.

INODORE. adj. des 2 g. (du lat. *in*, nég.; *odor*, odeur). Qui n'a pas d'odeur. Mot créé par J.-J. Rouss. Les tulipes sont inodores. Fleurs inodores.

La tulipe s'élève : un port majestueux,
Un éclat qui du jour reproduit tous les feux,
Dans les murs byzantins méritent qu'on l'adore,
Et lui font pardonner son calice *inodore*. (Roucher.)

— *Fosses inodores*. Qui ne communiquent aucune mauvaise odeur. On dit dans ce sens, Cabinet d'aisances inodore.

INODORIFÉRANT, ANTE. adj. Qui n'est point odoriférant, qui n'a pas d'odeur.

INODULE. s. m. Pathol. Tissu fibreux, accidentel, qui se développe dans les plaies en suppuration et est le principal agent de la cicatrisation.

INODULAIRE. adj. des 2 g. Pathol. Tissu inodulaire. V. INODULE.

INOÉES. s. f. Ant. gr. Fêtes annuelles à Corinthe en l'honneur d'Ino.

INOFFENSANT, ANTE. adj. Qui n'offense pas.

INOFFENSÉ, ÉE. adj. Qui n'est point offensé, qui n'est pas attaqué.

Mais la superbe tour qui domine la place,
Encore *inoffensée*, insulte à leur audace.
(Baour-Lormian.)

INOFFENSIF, IVE. adj. Qui n'offense, qui n'attaque personne, qui ne peut offenser. Ce mot vient de l'anglais *inoffensive*, employé dans le même sens dans cette langue.

INOFFENSIVEMENT. adv. D'une manière inoffensive.

INOFFERT, ERTE. adj. Qui n'est pas offert.

INOFFICIEUSEMENT. adv. D'une manière qui n'est pas officieuse.

INOFFICIEUX, EUSE. adj. Ne s'applique guère qu'aux testaments et aux donations. ‖ *Testament inofficieux*, celui où l'héritier légitime est déshérité, sans cause, par le testateur. ‖ *Donation inofficieuse*, celle par laquelle un des enfants est avantagé aux dépens de la légitime des autres.

INOFFICIOSITÉ. s. f. Jurispr. En droit romain, Plainte contre une exhérédation qu'on prétend faite sans un motif suffisant. Action d'inofficiosité.

INOISEUX, EUSE. adj. Qui n'est pas oiseux. Personne inoiseuse.

INOISIF, IVE. adj. Qui n'est pas oisif.

INOLITHE. s. f. (ét. gr., ἴς, ἰνός, fibre, λίθος, pierre). Min. Chaux carbonatée, concrétionnée, à structure fibreuse.

INOMBRAGÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas d'ombrage, qui n'a pas d'arbres. Site inombragé.

INOMYCES. s. m. pl. (ét. gr., ἴς, fibre; μύκης, champignon). Crypt. Ordre de la classe des hyphomyces, comprenant les champignons filamenteux. ‖ On dit aussi un Inomyce.

INONDATION. s. f. (pr. *i-non-da-ci-on*; rad. *inonder*). Débordement d'eaux qui sortent de leur lit, qui submergent un pays. Pays sujet aux inondations. Les inondations du Nil fertilisent les campagnes de l'Égypte. A côté de montagnes fertiles, nous en avons vu que de fréquentes *inondations* condamnaient à une perpétuelle stérilité. (Barth.) Les *inondations* du Nil sont plus petites aujourd'hui qu'autrefois. (Buff.)

— Art milit. *Faire des inondations autour d'une place*. Lâcher les eaux pour en empêcher les approches.

— Se dit des eaux débordées elles-mêmes. Il entra dans la place en passant à travers l'inondation.

— Fig. Envahissement d'un pays par une grande multitude de peuples. Pour sauver son pays de l'inondation des Français, il ne sait point d'autre moyen que de l'inonder des eaux de la mer. L'Occident était troublé par l'*inondation* des barbares. (Boss.)

— Se dit, par dénigrement, en parlant des choses. Une *inondation* d'écrits, de brochures. (Acad.)

INONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Inonder. S'empl. adjectiv. Plaine inondée. Ne sens-tu pas ton charmant visage *inondé* des pleurs de l'amour et de la tristesse? (J.-J. Rouss.) Le coursier *inondé* d'une bouillante écume. (Roucher.) Dans les montagnes, quatre ou cinq volcans vomirent des colonnes d'eau si prodigieuses que le pays en fut *inondé*. (Rayn.)

A flots impétueux les fleuves débordés
Précipitent leur cours sur les champs *inondés*.
Desaintange.

— Fig. *Inondé de*.

On a vu les champs d'Idumée,
Inondés de leurs bataillons. J.-B. Rousseau.

— Bot. Se dit des plantes qui naissent dans l'eau et qui ne flottent jamais à la surface.

INONDÉ. s. m. Ornith. Oiseau qui est une espèce du genre des queues-aiguës. Les parties supérieures de cet oiseau sont roussâtres, la gorge jaune-clair, et le dessous blanchâtre. Il a six pouces de longueur. Il sautille sur les buissons et les plantes aquatiques, où il se tient toujours caché.

INONDER. v. a. 1re conj. (du lat. *in*, dans; *undare*, couvrir de vagues). Submerger, couvrir entièrement d'eau un terrain, un pays. Ce débordement du fleuve inonde les campagnes. Les pluies surabondantes *inondent* les plaines. (Rayn.) On voit pendant plusieurs mois les eaux du ciel *inonder* la terre. (Barth.)

— Se dit par analogie de l'action d'une multitude de peuples qui envahissent un pays. Les barbares inondèrent l'empire romain. Les Gaulois inondèrent l'Italie. On avait vu des troupes *inonder* tout à coup le pays voisin, et se retirer après des hostilités et des cruautés passagères. (Barth.) Les nations européennes ont *inondé* l'Inde. (Volt.)

— Dans un sens analogue, mais sans idée d'hostilité. Plus bas une multitude immense *inondait* la plaine. (Barth.)

— Fig. et en mauvaise part. Veut-on placer quelqu'un dans un nouveau poste, c'est un débordement de louanges en sa faveur, qui *inonde* les cours, la chapelle.... (La Bruy.) Il y a des heures où la poésie nous *inonde*. (G. Sand.) La foudre éclate et tombe; une mer de feu, s'avançant avec rapidité, *inonde* les campagnes. (Lacép.)

— S'INONDER. pron. Faire tomber sur soi une grande quantité d'eau.

— Fig. S'abreuver.

Et chacun tour à tour s'*inondant* de ce jus,
Célébrer, en buvant, Gilotin et Baccnus. (Gilbert.)

INONGUICULÉ, ÉE. adj. Qui n'a point d'ongles.

INOPÉRABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être opéré. Cure inopérable.

INOPÉRANT, ANTE. adj. Qui ne produit rien, vague, qui n'est pas précisé. Question inopérante.

INOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴς, fibre, φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles garnies de veines réticulées bien apparentes. Plante inophylle.

INOPINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *in*, nég.; *opinari*, penser). Imprévu, à quoi l'on ne s'attendait pas. Un accident inopiné. Un bonheur inopiné.

INOPINÉMENT. adv. D'une manière imprévue. Cela est arrivé inopinément.

Hélas! que deviendrai-je? et que dira le père,
Lorsque *inopinément* il saura cette affaire? (Mol.)

INOPPORTUNÉMENT. adv. D'une manière inopportune.

INOPPORTUN, UNE. adj. Qui n'est pas ou n'est plus opportun.

INOPPORTUNITÉ. s. f. (rad. *opportun*). Qualité de ce qui est défavorable; occasion défavorable. L'inopportunité d'une demande.

INOPS. s. m. (ét. gr., ἴον, violette; ὄψις, vue). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des orchidées.

INOPULENCE. s. f. Défaut d'opulence.

INOPULENT, ENTE. adj. Qui n'est point opulent, qui n'a pas de richesses.

INOPUS. Myth. Fleuve de l'île de Délos, sur les bords duquel naquirent Apollon et Diane.

INORAGEUX, EUSE. adj. Qui n'est pas orageux. Temps inorageux.

INORGANIQUE. adj. des 2 g. Qui n'a point d'organes ou d'instruments particuliers d'action. Se dit des corps qui ne sont point organisés et qui ne peuvent s'accroître que par juxta-position, que par des rapports d'adhérence, tels que les minéraux. Êtres inorganiques. Corps inorganiques. La matière inorganique.

INORGUEILLEUX, EUSE. adj. Qui n'a pas d'orgueil. Personne inorgueilleuse.

INORIGINAIRE. adj. des 2 g. Qui n'est pas originaire.

INORNÉ, ÉE. adj. Qui est dépourvu d'ornements. Chambre inornée.

INORTHODOXE. adj. des deux g. Qui n'est point orthodoxe. Hétérodoxe est plus usité.

INORTHODOXIE. s. f. S'est dit quelquefois pour Hétérodoxie.

INOSCULATION. s. f. (pr. *i-nos-cu-la-ci-on*; ét. lat., *in*, dans; *osculari*, baiser). Anat. Syn. d'Anastomose. V. ce mot.

— Pathol. Abouchement des deux bouts d'un vaisseau divisé en travers, avec conservation du calibre après la cicatrisation.

INOSÉ, ÉE. adj. Que l'on n'a point osé.

INOUBLIABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut oublier. Événement inoubliable.

INOUBLIÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas tombé dans l'oubli.

INOUÏ, ÏE. adj. (ét lat., *in*, nég.; *audire*, entendre). Qui est tel qu'on n'a jamais rien ouï de semblable. Une action inouïe. Une cruauté inouïe. Sa conduite est *inouïe*. (Volt.) Leurs exploits étaient *inouïs*, leurs cruautés aussi. (Id.)

Ce miracle inouï me fit tourner les yeux
Vers la Divinité qu'on adore en ces lieux. (Rac.)

— Etrange, singulier. Il est *inouï* que cette petite fille ait pris l'alarme sur un mot que je lui ai dit en passant. (Mme de Genlis.) C'est qu'il est *inouï* qu'on se permettre d'ouvrir les lettres de quelqu'un. (Beaumarch.)

INOURLÉ, ÉE. adj. Qui n'a point d'ourlet. Serviette inourlée.

INOUVERT, ERTE. adj. Qui n'est pas ouvert. Buffet inouvert. Armoire inouverte.

INOVULÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'un ovaire qui ne contient point d'ovules, comme celui des fleurs mâles et des fleurs neutres dans les synanthérées.

INOXYDABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas sujet à s'oxyder. Grillage inoxydable. Métal inoxydable.

IN PACE. (pr. *inn-pa-cé*). Mots latins qui signifient En paix.

— Hist. Prison dans laquelle les moines renfermaient ceux de leurs confrères qui s'étaient rendus coupables de quelque crime. Ils muraient la prison après les y avoir fait entrer, et les y laissaient mourir de faim. Mettre in pace. Le temps passé, les juges faisaient scrupule de mettre la main sur ces saintes gens (les moines), et les rendaient volontiers à leurs gardiens pour les mettre *in pace*, ou en faire tout ce que bon leur semblerait. (Est.) Pour les mettre *in pace*, en un cachot où on les laisse mourir faute d'aliments. (Le Duch.)

IN PARTIBUS. (pr. *inn-par-ti-buss*). Mots latins adoptés en français; ou sous-entend *infidelium*, *in partibus infidelium*, c'est-à-dire, dans les contrées des infidèles. ‖ *Évêque in partibus.* Se dit d'un évêque qui a un titre d'évêché dans un pays occupé par les infidèles.

IN PETTO. (pr. *inn-pet-to*). Expression empruntée de l'italien, où elle signifie Dans le cœur, intérieurement. Despréaux jura dès lors *in petto* de se venger en temps et lieux. (D'Olivet.) Nous rimes *in petto* de l'anachronisme de notre historien, qui accolait dans son répertoire indigeste le père de notre comédien avec le bon moine de Saint-Denis. (Lalan.)

La sottise du prince était d'un tel mérite,
Qu'il fut fait *in petto* confrère de Vulcain. (La Font.)

Caquet-Bonbec nuit et jour *in petto*,
Réfléchissait à ce coquerico. (*Caquet-Bonbec.*)

IN-PLANO. s. m. (pr. *in-pla-no*). Impr. et libr. Mots latins dont on se sert en librairie et en imprimerie, pour désigner le format ou la feuille imprimée, qui ne contient qu'une page de chaque côté. Un in-plano. ‖ adj. Un format in-plano. ‖ Pl., des *in-plano*, des formats *in-plano*.

IN-PROMPTU. s. m. V. IMPROMPTU.

IN-PROMPTUAIRE. s. m. V. IMPROMPTUAIRE.

INQUALIFIABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut se qualifier. Se prend surtout en mauvaise part. Conduite inqualifiable.

INQUANT. s. m. Anc. cout. Vente publique par autorité de justice. Vente à l'inquant. On dit aujourd'hui *encan*. V. ENCAN.

IN-QUARANTE-HUIT. s. m. Impr. et libr. Livre dont les feuilles sont pliées en quarante-huit feuillets et contiennent quatre-vingt-seize pages. Un in-quarante-huit. ‖ adj. Un volume in-quarante-huit ‖ Pl., des *in-quarante-huit*, des volumes *in-quarante-huit*.

INQUART, INQUARTATION. s. f. (pr. *in-kar*, *in-kar-ta-ci-on*). Chim. Opération par laquelle on ajoute à de l'or allié à du cuivre qu'on veut passer à la coupelle une quantité d'argent qui doit être environ trois fois plus grande que la quantité d'or pur contenue dans l'alliage.

IN-QUARTO. s. m. (pr. *in-ko-ar-to*; du lat. *in*, en; *quarto*, huit). Impr. et libr. Livre dont chaque feuille se plie en quatre feuillets et forme huit pages. Un in-quarto. ‖ adjectiv. Un volume in-quarto. ‖ Pl., des *in-quarto*, des volumes *in-quarto*.

IN-QUATRE-VINGT-SEIZE. s. m. Impr. et libr. Livre dont les feuilles sont pliées en quatre-vingt-seize feuillets et contiennent cent quatre-vingt-douze pages. Un in-quatre-vingt-seize. ‖ Pl., des *in-quatre-vingt-seize*.

INQUERESSE. s. f. Femme qui enfile les harengs dans des brochettes pour les faire sécher.

INQUIET, ÈTE. adj. (pr. *ein-ki-è*; ét. lat., *in*, nég.; *quietus*, tranquille, dont la racine est *quies*, repos, tranquillité). Qui a de l'inquiétude. Il appréhende telle chose, cela le rend inquiet, il en est tout inquiet. Elle est inquiète de ne pas recevoir de nouvelles. Il est inquiet sur cette affaire. Il parut *inquiet* et soucieux, mais il reprit bientôt son air serein. (Barth.) L'on voit des gens brusques, *inquiets*, suffisants, qui, bien qu'oisifs, et sans aucune affaire qui les appelle ailleurs, vous expédient, pour ainsi dire, en peu de paroles, et ne songent qu'à se dégager de vous. (La Bruy.)

— Se dit des passions et des mouvements de l'âme. La jalousie est une passion inquiète. Une politique inquiète et soupçonneuse. Une inquiète curiosité. Tous mes transports *inquiets* sont éteints. (J.-J. Rouss.)

Sans doute, en me voyant, une pudeur secrète
Ne vous laisse goûter qu'une joie *inquiète*. (Rac.)

Son chagrin *inquiet* l'arrache de son lit;
Elle veut voir le jour, et sa douleur profonde
M'ordonne toutefois d'écarter tout le monde. (Id.)

— Qui marque de l'inquiétude. Un air inquiet. Des regards inquiets.

— Remuant, turbulent. Qui ne peut se tenir en repos, qui n'est jamais content de la situation, de l'état où il se trouve. C'est un esprit brouillon et inquiet. Il est si inquiet, qu'à peine entré dans un lieu, il en veut sortir. Une inquiète activité. Il était né avec un esprit *inquiet*, turbulent. (Barth.) Comme il ne s'est point élevé parmi eux de génies *inquiets*. (Id.) Plus il est difficile de se distinguer parmi les nations policées, plus la vanité y devient *inquiète* et capable des plus grands excès. (Barth.)

— *Malade inquiet.* Que la souffrance met dans une agitation continuelle. ‖ *Sommeil inquiet.* Qui est souvent interrompu, qui est troublé par quelque peine d'esprit, ou par la mauvaise disposition physique où se trouve celui qui dort.

INQUIÉTANT. part. prés. invar. du v. Inquiéter. Qui inquiète.

INQUIÉTANT, ANTE. adj. (rad. *inquiet*). Qui cause de l'inquiétude. Voisinage inquiétant. Situation inquiétante. Nouvelles inquiétantes. L'état de ce malade n'a rien d'inquiétant. Cette affaire a été aussi ruineuse qu'*inquiétante*. (Volt.) L'œil intègre d'un honnête homme est toujours *inquiétant* pour les fripons. (J.-J. Rouss.)

INQUIÉTATION. s. f. (pr. *in-ki-é-ta-ci-on*; rad. *inquiet*). Action d'inquiéter. Inusité dans ce sens.

— Jurispr. Trouble qui empêche la prescription.

INQUIÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Inquiéter. S'empl. adjectiv. Personne inquiétée. César se rapprocha de l'Allier, et le traversa sans être *inquiété* sur le pont qu'il y avait établi. (Anquetil.) Cependant, quand il a mis à mort quelques gros animaux, comme un cheval, un buffle, il ne les éventre pas sur la place, s'il craint d'y être *inquiété*. (Buff.)

INQUIÉTER. v. a. 1re conj. (pr. *ein-kié-té*; rad. *inquiet*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *J'inquiète, tu inquiètes, il inquiète*, etc. Rendre inquiet, causer de l'inquiétude. Ne s'emploie dans ce sens qu'au moral. Cette nouvelle m'inquiète. Cette pensée m'inquiète. Les suites de cette affaire m'inquiètent. La maladie de mon fils m'inquiète. Ce rêve a quelque chose d'effrayant qui m'*inquiète* et m'attriste, malgré que j'en aie. (J.-J. Rouss.)

— Troubler, déranger, faire de la peine en quelque chose que ce soit. Inquiéter l'ennemi par de fausses attaques. Dès qu'il est dans son cabinet, il ne veut point qu'on l'interrompe, qu'on l'inquiète. Inquiéter les assiégeants par des sorties fréquentes.

— Troubler quelqu'un dans la possession de quelque chose, lui faire un procès, lui chercher querelle. On ne m'a jamais inquiété dans la possession de cette maison, de cette terre. Si l'on m'inquiète, je ferai assigner mon vendeur en garantie. On l'inquiéta sur la légitimité de sa naissance, sur sa noblesse.

— S'INQUIÉTER. v. pron. Avoir de l'inquiétude. C'est un homme qui s'inquiète aisément. De quoi vous inquiétez-vous? C'est un homme sans souci qui ne s'inquiète de rien. Il ne s'en inquiète nullement. La femme pressent de loin l'inconstance de l'homme, et s'en *inquiète*. (J.-J. Rouss.)

INQUIÉTUDE. s. f. (pr. *ein-ki-é-tu-de*; rad. *inquiet*). Agitation, trouble causé par quelque indisposition. Ce malade a passé la nuit dans une grande inquiétude, dans de grandes inquiétudes. Ne s'emploie dans ce sens qu'en médecine.

— Pathol. *Inquiétudes.* Douleurs vagues, surtout aux jambes, qui donnent de l'agitation, de l'impatience.

— Trouble, souci, agitation d'esprit, impatience causée par la crainte, l'espérance, par le mécontentement de son état, de sa situation, par le mécontentement de soi-même, par l'ennui, le besoin, le dégoût. Grande, vive, cruelle inquiétude. Continuelle inquiétude. Inquiétude mortelle. Locke est le premier qui ait remarqué que l'*inquiétude* causée par la privation d'un objet est le principe de nos déterminations. (Condill.) Nous sommes dans des *inquiétudes* qu'il n'y a que vous qui puissiez comprendre. (Mme de Sévig.) L'*inquiétude* que l'on cause à un homme dépend entièrement du degré de sa sensibilité. (Montesq.) Mon *inquiétude* m'ôte le sommeil. (Volt.) La défiance et l'*inquiétude* tenaient en suspens tous les esprits. (Id.) Pour la première fois de ma vie je connus l'*inquiétude* et la tristesse. (J.-J. Rouss.) Tel était le mystère que je voulus vous dérober, et que vous cherchiez à pénétrer avec une si curieuse *inquiétude*. (Fén.) Ce prince était agité par de mortelles *inquiétudes*. (Barth.)

— Inconstance d'humeur, amour du changement qui fait que l'on est toujours mécontent de l'état où l'on se trouve. L'inquiétude naturelle à l'homme.

INQUISITEUR. s. m. (rad. *inquisition*.) Juge de l'Inquisition. Inquisiteur de la foi. Grand inquisiteur. Inquisiteur général. Tu as un air de béat, tu feras fort bien l'*inquisiteur*; moi, je représenterai le greffier, et le seigneur Gil Blas, s'il lui plaît, le rôle de l'alguazil. (Le Sage.)

— Hist. ecclés. Titre qui fut conféré à saint Dominique, au XIIIe siècle, par le pape Innocent III, à l'occasion de l'hérésie des Albigeois. ‖ *Les trois inquisiteurs d'État.* Magistrats suprêmes de Venise, revêtus d'un pouvoir absolu. Ils furent établis par le grand conseil après la mort du doge Augustin Barbarigo, en 1501. Ils étaient chargés de la connaissance des crimes d'État. ‖ *Inquisiteurs de terre ferme.* Sénateurs qui étaient envoyés tous les cinq ans dans les provinces de la république de Venise, pour y rendre la justice.

INQUISITIF, IVE. adj. (rad. *inquisition*). Qui cherche.

— Qui a rapport à l'inquisition ou aux inquisiteurs.

— Philos. Qui a rapport à la recherche de la vérité. Se dit particulièrement des Dialogues de Platon, dans lesquels ce philosophe adopte une forme de discussion opposée à la marche dogmatique des dialogues doctrinaux. Les dialogues inquisitifs s'appellent aussi zététiques, et les dialogues doctrinaux hyphégétiques.

— Néol. *Regard inquisitif.* Regard d'inquisiteur, regard scrutateur.

INQUISITION. s. f. (pr. *in-ki-zi-ci-on*; du lat. *inquirere*, rechercher). Recherche, enquête prolongée, continue, systématique. Peu usité dans ce sens.

— Tribunal établi en certains pays pour rechercher et pour punir ceux qui ont des sentiments contraires à la foi catholique. L'inquisition fut établie en France pendant le règne de Philippe II, et sous le pontificat d'Innocent III, dans le but de détruire l'hérésie des Albigeois. On s'est livré à bien des déclamations au sujet de l'*inquisition* en général, et de l'*inquisition* espagnole en particulier; on a exagéré les faits pour la rendre odieuse. (Receveur.) Pays d'inquisition. La sainte inquisition. A ces paroles, le cabaretier pâlit, et répondit d'une voix tremblante qu'il ne croyait pas avoir donné sujet à la sainte *inquisition* de se plaindre de lui. (Le Sage.)

INQUISITIONNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *in-ki-zi-ci-o-nère*; rad. *inquisition*). Qui a rapport à l'inquisition, qui lui appartient.

INQUISITORIÉ, ÉE. adj. Condamné par l'inquisition. Personne inquisitoriée. Doctrine inquisitoriée.

— subst. Personne condamnée par l'inquisition. Pour mettre le pauvre *inquisitorié* hors d'état d'espérer sa réhabilitation. (Linguet.)

INROTULATION. s. f. (pr. *ein-ro-tu-la-ci-on*). Action d'inscrire dans un rôle.

INROTULER. v. a. 1re conj. (du lat. *in*, dans; *rotula*, petite roue). Anc. pr. Inscrire dans un rôle.

INSABLÉ, ÉE. Qui n'est pas garni de sable. Allées insablées.

INSABOTÉ. adj. et s. (rad. *sabot*). Hist. relig. Nom qu'on donnait quelquefois aux vaudois, à cause des sandales ou sabots qu'ils avaient l'habitude de porter.

INSACCAGÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été saccagé. Provinces insaccagées.

INSACRÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas sacré.

INSAISISSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être saisi. Corps insaisissable. Objet insaisissable. Lutteur insaisissable. Jacob est assailli dans les ténèbres par le lutteur invisible, invincible, *insaisissable*. (E. Quinet.)

— Que les sens ne peuvent saisir. Des couleurs graduées par des nuances imperceptibles, insaisissables. Odeur insaisissable à l'odorat. Des sons faibles et insaisissables à l'oreille la plus délicate.

— Qui ne peut être saisi, compris, en parlant des choses qui sont du domaine de l'intelligence. Le sens de ce mot a quelque chose d'indéterminé, d'insaisissable. Le sens de cette inscription m'échappe malgré tous les efforts, il est insaisissable. J'avoue que, pour moi, cette différence est tout à fait insaisissable. Des abstractions insaisissables.

— En parlant des personnes, Dont on ne peut comprendre les pensées, les desseins; qui ne peut être pénétré, compris. Personne insaisissable. Cet homme est insaisissable; quand on croit le tenir, il vous échappe par un détour des plus adroits.

— Jurispr. Qu'on ne peut saisir valablement. Des objets déclarés par la loi insaisissables. Biens insaisissables. Pension insaisissable. Rente viagère stipulée insaisissable.

INSAISISSABLEMENT. adv. D'une manière insaisissable. Des différences insaisissablement nuancées.

INSALARIÉ, ÉE. adj. Qui ne reçoit pas de salaire. Serviteurs insalariés.

INSALÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas imprégné de sel; qui n'est pas salé. Substances insalées.

INSALIFIABLE. adj. des 2 g. Chim. Qui ne peut donner naissance à des sels. Se dit des oxydes qui ne sont ni acides, ni capables de neutraliser les acides et de donner naissance à des sels.

INSALIVATION. s. f. (pr. *in-ça-li-va-ci-on*). Physiol. Mélange des aliments avec la salive dans la bouche pendant la mastication.

INSALUBRE, adj. des 2 g. Malsain, qui nuit à la santé. Logement humide et insalubre.

— Fig. L'air qu'on respire dans le monde est insalubre pour la jeunesse.

INSALUBREMENT. adv. D'une manière non salubre. Une ville insalubrement construite.

INSALUBRITÉ. s. f. Qualité de ce qui n'est pas sain, qui est nuisible à la santé. L'insalubrité d'un pays, d'un canton. L'insalubrité de l'air cause les maladies.

— Fig. L'insalubrité de l'air qu'on respire dans le monde est surtout fatale à la jeunesse.

INSALUTAIRE. adj. des 2 g. Qui n'est pas salutaire. Remède insalutaire.

— Fig. Des maximes insalutaires et trop souvent nuisibles.

INSANCTIFIÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été sanctifié.

INSANGUINAIRE. adj. des 2 g. Qui n'est pas sanguinaire, qui n'est pas avide de sang.

INSANITÉ. s. f. Folie, privation de la raison. Cependant les Français mêmes m'ont redouté; ils ont eu l'*insanité* de discuter quand il n'y avait qu'à combattre. (Napol.)

— Acte d'insanité. C'est une insanité. Votre conduite n'est qu'un tissu absurde d'insanités.

INSAPIDE. adj. des 2 g. Qui n'a pas de goût, de saveur. Mets insapide. Aliments insapides. Potion insapide.

INSAPIDITÉ. s. f. État de ce qui est insapide. L'insapidité de ces substances, de ces aliments, de cette potion.

INSARA. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, sur l'Issa; 2,500 hab.

INSARCLÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été sarclé. Tous ces terrains sont encore insarclés.

INSATIABILITÉ. s. f. (pr. *in-sa-ci-a-bi-li-té*). Avidité de manger qui ne peut se rassasier. Avoir une insatiabilité que rien ne peut assouvir.

— Fig. Insatiabilité de gloire, d'honneurs, de renommée. L'insatiabilité des richesses. L'insatiabilité d'un avare, d'un ambitieux. L'humeur à l'*insatiabilité* de l'ambition, plus on lui cède, plus elle exige. (S. Dubay.)

INSATIABLE. adj. des 2 g. (pr. *in-ça-ci-a-ble*). Qui ne peut être rassasié. Avidité, gourmandise insatiable. Une faim insatiable.

— Fig. Être insatiable de gloire, de richesses. Insatiable de louanges. Insatiable d'honneurs. Je découvre sur la terre un homme avide, *insatiable*, inexorable, qui veut, aux dépens de tout ce qui se trouvera sur son chemin, et à sa rencontre, et quoi qu'il en puisse coûter aux autres, pourvoir à lui seul, grossir sa fortune et regorger de biens. (La Bruy.)

— Qui ne peut être assouvi. Au propre et au figuré. Soif insatiable. Avarice insatiable. Désirs insatiables. Cupidité insatiable.

INSATIABLEMENT. adv. (pr. *in-ça-ci-a-ble-man*). D'une manière insatiable. Cet homme est insatiablement avide d'honneurs.

INSATISFACTION. s. f. (pr. *in-ça-tiss-fak-ci-on*). Défaut de satisfaction.

INSATISFAISANT, ANTE. adj. Qui n'est pas satisfaisant. Les nouvelles que nous avons reçues sont fort insatisfaisantes.

INSATISFAIT, AITE. adj. Qui n'est pas satisfait.

INSATURABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être saturé. Corps insaturable.

INSATURÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas saturé.

INSAVEUR. s. f. Manque de saveur. L'insaveur de certains fruits, de certaines substances.

INSAVONNÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été savonné. Linge insavonné.

INSAVOUREUX, EUSE. adj. Qui manque de saveur. Fruits insavoureux.

INSCIEMMENT. adv. (pr. *in-ci-a-man*). Sans savoir, involontairement. C'est insciemment qu'il a agi ainsi. Je vous ai nui insciemment.

INSCIENCE. s. f. Manque de science. Ni d'aucune science que celle de l'*inscience*. (Mont.) Ce livre pourra servir à combattre le désolant pyrrhonisme dans de jeunes esprits nés sous d'heureuses espérances, et cette *inscience* meurtrière qui désenchante la vie ou sa précipite dans les plus brutales intempérances. (Virey.)

INSCOLASTIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est pas scolastique.

INSCRIPTIBLE. adj. des 2 g. Géom. Qui peut être inscrit dans un cercle, dans une sphère. Les polygones réguliers sont inscriptibles au cercle. Tous les triangles sont inscriptibles.

INSCRIPTION. s. f. (pr. *in-skrip-ci-on*; du lat. *inscriptio*; même sign.). Caractères gravés ou fixés sur le cuivre, sur le bronze, sur le marbre, sur la pierre, etc., soit pour conserver la mémoire d'une personne ou d'un événement, soit pour indiquer la destination d'un édifice, etc. Inscription en lettres d'or. Monument chargé d'inscriptions. Une inscription fut gravée sur son tombeau. Inscriptions hiéroglyphiques. Déchiffrer une inscription. Le sens d'une inscription. L'inscription d'un arc de triomphe, d'une fontaine, d'un tombeau. Inscriptions cunéiformes. Inscription grecque, latine. Le temple de Delphes avait pour inscription cette maxime: Connais-toi toi-même. C'est par les inscriptions que nous sont parvenus les plus anciens et les plus irrécusa-

bles témoignages de l'histoire, même quelquefois les seuls qui nous restent de la langue des anciens peuples. L'antique chaldéen, les idiomes primitifs de la Babylonie, de la Médie, de la Perse, ne nous ont transmis d'autres traces que des *inscriptions* cunéiformes, cueillies sur les lieux où fleurirent ces célèbres États de l'antiquité. (Encycl.) Les *inscriptions* des pyramides n'étaient pas moins nobles que l'ouvrage. (Boss.) Hérodote a vu dans l'Asie Mineure, d'une mer à l'autre, les monuments de ses victoires, avec les superbes *inscriptions* de Sésostris, roi des rois et seigneur des seigneurs. (Id.) Les modernes ont formé, d'après quelques *inscriptions* anciennes, une sorte de style lapidaire qui semble tenir le milieu entre celui de la poésie et de la prose. (Le Batt.)

— Courte indication d'un avis écrit, imprimé, peint, etc., qu'on place dans un lieu apparent, pour servir d'instruction, de renseignement. On a placé des inscriptions à tous les carrefours de la forêt, pour indiquer les routes. Mettre une inscription dans un endroit pour avertir les gens de n'y pas passer.

— Enregistrement d'un nom, d'une qualité, d'un droit ou de quelque autre chose sur des registres établis pour cet objet. Résultat de cette action. Requérir son inscription sur une liste. Inscription de l'acte de décès.

— Particulièrem. Inscription d'un étudiant sur le registre de la faculté dans laquelle il étudie pour prendre ses grades. Il a pris ses inscriptions en droit, en médecine. Prendre sa première, sa seconde, sa troisième inscription. Il a perdu une inscription pour avoir manqué trop souvent aux cours. Il a toutes ses inscriptions. Il ne lui manque plus qu'une inscription.

— Féod. Sorte d'accusation qui était reçue sous la condition que l'accusateur se soumît à la peine du talion dans le cas où les faits ne seraient pas prouvés.

— *Inscription sur le grand livre de la dette publique*, ou simplement, *inscription sur le grand livre*. Titre d'une rente perpétuelle due par le Trésor. Avoir dix, quinze mille francs de rente en inscriptions sur le grand livre.

— Hist. *Inscription civique*. Inscription sur les registres de la municipalité que l'on exigeait en 1791 de tout citoyen âgé de 21 ans. En prenant l'inscription civique, on prêtait le serment civique, et l'on entrait dans la garde nationale.

— Jurispr. *Inscription hypothécaire*. Déclaration faite par un créancier, sur un registre public, de l'hypothèque qu'il a sur les biens de son débiteur. Prendre, requérir une inscription hypothécaire. Bordereau, certificat d'une inscription. Radiation, réduction d'inscription. L'inscription conserve l'hypothèque pendant dix ans. L'inscription a pour objet la manifestation de l'hypothèque aux yeux des tiers. (De Chabrol-Chaméane.) ‖ *Inscription d'office*. Inscription que le conservateur des hypothèques est tenu de prendre dans certain cas déterminé, indépendamment de toute réquisition. ‖ *Inscription de faux*. Acte par lequel on soutient en justice qu'une pièce produite dans un procès est fausse ou falsifiée. Il a formé une inscription de faux. Inscription de faux incident. Inscription de faux principal.

— Mar. *Inscription maritime*. Mode particulier de recrutement pour la marine de l'État, Enregistrement au bureau des classes de ceux qui peuvent être requis pour le service de la marine.

— *Académie des inscriptions et belles-lettres*. V. ACADÉMIE.

— Syn. comp. INSCRIPTION, ÉCRITEAU, ÉPIGRAPHE. L'*écriteau* n'est qu'un morceau de papier ou de carton sur lequel on écrit quelque chose en grosses lettres, pour donner avis au public. L'*inscription* se grave sur la pierre, sur le marbre, sur le bronze. L'*épigraphe* est une courte inscription gravée d'ordinaire en onglet, sur les bâtiments particuliers, ou au bas d'une estampe.

INSCRIRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *inscribere;* fait de *in*, sur; *scribere*, écrire). *J'inscris, tu inscris, il inscrit, nous inscrivons, vous inscrivez, ils inscrivent. J'inscrivais. J'inscrivis. J'inscrirai. J'inscrirais. Inscris, inscrivons, inscrivez. Que j'inscrive. Que j'inscrivisse. Inscrivant. Inscrit, inscrite.* Écrire le nom de quelqu'un, prendre note, faire mention de quelque chose sur un registre, sur une liste, etc. Inscrire quelqu'un au rôle des contributions. Inscrire quelqu'un sur la liste des candidats, sur la liste des souscripteurs. Il s'est fait inscrire. Je l'ai inscrit sur mes tablettes. Il inscrit, jour pour jour, sur un registre, toutes ses opérations commerciales, toutes ses recettes et dépenses. Inscrire au bordereau, une créance, un droit hypothécaire. Inscrire une rente au grand livre.

— Mettre une inscription. Inscrire une maxime sur un monument. Il a inscrit son nom sur le haut de la colonne. Beaucoup de personnes ont inscrit leurs noms sur les murailles de ce monument.

— Mathém. *Inscrire une figure dans une autre*. Tracer, dans l'intérieur d'une figure géométrique, une autre figure qui en touche le contour intérieurement. Inscrire un triangle, un rectangle dans un cercle. Inscrire un cercle dans un carré.

— Fig. *Inscrire son nom au temple de mémoire, au temple de la gloire, dans les fastes de la gloire*. Se rendre célèbre par ses exploits guerriers, par ses écrits, par des travaux scientifiques.

— S'INSCRIRE. v. pron. Inscrire ou faire inscrire son nom sur une liste, sur un registre. Je m'inscrirai sur la liste des souscripteurs. S'inscrire sur les registres de la Faculté de médecine, de droit, etc. Il s'est inscrit sur la liste des orateurs pour parler en faveur de la proposition, contre la proposition.

— Prat. *S'inscrire en faux*. Soutenir en justice qu'une pièce que la partie adverse produit est fausse. Il s'est inscrit en faux contre ce billet, contre ce testament.

— Par extens., dans le langage ordinaire, Nier quelque proposition qu'une personne allègue. Je m'inscris en faux contre ce que vous dites.

— Être inscrit. Sur leurs tables de mort déjà leur nom *s'inscrit*. (Delille.)

INSCRIT, ITE. part. pass. du v. Inscrire. S'empl. adjectiv. Dette inscrite. Orateurs inscrits. Créancier inscrit.

— Géom. *Figure inscrite dans une autre*. Celle dont le sommet de tous les angles touche le périmètre de cette autre.

INSCRUTABILITÉ. s. f. État, qualité de ce qui ne peut être scruté. L'inscrutabilité des desseins de Dieu.

INSCRUTABLE. adj. des 2 g. (du lat. *inscrutabilis;* fait de *in*, négatif, et de *scrutari*, scruter, sonder, rechercher). Impénétrable, qui ne peut être compris par l'esprit humain. Il n'est guère d'usage que dans le style de l'Écriture. Les desseins de Dieu sont inscrutables. Le cœur de l'homme est inscrutable.

INSCRUTABLEMENT. adv. D'une manière incontestable.

INSE ou **HINSE.** interj. Anc. t. de mar. Commandement nautique usité à bord des navires provençaux, pour ordonner de hisser les voiles.

INSÉCABILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est insécable.

INSÉCABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, négat., *secare*, couper). Que l'on ne peut partager. Un point, une ligne insécable.

INSÉCHÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été séché. Rentrer du foin inséché.

INSECONDÉ, ÉE. adj. Qui n'est assisté, secondé par personne.

INSECOUABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut secouer, dont on ne saurait se débarrasser. Grégoire IX fit du mariage un joug *insecouable*. (Voltaire.)

INSECOURABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être secouru.

INSECOURU, UE. adj. Qui n'a pas reçu de secours. Il mourut insecouru.

INSECTE. s. m. (du lat. *insectum;* formé de *in*, en; et *secare*, couper, parce qu'il est divisé en segments). Entom. Nom qu'on a donné pendant longtemps aux animaux privés d'un squelette intérieur, et qui, depuis Linné, s'applique uniquement aux invertébrés, dont le corps est divisé en segments et pourvu de pieds articulés.

— Désigne particulièrement, dans la nouvelle division de l'entomologie, Ceux de ces animaux invertébrés qui sont sans branchies, sans organes circulatoires, à corps articulé, munis de six pattes, dépourvus de squelette, mais ayant une tête distincte du tronc, respirant par des trachées et possédant des membres articulés. Avant d'atteindre le terme le plus brillant de leur existence, les insectes sont obligés de passer par différents états, que l'on nomme métamorphoses. Ces métamorphoses sont pour la plupart, l'état de larve, celui de nymphe ou de chrysalide, et celui d'insecte parfait. La structure des organes des insectes est d'une extrême complication. L'expérience a prouvé qu'ils sont doués de sensibilité, et que c'est à la présence des nerfs répandus dans toute leur économie qu'ils doivent la perception des sensations et leur vie organique. Leur tête est formée par l'une des trois grandes sections qu'on remarque dans les segments transversaux, et est constamment munie de l'organe de la vue. Les yeux sont taillés en facettes hexagonales, au nombre de plusieurs milliers, reflétans plusieurs nuances. Quoique l'on n'ait pas encore reconnu le siége des sensations de l'ouïe et de l'odorat chez les insectes, il est cependant certain qu'ils les perçoivent. Les antennes paraissent être chez eux l'organe du toucher. Leurs pattes, ordinairement au nombre de six paires, sont reçues chacune dans une partie du thorax et divisées en quatre parties, la hanche, la cuisse, la jambe et le tarse. Leurs ailes sont transparentes, membraneuses, parsemées de nervures. Elles sont recouvertes de deux ailes supérieures, plus épaisses chez les coléoptères. Le nombre et la forme des ailes varie suivant les insectes, et ont servi à déterminer la formation des ordres. Le mécanisme de la respiration des insectes a été l'objet de grandes recherches. Il est maintenant constaté que l'oxygène est nécessaire à leur respiration; que ce gaz est absorbé, l'acide carbonique dégagé, et que dans cette opération se développe de la chaleur. Les organes génitaux sont le plus souvent séparés et diversement placés, tantôt à l'extrémité du ventre, et tantôt près de la poitrine, comme l'organe mâle chez les libellules. Le rapprochement des sexes est réel, la copulation parfaite. Ils sont ovipares ou ovovivipares et carvipares, et se nourrissent de substances végétales ou animales, suivant les espèces. Petit insecte. Gros insecte. Insecte ailé. Insecte sans ailes. Insecte brillant, rouge, jaune. Insecte immonde, léger, volage, amant des fleurs. Insecte doré, argenté. Insecte aux ailes d'azur et d'or. Insecte rongeur, suceur. Insecte mâle. Insecte femelle. Les œufs d'un insecte. Les larves d'un insecte. Les yeux d'un insecte. Les antennes, la bouche, le tronc, l'abdomen d'un insecte. Les stigmates, les appendices diverses d'un insecte. La nymphe d'un insecte. Le labre, les mandibules, les mâchoires, les lèvres d'un insecte. Les mœurs des insectes. Utilité des insectes. Nocibilité des insectes. Une preuve que les *insectes* respirent, c'est qu'on les fait périr sur-le-champ si l'on frotte leurs trachées d'huile qui en bouche les ouvertures. (B. de St-P.) Livrés à tout ce qui s'agite et se succède autour de nous, nous sommes ce que nous font le calme, l'ombre, le bruit d'un *insecte*, l'odeur émanée d'une herbe. (Senancour.) Le vol d'un *insecte* qui traverse les airs suffit pour me persuader. (X. de Maistre.) On doit à l'intéressante famille des *insectes* le miel, la poudre épispastique, la laque, la cochenille, et une foule d'autres produits aussi utiles. (G. Grimaud de Caux.)

> Toi-même, *insecte* impur, quand tu me développes
> Les étonnants ressorts de tes longs télescopes. (L. RACINE.)

INSECTIER. s. m. (rad. *insecte*). Entom. Casier préparé pour conserver les insectes. Grand, beau, superbe insectier.

INSECTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *insectum*, insecte; *fero*, je porte). Bot. Qui porte, qui produit des insectes. Se dit du succin, quand il contient des insectes emprisonnés.

INSECTIRODE. adj. des 2 g. (ét. lat., *insectum*, insecte; *rodo*, je ronge). Entom. Qui ronge des insectes, qui vit aux dépens d'autres insectes. ‖ INSECTIRODES. s. m. pl. Famille de l'ordre des insectes hyménoptères, comprenant ceux dont les larves se développent dans l'intérieur du corps d'autres insectes, aux dépens desquels ils vivent. On dit aussi au sing. Un insectirode.

INSECTIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *insectum*, insecte; *voro*, je dévore). Zool. Qui vit principalement ou exclusivement d'insectes. Animal insectivore. Oiseau insectivore. Poisson insectivore. Un grand nombre d'espèces d'oiseaux sont insectivores. Les oiseaux *insectivores* ont le bec court, arrondi, tranchant; la fourbure et l'échancrure de la mandibule supérieure est encore une disposition qui leur est particulière. (Guérin.)

— Dans un sens plus restreint, se dit d'une famille de mammifères carnassiers, comprenant les taupes, les musaraignes, les desmans, les hérissons et les tupaias, et d'un ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui vivent principalement ou exclusivement d'insectes, tels que les gobe-mouches, les pies-grièches, merles, becs-fins ou sylvies, troglodytes, roitelets, bergeronnettes.

— S'empl. subst., surtout dans ces deux derniers sens. Un insectivore. Les insectivores.

INSECTOLOGIE. s. f. (du lat. *insectum*, insecte; et du gr. λόγος, discours). Zool. Science qui traite des insectes. On dit plus souvent *Entomologie*.

INSECTOLOGUE. s. m. Syn. de Entomologiste.

INSECTO-MORTIFÈRE. adj. des 2 g. Se dit des substances que l'on vend comme propres à faire mourir les insectes. ‖ subst. Des insecto-mortifères.

INSÉCURITÉ. s. f. Manque de sécurité.

INSÉDUIT, ITE. adj. Qui n'a pas été séduit. Malgré toutes les belles promesses qu'on lui fit, il s'en alla inséduit.

IN-SEIZE. adj. des 2 g. Impr. et libr. Se dit du format où la feuille est pliée en seize feuillets ou trente-deux pages, et des livres qui ont ce format. Format in-seize. Volume in-seize. ‖ subst. Un in-seize. L'in-seize est un format peu usité. ‖ Pl., des *in-seize;* des volumes *in-seize*.

INSEMÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été ensemencé.

INSÉMINATION. s. f. (pr. *in-cé-mi-na-ci-on*). Anc. cout. Pratique superstitieuse par laquelle on prétendait autrefois guérir les maladies. Pour accomplir l'insémination, on imprégnait une terre grasse du pus de la plaie, puis on semait dans cette terre une plante dont les propriétés convenaient à la maladie; on arrosait avec l'eau qui avait baigné la partie malade.

INSENSÉ, ÉE. adj. Qui a perdu le sens, qui a l'esprit aliéné. Un homme insensé. Une femme insensée.

— Par extens., Qui n'a pas de bon sens, de raison. Jamais le mouvement de ces populations *insensées* qui se précipitent les unes sur les autres en se disputant de sottes chimères n'occupera mon cœur. (Nodier.) Écoutez-vous, madame, une foule *insensée?* (Rac.)

— Se dit des choses qui ne sont pas conformes à la raison, au bon sens. Discours insensé. Action, conduite, entreprise insensée. C'est un propos insensé. Passion insensée. Délire insensé. Maximes insensées. Jugement insensé. Désespoir insensé. Voltaire enrôla tous les amours-propres dans cette ligue *insensée*. (Chateaub.) Dans nos *insensés* établissements, la vie de l'honnête femme est un combat perpétuel contre elle-même; il est juste que ce sexe partage la peine des maux qu'il nous a causés. (J.-J. Rousseau.) On se rangea tumultueusement autour de Kléber, et on répéta tout haut avec lui, que la conquête de l'Égypte était une entreprise *insensée*, à laquelle il fallait renoncer le plus tôt possible. (Thiers.)

> Le ciel connaît, seigneur, le fond de ma pensée;
> Je ne me flatte point d'une gloire *insensée*. (RACINE.)

> Que de chimères *insensées*
> Dont je savourais la douceur. (PARNY.)

— *Insensé de*. Je connus mieux combien il est *insensé* de chercher dans l'égarement de son cœur un repos qu'on ne trouve que dans la sagesse. (J.-J. Rouss.)

— subst. En parlant des personnes. Courir comme un insensé. Parler comme un insensé. Vous êtes un insensé. Que fait cet insensé?

> O le méchant esprit! gardez-vous bien de lire
> De ce grave *insensé* l'insipide délire. (VOLTAIRE.)

INSENSIBILITÉ. s. f. Perte ou absence de la sensibilité; elle a souvent lieu dans les affections cérébrales. L'insensibilité peut s'étendre à toutes les parties, ou être bornée à quelques-unes. L'*insensibilité* est naturelle dans quelques organes, dans les os, les cartilages, par exemple; elle ne survient qu'accidentellement dans d'autres. (Chomel.)

— Dans le sens moral. Il faudrait avoir beaucoup d'insensibilité pour n'être pas touché d'un tel malheur. L'*insensibilité* aux reproches est moins la marque de l'innocence que celle de l'endurcissement. (Acad.) L'*insensibilité* des gens du monde est moins barbare que leur commisération. (J.-J. Rouss.) J'ai senti que la douce influence de cette âme expansive agissait autour d'elle et triomphait de l'*insensibilité* même (Id.)

INSENSIBLE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est privé de sensibilité. Qui ne peut éprouver de sensation. Une matière insensible et inerte. Les végétaux, quoique pourvus d'organes, paraissent insensibles.

— Plus ordinairement, Qui ne sent point, qui ne reçoit point l'impression que l'objet doit faire sur les sens. Il est insensible au froid et au chaud. Le froid rend insensible. On le croirait insensible, tant il supporte patiemment ses douleurs. Rien n'est *insensible* dans la nature. (A Martin.)

— Dans le sens moral, Être insensible aux plaintes, aux souffrances de quelqu'un. Avoir l'âme dure et insensible. Les longues et perpétuelles afflictions l'ont rendu insensible. Cette femme est insensible à l'amour. Être insensible aux louanges, aux reproches. Comment cette âme si sensible serait-elle *insensible* aux plaisirs? (J.-J. Rouss.) Il faut s'armer de patience en cette vie, et tâcher d'être aussi *insensible* aux traverses que nos cœurs sont ouverts aux charmes de l'amitié. (Fén.) Une femme *insensible* est celle qui n'a pas encore vu celui qu'elle doit aimer. (La Bruy.)

— Qui ne tombe pas sous les sens, qui échappe à l'appréciation des sens; ce qui est imperceptible, qu'on ne connaît que difficilement, ou même dont on ne peut s'apercevoir. Le mouvement de l'aiguille d'une horloge, de l'ombre d'un cadran est insensible. La différence entre deux objets est quelquefois insensible. Un remède qui agit par transpiration insensible. Des nuances presque insensibles. On dit du pouls qu'il devient *insensible*. (Chomel.) La fin de la vie n'arrive jamais que par nuances souvent *insensibles*. (Buff.)

— subst. Personne insensible, dans le sens moral. C'est un insensible. ‖ Particulièrement, Celui, celle qui n'est point sensible à l'amour. Que tout aime à présent, l'*insensible* n'est plus (La Font.)

INSENSIBLEMENT. adv. Peu à peu, d'une manière peu sensible, qui se connaît difficilement par les sens ou par l'esprit. L'eau creuse insensiblement les pierres. Les arbres croissent insensiblement. Les abus se glissent insensiblement dans les grandes administrations. On s'habitue insensiblement à faire une chose. L'ordre que je me suis prescrit m'a *insensiblement* amené au moment de rendre à l'odorat les droits qui lui appartiennent. (Brill.-Sav.) Je m'assoupis *insensiblement* pendant que l'eau chauffait. (X. de Maistre.) Depuis longtemps je pleurais la meilleure des mères, qu'une langueur mortelle consumait *insensiblement*. (J.-J. Rouss.)

INSENSITIF, IVE. adj. Didact. Qui n'est pas sensitif, qui n'a point la faculté de sentir Les plantes sont insensitives.

INSENTI, IE. adj. Philos. Qui n'est pas senti.

INSÉPARABILITÉ. s. f. État de ce qui est inséparable, de ce qui ne peut être séparé. L'inséparabilité des trois personnes divines.

INSÉPARABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être séparé. La chaleur est inséparable du feu, comme le froid est inséparable de la glace. L'ombre est inséparable du corps. Deux corps inséparables l'un de l'autre. Ce droit est inséparable de la couronne. Le remords est inséparable du crime. La sottise et la vanité sont compagnes *inséparables*. (Beaum.) Il manqua à la délicatesse, qu'on dit *inséparable* du véritable amour. (Volt.) Les calamités *inséparables* de la guerre. (Raynal.) Le vice le plus inhérent, si je puis parler de la sorte, et le plus *inséparable* des choses humaines, c'est leur propre caducité. (Boss.)

— On le dit des personnes qui sont souvent ensemble, qui se quittent rarement. Deux amis inséparables. Ils sont inséparables. Ils sont devenus inséparables.

— substantiv., dans ce dernier sens. Ce sont deux inséparables. Cette acception est familière.

— Gramm. *Particules inséparables.* Particules qui ne s'emploient que dans la composition de certains mots, comme *in* dans inséparable, *de* dans détruire, etc. || substant. Les inséparables.

INSÉPARABLEMENT. adv. De manière à ne pouvoir être séparé. Être unis inséparablement. Ils sont inséparablement unis.

INSÉPARÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas séparé. Qui n'a pas été séparé.

INSÉRABLE. adj. des 2 g. Qui peut être inséré. Cet article nous paraît insérable.

INSÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Insérer. S'emploie adjectiv. Annonces insérées dans un journal. Feuillet inséré dans un livre. Ces vers ne sont pas de tel auteur, ils ont été mal à propos *insérés* dans son poème. (Acad.) Les Othons firent diverses constitutions générales qu'on trouve *insérées* aux lois des Lombards. (Montesquieu.)

— Bot. Qui est fixé sur. Étamines insérées sur l'ovaire. Feuilles insérées sur la tige.

INSÉRÉNITÉ. s. f. État de ce qui n'est pas serein.

INSÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *inserere*; formé de *in*, dans; *sero*, attacher; rad. gr. εἴρω, je noue). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'insère, tu insères, il insère*, etc. Mettre dans, parmi, ajouter, introduire, faire entrer. Insérer un cahier, un feuillet dans un livre. Insérer une branche, un bourgeon, un œil dans la fente d'une greffe. Insérer le virus sous la peau.

— Par extens., on le dit des ouvrages d'esprit, des actes, des contrats, etc., et de certaines publications. On a inséré cette anecdote dans un recueil. Cette singularité a été insérée tout au long. Insérer une clause dans un testament, dans un contrat. Insérer une annonce, un article dans un journal. On a inséré cette ordonnance au Bulletin des lois.

— Se disait pour Appliquer, donner comme autorité. Montaigne a dit en parlant de Caton : On le promène et l'*insère* à toutes les opinions que le monde reçoit.

— S'INSÉRER. v. pron. Être inséré. Cet article ne doit pas s'insérer dans tel journal.

— Se mettre dans, se jeter dans, s'abandonner. Combien de fois embrouillons-nous notre esprit, et nous *insérons* en des passions fantastiques! (Mont.)

INSÉREUX, EUSE. adj. Médec. Qui n'a pas le caractère de la sérosité.

INSERMENTÉ. adj. Hist. Qui n'a pas fait de serment. On l'a dit des prêtres qui refusèrent de prêter le serment civique à l'époque où la constitution civile du clergé fut proclamée. Un insermenté. Les prêtres insermentés. || On dit aussi Non assermenté.

INSERTION. s. f. (pr. *in-cer-ci-on*, du lat. *insertio*, dér. de *inserere*, greffer). Action par laquelle on insère, ou le résultat de cette action. L'insertion sur vaccin. L'insertion d'une annonce. L'insertion d'une note. L'insertion d'une clause dans un contrat. L'insertion a été demandée.

— Anat. Attache d'une partie sur une autre. Les insertions se font principalement sur les os, les cartilages et les organes fibreux. L'insertion des fibres musculaires sur un tendon. L'insertion d'un tendon, d'une aponévrose, d'un ligament sur un cartilage, sur un os. || On emploie cette expression parce qu'on suppose que les parties sont enchâssées les unes dans les autres par leur base, ce qui est précisément le contraire du véritable état des choses.

— *Point d'insertion.* Point où un muscle pénètre entre deux autres muscles, sous lesquels ou sous l'un desquels il a son attache. Les points d'insertion sont ceux où les formes se prononcent le plus fortement. Le dessinateur doit les connaître et les accuser.

— Bot. Attache de la corolle, des étamines, des feuilles, du pistil, sur un point déterminé d'un végétal. || Manière dont se fait cette attache.

— Gramm. V. ÉPENTHÈSE.

— Pathol. L'action d'inoculer, d'introduire un virus dans le corps. L'insertion du virus, de la vaccine, de la variole.

INSERVI, IE. adj. (du franç. *in*, négatif, et *servi*). Qui n'est pas servi, qui manque de serviteurs.

INSERVIABLE. adj. des 2 g. (de *in*, négatif, et *serviable*). Qui n'est pas serviable, qui n'aime pas à rendre service. C'est l'homme le plus inserviable que je connaisse.

INSERVILE. adj. des 2 g. (de *in*, négatif, et *servile*). Qui n'a pas de servilité.

INSESSION. s. f. (du lat. *insessio*, dér. de *insedere*, s'asseoir). Médec. Bain de vapeur que l'on prend assis sur une chaise percée, au-dessous de laquelle on a placé un vase rempli de la décoction chaude de quelque plante.

INSÉVÈRE. adj. des 2 g. Qui n'est pas sévère, qui manque de sévérité. Magistrat insévère.

INSÉVÉRITÉ. s. f. Absence de sévérité. Il a profité de votre insévérité pour faire telle chose.

INSEXÉ, ÉE. adj. (de *in*, priv. et de *sexe*.) Bot. Qui est sans sexe. Certaines fleurs sont *insexées*. (H. Cloquet.)

INSIDIATEUR, TRICE. adj. (du lat. *insidiator*, même signif.). Qui tend des embûches.

— s. m. Ant. milit. Soldat de l'empire romain et du Bas-Empire qui combattait en embuscade.

INSIDIATION. s. f. Action de dresser des embûches. Manière d'agir insidieuse.

INSIDIEUSEMENT. adv. D'une manière insidieuse, et qui tend à surprendre. Il me l'avait insidieusement offert.

INSIDIEUX, EUSE. adj. Qui tend ou qui cherche à surprendre quelqu'un. Présent, esprit insidieux. Questions insidieuses. Des caresses insidieuses. Vous sentez tout ce qu'il y a d'*insidieux* dans ce projet? (D'Alemb.)

— Pathol. *Fièvre insidieuse.* Fièvre qui sous une bénignité apparente cache un très-grand et très-prochain danger. Les fièvres *insidieuses* appartiennent aux fièvres pernicieuses. (Chom.)

INSIGNE. adj. des 2 g. (du lat. *insignis*; formé de *in*, dans, sur, et de *signum*, signe, qui a quelque signe caractéristique). Signalé, remarquable. Bonheur insigne. Grâce insigne. Malheur insigne.

— Se prend aussi en mauvaise part. Lâcheté, fausseté insigne. Voleur insigne. Menteur insigne. Insigne calomnie. Faussaire insigne.

— Se dit particulièrement de quelques églises cathédrales. L'insigne église de.....

INSIGNE. s. m. Distinction honorifique, marque extérieure d'une dignité, d'un rang, d'une fonction. La robe ou la toge est l'insigne du juge. Suivant les pays, suivant les temps, les insignes de l'autorité diffèrent. Les insignes de la royauté. Après avoir été la marque du pontificat, le diadème et la couronne sont devenus dès la plus haute antiquité les insignes de la royauté. Le manteau teint de pourpre, chez les anciens et chez nous, doublé d'hermine, et tour à tour parsemé d'étoiles, d'abeilles ou de fleurs de lis, est encore un insigne du pouvoir des rois. Le costume des membres du clergé, de l'université, des corps savants et de certaines administrations, de même que l'uniforme de l'armée, sont des insignes de professions. Les chanoines ont pour insigne l'aumusse. La robe, insigne général de la magistrature et de l'université, dénote, suivant qu'elle est noire ou rouge, les simples juges et les modestes professeurs.

— Ce mot, comme substantif, n'est pas très-ancien dans notre langue; il ne figure qu'adjectivement, et le plus souvent en mauvaise part, dans les dictionnaires du siècle dernier, où nous le trouvons cité par manière d'exemple, dans des locutions telles que celles-ci : *Faussaire insigne, insigne voleur.*

— Syn. comp. INSIGNES. ATTRIBUTS. Indices purement conventionnels. Les *insignes* ne signifient rien par eux-mêmes; ils ne disent que ce que d'un commun accord on veut bien leur faire dire; ils ne sont compris que des initiés. Les *attributs*, au contraire, représentations matérielles d'une faculté, d'une puissance intellectuelle ou morale, frappent et éveillent toutes les intelligences. L'aigle, emblème du courage et de la dignité, sera l'attribut du maître des dieux : un ignorant, un sauvage entend cette langue-là. Mais si vous n'êtes pas au courant des usages, que signifient pour vous la pourpre des souverains, la barrette des cardinaux, les galons des sergents?

— Ant. rom. Nom particulier inscrit ou peint sur la poupe de chaque vaisseau, comme Scylla, le Centaure, etc.

INSIGNIFIANCE. s. f. Qualité de ce qui est insignifiant. Il est d'une insignifiance complète. L'insignifiance de tout ce qu'il fait ou dit vous fatigue.

INSIGNIFIANT, ANTE. adj. Qui ne signifie rien. Et par extension, Qui est sans importance, sans caractère, insipide. Action, démarche insignifiante. Une phrase insignifiante. Propos insignifiant. Où irait-elle? Ici gouvernante, vice-reine, crois-tu qu'elle supportât de s'aller enterrer à la cour de son frère et d'y filer des jours *insignifiants* ? (X. Marm.)

— On le dit en parlant des personnes. C'est un homme tout à fait insignifiant. Il a une physionomie fort insignifiante.

INSILLADON. s. m. Agric. Sorte d'araire dont on se sert pour tracer les sillons avant le labour.

INSINCÈRE. adj. des 2 g. Qui n'est pas sincère, qui manque de sincérité.

INSINCÉRITÉ. s. f. Néol. Manque de sincérité.

INSINUANT. part. prés. invar. du v. Insinuer. Qui insinue. Une mère insinuant de bons sentiments à ses enfants.

INSINUANT, ANTE. adj. Qui a l'adresse, le talent d'insinuer quelque chose, de s'insinuer. Homme insinuant. Femme insinuante. Il est fort insinuant. Le ciel ne fit pas les femmes *insinuantes* et persuasives pour devenir acariâtres; il ne les fit point faibles pour devenir impérieuses. (J.-J. Rouss.)

— On le dit aussi des discours, des manières, etc. Langage, discours insinuant. Air insinuant. Manières insinuantes.

INSINUATIF, IVE. adj. Qui a la faculté de s'insinuer. Paroles insinuatives. Discours insinuatifs.

INSINUATION. s. f. (pr. *in-ci-nua-ci-on*; du lat. *insinuatio*, même signif.). Action d'insinuer, d'introduire doucement et adroitement quelque chose. L'insinuation de la sonde dans une plaie.

— Fig. Adresse dans le style, dans le langage, par laquelle on insinue quelque chose. Acte de pénétrer en quelque sorte dans le sein, dans l'âme d'une personne.

— Dans l'art oratoire, Forme douce, habile et pénétrante, discours qui par une sorte de dissimulation et de détour se glisse adroitement dans les esprits, et dont l'orateur fait usage surtout en abordant un sujet qui doit éveiller la susceptibilité et la répugnance de l'auditoire. Au lieu de marcher droit à son but, l'orateur cherche à l'atteindre par des moyens indirects; il détourne d'abord l'attention sur des objets et des idées en possession de la faveur de ceux qui l'écoutent; puis détruisant les préventions par des rapports habilement ménagés, par des transitions et des nuances heureuses, il ramène les esprits mieux disposés, et les force à considérer, à accueillir même ce qui semblait devoir les révolter. Exorde par insinuation. Une légère insinuation. Une insinuation perfide. L'*insinuation*, ce talent de se concilier ceux auxquels on s'adresse, est souvent nécessaire dans la simple conversation, et il l'est aussi dans tous les genres de composition. (V. Ratier.) Si l'auditoire est prévenu contre l'orateur ou contre la cause qu'il doit plaider, c'est alors que l'*insinuation* est plus difficile, comme plus nécessaire. (Champ.) L'*insinuation* est comme ces digues flexibles et puissantes qui résistent par leur souplesse même. (Id.)

— Droit canon. Espèce de déclaration de leurs noms et surnoms que les gradués devaient faire tous les ans à leurs collateurs. Lorsqu'un gradué manquait à faire l'insinuation, il perdait son droit pour l'année courante, sauf à le recouvrer ensuite après l'accomplissement de cette formalité.

— Anc. jurispr. Enregistrement des actes qui devaient être livrés à la connaissance des tiers intéressés. La transcription au bureau des hypothèques est dans la nouvelle législation ce que l'insinuation était dans l'ancienne.

— Hist. eccl. Nomination d'un clerc dans le personnel d'une paroisse.

— *Insinuation ecclésiastique.* Enregistrement des actes qui concernaient les matières bénéficiales. Greffe des insinuations ecclésiastiques.

INSINUÉ, ÉE. part. pass. du v. Insinuer. S'empl. adjectiv. Discours insinué. Proposition insinuée dans l'esprit des auditeurs.

INSINUER. v. a. 1re conj. (du lat. *insinuare*, formé de *in*, dans; *sinus*, sein). *J'insinue, nous insinuons. J'insinuais, nous insinuions, vous insinuiez. Que j'insinue, que nous insinuions, que vous insinuiez.* Mettre dans le sein, et par extension, Introduire doucement et adroitement quelque chose. Insinuer le doigt, une sonde dans une plaie.

— Fig. Faire entendre adroitement, faire entrer dans l'esprit. Insinuer doucement quelque chose à quelqu'un. Insinuez-lui de bons sentiments. Insinuez-lui cette doctrine. Nous lui *insinuâmes* discrètement notre désir de savoir à qui nous avions l'obligation d'être si bien reçus. (Volt.) J'ai déjà *insinué* mes sentiments dans les éditions précédentes du Siècle de Louis XIV. (Id.) La première chose qu'on *insinue* par forme de leçon à tous les étrangers qui viennent dans ce pays, c'est que tous les étrangers conviennent qu'il n'y a rien de si beau dans le reste du monde que l'Opéra de Paris. (J.-J. Rouss.)

— Dr. can. Se disait absol. en parlant des gradués qui devaient déclarer chaque année leurs noms et surnoms à leurs collateurs.

— Prat. Enregistrer, faire enregistrer. Insinuer un testament. Faire insinuer une donation.

— S'INSINUER. v. pr. Pénétrer, au propre et au figuré. L'air s'insinue dans les corps. L'eau s'insinue par les pores du bois, par les fentes. Un insecte qui s'insinue dans les chairs. L'eau chargée de particules limoneuses s'est *insinuée* par infiltration, et a déposé avec ces particules les éléments nécessaires à la composition de la pyrite. (Buff.)

— Fig. L'espoir s'insinuait peu à peu dans son âme. Son éloquence s'insinue dans tous les cœurs. L'amour s'est *insinué* trop avant dans les substances de votre âme pour que vous puissiez l'en chasser. (J.-J. Rouss.)

— En parlant des personnes, Se faire admettre quelque part, s'y faire admettre avec adresse. S'insinuer à la cour. Il s'est insinué dans notre société je ne sais comment. Il sait s'insinuer partout. Elle ne s'est *insinuée* à la cour ni par de pressantes sollicitations ni par de lâches flatteries. (Fléch.)

— *S'insinuer dans l'esprit de quelqu'un, s'insinuer dans ses bonnes grâces, dans sa bienveillance.* Se mettre bien dans son esprit, gagner adroitement ses bonnes grâces, sa bienveillance. Je veux que le comte de Lémos, de son côté, s'*insinue* dans les bonnes grâces du prince d'Espagne. (Le Sage.) Personne ne connaît mieux que lui l'art et la nécessité de s'*insinuer* dans les cœurs. (Barth.)

— Syn. comp. INSINUER. PERSUADER. SUGGÉRER. V. SUGGÉRER.

INSIPIDE. adj. des 2 g. (du lat. *insipidus*; fait de *in*, priv., et de *sapor*, goût, saveur). Qui n'a nul goût, nulle saveur. Breuvage, liqueur, mets insipide. Viande insipide. Ce ragoût est insipide. Le sable, la magnésie sont insipides. Celui-là chez qui tout est sobre et modéré qui ne s'enivre que de vin; l'usage trop fréquent qu'ils en ont fait le leur a rendu *insipide*. (La Bruy.)

— Fig. Qui n'a aucun agrément, qui n'a rien de piquant, de touchant. Discours, ouvrage, poème insipide. Une conversation insipide. Un conte fade et insipide. Plaisanterie, raillerie insipide. Louanges insipides. Quand on est âgé, tous ces divertissements deviennent insipides. Je te vois souvent savourer un plaisir d'enfant qui serait *insipide* à tout autre. (J.-J. Rouss.) Plus une action théâtrale est majestueuse et effrayante, plus elle deviendrait *insipide* si elle était souvent répétée. (Volt.)

> Mais mon esprit tremblant sur le choix de ses mots,
> N'en dira jamais un s'il ne tombe à propos,
> Et ne saurait souffrir qu'une phrase *insipide*
> Vienne à la fin d'un vers remplir la place vide. (BOIL.)

INSIPIDEMENT. adv. D'une manière insipide.

INSIPIDER. v. a. 1re conj. Rendre insipide. Mot nouveau proposé par Mercier et qui n'a pas fait fortune.

INSIPIDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est insipide. L'insipidité de l'eau. L'insipidité de cette viande, de ces légumes.

— Fig. L'insipidité d'un poème. L'insipidité de ces railleries, de ces amusements.

— Absol. L'ennui et l'*insipidité* sont un poison froid contre lequel bien des gens trouvent un antidote. (Volt.)

> On a banni les démons et les fées;
> Sous la raison les Grâces étouffées
> Livrent nos cœurs à l'*insipidité*. (VOLTAIRE.)

INSIPIENCE. s. f. S'est dit pour Ignorance. Toute sapience est insipide qui ne s'accommode pas de l'*insipience*. (Montaig.)

INSISTANCE. s. f. Action d'insister. Son insistance commençait à nous importuner.

INSISTANT, ANTE. adj. (ét. lat., *in*, priv., et *sisto*, j'appuie). Ornith. Se dit du pouce des oiseaux, quand il ne porte à terre que par le bout.

INSISTER. v. n. 1re conj. (du lat. *insistare*, dériv. du gr. ἐνίστημι, dont la racine est ἵστημι, je suis debout). Faire instance, persévérer à demander, à vouloir une chose. Il insista sur sa demande. Il est inutile que vous insistiez, vous n'obtiendrez rien de plus. Il voulut insister. Combien j'*insisterais* sur ce point, s'il était moins décourageant de rebattre en vain des sujets utiles. (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. INSISTER À. INSISTER SUR. *Insister à*, exprime la continuité de l'action et est suivi d'un verbe. *Insister sur*, a rapport à la chose même et est suivi d'un nom.

INSITOR. Myth. Dieu qui présidait à la greffe et aux autres opérations du jardinage.

INSOBRE. adj. des 2 g. Qui n'est pas sobre. Homme, femme insobre.

INSOBRIÉTÉ. s. f. Manque de sobriété. Son insobriété pensa lui coûter la vie.

INSOCIABILITÉ. s. f. État de ce qui est insociable; caractère de celui qui est insociable. On compta pour rien les dégoûts, les caprices et l'*insociabilité* des hommes. (Montesq.)

INSOCIABLE. adj. des 2 g. Fâcheux, incommode, avec qui l'on ne peut vivre en société. Homme, femme insociable. Caractère, humeur insociable.

— Fig. Phys. *Corps insociables.* Corps qui ne peuvent se lier, se mêler, ni s'accorder. L'eau et le feu sont insociables.

INSOCIABLEMENT. adv. D'une manière insociable. Ces enfants sont élevés insociablement.

INSOCIAL, ALE. adj. Qui n'est pas social. Caractère insocial. Humeur insociale. || Pl. *insociaux*.

INSOCIALITÉ. s. f. État d'individus incapables de former une société.

INSOIGNEUSEMENT. adv. Sans soin, avec négligence. Il se livra insoigneusement aux affaires qu'on lui avait confiées.

INSOIGNEUX, EUSE. adj. Qui n'est pas soigneux.

IN-SOIXANTE-QUATRE. adj. des 2 g. Impr. et lib. Format d'un livre, dont chaque feuille est pliée en 64 feuillets ou 128 pages. Volume in-soixante-quatre. Une feuille in-soixante-quatre. || subst. Un in-soixante-quatre, des in-soixante-quatre.

INSOLATION. s. f. (pr. *in-so-la-ci-on*; du lat. *insolatio*, fait de *insolare*, exposer au soleil). Action de la lumière et de la chaleur solaire sur l'économie animale ou sur une substance quelconque. L'insolation appliquée sans mesure peut susciter des désordres divers dans l'économie animale. L'insolation produit sur la peau une coloration brune, remarquable chez les personnes qui s'y exposent habituellement. L'insolation produit quelquefois une affection érysipélateuse tout à fait analogue au premier degré de la brûlure, qu'on appelle vulgairement *coup de soleil*.

— Médec. Exposition d'un malade aux rayons du soleil, dans l'intention de ranimer chez lui les forces languissantes de la vie, ou de produire une excitation sur la peau. Insolation totale. Insolation partielle. Il est facile de comprendre comment l'observation a pu faire recommander l'*insolation* comme un moyen de guérison aux sujets mous, lymphatiques, étiolés. (Ratier.) L'*insolation* partielle n'est pas moins utile, et l'on a dirigé avec succès les rayons solaires, concentrés avec une lentille, sur des tumeurs et des ulcères chroniques, pour en accélérer la résolution. (Id.)

INSOLDÉ, ÉE. adj. Qui ne reçoit pas de solde. ‖ Qui n'a pas été soldé. Il est parti insoldé. Une facture insoldée.

INSOLEMMENT. adv. (pr. *ein-so-la-man*). Avec insolence. Répondre insolemment. Il nous a répondu très-insolemment. C'est le seul frein des hommes qui commettent *insolemment* les crimes publics. (Volt.)

INSOLENCE. s. f. (rad. *insolent*). Hardiesse excessive, effronterie, manque de respect. Ce défaut consiste le plus souvent à exagérer les avantages de son état, et à les faire valoir d'une manière outrageante pour les autres. Grande, extrême insolence. L'insolence de ce laquais le fit chasser. Il poussa l'insolence jusqu'à me menacer. Vit-on jamais pareille insolence? Ses regards sont pleins d'insolence. Cet acte est de la dernière insolence. Les faussaires qui rédigèrent cette pièce ne poussèrent pas leur *insolence* jusqu'à prétendre qu'elle fût signée par l'auteur. (Volt.) On voit par là combien il savait soumettre l'*insolence* de ses passions passagères à l'intérêt permanent de sa politique. (Id.)

Elle me quitte, et moi, dans un lâche silence,
Je semble de sa fuite approuver l'*insolence*. (Racine.)

- Orgueil offensant. L'insolence d'un parvenu. Paroles et actions où il y a de l'insolence. Il a dit, il a fait mille insolences.

INSOLENT, ENTE. adj. (du lat. *insolens*, formé de *in*, nég., et *solere*, avoir coutume; proprement, qui n'est pas ordinaire). Effronté, qui perd le respect. Un homme insolent. Une femme insolente. Il est extrêmement insolent. Il est si insolent qu'on ne peut le souffrir nulle part. Il est assez insolent pour vous le dire. Il est insolent en paroles.

— Se dit de l'air, des manières, des discours, etc. Un ton insolent. Des manières, des paroles insolentes. Discours insolent. Des regards insolents. Demande, réponse insolente. Il se fit aussitôt un profond silence parmi ses officiers, qui quittèrent tout à coup leur maintien *insolent*, pour en prendre un respectueux devant leur maître. (Le Sage.) Leurs airs *insolents*, leur puérile vanité ne leur attirent que mortifications, dédains, railleries. (J.-J. Rouss.) Quelle *insolente* main frappe à coups redoublés? (Rac.)

— Qui offense la modestie, la pudeur. Être insolent avec les femmes. Cet homme est très-insolent avec les dames.

— Orgueilleux; qui agit avec orgueil, avec dureté. Dans ce sens il se dit des personnes et des choses. Il est insolent dans la victoire, dans la prospérité. Les gens insolents se font détester. Il a tous les airs insolents, le ton insolent d'un nouvel enrichi. On leur donna un ordre insolent qu'ils refusèrent d'exécuter. Quelle insolente présomption! Ils avaient passé rapidement de la consternation à la plus profonde à la plus *insolente* présomption. (Barth.)

D'esclaves entourés, sur un char *insolent*,
Ils foulaient a grand bruit la terre. (Roucher.)

— Fig. Extraordinaire; inouï; immérité. Bonheur insolent. Fortune insolente.

J'ai peint des favoris la disgrâce commune,
Séjan précipité du char de la fortune,
Son bonheur *insolent*, et son règne d'un jour
Des fastes de la terre effacé sans retour.
(Rochon de Chabannes.)

— subst. En parlant des personnes, surtout dans le premier sens. C'est un insolent, une insolente. Je vous ai confié l'éducation de ma fille, félicitez-vous: l'*insolente* s'est mariée à l'insu de ses parents. (Beaumarch.)

INSOLIDE. adj. des 2 g. Qui n'est pas solide; qui manque de solidité.

INSOLIDEMENT. adv. D'une manière qui n'est pas solide. Une maison insolidement construite.

INSOLIDITÉ. s. f. État de ce qui n'est pas solide. Je ne voudrais pas habiter cette maison à cause de son insolidité.

IN SOLIDO. adv. (pr. *inn-so-li-do*). Locution latine que l'on emploie quelquefois pour En masse.

INSOLITE. adj. des 2 g. (du lat. *insolitus*; fait de *in*, négatif; et *solitus*, ordinaire, accoutumé). Qui n'est pas d'usage, qui est contre l'usage, contre les règles. Procédé bizarre et insolite. Clause insolite. Procédure insolite.

— Anc. cout. *Dîme insolite*. Dîme qui ne se payait qu'en certains lieux, comme la dîme sur les agneaux, les porcs, etc.

INSOLITEMENT. adv. D'une manière insolite.

INSOLLICITÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas reçu de sollicitations.

INSOLLICITUDE. s. f. Défaut, manque de sollicitude.

INSOLUBILITÉ. s. f. Didact. Qualité d'un corps solide, liquide ou gazeux, qui ne peut se dissoudre dans un liquide.

— Impossibilité de résoudre un problème, une question, etc. L'insolubilité de cette question, de ce problème.

INSOLUBLE. adj. des 2 g. Chim. Qui ne jouit pas de la faculté de se dissoudre. La résine est insoluble dans l'eau. Vainement la bouche se remplirait-elle de particules divisées d'un corps *insoluble*, la langue éprouverait la sensation du toucher, et nullement celle du goût. (Brill.-Savar.)

— Fig. Dans le langage ordinaire. Qu'on ne peut résoudre, expliquer. Argument, difficulté insoluble. Problème *insoluble*. (Buff.) Toutes ces questions de fait sont *insolubles*. (***) Les philosophes ont souvent perdu à examiner des questions *insolubles*, un temps qu'ils auraient pu employer à des recherches utiles. (Condillac.)

INSOLUBLEMENT. adv. D'une manière insoluble.

INSOLVABILITÉ. s. f. État de celui qui ne peut payer ses dettes. L'insolvabilité d'un débiteur. Autrefois, chez les Égyptiens, la loi défendait l'inhumation de ceux qui mouraient insolvables. Cette loi faisait la sûreté des créanciers, car les débiteurs craignant de mourir sans sépulture, rien n'était plus rare que l'*insolvabilité*. (Warb.)

— Personne qui ne peut payer ses dettes. Reléguer une personne parmi les insolvabilités.

INSOLVABLE. adj. des 2 g. Qui n'a pas de quoi payer ce qu'il doit. Débiteur insolvable. Les personnes notoirement *insolvables* ne peuvent devenir adjudicataires des biens vendus en justice. (Encycl.)

— Fig. Celui qui se dévoue à sa patrie doit la trouver *insolvable*; car ce qu'il expose pour elle est sans prix. (Marmontel.)

INSOMMÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas reçu de sommation. Il s'est rendu à l'audience insommé.

INSOMNIE. s. f. (pr. *in-somm-nie*; du lat. *insomnia*, fait de *in*, privatif; et de *somnus*, sommeil) Absence de sommeil, causée par quelque affection physique ou morale. Longue insomnie. Pénible insomnie. Brûlante insomnie. Calmer l'insomnie. Prolonger l'insomnie. Abréger l'insomnie. Charmer l'insomnie. Être attaqué, tourmenté d'insomnie. Les causes qui déterminent l'insomnie sont les travaux immodérés de l'esprit, les veilles prolongées, les chagrins, les passions, telles que l'amour et la jalousie. Quand l'*insomnie* nous afflige sans cause connue et à l'improviste, on peut la considérer comme un présage de maladie. (Encycl.)

Exhalant en soupirs sa tristesse farouche,
De sa longue *insomnie* il tourmente sa couche;
Il se roule, il se lasse à chercher le repos,
Tout son sang embrasé précipite ses flots,
Jusqu'à l'heure où l'aurore, humide de rosée,
Apporte un peu de calme à son âme épuisée,
Et chassant de la nuit les humides vapeurs,
Rend et le jour au monde et l'espérance aux cœurs.
Delille.

— Path. Privation de sommeil qui se montre comme symptôme dans les maladies et qui peut exister seule dans quelques cas. Les bains tièdes, les adoucissants, un régime peu excitant et les moyens propres à calmer l'esprit et le cœur, mettent fin à l'*insomnie*. (Fr. Ratier.)

INSONDABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être sondé. Des fondrières insondables. ‖ Fig. Cœur *insondable*. (Ballanche.)

INSONDÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été sondé. Détroit insondé. Baie insondée.

INSONORE. adj. des 2 g. Qui n'est pas sonore, qui ne rend pas de son. Corps insonores. Quand Zoïle veut louer quelqu'un, sa trompette devient *insonore*. (Mercier.) Je touche au moment d'expliquer comment la parole s'est étendue aux êtres *insonores* et abstraits. (Ch. Nod.)

INSONORITÉ. s. f. État, qualité de ce qui est insonore. L'insonorité de ces corps les rend impropres à cet emploi.

INSOPHISTIQUÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas sophistiqué, altéré.

INSORDIDE. adj. des 2 g. Qui n'est pas sordide.

INSOUCIAMMENT. adv. (pr. *ein-sou-ci-a-man*). D'une manière insouciante. Il fait cela si insouciamment.

INSOUCIANCE. s. f. Caractère, état de celui qui est insouciant. Il est là-dessus de la plus grande insouciance. Une grande insouciance. Vivre dans une coupable insouciance. Afficher l'insouciance. Une souveraine insouciance.

Pleins des rêves de l'espérance,
D'autres se forgent des biens;
Ma chimère est l'*insouciance*,
Ma fortune est l'indépendance. (***)

INSOUCIANT, ANTE. adj. Qui n'a aucun souci; qui ne se soucie, ne s'affecte de rien. Il est très-insouciant, tout à fait insouciant de ses affaires. Une femme insouciante. Un caractère insouciant. Cette femme est insouciante du lendemain. Kléber, trop *insouciant* pour s'assurer par lui-même de la véritable situation des choses, ne songeait seulement pas à examiner si les états qu'il envoyait étaient d'accord avec ses propres assertions. (Thiers.) Goëthe, le plus *insouciant* de tous les hommes, parce qu'il est sûr de gouverner son public, ne s'est pas donné la peine de mettre sa pièce en vers. (Mme de Staël.)

— subst. Un insouciant. Une insouciante.

INSOUCIEUX, EUSE. adj. Qui ne prend point de soucis, qui n'a pas de soucis.

Poétique séjour où la vie est si belle,
Si pleine de bonheur qu'on la croit immortelle;
Où, libre dans ses fers, le gai Napolitain,
Près d'un balcon fleuri chante la sérénade,
Prie un saint, et s'endort sous une colonnade,
Insoucieux du lendemain. (Méry.)

INSOUDABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être soudé.

INSOUDÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas soudé.

INSOUDOYÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas soudoyé.

INSOUHAITÉ, ÉE. adj. Que l'on ne souhaite pas; qui n'est l'objet d'aucun souhait.

INSOUILLÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas reçu de souillures.

INSOULAGÉ, ÉE. adj. Qui n'éprouve point de soulagement. Elle resta vingt-quatre heures insoulagée.

INSOUMETTABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être soumis. Comme je n'ai point soumis les Espagnols, on raisonnera désormais comme s'ils eussent été *insoumettables*. (Napol.)

INSOUMIS, ISE. adj. Non soumis. Peuple insoumis.

— substantiv. Jeune soldat qui, ayant reçu une feuille de route, n'est pas arrivé à sa destination au jour fixé par cet ordre.

INSOUMISSION. s. f. Qualité, état de ce qui est insoumis.

INSOUPÇONNABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être soupçonné, qui est à l'abri du soupçon. Cet homme est insoupçonnable.

INSOUPÇONNÉ, ÉE. adj. Que l'on ne soupçonne pas; qui n'inspire pas de soupçons.

INSOUPÇONNEUX, EUSE. adj. Qui n'est pas porté à avoir des soupçons.

INSOUPLESSE. s. f. Défaut, manque de souplesse.

INSOUSCRIT, ITE. adj. Qui n'a pas été souscrit. Engagement insouscrit.

INSOUTENABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être soutenu, défendu, justifié. C'est une opinion insoutenable, une assertion, une cause insoutenable.

— Qu'on ne peut supporter, qui choque extrêmement. Vanité insoutenable. Manières insoutenables. Homme, femme insoutenable.

Tel a tout ce qu'il faut pour être un homme aimable,
Qui fait tout ce qu'il peut pour être *insoutenable*.
(Favart.)

INSOUTENABLEMENT. adv. D'une manière insoutenable. La question est posée insoutenablement.

INSOUTENU, UE. adj. Qui n'a pas de soutien.

INSOUVENIR. s. m. Défaut de souvenir. Voyez ce que cause votre insouvenir.

INSPACIEUX, EUSE. adj. Qui n'est pas spacieux; qui manque d'espace. Bâtiments inspacieux.

INSPÉCIFIÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas spécifié. Clause inspécifiée. On dit plutôt *non spécifié*.

INSPECTÉ, ÉE. part. pass. du v. Inspecter. S'empl. adjectiv. Travaux inspectés. Maisons bien inspectées. Les bâtiments publics doivent être encore plus sévèrement *inspectés*, sous le rapport de la solidité, que ceux des particuliers. (Linguet.)

INSPECTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans; *spectare*, regarder). Examiner avec autorité, avec une mission spéciale d'une autorité compétente. Inspecter un travail. Inspecter des magasins. Inspecter une maison. Être chargé d'inspecter des travaux publics, des troupes, un régiment. Inspecter les écoles d'un département.

INSPECTEUR, TRICE. adj. (en lat. *inspector*). Celui, celle dont la fonction est de surveiller, d'inspecter. Cet homme est inspecteur. Une dame inspectrice.

— subst. Celui, celle qui a mission d'examiner un travail et le personnel qui y est attaché, et de faire connaître le résultat de cet examen à l'autorité compétente. Inspecteur vigilant, actif. Inspecteur adjoint. Inspecteur des études, des écoles, des prisons. Inspecteur de cavalerie, d'infanterie. Inspecteur des fortifications, des ponts et chaussées, des mines, des forêts, des finances. Inspecteur d'une compagnie d'assurances. L'inspecteur de cet établissement. Nous attendons aujourd'hui l'inspectrice. Des *inspecteurs* armés sont de rudes censeurs. (Courr. de l'Eur.)

— Fam. *Inspectrice* se dit quelquefois d'une femme qui aime à inspecter, à examiner. ‖ Se dit aussi de la femme d'un inspecteur. Madame l'inspectrice.

— *Inspecteur général*. Celui qui a l'inspection sur toute une branche d'un service public. L'inspecteur général des contributions. L'inspecteur général des travaux hydrauliques.

— Hist. *Inspecteurs de la salle*. Députés, au nombre de cinq, qui, sous le Directoire, étaient chargés de la police des conseils. La commission des inspecteurs de la salle, qui en quelque sorte était le pouvoir exécutif des conseils, se renouvelait tous les mois.

INSPECTIF, IVE. adj. Scol. S'est dit de la partie de la philosophie qui concerne les choses invisibles. Saint Isidore divise la philosophie en inspective et actuelle.

INSPECTION. s. f. (du lat. *inspectio*; fait de *in*, dans, sur, et *spectare*, regarder, voir, considérer). Action de regarder, de considérer, d'examiner, de surveiller. Inspection des pièces du procès. L'inspection du ciel, des astres. L'inspection de la main. L'inspection des troupes. Les aruspices prétendaient juger par l'inspection des entrailles. Faire l'inspection d'un corps de troupes. L'inspection des lieux. Jadis les charlatans de Rome, augures et aruspices, prédisaient l'avenir par l'*inspection* du vol des oiseaux et des entrailles des victimes. Hommes du progrès, les charlatans de Paris, sectateurs de Gall et de Lavater, jugent aujourd'hui la nature de l'homme par l'*inspection* des bosses de sa tête ou des lignes de son visage. (Encycl.) Quoique je n'aie aperçu ces objets que de fort loin, l'*inspection* en est si libre qu'il reste peu de choses à deviner. (J.-J. Rouss.)

— Particulièrement et par extens., Action de contrôler, d'examiner; soin, charge de veiller à l'accomplissement des règles prescrites. Il faut donc que je me contente de les faire observer l'un l'autre par un homme qui aura droit d'*inspection* sur leur conduite. (Le Sage.)

— Exercice de cette charge ou de cette fonction dans un service public, soit dans l'ordre administratif, soit dans l'ordre militaire. On lui a confié l'inspection du matériel. L'inspection des finances, de l'enregistrement et des domaines. L'inspection des forêts, des postes, des contributions directes et indirectes. L'inspection sur le commerce, sur les poids et mesures. L'inspection des travaux. Il a droit d'inspection sur tout ceci. Avoir inspection sur des ouvriers. Avoir droit d'inspection sur quelque chose.

— Place, emploi d'inspecteur. Il a obtenu une inspection dans l'infanterie. On lui a remis le soin du château, et une *inspection* sur la recette. (J.-J. Rouss.)

— Dans l'organisation du culte protestant de la confession d'Augsbourg en France, Réunion de cinq églises consistoriales, formant un arrondissement ecclésiastique, et pouvant, sous l'agrément du gouvernement, se faire représenter par un ministre et par un ancien dans une assemblée, qui choisit, au sein de l'inspection, deux laïques et un ministre chargés de veiller à ses intérêts ecclésiastiques.

INSPÉCULATIF, IVE. adj. Qui n'est pas spéculatif. Entreprise inspéculative.

INSPIRANT. part. prés. invar. du v. Inspirer. Qui inspire. La jalousie lui inspirant de mauvais desseins.

INSPIRANT, ANTE. adj. Qui est propre à inspirer, inspirateur. La solitude absolue, le spectacle *inspirant* de la nature. (Chateaub.)

INSPIRATEUR, TRICE. adj. (du lat. *inspirator*, même signif). Qui inspire. Génie inspirateur. Les anciens croyaient à des divinités inspiratrices. Ce qui reste en nous ressemble à la trop faible trace que laisse dans notre oreille le son *inspirateur* détaché d'une lyre d'or. (Ballanche.) Les fables et la fiction furent les seules divinités *inspiratrices* des écrivains dont nous parlons. (Roquef.)

Que dis-je! autour de lui tandis que tout sommeille,
La lampe *inspiratrice* éclaire encor sa veille. (Del.)

— Delille l'a aussi employé substantivement au féminin. O toi! l'*inspiratrice* et l'objet de mes chants.

— Anat. *Muscles inspirateurs*. Nom donné aux muscles qui, par leur contraction, déterminent l'ampliation du thorax et produisent ainsi l'inspiration. ‖ On dit aussi substantiv. Les inspirateurs.

INSPIRATION. s. f. (pr. *inss-pi-ra-ci-on*). Physiol. Action par laquelle l'air pénètre dans l'intérieur des poumons. Mouvement opposé à l'expiration. Lorsqu'on vient à penser tout à coup à quelque chose qu'on désire ardemment ou qu'on regrette vivement, on ressent un tressaillement ou un serrement intérieur; ce mouvement du diaphragme agit sur les poumons, les élève et occasionne une *inspiration* vive et prompte qui forme le soupir. (Buff.)

— Fig. au sens moral. Action d'inspirer quelqu'un, de lui conseiller, de lui suggérer quelque chose. Je n'ai agi que par votre inspiration. L'inspiration divine. Vous faites brûler nos enfants, parce qu'ils suivent les *inspirations* que leur ont données ceux que la loi naturelle et les lois de tous les peuples leur apprennent à respecter comme des dieux. (Montesq.)

— La chose inspirée. Il me doit cette inspiration. N'écouter que les inspirations de sa fureur. C'est là que ce poëte a puisé ses plus belles inspirations.

— Sentiment, pensée qui surgit tout à coup en nous et nous suggère des jugements et des déterminations qui semblent provenir d'un accroissement de notre intelligence. On s'est complu à attribuer ces pensées rapides à une impression extérieure ou divine. Il lui vient une inspiration. Inspiration divine. Noble inspiration. Heureuse, sublime inspiration. Bonne inspiration. Inspiration du génie. Inspiration surnaturelle. Si nous examinons l'*inspiration* sans prévention, nous verrons qu'elle est le résultat des idées que nous acquérons par les organes des sens internes et externes. (Encycl.) Notre France a un vieux génie oriental dont les *inspirations* sommeillent souvent, mais souvent aussi se réveillent avec un éclat sublime. (Barrault.) C'est ici la pensée intime d'un homme qui dit bien plus de choses à la pensée de tous les hommes que l'*inspiration* factice des événements ne lui en aurait jamais suggéré. (Nodier.)

— Absol. Enthousiasme dans la poésie, dans les beaux-arts, etc. Ces vers sont faits d'inspiration. Il y a dans cette poésie de la chaleur d'inspiration. Céder à l'inspiration. L'*inspiration* est quelque chose de si sublime que, même en la voyant se manifester dans l'homme, on n'imagine pas qu'il puisse constamment la porter en lui. (Jurry.) L'*inspiration* doit venir à l'homme du dehors, d'au-dessus de lui, comme un souffle divin, comme une vie supérieure qui lui est tout à coup communiquée d'en haut qui peut tout à coup lui être retirée. (Id.)

De l'*inspiration* les sublimes transports
Echauffent son génie et dictent ses accords. (Del.)

— Théol. Acte de la volonté divine par lequel celui qui est inspiré apprend ce qu'il doit faire, dire ou écrire. Les prophètes, les apôtres, les auteurs des livres de l'Ancien et du Nouveau

Testament sont les personnes que l'Église a, de tout temps, regardées comme ayant joui du don de l'inspiration. ‖ Inspiration permanente accordée une fois pour toutes ou agissant par intervalles, à certaines occasions, par exemple au moment de prophétiser ou d'écrire pour l'instruction des fidèles.

— Iconol. L'Inspiration est figurée par un bel adolescent qui paraît animé de tout le feu du génie. Il tient dans la main droite un glaive nu, et de la gauche, la fleur appelée tournesol.

INSPIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Inspirer. S'empl. adject. L'air inspiré dans les poumons.

— *Inspiré par.* Chacun a son instinct *inspiré* par l'amour. (Del.) Les lettres sont des rayons de cette sagesse qui gouverne l'univers, que l'homme *inspire* par un art céleste a appris à fixer sur la terre. (B. de St-P.) Non assurément, répondit Corinne; mais quand on a comme moi parlé plusieurs années de sa vie deux ou trois langues différentes, l'une ou l'autre est *inspirée* par les sentiments que l'on doit exprimer. (Mme de Staël.)

— Fam. *Être bien inspiré.* Être bien avisé. Il fut bien inspiré quand il fit telle chose, c'est-à-dire, il eut une bonne idée quand il fit telle chose.

— Absol. Qui est saisi d'enthousiasme, d'inspiration. Poète inspiré. Génie inspiré. Âme inspirée.

Je ne sais quel présage
A cette âme *inspirée* annonce le rivage. (Del.)

— Qui est sous l'influence de l'inspiration divine. Les apôtres étaient inspirés. Les prophètes étaient inspirés. Puis tout d'un coup il fit l'éloge de ma retraite; les yeux levés au ciel, vous l'eussiez cru *inspiré*. (Alph. Karr.) Ils sont *inspirés* pour être vos interprètes. (Fén.)

— substant. dans ce dernier sens. Un inspiré. Une inspirée.

INSPIRER. v. a. 1re conj. (du lat. *inspirare*; formé de *in*, dans; et *spirare*, souffler.) Physiol. Attirer et recevoir l'air dans les poumons. Inspirer l'air dans les poumons.

— *Inspirer de l'air dans les poumons d'un noyé, d'un asphyxié, d'un enfant nouveau-né.* Y souffler de l'air.

— Fig.

Ignorez-vous. . . . .
Et que son souffle seul (le souffle de Dieu) *inspire*
L'âme à ce vaste univers. (J.-B. Rouss.)

— S'emploie plus souvent figurément au sens moral, pour signifier, Faire naître dans le cœur, dans l'esprit, quelque mouvement, quelque pensée, quelque dessein. C'est la nature qui vous inspire ce sentiment. Inspirer un mauvais dessein, une mauvaise pensée, une mauvaise action. L'envie, la jalousie lui ont inspiré ce pernicieux dessein. Inspirer de l'horreur, des désirs, des soupçons, de la joie, de la tristesse. Inspirer de l'amour, du mépris, de la crainte, du respect. Ces lieux inspirent la mélancolie. Les richesses inspirent l'orgueil. Inspirer du courage, etc. Oswald lui répondit en cherchant à lui exprimer l'admiration qu'elle lui avait *inspirée*, et se plaignit avec douceur de ce qu'elle ne lui parlait pas en anglais. (Mme de Staël.) Je vous embrasse, ma chère cousine, et je vous assure qu'à la fin de ma lettre je ne sens plus la moindre trace de la disposition pénible qui m'avait *inspiré* les premières lignes. (Id.) La confiance qu'il avait *inspirée* et le temps qu'il fallut pour exécuter ses ordres calmèrent insensiblement les esprits, les fantômes disparurent. (J.-J. Barthél.) Pour l'ordinaire, les chants religieux sont brillants et plus capables d'*inspirer* la joie que la tristesse. (Id.) Elle veut *inspirer* à ses enfants le goût des innocents plaisirs. (J.-J. Rouss.) La vigilance que m'*inspire* le soin de me conserver ne me donne que sujets de crainte. (Id.) Je me suis souvent trouvé en faute sur mes raisonnements, jamais sur les mouvements secrets qui me les *inspirent*. (Id.) La fausse honte et la crainte du blâme *inspirent* plus de mauvaises actions que de bonnes. (Id.) Il ne faut pas *inspirer* aux enfants le luxe des aliments plus que celui des habits et des meubles, ni un goût de préférence pour des productions étrangères. (B. de St-P.) Ce qu'il y a de plus ridicule dans l'amour chez les vieillards, c'est le désir de l'*inspirer*. (De Bugny.) Si vous ne pouvez faire ignorer à l'enfant toutes les fables païennes, *inspirez*-en l'horreur. (Fén.) J'écrivis en effet avec le mouvement que la douleur d'Eléonore m'avait *inspiré*. (B. Const.) Il se déclara, il fit le passionné, et poursuivit sa proie avec toute la fureur que l'amour et la jeunesse sont capables d'*inspirer*. (Le Sage.) Ne voient-ils pas de même l'amour de la patrie qu'on cherche à leur *inspirer*? (B. de St-P.)

Ne sachant où porter et mon trouble et ma plainte,
J'*inspirais* la pitié, mais la pitié contrainte.
(De Belloi.)

La fureur sainte qui m'anime
M'*inspire* un cantique sublime. (L. Racine.)

— *Inspirer dans.* D'Olivet a remarqué qu'on ne disait pas *inspirer dans*, mais *inspirer à*. La Harpe et Geoffroy se sont rangés de son avis. Cependant quelques grands écrivains offrent des exemples remarquables de *dans* avec *inspirer*. La sombre obscurité des églises *inspire* une sainte horreur dans l'âme. (Boss.)

Et quand vous le voudrez, vos bontés, à leur tour,
Dans les cœurs les plus durs *inspireront* l'amour.
(Racine.)

Du Capitole en cendre il passa dans l'église,
Et dans les cœurs chrétiens *inspirant* ses fureurs...

— *Inspirer de.* Suivi d'un infinitif.

Qui t'*inspira de* quitter ton vieux père,
De préférer aux baisers de ta mère
L'horreur des camps, le carnage et la mort?
(C. Delavigne.)

— Avec le nom de la personne pour complément direct, il signifie, Conseiller, diriger, animer. A cette conduite du prince, on reconnut le ministre qui l'inspirait. La charité l'inspire. C'est la fureur qui l'inspire.

— On le dit plus particulièrement de ceux qui reçoivent des lumières surnaturelles, qui sont pleins d'une fureur divine, ou qui sont animés de quelque enthousiasme. C'est le Saint-Esprit qui l'a inspiré. Les païens croyaient qu'Apollon inspirait la Pythie. Les Muses inspirent les poètes. Ce sont ces événements qui l'ont inspiré, et nous leur devons ce beau poème.

Je vois que la sagesse elle-même t'*inspire*;
Avec mes volontés ton sentiment conspire. (Rac.)

Il descend, il s'arrête aux champs de la Sicile,
Où lui-même (l'Amour) *inspira* Théocrite et Virgile.
(Voltaire.)

— s'INSPIRER. v. pron. Recevoir l'inspiration. Je me suis inspiré auprès de vous. Les sages et les fous s'*inspirent* des idées sages ou folles. (Boiste.)

— Être inspiré. L'amour s'inspire, mais ne se mérite pas. Les sentiment s'inspirent, et ne se commandent pas.

INSPIRITUEL, ELLE. adj. Qui n'a pas le caractère d'un esprit. ‖ Qui manque d'esprit. Discours inspirituel. Un homme inspirituel.

INSPIRITUELLEMENT. adv. D'une manière qui n'est pas spirituelle.

INSPRUCK ou **INNSBRUCK.** Géogr. Ville capitale du Tyrol, sur l'Inn. Université, musée Ferdinand; chapelle de l'empereur François Ier, qui y mourut en 1765; 11,000 hab.

INSTABILITÉ. s. f. Manque, défaut de stabilité. On ne l'emploie guère qu'au figuré. L'instabilité des choses humaines. L'instabilité des opinions. L'instabilité de son esprit. L'instabilité du monde. Je recevais du perpétuel roulement des ondes expirantes le sentiment profond de l'*instabilité* des choses et de l'éternel renouvellement du monde. (Sénancour.)

Allez, honneurs, plaisirs, qui me livrez la guerre!
Toute votre félicité
Sujette à l'*instabilité*,
En moins de rien tombe par terre (Corneille.)

— Iconol. L'Instabilité est figurée par une jeune fille vêtue d'une draperie légère et agitée par le vent. Elle s'appuie des mains sur un roseau fragile, et ne pose que d'un pied sur une boule.

INSTABLE. adj. des 2 g. Qui manque de stabilité. Ainsi pour lors la terre était *instable*. (Marot.)

— Fig. Un caractère instable. Comparez-lui la tourbe des nos hommes, stupide, basse, servile, *instable*. (Montaig.) Tout ce qui dépend de la fortune ou de l'opinion est *instable* comme elles. (Marm.)

INSTABLEMENT. adv. D'une manière qui n'est pas stable.

INSTALLATION. s. f. (pr. *ins-tal-la-ci-on*). Action d'installer. Action par laquelle on est mis en possession. L'installation du président d'un tribunal. L'installation d'un curé dans son église. S'opposer à l'installation de quelqu'un.

— Mar. Mise en place à bord d'un vaisseau des nombreux objets qui composent sa mâture, son gréement, sa voilure, ses apparaux de mouillage, son artillerie, et tout ce qui en dépend; sa timonerie, ses vivres, etc. C'est, à proprement parler, le caractère qui préside à l'arrangement des diverses parties composant l'ensemble d'un navire, et cet arrangement lui-même. L'installation des bâtiments de guerre diffère essentiellement de celle des navires marchands. Chaque espèce de bâtiment a son installation particulière appropriée à ses dimensions, à ses formes, et indiquée par la classe que lui assigne sa voilure. L'installation diffère encore suivant l'espèce de navigation à laquelle sont destinés les navires.

INSTALLÉ, ÉE. part. pass. du v. Installer. S'empl. adjectiv. Personne installée. Nous n'y manquâmes pas. Je fus reçu très-gracieusement, et *installé* dans l'emploi de l'intendant qui avait été congédié. (Le Sage.)

Me voilà joliment *installé*.
— *Installé*? — Tout des mieux. (Piron.)

— Placé d'une manière stable, assurée. J'offre un bon prix, et m'y voilà *installé*. (B. de St-P.)

Il saute, il siffle, il se fâche;
Vain courroux! l'insecte ailé,
Sur cette tête *installé*,
La poignarde sans relâche. (F. de Neufch.)

— Mar. Un navire est bien ou mal *installé*, suivant que son gréement, ses emménagements, ses appareils sont plus ou moins commodément disposés pour un service actif. (J. Lecomte.)

INSTALLER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans, sur; *stallus*, siège, place) Mettre solennellement quelqu'un en possession d'une place, d'un emploi, d'une dignité. Installer le président d'une assemblée, d'un tribunal. Il y a six mois qu'on l'a installé dans cette dignité, dans cette charge. On l'a installé hier dans son nouvel emploi.

— Simplement. Placer, établir quelqu'un en quelque endroit. Installer quelqu'un dans un logement.

— Mar. Disposer chaque objet à la place qui lui convient.

— s'INSTALLER. v. pron. S'établir, se placer en quelque endroit. S'installer dans un fauteuil. Ce marchand s'est installé au milieu de la place. S'installer dans un appartement. Il s'est si bien installé ici, qu'on le prendrait pour le maître.

INSTAMINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *in*, privatif; *stamen*, étamine). Bot. Se dit de la corolle, dans les synanthérées, lorsqu'elle n'est point accompagnée d'organes mâles parfaits.

INSTAMMENT. adv. Avec instance, d'une manière pressante. Prier instamment quelqu'un de faire une chose. Demander instamment. Je vous prie instamment de...

INSTANCE. s. f. (du lat. *instantia*; fait de *instare*, presser fortement, insister). Sollicitation pressante. Faire instance. Faire de grandes instances, de vives instances. Il a fait auprès de son père des instances pressantes. Solliciter quelqu'un avec toutes les instances possibles. Il voulut d'abord faire des façons, mais enfin il se rendit à mes *instances*. (Le Sage.) L'amitié ne fait ni ne souffre d'*instances*; elle offre et accepte sans contrainte. (Sall.)

— *Avec instance.* Pendant l'action, le roi de Naples fit à plusieurs reprises demander avec *instance* à l'empereur une partie de sa garde pour achever, mais il ne put rien obtenir. (Champagn.)

— Prat. Action intentée devant un tribunal civil. L'instance est pendante devant tel tribunal. Former, suivre, faire vider une instance. Reprendre une instance. Reprise d'instance. Péremption d'instance. L'instance est périmée. L'instance commence au moment où est donnée la première assignation qui somme le défendeur de comparaître devant le juge. C'est l'acte introductif d'instance, c'est-à-dire, l'acte le plus important de la cause.

— *Instance par défaut.* Celle qui se poursuit lorsque le défendeur ne se présente pas sur l'assignation qui lui a été donnée.

— *Instance liée contradictoirement.* Celle qui a lieu lorsque les deux parties comparaissent toutes deux.

— *Reprise d'instance.* Acte par lequel on continue les poursuites qui avaient été interrompues par certains événements, tels que la mort d'une des parties, la cessation des fonctions de l'avoué, etc.

— Désigne aussi La juridiction. ‖ *Tribunal de première instance.* Tribunal inférieur qui connaît toutes les contestations en matière civile à partir d'une certaine somme. Les tribunaux de première instance prononcent dans certains cas en dernier ressort. Avoué près le tribunal de première instance. ‖ On dit de même, Juge de première instance. Cependant, cette dénomination est impropre dans certaines circonstances, puisque ces tribunaux prononcent, par appel, sur les sentences des juges de paix qui exercent le premier degré, et qui constituent la juridiction de première *instance*. (Encycl.)

— Anc. jurispr. *Instances sommaires.* Procès qui s'instruisait par écrit dans l'espace de six jours, en conséquence d'une requête présentée à la cour. On instruisait par instances sommaires les affaires de peu d'importance, ou celles qui demandaient célérité.

— Scolast. Nouvel argument qui a pour effet de détruire la réponse faite au premier. Une bonne, une forte instance. Que répondre à cette instance?

INSTANT, ANTE. adj. Pressant. Sollicitation instante. Prières instantes. Il céda à nos instantes prières.

— Imminent, urgent. Le péril était instant. Le besoin est instant. Pourquoi vos palais sont-ils environnés de gardes? C'est que la menace toujours *instante* de vos voisins, la soumission de vos peuples et la sûreté de vos personnes sacrées exigent ces précautions. (Rayn.)

INSTANT. s. m. Moment très-court, le plus petit espace de temps. Faire une chose en un instant. Il ne fallait qu'un instant. Il y a quelques instants. Attendez-moi un instant. Je reviendrai dans un instant. Je ne serai absent qu'un instant. Avoir un instant de bonheur, un instant de fatigue. Cela peut arriver d'un instant à l'autre. Dans le même instant. Au même instant. Dès l'instant que. Tout ce qui préoccupe fortement l'âme empêche de compter les *instants*. (Chateaub.) Le parfum de mille roses ne plaît qu'un *instant*. (B. de St-P.) L'*instant* de sa blessure avait été celui de sa mort. (Volt.) L'*instant* de la mort n'est rien, le mal de la nature est peu de chose. (J.-J. Rouss.) On se sent ferme un *instant*, et l'on compte n'être jamais ébranlé. (Id.) Chaque *instant* ajoute un nouveau trait aux beautés de la nature. (Barthélemy.) Un *instant* nous élève, un *instant* nous détruit. (Dest.) L'*instant* où nous naissons est un pas vers la mort. (Volt.) Le réveil t'apprendra, vil atome, qu'il n'est que trois *instants* dans l'homme: naître, soupirer et mourir. (***)

— Ellipt. et fam. *Un instant.* Arrêtez, attendez un instant. Un instant, vous n'êtes pas si pressé.

— *A chaque instant, à tout instant, d'instant en instant.* loc. adv. Sans cesse, continuellement. Il vient à chaque instant me tourmenter. A tout instant je crains qu'il se fâche. Les connaissances s'augmentent à chaque *instant*. (Aimé-Martin.) Ces paroles que le duc m'avait dites s'offraient sans cesse à ma mémoire, et devenaient des semences d'ambition qui germaient d'*instant en instant* dans mon esprit. (LeSage.)

— *A l'instant, dans l'instant.* loc. adv. A l'heure même, toute de suite, tout à l'heure. Il part à l'instant, à l'instant même. Je suis à vous à l'instant, dans l'instant. Je reviens dans l'instant. Ja reçois votre lettre, et je pars à l'*instant*, ce sera toute ma réponse. (J.-J. Rouss.)

— *En cet instant.* En ce moment. En cet instant il entra, les habits en désordre. En ces *instant* l'insurrection se consommait à la commune. (L. Gallois.)

INSTANTANÉ, ÉE. adj. Qui ne dure qu'un instant. Ce mouvement n'a été qu'instantané. Frayeur instantanée. Nous sommes ce que nous font le calme, l'ombre, tout cet univers animé qui végète ou se minéralise sous nos pieds. Nous changeons selon ses formes *instantanées*, nous sommes mus de son mouvement, nous vivons de sa vie. (Sénanc.) Les feux vifs et *instantanés* qui sortent de ses yeux dans l'obscurité lui donnent encore l'apparence de ce terrible météore. (B. de St-P.)

INSTANTANÉITÉ. s. f. (rad. *instant*). Philol. Qualité de ce qui est instantané.

INSTANTANÉMENT. adv. D'une manière instantanée. Il le fit instantanément.

INSTAR DE (A L'). loc. prép. (du lat. *instar*, comme, de même que, à l'imitation). A la manière de, à l'exemple de. Magasins à l'instar de Paris. Monument construit à l'instar des édifices gothiques. A l'instar des cours souveraines. L'empereur Julien essaya, à l'*instar* du culte évangélique, d'unir la morale à la religion, en faisant prononcer des espèces de sermons dans les temples. (Chateaub.)

IN STATU QUO. Loc. adv. empruntée du lat. V. STATU.

INSTAURATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui instaure, qui rétablit une chose dans son premier état, ou qui élève un monument. Comme depuis ont, à son imitation, tous autres fondateurs et *instaurateurs* des villes, imposé leurs noms à icelles. (Rabel.)

INSTAURATIFS. adj. m. pl. Ant. Se disait des jeux qu'on représentait pour la deuxième fois.

INSTAURATION. s. f. (pr. *in-stô-ra-ci-on*). Action de rétablir une chose dans son premier état.

— Particulièrement, Rétablissement d'une religion, réédification d'un temple. L'instauration du temple de Jérusalem. Instauration des jeux. Instauration d'une religion.

INSTAURÉ, ÉE. part. pass. du v. Instaurer. S'empl. adjectiv. Jérusalem instaurée.

INSTAURER. v. a. 1re conj. (du lat. *instaurare*, renouveler). Rétablir, restaurer, remettre dans l'état primitif. Se dit particulièrement d'un temple, d'une église, d'une religion. Instaurer un temple. Instaurer une église. Instaurer des jeux.

INSTERBOURG. Géogr. Ville de la Prusse orientale, au confluent de l'Angerapp et de l'Inster. Lin, toiles, draps, eau-de-vie, haras; 7,400 hab.

INSTIGATEUR, TRICE. s. (du lat. *instigator*, même signif.). Celui, celle qui incite, qui pousse à faire quelque chose. On l'emploie le plus souvent en mauvaise part. C'est lui qui en est l'instigateur. Être l'instigateur d'une mauvaise action. Elle est l'instigatrice de cette affaire. Ceux que l'*instigatrice* avait armés contre la vie de la plaignante. (Merc. de Fr.)

— Anc. jurispr. Dénonciateur. Lorsqu'un accusé était absous, il avait le droit d'obliger le procureur à lui nommer son instigateur.

INSTIGATION. s. f. (pr. *in-sti-ga-ci-on*; du lat. *instigatio*, même signif.). Suggestion, sollicitation pressante par laquelle on pousse quelqu'un à faire quelque chose. On le dit plus souvent en mauvaise part. C'est à votre instigation qu'il a agi ainsi. Les instigations de cet homme l'ont séduit. L'instigation du démon.

INSTIGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Instiguer. S'empl. adjectiv. Être instigué par des traîtres.

— subst. Les instigateurs et les instigués.

INSTIGUER. v. a. 1re conj. (du lat. *instigare*, dér. du gr. στίζω, je pique, j'aiguillonne). Pousser, inciter à faire quelque chose. Il m'a instigué. Instiguer quelqu'un à faire quelque mauvaise action. Peu usité.

INSTILLATION. s. f. (pr. *in-sti-la-ci-on*, du lat. *instillatio*; dér. de *in*, dans, et *stilla*, goutte). Pharm. Action d'instiller; opération qui consiste à verser une liqueur goutte à goutte. L'*instillation* est particulièrement employée lorsqu'il s'agit d'administrer des médicaments doués d'une assez grande activité. (Orfila.)

INSTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Instiller. S'empl adjectiv. Liqueur instillée.

INSTILLER. v. a. 1re conj. (pr. *in-sti-lé*; du lat. *instillare*; fait de *in*, dans, et *stillare*, dégoutter; rad. *stilla*, goutte). Pharm. Procéder à l'instillation; faire couler goutte à goutte dans. Instiller de l'eau. Instiller quelques gouttes d'essence dans une plaie. On les traite par l'ammoniaque, qui les dissout, et l'on *instille* une goutte de la dissolution dans chaque perle. (Pelletan.)

— s'INSTILLER. v. pron. Être instillé. Liqueur qui peut s'instiller.

INSTINCT. s. m. (pr. *in-stin*, du lat. *instinctus*; fait de *instinguere*, pousser, porter, exciter). Physiol. Sentiment et détermination spontanés qui ne sont point la conséquence de

la réflexion, et en vertu desquels se dirigent souvent les animaux. Agir par instinct. Se conduire par instinct, par pur instinct. Ce chien a beaucoup d'instinct. Les habitudes du corps sont des mouvements réglés qui se font en nous sans que nous paraissions les diriger nous-mêmes, parce qu'à force de les avoir répétés nous les faisons sans avoir besoin d'y penser; se sont ces habitudes qu'on nomme mouvements naturels, actions mécaniques, *instinct* et qu'on suppose faussement être nés avec nous. (Cond.) Peu de gens distinguent nettement les nuances qui séparent les idées et la sensation, la connaissance et le sentiment, la raison et l'*instinct*. (Buff.) Le sentiment, où plutôt la faculté de sentir; l'*instinct*, qui n'est que le résultat de cette faculté, et le naturel, qui n'est que l'exercice habituel de l'*instinct*, guidé et même produit par le sentiment, ne sont pas à beaucoup près les mêmes dans tous les êtres. (Id.) Le penchant de l'*instinct* est indéterminé. (J.-J. Rouss.) Les *instincts* des animaux n'ôtent rien à l'action de la Divinité; c'est sans doute sa sagesse qui les a créés. (B. de St-P.) L'*instinct* est la conséquence nécessaire de l'organisation, et c'est dans ce sens qu'on a dit qu'il était aux corps organisés ce que le son ou la pesanteur sont aux corps bruts. (Guérin.) L'*instinct* est l'âme organique ou le premier effet dont l'organisation soit le moteur. (Id.) C'est l'*instinct* qui porte le jeune mammifère, dont les yeux n'ont pas encore vu la lumière, à chercher la source où il doit puiser son premier aliment (Id.) Il semble que l'*instinct* soit chez les animaux en raison inverse de l'intelligence, et que ceux qui agissent plus absolument en vertu de cette première faculté soient les plus éloignés d'obtenir la seconde. (Id.) Les animaux sont souvent plus sages de leur *instinct* que les hommes de leur raison. (St-Evrem.)

> Un âne pour le moins, instruit par la nature,
> A l'*instinct* qui le guide obéit sans murmure. (Boil.)
>
> En vain de la raison nous vantons l'excellence ;
> Doit-elle sur l'*instinct* avoir la préférence ?
> Entre ces facultés quelle comparaison !
> Dieu dirige l'*instinct*, et l'homme la raison. (Volt.)

— Se dit quelquefois en parlant des végétaux, et signifie alors cette faculté qu'ont les végétaux d'appéter les choses dont leur conservation dépend, de chercher la lumière ou l'ombre, la chaleur ou la fraîcheur, d'étendre leurs branches et leurs racines dans telle direction plutôt que dans telle autre, etc. En considérant ainsi l'*instinct*, on conçoit qu'il faut l'admettre dans tous les êtres organisés, dans les végétaux comme dans les animaux, et regarder comme un effet de cette puissance la faculté par laquelle une plante s'étend, perce une muraille pour chercher un terrain plus propice à son développement, comme aussi une larve d'insecte étrangère aux auteurs de ses jours accomplit une série d'actes propres à ceux-ci. (Guérin.) Il tend à faire rétrograder le sage vers la simple sensation de l'être, vers l'*instinct* végétatif, au gré des climats, au couchant des saisons. (Ste-Beuve.) Dans l'*instinct* consiste la première conséquence vitale de l'organisation, et pour ainsi dire l'essence de l'individualité animale ou végétale. (Bory de St-Vinc.)

— En parlant de l'homme, Mouvement intérieur et involontaire auquel on attribue les actes non réfléchis, les sentiments non délibérés, et, quelquefois, très-grande aptitude, propension irrésistible à faire quelque chose. C'est plutôt par instinct que par raison qu'il fait cela. Un secret instinct m'a poussé. J'ai eu un bon instinct, un malheureux instinct. L'instinct du crime. Avoir l'instinct de la guerre. C'est par un heureux instinct que j'ai évité ce danger. Tout ce qui doit me rassurer n'est que dans ma raison; l'*instinct* plus fort me parle tout autrement qu'elle. (J.-J. Rouss.) Quel est cet étrange *instinct* qui poussa Voltaire à être partout sensible et présent dans le passé? (E. Quinet.) Vous exciterez dans mon cœur cet *instinct* vivace d'affection aux causes perdues que tous les nobles cœurs conservent sans le savoir. (Ch. Nodier.) Nous n'écoutons d'*instincts* que ceux qui sont des nôtres. (La Font.) Conscience, *instinct* divin, immortelle et céleste voix! (J.-J. Rouss.) Votre pitié naturelle vous donne à la fin l'*instinct* de l'innocence et celui de la véritable grandeur. (B. de St-P.) Il y a un goût d'*instinct*, pour ainsi dire, et un goût de réflexion. (Trubl.) La nature donne à l'orateur cet *instinct* secret qui sent comme par inspiration ce qui sied et ce qui ne sied point. (D'Aguess.)

— Iconol. L'Instinct est représenté par un jeune homme saisissant les fruits qui sont sa nourriture, malgré le voile qui lui enveloppe la tête. Une peau de bête qui le couvre indique que ce don est particulier aux animaux.

INSTINCTIF, IVE. adj. Qui appartient à l'instinct; qui naît de l'instinct. Sentiment, mouvement instinctif. Facultés instinctives. Le poulet qui brise sa coque, la tortue marine à peine éclose qui se dirige en droite ligne vers l'élément qu'elle doit habiter; le fœtus qui dans le sein de sa mère prend la position la plus favorable, obéissent tous à des mouvements *instinctifs*. (Guérin.) C'est de la combinaison des forces *instinctives* et des perceptions qui nous viennent des sens que résultent nécessairement les facultés intellectuelles; et dès qu'un certain équilibre vient à s'établir entre l'intellect et l'instinct chez l'être convenablement organisé, la raison brille et l'éclaire. (Id.)

INSTINCTIVEMENT. adv D'une manière instinctive, par instinct. Les animaux n'agissent qu'instinctivement.

INSTINCTIVITÉ. s. f Didact. Qualité, état de l'être instinctif. L'instinctivité des animaux.

INSTINCTUEL, ELLE. adj. (rad. *instinct*). Qui naît de l'instinct. Lois instinctuelles.

INSTIPENDIÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas stipendie.

INSTIPULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *in*, priv.; *stipula*, stipule). Bot. Qui n'a point de stipule.

INSTIPULÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été stipulé. Cette clause est instipulée.

INSTITEUR. s. m. Droit rom. Celui qui était préposé à un commerce ou à une entreprise quelconque pour le compte d'autrui.

INSTITOIRE. s. m. Dr. rom. Action indirecte que l'on donnait contre le maître d'un instituteur à la personne qui avait contracté avec ce dernier. || On dit aussi adjectivement Action insitoire.

INSTITUAIRE. s. m. Hist. Professeur qui expliquait les Institutes de Justinien.

INSTITUÉ, ÉE. part. pass. du v. Instituer. S'empl. adjectiv. Une fête instituée en l'honneur de saint Louis. Ordre institué par tel prince. Ces magistrats furent *institués* pour rendre la justice. (Acad.) Tous les spectacles ont été *institués* au nom de Dieu. (Baron Theis.) Ces ordres rigoureux du christianisme étaient *institués* au milieu des plaisirs du siècle. (Chateaub.) Dix-neuf ans de prison se sont déjà passés, et le tribunal *institué* par Elisabeth est au moment de prononcer le sort de l'infortunée reine d'Ecosse. (M^me de Staël.) Ce sacrifice est *institué* pour que Brahma donne à l'âme des ancêtres de l'enfant une demeure agréable dans d'autres corps. (Volt.)

INSTITUER. v. a. 1^re conj. (du lat. *instituere*, fait de *in*, dans; *statuere*, établir). *J'institue, nous instituons, vous instituez. J'instituais, nous instituions, vous instituiez. Que j'institue, que nous instituions, que vous instituiez*, etc Etablir quelque chose de nouveau, donner commencement à quelque chose. Il se dit particulièrement des fêtes périodiques, des ordres religieux et militaires, des cérémonies et autres choses semblables. Jésus-Christ a institué les sept sacrements. Instituer une fête, des jeûnes, un ordre, une confrérie. Napoléon institua l'ordre de la Légion d'honneur. Instituer des tribunaux.

— Jurispr. *Instituer un héritier*, *instituer héritier*. Nommer son héritier. Faire quelqu'un son héritier par testament. Il institua son neveu son héritier.

— Mettre, établir en charge, en fonctions. Jésus-Christ institua saint Pierre comme son vicaire. Instituer un juge, un notaire. Un seigneur pouvait instituer ou destituer ses officiers comme il lui plaisait.

— S'INSTITUER. v. pron. S'établir soi-même. Il s'institua lui-même chef de cette entreprise.

— Être institué. Une religion qui prêchait le mépris de toutes les choses de la terre ne pouvait s'instituer sans obstacle à une époque de corruption complète.

INSTITUT. s. m. (pr. *ein-sti-tu*; du lat. *institutum*, fait de *instituere*, établir). Système de règles auxquelles une société d'hommes consent à s'assujétir, et particulièrement, Constitution d'un ordre religieux; règle de vie de cet ordre, manière de vivre sous cette règle. Louable, pieux, saint institut. Cela est de leur institut. Il ne faut pas toucher à leur institut.

— L'ordre même. Le chef d'un institut religieux. On doit savoir qu'Ignace brûlait de l'ambition de devenir chef d'*institut*. (Volt.)

— Titre de certaines sociétés savantes. L'institut de Boulogne.

— *Institut royal de France* ou simplement *Institut*. Première société savante de France établie à Paris. Après la suppression de toutes les académies en 1792, la constitution de l'an III, promulguée en 1794, ordonna la fondation d'un Institut national chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences. Une loi de 1795 ordonna l'organisation de cet institut, qui, formé dans l'origine des quatre classes distinctes, se composa depuis 1816 de quatre académies. Depuis 1832, on en compte cinq : L'Académie française, l'Académie royale des Inscriptions et belles-lettres, l'Académie royale des Sciences, l'Académie royale des Beaux-Arts, l'Académie des Sciences morales et politiques. Chaque académie a son régime indépendant et la libre disposition des fonds qui lui sont affectés. Toutefois l'agence, le secrétariat, la bibliothèque et les autres collections de l'Institut sont communs aux cinq académies. Les cinq académies de l'Institut tiennent annuellement une séance publique commune. Elles ont en outre une séance publique annuelle particulière à chacune d'elles; les académies élisent aux places vacantes dans leur sein. Les sujets élus sont confirmés par le roi. Elles distribuent annuellement des prix. Entrer à l'Institut. Être reçu à l'Institut. Être membre de l'Institut.

— Lieu où se tiennent les séances de l'Institut. Aller à l'institut.

— Hist. *Institut national*. Nom sous lequel l'Institut fut créé par la Convention en 1794. Il fut successivement nommé *Institut des sciences, lettres et arts*, puis *Institut de France*, *Institut impérial*, et enfin *Institut royal*.

INSTITUTES. s. f. pl. (du lat. *institutiones*, même signif.) Nom que les jurisconsultes romains donnaient pour titre à leurs traités élémentaires de droit Les institutes les plus célèbres sont celles de Justinien, d'Ulpien, et celles de Gaius ou Commentaires. Celles de Justinien et de Gaius sont seules parvenues jusqu'à nous. Les institutes du dernier furent écrites sous Antonin le Pieux et celles de Justinien 300 ans plus tard. Elles sont toutes divisées en quatre livres. Les *Institutes* de Justinien ne furent qu'une imitation et le plus souvent une copie de celles qui les avaient précédées. (Ortolan.) || On dit aussi *institutes* au masculin.

— Absol. *Institutes*. Se dit des Institutes de Justinien. Etudier les Institutes. Un commentaire sur les Institutes. Savoir les Institutes.

— Par extension, Certains autres ouvrages élémentaires de jurisprudence. Les Institutes du droit français.

INSTITUTEUR, TRICE. s. (du lat. *institutor*, même signif.). Celui, celle qui institue, qui fonde, qui établit quelque chose. L'instituteur d'un ordre religieux. Instituteur des jeux olympiques. Institutrice d'une communauté religieuse.

— Celui, celle qui est chargé de l'instruction d'un ou de plusieurs enfants. L'instituteur d'un jeune prince. Bon, savant, sage instituteur. Habile institutrice. Aimables enfants, les prairies seront votre école, les fleurs vos alphabets, et Flore votre *institutrice*. (B. de St-P.)

— Dans le dernier sens, il se dit particulièrement De celui ou de celle qui tient une pension, une maison d'éducation, une école. C'est un digne instituteur. Institutrice fort distinguée. C'est un des instituteurs les plus renommés de la capitale. Avant d'établir une école de citoyens, on devrait établir une école d'*instituteurs*. (B. de St-P.)

— Dans un sens plus restreint et tout nouveau, Maître d'école. Ce mot est consacré en ce sens dans notre langue, par la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire, et par la circulaire adressée par M. Guizot, en juillet de la même année, à ces premiers précepteurs de l'enfance. Instituteur primaire. Instituteur communal. Ne vous y trompez pas : bien que la carrière de l'*instituteur* primaire soit sans éclat, bien que ses soins et ses jours doivent le plus souvent se consumer dans l'enceinte d'une commune, ses travaux intéressent la société tout entière, et sa profession participe de l'importance des fonctions publiques. (Guizot.) Il faut qu'un sentiment profond de l'importance morale de ses travaux soutienne et anime l'*instituteur*; que l'austère plaisir d'avoir servi les hommes, et secrètement contribué au bien public, devienne le digne salaire que lui donne sa conscience seule. (Id.)

— Fig. Se dit des choses. Le travail est un bon instituteur. Les premiers et les plus sûrs *instituteurs* de l'homme sont la douleur et le plaisir. (Boiste.) L'expérience est la seule *institutrice* de la raison humaine. (Garat.)

— adj. La reine Jeanne, fille de Louis XI, est institutrice de l'ordre de l'Annonciade.

INSTITUTION. s. f. (pr. *in-sti-tu-ci-on*). Action d'instituer, d'établir L'institution d'un ordre religieux. L'institution de la pairie. L'institution des jeux olympiques. Institution des cours royales. Tout ce qui est d'*institution* humaine est sujet au changement. (Acad.) L'*institution* de l'armée est pour la défense de la patrie. (Louis XVI.) L'*institution* de la tragédie avait, chez ses inventeurs, un fondement de religion qui suffisait pour l'autoriser. (J.-J. Rouss.)

— La chose instituée. Une bonne, louable, pieuse institution. Institution utile. Institution nouvelle, naissante. Institutions religieuses, politiques, nationales, patriotiques. Ils défendirent leurs institutions menacées. Je ne connais dans le monde d'*institutions* athées, que celles des bohémiens errants, sans foyer, sans patrie sous le ciel. (E. Quinet.)

— Education. L'institution de la jeunesse est d'une grande importance. Livre intitulé, Institution d'un prince. Peu usité en ce sens. L'éducation, l'*institution*, l'instruction, sont trois choses aussi différentes que la gouvernante, le précepteur et le maître. (J.-J. Rouss.)

— Établissement destiné à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse, ou Pensionnat réunissant les éléments de l'instruction primaire et secondaire, dans lequel les élèves peuvent trouver toutes les ressources nécessaires pour les préparer aux études supérieures, dites de facultés. Tenir, ouvrir, diriger, établir une institution. Chef d'institution. Institution de jeunes gens, de jeunes demoiselles. L'institution est d'un degré au-dessus de la pension. Institution des jeunes aveugles. Institution des sourds-muets. Pour qu'une *institution* atteigne convenablement son but, il faut que les avantages de l'instruction publique et ceux de l'éducation privée s'y trouvent combinés, de telle sorte qu'elle puisse, si cela est nécessaire, remplacer à la fois le collège et la famille. (Encycl.)

— Dr. can. Dans un sens générique, Bénéfice ou provision quelconque. || Dans un sens particulier, Concession d'un bénéfice de patronage par le supérieur collateur, sur la présentation d'un patron.

— Dr. rom. *Institutions*. Se dit quelquefois au lieu d'*institutes*, d'un abrégé de la jurisprudence romaine.

— Jurispr. *Institution contractuelle*. Donation faite par contrat de mariage, aux époux et aux enfants à naître du mariage, des biens qu'on laissera à son décès. Ce genre de disposition a les caractères d'une donation entre vifs et d'un testament. || *Institution d'héritier*. Nomination d'héritier. Dans les pays de droit écrit. Disposition par laquelle un testateur nommait son héritier; disposition qui était l'essence d'un testament; en sorte que l'omission de cette institution en opérait la nullité.

INSTITUTS. s. m. pl. V. INSTITUTES.

INSTRUCTEUR. s. m. Celui qui instruit. Peu d'auteurs se sont servis de ce mot dans le sens d'instituteur, de précepteur.

> Ils sont tous parmi nous ce qu'étaient les apôtres
> Avant qu'un feu divin fût descendu sur eux,
> De leur siècle profane *instructeurs* généreux. (***)

— On l'emploie particulièrement pour désigner l'officier chargé d'enseigner aux jeunes soldats l'exercice et le maniement des armes. Manuel de l'instructeur.

— adjectiv. Capitaine instructeur.

— Palais. *Juge instructeur*. Juge chargé d'instruire un procès. C'est le même que le Juge d'instruction.

INSTRUCTIF, IVE. adj. Qui instruit. On le dit seulement des choses. Livre instructif. Discours instructif. Méthode instructive. Conversation instructive.

— Philos. Se dit quelquefois des sens de la vue, de l'ouïe, du toucher, par opposition au goût et à l'odorat, qui ne sont qu'affectifs. Sens instructif. Perceptions instructives.

INSTRUCTION. s. f. (pr. *in-struk-ci-on*, du lat. *instructio*, même signif.). En général, tout ce qui peut donner quelque connaissance d'une chose que l'on ignore; tout ce qui peut nous donner des éclaircissements sur quelque objet que ce soit. Education, enseignement. L'instruction des enfants, de la jeunesse. Travailler à l'instruction de quelqu'un. L'instruction des nouvelles recrues. Se consacrer à l'instruction. Répandre le bienfait de l'instruction. Toute l'Egypte a profité de leurs lumières, et Thèbes doit à leurs *instructions* d'avoir eu peu de mauvais princes. (Boss.) Il résolut d'augmenter ses connaissances et de les consacrer à notre *instruction*. (Barth.) L'*instruction* est sèche quand elle n'est pas ornée. (Condill.) Avec quelle docilité écoutait-il les *instructions* salutaires des prédicateurs évangélistes. (Flech.) Voilà quelques faibles idées des précautions avec lesquelles je voudrais qu'on donnât aux enfants les *instructions* qu'on ne peut quelquefois leur refuser. (J.-J. Rouss.) L'art de rendre l'*instruction* facile, agréable, attrayante. (Marm.) L'*instruction* a pour objet principal d'enrichir les facultés intellectuelles. (Matter.) Toujours la bonne *instruction* prévient les vices du jeune âge. (Haumont.)

— Connaissance, savoir, notions acquises. Il n'a pas d'instruction. C'est un homme sans instruction. Avoir de l'instruction, une grande instruction. L'homme sans *instruction* n'a pas atteint le complément de sa nature. (La Harpe.) A certains égards, il ne manquait pas au jeune Edouard de moyens d'*instruction*. (Defauc.)

> L'*instruction* fait tout; et la main de nos pères
> Grave en nos faibles cœurs ces premiers caractères,
> Que l'exemple et le temps nous viennent retracer,
> Et que peut être en nous Dieu seul peut effacer
> (Voltaire.)

— Connaissance qu'on donne à quelqu'un de certains faits, de certains usages qu'il ignore. Je vous le dis pour votre instruction. Faire un mémoire pour l'instruction de quelqu'un. Instruction sur la manière de se servir d'une chose.

— Ordres, explications, avis qu'une personne donne à une autre pour la conduite de quelque affaire, de quelque entreprise. Dans ce sens on l'emploie plus souvent au pluriel. Prendre les instructions de quelqu'un sur une affaire. Il a reçu vos instructions. Je ne puis m'écarter de mes instructions. Des instructions détaillées.

— Particulièrement, Ordres, explications écrites ou verbales qu'un prince, un gouvernement donne à son ambassadeur, à son envoyé, à son délégué, sur la manière de se conduire dans la mission dont il le charge. Cet ambassadeur partira aussitôt qu'il aura reçu ses instructions. Il ne s'est pas conformé à ses instructions. Ceci est contre mes instructions. Suivre ses instructions. Dresser des instructions. Instructions verbales. Instructions secrètes.

— *Instruction pastorale*. Mandement d'un évêque sur quelque point de doctrine.

— *Instruction publique*. Tout l'enseignement donné ou surveillé par l'Etat; c'est l'opposé d'Instruction domestique. L'instruction publique se divise, en France, en trois grandes branches, l'enseignement, l'inspection, l'administration. L'enseignement a trois degrés : il est primaire, secondaire ou supérieur. L'*enseignement primaire* se divise en deux degrés : élémentaire ou supérieur. Elémentaire, il embrasse tout ce qu'il est indispensable de savoir dans toutes les classes de la société; supérieur, il comprend les connaissances nécessaires au bourgeois, à l'artisan, à l'ouvrier qui se livre à l'industrie, c'est-à-dire toutes les notions usuelles sur les sciences mathématiques et physiques. Dans chaque département, il existe une commission d'examen, présidée par un recteur ou un inspecteur d'académie, pour délivrer les brevets d'instruction primaire. L'*enseignement secondaire* se divise également en deux degrés, dont l'un procure l'instruction générale, celle qui est nécessaire pour toutes les professions lettrées, l'autre, l'instruction spéciale de chacune de ces carrières. Les collèges royaux et communaux, les institutions et les pensions, sont des établissements consacrés à l'instruction générale; les écoles forestières, militaire, de marine, don-

nent et complètent l'instruction spéciale. Les facultés sont généralement considérées en commission d'examen pour la collation des grades universitaires. L'instruction se divise en trois degrés : elle est primaire ou élémentaire, et à ce degré elle embrasse toutes les écoles primaires, élémentaires, supérieures ou normales ; elle est secondaire ou académique, et à ce degré elle embrasse tous les colléges royaux et communaux, toutes les pensions et les institutions ; elle est supérieure ou générale, et à ce degré elle embrasse tous les établissements des instructions publiques, à l'exception des écoles spéciales.

— L'*administration de l'instruction publique* présente les degrés suivants : Le comité local pour les écoles primaires de la commune ; le comité d'arrondissement pour les écoles primaires d'arrondissement ; la commission de surveillance de l'école normale d'un ou de plusieurs départements ; le bureau d'administration pour le collége communal ; le conseil académique dans toutes les affaires de comptabilité, de discipline et d'instruction publique du ressort de l'Académie ; le conseil royal, présidé par le ministre, pour toutes les affaires générales ; le ministre en sa double qualité de secrétaire d'État et de grand maître de l'Université.

— *L'instruction publique.* Se dit absolument du ministère de l'instruction publique. Employé à l'instruction publique.

— Jurispr. *Instruction d'une affaire, d'un procès.* Procédure qui met l'affaire, le procès en état d'être jugé. On le dit particulièrement en matière criminelle. Il s'entend surtout de la procédure écrite par opposition aux débats.

— *Instruction par écrit.* Procédure admise dans les affaires qui ne comportent pas une plaidoirie. L'affaire est mise alors en délibéré.

— *Instruction criminelle.* On appelle ainsi les investigations auxquelles il faut se livrer, les formalités qu'il faut remplir, la procédure qu'il faut suivre, les moyens qu'on emploie pour rechercher et convaincre l'auteur d'une action coupable et réprimée par la loi. Toute affaire de ce genre est soumise à une instruction préalable, pour s'assurer que le prévenu est traduit par des présomptions graves. Les magistrats chargés de diriger cette procédure se nomment juges d'instruction ; ils délivrent les mandats de comparution, de dépôt, d'amener et les mandats d'arrêt. C'est d'après leur décision que l'affaire suit son cours.

— Hist. *Instruction des Quarante.* Se dit de l'acceptation de la constitution *Unigenitus*, 1713, parce qu'elle fut faite par les évêques qui se trouvaient alors à Paris, au nombre de quarante, et qu'elle fut accompagnée d'une instruction explicative.

— Iconol. L'Instruction est figurée par un vieillard vénérable, dont l'aspect imposant imprime le respect. Sa robe violette est le symbole de la gravité qui lui convient, et un miroir, celui de la prudence.

INSTRUIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *instruere*, qui signifie proprement Bâtir, construire, dresser, former). *J'instruis, nous instruisons. J'instruisais. J'instruisis. J'instruirai. J'instruirais. Instruis, instruisons, instruisez. Que j'instruise. Que j'instruisisse. Instruisant. Instruit, instruite.* Enseigner quelqu'un, lui apprendre quelque chose, lui donner des leçons, des préceptes pour les mœurs, pour quelque science. Instruire la jeunesse, les enfants. Il fait instruire ses enfants. La meilleure manière d'*instruire* les autres, c'est de les conduire par la route qu'on a dû tenir pour s'instruire soi-même. (Condillac.) Il nous faut en riant *instruire* la jeunesse. (Molière.) On remarque qu'ils vivaient en bonne intelligence avec les riches et les puissants, auxquels ils se rendaient utiles en *instruisant* leurs enfants. (Anquetil.) Madame, dit le pasteur, je croyais vous *instruire*, et c'est vous qui m'instruisez. (J.-J. Rouss.) Voilà un jeune homme, ajouta l'archer, qui pourrait vous *instruire* mieux que moi. (L'abbé Prévost.)

— Avec un nom de chose pour sujet. Le malheur l'a instruit. Les exemples instruisent mieux que tous les préceptes. Il a fallu que les malheurs m'aient *instruit* pour m'apprendre ce que je ne voulais pas croire. (Fén.)

> La nature, *instruisant* ses disciples fidèles,
> Leur présente partout d'admirables modèles ;
> Tous ses charmes, pour moi, deviennent superflus.
> (L.-B. Sellens.)

— Par extension, en parlant des bêtes. Instruire un cheval, un chien. On instruit l'éléphant à se mettre à genoux. La nature instruit les animaux à chercher ce qui leur est convenable.

— *Instruire à*, suivi d'un infinitif. Instruire à gouverner. Instruire un prince à gouverner. Instruire un enfant à dire la vérité. Instruire la jeunesse à respecter les vieillards.

> Vous me donnez des noms qui doivent me surprendre,
> Madame : on ne m'a pas *instruite* à les entendre.
> (Racine.)

— Suivi d'un nom. Instruire les enfants aux bons sentiments. Instruire la jeunesse à l'amour de la vérité. Instruire un jeune homme aux armes, aux affaires.

> Ici de Montausier la généreuse voix
> *Instruisait* aux vertus l'héritier de nos rois.
> (Vict. Fabre.)

> Mon fils. . . . .
> Va quitter mon palais pour voler dans vos rangs ;
> *Instruisez* au combat son précoce courage,
> Qu'il en fasse sous vous le noble apprentissage.
> (Delille.)

— *Instruire dans.* Instruire un prince dans la science du gouvernement. Instruire les enfants dans l'amour de la vérité. Instruire le prince dans la science du malheur.

— Racine a dit, par une heureuse antithèse, *Instruire dans l'ignorance*, pour Élever dans l'ignorance ; s'appliquer à être ignorant.

> Ah ! si dans l'ignorance il le fallait *instruire*,
> N'avait-on que Sénèque et moi pour le séduire ?
> Racine.

— *Instruire de.* Avertir, informer, donner connaissance de... J'instruirai votre famille de la conduite que vous tenez. J'instruirai un général, un ambassadeur de ce qui se passe. Instruisez-moi de ce que je dois faire. Il faut l'instruire des affaires du monde. Après nous avoir assurés que nous aurions de ses nouvelles le jour suivant, il disparut sans nous *instruire* de ce qu'il prétendait faire, ni même nous dire s'il était domestique du duc de Lerme. (Le Sage.)

— *Instruire par.* Il m'instruit par son exemple. Pour savoir exactement toutes ces choses, j'ai partout des pensionnaires qui ont soin de s'en informer et de m'en *instruire* par des mémoires qu'ils m'envoient. (Le Sage.) Quelques poëtes, au lieu de *par*, ont employé *de*. Il m'*instruisit d'*exemple au grand art des héros. (Volt.)

> *Instruisez* le d'exemple, et vous ressouvenez
> Qu'il faut faire à ses yeux ce que vous enseignez.
> (Corneille.)

— Cette expression a été reprise par l'Académie, dont ses décisions n'étaient pas sans appel. *Instruire d'exemple*, dit Voltaire, me paraît faire un très bel effet en poésie ; cette expression même semble y être devenue d'usage.

— *Instruire qui, quel, si.*

> Ne pourra-t-on m'*instruire*
> Qui commande en ces lieux, quel est le sort d'Alzire,
> Si Montèze est esclave et voit encor le jour ?
> S'il traîne ses malheurs en cette horrible cour ?
> (Voltaire.)

— *Instruire que.*

> C'était pour nous *instruire*
> Que souvent la raison suffit à nous conduire. (Volt.)

— *Instruire combien.*

> Je puis l'*instruire* au moins *combien* sa confidence
> Entre un sujet et lui doit laisser de distance. (Racine.)

— Absol. Ce professeur instruit fort bien. Il sait fort bien instruire. Rien ne recule plus les progrès des connaissances qu'un mauvais ouvrage d'un auteur célèbre, parce qu'avant d'*instruire* il faut commencer par détromper. (Montesq.) La fin de tout écrivain est d'*instruire* ou de plaire, ou de plaire et d'*instruire* tout à la fois. (Condill.) L'écrivain *instruit* en donnant des connaissances, en dissipant des préjugés, en détruisant des erreurs, en combattant des vices et des ridicules. (Id.)

— Procéd. Mettre une cause, une affaire civile ou criminelle en état d'être jugée. Instruire un procès, une affaire. Instruire une cause par écrit. Magistrat chargé d'instruire les causes criminelles.

— *Instruire le procès de quelqu'un.* Lui faire son procès en matière criminelle. En ce moment on instruit son procès. || Absol. dans le même sens, Instruire contre quelqu'un.

— S'INSTRUIRE. v. pron. Instruire soi. Aimer, chercher à s'instruire. Cet homme s'est instruit lui-même. Il a un grand désir de s'instruire, mais les moyens lui manquent. Il s'instruit dans telle science, dans tel art. On s'instruit mieux par la pratique que par la théorie. Il s'instruisit par ses propres yeux. S'instruire dans la vertu. Nous nous instruisons l'un l'autre de ce qui se passe aux lieux où nous sommes. Heureux ceux qui se divertissent en s'*instruisant* et qui se plaisent à cultiver leur esprit par les sciences ! (Fén.) Prétendez-vous l'épouvanter ou vous *instruire* ? (Serv.) Après nous être *instruites* de l'état présent de mes affaires, Phénice me demanda quel parti je voulais prendre. (Le Sage.) Thalès s'*instruisit* des mystères de leur religion, et s'appliqua particulièrement à la géométrie et à l'astronomie. (Fén.) A l'avidité du corps qui cherche à se développer, succède l'avidité de l'esprit qui cherche à s'*instruire*. (J.-J. Rouss.) Voilà comment on tire parti du présent en s'*instruisant* dans l'avenir. (Id.) Il persistait à s'*instruire* dans plus d'un art. (Volt.)

> Le lionceau se baigne en leur sang avec joie,
> Il ne sait pas rugir, et s'instruit à la proie. La Font.

> On jette Astyanax du sommet de ces tours,
> D'où cet enfant si cher, en de plus heureux jours,
> Pour s'*instruire* d'exemple amené par sa mère,
> Vingt fois fut le témoin des exploits de son père.
> Racine.

— Être instruit. Son affaire s'instruit en ce moment. Ces causes s'instruisent difficilement.

INSTRUISABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut instruire, qui est susceptible de recevoir l'instruction. Sinon instruit, du moins *instruisable*. (J.-J. Rouss.)

INSTRUISANT. part. prés. invar. du v. Instruire. Qui instruit. Une mère instruisant son fils.

INSTRUISANT, ANTE. adj. Qui est propre à instruire. Ce mot était usité sous le règne de Louis XIV. *Instructif* a pris sa place.

INSTRUIT, ITE. part. pass. du v. Instruire. S'empl. adjectiv. Le plus décidant personnage n'est pas toujours le mieux *instruit*. (Vauven.)

> Mieux *instruite* aujourd'hui, cet autel qu'elle honore
> N'est plus enfin l'autel d'un maître qu'elle ignore.
> (Racine.)

> . . . . . Le sage, mieux *instruit*,
> Les admire le jour, les observe la nuit. (Delille.)

— *Instruit à.*

> Du moins par votre exemple *instruite* aux attentats,
> J'ai pu rompre des lois que vous ne gardez pas.
> (Voltaire.)

— *Instruit de.* Peu instruit de la valeur des différents stades grecs, égyptiens, babyloniens, il les évalue tous à huit stades pour un mille romain. (M.-Brun.) Enfin les dieux se métamorphosèrent presque partout, et dès que nous fûmes *instruits* des secrets de la magie, nous nous métamorphosâmes nous-mêmes. (Volt.) Cette dame fut par la reine *instruite* de ce projet. (Dulaure.) Le roi de Sidon et la plupart de ceux qui opinèrent avec lui, *instruits* des intentions du grand roi, se déclarèrent pour la bataille. (J.-J. Barthél.) Sophie est *instruite* des devoirs et des droits de son sexe et du nôtre. (J.-J. Rouss.) Heureux le sage *instruit* des lois de la nature. (Del.)

> Oh ! que ne puis-je, *instruit* des principes des choses,
> Connaître les effets, approfondir les causes ! (Delille.)

— *Instruit dans.*

> S'il est ingrat, madame, ah ! toute sa conduite
> Marque dans son devoir une âme trop *instruite*. (Rac.)

— *Instruit par.* Par la bouche d'Osmin vous serez mieux *instruite*. (Rac.) De nos jours, mieux *instruit* par l'expérience, il ne dirige plus contre la religion des persécutions directes. (B. Const.)

— *Instruit que.*

> Bientôt de Jézabel la fille meurtrière,
> *Instruite* que Joas voit encor la lumière. (Rac.)

> . . . . . . Bérénice est *instruite*
> Que vous voulez ici la voir seule et sans suite. (Id.)

— Absol. Qui a beaucoup de connaissances, de savoir. Un homme instruit, bien instruit. Cette dame est fort instruite. La femme n'est pas moins *instruite*, l'image des plaisirs disparaît à ses yeux devant l'image des devoirs. (Chateaub.) On n'est curieux qu'à proportion qu'on est *instruit* ; il sait précisément assez pour vouloir apprendre. (J.-J. Rouss.)

— Jurispr. Qui est en état d'être jugé. L'affaire est suffisamment *instruite*. (Acad.)

INSTRUMENT. s. m. (du lat. *instrumentum* ; formé de *in*, dans, et de *struere*, construire). En général, Outil, machine, appareil, ordinairement d'une invention ingénieuse, dont les arts relevés et les sciences se servent pour faire des opérations et des ouvrages d'un ordre supérieur et relevé. Instruments de chirurgie. Instruments de mathématiques. Instruments aratoires ou d'agriculture. Les instruments des arts mécaniques se nomment outils. Les instruments de chirurgie prennent le nom d'appareils. En physique et en mathématiques, des instruments de précision servent à tracer des figures, mesurer des distances, calculer les mouvements des astres, etc. Les instruments aratoires donnent à l'agriculture la puissance d'arracher du sein de la terre la nourriture des hommes. Instrument de bois, de fer, d'acier. Bon, mauvais instrument. Instrument délicat, parfait. Les premiers *instruments* aratoires, d'abord fort simples, soit en bois, soit en fer, soit de toute autre nature, ne furent qu'une défense pour la main, qu'un supplément à son action. (Encycl.) La chirurgie emploie au traitement des maladies la main seule ou armée d'*instruments*. (L. Ratier.) Dès l'enfance de l'art on dut s'aider d'*instruments*, et ceux qui servaient dans la vie usuelle se présentèrent les premiers ; bientôt on les fit fabriquer plus délicats et plus parfaits pour les usages spéciaux. (Id.) La bonne qualité des *instruments* est d'une grande importance en chirurgie, pour ne pas faire éprouver aux malades plus de douleur qu'il ne faut. (Id.)

> Ces *instruments* utiles,
> Cette arme du travail qui rend nos champs fertiles.
> Lebrun.

— Particulièrement en musique. Machine inventée et disposée par l'art pour exprimer les sons. Instrument à cordes. Instrument à vent. Instrument de bois, de cuivre. Instruments de percussion. Jouer d'un instrument. Connaître plusieurs instruments. Un concert de divers instruments. Le son d'un instrument. Un concert de voix et d'instruments. Joueur d'instrument. Quoique les auteurs ne disent rien de précis à cet égard, on a tout lieu de croire que les premiers *instruments* inventés ont été les *instruments* à percussion. (Castil-Blaze.) Les *instruments* à vent sont postérieurs. (Id.) Cet *instrument* me fait plaisir encore. (J.-J. Rouss.) On remarque que les aveugles mettent suffisamment de chaleur et d'âme dans l'exécution de morceaux adaptés aux divers *instruments*. (Dufau.) || Se dit, dans un sens analogue, de la voix, considérée comme organe de la parole ou du chant. La voix est le premier des instruments. Les aveugles apprécient d'après la voix, l'âge, la taille, souvent avec une justesse que pourront seuls comprendre ceux qui ont fait une savante analyse de l'*instrument* vocal. (Dufau.)

— Dans un sens figuré, Tout ce qui sert à une cause pour produire un effet. Se dit en parlant des personnes et des choses physiques ou morales. Les peuples et les sociétés ne sont que les *instruments* des hommes de génie. (Rayn.) C'est souvent par vanité, quelquefois par intérêt, que nous consumons notre vie dans la culture des arts ; nous en faisons les *instruments* de notre fortune. (Volt.) Toutefois, c'est un fait bien digne de remarque que la défectuosité de l'*instrument* intellectuel, chez les aveugles, ne dépasse jamais certaines limites. (Dufau.) On conçoit qu'il ne s'agit ici que des aveugles, chez qui l'organe qui sert d'*instrument* à l'intelligence n'a éprouvé aucune atteinte profonde. (Id.) La langue dont se servent les aveugles est un *instrument* d'emprunt dont on leur a montré l'usage : ils pensent dans une langue et parlent dans une autre. (Id.) La main est le premier et le principal *instrument* du chirurgien. (Ratier.) La langue est un *instrument* dont il ne faut pas faire crier les ressorts. (Rivar.) Force gens ont été l'*instrument* de leur mal. (La Font.)

> Que tardez-vous, allez, et faites promptement
> Élever de sa mort le honteux *instrument*. Racine.

> On détache les nœuds, *instruments* du trépas ;
> Il n'est plus temps : Iphis a vu sa dernière heure.
> (Desaintange.)

> Du courroux de Junon rigoureux *instrument*,
> Argus de ses cent yeux la veille incessamment. (Del.)

— Diplom. Acte, et dans une acception moins étendue, Titre propre à faire valoir des droits en justice, tels que des contrats, des actes publics, des traités de paix. Le 25 mars 1802 au soir (4 germinal an X), la paix avec la Grande-Bretagne fut signée, sur un *instrument* surchargé de corrections de tout genre. (Thiers.)

— Jurispr. Acte public ou privé destiné à constater un fait ou une convention et à en servir de preuve.

— Archit. *Instrument de sacrifices.* Se dit des objets servant chez les anciens à des usages sacrés, et dont la représentation forme des ornements d'architecture.

— Artill. *Instrument balistique.* Instrument qui sert au jet des bombes.

— Écon. polit. Les matières et les forces que la nature fournit gratuitement à l'homme, et dont il se sert pour créer des produits utiles. La chaleur, l'eau, la force des vents, sont des instruments naturels et gratuits de l'industrie. Quelques-uns de ces instruments sont devenus des propriétés. Les terres cultivables, les cours d'eau, sont des instruments naturels appropriés. Les économistes considèrent les instruments naturels par opposition aux instruments artificiels ou capitaux.

— Écrit. *Le vieux instrument, le nouvel instrument.* Se trouvent dans quelques-uns des Pères de l'Église, pour l'Ancien et le Nouveau Testament.

INSTRUMENTAIRE. adj. m. Jurispr. On ne l'emploie que dans cette locution : *Témoin instrumentaire*, Celui qui assiste un notaire ou quelque autre officier public, dans les actes pour la validité desquels la présence des témoins est nécessaire.

INSTRUMENTAL, ALE. adj. (rad. *instrument*). Mus. Qui a rapport aux instruments, qui s'obtient au moyen des instruments. Musique instrumentale. Style instrumental. Concert instrumental. La partie instrumentale de cet opéra est très-difficile.

— *Chant instrumental.* On appelle ainsi en musique, les parties de chant confiées aux instruments, pour laisser reposer le chanteur, remplir les intervalles restés au jeu de la scène ou varier le discours par des solos contrastés. Le chant vocal exprime les passions ; l'action est réservée au chant *instrumental*. (Castil-Blaze.) Pour l'auditeur qui ne sait pas la musique, l'admiration causée par les combinaisons instrumentales est toujours incertaine et souvent assez singulièrement départie. (Ad. de la Fage.) Souvent les musiciens expliqueront avec netteté et justesse les raisons qui font que tel morceau *instrumental* leur déplaît, tandis qu'ils ne sauront faire comprendre pourquoi tel autre les flatte. (Id.)

— Qui compose pour les instruments. Compositeur instrumental. Le compositeur *instrumental* courra souvent risque de n'être pas compris, et sous le rapport de l'exécution, l'instrumentiste restera toujours au-dessous du chanteur. (Castil-Blaze.)

— Qui sert d'instrument. La cause instrumentale. (Acad.)

INSTRUMENTAL. s. m. Gramm. Un des huit cas de la déclinaison sanscrite, que l'on appelle aussi Causatif.

INSTRUMENTATIF, IVE. adj. Qui sert à instrumenter.

INSTRUMENTATION. s. f. (pr. *in-stru-man-ta-ci-on*). Mus. Dans l'acception la plus générale, Art d'exprimer la musique par des instruments.

— Dans une acception moins étendue, Art de disposer les parties de l'harmonie de telle manière qu'elles soient convenablement rendues par les organes destinés à les exprimer, en tirant de ceux-ci tout l'effet possible. Dans ce sens, le mot instrumentation est de création moderne. Haydn, le père de la musique instrumentale et Mozart le créateur de l'accompagnement dramatique, furent les premiers qui surent tirer partie de l'*instrumentation*, celui-là dans ses belles symphonies, celui-ci dans ses opéras. (Encycl.)

INSTRUMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Instrumenter. S'empl. adjectiv. Partition bien instrumentée.

INSTRUMENTER. v. n. 1re conj. (du lat. *instrumentum*, acte juridique). Prat. Faire des contrats, des procès-verbaux, des exploits et autres actes publics. Les notaires ne peuvent instrumenter hors de leur ressort. Un huissier qui instrumente bien.

— v. a. Composer la musique instrumentale, écrire pour chaque instrument les parties qui, dans l'exécution d'une œuvre, forment l'harmonie. Instrumenter la partition d'un opéra, d'une symphonie. || Dans le même sens, on dit absol.

Ce compositeur instrumente savamment, hardiment.

INSTRUMENTISTE. s. des 2 g. Musicien qui se livre à la culture d'un ou de plusieurs instruments. On s'est toujours borné à en faire d'habiles *instrumentistes*, et les aveugles n'ont rempli de la sorte qu'une moitié de leur destination. (Dufau.) Les organes de l'*instrumentiste* n'éprouvent pas une fatigue qui approche de celle que ressentent par moments les chanteurs les plus robustes et les mieux constitués. (De la Fage.) Dans l'exécution, l'*instrumentiste* s'inspire, s'anime, s'échauffe comme le chanteur; mais ses inspirations demeurent toujours indéterminées, vagues et indéfinissables. (Id.)

— Se dit particulièrement d'un musicien militaire. Le corps des instrumentistes.

INSTUDIEUX, EUSE. adj. (de *in*, négatif; et *studieux*). Qui n'est pas studieux. Cet instudieux enfant.

INSU. s. m. Ignorance de quelque fait, de quelque chose. On ne l'emploie que dans ces locutions prépositives ou adverbiales, *A l'insu de, à notre insu, à votre insu.* Il s'est marié à l'insu de ses parents. Il a fait cela à mon insu. Nous sommes quelquefois dirigés par nos passions à notre insu. Des gens vous promettent le secret, et ils le révèlent eux-mêmes, et à leur *insu*, ils ne remuent pas les lèvres, et on les entend; on lit sur leur front et dans leurs yeux; on voit au travers de leur poitrine; ils sont transparents. (La Bruy.)

INSUAVE. adj. des 2 g. Qui n'est pas suave. Odeur insuave.

INSUAVITÉ. s. f. Défaut, manque de suavité. L'insuavité d'une odeur.

INSUBJUGUÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été subjugué. Il est encore insubjugué. Nation insubjuguée.

INSUBMERGÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas submergé. Les maisons insubmergées étaient envahies par les fuyards.

INSUBMERGIBLE ou **INSUBMERSIBLE.** adj. des 2 g. Qui ne peut être submergé. Bateau insubmersible.

INSUBORDINATION. s. f. (pr. *in-çu-bor-di-na-ci-on*). Défaut de subordination, désordre, désobéissance. Il règne dans ce corps une grande insubordination. Esprit d'insubordination. Acte d'insubordination. Punir l'insubordination. La discipline étant la vie de l'armée, on ne peut réprimer trop sévèrement toute espèce d'*insubordination*. (Gén. Le Couturier.) Ce qui n'est dans les hommes de l'état civil que l'effet ordinaire de leur libre arbitre, devient dans l'état militaire un acte d'*insubordination*. (Sicard.)

INSUBORDONNABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être subordonné, qu'on ne peut soumettre à la subordination. A Paris, toutes les femmes sont insubordonnées par la faiblesse de leurs maris, et la plupart *insubordonnables* par l'air du pays. (Sall.)

INSUBORDONNÉ, ÉE. adj. Qui a l'esprit d'insubordination, qui manque fréquemment à la subordination. Soldat insubordonné. Troupe insubordonnée.

INSUBORNÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas suborné.

INSUBRE, INSUBRIEN, IENNE. adj. et s. (du gaul. *is-ombra*, homme fort). Géogr. Peuple de la Gaule cisalpine, qui habitait au nord du Pô, entre l'Adda, le Tésin et les Alpes, dans le pays qui correspond à la légation actuelle de Milan, et avait pour chef-lieu Mediolanum, aujourd'hui Milan.

INSUBSTANTIEL, ELLE. adj. (pr. *in-çub-stan-ci-èl*). Qui n'est pas substantiel; qui manque de consistance, de solidité, qui ne tombe pas sous les sens. Ces subtilités aiguës, *insubstantielles*, auxquelles la philosophie s'arrête quelquefois. (Mont.)

INSUBTIL, ILE. adj. Qui n'est pas subtil. Des discours insubtils.

INSUBTILEMENT. adv. D'une manière insubtile. Ses tours sont faits insubtilement.

INSUCCÈS. s. m. Manque, défaut de succès. Et la nature et l'*insucces* des remèdes qu'il imagine. (Parny.) Vespasien aurait-il puni, après dix années d'expiation, l'*insucces* de Sabinus? (Toulotte.)

INSUCCESSIF, IVE. adj. Qui n'a pas lieu d'une manière successive. Publication insuccessive.

INSUCCULENCE. s. f. Manque, défaut de succulence. L'insucculence de cette viande est connue.

INSUCCULENT, ENTE. adj. Qui n'est pas succulent. Mets insucculent.

INSUCRÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas sucré. Un fruit insucré.

INSUFFISAMMENT. adv. (pr. *ein-suf-fi-sa-man*). D'une manière insuffisante. Je n'ai reçu que bien insuffisamment ce dont j'avais besoin. Je ne puis pourvoir que bien insuffisamment à leurs besoins.

INSUFFISANCE. s. f. (du lat. *insufficientia*, même signif.). Incapacité, manque de suffisance. Reconnaître son insuffisance pour une chose. Vous voyez l'insuffisance de mes moyens. Il a reconnu l'insuffisance de ses discours. Les juges pourvoient à l'insuffisance de la loi. Napoléon n'eut pas l'air de méconnaître l'*insuffisance* de cette représentation. (De Pradt.) Un éloquent professeur de psychologie morale exprime volontiers par une plainte mélancolique l'*insuffisance* de cette contemplation familière. (Ste-Beuve.) L'*insuffisance* des récoltes jette l'État dans des embarras continuels. (Lav.)

> On s'enferme avec art dans un noble silence,
> La dignité souvent marque l'*insuffisance*. (Voltaire.)

INSUFFISANT, ANTE. adj. (du lat. *insufficiens*, formé de *in*, nég., et *sufficiens*, suffisant). Non suffisant, qui ne suffit pas. Moyens insuffisants. La raison est insuffisante pour pénétrer les mystères de la foi. Les idées trop sublimes et trop basses sont également *insuffisantes* et ne peuvent s'associer, il faut une raison à la portée du sexe et de l'âge. (J. J. Rouss.) Intéressez l'enfant à ne jamais faire d'efforts *insuffisants* ou superflus. (Id.) La seule harmonie est même *insuffisante* pour les expressions qui semblent dépendre uniquement d'elle. (Id.)

INSUFFLATION. s. f. (pr. *in-çuf-fla-ci-on*; du lat. *insufflatio*, dér. de *insufflare*, fait de *in*, dans; *sufflare*, souffler). Thérap. Action d'insuffler dans quelque partie du corps un gaz ou une vapeur, comme lorsqu'on fait entrer la fumée de tabac dans le rectum des asphyxiés, lorsqu'on souffle l'air dans la bouche des enfants nouveau-nés, chez lesquels les premiers mouvements de la respiration ne peuvent pas s'établir. Les anciens avaient reconnu les avantages de l'*insufflation* pulmonaire pour rappeler ces individus à la vie. (Percy.) Des observations nombreuses et très-concluantes ont prouvé que l'*insufflation* pulmonaire a été utile dans toutes sortes d'asphyxie. (Id.)

INSUFFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Insuffler. S'empl. adjectiv. Gaz insufflé. Vapeur insufflée dans la poitrine d'une personne asphyxiée. Si tous les médecins ont reconnu les avantages de l'insufflation pulmonaire, il ne règne pas parmi eux le même accord sur les qualités de l'air *insufflé*. (Virey.)

INSUFFLER. v. a. 1re conj. (du lat. *insufflare*, formé de *in*, dans; *sufflare*, souffler). Thérap. Souffler, introduire à l'aide du souffle un gaz, une vapeur dans quelque cavité du corps. Insuffler de l'air dans la bouche d'un enfant nouveau-né. Il existe deux voies pour insuffler de l'air dans les poumons des asphyxiés. On a reconnu que, dans l'asphyxie des nouveau-nés, l'air de l'expiration était le meilleur à *insuffler* dans les poumons de ceux qui ont besoin de ce secours. (Virey.)

— S'INSUFFLER. v. pron. Être insufflé. Le meilleur air qui puisse s'insuffler dans la poitrine des nouveau-nés est celui de l'expiration.

INSUIVI, IE. adj. Qui n'est pas suivi. Il était seul à ce cours insuivi.

INSULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *insularius, insularis*; fait de *insula*, île). Qui habite une île. Peuple insulaire. Nation insulaire.

— On dit substantiv. Un insulaire. Les insulaires de l'Océanie. Colomb ne négligea aucun des moyens qui pouvaient lui concilier les *insulaires*. (Raynal.)

— Ant. rom. Esclave qui habitait comme gardien dans une île ou un îlot de maisons. ‖ Esclave exilé dans une île où il était employé à des travaux publics.

INSULAIRE. s. f. Chorégr. anc. Espèce de danse autrefois en usage. La chasse, les rats, les insulaires, sont des danses contemporaines les unes des autres.

INSULARITÉ. s. f. Didact. État d'un pays composé d'un ou de plusieurs îles. L'insularité des États britanniques. L'insularité primitive de l'ancien monde.

INSULÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui offre des espaces comparables à des îles.

— Entom. Se dit des aréoles discoïdales de l'aile des insectes qui sont absolument sans connexion, soit avec les autres, soit avec la base de l'aile.

INSULTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être insulté, attaqué. On peut insulter une place quand elle est *insultable*. (Bussy-Rabutin.)

INSULTANT. part. prés. du v. Insulter. Il est invariable. Des jeunes gens insultant la vieillesse. Des gens grossiers insultant les passants.

> Mais un front menaçant à leur marche s'oppose,
> L'aigle de Rome y flotte, *insultant* à leur cause. (Belly.)

INSULTANT, ANTE. adj. Qui insulte, qui est propre à insulter. On ne le dit que des choses. Un luxe insultant. Orgueil insultant. Procédé, discours insultant. Paroles, manières insultantes. Le méchant le craint et le fuit, il l'agace en se jetant hors de lui-même; il tourne autour de lui des yeux inquiets, il cherche un objet qui l'amuse; sans la satire amère, sans la raillerie *insultante*, il serait toujours triste, le ris moqueur est son seul plaisir. (J.-J. Rouss.) C'est un grand vice d'être avare et de prêter à usure; mais n'en est-ce pas un plus grand encore à un fils de voler son père, de lui manquer de respect, de lui faire mille *insultants* reproches? (Id.)

> Dont la morgue *insultante*, à quiconque l'écoute,
> Interdit la réplique, et s'indigne d'un doute. (Chaban.)

— *Insultant pour.* L'inscription qui est à Paris, à la Porte St-Denis, et qu'on lui a reproché, est, à la vérité, *insultante* pour les Hollandais; mais elle ne contient pour Louis XIV aucune louange révoltante. (Volt.)

INSULTE. s. f. (du lat. *insultatio*; fait de *insultare* insulter). Outrage, injure, mauvais traitement de fait ou de parole, avec dessein prémédité d'offenser. Faire insulte à quelqu'un. Faire une insulte, des insultes à quelqu'un. Recevoir une insulte. Une insulte grossière, une insulte grave. De telles insultes veulent une éclatante réparation. Les punitions, chez les Japonais, sont regardées comme la vengeance d'une *insulte* faite au prince. (Montesq.) Pour qui fait son devoir l'*insulte* est sans affront. (Arnault.)

— En termes de guerre, Coup de main, attaque brusque et vive. Cette place est hors d'insulte. Il faut mettre ce poste à l'abri de toute insulte. Vous êtes là exposés aux insultes de l'ennemi. Le comte de Nassau entra en Picardie et emporta d'*insulte* la ville de Guise. (Mézeray.)

— Ce mot était autrefois du genre masculin. Boileau a dit :

> Évrard seul en un coin prudemment retiré,
> Se croyait à couvert de l'*insulte* sacré.

Et encore :

> Deux puissants ennemis . . . . .
> A mes sacrés autels font un profane *insulte*.

INSULTÉ, ÉE. part. pass. du v. Insulter. S'empl. adjectiv. Une personne, une dame insultée.

> Tous ces bords couverts de saules non plantés,
> Et de noyers souvent du passant *insultés*. (Boil.)

INSULTER. v. a. 1re conj. (du lat. *insultare*, même signif.). Maltraiter, outrager quelqu'un de fait ou de paroles, de propos délibéré. Insulter quelqu'un, l'insulter de paroles, par des paroles, par écrit, par sa conduite. Il l'a insulté publiquement. Il est venu m'insulter jusque chez moi. Insulter une femme par des propos, par des propositions qui outragent sa pudeur. Des pirates insultèrent leur pavillon. Il *insulte* violemment dans ses lettres l'Académie dans laquelle il sollicita depuis une place. (Volt.)

> Insulter une femme est tout votre courage.
> Qui la défend trop bien l'*insulte* davantage. (C. Delavigne.)

> Lorsqu'un lâche des morts ose *insulter* la cendre,
> Quels respects les vivants peuvent-ils en attendre? (Le Bailly.)

— Poét. et fig. Se dit des choses.

> Ils s'animent l'un l'autre, et la lourde cognée
> *Insulte* la forêt par le temps épargnée. (Baour-Lormian.)

— *Insulter à.* Manquer à ce qu'on doit aux personnes ou aux choses. Insulter aux malheureux, à la misère, aux misérables. Insulter à la raison, au bon sens, au bon goût. A Dieu ne plaise que je veuille *insulter* à vos déplaisirs. (J.-J. Rouss.) Et cessez d'*insulter* à mon fils malheureux. (Volt.) Nous *insultons* à la crédulité des Indiens. (Id.) C'est *insulter* à la loi que d'insulter ceux qui sont armés en son nom. (De Juss.)

> Ce même Agamemnon à qui vous *insultez*,
> Il commande à la Grèce, il est mon père, il m'aime. (Racine.)

> Achille seul, Achille à son amour s'applique:
> Voudrait-il *insulter* à la crainte publique? (Id.)

> De Jupiter sur nous le bras appesanti
> Livre aux enfants d'Argos leur malheureuse proie,
> Simon vainqueur *insulte* aux désastres de Troie. (Del.)

— Fig. Leur faste insulte à la détresse publique. Leur allégresse insulte à ma douleur.

— *Insulter contre.* S'est dit pour s'irriter, se révolter. *Insultant* contre le premier qui s'opposait à son avis. (Pasc.)

— *Se laisser insulter.* On ne doit jamais se laisser insulter.

> . . . . Le bien ne saurait me tenter,
> Dès qu'il faut pour l'avoir se laisser *insulter*. (Dest.)

— Art milit. Attaquer vivement et à découvert. Insulter une place. Insulter les dehors d'une place. Insulter une demi-lune. On *insulta* le chemin de la basse ville. (Volt.) Il était nécessaire d'y entretenir une flotte, pour empêcher les vaisseaux suédois d'*insulter* la province. (Id.) Avec le temps les Anglais *insultèrent* le pavillon des Européens, qui se virent réduits à ne plus naviguer que sous convoi. (Rayn.)

— Absol. L'empire de la mer a toujours donné aux peuples qui l'ont possédé une fierté naturelle, parce que se sentant capables d'*insulter* partout, ils croient que leur pouvoir n'a pas plus de bornes que l'Océan. (Montesq.)

— S'INSULTER. v. pron. Se maltraiter, s'outrager de fait ou de paroles. Ces deux hommes ne font que s'insulter.

INSULTEUR. s. m. Néol. Celui qui insulte habituellement, qui fait métier d'insulter. Insulteurs à gages. Insulteur public.

INSUPERABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être surpassé.

INSUPERBE. adj. des 2 g. Qui n'a pas d'orgueil.

INSUPERFLU, UE. adj. Qui n'est pas superflu.

INSUPPLANTÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été supplanté. Il est encore insupplanté.

INSUPPLIÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas supplié.

INSUPPORTABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être supporté, souffert. Des douleurs insupportables. Un joug insupportable. J'avais un mal de tête insupportable.

— Qui est extrêmement fâcheux, désagréable. Un homme insupportable. Il devient insupportable. Humeur, façon d'agir, air insupportable. Avoir des manières insupportables. Cet homme est d'un orgueil insupportable. Leur conduite inégale déplaisait à leurs alliés, et était encore plus *insupportable* à leurs sujets. (Boss.) Les confrères à qui nous avons faussé compagnie étaient des personnes d'un fort mauvais caractère, et dont la société commençait à nous devenir *insupportable*. (Le Sage.) Les caractères exaltés dans les gens vulgaires sont *insupportables*. (Chateaub.)

INSUPPORTABLEMENT. adv. D'une manière insupportable. Ouvrage insupportablement long.

INSUPPORTÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas supporté. Cette solive, insupportée comme elle est, pourrait tomber.

INSUPPRIMÉE, ÉE. adj. Qui n'est pas supprimé.

INSÛRETÉ. s. f. Défaut, manque de sûreté. Il ne voudrait pas demeurer dans cette maison à cause de son insûreté.

INSURGÉ, ÉE. part. pass. du v. Insurger. Révolté. S'empl. adjectiv. Une nation insurgée. Des peuples insurgés.

— substantiv. Les insurgés se portèrent sur la ville. Il était du nombre des insurgés. L'armée des insurgés. Un parti, une troupe d'insurgés.

INSURGENCE. s. f. Insurrection d'une certaine contrée; l'état des insurgents.

INSURGENTS. s. m. pl. Hist. Certains corps de troupes hongroises levées extraordinairement pour le service de l'État. Les insurgents s'assemblèrent.

— Révoltés, rebelles. Dans ce sens, on dit plutôt Insurgés.

INSURGER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, contre; *surgere*, se lever). Soulever contre le gouvernement. Insurger une nation. Insurger un peuple.

— S'INSURGER. v. pron. Se soulever, se révolter. Toute la nation s'insurgea. Les provinces s'insurgèrent.

INSURMONTABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut surmonter. Nous avons rencontré des obstacles insurmontables. Des difficultés insurmontables. Avoir une envie de dormir insurmontable. On comprend qu'aucun obstacle *insurmontable* ne vient arrêter les progrès de l'aveugle dans la musique. (Dufau.) Le pays nous présentait à chaque pas des difficultés *insurmontables*. (Chateaub.) Quoique doux dans son enfance, il avait une opiniâtreté *insurmontable*. (Volt.) La gloire ne voit point d'obstacles *insurmontables*. (Delille.)

INSURMONTABLEMENT. adv. D'une manière insurmontable.

INSURMONTÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été surmonté. Ces obstacles sont restés insurmontés.

INSURPRENABLE. adj. des g. Qui ne peut être surpris. Ce poste est insurprenable.

INSURPRIS, ISE. adj. Qui n'éprouve pas de surprise. ‖ Qui n'a pas été surpris.

INSURRECTEUR, TRICE. adj. Qui s'insurge; qui excite une insurrection. Comité insurrecteur. Un ordre du comité insurrecteur.

INSURRECTION. s. f. (pr. *in-çur-rek-ci-on*, ét. lat., *in*, contre; *surgere*, se lever. Soulèvement contre le gouvernement. En employant ce mot, on y attache ordinairement une idée de droit et de justice. L'insurrection des Grecs ou l'insurrection grecque. L'insurrection fait des progrès. Être en insurrection. Insurrection générale. La Convention déclara que lorsque le corps social, ou lorsqu'un des membres du corps social était opprimé, l'insurrection était pour le peuple et pour chaque portion du peuple le plus sacré des droits et le plus saint des devoirs. (Encycl.) Il y a eu constamment des *insurrections* depuis l'organisation des hommes en société. (Id.) A coup sûr, nous ne blâmerons pas ces *insurrections* toutes nationales d'une nation conquise, dirigées contre l'étranger dont elles portent le joug. (Roques.) La France, depuis le commencement de la monarchie, a été le théâtre d'une longue série d'*insurrections*. (Id.) Les Crétois, pour tenir les premiers magistrats dans la dépendance des lois, employaient un moyen bien singulier; c'était celui de l'*insurrection*. (Montesq.)

— Fig. L'insurrection des esprits.

— Ce mot se trouve dans les auteurs du XVIe siècle. La conclusion fut d'envoyer devers le roi, pour l'avertir de l'*insurrection* du peuple, qui avait ainsi tué et chassé les nobles de la ville de Gênes. (Jean d'Auton.)

— Iconol. L'insurrection est représentée par une femme irritée, coiffée d'un bonnet de peau de lion; elle s'appuie sur une colonne, symbole de la force, et elle foule aux pieds un joug rompu; jette avec indignation les chaînes qu'elle vient de briser, et tient de la main droite une pique surmontée d'un bonnet de liberté.

INSURRECTIONNEL, ELLE. adj. (pr. *in-çur-rek-ci-o-nel*). Qui tient de l'insurrection. Mouvement insurrectionnel.

INSURRECTIONNELLEMENT. adv. (pr. *in-çu-rek-ci-o-ne-le-man*). D'une manière insurrectionnelle; par l'insurrection, par la révolte.

INSUSCEPTIBLE. adj. des 2 g. Qui n'a pas de susceptibilité, qui n'est pas susceptible. Ils avaient toujours opposé le corps de ceux de la religion *insusceptible* de division. (Mém. du duc de Rohan.)

INSUSPECT, ECTE. adj. Qui n'est pas suspect.

INTACHÉ, ÉE. adj. Qui n'a point de taches. Objet intaché.

INTACT, ACTE. adj. (pr. *ein-takt*; ét. lat., *intactus*, entier; formé de *in*, nég; *tangere*, toucher). A quoi l'on n'a point touché, dont on n'a rien retranché. Le dépôt s'est trouvé intact.

— Par extens. Sain, entier, qui n'a point souffert d'altération. Monument resté intact. Les objets trouvés dans ce tombeau paraissent aussi intacts que lorsqu'ils y furent placés. Meubles intacts.

— Fig. Réputation intacte. Vertu, probité intacte. Honneur intact. Matière intacte.

Mon honneur est très-intact, et pour peu
Qu'on l'eût blessé, l'on aurait vu beau jeu. (VOLTAIRE.)

— *C'est un homme intact*. C'est un homme auquel on n'a jamais eu le droit de reprocher rien de contraire à la probité.

INTACTILE. adj. des 2 g. Phys. Qu'on ne peut toucher, qui échappe au sens du tact. La lumière est intactile.

INTACTILITÉ. s. f. Phys. Qualité de ce qui ne peut se toucher.

INTAILLE. s. f. (de l'ital. *intaglio*, gravelure, ciselure). B.-arts. Gravure en creux sur pierre précieuse.

INTAILLÉ, ÉE. adj. (pr. *in-ta-ié*). Qui n'est point taillé.

INTANGIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est intangible.

INTANGIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être touché, qui échappe au tact. Ce mot a été employé par Voltaire.

INTANNÉ, ÉE. adj. Techn. Qui n'a point été tanné. Cuir intanné.

INTARI, IE. adj. Qui n'est pas tari. Fossé intari.

INTARISSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut tarir, être tari, épuisé. Se dit proprement des eaux. Source intarissable. Fontaine intarissable. L'eau qui découle de toutes parts y forme le petits ruisseaux *intarissables*. (Barth.)

— Par extens. Des pleurs, des larmes intarissables.

— Par anal. Une mine, une carrière intarissable.

— Fig. Qui ne s'épuise point. Imagination intarissable. Erudition intarissable. Source intarissable d'érudition. La veine de ce poète est intarissable. Le babil de cette femme est intarissable. C'est pour nous un sujet de conversation *intarissable*. (Barth.) Le sentiment de la Divinité est une source *intarissable* de consolations. (Malv.) C'est par un effet de ces sentiments ineffables et de ces instincts universels de la Divinité, que l'ignorance est devenue la source *intarissable* de nos plaisirs. (B. de St-P.)

INTARISSABLEMENT. adv. D'un manière intarissable.

INTAXÉ, ÉE. adj. Qui n'est soumis à aucune taxe. Marchandise intaxée.

INTÉGRABLE. adj. des 2 g. Math. Qui peut être intégré.

INTÉGRAL, ALE. adj. (du lat. *integer*, entier). Total, entier. Payement intégral. Restitution intégrale. Le renouvellement intégral d'une chambre législative.

— Math. *Calcul intégral*. Celui par lequel on remonte des incréments infiniment petits aux quantités finies dont ils dérivent; le calcul qui a pour objet la considération des différences inverses, nommées aussi sommes *intégrales* ou *intégrales*. Le calcul intégral est encore fort imparfait.

— substant. *L'intégrale d'une quantité différentielle*. La quantité finie dont cette différentielle est l'incrément infiniment petit. ‖ *Intégrale fluente*. Vitesse avec laquelle chaque portée d'une étendue se trouve décrite, lorsque cette étendue est engendrée par le mouvement d'une autre étendue.

INTÉGRALEMENT. adv. En totalité. Ces sommes ne purent être payées intégralement. La Chambre des députés fut renouvelée intégralement.

INTÉGRALITÉ. s. f. (rad. *intégral*). État d'une chose complète, entière.

INTÉGRANT, ANTE. adj. (ét. lat. *integer*, entier). Phil. Qui contribue à l'intégralité d'un tout, à la différence des parties essentielles, sans lesquelles une chose ne saurait exister. Ne s'emploie qu'avec le mot partie. Les bras, les jambes font partie intégrante du corps humain.

— Fig. Notre opinion fait partie intégrante de nous-mêmes; qui la combat, nous offense. La vertu est une partie *intégrante* du bonheur. (Abrass.)

— Phys. *Molécules intégrantes*. Les plus petites parcelles dans lesquelles on conçoit qu'un minéral puisse être divisé sans que sa nature éprouve aucune altération. On donne aussi cette épithète aux atomes des corps simples.

INTÉGRATION. s. f. (pr. *in-té-gra-ci-on*, rad. *intégral*). Math. Action d'intégrer.

INTÈGRE. adj. des 2 g. (du lat. *integer*, intègre, irréprochable). Qui est d'une probité incorruptible, qui pratique la justice dans sa rigueur la plus scrupuleuse. Un homme intègre, un juge intègre. Chacun doit aimer son pays, être *intègre* et courageux, tenir sa foi, même aux dépens de sa vie. (J.-J. Rouss.) Le sénat de l'aréopage est le plus ancien et néanmoins le plus *intègre* des tribunaux d'Athènes. (Barthélemy.) Je crois que nous aurons affaire à des juges *intègres*. (Volt.)

— Se dit aussi en parlant des choses. Une vertu intègre.

INTÉGRÉ, ÉE. part. pass. du v. Intégrer. S'empl. adjectiv.

INTÉGRER. v. a. 1re conj. (rad. *intégral*). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'intègre, tu intègres, il intègre*, etc. Math. Trouver l'intégrale d'une quantité différentielle. Intégrer une différentielle.

INTÉGRIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *integer*, entier; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles entières. Plante intégrifoliée.

INTÉGRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *integer*, entier; *forma*, forme). Minér. Dont la forme se montre dans toute son intégrité. Se dit d'une variété d'arragonite composée de quatre octaèdres primitifs, réunis sans aucune pénétration, de sorte que la forme primitive s'y montre dans toute son intégrité.

INTÉGRITÉ. s. f. (rad. *intègre*). État d'un tout, d'une chose qui a toutes ses parties. Cela détruit l'intégrité du tout. Il a remis le dépôt dans toute son intégrité. Conserver l'intégrité du territoire. Ce monument est encore dans son intégrité, dans toute son intégrité. Un ouvrage n'a pas toute son intégrité lorsqu'il n'est pas achevé.

— Fig. Défendre l'intégrité de ses droits.

— Par extens. État d'une chose saine et sans altération. Les parties du corps étaient dans leur intégrité. Garder des fruits, des fleurs d'une année à l'autre dans leur intégrité. Quelques précautions que l'on prenne pour conserver les substances naturelles dans leur intégrité, on y réussit difficilement. On conserve un embryon dans son intégrité en le mettant dans un vase plein d'esprit de vin.

— On dit en théologie, que la matière et la forme sont nécessaires à l'intégrité du sacrement. Le confesseur lui doit imposer une pénitence légère, pour l'*intégrité* du sacrement. (Pasc.)

— Fig. Vertu, qualité d'une personne intègre qui pratique la justice avec l'exactitude la plus scrupuleuse. Grande intégrité. Parfaite intégrité. L'intégrité d'un juge. Tenter, corrompre l'intégrité de quelqu'un. L'intégrité des mœurs. Quelles que soient les lumières et l'*intégrité* des juges, leurs arrêts tiennent souvent à ceux du sort. (Mil.) La confiance que l'on a dans leur *intégrité* donne à leurs institutions une force qui les fait valoir, et prévient les abus. (J.-J. Rouss.) Caton allait droit au bien public, mais d'un air farouche: l'austérité de ses mœurs était inséparable de l'*intégrité* de sa vie. (St-Evrem.) Les brigues et les partialités corrompent l'*intégrité* de la justice. (Boss.)

— Se prend quelquefois pour Pureté, chasteté absolue, en parlant des femmes. Que sert l'*intégrité* du corps, si l'on n'a pas celle de l'âme? (Abrass.)

— Littér. S'est dit quelquefois de la Dernière partie d'un poëme épique. L'*intégrité* de l'action est une des règles de la poésie. (Le P. le B.)

INTÉGROSTOME. adj. des 2 g. (du lat. *integer*, entier; et du gr. στομα, bouche). Conchyl. Dont l'ouverture est entière en devant. Coquille univalve intégrostome.

INTÉGUMENT. s. m. (du lat. *integere*, couvrir). Hist. nat. Tégument, enveloppe.

INTEINT, EINTE. adj. Techn. Qui n'est pas teint. Etoffe inteinte.

INTELLECT. s. m. (pr. *ein-tèl-lekt*; du lat. *intellectus*, entendement). Philos. Faculté de l'âme que l'on nomme aussi l'entendement; l'âme en tant qu'elle conçoit. L'*intellect* est commun à l'homme et à la bête. (Encycl.) L'attention, la comparaison, le raisonnement, la méthode, l'abstraction, l'analyse, la mémoire, tous les éléments dont se compose l'*intellect* humain, sont en eux comme en nous. (Dufau.)

— Scolast. *Intellect agent*. Faculté intellectuelle qui s'approprie les espèces et décompose les idées. ‖ *Intellect patient*. Faculté intellectuelle qui reçoit passivement les espèces que lui envoient les objets extérieurs.

— S'empl. aussi dans le style badin.

Tout, suivant l'*intellect*, change d'ordre et de rang,
Les Mores d'aujourd'hui peignent le diable blanc.
(REGNIER.)

INTELLECTIBILITÉ. s. f. (rad. *intellect*). Scolast. Intelligence, faculté de comprendre.

INTELLECTIF, IVE. adj. (rad. *intellect*). Qui appartient à l'intellect. Ne s'emploie guère qu'au féminin, et dans ces locutions, Faculté, puissance intellective.

INTELLECTION. s. f. (pr. *in-tèll-lèk-ci-on*; rad. *intellect*). Philos. Action, acte de l'esprit par lequel on comprend une chose. Les cartésiens divisent nos idées en trois classes, les idées de sensation, d'imagination et de pure *intellection*. (Jouffr.)

INTELLECTIVE. s. f. (rad. *intellect*). Intelligence, compréhension.

INTELLECTUALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Intellectualiser. S'empl. adjectiv. Les sensations *intellectualisées* de la vue et de l'ouïe, appréciant le beau, et communiquant immédiatement avec le cerveau. (Virey.)

INTELLECTUALISER. v. a. 1re conj. (rad. *intellect*). Philos. Elever au rang des choses spirituelles. Mot employé dans le système de Kant.

— S'INTELLECTUALISER. v. pron. Être intellectualisé.

INTELLECTUALITÉ. s. f. (rad. *intellect*). Philos. Qualité des choses intellectuelles.

INTELLECTUEL, ELLE. adj. (rad. *intellect*). Qui appartient à l'intellect, qui est dans l'entendement. La faculté intellectuelle. L'espérance et la foi sont des vertus intellectuelles. Objet intellectuel. Vérités intellectuelles. La première des qualités intellectuelles est le bon sens. J'ai vu, à la vérité, dans un très-petit nombre de cas, quelques symptômes d'un dérangement *intellectuel* se manifester chez de jeunes aveugles. (Dufau.) La faculté *intellectuelle* est d'un ordre supérieur à la faculté sensitive. (B. de St-P.) Les objets *intellectuels* modéraient les impressions des objets sensibles. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi dans le sens de Spirituel, en opposition à Matériel. L'âme est une substance intellectuelle, un être intellectuel. Les anges sont des substances purement intellectuelles.

— Philos. *Sens intellectuel*. Se dit quelquefois de la Vue, du toucher et de l'ouïe, par lesquels notre intelligence recueille plus de notions qu'elle n'en obtient par le goût et l'odorat. Ceux-ci s'appellent par opposition *sens affectifs*. Le sens intellectuel par excellence est la vue, qui ne nous donne ni plaisir, ni peine physique, mais seulement des notions des objets. ‖ *Sensibilité intellectuelle*. Se dit de la Faculté que nous avons d'être affectés le plaisir ou de peine par l'exercice ou l'immobilité de notre intelligence. La curiosité, l'ennui, sont des phénomènes qui résultent de notre sensibilité intellectuelle. La sensibilité intellectuelle est une des nuances de la sensibilité interne.

INTELLECTUELLEMENT. adv. Dans l'intelligence, d'une manière purement intellectuelle.

INTELLIGEMMENT. adv. (pr. *ein-tel-li-ja-man*; rad. *intelligence*). Avec intelligence. Cet avocat est versé dans ces matières, il en parle fort intelligemment.

INTELLIGENCE. s. f. (du lat. *intelligentia*; de *intelligere*, connaître; dont les racines sont *intus*, en dedans; *legere*, choisir; lecture ou perception intérieure, qui nous donne une parfaite connaissance des choses). Compréhension, faculté active qui choisit, et par conséquent juge ou pèse la valeur entre plusieurs idées, qu'elle compare afin de préférer la meilleure; faculté intellective, capacité d'entendre, de concevoir, de comprendre; l'esprit en tant qu'il conçoit. L'intelligence humaine. Le développement de l'intelligence. Avoir l'intelligence vive, prompte, dure, tardive. Cet enfant est plein d'intelligence. Il est sans intelligence. Ce livre est à la portée de toutes les intelligences. Cela surpasse mon intelligence. Nous différons surtout par les besoins, qui sont une suite de nos habitudes, et qui, se multipliant à proportion du progrès des arts, développent par degrés notre sensibilité et notre *intelligence*. (Condill.) L'objet du bon sens me paraît se rencontrer dans ce qui est facile et ordinaire; et c'est à l'*intelligence* à faire concevoir ou imaginer des choses plus composées et plus neuves. (Id.) Avoir une vaste *intelligence*. (Boss.) Illustres écrivains, semblables à la Vénus de Lucrèce, sans vous rien ne se fait d'agréable dans la sphère de l'*intelligence*, et n'est permanent dans les champs de la mémoire. (B. de St-P.) La plus petite herbe suffit pour confondre l'*intelligence* humaine. (Volt.) L'élan, l'aspiration vers le vrai n'est rien autre chose que la prière de l'*intelligence*. (Ed. Quinet.)

— Se dit quelquefois en parlant des animaux. L'éléphant a beaucoup d'intelligence. L'intelligence du cheval, du renard, du chien. La nature a donné cette *intelligence* aux animaux timides. (Buff.)

— Connaissance approfondie, compréhension nette et facile. Parfaite intelligence. Grande intelligence. Il m'a donné l'intelligence de ce passage. Il a l'intelligence des écritures. Ce négociant, ce commis a une grande intelligence des affaires. Un mauvais commentateur obscurcit quelquefois un passage, au lieu d'en donner l'intelligence. Je dois ne vous apprendre les mots que vous ne savez pas, qu'après vous en avoir donné l'idée, en me servant des mots dont vous avez l'*intelligence*. (Condill.) Racine passa de bien loin et les Grecs et Corneille dans l'*intelligence* des passions. (Volt.)

— Se dit particulièrement, en termes de peinture, de l'entente de certains effets, et du talent, du goût avec lequel l'artiste sait les produire. L'intelligence du clair-obscur, de la lumière. Ce peintre n'a aucune intelligence des effets de lumière. Le premier pas vers l'*intelligence* du clair-obscur, c'est une étude des règles de la perspective. (Did.)

— On dit qu'il y a de l'intelligence dans un ouvrage, pour signifier Qu'on y remarque l'intelligence avec laquelle il a été composé. Ce qui nous étonnait le plus était une certaine *intelligence* dans la distribution des ornements qui parent ces retraites. (Barth.) Nulle grande route, nulle communication, nul vestige d'*intelligence* dans un lieu sauvage. (Buff.)

— Adresse, habileté, heureux choix de moyens employés pour obtenir un certain résultat. Il s'est acquitté de sa mission avec beaucoup d'intelligence. Il a fait preuve d'intelligence dans cette affaire. On remarque une certaine intelligence dans la manière dont cet animal creuse son terrier. L'*intelligence*, les soins, la culture, ont ici, comme en tout, perfectionné ce qui était connu, et développé ce qui ne l'était pas. (Buff.) Quand on a de l'*intelligence* et de la bonne volonté, on tire parti de tout. (De Juss.)

— Amitié réciproque, union de sentiments. Vivre en bonne intelligence, en parfaite intelligence. Il est survenu un démêlé qui a rompu leur intelligence. La meilleure intelligence règne entre ces deux cabinets. Un père de famille s'occupera particulièrement à entretenir la bonne intelligence entre ses enfants. L'antipathie ancienne se réveillait quelquefois entre les peuples, quoique l'*intelligence* fût entre leurs rois. (Volt.) Ceux qui savaient notre *intelligence* nous croyaient les plus heureux amants du monde; et nous en étions peut-être les plus malheureux. (Le Sage.)

— Accord, concert.

Dans cette cour
Combien tout ce qu'on dit est loin de ce qu'on pense
Que la bouche et le cœur sont peu d'*intelligence*!
(RACINE.)

— Correspondance, communication entre des personnes qui s'entendent l'une avec l'autre pour tromper un tiers. Il était d'intelligence avec les conjurés. Je vis qu'ils étaient d'intelligence. Il y a de l'intelligence entre eux. Faire à quelqu'un des signes d'intelligence. Mon procureur était d'intelligence avec ma partie adverse. Comment ne pas succomber lorsque l'esprit et le cœur sont d'intelligence? Je n'en demeurai pas là; je voulus avoir un espion pour découvrir s'il y avait de l'*intelligence* entre eux. (Le Sage.)

Philis s'est rendue à ma foi
Qu'eût-elle fait pour sa défense?
Nous n'étions que nous trois, elle, l'amour et moi,
L'amour était d'*intelligence*. (***)

— *Être d'intelligence pour*. Ils sont d'*intelligence* pour nous tromper. (Acad.)

— Racine a dit: *Être d'intelligence à*. Tous deux à vous tromper ils sont d'*intelligence*.

— Se dit aussi de la correspondance qu'on a avec des associés en pays étrangers pour faire un commerce. Ce banquier a des intelligences à Rome, à Hambourg, à Amsterdam; il peut faire tenir de l'argent partout.

— *Avoir, entretenir des intelligences dans une place, dans une ville*. Avoir des gens gagnés qui secondent ou doivent seconder vos desseins. Il entretenait des intelligences dans cette place pour la surprendre. Il comptait sur une intelligence qui a manqué. Auguste avait des *intelligences* dans la ville. (Volt.)

— *Avoir une double intelligence*. Avoir des intelligences dans les deux partis, dans les deux armées.

— Philos. *Modes ou facultés de l'intelligence*. Se dit des différents exercices de l'activité intellectuelle, des sous-facultés qu'elle comprend. Les modes ou facultés de l'intelligence sont: la conception, la mémoire, l'abstraction et la généralisation, le jugement et le raisonnement, l'imagination, et la faculté des signes. On les appelle aussi *facultés intellectuelles*.

— Se dit quelquefois d'une substance purement spirituelle. Dieu est la souveraine intelligence, la suprême intelligence. Les intelligences célestes ou les anges. Je vous ai prouvé qu'il existe une *intelligence* suprême, une puissance éternelle à qui nous devons une vie passagère. (Volt.) Telle est la sagesse de la création, que ce qui nous offre l'aspect du désordre et du chaos est l'effet d'un art divin, d'une *intelligence* supérieure qui veille du haut du ciel sur tous les mondes qui peuplent l'espace. (A. Martin.) Thalès croyait que le monde avait été disposé de la manière que nous le voyons par une *intelligence* qui n'avait point de commencement, et qui n'aura jamais de fin. (Fén.)

— Iconol. L'Intelligence est représentée sous les traits d'une femme vêtue de gaze d'or, couronnée de guirlandes, tenant d'une main une sphère, et un serpent de l'autre. La flamme qui brille sur sa tête, rappelle qu'elle est une émanation de la Divinité.

INTELLIGENT, ENTE. adj. Qui est pourvu de la faculté intellective, capable de concevoir et de raisonner. L'homme est un être intelligent. L'âme est une substance intelligente. Les anges sont des substances intelligentes.

— Qui a beaucoup d'intelligence, de pénétration, qui conçoit facilement. Cet enfant est fort intelligent, très-intelligent.

— Se dit quelquefois en parlant des animaux. Ce chien est très-intelligent.

— Qui a beaucoup d'habileté, d'adresse. C'est un homme intelligent. Un domestique, un commis fort intelligent, des plus intelligents. Il est fort intelligent dans les affaires, dans les négociations. Il s'est conduit en homme intelligent. Le succès couronna les travaux des navigateurs hardis et *intelligents* qui avaient obtenu sa confiance. (Rayn.) L'expédition de l'amiral Anson est une preuve de ce que peut un homme *intelligent* et ferme, malgré la faiblesse des préparatifs et la grandeur des dangers. (Volt.) On ne pouvait choisir pour cette ambassade un homme plus *intelligent*. (Id.)

— subst. Personne intelligente. Les *intelligents* sentiront bien par leurs propres lumières la vérité de ce que je dis. (Le P. Rapin.)

— Zool. *Animaux intelligents*. On a ainsi nommé les animaux qui sentent, acquièrent des idées qu'ils conservent, exécutent entre ces idées des opérations qui leur en fournissent d'autres, et sont intelligents à différents degrés

INTELLIGENTIEL, ELLE. adj. (pr. *in-tell-li-gen-ci-el*). Philos. Qui appartient aux facultés de l'intelligence. Ce cycle *intelligentiel* qui commence à la fiction du son par l'écriture embrasse toute l'étendue rationnelle du perfectionnement social. (Ch. Nod.)

INTELLIGIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est intelligible, clair, compréhensible. Il règne dans cet ouvrage une clarté, une intelligibilité, une méthode peu commune.

INTELLIGIBLE. adj. des 2 g. (rad. *intelligence*). Qui peut être ouï facilement et distinctement. Parler à voix haute et intelligible. Des sons distincts et intelligibles. Prononcer d'une manière intelligible. Cette langue n'est pas articulée, mais elle est accentuée, sonore, *intelligible*. (J.-J. Rouss.) Le crieur juré a fait cette publication à haute et *intelligible* voix. (***)

— Qui est aisé à comprendre. Ce passage est fort intelligible. Cet auteur n'est pas intelligible. Ils laissaient au vulgaire l'art de parler d'une manière *intelligible* : une chose dite entre eux peu clairement en entraînait une autre encore plus obscure, sur laquelle on enchérissait par de vrais énigmes. (La Bruy.) Freind ayant promis d'être *intelligible*, ils demeurèrent. (Volt.) Ayons plus de soin de nous rendre *intelligibles* que de paraître doctes. (St-Evr.) Si ce sonnet, me dit-il, n'est guère *intelligible*, tant mieux, mon ami! Les sonnets, les odes et les autres ouvrages qui veulent du sublime, ne s'accommodent pas du simple et du naturel. (Le Sage.)

—Philos. ***Dieux intelligibles.*** Nom que le néoplatonicien Plotin donnait aux idées considérées comme des formes dont l'intelligence était la matière. || *Monde intelligible.* L'idée du monde dans l'entendement divin, c'est-à-dire l'idée éternelle de Dieu sur laquelle le monde a été créé.

— Scol. Qui ne subsiste que dans l'entendement, comme les êtres de raison; et, dans ce sens, il est opposé à réel. Les universaux, les catégories sont purement intelligibles. Les êtres intelligibles.

— Se dit, par opposition à Sensible, des êtres qui sont l'objet de l'entendement. Salomon connaissait tous les êtres intelligibles, depuis le cèdre jusqu'à l'hyssope.

INTELLIGIBLEMENT. adv. D'une manière intelligible. Lire intelligiblement. Prononcer intelligiblement. Écrire intelligiblement. Les prophètes ont souvent parlé fort intelligiblement.

Que tout soit dans ta bouche expliqué nettement,
Et que l'école parle *intelligiblement*. (Vill.)

INTÉMÉLIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple ligurien de la Gaule cisalpine, au S.-O. de la Ligurie.

INTEMPÉRAMMENT. adv. (rad. *intempérance*). Avec intempérance, sans bornes, sans mesure, sans retenue. Les peuples du Nord boivent intempéramment.

INTEMPÉRANCE. s. f. Tout excès opposé à la modération dans les appétits sensuels, et spécialement le vice contraire à la sobriété. Son intempérance a ruiné sa santé. Tous les jours il se signale par son *intempérance* et ses débauches. (Barth.) Son génie avait besoin d'être excité par l'*intempérance*. (Id.) Nous sacrifions plus encore à notre *intempérance* que nous ne donnons à nos besoins. (Buff.) Je sais que l'*intempérance* excite les passions; elle exténue aussi le corps à la longue. (J.-J. Rouss.) Rachetez vos *intempérances* en assistant ceux qui n'ont pas de quoi satisfaire aux simples nécessités de la nature. (Fléch.)

— S'étend quelquefois à toute espèce d'excès. Intempérance d'étude, de travail. Une avidité de savoir, et une *intempérance* de lecture, ont été les passions de sa jeunesse. (Flor.) Ne croyez pas que l'homme ne soit emporté que par l'*intempérance* des sens : l'*intempérance* de l'esprit n'est pas moins flatteuse. (Boss.)

— *Intempérance de langue.* Bavardage, trop grande liberté qu'on se donne à parler. L'*intempérance* de sa langue fit oublier les grâces de son esprit et la bonté de son cœur. (Boss.) || *Intempérance de plume.* Trop grande fécondité littéraire. On devrait châtier l'*intempérance* de plume qu'on remarque à tant d'auteurs. (St-Évr.) || *Intempérance d'imagination.* J'avais une *intempérance* d'imagination, si l'on peut parler ainsi, qui ne mettait point de borne à ma fortune. (Le Sage.)

— Iconol. L'Intempérance, fille de l'Ether et de la Terre, est représentée par une femme avide qui se jette sur des viandes, des vins, de l'or; enfin, tout ce qui peut inspirer des désirs immodérés.

INTEMPÉRANT, ANTE. adj. Déréglé dans ses appétits, ses passions, ses désirs, ses jouissances. C'est un homme fort intempérant.

— Fig. en parlant de l'esprit, Qui ne connaît point de bornes, qui donne dans des excès vicieux. L'esprit *intempérant* dans le désir de tout savoir va chercher ce qu'il y a de plus secret dans la nature. (St-Evr.)

— subst. Personne intempérante. L'intempérant ruine sa santé.

INTEMPÉRÉ, ÉE. adj. (rad. *intempérance*). Déréglé dans ses passions et dans ses appétits. C'est un homme intempéré en toutes choses. || Se dit aussi en parlant des choses. Des passions, des désirs intempérés.

INTEMPÉRIE. s. f. (ét. lat., *in*, nég.; *tempero*, je modère). Dérèglement, désordre, dérangement. Ne se dit que de la mer, de l'air, du climat, des saisons et des humeurs du corps. On souffre beaucoup de l'intempérie de l'air. Les corps se ressentent de l'intempérie des saisons. Être exposé à toutes les intempéries de l'air, ou simplement, à toutes les intempéries. Il y a intempérie dans l'air lorsqu'il est trop froid ou trop chaud, relativement à la saison; dans la mer, lorsque son agitation en rend la navigation périlleuse; dans un climat, lorsque les habitants en sont incommodés; dans les humeurs, lorsqu'il s'y excite un mouvement contraire à l'état de santé; dans les saisons, lorsqu'elles sont plus chaudes ou plus froides qu'on n'a coutume de les éprouver sous le climat. Endurcissez leurs corps aux *intempéries* des saisons, des climats, des éléments. (J.-J. Rouss.) La seule cause qu'on puisse s'imaginer, c'est quelque *intempérie* dans le climat qu'habitent ces oiseaux. (Buff.) Un mal funeste et contagieux se répandit et s'échauffa dans les principales villes de la Normandie, soit que l'*intempérie* des saisons eût laissé dans les airs quelque maligne impression; soit qu'un commerce fatal y eût apporté des pays éloignés, avec de fragiles richesses, des semences de maladie et de mort. (Fléch.) || On attribue les révolutions qui arrivent dans l'univers, tantôt aux caprices d'une aveugle fortune, et tantôt aux intempéries d'une nation désordonnée.

— Fig. Quel transport, quelle *intempérie* a causé ces violences et ces agitations? (Boss.)

INTEMPESTIF, IVE. adj. (ét. lat., *in*, nég.; *tempus*, temps). Qui n'est pas fait dans un temps convenable, qu'il est hors de propos de faire pour le moment. Démarche intempestive. Traité intempestif. Demande intempestive. Projet intempestif. A la fin on trouva que toutes avaient consenti à cette *intempestive* et indiscrète ouverture. (Cholières.)

INTEMPESTIVEMENT. adv. D'une manière intempestive. Vous ne pouviez faire une pareille demande plus intempestivement.

INTEMPESTIVITÉ. s. f. Qualité de ce qui est intempestif.

INTEMPOREL, ELLE. adj. Philos. Qui n'a point rapport au temps.

INTEMPORELLEMENT. adv. D'une manière intemporelle

INTENABLE. adj. des 2 g. Qui n'est point tenable, qui ne peut être gardé ou défendu. Place, camp, position intenable. Ayant reconnu la place, il la jugua *intenable*. (Rohan.)

INTENDANCE. s. f. Direction, administration d'affaires. Il a l'intendance sur telle chose. Il lui a donné l'intendance de ses finances, de sa maison.

— Se dit particulièrement de certaines charges, de certaines fonctions publiques ou autres, dont quelques-unes sont maintenant abolies. L'intendance des bâtiments. L'intendance des menus-plaisirs. L'intendance des vivres. L'intendance générale de la liste civile. L'intendance d'une province. Intendance générale. Intendance militaire.

— Par extens. Temps que dure l'administration d'un intendant. Pendant son intendance on en usait ainsi.

— Se disait aussi autrefois du district où s'étendait la charge d'un intendant. Cela n'est pas de son intendance. Cette élection était de l'intendance d'un tel.

— Maison où demeure un intendant, où il a ses bureaux. Je vais à l'intendance.

— Statist. *Intendance générale.* Se dit d'une division ecclésiastique dans les pays protestants.

INTENDANT. s. m. Celui qui est chargé d'administrer les biens, de conduire et de surveiller la maison d'un prince, d'un grand seigneur, d'un riche particulier. Intendant de la maison d'un prince. Intendant d'un grand seigneur, d'une grande maison. Depuis qu'il a recueilli cet héritage, il a pris un intendant. Donner des ordres à son intendant. Il a un intendant qui le vole. Je devins l'*intendant* de la maison, c'était moi qui réglais tout. (Le Sage.) De plus, notre amitié à part, je crois que l'*intendant* du logis et lui s'accordaient fort bien ensemble. (Id.) Le diable n'y perdait rien, et le comte n'était guère plus avancé d'avoir le phénix des *intendants*. (Id.) Par ma foi, monsieur l'*intendant*, vous nous obligerez de nous faire bonne chère avec peu d'argent. (Mol.)

Un *intendant*, qu'est-ce que cette chose?
Je définis cet être, un animal
Qui, comme on dit, sait pêcher en eau trouble,
Et plus le bien de son maître va mal,
Plus le sien croît, plus son profit redouble.
(La Fontaine.)

— Se dit aussi de certains fonctionnaires qui surveillent et dirigent un service public ou un grand établissement. Intendant de la marine. Intendant des bâtiments.

— *Intendants militaires.* Délégués du ministère de la guerre pour tout ce qui concerne l'administration de la guerre. Ils sont chargés en temps de paix et en temps de guerre de pourvoir à tous les besoins de l'armée. Le corps des intendants militaires a été créé en 1817, au lieu et place des inspecteurs aux revues et des commissaires des guerres.

— Se disait autrefois de ceux qui étaient à la tête de l'administration des provinces, ou qui avaient des fonctions relatives aux finances du royaume. Intendant des finances. Intendant de province. Intendant de justice, police et finances en telle province. Intendant du Languedoc.

— Fam. *Intendant de rivière.* Se dit du brochet, à cause de sa voracité.

INTENDANTE. s. f. Se disait autrefois de la femme d'un intendant de province. Madame l'intendante.

— Comm. rel. Titre que portait la supérieure dans certains ordres. Il y avait aussi des *intendants des pauvres*.

— Fig. L'*intendante* des eaux, la lune au front humide. (Le Moine.)

INTENDIT. s. m. (ét. lat., *in*, dans; *tendere*, tendre). Anc. prat. Se disait autrefois des écritures qu'on fournissait dans les procès où il n'était question que de faits dont on offrait la preuve. Les parties ont été appointées à écrire par intendits et faits contraires.

INTENDU, UE. adj. Qui n'est point tendu. Linge intendu.

INTENSE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, vers; *tendere*, tendre). Phys. Grand, fort, vif, qui possède quelque qualité à un haut degré. Une chaleur intense. Un froid intense. Pour certaines opérations chimiques, il faut un feu intense, une chaleur intense. Quelque *intense*, quelque grande que soit une chaleur renfermée dans un vaisseau bien clos, elle ne produira l'inflammation que quand elle touchera quelque matière enflammée. (Buff.)

— S'est dit quelquefois en parlant des actes et des habitudes de l'âme, dans le sens de Fort, vif, ardent. Un amour intense. Une charité intense. Il nous est commandé de tendre à un amour de Dieu toujours plus intense.

— Mus. *Sons intenses.* Ceux qui ont le plus de force, qui s'entendent de plus loin, ou qui, étant rendus par des cordes fort tendues, vibrent par là même plus fortement. Le son devient plus intense.

— Médec. *Maladie intense.* Dont les symptômes se manifestent avec beaucoup de force.

INTENSIF, IVE. adj. (rad. *intension*). Phys. Qui produit l'intensité.

— Gramm. gén. Se dit de certains verbes dérivés, qui expriment l'action comme faite avec plus de force. Verbes intensifs. Formes intensives.

INTENSION. s. f. (rad. *intense*). Phys. et médec. Force, véhémence, ardeur. Intension de la fièvre. Intensité est plus usité.

— Théol. Intension de la charité, de l'amour de Dieu.

INTENSITÉ. s. f. (rad. *intense*). Phys. et mécan. Degré de force ou d'activité d'une chose, d'une qualité, d'une puissance. L'intensité de la lumière, du son, du froid, d'une force mouvante. L'intensité du son ne change rien à sa propagation. La lumière du soleil a plus d'intensité que celle de la lune, à la même distance. Le vert complémentaire du rouge, en s'ajoutant au vert, en augmente l'*intensité*. (Chevreul.)

INTENSIVEMENT. adv. (rad. *intense*). Avec intension, avec force, avec véhémence. Il nous est commandé de tendre à aimer Dieu au-dessus de toutes choses intensivement.

INTENTABLE. adj. des 2 g. (rad. *intenté*). Que l'on ne peut tenter, essayer. || Que l'on ne peut séduire.

INTENTÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été essayé. || Qui n'a été exposé à aucune séduction.

INTENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Intenter. S'empl. adjectiv.

INTENTER. v. a. 1[re] conj. (ét. lat., *intento*, présenter, de *tendere*, tendre; *in*, vers). Jurispr. Intenter une action; intenter un procès; intenter une action à quelqu'un ou contre quelqu'un. Faire un procès à quelqu'un, former une accusation contre quelqu'un. Le procès a été intenté d'abord contre moi, mais j'ai intenté mon action en garantie.

— Fig.

Alors, Alcippe, alors tu verras de ses œuvres;
Résous-toi, pauvre époux, à vivre de couleuvres,
A la voir tous les jours, dans ses fougueux accès,
A ton geste, à ton rire, *intenter* un procès. (Boileau.)

INTENTION. s. f. (pr. *in-tan-ci-on*; ét. lat., *in*, vers; *tendere*, tendre). Acte de la volonté par lequel nous déterminons la fin de nos actions, le but qu'elles doivent atteindre; motif qui nous fait agir. Bonne intention. Mauvaise intention. Une intention droite, louable, pure, honnête. Intention secrète. Mon intention n'était pas de vous déplaire. Si j'ai fait cela, c'est bien contre mon intention, c'est sans intention. Dieu est juge de nos intentions. Je l'ai fait à bonne intention. Je ne l'ai fait à autre intention. Je lui sais gré de l'intention. Je rends justice à ses intentions. Vous connaissez la pureté de ses *intentions*. (Fléch.) Ne savent-ils pas justifier les mauvais succès par les bonnes *intentions*? (La Bruy.) Le ciel éclaire la bonne *intention* des pères, et récompense la docilité des enfants. (J.-J. Rouss.) Si un fond de bonne *intention* domine, tôt ou tard il y paraît dans la vie. (Boss.) Il ne faut pas pousser à bout des gens dont les *intentions* ont été meilleures que leurs expressions n'ont été exactes. (Id.) La botanique, avec ses systèmes, ne nous présente qu'une triste et sèche nomenclature, et que des discours sans *intention* et sans but. (B. de St-P.) Ce discours m'embarrassa d'abord; mais j'y démêlai bientôt les *intentions* de Laure. (Le Sage.)

— Esprit dans lequel on a fait quelque chose. Il faut regarder le dessein, l'intention d'un fondateur, d'un testateur, pour bien exécuter sa volonté. Il faut regarder plutôt l'esprit et l'intention de la loi, que de s'arrêter scrupuleusement à ses paroles.

— *Avoir intention, avoir l'intention de nuire.* La différence qui existe entre ces deux expressions peut se tirer de la nature même des termes. Dans il y a *intention*, intention est pris dans un sens indéfini. Ainsi on dira d'un homme qui, en général, a intention de nuire à quelqu'un lorsqu'il en trouvera l'occasion, il a intention de vous nuire. Dans avoir l'*intention*, le mot intention est déterminé par l'article; il signifie donc une intention particulière. Ainsi on dira, il a l'intention de vous nuire, en parlant d'un homme qui cherche à exécuter un dessein particulier qu'il a formé pour nuire à quelqu'un.

— S'emploie quelquefois dans le sens de Volonté. L'intention de votre père est que vous partiez. Le roi lui a fait savoir ses intentions. Mon intention est que vous fassiez cette chose.

— *Faire une chose à l'intention de quelqu'un.* La faire à sa considération, pour lui faire plaisir.

— ***Faire des prières, donner des aumônes, dire la messe, à l'intention de quelqu'un.*** Faire ces choses dans le dessein qu'elles lui servent devant Dieu. Il a dit, il a fait dire la messe à l'intention du défunt.

— En style de dévotion, *Diriger* ou *dresser son intention*, rapporter ses actions, ses vues à une fin déterminée, et ordinairement à une bonne fin. On dit dans un sens analogue, Direction d'intention ou de l'intention. Certains casuistes ont imaginé une *direction d'intention* à l'aide de laquelle ils prétendent sauver ce qu'il y a de mauvais dans un discours, dans une action, en alléguant l'innocence de leur motif, de leur intention. Il n'y a rien qu'on ne puisse justifier par la direction d'intention. On a inventé des biais pour tout faire, sous le prétexte spécieux d'une pieuse *intention*. (Pasc.)

— Mus. Se dit dans le sens de Motif. L'intention de cet air.

— Scol. Se disait dans l'ancienne philosophie, de la connaissance d'une chose ou de la chose même connue. On distinguait deux sortes d'intention, l'*intention formelle* et l'*intention objective*. L'intention formelle était la connaissance de la chose, l'intention objective la chose que l'on connaît.

— Chir. On dit *guérir une plaie par première intention*, lorsque ses bords ayant été réunis par un agglutinatif ou un bandage, se collent et se cicatrisent immédiatement sans suppurer.

—Prov. *C'est l'intention qui fait l'action.* C'est l'intention ou la fin qu'on se propose en agissant qui détermine le degré de bonté ou de méchanceté de l'action. On dit aussi l'*intention vaut le fait*, en présumant que celui qui a voulu l'action en a voulu toutes les suites. || *La bonne intention doit être réputée pour le fait.* C'est-à-dire qu'après s'être montré bien intentionné à l'égard de quelqu'un, on mérite sa reconnaissance pour le bien qu'on a voulu lui faire, comme si on le lui avait fait.

INTENTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Intentionner. S'empl. adjectiv. Qui a certaine intention. Une personne bien intentionnée. Des gens mal intentionnés. Il faut des fripons à la cour auprès des grands et des ministres, même les mieux *intentionnés*. (La Bruy.) Laissez agir ce garçon-là; on ne peut pas être mieux *intentionné*. (Bruéys.)

— subst. Celui, celle qui a de bonnes intentions. Les bien *intentionnés* pour l'État et pour la religion. (P. d'Orléans.)

INTENTIONNEL, ELLE. adj. (pr. *in-tan-cio-nel*; rad. *intention*). Qui appartient à l'intention. Le sens apparent de cette proposition est bien différent du sens intentionnel de l'auteur.

— Jurispr. *Question intentionnelle.* Question soumise à la décision du jury, relative à l'intention de l'accusé en commettant le crime qu'on lui impute. Cet accusé a été acquitté par la question intentionnelle.

— Philos. *Especes intentionnelles.* Les anciens nommaient ainsi de petits atomes qu'ils supposaient sortir des corps pour frapper les sens. Ils les nommaient aussi *espèces impresses*.

INTENTIONNELLEMENT. (pr. *inten-cio-nèl-le-man*). En intention. Coupable intentionnellement.

INTENTIONNER. v. a. 1[re] conj. (pr. *in-tan-cio-né*; rad. *intention*). Diriger l'intention sur... Peu usité.

INTER. préposition latine qui signifie Entre et qui entre dans la composition de plusieurs mots français, comme dans *inter*ligne, *inter*poser, *inter*poler, *inter*règne, *inter*venir, et qui se trouve francisé dans ces mots *entre*-ligne, *entre*mets, *entre*mise, *entre*poser, *entre*metteur, etc.

INTÉRAMNE. Géogr. Ville d'Italie, dans l'Ombrie. Patrie de Tacite; aujourd'hui Téramo.

INTERANTENNAIRE. s. m. Se dit de deux petites crêtes ou squammules, qui font quelquefois saillir, au côté interne du premier article des antennes des insectes myodaires, les pièces appelées antennaires. || adj. Qui a rapport à un interantennaire.

INTER-ARTICULAIRE. adj. des 2 g. Qui est situé entre les articulations. Fibro-cartilages inter-articulaires. Ligaments inter-articulaires.

INTER-BRANCHIAL, ALE. adj. Zool. Qui est compris entre les branchies.

INTERCADENCE. s. f (ét. lat, *inter*, entre *cadere*, tomber). Médec. Trouble dans la succession des pulsations artérielles dans l'intervalle desquelles on observe de loin en loin une pulsation surnuméraire. L'intercadence du pouls de ce malade ne pronostique rien de bon. Voilà une grande intercadence de pouls.

— Fig. Inégalité, inconstance. Le duc de Grammont reprochait à madame son épouse les *intercadences* de son humeur. (Mme du Noyer.) Les Condé, les Turenne, ont éprouvé l'*intercadence* de la fortune. (Id.)

INTERCADENT, ENTE. adj. Médec. Se dit du pouls quand son mouvement est déréglé, et paraît tantôt plus fort, tantôt plus faible.

— Fig. L'humeur bizarre a quelque chose de si *intercadent*, inégal et peu concerté, qu'elle approche fort de la folie. (Pomey.)

INTERCALAIRE. adj. des 2 g. Qui est ajouté et inséré. Se dit proprement d'un jour qu'on ajoute de quatre ans en quatre ans au mois de février, dans l'année bissextile. Jour intercalaire. ‖ *Lune intercalaire.* La treizième lune qui se trouve dans une année, de trois ans en trois ans. Il y aura une lune intercalaire cette année.

— Chronol. *Mois intercalaire.* Celui que l'on ajoute tous les trois ans aux années lunaires.

— Médec. *Jours intercalaires.* Qui sont entre des jours critiques, les jours qui ne sont pas critiques, mais simplement provocateurs de la crise. On aussi appelé *intercalaire* le jour d'apyrexie dans les fièvres intermittentes.

— Poés. *Vers intercalaires.* Vers qu'on répète plusieurs fois dans de petits poèmes, tels que les chants royaux, les ballades, les virelais.

INTERCALATEUR. s. m. (rad. *intercaler*). Qui a fait des intercalations. Les intercalateurs font des prophéties après l'événement.

INTERCALATION. s. f. (pr. *in-ter-ka-la-ci-on*). Action d'intercaler, ou le résultat de cette action. Se dit proprement de l'opération qui consiste à faire entrer en ligne de compte, dans le calcul du temps, les heures, minutes et secondes, dont l'année tropique est plus longue que l'année civile. Lorsque ce surplus s'est accumulé de manière à produire un jour, on lui donne le nom d'intercalaire et on l'ajoute à l'année, qui prend elle-même cette dénomination. Tous les quatre ans, l'année civile est augmentée d'un jour par l'excédant de l'année tropique, et le mois de février est alors formé de vingt-neuf jours. L'intercalation qui fait concorder l'année lunaire avec l'année solaire, se compose de onze ou douze jours par an.

— Par extens., en parlant d'écrits. L'intercalation d'un mot, d'une ligne dans un acte, d'un article dans un compte, d'un passage dans un texte.

INTERCALÉ, ÉE. part. pass. du v. Intercaler. S'empl. adjectiv. Les mots intercalés sont d'une autre main. Toutefois il y a des ouï-dire *intercalés* dans le texte, et tellement confondus, qu'il est souvent difficile de distinguer ce qui appartient au voyageur de ce qui lui a été raconté. (Malte-Brun.)

— Anat. *Os intercalés.* Os épactaux ou wormiens.

INTERCALER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *inter*, entre ; *calare*, appeler). Insérer. Se dit proprement du jour complémentaire que l'on ajoute tous les quatre ans au mois de février, pour faire concorder l'année civile avec l'année tropique. C'est une année bissextile, il faut intercaler un jour.

— Par extens. Se dit en parlant d'écrits auxquels on ajoute quelque chose après coup. Intercaler un mot, une ligne dans un acte, un article dans un compte, un passage dans un texte.

INTERCÉDER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *intercedere*, formé de *inter*, entre ; *cedere*, venir). L'é se change en è devant une syllabe muette. *J'intercède, tu intercèdes, il intercède*, etc. Prier, solliciter pour quelqu'un ; excuser une personne auprès d'une autre, demander grâce pour elle. La sainte Vierge, les saints intercèdent auprès de Dieu pour les hommes. Je vous prie d'intercéder pour lui obtenir cette grâce. On a intercédé pour lui auprès du prince. L'histoire nous offre sans cesse le prêtre priant pour le malheureux, demandant et *intercédant* pour l'innocent. (Chateaub.)

INTERCELLULAIRE. adj. des 2 g. Qui est entre les cellules. ‖ Bot. Se dit des canaux intercellulaires, qu'on a prétendu reconnaître entre les cellules du tissu végétal, et dont l'existence n'est pas bien prouvée.

INTERCEPTATION. s. f. (pr. *in-ter-cep-ta-ci-on* ; rad. *intercepter*). Néol. Action d'intercepter, d'arrêter le cours. ‖ Effet de l'interceptation. L'interceptation des eaux a causé de grands malheurs.

INTERCEPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Intercepter. S'empl. adjectiv. Des lettres interceptées découvrirent l'intrigue.

— Geom. *Ligne interceptée.* S'est dit autrefois pour Abscisse.

— A été employé par M. Sainte-Beuve dans une acception détournée. Shelley ! génie ardent, erroné, *intercepté* si jeune avant le retour et englouti par le gouffre !

INTERCEPTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *intercipere*, formé de *inter*, entre ; *capere*, prendre). Arrêter, interrompre le cours direct de quelque chose. Intercepter les communications. Les nuages interceptent les rayons du soleil. Intercepter la lumière. Intercepter le son. Les vaisseaux qui auraient croisé dans ces parages auraient facilement *intercepté* la navigation des autres nations. (Rayn.) Ils se décidèrent à *intercepter* les vaisseaux chinois. (Id.) Les courtisans sont postés entre la vérité et les rois pour *intercepter* toute communication entre eux. (Sall.)

— Signifie particulièrement, S'emparer par surprise de ce qui est adressé, envoyé à quelqu'un. On intercepta une lettre, un paquet d'importance. Intercepter un convoi.

— S'INTERCEPTER. v. pron. Être intercepté. Ces lettres ne peuvent facilement s'intercepter.

INTERCEPTION. s. f. (pr. *in-tèr-cèp-ci-on* ; rad. *intercepter*). Phys. Interruption du cours direct d'une chose. Interception du son. Interception des esprits. Interception de la lumière.

— Se dit quelquefois dans le langage ordinaire, de l'action d'intercepter. Interception d'une lettre. On a découvert le secret de vos intrigues par l'interception de vos lettres. Mirabeau l'a employé dans ce sens.

— Chir. Bandage employé par les anciens chirurgiens, et qui consistait à couvrir tous les membres d'un malade de laine cardée, qu'on y fixait par de larges bandes, depuis le bout des doigts jusqu'aux aisselles et aux aines.

INTERCERVICAL, ALE. adj. (ét. lat., *inter*, entre ; *cervix*, cou). Anat. Qui est placé entre les vertèbres du cou.

— s. m. pl. *Les intercervicaux.* On a appelé ainsi les muscles inter-épineux du cou.

INTERCESSEUR. s. m. (rad. *intercéder*). Celui qui prie, qui intercède. Puissant intercesseur. Faible intercesseur. Les saints sont nos intercesseurs. Je serai votre intercesseur auprès du ministre. Il est l'intercesseur des Muses affligées, auprès des favoris de la fortune.

— *Évêques intercesseurs.* Se disait autrefois des évêques qui pendant la vacance d'un siége administraient l'évêché jusqu'à ce qu'on eût élu un successeur à l'évêque mort.

— Se disait encore d'un Officier chargé de lever les deniers du fisc, d'exiger des corvées.

INTERCESSION. s. f. (rad. *intercéder*). Prière, action d'intercéder. Puissante, faible intercession. L'intercession des saints. On peut implorer l'*intercession* de Madame, l'obtenir quelquefois, et rentrer en grâce à sa prière. (J.-J. Rouss.) Elle savait qu'on a besoin d'*intercession* et de faveur à la cour. (Fléch.)

INTERCIDENCE. s. f. Mus. Dans le plain-chant, Passage qui se fait sur la dernière note d'un chant, ordinairement après un grand intervalle en montant.

INTERCIDENT, ENTE. Médec. V. INTERCADENCE.

INTERCIDON, INTERCIDONA. Myth. Dieux qui présidaient à la coupe des bois. On leur donnait aussi l'emploi de veiller à la conservation des femmes grosses, qui les invoquaient avec Pilumnus et Deverra.

INTERCIS, ISE. adj. (ét. lat., *inter*, entre ; *cædere*, couper). Coupé par morceaux. A été employé en parlant du supplice de quelques martyrs. Chrétiens intercis.

— Ant. rom. *Jours intercis.* Jours mixtes, à moitié fastes, à moitié néfastes, dans lesquels on ne rendait la justice qu'à certaines heures.

— *Saint Jacques l'intercis.* Surnom donné à ce saint, martyr en Perse au ve siècle, et qui fut coupé par morceaux.

INTERCLAVICULAIRE. adj. des 2 g. Qui s'étend d'une clavicule à l'autre. *Ligament interclaviculaire.* Faisceau transversal de fibres parallèles étendu postérieurement entre les extrémités sternales des deux clavicules, et fixé au-dessus de chacune de ces extrémités.

INTERCOSTAL, ALE. adj. Anat. Qui occupe les intervalles des côtes. Espaces intercostaux. Muscles intercostaux. Artères, veines intercostales. Nerfs intercostaux.

INTERCÔTE. s. f. Côte qui tient à une intervertèbre.

INTÉRCURRENCE. s. f. (rad. *intercurrent*). Médec. Inégalité. Intercurrence de certaines maladies. Intercurrence du pouls.

INTERCURRENT, ENTE. adj. (ét. lat., *inter*, entre ; *currere*, courir). Médec. Qui court, qui survient, qui a son cours entre ou au milieu. ‖ *Maladies intercurrentes.* Maladies qui surviennent dans différents temps de l'année, et qui sont seulement modifiées par les maladies régnantes. ‖ *Pouls intercurrent.* Pouls qui d'intervalle en intervalle devient plus précipité. ‖ *Fièvres intercurrentes.* Fièvres continues qui paraissent indifféremment entre les fièvres stationnaires, tantôt plus, tantôt moins, sans dépendre de la constitution particulière de l'année.

INTERCURSION. s. f. (ét. lat., *inter*, entre ; *currere*, courir). Invasion, course que l'ennemi fait dans l'intérieur d'un pays.

INTERCUTANÉ, ÉE. adj. Anat. Qui est entre la chair et la peau. Muscle intercutané. Artère intercutanée. Veines intercutanées. Tumeur intercutanée.

INTERDENTAIRE. adj. des 2 g. Art vétér. Qui se trouve entre les dents. Espace interdentaire.

INTERDENTIUM. s. m. (pr. *in-ter-din-ci-omm*). Anat. Mot latin qu'on emploie pour désigner l'intervalle qui existe entre les dents d'une même rangée.

INTERDICTION. s. f. (pr. *in-tèr-dik-ci-on* ; rad. *interdire*). Défense, prohibition. L'interdiction d'un genre de commerce. Cette interdiction blesse des intérêts qu'il eût fallu ménager.

— Défense perpétuelle ou temporaire de continuer l'exercice de certaines fonctions, faite par sentence ou arrêt, par décision d'une autorité supérieure. Cet huissier a été puni d'interdiction. L'interdiction d'un fonctionnaire public. On lui défendit à peine d'interdiction, à peine d'interdiction de sa charge.

— Jurispr. civ. Action d'ôter à quelqu'un la libre disposition de ses biens, et même de sa personne, quand on reconnaît qu'il est en état d'imbécillité, de démence ou de fureur. Provoquer l'interdiction d'une personne. Demande en interdiction. Jugement d'interdiction. Il ne peut procéder en justice qu'il n'ait fait lever l'interdiction, qu'il n'ait obtenu la main-levée de son interdiction.

— Jurispr. crim. *Interdiction légale.* Celle qui résulte de certaines condamnations pénales, et qui frappe de déchéance totale ou partielle de ses droits civiques celui contre qui elle est prononcée.

— *Interdiction de commerce.* Défense faite par le prince aux commerçants d'entretenir un négoce de marchandises avec une autre nation, soit à cause de l'état de guerre entre les deux pays, soit pour un autre motif, pendant l'interdiction du commerce.

— Se dit de l'effet de l'interdiction. Les actes que fait un officier pendant son interdiction sont nuls.

— Anc. jurispr. *Interdiction par veuvage.* Prohibition faite à la femme noble, devenue veuve, d'aliéner, sans le consentement de ses enfants, les biens qu'elle tenait de ses propres parents.

INTER DIGITUM. s. m. (pr. *in-ter-di-ji-ci-omm*). Pathol. Mot latin dont on se sert pour désigner les cors qui viennent entre les orteils.

INTERDILATÉ, ÉE. Bot. Se dit des squames du péricline, quand elles sont disposées sur plusieurs rangs, et que les intermédiaires sont les plus larges.

— Zool. Se dit des parties situées entre deux autres et qui sont plus larges qu'elles.

INTERDIRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *interdicere*, enjoindre, priver, interdire). *J'interdis, tu interdis, il interdit ; nous interdisons, vous interdisez, ils interdisent. J'interdisais. J'interdis, nous interdîmes. J'interdirai. J'interdirais. Interdis, interdisons, interdisez. Que j'interdise. Que j'interdisse. Interdisant. Interdit, interdite.* Défendre quelque chose à quelqu'un. On lui a interdit l'entrée de la ville, de telle maison. Interdire sa porte à quelqu'un. Interdire le barreau à un avocat. Interdire la chaire à un prédicateur. Interdire à quelqu'un l'exercice des droits civiques, civils et de famille. Interdire l'usage des sacrements. Interdire le commerce. Interdire toute communication. Interdire la parole. Les médecins lui ont interdit le vin, le travail. Ma maison ne sera plus ouverte pour vous, je vous l'*interdis*, et vous défends de paraître jamais devant moi. (Le Sage.)

> Je ne m'étonne plus de cet ordre cruel
> Qui m'avait *interdit* l'approche de l'autel. (Rac.)

> Et bientôt vous verrez mille auteurs pointilleux
> *Interdire* chez vous l'entrée aux hyperboles. (Boil.)

— Fig. En parlant des choses à l'égard desquelles on se trouve dans une sorte d'impossibilité. Une affaire imprévue m'interdit ce plaisir.

— En parlant des personnes. Défendre à quelqu'un, temporairement ou pour toujours, de continuer l'exercice de ses fonctions. On les a interdits pour deux ans. On disait autrefois Interdire un présidial, un bailliage. ‖ Se dit particulièrement d'une sentence par laquelle on défend aux ecclésiastiques l'exercice des ordres sacrés, et la célébration des sacrements et du service divin dans tous les lieux soumis à l'interdit. L'évêque a interdit ce prêtre. On a interdit cette église.

— Interdire quelqu'un d'une chose. On l'a interdit de ses fonctions, de sa charge.

— Jurispr. Ôter à quelqu'un la libre disposition de ses biens, et même de sa personne. Faire interdire une personne en démence. Il faut l'interdire. On a interdit ce vieillard, ce prodigue.

— *Interdire le feu et l'eau.* Formule usitée, chez les Romains, dans les sentences de bannissement.

— Étonner, déconcerter quelqu'un au point qu'il ne sache plus ce qu'il dit ni ce qu'il fait. Il s'emploie principalement en ce sens dans les temps composés. La peur l'avait interdit, l'avait tellement interdit qu'il ne put prononcer un mot. La peur m'avait interdit en voyant paraître son père.

— S'INTERDIRE. v. pron. Interdire à soi. Ce surcroît d'activité que son contemporain plus mûr s'est *interdit* avec une économie sévère, il l'a subi, il l'a recherché et entretenu comme une ivresse bienfaisante. (Ste-Beuve.)

INTERDISANT. part. prés. invar. du v. Interdire. Une personne interdisant à quelqu'un l'entrée de sa maison.

INTERDIT, ITE. part. pass. du v. Interdire. S'empl. adjectiv. en parlant des choses. Défendu, refusé. La flûte, qui apaise et excite tour à tour les passions, lui fut *interdite*. (Barthél.) La confiance est *interdite* aux malheureux. (Lucain.) Il est manifeste que la notion véritable du monde coloré est à jamais *interdite* aux aveugles. (Dufau.) La poésie a réuni à son domaine quantité de mots *interdits* à la prose. (Barthél.)

— En parlant des personnes. Troublé, étonné, qui ne peut répondre ou qui ne sait ce qu'il fait, ce qu'il dit. Lorsqu'elle me vit, ses paroles s'arrêtèrent sur ses lèvres ; elle demeura tout *interdite*. (B. Const.) Vous changez de couleur, et semble *interdite*. (Rac.)

— substantiv. Jurispr. Celui, celle contre qui une interdiction a été prononcée. L'interdit est assimilé au mineur pour sa personne et pour ses biens.

INTERDIT. s. m. Censure, sentence ecclésiastique qui suspend de leurs fonctions les ministres des autels, et qui prive le peuple de l'usage des sacrements, du service divin et de la sépulture ecclésiastique. Mettre une église, une ville, un royaume en interdit. Fulminer un interdit. Jeter, lancer, lever l'interdit. Garder ou observer l'interdit.

— *Interdit local.* Celui qui emporte défense de célébrer l'office divin et d'administrer les sacrements dans une ville, une province, un royaume. ‖ *Interdit personnel.* Celui qui s'applique à une ou plusieurs personnes. ‖ *Interdit mixte.* Celui qui comprend l'une et l'autre de ces circonstances. L'interdit local n'est plus en usage que lorsqu'il a pour objet de suspendre une église qui menace ruine, ou lorsqu'une église a été souillée par un crime, jusqu'à ce qu'elle ait été purifiée par certaines cérémonies.

— Temps pendant lequel dure l'interdit. Ces choses se passèrent durant l'interdit.

— Fig. en parlant des choses. Mettre à l'interdit. L'Église, qui s'appelle universelle, va mettre à l'*interdit* la pensée qui régit l'univers. (Éd. Quinet.)

INTERDUCA. Nom sous lequel on invoquait Junon lorsqu'on menait la mariée dans la maison de son mari.

INTER-ÉPINEUX, EUSE. adj. Anat. Qui est situé entre les apophyses épineuses des vertèbres. Muscles inter-épineux-cervicaux. Muscles inter-épineux-dorso-lombaires. Ligaments inter-épineux. ‖ substantiv. Les inter-épineux.

INTÉRESSANT. part. prés. invar. du v. Intéresser. Qui intéresse. Une nouvelle intéressant tout le monde.

INTÉRESSANT, ANTE. adj. Qui est de nature à intéresser ; qui fixe l'attention, excite la curiosité ; digne de considération, grave, important ; qui prévient naturellement en sa faveur, fait naître un doux intérêt ; attachant, attirant, séduisant. Ouvrage intéressant. Pièce intéressante. Sujet intéressant. Nouvelle intéressante. Figure, physionomie intéressante. Il cherche à se rendre intéressant. Cette jeune personne est fort intéressante. Vous avez trouvé le secret de rendre la vérité aussi *intéressante* qu'un roman. (Volt.) Je dirai moins de vérités triviales et plus de vérités *intéressantes*. (Id.) Sur quelle abondance d'objets *intéressants* ne peut-on pas tourner ainsi la curiosité d'un élève, sans jamais quitter les rapports réels et matériels qui sont à sa portée. (J.-J. Rouss.) Je trouvai dans Mme de la Tour une personne d'une figure *intéressante*, pleine de noblesse et de mélancolie. (B. de St-P.) Parlez, parlez, homme *intéressant* ! Vous m'avez dit qu'une sœur vivait jadis avec vous et vous aidait à supporter vos souffrances. (X. de Maist.) Et que de choses admirables ne vous montre-t-il pas à son tour dans les fondations des communautés, monuments de nos antiquités gauloises, lieux consacrés par d'*intéressantes* aventures ou par des actes d'humanité. (Chateaub.) On ne parle que quand on a quelque chose à dire ; aussi la conversation est-elle toujours *intéressante*. (Andrieux.) Quel bien manque à vos vœux, *intéressants* oiseaux ? (Del.)

— *Il est intéressant de.* Il est *intéressant* de voir, dans les jours de grand passage, tous ces bons religieux empressés à recevoir les voyageurs. (X.-B. de Sauss.)

INTÉRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Intéresser. S'empl. adjectiv. Qui a intérêt. Parties intéressées. Ce mariage se fit quelques jours après, au grand contentement des parties les plus *intéressées*. (Le Sage.)

— *Intéressé à.* Tous les citoyens sont intéressés au bonheur, au repos de l'État.

> A l'honneur d'un époux vous-même *intéressée*,
> Madame, vous devez approuver ma pensée. (Racine.)

— *Intéressé* à suivi d'un verbe. Vous êtes intéressé à empêcher ces abus d'autorité.

— Qui est trop attaché à ses intérêts, qui a son profit particulier en vue dans tout ce qu'il fait. Il ne fera rien pour rien, il est fort intéressé.

> Le penchant satisfait répond de la conduite ;
> C'est contre le torrent du siècle *intéressé*. (Piron.)

— Dans ce sens, en parlant des sentiments et des actions. Vues intéressées. Démarches intéressées. Motif intéressé. La religion prend le caractère de l'homme : Fénelon brûlait de l'amour pur de Dieu, Bossuet ne concevait que l'amour intéressé. Je ne laissai pas de leur rendre service, sans être la dupe de leurs politesses *intéressées*. (Le Sage.)

> Autrefois, disait-il, la soif de la richesse
> Attirait dans ces lieux des cœurs *intéressés*. (Delille.)

— substantiv. Se dit de ceux qui ont intérêt à quelque chose, qui ont intérêt dans une affaire, dans une entreprise, dans une société. Il faut convoquer tous les intéressés. Les intéressés lui avaient remis leurs différends.

INTÉRESSER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *interesse*, formé de *inter*, entre ; *esse*, être). Faire entrer quelqu'un dans une affaire, en sorte qu'il ait part au succès. On l'a intéressé dans cette affaire, dans cette entreprise.

— Engager, attirer quelqu'un à son parti, se le concilier. Cette république a intéressé tous les princes dans sa défense.

— Donner quelque chose à quelqu'un pour le rendre favorable à une affaire, à une entreprise.

Cette affaire ne pourrait se faire sans lui, il faut l'intéresser. On a corrompu ce juge, on l'a intéressé par plusieurs présents.

— *Intéresser une personne en faveur d'une autre*, lui concilier sa bienveillance. Je me suis efforcé de l'intéresser à vos malheurs.

— Engager. Tout vous intéresse à prendre ce parti.

— Être de quelque importance pour quelqu'un. Le blé est sans contredit de toutes les plantes celle qui nous *intéresse* davantage. (B. de St-P.)

— *Intéresser en*. En quoi cela vous intéresse-t-il? Cela ne vous intéresse en rien.

— Se dit aussi en parlant des choses. Cela intéresse ma santé, mon honneur, ma réputation.

— Inspirer de l'intérêt, de la bienveillance, de la compassion. Ce jeune homme m'intéresse. Sa triste situation est faite pour intéresser en sa faveur les gens de bien.

> Pour *intéresser* davantage,
> On redit vingt fois ses malheurs. (Mme Jolly.)

— Fixer l'attention, toucher, émouvoir, captiver l'esprit, piquer la curiosité. Cette étude vous intéresse beaucoup. Cette aventure intéresse tout le monde. Tout ce qui se rassemble ici *intéresse* le cœur par quelque endroit avantageux. (J.-J. Rouss.) Elle m'avait *intéressé* par tout ce qui pouvait toucher mon cœur. (Id.) Une fleur nous *intéresse* plus qu'une étoile, et le plus petit jardin que tout le firmament. (B. de St-P.)

> Voulez-vous longtemps plaire, et jamais ne lasser?
> Faites choix d'un héros propre à m'*intéresser*. (Boil.)

— Absol. Sa physionomie intéresse. Cela doit intéresser en sa faveur. Cette pièce de théâtre, ce roman intéresse. Personne n'a mieux connu l'art sublime et délicieux d'*intéresser* et d'attendrir. (Barth.)

— *Intéresser le jeu*. Le rendre plus attachant par l'appât du gain.

— Chir. Se dit figurément pour Atteindre, blesser. On doit prendre garde, en faisant cette incision, d'intéresser les parties voisines.

— S'INTÉRESSER. v. pron. Prendre part dans une affaire. Il s'est intéressé dans cette entreprise.

> Ci-gît Aaron Bonne Foi,
> Qui naquit sans fortune et mourut les mains pleines,
> Quand il *s'intéressait* aux affaires du roi,
> On eût dit que le roi *s'intéressait* aux siennes.
> (De Pis.)

— Entrer dans les intérêts de quelqu'un. Prendre intérêt à quelque chose. Personne ne s'intéresse plus que moi à tout ce qui vous regarde. Je m'intéresse à cette affaire comme si c'était la mienne propre. On leur laissa démêler leur querelle, sans que personne s'intéressât de côté ni d'autre. Toute l'Europe s'intéressait dans cette affaire, dans cette guerre. Cela fit d'abord de la contestation entre les pêcheurs et les étrangers, à qui aurait le trépied, ensuite les villes s'y *intéressèrent*, et prirent parti chacune pour ses gens. (Fén.)

— Éprouver de l'intérêt, de la sympathie pour quelqu'un ou pour quelque chose. Je dois donc m'*intéresser* aux hommes, puisqu'ils travaillent pour moi par toute la terre. (B. de St-P.) Le peuple espagnol, après avoir été si longtemps chargé des affaires de Dieu, a de la peine à s'*intéresser* à autre chose qu'à Dieu. (E. Quinet.) Enfin je me suis *intéressé* pour vous comme je le devais pour un fils. (Le Sage.) Ne semble-t-il pas que l'enfant ne montre une figure si douce, et un air si touchant, qu'afin que tout ce qui l'approche s'*intéresse* à sa faiblesse, et s'empresse à le secourir? (J.-J. Rouss.) Mais dans cette île située sur la route des Indes, quel Européen peut s'*intéresser* au sort de quelques particuliers obscurs? (B. de St-P.)

— *S'intéresser contre quelqu'un*. Prendre parti contre lui. A été employé dans ce sens par Corneille. Et si Rome une fois contre nous s'*intéresse*.

— S'inspirer un intérêt mutuel. Ceux que le malheur unit s'intéressent et se recherchent.

— Syn. comp. INTÉRESSER DANS, INTÉRESSER À. *Intéresser dans*, implique l'idée d'un intérêt matériel, *Intéresser à* celle d'un intérêt moral. On ne pourrait pas dire indifféremment *intéresser une personne dans une affaire* ou *à une affaire*. Dans le premier cas, on devrait entendre en effet *faire prendre un intérêt dans l'affaire*, dans le second, *inspirer de l'intérêt pour cette affaire*. La même observation s'applique à *s'intéresser dans*, *s'intéresser à*.

INTÉRÊT. s. m. (du lat. *interesse*, importer, formé de *inter*, entre; *esse*, être). Ce qui importe, ce qui convient, en quelque manière que ce soit, ou à l'honneur, ou à l'utilité de quelqu'un. Intérêt public, général, commun. Intérêt de famille. Intérêt particulier. Intérêt d'honneur. Intérêt pécuniaire. Cela est d'un haut intérêt. L'intérêt de l'État. L'intérêt du public. L'intérêt de l'humanité. Connaître bien les intérêts d'un État. Un homme éclairé sur ses intérêts. C'est un intérêt de rien qui causa ces débats. Prendre, embrasser, soutenir, abandonner, trahir les intérêts de quelqu'un. Veiller aux intérêts de quelqu'un. Cette mesure semble propre à concilier tous les intérêts. Sacrifier ses intérêts au bien public. Recommander ses intérêts à quelqu'un. Agir, aller contre ses propres intérêts. Il y va de votre intérêt. Avoir son intérêt en recommandation. Avoir son intérêt en vue. Être attaché à son intérêt. Discussion d'intérêt. Se relâcher de ses intérêts. Prendre quelqu'un par ses intérêts. Il est de votre intérêt d'en user comme vous faites. Je parle sans intérêt. Toutes les nations mirent leurs *intérêts* entre les mains d'Aristide. (Barth.) Ces deux grandes républiques étaient toujours ennemies, plus encore par la contrariété de leurs *intérêts* que par l'incompatibilité de leurs humeurs. (Boss.) César mit Rome dans ses *intérêts*. (Id.) Le clergé et la noblesse parurent s'unir d'*intérêts*. (Montesq.) L'autorité républicaine n'est pas de mise en ce pays, il y faut des vertus plus flexibles, qui sachent mieux se plier aux *intérêts* des amis ou des protecteurs. (J.-J. Rouss.) Rien au monde ne me tient au cœur que vos *intérêts*. (Mme de Sév.) Il aurait fallu lier à l'*intérêt* général ceux qui n'avaient connu que des *intérêts* privés. (Rayn.) L'habile homme est celui qui entend ses *intérêts*. (La Bruy.) Il serait à souhaiter que le clergé n'eût jamais séparé ses *intérêts* de ceux du peuple. (B. de St-P.) C'est encore une chose fort difficile à décider que de savoir dans quelle hypothèse politique les *intérêts* des peuples ont été jusqu'ici le mieux garantis. (Nodier.)

— *Avoir intérêt à*. Il a un grand intérêt à empêcher cela.

— *Avoir intérêt de*. Depuis que je vous ai vu j'ai un nouvel *intérêt* de n'être pas oubliée de vous. (J.-J. Rouss.)

— *Mettre quelqu'un hors d'intérêt*. Le dédommager, faire qu'il ne reçoive aucun préjudice dans une affaire où il était engagé. Soyez tranquille, on vous mettra hors d'intérêt.

— Se dit particulièrement de ce qui concerne l'argent et le gain. Il trahirait son meilleur ami pour le plus mince intérêt. Ce marchand ne songe qu'à l'intérêt. Il a été amorcé par l'intérêt. C'est un vil intérêt, un intérêt sordide qui l'a fait agir.

— *Avoir un intérêt dans une société, une entreprise*. Y avoir part. J'ai un léger intérêt dans cette entreprise. Dans le même sens, Prendre un intérêt dans une entreprise.

— Absol. Le sentiment qui nous attache à nos intérêts, cet amour de nous-mêmes qui nous porte à rechercher de quelque manière que ce soit, souvent même aux dépens de la justice et de la vertu, tout ce qui nous paraît propre à assurer ou augmenter notre bien-être. La plupart des gens ne se conduisent, ne se gouvernent que par intérêt, que par l'intérêt. L'intérêt le domine. C'est l'intérêt qui les guide. C'est un homme au-dessus de l'intérêt. L'intérêt ne le tente point. L'intérêt est la pierre de touche de l'amitié. Il y a peu de gens à l'épreuve de l'intérêt. Le caractère essentiel de chacun de ces deux temps, est que dans l'un l'amour de la patrie et des lois retenait les esprits, et que dans l'autre tout se décidait par l'*intérêt* et par la force. (Boss.) Nous avons cherché à les dépouiller de cet *intérêt* sordide qui produit tant de crimes. (Barth.) Ce n'est que la crainte et l'*intérêt* qui rendent l'homme méchant. (Rayn.) Un peuple qui ne connaissait ni l'*intérêt*, ni l'orgueil, ni l'ambition, ne devait pas avoir des mœurs bien compliquées. (Id.) C'est l'*intérêt* seul qui nous fait agir, dans les choses mêmes où nous paraissons les moins intéressés. (St-Evrem.) Les vertus se perdent dans l'*intérêt* comme les fleuves dans la mer. (***) C'est l'*intérêt* qui brouille la plupart des familles. (De Jussieu.)

> Au temps jadis comme au temps où nous sommes,
> Le monde fut toujours conduit par l'*intérêt*. (Naudet.)

> Comptez sur la reconnaissance,
> Quand l'*intérêt* vous en répond. (Florian.)

> Les voilà les humains, l'*intérêt* seul décide
> Leur mépris, leur estime, ils n'ont pas d'autre guide.
> (Laharpe.)

— Se personnifie. Écartez l'erreur qui cherche à vous séduire, vous trouverez derrière elle une passion ou l'intérêt.

> Et l'*Intérêt*, ce vil dieu de la terre
> Pour qui l'on fait et la paix et la guerre,
> Triste et pensif auprès d'un coffre fort,
> Y vend le faible au crime du plus fort. (Volt.)

> Méprisable *Intérêt*, opprobre de nos jours,
> Tyran des plus tendres amours,
> Souffrirons-nous toujours ta puissance fatale? (***.)

— S'employait autrefois pour Risque, dommage, préjudice. Au grand *intérêt* de notre bien commun. (Mont.) Au grand *intérêt* du sexe féminin. (Rabel.)

— Se dit aussi en parlant des choses. L'intérêt de son amour, de sa passion. Rien ne ressemble mieux à une vive amitié que ces liaisons que l'*intérêt* de notre amour nous fait cultiver. (La Bruy.) L'*intérêt* de ses passions est la seule règle de sa conduite. (Rayn.) Louis XIV conciliait les *intérêts* de sa religion et ceux de sa grandeur. (Volt.)

— Écon. pol. Produit, revenu, loyer du capital, et plus spécialement produit du capital en argent. Toute somme mise en circulation doit rapporter ainsi l'équivalent de ce qu'on en retirerait annuellement si on l'employait à l'acquisition d'une terre, d'une maison, etc. Cet intérêt se calcule d'après ce que produit chaque 100 fr., et c'est ce qu'on appelle le taux, le tant pour cent, le percentage. Sa fixation dépend de certaines circonstances, telles que l'abondance ou la rareté des capitaux, la quantité des demandes, les chances de perte, la durée du prêt, etc. L'intérêt de l'argent s'estime ordinairement sur 100 fr. de capital, et pour une période d'une année. On dit que l'intérêt est à tant pour cent par an, pour dire qu'autant de fois que cent est contenu dans le capital, autant de fois on tire pour l'intérêt le nombre désigné par tant. On dit aussi que l'argent est à tel denier, pour dire qu'autant de fois que le nombre qui marque le denier est contenu dans le capital, autant de fois on tire l'intérêt. Ainsi ce denier étant dix-huit, l'intérêt est un pour dix-huit. Intérêt à cinq, à six pour cent par an. Intérêt au denier vingt, au denier dix-huit. Prêter, mettre, placer de l'argent à intérêt. Prêt à intérêt. Emprunter de l'argent sur la place à gros intérêt. Intérêt usuraire. Joindre l'intérêt au principal. Tirer l'intérêt de l'intérêt. Cet argent porte intérêt. L'intérêt court, les intérêts courent depuis le jour de la demande, du jugement, du protêt. Remettre les intérêts. Donner quittance du capital et des intérêts. Intérêt simple.

— *Intérêt des intérêts*. Intérêt composé, profit qu'on retire de l'argent prêté, en convenant qu'au bout d'un certain temps ce profit se joindra au capital pour produire comme lui. || *Intérêt légal*. Celui qui est déterminé par la loi. || *Intérêt du commerce*. Demi pour cent par mois, ou six pour cent an.

— Fig. dans ce sens. Les peuples payent l'intérêt des emprunts faits par les rois. Au fond d'un cœur reconnaissant, un bienfait porte intérêt.

— Jurispr. *Dommages et intérêts* ou *dommages-intérêts*. Indemnité qui est due à quelqu'un pour le préjudice, pour le dommage qu'on lui a causé. À peine de tous dépens, dommages et intérêts. La liquidation des dommages et intérêts. || *Intérêts civils*. Dédommagement que l'on adjuge en matière criminelle à celui qui a été lésé en sa personne ou dans ses biens par le crime ou le délit, et qui s'est constitué partie civile contre l'accusé. Il a été condamné à tous dépens, dommages et intérêts.

— Se dit du plaisir que nous éprouvons à être émus de curiosité, d'inquiétude, de crainte, de pitié, d'admiration. Tout ce que je voyais, tout ce que j'entendais, m'était si nouveau, qu'à chaque instant mon *intérêt* croissait avec ma surprise. (Barth.) Quel *intérêt* peut-il résulter des peintures qui ne présentent les hommes que dans les convulsions de la fureur et du désespoir. (Id.) Il se fit un silence profond, et je me sentis entraîné par cet *intérêt* qui remuait tous les cœurs, et qu'on n'éprouve pas dans les spectacles des autres nations. (Id.)

— Dans le langage littéraire on entend par *intérêt* ce qui, dans un ouvrage, est propre à attacher, à charmer, à toucher l'âme. Il y a beaucoup d'intérêt dans cette tragédie, dans ce roman. Cette pièce est bien écrite, mais elle est dénuée d'intérêt. La duplicité d'action affaiblit l'intérêt. L'intérêt dans les ouvrages d'esprit naît du style, des incidents, des caractères, de la vraisemblance et de l'enchaînement. Il y a dans tout ouvrage de poésie deux sortes d'*intérêt*, celui du sujet et celui de la composition. (Del.)

> C'est ainsi qu'animé d'un rapide *intérêt*,
> L'épisode à vos chants donne un nouvel attrait.
> (Chaussard.)

— Affection, bienveillance, sentiments d'attachement qu'on a pour une personne, la part que l'on prend à ce qui lui arrive de fâcheux ou d'agréable. Il m'inspire beaucoup d'intérêt, un tendre intérêt, un vif intérêt. Prendre intérêt à quelqu'un. Il est digne de l'intérêt que vous lui portez. Témoignages, marques d'intérêt. Prendre intérêt à la joie, à l'affliction de quelqu'un, à la perte qu'il a faite, à la disgrâce qui lui est survenue; n'y prendre aucun intérêt. Ce jeune homme est bien digne par ses talents, son bon goût et son courage, de l'*intérêt* que vous prenez à lui. (D'Alemb.) Il y a des témoignages d'*intérêt* et de bienveillance qui font plus d'effet, et sont réellement plus utiles que tous les dons. (J.-J. Rouss.) Qu'est devenu cet *intérêt* si tendre aux peines et aux plaisirs d'autrui. (Barth.) Ils reçurent de leurs amis de nouvelles marques d'*intérêt*. (Id.) Qui doit prendre à vos jours plus d'*intérêt* que moi? (Rac.)

— *Prendre intérêt à une affaire*. Désirer qu'elle réussisse, travailler à la faire réussir. C'est une affaire à laquelle je prends intérêt. Vous devez être admirée dans votre style, et dans l'*intérêt* que vous prenez à certaines affaires. (Mme de Sév.)

— *Chose digne d'intérêt*. Chose digne de considération, chose grave, importante. Cette observation m'a mis sur la voie d'une autre que je crois plus digne d'*intérêt*. (Dufau.)

— Prov. *Chacun est aveugle dans ses intérêts*. L'égoïsme est souvent nuisible à nos intérêts véritables.

— Iconol. L'Intérêt est représenté sous la figure d'un homme dans l'âge viril, laid, maigre, presque nu, et à moitié couvert d'une peau de loup, animal qui est le symbole hiéroglyphique de l'avarice. Il embrasse étroitement une mappemonde.

INTERFÉRENCE. s. f. (de l'angl. *to interfere*, se rencontrer). Opt. Phénomènes que la lumière présente en s'infléchissant vers les extrémités des corps, et qui s'expliquent par la rencontre des rayons lumineux dont, par le résultat même de leur coïncidence, les effets se détruisent naturellement.

INTERFÉRENT, ENTE. adj. Phys. Qui présente le phénomène de l'interférence. Rayons interférents.

INTERFOEMINEUM. s. m. (pr. *in-ter-fé-mi-ne-omm*). Anat. Mot latin par lequel on désigne le Périnée, parce qu'il est placé entre les deux cuisses. V. PÉRINÉE.

INTERFOLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des fleurs qui naissent alternativement entre chaque couple de feuilles opposées.

INTERFOLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Interfolier. S'empl. adjectiv. Un exemplaire interfolié.

INTERFOLIER. v. a. 1re conj. (du lat. *inter*, entre; *folium*, feuille, feuillet). *J'interfolie, nous interfolions. J'interfoliais, nous interfoliions, vous interfoliiez. Que j'interfolie, que nous interfoliions, que vous interfoliiez*, etc. Brocher ou relier un livre, manuscrit ou imprimé, en insérant des feuillets blancs entre les feuillets qui portent l'écriture ou l'impression. Faire interfolier un livre où l'on veut écrire les notes.

— S'INTERFOLIER. v. pron. Être interfolié.

INTERFRONTAL, ALE. adj. Anat. Qui se développe entre les os frontaux. || INTERFRONTAUX. s. m. pl. Pièces plus ou moins développées, qu'on remarque à la partie antérieure du front et qui parviennent quelquefois à s'interposer entre les frontaux dans toute leur longueur.

INTERGASTRUM. s. m. (pr. *in-ter-gas-tromm*). Anat. Mot latin servant à désigner l'entrecroisement des nerfs optiques.

INTERGÉRION. s. m. (du lat. *intergerium*, ce qu'on met entre deux). Entom. Cloison en manière d'arête ou de carène, et quelquefois saillante supérieurement, que la languette paraît former derrière le menton, dans les piméliaires et dans beaucoup de coléoptères lamelliformes.

INTÉRIEUR, EURE. adj. (ét. lat., *interior*, intérieur; rad. *intus*, en dedans). Qui est au dedans, ou qui a rapport au dedans. C'est l'opposé d'Extérieur. La surface d'un corps est la limite de ce qui lui est intérieur et extérieur. Ce qui appartient à cette surface et tout ce qui est placé au delà vers celui qui regarde ou touche le corps est extérieur; tout ce qui est au delà de la surface, dans la profondeur du corps, est intérieur. Les parties intérieures du corps. La conformation intérieure du corps humain. La membrane intérieure. La tunique intérieure de l'œil. Les parties intérieures de la terre. Maintenir la tranquillité intérieure. L'administration intérieure. Le commerce intérieur. Les feux *intérieurs*, dont l'explosion fait les tremblements de terre et les volcans. (Buff.) Le portique exposé au midi est double, afin qu'en hiver la pluie agitée par le vent ne puisse pénétrer dans sa partie *intérieure*. (Barth.)

— Se dit particulièrement en parlant de l'âme. Un mouvement intérieur. Sentiments intérieurs. La paix intérieure. Le for intérieur. Notre sens *intérieur*, notre âme a-t-elle rien de semblable, rien qui lui soit commun avec la nature des organes extérieurs? (Buff.) Le diaphragme est le principal organe du sentiment *intérieur*. (Id.) La puissance de la vertu est tout *intérieure*. (J.-J. Rouss.)

— *Mer intérieure*. Celle qui se trouve au milieu d'une grande contrée ou entre des continents, comme la mer Caspienne, la mer Noire, la Méditerranée.

— En termes de dévotion, *L'homme intérieur*, l'homme spirituel, qui est opposé à l'homme charnel.

— *Vie intérieure*. Se dit dans le langage mystique du commerce spirituel et réciproque qui se fait au dedans de l'âme, entre le Créateur et la créature, par les opérations de Dieu dans l'âme, et la coopération de l'âme avec Dieu. || *Voies intérieures*. Certaines dispositions pour parvenir à la perfection religieuse.

— Syn. comp. INTÉRIEUR, INTERNE, INTRINSÈQUE. *Intérieur* signifie ce qui est dans la chose, sous la surface, et non apparent, par opposition à l'*extérieur*, qui est apparent, hors de la chose, à sa surface. *Interne* signifie ce qui est profondément caché et enfoncé dans la chose et agit en elle, par opposition à *externe*, qui vient du dehors sur elle. *Intrinsèque* signifie ce qui fait comme partie de la chose, ce qui lui est propre ou essentiel, ce qui en fait le fond, par opposition à *extrinsèque*, qui n'est pas dans la constitution de la chose.

INTÉRIEUR. s. m. Ce qui est en dedans de quelque chose, au delà de la surface. L'intérieur d'un temple. L'intérieur du corps. L'intérieur d'une maison. Un cri partit de l'intérieur de la maison. L'intérieur d'un pays. S'enfoncer, pénétrer dans l'intérieur des terres. Ce n'est pas seulement dans l'*intérieur* de son palais, c'est à la face des nations qu'il dégrade la majesté du trône. (Barth.) L'*intérieur* du pays n'est qu'un désert. (Rayn.) Je vous ai fait courir à perte d'haleine dans l'*intérieur* de la ville, vous allez d'un coup d'œil embrasser les dehors. (Barth.) L'*intérieur* des montagnes est principalement composé de pierres et de rochers. (Buffon.)

— *Ministère de l'intérieur*, ou absol. l'*Intérieur*, Ministère qui dirige les affaires administratives du pays et des bureaux mêmes de ce ministère. Employé à l'Intérieur. Il est à l'Intérieur.

— Absol. Se dit de l'intérieur du pays, surtout en terme de commerce et de douanes. [illegible] Tous ces produits se consomment à l'intérieur, dans l'intérieur.

— *L'intérieur d'une personne*. L'intérieur de sa maison, sa vie domestique. L'intérieur d'un ménage, d'une famille. C'est un homme qui se plaît beaucoup dans son intérieur. Il est fort malheureux dans son intérieur. Cet homme si triste, si grave en public, est fort aimable dans son intérieur. Il ne s'occupe que des choses qui ne le touchent point; pour moi mon *intérieur* me suffit. (Barth.) L'*intérieur* des familles est souvent troublé par les défiances, par les jalousies et par l'antipathie, pendant que les dehors contents, paisibles et enjoués nous trompent et

nous y font supposer une paix qui n'y est point. La Bruy.. Vous l'y verrez dans l'*intérieur* d'un ménage riant, livré comme nous aux simples penchants d'une âme simple. (Ch.Nod.)

— Se dit encore figurément de ce qu'il y a de plus caché dans une chose, et s'applique particulièrement aux secrets de la vie privée. Il connaît l'intérieur de cette famille, de ce ménage.

— En termes de dévotion, se dit des Pensées les plus secrètes, des mouvements les plus intimes de l'âme. Dieu seul connaît l'intérieur. Cet homme a l'intérieur fort bon. Découvrir son intérieur à son confesseur. Rentrer dans son intérieur. La grâce de Dieu agit dans l'intérieur. Quand on veut vivre chrétiennement, il faut commencer par réformer l'intérieur.

— Hist. ecclés. *Intérieur de Notre-Seigneur. Intérieur de Notre-Dame.* Nom de fêtes qui ont pour but de glorifier les grâces intérieures de Jésus-Christ et de sa Mère.

— *Tableau d'intérieur*, ou simplement *intérieur*. Se dit, en termes de peinture, d'un tableau de genre, qui a pour objet principal la représentation de l'architecture et des effets de lumière à l'intérieur des maisons, des édifices, ou bien encore d'un tableau qui représente quelque scène de la vie domestique, dans l'intérieur d'une maison.

— *Intérieur*. Partie d'une diligence qui suit le coupé. Prendre une place dans l'intérieur, une place d'intérieur.

— Jeux. Désignation propre au jeu de la belle, sous laquelle on renferme tous les numéros non compris dans la bordure.

INTÉRIEUREMENT. adv. (rad. *intérieur*). Au dedans. Cette médecine agit intérieurement. Ce fruit est beau en apparence, mais il est gâté intérieurement. En faisant l'autopsie du corps, on trouva qu'il était bien conservé intérieurement. C'est peu de suivre de l'œil ces efforts rapides ou lents que les États font sans cesse les uns contre les autres, et ces mouvements presque imperceptibles qui les détruisent *intérieurement*. (Barth.) La politesse fait paraître l'homme au dehors comme il devrait être *intérieurement*. (La Bruy.)

— Se dit particulièrement en parlant de la conscience et de l'état de l'âme. La grâce de Dieu agit intérieurement. Il se sentit intérieurement touché. Dieu lui parlait intérieurement.

INTÉRIM. s. m. (pr. *in-té-rimm*). Mot latin passé dans notre langue, et qui signifie, l'Entretemps. Ne s'emploie généralement qu'en parlant de fonctionnaires appelés à remplir provisoirement ou pendant un laps de temps assez court les fonctions d'un autre, qui ne peut les remplir au moment ou ils le suppléent. Six mois s'écoulèrent avant que le vice-roi fût remplacé; un tel gouverna dans l'intérim. Le préfet est absent; tel conseiller fait l'intérim, est chargé de l'intérim.

— *Par intérim*. loc. adv. En attendant, provisoirement. Administrer par intérim. Il a le portefeuille de la guerre par intérim. Un ministre par intérim. Un préfet par intérim.

— Se disait autrefois adverbialement dans le sens de En attendant. Ce jeune débauché a des principes de religion, il reviendra de ses égarements, mais intérim il dissipe tout son bien. Cette locution n'est plus usitée.

— Hist. ecclés. *Intérim* ou *intérim d'Augsbourg*. Formulaire ou concordat dressé par Charles-Quint, en 1548, pour apaiser les troubles religieux de l'Allemagne, et auquel on donna le nom d'*intérim*, parce que son autorité ne devait exister que jusqu'à la décision d'un concile général convoqué à Trente, à l'effet de prendre une décision définitive sur les matières dont traitaient les trente-six articles de ce formulaire. L'intérim de Charles-Quint. L'intérim permettait le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces.

INTÉRIMAIRE. adj. des 2 g. (rad. *intérim*). Admin. Qui a rapport à un intérim; qui n'existe que par intérim. Ministère intérimaire.

INTÉRIMAT. s. m. (rad. *intérim*). État d'un fonctionnaire exerçant par intérim. Ce mot est un barbarisme; on doit dire *intérimistice*, analogue d'*interstice*, d'*armistice*. V. INTERIMAIRE.

INTÉRIMISTE. adj. des 2 g. (rad. *intérim*). On appelait ainsi les partisans de l'intérim de Charles-Quint

INTÉRIMISTIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *interim*, dans l'intervalle; *stare*, subsister). Par intérim. Fonction intérimistique.

INTÉRIORITÉ. s. f. Psychol. Qualité de ce qui est intérieur. La notion d'intériorité et d'extériorité tient à celle du moi et du non moi.

INTERJ. Abréviation du mot Interjection

INTERJECTÉ, ÉE. part. pass. du v. Interjecter. S'empl. adject.

INTERJECTER. v. a. 1ʳᵉ conj. S'est dit autrefois pour interposer, placer entre deux objets.

INTERJECTIF, IVE adj. (rad. *interjection*). Gramm. Qui exprime l'interjection Particule interjective.

INTERJECTION. s. f. (pr. *in-tèr-jèk-ci-on*, du lat. *inter*, entre, au milieu; *jacere*, jeter). Gramm. Mot qui a pour objet d'exprimer l'exclamation, qui peint d'un seul trait les affections subites de l'âme, et qui équivaut à une phrase entière. Lorsque nous éprouvons une émotion vive, imprévue, notre âme est trop fortement impressionnée, trop brusquement saisie pour nous permettre d'exprimer notre sentiment par plusieurs mots. Un cri s'échappe de notre bouche, et peint avec vérité la vivacité du sentiment qui vient de nous surprendre. Tels sont: *ah! aïe! oh! helas!* etc. Les interjections et les exclamations, qui sont le langage de la passion, furent les premiers éléments du langage. C'est par ces cris expressifs, accompagnés de gestes, que les hommes s'efforçaient de se communiquer leurs sensations. Il y a autant d'interjections qu'il y a de passions différentes. Les interjections qui marquent l'étonnement, l'admiration, sont: *ah! ha! oh! ho! ô! heu! euh! eh! he!* etc. Les interjections qui expriment la douleur, l'affection, sont: *ah! oh! eh! ouf! aïe! ahi! aye! helas! hola!* etc. Les interjections qui marquent la dérision, la défiance, l'ironie, sont: *oui-dà! ah! hum! hom! ouais!* etc. Les interjections qui expriment le mépris, l'aversion, sont: *pouah! bah! baste! hou! zest!* etc. Les interjections qui servent à appeler, à questionner, à sonder, sont: *hé! hé! hem! hem! hein! ho! holà! oh là! heim! st!* Les interjections destinées à imposer silence, sont: *chut! st! paix!* Indépendamment des interjections proprement dites, l'homme, agité d'une émotion violente, pénétré d'une idée vive, a eu recours à des signes du langage analytique, qu'il a un peu détournés de leur signification primitive, pour les rendre propres à exprimer ses affections avec rapidité et concision. Les expressions interjectives sont en général des membres de propositions elliptiques. *Miracle* c'est-à-dire, voilà un miracle, venez voir un miracle. *Miséricorde!* c'est-à-dire, j'implore miséricorde. *Patience! silence!* c'est-à-dire, prenez patience, faites silence, etc. Il est une foule de mots qui prononcés dans certains mouvements subits de l'âme ont la force de l'interjection. C'est le ton, plutôt que le mot, qui fait alors l'interjection. *Par mon chef! Par saint Janvier! Jour de Dieu! Mort de ma vie!*

— Prat. *Interjection d'appel*. Action d'interjeter un appel.

INTERJECTIVEMENT. adv. (rad. *interjection*). Avec interjection, d'une manière interjective.

INTERJETÉ, ÉE. part. du v. Interjeter. S'empl. adjectiv. Phrase interjetée. Proposition interjetée. Mot interjeté.

INTERJETER. v. a. (ét. lat., *inter*, entre; *jacio*, je jette). Le *t* se double devant une syllabe muette. *J'interjette, tu interjettes, il interjette*, etc. Gramm. Jeter un mot au milieu d'une phrase. Lorsqu'on interjette dans une phrase un des temps des verbes *dire*, *répondre*, etc., les pronoms personnels se transportent après ces mêmes verbes. Je veux, *dit-il*, voir quel animal c'est qu'un tyran. (Chateaub.)

— Jurispr. *Interjeter appel, un appel*. Appeler d'un jugement. Ils interjetèrent appel de ce jugement.

INTERLIGNE. s. m. (du lat. *inter*, entre, et du fr. *ligne*). L'espace qui est entre deux lignes écrites ou imprimées. Écrire dans l'interligne, en interligne. De grands interlignes. Les actes doivent être inscrits sur les répertoires, sans blanc ni interligne.

— Fig. S'est dit pour Réticence, arrière-pensée. Il ne me parut aucun *interligne* à ce qu'elle disait. (Mᵐᵉ de Sév.)

INTERLIGNE. s. f. Typogr. Lame de métal que l'on met entre chaque ligne pour les séparer et les maintenir.

INTERLIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Interligner. S'empl adjectiv. Typogr. Composition interlignée, qui est séparée par des interlignes.

INTERLIGNER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *interligne*). Typogr. Mettre des interlignes.

— S'INTERLIGNER. v. pron. Être interligné.

INTERLINÉAIRE. adj. des 2 g. Qui est écrit dans l'interligne, dans les interlignes. Glose interlinéaire. Traduction interlinéaire.

INTERLINÉATION. s. f. (pr. *in-tèr-li-né-a-ci-on*; rad. *interlinéer*). Ce qui est écrit entre deux lignes. L'interlinéation porte...

INTERLINÉER. v. a. 1ʳᵉ conj. (ét. lat. *inter*, entre; *linea*, ligne). Écrire entre les lignes.

INTERLOBULAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui est entre les lobes d'un organe. ‖ *Tissu interlobulaire*. Substance cellulaire qui environne les lobules du poumon, et en remplit les interstices.

INTERLOCUTEUR, TRICE. adj. (ét. lat. *inter*, entre; *loqui*, parler). Se dit proprement des personnages qu'on introduit dans un dialogue. Le premier, le second interlocuteur. Il faut attacher des caractères différents à ses interlocuteurs. Communément, tout se passe en beaux dialogues bien agencés, bien ronflants, où l'on voit d'abord que le premier soin de chaque *interlocuteur* est toujours celui de briller. (J.-J. Rouss.) Les deux *interlocutrices* de ce dialogue sont deux femmes frivoles et ridicules. (Linguet.)

— Par extens. Se dit de toute personne qui converse avec une autre. Vous aviez un ennuyeux interlocuteur. L'entretien des aveugles est empreint d'une sagacité qui leur est propre, et au moyen de laquelle ils savent très-habilement pénétrer jusqu'au fond de l'âme de leur *interlocuteur*. (Dufau.)

INTERLOCUTION. s. f. (pr. *in-tèr-lo-ku-ci-on*; ét. lat., *inter*, entre; *loqui*, parler). Se dit de tout discours que se font les unes aux autres les personnes qu'on introduit dans une même pièce. Les circonstances du dialogue, les caractères des personnages, les *interlocutions* et bienséances s'y rencontrent dans un haut degré. (Maucroix.)

— Jurisp. Jugement par lequel on prononce un interlocutoire. Arrêt d'interlocution.

INTERLOCUTOIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *inter*, entre; *loqui*, parler). Jurispr. *Jugement interlocutoire*. Décision judiciaire qui ordonne, avant faire droit au fond, et en tout état de cause, que préalablement il sera fait, soit par commission rogatoire, soit par l'une ou l'autre des parties, ou par le tribunal lui-même, une production de pièces, une vérification, une preuve ou tel autre acte que le tribunal juge nécessaire pour l'appréciation des droits ou des obligations des parties et l'éclaircissement de la cause.

— Se dit quelquefois de la preuve ordonnée. Enquête interlocutoire.

— subst. Un interlocutoire. Ordonner un interlocutoire. Instruire l'interlocutoire avant de juger l'affaire au fond.

> Je produis, je fournis
> De dits, de contredits, enquêtes, compulsoires,
> Rapports d'experts, transports, trois *interlocutoires*
> (RACINE.)
>
> Je plaide sur de bons mémoires,
> Mon droit est établi, je n'ai plus qu'à vider
> Une évocation, deux *interlocutoires*,
> A relever quelque défaut (SENECÉ.)

INTERLOPE. adj. des 2 g. Mar. Qui trafique en fraude; qui introduit dans un pays des marchandises prohibées ou sujettes aux droits sans payer ces droits. Commerce interlope. Vaisseau interlope. Marchand interlope.

— s. m. Celui qui empiète sur les privilèges d'une compagnie de marchands, en faisant sans autorité le même commerce qu'eux, et dans le même endroit. On dit aussi *aventurier* dans le même sens.

— Navire marchand qui trafique en fraude dans les pays de la concession d'une compagnie de commerce, ou dans les colonies d'une autre nation que la sienne.

— *Faire l'interlope*. Faire le commerce interlope, faire la fraude sur les côtes et dans les îles.

INTERLOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Interloquer. S'empl. adjectiv. Dès qu'il me vit, il fut tout interloqué.

INTERLOQUER. v. a. 1ʳᵉ conj. (ét. lat., *inter*, entre; *loqui*, parler). Jurispr. Ordonner un interlocutoire. On a interloqué cette affaire.

— Absol. Les juges n'ont pas voulu juger définitivement. Ils ont interloqué.

— Dans le langage familier, Embarrasser, étourdir, interdire. Cette plaisanterie m'a interloqué.

— S'INTERLOQUER. v. pron. S'embarrasser, s'interdire, ne plus se comprendre.

INTERLUDE. s. m. (ét. lat., *inter*, entre; *ludere*, jouer). S'est dit d'une espèce d'intermède.

INTERLUNIUM. s. m. (pr. *in-tèr-lu-ni omm*). Astron. Mot latin formé de *inter*, entre, et *luna*, lune, passé dans langue française, et qui signifie le temps où la lune ne paraît pas.

INTERMARIAGE. s. m. Prat. Mariage entre personnes d'une même famille.

INTERMAXILLAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui est entre les os maxillaires. Os intermaxillaire. Ligament intermaxillaire.

INTERMÈDE. s. m. (ét. lat., *inter*, entre, *medius*, milieu). On a donné ce nom à de courtes compositions poétiques, dramatiques, musicales ou chorégraphiques, destinées à être offertes au spectateur entre deux pièces de plus grande dimension ou entre les actes d'une même pièce. En Angleterre, les tours de force et d'agilité des *clowns*, en Italie, la danse des *groteschi*, en Espagne, les bouffonneries du *gracioso* de la troupe, font principalement les frais des intermèdes des pièces sérieuses. Intermèdes de musique. Les intermèdes du Malade imaginaire. Je veux par un seul trait te faire sentir la différence qu'il y a de la gentillesse de notre diction à la platitude des auteurs classiques. Ils diraient, par exemple, tout uniment: Les *intermèdes embellissent* une comédie; et nous, nous disons, plus joliment: les *intermèdes font beauté* dans une comédie. Remarque bien ce: *font beauté*. (Le Sage.)

— On donnait aussi, dans le siècle dernier, le nom d'*intermède* aux petits opéras en un acte, tels que: *la Suivante maîtresse, le Devin du village*.

— On a quelquefois employé Intermède dans un sens figuré.

> Otez le temps des soins, celui des maladies,
> *Intermède* fatal qui partage nos vies. (LA FONT.)

— Chim. Se dit d'un corps au moyen duquel on peut séparer un autre corps d'un troisième, auquel il est uni. La potasse décompose le plâtre par l'intermède de l'eau. ‖ Il désigne aussi un corps qui sert à opérer la combinaison d'un second corps avec un troisième, auquel ce second corps, à l'état de liberté, ne se serait pas uni. Le soufre s'unit au plomb par l'intermède de la chaleur.

— Se dit d'un corps interposé entre le feu et la matière sur laquelle on fait l'opération. Ainsi l'on dit, Appliquer le feu à une cornue chargée de quelque matière que ce soit, par l'intermède des cendres, de la limaille, de l'eau, etc., c'est-à-dire, exposer ce vaisseau à la chaleur du bain de cendres, du bain de sable, du bain-marie.

— Thérap. Substance que l'on prescrit, dans une formule de médicament, dans le seul but de faciliter la mixtion des autres substances.

INTERMÉDIAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *inter*, entre; *medius*, milieu). Qui est entre deux. Le génie du paysage se révèle à chaque pas dans les récits d'Oberman; c'est quelque chose d'*intermédiaire* entre les prés verdoyants de Ruysdael et le blanchâtre escarpement de Salvator Rosa. (Ste-Beuve.) Sans avoir l'expression forte et concentrée de Weber, l'éclat et la verve de Rossini, Meyerbeer est le point *intermédiaire* dans lequel s'opère la fusion de ces deux nuances diverses. (D'Ortigues.)

— S'emploie le plus souvent dans le langage didactique. Temps intermédiaire. Espace intermédiaire. Corps intermédiaire. Idée intermédiaire. Il faut qu'il y ait entre les objets et nous un fluide intermédiaire qui nous les fasse apercevoir, ou qui nous les fasse toucher des yeux.

— *Gages intermédiaires*. Se disait autrefois des gages d'un office échus pendant la vacance.

— *Pouvoirs intermédiaires*. Subordonnés et dépendants.

— *Commerce intermédiaire*. Qui consiste à faire venir, pour son propre compte, des marchandises d'un pays étranger, afin de les vendre avec avantage dans un autre pays. Le commerce intermédiaire enrichit Venise et Gênes. Le commerce intermédiaire a élevé Amsterdam, Londres et Hambourg, au-dessus des autres places commerçantes de l'Europe.

— Bot. *Stipules intermédiaires*. Qui naissent sur la tige, entre des feuilles opposées, mais à la même hauteur qu'elles.

— Entom. *Aréole intermédiaire*. Partie de l'aile située entre l'aréole costale et la nervure interno-médiale, dans les insectes diptères.

— Géol. *Terrains intermédiaires*. Qui ressemblent aux terrains primordiaux, tant par la nature que par la structure des roches qui les composent, mais contiennent des débris ou des empreintes de corps organisés. Ce sont en quelque sorte les restes de la formation primitive, avec les premiers dépôts des formations subséquentes. Postérieurs aux catastrophes qui ont dégradé les premiers, ils ne se sont formés qu'après l'apparition de certains êtres organisés sur la terre

INTERMÉDIAIRE. s. m. Corps, espace, moyen intermédiaire. Adoucir par un intermédiaire deux couleurs tranchantes. Passer brusquement d'une idée à une autre sans intermédiaire. Une vieillesse anticipée, qui succède sans *intermédiaire* à l'enfance. (Linguet.)

— Se dit particulièrement dans le sens d'Entremise, moyen, voie, et quelquefois pour la personne entremise, interposée. Se procurer une chose par l'intermédiaire de quelqu'un. Il fut leur intermédiaire pour cette correspondance. Vous me servirez d'intermédiaire. Les véritables intermédiaires de l'homme à Dieu sont les prières et la vertu.

— Absol. Entre les peuples et les rois, les *intermédiaires* gâtent tout. (Dumour.)

INTERMÉDIAIREMENT. adv. (rad. *intermédiaire*). Par intermédiaire, dans une position intermédiaire.

INTERMÉDIARITÉ. s. f. (rad. *intermédiaire*). Néol. État de ce qui est intermédiaire.

INTERMÉDIAT, ATE. adj. (ét. lat., *inter*, entre; *medius*, milieu). Se dit d'un intervalle de temps entre deux actions, entre deux termes. Il n'est guère usité que dans cette locution, *temps intermédiat*.

— *Congrégation intermédiate*. Se dit, dans les sociétés religieuses, d'une assemblée qui se tient entre deux chapitres, soit généraux, soit provinciaux.

— substantiv. *Lettres d'intermédiat*. Lettres que le roi accordait pour faire jouir des gages d'un office, depuis la mort du titulaire, jusqu'à ce que le successeur fût pourvu et qu'il eût pris possession.

INTERMINABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, nég.; *terminus*, terme, fin). Qui ne saurait être terminé, qui dure très-longtemps. Ouvrage interminable. Difficultés interminables. Procès interminable. Disputes interminables. Il commença cette querelle *interminable*. (Volt.) Sans l'autorité de l'Église, toutes les disputes de religion sont *interminables*. (Card. de Noailles.)

INTERMINÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas terminé, qui n'a pas reçu son complément.

— Se trouve aussi employé dans le sens de Qui n'a point de bornes, de terme.

INTERMISSION. s. f. (ét. lat., *inter*, entre; *missus*, part. pass. de *mittere*, envoyer). Interruption, discontinuation. Il travaille sans intermission.

— Il est surtout usité en médecine. La fièvre lui a duré trente heures sans intermission. Il y a eu quelque intermission, quelque légère intermission à son mal. ‖ *Intermission* se dit aussi de l'intervalle qui sépare les accès de fièvre intermittente. Ce mot n'est pas synonyme d'Intermittence. V. INTERMITTENCE.

INTERMITTENCE. s. f. (ét. lat., *inter*, entre; *mittere*, envoyer). Pathol. Type ou rhythme intermittent. Intermittence du pouls, de la fièvre. On dit qu'il y a intermittence dans le pouls quand sur un nombre donné de pulsations il en manque une ou deux.

— Se dit quelquefois pour Sans interruption. Sans intermittence. Sans la moindre intermittence.

— Se dit, dans les jeux de hasard, des séries qui se composent de coups qui appartiennent alternativement à deux chances différentes et opposées. Jouer l'intermittence.

INTERMITTENT, ENTE adj. (rad. *intermittence*). Qui discontinue et reprend par intervalles.

— S'emploie surtout en médecine. *Pouls intermittent.* Dont les battements cessent par des intervalles inégaux. || *Type intermittent.* Ordre suivant lequel les symptômes d'une maladie se montrent et disparaissent alternativement.

Si la fièvre d'amour avait, quand il nous berce,
Ses jours *intermittents*, comme la fièvre tierce,
On serait, ces jours-là, honteux jusqu'à l'excès
Des sottises qu'on *fait* quand on est dans l'accès. (***)

— *Fièvre intermittente.* Qui apparaît et disparaît successivement, à des intervalles plus ou moins éloignés, intervalles pendant lesquels il ne se manifeste aucune trace de mouvement fébrile. Fièvre intermittente simple. Fièvre intermittente pernicieuse. On a donné différents noms aux fièvres intermittentes, selon les différences que l'on observe dans leurs intermissions et le caractère de leurs accès. *Quotidiennes*, quand les accès reviennent tous les jours aux mêmes heures; *tierces*, quand les accès reviennent de deux jours l'un; *quartes*, quand les accès reviennent dans les trois jours, c'est-à-dire quand il y a deux jours d'apyrexie entre deux accès. On appelle *fièvres intermittentes vernales*, celles qui règnent au printemps, et *fièvres intermittentes automnales*, celles qui règnent en automne.

— Agric. *Sources intermittentes.* Celles qui de temps en temps, et à des intervalles variables suivant les localités, ne fournissent plus d'eau et s'arrêtent tout court.

— Phys. *Fontaines intermittentes.* Nom donné à certains instruments au moyen desquels on peut, dans un temps déterminé, faire cesser l'écoulement d'un liquide et le faire reparaître à différentes reprises.

INTERMONDE. adj. et s. (ét. lat., *inter*, entre; *mundus*, monde). Se dit d'un Espace entre les mondes. Les physiciens, les astronomes se sont occupés des propriétés de ces espaces intermondes dans lesquels semblent nager tant d'astres. En effet, ces *intermondes*, ces milieux sont-ils entièrement vides, ou remplis de quelques fluides imperceptibles à la vue? (Virey.) || Voltaire s'est aussi servi de cette expression.

INTERMUSCULAIRE. adj. des 2 g. Qui est situé entre les muscles. Aponévroses intermusculaires.

INTERNAT. s. m. (pr. *in-ter-na*; du lat. *internus*, interne). Pension où les élèves demeurent, par opposition à Externat.

— Fonctions que remplissent des élèves en médecine dans l'intérieur des hôpitaux civils, et qui s'obtiennent au concours. Concourir pour l'internat. || Durée de l'internat. Pendant son internat.

INTERNATION. s. f. (pr. *in-tèr-na-ci-on*; rad. *interner*). Comm. Action d'interner, de faire passer dans l'intérieur. || Se dit aussi du fait d'être interné.

INTERNATIONAL, ALE. adj. (pr. *in-tèr-na-ci-o-nal*). Polit. Qui a lieu de nation à nation. Commerce international. || *Droit international.* Droit des gens; droit de la paix et de la guerre. || Pl., *internationaux*.

INTERNE. adj. des 2 g. (du lat. *internus*, intérieur; formé de *intus*). Qui est au dedans, qui appartient au dedans. Une qualité, une vertu interne. Les causes internes et les causes externes. Principes internes. La face interne du crâne.

— Anat. Se dit des parties les plus rapprochées de l'axe du corps ou du plan imaginaire qui divise le corps en deux parties égales et symétriques, ainsi que celles qui correspondent à une cavité. La face interne du bras, de la cuisse. La face interne du crâne.

— Pathol. Dont le siége est dans un organe interne. || Qui dépend d'une cause intérieure. Maladie interne. Douleur interne.

— Philos. Se dit de ce qui, en nous, est identique au sujet pensant. || *Observation interne.* Étude faite par l'âme de tous les faits qui se passent en elle-même. || *Faits internes.* Ceux qui se passent dans l'âme. || *Sentiment interne.* Faculté que possède l'âme de s'observer elle-même, d'avoir conscience de ses actes.

— *Luxe interne.* Se dit, dans le système de Fourier, de la santé physique et morale.

— Géom. *Angles internes.* Angles formés intérieurement par deux parallèles et une sécante. La somme des deux angles internes est égale à deux angles droits.

— Bot. *Boutons internes.* Ceux qui restent cachés dans le corps de la tige, de la branche ou du rameau, jusqu'à l'époque du bourgeonnement. On donne aussi le nom de *tunique interne* à l'endoplèvre, et celui d'*ombilic interne* à la chalaze. || *Interne* est souvent employé comme synonyme d'Intraire, en parlant de l'embryon enveloppé par le périsperme.

— *Élève interne* ou substantiv. *interne.* Élève qui habite dans les pensions, les colléges, les établissements destinés à l'instruction. Le nombre des externes dépasse de beaucoup celui des internes. || *Interne des hôpitaux.* Élève attaché au service des hôpitaux civils, et qui demeure dans l'hôpital.

INTERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Interner. S'empl. adjectiv.

II.

INTERNER. v. n. 1re conj. (du lat. *internus*, interne). Polit. Entrer dans l'intérieur; aller habiter l'intérieur d'un pays. Les réfugiés politiques ont reçu l'ordre d'interner.

— v. a. Polit. Renfermer, réunir dans l'intérieur du pays. Qu'on *interne* Abd-el-Kader dans une résidence où il ne puisse nous nuire. (Courr. français.)

— Comm. Faire entrer dans l'intérieur. Interner des marchandises.

— S'INTERNER. v. pron. Se renfermer dans l'intérieur d'un pays. Les troupes se sont internées.

— Se confondre, ne faire qu'un; s'unir intimement. S'interner avec un ami.

INTERNISSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être terni. L'auréole des martyrs brillera toujours d'un éclat internissable. De Jeanne d'Arc le lustre *internissable*. (Volt.)

INTERNISTE. s. m. Hist. rel. Membre d'une secte musulmane. Les internistes paraissent être les mêmes que les batynites.

INTERNO-MÉDIAL, ALE. adj. (ét. lat., *internus*, interne; *medialis*, du milieu). Entom. Quatrième nervure principale de l'aile des insectes.

INTERNONCE. s. m. (du lat. *internuncius*, intermédiaire; formé de *inter*, entre; *nuncius*, envoyé). Ministre chargé des affaires de Rome à défaut de nonce. || *Internonce autrichien.* Ministre chargé des affaires de l'Autriche auprès du Grand Seigneur, en l'absence de l'ambassadeur autrichien.

INTERNONCIATURE. s. f. (rad. *internonce*). Charge ou dignité d'un internonce.

INTEROCULAIRE. adj. des 2 g. Qui est inséré dans les yeux. || Entom. *Antennes interoculaires.* Qui sont insérées toutes les deux entre les yeux.

INTEROPERCULE. s. m. Anat. comp. Une des pièces de l'opercules des poissons.

INTER-OSSEUX, EUSE adj. Anat. Qui est situé entre les os. Muscles inter-osseux. Ligament inter-osseux. Artères inter-osseuses.

— subst. Les inter-osseux, les inter-osseuses.

INTERPAPILLAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui est situé entre des papilles.

INTERPARIÉTAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un os qui se trouve entre les pariétaux. || Pl., *inter-pariétaux*.

INTERPELLATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui interpelle; qui adresse une interpellation.

INTERPELLATION. s. f. (pr. *in-ter-pèll-la-ci-on*; rad. *interpeller*). Prat. Sommation, réquisition faite à quelqu'un par un juge, un huissier, un notaire, de déclarer quelque chose. Sur l'interpellation de signer, il déclara ne savoir. Il ne répondit point à l'interpellation. Il ne répondit à aucune des interpellations qui lui furent faites.

— S'empl. quelquefois dans le langage ordinaire. Cette brusque interpellation me troubla.

INTERPELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Interpeller. S'empl. adject. De ce requis et interpellé.

Et par de sages voix le sphinx *interpellé*,
Dans ses sens captieux s'est déjà révéillé. (E. Brry.)

INTERPELLER. v. a. 1re conj. (pr. *in-ter-pèll-ler*; du lat. *interpellare*; formé de *inter*, entre; *appellare*, appeler). On double la lettre *l* devant une syllabe muette: *J'interpelle, tu interpelles, il interpelle*, etc. Requérir, sommer. L'huissier l'ayant interpellé de signer, il déclara ne savoir.

— Sommer quelqu'un de répondre, de s'expliquer sur la vérité ou la fausseté d'un fait. Il fut sommé et interpellé de répondre. Je vous interpelle de dire la vérité.

— Se dit aussi dans ce sens dans le langage ordinaire. Il m'interpella d'une manière assez incivile. J'interpelle votre bonne foi, votre conscience.

INTERPINNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *inter*, entre; *pinna*, plume). Bot. Se dit des feuilles qui ont entre leurs folioles principales des folioles plus petites.

INTERPLÉVRICOSTAL. adj. et s. m. Anat. Se dit des muscles situés entre les côtes. || *Muscles interplévricostaux.* Les intercostaux internes.

INTERPOLATEUR. s. m. (rad. *interpoler*). Celui qui interpole. Un interpolateur maladroit.

INTERPOLATION. s. f. (pr. *in-tèr-po-la-ci-on*; rad. *interpoler*). Insertion d'un mot, d'une phrase dans le texte d'un manuscrit. L'interpolation de ce passage est évidente. Ce passage est une interpolation faite par le copiste.

— Math. Opération dont le but est de déterminer la nature d'une fonction dont on connaît seulement quelques valeurs particulières.

— Sc. phys. Opération qui a pour but de trouver la loi constante qui régit et lie ensemble une suite de faits et d'observations qui n'offrent d'abord que des irrégularités et des dissidences.

— Sc. astron. Méthode par laquelle on détermine les intervalles d'une suite de nombres ou de calculs dont la marche n'est point égale, ni le progrès uniforme.

INTERPOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Interpoler. S'empl. adjectiv. Passage interpolé.

— Math. Toutes les grandeurs interpolées entre une suite de termes donnés servent à déterminer la nature de la fonction inconnue.

INTERPOLER v. a. 1re conj. (du lat. *interpolare*, entremêler). Insérer, par ignorance ou par fraude, un mot, une phrase dans le texte d'un manuscrit. Le copiste a interpolé la glose dans le texte. On a *interpolé* dans tout ces lettres des articles très-impertinents et très-insolents. (Volt.)

— Lier par une seule loi une suite de faits, d'observations dont les rapports ne sont pas explicites ou du moins n'offrent pas au premier abord une marche égale, un progrès uniforme. On interpole les observations d'une planète dont on a observé trente lieux, par exemple, en trouvant une courbe analytique qui passe par ces trente lieux géométriques.

— S'INTERPOLER. v. pron. Être interpolé. Toutes les valeurs qui s'interpolent sont fournies d'abord par les quantités connues et conduisent ainsi à la valeur demandée.

INTERPONCTUATION. s. f. (pr. *in-ter-ponk-tu-a-ci-on*. Gramm. Se dit quelquefois des suites de points intercalés dans le discours, et servant à exprimer des réticences, des temps d'arrêt. L'interponctuation est le grand auxiliaire de l'impuissance.

INTERPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. interposer. S'empl. adjectiv. Ce qui est interposé entre l'œil et l'objet peut changer l'apparence de l'objet. Comme jamais aussi l'on ne voit de bancs calcaires *interposés* dans les masses de granit, ni de granits posés sur des couches de calcaires. (Buff.)

— Jurispr. *Personne interposée.* Celle qui prête son nom à quelqu'un pour lui faciliter des avantages qu'il ne pourrait pas obtenir directement. Toute donation faite à des personnes interposées est nulle. || *Négocier par personnes interposées.* Se servir de la médiation, de l'entremise de quelques personnes pour la négociation d'une affaire.

INTERPOSER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *inter*, entre; *ponere*, poser). Mettre une chose entre deux autres. Ne s'emploie guère au propre que dans le langage didactique.

— Fig. interposer son autorité. Interposer l'autorité, le nom, la faveur, le crédit, la médiation de quelqu'un pour faire réussir ou terminer une affaire.

— S'INTERPOSER. v. pron. Se placer entre deux. Quand la lune vient s'interposer entre le ciel et la terre.

— Fig. L'étiquette et l'intérêt s'interposent entre les cœurs.

— Fig. Intervenir comme médiateur. Des amis communs se sont interposés pour les réconcilier.

INTERPOSITIF, IVE. adj. (ét. lat. *inter*, entre; *positus*, de *ponere*, placer). Bot. Qui est situé entre. || *Étamines interpositives.* Celles qui sont situées entres les divisions d'un périanthe simple ou d'une corolle. || *Cloisons interpositives.* Celles qui naissent entre des paires de feuilles opposées, et alternent avec elles. || *Pétales interpositifs.* Ceux qui alternent avec les divisions du calice.

INTERPOSITION. s. f. (pr. *in-tèr-po-zi-ci-on*; rad. *interposer*). État, situation d'un corps interposé entre deux autres. Il est surtout usité en astronomie. L'interposition de la terre entre le soleil et la lune. L'interposition d'un nuage empêche que les rayons du soleil ne viennent jusqu'à nous.

— Fig. Intervention. Se dit surtout en parlant d'une autorité supérieure. L'interposition de l'autorité du roi.

— Jurispr. *Interposition de décret.* Jugement rendu avec la partie saisie, lequel ordonne que le bien saisi réellement sera vendu et adjugé par décret. || *Interposition de personnes.* Se dit lorsque quelqu'un se présente pour un autre, qui ne veut ou ne peut pas paraître intéressé dans une affaire. La donation est nulle, s'il y a interposition de personne.

INTERPRÉTABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut interpréter.

INTERPRÉTATEUR, TRICE. adj. (rad. *interpréter*). Qui interprète le sens, la pensée.

— subst. Celui, celle qui interprète. L'écrivain doit avoir sans cesse devant les yeux la redoutable foule de ses interprétateurs. Il y a plus à faire à interpréter les *interprétateurs* qu'à interpréter les choses. (Mont.)

INTERPRÉTATIF, IVE. adj. (rad. *interpréter*). Explicatif, qui sert d'interprétation. Déclaration interprétative.

— Dr. canon. *Bigamie interprétative.* Se disait de la position d'un homme qui, bien qu'ayant contracté deux mariages, n'était pas réellement bigame, parce que des nullités se rencontraient dans l'un des deux actes.

INTERPRÉTATION. s. f. (pr. *in-ter-pré-ta-ci-on*; rad. *interpréter*). Explication d'une chose qui paraît ambiguë. L'interprétation qu'on donne à tel passage. Ce passage ne peut recevoir de meilleure interprétation. L'interprétation des conventions. L'interprétation des lois. Je laisse la subtile *interprétation* des dogmes que je ne comprends pas. (J.-J. Rouss.) Saint Ignace, saint Irénée, Tertullien, combattirent les novateurs dont les *interprétations* superbes corrompaient la simplicité de la loi. (Chateaub.)

— Traduction d'une langue dans une autre. Interprétation littérale.

— Action de tirer d'une chose quelque induction. L'interprétation des songes, des augures.

— Opinion bonne ou mauvaise que l'on se forme d'un discours ou d'une action. On donne à toutes vos actions, à tous vos discours une mauvaise interprétation, de dangereuses, d'étranges interprétations. Cette action peut souffrir diverses interprétations. Cela est sujet à interprétation. Prêter à l'interprétation.

— Jurisp. *Interprétation d'un arrêt.* Détermination du sens d'un arrêt par une loi supplémentaire. En matière criminelle, l'interprétation des faits et des actes se fait toujours à la décharge de l'accusé.

INTERPRÉTATIVEMENT. adv. D'une manière interprétative. S'emploie surtout en parlant de la bigamie. Être bigame interprétativement.

INTERPRÈTE. s. des 2 g. (du lat. *interpres*, interprète). Traducteur, celui qui rend les mots d'une langue par les mots d'une autre langue. Il a traduit ce discours, cette harangue, non pas en simple interprète, mais en orateur. Les interprètes grecs de l'Ancien Testament qu'on nomme les Septante. Cet écrivain grec n'a pas encore trouvé de meilleur interprète.

— Celui qui éclaircit, qui rend intelligible le sens d'un auteur, d'un discours. L'Église est la seule interprète sûre de l'Écriture sainte. Cela n'a pas besoin d'interprète. Les interprètes de Platon, d'Aristote. Cet interprète a mal entendu, mal expliqué ce passage. Il faut que la bonne serve d'*interprète* à l'enfant de la ville, sans quoi l'on n'entend rien à ce qu'il grommèle entre ses dents. (J.-J. Rouss.)

— Truchement, celui qui traduit à une personne, dans la langue qu'elle parle, ce qui a été dit ou écrit par une autre dans une langue différente. Interprète de la Porte. Interprète du gouvernement pour les langues orientales. Ce traité a été mis en français par les interprètes. Secrétaire interprète. Ils ne peuvent s'entendre sans le secours d'un interprète. Vous vous servirez d'interprète. Vous serez notre interprète. On donna, on nomma un interprète à l'accusé. Bon, savant, fidèle interprète. Mauvais interprète. || En ce sens, on dit, Se parler par interprète.

— Celui qui est chargé de faire connaître les intentions, les volontés d'un autre. Les augures, chez les païens, étaient regardés comme les interprètes de la volonté des dieux. Les interprètes des dieux. Soyez l'interprète de mes sentiments. Je serai auprès de votre ami l'interprète de vos sentiments. Jésus-Christ, fidèle *interprète* des prophéties et des volontés de son Père. (Bossuet.)

— Se dit encore de celui qui explique ce que présage quelque chose. Interprète des songes. Interprète du vol des oiseaux.

— Fig. Se dit au moral de quelques signes qui découvrent les passions, les secrets mouvements de l'âme. *Les yeux sont les interprètes de l'âme.* Pour dire qu'ils servent à faire connaître les sentiments, les mouvements de l'âme. Le son, au moyen de la parole articulée, est devenu l'*interprète* de tous les sentiments. (Brillat-Savar.) La voix et la langue ont été données à l'homme pour être les *interprètes* de ses pensées. (La Cham.) La parole est l'*interprète* de l'esprit et du cœur. (Bell.) Il y a des nations entières où la fleur est l'*interprète* des sentiments. (Chateaub.) Celui qui trouvera le plus de prévoyance et de bonté dans les œuvres de la nature sera toujours son *interprète* le plus vrai. (A. Martin). Le véritable réformateur est l'*interprète* du sentiment national: ce que tout le monde pense, il l'exprime. (E. Barret.)

Homme, salut! sans toi la nature muette,
Pour célébrer son Dieu manquerait d'*interprète*
(Chênedollé.)

— Ornith. Nom que l'on a donné au tourne pierre, espèce de vanneau.

— INTERPRÈTES. s. m. pl. Astron. anc. Nom que les Chaldéens donnaient à cinq planètes. Ces cinq planètes commandaient, disaient-ils, à trente étoiles subalternes, qu'ils appelaient dieux conseillers, dont la moitié dominait tout ce qui est au-dessous de la terre, et l'autre observait les actions des hommes, ou contemplait ce qui se passait dans les cieux.

INTERPRÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Interpréter. S'empl. adjectiv. Cet ambassadeur fit à ce prince un discours qui fut interprété en français. Cette action peut être diversement interprétée. Il a fait, il a dit telle chose; je ne sais comment cela sera interprété. Les paroles sévères de l'hymne sainte sont *interprétées* par l'inflexible méchanceté du mauvais génie. (Mme de Staël.)

INTERPRÉTER. v. a. 1re conj. (du lat. *interpretare*, expliquer). L'é se change en è devant une syllabe muette. *J'interprète, tu interprètes, il interprète*, etc. Traduire d'une langue dans une autre. Les Septante ont interprété l'Ancien Testament.

— Expliquer ce qu'il y a d'obscur, d'ambigu dans une loi, dans un acte, dans un écrit, dans une pensée. Interpréter bien. Interpréter mal. Ceux qui ont interprété l'Écriture sainte. Comment interprétez-vous ce passage? Les jurisconsultes interprètent cette disposition de plusieurs manières. En *interprétant* la médisance, vous la rendrez plus aigre. (P. Syrus.) Il y a plus à faire à *interpréter* les interprétations qu'à *interpréter* les choses. (Mont.)

— Par extens. Expliquer par induction d'une chose quelque induction, qu... Est-ce à vous à interpréter m... ... mes intentions? Si j'ai...

sentiments, voilà quel était votre dessein. Je ne sais comment interpréter leur silence. Interpréter les songes. Interpréter le vol des oiseaux.

— Donner une explication favorable ou désavantageuse, en forçant l'esprit, le sens d'une chose. On doit exécuter les lois, non les interpréter.

— Jurispr. *Interpréter une loi*. En expliquer, en déterminer le sens par une loi supplémentaire. C'est au législateur qu'il appartient naturellement d'interpréter la loi. || *Interpréter un arrêt*. L'expliquer par un second arrêt.

— Prendre un discours, une action en bonne ou mauvaise part, supposer de bonnes ou mauvaises intentions à celui qui en est l'auteur. Interpréter malicieusement, malignement, favorablement. On a interprété cette action bien favorablement.

— s'INTERPRÉTER. v. pron. Être interprété. Cette action peut s'interpréter en bien, s'interpréter en mal. Rien ne doit s'interpréter en mal sans l'évidence de l'intention. Les clauses d'une convention doivent s'interpréter les unes par les autres.

La réponse divine, à la ville annoncée,
S'interprète à la lettre, et tous les jeunes gens,
A leur double oreille percée,
Attachent à l'envi les plus riches pendants
(FR. DE NEUFCHATEAU.)

INTERRANÉ, ÉE. adj. Qui croît et végète dans le sein même de la terre. Plantes interranées.

— Minér. Se dit d'une variété dans laquelle un décroissement mixte s'intercale entre des décroissements simples qui tendent à former une progression.

INTERRÈGNE. s. m. (ét. lat., *inter*, entre; *regnum*, règne). Intervalle de temps pendant lequel un royaume, soit électif, soit héréditaire, se trouve sans roi. Après la mort d'un tel roi, il y eut un interrègne de six mois. Publier l'interrègne.

— Se dit aussi en parlant des États gouvernés par d'autres que des rois. Après la mort du doge de Venise, l'interrègne était fort court. Du temps des juges d'Israël, il y eut de longs interrègnes. Lorsque les Romains ne s'accordaient pas pour l'élection des consuls il y avait interrègne. Il y a de fait interrègne à chaque vacance du trône pontifical.

— Par extens. Les directeurs font rompre les femmes avec leurs galants; ils les brouillent et les réconcilient avec leurs maris, et ils profitent des *interrègnes*. (La Bruy.)

— Hist. Se dit de l'intervalle qui s'écoule entre la mort de Conrad IV, empereur d'Allemagne en 1254, et l'élection de Rodolphe I^{er}, comte de Habsbourg en 1273.

INTERRESTRE. adj. des 2 g. Qui n'appartient pas à la terre.

INTERREX. s. m. Ant. rom. V. INTERROI.

INTERROG. Abréviation des mots *interrogation*, *interrogant* ou *interrogatif*.

INTERROGANT. adj. (rad. *interroger*). Gramm. N'est usité que dans cette locution, *point interrogant*. Point dont on se sert dans l'écriture pour marquer l'interrogation. On le figure ainsi (?). On dit plus ordinairement Point d'interrogation.

— Qui interroge, qui a la manie d'interroger, de questionner sans cesse. Le bailli, toujours *interrogant*, demandait au Huron s'il serait fidèle à ses promesses. (Volt.)

INTERROGAT. s. m. (pr. *in-té-ro-ga*; rad. *interroger*). Prat. Question faite par les juges. || Ensemble des questions adressées devant le tribunal à l'une des parties.

— Se dit quelquefois familièrement pour Interrogation. Je n'ai que faire de tes interrogats.

INTERROGATEUR, TRICE. adj. et s. (rad. *interroger*). Qui interroge. S'emploie le plus souvent substant. comme synonyme d'Examinateur. Il ne put répondre à aucune des questions que lui firent les interrogateurs.

— Se prend quelquefois en mauvaise part pour désigner ces importuns qui font des questions continuelles. Il faut éviter la compagnie de cet homme-là; car c'est un interrogateur continuel.

INTERROGATIF, IVE. adj. (rad. *interroger*). Gramm. Qui sert à interroger, qui marque interrogation. Particule interrogative. Sens interrogatif. Point interrogatif. La même façon de parler peut être simple ou interrogative. C'est souvent que le ton ou les circonstances du discours qui déterminent une phrase au sens interrogatif; et comme l'écriture ne peut figurer le ton, c'est alors le point interrogatif qui y décide le sens de la phrase. Se servir de termes interrogatifs.

INTERROGATION. s. f. (pr. *in-te-ro-ga-ci-on*; rad. *interroger*). Question, demande qu'on fait à quelqu'un. Il a bien répondu aux interrogations qu'on lui a faites.

— Figure de rhétorique par laquelle on interroge, on avance une chose par forme de question. Il commença son discours par cette interrogation. Jusques à quand souffrirons-nous que? Quand viendra le temps? A-t-on jamais vu? Sera-t-il dit? Qui donc en cette circonstance a violé les droits de l'humanité? L'*interrogation* contribue à l'expression du sentiment, elle paraît être le tour le plus propre aux reproches. (Condill.) || Il n'y a rien qui imite mieux la passion que cette manière vive et véhémente de se faire des interrogations.

Quoi! Rome et l'Italie en cendre
Me feront honorer Sylla?
J'adorerai dans Alexandre
Ce que j'abhorre en Attila? (J.-B. ROUSS.)

— Gramm. *Point d'interrogation*. Point dont on se sert dans l'écriture pour marquer l'interrogation et que l'on figure ainsi (?).

INTERROGATOIRE. s. m. (rad. *interroger*). Prat. Questions que fait un juge sur des faits civils ou criminels, et les réponses que celui qui est interrogé. Procéder à un interrogatoire. Subir un interrogatoire. Il s'est coupé dans son interrogatoire. Cet *interrogatoire* a duré deux heures. (Sévig.) Mon ami, vous oubliez qu'il ne faut point dans votre *interrogatoire* excuser Samuel Simon. (Le Sage.)

— En matière civile, *Interrogatoire sur faits et articles*. Qui a pour objet d'obtenir d'une partie des aveux sur les faits qui ont donné lieu à une contestation.

— Se dit aussi du procès-verbal qui contient les interrogations du juge et les réponses de l'accusé. On a lu son interrogatoire, et il l'a signé. J'ai lu l'interrogatoire de cet accusé.

INTERROGÉ, ÉE. part. pass. du v. Interroger. S'empl. adjectiv. La nature *interrogée* lui a découvert une infinité de secrets, dont toutes les sciences sont enrichies. (Rayn.)

INTERROGEANT. part. prés. inv. du v. Interroger. Qui interroge.

D'un siècle tout entier *interrogeant* l'histoire,
Mes vers vous rediraient la splendeur et la gloire.
(***)

INTERROGER. v. a. 1re conj. (du lat. *interrogare*, interroger). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous interrogeons*, *j'interrogeais*, *nous interrogeâmes*, etc. Faire une question ou des questions à quelqu'un. Pourquoi m'interrogez-vous? Interrogez-le sur ce fait. Je l'*interrogeais*, je l'écoutais avec transport. (Barth.) L'art d'*interroger* n'est pas si facile qu'on pense. (J.-J. Rouss.) On voit des gens courir, parler en courant, et vous *interroger* sans attendre de réponse. (La Bruy.) Depuis quatre ans que je suis fixée à Rome, aucun de mes amis, aucun de ceux qui, j'en suis sûr, s'intéressent beaucoup à moi, ne m'ont *interrogée* sur ma destinée. (M^{me} de Staël.) Ce bruit est venu aujourd'hui aux oreilles de Narcissa, qui n'a pas manqué d'en *interroger* l'auteur, et ce gagiste le lui a confirmé. (Le Sage.) Je vais faire venir ici Gaspard, son garçon, que vous *interrogerez*. (Id.) J'ai *interrogé* plusieurs d'entre eux, ils ne se plaignaient pas, ils se trouvaient presque satisfaits de gagner ainsi leur chétive existence. (Villen. Bargem.)

Et ta bouche orgueilleuse, exhalant le blasphème,
Va jusque sur son trône *interroger* Dieu même.
(BONNEVILLE.)

— Faire des questions à quelqu'un, pour s'assurer qu'il a bien appris certaines choses, qu'il possède certaines connaissances. Interroger un récipiendaire, un candidat. Les examinateurs l'ont interrogé sur cette matière.

— *Interroger de*. Se dit par ellipse pour Interroger à l'égard de. Cette locution a été employée plusieurs fois par Racine, et nous paraît devoir être permise en poésie.

Permettez que mon cœur, en voyant vos beaux yeux,
De l'état de son sort *interroge* les dieux. (RAC.)

— Jurispr. Se dit d'un juge ou d'un commissaire délégué qui fait des questions à un accusé ou à des témoins, pour en tirer l'éclaircissement de la vérité. On voudrait l'*interroger* légèrement, et ne pas parler sur tous les articles. (Sévigné.)

— Fig. En parlant des choses, consulter, éprouver, examiner, chercher, considérer, essayer, tenter. Interroger la nature. Interroger les faits. Interroger l'histoire. Interroger le bon sens. Interroger sa conscience. Interroger l'Écriture. Des victimes vous-même *interrogez* le flanc. (Rac.)

On ouvre la victime, et son œil curieux
Dans la fibre sanglante *interroge* les dieux
(FAYOLLE.)

Je reviens sur mes pas, et d'un œil curieux
Mes avides regards *interrogent* ces lieux. (DEL.)

— s'INTERROGER. v. pron. S'examiner, se consulter. Je me suis interrogé moi-même et ne me suis point trouvé coupable.

— Se faire mutuellement des questions. Nous nous interrogions l'un l'autre sur ce qui était arrivé à chacun de nous pendant cette séparation. Dans les moments de terreur panique, tous s'interrogent pour le calmer, et tous l'exaltent. Nous avions à nous *interroger* sur tant de choses, que les demandes et les réponses se succédaient avec une volubilité surprenante. (Le Sage.)

— S'interroger mutuellement pour mieux passer un examen.

INTERROI. s. m. (ét. lat., *inter*, entre; *rex*, roi). Ant. rom. Magistrat à qui le gouvernement de Rome était confié, entre la mort d'un roi et l'élection de son successeur. Sous la République il y a eu également des interrois, dans l'intervalle des consulats.

— Hist. Titre que prenait, selon la constitution de la Pologne, l'archevêque de Gnesne, primat du royaume, pendant la vacance du trône.

INTERROMPRE. v. a. 1re conj. (ét. lat., *inter*, entre; *rumpere*, rompre). *J'interromps, tu interromps, il interrompt; nous interrompons, vous interrompez, ils interrompent. J'interrompais. J'interrompis. J'interromprai. J'interromprais. Interromps, interrompons, interrompez. Que j'interrompe. Que j'interrompisse. Interrompant. Interrompu*, etc. Couper, rompre la continuité d'une chose; arrêter, empêcher, suspendre la continuation d'une chose. Interrompre le cours d'une rivière par des digues, par des canaux. Interrompre un chemin par des coupures, des traverses, des fossés.

— Fig. Interrompre un discours. Interrompre le fil d'un discours. Interrompre une discussion. Interrompre le sommeil de quelqu'un. Interrompre ses prières, ses méditations, le cours de ses méditations. Ces événements interrompirent nos travaux. La mort vint interrompre le cours de tant de victoires. Aucunes considérations n'avaient *interrompu* ses voyages. (Id.) J'ai respecté vos occupations, je ne les ai pas *interrompues* par mes lettres. (Volt.) La mort dans ce projet m'a seule *interrompu*. (Rac.)

— Se dit aussi en parlant des personnes. Interrompre un orateur au milieu de son discours. Écouter quelqu'un sans l'interrompre. Interrompre quelqu'un dans ses prières. Parlez; je ne vous interromprai pas. Pendant que vous lui répondez, il perd le fil de sa curiosité, vous *interrompt*, entame un autre sujet. (La Bruy.) On ne l'*interrompt* pas, on l'écoute aussi long temps qu'il veut parler. (Id.) Blanca l'*interrompant*: Quelle foi voulez-vous que j'ajoute aux serments d'un persécuteur de mon Dieu? (Chateaubriand.) Le ministre n'aurait pas borné là son éloge, si le comte de Lemos, son neveu, ne fût venu l'*interrompre* en cet endroit. (Le Sage.) J'*interrompis* mon novateur par un éclat de rire. Va, lui dis-je, tu es un original avec ton langage précieux. (Id.)

— Absol. O femmes innocentes, malheureuses et persécutées, s'écria M. Vautrin, en *interrompant*, voilà donc où vous en êtes! (De Balzac.)

— *Sans vous interrompre*. Locution familière, dont on se sert pour s'excuser de ce que l'on interrompt le discours de quelqu'un.

— Jurispr. *Interrompre la possession*, *interrompre la prescription*, *interrompre la péremption*. Empêcher qu'une possession, une prescription, une péremption ne continue.

— s'INTERROMPRE. v. pron. Cesser de faire une chose. Se dit particulièrement d'une personne qui s'arrête au milieu d'un discours, d'une lecture. Il s'interrompit au milieu de son récit. L'orateur s'interrompit tout à coup.

INTERROMPU, UE. part. pass. du v. Interrompre. S'empl. adjectiv. Travaux interrompus. Sens interrompu. Possession non interrompue. Une file non *interrompue* de caïques et de barques chargées de soldats asiatiques, règne entre Scutari et Galata. (Lamart.) L'oreille croyait entendre des sons *interrompus*. (De Balzac.) Auprès, tout était silence et repos, hors la chute de quelques feuilles, le passage brusque d'un vent subit, les gémissements rares et *interrompus* de la hulotte. (Chateaub.) Les combats ont été sanglants, et n'ont guère été *interrompus* que par des trêves plus ou moins courtes. (Rayn.) Après la mort du P. Ricci, sa mission fut *interrompue* par les révolutions qui arrivèrent à la Chine. (Chateaub.) Cette entreprise de l'Encyclopédie fut *interrompue* par sa détention. (J.-J. Rouss.) Corinne fut *interrompue* pendant quelques moments par les applaudissements les plus impétueux. (M^{me} de Staël.)

— *Propos interrompu*. Discours, conversation sans suite, sans liaison.

— *Propos interrompu*. Jeu de société auquel on a donné ce nom. Jouer au propos interrompu.

— Bot. *Épi interrompu*. Composé de fleurs disposées sur l'axe en groupes ou verticilles distants les uns des autres. || *Feuille interrompue*. Qui a un disque formé par une expansion des deux côtés de la nervure médiane, mais interrompu, surtout inférieurement, par des incisions latérales.

INTERRUPTE-PENNÉE. s. f. (ét. lat., *interrupte*, d'une manière interrompue; *pinnatus*, ailé). Bot. Se dit d'une feuille pennée, dont les folioles sont alternativement grandes et petites.

INTERRUPTEUR, TRICE. adj. Qui interrompt. Murmures interrupteurs.

— subst. Celui qui interrompt une personne qui parle. On mit les interrupteurs à la porte.

INTERRUPTION. s. f. (pr. *in-tèr-rup-ci-on*; rad. *interrompre*). Action d'interrompre; suspension, cessation. Les ouvriers ont résolu l'interruption de leur travail. La guerre a causé l'interruption du commerce. Le silence est profond dans Venise, dont les rues sont des canaux, et le bruit des rames est l'unique *interruption* à ce silence. (M^{me} de Staël.)

— État de ce qui est interrompu. Éprouver des interruptions. L'interruption du commerce. L'interruption d'une séance. Longue interruption. Interruption de prescription, de péremption. Travailler, parler sans interruption. Cette fontaine coule sans interruption. Les générations d'hommes, d'animaux, de plantes, se succèdent sans *interruption*. (Buff.)

— Se dit particulièrement de l'action d'interrompre une personne qui parle. La moindre interruption peut troubler un orateur. Cette interruption est venue fort mal à propos. Bruyante interruption. Fréquentes interruptions.

— Rhét. Signifie quelquefois l'action d'interrompre le fil de son discours, pour se livrer à d'autres idées. L'interruption est une figure de rhétorique plus connue sous le nom de *suspension*.

— Jurispr. *Interruption civile*. Celle qui résulte d'une citation en justice, d'un commandement ou d'une saisie, signifiée à la personne à qui on veut ôter le bénéfice de la prescription. || *Interruption naturelle*. Celle qui résulte de la privation de jouissance pendant un an. || *Interruption de prescription*. Ce qui empêche qu'une prescription commencée ne continue. || *Interruption d'instances*. V. PÉREMPTION.

INTERSCAPULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *inter*, entre; *scapula*, épaule). Anat. Qui est entre les épaules. Région interscapulaire.

INTERSCAPULIUM. s. m. (pr. *in-ter-ska-pu-li-omm*; ét. lat., *inter*, entre; *scapulæ*, épaules). Zool. Région du dos qui est placée entre les omoplates chez les mammifères, entre les ailes chez les oiseaux.

INTERSCAPULO-HYOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. comp. Se dit d'un muscle du cou de la grenouille.

INTERSECTION. s. f. (pr. *in-tèr-cèk-ci-on* ét. lat., *inter*, entre; *sectum*, supin de *secare*, couper). Géom. Lieu où deux ou plusieurs lignes, deux ou plusieurs plans ou solides se coupent. L'intersection de deux ou plusieurs lignes est un point géométrique. L'intersection de deux ou plusieurs plans est une ligne. L'intersection de deux solides est un plan. Le centre d'un cercle est dans l'intersection de deux de ses diamètres. Le point central d'une figure régulière ou irrégulière de quatre côtés est le point d'intersection de ses deux diagonales.

— Anat. *Intersections* ou *énervations tendineuses*. Bandes de fibres tendineuses placées entre les fibres charnues d'un muscle.

INTERSIGNE. s. m. Dr. féod. Se dit des vestiges ou d'ouvrages qui annoncent une servitude.

INTERSTELLAIRE. adj. des 2 g. Astron Situé entre les étoiles. Espaces interstellaires.

INTERSTICE. s. m. (du lat. *interstitium*; fait de *inter*, entre; *sisto* ou *sto*, je suis placé). Se dit du temps que l'Église fait observer entre la réception de deux ordres sacrés. Garder les interstices. Les interstices sont ordinairement de trois mois. Dispenser des interstices.

— Phys. Petits intervalles qui se trouvent entre les molécules composantes des corps, qu'on appelle autrement pores. Les interstices ne sont pas vides: ils contiennent indubitablement de l'air ou quelque fluide très-rare. Les interstices d'un corps. Remplir les interstices. L'air pénètre dans les corps des animaux et dans les *interstices* de leurs muscles, comme dans les plantes. (B. de St-P.)

INTERTRACHÉLIEN, ENNE. adj. (du lat. *inter*, entre; et du gr., τράχηλος, cou). Anat. Se dit d'un muscle qui est situé entre les vertèbres transversales du cou. || subst. L'intertrachélien.

INTERTRANSVERSAIRE. adj. des 2 g. Anat. Se dit des muscles situés entre les apophyses transverses des vertèbres cervicales et lombaires. Muscles intertransversaires. || subst. Les intertransversaires.

INTERTRIGO. s. f. Pathol. Inflammation érysipélateuse causée par le frottement de deux parties l'une contre l'autre. Excoriation de la peau par l'âcreté de la sueur ou de l'urine.

INTERTROPICAL, ALE. adj. (ét. lat., *inter*, entre; *tropici*, tropiques). Qui est situé entre les deux tropiques. Régions intertropicales. La zone torride est quelquefois nommée *zone intertropicale*.

— Qui croît entre les tropiques. Plantes intertropicales. Productions intertropicales.

INTERVALLAIRE. adj. des 2 g. (rad. *intervalle*). Bot. Qui est placé dans les intervalles. Feuilles intervallaires.

INTERVALLE. s. m. (ét. lat., *inter*, entre, *vallum*, palissade). Nom que les anciens Romains donnaient à l'espace qui était compris entre deux palissades, et qu'ils appliquèrent dans la suite à toute espèce de grandeur. Il se dit aujourd'hui de la distance, de l'espace qui est entre deux extrémités de temps ou de lieux. Il y a dix pieds d'intervalle entre ce fossé et le mur. Le plus dangereux *intervalle* de la vie humaine est celui de la naissance à l'âge de douze ans. (J.-J. Rouss.) Quelques Éthiopiens ont régné à Thèbes dans cet *intervalle*. (Boss.) Chez les anciens, le chœur remplissait l'*intervalle* des actes, et paraissait toujours sur la scène. (Volt.) De violentes passions avec des *intervalles* sont des accès de folie. (Buff.)

Il faut du temps encore....
Aux récits comme aux faits un léger *intervalle*
(GUINGUENÉ.)

— Art milit. Espace qui est entre deux lignes de troupes, soit en bataille, soit dans le camp Intervalle des bataillons. Intervalle des escadrons.

— Phys. et mus. Se dit du rapport d'un son à un autre, ou plutôt du rapport entre les nombres des vibrations qui produisent ces sons. Mais l'imperfection de notre organe auditif ne nous permet de distinguer les nuances des sons qu'autant que la distance entre elles est assez considérable pour pouvoir être appréciée. En musique, outre l'acception générale ou abstraite du mot, on lui en applique deux autres qui, rattachées au mode actuel de notation, expriment, la première, toute distance susceptible d'être notée; la seconde, toute distance qui, bien qu'égale à une autre, se marque sur un degré différent. L'intervalle se mesure en degrés de l'échelle diatonique, et c'est le nombre de ces degrés qui sert à nommer l'intervalle. On compte les intervalles du grave à l'aigu.

attendu que dans l'harmonie tout se rapporte à la basse. Intervalle consonnant. Intervalle dissonant. || *Intervalle simple.* Celui qui est renfermé dans les bornes de l'octave. || *Intervalle redoublé.* Celui qui excède cette étendue.

— Anat. Intervalle qui se trouve entre les deux lèvres d'une crête.

INTERVALVAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *inter*, entre; *valvæ*, portes). Bot. Se dit d'une cloison qui, par son interposition, produit la commissure des valves d'un péricarpe, de sorte qu'elle devient libre par la déhiscence de ce dernier.

INTERVALVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *inter*, entre; *valva*, porte). Bot. Se dit des nervules du placenta qui sont placées dans la suture, entre les bords des valves.

INTERVENANT. part. prés. inv. du v. Intervenir. Qui intervient. Une femme intervenant dans une affaire.

INTERVENANT, ANTE. adj. (rad. *intervenir*). Prat. Qui a qualité pour intervenir. Il demande à être reçu partie intervenante dans ce procès, au procès.

— substantiv. L'intervenant a été condamné.

— Dr. comm. Celui qui se présente pour faire honneur à l'une des signatures portées sur une lettre de change ou sur un billet.

INTERVENIR. v. n. 2e conj. irr. (ét. lat., *inter*, entre; *venire*, venir). *J'interviens, tu interviens, il intervient; nous intervenons, vous intervenez, ils interviennent. J'intervenais. J'interviendrai. J'interviendrais. J'intervins. Interviens, intervenons, intervenez. Que j'intervienne, que tu interviennes, qu'il intervienne; que nous intervenions, que vous interveniez, qu'ils interviennent. Que j'intervinsse. Intervenant. Intervenu.* Entrer dans une affaire pour quelque intérêt que ce soit. Intervenir dans une négociation. Le mari intervint dans ce contrat pour autoriser sa femme.

— Prat. Se rendre partie dans une contestation qui était déjà pendante entre d'autres personnes. Une des parties a fait intervenir un tiers, et le jugement est retardé. Intervenir en première instance, en appel.

— Se dit aussi des jugements qui se rendent durant un procès, et de toutes les choses qui arrivent pendant la durée d'une affaire. Tous les arrêts qui intervinrent. Il serait trop long de dire tous les incidents qui intervinrent pendant cette affaire. Une ordonnance intervint, qui régla la manière de procéder en pareil cas.

— Impers. Il intervint un tiers. Il intervint plusieurs arrêts.

— Se rendre médiateur dans une affaire, dans une contestation. Le pape intervint dans le différend de ces deux princes pour les accorder.

— Dans les temps composés, ce verbe se conjugue avec *être*. Le roi est intervenu dans cette affaire.

— Interposer son autorité. Le roi intervint dans cette affaire et fit cesser les troubles. Faire intervenir la force armée.

INTERVENTIF, IVE. adj. (rad. *intervention*). Polit. Qui appartient à l'intervention. Système interventif.

INTERVENTION. s. f. (pr. *in-tèr-van-ci-on*; rad. *intervenir*). Jurispr. Action par laquelle on se rend partie dans un procès, dans une affaire controversée. Cette intervention fit suspendre l'affaire pour quelque temps. Requêtes, causes et moyens d'intervention. Sans avoir égard à l'intervention. L'intervention a été reçue. Demander l'intervention. Juger l'intervention.

— Se dit aussi de l'action d'une personne qui n'étant pas l'une des principales parties dans un acte, y paraît néanmoins pour l'approuver ou le ratifier, soit comme caution ou autrement. Par son intervention au contrat, il s'est rendu caution du prêt.

— Action de se rendre médiateur, soit par voie de conciliation, soit par voie d'autorité. L'intervention de l'autorité souveraine était nécessaire. Cela nécessita l'intervention de la force armée. Intervention officieuse.

— Polit. Acte par lequel un peuple interpose sa médiation dans les affaires d'un autre peuple, soit par la voie des armes, soit par celle des négociations. Intervention armée. Droit d'intervention. Système d'intervention, de non intervention. Ils sollicitèrent l'intervention de la France, de l'Angleterre.

— Jurispr. comm. *Intervention de protêt* ou *à protêt.* Action d'un tiers qui accepte un effet de commerce qui a été protesté faute de payement à l'échéance.

INTERVENU, UE. part. pass. du v. Intervenir. S'empl. adjectiv. Elle est intervenue dans cette affaire.

INTERVERSION. s. f. (rad. *intervertir*). Renversement, dérangement d'ordre.

— Jurispr. *Interversion de titre.* Changement dans le titre de celui qui possède une chose.

INTERVERTÉBRAL, ALE. adj. Anat. Qui est situé entre les vertèbres. Cartilages intervertébraux.

INTERVERTÈBRE. s. f. (ét. lat., *inter*, entre; *vertebra*, vertèbre). Anat. Vertèbre intercalée entre deux autres.

INTERVERTI, IE. part. pass. du v. Intervertir. S'empl. adjectiv. L'ordre fut interverti.

INTERVERTIR. v. a. 2e conj. (ét. lat., *intervertere*, intervertir, formé de *inter*, entre; *vertere*, tourner). Déranger, renverser l'ordre. Intervertir l'ordre des droits, l'ordre des créances. Intervertir l'arrangement des mots d'une phrase. On a interverti l'ordre de cette succession.

— Détourner, divertir, soustraire. Intervertir les deniers d'une succession.

— S'INTERVERTIR. v. pron. Être interverti.

INTERVERTISSANT. part. prés. invar. du v. Intervertir. Qui intervertit. Une personne intervertissant l'arrangement des mots d'une phrase.

INTERVERTISSEMENT. s. m. Action d'intervertir.

INTERVERTISSEUR. s. m. (rad. *intervertir*). Celui qui intervertit, qui aime à intervertir.

INTESTABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, nég.; *testor*, attester). Anc. prat. Qui ne peut servir de témoin. || subst. Celui qui après avoir signé un testament, méconnaît ensuite cet acte.

INTESTAT. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, nég.; *testor*, tester). Jurispr. Qui n'a pas fait de testament. Mourir, décéder intestat.

— *Ab intestat.* loc. adv. V. AB INTESTAT.

INTESTIN, INE. adj. (du lat. *intestinus*, intérieur). Qui est interne, qui existe au dedans du corps. Douleur, chaleur, fièvre intestine. || *Mouvement intestin.* Se dit du changement de place entre les parties constituantes de quelque corps ou de quelque masse que ce soit, sans que la masse totale change.

— Fig. S'emploie surtout en parlant de guerres civiles. Divisions intestines. Guerre intestine. Discorde intestine. Il délivra sa patrie des divisions *intestines* dont elle était déchirée. (Barth.) Quant à nos sottises *intestines*, elles commencent à foisonner un peu moins dans ce moment-ci. (D'Alemb.) De leur guerre *intestine* ils m'ont donné la joie (Volt.) Les troubles *intestins* de la maison royale. (Id.)

INTESTIN. s. m. (du lat. *intestinum*, entrailles). Anat. Canal qui dans les dernières classes du règne animal constitue tout l'appareil digestif. Dans les animaux d'un ordre supérieur, et dans l'homme, l'intestin ou le canal intestinal est un long conduit musculo-membraneux logé dans la cavité abdominale, commençant à l'estomac, formant de nombreuses circonvolutions, et se terminant à l'anus. Il se distingue en gros intestin et en intestin grêle, qui se subdivisent eux-mêmes en plusieurs parties. On l'emploie souvent au pluriel à cause des différentes parties dont il est formé. On évalue, dans l'homme, la longueur des intestins à six ou sept fois celle de son corps. Les intestins. Les gros intestins. Les intestins grêles.

INTESTINAL, ALE. adj. (rad. *intestin*). Qui a rapport aux intestins. Canal intestinal. Tube intestinal. Embarras intestinal. Douleurs intestinales. Vers intestinaux. Glandes intestinales. Étranglement intestinal.

— Pathol. *Pouls intestinal.* On a donné ce nom à une espèce particulière de pouls qui annonce qu'une crise va avoir lieu par les intestins.

— INTESTINAUX. s. m. pl. Helminth. Animaux qui vivent dans l'intérieur des autres, et auxquels on a aussi donné le nom d'*entozoaires.*

INTHÉORIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui n'est point théorique.

INTIGÉ, ÉE. adj. Bot. Qui n'a point de tige. Acaule est plus usité. V. ACAULE.

INTIMATION. s. f. (pr. *in-ti-ma-ci-on*; du lat. *intimo*, enjoindre). Procéd. Action d'intimer. Se dit particulièrement de l'assignation que l'appelant d'un jugement donne à l'autre partie pour voir réformer ce jugement. L'exploit ne porte point intimation. Intimation en cas d'appel.

— Déclaration de l'intention où l'on est de poursuivre incessamment une affaire. Faire des intimations aux créanciers opposants.

— *Folle intimation.* Celle qui a été adressée à une personne étrangère au procès. Les folles intimations sont vidées par un ancien avocat au choix des parties. || Action de prendre un juge à partie quand il n'y a pas lieu.

INTIMBRÉ, ÉE. adj. Qui ne porte pas de timbre.

INTIME. adj. des 2 g. (du lat. *intimus*, intérieur; formé de *intus*, au dedans). Intérieur, profond. Se dit surtout de ce qui constitue l'essence d'une chose, ou de ce qui lie étroitement certaines choses entre elles. Connaître la nature intime d'une chose. Ce qu'il y a de plus intime et de plus caché dans une chose. La liaison intime de toutes les parties. Connexion intime. D'où vient que, sur le point de se briser mille fois, la chaîne *intime* des êtres se conserve toujours? (Barth.)

— Fig. En parlant d'amitié, d'attachement, de confiance réciproque. Union intime. Liaison intime. Avoir des relations intimes avec quelqu'un. Leur commerce paraît fort intime.

— En parlant des personnes, Qui a, et pour qui l'on a une affection très-forte. C'est mon ami intime. Ils sont très-intimes. Confident intime de tous ses secrets.

— subst. Se dit familièrement dans cette locution, *C'est mon intime*, pour C'est mon ami intime. Son frère est de nos *intimes.* (Danc.)

— Se prend quelquefois au moral. Dans le sens intérieur, qui existe au fond de l'âme. Persuasion, conviction intime. Le sentiment intime de la conscience. Le sens intime. Le sentiment intime du bon et du beau est un sixième sens.

INTIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Intimer. S'empl. adjectiv.

— subst. Prat. Celui auquel on dénonce une sentence d'appel. L'intimé, l'intimée. L'appelant et l'intimé.

— *L'Intimé.* Personnage introduit par Racine dans sa comédie des Plaideurs.

INTIMEMENT. adv. (rad. *intime*). Étroitement, fortement. Des parties intimement liées entre elles. La plus excellente forme de gouvernement est celle dans laquelle l'intérêt personnel se trouve *intimement* lié à l'intérêt général. (Moore.)

— Fig. Avec une affection très-étroite. Ils sont unis intimement. Il n'y a rien de plus *intimement* lié à Jésus-Christ que les prêtres, ils le produisent, ils s'en nourrissent. (Fléch.)

— Intérieurement, au moral. Intimement convaincu, persuadé.

INTIMER. v. a. 1re conj. (ét. lat. *intimare*, enjoindre). Déclarer, faire savoir, signifier avec autorité. On lui intima l'ordre de partir.

— Prat. Faire une signification légale. Il lui a fait intimer la vente de ses meubles.

— Se dit particulièrement en parlant d'une assignation pour procéder sur un appel. Il m'a fait signifier son appel, mais il ne me l'a point intimé. Il l'a intimé en son propre et privé nom.

— *Intimer un concile.* Assigner le lieu et le temps auquel un concile doit se tenir.

— S'INTIMER. v. pron. Être intimé.

INTIMIDATION. s. f. (pr. *in-ti-mi-da-ci-on*; rad. *intimider*). Action d'intimider. Effet de cette action. Un acte fait par intimidation est nul de plein droit.

— Polit. *Système d'intimidation.* Politique qui repose sur des mesures de rigueur.

INTIMIDATEUR, TRICE. adj. (rad. *intimidation*). Qui intimide. Système intimidateur. Mesures intimidatrices. || subs. Intimidateur, partisan d'un système d'intimidation.

INTIMIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Intimider. S'empl. adjectiv. Les circonstances étaient-elles difficiles, les esprits fatigués d'une longue discussion ou *intimidés* par le danger? (Thiers.)

INTIMIDER. v. a. 1re conj. (ét. lat. *in*, dans; *timor*, crainte: mettre la crainte dans). Faire naître la crainte dans le cœur de quelqu'un. Il l'intimida en lui disant un seul mot. Il n'y a qu'à l'intimider pour venir à bout de lui. C'est un esprit qu'on intimide facilement par des menaces. C'est un homme qui ne se laisse pas intimider. Son aspect m'intimide. Le son de sa voix douce et touchante gagnait les cœurs qu'*intimidait* sa puissance. (Volt.) Il croyait que les lois étaient faites pour secourir les citoyens autant que pour les *intimider.* (Id.)

— S'INTIMIDER. v. pron. Se laisser gagner par la crainte. Il commence à s'intimider.

INTIMITÉ. s. f. (rad. *intime*). Qualité de ce qui est intime. L'intimité des rapports qui unissent toutes les parties de ce système. Voulez-vous avoir tout le secret d'un peuple, il est certain qu'il faut entrer dans l'*intimité* de sa religion. (Edg. Quinet.)

— Se dit particulièrement dans le sens de Liaison intime. Ces deux personnes vivent ensemble dans la plus grande intimité. Les formes de la société sont comme les vêtements, elles servent à couvrir des défauts et des plaies qui restent cachés, jusqu'à ce que l'*intimité* vienne à les découvrir. (De Lévis.)

INTINCTION. s. f. (pr. *in-tink-ci-on*; ét. lat., *in*, dans; *tingere*, tremper). Liturg. Mélange d'une petite partie de l'hostie consacrée avec le sang de Jésus-Christ.

INTITRÉ, ÉE. adj. Qui ne porte point de titres.

INTITULATION. s. f. (pr. *in-ti-tu-la-ci-on*; rad. *intituler*). L'inscription, le titre et le nom qu'on donne à un livre.

— Philol. Formule, inscription qui sert de titre. Peu usité.

INTITULÉ, ÉE. part. pass. du v. Intituler. S'empl. adjectiv. Parmi les pièces des marionnettes, il y en a une *intitulée* le Docteur Faust ou la Science malheureuse, qui a fait de tout temps une grande fortune en Allemagne. (Mme de Staël.)

— Jurispr. Se dit de la formule que l'on met en tête d'une loi, d'une ordonnance, d'un jugement. Les expéditions des jugements doivent être intitulées comme les lois, doivent être intitulées au nom du roi. Intituler un acte.

— subst. *Intitulé d'inventaire.* Partie de l'inventaire où se trouvent indiqués les noms, professions et demeures des requérants, des comparants, des défaillants et des absents.

INTITULER. v. a. 1re conj. (du lat. *intitulare*; formé de *in*, sur; *titulus*, titre, mettre un titre sur). Donner un titre à un livre, à une comédie, à quelque ouvrage d'esprit. Intituler une pièce de théâtre. Il a donné au public un ouvrage qu'il a intitulé ainsi...

— S'INTITULER. v. pron. Se donner un titre. Famil. et presque toujours en mauvaise part.

INTOLÉRABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut se supporter. Des douleurs intolérables. Chaleur intolérable. C'est un climat où les chaleurs sont *intolérables* toute l'année. (Rayn.) Qu'est-ce qui rend un mal quelconque *intolérable*? C'est la durée. (J.-J. Rouss.) J'avoue qu'il y a des situations *intolérables.* (Volt.) A la terreur avait succédé un malaise *intolérable.* (Thiers.) Les choses fortement acides ou amères lui causaient d'*intolérables* douleurs. (Brill. Savar.)

— Qu'on ne peut tolérer. Injure intolérable. Cela est intolérable.

INTOLÉRABLEMENT. adv. (rad. *intolérable*). D'une manière intolérable.

INTOLÉRANCE. s. f. Défaut de tolérance; disposition à haïr et à persécuter ceux avec lesquels on diffère d'opinions. Se dit surtout en matière de religion. Son intolérance lui fit beaucoup d'ennemis. Le fanatisme et l'intolérance désolèrent ce beau pays. La raison n'est elle pas le préservatif de l'*intolérance* et du fanatisme? (J.-J. Rouss.) Une déclaration de tolérance n'est au fond qu'un acte d'*intolérance* (T. Payne.) Même en la pratiquant on hait l'*intolérance.* (Abrass.)

> Sous nos cinq derniers rois, la seule *intolérance*
> A fait un siècle entier les malheurs de la France.
> (Chénier.)

> Ah! Dieu n'a pas leur cœur pour me maudire,
> L'*intolérance* est fille des faux dieux. (Béranger.)

INTOLÉRANT, ANTE. adj. (rad. *intolérance*). Qui manque de tolérance; qui ne veut souffrir d'autre opinion que la sienne. Il est surtout usité en matière de religion. On ne peut être fanatique sans être intolérant. Secte intolérante. Il faut être bien fort ou bien fou pour oser être intolérant.

— Se dit aussi en parlant des choses. Religion, doctrine intolérante.

— substantiv. L'intolérant est nécessairement égoïste. Les *intolérants* ne sont pas toujours les plus sincèrement religieux. (Abrass.)

INTOLÉRANTISME. s. m. (rad. *intolérance*). Sentiment, opinion, système de ceux qui ne veulent souffrir aucune autre religion que la leur. L'*intolérantisme* est le fléau de la société. (Abrass.)

INTOLÉRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point toléré, permis.

INTONATION. s. f. (pr. *in-to-na-ci-on*; du lat. *in*, dans, et du gr. τόνος, ton). Mus. Action d'entonner. L'intonation peut être juste ou fausse, trop haute ou trop basse, trop forte ou trop faible, et alors le mot *intonation*, accompagné d'une épithète, s'entend de la manière d'entonner. Toutes ses intonations sont justes. Il connaît les notes, mais il n'est pas encore ferme sur l'intonation.

— Se dit aussi, surtout en parlant du plain-chant, De l'action de mettre un chant sur le ton dans lequel il doit être. Faire l'intonation d'un chant. L'intonation de ce psaume est de tel ton.

— Par extens. Divers tons que l'on donne aux syllabes en parlant ou en lisant. Cet acteur a des intonations fausses, désagréables. Varier ses intonations. Intonation forte, élevée. Des intonations sourdes. Nous ne soignons pas assez nos intonations: cependant un ton d'aigreur amène l'aigreur.

INTONDU, UE. adj. Qui n'est point tondu. Enfant intondu.

INTONIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui n'est pas tonique.

INTONS. adj. m. (pr. *in-tonss*; du lat. *intonsus*, formé de *in*, non; *tondere*, tondre). Qui n'a pas été rogné. Livre intons. Inusité.

INTORSION. s. f. (ét. lat., *in*, augm.; *torquere*, tordre). Bot. Phénomène offert par certaines plantes qui pour s'élever serrent étroitement les végétaux placés dans leur voisinage, en roulant autour d'eux leurs tiges flexibles. Si on roule ces plantes dans la direction qui ne leur est pas naturelle, elles languissent comme des animaux contrariés dans leurs habitudes; aussitôt qu'on leur rend la liberté, elles rebroussent chemin pour reprendre la direction qui leur est propre.

— Inflexion de dehors en dedans.

INTOUCHÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été touché.

INTOUM. s. f. Bot. Plante de la famille des corymbifères, du genre bellis. On se sert en Guinée du suc de cette plante pour augmenter la couleur noire de la peau.

INTOURMENTÉ, ÉE. adj. Qui n'éprouve pas de tourments. Personne intourmentée.

INTOURNÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas tourné. Lait intourné.

INTOXICATION. s. f. (pr. *in-tok-ci-ka-ci-on*; ét. lat., *in*, dans; *toxicum*, poison). Empoisonnement.

INTOXIQUER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in* dans; *toxicum*, poison). Empoisonner. Peu usité.

INTRACÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas tracé ni frayé. Chemin intracé.

INTRACRESCENT, ENTE. adj. (ét. lat. *intra*, dedans; *cresco*, croître). Qui croît à l'intérieur.

— Bot. *Corolles intracrescentes.* Celles dont la force d'accroissement est plus grande sur la face interne que sur l'externe.

INTRADILATÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *intra*, dedans; *dilato*, dilater). Bot. V. [illegible]

INTRADOS. s. m. Archit. Partie intérieure et concave d'une voûte, à [illegible] aussi le nom de *douelle intérieure* [illegible] d'Extrados.

INTRADUCTIBLE. adj. des 2 g. Se dit quelquefois pour Intraduisible.

INTRADUISIBLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, nég.; *traducere*, traduire). Qu'on ne peut *tra-*

duire. Ce passage, ce jeu de mots est intraduisible. Ce genre de beauté, de finesse est intraduisible.

TRADUIT, ITE. adj. Qui n'a pas été traduit. Passage hébreu intraduit.

INTRAFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *intra*, dedans; *folium*, feuille). Bot. Qui est entre les feuilles. || *Hampe intrafoliée.* Qui naît entre les feuilles radicales. || *Stipules intrafoliées.* Celles qui sont soudées par leur base seulement à la partie antérieure des pétioles, et qui, libres dans leur partie supérieure, forment ainsi une lame placée entre la tige et le pétiole.

INTRAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *intra*, dedans). Bot. Qui est renfermé dans l'albumen. || Epithète donnée à l'embryon.

INTRAITABLE. adj. des 2 g. En parlant des personnes, Rude, d'un caractère difficile, avec qui on ne peut traiter. Homme intraitable. On ne sait comment l'aborder, il est intraitable. L'homme intraitable joint la dureté de l'esprit à celle du cœur.

— S'applique aussi aux choses. Esprit intraitable. Humeur intraitable. Des mœurs *intraitables.* (Volt.) Les Allemands ont naturellement l'esprit dur et *intraitable.* (Fléch.)

— Signifie quelquefois A qui l'on ne peut faire entendre raison sur quelque chose. Il est intraitable sur ce point.

INTRAITÉ, ÉE adj. Qui n'est pas traité.

INTRA-MARGINAL, ALE. adj. (ét. lat., *intra*, dedans; *margo*, bord). Bot. Qui est placé en dedans des bords. Feuilles, fleurs intra-marginales.

INTRA-MUROS. loc. adv. Mots latins qui signifient Dans l'enceinte des murs. On les emploie en français pour signifier Dans l'enceinte de la ville. Habiter intra-muros.

INTRAMUSCULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *intra*, au dedans; *musculus*, muscle). Anat. Qui est situé en dedans des muscles.

INTRANSITIF, IVE. adj. (ét. lat., *in*, nég.; *transire*, passer). Gramm. Se dit des verbes neutres, lesquels expriment des actions qui ne passent pas hors du sujet qui agit. *Dîner, souper, marcher, parler*, sont des verbes intransitifs. Signification intransitive. || Quelques grammairiens n'accordent pas de complément indirect aux verbes intransitifs. || subst. Un intransitif. Un verbe intransitif. V. NEUTRE.

INTRANSMUABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui n'est pas susceptible de transmutation. V. INTRANSMUTABLE.

INTRANSMUÉ, ÉE. adj. Didact. Qui n'a pas subi de transmutation.

INTRANSMUTABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, nég.; *transmutare*, changer). Entom. Qui ne subit pas de métamorphose, de changement. Se dit des insectes qui ne changent pas de forme, comme les araignées, les poux, les cloportes, par opposition à la plupart des insectes ailés, appelés *transmutables.*

INTRANSPARENCE. s. f. Qui manque de transparence.

INTRANSPLANTÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été transplanté. Arbre intransplanté.

INTRANSPORTABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être transporté.

INTRANT. s. m. (du lat. *intrare*, entrer). Nom que l'on donnait autrefois, dans l'université de Paris, à celui qui était choisi par l'une des quatre nations pour élire le recteur.

INTRA-PELVITROCHANTÉRIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse.

INTRATROPICAL, ALE. adj. (ét. lat., *intra*, dedans; *tropici*, tropiques). Syn. d'Intertropical. V. ce mot.

INTRA-UTÉRIN, INE. adj. (ét. lat., *intra*, au dedans; *uterus*, ventre). Médec. Qui a lieu à l'intérieur de l'utérus. || *Grossesse intra-utérine.* Se dit quelquefois par opposition à *grossesse extra-utérine.*

INTRAVAILLÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été travaillé ou façonné.

INTRAVERTÉBRÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *intra*, dedans; *vertebra*, vertèbre). Zool. Dont l'appareil osseux est à l'intérieur du corps. Animaux intravertébrés, par opposition à Animaux articulés, chez lesquels il est à l'extérieur.

INTRAVESTI, IE. adj. Qui ne porte pas de travestissement. Personnage intravesti.

— Fig. La vertu est toujours intravestie; le crime seul est travesti.

INTREMPÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été trempé.

IN-TRENTE-DEUX. adj. des 2 g. Typogr. Qui est plié en trente-deux feuillets. Format in-trente-deux. Volume in-trente-deux. || subst. Livre qui a ce format. Un in-trente-deux. Un petit in-trente-deux. On préfère l'in-trente-deux pour ce genre d'ouvrages. || Pl., des *in-trente-deux.*

IN-TRENTE-SIX. adj. des 2 g. Typogr. Dans lequel la feuille d'impression se compose de trente-six feuillets ou de soixante-douze pages. Un volume in-trente-six. Format in-trente-six. || subst. Livre plié dans ce format. Un in-trente-six. Des in-trente-six.

INTRÉPIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *in*, nég., *trepidus*, lâche). Qui ne craint pas le danger. En parlant des personnes. Homme intrépide. J'ai vu des raisonneurs, des esprits forts, des philosophes, des militaires *intrépides* en plein jour, trembler la nuit comme des femmes au bruit d'une feuille d'arbre. (J.-J. Rouss.) On ne trouve pas de gens *intrépides* dans ceux qui ont à perdre. (Bonap.) On ne va point au grand si l'on n'est *intrépide.* (Gresset.)

> Ce n'est pas tout d'être *intrépide*,
> Il faut n'être pas étourdi. (NIVERN.)

— *Intrépide à.* Avec une gradation lente et ménagée, on rend l'homme *intrépide* à tout. (J.-J. Rouss.)

— *Intrépide dans.* Il était *intrépide* dans l'amitié. (Volt.)

— *Intrépide en.* Se dit aussi pour Intrépide dans.

> L'homme *intrépide* et ferme en ses vastes desseins
> Tient toujours, quand il veut, la fortune en ses mains.
> (B. DE SAINNOR.)

— Se dit aussi en parlant des choses. Courage intrépide. Vertu intrépide. Marcher à la mort d'un pas intrépide. La valeur de Charles XII était intrépide et opiniâtre. Le vaincu semblait encore menacer le vainqueur par ses tristes et *intrépides* regards. (Boss.

> A travers les soldats il court d'un pas rapide;
> Coligny l'attendait d'un visage *intrépide.* (VOLTAIRE.)

— Fam. Se dit d'une personne qui s'obstine à quelque chose, qui n'est point rebutée par les désagréments, par les obstacles. Un solliciteur intrépide.

— subst. Un intrépide. C'est un intrépide.

INTRÉPIDE. s. m. Hist. Nom qu'on donnait aux membres d'une coterie de galants fort en renom à la cour de Louis XIII. Montluc, Bassompierre, etc., étaient des matadors de la coterie des intrépides. J'ai vu le cavalier que vous avez appelé *intrépide*, et en suis demeuré extrêmement satisfait (De Balz.)

INTRÉPIDEMENT. adv. D'une manière intrépide. S'avancer intrépidement vers l'ennemi.

INTRÉPIDITÉ. s. f. Force extraordinaire de l'âme qui l'élève au-dessus des émotions que la vue des grands périls pourrait exciter en elle. Intrépidité héroïque. Avec intrépidité. Leur courage n'étant plus soutenu par aucune espérance, l'amour de la vie l'emporta sur l'*intrépidité.* (Volt.) J'aimais l'*intrépidité* de son âme. (Id.) C'était l'*intrépidité* d'une armée victorieuse animée par des succès inespérés. (Id.) Le chef-d'œuvre de l'*intrépidité*, c'est l'immobilité au feu. (De Levis.)

> Eh! que pour secourir la triste humanité
> Il est beau de montrer de l'*intrépidité!* (SAURIN.)

— Par extens. Intrépidité du crime, dans le crime, dans les interrogatoires les plus pressants, les débats les plus violents. Conserver son intrépidité.

— *Avec intrépidité.* Aben-Hamet saute à terre, et reçoit don Carlos avec *intrépidité.* (Chateaub.)

— Iconol. L'intrépidité est représentée sous les traits d'un jeune homme vigoureux, vêtu de blanc et de rouge, les bras nus, dans l'action d'attendre et de soutenir l'assaut d'un taureau furieux.

INTRIBUTAIRE. adj. des 2 g. Qui ne doit aucun tribut.

INTRICARIE. s. f. Foss. Genre de polypier nouvellement découvert.

INTRIGAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Intrigailler. S'empl. adjectiv.

INTRIGAILLER. v. n. 1re conj. (péjor. d'*intriguer*). S'occuper d'intrigues mesquines.

INTRIGAILLEUR. s. m. (rad. *intrigue*). Intrigant de bas étage; qui s'occupe de viles intrigues.

INTRIGANT, ANTE. adj. (rad. *intrigue*). Qui s'occupe d'intrigues; qui emploie sous main tous les ressorts, tous les moyens, licites ou non, nécessaires pour atteindre son but. C'est un homme fort intrigant. Cette femme est bien intrigante. C'est un drôle qui ne manque pas d'esprit et qui est *intrigant* comme tous les diables. (Le Sage.)

— subst. C'est un intrigant, une intrigante. Parmi les courtisans, je découvre beaucoup d'*intrigants* et peu d'amis. (Louis XV.)

— Hist. Nom par lequel les Jacobins désignèrent les Girondins, dès les premiers mois de la Convention. Il faut détruire les intrigants.

INTRIGOTERIE. s. f. (diminut. d'*intrigue*). Se dit très-familièrement pour Petite intrigue ayant pour objet des choses mesquines.

INTRIGUANT. part. prés. invar. du v. Intriguer. Qui intrigue. Des femmes intriguant des jeunes gens.

INTRIGUE. s. f. (du lat. *intricatura*, *intricare*, embrouiller, formé de *in*, dans; *tricæ*, filets dans lesquels les oiseaux s'embarrassent). Pratique secrète qu'on emploie pour faire réussir ou pour faire manquer une affaire; conduite détournée de gens qui cherchent à s'avancer, à parvenir, ou à nuire à leurs adversaires, par la cabale et d'obscures manœuvres. Intrigue difficile à démêler, à débrouiller. Former, détourner une intrigue. Conduire, mener une intrigue. Pénétrer les secrets d'une intrigue. Vivre d'intrigue. Un homme, une femme d'intrigue. Les intrigues de la cour, du cabinet. Basse intrigue. Vile intrigue. Le fond d'une intrigue. Il conduisait toute cette *intrigue.* (Volt.) Une partie de cet argent servit à ménager des *intrigues* dans le sérail. (Id.) Charles XII disait qu'il se délassait de ses fatigues militaires en arrêtant les *intrigues* de la cour romaine. (Id.) Cette cour ne fut qu'un chaos d'*intrigues.* (Id.) Il veille à tout ce qui peut servir de pâture à son esprit d'*intrigue*, de machination et de manége. (La Bruy.) Je ne connais ni les bassesses de l'envie ni les manéges de l'*intrigue.* (Ducis.) Comment donc, monsieur Scipion, vous avez déjà fait bien de la besogne! Je m'aperçois que vous n'êtes pas neuf en matière d'*intrigue.* (Le Sage.)

— Littér. Se dit dans un roman d'une combinaison de circonstances, d'incidents et de caractères qui éveillent dans l'esprit du lecteur l'intérêt et la curiosité. Dans une œuvre dramatique, on appelle aussi *intrigue* les divers incidents qui forment le nœud d'une pièce, et jettent le spectateur dans l'incertitude du dénoûment. Intrigue compliquée. Le fil de l'intrigue. Le nœud de l'intrigue. Le dénoûment de l'intrigue. Intrigue naturelle. Intrigue vraisemblable. Intrigue forcée.

> Je me ris d'un auteur qui. . .
> Et qui débrouillant mal une pénible *intrigue*,
> D'un divertissement me fait une fatigue. (BOILEAU.)

— *Comédie d'intrigue.* Celle où l'auteur s'attache surtout à intéresser et à amuser par une action fortement intriguée, et par la multiplicité et la variété des incidents. Les Fourberies de Scapin, le Barbier de Séville, sont des comédies d'intrigue.

— Se dit quelquefois dans le sens d'Embarras, incident fâcheux. Me voilà hors d'intrigue. Il s'est tiré d'intrigue. Il n'est guère usité en ce sens que dans ces deux locutions.

— Se dit aussi d'un commerce secret de galanterie. Intrigue galante. Cette femme a eu plusieurs intrigues.

> Vous pensiez bien trouver quelque jeune fillette,
> Friande de l'*intrigue*, et tendre à la fleurette. (MOL.)

INTRIGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Intriguer. S'empl. adjectiv. Embarrassé. Cet homme est fort intrigué dans cette affaire. J'étais *intrigué* pour acheter secrètement deux ou trois de ces antiquailles, je ne sais plus quel hasard fit manquer ma négociation. (Chateaub.)

— Littér. *Cette pièce de théâtre est bien intriguée.* Elle est remplie d'événements qui embarrassent les parties intéressées, et qui amusent les spectateurs. Tu sais le cas que je fais des propositions de ce genre; un roman qui n'est pas *intrigué* par le hasard n'est point du tout capable de m'intéresser. (X. Marmier.)

INTRIGUER. v. a. 1re conj. (rad. *intrigue*). Embarrasser, inquiéter, donner à penser. On l'a intrigué par de fausses nouvelles. Je l'ai bien intrigué par certaines choses que je lui ai dites. Cela m'intrigue beaucoup.

— v. n. Faire des intrigues. C'est un homme qui ne fait qu'intriguer. Il intrigue à la cour. Ils intriguèrent pour le perdre. Les plus habiles d'entre eux *intriguent* beaucoup, parlent peu, et n'écrivent point. (Pasc.)

— S'INTRIGUER. v. pron. Se donner de la peine pour faire réussir une affaire. Il s'intrigue beaucoup pour faire réussir cette négociation. Il s'est bien intrigué pour parvenir à ce but.

— *S'intriguer partout.* Se fourrer partout. chercher à pénétrer partout où l'on peut.

— Se donner beaucoup de mal pour réussir,

> L'âge viril, plus mûr, inspire un air plus sage,
> Se pousse auprès des grands, s'*intrigue*, se ménage.
> (BOILEAU.)

INTRIGUEUR, EUSE. adj. Celui qui facilite des intrigues galantes. || subst. Un intrigueur, une intrigueuse.

INTRINSÈQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *intrinsecus*; fait de *intus*, au dedans). Qui est au dedans de quelque chose, qui lui est propre et essentiel. Qualités intrinsèques. Propriétés intrinsèques. Bonté intrinsèque. Moins un homme peut parvenir à se faire apercevoir au sein du monde social, par son mérite *intrinsèque*, plus il tâche d'être regardé du moins par sa parure. (Virey.) Vieillard austère qui après un chef-d'œuvre de sa jeunesse et sans rien perdre de sa valeur *intrinsèque*, n'as plus su aboutir d'une manière récréante, fructueuse et féconde. (Ste-Beuve.)

— *Valeur intrinsèque.* Valeur des objets indépendante de nos conventions, de nos caprices. La valeur intrinsèque d'un bijou d'or est la matière même, sans aucun égard à la façon. Se dit particulièrement de la valeur des pièces de monnaie, relativement à leur poids.

— Anat. Se dit des muscles intérieurs de certains organes. Muscles intrinsèques de la langue.

— Médec. On donnait autrefois aux maladies internes le nom d'Intrinsèques.

INTRINSÈQUEMENT. adv. D'une manière intrinsèque. Cela est bon intrinsèquement.

INTRIQUE. s. m. (du lat. *intricare*, embrouiller). A été employé par les poëtes comme synonyme d'Intrigue.

> Mais enfin ces pratiques
> Vous peuvent engager en de fâcheux *intriques.*
> (CORNEILLE.)

> Je connais avant lui la cour et ses *intriques*,
> J'en connais les détours, j'en connais les pratiques.
> (ID.)

INTRIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Intriquer. S'empl. adjectiv. Confus, embrouillé, difficile à développer. Inusité.

INTRIT. s. m. Minér. Roches mélangées dans lesquelles une espèce minérale est cimentée avec d'autres par une pâte.

INTRODUCTEUR, TRICE s. Celui, celle qui introduit. Je serai votre introducteur. Il m'a servi d'introducteur. Elle a été mon introductrice.

— *Introducteur des ambassadeurs* Celui dont la charge est de conduire les ambassadeurs et les princes étrangers à l'audience du roi.

INTRODUCTIF, IVE. adj. Jurispr. Se dit de ce qui sert de commencement à une procédure. Requête introductive. Exploit introductif.

INTRODUCTION. s. f. (pr. *in-tro-duk-ci-on*, rad. *introduire*). Action d'introduire quelqu'un. Introduction d'un ambassadeur auprès du roi. Donner à quelqu'un une lettre d'introduction auprès d'un grand. Son introduction dans leur société ne doit pas vous surprendre. L'introduction d'un personnage dans une pièce, dans un roman.

— Fig. Appliqué aux choses morales, aux sciences, se prend pour Acheminement et désigne ce qui sert de préparation, ce qui prélude. Introduction aux sciences physiques. Introduction à la vie dévote. Chaire d'introduction à la science du droit.

— Littér. Sorte de discours préliminaire qu'on met à la tête d'un ouvrage et qui est destiné, soit à expliquer le but du livre, soit à mettre le lecteur au courant de certains faits qui en facilitent l'intelligence.

— Se dit encore de l'action d'introduire, de faire entrer une chose dans une autre. Introduction de la sonde dans la vessie, dans une plaie. L'introduction d'une substance dans le corps. L'introduction en France de telles marchandises fut prohibée.

— Fig. en ce sens, Introduction d'une coutume, d'un usage étranger.

— Jurispr. *Introduction d'une instance.* Commencement d'une procédure devant un tribunal.

— Mus. Morceau de musique d'un mouvement grave, composé d'un petit nombre de phrases, souvent même de quelques accords solennels destinés à annoncer le premier allegro d'une symphonie, d'une ouverture ou de toute autre pièce instrumentale. || Se dit aussi d'une suite de morceaux de chant et de chœurs qui vient immédiatement après l'ouverture et qui sert d'exposition au drame. La Dame blanche de Boïeldieu commence par une fort belle introduction.

INTRODUCTOIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'introduction.

INTRODUIRE. v. a. 4e conj. (ét. lat., *intro*, dedans; *ducere*, conduire). *J'introduis, nous introduisons. J'introduisais. J'introduisis. J'introduirai. J'introduirais. Introduis, introduisons, introduisez. Que j'introduise. Que j'introduisisse. Introduisant. Introduit, introduite.* Faire entrer, conduire quelqu'un dans un lieu. Il m'introduisit dans le cabinet du roi. Introduire les ennemis dans la place. Vers deux heures on *introduisit* les autorités et la foule empressée d'assister à ce spectacle imposant des deux premières nations de l'univers se réconciliant à la face du monde. (Thiers.) De plus, l'Angleterre a fait une grande faute en y *introduisant* trop d'étrangers. (B. de St-P.)

— Particulièrement. Procurer l'admission dans une cour, dans une maison, dans une société, donner accès auprès de quelqu'un. Il vous a introduit chez un tel. Il vous a introduit à la cour. Qui a introduit cet homme dans notre société? Il a eu le secret d'introduire presque tous ses parents dans les bureaux de son ministère. Il veut que ma lettre l'*introduise* auprès de vous. (Mme de Sévig.)

— Faire figurer un personnage dans un dialogue, dans une pièce de théâtre; faire entrer dans un ouvrage de l'art une partie qui n'y tient pas essentiellement. Il a introduit dans sa pièce un nouveau personnage. Introduire un personnage sur la scène. Les interlocuteurs que l'on introduit dans le dialogue. Il ne me reste plus qu'à parler du chœur que j'introduis dans ma pièce. J'y ai moi-même *introduit* quelques épisodes. (Del.)

— Faire entrer une chose dans une autre. L'ouverture était assez grande pour qu'on pût y introduire la main. Introduire des marchandises, des denrées dans un pays.

— Faire pénétrer, faire entrer avec précaution. Introduire une sonde dans la vessie, dans une plaie.

— Fig. en parlant des choses, Faire connaître, mettre en usage, faire prendre faveur. Introduire un usage chez un peuple. Introduire un nouveau système. Il ne voulait *introduire* dans ses Etats ni les mœurs turques, ni les persanes, mais les nôtres. (Volt.) Il voulait *introduire* dans ses Etats l'amour des lettres et des arts. (Barth.) Chacun d'eux voudra, suivant ses facultés, jouir des commodités que l'usage *introduit.* (Condill.) Le temps efface de leurs langages et de leurs mœurs la rusticité et la finesse que la société y avait *introduites.* (B. de St-P.)

— Amener, déterminer. Cela dut nécessairement introduire le désordre, la confusion. La perfection d'un art *introduisit* la connaissance de plusieurs. (Rayn.)

— Fauconn. *Introduire un oiseau au vol.* Commencer à le faire voler.

— S'INTRODUIRE. v. pron. Être introduit. La sonde s'introduit peu à peu. Les innovations ne doivent s'introduire qu'avec ménagement.

— Introduire soi, pénétrer dans. Il s'introduisit dans la maison par une fenêtre. Cet homme s'introduit partout, dans toutes les sociétés. Il s'est introduit lui-même. Il est bien difficile d'empêcher les abus de s'introduire dans les institutions les plus pures. C'est ainsi que se sont

introduites toutes les religions factices. (Rayn.) Lorsque la religion, fondée sur le climat, a trop choqué le climat d'un autre pays, elle n'a pu s'y *introduire*. (Mont.) Insensiblement la froideur *s'introduirait* entre nous. (J.-J. Rouss.)

— S'introduire réciproquement. Les intrigants s'introduisent les uns les autres.

INTRODUIT, ITE. part. pass. du v. Introduire. S'empl. adjectiv. Sitôt que je suis *introduit*, j'ôte mon masque et je me nomme. (J.-J. Rouss.)

— *Introduit dans*. Hommes aveugles et passagers, nous n'avons pas été *introduits* dans cette grande scène de la nature pour assister aux conseils de son auteur, mais pour nous entr'aider et nous secourir dans une vie misérable. (B. de St-P.)

INTROÏT. s. m. (pr. *in-tro-itt*; du lat. *introitus*, exorde; fait de *introire*, entrer dans). Prières que le prêtre dit à la messe quand il est monté à l'autel, et qui sont chantées par le chœur au commencement des grandes messes.

INTROMISSION. (ét. lat., *intro*, au-dedans; *mittere*, envoyer). Phys. Action d'introduire un corps dans un autre.

INTRONISATION. s. f. (pr. *in-trô-ni-za-ci-on*; rad. *introniser*). Installation d'un prélat dans son siége épiscopal. Après son intronisation.

— Se dit aussi d'une partie de la cérémonie du couronnement d'un souverain. C'est le moment où le souverain couronné se place sur le trône.

INTRONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Introniser. S'empl. adjectiv. Évêque intronisé.

INTRONISER. v. a. 1[re] conj. (ét. lat., *in*, sur, et du gr. θρόνος, trône). N'est d'usage qu'en parlant de la cérémonie qui se fait en plaçant un évêque sur son siége épiscopal lorsqu'il prend possession de son église. Après l'avoir intronisé, on chanta le *Te Deum*. On lui fit prêter le serment avant de l'introniser.

— S'INTRONISER. v. pron. Être intronisé.

INTRO-PELVIMÈTRE. s. m. Obst. Instrument destiné à mesurer l'étendue des détroits du bassin.

INTROPION. s. m. (du lat. *intro*, au-dedans, et; du gr. ὤψ, œil). Pathol. Renversement des paupières en dedans.

INTRORSE. adj. des 2 g. (du lat. *introrsus*, en dedans). Bot. Qui est tourné en dedans. ‖ *Anthères introrses*. Qui s'ouvrent du côté du pistil.

INTROSPECTIF, IVE. adj. (rad. *introspection*). Qui examine l'intérieur. Coup d'œil introspectif.

INTROSPECTION. s. f. (pr. *in-trô-spèk-ci-on*; ét. lat., *intro*, en dedans; *aspicere*, regarder). Didact. Examen de l'intérieur.

INTROUBLÉ, ÉE. adj. Qui n'est point troublé.

INTROUVABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut trouver. Vous êtes un homme introuvable. Familier.

— Hist. *Chambre introuvable*. Nom donné à la Chambre des députés de 1815.

INTROUVÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été trouvé. Si l'on parle tous les jours d'objets invendus, pourquoi pas d'objets *introuvés*? (La Harpe.)

INTRURE. v. a. 4[e] conj. (du lat. *intrudere*). Pousser dans, introduire. Il est inusité.

— S'INTRURE. v. pron. S'introduire, s'établir par force, par ruse ou contre le droit et sans titre dans quelque dignité, dans quelque emploi. Il n'est usité qu'aux temps composés. Il s'est intrus dans un bénéfice, dans cette charge, dans cet évêché. Il s'y est intrus de lui-même. Il s'est intrus dans cette tutelle, dans cette gestion.

INTRUS, USE. part. pass. du v. Intrure. Introduit, établi par force, par ruse ou contre le droit et sans titre, dans quelque dignité ecclésiastique.

— Par extens. Se dit d'une personne qui est entrée dans quelque place, dans quelque emploi, sans y être légitimement appelée.

— S'empl. adjectiv. Un évêque intrus. Cette abbesse est intruse.

— substantiv. C'est un intrus. Celui-là est le vrai titulaire, l'autre est l'intrus.

— Fam. Se dit de celui qui s'introduit quelque part sans avoir qualité pour y être admis. Nous nous aperçûmes qu'il y avait plusieurs intrus parmi nous.

— INTRUS. adj. et s. m. Hist. S'est dit des prêtres assermentés ou constitutionnels, c'est-à-dire qui avaient prêté serment à la constitution civile du clergé. Les désirs de l'Église romaine ne consistaient pas seulement à repousser de la nouvelle composition du clergé français les prêtres qu'elle appelait *intrus*, mais à recouvrer les priviléges perdus. (***)

INTRUSION. s. f. Action par laquelle on s'introduit contre le droit et la forme, dans quelque dignité ecclésiastique, dans quelque bénéfice, et par extension, dans quelque charge, dans quelque compagnie. Intrusion violente. Après son intrusion. Par intrusion.

INTSIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, originaire de l'île de Madagascar.

INTSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a rapport au genre intsie. ‖ INTSIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des papilionacées, qui a pour type le genre intsie.

INTUITIF, IVE. adj. (rad. *intuition*). Théol. Se dit de la vision, de la connaissance claire et certaine d'une chose. Les bienheureux ont la vision intuitive de Dieu.

— Philos. Qui concerne l'intuition. Se dit d'une aperception du vrai, facile, immédiate, spontanée. Les vérités intuitives sont opposées aux vérités déductives ou discursives. ‖ Qui admet l'intuition comme moyen de connaissance. Doctrines intuitives.

— *École intuitive*. Chez les Arabes, École de philosophie fondée, au milieu du XII[e] siècle, par Ebn-Baia, dit Avenpar, et continuée par Tophail de Cordoue; elle est opposée à l'école rationaliste. ‖ La philosophie intuitive fut aussi introduite en France, au XV[e] siècle, par Gerson : elle opéra une réaction contre les subtilités dialectiques des réalistes et des nominaux.

INTUITION. s. f. (pr. *in-tu-i-ci-on*; du lat. *intueri*, regarder). Théol. Vision intuitive. Se dit proprement de la vision de Dieu, telle que les bienheureux l'ont dans le ciel.

— Philos. Connaissance claire, directe, immédiate des vérités qui, pour être saisies par l'esprit humain, n'ont pas besoin de l'intermédiaire du raisonnement. L'intuition est opposée à la déduction; l'une résulte d'une aperception immédiate de la vérité, l'autre d'une suite plus ou moins longue d'idées parcourues successivement.

— S'emploie quelquefois comme synonyme d'Observation interne. En ce sens, C'est par intuition que nous nous connaissons nous-mêmes, et que nous acquérons les principes moraux.

— On entend quelquefois par ce mot, Une source surnaturelle de connaissances que l'on attribue à quelques êtres privilégiés. Le premier homme possédait toutes les vérités par intuition. Le don de prophétie est une espèce d'intuition.

— Par extens. Se dit de toute étude qui coûte peu de peine et d'efforts. Il a appris la musique par intuition. Il comprend les mathématiques par intuition.

— Se dit, dans le système de Kant, de la représentation particulière d'un objet, formée dans l'esprit par la sensation. Dans le kantisme, *intuition* est opposé à *concept*.

INTUITIVEMENT. adv. D'une manière intuitive.

INTUMESCENCE. s. f. (ét. lat., *in*, dans; *tumescere*, enfler). Pathol. Toute augmentation de volume du corps ou de quelques-unes de ses parties.

— Fig. Le flux de la mer ne s'élève qu'à la hauteur de quinze pieds, dans ses plus grandes *intumescences*, sur nos côtes. (Alf. de Bert.)

INTUS. adv. (pr. *in-tuss*). Mot latin qui signifie Dedans; et dont on s'est servi quelquefois dans le style familier, pour signifier En prison. On l'a mis intus.

INTUSSUSCEPTION. s. f. (pr. *in-tuss-çus-cep-ci-on*; ét. lat., *intus*, dedans; *suscipio*, je reçois). Phys. Acte par lequel les matières qui doivent être assimilées sont introduites dans l'intérieur des corps organisés, pour y être absorbées et servir à la nutrition.

— Médec. Entrée contre nature d'une portion d'intestin dans une autre, comme il arrive quelquefois dans la passion iliaque.

INTYBELLIE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, tribu des lactucées.

INULE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées. On en compte plusieurs espèces.

INULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une inule. ‖ INULÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des synanthérées, ayant pour type le genre inule. ‖ On dit aussi au sing. Une inulée.

INULINE. s. f. Chim. Espèce d'amidon découvert dans la racine de l'inule hélénion, et qu'on a aussi appelé Hélénine, plantine, menyanthine, inulite.

INUNIFORME. adj. des 2 g. Qui n'est pas uniforme.

INUNIFORMÉMENT. adv. D'une manière qui n'est pas uniforme. Cela est répandu inuniformément.

INURBANITÉ. s. f. Défaut d'urbanité. Son inurbanité l'a fait chasser de cette société.

INUS. Abréviation du mot *inusité*.

INUSÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas usé. Il quitte tous ses habits inusés.

INUSITÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas usité. Jusqu'ici cela est inusité. Une chose inusitée. Mot inusité. Cette façon de parler est inusitée. Il y a plusieurs coutumes en Orient qui sont inusitées parmi nous. Les orateurs ne se doivent point servir de vieux mots, de mots étrangers et inusités, sans de grandes précautions.

— S'est dit pour Extraordinaire, qu'on n'a pas coutume de voir, de sentir.

Mais maintenant que je suis en l'automne de ma vie,
Ne sais quel soin *inusité* m'étonne (MAROT.)

INUSTION. s. f. (pr. *i-nuss-ti-on*). Médec. Brûlure intérieure. Inusité.

INUSUEL, ELLE. adj. Qui n'est point usuel. Terme inusuel.

INUTILE. adj. des 2 g. Qui n'est ou ne peut être d'aucune utilité, qui ne sert à rien; qui ne rapporte aucun profit, aucun avantage. Travail, peine inutile. Serviteur inutile. Paroles, soins, précautions, efforts inutiles. Souhaits, regrets inutiles. Faire des pas inutiles, une démarche inutile. Le moindre mépris peut faire d'un ennemi très-*inutile* un ennemi très-dangereux. (St-Evrem.) Ne chargez point vos discours de paroles *inutiles*. (Id.) Ce n'est point vivre que de vivre *inutile*. (Deshoul.) Si l'on ne sait se passer des choses *inutiles* et superflues, elles deviennent nécessaires à force de s'y accoutumer. (Id.) On dit qu'une chose est utile lorsqu'elle sert à quelques-uns de nos besoins; et qu'elle est *inutile*, lorsqu'elle ne sert à aucun, ou que nous n'en pouvons rien faire. (Condill.) Cependant je conçus que les soins de milord ne nous seraient pas *inutiles*. (J.-J. Rouss.) Personne n'aime à prendre une peine *inutile*. (Id.) Combien de belles et *inutiles* raisons à étaler à celui qui est dans une grande adversité, pour essayer de le rendre tranquille. (La Bruy.) Toutes nos recherches furent *inutiles*. (Volt.)

— Dont on ne se sert pas. Un meuble inutile. La vertu sans argent est un meuble *inutile*. (Boil.)

Toutefois n'allons pas, déclamateurs stériles,
Affliger de conseils tristement *inutiles*
Nos riches d'autrefois, nos pauvres Lucullus
(DELILLE.)

— *Inutile à*. Un homme inutile à son pays, à sa famille. Ma protection vous est maintenant inutile. Il n'était pas permis d'être *inutile* à l'État; la loi assignait à chacun son emploi, qui se perpétuait de père en fils. (Boss.) Il n'y a rien de plus honteux que d'être *inutile* au monde et à soi-même, et que d'avoir de l'esprit pour n'en rien faire. (Pascal.) Il n'est pas permis à une personne de ton âge d'être *inutile* à la société. (Le Sage.)

Depuis quand pense-t-on, qu'*inutile* à moi-même,
Je me laisse ravir une épouse que j'aime? (RAC.)

— Impers. Il est inutile de vous affliger. Il est souvent inutile de mentir. Il est inutile de chercher à éviter ce péril.

— *Laisser quelqu'un inutile*. Ne pas employer ses talents. Vous avez tort de laisser cet homme inutile. C'est quelqu'un à ne pas laisser inutile.

— subst. Personne inutile. Il faut un mérite rare pour jouer avec dignité le rôle d'*inutile*. (La Bruy.) Songez que la fin d'un vieil *inutile*, infirme, est une chose bien pitoyable. (Volt.)

INUTILEMENT. adv. Sans utilité, en vain, sans profit. Se fatiguer inutilement. Travailler inutilement. Je suis allé trois fois inutilement chez lui, sans pouvoir le rencontrer. J'ai fait inutilement bien des démarches. Vous me priez inutilement, ce que vous me demandez ne dépend pas de moi. Il est peu de douleurs plus sensibles que celle d'avoir commis un grand crime *inutilement*. (St-Réal.) L'administrateur, voyant qu'il combattait *inutilement* mon dessein, me paya mes gages, et me fit présent d'une cinquantaine de ducats pour reconnaître mes services. (Le Sage.)

— Syn. comp. INUTILEMENT. VAINEMENT. EN VAIN. On a travaillé *inutilement* lorsque l'ouvrage que l'on a fait ne sert à rien; *vainement*, lorsqu'on n'est pas récompensé de son travail, ou qu'il n'est pas agréé; et *en vain*, lorsqu'on n'est pas venu à bout de ce qu'on voulait faire.

INUTILISABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être utilisé, dont on ne peut tirer aucune utilité. Objet inutilisable. Homme inutilisable.

INUTILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Inutiliser. S'empl. adjectiv. Chose inutilisée.

INUTILISER. v. a. 1[re] conj. Rendre inutile. Ils font tous leurs efforts pour inutiliser cet homme qui leur déplaît.

INUTILITÉ. s. f. Manque d'utilité. Reconnaître l'inutilité d'une chose. Reconnaître l'inutilité de ses visites. Il a senti l'inutilité de ses raisonnements. L'*inutilité* fait regarder un homme comme un fainéant méprisable. (St-Evr.) Il ne suffit pas qu'un homme s'humilie par l'*inutilité* de la science, il faut qu'il confesse que ce qu'il en peut acquérir n'est presque rien. (Nic.) On ne doit point reprocher à Platon, ni à Socrate, l'*inutilité* de leurs dialogues. (Maucroix.)

— Défaut d'emploi ou d'occasion de servir. Il ne faut pas laisser cet homme dans l'inutilité. Les Espagnols s'abandonnent à l'amour dans l'*inutilité* de Madrid, où rien ne donne du mouvement que cette seule passion. (St-Evr.) Au lieu de goûter la liberté dans la retraite, il est à craindre que l'*inutilité* du repos ne jette dans l'ennui. (Id.) L'*inutilité* de la vie des femmes est la source de la coquetterie : elles ne savent que faire de leur temps. (Bell.)

— Chose inutile, superflue. Tout son discours était rempli d'inutilités. Il ne dit que des inutilités. Tout est également frivole en ce monde; mais il y a des *inutilités* qui passent pour solides, et ces *inutilités*-là ne sont pas à négliger. (Volt.)

Non, il n'est point d'être suprême,
Qui seul peuple l'immensité,
Et cet univers n'est lui-même
Qu'une grande *inutilité*. (BÉRANGER.)

INVACILLANT, ANTE. adj. (pr. *in-va-cil-lan*). Qui ne vacille point. La lumière invacillante de cette lampe est très-douce.

INVAGINATION. s. f. (pr. *in-va-gi-na-ci-on*; ét. lat., *in*, dans; *vagina*, étui, fourreau, enveloppe). Chirur. Introduction contre nature d'une portion d'intestin dans celle qui la précède ou la suit. L'intestin grêle est plus fréquemment affecté d'invagination.

INVAGINER (S'). v. pron. 1[re] conj. Méd. Se dit des intestins dont une partie s'introduit dans une autre partie. L'iléus est un étranglement interne, soit que par suite d'une irritation nerveuse et sans lésion de tissu l'intestin *s'invagine*, ou rentre partiellement en lui-même. (Encycl.) Enfin une partie de cet intestin peut *s'invaginer* dans le rectum. (Renauldin.)

INVAINCU, UE. adj. Qui n'a jamais été vaincu. Corneille le premier a fait usage de ce mot, il a dit dans le Cid :

Ton bras est *invaincu*, mais non pas invincible

Il l'a ensuite employé dans les Horaces :

Ce bonheur a suivi leur courage *invaincu*.

— Voltaire, dans ses Remarques sur Corneille, observe que *invaincu* n'a été employé que par ce poëte et engage les autres écrivains à s'en servir. Lui-même en a fait usage. Son conseil et son exemple ont été suivis.

Que mes braves guerriers, et vos Grecs *invaincus*,
Une seconde fois fassent trembler l'Euphrate. (VOLT.)

On la vit toujours ferme,
Opposer au vainqueur un courage *invaincu*. (SAURIN.)

De soldats citoyens cette intrépide élite,
Cette élite *invaincue* est pour jamais détruite.
(Marquis DE XIMENES.)

INVALABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas valable.

— Anc. cout. Qui ne peut être reçu en justice.

INVALÉTUDINAIRE. adj. des 2 g. Qui n'est pas valétudinaire.

INVALEUR. s. f. Défaut de prix, de valeur; non valeur.

INVALEUREUX, EUSE. adj. Qui manque de valeur. Cœur invaleureux.

INVALIDE. adj. des 2 g. Infirme, qui ne saurait travailler ni gagner sa vie. Il est invalide des deux jambes. On arrêta les mendiants, tant invalides que valides.

— Il se dit particulièrement des gens de guerre que l'âge ou les blessures ont rendus incapables de servir, et qui ont été reçus à l'hôtel des Invalides. Officier invalide. Soldat invalide.

— Fig. Qui n'a point les conditions requises par les lois pour produire son effet. Acte invalide. Donation, testament invalide. Ce qui rend le mariage invalide, c'est le défaut d'une condition essentielle.

— subst. Un invalide. Des invalides.

— Se dit particulièrement des soldats qui vivent dans l'hôtel des Invalides. Un invalide. On a mis les invalides sous les armes. L'uniforme des invalides est un habit ample, à pan rabattu, doublé de serge rouge, avec parement rond en drap écarlate et boutons blancs; la coiffure est le chapeau à trois cornes. Une fois entré à l'hôtel, l'invalide est libre d'en sortir s'il préfère sa pension.

— Au pl. Traitement que reçoivent les soldats invalides. Recevoir ses invalides. Payer les invalides.

— *Hôtel des Invalides*, ou absol., *les Invalides*. Hôtel fondé à Paris, par Louis XIV, en 1669, pour y recevoir les soldats vieux et infirmes. Si le soldat hors de service, à qui le gouvernement fait une pension, est sans famille, ou s'il est mutilé au point de ne pouvoir exister seul avec le modique traitement affecté à son grade, il peut se faire admettre à l'hôtel des Invalides en abandonnant une partie de son traitement. Certain nombre d'officiers trouvent aussi place à l'hôtel. Le traitement des officiers est meilleur, parce que la pension qu'ils abandonnent est plus forte. L'administration leur laisse, ainsi qu'aux soldats, une faible portion pour leurs besoins particuliers. Ils logent seuls et mangent en commun. Il y a de l'avancement à l'hôtel des Invalides, et chacun y est payé suivant son grade. Outre les officiers invalides, il y a un état-major à la tête duquel sont placés le gouverneur général commandant, le colonel-major et les aides-majors. Il y a un intendant militaire, des médecins, des chirurgiens et des pharmaciens. L'hôtel des Invalides est en outre une paroisse qui a son curé et ses prêtres habitués. Il y a une bibliothèque, des ateliers de tous les métiers, de beaux jardins et une belle esplanade. Il renferme 4,000 invalides. C'est dans l'église de cet hôtel que sont renfermées les cendres de Napoléon.

— Mar. *Invalides de la marine*. Établissement fondé par Louis XIV pour venir au secours des marins blessés et de leurs familles, et leur servir des pensions de retraite. Trois caisses distinctes constituent cet établissement : 1° La caisse des prises, alimentée par les corsaires et par les vaisseaux de l'État; 2° la caisse des gens de mer, qui recueille et conserve le pécule des familles des marins pendant l'absence et après la mort de leurs chefs; la 3[e] est une caisse mixte, participant des caisses de dépôt et de retenue.

INVALIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Invalider. S'empl. adjectiv. Donation invalidée. Acte invalidé.

INVALIDEMENT. adv. D'une manière invalide, nulle, sans force, sans effet. Un prêtre interdit consacre illicitement, mais non invalidement.

INVALIDER. v. a. 1[re] conj. Jurispr. Rendre nul, déclarer, rendre invalide. Le second testament a invalidé le premier. Son mariage a invalidé la donation qu'il avait faite. Ce défaut de formalité a invalidé l'acte. On ne peut invalider l'acte.

INVALIDITÉ. s. f. Jurispr. Manque, défaut

de validité. L'invalidité d'un contrat, d'un acte, d'un mariage. Démontrer l'invalidité d'une procédure. Soutenir l'invalidité d'un mariage.

INVARIABILITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est invariable. L'invariabilité des principes. L'invariabilité d'un mot. C'est par là que le peuple sait que nos sciences sont solides, réelles et presque divines. Or elles sont toutes fondées sur la supposition de l'*invariabilité* des astres. (Trév.)

INVARIABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas variable, qui ne change point. Le cours des astres est invariable. L'ordre invariable des saisons. Un homme invariable dans ses principes, dans ses opinions, dans ses résolutions. Il faut être invariable dans ses promesses. Prendre une détermination invariable. Règle invariable. Tous les végétaux ont sans doute, dans chaque genre, des caractères déterminés qui sont fixés d'une manière *invariable* par l'auteur de la nature. (B. de St-P.) Les lois de la nature doivent être permanentes, parce que ce sont les lois de l'homme et du genre humain dont les droits sont *invariables*. (Id.) L'ordre invariable qui se remarque dans la conduite du monde est l'ouvrage d'une intelligence infinie et toute-puissante. (Ab. de la C.) La foi est une et *invariable*. (Pasc.)

— Gramm. Se dit des mots dont la terminaison n'éprouve pas de changements. La préposition, l'adverbe, la conjonction, l'interjection, sont des mots invariables. Particule invariable. Participe invariable.

— Gramm. hébr. Se dit des voyelles que l'analogie de la langue ne permet pas de changer, ou qui renferment le caractère essentiel d'une forme. Voyelles invariables et voyelles variables.

INVARIABLEMENT. adv. D'une manière invariable. C'est un homme invariablement attaché à ses devoirs. S'attacher uniquement et *invariablement* à Dieu. (Pasc.)

INVARIATION. s. f. (pr. *in-v-ari a-ci-on*). Manque de variation. L'invariation de la température.

INVARIÉ, ÉE. adj. Qui n'est point varié. Cette nature invariée ne plaît pas aux yeux.

INVASIF, IVE. adj. Qui appartient à l'invasion. Qui ressemble à une invasion. Cette guerre a un caractère invasif.

INVASION. s. f. (du lat. *invasio*; fait de *invadere*; formé de *in*, dans, et *vadere*, aller.) Entrée subite d'une armée dans un pays auquel on n'a pas préalablement déclaré la guerre. L'invasion de la Chine par les Tartares. Grande, subite invasion. Ce pays est exposé aux invasions de tous les peuples qui l'environnent. Les Tartares firent une invasion dans la Pologne. Guerre d'invasion. Les invasions les plus célèbres dont on ait conservé la mémoire sont les invasions des Gaulois dans l'Empire romain, celle des barbares, l'invasion de la Terre sainte pendant les croisades, et enfin la grande invasion des peuples de l'Europe ligués contre la France lors de notre révolution. Si de telles mœurs avaient subsisté, l'Italie aurait été plus déserte que ne l'a été le Pérou après son *invasion*. (Volt.)

— Fig. Se dit de tout ce qui se répand, qui s'empare d'une chose. L'invasion des fausses doctrines. L'invasion du mauvais goût. A peine le voyageur a-t-il senti la douce *invasion* du sommeil, qu'un sombre rideau s'abaisse devant lui. (Kératry.)

— Médec. Début de la maladie, symptômes par lesquels elle se déclare. L'invasion de la maladie. L'invasion de la variole est accompagnée de nausées, de lassitudes.

— Entrée d'une maladie contagieuse dans un pays. L'invasion du choléra. L'invasion du typhus.

INVECTIF, IVE. adj. Qui sert à traîner.

INVECTIVE. s. f. (ét. lat., *in*, sur; *vehor*, je me porte). Discours amer et violent, expression injurieuse contre quelqu'un ou contre quelque chose. Furieuse invective. Invective longue, sanglante. Il se répandit en invectives, il vomit des invectives contre tous ceux qui étaient présents. Un plaidoyer plein d'invectives. C'est un homme qui s'emporte toujours en invectives. S'emporter à des invectives. Se jeter dans l'invective. Les invectives ne sont permises que contre le vice. Il ne faut pas passer une *invective* satirique pour une simple raillerie. (M^{lle} Scud.)

INVECTIVER. v. n. 1^{re} conj. (rad. *invective*). Dire des invectives. Invectiver contre quelqu'un, contre le vice. Pendant deux heures il invectiva contre ses amis. On doit empêcher les avocats d'invectiver contre les absents.

INVEINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui n'a pas de veines ou de nervures, comme les feuilles du clusie rose.

INVENDABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être vendu. Terre invendable. Les marchandises gâtées sont invendables.

INVENDU, UE. adj. Qui n'a pas été vendu. Des étoffes invendues. Il nous reste encore beaucoup de marchandises invendues. Ces livres sont le plus souvent restés *invendus* chez les libraires détenteurs, par la raison que l'industriel n'est pas liseur. (Rev. Séric.)

INVÉNÉRABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas vénérable. Invénérables prélats.

INVENGEABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être vengé.

INVENGÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été vengé. Au moins je ne mourrai pas invengé.

INVENTAIRE. s. f. (du lat. *inventarium*, même signif., fait de *invenire*, trouver, découvrir, parce qu'un inventaire se compose de tout ce qu'on trouve, de tout ce qu'on peut découvrir). Jurispr. Rôle, mémoire, état, catalogue dans lequel sont énumérés et décrits, article par article, les biens, meubles, titres, papiers d'une personne, d'une société, etc. Faire, dresser l'inventaire des biens, des meubles, des marchandises de quelqu'un. Faire l'inventaire d'une succession. Faire l'inventaire d'un magasin. Les notaires seuls ont le droit de faire les inventaires après décès. Les commerçants sont tenus de faire tous les ans l'inventaire de tout ce qu'ils possèdent, et de l'inscrire sur un registre spécial. Mettre, coucher dans l'inventaire, sur l'inventaire. Cette femme s'est remariée sans faire inventaire. Représenter un inventaire en justice. Remplir, clore un inventaire. Récolement d'un inventaire.

— Comm. Évaluation au prix courant de toutes les marchandises qui restent en magasin, de toutes les valeurs capitales, machines, matériaux, etc., que possède un commerçant ou un fabricant. L'inventaire se fait au moins une fois par an, afin de constater la perte ou le gain réel de l'année. Tout négociant est tenu de faire tous les ans l'*inventaire* de ses effets, et de le copier, année par année, sur un registre nommé registre des *inventaires*. (Chabr.-Cham.)

— Mar. État divisé par article, afférent à chaque maître ou autre comptable d'un bâtiment, de tous les objets qui composent l'arrimage, la mâture, le gréement, la voilure, l'artillerie, les embarcations, l'ameublement, les vivres et autres approvisionnements qui composent l'armement d'un bâtiment.

— Jurispr. Procès-verbal contenant l'énumération de tous les objets dont il importe de constater l'existence. Il y a un inventaire toutes les fois que des intérêts sont mis en commun, parce qu'il importe de constater les rapports de chacun des associés dans une communauté, afin de rendre plus facile la liquidation, et surtout lors de la dissolution de cette communauté.

— *Bénéfice d'inventaire*. Faculté accordée à un héritier de ne payer les dettes de la succession que jusqu'à concurrence de ce qui est porté dans l'inventaire. Héritier sous bénéfice d'inventaire. Accepter un héritage sous bénéfice d'inventaire. Renoncer au bénéfice d'inventaire.

— Fig.

> Un jour que le poète Valère,
> Païen peu superstitieux,
> Et qui ne croyait en ses dieux
> Qu'à *bénéfice d'inventaire* (Senecé.)

— Prat. *Récolement d'inventaire*. Acte de représentation des meubles que l'on compare avec l'inventaire.

— Anc. prat. *Inventaire de production*. L'état contenant l'énumération et la description des pièces produites dans un procès, et les conclusions de la partie qui les produisait. Faire l'inventaire des pièces. Fournir l'inventaire.

— Techn. Petite plaque sur laquelle les peintres en émail ou en porcelaine mettent des essais de leurs couleurs, rangés par ordre de tons et passés au feu. Cet inventaire sert à prévoir l'effet des couleurs après la cuisson.

— Par extens. Vente de meubles inventoriés par un officier ministériel. Il y a un inventaire dans cette maison, sur cette place publique. Acheter une chose à un inventaire. Vieux. On dit Encan.

INVENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Inventer. S'empl. adjectiv. La poudre à canon fut inventée par un moine. Une chose bien inventée, heureusement inventée. Avant que ces mots affreux de tien et de mien fussent *inventés*, avant qu'il y eût de cette espèce d'hommes cruels et brutaux qu'on appelle maîtres. (J.-J. Rouss.) En effet, l'intention du roi était de passer le fleuve sur un pont de ces petits bateaux *inventés* par Martinet. (Volt.) Sophocle touchait au temps où la tragédie fut *inventée*. (Id.) Quand Louis XI disparaît, l'Europe féodale tombe; Constantinople est pris; les lettres renaissent; l'imprimerie est *inventée*. (Chateaub.) Deux épithètes heureusement *inventées* pour insinuer les faits qu'on ignore, et laisser deviner ce qu'on sait. (B. Const.)

> Quand un cheval de bois par Minerve *inventé*,
> D'un rare et nouvel artifice,
> Dans son énorme flanc reçut le sage Ulysse
> (La Fontaine.)

INVENTER. v. a. 1^{re} conj. (du lat. *invenire*, formé de *in*, dans; *ventum*, supin de *venire*, venir; venir dans). Trouver quelque chose d'ingénieux par la force de son esprit, de son imagination. Inventer une science, un art, un procédé, un système, une machine, un moyen, un expédient. Inventer un instrument, une mode, un jeu. Un poète qui invente bien. Inventer une malice. Guttemberg a inventé l'imprimerie. Comme il était naturel que le temps fît *inventer* beaucoup de choses, il devait aussi en faire oublier d'autres. (Boss.) Pendant que les empereurs se consument dans les disputes de religion et *inventent* des hérésies, les Sarrasins pénètrent dans l'empire. (Id.) Il faut peut-être moins d'efforts d'esprit pour *inventer* que pour perfectionner les choses; la raison est que ce qui reste à découvrir est plus caché et moins exposé aux yeux. (Fonten.) Thésée attaque ces brigands, et les fait périr par les supplices qu'ils avaient *inventés*. (J.-J. Barth.) Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'*inventer*. (Volt.) Et lorsqu'il fut question de boire, sa visière l'embarrassa tellement, que jamais il n'en serait venu à bout, si l'aubergiste n'avait *inventé* de percer un long roseau par lequel on fit arriver le vin. (Flor.)

> N'importe, il me faut obéir
> *Inventez* des raisons qui puissent l'éblouir (Rac.)

> Le secret est d'abord de plaire et de toucher,
> *Inventez* des ressorts qui puissent m'attacher (Boil.)

— *Inventer de*. C'est un instrument aigu placé sur le haut de nos monuments, et qui ne ressemble pas mal à ces flèches de paratonnerres que vous avez *inventées*. (J. Janin.)

— Supposer, controuver. Il a inventé cela, c'est un menteur. Inventer une fausseté, un fait. Inventer une histoire, un conte.

— Prov. et fig. *Il n'a pas inventé la poudre*. Se dit d'un homme sans esprit.

— Absol. La faculté d'*inventer* étant un des attributs de l'homme de génie, on doit reconnaître qu'il existe le plus grand rapport entre les mots génie et invention, considérés comme facultés de l'intelligence. (Brichet.) La faculté d'*inventer* me paraît devoir être d'une aussi grande utilité dans les sciences exactes et positives. (Id.)

— S'INVENTER. v. pron. Être inventé. Tout ce qui peut s'inventer de plus ingénieux.

INVENTEUR, TRICE. s. (rad. *inventer*). Celui, celle qui a inventé. L'inventeur de la musique. L'inventeur de l'imprimerie. C'est lui qui est l'inventeur de cette mode. L'inventeur a pris un brevet. Inventeur d'un conte, d'un fait, d'une calomnie, d'une fable, d'une ruse. Inventeur de nouveaux mots. Les poètes ont regardé Cérès comme l'inventrice du labourage. Il nous est aisé de surpasser le premier *inventeur* d'un art, en ajoutant les vues qu'il nous fournit à celles que nous avons de notre propre fonds. (Font.)

> J'admirais si Mathan, dépouillant l'artifice,
> Avait pu de son cœur surmonter l'injustice,
> Et si de tant de maux le funeste *inventeur*
> De quelque ombre de bien pouvait être l'auteur.
> (Racine.)

— adj. Les ouvriers inventeurs de cette machine ont été récompensés.

— Myth. Surnom de Jupiter. Hercule lui éleva un autel sous ce nom, après avoir retrouvé ses bœufs volés par Cacus.

INVENTIF, IVE. adj. Qui a la faculté d'inventer, qui est apte à inventer. Homme inventif. Esprit inventif. Il a une imagination inventive. De cette manière, le raisonneur le plus exact, s'il n'est *inventif*, doit rester court. (J.-J. Rouss.) La France n'est à la tête de l'Europe et du monde que parce qu'elle est la plus savante, la plus habile, la plus *inventive* dans la gastronomie. (Roux.) Soyez amant, vous serez *inventif*. (La Font.)

INVENTION. s. f. (pr. *in-van-ci-on*; du lat. *inventio*, même signif.). Faculté d'inventer, disposition de l'esprit à inventer. Ce peintre a beaucoup d'invention. Ce poète n'a pas d'invention. C'est un homme rempli d'invention. Ce qui nous paraît difficile, ou même impossible, ne l'est peut-être qu'à cause de notre peu d'adresse et de notre peu d'*invention*. (Le ch. de M.) Il n'y a point d'art pour l'*invention*; elle ne dépend point de nous, c'est un présent du ciel, et comme une pension qu'on ne touche pas quand on veut. (Id.) Ils joignent à la valeur l'esprit et l'*invention*. (Boss.) L'*invention* consiste à combiner d'une manière neuve les idées que nous recevons par les sens; il y en a de deux espèces, le talent et le génie. (Cond.)

— L'action d'inventer. L'invention de l'imprimerie, de la musique, de la boussole, du baromètre. Cet homme est fertile en inventions. Cela est de votre invention. Une heureuse invention. La nécessité est la mère de l'invention. Il y a des gens dont la basse jalousie rejette la vérité, seulement parce qu'elle n'est pas de leur *invention*. (Bal.)

> Ainsi de cet amas de nobles fictions
> Le poète s'égaie en mille *inventions*. (Boileau.)

— La chose inventée. Invention heureuse, ingénieuse. Invention funeste, terrible. Invention utile, nécessaire. L'invention de la poudre à canon est une invention diabolique. L'histoire des sciences et des arts nous prouve que les découvertes comme les *inventions* sont souvent le résultat d'un concours fortuit de circonstances. (Brichet.) La grossièreté des premières *inventions* est quelquefois bien éloignée de la perfection. (Font.)

— Moyens ingénieux, procédés ingénieux. Il me faut tous les jours trouver mille *inventions* pour jouir de quelques instants de liberté. (Abl.)

— Peint. Partie de la composition qui consiste dans le choix des objets et des moyens que le peintre emploie pour représenter son sujet et exprimer sa pensée. Un tableau est riche d'invention, lorsque ces objets sont bien choisis, et ces moyens ingénieux et abondants. Dans la peinture, l'*invention* est le choix des objets qui doivent entrer dans la composition du sujet que le peintre veut traiter. (Depiles.)

— Littér. Action d'imaginer des sujets convenables, d'y découvrir, d'y saisir, d'y développer ce que n'y voit pas le commun des hommes; de choisir entre les pensées qui se présentent celles qui conviennent le mieux au sujet que l'on traite, à retrancher celles qui sont fausses ou frivoles, ou triviales, à considérer le temps, le lieu où l'on parle, ce qu'on se doit à soi-même et à ceux qui nous écoutent. Cicéron avait écrit quatre livres sur l'invention, il nous en reste deux. On doit rechercher dans l'*invention* quelles sont les passions qu'il importe d'émouvoir pour assurer le succès de la cause qu'on défend. (Géruzez.)

— Hist. ecclés. Une des quatre fêtes que les religieuses de l'Annonciade célèbrent en l'honneur de Marie. ‖ Découverte de certaines reliques; et, par extension, Fête que l'Église célèbre en l'honneur de cette découverte. Invention de la sainte Croix. L'invention des corps de saint Gervais et saint Protais.

— *Brevets d'invention*. Titres que l'administration délivre aux auteurs de découvertes industrielles, et qui sont destinés à leur garantir temporairement le monopole de leurs inventions. Obtenir un brevet d'invention. Prendre un brevet d'invention. Par brevet d'invention.

— Prov. *La nécessité est la mère de l'invention*. Le besoin qu'on a d'une chose suggère les moyens de se la procurer.

— *Vivre d'invention*. loc. prov. Vivre d'artifices, d'escroqueries; être aux expédients.

— Iconol. On donne à l'Invention des ailes aux tempes, une vapeur qui s'exhale de sa tête, et des voiles de diverses couleurs. Elle considère attentivement un simulacre de la nature, modèle qu'elle ne doit jamais perdre de vue.

INVENTIONNER. v. a. 1^{re} conj. (rad. *invention*). Ce mot est proposé par Mercier, non pour inventer, qui se dit en bonne part; mais on dirait *inventionner* une historiette fausse ou douteuse. A quoi servirait-il? n'avons-nous pas *imaginer*, *forger*, *controuver*, qui s'emploient dans ce sens?

INVENTORIÉ, ÉE. part. pass. du v. Inventorier. S'empl. adjectiv. Pièce inventoriée. Maison inventoriée.

— *Papier inventorié*. Papier sur le dos duquel l'officier a mis un numéro d'ordre avec son paraphe, pour montrer qu'il a été compris dans un inventaire, et dans quel ordre.

INVENTORIER. s. m. (rad. *inventaire*). Mettre dans un inventaire. Inventorier une succession. Inventorier un mobilier. On a inventorié la bibliothèque. Inventorier les pièces d'un procès.

INVÉRITÉ. s. f. Mot proposé par Mercier. On fait un mensonge, dit-il, quand on donne pour vraie une chose que l'on sait être fausse; ce n'est qu'une invérité, quand on dit une chose fausse que l'on croit être vraie.

INVERNESS. Géogr. Le plus vaste des comtés d'Écosse, comprenant une partie des îles Hébrides: superficie, 8,880 kilom. carrés; 91,000 hab.

— Ville d'Écosse, ch.-l. du comté du même nom, sur la Ness. Port sûr et commode; industrie, commerce; 14,300 hab. Inverness était autrefois, dit-on, la capitale des rois pictes.

INVERNISSÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas reçu de vernis. On a emporté invernissé le tableau qu'il vient de finir.

INVERROUILLÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas garni de verrous. Une porte inverrouillée.

INVERSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être versé; qui ne peut verser. Vase inversable. On a fait plusieurs mémoires sur la construction des voitures *inversables*. (Acad.) La congélation avait rendu toute liqueur *inversable*. (***)

INVERSE. adj. des 2 g. (du lat. *inversus*, part. pass. du v. *invertere*, retourner, renverser en sens contraire). Opposé, renversé par rapport à l'ordre, au sens, à la direction actuelle ou naturelle des choses. J'ai changé l'arrangement de tous ces objets, et je les ai disposés dans un ordre inverse, dans l'ordre inverse. On l'a placé dans le sens inverse, en sens inverse. L'eau réfléchit les objets en sens inverse. Vous avez pris la direction inverse.

— Bot. Se dit des anthères, quand la suture des valves est tournée vers la circonférence de la fleur; de l'embryon, quand l'ombilic interne ne correspondant point avec l'externe, la radicule, qui se porte toujours vers ce dernier, est latérale ou dirigée en haut. ‖ De la radicule, lorsqu'elle est tournée du côté diamétralement opposé au hile. ‖ Du stigmate, lorsqu'il y en a plusieurs dans une fleur, et que chacun d'eux regarde le centre de la fleur.

— Particulièrement, en grammaire, se dit d'une proposition dont les termes sont en ordre inverse, par rapport à ceux d'une autre proposition, etc. Dans la proposition inverse, l'attribut est mis à la place du sujet, et *vice versa*. Pour qu'une proposition soit inverse, il faut qu'elle soit aussi exactement vraie que la proposition elle-même.

— Mathém. Se dit d'un Problème, d'un théorème, dont les termes sont dans un ordre inverse, par rapport à ceux d'un autre verbe; trois est à six comme six est à douze, et la proposition inverse de six est à trois comme douze est à six.

— Philol. Se dit d'une des sortes de caractères de l'écriture chinoise. Les caractères inverses, écrits à rebours ou renversés, ont une signification correspondante à la signification primitive, mais en quelque sorte opposée à celle-ci. Ainsi, le caractère qui signifie *gauche* devient le signe de droite, lorsqu'il est figuré en sens contraire, et on le nomme alors, *caractère inverse*.

— Phys. Se dit pour exprimer L'état actuel, ou la loi des variations d'une chose qui augmente ou qui diminue, à mesure qu'une autre,

dont elle dépendait, qui lui est comparée, diminue ou augmente. L'intensité de la lumière est en raison inverse des carrés de la distance au corps lumineux. La force d'attraction est en raison inverse du carré de la distance. Les pétales sont de véritables réverbères en harmonie avec le soleil, et dont la durée est en raison *inverse* de leur action sur leurs parties sexuelles. (B. de St-P.)

— subst. *Faire l'inverse.* Reprendre une opération, une action accomplie, mais dans l'ordre, dans le sens opposé. Vous faites l'inverse de ce que vous avez fait.

— Fam. Faire le contraire de ce qu'on devait faire, de ce qui était prescrit. Il fait toujours l'inverse de ce qu'on lui commande. Vous pensiez qu'il commencerait par ici, c'est le contraire, il a fait l'inverse.

INVERSÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été versé, qui n'a point versé.

INVERSEMENT. adv. D'une manière inverse, dans une situation inverse.

INVERSIBLE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des feuilles qui sont susceptibles de s'appliquer face à face, l'une contre l'autre, par leur partie supérieure, en les dirigeant vers le sommet de la tige.

INVERSION. s. f. (du lat. *inversio*, même signif.) Dans le sens le plus général, Renversement, dérangement d'ordre.

— Gramm. Sorte de construction des mots que les grammairiens appellent aussi Construction libre, transpositive ou inverse, par comparaison avec la construction analytique ou naturelle, et qui consiste à ne pas exprimer les mots dans l'ordre direct ou naturel. Plusieurs grammairiens du siècle dernier soutinrent avec quelque raison que l'inversion n'est pas un ordre contraire à l'ordre naturel, mais seulement un ordre différent de l'ordre direct. Quelques-uns allèrent plus loin et nièrent l'inversion grammaticale, réservant le terme d'*inversion* pour marquer le dérangement dans les pensées par rapport à la réalité des choses. C'était pousser trop loin les choses : il est vrai que l'esprit comme l'œil voit tout un ensemble de phénomènes ; mais il a besoin d'une série de mots pour exprimer cet ensemble, et ces mots ne peuvent se ranger au hasard. Si, par l'analyse, on le décompose, les idées partielles se présentent dans un certain ordre, et cet ordre suivi par les mots donne la construction analytique. Dans cette construction le sujet se présente toujours le premier, ensuite le verbe, puis l'attribut. Souvent la passion ou des considérations d'élégance et d'harmonie viennent jeter le désordre dans cet arrangement direct. On dit alors qu'il y a *inversion* ou *construction libre*. Cette disposition est surtout fréquente dans les langues où les relations analytiques des mots sont parfaitement indiquées par les inflexions nombreuses des déclinaisons ou des conjugaisons, telles que la langue grecque et latine, où l'on ne rencontre presque jamais l'ordre direct. Dans les langues modernes, dans la nôtre en particulier, où les rapports des mots sont marqués par leur place, les inversions sont plus rares. Cependant elles se rencontrent assez souvent en français, surtout à l'égard des phrases incidentes, qu'on ne met pas toujours à leur place naturelle, mais qu'on intercale en anticipant, pour plus d'harmonie ou de mouvement dans la période. L'inversion est une des beautés de la poésie ; elle donne dans tous les styles un moyen puissant de varier les tours, de donner de la force à la phrase et de faire éviter les équivoques. Inversion élégante, heureuse, poétique. Inversion bizarre, forcée, trop hardie. Il y a peu d'inversions en français, si ce n'est dans la poésie. Faire des inversions. Il y a trop d'inversions dans ce discours. La sévérité de notre langue contre presque toutes les *inversions* augmente encore la difficulté des vers français. (Fén.) Il faudrait choisir du proche en proche les *inversions* les plus douces, et les plus voisines de celles que notre langue permet déjà. (Id.)

> Notre langue, un peu sèche et sans *inversions*,
> Peut-elle subjuguer les autres nations? VOLTAIRE.
>
> De grands mots entassés l'appareil fastueux,
> Et de l'*inversion* l'embarras tortueux. FR. DE NEUF.

— L'*inversion*, qui transpose l'ordre grammatical de la construction, s'appelle aussi *hyperbate*. V. ce mot. En voici un bel exemple : Tout à coup au jour vif et brillant de la zone torride, succède une nuit universelle et profonde ; à la parure d'un printemps éternel, la nudité des plus tristes hivers. (Rayn.) L'inversion n'a pas lieu seulement dans les mots, mais encore dans les pensées.

— Mus. Imitation qui consiste à reproduire un trait quelconque de mélodie, en prenant les notes dans un ordre renversé. L'inversion peut être simple, stricte, rétrograde ou contraire.

— Mar. Renversement d'un ordre de bataille ou de marche, soit sur une seule ligne ou sur plusieurs colonnes, dans lequel chaque vaisseau se trouve avoir devant lui le vaisseau qu'il avait derrière, et une ligne en colonne a pour chef de file celui qu'elle avait pour serre-file avant l'évolution.

— Dans la théorie militaire, Formation en bataille par les principes contraires aux principes généraux.

INVERSO-BINO-ANNULAIRE. adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une variété en prisme hexaèdre régulier, dont la base est entourée d'un rang de facettes disposées en anneau, qui résulte d'un décroissement par deux rangées en hauteur sur les bords de la même base, ce qui donne l'inverse du cas où le décroissement a lieu par deux rangées en largeur.

INVERSO-ÉMARGINÉ, ÉE. adj. Minér. Se dit d'une variété de chaux carbonatée qui présente la forme de l'inverse, émarginée aux bords par des faces primitives, et aux bords inférieurs par celles d'un prisme hexaèdre.

INVERTÉBRÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *in*, négatif, et *vertebra*, vertèbre). Zool. Qui n'a point de vertèbres ou de squelette intérieur. On divise communément aujourd'hui les animaux invertébrés en trois séries ou types, les mollusques, les articulés et les radiaires. ‖ On dit aussi substantiv. Un invertébré, les invertébrés.

INVERTI, IE. adj. Qui est renversé symétriquement. Entre ces caps longs et nus s'entremêlent de gros promontoires revêtus de bois qui se répètent *invertis* dans le cristal au-dessous. (Chateaub.)

INVERTUEUX, EUSE. adj. Qui manque de vertu.

INVESTI, IE. part. pass. du v. Investir. S'empl. adjectiv. dans tous les sens du verbe. Les évêques investis par les princes. Elle fut investie de la souveraine puissance. Une maison investie. Les druides étaient encore *investis* du pouvoir judiciaire. (Anquetil.) La ville se trouve *investie* des deux côtés de la rivière : nul secours n'y peut plus entrer. (Volt.) Déjà Tournay, cette ancienne capitale de la domination française, était *investi*. (Id.) Autour de leurs cités nuit et jour *investies*. (Delille.)

INVESTIGATEUR, TRICE. s. (du lat. *investigator* ; fait de *investigare*, suivre à la piste pour découvrir). Celui, celle qui fait des recherches suivies sur quelque objet. Investigateur des secrets de la nature. La ville est si ancienne, que les *investigateurs* de l'antiquité, n'en pouvant découvrir l'origine ni le temps de sa fondation, ne manquent pas de l'attribuer à Noé. (L'abbé de Vayrac.)

— Alchim. Celui qui cherche la pierre philosophale.

— adj. Génie investigateur. Regards investigateurs. Curiosité investigatrice.

INVESTIGATION. s. f. (pr. *in-vesti-ga-ci-on*, fait de *in*, sur ; *vestigium*, vestige, trace). Recherche suivie sur quelque objet. L'investigation de la vérité. Investigation constante, assidue. Sa longue investigation n'a rien produit. De savantes investigations. Il poursuit toujours son investigation, ses investigations. Que de dangers, que de fausses routes dans l'*investigation* des sciences. (J.-J. Rouss.)

— Gramm. *Investigation d'un thème.* Recherche analytique du premier radical d'un verbe. Pour expliquer les auteurs grecs, il faut savoir l'investigation du thème. ‖ Cette expression est tirée de la grammaire grecque de Clénard, qui a intitulé *investigatio thematis*, la partie où il enseigne la manière de connaître d'où vient quelque personne ou temps que ce soit d'un verbe, et de le réduire à sa diction primitive, ou de trouver le présent de l'indicatif. ‖ *Investigation de la racine.* Dans les langues orientales, Recherche que l'on fait sur chaque mot d'un passage donné pour remonter à leur origine étymologique. L'investigation de la racine est le moyen le plus sûr de pénétrer le sens véritable des mots. L'investigation de la racine s'appliquerait utilement à l'étude de toutes les langues.

INVESTIR. v. a. 3e conj. (du lat. *investire*, fait de *in*, sur, et *vestis*, vêtement ; revêtir, couvrir). Donner ou ratifier avec certaines formalités, avec quelques cérémonies. Le titre d'un fief, d'une dignité ecclésiastique et la faculté de le posséder. Les princes investissaient leurs évêques en leur donnant la crosse et l'anneau. L'héritier ou l'acquéreur du vassal devait aussi se faire *investir* par le seigneur. (Encycl.) L'ancien usage, en Allemagne, était d'*investir* d'un fief par l'anneau ou par le bâton, et quelquefois par les deux ensemble. (Id.)

— Par extens. Revêtir, mettre en possession d'un pouvoir, d'une autorité quelconque. Investir de la souveraine puissance. Investir quelqu'un de toute l'autorité nécessaire pour faire exécuter quelques mesures.

— T. milit. Cerner, entourer une citadelle, une place, avec des troupes. Environner de gardes une maison, de manière à en empêcher l'entrée et la sortie. Investir une place avec un corps d'armée. Investir l'ennemi dans son camp. On investit la maison dans laquelle il s'était réfugié. Avoir à main armée *investi* le palais. (Th. Corn.)

— Par extens. Environner une personne, empêcher que d'autres ne l'approchent. Ce malade n'a pu faire de testament ; ses parents et ses héritiers l'ont *investi* tout le temps de sa maladie. (Trév.)

— v. n. Mar. Se dit quelquefois, sur les côtes de la Méditerranée, pour aborder. La galère parvint à investir à Naples.

— S'INVESTIR. v. pron. Être investi. Les prélats s'investissaient de telle façon.

INVESTISSANT. part. prés. invar. du v. Investir. Qui investit. Des troupes investissant l'ennemi.

INVESTISSEMENT. s. m. (rad. *investir*). Action d'investir une maison, une place, de l'entourer de troupes. L'investissement fut fait promptement et à propos. On fait l'investissement d'une place pour l'assiéger dans les formes.

INVESTITURE. s. f. (rad. *investir*). Action par laquelle on investit quelqu'un d'un fief, d'une dignité ecclésiastique. Lettre d'investiture. Donner l'investiture d'un fief, d'un évêché. Droit d'investiture. Les rois de France avaient le droit de conférer les grands bénéfices, qu'on appelait droit d'investiture. Les signes indicatifs d'*investiture* furent primitivement déterminés par les lois et par les coutumes ; en sorte que les mêmes cérémonies, les mêmes formules, se retrouvaient presque partout. (Encycl.) Les signes de l'*investiture* étaient le plus ordinairement un glaive, un anneau, une bannière, les cordes des cloches, en un mot, tout ce qui avait quelque rapport aux choses ou aux dignités cédées. (Id.)

— Hist. *Querelle des investitures.* Guerre célèbre qui s'éleva au XIe siècle entre les papes et divers souverains de l'Europe, et notamment de l'Allemagne, au sujet de l'investiture des bénéfices ecclésiastiques, qui, jusqu'en 1073, avaient été conférés par les empereurs seuls. Grégoire VII s'éleva avec force contre l'investiture donnée par des laïques, et réclama pour les papes seuls le droit qu'avaient jusque-là exercé les empereurs. Telle fut l'origine de la querelle, qui ne se termina qu'en 1122, sous le pape Caliste II, par un compromis connu sous le nom de concordat de Worms. Le pape reconnut à l'empereur, Henri V, le droit de donner l'investiture temporelle, celle des biens séculiers, se réservant l'investiture spirituelle, c'est-à-dire le droit de conférer les titres ecclésiastiques.

INVÉTÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Invétérer. S'empl. adjectiv. Maladie invétérée. Haine invétérée. Ce mal est trop invétéré pour pouvoir se guérir en peu de temps. La dame Lorença a au dos un cancer *invétéré* que je vais panser tous les soirs. (Le Sage.) Il a toujours été plus aisé dans tous les pays d'abolir des coutumes *invétérées* que de les restreindre. (Volt.)

INVÉTÉRER (S'). v. pron. 1re conj. (du lat. *inveterare*, même signif. ; rad. *vetus*, vieux). L'é se change en è devant une syllabe muette. J'*invétère*, *tu invétères*, *il invétère*, etc. Devenir ancien, difficile à guérir. Le mal s'est invétéré, il sera difficile de le guérir. Cette maladie s'est fort invétérée.

— Fig. en parlant des choses morales. Les péchés qui s'invétèrent dans une âme font un grand obstacle à la grâce. Il est dangereux d'attaquer les erreurs qui se sont invétérées dans l'esprit du peuple.

— Avec ellipse du pronom. Un mal qu'on a laissé invétérer est difficile à guérir. On a laissé invétérer cette maladie. Il ne faut pas laisser invétérer les maladies.

INVÉTISON. s. m. Anc. jurispr. Terrain libre qui se trouve dans le pourtour d'une maison ou d'un enclos.

INVÊTU, UE. adj. Qui n'est pas vêtu, qui n'est pas convenablement vêtu, qui est presque nu.

INVEXÉ, ÉE. adj. Qui n'a point éprouvé de vexations.

INVIABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut parcourir, où l'on ne peut marcher.

INVICIÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas vicié.

INVICTORIEUX, EUSE. adj. Qui n'est pas victorieux. Qui n'a point obtenu la victoire.

INVIGILANCE. s. f. Manque, défaut de vigilance. Vos amis mêmes s'amusent à accuser votre *invigilance*, plus qu'à vous plaindre. (Montaigne.)

INVIGILANT, ANTE. adj. Qui n'est pas vigilant, qui manque de vigilance. C'est un homme tout à fait invigilant.

INVINATION. s. f. (pr. *in-vi-na-ci-on*). Théol. Union de la substance divine de Jésus-Christ au vin consacré.

INVINCIBILITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est invincible. Cet homme compte trop sur son invincibilité.

INVINCIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *invincibilis*, formé de *in*, négatif, et *vincere*, vaincre) Qu'on ne saurait vaincre. Ce prince est invincible. Une invincible armée. Monarque invincible. Troupes invincibles. Vous êtes bien cruels, vous autres hôtes, vous nous traitez comme si nous étions *invincibles*, et vous seriez bien fâchés que nous le fussions. (Montesq.) Cet *invincible* héros n'a rien trouvé d'impossible à sa valeur. (St-Evrem.) Charles XII avait le titre d'*invincible*. (Volt.) Le mortel fanatique est le seul *invincible*. (Lemercier.) Mépriser les bourreaux, c'est se rendre *invincible*. (Id.)

> Vos *invincibles* mains
> Ont de monstres sans nombre affranchi les humains
> RACINE.

— Fig. Qu'on ne peut surmonter. Obstacle invincible. Opinion invincible. Ignorance invincible. Argument invincible. Raison invincible. La différence des langues n'est pas une difficulté invincible. Le roi appréhendait la roideur *invincible* de sa fille. (De Larrey.) Il est donc dans la beauté et dans la vertu un charme *invincible* qui fait tomber les portes de fer et qui amollit les cœurs de bronze. (Volt.) Pendant que la Rochelle se prépare ainsi à une résistance *invincible*. (Id.) J'ai vu la révolution française poursuivre son *invincible* cours. (Thiers.) Rien ne pouvait dompter l'*invincible* poison. (Del.)

— *Invincible à.* Peuple *invincible* au fer et aux armes. (Rollin.) L'expérience, les faits, la réalité, ce qu'il y a d'*invincible* à l'homme, les mathématiques. (Ed. Quinet.) Cette imprudence a mis un obstacle *invincible* à votre fortune. (St-Evrem.)

> Bajazet, à vos soins plus sensible,
> Madame, à tant d'attraits n'était pas *invincible*. (RAC.)

— Myth. lat. Surnom de Jupiter. La fête de Jupiter invincible se célébrait aux ides de juin.

— *Ignorance invincible.* L'ignorance des choses dont il est impossible qu'une personne ait eu connaissance. Les Indiens ont été longtemps dans une ignorance *invincible* de nos mystères. (***).

— Hist. *L'Invincible.* Se dit substantiv. de la flotte que Philippe II, roi d'Espagne, arma contre la reine Élisabeth en 1588. L'Invincible fut détruite partie par la tempête et partie par les Anglais et les Hollandais.

INVINCIBLEMENT. adv. D'une manière invincible. Cela prouve invinciblement ce que j'ai avancé. Je sens *invinciblement* que mes premières idées et mes sensations me sont venues par les sens. (Volt.)

IN-VINGT-QUATRE. adj. des 2 g. Impr. et libr. Se dit du format d'un livre à feuilles pliées en vingt-quatre feuillets, et donnant quarante-huit pages chacune, et de ce livre même. Format in-vingt-quatre. Un volume invingt-quatre. ‖ Subst. Un in-vingt-quatre. ‖ Pl. des *volumes in-vingt-quatre*. Des *in-vingt-quatre*.

INVIOLABILITÉ. s. f. (du lat. *inviolabilis*, qu'on ne peut, qu'on ne doit pas violer). Qualité de ce qui est inviolable, de ce qu'on ne doit pas violer. L'inviolabilité d'un serment. L'inviolabilité de l'amitié. L'inviolabilité des lois divines et humaines. L'inviolabilité du droit des gens.

— Particulièrement, Qualité qui place au-dessus de toute atteinte, de toute violation, et soustrait à toutes les poursuites la personne qui en est investie. L'inviolabilité de la personne d'un prince. L'inviolabilité des ambassadeurs. Le corollaire indispensable de l'*inviolabilité* royale, c'est la responsabilité des ministres. (B. Const.) On aurait beau décréter l'*inviolabilité* de ce qui nuirait, la force des choses est plus forte que les lois écrites (Id.) Il y a telles circonstances où l'*inviolabilité* royale ne peut être respectée. (Vattel.) L'*inviolabilité* du roi peut seule assurer l'existence de la royauté. (De Ferrières.) Les peuples ne sont plus les disciples muets du pouvoir spirituel ; ce pouvoir a passé en eux ; inviolable, il leur a communiqué son *inviolabilité*. (Ed. Quinet.)

— S'étend aux lieux qui sont habités par une personne inviolable, ou que les lois, la religion, l'opinion publique, mettent à l'abri des violences. La force armée ne peut jamais pénétrer dans un lieu défendu par l'inviolabilité, et l'on n'en peut arracher ceux qui ont trouvé là un refuge. Chez les anciens, l'inviolabilité ne s'étendait pas seulement aux temples des dieux, mais aussi à des districts entiers placés sous la protection d'une divinité. Aujourd'hui, les sanctuaires n'assurent plus l'inviolabilité aux criminels.

— Polit. *Inviolabilité de la couronne.* Prérogative attachée à la personne du roi dans une monarchie représentative, de ne pouvoir être recherchée pour les actes de son gouvernement. Ce principe est basé sur la fiction salutaire que le roi ne peut mal faire ; que la prérogative de la couronne ne s'étend pas jusqu'à causer un tort, commettre une injustice, et que, créée pour le bien public, elle ne peut être exercée à son préjudice. L'Assemblée constituante avait proclamé dans sa constitution le principe de l'*inviolabilité* de la couronne, ce qui n'empêcha pas la Convention, après la déchéance de Louis XVI et la proclamation de la République, de juger et de condamner à mort cet infortuné monarque. (Corm.) La Charte de 1814 avait aussi consacré le principe de l'*inviolabilité* de la couronne, et néanmoins la déchéance de Charles X et de sa maison eut lieu en 1830. (Id.)

INVIOLABLE. adj. des 2 g. (du lat. *inviolabilis*, même signif.) Qu'on ne peut, qu'on ne doit pas violer, enfreindre. Le droit des gens est un droit inviolable. Il lui jura une fidélité inviolable. Les droits de l'amitié sont inviolables. Asile inviolable. C'est une coutume inviolable parmi nous. C'est une loi inviolable parmi ces peuples. La parole de cet homme est inviolable. La liberté de la conscience est un privilége *inviolable*. (Ray.)

— Qui est placé hors de toute atteinte, de toute violation, et soustrait à toutes les poursuites. Personne inviolable. Le roi est inviolable. Les ambassadeurs sont inviolables. Chez les Romains, les tribuns du peuple étaient inviolables. L'Italie a donc été étouffée par ces personnes *inviolables* que l'on appelle des nations. (Ed. Quinet.) Ah ! quel sentiment coupable eût pénétré jusqu'à elle à travers cette *inviolable* escorte. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi des lieux que la loi, la religion ou l'opinion publique mettent à l'abri des violences. Le palais du roi est inviolable. Les temples des dieux étaient inviolables chez les anciens. La demeure des ambassadeurs et autres agents diplomatiques est inviolable. L'asile sacré de l'hospitalité doit être inviolable. C'est l'asile *inviolable* de la confiance, de l'amitié, de la liberté. (J.-J. Rouss.) L'asile de l'église doit être *inviolable*. (Boss.) Dans les pays libres, la maison même des simples particuliers est déclarée *inviolable* par la loi, au moins dans ce sens qu'il n'est pas permis à l'autorité publique d'y pénétrer pendant la nuit, et que, même le jour, elle ne peut le faire qu'en observant certaines formalités. (Vattel.)

INVIOLABLEMENT. adv. D'une manière inviolable. Ce qu'il promet, il le tient inviola-

blement. Les princes doivent être jaloux de garder leur parole inviolablement. Je suis *inviolablement* votre serviteur. (God.)

INVIOLÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été violé. Vous pouvez adresser des lettres à M. de Lavergne, banquier, cela est inviolable et *inviolé*. (Volt.)

INVIOLENTÉ, ÉE. adj. A qui on n'a fait aucune violence. Qui n'a pas éprouvé de violence.

INVISIBILITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est invisible. L'invisibilité de Dieu. L'invisibilité des atomes. L'invisibilité des fluides. La cryptogamie est fondée sur l'absence ou du moins sur l'*invisibilité* des étamines. (Mérat.)

INVISIBILIUM (PAR). (pr. *in-vi-zi-bi-li-omm*). D'une manière invisible. Locution latine qu'on a employée familièrement en parlant d'une chose perdue ou volée. Cette bourse a passé par invisibilium.

INVISIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *invisibilis*, dérivé de *in*, négatif; et *videre*, voir). Qu'on ne peut voir, qui échappe à la vue par sa nature, sa petitesse, sa position, ou même à cause de la distance. L'âme, les anges, les esprits sont invisibles. Dieu, invisible, est le créateur des choses visibles et invisibles. Des atomes invisibles. Une comète invisible à l'œil nu. Ces étoiles sont si loin qu'elles sont presque invisibles à nos yeux, qu'elles sont presque invisibles. Cette partie de la lune reste toujours invisible pour nous. Il y a quelque irrévérence à donner des figures visibles à ceux qui sont immortels et *invisibles*. (Abl.) L'univers fut à leurs yeux une superbe décoration, dont les ressorts se mouvaient au gré d'un nombre infini d'agents *invisibles*. (Barth.) Thalès croyait que l'univers était rempli d'êtres *invisibles* qui voltigeaient sans cesse de côté et d'autre. (Fén.)

— Fig. Qui ne se laisse point voir, qui se cache, qu'on ne saurait trouver. Pour mieux imprimer le respect, la crainte à ses sujets, il affectait de se rendre invisible. Je sollicitai vainement une audience, le ministre était invisible pour moi. Jamais on ne le trouve chez lui, il est invisible. Il y a certains importants qui mettent une partie de leur mérite et de leur grandeur à être *invisibles*. (Bouh.) Il n'approuvait point ces magistrats qui se rendent *invisibles*, et se font de leurs cabinets comme un rempart à leur oisiveté ou à leurs plaisirs. (Fléch.) Je comparais ce roi *invisible* avec Sésostris si doux. (Fén.) Il n'affectait point de se rendre *invisible* aux étrangers et à ses sujets pour devenir plus respectable. (Volt.)

— Caché, qu'on ne peut découvrir. Dieu entraîne nos volontés par des chaînes *invisibles*. (Fléch.) Les assurances d'un avenir *invisible* font moins d'impression sur les choses présentes, que les choses présentes qui entrent dans l'esprit par les sens. (St-Evr.)

— *Devenir invisible*. Disparaître subitement sans que personne s'en aperçoive. Je l'ai mis tout à l'heure sur cette table, il est devenu invisible. Je tenais cette montre tout à l'heure, elle est devenue invisible. Il était là quand je suis entré, il est devenu invisible.

— Bot. Se dit de la plumule, de la radicule et de la tigelle, lorsqu'elles ne sont pas assez développées avant la germination pour qu'on puisse les apercevoir.

— s. m. Hist. relig. Sectateur d'Osiander, de Flaccus Illyricus, et de Swenkfeld, qui enseignaient qu'il n'y a point d'église visible. || On a aussi donné ce nom aux frères de la Rose-croix.

INVISIBLEMENT. adv. D'une manière invisible.

INVISITÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été visité.

INVITATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui est chargé de faire les invitations pour les repas. Chez les Romains, on choisissait les invitateurs parmi les affranchis. L'office d'invitateur chez les anciens n'était pas des moins considérables.

INVITATION. s. f. (pr. *in-vi-ta-ci-on*; du lat. *invitatio*, même signif.) Action d'inviter; résultat de cette action. Invitation à une noce, à un festin. Lettre d'invitation. Billet d'invitation. Il n'y a point de plus fortes *invitations* à l'amitié que de prévenir en aimant. (Le Maist.) Vous savez que je ne suis entré dans votre maison que sur l'*invitation* de madame votre mère. (J.-J. Rouss.) En fait de changement de religion, les *invitations* sont plus fortes que les peines. (Montesq.) Et se rendant à une si douce *invitation*, il alla enseigner les humanités et ensuite la rhétorique dans le collège d'Harcourt. (Huet.) Elle eut d'autant moins de peine à se rendre à l'*invitation* qu'on lui faisait, que le duc de Savoie venait de mourir précisément dans ce temps-là. (Anquetil.)

— Iconol. L'invitation est représentée par un beau jeune homme vêtu galamment, l'air riant et la tête couronnée de fleurs, dans l'action d'inviter à une table bien servie. Il tient à la main un flambeau, attribut que Philostrate donne à Comus, dieu des festins.

INVITATOIRE. s. m. Liturg. cath. Antienne qui se chante à matines avant le *Venite exultemus*. L'invitatoire change suivant la qualité des fêtes et des jours. L'invitatoire du dimanche.

— adj. des 2 g. Hist. cath. Se dit des lettres que les papes adressaient aux évêques des villes suburbicaires, pour les inviter à se rendre à Rome le jour de leur sacre, afin d'y célébrer le concile romain.

INVITATORIEN. s. m. Comm. relig. Dans l'ordre de Cîteaux, Celui qui est chargé d'entonner le chant aux offices.

INVITÉ, ÉE. part. pass. du v. Inviter. S'emploie adjectiv. Elle est invitée à une noce. M. de La Bourdonnais, *invité* par Mme de La Tour, s'assit à sa table auprès d'elle. (B. de St-P.)

...Que l'on cherche Aman, et qu'on lui fasse entendre,
Qu'*invité* chez la reine il ait soin de s'y rendre. (Rac.)

Mais vous devez savoir qu'à ces solennités,
On n'admet que les gens nommément *invités*.
(Fr. de Neufchateau.)

— *Invité à*. Le langage de l'amour n'étant pas comme aujourd'hui le sujet de toutes les conversations, les poètes en étaient moins *invités* à traiter cette passion. (Volt.)

— substantiv. Celui, celle qu'on invite. Un invité. Les invités s'étaient réunis. Tous les invités et les invitées étaient présents.

INVITER. v. a. 1re conj. (du lat. *invitare*, même signif.) Engager. Particulièrement, Engager, prier quelqu'un à un repas, à une fête, à une cérémonie. Inviter quelqu'un à dîner. Il m'a invité à ses noces. On m'a *invité* en cérémonie à assister au *Te Deum*. (Volt.)

Autrefois le rat de ville
Invita le rat des champs,
D'une façon fort civile,
A des reliefs d'ortolans. (La Fontaine.)

Jamais, sous son toit de feuillée,
Le joyeux laboureur ne m'*invite* à m'asseoir. (Soumet.)

— Fig. Il plut à Dieu de l'*inviter* à une place plus considérable dans ce banquet délicieux, et de l'élever comme par degrés à la plus haute contemplation des perfections divines. (P. Verjus.)

— Fig. Exciter, solliciter, exhorter. Se dit de ce qui engage à faire une chose. Des siéges placés sous les arbres invitent à s'y reposer. Le beau temps invite à la promenade. Les rivières, par la fertilité qu'elles répandent sur les bords, *invitent* à y établir des peuplades. (Rayn.)

— *Inviter de*. Le prince de Prusse m'a fait l'honneur de m'écrire souvent pour m'*inviter* d'aller à sa cour passer quelque temps. (Volt.)

Je voudrais bien encor qu'une onde pure
De mon verger suive les longs détours ;
L'eau sur les bords *invite* la verdure,
Et la verdure *invite* les amours. (Demoustier.)

— s'inviter. v. pron. Arriver sans être invité à.

INVITRÉ, ÉE. adj. Techn. Qui n'est pas réduit en verre. Sable et potasse invitrés.

INVOCABIT. adj. et s. m. (pr. *in-vo-ka-bitt*; troisième personne du singulier du v. lat. *invocare*, au futur, il invoquera). On donne ce nom au premier dimanche de Carême, parce que l'introït commence par ce mot. L'Église de Milan ne commence le Carême que du dimanche *Invocabit*.

INVOCATION. s. f. (pr. *in-vô-ka-ci-on*; du lat. *invocatio*, même signif.) Action par laquelle on appelle à son secours une divinité, une puissance surnaturelle. L'invocation du Saint-Esprit. L'invocation des saints est en usage chez les catholiques. Invocation pressante, touchante, fréquente, pieuse, humble. Dans le christianisme, l'*invocation* des anges et des saints remonte aux premiers temps de l'Église. (Encycl.)

— Poés. Prière que le poète adresse au commencement de son ouvrage à quelque divinité, surtout à sa muse, pour être inspiré. L'invocation a longtemps été considérée comme de rigueur dans le poème épique : elle servait à justifier l'espèce d'omniscience du poète, en même temps qu'à bien disposer le lecteur. Depuis Homère disant : « Chante, ô déesse, la colère d'Achille, » il n'est peut-être pas de poète épique qui n'ait commencé par appeler le ciel au secours de sa verve. Suivant le temps, suivant le thème, les Muses, l'Esprit saint, la Raison, se sont vus invoquer tour à tour. L'invocation suit ordinairement la proposition du sujet, et précède l'exorde proprement dit.

— Diplom. Formule par laquelle le copiste, le dataire ou les témoins d'une charte, d'un diplôme, demandent à Dieu de sanctifier l'acte qu'ils font.

— Iconol. L'Invocation est représentée par une femme à genoux, les bras étendus et la face tournée vers le ciel, qu'elle regarde avec amour. Une flamme s'exhale du sommet de sa tête, et une autre de sa bouche ; symbole de sa ferveur et du désir qu'elle a d'être exaucée.

INVOCATOIRE. adj. des 2 g. Qui contient une invocation. Prière invocatoire.

INVOLONTAIRE. adj. des 2 g. A quoi la volonté n'a point eu de part; qui n'a pas été ou n'est pas voulu, consenti. Action involontaire, mouvement involontaire. Cette altération de la couleur du visage est absolument *involontaire*, elle manifeste l'état de l'âme sans son consentement. (Buff.) Une erreur *involontaire* se pardonne ou s'oublie aisément. (J.-J. Rouss.) Je ne t'abordais point sans un certain mouvement de respect *involontaire*. (Id.) Elle a beau vouloir rejeter ces erreurs *involontaires*, elles reviennent la troubler à chaque instant. (Id.) Un mouvement *involontaire*, plus fort que la réflexion, le fit descendre. (Volt.)

Cœurs sensibles ! fuyez le charme *involontaire*
De ces bois reculés du jour ;
Craignez du rossignol la plainte solitaire,
C'est au fond de ces bois, asiles du mystère,
Qu'a dû naître le tendre amour (Lebrun.)

— s. m. Ce qui est involontaire, action involontaire. L'involontaire et le nécessaire excusent de tout péché.

INVOLONTAIREMENT. adv. Sans le vouloir, contre sa volonté. Agir involontairement. C'est tout à fait involontairement qu'il a fait cela.

INVOLONTÉ. s. f. Défaut de volonté.

INVOLONTIERS. adv. A contre-cœur, avec répugnance. C'est bien involontiers qu'il le fait.

INVOLUCELLE. s. m. Bot. Nom des bractées qui se trouvent à la base des ombelles partielles ou ombellules.

INVOLUCELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'un involucelle.

INVOLUCRAL, ALE. adj. Bot. Se dit des épines qui naissent sur l'involucre. || *Enveloppe involucrale*. Celle qui est produite par un involucre.

INVOLUCRE. s. m. Bot. Dans une ombelle composée, les bractées qui forment une collerette à la base de l'ombelle générale. L'ombelle de la carotte a un involucre et des involucelles.

INVOLUCRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'un involucre, comme l'ombelle de la carotte, l'épi du brunelle vulgaire.

INVOLUCRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *involucro*, involucre ; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un involucre. Il se dit du péricline des synanthérées, quand il ressemble à l'involucre.

INVOLUPTUEUX, EUSE. adj. Qui n'est pas voluptueux. Homme involuptueux. Femme involuptueuse.

INVOLUTÉ, ÉE. adj. (du lat. *involutus*, même signif.). Bot. Se dit de la feuille considérée dans le bouton, lorsque ses deux bords sont roulés en dedans, comme dans le chèvrefeuille, la violette, le poirier, le peuplier, etc.

INVOLUTIF, IVE. adj. Bot. Dont les organes floraux sont roulés en dedans d'une manière sensible, ce qui a lieu pour le calice des valérianes.

INVOLUTIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *involutus*, roulé; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles roulées du sommet à la base.

INVOLUTION. s. f. (pr. *in-vo-lu-ci-on*). Bot. État de ce qui est involuté.

— Pal. Assemblage d'embarras, de difficultés. Involution de procès, de procédures. Les faits qui ont été le plus éclairés se trouvent dans une si grande *involution* de circonstances, qu'on s'y perdait dans les moments même qui en étaient les plus proches. (Card. de Retz.)

INVOLVANT, ANTE. adj. (du lat. *involvens*, enveloppant). Bot. Se dit des folioles d'une feuille trifoliée, lorsque, pendant le sommeil de la plante, elles se redressent, se réunissent vers le sommet, et s'écartent par le milieu, de manière à former une espèce de pavillon ou de cerceau qui cache et abrite les feuilles.

INVOLVÉ, ÉE. adj. Conchyl. Se dit d'une coquille univalve, lorsque l'enroulement du cône ou spirale se fait transversalement, ou de gauche à droite, en suivant sa marche sur l'animal.

INVOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Invoquer. S'empl. adjectiv. La conscience était la muse de Schiller ; celle-là n'a pas besoin d'être *invoquée*, car on l'entend toujours quand on l'écoute une fois. (Mme de Staël.) Ils y plaçaient les statues de leurs grands hommes, sans être entourées de grilles, afin que leurs images fussent à la portée des malheureux, et qu'ils en fussent *invoqués* après leur mort comme ils l'avaient été pendant leur vie. (B. de St-P.)

Quand vos bras combattront pour son temple attaqué,
Par nos larmes du moins il peut être *invoqué*. (Rac.)

INVOQUER. v. a. 1re conj. (du lat. *invocare*; formé de *in*, dans ; *vocare*, appeler). Appeler dans soi-même ou à son secours, une puissance divine ou surnaturelle. Invoquer Dieu à son aide. Invoquer le Saint-Esprit. Les catholiques romains invoquent les saints. On vit accourir alors des troupes de jeunes filles des habitations voisines, pour faire toucher au cercueil de Virginie des mouchoirs, des chapelets et des couronnes de fleurs, en l'*invoquant* comme une sainte. (B. de St-P.) Je vous salue, ruines solitaires, tombeaux saints, murs silencieux ! c'est vous que j'*invoque*, c'est à vous que j'adresse ma prière. (Volney.) Du sein de ma tribulation j'ai *invoqué* le Seigneur, et j'ai crié vers mon Dieu. (La Harpe.)

Vous me verrez souvent sur la rive tranquille,
Errer en *invoquant* la muse de Delille. (A.-Martin.)

Et sur l'échafaud même *invoquant* sa mémoire,
Les bourreaux l'ont forcé de rougir de sa gloire.
(Michaud.)

— Particulièrement, en poésie, S'adresser à quelque divinité vraie ou fausse pour lui demander son secours pour bien traiter le poème que l'on entreprend. Il est de l'essence du poème épique d'*invoquer* les divinités qui président à la poésie ou aux actions des hommes. (Le Boss.)

— Dans l'Écriture sainte, Invoquer le nom de Dieu, c'est l'adorer et faire un acte de religion. Enoch commença à invoquer le nom du Seigneur.

— Citer en sa faveur, en appeler à. Invoquer une loi, un témoignage. La loi qu'ils *invoquent* s'élève contre eux. (Rayn.) C'est ce qui résulte des titres mêmes qu'*invoquent* les parties adverses. (Gueau.)

INVRAISEMBLABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas vraisemblable. Un fait invraisemblable. Cela paraît invraisemblable.

INVRAISEMBLABLEMENT. adv. D'une manière invraisemblable.

INVRAISEMBLANCE. s. f. Défaut, manque de vraisemblance. L'invraisemblance d'un récit, d'un fait. Ce récit quoique vrai ne manque pas d'avoir quelque invraisemblance.

— Chose invraisemblable. Sa tragédie est remplie d'invraisemblances. Il y a beaucoup d'invraisemblances dans ce roman. Une invraisemblance choquante. Un récit plein d'invraisemblances.

INVULNÉRABILITÉ. s. f. (de *in*, négatif, et *vulnérabilité*). Etat, qualité de ce qui est invulnérable. L'invulnérabilité d'Achille.

INVULNÉRABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être blessé. Suivant la fable, Achille était invulnérable, excepté au talon. Thétis pour rendre son fils *invulnérable* le plongea, dit la fable, dans l'eau du Styx. (J.-J. Rouss.) Aujourd'hui que les héros ne sont plus *invulnérables*, il n'est pas permis de mépriser le danger, et la fortune qui vous en a tiré est un mauvais garant pour l'avenir. (Voit.)

— Fig. *Être invulnérable aux traits de la médisance*. Ne pas craindre les traits de la médisance. On n'aime point à passer pour une personne que l'on puisse aisément attaquer et qui ne sache pas se défendre ; on s'applaudit au contraire de s'être rendu comme *invulnérable*, et d'avoir accoutumé les gens à nous craindre et à nous ménager. (Bourdal.) Une grande âme est *invulnérable*. (La Bruy.)

INVULNÉRABLEMENT. adv. D'une manière invulnérable.

INZELI ou **ZINZILI**. Géogr. Port de l'Iran, sur une baie du même nom, formée par la mer Caspienne. Commerce maritime. Cette ville, qui était très-florissante, fut brûlée par les Russes en 1805.

IO. Myth. Fille d'Inachus, roi d'Argos, et prêtresse de Junon, fut aimée de Jupiter. Ce dieu, pour tromper les fureurs jalouses de Junon, changea la jeune fille en génisse. Junon soupçonna la ruse, demanda et obtint la belle génisse, et en confia la garde au vigilant Argus. Jupiter, inquiet du sort de sa maîtresse, envoya Mercure auprès d'Argus et d'Io pour tuer l'un et délivrer l'autre. Le meurtre d'Argus, la délivrance d'Io, ne permirent plus à Junon de douter de son offense, et, pour se venger de sa rivale, elle envoya un taon dont les piqûres la tourmentèrent si cruellement, que, furieuse, égarée, elle s'élança dans les flots de la mer, qui de là fut appelée Ionienne, erra par toute la terre, et arriva sur les bords du Nil, où elle reprit sa première forme. Ce fut là qu'elle accoucha d'Epaphus; mais étant morte quelque temps après, les Egyptiens l'honorèrent sous le nom d'Isis.

Sous l'orbe éblouissant de son bouclier d'or
L'art présente un tableau plus magnifique encor :
C'est là trop belle *Io* transformée en génisse ;
Ses poils, son front croissant, commencent son supplice.
(Delille.)

— Par extens., et par allusion à cette métamorphose, les poètes disent *Io* pour Génisse, vache.

Vous voyez ces taureaux mugissants
Poursuivre *Io* dans la prairie. (De Bernis.)

La propreté l'habite, elle y tient toujours prêts
Les doux présents d'*Io*, la crème, le laitage,
Et dans des joncs tressés épaissit le fromage. (Cast.)

A déjeuner je prends le lait
Qu'une jeune *Io* me procure,
Simple et frugale nourriture ;
Mais c'est Claudine qui le trait. (Hoffman.)

— Entom. Espèce de papillon.

IO. interj. Antiq. Cri de réjouissance chez les anciens.

IO BACCHUS. Un des surnoms de Bacchus. || Nom d'un hymne ou d'une chanson en l'honneur de ce dieu, pris de la répétition fréquente de ces deux mots.

IOBATE. Temps hér. Roi de Lycie, à qui Prétus, roi d'Argos, envoya Bellérophon avec des lettres par lesquelles il le priait de le faire périr.

IOBÈS. Temps. hér. Fils d'Hercule et d'une des filles de Thespius, mort enfant.

IOCASTÈS. Temps. hér. Un des fils d'Éole, qui s'établit sur le rivage de l'Italie, près de Rhégium.

IODAMÉ. Myth. Mère de Deucalion, qu'elle eut de Jupiter.

IODAMIE. Myth. Prêtresse de Minerve qui, étant entrée pendant la nuit dans le sanctuaire du temple, fut pétrifiée par la vue de la tête de Méduse.

IODATE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des combinaisons salines de l'acide iodique avec les bases salifiables. Substance iodate. || On l'emploie aussi substantiv., surtout au pluriel. Les iodates.

IODE. s. m. (ét. gr., ἴον, violette; εἶδος, apparence). Chim. Corps simple qui est négatif dans la plupart de ses combinaisons, et qui se réduit en une vapeur d'une belle couleur violette. L'iode fut découvert en 1811 par M. Courtois, salpêtrier à Paris, dans les eaux mères de la soude de varech. Il se trouve dans la nature le plus souvent combiné au sodium, sous forme d'iodure de sodium. Le gaz de l'iode est

le plus pesant de tous les gaz connus. L'iode ne se combine pas d'une manière directe avec l'oxygène ni avec le gaz hydrogène; il se combine d'une manière directe avec le soufre, le phosphore, le chlore, le brôme, ainsi qu'avec tous les métaux. Il se combine facilement avec les substances organiques, auxquelles il communique une couleur jaune ou brune. On l'emploie en médecine, surtout contre le goître.

IODÉ, ÉE. adj. (du lat. *iodatus*). Chim. Qui contient de l'iode. L'éther iodé est une combinaison solide d'iode avec le gaz oléfiant.

IODEUX, EUSE. adj. (en lat. *iodeus*). Chim. Qui tient de l'iode. Un acide *iodeux*, premier degré d'oxydation de l'iode, paraît exister, quoiqu'on n'ait pas encore pu le démontrer. (Jourd.)

IODHYDRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide composé d'iode et d'hydrogène.

IODIDE. s. m. (rad. *iode*). Chim. Combinaison de l'iode avec des corps moins électronégatifs que lui.

IO-DIEB. s. m. Ornith. Oiseau du Groenland. C'est le même que le labbe à longue queue.

IODINE. s. f. Chim. S'est dit pour Iode.

IODIQUE. adj. des 2 g. (rad. *iode*). Qui tient de l'iode. L'acide iodique sera le second degré d'oxydation de l'iode, si l'existence de l'acide iodeux se confirme. L'acide iodique contenu dans le sel potassique se laisse facilement dégager de la potasse par l'acide fluo-silicique liquide, et dans le sel baristique, par l'acide sulfurique. L'acide iodique reste alors d'où on le sépare par l'évaporation et par la cristallisation. ‖ Se dit des sels dans lesquels l'acide iodique joue le rôle de base. Sel iodique.

IODOARGENTATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'iodide d'argent avec les iodures des métaux électropositifs.

IODOBORIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide double résultant de la combinaison des acides iodique et borique.

IODOCHLORURE. s. m. (formé du fr. *iode* et *chlorure*). Chim. Composé qui résulte de la combinaison d'un chlorure avec un iodure.

IODOCYANURE. s. m. Chim. Composé qui résulte de la combinaison d'un cyanure avec un iodure.

IODOHYDRARGYRATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'iodure de mercure avec les iodures de métaux électro-positifs.

IODONITRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide double résultant de la combinaison des acides iodique et nitrique.

IODOPHOSPHORIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide double résultant de la combinaison des acides iodique et phosphorique.

IODOPHOSPHURE. s. m. Chim. Combinaison d'iode et de phosphore avec un autre corps simple. Iodophosphure hydrique.

IODOPLOMBATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'iodide de plomb avec les iodures des métaux électropositifs.

IODOSEL. s. m. Chim. Combinaison des iodures des métaux électro-négatifs avec ceux des métaux électro-positifs, et considérée comme une classe particulière de sels.

IODOSULFURE. s. m. Chim. Combinaison d'un iodure avec un sulfure.

IODOSULFURIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide double qui résulte de la combinaison des acides iodique et sulfurique.

IODRATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide iodhydrique avec une base.

IODURE. s. m. Chim. Combinaison non acide que l'iode forme avec les bases salifiables et avec les corps simples qui sont électro-positifs par rapport à lui. Iodure de potassium. Les iodures de cuivre, de plomb, de bismuth; les iodures des métaux alcalins et de ceux qui avec l'oxygène produisent les terres proprement dites, sont tous solubles dans l'eau, et en général il y a peu d'iodures solubles. Tels sont cependant les iodures de mercure, d'argent, de platine, de palladium et d'or.

IOF. Géogr. Baie de la Sénégambie, entre l'arrondissement de Saint-Louis et celui de Gorée.

IOGHA. s. m. Linguist. Huitième lettre de l'alphabet celtique. Il correspond à notre *i*.

IOL. Géogr. anc. Ville d'Afrique, sur la Méditerranée. Elle fut restaurée par Juba le Jeune, qui la nomma Césarée.

IOLAS. Temps hér. Fils d'Iphiclès et neveu d'Hercule, aida ce héros à vaincre l'hydre de Lerne, en appuyant un fer chaud sur les blessures du monstre, pour empêcher ses têtes de renaître. Après la mort d'Hercule, il fut rajeuni par Jupiter, se mit à la tête des Héraclides, et combattit Eurysthée. ‖ Cousin d'Hercule, tué par ce héros même dans un accès de fureur qu'il eut à son retour des enfers. ‖ Ami d'Enée, tué en Italie par Catillus.

IOLCOS. Géogr. anc. Ville d'Hémonie, près de la mer, au fond du golfe Pagasétique, était le ch.-l. d'un petit état que se disputèrent Pélias et Eson, père de Jason. C'est d'Iolcos que partirent les Argonautes pour la conquête de la Toison d'or.

IOLE. Temps hér. Fille d'Euryte, roi d'Oechalie. Fut enlevée par Hercule, qui l'emmena à Trachine. Ce nouvel amour excita la jalousie de Déjanire, et causa la mort d'Hercule.

IOLÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. et hist. anc. Nom des montagnards de la Sardaigne, qu'on croyait descendre d'une colonie amenée dans cette île par Iolas.

IOLÉES. Temps hér. Fêtes instituées en l'honneur d'Hercule et du compagnon de ses travaux, Iolas. Elles duraient plusieurs jours. On les célébrait dans un lieu appelé Iolaion, où étaient les tombeaux d'Amphiaraüs et le cénotaphe d'Iolas, mort dans l'île de Sardaigne.

IOLÉUM. s. m. Ant. gr. Lieu à Thèbes où se célébraient les iolées.

IOLITHE. s. m. (ét. gr., ἴον, violette; λίθος, pierre). Minér. Espèce de minéral qu'on appelle aussi Dichroïte, et qui a une odeur de violette.

— adj. Bot. Se dit du byssus iolithe parce qu'il communique une odeur de violette aux pierres sur lesquelles il croît.

IOLOF. adj. et s. m. Nom d'un peuple d'Afrique. Les nègres iolofs. Les Iolofs sont les plus beaux et les plus noirs de tous les nègres. Les Iolofs possèdent les royaumes de Bourb-Iolof, de Cayover, de Baol. On écrit aussi Yolof.

IOMERGAL. Myth. sept. Divinité des anciens Germains.

ION. Terminaison d'une classe de substantifs féminins abstraits à base radicale. Ils dérivent presque tous du latin, et ont rigoureusement le même sens que dans cette langue, c'est-à-dire qu'ils signifient l'action de faire ce qui est marqué par le verbe radical. Ainsi, *fécondation* signifie Action de féconder; *extirpation*, action d'extirper, etc.

— *Ion* est dissyllabe comme dans *ambition*, *fonction*, *religion*, *Ilion*, *Ixion*, *Amphion*. Pour que la rime soit pleine, il faut que la syllabe *on* soit précédée de la voyelle *i*, comme dans les mots ci-dessus; la terminaison *ion*, unie à *raison*, *ton*, *nom*, *soupçon*, donne une rime faible, qu'on ne doit employer que le plus rarement possible. Les mots en *ion* de trois ou de quatre syllabes font mauvais effet en poésie, surtout à la fin du vers. Ils occupent languidement, selon l'expression de Ronsard, la moitié du vers. Tel est le second hémistiche de ce vers de Saint-Amant :

> Verse un trésor sacré de *bénédictions*.

Et celui de Corneille, dans le Cid :

> Qui passe le commun des *satisfactions*.

ION. Myth. Nom souvent donné à Jupiter. ‖ Frère d'Achéus, fils de Xuthus et de Créuse, fille d'Erecthée, roi d'Athènes. Chassé de l'Attique par ses concurrents, il épousa Hélice, fille de Sélinus, roi d'Egiale, dans le Péloponèse; succéda à son père; bâtit une ville, à laquelle il donna le nom de sa femme, et voulut que ses sujets s'appelassent Ioniens. ‖ Nom que l'on donne à celui sous la conduite duquel on prétend que les Ioniens passèrent dans l'Asie Mineure. ‖ Athénien, fils de Gaugettus, quitta l'Attique pour aller s'établir à Héraclée, en Elide.

IONA ou **ICOLMKILL.** Géogr. Une des îles Hébrides; 400 hab. Belle serpentine jaune, marbre blanc, et autres minéraux.

IONE. s. m. Crust. Genre de la famille des crustacés inopodes.

IONE. Temps hér. Fille de Naulochus. Elle volait sur les grands chemins, et fut tuée par Hercule. ‖ Fille d'Autolycus, fut, dit-on, changée en nymphe.

IONELLE. adj. des 2 g. Crust. Qui ressemble à un ione. ‖ IONELLES. s. f. pl. Famille de l'ordre des crustacés isopodes qui a pour type le genre ione. On dit aussi Une ionelle.

IONÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs monopétales et de la famille des légumineuses.

IONIE. Géogr. anc. Province du Péloponèse d'où les Ioniens, chassés par les Achéens, passèrent dans l'Asie Mineure. ‖ Partie du littoral de l'Asie Mineure, de Phocée à Milet, entre le Méandre et l'Hermus. On la nommait ainsi à cause des nombreuses cités grecques, d'origine ionienne, qui s'y trouvaient. Grâce à son commerce, à sa navigation, l'Ionie acquit de bonne heure une haute prospérité, comme l'attestent un grand nombre de villes florissantes, parmi lesquelles Ephèse, Smyrne, Clazomène, Erythrée, Colophon et Milet, furent les plus célèbres. Ces villes formèrent la ligue ionienne. Après la chute du royaume de Lydie, les Perses, sous Cyrus, assujétirent presque entièrement l'Ionie. Elle se révolta en 504, mais fut vaincue et resta sous le joug jusqu'à ce que les victoires des Grecs d'Europe lui rendissent de fait la liberté, et que le traité de Cimon, en 449, déclarât en droit l'Ionie indépendante de la Perse. Depuis 387, l'Ionie fut alternativement dépendante, soit de la Perse, soit d'Athènes, soit de Sparte, soit des successeurs d'Alexandre, et finit par tomber sous la domination des Romains. ‖ *Ecole d'Ionie*. Secte de philosophes qui prit naissance en Ionie. C'est la plus ancienne des écoles philosophiques de la Grèce, fondée par Thalès de Milet, 600 ans av. J.-C.; elle a eu pour caractère d'expliquer le monde par un principe unique, dont les transformations diverses produisent tout ce que nous voyons; de chercher ce principe unique dans quelqu'un des éléments du monde matériel, et en général de tendre au matérialisme. On a aussi appelé l'école d'Ionie, *Ecole physicienne*, parce qu'elle s'appliquait surtout aux sciences naturelles.

IONIEN, ENNE. adj. Habitant de l'Ionie. ‖ Qui appartient à l'Ionie ou à ses habitants. ‖ S'empl. substantiv. Un Ionien, les Ioniens. ‖ Les Ioniens étaient une des quatre grandes divisions du peuple Hellène, et descendaient d'Hellen par Xuthus, qui fut père d'Ion et d'Achæus. Vers 1140 ils allèrent en grand nombre fonder des colonies dans les Cyclades et sur la côte O. de l'Asie Mineure, ainsi que dans les îles voisines. Les Ioniens furent, des Hellènes, les plus prompts à civiliser. La vie élégante, la poésie, la philosophie, les beaux-arts, naquirent chez eux dès le IXe siècle av. J.-C. Homère était Ionien.

— *Philosophes ioniens*. Philosophes de l'école ionique.

— Géogr. anc. *Mer Ionienne*. Portion de la Méditerranée, située entre l'Italie à l'E., et la Turquie à l'O., dans laquelle sont situées les îles Ioniennes. ‖ *Colonies ioniennes* Celles des Athéniens et des autres Ioniens, dans l'Asie Mineure.

— Géogr. mod. *Iles Ioniennes*. Groupe d'îles qui forment une république, sous la protection de la Grande-Bretagne. Les îles Ioniennes sont situées dans la mer Ionienne, ou S.-O. de la Turquie d'Europe, le long des côtes de l'Albanie et de la Grèce. Elles sont au nombre de sept principales, et un grand nombre d'îlots moins importants. Le climat est très-doux, le sol montagneux; on y cultive peu de céréales, mais on y récolte du coton, du raisin, de l'huile. On y fait un commerce assez actif de sel et de poisson. La superficie est d'environ 3,500 kilom. carrés; pop. 180,000 hab. Les îles Ioniennes ont un sol inégal, mais peu élevé; le climat est doux. Zanthe et Corfou sont les principales places de commerce; 176,030 hab.

— Mus. *Mode ionien*. Mode particulier de la musique grecque. La musique de l'Ionie dut nécessairement suivre les intonations molles de la langue; aussi la musique ionienne était-elle la plus efféminée de toutes. La musique des Grecs s'échelonnait d'abord sur trois principaux modes : le dorien, qui était le plus grave; le phrygien, qui tenait le milieu, et le lydien, qui était le plus aigu. Les fondamentales de ces trois modes étaient à un ton de distance l'une de l'autre, on partagea chacun de ces tons en deux intervalles, et l'on fit ainsi place à deux autres modes, l'*ionien* et l'*éolien*, dont le premier fut inséré entre le phrygien et le dorien. (Denne-Baron.)

— Philol. *Dialecte ionien*, ou absol. l'*ionien*. Dialecte grec à l'usage des Ioniens. Les Ioniens ont apporté dans leur dialecte la mollesse des peuples asiatiques; ils ont adouci toutes les finales de la langue grecque; ainsi ils changent α en η : λύρας, de la lyre, en λύρης; ils transmutent τ en σ, en disant σύ pour τύ, et συρίζουσι, en jouant de la flûte, pour συρίζοντι. Leurs lèvres laissent mollement couler les gén. ἄων en ῶν, μουσῶν, pour μουσάων. Chez eux, la ferme désinence ου du génitif s'amollit en οιο; ainsi Homère écrit πολύφλοισβοιο pour πολύφλοισβου; aux datifs en οις, ils ajoutent un ι, affaiblissant ainsi la rudesse pélasgique de cette désinence; ils disaient ποταμοῖσι pour ποταμοῖς, aux fleuves; ils substituaient un χ à deux σ : δίσσα s'écrivait et se prononçait δίχα, doublement. Secouant les règles des grammairiens, ils affectaient le redoublement dans les temps où on le bannissait; ils disaient κέκλυθι pour κλῦθι, écoute; ils se distinguaient des barbares par leur politesse asiatique, en faisant souvent emploi de l'infinitif pour l'impératif. Lorsqu'un Ionien invitait une jeune fille à chanter, il lui disait αἰδεῖν, κούρη, chanter, jeune fille. Homère, Hippocrate, Hérodote, ont écrit dans le langage ionien, qui était celui de leur patrie.

— *Alphabet ionien*. L'alphabet grec porté à vingt-quatre lettres par Simonide de Céos.

— IONIEN. s. m. Dans l'ancienne littérature, Pied composé qui entrait dans la versification. Il y avait le *grand* et le *petit ionien*. Le grand ionien était composé d'un spondée et d'un pyrrhique, et le petit, d'un pyrrhique et d'un spondée.

IONIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'Ionie ou à ses habitants. V. IONIEN.

— Archit. *Ordre ionique*. Le troisième des six ordres de l'architecture. L'ordre ionique, plus élégant qu'aucun des autres, s'élève sur vingt-deux modules et quinze parties. L'ordre ionique est d'invention grecque. Son nom lui vient de l'Ionie, où il fut perfectionné et adopté avant d'être connu des autres peuples de la Grèce. ‖ Se dit aussi des divers membres d'architecture qui se rapportent à cet ordre. Colonne ionique. Chapiteau ionique. Corniche ionique. ‖ *Ionique moderne*. Ordre qui se distingue de l'ionique ancien, par le chapiteau orné d'une guirlande qui va de l'une à l'autre volute.

— substantiv. Se dit pour l'Ordre ionique. La colonne a sept fois son diamètre dans l'ordre toscan, huit dans le dorique, neuf dans l'*ionique*, et dix dans le corinthien. (B. de St-P.)

— Mus. Se dit pour Mode ionien Les vers pentamètres, ou le nôtre décasyllabique, se rapporte au mode *ionique* de l'ancienne musique grecque. (Virey.)

— *Ecriture ionique*. Celle qui a succédé à l'écriture appelée pélasgique.

— *Poésies ioniques*. S'est dit de poésies licencieuses qui furent aussi appelées *sotadiques*.

— *Vers ionique*. Vers latins composés de quatre mesures, dont chacune est de deux longues et de deux brèves. Le vers ionique est employé dans la douzième ode du troisième livre d'Horace.

— Chron. *Transmigration ionique*. Émigration des Ioniens, sous la conduite d'Ion, fils de Codrus. La transmigration ionique eut lieu 77 ans après la prise de Troie, et 57 ans après le retour des Héraclides.

— Chorégr. *Danse ionique*. Ainsi appelée, parce qu'elle était en usage en Ionie.

— IONIQUES. s. m. pl. Titre d'un poëme perdu, de 7,000 vers pentamètres, que Panyasis, oncle d'Hérodote, avait composé, au rapport de Suidas.

IONOPOLIS. Géogr. anc. Ville de Paphlagonie, sur la côte du Pont-Euxin, aujourd'hui Inéboli.

IONOPSIDE. s. f. Bot. Genre de plantes parasites d'Amérique.

IO PÆON. Temps hér. Cri de joie que le peuple de la Grèce répétait dans les sacrifices, dans les jeux solennels, dans les combats, quand on avait l'avantage.

IOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴον, violette; πτερόν, aile). Entom. Qui a des ailes violâtres ou violettes.

IORD. Myth. scand. La Terre Selon l'Edda elle est fille et femme d'Odin, et mère du dieu Thor. On pense que c'est la même que Frigga.

IORMURGANDUR. Myth. scand. Énorme serpent qui embrasse tout le globe de la terre, et auquel le dieu Thor livre des combats furieux.

IOS. Géogr. Ile de l'Archipel. Homère, passant de Samos à Athènes y vint aborder, et y mourut sur le port, où on lui dressa un tombeau. Le comte de Grunn, officier hollandais au service de la Russie, y découvrit en 1772 un tombeau que l'on crut être celui d'Homère. On y trouva un squelette assis, que la première impulsion de l'air réduisit en poussière.

IOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἰός, rouille; στόμα, bouche). Qui a la bouche couleur de rouille.

IOT. s. m. Linguist. Nom de la sixième lettre de l'alphabet gothique et allemand; il correspond à notre *i* très-bref ou *y*.

IOTA. s. m. Philol. Nom de la neuvième lettre de l'alphabet grec, et dont la figure est la plus simple de toutes. L'iota répond à notre *i*.

— Fam. Rien du tout, la moindre chose. On a tout copié cette lettre, il n'y manque pas un iota. Il n'omettrait pas un iota. Il n'y a pas un seul iota à retrancher. D'un *iota* nul n'en voulut rabattre. (De Guerl.) C'est un homme qui sait la médecine à fond, comme je sais ma croix de par Dieu, et qui quand on devrait crever, ne démordrait pas d'un *iota* des règles des anciens. Je vous dis en vérité, le ciel et la terre périront plutôt que tout ce qui est de la loi ne s'accomplisse jusqu'à un seul *iota* ou un seul point. (Bouhours.)

— Dans la numération grecque, l'iota avec l'accent supérieur ι′ vaut 10, et avec l'accent inférieur ͵ι, 10,000. Dans un autre système de numération, l'ι vaut 9; ι indique le neuvième livre de l'Iliade et de l'Odyssée.

IOTA. s. f. Entom. Noctuelle qui porte sur les ailes supérieures deux traits longitudinaux de couleur noire, que l'on a comparés à la lettre majuscule I.

IOTACISME. s. m. (du gr. ἰῶτα, nom de la lettre *i*). Vice de prononciation qui empêche d'articuler les lettres *j* et *g* mouillé.

— Gramm. Emploi fréquent de la lettre *i* dans les mots d'une langue. On reproche l'iotacisme à la langue grecque moderne.

— Philol. Faute d'orthographe qui est fréquente dans les manuscrits grecs, et qui résulte d'une confusion faite par les copistes, entre ι, ει et η d'une part, οι et υ de l'autre, pour les anciens monuments.

IOTAPATA. Géogr. anc. Ville de Galilée, où l'historien juif Joseph fut assiégé et pris par Vespasien.

IOTÈRE. s. m. (du gr. ἰός, venin). Organe qui sécrète le poison dans les insectes venimeux.

IOTUNHEIM. Myth. Littéralement, *Demeure des géants*. C'étaient les hautes montagnes de la Scandinavie.

IOUDEBNIK. s. m. Hist. Nom qui fut donné à un nouveau code publié par le tsar Ivan IV, 1550.

IOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Iouler.

IOULER. v. a. et n. 1re conj. Mus. Onomatopée qui signifie Chanter à la manière des Tyroliens et d'autres peuples montagnards, c'est-à-dire avec des coups de gosier, et en passant rapidement du grave à l'aigu.

IOUMAR. Myth. septentr. Dieu des Votiakes, peuplade de la Sibérie. Ils le placent dans le soleil, mais ils ne lui rendent aucun culte.

IOURTE. s. f. Cabane, hutte servant de demeure aux Lapons, aux Samoyèdes. Tout y devient grêle, raccourci, ratatiné, comme le Lapon dans la Laponie, le Samoyède et le Toungouse trapus, sous leurs *iourtes* enfumées et souterraines de la Sibérie. (Virey.) La, chaudement enveloppée dans ses peaux de zibeline ou de castor, couchée pêle-mêle avec ses chiens, ses bestiaux, entassant les enfants, les femmes sur l'édredon ou les peaux empilées des canards

et des mers du Nord. l'insouciante et sale fa- [illegible] au milieu de [illegible] glacée sur des pierres [illegible]

IOWAY. [illegible] s. Géogr. Tribu de peu- [illegible] sauvages qui habitent les montagnes [illegible] de l'Amérique du Nord. Les sauvages [illegible] et se peignent [illegible] de diverses couleurs.

IPÉCACUANHA. s. m. (pr. *i-pé-ka-ku-a-na*). Bot. Plante de la famille des rubiacées, originaire du Brésil, [illegible] ipécacuanha est [illegible] comme [illegible] Un a [illegible] qui avaient [illegible] mais il n'en [illegible] qu'une espèce, dont l'une, appelée ipécacuanha annelé, vient du Brésil, et l'autre, ipécacuanha strié, est originaire du Pérou.

— Pharm. La racine de cette plante. Prendre de l'ipécacuanha. De l'ipécacuanha blanc. De l'ipécacuanha brun. On prépare avec la poudre d'ipécacuanha des pastilles fort utiles pour favoriser l'expectoration lorsque la période inflammatoire est passée. On les a conseillées dans l'asthme et dans la coqueluche.

IPHIANASSE. Temps hér. Fille d'Agamemnon. V. IPHIGÉNIE. || Fille de Prætus, changée en vache avec ses sœurs, pour avoir préféré le palais de son père au temple de Junon, ou, selon d'autres, leur beauté à celle de la déesse. || [illegible]

IPHIANE. Temps hér. Fille de Mégapenthe, [illegible] à Melampus [illegible] Morco, etc. Arrière-petite-fille de la précédente.

IPHIAS. Temps hér. Prêtresse de Diane. || Nom qu'[illegible] femme de Capanée, comme fille d'Iphis.

IPHICLÈS. Temps hér. Père de Phérébée et d'Iope. || Fils d'Amphitryon et d'Alcmène, et frère utérin d'Hercule. Il assista à la chasse du sanglier de Calydon. Il accompagna son frère, fut blessé dès la première expédition contre Argée, et mourut à Phénéon.

IPHICRATE. Général athénien, fils d'un cordonnier. Il s'enrôla de bonne heure dans les troupes athéniennes, vers l'an 400 av. J.-C., et passa rapidement du rang de simple soldat aux charges les plus importantes de l'armée. Il mourut dans une extrême vieillesse, honoré de l'estime de tous ses concitoyens.

IPHIDAMAS. Temps hér. Fils d'Anténor et de Théano. S'étant rendu avec 12 vaisseaux à Percope, comme auxiliaire des Troyens, il fut tué par Agamemnon. || Fils de Busiris, tué par Hercule avec son père.

IPHIGÉNIE ou **IPHIANASSE.** Temps hér. Fille de Clytemnestre et d'Agamemnon. Un calme opiniâtre arrêtant l'armée des Grecs dans l'Aulide, Calchas, consulté, leur apprit que Diane irritée contre Agamemnon leur refusait un vent favorable, et ne pouvait être apaisée que par le sang d'une princesse de sa famille. On disposa tout pour le sacrifice, et Iphigénie allait être immolée ; mais Diane, apaisée par cette soumission, mit à la place d'Iphigénie une biche qui fut immolée, et transporta cette princesse dans la Tauride pour en faire sa prêtresse. C'est sur ce thème que Racine a fait une de ses plus belles pièces.

— Philol. *Iphigénie en Aulide*, *Iphigénie en Tauride*. Titre de deux tragédies grecques d'Euripide, imitées par Racine et par Guimon de la Touche.

IPHIMÉDIE. Temps hér. Fille de Triopas, et femme d'Aloüs, enlevée par Neptune, qui avait pris la forme du fleuve Enipée.

IPHIMÉDON. Temps hér. Fils d'Eurysthée, périt dans la guerre contre les Athéniens.

IPHIMÉDUX. Danaïde, femme d'Euchénor.

IPHINOÉ. Temps hér. Fille aînée de Prætus, roi d'Argos. || Une des principales Lemniennes qui concurent l'affreux projet d'égorger leurs maris [illegible] en Thrace. || Fille d'Alcathoüs, morte avant d'être mariée ; dans la suite, les jeunes filles avant leurs noces lui consacraient une boucle de leurs cheveux. || Fille de Nisus, roi de Mégare, qui la donna en mariage à Mégarée, son successeur.

IPHINOÜS. Temps hér. Un des Centaures. || Capitaine grec, tué par Glaucus au siége de Troie.

IPHIONA. Temps hér. Suivante d'Hypsipyle, reine des Amazones, qui l'envoya complimenter Jason sur son arrivée dans ses États.

IPHIONE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées, de l'ordre des synanthérées.

IPHIS. Temps hér. Fils d'Alector, roi d'Argos, succéda à son père. || Un des Argonautes. || Père d'Étéocle, un des chefs argiens, tué devant Thèbes.

IPHIS. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre qui est encore fort peu connue.

IPHITION. Temps hér. Fils d'Otryntée et d'une naïade. Il fut le premier Troyen tué par Achille, quand ce héros reprit les armes.

IPHITUS. Temps hér. Fils d'Euryte, roi d'Œchalie. Soupçonnant Hercule d'avoir emmené les chevaux de son père, Iphitus alla les chercher dans Tyrinthe. Hercule le fit monter sur une tour élevée et lui permit de porter ses regards de tous côtés, mais ne les apercevant pas, Hercule le précipita du haut de la tour, comme l'ayant faussement accusé. || Frère d'Eurysthée, s'embarqua avec Jason, et fut tué dans la Colchide par Aétès. || Capitaine troyen qui, malgré son grand âge, se joignit à Énée la nuit de la prise de Troie, et n'échappa qu'avec peine aux traits des Grecs. || Fils de Praxonidas, roi d'Élide, dans le Péloponèse. Il rétablit les jeux olympiques pour faire cesser les guerres intestines et la peste qui désolait la Grèce.

IPHTHIME. Temps hér. Fille d'Icarius, sœur de Pénélope, et femme d'Eumélus, roi de Phère.

IPHTHYME. Myth. Néréide que Mercure rendit mère des Satyres.

IPNOLÉBÈTE. s. m. Ant. gr. Espèce de vase composé d'un foyer et d'une bouilloire pour faire chauffer les liquides.

IPO. s. m. Relat. Violent poison qui découle de deux arbres de l'archipel des Indes. On écrit aussi *ippo*.

IPOCTONOS. (littéral. *qui détruit les vers*). Surnom donné à Hercule pour avoir détruit les vers qui rongeaient les vignes.

IPOMÉA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, régulières, de la famille des convolvulacées.

IPOMOPSIS. s. f. Bot. Plante de l'Amérique du Nord.

IPPO. s. m. Relat. V. IPO.

IPRÉAU. s. m. Bot. Espèce de peuplier ainsi appelé de la ville d'Ipres, d'où on l'a rapporté. On écrit aussi *ypréau*.

IPS. s. m. Entom. Genre d'insectes de la famille des coléoptères clavicornes.

IPSARA. Géogr. Île de l'Archipel dans les Sporades. | Ville de cette île.

IPSARIOTE. adj. des 2 g. et s. Géogr. et hist. Habitant d'Ipsara. || Qui appartient à Ipsara ou à ses habitants.

IPSE-DIXISTISME. s. m. Néol. Action de jurer par les paroles du maître. Mot employé par Bentham dans sa Déontologie.

IPSIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un ips. || IPSIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères clavicornes, qui a pour type le genre ips.

IPSILLES ou **IPSULLIUS.** Ant. Espèce de médaillons, de lames dont on se servait dans les sacrifices, ou figures dont on représentait ceux ou celles dont on voulait se faire aimer.

IPSO FACTO. Expression adv. empruntée du lat. et qui signifie *Par le fait même*. On l'emploie surtout en parlant d'une excommunication encourue par le seul fait. Celui qui frappe un prêtre est excommunié *ipso facto*.

IPSOLA. s. f. Comm. Espèce de laine que l'on tire de Constantinople.

IPSUS. Géogr. anc. Bourg de Phrygie, près de Synnada.

— Hist. *Bataille d'Ipsus*. Victoire remportée l'an 301 av. J.-C., sur Antigone et Démétrius, son fils, par Séleucus, Ptolémée, Lysimaque et Cassandre, qui se partagèrent l'empire d'Alexandre.

IPSWICH. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Suffolk, port sur l'Orwell. Chantiers de construction et cabotage actif ; 20,000 h.

IQUETAYA. s. m. Bot. Plante du Brésil, dont l'espèce n'est pas encore bien déterminée, et qu'on mélange à égale dose avec le séné pour lui enlever son goût désagréable, sans nuire à ses qualités.

IR. s. m. Bot. Arbre du Sénégal, avec le bois duquel les nègres allument du feu, en tournant rapidement un morceau de ce bois aminci ou pointu, dans le creux d'un autre morceau préparé à cet effet.

IRA. Hist. anc. Forteresse de Messénie. Après un siége de onze ans, les Lacédémoniens s'en rendirent maîtres en l'an 671 av. J.-C., et mirent fin par cette prise à la première guerre de Messénie.

IRA. s. f. Bot. Espèce de souchet.

IRACONDE. adj. des 2 g. (du lat. *iracundus*, violent). Colère ; emporté. Ce mot est vieux.

IRAIBA. s. m. Bot. Palmier du Brésil, qui contient à l'extrémité de sa tige, une moelle très-blanche, que l'on mange crue ou cuite avec de l'huile, et qui est un aliment agréable et salutaire.

IRAK ou **IRAK-ADJEMI.** Géogr. Grande province au centre de la Perse ; capitale Téhéran, qui est également la capitale de tout le royaume. Superficie, 196,800 kil. carrés. Pop. 2,660,000 âmes.

IRAK ou **IRAK-ARABI.** Géogr. Pays de la Turquie d'Asie, dans l'eyalet de Bagdad. Capitale Bagdad.

IRAKIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Se dit des habitants des deux pays appelés Irak, et de ce qui leur appartient.

IRASCIBILITÉ. s. f. (rad. *irascible*). Disposition à la colère, défaut d'une personne ou d'un caractère irascible. C'est un déplorable aveuglement que celui des hommes qui substituent l'*irascibilité* de l'amour-propre au culte de la patrie. (Mirab.)

IRASCIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *ira*, colère). Qui est disposé à se mettre en colère, qui s'irrite facilement. C'est un homme irascible. Cette femme est irascible.

— Se dit aussi en parlant des choses. Un caractère irascible. Un tempérament irascible.

— Philos. scol. Les scolastiques, comprenant sous le nom d'appétit les deux mouvements opposés de notre âme, le désir et l'aversion, ont distingué l'appétit en *irascible* et en *concupiscible*. Au premier se rapportent la colère, la crainte, le désespoir, etc. ; au second, la joie, la volupté, l'amour. Quelle irascible. Faculté, partie irascible.

IRASSE. s. m. Bot. Palmier de l'Amérique méridionale, dont les caractères ne sont pas connus des botanistes [illegible] se rapprocher des [illegible].

IRE. s. f. (du lat. *ira*, colère). Colère, courroux, furie. Vieux mot qui n'est plus guère usité que dans la haute poésie, et dans le style soutenu. L'ire de Dieu. L'ire céleste. Molière et La Fontaine ont fait usage de ce mot.

> Vous pouvez avec lui braver [illegible] assurance
> Tous les maux que sur nous l'ire du ciel répand.
> MOLIÈRE.
>
> A [illegible] ce lieu voit apporter [illegible]
> Le spectacle [illegible] ire. LA FONT.

— Se dit encore dans le style marotique et badin. Par ces propos pleins d'ire et de rancœur. (Volt.)

> Pour les bigots et le fruit précieux
> [illegible] que sans goût, sans qu'on [illegible]
> [illegible] d'effet [illegible] GRESSET.

IRÉNARQUE. s. m. (ét. gr., εἰρήνη, paix ; ἄρχω, commander). Hist. anc. Officier de l'empire grec, qui était chargé de maintenir la paix et la tranquillité dans les provinces.

IRÈNE. Myth. Déesse de la paix, fille de Jupiter et de Thémis. Irène et une des Heures. || Impératrice de Constantinople, née à Athènes de parents obscurs, en 753. Parvenue au trône impérial, en 775, elle fut chargée, après la mort de Léon, son époux, de la tutelle de son fils Constantin, âgé de dix ans. Elle mourut misérablement dans l'île de Lesbos, le [illegible] 803. Les Grecs l'ont mise au rang des saintes.

IRÉNÉE Saint. Évêque de Lyon, docteur de l'Église et martyr, né dans l'Asie-Mineure vers l'an 120. Envoyé par saint Polycarpe dans les Gaules, vers 157, il s'arrêta à Lyon et succéda à saint Pothin, évêque de cette ville. Il souffrit le martyre sous Commode, en 203. Il a laissé un grand nombre de livres sur les hérésies.

IRÉSINE. s. f. (du gr. εἶρος, laine). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des amaranthacées. Ce genre tire son nom de ce que les semences des plantes qu'il comprend sont enveloppées d'un duvet ou laine très-fine.

IRÉSIONE. s. f. Hist. anc. Attribut ordinaire des suppliants chez les anciens Grecs, qui consistait en un rameau d'olivier, entortillé de laine, avec des fruits attachés autour.

IRI. s. f. Bot. Racine que les naturels du Brésil emploient à fabriquer des arcs : la plante qui la fournit nous est inconnue.

IRIBIN. s. m. Ornith. Genre d'oiseau de l'ordre des accipitres, de la tribu des diurnes, de la famille des vautourins. Il se trouve à la Guiane et au Brésil.

IRIDATION. s. f. (pr. *i-ri-da-ci-on* ; rad. *iris*). Phys. Propriété qu'ont certains minéraux de produire sur l'organe de la vue l'impression des couleurs de l'iris, soit à cause d'une substance légère et incolore qui se trouve appliquée à leur surface, soit en raison d'une altération survenue dans leur structure par l'effet ou de fissures ou d'un écartement de leurs lames.

IRIDECTOMIE. s. f. (ét. gr., ἶρις, iris ; ἐκτέμνω, couper). Chir. Excision d'une partie de l'iris.

IRIDECTOMIQUE. adj. des 2 g. (rad. *iridectomie*). Chir. Qui a rapport à l'iridectomie.

IRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'iris. || IRIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes de la classe des monopérigynes ou monocotylédones. Cette famille comprend huit genres, sous deux divisions : les iridées dont les étamines sont connées, et les iridées dont les étamines sont libres.

IRIDÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des algues.

IRIDESCENT, ENTE. adj. (rad. *iris*). Phys. Qui réfléchit les couleurs de l'iris.

IRIDEUX. adj. m. (rad. *iridium*). Chim. Se dit d'un des oxydes de l'iridium, et des sels qu'il produit.

IRIDICO-AMMONIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel iridique avec un sel ammonique.

IRIDICO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel iridique avec un sel potassique.

IRIDICO-SODIQUE. adj. m. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel iridique avec un sel sodique.

IRIDINE. s. f. (rad. *iris*). Conchyl. Genre de coquilles.

IRIDIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *iris*, iris ; *penna*, aile). Ornith. Qui a les ailes irisées.

IRIDIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un des oxydes de l'iridium et des sels qu'il produit.

IRIDITE. s. f. (rad. *iris*). Pathol. Inflammation de l'iris.

IRIDIUM. s. m. Chim. Corps simple appartenant [illegible] Métal d'un blanc d'argent, très-dur, difficile à fondre, fixe au feu et cassant.

IRIDORCHIS. s. f. Bot. Genre de la famille des orchidées, et qui ne renferme qu'une espèce décrite sous le nom d'*angrec distique*.

IRIDOSMINE. s. f. Minér. Nom que les minéralogistes donnent à l'iridium natif, substance métallique qui se présente en grains blancs, quelquefois en petites lames hexagones, et d'autres fois sous forme de poudre noire. Son nom indique un alliage naturel d'iridium et d'osmium dans des proportions qui ne sont pas encore bien fixées.

IRIDOSO-AMMONIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel iridique avec un sel ammonique.

IRIDOSO-SODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel iridique avec un sel sodique.

IRIDROGALVIE. s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou, qui doit être réuni au nartège.

IRIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des artères qui ont rapport à l'iris.

IRINGION. s. m. Bot. V. ÉRYNGE.

IRION. s. m. Bot. On a donné ce nom au sénevé des champs, au sisymbre et au sarrasin.

— On l'a donné aussi à une plante du cap de Bonne-Espérance qui ressemble beaucoup à nos rossolis, par les poils glanduleux dont elle est hérissée.

IRIS. s. m. (ét. gr., ἶρις, même signif.). Bot. Genre de plantes monocotylédones, type de la famille naturelle des iridées. Ce sont des herbes à racine tubéreuse, ou moins souvent bulbeuse. Ce genre comprend plus de quatre-vingts espèces indigènes et exotiques. L'iris est remarquable par la forme de ses fleurs, et par les couleurs variées qui les nuancent agréablement. L'espèce indigène la plus commune est l'*iris des marais* ou *iris jaune*, vulgairement *glayeul des marais*, qui se plaît au bord des eaux et dans les prairies marécageuses.

> L'iris de la Tamise éclate au sein de l'herbe
> Et l'iris sans orgueil au port [illegible] superbe. ROUCHER.
>
> L'iris à [illegible] un abri [illegible]
> L'ombre entretient sa fraîcheur passagère. (PARNY.)

— Se dit quelquefois de la racine de l'iris, et de la poudre odoriférante que l'on en tire. Je ne sais quel parfum presque insensible, plus doux que la rose, et plus léger que l'iris, s'exhale de toutes parts. On dit aussi Racine d'iris, poudre d'iris.

— Le genre de ce nom a soulevé quelques difficultés. On le faisait féminin autrefois dans toutes ses acceptions. Aujourd'hui il est masculin, excepté quand il s'agit du nom propre de déesse ou de femme, et de la pierre précieuse. Cependant les poëtes n'hésitent pas à faire du féminin la fleur *iris*. L'iris odoriférante, brillante, colorée, élégante.

> L'élégante *iris* qui retrace à mes yeux,
> Dans sa variété l'arc humide des cieux. ROUCHER.

— Entom. Nom spécifique d'un beau papillon du genre nymphale qu'on appelle en France *le grand Mars changeant*.

— Anat. Membrane circulaire, nuancée, mobile, qui forme la pupille ou prunelle de l'œil, et que l'on aperçoit au travers de la cornée transparente. La couleur de l'iris varie suivant les différentes espèces d'animaux.

— Docim. Se dit de petites bluettes qui se croisent rapidement dans un essai qui bout sur la coupelle, et qui font dire qu'il circule bien.

— Couleurs imitant celles de l'arc-en-ciel, qui circulent avec rapidité à la surface du cuivre en fusion, lorsqu'il est raffiné et sur le point de se congeler.

— Opt. Couleurs changeantes qui paraissent quelquefois sur les verres des télescopes et des microscopes et ressemblent à celles de l'arc-en-ciel. || Le spectre coloré que le prisme triangulaire forme sur une muraille, lorsqu'on l'expose sous un angle convenable, aux rayons du soleil.

— Météor. Météore qu'on appelle vulgairement *arc-en-ciel*. Les couleurs de l'iris. L'iris se forme dans les gouttes de pluie par les rayons du soleil rompus et réfléchis. V. ARC-EN-CIEL.

— La mythologie s'emparant de ce radieux météore, en a fait une déesse brillante et légère, qu'elle donne pour messagère à Junon, [illegible] n'apportait que de bonnes nouvelles. Son emploi le plus important était d'aller couper le cheveu fatal des femmes vouées à la mort. Toujours assise auprès du trône de Junon, elle était toujours prête à exécuter ses ordres. C'est elle qui avait soin de l'appartement de sa maîtresse, de faire son lit et de l'habiller ; et lorsque Junon revenait des enfers dans l'Olympe, c'était Iris qui la purifiait avec des parfums. On la représente [illegible] l'arc-en-ciel, avec des ailes brillantes et de toutes couleurs. L'agile Iris. La prompte Iris. Iris variée, bigarrée, colorée, nébuleuse, variable, brillante, aux sept couleurs, aux riches couleurs, au front brillant.

> Lorsque d'Iris [illegible] colorée
> S'arrondit [illegible] la voûte des cieux. (PARNY.)
>
> Voyez vous l'écharpe d'Iris
> D[illegible] nuancée
> La déesse voyage et sa course tracée
> En demi-cercle aboutit chez Thétis. (DEMOUST.)
>
> Iris a revêtu sa robe de saphirs,
> Et glissant dans les airs sur l'aile des zéphyrs,
> Son [illegible] sept couleurs a dessiné sa route.
> DELILLE [illegible].

— Myth. Une des filles de Minée. ‖ Une des Harpies.

— Nom propre de femme, qui, par l'usage fréquent qu'on en faisait autrefois pour désigner une femme aimée de quelqu'un, sa maîtresse, sa bergère, est devenu en quelque sorte commun dans le style familier pour exprimer une femme pour qui un homme ressent de l'amour.

L'once...
Vante un baiser cueilli sur les lèvres d'*Iris*. (Boil.)

Par un baiser ravi sur les lèvres d'*Iris*
De sa fidèle ardeur j'ai dérobé le prix. (J.-B. Rouss.)

— Dans les exemples suivants ce mot est pris ironiquement.

Faut-il de sang-froid, et sans être amoureux,
Pour quelque *Iris* en l'air faire le langoureux? (Boil.)

Presse l'enfant sans merci
Vous forcer à rendre hommage
A quelque *Iris* de village,
Dont le cœur fourbe et volage
Vous aime contre cœur. Mme Deshoul.

La France au ton faible et timide
Vient chez une jeu... le titre insipide
D'Orateurs grands de bouquets aux *Iris*,
A Parisiens préparer ces ennuis. Gressat

— Ichthyol. *Iris marine*. Nom que les anciens naturalistes ont donné à une espèce de ruban ou flamme de mer, qui paraît être la cépole serpentiforme.

— Minér. *Iris* ou *pierre d'iris*. s. f. Quelques naturalistes donnent ce nom aux cristaux de roche irisés, c'est-à-dire, qui présentent dans leur intérieur les zones concentriques colorées comme l'arc-en-ciel. Ce phénomène est le résultat d'un simple étoilement dans la pierre. Les cristaux de roche qui présentent cet accident sont employés en bijouterie, et ont de la valeur lorsque les nuances sont bien tranchées. ‖ Pierre orientale de la couleur du petit-lait, mêlée d'une teinte légère de bleu céleste. ‖ *Iris chalcédonienne*. Espèce de chalcédoine de trois couleurs, qui, lorsqu'on regarde le soleil à travers, fait voir les nuances de l'arc-en-ciel. ‖ *Iris citrine* ou *subcitrine*. Sorte de cristal de roche, qu'on appelle aussi *fausse topaze*.

IRISÉ, ÉE. adj. Se dit des couleurs de diverses teintes qui se manifestent sur la surface de certains corps, soit par l'effet d'un commencement d'altération ou d'une légère pellicule de matière étrangère, soit à cause de la disposition particulière des molécules à la surface ou dans l'intérieur de la masse, mais qui dans aucun cas ne tiennent à la nature même des corps ou à celle des matières qu'on y trouve accidentellement mêlées, et dépendent des fissures dans lesquelles la lumière éprouve une décomposition, de manière qu'il se forme dans l'intérieur ou à la surface des anneaux concentriques d'où partent des jets rouges, bleus, jaunes, dont l'effet est semblable à celui de l'iris ou de l'arc-en-ciel.

— Qui présente les couleurs irisées. Plante irisée. Coquille irisée. Feuille irisée. Pierre irisée.

— Hist. nat. Qui est couvert d'iris.

IRISIGLE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Jamaïque qui ne diffèrent pas des achits.

IRKOUST. Géogr. Gouvernement de la Sibérie orientale. Superficie 960,000 kil. carrés; popul. 250,000 hab. ‖ Chef-lieu du gouvernement qui porte le même nom et résidence du gouverneur général de la Sibérie orientale; 25,000 h.

IRLANDAIS, AISE. adj. Qui appartient à l'Irlande. La nation irlandaise. Les coutumes irlandaises. La langue *irlandaise* est riche; elle est cependant plus propre à la poésie et à l'histoire qu'aux sciences. (Mart.)

— subst. Celui, celle qui est né en Irlande, qui habite l'Irlande. Un Irlandais. Une Irlandaise.

IRLANDE. Géogr. Hibernie des anciens, une des grandes îles Britanniques, et l'un des trois royaumes qui composent le royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, située à l'ouest de la Grande-Bretagne, dont elle est séparée par le canal Saint-George ou mer d'Irlande. Sa superficie est de 10,400 mètres carrés et sa population de 9,820,000 hab. Elle se divise en quatre grandes provinces: Leinster à l'est; Ulster au nord; Connaught à l'ouest; Munster, au sud. Ces provinces sont elles-mêmes subdivisées en 32 contrées. L'Irlande est arrosée par un grand nombre de rivières dont les principales sont: le Shannon, le Bandon, la Lee, la Blackwater, la Boyne, la Liffey, la Carrow, la Slane, etc. Elle renferme en outre un grand nombre de lacs et trois grands canaux. Le climat de l'Irlande est tempéré, mais humide et variable. Les principales productions du sol sont l'avoine, l'orge et surtout les pommes de terre, le lin, le chanvre, etc. Les pâturages sont excellents et favorisent l'éducation des bestiaux, qui font une des principales richesses du pays. L'industrie est peu développée. La religion de l'État est celle de l'Église anglicane, mais les sept huitièmes de la population professent la religion catholique. L'idiome irlandais est un dialecte du celtique, corrompu par le mélange de l'Anglais.

— Hist. L'histoire primitive de l'Irlande est extrêmement obscure. On sait seulement qu'au IV^e siècle de notre ère, saint Patrick y introduisit le christianisme. En 1171, Henri II, roi d'Angleterre, qui avait fait annexer l'Irlande à ses possessions par une bulle du pape Adrien IV, s'en rendit maître. Après plusieurs tentatives inutiles pour s'affranchir de la domination anglaise, les Irlandais virent au XVI^e siècle le joug de leurs oppresseurs s'appesantir sur eux par leur refus d'accéder à la réforme introduite en Angleterre par Henri VIII. En 1650, l'Irlande, qui avait pris parti pour Charles I^er, fut mise à feu et à sang. Les Irlandais, fidèles aux Stuarts, se déclarèrent ensuite en 1688 pour Jacques II; mais, battus à la Boyne en 1690, leur parti fut anéanti. En 1800, le parlement anglais, dans le but d'abolir la nationalité de l'Irlande, décréta son union définitive à l'Angleterre, sans toutefois lui accorder les droits des sujets anglais. Après de longues réclamations, l'émancipation des catholiques a été décrétée en 1829, et l'Irlande envoie aujourd'hui au parlement 105 membres pour la Chambre haute et 52 pairs.

IRNERIUS (Werner ou Garnier). Le réformateur de la jurisprudence au moyen âge, né, selon les uns en Allemagne, selon les autres dans le Bolonais, vers 1065. On place sa mort entre 1138 et 1150.

IRONIE. s. f. (du gr. *eirôneia*, dissimulation). Figure de rhétorique par laquelle on dit le contraire de ce qu'on veut faire entendre. C'est le plus souvent le ton de la voix et la connaissance des sentiments de celui qui parle relativement à celui dont il parle qui font connaître l'ironie. C'est un éloge qui devient une satire, selon les circonstances. Tels sont ces deux vers de Boileau:

Je le déclare donc, Quinault est un Virgile,
Pradon comme un soleil en nos ans a paru.

— L'ironie devient noble et tragique quand elle est l'expression du dépit et de la fureur concentrée. Elle équivaut à une autre figure appelée *antiphrase* ou contre-vérité, car elle a toujours pour but de faire entendre le contraire de ce qu'elle dit; c'est quelquefois la dernière ressource de l'indignation et du désespoir, quand l'expression sérieuse leur paraît trop faible, à peu près comme dans ces grandes douleurs qui égarent un moment la raison, un rire effrayant prend la place des larmes qui ne peuvent pas couler. Tel est cet endroit admirable du récit d'Oreste, dans *Andromaque*, lorsque après avoir tué Pyrrhus pour plaire à Hermione, il a appris qu'elle n'a pu lui survivre et qu'elle vient de se donner la mort.

Grâce au ciel, mon malheur passe mon espérance,
Oui, je te loue, ô ciel, de ta persévérance!

Il finit par ce vers si terrible:

Eh bien! je suis content, et mon sort est rempli.

Ce *je suis content*, dans la situation d'Oreste est le sublime de la rage.

— Ironie fine, ingénieuse, amère, cruelle, sanglante. Dire quelque chose par ironie. Ce compliment n'est qu'une ironie. L'adroite ironie peut corriger des ridicules et des défauts, en stimulant l'amour-propre. Il lance à tous moments sur eux les traits de la satire et ceux de l'*ironie* mille fois plus redoutables. (Barth.) L'*ironie* n'est autre chose qu'une raillerie. (Volt.) Lorsque Julien est sérieux, saint Cyrille triomphe du philosophe; mais lorsque l'empereur a recours à l'*ironie*, le patriarche perd ses avantages. (Chateaub.) C'est la vengeance de Dieu trompé qui a pris l'*ironie* de l'homme pour instrument de colère. (Ed. Quinet.)

— Philos. *Ironie socratique*. Se dit particulièrement de la méthode qu'employait Socrate, lorsqu'il questionnait ses disciples avec une feinte ignorance, pour les conduire à reconnaître la vérité ou à rejeter l'absurde.

IRONIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'ironie. Discours ironique. Réponse ironique. Dire quelque chose d'un ton ironique. Le style ironique marque ordinairement l'estime de soi-même et le mépris des autres. Si l'on cherche la raison de cet oubli bizarre, de cette inadvertance *ironique* de la renommée, on la trouvera dans ce style trop franc, trop réel. (Ste-Beuve.)

. . . . Au ton dont il s'explique,
A son air où l'on voit, dans un ris *ironique*,
L'estime de lui-même et le mépris d'autrui.
Comment peut-on savoir ce qu'on tient avec lui?
Jamais ce qu'il vous dit n'est ce qu'il veut vous dire,
Pour moi j'aime les gens dont l'âme se peut lire.
On lui croit de l'esprit, vous dites qu'il en a:
Moi je ne voudrais point de tout cet esprit-là,
Quand il serait pour rien, de n'y vois, je vous jure,
Qu'un style qui n'est pas celui de la droiture;
Et sous cet air capable où l'on ne comprend rien,
S'il cache un honnête homme, il le cache très bien. Gresset.

IRONIQUEMENT. adv. Avec ironie. Parler ironiquement. L'aveugle vanité dévore même les éloges qui lui sont prodigués ironiquement.

IRONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Ironiser. S'empl. adjectiv.

IRONISER. v. a. 1^re conj. (rad. *ironie*). Railler avec politesse, en feignant de louer. Ironiser quelqu'un.

— neutral. Mais vous *ironisez*, la belle. (Laprat.)

IROQUOIS, OISE. adj. Qui appartient aux Iroquois. Le peuple iroquois. La langue huronne ou *iroquoise* a cinq principaux dialectes. (Chateaub.) La nation *iroquoise* se divisait en cinq cantons: ces cantons n'étaient point dépendants les uns des autres, ils pouvaient faire la paix ou la guerre séparément. (Id.) J'ai puisé la plupart des renseignements curieux que je viens de donner dans une petite grammaire *iroquoise* manuscrite. (Id.)

— substantiv. Qui est né, qui habite parmi les Iroquois. Nation sauvage de l'Amérique septentrionale qui se composait de cinq à six tribus de 14,000 hommes chacune. Issus de la nation huronne, ces sauvages avaient quitté les bords du lac Huron, berceau de leur race, pour s'établir auprès du lac Champlain, puis auprès des lacs Ontario et Érié, où ils eurent pour voisins les Algonquins. Lorsque les États-Unis se furent rendus indépendants, ces sauvages vendirent leurs terres aux Anglais, se retirèrent sur l'Ohio, et y transférèrent leur grand conseil qui avait siégé jusqu'alors sur le Niagara. Une partie de la nation était allée s'établir au Canada, où l'on trouve encore les descendants de ces émigrés. Aujourd'hui, la nation est dispersée, détruite en partie, et son nom même a disparu. Les Mohawks sont les descendants des Iroquois. Les *Iroquois* étaient aussi fameux par leur politique que par leurs armes. (Chateaub.) L'*Iroquois* ne conservait de commun avec le Huron que le langage. (Id.)

— Ce mot est employé quelquefois familièrement comme une injure, pour désigner une personne dont la conduite et les actions sont bizarres et contraires à la raison ou aux usages reçus. C'est un iroquois, une iroquoise.

IROUCAN. s. m. Bot. Arbrisseau de la Guiane, qui forme un genre dans l'octandrie monogynie.

IROUKOUVÉDAN. s. m. Hist. ind. L'un des quatre livres sacrés des Hindous.

IR, R. Particule extractive qui se place devant un grand nombre de mots et leur donne un sens négatif. Ce n'est autre chose que la préposition latine *in*, changée en *ir* à cause du mot auquel elle est jointe.

IRRACHETABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être racheté. Rentes irrachetables. Biens irrachetables.

IRRACHETÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été racheté. Biens irrachetés.

— Fig. Péché irracheté.

IRRACONTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été raconté. Nouvelle irracontée.

IRRADIANT, ANTE. adj. Bot. S'applique à la couronne de la calathide des synanthérées, lorsque les fleurs qui la constituent ne sont pas plus longues que celles du disque, et n'ont point leur partie supérieure dirigée en dehors.

IRRADIATION. s. f. (pr. *ir-ra-di-a-ci-on*). Phys. Mouvement qui se fait du centre à la circonférence, dans un corps organisé. ‖ Atmosphère lumineuse qui entoure les astres. ‖ *Irradiation des rayons solaires*. Action par laquelle le soleil lance ses rayons. Les lunettes, en faisant paraître les objets mieux circonscrits, diminuent considérablement la quantité de l'*irradiation*. (Encycl.)

— Bot. Lame utriculaire qui remplit les mailles des couches ligneuses. Partout où il y a des couches ligneuses superposées les unes aux autres, il y a des *irradiations* utriculaires. (Mirbel.) Sur la coupe longitudinale du corps ligneux, les *irradiations* se montrent souvent en plaques lisses et luisantes. (Id.)

— Physiol. Émission, du cerveau et de la moelle épinière, d'un principe excitateur dans les organes, par le moyen des nerfs. Cette émission est volontaire comme le mouvement des orteils, des doigts, du globe de l'œil.

IRRADIER. v. n. 1^er conj. (ét. lat., *ir* pour *in*, part. extract.; *radius*, rayon). Se séparer en rayons; se développer d'un point quelconque vers les parties environnantes.

IRRAFFINÉ, ÉE. adj. Comm. Qui n'a point été raffiné. Sucre irraffiné.

IRRAISONNABILITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est irraisonnable. L'irraisonnabilité d'un animal. ‖ Mot employé par Molière.

IRRAISONNABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas doué de raison. Animal irraisonnable. L'homme n'est plus un animal *irraisonnable*, mais il y a bien des hommes qui sont déraisonnables. (Laveaux.)

— Syn. comp. IRRAISONNABLE, DÉRAISONNABLE. *Irraisonnable* est un terme didactique qui ne se dit que des animaux, parce qu'ils sont privés de raison naturellement. *Déraisonnable* est un terme du langage ordinaire, qui se dit de ce qui est contraire à la raison.

IRRAISONNABLEMENT. adv. D'une manière irraisonnable. Répondre, parler irraisonnablement.

IRRAMENABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut ramener.

— Fig. Je tâche de mettre dans toutes mes remontrances de la jovialité, parce qu'avec ce ton aucun esprit n'est *irramenable*. (Mercier.)

IRRASÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été rasé. Homme irrasé.

IRRASSASIABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut rassasier. Animal irrassasiable.

— Fig. Le désir est *irrassasiable*. (Boiste.)

— En parlant d'un pédant. Scarron a dit:

Animal *irrassasiable*,
En été même indécrottable.

IRRASSASIÉ, ÉE. adj. Qui n'est point rassasié. Homme irrassasié. Faim irrassasiée.

IRRATIFIABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut ratifier.

IRRATIFIÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été ratifié.

IRRATIONNEL, ELLE. (pr. *ir-ra-ci-o-nèl*). Qui n'est pas rationnel.

— Mathém. Qui ne peut être représenté ni par des nombres ni par des fractions. Nombres irrationnels. Quantité irrationnelle.

IRRATIONNELLEMENT. adv. (pr. *ir-ra-ci-o-nè-le-man*). D'une manière non rationnelle.

IRRATURÉ, ÉE. adj. Qui ne porte point de ratures. Contrat irraturé. Acte irraturé.

IRRAVAGÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été ravagé. Pays irravagé.

IRRAYÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été rayé. Article irrayé.

IRRÉALISABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut se réaliser. Projet irréalisable. Espérance irréalisable. On connaît l'histoire de ce pauvre Leblaberge, mort si jeune, à la poursuite d'un dessein *irréalisable*. (Jhore.)

IRRECEVABLE. adj. des 2 g. Qui n'est point recevable. Pièce irrecevable.

— Qui ne peut être admis. Témoignage irrecevable. Je n'y suis rejeté ni contraint, je dois être *irrecevable* à tout autre parti. (Mont.)

IRRECHERCHABLE. adj. des 2 g. Que l'on ne peut poursuivre ni rechercher. Personne irrecherchable. Tous les agents qu'il emploie sont *irrecherchables*. (J.-J. Rouss.)

IRRECHERCHÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas recherché. Mets irrecherchés. Fruit irrecherché.

— Qui n'est point poursuivi. Personne irrecherchée. Criminel irrecherché.

IRRECOMMANDABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être recommandé. Valet irrecommandable. Personne irrecommandable.

IRRECOMMANDÉ, ÉE adj. Qui n'est point recommandé. Domestique irrecommandé.

IRRÉCOMPENSÉ, ÉE. adj. Qui n'a point reçu de récompense. Talent irrécompensé. Œuvre irrécompensé.

IRRÉCONCILIABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut réconcilier. Ennemi irréconciliable. Inimitié irréconciliable. Le vice est pour *irréconciliable* que la vertu... et cette richesse et la science une haine, et cette haine est *irréconciliable*. (Fonten.)

IRRÉCONCILIABLEMENT. adv. D'une manière irréconciliable. Être brouillé irréconciliablement.

IRRÉCONCILIÉ, ÉE. adj. Qui n'est point réconcilié. Ne mourons pas ensemble des ennemis *irréconciliés*. (La Harpe.)

IRRECONNAISSANCE. s. f. Défaut de reconnaissance.

IRRECONNAISSANT, ANTE. adj. Qui n'est pas reconnaissant. Ami irreconnaissant.

IRRECOUVRABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être recouvré. Taxes irrecouvrables. Comptes irrecouvrables.

IRRECOUVRÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été recouvré.

IRRÉCRÉATIF, IVE. adj. Qui n'offre point de récréation. Vie irrécréative.

IRRÉCUPÉRABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut recouvrer. ‖ Qu'on ne saurait réparer. Royaume d'Écosse, vous eligerez d'un cœur à cause de cette *irrécupérable* perte. (Perceforest.)

IRRÉCUSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être récusé. Juge irrécusable. Témoin irrécusable. Témoignage irrécusable. Depuis ces époques, l'aurore de la liberté a fait luire des jours successivement plus heureux jusqu'à nos âges modernes, et l'on en voit des progrès *irrécusables* dans la prolongation de l'existence moyenne en rapport avec l'accroissement de la civilisation. (Virey.)

IRRÉCUSABLEMENT. adv. D'une manière irrécusable.

IRRÉDIMÉ, ÉE. adj. Qui n'est point racheté.

IRREDOUTABLE. adj. des 2 g. Qui n'est point redoutable. Ennemi irredoutable. Chien irredoutable.

IRREDOUTÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas redouté.

IRRÉDUCTIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est irréductible. L'irréductibilité d'une équation.

IRRÉDUCTIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut réduire.

— Chim. Qu'on ne peut réduire à l'état de poudre. Oxyde irréductible. Chaux irréductible.

— Math. *Cas irréductible*. V. CAS.

— Pathol. Qui ne peut être réduit. Fractures luxations irréductibles. Hernie irréductible.

IRRÉDUIT, ITE. adj. Qui n'est pas réduit. Prix irréduit.

IRRÉEL, ELLE. adj. Qui manque de réalité.

IRREFLÉTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point reflété. Rayons irreflétés.

IRRÉFLÉCHI, IE. adj. Qui n'est pas réfléchi. Propos irréfléchi. Réponse irréfléchie. Le cœur de l'homme a souvent des vœux *irréfléchis*, contraires à ses propres intérêts. (Boiste.)

IRRÉFLEXION. s. f. Défaut, manque de réflexion. Faire une chose par irréflexion. L'*irréflexion* est un défaut des esprits légers. (Acad.)

IRRÉFORMABILITÉ. s. f. Défaut, qualité de ce qui est irréformable. L'*irréformabilité* de certains abus. (Mercier.)

IRRÉFORMABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être réformé. Jugement irréformable.

IRRÉFORMÉ, ÉE. adj. Qui n'est point réformé. Abus irréformé.

IRRÉFRAGABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est irréfragable.

IRRÉFRAGABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut récuser. Docteur irréfragable. Autorité irréfragable. Témoignage irréfragable.

IRRÉFRAGABLEMENT. adv. D'une manière irréfragable

IRREFUSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être refusé. Demande irrefusable.

IRREFUSÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été refusé. Proposition irrefusée.

IRRÉFUTABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas susceptible de réfutation. Ouvrage irréfutable. Livre irréfutable.

IRRÉFUTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été réfuté. Livre irréfuté.

IRRÉGÉNÉRABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être régénéré. Les races antédiluviennes irrégénérables ont été l'objet des plus profondes recherches.

IRRÉGÉNÉRÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été régénéré.

IRRÉGI, IE. adj. Qui n'est point régi.

IRREGISTRÉ, ÉE. adj. Qui n'est point enregistré. Dette irregistrée.

IRREGRETTABLE. adj. des 2 g. Qui ne doit point être regretté. Amant irregrettable.

IRREGRETTÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas regretté. Personne irregrettée.

IRRÉGULARITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est irrégulier. L'irrégularité d'un poème, d'un vers. L'irrégularité du pouls. L'irrégularité du calice et de la corolle est ordinairement indiquée par la déviation des étamines vers un même côté de la fleur. La multiplicité de parties et d'articulations qui le rendent propre à embrasser tous les objets, quelle que soit l'*irrégularité* de leur figure. (Rostan.) A mille termes qui ne signifient plus ce qu'ils signifiaient dans le principe, se joignent dans la langue française mille *irrégularités* barbares. (Volt.)

— Dr. can. Empêchement canonique de recevoir licitement les ordres, ou de faire les fonctions de ceux qu'on a reçus. Irrégularité ex defectu. Irrégularité ex delicto. Le pape, le légat, l'évêque, peuvent accorder des dispenses pour l'*irrégularité*. (Bousquet.) Plus un prêtre qui est tombé dans l'*irrégularité* engage des personnes à me parler pour lui, plus il augmente le scandale, et plus j'ai de la sévérité. (Le Sage.)

IRRÉGULIER, ÈRE. adj. Qui n'est pas régulier; qui n'est pas symétrique, uniforme. Corps irrégulier. Ensemble irrégulier. Mouvement irrégulier. Marche irrégulière.

— Se dit aussi au moral. Conduite irrégulière. Vie irrégulière. Procédé irrégulier. Esprit irrégulier. Quelqu'un peut-il reprocher à ces athlètes d'avoir été dans les fers, ou d'avoir mené une vie *irrégulière*? (Barth.)

— Archit. Qui n'est pas suivant les règles et les proportions usitées; qui n'est pas symétrique. Plan irrégulier. Élévation irrégulière. Colonne irrégulière.

— Bot. Dont les parties correspondantes diffèrent entre elles, soit par la forme, soit par la grandeur. Calice irrégulier. Corolle irrégulière. Corymbe irrégulier. Déhiscence irrégulière. Estivation irrégulière. Fleur irrégulière. La corolle de la capucine est irrégulière, parce qu'elle a deux pétales marqués de lignes noires que n'ont pas les trois autres. Toutes les fleurs se divisent généralement en régulières et *irrégulières*. (J.-J. Rouss.)

— Conchyl. *Coquille irrégulière*. Celle qui étant inéquivalve présente des différences dans les divers individus de la même espèce.

— Dr. canon. Se dit de celui qu'une irrégularité empêche d'entrer dans les ordres. Prêtre irrégulier.

— Entom. *Antennes irrégulières*. Celles dans lesquelles les articles changent de forme sans que le changement se fasse d'une manière graduée.

— Gramm. Qui s'écarte des règles, qui ne suit pas l'analogie, qui est plein d'exceptions bizarres. Notre langue est très-*irrégulière*. (Volt.) ‖ *Verbes irréguliers*. Ceux qui ne se conjuguent pas comme le verbe modèle de la conjugaison à laquelle ils appartiennent. Il y a des verbes qui ne sont irréguliers qu'aux temps primitifs : plusieurs de ces verbes appartiennent à des classes assez nombreuses pour être regardés comme des variétés de la conjugaison dont ils font partie; tels sont : *ouvrir, sentir, craindre, paraître, conduire*, etc.

— Mus. anc. Se dit de certaines mélodies dont il est difficile de déterminer le ton, parce qu'elles semblent appartenir à plusieurs tons à la fois. Tons irréguliers. ‖ Qui ne tombe pas sur une des cordes essentielles du ton. Cadence irrégulière.

— Pathol. Se dit des pulsations artérielles, lorsque le temps qui les sépare n'est pas le même pour toutes. Pouls irrégulier. De l'état sain du malade, du système nerveux, dépend l'action régulière ou *irrégulière* de toutes nos parties. (Rostan.)

— Pros. Qui n'est point assujéti à une marche régulière, soit pour la disposition des rimes, soit pour la mesure des vers. Vers irréguliers. Conte, idylle en vers irréguliers.

IRRÉGULIÈREMENT. adv. D'une manière irrégulière. Procéder irrégulièrement. Marcher, parler irrégulièrement.

IRREJETABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être rejeté. Projet irrejetable.

IRREJETÉ, ÉE. Qui n'a point été rejeté. Demande irrejetée.

IRRELÂCHÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été re...

IRRELIÉ, ÉE. Qui n'est point relié. Livre irrelié.

IRRÉLIGIEUSEMENT. adv. Avec irréligion. Se conduire irréligieusement. Vivre irréligieusement.

IRRÉLIGIEUX, EUSE. adj. Qui est contraire à la religion. Principe irréligieux. Morale irréligieuse. Sentiment irréligieux.

— Qui ne respecte pas la religion. Écrivain irréligieux.

— Qui n'a point de religion, athée. Homme irréligieux. De longues calamités publiques corrompent un peuple *irréligieux*, chacun se hâte de jouir de la vie. (Boiste.)

— subst. Un irréligieux.

IRRÉLIGION. s. f. Manque de religion; mépris de la religion. La chevalerie, les croisades, le monachisme, l'*irréligion*, etc., ont aussi créé leurs extravagances. (Rost.) Que de sang a fait répandre le fanatisme religieux révolté contre le fanatisme d'*irréligion*! (Hoche.) L'*irréligion* ainsi que la superstition a son fanatisme. (Duclos.)

IRREMARQUABLE. adj. des 2 g. Qui ne doit point être remarqué. Événement irremarquable.

IRREMARQUÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été remarqué. Bruit irremarqué. Nouvelle irremarquée.

IRREMBOURSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être remboursé. Les adversaires de la conversion prétendent que la dette est perpétuelle, *irremboursable*, parce que Cambon n'a pas énoncé le chiffre du capital. (Constᵗˡ.)

IRRÉMÉABLE. adj. des 2 g. D'où l'on ne peut revenir. Lieu irréméable. Enfer irréméable. L'Averne *irréméable*. (De la Porte.)

IRRÉMÉDIABLE. adj. des 2 g. Qui est sans remède. Maladie irrémédiable. Cause irrémédiable. La patience aggrave un mal *irrémédiable*; il faut le traiter comme la nécessité. (Boiste.)

— Fig. Faute irrémédiable. La calomnie cause des maux *irrémédiables*. (Acad.)

IRRÉMÉDIABLEMENT. adv. D'une manière irrémédiable. Être ruiné irrémédiablement. Peines inutiles! les sources de la vie étaient *irrémédiablement* attaquées. (Brill.-Sav.)

IRREMERCIÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été remercié. Protecteur irremercié.

IRRÉMINISCENCE. s. f. Défaut de réminiscence.

IRRÉMISSIBLE. adj. des 2 g. Qui ne mérite pas de pardon, de rémission. Péché irrémissible. Faute irrémissible. Cas irrémissible. En politique, surtout, il n'est point de péchés *irrémissibles*, si ce n'est la trahison. (Boiste.)

IRRÉMISSIBLEMENT. adv. Sans miséricorde, sans rémission. Punir irrémissiblement. Ah! la fatalité gouverne *irrémissiblement* toutes les choses de ce monde. (Volt.)

IRRÉMISSION. s. f. Défaut de rémission.

IRRÉMITTENT, ENTE. adj. S'est dit pour Qui ne donne pas de relâche. Obligation constante et *irrémittente*. (Montaigne.)

IRREMPLI, IE. adj. Qui n'est point rempli. Vase irrempli. Tonneau irrempli. ‖ Fig. Promesses, conditions irremplies.

IRREMUABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne saurait remuer. Meuble irremuable.

IRRÉMUNÉRABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être récompensé. Enfant irrémunérable.

IRRÉMUNÉRÉ, ÉE. Qui n'est pas récompensé. Élève irrémunéré.

IRRENIABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être renié. Serment irreniable. Faute irreniable. Cette pièce écrite de votre main ne semble *irreniable*. (Mercier.)

IRRENOMMÉ, ÉE. adj. Qui n'est point renommé. Marchand irrenommé. Homme irrenommé.

IRRENVERSÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été renversé. Toiture irrenversée.

IRRÉPARABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est irréparable. Son forfait parut dans toute son horreur à ses yeux, quand il en vit l'*irréparabilité*. (Mercier.)

IRRÉPARABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être réparé. Injure, sottise irréparable. Affront irréparable. La religion ne connaît qu'un mal *irréparable*, la mort sans repentir. (Boiste.) La perte de l'honneur est *irréparable*, et toutes les richesses du monde ne sauraient le racheter. (De Juss.)

> Même elle avait encor cet éclat emprunté
> Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage
> Pour réparer des ans l'*irréparable* outrage. (Racine.)

— Suard appelait l'abbé Galiani, dont la conversation avait fait les délices de la société la plus brillante de Paris, « l'abbé *irréparable*. » (Noël.)

— Il a été employé substantiv. pour signifier Ce qui est irréparable. Quelle compensation y a-t-il pour l'*irréparable*? (Schiller.)

IRRÉPARABLEMENT. adv. D'une manière irréparable.

IRRÉPARÉ, ÉE. adj. Qui n'est point réparé. Dommage irréparé. On ne pardonne pas une faute *irréparée*. (La Harpe.)

IRREPENTANCE. s. f. Défaut de repentir.

IRREPENTANT, ANTE. adj. Qui n'est point repentant. Pécheur irrepentant. Personne irrepentante.

IRRÉPLICABLE. adj. des 2 g. A quoi l'on ne peut répliquer. Argument irréplicable.

IRRÉPONDU, UE. adj. Qui n'a point eu de réponse. Demande irrépondue.

IRRÉPONSABLE. adj. des 2 g. Mot donné par Boiste pour Irresponsable.

IRRÉPRÉHENSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est irrépréhensible.

IRRÉPRÉHENSIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être repris, blâmé. Personne irrépréhensible. On ne citerait pas un grand homme *irrépréhensible* dans sa conduite ou ses jugements. (Boiste.)

— Se dit aussi des choses. Action irrépréhensible. Conduite irrépréhensible. Ce qui est nécessaire est toujours *irrépréhensible*. (Delille.)

IRRÉPRÉHENSIBLEMENT. adv. D'une manière irrépréhensible. Se conduire irrépréhensiblement.

IRRÉPRIMABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut réprimer. Mouvement irréprimable. Mot employé par La Harpe.

IRRÉPRIMANDÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été réprimandé. Domestique irréprimandé. Servante irréprimandée. Enfant irréprimandé.

IRRÉPRIMÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été réprimé. Colère irréprimée.

IRRÉPROCHABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est irréprochable. Tout ce que vous avez dit était bien beau, mais, monsieur, en faisant un retour sur moi-même, sur ma situation, sur mon *irréprochabilité*, je n'ai pu me résoudre à admettre la Providence. (Billecocq.)

IRRÉPROCHABLE. adj. des 2 g. Qui ne mérite point de reproche. Homme irréprochable. Conduite, vie irréprochable. L'homme instruit, *irréprochable*, devrait être admis dans toutes les réunions, ne fût-ce que pour modèle. (Boiste.)

— Prat. *Témoin irréprochable*. Celui contre lequel on ne peut alléguer aucune cause de récusation.

IRRÉPROCHABLEMENT. adv. D'une manière irréprochable. Se conduire irréprochablement.

IRREPROCHÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été reproché. Conduite irreprochée.

IRREPRODUCTIF, IVE. adj. Qui ne reproduit pas. Être irreproductif.

— Qui n'amène point de nouvelles productions. Consommation irreproductive.

IRRÉPROUVÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été réprouvé.

IRRÉPUBLICAIN, AINE. adj. Qui n'est point républicain. ‖ substantiv. Un irrépublicain. Une irrépublicaine.

IRREQUIS, ISE. adj. Qui n'a pas été mis en réquisition.

IRRÉSERVE. s. f. Manque de réserve.

IRRÉSERVÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été réservé. Part irréservée.

IRRÉSISTIBILITÉ. s. f. Théol. Qualité de ce qui est irrésistible. L'*irrésistibilité* de la grâce est un principe condamné par le concile de Trente. (Corm.)

IRRÉSISTIBLE. adj. des 2 g. A quoi on ne peut résister. Grâce irrésistible. Penchant irrésistible. Regard irrésistible. Tous tremblent à l'aspect d'un pouvoir qui se croit *irrésistible* parce qu'il est emporté. (Talleyr.) Ces morts ont réveillé les vivants, ils les agitent d'une tempête *irrésistible*. (Ed. Quin.) On ne s'expliquait pas ce mouvement *irrésistible* de patriotisme et d'ambition qui, à la nouvelle des désastres de la République, l'avait entraîné à retourner en France. (Thiers.) Près d'elle on éprouvait un charme *irrésistible*. (Colnet.)

— Fig. Homère est *irrésistible* comme Achille. (***)

IRRÉSISTIBLEMENT. adv. D'une manière irrésistible. Entraîner quelqu'un irrésistiblement.

IRRÉSOLU, UE. adj. Qui a peine à se résoudre. Homme irrésolu. Esprit irrésolu. Les esprits faibles et les caractères *irrésolus* sont aussi peu commodes pour les autres que pour eux-mêmes. (S. Dubay.) Qui fait changer ainsi ses vœux *irrésolus*? (Rac.) Elle porte au hasard ses pas *irrésolus*. (Id.)

— substantiv. Celui, celle qui a peine à se résoudre. L'irrésolu. ‖ *L'Irrésolu*. Titre d'une comédie de Destouches.

— Syn. comp. IRRÉSOLU. INDÉCIS. On est *irrésolu* dans les matières où l'on se détermine par goût, par sentiment; on est *indécis* dans celles où l'on se détermine par la raison.

IRRÉSOLUBLE. adj. des 2 g. (pr. *ir-ré-ço-lu-ble*). V. INSOLUBRE, qui est plus en usage.

IRRÉSOLUMENT. adv. D'une manière incertaine. Répondre irrésolument.

IRRÉSOLUTION. s. f. (pr. *ir-ré-zo-lu-ci-on*). Incertitude. Être dans l'irrésolution.

— État de celui qui est irrésolu. Irrésolution fâcheuse, pénible, perpétuelle. L'*irrésolution* est le propre de la faiblesse. (Pouquev.) On met souvent sur le compte de la prudence des *irrésolutions* qui ne viennent que d'une faiblesse d'esprit et de caractère. (S. Dubay.)

— Syn. comp. IRRÉSOLUTION. DOUTE. V. DOUTE.

IRRÉSOUDRE. v. a. 4ᵉ conj. S'est dit pour Ne point donner de solution.

IRRESPECT. s. m. Manque de respect.

IRRESPECTÉ, ÉE. part. pass. du v. Irrespecter. S'empl. adjectiv. Personne irrespectée. Il n'y aurait plus que des agents inviolables et des peuples *irrespectés*. (Mercier.)

IRRESPECTER. v. a. 1ʳᵉ conj. Manquer de respect. Irrespecter une personne.

IRRESPECTUEUSEMENT. adv. D'une manière dépourvue de respect.

IRRESPECTUEUX, EUSE. adj. Qui manque de respect. Propos irrespectueux. Contenance irrespectueuse. On est *irrespectueux*, selon le temps, le lieu et l'occasion, avec un geste, un simple accent, un sourire. (Noël.)

IRRESPIRABLE. adj. des 2 g. Phys. Qui ne peut servir à la respiration. Gaz irrespirable. Air irrespirable. Un grain de poison jeté dans l'estomac, quelques atomes de gaz *irrespirables* pénétrant le tissu pulmonaire, en voilà assez pour briser subitement les forces les plus énergiques! (Bourdon.)

IRRESPONSABILITÉ. s. f. Polit. Qualité de ce qui est irresponsable. L'irresponsabilité du roi. Les mauvais ministres se cachent eux et leurs actes, derrière l'*irresponsabilité* royale, et ils la découvrent pleinement au risque qu'on tire à bout portant sur elle, pourvu qu'on ne tire pas sur eux. (Cormen.)

IRRESPONSABLE. adj. des 2 g. Polit. Qui n'est point responsable de ses actes. Le roi de France est *irresponsable*. (Boiste.) Prenez garde à ce que vous allez faire; si, par votre refus vous nous empêchez d'agir, nous serons *irresponsables* de ce qui pourra arriver. (Cormen.)

IRRESPONSABLEMENT. adv. D'une manière non responsable.

IRRESSENTI, IE. adj. Qui n'a point été ressenti. Coup irressenti. Douleur irressentie.

IRRESTAURÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été restauré. Hôtel irrestauré. Maison irrestaurée.

IRRESTREINT, EINTE. adj. Qui n'a pas subi de restriction.

IRRÉTORQUABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui ne peut être rétorqué. Dilemme irrétorquable.

IRRETOURNABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut revenir.

> Hélas! que vite fut le cours
> De ces *irretournables* jours (Scarron.)

IRRÉTRACTABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être rétracté. Erreur irrétractable.

IRRÉTRACTÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été rétracté.

IRRETRANCHÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été retranché. Morceau irretranché. Partie irretranchée.

IRRÉTRÉCI, IE. adj. Qui n'offre pas de rétrécissement. Corps irrétréci.

IRRETROUSSÉ, ÉE. adj. Qui n'est point retroussé. Robe irretroussée.

IRRÉUSSITE. s. f. Défaut de réussite. L'*irréussite* de cette affaire. (Mercier.) Du grand homme au fou, il n'y a souvent de différence apparente que celle du succès à l'*irréussite*. (Boiste.)

IRRÉVÉLÉ, ÉE. adj. Didact. Qui n'a point été révélé. Secret irrévélé.

IRRÉVÉREMMENT. adv. Avec irrévérence.

IRRÉVÉRENCE. s. f. Manque de respect, de révérence. Coupable, extrême irrévérence. Grande irrévérence. Dans le cas d'insulte ou d'*irrévérence* grave envers le juge de paix, par les parties présentes à son audience, ce magistrat doit en dresser procès-verbal, et peut condamner à un emprisonnement de trois jours au plus. (Bousquet.)

— Paroles contraires au respect. Dire des irrévérences. Commettre des irrévérences.

IRRÉVÉRENCIEUX, EUSE. adj. Qui manque de respect. Personne irrévérencieuse. Quand ce serait un laquais qui vous la dirait! s'écrie-t-il en se retournant vers l'*irrévérencieux* auditoire. (Arnault.)

IRRÉVÉRENT, ENTE. adj. Qui manque au respect. ‖ Contraire au respect. Manières irrévérentes. Posture irrévérente.

IRRÉVOCABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est irrévocable. L'irrévocabilité des décrets de Dieu.

IRRÉVOCABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être révoqué. Parole irrévocable. Serment irrévocable. Loi, donation irrévocable. Vous avez seul sur nous d'*irrévocables* droits. (Volt.) Par le crime on fait un pacte *irrévocable* avec le malheur. (Boiste.)

IRRÉVOCABLEMENT. adv. D'une manière irrévocable. Être irrévocablement décidé. Après avoir abandonné l'Orient au machiavélisme moscovite, elle semble ne pouvoir plus prévenir une usurpation immense qu'en prenant sa part d'une proie *irrévocablement* dévouée. (Barrault.)

IRRÉVOQUÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas été révoqué. Toute loi *irrévoquée* exige obéissance. (La Harpe.)

IRRIGATEUR. s. m. Instrument propre à l'arrosement des allées, des trottoirs, etc.

— Instrument pour les maladies de femmes, fonctionnant seul pour lavements, injections

douche ascendante qu'on peut prendre seul dans son lit sans se mouiller, inventé par Hibault.

IRRIGATION. s. f. (pr. *ir-ri-ga-ci-on;* du lat. *irrigare*, arroser). Econ. rur. Arrosement d'un jardin, d'un champ, d'une prairie, au moyen d'un courant d'eau. Système d'irrigation. Travail d'irrigation. Législation des irrigations. Arrosement par irrigation. Théorie générale des irrigations. Considérations générales sur les irrigations. Application des irrigations. Pratique des irrigations. Utilité des irrigations. Écluse d'irrigation. Vanne d'irrigation. Emploi des irrigations. Tout le talent d'arroser une étendue de terre est de jeter subitement et en grande masse l'eau destinée à compléter l'*irrigation.* (Morogues.)

IRRIGATOIRE. adj. des 2 g. Qui est propre à l'irrigation. Machine irrigatoire.

IRRIGOUREUX, EUSE. adj. Qui n'est point rigoureux. Geôlier irrigoureux. Traitement irrigoureux. Froid irrigoureux.

IRRIMÉ, ÉE. adj. Littér. Qui n'est point écrit en vers. Sonnet irrimé. Couplet irrimé.

IRRISION. s. f. (du lat. *risus*, part. de *ridere*, rire). S'est dit pour Raillerie, moquerie

IRRITABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est irritable. L'irritabilité des nerfs, du caractère. *L'irritabilité*, qui ne s'émeut que pour elle-même, diffère essentiellement de la sensibilité que touchent les maux d'autrui. (Boiste.) La force par laquelle les fruits de la balsamine éclatent, ou les étamines de la pariétaire, du kalmia, etc., se débandent, n'est pas l'*irritabilité.* Ces phénomènes sont dus à l'élasticité; ils ne se répètent point. Ceux qui sont l'effet de l'*irritabilité* peuvent se répéter. (Massey.) Siége de l'*irritabilité* et de la sensibilité, c'est du système nerveux que partent les mouvements, c'est à lui qu'aboutissent toutes les impressions. (Rostan.)

IRRITABLE. adj. des 2 g. Qui peut être irrité. Nerf irritable. Muscles irritables. Tempérament irritable.

— Physiol. Qui est doué d'irritabilité. Personnes irritables. Humeur irritable. Les femmes nerveuses son très-irritables. On n'est jamais plus *irritable* que lorsqu'on se sent coupable. (Trad. de Edgeworth.) L'homme *irritable* s'enflamme au moindre mot, à la moindre opposition. (Le Sage.) Parmi les écrivains modernes, J.-J. Rousseau, et parmi nos orateurs parlementaires, Casimir Périer étaient très-*irritables.* (Id.)

— Bot. Qui se contracte et exécute divers mouvements par suite de l'acte même de la végétation ou par le contact de certains stimulants. Ces effets sont très-marqués dans les feuilles de la sensitive, dans les étamines des berbéris ou épines-vinettes. Les étamines des épines-vinettes sont si *irritables*, qu'il suffit de toucher leur filet avec une épingle pour les faire retourner contre leur pistil. (Bosc.)

— Syn. comp. IRRITABLE. IRASCIBLE. L'homme *irritable* éprouve une affection vive sans doute, mais vague, involontaire, sans profondeur comme sans durée; l'homme *irascible* conçoit un sentiment ayant un objet bien déterminé, capable de dissimulation, de concentration, de durée et tenant moins au tempérament, à l'organisation physique qu'au fond même du caractère. *Irritable* a plus de rapport à la cause provocatrice et à l'état où elle met le sujet; *irascible* en a davantage à l'état où se met le sujet et à la réaction qu'il médite et prépare.

IRRITAMENT. s. m. Ce qui excite, irrite. || Aiguillon. Vieux mot renouvelé par Balzac.

IRRITANT. part. prés. invar. du v. Irriter. Des spectacles immoraux irritant les passions humaines.

IRRITANT, ANTE. adj. (rad. *irriter*). Médec. Qui détermine une irritation. Les médicaments *irritants* sont d'un grand secours pour le thérapeutiste. (J. Cloq.) Par le sel *irritant* la soif est allumée. (Boil.)

— En ce sens il se prend substantiv. au masculin, et l'on dit Un *irritant* pour un Médicament irritant, une substance irritante. Des irritants. La moutarde, les cantharides, l'arsenic sont des *irritants* énergiques. (Rat.) Les *irritants* sont la base de la médecine révulsive qui cherche à déplacer une irritation par la production d'une irritation artificielle. (Id.)

— *Irritants mécaniques.* Les coupures, les piqûres, les tractions, l'étincelle électrique, etc. || *Irritants chimiques.* Les alcalis, les acides, les dissolutions métalliques, etc. || *Irritants spécifiques.* Ceux dont le mode d'action est particulier sans être rapporté ni à l'une ni à l'autre des divisions précédentes.

— Fig. Il y a des lectures *irritantes* et des lectures adoucissantes. (Boiste.) Ses refus *irritants* et ses coquetteries. (Del.)

IRRITANT, ANTE. adj. (du lat. *irritus*, inutil). Jurispr. Qui annule, qui casse un acte. Condition irriante. Clause irritante. Décret irritant. Une condition irritante est une condition tellement essentielle à la validité d'un acte, que l'acte serait nul si elle n'était pas remplie.

IRRITATIF, IVE. adj. Qui a la faculté d'irriter. Dans les chances variées des gouvernenements modernes, où le sang est devenu bouillant, pour ainsi parler, les anévrysmes du cœur, une diathèse *irritative* succéda, depuis la fin du XVIII^e^ siècle, en Europe, à la constitution lymphatique et catarrhale qu'on ne cessait d'accuser auparavant. (Virey.)

IRRITATION. s. f. (pr. *ir-ri-ta-ci-on*). Action d'irriter; action de ce qui irrite, et résultat de cette action.

— Fig. Fait ou état d'une personne exaspérée, émue par certaines contrariétés qui ont mis en feu tout son être et tiennent en éveil toutes les forces de son âme. Être dans un état d'irritation. Calmer l'irrition des esprits. Grande irritation. Ce qui le démontre, c'est surtout le déploiement subit de ces *irritations* aiguës durant les tourmentes révolutionnaires. (Virey.) L'*irritation* est souvent pour le poète une condition de succès. (Le Sage.)

— Augmentation de l'action organique des tissus. L'irritation trouble, dérange, affaiblit la fonction du tissu qu'elle occupe, et peut offrir des degrés très-divers d'inflammation suivant la puissance des causes et aussi suivant l'irritabilité des tissus. || *Irritation inflammatoire* ou *inflammation.* Celle où le sang est appelé dans les tissus plus abondamment que les autres fluides. || *Irritation nutritive.* Celle dans laquelle l'animitation est exagérée. || *Irritation nerveuse* ou *névrose.* Celle qui a lieu sans appel de fluides. || *Irritation sécrétoire.* Celle qui s'annonce par une augmentation notable des produits sécrétés. || *Irritations sympathiques.* Celles qui surgissent de causes appliquées sur un point éloigné.

— Philos. Certaine stimulation, condition nécessaire pour la production des phénomènes de conscience, principalement des phénomènes sensibles. || Agitation de l'âme, sorte d'effervescence à la suite et en raison d'impressions reçues. Faute d'*irritation*, notre âme n'agirait point, quoique active. (Le Sage.)

IRRITÉ, ÉE. part. pass. du v. Irriter. S'empl. adjectiv. Nerf irrité. Personne irritée. Appétit irrité. L'amant *irrité* se ment à lui-même. (Trad. de Syrus.)

— *Irrité contre.* On trouve grâce devant le Seigneur; et lorsque Dieu était le plus *irrité* contre le monde, il en devint le réconciliateur. (Le Maistre de Sacy.) De là on découvrait la mer, quelquefois claire et unie comme une glace, quelquefois follement *irritée* contre les rochers. (Fén.)

— *Irrité de.* Dagobert, *irrité* de cette distinction, marcha contre eux. (Anquetil.)

> Bientôt tous les Romains, de leur honte *irrités*,
> Viendront ici sur vous fondre de tous côtés. (RACINE.)

— *Irrité par.* Cette Égyptienne *irritée* par ce refus changea son affection en une haine pleine de rage. (Le Maistre de Sacy.)

— Fig. et poét. Dans le sens de Courroucé. Se dit en parlant des choses inanimées, comme la mer, les flots, les vagues, etc. Les échos de ces rochers répètent dans les airs les rumeurs confuses de la tempête, et les bruits rauques de la mer *irritée*, que l'on aperçoit au loin. (B. de St-P.) Souvent, au milieu de la tempête, on le voyait s'élancer dans une barque, et se livrer aux flots *irrités* de l'Elbe. (A. Martin.)

> Enfants de l'Helvétie, achevez votre ouvrage,
> Déjà livrant Gesler à l'abîme irrité,
> La vengeance de Tell crie au sein de l'orage :
> Liberté ! liberté ! (Mme TASTU.)

IRRITER. v. a. 1^re^ conj. (du lat. *irritare*, mettre en colère, rad. *ira*, colère, courroux). Mettre en colère. Irriter quelqu'un. Mes attentions l'*irritent*, ma froide tristesse l'aigrit. (J.-J. Rouss.)

> Je vois que l'injustice en secret vous *irrite*,
> Que vous avez encor le cœur israélite. (RACINE.)

— *Irriter contre.* Les Tyriens, par leur fierté, avaient *irrité* contre eux le grand roi Sésostris, qui régnait en Égypte, et qui avait conquis tant de royaumes. (Fén.)

> Mais, hélas, ma douleur même
> Les *irrite* contre moi. (LEFRANC.)

— Aigrir, exciter, accroître, augmenter. Irriter l'appétit. Parle-moi plus clairement, tu *irrites* l'envie que j'ai d'apprendre ce que tu fais. (Le Sage.) C'est une passion que le regret de la patrie, et qui devient violente quand la distance, la nouveauté des lieux, des craintes fondées sur la possibilité du retour, viennent l'*irriter* encore. (Thiers.) Je savais que les grands combats ne font qu'*irriter* les grandes passions. (J.-J. Rouss.) La gêne continuelle dans laquelle vous tenez vos élèves *irrite* leur vivacité. (Id.) Ce qui *irrite* la douleur en un temps, l'adoucit dans un autre. (Fén.) Les moindres retardements *irritaient* son naturel ardent. (Id.) Les persécutions ne peuvent qu'*irriter* le mal. (Volt.) L'or *irrite* la soif de l'or, et ne l'étanche pas. (Trad. de P. Syrus.) La persécution *irrite* les esprits. (Catherine.) Les grandeurs *irritent* les passions plus qu'elles ne peuvent les contenter. (Fén.) Ah ! madame, est-ce à vous d'*irriter* mes ennuis ? (Crébillon.)

> . . . Toujours *irritant* vos douleurs,
> Croirez vous ne plus voir que des sujets de pleurs ? (RACINE.)

> Voudrait-il insulter à la crainte publique,
> Et que le chef des Grecs *irritant* les destins,
> Préparât d'un hymen la pompe et les festins ! (ID.)

> Les stériles efforts *irritent* sa blessure,
> Et partout, à travers mille arbustes sanglants,
> Il emporte le trait qui tremble dans ses flancs. (BAOUR-LORMIAN.)

— Donner plus de vivacité, de piquant.

> Je la voyais tantôt devant une toilette,
> D'une mouche assassine *irriter* ses attraits. (REGNARD.)

— Propr. et fig. Causer l'irritation de. Le machiavélisme *irrite* le peuple, pour avoir le prétexte de pouvoir l'enchaîner. (Boiste.)

— *Irriter quelqu'un.* Signifie aussi Augmenter sa colère. Au lieu de l'apaiser, vous l'irritez.

— Se dit aussi des choses personnifiées.

> N'allez point dans ses bras *irriter* la victoire. (RAC.)

Ce vers est digne des chefs-d'œuvre de Racine : *irriter la victoire* est une figure aussi juste qu'elle est neuve et hardie. (Geoffroy.)

— Pathol. Déterminer la douleur, la tension d'un organe dans un tissu quelconque. Certaines orties irritent la peau. Irriter une membrane. Irriter la membrane pituitaire. Irriter les nerfs. Cela m'irrite les nerfs, ou absol. Cela m'irrite.

— Neutral. Les acides irritent. Les chagrins irritent.

— S'IRRITER. v. pron. Se courroucer, se fâcher, s'emporter. Réprimez votre colère, et contenez votre indignation, de peur qu'en vous *irritant* contre le méchant vous ne fassiez le mal comme lui. (La Harpe.) Je ne connais plus de plaisir qui vaille la peine qu'on s'*irrite.* (Boiste.)

> Comme un enfant l'Amour *s'irrite*,
> Et pleure de s'être *irrité.* (FLORIAN.)

— Fig. La mer s'irrite. Les flots, les vagues écumantes s'irritent.

— Être irrité, augmenté, aigri. La soif des désirs s'*irrite* à mesure qu'on les satisfait. (Guichardin.)

— *S'irriter contre.* Un roi s'*irrite* contre la loi qui le gêne, le peuple contre celle qui l'asservit. (Turgot.)

— *S'irriter de.* Mon imagination s'*irritant* de l'obstacle, s'empara de toute mon existence. (B. Constant.)

IRROGATION. s. f. (pr. *ir-ro-ga-ci-on*). Ant. rom. Action de prononcer une peine contre un citoyen. Irrogation d'une peine.

IRRORATEUR. s. m. Instrument qui n'est autre chose que la fontaine de compression appropriée à parfumer les appartements, et qui a été inventé par Brillat-Savarin.

IRRORATION. s. f. (pr. *ir-ro-ra-ci-on ;* du lat. *irroratus*, humide de rosée, fait de *irroro*, j'arrose, qui vient lui-même de *ros*, *roris*, rosée). Action d'arroser, d'exposer à la rosée, ou à un arrosement quelconque. Bain par irroration. C'est alors que je vis avec un plaisir inexprimable les têtes les plus savantes de la capitale se courber sous mon *irroration*, et je me pâmais d'aise en remarquant que les plus mouillés étaient aussi les plus heureux. (Brill-Savar.)

— Art divin. Pratique superstitieuse par laquelle on prétendait guérir une maladie.

IRROUILLÉ, ÉE. adj. Qui n'est point rouillé. Fer irrouillé. Métal irrouillé.

IRROYAL, ALE. Qui n'a point le caractère royal. Roi irroyal.

IRROYALEMENT. adv. D'une manière irroyale. Parler, se conduire irroyalement.

IRRUINÉ, ÉE. Qui n'est pas réduit en ruine. Tour irruinée. Château irruiné.

— Qui n'est pas ruiné. Banquier irruiné.

IRRUPTION. s. f. (pr. *ir-rup-ci-on ;* du lat. *irruptio;* fait de *irrumpo*, j'entre brusquement). Entrée brusque et soudaine. Faire une irruption. Sanglante, terrible, vive irruption. Irruption violente, soudaine. Se dit particulièrement des ennemis qui ravagent un pays. Les *irruptions* des hordes du Nord avaient éteint les sciences et renversé la civilisation dans l'épaisse nuit de la barbarie. (Virey.)

— Débordement des eaux, envahissement de la mer, d'un fleuve sur terre. Les irruptions de l'Océan, de la mer. L'irruption des eaux. La plus grande *irruption* de l'Océan dans les terres est celle qui a produit la Méditerranée. (Buff.)

— Fig. L'esprit d'égalité a fait *irruption* dans toutes les classes inférieures. (Virey.) Il y eut comme une *irruption* du monde contemporain dans le moyen âge; les avocats eux-mêmes furent obligés d'apprendre l'histoire. (Bazin.)

IRSKER. s. m. Ornith. Oiseau du Groënland, désigné comme un petit oiseau chanteur.

IRTIOLE. s. f. Espèce de vigne.

IRUS. s. m. Conchyl. Petite coupe générique avec les espèces de coquilles bivalves.

IRUSCULE. s. f. Bot. Nom pyrénéen de l'euphorbe characias.

IRYA ou **IRYAGHAS.** s. f. Bot. Noix muscade de Ceylan, qui est petite et tout à fait inodore.

IS. terminaison. Quoique le *s* soit sonore dans les noms propres, *Adonis*, *Cypris*, *Iris*, *Thémis*, *Itis*, et dans *lis*, ces mots riment avec ceux en *is* où cette consonne est muette, comme dans *coloris*, *lambris*, *amis*, *Paris*, *Louis.* Mais il serait bon d'avoir soin que le mot qui suit cette rime et qui commence le vers suivant eût une voyelle pour initiale, ce qui forcerait la lettre *s* à devenir sonore dans la prononciation.

> Un jour que de Glycère accusant le mépris,
> Il exhalait sa plainte au temple de Cypris (ROUCHER.)

> On se plaint du malheur de vos Troyens chéris,
> Est-ce moi qui l'ai fait ou bien votre Pâris ? (DEL.)

— *Is* rime aussi avec les mots en *its*, *ix*, *iz*, comme *profits*, *prix*, *riz.*

ISAAC. (en hébreu *itshhak*, dér. de *tsahhak*, rire). Fils d'Abraham et de Sarah, naquit vers l'an 2266 av. J.-C. ; fut sauvé par un [illegible] au moment où son père allait l'immoler [illegible] à Dieu ; épousa Rebecca, dont il eut [illegible] et Jacob, et mourut [illegible] âgé de cent quatre-vingts ans. || ISAAC COMNÈNE. Empereur grec fils d'un préfet de l'Orient, abdiqua en 1059, et mourut dans un monastère en 1061. || ISAAC L'ANGE. Empereur grec, fut porté au trône en 1185 par le peuple, au moment où Andronic le faisait conduire au supplice; mourut en 1234, à l'âge de cinquante ans.

ISABEAU DE BAVIÈRE. V. ISABELLE.

ISABELLE. adj. f. (d'*Isabelle* d'Autriche). Qui est d'un jaune clair. Couleur isabelle.

— Se dit aussi en parlant du poil de certains animaux et en particulier du cheval. Cheval isabelle. || s. m. *Un isabelle*, pour Un cheval isabelle. Isabelle clair, foncé. Isabelle brillant. Monter un isabelle. Aller sur un isabelle.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille du genre porcelaine, ayant une couleur isabelle.

— Entom. Nom d'une espèce de petite demoiselle du genre agrion.

— Ichthyol. Nom du squale de l'océan pacifique.

— Ornith. Oiseau qui a du rapport avec la gorge-bleue.

ISABELLE (Sainte). Sœur de saint Louis, roi de France, fonda le monastère de Longchamp, près de Paris, en 1260, et mourut en 1271 ; elle est fêtée le 22 février. || ISABELLE D'AUTRICHE. Fille de Philippe II, roi d'Espagne, et d'Élisabeth de France, épousa Albert, fils de Maximilien II (1598). Elle accompagna son époux dans ses guerres contre les Hollandais. Se trouvant au siége d'Ostende, elle jura de ne changer de linge qu'après la prise de cette place; Ostende ayant résisté près de trois ans, le linge qu'elle portait était devenu d'une couleur fauve, à laquelle on donna le nom d'Isabelle. Elle mourut en 1633. || ISABELLE DE CASTILLE. Reine d'Espagne, sœur de Henri IV, roi de Castille, née en 1450, épousa en 1469 Ferdinand V, roi d'Aragon, monta sur le trône après la mort d'Henri IV, et mourut de douleur en 1504. || ISABELLE DE BAVIÈRE OU ISABEAU DE BAVIÈRE. Reine de France, fille d'un duc de Bavière, épousa en 1385 Charles VI, roi de France, mourut universellement méprisée en 1435. || ISABELLE DE FRANCE. Reine d'Angleterre, fille de Philippe le Bel, épousa en 1308 Édouard II, roi d'Angleterre, fut reléguée dans une prison par son fils, et y mourut au bout de vingt-huit ans.

ISACHNE. s. f. (du lat. *isachne*). Bot. Genre de plantes monocotylédones, famille des graminées, ayant des fleurs glumacées. Isachne austral. Isachne meneri.

ISADELPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; ἀδελφός, frère). Bot. Qui a des étamines diadelphes, de manière à former deux paquets égaux. Drépanocarpe isadelphe.

ISAGOGÉ. s. f. (ét. gr., ἴσος, égal; ἀγωγή, action de conduire). Philol. Introduction. || *Isagogé de Porphyre.* Interprétation des écrits logiques d'Aristote et spécialement de l'Organon et des Catégorèmes.

ISAGOGIE. s. f. Philol. Ce qui est expliqué dans l'Isagogé. Isagogie de Porphyre.

ISAÏE. Fils d'Amos et neveu d'Amasias, roi de Juda, fut le premier des quatre grands prophètes, fut mis à mort et scié en deux, sous le règne de l'impie Manassé, vers l'an 694 av. J.-C.

ISAIRE. s. f. Bot. Genre de champignons comprenant de très-petites espèces molles, qui ont l'aspect de tissus et sont recouverts d'une poussière farineuse. Ces champignons croissent sur les feuilles mortes, les branches et les bois pourris, sur les racines des mousses, et même sur les chrysalides mortes. Isaire épaisse, épiphylle, à pied velu.

ISANE. s. m. Ornith. Oiseau qui tient de l'étourneau et de la pie.

ISANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les téguments des fleurs sont semblables.

— ISANTHE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des labiées. Isanthe à fleurs bleues.

ISANTHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal ἀνθηρός, fleuri). Bot. Qui a des anthères semblables ou égales. Fleur isanthère. Plante isanthère.

ISARD. s. m. Mamm. Nom du chamois des Pyrénées : il fournit un excellent cuir.

ISARIÉ. adj. Bot. Qui ressemble à l'isaire. || ISARIÉES. s. f. pl. Section de la tribu des mucédinées, ayant pour type le genre isaire. || On dit aussi Une isaire.

ISATIDE. s. f. (en lat. *isatis ;* fait du gr. ἰσάτις, pastel). Bot. Plante de l'indigo dont on retire une couleur bleue comme celle du pastel.

— Mamm. Espèce de renard.

ISATIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une isatide. || ISATIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre isatide.

ISATINE. s. f. (du lat. *isatis*, pastel). Chim. Indigo pur.

ISATINIQUE. adj. des 2 g. (rad. *isatine*). Chim. Se dit d'un acide composé d'isatine et d'hydrogène. Acide isatinique.

ISATIQUE. adj. des 2 g. (rad. *isatide*). Chim. V. ISATINIQUE.

ISAURE (Clémence). Dame illustre et riche de Toulouse, institua vers l'an 1490 les jeux floraux à Toulouse, et laissa à la ville des revenus considérables pour fournir aux frais des concours de poésie.

ISAURE. [illegible] Mau- gas [illegible]

ISAURIEN, IENNE. [illegible] Province de l'Asie-Mi- [illegible]

ISAURIQUE. s. m. Hist. Tribut qu [illegible] de [illegible]

ISBOSETH. [illegible] Regna [illegible]

ISCARIOTE. s. m. [illegible] donné à Judas près qu'il eut trahi Jésus.

— [illegible]

— [illegible] un Iscariote [illegible]

ISCARIOTH. Géogr. Village de Judée, à [illegible] patrie de l'apôtre Judas, dit Iscariote.

ISCARIOTISME. s. m. Doctrine des isca- riotistes.

ISCARIOTISTE. s. m. Hist. relig. Sectaire qui vénérait, comme patrons, des auteurs du mal sur la terre, [illegible] Caïn.

ISCHÈME. s. f. Bot. Genre de monocotylé- dones [illegible] nées. [illegible] pide [illegible]

ISCHÉMIE. s. f. [illegible] suppres- sion [illegible]

ISCHÉNIES. s. f. pl. [illegible] à Olympie [illegible]

ISCH[illegible]. [illegible] d'un géant et petit-[illegible]

ISCHIADELPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible] Zool. Dont le corps est [illegible] par les [illegible] Monstres [illegible] dit aussi substant. Un ischiadelphe.

ISCHIADELPHIE. s. f. Zool. Monstruosité pro[illegible] à la hauteur du bassin.

ISCHIADELPHIQUE. adj. des 2 g. Zool. Qui présente les caractères de l'ischiadelphie.

ISCHIADIQUE. adj. des 2 g. Pathol. V. IS- CHIATIQUE.

ISCHIAGRE ou **ISCHIAGRIE.** s. f. (ét. gr., [illegible] Pathol. Affection goutteuse de la hanche. || Névralgie fémoro-po- plitée.

ISCHIAL, ALE. [illegible] (du lat. [illegible], fait du fr. *ischion*). Anat. Qui a rapport à l'ischion.

ISCHIALGIE. s. f. Pathol. Syn. de Ischia- grie.

ISCHIATIQUE. adj. des 2 g. Anat. Synonyme d'Isc[illegible].

ISCHIATIQUE ou **ISCHIADIQUE.** adj. des 2 g. [illegible] Qui a rapport à l'ischion. Échan- crure [illegible] Épine ischiatique. [illegible] dit aussi substantiv. *l'ischiati- que* pour la partie ischiatique.

ISCHIATOCÈLE. s. f. Pathol. V. ISCHIO- CÈLE.

ISCHIDROSE. s. f. Médec. Suppression de la sueur.

ISCHIO. [illegible]. Mot dérivé du gr. [illegible] entre dans la formation des mots composés suivants.

— [illegible] adj. et s. m. Anat. Se dit du Muscle releveur de l'anus chez le cheval.

— ISCHIO-CAVERNEUX. adj. et s. m. Anat. Qui appartient à l'ischion et aux corps caverneux.

— [illegible] adj. et s. m. Anat. Chez la femme, syn. d'Ischio-caverneux.

— [illegible], IENNE. adj. Anat. Qui ap- partient à l'ischion et au clitoris.

— ISCHIO-COCCYGIEN. adj. et s. m. Anat. Qui appartient à l'ischion et au coccyx.

— ISCHIO-CRETI-TIBIAL. adj. et s. m. Anat. Qui s'insère à la tubérosité de l'ischion et de la crête du tibia.

— [illegible]L. adj. et s. m. Anat. Qui appartient à l'ischion et au fémur.

— ISCHIO-FÉMORO-PÉRONIEN. adj. et s. m. Qui s'attache à la tubérosité de l'ischion, à la ligne âpre du fémur et à la crête du péroné.

— ISCHIO-PÉNIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rap- port à l'artère honteuse interne.

— ISCHIO-PÉRINÉAL. adj. et s. m. Anat. Qui a rapport à la tubérosité de l'ischion et au pé- rinée.

— [illegible] adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse.

— ISCHIO-P[illegible]BIAL. adj. et s. m. Anat. Qui a rapport à l'ischion, à la tubérosité in- terne [illegible] poplitée.

— ISCHIO-PR[illegible]. adj. et s. m. Anat. Qui a rapport à la tubérosité de l'ischion et à la tubérosité interne [illegible].

— ISCHIO-PROSTATIQUE. adj. et s. m. Anat. Qui a rapport au [illegible] et à la prostate.

— ISCHIO-PUBI-FÉMORAL. adj. et s. m. Anat. Sy- nonyme de Muscle grand adducteur de la cuisse.

— ISCHIO-PUBI-PROSTATIQUE. adj. et s. m. Anat. Syn. de Muscle transverse du périnée.

— ISCHIO-SOUS-CLITORIDIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle du clitoris.

— ISCHIO-SOUS-CLITORIEN. adj. et s. m. Anat. Qui a rapport à l'ischion et à la partie inférieure du clitoris.

— ISCHIO-SOUS-PÉNIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle du périnée chez le cheval.

— [illegible] adj. et s. m. Anat. [illegible] à l'ischion et à la partie postérieure du trochanter.

— [illegible]TROCHANTÉRIEN. adj. et s. m. [illegible] Syn. [illegible] jumeaux de la cuisse.

— [illegible] adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle de la [illegible].

— [illegible]TROCHANTÉRIEN, IENNE. adj. et s. m. Anat. Qui a rapport à l'ischion et au tro- chanter.

— [illegible] adj. et s. m. Anat. Syn. d'Ischio-caverneux.

ISCHIOCÈLE ou **ISCHIOTOCÈLE.** s. f. [illegible] tumeur). Pathol. Hernie ischiatique.

ISCHION. s. m. (pr. *iss-ki-on* ; du gr. ἰσχίον, la hanche). Anat. Partie inférieure des trois pièces qui composent l'os coxal dans le fœtus et [illegible] || Région inférieure du même os chez l'adulte.

— [illegible] Pièce située de chaque côté du métathorax des insectes.

ISCHIOPAGE. s. m. Anat. Monstre qui con- siste en deux individus réunis par la région hypogastrique.

ISCHIOPAGIE. s. f. (ét. gr. [illegible] réunion. Anat. [illegible] deux corps par l'hypogastre.

ISCHIOPAGIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui possède les caractères de l'ischiopagie.

ISCHNOCÈLE. adj. des 2 g. (pr. *iss-kno-se-le*; ét. gr., ἰσχνὸς, grêle ; κηλὴ, tumeur). Qui a des [illegible] et longs.

ISCHNOPHONIE. s. f. (pr. *iss-kno-fo-ni* ; ét. gr., [illegible], grêle ; [illegible], voix). Pathol. Gra- cilité de la voix.

ISCHNOTE, ISCHNOTIE. s. f. (pr. *iss-kno- te* ; du gr. ἰσχνὸς, grêle). Pathol. Maigreur.

ISCHOBLENNIE. s. f. (pr. *iss-ko-blenn-ni* ; ét. gr., [illegible], je retiens ; [illegible], morve). Médec. Suppression d'un écoulement muqueux.

ISCHOCOÏLIE. s. f. (pr. *iss-ko-ko-ï-li* ; ét. gr., ἴσχω, je retiens ; [illegible], les intestins). Méd. Rétention des matières alvines.

ISCHOLOCHIE. s. f. (pr. *iss-ko-lo-ki* ; ét. gr., ἴσχω, je retiens ; λοχεία, lochies). Médec. Suppression des lochies.

ISCHOMÉNIE. s. f. (pr. *iss-ho-mé-ni* ; du gr. ἴσχω, je retiens). Médec. Suppression des menstrues.

ISCHOPYOSIE. s. f. (pr. *iss-ko-pi-io-zi* ; ét. gr., ἴσχω, je retiens ; πύωσις, pyosie). Médec. Suppression d'une excrétion purulente habi- tuelle.

ISCHURÉTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est propre à combattre les accidents de l'ischu- rie. Remèdes, médicaments ischurétiques.

ISCHURIE. s. f. (pr. *iss-ku-ri* ; ét. gr., ἴσχω, je retiens ; [illegible], urine). Pathol. Rétention d'u- rine complète, impossibilité d'uriner.

ISÉE. Orateur grec, né à Chalcis, en Eubée, disciple de Lysias et d'Isocrate, et maître de Démosthène. Mort vers l'an 355 av. J.-C.

ISÉE ou **ASÉE.** s. m. Ant. Temple, simu- lacre d'Isis.

ISÉLASTIQUES. adj. et s. m. pl. Ant. gr. Se dit des Grands jeux athlétiques de la Grèce, et ceux qui furent institués plus tard dans l'em- pire romain par Trajan. Jeux isélastiques.

ISENBOURG (Comté d'). Géogr. Petite prin- cipauté médiatisée de l'Allemagne, dont une partie est située dans le grand duché de Hesse- Darmstadt : 48,000 hab.

ISÈRE. Géogr. Rivière de France, naît au pied du mont Iséran, dans le Piémont, et arrose le département de l'Isère.

ISÈRE (Dép. de l'). Département de France, situé à la frontière, à l'E., borné au N. par le dép. de l'Ain, à l'E. par le Piémont et les Hautes- Alpes, au S.-E. par ce dernier dép., au S.-O. par celui de la Drôme, et à l'O. par celui du Rhône, a pour chef-lieu Grenoble. Ce départe- ment est montagneux et couvert de forêts abon- dantes en gibier. Il comprend 4 arr., 45 cant., 555 communes, 573,645 hab.

ISÉRINE. s. f. (du nom de la rivière d'*Iser* (Silésie), parce qu'elle se trouve dans le sable de cette rivière). Minér. Minerai de fer nommé aussi Fer titané menakanite.

ISERTIE. s. f. Bot. Genre de dicotylédones à fleurs monopétalées, complètes, famille de rubiacées, contenant plusieurs espèces : l'isertie à fleurs rouges, et l'isertie parviflore.

ISERTIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'isertie. || ISERTIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille les rubiacées, ayant pour type le genre isertie.

ISFENDIER. Myth. mahom. L'ange gardien de la chasteté des femmes.

ISHI. s. m. Relat. Nom donné par les habi- tants de l'île de Formose à l'Être suprême.

ISIAQUE. s. m. (rad. *Isis*). Prêtre d'Isis.

— adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rap- port à Isis. Sistre isiaque. Culte isiaque. || *Table isiaque*. Table de cuivre sur laquelle sont repré- sentés la figure et les mystères d'Isis, ainsi que la plupart des divinités égyptiennes, chacune avec ses attributs distinctifs.

ISIASLAV. Nom de trois princes qui ont ré- gné en Russie.

ISIDE. s. f. Zooph. Genre de polypes divisés en deux sections, dont l'une comprend les es- pèces ayant l'écorce très-mince, et l'autre l'é- corce fort épaisse et très-peu adhérente. Isis orangée, écarlate, ochracée, textiforme, encri- nide. Iside allongée, grêle, queue de cheval.

ISIDÉ, ÉE. adj. Zooph. Qui ressemble à une isis. || ISIDÉES. s. f. pl. Famille de polypiers cortic[illegible]ifères, ayant pour type le genre iside. || On dit aussi Une isidée.

ISIDIUM. s. m. Bot. Genre de lichens com- prenant un petit nombre d'espèces crustacées formées de très-petits rameaux extrêmement serrés par le bas. Isidium corallin, en stalactite tuberculeux. Isidium [illegible].

ISIDORE DE SÉVILLE (Saint). Fils d'un gouverneur de Carthagène, fut fait évêque de Séville en 600, et mourut en 636. Fut nommé aussi *Isidore de Cordoue*, parce qu'on le suppo- sait évêque de cette ville.

ISIES ou **ISÉENNES.** s. f. pl. Ant. Fête d'Isis, célébrée en Grèce.

ISIGNY. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Bayeux (Calvados) ; 2,370 hab. Renommé par son beurre. | Ch.-l. de cant., arrond. de Mortain (Manche) ; 400 hab.

ISIS. Myth. égypt. Une des divinités princi- pales des Égyptiens, sœur et femme d'Osiris.

ISLAM. s. m. (de l'ar. *islam*, fait du v. *as- lama*, se résigner et se soumettre à Dieu). Hist. mahom. Nom propre de la religion de Mahomet. Les Turcs se déclarèrent les champions de l'*is- lam*, et voulurent reprendre la propagande ar- mée des Arabes, dont le rôle était achevé. (A.- Martin.)

ISLAMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'islamisme. C'est l'apparition du système conservateur à l'élément *islamique*. (Courr. franç.)

ISLAMISME. s. m. (rad. *islam*). Hist. relig. Syn. de Mahométisme. Nom propre de la re- ligion mahométane, culte qui compte aujourd'hui environ cent millions de prosélytes, et dont les principes rappellent sans cesse l'obéissance pas- sive due à Dieu et à son [illegible] sur la terre, au khalife. Les commencements de l'*islamisme* forment une épopée magnifique, illustrée par tout ce que l'élan populaire et religieux a de plus hardi. (A.-Martin.) La prière qui rappelle l'homme chaque jour à lui-même et aux devoirs de la morale, enfin la conservation de l'[illegible] de la circoncision, qui paraît utile dans [illegible] l'Orient, sous [illegible], ne sont pas seulement des pratiques de dévotion pour l'*is- lamisme*, et sont les rites [illegible]- res. (Virey.) Enfants d'Ismaël, combattez avec valeur les incrédules et les impies ; combattez- les jusqu'à la victoire, jusqu'à ce qu'ils embras- sent l'*islamisme*, ou qu'ils vous payent un tribut. (Florian.)

— Étendue, masse de contrées soumises à la loi de Mahomet. On dit *l'islamisme* dans le même sens que l'on dit *la chrétienté*.

ISLANDAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habi- tant de l'Islande. Les *Islandais* s'adonnaient à la chasse des oiseaux pour profiter surtout des plumes et du duvet. (De la Roq.) || Qui appar- tient à l'Islande ou à ses habitants.

— s. m. Linguist. Langue parlée en Islande. || Idiome qu'on a parlé en Islande depuis l'épo- que de la colonisation de cette île jusqu'à nos jours. L'islandais ou le norvégien est une lan- gue sœur de l'idiome danois et de l'ancien sué- dois ; car ces trois idiomes proviennent tous d'une souche commune, qui est la langue scan- dinave, laquelle dérive de l'ancienne langue go- thique. L'islandais se rattache, par l'intermé- diaire du gothique, à cette grande famille de langues désignée sous le nom de langues *indo- germaniques*.

ISLANDE. Géogr. Grande île dépendante du Danemark, située dans l'Océan Atlantique, à 60 milles géogr. à l'est de la partie habitée du Groenland, à 78 milles au N.-O. des îles Fe- roër, entre le 63° 23' et le 66° 33' de latitude septentrionale, et entre le 26° 51' et le 15° 40' de longitude ouest du méridien de Paris.

— Cette île est parsemée en grande partie de rochers nus, de forme bizarre et pour la plupart volcaniques ; les uns sont couverts de glaces et de neiges perpétuelles ; il en est d'autres, le long des côtes, qui offrent des portions de ter- rain de quelques milles d'étendue produisant une belle verdure. C'est dans les vallées formées par ces rochers et dans les plaines étroites situées à leurs pieds, que les habitants ont en général établi leur résidence.

— Les nombreuses montagnes de l'Islande recèlent de l'argent, du cuivre, du fer et du plomb, dont le manque de bois empêche d'utili- ser le minerai. On y trouve aussi de la pierre à chaux et à plâtre, et plusieurs espèces de mar- bre, ainsi que différentes sortes d'argile. Le district de Nordland a des meulières. Mais c'est principalement du soufre, soit natif, soit mêlé, que l'Islande possède d'immenses quantités.

— Des rivières généralement rapides arrosent les différentes parties de l'Islande ; les plus con- sidérables, parmi lesquelles on trouve le Laxaa, le Laxaraa, le Skalfunda Fliot, n'ont guère qu'une longueur de 12 milles. Cette île a aussi beaucoup de lacs d'eau douce presque tous également poissonneux. Elle est coupée dans tous les sens par une multitude de golfes qui, s'enfonçant très-avant dans les terres, portent comme en Danemark et en Norvége le nom de *fiord*, sont souvent parsemés d'îles et fournissent des abris sûrs aux navigateurs.

— Sa superficie est évaluée à 1,800 milles car- rés, par les uns, tandis que d'autres la restrei- gnent à 1,445 milles et même à 1,400.

— Le manque de forêts et de bois de construc- tion est ce qu'il y a de plus pénible pour les ha- bitants. Pour se garantir du froid, les Islandais ont recours à la tourbe, au fumier de vache des- séché, aux arêtes de poissons, etc. Les arbres que les glaces flottantes portent sur les côtes d'Islande, et le bois de construction que pousse le vent du nord servent non-seulement au chauf- fage, mais aussi à la construction des navires et des cabanes.

— Les Islandais s'adonnaient autrefois à la culture des céréales, mais les bouleversements arrivés dans l'île les forcèrent d'y renoncer. La pomme de terre supplée en partie au manque de céréales. On emploie aussi pour faire du pain des os de poissons et de la viande séchés et pulvérisés. La mousse de rocher, connue sous le nom de *mousse d'Islande*, sert également à la nourriture des habitants, qui ont fait quelques progrès dans le jardinage.

— La population de l'Islande, qui avant le XIVe siècle s'élevait à environ 120,000 âmes, ne s'est guère élevée depuis à plus de 55 ou 56,000 âmes.

— Les principales villes ou plutôt villages de l'Islande sont : *Reikiavik*, située dans l'amt mé- ridional, 700 hab. ; *V[illegible]*, également dans l'amt méridional ; *Gronn[illegible]* et *Isafiord*, dans l'amt occidental ; *Oefiord*, dans l'amt septen- trional, et enfin *Eskefiord*, dans l'amt oriental : ces six places ont le titre et les droits de villes de commerce. *Skalholt*, jadis la capitale de l'île, est tout à fait déchue de son ancienne splendeur.

— Les Islandais s'adonnent à la chasse des oiseaux pour profiter surtout des plumes et du duvet ; mais les principales branches d'industrie, celles au moyen desquelles ils pourvoient à leur subsistance, sont l'élève des bêtes à cornes et des moutons, qui leur fournissent de la viande, du beurre, du suif, des peaux et de la laine ; et en premier lieu la pêche dans les parties méri- dionales et occidentales du pays, et plus spécia- lement celle qu'ils font en pleine mer. En 1833, on comptait en Islande 568,607 bêtes à laine, 27,862 bêtes à cornes, et 38,638 chevaux. La plupart des animaux domestiques sont de petite taille ; ceux qui réussissent le mieux sont les moutons. Les chevaux, ordinairement de taille moyenne et souvent très-petits, sont vifs, ro- bustes, et ils ont le pied extrêmement sûr.

— Hist. On a longtemps cru que cette île avait été découverte par les Norvégiens ; mais il résulte des termes formels de l'ouvrage inti- tulé : *De mensura orbis terræ*, qu'on sait avoir été composé vers l'an 825 par un abbé irlan- dais nommé Dicuil, que des moines compatrio- tes de cet abbé auraient connu et habité l'île qu'on a depuis appelée *Island*, antérieurement à l'an 795. En 861, Naddod, pirate norvégien, se rendant de Norvége aux îles Fœroër, fut jeté sur ses côtes, et lui donna le nom de *Snæland* ou pays de neige. En 864, un Suédois établi en Danemark, Gardar Svafarson, fait le tour de cette île, qui fut appelée d'après lui *Gardar- sholm* (île ou rocher de Gardar). Vers 867, Flokke, célèbre voyageur norvégien, sur les ré- cits de Gardar, se détermina à se rendre dans cette île, dont il changea le nom en celui d'*Is- land* ou pays de glace, qu'elle porte encore au- jourd'hui. En 872, après qu'Harald Haarfager, l'un des nombreux petits souverains qui ré- gnaient sur la Norvége, eut vaincu tous ses ri- vaux et se fut fait reconnaître seul roi de tout le pays, ses fiers ennemis, dédaignant de servir sous un maître naguère leur égal, abandonnè- rent en foule la Norvége, et se réfugièrent avec leurs familles, leurs serviteurs et leurs riches- ses, aux îles Feroer, aux Orcades, aux îles Shetland, aux Hébrides, mais surtout en Is- lande. Ils organisèrent une république aristo- cratique qui conserva pendant près de 400 ans une complète indépendance, sans cesser cepen- dant d'entretenir d'étroites relations avec la Norvége, leur mère-patrie. En [illegible], le christia- nisme y fut introduit ; elle resta paisible et heureuse jusqu'en 1261 ; alors une révolution la soumit à la Norvége. L'union de Calmar la fit passer sous la domination des Danois, qui l'op- primèrent. Elle fut en outre désolée par les éruptions volcaniques, par la famine et les atta- ques des pirates. En 1530, la réforme s'y intro- duisit. L'Islande appartient encore aujourd'hui au Danemark.

ISLE (L'). Géogr. Ch.-l. de canton, arrond. d'Avignon (Vaucluse) ; 6,[illegible] hab. || ISLE-ADAM. Ch.-l. de canton, arrond. de Pontoise (Seine-et- Oise) ; 1,550 hab. || ISLE-BOUCHARD (L'). Ch.-l. de canton, arrondiss. de Chinon (Indre-et-Loire) ; 1,700 hab. || ISLE-D'ALBI. Ch.-l. de cant., arrond. de Vienne (Isère) ; 5,100 hab. || ISLE-DIEU. Ch.-l. de canton, arrondiss. de Les Sables (Vendée) ; 2,200 hab. || ISLE-EN-DODON. Ch.-l. de canton, arrondiss. de Saint-Gaudens (Haute-Garonne) ; 1,700 hab. || ISLE-EN-JOURDAIN (L'). Ch.-l. de can- ton, arrondiss. de Lombez (Gers) ; 4,350 hab. || ISLE-JOURDAIN (L'). Ch.-l. de canton, arrond. de Montmorillon (Vienne) ; 700 hab. || ISLE ROUSSE. Ch.-l. de canton, arrondiss. de Calvi (Corse) ; 1,600 hab. || ISLE-SUR-LE-DOUBS (L'). Ch.-l. de canton, arrond. de Baume-les-Dames (Doubs) ;

1,150 hab. || ISLE-SUR-LE-SEREIN (L'). Ch.-l. de canton, arrond. d'Avallon (Yonne); 950 hab.

ISLY. Géogr. Village d'Algérie.

— *Bataille d'Isly.* Bataille livrée, le 14 août 1844, par le maréchal Bugeaud, contre les Marocains qui furent mis dans une déroute complète.

ISMAËL. Fils d'Abraham, né du commerce de ce patriarche avec Agar, esclave égyptienne, vint au monde l'an 2280 av. J.-C.; fut chassé de la maison paternelle avec sa mère; est regardé par les Arabes comme le père de leur nation et l'auteur de leur langue; vécut 137 ans. || ISMAËL. Fils de l'imam Giafar-el-Sadic, et sixième descendant d'Ali; mort vers 750; a donné son nom à la secte musulmane des ismaéliens. || ISMAEL Ier ou CHAH ISMAËL. Fondateur de la dynastie des Sophis de Perse; régna jusqu'en 1524, et est en grande vénération parmi les Persans.

ISMAÉLIENS. s. m. pl. Secte musulmane dont l'origine remonte au IIe siècle de l'ère musulmane.

— adj. Sectateur ismaélien. Doctrine ismaélienne. Prince ismaélien. Dynastie ismaélienne.

ISMAÉLISME. s. m. Hist. relig. Religion mêlée de judaïsme, qu'Ismaël apporta aux Arabes.

ISMAÉLITE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom donné quelquefois aux Arabes, comme descendants d'Ismaël, fils d'Abraham.

ISNARDIE. s. f. Bot. Genre de dicotylédones, famille des cythraires, comprenant des plantes herbacées qui croissent dans les eaux ou dans les marais.

ISOBAPHIE. s. f. (ét. gr., ἴσος, semblable; βαφή, couleur). État d'un corps qui ne réfléchit qu'une seule couleur.

ISOBRIE, ÉE. adj. (ét. gr., ἴσος, semblable; βριαρός, puissant). Dont les forces d'accroissement sont égales des deux côtés.

ISOCARDE. s. f. (ét. gr., ἴσος, semblable, καρδία, cœur). Conchyl. Genre de coquilles contenant des animaux renfermés dans une coquille très-épaisse, cordiforme. Isocarde globuleuse. Isocarde de Moltke.

ISOCARPHE. s. f. (ét. gr., ἴσος, égal; κάρφος, paille). Bot. Genre de plantes de la famille des corymbifères. Isocarphe oppositifoliée. Isocarphe à feuilles alternes.

ISOCÈLE. adj. Se dit d'un triangle dont deux de ses côtés sont égaux. Triangle isocèle.

— On écrit par corruption *isocèle* pour *isoscèle*, qui est plus conforme à l'étymologie.

ISOCÉLIE. s. f. ou **ISOCÉLISME.** s. m. Mathém. Proportion d'une chose isocèle.

ISOCHILE. s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs incomplètes, famille des orchidées, comprenant des plantes parasites de l'Amérique. Isochile à feuilles de gramen. Isochyle prolifère, linéaire.

ISOCHIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; χείρ, main). Zool. Qui a des mains ou des appendices en forme de bras tous semblables les uns aux autres.

ISOCHRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; χρόα, couleur). Qui est d'une couleur uniforme.

ISOCHRISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'origénistes, disciples de Théodore de Cappadoce, qui prétendait que les apôtres étaient égaux au Christ.

ISOCHROMATIQUE adj. des 2 g. Didact. Dont la teinte est d'une seule forme.

ISOCHROMIE. s. f. (ét. gr., ἴσος, semblable; χρῶμα, couleur). Syn. de Lithochromie. Le mot *isochromie* nous paraîtrait mieux convenir; car c'est en appliquant des couleurs à l'huile, par couches épaisses et égales, derrière une image rendue transparente en l'imprégnant de vernis gras, qu'on obtient ces sortes de tableaux, qui imitent assez bien la peinture, les nuances et les ombres résultant des parties noires de l'image déposées par l'impression, et au travers desquelles la couleur ne peut se montrer qu'avec les variations nécessaires.

ISOCHRONE. adj. des 2 g. (pr *i-zo-khro-ne*; ét. gr. ἴσος, pareil; χρόνος, temps). Pathol. Qui a lieu dans le même temps ou en temps égaux. Les battements des artères sont *isochrones*. (Béclard.)

— Mécan. et Géom. Qui s'opère dans des temps égaux. Vibrations isochrones. Ligne isochrone. Les vibrations d'un pendule sont *isochrones*, si ce pendule demeure toujours de la même longueur et s'il décrit toujours des arcs égaux, parce qu'alors ses vibrations auraient lieu dans des temps égaux. (Encycl.)

ISOCHRONITÉ. s. f. Mécan. Syn. d'isochronisme.

ISOCHRONIQUEMENT. adv. D'une manière isochrone.

ISOCHRONISME. s. m. ou **ISOCHRONIE.** s. f. Pathol. État, qualité de ce qui est isochrone. Dans la cathédrale de Pise, au milieu des cérémonies ascétiques, Galilée arrête ses yeux sur une lampe agitée; ce mouvement de la lampe suspendue lui révèle la loi de l'*isochronisme*. (Ed. Quinet.)

ISOCLINE. adj. des 2 g., (ét. gr., ἴσος, semblable; κλίνω, pencher). Qui a la même inclinaison.

ISOCOLON s. m. (ét. gr., ἴσος, égal; κῶλον, membre). Littér. anc. Période dont les membres sont égaux.

ISOCRATE. Célèbre orateur athénien, né l'an 436 av. J.-C. Aussi recommandable par le caractère que par le talent, il se montra toujours zélé pour la justice et pour le bien de son pays.

ISODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, semblable; δάκτυλος, doigt). Ornith. Qui a quatre doigts bien fendus, dont deux en avant et deux en arrière. || ISODACTYLES. s. m. pl. Ordre d'oiseaux comprenant ceux qui sont idodactyles. || On dit aussi Un isodactyle.

ISODOMON. s. m. (du gr. ἰσόδομον, même signif.). Archit. anc. Manière de construire les murs, usitée chez les Grecs, et qui consistait à employer des pierres parfaitement équarries.

ISODONTE. adj des 2 g. (ét. gr., ἴσος, semblable; ὀδοῦς, dent). Erpét. Qui a des dents maxillaires simples et égales. || ISODONTES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant ceux qui sont isodontes. || On dit aussi Un isodonte.

ISODYNAME. adj. des 2 g. (ét. gr. ἴσος, égal; δύναμις, puissance). Bot. Dont les forces d'accroissement sont égales des deux côtés. Embryons dicotylédonés isodynames.

ISOÉDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; ἕδρα, base). Min. Se dit d'une variété dans laquelle le nombre des bords semblablement situés, qui sont remplacés chacun par une facette, est égal à celui des angles semblablement situés, dont chacun est pareillement remplacé par une facette. Chaux carbonatée isoédrique.

ISOÈTE, ISOËTÉ, ISOÈTINE. Bot. V. ISOTE, ISOTE, ISOTINE.

ISOGÉOTHERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, semblable; γῆ, terre; θερμός, chaleur). Géom. Qui unit les points où la température constante du sol est uniforme. Lignes isogéothermes.

ISOGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; γωνία, angle). Minér. Qui a sur des parties différemment situées des faces qui forment entre elles des angles égaux ou à peu près. Cymophone isogone.

ISOGONIQUE. adj. des g. Minér. Qui décrit les mêmes angles.

ISOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἴσος, égal; γραφή, description). Reproduction des lettres manuscrites et autres écritures; fac-similé. L'isographie des hommes célèbres, ou collection de fac-similé de lettres autographes et de signatures. L'*isographie* se lie à la science des anciennes écritures, des chartes et des diplômes. (Encycl.)

ISOLABLE. adj. des 2 g. Qui peut être, qui doit être isolé.

ISOLANT, ANTE. adj. Phys. Qui ne transmet pas librement l'électricité. Corps isolants. Le charbon, le bois sec, qui sont *isolants*, le verre, etc., sont de mauvais conducteurs du calorique et de l'électricité. (Virey.)

ISOLATEUR. s. m. Chim. Appareil dont on se sert dans les expériences électriques pour isoler les corps auxquels on veut communiquer de l'électricité, et dans lesquels on se propose d'accumuler cette dernière.

ISOLATION. s. f. (rad. *isoler*). Phys. Action d'isoler les corps.

ISOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Isoler. S'empl. adj. Qui ne tient à rien. Colonne isolée. Statue isolée. Mur isolé. Ce bloc de granit a été trouvé dans un marais où il était *isolé* et détaché des hautes masses auxquelles il tenait avant sa chute. (Buff.) En voyant un champ de blé s'étendre par longs sillons comme un beau tapis vert, nous éprouvons une sensation plus agréable que celle que nous donne sa tige ou sa simple touffe *isolée*. (B. de St-P.)

— Qui est solitaire. L'homme *isolé* peut seul être libre. (Boiste.) Un être *isolé* peut avoir des facultés, mais il n'a pas de droits. (Ferrand.) Tout mortel *isolé* n'existe qu'à demi. (Del.)

— Qui est libre, indépendant. Homme isolé. Le favori n'a point de suite, il est sans engagement et sans liaison; il peut être entouré de créatures, mais il n'y tient pas, il est détaché de tout et comme *isolé*. (La Bruy.)

> Ah! que tout cœur n'est-il de ces cœurs *isolés*
> Qui par aucun endroit ne tiennent à la terre.
> (Mme DESHOULIÈRES.)

— A qui personne ne s'intéresse. Être isolé dans la foule. Au milieu d'une ville. Nous ne sommes pas des individus *isolés*, Egmont; s'il convient que nous nous immolions pour des milliers d'hommes, il convient également que nous nous épargnions pour eux. (X. Marmier.) On ne vit à bout de rien à Paris, quand on y vit *isolé*. (J.-J. Rouss.)

— Séparé. Quelquefois elles agissent *isolées*. (Libes.)

— Fig. Les pensées, comme les fleurs, sont plus brillantes lorsqu'elles sont *isolées*. (Boiste.) Les lettres des Latins, sont isolées, fermes et toujours *isolées*. (Théis.) Il n'y a plus de possible que des protestations *isolées*. (Ste-Beuve.)

— *Isolé à.* L'auberge est isolée au pied d'une éminence, sur une petite place facile, entre la rivière et les bois. (G. Sand.)

— *Isolé dans.* Maison isolée dans la plaine. Vers le soir, je m'approchai des solitudes du Grand-Franchet, au ... isolées ... les collines et les sables. (G. Sand.)

[illegible]

— *Isolé sur.*

> Le narcisse, plus loin, *isolé* sur la rive,
> S'incline, réfléchi dans l'onde fugitive. BOISJOLIN.

— D'après l'exemple suivant, il paraît que ce mot était nouveau du temps de Boursault, surtout au figuré.

> Quel plaisir de ranger sous l'amoureux lien,
> De ces cœurs *isolés* qui ne tiennent à rien!
> — *Isolés!* ah! Monsieur, le joli mot! il charme
> *Isolés!* — Franchement, *isolés* me prend l'âme
> *Isolés* me ravit, me pénètre, m'enflamme.
> BOURSAULT.

— Admin. milit. Qui n'appartient momentanément à aucun corps. Homme isolé. Soldat isolé.

— Phys. Qui est placé de manière à transmettre sa vertu électrique. Corps isolé. Animal isolé. Un corps bon conducteur du calorique ne peut être électrisé sans avoir été préalablement *isolé*.

ISOLEMENT. s. m. (rad. *isoler*). État d'un corps ou d'un objet séparé des autres, de la même manière qu'une île est séparée des autres îles ou des continents par l'eau qui l'environne.

— État d'une personne qui vit séparée de la société. L'isolement est un état anormal dans lequel l'homme tombe, soit par misanthropie, soit par penchant vers les idées religieuses, ou bien par suite de malheurs. L'isolement auquel se condamnent les moines et les religieuses qui adoptent la vie claustrale ne peut être rompu au gré de celui qui s'y est voué.

— État d'une personne qui a été jetée seule loin des hommes par un accident quelconque. Tel est l'isolement auquel serait condamné celui qui aurait été jeté seul par la tempête dans quelque île étrangère.

— État d'abandon. Le plus cruel *isolement* est celui du cœur. (Boiste.)

— Archit. Distance entre deux parties de construction qui laissent un vide entre elles. Isolement d'une colonne, d'un pilastre.

— Phys. État d'un corps séparé par un mauvais conducteur du sol ou de tout autre corps qui pourrait lui enlever le fluide électrique.

ISOLÉMENT. adv. D'une manière isolée. Faire une demande collectivement ou isolément. Vivre isolément.

ISOLER. v. a. 1re conj. (de l'ital. *isola*, fait du lat. *insula*, île, à cause qu'une île est séparée du continent). Faire qu'un corps ne tienne à aucun autre. Isoler une maison, un palais. Isoler une colonne.

— Tenir dans l'isolement. Isoler une personne.

— Fig. L'égoïsme isole l'homme. (Boiste.) Incapable de s'ingénier, de s'orienter dans la cohue, réclamant avant tout, et pour user de ses moyens, qu'on l'*isole* et qu'on le pose. (Ste-Beuve.) Les frondeurs, en se prêtant au cardinal Mazarin pour se défaire du prince de Condé, n'avaient cherché qu'à l'*isoler*, et qu'à lui enlever le seul secours qu'il avait déjà sauvé. (Mém. secr. de la cour de Fr.)

— Phys. Soutenir un corps que l'on veut électriser par communication avec des supports qui ne soient de nature à partager que très-peu ou même point son électricité, et qui ne la transmettent pas aux autres corps qui sont dans le voisinage. Pour isoler un corps qu'on veut électriser par communication, il faut le soutenir sur des supports soit de verre, de soie, de crin, de soufre, de résine, de poix, de cire d'Espagne, de cire d'abeilles, ou toute autre matière qui ne s'électrise point ou très-peu par communication. Si ce qu'on veut *isoler* est fort léger ou d'un petit volume, on peut le placer sur un guéridon de verre bien sec. (Brisson.)

— Absol. Le verre seul, à cause de son affinité pour l'eau, n'*isolant* pas assez complètement, on le couvre d'une couche de vernis de gomme laque. (Brisson.)

— S'ISOLER. v. pron. Être isolé. Ces choses ne peuvent s'isoler.

— Se séparer de la société. Le plus méchant des hommes est celui qui s'*isole* le plus. (J.-J. Rouss.)

— *S'isoler de.* Un gouvernement qui marche vers le despotisme marche à sa ruine, car, s'*isolant* de tous, tous s'*isolent* de lui. (De Ferr.)

ISOLOIR. s. m. Phys. Instrument d'électricité propre à isoler. Les isoloirs sont composés de substances qui ne s'électrisent point par communication. Pour les machines électriques, pour les tabourets électriques qui ne doivent pas communiquer avec le sol, les isoloirs sont ordinairement des cylindres de verre. L'isoloir doit être toujours sec et ni trop court ni trop gros, une grande surface favorisant davantage la déperdition du fluide électrique, surtout lorsque l'air est humide.

— Loc. fam. *Se mettre sur l'isoloir.* Se dit des personnes parvenues qui ferment la porte à leurs amis, et ne sont pas toutefois admises dans le grand monde.

ISOLUSINE. s. f. Chim. Substance particulière découverte dans la racine de séneka.

ISOMÈRE. adj. des 2 g. Minér. Qui est lié avec une autre partie de même espèce par une agrégation cristalline, sans base de ciment homogène semblable. Roche isomère.

— Chim. *Corps isomères.* Corps qui, en conservant la même composition élémentaire, offrent ... [illegible]

[illegible]

équation des fractions qui se trouvent dans ses termes.

— Chim. Ensemble des causes qui peuvent rendre les corps isomères, et dont la connaissance doit faire faire des progrès marqués à l'histoire des composés organiques.

ISOMÉRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Syn. de Régulier. Fleurs isomériques.

— Chim. Se dit des corps qui, identiques sous le rapport de la composition, jouissent cependant de propriétés chimiques différentes.

ISOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, semblable; μέτρον, mesure). Miner. Qui est composé du rhomboïde équiaxe et d'un dodécaèdre à triangles scalènes, dans lequel la somme des deux parties qui excèdent l'axe du noyau est égale à cet axe. Chaux isométrique.

ISOMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; μορφή, forme). Chim. Se dit des substances qui affectent la même forme cristalline dans leurs combinaisons avec d'autres substances, d'après les mêmes proportions atomiques. Acide isomorphe. Le soufre, le sélénium, et le chrôme sont *isomorphes*. (Jourd.)

ISOMORPHIE. s. f. Chim. État, qualité où des corps dont la composition diffère, affectent en cristallisant, ou la même forme ou des formes qui diffèrent de la même forme primitive.

ISOMORPHISME. s. m. Qualité, état de ce qui est isomorphe. Syn. d'Isomorphie. Il y a *isomorphisme* entre le phosphore et l'arsenic, la soude et l'oxyde d'argent. (Jourd.)

ISON. s. m. (du gr. ἴσος, égal). Mus. anc. Chant qui ne roule que sur deux notes. Chant en ison.

ISONÈME. s. f. Bot. Genre de corymbifères synanthérées, comprenant l'isonème ovatifoliée.

ISONOME. adj. des 2 g. Phys. Qui est construit sur une même loi. Cristaux isonomes.

ISONOMIE. s. f. (ét. gr., ἴσος, égal; νόμος, loi). Hist. anc. et polit. Égalité devant la loi. || Égalité de droits civils.

— Phys. Construction sur une loi égale. Isonomie des cristaux.

ISOPARAMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; παρά, presque; μετρέω, je mesure). Géom. Se dit de deux ou plusieurs faces d'un même système d'axes, quand leurs paramètres correspondants sont de même grandeur et ne diffèrent que par la direction.

ISOPÉRIMÈTRE. adj. des 2 g. ét. gr., ἴσος, égal; περί, autour; μέτρον, mesure. Géom. Dont les contours ou périmètres sont égaux en longueur. Figures isopérimètres. De toutes les figures *isopérimètres* régulières, la plus grande est celle qui a le plus grand nombre de côtés ou d'angles. (Montferr.) Je n'oublierai jamais d'avoir vu à Turin un jeune homme à qui, dans son enfance, on avait appris les rapports des contours et des surfaces en lui donnant chaque jour à choisir, dans toutes les figures géométriques, des gaufres *isopérimètres*. Le petit gourmand avait épuisé l'art d'Archimède pour trouver dans laquelle il y avait le plus à manger. (J.-J. Rouss.)

ISOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; πέταλον, pétale). Bot. Dont les pétales sont égaux. Erythrine isopétale. Fleur isopétale.

ISOPHONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; φωνή, voix). Didact. Qui a la même étendue de voix ou la même voix.

ISOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles pareilles. Plante isophylle.

ISOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; πούς, ποδός, pied). Conchyl. Dont les pattes sont toutes semblables. || ISOPODES. s. m. pl. Ordre de crustacées comprenant ceux qui ont toutes les pattes semblables, uniquement propres à la locomotion ou à la préhension ... Un isopode.

ISOPODIFORME. adj. des ... Se dit des larves hexapodes, antennifères ... qui ont un corps oblong, ... thorax ... distinct et un anus garni de ... lames.

ISOPOGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; πώγων, barbe). Ornith. Dont les ... côtés de la barbe sont d'une largeur égale. Plume isopogone.

ISOPOGONE. s. f. Bot. Genre de plantes des cotylédones à fleurs incomplètes, de la famille des protéacées, comprenant l'isopogone à feuilles d'anémone, l'isopogone cératophylle à feuilles cunéiformes, et l'isopogone polycéphale.

ISOPOLITIE. s. f. Polit. Égalité de droits politiques.

ISOPSÈPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal; ψῆφος, calcul). Ant. gr. Qui produit un nombre égal. || *Mots isopsèphes.* Ceux dont les lettres calculées produisaient le même nombre. || *Vers isopsèphes.* Les vers ... dont ... nombre que les lettres de chaque ... vers ... distique, de chaque quatrain ... produisaient en somme le même nombre.

ISOPYRE. s. f. (ét. gr., ἴσος, semblable; πῦρ, feu). Bot. Genre de renonculacées comprenant de petites plantes herbacées, à feuilles ... pées ou composées ... [illegible]

ISORAMUM. s. m. [illegible]

ISORHOPASTIQUE. s. f. Math. [illegible]

ISORRHOPIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'isorrhopastique.

ISOSCÈLE. adj. des 2 g. V. ISOCÈLE.

ISOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal ; στήμων, étamine). Bot. Syn. d'Isostémonopétale. ‖ ISOSTÉMONES. s. f. pl. Classe de plantes, comprenant celles qui sont isostémones.

ISOSTÉMONOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal ; στήμων, étamine ; πέταλον, pétale). Bot. Dont les étamines sont en nombre égal aux divisions de la corolle.

ISOTE. s. m. (en lat. *isoetes*). Bot. Genre de plantes de la famille des calamariées, qui se trouvent au fond et sur les bords des lacs en France, en Allemagne, en Norwége, en Suède, et particulièrement en Écosse. Isote gras. Isote du Coromandel. Isote sétacé. Isote des lacs.

ISOTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un isote. ‖ ISOTÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre isote.

ISOTÈLE. s. m. Ant. gr. Étranger établi à Athènes, auquel était accordée l'exemption du droit imposé aux métœces, et qui ne payait que les impôts ordinaires.

ISOTÉLIE. s. f. Privilége des isotèles. Obtenir l'isotélie. Accorder l'isotélie.

ISOTHERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴσος, égal ; θέρμη, chaleur). Géom. Qui passe par tous les points de la surface de la terre, et pour lequel la température moyenne est la même. Lignes isothermes. ‖ On nomme *bande* ou *zone isotherme*, l'espace compris entre deux lignes isothermes.

ISOTINÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'Isoté.

ISOTRIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, famille des orchidées, dont les tiges sont terminées par une fleur sessile, solitaire.

ISOTYPE. s. f. (du lat. *isotypus*). Bot. Genre de plantes cinarocéphales, ne comprenant qu'une seule espèce, l'isotype fausse onoséride.

ISOURE. s. m. (en lat. *isurus*). Ichthyol. Genre de poissons, famille des plagiostomes.

ISPAHAN ou **ISFAHAN.** Géogr. Ville de Perse, jadis capitale de toute la Perse, et aujourd'hui ville de second ordre ; 100,000 hab.

ISPARA. s. m. Relat. Divinité monstrueuse des Malabares.

ISQUIERDA. s. f. Bot. Arbre peu connu, qui croît dans les grandes forêts du Pérou ; il s'élève à la hauteur de 70 mètres. Isquierda à fleurs agrégées.

ISRAËL. (pr. *I-zra-èl ;* ét. héb., *sara*, combattre ; *El*, Dieu). Nom donné, selon la Bible, à Jacob après sa lutte avec un ange.

ISRAËL (Royaume d'). Hist. Un des deux royaumes qui se formèrent en Judée après la mort de Salomon (962), était opposé au royaume de Juda ; il dura 244 ans, de 962 à 718 av. J.-C., et fut détruit par Salmanasar en 718.

— On donne quelquefois ce nom à toute la Judée, sous Saül, David et Salomon.

— Prov. *Les rois d'Israël sont cléments.*

ISRAÉLITE. adj. des 2 g. Qui appartient au peuple d'Israël.

— Qui appartient aux Juifs. Culte israélite.

Je vois que l'injustice en secret vous irrite,
Que vous avez encor le cœur *israélite.* (RACINE.)

— Prov. *C'est un israélite.* C'est un homme plein de candeur et même un peu simple.

ISRAÉLITE. s. f. Hist. Massue dont les circoncellions faisaient usage contre leurs ennemis.

ISSACHAR (Tribu d'). Une des douze divisions de la Palestine, qui avait pour chef-lieu Yezraël ; elle devait son nom à Issachar, cinquième fils de Jacob et de Lia.

ISSANT. part. prés. du v. Issir. S'empl. adjectiv. Blas. Se dit des animaux dont on ne voit que la partie supérieure, laquelle paraît sortir d'une autre pièce de l'écu, et non être isolée comme dans l'animal naissant.

— s. m. Figure d'un enfant à mi-corps sortant de la gueule d'un animal.

ISSE. s. f. (en lat. *issus*). Entom. Genre d'insectes hémiptères, famille des collirostres, voisin des cicadelles.

ISSENGEAUX. Géogr. V. YSSENGEAUX.

ISSIGEAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bergerac (Dordogne) ; 7,029 hab.

ISSIR. v. n. 2ᵉ conj. (du lat. *exire ;* formé de *ex*, hors de, loin de ; *ire*, aller). Ancien verbe qui signifiait Sortir, et dont il ne nous reste plus que le part. prés. *issant*, et le part. pass. *issu.*

Et de sa bouche *issait*
Un brasier enfumé
Qui le jour noircissait. (RONSARD.)

ISSOIRE. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Puy-de-Dôme). Cette ville soutint deux siéges terribles en 1577 et en 1590 : à 420 kilom. de Paris ; 5,800 hab.

— Prov.

Qui bon vin veut très-bien boire,
Faut aller dedans *Issoire.*
Qui à belle femme veut parler,
Dans *Issoire* il faut aller

ISSOUDUN. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arr. (Indre) ; à 243 kilom. de Paris ; 11,654 h.

ISSU, UE. part. pass. du v. Issir. S'emploie adjec. Un homme issu de bas lieu. Cousin issu de germain. Je retourne faire escalle au port dont je suis *issu.* (Rabel.) Du sang de Jupiter *issu* de tous côtés. (Rac.) Vous dites que vous n'approuvez point un mariage entre deux personnes qui sont *issues* de germains ; mais croyez-vous que ce puisse être là un obstacle pour la tendresse ? (Fontenelle.)

ISSUE. s. f. (du vieux verbe français *issir*). Sortie. Palais à plusieurs issues. Boucher les issues d'une maison.

— Passage, endroit d'où une chose peut sortir. Donner issue à la fumée. Changer l'issue d'une eau. Issue étroite, large. Chaque matin une infinité de filets sont jetés, en tous sens, à travers les *issues* du courant, et remplacent ceux de la veille, qu'on retire humides et chargés. (Ste-Beuve.)

— Ce qui environne, ce qui est dans les environs. Les issues d'une ville. Les issues d'une maison.

— Fig. Fin, résultat. Bonne issue. Heureuse issue. Triste, mauvaise issue. Et pour toi, ton audace eut une triste *issue.* (Boil.) J'ai peur que votre effort n'ait pas trop bonne *issue.* (Mol.)

— Moyen pour sortir d'une affaire. Se ménager des issues. J'ai tâché de me préparer quelque *issue.* (Volt.)

— *A l'issue de.* loc. prépos. A la sortie de. A l'issue du conseil. A l'issue de cette maison.

— Ce qui reste des moutures après la farine. Des issues de blé, de seigle, d'avoine.

— Art culin. Abattis comestibles de certains quadrupèdes. Issue d'agneau.

— Anc. cout. *Droits d'issue.* Ce que payait le vassal quand il sortait de la domination de son seigneur.

— Ant. t. milit. Sortie faite par la garnison d'une place assiégée.

IS-SUR-TILLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Dijon (Côte-d'Or) ; 1,440 hab.

ISSY. Géogr. Village du dép. de la Seine, sur un coteau près de la rive gauche de la Seine ; à 6 kilom. S.-O. de Paris ; 1,590 hab.

ISSY-L'ÉVÊQUE. Géogr. Ch.-l. de canton d'Autun (Saône-et-Loire) ; 1,900 hab.

ISTAMBOL-AGHA. s. m. Hist. ott. Titre que portait le chef des adjémioglans.

ISTHME. s. m. Bande étroite de terre qui réunit deux continents ou deux terres plus ou moins considérables, et qui est baignée des deux côtés de la mer.

— Par excellence. L'Isthme de Corinthe, qui rattache le Péloponnèse au continent.

— Anat. *Isthme du gosier.* Détroit qui sépare la bouche du pharynx. ‖ *Isthme de la glande thyroïde.* Bande rétrécie qui réunit les deux lobes principaux dont se compose le corps thyroïde, et qui est formée par la substance même de cet organe.

— Bot. Rétrécissement qui sépare les lobes de certaines feuilles, ou les articulations des fruits articulés.

— Expr. prov. *Percer l'isthme.* Faire, tenter une entreprise impossible. Expression venue de ce que plusieurs empereurs avaient entrepris de frayer un passage à travers l'isthme pour les vaisseaux.

ISTHMIÉ, ÉE, adj. (rad. *isthme*). Qui a la forme d'un isthme.

— Entom. *Tronc isthmié.* Celui qui a un rétrécissement entre le prothorax et les élytres.

ISTHMIEN, ENNE. adj. Qui a rapport à un isthme, qui en provient.

— *Jeux isthmiens.* V. ISTHMIQUES.

— ISTHMIENNES. s. f. pl. Odes de Pindare, composées à la louange des vainqueurs dans les jeux isthmiens ou isthmiques.

ISTHMION. s. m. Antiq. Espèce de collier que les femmes grecques portaient et qui est représenté sur certaines médailles. ‖ Espèce de coiffure.

ISTHMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'isthme.

— *Jeux isthmiques.* Un des quatre jeux solennels célébrés par la Grèce dans l'antiquité, ainsi nommés de l'isthme de Corinthe, où ils se tenaient.

ISTHMOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἰσθμός, isthme ; καρπός, fruit). Bot. Dont le légume offre un rétrécissement à la partie moyenne. Trèfle isthmocarpe.

ISTIOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἱστίον, voile ; φέρω, je porte). Mamm. Qui a une membrane en forme de feuille sur le nez. ‖ ISTIOPHORES. s. m. pl. Famille des mammifères vespertilionides, comprenant ceux qui sont istiophores.

ISTIOPHORE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons souvent confondus avec les scombres et avec les xiphias.

ISTRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Aix (Bouches du Rhône) ; 3,050 hab.

ISTRIE. Géogr. Province des États autrichiens, formant un cercle du gouvernement de Trieste, fut rendue à l'Autriche en 1814.

ISTRIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de l'Istrie. ‖ Qui appartient à l'Istrie ou à ses habitants.

ISWARA. s. m. Philos. ind. L'intelligence suprême, créatrice et conservatrice.

ISWAREMEN. s. m. Membre d'une secte très-nombreuse dans l'Inde.

ISWOSCHIKI. s. m. Ornith. Oiseau du Groenland dont le nom a été donné par les Cosaques à l'imitation de son sifflement : on écrit aussi *ivoskik.*

ITACISME. s. m. Philol. Système suivant lequel on doit prononcer l'êta (η) comme un iota (ι). L'*itacisme* est adopté aujourd'hui, depuis plusieurs années, dans les cours publics de langue grecque de la faculté de Paris et du collége de France. (C. A.)

ITACISTE. s. m. Philol. Partisan de l'itacisme.

ITACLE. s. m. Mar. Syn. d'Itague. V. ce mot.

ITA EST. s. m. (littéral. *cela est ainsi*). Dr. cout. Certificat mis au bas de l'expédition d'un acte, faite après la mort ou pendant l'absence du notaire qui avait signé cet acte. Certificat par lequel le scelleur atteste que ce qu'il signe est véritable et qu'on doit y ajouter foi.

— Par extens. L'officier même qui signait ces actes. L'acte est chez l'ita est.

ITAGUE. s. f. Mar. Cordage attaché à un fardeau et roidi à l'aide d'un palan, pour hisser ce fardeau à une hauteur déterminée. Élever des vergues par des itagues. Itague de palanquins. Itague de mantelet de sabord. Garant de l'itague

— On dit aussi, *itaque, itacle, étague*, etc.

ITALE. adj. et s. des 2 g. (du lat. *italus*, même signif.). Italien.

Chacun quitte son poste, et d'une force égale
On voit cingler sur l'onde et le Grec et l'*Itale.* (BRÉBEUF.)

— Syn. comp. ITALE. ITALIEN. *Itale* ne se dit que de l'antiquité, et des premiers habitants de l'Italie. *Italien* se dit en parlant des temps modernes.

ITALIANISATEUR ou mieux **ITALIANISEUR.** s. m. Celui qui affecte de se servir de locutions italiennes. Le gentil *italianisateur* vous donna bien un quiproquo. (H. Estienne.) Je ne m'étonne pas que telle faute n'ait beaucoup de compagnes, parmi une telle ignorance de ces *italianiseurs* ou *italianisateurs.* (Id.)

ITALIANISATION. s. f. (pr. *i-ta-lia-ni-za-ci-on*). Affectation de se servir de locutions ou tournures empruntées de la langue italienne. Plusieurs s'accommodent à cette *italianisation* aussi bien qu'à plusieurs autres. (H. Est.)

ITALIANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Italianiser. S'empl. adjectiv. Discours italianisé. Rien de plus affreux que le récitatif français *italianisé.* (D'Alemb.)

— Qui affecte le langage, les mœurs, les manières des Italiens. Personne italianisée. Homme italianisé. Femme italianisée. Un langage courtisan étaminé par le sas du français *italianisé.* (Cholière.)

ITALIANISER. v. n. 1ʳᵉ conj. (rad. *italien*). Se servir dans le discours d'expressions ou de locutions empruntées à la langue italienne. Ceux qui ne sont pas accoutumés à cette façon de parler italienne : *stare in cervello*, ne connaîtront pas que ceux qui disent, tenir quelqu'un en cervelle, *italianisent.* (H. Est.)

— v. a. Donner une terminaison italienne, une tournure italienne. Italianiser un mot, une phrase. Italianiser un discours.

— S'ITALIANISER. v. pron. Être italianisé. Certains mots ne peuvent s'italianiser.

— Prendre la manière des Italiens soit pour le langage, soit pour les modes du pays. Un Français qui s'italianise.

ITALIANISEUR. s. m. V. ITALIANISATEUR.

ITALIANISME. s. m. Expression, locution qui appartient à la langue italienne. Votre, ou sa seigneurie trottait par sa bouche, et *in ogni, item de bone voglie*, et *le prime del mondo*, et autres *italianismes.* (H. Est.)

— On dit aussi Italisme et italicisme.

ITALICISME. s. m. V. ITALIANISME.

ITALIE. Géogr. Longue presqu'île, qui appuie sa base, au nord, contre le demi-cercle des Alpes, puis avance vers le sud-est, en se rétrécissant de plus en plus entre l'Adriatique et la Méditerranée, et, prenant la forme d'une botte, finit par se perdre d'une part dans le promontoire de Sainte-Marie de Leuca, et de l'autre dans celui de Reggio, en face de la Sicile, qu'un détroit en sépare, mais qui est toujours comprise sous la dénomination d'Italie. Sur la frontière de la France et du comté de Nice, au point où les Alpes maritimes baignent leur pied dans la Méditerranée, une autre chaîne de montagnes prend son origine : c'est l'Apennin, qui commence à suivre la courbe gracieuse du golfe de Gênes, puis tourne vers le midi, et forme jusqu'aux extrémités de la presqu'île une épine dorsale, dont la puissante membrure calcaire soutient tantôt des vallées, tantôt s'arrête devant des maremmes, ou cède quelque lisière du littoral à des terrains volcaniques.

— L'ensemble de la terre ferme d'Italie et des îles qui en dépendent forme une surface de 197,600 kilom. carr., laquelle s'étend entre le 4ᵉ et le 16ᵉ de longitude orientale de Paris, et entre le 36ᵉ et le 47ᵉ de latitude nord. Cette position explique l'heureux climat qui a fait en tout temps de l'Italie un paradis terrestre, l'orgueil de ses habitants et très-souvent une proie convoitée par les hommes du Nord.

— Le territoire de l'Italie offre une variété infinie de produits. Le blé, le riz, le vin, la châtaigne, le mûrier, les fruits du sud y abondent. Dans le règne animal, on vante les chevaux calabrois ; les bœufs, les brebis, les chèvres, la volaille, abondent en Lombardie ; la mer offre aux habitants de la côte une immense quantité de poissons et de coquillages. Lait, fromage, gibier. Insectes incommodes très-nombreux. Dans le règne minéral, les produits volcaniques dominent ; le fer de l'île d'Elbe, le marbre de Carrare, le travertin de Rome, fournissent à l'industrie, à l'architecture et aux beaux-arts leurs indispensables matériaux.

— L'agriculture ne donne pas encore les résultats qu'on serait en droit d'attendre d'un terrain aussi fertile. Une branche importante de la culture c'est le mûrier De 1827 à 1831 on a exporté de Lombardie 210,000 quintaux de soie brute. Dans certaines branches industrielles, les Italiens conservent leur ancienne réputation, surtout pour la fabrication de quelques objets de luxe, tels que les tissus de paille fine de Toscane, les fleurs artificielles, la bijouterie et l'orfèvrerie de Gênes, la verroterie de Venise.

— La population est de 22 millions d'âmes Les portions les plus peuplées sont Lucques Parme, le royaume lombard-vénitien. Le mouvement de la population dépasse de beaucoup la moyenne de l'Europe. Les habitants de l'Italie professent tous la religion catholique Le clergé catholique est nombreux et possède de grandes richesses. En Italie on compte en général 13 pauvres sur 100 habitants, proportion moins forte qu'en Angleterre, en France et dans les Pays-Bas. En outre, le pauvre italien est moins malheureux que le pauvre de ces pays, parce que les choses nécessaires à la vie y sont à bas prix. D'ailleurs il n'existe pas entre le riche et le pauvre cet abîme qui les sépare dans le Nord et en fait presque deux races distinctes.

— *Haute Italie* ou *Italie supérieure.* Cette partie de l'Italie renferme les États continentaux du roi de Sardaigne, c'est-à-dire, le Piémont, la Savoie, au nord des Alpes ; le royaume lombard-vénitien, le duché de Parme, de Plaisance et de Guastalla, et le duché de Modène, en grande partie. ‖ *Italie moyenne.* Elle contient le duché de Lucques, le grand duché de Toscane, les États de l'Église et la république de Saint-Marin. ‖ *Italie inférieure.* Elle est formée par la partie continentale du royaume des Deux-Siciles.

— Hist. Anciennement peuplée au nord par les Gaulois, au centre par les Romains, au sud par les Grecs, elle forma le noyau de l'Empire romain et plus tard de l'Empire d'Occident. Envahie par les Barbares en 401-452, elle forma sous Odoacre le royaume d'Italie en 476, et l'empire des Ostrogoths sous Théodoric. Reconquise par les empereurs d'Orient, elle forma un exarchat. Les Lombards divisèrent ce pays en 568 en Lombardie et exarchat de Ravenne. Après avoir eu des rois, des consuls et des empereurs pour souverains, Rome eut pour chef le pape lui-même. Les Lombards détruisirent l'exarchat en 752, et furent détruits à leur tour par Charlemagne en 774. En 888, Bérenger Iᵉʳ devient roi d'Italie. Gênes eut son consulat ; Venise avait ses doges depuis 697. Les Normands fondèrent le royaume de Naples, 1005-1114. De 1138 à 1268 eut lieu la guerre des Guelfes et des Gibelins ; de 1295 à 1303, les querelles des papes avec la France. En 1450, Sforza s'empara du duché de Milan, au préjudice de Visconti, et de là naquit une longue guerre entre la France et l'Italie, de 1450 à 1689. Par le traité d'Aix-la-Chapelle, Naples forma un royaume indépendant ; la Lombardie fut donnée à l'Autriche, et la Toscane fut gouvernée par un prince de cette maison. De 1796 à 1800, Napoléon conquit l'Italie. En 1801 fut formée la République cisalpine ou République italienne, érigée en royaume en 1805, dont Milan fut la capitale. Cet État est aujourd'hui remplacé par le royaume lombardo-vénitien. Les États de l'Église, partagés entre les royaumes d'Italie et l'Empire français, furent rétablis comme auparavant en 1815. Aujourd'hui la nation italienne, prise dans son ensemble, n'a point d'influence politique. Elle n'est qu'un accessoire dans la balance politique de l'Europe. Les États soi-disant indépendants de la péninsule n'occupent pas davantage le rang auquel l'étendue et la fertilité du territoire, ainsi que la population nombreuse qui s'y presse, semblerait leur donner droit. Les finances de Rome et de Naples sont en mauvais état. La marine est faible ; leurs matelots inférieurs à ceux des pays septentrionaux. Le militaire n'est point animé par l'esprit de corps. Le peuple est servile. Cependant la communauté d'une seule langue harmonieuse et cultivée, aussi bien que des limites naturelles bien déterminées, tend à faire de ce pays un État unique et puissant ; et tôt ou tard cette nation sera entraînée par le mouvement général de l'Europe. Car, comme le dit un écrivain distingué, une nation dont la littérature reprend dans ce moment même une vie nouvelle, une nation qui compte dans toutes les parties du savoir humain des noms d'une haute illustration, une pareille nation n'est point morte, elle reprendra le rang qui lui appartient de droit dans la famille européenne.

ITALIEN, IENNE. adj. (rad. *Italie*). Qui est de l'Italie. Homme italien. Femme italienne. Être Italien. Si le Dante est *Italien* sous le rapport de la langue dans laquelle il compose, il atteint par sa pensée et par son style à la hauteur des plus grands maîtres de l'antiquité grecque. (Dict. de la Convers.)

— Qui appartient à l'Italie ou à ses habitants. Mœurs italiennes. Coutumes italiennes. Aucune nation ne pousse l'amour du chant aussi loin

que la nation *italienne*, chez laquelle un beau climat et une heureuse organisation vocale favorisent singulièrement les progrès de l'art. (Encycl.)

— *Républiques italiennes*. États indépendants que formèrent au XII^e siècle presque toutes les villes de la Haute-Italie. || *République italienne*. Nom que prit en 1802 la République cisalpine lorsqu'elle eut Bonaparte pour chef.

— Qui est propre aux Italiens. Langage italien. Musique italienne. Littérature italienne. Poésie italienne. Là, les Italiens se livrèrent à leur penchant dominant pour la mélodie, penchant dont on remarque les effets dans la langue *italienne*, toute palpitante de rhythme et de sonorité. (Encycl.) La littérature *italienne* donnait alors le ton aux diverses littératures de l'Europe. (Chateaub.)

— *Musique italienne*. Musique qui règne aujourd'hui en Italie, et qui a pour principal caractère la prééminence de la mélodie et du chant sur la partie harmonique de l'art ou de l'accompagnement. || Par extens. Toute musique écrite ou exécutée dans ce goût.

— Qui écrit ou a écrit en italien. Poète italien. Auteur italien. Les compositeurs *italiens* sont servilement assujétis aux caprices des chanteurs, de même que l'harmonie est complètement enchaînée chez eux par la mélodie. (Dict. de la Convers.) On ne balancerait pas sur la place que le poète *italien* doit occuper, s'il faisait quelquefois rêver sa muse en imitant les soupirs du cygne de Mantoue. (Chateaub.)

— Qui est écrit en italien. Livre italien. Discours italien.

— Qui traite de la langue italienne. Grammaire italienne. Dictionnaire italien-français, français-italien.

— *Théâtre Italien* ou absolument *les Italiens*. Ce théâtre, qui en 1762 avait été réuni à l'Opéra-Comique, était encore en 1780 dans la rue Mauconseil, à l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la halle aux cuirs. C'est à cette époque à peu près que ce spectacle fut transporté à la salle qu'on lui avait construite sur le boulevard, sous le nom de *Comédie italienne*. Mais il resta peu d'années en possession de ce superbe monument, et fut enfin fixé au théâtre Feydeau, puis rue de Lulli, à la salle Favart, à l'Odéon, à la Bourse, et enfin à la salle Ventadour, où il est encore aujourd'hui.

— subst. Habitant de l'Italie. Un Italien, une Italienne. Les *Italiens* ont trop de belles statues, trop de superbes tableaux et de savante musique, pour avoir de bonnes mœurs. (Beauchêne.)

> Dans ses écrits un sage *Italien*
> Dit que le mieux est l'ennemi du bien. (Volt.)

— Absol. L'*Italien*, pour Le peuple italien, les habitants de l'Italie. || Se dit aussi pour l'idiome italien, la langue italienne. || *L'Italienne*. Se dit d'une femme italienne, ou sert à désigner toutes les femmes italiennes.

— Prov. *C'est trop d'un demi Italien en une maison*. || *L'Italien est sage devant la main, l'Allemand sur le fait, et le Français après le coup*. || *Les Italiens pleurent, les Allemands crient, et les Français chantent*. || *Les Italiens à pester, les Français à crier, les Anglais à manger, les Espagnols à braver, et les Allemands à s'enivrer*. || *Rusé comme un Italien*. || *L'Italien a bonne raison de l'Église faire une toison*.

— LITTÉRATURE ITALIENNE. Jusqu'au XIII^e siècle, on ne rencontre en Italie que la poésie chevaleresque et passionnée des troubadours provençaux. Dans la Lombardie, la langue provençale était parfaitement comprise. Les poètes de la Provence séjournaient souvent à la cour des grands seigneurs lombards, et chantaient l'amour et les belles dames. Les poètes italiens rimaient leur amoureuse douleur en langue provençale, et passaient souvent les Alpes pour se familiariser avec cette langue, qu'affectionnaient les grandes dames. Vers la même époque, en Sicile, une peuplade poétique, nullement adonnée au lucre, parlait un dialecte doux et gracieux, et une cour modèle de vertus chevaleresques applaudissait et couronnait les poètes. C'est là que la poésie pastorale et érotique se développe. Parmi ces poètes on nomme Frédéric II lui-même, son fils naturel Enzio, et son chancelier Pierre des Vignes. Mais après l'an 1300, ces accords, sans cesser tout à fait, n'excitent plus la sympathie de l'Italie entière. Le sceptre poétique avait déjà passé aux mains des Toscans Guittone d'Arezzo, Guido Guinicelli de Bologne, Brunetto Latini, auteur du *Tesoretto* et maître de Dante, Guido Cavalcanti, cet Aristote rimeur, auteur d'une canzone qui forme une espèce de poème didactique, Cino da Pistoia, l'amant et le chantre de la belle Selvaggia, Dante de Majano, tous ces talents secondaires, précurseurs ou contemporains aujourd'hui oubliés d'un homme de génie, chantèrent en dialecte toscan le thème inépuisable de l'amour.

— Dante Alighieri résume dans sa colossale épopée les croyances et les haines politiques et le savoir scolastique de son temps. Il donne sa *Divina commedia* en vers, en prose son *Convito* et sa *Vita nuova*. Autour de lui se groupent des imitateurs plus ou moins heureux de son talent, Cecco d'Ascoli, Francesco da Barberino, Fazio degli Uberti. Pétrarque se fraie une route à l'immortalité par des sonnets dans lesquels il célèbre un amour idéal; Boccace, son ami, mais moins idéal que lui, par son *Decameron*.

— Un siècle se passe sans que l'on trouve un nom remarquable. Ce sont des imitateurs de Dante, de Pétrarque et de Boccace. Dans cet intervalle, la maison de Médicis s'était élevée, et renouvelait à Florence les merveilles du siècle de Périclès. Dans le cercle des philosophes, des savants et des poètes qui illustrèrent Florence à cette belle époque, viennent se placer les trois frères Pulci, Girolamo Benivieni, Séraphine d'Aquila, Antonio Tebaldeo, Bernardo Accolti, Il Nocturno, Cristoforo, Antonio Fregoso, Achillini. Plusieurs femmes poètes, Lucrèce Tornabuani, mère de Laurent de Médicis, sainte Catherine de Bologne, Isabella d'Aragon, Serafina Colonna, Batista de Montefeltro, Bianca d'Este. La prose, vers la fin du XV^e siècle, était encore peu avancée. Parmi les chroniqueurs et les historiens on remarque Matteo Spinelli (1230-1268), Dino Compagni (1282); les deux Cortusi, Ludovico Monaldeschi, au XV^e siècle, André Dei et Agnolo di Tura, auteur de la Chronique de Sienne; Donato et Neri son fils; Castello da Castello, Jean et Matteo Villani, qui s'élèvent au-dessus de tous ces noms par leurs doctrines sur la politique républicaine et par leur connaissance des hommes.

— Nous touchons à l'âge d'or de la littérature italienne, de 1490 à 1600. Léon X à Rome, son cousin Clément III et le cardinal Hippolyte de Médicis honorent les savants et les artistes. A Ferrare, Alphonse d'Este accueille l'Arioste; son fils, Hercule II, protège le théâtre, et son petit-fils, Alphonse II, arrive à l'immortalité, grâce à la *Jerusalem delivree* que le Tasse lui dédie. A Mantoue, à Guastalla et à Sabionetta, les différentes branches de la noble famille des Gonzague rivalisent dans la protection qu'ils accordent aux lettres. Dans des circonstances aussi favorables on voit surgir dans toutes les branches de la littérature une foule de talents divers que l'Arioste efface tous par son *Roland furieux*, vaste galerie de contes romanesques, de passions et de passages où le lecteur chemine sans se fatiguer jamais, entraîné par un récit élégant, spirituel et facile; par ses *Capitoli amorosi*, véritables élégies antiques, et par ses satires, charmantes confessions où il déverse sa bile sur les hommes et sur les choses. Comme auteurs satiriques, autour de lui se groupent Ercole Bentivoglio, Luigi Alamani, Pietro Nelli, et dans un autre genre de satire, Pierre l'Arétin, Berni, Nicolo Franco, Teofilo Folengo. La littérature des sonnets est cultivée par Pietro Bembo, Antonio Broccardo, Bernardo Cappello, Domenico Veniero, le libertin Moiza, Claude Tolommei, Guidiccione, Angelo Costanzo.

— Nous touchons à la moitié du XV^e siècle, si fécond en talents. Ici le nom de Torquato Tasso domine l'histoire littéraire. La prose italienne prend un grand essor. La littérature des *Novellieri* est représentée par Marco Bandello, Molza, Gazzini, Giraldi et Straparola de Caravaggio. Des historiens dignes de marcher de front avec les grands écrivains de l'antiquité, Machiavelli, Guicciardini, prennent la place des anciens chroniqueurs. A leur suite viennent Adiani, Bembo, Angeli de Costanzo, Davila, Bentivoglio et Paolo Sarpi. || L'éloquence de la chaire, de la tribune et du barreau languit à cette époque. || L'épître en prose se fait remarquer. On peut distinguer comme modèles du genre les lettres d'Annibal Caro, de l'Arétin, de Bernardo Tasso, du cardinal Bembo, de Della Casa. || Les dialogues satiriques en prose forment aussi un chapitre important de la littérature italienne. || Après cette époque, que l'on peut appeler l'époque du Tasse, la décadence est rapide.

— Au XVII^e siècle s'opère la réforme du théâtre italien, qui, du reste, s'applique à imiter le théâtre français. Métastase, au XVIII^e siècle, perfectionne la poésie musicale. Marcello, Scipion Maffei, Goldoni, donnent des tragédies. La comédie, grotesque dans le principe, fait aujourd'hui des canevas avec les pièces de Molière, de Corneille, de Racine. Mais Carlo Gozzi fait revivre la comédie improvisée. || La poésie lyrique est abondante.

— Dans les dernières années du XVIII^e siècle, Alfieri donne de la force à la tragédie par le sentiment énergique et fort de patriotisme dont il la trempe. Et cet élan une fois donné, une phalange de poètes tragiques s'élève: ce sont Ippolito Pindemonte, Pepoli, Fabbri, Niccolini, Bagnoli, Carlo Marengo, Silvio Pellico, Manzoni. Tous leurs travaux sont classiques: l'Italie repousse avec indignation les novateurs dramatiques.

— Dans le domaine du roman, l'influence de Walter Scott a été irrésistible. Manzoni, toutefois, en s'inspirant du poète écossais, a su rester fidèle à son caractère individuel. Son genre a fait école. Rozini a eu plus de succès que lui. Azeglio, Bazzoni, Lancetti, Zorzi, Guerrazzi, n'ont qu'un talent secondaire. || Le genre épique n'a rien produit. || La poésie lyrique a quitté les routes traditionnelles. Manzoni y a porté ses sentiments patriotiques et religieux, et Giacomo Leopardo, son désespoir et son scepticisme.

— Le champ de l'histoire n'a pas été cultivé sans succès, dans les temps modernes, par Botta, Micali, Villa, Rosmini, le comte Pietro Verri, Daina, Bertoletti, Manno, Torremuzza et Cesare Balbo. || De nos jours la critique italienne s'est réformée. Elle n'est plus, comme autrefois, emprisonnée dans les détails; elle commence à planer sur les ouvrages pour en examiner l'ensemble. Des journaux littéraires, rédigés avec beaucoup de goût et de science, cherchent à étendre l'horizon de la littérature italienne, à faire connaître les littératures étrangères. La *Biblioteca italiana* a servi de point central au Nord de l'Italie. A Rome, se publient les journaux des Arcades, les *Ephémérides littéraires* et le *Bulletin substantiel de l'Institut Archéologique*.

— LANGUE ITALIENNE. Cette langue, qui est la langue de l'amour, la langue des diminutifs caressants ou railleurs, des augmentatifs burlesques, la langue de l'ironie doucereuse, une langue qui est faite pour la musique, ou pour laquelle la musique paraît avoir été faite, est la fille abâtardie de la langue latine. C'est un fait aujourd'hui bien constaté que celui de la décomposition du latin rustique ou vulgaire, par le contact des populations romaines avec ces flots de Barbares qui vinrent envahir le midi de l'Europe. L'italien, ainsi que les autres langues romanes, est à la fois le produit d'une décomposition naturelle, spontanée, instinctive, du latin rustique, qui donna naissance aux dialectes adaptés aux besoins des diverses localités de la péninsule italique, et d'une reconstruction savante, méditée, calculée, qui se fit dans la seconde moitié du XIII^e siècle, se légitima par des chefs-d'œuvre littéraires, et se consolida plus tard par des lois académiques. On peut rattacher à Cino da Pistoia, à Dino Compagni et à Guittone d'Arezzo, les premières tentatives faites pour élever le dialecte toscan au rang de langue écrite, et Dante peut être regardé comme le créateur de l'italien écrit. L'œuvre philologique de Dante fut continuée par Pétrarque et Boccace. Fernow, dans ses *Études sur Rome*, énumère jusqu'à quinze dialectes principaux, parmi lesquels le toscan à lui seul compte six subdivisions. Ces quinze dialectes ont tous servi à quelque auteur qui préférait par patriotisme employer le langage de sa ville natale. Le dialecte le plus riche en productions littéraires est celui de Venise; il se distingue par sa mollesse: c'est une langue d'enfants, de femmes et de vieillards, qui, par nonchalance ou incapacité, adoucissent ou effacent les consonnes mâles et fortes; c'est la langue des gondoles, où des soupirs d'amour s'exhalent dans le silence de la nuit; c'est la langue des sbires qui chuchotent dans l'ombre. Le dialecte lombard, remis en honneur par Manzoni, porte, au contraire, l'empreinte plus mâle d'une population agricole; le dialecte piémontais se ressent du voisinage de la France; le dialecte génois, dans ses inflexions rauques et étranges, semble avoir retenu quelque chose du contact des marchands de Gênes avec tant de populations semi-barbares que l'esprit d'entreprise leur faisait visiter; les dialectes du centre de l'Italie s'éloignent moins que les autres du langage écrit, parce qu'ils occupent en partie le sol où ce dernier a pris racine; le dialecte florentin a dans sa prononciation des âpretés gutturales; le dialecte romain est large et sonore: le Transtévérin ne se croit-il pas le descendant direct du peuple-roi? A Naples, le lazzarone indolent et le pêcheur aiment à tronquer les syllabes, à transposer les lettres; son dialecte est naïf; ses tournures sont vives, piquantes; son accent rude, semi-africain. En Sicile, le dialecte a toujours conservé une grâce idyllique; il est doux, sans tomber dans la mollesse du dialecte vénitien. Le dialecte sarde conserve des mots dont l'origine, peut-être orientale, se perd dans la nuit des temps. Dans les îles de Malte, de Gozzo, de Comino, le peuple parle un dialecte presque arabe, entremêlé de mots empruntés à toutes les langues de l'Europe. *Lingua toscana in bocca romana*, ou construction florentine et prononciation romaine, tel est le précepte proverbial qui résume depuis des siècles l'application de la grammaire italienne.

ITALIENNE. s. f. Art culin. Sauce hachée.

— *A l'italienne*. loc. adv. A la manière des Italiens, comme font les Italiens. Parler à l'italienne. Chanter à l'italienne. Nous n'avons pas voulu parler des quartiers d'agneau assaisonnés à l'*italienne*, avec du fromage de Parmesan. (Cuisine.)

ITALIOTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Se dit des premiers Italiens, c'est-à-dire les anciens habitants du bout de la Calabre ultérieure, du côté de la Sicile.

ITALIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'ancienne Italie. Race italique.

> Que la race *italique*, en conquérants fertiles,
> Fasse de Rome un jour la maîtresse du monde.
> (Delille.)

> Ces lacs que la nature a creusés de ses mains,
> Dans les campagnes *italiques* (Voltaire.)

> Qu'ai-je dit? des siècles antiques
> Que sert de troubler le repos?
> A la Grèce, aux champs *italiques*,
> Pourquoi demander un héros? (Pellet.)

— Astron. *Heures italiques*. Les vingt-quatre heures du jour naturel que l'on compte entre deux couchers de soleil consécutifs.

— Philos. *Ecole italique*. Ecole de Pythagore, parce que ce philosophe enseignait en Italie, et à Crotone (150 av. J.-C.). Cette école fut fondue dans le platonisme.

— subst. Liturg. *Ancienne Italique*. Ancienne version latine de l'Écriture sainte, qui avait été faite avant la correction de saint Jérôme. || On dit aussi l'*Italique*, et adj. *la version Italique*.

— Paléogr. Écriture courante des anciens Romains.

— Typogr. *Caractère italique*. Caractère d'imprimerie qui tire son origine de l'écriture de la chancellerie romaine, désigné par les mots *cursivi* [illegible], de [illegible] qu'il a été appelé *cursive*, ensuite [illegible], de ce que les premiers poinçons ont été faits à Venise, enfin le nom d'*italique*, qui lui a été donné parce qu'il nous vient d'Italie, a prévalu. Ce caractère se distingue des autres en ce que sa forme est inclinée de droite à gauche. Minuscules italiques. Majuscules italiques. Lettre italique. Parenthèse italique. Ponctuation italique. Chiffres italiques. Nous avons encore des parenthèses *italiques*, mais plus de chiffres penchés. (A. Frey.) Le caractère *italique* avait dès son origine ses majuscules, minuscules, et chiffres penchés, et sous Fournier jeune on l'avait pourvu de ses médiuscules. (Id.)

— substantiv. *L'italique* se dit par ellipse pour Le caractère italique. Un bel italique. Un gracieux italique. Composer en italique. Dans le discours on figure très-souvent en italique les titres d'ouvrages cités. On a constamment perfectionné l'*italique* pour le rendre digne de la beauté du romain moderne; mais loin de penser qu'on y soit parvenu jusqu'à ce jour, on craint que l'italique ne soit toujours qu'un diminutif sensible du romain. (A. Frey.)

— Syn. comp. ITALIQUE. ITALIEN. *Italique* se dit en parlant de l'antiquité, et *italien* de ce qui est moderne et de ce qui appartient à l'Italie.

ITALISER. v. a. 1^re conj. Imprimer en caractères italiques. Mot créé par Lemare.

ITALISME. s. m. V. ITALIANISME.

ITALO-GOTHIQUE. adj. des 2 g. Paléogr. Se dit de l'écriture italique altérée et modifiée, dont les Goths se servirent pendant leur domination en Italie. Écriture italo-gothique.

ITALUS. Temps hér. Fils de Télégonus et de Pénélope, roi des Siciliens ou des Œnotriens, il donna son nom à l'Italie.

ITCHIXPALON. s. m. Bot. Palmier d'Amérique dont les naturels emploient les feuilles à faire des paniers si serrés qu'ils servent à contenir de l'eau.

ITCH-OGHLAN. s. m. (litt. *page de l'intérieur*). Hist. ott. Véritable orthographe du mot que l'usage veut qu'on écrive *Icoglan*. V. ce mot.

ITÉE. s. f. Bot. Genre de dicotylédones à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des cunoniacées, ou selon d'autres, des rhodoracées ou des saxifragées; il comprend deux espèces, l'itée de Caroline, et l'itée de Virginie, arbrisseau fort élégant, s'élevant à la hauteur de un à deux mètres, sur une tige droite, rameuse, qui porte des fleurs blanches disposées en grappes, ce qui lui donne un aspect agréable, et le rend propre à décorer les bosquets d'été.

ITÈGUE. s. f. Relat. Femme que le Négus d'Abyssinie a choisie pour épouse. || On dit aussi *itique*.

ITEM. adv. (mot. lat.) Aussi, de plus. *Item*, je donne et lègue à Lisette présente. (Regnard.)

— substantiv. Article. Voilà bien de petits *item*. (Acad.) Or, en premier *item*, sous mes pieds je rencontre. (Régnier.)

— Se dit aussi du Nœud d'une affaire. Voilà l'item.

— Prov. *Item c'est tout*. Je n'ai plus rien à donner, à dire. || *Item il faut vivre*. Quelque chose que l'on fasse, il faut y trouver son compte.

ITÉRATIF, IVE. adj. (du lat. *iterum*, de nouveau). Jurispr. Qui se renouvelle, qui est réitéré. Commandement itératif. Itérative défense. Itératives inhibitions, remontrances.

— Minér. Qui est composé d'exposants relatifs à des lois simples, et d'autres exposants qui entrent dans l'expression d'un décroissement intermédiaire et offrent la répétition des premiers. Fer itératif.

ITÉRATIVEMENT. adv. Deux ou plusieurs fois de suite. Provisions données itérativement. Être sommé itérativement.

ITÉRATO. s. m. Anc. prat. Arrêt qui se donnait pour les contraintes par corps après les quatre mois, pour dépens excédant la somme de deux cents francs. Arrêt d'itérato. || *Lettres d'itérato*. Celles qui portent un nouveau mandement.

ITERDUCA. adj. f. (ét. lat., *iter*, chemin; *dur*, dériv. de *duco*, je conduis). Myth. lat. Surnom de Junon. Divinité qui servait de guide aux voyageurs.

ITÉRER. v. a. 1^re conj. S'est dit pour Réitérer.

ITHACIEN. s. et adj. m. Hist. ecclés. Partisan d'Ithace, évêque de Sossibe, en Espagne, pour poursuivre la mort de Priscillien et des priscillianites. Évêque ithacien.

ITHAQUE. Géogr. Une des sept îles Ioniennes, entre Céphalonie et Sainte-Maure. On reconnaît aujourd'hui plusieurs des sites de cette île décrits par Homère dans son Odyssée. 8,000 hab.; auj. *Théaki*. V. ce mot.

ITHOME. Myth. Une des nourrices de Jupiter, qui donna son nom à une montagne.

— Géogr. anc. Haute montagne de la Messénie, dans le Péloponnèse, laquelle prit son nom d'une des nourrices de Jupiter, et fut consacrée à ce dieu, surnommé de là Ithomate.

ITHOS. s. m. (pr. *i-tôss*; du gr. ἦθος, morale) Philol. Dernière partie des homélies des Pères Grecs, qui est la morale du sermon.

— Le moral d'une chose ; moralité.

Vous avez le tour libre et le beau choix des mots,
On voit partout chez vous l'*ithos* et le pathos.
MOLIÈRE.

ITHYCÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

ITHYCÉRIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un ithycère. ‖ ITHYCÉRIDES. s. m. pl. Groupe de curculionides orthocères, ayant pour type le genre ithycéride.

ITHYMBE. s. m. Ant. gr. Chanson, danse et air bachiques.

ITHYPHALLE. s. m. (ét. gr., ἰθύς, droit ; φαλλός, pénis. Hist. méd. Amulette en forme de pénis que l'on portait au cou, et auquel on attribuait des vertus alexitères.

— Homme qui figurait dans les bacchanales, vêtu en faune ou en satyre, et qui portait un phallus de cuir ou de bois attaché à sa ceinture.

ITHYPHALLIQUE. adj. et s. m. Littér. anc. Se dit des vers composés de trois trochées ou de trois dactyles et d'un ïambe. Vers ithyphalliques.

ITHYPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἰθύς, droit ; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles droites. Bartramie ithyphylle.

ITIGUE. s. f. Relat. V. HIGUE.

ITIHÂSA. s. m. Philol. ind. Nom sanscrit par lequel on désigne les grandes épopées indiennes. ‖ Tradition historique et mythologique.

ITINÉRAIRE. s. m. (du lat. *itinerarium* ; fait de *iter*, gen. *itineris*, chemin). Chemin à suivre pour aller d'un lieu à un autre. Tracer l'itinéraire d'un pays à un autre.

— Par extens. Description faite par un voyageur de son voyage, et singularités qu'il a observées dans les lieux où il a passé. Itinéraire fidèle, infidèle, exact, précieux, utile, nouveau, ancien. Acheter un itinéraire. Vendre un itinéraire. Itinéraire de Paris à Jérusalem, par Chateaubriand. Itinéraire de Paris à Saint-Germain, à Saint-Cloud, à Melun, à Orléans. L'*Itinéraire* d'Antonin marque tous les grands chemins dans l'empire, et toutes les stations des armées romaines. (Lav.) Mon *Itinéraire* fut à peine publié qu'il servit de guide à une foule de voyageurs. (Chateaub.)

— Prières marquées dans les livres d'église pour ceux qui voyagent. Itinéraire des clercs.

— adj. des 2 g. Qui a rapport aux routes, aux chemins. ‖ *Mesures itinéraires*. Celles dont on fait usage pour déterminer la distance d'un lieu à un autre. Traité sur les mesures itinéraires.

— Archit. *Colonne itinéraire*. V. COLONNE.

ITONE. Temps. hér. Fille de Lyctius, mère de Lycaste. ‖ Géogr. anc. Ville de Thessalie, entre Phères et Larisse.

ITONIENNE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Minerve, adorée à Itone. Minerve Itonienne.

ITONUS. Temps hér. Fils d'Amphictyon et petit-fils de Deucalion. Il fonda la ville d'Itone.

ITOU. adv. (par altération du lat. *item*, aussi). De même, aussi. Mot employé par les paysans des environs de Paris, et que quelques écrivains mettent dans la bouche des paysans pour imiter leur langage. Et moi itou. Le gros Lucas aime à batifoler, et moi, parfois, je batifole *itou*. (Mol.) En voilà un qui est bien joli *itou*. (Mariv.)

Pour s'oir batifoler, Gros Jean ne cherche qu'où,
Et moi, parfois aussi, je batifole *itou*.
(T. CORNEILLE.)

ITOUBOU. s. m. Bot. Espèce de violette de la Guiane, dont la racine est employée dans le pays aux mêmes usages que l'ipécacuanha au Brésil. ‖ Le Complément de l'Académie écrit à tort *itombou*.

ITTAPHOL. s. m. Gramm. chald. Une des six formés du verbe chaldaïque.

ITTNÈRE. s. f. Bot. Nom donné par un botaniste au genre nayade de Linné.

ITYLUS. Temps hér. Fils du roi thébain Cetus et d'Aëdon.

ITYS Temps hér. Fils de Térée et de Procné qui fut changé en faisan.

IULACÉ, ÉE. adj. (du lat. *iulus*, chaton). Bot. Qui a la forme d'un chaton. Jongermannie iulacée. Gymnostose iulacée.

— Qui croît sur les chatons. Pelize iulacé.

— Entom. Qui ressemble à l'iule. ‖ IULACÉES. s. f. pl. ou IULIDES. s. m. pl. Section de la famille des arachnides myriapodes, ayant pour type le genre iule. ‖ On dit aussi une iulacée ou un iulide.

IULE. s. m. (du gr. ἴουλος, animal polypode). Entom. Genre d'insectes de la famille des myriapodes, n'ayant pas d'ailes, à mâchoires, rabdomen conformé avec le reste du corps, dont tous les segments portent au moins une paire de pattes. Iule des sables. Iule terrestre.

IULIDE. adj. des 2 g. Entom. Syn. d'Iulacé. V. ce mot.

IULIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat. *iulus*, chaton, *flos*, fleur). Bot. Qui a les fleurs rassemblées en épi, de manière à former un chaton. Prosopis iuliflore.

IULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *iulus*, chaton, *forma*, forme). Conchyl. Qui a la forme d'un iule. Mélanopsis iuliforme.

— Bot. Syn. d'Iulacé, qui a la forme d'un chaton.

IUNGFRAU. Géogr. La plus haute montagne des Alpes bernoises, entre le canton de Berne et le Valais ; 4 kil. 108 mètres.

IV. Ces deux lettres sont une marque du chiffre romain, et signifient Quatre, car l'I placé devant un autre chiffre en diminue une quantité, comme on le voit dans *IV*, quatre, dans *IX*, neuf, Henri IV. Louis XIV.

IVAN Ier (Danilovitch). Succéda en 1328 à Alexandre II dans les principautés de Vladimir, de Moscou, et de Novogorod. ‖ IVAN III monta sur le trône de Russie en 1462, mort en 1505. ‖ IVAN IV monta sur le trône à l'âge de quatre ans en 1533, mourut en 1584. Il est le premier qui ait porté le titre de tsar.

IVE. s. f. (*iva*). Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées. Ive frutescente, annuelle, imbriquée, cheiranthifoliée. Ive arbrisseau.

IVETOT. Géogr. V. YVETOT.

IVETTE. s. f. (diminut. d'*ive*). Bot. Ive musquée.

IVIÇA. Géogr. Ile de la Méditerranée, la plus occidentale des trois principales îles Baléares ; 22,000 hab. ‖ Capitale de l'île Iviça qui porte le même nom ; 5,000 hab.

IVOIRE. s. m. (du lat. *ebur*). Zool. et techn. Substance osseuse, fine, blanche et dure, qui provient de ces énormes dents que l'on nomme défenses, et qui appartiennent presque exclusivement aux éléphants d'un certain âge. Les éléments qui composent l'ivoire sont à peu près les mêmes que ceux des dents et des os. Sa contexture ressemble en quelque sorte à celle des végétaux : comme les tiges de ces derniers, il offre des fibres entrelacées de manière à présenter des figures qui ressemblent plus ou moins à des losanges. Ces défenses varient en grandeur de 30 centimètres à 2 mètres 30 centimètres ; elles sont rondes, assez fortement recourbées, et creuses jusqu'aux deux tiers de leur longueur. L'ivoire arrive dans nos ports sous la forme de défenses entières ; il provient du Sénégal, de l'Egypte, du cap de Bonne-Espérance, de l'Inde. L'ivoire de Guinée est le plus serré, le plus lourd et le plus estimé de tous ; il est légèrement blond, translucide, et jouit de la précieuse propriété de blanchir en vieillissant, tandis que les autres jaunissent. On fait avec cette substance une infinité de petits ouvrages de sculpture et d'ornement, tels que statuettes, pommes de cannes, manches de couteaux, etc. Les ouvrages qui se font chez nos modernes ne sont rien en comparaison de ceux qui se faisaient chez les anciens : ils construisaient en ivoire des chars, des tables, des chaires, des trônes ; ils en couvraient les portes et les murs des temples, et jusqu'à des statues colossales de 10 mètres environ de proportion. Les rideaux verts sont tirés par deux mains agitées et blanches comme de l'*ivoire*, et le jour revient doucement jusqu'à moi. (Norwich.)

La pauvreté n'est point un déshonneur,
N'est-on content que sur un lit d'*ivoire*? (VOLT.)

— Se dit aussi pour Dents, et pour les défenses d'un sanglier, d'un éléphant, etc. Ivoire acéré, menaçant, dangereux, meurtrier, homicide, tranchant.

D'un *ivoire* perçant six cordons effroyables
Ornent sa gueule énorme. (DULARD.)

Son ennemi, hâtant son barbare plaisir
Court la gueule béante et, prêt à le saisir,
Rejoint et fait crier son double rang d'*ivoire* (DEL.)

Un *ivoire* acéré d'une extrême blancheur,
A qui l'ose approcher inspire la terreur. (DULARD.)

— L'ivoire, par sa blancheur, sert à exprimer tout ce qui est blanc, et est surtout en usage parmi les poëtes. C'est ainsi qu'ils disent, Un sein d'ivoire. Un col d'ivoire. L'ivoire de son sein. L'*ivoire* de leur col en longs crins se hérisse. (Desaint.) L'*ivoire* de ton sein, l'or de ta chevelure. (Mollev.)

Sa chevelure noire
D'un teint de neige augmente encor l'éclat,
Et, descendant sur un cou délicat,
Offre l'ébène à côté de l'*ivoire*. MALFILATRE.)

— Fig. et poét. Se dit par ellipse pour La matière dont une chose est faite. Un peigne d'ivoire. Une bille d'ivoire. Un bâton d'ivoire. L'*ivoire* (le peigne) trop hâté deux fois rompt sur sa tête. (Boil.)

Là, sur un tapis vert, un essaim étourdi
Pousse contre l'ivoire un ivoire arrondi. (DELILLE.)

Tel le brillant rubis élégamment s'enchâsse
Dans le noir térébinthe ou dans le buis doré. (ID.)

— Partie osseuse des dents ; celle que recouvre l'émail.

— Epith. Blanc, poli, dur, brillant, précieux, riche.

— Comm. *Noir d'ivoire*. Charbon obtenu par la carbonisation en vaisseaux clos des débris de l'ivoire et particulièrement des os longs des pieds de mouton.

— Conchyl. Coquille du genre buccin, ainsi nommée à cause de sa blancheur et de son poli.

IVOIRIER. s. m. (rad. *ivoire*). Techn. Celui qui travaille l'ivoire.

IVOIRIN, INE. adj. (rad. *ivoire*). Qui est d'ivoire ou qui est semblable à l'ivoire.

IVRAIE. s. f. (pr. *ivrè* ; lat. *lolium*, parce qu'une des espèces a la propriété de causer l'ivresse, aussi l'appelle-t-on vulgairement *herbe d'ivrogne*. Bot. Genre de plantes monocotylédones, famille des graminées, contenant trois espèces, dont l'une, l'ivraie annuelle, est le fléau des champs ; et les deux autres, l'ivraie vivace ou *ray-grass* des Anglais, et l'ivraie ou *ray-gray* d'Italie, sont très-utiles. La dégénération du blé en *ivraie* est regardée comme certaine par plusieurs cultivateurs, et elle semble confirmée par l'observation du célèbre naturaliste Bonnet. (B. de St-P.) Dans les sillons déserts, l'*ivraie* a triomphé. (Mollev.)

— Epith. Ivraie odieuse, importune, usurpatrice, parasite. L'*ivraie* usurpatrice étouffe le froment. (Esménard.)

— Dans la langue symbolique, l'*ivraie* désigne le mal, l'hérésie : *Separer l'ivraie d'avec le bon grain.* Séparer la mauvaise doctrine d'avec la bonne, ou les méchants d'avec les bons.

— Fig. L'*ivraie* du pélagianisme croît plus que jamais dans les champs de l'Eglise. (Belfield-Lefeb.)

IVRE. adj. des 2 g. (du lat. *ebrius*, dérivé de *bria*, vase à boire). Qui a le cerveau troublé par les fumées ou par les vapeurs du vin ou de quelque autre boisson. Homme ivre. Femme ivre. Les ouvriers sont souvent ivres le lundi. La société ne pardonne guère aux femmes de se montrer *ivres* qu'à propos des affections naturelles et légitimes ; à tout autre égard, elles n'excitent que la raillerie ou la pitié, quand elles se laissent dominer par les instincts qui rapprochent la créature humaine de la brute. (Cte de Bradi.) C'est un objet bien odieux qu'une femme *ivre*. (J.-J. Rouss.)

L'exemple d'un grand prince impose et se fait suivre,
Quand Auguste buvait, la Pologne était *ivre*.
(ANDRIEUX.)

Pour des vins de prix,
Vendons tous nos livres,
C'est peu d'être gris,
Amis, soyons *ivres*. (BÉRANGER.

— *Mort-ivre* et *ivre-mort*. V. MORT.

— Fig. Autant ce mot est familier au propre, autant il est noble au figuré, et l'on dit fort bien : Ivre d'orgueil, de vanité. Ivre d'immortalité, de volupté, d'amour. Ivre de carnage, de sang.

Ivre d'amour, le désir dans les yeux,
J'entre avec toi dans cette grotte sombre
DE PEZAY.)

Un cœur *ivre* de gloire et d'immortalité
Porte dans les combats un courage indompté.
LEBRUN.)

Peut-être avant deux ans, ardente à te déplaire,
Eprise d'un cadet, *ivre* d'un mousquetaire,
Nous la verrons hanter les plus honteux brelans.
(BOILEAU.

IVRÉE. Géogr. Provinces des États sardes ; 36,000 hab. ‖ Ch.-l. de la province, à 49 kilom. de Turin ; 8,000 hab.

IVRESSE. s. f. (rad. *ivre*). Exaltation passagère des facultés intellectuelles produite par l'excès du vin et des liqueurs spiritueuses, dans laquelle la volonté a perdu plus ou moins complètement ses droits. Ivresse de bière, de cidre. Etre plongé dans l'ivresse. L'homme est mort dans l'*ivresse* du vin, il est furieux dans l'*ivresse* de l'amour. (Pythag.) Toute *ivresse* révèle la débilité des forces morales ; celles que procure l'usage immodéré du vin débilite le corps. (Cte de Bradi.) L'emportement de l'*ivresse* bruyante. (Volt.)

. . . . Sur son front, flétri par la mollesse,
Brille en rubis impurs la flamme de l'*ivresse*. (CHAUSS.

— Fig. Ce mot, ainsi que *ivre*, est noble au figuré, on dit très-bien Une ivresse douce, molle, tendre, charmante, heureuse, amoureuse, folle. Ivresse brûlante, ardente, sainte. L'ivresse des passions. L'ivresse de la gloire, du vice, de l'amour, du succès. L'ivresse de l'immortalité. Des longs baisers prodigue-moi l'*ivresse*. (Millev.) Le délire brûlant d'une amoureuse *ivresse*. (De Castera.) Ces amants languissaient dans une molle *ivresse*. (Del. De l'*ivresse* du carnage on passe à celle de la débauche. (Rayn.) Je commence à sentir l'*ivresse* où cette vie agitée et tumultueuse plonge ceux qui la mènent. (J.-J. Rouss.) Il faut encore de l'art et de la conduite jusque dans l'*ivresse* de la plaisanterie. (Volt.) J'étais dans cette espèce d'*ivresse* que cause au premier moment la présence des hommes célèbres et le plaisir de les approcher. (J.-J. Barth.) La princesse de Schwartzemberg s'élançant dans les flammes pour sauver sa fille, et le czar Paul assommant son fils, cèdèrent tous deux à un moment d'*ivresse*, occasionnée dans l'une par les habitudes d'un cœur dévoué, dans l'autre par celle d'un caractère despotique. (Cte de Brady.)

De l'absolu pouvoir vous ignorez l'*ivresse*,
Et des lâches flatteurs la voix enchanteresse. (RACINE.

— Enthousiasme poétique. Poétique ivresse. Docte ivresse.

— Il s'est aussi employé au pluriel et avec succès. Dans ses fréquentes *ivresses* il ne connaît personne. (Lav.) Le réveil suit de près nos trompeuses *ivresses*. (J.-B. Rouss.)

IVROGNE. adj. des 2 g. (rad. *ivre*). Qui est sujet à s'enivrer ou à boire avec excès. Valet ivrogne. Homme ivrogne. Femme ivrogne. Le maître est encore plus *ivrogne* que le valet. (Lav.) Etre *ivrogne*, c'est renoncer à exercer aucun droit dans sa patrie, c'est se démettre de la puissance paternelle, abjurer le respect filial, insulter à toutes les affections que l'on peut inspirer ; c'est dégrader la plus magnifique des créations du Tout-Puissant. (Cte de Bradi.)

— substantiv. Un ivrogne irrassasiable. Un grand ivrogne. Un sale ivrogne. Les ivrognes ne posséderont pas le royaume de Dieu. (Le M. de Sacy.) C'est temps perdu de prêcher un *ivrogne*. (Nivern.) L'amour fait dans les amants le même effet que le vin dans les *ivrognes*. (Le Sage.) Je ne regretterai jamais les *ivrognes* Panard et compagnie. (Grimm.) La démence et l'idiotisme préservent quelquefois heureusement les *ivrognes* du crime et de l'échafaud. (Cte de Bradi.)

— Prov. *A bon ivrogne bonne panse.* ‖ *A la trogne connaît-on l'ivrogne.* ‖ *Bon chantre, bon ivrogne.*

IVROGNER. v. n. 1re conj. Boire avec excès et souvent.

IVROGNERIE. s. f. Habitude de l'ivresse. ‖ Action de s'enivrer. Il n'y a jamais eu de talents durables avec l'*ivrognerie*. (Volt.) Vainement on veut poétiser l'*ivrognerie* en lui donnant le nom d'ivresse. (Cte de Bradi.) Triste et affligeante dans le jeune homme, l'*ivrognerie* devient hideuse dans les vieillards et dans les femmes. (Id.)

— Prov.

Ivrognerie est une zizanie
Et de sobriété vraie ennemie.

IVROGNESSE. s. f. Femme sujette à s'enivrer. C'est une vieille ivrognesse. Ce mot est bas et pop.

IVRY. Géogr. Bourg du départ. de l'Eure, 950 hab. C'est dans les environs de ce bourg que Henri IV battit les ligueurs en 1590.

— IVRY. Bourg de France (Seine-et-Oise), à 5 kilom. de Paris ; 2,900 hab.

IWANGIS. s. m. pl. Relat. Sorciers des îles Moluques.

IX. Ces deux lettres sont une marque du chiffre romain et signifient Neuf, car l'I placé devant un autre chiffre, en diminue une quantité.

IX. s. m. (pr. *ikss*). Entom. Noctuelle qui porte sur les ailes supérieures une sorte de double ligne brune en sautoir, semblable à la lettre x qui a servi à désigner ce lépidoptère.

IXÉRIDE. s. f. Bot. Sous-genre de plantes établi dans le genre taraxacum. Ixéride polycéphale.

IXEUTIQUE. s. f. (du gr., ἰξευτικός, fait de ἰξός, glu.) Avicep. Façon de chasser aux oiseaux en les prenant à la glu. ‖ Art de les prendre aux gluaux.

IXIACÉ, ÉE, ou **IXIÉ, ÉE.** adj. Bot. Qui ressemble à une ixie. ‖ IXIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre ixie.

IXIE ou **IXIA.** s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des iridées, renfermant un grand nombre d'espèces cultivées pour l'ornement des jardins. Ixie bulbocode. Ixie en croix. Ixie anémoniflore. Ixie maculée viridiflore, orangée. Ixie fleur de lis.

IXIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'Ixiacé. ‖ IXIÉES. s. f. pl. Section de la famille des iridées, qui a pour type le genre ixie.

IXIOÏDE. adj. des 2 g. (du fr. *ixie*, et du gr. εἶδος, forme). Bot. Qui a la forme d'une ixie.

IXION. Temps hér. Roi des Lapithes, fit périr par surprise Déioné son beau-père, et fut pour ce crime chassé de ses États. Jupiter le reçut dans l'Olympe ; étant devenu amoureux de Junon, il chercha à satisfaire sa passion ; mais Jupiter, pour prévenir ce crime, produisit un nuage qui ressemblait à Junon, et de ce commerce naquirent les Centaures. Il fut attaché pour ce crime à une roue qui tourne continuellement avec la plus grande vitesse.

— Entom. Nom spécifique de deux espèces de lépidoptères, l'un dans le genre sphinx, l'autre parmi les papillons.

— Astron. Nom donné à la constellation d'Hercule et à celle de la couronne australe.

IXODE. s. m. (du gr. ἰξώδης, visqueux, fait de ἰξός, le gui. Entom. Genre d'insectes dé pourvus d'ailes, dont quelques espèces, plus connues sous le nom de *tiques*, vivent aux dépens des animaux domestiques.

IXODIADÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à un ixode. ‖ IXODIADES. s. m. pl. Tribu de la famille des acarides, ayant pour type le genre ixode.

IXODIE. s. f. (du gr. ἰξώδης). Bot. Genre de plantes corymbifères. Ixodie achilléoïde.

IXOPE. s. f. Bot. Espèce de chondrille.

IXORE. s. f. Bot. Genre de dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, régulières, de la famille des rubiacées. Ixore écarlate. Ixore albiflore, parviflore. Ixore navette. Ixore violacée, fasciculée.

IYAIGE. s. m. Erpét. Espèce de serpent du Brésil.

IYNX. Temps hér. Fille d'Écho et de Pan et suivante d'Io.

IYNX. s. m. Ornith. Petit oiseau un peu plus gros qu'un pinson.

IZED. Myth. parse. Nom des bons génies dans la religion de Zoroastre.

IZÉMIEN, ENNE. adj. (du gr. ἵζημα, sédiment). Géol. Qui s'est formé par voie de sédiment. Terrains izémiens.

IZERNORE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Nantua (Ain) ; 1,6.. hab.

IZESCHNÉ. s. m. Phil. parse. Titre d'un livre de liturgie compris dans le Zend-Avesta.

IZQUIATOLE. s. f. Relat. Boisson en usage aux Indes occidentales.

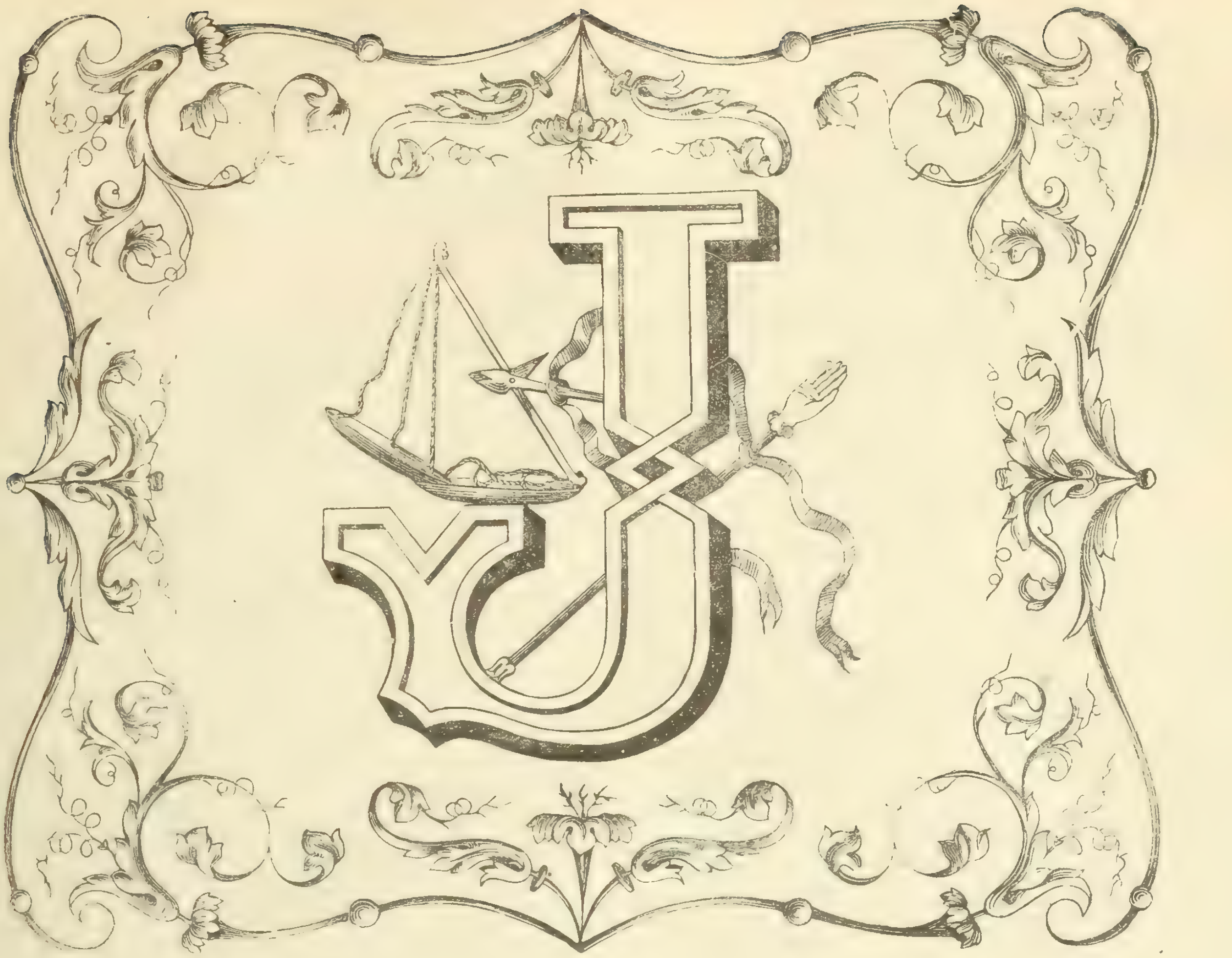

J s. m. Dixième lettre de l'alphabet français, et la sixième des consonnes. Dans l'appellation moderne, on l'appelle *je*, on lui a longtemps donné, et on lui donne encore quelquefois le nom de *ji*. Il occupe le même rang dans l'alphabet de toutes les langues néo-latines et germaniques. On a longtemps appelé cette lettre *i* consonne, parce qu'elle avait anciennement la forme d'un I, auquel on donnait, par opposition, le nom d'*i* voyelle. On les a même souvent confondus à la prononciation, et on disait Iérusalem pour Jérusalem, Iérôme pour Jerôme, Iocaste pour Jocaste. Bien que l'un des fils d'*Iocaste*. (Ronsard.) C'est à Pierre Ramus, grammairien du XVI^e siècle, que nous sommes redevables de l'introduction dans notre langue de ce caractère, qui n'est, dans le fait, qu'un *i* allongé. Cependant ce n'est guère que depuis le milieu du dernier siècle que les lexicographes se sont accordés à séparer, dans l'ordre alphabétique, le *j* consonne de l'*i* voyelle. Sa prononciation ne varie pas; on met un point sur le *j*, ainsi que sur l'*i*, excepté quand il est majuscule. Il n'avait chez les anciens aucune signification numérique; cependant, suivant quelques auteurs, il a été quelquefois employé pour exprimer le nombre cent. Un grand J. Un J majuscule. Un petit j.

> Au g, son fier rival, dérobant sa figure,
> Le J Joute à sa place, il Jase, il Joue, il Jure.
> (De Piis.)

— La forme de ce caractère est d'autant plus parfaite, qu'elle réunit le double avantage de l'exactitude et de la simplicité. Son rapport avec le modèle qu'il dépeint ne peut être plus clair ni plus sensible. Fixons un moment nos regards sur le mouvement de l'organe dont il dépend, c'est-à-dire de la langue, et nous verrons que pour le produire elle demeure presque immobile; que son extrémité se recourbe seulement un peu en dessous. Cette disposition, que l'on sent devoir se décrire naturellement ainsi ⌐, nous offre précisément la forme du J. Ce dernier n'en diffère que parce qu'il est vertical.

— Le *j*, articulation adoucie de *ch*, a pour identique le *g* doux, consonne palatale. La valeur propre de ce caractère, dit Beauzée, est de représenter l'articulation sifflante qui commence les mots *Japon*, *j'ose*, et qui est la forte de l'articulation forte qui est à la tête des mots presque semblables, *chapon*, *chose*. Les Suisses et les Allemands confondent presque toujours *je* avec *che*; ainsi, par exemple, ils prononcent *chanfier* pour *janvier*, *cheune* pour *jeune*, *che* pour *je*, *choue* pour *joue*, *Chan* pour *Jean*, *chaloux* pour *jaloux*, etc. Dans les verbes *jeter*, *rejeter*, *déjeter*, *vergeter*, il est nécessaire de donner à l'*e* muet une durée suffisante pour faciliter le passage d'une articulation à l'autre, sans quoi l'on serait forcé de prononcer *ch'ter*, *rech'ter*, etc., tant *j* est antipathique avec *t*.

— Le J ne se redouble point, et ne se trouve jamais ni avant une consonne, ni à la fin d'un mot, ni avant la voyelle *i*, si ce n'est par élision, comme dans *j'ignore*, *j'irai*, et alors il est pour *je*.

— C'est le *j* et non le *g* qu'on emploie dans presque tous les mots où l'on entend le son de *ja*, *jo*, *ju*. *Jarretière*, *jalousie*, *jolie*, *joindre*, *jujubier*. Mais c'est le *g*, et non le *j*, que l'on emploie dans *geôle*, *geôlier*, et dans les verbes en *ger* et leurs dérivés. *Il mange*, *nous mangeons*, *il gage*, *nous gageons*, *la gageure*, etc., qui se prononcent le *jolier*, il *manja*, la *gajure*. Si l'on a conservé l'*e* dans ces mots, c'est afin qu'on ne donnât pas au *g* le son dur qu'il a dans *garder*, *guttural*. Il n'y a point de règle qui établisse le cas où il faut employer le *j* à la place de *je*, l'usage seul apprend les principes de cette orthographe, qui ne repose pas même sur l'étymologie.

— Le *j* peut être regardé comme propre à l'alphabet français, car aucune des langues anciennes n'employait l'articulation dont elle est le signe représentatif, et, parmi les langues modernes qui en font usage, il est à remarquer qu'elles la représentent par des signes différents du nôtre. Ainsi, en italien, pour dire *jamais*, *jardin*, *jour*, on écrit *giammai*, *giardino*, *giorno*, qu'on prononce en faisant entendre faiblement un *d* devant le *g*. Les Espagnols, tout en adoptant notre caractère *j*, le prononcent d'une manière particulière, qui lui donne presque la valeur du *k* prononcé du fond de la gorge, et en tournant le bout de la langue vers le haut du palais.

— En français, l'usage a fait adopter l'initiale J pour une foule de mots, surtout de noms propres étrangers où cette lettre se prononce I dans la langue indigène. Ainsi il faudrait dire *Iakob* au lieu de *Jacob*, *Iaghellons* au lieu de *Jagellons*, *Ianus* au lieu de *Janus*, *Ierusalem* au lieu de *Jerusalem*, *Iesus* au lieu de *Jesus*, *Iob* au lieu de *Job*, *Ieuda* au lieu de *Juda*, etc. Mais l'usage étant d'écrire ces mots avec un *j*, il ne nous est pas permis d'y rien changer.

— La lettre *j*, par cela même qu'elle n'est pas ancienne, ne figure dans les inscriptions qu'avec la valeur de l'I. Il n'y a donc pas à son égard d'abréviations à noter. En français seulement, J figure comme abréviation dans J.-C., *Jésus-Christ*, *jurisconsulte*; mais dans les autres langues, ce J est à vrai dire un I : *Iesus Christus*, *iure consultus*, etc.

— Imprim. Le *j* a été appelé *i d'Hollande* par les imprimeurs, parce que ce furent les Hollandais qui introduisirent les premiers ce caractère dans l'impression.

— Chez quelques auteurs, la lettre *j* était un signe numéral, et signifiait *cent*.

JA. s. m. Philol. Nom de la 13^e lettre de l'alphabet turc; le *za* des Arabes.

— Gramm. ind. V. DJA.

JA. adv. (du lat. *jam*, dont les Italiens ont fait *già*, déjà). On l'employait pour Déjà, dès cette heure, dès l'heure dont on a parlé; précédemment, auparavant. *Ja* à Dieu ne plaise que philosopher ce soit apprendre plusieurs choses. (Montaigne.) Les yeux du peuple français, *ja* longtemps bandés du voile d'ignorance. (Muret.)

> Le jour est près que mes forces *ja* vaines,
> Ne pourront plus fournir à mon tourment.
> (Et. de la Boétie.)

> Et *ja* la belle Aurore au visage de roses,
> Les barrières du ciel partout avait décloses.
> (Ronsard.)

— *Ja* pourrait encore être employé dans le style badin ou dans le style marotique. Je l'ai *ja* dit, et le redis encor. (La Font.) *Ja* n'est besoin de conter sa vaillance. (L'abbé de Chaulieu.) *Ja* vieillissait l'Automne. (Berquin.) S'il en fut ri et brocardé, il n'est *ja* besoin de le dire. (Courier.)

> . . Le chien représenta
> Sa maigreur : *Ja* ne plaise à votre seigneurie,
> De me prendre en cet état-là. (La Font.)

> Sans le prompt changement
> Que fait en nous mal de gorge et migraine,
> *Ja* près de vous serais en ce moment. (Desmaris.)

— *Ja* a servi quelquefois de négative absolue. Je ne le ferai *ja*, pour dire, je ne le ferai point, je ne le ferai plus. *Ja* nul métier n'avaient de médecin. (M^me Deshoul.)

> Quand tel ribaud serait pendu,
> Ce ne serait *ja* grand dommage. (Voiture.)

— *A ja*. loc. adv. A jamais.

— Expr. prov. *Il est des enfants de Noé, de la race de Japhet* (par un mauvais jeu de mots sur le nom de *Japhet*). Il se disait d'un prodigue qui a mangé son patrimoine.

JAA-BACHI. s. m. Hist. ott. Capitaine d'infanterie chez les Turcs.

JAAJE. s. m. Bot. Espèce de palétuvier qui croît à Sierra-Leone, et qui, comme ceux d'Amerique, s'étend par le moyen des racines qui descendent de ses branches, de manière à couvrir de grands espaces de terre et d'eau.

JAAROBA. s. m. Bot. Espèce de phaséole du Brésil, dont les racines se mangent en entremets.

JABAJAHITE. s. m. Nom de secte parmi les musulmans. Les jabajahites enseignent que la science de Dieu ne s'étend point en toutes choses; que le temps et l'expérience y ajoutent de nouvelles connaissances; qu'ainsi Dieu n'ayant point eu, de toute éternité, une connaissance exacte de tous les événements particuliers qui devaient arriver dans le monde, il le gouverne suivant l'occurrence de ces événements.

JABARIS ou **JABARISTES.** s. m. pl. Hist. relig. Sectaires mahométans qui croient à la fatalité.

JABATOPITE s. m. Bot. Arbre du Brésil du genre ochna. Ses fruits, qui ressemblent aux mirtilles pour la couleur, sont également employés en teinture, et l'on en tire, par expression, une huile qu'on emploie dans les salades.

JABE. s. m. nom de Dieu, chez les Samaritains.

JABEBINETTE. s. f. Ichtyol. Espèce de raie qu'on pêche sur les côtes du Brésil. On ignore encore à quelle espèce elle doit être rapportée. On l'appelle aussi Jababirète.

JABÈS ou **JABÈS-GALAAD**. Géogr. Ville de Palestine, dans la tribu de Manassé, détruite par les Israélites pendant la guerre contre les Benjamites, parce que les habitants n'avaient pas voulu se déclarer contre ces derniers.

JABET. s. m. Conchyl. Très-petite espèce d'arche, nommée autrement l'*arche africaine*.

JABIN. Nom de deux rois d'Aser. Le premier fut vaincu et mis à mort, avec tout son peuple, par Josué, vers l'an 1600 av. J.-C. Le second réduisit les Israélites en captivité, et les tint esclaves pendant vingt ans, de 1416 à 1396 av. J.-C.

JABIRU. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des érodions. Les jabirus ont beaucoup de rapports avec les cigognes, mais ils en diffèrent par leur bec qui est parfaitement lisse, et à sa partie inférieure est légèrement recourbé en haut. Jabiru proprement dit d'Islande.

JABLE. s. m. Techn. Rainure pratiquée au bout des douves d'un tonneau pour recevoir les pièces du fond. || La partie des douves qui excède les fonds des deux côtés des tonneaux, et qui forme, en quelque façon, la circonférence extérieure de chacune de ses extrémités. || *Peigne de jable*. Petits morceaux de douves, taillés exprès, qu'on fait entrer de force sous les cerceaux pour rétablir les jables rompus. || *Parer le jable*. En égaliser la surface. || Jonction du fond d'un pot avec la flèche.

JABLÉ, ÉE. part. pass. du v. Jabler. S'emploie adjectiv. Douves jablées. Cela fait, la futaille est *jablée* et en état de recevoir les fonds. (Lenorm.)

JABLER. v. a. 1re conj. Faire la jable des douves.

— SE JABLER. v. pron. Se creuser en jable; Être facile à jabler.

JABLOIRE. s. f. (rad. *jable*). Techn. Outil dont les tonneliers se servent pour former la rainure appelée jable; c'est une espèce de trusquin en bois, dont la joue s'appuie sur le bout des douves, et dont le fer, taillé comme une scie, fait la rainure.

JABLONSKI (Ernest). Savant orientaliste, né à Berlin en 1693, mort en 1757; a publié divers ouvrages estimés sur les antiquités grecques et égyptiennes.

JABOK. Géogr. anc. Torrent de Palestine, affluent du Jourdain. Ce fut sur les bords du Jabok que Jacob, ayant lutté toute la nuit avec un ange, acquit le nom d'Israël.

JABOROSE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, qui croissent naturellement au Brésil.

JABOT. s. m. (pr. *ja-bo*; dérivé suivant Roquefort du lat. *capputus*, dimin. de *capus*, inusité, d'où *capulum*). Ornith. Espèce de poche membraneuse que les oiseaux, surtout les granivores, ont sous la gorge, dans laquelle les aliments qu'ils prennent sont d'abord reçus, et séjournent quelque temps avant de passer dans l'estomac. Les aliments y sont imbibés d'un fluide analogue à la salive. Gros jabot. Grand jabot. Jabot plein, vidé, pendant, enflé. Cet oiseau n'a rien dans le jabot. Cet oiseau a bien mangé, il a le jabot plein.

— Mamm. Dilatation sacciforme de l'œsophage du cheval, en avant du diaphragme, et qui gêne le vomissement.

— Fig. et pop. *Remplir son jabot, se remplir le jabot*. Faire un bon repas : manger beaucoup. Cet homme a bien rempli son jabot.

— Modes. Dentelle, mousseline, etc., empesée et plissée, tuyautée, qu'on attache par ornement à l'ouverture d'une chemise, au devant de l'estomac. Un jabot de dentelle. Chemise à jabot. Un jabot plissé. Un jabot de point d'Angleterre. Il porte un jabot. Attacher un jabot à une chemise.

— Fam. *Faire jabot*. Porter un jabot. Il fait jabot. || Tirer en dehors le jabot de sa chemise pour en faire parade.

— Fig. Faire le fier, se donner des airs avantageux.

— Scarron s'est servi burlesquement du mot *jabot* pour dire le cœur d'un homme.

> Amour nabot
> Qui du *jabot*
> De dom Japhet
> As fait
> Une ardente fournaise.

JABOTAGE. s. m. (rad. *jabot*). Action de jaboter, de babiller. || Résultat de cette action. Ce ne sont que jabotages, que des jabotages.

JABOTER. v. n. 1re conj. (rad. *jabot*, pris ici pour gosier, *tirer de son gosier*). Caqueter, babiller, jaser comme les volatiles qui ont rempli leur jabot; parler sans cesse, dire des bagatelles. Très-fam. Elle ne fait que jaboter. Entendez-vous comme ces femmes jabotent! Les jeunes filles, ennuyées d'une conversation dont elles ne sont pas, s'en vont tout doucement *jaboter* dans un coin. (L'abbé Roubaud.)

> Enfin après avoir bien *jaboté*, bien bu,
> Car à ses questions j'ai toujours répondu. (Poisson.)

— *Jaboter* a été quelquefois employé activement, et signifiait *dire*. J'ai ouï *jaboter* quelque chose d'un certain savant qui doit venir voir aujourd'hui monsieur votre père. (Ghérardi.)

— Syn. comp. JABOTER. CAQUETER. CAUSER. JASER. V. JASER.

JABOTEUR. s. m. Ornith. Nom d'un merle d'Afrique.

JABOTI. s. m. Erpét. Nom qu'on donne en Amérique à une espèce de tortue dont l'écaille est noire.

JABOTIERE. s. f. (rad. *jabot*). Ornith. Nom donné à l'oie de Guinée, dont la gorge est enflée et pendante en manière de poche ou de petit fanon.

— Mousseline du jabot.

JABOURÉTIQUE. s. f. Bot. Nom d'un arbre épineux des Antilles, dont l'odeur des feuilles approche de celle de la rue; on le nomme aussi *bois à pian*.

JABOUTRA. s. m. Ornith. Espèce de héron crabier d'Amérique, connu aussi sous le nom de *craera*.

JABURANDIBA. s. m. Bot. Arbre du Brésil, dont les feuilles passaient pour un excellent spécifique contre les maladies de foie. || Un autre arbre de ce nom fournissait, dit-on, une racine employée pour guérir les maux des gencives.

JABUTICABA. s. m. Bot. Grand arbre du Brésil.

— Ornith. Nom que l'on donne en Amérique à plusieurs espèces de pénélopes.

JACA. s. m. Relig. Nom du mauvais principe, chez les habitants de Ceylan.

JACA ou **JACKA**. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'arbre à pain, dont les fruits sont gros comme des melons.

JACA. Géogr. Ville d'Espagne (Saragosse), ch.-lieu d'un district de même nom, évêché; 3,000 hab.

JACACAIL. s. m. Ornith. Oiseau du Brésil qui a la taille de l'alouette.

JACAMACIRI. s. m. Ornith. Espèce de pie du Brésil, de la grosseur de l'alouette.

JACAMAR. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des grimpeurs, renfermant des oiseaux qui se nourrissent d'insectes et habitent l'Amérique méridionale. Il a pour type le jacamar à longue queue, qui se plaît dans les lieux découverts et vit en société. Son chant est un sifflement doux, faible et souvent répété.

JACAMARALCYON. s. m. Ornith. Sous-genre formé avec le jacamar tridactyle.

JACAMEROPS. s. m. Ornith. Sous-genre fondé aux dépens des jacamars, et dont le type et la seule espèce est le jacamar jacamaciri.

JACANE. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des échassiers. Les jacanes se trouvent en Asie, en Afrique et en Amérique. Ce sont des oiseaux criards et querelleurs, vivant dans les marais, mais ils ne peuvent nager; ils courent avec rapidité dans l'eau et sur les plantes aquatiques; leur vol est droit et rapide. Ce genre a pour type le jacane commun.

JACAPA. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des sylvains, originaire de l'Amérique méridionale; on l'a réuni aux tangaras.

JACAPANI. s. m. Ornith. Espèce de rossignol qui se nourrit de mouches.

JACAPE. s. m. Bot. Espèce de chiendent du Brésil, qui s'élève à environ un mètre.

JACAPU. s. m. Ornith. Oiseau du Brésil qui a la taille de l'alouette, la queue et la jambe courtes, le plumage tout noir, hors une tache rouge sous la gorge.

JACAPUCAGE. s. m. Bot. Arbre du Brésil qui porte une noix huileuse. Ce fruit, semblable à un vase fermé supérieurement par un couvercle, a été nommé vulgairement pour cette raison *marmite de singe*.

JACARANDE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des bignoniées, établi pour placer quelques espèces de bignones.

JACARANI. s. m. Ornith. Bruant de la famille des passereaux.

JACARATIE. s. f. (pr. *jak-ca-ra-cie*). Bot. Plante épineuse du Brésil, dont le tronc est rempli d'une moelle qui tombe bientôt en poussière quand on enlève l'écorce; il ne reste qu'un tube fort léger et sec, qui s'enflamme aisément, et dont on se sert dans le pays comme de torche lorsqu'on voyage la nuit.

JACARD. s. m. Mamm. Un des noms du chacal.

JACARET. s. m. Erpét. Espèce de crocodile.

JACARINI. s. m. Ornith. Nom d'une espèce de bruant que l'on a placé dans la division des passerines.

JACASSER. v. n. 1re conj. Il se dit du cri de la pie. La pie jacasse.

— Fig. et fam. Babiller, parler de tout à tort et à travers.

JACASSERIE. s. f. Bavardage. Entendez-vous les jacasseries de ces femmes? Fam.

JACATIBA. s. m. Bot. Arbre du Brésil, qui porte un fruit semblable au limon, et dont le jus est très-acide.

JACATRA. Géogr. Petit royaume de l'île de Java. 250 kilom. sur 200; 500,000 hab. Aux Hollandais depuis 1619.

JACBÉRYE. s. f. Bot. Nom que l'on donne à deux espèces de crotalaires à Ceylan.

JACCO ou **JAXO**. s. m. Pontife japonais chargé de la discipline religieuse; il est comme le vicaire du Daïri, mais il exerce réellement toute l'autorité.

JACÉE. s. f. (du lat. *jacens*; fait de *jacere*, être couché, étendu). Bot. Genre de plantes de la famille des cinarocéphales, comprenant des plantes herbacées, à racine épaisse et fibreuse, à tige anguleuse, haute de 50 centim. environ; entre autres la *jacée noire* et la *jacée des prés*, ou vulgairement *bouquet de foin*, ainsi nommée à cause de ses fleurs purpurines, ou quelquefois blanches : elle se trouve dans les prés et au bord des bois, fleurit tout l'été, et peut fournir, comme la sarrette, une belle teinture jaune. || *Jacée de printemps*. La violette odorante || *Jacée des jardiniers*. La lychnide sauvage. || *Jacée des bois*. La serratule des teinturiers.

JACÉINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une jacée. || JACÉINÉES. s. f. pl. Groupe de la section des centauriées prototypes, qui a pour type le genre jacée. || On dit aussi Une jacéinée.

JACENT, ENTE. adj. (du lat. *jacens*, part. prés. de *jacere*, être couché, étendu de son long). Prat. Il se dit d'un bien qui n'a pas de propriétaire connu, d'une succession à laquelle personne n'a droit. Biens jacents. Succession jacente.

JACHAL. s. m. Mamm. Un des noms du chacal.

JACHÈRE. s. f. (du lat. *jacere*, se reposer). Agric. Etat d'une terre labourable qu'on laisse ordinairement reposer plusieurs années, pour être ensuite cultivée et ensemencée de nouveau. Le mot *jachère*, d'après son étymologie, ainsi que d'après l'idée qu'on attache à son acception ordinaire, indique l'état de repos, ou plutôt de non produit auquel le cultivateur condamne quelquefois la terre à des époques périodiques plus ou moins rapprochées et pendant un laps de temps plus ou moins long, contre le vœu bien évident de la nature. Ainsi, lorsqu'on dit *tel champ est en jachère*, par cette expression on cherche à désigner le prétendu repos qu'on suppose si gratuitement nécessaire pour réparer ce qu'on appelle très-improprement l'épuisement des forces de la terre, et l'on ne désigne réellement par là que l'état d'improduction résultant du non ensemencement dans lequel on la laisse pendant très-longtemps sous différents prétextes. Jachère annuelle, bisannuelle, temporaire, périodique, absolue. Jachère complète, incomplète, relative. Jachère d'été, d'hiver. Mettre en jachère. Champ, terre en jachère. Se soustraire à la jachère. Recourir à la jachère. Se servir de la jachère. Temps de la jachère. Arrivée, retour des jachères. Origine des jachères. Étendue des jachères. Supprimer les jachères. Écrire sur les jachères. Récolte faite sur jachère. Semer sur les jachères. Selon les pays, la *jachère* est de plus ou de moins longue durée, et même les contrats de louage imposent aux fermiers la condition de laisser en *jachère* des étendues fixées de leur location; mais dans les contrées où la culture est bien gouvernée, on ne fait aucune *jachère*. (Francœur.) Le système des *jachères* n'est plus tolérable, et ne peut être appuyé d'aucune bonne raison. (Chaptal.)

— *Jachère pérenne*. Jachère d'une durée indéterminée, lorsque, après une série prolongée de récoltes épuisantes, lesquelles ont diminué chaque année de quantité et de qualité et n'ont laissé aucun moyen de réparer les pertes par de nouveaux engrais, on l'abandonne entièrement à la nature, qui, en la couvrant de végétaux, fait disparaître, après un intervalle plus ou moins long, le mal qu'une culture imparfaitement combinée avait occasionné. || *Jachère morte*. Celle qui ne donne aucun produit. || *Jachère cultivée*. Jachère dont le sol ne reste pas nu.

— La terre elle-même quand elle repose. C'est une jachère. Labourer des jachères.

JACHÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Jachérer. Terre jachérée.

JACHÉRER. v. a. 1re conj. Agric. Labourer des jachères, donner le premier labour à une terre qu'on a laissée reposer. Ce verbe change l'*é* en *è* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je jachère, tu jachères, il jachère*.

— SE JACHÉRER. v. pron. Être labouré, en parlant des jachères. Ces terrains ne se jachèreront pas facilement.

JACHERIE. s. f. Écon. rur. Terre qu'on laisse reposer.

JACHIN. Ant. hébr. Nom d'une des deux colonnes placées à l'entrée du temple de Jérusalem.

JACINTHE ou **HYACINTHE**. s. f. (en lat *hyacinthus*). Bot. Genre de plantes monocotylédonées, de la famille des asphodélées, renfermant environ quinze espèces et plus de deux mille variétés à fleurs simples et à fleurs doubles, elles ont été rangées en trois classes : dans la première sont comprises les variétés à fleurs simples; dans la seconde, celles à fleurs doubles; et dans la troisième, celles à fleurs pleines. Les jacinthes sont des plantes herbacées qui naissent d'une racine en forme d'oignon, dont les feuilles longues et presque linéaires sortent de terre en forme de gerbe et s'étalent de manière à former un tapis verdoyant au milieu duquel s'élève une hampe lisse, terminée par un joli panache de fleurs simples ou doubles, monopétales, dont le limbe est découpé en six parties frisées; le centre de ces corolles, qui ressemblent à de petits lis, est occupé par six étamines, attachées à la paroi, et d'un pistil. C'est la Hollande et surtout Harlem qui approvisionne de jacinthes les marchés de l'Europe; car elles dédaignent de se naturaliser dans nos campagnes, et si nous obtenons qu'elles embellissent nos parterres, ce n'est qu'à force de soins empressés. Jadis la jacinthe faisait payer ses faveurs bien cher, un seul oignon d'une variété nouvelle se payait de un à trois mille francs. Les plus jolies espèces qui composent ce genre sont : la jacinthe d'Orient, dont la hampe se termine par un épi de jolies fleurs blanches ou bleues, qui réunit à la délicatesse de ses formes l'odeur la plus suave; la jacinthe des prés, la jacinthe des bois ou *scille*, la jacinthe de Rome, la jacinthe tardive, etc. Jacinthes à fleurs penchées. Planter des jacinthes. Jacinthe muguet. Cultiver des jacinthes. Acheter des jacinthes.

> Dans la *jacinthe* un bel enfant respire,
> J'y reconnais le fils de Piérus,
> Il cherche encor les regards de Phébus,
> Il craint encor les regards de Zéphyre. (Parny.)

— Par extens. La fleur de cette plante. Cueillir une jacinthe. Un bouquet de jacinthes. Jacinthe bleue, rouge, jaune, blanche, verte, rose, double, simple, odorante, inodore, jolie, solitaire, pourprée, purpurine, sombre, azurée, vermeille, empourprée.

> Vois l'*hyacinthe* ouvrir sa corolle d'azur. (Boisjol.)

> L'iris, la violette et la sombre *hyacinthe*,
> De l'alcove amoureuse ont tapissé l'enceinte. (Del.)

— Quelques poètes ont fait ce mot masculin. V. HYACINTHE.

> N'aime-t-on pas à voir
> La noire violette et l'*hyacinthe* noir.

— Les jardiniers ont étendu le nom de jacinthe à la tubéreuse, à une ornithogale, et à quelques autres plantes.

— Hortic. Sorte de prune longue et violette.

JACKA. s. m. Bot. V. JACA.

JACKANAPER. s. m. (pr. *jak-ka-na-pèr*) Mamm. Singe des îles du cap Vert et de la côte occidentale d'Afrique. Il paraît que ce sont des guenons callitriches ou des guenons patas.

JACKIE. s. f. Erpét. Grenouille monstrueuse de Surinam, dite *paradoxale*. Elle pèse jusqu'à huit kilogrammes, et avale de petits canards.

— Bot. Arbre des grandes Indes.

JACKSON (PORT-). Géogr. Vaste havre de la Nouvelle-Hollande, dans la Nouvelle-Galles du Sud. || Ch.-l. de l'État de Mississipi, dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

JACKSONIE ou **JACKSONIA**. s. f. Bot. Genre de dicotylédones à fleurs complètes, papilionacées, de la famille des légumineuses, comprenant la jacksonie épineuse, arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, s'élevant à la hauteur de un à deux mètres.

JACKTAN. s. m. Métrol. Mesure de longueur employée dans la Guinée, et qui vaut 3 mètres 65.

JACMEL (Les Cayes de). Géogr. Ville de l'île d'Haïti, ch.-l. d'arrond. du départem. de l'Ouest; 6,000 hab.

JACO. s. m. Ornith. Espèce du sous-genre cacatoès, renfermant des perroquets très-connus. Ils sont doux, dociles, attachés à leur maître; aussi en apporte-t-on beaucoup en Europe pour les élever et les nourrir en cage. Cette espèce offre deux variétés : l'une, très-foncée en couleur, est d'un gris d'ardoise, et l'autre d'un gris blanchâtre. Les jacos sont originaires de l'Afrique. On leur apprend facilement à parler, et leur mémoire, cultivée de bonne heure, est étonnante. Ils mangent à peu près de tout.

— Incontestablement, ce mot étant un diminutif français du nom *Jacques*, ne devrait pas plus s'écrire *jaco, jacot*, que les diminutifs de *Jean* et de *Pierre* ne peuvent s'écrire *Jeano, Piero*. V. JACQUOT.

JACOB. (littéral. *supplanteur*). Patriarche juif, fils d'Isaac et de Rebecca, né l'an 1832 et mort 1685 ans av. J.-C. Il eut douze fils, qui furent la souche des douze tribus d'Israël. || Chef des pastoureaux qui ravagèrent la France au XIIIe siècle.

— Hist. ste. Nom sous lequel on personnifie quelquefois le peuple juif.

— Astron. et bot. *Bâton de Jacob*. V. BÂTON

JACOB-EVERTSEN. s. m. Ichthyol. Poisson du genre bodian, ainsi appelé du nom d'un matelot hollandais fort marqué de petite vérole, et auquel on compara sur le vaisseau l'animal qu'on venait de pêcher.

JACOBÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la jacobée. || JACOBÉES. s. f. pl. Section de la famille des synanthérées, ayant pour type le genre jacobée. || On dit aussi Une jacobée.

JACOBÉE ou **JACOBÆA**. s. f. (de *Jacob*). Bot. Sous-genre faisant partie du genre séneçon, de la tribu des sénecionées, comprenant la jacobée vulgaire ou *herbe de St-Jacques*, qui est la plus commune, et celle qu'on cultive dans les jardins. Jacobée élégante. || *Jacobée maritime*. Nom vulgaire de la cinéraire maritime.

— Hortic. Variété de tulipe.

JACOBÉASTRE. s. m. Bot. Subdivision du genre jacobée, renfermant les espèces à périanthe simple et monophylle, à fleurons mâles et à demi-fleurons femelles.

JACOBÉO. s. m. Hist. relig. Nom sous lequel on désigna en Portugal, au XVIIIe siècle, ceux qui, adoptant la doctrine du P. Gaspard sur la confession, croyaient que les pénitents étaient tenus, dans tous les cas, à révéler les complices de leurs fautes. On les appelait aussi *sigillistes*.

JACOBÉOÏDE. s. m. Bot. Subdivision du genre jacobée, renfermant les espèces dont le périanthe est simple, mais polyphylle, et dont les fleurs sont hermaphrodites.

JACOBI (Fréd.-Henri) Philosophe allemand, né à Dusseldorf en 1743, mort en 1819, a publié un grand nombre d'ouvrages de philosophie et de littérature. Il fut l'adversaire de Kant.

JACOBIN. s. m. Ornith. On a donné ce nom à plusieurs oiseaux d'après leur plumage. Tels sont le canard morillon, un gros-bec des Indes, un ortolan de l'Amérique septentrionale, et un coucou.

— Bot. Espèce de champignon comestible qui croît sous la neige dans les Apennins.

JACOBIN, INE. s. Hist. relig. Religieux, religieuse qui suit la règle de Saint-Dominique, ainsi nommés de la rue *Saint-Jacques*, à Paris, où fut établie la première maison que les dominicains eurent en France. *Jacobin, jacobine*, n'étaient que du langage familier ; dans le style grave, on disait : *Dominicains, dominicaines*, et mieux *Filles de Saint-Dominique*.

— Art. cul. *Soupe à la jacobine*. Espèce de potage, fait de bouillon d'amande, de hachis de perdrix, d'œufs et de fromage.

— Expr. prov. *Avoir un jacobin dans la gorge*. Avoir la gorge obstruée par un amas de mucus. Les jacobins portaient l'habit blanc. ‖ On disait dans le même sens, *Être emmaillotté d'un jacobin*, qu'on écrivait quelquefois *jacopin*.

— Hist. relig. Hérétique d'Orient. Se font clamer *jacobins* et sont chrétiens corrompus. (Willebrand.)

— Hist. polit. On a donné le nom de *jacobins* aux membres de la première société populaire établie en 1790, dans l'ancien couvent des jacobins à Paris, et fermée le 24 juillet 1794. On l'a depuis étendu à toutes les sociétés semblables affiliées avec la première, et même aux individus qui, sans être membres de ces sociétés, en professaient les principes exagérés. Le parti jacobin se composa originairement des partisans du gouvernement constitutionnel ; mais ceux-ci s'en détachèrent en 1791, après le voyage de Varennes, et il n'y resta plus que de fougueux démagogues, qui se sont souillés par les plus horribles excès. ‖ *Club des jacobins*. V. CLUB.

— Employé dans le sens de Membre du parti jacobin ou du club des jacobins, ce mot a signifié, selon les époques, Partisan de la révolution de 89 et de la constitution de 91, ou républicain exalté, et même Buveur de sang. ‖ Sous la Restauration, et depuis la révolution de juillet, il s'est dit et il se dit encore, par analogie, des Partisans de la démocratie pure, et des mesures violentes de la révolution. C'est un vrai jacobin. ‖ Si les jacobins sont ceux qui veulent des ruines, des spoliations, des supplices, il y en a dans tous les partis. ‖ On a souvent abusé de ce mot, né dans la Révolution, pour confondre sous une même dénomination les libéraux et les anarchistes.

— *Jacobine* s'est dit quelquefois comme féminin de *jacobin*, dans le sens politique.

JACOBINAIRE. adj. des 2 g. Hist. polit. Il s'est dit quelquefois du Parti jacobin ou démocratique exalté et de ses membres. Race jacobinaire.

JACOBINE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la corneille mantelée. ‖ On l'a aussi donné à l'oiseau-mouche à collier de Buffon.

JACOBINIÈRE. s. f. Hist. polit. Il s'est dit du club des jacobins, à l'époque où il ne se composait que de démagogues.

— Par extens. Toute réunion de démocrates. C'est une jacobinière.

JACOBINISÉ, ÉE. part. pass. du v. Jacobiniser. S'empl. adjectiv. Rendu jacobin. Il a été jacobinisé.

JACOBINISER. v. a. 1re conj. (rad. *jacobin*). T. polit. Rendre jacobin, initier dans le parti jacobin.

— v. n. Répandre des opinions jacobines.

— SE JACOBINISER. v. pron. Devenir jacobin.

JACOBINISME. s. m. (rad. *jacobin*). Système des jacobins, qui est une démocratie outrée. C'est du jacobinisme. Prêcher le jacobinisme.

JACOBITE. s. m. Hist. relig. Nom donné à des hérétiques qui n'admettaient qu'une seule nature en Jésus-Christ, et qui pour cette raison faisaient partie des monophysites. Leur chef fut Jacob Zanzale, évêque d'Édesse, mort en 578. Les jacobites ont eu des patriarches qui ont siégé jusqu'à nos jours en Syrie, à Alep, à Antioche ou à Amide.

— Hist. polit. Nom que dans la révolution de 1688, on donna en Angleterre aux partisans de Jacques II et de son fils Jacques III.

— *Jacobite* s'est dit aussi, mais très-rarement et abusivement, en France, du parti démocratique, plus connu sous le nom de *jacobin*. La faction jacobite. La secte jacobite.

JACOBUS. s. m. (pr. *ja-ko-buss*). Métrol. Monnaie d'or anglaise frappée sous Jacques Ier, au commencement du XVIIe siècle, et qui valait primitivement 14 fr. 70 cent. Plus tard, on distingua les vieux et les nouveaux jacobus : les premiers valant 13 fr. ; les seconds 12 fr. Il y avait aussi des demi-jacobus et des quarts de jacobus.

JACODE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la grive draine.

JAÇOIT QUE. conj. Se disait pour Quoique, bien que. On trouve aussi *jà, soit que*, dans la même acception. (Cette conj. est composée de l'adv. *jà*, et de *soit*, 3e pers. du subj. du v. *être* : *Jà soit*, c'est-à-dire déjà, à présent, soit que, ou bien que, quoique. On l'a ensuite écrit d'un seul mot : *jaçoir, jaçoit*). *Jà soit ce que* ce ne fût pas du temps, ni de la date de cette histoire. (Monstrelet.) On attribue la guérison au dernier remède appliqué ; *jaçoit qu'il* ne fût différent des autres en vertu. (L. Joubert.)

> *Jaçoit qu'*en vous gloire et haute naissance
> Soit alliée à titres et puissance. (J.-B. Rouss.)

— La Harpe remarque sur ces vers, que *jaçoit que*, pour *quoique*, ne s'entend plus, et qu'il convient de ne parler le langage du XVe siècle que de manière à être compris du nôtre.

— Montaigne écrit *jaçois*, peut-être parce que sa phrase est à la première personne. *Jaçois* que de chanter et danser me sais bien peu entremettre.

— Ce mot est resté longtemps en usage au palais.

JACONAS. s. m. (pr. *ja-ko-na*). Comm. Espèce de mousseline demi-claire. Une pièce de jaconas. Un jabot de jaconas. Des manchettes, des cols de jaconas. Un bonnet de jaconas.

JACOPIN. s. m. Ornith. Espèce de gros-bec des Indes.

JACOS. s. m. Ichthyol. On a donné ce nom à de gros poissons, que l'on pêche sur la côte d'Or, en Afrique.

JACOTISME. s. m. Enthousiasme outré pour la méthode Jacotot.

JACOTOT (Jean-Jos.) Philologue, né à Dijon en 1770, mort à Paris en 1840. Il est l'auteur de la méthode qui porte son nom et qu'on a appelée aussi *Enseignement universel*, par laquelle il se proposait d'émanciper les intelligences.

JACOTISTE. s. m. Didact. Partisan de la doctrine de Jacotot sur l'enseignement.

JACOUPEU. s. m. Bot. et Ornith. V. JACOUTIN.

JACOUROU. s. m. Erpét. Nom d'une espèce de couleuvre nommée Couleuvre d'aboie.

JACOUTIN. s. m. Ornith. Espèce de faisan des Indes, différent des nôtres par la grosseur et par le plumage.

JACQMART. s. m. Hortic. Variété de raisin qui croît surtout dans le département de la Meurthe.

JACQUART (Joseph-Marie). Célèbre mécanicien de Lyon, né en 1752, mort en 1834, a révolutionné l'industrie du tissage en simplifiant les machines.

JACQUART. s. m. Techn. Nom d'une espèce de métier à tisser des étoffes brochées. On dit aussi *métier à la Jacquart*. Cette invention donna longtemps une grande supériorité à l'industrie lyonnaise : elle fut depuis appliquée dans toutes les villes manufacturières de l'Europe.

JACQUE. s. f. S'est dit pour Casaque piquée, qu'on mettait par-dessus la cuirasse.

JACQUEMONT (Victor). Né à Paris en 1801, mort à Bombay en 1832, a publié une correspondance très-intéressante sur l'Inde, l'Himalaya, le Thibet, qu'il avait été chargé d'explorer, par le Muséum d'histoire naturelle.

JACQUERIE ou **JAQUERIE.** s. f. Hist. Nom d'une association de paysans révoltés, qui se forma en Picardie, 1358, pendant la captivité du roi Jean, dans le but d'exterminer les nobles. La Jacquerie prit son nom de ce que les gentilshommes d'alors appelaient par dérision le paysan, un *Jacques bonhomme* ; quelques-uns pensent que ce fut d'un de ses chefs, nommé *Jacques Caillet*.

— Fig. Se dit de toute sédition populaire. Je ne veux pas être le roi d'une *jacquerie*. (Napol.)

JACQUES (Saint) *le Majeur*. Apôtre, fils de Zébédée et de Salomé, et frère de l'évangéliste saint Jean. Hérode Agrippa lui fit trancher la tête l'an 43. Son corps fut transporté sur les frontières de la Galice, où il a donné son nom à la ville de Saint-Jacques de Compostelle, abréviation de *Giacomo apostolo*. ‖ JACQUES (Saint) *le Mineur*. Apôtre, fils de Cléophas ou Alphée et de Marie, cousine de la sainte Vierge, et frère de saint Jude. Premier évêque de Jérusalem, il fut lapidé par l'ordre d'Ananus, grand sacrificateur des Juifs, l'an 62 de J.-C.

— *Chevaliers de Saint-Jacques*. Ordre de chevalerie fondé par Florent, en 1290. Les chevaliers portaient une chaîne d'or, sur laquelle il y avait six coquilles, avec une médaille pendante au bas du collier, où était l'image de l'apôtre saint Jacques.

— *Ermite de Saint-Jacques*. Membre d'une congrégation religieuse qui fut une de celles que le pape Alexandre IV réunit pour former l'*ordre des Augustins* ou *ermites de St-Augustin*.

— *Pèlerinage de Saint-Jacques*. Pèlerinage qui était autrefois en grande réputation, et pour lequel les papes exemptaient quelquefois du pèlerinage de Jérusalem et du service des croisades.

— *Pèlerin de Saint-Jacques*. Celui qui a fait le pèlerinage de Saint-Jacques en Galice.

— Art milit. *Saint Jacques*. Cri de guerre des Espagnols, dont saint Jacques est le patron. Ce cri fut adopté après la victoire que Ramire II remporta sur Abdérame, roi maure de Cordoue, et qu'il attribua à la protection de l'apôtre saint Jacques, 938.

— Hist. *Journée de Saint-Jacques*. Bataille livrée près de Saint-Jacques ou Iacob, hameau du pays de Bâle, par 1,500 Suisses, contre 30,000 armagnacs, commandés par le Dauphin (Louis XI), 26 août 1444. En mémoire de cet événement, on appelle *sang des Suisses*, le vin récolté sur les coteaux, théâtre de la bataille.

JACQUES. Rois d'Aragon. V. JAYME.

JACQUES. Six rois d'Écosse ont porté ce nom : JACQUES Ier, né en 1391 ; il mourut assassiné par les Anglais en 1437. ‖ JACQUES II, son fils et son successeur, fut tué au siége de Roxburgh, dans la guerre qu'il faisait aux Anglais, 1463. ‖ JACQUES III, son fils et son successeur, fut tué par les seigneurs, 1488. ‖ JACQUES IV, son fils et son successeur, envahit l'Angleterre, et fut tué à la bataille de Flowden, 1513. ‖ JACQUES V, son fils, lui succéda à un an et demi, épousa Madeleine, fille de François Ier, et mourut en 1542. ‖ JACQUES VI, fils de Henri Stuart et de Marie Stuart, né en 1566, succéda à son père, et fut appelé au trône d'Angleterre en 1603.

JACQUES. L'Angleterre a eu deux rois de ce nom : JACQUES Ier, sixième de ce nom en Écosse. L'édit qu'il publia contre les catholiques fut la cause d'une conspiration connue sous le nom de *conspiration des poudres*. Il mourut en 1625. ‖ JACQUES II, fils de Charles Ier, né en 1633, succéda à son frère, Charles II. Il voulut rétablir la religion catholique, et fut détrôné par Guillaume de Nassau, 1688. Battu à la bataille de Boyne, 1690, il se réfugia en France, et mourut à Saint-Germain en Laye, 1701.

JACQUES. s. m. Hist. Membres de l'association connue sous le nom de la *Jacquerie*. Les *Jacques*, qui se livrèrent envers la noblesse à de sanglantes représailles, furent détruits par le Dauphin (Charles V), et Charles le Mauvais, roi de Navarre. (Volt.)

— Prov. *Faire Jacques des loges*. S'enfuir.

JACQUES BONHOMME. s. m. Hist. Nom que les seigneurs français donnaient dérisoirement aux paysans.

— Pris collectivement. Il s'est dit pour toute la population des campagnes. Jacques bonhomme portera bien encore cela.

— Prov. *C'est du Jacques bonhomme*. Cela est du peuple, appartient au peuple.

JACQUES DE L'ÉPÉE (Ordre de Saint-). Hist. Ordre militaire établi en Espagne, l'an 1170, pour protéger les pèlerins qui allaient à Compostelle. Les chevaliers font preuve de quatre races de chaque côté. Leur habit est un manteau blanc, avec une épée rouge sur la poitrine. ‖ Ordre de chanoines et de chanoinesses d'Espagne, qui paraît avoir été institué vers le commencement du XVIe siècle.

JACQUES-DU-HAUT-PAS (Ordre de Saint-). Hist. relig. Ordre de religieux hospitaliers, institué en Italie, 1260, pour fournir des bois aux pèlerins dans les endroits où il n'y avait pas de ponts. Depuis 1286, il avait à Paris un commandeur général qui résidait à l'hôpital de Saint-Jacques du Haut-Pas, rue St-Jacques.

— Prov. *Il est comme Saint-Jacques de l'Hôpital, il a le nez tourné à la friandise*. Se disait en parlant des gourmands, par allusion à l'image de saint Jacques qui se trouvait, à Paris, sur le portail de l'église de ce nom, et placée en face de la rue aux Ours, jadis presque exclusivement occupée par les rôtisseurs.

JACQUES DE COMPOSTELLE ou **SAINT JACQUES EN GALICE** (SAINT-). Géogr. V. SANTIAGO.

JACQUET. Diminutif de *Jacques*.

— Prov. *Tu dis vrai, Jacquet*. Raillerie pour se moquer de ce qu'un autre dit. ‖ *Suis-moi, Jacquet, je te ferai du bien*. Façon de parler vulgaire, pour dire que l'on vous suive. ‖ *Il s'est levé dès le patron Jacquet*. Il s'est levé de très-bonne heure.

JACQUIER. s. m. Hist. Membre de la confédération qui se forma sous le nom de *Jacquerie*.

JACQUIN (Nicolas-Joseph de). Botaniste et chimiste hollandais, né en 1727, mort en 1817 ; s'acquit aussi comme médecin une réputation distinguée.

JACQUINIE. s. f. (en lat. *jacquinia*). Bot. Genre de sapotées originaires d'Amérique.

JACQUINIER. s. m. Bot. Genre de la famille des sapotées, renfermant des arbrisseaux d'un bel aspect, originaire de l'Amérique. On cultive dans les serres d'Europe le jacquinier aux fleurs orangées, arbrisseau haut d'environ un mètre et demi, aux fleurs d'un très-beau jaune orangé, portées sur de longs pédoncules, et rangées en grappes. Le jacquinier à bracelets, haut de plus de deux mètres, a les fleurs petites, blanches, en grappes pendantes, et exhalant une odeur de jasmin très-prononcée. Les Caraïbes se servent comme ornements de ses baies d'un beau rouge.

JACQUOT. s. m. Nom vulgaire de plusieurs espèces de perroquets. ‖ On donne aussi ce nom aux geais qui parlent, par mimologisme tiré de leur cri. ‖ Suivant les Dictionnaires, ce mot est une corruption de *Jaco* ; ils se trompent, car bien certainement c'est *Jaco* qui est une corruption de *Jacquot*. V. JACO.

JACRE. s. m. Chim. Espèce de sucre qu'on fait avec le tori ou vin de palmier et de cocotier. Les Malabares l'appellent *jagare*.

JACTANCE. s. f. (du lat. *jactantia*, même signif., dérivé de *jactare*, jeter souvent, porter çà et là, agiter). Vanterie, louange de soi-même faite par vanité. La jactance consiste à répéter à tout propos, à jeter, pour ainsi dire, à tout moment, ses qualités, ses prouesses aux yeux des autres. Vous avez bien de la jactance. Il n'y a que de la jactance chez cet homme. Discours pleins de jactance. Parler sans jactance, avec jactance, avec beaucoup de jactance. Il y a dans la *jactance* un défaut de jugement et de délicatesse, qui fait haïr et mépriser celui qui en a. (Boiste.)

— Orgueil, vanité, ostentation. La loi des Visigoths ne voulait pas que l'époux pût donner au-delà du dixième de ses biens. Les législateurs voulaient arrêter cette *jactance* espagnole uniquement portée à faire des libéralités excessives dans une action d'éclat. (Montesq.)

— Iconol. Vice personnifié par une femme d'une contenance hautaine, vêtue de plumes de paon ; elle tient une trompette, d'où sortent quelques rayons de gloire, mais obscurcis par la fumée.

— Syn. comp. JACTANCE. VANITÉ. V. VANITÉ.

JACTANCIEUX. adj. (rad. *jactance*). Néol. Qui a de la jactance. Le Gascon est naturellement *jactancieux*. (Mercier.)

— Qui exprime de la jactance. Menace, promesse jactancieuse.

— Ce mot, proposé par Mercier, n'a encore été hasardé que dans la conversation.

JACTATEUR, TRICE. s. Néol. Celui, celle qui a de la jactance.

JACTATIF, IVE. adj. Néol. Qui marque la jactance. La saine politique réprouve ces pièces *jactatives* et triomphales, ces hymnes qui insultent au peuple vaincu. (Mercier.)

JACTATION. s. f. (pr. *jak-ta-ci-on* ; du lat. *jactatio*, même signif.; dérivé de *jactare*, agiter). Médec. Agitation continuelle qui, dans certaines maladies, oblige le patient à changer sans cesse de position dans son lit.

JACTÉ, ÉE. part. pass. du v. Jacter. S'empl. adjectiv. Vanté.

JACTER. v. a. 1re conj. (du lat. *jactare*, fréquentatif de *jacere*, jeter souvent). Signifiait Vanter.

— SE JACTER. v. pron. Signifiait Répéter à tout propos, jeter, pour ainsi dire, à tout moment ses qualités, ses prouesses aux oreilles des autres. Pas ne suis téméraire, en me *jactant* d'être un petit Marot. (Deste.)

JACTITATION. s. f. (du lat. *jactatio*.) V. JACTATION.

JACUAN. s. m. Bot. Arbre de Madagascar qui donne de la gomme et fournit une amande. On ne sait à quel genre il appartient.

JACULATEUR. adj. m. (du lat. *jaculo*, je lance). Il se dit du labre, qui lance sur les insectes qui s'approchent du rivage des gouttes d'eau au moyen desquelles il les fait tomber dans la mer et s'en saisit.

— s. m. Ornith. Genre d'oiseaux comprenant ceux qui attaquent les poissons avec leur bec.

— s. m. Anc. art milit. Soldat de la milice byzantine, qui portait une arme propre à lancer des projectiles, telles que fronde, arc, etc.

JACULATION. s. f. (pr. *ja-ku-la-ci-on* ; du lat. *jaculatio*, même signif. ; dérivé de *jaculare*, lancer, darder). Anc. art milit. Exercice qui consistait à lancer un projectile au moyen d'un arc, d'une fronde ou d'une baliste, ou avec la main seule. Apollon et Esculape passaient généralement pour les inventeurs de la jaculation.

JACULATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *jaculatorius*, même signif., fait de *jaculare*, lancer, darder). Il se dit des prières courtes et ferventes adressées à Dieu du fond de l'âme, et il ne s'emploie guère que dans cette locution, *Oraison jaculatoire*, prière courte et fervente.

> Gertrude en son logis avait un oratoire,
> Un boudoir de dévote où, pour se recueillir,
> Elle allait saintement occuper son loisir,
> Et faisait l'oraison qu'on dit *jaculatoire*. (VOLTAIRE.)

> Fit en ce péril notoire
> Une oraison *jaculatoire*.
> *Jaculatoire*, à ce qu'on croit,
> De *jaculari* vient tout droit. (SCARRON.)

— Hydraul. Il se dit des fontaines qui forment des jets d'eau, soit par la compression naturelle du poids des eaux, soit par la force des pompes et autres machines. Fontaines jaculatoires. Il a fait construire dans ses jardins une pompe jaculatoire.

JACULATOIRE. s. f. Anc. art milit. Art de lancer des traits, des projectiles.

JACULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *jaculum*, trait, javelot ; *fero*, je porte). Zool. Qui a des piquants en forme de javelots, comme ceux qu'on voit sur les flancs du diodon jaculifère.

JACULT. s. m. Ancien livre des juifs.

JACUSI. Myth. Un des dieux des Japonais, qui semble être le même que l'Esculape des Grecs.

JACUTAGA. s. m. Relat. Le premier des deux ennuques qui ont soin du trésor de l'empereur.

JADDÈSE. s. m. Prêtre de l'île de Ceylan, qui est spécialement consacré au culte des génies.

JADDUS ou **JADDOA.** Grand-prêtre des Juifs, aux pieds duquel Alexandre le Grand se prosterna, parce que, dit-il à Parménion, cet homme, revêtu des mêmes ornements, lui avait apparu en songe, et lui avait promis la conquête de l'Asie.

JADE. s. f. Minér. Pierre de couleur verdâtre, olivâtre, blanchâtre ou nuancée de violet, assez dure pour ronger le verre, étincelant par le choc du briquet, très-difficile à travailler et à polir. Elle est composée de silice, de chaux, de potasse et d'oxyde de fer. On la portait en amu-

cette contre les maladies des reins, ce qui lui a fait aussi donner le nom de *pierre néphrétique*. || On a appelé l'albâtre *jade de Saussure*.

JADELLE. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de la foulque macroule.

JADHAR. Myth. Divinité favorable, bon principe, chez les Madécasses. Ils ne lui élèvent point de temples, ne la représentent jamais sous les formes sensibles, et ne lui adressent point de prières, parce qu'il est bon, et qu'il connaît leurs besoins; mais ils lui font des sacrifices.

JADIEN, ENNE. adj. Minér. Qui contient du jade. Euphotide jadienne.

JADIS. adv. (pr. *ja-diss*; par corrup. des mots lat. *jam diu*, il y a déjà longtemps). Autrefois, au temps passé. Ce palais fut jadis la demeure de nos rois. On pensait jadis tout autrement. Dans Florence *jadis* vivait un médecin. (Boil.) Son rabat *jadis* blanc et sa perruque antique. (Id.) *Jadis* une mort prompte eût suivi cette audace. Rac. Ma flamme par Hector fut *jadis* allumée. (Id.) Vous êtes, m'écriai-je du ton inspiré d'un prédicateur puritain, vous êtes les derniers restes d'une corporation qui *jadis* couvrait toute la France. (Brill.-Sav.) Ici, me dis-je, ici fleurit *jadis* une ville opulente; ici fut le siége d'un empire puissant. (Volney.)

Ce formidable amas de lances et d'épées,
Qui du sang philistin *jadis* furent trempées. (Rac.)

— Ce mot, dit Ménage, n'est plus usité par les prosateurs, mais il l'est toujours par les poètes. Les mots anciens employés sans affectation rendent les vers et plus moelleux et plus majestueux.

— Il est encore aujourd'hui d'un usage plus fréquent en vers qu'en prose.

— Pris adj. et joint au mot *temps*. Cela était bon au temps jadis. Les bonnes gens du temps jadis. Au temps *jadis* il a guidé l'amour (Volt.)

Suivons le train courant, laissons le temps *jadis*,
La mode est pour les mœurs comme pour les habits.
(Destouches.)

Au temps *jadis*, un bon curé gaulois
Voulait prouver à certain casuistique,
Que des enfers le président inique
En ce bas monde apparaissait parfois (*Mer. de Fr.*)

— *Jadis* a été employé comme subst. m. dans la même acception. Ne sont-ce pas de ces vierges de *jadis*. (Cyr.-Bergerac. Sur les autels de *jadis*. (Théophile.) Du temps de *jadis*. (La Monnoye.)

As-tu vu ces tableaux hardis,
Qui sur les autels de *jadis*
Ont porté le pinceau d'Apelle? Théophile.

— *Jadis* peut être considéré comme étant toujours substantif, même dans tous les cas où on le considère comme adverbe; mais c'est un de ces mots qui, comme *demain*, *hier*, *lundi*, etc., laissent sous-entendre la préposition qui les régit. *Vivait jadis* revient donc à *vivait dans*, *pendant jadis*.

— Syn. comp. JADIS. ANCIENNEMENT AUTREFOIS. V. AUTREFOIS.

JADON. Prophète juif, vivait vers l'an 950 avant J.-C., fut dévoré par un lion, pour avoir désobéi à Dieu.

JAEMTLAND. Géogr. Gouvernement de Suède, fait partie de la Laponie; 120,000 hab. Montagnes couvertes de neiges éternelles et forêts magnifiques. Ch.-l. OEstersund, 300 hab.

JAEN, royaume de, en lat. *Giennia* ou *Giennum*). Géogr. Province d'Andalousie (Espagne), fait partie de la capitainerie générale de Port-Sainte-Marie et de l'audience de Séville; 266,000 hab. Cap. Jaen, 30,000 âmes. || Ce pays, qui remplace une partie de la Bétique, fut érigé en royaume lors du démembrement du califat de Cordoue, et possédé par les Maures jusqu'au XIII^e siècle; il passa alors sous la domination des rois de Castille.

JAFFA. Géogr. Ville de Syrie; 6,000 hab. Célèbre par le siége qu'elle soutint en 1799 contre les Français, et par la peste qui désola l'armée française.

JAFFET. s. m. Écon. rur. Crochet propre à abaisser les branches, pour faire la récolte des fruits dans les vergers.

JAFNAPATAM ou **JAFFA**. Géogr. Presqu'île située à l'extrémité de l'île de Ceylan. 78 kilom. sur 20. Ville du même nom, avec une forte citadelle; 7,000 hab.

JAGA-BABA. Myth. sept. La déesse de la guerre, chez les Slaves.

JAGARE. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson abdominal.

JAGARE. s. m. Chim. V. JAIRE.

JAGARNAT ou **JAGERNAT**, litter. *maître de l'univers*. Myth. Nom sous lequel les Indiens adorent Vichnou à Jagrenat.

JAGELLON. s. m. Hist. Membre d'une dynastie sortie de Jagellon, grand-duc de Lithuanie, qui régna en Pologne, 1386, sous le nom de Vladislas V. La dynastie des Jagellons s'éteignit dans la personne de Sigismond II Auguste, 1572; et ce fut de ce moment que le trône de Pologne devint purement électif. Plusieurs des Jagellons fournirent des rois à la Hongrie, à la Bohême.

JAGERNDORF. Géogr. Ville des États autrichiens, située dans la Silésie, et comprise dans le cercle de Troppau; 5,000 hab.

JAGGERNAUTH. Géogr. Ville de l'Hindoustan. V. POCRY.

JAGIR ou **JAQUIR**. s. m. Relat. Dans l'empire du Grand Mogol, Domaine assigné, soit à l'entretien d'un corps, soit à la réparation d'une forteresse, etc.

JAGOR. s. m. Géogr. Nom d'un peuple nomade d'Afrique.

JAGOUT. Myth. or. Une des principales divinités des Arabes.

JAGRA. s. m. Chim. Sucre que l'on retire de la noix de coco.

JAGRANAT. Géogr. V. JAGRENAT.

JAGRE. s. m. Bot. Écorce aromatique qui entre dans la composition de l'orack.

JAGRENAT ou **JAGRANAT**. Géogr. Ville de l'Hindoustan, célèbre par la plus grande et la plus vénérée pagode de l'Hindoustan, où réside le grand prêtre des brahmanes.

JAGUA. s. m. Bot. V. JAGUE.

JAGUACATI. s. m. Ornith. Espèce de martin-pêcheur huppé.

JAGUAR. s. m. (pr. *ja-gu-ar*, et non *jagouar* ni *jagar*, fausse prononciation qui a donné lieu au barbarisme *jacar*). Mamm. Quadrupède du genre chat et de l'ordre des carnivores. C'est la *panthère femelle* de Buffon et le *grand chat sauvage* de Cuvier. Sa longueur est de 13 à 14 décimètres, et sa hauteur de 8 décimètres. Son pelage, d'un fauve vif en dessus, est marbré à la tête, au cou et le long des flancs, de taches noires et irrégulières. Il se trouve au Brésil, à la Guyane, au Mexique et dans tout le midi de l'Amérique, aussi a-t-il reçu le nom de *tigre d'Amérique*. Il fait une guerre acharnée aux chevaux, aux génisses, aux taureaux; on le voit aussi courir après le gibier, se lancer dans l'eau pour saisir certains poissons dont il est friand, et se mesurer, dit-on, avec un adversaire bien plus redoutable, le serpent alligator. L'agilité du jaguar lui permet de monter, à l'aide de ses griffes, jusqu'à la cime des arbres dépouillés même de leurs branches, et élevés à 60 pieds du sol. L'adresse et l'audace que déploient les Espagnols et les Indiens dans la chasse au *jaguar* paraissent incroyables quand on n'en pas été témoin. (Enc. cl.)

— Ichthyol. Poisson du genre bodian.

JAGUARACA. s. m. Ichyol. Nom d'une espèce de bodian.

JAGUARÈTE. s. m (dimin de *jaguar*). Mamm. Grand chat noir de Paraguay, qui paraît être une variété du jaguar.

JAGUARONDE. s. m. Mamm. Espèce de mammifère de Paraguay, appartenant au genre des chats.

JAGUDE. s. f. Pêch. Espèce de manet que l'on tend à demeure dans les chenaux. || Pêche dans laquelle on se sert de la jagude et de l'égrau.

JAGUE. s. m. Bot. Espèce de palmier très-élevé de l'Amérique méridionale, qui fournit du vin de palme.

JAGUILME. s. m. Ornith. Nom d'une espèce de perroquet de genre cacatoès.

JAH. s. m. Hist. sacr. Abréviation du nom de *Jéhovah*.

JAHEL. Femme juive, accueillit chez elle Sisara, général de Jabin, roi d'Aser, après sa défaite, et pendant son sommeil le fit périr en lui enfonçant un clou dans la tête.

JAHUGUÈRE. s. f. Bot. Espèce de champignon comestible, qui croît au pied du sureau.

JAÏET. s. m. Substance bitumineuse noire et luisante. On l'appelle aussi *jayet*, *jais*, *jay*; mais conformément à l'étymologie, *jaïet* est incontestablement la meilleure orthographe. *Jay*, *jais*, ont l'inconvénient de former des homonymes et d'avoir une terminaison invariable. Quant à *jayet*, cette orthographe ne peut pas plus être tolérée dans la langue actuelle que *fayence* pour *faïence*. V. JAIS.

JAILLET. s. m. Petit caillou rond qu'on lançait avec une arbalète.

JAILLI. part. pass. inv. du v. Jaillir. Il ne s'emploie qu'avec l'auxiliaire *avoir*. V. JAILLIR.

JAILLIR. v. n. 2^e conj. (pr. *ja-yir*; du lat. *jaculari*, lancer un trait. En parlant des liquides, Sortir impétueusement. L'eau qui jaillit de la source. Moïse fit jaillir une fontaine du rocher. Le sang jaillit avec force. En gerbes de cristal *jaillissent* les fontaines. (B. Lorm.) Du pied des montagnes *jaillissent* des sources d'une eau pure comme le cristal. (Barth.) Mille fontaines y *jaillissent* de tous côtés. (Id.) Nous faisons *jaillir* des jets d'eau des montagnes. (B. de St-P.)

J'aime ces jeux où l'onde, en des canaux pressée,
Part, se brise et *jaillit*, avec force élancée. (Del.)

— Il se dit aussi des étincelles, de la lumière. Une vive lumière jaillit tout à coup à nos yeux. Il fit jaillir du feu d'un caillou. Ils tenaient des flambeaux et en faisaient *jaillir* des étincelles qui nous éblouissaient. (Barth.)

Des veines d'un caillou, qu'on frappe au même instant,
Il fait *jaillir* un feu qui pétille en sortant. Boileau.

. . . . Du roc qui le recèle,
L'un d'un feu pétillant fait *jaillir* l'étincelle. Delille.)

— Par extens. Ce cheval a fait jaillir de la boue en galopant.

— Fig. La lumière jaillit du choc des opinions. Les traits brillants qui ont jailli de la tête, de la veine, de l'imagination de ce poète. Il faut que les âmes pensantes se frottent l'une contre l'autre, pour faire *jaillir* de la lumière. (Volt.) Seigneur, l'éclat de votre lumière a *jailli* des montagnes éternelles. (La Harpe.)

— Fig. et poét. L'éclair du diamant *jaillit* de sa ceinture. (Béranger.)

Semblable à ces palais que, sur un mont aride,
La main d'un enchanteur fait *jaillir* dans le vide
(Chaussard.)

— Dans un sens plus étendu. C'est l'aigle rapide qui fend l'air et devance l'aquilon; la terreur le précède, l'éclair *jaillit* de ses yeux. (B. de Léon.)

— S'emploie quelquefois impersonnellement. Du sein de l'obscurité où il a vécu, il *jaillira* une gloire qui effacera celle de la plupart des rois. (B. de St-P.)

— Syn. simpl. Jaillir, rejaillir, sortir impétueusement, s'élancer, sauter, rebondir.

— Syn. comp. JAILLIR. REJAILLIR. V. REJAILLIR.

JAILLISSANT. part. prés. inv. du v. Jaillir. Qui jaillit. Des eaux jaillissant de plusieurs tuyaux. Une flamme légère, ou plutôt un fluide extrêmement léger, *jaillissant* de la surface des corps et ayant quelque rapport avec l'organe de la vision, donne aux couleurs l'existence. (Libes.)

— Fig. Il est temps que la lumière, *jaillissant* d'une source élevée, descende jusque dans les derniers rangs. (Volt.)

JAILLISSANT, ANTE. adj. Qui est destiné à jaillir. On donne cette épithète aux sources, quand l'eau s'élève au-dessus du sol en jets ou en gerbes, dont la hauteur varie beaucoup. Les plus remarquables de ces sources sont les Geyser d'Islande, dont le jet, ayant une chaleur de 64 à 80 degrés Réaumur, et un diamètre de près de deux mètres, s'élance à 45 mètres environ de hauteur. Les puits artésiens sont des sources jaillissantes créées par la main de l'homme. Il y a aussi des sources jaillissantes de feu, qui sont produites par des jets embrasés de gaz hydrogène. La théorie des eaux *jaillissantes* repose sur ce principe. (Libes.)

JAILLISSEMENT. s. m. Action de jaillir. Le jaillissement des eaux. Le jaillissement du sang.

— Endroit où une source jaillit. Ce sont de nombreuses sources qui n'ont pas leur *jaillissement* à fleur de terre, et qui minent le sol en filtrant par dessous. (G. Sand.)

JAIM. s. m. Ichthyol. Gros poisson sans écailles qui se rencontre dans les environs de Nicée.

JAÏR DE GALAAD. Juge des Hébreux, de 1283 à 1261 av. J.-C. Pendant son administration, les Israélites subirent le joug des Philistins. Ce fut la cinquième servitude; elle dura de 1261 à 1243 av. J.-C.

JAÏRE. Chef de la synagogue de Capharnaüm, dont Jésus-Christ ressuscita la fille.

JAIS. s. m. (pr. *je*; du gr. γαγάτης, formé de γαγάτης, même signif., à cause du fleuve Gagès, en Lycie, près duquel on le trouvait). Minér. Le plus compacte et le plus solide de tous les charbons de terre. Il n'est pas toujours facile de le distinguer de la houille, car presque toujours il est d'une combustion facile, et donne, comme ce dernier corps, une flamme blanche avec une fumée noire et une odeur pyroligneuse, âcre et désagréable. Cependant il ne se colle ni ne se boursoufle jamais. Il est assez solide pour être travaillé sur le tour et recevoir un assez beau poli; il est noir, et quelquefois brun de bistre; la cassure est d'un grain serré, conchoïde et légèrement luisante. On trouve le jais dans le voisinage des mines de houille. Il est presque toujours en masses arrondies d'environ 25 kil., et souvent avec des empreintes de poissons pétrifiés. On le trouve assez abondamment en Espagne, en Allemagne et surtout en France. Collier de jais. Bouton de jais. Huile de jais. Les objets de *jais* sont ébauchés au couteau, puis façonnés soit à la lime, soit à la meule. (J. Garn.) Le *jais* est aussi employé comme combustible dans les pays où il n'existe pas de meilleure houille. (Id.)

— *Noir comme jais*, *comme du jais*. Extrêmement noir.

— Dans quelques dictionnaires, et notamment dans celui de Nap. Landais, on trouve cette locution: *noir comme un jais*. Cette locution est tout à fait incorrecte; on ne peut pas dire *noir comme un jais*, par la raison que le *jais* n'est pas un nom de choses qui se comptent. Le *jais* est une substance bitumineuse, solide et d'un noir luisant.

— *Jais d'Islande*. Espèce d'ambre noir auquel les Islandais attribuent des propriétés surnaturelles.

— Techn. *Jais artificiel*. Espèce d'émail ou de verre que l'on fabrique depuis très-longtemps, et qui sert aux mêmes usages que le jais naturel. Depuis quelques années ce produit a pris le dessus; les imitations de ce verre noirci et soufflé sont beaucoup moins chères et ont toujours plus de dureté, mais aussi moins d'éclat. La bijouterie de *jais* naturel ou artificiel trouve une concurrence redoutable dans l'acier et la fonte. (J. Garnier.)

— On dit aussi *jayet* ou *jaïet*, et au lieu de *jais* on trouve *jay* dans quelques dictionnaires. V. JAÏET.

JAIZY. s. m. Relat. Secrétaire, contrôleur chez les Turcs.

JAKSHEBAT. s. m. Calend. Nom du douzième et dernier mois de l'année des Tartares orientaux; il répond au mois de novembre.

JAKUSIS. s. m. pl. (pr. *ja-ku-ziss*). Myth. Esprits malins que les Japonais croient être répandus dans les airs.

JALABRE. s m. Ornith. Un des noms donnés au lagopède.

JALAGE. s. m. (de la *jale*, ancienne mesure de vin). Féod. Droit seigneurial qui se levait sur le vin vendu en détail.

JALAP. s. m. (pr. *ja-lapp*). Bot. Plante du genre liseron, qui croît aux environs de Xalapa, au Mexique, et dont la racine tuberculeuse, arrondie, noirâtre à l'extérieur et blanchâtre à l'intérieur, est très-employée en médecine. Elle a des propriétés purgatives très-énergiques et on en obtient un extrait, une teinture alcoolique et une résine nommée *jalapine*. La racine du jalap acquiert parfois des dimensions considérables. || *Faux jalap*. La belle de nuit.

— Pharm. Non qu'on donne plus particulièrement à la racine de cette plante, connue en Europe depuis 1610, et très-employée comme purgatif énergique.

JALAPINE. s. f. Chim. Substance extraite de la racine de jalap, que quelques chimistes regardent comme une base salifiable, mais que d'autres croient être un mélange de phosphate ammoniaco-magnésien, de chaux et d'une matière organique.

JALDABAOTH. s. m. Hist. relig. Nom que les nicolaïtes donnaient à un être auquel ils rendaient les honneurs divins, comme ayant découvert beaucoup de choses utiles.

JALE. s. f. Espèce de grande jatte qui a à peu près la forme d'un baquet.

JALÉE. s. f. Plein une jale, le contenu d'une jale. Une jalée d'eau.

JALÈME. s. m. Myth. Dieu qui présidait aux funérailles, à tous les devoirs funèbres que les vivants rendaient aux morts.

JALÈS. Géogr. Bourg de France (Maine-et-Loire), avec un château aujourd'hui en ruines, et qui dépendait d'une commanderie de Malte, 3,300 hab. || *Camp de Jalès*. Nom donné à un rassemblement que les nobles formèrent à Jalès, en 1790, dans le but de soulever la France méridionale en faveur de la monarchie et du culte catholique, et de s'opposer aux décrets révolutionnaires de l'Assemblée nationale.

JALET. s. m. (du lat *jaculatum*, dimin. de *jaculum*, javelot, trait). Petit caillou rond. Il ne s'emploie plus que dans ces deux locutions: *Arc à jalet*, *arbalète à jalet*. Arc, arbalète avec lesquels on lance des cailloux, de petites boules de terre cuite, de balles de plomb ou de fer.

JALEUSE. s. f. Se disait, avant la Révolution, des quarante femmes chargées de mesurer les grains et farines vendus dans les différentes halles ou marchés de Paris.

JALIGNY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de la Palisse (Allier); 600 hab.

JAILLAIS ou **JALLEZ**. Géogr. V. JALÈS.

JALLE. s. f. Coiffure des femmes des nègres qui avoisinent les bords de la Gambie. Elle consiste dans une bande étroite de coton qui, à partir du front, fait plusieurs fois le tour de la tête.

— Géol. Couche de cailloux agglomérés qui se trouve sous la terre végétale, dans quelques parties des landes de Bordeaux, de la Bretagne et autres; couche qu'il faut rompre à grands frais pour rendre ces portions de landes aptes à la végétation des arbres.

JALLOIS. s. m. Métrol. Ancienne mesure de superficie en usage dans le département de l'Aisne; elle variait de 15 ares 1 dixièmes à 61 ares 3 dixièmes. || Ancienne mesure pour les grains.

JALLONKA. s. m. Géogr. Peuple d'Afrique qui habite le Jallonkou. Les Jallonkas sont gouvernés par un grand nombre de chefs indépendants les uns des autres.

JALLONKOU. Géogr. Vaste contrée d'Afrique où la Gambie, le Sénégal et le Niger prennent leur source. Les Jallonkas sont gouvernés par un grand nombre de chefs indépendants les uns des autres.

JALLOT. s. m. Techn. Baquet dans lequel on coule le suif fondu et clarifié par l'acide sulfurique.

JALOFS ou **YOLOFS**. s. m. pl. Géogr. V. IOLOF.

JALOMNITZA. Géogr. Rivière de la Valachie qui se jette dans le Danube après un cours de 300 kilom. Elle donne son nom à un district de la Valachie inférieure qui a 130 kilom. sur 100, et dont le chef-lieu est Ourzitzeni.

JALON. s. m. Bâton droit ferré, surmonté d'un rectangle de carton, de linge, de papier, etc., qu'on plante en terre pour prendre des alignements dans l'arpentage. Les jalons sont aussi quelquefois de simples tringles de fer, ce qui les rend plus coûteux, moins faciles à porter, mais plus durables. Planter des jalons de distance en distance. Marquer l'alignement d'un mur avec des jalons. On plante des jalons tout le long de la ligne que l'on veut mesurer sur le terrain, en commençant par une des deux extrémités.

— Art milit. Poteaux que les armées laissent sur les routes qu'elles suivent pour diriger les troupes qui marchent après elles.

— Fig. Idées principales qui servent à diriger dans une étude, dans un travail, etc. Ces grandes époques sont comme des jalons à l'aide

desquels on se dirige dans l'étude des siècles passés. Quand on agita à l'assemblée constituante la question de la suppression de la noblesse, Malouet dit : Quels sont vos moyens? Posons d'abord les *jalons*, répondit l'abbé S***, ce que nous ne pourrions faire, nos successeurs l'exécuteront. (Salt.) Les maximes morales sont dans la mémoire comme des *jalons* placés sur la route de la vie. (Boiste.) Un écrivain a appelé les épitaphes les *jalons* de l'humanité. (Noë.)

JALONKADOU. Géogr. Pays de la Sénégambie.

JALONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Jalonner. S'empl. adjectiv. Planté de jalons. Allée jalonnée.

JALONNEMENT. s. m. Action de jalonner.

— Art milit. Action de placer des jalonneurs pour déterminer un alignement.

JALONNER. v. n. 1re conj. Planter des jalons de distance en distance.

— v. a. Dresser une allée, un terrain au moyen de jalons. Jalonner une allée. Jalonner un chemin pour le dresser.

— Art. milit. *Jalonner une ligne, une direction*, ou simplement jalonner. Placer des jalonneurs ou se placer en jalonneur, pour déterminer une direction, un alignement.

— Fig. Les savants ont jalonné la route de la science pour ceux qui viendraient après eux.

JALONNEUR. s. m. Art milit. Homme qui sert de jalon pour déterminer d'avance une direction, un alignement. Etablir des jalonneurs. Placer des jalonneurs.

JALOUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Jalouser. S'emploie adjectiv. Envié. *Jalousé* dans son élévation, haï par l'abus de son pouvoir, le cardinal Alberoni ne se consola point, après sa disgrâce, de n'avoir d'asile qu'auprès de ses compatriotes. (Duclos.) Quelle époque que celle-ci pour notre nation toujours noble, toujours brave, toujours *jalousée!* (Linguet.)

—Il s'est dit pour Garni de jalousies. Fenêtre jalousée.

JALOUSEMENT. adv. Avec jalousies, par jalousie. *Jalousement* épris de passions cruelles. (Belleau.)

Ce grand Montmorency, que l'impiteuse guerre
Nous a *jalousement* ravi de cette terre. (Passerat.)

JALOUSER. v. a. 1re conj. (ét., V. JALOUSIE). Avoir de la jalousie contre quelqu'un. Jalouser ses concurrents. Ce n'était pas moi que vous *jalousiez ;* ce n'était pas pour moi que vous détachiez la corde qui tenait l'échelle. (Michel Masson.)

— SE JALOUSER. v. pron. Se porter mutuellement envie. On ne voit que trop souvent les gens du même état, du même métier, se jalouser entre eux. Les jeunes personnes se caressent et se *jalousent*. (De Bonald.)

JALOUSIE. s. f. (de l'ital. *gelosia*, corrupt. du bas lat. *zelotypia*, même signif.; dér. du gr. ζηλοτυπία, rac. ζῆλος amour excessif, envie, émulation). Soin ombrageux qui fait craindre de perdre un bien que l'on possède ou dont on espère la possession. Grande jalousie. Concevoir de la jalousie. La jalousie le tourmente, le tue. Il a fait cela par jalousie. Vos succès littéraires lui inspirent de la jalousie. On dit que la *jalousie* est amour; je le nie; car, quoique l'amour en sorte comme la cendre fait du feu, il est certain néanmoins que la *jalousie* éteint l'amour, comme les cendres éteignent le feu. (Contes de la reine de Nav.) La *jalousie* est un fiel qui corrompt tout le miel de notre vie. (Charron.) Des maladies de l'esprit, la *jalousie* est celle à qui plus de choses servent d'aliments, et moins de choses de remèdes. (Noël.) L'éclat de son opulence et de son mérite excitait la *jalousie*. (Barth.) Cet arrangement suspendit pour un peu de temps les *jalousies* des barons et des princes, sans en étouffer entièrement le germe. (Rayn.) On vit la nation la plus valeureuse de l'univers préférer ses vertus à sa vengeance, et déposer sa *jalousie* à la voix de la raison. (Barth.) Les différends que la discorde, la *jalousie* ou le mauvais conseil font naître parmi les habitants de la campagne. (Fléch.) Faire mieux est une douce vengeance contre ceux qui nous donnent de la *jalousie* en faisant bien. (La Bruy.)

Fuyez surtout, fuyez ces basses *jalousies*,
Des vulgaires esprits malignes frenésies. (Boil.)

— Il se dit surtout, en amour, de la crainte que la personne aimée n'ait des préférences pour un autre, ne soit infidèle. Ma femme me donne, me cause beaucoup de jalousie. Eprouver les tourments de la jalousie. La jalousie de sa femme le rend malheureux. La sévérité des rois ne saurait éteindre dans les cœurs le désir de plaire, et les préventions de la *jalousie* ne servent qu'à l'enflammer. (Barth.) Viennent ensuite les soupçons, les *jalousies*, les infidélités. (Mass.) Sa *jalousie* a pu l'armer contre son frère. (Rac.) Cette Hélène, l'objet de tant de *jalousie*. (Id.) Tels deux fougueux taureaux de *jalousie* épris. (Boil.) Tous ces traits de *jalousie* ne font que s'émousser contre une muse chérie des grands et de la multitude. (Le Sage.) Arsène demeura atteinte et convaincue de *jalousie* et de [illegible]. (Id.) La *jalousie* tient plus à la vanité qu'à l'amour. (Mme de Staël.) Les grandes passions sont au-dessus de la *jalousie*. (La Rochef.) La *jalousie* est la mère des meurtres. (Boss.) Il n'y a point de passion plus violente, plus tragique, que la *jalousie* qui naît d'un amour extrême: elle prend tout de travers se fait des supplices de tout. (La Font.)

Les maux les plus cruels ne sont que des chansons,
Près de ceux qu'aux maris cause la *jalousie*. (La Font.)

C'est depuis ce jour malheureux
Qu'Amour, en embrasant les cœurs de tendres feux,
Y porte aussi la *jalousie*. (Volt.)

— Prov. *Il n'y a point d'amour sans jalousie.* || *La jalousie est la sœur de l'amour.*

L'amour, par ses douceurs et ses tourments étranges,
Nous fait trouver le ciel et l'enfer tour à tour,
La *jalousie* est la sœur de l'amour,
Comme le diable est le frère des anges. (Boufflers.)

— Fig. En parlant de l'amour divin. L'âme, se souvenant des tristes *jalousies* du monde, s'abandonne sans réserve aux douces *jalousies* d'un Dieu bienfaisant, qui ne veut avoir les cœurs que pour les remplir des douceurs célestes. (Boss.) Cet époux dont la *jalousie*, la délicatesse, aussi bien que la sainteté, est infinie, regardera le mauvais soin de ce pasteur négligent ou infidèle comme un outrage. (Ab. de la Trappe.)

— Se prend dans le sens d'une délicatesse extrême sur ce qui regarde l'honneur, la dignité, la fortune, etc. Vous trouvez partout des intérêts cachés, des *jalousies* délicates, qui causent une extrême sensibilité. (Boss.) Il sut conserver avec une grâce, comme avec une *jalousie* particulière, ce qu'on appelle en Espagne les coutumes de qualité, et les bienséances de palais. (Id.)

— Corneille a dit : Par lui j'ai jeté Rome en haute *jalousie*. On inspire de la jalousie, on la fait naître, mais on n'y jette pas quelqu'un. D'ailleurs, la jalousie est grande, violente, soupçonneuse ; mais elle ne peut être haute.

— On le dit quelquefois des animaux. Ce chien témoigne de la jalousie lorsqu'il en voit caresser un autre.

— Ant. jud. *Eau de jalousie*. Chez les Hébreux, Eau consacrée et qu'on faisait boire, en prononçant des paroles de malédiction, à une femme soupçonnée d'infidélité envers son mari. L'eau de jalousie devait causer la mort de l'infidèle.

— Art milit. *Tenir un pays en jalousie*. L'environner de sujétions et d'alarmes.

— Polit. Inquiétude, ombrage qu'un prince, qu'un État donne à d'autres par sa puissance, par ses forces, etc. Les troupes que levait ce prince donnaient de la jalousie à tous ses voisins. Notre gouvernement n'inspire de jalousie à aucune nation. La chute de Charles et son absence réveillèrent les *jalousies* de tous les princes, assoupies longtemps par des traités. (Volt.) Cette prise de possession de l'Italie, devenue si manifeste, avait paru pour la France et pour son chef quelque chose de si grand, que la *jalousie* britannique en avait été vivement excitée. (Thiers.)

— Se prend quelquefois pour Rivalité. Jalousie de métier.

— Myth. Divinité qui a pour emblème un coq en colère; son vêtement est brodé d'yeux et d'oreilles, elle tient un faisceau d'épines ou marche dessus.

La sombre *Jalousie*, au teint pâle et livide,
Suit d'un pas chancelant le Soupçon qui la guide. (Voltaire.)

— Epith. Aveugle, sombre, chagrine, industrieuse, active, inquiète, soupçonneuse, ombrageuse, affreuse, envieuse, vaine, impuissante, odieuse, barbare, cruelle, froide, implacable, fougueuse, emportée, étouffée, etc.

— Périphr. Soupçons, soins, transports jaloux ; dépit jaloux, fureur jalouse. La jalouse fureur. La jalousie au teint livide, à l'œil inquiet, à l'oreille attentive. Les jaloux déplaisirs. De l'amour jaloux l'active inquiétude. (Ginguené.)

— Techn. Treillis de bois ou de fer au travers duquel on voit sans être vu.

Anne ne craignait rien, des saules la couvraient,
Comme eût fait une *jalousie*. (La Font.)

— Espèce de contrevent formé de planchettes minces, assemblées parallèlement, de manière qu'on peut les remonter et les baisser à volonté au moyen d'un cordon, et qui servent à se garantir de l'action trop vive du soleil ou de la lumière. Lever la jalousie. Baisser la jalousie. Poser, mettre une jalousie à une fenêtre. Les cordons d'une jalousie. Regarder par une jalousie, au travers d'une jalousie. Bartholo, vous n'êtes qu'un sot, mon ami ; ceci doit vous apprendre à ne jamais ouvrir de *jalousies* sur la rue. (Beaum.) Comme le grand air fait plaisir à respirer!... Cette *jalousie* s'ouvre si rarement! (Id.) On n'appelle *jalousie* que la fermeture de cette espèce, dont les planches, montées sur des cordons, se meuvent sans aucune précaution, et même se replient et s'enlèvent entièrement au moyen de petites poulies. On désigne sous le nom de *persiennes* les jalousies montées sur des châssis à vantaux, dont l'usage est le même que celui de la jalousie.

— Bot. Nom vulgaire donné à l'amarante tricolore et à un œillet.

— Hortic. Excellente variété de poire d'automne, assez grosse, et dont la chair est fondante et sucrée.

— Ancienne espèce de contredanse.

— Syn. comp. JALOUSIE. ENVIE. La *jalousie*, que trop souvent on confond avec l'*envie*, dérive de ce vice, en ce que l'*envie* est une convoitise haineuse du partage d'autrui. Tandis que la *jalousie*, chez celui qui l'éprouve, est un soin ombrageux qui lui fait craindre de perdre un bien qu'il possède, ou dont il espère la possession. La grande Encyclopédie définit la *jalousie* une inquiétude de l'âme qui la porte à désirer la gloire, le bonheur, les talents d'autrui; mais cette définition, reproduite par l'Académie, ne caractérise en réalité que l'*envie*. Un seul exemple suffira pour faire ressortir la différence qui existe entre l'envie et la jalousie. On envie l'autorité d'un autre, on est jaloux de celle qu'on possède.

JALOUX, OUSE. adj. (de l'it. *geloso ;* formé du lat. *zelosus*, qui s'est dit dans la basse lat. pour *zelotypus*, envieux, jaloux, venu lui-même du gr. ζηλωτής, fait de ζῆλος, envie, émulation). Qui a de la jalousie, envieux. Etre jaloux de son concurrent. Ame jalouse. Il est jaloux de votre gloire, de vos succès, de votre puissance. Regarder d'un œil jaloux, avec des yeux jaloux. On regarde la propriété d'autrui d'un œil jaloux. Vous êtes si *jaloux*, disait-on à Voltaire, que si vous vous amusiez quelquefois à faire la cuisine, vous ne pourriez souffrir votre cuisinière. (Grideville.) La calomnie est entrée très-aisément dans un cœur né *jaloux* et soupçonneux. (Volt.) Ne sais-tu pas que ces grandes actrices-là sont ordinairement *jalouses?* Elles craignent qu'il ne vienne des sujets qui les effacent. (Le Sage.) L'orgueil et la vanité rendent autant de personnes *jalouses* que l'amour. Les plus *jaloux* de tous les amants sont ceux de la gloire. (Trublet.)

— En parlant de la jalousie que cause l'amour. Cette femme est jalouse de son mari. Cet homme est jaloux, très-jaloux de sa femme. Il est jaloux de tous ceux qui parlent à sa maîtresse. Si Titus est *jaloux*, Titus est amoureux. (Rac.) De l'amour *jaloux* l'active inquiétude. (Gingnené.)

Car tu ne seras point de ces *jaloux* affreux,
Habiles à se rendre inquiets, malheureux. (Boil.)

Argus qui, de l'amour redoutant les larcins,
A ses pas attaché, de l'aube à la nuit sombre,
Est *jaloux* d'un zéphyr, d'un papillon, d'une ombre. (Le Brun.)

— Expr. prov. *Être jaloux comme un tigre*. Être excessivement jaloux.

— Il se dit aussi des choses. Transports jaloux. Soupçons jaloux. Jalouse rage. Elle ne peut cacher ses *jaloux* déplaisirs. (Desaint.) Un démon *jaloux* de mon contentement. (Boil.)

Et lorsque tout conspire à me justifier,
Sa *jalouse* fureur veut me sacrifier. (Crébillon.)

. . . Certain fat, qu'à sa mine discrète,
A son maintien *jaloux*, j'ai reconnu poète. (Boil.)

— Se dit aussi des choses personnifiées.

Voyez ici la *jalouse* Clytie,
Durant la nuit se pencher tristement. (Parny.)

— Fig. Il se dit de ce qui fait obstacle aux désirs. Un voile jaloux dérobe ses traits à tous les yeux.

— Qui est fort attaché à quelque chose. Il est fort jaloux de sa réputation. Être jaloux de son honneur, de ses prérogatives. Je suis jaloux de mes droits, de mon autorité. Des tendresses du sang peut-on être *jaloux?* (Le Brun.) Il était plus *jaloux* d'instruire que de plaire. (Barth.) Il se montrait *jaloux* de mon estime et de mon amitié. (Id.) Ce sont des charges qu'on est plus *jaloux* de posséder que de remplir. (Id.) Un homme qui néglige sa réputation est indigne d'en avoir ; j'en suis *jaloux*, et vous devez l'être, vous qui êtes mon ami. (Volt.) Un roi *jaloux* des droits de sa couronne, plus *jaloux* encore des intérêts de Dieu. (Mass.) Des droits de ses enfants une mère *jalouse*. (Rac.) Et mon père est *jaloux* de son autorité. (Id.)

. . . Peu *jaloux* de ma gloire,
Dois je au superbe Achille accorder la victoire? (Rac.)

— Par extens. Qui est désireux d'obtenir quelque chose. Je suis jaloux d'acquérir votre estime. Il est jaloux de vous prouver le désir qu'il a de vous servir. Combien je suis jaloux de vous plaire! Pourquoi croyez-vous que les Romains fussent si *jaloux* de mettre leurs aigles et leurs dieux à la tête de leurs légions? (Mass.) L'empire sur lequel le ciel vous a établi est assez vaste; soyez plus *jaloux* d'en soulager les misères que d'en étendre les limites. (Id.) *Jalouse* d'appuyer l'ordonnance et de contribuer au retour de la santé de son mari, elle lui présenta un grand verre d'eau, la plus belle et la plus limpide. (Brill.-Sav.)

— On dit qu'*un homme est jaloux de son opinion*, quand il souffre avec peine que l'on contrarie ses opinions, qu'on ne pense pas comme lui. || *Être jaloux de sa réputation*, etc. Avoir un grand désir de la conserver. Notre grand roi, plus *jaloux* de sa parole et du salut de ses alliés, que de ses propres intérêts. (Boss.)

— Prov. *Être jaloux de son ombre.* Être jaloux à l'excès.

— Ecrit. sainte. *Le Dieu jaloux.* Qui veut être adoré seul. Ce Dieu *jaloux*, ce Dieu victorieux. (Rac.)

— Art milit. *Place jalouse.* Place exposée, et dont on peut facilement s'emparer. Place entre deux États, et dont on a envie de s'emparer.

— Mar. On dit d'une barque, d'un petit bâtiment qu'il est *jaloux*, quand il s'incline facilement, qu'il roule et se tourmente beaucoup. Cette barque est jalouse. Il n'y a pas de bâtiment plus jaloux. || On appelle aussi *vaisseau jaloux*, un vaisseau qui a le côté faible.

— Techn. *Berline, voiture jalouse.* Berline, voiture sujette à pencher d'un côté ou de l'autre.

— Quelquefois il [illegible] les verbes. Chaque triomphateur était *jaloux* d'avoir Pindare pour panégyriste, et l'on aurait cru qu'il manquait quelque chose à la pompe de la victoire, si le poète thébain ne l'avait chantée. (B. de Léon.) Les hommes n'ont jamais besoin d'être *jaloux* les uns des autres. (Fén.) Ah! la merveilleuse idée! le beau plan! je suis *jaloux* de l'invention ; je donnerais les plus grands traits de ma vie pour un effort d'esprit si heureux. (Le Sage.)

— *Jaloux pour*. Julie le sent si bien qu'elle est plus *jalouse* pour vous que vous-même. (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. JALOUX. ENVIEUX. V. ENVIEUX.

JALOUX, OUSE. s. Celui, celle qui éprouve de la jalousie, qui est envieux. Son sort fait bien des jaloux. Sa place a mille jaloux. Vous êtes un jaloux. On étale le titre de bon citoyen, et on cache dessous celui de *jaloux*. (Boss.) La langue du *jaloux* flétrit tout ce qu'elle touche. (Id.) Qu'il possède en *jaloux* et jouisse en avare. (Del.)

— En parlant de la jalousie causée par l'amour. C'est un jaloux. Vous êtes une jalouse. Un vieux jaloux. L'amour des *jaloux* est fait comme la haine. (Mol.) Le *jaloux* est un enfant qui s'effraye des monstres créés dans les ténèbres par son imagination. (Boiste.)

— Prov. *Il ne dort non plus qu'un jaloux*. Il ne saurait dormir. || *Il est jaloux comme un gueux de sa besace*. Se dit de ceux qui gardent avec soin une chose sans valeur. || *Sans les jaloux on vivrait*. Dans tous les états on trouve des envieux.

JAM ou **JEM.** s. m. Calend. Nom que les Turcs orientaux donnent à la troisième partie de leur cycle duodénaire, qui comprend les vingt-quatre heures du jour et de la nuit. Ils ont aussi un cycle de douze années, qu'ils divisent aussi en douze parties, dont la troisième s'appelle de même *jam* ou *jem*.

JAMACARN. s. m. Bot. Sorte de figuier d'Amérique.

JAMAÏCINE. s. f. Chim. Base salifiable découverte dans l'écorce du geoffrée de la Jamaïque.

JAMAÏCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui appartient aux sels dont la jamaïcine fait la base.

JAMAÏQUAIN, AINE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Jamaïque. || Qui appartient à la Jamaïque ou à ses habitants.

JAMAÏQUE (LA). Géogr. Une des plus grandes Antilles, découverte par Christophe Colomb en 1494; 400,000 hab., dont 160,000 blancs et 300,000 hommes de couleur, maintenant affranchis; cap., Sounish-Town. Elle appartient aux Anglais depuis 1655. Les productions naturelles les plus importantes sont le sucre, l'indigo, le coton et le café.

— s. m. Bois qu'on appelle plus ordinairement Bois d'Inde.

— Conchyl. Nom que les marchands donnent assez souvent à la vénus de Pensylvanie.

JAMAIS. adv. de temps. (de l'ital. *giammai*, même signif.; formé des deux mots lat. *jam magis*, non plus). En aucun temps, que l'on parle du passé, du présent ou de l'avenir. On n'a jamais rien vu de pareil. Ne me parlez jamais de ces choses-là. *Jamais* les vanités de la terre n'ont été si clairement découvertes ni si hautement confondues. (Boss.) Un homme qui ne se détourne *jamais* de ses devoirs. (Fléch.) *Jamais* père ne fut plus heureux que vous l'êtes. (Rac.) *Jamais* rien de plus vrai n'est sorti de ma bouche. (Id.) Qui ne sait se borner ne sut *jamais* écrire. (Boil.) *Jamais* Gascon ne prit un verre d'eau chez lui. (Colnet.) Il est des choses damnables sans équivoque, et qu'on ne peut *jamais* se permettre, comme le bal, les spectacles, le jeu et autres passe-temps semblables. (Brill.-Sav.) Bon, s'écria l'inquisiteur, écrivez qu'on ne le voit *jamais* dans les églises. (Le Sage.) Nous ne vivons *jamais*, mais nous espérons de vivre. (Pasc.) On ne fait rien à Paris que par les femmes : ce sont comme des courbes dont les sages sont les asymptotes, ils s'en approchent sans cesse, mais ils n'y touchent *jamais*. (J.-J. Rouss.) Il n'y aurait *jamais* de révolutions si les peuples étaient heureux. (Boiste.)

. . . Et *jamais*, dites-vous,
Vos yeux de son bonheur ne furent plus jaloux. (Rac.)

Jamais de tant de soins mon esprit agité
Ne porta plus d'envie à sa félicité. (Id.)

— On l'emploie quelquefois elliptiquement sans verbe et sans négation. Vous m'êtes plus chère que jamais. Avez-vous été au Japon? Jamais. La littérature n'est plus chère que *jamais*. (Volt.) Achevez de faire connaître que ce faux catholique est attaché plus que *jamais* aux coutumes et aux cérémonies des Juifs. (Le Sage.)

— Employé dans un sens affirmatif. C'est ce qu'on peut jamais dire de mieux, de plus fort. Si vous venez jamais me voir, je vous montrerai mon herbier. Si *jamais* l'Angleterre revient à soi, la postérité la plus éloignée n'aura pas assez de louanges. (Boss.) Vit-on *jamais* en deux hommes les mêmes vertus avec des caractères si divers? (Id.) *Jamais* père, en effet, fut-il plus outragé? (Rac.) S'il peut *jamais* être permis de tromper le peuple, ce ne peut être que pour alléger ses maux. (Boiste.)

Jamais vaisseaux partis des rives du Scamandre,
[illegible]
[illegible]
[illegible] (Rac.)

— Quoique, dans ce cas, la négation ne soit pas exprimée, le sens n'en est pas moins négatif.

— *Jamais* peut se répéter. *Jamais* juste n'attendit la grâce de Dieu avec plus ferme confiance. *Jamais* pécheur ne demanda un pardon plus humble. (Boss.) Merci, qu'on ne vit *jamais* reculer dans les combats ; Merci, que le prince de Condé et le vigilant Turenne n'ont *jamais* surpris dans un mouvement irrégulier. (Id.)

— *Si jamais... c'est... ce fut*, etc. Si *jamais* il parut un homme extraordinaire, c'est dans ces rapides moments. (Boss.) S'il y eut *jamais* une conjoncture où il fallût montrer de la prudence, ce fut lorsqu'il s'agit de, etc. (Id.)

— *Sans jamais*. Celui-là d'un air froid, sans *jamais* rien avoir de lent. (Boss.)

— *Jamais* est ordinairement accompagné de la négative *ne*, mais il n'admet ni *pas* ni *point*.

— *Jamais de*. Ne boire jamais d'eau.

— Quelquefois il est suivi d'un nom commun sans article. Jamais homme n'a eu tant de génie.

— Tout substantif appellatif joint au mot *jamais* doit être au singulier, parce que *jamais* avec la négative est une expression exclusive qui n'a pas besoin de pluriel. Ainsi Rousseau a fait une faute lorsqu'il a dit : *Jamais mortels n'ont joui*, etc.; il fallait : *Jamais mortel n'a joui*, etc.

— *A jamais*. loc. adv. Toujours. Dieu soit béni à jamais. Dégradés à *jamais* par la main de la mort. (Boss.) Combien d'artistes morts dont les noms seront célèbres à *jamais*, quoique leurs ouvrages n'existent plus. (B. de St-P.)

Enfin, j'arrive à toi, terre à *jamais* féconde !
Jadis de tes rochers j'aurais fait jaillir l'onde !
(Delille.)

. . Que ma fille, à *jamais* abusée,
Ignore le péril. (Racine.)

— *A tout jamais*. Autre phrase adverbiale qui a plus de force encore qu'*à jamais*, mais qui ne se dit guère que dans le style familier. C'en est fait, je ne veux plus avoir d'affaire avec cet homme, j'y renonce à tout jamais.

— *Pour jamais*. Pour toujours. Adieu pour jamais. Et les flots pour *jamais* l'ont ravie à nos yeux. (Rac.) Et quittez pour *jamais* un malheureux rivage. (Id.) Elle jouit de Dieu pour *jamais*. (Fléch.) Dans ce moment, le cheval s'arrête, le héros tombe entre les bras de ses gens ; il ouvre deux fois de grands yeux et la bouche, et demeure tranquille pour *jamais*. (Mme de Sév.) Entraîné par la rapidité du courant, il est enfin englouti par un tourbillon, et il la perd de vue pour *jamais*. (Deleuze.)

La Raison outragée, enfin ouvrant les yeux,
La chassa pour *jamais* des discours sérieux. (Boil.)

— On le place tantôt au commencement de la phrase : *Jamais je ne l'ai vu* ; tantôt après le verbe : *Je ne le verrai jamais* ; tantôt entre l'auxiliaire et le participe : *Je ne l'ai jamais vu*.

— Syn. comp. À JAMAIS. POUR JAMAIS. *A jamais* marque la force de la cause, l'énergie de l'action, la grandeur de l'effet. *Pour jamais* exprime l'intention, le fait, une circonstance de temps. La passion dit *à jamais*, et le récit, *pour jamais*.

— JAMAIS. s. m. Un temps sans fin. Au grand jamais je ne vous aimerai. Fam.

— Prov. et pop. *Trois jours après jamais*. A une époque qui n'arrivera pas.

JAMAMBUXES. s. m. pl. Hist. relig. Fanatiques japonais qui errent dans les campagnes, et prétendent converser familièrement avec les mauvais esprits, se fouettent cruellement, et quelquefois se tiennent debout longtemps sans se reposer.

JAMASSU. s. m. Relig. Conjuration particulière des jammabos, dans leurs opérations magiques.

JAMAVAS. s. m. Comm. Taffetas des Indes à fleurs d'or ou de soie. Il y en a aussi de brodés.

JAMBAGE. s. m. (rad. *jambe*). Constr. Maçonnerie qui soutient l'édifice et sur laquelle on pose les grosses poutres. Une poutre posée sur un jambage de pierre dure, de brique.

— Assises de pierres qui soutiennent le manteau d'une cheminée, l'arcade d'une porte, d'une fenêtre. Jambage de cheminée. Un jambage de porte, etc.

— Calligr. Les maîtres d'écriture appellent *jambages*, les lignes droites du *p*, *m*, du *n* et de l'*u*. Jambages mal formés, mal liés. Faire des jambages trop maigres.

— Féod. *Droit de jambage*. Droit que possédaient quelques seigneurs, de poser leur jambe dans le lit d'une nouvelle mariée qui était leur vassale. Le droit de jambage n'était que la représentation symbolique du droit plus ancien de prélibation. V. CUISSAGE et PRÉLIBATION.

— Techn. *Jambages d'un tour*. Pièces de bois dans lesquelles sont emboîtées les jumelles. || Nom que les tanneurs donnent à la partie d'une peau qui couvrait les pattes de l'animal.

JAMBARANDI. s. m. Bot. Sorte de poirier sarmenteux.

JAMBAYER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Se promener à grands pas.

JAMBE. s. f. (de l'ital. *gamba* ; formé du lat. barb. *campa*, même signif. ; dérivé du gr. καμπή, courbure, jointure, de κάμπτω, je courbe). Anat. Partie du corps humain, depuis le genou jusqu'au pied. La jambe d'un homme, d'une femme. Belle jambe. Jolie jambe. Longue jambe. Grosse jambe. Jambe courte, fine, maigre, fluette, sèche, enflée, droite, tortue. Être haut des jambes, haut sur jambes. Le gras de la jambe. Avoir la jambe cassée, rompue. Il a les jambes enflées. Il peut à peine se tenir sur ses jambes. Avoir un bon cheval entre les jambes. Quand je l'ai aperçu, les *jambes* m'ont tremblé, et le cœur m'a battu si fort que je n'en pouvais plus. (Mme de Sév.) Chez plusieurs tribus, les parents du mort se font des blessures aux *jambes* et aux bras. (Chateaub.)

— Partie du corps de certains animaux, qui répond à la jambe dans l'homme. Les jambes d'un cheval, d'un bœuf, d'un chien. Les jambes d'une autruche. Ce cheval a les jambes bien saines. Ce chien va à trois jambes. Les *jambes* de derrière des quadrupèdes forment un arc-boutant en avant. (B. de St-P.)

— Dans les ruminants et les solipèdes, la région comprise entre le jarret et le sabot, c'est-à-dire le métatarse et une portion des phalanges.

— Les hippiatres appellent *jambe* la troisième partie des membres postérieurs, bornée supérieurement par la cuisse et inférieurement par le jarret, et composée de trois os, le tibia, le péroné et la rotule. || Quelques-uns donnent aussi le même nom à la région des membres antérieurs, que d'autres nomment l'avant-bras, et qui n'est formée que du cubitus.

— Se dit, dans le langage commun, de la totalité du membre postérieur, et même du membre antérieur des quadrupèdes, ce qui le rend synonyme de Patte.

— Manég. On dit qu'*un cheval a bien de la jambe*, quand il a les jambes fines. || *Il n'a point de jambes*. Il bronche fréquemment. || On dit qu'*un cheval a des jambes de cerf*, quand il les a maigres et menues. || On dit des méchants chevaux, qu'on leur fera trouver des jambes à force de les piquer. || *Chercher sa cinquième jambe*. Se dit de l'action d'un cheval fatigué qui s'appuie sur la bride. || On dit qu'*un cheval va à trois jambes*, quand il boite bas d'une jambe. || *Ce cheval sent très-bien les jambes*. Ce cheval est sensible aux aides de ces parties. || *Prendre les aides des jambes*, *répondre aux jambes*, *obéir aux jambes*. Suivre les mouvements du cavalier. || *Se servir de la jambe de dedans*. Celle qui se trouve du côté de l'intérieur du manége. || *Soutenir la jambe de dehors*. Celle qui est du côté du mur.

— On l'emploie aussi très-souvent, en ce sens, en termes de manége. Retenir la jambe de dedans du cheval, ou celle du dehors, la gauche ou la droite, celle du montoir ou hors du montoir, en mettant la rêne à soi. La jambe de devant du côté du montoir. Changer la direction de telle ou telle jambe de l'animal, par l'action oblique et croisée de l'une ou de l'autre rêne. Saisir avec précision le temps des jambes du cheval.

— La science du cavalier consiste dans l'accord de la main et des jambes.

— Dans les crustacés, on appelle *jambe*, la quatrième pièce des pattes simples ; et dans les insectes, le troisième article principal. C'est la pièce unique de la patte qui suit la cuisse et précède le tarse.

— Ornith. Le bas de la cuisse des oiseaux.

— Véner. *Jambe de cerf*. La partie du pied d'un cerf comprise entre le talon et les ergots, qu'on appelle *les os*. || Quand il y a beaucoup de distance d'un os à l'autre, on dit que c'est une *jambe large* ; et quand il n'y en a pas, on dit que c'est une *jambe serrée* ou *rétrécie*. || Pour les bêtes noires, la jambe est la partie qui s'étend depuis les talons jusqu'aux gardes. || *Jambe ravalée*. Se dit quand les os sont fort rabaissés vers le talon.

— *Jambe de bois*. Morceau de bois taillé pour tenir lieu de jambe. Porter une jambe de bois. Cet invalide a une jambe de bois.

— Par extens. Celui qui porte une jambe de bois. C'est un vieux invalide, une jambe de bois.

— Fam. *Avoir de bonnes jambes*, *les jambes bonnes*. Être en état de bien marcher, de marcher longtemps. || *N'avoir plus de jambes*. N'avoir plus la force de marcher. || *Aller*, *courir à toutes jambes*. Aller, courir fort vite, soit à pied, soit à cheval. Ce cavalier allait à toutes jambes. Il courait à toutes jambes.

— Par menace et par exagérat. *Je vous romprai bras et jambes*. Je vous rouerai de coups.

— Fig. et fam. *Couper bras et jambes à quelqu'un*. V. BRAS.

— Fig. et pop. *Prendre ses jambes à son cou*. Partir sur l'heure ; s'enfuir. Cette expression très-hardie paraît fondée sur ce que, dans la rapidité de la fuite, la tête jetée en avant du corps a l'air de se mêler au mouvement des jambes. || On dit dans le même sens, *jouer des jambes*.

— Fig. et fam. *Avoir ses jambes de quinze ans*. Se dit d'une personne âgée qui est encore ferme sur ses jambes. || On dit, dans un sens contraire, *Ne plus avoir ses jambes de quinze ans*.

— Fam. *Renouveler des jambes*. Recommencer à marcher avec de nouvelles forces.

— Fig. Reprendre une nouvelle ardeur dans l'affaire ; dans l'entreprise dont on s'occupe.

— Expr. prov. et fig. *Le cit est l'écharpe de la jambe*. Lorsqu'on a mal à la jambe, il faut garder le lit.

— Prov., fig. et pop. *Faire jambes de vin*. Boire deux ou trois coups, pour être en état de marcher plus délibérément.

— Fig. Ils montent à cheval, dit Montaigne, en parlant des auteurs qui ont substitué l'affectation et la recherche au bon esprit du siècle d'Auguste, parce qu'ils ne sont pas assez forts sur leurs *jambes*.

— Prov. et fig. *Cela ne lui rend pas la jambe mieux faite*. Cela ne lui apporte aucun avantage ; il n'en retire aucune utilité. En aurai-je la jambe mieux faite ? Vous n'en aurez pas la jambe mieux faite.

— Par ironie. *Cela lui fait une belle jambe*. Cela ne lui est nullement utile.

— Prov. et fig. *Jeter un chat aux jambes à quelqu'un*. Lui susciter malignement un embarras. || Rejeter la faute sur lui.

— *Jouer quelqu'un sous jambe*. Le surpasser, le vaincre sans peine. C'est une métaphore empruntée du jeu de paume, où un joueur beaucoup plus fort que son adversaire s'amuse quelquefois à jouer par-dessous sa jambe, pour montrer avec quelle facilité il joue. || *Jouer quelqu'un par dessous jambe*. Déranger avec facilité les projets de quelqu'un. Il vous jouera par dessous jambe. Il les a tous joués par dessous jambe. Je voudrais bien que l'on m'eût donné autrefois nos vieillards à duper, je les aurais joués tous deux par dessous la *jambe*. (Mol.)

— On a employé dans un sens analogue, *se donner la jambe*. En la précipitation, la trop grande hâtiveté se donne même la *jambe*, s'entrave et s'arrête. (Charron.)

— Prov. et pop. On dit d'un homme qui n'a pas le gras des jambes marqué, *Il a la jambe tout d'une venue comme la jambe d'un chien*, ou simplement, *Il a la jambe tout d'une venue*.

— Prov. *Selon la jambe la chausse*. || *Selon la jambe le coup*. || *Selon la jambe la saignée*.

— Techn. Branches d'un compas ; règles mobiles d'un compas de proportion, etc.

— Anat. *Jambes du pouls*. Nom que l'on donnait à deux nerfs du bras. || *Jambes du clitoris*. Deux nerfs du clitoris.

— Escrim. *Avoir des jambes*. Être toujours prêt à partir, être stable et ferme sur le pied gauche, qui ne doit pas bouger.

— Constr. *Jambes de force*. Deux grosses pièces de bois qui, étant posées sur les extrémités de la poutre du dernier étage d'un bâtiment, vont se joindre dans le poinçon pour former le comble. Ces jambes de force sont trop faibles, trop grosses. || *Jambe boutisse*. Pilier en pierres de taille dont les queues font boutisses ou s'engagent dans un mur de refend. || *Jambe d'encoignure*. Pilier à l'angle d'un mur. || *Jambe sous poutre*. Chaîne de pierres de taille mise dans un mur pour supporter la poutre. La jambe sous poutre a manqué, il faut la rétablir. || *Jambe étrière*. Pilier qui est à la tête d'un mur mitoyen.

— Techn. *Couteau* ou *ciseaux à jambes de princesse*. Couteau ou ciseaux dont le manche ou les branches représentent la forme d'une jambe.

— Mar. *Jambe de chien*. Charpente de la voûte d'un grand bâtiment, sur laquelle portent les allonges de tableau. || Petit pli que fait le tors d'un câble ou gros grelin. || Bout de lisse ayant une certaine courbure qui termine le garde-corps qui s'appuie sur l'avant du plat-bord de certains bâtiments. || Sorte de nœud qu'on fait sur un cordage pour le raccourcir.

— Pêch. *Jambe d'une maille*. Fil qui forme un de ses côtés. || *Jambes de filets*. Ailes qu'on ajoute aux côtés des filets à manche.

— Riv. *Jambe de filleu*. La partie d'un bateau foncet qui sert à retenir les haubans du mât.

— Express. adv. *Jambe de çà, jambe de là*. A califourchon.

— Médec. *Jambes des Barbades*. Nom qu'on donne aux Antilles à l'éléphantiasis des Arabes.

— *Jambe* s'est dit pour Jambon. Fromages et *jambes* salées. (Rabel.)

JAMBÉ, ÉE. adj. Qui a la jambe bien faite. Il ne s'emploie guère qu'avec l'adv. *bien*. Voilà un jeune homme bien jambé. Fam.

— Se dit aussi des animaux. Cheval bien jambé, mal jambé.

JAMBELONGE. s. f. Bot. Fruit du jamboisier.

JAMBER. v. a. 1re conj. Se disait pour Jouer sous jambes. || Donner un croc en jambes.

JAMBETTE. s. f. Petite jambe. S'est employé quelquefois en parlant des pattes des araignées, etc.

— Archit. Petite pièce de bois debout dans la charpente d'un comble, pour soutenir la jambe de force ou les chevrons.

— Comm. Les marchands pelletiers appellent *jambette* la seconde espèce de pelleterie que les Turcs tirent de la peau des martres zibelines. Elle est fort inférieure à la martre proprement dite.

— Mar. On appelle *jambettes* les montants et bouts d'allonge qui excèdent les bords d'un petit bâtiment, et qui sont dégagés des bastingages. || Pièces de bois qui lient les lisses des éperons bâbord et tribord. || Les montants de voûte reçoivent aussi ce nom dans différents ports.

— Expres. prov. *Donner la jambette à quelqu'un*. Lui donner un croc-en-jambes. Sancho, voyant que don Quichotte s'efforçait de lui abattre ses chausses, se leva debout, et ayant embrassé son maître, il lui donna la *jambette* et le renversa sous lui, puis, lui mettant un genou sur l'estomac, il lui prit les deux mains, le tenant en état de ne pouvoir remuer, ni seulement prendre haleine. (Cerv.)

— Techn. Petit couteau de poche sans ressort, et dont la lame se replie dans le manche. J'ai acheté une jambette. Il a toujours une jambette dans sa poche.

JAMBIER. s. m. Anat. Nom de trois muscles de la jambe qui participent au mouvement du tarse sur la jambe. Le jambier antérieur. Le jambier postérieur. Le jambier grêle.

— Comm. Morceau de bois au moyen duquel les bouchers suspendent par les jambes les bêtes qu'ils ont tuées.

— Techn. Chacune des deux parties dont se compose l'étrier de cuir que le couvreur s'attache aux jambes pour monter le long de la corde à nœuds.

— Expres. prov. *Crochu comme un jambier*. Se dit, par allusion au jambier des bouchers, d'Un objet, d'un membre qui n'est pas droit.

JAMBIER BLANC. s. m. Bot. Genre de champignon de la famille des agarics, qui se trouve en automne dans les bois des environs de Paris, et dont le pédicule est très-élevé. Il est fauve-clair en dessus, et blanc en dessous. Ce genre ne renferme que deux espèces : le jambier blanc et le champignon réglisse.

JAMBIER, IÈRE. adj. Anat. Qui appartient à la jambe. Muscle jambier. Aponévrose jambière.

JAMBIÈRE. s. f. Anc. art milit. Partie de l'ancienne armure qui couvrait les jambes.

JAMBIERS. s. m. pl. Bot. Famille de champignons établie parmi les agarics.

JAMBLIQUE. Philosophe néoplatonicien, né à la fin du IIIe siècle, mort en 333, professa une philosophie mystique, à laquelle il mêla la magie et la théurgie, prétendit faire lui-même des prodiges, et fut un des plus dangereux ennemis du christianisme. || Un autre Jamblique composa, vers la fin du IIe siècle, un roman grec, dont il ne nous reste que des fragments. C'est le plus ancien roman grec que nous ayons.

JAMBO ou **JAMBOS.** s. m. (pr. *jan-bô*, *jan-boss*). On nomme ainsi, en Amérique, les enfants d'un métis et d'une créole.

— Bot. Arbre du genre décasperme.

JAMBOA. s. m. Bot. Nom vulgaire du citronnier des Philippines.

JAMBOL. s. m. Bot. Fruit du jambolier.

JAMBOLANE. s. m. Bot. Nom vulgaire du jambolier épineux.

JAMBOLIER. s. m. Bot. Arbre de l'Inde qui forme un genre dans la famille des myrtinées, ou plutôt des zantoxylées. On en connaît trois espèces : le jambolier pédonculé, le jambolier odorant et le jambolier résineux, qui croissent à la Cochinchine. On mange les baies du premier, on emploie comme aromate les feuilles du second, et la décoction des racines du troisième sert à goudronner les filets des pêcheurs et autres objets que l'on veut garantir de la pourriture.

JAMBOLOM. s. m. Bot. Espèce de myrte ou de jambolier dont on confit le fruit, qui est à peu près semblable à l'olive. Le jambolom est originaire de l'Inde.

JAMBON. s. m. (augment. de *jambe*). Écon. dom. Cuisse ou épaule de porc, de sanglier, qui a été salée et ordinairement fumée pour être conservée. Jambon de sanglier, de porc, de cochon. Jambon mal salé. Une tranche de jambon. On m'a envoyé un délicieux pâté de jambon. Jambon de devant, de derrière. Un jambon de Portugal ou de Lamego. Dans le XIIIe siècle, au temps de Pâques, on se decarêmait avec un *jambon*, et c'était là la friandise par excellence. (Noël.) Alors Bayonne, Mayence et Francfort nous envoyèrent leurs délicieux *jambons*. (De Cussy.)

Sur ce point un *jambon* d'assez maigre apparence
Arrive sous le nom de *jambon de Mayence*. (Boil.)

— Bot. *Jambon des jardiniers* ou de *Saint-Antoine*. Nom vulgaire de l'onagre bisannuelle, dont les racines sont bonnes à manger.

— Conchyl. On a donné le nom de *jambon* à la pinne ronde, à raison de sa forme.

JAMBONNEAU. s. m. (diminut. de *jambon*). Écon. dom. Petit jambon. Manger du jambonneau. J'ai acheté un jambonneau. Nous avons mangé d'un excellent jambonneau.

— Conchyl. On a donné le nom de *jambonneaux* aux petites espèces de pinnes marines. || Genre de testacés que l'on a formé d'une pinne, de plusieurs moules, d'un chame et de l'avicule.

JAMBOS. s. m. (pr. *jam-bôss*). V. JAMBO.

— Bot. On a donné ce nom à un arbre qui a fait partie des goyaviers, et qui constitue aujourd'hui un genre que l'on a appelé décasperme.

JAMBOSADE. s. m. Bot. Espèce du genre jambosier, originaire des Indes, et cultivée à Saint-Domingue. Ses fruits ont l'odeur de la rose et servent dans les colonies à préparer une boisson délicieuse et fort rafraîchissante.

JAMBOSE. s. m. Bot. Nom générique de plusieurs espèces de jambosiers et de la gméline d'Asie.

JAMBOSIER. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des myrtoïdes, qui a de grands rapports avec les myrtes proprement dits et avec les girofliers, et qui comprend des arbres et des arbrisseaux exotiques. Le fruit est un drupe ovoïde ou rond, couronné par le calice et contenant dans une seule loge un ou plusieurs noyaux entourés d'une pulpe plus ou moins

charnue. Ce genre comprend près de quatre-vingts espèces.

JAMBUSCHA ou **JAMBUSCAR**. Myth. Un des précepteurs d'Adam, selon les préadamites.

JAMEROSE. s. f. Bot. Genre de plantes originaires d'Amérique.

JAMES. Forme anglaise du nom propre Jacques. Pour les princes de ce nom, V. JACQUES.

JAMESONITE. s. f. Minér. Substance minérale connue jusqu'à ce jour sous les noms d'andalousite et de feldspath apyre, et à laquelle on a donné aussi ceux de stanzait et micaphyllite. Cette substance, qui est un sulfate d'antimoine et de plomb, est d'un rouge de chair ou lilas, quelquefois perlée. On la trouve en masse ou cristallisée; ses cristaux sont des prismes carrés, empâtés dans la roche.

JAMESTOWN. Géogr. Ville des États-Unis, dans la Virginie. C'est la première ville que les Anglais aient fondée aux États-Unis, en 1608. Les Anglais y défirent les Américains en 1681.

JAMIDES. s. m. pl. Myth. Fils ou descendants de Jamus, qui excellaient comme lui dans l'art des augures.

JAMIESON (John). Écrivain écossais, né en 1758, mort en 1838, a publié un grand nombre de travaux importants sur la littérature.

JAMIS. s. m. (pr. *ja-miss*). Hist. ott. École où l'on enseigne, en Turquie, les lois et l'Alcoran. || Certaines mosquées bâties en Turquie par les empereurs, qui les ont dotées de revenus considérables.

— Comm. *Toile à jamis*. Espèce de toile de coton du Levant.

JAMMABOS. s. m. pl. (pr. *jam-ma-bôss*). Relig. Sorte de moines du Japon qui suivent une règle très-austère.

JAMMABUKI. s. m. Bot. Espèce de corette du Japon, que les Japonais emploient en poudre contre les hémorrhagies.

JAMMALAC. s. m. Bot. Espèce de jamerose de l'île de France.

JAMMACOLON. s. m. Myth. Purgatoire des Indiens.

JAMME. s. m. Minér. V. GEMME.

JAMNÈS. Myth. Un des magiciens de Pharaon. Les rabbins veulent qu'il ait été un des fils du prophète Balaam, et qu'il ait accompagné son père lorsqu'il vint vers Balac, roi de Moab.

JAMOGI. s. m. Bot. Espèce d'armoise originaire du Japon.

JAMROSE. s. m. Bot. Espèce de jambosier des Antilles, dont le fruit a une odeur de rose. On en fait une boisson rafraîchissante.

JAMTLAND. Géogr. Gouvernement de la Suède, dans la région de Nortland. Capitale Ostersund.

JAMUS. (pr. *ja-muss*). Myth. Fameux devin, fils d'Apollon.

JAN. s. m. Jeu. Les deux tables du jeu de trictrac. Le *petit jan* est celle dans laquelle on range la pile des dames en commençant la partie; l'autre est le *grand jan*.

— Il est aussi synonyme de *plein*, et signifie les douze dames abattues deux à deux et remplissant l'un des côtés du trictrac.

— *Faire son petit jan, son grand jan*. Remplir toutes les cases de l'une des deux tables.

— *Faire son jan de retour*. Revenir dans son propre jeu, après avoir passé toutes ses dames dans le jeu de l'adversaire. En être au jan de retour. Il fait son jan de retour. || *Jan de courtes chausses*. Se dit quand, dans le jan de retour, le jeu est tellement disposé qu'un coup de dés peut mettre hors d'état de remplir. || *Jan de mézéas*. Coup qui se fait quand, au commencement d'une partie, on se saisit de son coin de repos, sans avoir aucune autre dame abattue dans tout son jeu. || *Jan qui ne peut*. Celui qui se fait lorsque les nombres des points qu'on amène tombent sur une dame découverte de l'adversaire, et que les cases forment les passages. || *Jan de deux tables*. Coup par lequel un joueur qui n'a que deux dames abattues vient à battre les deux coins. || *Jan de trois coups* ou *jan de six tables*. Se dit d'une position telle, qu'en commençant la partie, on peut mettre en trois coups une dame sur chacune des six premières flèches. || *Jan de récompense*. Se dit lorsque le passage est ouvert et qu'il y a une case vide pour passer à une dame seule et la battre. || *Jan de rencontre*. Se dit du second coup de la partie quand il est semblable au premier.

JANACE. s. m. Mamm. Espèce de quadrupède originaire d'Afrique, et qui appartient sans doute au groupe des antilopes.

JANACI. s. m. Relat. Parmi les Turcs, Jeune homme fort courageux, et qui se destine surtout au métier des armes.

JANCAM. s. m. Relat. Espèce de mets chinois.

JANDIROBE. s. f. Bot. Plante rampante d'Amérique méridionale dont le fruit, semblable à une poire, contient trois amandes qui fournissent une huile excellente contre les rhumatismes. On ignore encore à quel genre appartient cette plante.

JANFREDERIC. s. m. Ornith. Espèce de merle d'Afrique.

JANG. s. m. Animal fabuleux des Chinois, qui ressemble à un bouc, est privé de bouche, et se nourrit de l'air qu'il respire.

JANGAG. s. m. Comm. Sorte de toile de coton des Indes.

JANGLE ou **JUNGLE**. s. f. Relat. Terre inculte dans les Indes orientales. Plaine marécageuse et couverte de roseaux.

JANGOMAS. s. m. (pr. *jan-go-mass*). Bot. Arbre de l'île de Java sur lequel on a fondé le genre stigmarote.

JANGU-MON. Myth. Ancienne divinité qu'adoraient les habitants de la Bourgogne.

JANICÉPHALE. adj. des 2 g. (du lat. *Janus*, et du gr. κεφαλή, tête). Anat. Il se dit des monstres janiceps.

JANICÉPHALIE. s. f. (ét., V. JANICÉPHALE). Anat. Monstruosité du janiceps.

JANICEPS. s. m. (ét. lat., *Janus; caput*, tête). Anat. Monstre qui offre une double tête à deux faces directement opposées.

JANICULE. s. m. (en lat. *Janiculum*). Hist. rom. L'une des sept collines de Rome, qui prit le nom d'une ville que Janus, le plus ancien roi d'Italie, y avait autrefois bâtie.

JANIDES. s. m. pl. Hist. anc. Descendant de Janus, devins qui prédisaient l'avenir par l'inspection des peaux coupées des victimes.

JANIE. s. f. Zooph. Genre de polypiers établi aux dépens des corallines.

JANIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *Janus; forma*, forme). Anat. Il se dit des monstres à deux visages, ou à tête de Janus.

JANINA. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, était la capitale de l'Albanie sous Ali, pacha de Janina, 1788-1822. Sous son administration, la population était de 40,000 hab., mais elle a considérablement diminué depuis. || Le sandjak de Janina a 250 kilom. sur 50, et compte 200,000 hab.

JANIPABE, GÉNIPE, GÉNIPANIER, GÉNIPAYER. s. m. Bot. Arbre de moyenne grandeur, à fleurs campaniformes, qui croît au Brésil et aux Antilles. Son fruit est employé avec succès contre la dyssenterie, et son suc, d'abord assez blanc, noircit bientôt et peut servir pour faire de l'encre.

JANIPHE. s. m. Bot. Plante de la famille des euphorbiacées, dont une espèce fournit le manioc.

JANIRE. Myth. Fille de l'Océan et de Téthys.

JANIRE. s. f. Entom. Espèce de papillons.

— Zool. Genre d'acalèphes.

JANISARKI. s. m. Relat. Nom qu'on donne à Constantinople au bazar couvert où se vendent les drogues et les toiles.

JANISSAIRE. s. m. (du turc *ieki-tchéri*, qu'on prononce *ieni-tchéri*, nouveau soldat; formé de *ieky*, pr. *ieny*, nouveau; *tchéri*, milice, soldat). Hist. ottom. Soldat de l'infanterie turque qui servait à la garde du Grand-Seigneur. Le corps des janissaires, détruit par le sultan Mahmoud en 1826, avait été créé en 1362 selon les uns, ou 1389 selon d'autres. On le recrutait principalement parmi les jeunes captifs chrétiens, qu'on élevait dans l'islamisme. Cette milice, parfaitement disciplinée, rendit d'abord de grands services, mais bientôt devenue trop puissante, elle se rendit redoutable par son insubordination, fit ou déposa à son gré les sultans, et résista opiniâtrement à toutes les tentatives de réforme.

— Fig. L'opinion publique est le *janissaire* des monarchies. (Ferrand.)

— Fig. C'est Gui-Patin qui le premier a dit que les jésuites étaient les *janissaires* du pape.

— Fig. et par extens. Satellites d'un tyran.

— Hist. ecclés. Dans les États du pape, Officiers du troisième banc au collége de la chancellerie romaine; ils sont chargés de réviser les bulles, moyennant un certain droit sur les annates.

JANISSAR-AGASI. s. m. Hist. ott. Chef des janissaires.

JANISSEROLE. s. m. Hist. ott. Nom donné en Turquie aux enfants de tribut.

JANITOR. s. m. Anat. Nom que quelques anatomistes ont donné au pylore.

— Myth. Surnom de Janus.

JANITRIX. s. f. Anat. Nom que l'on a donné à la veine porte.

JANKAC. s. m. Relat. Nom du bon génie chez les Ovas.

JANNANIN. s. m. Relig. Nom que les nègres de la Guinée donnent à certains esprits qu'ils regardent comme les mânes de leurs ancêtres, et qu'ils vont consulter sur leurs tombeaux. Chaque village a aussi son jannanin.

JANNAT. s. m. Relig. ott. Lieu de bonheur promis aux mahométans, après leur mort.

JANNEQUIN. s. m. Comm. Coton filé du Levant, d'une qualité inférieure.

JANNET. s. m. Anc. métrol. Denier d'argent portant le coin de Jean, roi de Chypre. Le jannet avait cours parmi les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et valait environ dix centimes.

JANON-TARENTISME. s. m. (pr. *ja-non-ta-ran-tisme*). Méd. Espèce de tarentisme spontané et endémique, propre aux peuples de l'Afrique.

JANOT ou **JEANNOT**. s. m. (dimin. de *Jean*). Nom qui sert à désigner une ingénuité niaise. C'est un Jeannot.

JANOTISME. s. m. (pr. *ja-no-tissme*). Défaut de langage assez familier aux esprits étroits et brouillons; il consiste à intervertir les membres d'une phrase, de manière à leur donner un sens hétéroclite. Cette construction fut quelque temps mise à la mode par le succès d'une pièce de boulevard, dont le principal personnage était un niais, nommé *Janot*. En voici quelques exemples: J'ai cassé les vitres d'un homme qui étaient de papier. Je viens chercher une médecine pour mon père, qui est malade, dans une petite bouteille. C'est mon père qui en avait un beau de couteau, devant Dieu soit son âme, pendu à sa ceinture, avec lequel il découpait, dans une gaîne. Sans être un Janot, qui n'a pas, dans la conversation, commis quelque *janotisme*? (Ourry.)

JANOVARE. s. m. Mamm. Nom d'une espèce de jaguar.

JANSEN, plus connu sous le nom de JANSÉNIUS (Corneille). Né en 1583 à Accoy (Hollande), évêque d'Ypres en 1585, mort en 1638. Son livre, intitulé *Augustinus*, où il avait essayé de développer les vérités qu'il croyait que saint Augustin avait établies sur la grâce, occasionna parmi les théologiens catholiques de grands différends, qui ont duré jusqu'en 1764. || (Zacharie), fabricant de conserves à Middelbourg, inventa et exécuta le premier les lunettes d'approche, dans le commencement du XVII° siècle.

JANSÉNIEN, ENNE. adj. S'est dit pour Janséniste, et se prend en mauvaise part. L'intolérance *jansénienne*. (D'Alembert.)

JANSÉNISME. s. m. (pr. *jan-cé-niss-me*). Hist. eccl. Doctrine de *Jansen*, en lat. *Jansénius*, sur la grâce et la prédestination. Les disputes du jansénisme, qui commencèrent vers l'an 1640, se propagèrent jusque dans le milieu du XVIII° siècle, et ne cessèrent totalement qu'en 1764. La morale austère du jansénisme. Qu'est-ce que le *jansénisme*? C'est la bouteille à l'encre dont nous noircissons les ennemis de notre société. (Le P. Letellier.) Le *jansénisme* paraît nous avoir été apporté de l'Orient par les croisades, avec la peste et l'épée. (B. de St-P.)

— S'est dit quelquefois d'une vertu austère comme celle des jansénistes.

> La vertu n'était point sujette à l'ostracisme,
> Ni ne s'appelait point alors un *jansénisme*. (BOIL.)

JANSÉNISTE. s. des 2 g. Hist. eccl. Partisan du jansénisme, de la doctrine de *Jansénius*. Il était janséniste. C'était un zélé janséniste. La querelle des molinistes et des jansénistes. Les *jansénistes* étaient le gagne-pain des jésuites. (L. Rac.) Les précieuses sont les *jansénistes* de l'amour. (Ninon de Len.)

— Fig. Homme d'une morale austère. Il s'est dit surtout d'un ennemi des jésuites. Un évêque reprenant un abbé de condition de ce que sa conduite n'était pas assez réglée. Que voulez-vous que l'on fasse? répondit l'abbé. Si nous étions plus réglés, on nous prendrait pour des *jansénistes*. (Sall.)

JANSÉNISTE. adj. des 2 g. Qui appartient au jansénisme, qui soutient le jansénisme. Morale janséniste. Les principes jansénistes. J'ai lu un livre janséniste. C'est un esprit janséniste.

— *A la janséniste*. loc. adv. D'une manière rigide, austère. Se meubler, s'habiller à la janséniste.

JANSÉNISTE. s. f. Anc. cost. Espèce de mitaine qui couvrait la partie du bras que la manche courte laisse à nu. || Jupe baleinée, mais moins ample que celles que l'on portait généralement au XVII° siècle.

JANSÉNISTEMENT. adv. (rad. *janséniste*). Néol. D'une façon janséniste, rudement. On dit *jésuitiquement*, pourquoi ne dirait-on pas *jansénistement*?

> Ces jumeaux, chez qui le parjure,
> Passe pour une telle injure,
> Qu'ils traitent *jansénistement*
> Quiconque fausse son tourment.
> (Le continuateur du *Virgile travesti* de Scarron.)

JANSÉNISTIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au jansénisme.

JANSON (Toussaint de Forbin). Cardinal-évêque, grand aumônier de France, né en 1625, mort à Paris, en 1715.

JANTE. s. f. (du gr. χάνθος, fer appliqué sur les roues des chariots, des voitures, etc.). Techn. Pièce de bois courbée, qui fait partie du cercle de la roue d'un carrosse, d'un chariot, d'une charrette, etc. Il y a une jante rompue à cette roue. Les jantes de la roue.

— *Jante de roue*. Pièce de bois formant cercle, qui est enchâssée sur la sellette de l'avant-train.

JANTHINE. s. f. Conchyl. Genre de mollusques gastéropodes. Les janthines habitent les mers, non loin des côtes, et se montrent par troupes innombrables, nageant avec aisance. On pense que la pourpre des anciens était fournie par ces mollusques. En effet, ils fournissent en abondance une magnifique teinture violette, qui s'échappe, lorsqu'on les brise, d'un large vaisseau placé dans la région dorsale. Cette couleur passe au rouge quand elle est traitée par les acides, et revient au bleu par les alcalis. Par l'oxalate d'ammoniaque, elle donne un précipité bleu foncé; par le nitrate d'argent, une couleur de cendre bleue très-agréable.

JANTIÈRE. s. f. (rad. *jante*). Techn. Machine dont se servent les charrons et les charpentiers pour assembler les jantes des roues.

JANTILLE. s. f. (pr. *jan-ti-ie*; dimin. de *jante*). Hydraul. Gros ais qu'on applique autour des jantes et des aubes d'une roue de moulin, pour recevoir la chute de l'eau et accélérer son mouvement. || On emploie aussi des *jantilles* pour élever les eaux à l'aide de roues disposées à cet effet. On dit plus ordinairement *aube* ou *palette*.

JANTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Jantiller. S'emploie adjectiv. Aube jantillée.

JANTILLER. v. a. 1re conj. (pr. *jan-ti-ié*; rad. *jante*). Techn. Mettre des jantilles autour d'une roue de moulin pour élever les eaux.

JANUAL. s. m. (du lat. *Janus*). Hist. rom. Espèce de gâteau que les Romains offraient à Janus le premier jour de janvier. Il était composé de farine nouvelle, de sel nouveau, d'encens et de vin.

JANUAL, ALE. adj. Hist. rom. Qui concernait Janus. Gâteau janual. Cérémonies, fêtes januales. || *Porte januale*. Une des portes de Rome qui fut, disait-on, défendue par Janus contre les Sabins.

JANUALES. s. f. pl. (rad. *Janus*). Hist. rom. Fêtes qu'on célébrait à Rome, le premier janvier, en l'honneur de Janus.

JANUALIEN. adj. m. Se dit des vers composés en l'honneur de Janus. Vers janualiens.

JANUARIUS. Médecin qui a donné son nom à une sorte de cataplasme qu'il croyait propre à guérir les maladies de la rate.

JANUBISTAL. s. m. Calend. Nom du sixième mois des Géorgiens; il répond au mois de juin.

JANUS. (pr. *ja-nuss*). Myth. Ce prince, dont l'origine est incertaine, ayant abordé en Italie, y fit des conquêtes, et y bâtit la ville de Janicule. Dans la suite, Saturne, chassé du ciel, se réfugia en Italie, où Janus lui donna une généreuse hospitalité. En reconnaissance, le dieu le doua de toutes les vertus d'un bon roi, avec le talent de se ressouvenir du passé et de lire dans l'avenir, c'est pourquoi Janus est représenté avec deux visages et quelquefois avec quatre, tenant d'une main une clé et de l'autre une verge. Il est aussi regardé comme dieu de la paix, et c'est à ce titre que Numa lui fit bâtir un temple qui restait ouvert durant la guerre, et qu'on fermait en temps de paix. Les anciens ont peint le dieu *Janus* à deux visages, pour nous donner à entendre que dès qu'on va à la guerre, il faut penser à la paix. (Servius.)

> Nous touchons au règne tranquille
> Du vieux Saturne et de *Janus*. J.-B. ROUSS.)

— *Janus bifrons*. Temple de Janus qui a deux portes. || *Janus quadrifrons*. Temple de Janus qui a quatre faces, quatre portes et huit fenêtres, c'est-à-dire en tout douze ouvertures, correspondant aux douze mois de l'année.

— C'est par allusion au temple que Numa fit bâtir à Janus, qu'on dit dans le style soutenu et surtout en poésie, *ouvrir le temple de Janus* pour Faire la guerre, la commencer, la déclarer, et *fermer le temple de Janus*, pour Faire la paix, mettre fin aux hostilités. Les portes de *Janus* par vos mains sont fermées. (Corn.)

— Fig. Fermez votre écritoire, c'est le vrai temple de *Janus*. (Mme de Sév.) J'ai fermé le temple de *Janus* (Id.). (Par cette dernière phrase, Mme de Sévigné veut dire que le souper qu'elle a donné aux Rochers a clos tous les repas dont on se fatiguait les uns les autres.)

— Épith. L'antique, le pacifique, le double Janus. || Périphr. Le dieu au double front, aux deux fronts, à deux visages; le gardien du temple de Mars; l'hôte de Saturne.

— Iconol. On représente Janus tenant d'une main une clé, et de l'autre une verge, pour marquer qu'il est le gardien des portes, et qu'il préside aux chemins. Quelques-uns prétendent que Janus est le soleil, et qu'il est représenté double comme le maître de l'une et de l'autre porte du ciel. Ils disent qu'on l'invoque le premier, lorsqu'on fait un sacrifice à quelque autre dieu, afin que par lui on puisse approcher du celui auquel on sacrifie, comme si c'était par la porte qu'il fait passer les prières des suppliants aux autres divinités. Ses statues marquent souvent de la main droite le nombre de 300, et de la gauche celui de 65, pour exprimer la mesure de l'année.

— s. m. Archit. rom. Espèce d'arc de triomphe carré, à quatre portes. Il y avait trois Janus dans le Forum.

— Astron. Un des noms de la constellation du Bouvier.

— Entom. Espèce de papillon de nuit.

JANVIER. s. m. (pr. *jan-vié*; du lat. *januarius*, même signif., formé de *Janus*, à qui ce mois était consacré). Le premier mois de l'année, suivant l'usage actuel. Chez les Romains, ce fut Numa Pompilius qui ajouta janvier et février à l'année, qui, sous Romulus, commençait par le mois de mars. Cela eut lieu, cela se passa, s'est passé en janvier. Janvier a 31 jours. *Janvier* a ses beautés, et la neige est superbe. (Coll. d'Harl.)

—Autrefois l'année commençait à Pâques ou à Noël. Ce fut Charles IX qui ordonna, par un édit de l'année 1564, qu'on commencerait l'année par le 1er janvier. Cette ordonnance de Charles IX ne fut enregistrée au parlement que le 19 décembre de la même année. Le 1er janvier qui suivit l'enregistrement, le roi et la grande chancellerie comptèrent 1565, et le 1er janvier suivant la chancellerie de Paris compta 1566. Mais au parlement et dans tout

son ressort, on ne compta 1566 qu'au 14 avril, jour de Pâques. Enfin le 1er janvier suivant, on compta dans toute la France 1567, et l'on a toujours continué depuis.

— Ant. rom. *Calendes de janvier*. Se dit anciennement des saturnales que les Romains célébraient chaque année, à la fin de décembre.

— Hist. *Édit de janvier*. Celui que Catherine de Médicis publia en janvier 1562, et par lequel on accordait aux calvinistes l'exercice public de leur religion hors de l'enceinte des villes. Le parlement n'enregistra l'édit de janvier qu'après trois jussions.

— Express. prov. *C'est un soleil de janvier*. Se dit d'une personne sans caractère et sans crédit. || *Ne découvrir pas sa tête au mois de janvier*, parce qu'il fait froid en ce temps-là, et qu'il se faut bien couvrir la tête. || *Janvier et février comblent ou vident le grenier*.

— Epith. Froid, glacial, paresseux, triste, humide, neigeux. || Périphr. *Le mois de Janus*. Le mois qui de Janus tire son nom; le premier mois de l'année.

> Et déjà sur l'aile des Heures
> Le mois de *Janus* s'est montré. (L.-P. Verange.)

— On dit *le trois janvier*, et *le troisième jour de janvier*, ou *le troisième jour du mois de janvier*. La première manière est plus du style familier; la seconde du style relevé.

— Iconol. On personnifiait ce mois par un consul qui jette sur le foyer d'un autel des grains d'encens en l'honneur de Janus et des lares, un coq près de l'autel annonce que le sacrifice s'est fait le matin du premier jour. On l'a représenté aussi sous la figure de Janus, avec deux visages, dont l'un âgé, désigne l'année écoulée, et l'autre jeune, l'année commençante. On l'a aussi représenté avec une robe blanche, qui désigne la neige, une fourrure, des ailes, comme à toutes les divisions du temps, et le signe du Verseau entouré de glaçons. Un enfant se chauffe à un vase rempli de charbons allumés; et dans le fond du tableau se voit un loup, parce que c'est alors que cet animal est le plus redoutable. On le désigne encore, ainsi que les autres mois, par les travaux rustiques qui lui appartiennent.

JANVIER (Saint). Évêque de Bénévent, eut la tête tranchée à Pouzzoles, sous l'empereur Dioclétien. On célèbre sa fête le 19 septembre, époque à laquelle, selon la légende, son sang a la vertu de se liquéfier tous les ans.

JANVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Chartres (Eure-et-Loir); 1,800 hab.

JANZÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Rennes (Ille-et-Vilaine); 2,000 hab.

JAO. Un des noms de l'Être suprême chez les Hébreux.

JAPARANDIBA. s. m. Bot. Arbre du Brésil, dont les feuilles étaient employées en médecine.

JAPET. Myth. Fils d'Uranus et frère de Saturne, eut de Clymène, fille de l'Océan, quatre fils: Atlas, Ménétius, Prométhée et Épiméthée. Prométhée ayant fait une statue d'argile, monta au ciel, et déroba au char du Soleil le feu divin dont il anima son ouvrage, et créa ainsi le premier homme. De là, en remontant du fils au père, on a appelé les hommes, par périphrase, *les fils de Japet, la race de Japet*.

> Des enfants de *Japet* toujours une moitié
> Fournira des armes à l'autre. (La Font.)

— Les Grecs regardaient Japet comme l'auteur de leur race, et ne connaissaient rien de plus ancien que lui. Il paraît être le même que le Japhet de la Bible.

— Comme l'histoire et les traditions des Grecs ne remontaient pas au-delà de Japet, ils appelaient communément *japets* les vieillards décrépits qui commençaient à radoter.

JAPÉTIDES. s. m. pl. Myth. Descendants de Japet.

JAPHET. Troisième fils de Noé, né cent ans avant le déluge. Il peupla l'Europe et une grande partie de l'Asie.

— Myth. mahom. Les musulmans le mettent au nombre des prophètes envoyés de Dieu. Il possédait une pierre au moyen de laquelle il pouvait faire descendre à son gré la pluie du ciel. Cette pierre s'est conservée, dit-on, assez longtemps chez les Mogols.

JAPHÉTIQUE. adj. des 2 g. Il se dit quelquefois de la race européenne, que les théologiens font descendre de Japhet, l'un des fils de Noé. Race japhétique.

JAPIX. s. m. V. IAPYX.

JAPON. Géogr. Grand empire situé à l'extrémité orientale de l'Asie. En anglais et en allemand on l'appelle *Japan*, et *Nippon* ou *Niphon*, *Niphon* dans la langue du pays. Il se compose d'une multitude d'îles, dont la superficie totale est évaluée à 12,500 milles carrés géogr., et la population à 35 millions d'habit. Trois de ces îles se distinguent par leur étendue: ce sont celles de Nippon, la plus grande, [illegible], de Kiousiou et de Sikok. Le Japon, par sa configuration topographique, ne peut avoir d'aussi grands fleuves que la Chine, mais il a plusieurs cours d'eau considérables. La plupart de ces fleuves ou des rivières qui les alimentent prennent leurs sources dans les montagnes qui sillonnent en tous sens le pays et dont quelques-unes sont couvertes de neiges éternelles. Le climat du Japon est plus froid qu'on ne devrait s'y attendre dans un pays situé en partie sous la même latitude que le nord de l'Afrique. L'hiver y est toujours rigoureux, mais il y règne de grandes chaleurs en été. Le Japon est riche en or et en argent, en pierres précieuses, en cuivre, le meilleur du monde, en soufre, en sel et autres minéraux. Le sol, quoique sec et aride, produit en abondance du riz, du thé, du coton, de la soie, du camphre, des fruits de toute espèce. On ne voit au Japon ni éléphants, ni chameaux, ni ânes. Les seules bêtes de somme sont des chevaux de petite taille et des bœufs. Il n'y a point de moutons. L'empire du Japon est divisé en huit régions subdivisées en soixante-huit provinces. La capitale actuelle, Jédo ou Jeddo, a plus de 1,500,000 hab. Il est défendu à tous les étrangers, les Chinois et les Hollandais exceptés, d'aborder dans ce pays; encore la permission de commercer qui a été accordée à ces deux peuples n'est-elle pas sans restriction. Le commerce extérieur y est à peu près nul. Le gouvernement du Japon est une autocratie pure. Les étoffes de soie et de coton des Japonais, leurs porcelaines, leurs ferblancs lacqués avec leurs fleurs et leurs figures relevées en bosse, sont des articles très-renommés et recherchés dans le commerce. On ne sait si cet empire fut connu des anciens; à la fin du XIIIe siècle seulement, Marco Polo donna à l'Europe les premières nouvelles du Japon, qu'il nommait *Zipangu*; en 1542, trois navigateurs portugais faisant voile pour la Chine furent jetés par la tempête sur les côtes du Japon; en 1656 les Portugais et les jésuites avaient parcouru sans obstacle tout l'empire, comme marchands et prédicateurs de la foi.

— *Mer du Japon*. Partie du grand Océan, entre l'empire chinois et le Japon.

JAPON. s. m. Porcelaine apportée du Japon. Ces tasses et cette théière sont d'ancien japon.

— Ichthyol. Espèce de perche du genre des lutjans.

JAPONAIS, AISE. adj. Qui appartient au Japon, qui est du Japon. La race japonaise. Mélange de la race mongole et de la race malaie, la race *japonaise* participe de l'une et de l'autre. (Eyriès.) Les habitations *japonaises* sont construites en bambou, à un ou deux étages au plus. (Id.) Il serait difficile de fixer la force de l'armée *japonaise* (Id.) La marine *japonaise* se composait autrefois d'un nombre considérable de gros vaisseaux de bois de cèdre. (Id.)

— s. m. Habitant du Japon. Le *Japonais* est fier, spirituel, intelligent, brave, actif, économe; mais cruel, voluptueux et vindicatif. (Eyriès.) Quelquefois les *Japonaises* se teignent les lèvres en bleu et les dents en noir, et s'arrachent les sourcils. (Id.) Sous le rapport de l'industrie, les *Japonais* ne sont en arrière d'aucun autre peuple de l'Asie. (Id.) Au Japon, on s'ouvre le ventre avec un couteau pour se soustraire à la honte d'une injure dont on ne peut se venger, ou pour éviter le châtiment d'un crime; et tout *Japonais* bien né apprend dès l'enfance à bien pratiquer cette opération, ainsi que les cas où l'homme d'honneur ne peut éviter ce genre de suicide. (***)

JAPONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Japonner. S'empl. adjectiv. Porcelaine japonnée.

JAPONNER. v. a. 1re conj. (rad. *Japon*). Manuf. Donner une nouvelle cuisson à la porcelaine de la Chine, pour la faire passer pour du Japon.

— SE JAPONNER. v. pron. Recevoir une nouvelle cuisson. Cette porcelaine ne se japonnera pas facilement.

JAPPAGE. s. m. (rad. *japper*). Cri de certains animaux. La voix des adives fait frémir; c'est un composé du hurlement et du *jappage* du chacal, c'est-à-dire, un cri sourd, prolongé, coupé par des sons tranchants. (Biblioth. de la Conv.)

JAPPANT. part. prés. invar. du v. Japper. Qui jappe. Ces petits chiens sont toujours jappant après tout le monde.

JAPPANT, ANTE. adj. Qui est organisé pour japper. || Qui consiste en jappements, qui imite les jappements d'un chien.

— Fig.

> ..... Souffre qu'un cœur de tes charmes épris,
> Te conte quelquefois de *jappantes* fleurettes.
> Mme Deshoulières.

JAPPE. s. f. Mot pop. Caquet. Cet homme n'a que de la jappe. Cette femme a beaucoup de jappe.

JAPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Japper.

JAPPEMENT. s. m. Action de japper. Il ne se dit que des petits chiens. Leur jappement continuel me fatigue.

JAPPER. v. n. 1re conj. (onomatopée). Aboyer. Il ne se dit guère que du cri des petits chiens. Ce chien ne fait que japper. Ces petits chiens jappent continuellement.

> Semblable au chien dont la vorace dent
> Saisit enfin le lièvre qui s'échappe,
> Il tourne, il crie, il vire, il pleure, il *jappe*. (Volt.)

— Il se dit aussi du cri du renard. Le renard jappe.

— Fig. Criailler.

— S'emploie activement au fig. et signifie Répéter, dire en imitant le cri des petits chiens, c'est-à-dire d'une façon bruyante.

> Monsieur l'abbé, vif comme un papillon,
> *Jappe* des vers, [illegible] J.-B. Rouss.

— Syn. comp. JAPPER, ABOYER. *Aboyer*, se dit des gros chiens, et *japper*, des petits chiens qui ont la voix moins forte. Quelquefois un gros chien *jappe* de joie en revoyant son maître après quelque temps d'absence; un petit chien *aboie* avec chaleur contre les passants.

JAPPEUR. s. m. Celui qui jappe.

— Fig. Celui qui crie, qui dispute d'une manière bruyante.

JAPPILLER. v. n. 1re conj. (pr. *ja-pi-ié*; fréquent. et dimin. de *japper*). Aboyer fréquemment à petits cris.

— Fig. Pousser fréquemment de petits cris, en parlant des hommes.

JAPYGIE. s. f. Géogr. V. IAPYGIE.

JAQUE. s. f. (de l'all. *jach* ou *jacke*, robe, habillement). Anc. art milit. Espèce de petite casaque qui se portait sur les armes et sur la cuirasse. Il nous en est resté le dimin. *jaquette*. V. ce mot. || *Jaque de maille*. Armure faite de mailles ou de petits anneaux de fer, qui couvrait le corps depuis le cou jusqu'aux cuisses. Il portait une jaque de mailles. || M. N. Landais assure qu'on disait aussi *un jaque* ou *un jaques*. Nous n'avons trouvé nulle part ce mot au masculin.

— s. m. Le fruit du jaquier.

JAQUÉ, ÉE. adj. m. Revêtu d'une jaque.

JAQUELINE. s. f. Espèce de vase, de bouteille. Le comté de Hollande passa à la maison de Bourgogne dans la personne de Philippe, qui fit sans cesse la guerre à sa cousine *Jaqueline*, comtesse de Hollande, morte en 1436. Elle passa la trente-sixième et dernière année au château de Teilingen, s'amusant à faire de petits vases de terre, connus encore sous le nom de *cruches de la comtesse Jaqueline*. (Noel.) Dans les provinces septentrionales de la France, en Flandre surtout, on appelle aussi *jaquelines*, des bouteilles de grès à large ventre, et des brocs de faïence, auxquels on donne quelquefois la forme d'une femme assise. (Sylvain Maréchal.)

JAQUEMART. s. m. (de *Jacques Marc*, nom de l'inventeur). Figure de fer, de plomb ou de fonte, représentant un homme armé, placé sur une tour, qui frappe, avec un marteau, les heures sur la cloche de l'horloge. Il y a un jaquemart sur le clocher de cette église.

— Prov. et par dérision. On dit d'un homme embarrassé de ses armes, qu'il *est armé comme un jaquemart*. Cette expression vient de *Jaquemar* de Bourbon, troisième fils de Jacques de Bourbon, connétable de France, sous le roi Jean. Toujours armé à l'avantage, il disait que les armes n'étaient faites que pour cela, et dès lors on appela *jaquemarts* tous ceux qu'on voyait armés de pied en cap; de là encore le proverbe, *Il est armé comme un jaquemart*, pour dire, Il est armé de cuirasse, et embarrassé de ses armes.

— Anc. art milit. Sorte d'épée très-longue et très-large.

— Se disait d'un homme de bois planté en terre, auquel on tirait au blanc.

— Techn. Les monnayeurs appellent *jaquemart* le ressort qui fait lever la vis du balancier, quand elle a fait son effort pour l'empreinte.

— Boiste écrit à tort *jaquemar* pour désigner un marteau d'horloge, et *jaquemart* en parlant de la figure d'homme en bois. Les horlogers mécaniciens instruits n'appellent point *jaquemart* un simple marteau d'horloge; ils réservent avec raison cette dénomination pour la figure d'homme qui dans quelques horloges tient le marteau et en frappe la cloche par des moyens mécaniques. La distinction de Boiste est donc erronée, et la double orthographe qu'il donne tout à fait inexacte.

JAQUERIE. s. f. Hist. V. JACQUERIE.

JAQUEROTTE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la tubéreuse.

JAQUET. s. m. Métrol. Ancienne monnaie de France.

— Un des noms de la bécassine sourde ou petite bécassine.

JAQUETTE. s. f. (dimin. de *jaque*). Habillement des paysans et des hommes du peuple, qui descendait jusqu'aux genoux. Une grande jaquette. Il avait une jaquette grise, une jaquette à pointe.

— Robe que portent les petits garçons, avant qu'on leur mette la culotte. Il porte encore la jaquette. Petit enfant à la jaquette.

— On disait, en plaisantant, La jaquette d'un moine, d'un capucin.

— Pop. *Trousser la jaquette à un enfant*. Le fouetter. Je vais te trousser la jaquette!

— Expr. prov. anc. et fam. *Secouer la jaquette à quelqu'un*. Le battre. || *Je m'en souviens non plus que de ma première jaquette*. Se dit d'une chose dont on n'a gardé aucun souvenir.

— Fig. Les défauts du corps et de l'esprit, chez les enfants, viennent presque tous de la même cause. On les veut faire hommes avant le temps. Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de les tenir en jaquette aussi longtemps qu'il est possible. (J.-J. Rouss.)

— Ornith. *Jaquette*. Un des noms vulgaires de la pie.

JAQUIER. s. m. Bot. Genre d'arbres des îles de la mer du Sud, de la famille des urticées. Il comprend une seule espèce nommée *arbre à pain*, parce que son fruit, très-pulpeux et du volume de la tête, a une saveur de pain frais et d'artichaut lorsqu'il est cuit. On en mange les noyaux comme nos châtaignes, le bois sert à construire des maisons et des bateaux, on fait des vêtements avec la seconde écorce; ses chatons mâles tiennent lieu d'amiton; on fait avec son suc laiteux une glu pour prendre des oiseaux. || On a longtemps confondu sous ce nom toutes les espèces du genre artocarpe; il appartient à une espèce, l'artocarpe jaca; quelques auteurs le donnent maladroitement au bodo.

JAQUIERS. s. m. pl. Hist. Nom donné aux serfs qui se révoltèrent au XIVe siècle contre leurs seigneurs.

JAQUIR. s. m. Relat. V. JAGIR.

JAR ou **IAR**. s. m. Huitième mois de l'année civile, et le deuxième de l'année sainte chez les Hébreux. Il répondait au mois d'avril.

— Prov. et pop. *Il entend le jar*. Se dit pour exprimer qu'un homme est fin, qu'il n'est pas aisé de lui en faire accroire. L'origine de cette façon de parler vient sans doute de ce qu'il n'y avait que les gens les plus instruits qui entendissent la matière du calendrier. Ainsi il faut écrire *jar*, et non pas *jars*, comme on le fait communément.

JARACA. s. m. Erpét. Espèce de serpent de l'Amérique méridionale.

JARACATIE. s. f. Bot. Espèce de cactier originaire du Brésil. || Nom d'une espèce de papayer, et d'un arbre particulier au Brésil, qui par ses feuilles et ses fruits a des rapports avec l'allasie.

JARARACA. s. f. Erpét. Vipère du Brésil, nommée aussi *couroucou*.

JARARE. s. f. Bot. Plante légumineuse du Brésil, qui paraît être un dolichos.

JARAT. s. m. Agric. Un des noms vulgaires de la petite gesse, et même de la vesce noire et blanche.

JARAUDE. s. f. Bot. Nom sous lequel on désigne, à Orléans et dans une partie du Loiret, la lentille d'Amérique ou lentille à une fleur, fourrage très-utile dans les terrains sablonneux.

JARAVE. s. f. Bot. Plante vivace du Pérou, qui forme un genre dans la triandrie digynie et dans la famille des graminées. Il rentre dans les stipes. Les tiges de l'espèce appelée vulgairement *iche*, servent à faire des nattes, à couvrir des maisons, etc.

JARAVÉE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour placer les espèces de mélostomes dont la capsule est à deux ou cinq loges, à autant de valves, et dont les graines sont attachées sur un seul réceptacle.

JARBIÈRE. s. f. Techn. Lame de fer tranchante, ajustée dans un manche ou une poignée de bois, qui va et vient librement, et dont se servent les boisseliers.

JARBUA. s. m. Ichthyol. Nom d'une espèce de poisson.

JARDE. s. f. Art vétér. V. JARDON.

JARDIN. s. m. (er vieux fr. *jard* ou *jart*, en angl. *garden*; en allem. *garten*, en ital. *giardino*, dérivé du lat. *hortus*, jardin). Lieu ordinairement clos de murailles, de haies, de fossés, dans lequel on cultive des légumes, des fleurs, des arbres, etc. Jardin fruitier. Jardin potager. Les allées d'un jardin. Il y a beaucoup d'arbres dans ce jardin. Il travaillait au jardin. Nous nous sommes promenés dans le jardin. Un *jardin* dans ses murs renferme l'univers. (Del.) Sur nos *jardins* Phébé n'a plus d'empire. (Id.) Le sage à son *jardin* destine ses vieux ans. (Id.) Je me sauve à grand'peine au travers des *jardins*. (Boil.) On y voit maintenant un gymnase et un *jardin* entouré de murs, orné de promenades couvertes et charmantes, embelli par des eaux qui coulent à l'ombre des platanes et de plusieurs autres espèces d'arbres. (Barth.) Nous passâmes dans un petit *jardin* que Philotème cultivait lui-même, et qui lui fournissait des fruits et des légumes en abondance. (Id.) Jamais ni le souffle empesté du Midi, qui sèche et qui brûle tout, ni le rigoureux aquilon, n'ont osé effacer les vives couleurs qui ornent le *jardin*. (Fén.) On mange sous la voûte du ciel, dans les *jardins*, dans les bosquets, en présence de toutes les merveilles de la nature. (Brill.-Sav.) Il semble que l'abondance a épuisé une de ses cornes dans nos *jardins* et dans nos campagnes. (B. de St-P.) Une fleur nous intéresse plus qu'une étoile, et le plus petit *jardin* plus qu'un tout le firmament. (Id.) En usant avec intelligence des ressources que l'horticulture possède aujourd'hui, le citadin trouve une décoration très-convenable pour le *jardin* de ses fenêtres (Ferry.)

> Si mon troupeau s'accroît, j'ornerai ta statue,
> Et dans tous nos *jardins* nous chérirons ta loi.
> Gresset.

> Bannissez des *jardins* tout cet amas confus
> D'édifices divers prodigués par la mode. (Delille.)

— Prov. et fam. *Faire d'une chose comme des choux de son jardin*. En disposer comme si on en était le maître. Il semble que cela lui appartienne, il en fait comme des choux de son jardin.

— Prov. et fig. *Jeter des pierres, une pierre dans le jardin de quelqu'un*. Mêler dans un discours des paroles qui attaquent quelqu'un indirectement. Ce mot est une pierre jetée dans mon jardin. Il a jeté plusieurs pierres dans votre jardin.

— Fig. Contentons-nous de savoir qu'il y a des plantes tardives dans le *jardin* de l'époux, que, pour en voir la fécondité, les directeurs des consciences, ces laboureurs spirituels, doi-

veut attendre avec patience le fruit précieux de la terre. (Boss.)

— Fig. et par extens. Pays fertile et d'une culture très-variée. La Touraine est appelée le *jardin* de la France à cause de la bonté et de l'abondance des fruits qu'elle produit. (Noël.)

> Gouverneur de ces beaux climats,
> Que du ciel la douce influence,
> Loin des hivers et des frimas,
> A faits le jardin de la France. (Taféoux.)

— Hist. *Jardin de l'Europe*. Nom sous lequel on désigne quelquefois l'Italie.

— Madame de Sévigné a personnifié le jardin. Maître Paul mourut il y a huit jours, notre jardin en est tout triste. Hâtez-vous, vos *jardins* vous demandent des fleurs. (Delille.)

— *Jardin botanique*. Celui où l'on rassemble avec ordre et méthode des plantes de toute espèce et de tous les pays, dans la vue d'en étudier les caractères, d'en suivre le développement, de les comparer entre eux et d'en démêler les propriétés. Le premier jardin botanique ouvert aux frais de l'État est celui de Pise en 1543; celui de Paris ne fut créé qu'en 1635. || Par extens. Ouvrage qui traite méthodiquement des plantes cultivées dans un jardin botanique. || *Jardin de naturalisation*. Destiné à l'acclimatation des végétaux dans un autre pays que leur patrie naturelle. || *Jardin fleuriste*. Celui où on ne cultive que des plantes dont on veut obtenir la plus belle variété de fleurs. || *Jardin français*. Jardin régulier et symétrique. || *Jardin anglais, pittoresque* ou *chinois*. Fait à l'imitation d'une nature agreste, et qui s'éloigne, comme elle, des lois de la symétrie. || *Jardin fruitier* ou *verger*. Celui où l'on ne fait venir que des arbres à fruit. || *Jardin médical*. Celui qui est destiné à la culture les plantes médicinales. || *Jardin potager* ou *légumier* ou *maraîcher*. Jardin où l'on cultive les plantes et les légumes destinés à la nourriture de l'homme. || *Jardin normal*. Jardin modèle. || *Jardin paysager*. Celui qui renferme des parterres, des bois, des tonnelles, des avenues, des eaux, des rochers, des arbres découpés et taillés sous mille formes, tout cela disposé avec goût, de manière à former le plus bel exemple. || *Jardin mixte*. Jardin qui participe du potager et du fruitier. || *Jardin de propreté*. Celui dans lequel il règne un ordre symétrique, qui en rend la perspective agréable et la promenade commode.

— On appelle vulgairement la halle, le *jardin* par [illegible], parce qu'on y trouve tous les fruits et tous les légumes que l'on désire.

— *Jardins publics*. Sous cette dénomination se trouvent compris deux sortes de jardins, les uns offrant seulement le plaisir gratuit de la promenade, les autres y joignant, moyennant une rétribution, l'attrait de divers spectacles, jeux et amusements. Le jardin des Tuileries. Le jardin du Luxembourg. Le jardin du Palais-Royal. Le *jardin* des Tuileries a toujours été le *jardin* aristocratique par excellence, c'est, dans les beaux jours, le lieu de réunion de la fashion parisienne. (Ourry.)

— *Jardin des Plantes* ou *Jardin du Roi*. V. MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE.

— *Jardin d'Eden*. V. EDEN.

— *Jardin des Hespérides*. V. HESPERIDES.

— Myth. anc. *Le dieu des jardins*. Se dit particulièrement de Priape, bien que Flore, Pomone, Vertumne et même Vénus, soient aussi des divinités qui président aux jardins.

— Hist. anc. *Jardins suspendus de Babylone*. Bosquets plantés sur un terrain rapporté sur des voûtes, dont on attribuait la construction à Sémiramis, et passant pour une des sept merveilles du monde.

— Philos. anc. *Jardins d'Épicure*. Parce qu'Épicure donnait ses leçons dans des jardins. Se dit pour la secte épicurienne, comme on dit *le Portique* pour les disciples de Zénon; *l'Académie* pour ceux de Platon, etc. Les philosophes, [illegible] jardins.

— On appelle [illegible] une petite prairie qui se trouve au [illegible] glacier, comme on en voit quelques [illegible] au sein de la mer de Glace, dans la vallée de Chamouni.

— Géogr. [illegible] aux Attolons ou groupe d'îles [illegible] dans l'archipel de Bahama, et près de [illegible]

— Fig. On dit de celui qui a fait quelque ouvrage [illegible] présente, que *ce sont des fruits de son [illegible]*

— Prov. *[illegible] pas crû en ton jardin*. Tu es trop inepte pour avoir eu une si bonne idée.

— Syn. simpl. Verger, potager, clos, parterre. || Epith. [illegible] fertile, fécond, précieux, fleuri, vert, [illegible], charmant, magnifique, élégant, enchanté, cultivé, soigné, aride, négligé.

— Alchim. *Jardin où le soleil luit nuit et jour*. Le fourneau philosophique où il y a du feu qui prépare continuellement l'œuf des philosophes.

— Bot. *Jardin sec*. Collection de plantes conservées [illegible] des feuilles de papier.

— Fauconn. *Donner le jardin à un oiseau de proie*. L'exposer au soleil dans un jardin, le mettre [illegible]. Il faut donner le jardin aux lanier[illegible] sur la pierre froide.

— Mar. [illegible] *jardin* une sorte de couronnement [illegible] de galerie, qui orne la sole [illegible] plancher d'en haut des bouteilles des vaisseaux.

— [illegible] *[illegible] racines grecques*. Livre, ord[illegible] contenant toutes les racines [illegible] grecque.

JARDINAGE. s. m. (rad. *jardin*). Hortic. Art de tracer ou de créer des jardins et des parcs. L'art du jardinage. Principes du jardinage. Théorie du jardinage. Manuel de l'art du jardinage. Milton, dans sa description de l'Éden, devance pour ainsi dire le *jardinage* moderne. (Spach.) Les parcs, voilà le *jardinage* moderne! (Id.) Aujourd'hui l'on peut affirmer qu'en général on suit des principes sensés dans l'art du *jardinage*. (Id.) Le *jardinage* a pris rang parmi les arts libéraux. (Id.)

— Dans un sens plus restreint, il se dit de tout ce qui concerne la culture des potagers, des vergers, des parterres de fleurs, etc., et il est alors synonyme d'*horticulture*. Les produits du jardinage.

— Mode particulier d'exploiter les bois et les forêts; il consiste à prendre çà et là dans une forêt les arbres marqués en délivrance lorsqu'ils sont dépérissants ou qu'ils ont acquis la grosseur que l'on désire. || Travail que l'on fait aux jardins. Il entend bien le jardinage.

— Pris collectivement. Parties d'un terrain qui sont cultivées en jardins. Dans cette ville, il n'y a que deux tiers de maisons, le reste est en jardinage.

— Par extens., Masse de legumes et d'herbes potagères que l'on porte au marché. Un excellent jardinage. Mener une voiture de jardinage au marché.

— Lapidaire. Grains de couleur qui se trouvent dans le diamant.

— Syn. simpl. L'art du jardinier, la culture des jardins, l'art de Le Nôtre, l'art de La Quintinie.

JARDINAL, ALE. adj. (rad. *jardin*). Hortic. Qui concerne les jardins, qui croît habituellement dans les jardins. Plantes jardinales. Ce mot n'a pas de pluriel masculin.

JARDINASSER. v. n. 1re conj. (fréquent. et dimin. de *jardiner*). S'amuser à jardiner. Se dit fam. et en plaisantant. Il ne fait que jardinasser.

JARDINÉ, ÉE. part. pass. du v. Jardiner.

JARDINÉE. adj. f. Minér. Se dit des pierres fines qui présentent des parties presque opaques.

JARDINER. v. n. 1re conj. (rad. *jardin*). Hortic. Travailler un jardin, à un jardin. Il ne s'emploie guère qu'en parlant d'une personne qui cultive son jardin par amusement ou passe-temps. S'amuser à jardiner. Il s'occupe à jardiner. Vous vous plaisez donc beaucoup à jardiner? Fam.

— Fauconn. Il se dit aussi d'un oiseau de proie que l'on dresse et qui de terre saute sur le poing du fauconnier qui le leurre.

— v. a. Fig. Cultiver. A mesure que *jardiner* et provigner une longue et plus belle entreprise, à mesure est-elle permettable à moins de gens. (Mlle de Gournay.)

— Agric. Ne laisser qu'une seule tige à chaque pied d'arbre, dans un sol qu'on veut élever en futaie.

— Fauconn. *Jardiner l'oiseau*. L'exposer au soleil, à l'air, dans un jardin. Il faut jardiner les autours, le matin, sur une barre ou sur une perche.

— SE JARDINER. v. pron. Être cultivé en jardin. Ce terrain ne se jardine pas facilement.

JARDINET. s. m. (dimin. de *jardin*). Petit jardin. Cette maison a un jardinet. Il n'y a qu'un jardinet.

— Mar. Compartiment sur le pont pour encaquer des harengs.

— Prov. *Ne fais un four de ton bonnet, ni de ton ventre un jardinet.* Il est dangereux de se couvrir la tête trop chaudement et de manger trop de salade.

JARDINEUX, EUSE. adj. Joaill. Il se dit d'une émeraude qui a quelque chose de sombre et de peu net. Une émeraude jardineuse. Cette pierre a quelque chose de jardineux. Il y a dans cette émeraude des endroits jardineux.

JARDINIER, ÈRE. s. (rad. *jardin*). Celui, celle qui travaille aux jardins, qui cultive un jardin pour en vendre les produits. Bon jardinier. Appelez le jardinier, la jardinière. Ce jardinier a d'excellents fruits. Je n'ai jamais été *jardinier* de ma vie. (L. Aubert.) Jérusalem est devenue semblable à la cabane d'un *jardinier* dans une ferme désolée. (La Harpe.)

— Par anal. Qui entend bien l'ordonnance, la culture, les embellissements des jardins, et qui en donne les dessins. Cet homme est un excellent jardinier, un très-habile jardinier. Peu usité aujourd'hui en ce sens. On dit quelquefois L'artiste-jardinier. Le terrain, les eaux, les bois, les rochers, tels sont les matériaux naturels dont l'*artiste-jardinier* doit tirer le meilleur parti possible. (Spach.)

— *Jardinier fleuriste*. Qui s'occupe particulièrement de la culture des fleurs. || *Jardinier botaniste*. Celui qui s'attache aux plantes rares, méridionales, étrangères. || *Jardinier pépiniériste*. Celui qui cultive les arbres fruitiers en pépinières. || *Jardinier maraîcher*. Jardinier qui cultive les légumes. || *Jardinier planteur*. Qui ne s'occupe que de l'agriculture des forêts.

— Prov. *Il fait comme le chien du jardinier, qui ne mange point de choux, et qui ne veut pas que les autres y touchent*. Se dit, par reproche, à ceux qui ne se servent point d'une chose, et qui en veulent empêcher l'usage aux autres.

— Qui cultive un jardin pour son plaisir et son agrément.

> Souviens-toi qu'Apollon a bâti des murailles,
> Et ne t'étonne point de voir Mars *jardinier*.
> (Mlle de Scudéry.)

— Épith. Bon, habile, intelligent, laborieux, soigneux, économe, galant, négligent, grossier, rustique. || Périphr. Le gouverneur, l'intendant du jardin, l'artiste des jardins, le disciple de Le Nôtre, le disciple de La Quintinie.

> Heureux, cent fois heureux, l'*artiste des jardins*,
> Dont l'art peut s'emparer de ces restes divins! (Del.)

> Laissez, comme Boileau, votre *intendant champêtre*
> Gouverner à son choix les plantes qu'il fait naître.
> (De Fontanes.)

— Ornith. Nom vulgaire du bruant ortolan.

— Entom. Nom vulgaire du carabe doré, de la coursilière et d'un grand nombre d'autres insectes, soit à l'état parfait, soit à l'état de larve, parce qu'ils attaquent les racines potagères.

— Fauconn. S'empl. comme adj. m. *Faire l'autour jardinier*. Le mettre au jardin avec une longe, au soleil et à l'abri du vent.

JARDINIÈRE. s. f. Meuble d'ornement qui supporte une caisse dans laquelle on cultive des fleurs. Une jardinière d'acajou. Elle a acheté une jardinière fort élégante. De beaux faisans dorés et des ramiers se promènent librement sur le gazon du jardin, et viennent chaque soir se coucher sur les *jardinières* des fenêtres et sous le perron, gardiens ailés du seuil, élégants et doux amis de la maison. (Dém. pacif.)

— Art culin. Mets composés de diverses sortes de légumes, surtout de navets et de carottes. Côtelette à la jardinière. Servir une jardinière pour entremets.

— Anc. cout. Sorte de coiffure de femme. || Petite dentelle dont on garnissait les coiffes.

> Une longue cornette, ainsi qu'on nous en voit,
> D'une dentelle fine et d'environ un doigt,
> Est une *jardinière* (Boursault.)

— Conchyl. Nom vulgaire d'une espèce d'hélice.

— Techn. Petite broderie de fil, étroite et légère, faite au bord d'une manchette de chemise, ou de tout autre vêtement semblable.

JARDINISTE. s. m. (rad. *jardin*). Qui donne des préceptes sur l'art des jardins, ou qui crée des jardins. « Ce mot est nouveau, dit M. Noël, mais parait nécessaire, car on ne doit pas confondre avec un planteur de choux, Le Nôtre et La Quintinie, et de nos jours les Thouin et les Noisette. » Nous nous rangeons volontiers de l'avis de M. Noël, malgré M. N. Landais, qui traite ce mot de barbarisme. Le *Jardiniste moderne*, par Viart.

JARDINOMANE. s. des 2 g. (ét., V. JARDINOMANIE). Néol. Qui est possédé de la jardinomanie.

JARDINOMANIE. s. f. (du fr. *jardin*, et du gr. *μανία*, folie, manie). Néol. Amour excessif pour les jardins, passion de celui qui aime à composer, à embellir des jardins. Il est possédé de la jardinomanie.

JARDON. s. m. Art vétér. Tumeur calleuse et enflammée qui vient aux jambes d'un cheval, et qui s'étend depuis la partie postérieure et inférieure de l'os du jarret jusqu'à la partie supérieure et postérieure de l'os du canon. Le jardon produit ordinairement la claudication.

JARED. Myth. mahom. Patriarche qui gouvernait le monde, dont il était le monarque absolu, par la vertu d'un anneau qu'il portait, lequel vint ensuite, par succession de temps, entre les mains de Salomon, et lui donna le même pouvoir qu'à Jared, sur les hommes et les démons. Jared, après avoir combattu contre Satan, le prince des démons, le fit prisonnier et le mena enchaîné à sa suite partout où il allait.

JARET. s. m. Hortic. Variété de prune.

— Ichthyol. Sorte de poisson, variété de la mendole.

JARGAUDER. v. n. 1re conj. Se dit, en Champagne, de l'action du jars lorsqu'il couvre sa femelle.

— S'est dit pour Jaser, caqueter.

JARGEAU. (*Gargogilum*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Orléans (Loiret); 2,450 hab.

JARGON. s. m. Langage corrompu tel qu'il se parle dans les villages, dans les provinces. Cet homme parle si mal français que je n'entends point son jargon.

— S'est dit originairement du bruit que font les oiseaux, d'où il a été transféré aux hommes.

— Il y a plusieurs opinions sur l'étymologie du mot *jargon*. L'oie mâle s'appelle un *jars*, et ce mot a produit une expression fort usitée. De *jars* et du celtique *comps*, langage, en construction, *gomps* ou *gon*, l'on a fait *jargon*, *jargonner*, parler comme des oies. (Ch. Nodier.) Ce qui rend ce sentiment probable, c'est que *jargon* s'est dit originairement du bruit que font les oiseaux, et qu'en ce sens il vient de *jar*, oison, et que de là il aura été transféré aux hommes. (Trév.) Ce mot *jar* s'est même conservé comme synonyme de *jargon* dans le bas langage, où l'on dit proverbialement *entendre le jar*, pour dire Être fin, rusé, adroit. (Noël.) On dit *entendre le jar*, par abrégé, pour *entendre le jargon*. Quand on parle d'un langage étranger et inconnu, on dit quelquefois abusivement et par mépris que c'est un *jargon*; de sorte qu'entendre le *jargon*, et par abrégé *le jar*, c'est entendre un langage où les autres ne comprennent rien. (Jault.) Ménage le fait venir de *barbaricus*, barbare, par une filiation tout à fait curieuse, en voici la généalogie: *Barbarus, barbaricus, baricus, varicus, guaricus, garicus*, *gargus, gargo, gargonis*. (Ménage.) Je ne doute presque point que *jargon* ne soit une corruption de *gergon*, qu'on aura fait de *graco, græcenis*, augmentatif de *græcus*, en sous-entendant *sermo*. (Le Duchat.)

— Abusiv. et par mépris. Langue étrangère que l'on ne comprend pas. Je n'entends pas le jargon de ces étrangers.

— Se dit même de la langue du pays, quand on la parle d'une manière qui passe la capacité des autres.

> Tout ce que vous prêchez est, je crois, bel et bon;
> Mais je ne saurais, moi, parler votre *jargon*. (Mol.)

— On appelle quelquefois *jargon* un certain langage de société où l'on emploie les mots dans des sens qu'ils n'ont pas communément, et qui sont de convention parmi les personnes qui composent ces coteries. Il y a beaucoup de *jargon* dans la capitale, et les écrits modernes s'en ressentent. (L'abbé Féraud.) La ville est partagée en diverses sociétés qui sont comme autant de petites républiques qui ont leurs lois, leurs usages, leur *jargon*. (La Bruy.) La langue de la philosophie n'a été qu'un *jargon* pendant plusieurs siècles. (Condill.) Je ne sais quel *jargon* scientifique, encore plus méprisable que l'ignorance, avait usurpé le nom de savoir, et opposait à son retour un obstacle presque invincible. (J.-J. Rouss.) Ne vous laissez pas étourdir par le *jargon* scientifique des matérialistes; l'analyse n'y trouve pas une seule vérité. (Id.) Le *jargon* fleuri de la galanterie est beaucoup plus éloigné du sentiment que le ton le plus simple. (Id.)

—Langage, expressions, tours de phrase particuliers à certaines gens. Le jargon des précieuses. Le jargon des petits-maîtres. Si le mot *jargon* ne signifiait qu'un mauvais langage corrompu d'un bon, comme peut être celui du bas peuple, on ne pourrait guère bien dire *jargon de précieuse*, parce que les précieuses cherchent le langage le plus poli; mais ce mot signifie aussi *langage affecté*, et par conséquent *jargon de précieuse* est une bonne manière de parler. (L'abbé Tallemant.) Ce sont des phrases recherchées, faites exprès, et quoiqu'elles soient composées de mots choisis et usités, on peut dire que c'est un *jargon*. (Id.) Outre le *jargon* des petits-maîtres ou de société, le *jargon* des précieuses, il en est un, probablement le plus ancien de tous, celui des filous, qu'on nomme communément l'*argot*. (Noël.)

> Fuyez le *jargon* insipide
> Qu'on prend pour esprit aujourd'hui. (Deshoul.)

— Littér. Langage que les auteurs comiques mettent dans la bouche de quelques personnages pour mieux marquer leur condition, leur pays natal, etc. Le jargon villageois. *Le Pédant joué*, de Bergerac, est la première représentation où l'on ait osé introduire un paysan parlant le jargon de son village. Le jargon des villageois. Le jargon des Suisses, des Allemands, des Anglais.

— Se dit d'une manière de parler qui n'emporte rien de réel dans le fond. La civilité est une espèce de *jargon* que les hommes ont établi entre eux pour se cacher les mauvais sentiments qu'ils ont les uns des autres. (Bell.) Ce *jargon* de civilité consiste en des manières et des paroles honnêtes et obligeantes, sans que l'intention y réponde. (Id.)

— Ce mot est familier dans toutes ses acceptions.

— Syn. comp. JARGON. DIALECTE. V. DIALECTE || JARGON. ARGOT. Le *jargon* diffère de l'*argot* en ce que celui-ci est toujours une langue de convention, tandis que le *jargon* peut varier d'homme à homme, et avoir ainsi, dans le mauvais goût de chacun, des caractères propres d'originalité. L'un change avec les pays et les classes d'hommes d'un même pays; l'autre peut changer de société à société, d'individu à individu.

JARGON. s. m. Minér. Pierre dure et cristallisée, espèce de diamant jaune nommé communément *jargon de Ceylan*.

— JARGONS. s. m. pl. Petites pierres de la grosseur d'une tête d'épingle, que les épiciers droguistes donnent pour de véritables hyacinthes.

JARGONESQUE. adj. des 2 g. (rad. *jargon*). Qui tient du jargon. Discours jargonesque. Paroles jargonesques.

JARGONNÉ, ÉE. part. pas. du v. Jargonner. S'empl. adjectiv. Langue jargonnée.

JARGONNELLE. s. f. Hortic. Petite poire d'été, conique, mi-partie jaune et d'un beau roux.

JARGONNER. v. n. 1re conj. (rad. *jargon*.) Se dit proprement des cris du jars, ou mâle de l'oie.

— Par extens. il se dit du cri de certains oiseaux.

> Entends les oiseaux *jargonner*
> De leur ramage. (Passerat.)

— Fig. Parler un langage barbare, inintelligible, corrompu. Ils jargonnaient ensemble. Ils ne font que jargonner. C'est un remède à bien des maux qu'un véritable ami qui entend la langue qu'on parle; car il ne faut que *jargonner* presque avec tout ce qu'on rencontre de gens. (Mme de Sév.)

— Quelques auteurs, dans le style comique ou burlesque, l'ont employé dans le sens de Parler, raisonner.

> [illegible]
> [illegible]

Et jargonnons du grand cadeau
Qui fut si loyal et si beau. (Loret.)

— Se dit quelquefois pour murmurer tout bas, parler entre ses dents, en sorte qu'on ne puisse pas être entendu.

— v. a. Il s'emploie dans le même sens que le v. neutre. Que jargonnez-vous là? Qu'est-ce qu'ils jargonnent? Ils jargonnaient je ne sais quoi. Je ris comme un fou quand j'entends quelques mots de ce qu'elle jargonne. (Hauteroche.) Quelques écrivains jargonnent l'esprit sans en avoir. (Boiste.)

Il jargonne
Le sentiment du cœur. (La Noce.)

— Il est familier dans les deux sens.

JARGONNEUR, EUSE. s. Néol. Qui jargonne. On a donné ce nom à ceux qui forgeaient des mots nouveaux. A raisonner sur les principes de quelques écrivains, on a grand tort de faire tant de cas du style de Montaigne, et de le trouver si agréable. Montaigne est un *jargonneur* pour le temps même dans lequel il écrit; ses contemporains le lui ont reproché. Il ne respecte point la langue. Il ose en disposer comme de son propre bien. Il franchit sans scrupule les bornes de l'usage. C'est un moyen bien facile de dire tout ce qu'on veut. Qui est-ce qui n'aurait pas d'esprit à ces conditions-là s'il en voulait avoir? (Trublet.)

— Se dit quelquefois simplement pour Personne animal qui parle.

Un sansonnet, jargonneur signalé,
De captif qu'il était, devenu volontaire,
De desirs amoureux se trouva regalé:
C'est de l'independance une suite ordinaire.
(Mme de Villedieu.)

— On peut le dire de même, en plaisantant, de ceux qui affectent de parler le langage de société appelé *jargon*.

— S'empl. aussi adjectiv. Oiseau jargonneur.

JARIBOLUS. Myth. Un des dieux des Palmyréniens, que l'on croit le même que Lunus.

JARIUNA. s. m. Bot. Arbre qui ressemble au figuier, et dont le fruit est vulnéraire.

JARLOT. s. m. Mar. Entaille dans la quille, dans l'étrave, dans l'étambot d'un bâtiment, où l'on fait entrer le bordage.

JARNAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Cognac (Charente); 3,000 hab. ‖ Cette ville est célèbre par la victoire que les catholiques, commandés par le duc d'Anjou (Henri III), y remportèrent sur les réformés, commandés par le prince de Condé, en 1569. Jarnac a donné son nom à la branche de la famille des seigneurs de Chabot.

JARNAC (Gui de Chabot, seigneur de), Beau-frère de la duchesse d'Étampes, qui partageait avec François de Vivonne, seigneur de la Chataigneraye, la faveur de Henri II, et dont le nom est devenu proverbial, voici à quelle occasion. Henri II ayant fait circuler un bruit injurieux contre Jarnac, La Chataigneraye, pour s'élever dans l'esprit du roi, prit sur lui les propos déshonorants. Henri II accorda le combat. Le 10 juillet 1547, les lices furent ouvertes à Saint-Germain en Laye; le roi y assistait avec toute la cour. Le choix des armes se fit avec tous les rites de l'ancienne chevalerie, et lorsque enfin le héraut d'armes prononça le cri: *Laissez aller les bons combattants!* Jarnac et La Chataigneraye s'élancèrent l'un sur l'autre et se portèrent plusieurs coups d'épée; mais tout à coup La Chataigneraye tomba, blessé au jarret d'une manière imprévue; d'où est venu le proverbe d'un *coup de Jarnac*, pour exprimer la chute ou la perte de quelqu'un par suite d'un mauvais tour auquel il ne pouvait s'attendre.

JARNAC. s. m. Signifiait une espèce de petit poignard.

— Fig. *Coup de Jarnac.* Mauvais service rendu par un traître qui avait l'air de favoriser la personne qu'il atteint. V. coup.

JARNAGE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Guéret (Creuse); 800 hab.

JARNI. Exclam. Sorte de jurement que les auteurs comiques mettent quelquefois dans la bouche des paysans. C'est une corruption des mots *je renie*; aussi y ajoute-t-on souvent un autre mot, comme *jarni-bleu*, pour *je renie Dieu*. *Jarni!* je vais dire à sa tante tout ce manége-ci. (Mol.) Ah! *jarni*, je voudrais être bien loin. (Id.) Oh! *jarni*, ne vous y frottez pas. (Hauteroche.)

JARNICOTON. Exclam. Espèce de jurement burlesque. Voici ce qui a donné lieu à cette façon de parler. Henri IV avait contracté la mauvaise habitude de dire, à tout moment, *jarnidieu*. Le P. Coton, son confesseur, lui fit sentir l'indécence de cette expression dans la bouche d'un grand prince. Le roi lui répondit qu'il n'avait pas de nom qui lui fût plus familier que celui de Dieu, excepté peut-être celui du P. Coton. Eh bien! sire, repartit celui-ci, dites donc *jarnicoton*.

JARNIBLEU ou **JARNIDIEU.** Exclamat. V. jarni.

JARNIGOI. Exclam. Espèce de jurement populaire, par adoucissement de *je renie Dieu*, *Goi* n'est ici qu'une corruption du mot allemand *Gott*, Dieu. Morgué! vous v'là ben arrivé. *Jarnigoi*, que vous avez le nez fin! (Marmontel.)

JARNIGUÉ. Exclam. V. Jarnigoi.

JARNONBILLE. Exclam. (pr. *jar-non-bi-ye*; corrupt. des mots *Je renie une bille d'eau* ou *de...*). Juron de l'ancienne comédie, tout à fait hors d'usage.

JARNOTE. s. f. Bot. Un des noms de la terre-noix.

— Ornith. Sorte d'oiseau.

JARNVID. Myth. celt. Forêt habitée par une vieille magicienne, mère de plusieurs géants, qui ont tous la forme de bêtes féroces, et des deux loups qui menacent sans cesse le ciel et la terre.

JAROBE. s. f. Bot. Herbe du Brésil.

JAROSLAF. Empereur de Russie, qui régna de 1019 à 1054.

JAROSSE, JAROUGE, JAROUSSE ou **JAROUFLE.** s. m. Bot. Noms vulgaires de la gesse chiche et de la gesse vulgaire. On dit aussi *jarran*.

JARRE. s. f. (de l'espag. *yaro*, pot). Grand vaisseau de terre cuite, vernissé, renflé au milieu et dans lequel on met de l'eau pour la conserver. On s'en sert particulièrement sur les navires. Mettre de l'eau dans les jarres. Remplir des jarres. Une grande jarre. Une petite jarre. Les jarres se fabriquent en Provence.

— En Provence, on se sert des jarres pour contenir toutes sortes de liquides, et surtout les huiles. Une jarre d'huile.

— Écon. dom. Espèce de fontaine de terre cuite dont on se sert dans les maisons.

— Techn. Les chapeliers appellent *jarre*, un poil long, gros, dur, luisant et droit, qui perce à travers la fourrure de certains quadrupèdes, et n'est pas susceptible de feutrage. On l'enlève, à l'aide de petites pinces, des peaux de lièvre, de castor, etc. On l'appelle aussi *poil mort* ou *poil de chien*. ‖ Le poil de vigogne.

— Les meuniers appellent *jarre*, une espèce de futaille où tombe le son.

— Chim. et phys. Espèce de cloches de verre ou de cristal, de différentes capacités, dont on fait usage en chimie et en physique, particulièrement pour former les batteries électriques.

— Hist. *Ordre de la Jarre.* Ordre militaire espagnol, qu'on appelle aussi *ordre du Griffon* et *ordre du Lis*.

— Suivant Landais, quelques-uns écrivent et prononcent *jiarre;* suivant d'autres lexicographes on écrit aussi *jare* ou *giare*. Cette prononciation et cette orthographe doivent être rejetées, car elles s'éloignent inutilement de l'étymologie.

JARRE. s. m. Métrol. Mesure de convenance en usage dans quelques échelles du Levant, pour mesurer les huiles et les vins. Le jarre de Mévelin contient environ trente litres.

JARRÉ, ÉE adj. Manuf. Se dit de la laine où l'on trouve des poils blancs, longs et durs. Feutre jarré. Laines jarrées.

JARREBOSSE. s. f. Mar. Corde garnie d'un crampon, pour accrocher l'anneau de l'ancre, lorsqu'on la sort de l'eau.

JARRET. s. m. (du bas bret. *garr*, jambe). Anat. Dans le corps humain, la partie qui est derrière le genou, et où se fait la flexion de la jambe. Plier le jarret. Tendre, roidir le jarret. Avoir le jarret souple. Le *jarret* est aux danseurs ce qu'est la science aux historiens, l'éloquence aux orateurs et le génie aux poètes. (Noël.)

— Art vétér. La première partie du pied postérieur, celle qui est intermédiaire à la jambe et au canon. Le jarret est formé d'une série d'os courts, nommés aujourd'hui *os tarsiens*.

— En parlant des quadrupèdes, L'endroit où se plie la jambe de derrière. Mettre un jarret de veau dans le pot. Couper les jarrets aux bœufs. Les jarrets de ce cheval ne sont pas bien proportionnés. Jarrets larges, souples, secs, nerveux.

— Fig. et fam. *Être ferme sur ses jarrets.* Faire bonne contenance.

— Fig. *Avoir du jarret.* Se dit d'un bon marcheur, d'un danseur qui ne se fatigue point aisément.

— Express. prov. pop. *Roidir le jarret.* Mourir.

— Archit. Espèce de saillie ou de bosse dans une voûte, qui est une défectuosité. Cette voûte a un jarret.

— Bot. Branche d'arbre fort longue, dépouillée de toutes ses ramilles, et dont on ne laisse pousser que celles qui viennent à son extrémité.

— Constr. Défaut dans la rondeur d'une arche de pont, dans le contour d'un chemin, etc.

— Géom. Tout point qui s'éloigne d'une courbe quelconque, soit en dedans soit en dehors.

— Hydraul. Coude formé par la jonction de deux tuyaux d'une conduite qui n'est pas rectiligne.

— Manég. *Avoir les jarrets vidés.* Se dit d'un cheval dont les jarrets ne sont ni gras ni pleins.

— Menuis. On appelle *jarret*, dans une pièce de bois, le défaut opposé à la flache; espèce de saillie, de bosse qui dérange l'uniformité de sa courbure, de son contour. Une pièce de bois est régulière lorsqu'elle est sans jarret et sans flache.

— Techn. Chez les éperonniers, Partie du mors qui descend du rouleau aux petits tourets de la première chaînette.

JARRETÉ, ÉE. part. pass. du v. Jarreter. S'empl. adjectiv. Qui a, qui porte des jarretières. Une jambe bien jarretée. Être mal jarreté. Elle est toujours jarretée avec recherche.

— Archit. Se dit d'une surface qui a un jarret. Pilastre jarreté. Voûte jarretée.

— Chorégr. Se dit des danseurs dont les genoux sont trop gros et trop serrés l'un contre l'autre.

— Vétér. Qui a les jambes de derrière tournées en dedans, et si peu ouvertes que les deux jarrets se touchent presque en marchant. Jument jarretée. Ce mulet est jarreté.

JARRETER. v. a. 1re conj. (rad. *jarret*). Néol. Mettre des jarretières. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je jarrète, tu jarrètes, il jarrète*, etc.

— Hortic. Faire des jarrets. Ce jardinier jarrète la plus grande partie de ses arbres. Se défaire de la mauvaise coutume de jarreter les arbres.

— jarreter. v. n. Archit. Faire le jarret, en parlant d'une ligne, d'une surface, d'une voûte qui forme un angle ou une onde. Cette voûte jarrète.

— se jarreter. v. pron. Attacher ses bas avec des jarretières. Se jarreter au-dessus du genou. Je me jarrète au-dessous du genou. Se jarreter trop serré.

— Se heurter les jarrets. Peu usité en ce sens.

JARRETIER. s. m. Anat. Muscle du jarret.

JARRETIER, IÈRE. adj. Anat. Qui appartient au jarret. Muscle jarretier. Veine jarretière.

— Manég. *Cheval jarretier.* Qui a les jarrets trop proches l'un de l'autre.

JARRETIÈRE. s. f. (rad. *jarret*). Sorte de ruban, de tissu, etc., dont on lie ses bas au-dessus ou au-dessous du genou. Belles, riches jarretières. Jarretières de ruban, de laine, de soie. Jarretières élastiques. Votre jarretière traîne. Attacher, détacher, nouer, dénouer, agrafer une jarretière, des jarretières, ses jarretières.

— *Jarretière de la mariée.* Ruban ou faveur qu'un usage bizarre veut chez nous qu'on enlève à la mariée, et dont chaque personne de la noce porte un bout à sa boutonnière.

— Fig. et fam. *Il ne lui va pas à la jarretière.* Il a bien moins de mérite, de science, etc., que lui.

— Expr. prov. *Donner des jarretières à quelqu'un.* Lui donner des coups de sangle sur les jambes. ‖ *Je lui taillerai bien des jarretières.* Je lui donnerai de la besogne; je le ferai courir.

— Chirom. *La jarretière.* Se disait absolument, chez les gens qui croyaient à la magie, d'une jarretière enchantée qui, selon les mêmes personnes, donnait une vélocité merveilleuse à celui qui la mettait.

— Ichthyol. Nom vulgaire du genre épidope, de la famille des ténioïdes.

— Pêch. Lien de charpente qui soutient les jumelles des bondes. C'est sur ces jarretières que sont clouées les planches qui forment la cage.

— Hist. *Ordre de la Jarretière.* Ordre institué, en 1344, par Édouard, roi d'Angleterre. Cet ordre n'a que vingt-cinq chevaliers, outre le roi, qui en est le grand-maître, et trois officiers, qui sont: le prélat (l'évêque de Winchester), le chancelier (l'évêque de Salisbury), et le greffier (le doyen de Windsor). Ils portent une jarretière de velours bleu à la jambe gauche, sur laquelle est gravée la devise: *Honni soit qui mal y pense*, et un ruban bleu en écharpe de gauche à droite, au bas duquel pend une médaille d'or de saint George. L'origine de cet ordre est assez incertaine. On prétend ordinairement qu'il a été établi en l'honneur d'une jarretière de la comtesse de Salisbury, qu'elle avait laissé tomber en dansant, et que ce prince avait ramassée. Mais il est plus probable qu'il l'institua en mémoire de la victoire de Crécy, où, dit-on, il avait déployé sa jarretière en signe de ralliement, et que la fameuse devise est une allusion à ses prétentions au trône de France.

— Nom du roi d'armes d'Angleterre. Le héraut appelé Jarretière roi d'armes d'Angleterre, est le quatrième des cinq officiers de l'ordre de la Jarretière.

— Médec. Dartre simple, farineuse, sèche, qui affecte la partie de la jambe à l'endroit où l'on noue la jarretière.

JARREUX, EUSE. adj. (rad. *jarre*). Manuf. Se dit de la laine quand elle contient de la jarre. Poil jarreux. La laine de ces brebis est jarreuse.

JARRIE (LA). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de la Rochelle (Charente-Inférieure); 1,000 habitants.

JARRISSADE. s. f. Nom qu'on donne, dans l'Angoumois, aux bois de chênes.

— Eaux et for. Clairière dans un bois.

JARROW. Géogr. Paroisse d'Angleterre (Durham); 24,200 hab.

JARS. s. m. (du bret. *jar*, poule). Ornith. Le mâle de l'oie. Un beau jars. Il faut un jars à mes oies. La fermière a acheté un vieux jars qui ne lui servira de rien.

— Fig. et pop. *Il entend le jars.* V. jar.

JARSETTE. s. f. Ornith. Petit héron blanc.

JART. s. m. Mamm. Animal de Laponie, qui fait une guerre sanglante aux rennes; sa peau est très-utile et très-belle; on la compare même aux zibelines.

JARUPARICURABU. s. m. Bot. Nom d'un fruit du Brésil, d'une forme élégante, semblable à une silique, large de 9 décimètres, longue de 18 à 20, à écorce rouge, couverte d'épines fauves, et remplie d'une pulpe jaune. On ignore quelle est la plante qui le produit.

JAS. s. m. (pr. *jâ*). Mar. Les marins disent plus ordinairement *jouail* Grosse et forte traverse en bois de chêne, faite de deux pièces, réunies et contenues à la tête de la verge de l'ancre, au moyen de plusieurs liens de fer. Lorsqu'on jette l'ancre, le jas sert à la tenir placée de manière qu'une de ses pattes ou becs morde sur le fond.

— Écon. rur. Bergerie dans certaines provinces.

— Salines. Premier réservoir des marais salins, qui n'est séparé de la mer que par une digue de terre revêtue de pierre sèche.

JASER. v. n. 1re conj. (de l'ital. *gazza*, pie, le plus jaseur des oiseaux). Causer, babiller. Vous jasez beaucoup. Vous passez donc votre vie à jaser? Elle ne fait que jaser. Elles ont jasé toute la soirée. Ceux qui composent ce corps (l'Académie française) n'ont d'autres fonctions que de *jaser* sans cesse. L'éloge vient se placer comme de lui-même dans un babil éternel. (Montesq.) Ah! jamais les amants ne sont las de *jaser*. (Mol.)

Naguère un grand parleur *jasait* tant, tant *jasait*,
Qu'enfin, las de l'entendre et ne pouvant le suivre,
Un aveugle attentif, estimant qu'il lisait,
Lui dit: Pour Dieu, monsieur, brûlez ce mauvais livre.
(De Reyer.)

— Fam. Dire et révéler des choses qu'on devait tenir secrètes. Je vois bien qu'un tel a jasé. Dans son interrogatoire, on le fit jaser. Si vous jasez, vous nous perdrez.

— Par extens. Il se dit des geais et de quelques autres oiseaux qui parlent, tels que les pies, les perroquets, les merles. Cette pie jase tout le jour. Ce merle jase bien. Ce perroquet ne cesse de jaser.

— Prov. *Vous jasez bien à votre aise; vous avez les pieds chauds.* V. pied. ‖ *Jaser comme une pie, comme une pie borgne, comme une flûte à neuf trous.* Babiller, parler beaucoup.

— Le souffle modifié entre les lèvres *jase* ou gémit, ou s'échappe en chantant. (Nodier.)

— Syn. comp. jaser, jaboter. V. jaboter.

JASERAN. s. m. Anc. art milit. Espèce de cotte de mailles. ‖ Cuirasse formée de mailles.

— Anc. cost. Collier d'or formé de mailles. ‖ Bracelet en forme de chaîne.

— Cost. mod. Espèce de chaîne que les marchandes de la halle portent au cou, et qu'elles appellent, par corruption, *Jaseron* ou *chaîne de jaseron*.

— Bot. Un des noms vulgaires de l'oronge vraie, excellente espèce de champignon.

JASERIE. s. f. Babil, caquet. Jaserie continuelle. Fam.

JASERON. s. m. Brod. Gros bouillon pour faire des nervures.

— Joaill. Chaîne d'or à très-petits anneaux. V. jaseran. Cost. mod.

JASEUR, EUSE. s. Celui, celle qui jase, qui cause, qui babille. Vous êtes un jaseur. C'est une grande jaseuse. Fam.

— Par extens. Qui est sujet à redire ce qu'il entend. Défiez-vous de lui, c'est un jaseur. Ne lui dites pas tout ce que vous pensez, car c'est une jaseuse.

— Prov. *Contre un jaseur rempli de sot langage, jamais ne prends débats, si tu es sage.*

JASEUR. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux que l'on trouve en Europe, en Asie et en Amérique. Ce genre a pour type le grand jaseur, appelé aussi *jaseur de Bohême* ou *jaseur d'Europe*. Cet oiseau est timide et voyageur, et se nourrit d'insectes et de fruits.

JASEUSE ou **PETITE JASEUSE.** s. f. Ornith. Nom vulgaire du tirice, espèce de touis ou perruche à queue courte.

JASIDÈS ou **IASIDÈS.** s. m. Astr. Un des noms de la constellation de Céphée.

JASIDIS. Temps hér. Palinure, fils ou petit-fils de Jasion.

— Astron. Un des noms de la constellation de Céphée.

JASINE. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du bruant.

JASION. Myth. Fils de Jupiter et d'Électre, fut aimé de Cérès, et en eut Plutus: allégorie qui indique que l'agriculture est la véritable source des richesses.

JASION ou **JASIUS.** s. m. Espèce de papillon.

JASIONE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des campanulacées. Il renferme trois ou quatre espèces, dont deux d'Europe. Ce sont des plantes ordinairement simples et à feuilles alternes.

JASIONÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une jasione. ‖ jasionées. s. f. pl. Famille qui a pour type le genre jasione.

JASLO. Géogr. Ville de Galicie, ch.-lieu du cercle de Jaslo. ‖ Cercle qui a 56 kilom. sur 53. 196,000 hab.

JASMÉ DE MONTAGNE. s. m. Bot. Nom d'une espèce d'androsace dont l'odeur est suave et approchant de celle du jasmin.

JASMÉLÉE. s. f. Pharm. Huile médicinale que l'on prépare avec l'huile de sésame et les fleurs blanches de violette. On l'employait autrefois pour oindre le corps au sortir du bain.

JASMIN. s. m. (pr. *jass-min;* du pers. *jasemin*, mêmes signif.; formé de l'égyp. *asmil*). Bot. Genre de plantes de la famille des jasminées. On en compte une trentaine d'espèces, dont les

plus remarquables sont le jasmin blanc commun, aux feuilles toujours vertes et aux fleurs blanches, et le jasmin à grandes feuilles ou jasmin d'Espagne, aux fleurs rougeâtres en dehors. Tous deux originaires de la côte de Malabar, ils sont recherchés pour l'odeur suave de leurs fleurs, avec lesquelles on prépare des liqueurs, des essences et des huiles. Les parfumeurs en font un grand usage. (Lebrun). Des colibris étincellent sur le *jasmin* des Florides. (Chateaub.) Marier le *jasmin*, le lilas, l'églantier. (De Font.)

Le du *jasmin* doré la précoce famille
Brille avec le rosier à travers la charmille. (Roucher.)

Le *jasmin* blanc, qu'un fil savant dirige,
De jets nombreux enrichit l'espalier. (Campenon.)

— On nomme vulgairement jasmin à feuilles de houx, le spichnamire; jasmin bâtard ou d'Afrique, le lyciet du Cap; jasmin d'Amérique, l'ipomée écarlate, jasmin d'Arabie, le nyctanthe: jasmin de la Perse, le lilas à feuilles de troëne; jasmin de Virginie, le técome; jasmin du Cap, la gardénie; jasmin en arbre, le seringat; jasmin odorant de la Caroline, la bignone toujours verte; jasmin vénéneux, le cestreone, etc.

— Il se prend souvent pour les fleurs de cette plante. Jasmin simple. Jasmin double. Cueillir du jasmin. Bouquet de jasmin. Du *jasmin* d'Ibério le calice argenté. (Béranger.) Le *jasmin* au panache d'albâtre. (De Guerle.)

— Epith. Souple, flexible, pliant, argenté, touffu, épais, délicat, odorant, etc.

— Hortic. Variété de poire qu'on appelle aussi *vitrine de la reale*.

— Parfum. Parfumeries dans la composition desquelles il entre des fleurs de jasmin. Huile, poudre de jasmin. Pommade de jasmin. Gants parfumés avec du jasmin, ou absolument, Gants de jasmin.

— Passement. Touffe, paquet de cordonnets, de cannetilles, etc.

— Zooph. *Jasmin de mer*. Espèce de millépore tronqué.

JASMINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est de la nature du jasmin. ‖ JASMINÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, monopétales, aux fleurs disposées en corymbe ou en panicule, qui a pour type le genre jasmin. Elle renferme les genres jasmin, olivier, troëne, etc.

JASMINOÏDE. adj. des 2 g. (du fr. *jasmin*, et du gr. εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble au jasmin. ‖ JASMINOÏDES. s. m. pl. Famille de plantes renfermant deux genres.

JASO. Myth. Déesse qui rendait la santé quand on l'avait perdue.

JASON. Myth. Fils d'Eson et d'Alcimède, entreprit avec les Argonautes la conquête de la toison d'or. Médée en devint éprise, lui fournit les moyens de triompher de tous les obstacles, et s'enfuit avec lui. Mais ce prince ayant ensuite épousé Creuse, Médée massacra les enfants qu'elle en avait eus, et se sauva. Jason s'empara de Colchos et y vécut paisiblement. ‖ JASON. Tyran de Phères, en Thessalie, usurpa l'autorité dans sa ville natale, vers l'an 375 av. J.-C., puis soumit presque toute la Thessalie, vainquit les Dolopes et les Phocéens, et avait conçu le projet d'une expédition contre la Perse, lorsqu'il fut assassiné à Delphes, l'an 371 av. J.-C. ‖ Grand-prêtre des Juifs, acheta la grande sacrificature d'Antiochus Epiphane, l'an 178 av. J.-C., et en dépouilla son frère Onias. Il fut supplanté à son tour par Ménélas, et tenta en vain de ressaisir le pouvoir.

— s. m. Alchim. Artiste.

JASONIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour placer les vergerolles à feuilles longues et étroites, qui n'ont pas le caractère des autres. Il est originaire du midi de la France.

JASPACHATE. s. f. (pr. *jass-pa-ka-te*). Minér. Pierre précieuse composée de jaspe vert et d'agate, que l'on regarde comme très-utile dans le traitement de l'hydropisie, des maladies du foie.

JASPAGE. s. m. Techn. Action de jasper. Syn. de Jaspure. V. ce mot.

JASPE. s. m. (pr. *jass-pe*; du gr. ἴασπις; formé de l'hébr. *iaschpeh*, même signif.). Minér. Pierre précieuse, dure et opaque, de la nature de l'agate, composée de silex, d'argile et d'oxyde de fer, de couleurs variées et susceptible de recevoir un beau poli. Un vase de jaspe. Jaspe onyx. Jaspe sanguin. Jaspe panaché. Jaspe blanc. Jaspe d'Orient. Jaspe purpurin. Le temple, monument unique d'architecture simple et majestueuse, est supporté par cent colonnes de *jaspe* oriental, et éclairé par un dôme qui imite la voûte des cieux. (B.-Sav.)

— *Jaspe fleuri*. Celui qui est de plusieurs couleurs ‖ *Jaspe poudingue*. Nom qu'on donne quelquefois au poudingue jaspique des environs de Rennes ‖ *Jaspe volcanique*. On a quelquefois donné ce nom à l'obsidienne.

— Techn. Le relieur appelle *jaspe* les couleurs dont il marbre la tranche des livres. Faire le jaspe.

JASPÉ, ÉE. part. pass. du v. Jasper. S'empl. adjectiv. Peint et bigarré d'une manière qui imite le Jaspe. Livre à tranche jaspée.

— Bot. *Fleurs jaspées*. Fleurs dont les panaches courts, etroits et multipliés, sont de différentes couleurs. Tulipe jaspée.

— Comm. *Toile jaspée*. Celle dont les couleurs mélangées en chaîne présentent une sorte de piqûre, et forment son endroit comme marqueté. Drap jaspé.

— Entom. Epithète donnée à une espèce de phalène.

— Ornith. *Poule jaspée*. Dont le plumage est bigarré de diverses couleurs. ‖ *Oie jaspée*. Qui a la tête et le haut du cou tachetés de noir sur un fond jaspé de brun, de blanchâtre et de roussâtre.

— Minér. *Marbre jaspé*. Qui approche du jaspe. Une colonne de marbre jaspé. ‖ *Agate jaspée*. Celle dont la pâte, se trouvant mêlé d'oxyde de fer et de molécules argileuses, perd plus ou moins sa transparence.

JASPER. v. a. 1re conj. (pr. *jass-pé*; rad. *jaspe*). Techn. Bigarrer de diverses couleurs, en imitant le jaspe. Jasper la tranche d'un livre. Jasper une cheminée. Jasper du drap.

— absol. On peut *jasper* en deux ou plusieurs couleurs; mais on ne doit jamais *jasper* avec la couleur du fond. (Lenorm.) On *jaspe* sur le jaune, d'abord avec le bleu clair et ensuite avec le rouge. (Id.)

— SE JASPER. v. pron. Se bigarrer de diverses couleurs. Le plâtre se jaspe bien.

JASPERON. s. m. Techn. Très-gros bouillon entier pour les bordures.

JASPINER. v. n. 1re conj. Signifiait Parler avec volubilité un langage grossier. ‖ Ce mot s'est conservé dans l'argot des voleurs.

JASPINEUX, EUSE. adj. Bavard, bavarde.

JASPIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui est composé de noyaux d'agate ou de silex engagés dans une pâte de jaspe. Poudingues jaspiques.

JASPOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ἴασπις, jaspe; εἶδος, forme, ressemblance). Minér. Se dit d'un corps, lorsque sa surface est terne et mate, comme celle du jaspe. Feldspath jaspoïde.

JASPURE. s. f. (pr. *jass-pu-re*; rad. *jaspe*). Action de jasper; résultat de cette action. La jaspure d'un livre. Les couleurs les plus usitées pour la *jaspure* des tranches sont le rose tendre, le jaune, le bleu clair, le vert pâle, le gris. (Lenorm.) Le vert mêlé dans les *jaspures* produit un très-bel effet, lorsqu'il est combiné avec goût. (Id.) Les *jaspures* sur fond blanc ou sur fond gris très-clair produisent un très-joli effet. (Id.)

— Ce mot, quoique fort en usage, est mal appliqué; car, par les manipulations que les ouvriers emploient, ils imitent plutôt le *granit* que le *jaspe*.

JASSE. s. m. Econ. rur. Lieu où les troupeaux se réunissent pour se reposer pendant la grande chaleur du jour.

— Entom. Genre d'hémiptères de la famille des collirostres, établi pour trois espèces.

JASSEFAT. s. m. Mar. Espèce de vaisseau persan.

JASSY. Géogr. Capitale de la Moldavie, évêché métropolitain; 26,000 hab.

— Hist. *Traité de Jassy*. Traité de paix entre la Russie et l'empire ottoman, signé le 9 janvier 1792. C'est par le traité de Jassy que le Dniester fut établi pour limite des deux empires. On écrit quelquefois *Yassi*.

JASZ-BERENY. Géogr. Ch.-l. du district des Lazyges; 13,000 hab.

JATABOCA. s. m. Bot. Espèce de bambou qui s'élève à plus de six mètres.

JATARON. s. m. Conchyl. Nom vulgaire de la chame gryphoïde, que les marchands appellent *vieille ridée*.

JATI. s. m. Relat. Nom d'une espèce de faquir des Indes.

JATOU. s. m. Conchyl. Espèce de rocher.

JATROPHATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide jatrophique avec les bases salifiables.

JATROPHE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées.

JATROPHIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide âcre, désagréable au goût, découvert dans la graine du jatrophe curcos. On le nomme aussi *acide crotonique*.

JATTE. s. f. (du lat. *gabata*, grande écuelle de bois; formé du gr. γαβάτον, plat). Espèce de vase de bois, de faïence, etc., rond, tout d'une pièce et sans rebord. Grande, petite jatte. Jatte de bois, de porcelaine. Une jatte de lait. Nous pensâmes renverser sur l'escalier un valet qui portait une *jatte* de punch enflammé. (G. Sand.)

— Fig. et burlesque. Espèce de coupe à boire.

Il Diogène se logea dans un tonneau,
Pour flairer l'odeur de la lie.
Et pour mieux boire au pot, il jeta là sa *jatte*. (Noël.)

— Fig. et fam. *Cul-de-jatte*. V. CUL.

— Pyrotech. Pièce d'artifice du genre des girandoles. ‖ *Jatte d'eau*. Espèce de girandole qu'on lance à la surface de l'eau.

— Chandel. *Suif en jatte*. Suif qu'on a laissé figer dans les jattes.

— Chim. Espèce de petits plats ou de soucoupes de verre, de porcelaine ou d'autres matière, dont on se sert dans les laboratoires de chimie.

— Passement. Espèce de sébile trouée par le milieu, qui sert à fabriquer les gros cordons de soie dont on fait des guides de chevaux de carrosse, qui servent à suspendre des lustres, etc.

— Mar. La même chose que *gatte*. V. ce mot.

JATTÉE. s. f. (rad. *jatte*). Plein une jatte, ce que contient ou peut contenir une jatte. Une jattée de lait. Une jattée de bouillon. Une grande jattée de soupe.

— Bot. Nom qu'on donne, dans l'île de Sumatra, à l'arbre de Tek, qui domine dans les forêts de l'Inde. Son bois, très-dur, est employé à construire des vaisseaux qui durent très-longtemps.

JAU. s. m. Ornith. Nom vulgaire du coq, dans le département des Deux-Sèvres.

JAUBE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'ajonc, dans les landes de Bordeaux.

JAUCLIDE. s. f. Anc. art milit. Machine de guerre.

JAUCOURT (Chev. de). Littérateur distingué, né à Paris, en 1704, mort en 1779, rédigea pour l'Encyclopédie des articles de médecine, de physique, de philosophie et de plusieurs autres genres, et sut toujours se contenir dans les bornes de la modération.

JAUER. Géogr. Ville de Silésie, ch.-l. de cercle; 4,500 hab. C'était jadis le ch.-l. d'une principauté dont les domaines forment aujourd'hui les cercles de Jauer, de Lœvenberg, Bunzlau et de Hirschberg.

JAUFFUDEIGRA. s. m. Calend. Nom du troisième mois de l'année des Islandais. Il répond au mois de mars.

JAUGE. s. f. (du lat. barb. *golba*, mot d'origine gauloise, gros, gras, qui a de la capacité). Métrol. La juste mesure que doit avoir un vaisseau pour contenir quelque liqueur ou des grains. Ce tonneau n'a pas la jauge. Ce boisseau n'est pas de jauge.

— On nommait ainsi primitivement l'action, l'opération légale consistant à mesurer, à titre d'arbitrage entre les vendeurs et les acheteurs, diverses sortes de marchandises.

— Verge de bois ou de fer qui sert à mesurer la capacité des futailles. Mesurer avec la jauge. Il tenait à la main une jauge.

— *Jauge brisée*. Celle qui est composée de plusieurs morceaux de fer carrés ajustés les uns au bout des autres, et se démontant à volonté. On passe la *jauge brisée* obliquement dans le tonneau par la bonde, en faisant porter son extrémité à l'angle interne du fond, de manière à obtenir la plus longue distance du fond au centre de la bonde et dessous du bois. (Francœur.) ‖ *Jauge à crochet*. Jauge qui porte trois échelles, tandis que la première n'en a que deux.

— En général, Tout instrument qui sert à déterminer la solidité d'un corps de figure quelconque.

— Métier et exercice de jauger La jauge m'a nourri jusqu'à ce jour.

— Express. prov. *Etre de jauge*. Se dit d'une grande bouteille ou d'un grand verre qui contient plus que la mesure.

— Agric. Distance que le laboureur à la bêche laisse entre chaque pelletée de terre.

— Hortic. Espèce de petite tranchée longitudinale dont trois des parois sont presque perpendiculaires, tandis que les terres de la quatrième sont inclinées à l'angle d'environ 40 degrés. Les *jauges* sont aux labours à la bêche et aux défonçages, ce que les sillons momentanés sont aux labours faits à la charrue. (Thouin.) Les *jauges* changent de place à mesure que le terrain se trouve préparé pour les cultures. (Id.)

— *Fumer à vive jauge*. Mettre beaucoup d'engrais.

— Archit. Bâton étalonné sur les dimensions que doit avoir la tranchée qui a été faite pour établir les fondations d'un bâtiment.

— Futaille qui sert d'échantillon, d'étalon, pour ajuster et échantillonner les autres. Cela a été échantillonné, étalonné à la jauge et fut de Paris.

— Boîte percée de plusieurs trous, dont se servent les fontainiers pour mesurer la quantité d'eau fournie par une source.

— Charp. Petite règle de bois pour prendre des mesures. Jauge de charpentier.

— Bande de parchemin divisée en centimètres et millimètres, qui sert à mesurer la circonférence ou la grosseur des cordages.

— Forges. Compas d'épaisseur ou morceau de fer plié en zigzag, qui sert à mesurer la grosseur des barres ou des fils de fer.

— Filet. Morceau de bois très-long, gradué pour mesurer la grandeur des mailles.

— Fabr. de bas. Machine qui sert à mesurer les intervalles de certaines parties du métier à bas.

— Techn. Plaque de fer percée de trous pour éprouver la grosseur des aiguilles. ‖ Fil d'archal qui se replie en serpentant, ayant de chaque côté six branches qui servent à fixer la grosseur du fil, et l'espèce d'épingle qu'on veut faire.

— Anc. cout. *Jauge et courtage*. Droit d'aide qui se levait sur les vins, eaux-de-vie, bières, cidres et autres boissons, lorsqu'ils étaient vendus ou qu'ils changeaient de main. Le droit de jauge ne se payait qu'une fois par an, lors de la première vente. Le droit de courtage se payait autant de fois que le vin était vendu ou qu'il changeait de main.

JAUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Jauger. S'emploie adjectiv. Mesuré à la jauge. Tonneau jaugé. Ces pots ont été jaugés.

JAUGEAGE. s. m. (rad. *jauge*). Opération par laquelle on s'assure de la quantité de liquide que contient un vase, sans cependant l'en extraire Faites le jaugeage du tonneau. Entendre bien le jaugeage.

— Droit que prennent les jaugeurs. Il y a tant pour le jaugeage et courtage.

— Géom. prat. Le jaugeage a pour objet de réduire à une mesure cubique connue et fixée par la loi ou par l'usage, la capacité inconnue de toute sorte de vaisseau.

— Mar. On nomme *jaugeage* la mesure de la capacité d'un bâtiment ou d'une embarcation quelconque, c'est-à-dire le volume qu'offre ce bâtiment ou cette embarcation, sous le rapport de sa longueur, de sa largeur et de sa hauteur. Si tous les navires avaient présenté dans leur coupe et dans leur ensemble un solide parfait, nul doute que toutes les notions maritimes n'eussent adopté une méthode uniforme de *jaugeage*, la seule qu'on eût pu suivre pour obtenir un résultat exact. (Francœur.)

JAUGER. v. a. 1re conj. (rad. *jauge*). Ce verbe prend un *e* après le *g* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *a*, un *o* ou un *u*, afin de conserver au *g* le son de *j*. *Nous jaugeons. Je jaugeais, ils jaugeaient*, etc. *Je jaugeai*, etc. Métrol. Mesurer avec la jauge un tonneau, un vase quelconque, pour s'assurer s'il contient la mesure légale. Il a jaugé ces tonneaux. Quand jaugerez-vous ces futailles?

— Mesurer un navire pour en connaître la capacité. On a jaugé ce bâtiment. Méthode nouvelle pour jauger les navires. On va jauger ce vaisseau.

— Hydraul. Trouver la quantité d'eau que fournit dans un temps donné une source, une pompe, et en général le volume d'eau nécessaire au service d'une machine hydraulique.

— Les tailleurs de pierres appellent *jauger*, Appliquer une mesure d'épaisseur ou de largeur vers les bouts d'une pierre, pour rendre parallèles les arêtes ou les surfaces opposées.

— Fig. Mesurer la capacité d'un homme. J'ai jaugé cet homme, je sais ce qu'il contient. Je l'ai jaugé tout de suite. Le père Edmond Auger, confesseur de Henri III, avait bien tâté le pouls et *jaugé* profondément la conscience du prince. (Passerot.)

— SE JAUGER. v. pron. Se mesurer soi-même.

— Se dit aussi d'un vase facile à être mesuré. Un navire ne se jauge qu'approximativement.

JAUGEUR. s. m. (rad. *jauge*). Celui qui jauge, dont l'emploi est de jauger. Le chef des jaugeurs.

— Fig. Éternel *jaugeur* du mérite d'autrui, tu seras jaugé à ton tour. (Merc.)

— S'emploie quelquefois adjectiv. Maître jaugeur.

JAUGUE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de l'ajonc.

JAUMÉE. s. f. Bot. Genre de plantes ne comprenant qu'un arbrisseau, qui croît à l'embouchure de la Plata.

JAUMIÈRE. s. f. Mar. Ouverture à la poupe du vaisseau, près de l'étambord, par laquelle le timon répond au gouvernail pour le faire jouer

JAUNAR. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du rouge-gorge.

JAUNÂTRE. adj. des 2 g. Qui tire sur le jaune, qui est d'un jaune pâle tirant sur le blond. Couleur jaunâtre. Cela est jaunâtre. Ichneumon jaunâtre. Crecule jaunâtre. Colombelle jaunâtre. Etoffe jaunâtre.

— Qui tend à devenir jaune.

— substantiv. Le jaunâtre, se dit pour La couleur jaunâtre.

JAUNÂTRE. s. m. Ichthyol. Poisson du genre labre.

JAUNAYE (LA). Géogr. Lieu du départ. de la Loire-Inférieure où se conclut la première pacification de la Vendée, le 15 février 1795, entre les commissaires de la Convention et Charrette, un des principaux chefs royalistes.

JAUNE. adj. des 2 g. (de l'ital. *giallo*, même signification). L'une des sept couleurs du prisme; qui est couleur d'or, de citron, de safran. Drap jaune. Couleur jaune. Fleur jaune. Vous avez le teint jaune, bien jaune. Cela est jaune comme de l'or, comme du safran. Jaune de succin. Ton front *jaune* et ton teint sans couleur. (Boil.) Nous battions les broussailles jusqu'à la base du Canigou, où nous trouvions encore des mousserons, avec la belle gentiane à fleurs *jaunes* et l'anémone sauvage. (Roques.) Dans les Alpes, les ébéniers aux fleurs *jaunes* forment des berceaux ravissants autour des sapins conifères. (B. de St-P.)

Du plus *jaune* safran sa robe colorée
Par une agrafe d'or retient ses plis mouvants. (Delille.)

— Fam. *Être jaune comme un coing, comme safran, comme souci*, etc. Avoir le teint fort jaune.

— Prov. *Ce beurre est jaune comme de l'or, comme fil d'or*.

— Prov. et fig. *Montrer à quelqu'un son bec jaune*. Lui prouver sa sottise, son ineptie; lui montrer qu'il est encore fort ignorant ‖ *Faire payer à quelqu'un son bec jaune*. Lui faire payer sa bienvenue. Dans ces deux phrases, on prononce, et dans la première on écrit plus ordinairement, *béjaune*. V. BÉJAUNE.

— Anat. *Ligaments jaunes*. Ligaments qui occupent les espaces interlaminaires des vertèbres; ils sont formés par un tissu très-fort et très-résistant, élastique, jaunâtre, composé de fibres verticales. ‖ *Corps jaune*. V. CORPS JAUNE. ‖ *Tache jaune de Sœmmering*. Tache jaune arrondie, assez foncée, percée d'un trou central, placée en dehors du nerf optique.

— *Toile jaune*. Grosse toile de ménage, telle qu'elle vient de dessus le métier, et avant d'avoir été blanchie.

— Hist. *Couleur jaune*. Celle qui est réservée aux empereurs de la Chine. || Couleur favorite des [illegible].

— Hist. nat. *Race jaune*. Une des trois divisions du genre humain. La race jaune ou mongolique est celle à laquelle appartiennent les peuples du nord-est de l'Asie.

— Géogr. *Mer jaune*. Partie du grand Océan entre la Chine et la Corée.

— Express. prov. *Faire des contes jaunes*. Dire des choses incroyables.

— Médec. *Fièvre jaune* ou *typhus d'Amérique*. Affection aiguë très-grave, dans le cours de laquelle la peau et les tissus blancs se teignent ordinairement en jaune. || *Maladie jaune*. La jaunisse.

— L'adjectif *jaune* est ordinairement invariable quand il est modifié par un autre adjectif, parce qu'alors il devient substantif. Des étoffes jaune clair, c'est-à-dire d'un jaune clair. Le poisson qu'ils prirent avait presque trois pieds de long et était entièrement couleur de plomb; ses yeux étaient *jaune* pâle et d'une extrême petitesse. (La Harpe.) Lorsque les yeux sont tournés à contre-jour, ils paraissent noirs, parce que la couleur *jaune* brun tranche si fort sur le blanc de l'œil qu'on le juge noir par l'opposition du blanc. (Buff.) || Cependant quand les deux adjectifs qualifient l'un et l'autre le substantif, ils peuvent aussi varier. Des étoffes jaunes claires. Des ailes jaunes brunes. C'était comme autant de points d'une couleur *jaune* brune et obscure. (Buff.)

JAUNE. s. m. La couleur jaune. Jaune pâle. Jaune doré. Voilà un beau jaune. Jaune citron. Jaune pur. Jaune de brique. Jaune de cire. Jaune citrin. Jaune isabelle. Jaune jonquille. Jaune de miel. Jaune de paille. Jaune de safran. Jaune sale. Jaune de soufre. Jaune de succin. Jaune tabac d'Espagne. Les rayons du soleil colorent de blanc, de rouge, de *jaune*, d'orangé et de pourpre, le sein des fleurs, suivant leurs genres. (B. de St-P.)

— Les poètes ont souvent dit l'*or* pour le jaune d'or, et *doré* pour la couleur jaune. L'*or* brillant du genêt couvre l'humble bruyère. (Michaud.) Le souci qu'un *or* pâle colore. (Id.)

— *Jaune d'œuf*. Matière centrale de l'œuf, entourée d'un tégument propre, et attachée à la membrane celluleuse du blanc à l'aide de deux ligaments appelés *chalazes*. Sur un des points de la surface du jaune de l'œuf se trouve le germe. Avaler un jaune d'œuf. Dorer de la pâte avec des jaunes d'œufs. Des *jaunes* d'œufs mêlés dans du verjus. (Boil.) Si la fièvre vous quitte, comme je le crois, déjeunez demain avec une tasse de chocolat dans laquelle vous ferez délayer deux *jaunes* d'œufs frais. (Brill.-Sav.)

— Conchyl. *Jaune d'œuf*. Coquille du genre nérite. || *Jaune d'œuf aplati*. Le nérite albumine.

— Bot. *Jaune d'œuf*. Le fruit du caïmitier. || Fruit d'un arbre du genre lucuma. || Un des noms vulgaires de l'orange vraie. || *Jaune à feuilles de rue, jaune d'Italie, jaune de Rome*. La renoncule. || *Jaune écarlate*. Nom donné à l'agaric orangé. || *Jaune brun ou gris*. Nom de plusieurs champignons du genre agaric, dont le chapeau est couleur de paille ou d'un jaune plus ou moins foncé, avec des taches plus obscures. || *Jaune à collet rouge*. Champignon blanc, cerné de jaune, muni d'un collet un peu rouge. || *Jaune et blanc* ou *jaune blanc piqué*. Espèce d'agaric comestible qui croît dans les bois, aux environs de Florence.

— Hist. *Jaune antique*. Nom d'un marbre que les anciens tiraient de la Numidie, et dont on voit encore plusieurs monuments en Italie. Sa couleur est vive et approche quelquefois de celle du soufre.

JAUNE. s. f. Hortic. Se dit de plusieurs espèces de pêches ou de figues de couleur jaune. || *Jaune lisse*. Espèce de pêche. || *Grosse jaune tardive*. Autre espèce de pêche. || *Grosse jaune*. Espèce de figue.

— Minér. *Jaune de montagne*. Ocre ou argile de couleur jaune, chargée d'oxyde de fer, que l'on emploie soit en peinture, soit pour colorer les peaux chamoisées. On en trouve des dépôts considérables dans plusieurs contrées de la France.

— Peint. *Jaune de Naples*. Matière jaune qui a une apparence terreuse, que l'on a prise longtemps pour un produit naturel des volcans, mais qui n'est qu'un ouvrage de l'art. On l'emploie dans la peinture en émail et sur les belles porcelaines de Sèvres.

JAUNEAU. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la ficaire.

JAUNELLIPSE. s. m. Ichthyol. Poisson du genre lutjan.

JAUNET. s. m. Bot. Petite fleur jaune des prés. Ces prés sont tout couverts de jaunets. Cueillir des jaunets. Faire un bouquet de jaunets. || *Jaunet d'eau*. Espèce de nénuphar.

— Fam. et pop. Pièce d'or. J'ai un jaunet. Il lui a donné deux jaunets. Avoir des jaunets. Compter ses jaunets.

— Ichthyol. Nom qu'on a donné quelquefois au chabot.

— adj. m. *Pain jaunet*. Sorte de pain qui tient le milieu entre le pain blanc et le pain bis.

JAUNEUR. s. f. La couleur jaune. Mot proposé par Mercier comme analogue à blancheur, rougeur, etc.

JAUNI, IE. part. pass. du v. Jaunir. S'empl. adjectiv. Devenu, rendu jaune. Étoffe jaunie. Fruits jaunis.

Le fermier inquiet tantôt porte les yeux
Sur les coteaux *jaunis* et tantôt vers les cieux.
SAINT-LAMBERT.

JAUNIR. v. a. 2e conj. (rad. *jaune*). Peindre, teindre en jaune. Le soleil jaunit les moissons. Jaunir un plancher. Il faut jaunir cette toile.

— Chez les épingliers. Donner la première façon au laiton.

— Les cloutiers appellent *jaunir*, secouer les clous dans un vase plein de vinaigre.

— Se dit, chez les doreurs sur bois, de l'action d'enduire un ouvrage à dorer d'une couche de jaune à l'eau, après la couche d'assiette, pour rendre la dorure plus belle.

— v. n. Devenir jaune. Les blés jaunissent. Ces fruits commencent à jaunir. Vous jaunissez à vue d'œil. Toute la campagne jaunissait. Les épis, sous Cérès, dans les sillons *jaunissent*. (Rosset.)

— Se dit des marchandises qui deviennent jaunes pour être trop longtemps exposées à l'air.

— SE JAUNIR. v. pron. Se teindre en jaune. Il s'est jauni tout le visage.

JAUNISSANT. part. prés. inv. du v. Jaunir. Des fleurs jaunissant les mains. On voit sa figure jaunissant chaque jour.

JAUNISSANT, ANTE. adj. De couleur jaune. Il ne s'emploie guère que dans le style poétique. Les blés jaunissants. Les moissons jaunissantes. Les épis *jaunissants* n'attendent que la faux. (Thomas.) Ces épis balançant leurs têtes *jaunissantes*. (Léonard.) Tout son corps est couvert d'écailles *jaunissantes*. (Rac.) Là, mon œil ravi apercevra sous cette profusion magnifique les dons précieux de l'automne *jaunissant*. (Deleuze.)

Dans les feuillages *jaunissants*,
Des sons déjà se font entendre. A. MARTIN.

Aux bosquets *jaunissants*, pour dernière parure,
Le rouge cornouiller apporte ses tributs.
LUCE DE LANCIVAL.

— Fig. Combien de fois Mme d'Aiguillon, jetant les yeux sur les vastes campagnes des Indiens et des sauvages, et croyant y voir une moisson *jaunissante* qui n'attendait que la main des ouvriers, pria-t-elle le père de famille d'y en envoyer? (Fléch.) *Moisson* est pris ici dans un sens métaphorique, pour désigner les infidèles, que l'on veut amener dans le sein du christianisme.

Et que d'un front ridé les replis *jaunissants*
Ne sont point un grand charme à captiver les sens.
Co[illegible].

— Les poètes le mettent avant ou après le substantif, suivant le besoin de la rime ou de la mesure.

JAUNISSE. s. f. Méd. Maladie dont le principal phénomène est la coloration totale ou partielle des téguments en jaune. Elle survient le plus souvent à la suite d'une émotion vive, d'une grande frayeur, et dure habituellement de quatre à six semaines. Les médecins disent *ictère*. V. ICTÈRE. On attribue la coloration de la peau à la présence de la bile dans le sang. Dans l'homme, il paraît qu'on a reconnu une *jaunisse* qui a son siége dans le tissu muqueux réticulaire de la peau, et qui est le résultat d'une irritation de ce tissu. (Thouin.)

— Agric. Maladie des arbres, dont les feuilles deviennent jaunes avant la saison où elles doivent tomber.

— Entom. Maladie des vers à soie, qui ne diffère de la *grasserie* que par l'époque de son développement.

JAUNOIR. s. m. (par abréviat. de *jaune-noir*). Ornith. Espèce de merle jaune et noir du cap de Bonne-Espérance.

JAUNOTTE. s. f. Bot. Champignon du genre agaric, qui est jaune de soufre. Il fait partie des privats.

JAUREGUY (J. de). Poète et peintre espagnol, né à Tolède en 1566, mort à Madrid en 1650. Comme poète, il combattit le mauvais goût des gongorismes, et donna plusieurs ouvrages estimés; comme peintre, il se distingua par le coloris, la gradation de la lumière, l'expression de la figure et la beauté des chairs.

JAUTTEREAU ou **JOUTTEREAU.** s. m. Mar. Courbe placée en dehors dans les premières préceintes, dont une branche s'étend sur l'éperon, en s'ajustant exactement dans l'angle formé par l'étrave et le corps du vaisseau. || *Jauttereaux de mât*. Pièces de bois de chêne ou d'ormeau, ajustées sur les bas mâts, à la hauteur du capelage, pour supporter les longes des barres de hune.

JAVA. (de *javoua*, orge, parce qu'elle produit en abondance un grain de cette espèce). Géogr. Ile de la Malaisie, qui contient les royaumes de Bentam et de Nataram, et plusieurs petits États qui sont sous la dépendance des Hollandais; 5,000,000 d'hab., tant Européens que Chinois, Arabes, Hindous et indigènes. Ch.-l. Batavia. || *Mer de Java*. Partie de la mer des Indes comprise entre l'île de Kalemantan, celle de Célèbes, l'île de Java et celle de Sumatra. || Ce mot est féminin. *Java* est traversée dans sa longueur par une suite de trois chaînes formant trente-huit montagnes bien distinctes et fort élevées. (Rienzi.)

JAVA. s. m. Ichthyol. Poisson du genre teuthis.

JAVAN. Quatrième fils de Japhet et père des Grecs qui habitaient l'Asie Mineure.

JAVAN, ANE. s. et adj. Géogr. V. JAVANAIS.

JAVANAIS, AISE, ou **JAVAN, ANE.** adj. Géogr. Habitant de l'île de Java. Les *Javans* indigènes sont petits de taille et d'un teint jaunâtre ou tanné. (Rienzi.) L'hospitalité est une vertu commune chez les *Javans*. (Id.) Les *Javans* sont industrieux, et ils excellent dans la tannerie. (Id.)

— adj. Qui concerne l'île de Java ou ses habitants. L'empereur javanais. L'époque certaine de l'histoire de Java remonte à la première année de l'ère *javanaise*, qui correspond à la 76e de l'ère vulgaire. (Rienzi.)

JAVANAISE. s. f. Erpét. Espèce de vipère.

JAVANIQUE. adj. des 2 g. Ethnogr. Il se dit de la race des Grecs, que les théologiens croient issue de Javan, fils de Japhet.

JAVARI ou **JAVARO.** s. m. Mamm. Espèce de sanglier des îles d'Amérique, auquel les anciens voyageurs prêtaient des facultés merveilleuses.

JAVART. s. m. Art vétér. Tumeur dure et douloureuse qui vient au bas de la jambe des chevaux et des bœufs. Un gros javart. Il est venu un javart à la jambe droite de mon cheval. || *Javart simple*. Celui qui est dans le tissu cellulaire sous-cutané. || *Javart nerveux*. Celui qui occupe la gaîne du tendon. || *Javart encorné*. Celui dans lequel le pus parvient au commencement du sabot.

— Le *javart* auquel le bœuf et le mouton sont sujets s'appelle *fourcher*.

JAVEAU. s. m. Eaux et for. Ile nouvellement formée au milieu d'un fleuve, d'une rivière, par alluvion ou amas de limon et de sable.

JAVELAGE. s. m. Agr. Action de javeler, et résultat de cette action. Le javelage est terminé. Le *javelage* tel qu'on le pratique communément n'a aucun avantage réel, et il en résulte ordinairement perte de poids et de qualité, altération de couleur et renflement trompeur, commencement de fermentation, que nous avons vue plusieurs fois poussée jusqu'à la germination, après des pluies abondantes longtemps attendues. (L. Vivien.) || Le prix que l'on donne pour javeler.

JAVELÉ, ÉE. part. pass. du v. Javeler. S'emploie adjectiv. Réuni en javelles. Blé javelé.

— *Avoines javelées*. Celles dont le grain a été gâté par la pluie tandis qu'elles étaient en javelle.

JAVELER. v. a 1re conj. (rad. *javelle*). Agric. On double la lettre *l* dans les temps de ce verbe où cette lettre est suivie d'un *e* muet. *Je javelle, tu javelles, il javelle*, etc. Mettre les blés en javelle et les laisser couchés sur les sillons, afin que le grain sèche et jaunisse. Il faut javeler ces blés. Pourquoi n'a-t-on point encore javelé ces avoines? Je veux faire javeler nos blés.

— v. n. Il se dit du blé qui sèche et jaunit, étendu sur le sillon. Le blé javelle. Il faut laisser javeler ce blé. Cette avoine commence à javeler.

— SE JAVELER. v. pron. Devenir jaune, en parlant des blés. Ce blé commence à se javeler. Cette avoine se javelle bien.

JAVELEUR, EUSE. s. Agric. Celui, celle qui javelle. Il y avait six javeleurs et quatre javeleuses dans le champ. Il faut louer des javeleurs pour javeler nos blés et nos avoines.

JAVELINE. s. f. Anc. art milit. Espèce de dard long et menu qu'on lançait à la main et assez loin. Lancer une javeline. On ne se sert plus aujourd'hui de javeline. La lance a presque remplacé la javeline.

JAVELLE. s. f. (corrupt. de *garbelle*; dimin. de *gerbe*, qu'on prononçait *garbe*). Agric. Quantité de blé, d'avoine, de seigle, ou de toute autre graminée qui se moissonne, que le moissonneur peut embrasser avec sa faucille et couper d'un seul coup, et qu'on laisse couchée sur le sillon, afin que le grain sèche et jaunisse, en attendant qu'on en fasse des gerbes. Grosse javelle. Javelles épaisses. Mettre du blé en javelle. On a mis en javelle toute l'avoine de ce champ. Amasser les javelles. Mettre les javelles sur le lien. Glaner entre les javelles. Ramasser les javelles pour en former des gerbes.

Cependant les épis au soleil étalés,
Sont par des nœuds de saule en *javelle* assemblés.
(ROSSET.)

— Épith. Bottelée, grenue, pleine, abondante, dorée.

— Par extens. Petit fagot de sarment. Mettez une javelle au feu. Faire des javelles. Vendre, acheter des javelles.

Ce n'étaient point deux sales demi-draps,
Mal étendus sur de vieilles *javelles*,
Qui révoltaient le guerrier malheureux. VOLT.

— Bottes d'échalas ou de lattes.

— On dit qu'*un baril, qu'un tonneau est tombé en javelle*, lorsque les douves et les fonds se séparent.

— Chim. *Eau de javelle*. Solution de chlorure de potasse dans l'eau, dont on se sert pour le blanchissage, ainsi appelée du *moulin de Javelle*, où elle se fabriquait primitivement.

— Géogr. Courant d'eau entre une île et le bord d'une rivière. C'est de là que vient le nom du *moulin de Javelle*, entre Paris et Saint-Cloud.

JAVELOT. s. m. (du lat. *jaculum*, trait; formé de *jaculo*, je jette, je lance). Anc. art milit. Espèce de dard, arme de trait, qu'on lançait avec un arc, dont se servaient les anciens, et particulièrement les vélites ou troupes légères des Romains. Lancer un javelot. Darder un [illegible] javelots. (Rac.) Les Lapons moscovites lancent un *javelot* avec tant de force et de dextérité, qu'ils sont sûrs de le mettre, à vingt pas, dans un blanc de la largeur d'un écu. (Buff.)

Ne pourrais-je, en fuyant un indigne repos,
D'un sang plus glorieux teindre mes *javelots*?
(RACINE.)

Messagers de la mort, les *javelots* sifflants
Ont du ciel, en volant, obscurci la lumière. B. LORM.

— Erpét. Serpent que l'on nomme aussi *dard*.

— S'est quelquefois dit pour Javelle.

— Syn. simpl. Trait, dard, flèche. || Épith. Aigu, perçant, rapide, sifflant, acéré, lancé, homicide, inévitable, redoutable, émoussé, impuissant.

JAVELOTTE. s. f. Techn. V. JAVOTTE.

JAVERIS. s. m. Mamm. Porc sauvage d'Amérique.

JAVIA. s. m. Bot. Fruit d'une plante des Indes.

JAVONARE. s. m. Mamm. Espèce de jaguar.

JAVOTTE. s. f. Techn. Masse de fer coulé dans laquelle s'encastre solidement l'enclume d'une grosse forge.

JAWAHIR. Géogr. Le troisième pic de l'Himalaya, haut de 7,900 mètres.

JAWÉE-JAWÉE. s. m. Bot. Le figuier des pagodes, arbre dont les rameaux poussent des filets qui descendent jusqu'à terre, y prennent racine, et deviennent de nouveaux troncs, de sorte qu'un seul arbre peut former des portiques et comme un cloître autour des pagodes des Indiens.

JAXO. s. m. V. JACCO.

JAYET. s. m. Minér. V. JAIS et JAÏET.

— Entom. Espèce de scarabée.

JAYME. Il y a eu cinq rois de ce nom, dont deux ont régné sur l'Aragon et trois sur Majorque. JAYME Ier monta sur le trône en 1213, mérita le surnom de Conquérant, et mourut en 1276. || JAYME II, en 1291, conquit la Sardaigne, et mourut en 1327. || JAYME Ier, en 1262, reçut sous le nom de royaume de Majorque les îles Baléares, le comté de Roussillon et la seigneurie de Montpellier; mort en 1311. || JAYME II régna en 1324 et fut tué en 1349. || JAYME III, son fils, mort en 1370 sans postérité.

JAYMO-SÉJÉNON. Myth. ind. Fête célébrée au Pégu en l'honneur d'une idole du pays.

JAZET (Jean-Pierre-Marie). Célèbre graveur français, né en 1788, mort en 1832, avait d'abord commencé par la peinture. Ses tableaux sont très-recherchés ainsi que ses gravures.

JAZOUR. s. m. Agric. Instrument qui servait à décrotter la charrue.

J.-C. Hist. et chron. Abréviation du nom de *Jésus-Christ*. L'an de J.-C. L'an de l'incarnation de J.-C. Av. ou avant J.-C. Ap. ou après J.-C. Notre Seigneur J.-C.

JC. Dr. rom. et dipl. Abréviation du mot *jurisconsulte*.

JE. pron. de la 1re pers. du sing. et des 2 g. (du lat. *ego*, je ou moi). Moi. Il sert à désigner la personne qui parle; et, par conséquent, il est masculin si c'est un homme, féminin, si c'est une femme. Il ne s'emploie jamais que comme sujet de la proposition. *Je* ne puis me résoudre, disait-il, de voir mes sujets tomber morts en se battant pour moi ou contre moi; *je* perds lors même que *je* gagne. (Henri IV.) Mon ami, *je* me suis instruite avec soin de ce qui s'est passé entre vous et milord Edouard. (J.-J. Rouss.) *Je* m'en vais seule au temple où leur hymen s'apprête. (Rac.) *Je* puis faire les rois, *je* puis les déposer. (Id.) *Je* mourrai tout ensemble heureux et malheureux. (Corn.)

— On élide l'*e* du pronom *je* quand le mot suivant commence par une voyelle. Il est vrai, *j'ai* écrit, *j'ai* pensé, *j'ai* dit, *j'ai* parlé plus que je ne devais faire. (Mézeray.) *J'avais* encor tes vœux; *j'avais* encor ton cœur. (Corn.) Quoique je parle beaucoup de vous, ma fille, *j'y* pense encore davantage jour et nuit. (Mme de Sévig.) *J'aurais* été soldat si je n'étais poète. (V. Hugo.)

D'un vaillant homme mort la gloire se publie,
Mais *j'en* fais moins de cas [illegible]
[illegible]

Loin de mes parents exilé,
De leurs embrassements *j'ignore* la douceur.
(SOUMET.)

— Il se met après le verbe auquel on le joint par un trait d'union dans les phrases interrogatives. Quelles raisons aurai-*je* de croire en vous, plaisirs du monde, vous qui êtes faits pour tromper? (Palaprat.) Me laisserai-*je* éternellement ballotter par les sophismes des mieux disants? (J.-J. Rouss.)

Daigne renouveler cet éclatant prodige! (dis-*je*)
Vois en pitié nos maux, vois nos pleurs... mais que
B. LORMIAN.

Et j'aperçois l'hiver au front couvert de neige,
Pourrai-*je* résister? Printemps, te reverrai-*je*?
COLIN D'HARLEVILLE.

— Il se place également après le verbe dans les phrases exclamatives. Suis-*je* malheureux! N'ai-*je* pas assez pâti! Que ne puis-*je* aussi presser sur mon sein mon vertueux et bon père! (Flor.)

Oh! pourquoi n'ai-*je* pas de mère!
Pourquoi ne suis-*je* pas semblable au jeune oiseau
Dont le nid se balance aux branches de l'ormeau
(SOUMET.)

— Dans les phrases [illegible]

pas toujours après le verbe, comme le prétend l'Académie; on peut aussi le mettre avant le verbe.

Eh bien ! sage Panthé, Pergame existe-t-elle ?
M'écriai-*je*; peut-on sauver la citadelle ? (Del.)

Hélas ! je vous connus, vous étiez jeune et belle ;
De toutes les vertus je cherchais le modèle,
Je m'écriai : Je l'ai trouvé ! (A. Martin.

— Avec les mots *aussi*, *en vain*, *peut-être*, *à peine*, *au moins*, *encore*, *toujours*, *combien*, etc., il ne se met pas toujours après le verbe, comme l'avance M. Landais; on peut aussi le placer avant le verbe; le goût, la grâce, l'harmonie et l'élégance en déterminent la place. Peut-être, Sophie, vous entretiendrai-je de l'astronomie. (A. Martin.) Combien *j'ai* déjà vu tomber de nobles et dignes créatures ! (Ballanche.)

Peut-être je devrais, plus humble en ma misère,
Me souvenir du moins que je parle à son frère. (Rac.)

— Bien que dans les phrases interrogatives et exclamatives ce pronom se place toujours après le verbe, cependant si le verbe se terminait par deux consonnes sonores, ou que la réunion de ce verbe au pronom *je* donnât lieu à une équivoque, il faudrait, en pareil cas, prendre un autre tour. Ainsi, au lieu de *cours-je ? dors-je ? rends-je ? mens-je ? romps-je, sers-je ?* qui affectent désagréablement l'oreille, et se prononcent comme *courge, d'orge, range, mange, ronge, serge*, on doit dire : *Est-ce que je cours ? Est-ce que je dors ?* etc. Cette observation s'applique particulièrement aux verbes dont la première personne se termine par *s* précédé d'une autre consonne, tels que *réponds-je ? interromps-je ?* On excepte toutefois *attends-je ? dis-je ? suis-je ? fais-je ? dois-je ? puis-je ? vais-je ?* etc. Ne *tiens-je* pas une lanterne en main ? (Mol.) *Vaux-je* cela ? disait en soi la belle. (La Font.) *Viens-je* donc dans ces lieux te servir de trophée ? (J.-B. Rouss.) Que ne *puis-je* t'exprimer ce que je sens si bien ! et comment *sens-je* si bien ce que je ne puis t'exprimer ! (Montesq.)

Vous êtes aujourd'hui ce qu'offre à faire horreur.
— Quoi ! *suis-je* donc si mal ? (Gresset.)

— Quelques grammairiens pensent que rien n'empêcherait de dire, avec le subjonctif : *Coure-je ? perde-je ? sente-je ? dorme-je ? vende-je ?* etc., locutions qu'ils analysent ainsi : *Est-il possible que je coure, que je perde, que je vende*, etc. Aussi, séduits par ce raisonnement autant que gênés par la mesure des vers, quelques poètes se sont-ils permis cette licence :

Pourquoi vive *je* encor ? (Boulay-Paty.)

— Pour éviter l'hiatus qui résulterait, dans les phrases interrogatives ou exclamatives, de la rencontre des deux syllabes sourdes, *laisse-je, parle-je*, etc., on change en é fermé l'e muet des verbes à la première personne du présent de l'indicatif et du subjonctif, ainsi qu'à l'imparfait de ce dernier mode. On met un *e* fermé d'après l'Académie. Mais les personnes qui parlent le mieux font entendre un è ouvert. V. Accent. Mais pourquoi *m'arrêté-je* à ces circonstances ? (Fléch.) *Dussé-je*, après dix ans, voir mon palais en cendres ! (Rac.) Me *trompé-je* ? (Mol.) Est-il bien vrai, Frosine, et ne *rêvé-je* point ? (Id.) A moins que de cela l'*eussé-je* soupçonné ? (Id.)

Moi, *fussé-je* vaincu, j'aimerai ta victoire !
Tu le sais, pour mon cœur ami de toute gloire
Les triomphes d'autrui ne sont pas un affront. (V. Hugo.)

Par quel charme secret *aussé-je* retenir
Ce courroux si sévère et si prompt à punir ? (Rac.)

.... *Puissé-je* à la race future
Montrer comme on punit l'hôte ingrat et parjure,
Offrir un grand exemple, et une vengeance effrayer
Quiconque osera rompre le saint nœud hospitalier. (Millet.)

Qui *désigné-je*, à votre avis,
Par ce rat si peu secourable ?
Un moine ? non, mais un dervis.
Je suppose qu'un moine est toujours charitable. (La Fontaine.)

— Le pronom *je* se répète devant les verbes qui sont à des temps différents, et lorsque dans la phrase il y a une sorte d'opposition. Je dis et je dirai toujours que vous avez tort. Je vous désapprouve, mais je vous aime. Je vous corrige, parce que je vous aime. Cependant les poètes ne s'astreignent pas toujours à ces règles. J'ai trompé les mortels et ne puis me tromper. (Rac.) *Je* plie et ne romps pas. (La Font.) *Je* le connais, *je* l'aime, et *je* lui rends justice. (Gresset.)

J'ignore tout le reste,
Et venais vous conter ce désordre funeste. (Rac.)

Je vous imite en tout. Vous, d'une ardeur extrême,
Buvez, jouez, aimez, je bois, *je* joue et j'aime. (Regnard.)

— Quand les verbes sont au même temps et qu'il n'y a pas d'opposition, on peut répéter ou ne pas répéter le pronom. *Je* vivrai sous tes yeux, *marcherai* sur tes pas. (Del.) *J'entends* gronder la foudre et *sens* trembler la terre. (Rac.)

Je frémissais, Doris, et d'un vainqueur sauvage
Craignais de rencontrer l'effroyable visage. (Rac.)

— Dans le style marotique, on supprime quelquefois le pronom *je*.

Or, oyez bien qu'en tout cet altercas,
Onc n'ai pu croire au bon Pythagoras. (Lebrun.)

Et si tout bas je forme des souhaits,
C'est que de ceux ne sois connu jamais. (Volt.)

— Dans certaines formules, *je* est quelquefois séparé de son verbe par l'énonciation des qualités de celui qui parle. Je soussigné, maire de la commune de . . . . , certifie que. . .

— C'est par inadvertance, sans doute, que M. N. Landais avance qu'il ne se dit que des personnes ; il se dit aussi des animaux et de toutes les choses personnifiées.

Sire, répond l'agneau, que votre majesté
Ne se mette pas en colère ;
Mais plutôt qu'elle considère
Que *je* me vas désaltérant
Dans le courant,
Plus de vingt pas au-dessous d'elle. (La Font.)

Votre compassion, lui répondit l'arbuste,
Part d'un bon naturel ; mais quittez ce souci :
Les vents me sont moins qu'à vous redoutables ;
Je plie et ne romps pas. . . . . (Id.)

— Fam. *Je ne sais quoi*, ou *un je ne sais quoi*, se dit d'un sentiment, d'une idée, d'une sensation qu'on ne peut définir. Elle a je ne sais quoi qui charme, qui séduit. Ce je ne sais quoi qui fait tant de plaisir. Un je ne sais quoi m'avertit que je dois me défier de cet homme. Notre chair change bientôt de nature, et notre corps devient un *je ne sais quoi* qui n'a plus de nom dans aucune langue. (Boss.)

Il est des nœuds secrets, il est des sympathies,
Dont par le doux rapport les âmes assorties
S'attachent l'une à l'autre, et se laissent piquer
Par ces *je ne sais quoi* qu'on ne peut expliquer. (Corneille.)

— *C'est un je ne sais quoi*. Se dit, par mépris, d'un homme de rien.

JÉ ou **ROTIN**. s. m. Techn. Espèce de sonde de jonc dont on se sert pour dégorger les tuyaux qui conduisent les eaux des égouts.

JEAN (en lat. *Joannes, Johannes* ; de l'hébr. *Jehokhanan*, grâce de Dieu, formé de *Jehovah*, Dieu, et de *khanan*, faire grâce). Une foule de personnages célèbres ont porté ce nom, nous les classerons de la manière suivante : Saints, papes, empereurs d'Orient, rois de France, souverains étrangers, princes et ducs.

— JEAN BAPTISTE (Saint). Fils d'Elisabeth, cousine de la sainte Vierge, né l'an 1 de l'ère chrétienne, mort l'an 32. Se retira fort jeune dans le désert, où il mena une vie très-austère. Il commença à prêcher à trente ans ; baptisa Jésus-Christ dans le Jourdain. Son austérité le fit passer pour le sauveur annoncé par les prophètes, mais il répondit à ceux qui l'interrogeaient : « Je suis la voix de celui qui crie dans le désert. » Hérode Antipas, à qui il avait reproché son amour impudique pour sa belle-sœur Hérodias, l'ayant fait enfermer dans la forteresse de Machera, Salomé, fille d'Hérodias, demanda sa tête au roi, qui le fit mettre à mort. L'Eglise célèbre sa fête le 24 juin, et le 29 août celle de sa décollation.

— Hist. *Ordre de Saint-Jean*. Ordre militaire qu'on a appelé depuis ordre de Rhodes, puis ordre de Malte.

— Comm. relig. *Chanoines de Saint-Jean l'Evangéliste*. Congrégation de chanoines séculiers établie en Portugal.

— *Ordre de Saint-Jean-Baptiste*. Ordre de chanoines hospitaliers établi en Angleterre au XII[e] siècle.

— *Ermites de Saint-Jean-Baptiste*. Ordres religieux qui étaient établis dans la Navarre. || Nom d'une congrégation fondée en France vers le milieu du XVII[e] siècle.

— JEAN L'ÉVANGÉLISTE (Saint). Né à Bethsaïde, dans la Galilée, l'an 5 de notre ère, mort l'an 99. Il avait vingt-cinq ans quand Jésus l'appela pour prêcher l'Evangile. Il fut le seul des apôtres qui n'abandonna pas Jésus pendant sa passion. Il annonça sa résurrection aux autres disciples, fit des miracles, fut battu de verges, assista au premier concile de Jérusalem l'an 51 ; fut arrêté en 95 et conduit à Rome, où il fut condamné à être plongé dans une cuve d'huile bouillante, d'où il sortit sans avoir éprouvé de douleurs. Il écrivit son Apocalypse dans l'île de Patmos, où il était exilé. Il revint à Ephèse, où il mourut.

— JEAN CHRYSOSTOME (Saint). Père de l'Eglise grecque, né à Antioche en 344, mort à Comane en 407. Se livra d'abord au barreau, puis à l'étude des Ecritures. Il se retira sur les montagnes de la Syrie, où il vécut plusieurs années; revint à Antioche, où il fut ordonné prêtre par saint Flavien, évêque, et resta quelque temps auprès de lui comme vicaire. Il fut élevé au siége de Constantinople par l'empereur Arcadius en 398. L'impératrice Eudoxie, à laquelle il avait reproché ses désordres, le fit exiler. Il succomba en route. Sa fête se célèbre le 27 janvier.

— JEAN DE MATHA (Saint). Né en 1161, mort en 1213. Fonda l'ordre des Trinitaires ; voyagea en Afrique, d'où il ramena un grand nombre de captifs. On célèbre sa fête le 8 février.

— JEAN DE DIEU (Saint). Né en 1495, mort en 1550 ; soldat d'abord, il mena une vie licencieuse. S'étant converti, il se retira à Grenade, fit de sa maison un hospice pour les indigents, et mérita par sa piété d'être appelé Jean de Dieu. Fonda l'ordre de la Charité. On le fête le 8 mars.

— JEAN DE LA CROIX. Né en 1542, mort en 1591 ; réforma l'ordre des Carmes déchaussés. Il laissa plusieurs ouvrages mystiques. Fêté le 14 décembre.

JEAN. Ce nom est commun à vingt-trois papes. || JEAN I[er] (Saint). Elu pape le 13 août 523, mort le 25 mai 526. Il ne put obtenir de Justinien, empereur d'Orient, que les hérétiques cédassent leurs églises aux catholiques. || JEAN II. Elu le 23 janvier 533, mort le 18 mai 535. Reçut le titre de chef des évêques pour avoir approuvé l'édit de Justinien tendant à ramener les schismatiques à l'unité de l'Eglise. || JEAN III. Elu le 1[er] août en 560, mort le 3 juillet 573. || JEAN IV. Elu le 26 décembre en 640, mort le 12 octobre 642. Défendit Honorius accusé d'erreur au sujet des deux volontés contraires que l'on supposait en Jésus-Christ comme homme et comme Dieu. Combattit les erreurs des monothélites protégés par l'empereur Héraclius. || JEAN V. Elu le 25 juillet 685, mort le 2 août 686. Remit sous la disposition du saint-siége les églises de Sardaigne qui avaient été accordées aux archevêques de Cagliari. || JEAN VI. Elu le 3 octobre 701, mort le 11 janvier 705. Calma la sédition causée par l'arrivée de Théophylacte, chambellan de l'empereur Tibère III ; justifia dans un concile Wilfride des accusations intentées contre lui par l'archevêque de Cantorbéry, et envoya des présents à Gisulfe, duc de Bénévent, pour racheter les prisonniers. || JEAN VII. Elu le 1[er] mars 705, mort le 18 octobre 707. Reçut le patrimoine des Alpes cottiennes, et le mont Cenis, d'Ariban, roi des Lombards. || JEAN VIII. Elu le 14 décembre 872, mort le 11 décembre 882. Lutta contre les Sarrasins, traita avec eux, et leur paya un tribut annuel de 25,000 marcs d'argent. Lambert, duc de Spolette, qui était venu à Rome sous prétexte de lui porter secours, le fit enfermer dans l'église de Saint-Pierre, et défendit à qui que ce fût de lui porter des vivres. Jean VIII, pour se venger de Lambert, s'adressa aux empereurs d'Italie, à Basile, à Charles le Gros, auquel il promit l'empire, et qu'il couronna à Rome sans pouvoir obtenir ce qu'il demandait. || JEAN IX. Elu le 12 mars 898, mort le 26 mars 900, tint plusieurs conciles, parmi lesquels on remarque celui de Rome en 899. || JEAN X. Elu le 30 août 914, mort en 928. Se réunit aux princes de Capoue, Landulfe et Aternulfe, pour combattre les Sarrasins ; mourut étouffé par les soldats de Marosie. || JEAN XI. Fils du pape Serge III et de Marosie, élu le 30 mars 931, mort le 14 mai 964. Il fut enfermé dans le château Saint-Ange par Albéric son beau-frère. || JEAN XII. Elu le 20 mars 956, mort le 14 mai 964. Il demanda à Othon du secours contre Bérenger, roi d'Italie, et son fils Adalbert. Il triompha de son ennemi, couronna Othon en Italie, et fit un traité avec lui par lequel Othon se réserva la souveraineté et la juridiction en dernier ressort sur la ville de Rome. Ce pape se réconcilia avec Adalbert, fut accusé d'avoir des concubines. Se retira à Spolette, revint à Rome, tint un concile où il fit annuler l'élection de Léon VIII, qui avait été nommé en son absence. || JEAN XIII. Elu le 2 octobre 965, mort le 2 septembre 972. Roffrède, comte de Campanie, le fit enfermer au château Saint-Ange. Au retour de l'empereur Othon en 967, il sortit de prison, rentra dans Rome et se vengea de ses ennemis. Il introduisit la coutume de bénir les cloches. || JEAN XIV. Elu le 19 octobre 984, mort de misère le 30 août 985 au château Saint-Ange, où il avait été enfermé par Boniface VII, qui l'avait déposé après huit mois de règne. || JEAN XV. Elu le 25 avril 986, mort au mois d'avril 996. Il se retira en Toscane, d'où il envoya demander du secours à l'empereur Othon III contre le patrice Crescencius. Les Romains le laissèrent rentrer dans Rome. C'est sous son pontificat que les Russes se convertirent au christianisme. || JEAN XVI. Elu en 997 par la faction des Crescencius, est cependant compté parmi les papes légitimes. || JEAN XVII. Elu le 6 juin 1003, mort le 31 octobre de la même année. || JEAN XVIII. Elu le 19 mars 1004, mort en 1009. Il n'a rien fait de remarquable. || JEAN XIX. Elu le 19 juillet 1024, mort le 8 novembre 1033. Eut des ennemis qui conspirèrent contre ses jours, et le chassèrent de son siége. Conrad, qu'il avait couronné empereur en 1027, le rétablit à Rome. || JEAN XX ou XXI. Elu le 13 septembre 1276, mort le 16 mai 1277, écrasé sous la chute d'une maison. Il condamna les erreurs enseignées dans l'Université de Paris ; engagea le roi de France à porter les armes contre les infidèles, et les contraignit à faire la paix avec le roi de Castille. || JEAN XXII. Elu le 7 août 1316, mort le 4 décembre 1334, âgé de quatre-vingt-dix ans. Croyant qu'on voulait le faire empoisonner, il fit enfermer Géraud, évêque de Cahors, le livra au tribunal séculier, qui le condamna à être brûlé. Il dissuada les rois de France et d'Angleterre de former une nouvelle croisade; excommunia Louis de Bavière qui avait pris le titre de roi des Romains, et fit ce qu'il put pour rétablir la paix en Italie, bouleversée par la faction des Guelfes et celle des Gibelins. Il avait des connaissances en médecine, et laissa un traité des maladies des yeux, et plusieurs autres. || JEAN XXIII. Elu le 14 mars 1410, mort le 22 novembre 1419, fut couronné à Bologne. Se rendit à Rome menacée par Ladislas, qu'il fut obligé de reconnaître roi de Naples. Pour éviter les cruautés de Ladislas, il se réfugia à Florence, convoqua le concile de Constance en 1413, et fut bientôt obligé de fuir, pour se soustraire à l'humiliation d'une déposition. Il fut arrêté dans sa fuite, et transféré à Heidelberg en 1415.

JEAN. Huit empereurs d'Orient ont porté ce nom. || JEAN I[er] ZIMISCÈS, empereur de Constantinople, né en 925, mort en 975, fit égorger Nicéphore Phocas, qu'il avait mis sur le trône, et prit le titre d'empereur. Il remporta plusieurs victoires sur les Russes et en Syrie. || JEAN II COMNÈNE, 1118-1143, battit dans plusieurs rencontres les Turcs, les Serviens et les mahométans. || JEAN III DUCAS VATACE, recula les bornes de son empire, 1222-1255. || JEAN IV LASCARIS, empereur à Nicée, 1259, mort en 1284. Il eut les yeux crevés par Michel Paléologue, qui monta sur le trône. || JEAN V PALÉOLOGUE, 1341-1391, ne régna seul qu'après l'abdication de Jean Cantacuzène. || JEAN VI CANTACUZÈNE, régent pendant la minorité de Jean Paléologue, puis associé au trône, abdiqua en 1355. Il battit les Bulgares, les Génois et les Turcs; se retira dans un monastère après son abdication. || JEAN VII força Manuel Paléologue, son oncle, à l'associer à l'empire pendant le siége de Constantinople par Bajazet, 1399, fut éloigné du trône après la défaite de ce dernier, à Ancyre, 1402. || JEAN VIII, associé à l'empire par Manuel Paléologue, son père, 1419, régna seul de 1425 à 1448. Il consentit à l'union des Eglises grecque et latine, pour obtenir des secours des Latins contre les Turcs.

JEAN I[er]. Roi de France, fils posthume de Louis X, mourut huit jours après sa naissance, 1316. || JEAN LE BON. Roi de France, fils de Philippe de Valois, lui succéda en 1350. Il convoqua une assemblée de la nation pour délibérer sur les besoins du gouvernement, 1355, attira à Rouen Charles le Mauvais, roi de Navarre, l'arrêta avec les principaux factieux, et le fit conduire à Château-Gaillard, où il le fit enfermer avec deux de ses conseillers intimes. A la bataille de Poitiers, 3 septembre 1356, l'armée française fut mise en déroute, et Jean fait prisonnier par le célèbre prince de Galles. Il fut conduit à Londres, où il resta jusqu'au traité de Brétigny, qui le rendit à la liberté, 1360. Son fils, le duc d'Anjou, qui était resté en otage, s'étant échappé, Jean retourna volontairement à Londres, où il mourut le 8 avril 1364.

JEAN SANS-TERRE. Roi d'Angleterre, né en 1166, mort en 1216, s'empara de la couronne au préjudice de son neveu Arthur, duc de Bretagne, qu'il est soupçonné d'avoir poignardé lui-même dans la tour de Rouen, où il l'avait fait enfermer. Il perdit tout ce qu'il possédait en France, et fut complètement défait à la bataille de Bouvines. De retour en Angleterre, il eut des différends avec le pape, qui mit son royaume en interdit, et offrit sa couronne à Philippe-Auguste ; celui-ci se disposait à passer en Angleterre, quand Jean fit sa soumission au pape, qu'il reconnut pour suzerain et auquel il paya un tribut. Les barons s'étant révoltés, appelèrent Philippe à leur secours, lui offrant la couronne, qu'il accepta pour son fils Louis. Jean parvint à dissoudre les troupes de Louis, et il était sur le point de reconquérir sa couronne, quand il mourut à Newak. C'est lui qui accorda aux Anglais la grande charte.

JEAN. Cinq rois de Portugal portèrent ce nom. || JEAN I[er]. Fils naturel de Pierre I[er] et de Thérèse Lorenzo, né en 1357, mort en 1433, s'empara de la couronne à la mort de Ferdinand, son frère, au préjudice de la fille de ce dernier. Il gagna la bataille d'Alju-Barrota, sur les Français et les Castillans, et reprit chez ces derniers toutes les villes qui s'étaient soumises à l'Espagne. Il passa en Afrique et prit Ceuta, 1415. || JEAN II. Fils d'Alphonse V et d'Isabelle, né en 1455, mort en 1495, s'était signalé dans plusieurs batailles ; devenu roi, il poignarda le duc de Visco, qu'une faction voulait faire roi, expédia une flotte dans les Indes orientales, 1492, puis une autre pour aller sur les traces de Colomb. || JEAN III. Fils d'Emmanuel et de Marie de Castille, né en 1502, roi en 1521, et mort en 1557, épousa Catherine, sœur de Charles-Quint. Il envoya une flotte dans le Brésil, qu'il divisa en plusieurs provinces, introduisit l'inquisition dans ses états, 1526. || JEAN IV. Duc de Bragance, proclamé roi en 1640, mort en 1656, étouffa la conspiration tramée au profit des ducs de Villaréal et de Cuminha, s'unit à la France et à la Hollande, soutint la guerre contre l'Espagne, dont il ravagea plusieurs provinces, et mit son royaume sous la protection de la sainte Vierge, dans les Etats assemblés en 1646. || JEAN V. Fils de Pierre II et d'Elisabeth de Bavière, né en 1689, mort en 1750, s'unit aux alliés contre Louis XIV, dans la guerre de la succession. Il échangea avec l'Espagne la colonie du Saint-Sacrement contre quelques peuplades du Paraguay, 1728. || JEAN VI. Deuxième fils de Pierre III et de la reine Marie I[re], régent du Portugal en 1790, chassé par les Français en 1807, se retira dans le Brésil, où il prit le titre d'empereur. Proclamé roi de Portugal en 1816, il revint dans son pays en 1821; mort en 1826.

JEAN. Nom commun à trois rois de Suède. || JEAN I[er]. Roi en 1216, mort en 1222, entreprit une expédition en Esthonie, où il eut quelques succès, mais étant retourné en Suède, ses généraux furent défaits et son armée détruite. En lui finit la dynastie des Verkel. || JEAN I[er] en Danemark et II[e] en Suède, né en 1455, roi de Danemark et de Norwége en 1483, mort en 1513, entreprit une expédition dans laquelle il échoua contre les Dithmarses, éprouva des revers dans le Holstein; les Suédois se révoltèrent contre lui, et il fut obligé de se retirer en Danemark. || JEAN III, fils de Gustave Wasa, né en 1537, mort en 1591, détrôna et fit prisonnier son frère Eric, et s'empara du trône, 1568. Il fit obtenir la couronne de Pologne à Sigismond, fils de sa première femme, fit la guerre au Danemark, et en soutint une autre contre le tsar Ivan Wassiliewitch, dans laquelle il obtint des avantages qui amenèrent une trêve.

JEAN I[er]. Roi d'Aragon, monta sur le trône en 1387, mourut en 1395. || JEAN II. Roi d'Aragon et de Navarre, fut fait prisonnier, 1434, au combat naval de Gaëte, par le duc de Milan, qui lui rendit la liberté. Il fit déclarer par les états d'Aragon, qu'il avait assemblés à Fraga, 1460, la réunion des couronnes de Sicile et de Sardaigne à celle d'Aragon, mort en 1479.

JEAN Iᵉʳ. Roi de Castille, né en 1338, mort en 1390. || JEAN II. Né en 1404, mort en 1454. Il remporta plusieurs victoires sur les rois d'Aragon et de Navarre, défit les Maures de Grenade, 1431. Au moment de s'emparer de la ville, il fut trahi par Alvaro de Suna, qu'il fit tuer.

JEAN. Nom de six ducs de Bretagne. || JEAN Iᵉʳ, dit le Roux, né en 1217, mort en 1281, fut excommunié pour avoir attenté aux privilèges des prélats, prit part à la seconde croisade de saint Louis. || JEAN II. Fils du précédent, lui succéda en 1285, s'allia à Philippe le Bel, assista à Lyon au sacre de Clément V, et mourut au retour de cette cérémonie, écrasé par une muraille chargée de spectateurs, 1305. || JEAN III, dit le Bon, fils du précédent, succéda à Arthur II, 1312, mort en 1341. Il fut condamné pour avoir frappé de la monnaie de billon au coin de la France. || JEAN IV. Frère du précédent, lui succéda, fit hommage de ses États au roi d'Angleterre. Condamné par Philippe de Valois à restituer la Bretagne à Charles de Blois, il fit la guerre pendant quelques mois, et se rendit au duc de Normandie, général des armées françaises, qui le fit conduire à Paris, où il resta prisonnier. S'étant échappé au bout de quelques années, il se rendit en Angleterre, assiégea Quimper, mais n'ayant pu prendre cette ville, il se retira dans son château d'Hennebon, où il mourut en 1345. || JEAN V, dit le Vaillant, fils du précédent, né en 1339, mort en 1399; élevé à la cour d'Angleterre, il épousa la fille d'Édouard III, attaqua Charles de Blois, et le vainquit à Auray, 1364, repoussa les armées de Charles V, et devint ami de ce roi. || JEAN VI. Fils du précédent, majeur à 14 ans, 1414, mort en 1443, embrassa le parti des Armagnacs, fit plus tard alliance avec le duc de Bourgogne, accéda à la ligue du bien public, et attiré dans un piége par le duc de Penthièvre, il fut enfermé pendant cinq ans, et délivré par ses barons. Il s'allia successivement à Charles VII et à Henri VII.

JEAN SANS-PEUR. Duc de Bourgogne, fils du duc Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre, né en 1371, mort en 1419 étant comte de Nevers, alla au secours de Sigismond, roi de Hongrie, fut fait prisonnier par les Turs à la bataille de Nicopolis, où il acquit son surnom. Il succéda à son père en 1404, marcha contre les Anglais qui assiégeaient l'Écluse, les mit en fuite et reprit Gravelines. Il fit assassiner le duc d'Orléans en 1407, avoua son crime, et le roi lui accorda des lettres d'abolition. Il transporta de Dôle à Besançon le parlement de Bourgogne, défit les Liégeois, et après la mort de la duchesse de Blois, signa la paix entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne, 1409. Ayant reçu la garde et le gouvernement du dauphin, il entra dans Paris, comprima la faction orléanaise, convoqua les États généraux, souleva les Parisiens contre le dauphin qui s'opposait à ses vues, et se retira en Flandre. Il fut assassiné sur le pont de Montereau, dans une entrevue qu'il eut avec le dauphin Charles VII.

JEAN DE LUXEMBOURG, dit l'Aveugle, roi de Bohême, né en 1295, mort en 1346, conquit la Silésie sur les Polonais, s'empara de plusieurs villes en Italie, dont il fut reconnu roi par le pape, 1331. Il fut ensuite battu par les ennemis de Rome, puis en Pologne, où il était rentré malgré la perte de sa vue. Il fut tué à la bataille de Crécy.

JEAN D'ALBRET. Fils de Catherine de Blois, et d'Alain, sire d'Albret, épousa Catherine de Navarre en 1484, et fut couronné à Pampelune, 1494. Ferdinand le Catholique lui déclara la guerre en 1510, l'obligea de se retirer dans Bayonne avec la reine et ses enfants. Il voulut rentrer dans ses États, mais il échoua devant Pampelune; mort en 1526.

JEAN DE SALISBURY. Moine anglais, né en 1119, mort en 1180, fut nommé évêque de Chartres, par Louis le Jeune, après avoir voyagé en France et en Italie. Il avait été le secrétaire de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry.

JEAN. S'emploie dans une foule d'expressions proverbiales. *C'est comme le bréviaire de messire Jean, cela va sans dire*. C'est une chose qui n'a pas besoin d'explication, une chose toute naturelle. || *C'est un Jean* (de l'ital. *zuano*, même signif. et n'a aucun rapport avec le nom propre Jean). Se dit d'un homme lâche, d'un mari trompé par sa femme, d'un sot.

— *Ris-t'en, Jean, on te frit des œufs*. Se dit à un mauvais plaisant que l'on s'apprête à corriger.

— Prov. et fam. Dans un sens injurieux. *Jean farine, Jean tout à droit, Jean fait tout, Jean logne*.

— *Faire le Jean logne*. Faire l'innocent. Jean logne ou Jean lorgne est une abréviation de Jean qui lorgne. || *Jean lapin*. Le lapin.

— *Jean des vignes*. Se dit de tout malavisé qui va se jeter dans une embûche qu'il aurait dû prévoir.

— *C'est un Jean de Lagny, il n'a pas hâte*. Se dit d'un homme qui est lent à se décider, qui ne sait quel parti prendre. Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne, marchant sur Paris à la tête de ses gens, reçut un ordre du roi qui lui défendait de continuer sa route. Malgré cet ordre, il s'avança jusqu'à Lagny, où il resta deux mois, mais il fut obligé de se retirer en Flandre, après avoir écrit inutilement plusieurs fois au roi. Les Parisiens, se moquant de lui, l'appelèrent *Jean de Lagny, qui n'a hâte*. De là le proverbe.

— *Faire comme saint Jean, qui donnait le baptême sans l'avoir reçu*. Se mêler d'enseigner ce qu'on n'a pas appris

Jean! Que dire de Jean? C'est un terrible nom,
Que jamais n'accompagne une épithète honnête.
Jean des vignes, Jean logne... Où vais-je? Trouvez bon
Qu'en si beau chemin je m'arrête. (***)

JEAN (SAINT-). Géogr. Une des îles vierges de l'Amérique. || Fleuve qui sort de la frontière du Maine et se jette dans la baie de Fundy. || Chef-lieu d'un comté du Nouveau-Brunswich. || Fleuve des États-Unis. || Chef-lieu de l'île de Terre-Neuve.

JEAN-BONITE. s. m. Comm. relig. Ermite d'une congrégation fondée à Mantoue, vers l'an 1200.

JEAN D'ANGÉLY (SAINT-). Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arr. (Charente-Inférieure); 6,000 hab.

JEAN-DE-GAND. s. m. Ornith. Oiseau de la grosseur et de la figure d'une cigogne, qui a le plumage blanc et noir, la vue fort perçante et le vol très-rapide. On le trouve dans la mer d'Espagne, et presque partout dans celles du Nord, mais surtout dans les endroits où l'on fait la pêche des harengs.

JEAN-DE-JANTEN. s. m. Ornith. Nom que les navigateurs hollandais donnent à l'albatros.

JEAN DE LOSNE (SAINT-). Géogr. Ville de France, ch.-l. de cant. (Côte-d'Or); 7,000 hab. Cette ville est une des plus anciennes et des plus prospères du département, grâce à l'industrie de ses habitants et à son heureuse situation sur la rive droite de la Saône. Elle est célèbre par le siége qu'elle eut à subir en 1636. Elle commerce en draps, serges, grains et fers.

JEAN DE LUZ (SAINT-). Géogr. Ville de France, ch.-l. de cant. (Basses-Pyrénées), petit port sur l'Océan; 2,860 hab. Cette ville a sur la Nivelle un port très-important autrefois par son commerce avec l'Amérique septentrionale, et d'où partaient de nombreux vaisseaux pour la pêche de la morue à Terre-Neuve. Saint-Jean de Luz est connu dans l'histoire par le mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse, qui y firent leur entrée.

JEAN DE MAURIENNE (SAINT-). Géogr. Ville de Savoie, ch.-l. de province.

JEAN DU GARD (SAINT-). Géogr. Ville de France (Gard), sur le Gardon d'Andèze; 4,000 hab.

JEAN-GAUT-Y-TAN. s. m. Croy. pop. Espèce de démon chez les habitants du Finistère.

JEAN-LE-BLANC. s. m. Ornith. Espèce d'aigle. V. CIRCAÈTE.

JEAN-MAYEN. Géogr. Île d'Europe, dans l'Océan glacial, très-fréquentée par les baleiniers.

JEAN-PIED-DE-PORT (SAINT-). Géogr. Petite ville forte de France, ch.-l. de canton (Basses-Pyrénées); 2,000 hab. Elle est située à l'entrée des Pyrénées et défendue par une citadelle.

JEANNE. Nom commun à plusieurs femmes illustres.

— JEANNE. Reine de France, fille unique de Henri Iᵉʳ, roi de Navarre, comte de Champagne, née en 1275, morte en 1305, mariée à quatorze ans, à Philippe le Bel, conserva l'administration de ses États, chassa les Castillans et les Aragonais, défit l'armée du comte de Bar, et accompagna le roi dans son expédition contre les Flamands, 1299.

— JEANNE DE BOURGOGNE. Reine de France, fille d'Othon IV, comte de Bourgogne, épousa Philippe le Long. Elle fonda à Paris l'ancien collége de Bourgogne, et mourut en 1325.

— JEANNE DE BOURGOGNE. Fille de Robert II de Bourgogne et d'Agnès de France, morte en 1348, à 55 ans.

— JEANNE DE FRANCE OU DE VALOIS. Fille de Louis XI, née en 1464, morte en 1504, épousa le duc d'Orléans, qui la répudia, se retira à Bourges, où elle fonda l'ordre des Annonciades.

— JEANNE Iʳᵉ. Reine de Naples, comtesse de Provence et de Forcalquier, souveraine de la ville d'Avignon, fille de Charles, duc de Calabre, et de Marie de Valois, née en 1326, fut étranglée ou étouffée entre deux matelas, le 22 mai 1382.

— JEANNE II. Fille de Charles de Duras, née en 1368, morte en 1435. La vie de ces deux femmes fut remplie de scandale.

— JEANNE. Reine de Castille, mariée à Philippe d'Autriche, 1497, mère de Charles-Quint, devint folle de jalousie. Philippe étant mort, il fut décidé qu'elle ne régnerait que quand elle aurait recouvré sa raison. Morte en 1555.

— JEANNE D'ALBRET. Reine de Navarre, fille de Henri d'Albret, née à Pau, le 7 janvier 1528, épousa, en 1548, Antoine de Bourbon, donna le jour à Henri IV. Elle succéda à son père, embrassa le calvinisme, et donna un édit pour l'établissement de cette religion. Morte deux mois avant la Saint-Barthélemy.

— JEANNE DE FLANDRES. Femme du comte de Montfort, continua la guerre contre Jeanne de Penthièvre, fut assiégée par celle-ci dans son château de Hennebon, 1342 et 1343.

— JEANNE DE PENTHIÈVRE. Femme du comte Charles de Blois, fit la guerre contre la précédente.

— JEANNE PAPESSE. On regarde l'existence de cette femme comme une fable exploitée par les écrivains protestants. Un certain Jean Crispain a dit dans ses mémoires, parlant de Jean VIII, que quant à son office il était pape, et femme quant à son sexe. Il dit qu'elle accoucha en pleine procession et mourut sur la même place, 857.

— JEANNE D'ARC, dite Pucelle d'Orléans, née en 1410, morte en 1431, était fille de parents pauvres, élevée dans une auberge, ou chez son père, jardinier à Domremi, village de Lorraine. Elle crut que Dieu lui ordonnait de délivrer la France, accablée par les Anglais, alla trouver Charles VII à Bourges, fit lever le siége d'Orléans, conduisit de victoire en victoire le roi, qu'elle fit sacrer à Reims, fut prise quelques temps après au siége de Compiègne, livrée aux Anglais, qui la brûlèrent à Rouen comme sorcière.

— JEANNE HACHETTE. V. HACHETTE.

JEANNELET. s. m. Zool. Nom qu'on donne à la chanterelle.

JEANNETTE. (dimin. de *Jeanne*). Nom propre de femme que l'on donne aux petites filles du nom de Jeanne. La petite Jeannette.

— Nom donné quelquefois aux jeunes servantes.

JEANNETTE. s. f. Croix d'or surmontée d'un cœur, que les paysannes portent suspendue au cou avec un ruban de velours, et que les dames ont portée à leur imitation.

— Bot. Nom vulgaire du narcisse.

— Techn. Métier pour filer le coton.

JEANNIN (Pierre). Né en 1540, mort en 1622, avocat, conseiller des États de Bourgogne, puis président, et enfin premier président du parlement de Dijon.

JEANNINE. s. f. Hist. eccl. Décrétale de Jean XXII.

JÉBUS. Géogr. anc. Nom de la ville de Jérusalem, avant la conquête des Israélites.

JÉBUSÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui habitait, avant l'arrivée des Israélites, le sud-ouest de la Palestine. Les Jébuséens étaient un des peuples principaux de la terre de Chanaan. Ils habitaient dans la partie qui fut depuis la partie septentrionale des tribus de Siméon, Juda, Benjamin, et avaient pour capitale Jébus.

JECBURGH. Géogr. Ville d'Écosse, ch.-l. du comté de Roxburg. Hôtel de ville remarquable. Sources minérales. Ville ancienne qui remonte au delà du xᵉ siècle.

JÉCORAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *jecus*, le foie). Anat. Syn. de Hépatique, qui appartient au foie. Veine jécoraire.

JECTIGATION. s. f. (pr. *jèk-ti-ga-ci-on*; rad. *jet*, anciennement *ject*). Médec. Tressaillement du pouls qui indique que le cerveau est menacé d'être dans un état convulsif. Agitation inquiète de certains malades.

JECTISSE. adj. f. (rad. *jet*, anciennement *ject*). Se dit des terres qui ont été remuées ou rapportées. Il ne faut pas bâtir sur ce fonds, ce sont des terres jectisses.

— Maçon. *Pierres jectisses*. Pierres qui peuvent se poser à la main dans toutes sortes de constructions.

JÉCUIBA. s. m. Bot. Arbre du Brésil, à bois rougeâtre dont on fait différents ouvrages.

JEDO. Géogr. Capitale du Japon. V. YÉDO.

JÉDUD ou **JÉDOD**. Myth. sept. Divinité des anciens Germains. Ses attributs paraissent être les mêmes que ceux de Mercure.

JÉDUIM. Myth. rabb. Divination juive à laquelle servaient les os d'un animal fabuleux nommé Jédua par les rabbins.

JEFFERSON (Thomas). Troisième président de la république des États-Unis, né en 1743 dans l'État de Virginie, mort en 1726. Il fut un de ceux qui composèrent et signèrent l'acte d'indépendance de l'Amérique, 1783, fit partie de l'ambassade en France, élu vice président de la république en 1797, et, en 1801, président en remplacement de John Adams, et gouverna jusqu'en 1813, après quoi il rentra dans la vie privée.

— Géogr. Ville des États-Unis, ch.-l. de l'État de Missouri, ainsi nommée en souvenir de Jefferson. || Une des branches du Missouri.

JEFFERSONE. s. f. Bot. Genre de plantes américaines dicotylédones, à fleurs complètes. Le fruit est une capsule uniloculaire, s'ouvrant circulairement au-dessous du sommet, contenant plusieurs semences arillées à la base. || *Jeffersone à deux folioles*. Espèce de jeffersone qui avait été placée parmi les podophylles et qui est devenue le type d'un nouveau genre. Elle croît sur les montagnes occidentales de Tennessée, dans l'Amérique septentrionale.

JEFFRYS, JEFFREYS ou **JEFFERY**. Magistrat anglais, fameux par ses iniquités. Il fut l'instigateur et l'instrument de la plupart des actes arbitraires et tyranniques de Charles II et de Jacques II, et poursuivit les adhérents du duc de Monmouth et le malheureux Sidney avec une cruauté qui a rendu sa mémoire exécrable. Il mourut de chagrin à la tour de Londres en 1689.

JEGUN. Géogr. Chef-lieu de cant. (Gers); 2,000 hab.

JÉHOVAH. (mot hébreu signifiant *celui qui sera toujours*). Un des noms que les Israélites donnent à Dieu. Les Juifs, se fondant sur le Lévitique, se sont toujours abstenus de le prononcer, de peur de commettre un crime. Au lieu de Jéhovah ils lisent ordinairement *Adonaï* (Seigneur), ou bien *Elohim* (Dieu). De là vient que la prononciation de ce mot chez les Juifs est restée incertaine. On ne sait si les Juifs ont emprunté ce nom et la notion d'un dieu éternel qu'ils y attachent à quelque nation étrangère, ou bien s'il est né chez eux. L'une et l'autre de ces deux hypothèses peut se justifier par des passages des livres des Hébreux. En effet, dans la Genèse, Dieu est souvent appelé Jéhovah ou Jéhovah Dieu. Ces noms se trouvent dans presque tous les livres de l'Ancien Testament. Cependant d'après un passage de l'Exode il semblerait qu'avant Moïse le mot de Jéhovah était totalement inconnu aux Israélites. En effet Dieu dit dans l'Exode: « Je suis apparu à Abraham, à Isaac et à Jacob sous le nom de El-Schaddaï (Dieu tout-puissant), mais ils ne me connurent point sous mon nom de *Jéhovah*. »

— Est employé aussi par les chrétiens surtout en poésie et dans le style soutenu.

L'être de *Jéhovah* n'a ni siècles ni jours,
Son jour est éternel et s'appelle toujours. (LAMARTINE.)

— L'assemblage des caractères qui représentent ce nom au milieu d'un triangle entouré de rayons. On a gravé un Jéhovah au-dessus de l'autel. Un Jéhovah sculpté.

— Dans tous les dictionnaires ce mot est écrit avec un *h* final; et dans presque tous les écrivains on le trouve écrit *Jéhova*. Cette dernière orthographe est incorrecte.

JÉHU. Fils de Josaphat et petit-fils de Mamsi, capitaine des gardes de Joram, roi d'Israël, s'insurgea contre ce prince, et fut sacré roi d'Israël en 884 av. J.-C. Il tua Joram, fit périr tous les enfants d'Achab, ainsi que sa femme Jézabel et quarante-deux frères d'Ochosias, extermina les prêtres de Baal, détruisit ses temples, et mourut en 856 av. J.-C., laissant le trône à son fils Joachaz.

JÉHUISTE. s. m. Membre de la compagnie de Jéhu.

JEJUNUM. s. m. (pr. *jé-ju-nomm*). Anat. Mot latin qui signifie proprement vide, à jeun, et par lequel les anatomistes désignent la Partie de l'intestin grêle comprise entre le duodénum et l'iléon. Elle a été ainsi nommée parce qu'on la trouve presque toujours vide dans les cadavres.

JEK. s. m. Erpét. Serpent aquatique du Brésil, si visqueux, que les animaux qui le touchent se collent après sa peau, et que l'homme même qui voudrait le prendre se trouverait dans l'impossibilité de s'en détacher.

JEKICES. Myth. jap. Mauvais génie que les Japonais croient l'auteur des maladies.

JELDOVÉSIS. s. m. Mamm. Nom donné en Turquie à une race de chameaux qui se distinguent par une taille plus petite et un caractère plus éveillé que ceux des autres races.

JEMBLET. s. m. Techn. Partie du moule du fondeur.

JEMMA-O. Myth. jap. Juge sévère qui règle la rigueur et la durée du châtiment, dans le lieu de supplice réservé aux méchants.

JEMMAPES. Géogr. Village de Belgique (Hainaut); 2,900 habitants. Commerce considérable de houille. Jemmapes est célèbre par la victoire qu'y remportèrent, le 6 novembre 1792, les troupes françaises commandées par Dumouriez et le duc de Chartres, aujourd'hui roi des Français, sur les Autrichiens, à la tête desquels était le duc Albert de Saxe-Teschen. Cette victoire fut suivie de la prise de Mons et de la Belgique.

—Département français, sous l'Empire, formé à peu près de l'ancien Hainaut; ch.-l. Mons; sous préf. Tournay et Charleroy.

JENAC. s. m. Conchyl. Coquille crépidule.

JENDAYA. s. f. Ornith. Petite perruche jaune du Brésil.

JÈNE. Myth. jap. Divinité à laquelle les Japonais attribuent un empire particulier sur les âmes des vieillards et des gens mariés.

JENIN. s. m. Vieux mot qui signifiait Sot, niais, mari dont la femme est infidèle. Inusité.

JENNY. s. f. Techn. Nom anglais adopté en français pour désigner une machine à filer le coton, portant un grand nombre de fuseaux.

JÉNOIS. s. m. Hist. relig. Nom d'une petite secte luthérienne.

JENONNES. Myth. Créatures que les mahométans considèrent comme des demi-dieux.

JENXOAN ou **JENXUAN**. s. m. (pr. *jank-souan*). Relat. Sectaire japonais.

JEPHTÉ. L'un des juges les plus distingués du peuple hébreu, vers l'an 1243 av. J.-C. Il marcha contre les Ammonites, et fit vœu, s'il remportait la victoire, d'immoler le premier qu'il rencontrerait. Jephté battit les ennemis, et à son retour sa fille Seila vint au devant de lui. Il la sacrifia quoique à regret, et mourut l'an 1181 av. J.-C.

JERBOA. s. m. Mamm. Gerboise d'Égypte. On écrit aussi *Yerboa, jerbua, jerbuah, jerbo, gerbo*.

JÉRÉMIADE. s. f. Mot qui signifie dans l'origine Lamentation de Jérémie, et qui s'emploie familièrement pour Plainte fréquente et importune. C'est une jérémiade. Faites-nous grâce de vos jérémiades. Il m'accable de ses jérémiades.

Voilà-t-il pas de vos *jérémiades*,
De vos regrets, de vos complaintes fades? (VOLT.)

— Géogr. Petite ville de la république d'Haïti.

JÉRÉMIE (en héb. *Yirmiyahou*, en gr. *Ieremias*). L'un des grands prophètes dont les écrits font partie du canon de l'Ancien Testament, était originaire d'Anathoth, ville de la tribu de Benjamin, habitée par des prêtres. Il était

fils d'Helcias. Né l'an 640 av. J.-C., il commença à prophétiser la 13e année du règne de Josias, et continua ses prophéties durant 45 ans. Persécuté dans sa patrie, il alla en Égypte avec les Juifs qui fuyaient la colère du roi de Babylone. C'est là qu'il mourut, dit-on, l'an 590 av. J.-C. On lui attribue le Psaume célèbre : *Super flumina Babylonis*. Ses autres ouvrages sont ses *Prophéties*, divisées en cinquante-deux chapitres, et ses *Lamentations*, poème admirable dans lequel il déplore les malheurs de sa patrie.

JERÉMIES. s. f. pl. Mus. sac. Leçons de l'office de la semaine sainte. Plusieurs compositeurs ont écrit des jérémies.

JEREZ. Géogr. Ville du Mexique ; 16,000 h.

JÉRICHO. (pr. *Gé-ri-ko*). Géogr. anc. Ville de la tribu de Benjamin, N.-E. de Jérusalem, dans une plaine au pied de la montagne sèche et aride. C'est la première ville qu'attaquèrent les Israélites après le passage du Jourdain, conduits par Josué qui exécutait les ordres de Dieu. Il fit faire six fois le tour de la ville par l'armée en six jours différents, les prêtres portant l'arche et sonnant de la trompette. Le septième jour les murailles de la ville tombèrent d'elles-mêmes.

JERKER. s. m. Hist. relig. Nom de certains méthodistes convulsionnaires, dans les États-Unis.

JERNOTTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'œnanthe pimpinelloïde.

JÉROBOAM Ier. Fils de Nabath et de Serva, de la tribu d'Ephraïm. Après la mort de Salomon, Roboam, son fils, s'étant rendu odieux, dix tribus se séparèrent de lui, formèrent le royaume d'Israël et élurent Jéroboam pour roi, l'an 962 av. J.-C. Ce prince au lieu de suivre la loi de Moïse adora des veaux d'or, et mourut dans son impiété, 943. ‖ JÉROBOAM II. Fils de Joas, roi d'Israël, lui succéda, 821 ans av. J.-C. Son règne fut heureux. Il rendit à la Judée son ancienne splendeur. Il mourut en 780.

JÉRÔME (Saint). L'un des Pères de l'Église, né vers 331 à Stridon en Dalmatie. Étudia à Rome sous le grammairien Donat, parcourut, en prêchant le christianisme, la Thrace, la Bithynie, le Pont, la Cappadoce, se retira dans un désert de la Syrie, revint à Rome en 381, fut secrétaire du pape Damase, et mourut à Bethléhem en 420. Le premier il écrivit contre Pélage, Vigilance et Jovinien.

— JERÔME DE PRAGUE. Disciple de Jean Huss. Plus savant et plus subtil que son maître, il vint au concile de Constance pour le défendre, et fut emprisonné comme lui. Il abjura ses erreurs par la crainte des supplices, mais ayant ensuite rétracté son abjuration, il fut brûlé à Constance comme hérétique et relaps.

JÉRONIMITE ou **HIÉRONYMITE.** s. m. Comm. relig. Membre d'un ordre de religieux fondé en Espagne vers la fin du XIVe siècle.

JÉROPHORE ou **JÉRAPHORE.** s. m. (ét. gr., ἱερός, sacré ; φέρω, je porte). Hist. anc. Nom donné aux prêtres égyptiens qui portaient les choses sacrées.

JÉRORE. s. f. Bot. Petite plante annuelle qui forme un genre de la famille des crucifères. On la nomme aussi *rose de Jéricho* ; elle croît aux lieux maritimes et sablonneux de la Syrie et de l'Arabie.

JÉROSOLYMITAIN. adj. et s. Habitant de Jérusalem. ‖ Qui appartient à Jérusalem ou à ses habitants.

JERSEY. Géogr. Ile de la Manche, près les côtes de France. Sa superficie est de 128 kilom. carrés et sa population de 35,000 hab. La capitale est Saint-Hélier, ville de 10,020 hab., avec un port sur la côte méridionale. L'île de Jersey appartient aux Anglais qui y envoient un gouverneur ; mais ses lois ne peuvent y être en vigueur qu'après avoir reçu la sanction de l'assemblée des États, formée de douze baillis qui gouvernent les douze paroisses de l'île, des membres de la cour de justice et du corps des ecclésiastiques. On parle français à Jersey.

JÉRUSALEM. (en hébr. *Iérouchalaïm*, possession de la paix, d'où les Grecs et les Latins firent *Hierosolyma*, et nous *Jérusalem*). Géogr. Ancienne capitale de la Palestine, et ville sainte non seulement chez les Juifs, mais aussi chez les chrétiens et même chez les musulmans, et dans laquelle se sont accomplis les principaux mystères de notre religion. David en chassa les Jébuséens et y établit le siége de son royaume. Salomon y bâtit le temple fameux, et ses successeurs l'embellirent ou la fortifièrent. Détruite, selon la prédiction de Jésus-Christ, par Titus, l'an 70, elle fut rebâtie par l'empereur Adrien, sous le nom d'Elia Capitolina, qui ne put prévaloir sur son nom primitif. Les Sarrasins s'en emparèrent en 636. Prise par les croisés en 1096, elle fut reprise par les Sarrasins en 1186, et tomba au pouvoir des Turcs en 1517. Elle appartient maintenant au pacha d'Égypte, et sa population de 20,000 âmes est un composé de juifs, de chrétiens, de Grecs, de Turcs et d'Arabes. On y voit encore le saint sépulcre.

— S'emploie figurément pour désigner une retraite sainte, l'opposé du monde. ‖ Se prend aussi pour l'Église.

> Quelle *Jérusalem* nouvelle
> Sort du fond du désert brillante de clarté,
> Et porte sur le front une marque immortelle ?
> Peuples de la terre, chantez :
> *Jérusalem* renaît plus charmante et plus belle ;
> D'où lui viennent de tous côtés
> Ces enfants qu'en son sein elle n'a point portés ?
> Lève, *Jérusalem*, lève ta tête altière ;
> Regarde tous ces rois de ta gloire étonnés. (RACINE.)

— Fig. *Jérusalem céleste, Jérusalem nouvelle.* Dans le style mystique, Le ciel, le séjour bienheureux des chrétiens.

— Hist. *Royaume de Jérusalem.* Celui auquel la conquête d'une grande partie de la Palestine par les chrétiens donna naissance (1099), et dont le premier roi fut Godefroi de Bouillon. Le royaume de Jérusalem fut dès l'origine partagé en quatre parties, savoir : la seigneurie de Jérusalem, la principauté d'Antioche, le comté de Tripoli et le comté d'Édesse. La seigneurie de Jérusalem fut laissée au roi, comme la principale ; les trois autres en relevaient, à la manière des grands fiefs de France ; plusieurs écrivains du temps prétendent que Godefroi refusa de prendre le titre de roi de Jérusalem et qu'il se contenta de celui d'*avoue*. Le royaume de Jérusalem, démembré en 1187, après la prise de Jérusalem, par Saladin, fut définitivement détruit en 1291, époque à laquelle Saint-Jean d'Acre, dernière place des chrétiens en Palestine, tomba au pouvoir des Khovaresmiens. Le royaume de Jérusalem avait été réuni à celui de Chypre, en 1197, Amauri II de Lusignan ayant épousé Isabelle, fille d'Amauri Ier, roi de Jérusalem. Le roi de Sardaigne prend encore le titre de roi de Chypre et de Jérusalem.

JESCHT. s. m. Myth. pers. Hymne à la louange d'Ormuzd, composée par Zoroastre.

JÉSITE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles qui ne renferme qu'une seule espèce qu'on trouve dans la Méditerranée, et qui atteignent rarement plus de deux millimètres de diamètre.

JÉSON. s. m. Conchyl. Coquillage du Sénégal, qui fait partie du genre cardite.

JESSA. Myth. sept. Divinité des Sarmates. Ses attributs paraissent les mêmes que ceux de Jupiter.

JESSE. s. f. Ichthyol. Poisson du genre cyprin. Ce poisson, qui pèse de huit à dix livres, multiplie beaucoup ; sa chair grasse et molle est remplie d'arêtes et devient jaune en cuisant. On le trouve dans les fleuves et les rivières de presque toute l'Europe septentrionale.

JÉSUATE. s. m. Commun. relig. Religieux d'un ordre institué au XIVe siècle par saint Jean Colomban.

JÉSUITE. s. m. (du nom d'une église de Rome qui s'appelait *il Gesu*, et qui fut donnée à cette institution dans le principe). Membre d'un ordre religieux fondé en 1531 par Ignace de Loyola et approuvé en 1540 par le pape Paul III. Cet ordre, dit aussi Compagnie de Jésus ou Société de Jésus, se consacra dès le principe à la propagation de la foi et à la conversion des infidèles et des hérétiques, à l'éducation de la jeunesse, et faisait le vœu particulier d'un entier dévouement aux ordres du pape. Cette compagnie, qui a joué un si grand rôle dans l'histoire moderne, est surtout remarquable par sa constitution. Son général résidait à Rome, et de là il exerçait un empire absolu sur les membres répandus dans toute la chrétienté. La société n'avait pas adopté de costume particulier, afin de s'introduire plus facilement partout ; elle admettait, sous le nom de coadjuteurs temporels, des membres laïques, qui, inconnus pour la plupart, ne travaillaient que plus activement à augmenter son pouvoir. Avant d'être admis dans la société, tous les membres étaient soumis à de nombreuses épreuves, et chacun était ensuite employé selon sa capacité. C'est à Paris que l'ordre prit naissance, il eut pour premiers apôtres avec Ignace, l'instituteur, quatre Espagnols, Laynez, Salmeron, Bobadilla, Rodriguez, et deux Français, Pierre Fabre et François Xavier. D'abord ils se nommèrent Clercs de la compagnie de Jésus, et furent vulgairement connus sous le nom de jésuites, à cause de la circonstance que nous avons indiquée en donnant l'étymologie. La société fit de rapides progrès en Italie, en Espagne, en Portugal ; mais elle ne fut admise qu'après de longs débats, à Paris, son berceau. Elle éprouva surtout une vive résistance de la part du Parlement et de l'Université, et n'obtint que fort tard la permission d'enseigner (1562). Les jésuites ont rendu des services incontestables ; ils ont obtenu de grands succès dans l'éducation de la jeunesse, dans la prédication, et par leurs courageuses missions ils ont porté la foi jusque dans les contrées les plus reculées, chez les peuples les plus barbares ; mais aussi ils ont toujours cherché à s'immiscer dans les affaires, et ils ont en effet réussi à capter la confiance des princes et à dominer. Partout on les a accusés de professer des doctrines ultramontaines, d'enseigner une morale relâchée, pleine de restrictions mentales et de distinctions subtiles, morale exposée surtout par Pascal d'une manière fort spirituelle. On les accusa même d'encourager le régicide lorsque les rois s'opposaient à leurs projets. On les a soupçonnés d'avoir pris part à la conspiration des poudres en Angleterre, à la Ligue, aux assassinats commis sur Henri IV, sur Louis XV, et ils se sont vus bannis successivement des États qui les avaient reçus, de France en 1594, 1762 ; de Portugal, 1759 ; d'Espagne, 1767 ; de Russie, 1719. Enfin, la compagnie tout entière fut supprimée par un bref de Clément XIV, le 21 juillet 1773, pour cause d'abus et de désobéissance au saint-siége. Cependant les jésuites continuèrent de subsister sous des noms déguisés. La Russie leur donna un asile, où, dès l'an 1801, Pie VII reconnut son vicaire général. L'an 1804, il rétablit l'ordre pour la Sicile, l'an 1814 (11 août), pour toute la chrétienté, et avec ses droits, ses statuts. Ils furent de nouveau accueillis avec empressement dans plusieurs États. Sous la Restauration ils rentrèrent en France sous le nom de Pères de la Foi, et ont eu pendant quelques années des colléges florissants. Depuis 1830, on a exécuté avec plus de rigueur les lois qui les concernent. En 1845 ils ont voulu se montrer dans la querelle touchant le projet de réforme sur l'instruction publique, et se sont vus obligés de quitter le pays ou du moins de ne plus s'y montrer en corps. Ils ont été aussi expulsés de nouveau de la Russie en 1817 et 1823, d'Espagne en 1820. Cet ordre a toujours modifié ses statuts, car leur devise est : *Sint ut sunt, aut non sint* (qu'ils soient comme ils sont, ou qu'ils ne soient pas).

— *Jésuite de robe courte.* Laïque affilié à la Société de Jésus.

— Ce nom est devenu dans le langage vulgaire une sorte d'outrage et synonyme d'Hypocrite, intrigant, roué, déloyal. C'est surtout depuis que Pascal dans ses *Lettres provinciales* eut attaqué la morale de l'ordre et eut vulgarisé ses attaques, que cette expression est devenue populaire dans ce sens.

— Comme l'on doit l'importation du dindon aux jésuites, le peuple a donné à cet animal, en plusieurs provinces, le nom de ses importateurs.

JÉSUITESSE. s. f. Religieuse d'un ordre qui suivait la règle des jésuites. L'ordre des jésuitesses fut fondé en 1534 par deux Anglaises, Warda et Tuittia. Elles faisaient vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, mais ne gardaient point la clôture et prêchaient dans les églises. Cet ordre fut aboli en 1631 par Urbain VIII.

JÉSUITIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui est propre aux jésuites. Morale jésuitique. Principes jésuitiques. Ne se dit qu'en mauvaise part. A travers le patelinage jésuitique, je le vis suivre assez fidèlement une des grandes maximes de la société. (J.-J. Rouss.) Il faut dire pour être juste, que ce qu'on appelle jésuitisme ou esprit *jésuitique*, soit en morale, soit en politique, est aussi ancien que le cœur de l'homme (Matter.)

JÉSUITIQUEMENT. adv. D'une manière jésuitique, c'est-à-dire avec dissimulation.

JÉSUITISER et **JÉSUITIQUER.** v. n. (rad. *jésuite*). Faire le jésuite ; escobarder.

JÉSUITISME. s. m. Morale, système de conduite des jésuites, ou qu'on attribue aux jésuites. Le jésuitisme a fait trembler les rois. Le *jésuitisme* est une épée dont la poignée est à Rome et la pointe partout. (Général Foy.)

— Aujourd'hui ce mot est syn. d'Hypocrisie.

JÉSUMI. s. m. Relat. Cérémonie religieuse des Japonais, qui a pour but d'inspirer l'horreur du christianisme.

JÉSUS. (pr. *gé-zu* ; en hébr. *Iehosuah*, sauveur). Nom assez répandu chez les Juifs, qui a été porté par neuf personnages différents qui figurent dans la Bible, et que l'on distingue par le nom de leur père. Parmi eux on distingue Jésus, fils de Josedech, premier grand-prêtre des Juifs après la captivité de Babylone, et Jésus, fils de Sirach, homme célèbre par sa sagesse et auteur de l'*Ecclésiastique*.

— Employé absolument, le nom de Jésus désigne le Sauveur du monde, Notre-Seigneur Jésus-Christ.

JÉSUS-CHRIST. (pr. *gé-zu-kri*). Fondateur de la religion chrétienne, le Messie prédit par les prophètes, fils de Dieu et Dieu lui-même, médiateur entre Dieu et les hommes, Rédempteur du genre humain, né de la Vierge Marie, à Bethléhem, l'an 4004 de la création du monde, sous le règne d'Auguste, à Rome, et d'Hérode chez les Juifs. Quatre mages ou philosophes d'Orient vinrent l'adorer dans son berceau. Pour le soustraire à la colère d'Hérode, qui voulait le faire mourir, Marie s'enfuit en Égypte avec saint Joseph, son époux, où elle resta avec l'enfant jusqu'à la mort du roi. Ils revinrent ensuite dans la Galilée et s'établirent à Nazareth. A douze ans, Jésus alla à Jérusalem avec ses parents. Il se rendit au temple, s'assit au milieu des docteurs, et fit admirer la sagesse de ses réponses par tous ceux qui l'écoutaient. Il exerça ensuite la profession de charpentier avec saint Joseph. A trente ans il sortit de Nazareth et alla sur les bords du Jourdain, où il se fit baptiser par saint Jean, son précurseur. Puis il choisit douze disciples, connus depuis sous le nom d'Apôtres, et parcourut avec eux les villes de la Judée, prêchant aux hommes la charité, l'amour de Dieu, l'attente d'une autre vie, donnant l'exemple de toutes les vertus, et confirmant ses dogmes par une foule de miracles. Il changea l'eau en vin aux noces de Cana, rendit la santé aux malades, la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds ; il ressuscita le fils de la veuve de Naïm, ainsi que Lazare. La troisième année de sa prédication, il retourna à Jérusalem, où il entra triomphant, prêcha dans le temple et confondit par ses paroles les pharisiens et les sadducéens. Ses dogmes soulevant contre lui les pharisiens et les prêtres, ils résolurent de le faire mourir. Ils séduisirent Judas, un de ses disciples, qui le leur livra moyennant trente deniers. Alors ils le menèrent devant Ponce-Pilate, qui gouvernait la Judée pour les Romains, et l'accusèrent de vouloir renverser le gouvernement établi. Ayant été déclaré digne de mort, il fut fouetté, couronné d'épines, on lui fit éprouver les plus sanglants outrages, et on le conduisit au Calvaire, où il fut mis en croix entre deux voleurs ; à la neuvième heure du jour il rendit l'âme, en priant pour ses juges et pour ses bourreaux. Sa résignation dans les tortures avait été admirable. Il était dans la trente-troisième année de sa vie, et dans la troisième de sa prédication. Sa mort fut accompagnée de plusieurs prodiges. Comme il l'avait prédit, il ressuscita le troisième jour, et quoiqu'on eût mis des gardes auprès de son tombeau. Il apparut ensuite à ses disciples, qu'il eut grand'peine à convaincre, et les chargea d'aller instruire tous les peuples. Quarante jours après sa résurrection, il s'éleva au ciel en présence de ses disciples. Les évangélistes ont écrit les détails de sa vie et de ses prédications.

— *Bon Jésus ! Doux Jésus ! Jésus Maria !* Exclamations d'admiration, de crainte, de joie, etc. Ces expressions sont surtout fréquentes dans le midi de la France.

— *Dévotion au cœur de Jésus, à l'enfant Jésus.* Image qui représente un cœur, ou un enfant Jésus entouré d'une gloire.

— Cheval. *Ordre de la croix de Jésus-Christ.* Ordre militaire et chevaleresque qui fut, dit-on institué par les inquisiteurs, mais qui paraît être le même que celui de la milice de Jésus-Christ. V. MILICE. ‖ *Chevalier de la foi de Jésus-Christ.* Congrégation de gentilshommes qui s'engageaient au service de l'inquisition. ‖ *Ordre de Jésus-Christ.* Ordre de chevalerie institué par le pape Jean XXII. On dit aussi *ordre du Christ.* ‖ *Ordre* ou *Société de Jésus.* Ordre de chevalerie institué par Pie II, en 1459. ‖ *Chevalier de Jésus et Marie.* Membre d'un ordre de chevalerie institué à Rome, l'an 1615, sous le pontificat de Paul V.

— Commun. relig. *Compagnie* ou *Société de Jésus.* Nom de l'ordre religieux fondé par Ignace de Loyola. V. JÉSUITE. ‖ *Congrégation du bon Jésus.* Congrégation religieuse établie en 1326, à Ravenne, par le chanoine Séraphin de Fermo. ‖ *Filles de l'Enfant Jésus.* Congrégation fondée à Rome, en 1661, par Anne Moroni. Les filles de l'Enfant Jésus ne doivent pas être plus de trente-trois, en mémoire des trente-trois années que Jésus-Christ a vécu sur la terre. On les nomme aussi *Filles de l'enfance de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

— Hist. *Congrégation de Jésus.* Association que fondèrent les réformateurs en Écosse, vers le commencement de la seconde moitié du XVIe siècle, et à la tête de laquelle étaient les comtes d'Argile et de Morton. Elle fut ainsi appelée par opposition à l'Église catholique, que ces réformateurs appelaient *la congrégation de Satan.* ‖ *Jésus devalisé.* Nom que l'on donna à une monnaie de Genève, qui portait le monogramme de Jésus-Christ, surmonté d'une croix, après que la croix eut été enlevée par les Genevois.

JÉSUS. s. m. Papet. Nom donné à une sorte de papier d'une grande dimension, employé principalement pour les ouvrages d'un grand format, et pour l'impression des gravures. On l'appelait autrefois *papier nom de Jésus*, parce qu'il portait pour marque le nom de Jésus (I. H. S.). Une rame de jésus. Une feuille de jésus. ‖ On dit aussi adjectiv. Papier jésus.

JÉSUS. Géogr. Village du Pérou, remarquable par les ruines d'une ville péruvienne bâtie en pierres énormes, assemblées avec une grande adresse.

JET. s. m. (du lat. *jactus* ; fait de *jacere, jacio*, jeter, lancer, darder ; on écrivait anciennement *ject*). L'action de lancer un corps, ou mouvement qu'on lui imprime en le jetant avec le bras ou avec un instrument. Le jet de la pierre avec la fronde est plus violent qu'avec le bras.

— *Arme de jet.* Toute arme propre à lancer des corps avec force, comme une fronde, une arbalète, etc.

— Art milit. *Jet de bombes.* L'art de lancer les bombes.

— *Jet de pierre.* Espace que peut parcourir une pierre lancée de toute la force d'un homme.

— *Jet de lumière.* Rayon de lumière qui paraît subitement. Pour toi, tu couvres d'un seul *jet* les flancs cristallisés du pôle et ses vastes campagnes de neige, de ton voile de safran et de vermillon. (B. de St-P.)

> Autour d'elle le feu jaillit en longs éclairs,
> La flamme en *jets* brillants s'élance dans les airs
> (DELILLE.)

> Le peintre y vient chercher sous des teintes sans nombre
> Les *jets* de la lumière et les masses de l'ombre. (ID.)

— *Jet d'abeilles.* Nouvel essaim qui sort de la ruche.

— Bot. et jard. Scion, pousse d'un arbre, d'une vigne, pendant l'année. Cet arbre a fait de beaux jets. Cette vigne a donné de beaux jets. Jet vivace, vigoureux, naissant. Jeune jet. Tendre jet. Faible jet. Jet déréglé, superflu, hâtif, tardif. Coupez les *jets* (de l'œillet) autour de lui pressés. (Parny.)

> . . Sous l'abri d'un mur hospitalier,
> Le jasmin blanc qu'un fil savant dirige,
> De *jets* nombreux enrichit l'espalier. (CAMPENON.)

> Ici l'obier en prolongeant
> De ses rameaux le *jet* superbe,
> Balance ses boules d'argent (DELILLE.)

— En parlant des arbres qu'on émonde, De Saintange a dit :

> Et des *jets* déréglés reprimant la licence,
> Elle émonde avec art leur stérile abondance

— *Canne d'un seul jet.* Canne qui n'a point de nœuds, qui n'est pas entée. Voilà une canne d'un seul jet, d'un beau jet. ‖ On dit absolument. Un jet. Ce jet est bien droit. C'est un jet fort cher.

— [illegible]. Menue courroie qu'on met à la jambe [illegible] oiseau. Oter les jets à un oiseau.

— [illegible] Action d'introduire, de faire couler [illegible] dans le moule, quand elle est en fusion [illegible] d'un seul jet. Une figure qui a [illegible] et coulée d'une seule fois, dans [illegible] d'un seul jet.

— [illegible] pour introduire dans [illegible] en fusion, et la distribuer dans [illegible].

— [illegible]. L'eau qui jaillit d'une fontaine [illegible], et qui s'élève. Ce parterre [illegible] d'eau. Un charmant jet [illegible]. Jet d'eau superbe, long, [illegible]ide, frais, rafraîchissant, transparent, diaphane, rapide, pressé, fugitif, impétueux, [illegible], qui filtre dans les [illegible] d'une plante, leur présente [illegible] jets d'eau. (B. de St-P.)

. . . Perçant le plomb qui la retient pressée,
L'onde siffle en longs jets dans les airs élancée.
(Desaintange.)

Le rapide jet d'eau
En diamant [illegible] les cascades. (Dulard.)

— [illegible]. anc. Petite corde que l'exécuteur mettait au cou du patient pour le conduire au supplice.

— Mar. *Jet de marchandises.* Action de jeter à la mer, [illegible] le vaisseau, une partie des marchandises dont il est chargé. ‖ *Faire le jet.* Jeter [illegible] à la mer. ‖ *Jet et contribution.* Perte que doivent supporter les mar[illegible] a été forcé de faire le jet. ‖ *Jet d*[illegible]. L'appareil complet des voiles d'un vaisseau. On dit plutôt *Jeu de voiles.* V. jeu.

— [illegible]. Tringle de bois disposée sur la fermeture d'une porte ou d'une croisée pour empêcher [illegible] de pénétrer dans l'intérieur.

— [illegible]. *Le jet d'un filet.* Se dit d'un filet que l'on [illegible] pour prendre du poisson. Acheter le jet du filet, c'est acheter le poisson qu'on va prendre [illegible] coup de filet.

— Peint. *Jet de draperies.* La manière dont les plis, les mouvements d'une draperie sont [illegible] un tableau. Des draperies d'un [illegible] jet.

— Fig. En littérature et dans les arts, on dit d'une composition qui a été faite avec rapidité et sans [illegible] plusieurs fois, qu'elle a été faite *d'un seul jet.* Cette comédie a été faite d'un seul jet. ‖ *Ce n'est qu'un premier jet,* se dit de ce qui n'est qu'ébauché, des idées qu'on s'est hâté de jeter sur la toile ou sur le papier dans un moment d'inspiration. ‖ *Le premier jet d'un car*[illegible]. L'ébauche qu'on en a faite.

— Adverbialement. *Du premier jet.* Du premier coup, sans qu'il ait été nécessaire d'y revenir. Il a fait cette tirade du premier jet.

JETAGE. s. m. Chir. Sortie du pus, des humeurs.

— Vétér. Humeurs qui s'écoulent par les naseaux des chevaux quand ils ont la gourme.

JETÉ, ÉE. part. pass. du v. Jeter. S'empl. adj[illegible]. Déjà les grappins sont *jetés*, mais l'amiral Howe craint d'éprouver corps à corps la valeur française. (E. Monnais.) Les instruments de mort, poignards, pistolets curieux, étaient *jetés* pêle-mêle avec les instruments de vie. (De Balzac.)

— Placé, mis. *Jeté* faible et nu à la surface du globe, l'homme paraissait créé pour une destruction inévitable. (Cuv.)

— Fig. Sur une parole *jetée* en l'air. (J. Jan.) Un cri fut *jeté* par les gens qui étaient sur l'autre rive. (Alph. Karr.)

— Fig. *Le sort en est jeté.* C'est décidé : le parti en est pris. ‖ On dit de même : *Le dé en est jeté.*

— [illegible]. Le nombre prodigieux des végétaux *jetés* comme au hasard dans les prairies et [illegible] nous présente un spectacle [illegible]. (B. de St-P.) Quelques nuages étaient *jetés* sans ordre dans l'orient, où la lune montait avec lenteur. (Chateaub.)

— *Jeté par.* Ceux qui mouraient dans les maisons étaient *jetés* par les fenêtres. (E. Guinot.)

Ainsi [illegible] *jeté* par des perfides,
[illegible] sous ces rocs ténébreux. (Delille.)

— *Jetés sous.* Les Troyens autrefois *jetés* sous d'autres cieux. (Del.)

— *Jeté sur.* Le 21 mars, toutes les violettes du [illegible] *jetées* sur les tombeaux. [illegible] qui habitent [illegible] et qui ne sont jamais [illegible] les appellent [illegible]iæ. (Buff.) Au fond de la vallée on découvre un pont d'une seule arche *jeté* sur la ra[illegible].

— *Jeté vers.* Sur le soir, la pluie cessa, le vent [illegible] cours ordinaire; les [illegible] furent *jetés* vers le nord-ouest, et le soleil couchant parut à l'horizon. (B. de St-P.)

JETÉ. s. m. Pas de danse. Un jeté battu. Le jeté fait partie d'un autre pas. Un seul jeté ne peut remplir la mesure, il en faut deux de suite pour l'équivalent d'un autre pas.

JETÉE. s. f. Amas de pierres, de sables, de matériaux, etc., jetés à côté d'un canal qui forme l'entrée d'un port, liés fortement et ordinairement [illegible] de jetées, pour rompre l'impétuosité des vagues. Faire une jetée à l'entrée d'un port. La tête d'une jetée.

— Construction de bois ou de pierre faite dans un cours d'eau pour redresser le lit, ou dans un port pour en assurer l'entrée.

— Amas de pierres, de cailloux, de sable, jetés dans la longueur d'un mauvais chemin pour le rendre meilleur. Ce chemin est devenu plus commode depuis qu'on y a fait une jetée.

JETER. v. a. 1re conj. (anciennement *jecter*, du lat. *jacere, jacio*, pour *jactare*, même signif.). Le *t* se double toutes les fois qu'il se trouve devant l'e muet. *Je jette. Je jetterai. Je jetterais. Jette. Que je jette.* Lancer avec la main ou de quelque autre manière. Jeter une pierre, un dard, des fusées, des grenades. Jeter quelque chose au vent par la fenêtre. Jeter des papiers au feu. Jeter de l'eau bénite. Jeter un filet pour pêcher. Jeter des semences en terre. Jeter une pierre à la tête de quelqu'un. Jeter les dés hors du cornet. Jeter de l'argent au peuple. Jeter quelque chose du haut en bas. Jeter des marchandises à la mer pour alléger le vaisseau. Jeter des pierres dans un arbre, etc. Une vile poussière qu'il faut *jeter* au vent. (Mass.) Un jour, des étrangers de Milet, passant par l'île de Cos, achetèrent de quelques pêcheurs ce qu'ils allaient tirer du coup de filet qu'ils venaient de *jeter* dans la mer. (Fén.) Vous m'avez *jeté* du tabac dans l'œil, dit-il à son voisin. (De Balzac.) Va-t'en au diable, dit Musidora en *jetant* une pièce de cinq francs. (Th. Gautier.) Je le regarde encore après l'avoir *jeté*. (X. de Maistre.)

Alors, croyant bien le tenir,
Doucement vers la glace il incline la tête,
Aperçoit une oreille, et puis deux. . . A l'instant
A droite, à gauche, il va *jetant*
Sa griffe qu'il tient toute prête. (Florian.)

— Pousser avec violence, renverser, au propre et au figuré. Jeter un homme par terre. La tempête nous jeta sur un écueil. Ce lutteur a jeté son homme par terre à force de corps. On l'a jeté sur le carreau d'un coup d'épée. Il faut jeter ce mur, cette maison à bas, par terre.

— Corneille a dit dans les Horaces :

Trop faible pour *jeter* un des partis *à bas*.

Jeter à bas est une expression familière qui ne serait pas même admise dans la prose.

— Pousser, lancer hors de soi. Un animal qui jette son venin. Cet arbre jette une espèce de gomme. La montagne jette des feux. Cette fontaine jette beaucoup d'eau. Cette lampe jette beaucoup de lumière, jette un vif éclat. Le mont Gibel jette des feux, des flammes, des cendres, de la pierre ponce. Cette source jette de l'eau gros comme le bras. Les flots agités, les feuilles de laurier, les poils d'un chat, jettent des étincelles de feu. Ce diamant jette un grand éclat. Un ver luisant jette de la lumière dans l'obscurité.

— Fig. Jeter des soupirs. La tristesse fait jeter des larmes, des soupirs. Jeter des cris, des plaintes, des gémissements. Jeter des éclats de rire. Aussitôt qu'ils m'aperçurent, ils me fermèrent le passage en *jetant* de grands éclats de rire. (Chateaub.)

— Répandre. Jeter du sel sur le lard. Jeter des fleurs sur un chemin, sur les pas de quelqu'un.

— Mettre, poser. Jeter les fondements d'une maison, d'un palais, d'une ville.

O Nature ! ta main sublime
Dans les airs a *jeté* la cime
De ces Etnas majestueux. (Lebrun.)

— *Jeter un pont sur une rivière.* Établir un pont, etc. Se dit surtout en parlant des ponts que l'on fait à la hâte pour le passage des armées.

— Fig. Jeter les fondements d'un Etat, d'une institution. Les premiers conquérants qui *jetèrent* dans les Gaules les premiers fondements de la monarchie française. (Mass.) La première chose qu'ils nous dirent, fut... qu'ils venaient de *jeter* les fondements d'une fourberie qui, selon toutes les apparences, nous serait encore plus utile que celle du soir précédent. (Le Sage.)

— Pousser, en parlant des plantes. Cette vigne a jeté bien du bois. Cet arbuste a jeté de beaux scions. Ces arbres ont jeté de profondes racines. ‖ Absol. Les arbres ne jettent pas encore. La vigne commence à jeter. ‖ Fig. Ces abus ont jeté de si profondes racines, qu'il est bien difficile de les extirper.

— Se dit des abeilles qui produisent un nouvel essaim. Ces mouches ont jeté une fois cette année. Les bonnes mouches jettent deux fois l'an. Cette ruche n'a pas encore jeté.

— Calculer avec des jetons. Jetez ces sommes-là. Je les ai jetées, et j'ai trouvé qu'elles montent à cent francs. J'apprends à jeter. Vieux en ce sens.

— Figurément au sens physique et au sens moral, Mettre, placer, diriger, envoyer, etc., et souvent avec l'idée d'une certaine violence, d'une certaine soudaineté ou rapidité dans l'action. Quand le Créateur jeta les hommes sur la terre. Il prétendait qu'on avait jeté un sort sur ses bestiaux. Jeter ses idées sur le papier, sur la toile, etc. Jeter un coup d'œil sur quelque chose, sur quelqu'un. Jeter des regards de compassion sur une personne. Jeter les yeux sur quelque chose, sur quelqu'un. Jeter une œillade, des œillades. J'ai jeté les yeux sur ce passage. Avez-vous jeté les yeux de ce côté? Jeter un regard sur le passé. Jeter l'effroi, l'épouvante dans le camp, dans une assemblée, etc. Jeter du ridicule sur quelqu'un, sur une action. Jeter ses soupçons sur quelqu'un, dans l'esprit de quelqu'un. Jeter des semences de vertus dans le cœur d'une jeune personne. Ces mots jettent de l'obscurité dans le discours. Cela jette de la lumière dans la cause. Jeter quelqu'un dans le péril, dans l'inquiétude, dans l'embarras, dans la surprise, dans l'illusion. Un coup imprévu de tempêtes civiles et domestiques *jeta* sur des bords étrangers cette princesse infortunée. (Fléchier.) Quand l'invasion subite des Turcs eut *jeté* dans tout le monde chrétien l'étonnement et l'épouvante. (Id.) En quelques régions écartées que la tempête des passions vous ait *jetés*. (Boss.) Le même orage qui l'avait *jeté* dans le péril l'en préserva ; car les serpents en avaient eu autant de frayeur que lui-même. (Marm.) Pour enlever l'Italie à sa chimère, Dante veut la *jeter* dans les bras de l'empereur. (E. Quinet.) Oh ! le cœur m'a battu, je me figurais..... qu'elle venait ici, dit Vautrin en *jetant* un regard profond à l'étudiant. (De Balzac.) A peine détrompé par la possession d'un objet, du bonheur qui semblait nous y attendre, un nouveau désir nous *jette* dans la même illusion. (Mass.) Devant un courtisan nous *jetons* habilement un nuage sur le mérite et la gloire de ses concurrents, de peur qu'elle ne blesse les yeux jaloux de celui qui nous écoute. (Id.) Dans quels égarements l'amour *jeta* ma mère. (Rac.) Malheureux enfants, dit madame de La Tour, d'où venez-vous ? dans quelles angoisses vous nous avez *jetées* ! (B. de St-P.)

— Et mon esprit *jetant* de nouveaux yeux sur elle. (Mol.)

— On dit *l'esprit voit, aperçoit*, on dit aussi *la vue de l'esprit*, mais un *esprit jetant des yeux* est une figure que l'usage désapprouve.

— Remarquons aussi qu'on dit bien *Jeter de l'opprobre, de l'infamie, du ridicule sur quelqu'un*, mais que dans ces sortes de phrases, pour que la métaphore ne manque pas de justesse, il faut que le mot *jeter* rappelle l'idée de quelque souillure dont on peut physiquement couvrir quelqu'un.

— Brass. *Jeter les secondes.* Après avoir tiré les premiers métiers, jeter de l'eau une seconde fois sur la drège.

— Bross. *Jeter sur le pied.* Rouler, en le prenant sous le pied, le chiendent, pour le dépouiller de son écorce et le rendre propre à être employé à toutes sortes d'ouvrages.

— Chir. Se dit particulièrement des ulcères, des abcès, etc. Cette plaie jette du pus. ‖ absol. Ces ulcères, ces abcès jettent beaucoup. Sa plaie ne jette plus. Sa plaie commence à jeter.

— Cir. *Jeter.* Enduire de cire les mèches de la seconde couche. ‖ *Jeter de la chandelle.* Fabriquer de la chandelle moulée. Il ne se dit que dans cette sorte de fabrication, et signifie proprement, Remplir de suif les moules qui sont dressés et arrangés sur la table à moule. Dans la fabrique des chandelles communes, on dit Plonger la chandelle, ou simplement Faire la chandelle.

— Fauconn. *Jeter le faucon.* Le laisser partir pour le vol. En parlant de l'autour, on dit Le lâcher. Jeter l'oiseau du poing, le lancer après la proie. Jeter le faucon et lâcher l'autour.

— Fond. *Jeter.* Faire couler du métal en fusion dans un moule afin d'en tirer une figure. Jeter une statue en bronze. Jeter en sable. Jeter en argent. Jeter en moule. Ce fondeur ne jette pas bien. On jette le fer fondu en des lingotières pour faire la gueuse. ‖ *Cet ouvrier jette fort bien en cire*, fait bien ressembler les personnes. ‖ On dit en général d'une chose dont le travail est long, *qu'on ne la jette pas, qu'elle ne se jette pas au moule.* ‖ *Jeter en sable, en terre.* Faire couler le métal entre deux tables couvertes de sable ou de terre des fondeurs, dans laquelle on a imprimé la figure qu'on veut représenter. ‖ La Bruyère a fait une phrase figurée de ces termes quand il a dit qu'il y a un Trigillin qui souffle ou qui *jette* en sable un verre d'eau-de-vie.

— *Jeter l'or, l'argent, le cuivre en lames.* Remplir de ces métaux, quand ils sont en bain, les moules ou châssis qui ont été préparés.

— Guerr. *Jeter des hommes, des troupes, des munitions dans une place.* Les y faire entrer promptement, dans le besoin, malgré les ennemis qui la bloquent ou qui l'assiègent.

— Imprim. *Jeter un blanc, jeter du blanc.* Laisser, ménager un blanc. ‖ On dit à peu près dans le même sens, *Jeter une espace, une interligne.*

— Jurispr. *Jeter un dévolu.* Impétrer en cour de Rome la provision d'un bénéfice qu'on prétend vaquer par l'incapacité de la personne ou la nullité du titre du titulaire. ‖ *Jeter une excommunication.* La publier, la fulminer. ‖ *Jeter des lots.* Voir par le sort à qui chacun des lots d'un partage qu'on a fait pourra échoir.

— Jeux de cartes. *Jeter ses cartes.* Les jouer. ‖ *Jeter les cartes.* Cesser la partie.

— Mar. *Jeter l'ancre.* La faire tomber dans la mer pour arrêter le vaisseau. ‖ *Jeter le plomb, la sonde.* Laisser tomber la sonde pour connaître la profondeur de la mer ou la qualité du fond. ‖ *Jeter à la bande.* Rassembler sur un seul point, pour faire contrepoids, les marchandises qui étaient éparses. ‖ *Jeter dehors le fond du hunier.* Pousser dehors la voile du mât de hune. ‖ *Jeter son navire à la côte, se jeter à la côte.* Venir échouer à la côte pour éviter un plus grand danger.

— Passem. *Jeter en soie.* Couvrir un bouton de soie tournée sur la bobine.

— Peint. *Jeter une draperie.* Donner aux plis de la draperie dont on revêt une figure une certaine disposition. Ce peintre jette bien ses draperies, il s'entend bien à jeter ses draperies.

— Plomb. *Jeter le plomb sur la toile.* Se servir d'une forme ou moule couvert d'un drap de laine, et doublé par-dessus, pour jeter le plomb en lames très-fines.

— Pot. d'ét. *Jeter sur la pièce.* Ajuster une anse ou une pièce sur un vase par le moyen d'un moule.

— Véner. *Ce cerf jette sa tête.* Il quitte son bois.

— Vétér. Se dit d'un cheval qui a un écoulement par les naseaux d'une humeur plus ou moins épaisse, noirâtre ou sanguinolente. Ce cheval jette sa gourme. Ce cheval jette beaucoup, il est morfondu. Dans les chevaux qui jettent, la suppuration du sang se fait par la membrane pituitaire.

— *Jeter quelqu'un en prison, dans un cachot, dans les fers.* Mettre ou faire mettre quelqu'un en prison, etc. Le jour qui dans les fers nous *jeta* toutes deux. (Rac.) A présent, si je vous parlais de leur amour ou de leurs souffrances, on me *jetterait* avec eux dans les cachots. (Lamenn.)

— *Jeter un manteau, une pelisse, un châle sur ses épaules, sur les épaules de quelqu'un.* Mettre un manteau, etc., à la hâte sur ses épaules, sur les épaules de quelqu'un.

— Fig. *Jeter un voile sur quelque chose.* Le passer sous silence. Jetons un voile sur ces détails horribles. ‖ *Jeter les yeux sur quelqu'un.* Signifie quelquefois, Avoir des vues particulières sur quelqu'un. J'ai jeté les yeux sur ce jeune homme pour en faire mon héritier. ‖ *Jeter des propos.* Avancer des propos qui vont indirectement à insinuer ou à découvrir quelque chose. Ce ministre a jeté des propos de guerre, de paix. ‖ *Jeter son soupçon sur quelqu'un.* Soupçonner quelqu'un. ‖ *Jeter des soupçons contre quelqu'un.* Faire soupçonner quelqu'un. ‖ *Jeter des soupçons dans l'esprit de quelqu'un.* Faire naître des soupçons dans l'esprit de quelqu'un. ‖ *Jeter au sort.* Décider quelque chose par la voie du sort. Ils ont jeté ma robe au sort. ‖ *Il a jeté tout son venin.* Il a dit tout ce qu'il avait à dire contre un tel. ‖ *Jeter son feu, tout son feu.* Dire et faire tout ce que la colère inspire. ‖ Signifie aussi, Faire d'abord preuve de génie, de talent, et rester ensuite au-dessous de ce que ce début avait fait espérer de vous. Cet auteur a jeté son feu, tout son feu dans son premier ouvrage, dans le premier acte de sa tragédie, dans son premier volume, etc. ‖ *Jeter feu et flamme.* Se livrer à de grands emportements.

— Fig. et fam. *Jeter une marchandise à la tête.* L'offrir à vil prix. Il y avait tant de fruit au marché qu'on le jetait à la tête. ‖ *Jeter une chose à la tête de quelqu'un.* La lui offrir sans qu'il la demande. Ne pensez pas que je lui jette ma fille à la tête, que je lui jette mon bien à la tête. ‖ *Jeter de la poudre aux yeux.* Surprendre, éblouir par de faux brillants, par des raisons spécieuses, etc. Il nous a jeté de la poudre aux yeux. Ce discours a jeté de la poudre aux yeux à toute l'assemblée. ‖ *Jeter son plomb sur quelque chose.* Porter ses vues sur quelque chose, former un dessein pour parvenir à quelque chose. J'ai jeté mon plomb sur cet emploi. ‖ *Jeter le grappin sur quelqu'un.* Se rendre maître de son esprit. ‖ *Jeter le froc aux orties.* Renoncer à la profession monacale. Par extension, Renoncer à l'état ecclésiastique. ‖ Se dit aussi de toute personne qui, par inconstance, renonce à quelque profession que ce soit. ‖ *Jeter son bonnet par-dessus les moulins.* Braver l'opinion publique, les bienséances. Cette femme a jeté son bonnet par-dessus les moulins. ‖ *Je jetai mon bonnet par-dessus les moulins.* Phrase par laquelle on terminait les contes que l'on faisait aux enfants, et qui signifie, Je ne sais ce que cela devint, je ne sais comment finit l'histoire. ‖ *Jeter son dévolu sur quelqu'un, sur quelque chose.* Fixer son choix, arrêter ses vues sur quelqu'un, sur quelque chose. ‖ *Jeter les hauts cris.* Se plaindre hautement. ‖ *Cet homme jette un vilain coton.* Il perd son crédit, sa réputation. ‖ Ironiquement, dans le même sens, *Il jette un beau coton.* ‖ On dit aussi d'une personne atteinte d'une maladie qui la fait dépérir, *Elle jette un mauvais coton.*

— Prov. et fig. *Jeter de l'huile sur le feu.* Exciter une passion déjà vive, violente; aigrir les esprits qui le sont déjà trop. ‖ *Jeter les hauts cris.* Se plaindre hautement. ‖ *Il n'en jetterait pas sa part aux chiens.* Il se croit bien fondé dans les prétentions qu'il a conçues. Il tient à ce qui lui revient. ‖ *Jeter son bien par les fenêtres.* Le dissiper en de folles dépenses. C'est un homme d'ordre, il ne jette pas son bien par les fenêtres. On dit aussi C'est un homme d'ordre qui ne jette rien. ‖ *Jeter le manche après la cognée.* Se décourager, abandonner une chose, une entreprise par dégoût, par chagrin, par découragement. ‖ *Jeter sa langue aux chiens.* Renoncer à deviner quelque chose. Il m'est impossible de deviner cela, je jette ma langue aux chiens. ‖ *N'être pas bon à jeter aux chiens.* Si je disais, si je faisais telle chose, je ne serais pas bon à jeter aux chiens, c'est-à-dire, tout le monde me blâmerait, crierait après moi. ‖ *Jeter un os à quelqu'un.* Lui donner une part dans les profits d'une entreprise pour se le rendre favorable. ‖ *Jeter son coussinet sur quelque chose.* S'arranger de manière à l'obtenir par adresse. ‖ *Jeter la pierre à.* Accuser. Il n'est personne qui ne se soit cru obligé en conscience de *jeter* la pierre à ce siècle adultère. (E. Quin.)

— **se jeter.** v. pron. Signifie au propre et au figuré, Se précipiter, se lancer, se porter impétueusement vers quelqu'un ou quelque chose. Se jeter par la fenêtre, dans le feu, dans la mer. Ce vaisseau s'est jeté contre les rochers. Se jeter au cou de quelqu'un pour l'embrasser. Il s'est jeté à mes pieds. Se jeter sur quelqu'[illegible]

pour le maltraiter. Se jeter sur son ennemi. Les chiens se jetèrent sur le loup. Se jeter à corps perdu au milieu des ennemis. Il se jette dans les rétorques. Se jeter dans la dévotion. Se jeter dans un parti, dans le péril. Abandonner un excès pour se jeter dans le contraire. Louis se jetant dans la mêlée. (Mass.) Sous quel appât tantôt mon cœur s'est-il *jeté?* (Rac.) Dans le puits d'un jardin le chien s'est-il *jeté*. (F. de Neufchâteau.) J'ai réussi, s'écria-t-elle en se *jetant* dans les bras d'Ambrosio. (G. Lewis.)

— *Se jeter à la tête de quelqu'un*, et absolument *se jeter à la tête*. S'offrir à lui sans être recherché. Il se jette toujours à la tête des gens. Il est fort imprudent de se jeter à la tête.

— Se perdre. Ce fleuve, cette rivière, se jette dans telle autre, dans tel lac, dans la mer. Le Rhône se jette dans la Méditerranée. La Seine, la Meuse, l'Escaut, se jettent dans la Manche.

— *Se jeter sur quelque chose*. S'y porter avidement. Les soldats se jetèrent sur ces provisions et les pillèrent. Les chiens se jettent sur leur proie.

— Entrer, se réfugier précipitamment en quelque endroit. On poursuivit le voleur, mais il se jeta dans une allée obscure et disparut. Il se jeta dans le plus épais du bois. Il se jeta avec ses troupes dans telle place, et y fit une longue résistance.

— Fig. *Se jeter dans un couvent*, etc. S'y retirer. Ceux qui se jettent dans l'Église. Une téméraire jeunesse se *jetait* sans étude et sans connaissance dans les charges de la robe. (Boss.)

— Être jeté. Cela se jette dans la rue.

JETON. s. m. (du lat. *jactus*, jeté.) Pièce de métal, d'ivoire, etc., plate et ordinairement ronde, dont on se sert pour marquer et payer au jeu, et dont on se servait autrefois pour calculer des sommes. Jetons de cuivre. Jetons d'or. Jetons d'ivoire. Une bourse pleine de jetons. Faire des jetons. Compter avec des jetons. Marquer avec des jetons. Les rois font de leurs sujets comme des *jetons*; ils les font valoir ce qu'ils veulent, selon l'endroit où ils les placent. (Charron.)

— Le mot *calculi*, des anciens, que nous exprimons par *jetons*, s'entendait originairement de tout ce qui servait à faire des calculs sans écrire, comme de petites pierres, des coquillages. Nos jetons fabriqués comme des pièces de monnaie ne sont pas à beaucoup près aussi anciens.

— *Jeton de présence*. Jeton que l'on donne, dans certaines sociétés ou compagnies, à chacun des membres qui sont présents à une séance, à une assemblée. || La somme allouée aux académiciens en place du jeton de présence.

— Techn. Petit instrument mince, de cuivre ou de fer, dont les fondeurs en caractères se servent pour voir si les caractères d'imprimerie sont bien de niveau.

— En quelques endroits, L'essaim d'abeilles qui quitte la ruche.

— Prov. *Être faux comme un jeton*. Avoir un caractère très-faux.

JETONNIER. s. m. S'est dit par dénigrement de ceux de l'Académie française qui allaient régulièrement aux assemblées pour avoir leur jeton, et qui ne faisaient pas autrement honneur à cette célèbre compagnie. Furetière a étendu ce terme trop loin, et a traité de *jetonniers* de fort bons auteurs et d'illustres académiciens.

JETTICE. adj. f. Manuf. Se dit de la laine de rebut ou jarrée. Laine jettice.

JEU. s. m. (du lat. *jocus*, même signif.) En général, divertissement, récréation, tout ce qui se fait par amusement et par esprit de gaieté. Jeu d'enfant. Jeu innocent. Jeu sans malice. On ne peut pas lui faire du mal, ce n'est qu'un jeu. Au milieu des *jeux* et des assemblées où l'âme se dissipe. (Fléch.) Les guerres et les révolutions ne sont que des *jeux* aux yeux de Dieu, et un changement de scène dans l'univers. (Mass.) Les combats ont été les *jeux* de mon enfance. (Volt.) Le tumulte, les *jeux* bruyants, les longs éclats de rire ne retentissent point dans ce paisible séjour. (J.-J. Rouss.) Je l'ai vue naïve dans tes *jeux*. (Id.) J'ai cru m'apercevoir quelquefois que le *jeu* ne lui déplaisait pas trop à lui-même. (Id.) Il n'y avait rien de plus délicieux à voir que leur ville, où les fêtes et les *jeux* étaient perpétuels. (Boss.) Un *jeu* d'enfant découvre le télescope, perfectionne l'optique, étend à nos yeux les bornes de l'univers dans le grand et le petit : ce fut l'ouvrage de peu d'années. (Turgot.)

Téméraire !
Oses-tu bien d'Hercule affronter la colère :
Et ne sais-tu pas qu'en son berceau fameux,
Des serpents étouffés furent ses premiers *jeux*?
(Delille.)

Il abandonne aux zéphirs, à leurs *jeux*,
Le soin trop vain d'arranger ses cheveux.
(De Bernis.)

Les amours sont un *jeu* d'enfant,
Et crois-moi, dans ce *jeu* charmant,
Les dupes mêmes sont heureuses. (Parny.)

— Particulièrement, un exercice de récréation soumis à des règles, et auquel on hasarde ordinairement de l'argent. On distingue dans cette acception les jeux de hasard, comme le trente et quarante, la roulette, le biribi. Les jeux de calcul ou de combinaisons, comme les dames, les échecs; les jeux mêlés de combinaisons et de hasard, comme le piquet, le trictrac; les jeux de commerce, comme la plupart des jeux de cartes. Les phrases suivantes, et d'autres semblables, s'appliquent surtout aux jeux de commerce ou de hasard, comme les cartes, les dés. Être heureux ou malheureux au jeu. Tromper au jeu. Gagner au jeu. Vivre du jeu. Le jeu l'a ruiné. Aimer le jeu. Escamoter au jeu. Sur le tard, sur le *jeu*, vainere sa passion. (Boil.) Il se plaint que sa femme n'aime point assez le *jeu* et la société. (La Bruy.) L'intérêt du *jeu* manquant de motif dans l'opulence, ne peut jamais se changer en fureur que dans un esprit mal fait. (J.-J. Rouss.) Le *jeu* nous plaît, en général, parce qu'il attache notre avarice, c'est-à-dire, l'espérance d'avoir plus. (Montesq.) Ils lui inspirèrent le goût de la table et la fureur du *jeu*. (Ray.) Ce n'est pas jouer à un *jeu* égal. (Volt.) Le sort ne nous donne-t-il pas assez de peine sans en mettre jusque dans nos *jeux*? (J.-J. Rouss.) La passion du *jeu* n'est pas une passion naturelle, mais elle a été inventée par l'esprit et par l'industrie des hommes. (Sénd.) La passion du *jeu* en particulier est la passion du plaisir en général, qui se varie selon les divers génies et les divers tempéraments. (Id.)

— *Maison de jeu*. Établissements particuliers destinés au jeu. Les frères Perrin, de Lyon, furent les premiers entrepreneurs en titre de maisons de jeu en France. Ces maisons furent supprimées le 18 juillet 1836. L'entrée d'une maison de *jeu* est une des portes de la Grève. (Jouy.)

— Ce que l'on met au jeu. Jouer gros jeu, petit jeu. Jouer un jeu d'enfer, un jeu à se ruiner. Tirer le jeu. Faire le jeu.

— L'argent qui est sur le jeu, sur jeu. La somme des enjeux, ce que les joueurs ont mis au jeu. Il y a deux cent quinze francs sur jeu, sur le jeu.

— L'assemblage des cartes qui viennent au joueur; les points qu'on amène aux cartes et aux dés; en général, la situation dans laquelle on se trouve par rapport à son adversaire, à quelque jeu que ce soit. Regarder son jeu. Avoir un beau jeu. Il a bien du jeu. Son jeu est meilleur que le vôtre. Il m'est rentré vilain jeu, un jeu détestable. J'ai ruiné mon jeu en écartant. Montrez votre jeu. Voilà mon jeu sur table. Le jeu est partagé, nous ne ferons pas un grand coup. Il ne joue jamais qu'à jeu sûr. Il ménage, il conduit bien son jeu. J'ai gagné à jeu découvert. Cachez votre jeu. On voit son jeu.

— Par extens. *Jeu de bourse*. Toute espèce d'agiotage sur les fonds publics.

— *Les règles du jeu*. La manière dont il convient de jouer ou dont une personne joue. Jouer le jeu, le vrai jeu. Ce n'est pas votre jeu de jouer cette bille. Je connais son jeu. Il a un jeu perfide.

— Au jeu de paume, se dit de chacune des divisions de la partie. Une partie de quatre jeux, de six jeux. Nous jouons en six jeux. J'ai gagné le premier jeu. Ils ont trois jeux à deux. Ils sont à un de jeu.

— Par extens. Le lieu où l'on joue à certains jeux. Un jeu de boule. Un jeu de paume, de longue paume. Un jeu de courte paume. Un jeu d'arquebuse. Il a fait un jeu de siam dans son jardin.

— Un pilier, un arbre, ou tout autre marque du même genre qui détermine l'espace dans lequel les chasses peuvent avoir lieu. || La partie de l'emplacement où l'on joue à la paume, depuis le dernier jalon jusqu'à la grille. || *Jeu de carré*. Jeu de paume où il n'y a point de dedans, et où l'on a pratiqué un carré de cinquante centimètres, au bas du mur de largeur du fond du jeu. || *Jeu de dedans*. Galerie qui règne sous presque toute la longueur du toit, du côté opposé à celui du service.

— Ce qui sert à jouer à certains jeux. Un jeu de cartes. Un jeu de quilles. Un jeu d'oie. Un jeu d'échecs. Il manque une pièce à votre jeu d'échecs, une carte à ce jeu. Ce jeu n'est pas complet, prêtez-moi le vôtre. || *Jeu entier*. Assemblage de cinquante-deux cartes, treize de chaque couleur. || *Jeu de piquet*. Jeu composé de trente-deux cartes, et qui ne contient pas les deux, trois, quatre, cinq et six. || *Jeux faux*. Jeu dans lequel il y a trop de cartes ou dans lequel il en manque.

— *Jeux de mains*. Où l'on se frappe légèrement les uns les autres, comme la main chaude. || L'action de lutter, de se porter réciproquement des coups en plaisantant. Les jeux de mains finissent souvent par des querelles.

— Prov. *Jeu de mains, jeu de vilains*. Les jeux de mains ne conviennent qu'aux personnes mal élevées.

— *Jeux de renvi*. Certains jeux de cartes, comme le brelan, où les joueurs mettent au jeu des sommes plus fortes que celles de ceux qui en ont mis avant eux.

— *Jeu de mots*. Allusion fondée sur la ressemblance des mots ou sur leur consonnance. Ce jeu de mots n'est pas heureux. C'est un mauvais jeu de mots. Les jeux de mots sont aisés à trouver dans la langue française, et c'est ce qui doit nous rendre plus sévères sur leur qualité. La plus grande partie sont, il est vrai, de très-mauvais goût, et tout au plus dignes de figurer dans la catégorie des calembours; mais il en est aussi pour lesquels peut obtenir grâce une pensée énergique ou plaisante. On a souvent répété ce jeu de mots, si fin, si spirituel, de Molière, répondant au public qui demandait Tartufe défendu par le Parlement : M. le premier président ne veut pas qu'on le *joue*.

— *Jeux d'esprit*. Petits jeux qui demandent quelques facilités et qui exercent agréablement l'esprit || Fig. Compositions agréables qui sont faites plutôt pour divertir que pour instruire, comme l'Éloge de la folie par Érasme, celui du pou par Heinsius. || Se dit abusiv. des anagrammes, des acrostiches, des travaux pédantesques, et des turlupinades.

— *Jeu de la nature*. L'action de la nature qui produit une chose extraordinaire, bizarre; la chose même qui est ainsi produite. Cette coquille est un jeu de la nature. La nature, dans ses jeux, est infiniment variée. Il y a des philosophes qui ont cru que les coquillages fossiles n'étaient qu'un jeu de la nature.

— *Le jeu, les jeux de la fortune*. Les vicissitudes de la fortune. Le concours bien combiné du *jeu* de la fortune et des actions des hommes me plaît extrêmement, comme une belle symétrie dans un tableau, ou comme une pièce bien conduite au théâtre (J.-J. Rouss.)

— *C'est un jeu du hasard*. Un effet du hasard. De peur que croyant avec les impies que notre vie n'est qu'un *jeu* où règne le hasard. (Boss.) En vérité, tout est un *jeu* de hasard dans ce monde, ou peu s'en faut. (Volt.)

— *Les jeux de la scène*. Les représentations théâtrales.

— Poét. et fig. *Les jeux de Mars, les jeux sanglants de Mars*. La guerre, les batailles.

Panthoüs, Antenor, jadis guerriers fameux,
Que Mars n'appelle plus à ses horribles *jeux*. (Aignan.)

Et lui-même il appelle à de nouveaux hasards,
Le héros qui le guide aux *jeux* sanglants de Mars.
(Ciénieni.)

— *Les jeux de Thalie, de Melpomène, de Terpsichore*. La comédie, la tragédie, la danse.

Le jour pointait déjà qu'on se livrait encore,
Au tumulte charmant des *jeux* de Terpsichore.
(Armand Charlemagne.)

— *Le jeu d'amour*. Dans le style familier, se prend pour le Plaisir, les jouissances qui unissent les deux sexes. Au *jeu* d'amour le muletier fait rage. (La Font.)

Dans son noble maintien quelle audace respire!
J'aime à lui voir cet air et d'orgueil et d'empire,
Alors que caressant ses femmes tour à tour,
De ses *jeux* redoublés il étonne l'amour. (Lalanne.)

Il faut dans les *jeux* de Cythère
A fripon, fripon et demi,
Trahis, pour n'être point trahi,
Préviens même la plus légère. (Parny.)

— Myth. Dieux que l'on fait présider à tous les agréments du corps et de l'esprit, et auxquels on attribue tous les agréments qui se trouvent, soit dans leurs personnes et dans leurs manières, soit dans les ouvrages d'esprit. On les représente comme de jeunes enfants avec des ailes de papillon, nus, riants, badinant toujours, mais avec grâce. Ils composent, avec les Ris et les Amours, la cour de Vénus, et ne quittent jamais leur souveraine. Les Jeux, les Ris et les Grâces. Les Jeux et les Plaisirs. Les Jeux et les Amours. Les jeux ingénus, légers, badins, enfantins, riants, lutins, folâtres, aimables, charmants. L'essaim des Jeux. Des Jeux la troupe légère. Les *Jeux*, les Ris et les Grâces suivaient partout les innocentes bergères. (Fén.)

Les *Jeux* et les Appas
Marchent à votre suite,
Et naissent sous vos pas. (Deshoulières.)

Des *Jeux* l'escorte agréable et légère
Accourt en foule dans nos champs. (De Boufflers.)

En prenant ce tissu que Vénus lui présente,
Junon n'était que belle, elle devint charmante;
Les Grâces et les Ris, les Plaisirs et les *Jeux*,
Surpris, cherchent Vénus, doutent qui l'est des deux.
(Lamotte.)

— Spectacles publics des anciens, comme les courses, les combats de gladiateurs, les luttes, etc., institués en l'honneur d'un héros, ou en souvenir d'un événement. Chez les Romains, les jeux séculaires, les jeux scéniques, les jeux du cirque, etc. Chez les Grecs, les jeux olympiques, les jeux néméens, etc. Jeux publics. Jeux solennels. Jeux célèbres. Jeux anniversaires. Jeux funèbres. Jeux en l'honneur d'Hercule, de Jupiter. On fit des jeux, on célébra des jeux sur le tombeau d'Achille, de Patrocle, d'Anchise. On ordonna des jeux en l'honneur de l'empereur. Donner des jeux au peuple. Donner le signal des jeux. Commencer les jeux. Ouvrir les jeux. Il y avait des jeux dont l'époque était fixe, d'autres que les magistrats ordonnaient, d'autres enfin qui étaient institués par un vœu. Les jeux étaient annuels, triennaux, décennaux ou séculaires. Il y avait un ancien décret du sénat de Rome qui voulait que les jeux publics fussent consacrés et unis avec le culte des dieux. Constantin fut le premier qui défendit les jeux sanglants de l'amphithéâtre après son baptême.

— *Jeux de prix*. Se dit des anciens et des modernes, Des jeux, des exercices qui exigent de l'agilité, de l'adresse ou de la force, tels que la lutte, la course, le tir au fusil, le jeu de l'arc, etc., dans lesquels un prix est destiné au vainqueur.

— *Jeux floraux*. Assemblée qui se tient chaque année à Toulouse, et dans laquelle on décerne divers prix qui représentent des fleurs d'or ou d'argent, à ceux qui ont le mieux réussi dans certains genres de poésie ou dans un discours d'éloquence. Il a remporté un prix aux jeux floraux. || *Académie des jeux floraux*. Le corps littéraire qui tient cette assemblée et qui décerne ces prix.

— *Jeux oratoires*. Exercices littéraires des sociétés connues en Flandre sous le nom de *chambres de rhétorique*.

— *Jeux militaires*. Exercices gymnastiques institués par Henri l'Oiseleur, et qui différaient des tournois sous quelques rapports.

— Archit. hydr. *Jeu d'eau*. La diversité des formes que l'on fait prendre aux jets d'eau, en variant celles des ajutages, [illegible], par le mouvement de l'eau, font jouer des instruments, des machines, etc.

— Escrim. La façon d'escrimer, de faire des armes. J'ai étudié son jeu. Je sais son jeu. Son jeu est de porter en parant.

— Fig. et fam. *Savoir le jeu de quelqu'un*. Connaître sa manière d'agir.

— *Jeu*. Se dit du maniement de certaines armes. Le jeu de la hallebarde, de la pique. Le jeu du bâton à deux bouts. Le jeu de l'espadon. Ce sens vieillit.

— *Jeu simple*. Celui qui se fait avec vitesse sur une ligne, qui dans l'offensive doit avoir pour objet principal tout ce qui se peut entreprendre en poussant ou passant d'un point à l'autre dans un seul temps, à la partie la plus découverte de l'adversaire, en quelque sorte de garde que ce soit. || *Jeu composé*. Dans l'offensive il comprend toutes les inventions possibles pour tromper l'adversaire, en lui faisant découvrir la partie qu'on a dessein de surprendre par finesse, ne l'ayant pu faire par la force ni par la vitesse du jeu simple. || *Jeu coulant*. Action de gagner la mesure en coulant, en traînant le pied gauche après le droit contre celui qui recule, ou qui pare, ou qui a une épée plus courte. || *Jeu dur*. L'action d'un tireur qui emploie la force, et ne répond aux coups que par des mouvements imprévus. || Jeu que l'on oppose aux mauvais tireurs, et qui consiste en battements croisés, pour ne jamais laisser l'épée devant soi quand on attaque. || *Jeu de la pointe de l'épée*. Action de l'élever au-dessus de celle de l'ennemi, en baissant le poignet et le pommeau, soit en poussant, passant, faisant feinte ou appel.

— Fauconn. *Donner le jeu à l'autour*. Lui laisser plumer sa proie.

— Féod. *Jeu de fief*. Séparation du corps et du titre d'un fief.

— Littér. anc. *Jeu parti*. (du lat. *jus partium*, droit des parties.) Vieux mot inusité qui signifiait la liberté que l'on donnait à une personne de choisir de deux choses l'une. Partir le jeu, c'était donner le choix. Un chevalier ayant été pris dans un mauvais lieu, il eut le *jeu*-parti d'être mené dans le camp en chemise par celle avec laquelle on l'avait surpris, ou de perdre ses armes et son cheval. (Joinville.)

— *Faire jeu parti*. Se dit en marine d'une convention entre des associés à un même navire, en vertu de laquelle l'un venant à se retirer, le total appartient à celui qui fait aux autres les meilleures conditions.

— Mar. *Un jeu de voiles*. L'assortiment complet de toutes les voiles d'un navire. On dit aussi quelquefois *un jet de voiles*. || *Un jeu d'avirons*. Le nombre d'avirons nécessaire pour un canot.

— Mus. La manière de jouer d'un instrument de musique. Avoir le jeu beau, brillant, large. Avoir le jeu hardi. Un jeu doux, pur, délicat. Demi-jeu. || *Jeu d'orgues*. L'instrument qu'on appelle simplement *orgues*. || *Le jeu de voix humaine, le jeu de flûtes, le jeu de clairon, le jeu de trompettes*. Les registres qui servent, dans les orgues, à imiter le son de la voix humaine, celui des flûtes douces, etc. || *Le plein jeu*. Ce qui sert, dans l'instrument, à produire des sons plus forts. || *Plein jeu, demi-jeu*. Les sons plus forts ou plus doux que l'on tire d'un instrument. || *Jeu de viole*. Se disait autrefois de quatre ou cinq violes de différentes grandeurs, pour jouer les différentes parties de la musique. || *Jeu céleste*. Son très-agréable que l'on obtient par une des pédales du piano. L'orgue a aussi un jeu céleste.

— Peint. *Il y a du jeu dans cette composition*. Il y a du mouvement, une variété d'aspects, les objets ne sont point entassés, et laissent entre eux l'espace nécessaire à la facilité de leur mouvement.

— Phys. *Jeu de piston*. Espace que parcourt, à chaque coup, le piston dans son corps de pompe.

— Techn. En parlant de certains ouvrages d'art, L'aisance, la facilité qu'ils doivent avoir. Il faut donner du jeu à ce balancier. Ce ressort n'a pas assez de jeu. La penture de cette porte a trop de jeu. || *Le jeu d'une machine*. L'action combinée et régulière d'une machine, des diverses parties d'une machine. || On dit par extens., Le jeu des organes du corps humain. Nous ne distinguons dans le corps humain que les parties les plus grossières et les plus sensibles; encore ne pouvons-nous les observer que lorsque la mort en cache tout le *jeu*. (Condill.) Les fonctions dont l'ensemble constitue la vie ne seront plus que le *jeu*, l'exercice de nos organes. (Rost.)

— Fig. Le jeu des passions humaines. Le jeu de la machine politique. L'amour-propre en fait-il moins son *jeu!* (J.-J. Rouss.) La nature ne dispense aucun talent pour le rendre stérile, et le grand art du législateur est de remettre en *jeu* tous les ressorts qu'elle fournit, et que nous laissons en repos. (Barth.) Ainsi, forcé de mettre en *jeu* mon imagination, bientôt je n'en suis plus maître, et ce que j'ai fait pour me [illegible] ne sert qu'à m'alarmer [illegible]

— Théâtr. [illegible] marques [illegible] rée. || *Jeu de théâtre*. Certains effets de [illegible] qu'on produit surtout par les gestes [illegible] pressions du visage. Ces jeux de [illegible] sent infiniment aux spectateurs. Un [illegible]

|| La manière dont un comédien remplit ses rôles. Le jeu de ce comédien est brillant, pathétique, touchant, noble. Le jeu de cette actrice charme les spectateurs. Le jeu de celle-ci est mauvais.

— *Il y a grand jeu dans cette maison.* Beaucoup de joueurs se rassemblent dans cette maison. || *Tenir jeu.* Donner à jouer chez soi ou en public. || Continuer à jouer avec quelqu'un qui perd. || *Couper jeu.* Se retirer du jeu avec gain, et ne vouloir plus jouer; ne vouloir pas tenir jeu. || *Tenir le jeu de quelqu'un.* Jouer pour lui. || *Mettre au jeu, faire le jeu.* Donner, déposer son enjeu? Tout le monde a-t-il mis au jeu? || *Ouvrir le jeu*, au jeu de renvi. Faire la première vade. || *Fermer le jeu.* Tenir la dernière vade et ne point faire de renvi. || *Intéresser le jeu.* Mettre quelque chose au jeu, jouer quelque chose, afin que le jeu soit plus intéressant. Nous jouons dix centimes pour intéresser le jeu. || *Entrer en jeu.* A certains jeu de cartes, Pouvoir jouer comme on veut après avoir levé une main. || Fig. et fam. Entrer dans une discussion dans une affaire, avoir son tour pour parler, pour agir, etc. || *D'entrée de jeu.* Dès le commencement du jeu. Il se mit à jouer, et d'entrée de jeu il perdit tout son argent. || Fig. et fam. D'abord. D'entrée de jeu il se mit à me quereller. || *Se piquer au jeu.* S'obstiner à jouer, quoique l'on perde. Vous vous piquez aisément au jeu. || Fig. et fam. *Se piquer, être piqué au jeu.* Vouloir venir à bout de quelque chose, malgré tous les obstacles. || *Jouer bon jeu, bon argent.* Jouer sérieusement, avec l'intention de payer sur-le-champ, si l'on perd. Dans un sens analogue. *Jouer de franc jeu.* || Fig. et fam. *Bon jeu, bon argent.* Tout de bon, sérieusement. Ils se sont battus bon jeu, bon argent. Nous plaiderons bon jeu, bon argent. || *Donner beau jeu.* Donner des cartes qui font un beau jeu, un jeu favorable. || Fig. *Donner beau jeu, faire beau jeu à quelqu'un.* Lui présenter une occasion favorable de faire ce qu'il désire. On dit de même, *Avoir beau jeu.*

— *Avoir le jeu serré.* Aux cartes, Ne jouer qu'à beau jeu, ne point se hasarder. || Aux échecs, se dit d'un joueur qui n'entend pas assez son jeu. || Au trictrac. *Le jeu de ce joueur est serré, est pressé.* Les cases les plus éloignées sont faites, et s'il amène des cinq ou des six, il ne pourra les jouer utilement. || Fig. *Avoir le jeu serré.* Agir avec beaucoup de prudence, de réserve, de manière à ne pas donner prise sur soi. || *Jeu simple*, au jeu de l'ambigu. Une position dans laquelle on n'a plus qu'une seule chance pour gagner. Par opposition, *Jeu double.* || *Bas jeu* ou *Petit jeu*, au trictrac, quand les dés amènent bezet, deux et as, trois et deux, etc. || *J'y vais du jeu, je suis du jeu*, par abréviation, *J'en suis.* Signifie au jeu de brelan, et aux autres jeux de renvi, Que l'on joue une somme pareille à celle qui est sur le jeu. || *Jouer beau jeu.* Jouer le jeu que les autres veulent.

— Fig. et fam. *C'est son jeu.* C'est ainsi qu'il doit agir pour réussir. C'est son jeu de tirer l'affaire en longueur. On dit de même, C'est un homme qui sait bien son jeu. || *Mettre quelqu'un en jeu.* Le citer, le mêler dans une affaire à son insu. Vous m'avez mis en jeu mal à propos. || *Mettre une chose en jeu.* L'employer, la faire agir. Il mit en jeu toutes les ressources de son esprit. || *Perdre à beau jeu.* Perdre quoiqu'on ait beau jeu. || Fig. et fam. Echouer dans une tentative dont le succès paraissait assuré. || *Jouer à jeu sûr.* Etre certain du succès des moyens qu'on emploie dans une affaire.

— Fig. *A jeu découvert.* Ouvertement, sans cacher ses desseins. || *Jouer bien son jeu.* Se conduire adroitement dans une affaire, savoir bien dissimuler pour arriver à ses fins. || *Cacher son jeu.* Dissimuler son habileté en feignant de ne pas savoir bien jouer. || Plus fig., *Cacher, couvrir son jeu.* Cacher ses desseins, ses vues, ou les moyens qu'on met en œuvre pour réussir. Dans le même sens, Le jeu de cet homme est fort caché, fort couvert. || *Jouer gros jeu. Jouer un jeu à se perdre.* S'engager dans une affaire ou l'on hasarde beaucoup pour sa réputation, pour sa vie, pour sa fortune. || *Etre à deux de jeu.* Se dit de deux personnes qui ont, l'un à l'égard de l'autre, un avantage ou un désavantage égal. De deux personnes qui se sont rendu réciproquement de mauvais offices. De deux personnes qui ont été également maltraitées dans une affaire.

— *Prendre quelque chose en jeu.* Le prendre en plaisanterie. || *Cela passe le jeu, est plus fort que le jeu.* Cela passe la raillerie.

— *Se faire un jeu de quelque chose.* Mettre son plaisir à quelque chose. Ne se dit qu'en mauvaise part. Il se fait un jeu de ma douleur, de mes peines. Les dieux nous ont accordé un pouvoir bien funeste et bien humiliant, celui de nous accoutumer à tout et d'en venir au point de nous faire un *jeu* de la barbarie ainsi que du vice. (Barth.)

Vous allez vous remettre à la foi d'un parjure
Qui s'est fait en tout temps un *jeu* de l'imposture.
(De Belloy.)

— *C'est un jeu à se rompre le coup, les jambes.* Une action qui expose à se tuer, à se casser les bras ou les jambes. || *Le jeu lui plaît.* Se dit d'une personne qui recommence à faire une chose qui lui plaît.

— *C'est un rude jeu.* Un jeu qui va à blesser ou à fâcher quelqu'un.

— Prov. dans le même sens. *Ce sont jeux de princes, qui ne plaisent qu'à ceux qui les font*, ou abs., *Ce sont jeux de princes.* Signifie aussi une sorte de cruauté qui s'exerce plus de gaieté de cœur que par vengeance.

— *Ce n'est pas jeu d'enfant, un jeu d'enfant.* C'est une affaire grave, sérieuse, un engagement dont on ne peut se dédire.

— *Ce n'est qu'un jeu.* Se dit d'un ouvrage que l'on fait facilement. Cet ouvrage n'est qu'un jeu pour lui. L'astronomie est un *jeu* pour un mathématicien, et on peut tracer un méridien sans être un Cassini. (Volt.)

— Prov. et fig. *Le jeu n'en vaut pas la chandelle.* Cela ne mérite pas les soins qu'on prend, les peines qu'on se donne, la dépense qu'on fait. || *A quel jeu l'a-t-on perdu?* Se dit d'un homme qui ne va plus dans un endroit, dans une compagnie où il avait coutume d'aller. || *A beau jeu beau retour.* Pour faire entendre qu'on saura bien rendre la pareille, ou qu'on l'a déjà rendue. || *A tout venant beau jeu.* Exprime qu'on est en état de tenir tête à tous ceux qui se présenteront. || *Faire voir beau jeu à quelqu'un.* Maltraiter quelqu'un, lui nuire par un mouvement de colère, ou par vengeance. L'emporter sur lui dans une discussion. Sur ce pied-là, l'homme qui pensera beaucoup, donnera souvent beau *jeu* à ceux qui s'acharnent sur le style. (Mariv.) || *Si on le fâche, on verra beau jeu.* Donne à entendre qu'on ne peut s'attaquer à quelqu'un sans éprouver les effets de son ressentiment. || *On verra beau jeu si la corde se rompt.* Se dit en parlant d'une entreprise téméraire. || *On verra beau jeu si la corde ne rompt.* Ce proverbe qui vient des danseurs de corde qui promettent de faire voir des merveilles, signifie qu'une affaire ou une entreprise aura des effets surprenants, si les moyens qu'on doit employer ne manquent pas. || *Quand on ne peut plus mettre au jeu, il faut quitter la partie.* Il faut s'éloigner des plaisirs, quand on ne peut plus les goûter; des affaires, quand on ne peut plus s'y appliquer. || *Faire bonne mine à mauvais jeu.* Dissimuler, cacher le mécontentement qu'on éprouve ou le mauvais état dans lequel on est. || *Bonne mine et mauvais jeu.* Se dit dans le même sens, D'une personne qui cache du chagrin et de l'inquiétude sous une apparence de joie.

Là les déités assemblées,
Du bruit de la guerre troublées,
Faisaient toutes, s'en fallait peu,
Bonne mine à fort mauvais *jeu*. (Scarron.)

|| *Tirer son épingle du jeu.* Se dégager adroitement d'une mauvaise affaire. Il s'était mis dans ce parti, dans cette intrigue, mais il a tiré son épingle du jeu. || Particulièrement, Retirer à temps les avances qu'on avait faites dans une affaire qui devient mauvaise. || *C'est un jeu joué.* Une feinte concertée entre deux ou plusieurs personnes.

JEUDI. s. m. (ét. lat., *Jovis*, Jupiter; *dies*, jour). Le cinquième jour de la semaine. Jour de la semaine qui est entre le mercredi et le vendredi. On célèbre les fêtes du Saint-Sacrement et de l'Ascension le jeudi.

— *Jeudi saint.* Jeudi de la semaine sainte. Le Jeudi saint, on célèbre l'institution de la très-sainte Eucharistie. Autrefois on disait deux messes le Jeudi saint, l'une le matin l'autre le soir.

— *Jeudi gras.* Le jeudi qui précède le mardi gras. On se réjouit le jeudi gras et le jeudi de la mi-carême

— Prov. et pop. *La semaine des trois jeudis, quarante jours après jamais*, ou simplement *La semaine des trois jeudis*, Jamais. Je le lui donnerai la semaine des trois jeudis.

JEUMERANTE. s. m. Techn. Petite planche qui sert de patron pour tailler les jantes des roues.

JEUN (À). Exp. adv. (du lat. *jejunus*, vide). Sans avoir mangé de la journée. Elle est encore à jeun. Prendre une drogue à jeun. Vous restez trop longtemps à jeun. Deux voyageurs à *jeun* rencontrèrent une huître. (Boil.)

Puis cette dernière heure,
Tant qu'on peut, on l'éloigne, et c'est de droit commun
Or qui pour bien dîner attend qu'un autre meure,
Peut dîner tard ou se coucher à *jeun*. (Imbert.)

Et la moindre disgrâce,
Lorsque je suis à *jeun*, me saisit, me tracasse;
Mais quand j'ai bien mangé mon âme est ferme à tout.
(Mal.)

— Fig. Cet orateur paraît, pour ainsi dire, toujours à *jeun*, il a une langueur d'esprit qui n'échauffe et ne remue point l'âme. (Boil.)

Toi qui laisses à *jeun* tes favoris fidèles,
Apollon, dieu des vers, viens inspirer mes chants.
(Colnet.)

Des poètes à *jeun* les Muses aux abois,
Alors pour le charmer n'auraient plus eu de voix. (Id.)

— Était autrefois s. m. et signifiait Jeûne, il était aussi adj. et signifiait affamé. Etre jeun pour être à jeun. La bouche d'un long *jeun* pâlissait affamée. (Ronsard.)

JEUNE. adj. des 2 g. (du lat. *juvenis*, même signif. de *juvare*, aider). Peu avancé en âge. Un jeune enfant. Un jeune garçon. Une jeune fille. Un jeune homme. Une jeune femme. Un tout jeune avocat. Un jeune médecin. Il s'est marié fort jeune. Cet homme commence à n'être plus jeune. Il fait le jeune homme. C'est un jeune fou. Il est plus jeune, moins jeune que moi de deux ans. Quel est le plus jeune des deux? Ces veuves *jeunes* et riantes. (Boss.) Y eut-il jamais de *jeune* prince plus aimable? (Fléch.) Cette explication peut faire connaître combien la lecture des romans est dangereuse aux *jeunes* personnes du sexe, dont le cerveau est fort tendre. (Condill.) Ce *jeune* homme, d'une très-grande espérance, fut tué à la tête de sa troupe. (Volt.) C'est là qu'on trouve le courage des *jeunes* guerriers toujours adouci par la sagesse consommée des vieillards. (Barth.) Certains désirs de plaire que le monde pardonne aisément aux *jeunes* personnes. (Fléch.) On fixait les yeux chez le *jeune* et bel officier. (Defauconpret.) Elle est plus souvent une vertu surtout dans les *jeunes* gens. (J.-J. Rouss.) Un vieillard en *jeune* homme, un *jeune* homme en vieillard. (Boil.)

Un *jeune* homme toujours bouillant dans ses caprices,
Est prompt à recevoir l'impression des vices,
Est vain dans ses discours, volage en ses désirs,
Rétif à la censure et fou dans ses plaisirs.
(Boileau.)

— Se dit des animaux par rapport à l'âge qu'ils ont accoutumé de vivre. Un jeune chien. Un jeune cheval. Un jeune loup. Une jeune chèvre. Une jeune vache. Un jeune oiseau.

S'éveillant avec la nature,
Le *jeune* oiseau chantait sous l'aubépine en fleurs,
Sa mère lui portait la douce nourriture,
Mes yeux se sont mouillés de pleurs. (Soumet.)

— Se dit aussi des plantes. Une jeune plante. Un jeune arbre. Un jeune chêne. Une jeune vigne. Un jeune rosier. Cet arbre est trop jeune pour être replanté. Cet arbre quoique jeune a donné de beaux fruits.

— Enfin il se dit de tout ce qui vient de naître, de pousser, de prendre existence, qui est peu avancé dans le cours de sa durée. La nature était toute *jeune* encore à l'avènement de l'homme. (Ch. Nod.) Ni le naissant émail d'une *jeune* prairie. (M[me] Deshoul.)

— Qui a la fraîcheur, la vigueur, les qualités de la jeunesse. Vous êtes encore jeune. Dans un âge avancé, il a le visage aussi jeune que s'il n'avait que vingt ans. Il a la voix jeune, l'humeur jeune.

— Se dit par rapport aux emplois, aux dignités qu'on ne donne ordinairement qu'à des hommes faits ou à des personnes déjà avancées en âge. Ce précepteur est bien jeune. Il est bien jeune pour un emploi si important. Il a été fait chancelier bien jeune. Un jeune maréchal de France. Un jeune pape.

Je suis *jeune*, il est vrai, mais aux âmes bien nées
La valeur n'attend pas le nombre des années.
(Corneille.)

— Qui a l'inexpérience de la jeunesse. C'est un homme bien jeune malgré son âge.

— Etourdi, évaporé, qui n'a point l'esprit mûr. Qu'il est jeune! Je crois qu'il sera toujours jeune. C'est un jeune étourdi. Un jeune évaporé. Cet homme sera jeune toute sa vie. Il a fait là un tour de jeune homme. Il y a des gens plus longtemps jeunes que d'autres.

— Qui appartient, qui est propre à la jeunesse. De jeunes désirs. De jeunes ardeurs. Cette pensée enflammait son jeune courage.

Entre tous ces amants dont la *jeune* ferveur,
Adore votre fille et brigue ma faveur. (Corneille.)

L'Académie en réprouvant le mot de *ferveur*, qui n'est admis que dans la langue de la dévotion, approuve, dans cet exemple, l'épithète *jeune*. Voltaire observe que le mot *jeune* convient très-bien aux passions de la jeunesse. On dira bien mes *jeunes amours*, mais non pas ma *jeune colère*, ma *jeune haine*. Pourquoi? parce que la *colère*, la *haine* conviennent aussi à l'âge mûr et que l'amour est plus le partage de la jeunesse. Cette opinion de Voltaire trouverait dans notre école romantique plus d'un contradicteur.

— *Avoir le goût jeune, les goûts jeunes.* Conserver, quoique avancé en âge, les inclinations de la jeunesse. Sous des dehors différents, et que la bienséance seule a changés, vous voyez le même goût pour le monde, les mêmes penchants, la même vivacité pour les plaisirs, un cœur *jeune* encore dans un corps changé et effacé. (Fléch.)

— Se dit aussi de l'âge. Dans mon jeune âge. Dans mes jeunes ans. Dans mes jeunes années. La jeune saison. Dès ses plus jeunes ans. Dans sa jeune saison. Combien dans nos *jeunes* ans la raison, l'amitié, l'honneur, t'inspirèrent pour moi de craintes que l'aveugle amour me fit mépriser. (J.-J. Rouss.) Comme il ne perdit pas ses *jeunes* années dans la mollesse et la volupté, il n'a pas été contraint de passer ses dernières dans l'oisiveté et dans la faiblesse. (Fléchier.) La vie *jeune* laissée à elle-même sous les premiers effets de la campagne, du printemps, se ranimait; tout m'indiquait depuis quelques jours que j'allais recouvrer la vue. (J. Norwich.)

J'ai perdu dans la fleur de leur *jeune* saison
Dix frères... quel espoir d'une illustre maison!
(Racine.)

— *Jeune personne.* Jeune homme ou jeune fille. Particulièrement jeune fille. Le serin fait l'amusement de toutes les *jeunes* personnes. (Buff.)

— Fig. et fam. *Une jeune barbe.* Un jeune homme. Il veut décider de tout, et ce n'est qu'une jeune barbe. || *Il a la barbe trop jeune.* Se dit d'un jeune homme qui veut faire des choses qui demandent plus d'expérience, plus de maturité qu'on n'en peut avoir à son âge.

— *Cette couleur est jeune.* Elle ne convient qu'à des personnes jeunes. Cette couleur est trop jeune pour moi.

— Prov. *Il est fou comme un jeune chien.* Il est étourdi, folâtre. || *Jeune chair et vieux poisson.* La viande des jeunes bêtes est la plus délicate, et les plus grands poissons sont ordinairement les meilleurs. || *Aussitôt meurent jeunes que vieux.* Personne ne peut compter sur une longue vie. || *Jeune procureur et vieil avocat.* Un procureur doit être actif et un avocat réfléchi. || *Le reste en sera bien jeune.* Il en restera bien peu.

— Épithète ou surnom pour distinguer deux personnes. Plusieurs rois de France sont surnommés le Jeune. Thierry le Jeune. Dagobert le Jeune. Louis le Jeune.

— Cadet, par opposition à Aîné. Un tel, le jeune. Richard jeune, médecin. || Par opposition à Ancien, pour distinguer quelques personnages historiques. Pline le Jeune. Denys le Jeune.

— *Jeune Europe.* Société formée par les républicains de tous les pays après 1830, et dirigée par un comité central composé des députés de toutes les nations. Cette société, qui d'ailleurs ne s'est montrée que peu, n'a plus donné signe de vie depuis 1836. || D'autres sociétés analogues et composant ensemble la *Jeune Europe* s'étaient formées dans chaque nation sous le nom de Jeune France, Jeune Italie, Jeune Suisse, Jeune Allemagne, Jeune Pologne, Jeune Espagne. Elles se sont dissipées partout, traquées qu'elles étaient par les pouvoirs et trahies par leurs propres membres. || *Jeune France, Jeune Allemagne.* Parti social et littéraire qui veut reconstituer sur de nouvelles bases la société, la littérature, tout en un mot, jusqu'à la religion. Ce parti-là ne conspire pas dans l'ombre; il agit au grand jour, mais il n'en est pas moins redouté, surtout en Allemagne.

— substantiv. *Jeunes de langues.* Jeunes gens que quelques gouvernements entretiennent pour apprendre les langues orientales et devenir par la suite drogmans.

— Forêts. Les baliveaux de l'âge du taillis, par opposition aux baliveaux modernes qui ont deux ou trois âges, et aux baliveaux anciens qui ont plus de trois âges.

— Hist. ecclés. Se disait de celui qui avait reçu les ordres mineurs. || Féod. Les jeunes d'un duc, d'un comte. || Se disait, par extension, de tout Apprenti. Les jeunes du tailleur. || *Le jeune du moulin.* Le garçon meunier.

JEÛNE. s. m. (du lat. *jejunium*, de *jejunus*, vide). Pratique religieuse. Acte de dévotion qui consiste à s'abstenir d'aliments par esprit de mortification. L'usage du jeûne est de la plus haute antiquité. Les fêtes d'Eleusine étaient accompagnées de jeûnes. Le jeûne des Turcs pendant la fête du Rhamadan. Le jeûne des brahmanes. Le jeûne de Jésus-Christ, celui de Moïse et celui d'Elie durèrent quarante jours. La fête des Expiations, parmi les Juifs, était précédée d'un jeûne solennel. Jeûne public. Jeûne de precepte. Jeûne de dévotion. Jeûne volontaire. Numa Pompilius observait des *jeûnes* periodiques. (Encycl.) Les Egyptiens, les Phéniciens, les Assyriens, avaient leurs *jeûnes* sacrés. (Id.) Aux plaisirs célestes dont jouit l'âme innocente se mêlent les *jeûnes* dans les temps convenables, afin que l'âme, toujours sujette aux tentations et au péché, s'affermisse et se purifie par la pénitence. (Boss.) Quoique le *jeûne* soit contraire à un de nos penchants, ou plutôt de nos besoins les plus habituels, il est cependant de la plus haute antiquité. (Brill.-Sav.)

Contre ce docteur authentique,
Si au *jeûne* il prend l'intérêt,
Bacchus le déclare hérétique,
Et jansénite, qui pis est. (Boileau.)

— Particulièrement, le jeûne des catholiques, qui consiste à s'abstenir de viande en ne faisant qu'un repas par jour, soit à dîner avec une légère collation à souper, soit à souper avec une collation à dîner. Le jeûne du Carême. Tous les jours de jeûne. Un jeûne ordonné par l'Eglise. Dans l'ancienne Eglise, pour observer le jeûne, on ne mangeait qu'après le soleil couché, comme font encore les protestants et les calvinistes.

— Dans une signification générale, Toute abstinence d'aliments. Un jeûne trop long ruine la santé.

— Fig. et fam. Toute espèce d'abstinence ou de privation. Depuis six mois je n'ai pu aller au spectacle: c'est un bien long jeûne.

— Prov. et fig. *Il a fait bien des jeûnes qui n'étaient pas de commandement.* Il a jeûné bien des fois, parce qu'il n'avait pas de quoi manger. Il a été bien des fois sans avoir de quoi manger. || *Double jeûne, double morceau.* Plus une chose est défendue, plus elle est désirée, et plus on éprouve de plaisir à la faire. || *Long comme un jour de jeûne.* Se dit d'une chose qui ennuie

JEÛNÉ. part. pass. invar. du v. Jeûner.

JEUNEMENT. adv. (du lat. *juveniliter*, même signif.). Chass. Nouvellement. *Cerf de dix cors jeunement.* Qui a pris depuis peu des cors de dix andouillers chacun.

JEÛNER. v. n. 1[re] conj. (du lat. *jejunare*, de *jejunus*, vide). S'abstenir d'aliments, ou de certains aliments par esprit de pénitence, de mortification. Jésus-Christ jeûna pendant quarante jours. On jeûnait autrefois pendant l'Avent comme aujourd'hui pendant le carême. Jeûner deux fois la semaine. Les Brahmanes jeûnent rigoureusement. Il *jeûnait* très-régulièrement tous les samedis. (Boss.)

— Particulièrement, suivant la règle générale de l'Église catholique, S'abstenir de viande en ne faisant qu'un repas dans toute la journée, soit à dîner avec une légère collation à souper, soit à souper avec une légère collation à dîner, en différant jusqu'à midi ce repas ou cette collation.

— Manger peu ou point du tout par abstinence volontaire ou faute d'aliments. C'est un avare qui fait jeûner ses domestiques. Voilà trois jours que je jeûne, n'ayant pas de pain. Il faut qu'il jeûne pour se guérir. Les soldats

ont souvent jeûné pendant la campagne de Russie.

— *Jeûner au pain et à l'eau.* Ne manger que du pain et boire de l'eau.

— Fig. et fam. S'abstenir ou être privé de quelque jouissance. Il y a plus de huit jours que je n'ai vu un journal : c'est trop longtemps jeûner.

— Prov. *Jeûne bien qui ne mange rien.* Se dit des gens excessivement pauvres. ‖ *Jeûner à feu et à sang, à fer émoulu.* Expressions figurées et burlesques, qu'on a employées pour signifier Jeûner avec la plus grande rigueur.

JEUNESSE. s. f. (du lat. *juventa*, même signif.) Période de la vie qui se caractérise par une vigueur et un développement continus, et qui commence après l'adolescence, en général à la vingtième année, chez l'homme, et se continue jusqu'à la trentième. Chez la femme, elle commence de meilleure heure et finit plus tôt aussi. L'accroissement en hauteur est terminé, le sujet se complète et se polit, pour ainsi dire, et les facultés génératrices commencent alors à se manifester, lorsqu'une éducation fâcheuse ne les a pas éveillées avant le temps. Si les changements physiques de la jeunesse sont moins tranchés que ceux des périodes précédentes, les phénomènes vitaux s'exécutent néanmoins avec une activité remarquable, qui devient souvent cause de maladie, sans parler des désordres auxquels peut donner lieu l'exagération des actes intellectuels et moraux qui se montrent fréquemment alors. Chez les sujets sains et bien constitués, les caractères de la jeunesse, sauf les différences de tempérament, sont : une grande expansion du système sanguin, d'où résultent la rondeur des formes, la vivacité du coloris, la résistance au froid, une activité et une énergie notables des organes digestifs, qui rendent la réparation rapide et les fluides circulants abondants et riches ; enfin les poumons aussi jouent avec aisance et puisent dans l'air atmosphérique des flots d'élément vital. Première jeunesse. Tendre jeunesse. Vive jeunesse. Fraîche jeunesse. Verte jeunesse. Belle jeunesse. Jeunesse fragile, florissante, frivole, légère, vive, folâtre, effrénée, bruyante, active, étourdie, ardente, pétulante, fougueuse, impatiente, inquiète, bouillante, riante, joyeuse, facile, indocile, téméraire, courte, fugitive, imprudente. La jeunesse passe bien vite. Dans sa première jeunesse il était toujours malade. Il a toute l'ardeur de la jeunesse. La vigueur, le feu, les feux, les ardeurs de la jeunesse. La fraîcheur, l'éclat de la jeunesse. Les plaisirs de la jeunesse. Cet homme dut avoir une jeunesse bien vigoureuse. Les fautes, les égarements de la jeunesse. Les erreurs, les folies de la jeunesse. Il eut une jeunesse bien folle, bien étourdie. Il a voyagé pendant toute sa jeunesse. Il a fait bien des traits de jeunesse.

— Périph. poét. Le jeune âge. La belle saison. La jeune saison. L'aurore de la vie. Le matin de la vie. Le printemps de la vie. Le printemps de l'âge. Le printemps de nos jours. La fleur de la jeunesse. Les roses de la jeunesse. Les roses du jeune âge. La saison des ris, des grâces, des amours. Les premiers ans. A trente ans passés, son visage est celui d'un homme dans sa perfection, et joint au feu de la *jeunesse* la majesté de l'âge mûr. (J.-J. Rouss.) Ce touchant spectacle lui rappelait vivement les premiers temps de sa *jeunesse.* (Id.) Trois puissants princes voulant se prévaloir de son extrême *jeunesse*, conspirèrent sa ruine presque en même temps. (Volt.) Le dernier rejeton de tant de rois et de tant d'infortunes consumait sa *jeunesse* auprès de son père retiré à Rome. (Id.) Fuyez les dangers de votre *jeunesse.* (Fén.) On publia que la *jeunesse* des rois devait avoir de plus nobles amusements que des pratiques de piété. (Mass.) M. de Turenne a eu dans sa *jeunesse* toute la prudence d'un âge avancé, et dans un âge avancé toute la vigueur de la jeunesse. (Fléch.) Les malheurs de la maison de Madame n'ont pu l'accabler dans sa première *jeunesse.* (Boss.) Les torts de la *jeunesse* laissent des impressions qu'on retrouve longtemps après s'être corrigé. (M^{me} de Flahaut.) Solon employa une partie de sa *jeunesse* à voyager en Egypte. (Fén.) Le père et la mère, avec un sourire d'attendrissement, regardaient ces scènes naïves et l'intéressant contraste de la gracieuse *jeunesse* de leurs enfants et de la vieillesse chenue de leurs hôtes. (Chateaub.) Dans la *jeunesse*, les hommes se livrent au plaisir et à la dissipation. (Duclos.) L'amour est une passion qui accompagne et qui enflamme la *jeunesse.* (A. Libes.)

> Assez dans les forêts mon oisive *jeunesse*,
> Sur de vils animaux a montré son adresse (Boil.)

> Il a choisi cet âge où brille l'innocence,
> Où la *jeunesse* en fleurs s'échappe de l'enfance
> (Baour-Lormian.)

— Se dit des animaux. Ce chien était très-folâtre dans sa jeunesse. Les chats sont très-amusants dans leur jeunesse. Parmi ces êtres éphémères (les insectes), se doivent voir des *jeunesses* d'un matin et des décrépitudes d'un jour. (B. de St-P.)

— Se dit aussi des arbres. L'arbre le plus caduc porte à la fois la vieillesse dans son cœur et la *jeunesse* sur sa tête. (B. de St.-P.) La puissance végétale s'y montre à la fois dans une *jeunesse* toujours verdoyante, et dans la sombre majesté de l'âge avancé. (Id.) Et ces jo[illegible] châtaigniers nains de *jeunesse*, et ces aunes que la nature a parés d'un brillant vernis! (Roques.)

— Collectiv. Ceux qui sont dans l'âge de la jeunesse, et même ceux qui sont encore dans l'enfance. Enseigner, corriger, élever la jeunesse. Il ne faut pas tant de liberté à la jeunesse. Donner de l'instruction à la jeunesse. Il faut pardonner bien des choses à la jeunesse. Les écueils où l'ardeur de l'âge et les mauvais exemples poussent une *jeunesse* inconsidérée. (Fléch.) Les plaisirs dont la *jeunesse* abuse. (Boil.)

— Ceux qui sont de l'âge de vingt à trente-cinq ans, ou environ. Jamais on n'a vu de plus belle jeunesse. Aviez-vous beaucoup de jeunesse à votre bal? La jeunesse est adroite, brave, leste, etc. De plaisir la *jeunesse* est toujours idolâtre. (Haum.)

> Que de défauts elle a
> Cette *jeunesse!* On l'aime avec ces défauts-là. (Dup.)

— Quelquefois, dans ce dernier sens, le sexe masculin seulement. Toute la jeunesse de la ville s'exerçait au maniement des armes. La fleur de la jeunesse périt dans ce combat. La fleur de la *jeunesse* en tout temps l'accompagne. (Volt.) Ce combat fut un de ceux où l'on eut le plus à déplorer la perte prématurée d'une *jeunesse* florissante inutilement sacrifiée. (Id.) Cette manière basse de plaisanter a passé du peuple à qui elle appartient, jusque dans une grande partie de la *jeunesse* de la cour, qu'elle a déjà infectée. (La Bruy.)

— Vigueur qui se conserve dans les hommes après que le temps ordinaire de la jeunesse est passé. Malgré les ans, la *jeunesse* fleurie s'était renouvelée sur son visage. (Fén.) Une vie sobre, modérée, simple, exempte d'inquiétude et de passions, réglée et laborieuse, retient dans les membres d'un homme sage la vive *jeunesse*, qui, sans cette précaution, est toujours prête à s'envoler sur les ailes du temps. (Id.)

— *Avoir un air de jeunesse.* Paraître encore jeune, quoique l'on soit déjà d'un certain âge.

— Adv. et fam. *De jeunesse.* Dès la jeunesse. Il est accoutumé à cela de jeunesse. Il sait cela de jeunesse.

— Prov. et fig. *Jeunesse est forte à passer*, ou mieux, *est difficile à passer.* Quand on est jeune, on a bien de la peine à modérer ses passions. ‖ *Il faut que jeunesse se passe.* On doit avoir de l'indulgence pour les fautes que l'inexpérience et la vivacité de la jeunesse font commettre. ‖ *Escompter sa jeunesse.* Mener une vie dissolue de manière à ruiner son tempérament et à être vieux avant l'âge. ‖ *La jeunesse revient de loin.* Les personnes jeunes réchappent souvent des maladies les plus dangereuses. Signifie aussi que la jeunesse peut revenir de grandes erreurs. ‖ *Si jeunesse savait et vieillesse pouvait.* Si la jeunesse avait l'expérience et que la vieillesse eût la force.

— Pop. Une personne jeune et surtout une jeune fille. J'ai rencontré une jeunesse fort jolie. Cette jeunesse-là fait la fière. Cette acception pouvant donner lieu à des équivoques, il vaut mieux s'abstenir d'employer le mot *jeunesse* dans ce sens détourné.

— Myth. Déesse que les Romains invoquaient quand ils faisaient quitter la robe prétexte à leurs enfants. Les Grecs l'honoraient sous le nom d'Hébé.

JEUNET, ETTE. adj. (dimin. de *jeune*). Qui est extrêmement jeune. Il est familier. Elle est bien jeunette.

— substantiv. Celui, celle qui est extrêmement jeune. Notre jeune premier a beau faire le *jeunet* et le mignon, il n'est, à tout prendre, qu'un vieux Rodrigue. (J. Janin.)

> L'innocente et simple *jeunette*,
> Portant fleurette dans son sein,
> Dans sa panetière du pain,
> Cheminait un jour seulette. (Sélis.)

JEÛNEUR, EUSE. s. Celui ou celle qui jeûne, qui aime à jeûner. On ne l'emploie guère qu'avec l'adjectif *grand.* C'est un grand jeûneur, une grande jeûneuse. Les Orientaux sont de grands jeûneurs. Fam.

JÉZIDE ou **JEZIDÉEN.** adj. et s. m. Hist. relig. Hétérodoxe, en parlant de la religion musulmane. Les jézides n'ont point de temples ; ils prient Jésus, Marie, et quelquefois Mahomet.

JÉZIZAH. s. m. Sc. occult. Nom d'un fameux livre cabalistique, attribué au rabbin Akiba, à l'aide duquel les adeptes s'imaginaient pouvoir opérer des miracles.

JEZRAËL. Géogr. anc. Ville de Palestine, dans la Galilée. Aujourd'hui *Esdrelon.*

J. H. S. ou **I. H. S.** Monogramme du nom de Jésus-Christ, abréviation des mots *Jesus hominum Salvator*, Jésus Sauveur des hommes. Dans les inscriptions, le H est ordinairement surmonté d'une croix.

JIGAGOUNGGAR. Géogr. Ville du Tibet, près de l'Iraouaddy.

JIKADZÉ. Géogr. Ville du Tibet, près de l'Iraouaddy, capitale du territoire soumis au Bantchan ou Bogdo-Lama.

JIPIJAPA. Géogr. Petite ville de la république de l'Equateur.

JITOMIR. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, capitale de la province de Volhynie.

JOAB. Général des armées de David, et neveu de ce prince. A la mort de celui-ci, Joab se déclara en faveur d'Adonias contre Salomon, lequel, ayant eu le dessus, le fit périr l'an 1001 av. J.-C.

JOACHAZ. Roi d'Israël, succéda à son père Jéhu, l'an 856 av. J.-C.; mort en 839. ‖ Roi de Juda, fils de Josias, s'empara du trône au préjudice de son frère aîné Eliacim, l'an 609 av. J.-C.; détrôné par Néchao, roi d'Egypte, il fut envoyé dans ce pays, où il fut retenu prisonnier jusqu'à sa mort.

JOACHIM, JOAKIM ou **ÉLIACIM.** (pr. *Jo-a-chimm*). Roi de Juda. Il avait été frustré du trône par son frère Joachaz, mais il y fut rétabli, l'an 608, par Néchao, roi d'Egypte. Il fut détrôné par Nabuchodonosor, contre lequel il s'était révolté.

JOACHIM. (pr. *Jo-a-chimm*). Surnommé le prophète religieux de l'ordre de Cîteaux, né en 1150, mort en 1202. On lui doit plusieurs commentaires sur les livres saints.

JOACHIMITE. s. m. Hist. relig. Disciple de l'abbé Joachim, qui vivait au XII^e siècle, en Calabre.

JOACHIMSTHAL. Géogr. Ville de Bohême; 4,300 hab.

JOAD ou **JOÏADA.** Grand-prêtre des Juifs sous Ochosias, réussit soustraire à la fureur à d'Athalie le jeune Joas, dernier rejeton de la famille d'Ochosias, et le plaça sur le trône, l'an 870 av. J.-C.

JOAILLERIE. s. f. (pr. *jo-a-ye-rie*). Commerce de joaillerie. Il vend de la joaillerie. Il travaille dans la joaillerie.

— Marchandises qui consistent en joyaux, pierreries, etc. Des articles de joaillerie. Une pacotille de joaillerie.

JOAILLIER, IÈRE. s. (pr. *jo-a-ié* ; du teut. *jeweel* ; ou de l'angl. *jewel*). Celui, celle qui vend des joyaux, des pierreries. Il épousa la fille d'un riche joaillier. C'est un habile joaillier. Je m'adressai à un *joaillier*, qui me compta la valeur de mon brillant en espèces d'or. (Le Sage.)

— Quelques lexicographes écrivent aussi *jouaillier* ; mais cette orthographe, quoique peut-être plus conforme à l'étymologie, est inadmissible à cause de l'analogie avec *joyau.*

JOALLE. s. f. Écon. rur. Terrain partagé en planches de quatre à huit mètres de large, bordées des deux côtés de plusieurs rangs de vigne.

JOANNÈS. s. m. Anc. métrol. Monnaie d'or française du roi Jean.

JOANNETTE (Eau de). s. f. Thérap. Eau contenant du sulfate de chaux, du sous-carbonate de soude, du fer, etc., que l'on emploie comme tonique dans la chlorose, les flueurs blanches, etc.

JOANICE ou **JEAN**, dit aussi **CALOJEAN.** (litt. *le beau Jean*). Roi de Bulgarie, usurpa le trône sur les fils de Pierre, son frère, en 1196, et fit sanctionner cette spoliation par le pape. Il mourut en 1207, assassiné par un de ses généraux.

JOANNINE. s. f. Hist. ecclés. Sentence arbitrale, rendue par le cardinal Jean de Beauvais, entre l'archevêque de Reims et son chapitre, en 1372.

JOANNITE. s. m. Hist. ecclés. Nom qu'on donna, dans le V^e siècle, à ceux qui soutinrent les intérêts de saint Jean Chrysostome. ‖ Membre d'une secte fort ancienne encore répandue en Asie, qui n'administre le baptême qu'au nom de saint Jean-Baptiste.

JOAS. (pr. *Jo-ass*). Roi de Juda, le plus jeune des fils d'Ochosias, né l'an 871 av. J.-C. Il échappa au massacre de sa famille ordonné par Athalie, fut élevé secrètement par les soins de Joad et de Josabet, sa femme, qui le fit reconnaître pour roi à l'âge de 7 ans. Joas, sur la fin de son règne s'abandonna à l'idolâtrie, et fut tué par ses propres sujets, l'an 831 av. J.-C.

> Voilà ton roi, ton fils, le fils d'Ochosias ;
> Peuples, et vous, Abner, reconnaissez *Joas.* (Racine.)

JOATHAN. Roi de Juda, fils d'Osias, associé au trône par son père, l'an 768 av. J.-C., mort en 742.

JOB. Patriarche juif, né à Hus, vers le XVIII^e siècle av. J.-C., perdit ses dix enfants et tous ses biens en un seul jour, et fut accablé d'une maladie cruelle. Dieu, pour récompenser la résignation qu'il montra dans ces cruelles épreuves, lui rendit la santé, doubla ses richesses, lui donna une nouvelle famille, et prolongea sa vie jusqu'à l'âge de 140 ans.

— *Livre de Job* ou *Job.* Nom d'un des livres les plus anciens de l'Ecriture, qui rapporte l'histoire de Job.

— Prov. *Pauvre comme Job.* Excessivement pauvre; pauvre comme Job le fut après ses malheurs. ‖ *C'est la femme de Job.* C'est une femme acariâtre et querelleuse. ‖ *Les amis de Job.* Ceux qui adressent des reproches à un homme malheureux.

— Méd. *Eau de Job*, Eau minérale que l'on trouve dans un village de ce nom, en Auvergne.

JOBARD. s. m. Se dit d'un homme niais, crédule, qui se laisse tromper. C'est un jobard, un vrai jobard. Quel jobard vous nous avez amené-là. Fam.

JOBARDERIE. s. f. La niaiserie d'un jobard. Il nous ennuie de ses jobarderies.

JOBBERIE. s. f. Mot anglais qui se dit du commerce des fonds publics, et surtout des moyens qu'on met en œuvre pour opérer la baisse et la hausse. On l'emploie quelquefois en français dans le même sens.

JOBELIN ou **JOBELOT.** s. m. Sot, nigaud, niais. Vieux et inus.

JOBER. v. a. et n. 1^{re} conj. Railler, se moquer. Mal plaisanter, présenter le flanc aux railleurs. Peu usité.

JOBERIE. s. f. Moquerie, tromperie. Vieux.

JOBÈS. Temps hér. Fils d'Hercule et de la Thespiade Certhé.

JOBET. s. m. Fond. Fil de fer qui tient la matrice.

JOBISME. s. m. Emprunté de l'anglais. Il s'emploie quelquefois dans le sens de Jobarderie, niaiserie.

JOC. s. m. Repos du moulin. *Le mettre à joc.* L'arrêter.

JOCASTE. Temps hér. Fille de Ménœcée, et sœur de Créon. Elle épousa Laïus, roi de Thèbes, et en eut Œdipe, qu'elle épousa depuis sans le connaître, et qui la rendit mère de deux fils et de deux filles, Etéocle et Polynice, Antigone et Ismène. Elle se pendit de désespoir de l'inceste qu'elle avait commis à son insu.

JOCKEI ou mieux **JOCKEY.** s. m. Mot anglais passé dans notre langue. Jeune domestique principalement chargé de conduire la voiture en postillon.

JOCKEI-CLUB. s. m. Société formée pour l'amélioration de la race chevaline. Les membres du Jockei-Club.

JOCKO. s. m. Mamm. Singe de l'espèce qui ressemble le plus à l'homme. Espèce d'orang-outang. Pithèque de Guinée.

JOCRISSE. s. m. Benet, sot, niais, qui se laisse mener, qui s'occupe des affaires les plus futiles du ménage. C'est un jocrisse. C'est jocrisse qui mène les poules pisser.

— Se dit aussi d'un Valet niais et maladroit, et est devenu le type de la gaucherie confiante et naïve, d'une bêtise si franche qu'elle désarme par l'excès de sa bonne foi ceux mêmes à qui elle a su nuire. C'est surtout dans le *Désespoir de Jocrisse* que les maladresses du principal personnage, rendues plus comiques encore par le jeu si naturel de Brunet, eurent une vogue prodigieuse.

JOCUS. Myth. lat. Dieu de la raillerie. ‖ Divinité qui figure à la suite de Vénus, et dont quelques archéologues font un frère de Cupidon.

JODELLE (Étienne), sieur de Limoudin, né à Paris en 1532, mort en 1573. Poète tragique, contemporain et ami de Ronsard. Il abandonna le premier les moralités et les mystères, et introduisit sur la scène la tragédie antique imitée des anciens.

JODULTE. Idole des Saxons. Ce ne fut d'abord qu'une statue que Lothaire, duc de Saxe, avait fait placer aux environs de la forêt de Welps, après la victoire qu'il remporta sur Henri V.

JOEL ou **JOIL.** s. m. Ichthyol. Poisson du genre de l'athérine.

JOGUE. s. m. Age fabuleux des anciens.

JOGUI ou **JOGHI.** s. m. Nom d'une espèce de faquir. V. JOGUE.

JOHAN. Ancienne orthographe de Jean. ‖ *Faire johan.* Se disait d'une femme infidèle qui par sa conduite jette du ridicule sur son mari. Elle le fera johan.

JOHANNOT (Alfred). Peintre français, né en 1803, mort en 1837.

JOHANNITHON. Chez les Arabes, l'Edris ou l'Henoch de la Genèse.

JOHANNISBERG. Géogr. Village du duché de Nassau, près du Rhin, renommé par son riche vignoble, qui produit le vin de Johannisberg.

— s. m. Vin du vignoble situé dans le village de ce nom. Boire du Johannisberg. Un verre de Johannisberg.

JOHN. s. m. Ichthyol. Poisson du genre labre.

JOHN BULL. s. m. (littéral. *Jean Taureau*). Expression symbolique qui caractérise la nation anglaise. V. BULL.

JOHNE (Eau de). s. f. Eau minérale que l'on trouve dans un village de ce nom, à 6 kilom. de Dôle, en Franche-Comté, et que l'on croit utile sous forme de bains contre certaines maladies de la peau et autres affections atoniques.

JOHNIUS. s. m. Ichthyol. Genre de poissons sciénoïdes, dont la chair est blanche, légère et de peu de goût.

JOHNSON (Benjamin). Auteur dramatique anglais, né en 1574, à Westminster, mort en 1637. ‖ JOHNSON (Samuel). L'un des plus grands érudits du XVIII^e siècle, né à Litchfield (Staffordshire) le 18 septembre 1709, mort le 13 décembre 1784. Il composa de nombreux ouvrages et passe pour un des écrivains les plus purs et les plus élégants de l'Angleterre. On lui doit un grand dictionnaire de la langue anglaise, auquel il travailla pendant sept ans avec six collaborateurs. La justesse grammaticale et philosophique des définitions, l'heureux choix des exemples pris exclusivement dans les auteurs les plus estimés de la langue, assureront toujours à ce dictionnaire un rang distingué parmi les ouvrages du même genre. ‖ JOHNSON (Samuel). Théologien anglais, né en 1649, mort en 1705. ‖ JOHNSON (Thomas). Botaniste anglais, né au XVII^e siècle, dans le comté d'York, mort en 1644. On a de lui une Histoire générale des plantes.

JOHNSONIE. s. f. (de *Johnson*, bot. angl.). Bot. Plante vivace de la Nouvelle-Hollande, de la famille des asphodèles.

JOHNSONIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne fondée au XVIII^e siècle, par J. Johnson, ministre protestant à Liverpool.

JOIE s. f. (du lat. *gaudium*; fait de *gaudere*, se réjouir). Mouvement vif et agréable que ressent l'âme dans la possession assurée, présente ou future, d'un bien réel ou imaginaire. Grande joie. Joie excessive, immodérée, extraordinaire. Transports de joie. Épanchements de joie. Cris, larmes de joie. Être saisi, transporté de joie. Être ivre de joie. Donner, causer de la joie. Prendre part à la joie de quelqu'un. Tressaillir de joie. Je vous suivrai avec joie. Cette nouvelle remplit de joie le cœur de tous les habitants. Sa joie se changea en tristesse. La véritable *joie* est plus sérieuse que bruyante. (Dussault.) Telle est la *joie* humaine : elle n'est vive, elle n'est profonde qu'à la condition d'ignorer l'avenir. (Thiers.) On s'accoutume à sa félicité propre, on y devient comme insensible ; mais on éprouve toujours de la *joie* d'être cause de celle d'autrui. (Mass.) Nous serions ravis de *joie*, si nous voyions la sphère des végétaux qui couvrent la terre passer sous nos pieds. (B. de St-P.) Ah ! que de passages de la douleur à la *joie*, et de la *joie* à la douleur ! quelle succession bizarre de disgrâces et de prospérités ! (Le Sage.) Nous nous témoignâmes mutuellement la *joie* que nous avions de nous revoir. (Id.) La paix de la conscience répandait jusque sur les sens une *joie* divine. (Boss.)

L'homme élève un front noble et regarde les cieux ;
Ce front, vaste théâtre où l'âme se déploie,
Est tantôt éclairé des rayons de la *joie*,
Tantôt enveloppé d'un chagrin ténébreux. (L. Rac.)

Et rempli d'une *joie* inconnue et profonde,
Son cœur croit assister aux premiers jours du monde. (Delille.)

Et dans la douce ivresse où son âme se noie,
Il exhale en ces mots le transport de sa *joie*. (Id.)

— Fam. *Être à la joie de son cœur*, et mieux, *Être dans la joie de son cœur*. Être transporté de joie. ‖ *Faire la joie de quelqu'un*, *être la joie de quelqu'un*. Être pour quelqu'un un grand sujet de joie, faire son bonheur. Ce jeune homme fait la joie de ses parents.

— Gaîté, humeur gaie. Cet homme est toujours en joie. La joie d'un festin. La joie bruyante des convives. Nous vivons toujours dans la *joie*, et dépensons notre argent comme nous le gagnons. (Le Sage.)

— Au pluriel, Plaisirs, jouissances. Les joies d'une mère. Vivre dans les joies du monde. Les joies du Paradis. Les joies de la famille. Connaissez les joies aussi bien que les douleurs qu'elle a ressenties.

— *Avoir joie*. Être joyeux. Cette locution s'employait au XVII^e siècle, avec la préposition *à*. J'ai joie à vous voir de retour. J'aurai *joie* à courir lui dire cette affaire. (Mol.) Cette *joie* sensible qu'elle avait à croire, lui fut continuée quelque temps. (Boss.)

— *Feu de joie*. Feu qu'on allume dans les rues, dans les places publiques, en signe de réjouissance. On fit des feux de joie pour la naissance du prince, pour la prise de cette ville.

— Prov. *Se donner d'une chose au cœur joie*, *à cœur joie*. En jouir pleinement, abondamment, s'en rassasier. On dit aussi, *S'en donner à cœur joie*. ‖ *Entendre les joies du paradis sans pouvoir y entrer*. Entendre le bruit d'un divertissement sans pouvoir y participer. ‖ *Les quinze joies du mariage*. Les contrariétés particulières à l'état du mariage. ‖ *Ce sont joies de mariage*. Ce sont plaisirs qui durent peu.

— *Fille de joie*. Prostituée.

— Astrol. Désigne une certaine position des planètes. La planète de Vénus est dans sa joie lorsqu'elle atteint la cinquième maison. ‖ *Joie des philosophes*. La pierre arrivée au blanc parfait.

— Iconol. Divinité des Romains. On la trouve souvent personnifiée sur les médailles ; c'est une femme qui tient de la main une corne d'abondance ; à ses côtés sont deux petits enfants, dont celui qui est à sa droite tient une branche de palmier vers laquelle la femme étend la main.

— Syn. comp. JOIE. GAÎTÉ. La *joie* est plus dans le cœur, et la *gaîté* dans les manières. La *joie* consiste dans un sentiment plus fort de l'âme, dans une satisfaction plus pleine ; la *gaîté* dépend davantage du caractère, de l'humeur, du tempérament. La *joie* est opposée au chagrin, comme la *gaîté* est opposée à la tristesse.

JOIGNANT, ANTE. adj. Contigu, en parlant des maisons, des terres, des jardins. Une maison joignante à la mienne. J'ai acheté un champ joignant au vôtre.

— Prép. Tout proche, sans qu'il y ait rien entre. Une maison joignant l'église. Un jardin tout joignant le vôtre.

JOIGNY. Géogr. Ch.-l. d'arr., sur l'Yonne, 86 kil. S.-E. de Paris ; 5,537 hab.

JOINDRE. v. a. 4^e conj. irrég. (du lat. *jungere*, qui signifie proprement *mettre sous le même joug* ; fait de *jugum*, dont la racine est *jugum*, en gr. ζυγός, joug.) *Je joins. Nous joignons. Je joignais. Je joignis. Je joindrai. Je joindrais. Joins. Que je joigne. Que je joignisse. Joignant. Joint.* Approcher deux choses, en sorte qu'elles se touchent ou qu'elles se tiennent. Joindre des planches avec de la colle. Joindre deux morceaux de bois avec des chevilles, deux morceaux d'étoffe en les cousant ensemble.

— *Joindre les mains*. Les approcher l'une contre l'autre en sorte qu'elles se touchent par le dedans, pour prier, supplier. Joindre les mains pour prier Dieu, pour demander pardon.

— Ajouter une chose à une autre. Mettre une chose avec une autre de manière qu'elles fassent un tout, ou que l'une soit le complément de l'autre. Joindre deux terrains. Joindre les intérêts au capital. Nous joindrons à l'ouvrage une table analytique des matières. Joignez cette somme à celle que je vous ai déjà donnée. Joignez à cela que... Je *joins* ici une lettre pour votre amie. (J.-J. Rouss.) Nous portions quelques provisions que nous *joignîmes* aux vôtres, et nous fîmes tous trois un petit repas qui fut assaisonné de mille agréables discours. (Le Sage.) Je la surpris à sa toilette, où, en attendant son Portugais, elle *joignait* à sa beauté naturelle tous les charmes auxiliaires que l'art des coquettes pouvait lui prêter. (Id.) A vos douleurs je viens *joindre* mes larmes. (Rac.) Il faut qu'on *joigne* encore l'outrage à mes douleurs. (Id.)

Vous n'auriez pas *joint* à ce titre d'époux
Tous ces gages d'amour qu'elle a reçus de vous. (Racine.)

— En gramm. *Joindre un mot à un autre* ou *avec un autre*. Les mettre en rapport.

— Procéd. *Joindre deux instances*, *deux causes*. Joindre le profit au défaut. Joindre un incident à l'instance principale.

— Unir, allier. Joindre l'utile à l'agréable. Joindre ses efforts à ceux d'un autre. Joindre la prudence et la valeur, avec la valeur, à la valeur. Il faut les joindre d'intérêts. Ils résolurent de joindre leurs forces, de joindre leurs armes, leurs ressources. Le chevalier Temple était un philosophe qui *joignait* les lettres aux affaires d'État. (Volt.) Je viens vous faire admirer un homme qui a su *joindre* la politesse du temps à la bonne foi de nos pères. (Fléch.)

Il fuit, ne doutez pas.....
Qu'à la haine bientôt ils ne *joignent* l'audace. (Rac.)

— Se réunir. Ce régiment a joint le corps d'armée à... L'escadre d'évolution a joint l'armée navale.

— *Joindre quelqu'un*. L'atteindre, l'attraper. Quoiqu'il fût parti deux heures avant moi, je ne tardai pas à le joindre. Il passe trois rivières, *joint* l'ennemi. (Fléch.)

— Se rencontrer avec quelqu'un, parvenir à le trouver, à lui parler. Si je puis le joindre, je lui dirai ce que je pense. Allons vite *joindre* notre provincial, tandis que de votre côté vous nous tiendrez prêts au besoin les autres acteurs de la comédie. (Mol.) Enfin, mon ennemi parut. Je fis quelques pas en matamore pour l'aller *joindre* ; mais... Je me sentis tout à coup saisir... d'un mouvement de crainte qui m'arrêta. (Le Sage.)

— Prov. et fig. *Avoir de la peine à joindre les deux bouts* ou *les deux bouts de l'année*. Avoir de la peine à pourvoir à ses besoins.

— Neut. Ces planches ne joignent pas, il faut les faire joindre. Faire joindre deux ais.

— SE JOINDRE. v. pron. S'unir à. L'endroit où une chose se joint à une autre, où deux choses se joignent. Ces deux fruits se sont joints de manière à n'en former qu'un seul. En lui se joignent les qualités les plus opposées. Ils se sont joints pour défendre leurs intérêts communs. Ce corps d'armée est allé se joindre à tel autre. Aux Espagnols s'étaient *joints* les Anglais. (De Pradt.) Nous nous *joignîmes* à ces vivants, et les aidâmes à fêter les meilleurs vins de M. le comte. (Le Sage.)

— Être joint. Ces planches se joignent.

— Se rencontrer. Depuis huit jours que nous sommes dans la même ville, nous n'avons pu nous joindre une seule fois.

— Syn. comp. JOINDRE. ACCOSTER. V. ACCOSTER.

JOINT, OINTE. part. pass. du v. Joindre. S'empl. adjectiv. A mains jointes. Une instance jointe au principal. Cette grande charge reçut un nouvel éclat en sa personne, où elle était *jointe* à la confiance du prince. (Boss.) Quand les passions se trouvent *jointes* avec un pouvoir absolu. (Fléch.) Cette représentation naïve, *jointe* au merveilleux de cette histoire, charmera un enfant, pourvu qu'o.. ne le charge pas trop de semblables récits. (Fén.) On peut regarder la fortune *jointe* à l'art de jouir comme un mariage rare et bien assorti. (S. Dubay.)

— *Ci-joint*, *ici joint* ou *joint à ceci*. Se dit des papiers, d'un écrit, que l'on joint à une lettre, à un mémoire. Vous trouverez ci-jointe une copie de l'acte. Ci-joints les papiers.

— *Ci-joint* reste invariable lorsqu'il commence la phrase ou qu'il est suivi d'un substantif employé sans article. Vous trouverez ci-joint copie de la lettre. Ci-joint quittance. Ci-joint copie du jugement. Je vous renvoie *ci-jointe* la lettre de votre ami. (J.-J. Rouss.)

— *Joint que*. Express. conjonctiv. Ajoutez que, outre que. Il n'a pas fait votre commission, parce qu'il n'a pas eu le temps, joint qu'il était malade. On dit plus souvent, *joint à ce que*, *joint à cela que*.

JOINT. s. m. Articulation, l'endroit où deux os, deux pierres, deux planches, etc., se joignent. Il s'est cassé le bras au-dessus du joint. Le joint de l'épaule. Remplir les joints de pierres. Il est impossible de voir les joints de cette porte, tant elle est bien faite.

— Construct. *Angles à joint*. Assemblage à 45° de deux pièces d'équerre l'une sur l'autre. ‖ *Joint à la douelle*. Joint apparent d'une voûte dans toute sa longueur. ‖ *Joint de lit*. Sur lequel une pierre repose. ‖ *Joint en coupe*. Sur lequel une pierre s'appuie. ‖ *Joint montant*. Vertical. ‖ *Joint carré*. Qui est en équerre à son retour. ‖ *Joint de face* ou *de tête*. Le même que *joint en coupe*. ‖ *Joint de recouvrement*. Qui se fait en croisant les dalles. ‖ *Joint feuillé*. Qui se pratique en diminuant l'épaisseur des pierres. ‖ *Joint gras*. Qui est plus ouvert que l'angle droit. ‖ *Joint maigre*. Moins ouvert que l'angle droit. ‖ *Joint incertain*. Celui des pierres taillées en polygones irréguliers. ‖ *Joint ouvert*. Maintenu large par des cales posées entre les pierres. ‖ *Joint refait*. Qui a été retaillé.

— *Joints*. Se dit des faces par lesquelles deux pierres sont contiguës latéralement. On appelle *lits* les faces par lesquelles elles sont superposées.

— Mécan. Les articulations de diverses formes qui unissent entre elles les pièces destinées à prendre l'une par rapport à l'autre un certain mouvement, sans cesser d'être solidaires. Telles sont les fourchettes, charnières, manchons d'assemblage, etc. Joints sphériques, coniques, etc.

— *Joint brisé* ou *universel*. On donne ce nom à un organe de transmission de mouvement composé d'un axe ayant la forme d'une croix, c'est-à-dire de deux axes qui se croisent à angles droits, ne forment qu'une seule pièce, et autour desquels se meuvent deux arcades ou demi-anneaux adaptés à des tiges qui communiquent avec d'autres organes mobiles quelconques.

— Fig. et fam. *Trouver le joint*. Trouver la meilleure façon de prendre une affaire.

JOINTE. s. f. Manuf. Partie d'organsin destinée à nouer les fils qui cassent.

JOINTÉ, ÉE. adj. Art vétér. S'emploie surtout avec les mots *court* et *long*. Pris adv., *Cheval court-jointé*, *long-jointé*. Cheval qui a le paturon trop court ou trop long. Les chevaux court-jointés deviennent aisément bouletés et droits sur leurs membres. Les chevaux long-jointés ont rarement de la force, et ne réussissent pas au travail.

JOINTÉE. s. f. Ce que les deux mains jointes peuvent contenir. Une jointée de blé. Il faut donner une jointée d'orge à ces poules.

JOINTIF, IVE. adj. Archit. en menuis. Qui est joint. Les lattes de ce plafond ne sont pas jointives.

JOINTOIEMENT. s. m. Maçonn. Action de jointoyer, et Résultat de cette action. Le jointoiement de ces pierres est mal fait.

JOINTOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Jointoyer. S'empl. adjectiv. Des murs jointoyés.

JOINTOYER. v. a. 1^re conj. L'*y* se change en *i* devant l'*e* muet. *Je jointoie*, *tu jointoies*, *il jointoie*, etc. Maçonn. Remplir les joints des pierres avec du plâtre ou du mortier. Jointoyer un mur. Jointoyer les pierres d'une construction.

JOINTTEUR. s. m. Anc. techn. Outil qui sert à joindre les douves d'un tonneau.

JOINTURE. s. f. Joint. Se dit surtout en parlant des os. Toutes les jointures du corps. Il avait des douleurs dans toutes les jointures. On dit aussi, quelquefois, Les jointures de ces pierres, de ces planches. La vanité est au cœur de l'homme ce que les *jointures* sont à l'armure du combattant. (Bogaerts.)

JOINVILLE. Géogr. (Haute-Marne). Ch.-l. de cant., sur la Marne, au pied d'une montagne ; 3,035 hab.

— Hist. *Traité de Joinville*. Qui fut conclu en 1584, entre les ligueurs et l'Espagne, et dans lequel le roi d'Espagne prend le titre de protecteur du royaume de France.

JOINVILLE (Jean, sire de). Sénéchal de Champagne, fils de Simon, sire de Joinville. Il suivit saint Louis dans la deuxième croisade, et écrivit une histoire de ce prince pleine de détails intéressants. Mort vers l'an 1318, âgé de 90 ans.

JOLI, IE. adj. Gentil, agréable, mignon, qui plaît plus par sa gentillesse que par sa beauté, et généralement qui est petit en son genre. Un joli enfant. Une jolie fille. Elle est plus jolie que belle. Elle n'est pas belle ; mais elle est jolie. Un joli minois. Un livre qui a une jolie reliure. Une jolie maison. Un joli jardin. Un joli chien. Un joli habit. De jolies fêtes. Un joli spectacle. Dire de jolies choses. Cet auteur compose de fort jolies choses. De jolis vers. Un joli garçon. La bécassine de Madagascar est très-*jolie*. (Buff.) A mon gré le Corneille est *joli* quelquefois. (Boil.) On n'en aime pas moins pour être moins *jolie*. (Du Tremblay.)

Fillette qui se croit *jolie*
Aime à consulter un miroir. (Jauffret.)

— Fig. *C'est un joli sujet*. Se dit d'un jeune homme qui se distingue et se fait estimer par sa bonne conduite, par son mérite.

— Ironiq. et fam. Vilain, déplaisant, ridicule. Il a passé la nuit au cabaret, il est joli garçon. Il est dans un joli état. Voilà une jolie conduite ! Quels jolis discours ! ‖ Se dit de celui qui a mis ses affaires en mauvais état par la débauche, par sa mauvaise conduite. Il a dissipé son bien, il s'est fait joli garçon.

— Fam. Avantageux. Une jolie position. Il a une jolie place. On lui donne cent mille francs, c'est joli. ‖ Ce qui est digne d'être apprécié, remarqué. Ce militaire a fait une jolie action à tel siége, à la bataille de...

— Plaisant. Le tour est joli. Il lui a joué un joli tour.

— Prov. et fam. *Joli à croquer*. Très-joli. Cet enfant est joli à croquer.

— Pop. *Joli cœur*. Agréable, galant. Faire le joli cœur. Faire l'aimable.

— substantiv. Ce qui est joli. Le beau est au-dessus du joli. Cela passe le joli. Il est assez ordinaire que le beau fasse place au joli. ‖ Fam. *Le joli de l'histoire est que...* Le piquant de l'histoire.

— Syn. comp. JOLI. BEAU. V. BEAU.

JOLIBOIS. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du daphné bois-gentil.

JOLIET, ETTE. adj. (dimin. de *joli*). Il ne s'emploie guère qu'au féminin et est familier. Cette jeune fille est joliette.

JOLIMENT. adv. D'une manière jolie, bien. Cela est joliment travaillé. Elle chante joliment. Ceci est joliment écrit, très-joliment écrit.

— Iron. et fam. J'ai joliment arrangé le drôle. ‖ Très-fam. Beaucoup. Elle l'a joliment tancé. Vous vous êtes joliment trompé. Il est plein de lui-même, il a du caquet, il se dit persécuté de bonnes fortunes, il ment *joliment* à son honneur et gloire. (Mariv.)

JOLITE. s. f. Minér. Nom que l'on donne à la pierre de violette et à la cordiérite.

JOLIVETÉ. s. f. Babioles, bijoux, petits ouvrages qui n'ont que peu ou point d'utilité. Il m'a apporté mille jolivetés.

— Gentillesse d'un enfant. Cet enfant est très-aimable, il dit mille jolivetés. On l'emploie rarement au singulier, et il est vieux dans les deux acceptions.

JOMANÈS. Géogr. anc. Rivière de l'Inde, affluent du Gange. Aujourd'hui Djemna.

JOMARIN. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'ajonc.

JOMBARDE. s. f. Flûte à trois trous. Ce mot ne se trouve que dans quelques dictionnaires, qui n'indiquent pas la source de cette signification.

JONAS. (pr. *Jô-nâss*). Hist. sac. Fils d'Amathi, le cinquième des petits prophètes, vécut vers l'an 825 av. J.-C. Choisi par le Seigneur pour aller prêcher la pénitence aux Ninivites, il voulut se soustraire à cet ordre ; mais une tempête ayant assailli le vaisseau qui le portait, il fut jeté à la mer, et englouti par une baleine, dans le ventre de laquelle il resta trois jours et trois nuits : rejeté ensuite sur le bord de la mer, il se rendit à Ninive, où il remplit sa mission divine.

— *Eau de Jonas*. Source d'eau minérale froide, que l'on trouve au sud-ouest de Bourbon-l'Archambault, et que l'on regarde comme apéritive et tonique.

JONATHAN-BEN-UZIEL. Célèbre rabbin, vivait dans le I^er ou le II^e siècle de l'ère chrétienne. Les talmudistes le font vivre dans le V^e siècle av. J.-C.

JONATHAS. (pr. *Jo-na-tass*). Fils de Saül, périt à la bataille de Gelboa, livrée contre les Philistins, 1055 av. J.-C. ‖ Le plus jeune des sept frères Machabées, grand sacrificateur des Juifs, l'an 161 av. J.-C., mort en 143 av. J.-C.

JONC. s. m. (pr. *jon* ; du lat. *juncus*, même signification ; dérivé du gr. ζυγῶ, joindre). Bot. Genre de plantes monocotylédonées et squamiflores, répandues dans toutes les parties du globe, dans les plaines et sur les montagnes, dans les lieux marécageux, au bord de la mer, des lacs, etc. Elles croissent le long des cours d'eau, ou même dans l'eau. Plusieurs espèces servent à faire des nattes, des liens, des cannes, etc. Jonc de marais. C'est un mauvais terrain, il n'y vient que des joncs. Un panier de jonc. Une natte de jonc. Balai de jonc. Canne de jonc. La bergère, en chantant, tresse le *jonc* docile. (Léonard.) Les chaussures des Indiens, des Chinois et de plusieurs autres peuples sont faites de *joncs*. (Sall.) Les grands seigneurs étaient autrefois dans l'usage de couvrir de *joncs* les appartements où l'on s'assemblait. (Id.)

Et caché dans les *joncs* d'un fangeux marécage,
J'attendis que la Grèce eût quitté ce rivage. (Delille.)

Le *jonc* pliant, sur ces appuis nouveaux,
Doit enchaîner leurs flexibles rameaux. (Parny.)

Une faux à la main, parmi vos marécages,
Allez couper vos *joncs*. . . . . . (Boileau.)

— On donne vulgairement le nom de *jonc* aux luzules, qui en sont extrêmement voisines, ainsi qu'à des plantes de genres ou de familles totalement différents. Ainsi on appelle *jonc odorant*, une plante originaire de la Syrie, à feuilles aromatiques, de la famille des graminées. ‖ *Jonc fleuri*. La scheuchzerie des marais ‖ *Jonc marin*. Le genêt épineux. C'est le même que l'ajonc. ‖ *Jonc d'Asie*. Le cyprès rond. ‖ *Jonc carré*. Des souchets à tige quadrangulaire. ‖ *Jonc des chaisiers*. Une espèce de scirpe ‖ *Jonc à coton*. La linaigrette ou ériophore. ‖ *Jonc cotonneux*. Les tomex. ‖ *Jonc d'eau*. Les scirpe et les chênes. ‖ *Jonc épineux*. L'ajonc d'Europe. ‖ *Jonc d'etang*. Une espèce de scirpe. ‖ *Jonc faux*. Le triglochin. ‖ *Jonc des Indes*. Les tiges du rotang. ‖ *Jonc à mouche*. La jacobée. ‖ *Jonc du Nil*. Le cyprès papyrus. ‖ *Jonc de la Passion*. La massette.

— Absol. en parlant d'une canne de jonc. Un jonc à pomme d'or. Acheter un jonc.

— Fam. *Être droit comme un jonc*. Avoir la taille bien droite. Cette femme est droite comme un jonc.

— *Papier de jonc*. Paléogr. Nom par lequel on désignait le papyrus ou papier d'Égypte.

— Hist. nat. *Joncs de pierres*. Nom donné par quelques naturalistes aux tubipores pétrifiés, parce que leurs cylindres, réunis parallèlement, ont quelque ressemblance avec une poignée de jonc.

— Espèce de bague dont le cercle est partout de la même grosseur. Un jonc de diamants. Un jonc de rubis.

— Comme terme scientifique, les botanistes emploient le mot latin *juncus*, et ils disent, Le *juncus grandiflorus*, le *juncus flabellatus*, etc.

JONCACÉ ou **JONCÉ, ÉE**. adj. Bot. Qui ressemble au jonc. || JONCACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui comprend les joncs. On dit aussi Une joncacée.

JONCAGINÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Joncacé. || JONCAGINÉES. s. f. pl. Une des huit familles entre lesquelles ont été répartis les joncs et qui se compose de trois genres, savoir, le troglochin, le scheuchzeria et le lilæa. || On dit aussi au sing., Une joncaginée.

JONCAIRE. s. f. Bot. Espèce de garance, plante rameuse, vulnéraire, détersive, apéritive.

JONCHAIE. s. f. Lieu rempli de joncs.

JONCHE. s. f. Pêch. Ganse de corde qui sert à joindre les pièces de filet au bout l'une de l'autre.

JONCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Joncher. S'empl. adject. Des chemins jonchés de fleurs. Les continents sont *jonchés* d'ossements la plupart inconnus. (Virey.) *Jonchés* de morts et de mourants, le boudoir et un petit salon offraient l'image d'un champ de bataille. (De Balz.)

Les assiégeants, assaillis, égorgés,
Tombent en foule au bord de leurs tranchées,
D'armes, de morts et de mourants *jonchées*. (Volt.)

JONCHÉE. s. f. Toutes sortes d'herbes, de fleurs, de branchages, répandus sur un chemin, dans les rues, dans les églises, etc., un jour de cérémonie. Faire une jonchée d'herbes et de fleurs. Pour rafraîchir une salle en été, on y répand des joncs frais coupés; et s'appelle cela proprement *jonchée*. (Delanoue.)

— Par extens. Une grande quantité d'objets répandre sur le sol. Une jonchée de cadavres. Il fit une épaisse et prodigieuse *jonchée* de blessés (Nic. Pasquier.)

La principale *jonchée*
Fut donc des principaux rats. (La Font.)

— *A jonchées*. loc. adv. A pleines mains.

Inachus, à *jonchées*,
Lui présenta des herbes arrachées. (Marot.)

— Petit fromage de crème ou de lait caillé, fait dans une espèce de panier ou de clisse de jonc. Une jonchée de crème. J'ai acheté de la jonchée.

JONCHER. v. a. 1re conj. (rad. *jonc*). Répandre sur la terre, sans ordre et avec profusion, toutes sortes d'herbes, de fleurs, de branchages, etc. Joncher la terre de fleurs. L'église était jonchée de fleurs. On jonchа de fleurs les chemins qui conduisaient à son palais.

— Fig. Joncher de morts, de cadavres. Ils virent la terre jonchée de morts, et couvertes de riches dépouilles. L'héritier de l'épée de Pharamond, rassasié de meurtres, contemplait immobile, du haut de son char de victoire, les cadavres dont il avait *jonché* la terre. (Chateaub.)

Les boucliers, les lances, les épieux,
Les traits brisés *jonchent* au loin la plaine. (***)

— SE JONCHER. v. pron. Être jonché. La terre se jonchait de cadavres.

JONCHÈRE. s. f. Lieu couvert de joncs. || Touffes de joncs qui se forment dans les étangs, dans les marais, et deviennent quelquefois des îles flottantes.

JONCHETS. s. m. pl. Petits bâtons d'ivoire, de bois, d'os, etc., fort menus, que l'on jette confusément les uns sur les autres pour jouer à qui en retirera le plus, à l'aide d'un crochet, sans en faire remuer d'autres que celui qu'on cherche à dégager. Des jonchets d'os, d'ivoire. Jouer aux jonchets. Les jonchets sont un jeu d'enfants. On donne ce nom à ces petits bâtons, parce que dans l'origine on jouait à ce jeu avec des brins de jonc. Quelques-uns disent *honchets*.

JONCIER. s. m. Bot. Nom vulgaire du genêt d'Espagne.

JONCIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *juncus*, jonc; *forma*, forme). Qui a la forme du jonc.

JONCINELLE. s. f. (rad. *jonc*). Bot. Genre de plantes de la famille des joncoïdes. Habitantes des eaux et des terrains humides, la joncinelle eden troideest très-remarquable surtout par ses petites têtes sphériques de fleurs argentées, portées sur de longs pédoncules pileux et capillaires, et que l'on a justement comparées à ces globes enflammés qui, sous le nom de *chandelles romaines*, s'élancent du foyer d'un feu d'artifice. Les savants, qui semblent prendre à tâche de gâter la langue nationale, ont changé notre vieux mot *joncinelle*, si poétique, en celui de *eriocaulon*, qui flatte fort peu l'oreille et le goût.

JONCIOLE. s. f. (rad. *jonc*). Bot. Petite plante de la famille des joncoïdes, qui a le port d'un jonc; mais dont la fleur a l'aspect de celle d'un œillet. Chaque tige porte à son sommet une ou deux fleurs bleues. On l'appelle *bragulan* à Montpellier, et *non-fuille* dans quelques autres endroits.

JONCOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *juncus*, jonc, et du gr. εἶδος, forme). Bot. Qui a la forme du jonc. || JONCOÏDES. s. f. pl. Famille de plantes herbacées dont la tige est tantôt simple, nue ou presque nue, tantôt rameuse et feuillée, et qui a pour type le jonc.

JONCOÏDE. s. f. Syn. de Luzule.

JONCQUETIA. s. f. (pr. *jonk-ké-ci-a*). Bot. Plante du genre des tapinas.

JONCTION. s. f. (pr. *jonk-ci-on*; du lat. *junctio*, même signification). Action de joindre, union, assemblage, réunion. Les deux armées ont opéré leur jonction à.... La jonction de deux rivières, de deux chemins.

— Se dit du lieu où se fait la jonction. A la jonction des deux routes.

— Jurispr. Jugement de jonction. || *Jonction de deux instances*. Action de joindre deux instances entre lesquelles il y a connexité.

— Syn. comp. JONCTION, UNION. L'*union* regarde particulièrement deux différentes choses qui se trouvent bien ensemble; la *jonction* regarde proprement deux choses éloignées qui se rapprochent l'une de l'autre. On dit : l'*union* des couleurs, et la *jonction* des armées; l'*union* de deux voisins, et la *jonction* de deux rivières.

JONDELLE. s. f. Nom vulgaire de la foulque.

JONES (Paul). Marin anglo-américain, né en Écosse vers 1736, mort en 1792; servit avec chaleur la cause de l'indépendance pendant la guerre de l'Union, prit le fort de Cumberland en 1777, et brûla tous les vaisseaux qui se trouvaient dans le port. En 1779, il remporta une grande victoire sur deux frégates anglaises.

JONÈSE. s. m. Bot. Genre de plantes qui a pour type un arbre des Indes de grandeur médiocre.

JONGERMANNIE ou **JUNGERMANNIA**. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des hépatiques, comprenant des plantes cryptogames dioïques ou monoïques, c'est-à-dire qui offrent sur le même pied ou sur des pieds différents des organes de deux sortes, les uns considérés comme fleurs femelles, et les autres pris pour des fleurs mâles. Jongermannie hépaticoïde. Jongermannie muscoïde, épiphylle, grosse, blasie, blanchâtre, fourchue. Jongermannie des bois, à deux pointes.

JONGERMANNIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une jongermannie. || JONGERMANNIÉES. s. f. pl. Syn. d'Hépatique. V. ce mot.

JONGIE ou **JUNGIA**. s. f. Bot. Genre de plantes de la tribu des nassauviées, ne comprenant qu'une seule espèce, la jongie rouillée, qui est une plante de l'Amérique méridionale.

JONGLER. v. n. 1re conj. (du lat. *joculari*, jouer, plaisanter). Faire des tours de passe-passe, des tours d'adresse.

— Se dit particulièrement d'un jeu qui consiste à faire sauter plusieurs boules, bouteilles, poignards, etc., qui s'entrecroisent, en passant en même temps d'une main dans l'autre.

JONGLERIE. s. f. (du lat. *joculatio*, action de plaisanter). Charlatanerie, tours d'adresse.

— Fig. et fam. Fausse apparence par laquelle une personne cherche à en imposer. Je ne suis pas la dupe de ses jongleries. Jongleries politiques. || Signifiait autrefois L'art de faire des vers et de les chanter, et s'appliquait particulièrement aux troubadours.

JONGLEUR. s. m. (du lat. *joculator*, rieur, bouffon; de *jocus*, jeu). Autrefois, espèce de ménétrier qui se joignait aux troubadours et allait chanter chez les princes et dans les maisons des grands seigneurs. Aujourd'hui, Charlatan, saltimbanque, faiseur de tours de passe-passe et d'escamotage. Richard Cœur-de-lion, roi d'Angleterre, honora les *jongleurs* de son amitié. (Mervesin.) Le *jongleur* qui place une noix sous le dos d'un rasoir et la casse en frappant sur le tranchant avec la paume de la main, prouve que tous les instruments tranchants ne coupent qu'en sciant. (Rev. scientif.)

— Se dit particulièrement d'un faiseur de tours qui fait passer divers objets d'une main dans l'autre, en les jetant en l'air.

— Fig. et fam. Celui qui cherche à en imposer par de fausses apparences. Puissiez-vous déjouer toutes les ruses de ces jongleurs politiques.

— Chez les Indiens, Espèce de magiciens qui font surtout profession de guérir, et expliquent les présages et les songes. Parmi leurs prestiges, on les voit jouer avec des serpents qui ne leur font aucun mal. Les sachems et les *jongleurs* présidaient au travail. (Chateaub.)

JONIDIE. s. f. Bot. Espèce de violette dont on se sert en médecine comme émétique.

JONKOPING. Géogr. Ville de Suède, ch.-l. du départ. de son nom.

JONOPSIS. s. m. (pr. *jo-nopp-ciss*). Bot. Plante parasite du Pérou, qui forme un genre de la famille des orchidées.

JONQUE. s. f. Mar. Vaisseau chinois recourbé à l'avant et à l'arrière, informe et sans grâce, carré à la poupe et à la proue. Il a trois mâts, portant deux voiles rectangulaires entées l'une sur l'autre.

JONQUILLE. s. f. (pr. *jon-ki-ye*). Bot. Plante du genre des narcisses, à fleurs jaunes très-odorantes, que l'on cultive dans les jardins.

— La fleur de cette plante. Jonquille simple, double. Essence de jonquille.

Et la *jonquille* encor
Offre à mon œil ravi la pâleur de son or. (Roucher.)

JONTHLASPI. s. m. Bot. Plante crucifère vulnéraire, apéritive, commune dans le midi de la France et en Italie.

JONZAC. Géogr. (Charente-Inférieure); 2,618 hab. Ch.-l. d'arr.

JOONÉ. s. f. Bot. Plante du Japon, de la famille des graminées.

JOPPE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des pupivores, tribu des ichneumonides.

JOPPÉ. Temps hér. Fille d'Éole, femme de Céphée, donna, dit-on, son nom à cette ville de Palestine, dont son mari fut le fondateur.

JOPPITE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Qui appartient à Joppé ou à ses habitants. || Habitant de Joppé.

JOQUE. s. m. Membre d'une secte de brahmanes, qui habitent le royaume de Narsingue.

JORAM. Roi d'Israël, fils d'Achab, succéda à son frère Ochosias, l'an 894 av. J.-C., et mourut en 883, à Jézrahel, frappé d'un coup de flèche par Jéhu, qui s'était révolté contre lui. || Roi de Juda, fils de Josaphat, monta sur le trône l'an 892 av. J.-C., fit mettre à mort tous ses frères, epousa Athalie, et mourut d'une maladie horrible en 881 av. J.-C.

JORD. Myth. celt. La Terre, mère de Ghor, probablement la même que Fréa.

JORDAIN. s. m. Ichthyol. Poisson d'Amboine, dont on a fait une sciène.

JORDAN (Camille). Né à Lyon en 1771, mort en 1821. Il se mit à la tête des Lyonnais, qui se révoltèrent contre la Convention, et fut obligé de s'exiler. Rentré en France après le 9 thermidor, il fit partie du conseil des Cinq-Cents, 1797. Inscrit sur la liste des déportés au 18 fructidor, il s'exila de nouveau jusqu'en 1800. Élu député en 1816, il se montra toujours zélé partisan d'une sage liberté. Il a laissé un grand nombre de brochures politiques.

J'ORDONNE. Loc. verb. qui s'empl. adjectiv. dans ces expressions familières : Voyez donc *monsieur j'ordonne! madame j'ordonne! mademoiselle j'ordonne!* Ces expressions, qui sont un abrégé de *Monsieur qui croit qu'il suffit de dire : J'ORDONNE, pour être obéi*, ne se disent que par ironie d'une personne qui commande sans cesse, à tort et à travers. M. V. Hugo a cru pouvoir en former le verbe suivant.

JORDONNER. v. n. 1re conj. Commander avec sottise et vanité, à tout propos et hors de tout propos. La maison est pleine de voix qui *jordonnent*. (V. Hugo.) Ce mot est entièrement de l'invention de l'auteur, et une particularité assez curieuse se rattache à son introduction. L'imprimeur, qui n'avait pas trouvé cette expression dans le Dictionnaire de l'Académie, avait mis : *La maison est pleine de voix qui ordonnent*. Mais M. V. Hugo a réclamé dans un errata placé en tête de ses *Lettres sur le Rhin*. Ce mot, dit-il, manque au Dictionnaire de l'Académie, et, à mon avis, le Dictionnaire a tort. C'est un excellent mot de la langue familière qui n'a pas de synonyme possible, et qui exprime une nuance précise et délicate. Malgré toutes ces raisons, et nonobstant le grand nom de M. V. Hugo, nous ne pensons pas que cet affreux barbarisme fasse jamais fortune, et il nous est permis de douter que l'Académie le prenne jamais sous son auguste patronage; il est déplorable de voir un académicien chercher à corrompre la langue par de semblables fantaisies.

JORÉNA. s. f. Bot. Genre de plantes très-voisin du durania.

JORIM-ASSA. Myth. jap. L'Hercule des Japonais, et l'objet favori de leurs fables héroïques.

JORNANDÈS. Historien latin du sixième siècle, Goth de nation, et secrétaire des rois goths en Italie.

JORO. s. m. Bot. Espèce de sureau du Japon.

JOROPA. s. m. Bot. Palmier de l'Amérique méridionale.

JOS. s. m. pl. Myth. chin. Dieux pénates des Chinois. Chaque famille a le sien qu'elle honore d'un culte particulier.

JOSAPHAT. Roi de Juda, fils d'Asa, auquel il succéda, 928 ans av. J.-C., mort en 892. Il vainquit les Ammonites, les Moabites et les Arabes. Ce fut un des princes les plus pieux et les plus sages du royaume de Juda.

JOSAPHAT. s. m. Géogr. anc. Petit vallon entre Jérusalem et la montagne des Oliviers. C'est dans la vallée de Josaphat que, selon les Écritures, le jugement dernier doit avoir lieu.

JOSEFINOS. s. m. pl. Hist. polit. Nom donné en Espagne à ceux qui, en 1808, entrèrent au service du roi Joseph, avec l'intention de seconder de tout leur pouvoir le nouvel établissement. On les appelait aussi *afrancesados*.

JOSEPH. Fils de Jacob et de Rachel, né à Haran, en Mésopotamie, 1743 av. J.-C., mort en 1635. Livré par ses frères à des marchands ismaélites, qui le vendirent à Putiphar, un des principaux officiers de Pharaon, roi d'Égypte, il fut victime du ressentiment de la femme de Putiphar, dont il avait repoussé les provocations adultères, et jeté en prison; mais inspiré d'une sagesse divine, il expliqua les songes du roi, et gagna la faveur de ce prince, dont il devint le premier ministre. Il gouverna longtemps l'Égypte avec une grande sagesse.

— JOSEPH (Saint). Époux de la Vierge Marie. A la naissance de Jésus, il s'enfuit avec Marie en Égypte, pour soustraire l'enfant divin à la cruauté d'Hérode, qui voulait le faire mourir. A la mort de ce roi, il revint à Nazareth, où il continua d'exercer sa profession de charpentier ou de menuisier, selon les uns, serrurier selon d'autres. L'Église célèbre sa fête le 19 mars.

— JOSEPH D'ARIMATHIE. Un des principaux citoyens de Jérusalem, assista au conseil où fut condamné Jésus, mais sans prendre aucune part au jugement. Ce fut lui qui détacha de la croix le corps de Jésus, et l'ensevelit dans un sépulcre de pierre.

— Deux empereurs d'Allemagne ont porté ce nom. JOSEPH Ier, fils de Léopold Ier, né en 1678, mort en 1711. Il soutint son frère Charles contre Philippe d'Anjou, qui aspirait à la couronne d'Espagne, apaisa la révolte des Hongrois, introduisit la maison de Hanovre parmi les électeurs, et fit reconnaître toutes les prérogatives de l'électorat de Bohême. || JOSEPH II, fils de François Ier et de Marie-Thérèse, né en 1741, mort en 1790. Il fit de grandes réformes dans le culte religieux, voulut rompre avec le saint-siége, et en fut détourné par le chevalier d'Azara, ministre d'Espagne.

— JOSEPH Ier ou JOSEPH EMMANUEL. Roi de Portugal, né en 1715, mort en 1777. Il régénéra l'Académie de Coïmbre, chassa les jésuites du royaume, et enleva à l'inquisition la censure des livres.

JOSEPH. adj. m. Pap. Se dit d'une sorte de papier mince et transparent. Une feuille de papier joseph.

— Comm. *Coton joseph*. Espèce de coton filé.

— Géogr. *Canal Joseph*. Grande dérivation du Nil dans la moyenne Égypte.

— *Saint-Joseph*. Nom de plusieurs congrégations ou communautés religieuses, Fille ou hospitalière de St-Joseph. Congrégation de St-Joseph.

JOSEPH. s. m. Ichthyol. Poisson de la mer du cap de Bonne-Espérance.

JOSÈPHE (Flavius). Célèbre historien et général juif, né à Jérusalem l'an 37 de J.-C., mort vers l'an 95. Après la prise de Jérusalem par Titus, il vint à Rome, où il obtint le droit de bourgeoisie. On a de lui une Histoire des Juifs sous le titre d'*Antiquités judaïques*; l'histoire de la *Guerre des Juifs entre les Romains*, le *Martyre des Machabées*, etc.

JOSÉPHINE (Marie-Françoise Tascher de la Pagerie). Impératrice des Français et reine d'Italie, née en 1761, à Saint-Pierre de la Martinique, morte en 1814, à la Malmaison. Elle vint de bonne heure à Paris, épousa le vicomte de Beauharnais, dont elle eut deux enfants, Eugène et Hortense de Beauharnais; retourna à la Martinique, qu'elle quitta à l'époque des troubles politiques, 1790. Après la mort de son mari, elle fut incarcérée, et dut sa délivrance à Tallien. Bonaparte, alors général de l'intérieur, sollicita sa main, et leur mariage eut lieu sous les auspices de Barras, qui fit donner à Bonaparte le commandement de l'armée d'Italie, 1796. Napoléon devenu empereur et roi, n'ayant pas d'enfant de son union avec elle, et désirant avoir un héritier de sa couronne, crut devoir la répudier. Leur divorce fut rendu public le 17 décembre 1809. Elle se retira d'abord au château de Navarre, et s'établit ensuite à la Malmaison, où elle mourut.

JOSÉPHINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des bignoniacées, créé en 1806 par Ventenat en l'honneur de Joséphine, impératrice des Français. La plante qui sert de type à ce genre, intéressant par son port, la *joséphine impératrice*, est originaire de la Nouvelle-Hollande, et élevée à la Malmaison de graines rapportées par le capitaine Hamelin.

JOSEPHINOS. s. m. pl. Hist. V. JOSEFINOS.

JOSEPPIN (Joseph-César Giuseppino, dit Arpino). Célèbre peintre italien, né à Arpino en 1560, mort en 1630. Il fit une Ascension, une Madone dans le ciel, une Bataille entre les Romains et les Sabins, etc.

JOSIAS. (pr. *jo-zi-ass*). Roi de Juda, frère et successeur d'Amon, monta sur le trône l'an 639 av. J.-C. Il renversa les autels des faux dieux pour relever le temple, et périt à la bataille de Mageddo contre Néchao, roi d'Égypte, 608 av. J.-C.

JOSSÉLASSAR. s. m. Comm. Coton filé de Smyrne.

JOSSELIN (Sire de Courtenay). Accompagna Baudouin en Palestine. Quand celui-ci devint roi de Jérusalem, il lui donna le comté d'Édesse; mort en 1131. || JOSSELIN II, fils du précédent, lui succéda au comté d'Édesse, mourut à Alep, où il avait été emmené captif par les Turcs. || JOSSELIN III, fils de Josselin II, fait prisonnier par les Turcs, fut racheté par Baudouin IV, 1175.

JOSUÉ. Chef du peuple hébreu, né en Égypte en 1605 av. J.-C., succéda à Moïse, introduisit les Juifs dans la terre promise, qu'il partagea entre les douze tribus. Sous sa conduite, les Juifs passèrent le Jourdain à pied s'emparèrent de Jéricho, vainquirent le roi Jébus à Gabaon, et conquirent le pays de Chanaan. L'Éternel, dit l'Écriture, jeta des cieux de grosses pierres, et il y en eut plus de ceux qui moururent de la grêle des pierres que de ceux que les enfants d'Israël tuèrent avec l'épée. Elle rapporte ensuite le miracle que l'Éternel fit en faveur de Josué, qui d'un mot arrêta le soleil sur Gabaon et la lune dans la vallée d'Ajalon, métaphore hardie par laquelle l'écrivain sacré aura voulu exprimer que les Israélites poursuivirent leurs ennemis sans que la nuit ait pu les arrêter. Josué mourut l'an 1495 av. J.-C.

— Philol. sacr. *Livre de Josué*. Un des livres de l'Écriture Sainte, qui contient l'histoire de l'Entrée des Juifs dans la terre

JOTA. s. m. Ornith. Oiseau de proie du Chili.

— Linguist. Nom d'une lettre espagnole qui a la forme du *j* français, mais qui a l'intonation d'une gutturale fortement aspirée, analogue au *ch* des peuples du Nord. Badajoz se prononce *Badakhos*; don Quijote, *don Quikoté*.

JOTA. s. f. Cout. aragon. Nom d'une danse des paysans du royaume d'Aragon. La jota aragonaise.

JOTAPADE. Géogr. et hist. Forteresse de la Galilée, tribu de Zabulon. Joseph y soutint quarante-sept jours de siège contre les Romains.

JOTAVILLA. s. f. Ornith. Nom d'une espèce d'alouette.

JOTHUN. Myth. celt. Nom générique des géants ou génies.

JOTHUNHEIM. (pr. *jo-tu-né-imm*). Myth. celt. Pays des géants dans les chroniques fabuleuses du Nord.

JOTTE. s. f. Bot. Ancien nom de la bette. Il est encore en usage dans plusieurs provinces.

JOTTEREAUX. s. m. pl. Mar. Pièces de bois qui soutiennent l'éperon, les longis. On dit aussi *joutereaux*.

JOTTES. s. f. pl. Mar. Les deux côtés de l'avant d'un vaisseau.

JOU. Myth. C'était le véritable nom de Jupiter, dont *Jovis* est le génitif. Les Celtes et les Gaulois appelaient ce dieu Jou, c'est-à-dire Jeune, pour marquer qu'il ne vieillit jamais.

JOUAIL. s. m. Mar. V. JAS.

JOUAILLER. v. n. 1re conj. (fréquentat. de *jouer*). Jouer petit jeu seulement pour s'amuser. Nous n'avons fait que jouailler. Fam.

JOUAN (EAU DE SAINT-). Eau minérale que l'on trouve à un village du même nom, à 4 kilom. de Saint-Malo, et que l'on emploie dans les maladies atoniques de l'estomac, de la peau, etc.

JOUANAS. s. m. pl. Relat. Prêtres médecins de la Floride. Ceux qui désirent être admis dans cet ordre doivent s'y préparer par un noviciat de trois ans, pendant lequel ils pratiquent chaque jour les exercices les plus rigoureux.

JOUBARBE. s. f. (contract. du lat. *Jovis barba*, barbe de Jupiter; on a dit anciennement *jouibarbe*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des crassulacées, dont l'espèce la plus commune croît ordinairement sur les toits et sur les vieux murs. On l'emploie en médecine. || La petite joubarbe ou joubarbe des vignes, appelée aussi vulgairement *trique-madame*, est l'orpin.

JOUBERT (Barthélemy-Catherine). Général des armées républicaines, né à Pont-de-Vaux en 1769, mort en 1799. Volontaire en 1791, il servit en Italie, fut nommé général de brigade en 1795 sur le champ de bataille, seconda puissamment Bonaparte à Montenotte, Millésimo, Mondovi et Rivoli. Nommé général en chef en 1798, il révolutionna le Piémont, obtint d'abord de grands succès; mais surpris et défait par Suwarow à Novi, il fut blessé mortellement en s'efforçant de rallier son armée en déroute.

JOUE. s. f. (de l'ital. *gota*, joue, selon les uns; selon les autres, du lat. *gena*, même signif., ou de *jugum*, joug; en grec, ζυγός, employé pour désigner l'os qui forme la joue, parce qu'il se compose de deux os qui se joignent). Cette partie du visage de l'homme qui est au-dessous de la tempe et des yeux, et qui va jusqu'au menton. Joue gauche, joue droite. Avoir la joue enflée. Baiser à la joue, sur la joue. Ses traits sont beaux et réguliers; ses *joues* larges et pleines annoncent la santé. (Did.) Une pâleur affreuse ternit ses *joues*. (Fén.) Peut-être vous eussé-je dit adieu d'un œil sec, si vos larmes coulant sur ma *joue* n'eussent forcé les miennes de s'y confondre. (J.-J. Rouss.)

A peine d'un naissant coton
Sa ronde *joue* était parée. (VOLTAIRE.)

Lorsqu'un rire ingénu faisait épanouir
Ses lèvres qui semblaient roses à peine écloses,
Sur sa *joue* on voyait des fossettes s'ouvrir
Et naître au milieu des roses. (IMBERT.)

— Fam. *Donner sur la joue. Courrir la joue à quelqu'un*. Lui donner un soufflet. || *Tendre la joue*. Présenter la joue. Cet enfant vous tend la joue, embrassez-le donc.

— Fig. et fam. *Avoir les joues cousues*. Avoir le visage extrêmement maigre, les joues creuses.

— *Coucher, mettre en joue*. Viser, diriger une arme à feu sur quelqu'un ou quelque chose. J'ai couché le lièvre en joue. Mettre en joue la bécasse.

— Fig. et fam. Convoiter, ne pas perdre de vue une personne ou une chose sur laquelle on a quelque dessein. Il trouve cette jeune personne jolie; depuis longtemps il la couche en joue.

— Command. milit. ellipt. En joue, feu!

— Archit. *Joue de solive*. Côté d'une solive considérée par l'entrevoux.

— Artill. Les côtés de l'épaulement d'une batterie coupés selon son épaisseur pour pratiquer l'embrasure.

— Mar. Partie arrondie de la coque d'un navire qui est comprise entre le mât de misaine et l'étrave. Ce vaisseau a la joue forte.

— Techn. *Joues de coussinet*. Dans les chemins de fer, les parois latérales des coussinets entre lesquelles le rail est maintenu au moyen de coins. Dans les coussinets d'arbres, de machines ou autres, les joues sont les deux parties du coussinet que l'on réunit et que l'on serre au moyen de boulons. || *Joues de peson*. Petites plaques qui terminent les broches du peson.

— Cette partie de la tête du cheval qui répond à la joue dans l'homme. Ce cheval a trop de joues

— JOUES. s. f. pl. Hortic. Dans l'Orléanais, Boutures de vignes coupées sur le jeune bois.

JOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Jouer. S'empl. adjectiv. || Au jeu de dames, de trictrac: *Dame touchée, dame jouée*. On est forcé de jouer la dame à laquelle on a touché.

— Prov. *C'est un jeu joué*. Se dit d'une feinte concertée entre deux ou plusieurs personnes.

JOUÉE. s. f. Archit. Épaisseur du mur dans l'ouverture d'une porte, d'une fenêtre, d'un soupirail. Cette porte a beaucoup de jouée. || On dit aussi La jouée d'une lucarne, d'un abat-jour.

JOUER. v. n. 1re conj. (du lat. *jocari*, badiner, plaisanter). *Je joue, nous jouons. Je jouais, nous jouions, vous jouiez. Je jouai, nous jouâmes. Je jouerai. Je jouerais. Joue. Que je joue, que nous jouions, que vous jouiez. Que je jouasse*, etc. Se récréer, se divertir, s'ébattre, folâtrer. Ces enfants jouent ensemble. Laissez-les jouer. Ils ne peuvent jouer ensemble sans se fâcher. Ne jouez jamais avec des armes à feu, vous pourriez vous blesser. Vous jouez trop rudement, vous me faites mal. Les jeunes gens aiment à jouer. Les femelles des singes *jouent* avec leurs petits. (A. Mart.)

L'ours *jouant* avec sa femelle
Lui creva, par malheur, un œil (F. DE NEUF.)

— Fig. Au moyen de ces dispositions, cette plante *joue* sans cesse avec les zéphyrs, qui lui font décrire les courbes les plus agréables. (B. de St-P.)

— Fig. Se mettre en danger de. Dans cette acception, *jouer* est toujours suivi de la préposition *à*. Il joue à se faire pendre. Vous jouez à vous casser le cou, à vous noyer.

— Fig. *Jouer avec sa vie, avec sa santé*. N'user d'aucun ménagement, ne prendre aucune précaution pour conserver sa vie, sa santé. Je *joue* avec la vie, elle n'est bonne qu'à cela. (Sévig.) Il faut *jouer* avec la vie jusqu'au dernier moment. (Volt.) Tâchons, en attendant, de *jouer* avec la vie, mais c'est ne *jouer* qu'à colin-maillard. (Id.)

— Manég. *Ce cheval joue avec son mors*. Il mâche son mors avec action.

— *Jouer sur le mot, sur les mots*. Faire des allusions, des équivoques sur les mots. Vous jouez sur les mots, mais parlons sérieusement.

— Se divertir, s'amuser à un jeu quelconque qui a des règles. Jouer à colin-maillard, au roi dépouillé, à la main chaude, etc. Jouer au billard, au piquet, aux dames, à la boule, aux dés, etc. Jouer avec quelqu'un, contre quelqu'un. Jouer un contre deux, deux contre un. Tirer au sort à qui jouera le premier. Jouer quitte ou double, ou à quitte ou double. Je leur dis que je veux apprendre le cartésianisme comme l'hombre, non pour *jouer*, mais pour voir *jouer*. (Mme de Sév.) Le marquis n'était pas encore revenu de chez sa comédienne, et je trouvai dans son appartement ses valets de chambre qui *jouaient* à la prime en attendant son retour. (Le Sage.)

Qu'il l'instruise dans l'art de *jouer* aux échecs;
Pour moi, de tels sujets sont arides et secs. (BERCHOUX.)

— Absol. Jouer habituellement aux jeux de hasard. Se prend ordinairement en mauvaise part. C'est un homme qui joue. Il commence à se ranger, il ne joue plus autant.

— Jouerez-vous donc éternellement,
Vous qui *jouez* si malheureusement?
Disait une dame à son frère.
— Je quitterai le jeu, reprit-il en colère,
Quand vous quitterez vos amours.
— Le malheureux, dit-elle, il veut *jouer* toujours! (***)

— Par exagér. *Il jouerait les pieds dans l'eau*. C'est un joueur déterminé.

— Se servir de l'instrument nécessaire pour jouer à tel ou tel jeu. Jouer du battoir, au battoir. Jouer avec une raquette. Jouer de la masse: Jouer de la queue.

— *Jouer des mains*. Badiner avec les mains; se donner l'un à l'autre des coups avec les mains. Ces enfants jouent toujours des mains. || Pop. Faire des friponneries, voler.

— *Jouer des gobelets*. Faire des tours de passe-passe avec des gobelets. || Se dit fig. et fam. d'un fourbe, d'une personne qui cherche à tromper.

— *Jouer de l'espadon, du bâton à deux bouts, du drapeau*. Les manier avec adresse, les faire voltiger.

— Par extens. Se servir d'un instrument de musique, en tirer des sons. Jouer du violon, de la flûte, de la vielle, de la harpe, etc. Il joue de plusieurs instruments. Il joue sur tous les tons. Il joue dans la manière d'un tel. Faites jouer les violons. Il se dit aujourd'hui de tous les instruments à vent, à cordes ou à clavier. On disait autrefois Toucher du piano, pincer de la guitare, sonner de la trompette, donner du cor, etc.

— Techn. En parlant des ressorts, des machines, etc., Se mouvoir, agir d'une certaine façon. Ce ressort joue en sens inverse de l'autre. Cet arbre doit jouer dans tel sens. || Avoir l'aisance et la faculté du mouvement. Ce ressort joue bien. Cette serrure ne joue pas bien. Faites en sorte que cette clé joue mieux dans la serrure. Cet os ne joue pas comme il faut dans l'emboîture.

— Fig. et fam. *Faire jouer tous les ressorts, toutes sortes de ressorts*. Employer tous les moyens dont on peut disposer. Elle fait *jouer* les plus artificieux ressorts pour vous trahir et pour vous perdre. (Mariv.)

— Mar. *Le vaisseau joue sur son ancre*. Quand il est agité par le vent et en même temps retenu par son ancre. Le gouvernail joue quand il est en mouvement.

— Se dit des cascades, des jets d'eau, qu'on fait jaillir ou couler. On fit jouer les eaux. Les eaux n'ont pas joué à cause du mauvais temps. || On disait autrefois activ. On joua les eaux. On a joué les eaux.

— Se dit aussi d'une mine que l'on fait sauter, d'une pièce d'artillerie, d'un artifice que l'on fait partir en y mettant le feu. La mine joua. Le canon a joué. On a fait jouer la mine. Faites jouer les pétards. || Dans un sens analogue, Faire jouer une pompe. On a fait jouer les pompes.

— Quelquefois, avec le nom de l'espèce de monnaie que l'on joue. Jouer aux écus, aux louis. Les enfants jouent aux haricots.

— A certains jeux de cartes, avec le nom de la couleur de laquelle on joue. Jouer en pique, en carreau, en cœur, etc.

— *Faire jouer*. Nommer la couleur dans laquelle le coup doit être joué. C'est lui qui fait jouer. || Obliger l'adversaire à jouer en lui refusant des cartes. Jouez-vous? Faites-vous jouer? || On dit aussi *Jouer sans prendre*, ou simplement *jouer*, et *faire jouer sans prendre*, ou simplement *faire jouer*. || Au quadrille et au trictrac, *Jouer sans prendre*, jouer sans demander le roi. || Au jeu de la bête ombrée, Faire les levées nécessaires pour gagner sans avoir écarté.

— Fam. et en plaisantant, *Ne jouer que pour l'honneur*, ou activ. *Ne jouer que l'honneur*. Ne pas intéresser le jeu.

— Fig et fam. *Jouer de bonheur*. Avoir pour soi toutes les chances heureuses dans une affaire, réussir dans ses entreprises. || *Jouer de malheur*. Ne pas réussir dans tout ce que l'on entreprend. Comme je disais que dans sa carrière il avait *joué* de malheur. (E. Scribe.) || *Jouer au roi dépouillé*. Se dit quand plusieurs personnes sont auprès de quelqu'un pour le ruiner, le piller. || *Jouer au plus sûr*. De deux expédients choisir celui où il y a le moins de risques, dont les inconvénients paraissent moins grands et le succès plus certain. || *Jouer à coup sûr*. Être certain du succès des moyens que l'on emploie dans une affaire. || *Jouer au fin, au plus fin*. Employer l'adresse, la finesse pour réussir. || *Jouer à quitte ou double, jouer quitte ou double*. Risquer, hasarder tout pour se tirer d'une mauvaise affaire. || *Jouer de la prunelle*. Jeter des œillades, faire des signes d'intelligence. Se dit surtout des signes qu'un homme et une femme qui sont d'intelligence se font l'un à l'autre. || *Jouer des jambes*. Courir. Se dit surtout d'une personne qui s'enfuit. Il se mit à jouer des jambes. On dit aussi *Jouer des talons*. || *Jouer des couteaux*. Se battre à l'épée. || *Jouer de la poche*. Tirer de l'argent de sa poche pour payer. || *Jouer du pouce*. Compter de l'argent pour payer. || *Jouer de son reste*. Employer les moyens extrêmes après lesquels on n'a plus de ressources. || Achever de se ruiner. || Se dit aussi des dernières ressources, du dernier parti qu'on tire de sa place, de sa position. Ce ministre joue de son reste. Cette coquette joue de son reste. || *Jouer à qui perd gagne*. Se dit lorsqu'un désavantage apparent procure un avantage réel.

— *Jouer aux grands coups*. Au mail, Jouer à qui poussera le mail le plus loin. || *Jouer tout d'une*. Au trictrac, marquer avec une dame seule tous les points que l'on vient de prendre.

— Prov. *Jouer aux pots cassés*. S'exposer à faire des pertes considérables, risquer tout son bien. || Fig. Agir de manière à causer, de part ou d'autre, de grandes pertes. || *Jouer à la fausse compagnie*. Abandonner ses associés. || *Cela fut joué à Loches*. Se dit d'une pièce de théâtre dont on ne se souvient plus.

— Pop. *Jouer de l'épée à deux mains*. Ramer aux galères.

— JOUER. v. a. Faire, en parlant d'une partie, d'un coup au jeu, etc. Jouer une partie de billard, un cent de piquet. Jouer une partie d'honneur. Jouez ce coup pour moi.

— *Jouer un jeu*. Le bien jouer, le jouer de préférence, d'habitude. Je joue le piquet.

— *Jouer une carte*. La jeter. Jouer carreau, pique.

— Au piquet. *Jouer bien les cartes*. En tirer tout le parti possible. Il joue bien les cartes, mais il écarte mal

— A la paume. *Jouer une balle*. La pousser.

— *Jouer le jeu*. Jouer suivant les règles du jeu. Vous ne jouez pas le jeu.

— Fig. et fam. *Jouer bien son jeu*. Se comporter adroitement en quelque affaire, savoir bien dissimuler pour arriver à ses fins.

— *Jouer le tapis*. A la bouillotte, Jouer la passe quand il ne reste plus de mises.

— *Jouer son coup*. Exprimer les points qu'on vient de faire, en posant une ou deux dames sur certaines flèches.

— En parlant de ce que l'on hasarde au jeu. Jouer gros jeu. Jouer un jeu d'enfer.

— Fam. *Il jouerait jusqu'à sa chemise*. Il jouerait tout ce qu'il a.

— Fig. *Jouer sa vie*. S'exposer témérairement.

— *Jouer quelqu'un*. Le tromper, l'abuser. Il le joue depuis trois ans en lui faisant espérer cet emploi. Il m'a indignement joué. Il avait du dépit de se voir joué de la sorte. On *joue* le prince à force de le respecter. (Mass.) J'étouffe! j'étouffe! on m'a surpris, *joué* comme un enfant. (X. Marmier.)

— *Jouer quelqu'un*. Jouer avec quelqu'un. Il ne se dit en ce sens que dans ces phrases des jeux de paume et de volant. Il m'a joué du battoir. Il m'a gagné, quoiqu'il m'ait joué par dessous sa jambe, par dessous jambe: en recevant la balle, le volant, par dessous la jambe.

— Fig. et fam. *Jouer quelqu'un par dessous jambe, par dessous la jambe*. Déranger avec facilité les projets de quelqu'un, et, par supériorité d'esprit ou de conduite, l'amener aux vues que l'on a soi-même. Ne faites pas d'affaires avec lui, il vous jouerait par dessous la jambe. Il les a joués par dessous jambe.

— Fig. et fam. *Jouer gros jeu*. S'engager dans une affaire où l'on hasarde beaucoup pour sa vie, pour sa réputation, pour sa fortune. || *Jouer les deux*. Tromper deux personnes ou deux partis qui ont des intérêts opposés, en paraissant les servir l'un contre l'autre.

— Prov. et fig. *Jouer une pièce, un tour à quelqu'un*. Lui faire un tour malin ou méchant. Il a voulu me jouer un tour auprès d'un tel. Quelle pièce sanglante on lui a jouée. Je prononçai ces dernières paroles si tristement, que Fabrice vit bien qu'on m'avait *joué* quelque tour. (Le Sage.) L'ambition d'être aimée *joue* souvent de mauvais tours aux femmes. (Mariv.)

— Neut. dans le même sens. *Jouer d'un tour à quelqu'un*. Il m'a joué d'un tour. S'il me joue de celui-là, je lui en jouerai d'un autre.

— Mus. Exécuter un air, un morceau de musique, sur un instrument, avec un instrument. Jouer une sonate, une ouverture à grand orchestre. Jouer un air sur le violon, sur le piano. Ecoutez l'air qu'on joue, il est joli.

— Théâtre. Représenter, en parlant soit de la pièce de théâtre qu'on représente, soit du personnage qu'on est chargé d'y représenter. Jouer une tragédie, une comédie, une farce. Jouer un personnage, un rôle. Il joue les pères nobles, Jouer les amoureux, les ingénues. On jouait hier Andromaque, un tel jouait le rôle d'Oreste, jouait Oreste. Les comédiens français ont *joué* un drame en deux actes intitulé *Edgar*, qu'on a sifflé dès la première scène. (La Harpe.) Voilà, continua-t-il, les personnages distribués, demain nous *jouerons* la pièce. (Le Sage.)

— Absol. Cet acteur joue fort bien. C'était la première fois qu'il jouait. C'était peut-être aussi la faute de ceux qui la représentaient, et qui ne *jouaient* pas assez bien ou assez mal pour m'amuser. (Le Sage.)

— *Jouer la comédie*. Exercer la profession de comédien. || Absol. Cet acteur a cessé de jouer.

— Par extens., Faire des actions plaisantes pour exciter à rire. || Fig. Feindre des sentiments qu'on n'éprouve pas, chercher à paraître ce qu'on n'est pas réellement. Vous le croyez sensible, il joue la comédie.

— Jouer la douleur, la surprise, etc. Jouer l'affligé. Jouer l'homme d'importance. Feindre d'être affligé, d'être surpris, vouloir paraître un homme d'importance.

— Par extens. *Jouer tel rôle*. Figurer dans quelque affaire en telle qualité, ordinairement pour faciliter une tromperie. Le prétendu mariage eut lieu, un tel joua le rôle de prêtre, et deux valets celui de témoins.

— Fig. *Jouer un rôle*. Figurer dans une affaire, dans certains événements, y prendre part, soit à son avantage, soit d'une manière fâcheuse, avilissante, etc. Quand il s'aperçut qu'il jouait le rôle de dupe, il quitta la partie. Il joua un sot rôle, un vilain rôle. Il joua un rôle très-actif dans la révolution. Il joua un grand rôle dans ces événements.

— On dit aussi, *Jouer un mauvais personnage, un sot personnage*. || Se dit quelquefois des choses personnifiées. Le rôle que joue la mémoire dans les opérations de l'entendement.

— *Jouer le rôle de*. Se comporter en. Il a joué le rôle d'un homme très-faible. M. le comte de Clermont, ne voulant, ne pouvant pas décemment *jouer* le rôle d'académicien, eut tort de se prêter à ces petites manœuvres. (Grimm.)

— *Jouer un grand rôle*. Signifie quelquefois, plus particulièrement, Faire une grande figure, occuper une grande place dans l'État. Cette famille a *joué* longtemps un rôle distingué dans l'Italie. (Las Cases.)

— Par opposition, *Jouer un petit personnage*. Être dans un poste peu honorable, ou avoir peu d'influence dans une affaire.

— Railler quelqu'un. Le tourner en ridicule sur le théâtre. C'est un tel qu'on a joué dans cette pièce, sous un nom emprunté. Molière a joué les faux dévots.

— Se dit encore d'une chose qui en imite une autre, qui en a l'apparence. Ce papier joue le velours. Ce bois joue l'acajou. Cette étoffe joue la soie.

— SE JOUER. v. pron. Être joué. Ce jeu se joue avec des cartes. Le piquet se joue à deux, à trois, à quatre.

— S'amuser, se divertir. Cet enfant se joue avec tout ce qu'on lui donne. Des oiseaux qui se jouent dans le feuillage. Nous la trouvâmes occupée à broder une robe, plus occupée de deux colombes de Sicile, et d'un petit chien de Malte qui se *jouaient* autour d'elle. (Barth.)

Elle s'amuse et se *joue* avec votre fille. (Mme de Sév.)

— Poétiq. Un ruisseau qui se joue dans les prairies. La douce haleine des zéphyrs qui se *jouait* dans les rameaux des arbres. (Fén.) Des fucus, semblables à de longs câbles, s'élevèrent du fond de ses abîmes, et se *jouèrent* dans les flots azurés. (B. de St-P.) Où sont les heures qui se *jouaient* sur la tête en la couvrant de guirlandes de fleurs? (X. Marmier.)

— *Faire quelque chose en se jouant.* Faire quelque chose en s'amusant, sans application, sans se donner de peine. Il fait en se jouant un ouvrage qui aurait paru difficile à tout autre.

— *Se jouer de quelque chose.* Surmonter, braver sans peine, et comme en s'en faisant un jeu, ce qui semble pour d'autres difficile, dangereux. Il se joue de toutes les difficultés.

— Fig. S'en moquer, le traiter d'une manière frivole ou dérisoire, témoigner qu'on n'en fait point de cas. C'est un homme sans foi, il se joue de tous ses engagements. || Disposer de quelque chose arbitrairement, et selon son caprice. Se jouer de la vie des hommes.

— *Se jouer de quelqu'un.* S'en moquer, le railler adroitement. Vous voyez bien qu'on se joue de vous.

Se *jouer* du faible est bien plat ;
Se *jouer* du fort c'est folie. (Nivernais.)

— *Se jouer de quelqu'un*, signifie aussi, Le décevoir, tromper ses calculs, ses projets. La fortune se joue des hommes. La nature semble quelquefois se jouer de la science. || Tromper quelqu'un en lui donnant de belles espérances. Il m'a longtemps fait de belles promesses, il se jouait de moi. || Dans un sens analogue, Le chat se joue de la souris qu'il a prise. Le tigre se joue de sa proie, quand il feint à plusieurs reprises de la laisser échapper pour la ressaisir aussitôt.

— Fig. fam. *Se jouer à quelqu'un.* L'attaquer inconsidérément. Ne vous jouez pas à lui, il n'entend pas raillerie. Il a osé se jouer à moi. || On dit aussi, *Ne vous jouez pas à cela, ne vous y jouez pas.* Ne soyez pas assez fou, assez téméraire pour cela, vous en auriez du regret.

— En jurispr. féod., on disait qu'*Un seigneur pouvait se jouer de son fief*, lorsqu'il lui était permis de le démembrer, même d'en vendre une partie, sans qu'il fût rien dû au suzerain, pourvu qu'il retînt la foi entière et quelque droit domanial et seigneurial sur la partie aliénée.

— Se prend substantiv. dans cette locution. *Ouvrir le jouer.* A la bouillotte, Proposer aux autres joueurs une somme quelconque.

JOUET. s. m. (du lat. *jocus*, jeu). Se dit des bagatelles qui servent à amuser les enfants et avec lesquelles ils jouent. Le hochet est le jouet ordinaire des petits enfants. Acheter des jouets d'enfant. Le jouet d'un jeune enfant.

Ce mobile *jouet*, que l'enfance folâtre
Poursuit, frappe en courant. (Gaston.)

— Par extens. Choses avec lesquelles jouent les jeunes animaux. Le jouet d'un jeune chat, d'un jeune chien.

— Fig. Se dit d'une personne dont on se joue. Ce malheureux leur sert de jouet, est leur jouet. Seul et sans protection, il se voit le *jouet* de tout le monde. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et poét. Ce qui est abandonné à l'action impétueuse des éléments. Pendant douze heures notre vaisseau fut le jouet des vents et des flots.

Par la rame emportée une barque légère
Laisse à peine, en fuyant, sa trace passagère ;
Zéphyre de la toile enfle les plis mouvants,
Et chaque banderolle est le *jouet* des vents. (Del.)
Ils les vents sortent Le vaisseau, *jouet* de leur furie.
Nous ramène avec eux aux rochers d'Eolie. Desaint.)

— Au sens moral, dans une acception analogue. Etre le jouet de la fortune, du sort, des événements, de ses passions, des caprices d'un maître. Et nous, tristes *jouets* d'une si longue attente. (Del.) Un prince, *jouet* de ses passions, est dupe de ses vertus même. (Montesq.) Si jamais vous substituez dans son esprit l'autorité à la raison, il ne raisonnera plus; il ne sera plus que le *jouet* de l'opinion des autres. (J.-J. Rouss.)

Le sage et l'imprudent, et le faible et le fort,
Tous sont précipités dans les mêmes abîmes ;
Le cœur juste et sans fiel, le cœur pétri de crimes,
Tous sont également les vains *jouets* du sort. (Volt.)

— Maneg. Petite chainette suspendue à la brisure du canon qui forme l'embouchure. Mettre un jouet dans la bouche d'un cheval pour en solliciter l'action.

— Mar. Plaque de métal qui garnit le bois traversé par un essieu, pour empêcher que le trou dans lequel celui-ci tourne ne s'accroisse par le frottement.

— Techn. *Jouets de pompe.* Les plaques de fer clouées aux côtés des fourches de la potence d'une pompe, au travers de laquelle on fait passer des chevilles qui servent à tenir la brimbale. || *Jouets de sep de drisse.* Plaque de fer que l'on cloue au côté du sep de drisse, pour empêcher que l'essieu des poulies ne l'entaille.

JOUETTE. s. f. (rad. *jouer.*) Chass. Trou que le lapin fait en se jouant, et qui est moins profond que le terrier.

JOUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui joue, qui folâtre. En ce sens il ne s'emploie que dans ces phrases familières, *C'est un rude joueur, une rude joueuse*, c'est-à-dire Une personne qui ne saurait jouer sans faire mal à ceux avec qui elle joue.

— Fig. et fam. *C'est un rude joueur.* C'est un homme avec qui il ne fait pas bon jouer.

— Plus ordinairement, Celui qui joue à quelque jeu soumis à des règles. Joueur de billard, de paume. Combien sont-ils de joueurs? C'est un faible joueur. Ces rafraîchissements sont pour les joueurs.

— *Beau joueur* ou *bon joueur.* Celui qui joue franchement, et qui est d'une humeur égale, soit qu'il perde ou qu'il gagne. Dans le sens contraire, Mauvais joueur.

— Fig. et prov. *La balle cherche le joueur, va au joueur.* Se dit quand l'occasion de faire quelque chose se présente à celui qui est le plus capable de s'en acquitter. || Ellipt. Dans le même sens. *La balle au joueur, au bon joueur la balle.*

— Absol. Celui qui a la passion du jeu, qui en fait en quelque sorte son métier. Ce jeune homme est un joueur, ne lui donnez pas votre fille. Cette femme est une joueuse de profession. Le *joueur* est un voleur qui dérobe sans s'exposer à être pris par la justice. (Oxenstiern.)

Là, le pâle *joueur*, dans son antre infernal,
D'un bras désespéré lance le dé fatal. (Delille.)

S'il est un *joueur* qui vive de son gain,
On en voit tous les jours mille mourir de faim. (Volt.)

— Prov. *De deux regardants il y en a toujours un qui devient joueur.* Il est bien rare qu'on ne devienne pas joueur, quand on prend plaisir à voir jouer.

— *Joueur d'instrument.* Celui qui joue de quelque instrument de musique. Il ne se dit plus guère que des musiciens de bas étage. Joueur de flûte. Joueur d'orgues. Joueuse de harpe. Joueur de guitare, de violon.

— *Joueur de farces, joueur de gobelets, joueur de marionnettes.* Ceux qui divertissent le public par des farces, etc.

JOUFFLU, UE. adj. Qui a de grosses joues. Elle serait jolie, mais elle est trop joufflue. Mais, peu après, je vis entrer un petit homme gros, frais, *joufflu*, trapu, guilleret, qui vint rôder dans la cuisine, déplaça quelques meubles, leva le couvercle d'une casserole, et disparut. (B.-Sav.)

Approche, dieu *joufflu* de la mythologie ;
Comus, viens me montrer ta mine réjouie. (Berchoux.)

— substantiv. Un gros joufflu. Une grosse joufflue. Ce petit *joufflu*-là montre avoir de l'esprit. (Regnard.) Il est fam.

JOUG. s. m. (pr. *jougue*; en lat. *jugum*, du gr. ζυγόν, l'instrument, le morceau de bois dont on se sert pour atteler les bœufs à la charrue). Pièce de bois qu'on met par dessus la tête des bœufs, et qui sert à les atteler. Mettre les bœufs au joug. Leur ôter le joug. J'aime à lui voir du *joug* secouer le fardeau. (Del.)

Le *joug* qui t'asservit ton robuste attelage,
Le manche qui conduit ton champêtre équipage,
Pour soulager ta main et le front de tes bœufs,
Du bois le plus léger seront formés tous deux. (Del.)

Et déjà des bœufs ruminants
Ont courbé sous le *joug* leur tête accoutumée.
Mme la baronne de Bourdic.)

Et le bœuf, attelé pour la première fois,
Connut du *joug* gênant la fatigue et le poids.
(Desaintange.)

— Hist. rom. Une pique posée horizontalement sur deux autres piques fichées en terre, et sous laquelle les Romains faisaient passer leurs ennemis vaincus. Passer sous le joug était un opprobre. Toute l'armée passa sous le joug.

— Mar. Bâton de un à deux mètres de longueur dont on se sert pour tordre les cordages de moyenne grosseur. On l'emploie aussi à serrer une ligature.

— Techn. Sommet ou fléau d'une balance.

— Fig. Servitude, asservissement, sujétion. Un joug pesant, insupportable. Le joug de la servitude. Le joug de la loi. Le joug de l'Evangile. Mettre, tenir sous le joug. Imposer un joug. Porter le joug. S'affranchir du joug. Secouer le joug. Le joug s'est appesanti sur nos têtes. Le joug de l'étiquette. Jésus-Christ dit que son joug est léger. Le *joug* est trop honteux, ma main doit le briser. (Volt.) Souffre un *joug* imposé par la nécessité. (Id.) On prétend qu'à ce peuple il faut un *joug* de fer. (Id.) Tu voudras t'affranchir du *joug* de mes bienfaits. (Rac.)

J'aime, je l'avoûrai, cet orgueil généreux,
Qui n'a jamais fléchi sous le *joug* amoureux. (Racine.)

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Libre du *joug* superbe où je suis attaché,
Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché. (Id.)

. . . . Ils ont toujours brisé
Le *joug* de l'esclavage à leur tête imposé. (Voltaire.)

Notre orgueil à regret se plie
Au *joug* rigoureux du pouvoir. (De Bernis.)

D'un regard de tes yeux réchauffe ces cœurs froids
Engourdis sous un *joug* dont ils aiment le poids.
(C. Delavigne.)

— *Le joug du mariage, de l'hymen.* Le lien du mariage. Il se marie, le voilà sous le joug.

Oui, déjà le notaire a, d'un style énergique,
Griffonné de ton *joug* l'instrument authentique. (Boil.)

JOUGAN. s. m. Ornith. Espèce de chouette.

JOUI. s. m. Liqueur fortifiante des Japonais, dont la base est du jus de bœuf rôti.

JOUI. part. pass. du v. Jouir. Il est invar.

JOUIÈRES ou **JOUILLÈRES.** s. f. pl. Murs à plomb qui soutiennent les berges d'une écluse, et auxquels sont attachées les coulisses des vannes.

JOUIR. v. n. 2e conj. (pr. *jou-ir*; du lat. *gaudere*, se divertir, avoir de la joie). Avoir l'usage, la possession d'une chose, en tirer tous les fruits, tous les avantages. Jouir d'un emploi. Jouir d'une terre, d'un bien. Jouir d'une entrée à un théâtre. Jouir d'un privilège, d'un droit. Jouir des droits civils, des droits politiques. Jouir de cent mille francs de rente. Jouir d'une chose en bon père de famille. Allez au plus vite *jouir* des douceurs de la campagne. (Volt.) A peine a-t-on à Paris l'idée des arts nécessaires, on en *jouit* sans les connaître. (Duclos.) Les richesses ne sont-elles pas un supplice pour les personnes qui n'en *jouissent* pas tranquillement? (***)

— Absol. Il n'y a qu'une société de perte et de gain qui puisse réconcilier ceux qui sont destinés à travailler avec ceux qui sont destinés à *jouir.* (Montaig.) L'art de connaître contribue plus qu'on ne pense à l'art de *jouir.* (Cérutti.) Pouvoir *jouir* vaut mieux que *jouir.* (De Levis.) On ne travaille que pour *jouir*; cette alternative de peines et de jouissance est notre véritable vocation. (J.-J. Rouss.) Sur le point de *jouir*, tout s'enfuit de nos mains. (La Font.) Posséder sans *jouir*, quel contre-sens! (S. Dubay.) *Jouir* tout seul est un plaisir barbare. (Del.) *Jouir* est tout; les heureux sont les sages. (Gent. Bern.)

— Se dit, dans une acception plus étendue, de toute chose qui procure de l'avantage, de l'agrément, du bien-être. Jouir d'une parfaite santé, d'un immense crédit, d'une bonne réputation, de la félicité, de la gloire éternelle. Jouir de la considération, de l'estime publique, de la société, de la présence de quelqu'un. Jouir du repos. Il *jouissait* d'une gloire qui n'était point souillée de rapines et de cruautés. (Volt.) *Jouir* d'un pouvoir immense. (Barth.) Il *jouit* en paix de sa réputation. (Id.) Il *jouit* de l'estime publique et il la mérite. (J.-J. Rouss.) Nul ne peut être heureux s'il ne *jouit* de sa propre estime. (Id.) La France *jouissait* de la paix. (Volt.) Je *jouis* encore de toutes les grandes dignités. (Id.) *Jouir* d'une fortune bien établie. (La Bruy.) Le général Jourdan avait paru contraire au 18 brumaire, mais il *jouissait* du respect universel. (Thiers.) Un guerrier ne commençait à *jouir* de la considération publique que du jour de son mariage. (Chateaub.) L'abbé Delille *jouit* de la plus grande faveur personnelle dont jamais auteur ait *joui.* (La Harpe.) J'aimais à me rendre dans ce lieu, où l'on *jouit* à la fois d'une vue immense et d'une solitude profonde. (B. de St-P.)

— Se dit des animaux et des choses. Les animaux jouissent de la faculté de... Ce livre a longtemps joui d'une grande réputation.

— *Jouir* se prend toujours en bonne part; ainsi l'on ne peut pas dire jouir d'une mauvaise santé, jouir d'une mauvaise réputation; mais bien, avoir une mauvaise santé, une mauvaise réputation.

— Profiter d'une chose qu'on a, qu'on possède, en goûter le plaisir, l'agrément. Il sait jouir de sa fortune. Je n'ai pas su jouir de la bonne fortune qui m'est arrivée. Jouir de la vie. Cet homme jouit du présent sans penser à l'avenir. Jouir de la victoire. Il n'a pas assez vécu pour jouir de toute sa gloire, de toute sa renommée. Jouir du monde, des plaisirs du monde. *Jouissez* de ce que vous possédez; espérez ce qui vous manque. (Lévis.) Les écrivains de la Grèce et de Rome méritent bien qu'on emploie quelques années de l'enfance à les connaître, et plusieurs années de la vie à en *jouir.* (B. de St-P.) Aucun homme n'a jamais autant *joui* de sa gloire que M. de Voltaire. (Grimm.) Il faut *jouir* du présent; les chagrins viennent assez tôt. (Mme de Sév.)

Je lis dans leur regard le désir prononcé
De *jouir* du festin qui leur est annoncé. (Berchoux.)

Mais quoi! l'art de *jouir*, et de *jouir* des champs,
Se peut-il enseigner? . . . (Delille.)

Jouissons toujours des douceurs,
Des présents, des faveurs
Que la fortune nous donne,
Sans nous inquiéter de ceux qu'elle abandonne.
(Hauteroche.)

— Dans le même sens, absolument, surtout lorsqu'il s'agit des biens de la fortune ou des plaisirs. Cet homme si riche ne sait pas jouir. Jouissons, le temps fuit.

— *Jouir de quelqu'un.* Avoir la liberté de l'entretenir, de conférer avec lui, d'en tirer quelque service ou quelque plaisir. Nous jouirons de vous pendant tout votre séjour à la ville. Il est si occupé depuis un mois qu'on n'en peut jouir un instant.

— *Jouir d'une femme.* Avoir commerce avec elle. Cette expression est libre.

— *Jouir de l'embarras de quelqu'un, de la misère de quelqu'un, de son affliction.* Eprouver du plaisir à le voir ou le savoir dans l'embarras, dans la misère, etc.

— Chass. Les chiens courants jouissent lorsqu'après avoir chassé ils prennent l'animal et font curée. Pour avoir de bons chiens, il faut les faire *jouir* souvent. (Baudrill.) On fait *jouir* le limier en lui faisant lancer des animaux. (Id.)

JOUISSANCE. s. f. Usage, possession de quelque chose. Il a la jouissance de ses biens. Pleine jouissance. Longue jouissance. Avoir la jouissance de ses droits. La jouissance des droits politiques, des droits civils. Il entre en jouissance le 1er du mois. Assurer à quelqu'un la jouissance de quelque chose. Troubler la jouissance. Il a la jouissance de cette terre, mais il n'en a pas la propriété. L'homme ne désire rien avec plus d'ardeur que les choses dont la *jouissance* lui est interdite. (Bouvill.) Une longue et paisible *jouissance* d'une des plus nobles couronnes de l'univers. (Boss.)

L'objet nouveau qu'on désire ardemment
Ne saurait par sa *jouissance*
Qu'irriter nos désirs, notre plus grand tourment
(Mme Joliveau.)

— Plaisir, volupté. Ce travail est une jouissance pour lui. Il trouve de la jouissance à remplir ses devoirs. Il est privé de toute jouissance. La civilisation multiplie nos besoins et nos jouissances. Les *jouissances* les plus douces sont celles qui n'épuisent pas l'espérance. (De Lévis.) La suprême *jouissance* est dans le contentement de soi-même. (J.-J. Rouss.) Mes livres sont des fleurs et des fruits, et mes arguments des *jouissances*. (B. de St-P.) Ce sont les harmonies morales qui donnent tant de charme aux *jouissances* physiques, en se confondant avec elles. (Id.) Il ne vous reste plus de *jouissance* à goûter que celle de la sagesse. (J.-J. Rouss.) Rien n'est si courageux que de mettre à la fois des bornes aux privations et aux *jouissances.* (Barth.)

— Fam. *Avoir la jouissance d'une femme.* Avoir commerce avec elle. Expression libre.

— Financ. *Jouissances de telle époque.* Époque de l'année où le Trésor public paye les intérêts des rentes inscrites au grand livre. Jouissance du 22 mars, du 22 juin.

— Anc. littér. franç. S'est dit absolument d'une pièce de vers où l'on décrit une aventure amoureuse. La cinquième élégie d'Ovide est une jouissance.

JOUISSANT. part. prés. inv. du v. Jouir Qui jouit. Une personne jouissant de toutes ses facultés, de tous ses droits.

JOUISSANT, ANTE. adj. Jurispr. Qui est en état de jouir, qui peut jouir. Majeur usant et jouissant de ses droits. Fille usante et jouissante de ses droits.

JOUJOU. s. m. (du lat. *jocus*, jeu). Jouet d'enfant. Donner des joujoux à un enfant. On écrit aussi au pluriel *joujous*. On trompe les enfants avec des *joujoux*, les hommes avec des serments. (Lysand.) Il est fam.

JOURESKA. Myth. amér. Génie que les sauvages de l'Amérique croient être à la tête des bons génies, et qu'ils confondent avec le soleil.

JOUR. s. m. (de la basse lat. *diurnum*, formé de *dies*, jour). Clarté, lumière que répand le soleil quand il est à l'horizon ou qu'il en est proche. Avant le jour. A la pointe du jour. Au point du jour. Le jour commence à paraître. Quand le jour commencera à poindre. Au petit jour. La naissance du jour. Il est grand jour Le jour baisse. A la chute du jour. Sur le déclin du jour. Beau jour. Jour pur, serein. Jour faible, bas, sombre. En plein jour. Voyez cette étoffe au jour, au grand jour. Aimer le grand jour. Le jour vient par là, de là, de ce côté-là. Le jour vient d'en haut. Le jour ne pénètre dans cette chambre que par une petite fenêtre. Loin du jour. Fuir le jour, la lumière, l'éclat du jour Le roi profita du peu de *jour* qui restait pour saisir l'artillerie ennemie. (Volt.) Il en est de l'homme comme du monde, l'un et l'autre ont leur *jour* et leur nuit. (S. Dubay.)

— Poét. Le soleil est le père du jour, le flambeau du jour, l'astre du jour. L'astre qui fait, qui donne le jour. Le dieu du jour. Dieu du *jour*, dieu des vers, ils brisent ton image. (C. Delav.)

— *Faux jour.* Lumière qui éclaire mal les objets, de manière à les faire voir autrement qu'ils ne sont. Le faux jour de cette boutique trompe sur la couleur des étoffes. Votre tableau est placé dans un faux jour, en faux jour.

— *Demi-jour.* Clarté faible. Il était placé dans un demi-jour. Cette chambre n'est éclairée que par un demi-jour.

— Particulièrement, La manière dont un objet est frappé par la lumière. Mon modèle était placé dans un mauvais jour. Vous devriez placer ce tableau dans un autre jour Mettre une chose à un jour ou dans un jour convenable Cette statue est placée dans un jour qui en fait ressortir toutes les beautés. Présenter une étoffe à différents jours. Le plus beau tableau qui n'est pas dans son *jour* ne frappe point. (Le Sage.)

— *Mettre quelque chose dans son jour.* Le placer dans un jour convenable, de manière à ce qu'on le puisse bien voir. Mettez ce tableau dans son jour. Cette étoffe n'est pas dans son jour, vous ne pouvez juger de sa couleur.

— Fig. Dans le sens qui précède. Il me présenta les choses dans un jour si avantageux, que je n'hésitai pas à accepter sa proposition. Une chose que l'on voit, qui se présente, qui s'offre sous un jour avantageux, favorable. Mettre une affaire dans un faux jour, la présenter sous un faux jour. Mettre une pensée dans tout son jour.

— *A jour, percé à jour.* Percé de part en part, de sorte qu'on voie le jour au travers. La cime du pin est à *jour*, et n'est formée à sa base que de branches nues. (B. de St-P.) || Dans le même sens, *Points à jour. Broderie à jour.*

— *Cet édifice, cette maison est à jour, tout à jour.* Les portes et les fenêtres n'existent plus ou ne sont pas encore placées.

— *Clair comme le jour.* Se dit d'une chose évidente et facile à comprendre. Cette proposition est claire comme le jour. Il est clair comme le jour que c'est là qu'il en voulait venir.

— Fig. *Mettre un livre au jour.* Le faire imprimer, le publier.

— Fig. *Mettre une chose au jour, au grand jour.* La divulguer, la rendre publique. Il a mis au jour toute la perfidie de son adversaire. On dit de même qu'*un homme craint le jour*, pour

dire qu'il craint de se montrer, de se faire connaître. Il n'ose se produire, il craint le grand jour. Dans un sens analogue, *Le grand jour de la publicité. Le grand jour de l'impression.*

— *Se faire jour.* Se faire ouverture et passage. Ils se sont fait jour au travers des ennemis. || Fig. Tôt ou tard la vérité se fait jour.

— Fig. *Voir le jour.* Se dit des choses qu'on retire du lieu où elles étaient cachées, enfouies, et qu'on expose au jour. Il y a bien longtemps que cet habit n'a vu le jour. || De la publication des ouvrages d'esprit. Ce livre n'a vu le jour que longtemps après la mort de son auteur.

— Fig. *Faire du jour la nuit, et de la nuit le jour.* Veiller la nuit et dormir le jour. || *Il est jour chez lui, chez elle.* Se dit d'une personne qui vient de se lever, et chez laquelle on peut entrer. Est-il jour chez lui? || *Il est petit jour chez lui, chez elle.* Se dit d'une personne qui ne fait que s'éveiller.

— Fig. et fam. *C'est le jour et la nuit*, ou *c'est la nuit et le jour.* Deux choses ou même deux personnes qui diffèrent extrêmement entre elles. || Dans le même sens, *Ces deux personnes, ces deux choses, ne se ressemblent pas plus que le jour et la nuit.*

— *Brûler le jour.* Se dit quand on allume les flambeaux avant la nuit.

— Poet. *Voir le jour.* Etre né, vivre. Je n'avais pas encore vu le jour. Depuis qu'il voit le jour. || *Mettre au jour.* Donner naissance. || *Ceux à qui je dois le jour.* Ceux dont je suis né. || *Perdre le jour.* Mourir.

— Se dit quelquefois de toute espèce de clarté autre que celle du jour. Le jour artificiel des bougies, des lampes, du gaz. Le faible demi-jour que la lune répand sur les objets.

— Fig. Clarté répandue sur une question, sur une affaire. Rien n'est plus propre à jeter du jour sur ces questions. Cette découverte a jeté un grand jour sur cette affaire ténébreuse. Son livre répand un grand jour sur les causes de ce phénomène. L'Evangile fit luire un nouveau jour.

— Fig. Facilité, moyen pour venir à bout de quelque chose. Si je vois jour à cela. Je ne vois aucun jour à cette affaire. Je n'y vois point de jour. S'il y avait jour. Si je vois jour à vous servir.

— Prov. ***Demain il fera jour.*** Se dit quand on veut remettre une chose au lendemain. || *Elle est belle comme le jour.* Se dit d'une personne très-belle. Cet enfant est beau comme le jour. || *Ce qui se fait de nuit paraît au grand jour.* Il n'y a rien de caché qui ne vienne à être découvert, rien de secret qui ne vienne à être connu.

— Archit. Fenêtres, ouvertures qu'on fait aux bâtiments pour qu'ils puissent recevoir le jour. Ce jour est bien pratiqué. Les jours de cette maison sont bien ménagés. Maison qui a des jours sur la maison, sur la propriété voisine. || *Tirer du jour d'un certain côté.* Pratiquer de ce côté une fenêtre, une ouverture. || *Jour droit.* Celui d'une fenêtre à hauteur d'appui. || *Jour à plomb.* Celui qui vient directement d'en haut. || *Jour d'en haut.* Celui qui est communiqué par un abat-jour. || *Jour d'escalier.* Le jour ou le vide qui reste entre les limons sur lesquels est portée la rampe.

— Certaines ouvertures par où le jour, l'air peuvent passer. Ces planches ne joignent pas, il y a du jour entre deux. Il y a de grands jours dans cette muraille, les jours à y passer la main.

— Jurispr. *Jour de coutume.* Fenêtre, jour que le propriétaire d'une maison fait ouvrir dans un mur non-mitoyen. || *Jour de servitude.* Ouverture ou fenêtre faite dans un mur, en vertu d'un titre, d'une convention particulière. || *Jour de souffrance.* Ouverture d'un jour, d'une fenêtre, donnant sur la propriété d'un voisin, qui le souffre ou qui l'a permis.

— Peint. Imitation de la lumière qui se répand sur les objets représentés dans un tableau. Dans ce tableau, le jour vient de ce côté, vient d'en haut, d'en bas. || Les touches les plus claires d'un tableau. Bien observer les jours et les ombres. L'artiste a bien entendu, bien ménagé les jours dans ce tableau. Des jours de reflet. || *Jour d'atelier.* Jour d'un tableau ménagé avec un soin particulier et quelquefois excessif, comme celui qui éclaire ordinairement les ateliers des peintres. Rembrandt et le Caravage ont des jours d'atelier. || *Placer, mettre un tableau à son jour.* Le placer de manière que le jour de l'endroit où on l'expose vienne du même côté que le jour par lequel les objets représentés dans le tableau sont éclairés. Pourquoi n'avez-vous pas placé ce tableau à son jour?

— *Jour.* Se dit particulièrement de l'espace de temps par lequel on divise les mois et les années. Proprement, l'espace de vingt-quatre heures, qui se prend, parmi nous, d'un minuit à l'autre, et qu'on appelle *jour civil.* On le dit souvent aussi du temps qui s'écoule entre le lever et le coucher du soleil, et qu'on nomme par opposition, *jour naturel.* Jour ouvrier. Jour ouvrable. Jour de fête. Quel jour est-il? Quel jour est-ce aujourd'hui? Jour gras. Jour maigre. Le jour de Pâques. Le jour de Noel. Jour solennel. Jour de congé. Jour d'audience. Le jour d'hier. Le jour de ses noces. Un jour de cérémonie. Travailler tout le jour, tout le long du jour. Jour heureux, malheureux. Le plus beau jour de la vie. Un habit de tous les jours. Il met son habit neuf à tous les jours. Marquer, fixer, indiquer un jour. Assigner un jour. Donner un jour. Prendre un jour. Prendre jour pour telle chose. De jour à autre. D'un jour à l'autre. Payer tant par jour. Compter jour par jour. Au jour de la colère du Seigneur. Le jour du Seigneur sera terrible. Un jour viendra que.. Il est mort un an, jour pour jour, après sa femme. Il y a un *jour* que la religion a consacré à la mémoire de ceux qui ne sont plus. C'est le *jour* du sacrifice pour les morts. (Bergasse.) Un *jour* qui n'est pas bien employé est un *jour* perdu. (Des.) Il n'y avait point de *jour* qui ne fût signalé par quelque avantage. (Volt.) J'étais allé passer quelques *jours* à la campagne. (J.-J. Rouss.) Socrate passa trente *jours* dans sa prison entouré de ses disciples. (Barth.) L'armée française mit trois *jours* à passer le Niémen. (L. Gall.)

Il est des *jours* d'ennui, d'abattement extrême,
Où l'homme le plus ferme est à charge à lui-même.
(Ducis.)

— *Commencement du jour.* Les Babyloniens commençaient leur jour au lever du soleil; celui des chrétiens était compris entre deux couchers consécutifs de cet astre: les Italiens modernes commencent aussi leurs jours au coucher du soleil; le jour des Français, des Anglais, etc., commence et finit à minuit.

— Au pl. Une certaine durée, une certaine époque, par rapport à ce qui s'y passe, aux événements qui la remplissent. Les beaux jours du règne de Louis XIV. Aux premiers jours du monde. En ces tristes jours. Ces jours de calamité. Elle a connu de meilleurs jours. Ces jours heureux sont passés.

— Signifie plus particulièrement, La vie, l'existence. Les jours de notre enfance. A la fin de ses jours. Le fil de nos jours. Trancher la trame de nos jours. Prolonger ses jours. Sauver les jours d'une personne. Je vous souhaite de longs et heureux jours. Quand il sera sur ses vieux jours. Nous ne verrons point cela de nos *jours.* (Acad.) Que les *jours* fortunés passent rapidement. (Haumont.)

L'art et les soins ajoutent à nos *jours*,
Mais rien ne peut éterniser leur cours.
(Lombard de Langres.)

— *Mourir plein de jours.* Mourir très-vieux.

— Ecrit. sainte. *L'Ancien des jours.* Dieu.

— Se dit par rapport à la saison, à l'état de l'atmosphère, de la température. Un jour d'hiver, d'été, de printemps. Un beau jour. Un jour pluvieux. Un jour de gelée, etc. Lorsque, dans un beau *jour* de printemps, nous voyons la verdure renaître. (Buff.)

— *Les beaux jours.* Les premiers jours du printemps. Je ne ferai mon voyage qu'aux beaux jours.

— Fig. Le temps de la jeunesse, ou les temps les plus heureux de la vie. Dans ses beaux jours. Nos beaux jours sont passés. L'Europe voyait naître de beaux *jours.* (Volt.) Je ne verrai pas ces beaux *jours*, mais j'en verrai l'aurore. (Id.)

On ne doute de rien dans le cours des beaux *jours*,
On croit que l'avenir y répondra toujours.
(La Chaussée.)

Les beaux *jours* de la vie
Ne durent qu'un moment.. Qui sait en profiter
Pour assurer son sort n'a rien à regretter. (Riboutté.)

— *Jour astronomique.* L'espace de vingt-quatre heures solaires moyennes, comptées d'un midi à l'autre. || *Jour vrai.* L'intervalle de temps compris entre le lever et le coucher du soleil. || *Jour solaire.* Intervalle d'un passage du soleil au méridien au passage suivant, et qui se compose de vingt-quatre heures. || *Jour lunaire.* Intervalle de vingt-quatre heures cinquante-quatre minutes, ou période de la révolution de la terre sur elle-même. || *Jour sidéral.* Temps qu'une étoile emploie pour revenir au méridien d'où elle est partie, intervalle qui est de vingt-trois heures cinquante-six minutes quatre secondes. || *Jour moyen.* Celui que mesure le mouvement d'une horloge bien réglée. || *Jour* dit *artificiel.* L'espace de temps compris entre le lever et le coucher du soleil. La durée de ce jour est constamment de douze heures pour les peuples qui ont la sphère droite ou qui habitent sous l'équateur.

— *Jours complémentaires.* Dans le calendrier républicain, les cinq ou six jours que l'on comptait à la fin de l'année pour compléter le nombre de 365 ou de 366 jours.

— *Prendre le jour de quelqu'un.* Prendre le temps, le moment qui lui convient. Je prendrai votre jour.

— Pop. *Faire son bon jour.* Faire ses dévotions, recevoir la communion.

— *Un bon jour.* Un jour de grande fête. Le jour de Pâques est un bon jour.

— Prov. *Bon jour, bonne œuvre.* Se dit d'une bonne action faite en un jour solennel. Il a sauvé un homme le jour de Pâques; bon jour, bonne œuvre.

— Plus ordinairement, ironiq. Il a volé le jour de la Pentecôte; bon jour, bonne œuvre.

— *Jours de barbe.* Les jours où l'on a l'habitude de se faire la barbe, de se raser. || *Jour de médecine.* Le jour où l'on prend médecine. || *Jour critique.* Jour où il arrive ordinairement quelque crise, dans certaines maladies. Le septième et le neuvième jour sont ordinairement des jours critiques. Se dit aussi du jour où les femmes ont leurs règles. || *Les jours gras.* Particulièrement, les derniers jours du carnaval, qui sont le jeudi, le dimanche, le lundi et le mardi gras. Il a bien passé les jours gras. || *Jour mondain.* Selon les traditions étrusques, Division de la durée du monde formée de dix siècles.

— Jurispr. *Jours utiles.* Jours pendant lesquels il est possible d'agir juridiquement.

— *De jour en jour.* Nous l'attendions de jour en jour. Le bon naturel de ces enfants se développait *de jour en jour.* (B. de St-P.)

— *Tous les jours.* Signifie quelquefois, De jour en jour. Il devient tous les jours plus méchant.

— adv. *Un jour.* Se dit d'une époque indéterminée dans le passé ou dans l'avenir. Un jour que je le rencontrai. Vous vous souviendrez un jour de ce que je vous dis. Il vint me trouver un jour.

— *Un beau jour.* Un certain jour. Un beau jour tout disparut.

— *Ce jour*, pour En ce jour, a été employé deux fois dans ce sens par Racine.

— *D'un jour.* Se dit d'une chose qui dure peu, ou qui est d'une date encore récente. Règne d'un jour. Noble d'un jour.

Je redoute l'esprit qu'on détaille en brochures,
Et vos pamphlets d'un *jour* ne sont point mes lectures.
(Satiriq.)

— *Être à son dernier jour.* Être au jour, au moment où l'on doit mourir. On dit dans le même sens: Jusqu'à son dernier jour. Mon dernier jour approche, je le sens, etc.

— Fig. Se dit quelquefois d'Un temps plus ou moins long, pour exprimer la rapidité avec laquelle il s'écoule ou s'est écoulé. Notre bonheur n'a duré qu'un jour. La vie de l'homme n'est qu'un jour. On ne vit qu'un *jour*, pour mourir toute la vie. (B. de St-P.) Vous n'avez qu'un *jour* à passer sur la terre, faites en sorte de le passer en paix. (Lamenn.)

— Fig. *Le goût du jour.* Le goût qui règne présentement. C'est le goût du jour. Dans un sens analogue, *Un homme du jour. La curiosité du jour.*

— Fig. et fam. *Le saint du jour.* Un homme qui est à la mode ou en crédit depuis peu. || *Mettre quelqu'un à tous les jours.* L'employer trop souvent, avoir trop souvent recours à son crédit, se familiariser trop avec lui, ne point user de discrétion à son égard. Il ne faut pas mettre ses protecteurs à tous les jours. || *Se mettre à tous les jours.* S'exposer trop, se prodiguer. Il ne faut pas qu'un aussi grand général s'expose si souvent au péril, qu'il se mette trop à tous les jours. || *Ce comédien se met à tous les jours.* Il joue presque tous les jours. Ces expressions ont vieilli. || *C'est aujourd'hui son mauvais jour. Il est dans son mauvais jour.* Il a aujourd'hui un accès de fièvre, un accès de folie, de mélancolie, de mauvaise humeur, etc., auquel il est sujet. On dit aussi C'est son jour de maladie, son jour de bonne humeur, son jour de gaieté, de mauvaise humeur, etc. Avoir de bons et de mauvais jours, des jours de fièvre, des jours de tristesse. || *Gagner sa vie au jour la journée.* N'avoir pour subsister que ce que l'on gagne par son travail. L'infortuné vit au *jour le jour*, quelquefois résigné à son sort, souvent insurgé contre la Providence, et toujours envieux des riches. (Virey.) Le sage vit au *jour la journée*, et trouve tous les devoirs quotidiens autour de lui. (J.-J. Rouss.) Le fermier est obligé de vivre du *jour au jour.* (Chaptal.) || *Vivre au jour la journée, au jour le jour, du jour au jour.* Dépenser chaque jour ce qu'on gagne; ne rien épargner.

— Prov. et fig. *Vivre au jour le jour.* S'inquiéter peu du lendemain, être sans prévoyance. Quelques dictionnaires modernes se sont avisés de donner cette locution, au lieu de, *vivre au jour la journée*, qui est la seule exacte. V. JOURNÉE.

— Comm. *Jours de faveur* ou *jours de grâce.* Dix jours de délai qu'on accordait autrefois à celui sur lequel une lettre de change était tirée. Cette coutume est encore en usage. || *Se mettre à jour.* Mettre toute sa correspondance, tous ses comptes en règle. On dit aussi *Etre à jour.*

— Hist. *Grands jours.* Autrefois, Compagnie ou assemblée de juges, tirée ordinairement des cours supérieures, qui allaient dans les provinces éloignées recueillir les plaintes des peuples et rendre justice. Il fut condamné par les grands jours. On transféra les grands jours de Clermont à Bordeaux. || Cour de justice de Champagne, sous l'administration de ses comtes. Grands jours de Champagne et de Brie. || Cour de justice de Venise. Grands jours de Venise.

— Fam. *Tenir ses grands jours.* Recevoir beaucoup de monde chez soi.

— *Jours de planche.* Séjour que le maître d'un bâtiment frété par des marchands est tenu, selon l'usage, de faire dans le lieu de sa destination, sans pouvoir exiger d'indemnité.

— *Jour de Dieu!* Exclamation populaire. *Jour de Dieu!* je saurai vous frotter les oreilles. (Mol.) Oh! *jour de Dieu!* c'est trop barguigner. Allons, madame, point de quartier. (Dancourt.)

— Prov. *Les jours se suivent et ne se ressemblent pas.* Les choses ne sont pas toujours dans le même état. Ce qui n'arrive pas un jour peut arriver un autre jour. || *A la Sainte-Luce, les jours croissent du saut d'une puce.* Se disait exactement avant la réforme du calendrier par Grégoire XIII, la Sainte-Luce tombant alors le 23 décembre. || *A chaque jour suffit sa peine, suffit son mal.* Il ne faut pas se tourmenter inutilement sur l'avenir, se faire d'avance des chagrins. || *Hier, aujourd'hui, demain, sont les trois jours de l'homme.* Allusion à la brièveté de la vie humaine.

— Syn. comp. JOUR. JOURNÉE. Le mot *jour* marque une époque, détermine l'étendue d'une durée. La *journée* est envisagée comme une durée déterminée et divisible en plusieurs parties, à laquelle on rapporte les événements qui peuvent s'y rencontrer. La *journée* est l'espace de temps qui s'écoule depuis l'heure où l'on se lève, jusqu'à l'heure où l'on se couche. Quand le temps est serein et doux, il fait une belle journée.

JOURDAIN (Alphonse). Fils de Raymond IV, comte de Toulouse, se croisa et alla en terre sainte, où il mourut en 1148. Son nom de Jourdain lui fut donné parce qu'il reçut le baptême dans les eaux de ce fleuve.

JOURDAIN. Géogr. Fleuve de Palestine qui se jette dans la mer Morte. Le Jourdain est très-célèbre dans l'histoire sainte. Les Hébreux le passèrent à pied sec sous la conduite de Josué, et Jésus-Christ fut baptisé dans ses eaux.

— Fig. La nationalité est ce baptême mystérieux que reçoit chaque peuple, au bord d'un *Jourdain* inconnu, en entrant dans la vie. (E. Quinet.)

— Iconol. On représente le Jourdain sous les traits d'un vieillard à barbe limoneuse, appuyé sur un lion à moitié tapi dans les roseaux.

— Astron. Petite constellation de l'hémisphère boréal.

JOURDAN (Jean-Baptiste). Maréchal de France, né à Limoges en 1762, mort en 1833. Il servit en Amérique à 16 ans, fut nommé commandant d'un bataillon volontaire en 1791, et général en chef deux jours après la bataille de Hondskoote; il prit Dinan, Charleroi, et gagna la célèbre bataille de Fleurus, 1794. Nommé membre du conseil des Cinq-Cents, il proposa la loi sur la conscription, s'opposa à l'ambition de Bonaparte, et fut exclu du Corps législatif, le 18 brumaire. Jourdan fut nommé maréchal de France par Napoléon en 1804, et suivit Joseph Bonaparte en Espagne en 1808. Il adhéra à la déchéance de l'empereur, devint pair de France, et fut gouverneur des Invalides après la révolution de juillet. || JOURDAN (Matthieu Jouve) dit *Coupe-tête.* Né en 1749 à Saint-Just, près du Puy, se signala pendant la Révolution par sa férocité. Il se vanta d'avoir arraché le cœur à Foulon et à Berthier, inonda de sang le département de Vaucluse, présida, dans Avignon, au massacre de la Glacière. Le comité de salut public le fit arrêter et condamner à mort. Il fut exécuté le 27 mai 1794.

JOURD'HUI. s. m. Le jour dans lequel on est. N'est plus usité que dans le langage du palais. Ce jourd'hui. V. AUJOURD'HUI.

JOURDIN. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson appelé aussi *holocentre.*

JOURET. s. m. Bot. Nom donné à la vénus maculée.

JOURNAL. adj. m. Qui est relatif à chaque jour. Il ne s'emploie guère que dans cette locution, *Livre journal.* Registre sur lequel on écrit jour par jour et de suite ce qu'on reçoit ou paye, ce qu'on vend ou achète. || Dans le même sens, Papier journal. Papiers journaux.

JOURNAL. s. m. (du lat. *diurnum*, dérivé de *dies*, jour; d'où nous avons fait *diurnal*, puis *journal*). Relation jour par jour de ce qui se passe ou s'est passé dans une affaire, dans un endroit, dans un pays, etc. Ecrire, tenir le journal d'une affaire, d'une campagne, d'un siége. Journal de la campagne de Flandre de l'année... Journal du siége de... Faire un journal. J'ai vu deux journaux de cette expédition. Journal historique d'un voyage. Journal d'une traversée. Journal du bâtiment. Journal des audiences de la cour de...

— Particulièrement, Ouvrage ou recueil périodique qui se publie par feuilles, par numéros, et qui contient, soit dans des articles raisonnés, soit dans de simples annonces, les nouvelles politiques, scientifiques et littéraires, et fait connaître les ouvrages nouveaux. Publier un journal. Le gérant d'un journal. Les numéros d'un journal. Travailler à la rédaction d'un journal. Journal quotidien, hebdomadaire, mensuel. Journal périodique. Rédiger un journal. Le propriétaire d'un journal. Lire un journal, les journaux. Etre abonné à un journal. Insérer un article dans un journal. Tous les journaux annoncent cette nouvelle. Les journaux de Paris. Journal des Débats. Journal de Paris. Journal des Savants. Journal des Théâtres. Les journaux de la province. Les journaux de tel département, de telle ville. Les journaux français. Les journaux étrangers. Les journaux de France, d'Allémagne, d'Angleterre, d'Amérique, etc. Les journaux anglais, espagnols, etc. Que disent les journaux? Un journal politique, littéraire, scientifique. Journal d'éducation. Peu de personnes échappent aux impressions que leur *journal* leur apporte chaque matin. (P. Mérimée.) Un autre en aurait rempli les *journaux.* (J.-J. Rouss.) En France, les *journaux* sont plutôt des instruments créés au service d'un parti, tandis qu'en Angleterre ils sont avant tout une spéculation. (Encycl.)

— Les Romains avaient leurs *diaria*, leurs *diurna*, mais ces espèces d'annales n'étaient guère qu'une simple et sèche énumération de faits. Durant tout le moyen âge jusqu'au temps de l'invention de l'imprimerie, il n'est question nulle part de journaux, et la curiosité ne pouvait se satisfaire qu'en interrogeant les voyageurs arrivés de contrées lointaines. Ce ne fut, dit-on, qu'au milieu du XVI^e siècle, en 1565, que les Vénitiens eurent l'idée de publier les nouvelles les plus récentes du théâtre de la guerre. Les journaux marquent une ère nouvelle dans la littérature et dans la civilisation. Ils facilitent la circulation des idées et créent en quelque sorte un niveau de culture auquel tous les pays s'élèvent plus ou moins complètement. C'est par les journaux que l'on peut juger en partie de la presse et de sa puissance. V. PRESSE.

— Ancienne mesure de terre encore en usage parmi les paysans de certains départements, et qui variait selon les provinces. Un journal de pré. Deux journaux de terre labourable.

— Philol. Nom d'un recueil des formules dont les papes se sont servis dans leurs rescrits, du VIe au IXe siècle. Journal des pontifes romains.

— Hist. ecclés. Bréviaire diurnal.

JOURNALIER, ÈRE adj. Qui se fait chaque jour. Travail journalier. Occupation journalière. J'ai fait ma tâche journalière. Il a besoin de nos secours *journaliers*. (Volt.) Je ne m'arrêterai pas ici aux productions du palmier, qui servent aux besoins *journaliers* d'une multitude de peuples. (B. de St-P.)

— Inégal, qui est sujet à changer. Les armes sont journalières. La beauté est journalière. Caractère journalier.

— subst. Un homme qui travaille à la journée. C'est un malheureux journalier. Payer bien ses journaliers.

JOURNALISME. s. m. Néologisme aujourd'hui très-usité, que l'Académie n'a cependant pas admis dans son dictionnaire. Ensemble des publications périodiques ; esprit qui anime les journaux ; influence qu'ils exercent sur la société, sur l'opinion publique. Nous venons de voir le *journalisme* à son berceau. (Schnitz.) Le *journalisme* est la puissance des chemins de fer appliquée à la pensée. (Art.) Ce n'est pas sans fondement qu'on a nommé le *journalisme* le quatrième pouvoir de l'État. (Id.)

— Se dit quelquefois pour L'état, la fonction des journalistes ; mais il est peu usité dans cette acception.

JOURNALISTE. s. m. Celui qui fait un journal, qui travaille à la rédaction d'un journal. Bon, mauvais journaliste. Journaliste instruit. La profession de journaliste. Le journaliste a été mal informé. Le journaliste doit s'attacher à populariser les idées utiles.

— Imprim. S'emploie pour désigner le Compositeur qui travaille à un journal.

JOURNÉE. s. f. L'espace de temps qui s'écoule entre l'heure du lever et celle du coucher. Bien employer sa journée. La journée fut plus belle qu'on ne l'avait pensé. Passer tristement sa journée. Je n'oublierai jamais cette belle, cette heureuse journée. La *journée* ne lui paraît jamais assez longue pour tous les soins dont elle aime à la remplir. (J.-J. Rouss.) Divers amusements remplissent les intervalles de la *journée* (Barth.) Je vous souhaite, dans votre agréable retraite, les *journées* remplies et heureuses. (Volt.) Tous les maux du travail finissent avec la *journée*. (Fén.) Je lis, je réfléchis, et j'attrape le bout de la *journée*. (Id.) Nous mîmes là pied à terre, et nous nous disposâmes à passer la *journée* fort agréablement. (Le Sage.) Ne pouvant dormir, je m'avisai de suivre le conseil que nous donne Pythagore, de nous rappeler le soir ce que nous avons fait dans la *journée*, pour nous applaudir de nos bonnes actions, ou pour nous blâmer de nos mauvaises. (Id.)

— Le travail d'un ouvrier pendant un jour. Travailler à la journée. Un homme de journée. Louer des gens à journée, à la journée. La journée d'un ouvrier. Il a perdu toute sa journée. Il n'y a pas une journée entière. Un homme de *journée*, que j'occupe dans mon jardin, agit pour gagner le salaire que je lui ai promis. (Cond.)

— Salaire d'un ouvrier pour le travail fait pendant un jour. Il a bien gagné sa journée. Payez-lui sa journée. Combien vous doit-on de journées ? Tenez, voilà vos journées.

— *Journée de travail.* La valeur, le prix du travail d'une journée. La loi du 22 décembre 1789, sur la constitution des assemblées primaires, décida que tous les citoyens payant une contribution directe de la valeur locale de trois journées de travail pourraient voter dans ces assemblées.

— *Journée bourgeoise.* Journée de travail ordinaire.

— *A la journée du roi.* Se disait d'un travail dont le prix ne peut être absolument fixé. Les dessins d'un architecte sont faits à la journée du roi.

— Le chemin que l'on fait d'un lieu à un autre pendant une journée. Il y a trois journées de chemin de telle ville à telle autre. La journée est trop grande. Marcher à grandes, à petites journées. Journée de messager. Journée d'armée. Nous marcherons à petites *journées* (X. de Maistre.) A nos portes mêmes, à deux *journées* de vapeur de Marseille et de Toulon, il y a une vaste colonie que depuis quatorze ans nous conquérons à prix d'or et d'hommes sur les Turcs, les Arabes, les Berbères. (Courr. franç.)

— Un jour signalé par quelque événement mémorable. Tous les partis veulent avoir leurs journées. La journée des dupes. La journée des barricades. Les grandes journées de la Révolution.

— Absol. *Les trois journées.* Les 27, 28 et 29 juillet 1830.

— Un jour de bataille ou la bataille même. Ce fut une sanglante journée. Tout l'honneur de cette journée lui revient. La journée de Poitiers, d'Agnadel, de Bouvines. La journée des Pyramides, de Marengo. On désespérait du succès de la *journée*. (Volt.) On dit que cette *journée* fut brillante. (Id.) Cette *journée* fut une des plus meurtrières qu'on ait vues depuis plusieurs siècles. (Id.) Cette *journée*, si sanglante et si décisive, mérite une attention particulière. (***) Qu'une race nouvelle, la race slave, poussée par la Russie, s'ébranle à son tour et veuille avoir sa *journée*. (Edg. Quinet.)

— *Tenir la journée.* Se disait d'une espèce de capitulation par laquelle une place assiégée s'engageait à se rendre, si, dans un temps donné, un secours n'arrivait pas.

— Anc. prat. Vacation.

— Littér. Division des pièces de l'ancien théâtre espagnol. Comédie en trois journées.

— *Gagner sa vie au jour la journée. Vivre au jour la journée.* V. JOUR.

— Fig. et fam. *Mentir à la journée.* Mentir souvent, en avoir l'habitude.

— Prov. et fig. *Faire tant par ses journées que...* Faire en sorte par son travail, par ses soins, par son industrie, que... Il a tant fait par ses journées qu'il en est venu à bout. || Par plaisanterie et en mauvaise part, Il a tant fait par ses journées qu'il a été chassé de la cour. Ces phrases ont vieilli.

JOURNELLEMENT. adv. Tous les jours, chaque jour. Il y travaille journellement. C'est une chose qui m'occupe journellement. C'est ce que je lui répète journellement.

JOURNOYER. v. n. 1re conj. Passer la journée sans travailler.

JOUROUK. s. m. Soldat de la milice turque.

JOUSION. s. m. Ichthyol. Nom qu'on a donné au squale marteau.

JOUTAI. s. m. Bot. Arbre élevé de la Guiane, qui forme un genre de la triandrie monogynie.

JOUTE. s. f. (Quelques personnes donnent à ce mot la même origine qu'au mot *jeu* ; d'autres le font venir du lat. *juxta*, auprès, parce que les jouteurs se joignent de près pour se combattre.) Combat à cheval d'homme à homme avec la lance. Au temps des joutes et des tournois. Il emporta le prix de la joute. Joute à lances brisées, à fer émoulu.

— *Joute sur l'eau.* Divertissement dans lequel deux hommes, placés chacun sur l'avant d'un batelet, se poussent l'un l'autre avec de longues lances, au moment où les bateaux s'approchent, pour tâcher de se faire tomber dans l'eau. Il y aura une joute sur l'eau le jour de telle fête.

— Se dit en parlant de certains animaux qu'en fait combattre les uns contre les autres. Une joute de coqs, de cailles.

— Fig. Les joutes de l'école, du barreau.

> Un athlète
> Vint combattre en champ clos aux *joutes* du barreau.
> (BOILEAU.)

— Le lieu où se tient la joute.

JOUTER. v. n. 1re conj. Combattre avec des lances l'un contre l'autre ; s'exercer à la joute. Ils ont jouté pendant deux heures.

— Fig. Discuter, lutter. Je ne vous conseille pas de jouter avec lui, contre lui. Je n'ai garde de jouter contre lui. Je ne jouterais pas contre un homme si habile, contre un homme d'une si grande réputation.

JOUTEREAUX. s. m. pl. Mar. V. JOTTEREAUX.

JOUTEUR. s. m. Celui qui joute. Un habile jouteur.

— Fam. *C'est un rude jouteur.* Un homme avec lequel il est dangereux de se mesurer. Au prop. et au fig.

JOUVE. s. f. Ornith. Petit oiseau d'Afrique, pour lequel les nègres ont une superstitieuse vénération.

JOUVENCE. s. f. (du lat. *juventus*). Jeunesse. Vieux mot qui n'est plus usité que dans cette locution, *La fontaine de Jouvence.* Il a bu de l'eau de la fontaine de Jouvence. Selon la fable, Jouvence est le nom d'une nymphe que Jupiter métamorphosa en fontaine, aux eaux de laquelle il donna la vertu de rajeunir ceux qui viendraient s'y baigner.

JOUVENCEAU. s. m. Jeune homme qui est encore dans l'adolescence. Il est vieux, et on ne le dit plus que dans le style badin et léger. Un beau jouvenceau. Vous êtes un aimable jouvenceau, un joli jouvenceau. Il dit qu'il était un jeune *jouvenceau*. (La Font.)

> Dans un couvent de nonnes fréquentait
> Un *jouvenceau* friand, comme on peut croire
> (LA FONTAINE.)

— On a dit anciennement *jouvencel*, d'où l'on a formé le féminin *jouvencelle*. On peut encore l'employer dans le style marotique.

> Qu'il fasse mieux, ce jeune *jouvencel*
> A qui le ciel donne tant de martel.
> (CORNEILLE.)

JOUVENCELLE. s. f. Jeune fille. Ce mot est vieux et ne s'emploie plus qu'en badinant. Une aimable jouvencelle. Mariez-vous comme un milord à une *jouvencelle*. (Piron.)

> Aujourd'hui, grâces aux lumières
> De ce siècle, hélas ! trop savant,
> Nos *jouvencelles*, au couvent,
> Sont plus habiles que leurs mères
> (DESHOULIÈRES.)

JOUVENEL (Jean). Peintre d'histoire, né à Rouen, 1647, mort en 1717. Ses plus belles compositions sont : Esther devant Assuérus ; une Pêche miraculeuse et une Descente de croix. Devenu paralytique du côté droit, il peignit de la main gauche et composa son tableau du Magnificat.

JOUX. Géogr. Nom d'une vallée située entre deux embranchements du Jura, partie en France et partie en Suisse. || *Fort de Joux.* Forteresse située dans le département du Doubs.

JOUY-EN-JOSAS. Géogr. Bourg du département de Seine-et-Oise, à 4 kilom. de Versailles, renommé par sa belle manufacture de toiles peintes, connues sous le nom de *toiles de Jouy*.

JOVE (Paul). Paolo Giovo, écrivain du XVIe siècle, né à Cômes en 1483, mort en 1552. Il fut d'abord médecin, puis évêque de Nocera. Les plus importants de ses ouvrages sont : l'Histoire de son temps, de l'année 1494 à l'année 1547, et des Éloges d'écrivains célèbres.

JOVELLANE. s. f. Bot. Plante de la famille des calcéolaires.

JOVIAL, ALE. adj. Gai, joyeux. Esprit jovial. Humeur joviale. Complexion joviale. Il est familier. Il est évidemment avantageux de prolonger notre durée, par cette philosophie *joviale*, qui fit longtemps subsister et Démocrite et Anacréon. (J. Virey.) || L'Académie et Laveaux disent positivement que ce mot n'a pas de plur. masculin. Cependant ne pourrait-on pas dire des discours *jovials* ?

JOVIALE. s. f. Assemblée du jeudi. || Nom d'une académie établie à Stokholm par la reine Christine, et qui s'assemblait le jeudi.

JOVIALEMENT. adv. D'une manière joviale. Peu usité.

JOVIALIES. s. f. pl. Myth. Fêtes que les Latins célébraient en l'honneur de Jupiter. Elles répondaient à celles que les Grecs nommaient Diasia.

JOVIALITÉ. s. f. Humeur joviale, disposition à la gaieté.

JOVIEN (Flavius-Claudius-Jovianus). Né en Pannonie, fut empereur à la mort de Julien, 363, fit la paix avec les Perses, et mourut en se rendant à Constantinople pour se faire couronner.

JOVIEN, ENNE. adj. Qui tient de Jupiter. Terrain jovien. Période jovienne.

— Surnom d'Hercule, fils de Jupiter. Dioclétien avait pris aussi ce nom.

— Hist. Nom que donna Dioclétien aux soldats de l'une des deux légions qui remplacèrent les cohortes urbaines et prétoriennes.

— Minér. Phénomènes géologiques, antérieurs aux temps historiques.

JOVILABE. s. m. Astron. Instrument propre à trouver les configurations ou les situations respectives apparentes des satellites de Jupiter.

JOVINIANISTE. s. m. Hist. relig. Disciple de Jovinien, moine hérétique du IVe siècle, qui enseignait que le baptême rend impeccable, et niait la virginité de la sainte Vierge.

JOYAU. s. m. (du lat. *jocalia*, même signif.). Ornement précieux d'or, d'argent, de pierreries, qui sert à la parure des femmes, comme les bracelets, les pendants d'oreilles, etc. Beau, riche joyau. || *Les joyaux de la couronne.* Ceux qui appartiennent à la couronne.

— Prat. *Bagues et joyaux.* Les pierreries, perles et autres objets semblables de prix qui appartiennent à une mariée, et que son contrat de mariage lui donne le droit de reprendre après la mort de son mari. Les bagues et joyaux de cette femme furent estimés cinquante mille francs. On a alloué à cette veuve quinze mille francs pour ses bagues et joyaux.

— Prov. et ironiq. *C'est un beau joyau.* Se dit d'une chose dont on ne fait pas grand cas.

— Syn. comp. JOYAU. BIJOU. Les *joyaux* sont plus beaux, plus riches, plus précieux ; les *bijoux* sont plus jolis, plus agréables, plus curieux. Dans la comparaison, on voit le *joyau* plus en grand, et le *bijou* plus en petit. On dit les *joyaux* de la couronne ; on les garde dans un trésor. Une femme parle de ses *bijoux*, elle les serre dans un écrin. Le *bijou* est toujours travaillé ; le *joyau* n'est quelquefois que la matière brute. On considère la façon dans le *bijou* ; dans le *joyau*, c'est la matière.

JOYEUSE (Anne de). Né en 1561, mort en 1587. Favori de Henri III, qui le combla de faveurs, et lui donna en mariage la sœur de la reine, Marguerite de Vaudemont-Lorraine. Il fut chargé de la guerre contre les huguenots, et mourut à la bataille de Coutras.

JOYEUSE (Henri de). Frère du précédent, né en 1567, mort en 1608. Il combattit les protestants, se fit capucin après la mort de sa femme, quitta bientôt le couvent pour se jeter de nouveau dans la ligue, reçut le bâton de maréchal, puis se renferma une seconde fois dans un cloître. C'est de lui que Voltaire a dit :

> Vicieux, pénitent, courtisan, solitaire,
> Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire.

JOYEUSEMENT. adv. Avec joie. Nous passâmes la journée joyeusement. Ils voyageaient joyeusement. Pourquoi l'homme le plus accoutumé à exercer sa pensée s'oublie-t-il *joyeusement* dans le tumulte d'une chasse ? (Chateaub.) A ces mots, il se fit ouvrir la porte de la rue, que nous enfilâmes *joyeusement* l'un après l'autre. (Le Sage.)

JOYEUSETÉ. s. f. Plaisanterie, mot pour rire. C'est un homme de belle humeur, qui dit force joyeusetés. Ces sortes de joyeusetés ne réussissent pas toujours avec des gens de goût. Il est familier et ne se dit guère que par raillerie.

JOYEUX, EUSE. adj. Qui a de la joie, qui est rempli de joie. Un homme bien joyeux. Une personne joyeuse. Il est plus joyeux depuis qu'il a reçu cette nouvelle. Cela l'a rendu bien joyeuse. Vivre joyeux et content. Il est tout joyeux de vous voir. Il est d'humeur joyeuse. Tenez-vous joyeux. O Cythère ! voilà donc ce que sont devenus tes *joyeux* habitants ? (Aimé-Martin.)

— Ce qui exprime la joie. Des chants joyeux. Des acclamations joyeuses. Des cris, des transports joyeux. Le joyeux concert des oiseaux.

> On croit voir de Bacchus le cortège *joyeux*
> Entouré des Ris et des Jeux. (***)

— Qui donne, qui inspire de la joie. Une joyeuse nouvelle. Une chanson joyeuse.

— *Mener une vie joyeuse, joyeuse vie.* Se livrer aux plaisirs. Vivre dans les plaisirs.

— Fam. *Bande joyeuse.* Réunion de personnes qui ne cherchent qu'à se réjouir. Il est de la bande joyeuse. Voici la bande joyeuse. On me fit monter à un corridor, le long duquel régnaient dix à douze petites chambres, séparées seulement par des cloisons de sapin, et occupées par la bande *joyeuse*. (Le Sage.)

— *Le droit de joyeux avénement.* Impôt qu'on payait autrefois au roi de France, lors de son avénement au trône. Louis XVI fit remise du droit de joyeux avénement.

JOZO. s. m. Ichthyol. Poisson du genre des gobies.

JUAN (SAN). Géogr. État de la confédération de Rio de la plata, fleuve de la Colombie. || SAN-JUAN DE LA FRONTERA. Capitale de l'État de San-Juan ; 16 000 hab. || SAN JUAN DEL RIO. Ville du Mexique, dans l'État de Durango. 16.000 hab. || SAN-JUAN DE PORTO-RICO. Capitale de l'île de Porto-Rico ; place très-forte, avec un beau port, 3,000 hab. || SAN JUAN DE ULLOA ou SAINT-JEAN D'ULLOA. La meilleure forteresse du Mexique ; dans un îlot du même nom. Cette place, qui résista longtemps à tous les efforts des républicains, fut prise en quelques heures, à la fin de 1838, par l'escadre française commandée par l'amiral Baudin.

JUAN D'AUTRICHE (Don). Fils naturel de Charles-Quint, né en 1547. En 1574, il fut choisi par les princes chrétiens pour commander la flotte qu'ils envoyaient contre les Turcs, et gagna la bataille de Lépante. Il fut l'un des plus grands capitaines de son siècle. Il était franc, humain, généreux. Il disait souvent qu'il se tuerait s'il voyait quelqu'un aimer la gloire plus que lui. Il était aussi remarquable par sa beauté physique, par l'élégance de sa toilette et de ses manières. || Général espagnol, fils naturel de Philippe IV et d'une comédienne, né en 1629, mort en 1679. Il fut reconnu par son père, qui le créa grand prieur de Castille, et lui confia le commandement des troupes en Italie. Il essuya des succès et des revers.

— Héros d'un poëme de lord Byron.

JUAN-FERNANDEZ. Géogr. Nom de deux îles, dans le Grand-Océan, dépendant du Chili. La plus grande a entièrement disparu en 1837. Celle qui reste encore s'appelle *Mas-à-Fuera*.

JUBA. Roi de Numidie, succéda à son frère, environ 50 ans av. J.-C. Il prit parti pour Pompée contre César, dans la guerre civile, tant par reconnaissance de ce que Pompée avait augmenté les États de son père que par haine contre Curion, lieutenant de César en Afrique, qui, étant tribun, avait proposé au peuple romain une loi pour confisquer le royaume de Juba. Il remporta une victoire sur Curion, et délivra Varus, assiégé dans Utique.

JUBABA ou JUBABE. s. f. Écorce de l'Inde peu connue, d'une odeur et d'une saveur de vanille.

JUBARTE. s. f. Mamm. Espèce de baleine sans dents.

JUBE. s. f. (du lat. *juba*, dériv. du gr. φόβη, crinière). Crinière d'un lion, crin du cou des chevaux. Crête de certains serpents, plumes du cou du coq. Un homme sans cheveux est comme un lion sans *jube*. (***)

— Cimier du casque. || Sorte de vêtement de femme ; jupe. Vieux.

JUBÉ. s. m. Lieu élevé dans une église en forme de galerie, de tribune, entre la nef et le chœur, dans lequel on monte, les jours de fête solennelle, pour chanter l'Épître, l'Évangile, les Leçons, etc. Peu d'églises ont conservé l'usage du jubé. Monter au jubé. Il était au jubé.

— Prov. et fig. *Venir à jubé.* Se soumettre par contrainte, en passer par où l'on voudra. Je les ferai bien venir à jubé. Il est venu à jubé.

— Ce nom vient de ce que, autrefois, le diacre, ou sous-diacre ou lecteur, avant de commencer ce qu'il chantait, demandait au célébrant sa bénédiction par ces mots : *Jube, domne, benedicere.*

JUBÉE. s. f. ou **JUBEA.** s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs hermaphrodites, de la famille des palmiers, comprenant la *jubée coquito*, arbre qui s'élève à la hauteur de douze à quinze mètres, sur un tronc droit, dépourvu d'épines, mais hérissé par la base des pétioles après leur chute.

JUBILAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient au jubilé. Année jubilaire.

— Il se dit de ceux qui ont exercé toutes les pratiques religieuses indiquées pour gagner les indulgences d'un jubilé.

— Religieux qui a cinquante ans de profession, et bénéficier qui exerce ses fonctions depuis cinquante ans.

JUBILATION. s. f. (pr. *ju-bi-la-ci-on*, [illegible]). Réjouissance. [illegible]

grande jubilation dans cette maison. Avoir un air de jubilation. C'est un vrai visage de jubilation. Je suis fort aise qu'il ait conservé sa santé et son visage de *jubilation*. (Mme de Sévigné.)

JUBILÉ. s. m. (de l'hébr. *iôbel*, corne de bélier dont on se servait en guise de trompette pour annoncer l'année sainte ; d'où les mots latins *jubileum*, *jubilari*, *jubilatio*, *jubilatus*). Chez les Juifs, dans la loi de Moïse, Solennité publique qui avait lieu tous les cinquante ans, et dans laquelle toutes sortes de dettes étaient remises. Chacun rentrait dans son héritage, et les esclaves étaient rendus à la liberté. Les Juifs ne vendaient pas leurs terres et leurs biens à perpétuité, mais seulement jusqu'à l'année du jubilé. Le jubilé avait pour but de prévenir l'excessive inégalité des fortunes, d'alléger la servitude, et d'empêcher que le sol ne devînt la propriété de quelques familles. En conséquence aussi, le prix des objets vendus était en raison du nombre d'années qui restait à courir jusqu'au jubilé.

— Dans la religion catholique, Indulgence plénière, solennelle et générale, accordée par les papes, tous les vingt-cinq ans, et en certaines occasions, comme leur avénement, etc. Le grand jubilé. Jubilé universel. La bulle du jubilé. Le pape a accordé le jubilé. Les stations du jubilé. Recevoir, publier, ouvrir le jubilé. Gagner le jubilé. Le grand jubilé n'était autrefois que tous les cent ans ; il fut ensuite tous les cinquante ans, et il est maintenant tous les vingt-cinq ans. Le jubilé est une indulgence accordée en considération de certaines bonnes œuvres et pour engager les fidèles à les faire.

— Autrefois, le jubilé attirait à Rome une prodigieuse affluence de tous les pays de l'Europe. Aujourd'hui, l'on n'y vient plus guère, dans ce but, que des provinces d'Italie, surtout depuis que les papes étendent l'indulgence du jubilé aux autres pays, et qu'on peut la gagner sans sortir de chez soi.

— Fête religieuse et domestique, à l'occasion de la cinquantième année de mariage. Célébrer son jubilé. *Mariage de jubilé*.

— *Faire son jubilé*. Faire toutes les pratiques de dévotion ordonnées par la bulle du jubilé.

— Jeu. *Faire jubilé*. Brouiller le jeu, de manière qu'il n'y ait ni perdants ni gagnants.

— adj. *Chanoine jubilé*. *Docteur jubilé*. Chanoine, docteur qui a cinquante ans de profession.

— Par extens. Toute personne qui a exercé la même profession pendant cinquante ans. Il devint un auteur jubilé.

— Relig. ind. Les habitants du royaume de Lahore, en Asie, ont un jubilé tous les ans au mois d'avril, durant lequel les prêtres distribuent des indulgences plénières.

— Relig. mex. Fête solennelle que les Mexicains célébraient de quatre ans en quatre ans, et pendant laquelle ils s'imaginaient recevoir le pardon général de tous les péchés.

JUBIS. s. m. Comm. Nom donné aux raisins secs de Provence, que l'on envoie encaissés dans tous les pays, comme aliments de dessert et comme ingrédients de tisanes pectorales.

JUC. s. m. (pr. *juk* ; du lat., selon Ménage, *jugum*, joug, dans le sens de perche mise en travers ; *jacere*, reposer, selon d'autres). Le bâton où perchent les poulets. Il usait quelquefois de si rudes termes, que les poules s'en fussent levées au *juc*. (Despériers.)

JUCHART. s. m. Métrol. Mesure à grain, employée dans quelques parties de l'Allemagne, et dont la valeur varie selon les localités.

JUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Jucher. S'emploie adject. Elle est juchée sur le haut d'un arbre. A la suite de la berline, et *juché* sur un cheval dont il déchirait les flancs, Joseph Platon se tenait en selle tant bien que mal. (Roger de Beauv.) Ces façons d'agir ne laissent pas que d'étonner fort les provinciaux, *juchés* sur les hautes banquettes de la salle. (Cormen.)

— Art vétér. *Cheval juché*. Cheval dont le boulet se porte tellement en avant qu'il marche et repose sur la pince. Un cheval, un mulet juché. On dit plutôt *bouleté*, quand il s'agit des pieds de devant.

JUCHER. v. n. 1re conj. (rad. *juc*). Se dit des poules et de plusieurs autres oiseaux qui se mettent sur une branche, sur une perche pour dormir. Les faisans juchent sur les arbres. Les poules juchent dans le poulailler.

— Fig. et fam. Loger, se placer dans un lieu élevé et peu convenable. Il est allé jucher au quatrième, au cinquième étage.

— SE JUCHER. v. pron. Se percher. Quand les poules se juchent. Où est-il donc allé se jucher ? Elle s'est juchée à un sixième étage.

JUCHOIR. s. m. (rad. *juc*). Endroit où les poules juchent.

JUDA. Quatrième fils de Jacob et de Lia, né l'an 1751 av. J.-C. Il donna son nom à la plus nombreuse et à la plus puissante tribu du peuple hébreu. Il épousa la fille du Chananéen Sué, et en eut trois fils, Her, Onan et Séla. Il eut encore Pharès et Zara de Thamar, qui avait été femme d'Her, puis d'Onan.

— *Tribu de Juda*. La plus puissante et la plus nombreuse des tribus d'Israël. Elle était au sortir de l'Égypte de 74,600 hommes capables de porter les armes. Elle occupa toute la partie méridionale de la Palestine, au sud de Jérusalem. Et lorsque les dix tribus d'Israël se séparèrent de la maison de David, qui était de Juda, les deux tribus de Benjamin et de Juda lui restèrent seules fidèles, et constituèrent le royaume de Juda, qui subsista jusqu'à la captivité de Babylone (599 ans av. J.-C.). C'est de la tribu de Juda et de la maison de David que naquit Jésus-Christ.

JUDAH. s. m. Géogr. Royaume de la Guinée septentrionale. ‖ Capitale de ce royaume, avec un port sur le golfe de Guinée ; 8,000 hab.

JUDAÏQUE. adj. des 2 g. (du lat. *judaicus*, même signif.). Qui appartient aux Juifs. Lois, superstition, religion, croyance judaïque. Antiquités judaïques.

— *Interprétation judaïque*. Qui s'éloigne du sens vrai et naturel.

— Minér. *Pierres judaïques*. Pierres que l'on trouve en Judée, en Palestine, en Silésie, etc., et qui ont la forme d'olives.

JUDAÏQUEMENT. adv. D'une manière judaïque.

JUDAÏSANT, ANTE. adj. et s. Se dit des juifs relaps. L'Église chrétienne était alors partagée en société *judaïsante* et société non *judaïsante*. (Volt.)

JUDAÏSER. v. n. 1re conj. (rad. *Judas*). Suivre en quelques points les cérémonies de la loi judaïque. Ceux qui gardent le jour du sabbat judaïsent. Ils judaïsaient en s'abstenant de manger de la viande de pourceau.

— Fam. Se conduire, vivre en juif ; tromper, vendre très-cher de mauvaises marchandises, des choses falsifiées.

JUDAÏSME. s. m. (rad. *Judas*). Nom donné aux croyances religieuses et aux lois des Juifs. Les Juifs divisent aujourd'hui leurs lois et leurs cérémonies en trois ordres. Le premier comprend les préceptes de la loi écrite qui sont renfermés dans le Pentateuque ; le second comprend les préceptes de la loi orale, c'est-à-dire, les gloses que les rabbins ont faites sur le Pentateuque, et un nombre infini de constitutions recueillies dans le Talmud ; le troisième comprend les rites que l'usage a autorisés en divers temps et en divers lieux et qu'on appelle Coutumes. Leur croyance diffère de celle des chrétiens en ce qu'ils croient qu'il y a eu et qu'il peut encore y avoir des prophètes, et qu'il viendra un Messie dont la puissance sera supérieure à celle de tous les rois de la terre.

JUDAÏTE. s. des 2 g. Par opposition à Israélite. Habitant du royaume de Juda, ou membre de la république juive sous les Juges. Un judaïte. Une judaïte.

JUDAS ISCARIOTE. L'un des douze apôtres, né à Iscarioth, bourg de la tribu d'Éphraïm. C'est l'apôtre qui eut la lâcheté de trahir Jésus-Christ. Il était le trésorier de la petite association de Jésus et de ses disciples, et portait comme tel la bourse commune. Saint Jean l'accuse d'être un homme sans honnêteté, et rattache à son avarice le regret que Judas manifesta, lorsque Marie répandit du parfum sur le Seigneur à Béthanie. Cet homme vendit son maître à ses ennemis moyennant trente deniers, et le signe de sa trahison fut un baiser qu'il donna à Jésus-Christ. Cependant il reconnut l'énormité de sa faute et se pendit de désespoir.

— Le nom exécrable de Judas est devenu un nom commun pour désigner un traître. C'est un Judas. Si tous les *Judas* se pendaient, la plupart des hommes périraient par la corde. (***)

— Prov. et fig. *Baiser de Judas*. Baiser d'un traître. Se dit par allusion au baiser par lequel l'infâme Judas fit reconnaître son maître à ses ennemis.

— Fig. Petite ouverture pratiquée à un plancher, pour voir ce qui se passe au-dessous. Fermez le judas. Ne regardez pas par le judas.

— Express. prov. *Avoir un poil de Judas*. Avoir les cheveux roux. ‖ *Traître comme Judas*. Excessivement traître. ‖ *Être damné comme Judas*. Mériter certainement la damnation.

— Anc. métrol. Petite monnaie de billon qui valait trente deniers.

JUDE (Saint), dit *Thaddée*. L'un des douze apôtres, frère de saint Jacques le Mineur, et cousin germain de Jésus-Christ. Il alla prêcher l'Évangile dans la Syrie et dans la Mésopotamie, et mourut vers l'an 80, percé de flèches et sur une croix, en Arménie ou en Perse.

JUDÉE. Géogr. anc. L'ancien royaume de Juda, situé entre la Syrie et l'Arabie. V. PALESTINE.

— Minér. *Bitume de Judée*. Espèce d'asphalte qui se trouve sur les eaux de la mer Morte.

— Bot. *Arbre de Judée*. V. GAÎNIER.

JUDELLE. s. f. Ornith. Oiseau aquatique, que l'on nomme aussi *foulque* ou *morelle*. V. FOULQUE.

JUDÉUS. Temps hér. Fils de Typhon, et frère d'Hiérosolymus. Selon la fable, il donna son nom à la nation juive, et Hiérosolymus donna le sien à leur ville.

JUDICA. Nom qu'on a donné au dimanche de la Passion, celui qui précède le dimanche des Rameaux, parce que l'introït de la messe commence ce jour-là par les paroles du psaume, *Judica me, Domine*, etc.

JUDICAEL. Roi de la Bretagne armorique, céda ses droits à son frère pour se retirer dans le monastère de Saint-Mécu, puis en sortit pour monter sur le trône, y rentra encore, et y mourut en 658.

JUDICANDE. s. f. Log. Sujet d'une proposition.

JUDICAT. s. m. Log. Attribut d'une proposition.

JUDICATEUR. s. m. Log. Copule, mot qui fait le lien d'une phrase.

JUDICATIF. adj. et s. m. Gramm. Nom que l'on donne quelquefois au mode appelé ordinairement Indicatif.

JUDICATION. s. f. (pr. *ju-di-ka-ci-on*). Philos. Se dit quelquefois de l'Opération de l'esprit qui consiste à porter un jugement.

JUDICATOIRE. adj. des 2 g. Anc. prat. Ce qui sert à juger.

JUDICATUM SOLVI. (pr. *ju-di-ka-tomm çol-vi*). Expression latine employée au palais dans cette locution, *caution judicatum solvi*. Caution qu'on peut obliger à fournir tout étranger qui veut intenter une action contre un Français devant les tribunaux de France. La caution *judicatum solvi* est exigée pour assurer le payement des frais et dommages-intérêts auxquels le procès pourrait donner lieu.

— JUDICATUM. s. m. Hist. eccl. Sentence du pape Vigile, donnée en 548, par laquelle il condamna certains livres hétérodoxes.

JUDICATURE. s. f. (du lat. *judicare*, juger, faire la fonction de juge, rendre un jugement). État, condition, profession de juge. Office de judicature. Il a préféré être dans la judicature que dans les finances. M. de Lamoignon savait que la *judicature* est une espèce de sacerdoce où il n'est pas permis de s'engager sans l'ordre du ciel. (Fléch.) Ceux qui se trouvaient associés à la *judicature*. (Id.)

— Hist. sac. La dignité de juge chez les Hébreux. Samuel fut le dernier qui exerça la judicature chez les Juifs.

JUDICIAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *judicari*). Qui est relatif à la justice, à l'administration de la justice. Tous les membres de l'ordre judiciaire. Institutions judiciaires. Organisation judiciaire. Autorité judiciaire. Hiérarchie judiciaire. Police judiciaire.

— *Pouvoir judiciaire*. Autorité revêtue du droit de juger les différends qui s'élèvent entre les particuliers, et de punir les crimes et les délits. Dans les monarchies, le pouvoir judiciaire réside entre les mains de magistrats nommés et institués par le monarque au nom duquel ils rendent la justice. Dans les états démocratiques, le pouvoir judiciaire découle ordinairement de l'élection, comme toutes les autres fonctions publiques. De la bonne ou de la mauvaise organisation du pouvoir *judiciaire* découle le bonheur ou le malheur des citoyens. (Henrion de Pansey.)

— Qui se fait en justice, par autorité de justice. Acte, vente judiciaire. Cela est dans les formes judiciaires, contre toutes les formes judiciaires. Une caution judiciaire.

— *Témoin judiciaire*. Toute personne appelée à déposer en justice.

— *Bail judiciaire*. Autref. Bail d'un héritage saisi réellement, fait à la poursuite du commissaire aux saisies réelles. ‖ Dans un sens analogue, *Fermier judiciaire*.

— *Combat judiciaire*. V. COMBAT.

— Rhétor. *Genre judiciaire*. Celui des trois genres d'éloquence par lequel on accuse ou l'on défend. Discours dans le genre judiciaire.

— *Astrologie judiciaire*. L'art prétendu de connaître l'avenir par l'observation des astres. L'astrologie *judiciaire* est une pure chimère. (Acad.)

JUDICIAIRE. s. f. Faculté de juger. Cet homme a une bonne judiciaire. Il a la judiciaire excellente. Fam. C'est par là que j'ai toujours bien jugé de sa *judiciaire*. (Mol.) L'habitude de plaider alternativement le pour et le contre, le non vrai et le vrai, fausse leur *judiciaire*. (Cormen.)

JUDICIAIREMENT. adv. Suivant les formes judiciaires. Il informe judiciairement contre moi.

JUDICIEL, ELLE. adj. Qui appartient à la justice. Particulièrement une gendarmerie attachée aux tribunaux. Vieux.

JUDICIEUSEMENT. adv. Avec jugement, d'une manière judicieuse. Cet homme agit toujours judicieusement. Cela est judicieusement pensé.

JUDICIEUX, EUSE. adj. (du lat. *judicium*, jugement). Qui a le jugement bon. C'est un homme judicieux, peu judicieux, fort judicieux. Deux fois le *judicieux* favori sut céder au temps. (Boss.) Cornélius Népos, auteur élégant et *judicieux*. (Id.) Vous êtes l'écrivain le plus *judicieux* que je connaisse. (Volt.) Je croyais voir son œil pénétrant et *judicieux* percer jusqu'au fond de mon cœur. (Id.)

— Fait avec jugement. Réflexion judicieuse. Critique, action judicieuse. Trouvez-vous son discours bien judicieux ? Est-ce ainsi que vous exercez votre élève à cet esprit de critique *judicieuse* qui ne s'en laisse imposer qu'à bonnes enseignes ? (J.-J. Rouss.)

> . . . Tel partit baigné des pleurs de sa Lucrèce,
> Qui, faute d'avoir pris ce soin *judicieux*,
> Trouva.. (BOILEAU.)

> Mais il est des objets que l'art *judicieux*
> Doit offrir à l'oreille et reculer des yeux. (ID.)

— Abusivement. Qui rend justice. Magistrat judicieux. C'est un terme impropre, dites Magistrat équitable.

JUDITH. Veuve de Manassé, riche citoyenne juive de Béthulie. Cette ville étant assiégée par les troupes du roi d'Assyrie Nabuchodonosor, confiante en sa beauté, Judith se rendit au camp, sut inspirer une vive passion à Holopherne, général des troupes assyriennes, lui trancha la tête pendant son sommeil, et sauva ainsi sa patrie, 658 ans av. J.-C. ‖ JUDITH. Deuxième femme de Louis le Débonnaire, mère de Charles le Chauve. Les autres fils de Louis s'étant révoltés à cause d'un nouveau partage qu'il fit de ses états pour donner un royaume au fils de Judith, elle fut obligée de se retirer dans un monastère. Quand Louis remonta sur le trône, elle revint auprès de lui, et mourut vers 843.

JUGA. adj. et s. f. Myth. lat. Surnom sous lequel on adorait Junon, comme protectrice des mariages.

JUGAL, ALE. adj. Anat. Syn. de Zygomatique. V. ce mot.

JUGE. s. m. (en lat. *judex*, de *jus dicere*, rendre justice). Celui qui juge, qui a le droit de juger. Dieu est le souverain, le suprême juge. L'Église est juge de tout ce qui a rapport à la foi. Il fut reconnu digne par les juges du concours. Plût au ciel que lorsqu'on décide un procès les anciens *juges* fussent bien éveillés et les jeunes bien endormis. (Dufr.) Ses propres fils n'ont point de *juge* plus sévère. (Rac.) Mais vous avez pour *juge* un père qui vous aime. (Id.) Jésus-Christ n'a pas moins été fait *juge* que pontife par son Père. (Fléch.) Vous exercez la puissance de *juge* de l'univers. (Boss.)

— Celui qui est préposé par autorité publique pour juger, pour rendre la justice aux particuliers. Bon juge. Mauvais juge. Juge intègre, équitable, désintéressé, sévère, rigoureux, impassible, compétent, incompétent, favorable, suspect. Juge corrompu, inique, intéressé, passionné, préoccupé, prévaricateur. Juge souverain, supérieur, inférieur, subalterne, civil, criminel. Premier juge ou juge en première instance. Juge en dernier ressort. Juges d'appel, de police, de commerce. Juge suppléant, auditeur. Juge d'une cour royale, d'un tribunal inférieur. Nommer, instituer des juges. Les fonctions de juge. Règlement de juges. Prendre le juge à partie. Récuser un juge. Plaider, procéder par-devant tel juge. Donner des juges à quelqu'un. Donner à quelqu'un pour juge son plus cruel ennemi. Avoir ses pairs pour juges. Comparaître devant ses juges. Personne ne peut être juge dans sa propre cause. On ne peut être à la fois *juge* et partie. (Acad.) Dieu, dit David, assiste à l'assemblée des dieux : ô *juges*, quelle majesté de vos séances ! quel président de vos assemblées ! (Boss.) Il disait ordinairement qu'il y avait peu de différence entre un *juge* méchant et un *juge* ignorant. (Fléch.) Les *juges* ne font jamais rien ni par faveur ni par prières. (La Rochefouc.) On ne saurait assez estimer les *juges*. (Id.)

> De crainte et de respect un *juge* environné
> N'effrayait point le crime à ses pieds prosterné.
> (DESAINTANGE.)

— *Juge d'instruction*. Magistrat établi pour rechercher les crimes et délits, en recueillir les preuves ou indices, faire arrêter et interroger les prévenus. Il fut arrêté en vertu d'un mandat du juge d'instruction.

— *Juge-commissaire*. Juge désigné par le tribunal dont il fait partie pour procéder à certaines opérations, et, s'il y a lieu, en faire son rapport. Procès-verbal du juge-commissaire. Nommer un juge-commissaire.

— *Juges naturels*. Ceux que la loi assigne aux accusés, aux parties, suivant leur qualité et l'espèce de la cause. Nul ne peut être distrait de ses juges naturels.

— *Juge de paix*. Magistrat chargé principalement de juger sommairement les affaires de peu d'importance, sans frais et sans ministère d'avoués, de concilier s'il est possible les différends dont le jugement est réservé aux tribunaux civils ordinaires. Les juges de paix ne sont pas nommés à vie. Le juge de paix de tel canton. Il est greffier du juge de paix. Je le citerai devant le juge de paix. Le juge de paix a pu concilier les parties.

— *Juges de rigueur*. Juges qui doivent prononcer selon la rigueur de la loi, par opposition aux arbitres, qui peuvent se décider d'après l'équité naturelle. ‖ S'est dit aussi des Juges subalternes, par opposition aux juges qui prononçaient en dernier ressort, et qui quelquefois se permettaient d'adoucir la rigueur de la loi.

— *Grand juge*. Sous l'Empire, le ministre de la justice.

— *Juges extraordinaires*. Jurispr. Juges qui ne connaissent que de certaines matières qui ont été distraites de la juridiction ordinaire. ‖ *Juges inférieurs*. Qui prononcent en premier ressort. ‖ *Juge souverain*. Juge en dernier ressort. ‖ *Juge d'attribution*. Juge établi pour connaître de certaines affaires.

— Collectiv. et absol. Tribunal. Renvoyer devant, par-devant le juge.

— Toute personne choisie pour prononcer sur un différend, ou un jugement, à l'opinion de laquelle on s'en rapporte sur quelque chose. Soyez notre juge. Je vous en fais juge. Il vous reconnait pour juge. Ils m'ont pris pour juge de leur différend. Vous faisiez l'office de juge. Je veux bien que monsieur, que madame soit mon juge, soit juge de la chose. Je ne veux plus être *juge* en ma propre cause. (J.-J. Rouss.) Mon discours, dont vous vous croyez peut-être les *juges*, vous jugera au dernier jour. (Boss.) Ne soyez jamais *juge* entre ceux qui s'aiment. (Boiste.) *Juge* sans intérêt, vous le convaincrez mieux. (Rac.) Je ne

prends point pour *juge* une cour idolâtre. (Id.) A Dieu ne plaise que je m'établisse le *juge* des vertus et des mérites des saints ! (Fléch.)

Un auteur à genoux, dans une humble préface,
Au lecteur qu'il ennuie a beau demander grâce,
Il ne gagnera rien sur ce *juge* irrité,
Qui lui fait son procès de pleine autorité. (Boileau.)

— Par extens. Celui qui est capable de juger d'une chose. C'est un mauvais juge en peinture, en musique, en poésie, etc. Il trouve ce tableau mauvais, et vous savez qu'il est bon juge. Il ne peut être juge de ces choses-là. Les gens de goût sont les *juges* naturels des productions littéraires. (Acad.) C'est un tribut que je paye à l'amateur des arts, en *juge* éclairé. (Volt.) Il n'y a que les maîtres de l'art qui soient bons *juges* du dessin ; tout le monde peut juger de la couleur. (Did.) Il n'y a pas d'homme qui ne puisse être son propre *juge* quand il le veut sincèrement. (Grimm.)

— Dans le sens le plus étendu, Celui qui porte un jugement. La postérité est un *juge* impartial. (Boiste.) Tout homme, fût-il couvert de haillons, est *juge* de son semblable, fût-il roi. (Id.)

— Fig. en parlant des sens, de la conscience. La raison est un juge sévère. L'œil, l'oreille, sont des juges difficiles à tromper. Les sens sont quelquefois des juges trompeurs. La conscience est juge de la moralité. Heureuse la nation qui n'a que la nature pour *juge*. (Delille.)

— *Se faire, s'établir, se constituer juge de quelqu'un, de quelque chose.* S'arroger le droit de juger, se croire capable de juger. Malheur aux vaincus dont les vainqueurs se font les historiens ou les *juges*. (De Pradt.)

— *Juges ordinaires.* Autrefois, Juges à qui appartenait naturellement la connaissance des affaires civiles ou criminelles, par opposition aux juges de privilège, et à ceux qui étaient établis par commission. Il demande son renvoi par-devant les juges ordinaires. || Ceux qui servaient toute l'année, à la différence de ceux qui ne servaient que par semestre. || *Juges royaux*, par opposition aux *juges des seigneurs*. Ceux qui rendaient la justice au nom du roi. || *Juge consul.* Titre de certains magistrats institués par Charles IX pour juger les affaires commerciales. || *Juge d'armes.* Officier dont la charge était unique, et qui était principalement chargé de vérifier et de certifier les titres de noblesse. La charge de juge d'armes, créée par Louis XIII, s'est conservée jusqu'à la révolution.

— Anc. législ. *Juges des exempts.* Officiers de justice qui connaissaient, au nom du roi, des cas royaux, de tous les délits commis dans les terres et provinces qui formaient l'apanage du prince, et des causes des églises de fondation royale. || *Juge et garde de la prévôté.* Juge subalterne du bailli. || *Juge délégué*, par opposition à *juge permanent*. Celui qui était commis pour connaître d'une affaire particulière. || *Juge botté.* Se disait d'un juge qui n'était pas gradué. Aujourd'hui cette locution est peu usitée; on ne l'emploie que figurément et par dénigrement, en parlant d'un juge ignorant et sans capacité. || || *Juge mage* ou *magé*. Nom qu'on donnait, dans quelques provinces méridionales de la France, au lieutenant du sénéchal.

— Hist. Certains magistrats suprêmes qui gouvernèrent le peuple juif depuis Josué jusqu'à Samuel.

— *Le livre des Juges*, ou simplement *Les Juges*. Le septième livre de l'Ancien Testament, contenant l'histoire des Juifs sous le gouvernement des juges.

— Myth. *Les juges des enfers.* Les trois juges des enfers étaient Minos, Éaque ou Éacus, et Rhadamante; Minos présidait.

Tu paraîtras au tribunal
Où Minos, ce *juge* infernal,
Chef du sénat le plus sévère,
Minos soumet aux mêmes lois
Les vils esclaves et les rois,
Les mène aux champs heureux, ou les livre à Mégère. (J.-B. Rousseau.)

— Iconol. On représente le Juge dans l'âge de maturité, vêtu d'une longue robe de pourpre et coiffé d'une toque; il tient un bâton de commandement entouré d'un serpent; le livre des lois est ouvert devant lui. L'aigle et l'horloge qui sont à ses côtés expriment sa pénétration et son exactitude, et la pierre de touche annonce la distinction qu'il doit faire du vrai et du faux.

JUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Juger. S'empl. adjectiv. C'est clair comme le jour : ne devez-vous pas être *jugés* selon les lois du pays? et maintenant, comment cela se pourrait-il? (X. Marmier.) Levez-vous, Seigneur, et que l'homme sente sa faiblesse; qu'il voie les peuples *jugés* en votre présence. (La Harpe.) D'ailleurs nous vivons plus en un jour qu'une bonne bourgeoise en dix ans; alors tout est *jugé*. (De Balz.)

Chez le juge on accourt, en trois mots on s'explique;
Dans la minute on est *jugé*. (Fr. de Neufch.)

Prenons, dit le cheval, les hommes pour arbitres :
En voici venir trois, exposons-leur nos titres;
Si deux sont d'un avis, le procès est *jugé*. (Florian.)

— *Jugé par.* Il faudrait s'attendre à tout, si par malheur on était *jugé* par des hommes qui n'ont rien à perdre. (La Harpe.) Les hommes à réputation dans les grandes villes sont presque tous des gens médiocres; ils sont *jugés* par leurs pairs, qui forment la majorité. (Beauchêne.) Un livre destiné pour les solitaires est d'abord *jugé* par les gens du monde; si ceux-ci le rebutent, les autres ne le lisent point. (J.-J. Rouss.)

— *Jugement passé en force de chose jugée.* Jugement qui ne peut être réformé. || *Chose jugée.* Point décidé par les tribunaux. En ses moindres actes, M. Grandet avait pour lui l'autorité de la chose *jugée*. (De Balz.)

JUGÉ. s. m. Se dit d'un jugement. Le bien jugé. Le mal jugé.

JUGEABLE. adj. des 2 g. Anc. prat. Qui peut être mis en jugement. Aucun des membres de l'Assemblée nationale ne peut être livré à aucun tribunal que vous ne l'ayez déclaré *jugeable*. (Mirabeau.)

JUGEMENT. s. m. (du lat. *judicium*; formé de *jus*, droit; *dicere*, dire). Action de juger, de prononcer une décision, ou la décision prononcée. On l'emploie surtout en termes de jurispr. Assister à un jugement. Rendre, prononcer un jugement. Il se réserva le jugement de certaines affaires. Le prononcé d'un jugement. Jugement équitable, juste. Quand il entendit son jugement. Subir un jugement. Les motifs, le dispositif, la minute, la grosse, l'expédition d'un jugement. Confirmer, infirmer, casser, déclarer nul un jugement. Appeler d'un jugement. Faire signifier, exécuter un jugement. En vertu d'un jugement. || En parlant des cours supérieures, on dit *arrêt*.

— *Mettre quelqu'un en jugement.* Lui faire un procès criminel. || *Ester en jugement.* Etre partie dans un procès. La femme ne peut ester en jugement sans l'autorisation de son mari. || *Jugement avant faire droit.* Jugement qui prescrit une mesure préalable avant de statuer définitivement. || *Jugement civil.* Celui qui est rendu en matière civile, par opposition à *jugement criminel*, Celui qui est rendu en matière criminelle. || *Demande en déclaration de jugement commun.* Action dirigée contre un tiers, de manière à faire prononcer contre lui les mêmes condamnations qu'on a obtenues ou qu'on poursuit contre un autre. || *Jugement par défaut.* Celui qui est rendu contre une partie qui ne s'est pas présentée. || *Jugement contradictoire.* Jugement rendu en présence des parties. || *Jugement de délibéré.* Jugement par lequel le tribunal ordonne que les pièces seront déposées sur le bureau, pour qu'il soit délibéré sur le rapport d'un juge nommé par ce jugement. || *Jugement d'expédient.* Celui qui homologue une transaction par laquelle les parties terminent, partiellement ou entièrement, une contestation dont le tribunal était saisi. || *Jugement de forclusion.* Jugement contre une partie qui a négligé de produire quelques pièces nécessaires dans une instruction par écrit. || *Jugement d'homologation.* Celui qui donne à un acte fait entre des particuliers la force d'un acte fait en justice. || *Jugement interlocutoire.* Jugement qui ordonne une preuve, une instruction préalable, à l'effet de parvenir au jugement définitif, mais qui préjuge le fond. || *Jugement préparatoire.* Celui qui n'est qu'une préparation au jugement définitif, qui tend à l'éclaircissement de quelque point particulier, sans préjuger le fond. || *Jugement provisoire.* Jugement par lequel le tribunal ordonne ce que les circonstances exigent, pour éviter les inconvénients qui naîtraient des délais. || *Jugement provisionnel.* Jugement par lequel le tribunal adjuge à une partie, en attendant le jugement définitif, quelque chose d'indispensable. || *Jugement sur requête.* Jugement que rend un tribunal sur la demande d'une partie qui n'a pas de contradicteur. || *Jugement en premier ressort.* Celui dont on peut appeler. || *Jugement en dernier ressort.* Dont on ne peut appeler. || *Renvoyer au premier jugement.* Rejeter un appel. || *Jugement arbitral.* Jugement rendu par des arbitres. || *Jugement d'adjudication.* Déclaration que fait le juge tenant l'audience des criées, que la propriété de l'objet mis en vente appartient au dernier enchérisseur.

— adv. *En jugement.* Séance tenante, sur-le-champ. Un délit commis à l'audience se condamne en jugement.

— Prov. *Jugement de paysans.* Toute sentence qui partage un différend par la moitié.

— Anc. jurispr. *Jugement de loi.* Jugement rendu en matière de police.

— Anc. jurispr. marit. *Jugement d'Oleron.* Certains règlements de marine faits par Éléonore, duchesse de Guyenne.

— Avis, sentiment, opinion. Je ne m'en rapporte pas à votre jugement. Ils se sont rendus à mon jugement. Il s'en tient à votre jugement. Porter, donner son jugement sur un écrit, un ouvrage, un auteur, un tableau, etc. Fonder, asseoir son jugement sur une chose. Il est revenu sur son premier jugement. La postérité a réformé, confirmé le jugement des critiques. Le jugement de l'histoire. La compagnie où l'on renversait avec tant de facilité les *jugements* de toutes les autres ne respectait pas davantage les siens. (Boss.) Quand je te rends compte de toutes mes observations et de mes *jugements*, c'est pour que tu les corriges. (J.-J. Rouss.) Je prévoyais votre *jugement* sur l'Angleterre. (Id.)

Parlez, fils des hommes, pourquoi
Faut-il qu'une haine farouche
Préside aux *jugements* que vous lancez sur moi ? (J.-B. Rouss.)

— L'approbation ou la condamnation de quelque action morale. Vous pensez mal de votre prochain, vous en faites de mauvais *jugements*, des *jugements* téméraires. (Acad.) Ils viennent subir les *jugements* de tous les peuples et de tous les siècles. (Boss.) La censure et les *jugements* les plus équitables de la postérité. (Fléch.) (Il) ne craint pas du public les *jugements* divers. (Boil.)

— Log. et philos. La faculté de l'entendement qui compare et qui juge. Il a le jugement bon, solide, sain. Il a du jugement. Le jugement lui manque. C'est un homme de bon, de grand jugement. Il est entièrement dépourvu, dénué, destitué de jugement. S'il a de l'esprit, il n'a point de jugement. Je trouve, selon mon jugement, que... Si vous croyez cela, vous ferez tort à votre jugement. Par là vous montrez que vous êtes sans jugement. Former le jugement à un jeune homme. Vous me feriez perdre le jugement. Le crime provient d'un faux *jugement*. (Duclos.) Tout le monde se plaint de sa mémoire, et personne ne se plaint de son *jugement*. (La Rochef.) Une des plus grandes preuves d'esprit est de n'avoir, dans le *jugement* que nous portons des autres, aucun égard à celui qu'ils portent de nous. (***) Dieu lui avait donné un *jugement* solide, qui ne se laissait pas prévenir par des imaginations ni éblouir par des apparences. (Fléch.) Ma foi, le *jugement* sert bien dans la lecture. (Boil.) Le sentiment est le *jugement* de l'âme. (S. Dub.) La conscience avant tout *jugement* des hommes; le devoir avant toute considération. (Bonnin.)

En toute affaire il faut du *jugement*,
Surtout en fait de querelle et d'offense. (Nivern.)

— Acte de l'entendement par lequel on décide qu'il y a ou qu'il n'y a pas convenance entre deux idées. En logique, tout jugement qu'on exprime est une proposition. Faire un faux jugement. Un *jugement* n'est que le rapport aperçu entre des idées qui s'offrent en même temps à l'esprit. (Condill.) Les passions vicieuses supposent toujours quelques faux *jugements*. (Id.) Raisonner, c'est former des *jugements* et les lier en observant la dépendance où ils sont les uns des autres. (Id.) La vraie sensibilité est celle qui naît de nos *jugements*. (Duclos.) Les aveugles ont le tact plus sûr et plus fin que nous, parce que n'étant pas guidés par la vue, ils sont forcés d'apprendre à tirer uniquement du premier sens les *jugements* que nous fournit l'autre. (J.-J. Rouss.)

— Selon Destutt de Tracy, Acte de l'intelligence par lequel nous apercevons que telle idée particulière contient telle autre idée générale déjà connue.

— Dans la philosophie de Kant, outre le sens général de ce mot, le *jugement* ou la faculté de juger est le lien entre la raison théorique et la raison pratique. || *Critique du jugement.* Partie du système de Kant qui s'occupe du jugement dans l'acception précédente. || *Forme du jugement.* Les modes et les catégories dans lesquelles s'encadrent les idées pour former les jugements, comme les intuitions s'encadrent dans les notions de temps et d'espace. || *Jugement analytique.* Jugement qui ne fait que développer une notion sans étendre le cercle de nos connaissances. || *Jugement exponible.* Celui qui contient une négation et une affirmation. Un triangle n'a que trois côtés.

— Prov. *Beaucoup de mémoire et peu de jugement.* Se dit d'un homme qui est plus savant du fond des autres que du sien propre.

— Hist. ecclés. *Jugement décisif.* Celui que rend un pape, un concile, un évêque, sur un livre ou sur une proposition hasardeuse. || Par opposition, *Jugement doctrinal.* L'opinion motivée de personnes doctes et respectables qui n'ont point d'autorité absolue.

— *Jugement de Dieu.* Dessein, décret de la providence, de la miséricorde de Dieu. C'est un juste jugement de Dieu. Nous devons adorer les jugements de Dieu. Les secrets jugements de Dieu. Par un jugement de Dieu. Dieu, dont les jugements sont impénétrables. Il vit les *jugements* de Dieu, il les craignit; mais il les attendit avec confiance. (Fléch.) Ils deviennent, par un secret *jugement* de Dieu, les jouets de la fortune. (Id.)

— Anc. cout. *Le jugement de Dieu.* Les preuves extraordinaires, comme le duel, l'épreuve de l'eau bouillante, du feu, du fer chaud, etc., auxquelles on recourait pour décider certaines contestations lorsque les preuves matérielles manquaient.

Les lois des chevaliers ordonnent ces combats
Le *jugement* de Dieu dépend de notre bras;
C'est le glaive qui juge et qui fait l'innocence. (Volt.)

|| *Jugement de Dieu devant la croix.* Epreuve qui consistait à rester les bras étendus en croix. Celui qui restait le plus longtemps dans cette position avait gain de cause.

— *Le jugement dernier.* Celui par lequel Dieu jugera, à la fin du monde, les vivants et les morts. On dit aussi *Le jugement universel, le grand jugement, le jugement final.* || Absol. *Le jugement.* Le jour du jugement. La trompette du jugement. || *Jugement particulier.* Le jugement par lequel Dieu juge les âmes aussitôt après la mort.

— *Cela durera jusqu'au jugement dernier.* On ne peut prévoir la fin de cette affaire.

— Iconol. Le Jugement est représenté par un homme appuyé sur une colonne, dans la maturité de l'âge; une balance et une règle annoncent qu'il mesure les discours et règle les pas.

JUGEOLINE. s. f. Bot. Nom vulgaire des sésames. || Digitale des Indes.

JUGEOTEUR. s. m. Se dit par dénigrement de Celui qui s'érige en juge sans en avoir la capacité; de celui qui a la manie de juger. Fussiez-vous un Chénier, un Monge, un David, un Carnot, un Condorcet, vous ne seriez pas trouvé digne d'aller vous asseoir parmi les *jugeoteurs* les plus obscurs du Luxembourg. (Cormen.)

JUGER. v. a. et n. 1re conj. (du lat. *judicare*, rendre la justice; de *jus*, droit; *dicere*, dire). On met un e après le g devant *a*, *o*. *Nous jugeons. Je jugeai, nous jugeâmes*, etc. Décider une affaire, un différend en qualité de juge. Juger un procès, une affaire, les causes d'appel, une requête civile. Bien, mal juger. Juger définitivement, précipitamment, impartialement. Juger sur les pièces, avec connaissance de cause, contre droit et raison. Juger en premier, en dernier ressort. L'affaire est prête à juger. Quand il *jugeait* une affaire, ce n'était pas lui qui *jugeait*, c'était la loi. (Volt.)

— *Juger une personne.* Juger son procès. Je ne puis vous juger sans avoir vu les pièces. Juger par contumace. On l'a jugé hier, il est acquitté. Cette patience, cette attention, cette docilité que Salomon demandait à Dieu pour *juger* son peuple. (Boss.) On ne pourrait avoir qu'une fort mauvaise opinion de celui qui s'en irait *juger* son semblable comme on va à la foire. (De Juss.)

— Dans un sens analogue, Dieu viendra juger les vivants et les morts.

— Décider comme arbitre, et comme étant choisi par ceux qui sont en différend. Jugez-nous, je vous prie. C'est notre arbitre, il nous jugera. Je m'en rapporte à ce que vous en jugerez. Un coup difficile à juger. Jugez ce coup-là. *Jugez* combien ce coup frappe tous les esprits. (Rac.)

Et quant à cet amour qui nous a séparés,
Je vous fais notre arbitre, et vous nous *jugerez*. (Rac.)

— Avec la préposition *de*. Regardez-nous jouer, vous jugerez des coups.

— Se former, avoir, énoncer une opinion, un avis sur une personne ou une chose. Vous jugez cet homme trop sévèrement. Vous le jugez bien, c'est un vrai fripon. Vous me jugez fort mal, si vous avez de moi une telle opinion. Juger un ouvrage, une pièce de théâtre, un tableau. Vous nous jugez témérairement. Les préventions nous empêchent de juger sainement.

— Avec la préposition *de* ou un équivalent. Juger des gens sur l'apparence, sur la mine. Juger de la pièce sur l'échantillon. Pour mieux en juger. Juger sainement des choses. Je ne pouvais pas bien juger de la distance. Il *juge* à l'aventure de toutes les actions des hommes. (Pasc.) Le Dieu vengeur qui pèse les actions des conquérants et discerne leur mérite n'en *juge* pas sur ce que nous disons et sur ce que nous pensons d'eux ici-bas. (Mass.) C'est mal *juger* dans bien des cas que de *juger* toujours d'après soi. (Condill.) Ceux qui rendent compte des ouvrages doivent rarement s'empresser de les *juger*. (Volt.) J'ai tâché d'écrire en sage, je crains que des fous ne me *jugent*. (Id.) Comment *jugerais*-je un homme que je n'ai vu qu'un après-midi? (J.-J. Rouss.) Voulons-nous être humains, *jugeons* les actions et non pas les hommes. (Id.) On *juge* ces personnes défavorablement lorsqu'on ne les connaît pas. (Buff.)

Si le monde ingrat nous *juge* injustement,
Il est des dieux qui jugent autrement. (A. Ricard.)

On voit chacun, selon son esprit et ses yeux,
Juger une action, un spectacle, une femme. (Id.)

— Dans un sens analogue. L'œil *juge* des couleurs, l'oreille *juge* des sons, etc. (Acad.)

— Décider du défaut ou de la perfection de quelque chose. Il juge bien de la poésie. Il juge mal de ces sortes de choses. Il juge de cela comme un aveugle des couleurs. Apprenons à *juger* des choses par de véritables principes (Boss.) Avec quel discernement elle *jugeait* des ouvrages d'esprit. (Fléch.) Tel excelle à rimer qui *juge* sottement. (Boil.) Nous *jugeons* trop du bonheur sur les apparences. (J.-J. Rouss.) Elle me fit déclamer quelques vers, seulement pour me faire *juger* moi-même de la belle disposition que j'avais à débiter du comique. (Le Sage.)

— Décider en bien ou en mal du mérite d'autrui, de ses pensées, du motif de ses actions. Il faut toujours juger bien de tout le monde. Jugez favorablement de lui. Un échantillon de mon savoir-faire vous disposera mieux que tout ce que je pourrais dire, à *juger* de moi plus favorablement. (Le Sage.) Si j'avais pu concevoir une opinion avantageuse de moi chez Phénice, tous les comédiens en *jugèrent* encore plus favorablement lorsque j'eus dit en leur présence une vingtaine de vers seulement. (Id.) Pour *juger* d'un mortel, il faut le voir tout nu. (Volt.) Vous avez raison, le monde *juge* des gens par les habits. (Bruéys.) Heureusement le commandant, M. d'Urtubie, vieillard respectable, l'avait parfaitement *jugé*. (Le comte de Las-Cases.)

— Conjecturer. Si on en juge par ce que nous voyons, il n'est pas difficile de prévoir quelle en sera la fin. Que jugez-vous de cela? Je jugeai que telle chose arriverait. Je ne sais qu'en juger. Quoique ma comédie ne valût pas le diable, elle eut un grand succès. Je *jugeai* par là que le public est une bonne vache à lait, qui se laisse aisément traire. (Le Sage.)

— Croire, estimer que, être d'avis, d'opinion que. Si vous jugez qu'il puisse me convenir. Si vous le jugez digne de vous suivre. Que jugez-vous qu'il doive faire? On a jugé nécessaire d'y pourvoir de bonne heure. Elle croit, elle qui *jugeait* la foi impossible. (Boss.) Le roi *jugea* que ceux qui appartenaient à ce grand homme n'étaient capables que de, etc. (Fléch.) Et sur quoi *jugez*-vous que j'en perds la mémoire? (Rac.) Nous en mîmes (des ducats) dans nos chausses, et dans tous les autres endroits que nous *jugeâmes* propres à les recéler. (Le Sage.) On sent assez qu'en les supposant également rares ou également abondantes, on leur *juge* plus ou moins de valeur, suivant qu'on les *juge* plus ou moins utiles. (Condill.)

— Se figurer, s'imaginer. [illegible]

pouvez bien juger qu'il ne fut pas fort content. Jugez combien je fus surpris, je fus ravi. *Jugez* quelle fut ma joie. (Acad.) *Jugez* de la profondeur de son humilité par le degré d'honneur où Dieu l'élève. (Fléch.) *Jugez* de ce qu'ils aiment par ce qu'ils souhaitent. (Id.) *Jugez* de quelle horreur cette joie est suivie. (Id.) Mais des fureurs du roi que puis-je enfin *juger* ? (Id.)

> J'entrevois vos mépris, et *juge* à vos discours
> Combien j'achèterais vos superbes secours. (Racine.)

— *Juger d'autrui par soi-même.* Estimer les sentiments d'autrui par les siens. Jugez d'autrui par vous-même, et voyez si vous seriez bien aise qu'on vous traitât ainsi. Que les impies ne *jugent* pas de tous les hommes par eux-mêmes. (Mass.) La vertu simple et sincère *juge* des autres par elle-même. (Id.) Par soi-même on peut *juger* d'autrui. (Corn.)

— Absol. Reconnaître la convenance ou la disconvenance de deux idées. Dès que l'enfant est en état de raisonner et de *juger*. (Acad.) Mets-toi à ma place et *juge*. (Grimm.) Notre règle pour *juger* est la même. (Buff.)

— *Juger à, juger par, juger d'après.* On dit *juger à*, quand on juge sur la simple apparence ; *juger par*, quand le jugement est le résultat de la réflexion ; *juger d'après*, quand le jugement est déterminé par un autre, déjà porté sur le même sujet.

> Lorsque je vois la jeune Adèle,
> Je *juge* à son air de bonté,
> De candeur et d'ingénuité
> Qu'on est heureux d'être auprès d'elle
> Si je l'entends, par ses discours,
> Je *juge* en mon âme attendrie,
> Que pour la voir et l'entendre toujours,
> À ses côtés on passerait sa vie
> Si je la vois soupirer, quel bonheur !
> Me dis-je pour l'amant qui l'aime,
> Il est heureux, plus heureux qu'un dieu même,
> Et j'en *juge d'après* mon cœur
> (*Manuel des amat. de la langue française.*)

— Chass. Reconnaître l'âge, le sexe, la taille et l'espèce de la bête par le pied, les fumées et les autres connaissances.

— Jeu de paume. *Juger la balle.* Prévoir l'endroit où elle doit tomber.

— Fig. et fam. Prévoir quel tour une affaire prendra.

— Prov. et fig. *Juger sur l'étiquette du sac*, ou simplement, *sur l'étiquette*. Porter un jugement sur quelqu'un, sur quelque chose, sans avoir examiné les raisons, les pièces.

— SE JUGER. v. pron. Juger soi. Il se juge lui-même très-sévèrement. Vous en jugez-vous capable ? Ils se jugèrent faits l'un pour l'autre. Ce poète s'est jugé lui-même dans sa préface. Ils ne se jugent pas l'un l'autre bien favorablement. Qui ne s'est pas *jugé*, doit-il juger autrui ? (F. de Neufch.)

— Etre jugé. Cette affaire se jugera demain. Cela s'est jugé hier.

JUGERIE. s. f. Anc. jurispr. Ressort, juridiction d'un juge. ‖ Territoire sur lequel s'étend cette juridiction.

— Néol. Manie de juger ; suite de critiques mal fondées. Toute la jugerie littéraire. Le discours mène aux honneurs, à la fortune, à l'Académie, aux ambassades, aux grosses *jugeries*, au ministère. (Cormen.)

JUGEUR. s. m. Anc. prat. Conseiller qui ne faisait point de rapports, et dont la mission se bornait à juger.

— Dans le style comique, Un homme qui ne sait que critiquer et juger, sans être capable de rien faire. Jugeur de profession. Beaumarchais l'a employé, mais l'Académie ne l'a pas admis.

JUGLANDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au noyer. ‖ JUGLANDÉES. s. f. pl. Famille de plantes térébinthacées, qui a pour type le genre noyer.

JUGLANDICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *juglans*, noyer ; *colo*, j'habite). Qui vit, qui croît sur le noyer.

JUGO-CONCHIEN. adj. et s. m. Anat. Muscle qui va de la région jugale à la conque de l'oreille.

JUGOLINE. s. f. Bot. Nom donné au sésame d'Orient.

JUGO-MAXILLAIRE. adj. et s. m. Anat. Le muscle masséter et la veine qui en est voisin.

JUGO-SCUTIEN. adj. et s. m. Anat. Muscle qui va de l'arcade zygomatique au cartilage scutiforme de l'oreille.

JUGULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *jugularis*, de *jugulum*, gorge, gosier). Anat. Qui appartient à la gorge. Veines, glandes jugulaires. Fosse jugulaire.

— On dit substantiv., *Les jugulaires*, pour, Les veines jugulaires. On l'a saigné à la jugulaire gauche, à la jugulaire droite. Il y a de chaque côté du cou, deux jugulaires, l'une interne et l'autre externe.

— Ichthyol. Genre de poissons osseux, holobranches, qui ont les nageoires ventrales sous le cou. Poissons jugulaires. ‖ On dit aussi substantiv. Les jugulaires.

— JUGULAIRES. s. f. pl. Dans le langage ordinaire, les mentonnières d'un casque, d'un shako, en cuir et recouvertes de métal. Relevez vos jugulaires. J'avais baissé mes jugulaires.

JUGULANS. s. m. Astron. Nom latin donné par quelques astronomes à la constellation d'Orion.

JUGULATEUR. s. m. Néol. Égorgeur. ‖ Fig. et fam. Ennuyeux. Peu usité.

JUGULÉ, ÉE. part. pass. du v. Juguler. S'empl. adjectiv. Personne jugulée.

JUGULER. v. a. 1^re^ conj. Néol. Étrangler, égorger.

— Fig. et fam. Ennuyer, tourmenter quelqu'un. ‖ Lui enlever son argent, le pressurer.

JUGULES. s. m. pl. Astron. Nom par lequel on désigne les trois étoiles du baudrier d'Orion, et les deux étoiles qui sont à la poitrine du Cancer.

JUGURES s. m. pl. Hist. relig. Sectaires tartares qui ne reconnaissent qu'un Dieu et qui révèrent les images de leurs aïeux et des grands hommes.

JUGURTHA. Roi de Numidie, partagea les États de son oncle Micipsa, avec ses cousins, qu'il fit ensuite mourir pour régner seul. Il fut livré aux Romains par Bocchus, son beau-frère, conduit à Rome, où il mourut de faim dans un cachot, 106 ans av. J.-C.

JUHONS s. m. pl. Anciens habitants d'une partie de l'Allemagne.

JUIBAS. s. f. pl. Myth. Prêtresses ou devineresses de l'île de Formose. ‖ Les fonctions des Juibas consistent à immoler aux dieux des pourceaux, à leur offrir du riz grillé, des têtes de cerf, et à faire des libations en leur honneur.

JUIF, IVE. adj. (du lat. *Judæus*). Qui est né dans la Judée. Homme juif. Femme juive. Prêtres juifs. Armée juive.

— Qui est originaire de ce pays, qui descend des habitants de ce pays. Les femmes juives, malgré la différence des climats qu'elles habitent, ont conservé partout le type de leur race.

— Qui appartient à la Judée ou à ses habitants. Les villes juives. Les mœurs juives.

— subst. Un Juif, une Juive. Les Juifs formaient autrefois un peuple célèbre de l'Asie. Ils portèrent d'abord le nom d'Hébreux, puis celui d'Israélites, et enfin ils prirent celui de Juifs après la captivité de Babylone. L'histoire des Juifs est la plus ancienne, elle est rapportée dans la Bible. Après le déluge, dit ce livre sacré, Dieu voulut se choisir un peuple dans le sein duquel se conserverait le véritable culte jusqu'à la naissance du Messie promis. Abraham fut la tige de ce peuple, et alla par ordre de Dieu s'établir dans la terre de Chanaan. Jacob, son petit-fils, fut le père de douze fils, qui devinrent les chefs des douze tribus de la Judée. L'un de ces fils, Joseph, étant devenu ministre du roi d'Égypte, appela sa famille dans ce pays et l'établit dans la terre de Gessen. Pendant deux siècles que les descendants de Jacob habitèrent cette terre, ils s'accrurent tellement qu'ils donnèrent de l'ombrage aux Égyptiens, qui les réduisirent en servitude. Moïse les délivra de cet esclavage et leur fit passer la mer Rouge à pied sec. Il demeura quarante ans avec eux dans les déserts de l'Arabie, et leur donna une législation complète. Son successeur Josué les établit dans la terre qui leur avait été promise. Après sa mort commença le gouvernement des juges, qui dura trois siècles, et dont Samuel fut le dernier. À cette époque commencent les rois. Saül fut le premier (1095). Après David et Salomon, le royaume se divisa en deux, celui d'Israël et celui de Juda, qui eurent conjointement des rois. Le premier fut détruit par Salmanasar, roi d'Assyrie, qui dispersa les Israélites dans les diverses parties de l'Asie. Le royaume de Juda fut détruit par Nabuchodonosor II (695-587), qui traîna les habitants en captivité. Cette servitude dura soixante-dix ans. Les Hébreux revinrent en Judée sous le règne de Cyrus, et se gouvernèrent par leurs lois, quoique soumis aux Perses. La puissance appartenait aux grands-prêtres. Après Alexandre, ils furent tour à tour soumis aux rois d'Égypte et de Syrie. En 160 av. J.-C., les Machabées rétablirent l'indépendance des Hébreux. Leurs successeurs prirent le titre de rois de Judée. L'un d'eux, Hircan II, en guerre avec son frère, appela les Romains à son secours. Pompée le secourut et rendit les Juifs tributaires de Rome, en conservant néanmoins leurs lois et leur mode de gouvernement. Ce royaume fut détruit par les Romains en 70 de J.-C. Adrien, après avoir fait périr un grand nombre de Juifs, les dispersa en 135. Depuis ce temps ils n'ont plus formé un corps de nation, et se sont répandus dans tout le monde. Il y a environ 2,000,000 de juifs, dont 1,180,000 en Europe, 720,000 en Asie et 100,000 en Afrique. Partout ils sont fidèles aux lois de Moïse, et attendent toujours le rétablissement de leur royaume et le Messie qui doit les sauver.

— Fig. et fam. Celui qui prête à usure ou qui vend extrêmement cher, et en général, Quiconque cherche à gagner de l'argent par des moyens sordides et injustes. C'est un juif, un vrai juif, il prête à quinze pour cent. C'est l'usurier le plus *juif*. (Le Sage.) J'aimerais mieux cent fois avoir traité avec feu son mari, tout *juif* qu'il était, elle m'a vendu de l'argent au poids de l'or. (D'Allainval.)

— Prov. *Être riche comme un juif.* Être excessivement riche.

— adv. *A la juive.* A la manière des Juifs, quant aux mœurs et aux coutumes. En parlant de coutumes religieuses, on dit plutôt *à la judaïque*.

— *Le Juif errant.* Personnage mystérieux faisant le fond d'une légende populaire. Son nom propre est Ahasvérus. Né sept à huit ans avant J.-C. d'un charpentier de la tribu de Nephtali et professant l'état de cordonnier, il [illegible] à Hérode la massacre de Jésus-[illegible]. Lorsque le Sauveur montant au Calvaire et portant sa croix, s'arrêta devant son échoppe pour se reposer, Ahasvérus le repoussa durement. Alors Jésus lui dit : « Je me reposerai ici, et toi tu ne cesseras de marcher jusqu'à ce que je vienne. » Depuis ce temps, Ahasvérus marche, marche toujours, sans pouvoir mettre un terme ni à son voyage ni à sa vie.

— Titre d'une complainte populaire où l'histoire d'Ashavérus est narrée en vers. Dans cette complainte on suppose que le Juif errant apparut à deux bourgeois de Gand en 1777, et qu'il leur raconta sa dureté envers le Christ et sa punition.

— Titre d'un roman de M. Eugène Sue. L'auteur y introduit ce personnage mystérieux, autour duquel il groupe une foule d'événements. Le principal but de cet ouvrage, qui a fait beaucoup de bruit, est d'attaquer le jésuitisme, contre lequel l'auteur ne ménage nullement l'exagération.

JUIGNÉ (Antoine-Éléonore Leclerc de). Archevêque de Paris, né à Paris en 1728, mort en 1811, successivement grand-vicaire de Carcassonne, agent du clergé, 1760, évêque de Châlons, 1764, et archevêque de Paris, 1781. Il fit partie des états généraux, émigra et revint en France en 1802.

JUILLET. s. m. (pr. *jui-iè-te* ; du lat. *Julius*, Jules, nom qui lui fut donné par Marc-Antoine, en l'honneur de Jules César, né le 4 de ce mois). Le septième mois de l'année. Il est né en juillet. A la mi-juillet. Le mois de juillet a 31 jours, et c'est au 23 que le soleil entre dans le signe du Lion.

— Prov. *A juillet, faucille au poignet.* Au mois de juillet il faut commencer à couper les blés.

— *Révolution de juillet.* Celle qui s'est accomplie en 1830, et qui a expulsé les Bourbons de la branche aînée.

— *Dynastie de juillet, gouvernement de juillet.* La dynastie formée par la branche cadette des Bourbons, le gouvernement sorti de la révolution de juillet.

— *Héros, combattants de juillet.* Les citoyens qui ont pris une part active dans la révolution de juillet.

— *Ordre de juillet.* Ordre institué en 1830, pour perpétuer le souvenir de la révolution de juillet.

— *Décoration, croix de juillet.* Décoration créée pour récompenser ceux qui ont combattu dans les journées de juillet.

— *Médaille de juillet.* Médaille accordée aux citoyens qui, sans avoir couru autant de risques que ceux décorés de la croix de juillet, ont néanmoins paru mériter une récompense par leur zèle et leur dévouement.

— Législ. *Ordonnances de juillet.* Les trois ordonnances rendues par les ministres de Charles X, le 25 juillet 1830, contre la presse, la Chambre et la loi électorale, et qui ont amené la révolution de juillet.

JUIN. s. m. (du lat. *Junius*, que quelques-uns, dans le nombre desquels est Ovide, dérivent de la déesse Junon ; d'autres, parmi lesquels est Macrobe, de *Junioribus*, des jeunes gens, prétendant qu'il fut ainsi nommé par les Romains en mémoire de la jeunesse). Le sixième mois de l'année. Au mois de juin. Le premier, le deux juin. A la mi-juin. C'est le vingt ou le vingt-un juin que le printemps finit et que l'été commence, le soleil entrant dans le signe de l'Écrevisse.

JUITZ. Myth. jap. Partisans orthodoxes du sintoïsme, qui ont toujours adhéré aux dogmes et au culte de leurs ancêtres.

JUIVÉ part. pass. du v. Juiver. S'empl. adj. Vous avez été juivé.

JUIVER. v. a. 1^re^ conj. Agir à la manière des juifs, commettre une action usuraire envers quelqu'un, tromper dans un marché. Juiver une personne. Très-peu usité.

JUIVERIE. s. f. Quartier d'une ville habité par les juifs. La juiverie de Metz, de Melun. Ce que vient de déposer le véridique Gaspard suffirait pour faire brûler toute une *juiverie*. (Le Sage.)

— Fig. et fam. Marché usuraire. C'est une juiverie, une vraie juiverie. Il m'a fait une juiverie.

— Le lieu où les fripiers s'assemblent, parce que la plupart sont juifs. Il n'est plus usité dans ce dernier sens.

JUJUBE. s. f. (en gr. ζίζυφον). Fruit du jujubier. La jujube est un drupe ovoïde ou elliptique, de la grosseur d'une olive, recouvert d'une épiderme rouge, lisse, coriace, renfermant une pulpe jaunâtre, douce et sucrée, et un noyau à deux loges, osseux et allongé, surmonté d'une pointe ligneuse. Les jujubes sèches sont fréquemment employées en médecine, et sont rangées parmi les pectoraux adoucissants. On en fait des sirops, des tisanes, une pâte molle. De la pâte de jujube. Du sirop de jujube. En Languedoc, en Provence, en Italie, on mange les *jujubes* fraîches. Elles ont un goût assez agréable, mais un peu fade. (Dict. des sc. méd.)

— Ce mot est masculin quand il désigne le suc extrait de la jujube. Le *jujube*, pour la toux, est préférable au réglisse. (Boniface.)

JUJUBIER. s. m. Bot. Arbrisseau épineux de la famille des rhamnées, originaire de la Syrie, et naturalisé dans le midi de la France. Le jujubier s'élève jusqu'à cinq ou six mètres de hauteur, son bois est épineux, ses feuilles oblongues et luisantes. ‖ *Jujubier lotus.* Il a beaucoup d'affinité avec le jujubier commun, mais il est plus délicat, et on aurait de la peine à le cultiver en pleine terre dans nos départements méridionaux.

JUJUY. Géogr. Petite république indépendant de la confédération du Rio de la Plata. ‖ Capitale de cette république.

JUKHNEH. s. m. Myth. Oiseau fabuleux qui, selon les rabbins, doit servir au festin des élus, à la fin du monde. Cet oiseau est si grand, que s'il étend les ailes il offusque l'air et le soleil. Un jour, dit-il, un œuf pourri tomba de son nid, renversa et brisa trois cents cèdres du Liban, et l'œuf s'étant cassé par le poids de sa chute, renversa cinquante gros villages, les inonda et les emporta comme par un déluge.

JUKIAUS. s. m. pl. Sectaires chinois au XV^e^ siècle.

JULE. s. m. Entom. V. IULE.

— Métrol. *Jule* ou *Jules*. Nom d'une monnaie qui a cours en Italie, et surtout à Rome, qui vaut de 25 à 30 centimes, et qui tire son nom du pape Jules II.

JULEP. s. m. (pr. *ju-lèp-pe* ; du pers. *djoulab*) Médec. Potion adoucissante ou calmante, composée simplement d'eau distillée et de sirops qui lui donnent une saveur agréable ; on l'administre particulièrement le soir. Julep rafraîchissant, cordial, somnifère. Donner, prendre un julep, des juleps.

JULES. Trois papes ont porté ce nom. Jules I^er^ (Saint), élu pape en 337, mort en 352, se déclara contre les partisans d'Arius en faveur de saint Athanase. ‖ JULES II. Connu sous le nom de Julien de la Rovère, pape de 1503 à 1513. Il reprit la Romagne sur le duc de Borgia, fit la guerre aux Vénitiens, forma contre eux, avec Louis XII, Ferdinand d'Espagne et l'empereur Maximilien, la ligue de Cambrai, 1508. Il eut ensuite des démêlés avec Louis XII, mit le royaume de France en interdit, et suscita Henri VIII contre la France. ‖ JULES III dit Jean-Marie Giocchi, élu en 1550, mort en 1555, rétablit le concile de Trente, et fit la guerre à Octave Farnèse, qui voulait s'emparer du duché de Plaisance.

JULES ROMAIN (Giulo Pipi). Peintre italien, élève de Raphael, né en 1492, mort en 1546 ; il continua les travaux de son maître dans le Vatican, et composa plusieurs tableaux remarquables, dont le plus célèbre est le Martyre de saint Etienne.

JULIA. s. f. Nom donné à plusieurs lois romaines, rendues par Jules César et par Auguste.

JULIA. Myth. Surnom de Junon. Elle avait à Rome une chapelle sous ce nom.

— Famille romaine, qui prétendait tirer son origine d'Iulus, fils d'Enée, et par lui de Vénus.

JULIE. Nom de plusieurs Romaines célèbres. ‖ JULIE. Fille de Jules César, épouse de Pompée, empêcha par sa douceur les discordes du beau-père et du gendre ; morte 55 ans av. J.-C. ‖ JULIE. Fille d'Auguste et de Scribonie, épousa successivement Marcellus, Agrippa et Tibère, mourut de faim (14 ans av. J.-C.) dans l'île de Pandarie, où elle avait été exilée par Auguste, à cause de ses déportements. ‖ JULIE DOMNA. Femme de Septime Sévère, mère de Caracalla et de Géta, se laissa mourir de faim, après la mort de ses enfants (217).

— JULIE (Sainte). Vierge, née en Syrie, et martyrisée en Corse, 439. On la fête le 22 mai.

JULIEN (Flavius-Claudius-Julianus). Empereur romain, né à Constantinople en 331, gouverneur des Gaules, avec le titre de César, en 355, fixa son séjour à Lutèce (Paris), fut proclamé empereur en 361, et devint maître absolu de l'empire après la mort de Constance II. Il renonça au christianisme, et fut pour cela surnommé l'Apostat. Il fit la guerre aux Perses, aux Arméniens, et mourut en Assyrie, mortellement blessé dans un combat.

JULIEN (Saint). Apôtre, premier évêque du Mans, mort l'an 138. On célèbre sa fête le 27 janvier. ‖ SAINT JULIEN, martyr, mort à Privas, à l'époque de la persécution de Dioclétien, 295. On le fête le 28 août.

— JULIEN (Le comte). Gouverneur de l'Andalousie pour les Wisigoths, ouvrit lui-même l'entrée de l'Espagne aux Maures, après les avoir glorieusement combattus. Il était avec eux à la bataille de Xerès, 712. On ignore l'époque de sa mort.

— JULIEN (Simon). Dit Julien de Parme, peintre, né à Toulon en 1736, mort en 1800. Il composa Jupiter sur le mont Ida et l'Aurore sortant des bras de Tithon.

JULIEN (SAINT-). s. m. Hortic. Variété de prune.

JULIEN (SAINT-). Géogr. Village de France, ch.-l. de cant., arr. de Lons-le-Saulnier, dép. du Jura.

JULIEN, ENNE. adj. Chron. Qui appartient à Jules César, qui a été institué par Jules César. *Calendrier julien.* ‖ *correction julienne.* Correction qui a introduit les années bissextiles suivant le calendrier de Jules César. ‖ *Année julienne.* L'année commune de 365 jours, ou bissextile de 366.

— *Période julienne.* Espace de temps résultant de la multiplication des trois cycles ordinaires, c'est-à-dire, le cycle solaire, le cycle lunaire, et l'indiction, qui renferme sept mille neuf cent [illegible] ans. Scaliger est l'inventeur de la période julienne.

JULIENNE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, qui se rapproche beaucoup du genre giroflée, et dont plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins d'agrément ou employés en médecine.

— Art culin. Potage fait avec plusieurs sortes d'herbes et de légumes. Servir une julienne. Manger une julienne. On dit aussi, Potage à la julienne. Ce nom lui vient d'un cuisinier appelé *Julienne*.

— Expr. prov. *A la julienne*. Maladroitement.

— Fig. et fam. *Recoudre sa robe à la julienne*. Colorer une imprudence, réparer une faute avec maladresse.

JULIENS. s. m. pl. Prêtres romains qui formaient l'un des trois collèges des Luperces.

JULIERS. Géogr. Ville forte des États prussiens, dans la province Rhénane ; 2,800 hab.

JULIOBONA. Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans la deuxième Lyonnaise, aujourd'hui Lillebonne.

JULIOMAGUS. Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans la troisième Lyonnaise, aujourd'hui Angers.

JUMALA. s. m. Myth. sept. Idole des Lapons et des Finlandais. Les Lapons lui attribuent l'empire souverain sur les autres dieux, ainsi que sur la vie et la mort de tous les éléments.

JUMART. s. m. (du lat. barb. *gemardus*, fait de *gemellus*, dériv. de *geminus*, double, de deux natures ; animal né d'animaux de deux espèces). Hist. nat. Animal qu'on supposait engendré, soit d'un taureau et d'une ânesse ou d'une jument, soit d'un cheval et d'une ânesse ou d'une vache.

JUMEAU, ELLE. (anciennement *gemeau*, *gemelle*, du lat. *gemellus* ou *geminus*, même signific.). Se dit de deux ou plusieurs enfants nés d'un même accouchement. Deux frères jumeaux. Sœurs jumelles. On le dit aussi en parlant des animaux. Chiens jumeaux. La parole organique et la parole intellectuelle marchent enlacées ensemble comme deux sœurs *jumelles*, dont l'une est le corps, et l'autre l'âme. (Ch. Nodier.)

> Lille cette brebis) à
> Fait en ... ant ... le ces coudres là
> Qui sont ... deux *jumeaux* agnelets (Cl. Marot.)

— subst. Elle accoucha de deux, de trois jumeaux. ... un jumeau.

> Des ... que j'aimere,
> Tityre ... ... avec peine,
> Elle a dans ... enfanté deux *jumeaux*.
> (Delille.)

— Se dit des fruits qui se trouvent joints deux ensemble. Une pomme jumelle. Des cerises jumelles. Des abricots jumeaux. Des raisins jumeaux. J'ai cueilli une noix jumelle, une amande jumelle.

— *Lits jumeaux*. Deux lits de la même forme et de la même dimension, placés parallèlement dans la même pièce.

— Techn. *Alambics jumeaux*. Appareil dont on se sert pour distiller par circulation, et dont l'une des pièces sert de récipient à l'autre.

— Anat. *Muscles jumeaux* ou substantiv. *Les jumeaux*. Les muscles pairs accolés l'un à l'autre, et qui concourent au mouvement de la jambe. || *Artères ... jumelles, nerfs jumeaux*. Certaines artères, etc., qui aboutissent, qui se perdent dans les muscles jumeaux.

— Se dit fig. des traits semblables, des choses qui se ressemblent.

> Cie et Laurent... sont après ce coup funeste ;
> Au même jour ... né le même jour,
> D'une mère chez ... l'orgueil et l'amour,
> Leur ... *jumeaux* ... à sa vue indécise,
> Lui causeront ... une douce surprise.
> (Baour-Lormian.)

— Bot. *Jumeaux*. s. m. pl. Famille de champignons du genre des agarics.

JUMELER. v. a. 1re conj. Mar. On double d'un ... qui se trouve devant une muelle. *Je jumelle ... je jumellerai, je jumellerais. Jumelle. Que je jumelle*. Renforcer une pièce de bois en y appliquant une jumelle. || Se dit toutes les fois que l'on fortifie, que l'on soutient quelque chose avec des jumelles.

— SE JUMELER. v. pron. Être jumelé.

JUMELLES. s. f. pl. Charp. Deux pièces de bois montantes qui entrent dans la composition d'un pressoir. En général, dans presque tous les arts, deux pièces de bois ou de métal qui sont semblables, et qui entrent dans la composition d'une machine. || Les deux principales pièces qui forment le dessus de l'établi d'un tourneur. || Les deux pièces verticales d'une presse d'imprimerie, qui portent le sommier. || Les deux montants du corps d'un balancier à frapper les monnaies.

— Artill. au sing. Se disait d'une pièce de canon qui avait deux bouches et une seule lumière.

— Artif. Deux fusées adossées sur une baguette commune.

— Blas. Deux fasces parallèles qui n'ont que le tiers de la largeur ordinaire.

— Mar. Longues pièces de bois appliquées sur des mâts ou des vergues trop faibles pour les fortifier, et auxquelles on les attache avec du filin. || Pièces de bois dont on compose le bas des mâts des grands vaisseaux.

— Optique. Double lorgnette dont on se sert principalement au spectacle.

— **Nom de certaines voitures très-légères.**

JUMENT. s. f. (du lat. *jumentum*, qui signifie en général une bête de somme ; de *jungo*, joindre, parce qu'on joint ces animaux en les attelant à la charrue, ou de *juvo*, aider, parce qu'on en tire beaucoup d'aide). Cavale, la femelle du cheval. Bonne, grande, petite, jolie, jeune, vieille jument. Monter sur une jument. Monter une jument. Cette jument fait, porte de beaux poulains. Votre jument est pleine.

— Prov., fig. et pop. *Jamais coup de pied de jument ne fit mal à cheval*. Un galant homme ne s'offense point de recevoir un coup ou une injure d'une femme.

— Anc. techn. Machine dont on se servait pour battre la monnaie, et qui était mue par un cheval.

JUMENTEUX, EUSE. adj. Méd. Se dit de l'urine trouble et sédimenteuse comme celle de la jument.

JUMILLA. Géogr. Ville d'Espagne, province de Murcie ; 8,000 hab.

JUMPER. s. m. Nom d'une espèce de convulsionnaire du pays de Galles.

JUNGHILL. s. m. Ornith. Ibis des bords du Gange.

JUNGIE. s. f. Bot. V. JONGIE.

JUNGLI-GAU. s. m. Mamm. Espèce de bœuf.

JUNIA. Nom de plusieurs lois romaines, dont la première, décrétée l'an 492 av. J.-C., sous les auspices de Junius Brutus, premier tribun du peuple, ordonna que la personne des tribuns serait inviolable et sacrée.

JUNIA. s. m. Hortic. Raisin précoce à grains pointus, mou et verdâtre.

JUNIEN (SAINT-). Géogr. Ville de France (Haute-Vienne) ; 5,700 hab.

JUNIPÉRACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un genièvre. || JUNIPÉRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre junipère. || On dit aussi au sing. Une junipéracée.

JUNIPÈRE. s. m. Bot Arbre à encens d'Arabie. || Nom du genévrier.

JUNIUS. Nom d'une famille romaine qui prétendait descendre d'un des compagnons d'Énée. Marcus Junius, gendre de Tarquin l'Ancien, fut père de Junius Brutus.

JUNIUS (Adrien). Savant du XVIe siècle, né à Horn en 1512, mort en 1575. Il se distingua dans les lettres et la médecine.

— *Lettres de Junius*. Lettres anonymes publiées de 1767 à 1772 dans le journal anglais *The morning Advertiser*, sans qu'on ait jamais pu en découvrir l'auteur. Ces lettres politiques étaient écrites d'un style clair et nerveux, d'une logique pressante, et dirigées contre le pouvoir.

JUNNER. Myth. scand. Géant qui, selon l'Edda, est le principe de la matière.

JUNON. (du lat. *juvans*, qui aide, parce que entre autres attributions, Junon présidait aux accouchements). Myth. Fille de Saturne et de Rhée, sœur de Jupiter, de Neptune et de Pluton. Jupiter, son frère, se métamorphosa en coucou pour la tromper ; mais l'ayant reconnu, elle ne voulut l'écouter qu'à condition qu'il l'épousât. Dès qu'elle fut mariée elle devint d'une extrême jalousie, et conspira avec les autres dieux contre son époux. Jupiter l'en punit en la suspendant en l'air avec une chaîne d'or, et par le moyen d'une paire de mules d'aimant, il lui attacha sous les pieds deux enclumes, après lui avoir lié les mains derrière le dos. Vulcain la détacha à condition qu'on lui donnerait Vénus en mariage. Elle ne put jamais pardonner à Pâris de ne pas lui avoir adjugé la fameuse pomme d'or, se déclara l'ennemie irréconciliable des Troyens, et poursuivit sa vengeance jusqu'à Énée. Plusieurs pays se disputaient l'honneur de lui avoir donné le jour, et surtout Samos et Argos, où on lui rendait un culte particulier. Elle eut trois enfants, Hébé, Vulcain et Mars. Elle présidait aux mariages, et aux accouchements. *Junon*, qui des époux consacre l'union. (Fayolle.)

> O toi qui de l'hymen défends les sacrés nœuds !
> O *Junon*, puissante déesse,
> Reçois notre encens et nos vœux,
> Et que jusqu'à ton trône ils s'élèvent sans cesse.
> (Lamotte.)

— Quand elle présidait aux accouchements, on l'invoquait sous le nom de Lucine.

> Hâtez-vous, ô chaste Lucine !
> Jamais plus illustre origine
> Ne fut digne de vos faveurs. J.-B. Rousseau.)

— Les poètes l'ont représentée comme jalouse, altière et vindicative.

> Et moi qui marche égale au souverain des cieux,
> Moi, l'épouse, la sœur du plus puissant des dieux,
> Armant contre un seul peuple et le ciel et la terre,
> Vainement je me lasse à lui livrer la guerre !
> Suis-je encor *Junon* ? et qui d'un vain encens
> Fera fumer encor mes autels impuissants ?
> (Delille.)

— Iconol. On représente ordinairement Junon sur un char traîné par des paons, avec un de ces oiseaux auprès d'elle.

— Antiq. Divinité domestique des femmes. Chaque femme avait sa Junon, comme chaque homme avait son génie, et jurait également par elle.

— Astron. Planète qui est entre Vesta et Cérès, et qui fait sa révolution autour du soleil en mille cinq cent quatre-vingt-onze jours.

— ***Oiseau de Junon*, Le paon.**

— *La Junon de Henri VII*, Expression dont on s'est quelquefois servi pour désigner Marguerite de Bourgogne, à cause des embarras qu'elle suscita à ce roi d'Angleterre.

JUNONALES ou **JUNONIES.** s. f. Ant. Fêtes instituées en l'honneur de Junon, à l'occasion de certains prodiges arrivés en Italie.

JUNONIEN, ENNE. adj. Myth. Qui appartient à Junon. Fierté junonienne.

— Surnom de Janus, parce que, comme Junon, il présidait au commencement des mois.

JUNONIGÈNE. adj. m. (du lat. *junonigena*, engendré par Junon). Myth. Surnom de Vulcain, que l'on regarde quelquefois comme le seul enfant de Jupiter et de Junon.

JUNONIQUE. adj. des 2 g. Myth. Qui appartient à Junon.

JUNONIUM. s. m. (pr. *ju-no-ni-omm*). Minér. Métal nouvellement découvert en Styrie.

JUNOT (Andoche). Duc d'Abrantès, général français, né à Bussi-le-Grand (Côte-d'Or), 1771, s'enrôla comme volontaire à l'époque de la révolution, était sergent au siége de Toulon, 1793, et s'y fit remarquer par Bonaparte, qui se l'attacha et en fit son aide de camp. Il se distingua au combat de Nazareth ; fut fait général de division, puis gouverneur de Paris, 1804 ; commanda l'armée dirigée contre le Portugal, en 1807. Ce fut après une brillante victoire remportée à Abrantès par l'armée française que Bonaparte lui conféra le titre de duc d'Abrantès. En 1810, il prit part à la guerre contre l'Espagne, à celle de Naples en 1812, et fut nommé gouverneur des provinces Illyriennes. Sa raison s'égara, il revint en France, et mourut en 1813.

JUNQUIÈRES (J.-B. de). Poète burlesque, né à Paris en 1713, mort en 1786. On a de lui l'Élève de Minerve ou le Télémaque travesti ; épître de Grisbourdon à Voltaire, etc.

JUNTE. s. f. (pr. *jon-te* ; de l'esp. *junta*, même signif., dérivé du lat. *junctio*, union). Assemblée d'un certain nombre de personnes que le roi d'Espagne choisit pour les consulter sur des affaires importantes. || Conseil de régence.

— Se dit aussi, en Espagne et en Portugal, de différents conseils. Junte sanitaire. La junte de commerce. La junte apostolique. Junte suprême.

JUNTES. s. f. pl. Philol. Société de libraires, à Venise, qui publia de très-belles éditions. Les éditions des Juntes sont recherchées.

JUPE. s. f. (de l'all. *guipp*, jupon, ou de l'ar. *djoubbah*, sorte de tunique). La partie de l'habillement des femmes qui descend de la ceinture aux pieds. Jupe de dessus, de dessous. Jupe de taffetas, de satin, de laine, etc. Corps de jupe. Cette femme a mis trois jupes tout l'été. Sous la jupe. Lever, trousser sa jupe.

JUPIN. Myth. Syn. de Jupiter. *Jupin* les renvoya s'étant censurés tous. (La Font.) Il est familier.

JUPITER. (pr. *Ju-pi-ter*). Myth. Fils de Saturne et de Rhéa ou Cybèle, frère et époux de Junon. Aussitôt après sa naissance, sa mère le déroba à Saturne, qui dévorait tous ses enfants mâles à mesure qu'ils venaient au monde, et le donna à élever aux Curètes ou Corybantes, qui l'emportèrent dans l'île de Crète, où il fut allaité par la chèvre Amalthée. Devenu grand, Jupiter se joignit à ses frères Neptune et Pluton, et fit la guerre à Saturne et aux Titans, les vainquit et les précipita dans le fond du Tartare. Les trois frères se partagèrent alors le monde. Jupiter eut le ciel, Neptune la mer et Pluton les enfers. Vainqueur des Titans et des géants qui avaient voulu se soustraire à sa domination, Jupiter se donna tout entier aux plaisirs. Il épousa successivement Métis, Thémis, Eurynome, Cérès, Mnémosyne, Latone et Junon. Mais il eut un bien plus grand nombre de maîtresses, et des unes et des autres naquirent un grand nombre d'enfants qui furent tous mis au rang des dieux et demi-dieux. Jupiter, pour satisfaire ses amours, prit toute espèce de forme, se métamorphosant tantôt en satyre pour surprendre Antiope, tantôt en pluie d'or pour pénétrer jusqu'à Danaé, en taureau pour enlever Europe, en cygne pour séduire Léda, etc.

> *Jupiter*, de son trône élevé dans les cieux,
> Sur ces jeunes attraits (d'Europe) vient de jeter les yeux.
> Soudain de l'univers le maître redoutable
> Sent au fond de son cœur la flèche inévitable,
> Et déjà, dépouillant la grandeur souveraine,
> Le dieu-taureau mugit et bondit dans la plaine.
> (Chaussard.)

— Jupiter tenait le premier rang parmi les dieux. Son culte fut toujours le plus solennel et le plus universellement répandu. Ses principaux oracles étaient ceux de Dodone, de Libye et de Trophonius. On lui immolait la chèvre, la brebis, le taureau blanc. Le chêne et le pin lui étaient consacrés. Les poètes le représentent comme le maître absolu de l'univers.

> *Jupiter* est assis sur le trône des airs ;
> Ce dieu, qui d'un clin d'œil ébranle l'univers,
> Et dont les autres dieux ne sont que l'humble escorte,
> Leur imposa silence et parla de la sorte.
> (J.-B. Rousseau.)

— Iconol. On représentait le plus ordinairement Jupiter sous les traits d'un homme majestueux et avec de la barbe, assis sur un trône, tenant de la main droite la foudre et de la gauche une victoire, ayant à ses pieds un aigle aux ailes déployées ; la partie du corps toute nue ; et la partie inférieure couverte.

— Épith. Grand, puissant, souverain, fulminant, foudroyant, tonnant, terrible, menaçant, vengeur, invincible, amoureux, adultère, inconstant. || Périph. L'époux de Junon ; le père des dieux et des hommes ; le père, le monarque, le roi, le souverain des dieux ; le roi, le souverain des immortels ; le maître des dieux ; le souverain du monde ; le roi, le souverain du ciel ou des cieux ; le roi de l'Olympe ; le maître du tonnerre, le dieu qui lance la foudre, qui lance le tonnerre ; l'arbitre du tonnerre.

— Astron. La plus grosse des planètes et la plus brillante après Vénus. Elle est placée par rapport à la terre entre Pallas et Saturne, fait sa révolution autour du soleil en quatre mille trois cent trente-trois jours, et a quatre satellites. La conjonction de Jupiter avec Saturne. Les bandes de Jupiter.

> Sitôt que, profitant des jeux de l'ignorance,
> Galilée eut enfin conquis, par la science,
> Ce tube merveilleux fils brillant du hasard,
> Dans les cieux inconnus allongeant son regard,
> Il eut de *Jupiter* les lointains satellites.
> (Chênedollé.)

— Chronol. Le neuvième roi de la dynastie des dieux, chez les Égyptiens. Il régna vingt ans.

— Alchim. L'étain, et quelquefois même selon Trévoux, l'or.

JUPON. s. f. (rad. *jupe*). Jupe courte que les femmes mettent sous les autres jupes. Jupon de toile, de calicot. Jupon de basin, etc. Jupon piqué. On dépose au pied de la femme les divers présents du mari et de sa famille, savoir : une parure complète, le *jupon* d'écorce de mûrier, etc. (Chateaub.)

> Sa taille est leste, et son petit *jupon*
> Laisse entrevoir sa jambe blanche et fine. (Voltaire.)

JURA. Géogr. Chaîne de montagnes dont une partie s'étend en Suisse jusqu'au canton d'Argovie, et l'autre en France vers le Nord et prend le nom de Vosges. Le sommet le plus élevé en Suisse est le mont Reculet, haut de 1,715 mètres ; en France le Dôle, 1,637 mètres.

— Département formé d'une partie de l'ancienne Franche-Comté, qui tire son nom de la chaîne de montagnes qui le traverse. Il est borné à l'E. par la Suisse et le département du Doubs, au N. par le département de la Haute-Saône ; à l'O. par ceux de la Côte-d'Or et Saône-et-Loire, au S. par celui de l'Ain ; 315,000 hab. Il est divisé en quatre arrondissements et envoie trois députés à la Chambre. Chef-l., Lons-le-Saunier. Riche en mines de sel, fer, tourbe, marbre, gypse ; grains, maïs, vins, noix, etc.

— *Bailliage du Jura*. Partie N.-O. du canton de Berne.

— Une des îles Hébrides, près de la côte d'Écosse ; 1,200 hab.

JURABLE. adj. des 2 g. Féod. Chose pour laquelle était dû le serment de fidélité. Fief jurable.

JURABLETÉ. s. f. Féod. Droit d'exiger le serment de fidélité.

JURADE. s. f. Féod. Charge qui obligeait à la prestation de serment. || S'est dit dans le Midi de la France pour Commune.

JURANÇON. Géogr. Village renommé par ses vins (Basses-Pyrénées) ; 1,800 hab.

JURANDE. s. f. Charge de juré d'un métier, ou le temps pendant lequel on l'exerçait. Passer par la jurande. Pendant sa jurande. Les jurandes ont été abolies en France.

— Signifiait aussi Le corps des jurés. La jurande était assemblée.

JURASSIEN, ENNE. adj. Géogr. Qui appartient au Jura ou à ses habitants. || subst. Habitant du Jura. Un Jurassien, une Jurassienne.

JURASSIQUE. adj. des 2 g. Géol. Qui appartient au Jura. Rochers jurassiques. Terrains jurassiques.

JURAT. s. m. Nom que l'on donnait, à Bordeaux, aux consuls ou échevins. Les jurats de Bordeaux. La livrée, le chaperon des jurats. Élire des jurats. Faire des jurats.

— Hist. Membre d'une jurande ; magistrat municipal dans le midi de la France. Parmi les députés des États du Béarn, étaient des *jurats* de Morlaix, d'Oléron et de Lambeys. (Dict. de Trévoux.)

JURATEUR. s. m. Ant. rom. Se disait de certains officiers municipaux qui étaient chargés d'interroger ceux qui entraient dans un port, sur leur nom, leur patrie, etc.

JURATOIRE. adj. des 2 g. Jurispr. Il n'est usité que dans cette locution, *Caution juratoire*. Serment qu'on fait en justice de représenter sa personne, ou de rapporter une chose dont on est chargé. On l'a élargi à caution juratoire. Il a eu main-levée sur caution juratoire. Vous avez reçu l'usufruit des immeubles sous votre caution juratoire.

JURÉ, ÉE. part. pass. du v. Jurer. S'empl. adjectiv. Assuré avec serment, déclaré d'une manière formelle. Ennemi juré. L'admirateur *juré* de ses charmes. (Th. Gautier.) Vous le savez, la paix n'est pas encore *jurée*. (Crébill.)

— Se disait autrefois dans les corporations, de celui ou de celle qui avait fait les serments requis pour la maîtrise. Chirurgien, écrivain juré. Juré vendeur de marée, de volaille. Juré crieur. Jurée lingère.

— *Écolier juré*. Celui qui avait fait ses études de philosophie dans l'Université, et qui en avait le certificat, pour être reçu maître ès arts.

— Se disait, dans les corps de métiers, des hommes qui étaient préposés pour faire observer

les statuts et règlements à ceux de leur métier. Les maîtres jurés.

— substantiv. Le juré d'une communauté. La visite des jurés. || *Juré du castel.* Officier auquel la coutume donnait pouvoir de rédiger les conventions relatives à des meubles. || *Jurés de la conservation.* Les quatre petits jurés des maîtres corroyeurs de Paris. || *Jurés de la visitation royale.* Les quatre grands jurés qui faisaient tous les mois des visites chez les maîtres de la communauté des corroyeurs, et chez les maîtres cordonniers tous les deux mois. || *Juré du marteau ou du cuir tanné.* Gardien du marteau avec lequel on marquait les cuirs. || *Juré teneur de livres.* Celui qui était chargé de la vérification des comptes et calculs.

— Se dit aujourd'hui de Chacun des citoyens appelés à prononcer sur l'existence d'un crime, d'un délit, et sur la part qu'y a prise l'accusé. La liste des jurés. Tirer au sort le nom des douze jurés auxquels une affaire doit être soumise. Récuser un juré. Les jurés prêtent serment. Jugement par jurés. Aujourd'hui tous les électeurs sont jurés, mais tous les jurés ne sont pas électeurs. La seconde liste des jurés, dite des *capacités*, n'exerce de droit que pour l'élection des conseils généraux et d'arrondissement. Elle se compose principalement des avocats, notaires, médecins, officiers de terre et de mer jouissant d'une pension de retraite d'au moins 1200 fr., des fonctionnaires publics nommés par le roi à des fonctions gratuites.

— Anc. législ. *Juré militaire.* Membre du jury, dont la décision devait précéder le jugement de la cour martiale, d'après la constitution de 1791.

JURÉE. s. f. Anc. cout. Droit annuel que les bourgeois payaient au roi ou au seigneur de qui venait leur affranchissement, pour obtenir justice en cas de procès. *Payer la jurée.* On disait aussi *droit jurée.*

— Se disait pour Commune bourgeoisie. || Enquête juridique. || Fiancée promise en mariage.

— *Mettre en jurée.* Mettre à l'encan.

JUREMENT. s. m. (du lat. *juramentum*, même signif.). Serment qu'on fait en vain, sans nécessité, sans obligation. On ne vous croira pas, malgré tous vos jurements.

— On l'emploie plus souvent dans le sens de Blasphème, imprécation, exécration. Il fit d'horribles jurements. Il proféra un jurement affreux. || Autrefois, Serment fait en justice.

— Scol. *Jurement assertoire.* Serment qui affirme une chose présente ou passée.

— *Jurement promissaire.* Serment qui garantit l'effet d'une promesse pour l'avenir.

JURER. v. a. 1^re^ conj. (du lat. *jurare*, même signif.; de *jus, juris*, droit). Affirmer par serment, en prenant Dieu, ou quelqu'un, ou quelque chose à témoin. Jurer sa foi, son Dieu que... Dieu en vain tu ne jureras.

Sur un bouclier noir sept chefs impitoyables
Épouvantent les dieux de serments effroyables :
Près d'un taureau mourant qu'ils viennent d'égorger,
Tous, la main dans le sang, jurent de se venger.
Ils en *jurent* la Peur, le dieu Mars et Bellone.
(Boileau.)

Je *jure* encor le ciel, lent à nous protéger,
Que. . . . . (Voltaire.)

Il a *juré* mes beaux yeux et sa foi
Que j'obtiendrais de lui ce que j'espère. (Id.)

— Assurer, certifier une chose. Je vous jure qu'il n'en est rien.

— Confirmer, ratifier une chose par serment. Jurer la paix. Jurer l'alliance. Jurer fidélité. Jurer obéissance. Quand la paix fut jurée par les deux rois.

— Promettre fortement, avec ou sans serment. Ils jurent ensuite de maintenir les lois, et d'être inaccessibles aux présents. Ils *jurent* sur les originaux même des lois, que l'on conserve avec un respect religieux. (Barth.) Vous me *jurez* un amour éternel d'un air aussi gai que si vous disiez la chose du monde la plus plaisante. (J.-J. Rouss.) Il *jurait* aux Romains une haine immortelle. (Volt.) Et moi, dit Blanca en larmes, je t'attendrai tous les ans; je te conserverai jusqu'à mon dernier soupir la foi que je t'ai *jurée*. (Chateaub.) Je lui ai *juré* une haine éternelle, et faites attention surtout à quel homme vous avez affaire. (X. Marmier.)

Hé quoi ! vous me *jurez* une éternelle ardeur,
Et vous me la *jurez* avec cette froideur ?
(Racine.)

— Résoudre fermement une chose. Jurer la mort, la ruine, la perte de quelqu'un. Ils ont juré de le perdre. C'est en l'imitant qu'on se rend digne de lui; et s'il est vrai qu'il y en ait ici qui aient *juré* ma perte, qu'ils approchent. (Eug. Scribe.) Je sais bien qu'Amurat a *juré* ma ruine. (Rac.)

— Proférer des jurements. Il ne fait que jurer le nom de Dieu, que jurer Dieu.

— JURER. v. n. Affirmer, s'engager par serment. Il a juré par son Dieu et par sa foi. Il jure sur son honneur, sur l'Évangile, sur les saints Évangiles. Jurer devant Dieu, devant les juges, devant les hommes. Jurer faux. Jurer en vain. *Jurer* par l'amour. (J.-J. Rouss.)

Moi, je *jure* des dieux la puissance suprême,
Et pour dire encore plus, j'en *jure* par vous-même.
(Corneille.)

Faites serment, *jurez* par mes beaux yeux,
Que vous ferez tout ce que je désire
(Voltaire.)

Mais quand un homme d'honneur *jure*,
Il faut avoir l'âme bien dure
Pour ne pas croire à son serment,
Ne fût-ce que par compliment. (Scarron.)

— Blasphémer. J'ai horreur de l'entendre jurer. Jurer comme un païen, comme un charretier embourbé.

— Faire des serments sans nécessité ou par mauvaise habitude. Jurer à tout propos. On ne croit pas ceux qui jurent tant.

— Fig. Se dit de deux choses dont l'union est choquante. Le vert jure avec le bleu. Des airs évaporés jurent avec les cheveux gris.

— Fig. L'orgueil jure avec la misère. Rien ne marche dans un système politique où les mots *jurent* avec les choses. (Bonaparte.)

— Fam. Se dit d'un certain son que fait entendre le chat en colère.

Raton, bien qu'il *jurât* toujours,
Avait fait patte de velours. (Arnault.)

— Par imitation, on dit qu'un violon ou un autre instrument jure, quand il rend un son aigre. Un violon qui *jure* sous l'archet. (Acad.)

C'est là que plus d'un Apollon,
Martyrisant le violon,
Jure tout haut sur une corde. (Vadé.)

— Prov. *Il ne faut jurer de rien.* Il ne faut jamais répondre de ce qu'on fera, ni de ce qui peut arriver. || *Qui finement jure, finement se parjure.* Ceux qui mettent tant de subtilité dans leurs serments, n'ont pas l'intention de les tenir. || *On vous croit sans jurer.* Se dit à une personne qui affirme une chose connue. || *S'il ne tient qu'à jurer, la vache est à nous.* Se dit lorsqu'il s'agit de s'en rapporter au témoignage d'un homme sans foi. || *Jurer à toutes mains.* Ne pas craindre de faire de faux serments. || *Jurer sur la parole du maître.* Adopter aveuglément, et soutenir les opinions d'un homme à qui l'on a pour ainsi dire soumis sa raison.

— SE JURER. v. pron. Se promettre quelque chose par serment. Ils se sont juré une amitié éternelle. Comme nous nous sentions véritablement de l'inclination l'un pour l'autre, nous nous *jurâmes* une éternelle amitié. (Le Sage.)

— Être juré. Ces choses-là ne se jurent jamais.

JUREUR. s. m. Celui qui jure beaucoup, par mauvaise habitude, par colère ou par grossièreté. C'est un jureur, un grand jureur du nom de Dieu.

On le crut, car qui ne croirait
Un *jureur* qui si bien jurait ? (Scarron.)

— Prêtre qui prêtait serment à la constitution civile du clergé.

— Dans les premiers temps de la monarchie, Celui qui se purgeait par serment d'une accusation portée contre lui.

— Examinateur d'un fait en litige; juge.

— Prov. *Jureurs de Bayeux.* Se dit des personnes qui ne se font aucun scrupule de jurer, parce qu'ils ne veulent pas tenir leurs serments.

JURI. V. JURY.

JURIDICIANT. s. m. Celui qui rend, qui fait rendre la justice. (Montaigne.) Hors d'usage.

JURIDICIÉ, ÉE. adj. A qui l'on rend ou fait rendre la justice. Montaigne l'a employé substantiv. La juridiction ne se donne pas en faveur du juridiciant, mais du *juridicié*.

JURIDICTION. s. f. Anciennement **JURISDICTION.** (pr. *ju-ri-dik-ci-on*; du lat. *jurisdictio*, administration de la justice, formé de *jus, juris*, droit; *dicere*, dire). Pouvoir du juge, de celui qui a droit de juger. Juridiction ecclésiastique, laïque, militaire, ordinaire. Donner, étendre, exercer, usurper la juridiction sur les gens. Cela est de votre juridiction, sous votre juridiction. Ces officiers-là n'ont point de juridiction. Faire acte de juridiction. On lui a attribué la juridiction sur tout le pays. Reconnaître, décliner la juridiction. Conflit de juridiction. Chaque juge peut défendre sa juridiction. Qui ne sait que l'Église était dans une espèce de servitude? La *juridiction* séculière ne laissait presque plus rien à faire à la spirituelle. (Boss.) Quelles précautions M. Letellier n'avait-il pas accoutumé de prendre dans les rémissions et les grâces qu'il accordait, craignant également de prodiguer ou de resserrer les bienfaits du prince, se souvenant du pouvoir de la *juridiction*, et n'oubliant que les faiblesses de l'humanité. (Fléch.) Le tribunal infaillible des actions humaines c'est la conscience; mais la *juridiction* en est trop souvent déclinée par les passions. (S. Dubay.)

— Le ressort, l'étendue du lieu où le juge a pouvoir de juger. La juridiction de cette cour est fort étendue, est peu étendue. Cela est hors de sa juridiction, dans sa juridiction. Vous passez les limites de votre juridiction.

— Les corps même de judicature. Ce juge appartient à telle juridiction. Une juridiction bien, mal composée. Les juridictions inférieures.

— *Degré de juridiction.* Chacun des tribunaux devant lesquels une affaire peut être successivement portée. Cette affaire a passé par tous les degrés de juridiction. Le premier, le second degré de juridiction.

— *Juridiction contentieuse.* Celle qui s'exerce entre plusieurs parties dont les prétentions se combattent. || *Juridiction gracieuse* ou *volontaire.* Celle que le juge exerce pour des objets qui n'offrent rien de contentieux.

— Autrefois, *Juridiction de maçonnerie.* Juridiction particulière qui connaissait des contestations qui s'élevaient entre les entrepreneurs et leurs ouvriers.

— Se dit aussi dans le langage ordinaire, dans le sens de Ressort, compétence. Cela est de la *juridiction* de la raison. (Scud.) Les pensées de notre esprit ne sont pas de la *juridiction* des princes. (Id.)

— Fig. et fam. *Cela n'est point de votre juridiction.* Se dit à quelqu'un qui se mêle d'une chose qu'il ne connaît pas.

— Iconol. La Juridiction a été représentée sous les traits d'une matrone, vêtue d'une robe de pourpre, assise dans un tribunal, et s'appuyant sur le faisceau consulaire, ayant à la main un sceptre, et au cou une chaîne d'or à laquelle est attaché un cachet, un sceau de justice.

JURIDICTIONNEL, ELLE. adj. (pr. *ju-ri-dik-ci-o-nèl*). Qui est relatif à la juridiction. Droit, pouvoir juridictionnel.

— Anc. jurispr. Qui possède une juridiction. Fief, seigneur juridictionnel.

JURIDIQUE. adj. des 2 g. Qui se fait en justice, qui est dans les formes de la justice. Sentence, procédure, acte juridique. Intenter une action juridique. Formes juridiques.

JURIDIQUEMENT. adv. D'une manière juridique. Cette sentence fut prononcée juridiquement. Procéder juridiquement. Être condamné juridiquement.

JURIEU (P.). Théologien et controversiste protestant, né en 1639, mort en 1713. Il écrivit contre Bossuet, Fénelon, Arnaud, etc. Les principaux de ses ouvrages sont : *Histoire du Calvinisme et du Papisme mis en parallèle; Politique du clergé de France*, etc.

JURINÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, et de la tribu naturelle des carduinées.

JURISCONSULTE. s. m. (du lat. *jurisconsultus*, formé de *juris*, droit, et *consultus*, savant, expert, qui a longtemps médité). Celui qui est versé dans la science du droit et des lois, et qui fait profession de donner son avis sur des questions de droit. Savant, bon jurisconsulte. Les jurisconsultes romains. Les réponses des jurisconsultes. Nos meilleurs jurisconsultes disent... C'est un grand jurisconsulte. Un *jurisconsulte*, c'est l'homme rare, l'homme doué d'une raison forte, d'une sagacité peu commune, d'une ardeur infatigable pour la méditation et l'étude, qui, planant sur la sphère des lois, en éclaire les points obscurs, et fait briller d'un nouvel éclat les vérités connues; qui non-seulement aplanit les avenues de la science, mais en recule les bornes; qui indique aux législateurs ce qu'ils ont à faire, et laisse à ceux qui voudront marcher sur ses traces un fil qui les conduira sûrement dans cette vaste et pénible carrière. (***)

JURISPRUDENCE. s. f. (du lat. *jurisprudentia*, formé de *jus, juris*, droit, et de *prudentia*, science, connaissance). La science du droit et des lois. Il est savant en jurisprudence. Il entend, il sait, il enseigne la jurisprudence. Termes de jurisprudence. Savants et immenses recueils où M. de Lamoignon renferme la *jurisprudence* ancienne et nouvelle, vous pouviez être des témoins publics de ce que je dis. (Fléch.) Cette *jurisprudence* eut ses variations comme les institutions ou sages ou folles des hommes. (Volt.) L'esprit de routine abuse trop souvent des armes que fournit la *jurisprudence*, et beaucoup d'avocats semblent ne lutter qu'à coups d'arrêts dans les débats judiciaires. (Merl.)

— Particulièrement, L'ensemble des principes de droit qu'on suit dans chaque matière. La jurisprudence romaine. La jurisprudence française. La jurisprudence commerciale. Ce principe était déjà admis dans notre jurisprudence. Jurisprudence criminelle. Trois degrés d'élévation du pôle renversent toute la *jurisprudence*. (Pascal.)

— La manière dont un tribunal juge habituellement telle ou telle question. La jurisprudence de la Cour de cassation. La jurisprudence de la Cour n'a pas varié sur ce point.

— *Jurisprudence canonique.* Règles contenues dans les lois ecclésiastiques. || *Jurisprudence bénéficiale.* Usage que l'on suit dans les questions qui concernent les bénéfices. || *Jurisprudence féodale.* Celle qui est relative aux fiefs. || *Jurisprudence militaire.* Principes de droit qui s'appliquent aux membres de l'armée.

— Didact. *Jurisprudence naturelle.* Ensemble d'observations et de recherches sur les lois de la nature et leur application.

— *Jurisprudence médicale.* La connaissance des lois et règlements concernant l'enseignement et la pratique de la médecine.

JURISPRUDENT. s. m. Mot employé ironiquement par Regnard pour Jurisconsulte. Apprenez, monsieur le *jurisprudent* hors de saison, qu'il n'est question dans une comédie ni de droit romain, ni de Justinien.

JURISTE. s. m. (du lat. *juris*, gén. de *jus*, droit). Celui qui sait le droit, qui écrit, qui a écrit sur le droit, qui s'occupe du droit, surtout en théorie. Tous les juristes disent que... C'est un savant juriste. Les *juristes* étendent et contournent les lois suivant le besoin de leurs causes, comme les cordonniers allongent et tournent le cuir. (Louis XII.) Le *juriste* est à la théorie ce que l'homme de loi est à la pratique. (Merl.)

JURITES. s. f. pl. Myth. Divinités romaines qui présidaient aux serments.

JURON. s. m. Façon particulière de jurer, dont une personne se sert habituellement. Le juron de Henri IV était *ventre saint-gris*; celui de Louis XI était *pasque-Dieu*, celui de Charles VIII, *par le jour Dieu*, etc. C'est son juron, son grand juron.

— Toute espèce de jurement. Lâcher un juron, un grand juron.

Et de sa bouche à grands flots sont sortis
Tous les *jurons* connus de l'Atlantide.
(B.-Lormian.)

Il est familier dans les deux sens.

JURY ou **JURI.** s. m. Mot anglais passé dans notre langue depuis 1791. Le corps, la réunion des jurés. Il se dit soit de tous les citoyens qui peuvent être jurés, soit de tous les jurés désignés pour une session, ou seulement de douze jurés auxquels une affaire est soumise. L'institution du jury en France date de 1791. Il y avait alors deux jurys, le jury d'accusation et le jury de jugement. Le jury d'accusation, qui décidait s'il y avait lieu à accusation, a été supprimé quelques années plus tard; le jury de jugement, celui qui déclare si l'accusé est coupable des faits qu'on lui impute, a seul continué à subsister en France. Former, dresser la liste générale du jury, dresser la liste du jury pour telle session. Être membre, faire partie du jury. Le chef du jury. La déclaration, la décision du jury. L'esprit humain a fait trois conquêtes importantes : le *jury*, l'égalité de l'impôt, la liberté de conscience. (Bonap.)

— Se dit d'une manière générale de la disposition législative qui a fait prononcer sur les faits criminels par le jury. L'institution du jury.

— Se dit aussi de certaines commissions chargées d'un examen particulier, de refuser ou d'admettre dans certains concours. Le jury de l'exposition des produits de l'industrie. Le jury de peinture.

— Hist. *Jury constitutionnaire.* Sorte de sénat conservateur dans la constitution de Sieyès. || *Jury militaire.* Législ. Jury composé de militaires de différents grades, qui, dans la République, devait connaître des délits commis par les membres de l'armée.

JURTE ou **JURTI.** s. m. Relat. Nom des habitations des Tartares de la Sibérie.

JUS. s. m. (pr. *jû*; du lat. *jus*, bouillon, sauce). Suc tiré de quelque chose par pression, par préparation ou par coction. Jus de citron. Jus d'orange. Jus d'herbes. Jus de viande. Le jus d'un gigot. Du jus de veau. Exprimer, tirer le jus de quelque chose. Des œufs au jus. Le jus est nourrissant. Se dit quelquefois même du bouillon qu'on prépare avec l'eau et les diverses espèces de viande. Quand l'automne voile de ses brouillards froids l'astre de la lumière et de la chaleur, les vignes se hâtent de nous donner dans le *jus* fermenté de leurs grappes les plus puissants des cordiaux. (B. de St-P.)

— *Jus de réglisse.* Le suc de la racine de réglisse préparé, soit en blanc, soit en noir. Un bâton de jus de réglisse. Du jus de réglisse anisé. En général le mot *suc* est plus convenable que le mot vulgaire *jus.*

— Loc. prov. *Le jus de la treille, le jus de la vigne, le jus d'octobre, le jus du bois tortu.* Le vin.

JUSANT. s. m. Mar. Reflux de la marée. Les navires attendent le jusant pour sortir du port. || *Flot et jusant.* Flux et reflux.

JUSARME. s. f. Anc. art milit. Espèce de hache à deux tranchants.

JUSÉE. s. f. Techn. Liqueur acide que l'on emploie pour tanner promptement le cuir.

JUSELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la mendole.

JUSQUE. prép. (du lat. *usque*, même signif.) On élide l'*e* devant une voyelle. Cette préposition met en rapport un membre de phrase avec un autre qui marque un certain terme où l'on s'arrête, au delà duquel on ne passe point. Depuis la Loire jusqu'à la Seine. Depuis Paris jusqu'à Rouen. Depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte. Je resterai jusqu'à ce que vous ayez fini. Jusqu'à cette heure, jusqu'à présent, jusqu'à ce moment, jusqu'à notre temps, on n'avait point vu pareille chose. Rester au spectacle jusqu'à dix heures, jusqu'à la fin. Lire un livre jusqu'au bout, jusqu'à la quinzième page. Je suis venu jusqu'ici, jusque-là. Jusqu'à quand souffrirez-vous que... Ils en vinrent jusque-là qu'on crut qu'ils allaient se battre. Jusqu'au fond des enfers. Jusqu'au ciel. Jusque sur le trône. Jusque par-dessus la tête. Jusqu'à nouvel ordre. Jusqu'au revoir. Jusqu'à concurrence de cent francs. La chaîne des volcans de l'Italie s'étend *jusqu'*en Sicile. (Buff.) Les hommes avaient fait les femmes si grandes, qu'il fallait devenir grand pour arriver *jusqu'à* elles. (A. Karr.) Plutôt que *jusque-là* j'abaisse mon orgueil. (Volt.)

— *Jusque* marque aussi quelque excès, quelque chose qui va au delà de l'ordinaire, tant en bien qu'en mal. Aimer jusqu'à ses ennemis, jusqu'aux défauts d'une personne. Ils ont tué jusqu'aux enfants, jusqu'aux femmes. Il n'est pas jusqu'aux valets qui s'en mêlent. Il fait sa cour à tout le monde, jusqu'au dernier commis des ministres.

— Quelquefois, surtout en poésie, on écrit *jusques* avec un *s* à la fin quand une voyelle suit, et l'on fait sentir la liaison. Jusques au ciel. Jusques à quand? Cette nouvelle est venue jusques à nous. L'intervalle de temps qui s'est écoulé depuis votre naissance *jusques* aujourd'hui. (Mass.) Alors *jusques* à vous je descendrai peut-être. (Volt.)

Sion, *jusques* au ciel élevée autrefois,
Jusqu'aux enfers maintenant abaissée (Rac.)

Je cherchai le repos, et *jusques* au réveil
La douce illusion amusa mon sommeil. (Delille.)

— Fam. *Jusqu'à tant que.* Jusqu'à ce que.

JUSQUIAME. s. f. (pr. *jus-kiame*; en lat

hyoscyamus, et du gr. ὗς, ὑός, porc; κύαμος, fève). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des solanées, dont l'espèce la plus commune, la jusquiame noire ou hanebane, est vénéneuse, narcotique, d'une odeur désagréable, et s'emploie en médecine, à petites doses, comme calmant. Elle croît naturellement parmi les décombres et sur les berges des fossés.

JUSSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une jussiée. ‖ JUSSIÉES. s. f. pl. Nom d'une tribu de la famille des onagraires, qui a pour type le genre jussié. ‖ On dit aussi Une jussiée.

JUSSIÉE. s. f. (de *Jussieu*, célèbre botaniste français). Bot. Genre de plantes de la famille des onagrariées, et composé de plantes presque toutes herbacées, vivant dans les marais.

JUSSIEU (Antoine de). Né à Lyon en 1686, mort en 1758, professeur de botanique au Jardin du Roi, membre de la Faculté de Médecine et de l'Académie des Sciences. Il rapporta de grandes richesses végétales de l'Espagne, du Portugal et du midi de la France. ‖ JUSSIEU (Bernard de). Frère d'Antoine, né à Lyon en 1699, mort à Paris en 1771, se donna à l'étude de l'histoire naturelle, devint démonstrateur de botanique au Jardin du Roi, publia une Histoire des plantes des environs de Paris, et fut nommé membre de l'Académie des Sciences en 1825. Il rapporta du Liban le cèdre que l'on voit aujourd'hui au Jardin des Plantes. ‖ JUSSIEU (Joseph de). Frère des précédents, né à Lyon en 1704, mort en 1779. Ingénieur naturaliste et médecin, il accompagna, comme botaniste, les astronomes qui allèrent au Pérou mesurer un arc du méridien en 1735, parcourut seul l'Amérique méridionale pour faire des recherches d'histoire naturelle, et ne revint en France qu'en 1771. Il faisait partie de l'Académie des Sciences depuis 1743. ‖ JUSSIEU (Antoine-Laurent de). Neveu des précédents, né à Lyon en 1748, mort à Paris en 1836, professeur et démonstrateur de botanique au Jardin du Roi, et membre de l'Académie des Sciences. Il publia en 1789 son ouvrage remarquable intitulé *Genera plantarum*.

JUSSION. s. f. (du lat. *jussio*, même signif.) Ordre, commandement. Il se disait autrefois des Lettres scellées adressées par le prince aux juges d'une compagnie supérieure, pour leur enjoindre de faire quelque chose qu'ils avaient refusé de faire, comme d'enregistrer un édit. Le roi envoya des lettres de jussion au parlement. Après plusieurs jussions réitérées. La première, la seconde jussion.

JUSTAUCORPS. s. m. Espèce de vêtement à manches qui descend jusqu'aux genoux et qui serre le corps. Un justaucorps de velours, de drap. Un justaucorps brodé. Aussi, le jour du mariage de sa fille, nous le voyons vêtu d'un magnifique *justaucorps* amarante avec l'étoile de l'ordre brillant sur sa poitrine. (Mme Chodzko.)

JUSTE. adj. des 2 g. (du lat. *justus*, de *jus*, droit). Équitable, qui est conforme au droit, à la raison, à la justice. Un arrêt, une sentence juste. Rien de plus juste que ce que vous me demandez. Il est juste que vous le dédommagiez. Une chose juste et raisonnable. Une juste punition. Juste récompense. Il n'y a de grand que ce qui est durable, de durable que ce qui est *juste*. (Ferr.) Rien n'est bas que le vice, et tout ce qui est honnête et *juste* est utile et bienseant. (J.-J. Rouss.) ‖ S'empl. quelquefois substantiv. au masculin. La science du juste et de l'injuste.

— Se dit des personnes qui jugent ou qui agissent selon les principes de l'équité. Un prince juste. Dieu est juste. Darius qui régnait en Perse était *juste*, vaillant, généreux. (Boss.) Un homme *juste* dans ses choix. (Fléch.) Charles XII était *juste*. (Volt.) Le ciel est *juste*, il arme des vengeurs. (Herblot.)

— Par exclamation. Juste Dieu ! juste ciel !

— Qui pratique la vertu. Aristide avait été *juste* avant que Socrate eût dit ce que c'était que justice. (J.-J. Rouss.) Le vrai chrétien est l'homme *juste*. (Id.) Libre et content, tu es resté *juste* et bon. (Id.)

— substantiv. Quand Platon peint son *juste* imaginaire couvert de tout l'opprobre du crime. (Id.)

— Particulièrement, dans le langage religieux, Qui observe exactement les devoirs de la religion, qui unit la piété à la vertu. Un homme juste. Job était juste et craignant Dieu. S'emploie souvent dans ce sens substantiv. Dieu a fait luire le soleil sur les justes et sur les pécheurs. Que ne puis-je vous montrer ici quelles seront la gloire et la consolation du véritable *juste!* (Mass.) La conscience du *juste* lui tient lieu des louanges de l'univers. (J.-J. Rouss.) Telle est l'heureuse condition des *justes*. (Fléch.) Le *juste* peut avoir en mourant un avant-goût du bonheur de l'autre monde. (Frankl.) Le *juste* vit de la foi ; il espère contre toute espérance. (St-Sim.) A l'immortalité le *juste* doit s'attendre. (Lamotte.)

— *Le séjour des justes*. Le paradis, le ciel.

— Se dit aussi de la personne de Jésus-Christ. Les Gentils verront ce *juste*, et tous les rois connaîtront cet homme tant célébré dans les prophéties de Sion. (Boss.) C'est le *juste* de Sion qui s'élèvera comme une lumière. (Id.)

— Qui apprécie, qui juge bien des choses. Avoir l'oreille juste. Il a le coup d'œil très-juste. Il a l'esprit très-juste. C'est un esprit juste. Le caractère de l'esprit *juste*, c'est d'éviter l'erreur en évitant de porter des jugements. (***)

— Qui est exact, qui s'ajuste bien, qui est la juste mesure, qui convient bien, qui est tel qu'il doit être. Balance juste. Juste mesure. La juste proportion. Le juste poids. Le juste prix. Calcul, grosseur, habit, ton, cadence, voix, expression, métaphore, comparaison juste. Avoir une idée juste de quelque chose. S'en faire une idée juste. Ces conjectures ne sont-elles pas *justes?* (Fléch.) Cette façon de s'exprimer si *juste* et si naturelle. (Id.) Avant de rien entreprendre, prenez de *justes* renseignements. (La Rochef.)

— *Cette montre, cette pendule est juste*. Elle marque l'heure exactement.

— Prov. *Cela est juste comme de l'or*. Se dit de ce qui a exactement le poids, la mesure, la qualité qu'il doit avoir, ni plus, ni moins. On l'a mesuré, c'est juste comme de l'or.

— Qui a le caractère de la justesse et du bon sens. Une pensée plus brillante que juste. Réflexion, observation, idée juste. Cette remarque est juste, fort juste, on ne peut plus juste.

— Qui est plus court, plus étroit, plus petit, etc., qu'il ne faut. Il se dit des choses et surtout des vêtements, et on ne l'emploie guère qu'avec l'un des adverbes *beaucoup*, *bien*, *si*, *tellement*, etc. Ce tailleur m'a fait mon habit bien juste. Ce chapeau m'est si juste, m'est tellement juste, que je ne puis le mettre. Ces souliers me sont trop justes. ‖ On dit adverbial. *Être chaussé trop juste*, pour Avoir des souliers trop étroits.

> Souvent de l'équité la borne est un peu *juste*
> Qui n'est pas généreux est trop près d'être injuste.
> (Royou.)

— Fondé, légitime. Une juste colère. Un juste orgueil. De justes prétentions. De justes espérances. De justes soupçons. L'armée était sous les ordres d'un général en qui on avait la plus *juste* confiance. (Volt.) J'avais de *justes* sujets d'espérance. (Id.)

— Se dit d'une arme de jet qui porte droit au but. Cette arbalète, ce fusil est juste, très-juste.

— Se dit aussi de celui qui tire, quand il atteint le point où il vise. C'est un bon tireur, il est bien juste. Un juste arquebusier. Cette acception a vieilli.

— adv. Dans la juste proportion, exactement, comme il faut. Peser, mesurer juste. Chanter, raisonner, parler juste. Il a tiré très-juste. Cela entre juste, tout juste. Qui pense et raisonne juste devrait agir toujours bien.

— Précisément. C'est juste l'homme qu'il vous faut. Je suis arrivé juste au moment où l'on se mettait à table.

— *Au juste*. loc. adv. Justement et précisément. Il se dit du nombre, du prix, du poids et de la mesure. Je vous dirai au juste ce que cela coûte, à combien cela revient. Je ne sais pas au juste le nombre de signatures qu'ils ont réunies. Savez-vous au juste à quel âge il s'est marié? Voyez au juste ce que cela pèse. On ne sait jamais au *juste* le nombre de ses ennemis ; on a bientôt calculé celui de ses amis. (Galiani.)

— B.-arts. Qui est exactement conforme au modèle. Un dessin juste. Des contours justes, prononcés avec justesse, c'est-à-dire avec précision, exactitude, netteté.

— Mus. Un son, même isolé, qui fait entendre des vibrations homogènes et harmoniques, quant à leurs propres aliquotes. ‖ On donne généralement l'épithète de *juste* aux intervalles dont les sons sont exactement dans le rapport qu'ils doivent avoir, et aux voix qui entonnent toujours ces intervalles dans leur justesse ; mais elle s'applique spécialement aux consonnances parfaites. (J.-J. Rouss.)

— Antiq. rom. Les solennités réglées par la loi. Les justes funérailles. Les justes noces. ‖ *Juste affranchissement*. Celui obtenu par une des trois voies légales : par vindicte, par cens, ou par testament. ‖ *Juste cavalerie*. Les trois cents cavaliers attachés à chaque légion.

JUSTE. s. m. Habillement de paysanne.

JUSTEMENT. adv. Avec justice, d'une manière juste. Il agit justement. Il a été puni justement. De tous les monuments élevés si *justement* pour immortaliser sa gloire, les deux édifices pieux, etc. (Mass.) D'un mensonge si noir *justement* irrité. (Rac.) Et *justement* chagrin de mon peu d'abondance. (Boil.) Un homme *justement* accusé d'adultère vint un jour lui demander s'il lui était permis de se justifier par serment. (Fén.)

— Précisément. Voilà justement ce qu'il me fallait. Il arrive justement à l'heure de dîner. C'est justement cela. Vous entrez justement dans ma pensée. Je voulais vous demander des nouvelles de M. d'Oppède, et *justement* vous m'en dites. (Mme de Sév.)

> C'eût été *justement* l'affaire :
> Tel fruit, tel arbre pour bien faire.
> (La Fontaine.)

JUSTE-MILIEU. s. m. Juste mesure entre deux choses. En toutes choses, il faut savoir garder un juste-milieu.

— Polit. Méthode d'administration, de gouvernement qui consiste à se maintenir par la modération et les lois entre les prétentions des partis. (Montesq.) Cette définition de Montesquieu prouve que M. Lanlais a dit à tort que ce mot a été *créé* pour désigner le gouvernement qui a succédé à la révolution de juillet. On lui a seulement donné, à cette époque, une nouvelle application, en le prenant comme synonyme de Gouvernement conciliateur.

— Partisan de ce système politique. C'est un juste-milieu. Au plur. : des *juste-milieu*. Des personnes dont l'opinion est celle du juste-milieu.

— adj. Qui est au juste-milieu ; qui appartient au juste-milieu. Ministère, opinion juste-milieu.

JUSTESSE. s. f. Qualité de ce qui est juste ; de ce qui est convenable, tel qu'il doit être ; précision exacte. Cette balance est d'une grande, d'une extrême justesse. La justesse de la voix, des sons. Toutes choses, en divers genres, ne tendent à la perfection qu'autant qu'elles ont de la *justesse*. (***)

— Fig. En parlant du langage, des pensées, de l'esprit, du sentiment. Ces réflexions sont pleines de justesse. Il n'y a pas d'esprit sans *justesse*, d'enjouement sans décence. (Addison.) Le véritable esprit est la *justesse* de la pensée, la facilité de l'expression. (Pope.) Je sais que vous avez autant de noblesse dans le cœur, que de *justesse* dans l'esprit. (Volt.) *La justesse* de cette réponse est sensible. (Condill.) La même *justesse* d'esprit qui nous fait écrire de bonnes choses nous fait appréhender qu'elles ne le soient pas assez pour mériter d'être lues. (La Bruy.)

> Mais notre hôte surtout, pour la *justesse* et l'art,
> Elevait jusqu'au ciel Théophile et Ronsard.
> (Boil.)

— Manière de faire une chose avec exactitude, avec précision. Il tire de l'arquebuse, il vise avec beaucoup de justesse. Il joue de la flûte et chante avec justesse. Écrire, penser, parler, répondre avec justesse. Il manie un cheval et va sur les voltes avec une justesse parfaite. Quand un enfant joue au volant, il exerce l'œil et le bras à la *justesse*. (J.-J. Rouss.)

— Qualité qui fait apprécier exactement les choses. La justesse du coup d'œil, de l'oreille, de l'esprit. Il a un coup d'œil d'une justesse extraordinaire. Ce n'est qu'à force de marcher, de palper, de nombrer, de mesurer les dimensions, qu'on apprend à les estimer ; mais aussi, si l'on mesurait toujours, le sens, se reposant sur l'instrument, n'acquerrait aucune *justesse*. (J.-J. Rouss.)

— Manég. au pl. *Donner les plus grandes justesses*. Perfectionner un cheval déjà dressé.

JUSTICE. s. f. (du lat. *justitia*, même signif.) Vertu morale qui fait qu'on rend à chacun ce qui lui appartient, que l'on respecte tous les droits d'autrui. La justice est la première des vertus. Ce prince gouverne avec justice. On vante sa justice. La justice règne dans ses conseils. Chacun le sien, c'est justice. C'est justice de le récompenser, cela est de toute justice. L'amour de la *justice* n'est dans la plupart des hommes que la crainte de souffrir l'injustice. (La Rochefouc.) La liberté ne dépend que des mœurs, de l'amour de la *justice* et de l'ordre. (Changeux.) Alors le ciel est promis à ceux qui souffrent persécution pour la *justice*. (Boss.) La terre produira son germe, et ce sera le Seigneur, avec lequel on verra naître la *justice*. (Id.) L'idée de *justice* me paraît une vérité de premier ordre. (Volt.) La *justice* est le pain du peuple, il en est toujours affamé. (Chateaub.) La *justice* est la moisson des peuples. (Lamenn.) Gardez soigneusement en vos âmes la *justice* et la charité. (Id.) On déshonore la *justice* quand on n'y joint pas la douceur, les égards et la condescendance. (Fén.) Le premier prix de la *justice* est de sentir qu'on la pratique. (J.-J. Rouss.) Le premier sentiment de la *justice* ne nous vient pas de celle que nous devons, mais de celle qui nous est due. (Id.) La *justice* est le premier besoin des peuples, et la sauvegarde des gouvernements. (La Bourd.) La *justice* est mère de la paix publique et de l'ordre privé. (Lacret.)

— L'action de reconnaître le droit de quelqu'un à quelque chose, d'accueillir la plainte de quelqu'un, etc., et dans une acception plus étendue, L'action d'accorder à une personne ce qu'elle demande, et qu'il est juste qu'elle obtienne. Faire rendre justice à quelqu'un. On lui a fait, on lui fera justice. Demander, obtenir, se faire rendre justice. Si vous vous pourvoyez à ce tribunal, vous n'obtiendrez pas justice, etc. Une âme noble rend justice même à ceux qui la lui refusent. Je ne vous demande que la plus exacte *justice*. (Volt.)

— Dans un sens à peu près analogue. Il n'y a pas de justice dans ce pays. N'y a-t-il donc plus de justice?

— Bon droit, raison. Vous comptez trop sur la justice de votre cause. Il avait la justice de son côté, pourtant il a perdu son procès. Il reconnaîtra la justice de vos prétentions. C'est avec justice qu'on nous blâme.

— Le pouvoir de faire droit à chacun, de récompenser ou de punir, ou l'exercice de ce pouvoir. La justice divine, la justice humaine. Le ministre de la justice. L'administration de la justice. Il y a dans ce pays bonne et briève justice. Une justice exacte, sévère, stricte, inviolable, inflexible, inexorable, incorruptible, vengeresse, rigoureuse, éclatante. Justice éternelle, céleste, divine. Exercer la justice. La justice aura son cours. Etrange mépris de tous les principes ! On achetait le droit de *justice*, on la faisait rendre ou vendre par son valet affublé d'une robe. (Volt.) La clémence vaut mieux que la *justice*. (Vauven.) Un prince est dépositaire des lois de la *justice*. (La Bruy.)

> Ci gît Cléon, ce président avare,
> Qui vendit la *justice* à chaque citoyen,
> Croyant qu'une chose si rare,
> Ne doit pas se donner pour rien.
> (F. de Neuf.)
>
> C'est la *justice*
> Qui du trône des rois affermit l'édifice
> (Coupé de St-Donat.)
>
> Sur le sang que l'on verse en vain l'humanité
> Pleure et gémit. L'inflexible *justice*
> Veut que tout meurtrier périsse
> (Agniel.)

— En lang. relig. La rectitude que Dieu met dans l'âme par sa grâce. La justice originelle. Persévérer dans la justice.

— Dans le style de l'Écriture. L'observation exacte des devoirs de la religion. Accomplir toute justice. Souffrir persécution pour la justice. Il marcha toujours dans les voies de la justice. Faire des œuvres de justice et de charité.

— Les tribunaux, les officiers et magistrats qui sont chargés d'administrer la justice. Les gens de justice. Un homme de justice. Il faut le déférer à la justice. Mettre, appeler en justice. La justice est descendue en tel endroit. Obéir à la justice. C'est un homme repris de justice. La justice est à sa recherche. Le garde des sceaux est le chef de la justice du royaume. Quelquefois la *justice* s'abuse. (Lebrun.) Je bénis plutôt le ciel de m'avoir délivrée d'un scélérat qui ne pouvait manquer de tomber tôt ou tard entre les mains de la *justice*. (Le Sage.) Je prends le ciel à témoin, qu'en jouant un si beau rôle, je me suis dit à moi-même : Ma foi, Monsieur Gil Blas, si la *justice* venait à vous saisir présentement, vous mériteriez bien le salaire qui vous en reviendrait. (Id.)

— *Gens de justice*. Se dit quelquefois des officiers inférieurs de justice.

— Juridiction. Justice civile. Justice criminelle. Justice militaire. Justice de paix.

— *Justice commutative*. La justice qui regarde le commerce, les ventes, etc., et qui oblige à rendre autant qu'on reçoit dans l'échange d'une chose qu'on fait contre une autre. ‖ *Justice distributive*. Celle par laquelle on adjuge à chacun ce qui lui appartient, on distribue les peines et les récompenses.

— *Faire justice de quelqu'un*. Punir, châtier, traiter quelqu'un comme il le mérite. On a fait justice de ces assassins. On en fera bonne et sévère justice.

— Fig. en parlant des choses. La comédie fait justice des ridicules et des travers de la société. L'opinion publique fera bonne justice de ces impostures, de ces calomnies, de ces doctrines absurdes.

— *Se faire justice à soi-même*. Se venger soi-même. Punir soi-même celui qui nous a offensé, se payer par ses mains, etc., sans avoir recours aux voies ordinaires de la justice. On ne doit pas se faire justice à soi-même.

— Absol. *Se faire justice*. Se condamner quand on a tort. Examinez bien votre conduite, et faites-vous justice. Personne ne se fait justice.

— *Rendre la justice*. Absol. Juger, faire fonction de juge. Le devoir des juges est de rendre la *justice*. (La Bruy.)

— *Rendre justice à quelqu'un, rendre à quelqu'un la justice qui lui est due*, etc. Apprécier sa conduite, ses bonnes qualités, etc. Il fait lui rendre justice, il s'est très-bien conduit dans cette affaire. Tôt ou tard, le public lui rendra justice. Les historiens n'ont pas rendu assez justice à ce prince. On doit lui rendre cette justice, on lui doit cette justice. Phèdre au fond de son cœur me rend plus de *justice*. (Rac.)

— On dit aussi rendre justice au mérite, au talent, au courage, aux bonnes intentions de quelqu'un. Notre cœur se soulève contre ceux qui ne rendent pas *justice* à notre mérite ou à notre vertu. (Del.)

— *Avoir justice d'un juge*. Obtenir qu'il s'occupe d'une affaire, qu'il la juge. ‖ *Déni de justice*. Le refus que fait un juge de juger.

— Fam. *Se brouiller avec la justice*. S'exposer, par quelque méfait, aux poursuites de la justice. Il s'est brouillé avec la justice. Ce que vous faites là vous brouillera, pourrait bien vous brouiller avec la justice.

— Fam. *Justice*. Se dit absol. du ministère de la justice. Bureaux de la justice. Employé de la justice.

— *Justice gracieuse*. Action du souverain accordant une grâce méritée.

— Prov. *L'extrême justice est une extrême injure*. La justice doit être exercée avec quelque tempérament, elle devient inique et insupportable quand elle use de tous ses droits.

— Hist. *Chevalier de justice*. Chevalier de Malte qui appartenait à la première des cinq classes de l'ordre.

— Féod. *Justice seigneuriale*. Celle qui s'exerçait au nom des seigneurs, et que l'on nommait aussi *justice subalterne*, par opposition à *justice royale*, celle exercée au nom du roi.

— Juridiction. La justice de ce seigneur s'étend sur tant de provinces. ‖ Par extens. On appelait aussi *justice*, Les fourches patibulaires. Ce seigneur avait tant de piliers à sa justice.

— *Haute justice*. Juridiction d'un seigneur dont le juge connaissait de toutes les affaires civiles et criminelles, excepté les cas royaux. ‖ *Moyenne justice*. Celle d'un seigneur dont le juge connaissait de toutes les affaires civiles, mais ne pouvait juger au criminel que les délits dont la peine n'excédait pas une amende de soixante-quinze sous. ‖ *Basse justice*. Celle des seigneurs dont le juge connaissait seulement des droits qui leur étaient dus, des actions personnelles au civil jusqu'à soixante sous parisis, et des délits dont l'amende n'excédait pas dix sous parisis. Le seigneur de tel endroit avait haute, moyenne, basse justice. ‖ *Justice domaniale*. Juridiction qui appartenait au seigneur en vertu de son titre. ‖ *Justice foncière* et *justice censière*. Juridiction dont l'unique attribution était de condamner les redevables à payer au seigneur les cens et les rentes foncières. ‖ *Justice sous latte*. Audience qui se tenait dans la maison du seigneur. ‖ *Justice mobilière*. Droit du seigneur de saisir les meubles de ceux

qui lui devaient des arrérages de rentes. || *Justice réglée.* Tribunal qui avait le droit de contraindre. || *Justice vicomtière.* Moyenne justice qui appartenait aux vicomtes, et en général ou moyenne justice appartenant de droit au seigneur quand il avait un fief de mouvance.

— Myth. Divinité allégorique, fille de Jupiter, dans les conseils duquel elle siégeait.

— Iconol. Les attributs ordinaires de la Justice sont la balance et l'épée. Quelquefois on lui met un bandeau sur les yeux, pour désigner l'impartialité rigoureuse qui convient au caractère du juge. || *Justice divine.* On la représente par une femme d'une rare beauté, portant une couronne d'or, surmontée d'une colombe d'une blancheur éclatante; ses cheveux sont épars; sa robe est tissue d'or; elle tient de la main droite un glaive flamboyant dont la pointe est baissée, et de la gauche une balance.

JUSTICIABLE. adj. des 2 g. Soumis à la juridiction de... Vous êtes justiciable de la cour royale de Paris. Etre justiciable de tel ou tel juge de paix.

— substantiv. Il n'est pas votre justiciable. Il est regretté de tous ses justiciables.

JUSTICIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des justiciées.

JUSTICIÉ, ÉE. part. pass. du v. Justicier. S'empl. adjectiv.

JUSTICIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une justicie. || JUSTICIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre justicie. || On dit aussi Une justiciée.

JUSTICIER. v. a. 1re conj. (rad. *justice.*) *Je justicie, nous justicions, vous justiciez. Je justiciais, nous justiciions, vous justiciiez. Que je justicie, que nous justiciions, que vous justiciiez,* etc. Punir quelqu'un d'une peine corporelle en exécution de sentence ou d'arrêt. Justicier un criminel. Il a été justicié. On en a justicié deux. Ce verbe est de quatre syllabes.

JUSTICIER. s. m. (rad. *justice*; il n'est que de trois syllabes). Celui qui aime à rendre, à faire justice. Ce prince était grand justicier.

— adjectiv. et substantiv. Celui qui a droit de justice en quelque lieu. Il était seigneur justicier. Haut justicier. || Celui qui rend la justice au nom du roi. A nos amés et féaux conseillers, lieutenants civils et autres justiciers qu'il appartiendra. || Titre que portait le président des Etats d'Aragon. Le justicier d'Aragon avait droit d'accuser le roi devant les Etats.

— Néol. Qui fait justice. La Prusse tremble que les armées d'Iéna ne ressuscitent, et n'aillent, terribles *justicières*, venger à Berlin les injures de Paris. (Salvandy.)

JUSTIFIABLE. adj. des 2 g. Qui peut être justifié. Sa conduite n'est pas justifiable. Ses procédés sont très-justifiables.

JUSTIFIANT, ANTE. adj. Théol. Qui rend juste intérieurement. On ne l'emploie guère que dans ces deux locutions. La grâce justifiante. La foi justifiante.

JUSTIFICATEUR. s. m. Fonder. L'ouvrier fondeur qui donne la dernière façon aux lettres, qui justifie la lettre. || Outil dont l'ouvrier se sert pour cette opération.

— Néol. adj. et s. m. Qui justifie, qui tend à justifier. Cette action ne trouvera pas de justificateur. Après son éclat *justificateur*, nous sommes sûrs de le couler à fond. (Linguet.)

JUSTIFICATIF, IVE. adj. Qui sert, qui tend à justifier quelqu'un, à prouver ce qu'on allègue, ce qu'on avance. Fait, mémoire, moyen, titre justificatif. Un mémoire accompagné de pièces justificatives. Pièces justificatives d'une histoire, d'une relation, d'un rapport, etc. Les mémoires *justificatifs* sont des hommages rendus à la vertu par les passions désarmées. (***)

JUSTIFICATION. s. f. (pr. *juss-ti-fi-ka-ci-on*). Action de justifier, procédé par lequel on justifie. Les preuves qui servent à justifier quelqu'un ou soi-même. Recevoir, admettre, opérer, entreprendre la justification de quelqu'un. Il est admis, reçu à sa justification. Je travaille à ma justification. Il a publié sa justification. Mémoire contenant la justification de mes actes, de ma conduite. La calomnie s'introduit plus facilement dans l'esprit que la justification. Celui qui compte sur sa justification s'enhardit dans le crime.

— La preuve que l'on fait de quelque chose, par titre, par témoins, etc. La justification d'un fait.

— En terme d'Écriture sainte. L'action et l'effet de la grâce pour rendre les hommes justes. La justification des hommes, des pécheurs.

— Techn. Dans l'imprimerie. La longueur des lignes. La justification est fixée invariablement dans le composteur de l'ouvrier. Justification ordinaire. Grande, petite justification. Un vers qui dépasse la justification.

— Fond. Opération qui consiste à aligner et mettre de niveau entre elles les matrices qui servent à fondre les lettres. || L'action de comparer une lettre nouvellement fondue avec la lettre matrice.

— Syn. comp. JUSTIFICATION APOLOGIE. La *justification* est le but de l'*apologie*; l'*apologie* est un moyen de *justification*. L'*apologie* n'est que la défense de l'accusé; la preuve ou la manifestation de son innocence fait sa *justification*. Beaucoup de grands hommes ont eu besoin d'*apologie*; beaucoup d'innocents n'ont pu parvenir à leur *justification*.

JUSTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Justifier. S'empl. adjectiv. Son ambition était *justifiée* par son mérite reconnu, et son orgueil n'était considéré que comme une juste confiance en ses forces. (Rayn.)

JUSTIFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *justificare*; même signif.) *Je justifie, nous justifions, vous justifiez. Je justifiais, nous justifiions, vous justifiiez. Que je justifie, que nous justifiions, que vous justifiiez*, etc. Montrer, prouver, déclarer que quelqu'un est innocent, qu'il ne mérite point de châtiment, de blâme. Il a été justifié du crime dont il était accusé. Nous l'avons pleinement justifié. On est parvenu à le justifier de cette faute. L'honnêteté de ses démarches suffisait pour le *justifier* à ses propres yeux. (J.-J. Rouss.)

Prends ton glaive, et soudain sur ces audacieux,
Viens aux yeux des mortels *justifier* les cieux.
(Racine.)

Et lorsque tout conspire à me *justifier*,
Sa jalouse fureur veut me sacrifier.
(Crébillon.)

— Se dit également des choses. Il a justifié la mémoire de son père. Il faut que vous justifiiez votre conduite, vos actions, vos procédés, etc. Je parle d'un homme sage, qui ne sortit jamais de ses devoirs, de qui il n'y a point eu d'erreur à plaindre, ni de faute à *justifier*. (Fléch.) Sa pauvreté *justifia* sa mémoire. (Volt.)

— Montrer la vérité de ce qu'on avance, de ce qu'on allègue. Justifier un fait. Je lui ai justifié le contraire. Il vous justifiera qu'il n'en est rien. Je puis justifier la proposition que j'ai avancée, par des passages de l'Écriture sainte. Il justifiait sa noblesse de père en fils depuis huit cents ans.

.... Laissez nous, de votre nom soiris,
Justifier partout que nous sommes vos fils. (Rac.)

— *Justifier de.* Faire preuve de. Ne se dit qu'en jurisprudence. Il devra justifier de sa qualité. Justifier du dépôt d'une hypothèque. J'en ai justifié.

— Prouver, faire voir qu'une chose n'était pas fausse, erronée ou mal fondée. On disait que ce conseil était dangereux, mais l'événement l'a justifié. Il n'a pas justifié la confiance que je lui ai accordée. Vous avez justifié les espérances qu'on avait conçues de vous. L'expérience a *justifié* les sentiments de la reine. (Boss.) Les services que chacun des membres de la magistrature rend tous les jours dans ses fonctions *justifient* assez le jugement qu'en a fait le prince. (Fléch.) L'événement *justifia* leur politique. (Rayn.) Je veux voir si je te trouverai pas de quoi *justifier* les mémoires qui nous ont été présentés contre vous. (Le Sage.) Parvenu aux premiers grades militaires, il *justifia* le choix du général. (Barth.)

— Faire qu'une chose soit juste, légitime. Les qualités de cet homme justifient bien les regrets de ses amis. L'intérêt public ne saurait justifier une telle violation des lois. Son ingratitude justifie les rigueurs déployées contre lui.

— En langage de dévotion. Donner la justice intérieure. Dieu l'a justifiée par sa miséricorde. Nous sommes justifiés par le sang de Jésus-Christ. L'ardeur qui *justifie*, et que Dieu nous envoie. (Boileau.)

— Typogr. Donner à une ligne la longueur qu'elle doit avoir. Justifier une ligne. Cette ligne a été mal justifiée. || Abs. Cet ouvrier justifie avec exactitude. || Fond. Comparer le caractère nouvellement fondu avec la lettre modèle; faire la justification.

— SE JUSTIFIER. v. pron. Montrer, prouver qu'on est innocent. Je me justifierai de tout ce qu'on me reproche. Je me justifierai de ces calomnies. Vous vous êtes bien justifié. Tu te feins criminel pour te *justifier*. (Rac.) C'est vous qui m'ordonnez de me *justifier*. (Id.) Le trop grand désir de se *justifier* nuit souvent plus qu'il ne sert. (Fén.) Il me reste à me *justifier* du reproche de te conter mes peines. (J.-J. Rouss.)

— Être justifié. Cette conduite, ce procédé, cette folie, ne peuvent se justifier. Cela ne se justifie pas.

JUSTIFIEUR. s. m. Techn. Principale partie du coupoir du fondeur en caractères.

JUSTIN. Historien latin du IIe siècle, a rédigé un abrégé de l'Histoire universelle de Trogue-Pompée en 44 livres. || JUSTIN (Saint). Né vers l'an 103, mort martyr vers l'an 167; né païen, il se fit baptiser à 30 ans, ouvrit à Rome une école de philosophie chrétienne, et fut condamné à mort par le préfet de Rome. On le fête le 13 avril. L'Église fête encore un autre saint Justin le 8 août. || JUSTIN Ier, dit le Vieux, empereur d'Orient, né en 450, mort en 527, d'abord berger, puis soldat, fut élevé aux premières dignités par l'empereur Léon, et monta sur le trône à la mort d'Anastase, 518. || JUSTIN II, dit le Jeune, monta sur le trône en 565, se rendit odieux par ses débauches et ses cruautés, abandonna le trône à Sophie, son épouse, et perdit la raison; il mourut en 578.

JUSTINE (Flavia-Augusta). Impératrice romaine, épouse de Magnence, puis de Valentinien, fit proclamer empereur Valentinien II. Après la conquête d'une partie de l'Italie par Maxime, elle se retira à Thessalonique, où elle mourut, 388. || JUSTINE (Sainte), Vierge et martyre, périt dans la persécution de Dioclétien. On la fête le 7 octobre. || Une autre sainte Justine est fêtée le 26 septembre.

JUSTINE. s. f. Métrol. Monnaie d'argent de Venise, qui vaut environ 6 francs 40 centimes.

JUSTINIEN. Deux empereurs d'Orient ont porté ce nom. JUSTINIEN Ier, empereur de 527 à 565, né en 483. Son règne est remarquable par les victoires de Bélisaire sur les Goths d'Italie, les Vandales d'Afrique et les Perses. Justinien révisa les institutions judiciaires, et forma le code qui porte son nom. A la suite du Code figurent le Digeste ou Pandectes, les Institutes et Novelles. || JUSTINIEN II, dit *Rinotmète*, c'est-à-dire, nez coupé, monta sur le trône en 685. Ses sujets se révoltèrent contre lui à cause de ses cruautés, lui coupèrent le nez, et l'exilèrent dans la Chersonèse. Il mourut assassiné en 711.

JUTES. s. m. pl. (en lat. *Iotes*). Géogr. Nom d'un peuple venu soit de la Germanie, soit de la Scandinavie, et qui paraît ensuite avoir habité le Jutland et avoir donné son nom à ce pays.

JUTEUX, EUSE. adj. Qui a beaucoup de jus. Un fruit juteux. Une pomme juteuse.

JUTLAND. (*Jutia*; en danois *Jylland*). Géogr. Presqu'île du royaume de Danemark, l'ancienne Chersonèse cimbrique suivant quelques écrivains, et que Malte-Brun croit être la vraie Thulé. Elle est bornée au nord par le Skagerrak, qui la sépare de la Norwège; à l'est, par le Kattegat; à l'ouest, par la mer du Nord, que les Scandinaves appellent Mer occidentale, et au sud par le duché danois de Schleswig. On évalue sa superficie à près de 450 milles carrés; 500,000 hab. Le climat du Jutland est tempéré; le froid en hiver n'est pas très-rude, et l'été est souvent chaud et sec. Le pays renferme de riches carrières de pierre calcaire; le gibier y est abondant. Le Jutland se divise en quatre *stifts* ou préfectures, ayant pour subdivisions des *amt*, qui sont eux-mêmes sous-divisés en *herreder* ou seigneuries. Les stifts sont celui d'Aalborg, celui de Viborg, celui d'Aarhuus et celui de Ribe. Les indigènes ne parlent que la langue danoise. Le luthéranisme est, comme dans le reste du Danemark, la religion dominante. Suivant quelques historiens, ce pays aurait été le berceau des redoutables Cimbres, qui, après avoir mis Rome en péril, furent exterminés par Marius. Les Jutes (*Iotes*), venant soit de la Germanie soit de la Scandinavie, figurent ensuite comme ses habitants et paraissent lui avoir donné le nom qu'il porte aujourd'hui. Vers la fin du IXe siècle, Gorm *den Gamle*, ou le Vieux, roi de Danemark, fit la conquête du Jutland, qui n'a pas cessé depuis de faire partie de ce royaume.

JUTLANDAIS, AISE. adj. et s. Habitant du Jutland. || Qui appartient au Jutland ou à ses habitants.

JUTURNALES. s. f. pl. Antiq. rom. Fête annuelle de Juturne. Les juturnales étaient célébrées particulièrement par les artisans qui emploient l'eau dans leur travail.

JUTURNE. Myth. Déesse du Latium, révérée particulièrement des filles et des femmes. Ovide la dit fille de Daunus, et sœur de Turnus, roi des Rutules. On l'adorait principalement sur le bord des fontaines.

JUVUL ou JOL. Myth. scand. Fête que les peuples du Nord célébraient au solstice d'hiver, en l'honneur du dieu Thor. On y faisait des sacrifices pour obtenir une année abondante.

JUVEIGNERIE. s. f. Droit cout. Se disait du rang de naissance d'un frère puîné.

JUVEIGNEUR. s. m. (du lat. *juvenis*, jeune) Hist. féod. Cadet apanagé. Le duc d'Orléans était juveigneur de la maison de France. Sans le billet d'enterrement de M. de la Vaugnyon, le terme de *juveigneur* allait se perdre dans l'obscurité des temps. (Grimm.) || Cout. de Bretagne. Le plus jeune entre des frères.

JUVÉNAL (Decimus-Junius Juvenalis). Poète satirique latin, né à Arpinum, vers l'an 42, mort vers l'an 122. Il a composé seize satires. La septième, sur la misère des gens de lettres, lui attira la haine d'un histrion, favori d'Adrien, qui le fit reléguer à Syène, dans la Haute-Égypte, avec le titre de commandant d'une légion.

JUVENAL ou JUVÉNAL DES URSINS (Jean). Magistrat français, né à Troyes vers 1350, mort en 1431. Il fut prévôt des marchands en 1388, s'acquit les bonnes grâces de Charles VI, sauva ce prince des mains du duc de Bourgogne, et devint chancelier et président du Parlement, qui siégeait à Poitiers. La ville de Paris lui donna l'hôtel des Ursins, dont il prit le nom. || JUVENAL DES URSINS (Guillaume). Fils du précédent, chancelier de France sous Louis XI, né à Paris en 1400, mort en 1472, successivement conseiller au Parlement, capitaine des gendarmes, lieutenant-général du Dauphiné, bailli de Sens, et enfin chancelier. Il fut emprisonné en 1461, et rétabli en 1465, après avoir fait reconnaître son innocence. || JEAN JUVENAL DES URSINS. Frère du précédent, archevêque de Reims, 1449, sacra Louis XI, fut un des évêques qui revirent la sentence prononcée par les Anglais contre la famille d'Orléans, et mourut en 1473. Il a laissé une Histoire du règne de Charles VI.

JUVÉNALES. s. m. pl. Ant. rom. Fête de la déesse Juventa, à laquelle les jeunes Romains offraient les prémices de leur barbe, qu'ils jetaient avec l'encens dans un brasier.

JUVÉNAUX. adj. m. pl. Ant. rom. *Jeux juvénaux*. Jeux mêlés de danses et d'exercices, en l'honneur de la déesse Juventa. On croit qu'ils furent institués par Néron.

JUVENCUS (Vettius-Aquilinus). Poète chrétien, né en Espagne, vécut sous le règne de Constantin le Grand, et composa une Histoire de Jésus-Christ en vers latins. || Un autre Juvencus, au XIIe siècle, fit une vie d'Attila, publiée en 1604, à Ingolstadt.

JUVÉNIL, ILE. adj. Qui appartient à la jeunesse. Ardeur, grâce juvénile. Formes juvéniles. || On dit plus ordinairement aujourd'hui au masculin, *juvénile*, en opposition à *sénile*. Caprices juvéniles.

JUVENILEMENT. adv. Néol. D'une manière juvénile.

JUVÉNILITÉ. s. f. Caractère, état de ce qui est jeune, juvénile. La juvénilité des formes, de l'esprit.

JUVENTA. Myth. lat. Déesse qui présidait à l'âge qui s'écoule depuis l'enfance jusqu'à l'adolescence. Les Romains l'invoquaient quand ils faisaient quitter la robe prétexte à leurs enfants.

JUVIGNY-SOUS-ANDAINE. Géogr. Bourg, ch.-l. de cant. (Orne); 1970 hab.

JUXTAPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Juxtaposer. S'empl. adjectiv. Des pierres juxtaposées. Molécules juxtaposées.

JUXTAPOSER. v. a. 1re conj. Didact. Poser une chose à côté, à la suite d'une autre.

— SE JUXTAPOSER. v. pron. Phys. Il se dit des molécules matérielles qui viennent se joindre successivement à d'autres déjà réunies en une masse sensible. Un minéral croît par l'agrégation successive des molécules qui se juxtaposent.

JUXTAPOSITION. s. f. (pr. *jukss-ta po-zi-ci-on*). Phys. Action des molécules qui se juxtaposent; mode d'accroissement des corps inorganiques, par l'addition des molécules matérielles à leur surface. Les cristaux qui se forment avec lenteur dans une dissolution tranquille augmentent graduellement de volume par juxta-position. Les pierres croissant par juxtaposition.

JUZAN. s. m. Médec. L'éléphantiasis

JUZGHAT. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, eyalet de Siva; 16,000 hab.

JWIDIE. s. f. (pr. *ju-i-die*). Myth. scand. Nymphe des bois, prophétesse.

K

K s. m. (pr. *ke* d'après l'appellation moderne ; on prononçait autrefois *kâ*, et on dit encore en parlant de cette lettre un *ka* : un grand K, un petit K, un *k* italique, etc.) Linguist. Onzième lettre de l'alphabet et la huitième des consonnes. Le *k* et le *c* ont une grande analogie entre eux et s'articulent de la même manière, la langue se courbant en effet sous le palais pour la production de cette lettre comme pour celle du *c*. Le *k* représente, comme le *c* dur, la plus forte des articulations que les grammairiens appellent *gutturales*.

— Le *k* vient originairement du *kappa* des Grecs, qui répondait au *c* des Latins. Cette lettre est d'un usage peu fréquent dans la langue française. Elle pourrait même toujours être remplacée par le *c* ou par le *q*. On ne l'emploie guère que pour des mots tirés de langues étrangères, comme *Stockholm*, *York*, etc. Dans nos anciens auteurs, le *k* était souvent employé au lieu de *qu*. On s'en servait aussi dans quelques mots, comme *kalende*, *kalendrier*

Le *k* partant jadis pour les kalendes grecques,
Laissa le *q*, le c, pour servir d'hypothèques ;
Et revenant chez nous, de vieillesse cassé,
Seulement à Kimper il se vit caressé. Pis.

— Chez les peuples modernes, le *k* est surtout employé dans les langues germaniques et slavonnes. Le russe et le serbe ne connaissent pas le *c*, et jamais en polonais cette lettre ne se confond avec le *k*. Dans les langues germaniques, le *c* ne sert que pour les mots d'origine étrangère.

— Le *kh* dont on se sert fréquemment, surtout pour les noms orientaux ou slavons, n'est plus un *k* ; c'est la transcription d'une lettre gutturale équivalente au χ grec, au *ch* allemand; et qui a divers noms selon les diverses langues; tels sont les mots *Kerkof*, *Khazares*, *Kherson*, *Khiva*, etc., dont l'ancienne orthographe est *Chorkoff*, *Chazares*, *Cherson*, *Chiva*, mais dont le *ch* ne doit pas être prononcé comme dans les mots *chat*, *cœur*, *chien*. En leur donnant pour initiale un *k*, on approche davantage de la vraie prononciation ; mais l'adjonction d'un *h* marque en outre que c'est par une gutturale que le mot commence.

— Comme caractère numéral, le *k* signifie dans quelques anciens auteurs 250. La même lettre surmontée d'une barre horizontale désignait une valeur mille fois plus forte; ainsi $\overline{K}$ valait 250,000.

— Dans la géographie, le *k* se rencontre souvent dans les noms propres du nord de l'Europe et dans ceux de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Cependant on lui substitue souvent le *c*, surtout devant les lettres *a*, *o*, *u*. C'est ainsi qu'on écrit *Cherson* au lieu de *Kherson*, *Caire* au lieu de *Kaire*, *Chiva* au lieu de *Khira*.

— Autrefois on se servait du *k* au lieu du *c* dans les noms propres. Dans les inscriptions du moyen âge, il signifie *Karolus*, Charles.

— Dans l'ancienne chimie, *k* désignait un composé d'or. Aujourd'hui cette lettre est le signe représentatif du potassium, comme initiale du mot *kalcium*, ancienne dénomination de cette substance.

— Métrol. *K* ou *kil.* est l'abréviation de *kilogramme*.

— Comme signe d'ordre, le *k* désigne le onzième objet d'une série.

— La lettre K est le signe caractéristique de la monnaie qui se frappe à Bordeaux.

— Les mots qui vont suivre appartiennent presque tous à des pays étrangers, au moins par leur origine. Dans le nombre il y en a quelques-uns qu'on voit plus souvent écrits par un *C*, mais à l'égard desquels l'usage d'employer le *K* commence à prévaloir. Il faudra donc chercher au *C* les mots qu'on ne trouverait pas au *K*.

KA s. m. Gramm. sanscr. Nom d'une lettre de l'alphabet sanscrit, qui est la douce de l'ordre des gutturales. V. KHA.

KA, KIA, NASSUBI. s. m. Bot. Espèce de morelle, ainsi nommée au Japon, où l'on mange son fruit dans divers apprêts comme la tomate.

KAA ou **KAHA.** s. m. Bot. Espèce de curcuma de Ceylan.

KAAB. Poète arabe, contemporain de Mahomet, qui composa en l'honneur du prophète un poème qui est au nombre des sept Moallakats (poèmes suspendus au temple de la Mecque).

KAABA. Hist. orient. V. KEABE.

KAAL. s. m. Espèce de pâte qu'on fait dans l'Inde avec le barleria hystrix. On dit aussi Kaat.

KAAPSTAD. Géogr. Nom que les Hollandais donnent à la ville du Cap.

KAAP-VOGEL. s. m. Ornith. Espèce de mouette dont le ventre est blanc et le dos bleu, et qu'on trouve dans la Basse-Ethiopie.

KAARSAAK. s. m. Ornith. Oiseau du Groënland, dont le nom exprime le cri. On croit que c'est un grèbe. Les Groënlandais l'appellent aussi *oiseau d'été*, parce que son arrivée annonce la belle saison. Selon eux, il présage la pluie ou le beau temps, selon les diverses inflexions de sa voix.

KAARTA. s. m. Géogr. Royaume de la Sénégambie, comprenant l'ancien Kasso, le Baghona et le Ghiafnou. Le Kaarta est situé au nord du Sénégal, et appartient aux Mandings Bambarras. Capitale, Ghioka ou Joko.

KAATE. s. m. Bot. Arbre de l'Inde dont la pulpe entre dans la composition des pastilles de bétel.

KAATH. s. m. Ornith. Nom hébreu que les uns appliquent au coucou, d'autres à un plongeon

KAATIF-SHÉRIF. s. m. V. HATTI-SCHÉRIF.

KAAVA ou **KAVA.** s. m. Boisson enivrante faite avec une racine par les sauvages des îles des Amis.

KAAWY. s. m. Boisson du Brésil faite avec du maïs cuit.

KABAK. s. m. Sorte d'estaminet, en Moscovie, dans lequel on vend du vin, de la bière, des cartes, etc.

KABAÏLE ou **KOBAYL.** s. m. V. KABILE.

KABANI. s. m. Dans l'Orient, Homme public dont les fonctions répondent à celles de nos notaires.

KABAN-KOULAK. s. m. Géogr. Lac du pays des Kirghiz. Un des plus considérables de l'Asie ; il reçoit le Tchoui. On appelle aussi ce lac *Bêil-Koul*.

KABARDAH. Géogr. Contrée de la Russie d'Europe, dans la région Caucasienne, forme la Circassie proprement dite, et a pour bornes au N. le Térek et le Malka, au S. le pays des Ossètes, et à l'O. l'Abascie. Se divise en deux régions, la grande et la petite Kabardah.

KABASCHIR. s. m. Chef de canton sur la côte des Esclaves.

KABAYLES. s. m. pl. V. COBALES.

KABBADE. s. m. Cost. milit. Habit militaire des Grecs modernes.

KABELJAW. s. m. Ichthyol. Ancien nom de la morue ou cabillaud.

KABESKI. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Perse. ‖ Petite monnaie de cuivre du même pays, qui vaut environ six deniers tournois, ou un peu plus de deux centimes.

KABILE. Géogr. Peuple indigène de l'Afrique septentrionale, qui habite les vallées de l'Atlas dans les Etats d'Alger et de Maroc, et se divise en tribus nombreuses, vivant indépendantes et aux dépens des habitants des plaines. Parmi ces tribus on distingue les Beni-Abbes, les Coucos et les Henneichas. Ce sont probablement les vrais indigènes de la Barbarie intérieure : ils ne doivent être confondus ni avec les Arabes, ni avec les Maures, ni avec les Turcs.

— adj. des 2 g. Qui appartient aux Kabiles. Le peuple kabile. Les mœurs kabiles.

KABIN. s. m. Hist. or. Mariage contracté pour un temps limité chez les mahométans et les Perses.

KABOSCHIRS. s. m. pl. Se dit des membres d'une caste nobiliaire, parmi les nègres d'Abyssinie.

KABOU. Géogr. Royaume d'Afrique faisant partie des Etats Mandings, et s'étendant depuis le Rio de Géba jusqu'à la Gambie. Capitale, Sumakonda.

KABOUCHAN. Géogr. Ville de Perse dans le Khorassan occidental. Résidence d'un chef puissant que l'on a quelquefois considéré comme indépendant de la Perse.

KABOUL. Géogr. L'un des principaux démembrements de l'empire des Afghans, dont

quatre provinces. Hérat, Kandahar, Kaboul et Peschawer, se sont constitués en États indépendants. Le Kaboul proprement dit est situé au N.-E. du Kandahar, au S. du Kohestan et à l'O. du Peschawer. En y comprenant le Kohestan et le Kandahar, ce royaume s'étend du Turkestan oriental jusqu'au désert qui le sépare du Belouchistan, ayant à l'E. Peschawer et l'Indus à l'O. Hérat et la Perse.

— Ville d'Asie, capitale de la province de Kaboul et de tout l'Afghanistan; 60,000 hab. Cette ville, grâce à sa situation favorable entre la Perse et l'Inde, l'Iran et le Touran, est aujourd'hui la grande route du commerce de l'Asie centrale. Un proverbe indien dit que pour être maître de l'Inde, il faut posséder auparavant Kaboul. C'est en effet la route qu'ont suivie tous les conquérants de l'Inde, depuis Alexandre le Grand.

KABOUL. Géogr. Rivière d'Asie, qui prend sa source sur les limites du Khorassan et de l'Afghanistan, et se perd dans le Sind après un cours de 350 kil.

KABOULISTAN. Géogr. Royaume de Kaboul. V. KABOUL.

KABR-IBRAHIM ou **KHALIL.** Géogr. Ville de la Turquie d'Asie en Syrie, près de la mer Morte, une des plus anciennes du monde. C'est l'ancienne *Hébron* des Juifs. On y voit, dans une mosquée, les tombeaux d'Abraham, de Sara, et de leurs descendants jusqu'à Joseph. Son nom *Kabr-Ibrahim* signifie Tombeau d'Abraham.

KACHAN. Géogr. Ville de Perse; 30,000 h.

KACHAU ou **CASSOVIE.** Géogr. Ville forte de Hongrie, chef-lieu du comitat d'Abaujvar.

KACHEMYR. Géogr. V. CACHEMIRE.

KACHENAH ou **KASHNAH.** Géog. Royaume de la Nigritie centrale, habité par des nègres mahométans. ‖ Ville capitale du royaume qui porte le même nom, entrepôt du commerce entre le Fezzan, l'Égypte et la Nigritie méridionale.

KACHGAR. Géogr. Rivière du Turkestan chinois.

KACHGAR ou **KACHKAR.** Géogr. Petite principauté de la Chine, faisant partie de la Petite-Boukharie ou du Thian-chan-nan-lou, chef-lieu, Kachkar. ‖ Ville de l'Empire chinois, capitale de la Petite-Boukharie, près de la rivière qui porte le même nom; 40,000 hab.

KACHIN. s. m. Conchyl. Espèce de coquille du Sénégal.

KACHINE. Géogr. Ville de la Russie d'Europe; 5,000 hab.

KACHIRA. Géogr. Ville de la Russie d'Europe; 5,000 hab. Cette ville était autrefois sur la rive gauche de l'Oka; mais la guerre et la peste l'ayant dépeuplée au XVIᵉ et au XVIIᵉ siècle, on la rebâtit en 1656 sur la rive droite.

KACHO. s. m. (pr. *ka-kô*). Ichthyol. Poisson du Kamtschatka, à museau recourbé, mâchoire armée de dents longues et crochues. On croit qu'il appartient au genre squale.

KAC-PIRE. s. m. Bot. Arbuste du cap de Bonne-Espérance.

KACY. s. m. Bot. Arbre dont les nègres font des canots.

KADAR ou **KADARI.** s. m. Secte de mahométans qui nient la prédestination.

KADASH ou **KADOSH.** s. m. Le vingt-huitième degré parmi les grades de la franc-maçonnerie, selon le rite écossais. V. le mot KADOCHE, qui a sans doute le même sens.

KADDAPAH. Géogr. Ville de l'Inde anglaise (Madras), dans le district d'Arkot, chef-lieu du district qui porte le même nom.

KADELÉE. s. f. Bot. Espèce de haricot de l'Inde.

KADÈS-BARNÉ. Géogr. anc. Lieu au désert de Pharan, dans l'Arabie Pétrée, près des frontières méridionales de la Palestine. Les Israélites campèrent à Kadès-Barné lorsque Moïse envoya reconnaître la Terre promise. On écrit aussi Cadès-Barné.

KADEUN. s. f. Femme du Grand Seigneur, élevée au-dessus des autres odalisques.

KADEZADÉLITE. s. m. Membre d'une secte mahométane qui observe des cérémonies particulières dans l'inhumation des morts. Quelques auteurs nient l'existence de cette secte.

KADI. s. m. Ce mot signifie en arabe, un juge; et en turc, où il prend aussi la forme de *kazi*, c'est le directeur d'une kaza ou division de l'empire. V. CADI.

KADI-ASKER. s. m. (mots arabes qui signifient *juge d'armée*). Titre que portent à Constantinople deux hauts magistrats qui se partagent l'administration de la justice de l'empire. L'un a sous son autorité tous les kadis d'Europe, l'autre tous ceux d'Asie. Le premier porte le titre de *kadi-asker de Roumélie*, et le second celui de *kadi-asker d'Anatolie*. Depuis que l'Égypte s'est élevée au rang de vice-royauté, on a nommé au Caire un *kadi-asker d'Égypte*.

KADICHAH. Hist. Première femme de Mahomet, née l'an 564, auquel elle donna quatre garçons et quatre filles, entre autres la belle Fatime. Elle mourut en 628, après une union de 24 ans.

KADI-KEULE. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, sur la mer de Marmara en face de Constantinople. C'est l'ancienne Chalcédoine.

KADINE. s. f. Hist. or. En langue ottomane littéralement *dame*. Il se dit particulièrement des maîtresses en titre du sultan. Le nombre des kadines est ordinairement fixé à quatre.

KADISH. s. f. Prière juive.

KADJAAGA ou **KAIAGA.** Géogr. Petit État de Sénégambie, entre ceux de Géduma au N., de Bambouk au S., de Foutaroro à l'O., et de Kasson au N.-E.; 100,000 hab. Cap. Galam.

KADJARS. s. m. pl. (mot turc qui signifie *fugitifs*). Dynastie qui a pour chef Mohammed-Hassan-Khan, et qui règne aujourd'hui en Perse, en la personne de Mohammed-Mirza. Après avoir régné seulement sur les provinces du Nord et avoir eu à combattre plusieurs compétiteurs, les Kadjars s'établirent définitivement sur le trône de Perse en 1794.

KADJARS ou **GADJARS.** Géogr. Chaîne de montagnes de la Mongolie, qui termine au nord le vaste plateau de Kobi et qui doit être regardée comme la continuation du Thian-chan ou mont Céleste.

KADLUBEK ou **KADLUBKO** (Vincent). Ancien historien polonais, né à Kariwow; mort en 1223 ou 1233. Il était évêque de Cracovie.

KADMON. s. m. Philos. Émanation primitive qui, selon la cabale, est l'image de Dieu et le type de l'homme. On l'appelle aussi *Adam Kadmon*.

KADNA. s. m. Bot. Genre de plantes hédyotidées.

KADOCHE. s. m. (de l'héb. *kadash*, sacré). Grade transcendant de la franc-maçonnerie. On écrit quelquefois Cadoche.

KADOLE ou **KADOULE.** s. m. Antiq. Enfant qui assistait les prêtres dans les mystères cabiriques, ou mystères des grands dieux.

KADOU. Géogr. Nom d'une résidence de l'île de Java, importante par sa population agglomérée. Ch.-l. Maguelan.

KADOUKAIE. s. f. Fruit des Indes.

KADRIS. s. m. Moine turc qui va presque nu, et tourne sans cesse en dansant.

KADSANG ou **CASSANDRIA.** Géogr. Île du roi de Hollande, située entre la mer d'Allemagne au N., l'Escaut occidental au N.-E., et différents canaux au S. et au S.-O. Cette île, prise aux Provinces-Unies par les Français en 1794, faisait partie sous l'Empire du départ. de l'Escaut.

KADSURE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des anonées.

KÆMPFER (Engelbert). Voyageur et médecin allemand, né à Lemgo en 1651. Il visita l'Inde, les îles hollandaises, et pénétra jusqu'au Japon, où il recueillit sur l'histoire naturelle de ce pays un grand nombre d'observations intéressantes qu'il publia à son retour. Il mourut en 1716.

KÆMPFÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs monopétalées, irrégulières, de la famille des amonées, et originaires des Indes orientales.

KAESMARK ou **KAISERSMARKT.** Géogr. Ville de l'empire d'Autriche, cercle en deçà de la Theiss; 5,000 hab.

KÆSTNER (Abrah.) Professeur de mathématiques à l'Université de Gœttingue, né à Leipsick en 1719, mort en 1800. Il publia plusieurs traités élémentaires de mathématiques estimés.

KAFÉRISTAN. Géogr. Contrée de l'Asie centrale, au N. de l'Hindou-Kouch, qui comprend le bassin du Haut-Oxus, et une partie du cours du Kachgar ou Kameh. Les habitants de ce pays sont idolâtres, d'où leur est venu le nom de Kafres, qui en langue turque veut dire *infidèles*.

KAFFA ou **KÉFA.** Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Tauride, sur une baie de la mer Noire; 6,000 hab.

KAFFRES ou **KAFRES.** s. m. pl. Géogr. V. CAFRES.

KAFOUR. Hist. Roi d'Égypte, qui après avoir été esclave, devint régent d'Aboul-Cassem en l'an 946, et monta sur le trône en 966, après la mort d'Aboul-Haçan, frère de ce dernier.

KAFTAN. s. m. V. CAFETAN.

KAGENECKIE. s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou, qui a beaucoup d'affinité avec le quillaia.

KAGNE. s. f. Pâte que font les Italiens avec la plus belle farine de froment.

KAHER-BILLAH. Hist. Calife abbasside. Il succéda à son frère Moktader en 932. Deux ans après, ses sujets, irrités par sa cruauté et son avarice, le surprirent pendant son sommeil, et après lui avoir crevé les yeux, le jetèrent dans une prison, d'où il ne sortit que pour mendier pendant le reste de sa vie.

KAHINÇA. s. m. Bot. Plante médicinale.

KAHINCIQUE. s. m. Chim. Acide extrait du kahinça.

KAHINCITE. s. m. Thérap. Médicament tiré du kahinça.

KAHIRIE. s. f. Bot. Plante semblable à l'achillée.

KAHLE. (L. Martin). Professeur de droit, né à Magdebourg en 1712, mort en 1775. On a de lui plusieurs ouvrages de droit et de philosophie.

KAHLENBERG. s. m. Géogr. Chaîne de montagnes de l'Autriche, allant de Vienne jusqu'en Carniole. C'est par le Kahlenberg qu'en 1683 Sobieski arriva au secours de Vienne assiégée par les Turcs.

KAHOUANNE. s. f. Erpét. Tortue dont on emploie l'écaille dans les ouvrages de marqueterie.

KAHOUÉ ou **KAWVE.** s. m. Nom arabe du café.

— Se dit aussi des boutiques où l'on vend du café dans l'Orient.

KAIANIDE ou **KAÏANIEN.** s. m. Nom de la dynastie qui succéda en Perse à celle des Pichdadiens, av. J.-C. 640. Selon la symbolique de Creuzer, Kaïanide veut dire *archer*. Le dernier prince de cette dynastie, Darius Codoman, fut détrôné par Alexandre le Grand, av. J.-C. 331.

KAÏD. s. m. Fonctionnaire chargé, dans l'ancien gouvernement d'Alger, de l'administration d'un district.

KAÏEM. Myth. or. Un des noms d'Hakem, personnage divinisé par les Druses. V. HAKEM.

KAIEM-BIAMRILLAH. Hist. Calife abbasside, fils de Kaher-Billah. Il régna de 1030 à 1075.

KAÏFFA. s. m. Espèce d'aliment qui provient de l'Orient et passe pour avoir des vertus pectorales.

KAÏK. s. m. Mar. V. CAÏQUE.

KAI-KAOUS. Hist. Roi persan de la dynastie des Kaïaniens. On pense que c'est peut-être le même qu'Astyage.

— Nom de deux princes seldjoukides qui régnèrent à Konieh. On les désigne aussi sous le nom d'Azzeddin.

KAI-KOBAD. Premier prince des Kaïaniens; c'est le même que Déjocès.

KAI-KOSROU. Nom de trois princes seldjoukides de Konieh.

KAIL. s. m. Bot. Espèce de chou d'Écosse.

KAIMAC ou **KAIME.** s. m. Sorte de fromage fort recherché des anciens mahométans.

KAIMACHE. adj. et s. des 2 g. Peuple de la famille des Samoïèdes. Les Kaimaches habitent, en Russie, dans le gouvernement de Perm.

KAÏNARDJÉ ou **KAÏNARDJI.** Géogr. et hist. Voy. KOUTCHOUK-KAÏNARDJÉ.

KAINSK. Géogr. Ville forte de Sibérie; 3,400 habitants.

KAÏOMORTS. s. m. Myth. parse. Nom de l'homme primitif, androgyne, qui fut tué par Ahrimane. V. MESCHIA et MESCHIANE.

— Chron. parse. *Kaïomorts*, *Kaïoumortz* ou *Kaïoumarath*. Premier roi de la dynastie des Pichdadiens. V. KAÏU-MARATHIEN.

KAIOR ou **CAHIOR.** Géogr. État de Nigritie, qui s'étend le long de la côte jusqu'au delà du cap Vert; ch.-l. Ghighis.

KAIOUK ou **CAIOU-KHAN.** Hist. Troisième grand-khan des Mongols, petit-fils de Gengis-khan, et fils d'Oktaï, né vers 1205, mort en 1248. Il est désigné dans les listes des souverains de la Chine sous le nom de Tingtsoung.

KAÏR. s. m. (pr. *ka-ir*). Ichthyol. Espèce de gade.

— Bot. Filaments du cocotier, avec lesquels on fabrique d'excellentes cordes dans l'Inde.

KAIRE. Géogr. V. CAIRE.

KAIR-EDDYN. V. BARBEROUSSE.

KAÏROUAN ou **KAÏRWAN.** Géogr. Ville de la Barbarie, dans le royaume de Tunis, bâtie sur l'emplacement de l'antique Cyrène; 50,000 habit.; entrepôt du commerce avec l'intérieur de l'Afrique.

KAÏSAKS. Géog. Nom que se donnent eux-mêmes les Kirghiz. V. KIRGHIZ.

KAISARIEH. Géogr. anc. Ville de la Turquie d'Asie, dans le pachalik de Konieh. Cette ville occupe la place de la Césarée de Cappadoce des anciens, 25,000 hab. V. CÉSARÉE. ‖ Ville de la Turquie d'Asie, dans le pachalik de Damas. C'est la Césarée de Palestine des anciens.

KAISCHUPENANCK. s. m. Bot. Racine d'Amérique qui se mange cuite.

KAISERBERG. Géogr. Ville du département du Haut-Rhin, sur la Weiss; 3,450 hab. Elle fut fondée par l'empereur Frédéric Barberousse, et fut ville libre et impériale dès son origine. Elle fut cédée à la France en 1648.

KAISERSLAUTERN. Géogr. Ville de la Bavière Rhénane. Réunie à la France, en 1795, après l'expulsion des Autrichiens par le général Moreau, elle forma, jusqu'en 1814, le chef-lieu d'un arrondissement du département de Mont-Tonnerre; 6,200 hab. Cette ville est importante comme position militaire, parce qu'elle domine le passage des Vosges qui conduit de France à Mayence et à Landau.

KAISERSHEIM. Géogr. et hist. Nom d'une abbaye d'Allemagne, dans la Bavière, qui donnait le titre de prince de l'Empire à son abbé.

KAISERSTUHL. Géogr. Groupe de montagnes du grand-duché de Bade, entre le Rhin, l'Elz et le Treisam; sommet principal, le Todtonkopf.

KAÏU-MARATHIEN, IENNE. s. m. et f. Hist. or. Descendant de Kaïumarath, premier roi de Perse, et fondateur de la dynastie des Pichdadiens. ‖ adj. Qui appartient, qui est attribué à Kaïu-marath. La religion kaïu-marathienne est l'antique religion des Persans.

KAJOU. s. m. Mamm. Nom qui a été donné à quelques singes d'Amérique, et qui paraît être le même que Sajou. V. SAJOU.

KAKAM. s. m. Chef des rabbins en Turquie.

KAKAN. V. KHACAN.

KAKATOÈS ou **KAKATOUÈS.** s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des silvains, espèce de perroquets qui ont sur la tête une huppe de plumes qu'ils peuvent redresser à volonté. Ce genre se divise en deux sections: la première renferme les espèces qui ont les joues nues; la seconde, celles qui les ont emplumées. Ces oiseaux vivent dans les parties les plus reculées de l'Inde et à la Nouvelle-Hollande.

KAKE. s. f. Bot. Espèce de figue.

KAKE-PIRE. s. f. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance. On l'écrit aussi *caquepire*.

KAKERLAK. s. m. Entom. Espèce d'insectes orthoptères de la famille des anomides et du genre des blattes, qu'on nomme aussi *ravet* et *cancrelat*. Cette espèce, la plus grosse de son genre, se trouve en Amérique; mais on l'apporte souvent en Europe sur les vaisseaux. On trouve ce mot écrit de différentes manières, *kakerlak*, *kakkerlak* et *kakkelak*.

KAKERLAK ou **KAKERLAQUE.** adj. des 2 g. Variété de l'espèce humaine qui se distingue par un teint bizarre et la conformation particulière des yeux. Les Kakerlaks ont beaucoup d'analogie avec les Albinos, dont ils diffèrent cependant par la couleur de la peau, qui, au lieu d'être blanche et blafarde comme la leur, est brune et mouchetée de blanc.

KAKERLAQUISME ou **KAKERLATISME.** s. m. État des Kakerlaques.

KAKETAN. s. m. Bot. Espèce de plantes de la famille des liserons.

• **KAKHETH** ou **CAKHETIE.** Géogr. Province de la Géorgie, sur la gauche du Kour, et au sud du Caucase, entre le pays des Lesghiz à l'E., la Kartalinie, et la Somkhétie à l'O. 222 kil. sur 100. Villes principales, Sinak et Télavi.

KAKI. s. m. Bot. Espèce de plaqueminier du Japon.

KAKIER. s. m. Bot. Arbre qui produit la kake.

KAKIG. Hist. Nom de deux princes de la famille des Pagratides, qui régnèrent sur l'Arménie, le premier de 989 à 1020, le second, de 1042 à 1079.

KAKIL. s. m. Bot. Palmier du Congo. On l'appelle aussi *chachil*.

KAKIONDÉ. s. f. Pastille parfumée dont on fait grand usage aux Indes.

KAKO. s. m. Linguist. Nom de la onzième lettre de l'alphabet slave; le *kako* répond à notre k.

KAKONGO. s. m. Ichthyol. Poisson délicat des rivières d'Afrique. Sa chair est si estimée que les rois seuls des pays où on le pêche ont, dit-on, le droit d'en manger. On ne sait positivement à quel genre rapporter ce poisson, mais il est présumable qu'il est voisin des truites et des saumons.

KAKOTECHNIE. s. f. Ant. gr. Subordination de témoins. L'accusation de kakotechnie était l'une des plus redoutables devant les tribunaux d'Athènes.

KAL. adj pris subst. Gramm. hébr. Littéral. *léger*. Nom de la première des sept formes du verbe hébreu. On l'appelle aussi *Pahal*.

KALÂADÂR. s. m. Art. milit. Officier supérieur qui, dans les villes de Perse et de l'Inde, commande le château.

KALAMATA. Géogr. Ville du royaume de Grèce, dans l'éparchie de Messénie. Cette ville est bâtie sur l'emplacement de l'antique Théramène.

KALAN. s. m. Conchyl. Espèce de coquille dont les anciens tiraient la couleur pourpre.

KALANCHEE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, régulières de la famille des crassulées. Plusieurs espèces sont cultivées comme plantes d'agrément.

KALANDAR. s. m. V. CALENDER.

KALATEUR. s. m. Espèce de héraut chez les Romains.

KALAVEL. s. m. Bot. Plante de la famille des pistachiers.

KALB (Jean, baron de). Né en Allemagne, à Nuremberg, en 1732. Se distingua dans la guerre de l'indépendance américaine, dont il embrassa la cause avec chaleur; mort, en 1780, à la bataille du camp de Clermont.

KALBELASIT. s. m. Astron. Nom arabe de l'étoile appelée par les Européens Régulus.

KALBOLATIBAR. s. m. Astron. Nom de l'étoile appelée par les Européens Antarès.

KALDAN. s. m. Hist. ord. Nom du khan des Tartares Eleuthes.

KALÉDA. Myth. Dieu de la paix chez les anciens Saxons.

KALÉDIES. s. f. pl. Fêtes en l'honneur du dieu Kaléda.

KALÉIDOSCOPE ou **CALÉIDOSCOPE.** s. m. (ét. gr., καλός, beau; εἶδος, image; σκοπέω, je vois). Phys. Tube de carton ou de métal, clos par des verres blancs à chaque bout, et garni dans sa longueur de plusieurs lames de verres à miroir, plus ou moins inclinées les unes à l'égard des autres, et doublées de papier noir. A l'extrémité inférieure de ce prisme, on place des petits objets mobiles et diversement coloriés, qui, par leur réflexion dans les lames de verre noirci, produisent une infinité de dessins réguliers et très-agréables à l'œil. Cet instrument peut avoir une application utile pour fournir des dessins aux manufactures. On croit qu'il a été inventé à Londres.

KALENBERG. Géogr. Principauté du roi de Hanovre, entre celle de Lunebourg et de Hildesheim, le duché de Brunswick, la principauté de Lippe-Detmold, la Hesse-Cassel, la Hesse électorale, la principauté de Schauenburg-Lippe et la province de Hoya; 160,000 hab.; ch.-l. Hanovre.

KALENDA. s. f. Chorégr. V. CALINDA.

KALENDRYTES. s. m. pl. Hist. relig. V. CALENDRES.

KALGA. s. m. Titre d'un prince de la Crimée, qui répond à celui de *monsieur* chez les Français.

KALGOUEF. Géogr. Ile de l'Océan glacial arctique, appartenant à la Russie; gouvernement d'Arkhangel. Cette île est habitée par quelques Samoïèdes, qui font un commerce considérable de duvet, de plumes et de peaux de cygne, ainsi que d'oies salées.

KALI. s. m. Bot. Soude, plante maritime qui croît abondamment sur les bords de la mer dans les parties méridionales de l'Europe. || Sa cendre.

KALI. Géogr. Rivière de l'Hindoustan; prend sa source sur le versant méridional de l'Himalaya, et va se joindre à la Gograh, l'un de principaux affluents du Gange, après un cours de 450 kil.

KALIANI ou **CALLIANY.** Géogr. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Bombay, sur la rive gauche du Houlaa.

KALICH ou **KALISZ.** Géogr. Ville de la Russie d'Europe, sur la Prozna. Chef-lieu d'une des huit waiwodies de la Pologne; 15,000 hab. || La waiwodie de Kalich, située entre celles de Masovie, de Sandomir, de Cracovie et des États prussiens, a 200 kil. sur 90, et compte 600,000 habitants.

KALIDASA. Célèbre poète indien, qui paraît avoir vécu dans le Ier siècle av. J.-C. Quelques savants lui attribuent une existence beaucoup plus moderne.

KALIFE, KHALIFE, KALIFAT. s. m. V. CALIFE, CALIFAT.

KALIFORMIE. s. f. Bot. Genre de plantes voisin des varechs de Linné.

KALIL-ASCHRAF. Hist. Sultan d'Égypte, fils de Kelaoun (1290). Il saccagea Damas, s'empara de presque toute la Syrie, et mourut assassiné. || KALIL-PACHA. Grand vizir d'Amurat II, remporta, en 1444, la bataille de Varna, où le roi de Hongrie, Ladislas, trouva la mort, et prit une grande part à la prise de Constantinople par Mahomet II, en 1452.

KALIOUGA ou **KALI-YOUGA** (c'est-à-dire, *âge noir, âge de fer*). s. m. Hist. ind. Ère en usage chez les Hindous. On l'a fait remonter à l'an 3101 av. J.-C. Ce n'est qu'à partir de cette ère que l'histoire de l'Inde acquiert quelque authenticité.

KALISCH ou **KALISZ.** Géogr. V. KALICH.

KALIUM. s. m. (pr. *ka-li-ome*). Chim. Nom sous lequel, dans les langues d'origine gothique, telles que l'allemand, le suédois et le hollandais, on désigne le *potassium*.

KALKAS. s. m. (pr. *kal-ka-ce*). Géogr. Peuple mongol, habitant le grand désert de Kobi. Gengis-khan fit ses expéditions militaires avec des hordes de Kalkas.

KALKATRICI. s. m. Erpét. Nom que les nègres donnent à des serpents aquatiques, qui se rencontrent en abondance dans la rivière de Gambra et dans les étangs d'eau douce qui se trouvent le long des côtes d'Afrique jusqu'à Rio-Grande.

KALKBRENNER (Christian). Compositeur, né en 1755 à Munden (Hesse-Cassel). Il obtint ses premiers succès à Berlin, où il fut attaché à la reine de Prusse et au prince Henri. En 1796, il vint à Paris, et y mourut en 1806. On a de lui: la Veuve du Malabar, Olympia, Saül, Don Juan, OEnone, et quelques traités de musique.

KALKSINTER. s. m. Minér. Variété de la chaux carbonatée cristallisée.

KALKSPATH. s. m. Minér. Chaux carbonatée cristallisée.

KALL. s. m. Bot. Espèce d'euphorbe de l'Inde.

KALLIADE. Bot. Sous-genre du genre héliopsis, ordre des synanthérées, tribu des hélianthées.

KALLINGER. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, présidence de Calcutta. Dans ses environs se trouvent les célèbres mines de diamant de Pounah.

KALMAR. Géogr. V. CALMAR.

KALMIE. s. f. ou **KALMIA.** s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des éricinées, sous-ordre des rhodoracées ou rhododendrées. Toutes les kalmies passent pour être vénéneuses, et il paraît que le miel récolté par les abeilles sur leurs fleurs n'est pas exempt de propriétés pernicieuses. La kalmie est originaire de l'Amérique septentrionale.

KALMOUK. adj. des 2 g. Qui appartient au peuple kalmouk. Un institut *kalmouk* fut fondé par les soins du ministre de l'intérieur de Russie à St-Pétersbourg en 1830, pour des interprètes et des fonctionnaires habiles chez les Kalmouks. (Schitzl.)

KALMOUK ou **ÉLEUTHE.** s. des 2 g. Peuple nomade qui forme la branche la plus remarquable de la race mongole, composé de quatre hordes: les Khochouts, les Dzoungars, les Torgouts et les Derbets. Ces hordes, après avoir habité successivement plusieurs parties de l'Asie, sont aujourd'hui répandues, les trois premières en Chine, et la quatrième en Russie, dans les gouvernements d'Astrakhan, de Saratov, de Simbirsk et d'Orenbourg. Les Kalmouks dans leur organisation et leur physionomie ont conservé le type le plus pur de la race tatare ou mongole. Ils ont une grosse tête, de petits yeux noirs et brillants, un nez épaté, des cheveux noirs, plats et durs, un teint fauve ou tanné. Ils pratiquent la religion de Bouddha, obéissent à un chef électif, élèvent de nombreux troupeaux, et passent une existence nomade, campant sous des tentes de feutre. On écrit quelquefois *Kalmuk*.

KALMOUKIE. Géogr. Partie de la Mongolie, située à l'O. du mont Bodgo, entre le pays des Kirghiz à l'O., et la petite Boukharie au S.-O. On écrit aussi *Kalmukie*.

KALOCZA. Géogr. Ville de Hongrie, comitat de Pesth; 7,100 hab.

KALOUGA. s. m. Géogr. Gouvernement de l'empire de Russie, situé entre les gouvernements de Moscou, de Toula, d'Orel et de Smolensk; 270 kil. sur 130: 1,220,000 hab. Ce gouvernement n'a été formé qu'en 1776; il faisait autrefois partie de celui de Moscou. || Chef-lieu du gouvernement qui porte le même nom, sur l'Oka; 27,000 hab. Grand commerce d'importation avec l'Allemagne.

KALPA. s. m. Relig. ind. Nom sous lequel les Hindous désignent la grande période du temps, composée des quatorze manwataras, qui doit se terminer par l'anéantissement de toute la création. Le kalpa est la durée d'un jour et d'une nuit de Brahmâ.

KALPACK. s. m. Bonnet à poil des Turcs. V. COLBACK.

KALPA-TAROU. s. m. Myth. ind. Arbre fabuleux des Indiens, qui produisait tout ce qu'on voulait.

KALPY. Géogr. Ville forte de l'Inde anglaise, sur la Djemnah (Bengale).

KALSI. Géogr. Ville de l'Inde anglaise (Bengale), au confluent de la Djemnah et de la Tonse. Entrepôt de denrées de Ghéroual et du Bengale.

KAM. Géogr. Province de Tibet, bornée au N. par le pays de Kou-kou-noor, à l'O., par l'Ouei, au S. par la Chine et l'empire Birman, chef-lieu, Bathang.

KAMA. s. f. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, qui prend sa source dans les montagnes de l'Oural, et se jette dans le Volga après un cours de 1,500 kil.

KAMAETZMA. s. f. Myth. Divinité indienne.

KAMAN. s. m. Conchyl. On a décrit sous ce nom la belle coquille connue sous la dénomination de bucarde exotique.

KAMANOMIA. s. m. Myth. Grand temple à Numatsjn, ville de Japon.

KAMAK. Géogr. V. KUMRI.

KAMÉH ou **KACHHAR.** s. m. Géogr. Rivière de l'Asie centrale, qui naît sur le versant oriental du Belour-Tagh, entre dans l'Afganistan et se jette dans le Kaboul, après un cours de 450 kilom.

KAMEN. s. m. Nom que les Tartares de la Sibérie donnent aux roches sacrées.

KAMENETZ ou **KAMINIEC.** Géogr. Ville forte de l'empire de Russie, chef-lieu du gouvernement de Podolie, au confluent de Smokricz et du Dnietz. Commerce de fourrures; 13,000 hab.

KAMENZ. Géogr. Petite ville industrieuse du royaume de Saxe, dans le cercle de Lusace, sur l'Elster noir.

KAMÉRA. Géogr. Province de Gaalm, dans la Sénégambie.

KAMICHI. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des échassiers. Il renferme une espèce du Brésil et de la Guiane, remarquable par le casque qui orne sa tête, et par les éperons qui ornent ses ailes.

KAMINA-SMALA. s. f. Substance minérale et onctueuse, composée d'acide vitriolique et de sel alcali minéral, qu'on rencontre en Sibérie, sur la surface de certaines pierres. On lui attribue des propriétés médicinales. *Kamina-smala* veut dire *beurre de pierre*.

KAMINATSALI ou **KAMINSUKI.** s. m. Dixième mois de l'année des Japonais, dans lequel il n'y a pas de fêtes sacrées.

KAMINAL. s. m. Minér. Nom que l'on donne dans le commerce du Levant au sel impur, composé d'alun, d'un peu de sulfate de fer, d'un excès d'acide et d'un peu de pétrole, que l'on connaît aussi sous le nom de Beurre de montagne. On lui attribue des vertus médicinales.

KAMIS. s. m. pl. (pr. *ka-miss*). Myth. ind. Divinités indigènes du Japon, qui ont beaucoup d'analogie avec les héros des Grecs et des Romains.

KAMISSINO. s. m. Espèce de vêtement dont les Japonais Sintos se couvrent pour visiter les pagodes.

KAMLAT. s. m. Évocation magique du mauvais esprit chez les Tartares. Elle se fait en frappant sur un tambour de basque.

KAMOTKEN. s. m. (pr. *ka-mot-kènn*). Myth. jap. L'un des quatre grands dieux du trente-troisième ciel, dans la religion japonaise.

KAMPEN (pr. *Kam-pènn*). Géogr. Ville des Pays-Bas, province d'Overyssel, sur l'Yssel; 7,000 hab.

KAMTCHADALE. adj. des 2 g. Qui appartient au peuple kamtchadale.

KAMTSCHADALE ou **KAMTSCATHATE.** s. m. Peuple indigène du Kamtschatka méridional. Les Kamtschadales font partie d'une race mongole dégénérée. Ils sont mal faits et d'une malpropreté dégoûtante. Leurs mœurs sont douces et ils ne manquent point d'intelligence. Leur principale nourriture consiste dans les produits de leur chasse et de leur pêche.

KAMTSCHATKA. Géogr. Grande péninsule de la Russie d'Asie, dans la Sibérie orientale. Cette contrée forme la limite septentrionale de l'ancien monde. Elle fut reconnue en 1696, par Mososko, et devint tributaire de l'empire russe en 1697. Le Kamtschatka est traversé dans toute sa longueur par une chaîne de montagnes granitiques et volcaniques. Il est peuplé, au S., par les Kourils; au N., par les Koriaks, et sur les bords de la rivière du Kamtschatka, par les Kamtchadales. Le climat bien que très-rigoureux est sain, et le sol ne serait pas impropre à la culture, si elle était moins négligée. Des chiens, des rennes, des traîneaux, et quelques armes, forment toute la richesse des habitants de ce pays. Il s'y fait un grand commerce de fourrures précieuses, zibelines, castors, etc. La capitale du Kamtschatka est Nischnii-Kamtschatka. C'est la ville de commerce de Russie la plus éloignée de Saint-Pétersbourg. La compagnie russe-américaine a ses magasins dans un excellent port, nommé Pétroparlovsk. || Fleuve qui traverse du S. au N. la péninsule du même nom, et se jette dans le grand Océan, après un cours de 140 lieues.

— *Mer du Kamtschatka*. Grand Océan vers l'embouchure de cette rivière.

KAN. s. m. V. KHAN.

KANA. Géogr. V. CANA.

KANAAP. s. m. Bot. Espèce de mimosa, nourriture ordinaire des girafes.

KANAHIA. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des asclépiadées.

KANARA. Géogr. Province de l'Inde anglaise en deçà du Gange, présidence de Madras, sur la côte occidentale du Décan, située entre le territoire de Goa et le Bedjapour anglais au N., le Maïssour à l'E., le Malabar au S., et la mer d'Oman à l'O.; 660,000 hab. Ch.-l. Mangalore.

KANASTER. s. m. (du lat. *canistrum*). Comm. Panier de jonc ou de canne dans lequel on expédie le tabac d'Amérique. || *Tabac de Kanaster*. Celui qui arrive dans des kanasters.

KANDAHAR. Géogr. Province de l'Afghanistan, borné au N. par le royaume de Hérat, au N.-E. par la province de Gazna, au S.-E. par celle de Siwy, au S. par le Béloutchistan, au S.-O. par le Sistan, à l'O. par la province de Ferrah. Ch.-l. Kandahar. || Capitale de la province du même nom dans l'Afghanistan. L'une des plus belles villes de l'Asie; 100,000 hab.

KANDARPA. s. m. Myth. ind. Un des noms du dieu Cama.

KANDEICH, dite aussi **KANDESCH** ou **CANDEISH.** Géogr. Province de l'Inde anglaise, en-deçà du Gange, présidence de Bombay, dans le N.-O. du Décan, entre le Malwa au N., l'Allahabad et le Bérar à l'E., l'Aurengabad au S., et le Guzzerat à l'O.; 300 kil. sur 162. 2,000,000 hab. Ch.-l. Nandode.

KANDERINE ou **CONDERIE.** s. f. Taël du Japon, monnaie.

KANDJAR. s. m. V. KANGIAR.

KANDOUZ ou **KOUNDOUZ.** Géogr. Ville du Turkestan indépendant; ch.-l. de khanat, sur la rive gauche du Benghi.

KAND-SI. s. m. Papier japonais.

KANELSTEIN. s. m. Minér. Nom allemand sous lequel on a longtemps désigné un minéral d'une nature indéterminée, qui venait en morceaux informes de Ceylan, et qu'on a successivement rapporté au grenat, à l'idocrase et même au zircon. On a fait depuis de ce minéral une espèce particulière, à laquelle on a donné le nom d'*essonite*.

KANG. Myth. chin. Ancien roi de la Chine, auquel les Chinois rendent aujourd'hui les honneurs divins.

KANG-HI. Hist. Empereur de la Chine, né en 1653, était fils de Chount-chi. Il monta sur le trône dès l'âge de huit ans, et fonda la dynastie des Tsing ou Mandchoux. Son règne long et glorieux ne fut troublé que par quelques séditions qu'il sut apaiser. Kang-hi se montra tolérant à l'égard de la religion chrétienne, dont il autorisa l'exercice par un édit de 1692. Il mourut en 1722.

KANGIAR. s. m. Poignard indien à lame large et tranchante des deux côtés.

KANGRA. Géogr. Ville de l'Hindoustan, dans le royaume de Lahore, sur le Ravy; 20,000 h.

KANGUROO ou **KANGAROU.** s. m. Mamm. Quadrupède de l'ordre des marsupiaux, originaire de la Nouvelle-Hollande. Il est remarquable par le volume extraordinaire et l'élasticité de sa queue, et par la longueur disproportionnée de ses membres postérieurs. La femelle porte comme la sarigue une poche où elle cache ses petits. Les espèces du genre kanguroo sont nombreuses. La principale est le kanguroo géant, qui atteint jusqu'à deux mètres de hauteur.

KANGUROO. Géogr. Ile de l'Australie, au sud de la Nouvelle-Hollande, ainsi nommée à cause de la grande quantité de kanguroos qu'on y trouva lorsqu'elle fut découverte.

KAN-JA. s. m. Fête annuelle qui se célèbre au Japon en l'honneur de l'agriculture.

KAN-KAN. Géogr. Pays de la Guinée septentrionale, vers les limites de la Sénégambie. || Capitale du pays qui porte le même nom, Ville industrieuse et commerçante.

KAN-KIANG. (pr. *kan-ki-ang*). Géogr. Rivière de la Chine, qui prend sa source dans la partie méridionale de la province de Kian-si, et se jette dans le lac Poyang. Cours, 600 kil.

KANNA. s. f. Bot. Racine dont les Hottentots font un grand cas, et qu'ils regardent comme le meilleur des confortatifs. Elle a le volume et la forme du ginseng de la Chine, et l'on a même prétendu qu'elle n'était autre que le ginseng lui-même.

KANNAME. s. f. Bot. Espèce d'alisier du Japon.

KANNAWA-KORAKA. s. m. Bot. Nom que l'on donne à Ceylan à l'arbre qui fournit la gomme gutte.

KANNE. s. f. Métrol. Mesure de capacité en usage dans quelques parties de l'Allemagne, et dont la valeur varie selon les localités. La kanne de Dresde vaut lit. 0,9 :0,536; la kanne de Lippe, 1,3762; la kanne de Lubeck, 1,8726.

KANNO. s. m. Myth. afr. Nom de l'Être suprême chez quelques peuples nègres. Le Kanno n'est point éternel.

KANO ou **GHANAT.** Géogr. Ville importante de la Nigritie, dans l'empire des Fellatahs. C'est le plus grand marché de l'Afrique centrale. Cette ville a environ 20 kilom. de circuit, et est entourée d'une muraille de terre, 40,000 hab.

KANOBIN. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans la Syrie. Siége du patriarche des Maronites.

KANODGE. Géogr. Ancienne ville de l'Hindoustan anglais, présidence de Calcutta, près du Gange. Commerce considérable.

KANSAS. Géogr. Rivière des États-Unis, dans le Missouri. Elle prend sa source dans les vastes plateaux situés entre l'Arkansas et la Platte, et s'unit au Missouri après un cours de 630 kilom.

KAN-SOU. Géogr. Province de Chine, au N.-O., formée de la partie occidentale du Chen-si, et d'une partie de la Petite-Boukarie. 2,000 kilom. sur 900; 6,400,000 hab. Ch.-lieu Lan-tcheou.

KANT (Emmanuel). Célèbre philosophe allemand, né en 1724 à Kœnigsberg. Il fut le fondateur en Allemagne de l'école philosophique dite Écossaise. Pendant quinze ans simple répétiteur à l'université de Kœnigsberg, il fut nommé sous-bibliothécaire en 1766, et obtint en 1770 la chaire de logique et de métaphysique, qu'il conserva jusqu'à sa mort, en 1804. Parmi les nombreux ouvrages de philosophie qu'il publia, les plus remarquables sont: *la Critique de la raison pure, la Métaphysique des mœurs, l'Homme considéré dans l'abstrait et le concret, l'Unique base possible à une démonstration de l'existence de Dieu*. Kant n'était pas seulement un profond métaphysicien, il était encore versé dans presque toutes les connaissances humaines. On a de lui plusieurs traités précieux sur la physique générale et sur l'astronomie.

KANTA. s. m. Bot. Champignon d'une substance aqueuse, se desséchant en peu de temps à l'air sec en une substance spongieuse, formé à l'état frais de filets cylindriques ramifiés au sommet, et réunis en bas, dans la plus grande partie de leur longueur, en une masse spongieuse.

KANTERKAAS. s. m. Sorte de fromage que l'on fait en Hollande.

KANTIEN, ENNE. adj. Qui a rapport à la philosophie de Kant.

KANTISME. s. m. Philos. Système philosophique fondé à la fin du XVIIIe siècle par Emmanuel Kant, et qui consiste surtout dans l'observation attentive de soi-même, l'analyse des facultés de l'esprit, et la critique sévère de toutes les connaissances humaines, d'où lui a été donné le nom de *criticisme*. En idéologie, le kantisme reconnaît des notions indépendantes de tout élément sensible, auxquelles il donne le nom

d'idées a priori, idées pures, ou catégories, mais n'accorde de certitude qu'à ce qu'il nous est donné de connaître par l'expérience. Néanmoins, en morale, il attribue à la raison humaine une autorité qu'il lui refuse en métaphysique, et il établit fortement la notion du devoir.

KANTISTE adj. des 2 g. Philos. Qui appartient à la philosophie de Kant.

— subst. Partisan du kantisme.

KANTUFFA. s. m. Bot. Espèce d'acacie épineuse d'Abyssinie.

KAOLIN s. m. Sorte de terre qui entre dans la composition de la porcelaine de Chine. C'est le feldspath argiloforme des modernes.

KAPANÉ. s. f. Chez les Grecs, Sorte de voiture traînée par des mules. La kapané des Grecs ressemblait au *carpentum* des Romains.

KAPELLA. s. m. Géogr. Chaîne de montagnes de la Croatie maritime, qui s'étend du mont Klek aux confins méridionaux de la Dalmatie.

KAPI. s. m. Mot persan qui veut dire *porte*. || *Alla kapi*, littéral. *la porte de Dieu*. Nom que l'on donne en Perse à la porte principale qui conduit chez le roi.

KAPIDJI-BACHI. s. m. Officier du Grand Seigneur chargé de la garde des portes du palais.

KAPILA. Philosophe indien, fondateur d'une philosophie nommée *sankhya*, dont les principes tendent au matérialisme et à l'athéisme. On n'a pas de notions bien précises sur ce philosophe, dont les uns font un fils de Brahma, d'autres une incarnation de Vichnou ou de Siva. Quelques-uns même pensent que c'est un personnage purement fictif.

KAPIRAT. s. m. Ichthyol. Poisson du genre des notoptères.

KAPNOFUGE. adj. des 2 g. V. CAPNOFUGE.

KAPPA. s. m. Philol. V. CAPPA.

KAPTSCHACK. Géogr. et hist. Nom donné dans l'Orient au pays occupé au moyen âge par les Comans ou Polovtses, entre l'Oural et l'Atlas. En 1240, les Mongols ou Tartares y fondèrent un empire qui fut gouverné par des khans gengiskanides, et fut détruit au XVe siècle par Ivan III [illegible]. Jusqu'alors, les grands-ducs de Russie avaient été tributaires du khan du Kaptschack.

KAPTUR. s. m. Hist. Nom donné en Pologne à une commission chargée de veiller à la tranquillité publique pendant les interrègnes.

KARA. s. m. (*noir*, en langue turque). Mot qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms géographiques et historiques.

KARA. Géogr. Rivière de Russie qui sert de limite à l'Europe et à l'Asie, naît dans les monts Ourals, et tombe dans la mer de Kara après un cours de 250 kilom.

— *Mer de Kara*. Grand golfe de l'Océan glacial arctique, formé d'un côté par la Nouvelle-Zemble, de l'autre par une presqu'île du gouvernement de Tobolsk; reçoit le Kara, dont il prend le nom; 650 kilom du N.-E. au S.-E.

KARABAGH. Géogr. Khanat de la Russie d'Asie, borné au N. par le Kour, à l'E. et au S. par l'Aras, au S.-O. et à l'O. par l'Arménie russe, et au N.-O. par la Géorgie. Chef-lieu, Chouchi.

KARABE. s. m. Mar. Petit bâtiment en usage chez les Grecs du moyen âge.

KARABÉ. s. m. Nom arabe du succin. V. SUCCIN.

— *Karabé de Sodome*. Nom d'Asphalte, suivant quelques auteurs.

KARABIQUE. adj. des 2 g. Chim. V. SUCCINIQUE.

KARABOULAKS. Géogr. Peuple pasteur qui habite le Caucase.

KARADJA-DAGH. Géogr. Chaîne de montagnes de la Turquie d'Asie, sur la limite des pachaliks de Reha et de Diarbékir; se dirige de l'E. à l'O. entre les bassins de l'Euphrate et du Tigre.

KARADJÉ-BOUROUN. (pr. *ka-rad-jé-bou-roun*). Géogr. Cap de la Russie d'Europe, sur la mer Noire. C'est la pointe la plus méridionale de la Crimée.

KARADJI-OGLAN. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans le Kurdistan; résidence d'un khan qui a 15,000 archers sous son commandement.

KARAGAN. s. m. Mamm. Mammifère carnassier du genre chien.

KARA-GHLAR. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie; 7,000 hab.

KARAHAMÉA. s. m. Livre des Persans qui contient neuf mille vers.

KARA-HISSAR. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie; 200 kilom. sur 80; chef-lieu Afioum Kara-Hissar; 60,000 hab. On l'appelle aussi *Afioum*.

KARAK ou **KAREK.** Géogr. Ile du golfe Persique où l'on fait la pêche des perles.

KARA-KALPAK. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple tartare divisé en deux hordes. La horde supérieure habite le Turkestan, et la horde inférieure est fixée en Russie.

KARA-KOUROUM. Géogr. Chaîne de montagnes de l'empire chinois, limite du Turkestan et du Tibet.

KARA-KOUL. Géogr. Lac de la Tartarie indépendante, 32 kilom. de longueur. || Ville du khanat de Boukhara, près du Zer-Afchan; 30,000 hab.

KARALI ou **KRAL.** s. m. Hist. V. CRALE.

KARAKUSA. s. f. Bot. Espèce d'ortie du Brésil.

KARALI. s. m. Mot d'origine slave qui signifie Roi ou chef. V. CRALE.

KARANDAS. s. m. Bot. Palmier de Ceylan.

KARAMARANGA. s. m. Bot. Arbre de Ceylan.

KARAMOUSSAL. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), sur la mer de Marmara.

KARA-MOUSTAPHA. Grand vizir de Mahomet IV. Battu en 1683 par Sobieski devant Vienne, dont il avait formé le siége, il fut décapité par ordre de son maître.

KARAMSIN (Nicolas-Michel). Historien russe, né en 1765 dans le gouvernement de Simbirsk, mort en 1827. Parmi les divers ouvrages qu'il publia, on estime surtout une Histoire de Russie qu'il composa sur l'ordre de l'empereur Alexandre, et qui passe pour un ouvrage classique. Il a été traduit en français en 1819.

KARAOUA. s. m. Erpét. Nom que l'on donne à Cayenne à un lézard qui paraît être l'améiva.

KARASOU. s. m. (littéral. *eau noire*). Géogr. Nom donné par les Turcs à tous les cours d'eau dont le lit est profond ou dont l'eau est trouble. || *Karasou*, ou *Straouma*, ou *Marmara*. Fleuve de la Turquie d'Europe, qui prend sa source dans le mont Argentaro, traverse la Macédoine, et se jette dans le golfe d'Orphano. || *Karasou* ou *Kourama*. Rivière de la Turquie d'Asie, qui se jette dans l'Euphrate par la rive droite. || *Karasou* ou *Kerah*. Rivière de Perse qui se jette dans le Tigre par la rive gauche. || *Karasou-Bazar*. Ville de la Russie d'Europe, dans la Tauride ou Crimée; 8,000 hab.

KARASSI. Géogr. Sandjak de la Turquie d'Asie (Anatolie), entre ceux de Biga, de Khodavenkiar, de Saroukan et de l'archipel. Chef-lieu Balik-Cheher.

KARATAS. s. m. (pr. *ka-ra-tass*). Bot. Espèce d'aloès sauvage d'Amérique, dont les fibres servent à faire de la toile. Le karatas de Cayenne s'appelle *bois de mèche*, parce qu'il fournit une moelle qui sert d'amadou. Son fruit, assez semblable à une prune, se nomme *citron de terre*. Ici des raquettes à fruits rouges, des *karatas* à bouquets aurore; plus loin des buissons élégants de grad-gale; mille teintes, en un mot, s'élevant du sol jusqu'à la corne des rochers. (R. de Beauv.)

KARATATSBANNA. s. f. Bot. Plante aromatique du Japon.

KARATCH. s. m. Espèce de capitation chez les Turcs.

KARATCHEF. Géogr. Ville de Russie, gouvernement d'Orel, sur la Snéja; 9,000 hab.

KARATIASE. s. f. (du gr. κέρας, corne). Chir. Excroissance de chair aux tempes ou au front.

KARAULS. s. m. pl. Postes militaires chez les Turcs.

KARAVÉRIA. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, sandjakat de Salonique; 8,000 hab., la plupart Grecs.

KARA-YOUSOUF. Premier prince de la dynastie des Turcomans. Il était maître de Diarbékir et de l'Arménie, lorsqu'il fut forcé par Tamerlan de fuir en Égypte. Mais à la mort de ce prince, profitant de la division qui régnait entre ses enfants, il s'empara d'Irac, d'une partie de la Mésopotamie et de la Géorgie, prit Tauris, Bagdad, et menaçait déjà la Syrie et l'Asie Mineure, lorsque la mort vint le surprendre au milieu de ses conquêtes, en 1420.

KARCHI. Géogr. Ville de la Tartarie indépendante, dans la Boukharie, sur le Karchi; 40,000 hab. On l'appelle aussi *Nakhcheb*.

KARDAFIQUE. s. m. Hist. Nom d'un office ou d'une dignité chez les anciens Perses.

KARDOUON. s. m. Erpét. Grand lézard du Levant.

KARGOPOL. Géogr. Ville de la Russie d'Europe; 3,000 hab.

KARGOUCH-KÉGUICH-TAOU. Géogr. Ensemble de trois montagnes de la Russie, gouvernement d'Orenbourg, territoire des Baskirs. Ces monts sont volcaniques.

KARI. s. m. Poudre provenant des colonies, et avec laquelle on fait une moutarde très-forte.

KARIBEPOU. s. m. Bot. Arbuste du Malabar.

KARI-CHANG. s. m. Temps d'abstinence qui s'observe dans l'île de Formose, située dans le grand Océan, et qui présente quelque analogie avec le carême des chrétiens.

KARIKA. s. m. Philos. ind. Se dit en général de tous les vers techniques. || On appelle ainsi, en particulier, une exposition de la doctrine sankhya, rédigée sous la forme métrique, et divisée en soixante-douze stances.

KARIKAL. Géogr. Ville de l'Hindoustan français, sur la côte de Coromandel. C'est un des trois points militaires de nos établissements dans l'Inde; 15,000 hab.

KARILPA. s. m. Bot. Nom portugais d'un arbrisseau du Malabar.

KARION. s. m. Anc. cout. Droit que prélevait sur la dîme en nature celui qui était chargé de la transporter chez le décimateur.

KARISMIEN, ENNE. adj. Qui appartient à la dynastie des Karismiens.

KARISMIENS. s. m. pl. Dynastie des rois perses.

KARITHÈNE. Géogr. Ville grecque située dans l'éparchie d'Arcadie. C'est l'ancienne Gortyne.

KARKEN. s. m. Chef de moines persans.

KARKI-MESRAC. s. m. Espèce de lance dont se servent les Turcs.

KARKHOF. Géogr. Gouvernement de la Russie d'Europe, divisé en quinze cercles, et formé du pays des Slobodes de l'Ukraine.

KARKRONE. s. m. En Perse, Manufacture royale ou l'on fabrique toutes sortes d'objets précieux.

KARLSBOURG. Géogr. Ville forte de Transylvanie, sur le Maras. Dans les environs sont les mines d'or les plus considérables de l'empire d'Autriche; 6,000 hab.

KARLSTADT (André Bodenstein, surnommé *Karlstadt*, du lieu de sa naissance, petite ville de la Franconie). Chanoine et professeur de théologie à Wittemberg, qui prit une part active à la réforme et se rendit célèbre par son fanatisme. Il mourut à Bâle en 1541.

KARMATE. s. m. Hist. or. V. CARAMATE.

KARMESSE. s. f. V. KERMESSE.

KARMIKA. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte bouddhiste, qui s'attache moins à la contemplation et à la prière qu'aux bonnes œuvres.

KARMOUTH. s. m. Ichthyol. Poisson du genre des silures, qui se trouve dans le Nil.

KARNAL. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Calcutta, dans l'ancien Bengale.

KARNATIC. Géogr. Ancienne province de l'Inde anglaise en deçà du Gange, s'étend le long de la côte orientale de cette presqu'île depuis sa pointe jusqu'au cap Gontour, et à 1,050 kil. de long sur 200 de largeur moyenne; 5,000,000 hab. Capitale Madras.

KARNITE. s. f. Bot. Espèce de tithymale ligneuse.

KARODIE. s. f. Bot. Plante de l'Inde.

KAROLINGIEN, ENNE. adj. et s. Nom que quelques historiens modernes ont préféré à celui de Carlovingien, comme plus conforme à l'étymologie franque, Karling. V. CARLOVINGIEN.

KAROT. s. m. Bot. Espèce de fruit d'Égypte.

KAROTÇHA. s. f. Géogr. Rivière de la Russie qui se jette dans l'Ukraine. || Ville du gouvernement de Koursk, sur la Karotcha; 7,800 hab.

KAROUN. s. m. (pr. *ka-rounn*). Crésus des mahométans, qui gardait son trésor dans un palais enchanté.

KAROUSS-ARALS. Géogr. Tribu de Tartares Nogaïs habitant la Russie, au sud du Kouban; 3,000 hab.

KARPATON. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des caprifoliées.

KARPA-KALF. s. m. Pratique superstitieuse en usage chez les Islandais.

KARREAU. s. m. Anc. métrol. Mesure de terre qui avait vingt et un pieds de côté.

KARROU. s. m. Géogr. Nom qu'on donne à de vastes plaines stériles dans l'Afrique septentrionale, au nord de la colonie du cap de Bonne-Espérance.

KARSBAD. Géogr. Ville royale de Bohême située dans le cercle d'Ellbogen, à 16 milles de Prague et à 30 milles de Vienne, dans une vallée étroite et profonde. Elle est très-renommée pour ses eaux thermales.

KARSTENITE. s. f. Minér. Nom qu'on a proposé de donner à la chaux sulfatée sans eau, en cristaux dérivant du parallélipipède rectangle.

KARTHLI ou **CARTALINIE.** Géogr. Contrée de la Russie caucasienne, et l'une des trois subdivisions de la Géorgie russe, entre l'Imérithie et la Kaketi. Capitale Tiflis.

KAS. s. m. (pr. *kass*). Techn. Châssis de toile ou de crin à l'usage du papetier.

— Tambour des nègres.

KASBA, KASAUBA, KAÇABA. Géogr. V. CASBAH.

KASBECK. Géogr. Une des plus hautes montagnes de la chaîne du Caucase en Russie, sur la limite de la Circassie et de la Géorgie; 4,755 mètres de haut. On l'appelle aussi le Mquinwari.

KASBIACO. s. m. Bot. Espèce de lis du Japon.

KASCHAU. Géogr. Ville forte de Hongrie, chef-lieu du comtat d'Abaûivar, au confluent du Tschermed et de l'Hernath; 10,000 hab.

KASCHOUÉ. s. m. Ichthyol. Espèce de brochet du Nil.

KASI. s. m. Hist. or. Kadi persan; quatrième pontif persan.

KASIMOV ou **KASSIMÈV.** Géogr. Ville de Russie dans le département de Riazan; 5,000 h.

KASKASKIA. Géogr. Rivière des États-Unis, qui tombe dans le Mississipi, à 200 kil. au-dessus de l'embouchure de l'Ohio. Son cours est de 380 kil.

KASPLIA, s. f. Géogr. Rivière navigable de l'empire de Russie, qui prend sa source dans le gouvernement de Smolensk et se jette dans la Dwina.

KASSAN. Géogr. Ville de la Sénégambie, dans l'État d'Yani, sur la Gambie.

KASSEM, KACEM ou **KASSIM.** Hist. Quatrième sultan de la race des Seldjoukides, échappa à son jeune frère qui lui disputait l'empire et s'était emparé de sa personne, remonta sur le trône, triompha de son oncle Ismaël qui s'était révolté, et mourut l'an 1204.

KASSIGIAK. s. m. Ichthyol. Espèce de phoque sans oreilles externes.

KASSIM-BAZAR. Géogr. Ville commerçante de l'Hindoustan anglais, dans la présidence de Calcutta, sur le Gange; 25,000 hab.

KASSIMOV, jadis **GORODETZ.** Géogr. Ville de la Russie d'Europe, sur l'Oka. Elle fut longtemps la résidence des princes tartares indépendants, dont le premier, Kassim, lui donna son nom; 6,500 hab.

KASSON. Géogr. État de Sénégambie, borné au S. par le Fouladou, au N. par le Jafnou.

KASTA. s. m. Arbre sacré des Indiens.

KASTAGNATS. Géogr. Montagnes de la Russie d'Europe, qui forment un embranchement du Balkan.

KASTAMOUNI. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie (Anatolie); 12,000 hab., ch.-l. de Livah.

KASTAN. s. m. Turban turc.

KATA. s. m. Liqueur des îles.

KATADAHIDE. s. m. Hist. Membre de la dynastie des chérifs qui régnèrent sur l'Hedjaz.

KATAGOUM. Géogr. Ville du royaume de Haoussa, en Nigritie; 8,000 hab.

KATCHAR. s. m. Géogr. Pays de l'Inde au delà du Gange, borné au N. par Assam, à l'E. par le Bengale. Il fait aujourd'hui partie de l'Inde transgangétique anglaise; 500,000 hab. Capitale Khospour.

KATCHEF. s. m. Lieutenant des beys. Les esclaves intelligents et braves s'élèvent successivement de grade en grade, et parviennent à celui de *katchef* et même de bey. Nap. I.)

KATCHIN. s. m. Géogr. Peuple tartare habitant la Russie, gouvernement de Tomsk, sur l'Iénisséi; 6,000 individus.

KATI. s. m. A Batavia, valeur de cent mi[illegible] caches.

KATIF. Géogr. Ville d'Arabie, sur le golfe Persique; 6,000 hab.

KATMIR. s. m. Myth. or. V. KRATIM.

KATON-CANNA. s. m. Bot. Acacia des Indes à bois rouge.

KATONGA. Géogr. Ville de Nigritie, capitale du royaume d'Yarriba.

KATON-INDEL. s. m. Bot. Palmier sauvage du Malabar, dont les Malais se servent pour faire des bonnets.

KATOU-NAREGAN. s. m. Bot. Arbre de Malabar, qui paraît tenir le milieu entre la famille des onagres et celle des myrtinées.

KATQUI. s. f. Comm. Toile de coton de Surate.

KATRACA. s. m. Bot. Espèce de faisan de la Guiane. C'est le parraqua, dont on a fait le genre ortalida.

KATRINE. Géogr. Lac d'Écosse formé par la Teath. Rendu célèbre par le roman de Walter Scott, *la Dame du Lac*.

KATSJOU-PANEL. s. m. Bot. Petit arbre du Malabar, qui paraît appartenir à la famille des anonées.

KATTAH. s. m. Sorte de brosse dont les Arabes se servent pour lisser le poil de leurs chevaux. L'usage en a été introduit en France.

KATTAK. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, présidence de Calcutta, dans l'ancien Orissa, sur le Mahanaddi; 40,000 hab.

KATUAL. s. m. Titre du premier ministre du roi de Calicut.

KATZBACH. Géogr. Rivière des États prussiens, dans la Silésie. Prend sa source près de Katschdorf, et se jette dans l'Oder au-dessus de Parchwitz. C'est sur les bords de cette rivière que Blucher défit les Français, le 26 avril 1813.

KATZENELLENBOGEN. Géogr. Ancien comté d'Allemagne, situé sur les bords du Rhin, autrefois indépendant; il entra au XIVe siècle dans les domaines de la maison de Hesse, et passa aux ducs de Nassau en 1815.

KATYF (EL). Géogr. Ville forte de l'Arabie, dans le Lahsa, sur le golfe Persique. Pêche des perles; 6,000 hab.

KAUCHTEUX, EUSE. adj. Abondant en houille. Veine, mine kauchteuse.

KAUFMANN (Angélica). Femme peintre, née à Coire, pays des Grisons, en 1741, morte à Rome en 1807. On lui doit plusieurs compositions qui ne sont pas sans mérite.

KAULFUSSIA. Bot. Genre de plantes appartenant à l'ordre des synanthérées.

KAUNITZ. Géogr. Ville et seigneurie de la Moravie, dans le cercle de Brunn. Elle a donné son nom aux princes et aux comtes de Kaunitz.

KAUNITZ (Venceslas, prince de). Diplomate autrichien, né à Vienne en 1711, mort en 1794. Il se fit surtout honneur par le traité d'alliance qu'il parvint à conclure entre la France et l'Autriche, lorsqu'allait s'ouvrir la guerre de sept ans.

KAUNUS. s. m. Espèce de tambour dont les sorciers lapons font usage dans leurs conjurations.

KAURIS. s. m. Conchyl. Coquille du genre des porcelaines, qui se trouve dans la Méditerranée et dans les mers des Indes. Ces petits coquillages servent de monnaie aux Indiens et aux nègres d'Afrique. On les pêche deux fois par an dans le golfe du Bengale, sur les côtes du Malabar et surtout sur celles des Maldives. Les kauris donnent lieu à un commerce important.

KAURYSAOUL. s. f. Nom d'une garde de la maison du roi de Perse.

KAURZIM. Géogr. Cercle de Bohême situé entre ceux de Bunzlau et de Bidczow ; 170,000 h. ‖ Chef-lieu du cercle qui porte le même nom ; 2,000 hab.

KAUWELERIE. s. f. Anc. cout. Droit que l'on payait au seigneur pour se racheter du service des chevaux.

KAVA ou **AVA.** s. f. Relat. Boisson enivrante en usage dans l'Océanie. C'est une liqueur amère et forte que l'on extrait d'une racine qui porte le même nom.

KAVAUCHE. s. f. Ichthyo.. Espèce de carpe que les Tartares font sécher, et dont il se nourrissent l'hiver.

KAVEKIN. s. m. Bot. Espèce de mimusope de Pondichéry.

KAVEKINE. s. f. Bot. Arbrisseau de l'Inde, famille des myrtinées.

KAVERY. Géogr. Rivière de l'Hindoustan, qui sort des Ghattes occidentales, et se jette dans le golfe du Bengale. C'est par ce fleuve que se fait presque tout le commerce du Tandjaour.

KAWI. s. m. Linguist. Ancienne langue des Javanais, qui ne diffère presque en rien du sanscrit. ‖ Alphabet particulier avec lequel on écrit le kawi.

— adj. des 2 g. Langue kawi. Alphabet kawi.

KAYPORA. s. m. Myth. amér. Esprit des forêts qui, d'après une croyance indienne, enlève les enfants et les garde dans le creux des arbres.

KAYSERBERG. Géogr. Ville du département du Haut-Rhin, sur la Weiss, 3,100 hab.

KAZAN. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, au confluent du Volga et de la Kasanka ; capitale du gouvernement du même nom ; 48,000 h. Entrepôt du commerce entre la Sibérie, la Boukharie et la Russie d'Europe.

— Hist. *Royaume de Kazan.* Royaume tartare fondé par Mohammed, en 1441, détruit par Ivan IV, en 1552.

KAZAN ou **CASAN.** Géogr. L'un des gouvernements orientaux de la Russie d'Europe, entre ceux de Viatka, Orembourg, Simbirsk, Nijnéi-Novogorod et Penza ; 57,461 kilom. carr.; 1,038,000 hab.

KAZEROUN. Géogr. Ville de la Perse, dans le Farsistan ; 4,000 hab.

KAZINE. s. f. Trésor du Grand Seigneur.

KAYMAN. s. m. Ichthyol. V. CAÏMAN.

KCHATRIYA. Hist. ind. Nom des membres de la seconde caste noble chez les Indiens. Les kchatriyas ou guerriers sont nés, selon la tradition mythologique, des bras de Brahma. Les kchatriyas avaient seuls le droit de régner et de rendre la justice. On croit que la véritable race des kchatriyas est éteinte aujourd'hui.

KÉABÉ. s. m. Hist. or. Monument religieux très-vénéré chez les mahométans. Espèce de sanctuaire construit au milieu du temple de la Mecque. Tous les musulmans répandus sur la terre doivent se tourner vers ce point quand ils font leur prière. Tous aussi doivent le visiter en pèlerinage une fois en leur vie. Il ne s'ouvre que six fois par an, trois jours pour les hommes et trois pour les femmes. On écrit aussi *Kaaba* et *Caaba*. V. ce mot.

KÈAFIR. s. m. Relig. mahom. V. CAFIR.

KEAN (Edmond). Célèbre acteur anglais, né en 1773, mort en 1833. Il n'excellait pas moins dans la comédie que dans la tragédie.

KEASAIRE. Myth. irland. Espèce de fée.

KEATE (George). Littérateur anglais, né vers 1729, mort en 1797. Ses principaux ouvrages sont : Rome ancienne et moderne, les Alpes, les Esquisses d'après nature, le Tableau abrégé de l'histoire de la république de Genève.

KÉBÉ. Myth. sept. Un des dieux subalternes des Tchouwaches.

KÉBER. s. m. Membre d'une secte persane qui admet plusieurs dieux et croit à l'immortalité de l'âme.

KÉBIN. s. m. Hist. or. Lettre d'affranchissement.

KEBIR. s. m. Mot arabe qui veut dire *Grand* et qui entre dans la composition d'un grand nombre de lieux géographiques. Mehallet el-Kébir, Oued el Kébir, etc.

KÉBLAH ou **KÉBLEH.** s. m. Relig. mah. Direction de tous les temples et de tous les oratoires musulmans vers le kéabé de la Mecque.

— Fig. Se dit pour l'objet, la fin qu'on se propose, l'intention qu'on a en quelque chose. Le *keblch* que regardent les rois est leur couronne et leur autorité ; celui des gens d'affaires est l'or et l'argent. Le *keblch* des gens de bien est le combat de leurs passions. (D'Herbelot.)

KÉBLEH-NOMA. s. m. Espèce de boussole que les Turcs et les Persans portent sur eux lorsqu'ils font leur prière.

KEBTH. Géogr. Nom que les Arabes donnent à l'Égypte.

KEBTHI. En arabe, Habitants de l'Égypte.

KÉBULE. s. f. Bot. Fruit que l'on tire en Asie du cabulestan, et qu'on nomme en Europe, *myrobolans*.

KECHERTÉCHI. s. m. Garde de l'empereur de Perse.

KÉCHO. Géogr. Ville d'Asie, dans l'empire d'Annam, ch.-l. du royaume de Tonquin, et résidence du vice-roi ; 40,000 hab.

KECSKEMET. Géogr. Ville de Hongrie dans la vaste bruyère de Kecskemet ; 25,000 hab.

KEDAH. Géogr. Ville de la presqu'île de Malacca, ch.-l. du petit royaume de Kedah ; 6,000 habitants.

KÉDÈS. Géogr. anc. Ville de Palestine, dans la tribu de Nephtali. On l'appelle aussi *Kadas*, et quelquefois *Cydissus*.

KEDEY-MAH. s. m. Bot. Arbre de Nubie qui tient de l'olivier et du citronnier.

KEDJÉ. Géogr. Ville du Béloutchistan, chef-lieu de la province de Mékran, sur le Bhégror ; autrefois très-commerçante ; 38,000 hab.

KÉDRON. Géogr. Petite rivière de Syrie qui prend sa source au N.-E. de Jérusalem, arrose la vallée de Josaphat et se jette dans la mer Morte. On écrit aussi *Cédron*.

KÉDUMIN ou **KÉDUMMIN.** Géogr. sac. Nom d'un torrent dont il est parlé dans le livre des Juges.

KEDUSUDURE ou **KÉSUDURE.** s. m. Erpét. Sorte de serpent dont parle Rabelais.

KEEPSAKE. s. m. (pr. *kip-sèke* ; de *keep*, garder ; *sake*, affection). Néol. Mot emprunté depuis peu à la langue anglaise, et qui signifie proprement, Souvenir, gage d'amitié. On s'en sert pour désigner de jolis petits livres d'étrennes, richement ou élégamment reliés, et qui se font remarquer en outre par le luxe des vignettes et la beauté de l'exécution typographique. Il n'y a pas de genre de littérature particulièrement affecté aux keepsakes ; cependant les nouvelles paraissent leur convenir davantage.

KEFFEKILITE. s. m. Minér. Minéral gris de perle, bleuâtre, en grande masse, renfermant des rognons entourés d'un bord verdâtre mat, avec des particules de mica, à cassure esquilleuse, quelquefois conchoïde, mou, gras au toucher, dont la pesanteur spécifique est de 2,4. Il se trouve en Crimée.

KEGILLA. s. m. Défenses religieuses imposées par les prêtres du Congo touchant certains aliments.

KEHL. Géogr. Ville du grand duché de Bade, à une lieue de Strasbourg, au-dessous du confluent de la Schutter, dans le Kinzig et sur la rive droite du Rhin, au point où aboutit le pont de bateaux qui établit une communication permanente entre la France et l'Allemagne et dont la moitié appartient au grand duché de Bade, et l'autre moitié à la France ; 1,500 hab. Cette ville possédait avant la révolution de célèbres imprimeries, où l'on publiait beaucoup d'ouvrages prohibés. Kehl, par sa position, a été souvent en butte aux dévastations de la guerre, et ses fortifications furent plus d'une fois détruites et relevées. Le 24 juin 1796, le général Moreau opéra devant cette ville le passage du Rhin. Les fortifications de Kehl ont été rasées en 1814, et une ville toute neuve a remplacé l'ancienne place de guerre.

KÉICHME ou **KEICHM.** Géogr. La plus grande île du golfe Persique, tributaire de la Perse ; 1,500 hab. ‖ Ch.-l. de l'île qui porte le même nom.

KEIGHLEY. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté d'York, sur l'Aire. Fabrique de toiles et de draps ; 11,000 hab.

KEILL. Mathématicien écossais, né en 1671, à Edimbourg, mort en 1721. On a de lui, l'Examen de la théorie de la terre de Burnet ; Introduction à la vraie physique ; Introduction à la vraie astronomie.

KEITH (George-Elphinstone, lord). Célèbre amiral anglais, né en Écosse, en 1747, mort le 10 mars 1823.

KEITHIEN. s. m. Hist. rel. Membre d'une société de quakers, fondée en 1691, par George Keith. Elle admettait le baptême et la communion.

KÉIRI. s. m. Bot. Violier, giroflier jaune.

KÉIROTONIE. s. f. (du gr. χείρ, main ; τονίω, tendre). Imposition des mains.

KÉKAYA. s. m. Hist. ott. Mot turc, corrompu du persan *ketkouda*, qui signifie *agent*. *Kekaya-bey*, Ministre de l'intérieur et de la guerre dans l'empire ottoman. ‖ Se dit aussi de l'intendant du trésor particulier du sultan.

KÉKAYA-KHAZINÉ. Titre de la surintendante du harem.

KÉLABITE. s. m. Hist. or. Membre d'une tribu arabe.

KÉLAOUN (Malek el-Mansour-Saïf-Eddin). Sultan d'Égypte au XIII[e] siècle. Il avait été esclave, devint émir et se fit reconnaître sultan d'Egypte et de Syrie, en 1279. Il mourut en 1290.

KÉLASA. s. m. Myth. ind. L'olympe des Indiens.

KÉLAT. Géogr. Capitale du Béloutchistan, dans la province de Saravan ; 20,000 hab.

KELBELAZGUAR. s. m. Astron. Nom arabe de l'étoile que les Européens appellent *Procyon*.

KELCHYN. s. m. Anc. cout. Nom d'une amende dont la valeur était proportionnée au rang de la personne à qui on devait la payer.

KÉLEIÉ. s. m. Bot. Espèce de saule des bords du Niger, et que les nègres ont en grande vénération.

KELEN. s. m. Myth. Sorte de démon qui préside aux débauches.

KELIN. s. m. Bot. Plante de l'Inde, rampante, à tige carrée, feuilles opposées, ovales, à fleurs petites. Ses racines tuberculeuses sont mangées par les Indiens.

KELKEL. s. m. Tranche de sole sèche et salée.

KELLEK. s. m. Relat. Espèce de radeau formé de plusieurs outres qui soutiennent des branches entrelacées. Il est en usage sur le Tigre et sur l'Euphrate.

KELLER (Jean-Balthoz). Célèbre fondeur, né à Zurich, en 1638, mort à Paris, en 1702.

KELLERMANN (François-Christophe). Duc de Valmy, maréchal de France, né à Strasbourg le 28 mai 1735, mort le 12 septembre 1820. Défendit vaillamment les frontières du Nord contre l'invasion étrangère à l'époque de la première révolution, détermina l'évacuation complète du territoire français par la victoire de Valmy, remportée sur les Prussiens, et prit une part brillante à toutes les guerres de l'Empire jusqu'à la Restauration. D'après ses dernières volontés, son cœur a été déposé dans les plaines de Valmy.

KELLGREN (Henri). Poète suédois, né le 1[er] décembre 1751 à Scheonen, mort en 1795. Il est regardé dans tout le Nord comme un poëte de la plus brillante imagination.

KELLHEIM. Géogr. Ville de Bavière du cercle de la Regen, au confluent de l'Altmuhl et du Danube ; 2,600 hab. Entrepôt de commerce entre le Rhin et le Danube.

KÉLONTER. s. m. (pr. *ké-lon-térr*). Relat. Principal magistrat de certaines villes de Perse, remplissant des fonctions analogues à celles de maire parmi nous.

KELPY. s. m. Myth. écoss. Esprit qui habite les rivières et dont les yeux fascinent le voyageur pour l'attirer au fond de l'eau. Il se montre sous la forme d'un cheval blanc.

KELYOUB. Géogr. Province de la Basse-Egypte ; 553 kilom. carrés ; 178,000 hab. ‖ Ch.-lieu de la province du même nom.

KÉMA. s. m. Myth. Livre qui contient les secrets des génies.

KÉMA. Géogr. Rivière de Russie qui traverse le gouvernement de Novogorod et se jette dans le lac Bielo.

KÉMAON. Géogr. District de l'Inde anglaise, dans la province de Ghéroual, présidence de Calcutta ; 200 kilom. sur 110 ; ch.-l. Almora.

KEMBLE (Jean-Philippe). Le plus grand acteur tragique qu'ait produit l'Angleterre depuis Garrick. Né à Prescott, en 1757, mort en 1823. Il a arrangé pour la scène plusieurs anciennes pièces, et a laissé lui-même quelques ouvrages dramatiques.

KEMI. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe (Arkhangel) ; naît dans les montagnes de Laponie et tombe dans le golfe de Bothnie après un cours de 160 kilom.

KEMILAPPMARK. Géogr. Ancien district de la Laponie, formant aujourd'hui le cercle du Kola, dans le gouvernement d'Archangel.

KEMPELEN (Wolfgang, baron de). Mécanicien hongrois, né à Presbourg en 1734, qui composa des chefs-d'œuvre de mécanique dignes de rivaliser avec ceux de Vaucanson ; mort en 1804.

KEMPEN. Géogr. Ville des Etats prussiens, district de Posen, sur la Prosna ; 4,200 hab. ‖ Ch.-l. d'un cercle de la Prusse Rhénane, district de Clèves ; 3,000 hab.

KEMPIS. V. THOMAS A KEMPIS.

KEMPTEN. Géogr. Ch.-l. d'un bailliage de Bavière, dans le cercle du haut Danube, sur l'Iller ; eaux minérales ; 6,000 hab.

KEN. Géogr. Petit fleuve d'Angleterre, dans le Westmoreland : se jette dans l'Océan en formant une cataracte.

KENAHITE. s. m. Nom d'une tribu d'Arabes.

KENDAL. Géogr. Ville d'Angleterre dans le Westmoreland, sur le Ken ; 11,000 hab. Canal de Kendal à Lancastre.

KENELSDORF. Géogr. Village à 4 kilom. de Dresde, célèbre par la bataille que le prince Léopold de Denau, à la tête des Prussiens, livra le 15 décembre 1745 aux Saxons, commandés par le duc de Weissenfels et le feld-maréchal Rutowski.

KENHAWA. Géogr. Rivière des Etats-Unis qui prend sa source à l'est des monts Alleghany, dans la Caroline du Nord, entre dans la Virginie et se jette dans l'Ohio à Point-Pleasant. Une autre rivière du même nom arrose aussi la Virginie et se jette dans l'Ohio à Parkersburg.

KÉNIGE ou **KOENIGIA.** s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des polygonées. La kœnige d'Islande croît aux lieux inondés et argileux, dans l'Islande, sur les montagnes, et vers les bords de la mer.

KENILWORTH. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Birmingham ; ruines d'un beau château donné par Elisabeth à Leicester, et détruit sous Cromwell ; 3,000 hab.

KENNE. s. f. Myth. Pierre fabuleuse qui se formait dans l'œil d'un cerf, et qu'on prétendait être un remède contre le venin.

KENNÉDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses, originaire de la Nouvelle-Hollande.

KENNEL-KOHLE. s. m. Minér. Variété de charbon de terre qui se trouve en Irlande.

KENNET. Géogr. Rivière d'Angleterre qui prend sa source dans le Wiltshire et se jette dans la Tamise à Reading.

KENNETH. Hist. Nom de trois rois d'Ecosse, dont le premier régna de 604 à 605, le deuxième, de 833 à 857 ; le troisième, de 976 à 984.

KENSINGTON. (pr. *kènn-zinng-tonn*). Géogr. Grand village d'Angleterre, dans le comté de Middlesex, près d'Hyde-Park ; résidence royale ; 20,000 hab.

KENT (William). Réformateur du jardinage en Angleterre, et créateur des *jardins anglais*, né en 1685, mort en 1748.

KENT. Géogr. Comté d'Angleterre, situé entre la Tamise, la mer d'Allemagne, la Manche, les comtés de Sussex et de Surrey ; superficie, 105 kilom. sur 44 ; popul., 430,000 hab. ; ch.-l. Cantorbéry.

— Hist. *Royaume de Kent.* Le premier des quatre royaumes saxons de l'Heptarchie, fondé en 455 par Hengist, et détruit en 805 par Egbert.

— Il y a cinq comtés de ce nom en Amérique, l'un dans l'Etat de Rhode-Island, entre les comtés de Washington, de Providence et le Connecticut ; cap. Warwick, pop., 9,850 hab. Le second, dans l'Etat de Delaware, à l'ouest de la baie de ce nom, entre les comtés de New-Castle et de Sussex et le Maryland ; 20,500 hab. ; cap. Dover. Le troisième, dans l'Etat de Maryland, entre les comtés Cecil, Queen-Anne et le Delaware ; 11,450 hab. ; cap. Chester. Les deux autres sont situés, l'un dans le haut, l'autre dans le bas Canada.

KENTIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant du comté de Kent. Les *Kentiens* eurent à peu près la même fortune que les Gallois. (Le p. d'Orléans.) ‖ Qui appartient au comté ou à ses habitants.

KENTROPHYLLE. adj. et s. m. Bot. V. CENTROPHYLLE.

KENTUCKY. Géogr. L'un des États-Unis de l'Amérique septentrionale, entre celui des Illinois, l'Indiana, l'Ohio, la Virginie, le Tennessée et la Louisiane. Superficie 650 kilom. sur 250, 695,000 hab. Capitale Francfort sur le Kentucky. ‖ Rivière qui prend sa source au S.-E. de l'Etat auquel elle donne son nom. Elle se jette dans l'Ohio à Port-William.

KÉORA. Géogr. Lieu de l'Hindoustan, dans le Lahore, près de Dadun-Khan, où se trouvent des mines de sel gemme.

KÉPHALÉONOMANCIE. s. f. (ét. gr., κεφαλή, tête ; ὄνος, âne ; μαντεία, divination). Divination faite sur une tête d'âne cuite. V. CÉPHALÉONOMANCIE.

KÉPHALÉONOMANCIEN, ENNE. adj. Qui exerce la képhaléonomancie ; qui appartient à la képhaléonomancie. V. CÉPHALÉONOMANCIEN.

KÉPI. s. m. Genre de coiffure adoptée par certains corps de troupes françaises en Afrique.

KÉPLER (Jean). Astronome célèbre, né à Magstatt, petit village près de Weill, duché de Wurttemberg en 1571, mort à Ratisbonne en 1630. Parmi ses nombreux travaux, on remarque surtout sa *Physique céleste*. ‖ *Lois de Kepler*. Lois découvertes par cet astronome et sur lesquelles repose l'astronomie moderne.

KEPLER. s. m. Astron. Nom que quelques astronomes donnent à la quatrième tache de la lune.

KÉPLÉRIEN, IENNE. adj. Philos. Qui appartient à Kepler. Hypothèses képlériennes.

KER ou **KÈRE.** Myth. gr. Déesse, fille de la Nuit. Les anciens donnaient le nom de *Kères* à des êtres fantastiques qui représentaient les causes immédiates de la mort. Dans Hésiode et dans Homère, ils sont dépeints comme des espèces de vampires, suçant le sang des cadavres sur les champs de bataille.

KÉRAH ou **KERKAH.** Géogr. Rivière de Perse, naît dans le Kourdistan septentrional, et grossit le Chat-el-Arab à 32 kilom. au-dessous de Corna. Son cours est de 600 kilom.

KÉRALI. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom indigène des Esquimaux.

KÉRAMIEN, IENNE. s. Hist. or. Membre d'une secte musulmane qui attribue à Dieu une figure humaine, en expliquant matériellement ce que l'Alcoran dit des bras, des yeux, etc., de la Divinité.

KÉRAMION. s. m. Ant. gr. (du gr. κεράμιον

amphore. Nom d'une mesure de capacité en usage chez les Grecs. Le kéramion ou métrète valait deux amphores ou douze chous.

KÉRANA. s. f. Espèce de trompette en usage chez les Persans.

KÉRAON. Myth. Dieu des festins chez les Spartiates.

KÉRATE. s. m. (du gr. κέρας, corne). Minér. Nom d'ordre qui, dans un nouveau système minéralogique, réunit les muriates métalliques naturels, tels que l'argent, le mercure, qui ont généralement l'aspect de la corne.

KÉRATELLE. s. f. Helm. Genre d'animalcules infusoires.

KÉRATION. s. m. (du gr. κεράτιον, petite corne). Ant. gr. Poids grec dont on se servait dans la médecine. Le kération ou silique valait un tiers de l'obole ou quatre citarions.

KÉRATITE. s. f. (du gr. κέρας, corne). Médec. Inflammation de la cornée.

KÉRATOME. s. m. (ét. gr., κέρας, cornée; τομεύω, couper). Chirug. Instrument pour inciser la cornée dans l'opération de la cataracte par extraction.

KÉRATONYXIE. (ét. gr., κέρας, corne; ὄνυξ, nacre de perle; νύσσω, je perce). Chir. Procédé particulier pour l'opération de la cataracte.

KÉRATOPLATE ou **CÉRATOPLATE.** s. m. Entom. V. CEROPLATE.

KÉRAUDRÉNI. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des buttnériacées, de la tribu des lasiopétalées, originaire de la Nouvelle-Hollande.

KEREK ou **KARACK.** Géogr. Bourg de la Turquie d'Asie, en Syrie, près du bord oriental de la mer Morte.

KÉRÉMET. Myth. Divinité principale d'une peuplade de la Sibérie. || Enclos consacré chez ce peuple à un sacrifice solennel.

KÉRÈRE. s. f. Bot. Nom d'une bignone de la Guiane, appelée aussi Liane franche.

KÉRÉSOUN ou **KÉRASUN.** Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, sur un cap au bord de la mer Noire; 7,000 hab.

KERGUELEN (Yves-Joseph de). Vice-amiral français, né à Quimper, en Bretagne, en 1745, mort en 1797. Chargé par le Gouvernement de divers voyages d'exploration, il découvrit en 1772 une île à laquelle on a donné son nom. Accusé à son retour d'avoir abandonné une embarcation, il fut enfermé pendant quelque temps dans une prison de l'État.

KERGUELEN. Géogr. Ile d'Afrique dans l'Océan austral, découverte en 1772 par le vice-amiral français Kerguelen, qui lui donna son nom. Cook, qui la visita en 1776, lui donna celui d'île de la *Désolation*, à cause de sa stérilité.

KÉRION. s. m. V. ACHORES.

KERKA. Géogr. Rivière de la Dalmatie; prend sa source dans une grotte des Alpes Dinariennes, et se jette dans la mer Adriatique à Sébénico.

KERKÉNI. Géogr. Nom d'un groupe d'îles du royaume de Tunis, dans le golfe de Cabès.

KERKOUK. Géogr. Ville forte de la Turquie d'Asie, dans le bas Kurdistan, chef-lieu de l'éyalet de Chéhérsour. On prétend y conserver le tombeau de Daniel; 132,000 hab.

KERMA. s. m. Bot. Espèce de faux troène des Indes.

KERMAN. Géogr. Province de Perse, au N. du golfe Persique. Bornée par le Kouhistan au N., le Sedjistan et le Mékran à l'E., le golfe Persique et la mer d'Oman au S. 660 kil. sur 600; 600,000 hab. || Capitale de la province qui porte le même nom; 30,000 hab.

KERMANCHAH ou **KIRMANCHAH.** Géogr. Ville forte de Perse, chef-lieu de Kourdistan, près de la Kerkhah; 20,000 hab.

KERMANIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la province de Kerman. Femme kermanienne. Une Kermanienne. Un Kermanien. || Qui appartient à cette province ou à ses habitants. Mœurs, coutumes kermaniennes. On dit aussi *kermanite*.

KERMÈS. s. m. (pr. *ker-mèss*; de l'ar. *kermès* ou *qirmiz* signifiant qui teint en écarlate). Entom. Insecte hémiptère du genre de la cochenille, qui vit sur les feuilles du quercus coccifera; on en distingue plusieurs espèces; la principale se recueille en Provence, dans le Levant, en Italie et en Espagne. Cet insecte se présente sous la forme d'une petite coque sphérique membraneuse, attachée à l'écorce de l'arbre. Les œufs du kermès fournissent à la teinture une belle couleur rouge cramoisie, dont la découverte de la cochenille a beaucoup diminué l'usage. Le kermès du midi de la France est le plus estimé; il n'est pas rare en Murcie, et se trouve abondamment sur les pentes méridionales de la Sierra-Morena. On dit quelquefois *kermès animal* pour le distinguer du kermès minéral.

— Minér. *Kermès minéral*. Médicament découvert en 1714, et qui sous le nom de *poudre des Chartreux*, eut une très grande vogue en médecine. On lui donne aujourd'hui beaucoup moins de valeur thérapeutique. Le kermès, d'après l'opinion de la plupart des chimistes est un oxysulfure d'antimoine hydraté. Sirop de kermès. Pastilles de kermès. || *Kermès natif*. Se trouve en Bohême, en Saxe, en Angleterre et en Sibérie; il est souvent combiné avec l'arsenic; se présente en cristaux capillaires, opaques, d'un éclat soyeux, et paraît composé de deux atomes de sulfure d'antimoine et d'un atome d'oxyde du même métal.

KERMESSE. s. f. (*kerk-messe*). Fête paroissiale qui a lieu le jour anniversaire de la dédicace de l'Église. Ces fêtes se célèbrent par de grandes réjouissances en Flandre et dans toute la Belgique. Les danses, les régals, les libations, les tirs à l'arquebuse et autres plaisirs des foires, dont ces fêtes sont peut-être l'origine, font indispensablement partie de ces réjouissances, dont on rehausse quelquefois l'éclat par des processions où l'on fait figurer des mannequins gigantesques.

KERMETISÉ, ÉE. adj. Méd. Qui contient du kermès minéral. Potion kermétisée.

KERNE. Hist. milit. Soldat de l'infanterie irlandaise. L'arme du kerne était un javelot attaché à une courroie par laquelle on pouvait le ramener à soi.

KERNERIE. s. f. Bot. Sous-genre, faisant partie du genre bidens, qui appartient à l'ordre des synanthérées, et à la tribu naturelle des hélianthées.

KERNOK. Géogr. Ville de Nigritie, capitale du pays de Loggoun en Nigritie; 15,000 hab.

KÉROBALANE. s. f. Infus. Genre d'animalcules infusoires.

KÉRODON. s. m. Mamm. Mammifère rongeur du Brésil.

KÉRONE. s. m. Zooph. Trichocerque à cornes; genre de polypes amorphes. Ils ne peuvent être vus qu'à l'aide de verres grossissants.

KERRAPAY ou **CRÉPI.** Géogr. Pays de la Guinée supérieure, sur la côte des esclaves; superf. 225 kil. sur 140. Ville principale, Quitta.

KERRIE. s. f. Bot. Arbuste du Japon.

KERRY. Géogr. Comté d'Irlande, dans la province de Munster, sur l'océan Atlantique. Chef-lieu, Tralec; 250,000 hab.

KERS. Myth. Êtres personnifiés par lesquels les anciens se représentaient les causes immédiates de la mort.

KERSANTON. s. m. Minér. Sorte de roche d'un gris-noir parsemé de points brillants. Se trouve dans les environs de Brest.

KERTCH. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans la Crimée, sur le détroit de l'Iénikaleh; 4,000 hab.

KERTIS. Géogr. La plus haute montagne de l'île de Samos. Elle est presque toujours couverte de neige.

KESMET. s. m. Hist. or. Nom que les Turcs donnent au destin, à la fatalité.

KÉSORA. s. f. Myth. Idole des Indiens, adoré dans la fameuse pagode de Jagrenat.

KESRA. s. m. Gramm. ar. Un des trois signes à l'aide desquels les Arabes indiquent les sons. Le kesra, que les Turcs appellent *kesré*, est figuré comme notre accent aigu, et se place au-dessous de la consonne avec laquelle il forme un son articulé. Le son du *kesra* répond tantôt à notre *i*, tantôt à notre *e*.

KESRAOUAN. Géogr. District montagneux de la Turquie d'Asie, pachalik de Tarablus, entre les rivières de Kebb et de Kébir; 120,000 hab. Maronites.

KESSABIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de musulmans qui soutenaient que Mahomet ben-Hanefah, fils d'Ali, n'était pas mort, et qu'il régnerait un jour sur les musulmans.

KEST ou **KIST.** s. m. Ant. Mesure de capacité de l'Égypte et d'une partie de l'Asie, qui est la même que le *log*.

KÉTAB ou **KITAB.** s. m. Relig. mah. Signifie littéralement Livre. Se dit absolument du Koran.

— KETAB AL AGANI. (littéral. *livre des poésies*). Recueil très-important de la littérature arabe, dont l'auteur est el Isfahani.

KETCH. s. m. Mar. Bâtiments anglais, de 50 à 200 tonneaux, ayant un grand mât et un mât d'artimon, gréant ses voiles sur des cornes et deux grands focs sur son beaupré.

KÉTEK ou **KATTAK.** Géogr. Ville forte de l'Hindoustan anglais, dans la présidence de Calcutta, sur le Méhénédij. On dit aussi *Cuttak*; 40,000 hab.

KETELAER. (Nicolas). Le plus ancien, avec son associé Gérard de Leempt, des imprimeurs hollandais. Il vivait à Utrecht, à la fin du XVe siècle. On lui doit plusieurs belles éditions.

KETMIE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des malvacées, originaire d'Italie et d'Afrique, remarquable par la beauté de ses fleurs.

KETOU. s. m. Myth. ind. Le nœud ascendant personnifié, ou la queue du Dragon.

KETSKEMET. Géogr. Vaste bruyère de la Hongrie, comitat de Pesth. || Ville bâtie dans cette bruyère; 14,000 hab.

KEUPRIQUE. adj. des 2 g. Géol. Groupe de terrains neptuniens ammonéens, comprenant plusieurs systèmes de roches, qui ont été désignés sous le nom de Keuper, terme technique des mineurs allemands.

KEURE. s. f. Cout. de Flandre. Statut, loi, règlement. || Commune.

KEUR-FRÈRE. s. m. **KEUR-SOEUR.** s. f. Cout. de Flandre. Se dit des citoyens soumis aux mêmes lois, des bourgeois de la même ville. || Compatriote.

KEUR-HEER. s. m. Cout. de Flandre. Officier municipal chargé de faire exécuter les keures.

KEVEL. s. m. Minér. Substance minérale particulière.

KEVEL. s. f. Mamm. Espèce de gazelle du Sénégal.

KEVEU. s. m. Ornith. Espèce de grive du Chili.

KEVROD. s. m. Droit cout. Impôt que les seigneurs levaient en Bretagne.

KEW. Géogr. Jardin royal situé à environ 12 kilom. de Londres, sur les bords de la Tamise que l'on traverse sur un joli pont. C'était le séjour favori de George III.

KEY. Géogr. Groupe d'îles du Grand-Océan, qui fait partie de l'archipel des Moluques et du groupe de Banda.

KÉZANLIK ou **KAIZANLIK.** Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, en Romélie, aux sources de la Toundja, et au pied du Balkan. Essence de rose très-estimée; 10,000 âmes.

KÉZELBACHE ou **KIZILBACHE.** s. m. (littéral. *tête rouge*). Hist. or. Nom turc d'une sorte de coiffure que portaient les Perses. || Par extens., s'est dit des Perses eux-mêmes.

KHA. s. m. Gramm. or. La septième lettre de l'alphabet arabe. Le kha est une articulation gutturale fortement prononcée, que les Espagnols expriment par la lettre *jota*. Cette articulation est produite par un râlement de la base de la langue contre le palais, et ressemble beaucoup à l'effort que l'on fait pour cracher.

— La neuvième lettre de l'alphabet turc.

— Gramm. sansc. Consonne douce et aspirée de l'ordre des gutturales.

KHAATH. s. m. Bot. Suc extrait d'un arbre de l'Inde, lequel, en s'épaississant, devient le cachou.

KHABOUR. Géogr. Rivière de la Turquie d'Asie, qui prend sa source dans le pachalik de Rakka, et se joint à l'Euphrate par la rive gauche après un cours de 320 kilom. || Autre rivière de la Turquie d'Asie, qui prend sa source dans le pachalik de Van, et se joint au Tigre par la rive gauche, après un cours de 400 kilom.

KHACAN, KHAKAN ou **KHAKHAN.** s. m. Roi chez les peuples tartares. Chagan, kagan sont des altérations de khacan. V. KHAN.

KHACANIEN. s. m. Celui qui a porté le titre de khacan, c'est-à-dire, qui appartient à la dynastie des rois tartares.

KHAF. s. m. Bot. Plante aromatique qu'on mêle quelquefois avec le tabac à fumer.

KHAHOON. s. m. Métrol. Mesure de capacité de l'Inde, qui vaut 1,320 litres environ.

KHAI-FOUNG. Géogr. Ville de Chine située sur la rive droite du Hoang-ho; 200,000 hab.

KHALED. Un des plus courageux généraux de Mahomet, dont il reçut le surnom d'*épée de Dieu*. Il mourut l'an 642.

KHALIFE, KHALIFAT. s. m. V. CALIFE, CALIFAT.

KHALIG. s. m. Hydraul. Nom que les Arabes donnent aux canaux creusés de main d'homme.

KHALIL. Géogr. V. KABR-IBRAHIM.

KHALKHA. Géogr. Nom d'une nation mongole, en partie nomade, qui habite dans le nord de l'empire chinois, gouvernée par quatre khans tributaires, et d'où est sortie le fameux Tchinghiz-khan. Chef-lieu, Ourga ou Kouren, suivant les uns; Ouliasoutaï, suivant les autres.

KHALVÉTITE. s. m. Membre d'un des ordres monastiques du musulmanisme, fondé en 1397 par Omar Khalwety.

KHAMÉFIS. Myth. égypt. Dieux suprêmes de l'Égypte, qui formaient une trinité semblable à la trinité indienne de Brahma, de Vichnou et Siva. Leurs noms sont: Knef, Fta, Fré.

KHAMSIN. Géogr. Vent brûlant d'Égypte, qui souffle du désert.

KHAN, KHAKHAN. s. m. Hist. or. Les historiens se servent de deux noms différents pour désigner des souverains mongols, *khan* et *kâan*. Le premier, qui est commun à la langue mongole et aux autres dialectes tartares, fut celui que prit Tchingiz et qui passa depuis à une partie des princes de sa famille. Quant au nom de *kâan*, le premier monarque qui le porta fut Oktaï, qui le transmit à ses successeurs, à l'exclusion de tous les autres princes mongols. Ce titre, dont il faut rapporter l'origine à la prononciation un peu altérée du mot *khakhan*, dénomination donnée aux monarques mongols, était sans doute supérieur à celui de *khan*, puisque les empereurs de la principale dynastie l'avait adopté pour se distinguer des autres khans, sur lesquels ils exerçaient le droit de suzeraineté. Le titre de khan n'est plus aujourd'hui qu'une espèce de traduction des mots chef, gouverneur. Les seuls khans indépendants qui subsistent encore habitent au nord du mont Caucase, dans le Turkestan indépendant et le pays des Kirghiz. Aussitôt que le *khan* de Tartarie a dîné, un héraut crie que tous les autres princes de la terre peuvent aller dîner, si bon leur semble. (Montesq.)

— Sorte de marché public chez les Orientaux. C'est un grand édifice carré, environné d'une colonnade formant un cloître, avec de nombreuses cellules, communément divisées en trois étages.

— Se dit aussi d'un lieu où les caravanes se reposent. Nous atteignîmes le khan avant la nuit.

KHANAKHA. s. f. Hist. or. Nom d'une fête musulmane.

KHANAK-KAHSI. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, avec un château fort sur l'Hellespont; 8,000 âmes.

KHANAT ou **KHANNAT.** Géogr. et hist. Juridiction, charge d'un khan. || Le pays soumis à cette juridiction.

KHARA. s. m. Myth. ind. Frère de Râvana; il fut vaincu et tué par Rama. || Mauvais génie tué par Crichna.

KHARATCH, KHARADJ, ou **DJIZIÉ.** s. m. Tribut payé par les personnes ou les États étrangers à l'islamisme, aux successeurs de Mahomet. Ce tribut, que les musulmans prétendaient autrefois imposer à toute la terre, ne leur est plus guère payé aujourd'hui que par les hospodars de Valachie et de Moldavie, et par le pacha d'Égypte.

KHAREK. Géogr. Ile de la Perse, dans le golfe Persique. On dit aussi Caredj.

KHARESM ou **KHARZM.** Géogr. Pays de la Tartarie dite indépendante, à l'E. de la mer Caspienne, au S. de la mer d'Aral, et au N. de la Perse. Le Kharesm est aujourd'hui réuni en grande partie à la Khivie ou pays de Khiva.

KHARIDJITE. s. m. (littéral. *étranger*). Membre d'une secte musulmane fondée en 659 par Abd'-Ullah-ibn-Wehebb. Ali fut assassiné en 661 par un kharidjite.

KHARKOF ou **CHARKOW,** selon l'ancienne orthographe. Chef-lieu du gouvernement des Slobodes d'Ukraine, remarquable par son université fondée par l'empereur Alexandre.

KHASSEKI. Hist. ott. V. ASSAKI.

KHATANGA. Géogr. Fleuve de Sibérie qui prend sa source dans le gouvernement de Tomsk et se jette, après un cours de 1,000 kilom., dans l'endroit de la mer Adriatique que l'on appelle golfe de Khatanga.

KHATHTHI-SCHÉRIF. s. m. Hist. orient. V. HATTI-SCHÉRIF.

KHAZARS ou **KHASARS.** s. m. pl. Hist. Peuple qui occupait anciennement une vaste étendue de pays de la mer Noire à la mer Caspienne, et qui donna son nom à cette dernière, longtemps appelée mer des Khazars. C'est du commencement du VIe siècle de notre ère que date l'existence historique avérée des Khazars, qui se prolonge jusqu'au XIe siècle, époque où leur nom disparut entièrement de l'histoire. Cependant longtemps encore on appela Khazarie la côte septentrionale de la mer Noire et surtout la Crimée.

KHAZARIE. Géogr. Ce nom désigne tantôt tout l'empire des Khazars, tantôt la Crimée seulement, dernière possession des Khazars.

KHAZINÉ. s. m. Hist. or. Mot arabe qui signifie trésor, archives, dépôt d'objets précieux.

— Absol. Se dit d'un vaste édifice du sérail couvrant d'immenses souterrains où sont conservés tous les objets précieux accumulés depuis l'origine de la monarchie ottomane. On prétend qu'il renferme d'anciens manuscrits grecs et latins. Tous les efforts tentés par les Européens pour pénétrer dans le khaziné ont été jusqu'à ce jour impuissants.

— KHAZINÉ-DAR. Officier spécialement chargé de la garde-robe, de l'argenterie et des meubles les plus précieux de la maison, soit chez les princes, soit chez les personnes opulentes et d'un haut rang.

— KHAZINÉ-DAR-AGHA. Officier des eunuques noirs, chargé de l'économie du harem impérial à la cour ottomane.

KHAZNADARBACHI. s. m. (ét. turq., *khazna*, trésor; *bachia*, chef). Grand trésorier du sérail.

KHAZNAEMIN. s. m. (du turc *khazna*, trésor; *emin*, proprement *fidèle*, d'où commis). Officier de la maison du Grand Seigneur.

KHERSON. Géogr. Gouvernement de la Russie, situé entre la mer Noire et les gouvernements de Tauride, Ekatérinoslav, Kiov, Podolie, Moldavie, Bessarabie. Il comprend quatre cercles: Kherson, Elisabethgrad, Olviopol et Tyraspol; 460,000 hab. || Capitale du gouvernement et de l'amirauté qui portent le même nom, située à l'embouchure du Dniéper. C'est à Kherson que l'empereur Joseph II eut une entrevue avec Catherine II en 1787, et qu'ils formèrent une alliance contre la Porte.

KHIAN-LOUNG ou **KIEN-LONG.** Empereur de la Chine, de la dynastie des Mandchous, succéda à Yong-tching, son père, l'an 1735. Il soumit à sa domination toute la Tartarie jusqu'à la Perse. L'empire de la Chine n'a jamais connu d'époque plus brillante que celle de cet empereur. Après soixante années d'un règne glorieux, il abdiqua en 1796 en faveur de son fils. Il cultiva les lettres avec succès et forma une bibliothèque de 600,000 vol.

KHIMIAROLI (MONTS) ou **DELLA CHIMERA.** Géogr. Petite chaîne de montagnes de la Turquie d'Europe, qui s'étend parallèlement au canal d'Otrante, dans le sandjakat de Delvino jusqu'à celui d'Avelone, et se termine par le cap Linguetta.

KHIOUG-TCHÉOU. Géogr. Ville commerçante de la Chine, dans la province de Canton ; 100,000 hab.

KHIVA. Géogr. Le plus étendu des khanets du Turkestan. 233,000 kilom. carrés ; 800,000 hab., presque tous mahométans. ‖ Capitale du khanat qui porte le même nom ; 6,000 hab.

KHOCHOTES. Géogr. Nom d'une tribu de Kalmouks qui habitent le Tibet.

KHODJA. s. m. Nom de l'instituteur du sultan. ‖ Se dit aussi du recteur des écoles publiques.

KHODJEND. Géogr. Ville de la Tartarie indépendante, dans l'ancienne Sogdiane ; 60,000 hab.

KHOÏ. Géogr. Ville forte de Perse dans l'Azerbidjan, sur le lac Ouroumé, près de la Coutourah ; 25,000 hab.

KHÔKAND ou **KHOKHAND.** Géogr. Khanat de la Tartarie indépendante. Superficie, 1,600,000 kilom. carrés ; 3,000,000 d'hab. ‖ Capitale du khanat du même nom, près du Sihoum ; 100,000 hab.

KHOPER. Géogr. Rivière de Russie qui prend sa source dans le gouvernement de Saratov et se jette dans le Don, après un cours de 750 kilom.

KHORASSAN ou **KHORAÇAN.** Géogr. Vaste contrée de l'Asie qui comprend les provinces anciennement nommées Margiane, Arie et Bactriane. Son nom moderne signifie en persan *lieu habité vers le soleil levant*, parce qu'elle est située à l'orient de la Perse, dont elle a presque toujours dépendu en totalité ou en partie. Elle est séparée de la mer Caspienne à l'O. par la province de Djordjan et par des déserts de la province de Djebal ; elle est bornée au S. par celles du Seïstan et de Kandahar ; à l'O. et au N.-O. par le fleuve Djihoun, et au N. par le désert de Khiva. Sa plus grande étendue peut être environ de 610 kilom. du N. au S., et de 1,000 kilom. de l'E. à l'O. On compte dans le Khorassan cinq villes principales : Balk, Merou-Chah-Djihan, Nichabour, Thous et Hérat. Cette dernière ville, entrepôt du commerce entre la Perse et l'Inde, n'appartient plus à la Perse depuis près de cent ans, et ne dépend plus du royaume de Kaboul depuis quelques années, bien qu'elle soit possédée et gouvernée par un prince de la race du fondateur de ce royaume.

KHORASSANIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant du Khorassan. Un Khorassanien. Une Khorassanienne. ‖ Qui appartient au Khorassan ou à ses habitants. Coutumes, mœurs khorassaniennes.

KHOTINE ou **KHOTZIM** (en polonais, *Choczym*). Géogr. Ville de Russie, dans la province de Bessarabie, sur le Dniester ; 7,000 hab. Cette ville fut longtemps le boulevard de la Turquie contre la Pologne.

KHOUKHOU-NOOR. Géogr. Lac de l'empire chinois, un des plus grands de l'Asie ; 100 kilom. de long sur 40 de large. ‖ Pays très-montagneux de l'empire chinois, qui tire son nom du lac. Superficie, 496 kilom. carrés.

KHOULLÉ. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée dans les Etats barbaresques. Le khoullé vaut lit. 16,66.

KHOULM ou **KHOULOUM.** Géogr. Ville de la Tartarie indépendante, dans le khanat de Koundouz, sur le Khouloum ; 10,000 hab.

KHOUTBÉ. s. m. Rel. mah. Espèce de prône qui se fait solennellement dans toutes les grandes mosquées avant la prière des vendredis et à la suite de celle des deux beïrams.

KHOUZISTAN. Géogr. Province de la Perse, au confluent de l'Euphrate et du Tigre, entre l'Irak-Adjémi, le Farsistan et le golfe de Bassora ; 60,800 kilom. carrés ; 900,000 hab. ; chef-lieu Chouster. Le Khouzistan renferme les ruines de Suse.

KHOVARESME. Géogr. Contrée de l'Asie située entre l'Iaxarte et l'Indus ; on l'appelle aujourd'hui Kharesmie. V. KHARZIM.

KHOVARESMIEN. s. m. Membre d'une dynastie de race turque, qui a régné dans le Khovaresme du temps des Seldjoukides, de 1097 à 1230. Sultans khovaresmiens. Dynastie khovaresmienne.

KHUMANO-GOO. s. m. Relat. Espèce d'amulette formée d'un papier couvert de caractères magiques, que portent les Japonais pour se préserver des attaques de l'esprit malin.

KIAKHTA. Géogr. Ville de la Sibérie, dans le gouvernement d'Irkoutsk, vis-à-vis de Maïmatchin, qui appartient à l'empire chinois. C'est l'entrepôt de tout le commerce d'échange qui se fait entre la Russie et la Chine.

KIANG. Géogr. Le plus grand fleuve de la Chine et un des plus grands du monde. Il est formé de trois grandes branches ; il traverse le Thibet et la Chine, et va se jeter dans la mer de la Chine après un cours de 3,312 kilom. On l'appelle aussi le *Yang-tseu-kiang*.

KIANG-NAN. Géogr. Ancienne province de la Chine, sur le golfe de Nan-king ; capitale Nan-king.

KIANG-SI. Géogr. Province de la Chine située entre les provinces de Kiang-nan, Nouquang, Quang-ton, Fo-kien et Tche-kiang. Superficie, 600 kilom. sur 400 ; 6,700,000 hab. Chef-lieu Nan-tchang.

KIANG-SOU. Géogr. Province de Chine, entre celles de Chang-toung au N., d'An-hoeï à l'O., de Tché-kiang au S., et la mer de Chine à l'E. Superf., 520 kilom. sur 230 ; 2,500,000 h. Chef-lieu Nan-king.

KIASTRE. s. m. (du gr. χιάζειν, croiser). Anc. chir. Bandage qui a la forme de la lettre X, et dont les anciens se servaient pour rapprocher et maintenir en contact les fragments de la rotule dans le cas de fracture de cet os.

KIATIB. s. m. Hist. ott. Secrétaire, écrivain public, commis.

KIBITKA. s. f. Voiture russe très-légère, ouverte ou recouverte d'un simple capuchon, et qui n'a de ressorts que par derrière. La force d'une tribu de Kalmouks, de Kirghiz et d'autres peuples nomades, s'évalue par kibitkas.

KIBLÉ. s. m. (littéral., *direction, lieu vers lequel on se tourne*). Relig. mahom. Se dit particulièrement de la direction de tous les temples et de tous les oratoires des peuples musulmans vers le kéabé de la Mecque.

KICHENAU ou **KICHENEV.** Géogr. Ville de l'empire de Russie, capitale de la Bessarabie, sur le Byk ; 20,000 hab.

KIDDERMINSTER. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Worcester ; 21,000 hab.

KIEF. s. m. Philol. Nom de la vingt-cinquième lettre de l'alphabet turc. Il a une prononciation analogue à celle du *q* dans les mots français *queue, qui*. C'est le *caf* des Arabes.

KIÉGAN. s. m. Comm. Étoffe du Japon

KIEL. s. m. Bot. Arbrisseau des Moluques dont le genre n'est pas connu. On tire de ses rameaux un suc laiteux, corrosif, et dont on fait une teinture noire pour les étoffes.

KIEL. Géogr. Ville et bailliage de Danemark, duché de Holstein, sur la Baltique ; 8,000 hab.

KIENNERIE. s. f. (du vieux franç. *kien*, chien). Anc. cout. Redevance payée au seigneur pour la nourriture et le logement de ses chiens de chasse.

KIEN-TCHEOU. s. m. Comm. Nom d'une espèce d'étoffe de soie écrue que l'on tire de la Chine.

KIERMESSIRE. s. m. Comm. Étoffe de soie d'Alep.

KIESELGURH. s. m. Minér. Minéral d'un blanc grisâtre passant au gris perlé, terreux, friable, tendre au toucher, happant à la langue, composé de silice, d'alumine, de fer oxyde et d'eau.

KIESELSPATH. s. m. Minér. Minéral qui a un tissu feuilleté semblable à celui du feldspath, mais ses parties se séparent en grains ou en écailles. Il est transparent, et offre un éclat intermédiaire entre celui du verre et celui de la nacre. Il est composé de soude, d'alumine, de silice, de chaux, fer et manganèse.

KIEV, KIEF, KIOW ou **KIOVIE.** Géogr. Gouvernement de la Russie, situé entre ceux de Minsk, Tchernigov, Poltava, Ekatherinoslaw, Podolie et Volhynie ; 31,200 kilom. carrés ; 1,472,000 hab. ‖ Chef-lieu du gouvernement qui porte le même nom, sur le Dniéper. Ancienne capitale de la Russie au XI[e] siècle, remarquable par la cathédrale de Sainte-Sophie ; 56,000 h.

KIGGÉLAIRE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs dioïques, de la famille des euphorbiacées. Le kiggélaire d'Afrique. Le kiggélaire, dont les fleurs sont petites et sans beaucoup d'apparence, n'a d'autre mérite, comme arbrisseau d'ornement, que de pouvoir conserver ses feuilles toute l'année.

KIGGÉLARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au kiggélaire. Plante kiggélariée. ‖ KIGGÉLARIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des flacourtianées, qui a pour type le genre kiggélaire.

KIKEKUNEMALO. s. m. Bot. Espèce de gomme-résine propre au vernis. Elle vient d'Amérique.

KIKYMORA. Myth. slave. Dieu de la nuit, chez les anciens Slavons.

KILCOLA-TSJETTI. s. m. Bot. Arbrisseau de la côte de Malabar, qui paraît appartenir à la famille des rubiacées.

KILDARE. Géogr. Comté d'Irlande, dans la province de Leinster ; 1,216 kilom. carrés ; 102,000 hab. ‖ Chef-lieu du comté qui porte le même nom.

KILDERKIN. s. m. Métrol. Mesure anglaise qui contient la moitié d'un baril.

KILDIR. s. m. Ornith. Nom qui a été donné, d'après son cri, à un pluvier d'Amérique.

KILET. s. m. Relat. Sorte de barque en usage sur le Tigre.

KILHAMITE. s. m. Hist. relig. Nom des membres d'une secte méthodiste fondée en 1796 par Alexandre Kilham.

KILIARE. s. m. (du gr. χίλιος, mille, et du lat. *area*, sol, terrain). Métrol. Mesure de superficie qui vaut mille ares. On dit plus ordinairement *dix hectares*.

KILID-BAHR. Géogr. Le plus important des quatre forts qui défendent le passage des Dardanelles, vis-à-vis du fort de Sultanié-Kalessie, élevé sur la côte d'Asie, dans un lieu où le canal n'a que 1,800 mètres environ. On l'appelle aussi le *château d'Europe*.

KILIDJI-ARSLAN. Nom de plusieurs sultans seldjoukides de [illegible]. Le premier régna de 1092 à 1107 ; le deuxième, de 1155 à 1192 ; le troisième, de 1204 à 1210.

KILIN. s. m. Mamm. Petit quadrupède dont on ignore le genre.

KILIOGONE. s. m. (ét. gr., χίλιοι, mille ; γωνία, angle). Géom. S'est dit d'un polygone à mille angles et à mille côtés.

KILKENNY. Géogr. Comté d'Irlande, dans la province de Leinster ; 1,572 kilom. carrés ; 157,000 hab. ‖ Chef-lieu du comté qui porte le même nom, sur le Nore ; 28,000 hab.

KILKONNEL. Géogr. Village d'Irlande.

— Hist. *Bataille de Kilkonnel*. Bataille gagnée par les Anglais, le 22 juillet 1691, sur les partisans du roi Jacques II ; elle décida du sort de l'Irlande.

KILLARNEY. Géogr. Lac d'Irlande, dans le comté de Kerry. On l'appelle aussi le *Loug-Léan*. ‖ Ville épiscopale sur le lac qui porte le même nom ; 7,000 hab.

KILLAS. s. m. Minér. Nom que les mineurs du comté de Cornouailles donnent au mica schiste à petits grains, au gneiss, au schiste luisant, au phyllade satiné, et en général à toutes les roches fissiles qui renferment les minerais d'étain et de cuivre en filon.

KILLINGE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des cypéracées, originaire des Indes orientales et des Moluques.

KILLINGTON. Géogr. Une des plus hautes montagnes d'Angleterre, faisant partie des montagnes Vertes, dans le Rutland ; 1,100 mètr. de hauteur.

KILLINITE. s. m. Minér. Minéral d'un vert pâle mêlé d'un peu de brun ou de jaune, et altéré à sa surface. Il présente quelque apparence de prisme, et des joints parallèles à un prisme rhomboïdal. Sa cassure est finement grenue ; il est translucide et facile à casser. Il a été découvert à Killeney, près Dublin, en Irlande.

KILLIS. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie (Syrie) ; 12,000 hab.

KILMAINE (Charles-Joseph). Général de la république française, né à Dublin en 1751, mort à Paris en 1799. Fit la campagne d'Amérique sous La Fayette, et se signala à l'armée du Nord et dans la guerre d'Italie

KILLOT. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Turquie. Le killot de Smyrne vaut litr. 51,3000 ; le killot de Constantinople, litr. 33,1480.

KILO ou **KILIO.** s. m. (du gr. χίλιοι, mille). Métrol. Mot dont la réunion avec celui qui exprime une unité quelconque de mesure, dans le système métrique français, compose le nom de mille de ces unités. Ainsi kilogramme signifie mille grammes, kilomètre mille mètres, etc.

KILOGRAMME. s. m. (ét. gr., χίλιοι, mille, γράμμα, ancien poids grec). Métrol. Dans les nouvelles mesures, Poids de mille grammes.

KILOLITRE. s. m. (ét. gr., χίλιοι, mille ; λίτρον, litre). Métrol. Dans le système des nouvelles mesures, Capacité égale à un mètre cube, et contenant mille litres. C'est à peu près ce qu'on appelle *un tonneau* en termes de marine. Pour les matières sèches, le kilolitre remplace le demi-muid, et contient à peu près six setiers et sept boisseaux.

KILOMÈTRE. s. m. (ét. gr., χίλιοι, mille ; μέτρον, mesure). Métrol. Dans les nouvelles mesures, Longueur de mille mètres ; à peu de chose près, le quart de la lieue.

KILOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au kilomètre. Mesure kilométrique.

KILOSTÈRE. s. m. (ét. gr., χίλιοι, mille ; στερεός, solide). Métrol. Mille stères. Cette dénomination n'est pas usitée.

KIMBAN. s. m. Comm. Sorte d'étoffe qui se fabrique dans le royaume de Loango.

KIM-KUIT. s. m. Bot. Espèce d'oranger de la Cochinchine.

KIMPOURACHA. Myth. ind. Nom de certains génies, habitants du ciel d'Indra, qui font partie du chœur des musiciens célestes attachés à la cour de ce dieu.

KINA. s. m. Pharm. Se dit pour Quinquina.

KINCARDINE. Géogr. Comté d'Ecosse, sur la mer d'Allemagne ; 800 kilom. carrés ; 30,000 hab. ; chef-l., Stonehaven. On l'appelle aussi le comté de Mearns.

KIN-CHA-KIANG. Géogr. Rivière de l'empire chinois, qui prend sa source dans le pays de Khou-khou-noor, et se réunit au Ya-loung-kiang, pour former le Kiang, après un cours de 1,600 kilom.

KINÉSIE. s. f. (du gr κινέω, mouvoir). Philos. Faculté motrice ; faculté que possède notre âme d'imprimer le mouvement à nos membres. On dit aussi Cinésie.

KINÉSIMÉTRIE. s. f. (ét. gr., κινέω, mouvoir ; μέτρον, mesure). Didact. Mesure du mouvement.

KINÉSIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *kinésimétrie*). Didact. Qui a rapport à la kinésimétrie.

KING. s. m. Philos. chin. Nom commun de tous les livres des philosophes chinois : il entre dans la composition de leurs titres. On compte habituellement cinq kings : Y-king, Chou-king, Ché-king, Tao-té-king, Hiao-king. Le Chou-king, le plus révéré de tous ces livres, est l'œuvre de Confucius. Le Tao-té-king est de Lao-tseu.

KING. Géogr. Ile de l'Océanie, dans le détroit de Bass. N'est fréquentée que pour la pêche des morses.

KING'S-COUNTY. Géogr. Comté d'Irlande, province de Leinster, 140,000 hab. ; chef-lieu, Philipstown.

KINGSTON. Géogr. La ville la plus importante de la Jamaïque, sur la baie de Port-Royal ; 38,000 hab., dont 10,000 blancs. ‖ La ville la plus forte et la plus commerçante du Haut-Canada, à l'extrémité du lac Ontario, vers l'endroit où le fleuve Saint-Laurent en sort ; 8,000 hab. ‖ Ville d'Angleterre, dans le comté de Surrey, sur la Tamise ; 6,000 hab.

KING-TCHÉOU. Géogr. Ville de Chine, qui est très-forte, et regardée comme un des boulevards de l'empire ; ch.-l. de départ.

KING-TE-TCHING. Géogr. Ville de Chine, où se fabrique presque toute la porcelaine fine de ce pays ; commerce immense ; 1,000,000 d'habitants.

KINK. s. m. Ornith. Oiseau de la Chine, que Buffon a considéré comme intermédiaire entre le carouge et le merle.

KINKAJOU ou **CERPOLEPTES.** s. m. Mamm. Dénominations génériques imposées à un mammifère frugivore de l'Amérique méridionale.

KINNARA. Myth. ind. Nom de certains génies qui habitent le ciel d'Indra, et qu'on croit être les mêmes que les Kimpourakas.

KINNOR. s. m. Ant. Instrument de musique des Hébreux ; espèce de harpe ou de lyre. V. CINNOR.

KINO. s. m. Mat. médic. Substance qu'on apporte de Sumatra, en masses dures, opaques, très-fragiles, d'un rouge noir et inodore. Elle provient du Nauclea-gambir, arbuste de la famille des rubiacées, voisine du quinquina et du caféier. Cette substance, qu'on avait improprement appelée gomme, est presque entièrement composée de tannin. Sa saveur est astringente et douceâtre.

KINOVATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide kinovique avec des bases salifiables.

KINOVIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit de l'acide découvert dans le china-nova, écorce d'un arbre encore inconnu.

KINROSS. Géogr. Comté d'Écosse, entre ceux de Perth et de Fife ; 8,000 hab. ‖ Chef-lieu du comté qui porte le même nom, près du lac Leven ; 3,000 hab.

KIO. s. m. Relat. Livre sacré des Japonais.

KIOELEN. Géogr. Chaîne de montagnes de la Scandinavie, située entre la Suède et la Norwège. Le sommet le plus élevé est le Skagstlostind, haut de 2,559 mètres.

KIO-LEU-HIEN. Géogr. Ville de la Chine, province de Chan-toung, district de Yen-tcheou, patrie de Confucius.

KION-KOM. s. m. Bot. Espèce de palmier du Sénégal. On tire par incision de son tronc une liqueur qui se change en vin, et qui peut être bue sans enivrer.

KIOSQUE, s. m. Archit. Mot emprunté par notre langue à celle des Turcs, et par notre architecture à celle de l'Orient. Petit pavillon ouvert de tout côtés, situé à l'extrémité des terrasses et des jardins, consacré, selon l'usage des Orientaux, à prendre le frais pendant la chaleur du jour. En France, on substitue souvent, dans les jardins, le kiosque turc au pavillon chinois, petit salon à couvertures recourbées à la chinoise, et décoré d'ornements dans le goût chinois.

Bannissez des jardins tout cet amas confus
D'édifices divers prodigués par la mode,
Obélisque, rotonde, et *kiosque* et pagode. (Del.)

Médine aux mille tours, d'aiguilles hérissées,
Avec ses flèches d'or, ses *kiosques* brillants.
(V. Hugo.)

—Mar. Bateau de plaisance, à Constantinople

KIOSQUIFORME. adj. des 2 g. (du fr. *kiosque*, sorte de pavillon ; et du lat. *forma*, forme) Conchyl. Qui ressemble à un kiosque. Se dit d'une jolie coquille, parce qu'elle est saulariforme et ornée de nombreux détails. Le pourpre kiosquiforme.

— Archit. S'est dit quelquefois d'un pavillon construit dans le genre des kiosques.

KIOSTENDJÉ. Géogr. Ville forte de la Turquie d'Europe, dans la Bulgarie, pachalik de Silistrie, sur la mer Noire.

KIOTOME. s. m. (ét. gr., κίων, pilier, bride ; τέμνειν, couper). Instrument destiné à couper les brides dans le rectum et dans la vessie. On en fait encore usage pour la rescision des amygdales.

KIOU-SIOU. Géogr. La plus méridionale des grandes îles du Japon. Superficie 48,000 kilom. carrés. La ville principale est Nangasaki, la seule où les Européens puissent aborder.

KIOUTAHYA et mieux **KUTAHYA.** Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, capitale de l'Anatolie ; 50,000 hab.

— Hist. *Traité de Kutahya*. Paix conclue entre la Turquie et l'Égypte, sous l'influence de la Russie, après la bataille de Konieh.

KIRCHBERG. Géogr. Ch.-l. d'une seigneurie du royaume de Wurtemberg, bailliage de Gerabronn, sur l'Iaxt.

KIRCHER (Athanase, le Père). Savant reli-

gieux qui avait embrassé presque toutes les connaissances humaines. Né en 1602 à Geysen, en Allemagne, mort à Rome en 1680. On lui attribue l'invention de la lanterne magique.

KIRGANÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, très-rapproché des phyllantées.

KIRGHIZ. s. m. pl. Géogr. Nom d'un peuple nombreux des steppes de la Russie d'Asie et des gouvernements européens voisins, dont la véritable patrie a dû être le territoire situé entre les fleuves Ienisséï et Obi. Quoique d'origine turque, il est très-mélangé de Mongols, qui se sont établis au milieu de cette race ancienne et en ont un peu altéré les caractères. Les Kirghiz se divisent en trois hordes principales, comprises toutes trois sous le nom de Kirghiz-Kaïssaks, et qui s'élèvent au nombre de 500,000 âmes. La plupart mènent une vie nomade et presque sauvage, et entretiennent de grands troupeaux de chevaux, de chameaux et de bêtes à cornes. Les Kirghiz sont d'une constitution forte, d'une taille au-dessus de la moyenne; leur physionomie se rapproche beaucoup de celle des Kalmouks; ils ont la chevelure noire et le teint extrêmement basané. Dans les montagnes de Kar-Karaly, district d'Omsk, les Russes ont fondé récemment une colonie pour les Kirghiz soumis et disposés à se civiliser. Cette colonie paraît se consolider et compte environ 80,000 habitants disséminés sur toute l'étendue du Kar-Karaly. — adj. des 2 g. Qui appartient aux Kirghiz. Les deux assesseurs *kirghiz* sont élus pour deux à trois ans par leur nation. (Depp.) La colonie, après avoir été inquiétée d'abord par une tribu *kirghiz* voisine, paraît se consolider. (Id.)

KIRIATH. Géogr. sacr. Nom hébreu qui signifie *ville*, et qui se trouve au commencement de plusieurs noms de ville de Judée.

KIRIC-KIRIETS. Myth. slav. Grand prêtre des Borusses.

KIRKALDY. Géogr. Ville d'Écosse, comté de Fife; patrie de Michel Scott, du moine Bacon, et d'Adam Schmith; 5,000 hab.

KIRKUDBRIGHT. Géogr. Comté d'Écosse. Superf., 1,824 kilom. carrés; 40,000 hab. ‖ Ch.-lieu du comté qui porte le même nom, sur le golfe de Solway; 3,000 hab.

KIRKWAL. Géogr. Ville d'Écosse, ch.-l. du comté d'Orkney, capitale de l'île de Mainland, une des Orcades; 3,500 hab.

KIRLANGHISH. s. m. Mar. Petit bâtiment léger qui, chez les Turcs, suit toujours le vaisseau amiral.

KIRRONOSE. s. f. (ét. gr., κιῤῥός, jaune; νόσος, maladie). Médec. Coloration en jaune d'une partie intérieure du corps.

KIRSCH, ou comme en allemand **KIRSCHENWASSER** (littér. *eau de cerise*). s. m. Liqueur spiritueuse qu'on obtient par la distillation de différentes espèces de cerises sauvages soumises à la fermentation. La fabrication du kirsch se fait en grand dans la forêt Noire. Une bouteille de kirsch. Un verre de kirsch. Boire du kirsch.

KIRWAN (Richard). Savant irlandais, né en 1750 dans le comté de Galway, mort en 1812. Ses principaux ouvrages sont: *Éléments de Minéralogie*, *Essai sur la Phlogistique et les acides*. On lui doit la découverte de la *strontiane*.

KISLAR-AGA. s. m. En Turquie, Chef des eunuques noirs, un des plus considérables officiers du sérail.

KISSEN. Myth. Divinité des Gentoux.

KISSÉNIEN, IENNE. s. Partisan, sectateur de Kisse...

KISSÉNIES. s. f. pl. Myth. Fêtes en l'honneur de Kissen.

KISSENBRUCK. Géogr. et hist. Village du duché de Brunswick, sur l'Ocher. C'est à Kissenbruck qu'eut lieu le baptême des Saxons vaincus par Charlemagne, en 783.

KISSINGEN. Géogr. Jolie petite ville de la Bavière, dans le cercle du Mein inférieur, au milieu d'une vallée charmante sur la Saal; 1,200 hab. Remarquable surtout par ses eaux minérales.

KISTE. s. m. Comm. Laine d'Allemagne.

KISTES. Géogr. Peuple caucasien qui habite les rives du Sundsha, entre la petite Kabarda, le pays des Lesghis et la Géorgie. Les Kistes sont soumis à la Russie.

KITAIBÈLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des malvacées.

KITCHI-MANITOU. Myth. amér. Divinité des sauvages du Canada. On attribue au Kitchi-Manitou tous les événements favorables.

KITONI-MANITOU. Myth. Divinité des sauvages du Canada.

KITOO. s. m. Myth. jap. Prière que les Japonais récitent pour implorer leurs dieux dans les calamités publiques.

KITOUBA. s. m. Myth. afr. Idole des noirs du Congo. Le kitouba est une grosse crécelle de bois.

KITTAVIAH. s. m. Ornith. Oiseau granivore de la Barbarie, vraisemblablement le même que le Ganga.

KITZINGEN. Géogr. Ville, ch.-l. d'un bailliage de Bavière, sur le Main; 5,000 hab.

KIWASA. s. m. Myth. amér. Idole des sauvages de Virginie.

KIZIL-OUZEN. Géogr. Fleuve de la Turquie, formé de deux branches venant des hautes vallées du Taurus; il se jette dans la mer Noire après un cours de 880 kilom.

KIZLIAR. Géogr. Ville de Russie, gouvernement du Caucase, près de l'embouchure du Terek; 9,000 hab. Arméniens.

KK. Double lettre qui, dans l'ancienne imprimerie, désignait la trente-troisième feuille d'un volume.

KLAAS. s. m. Ornith. Espèce de coucou d'Afrique.

KLAFTER. s. m. Métrol. Mesure de longueur qui est employée en Allemagne, et qui correspond à notre toise. Un klafter vaut 198 centimètres. ‖ Le klafter est souvent une mesure de capacité pour les solides, et sert principalement à cuber le bois. ‖ Le klafter du duché de Bade vaut st. 3,8880. ‖ Le klafter de Cassel, 3,5720. ‖ Le klafter de Darmstadt, 3,1260. ‖ Le klafter de Berlin, 3,3389. ‖ Le klafter de Bavière, 3,1325. ‖ Le klafter de Francfort, 2,9050.

KLAGENFURTH. Géogr. Cercle de l'Illyrie, gouvernement de Laybach, dans le duché de Carinthie; 153,800 hab. ‖ Ch.-lieu du cercle qui porte le même nom; 10,000 hab.

KLAPPERSTEIN. Géogr. Montagne de la Silésie, dans le cercle de Glatz, 1,150 mètres de hauteur; source de la Neiss.

KLAPROTH (Martin-Henri). Chimiste, né à Berlin en 1743, mort en 1817. A fait faire de grands progrès à la minéralogie. On lui doit un Dictionnaire de chimie et des Mémoires sur la chimie. ‖ (Henri-Jules). Fils du précédent, savant orientaliste, né à Berlin en 1783, mort à Paris en 1835. On a de lui *Asia polyglotta* ou Classification des peuples de l'Asie d'après leurs langues; Mémoires sur l'Asie, etc.

KLAPROTHITE. s. f. Minér. Nom d'une espèce de lazulithe qui diffère du lapis lazulithe. Ce minéral n'est encore qu'imparfaitement connu.

KLATTAU. Géogr. Cercle de Bohême, entre les cercles de Pilsen et de Prachin; 145,900 h. ‖ Chef-lieu du cercle qui porte le même nom; 4,000 âmes.

KLAUSENBOURG. Géogr. Ville de l'empire d'Autriche, capitale de la Transylvanie; 20,000 âmes. On l'appelle aussi *Kolosswar*.

KLAUSTHAL. Géogr. Capitanat du royaume de Hanovre, très-montueux; 24,000 hab. ‖ Chef-lieu du capitanat qui porte le même nom; 7,800 hab.

KLAVAIS. s. m. Minér. Nom technique que les mineurs qui exploitent les mines de houille donnent à des espèces de filons qui coupent les lits de houille, et qu'on nomme aussi, mais d'une manière plus générale, *failles*.

KLÉBER (Jean-Baptiste). Général français, né à Strasbourg en 1754. Engagé volontaire comme simple grenadier en 1792, il s'éleva rapidement aux premiers grades. Il se signala successivement dans la guerre de Vendée, à Fleurus, à Altenkirchen, à Friedberg. En Égypte, sous le commandement du général Bonaparte, il eut la plus grande part aux victoires du Mont-Thabor et d'Aboukir. Général en chef après le départ de Bonaparte pour la France, il se couvrit de gloire au combat d'Héliopolis, soumit l'Égypte révoltée, et allait conclure la paix avec les Turcs, lorsqu'il fut assassiné le 14 juin 1800, dans la ville du Kaire, par un jeune Turc fanatique. La ville de Strasbourg lui a élevé une statue de bronze en 1840.

KLEEK. Géogr. Tête des Alpes illyriennes, généralat de Carlstadt, 2,160 mètres de hauteur.

KLEIN (Jean-Théodore). Naturaliste, né en 1759. Ses principaux ouvrages sont: *Histoire naturelle des poissons, des échinodermes ou oursins, des oiseaux*.

KLEIN-GLOKNER. Géogr. Montagne des Alpes tyroliennes; 4,000 mèt. de hauteur.

KLEINHOVE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des malvacées.

KLEINIE. s. f. Bot. Genre de plantes qui appartient à l'ordre des synanthérées, et à la tribu naturelle des tagétinées.

KLEIST (Éwald-Christian de). Poète allemand, né en 1715, à Zéblin, en Poméranie, mort en 1685, à Kœnigsberg, mort en 1759. Parmi ses ouvrages, celui dont on fait le plus de cas est *le Printemps*, poème qui a été plusieurs fois traduit en français.

KLEISTAGNATHE. adj. des 2 g. (ét. gr., κλειστός, clos; γνάθος, mâchoire). Entom. Qui a la bouche presque fermée. ‖ KLEISTAGNATHES. s. m. pl. Ordre de la classe des insectes, comprenant ceux qui ont la bouche fermée par plusieurs mâchoires hors de la lèvre, et répondant assez bien aux crustacés décapodes brachyures.

KLEPHTE. adj. et s. des 2 g. Nom donné à les peuplades dispersées sur tout le territoire, particulièrement dans l'ancienne Thessalie, et qui est dérivé du verbe grec ancien κλέπτω, voler, à cause des brigandages exercés par ces hordes contre les Turcs. Un klephte. Une klephte. ‖ Qui appartient, qui a rapport aux klephtes. Mœurs, usages klephtes.

KLIAZMA. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, qui prend sa source dans le gouvernement de Moscou, et se jette dans l'Oka, au-dessous de Gorbatov, après un cours de 570 kil.

KLINÉ. s. f. (du gr. κλίνω, incliner). Philos. Mouvement oblique que les épicuriens croyaient être propre aux atomes.

KLIPPSPRINGER ou **SAUTEUR DES ROCHERS**. s. m. Mamm. Mammifère ruminant du genre des antilopes.

KLISION. s. m. Ant. gr. Décoration qui était placée à droite de l'entrée de la scène, et qui cachait une rampe de pierres de taille; elle figurait une porte par où entraient les chars attelés de chevaux.

KLOPÉMANIE. s. f. (ét. gr., κλοπή, soustraction; μανία, manie). Médec. Folie qui consiste en un penchant irrésistible au vol.

KLOPÉMANIQUE. adj. des 2 g. (rad. *klopémanie*). Qui a rapport à la klopémanie.

KLOPSTOCK (Frédéric-Gottlieb). Poète allemand, né en 1724, à Quedlimbourg, en Saxe, mort en 1803. Son ouvrage le plus remarquable est sa *Messiade*, poème en vingt chants, qui a été plusieurs fois traduit en français.

KLOUKVA. s. m. Bot. Plante rampante de la Finlande. On croit reconnaître le fruit de la vigne dans la baie bleue et vineuse du myrtille, et celui du *kloukva*, qui rampe au pied du rocher, au sein d'un feuillage du plus beau vert. (B. de St-P.)

KNAH. s. f. Bot. Poudre en usage en Turquie, et qui est produite par les feuilles pulvérisées de l'alkanna, arbrisseau qui n'est autre que le henné, lawsonie des botanistes. L'eau dans laquelle on fait infuser cette poudre prend une couleur rouge, et les femmes du Levant s'en servent pour se teindre les ongles.

KNAPPIA. s. f. Bot. Genre de graminée printanière.

KNAUTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des dipsacées. Ce genre est très-voisin des scabieuses, et pourrait y être réuni.

KNAVEL ou **KNAVELLE**. s. m. Bot. Plante qui croît dans les champs, et dont le genre se rapproche de celui des pieds-de-lion. On trouve à la racine du knavel vivace un insecte hémiptère, un peu moins gros qu'un grain de coriandre, nommé *cochenille de Pologne*, *kermès du Nord*, *kermès de racine*, qui fournit une teinture rouge.

KNEF ou **KNEPH**. s. m. Myth. égypt. Dieu égyptien, le premier des trois khaméfis ou dieux suprêmes. C'est la première émanation de l'être incompréhensible, le principe fécondateur, créateur et bienfaiteur. On le représente sous la figure d'un homme au teint bleuâtre, tenant un sceptre à la main, la tête couverte d'un plumage magnifique. De sa bouche sort l'œuf primitif qui a donné naissance à tous les êtres.

KNELLER (Gottfried). Célèbre peintre de portraits, né à Lubeck en 1649, mort à Londres en 1723. Tous les plus grands personnages de l'époque voulurent être peints par cet artiste.

KNEMA. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des laurinées.

KNÉPIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des saponacées. On le cultive au Mexique, à cause de ses fruits, dont la pulpe douce et acide est très-agréable à manger, et dont les graines rôties ont la saveur des châtaignes.

KNIAZ ou **KNEZ**. s. m. Titre slavon, dont l'étymologie n'est pas connue, à moins qu'il ne soit de la même famille que *king*, *koning*, *kœnig*, roi. Le titre de kniaz était dans l'origine réservé aux frères du souverain et aux autres princes du sang. Aujourd'hui ce titre correspond à peu près à celui de duc en France. En Russie, il fait partie des titres de l'empereur et tzar de Russie, mais il appartient plus spécialement aux membres de la famille impériale.

KNIFFA. s. f. Bot. Espèce du genre millepertuis qui n'a que deux styles.

KNODALOMORPHE. s. et adj. des 2 g. (ét. gr., κνώδαλον, animal; μορφή, forme). Qui tient de l'homme. Singe knodolomorphe.

KNIGHTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des protéacées, originaire de la Nouvelle-Zélande.

KNIPERLÉ. s. m. Hortic. Variété de raisin.

KNISTENAUX. s. m. pl. Géogr. Peuple indigène de l'Amérique du Nord. Les Knistenaux habitent le bas Canada, une partie du Labrador et de la Nouvelle-Galles, et les pays situés à l'ouest, jusqu'au lac des Montagnes. Ils ont un commencement de civilisation; 24,000 âmes.

KNOTES. s. f. pl. Minér. Mélange de plomb sulfuré qu'on trouve mêlé au grès dans certaines mines.

KNOUT. s. m. (pr. *knoutt*). Mot russe qui signifie *fouet*, châtiment le plus ordinaire en Russie, et qui s'applique à tous les degrés. La noblesse seule en est exempte. Le patient, attaché debout à deux poteaux, reçoit sur le dos un certain nombre de coups d'un fouet à lanières de cuir, dont l'extrémité est armée de fil de fer tordu. ‖ Se dit du fouet lui-même. Recevoir cent coups de knout. Condamner à cent ou cent vingt coups de knout, nombre que l'on ne dépasse jamais, équivaut à une condamnation à mort.

KNOWLTONE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des renonculacées. Cette plante croît au cap de Bonne-Espérance.

KNOX (Jean). Un des principaux chefs de la réforme en Écosse, né en 1505, à Gifford (Lothian oriental), mort en 1572. Il prêcha avec une extrême violence contre le pape et la messe, et parvint, après plusieurs persécutions, à faire adopter en 1560, par le parlement d'Écosse, une confession de foi qui abolissait l'exercice de la religion catholique, et établissait le culte presbytérien. Knox se montra constamment l'adversaire de Marie Stuart, dont il ne contribua pas peu à ébranler l'autorité.

KNOXIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des rubiacées.

KOALA. s. m. Mamm. Nom d'un animal de la Nouvelle-Hollande, qui n'est pas encore parfaitement connu, et qui paraît appartenir à la famille des marsupiaux.

KOBALT. s. m. Min. V. COBALT.

KOBANG. s. m. Monnaie d'or du Japon.

KOBI ou **GOBI**, autrement **CHAMO**. Géogr. Immense steppe de l'Asie centrale, qui s'étend dans la Mongolie, au N. du Thibet et de la Chine, sur une longueur de 3,300 kil. sur plus de 730 de large, du revers des Khangaï aux monts du Thibet. Des hordes nomades, mongoles pour la plupart, le parcourent en tous sens.

KOBODAY. s. m. Relat. Chef d'un ordre des moines japonais, dont le couvent sert d'asile aux criminels.

KOBRÉSIE. s. m. Bot. Genre de plantes cypéracées.

KOBRÉSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au kobrésie. ‖ KOBRESIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des cypéroïdes, qui a pour type le genre kobrésie.

KOCH (Christ.-Guill. de). Publiciste et historien, né en 1737, en Alsace, mort en 1813. On a de lui: Histoire abrégée des traités de paix, depuis le paix de Westphalie; Tableau des révolutions de l'Europe.

KOCHIE. s. f. Bot. Genre de plantes chénopodées.

KOCYTE. Géogr. V. COCYTE.

KODAFA. s. m. Relat. Nom du chef de la garde des rois de Perse.

KODIAK. Géogr. Nom d'un groupe d'îles de la Russie américaine.

KODJA. s. m. Relat. Secrétaire d'État en Turquie et dans les États barbaresques.

KODJEND. Géogr. Ville de la Tartarie indépendante, dans le Khanat de Khokand, sur le Sihoun; 100,000 hab.

KODRETI. s. m. Minér. Matière grasse mêlée de pétrole, analogue au beurre de montagne.

KOEHLGARTEN. Géogr. Montagne du pays de Bade, cercle de Wiesen; 1,260 mètres de hauteur.

KOELÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des graminées.

KOELLÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des renonculacées.

KOELPINIE. s. f. Bot. Sous-genre de plantes, faisant partie du genre rhagadiolus, qui appartient à l'ordre des synanthérées et à la tribu naturelle des lactucées. On ne connaît jusqu'à présent qu'une seule espèce de ce sous-genre.

KOELREUTÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des sapindées, remarquables par de jolies fleurs jaunes, disposées en larges panicules aux sommités des branches.

KOEMPER. s. m. Hist. Nom des guerriers qui accompagnaient les chefs des anciens peuples scandinaves, et qui se dévouaient à leur service jusqu'à la mort. On peut les comparer aux *leudes* ou *fideles* des Francs.

KOENIGGRATZ ou **KOENIGINGRAETZ**. Géogr. Cercle de la Bohême situé entre la Silésie, Glatz et la Moldavie, et les cercles de Chrudim et Bissow. Il est arrosé par l'Elbe et plusieurs autres rivières; 272,900 hab. ‖ Ch.-l. du cercle qui porte le même nom, au confluent de l'Alder et de l'Elbe; 6,000 hab.

KOENIGSBERG. Géogr. District de la Prusse proprement dite; 600,000 hab. ‖ Ville, ch.-l. de la Prusse orientale, et la seconde résidence royale, située sur le Prégel. On y remarque une université, un observatoire, une riche bibliothèque, et une cathédrale qui renferme les tombeaux des grands maîtres de l'ordre Teutonique et des ducs de Prusse. Kœnigsberg est la patrie du célèbre philosophe Kant, qui professa longtemps à l'université de cette ville; 68,000 hab. ‖ Cercle de la Prusse, dans le district de Francfort: 34,000 hab. ‖ Ville des États prussiens (Brandebourg), dans le gouvernement de Francfort; 4,700 hab. ‖ Ville des États autrichiens (Bohême); 2,900 hab. ‖ Ville de Bavière dans l'ancienne Franconie, aujourd'hui dans le cercle du Bas-Mein; 1,000 hab. ‖ Ville de Hongrie (Bars); 3,800 hab. ‖ Montagne de Hongrie, entre les comitats de Zips, Liptau, Gœmœr. Le roi de Hongrie se rend dans cet endroit à son avènement, et l'épée nue, jure de défendre le royaume.

KOENIGSTEIN. Géogr. Prison d'État et forteresse importante du royaume de Saxe, près de la frontière de Bohême.

KOERNER (Théodore). Poète allemand, né en 1788 à Dresde, mort en 1812. Il a laissé des poésies pleines d'énergie, et a été appelé le Tyrtée de l'Allemagne.

KOESSLIN. Géogr. District de la Prusse, dans la Poméranie; 218,000 hab. || Chef-lieu du district qui porte le même nom; 5,000 hab.

KOETSCH-WASSER ou **KOETSCHEN-WASSER**. s. m. Comm. Eau-de-vie de prunes, que l'on débite quelquefois pour de l'eau-de-vie de cerises ou kirschen-wasser.

KOFF. s. m. Mar. Bâtiment hollandais à deux mâts, faisant le cabotage dans les mers du Nord.

KOFFLE. s. m. Relat. Sorte de caravane en Afrique.

KOGIA. s. m. Relat. Chez les Turcs, Marchand qui fait le commerce en gros.

KOHAUTÉE. s. f. Bot. Plante hédyotidée.

KOHLENHORNBLENDE. s. f. Minér. Nom allemand donné à une matière noire, fibreuse, qui se trouve dans le rétinite de Saxe, et qui n'est encore qu'imparfaitement connue.

KOKADATOS. s. m. (pr. *ko-ka-da-toss*). Ornith. Oiseau gallinacé d'Afrique.

KOL. s. m. Grand filet que les Hollandais traînent à la remorque sous voile, pour prendre des morues.

KOLADA. Myth. slav. Dieu des Slaves, qu'on croit être le même que Janus.

KOLADIES. s. f. pl. Myth. slav. Fêtes célébrées autrefois à Kiew, en l'honneur du dieu Kolada.

KOLAO. s. m. Relat. V. COLAO.

KOLBIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des cucurbitacées.

KOLILA ou **KOVIMA**. Géogr. Fleuve de la Russie d'Asie, qui prend sa source dans les monts Jablonoï, et se jette dans l'océan Glacial arctique, après un cours de 1,300 kilom.

KOLLIN ou **NEU-KOLLIN**. Géogr. et hist. Ville royale de Bohême; 4,400 hab. Il se livra près de cette ville, en 1757, une bataille où les Autrichiens furent complètement défaits par le roi de Prusse, Frédéric II.

KOLNA. Myth. scand. Dieu des fleurs et du printemps, qui fut chassé d'Asgard par Odin.

KOLO ou **KOLAU**. s. m. Hist. Nom du champ dans lequel se rassemblait toute la noblesse de Pologne pour l'élection du roi. Le champ de Kolau est à une lieue de Varsovie.

KOLOMIA. Géogr. Cercle de l'Autriche, gouvernement de Gallicie; 170,000 hab., dont 12,000 juifs. || Ch.-l. du cercle qui porte le même nom; 2,000 hab.

KOLOS, **KOLOSCH** ou **KLAUSENBOURG**. Géogr. Comitat de la Transylvanie, entre ceux de Krazna et de Doboka, au N. de Thorenbourg et de Weissembourg inférieur, à l'E. et au S., et la Hongrie à l'O. Superf. 150 kilom. sur 60; 80,000 hab.

KOLOSVAR ou **KLAUSENBOURG**. Géogr. Ville des États autrichiens, capitale du comitat de Kolos ou Klausenbourg et de toute la Transylvanie, sur la petite Szamos; 20,000 hab.

KOL-QUALL. s. m. Bot. Euphorbe à tige octogone et à fruits d'un rouge cramoisi, qu'on croit être l'euphorbe des boutiques.

KOLTO. s. m. Pathol. Nom polonais de la Plique.

KOLYVAN (Montagnes de). Géogr. Chaîne de montagnes de la Sibérie.

KOMORN. Géogr. Ville forte de Hongrie, chef-lieu du comitat qui porte le même nom; 12,000 hab.

KONAC. s. m. Relat. Hôtel en Turquie.

KONIDOMÈTRE. s. m. Phys. Instrument que l'on a proposé pour mesurer la densité du sucre.

KONIÉH. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, chef-lieu du pachalik de Caramanie; 30,000 hab.

— Hist. *Bataille de Koniéh*. Victoire remportée en 1833 par Ibrahim-Pacha sur les troupes turques. On écrit aussi *Coniéh*.

KONKAN. Géogr. Contrée de l'Inde anglaise, présidence de Bombay, dans l'ancien Bedjapour. Elle s'étend le long de l'océan Indien, et est bornée au N. par l'Aurengabad, à l'E. par les Ghattes occidentales, et au S. par le Kanara. Superf. 280 kil. sur 60.

KOONA. s. f. Bot. Feuille d'échite, dont les sauvages se servent pour empoisonner leurs flèches.

KOPECK. s. m. Métrol. Monnaie de Russie, qui vaut à peu près 6 centimes de France. V. COPEC.

KOPF. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée dans quelques parties de l'Allemagne. On dit au pluriel, *kopfen*. 70 kopfen font un *eimer*.

KOPFSTUCK. s. m. Métrol. Monnaie qui a cours en divers cantons de l'Allemagne, ou elle vaut assez généralement 21 kreutzers ou un sixième d'écu.

KOPROLITHE. s. m. (ét. gr., κόπρος, fiente, ordure; λίθος, pierre). Foss. Espèce de bézoards d'animaux antédiluviens qu'on a découverts dans quelques cavernes. Ils ont reçu des noms particuliers suivant les animaux auxquels on les rapportait, comme *bulithes*, *hippolithes*, etc. De toutes ces espèces de pétrifications, la plus remarquable est le *guano*, qu'on croit être la fiente des flamants, des cormorans et d'autres oiseaux aquatiques. Le guano est employé comme un excellent engrais.

KOPTE, **KOPHTE** ou **COPTE**. Géogr. V. COPTE.

KOPU. s. m. Comm. Genre d'étoffe que les Chinois fabriquent avec l'écorce d'un arbre.

KORAH. s. m. Relat. Se dit d'un fouet, dans l'Inde. J'aurais bien voulu y pénétrer, mais de grands *korahs* suspendus à des poteaux m'ôtèrent même le désir de mettre le pied dans la place. (B. de St-P.)

KORAÏCHITES. s. m. pl. Géogr. Tribu arabe, qui était la principale tribu de la Mecque et de tout l'Hedjaz, au temps de Mahomet. Mahomet et Kadichah, sa première femme, appartenaient à cette tribu.

KORALLEN-ERTZ. s. m. Minér. Minerai de mercure qui se trouve dans le schiste bitumineux.

KORAN. s. m. V. CORAN.

KORANAS. Géogr. Nom d'un peuple hottentot, qui habite sur les bords de l'Orange supérieure et moyenne. Les Koranas sont, en général, nomades et pasteurs.

KORATCHY ou **KOURATCHY**. Géogr. Ville de l'Hindoustan, dans le Sindhy; 15,000 h.

KORBAN. s. m. (mot hébreu et arabe qui signifie *offrande*). Dans le Levant, Grande réjouissance dans laquelle on fait cuire un animal tout entier, qu'on partage ensuite aux assistants.

KORDERE. s. m. Bot. Champignon d'abord sphéroïde, ensuite rampant en lame mince, couvert en dessus de nervures ramifiées et de troncs anguleux, attaché par toute sa surface intérieure: d'une substance cotonneuse, se flétrissant facilement.

KORDOFAN. Géogr. Contrée d'Afrique entre le Darfour et le Sennaar, aujourd'hui soumise au vice-roi d'Égypte. Elle est habitée par les Noubas ou nègres, dont le chef réside à Obéid, principale ville du pays, ruinée en 1820 par le pacha d'Égypte.

KORÉISCHITES. s. m. pl. V. KORAÏCHITES.

KORÉITE. s. f. Minér. Minéral dont la nature ou l'espèce n'est pas encore bien connue. Il paraît être la *pierre de lard* des anciens minéralogistes.

KORIAK, **AQUE**. adj. Qui appartient aux Koriaks. Les Tchouktches appartiennent pour la plupart à la race *koriaque*. (Depp.)

KORIAKS ou **KORIEKS**. s. m. pl. Géogr. Peuple de la Sibérie qui habite à l'E. des Joukaghires, vers l'embouchure de la rivière de Kovynia et le long de la mer Glaciale jusqu'à l'Océan boréal. Les Koriaks sont un des peuples les plus barbares de la Sibérie. Ils n'ont d'autre nourriture que la chair et l'huile des baleines et des phoques. Ils sont de taille moyenne, fort laids, et d'une extrême malpropreté.

KORKOSÉDO. s. m. Ichthyol. Nom que les voyageurs donnent à un poisson non encore classé par les naturalistes. Ce poisson habite la côte d'Afrique, et les nègres en estiment beaucoup la chair, qui fait l'objet d'une grande branche de commerce de leur pays.

KORNTHALISTE. s. m. Hist. rel. Membre d'une petite congrégation luthérienne, qui fut fondée en 1818, et qui s'est établie près de Stuttgard, dans un endroit appelé Kornthal, en prenant une organisation civile qui a beaucoup d'analogie avec celle des Moraves.

KORRO. s. m. Relat. Instrument de musique des nègres; grande harpe à dix-huit cordes.

KORZEC. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Pologne. Le korzec de Varsovie vaut lit. 128,0000; celui de Cracovie, lit. 501,1160.

KOSAQUE. adj. et s. V. COSAQUE.

KOSCHAB. s. m. Sorte de boisson des Orientaux.

KOSCIUSKO. Héros polonais né en Lithuanie en 1746. Après avoir fait la guerre d'Amérique sous Washington, il revint dans sa patrie et défendit avec courage l'indépendance de la Pologne contre la Russie. Blessé et fait prisonnier à Macijowicz, il fut conduit prisonnier à Saint-Pétersbourg. Mis en liberté au bout de deux ans par Paul I[er], il voyagea en Angleterre, en Amérique, en France, et se retira à Soleure en Suisse, où il mourut en 1815. Kosciusko avait été proclamé citoyen français en 1792.

KOST. s. m. (pr. *kostt*). Ant. Nom d'un poids égyptien qui valait 20 onces romaines.

KOSTENDIL. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Macédoine, sur le versant méridional du mont Argent; 8,000 hab.

KOSTROMA. Géogr. Nom d'un gouvernement du Nord de la Russie; 80,000 kil. carrés; 1,456,000 hab. || Ville de Russie, capitale du gouvernement qui porte le même nom, sur le Volga; 12,000 hab.

KOTCHIN. Géogr. V. COCHIN.

KOTT. s. m. Mar. Sorte de rouf ou de cabane élevée sur l'avant de certains petits bâtiments.

KOTZEBUE (Ferdinand de). Écrivain allemand, né à Weimar en 1761, s'est exercé dans des genres divers, romans, histoires, voyages, drames, mais il est plus particulièrement connu en France comme auteur dramatique. Parmi le grand nombre de ses pièces de théâtre, les plus remarquables sont *les Deux frères*, et *Misanthropie et repentir*. Kotzebue, qui avait été chargé par l'empereur Alexandre de lui rendre compte de l'état de l'opinion publique en Allemagne, souleva contre lui dans cette mission la réprobation de l'Allemagne libérale, et fut assassiné en 1819 par un jeune étudiant fanatique.

KOUA. s. m. Philos. chin. Nom des trigrammes de Fou-hi, fondateur de l'empire chinois. Les Kouas forment le plus ancien monument écrit des Chinois.

KOUAKOUA. s. m. Géogr. Nom général sous lequel sont désignées, ou plutôt se désignent elles-mêmes, les tribus comprises dans la famille des Hottentots proprement dits. Le mot *koua*, qui termine uniformément les noms de ces tribus, est une appellation générale analogue au *man* des langues germaniques.

KOUAN. s. m. Bot. Plante dont on emploie la graine pour faire du carmin.

KOUAN-HOA. s. m. Linguist. Nom par lequel les Chinois désignent leur langue parlée.

KOUAN-IN. Myth. chin. Divinité que les femmes stériles implorent pour obtenir des enfants.

KOUANG-SI. Géogr. Province de Chine, entre celles de Koueï-tcheou et de Hou-nan au N., de Kouang-toung à l'E. et au S., d'Yunnan à l'O., et le Tonquin au S.-O. Superficie, 800 kil. sur 400; 4,000,000 d'hab. Chef-lieu Kouéi-lin.

KOUANG-TOUNG. Géogr. Province de Chine, entre celles de Hou-nan et de Kiang-si au N., de Kouang-si à l'O., de Fou-kian à l'E., la mer de Chine au S. et le golfe de Tonquin au S.-O. Superf. 1,000 kil. sur 300; 10,000,000 h. Ch.-l. Kouang-tcheou.

KOUBAN. Géogr. Fleuve de Russie qui descend du Caucase, traverse la Circassie, la sépare de la province du Caucase et se divise en plusieurs branches, dont les unes se jettent dans la mer Noire, et les autres dans la mer d'Azov, après un cours de 520 kil.

KOUBETCHI ou **KOUBITCHI**. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans la Circassie, chef-lieu d'une petite république; 6,000 hab.

KOUBINSKOÉ ou **KOUBENSK**. Géogr. Lac de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Vologda; longueur 60 kil., largeur 10 kil.

KOUBLAÏ-KHAN. Nommé en Chine Chitsou empereur mongol, fondateur de la vingtième dynastie chinoise, celle des Mongols ou Yen. Il naquit en 1214, et était petit-fils de Gengis-kan. Il envahit la Chine, renversa la dynastie des Song, conquit le Tibet, le Pégu, la Cochinchine, et forma le plus vaste empire qu'on connaisse dans l'histoire, ayant dans sa dépendance toute l'Asie depuis le Dnieper jusqu'au Japon. Il mourut en 1294.

KOUÉI-TCHEOU. Géogr. Province de Chine, bornée au N. par le Szu-tchouang, à l'E. par le Hou-nan, au S. par le Kouang-si. Superf. 600 kil. sur 280; 3,000,000 hab. Ch.-l. Kouéi-yang.

KOUEYT (EL). Géogr. Ville et port d'Arabie, sur le golfe Persique, résidence d'un cheik indépendant; 10,000 hab.

KOUFAH. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Irak-Arabi. Elle était avant Bagdad la résidence des califes d'Orient, et fut longtemps une des villes les plus importantes de l'Asie; aujourd'hui elle est en ruines.

KOUFIQUE. adj. des 2 g. V. COUFIQUE.

KOUHISTAN. Géogr. Province orientale de la Perse; 124,800 kil. carrés; 200,000 hab. Ch.-l. Chéhéristan. || Province occidentale du Beloutchistan. Ch.-l., Pouhra. Superf. 18,240 k. carrés. || Province de l'Hindoustan, dans le royaume de Lahore, en partie couverte par les monts Himalaya; ville principale Radjour.

KOU-JA. Myth. chin. Nom d'une divinité adorée en Chine, et dont le principal temple est à Kiang-si.

KOUKA. s. m. Relat. Insigne de la dignité de hospodar. Recevoir le kouka.

KOUKA. Géogr. Ville de la Nigritie, dans l'empire de Bornou.

KOUL. s. m. Hist. ott. Se disait particulièrement des soldats de la garde du sultan.

KOULFA. Géogr. Ville de Nigritie, la plus industrieuse et la plus commerçante du royaume de Niflé ou Tappa; 15,000 hab.

KOULOUGLI. s. m. (de *koul*, serviteur, esclave). Hist. Se disait à Alger et dans les États barbaresques des soldats de la milice turque, parce que cette milice était composée d'hommes qui avaient été esclaves.

KOUMA. Géogr. Fleuve de la Russie, qui prend sa source sur le versant septentrional du Caucase, déterminant la limite entre l'Europe et l'Asie, et se jette dans la mer Caspienne, après un cours de 360 kil.

KOUMIS. s. m. Relat. Boisson enivrante que les peuples de la Sibérie font avec du lait fermenté.

KOUNGOUR. Géogr. Ville industrieuse et commerçante de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Perm, au confluent de l'Iren et de la Sylva; 10,000 hab.

KOUNG-TSEU. Nom chinois du philosophe que les Européens ont appelé Confucius. V. ce mot.

KOUR. Géogr. Fleuve d'Asie qui a sa source au mont Ararat, et se jette dans la mer Caspienne après un cours de 720 kil.

KOURÂT. Géogr. Ville de la basse Égypte, sur une des branches du Nil et sur l'emplacement de l'ancienne Naucratis.

KOURDE. s. m. Géogr. Peuple qui appartient à la famille persane et qui habite le Kourdistan. Ses excursions s'étendent depuis le Caucase jusqu'aux bords de la mer Noire et aux sources du Tigre et de l'Euphrate. Ils mènent une vie moitié sédentaire, moitié nomade, abandonnant pendant l'été les vallées les plus basses pour aller chercher une température moins ardente dans la région moyenne de leurs montagnes. Les Kourdes sont une belle race d'hommes. Ils ont le teint moins brun que celui des Arméniens, la taille au-dessus de la moyenne, le nez aquilin, le regard vif et fier, mais les yeux trop rapprochés l'un de l'autre. Ils sont très-braves et très-hospitaliers, mais farouches et enclins au brigandage. Leur nombre peut être évalué en Perse à 88,000, et en Turquie, à un million d'individus.

— adj. des 2 g. Qui appartient au Kourdistan ou à ses habitants.

KOURDISTAN. Géogr. Contrée de l'Asie occidentale soumise en partie aux Turcs et en partie aux Persans. || KOURDISTAN ottoman, eyalet de la Turquie asiatique, dont le chef-lieu est Dillis, Kerkouk, ou Erbil, superf. 4[illegible] kil. carrés. || KOURDISTAN perse, province occidentale de la Perse, dont le chef-lieu est Kermanchâh. Superf. 27,200 kil. carrés; 240,000 hab.

KOURILE. s. des 2 g. Habitant des îles Kouriles. Les Kouriles sont païens.

KOURILES. Géogr. Chaîne de vingt et une îles qui s'étend du Kamtschatka au Japon, sur une longueur de 500 kil., et dont la population ne s'élève guère qu'à un million d'individus.

KOURSK. Géogr. Gouvernement de la Russie, situé entre ceux d'Orel au N., de Voronèje à l'E., de Kharkov au S., et de Tchernigov à l'O.; 28,900 kil. carrés; 1,649,000 hab. || Ch.-l. du gouvernement qui porte le même nom, 2[illegible] h.

KOUSEBAND ou **SERPENT JARRETIÈRE**. s. m. Erpét. On donne ce nom, au cap de Bonne-Espérance, à un serpent très-venimeux, qui a dix-huit pouces de longueur, et qui est de la couleur de la terre.

KOUTCHOUK-KAÏNARDJI. Géogr. Village de la Turquie d'Europe, dans la Bulgarie, sandjak de Silistrie.

— Hist. *Traité de Koutchouk-Kaïnardji*. Traité de paix entre la Turquie et la Russie (1774), en vertu duquel les Tartares de Crimée et du Kouban furent déclarés indépendants.

KOUTKA. Myth. sent. Chez les Kamtchadales, Messager de l'Être suprême, chargé de commander aux esprits qui doivent punir les méchants et récompenser les bons.

KOUTKHOU. Myth. sept. Dieu créateur de la terre, selon les Kamtchadales.

KOUXEURY. s. m. Ichthyol. Poisson des lacs de l'Amérique méridionale, qu'on ne sait encore à quel genre rapporter. Les sauvages de la Guiane, pour polir leurs ouvrages en bois, se servent de son palais, qui est rugueux et âpre comme une lime.

KOVA. s. m. Ancien caractère chinois, qui a précédé ceux qu'on connaît aujourd'hui, et qui a servi pour l'Y-king, le premier des cinq livres canoniques chinois, attribué par les uns à Confucius, par les autres à l'empereur Fo-hi.

KOZLOV. Géogr. Ville de Russie, dans le gouvernement de Tambov; 14,000 hab.

KRAÂL. s. m. Relat. Village, réunion de huttes. Mot emprunté à la langue des Hottentots.

KRABS. s. m. Jeux. Nom d'un jeu d'origine anglaise, pour lequel on emploie deux dés. || Se dit aussi à ce jeu, Des points de deux, de trois, de onze et de douze, que l'on amène au premier jet. On dit aussi *krebs*.

KRAFT (George-Wolfgang). Physicien, né en 1701, à Duttlingen, dans le Wurtemberg, mort en 1754. On lui doit un grand nombre d'expériences et de découvertes.

KRAKE. s. m. Relat. Sorte de cablière ou d'ancre, dont les Norvégiens se servent lorsqu'ils vont à la pêche du saumon.

KRAKEN. s. m. Relat. Poulpe gigantesque, énorme polype que quelques marins prétendent avoir vu dans l'Océan.

KRAKOVIAQUE. s. f. Chorégr. Danse polonaise, connue aussi en Lithuanie. Elle a pris naissance chez les Cracoviens, habitants de la petite Pologne, dont elle est la danse nationale. Cette danse s'accompagne toujours de chants.

KRAKOVIE. (en polon. *Krakow*). Géogr. V. CRACOVIE.

KRAMER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, qui paraît se rapprocher beaucoup des polygalées.

KRAMÉRATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide kramérique avec les bases salifiables.

KRAMÉRIACÉ, **ÉE**. adj. Bot. Qui ressemble au kramer. || KRAMÉRIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre kramer.

KRAMÉRIQUE. adj. Chim. Acide découvert dans la racine du kramer triandre.

KRASICKI (Ignace). Écrivain polonais, archevêque de Gnezne, né en 1731, à Dobiecko, en Gallicie, mort à Berlin, en 1801. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages en vers et en prose qui lui ont valu le surnom de *Voltaire de la Pologne*.

KRASNOIARSK. Géogr. Ville de la Sibérie, ch.-l. du gouvernement d'Iéniseisk ; 4,000 hab.

KRASSO ou **KRASSOVA**. Géogr. Comitat de Hongrie, entre ceux d'Arad au N., de Temesvar à l'O., la Transylvanie au N.-E., l'Illyrie et le banat militaire à l'E. et au S. ; superficie, 150 kilom. sur 45 ; 217,000 hab. Ch.-l. Lugos.

KRASZNA. Géogr. Comitat de Transylvanie au N.-O., dans le pays des Hongrois, entre ceux de Szolnok, de Doboka, de Clausenbourg et la Hongrie. Ch.-l. Sombye.

KRATIM ou **KATMIR**. Myth. or. Nom du chien des sept dormants, chez les Persans attachés à l'islamisme. Katmir, après avoir fait le guet pendant les trois siècles que dura le sommeil des sept dormants, s'attacha à la robe de l'un d'eux, et fut ainsi enlevé au ciel. Dieu le chargea de présider au transport des lettres ; c'est pourquoi les Persans écrivent le nom de *Katmir* sur toutes leurs lettres missives, après la suscription.

KREMLIN ou **KREML**. s. m. Hist. Mot slavon qui signifie Forteresse, et qui est dérivé du mot *krem*, pierre, caillou. Chez les Slaves, toute enceinte murée offrant un point de résistance était un kreml. Aussi plusieurs villes de Russie ont-elles leur kremlin. Mais le plus important et le plus connu est celui de Moscou. Napoléon habita le Kremlin après la prise de cette ville, en 1812.

KREUTZER (Rodolphe). Compositeur et joueur de violon, né en 1767, à Versailles, mort à Paris, en 1831. On lui doit la musique des opéras d'Astyanax, Aristippe, la mort d'Abel, Lodoïska, et d'un grand nombre de symphonies.

KREUZ. s. m. Métrol. Monnaie allemande dont la valeur varie suivant les Etats ; la 60e partie du gulden ou florin. || *Kreuz de l'Empire d'Autriche*. Monnaie réelle qui vaut quatre pfennings ou fr. 0,043. || *Kreuz de compte*, 60e partie du florin, en papier, fr. 0,017. || *Kreuz de compte*, dans le duché de Bade, en Bavière, à Francfort, dans la plupart des Etats de la Confédération germanique et dans plusieurs cantons de la Suisse, fr. 0,036.

KRICHNA ou **KISTNAH**. Géogr. Fleuve de l'Hindoustan qui prend sa source dans les Gates occidentales et se jette dans le golfe du Bengale, par plusieurs embouchures, après un cours de 1,000 kilom. Ce fleuve est, de tous les cours d'eau de l'Inde, le plus riche en diamants et en pierres précieuses.

KRICHNA. Myth. ind. Fils de Vaçoudéva et de la belle Dévaki, est considéré par les Hindous comme la huitième incarnation de Vichnou. La légende de Krichna a beaucoup d'analogie avec celles d'Apollon, d'Hercule et de quelques autres divinités grecques.

KRIDANTA. adj. et s. m. Gramm. sansc. Se dit des suffixes qui servent à former, à l'aide des radicaux, les noms primitifs. Les suffixes kridanta et tadhita.

KRIGIE. s. f. Bot. Genre de plantes qui appartient à l'ordre des synanthérées et à la tribu naturelle des lactucées.

KRITHÈ. s. m. Antiq. Ancien poids de l'Egypte et d'une partie de l'Asie.

KRONOBER. Géog. Gouvernement de Suède entre ceux d'Jonkæping, Calmar, Bleking, Christianstad et Halmsted ; 105 000 hab. Chef-lieu Wexio.

KRONTHALER. s. m. Métrol. Monnaie d'argent du duché de Hesse-Darmstadt. Le kronthaler vaut 2 florins et 12 kreuz ou fr. 5 74

KROSS. s. m. Relat. Vêtement de peau garnie de laine que portent les Hottentots

KROUFFE. s. m. Minér. L'un des noms techniques que les ouvriers des mines de houille donnent aux roches qui traversent, coupent et interrompent les lits de houille. Celui-ci s'applique plus particulièrement aux interruptions causées par un seul morceau de roche quelquefois de quatre mètres de longueur, qui traverse ou comprime la couche de houille.

KRUZMANN. Myth. germ. Dieu révéré par un peuple germain qui habitait près de Strasbourg. Les attributs de Kruzmann paraissent se rapporter à ceux que les Grecs et les Romains assignaient à Hercule.

KUASER. Myth. scand. Fils des dieux qui enseignait la sagesse sur la terre ; deux nains le tuèrent en trahison et composèrent avec son sang un breuvage qui avait la propriété de rendre poète. C'est pourquoi, dans les Sagas, la poésie est souvent désignée par cette expression : Le sang de Kuaser.

KUBRÉVITE. s. m. Membre d'un ordre monastique musulman, fondé au XIIIe siècle.

KUEI-CHIN. s. m. Philos. chin. Nom des esprits qui découlent de la raison primitive.

KUEME. s. f. Bot. Genre d'agarics à surface supérieure feuilletée.

KUERELLE. s. f. Minér. Grès schisteux qui accompagne la houille dans les mines d'Anzin.

KUHNIE. s. f. Bot. Genre de plantes qui appartient à l'ordre des synanthérées et à la tribu naturelle des eupatoriées.

KULM ou **CULM**. Géogr. et hist. Village dans le cercle de Leutmeritz, en Bohême, à 12 kilom. à l'E. de Tœplitz, célèbre par la bataille qui s'y livra le 30 août 1813, entre l'armée coalisée et l'armée française. Entouré de toutes parts, le général français Vandamme dut se rendre prisonnier avec trois généraux et 10,000 hommes.

KUMANIE. Géogr. Contrée de la Hongrie qui forme deux districts particuliers appelés Grande Kumanie et Petite Kumanie. Chefs-lieux Kardszag et Felegyhaza.

KUMANS. Géogr. Nom d'un peuple bulgare que les Russes ont transporté sur les bords du Volga. Les Kumans sont connus aujourd'hui sous le nom de *Tchouvaches*.

KUNCKEL (Jean). Chimiste allemand, né en 1630, dans le duché de Sleswig, mort en 1702, à Stockholm. On lui doit plusieurs découvertes importantes.

KUNERSDORF ou **KUNNERSDORF**. Géog. Nom de plusieurs villages de Silésie et de Saxe.

— Hist. *Bataille de Kunersdorf*. Bataille gagnée par les Russes sur le roi de Prusse en personne, le 12 août 1759.

KUNTHIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des palmiers. Ce palmier est très-commun dans le royaume de la Nouvelle-Grenade et sur la pente occidentale des Cordillères. Il contient un suc abondant que les indigènes regardent comme le remède le plus actif contre la morsure des serpents

KUNWAR. s. m. Relat. Héritier de la couronne dans plusieurs Etats de l'Inde.

KUON-IN-PU-SA. Myth. ch. Divinité monstrueuse des Chinois, pour laquelle ils ont une grande vénération.

KUPAY. Myth. amér. Nom par lequel les Péruviens désignaient le mauvais esprit.

KUPFERKIESS. s. m. Minér. Pyrite cuivreuse non décomposée.

KUPFERNICKEL. s. m. Minér. Nom donné tantôt à une mine de cobalt contenant du cuivre, tantôt à une mine de nickel arsenical.

KURBALOS ou **KURBATOS**. s. m. (pr. *kur-ba-loss, kur-ba-toss*). Ornith. Oiseau du Sénégal qui vit sur le bord des rivières et se nourrit de petits poissons, raison pour laquelle il a reçu également la dénomination de pêcheur. Le kurbalos est de la taille du moineau, et son bec, aussi long que son corps, est pointu et dentelé. Il suspend son nid par un ligament à l'extrémité des branches d'arbres, où on les prendrait pour des fruits, et se met ainsi à l'abri des attaques des singes, ses ennemis, qui n'osent se risquer sur des branches aussi flexibles.

KURDE ou **KURDISTAN**. Géogr. V. KOURDE. KOURDISTAN.

KURITE. s. f. Ichthyol. Poisson du genre scolopsis.

KURRICHANE. Géogr. Ville de l'Afrique australe (Cafrerie) ; 16,000 hab. Les Cafres qui habitent cette ville sont les plus civilisés de toute la Cafrerie.

KURTCHIS. s. m. pl. Relat. Se dit, chez les Persans, d'un corps de cavalerie composé de l'ancienne noblesse.

KURTE. s. m. Ichthyol. Genre de poisson intermédiaire entre les archers et les anabas, dans la première tribu de la famille des squamipennes.

KURTKA. s. m. Cost. milit. Nom de l'habit veste des lanciers polonais qui étaient au service de France.

KUSSIR. s. m. Relat. Sorte de tambour turc.

KUTAIEH ou **KIOUTAHIA**. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, ch.-l. du pachalik d'Anatolie et du sandjakat de Kutaieh ; 56,000 hab.

KU-TSUI-PU. s. f. Bot. Fougère dont la racine est employée en médecine par les Chinois pour nettoyer les ulcères et opérer la consolidation des os rompus. Elle passe également pour être résolutive et odontalgique.

KWARTA. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Pologne ; elle vaut exactement un litre.

KWAS. s. m. Relat. Boisson enivrante que les Russes obtiennent en faisant fermenter de la farine de seigle délayée dans de l'eau.

KWATERKA. s. f. Métrol. Mesure de capacité usitée en Pologne ; elle vaut un quart de litre.

KYDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des malvacées. Cette plante croît sur la côte du Coromandel.

KYLLOSE. s. f. (du gr. κυλλός, boiteux). Pathol. Inversion congénitale des pieds.

KYMRI. (*Cymri* ou *Cynmry*, au singulier *cynmro*, de *cyn*, premier, principal, et *bro*, pays, changé régulièrement en *mro* d'après la loi de mutation des consonnes. Cette étymologie du mot kymri nous paraît préférable aux hypothèses qui le font dériver de *cymmer*, confluent ; de *kimmer*, *kemper*, guerrier ; de *Gomer*, fils de Japhet, etc.) Géogr. et hist. Peuple barbare, d'origine scythique, qui, sorti des régions situées au N. du Pont-Euxin, envahit vers le XIIe siècle avant J.-C. la Gaule septentrionale. De nouvelles bandes se jetèrent plus tard, de 614 à 578 av. J.-C., sur la Gaule, et déterminèrent les émigrations de Sigovèse et de Bellovèse. Les Kymris paraissent être les mêmes que les Cimbres qui, en l'an 132 av. J.-C., vinrent se briser contre les légions de Marius. Ils envahirent aussi la partie méridionale de l'Angleterre, où on les appela Cambriens. Ce sont les Kymris qui ont introduit le druidisme dans la Gaule.

KYMRI. adj. des 2 g. Qui appartient au peuple kymri.

KYMRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au peuple kymri. Les hordes kymriques. Idiome kymrique.

— KYMRE ou IDIOME KYMRIQUE. s. m. Linguist. Rameau de la langue celtique, qui appartenait aux Kymris. Le kymre paraît avoir été aussi la langue des Celto-Belges ou des Bretons ; il est encore parlé dans le pays de Galles et dans la Basse-Bretagne, où deux de ses dialectes existent sous les noms de Welsh et de Breyzad.

KYNANCIE. s. f. (ét. gr., κυών, κυνός, chien) Pathol. Angine violente. V. CYNANCHIE.

KYNOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., κυών, κυνός, chien ; κεφαλή, tête). Mamm. Espèce de singe d'Egypte, plus gros et plus sauvage que les singes ordinaires. V. CYNOCÉPHALE.

KYNODON. s. m. Erpét. Genre de vipères.

KYPHONISME. s. m. (du gr. κυφωνισμός, supplice). Ant. gr. Supplice qui consiste à exposer au soleil le patient nu et frotté de miel. V. CYPHONISME.

KYRIÉ ou **KYRIÉ ÉLÉISON**. (pr. *ky-ri-é-é-leis-son*). s. m. Liturg. Deux mots grecs κύριε ἐλέησον, qu'on a francisés et qui signifient, *Seigneur, aie pitié*. Ces mots furent employés très-anciennement dans la liturgie et passèrent de l'Eglise grecque à l'Eglise latine. Ce ne fut qu'en 529 que l'on commença à l'entendre dans les églises de France. C'est une des parties de la messe que l'on met en musique. On en est au kyrié. Chanter le kyrié éléison.

— Se dit de la musique composée sur les paroles du kyrié. Un beau kyrié éléison.

KYRIELLE. s. f. (du gr. κύριε, voc. de κύριος, seigneur). Litanie, du mot grec *kyrie*, qui commence les litanies. Cette bonne vieille est longtemps à réciter ses kyrielles. Peu usité dans ce sens.

— Fig. et fam. Se dit d'une longue suite de choses ennuyeuses ou fâcheuses, par allusion au grand nombre de saints qui viennent à la suite du mot *kyrie* dans les litanies. Une kyrielle d'invectives, de reproches. Une longue kyrielle d'invectives. Uue longue kyrielle de noms inconnus et barbares. De ses péchés contant la *kyrielle*. (Volt.)

Enfin si je faisais une liste fidèle
De tous les réprouvés que Pluton a chez lui
Ce serait une *kyrielle*
Qui ne finirait d'aujourd'hui. BOURS

— Nom que l'on donnait autrefois à un petit poème où le même vers était répété à la fin de chaque stance ou de chaque couplet.

KYRIOLOGIE. s. f. (ét. gr., κύριος, propre ; λόγος, langage). Philol. Peinture des idées par les seules images des objets visibles.

KYRIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Philol. Mot par lequel saint Clément d'Alexandrie désigne l'une des deux sortes d'écritures hiéroglyphiques en usage chez les Egyptiens : c'est celle qui consiste à représenter les objets par la lettre initiale du nom qu'ils portaient dans la langue usuelle. Ecriture kyriologique.

KYRSOTOMIE. s. f. (ét. gr., κιρσός, varice ; τομή, section). Pathol. Déplétion locale ; extirpation des varices. V. CIRSOTOMIE.

KYRSOTOMIQUE. adj. des 2 g. V. CIRSOTOMIQUE.

KYSTE. s. m. (du gr. κύστις, vessie, vésicule). Pathol. Membranes qui se développent accidentellement dans l'intérieur de nos tissus, et représentent, comme les membranes séreuses, des sacs sans ouverture, qui renferment un liquide dont la nature et la composition offrent une foule de variétés. L'origine et le mode de développement des kystes sont encore fort obscurs. Ils constituent souvent les tumeurs connues sous le nom de loupes. On écrit aussi *cyste*. V. CYSTE.

KYSTEUX, EUSE. adj. (rad. *kyste*). Pathol. Qui est rempli de kystes.

KYSTOPTOSE. s. f. (ét. gr., κύστις, vessie ; πτῶσις, chute). Pathol. Nom par lequel plusieurs auteurs ont désigné improprement la chute ou le renversement du vagin. V. CYSTOPTOSE.

L, s. m. d'après la nouvelle épellation (*le*), et s. f. d'après l'ancienne (*elle*). Douzième lettre de l'alphabet français et la neuvième des consonnes. Cette consonne est la première des liquides, qualification qui lui convient particulièrement à cause de la merveilleuse fluidité avec laquelle elle s'allie et semble se confondre avec d'autres consonnes. L'articulation *l*, toute linguale, est produite par un mouvement particulier de la langue, dont la pointe frappe rapidement contre le palais, vers la racine des dents supérieures, et se retire aussitôt, laissant le son s'échapper par les deux coins de la bouche. Court de Gébelin fait remarquer que cette lettre eut dans l'origine la figure d'une aile ou d'un bras reployé et servant d'ailes pour mieux courir.

Combien cette lettre L embe*ll*it *l*a paro*l*e !
L*ente, elle coule* ici, *l*à, *l*égère, *elle vole* ;
Le *l*iqui*d*e des f*l*ots par *elle* est exprimé,
E*ll*e po*l*it *le* sty*le*, après qu'on *l*'a *l*ime.
*L*a voye*ll*e se teint de sa cou*l*eur *l*iante
Se mê*l*e-t-e*ll*e aux mots, c'est une hui*l*e *l*uisante
Qui moui*ll*e chaque phrase, et par son *l*énitif
Des consonnes détruit le frottement rétif. (Pus.)

Parce que la lettre L est la première en tête
De *L*ucrèce, du *L*ouvre et du nom de Louis,
Elle s'enfle d'orgueil, elle lève la tête,
Et demande à ses sœurs des respects inouïs. (***)

— Il y a trois sortes de *l* : le *l* simple, le *l* redoublé, et le *l* mouillé.

— *Du* l *simple*. Le *l* simple ne fait entendre qu'une seule articulation, qu'il soit simple, comme dans *labeur*, *larme*, *lapin*, *lares*, *file*, *habile*, *crocodile*, *scandale*, *fil*, *Nil*, *bal*, *bel*, *nouvel*, *ciel*, *fiel*, *miel*, etc.; ou double, comme dans *balle*, *dalle*, *galle*, *salle*, *stalle*, *intervalle*, *collége*, *allége*, *colline*, *tranquille*, *ville*, *molle*, *folle*, *sibylle*, *allumer*, *cristalliser*. Cette articulation est plus fréquente que les deux autres, et n'a pas de règles qui lui soient propres.

— *Du* l *mouillé*. La prononciation du *l* mouillé est particulière à notre langue comme *gli* à la langue italienne, *ll* initial à l'espagnol et *lh* au portugais.

— Comme la prononciation de ce *l* a soulevé bien des discussions, avant de porter une seule règle à cet égard, examinons sur quoi nous devons baser notre jugement. Dans l'état actuel de la langue française, le *l* mouillé se prononce de deux façons. Dans les provinces du Midi on prononce les deux *ll* de *billet*, comme *gl* dans l'italien *biglietto*. A Paris et dans d'autres localités on les supprime dans la conversation, et l'on dit *bi-iet*. Sur le Théâtre-Français, où se conserve la pureté de la diction française, on a toujours entendu les Talma, les Mars, les Duplessis articuler à la manière méridionale, *billet*, *piller*, *meilleur*. Comme nulle règle de prononciation ne peut être donnée qui ne soit basée sur l'usage le plus général et le meilleur, que faut-il conclure de ces données ? Faudra-t-il prendre la province, Paris ou le Théâtre-Français pour modèle ? De quel point de la France doit partir la véritable prononciation française ? Sera-ce de Bordeaux ou de Marseille, de Lyon ou de Rouen ? Dans ce conflit de prétentions urbaines, faudra-t-il que Paris cède le pas à ses rivales ou à quelque autre ville moins importante encore, telle que Blois, que l'on vous jette à la tête comme un modèle de bonne prononciation, parce qu'autrefois nos rois y faisaient quelque séjour ? Mais alors, pourquoi pas Rambouillet, Versailles, Fontainebleau, Compiègne ? Pourquoi pas Paris, depuis si longtemps le siége du gouvernement, Paris le foyer des lumières, le centre des Académies ; Paris que les arts et le goût rajeunissent sans cesse. On n'a jamais ouï dire qu'en aucun lieu du monde la capitale soit tombée si bas que son langage passe pour le plus mauvais de tous, ni qu'on eut jamais l'idée d'aller apprendre l'anglais à Dublin ou à Edimbourg, l'espagnol à Bilbao ou à Valence. A notre avis, une ville qui est la propriété de tous, comme l'est toute vieille capitale, une ville où se réunit l'élite de la nation, où tous les arts se donnent la main, où chacun tâche d'oublier ce qu'il a contracté de particulier dans sa province pour s'accommoder au goût général, sur lequel il s'efforce de régler ses actions, son langage, ses manières, où la vie s'use tout entière à l'étude de ces petits riens qui vous rendent agréable aux yeux de ceux qu'on fréquente et qui nous sont indispensables dans la société ; une grande capitale enfin est le centre d'où doivent partir toutes les lois qui régissent une nation, aussi bien celles du langage que celles du droit public. C'est elle en effet qui attire de tout l'empire les hommes les plus éminents, qui viennent remplir ses chaires, son barreau, ses tribunes, ses théâtres, orner ses musées, etc., et qui se donnent rendez-vous dans ses salons pour y converser avec goût de tout ce que les lettres et les arts offrent d'attrayant. Considérée sous ce point de vue, on verra que la capitale d'une nation est la nation elle-même, ou pour mieux dire, elle en est la fleur. Les habitants n'en sont que les conservateurs, les gardiens, les passagers, ils disparaissent tôt ou tard, eux et leurs enfants, pour faire place à d'autres. D'après ces considérations, nul doute qu'il ne faille prendre Paris pour modèle de prononciation française.

— Basant notre jugement sur ce point de vue et sur l'autorité des meilleurs grammairiens, nous dirons, qu'il y a deux manières de prononcer le *l* mouillé ; l'une propre au discours soutenu, l'autre à la conversation. Le mouillé dans le discours soutenu ne peut se figurer. Il répond au *gli* des Italiens. Il consiste presque à faire entendre un *i* après le *l* indépendamment de celui qui existe réellement devant cette consonne et sans lequel il ne peut y avoir de mouillé. Ainsi, on lit : *billard*, *billet*, *billot*, *babiller*, *piller*, *fillette*, *tilleul*, etc., à peu près comme s'il y avait : *biliard*, *biliet*, *biliot*, etc. Nous remarquerons que la plupart des mots où le *l* est mouillé se trouvent dans l'italien avec le son correspondant *gli* : *billet*, *biglietto* ; *billard*, *bigliardo* ; *billon*, *biglione* ; *médaille*, *medaglia*, etc.

— Dans les mots où l'*i* est précédé d'une voyelle, comme la syllabe se trouve suffisamment pourvue, cet *i* ne sonne plus qu'après le *l* et seulement pour le mouiller. *Ailleurs*, *meilleur*, *tailleur*, *feuille*, se prononcent à peu près *alieurs*, *melieur*, *talieur*. Nous disons à peu près, car nous sommes loin de partager le sentiment de ce grammairien qui veut qu'on n'établisse aucune différence entre *souiller* et *soulier*, *rouiller* et *roulier*, *piller* et *pilier*. Le mouillé dans le ton ordinaire de la conversation consiste à supprimer presque entièrement le *l*, ou plutôt à changer son articulation en une aspiration toute particulière, et qu'il faut entendre pour s'en faire une idée exacte. Cette suppression ou ce changement d'articulation n'a rien de ridicule ou de trivial, comme le veulent les méridionaux. Au contraire, elle donne à la conversation une grâce particulière que ne lui donnerait point toute autre articulation. Si l'on faisait sentir intégralement tous les *l* mouillés, même dans le discours soutenu, lorsqu'ils se rencontrent à des intervalles trop rapprochés les uns des autres, cela produirait un effet choquant pour toute oreille tant soit peu française. Il y a même des mots qui rejettent entièrement le *l* mouillé : *Poulailler* se prononce toujours *pou-la-ier* ; *pou-la-lier* serait trivial, parce que ce mot n'est que du style familier, et que d'ailleurs le *l* ordinaire et le *l* mouillé ne marchent point gracieusement ensemble dans le même mot. Dans la conversation on prononcera *bi-iard*, *bi iet*, *bi-iot*., etc., *pour billard*, *billet*, *billot*. La conséquence de cette règle est, que plus les mots seront communs ou ordinaires, plus il y aura nécessité de ne pas faire sentir le *l*. Lorsque l'*i*, qui est ordinairement sous-entendu après le *l*, se trouve effectivement représenté et placé devant une autre voyelle avec laquelle il forme diphthongue, le mouillé doit avoir lieu dans toute son intégrité, même dans le ton ordinaire de la conversation. Toutefois ce mouillé est moins éloigné du *l* ordinaire. Exemples : *Million*, *millier*, *milliard*, *billion*, *liard*, *milieu*, *bailliage*, *allier*, *familier*, *fourmillière*, *Villiers*, *Radonvilliers*. C'est le seul cas où le mouillé ne peut jamais se supprimer. Le son du *l* ordinaire serait préférable à la suppression totale du *l* mouillé ; quelques Parisiens cependant, dépourvus d'oreille et de goût, se plaisent à prononcer *mi-on*, *bi-on*, *mi-iard*, etc. C'est en ceci qu'ils encourent avec raison les reproches des méridionaux. ‖ L'adverbe *ailleurs* ne permet pas non plus cette suppression du *l* mouillé. La raison en est, que ce mot venant du vieux subst. *lieur*, qui s'est dit pour *lieu*, l'usage en a conservé la prononciation. On ne saurait trop expliquer pourquoi l'on a préféré *ailleurs* à *alieur*. ‖ Ne pas confondre dans cette règle, qui ne tolère point cette suppression, les inflexions verbales *illions* et *illiez*, telles que dans les mots nous *travaillions*, vous *travailliez*, et que nous *travaillions* que vous *travailliez* ; l'*i* n'est ajouté ici que comme désignation de temps et de personne et n'assure point l'intégrité du *l*. ‖ Nous allons

donner quelques règles générales pour montrer dans quelles circonstances le *l* se mouille. Quoique les exceptions soient nombreuses, ces règles suffiront pour éclairer le lecteur. D'ailleurs nous avons eu soin, dans tout le cours de ce dictionnaire, de marquer les cas particuliers où *l* doit être mouillé.

— Quand la consonne *l* est mouillée, elle est toujours précédée d'un *i*, et souvent suivie d'un autre *l* aussi mouillé.

— Cette voyelle *i*, qui précède toujours un *l* mouillé, est tantôt seule, comme dans *fille*, *famille*, *mantille*, *chenille*, *oriller*, *griller*; tantôt précédée d'une voyelle simple ou d'une voyelle composée, avec laquelle elle se joint pour ne former qu'une syllabe, comme dans *caillou*, *vermeil*, *accueil*, *rouille*, *deuil*, *fauteuil*. Il résulte de ces exemples, que le *l* mouillé est toujours exprimé par *il* ou *ill*. Mais on aurait tort d'en conclure que la lettre *l* est mouillée toutes les fois qu'elle est précédée de la voyelle *i*. Les mots *illustre*, *subtil*, *ville*, *tranquille*, prouvent le contraire.

— Toutefois disons : Deux *l* précédés d'un *i* se mouillent toujours, excepté 1° *ill* initial; 2° les mots terminés en *illaire*, *illation*; 3° les verbes *distiller*, *osciller*, *scintiller*, *vaciller*; 4° *Achille*, *codicille*, *Gille*, *Saint-Gilles*, *Lille*, nom de ville, *mille*, nom de nombre, *pupille*, *pupille*, *tranquille*, *pusillanime*, *ville*, et leurs dérivés. Ne pas confondre *ill* avec *yll*, qui ne se mouille jamais.

— Les quatre terminaisons masculines *ail*, *eil*, *euil*, *ouil*, se mouillent toujours, sans exception, ainsi que les terminaisons féminines correspondantes *aille*, *eille*, *euille*, *ouille*. || Les terminaisons masculines *illars*, *illit*, *illon*, *illot*, *illac*, *illy*, sont dans le même cas, comme appartenant à des mots purement français. Même chose a lieu pour les noms propres, parce qu'ils ont une origine semblable. Tels sont *Gail*, *Montmirail*, *Creil*, *Corbeil*, *Noailles*, *Versailles*, *Marseille*, *Crébillon*, *Massillon*, *Chaillot*, *Billy*, *Chantilly*, *Tilly*, *Conillac*, *Massillac*, *Condillac*. || Cinq noms terminés en *il* font sentir le *l*; ce sont *avril*, *fenil*, *grésil*, *mil*, pour millet, *péril*. Il y en a qui ajoutent *cil*; mais quoique cette prononciation soit étymologique, tout le monde dit *cile*. Les dérivés de ce mot doublent le *l* et le mouillent, comme dans *grésiller*, *millet*, *périlleux*, etc.

— *Lh*, que l'on rencontre dans quelques noms propres, est d'origine méridionale et se mouille. *Jumilhac*, *Pardalhac*, *Pardalhan*, *Milhau*. La même chose a lieu dans *gentilhomme* et ses dérivés.

— Dans les provinces du Midi, on ne connaît que le *l* soutenu. Souvent même on ne le distingue pas assez du *l* ordinaire; aussi n'est-il pas rare d'entendre *solèle*, *viéle*, *vermèle*, *périle*, pour *soleil*, *vieille*, *vermeille*, *péril*. Dans le nord de la France, au contraire, on ellipse le *l*, surtout dans les terminaisons *il*, *ile* et *ille*, sans considérer si la prononciation l'exige, comme dans *crocodile*, *reptile*, *pupille*.

— *Du redoublement de la lettre* l. L se redouble au commencement des mots composés dont le simple commence par un *l*. Ce redoublement a lieu en vertu d'une loi qui veut que toute consonne placée en composition devant une liquide devienne liquide comme elle. Ainsi les mots *illégal*, *illégitime*, *illimité*, sont pour *inlégal*, *inlégitime*, *inlimité*, dans lesquels le *n* s'est changé en *l*.

— Les deux terminaisons *llaire* et *llation* prennent le redoublement dans tous les mots qui sortent du langage ordinaire, comme *armillaire*, *axillaire*, *bucellaire*, *codicillaire*, *maxillaire*, *medullaire*, *pupillaire*, *appellation*, *interpellation*, *oscillation*, *titillation*, *vacillation*, et les mots suivants qui en dépendent : *appellatif*, *canceller*, *flageller*, *flagellant*, *interpeller*, *osciller*, *oscillatoire*, *scintiller*, *titiller*, *vaciller*. || On prononce avec un seul *l*, *ollaire*, *bullaire*, *collation*, *décollation*, *distillation*, l'usage en ayant simplifié la prononciation, ce qui a lieu pour tous les mots scientifiques qui passent dans la langue usuelle.

— *Colla*, *colli*, *collo*, au commencement des mots, se prononcent avec les deux *l*, comme dans *collatéral*, *collatif*, *collége*, *collision*, *colloque*, *collusion*, excepté *colline*, *collationner*, faire un léger repas. || Dans les noms propres grecs et latins on prononce les deux *l* : *Caracalla*, *Dolabella*, *Pallas*, *Sylla*, *Marcellus*, *Lucullus*, *Gallus*, *Pollux*.

— Le *l* s'articule à la fin des mots, excepté dans *babil*, *baril*, *nombril*, *outil*, *persil*, *sourcil*, *fournil*, *fusil*, *fils*, *gentil*, *agréable*, *gril*, *menil*, et ses dérivés, tels que *Desprémenil*, *Dumesnil*, *Mesnil*, etc. On peut y joindre *gentil*, dans le sens d'idolâtre; mais ce mot ne s'emploie guère qu'au pluriel.

— Le *l* se retranche, ainsi que le *d* et le *t*, dans les mots terminés en *auld* et en *ault*, mais ces deux terminaisons n'appartiennent qu'à des noms propres; tels sont *Arnauld*, *Renauld*, *Foucauld*, *Quinault*, le *Hainault*, l'*Herault*, qu'on prononce *Arnau*, *Renau*, *Foucau*, etc. || Par analogie, *Arnould*, *Sainte-Menehould* se disent *Arnou*, *Sainte-Menou*.

— Le *l* est encore muet dans *pouls*, *saoul*, *cul*, *cul-de-jatte*, *cul-de-lampe*, *cul-de-sac*. || *Sol*, petite pièce de monnaie, se prononce et même s'écrit *sou*.

— De tous les mots où le *l* final est muet, l'adjectif *gentil* seul peut se lier avec une voyelle ou un *h* muet, parce qu'il est le seul mot de cette terminaison soumis à un régime ou complément inséparable; alors le *l* de l'adjectif *gentil* se mouille. *Un gentil enfant. Gentil ami.*

— Les composés *gentilhomme*, *gentilhommière*, *gentilhommerie*, prennent aussi le *l* mouillé; mais au pl. l'adjectif *gentil* fait sentir le *s* de préférence. Ainsi *gentilshommes*, *gentils amis*, *gentils enfants*, se lisent *genti-z-hommes*, *genti-z-amis*, *genti-z-enfants*.

— L suivi d'une autre consonne a la propriété de rendre moyen l'*e* qui précède; mais cette règle ne s'applique qu'à une douzaine de mots, tels que : *Delta*, *belvéder*, *Belgique*, *Elbœuf*, *Helvetius*.

— A en juger par un passage du grammairien Priscien, qui cite Pline comme son autorité, il y avait même chez les anciens différentes manières de prononcer cette lettre : une pleine, une fine, une moyenne articulation, entre lesquelles il nous serait difficile aujourd'hui de déterminer la différence.

— Poés. Remarquer que les mots où *l* simple ou double est mouillé ne riment pas avec ceux où cette lettre est forte ou muette, qu'ainsi *fouiller* et *filer*, *fille* et *ville*, *avril* et *baril* ou *subtil*, ne peuvent s'unir. Par conséquent la rime suivante n'est pas exacte :

> Je la crois fine, dit-il.
> Mais le moindre grain de **mil** (millet)
> Ferait bien mieux mon affaire (La Fontaine.)

— Anciennement on ne doublait point cette lettre. On disait *macelum* et non *macellum*; *polucere*, et non *pollucere*. || Dans le passage du grec en latin deux *ll* ont été changés en *li*, *ἄλλος*, *alius*, *ϕύλλον*, *folium*. || Le *r* fut quelquefois remplacé par deux *ll*, comme *hira*, *hilla*. Les peuplades de quelques vallées des Pyrénées, filles des Latins, disent encore *era*, pour *ella*, elle; *bera*, pour *bella*, belle, etc. || L s'est mis pour *b*, *cillibæ*, pour *cibillæ* : pour *d*, *alipe*, pour *adipe*, *vallus*, *vallum*, *valla*, de *vadere* : pour un *c*, *mutila spica*, pour *mutica spica* : pour un *n* comme *bellè*, de *benè*, *colligo*, de *conligo*; pour un *r*, comme dans *fratellus*, de *frater*, *balatrones*, pour *baratrones*; pour un *s*, comme *equilio*, pour *equisio*; pour un *t*, comme dans *Thelis*, pour *Thetis*.

— En passant du latin dans notre langue, cette lettre s'est souvent changée en *u*. Ainsi *palma* fait paume; *psalmus*, psaume; *balsamum*, baume.

— Dans notre propre langue, cette lettre s'est aussi changée en *u* dans beaucoup de mots. Ainsi alberge, corbel, coutel, quarrel, scel, ormel, vel, oisel, sont devenus auberge, corbeau, couteau, carreau, sceau, ormeau, veau, oiseau, || Ce *l* se retrouve encore dans les dérivés : coutelier, carreler, sceller, vêler, vélin, oiselet, oiseleur, oiselier, etc.

— Quelques personnes ne peuvent prononcer le *r*, et substituent un *l*. Ainsi elles disent *apotle*, pour *apôtre* : *Flançois*, pour *François*. Des peuples entiers sont dans ce cas, tels sont les Chinois.

— Nous avons pris des Latins la figure de notre L, que les Latins tenaient des Grecs, et ceux-ci des Hébreux ou des Phéniciens, dont le vrai et ancien caractère a le l, ou lamed tout semblable au nôtre, excepté que l'angle est ordinairement plus aigu. Cette lettre est uniforme dans tous les alphabets samaritain, syrien, gaure, arabe, arménien, grec antique, étrusque latin, et dans toutes les langues néo-latines.

— Les anciens employaient le l, comme lettre numérale; il représentait le nombre *cinquante*. Il a conservé cette valeur dans les chiffres romains; surmonté d'une ligne horizontale, il acquiert une valeur mille fois plus grande. Ainsi L̄ vaut 50,000.

— Sur les médailles grecques, sur les papyrus et les tessères, L est le signe du vieux mot λυκάβας, qui veut dire année. || Sur les médailles et les monuments latins, L est l'abréviation des mots *Lares*, *lex*, *ludi*, et surtout du nom propre *Lucius*. Quelquefois on le trouve pour *Lælius*, *Lollius*, *Latinus*, *latum*, *legavit*, *ligio*, *leuca*, *libens*, *liber*, *libera*, *libertus*, *libertas*, *libra*, *locavit*, *locus*, *lector*, *longus*, *lustrum*, *lysiorum*.

— L sur nos monnaies signifie Louis. On voit un L couronné sur celles de Louis XIII, et sur celles de Louis XIV et de Louis XV des L enlacés signifiant le même nom. Un L et un P enlacés signifiant Louis-Philippe, nom du roi aujourd'hui régnant.

— L servait à exprimer dans l'ancien alphabet chimique un composé d'argent.

— L est le signe particulier de la monnaie fabriquée à Bayonne.

— Dans quelques auteurs LLS. est une abréviation qui signifie *Sestertius*, le petit sesterce, ou *Sestertium*, le grand sesterce.

— L. S. T. signifie Livre sterlings. L. de G. ou LL veut dire Livre de gros. L majuscule italique se met pour livres tournois.

— Comme signe d'ordre L désigne le douzième objet d'une série.

— On dit proverbialement qu'un homme en a dans l'*elle*, bat de l'*elle*, par une mauvaise allusion de l'aile avec la lettre L, pour signifier qu'il a passé cinquante ans. V. AILE.

LA. art. et pron. V. LE.

LA. s. m. Note de musique appelée simplement *a* par les Allemands et les Italiens. C'est le sixième degré de notre échelle musicale. Il porte accord parfait mineur, et s'emploie en harmonie ou comme sixième degré de la gamme majeure d'*ut*, ou comme premier degré du relatif mineur de cette même gamme.

— Seconde corde du violon et de la chanterelle, ou première corde de la viole, du violon et de la contre-basse.

— C'est sur cette note, prise dans l'octave du medium de notre système sonore, que s'accordent tous les instruments sans exception et que sont réglés les diapasons. On dit : *Donner le la*, *prendre le la*, pour, Donner, prendre l'accord.

LÀ. adv. démonstr. (du lat. *illac*, par là; nos pères ont dit *illec*). Il se dit d'un lieu considéré comme différent de celui où l'on est, et comme moins proche. Demeurez là, et n'approchez pas de moi. Je viendrai dans un moment, attendez-moi là. Qui va là? On ne va pas *là* pour de l'argent, disait un grenadier à son général, qui lui offrait vingt-cinq louis au sortir de la mine. (Sallent.) C'est *là* que j'ai commencé à sentir dans quel pays je suis. (Sénanc.)

> Vos oisifs courtisans, que les chagrins dévorent,
> S'efforcent d'obscurcir les astres qu'ils adorent.
> *La*, si vous en croyez leur coup d'œil pénétrant,
> Tout ministre est un traître et tout prince un tyran
> (Voltaire.)

> *Là* dort d'un doux sommeil, quoique sans mausolée,
> Dans le sein de sa mère un fils de la vallée.
> (Lamartine.)

— Employé au commencement d'une période, il désigne simplement la différence des lieux, sans aucun rapport à l'éloignement. Le peintre avait représenté dans un même tableau, *là* une troupe de jeunes bergers, *là* une troupe de bacchantes, *là* une Aurore, etc. (Trév.)

> *Là* l'on fait mal; *là* pas trop bien;
> *La* fort peu de chose, et *la* rien. ***.

— Opposé à *ici*. *Ici* est le lieu même où est la personne; *là* est un lieu différent. Le premier marque et spécifie l'endroit; le second est plus vague; il a besoin pour être entendu d'être accompagné de quelque signe de l'œil ou de la main, ou d'avoir été déterminé auparavant dans le discours.

— S'oppose encore à *ici* dans les énumérations. *La* le vigneron effeuillait le cep sur une colline pierreuse; ici le cultivateur appuyait les branches du pommier trop chargé. (Chateaub.) Ici le camp paraissait ému à la vue d'une femme séduisante qui semblait implorer le secours d'une troupe de jeunes princes; *là* cette même enchanteresse enlevait un héros dans les nuages. (Id.)

— Dans un sens moral. Si l'enfant sauvage n'obéit à personne, personne ne lui obéit; tout le secret de sa gaîté ou de sa raison est *là*. (Chateaub.)

— On dit *C'est là que*, *c'est par là que*, *c'est de là que*, et non *C'est là où*, *c'est par là où*, *c'est de là où*. Où courez-vous? ce n'est pas *là* que sont les ennemis. (Volt.) Ne vous refusez donc point à la royauté. C'est *là* qu'on peut soi-même servir magnifiquement les dieux. (Rollin.) C'est par *là* qu'il doit commencer à se rapprocher du reste des hommes. (Lemont.) N'est-ce pas *là* que s'établit enfin et se mêle aux habitants indigènes, ce peuple illustre qui condamna jadis Agésilas à une amende! (Id.)

> La retraite est un port tranquille,
> C'est *la* que, loin des envieux,
> L'homme est parfaitement heureux. Hauteroche.)

— Joint à *çà*, il signifie De côté et d'autre. Des feuilles dispersées ça et là. Tous les meubles étaient jetés çà et là. Après cette déroute, les troupes étaient dispersées çà et là. Errer, courir çà et là. Les fuyards étaient errants çà et là. Ils allèrent çà et là, sans savoir précisément quels chemins ils prendraient.

— Se joint à d'autres adverbes. Là-bas. Là-haut. Là-dessus. Là-dessous. Là auprès. Là contre.

— *Là-haut* désigne particulièrement le ciel, et *là-bas* l'enfer.

> Comme s'il importait, étant ombre *là-bas*,
> Que votre nom vécût ou qu'il ne vécût pas. Régn.)

— Se met à la suite des pronoms démonstratifs et des noms pour désigner les objets d'une manière plus particulière. Ceci, cela. Celui-ci, celui-là. Prenez ce livre-ci et donnez-moi celui-là. Je ne connais point ces gens-là. Quel discours est-ce là?

— S'emploie quelquefois par une espèce de redondance, et pour donner plus d'énergie au discours. C'est là une noble et belle action. C'est là un honnête homme. Que dites-vous là? Vous avez fait là une belle affaire! Sont-ce là nos gens?

— Fam. S'emploie explétivement pour insister sur quelque circonstance, pour exciter l'attention ou le souvenir de celui à qui l'on parle. Ecoutez-moi donc, là. Je le veux, là. Et monsieur... là, qui vient d'Italie. Voyez-vous toujours ce monsieur, là, qui disait de si plaisantes choses? Vous souvenez-vous de ce grand sec, là, qui venait chez moi autrefois?

— Se met à la suite des verbes, et signifie A ce point, à cette chose. S'en tenir là. En demeurer là. En rester là. S'arrêter là.

— Se joint aux prépositions *de*, *dès*, *par* et *jusque*. De là. Par là. Jusque-là. Dès là.

— *De là*. De ce lieu-là. De là au village il y a deux cents pas. De là au puits il y a un quart de lieue. De là au château il y a une lieue. Otez-vous de là. Tirez-vous de là. En sortant de là. A quelques jours, à quelques heures, à quelques minutes de là. || Dans le sens moral. De cette cause-là. De ce sujet-là. De cette chose-là. De là sont venues les guerres civiles. De là tous mes malheurs. Que faut-il inférer de là? || En ce sens, il s'est construit quelquefois avec *que*. De là que cet homme a eu quelques torts, ne le croyez pas méchant.

— *De là*. V. DELÀ. || *Au delà*. V. AU DELÀ.

— *Dès là*. S'est dit pour Dès ce temps-là. Il leur échut une succession, et dès là ils se brouillèrent. || Pour Dès lors. Cela étant. C'est votre père, et dès là vous lui devez du respect. Il ne se dit plus dans ces deux sens.

— *Par là*. Par ce lieu-là. Par ce point-là. Allez par là. Passez par là. Prenez par là. L'oiseau s'est enfui par là. Vous arriverez par là. Ce passage est fermé, mais vous pouvez passer par là. En prenant ce fardeau par là, vous le soulèverez facilement. || Dans le sens moral. Par ce parti, par ce moyen. Par là vous êtes sûr de réussir. Qu'attendez-vous par là? C'est par là que les hommes de génie ont conquis l'immortalité.

— Prov. et fig. *Il faut en passer par là*. On ne peut faire autrement, c'est une nécessité indispensable, on ne peut se soustraire à cette obligation, à cette nécessité. Vous avez beau dire et beau faire, il faut en passer par là.

— *Jusque-là*. Jusqu'à ce lieu. Venez jusque-là. Avancez jusque-là. Reculez jusque-là. || Jusqu'à ce temps. Vous tarderez jusque-là. Vous différerez jusque-là. Venez à deux heures, je vous attendrai jusque-là. Jusque-là on n'avait encore rien vu d'aussi extraordinaire, d'aussi surprenant. || Dans le sens moral. Quoi, il vous a insulté jusque-là? Vous avez poussé la patience jusque-là?

— *De ça et de là*. De côté et d'autre. Aller de çà et de là pour chercher fortune. Une femme à cheval, jambe de çà jambe de là.

— *Par ci par là*. A diverses reprises, à diverses fois et sans aucune suite. Nous nous voyons encore de temps en temps, par ci par là.

— LA LA. Locution familière qu'on emploie comme une espèce d'interjection, tantôt pour apaiser, pour consoler, tantôt pour réprimer, pour menacer. La la, rassurez-vous, il n'y a rien à craindre. La la, monsieur, nous nous retrouverons. || On dit à peu près dans le même sens *la* seul. La, monsieur, en voilà assez. *Là*, ne vous troublez point, répondez à votre aise. (Rac.) Ho, *là*, monsieur Bobinet, monsieur Bobinet, approchez-vous du monde. (Mol.)

> Ho, *là*, ho! descendez que l'on ne vous le dise,
> Jeune homme, qui menez laquais à barbe grise.
> La Fontaine.)

> Et les voyant pleurer, mon âme est attendrie.
> *La*, *la*, consolez-vous, je suis encore en vie. Regnard.)

— *La la*. adv. Sert de réponse à certaines questions, et signifie Médiocrement. Est-il savant? La la. Avez-vous bien dormi? La la.

LAART. s. m. Ornith. Nom vernaculaire du guèbre dans l'île St-Thomas

LAB. s. m. Ornith. V. LABBE.

LA-BAC-THAN. s. m. Bot. Arbrisseau de la Cochinchine, à fleurs blanches et à feuilles brillantes comme de l'argent.

LABADIE (Jean). Célèbre théologien français, né à Bourg,-en Guienne. Il enseignait vers le commencement du XVII[e] siècle

LABADISME. s. m. Doctrine de Labadie. Le labadisme abolissait l'hiérarchie et la subordination ecclésiastique, conseillait la communauté des biens, et autorisait à suppléer à la Bible l'inspiration intérieure.

LABADISTE. s. des 2 g. Hist. relig. Celui, celle qui adoptait et professait les opinions de Labadie ou le labadisme.

— adj. Conforme aux opinions de Labadie.

LABAN. Fils de Bathuel, de la famille d'Abraham, habitait la Mésopotamie. Il accueillit avec bienveillance Jacob, lorsque celui-ci, fuyant la colère d'Esaü, vint chercher un asile auprès de lui. Il lui donna en mariage ses deux filles, Lia et Rachel, et le retint plus de vingt ans sous divers prétextes.

LABARIN. s. m. Conchyl. Espèce de turbinelle.

LABARRE (Le chevalier de). Jeune homme âgé de 19 ans, fils d'un ancien lieutenant général des armées, neveu de M[me] Feydeau de Brou de Dalincourt, abbesse du monastère d'Abbeville, subit à Abbeville en 1766, comme blasphémateur et sacrilége, un supplice affreux qui a rendu son nom fameux.

LABARRE ou **LABARRA.** s. m. Erpét. Serpent très-venimeux de la Guiane. Espèce d'elaps

LABARUM. s. m. pr. *la-ba-romm*). Antiq rom. Enseigne. étendard que l'on portait devant les empereurs romains à la guerre. C'était une longue lance surmontée d'un bâton horizontal, duquel pendait un riche voile de couleur pourpre et portant l'image d'un aigle. Sous Constantin, cet aigle fut remplacé par une croix, en l'honneur de la croix lumineuse qu'il avait aperçue en l'air, au moment où il marchait à la rencontre de Maxence, l'an 312. Cinquante hommes étaient destinés à porter successivement le *labarum*, qui n'était employé que quand l'empereur se trouvait à l'armée.

LABATIE. s. f. Bot. Genre d'ébénacées renfermant deux espèces d'arbres originaires de l'Amérique.

LABAZI. s. m. Relat. Espèce de hutte en branchages que, dans quelques régions du Nord, les voyageurs surpris par la débâcle se construisent sur les arbres pour échapper au débordement.

LABBE. s. m. Ornith. Genre de palmipèdes, famille des longipennes, oiseaux qui habitent

les zones les plus reculées des hémisphères nord et sud. Les labbes ont la taille et les traits des mouettes, auxquelles ils font sans cesse la guerre, et se nourrissent le plus souvent des animaux qu'ils les obligent à dégorger. Leur vol est très-puissant.

LABDA. Myth. Fille d'Amphion et mère de Cypselus, qui devint roi de Corinthe.

LABDACIDE. adj. et s. Hist. anc. Nom patronymique des descendants de Labdacus. Laïus, Œdipe, étaient Labdacides. Les Thébains sont quelquefois appelés Labdacides.

LABDACISME. s. m. (du gr. λαβδακισμός; fait de λάμβδα, nom du *l* grec). Philos. Prononciation vicieuse du lambda, qui consiste dans une espèce de grasseyement où le *l* prend la place du *r*. Le labdacisme n'était pas sans quelque charme dans la bouche d'Alcibiade.

— Répétition trop fréquente du *l*, et vice du discours, quand plusieurs mots de suite commencent par un *l*.

LABDACUS. Prince thébain, fils de Phénix, père de Laïus.

LABE. s. f. (du gr. λαβή; de λαμβάνω, je prends). Anc. path. Invasion. ‖ Premier accès de fièvre.

LABÉ (Louise). Plus connue sous le nom de la *Belle Cordière*, née à Lyon en 1526, célèbre pour avoir suivi, contre l'habitude de son sexe, la carrière des armes dans sa jeunesse, et par son amour pour les lettres ; mourut en 1566.

LABÉDOYÈRE (Charles-Angélique-François-Hugues-Huchet, comte de). Né à Paris, en 1786, d'une famille noble et ancienne, remplit, de 1806 à 1815, la plus brillante carrière ; soldat à Mayence, colonel à Lutzen et à Bautzen, général à Waterloo ; il fut condamné, à la chute de Napoléon, par une commission militaire, et fusillé le 19 août 1815, à l'âge de 29 ans.

LABELLE. s. f. Bot. Segment inférieur d'une enveloppe florale unique, dont la lymphe est partagée en deux portions de formes différentes. On la nomme aussi Tablier, parce qu'elle est ordinairement pendante.

LABELLÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui a une petite lèvre. Se dit d'une coquille univalve dont le bord est prolongé en petite lèvre.

LABEN. s. m. Bot. Arbre de Madagascar, très-élevé, qui croît sur le bord de la mer, et dont le bois, très-dur, sert aux ouvrages de menuiserie. Son fruit, de la forme d'une olive, renferme une amande blanche, huileuse, délicieuse au goût.

LABÉON. s. m. (du lat. *labeo*, qui a de grosses lèvres). Ichthyol. Petit genre de poissons malacoptérygiens, famille des gymnolomes.

LABER. s. m. Mar. Nom qu'on donne, sur les côtes de l'Armorique, à un lieu de relâche pour les caboteurs.

LABERDAN. s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires du cabillaud et de la morue.

LABEUR. s. m. (du lat. *labor*, travail). Travail pénible et suivi. Grand labeur. Labeur ingrat. Être récompensé de son labeur. Vivre de son labeur. Dieu bénira son labeur. Il jouit du fruit de ses labeurs.

— Hors de ces sortes de phrases, il n'est guère usité que dans la poésie et dans le style soutenu, alors on dit Labeur long, dur, pénible, fatigant, rude, fâcheux, difficile, infructueux, infertile, utile, profitable, insupportable, soutenu, opiniâtre, docte, doux, aisé, facile, champêtre, agreste. Quel fruit de ce labeur pouvez-vous retirer? L'homme a-t-il été réduit par la tyrannie à n'espérer d'un *labeur* opiniâtre que ce qui était de nécessité première? (Rayn.) Est-ce à nous d'insulter aux savants du XVIe siècle, quand nous jouissons du fruit de leur *labeur*? (La Harpe.)

— En vers, il entre bien dans tous les styles. Il est plus énergique et plus sonore que *travail*, qui est sourd et présente peu de rimes.

Donc un nouveau *labeur* à ta gloire s'apprête.
(Boileau.)

Nous, laissons-leur du moins, pour prix de leur *labeur*,
Une part à la vie, une part au bonheur. (Delille.)

Les arts charment souvent notre *labeur* agreste. (Id.)
Car, au nom de Dieu, je vous prie,
Quel fruit de ce *labeur* pouvez-vous retirer? (La Font.)

— A un sens un peu gai dans ces vers de Scarron :

L'un d'eux, à dame Proserpine,
Qui, bien qu'infernale, est divine,
Osa présenter son *labeur*.

— Impr. Se dit des ouvrages considérables et tirés à grand nombre, par opposition aux ouvrages de peu d'étendue qui se tirent ordinairement à petit nombre, et qu'on nomme *ouvrages de ville*.

— *Terre en labeur*. Terre qui n'est pas en friche, qui est façonnée, cultivée.

— *Bêtes de labeur*. Celles qui servent pour la culture et le labourage. Chevaux de labeur.

— Anc. prov. *Le labeur surmonte tout*. Un travail opiniâtre surmonte toutes les difficultés.

LABEURÉ. part. pass. inv. du v. Labeurer.

LABEURER. v. n. 1re conj. (rad. *labeur*). Vieux mot qui signifia Opérer, travailler. Il n'est plus d'usage que dans cette expression proverbiale : *En peu d'heures Dieu labeure*. La grâce de Dieu opère promptement.

LABIAL, ALE. adj. (du lat. *labialis*; rad. *labium*, lèvre). Anat. Qui a rapport aux lèvres. Muscle labial. Artère labiale. Veines labiales. Le muscle *labial* est placé dans l'épaisseur des lèvres, s'étend de l'une des commissures à l'autre, et est formé de deux portions bien distinctes qui appartiennent l'une à la lèvre supérieure, l'autre à la lèvre inférieure. (Bécl.) Le muscle *labial* a pour usage de rapprocher les lèvres l'une de l'autre et de resserrer l'ouverture de la bouche. (Id.)

— *Glandes labiales*. Follicules mucipares, volumineux, arrondis et saillants, isolés pour la plupart les uns des autres, qui se trouvent placés à la face interne des lèvres, au-dessous de leur membrane muqueuse.

— Jurispr. *Offres labiales*. Offres de payer faites de bouche ou par écrit, sans qu'il y ait exhibition réelle des deniers.

— Entom. *Palpes labiaux*. Filets articulés et mobiles qui s'insèrent sur la languette, à l'extrémité de son articulation avec le menton. ‖ *Segment labial*. Dans les chétopodes, l'un des cinq anneaux céphaliques de ces animaux, celui qui constitue la lèvre supérieure.

— Bot. Se dit de la glycine, parce que sa carène est divisée en deux pétales adhérents par le sommet, ce qui fait paraître cette fleur labiée.

— Gramm. *Lettre labiale*. Lettre qui se prononce avec les lèvres. Les consonnes labiales sont *b, p, v, f, m*. ‖ Se dit particulièrement des consonnes sanscrites du cinquième ordre. Les consonnes labiales sont *pa, pha, ba, bha* et *ma* ‖ En gramm. hébraïque, des lettres qui composent le deuxième ordre, *beth*, *vav*, *mem* et *fé*.

— En ce sens, il s'emploie subst. au féminin. Une labiale. Les labiales. Les labiales sont faciles à prononcer.

LABIAL, ALE. adj. Zool. Se dit des animaux dont les lèvres sont remarquables par leur forme, leur longueur ou leur coloration.

— LABIALES. s. f. pl. Entom. Tribu de cimicides, comprenant des insectes hémiptères dont la lèvre supérieure est longue et se prolonge bien au-delà du museau.

LABIATIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *labia*, lèvre ; *flos*, fleur). Bot. Se dit d'une fleur composée, dont les fleurons sont labiés. Se dit particulièrement de la calathide, du disque et de la couronne des synanthérées, lorsqu'ils se composent de corolles divisées en lèvres inégales.

— LABIATIFLORES. s. f. pl. Groupe comprenant les synanthérées dont les corolles, surtout celles du disque, sont divisées en deux lèvres inégales. ‖ Classe de plantes dont les fleurs sont irrégulières.

LABIATIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *labium*, lèvre ; *forma*, forme). Bot. Se dit des corolles des synanthérées qui se rapprochent de celles des labiatiflores, sans avoir précisément la même forme.

LABIATION. s. f. (pr. *la-bi-a-ci-on*; du lat. *labiatio*; dérivé de *labium*, lèvre). Bot. Ensemble des considérations relatives aux divisions des calices et des corolles partagées en manière de lèvres.

LABIDE. s. f. (du gr. λαβίς, tenaille). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des myrméges, ainsi nommé parce qu'il a des mendibules très-grandes avec une seule dent.

LABIDOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., λαβίς, tenaille ; φέρω, porter). Zool. Qui porte des tenailles à l'extrémité de l'abdomen.

LABIDOURE. adj. des 2 g. (ét. gr., λαβίς, tenaille ; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue terminée par des espèces de tenailles. ‖ LABIDOURES. s. m. pl. Famille d'orthoptères, comprenant les forficules qui ont la queue terminée par des espèces de tenailles.

LABIÉ, ÉE. adj. (du lat. *labiatus*; dérivé de *labia*, lèvre). Hist. nat. Qui a des lèvres ou des appendices semblables à des lèvres.

— Bot. *Corolle labiée*. Corolle monopétale dont le tube est plus ou moins courbé, la gorge dilatée et le limbe divisé en deux lobes principaux, disposés l'un au-dessus de l'autre, comme deux lèvres. ‖ Chez quelques botanistes, Corolle des synanthérées dont le limbe se partage supérieurement en deux lèvres dont l'externe ou postérieure comprend les trois cinquièmes, et l'interne ou antérieure les deux autres cinquièmes du contour. ‖ *Fleur labiée*. Celle dont la corolle ou le calice est labié. La sauge, le romarin, sont des fleurs labiées. Il y a des fleurs *labiées* qui ne montrent que l'extrémité de leurs anthères, et des papilionacées qui les cachent au moyen d'une carène. (B. de St-P.)

— Zool. Qui a des lèvres autrement colorées que le reste du corps.

— LABIÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes qui tire son nom de la forme de la corolle. Elle est une des plus naturelles pour l'ensemble des caractères botaniques et pour les propriétés inhérentes aux plantes nombreuses; les tiges des plantes de cette famille sont ordinairement carrées, ramifiées, à rameaux opposés, les feuilles sont trois à trois, et les pétioles sont creusés en gouttière; les fleurs nues, souvent accompagnées de bractées ou de soies, sont tantôt solitaires ou disposées en anneaux, tantôt rassemblées en épis ou bien formant le corymbe et quelquefois la panicule. Chaque fleur est divisée en cinq parties égales chez certaines, ou inégales chez d'autres, et constitue deux lèvres opposées; elles contiennent quatre étamines, dont deux plus courtes, qui sont fertiles dans quelques genres. Aux fleurs succèdent les fruits, qui consistent dans quatre capsules monospermes, dont les graines sont attachées contre la base élargie du style. La famille des labiées ne renferme pas de plantes dangereuses; en général, elles sont toutes aromatiques, toniques, excitantes, chargées d'huile volatile et de camphre, comme il est facile de le voir d'après les genres de plantes si connues que nous allons citer. Tels sont le romarin, la lavande, la sauge, la bugle, la menthe, l'hysope, la sarriette, l'origan, le thym, la mélisse, le basilic, etc.

LABILE. adj. des 2 g. (du lat. *labilis*, caduc ; dérivé de *labor*, je tombe). Caduc, sujet à manquer. Il n'est guère usité que dans cette expression, *Mémoire labile*. Mémoire faible.

— S'est dit au propre pour Facile à s'écouler. Suivant Pythagore, toute matière est coulante et labile.

— Bot. Se dit de la coiffe des mousses quand elle tombe aisément. Coiffe labile.

LABIO-NASAL, ALE. adj. (ét. lat., *labium*, lèvre ; *nasum*, nez). Qui appartient en même temps aux lèvres et au nez. S'est dit en grammaire de la lettre *m*, qui se prononce des lèvres et du nez. Lettre labio-nasale.

LABIQUE. adj. et s. des 2 g. Hist. anc. Nom d'un peuple d'Italie descendant de Glaucus, fils de Minos, surnommé Labicus.

LABLAB. s. m. Bot. Genre de plantes légumineuses, remarquables par le hile de la graine, muni d'une callosité fongueuse prolongée sur le côté.

LABORATOIRE. s. m. (du lat. *laboratorium*, rad. *labor*, travail). Lieu où l'on travaille, et particulièrement Tout lieu où l'on prépare des produits chimiques ou pharmaceutiques, des pièces d'anatomie, etc. Laboratoire de chimie. Laboratoire de physique. Laboratoire pharmaceutique. Les principales parties d'un *laboratoire* de chimie sont une hotte, une paillasse, des fourneaux carrés, une forge et un soufflet à deux vents. (J. Cloq.)

— Par extens. Atelier garni de fourneaux, où les distillateurs, confiseurs, limonadiers et autres font leurs préparations.

— Fig. Certains lieux destinés au travail. Ainsi, l'on dit des entrailles de la terre, qu'elles sont le laboratoire de la nature. Un homme de lettres dira de même dans le style familier, Qu'il se plaît dans son laboratoire, en parlant de son cabinet.

— Poés. Comme ce mot est familier, dans la haute poésie, on le remplace par une périphrase, comme *le temple d'Hermès*, *le sanctuaire d'Hermès*.

LABORDE (Famille de). Famille du Béarn, originaire d'Espagne, a mérité par l'illustration de plusieurs de ses membres un nom dans l'histoire. Jean-Joseph de Laborde, banquier de la cour, né en 1724, mort en 1794. ‖ F.-L.-G. de Laborde-Méréville, garde du trésor royal, né en 1789, mort en 1801.

LABORIEUSEMENT. adv. (du lat. *laboriose*; dérivé de *labor*, travail). Avec beaucoup de peine et de travail. L'animal nommé le paresseux se traîne pesamment et *laborieusement* sur la terre. (Buff.) Il est une classe d'hommes qui passent *laborieusement* leur vie à ne faire que des riens. (Acad.)

LABORIEUX, EUSE. adj. (du lat. *laboriosus*; dérivé de *labor*, travail, fatigue). Qui travaille beaucoup, qui aime le travail. Homme laborieux. Femme laborieuse. Esprit laborieux. Il se faisait admirer de ses compagnons ; il surpassait de bien loin ceux qui étaient ingénieux, par son travail, ceux qui étaient *laborieux*, par son esprit. (Boss.) *Laborieux* valet du plus commode maître. (Boil.)

— En parlant des choses, Pénible, fatigant, qui donne de la peine. Vie laborieuse. Recherches longues et laborieuses. Examen laborieux et difficile. Digestion laborieuse. Accouchement laborieux. Des efforts laborieux et vains. Laborieux pèlerinage. Laborieuse viduité. Pénitence longue et laborieuse. La vie rude et *laborieuse* d'un homme de guerre. (Mass.) Passer des jours de deuil et des nuits *laborieuses* sur la terre. (Id.)

— Se dit par métaphore des choses qui servent au travail, surtout dans la poésie et dans le style soutenu. La charrue laborieuse. Le soc laborieux.

Il faut sortir le soc *laborieux*
Longtemps captif sous la glace ennemie. (Léonard.)

LABORIOSITÉ. s. f. Qualité d'une personne laborieuse. Personne d'une laboriosité infatigable.

LABOUR. s. m. (du lat. *labor*, travail). Agric. Façon qu'on donne aux terres en les labourant. Labour superficiel. Labour léger. Labour profond. Labours à plat. Labours en planches. Labours en billons. Labours dans le système de la jachère. Labour de semailles. Labour pour les grains du printemps. Demi-labour. Il faut donner deux labours à cette terre. Donner tant à un fermier pour ses labours. Ce fermier a six chevaux de labour. Les labours sont une des opérations les plus importantes de l'agriculture. Premier, second, troisième labour. Rarement on donne deux *labours* avant l'hiver, quoique cela soit très-avantageux ; dans ce cas cependant le premier doit être superficiel, et avoir lieu immédiatement après la saison ; l'autre, au contraire, doit être profond et être donné peu de temps avant l'hiver. (Payen.) Si le premier *labour* a été superficiel, celui qui le suit doit être profond, afin de ramener de la terre du fond à la superficie du sol pour recouvrir la tranche. (Id.)

Les guérets exercés par des *labours* profonds,
Sont semés chaque année et toujours sont féconds.
(Rosset.)

— Se dit aussi de la façon donnée aux terres avec tout autre instrument que la charrue. Labours à bras. Labours à la bêche. Labours à la houe, au hoyau, à la tournée. Labours à la fourche. Les *labours* à la bêche sont particulièrement affectés à la petite et à la moyenne culture, et plus spécialement à la culture des jardins. (De Morog.) Les *labours* à la bêche sont propres aux semis, aux repiquages, aux plantations et à façonner la terre, au pied des cultures des plantes et des arbres. (Id.) Le *labour* à la fourche est propre aux terres compactes, humides et visqueuses, qui s'attachent aux fers des outils. (Payen.)

— Défoncement fait dans la terre avec l'instrument aratoire. Quelquefois, pour perfectionner le *labour* ou le défoncement fait avec la pioche dont il est question, on passe la terre au crible ou à la claie. (De Morog.)

— Selon la profondeur à laquelle les ouvriers remuent la terre, ces sortes de labours reçoivent des noms particuliers. Labours à demi-fer de bêche. Labours à un fer de bêche. Labours à double fer de bêche.

— *Pièce de terre en labour*. Préparée pour recevoir la semence.

LABOUR (Terre de). Géogr. Province du royaume de Naples, jadis située dans la Campanie, et appelée par les Italiens *Terra di Lavore*. Elle a 132 kilom. de long du N. au S., et sa population est de 480,000 âmes. Pays fertile en vins, huiles, oranges, safran et bétail. Capitale Sainte-Marie.

LABOURABLE. adj. des 2 g. Propre à être labouré. Terre labourable. Terrain labourable. La terre n'est pas labourable en toute saison.

LABOURAGE. s. m. (du lat. *labor*, travail). Action de labourer les terres. Le labourage est la première et principale opération de l'agriculture. Sans *labourage*, nature nous avait munis de tout ce qu'il fallait. (Mont.)

— Art de cultiver la terre. Bien entendre le labourage. Quitter le labourage pour le commerce. Les instruments du labourage.

— Action de labourer, de remuer, de retourner la terre pour ameublir, nettoyer, aplanir sa surface. Le labourage des terres légères est plus aisé que celui des terres grasses. Payer tant pour le labourage de ses terres.

— Term. de rivière. Travail que font les maîtres d'un pont lorsqu'ils descendent et remontent un bateau.

— Techn. Action de tirer des tonneaux de vin, de cidre ou d'autres liqueurs, hors des bateaux qui les ont amenés au port. ‖ Partie d'un train qui est sous l'eau.

LABOURD. (en basque *Laphur Dny*, solitude, pays désert ; en lat. *Lapurdensis tractus*) Géogr. Partie de la Gascogne, dans l'angle sud-ouest de la France, entre la Navarre française, l'Espagne, les Marennes et l'Océan atlantique. Ch.-l. Bayonne. Il est compris dans le département des Basses-Pyrénées. Le Labourd était plus grand jadis, il s'étendait de l'autre côté de la Bidassoa.

LABOURDONNAIS (Bernard-François-Mahé de). Gouverneur des Iles de France et de Bourbon, né à Saint-Malo le 11 février 1699, mort en 1753, après avoir longtemps et injustement langui à la Bastille.

LABOURDONNAYE (Anne-François-Augustin), né en 1744, mort en 1793. ‖ (François-Régis, comte de). Ministre de la Restauration, né en 1766, mort en 1839. ‖ Le marquis de Labourdonnaye, maréchal de camp, mort en 1829.

LABOURÉ, ÉE. part. pass. du v. Labourer. S'empl. adjectiv. Champ labouré. Terres labourées. Vignes labourées. Il convient qu'un terrain soit *labouré* tous les sept ans jusqu'au fond de sa couche végétale. (De Morog.) L'égale répartition de la fécondité sur toute la surface d'un terrain *labouré* à plat y donne aux récoltes une force égale et une apparence uniforme. (Id.) Cet oiseau, commun dans nos campagnes, se tient habituellement sur les mottes, dans les terres fraîchement *labourées*, et c'est de là qu'il est appelé motteux. (Buff.) Le motteux niche sur les gazons et les mottes, dans les champs nouvellement *labourés*, ainsi que sous les pierres, dans les friches, auprès des carrières, à l'entrée des terriers quittés par les lapins. (Id.)

— Par extens. Sillonné. Les sommets *labourés* par les torrents avaient l'air de guérets abandonnés. (Chateaub.)

— *Terre labourée à plat*. Celle dont la surface a été labourée tout entière, de façon à la laisser unie et non coupée de sillons ou raies d'écoulement. ‖ *Terre labourée en planches*. Celle sur laquelle on a ménagé de distance en distance parallèlement entre elles, de ces raies d'égouttement pour recevoir et conduire hors du champ les eaux surabondantes.

— *Terre labourée en billons*. Lorsque les sillons d'écoulement sont plus rapprochés les uns des autres, et que la planche comprise entre deux sillons, au lieu d'être plate, est plus ou moins bombée.

— Techn. *Papier labouré*. Papier qui présente des défauts, parce qu'en le fabriquant la forme a glissé un peu sur le feutre.

LABOURER. v. a. 1re conj. (du lat. *laborare*, travailler). Remuer, retourner la terre pour la préparer à recevoir les semences. Labourer un champ avec la charrue. Labourer un jardin avec la bêche, à la houe, au hoyau, à la fourche.

— Se dit particulièrement pour Labourer avec la charrue. Labourer un champ. Pour *labourer*

les terrains tenaces, il est bon de choisir le moment où la terre a le degré d'humidité convenable, celui qui favorise le plus l'action et la perfection du travail de la charrue. De Morogues.) Les charrues dont on se sert pour *labourer* les terres ont deux versoirs ou un seul. (Id.)

— Absol. Labourer avec des bœufs. Labourer à deux charrues, à trois charrues. La manière de labourer. Si après la récolte des grains d'automne on veut en faire une d'avoine, on déchaume légèrement, puis au printemps on *laboure* à une profondeur moyenne, et l'on sème l'avoine. (Payen.)

— Au propre, ce mot peut très-bien figurer dans le style soutenu, surtout dans les poèmes qui traitent de l'économie rurale.

Il *labourait* le champ que *labourait* son père. (Racan.)

— Par extens. Sillonner. Le boulet en tombant a labouré la terre. Les taupes ont labouré ce champ. || Se dit particulièrement en ce sens de l'action des boulets qui sillonnent un rempart, lorsque plusieurs batteries obliques sont dirigées vers un même point. Le canon laboure le rempart. Le canon labourait les murs de contrescarpe. || *Les canons labourent la mer.* Se dit lorsque le bâtiment met sous voiles avec un grand frais de travers, éprouve une inclinaison au point d'avoir l'eau jusqu'à sa batterie.

— Manég. Butter. Ce cheval laboure le terrain.

— Mar. Se dit d'une ancre qui ne tient pas sur le fond où on l'a jetée. || Se dit encore d'un navire qui passe par un endroit où il y a peu d'eau et qui touche le fond sans être arrêté. Notre vaisseau labourait. || Débarquer, traîner. Labourer des tonneaux de vins.

— Plomb. Mouiller, remuer et disposer avec un bâton le sable contenu dans un châssis autour du moule.

— Dans un sens métaphorique, Labourer le champ de la pensée. Labourer le champ de la science.

— Fig. et fam. Avoir beaucoup à souffrir. Il aura bien à labourer avant d'arriver à son but. || C'est encore dans ce sens que M^me de Sévigné disait qu'elle *labourait* quand il lui fallait écrire des lettres à des personnes qui ne l'intéressaient pas vivement. || *Labourer sa vie.* Avoir beaucoup de peine et de tracas, de traverses. Je suis las de *labourer* ma vie. (Dufr.)

LABOUREUR. s. m. (du lat. *laborare*, travailler; et comme le travail du laboureur est, à raison de son objet, le travail par excellence, on a nommé l'homme qui s'y consacre *laboureur*, c'est-à-dire, travailleur). Celui dont l'état est de labourer, de cultiver la terre par lui-même. Bon laboureur. Pauvre laboureur. Riche laboureur. Le fils d'un laboureur. Les enfants nombreux font partie de la richesse du laboureur. Laboureur actif, matinal, diligent, robuste. Les laboureurs hâlés, brûlés du soleil. Le laboureur avide, insatiable. Le laboureur paisible, tranquille. Le laboureur précieux, utile. || Périphr. poét. Le fils de Triptolème, l'enfant de Cérès, le nourrisson de Cérès, de Palès. Le *laboureur* est l'homme utile et laborieux dont l'habitation est dans les campagnes, qui ouvre et déchire le sein de la terre, qui l'ensemence et moissonne les épis où se trouve le grain dont nous nous nourrissons. (Merlin.) Aux yeux de la raison, l'état de *laboureur* est le premier de tous; celui qui l'a choisi ne doit la conservation de son existence qu'à lui-même. (Id.) Le *laboureur* peut absolument se passer du travail des autres ouvriers, mais aucun ouvrier ne peut travailler si le *laboureur* ne le fait vivre. (Turgot.) On reconnaît un bon *laboureur* à la manière aisée dont il conduit et manie sa charrue, à la facilité que l'habitude lui a donnée de la faire enfoncer ou soulever à volonté, à l'art d'ouvrir des sillons égaux et droits. (Roz.) Un bon *laboureur* est celui qui ne fatigue pas ses bêtes, et qui sait proportionner la profondeur du sillon à la qualité de la terre. (Id.) Un bon *laboureur* s'affectionne à ses animaux; il les aime, les caresse, les bat rarement, et ils obéissent à sa voix. (Id.) On observe presque toujours que les *laboureurs* qui ne savent pas travailler s'attachent rarement à leurs bêtes. (De Morog.) Dépouiller le *laboureur* pour s'enrichir, c'est tuer la poule aux œufs d'or. (Le dauphin, père de Louis XVI.) L'Italie est aujourd'hui le seul pays où le bouvier et le vigneron, le *laboureur* et le berger, remplissent avec leurs enfants les salles de spectacle. (Sismondi.) Que n'ai-je eu le destin du *laboureur* tranquille! (Léonard.)

Au signal du repos le *laboureur* ramène
Le bœuf laborieux, compagnon de sa peine.
(La Harpe.)

Ces *laboureurs* dont l'industrie
Donne Cérès aux citoyens,
Ces vrais amants de la patrie,
En sont le plus ferme soutien
(Lebrun.)

Le *laboureur* en paix coule des jours prospères,
Il cultive le champ qu'a cultivé son père. (Del.)

La nuit descend, le *laboureur* tranquille,
Dans nos hameaux delaisse les guérets. (Bernard.)

— Fig. Les directeurs des consciences, ces *laboureurs* spirituels. (Boss.)

— Mar. Celui qui transporte des marchandises.

— Techn. Bâton dont le plombier se sert pour labourer son sable.

— Antiq. *Caste des laboureurs.* La troisième des castes qui composaient le peuple de l'ancienne Égypte. Les laboureurs ne possédaient point le sol, mais ils prenaient à bail les terres des prêtres, celle des rois et celles que les guerriers tenaient comme une espèce de fief.

LABRADÉEN, LABRANDÉEN ou **LABRANDIEN.** adj. m. Myth. Surnom de Jupiter, à cause de Labrada, ville de Carie, ou à cause de son compagnon Labrandus.

LABRADOR (Terre de). (du portug. *terra de laborador*, terre de labour, nom que lui imposa, à cause de la fertilité de sa côte méridionale, le Portugais Cortereal qui y aborda le premier) Géogr. Région de l'Amérique septentrionale, comprise nominalement parmi les possessions anglaises et dans la Nouvelle-Bretagne. Elle est bornée au N. par le détroit d'Hudson, au N.-E. par l'océan Atlantique, au S.-E par le détroit de Belle-Ile, au S. par le Canada, et à l'O. par la mer d'Hudson. Intérieur presque inconnu et habité par des peuples sauvages. Le Labrador fut découvert en 1738 par Sébastien Cabot.

LABRADORITE. s. f. Minér. Variété de feldspath à reflets opalins, dont les premiers échantillons ont été rapportés du Labrador, où on les trouve en morceaux épars sur la côte.

LABRANDUS ou **LABRADUS.** Temps hér. Prince carien, qui reçut Jupiter dans son palais, et l'accompagna dans toute ses expéditions.

LABRAX. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson connu aussi sous le nom vulgaire de loup de mer.

— Genre de poissons labioïdes des mers de Kamtschatka reconnaissables à leur corps assez long, garni d'écailles ciliées, à leur tête petite et sans armure, à leur bouche peu fendue, à leurs lèvres charnues.

LABRE. s. m. (du lat. *labrus*). Ichthyol. Genre de poissons léiopomes qui renferme un très-grand nombre d'espèces marines d'une forme élégante, d'une grande variété de couleur et d'une agilité remarquable.

— Entom. Pièce de la bouche des insectes, représentant la lèvre supérieure. Le plus souvent le labre est plat. Mais dans les hémiptères, il est conique allongé; dans les diptères, il forme une des soies du suçoir.

— Mamm. Lèvre supérieure des mammifères, chez quelques auteurs.

— Conchyl. Bord externe des coquilles univalves.

LABREUX, EUSE. adj. (du lat. *labrum*, lèvre). Conchyl. Qui a le bord externe de l'ouverture épais et renversé.

LABROIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble au labre ou qui en a les principaux caractères. || LABROÏDES. s. m. pl. Famille de poissons qui a pour type le genre labre. On les reconnaît à leur corps oblong et couvert d'écailles avec une seule épine dorsale. Les mâchoires sont garnies de dents et les lèvres charnues et souvent extensibles. Les formes des labroïdes sont élégantes et leur corps est paré d'écailles bien colorées et si bien nuancées, qu'ils surpassent tous les poissons par la beauté de leur parure.

LABRONIE. s. f. Antiq. Espèce de coupe dont les Grecs, dit-on, avaient emprunté l'usage aux Perses.

LABRO-PALATIN, INE. adj. Anat. Qui appartient au labre et au palais. Parties labro-palatines.

— Se dit particulièrement d'une large apophyse que produit le bord supérieur du labre et qui se prolonge sur le chaperon, où elle se trouve contenue dans la membrane du palais.

LABROPERCOIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui tient à la fois des labres et des perches. || LABROPERCOÏDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des poissons thoraciques, qui a pour type les genres labre et perche.

LABROSITÉ. s. f. Hist. nat. État d'une chose qui a la forme d'une lèvre.

LABROSSE (Pierre de). D'abord barbier de Louis IX, puis chambellan de Philippe le Hardi, dont il devint le favori, accusa faussement d'un crime, la reine Marie, et fut pendu en 1216. || GUY DE LABROSSE Botaniste, médecin de Louis XIII, a donné au roi le terrain du jardin des plantes, et fut lui-même le premier intendant de cet établissement. Mort en 1641.

LABRUM. s. m. (pr. *la-bromm*). Ant. rom. Vase ou bassin de marbre élevé au-dessus du sol, dont on se servait dans les bains et dans les temples. Il y avait un labrum sous la voûte du laconicum, dans l'appartement des thermes appelé *caldarium*.

LABRUSQUE. s. f. Nom de la vigne sauvage, chez les anciens.

— Dans notre vieille langue, Fruit de la vigne sauvage. La vigne qui vous donne poi sons et *labrusques*, au lieu de fruit parfait. (Marguerite de la Marguerite.)

— Espèce de vigne de l'Amérique septentrionale.

LABURNUM. s. m. (pr. *la-bur-numm*). Bot. Nom latin du faux ébénier.

— Nom par lequel Pline désigne un arbre qui croît dans les Alpes, dont le bois est blanc, dur et dont les fleurs longues d'une coudée ne sont point touchées par les abeilles. On croit que c'est une espèce de cytise.

LABYRINTHE. s. m. (de l'égypt. *Labari* et *thi*, ville ou monument de Labari, un des rois d'Égypte). Nom qu'on donna d'abord chez les anciens à des salles et à des galeries souterraines à ramifications innombrables, et plus tard à des édifices à l'aide desquels on voulut les imiter. L'antiquité en nomme cinq, deux en Égypte, le labyrinthe de Mendès, dans l'île du lac Mœris, le labyrinthe des Douze, parce qu'il fut construit vers 660, par les douze seigneurs qui se partageaient alors l'Égypte; le labyrinthe de Crète, près de Gnosse, construit dans des carrières et destiné à la sépulture des rois; la Fable l'attribuait à Dédale et y plaçait le Minotaure; le labyrinthe de Lemnos, qui semble avoir été une grotte à stalactites, asile mystérieux du culte des Cabires, et enfin le labyrinthe de Clusium, que l'on attribuait à Porsenna, et qui dut être un de ces hypogées étrusques dont on a découvert un si grand nombre de nos jours. Ces labyrinthes sont détruits. On voit encore quelques ruines du labyrinthe de Mendès. Labyrinthe immense, vaste, inextricable, confus, sombre, obscur, noir, frais, ingénieux, tortueux, mystérieux. Les détours d'un labyrinthe. Les circuits d'un labyrinthe. Les profondeurs d'un labyrinthe. Les sentiers incertains d'un labyrinthe.

Minos veut que dans l'ombre un vaste *labyrinthe*,
Prison du monstre affreux, le cache en son enceinte.
(Desaintange.)

Et dans les profondeurs d'un vaste *labyrinthe*
D'un pas ferme et rapide ils s'enferment sans crainte.
(Baour-Lormian.)

— *Labyrinthe de carrière.* Confusion qui s'établit entre les conduits nombreux d'une carrière qui a été exploitée Il y en a ainsi dans le voisinage des grandes villes.

— Hortic. *Labyrinthe de jardin.* Disposition d'allées, de plantations ou de massifs, qu'on pratique dans les grands parcs, avec des percées et des issues tellement semblables que, lorsqu'on y est engagé, il est possible d'y faire beaucoup de chemin avant d'en trouver la sortie. Le labyrinthe de Versailles. On a fait dans ce jardin un beau labyrinthe. Un *labyrinthe* doit être un peu grand, afin que la vue ne puisse point percer à travers les petits carrés de bois, ce qui en ôterait l'agrément. (Encycl.)

De ses jardins odorant *labyrinthe*,
La fée alors gagna la vaste enceinte. (Millevoye.)

— *Labyrinthe de pavé.* Espèce de compartiment de pavé, formé de plates-bandes qui se coupent en divers sens, et offrent, selon le caprice qui a présidé à ce dessin, une multitude de tours et de détours.

— Anat. Ensemble de diverses parties qui forment l'oreille interne. Le *labyrinthe* est placé entre le tympan et le conduit auditif interne. (J. Cloquet.) Le *labyrinthe* est composé de plusieurs cavités qui communiquent ensemble sur un os sec, et connu sous le nom de vestibule, limaçon et canaux demi-circulaires. (Id.)

— Archit. Dans l'ornement, petits carreaux alternatifs formés de lignes croisées et embarrassées, qu'on trouve fréquemment sur les vases grecs peints, et aussi sur les bords des draperies des figures qui y sont tracées. Il ne faut pas confondre ces entrelacs avec ceux qu'on appelle *méandres*. || Compartiments de parements formés par des plates-bandes en marbre et de couleurs différentes qui par leurs circonvolutions imitent le plan d'un labyrinthe.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de champignons dont la partie inférieure est alvéolée irrégulièrement, de manière à former une espèce de labyrinthe. Le labyrinthe-chapeau. Le labyrinthe-roche.

— Conchyl. Coquille univalve du genre cadran.

— Fig. Embarras extrême, grande complication d'affaires embrouillées. Il est engagé dans un labyrinthe. Le labyrinthe de la chicane. Être dans un grand labyrinthe d'affaires. Sortir d'un labyrinthe fâcheux. Se livrer, se démêler d'un labyrinthe. Se jeter dans un labyrinthe. Je vous avoue que c'est un de mes plaisirs de me promener toute seule. On trouve quelques *labyrinthes* de pensées dont on a peine à sortir, mais enfin on a la liberté de penser à ce qu'on veut. (M^me de Sévig.) Elle se trouva elle-même embarrassée dans un *labyrinthe* de difficultés insurmontables. (Volt.) Le cœur humain est un *labyrinthe* dont il n'est pas aisé de démêler les tours et les détours. (Id.) La vivacité, le caprice, l'envie de déplaire et de s'amuser, l'ont encouragé dans le *labyrinthe* d'une société bruyante et frivole. (Demoust.) Le palais de la justice est un vaste dédale, et ses avenues sont quelquefois de tortueux *labyrinthes*. (Noël.)

Cet Archambaut dont l'œil rapide et sûr
Perce des lois le *labyrinthe* obscur. (Millevoye.)

J'ai durant sept hivers, jouet d'un sort barbare,
Fatigué de Thémis le *labyrinthe* avare. (Le Brun.)

Dans un *labyrinthe* ici-bas,
L'homme est toujours réduit à vivre;
Mais cet aveugle ne sait pas
Quel est le chemin qu'il faut suivre. (Chazet.)

LABYRINTHIFORME. adj. des 2 g. (du lat., *labyrinthus*, labyrinthe; *forma*, forme.) Qui offre à sa surface des sillons tortueux. Corps labyrinthiforme.

LABYRINTHIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient au labyrinthe. Se dit du nerf auditif, parce qu'il se distribue dans les cavités qui forment le labyrinthe. Nerf labyrinthique.

LAC. s. m. (pr. *lak*; en lat. *lacus.*) Géogr. Nom qu'on donne à des amas d'eau dormante, douce ou salée, d'une étendue plus ou moins considérable, qui se trouvent dans le milieu des continents, et pour l'ordinaire dans le voisinage des grandes chaînes de montagnes. Tantôt les lacs reçoivent des cours d'eau et donnent naissance à d'autres, tantôt ils en produisent sans en recevoir, et quelquefois aussi ils en reçoivent sans en produire aucun. Le lac de Genève. Le lac de Lucerne. Le lac de Brientz. Le lac de Thoun. Le lac de Zurich. Le lac Majeur. Lac dormant. Lac immobile. Lac paisible. Lac tranquille. Lac uni. Lac fangeux, bourbeux, limoneux, marécageux, impur, profond, vaste, étendu. La grandeur d'un lac. L'étendue d'un lac. La largeur et la longueur d'un lac. Le circuit d'un lac. La profondeur d'un lac. La surface d'un lac. La tranquillité d'un lac. Les eaux d'un lac. Les bords du lac. La vue d'un lac. L'âme des Allemands est comme un *lac* tranquille. (Toussenel.) D'un *lac* tranquille et pur la Naïade indolente. (Del.) C'est d'un *lac* endormi la surface immobile. (Id.) Ils arrivent tous deux auprès d'un *lac* dormant. (B.-Lorm.)

Au sein de ce *lac* immobile
Qui peint le ciel et les oiseaux
Vous ne voyez qu'une eau tranquille;
Moi, j'aperçois sous les roseaux
Une Naïade fugitive. (Desnoustier.)

— Il rime avec tous les mots en *ac* ou le c se prononce, et avec ceux en *ak* et *ag*. Malgré la similitude d'ortographe, *lacs* au pluriel, ne peut point rimer avec *lacs* (lacets), où le c est muet.

— Anc. art milit. Enlacement d'une forme particulière que l'on faisait à une cravate de drapeau, à une aiguillette de cavalerie ou à un cordon de bonnet à poil.

— Géogr. *Cercle du Lac.* Un des six cercles du grand duché de Bade; ch.-l. Constance. Le Danube y prend sa source.

— *Département du Lac.* Département le plus méridional du royaume de Wurtemberg, dont Altorf est le chef-lieu; 106,500 hab. || *Lac Supérieur.* Lac immense de l'Amérique septentrionale, dans le Canada, d'environ 2,472 kil. de circonférence. Il est très-poissonneux. C'est un des plus grands lacs du monde.

LACAÏ. s. m. Hist. nat. Nom vernaculaire du jeune cabiai.

LACAILLE (l'abbé). Mathématicien et astronome, né en 1715, mort en 1762.

LA CALPRENÈDE (Gautier de Costes de) Écrivain du XVII^e siècle, connu par quelques allusions de Boileau, et par l'engouement qu'eut pour lui M^me de Sévigné; né en 1610, mort en 1663.

LACATANE. s. f. Bot. Variété de banane cultivée aux Philippines.

LACATÉE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour la gordonie pubescente.

LA CATHELINIÈRE (Louis Ripault de). Chef vendéen célèbre par son courage. Il combattit presque toujours avec Charette, et périt sur l'échafaud à Nantes en 1794.

LACAUNE. Géogr. Ch.-l. de canton (Tarn), arrond. de Castres; 4,000 hab.

LACAY ou **LAQUET** ou **LACQUAIS.** s. m. Art milit. Corps militaire d'arbalétriers au XV^e siècle.

LACCA. s. f. Bot. Suc gommo-résineux qui vient des Indes et qu'on employait autrefois en médecine. V. LAQUE.

LACCATE. s. m. (du lat. *lacca*, laque). Chim. Genre de sels qui sont produits par la combinaison de l'acide laccique avec des bases salifiables.

LACCIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *lacca*, laque, *fero*, je porte). Bot. Qui produit de la laque.

LACCINE. s. f. (du lat. *lacca*, laque). Chim. Substance particulière qui se tire de la laque en grains.

LACCIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *lacca*, laque). Chim. Qui tient de la laque. Se dit d'un acide particulier qui se tire de la laque en bâtons. Acide laccique.

LACCOPHILE. s. m. (du gr., λάκκος, laque; φιλέω, j'aime). Entom. Genre de coléoptères.

LACCOS. s. m. Ant gr. Nom de certaines fosses dans lesquelles on offrait des sacrifices aux divinités infernales.

LAC-DE-ROUPIES. s. m. Métrol. Monnaie de compte usitée en Russie et dans les Indes.

LAC-DYE. s. f. Chim. Substance colorante fréquemment employée par les teinturiers.

LACÉ, ÉE. part. pass. du v. Lacer. Se prend adjectiv. Corset lacé. Bas lacé. Femme lacée.

— Accouplé, en parlant des chiens. Les enfants courent après les chiens qu'ils trouvent lacés. Quand une lice a été lacée, et qu'elle a retenu, on dit qu'elle est nouée.

LACÉ. s. m. Entrelacement de petits grains de verre dont on orne les lustres.

LACÉDÉMON. Myth. Fils de Jupiter et de Taygète, fut le quatrième roi de Sparte, qui prit de lui le nom de Lacédémone. Il introduisit dans la Grèce le culte des Grâces.

LACÉDÉMONE. Géogr. anc. Une des villes les plus considérables de la Grèce dans la Laconie. V. SPARTE. Le nom de Lacédémone indiquait la ville avec son territoire. La ville de Lacédémone a sur ses médailles un vase allongé et le bonnet des Dioscures.

LACÉDÉMONIEN, ENNE. adj. Qui est de Lacédémone. Femme lacédémonienne. Général lacédémonien. Armées lacédémoniennes.

— En ce sens il s'empl. substantiv. Les *Lacédémoniens* furent des barbares jusqu'à Lycurgue, qui les poliça et leur donna des lois. (Boss.) Les

Lacédémoniens élevaient leurs enfants avec beaucoup de soin et fort durement, et dans les exercices du corps les plus violents. (Trév.) Il y a une infinité de bons mots des *Lacédémoniens* qui sont pleins des sentiments les plus nobles et qui marquent un grand courage et de grandes âmes (Id.) Les *Lacédémoniennes* accouchaient ordinairement et se délivraient de leurs enfants sur un bouclier. (Id.)

— Qui appartient à Lacédémone ou à ses habitants. Mœurs lacédémoniennes. Costumes lacédémoniens.

— *Lacédémonienne.* Surnom de Junon à Crotone. Junon lacédémonienne.

LACÉDÉMONIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes célébrées par les Lacédémoniennes libres ou esclaves, et dont les hommes étaient exclus.

LACELLIE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

LACÉPÈDE (Et. de Laville, comte de). Célèbre naturaliste, ami et continuateur de Buffon, né à Agen en 1756, mort en 1825, après une vie glorieuse de savant, d'homme de lettres et d'homme d'État.

LACÉPÉDÉE. s. f. (de *Lacépède*, nom propre). Genre de plantes dicotylédones, famille des hippocratées, originaire du Mexique.

LACÉPÉDIEN, ENNE. adj. Qui tient de Lacépède, qui concerne Lacépède ou qui lui est dédié.

LACER. v. a. 1re conj. (rad. *lacs*, lacet). Le *c* prend une cédille devant les lettres *a* et *o*, pour la douceur de la prononciation. *Laçant. Nous laçons. Il laça.* Serrer avec un lacet. Lacer un corset. Lacer une robe. Lacer un brodequin. Lacer un bas de peau. Lacer les bottines.

— *Lacer une femme.* Lacer son corset.

— A signifié Enlacer, tenir au piége. Amour le tient, amour le *lace.* (Fabliau.)

— Mar. *Lacer la voile.* Attacher à la vergue une partie de la voile ; ce qui est nécessaire quand on fait route par un vent violent.

— Anc. art milit. *Lacer un harnais, une armure.* Attacher les différentes parties de ces objets, au moyen de lacets. On a continué de faire usage de cette locution, après avoir adopté un autre mode d'attacher.

— *Lacer.* Couvrir, en parlant des animaux. Je crains qu'un mâtin n'ait lacé cette chienne.

— Techn. Faire les mailles d'un filet.

— SE LACER. v. pron. Serrer son corset avec un lacet. Cette femme s'est lacée elle-même.

— Être lacé. Ce corset ne peut se lacer. Ces bas, ces bottines se lacent facilement.

LACÉRABLE. adj. des 2 g. Qui doit, qui peut être lacéré. Écrit lacérable.

LACÉRATION. s. f. (pr. *la-cé-ra-ci-on;* du lat. *laceratio*, dér. de *lacerare*, déchirer). Déchirement, arrachement.

— Jurispr. Action de lacérer un écrit, un livre. Le jugement ordonne la *lacération* de cet écrit comme d'un libelle injurieux. (Acad.)

LA CERDA (Ferdinand, dit de). Infant de Castille, né en 1254, était fils aîné d'Alphonse X, roi de Castille et de Léon ; mourut avant son père, laissant des enfants qui furent frustrés du trône par leur oncle Sanche IV. || Alphonse de LA CERDA. Fils du précédent, se retira en France, où Philippe le Bel l'accueillit favorablement. || Les deux enfants de celui-ci furent l'un amiral, l'autre connétable de France.

— LA CERDA (J.-L. de). Jésuite espagnol, auteur du plus long commentaire de Virgile que l'on connaisse (3 vol. in-folio) ; naquit en 1560, et mourut en 1613.

LACÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Lacérer. S'empl. adjectiv. Papier lacéré. Billet lacéré. Ce livre fut *lacéré* et brûlé par arrêt du Parlement. (Acad.)

— Bot. Qui offre des divisions particulières semblables à des déchirures. Feuilles lacérées.

LACÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *lacerare*, déchirer). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je lacère, tu lacères, il lacère*, etc. Déchirer. Se dit particulièrement en jurisprudence. Lacérer un billet. Lacérer un mémoire. La main du bourreau a lacéré plus d'un libelle.

— SE LACÉRER. v. pron. Être lacéré. Billet qui se lacère.

LACERNE. s. f. (du lat. *lacerna*). Ant. rom. Espèce de manteau de laine à l'usage des hommes seulement, et même d'abord des seuls gens de guerre. La lacerne se mettait par-dessus la toge et quelquefois par-dessus la tunique. Il y avait des lacernes d'été et des lacernes d'hiver.

LACERON. s. m. Bot. V. LAITERON.

LACERT. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du callionyme-lyre sur les côtes de France.

LACERTIEN, ENNE. adj. (du lat. *lacerta*, lézard). Erpét. Qui tient du lézard. || LACERTIENS. s. m. pl. Famille de reptiles distingués par leur langue mince, extensible, et terminée par deux filets, comme celle des couleuvres et des vipères. Leur corps est allongé, leur marche rapide ; leurs pieds ont cinq doigts armés d'ongles séparés et inégaux ; les écailles sont disposées sous le ventre et autour de la queue par bandes transversales et parallèles, une production de la peau protége leur col. Le monitor et l'améiva sont des lacertiens [illegible] sang. Un lacertien.

LACERTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *lacerta*, lézard, et *forma*, forme). Erpét. Qui a en général la forme d'un lézard. Animaux lacertiformes. || LACERTIFORMES. s. m. pl. Division de l'ordre des sauriens, comprenant ceux qui ressemblent au lézard.

LACERTINIDE. adj. des 2 g. (du lat. *lacertinus*, lacertien, et du gr. εἶδος, apparence). Erpét. Qui a de la ressemblance avec le lézard. || LACERTINIDES. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens qui a pour type le genre lézard.

LACERTOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *lacerta*, lézard, et du gr. εἶδος, ressemblance). Erpét. Qui ressemble à un lézard. || LACERTOÏDES. s. m. pl. Groupe de reptiles qui comprend les lézards proprement dits.

LACET. s. m. (pr. *la-cè;* du lat. *laqueus*, corde, ficelle). Cordon plat ou rond, de fil, de soie ou de coton, ferré par un bout ou par les deux bouts, qu'on passe dans des œillets pour serrer une partie de vêtement quelconque, et particulièrement les corsets. Lacet de fil. Lacet de soie. Serrer un lacet. Passer un lacet. Ferrer un lacet. Il faut lâcher son lacet. En 1762, Jean-Jacques Rousseau, voyant qu'il ne pouvait prendre la plume sans alarmer toutes les puissances de l'Europe, protesta de ne plus écrire, et s'occupa de faire des *lacets.* (Sallent.) Portez sous d'heureux auspices cet emblème de biens, de douceur et d'amour, dont vous tiendrez enlacé votre heureux époux ; songez que porter un *lacet* tissu par la main qui traça les devoirs des mères, c'est s'engager à les remplir. (J.-J. Rouss.) Je m'avisai, pour ne pas vivre en sauvage, d'apprendre à faire des *lacets.* (Id.)

— Boyaud. Petite corde qui tient à une cheville, à laquelle on attache un bout de boyau qu'on veut retordre.

— Mar. Ferrure à deux branches flexibles qui, repliée sur elle-même, embrasse un anneau de fer et sert à le fixer dans le point d'un bâtiment où il est destiné. || Nom que les marins donnent aux petits goëmons enlacés, formant une ou plusieurs nappes flottantes à la surface de la mer, après avoir été détachés des rochers.

— Chass. Lacs avec lequel on prend les perdrix, les lièvres, etc. Tendre un lacet. Prendre un lièvre au lacet. Le lacet ne s'emploie que dans le temps des couvées, et pour prendre les oiseaux dans leurs nids.

— Par extens. de ce dernier sens et fig. Piéges, embûches. Se laisser prendre aux lacets d'un intrigant. L'éloquence éblouit les faibles, la dialectique leur tend des *lacets.* (Boss.) Ses beaux cheveux épars, mignons *lacets* d'amour. (L'Art de parv.)

— Cordon avec lequel les Turcs font étrangler un condamné. Deux muets apportèrent le lacet. Le *lacet*, en Turquie, est l'arme la plus redoutable qui soit entre les mains du maître de l'empire ; il l'envoie à ses frères, il l'envoie aux grands de ses États quand il les suspecte ou qu'il les craint : ce funeste présent est pour eux un arrêt de mort. (Sallent.)

> En montant sur le trône, un féroce tyran
> Au *lacet* meurtrier abandonne ses frères.
> (LEMIERRE.)

— Bot. *Lacet de mer*, *lacet de Neptune.* Nom qu'on donne à quelques productions végétales marines qu'on rencontre flottant dans la haute mer.

— Techn. Petite broche de fer avec laquelle les serruriers unissent les deux parties d'une charnière.

LACETAIN, AINE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple espagnol de la Tarragonaise, habitant entre le Sicoris et la mer.

LACÉTANIE. Géogr anc. Partie de l'Espagne habitée par les Lacetains.

LACEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui fait des filets pour la pêche ou la chasse.

LACEURE. s. f. Anc. cost. Ruban qui attachait le haut des canons des chausses ou l'entournure des manches.

LACHANOPTÈRE. adj. et s. m. (pr. *la-ka-no-ptè-re;* ét. gr., λάχανον, légume, laitue ; πτερόν, aile). Qui a des ailes de laitue. Nom que Lucien donne à un peuple imaginaire qu'il place dans la lune.

LA CHAISE (François d'Aix de). V. CHAISE.

LÂCHE. adj. des 2 g. (du lat. *laxus*, même signification). Qui n'est pas tendu, serré comme il pourrait ou devrait l'être. Ce nœud est trop lâche. Cette ceinture n'est pas assez lâche. Il faut tenir cette corde un peu plus lâche.

— Bot. *Épi lâche.* Épi dont les fleurs sont distantes. || *Ombelle lâche.* Ombelle dont les pédoncules s'écartent beaucoup les uns des autres. || *Connectif lâche.* Connectif qui est assez long pour empêcher que les lobes de l'anthère ne se touchent.

— Zool. *Plumes lâches.* Plumes ayant des barbules très-visibles, qui cependant ne s'accroissent point ensemble, comme celles des hypocondres de l'oiseau de paradis, et celles des couvertures inférieures des cigognes qui fournissent les marabous.

— Ourdiss. Se dit de tout ouvrage qui est peu frappé et par conséquent mal fabriqué, surtout si c'est quelque ouvrage qui demande essentiellement à être frappé. || On désigne aussi par ce mot tout ce qui est détendu dans les soies de la chaîne pendant le travail, au lieu d'être également tendu.

— Mar. Se dit d'un bâtiment lorsque, orienté au plus près du vent, il a des dispositions à arriver, bien que sa voilure de l'arrière soit plus considérable que celle de l'avant. Le mot lâche en ce sens est opposé à Ardent. C'est un grand défaut à un bâtiment d'être *lâche.* (Will.)

— *Ventre lâche.* Ventre trop libre. Avoir le ventre lâche. Le raisin rend le ventre lâche.

— Fig. Qui manque de vigueur et d'activité. Ouvrier lâche au travail. Les grands chevaux sont ordinairement plus *lâches* que les petits. (Acad.) || Dans un sens analogue, en parlant des choses, Une vie lâche et efféminée. Sa retraite ne fut ni *lâche* ni oisive. (Fléch.) Mener une vie obscure, *lâche*, inutile. (Mass.)

— Dans les beaux-arts, Dont les formes n'offrent aucun idée de vigueur, dont le trait est faible, dont l'effet est mou. Dessin lâche. Des contours lâches.

— En parlant du style, Qui manque d'énergie et de concision. Un style lâche Des vers lâches. Le cardinal de Richelieu ayant eu la patience d'entendre lire une tragédie de La Calprenède, dit : La pièce n'est pas mauvaise, mais les vers sont *lâches.* — Comment *lâches !* s'écria le rimeur gascon, il n'y a rien de *lâche* dans la maison de La Calprenède. (Sall.)

— Poltron, qui manque de valeur. Homme lâche. Ce soldat est lâche. Un extrême danger peut donner du courage à l'homme le plus *lâche.* (Acad.)

— Qui n'a que des sentiments vils, méprisables. Cœur lâche. Ame lâche. C'est être bien *lâche* que d'abandonner son ami. (Acad.) Un cœur *lâche* et rampant. (Fléch.) Ames *lâches* à qui le péché pèse moins que la pénitence. (Id.) La croix de Jésus-Christ devient à ces esprits *lâches* un objet de terreur. (Id.)

> Insulter au malheur, à l'illustre misère,
> C'est être *lâche* et téméraire. (JOLIVEAUX.)

> Il n'est que trop d'esprits *lâches* et corrompus,
> Qui font plier la loi sous le joug de l'usage.
> (LA HARPE.)

— Se dit aussi des actions qui font perdre l'honneur. Une action lâche. Un procédé lâche, indigne d'un homme d'honneur. La trahison est la plus *lâche* de toutes les actions. (Trév.) C'est un *lâche* intérêt dans Pilate qui condamne Jésus-Christ. (Mass.) De mes *lâches* bontés mon courage est confus. (Rac.) Est-il rien de plus noir qu'une *lâche* action ? (Mol.)

> Morbleu ! c'est une chose indigne, *lâche*, infâme,
> De s'abaisser ainsi jusqu'à trahir son âme. (MOL.)

— Corneille, traduisant une pensée de Sénèque, a dit de la Fortune : Cette *lâche* ennemie a peur des grands courages. On lui en a fait un reproche et c'est à tort, ce nous semble. La Fortune se trouvant ici personnifiée, comme elle l'est souvent chez les poëtes et même chez les philosophes, rien de plus naturel que cette épithète dans la bouche de la passion. Il y a loin de cette métaphore de Corneille à cette puérile expression de l'abbé Cotin, qui dit en parlant de la fièvre : Cette *ingrate* de fièvre qui attaquait insolemment le beau corps de mademoiselle de Guise où elle était si bien logée. Comment le judicieux Voltaire a-t-il pu les rapprocher ?

— substantiv. Poltron, homme sans cœur. C'est un lâche. Ce n'est qu'un lâche. C'est le procédé d'un lâche d'agir ainsi. Il n'y a que les lâches qui en usent de la sorte. Le *lâche* craint la mort, et c'est tout ce qu'il craint. (Rac.) Les *lâches* deviennent hardis s'ils s'aperçoivent qu'on les craint. (Bouh.) Ce sont les héros qui fondent les empires et les *lâches* qui les perdent. (Vertot.)

> Quiconque pour l'empire eut la gloire de naître,
> Est un *lâche* s'il n'ose ou se perdre ou régner. (CORN.)

— Homme aux sentiments vils, méprisables. Les *lâches* sont cruels. (Volt.)

> Aux *lâches*, aux pervers,
> Les dieux semblent fermer le chemin des enfers
> (LA HARPE.)

> Des *lâches* ne sont bons que pour proscrire une ombre
> Qui peut briser l'autel des dieux qui ne sont plus.
> (ARNAULT.)

> Quand il vous voit dans le danger
> Un *lâche* vous insulte. (FR. DE NEUFCH.)

— Fam. *C'est un grand lâche.* C'est un homme très-mou, très-paresseux.

— Syn. comp. LÂCHE. POLTRON. Le *lâche* recule, le *poltron* n'ose avancer. Le premier ne se défend pas, il manque de valeur. Le second n'attaque point, il pèche par le courage.

LÂCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Lâcher. S'empl. adjectiv. Un objet lâché. Un oiseau lâché. Aussitôt lâchés les chiens courent chercher le gibier. Mais quelques mots *lâchés* par mon père me firent prêter l'oreille. (L'abbé Prév.)

— Peint. Qui est fait avec négligence, soit à dessein, soit faute de talent. Ce tableau a l'air d'une ébauche ; le dessein y est lâché, cela est trop lâché.

LÂCHEMENT. adv. (ét., V. LÂCHE). Mollement, avec nonchalance, sans vigueur. Travailler lâchement. Aller lâchement en besogne.

— Sans cœur, à la manière d'un poltron. Fuir lâchement.

— Sans honneur, honteusement. Trahir lâchement son ami.

— Avec bassesse. Il souffrit lâchement cet affront, et s'en vengea plus lâchement encore.

— *Écrire lâchement.* Écrire sans force, sans précision.

LACHENALIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédonées, à fleurs incomplètes, toutes indigènes de l'Afrique, et particulièrement du cap de Bonne-Espérance. Il fait partie de la famille des asphodélées, et se rapproche beaucoup des jacinthes.

LÂCHER. v. a. 1re conj. (du lat. *laxare*, détendre). Desserrer, détendre quelque chose. Lâcher une corde trop tendue. Lâcher un corset trop serré.

— Laisser aller, laisser échapper. En ce sens il s'applique aussi bien aux personnes qu'aux choses. Lâcher un prisonnier. Lâcher un oiseau. Lâcher sa proie. Lâcher un cheval dans la campagne. Un soldat le saisit, l'attache à lui, l'eau les emporte. Le bord est loin encore, et les forces manquent. Le soldat n'espère plus rien, mais si je vous *lâchais !...* Ah ! peut-être alors. A l'instant Lordat *lâche* celui qui ne peut plus le sauver, et la mer engloutit un honnête homme et un héros. (Sallent.) N'est-ce pas une grande folie que de *lâcher* ce qu'on a dans la main, pour saisir ce qui est à cent pas de nous ? (De Juss.)

> *Lâcher* ce qu'on a dans la main
> Sous espoir de grosse aventure,
> Est imprudence toute pure. (LA FONTAINE.)

— Ne s'emploie pas dans le style soutenu, comme cela avait lieu autrefois.

> Qu'un malheur ne m'assaille
> Qui me sépare d'elle et me fasse *lâcher*
> Un bien que j'ai si cher. (MALHERBE.)

— *Lâcher le ventre.* Le rendre trop libre. Cet aliment lâche le ventre. Les mauves, les pruneaux lâchent le ventre.

— Manég. *Lâcher la bride, la main à un cheval.* Lui tenir la bride moins courte, pour le laisser ou le faire courir.

— Fig. et fam. *Lâcher la main, la bride, la gourmette à quelqu'un.* Lui donner plus de liberté que d'ordinaire. || *Lâcher la bride à ses passions.* S'y abandonner tout entier.

— T. de jeu. *Lâcher la main.* A certains jeux de cartes, La laisser aller à un autre, quoiqu'on ait de quoi la lever.

— Fig. et fam. *Lâcher la main.* Céder de ses prétentions, diminuer du prix qu'on demandait d'une chose.

— *Lâcher pied, lâcher le pied.* Reculer, s'enfuir. || Fig. *Lâcher pied.* Céder, montrer de la faiblesse.

— Escrim. *Lâcher la mesure.* Reculer devant son adversaire.

— Fig. *Lâcher un livre, un pamphlet dans le public.* Le publier.

— *Lâcher prise.* Laisser aller ce qu'on tenait avec force.

— Fig. *Lâcher prise.* Cesser une poursuite, une dispute, un combat. || Rendre malgré soi ce qu'on a pris.

— Chass. *Lâcher les chiens.* Les laisser courre après la bête. || Dans le même sens, Lâcher l'autour, lâcher l'épervier, etc.

— Fig. et fam. *Lâcher une personne après une autre.* La mettre à sa poursuite, pour l'inquiéter, pour la tourmenter, ou pour l'amener à faire quelque chose qu'on désire. || *Lâcher les huissiers après un débiteur.* Leur donner charge de faire contre lui les actes de leur ministère.

— *Lâcher la bonde d'un étang, lâcher une écluse.* Lever la bonde d'un étang, lever la vanne d'une écluse || On dit dans le même sens, *Lâcher les eaux.*

— *Lâcher le robinet d'une fontaine.* Le tourner de manière que l'eau s'échappe.

— *Ce malade lâche tout sous lui.* Il ne peut retenir ses excréments.

— Fam. *Lâcher de l'eau.* Uriner. || *Lâcher un vent.* Laisser échapper un vent par en bas.

— Fig. et pop. *Lâcher l'aiguillette.* Décharger son ventre.

— Fig. *Lâcher une parole, lâcher un mot, lâcher une phrase.* Dire inconsidérément quelque chose qui peut nuire ou déplaire. Il a *lâché* une parole qu'il voudrait bien avoir retenue. (Acad.)

> Et vous aussi vous vous fâchez,
> Pour quelques mots que j'ai *lâchés.*
> F. DE NEUFCHATEAU.)

— Il signifie aussi, Dire quelque chose avec quelque dessein. Il lâcha un mot qui fit grande impression.

> Je veux qu'on soit sincère et qu'en homme d'honneur
> On ne *lâche* aucun mot qui ne parte du cœur.
> (MOLIÈRE.)

— *Lâcher la parole, lâcher le mot.* Se dit lorsque dans un marché on dit le dernier mot du prix qu'on veut avoir ou donner, ou lorsque dans une négociation, après quelques difficultés, on donne enfin son consentement à une chose.

— *Lâcher un coup de fusil, un coup de pistolet, un coup de canon.* Faire partir ces armes, en tirer un coup.

— *Lâcher sa bordée.* Tirer ensemble tous les canons d'un bord. Un bâtiment en guerre qui *lâche* sa bordée sur l'ennemi ne le fait avec succès qu'étant à portée de fusil ou à portée de pistolet. (Will.)

— Pop. *Lâcher un coup, lâcher un soufflet* Donner un coup, un soufflet.

— *Lâcher la balle.* Au jeu de paume, Ne point toucher la balle, la laisser passer.

— SE LÂCHER. v. pron. Se détendre, se débander. Un ressort qui se lâche. Un fusil qui se lâche. Les cordes des instruments se lâchent avec l'humidité.

— Fig. Tenir des propos offensants, indiscrets, indécents. Il se repentit de s'être tant *lâché* devant eux. (Acad.)

— Dans le même sens, on dit, Se lâcher en propos imprudents, en propos injurieux contre [illegible].

Parmi les verres et les pots,
On vit ce maître de la terre (Auguste)
Se lâcher en joyeux propos. (...)

— S'emploie quelquefois absolument, et signifie, Se détendre, s'échapper. Si le fusil vient à lâcher, vous blesserez quelqu'un. Prenez garde que la corde ne lâche.

LACHÉSIS. (pr. *la-ke-ziss*). Myth. Nom d'une des trois Parques. Selon la fable, c'est Lachésis qui tient la quenouille, Clotho qui file, et Atropos qui a les ciseaux en mains pour couper le fil.

A côté de sa sœur cruelle,
A qui le roi des dieux ferait en vain des lois,
La fière *Lachésis*, sourde, aveugle comme elle,
Fait bruire le fuseau qui tourne sous ses doigts.
(Imbert.)

— Loc. prov. *Pendant que Lachésis a encore de quoi filer.* Pendant que nous vivons encore.

LACHÉSIS. s. m. Erpét. Genre de reptiles ophidiens venimeux, famille des hétérodermes, comprenant deux espèces, le lachésis muet et le lachésis sombre, qui habitent les contrées chaudes de l'Amérique.

LACHETA. s. f. Bot. Nom languedocien du seneçon et des diverses espèces de laiteron.

LÂCHETÉ. s. f. (du lat. *laxitas*, relâchement). Défaut de vigueur, manque d'énergie. Ne s'emploie pas en ce sens.

— Défaut de valeur. Montrer de la lâcheté. Se déshonorer à la guerre par sa lâcheté. Le monde a attaché à la valeur le plus haut degré d'estime, et à la *lâcheté* la souveraine infamie. (Nic.) Combien de fois accuse-t-elle de *lâcheté* son obéissance, quoique forcée. (Fléch.) La crainte de déplaire à César conduit Pilate au dernier degré de *lâcheté*. (Id.) Un orgueil qui trouve de la *lâcheté* à se dédire. (Id.) S'il y a une bravoure qui est témérité, il y a aussi une résignation qui est *lâcheté*. (C. Fée.)

Ce reste malheureux serait trop acheté,
S'il faut le conserver par une *lâcheté*. (Racine.)

— Action basse, indigne d'un homme d'honneur, d'un homme de cœur. C'est une lâcheté que de trahir ses amis. Ne point défendre ses amis absents est une lâcheté. C'est une lâcheté que de battre une femme. Ne m'abandonnez pas ouvertement, ce serait une *lâcheté*. (J.-J. Rouss.) C'est une grande *lâcheté* que d'attaquer la mémoire des morts, car ils ne peuvent se défendre ni se justifier. (De Juss.)

— En ce dernier sens il se dit au pluriel. Faire mille lâchetés.

LACHNÉE. s. f. (pr *lak-née*). Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, famille des thymélées. Les lachnées sont des arbustes d'un aspect élégant, à feuilles simples, à fleurs ramassées en tête terminale.

LACHNOSPERME. s. m. (pr. *la-kno-sper-me*). Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, famille des cinarocéphales.

LACHNOSTOME. s. m. (pr. *la-kno-sto-me*). Bot. Genre de plantes originaires de l'Amérique, famille des apocynées.

LACHUS. s. m. (pr. *la-kuss*). Gnost. Génie dont les basilidiens gravaient le nom sur des pierres d'aimant magiques.

LACIA. Géogr. Un des bourgs ou dèmes d'Athènes.

LACIADE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant du bourg de Lacia à Athènes.

LACINIE. s. f. Ant. rom. La frange ou le bord de la toge, et par extension, la toge elle-même.

LACINIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Lacinium. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— *Cap Lacinien.* Cap de l'Italie, à l'est de Brutium, aujourd'hui *cap des Colonnes*.

LACINIENNE. adj. f. Myth. Surnom de Junon, tiré de Lacinium, où on lui avait élevé un temple célèbre par sa magnificence, et surtout par les prodiges qui s'y accomplissaient journellement. Jamais le vent ne dispersait la cendre des autels, qui étaient en plein air dans la cour du temple, et les dalles de marbre dont le temple était pavé gardaient fidèlement les noms de ceux qui les y inscrivaient tant qu'ils étaient en vie, et les laissaient effacer à l'instant de leur mort.

LACINIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est découpé sur les bords en lanières étroites et irrégulières. Feuilles laciniées. Pétales laciniés.

LACINIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lacinia*, lanière, frange; *flos*, fleur). Bot. Qui a les pétales frangés.

LACINIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *lacinia*, lanière, frange; *folium*, feuille). Bot. Se dit d'une plante qui a les feuilles laciniées.

LACINIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *lacinia*, frange; *forma*, forme). Entom. Qui est en forme de frange. Se dit des tégules des insectes quand elles sont longues, irrégulières, et qu'elles ressemblent à une petite frange de chaque côté du tronc.

LACINIUM. Géogr. anc. Ville de la grande Grèce, au sud de Crotone, célèbre par son temple de Junon Lacinienne.

LACINIURE. s. f. (du lat. *lacinia*, frange, découpure). Bot. Découpure étroite, profonde et irrégulière.

LACINULE. s. f. (du lat. *lacinula*, petite découpure). Bot. Pointe infléchie des pétales des ombellifères.

LACINULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est garni de divisions irrégulières.

LACIS. s. m. Espèce de réseau de fil ou de soie. Un lacis bien fin. Faire des lacis.

— Anat. Entrelacement de vaisseaux ou de nerfs. Lacis vasculaire. Lacis veineux. Lacis nerveux.

LACISTÈME. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des urticées, établi pour un arbrisseau de l'Amérique méridionale.

LACISTÉMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lacistème. || LACISTÉMÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des urticées: famille de plantes ayant pour type le genre lacistème.

LACLOS (Chanderlos de). Écrivain français qui se rendit célèbre par un roman intitulé les *Liaisons dangereuses*, tableau de la galanterie de son époque; né à Amiens en 1741, mort en 1805.

LACONICON ou **LACONIQUE.** s. m. Ant. gr. Le poêle qui échauffait la salle de l'étuve, et par extension les bains de vapeur, dans les palestres ou gymnases chez les Grecs, et dans les thermes chez les Romains. Le laconicon était chez les Romains une partie de la salle appelée *caldarium*. Cette partie était couverte d'une voûte en quart *dispère*, au sommet de laquelle s'ouvrait à volonté une soupape appelée *clypeus*, sous cette voûte était le *labrum* ou bassin près duquel les baigneurs s'appuyaient. A la partie opposée de la salle se trouvait le *balneum* ou bain d'eau chaude.

— Espèce de coupe en usage chez les Grecs.

— Chaussure lacedémonienne qui était de couleur rouge.

LACONIE. Géogr. anc. Contrée de la Grèce dans le Péloponnèse, appelée d'abord Lélégie et OEbalie. Elle était bornée au N. par l'Argolide et l'Arcadie, au S. par le golfe de Laconie, à l'E. par la mer Égée, et à l'O. par la Messénie. Elle était arrosée par l'Eurotas, et avait Sparte pour capitale. La Laconie eut des rois jusqu'en 192 av. J.-C., et se réunit à cette époque à la ligue achéenne. Elle forme aujourd'hui un nome dont le chef-lieu est Mistra.

— *Golfe de Laconie.* Golfe situé au sud de la Laconie.

LACONIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de la Laconie. || Qui appartient à la Laconie ou à ses habitants.

LACONIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la Laconie. La plage laconique.

— Littér. Se dit d'une manière de parler ou d'écrire brève, concise, à la manière des habitants de la Laconie, des Lacédémoniens. Discours laconique. Style laconique. Réponse laconique. Lettre laconique. Cet auteur est laconique. Ses expressions sont simples et *laconiques*. (J.-J. Rouss.) Son style est bien *laconique*. (Bruéys.)

— On dit de même qu'une personne est *laconique*, pour dire Qu'elle parle peu, qu'elle s'exprime en peu de paroles.

LACONIQUEMENT. adv. D'une manière laconique, brièvement, en peu de mots. Parler laconiquement. Ecrire laconiquement. Répondre laconiquement.

LACONISÉ. part. pass. du v. Laconiser.

LACONISER. v. n. 1re conj. (en gr. λακωνίζειν, même signif.). Parler d'une manière laconique, concise.

— A aussi signifié, Avoir ou affecter les mœurs des Lacédémoniens, s'attacher au parti des Lacédémoniens.

LACONISME. s. m. Littér. Expression ou phrase pleine de concision et d'énergie, à la manière des peuples de la Laconie, ou des Lacédémoniens. Il suffisait quelquefois aux Lacédémoniens d'un monosyllabe pour répondre à un long discours. Ainsi Philippe, roi de Macédoine, leur ayant écrit, pour les engager à se rendre, que s'il entrait sur leur territoire, il y mettrait tout à feu et à sang, ils lui répondirent, *Si*. L'écueil du laconisme est l'obscurité. Il exclut nécessairement toutes les figures qui font l'ornement du langage. Peu propre à la narration, sur laquelle il répand du froid et de la sécheresse, il convient éminemment aux proverbes, aux sentences, aux devises armoriales. J'évite par là d'essuyer la gravité de son ris moqueur et la gravité de son *laconisme*. (La Bruy.) Le *laconisme* des Spartiates conservait un air de grandeur et d'autorité dans leur manière de dire beaucoup en peu de mots. (La Guill.)

D'un écrivain soigneux il eut tous les scrupules.
Il approfondit l'art des points et des virgules.
Il pesa, calcula tout le fin du métier,
Et sur le *laconisme* il fit un tome entier.
(L'abbé Porquet.)

LACONOMANIE. s. f. (ét. gr. λάκων, laconien; μανία, manie). Affectation de laconisme.

— Imitation affectée des mœurs lacédémoniennes.

LACRYMA-CHRISTI. s. m. (Mots empruntés du lat. et qui signifient *larme du Christ*). Nom qu'on donne à un vin muscat très-agréable, qu'on recueille en Italie, dans le royaume de Naples, au milieu des cendres du Vésuve. La récolte annuelle du vin de Lacryma-Christi se monte à 10,000 bouteilles, qui se vendent de 4 à 6 francs. Boire du vin de Lacryma-Christi.

LACRYMAL, ALE. adj. (du lat. *lacryma*, larme). Anat. Qui a rapport aux larmes.

— *Voies lacrymales.* Organes destinés à sécréter les larmes, de les répandre au devant de l'œil, et de les reprendre ensuite pour les transmettre dans les fosses nasales. || *Glande lacrymale.* Glande logée dans une dépression de l'os frontal, à la partie supérieure, antérieure et externe de l'orbite; elle a la grosseur d'une amande, et sa couleur est d'un jaune léger tirant sur le rouge. Elle a pour usage de sécréter les larmes et de les verser au devant du globe de l'œil par des canaux excréteurs. || *Caroncule lacrymale* V. CARONCULE. || *Points et conduits lacrymaux.* Petites ouvertures arrondies qui occupent le centre d'un tubercule peu élevé, qui est placé à un demi-millimètre de la commissure interne des paupières. || *Sac lacrymal.* Petite poche membraneuse logée au grand angle de l'orbite, dans la gouttière que forment l'os unguis et l'apophyse montante de l'os maxillaire supérieur. || *Canal lacrymal* ou *nasal*. Canal formé par les os maxillaire supérieur, unguis et cornet inférieur, et placé dans la paroi externe des fosses nasales. Il transmet dans les fosses nasales les larmes que les points lacrymaux ont absorbées au grand angle de l'œil. || *Os lacrymal.* V. UNGUIS. || *Gouttière lacrymale.* La gouttière osseuse qui loge le sac lacrymal. Elle est placée à la partie antérieure et interne de l'orbite, et formée par l'os unguis et l'apophyse montante de l'os maxillaire supérieur. || *Artère lacrymale.* Artère qui provient de l'artère ophthalmique et répand ses principaux rameaux dans la glande lacrymale. || *Veines lacrymales.* Veines qui accompagnent l'artère du même nom, et qui s'ouvrent dans les veines ophthalmiques et palpébrales. || *Nerf lacrymal.* La plus petite des trois branches formées par le nerf ophthalmique. Il est ainsi appelé parce qu'il se distribue spécialement à la glande lacrymale et à la paupière supérieure.

— Chir. *Fistule lacrymale.* Ulcère à l'angle interne de l'œil, avec perforation du conduit des larmes. Avoir une fistule lacrymale.

— Bot. *Trémelle lacrymal.* Trémelle ainsi nommé parce qu'il est d'abord globuleux, ensuite confluent.

LACRYMATOIRE. s. m. (du lat. *lacrymari*, pleurer). Ant. rom. Petits vases de terre ou de verre dans lesquels on a cru qu'on recevait les larmes répandues pour quelqu'un à sa mort, mais qui étaient plutôt destinées à contenir les baumes ou onguents liquides dont on arrosait les ossements brûlés.

— adj. des 2 g. Vase lacrymatoire. Urne lacrymatoire.

LACRYMIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *lacryma*, larme; *forma*, forme). Se dit d'une coulée ou d'une nappe qui part d'une ouverture placée sur un terrain à peu près plat ou légèrement bombé, mais en pente, et qui s'épanche d'un seul côté, en s'élargissant, ce qui est le cas ordinaire des laves sortant des flancs d'un cône volcanique. Coulée lacrymiforme.

LACRYMULE. s. f. (du lat. *lacrymula*, petite larme). Vieux diminutif français qui s'est perdu, ainsi que Larmette.

Or si vous en tirez la moindre *lacrymule*,
Je vous donne gagné, foi de Béatricule. (Scarr.)

LACS. s. m. (pr. *lâ*; du lat. *laqueus*, corde, cordon). Cordon délié. Autrefois le sceau était attaché aux édits avec des *lacs* de soie de diverses couleurs. (Acad.) Les muets du sérail étranglent avec des *lacs* de soie ceux que le sultan leur ordonne de faire mourir. (Id.)

— Dans les métiers à tisser les étoffes façonnées, Cordes disposées pour supporter des fils forts qui remplacent les lisses dans les métiers à tisser les autres étoffes. Le *lacs* est fait d'un gros fil qui forme d'un seul bout plusieurs boucles entrelacées dans les cordes du semple, et qui tiennent à la gavassine. || *Lacs à l'anglaise.* Entrelacement de fil qui prend toutes les cordes du semple, les unes après les autres, pour aider à la séparation des prises quand on fait les lacs ordinaires. || Chez les rubanniers, Ficelles attachées aux marches, et qui de même sont attachées aux lames pour les faire baisser.

— Corde qui a une certaine longueur, et dont on se sert pour abattre les chevaux. Abattre un cheval avec le lacs.

— Nœud coulant qui sert à prendre des oiseaux, les lièvres et autres gibiers. Un lacs de crin. Vendre, acheter des lacs. Dans les *lacs* de la chèvre un cerf se trouva pris. (La Fontaine.)

Le blé couvrait d'un *lacs*
Les menteurs et traîtres appâts. (La Font.)

Le *lacs* était usé, si bien que de son aile,
De ses pieds, de son bec, l'oiseau le rompt enfin.
(Id.)

— Fig. Piége, embarras dont on ne sort qu'à force de peine. Tomber dans des lacs. Tendre des lacs à quelqu'un. Tenir quelqu'un dans ses lacs.

— S'emploie aussi figurément pour exprimer les séductions de l'amour.

La coquette tendit ses *lacs* tous les matins;
Composa de sa main les fleurs de son visage.
(Boileau.)

— *Lacs d'amour.* Chiffres ou lettres entremêlées, ou cordons noués de certaines manières, dont se servent les amants pour se connaître, et particulièrement cordon replié sur lui-même en forme de 8 renversé.

— Il rime avec les désinences en *as*, *acs*, *ats*, quand on ne prononce ni le *c* ni le *t*. Tels sont falbalas, tu chantas, tabacs, appâts, rats, scélérats.

LACTAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *lac*, lait, suc). Didact. Qui a rapport au lait, à l'allaitement.

— Bot. Qui fournit un suc laiteux ou lactescent. Agaric lactaire.

— Archéol. *Colonne lactaire.* Colonne élevée à Rome dans le marché aux herbes, où l'on exposait les enfants trouvés, pour qu'ils fussent nourris par quelque personne charitable.

LACTANCE. Célèbre écrivain chrétien du IIIe siècle, né en Afrique. Il enseigna la philosophie à Nicomédie, et fut choisi par Constantin pour être précepteur de son fils Crispus. Il mourut en 325. Ses plus célèbres ouvrages sont: *De l'ouvrage de Dieu*, les *Institutions divines*, et *De la colère divine*.

LACTATE. s. f. (du lat. *lac*, lait). Chim. Genre de sel composé d'une base et d'acide lactique.

LACTATION. s. f. (pr. *lak-ta-ci-on*; du lat. *lactatus*, allaitement; dérivé de *lac*, lait). Action de nourrir un enfant avec du lait. La lactation peut avoir lieu de trois manières, savoir par l'allaitement maternel, par l'allaitement étranger, et par l'allaitement artificiel. La nature fait aux mères une loi de la lactation, à laquelle elles ne se soustraient jamais impunément.

LACTÉ, ÉE. adj. (du lat. *lac*, *lactis*, lait). Qui a rapport ou qui ressemble au lait.

— Méd. *Diète lactée.* Régime dans lequel les malades font du lait leur principal aliment.

— Anat. *Vaisseaux lactés.* Vaisseaux lymphatiques qui pompent le chyle à la face interne des intestins pour le porter dans le canal thoracique.

— Bot. *Plantes lactées.* Celles qui abondent en suc laiteux, comme le pavot, la laitue, la tithymale.

— Pathol. *Fièvre lactée.* Synonyme de fièvre laiteuse, ou fièvre de lait.

— Astron. *Voie lactée.* Bande irrégulière qu'on aperçoit au ciel dans les nuits sereines, qui le traverse en coupant l'écliptique vers les deux solstices, et dont la lueur blanchâtre et laiteuse est produite par un nombre si prodigieux d'étoiles, que Herchell en a compté plus de cinquante mille dans une bande de trente degrés de long sur deux de large. La fable dit que la voie lactée se forma de quelques gouttes de lait échappées des mamelles de la chèvre Amalthée. V. ce dernier mot.

— On croyait aussi que c'était par là que les dieux se rendaient à la cour de Jupiter.

Une voie, en tout temps par les dieux fréquentée,
Blanchit l'azur des cieux, on la nomme *lactée*.
Elle sert d'avenue à l'auguste séjour
Où Jupiter réside au milieu de sa cour. (Desaintange.)

LACTÉIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *lac*, lait; *forma*, forme). Qui a l'apparence du lait.

LACTÉIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lac*, lait; *penna*, aile). Qui a les ailes d'un blanc laiteux.

LACTÉOLINE. s. f. Chim. Lait desséché lentement au feu.

LACTESCENCE. s. f. (du lat. *lac*, lait). Qualité d'un liquide quelconque qui est trouble, blanc, et ressemble à du lait.

LACTESCENT, ENTE. adj. (du lat. *lac*, lait). Bot. Se dit des plantes qui contiennent un suc laiteux. Laitue lactescente.

— Conchyl. Se dit également des coquilles et autres corps dont la couleur est le blanc de lait. Limacelle lactescente. Opale lactescente. Pierres lactescentes.

LACTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lac*, lait; *fero*, je porte). Qui porte, qui conduit, qui produit le lait.

— Anat. *Vaisseaux* ou *conduits lactifères.* Conduits excréteurs de la glande mammaire.

— LACTIFÈRES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes qui contiennent un suc laiteux.

LACTIFIQUE. adj. des 2 g. Qui produit le lait; qui fait venir le lait en abondance. Aliments lactifiques.

LACTIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lacteus*, laiteux; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont d'un blanc de lait. Astragale lactiflore.

LACTIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lac*, lait; *generare*, produire). Qui augmente la sécrétion du lait.

LACTINE. s. f. (du lat. *lac*, lait). Un des noms du sucre de lait.

LACTIPHAGE. adj. des 2 g. (du lat. *lac*, lait; et du gr. φάγω, je mange). Qui vit de lait. Le syn. Galactophage est préférable, vu qu'il tire son origine de la même langue.

LACTIPOTE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lac*, lait; *potus*, qui a bu). Qui fait du lait sa boisson ordinaire.

LACTIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *lac*, lait). Chim. Qui a rapport au lait. || *Acide lactique.* Acide composé d'oxygène, d'hydrogène et de carbone, découvert dans le petit-lait aigri, et qui existe, selon Berzélius, dans tous les fluides animaux et dans la chair musculaire.

LACTIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lac*, lait; *voro*, je mange). Qui vit de lait, comme l'enfant nouveau-né.

LACTOMÈTRE. s. m. (du lat. *lac*, lait, et du gr. μέτρον, mesure). Chim. Instrument qui sert à éprouver la bonté du lait. On dit mieux *galactomètre*.

LACTUCÉ, ÉE. adj. (du lat. *lactuca*, laitue).

Qui a du rapport ou de la ressemblance avec la laitue. ‖ LACTUCÉES. s. f. pl. Tribu de plantes chicoracées renfermant les laitues.

LACTUCIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *lactuca*, laitue). Chim. Se dit d'un acide que quelques chimistes ont cru reconnaître dans une espèce de laitue.

LACTURCIE. Myth. Divinité champêtre qui présidait à la conservation des blés à l'époque où leur pulpe prend la consistance du lait.

LACUNAIRE. adj. des 2 g. (rad. *lacune*). Minér. Se dit, en minéralogie, d'un assemblage de cristaux qui, ayant la forme de cubes ou de parallélipipèdes rectangles, se réunissent par groupes, laissant entre eux des intervalles plus ou moins sensibles. Plomb sulfuré antimonifère lacunaire.

LACUNAR. s. m. Mot latin que l'on emploie quelquefois en français pour désigner le vide que laissent entre elles les solives du plafond en se croisant. ‖ Plur., les *lacunaria*. Ce fut L. Mummius qui introduisit l'usage de dorer les lacunaria.

LACUNE. s. f. (du lat. *lacuna*, lacune). Interruption, vide dans le texte d'un auteur, dans le corps d'un ouvrage. Il y a une grande lacune dans cette décade de Tite-Live. Le texte de beaucoup d'autres anciens présente de grandes lacunes. Il y a dans la chronologie des anciens empires d'Orient les lacunes que les érudits ne peuvent remplir. Les héritiers d'Aristote avaient caché ses ouvrages dans une fosse où l'humidité et les vers les endommagèrent beaucoup et causèrent force *lacunes*. (Sallent.) Apellicon, voulant réparer ces *lacunes*, mit beaucoup d'ineptiesaux là où il y a lieu de croire qu'Aristote avait mis d'excellentes réflexions. (Id.)

— Fig. A qui a des vices ou des crimes à se reprocher, il faut des *lacunes* dans la vie. (Sallent.)

— Anat. Petites cavités que présentent les membranes muqueuses, et dont les parois sécrètent une humeur visqueuse plus ou moins épaisse. ‖ *Lacune de la langue*. Le trou borgne de cet organe.

— Bot. Cavités pleines d'air qu'on trouve dans le tissu cellulaire de certaines plantes, particulièrement de celles qui sont aquatiques, et dont on ne connaît encore bien ni le mode de formation ni les usages.

LACUNETTE. s. f. (dimin. de *lacune*). Petite lacune.

— Anc. art milit. Petit fossé pratiqué dans un grand.

LACUNEUX, EUSE. adj. (du lat. *lacuna*, lacune). Hist. nat. Qui offre ou contient des lacunes. Surface lacuneuse. Coquille lacuneuse. Noyau lacuneux. Feuilles lacuneuses.

— Bot. Synonyme de Bullé, en parlant d'une surface. Surface lacunée.

LACUSTRAL, ALE. adj. (du lat. *lacus*, lac). Hist. nat. Se dit des plantes et des animaux qui croissent ou qui vivent autour des grands lacs ou des grands étangs, ou dans leurs eaux mêmes. Plante lacustrale. Poissons lacustraux.

LACUSTRE. adj. des 2 g. (du lat. *lacus*, lac.) Synonyme de Lacustral.

— Géol. *Terrains lacustres*. Certaines couches du sol qui paraissent avoir été ensevelies sous les eaux.

LADA. Myth. slav. Déesse de l'Hymen et de l'Amour, adorée à Kief.

LADANIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ladanum*, ladanum; *fero*, je porte). Bot. Qui produit du ladanum. Ciste ladanifère.

LADANUM. s. m. (pr. *la-da-no-me*). Mat. méd. Substance gommo-résineuse, d'une odeur fort agréable, que l'on trouve dans les officines en grandes masses molles ou en magdaléons durs et tortillés. On l'apporte des îles de l'archipel de la Grèce, où on la recueille sur diverses espèces de cistes. Le ladanum fait partie de la composition des clous odorants. Cette substance, qui suinte de l'arbrisseau qui la produit, s'attache à la barbe des chèvres qui viennent brouter ses feuilles; on les en dépouille avec soin. On ramasse aussi le ladanum avec des espèces de râteaux auxquels on attache de longues lanières de cuir.

LADANY. s. m. Bot. Nom vernaculaire de l'arbrisseau qui produit le ladanum.

LADAS. Ant. gr. Coureur d'Alexandre qui fut couronné aux jeux olympiques, et dont la statue fut placée dans le temple de Vénus Nicophore, à Argos. ‖ *Stade de Ladas*. Stade où Ladas avait coutume de s'exercer sur la route d'Orchomène en Arcadie.

LADDANG-PADDIE. s. m. Bot. Nom vernaculaire d'un espèce de riz qui croît sur les montagnes de l'Inde, dans les bons terrains auparavant couverts de bois, et contenant beaucoup de terreau résultant du détritus des feuilles.

LADIN ou **LADINUM.** s. m. Philol. Nom de l'idiome qui était parlé anciennement en Rhétie. Le ladin paraît être un vieux dialecte du roman celtique.

LADISLAS (Herman). Fils de Casimir 1er, roi de Pologne, né en 1043, succéda à son frère Boleslas II, en 1082, et mourut en 1102. ‖ LADISLAS *le Cruel*, succéda à Boleslas III en 1139. Il voulut en vain s'emparer de l'héritage de ses frères. Il fut forcé de se retirer chez son beau-frère Conrad III, empereur. Il mourut en 1159. ‖ LADISLAS *aux jambes grêles*, succéda à Wenzislas son père, qui avait usurpé le trône, et se démit trois jours après. Il mourut en 1231. ‖ LADISLAS *le Nain*, né en 1262, monta sur le trône en 1305, et en 1319 il fut sacré roi de toute la Pologne. Il défit plusieurs fois les Teutons, et mourut en 1333. ‖ LADISLAS II (JAGELLON), né en 1348, parvint au trône de Pologne par son mariage avec Hedwige. Il battit les Allemands et les Tartares, et mourut en 1434. ‖ LADISLAS III, fils du précédent, lui succéda en 1434 à l'âge de dix ans. Il battit les Turcs, et mourut en 1444 à la bataille de Varna. ‖ LADISLAS IV succéda à Sigismond III en 1632. Il s'empara de quelques provinces russes et comprima la noblesse. Il mourut en 1648.

LADOGA. Géogr. Lac de la Russie d'Europe, entre les gouvernements de Saint-Pétersbourg, d'Olenetz et le grand duché de Finlande: 235 kilom. sur 140. Tempêtes fréquentes. Navigation périlleuse. Beaucoup de poisson. Il communique avec la Baltique, l'Onéga et l'Ilmen.

— *Le vieux Ladoga*. Ville du gouvernement de Saint-Pétersbourg, 1,200 hab. ‖ Le nouveau Ladoga. Autre ville du même gouvernement, qui fut le premier séjour de Rurik.

LADON. Géogr. Rivière du Péloponnèse affluent de l'Alphée, dans lequel il se jette un peu au-dessous d'Hérée.

— Dans la fable, le fleuve Ladon est regardé comme le père de Daphné et de Syrinx. Ce fut des roseaux de ce fleuve que Pan se servit pour faire sa flûte à sept tuyaux.

LADRE. adj. des 2 g. (du lat. *Lazarus*, Lazare, nom propre du pauvre mendiant qui se tenait à la porte du mauvais riche, et dont il est parlé dans S. Luc). Qui est atteint de la lèpre, de la ladrerie. Un homme ladre. Une femme ladre. Il est ladre. Il a été déclaré ladre.

— En parlant du porc, Qui est atteint de ladrerie, maladie qui lui est propre. Un porc ladre. Sanglier ladre. On prétend avoir remarqué que les porcs *ladres* se frottent les dents. (A. Morog.) Quand même on égorgerait un porc *ladre*, son lard n'est point nuisible à la santé de l'homme, et il peut être mangé sans le moindre danger. (Viborg.) Les gorets issus de père et mère *ladres* sont plus exposés à cette maladie que ceux provenant de père et mère sains. (Id.)

— Chass. Se dit d'un lièvre qui habite aux lieux marécageux. Lièvre ladre.

— Fig. Insensible, soit physiquement, soit moralement, parce que la ladrerie rend le corps presque insensible, en le couvrant d'une espèce de croûte qui anéantit l'action des corps extérieurs. Il est ladre, il ne sent pas les coups. Il faudrait être ladre pour ne pas sentir cette injure. Il faut être *ladre* d'esprit pour ne pas admirer la manière frugale dont Calvin a vécu. (Bayl.)

— Fig et fam. Excessivement avare. Ce vieillard est très-ladre.

— subst. Lépreux. Il fait alors *ladresse* au féminin. C'est un ladre. C'est une ladresse. Un pauvre ladre. L'ordonnance de Blois de 1576 exclut les ecclésiastiques de l'administration des hôpitaux, parce que, dit un peu crûment Robuffe, les économes ecclésiastiques y apportent beaucoup de négligence, qu'ils ravissent le bien des pauvres, et en prendraient volontiers sur le baril d'un *ladre*. (Carpent.) Le Nouveau Testament nous fait entrevoir les *ladres* comme des hommes châtiés par Dieu, subissant un arrêt lentement exécuté, rongés par un mal irrémédiable, à moins d'un miracle, et encore aggravé par la réprobation publique. (Encycl.) Au XIIIe siècle, il y avait tant de *ladres* en France, qu'il n'y avait presque ni ville ni bourgade qui ne fût obligée de bâtir un hôpital pour les retirer. (Id.)

— Anc. médec. *Ladre blanc*. Celui chez qui la lèpre n'était qu'intérieure. ‖ *Ladre vert*. Celui chez qui la lèpre avait fait des ravages visibles. ‖ Fig. *Ladre vert*. Homme d'une avarice sordide.

— Fig. Celui, celle qui est insensible, au physique comme au moral. C'est un ladre, il ne sent rien. Quelqu'un me demandait un jour pourquoi j'aimais les femmes; je lui répondis: Voilà la question d'un *ladre*. (Sallent.)

— Celui, celle qui est avare. C'est un ladre. Un vieux ladre. Une vieille ladresse.

— Art vétér. *Avoir du ladre*. Se dit des chevaux qui ont autour des yeux et au bout du nez plusieurs petites taches brunes dans lesquelles les poils manquent.

LADRERIE. s. f. (ét., V. LADRE). Hist. Nom qui fut donné dans le moyen âge aux hôpitaux destinés au traitement de la lèpre, parce qu'ils étaient sous l'invocation de saint Lazare, que le peuple, par corruption, appelait saint Ladre.

— Nom vulgaire de la lèpre. Être atteint de ladrerie. Être entaché de ladrerie. La ladrerie est une maladie qui rend le corps presque insensible, parce que la peau se couvre d'une espèce de croûte qui émousse et anéantit toute sensibilité. D'où le sens suivant.

— Fig. Insensibilité. Il est d'une ladrerie excessive, il reste insensible aux coups.

— Insensibilité morale. Les hommes qui par stupidité ne voient les choses qu'à demi jouissent de cet heur, que les nuisibles les blessent moins. C'est une *ladrerie* spirituelle qui a un air de santé que la philosophie ne méprise pas du tout. (Mont. et Charron.)

— Avarice sordide. Quelle ladrerie! Voyez un peu la ladrerie de cet homme!

— Art vétér. Nom donné à une espèce de scrofule qui se développe chez le porc et le sanglier. Cette maladie provient des hydatides qui se trouvent dans le lard, où elles forment de petits boutons blancs ou bleuâtres qu'on prenait autrefois pour des glandes. Porc couvert de ladrerie. Tout ce qui affaiblit le porc peut donner lieu à la *ladrerie* comme à toute autre maladie vermineuse. (Viborg.) Tout remède excitant et fortifiant peut contribuer à guérir la *ladrerie*. (Id.)

LADVOCAT (J.-B.) Auteur d'un Dictionnaire géographique très-répandu et connu sous le nom de Vosgien, nom que prit l'auteur parce qu'il était né dans les Vosges, et d'un Dictionnaire historique des grands hommes, naquit en 1709 et mourut à Paris en 1765.

LADY. s. f. (pr. *lé-di*; mot anglais qui signifie *dame*, *femme* ou *fille* d'un grand seigneur; ét. sax., *hlaf*, pain; *day*, jour, jour du pain, parce que autrefois la dame du manoir distribuait du pain une fois par semaine). Dans le sens le plus étendu ce mot signifie Dame, souveraine, maîtresse. On dit en parlant de la sainte Vierge *Our lady*, Notre Dame. En ce sens il est étranger à notre langue. Dans une acception plus restreinte: Titre qui appartient en Angleterre aux femmes des lords ou seigneurs et des chevaliers. Lady Morgin. Lady Marlborough. Lady Neghtingale. Lady Brougham.

— Il se donne aussi, par courtoisie, aux filles des lords et des chevaliers baronnets, en y joignant le nom de baptême. Lady Mary. Lady Elisabeth. Une jeune lady.

— S'empl. absol. en parlant d'une femme de distinction à peu près comme nous disons une dame, des dames. Une lady. Deux ladies. Les dames françaises et les ladies anglaises.

— On n'est pas d'accord sur le pluriel de ce mot. On écrit *ladis*, *ladys* et *ladies*. *Ladis* est un barbarisme; *ladis* est conforme au génie de notre langue, mais *ladies* est la forme anglaise et doit être préférée. Qu'on n'objecte pas que cette forme ne peut être reçue en français. *Ladies* est un fait accompli, vous devez accepter ce mot tel qu'il est ou ne point l'accepter du tout. N'est-il pas ridicule que vous en adoptiez la prononciation et que vous repoussiez la véritable orthographe! Pour ceux qui trouveront cette formule étrange, *lady* fait *ladies* au pluriel nous dirons: *lady* signifie une dame et *ladies* plusieurs dames. *Ladis* ni *ladys* ne signifient rien.

— *Mylady*. Madame. Expression dont on se sert quand on parle à une dame ou une demoiselle anglaise, et qu'on prononce *milédi*. Quelques-uns, que dis-je, presque tous les écrivains écrivent *milady*, mais cette forme est ridicule autant aux yeux de la raison qu'aux yeux de tout Anglais. Il en est qui poussent le barbarisme et l'ignorance bien plus loin, et pour dire une dame, ils disent *une mylady*, *les myladys* anglaises, c'est comme si l'on disait une madame, les mesdames anglaises.

LÆMODIPODE. adj. des 2 g. Crust. Qui a les pattes de devant insérées sous la gorge. ‖ LÆMODIPODES. s. m. pl. Ordre des crustacés.

LÆMODIPODIFORME. adj. des 2 g. Crust. Qui ressemble à un crustacé læmodipode.

LAENNÉCIE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées corymbifères, comprenant une seule espèce, originaire de l'Amérique.

LÆNSBERG (Matthieu). Auteur du fameux *Almanach de Liége*, accompagné de pronostications et de prophéties pour tous les mois de l'année. On croit qu'il était chanoine de Saint-Barthélemy, à Liége, et qu'il vivait vers 1600; mais on ne sait rien de certain sur ce personnage; on ignore même si c'est un nom réel ou supposé. Quoi qu'il en soit, l'almanach qui porte le nom de Matthieu Lænsberg paraît avoir été publié pour la première fois vers 1636.

— Nom que porte cet almanach. Acheter un Matthieu Lænsberg.

LAËRCE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Qui est né à Laërte. Il ne s'emploie guère qu'en parlant de l'historien Diogène.

LAËRTE. Géogr. anc. Place forte de Cilicie, près du golfe de Pamphylie, patrie de l'historien Diogène.

— Temps hér. Roi d'Ithaque et époux d'Anticlée, passe pour père d'Ulysse. Il fut un des Argonautes.

LAET. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des tiliacées, comprenant des arbrisseaux tous originaires de l'Amérique méridionale.

LÆTARE. s. m. (pr. *lé-ta-ré*). Cérém. relig. Nom du quatrième dimanche de Carême, qui est ainsi marqué dans l'almanach. Ce nom lui vient du premier mot de l'introït de la messe qu'on dit ce jour-là: *Lætare, Jerusalem!* Réjouis-toi, Jérusalem. On dit, Le *Lætare*. Le jour de *Lætare*. Le dimanche de *Lætare*.

LÆTORIA. adj. f. Dr. rom. Se dit d'une loi romaine en vertu de laquelle on donnait des curateurs aux prodigues et aux insensés, et qui punissait sévèrement ceux qui abusaient de la faiblesse de ces personnes pour s'emparer de leurs biens.

LAFARE (Charles-Auguste, marquis de). Né au château de Valvorogue, dans le Vivarais, en 1644, capitaine des gardes de Monsieur; composa des poésies, mais principalement les mémoires et des réflexions sur le règne de Louis XIV, qui, quoique fort incomplets, n'en sont pas moins estimés pour la justesse des aperçus.

LAFAYETTE (Gilbert Mortier de). Maréchal de France d'une très-ancienne famille d'Auvergne, servit avec distinction en Italie; défendit Bologne contre les Vénitiens; parut au siége de Soubise et y fut fait lieutenant-général. Il mourut en 1641. ‖ Marie-Madelaine Pioche de Lavergne, comtesse de LA FAYETTE. Femme célèbre par son amabilité et son esprit, se fit un nom dans les lettres par les romans de *Zaïde*, *la Princesse de Clèves*, et son *Histoire d'Henriette d'Angleterre*. Elle mourut en 1693. ‖ Louise Mortier de LA FAYETTE. Demoiselle célèbre par son esprit et sa beauté; fille d'honneur d'Anne d'Autriche. Louis XIII conçut pour elle une passion violente; mais elle s'enferma dans un couvent où elle mourut en 1665. ‖ Gilbert Mortier, marquis de LA FAYETTE. Un des restaurateurs de la liberté américaine, défenseur zélé des droits du peuple français dans l'Assemblée des notables; sauveur du roi et de la reine autant qu'il fut en son pouvoir; partisan zélé des principes libéraux sous Napoléon et sous Louis XVIII, et l'un des premiers fauteurs de la révolution de 1830; naquit à Chavagnac, près de Brioude en Auvergne, en 1757, et mourut à Paris le 20 mai 1834.

LAFFA. s. m. Bot. Arbre de l'île de Madagascar dont on tire des filaments semblables à du crin de cheval.

LAFFITTE (Jacques). Né à Bayonne le 24 octobre 1767, mort en juillet 1844. Son père était charpentier. Venu à Paris, Jacques, à peine âgé de vingt ans, entra dans la maison de banque de Perregaux, qui l'associa pour une part considérable dans toutes ses affaires, et le nomma plus tard son exécuteur testamentaire et son successeur. Il fut successivement régent et gouverneur de la Banque, juge au tribunal de commerce de Paris, président de la Chambre de commerce, puis député. Il siégea sur les bancs de l'opposition. En 1830, Laffitte avait fait de son hôtel un quartier général où se réunissaient les chefs du mouvement. Lors du procès des ministres, il accepta la présidence du conseil et forma le ministère du 30 novembre 1830, avec MM. Soult, d'Argout, Montalivet, etc. La révolution de juillet avait porté un coup funeste à son crédit; son entrée aux affaires acheva sa ruine.

LA FONTAINE. L'un des plus grands poètes du siècle de Louis XIV, né à Château-Thierry le 8 juillet 1621, mort à Paris le 13 avril 1695. Il fit des études assez médiocres. La lecture de l'ode de Malherbe sur la mort de Henri IV développa en lui son talent. Tout le monde connaît ses fables.

LAFORCE (Jacques Nompar de Caumont, duc de). Pair et maréchal de France, né vers 1559, mort en 1652, échappa au massacre de la Saint-Barthélemy par une espèce de miracle, et devint un des meilleurs capitaines d'Henri IV.

LAFOSSE (Charles de). Peintre français, né à Paris en 1640, mort en 1716. Il a peint le dôme des Invalides, et les quatre pendentifs du dôme représentant les quatre Évangélistes; à Versailles, la voûte de la chapelle et les plafonds des salles du Trône et de Diane. ‖ Antoine de LA FOSSE. Neveu du précédent, poète dramatique, né à Paris en 1653, mort en 1708.

LAGAN. s. m. Anciennement, Toute chose éparse abandonnée.

— Mar. Débris que la mer jette sur ses rivages.

— Droit féod. Droit que les seigneurs avaient sur les marchandises et les vaisseaux qui avaient fait naufrage, et dont la mer jetait les débris sur la côte.

LAGANITE. s. f. Minér. Nom que l'on donnait autrefois à des pierres figurées en relief comme des gaufres.

LAGANUM. s. m. (pr. *la-ga-nomm*). Ant. rom. Sorte de gâteau très-léger cuit dans la poêle, et fait de fleur de farine et d'huile.

LA GARDIE. Famille illustre de Suède, dont plusieurs membres ont occupé les premières dignités de ce pays.

LAGASCIE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées corymbifères, originaires de l'Amérique, et que l'on cultive dans nos jardins botaniques.

LAGASCINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient de la lagascée. Plante lagascinée. ‖ LAGASCINÉES. adj. f. pl. Section de la famille des échinopées, qui a pour type le genre lagascée.

LAGÈNE. s. f. Ant. rom. Se disait de tout vase à col étroit, semblable à une bouteille.

— Métrol. Mesure de capacité qui contenait deux litres et demi.

— Conchyl. Genre établi pour quelques espèces de buccins qui ont la forme d'une bouteille, qui sont ventrues, dont la spire est courte, et la columelle représente un peu le cou d'une oie.

LAGÉNIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *lagena*, bouteille; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une bouteille.

LAGÉNITE. s. f. Minér. Ancien nom des concrétions ou corps fossiles dont la forme générale est celle d'une fiole ou d'une bouteille.

LAGÉNOPHORE. s. m. Bot. Genre de plantes corymbifères dont les fruits ressemblent à de petites bouteilles.

LAGÉNOPHORIES. s. f. pl. Antiq. Fête célébrée à Alexandrie, sous les Ptolomées, par le

menu peuple. Dans les lagénophories, chacun apportait sa bouteille dans le repas commun.

LAGENULE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones qui croît sur les montagnes de la Cochinchine.

— Conchyl. Genre de coquilles. C'est un petit corps ovale, partagé comme une orange par de petites côtes feuilletées, et porté sur une sorte de cou dont les lignes ou cloisons sont horizontales.

LAGERSTROME. s. f. Bot. Genre de végétaux, famille des salicariées, formé pour des plantes originaires de l'Inde et des contrées les plus orientales de l'Asie.

LAGETTO. s. m. Bot. Arbrisseau très-curieux de la famille des dapnoïdes, qui croît dans les montagnes de la Jamaïque, de la Guiane et de Saint-Domingue. Le liber qui enveloppe son bois est blanc, filandreux et réticulé, de manière à imiter la dentelle ou plutôt la gaze, dont il remplit quelquefois les usages dans les Antilles.

LAGIAS. s. f. pl. Comm. Toiles peintes d'une fort belle qualité qui se fabriquent et se vendent au royaume de Pégu.

LAGIDE. adj. et s. des 2 g. Hist. anc. Descendant de Lagus. Se dit des rois grecs qui possédèrent l'Egypte après la mort d'Alexandre. Les deux plus puissantes monarchies qui se soient élevées alors furent celles d'Egypte, fondée par Ptolémée, fils de Lagus, d'où viennent les *Lagides*, et celle d'Asie ou de Syrie, fondée par Séleucus, d'où viennent les Séleucides. (Boss.)

LAGIDIE. s. f. Mamm. Petit genre de rongeurs. La lagidie se trouve à la Nouvelle-Hollande, où l'on n'avait encore observé d'autre animal du même ordre que l'hydromys.

LAGMANNER. s. m. pl. (littéral. *hommes de loi*). Nom des magistrats norvégiens qui gouvernèrent l'Islande jusqu'à l'époque où elle passa sous la domination des rois de Norwége.

LAGNIEU. Géogr. Ch.-l. de cant. (Ain); 2,500 hab. Lagnieu est une petite ville qui appartenait au XIIIe siècle à la maison de Coligny, et dépendait du marquisat de Saint-Sorlin. Elle passa aux ducs de Nemours en 1571.

LAGNY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Seine-et-Marne), arrond. de Meaux; 2,000 hab. Ancienne abbaye des bénédictins. Jadis très-forte et très-importante, cette ville fut brûlée par les Anglais en 1350, et horriblement saccagée par le maréchal de Lorges.

LAGOA. Géogr. Fleuve qui arrose la Cafrerie et se jette dans le golfe de Lagoa.

LAGOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., λαγώς, lièvre; κεφαλὴ, tête). Zool. Se dit d'un animal dont la tête a été comparée à celle d'un lièvre, parce que la lèvre supérieure est fendue en deux.

— Ichthyol. s. m. Nom spécifique d'un poisson du genre gobie.

LAGOCHILE. s. m. Médec. Un des noms donnés à la difformité que l'on appelle vulgairement Bec de lièvre.

LAGOÉCIE. s. f. Bot. Genre de plantes ombellifères, formé sur une assez jolie plante herbacée, originaire de l'Orient et des îles de l'Archipel grec.

LAGOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., λαγώς, lièvre; γράφω, j'écris). Didact. Histoire du lièvre.

LAGOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la lagographie.

LAGOMYS. s. m. (ét. gr., λαγώς, lièvre; μῦς, rat). Mamm. Genre de mammifères de la Sibérie, voisin du lièvre et qui s'en distingue par l'absence complète de la queue. La tête est moyenne, le museau proéminent, les oreilles petites et arrondies, et les jambes de devant égales à celles de derrière. Ils passent une grande partie de leur vie dans les terriers qu'ils se creusent, et ne sortent que pendant la nuit.

LAGON. s. m. Géogr. Sorte de petit lac ou d'étang salé, formé sur un terrain bas, au-delà du haut d'une plage, soit près des côtes, soit au fond d'une baie.

LAGONE. s. m. (pr. *la-go-né;* augment. du mot ital. *lago*, lac). Géol. Nom que les Italiens donnent à de grands amas d'eau bourbeuse et noirâtre d'où s'exhalent continuellement avec beaucoup de force et de bruit des vapeurs chaudes et blanchâtres, qui répandent une forte odeur de soufre, de bitume et d'hydrogène sulfuré. Un lagone. Des lagoni.

LAGOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., λαγὼς, lièvre; πούς, pied). Zool. Qui a les pieds garnis de poil comme le lièvre.

— Bot. s. m. A désigné plusieurs espèces de trèfles dont l'épi de fleurs, un peu velu, présente la forme d'une patte velue.

LAGOPÈDE. s. m. (ét. gr., λαγώς, lièvre; πούς, pied : qui a des pieds de lièvre). Ornith. Oiseau de la famille des gallinacés alectrides, et du même genre que la perdrix. Il demeure habituellement sur les hautes chaînes de montagnes, au sein des neiges et des précipices; sa chair est fort estimée.

LAGOPHTHALMIE. s. f. (ét. gr., λαγώς, lièvre; ὀφθαλμὸς, œil). Médec. Disposition vicieuse de la paupière supérieure, qui est tellement retirée qu'elle ne peut recouvrir le globe de l'œil pendant le sommeil, disposition que l'on avait prétendu être naturelle aux lièvres pendant le sommeil.

LAGOPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la lagophthalmie. Affection, disposition lagophthalmique.

LAGOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., λαγώς, lièvre; πούς, pied). Zool. Qui a les pattes velues comme le lièvre.

— Entom. Nom spécifique de quelques espèces d'insectes, et en particulier du mâle de l'abeille empileuse ou financière.

LAGOR. Géogr. Ch.-l. de cant. (Basses-Pyrénées), arr. d'Orthès; 1,700 hab.

LAGOS. Géogr. Baie formée sur la côte de la Turquie d'Europe (Roumélie), dans le sandjak de Gallipoli. || Ville et port du Portugal, ch.-l. de la province d'Algarve et de la comargue de Lagos. Petit port; quelques fortifications; bien bâtie; édifices remarquables; pêche, vin, figues. || Etat de la Nigritie maritime. || Capitale de cet Etat; 20,000 hab. Commerce d'esclaves.

LAGOSERIS. s. m. Bot. Genre de plantes synanthérées, tribu naturelle des lactucées.

LAGOSTOME. s. m. (ét. gr., λαγώς, lièvre; στόμα, bouche). Pathol. chir. Syn. de Bec-de-lièvre. V. ce mot.

LAGOTIS. s. m. Mamm. Espèce de rongeur, vulgairement appelé *cervoise* ou *lièvre sauteur du Cap.*

LAGOTRICHE. s. m. (ét. gr., λαγώς, lièvre; θρὶξ, poil). Mamm. Genre de l'ordre des quadrumanes. Les animaux qui le composent appartiennent à l'Amérique méridionale. On en connaît deux espèces, le lagotriche blanc et le lagotriche de Humboldt.

LAGOUAN. s. m. Bot. Arbre des Philippines encore indéterminé.

LAGOUMDJI. s. m. Hist. ott. Nom des mineurs dans l'armée ottomane.

LAGRANGE (Joseph-Louis). Célèbre géomètre, auteur d'une Méthode des variations, d'une Mécanique analytique et d'une Théorie des fonctions, né à Turin en 1736, de parents français, et mort en 1833.

LAGRANGE-CHANCEL (Joseph de). Poète dramatique, né à Périgueux en 1676, célèbre surtout par ses Philippiques, épigrammes écrites contre Philippe d'Orléans, régent de France. Il mourut en 1758.

LAGRE. s. f. Techn. Feuille de verre sur laquelle les ouvriers étendent toutes les autres à mesure qu'elles sont fabriquées.

LAGRENÉE (L.-J.-Fr.). Peintre français, né à Paris en 1724, mort à Rome en 1805, fut surnommé l'Albane français, à cause du coloris et de la grâce de ses figures.

LAGRIAIRE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à la lagrie. || LAGRIAIRES. s. m. pl. Tribu de l'ordre des coléoptères, famille des trachélides, ayant pour type le genre lagrie.

LAGRIE ou **LAGRIA.** s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des vésicants ou épispastiques. On trouve les lagries principalement sur les fleurs, dans les bois ou dans les prairies voisines des bois.

LAGRIMOSE. adv. Mus. Mot emprunté à l'italien, qui signifie littéralement *avec des larmes*. En tête d'un morceau, il indique qu'on doit le jouer lentement et avec une expression mélancolique.

LAGUE. s. f. Mar. Nom qu'on donnait autrefois à la houache ou sillage d'un bâtiment. Venir dans la lague d'un vaisseau.

LA GUICHE. Ancienne famille de Bourgogne, a fourni plusieurs généraux et hommes d'Etat distingués.

LAGUILLIÈRE. s. m. Pêch. Sorte de filet de 200 brasses de long sur six de large, en usage à Marseille.

LAGUIS. s. m. Mar. Cordage rond ou sangle, dont on fait à un des bouts un nœud particulier, dans lequel l'autre bout coule lorsqu'il souque un objet quelconque. L'usage du *laguis* est de serrer de plus en plus le corps qui en est enveloppé, par le seul effet de sa pesanteur. (Will.)

LAGUNCULAIRE. s. m. Bot. Arbuste des Antilles, le même que le mangle gris.

LAGUNE. s. f. Géol. Sortes de petits lacs marécageux qui se forment sur le bord de la mer, à l'embouchure de certains fleuves, et par l'attérissement de ceux-ci. Les lagunes de l'Adige. Les lagunes de la Brenta. Les lagunes du Pô. Les lagunes de Venise.

LAGUNÉE. s. f. Bot. Genre de plantes composé de cinq espèces toutes exotiques à l'Europe, et croissant dans diverses contrées chaudes du globe.

LAGUNON. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des sapindacées, originaire de la Nouvelle-Grenade.

LAGURE. adj. des 2 g. (ét. gr., λαγώς, lièvre; οὐρὰ, queue). Zool. Qui a la queue garnie de poils ou l'extrémité de l'abdomen terminée par un pinceau de poils.

LAGURE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, servant de type à la tribu des lagurinées.

LAGURINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a de la ressemblance avec le genre lagure. || LAGURINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre lagure.

LAGUS. Père de Ptolémée Soter, fondateur du royaume grec d'Egypte, était un Macédonien obscur, dont la femme fut, dit-on, séduite par Philippe, qui la rendit mère de Ptolémée. Quoi qu'il en soit, Lagus éleva Ptolémée comme son propre fils.

LA HAYE. Géogr. Capitale du royaume actuel de Hollande, dans la Hollande méridionale, près de la mer; 55,000 hab. C'est une des plus belles villes de l'Europe. Nombreux canaux; places couvertes, belles plantations, assez beaux édifices. La Haye n'était au IXe siècle qu'un hameau, servant de rendez-vous de chasse. En 1250, Guillaume II de Hollande y fit bâtir un palais. La Haye devint dès lors le siége du gouvernement.

— LA HAYE DESCARTES. Ch.-l. de cant. (Indre-et-Loire), arr. de Loches; 1,200 hab. Patrie du philosophe Descartes.

— LA HAYE DUPUITS. Ch.-l. de cant. (Manche), arr. de Coutances; 900 hab.

— LA HAYE PAYNEL. Ch.-l. de cant. (Manche), arr. d'Avranches; 800 hab.

LA HIRE (Étienne Vignoles, connu sous le nom de). L'un des plus vaillants capitaines du roi Charles VII, mort de ses blessures à Montauban, en 1442. Le nom de La Hire est un vieux mot français qui exprimait le grognement d'un chien en colère. Ce surnom fut donné par dérision à ce guerrier par les Bourguignons. || PHILIPPE DE LA HIRE. Mathématicien, né à Paris en 1640, mort en 1719; fut professeur d'astronomie et de mathématiques au collége de France, et membre de l'Académie des Sciences.

LAHN. Géogr. Rivière d'Allemagne, naît en Prusse, traverse la Hesse, le duché de Nassau, et se jette dans le Rhin, après un cours de 600 kilom.

LAHORE. Géogr. Ville de la confédération des Seikhs, à 2,420 kil. de Calcutta, a donné son nom à la province de Lahore, et a été très-florissante, mais est aujourd'hui en décadence et n'a qu'un petit fort. On croit que cette ville fut fondée dès le temps d'Alexandre. Elle fut longtemps la capitale de l'empire mongol.

— *Royaume de Lahore.* Nom donné tantôt aux possessions des Seikhs orientaux, comprenant le Lahore proprement dit, une partie de l'Afghanistan, le Cachemire et le Moultan, tantôt à ces possessions diminuées du Moultan et de tous les pays à l'est du Sind.

— *Province de Lahore.* Province du royaume de ce nom, bornée par le Cachemire, le Tibet, le Kaboul et le Moultan; 10,000,000 d'hab. Ville principale Amretsyr. Rivières considérables : le Sind et le Pendjab. Température chaude et sèche. Sol fertile. Pâturages nombreux. Lahore faisait jadis partie des états du célèbre Porus, le seul des rois de l'Inde qui s'opposa courageusement aux envahissements d'Alexandre.

LAHSA. Géogr. Contrée située dans la partie orientale de l'Arabie, sur la côte du golfe Persique. On en tire des chameaux et des perles. Cap. Lahsa. On l'appelle aussi *Hedjer*.

LAI, LAIE. adj. (ét. lat., *laïcus;* dérivé du gr. λαὸς, peuple). Mot fréquent dans nos anciens auteurs, dans le sens de Laïque ou de non lettré. Et au surplus conféraient selon leurs grès à gens *lais* et illettrés. (Est. Pasq.)

— Ne s'emploie plus que dans ces expressions *Frère lai, moine lai.* Frère servant, non destiné aux ordres sacrés.

Or de Jésus la milice fidèle,
Prélats, abbés, chanoines, prestolets,
Moines cloîtrés, tous, jusqu'aux frères *lais*,
Imitent Rome et s'amusent comme elle. (PARNY.)

— *Sœur laie.* Sœur converse. Cette dernière expression est la seule usitée aujourd'hui.

— *Moine lai.* Se disait autrefois d'un laïque ordinairement homme de guerre invalide, que le roi plaçait dans une abbaye de nomination royale, pour y être entretenu.

— Anc. cout. *Cour laie.* Justice temporelle et séculière. || *Conseiller lai.* Conseiller qui n'avait point de cléricature. || *Patron lai.* Un laïque qui avait fondé quelque bénéfice avec réserve de patronage, et sans le consentement duquel le bénéfice puisse être résigné ni conféré.

— S'employait substantiv. par opposition à Clerc. Les clercs et les lais. Tant les évêques que *lais* et peuple, jurèrent fidélité à l'empereur. (Ch. Fauchet.)

Sages et fous, prestres et *lais*,
Mort saisit sans exception. (VILLON.)

LAI. s. m. (du lat. *lessus*, lamentation). Vieux mot dont nos pères usaient dans le sens de Plainte, doléance, complainte. Depuis longtemps il est hors d'usage. Cependant Millevoye a pu l'employer avec bonheur dans un poème où il nous transporte au temps de Charlemagne. Faire revivre alors un ancien terme, dit M. Noël, c'est donner au tableau la teinte du temps où vivaient ses héros, c'est en quelque sorte les mettre en scène avec le costume de leur siècle.

Elle s'assit déplorant son malheur,
Et soupira d'une voix lente et douce,
Ce *lai* plaintif d'amour et de douleur. (MILLEVOYE.)

— Sorte de vieille poésie française, faite de petits vers. C'était la poésie lyrique de nos vieux poètes. Il y avait deux sortes de lais, le grand et le petit. Le grand lai était un poème composé de douze couplets de vers de différente mesure, sur deux rimes. Le petit lai était un poème de seize ou de vingt vers, divisé en quatre couplets, presque toujours sur deux rimes. Ils traitaient particulièrement de sujets graves et tristes, ou de quelque grave moralité. Exemple :

Sur l'appui du monde,
Que faut-il qu'on fonde
D'espoir?
Cette mer profonde
En débris féconde,
Fait voir,
Calme au matin l'onde,
Et l'orage y gronde
Le soir.

— Monn. S'est dit quelquefois dans l'histoire des monnaies pour Loi, alloi. Cy ensuivent les noms de ceux qui ont prêté au duc pour la somme de dix mille livres tournois, bonne monnoie, à 6 den. de *lai*, et 6 liv. 8 den. de taille. (Hist. de Bret.)

LAÏC. adj. et s. V. LAÏQUE.

LAÏCAL, ALE. adj. Hist ecclés. Qui concerne les laïques. Dîme féodale, laïcale et patrimoniale.

LAÎCHE. s. f. Bot. Genre de la famille des cypéroïdes, renfermant des plantes qui se plaisent sur le bord des eaux courantes et stagnantes, quelques-unes habitent les lieux secs et sablonneux. Les laîches sont des herbes à racine vivace, souvent traçante, dont les feuilles sont dures, presque toujours bordées de dents très-fines et très-acérées, qui les rendent coupantes. Vertes, les bestiaux les mangent sans répugnance; le cheval seul les repousse; elles sont nuisibles aux moutons. La laîche précoce et la laîche en gazon font un fourrage vert excellent; la laîche faux souchet, les laîches des marais, des rivages, ornent les pièces d'eau des jardins.

LAÎCHE. s. m. Entom. Nom vulgaire du ver de terre. On emploie des laîches comme appât pour pêcher.

LAÏCISME. s. m. Hist. relig. Doctrine qui reconnaît aux laïques le droit de gouverner l'Église, d'ordonner les prêtres, et, en certains cas, d'administrer les sacrements. Cette doctrine était fort répandue au XVIe siècle en Angleterre.

LAÏCISTE. adj. des 2 g. Conforme au laïcisme.

— subst. Celui, celle qui adhère au laïcisme. Les laïcistes étaient fort nombreux en Angleterre au XVIe siècle.

LAÏCOCÉPHALE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., λαικὸς, laïque; κεφαλὴ, tête, chef). Hist. relig. Hérétique qui reconnaît un laïque pour chef de l'Eglise.

— S'est dit quelquefois des anglicans, parce qu'ils reconnaissent le roi pour chef de la religion.

LAID, AIDE. adj. (du lat. *lædere*, nuire. Difforme, qui a quelque défaut remarquable dans les proportions ou dans les couleurs requises pour la beauté, qui a quelque qualité désagréable à la vue ou à l'idée que nous nous sommes formée du beau. Femme laide. Homme laid, fort laid, très-laid, extrêmement laid, horriblement laid. Femme laide à faire peur, laide comme le péché, comme le démon. Homme laid comme une chenille. Une femme *laide* et ajustée en paraît encore plus *laide*. (St-Evrem.) Guilleragne disait hier que Pélisson abusait de la permission qu'ont les hommes d'être *laids*. (Mme de Sév.) Un homme qui a beaucoup de mérite et d'esprit, et qui est connu pour tel, n'est pas *laid*, même avec des traits qui sont difformes; s'il a de la laideur, elle ne fait pas son impression. (La Bruy.)

Par mille efforts pour la parure
Un *laid* objet n'en devient pas plus beau. (STASS.)

Ici le mot *objet* est pris pour *femme*.

Mahmoud prit une jeune épouse,
Mais *laide*, *laide* à faire peur,
Comme le drille en avait douze,
Il lui tenait souvent rigueur. (MALLET.)

— Se dit des parties du corps. Avoir les mains laides. Un visage fort laid. Des oreilles laides. Une femme qui a la gorge laide. Les pieds laids. La jambe laide.

— Se dit aussi des animaux qui sont mal conformés par rapport aux autres de leur espèce. Un animal fort laid. Un chien bien laid. Un cheval fort laid.

— Se dit encore des animaux dont la conformation ou la figure paraît désagréable. Le hibou est un laid oiseau. L'ours et le singe sont de laids animaux.

— Se dit familièrement pour Vilain, en parlant des corps inanimés. Une laide maison. Une laide mode. Une laide saison. Mais il faut bannir avec soin du style noble cette épithète employée dans ce sens.

— Fam. Dans le sens moral, Déshonnête, contraire à la bienséance. Ce que vous dites là est bien laid. Ce que vous faites là est bien laid. Il est bien laid à vous d'avoir manqué à votre promesse. La vertu est belle dans les plus laids, et le vice est *laid* dans les plus beaux. (Boinvilliers.)

— A signifié Injurieux, offensant. Un laid mot. Une laide parole. Etre loué, être repris mal à propos sont choses pareillement laides.

— Fig. et fam. *C'est un laid magot.* Se dit d'un homme très-laid. On dit dans le même sens d'une femme, *C'est une laide guenon.*

— Prov. *Il n'y a pas de laides amours.* On trouve toujours belle la personne que l'on aime.

— Se prend substantiv. en parlant de l'homme et de la femme. C'est un laid. Une laide. Cette *laide* avec ses rides ne peut avoir que des adorateurs mercenaires. (St-Evr.)

Sitôt que l'on possède,
Le cœur ne dit plus rien, l'un épouse une *laide*,
L'autre épouse une belle; et l'un et l'autre objet
Au bout de quelques mois produit le même effet. (DESTOUCHES.)

— LAID. s. m. Ce qui est laid ; laideur. Le laid. Les idées du *laid* varient, comme celles de la beauté, selon le temps, les lieux, les climats, et le caractère des nations et des individus. (Encycl.) L'ennui du beau nous fait aimer le *laid*. (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. LAID. DIFFORME. *Laid* se dit de ce qui a des qualités désagréables à la vue, ou contraires à l'idée que nous nous faisons de la beauté ; *difforme* ne s'applique qu'aux choses qui, par une mauvaise conformation, par un arrangement extraordinaire de leurs parties, ont une figure qui s'éloigne assez de la figure naturelle pour choquer la vue.

LAIDANGE. s. f. Vieux mot qui se trouve dans les histoires et dans les coutumes. Il signifie Vilaines paroles, injures verbales. Celui qui injuriait aussi un autre à tort, devait se dédire en justice, en se prenant par le bout du nez.

LAIDASSE. adj. et s. f. Se dit populairement d'une femme très-laide. Voyez cette grosse laidasse.

LAIDE. s. f. Anc. cout. Droit levé dans les foires et les marchés sur la vente des marchandises foraines.

LAIDEMENT. adv. D'une manière laide, désagréable, fâcheuse, contraire aux lois de l'honneur, de la délicatesse. Ledit Guichard vendit ladite cité au duc de Bourgogne, et la mit en la main de messire Jean de Luxembourg, dont il fit *laidement* contre son honneur. (Alain Chartier.)

— Ce mot a été quelquefois employé par nos écrivains modernes. De horions *laidement* l'accoutra. (La Fontaine.)

LAIDERON. s. f. (augment. de *laide*). Jeune fille ou jeune femme laide, mais non sans quelque agrément. Petite laideron qui fait la coquette. C'est une laideron qui ne déplaît pas. C'est une laideron assez piquante. J'aimerais mieux une *laideron* complaisante et attentive que cette belle statue. (Volt.) Enfin ma façon de les voir changea si bien, que je sortis presque amoureux de toutes ces *laiderons*. (J.-J. Rouss.)

Passe après tout si c'est une *laidron*,
Mais dans le feu mettre un jeune tendron ! (Volt.)

— On remarquera que Voltaire a élidé l'*e* muet de ce mot. Le style libre dans lequel il le fait entrer permet cette licence.

LAIDERONNE. s. f. S'est dit pour Laideron. Ces pauvres *laideronnes* s'ajustaient tout de leur mieux. (La Suze.)

LAIDEUR. s. f. (rad. *laid*). Qualité de ce qui est laid. Grande, excessive laideur. Horrible laideur. La laideur de cette femme est étrange. Il y a des laideurs qui ne sont pas désagréables. C'est l'opposé de la beauté. C'est une défectuosité dans les proportions ordinaires qui nous choque et même nous repousse. La *laideur* et la beauté dépendent du caprice et de l'imagination des hommes. (Nic.) Dans une femme la *laideur* avec un bon caractère est préférable à la beauté accompagnée d'un mauvais naturel. (Mab.) Que la beauté de ton âme efface la *laideur* de ta figure. (Id.) La *laideur* est une douleur qu'une femme conserve toute la vie. (Id.)

Son extrême *laideur* la force d'être sage,
Et le seul désespoir fait sa dévotion. (Gom.)

Et celui (le mari de la laide, à force de la voir,
Vit avec la *laideur* sans s'en apercevoir.
(Destouches.)

— Se dit quelquefois pour Personne, femme laide.

Iris, ne faites plus la belle,
Trop longtemps vous l'avez été,
Une *laideur* jeune et nouvelle
Vaut mieux qu'une vieille beauté. (***)

— Se dit aussi moralement des actions vicieuses et malhonnêtes. La laideur d'une action. La laideur du vice. Vice qui se montre dans toute sa laideur.

LAIDI, IE. part. pass. du v. Laidir. S'employait adjectiv. Ame laidie par le vice.

LAIDIR. v. a. 2e conj. Vieux mot qui a signifié Faire laid, rendre laid. Certaines maladies laidissent pour la vie.

— Fig. Les vices laidissent l'âme.

— Signifie également, Injurier, offenser. Laidir de paroles.

— Neutr. Devenir laid.

LAIDURE. s. f. (rad. *laid*). Vieux mot qui a signifie Souillure, difformité, laideur.

LAIE. s. f. (du bas lat. *laya*, bois, taillis ; ainsi nommée des bois qu'elle habite ; on écrivait anciennement *laye*). Mamm Femelle du sanglier. Une laie prete à mettre bas. Une laie avec ses marcassins.

Et sur le bord des eaux se présente à ta vue,
Une *laie* au poil blanc sur la rive étendue,
Arrête là ton cours. (Delille.)

— Remarquons que ce mot, qui est de tous les styles, ne peut entrer dans le cours d'un vers que suivi d'une voyelle qui facilite l'élision de l'*e* muet.

— Eaux et for. Route pratiquée par l'arpenteur autour d'un canton de bois destiné à être vendu. La loi défend de donner plus de trois pieds aux *laies* destinées au passage des porte-perches et des marchands qui vont visiter les ventes. Mer

— Anc. cout. *Laies accenses*. Quelques coutumes des baux à rente perpétuelle ou à longues années.

— A signifié Une forêt. C'est de ce sens de *laie* que vient le nom de Saint-Germain en Laye. || Se dit encore quelquefois pour une certaine étendue de bois.

— Maçonn. Marteau de tailleur de pierre, bretelé et dentelé. Se servir de la laie. Un coup de laie. || Dentelure que laisse sur la pierre le marteau de ce nom, lorsqu'on s'en sert pour la tailler.

LAIGNES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Côte-d'Or), arr. de Châtillon-sur-Seine ; 1,800 hab.

LAINAGE. s. m. (du lat. *lana*, laine). Comm. En général, toute sorte de poils d'animaux, qui s'emploient dans l'ourdissage, et dont on fait le commerce.

— Marchandise de laine, négoce qui se fait des laines. Faire le commerce des lainages. Un avenir immense est réservé au commerce de la laine et des *lainages*. (Pomm.)

— Particulièrement, La toison des moutons. Ce mouton a un beau lainage. Le lainage de cette brebis, de ce bélier, est remarquablement beau.

— Façon que l'on donne aux draps et aux étoffes de laine, en les tirant avec le chardon pour y faire venir du poil.

— Anc. cout. Droit de dîme qui était dû en quelques endroits sur les toisons des bêtes à laine, à celui à qui appartenaient les dîmes.

LAINE. s. f. (du lat. *lana*, même signif.). Mamm. Poils longs, épais et frisés, de quelques mammifères, particulièrement des moutons. Laine de Ségovie. Laine d'Angleterre. Laine de Berri. Laine blanche. Laine noire. Laine brune. Laine de la cuisse. Laine du ventre. Laine crue. Ouvrier en laine. Marchand de laine. Un cardeur de laine. Bas de laine. Sac de laine. Laine de mouton, de mérinos, de métis, de vigogne. Mouton bien couvert, bien fourni de laine. Écheveau, flocon de laine. Pelote de laine. Lavage des laines. Le pilotage des laines. L'étendage des laines. Le triage des laines. Le battage des laines. L'épluchage des laines. Echauder, carder, fouler la laine. Etoffe moitié fil et moitié laine ; moitié soie et moitié laine. Quand la laine vient d'être coupée de dessus le corps de la bête et n'a point encore reçu d'apprêt, on la nomme toison. La qualité de la *laine* d'Espagne est d'être douce, soyeuse, fine, déliée et molle au toucher. (Encycl.) La *laine* est le plus grand objet du commerce particulier des Espagnols. (Id.) La *laine* choisie d'Angleterre est moins fine et moins douce au toucher, mais plus longue et plus luisante que la *laine* d'Espagne. (Id.) Il n'y avait rien que les dames de Perse tinssent autrefois plus à déshonneur que de filer la *laine*, ou même d'en porter les étoffes. (Roll.) Alexandre ayant fait présent d'un habillement en *laine* à Sysigambis, mère de Darius, qui était sa prisonnière, cette dame versa des larmes qui firent assez connaître combien ce cadeau lui déplaisait. (Id.) Princesse, cette étoffe dont vous me voyez revêtu est de *laine* ; ce n'est pas seulement un présent de mes sœurs, c'est aussi l'ouvrage de leurs mains. (Id.)

— Ce mot, naturellement familier, pour entrer dans le style soutenu a besoin d'être accompagné de termes qui le relèvent. Avec quel art Baour-Lormian a su ennoblir l'idée que présentent des ballots des laine qui amortissent les coups du bélier qui frappe les remparts :

On voit le long des murs que bat l'airain terrible
En balles se gonfler une *laine* flexible,
Qui trompe le bélier sans relâche grondant,
Combat par sa mollesse, et résiste en cédant.
(Baour-Lormian.)

Voyez encore dans les exemples suivants comme ce mot est bien encadré et fait bon effet :

Et tandis qu'au fuseau la *laine* obéissante
Suit une main légère, une main plus pesante
Frappe à coups redoublés l'enclume qui gémit.
(L. Racine.)

Bientôt la *laine* enlevée au bélier
Vient occuper les doigts de la bergère. (Léonard.)

La quenouille bientôt reçut la *laine* humide,
Le doigt la dirigea vers le fuseau rapide. (Mollev.)

— Vêtement fait de cette matière. Porter de la laine. Etre habillé de laine.

— Comm. *Laine auxi* ou *laine triée*. La plus belle laine filée qui se tire des environs d'Abbeville. || *Laine basse* ou *basse laine*. La plus courte et la plus fine laine de la toison du mouton ou de la brebis ; elle provient du collet de l'animal qu'on a tondu. || *Laine cardée*. Toute laine qui après avoir été dégraissée, lavée, séchée, battue, épluchée et aspergée d'huile, a passé par les mains des cardeurs. || *Laine crue*. Laine qui n'est point apprêtée. || *Laine cuisse*. Laine coupée entre les cuisses du mouton. || *Laine d'agnelin*. Laine provenant des agneaux et jeunes moutons. La laine d'agnelin n'est permise que dans la fabrication des chapeaux. || *Laine d'autruche*. Terme impropre par lequel on désigne le ploc d'autruche ou duvet et poil de cet oiseau. || *Laine de vigogne*. Laine d'un animal qui ne se trouve que dans les montagnes du Pérou. Cette laine est brune ou cendrée, quelquefois mêlée d'espace en espace de taches blanches. || *Laine filée*. Laine filée, qu'on appelle aussi fil de sayette. || *Laine fine* ou *haute laine*. La meilleure de toutes les laines, et le triage de la mère-laine. *Laine frontière*. Nom de la laine qu'on tire des environs d'Abbeville et de Rozières. || *Laine grasse* ou *laine en suif*, *laine en suint*, *laine surge*. Laine qui n'a point encore été lavée, ni dégraissée. || *Laine haute*, ou *laine-chaîne*, *laine étaim*. Laine longue et grossière qu'on tire des cuisses, des jambes et de la queue des bêtes à laine. || *Laine migeau*. Nom qu'on donne dans le Roussillon à la laine de la troisième sorte, ou la moindre de toutes les laines, que les Espagnols appellent *tierre*. || *Laine moyenne*. Nom de celle qui reste du premier triage de la mère laine. || *Laine de Moscovie*. Le duvet des castors, qu'on tire sans gâter ni offenser le grand poil. || *Laine peignée*. Celle que l'on a fait passer par les dents d'une sorte de peigne ou grande carde, pour la disposer à être filée. On l'appelle aussi en un seul mot *estaim*. || *Laine peignon* ou simplement *peignons*. Sorte de laine de rebut, comme la bourre. C'est le reste de la laine qui a été peignée. || *Laine pelade* ou *laine avalie*. Nom de la laine que les mégissiers et chamoiseurs font tomber par le moyen de la chaux, de dessus les peaux de brebis et moutons, provenant des abattis des bouchers. || *Laine rislard*. Espèce de laine la plus longue de celles qui se trouvent sur les peaux de moutons non apprêtées. || *Pile de laine*. Monceau de laine, formé des toisons abattues de dessus l'animal.

— Prov. et fig. *Se laisser tondre, se laisser manger la laine sur le dos*. Se laisser maltraiter ou piller sans se défendre. Se dit en parlant d'un homme simple, doux et patient. || Dans le sens opposé, on dit d'un homme habile et difficile, qu'*il ne se laisse pas manger la laine sur le dos*.

Je suis mouton, et pour toute la vie ;
Mais d'un habit de loup je m'affuble à propos,
Pour ôter aux méchants l'envie
De venir me manger la *laine* sur le dos. (P. Lebrun.)

— Ces expressions viennent de la voracité des loups, qui mangent les brebis toutes vivantes, dévorent la laine avec les chairs ; ou plutôt de la patience avec laquelle les brebis se laissent tondre par le berger, ou souffrent que les corbeaux se fixent sur leur dos, et là, leur arrachent la laine sans que celles-ci fassent le moindre mouvement.

— Prov. et fig. *Tirer la laine*. S'est dit des filous qui volent la nuit le manteau des passants. || On appelait cette sorte de voleurs Tireurs de laine.

— *Bêtes à laine*. Nom que portent les animaux qui fournissent la laine. Les bêtes à laine sont : les béliers, les moutons, les brebis et les agneaux. Troupeau de bêtes à laine.

— *Laine* se dit aussi des cheveux épais et crépus des nègres, à cause de leur ressemblance avec la toison des moutons. Les cheveux blonds d'un Anglais et la laine d'un nègre.

— Bot. Duvet composé de poils longs, mous, couchés ou entre-croisés, qui couvre certaines plantes.

— Chim. *Laine philosophique*. Nom par lequel on désignait autrefois l'oxyde de zinc obtenu par sublimation, parce qu'il est sous forme de flocons, ayant une apparence de laine. || *Laine de fer*. Oxyde de zinc qui se sublime pendant la fusion de certains minerais de fer. || *Laine de salamandre*. Un des noms vulgaires de l'amiante.

LAINÉ ou **LANÉ, ÉE.** part. pass. du v. Lainer ou laner. S'empl. adjectiv. Etoffe lainée. Drap lainé.

LAINER ou **LANER.** v. a. 1re conj. Techn. Tirer la laine sur la superficie d'une étoffe, la garnir, y faire venir le poil par le moyen des chardons. Lainer une étoffe. Lainer une pièce de drap. || SE LAINER. v. pron. Etre lainé. Atelier où les draps se lainent.

LAINERIE. s. f. Nom collectif de toute sorte de laine. La lainerie s'est bien vendue cette année. || Art de fabriquer les étoffes de laine. || Atelier où les draps se lainent. || Lieu où l'on tond les moutons. || Lieu où l'on vend la laine.

LAINEUR ou **LANEUR, EUSE.** adj. et s. (rad. *laine*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui laine les étoffes ou autres ouvrages de lainerie. Un bon laineur. Un mauvais laineur.

— On le nomme aussi *éplaigneur*, *emplaigneur*, *aplaigneur*, *paveur*.

LAINEUSE. s. f. Machine qui a été substituée aux têtes de chardon, aux brosses et aux cardes pour lainer les draps.

LAINEUX, EUSE. adj. (rad. *laine*). Zool. Qui a beaucoup de laine. Moutons laineux, bien laineux. Brebis laineuse. Agneaux très-laineux. Il y a des pays où les moutons sont plus laineux qu'ailleurs.

— Qui est bien fourni de laine, en parlant des étoffes. Un drap laineux. Etoffe laineuse.

— Bot. Qui est couvert de longs poils couchés et mous, imitant de la laine. Epis laineux. Feuilles laineuses. Tige laineuse.

LAINIER, IÈRE. adj. et s. (rad. *laine*). Celui, celle qui vend en écheveaux ou à la livre les laines qu'on emploie aux tapisseries, franges et autres ouvrages.

— Signifie plutôt aujourd'hui, Un ouvrier en laine et une personne qui fait le commerce des laines. Un bon, un habile lainier. Un marchand lainier.

LAINIÈRE. s. f. Mar. Nom donné autrefois à de petits bâtiments français qui faisaient avec les Anglais un commerce de contrebande des laines d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande.

— S'empl. adjectiv. Barque lainière.

LAÏQUE. adj. des 2 g. (du gr. λαϊκός, peuple). Théol. Se dit des personnes et des choses, par opposition à Ecclésiastique. En parlant des personnes, Qui n'est point engagé dans les ordres ou du moins dans la cléricature. Officier laïque. Patron laïque. Juge laïque. Une personne laïque.

— En parlant des choses, Qui est propre, qui appartient aux personnes laïques. Biens laïques. Puissance laïque. Personne de condition laïque. Habit laïque. Les biens laïques étaient ceux qui n'appartenaient pas à l'Eglise. La puissance laïque se distingue de la puissance spirituelle ou ecclésiastique.

— *Juge laïque*. Magistrat qui tient son autorité du prince ou de la république, par opposition au Juge ecclésiastique, qui tient la sienne immédiatement de Dieu même, comme les évêques, ou des évêques, comme l'official.

— subst. Un laïque. Les laïques. Autrefois les ecclésiastiques avaient beaucoup de privilèges que n'avaient pas les *laïques*. (Encycl.)

— On écrit aussi *laïc* au masculin. Tout *laïc* qui rencontrera en chemin un prêtre ou un diacre, lui présentera le cou pour s'appuyer ; si le *laïc* et le prêtre sont tous deux à cheval, le *laïc* s'arrêtera et saluera révéremment le prêtre ; si le prêtre est à pied et le *laïc* à cheval, le *laïc* descendra et ne remontera que lorsque l'ecclésiastique sera à une courte distance ; le tout sous peine d'être interdit pendant aussi longtemps qu'il plaira au métropolitain. (Ste-Foix.)

— Cette orthographe, quoique moins usitée, est préférable. Elle fait rentrer ce mot dans une classe d'adjectifs terminés au masculin par un *c* et au féminin par *que*, comme *public*, *publique*, *caduc*, *caduque*, etc.

LAIRD. s. m. Nom donné chez les Écossais au propriétaire d'une terre, d'un bien. Ce titre est purement honorifique et ne donne pas la noblesse. Le laird prend le nom de la terre qu'il possède. Le laird de Kilkenny.

LAIS. s. m. (du v. *laisser*). Eaux et for. Jeune baliveau de l'âge du bois qu'on laisse quand on coupe le taillis, afin qu'il revienne en haute futaie.

— Alluvions que forment la mer, les fleuves et les rivières, aux propriétés riveraines. Il est opposé à *relais*, qui signifie les terrains que la mer, les fleuves et les rivières, abandonnent insensiblement en se retirant d'une rive et en se portant sur l'autre.

— Jurispr. se dit quelquefois au lieu de Laie à cens, ou Bail à rente, ou Emphytéotique.

LAÏS. Courtisane grecque, célèbre par son esprit et sa beauté ; née en Sicile vers 420 av. J.-C. Elle se fixa à Corinthe, reçut les hommages de tout ce que la Grèce avait d'illustre, et fut la maîtresse d'Alcibiade. On dit qu'ayant quitté Corinthe pour suivre en Thessalie un jeune homme dont elle était éprise, elle fut assassinée par les femmes de cette contrée, jalouses de sa beauté.

— Le nom de *Laïs* est devenu commun pour désigner en général Une femme prostituée, et en particulier Une courtisane dont la réputation fait grand bruit.

Aux temps les plus fréquents en Phrynés, en *Laïs*,
Plus d'une Pénélope honora son pays.
(Boileau.)

J'ose te préférer à ces jardins pompeux
Où l'essaim des *Laïs* parjures,
Belles de leurs appas moins que de leurs parures,
Ne brigue on se montrant que l'hommage des yeux.
(Mme Dufresnoy.)

Là règne des *Laïs* la cohorte effrénée,
Honte du célibat, fléau de l'hyménée. (Del.)

— Scarron met dans les Champs-Élysées les prélats

Nets de toute débauche
Et qui n'ont point eu de *Laïs*.

LAÏS ou **LAYS** (François). Habile chanteur, né en 1758, à Labarthe, près de Bagnères (Hautes-Pyrénées), mort en 1831, fit pendant 40 ans les délices de l'Opéra. Il avait la plus belle voix de tenor qu'on eût entendue jusque-là.

LAISSAC. Géogr. Ch.-l. de cant. (Aveyron), arrond. de Milhau ; 1,600 hab.

LAISSADE. s. f. Anc. mar. Endroit d'une galère où la largeur du fond diminue en venant sur l'arrière.

LAISSE. s. f. (du lat. *lexa* ; formé de *licia*, lisse, terme de tisserand ; ou bien de *laxa*, qui vient de *laxare*, lâcher, laisser). Mot qui dans l'origine s'est pris pour Rênes. Conduire ses chevaux par les laisses.

— Aujourd'hui, Corde dont on se sert pour mener les chiens attachés. Une laisse de crin, de chanvre. Mener des lévriers en laisse. Tenir les chiens en laisse. Des chiens de chasse qui vont en laisse.

— *Une laisse de lévriers*. Deux lévriers attachés ou non. Avoir une belle laisse de lévriers.

— *Mener en laisse*. Conduire avec un cordon, un ruban même, en parlant d'un seul chien. Mener son chien en laisse. Il est prudent de mener son chien en laisse dans les rues d'une grande ville.

— *Mener quelqu'un en laisse*. Le gouverner, lui faire faire ce que l'on veut, le mener à sa guise.

— Fig. et fam. Se dit des gens simples et soumis qu'on mène partout où l'on veut, comme on ferait de deux lévriers. C'est un pauvre sot que sa femme mène en laisse.

Ja sur ses pas, Chicane téméraire,
Traînait en *laisse* avocat et notaire. (Fuzel.)

— Chapell. Cordon de chapeau fait de crin, de fil ou de soie. Attacher, détacher la laisse d'un chapeau. Changer la laisse d'un chapeau.

— Géol. Terrain que la mer laisse à découvert en se retirant peu à peu, ou que les atterrissements forment sur les bords des rivières.

— Mar. Sol que la marée avait couvert en montant, c'est-à-dire pendant le flot, et que le jusant laisse à découvert. Sur les cartes plates et les plans maritimes, la laisse de basse mer est marquée par un trait. || Terres mêlées de vase et de sable que la mer arrange en forme de sillons et rejette au haut de certains rivages, où elles s'affermissent peu à peu.

— Chass. Fiente du sanglier et d'autres bêtes mordantes. On dit mieux *laissées*.

LAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Laisser. Se prend adjectiv. Les justes honorés, les vicieux *laissés* dans la boue. (Mass.) Ambrosio fut *laissé* à lui-même et libre de suivre ses inclinations. (L. de Wailly.) Pétrarque dut à leur ignorance la possession de plusieurs manuscrits *laissés* par son père, qu'ils ne lui enlevèrent point parce qu'ils n'en connaissaient pas le prix. (Mme de Genlis.) On ne reconnaît plus de frein, pressés de jouir des courts instants qui leur restent, les brigands s'emparent des richesses *laissées* sans possesseurs. (Mme Sw.-Belloc.) Elles paraissent être les dépôts *laissés* sur nos contrées par les mers qui les couvraient autrefois. (Cuv.)

Au sillon que son vol a *laissé* dans le ciel,
On dirait qu'il descend de l'empire éternel. Delil.

Ariane, ma sœur, de quel amour blessée
Vous mourûtes aux bords où vous fûtes *laissée*. Rac.

— Accompagné du verbe *avoir* ou du verbe *être* employé pour *avoir*, ce participe offre quelques difficultés que nous allons faire connaître.

— Lorsque *laissé* est suivi d'un infinitif, il rentre dans la règle générale, c'est-à-dire qu'il s'accorde si le régime direct appartient à ce participe et non à l'infinitif. D'après cela il faut écrire, Les livres que j'ai *laissés* tomber. Il s'agit de livres que je n'ai pas retenus, que je n'ai pas empêchés de tomber : j'ai laissé ces livres, ou j'ai ces livres *laissés*. Interrogeons : Qu'est-ce que je présente sous l'idée d'être *laissés*? Les livres. Le substantif est avant, par conséquent accord. Elle s'est *laissée* mourir. Ces mots signifient qu'elle s'est *laissée*, qu'elle s'est abandonnée au mourir, à l'action de la mort; qu'elle s'est *laissée* au moment qu'elle mourait, tandis qu'elle mourait. Elle a elle-même *laissée*, elle mourait. Quand on dit, Je les ai *laissés* passer, ce sont bien des hommes *laissés* faisant l'action de passer, passant; je ne les ai pas retenus, je ne les ai pas arrêtés, je les ai *laissés*. Je tiens une plume, je la lâche ou la laisse, et elle tombe, je la laisse tomber, je l'ai *laissée* tomber. *Laissé* joue donc le même rôle que *vu*, *entendu*, etc., il doit subir les mêmes accidents. Pour faire disparaître toute obscurité dans la construction analytique de ces sortes de phrases, on fera précéder le second verbe de ces mots, *tandis que*, *au moment que*... Je les ai *laissés* partir, c'est-à-dire je les ai *laissés* au moment qu'ils partaient. Ils les ont *laissés* périr, c'est-à-dire ils ont eux *laissés* tandis qu'ils périssaient. Une personne s'est présentée à la porte, je l'ai *laissée* passer. (Wailly.) Avec les soins on aurait sauvé cette personne, on l'a *laissée* mourir. (Id.) O Julie! si le destin t'eût *laissée* vivre. (J.-J. Rouss.) J'ai commencé à la hâte, et mon sujet s'étendant sous ma plume, je l'ai *laissée* aller sans contrainte. (Id.) Son père sait bien que tout le monde n'était point en l'autre blanchisseuse si on l'avait *laissée* faire. (Id.) Il est écrit que Dieu n'a pas révélé ses jugements aux Gentils, et qu'il les a *laissés* errer dans leurs voies. (Id.) Il est vrai que vous n'êtes pas venus à bout de votre dessein; le monde vous a *laissés* rire et pleurer tout seuls. (Rac.) Les enfants que leurs parents avaient *laissés* périr. (Volt.) Quelques chrétiens que les musulmans avaient *laissés* vivre dans la ville. (Id.) Elle allait recommencer à lui parler pour la tirer de cette humeur sombre où elle s'était *laissée* aller. (St-Evrem.) J'avais une si bonne occasion de la quereller, je l'ai *laissée* échapper. (Beaumarch.) Nephté ne s'est point *laissée* aller, comme bien des rois, aux injustices. (Terrass.) Cette mollesse heureuse des anciens, ils l'ont *laissée* entrer dans leurs compositions. (La Harpe.)

Et je vous ai *laissés* tout du long quereller,
Pour voir où tout cela pourrait enfin aller. Mol.

— Quand le régime appartient, non pas au participe, mais bien à l'infinitif, *laissé* ne prend pas l'accord. Il s'agit donc de bien examiner auquel des deux, du participe ou de l'infinitif, le mot régi appartient. En effet, on peut écrire, selon le sens, je les ai *laissés* gronder, je les ai *laissés* chasser, et je les ai *laissé* gronder, je les ai *laissé* chasser. Dans le premier cas, il s'agit de personnes *qui grondent*, *qui chassent*; et dans le second, de personnes *que l'on gronde*, *que l'on chasse*. D'après cette règle, on écrira sans accord. Ils se sont *laissé* tuer en lâches. Ils se sont *laissé* séduire. Les intérêts qu'ils ont *laissé* accumuler. Insensé, tu fuis à toute heure celui par qui tu t'es *laissé* charmer. (Lebrun.) Elle rougissait de honte de s'être *laissé* vaincre au sommeil. (Amyot.) Ils étaient punis pour les maux qu'ils avaient *laissé* faire sous leur autorité. (Fén.) Ils avaient été condamnés aux peines du Tartare pour s'être *laissé* gouverner par des hommes méchants et artificieux. (Id.) De concert avec lui, elle s'était *laissé* renfermer pour se dérober à des poursuites qui alarmaient sa vertu. (Le Sage.) Nos pères se seraient-ils *laissé* assommer comme des victimes? (Volt.) Rappelez-vous, Athéniens, les humiliations qu'il vous en a coûté pour vous être *laissé* égarer par vos orateurs! (Id.) Les esprits bien faits et les gens de bon goût ne s'y sont jamais *laissé* tromper. (Id.) Combien d'hommes de génie se sont *laissé* séduire par ces puérilités! (Id.)

— Lorsqu'un régime direct est énoncé à la suite de l'infinitif, et qu'un autre régime direct précède, qui donc celui-ci n'appartienne au premier verbe. On dit : Ces enfants avaient commis une faute, je les ai *laissé* punir par leur mère, c'est-à-dire j'ai *laissé* punir ces enfants. Mais on dit : J'ai vu cette mère respectable parler avec tant de sagesse et de dignité, que je l'ai *laissée* punir ses enfants, sans pouvoir m'y opposer, c'est-à-dire j'ai elle *laissée* au moment qu'elle punissait, etc. On écrira, de même : Je les ai *laissés* pleurer la perte de leur fils. Je les ai *laissés* courir les spectacles. Je les ai *laissés* chanter leurs couplets. Je les ai *laissés* manger plusieurs fruits. Je les ai *laissés* boire un verre d'eau. Je les ai *laissés* passer un mois à la campagne. On les a *laissés* faire ce qu'ils ont voulu. Je les ai *laissés* feuilleter mes livres. Je les ai *laissés* se battre, s'injurier, se divertir, etc. Nous les eussions *laissés* passer tranquillement leur hiver à Paris. (Marm.)

LAISSÉ. s. m. Techn. Les rubanniers nomment ainsi tous les points blancs d'un patron qui désignent les hautes lisses, c'est-à-dire les endroits où il faut passer les trames à côté des bouclettes des hautes lisses, et non dedans.

LAISSÉE. s. f. Chass. Fiente des loups et des bêtes noires. D'autres disent *laisse*, mais à tort.

LAISSER. v. a. 1re conj. (du gr. λείπω, même signif. Se séparer d'une personne ou d'une chose qui reste dans l'endroit dont on s'éloigne. J'ai laissé mon frère chez lui. Il a laissé son fils à Lyon. Il a laissé sa voiture à la porte de la ville. J'ai laissé mes amis à la campagne. Mon seul regret en quittant Amiens était d'y *laisser* un ami. (L'abbé Prévost.)

On le vit plein de gloire à son brillant réveil,
Laissant dans le tombeau sa dépouille grossière,
Par un sublime essor voler vers la lumière.
(Racine.)

Souvent je contemple la pierre
Où commencèrent mes douleurs;
J'y cherche la trace des pleurs
Qu'en m'y *laissant* peut-être y répandit ma mère.
(Soumet.

— Quitter, abandonner. Cette rivière a laissé son ancien lit. Depuis l'invention de la poudre, on a *laissé* l'usage de certaines armes défensives. (Acad.) Lorsque la mer a *laissé* à découvert ces sommets de montagnes, les sables ont coulé dans les plaines, où ils ont été entraînés par la chute des eaux des pluies. (Buff.)

— Ne pas emmener, ne pas emporter avec soi. Laissez-nous votre enfant jusqu'à ce soir. Le temps est mauvais, laissez ici votre femme et partez seul. Laissez ici votre argent, de peur qu'on ne vous vole en route.

— Oublier de prendre avec soi. Il a laissé son parapluie au café. Il a laissé sa montre dans son cabinet. J'ai laissé cette lettre sur mon bureau.

— Confier une chose à quelqu'un, la mettre en dépôt chez lui. Il laisse son argent entre les mains de son notaire. Il a laissé tous ses papiers à son avocat. Craignant les voleurs, il m'a laissé son argent et son manteau. Voici les papiers que vous m'aviez laissés. Au reste, servez-vous des diamants qui sont sur l'habit que j'ai *laissé* à vos filles. (La Font.)

— Donner une chose à quelqu'un pour qu'il la remette à un autre. Je ne l'ai point trouvé chez lui, j'ai laissé votre lettre à son domestique. J'ai laissé ma carte de visite chez son concierge. J'ai laissé mes papiers à son commis.

— Ne pas ôter, ne pas retirer de quelque endroit ou de chez quelqu'un une chose ou une personne que l'on peut en ôter, en retirer. Laisser son enfant en nourrice. Laisser un tableau à l'exposition.

— Ne pas ôter à, ne pas priver de. O mort! cruelle mort! que ne lui *laissais*-tu plus longtemps le plaisir de voir le fruit de ses travaux. (Fléch.) Ne *laissant* rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par conseil et par prévoyance. (Id.) Il *laissait* à ses amis la liberté de soutenir leurs opinions. (Id.) La Providence ne semblait *laisser* au hasard et au caprice des hommes le partage des postes et des emplois, que pour nous faire regarder avec des yeux chrétiens les titres et les honneurs. (Mass.) *Laissez*-lui sa manie et son amour bizarre. (Del.) Tu te plains, et tu devrais le remercier; en te *laissant* une liberté entière, il t'honore de la seule manière qui te convienne. (X. Marm.) Je te *laisse* ton cœur. (J.-J. Rouss.)

— Ne pas ôter une personne ou une chose de la place ou elle est, de la situation où elle se trouve. Laissez-moi sur cette chaise. Laissez-moi auprès du feu. Laissez ces livres sur mon bureau. Laissez-la couchée dans son lit. Il m'aurait *laissée* à ses genoux, si je m'y étais mise. (J.-J. Rouss.) *Laissez*-moi dans mon heureuse pauvreté. (Fén.)

Mais *laissant* sur ses yeux le bandeau de l'erreur,
Il cherche à rendre au Nil son antique splendeur.
Berty.

— Par extens. Ne pas changer l'état où se trouve une chose. Laisser une chose intacte. Laisser un champ en friche. Laisser un ouvrage imparfait.

— Ménager, pratiquer. Laisser une lacune. Laisser un intervalle. Laisser des distances assez considérables entre des objets. Laisser un espace, un vide. L'on a vu des insectes revenir à la vie jusqu'à quinze fois, en *laissant* de très-grandes distances entre l'époque de leur mort et celle de leur résurrection. (Aimé-Martin.) Après l'avoir construit, il la comble de feuilles accumulées, ne *laissant* sous cet amas qu'une entrée étroite oblique. (Buff.) Quand cette verge s'allonge d'elle-même, elle se pose sur le ventre en forme de limaçon, *laissant* environ une ligne ou deux d'espace dans les circonvolutions. (Id.)

— Ne pas prendre, ne pas enlever, ne pas détruire, etc., ce qu'on pourrait prendre, enlever, détruire, etc. Les voleurs lui ont laissé la vie. Les brigands ne lui ont laissé que sa chemise. Les ennemis ont brûlé le village et n'ont laissé que l'église. Laissez-moi une place au soleil. Ses occupations ne lui laissent pas un moment de liberté.

— Passer outre, au-delà de.

J'ai visité l'Élide, et *laissant* le Ténare,
Passé jusqu'à la mer qui vit tomber Icare (Rac.)

— Omettre, passer sous silence, négliger. Je *laisse* ces instructions si utiles, ces maximes si pures qu'elle a depuis insinuées à son auguste élève; je *laisse* celle qu'elle eût pu lui insinuer si Dieu lui eût prolongé le cours de ses années. (Fléch.) *Laissons* ces circonstances, et passons de ces vertus civiles aux vertus chrétiennes. (Id.) Souffrez donc que *laissant* là le corps, pour ainsi dire, et les dehors de cette cérémonie, je vous en développe l'esprit. (Mass.)

Un moment *laissant* le compas,
Et la physique et la chimie,
Je vais célébrer vos appas. (Aimé-Martin.)

Laissons là le fond l'audace téméraire,
Et tout ce vain amas de superstitions. (Rac.)

— Céder. Laisser l'honneur, le profit d'une chose à quelqu'un. Les ennemis furent contraints de nous laisser le champ de bataille.

— Léguer, transmettre par des dispositions testamentaires. Il a laissé des legs à tous ses amis. Il a laissé des sommes considérables à l'hôpital de la ville. Laisser par testament sa bibliothèque à son frère. Ton père ne nous a-t-il pas laissé la plus belle fortune du village?

— Se dit également en parlant de ce qui a été à quelqu'un, et qui subsiste après sa mort ou son absence. Laisser une femme et des enfants. Il a laissé une jeune femme et trois enfants en bas âge. Il a laissé peu de biens après sa mort. Il a laissé ses affaires en bon état. Il mourut plein de gloire, *laissant* sur le trône sa famille et sa religion. (Volt.) L'homme de génie passe trop vite; il ne *laisse* point de postérité. || A peu près dans le même sens. L'historien Josèphe nous a *laissé* une description magnifique du palais et du tombeau de David. (Chateaub.) Les descriptions qu'en ont *laissées* des auteurs anciens. (Cuvier.) || *Laisser une chose en bon état*. Se dit d'une chose qui est en bon état lorsqu'on la quitte, qu'on s'absente. || Et dans le même sens. Qu'a-t-on fait de cette France que j'avais *laissée* si brillante? J'avais *laissé* la paix, j'ai retrouvé la guerre; j'avais *laissé* des victoires, j'ai retrouvé des revers; j'avais *laissé* les millions de l'Italie, et j'ai trouvé des lois spoliatrices et la misère. (Napol.) Stephen partit à grands pas et monta dans sa petite chambre; il la retrouva telle qu'il l'avait *laissée*. (A. Karr.)

— Il se dit d'une manière analogue, en parlant du souvenir, de l'opinion, de la réputation, etc., qu'un homme laisse de lui après sa mort, ou seulement lorsqu'il quitte le lieu où il était. Laisser une bonne réputation après soi. Il ne pouvait *laisser* à ses fils un bien plus solide que la succession de sa charité. (Fléch.) Ces princes tant vantés n'ont pas même *laissé* leur nom à la postérité. (Mass.) Ils avaient *laissé* aux Français, alors très-inquiets, de l'aversion pour le nom seul du ministère, et peu de respect pour le trône. (Volt.) Puisse-t-il lire jamais les sentiments et les regrets qu'il m'a *laissés*. (Las Cases.) Il a *laissé* d'immortels souvenirs à la mémoire, il n'en a pas laissé à l'âme. (C. Nodier.) Imitez un si bel exemple, et *laissez*-le à vos descendants. (Boss.)

— Transmettre en mourant ou en s'absentant. Les charges, les honneurs qu'il va *laisser* peut-être à un ennemi. (Mass.) Vous étiez bien jeune quand je vous *laissai* le royaume. (Fén.)

Antoine et Lépide,
Qui n'eussent pas détruit Rome par les Romains,
Si César eût *laissé* l'empire entre vos mains.
(Corneille.)

— On dit de même, tant au physique qu'au moral, en parlant de la sensation, de l'impression qui reste de quelque chose ou de ses suites, etc. Cette liqueur laisse un bon goût. Ce voyage m'a laissé des souvenirs agréables. Les prospérités militaires *laissent* dans l'âme je ne sais quel plaisir. (Fléch.) Le désordre *laisse* toujours au fond de l'âme le ver dévorant. (Mass.) La sagesse ne *laisse* point de regret après elle. (Id.) Diavolo, elle m'a *laissé* une telle odeur sur les lèvres, que je sentirai encore l'ail dans un mois d'ici. (G. Lewis.) Les plaisirs qu'il venait de goûter pour la première fois avaient *laissé* leur impression dans son esprit. (Id.) L'envie, qui s'attache aux noms illustres, meurt à la vérité, mais elle *laisse* après elle la calomnie, qui ne meurt jamais. (Barth.) Les plaisirs sont des amusements qui ne *laissent* qu'un long et pénible repentir. (Fléch.) Ma maladie m'a *laissé* des suites affreuses. (Volt.) || Dans un sens analogue. En quel funeste état ces mots m'ont-ils *laissée*! (Racine.)

— Suivi d'un infinitif, il signifie souvent Souffrir, ne pas empêcher. Laissez-moi parler. Laissez jouer ces enfants. *Laissez*-nous jouir de votre bienfait. (Mass.) *Laissez* respirer les peuples de leur accablement. (Id.) *Laissez*-leur voir de près le bonheur qu'ils attendent. (Id.) Le remède est en notre puissance, regardons les morts comme absents, et ce ne sera pas une illusion. Nous les avons *laissés* partir, que dis-je, ils ont pris les devants. (Sénèque.) On les conduit de cette façon en les *laissant* pâturer le jour pendant l'hiver. (Buff.) Il poursuivit son chemin en *laissant* aller Rossinante à son gré, car il lui semblait qu'en cela consistait l'essence des aventures. (Flor.) Il ne m'avait jamais *laissé* souffrir des suites de ces fautes. (B. Constant.) Ils avaient *laissé* perdre les moments favorables. (Anquet.) Oh! si c'était moi l'étranger, si c'était moi qui les gênais; ah!... je les ai *laissés* partir. (A. Karr.) Il faut que je lui parle. Fou que je suis de l'avoir *laissée* partir! (Id.) Ça me réchauffe, disait-il quelquefois en *laissant* paraître sur sa figure une expression de béatitude. (Balzac.)

Une pourtant de ces dernières
Avait *laissé* passer la moitié du printemps
Sans goûter le plaisir des amours printanières
(La Fontaine.

— Quelquefois il exprime une chose involontaire, quelque chose qui échappe comme malgré soi. Partout il *laisse* échapper des traits d'humanité pour les peuples. (Mass.) La sagesse du gouvernement leur *laisse* espérer des ressources. (Id.) *Laissant* tomber une de ses mains dans la mienne, de l'autre elle prit ma rose. (B. de St-P.) Madeleine, pour cacher sa rougeur, se baissa pour ramasser une fleur qu'elle avait *laissé* tomber. (Alph. Karr.) Comme si quoi? reprit Sylvie en *laissant* échapper un gros rire bête, les deux font la paire. (De Balz.)

Sur ses propres ennuis *laissant* couler des pleurs,
Des douleurs des humains elle accroît ses douleurs
(Aimé-Martin.)

— Ne pas se soucier, ne pas se mettre en peine de quelque chose, comme dans ces phrases : Laissons faire, laissons dire le monde. *Laissons* se débattre, laissons disputer ceux qui, etc. (Boss.) *Laissons*-lui égaler le fou et le sage, *laissons*-lui confondre l'homme avec la bête. (Id.) On lui représenta qu'il fallait les *laisser* user contre eux-mêmes des forces qu'ils pourraient tourner contre lui. (Fléch.)

— Écarter, éloigner. Laissez ces vaines terreurs. *Laissez* ces vains scrupules. (J.-J. Rouss.) *Laissez* ces simagrées, soyez vertueux et bons. (Id.)

— *Laisser à*. Pendant que ses infirmités mortelles lui *laissaient* encore un reste de vie pour sentir sa douleur et sa chute. (Fléch.) Je *laisse* à la vanité le soin d'honorer la vanité. (Id.) *Laissons* aux infidèles ces douleurs que la religion ne modère pas. (Id.) On peut lui *laisser* cette faible consolation. (Mass.) Ce genre de vie avait pour eux tant de charmes qu'ils *laissaient* à leurs femmes tous les travaux de l'agriculture. (Rayn.) La raison veut que nous *laissions* beaucoup de choses au hasard. (J.-J. Rouss.)

— *Laisser à*. *Laissons* à ceux qui ne jugent des événements que par les vues basses et bornées de la sagesse humaine, à s'en émerveiller, etc (Mass.)

— *Laisser dans*. Avez-vous laissé les Français dans la paix et dans l'abondance? (Fén.)

— Construit avec le substantif et l'adjectif. La plupart de ceux que vous avez vu mourir vous ont *laissé* vous-même étonné de la promptitude de leur mort. (Mass.) La foi nous *laisse* sensibles, mais elle nous rend soumis. (Id.) J'en *laisse* le ciel juge. (Corn.) Je l'ai *laissé* sanglant porté par ses soldats. (Rac.)

Ne croyez pas pourtant qu'éloigné de l'Asie,
J'en *laisse* les Romains tranquilles possesseurs.
Racine.

Le roi, que j'ai *laissé* plus calme dans son lit,
D'une oreille attentive écoute ce récit Id.

J'ai *laissé* jusqu'ici leur audace impunie,
Et je m'oppose encore à mes vils ennemis
Voltaire.

Le premier
Laissant ouvert son poulailler,
Commit une sottise extrême. La Font.

— *Ne pas laisser de faire ou que de faire une chose*. La faire toutefois. Malgré les obstacles, il ne faut pas laisser de faire son chemin. Malgré leurs brouilleries, il n'a pas laissé de lui écrire. Ne *laissons* pas cependant de publier ce miracle de nos jours. (Boss.) Ceux qui s'en plaignent tous les jours ne laissent pas de s'y plaire. (Fléch.) Lorsqu'il se faisait céder, il ne *laissait* pas de se faire craindre. (Id.) Ne *laissons* pas, en la perdant, d'adorer la main qui nous l'enlève. (Id.)

— On dit dans des sens analogues. Il est pauvre, mais il ne laisse pas d'être honnête homme, c'est-à-dire, quoiqu'il soit pauvre, il n'en est pas moins honnête homme. Cette proposition ne laisse pas d'être vraie. Il ne laisse pas de gagner à ce marché.

— On dit également *Ne pas laisser de* et *ne pas laisser que de*, dans ces sortes de phrases; mais la première de ces deux expressions est peut-être préférable.

— Fam. *Laissez que*. Permettez, souffrez que. Laissez que je vous embrasse. Laissez que je vous dise un mot. Laissez que je vous réponde. || *Laissez donc*. Finissez. || *Laissez*, *laissez*. C'est assez, ne continuez pas.

— *Laisser voir*. Montrer, découvrir, mettre en évidence. Cette percée laisse voir une vaste plaine.

— ***Laisser voir sa pensée***. Parler, agir de manière à faire deviner sa pensée.

— ***Laisser tout aller sous soi***. Se dit d'un enfant ou d'une personne infirme qui n'a pas la force de retenir ses excréments.

— Fig. et fam. *Laisser tout aller.* Négliger entièrement ses affaires. || *Laisser tout traîner.* Ne mettre rien à sa place, laisser tout en désordre.

— Loc. *Laisser quelqu'un loin de soi, loin derrière soi.* Le devancer beaucoup, au propre comme au figure.

Ton char, traîné par deux coursiers rapides,
Laisse trop loin les amours après lui. (Béranger.)

— Fig. *Laisser quelqu'un dans l'embarras, dans la peine, dans la gêne, dans le danger, dans la misère.* Ne pas lui donner le secours qu'on pourrait ou qu'on devrait lui donner.

— Fig. et fam. *Laisser quelqu'un dans la nasse.* Laisser quelqu'un dans une méchante affaire où on l'a engagé et dont on se tire soi-même.

— *Laisser quelqu'un en paix, en repos, le laisser tranquille.* Ne pas l'importuner, ne pas le tourmenter. On dit dans le même sens : *laissez-moi, laissez-moi donc.*

Enfin *laissant* en paix tous ces peuples divers,
De propos en propos on a parlé de vers. (Boil.)

— Fam. *Laisser le monde comme il est.* Ne point s'embarrasser de ce qui se passe dans le monde, ne pas prétendre le réformer.

— *Laisser quelqu'un en son particulier.* Le laisser seul.

— *Laisser quelqu'un maître d'une chose.* Laisser cette chose entièrement à sa disposition.

— *Laisser un ouvrier sans ouvrage.* Ne pas lui donner d'ouvrage.

— *Laisser quelqu'un sans nouvelles.* Ne pas lui donner de ses nouvelles.

— *Laisser le champ libre à quelqu'un.* Ne pas vouloir se mettre en concurrence avec lui. Se retirer, abandonner ses prétentions.

— *Laisser une chose au soin, à la discrétion, à la prudence de quelqu'un.* La confier, l'abandonner au soin, à la discrétion, à la prudence de quelqu'un.

— Dans le même sens, on dit : *Je vous en laisse le soin, la conduite.* La religion, *laissant* à notre cœur le soin de nos joies, ne s'est occupée, comme une tendre mère, que du soulagement de nos douleurs. (Chateaub.) Laissez-en la décision aux Étruriens. (Fén.)

— *Laisser à l'abandon.* Négliger entièrement. Cette femme laisse tout à l'abandon. Vous laissez votre jardin à l'abandon.

— *Laisser à la merci de.* Ne préserver pas de. Vous laissez vos propriétés à la merci des maraudeurs. Vous laissez vos forêts à la merci des braconniers.

— *Laisser en blanc.* Réserver dans un écrit un espace pour être rempli plus tard.

— *Ne laisser que les quatre murailles.* Laisser une maison à nu, tout emporter, tout enlever d'une maison ou d'un appartement. Les voleurs ont pénétré cette nuit dans cette maison, et n'y ont laissé que les quatre murailles.

— *Laisser une maison, un chemin, une rivière, un village, etc., à droite, sur la droite.* Prendre sur la gauche, en sorte que la maison, le chemin, etc., se trouve à droite. Nous nous dirigeâmes sur le mont Ithome, en *laissant* à droite les ruines de Messène. (Chateaub.) Laissant à droite Léondari, ville tout à fait moderne, nous traversâmes un bois de vieux chênes verts. (Id.)

— *Laisser là quelqu'un, quelque chose.* Rompre avec quelqu'un, discontinuer une chose. Laissez là cette femme, elle vous perdra. Laissez là vos chimères. Il a laissé là son projet. Laissez là votre ouvrage, demain vous le reprendrez.

— *Laisser quelqu'un pour mort.* S'en éloigner avec la conviction qu'il est mort. Son assassin l'avait *laissé* pour mort, mais il n'était qu'évanoui. (Acad.)

— *Laisser quelqu'un sur le carreau.* S'éloigner de quelqu'un après l'avoir tué. Les assassins l'avaient laissé sur le carreau.

— Fam. *Laisser quelqu'un pour ce qu'il est.* N'avoir point égard aux injures qu'il nous dit, le mépriser au point de dédaigner de lui répondre.

— *Cette marchandise est à prendre ou à laisser.* Il faut en donner le prix demandé, ou renoncer à l'avoir.

— *Il y a à prendre et à laisser dans ces choses.* Il s'y trouve du bon et du mauvais, et il faut choisir.

— *Je vous laisse à penser ce qui en arrivera. Je vous laisse à juger s'il profita de l'occasion.* C'est à vous à penser aux conséquences de cela. C'est à vous à juger s'il profita de l'occasion.

— *Il laisse beaucoup à penser.* Se dit d'un homme qui parle mystérieusement. || *Cela donne beaucoup à penser.* Cela donne lieu ou matière à bien des réflexions.

— *Laisser beaucoup à dire, à faire.* Ne pas épuiser une matière. On dit dans le sens opposé. Ne laisser rien à dire, à faire.

— *Laisser à désirer.* N'être pas entièrement satisfaisant. Cet ardeur laisse à désirer sous le rapport de la [illegible]. Cet ouvrage a du mérite, cependant il laisse beaucoup à désirer.

— Fig. *Laisser la vie en quelque occasion.* Y [illegible] dit dans le même sens : *Laisser ses [illegible] ses bottes en quelque rencontre.*

— *Laisser un [illegible] à certain prix.* Consentir à la vendre pour [illegible] certain prix. Je vous laisse cet habit pour [illegible]. Je vous laisse ce cheval pour 600 francs. Voulez-vous me laisser cette marchandise à bon compte?

— Loc. prov. *Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez.* Mieux vaut tolérer un petit mal que de chercher à y remédier au risque d'en causer un plus grand. || *Il faut bien faire et laisser dire.* || Faites votre devoir, et ne vous inquiétez point des propos. || *On ne laisse pas de semer pour les pigeons.* Un petit inconvénient ne doit pas empêcher l'entreprise d'une bonne affaire.

— *Elle a laissé aller le chat au fromage.* Se dit d'une jeune fille qui a fait faux bond à son honneur. || *On a beau être las, on ne laisse pas d'aller.*

— Chass. *Laisser courre les chiens* ou *laisser courre.* Découpler les chiens afin qu'ils courent après la bête. || *Laisser des poils, des plumes dans quelque endroit.* Se dit d'un animal, d'un oiseau dont il est resté des poils, des plumes dans l'endroit par où il a passé.

— Fig. et fam. *Laisser des plumes.* Faire quelque perte et particulièrement une perte d'argent dans quelque entreprise, dans quelque affaire. Il a laissé de ses plumes au jeu.

— Manég. *Laisser la bride sur le cou à un cheval.* Lui rendre la main, le laisser aller de lui-même.

— Fig. et fam. *Laisser la bride sur le cou à quelqu'un.* Lui donner pleine liberté ; l'abandonner à lui-même, à ses caprices, à ses volontés.

— Mar. *Laisser ses ancres.* Se dit d'un bâtiment, lorsqu'il les abandonne au fond en partant du mouillage. || *Laisser tomber l'ancre.* Mouiller.

— *Laisser arriver* ou *laisser porter* ou *laisser tomber les basses voiles*

— se laisser. v. pron. Il est toujours suivi d'un infinitif et s'emploie dans le sens de permettre, ne pas empêcher, souffrir. Se laisser mourir de faim. Se laisser aller à la douleur, à la paresse, à son goût pour les plaisirs. A force d'être touché inutilement on ne se *laisse* plus toucher de rien. (Boss.) Il ne se *laisse* emporter à aucune tentation délicate. (Fléch.) Pourquoi ne vous *laissez-vous* pas toucher à la bonté de votre Dieu. (Rac.) L'homme se *laisse* moins conduire par la raison et la vertu, que par l'exemple et les mœurs de son siècle. (S. Dubay.) Quant au reproche de s'être *laissé* déporter à Sainte-Hélène, il serait honteux d'y répondre. (Le comte de Las-Cases.)

En vain ton âme généreuse
De leurs maux se *laisse* attrister,
Moi je chante l'Espagne heureuse. (Béranger.)

— Quelquefois il n'ajoute rien au verbe qui le suit. Il s'est laissé tomber, pour, Il est tombé. Il s'est laissé mourir, pour, Il est mort.

— Il est bon de remarquer que lorsque le verbe qui suit *se laisser* est actif, il régit souvent le pronom. Se laisser tromper. Se laisser séduire. Se laisser battre. Se laisser injurier.

Peux-tu penser que d'un zèle frivole
Je me *laisse* aveugler pour une vaine idole. (Racine.)

Et mes chants. . . . .
Viennent de la nature offrir la douce image,
Inviter les mortels à s'en *laisser* charmer. Delille.

— *Se laisser aller.* Se relâcher, ne pas tenir ferme, suivre ses mouvements naturels, sans projet, sans réflexion.

— *Cette jeune fille s'est laissée aller.* Elle a cédé à la séduction.

— Fam. *Je me suis laissé dire telle chose.* J'ai ouï dire telle chose, mais sans y ajouter grande foi. || Plusieurs grammairiens condamnent cette locution ; mais elle a pour elle l'usage, et nous ajouterons qu'elle paraît nécessaire pour exprimer l'espèce d'insouciance avec laquelle on a appris la nouvelle que l'on répète, le peu d'intérêt qu'on y a mis ; en sorte qu'on n'en garantit pas l'authenticité, nuance que le mot *dire* tout seul ne saurait exprimer. Il y a un homme amoureux d'elle ; mais elle est sage. — Oui, sage, je t'en réponds ! — Ma foi, je me le suis *laissé* dire. (Carmont.)

— *Se laisser battre,* Signifie quelquefois simplement Être battu, et alors il est familier.

— Fig. et fam. *Se laisser lire.* Se dit d'un livre qu'on lit sans fatigue, sans ennui. J'ai lu toute la vie de M. de Montmorency ; elle se *laisse* lire. (Mme de Sév.) || *Se laisser manger, se laisser boire.* Se dit d'un aliment, d'une boisson qu'on mange, qu'on boit avec plaisir.

— *Se laisser pénétrer.* Ne pas cacher avec assez de soin ses intentions, ses projets.

— *Se laisser gouverner, conduire, mener.* Laisser prendre de l'empire sur soi et n'avoir pas la force de s'y opposer. On dit figurément et familièrement dans le même sens. *Se laisser mener par le bout du nez.*

LAISSER-ALLER. s. m. Sorte de négligence, d'abandon qui sied à certaines personnes. J'aime le laisser-aller de cette femme. Son laisser-aller me plaît beaucoup. Cette jeune femme a un laisser-aller qui charme.

— On n'est pas d'accord sur la manière de l'écrire. Les Polonaises les moins aimables ont un *laissé-aller,* une élégance, un piquant et un charme, supérieur à toutes les femmes des autres pays. (Le prince de Ligne.) Le talent épistolaire est un *laisser-aller* qui va à la physionomie de la personne qui adresse ou qui reçoit la lettre. (Id.) De la simplicité sans négligence, un *laisser-aller* qui ne va pas jusqu'à l'abandon (Monit. du 5 août 1826.)

— La forme que nous avons donnée est la plus générale et la plus correcte. Ce mot est nouveau et très-utile. Nous ajouterons qu'il a été heureusement formé avec une négligence caractéristique. On lit sur sa physionomie ce qu'il signifie.

LAISSER-COURRE. s. m. Lieu où l'on découple les chiens. Quand ils furent au laisser-courre. || Se dit aussi du temps où il a lieu. Je me suis trouvé au laisser-courre.

LAISSE-TOUT-FAIRE. s. m. Cost. Parure de femme à la mode sous Louis XIV.

L'homme le plus grossier et l'esprit le plus lourd
Sait qu'un *laisse-tout-faire* est un tablier court.
(Boursault.)

LAIT. s. m. (pr. *lè;* du lat. *lac*). Liquide opaque, blanc, plus pesant que l'eau, et doué d'une saveur douce, qui est sécrété par les glandes mammaires des femelles des mammifères, pour la nourriture de leurs petits. Lait de femme. Lait de vache. Lait d'ânesse. Lait de brebis. Lait de chèvre. Lait de jument. La couleur du lait. La blancheur du lait. La saveur du lait. La composition du lait. Lait pur, salutaire, doux, frais, parfumé, fumant, écumant, mousseux, abondant, intarissable, pressé, exprimé, épaissi, nourrissant, tari, épuisé, aigri. Cette femme a beaucoup de lait. Cette nourrice n'a point de lait. Une frayeur peut troubler le lait d'une femme, peut lui faire perdre son lait. Cette nourrice a fait deux nourritures, a nourri d'un même lait deux enfants l'un après l'autre. Autant le *lait* des ruminants abonde en beurre et en fromage, autant le *lait* d'ânesse en donne peu. (De Morog.) La jument est dans la classe des femelles qui ne donnent leur *lait* qu'à la vue du nourrisson. (Id.) Le renne moussivore offre au Lapon, dans ses quatre mamelles, un *lait* plus épais que celui de la vache. (B. de St-P.) La femelle du chameau fournit un *lait* abondant. (Buff.)

Le doux mugissement de la vache pesante
Dont le *lait* exprimé par d'innocentes mains,
Remplit de son nectar une cruche écumante. (Léon

La féconde génisse abandonne l'étable,
Mugit, et du hameau nourrice inépuisable,
Broutant jusqu'à la nuit un gazon ranimé,
Grossit le doux trésor de son *lait* parfumé.
(De Fontanes.)

— Un de nos poëtes a dit en parlant de la chèvre :

Ses enfants sont nombreux ; son *lait* ne tarit pas,
Et plus ta main avare épuise sa mamelle,
Plus sa douce ambroisie entre tes doigts ruisselle

Et Voltaire en parlant d'une nourrice :

J'en ai chargé soudain cette esclave fidèle,
Qui soutient de son *lait* ses misérables jours

— Dans le langage ordinaire il s'entend absol. Du lait de vache qui sert à la nourriture de l'homme. Un pot au lait. Du lait bouilli. Café au lait. Un potage au lait. Une soupe au lait. Des œufs au lait. Aimer le lait. Ne vivre que de lait. Se nourrir de lait. Le meilleur *lait* n'est ni trop clair ni trop épais ; il doit être d'un blanc mat, d'une saveur douce et agréable ; sa perfection d'ailleurs n'est décidée que quand la femelle a atteint l'âge convenable. (De Morog.) Quoiqu'un tempérament délicat ait obligé Molière à vivre de *lait* pendant plus de dix ans, il restait cependant quelquefois des cinq ou six heures à table avec les meilleurs convives et les plus grands buveurs qui faisaient chère entière, tandis qu'il n'avait d'autre mets que son *lait.* (Vie de Molière.)

Perrette sur sa tête ayant un pot au *lait*
Bien posé sur un coussinet
Prétendait arriver sans encombre à la ville.
(La Fontaine.)

— Par analogie. Certaine liqueur blanche qui est dans les œufs frais, quand ils sont cuits à point pour être mangés à la coque.

— *Jeune lait.* Lait d'une femme nouvellement accouchée. || *Lait d'un an.* Lait d'une femme accouchée depuis un an. || *Vieux lait.* Lait d'une femme accouchée il y a longtemps. || *Frères de lait, sœurs de lait.* L'enfant de la nourrice et le nourrisson qui a sucé le même lait. || *Dents de lait.* Les premières dents qui viennent aux enfants et aux animaux. Cet enfant a perdu toutes ses dents de lait. Ce cheval est trop jeune pour travailler, il a encore toutes ses dents de lait. || *Vache à lait.* Vache privée de son veau, et dont le lait est employé pour les besoins de l'homme. || *Cochon de lait, veau de lait.* Cochon, veau qui tette encore ou qu'on ne nourrit que de lait. || *Petit-lait* ou *lait clair.* Sérosité qui se sépare du lait, quand il se caille. Petit-lait clarifié. Prendre du lait clair. Le petit-lait rafraîchit. Le médecin lui a ordonné le petit-lait. || *Lait de beurre.* Espèce de petit-lait qui reste dans la baratte après qu'on a fait le beurre. || *Lait coupé.* Lait dans lequel on a mis une portion d'un autre liquide. Lait coupé avec du bouillon. Lait coupé avec de l'eau d'orge. || *Lait de poule.* Jaune d'œuf frais délayé dans de l'eau chaude avec du sucre.

Allons, Babet, un peu de complaisance,
Un *lait* de poule et mon bonnet de nuit. Bérang.

— Fig. Le vin est le *lait* des vieillards, et le *lait* est le vin des enfants. (B. de St-P.)

— Fig. *Avec le lait.* Dès l'enfance. Ce sont des principes qu'il a sucés avec le lait. Il existe entre ces deux familles une vieille haine que les enfants sucent avec le *lait.* (Acad.) || On dit dans le même sens à peu près : Sucer le lait des saines doctrines, le lait de la doctrine évangélique.

— Prov. et exagér. *Il est si jeune, que si on lui tordait le nez il en sortirait encore du lait.* Se dit d'un tout jeune homme qui vient se mêler de choses au-dessus de son âge et de sa capacité.

— Fig. et fam. *Vache à lait.* Personne ou chose dont on tire un profit continuel. || *S'emporter, s'enlever comme une soupe au lait.* S'abandonner facilement et promptement à la colère. Quel homme ! On ne peut rien lui dire, il s'emporte comme une soupe au lait.

— Fig. et prov. *Bouillir du lait à quelqu'un* Le charmer, lui faire plaisir. C'est lui bouillir du lait que de lui parler de ses ouvrages. || *Avoir une dent de lait contre quelqu'un.* Avoir quelque ancienne rancune contre lui.

— Prov. et pop. *Vin sur lait, c'est souhait.* On désire sortir de l'enfance où l'on n'est nourri que de lait, et passer à l'âge où l'on boit du vin. || *Lait sur vin c'est venin.* L'on ne remet au lait que ceux qui sont dangereusement affectés de certaines maladies. Le peuple interprète mal ce proverbe, et croit qu'il signifie qu'il est bon de boire du vin après avoir pris du lait et que le contraire est nuisible. || *Être de la coufrérie du pot au lait.* Avoir de petits enfants. || *Il sait connaître mouches en lait.* Ce n'est pas un niais, il connaît son monde. || *Troubler le lait d'une nourrice.* La rendre grosse. || *Il avale cela doux comme du lait.* Se dit d'un homme qui reçoit avidement toutes sortes de louanges. || Se dit également de celui qui par lâcheté, par dissimulation, passe doucement sur les choses qu'on lui dit pour le piquer.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de plantes. *Lait d'âne.* Le laiteron. || *Lait battu.* La fumeterre. || *Lait de couleuvre.* Le réveille-matin. || *Lait doré.* Espèce de champignon ; c'est un agaric de la famille des laiteux, qui a un suc jaune très-âcre et gluant. || *Lait de sainte Marie.* Espèce de chardon.

— Chim. *Lait* se dit de certaines liqueurs artificielles qui ont quelque analogie avec la couleur du lait. *Lait d'amandes.* Émulsion d'amandes simple. || *Lait de chaux.* Liquide blanc trouble que l'on prépare en délayant la chaux dans l'eau. || *Lait virginal.* Dissolution alcoolique d'un baume précipité par l'eau, et particulièrement, autrefois, Acétate de plomb liquide précipité par l'eau. La matière précipitée est blanche et donne au liquide l'aspect laiteux qui lui a valu le nom de *lait.* L'épithète de *virginal* lui avait été donnée parce que les vierges en faisaient usage comme cosmétique, dans le dessein de faire disparaître certaines taches rouges de la peau. || *Lait végétal.* Suc blanc que l'on trouve dans un très-grand nombre de végétaux, et qui ressemble au lait des animaux par sa couleur et par son aspect. || *Lait de soufre.* Ancien nom des hydrosulfates sulfurés précipités par un acide. On les nommait ainsi parce que le soufre précipité dans cette expérience donne à la liqueur un aspect laiteux.

— Pathol. *Lait épanché* ou *lait répandu.* Expression populaire par laquelle on désigne toute espèce de maladie, et particulièrement les douleurs vagues qui se développent après l'accouchement chez les femmes qui n'ont point allaité, et quelquefois même chez celles qui ont rempli ce devoir.

— soupe de lait. adj. Se dit des chevaux qui sont d'un blanc tirant sur l'isabelle, et des pigeons de la même couleur. Cheval soupe de lait. Pigeon soupe de lait.

LAITAGE. s. m. (rad. *lait*). Nom collectif qui désigne le lait et tout ce qui vient du lait et se fait avec du lait, comme beurre, crème, fromage. Aimer le laitage. Vivre de laitage. Lise qui sous ses doigts voit mousser son *laitage.* (Le Blanc.)

J'ai des flots de *laitage,*
Qu'une main prévoyante épaissit dans l'osier
Tissot

La propreté l'habite ; elle y tient toujours prêts
Les doux présents d'Io, la crème, le *laitage,*
Et dans des joncs tressés épaissit le fromage
Castel.

LAITANCE ou **LAITE.** s. f. (rad. *lait*) Ichthyol. Organe qui s'étend dans la partie supérieure de l'abdomen des poissons, et qui représente celui qui a reçu chez les autres animaux la dénomination de testicules. Il est composé de nombreuses petites cellules remplies d'une liqueur blanchâtre ou laiteuse qui, à l'époque du frai, doit, en les arrosant, féconder les œufs de poisson.

— Dans le langage ordinaire, Cette substance blanchâtre et laiteuse elle-même. La laite, la laitance d'un hareng. La laitance d'un brochet, d'une carpe. Manger des laitances de carpe. Un poisson qui n'a point de laite. La laite est le sperme des poissons mâles Dans beaucoup de poissons, la *laitance* est une nourriture très-estimée. (H. Cloq.) La *laite* de carpe est très-nourrissante et paraît avoir été employée [illegible] quelquefois avec succès dans le traitement de la fièvre hectique. (Orfila.)

LAITÉ, ÉE. adj. Qui a de la laite. Poisson laité. Carpe laitée. Hareng laité.

— Prov. et fig. *Poule laitée.* Homme faible et sans vigueur.

LAITÉE. s. f. Chass. La portée d'une lice ou de [illegible] autres animaux [illegible] petits d'une [illegible].

LAITERIE. s. f. (rad. *lait*). Lieu où l'on met le lait des vaches, des chèvres, etc. Aller à la laiterie. [illegible] dans la laiterie. [illegible] [illegible] fraîche en été et [illegible] en hiver.

(Roz.) Tout ce qui peut apporter la plus légère odeur et la moindre chaleur à la *laiterie* doit être sévèrement proscrit. (Id.) || Dans ce sens on dit aussi Laiterie à lait. Une *laiterie* à lait ne demande pas autant de soins dans sa construction que les autres espèces. (Roz.)

— Lieu où l'on fait la crème, le beurre, le fromage. Une laiterie bien propre.

— Lieu où l'on vend du lait. On dit plus souvent Crèmerie. Il y a dans chaque vacherie une *laiterie* où le détaillant vient acheter le lait, et dans chaque *laiterie* une pompe au moyen de laquelle on en augmente à volonté le volume. (Middleton.)

— Boutique de laitage, commerce de laitage. Tenir une laiterie. Gagner de l'argent dans la laiterie.

— Archit. Petit pavillon, édifice d'agrément que l'on construit quelquefois dans les parcs des châteaux, et où l'on reproduit avec élégance les dispositions et les meubles d'une véritable laiterie rustique.

LAITEROL. s. m. Techn. Face de devant des creusets dans lesquels on affine la fonte. On l'appelle aussi *chio*.

LAITERON. s. m. Bot. Genre de chicoracées renfermant un grand nombre de plantes très-lactescentes voisines des laitues. Une de ses espèces sert principalement à la nourriture des lapins domestiques. On la nomme vulgairement *laceron*.

LAITEUX, EUSE. adj. (rad. *lait*). Bot. Qui a un suc couleur de lait. Plante laiteuse. La tithymale est une plante laiteuse.

— Qui est couleur de lait. Liqueur laiteuse. Suc laiteux. || Se dit particulièrement en ce sens, en minéralogie et dans le commerce, des pierres fines, transparentes, dont la couleur tirant sur le lait diminue beaucoup la valeur. Une opale laiteuse.

— Pathol. Qui est causé par le lait. Maladie laiteuse.

LAITIER, ÈRE. s. Celui, celle qui fait métier de vendre du lait. Notre laitier vend d'excellent lait. La laitière n'est pas encore venue. La laitière doit entretenir la plus scrupuleuse propreté dans sa laiterie. Quant au prix du lait, il diffère suivant sa qualité, et selon qu'il est vendu par les *laitières* qui font leur débit le matin sur la voie publique, ou par les marchands en boutique. (Lenoir.)

Et la jeune *laitière* au teint vif et vermeil,
Ne pouvez-vous la peindre en son frais appareil,
Tenant son pot au lait d'un bras passé dans l'anse ?
(Perceval-Grandmaison.)

— adj. *Vache laitière.* Vache qui donne du lait, vache que l'on entretient pour son lait. Une bonne, une excellente vache laitière. Chez les Tartares, les cavales remplacent complètement les vaches *laitières* d'Europe; elles sont traites une, deux et trois fois par jour. (Parmentier.) || On dit dans le même sens substantiv. Une laitière, une bonne laitière. Cette vache est une bonne laitière, elle donne beaucoup de lait. || Fam. *C'est une bonne laitière.* Se dit d'une nourrice qui a beaucoup de lait. C'est une bonne laitière que la nourrice de votre enfant.

LAITIER. s. m. Chim. Masse vitrifiée, opaque, formée de chaux, de silice, d'alumine et d'un peu d'oxyde de fer, qui se produit dans l'extraction du fer, sous l'influence de la chaleur, du charbon et du fondant employé, qui coule avec le fer fondu jusqu'au sol du fourneau, et qui recouvre le métal de manière à le préserver de l'influence de l'air.

— Minér. *Laitier des volcans.* Produits volcaniques fondus en verres bruns ou colorés, bulleux ou compactes, et qui ont toute l'apparence des laitiers des forges.

LAITON. s. m. (du gall. *lætwm*, laiton). Chim. Alliage composé de vingt à quarante parties de zinc, et de quatre-vingts à soixante parties de cuivre. Le laiton est d'un jaune plus ou moins vif, ductile, malléable, et susceptible d'être retreint à froid, cassant à chaud, facilement fusible, et pouvant être coulé dans des moules. Lorsqu'on plonge dans l'eau le laiton rougi, sa dureté et sa ténacité diminuent ainsi que sa densité. Le laiton est moins altérable par l'air que le cuivre pur. Le laiton sert particulièrement dans les arts. Les instruments de précision, les pièces d'horlogerie et différentes pièces de mécanique se construisent avec le laiton. Le laiton sert à faire les épingles.

— Phil. herm. *Laiton des philosophes.* L'élément de la terre ou le corps immonde. || *Laiton tout net.* Une matière parvenue au noir. || *Laiton blanc des philosophes.* Le mercure hermétique ou la lune des sages. || *Laiton rouge des philosophes.* L'or.

LAITUE. s. f. (du lat. *lactuca*; formé de *lac*, lait, parce que ces plantes expriment un suc laiteux abondant). Bot. Genre de plantes synanthérées chicoracées, dont on connaît une vingtaine d'espèces, la plupart cultivées dans nos jardins potagers. Les laitues craignent le froid et se plaisent dans une terre douce, ameublie, chaude, amendée avec du terreau de couches. Il faut les arroser souvent quand elles sont jeunes. Les variétés les moins précoces ne se sèment qu'au mois d'avril, en pleine terre, et n'ont pas besoin d'être transplantées. On mange les laitues cuites et assaisonnées de diverses manières, ou crues en salade. Les laitues sont connues de toute antiquité; elles ont un nom en hébreu, un nom en grec, un nom en latin. Chez les Hébreux, la laitue sauvage entrait avec l'agneau comme partie essentielle dans le festin religieux de la Pâque. Les Romains en faisaient une grande consommation. En effet, l'on ne saurait trop recommander l'usage de cet aliment, surtout aux tempéraments bilieux et robustes, car la laitue est émolliente, rafraîchissante, tempère la soif, procure le sommeil et calme les passions irritées : c'est pour cela que Vénus, pour oublier Adonis qu'elle venait de perdre, se coucha sur un lit de laitues.

La *laitue* à côté s'allonge et s'étrécit;
Sa feuille, alors ployée, en globe se durcit.
(Lalanne.)

— *Laitue romaine.* V. ROMAINE.

— Ce nom se donne à des plantes de différents genres. *Laitue d'âne.* Le drypis épineux. || Nom vulgaire de la cardère sauvage. || *Laitue de brebis.* Un des noms vulgaires de la mâche potagère. || *Laitue de bruyère.* La laitue vivace. || *Laitue de chèvre.* Une espèce d'euphorbe. || *Laitue de chien.* Le pissenlit. || *Laitue de cochon* ou *de porc.* L'hypochœride fétide. || *Laitue de grenouilles.* Nom vulgaire du potamot crépu. || *Laitue de lièvre.* Espèce de liondent ou de laiteron. || *Laitue marine.* Espèce d'euphorbe. || *Laitue de mer.* Nom qu'on donne sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée à des espèces d'ulves foliacées et vertes qui ont par là quelque ressemblance avec les feuilles de la laitue cultivée. || *Laitue de muraille.* Variété du laiteron des potagers. || *Laitue sauvage.* Nom vulgaire des prénanthes. || *Laitue tremblante.* L'ulve marine.

— Conchyl. *Laitue.* L'un des noms vulgaires du genre rocher.

— Zooph *Laitue de mer.* Nom vulgaire d'une espèce de madrépore.

LAÏUS. Roi de Thèbes, fils de Labdacus, mari de Jocaste et père d'OEdipe par lequel il fut tué, sans en être connu, suivant les paroles de l'oracle.

LAIZE. s. f. Techn. Différence en plus ou en moins de la largeur réelle d'une étoffe à sa largeur légale ou convenue. Dans les bonnes fabriques, on est scrupuleux sur les laizes.

— *Grande laize.* Différence en plus. || *Petite laize.* Différence en moins.

— Se dit quelquefois de la largeur même. Ce châle cinq quarts a bien sa laize.

LAKI. s. m. Ornith. Oiseau de la Chine dont il est parlé dans les livres de voyages, comme ayant des talents merveilleux.

LAKISTE. adj. et s. des 2 g. Se dit des poètes anglais dont l'école se distingue par une profonde sympathie pour la nature et un spiritualisme très-raffiné. On les a ainsi nommés parce que la plupart d'entre eux habitaient les bords des grands lacs de l'Ecosse.

LAKTAK. s. m. Mamm. Phoque des mers du Kamtschatka, ayant jusqu'à 4 mètres de longueur et 400 kilogr. de poids.

LALA. s. m. Hist. ott. Titre d'honneur que les sultans donnent à un vizir et à un grand de l'empire. Ce mot signifie en français *tuteur*.

LALAN. s. m. Bot. Nom vernaculaire d'une plante graminée de Sumatra, qui y est très-abondante dans les lieux découverts.

LALAND. Géogr. Ile du Danemark, dans la mer Baltique. Elle est fertile en grains et en fruits.

LALANDE (Jos.-Jérôme Lefrançais de). Astronome français, célèbre par ses nombreux travaux sur l'astronomie, né en 1732 à Bourg en Bresse; mort en 1807.

LALBENQUE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Lot), arr. de Cahors; 2,000 hab.

LALINDE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Dordogne), arr. de Bergerac; 1,800 hab.

LALLATION. s. m. (pr. *lal-la-ci-on*; en lat. *lallatio*). Vice de prononciation dans lequel la lettre *l* est doublée ou mouillée mal à propos, ou bien substituée à la lettre *r*. Le mot *labdacisme* est plus usité.

LALLEMAND (Le général). Né à Metz, était maréchal de camp dans l'artillerie lors du retour de Napoléon en 1815, se prononça en sa faveur, combattit à Waterloo, fut condamné à mort après la seconde Restauration, s'enfuit en Amérique, où il voulut fonder le champ d'asile. Mort en 1839.

LALLY (Thomas-Arthur, comte de). Gouverneur des possessions françaises dans l'Inde, célèbre par la défense courageuse qu'il y opposa aux Anglais, et par le jugement inique qui le condamna à mort, naquit à Romans en Dauphiné, d'une famille irlandaise qui avait suivi Jacques II, et subit le supplice le 9 mai 1766.

LALONDE. s. f. Bot. Espèce de jasmin de l'île de Madagascar. Il a les feuilles plus grandes que celui d'Europe. Il croît en arbrisseau. Sa fleur répand une odeur délicieuse.

LAM. s. m. Gram. arab. Nom de la vingt-quatrième lettre de l'alphabet arabe, laquelle répond à notre *l*. C'est aussi en arabe une lettre numérale qui signifie 30. || *Lam-élif.* Caractère composé d'un lam et d'un élif réunis. Le lam-élif appartient à l'alphabet arabe et à l'alphabet turc.

LAMA ou **LLAMA.** s. m. (pr. *la-ma*). Mot péruvien qui dans l'origine était le nom générique de tous les animaux couverts d'une toison.

— Nom que les Européens donnèrent plus tard à un animal ruminant, voisin des chameaux, et qui était une bête de somme de l'Amérique méridionale.

— Aujourd'hui, Genre d'animaux ruminants comprenant celui dont nous venons de parler et quelques espèces voisines. Les lamas ont une ressemblance générale avec les chameaux et les dromadaires, sans avoir leur physionomie indolente et stupide. Leur port et leurs oreilles longues, étroites, pointues et très-mobiles, annoncent de la vivacité dans les sentiments, et leur regard fait supposer de la pénétration et de la douceur; leurs allures sans être légères sont franches et assurées; ils ont de la timidité sans être peureux; ils prennent facilement confiance en ceux qui les soignent, et paraissent même susceptibles d'une profonde affection. Le *lama* s'apprivoise aux régions australes. (Del.)

— Relat. Nom qu'on donne aux prêtres des Tartares asiatiques voisins des Chinois. Les lamas sont regardés comme des incarnations des différentes divinités.

— *Lama sem*, *dalaï-lama* ou *grand lama.* Chef de la religion de tous les Tartares idolâtres, qui le considèrent comme un dieu vivant. Le grand lama fait sa résidence ordinaire à Potala, sur les frontières du Tibet et de la Chine; on le fait passer pour immortel, en remplaçant chaque dalaï-lama quand il vieillit par un nouvel individu qui ressemble au précédent. Dans les premiers temps on allait chercher dans l'Inde le successeur du dalaï-lama que le défunt désignait dans son testament. Aujourd'hui le gouvernement chinois le fait renaître dans une noble famille de Mandchous.

LAMAÏQUE. adj. des 2 g. Qui est conforme à la doctrine des lamaïtes. Croyances lamaïques.

— Se dit particulièrement de la doctrine des lamaïtes. Doctrines lamaïques.

LAMAÏSME. s. m. Hist. relig. Doctrine des adorateurs du grand lama. Le lamaïsme enseigne que le lama s'est incarné dans le corps de Bouddha, et que le dieu réside perpétuellement en lui et dans ses successeurs. Le lamaïsme forme une branche du bouddhisme. V. ce mot.

LAMAÏTE. adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Se dit des adorateurs du grand lama. Les lamaïtes sont persuadés que le grand lama est immortel. || On dit aussi *lamaïste*.

LAMAN. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la morelle noire.

LAMANAGE. s. m. Mar. Direction que donne un pilote lamaneur à un bâtiment pour le sortir ou l'entrer dans une rade, port ou rivière. || Travail, profession des lamaneurs.

LAMANDA. s. m. Zool. Erpét. Reptile ophidien de Java remarquable par la disposition et l'éclat de ses couleurs. C'est une espèce de boa.

LAMANEUR. s. m. (du celt. *loman*, guide). Mar. Nom des pilotes reçus et commissionnés d'après les connaissances locales, pour entrer et sortir toute espèce de bâtiments des rades, ports, baies, rivières, etc. Les lamaneurs sont quelquefois nommés *locmans* par les nations du Nord.

LAMANTIN. s. m. Mamm. Genre de mammifères amphibies, faciles à distinguer par leur corps pisciforme, dépourvu de membres postérieurs, et terminés en arrière par une queue élargie en forme de pelle et horizontale au lieu d'être verticale. Les lamantins, vulgairement appelés *manates*, *poissons femmes*, *sirènes*, se trouvent dans les mers des pays chauds et sont herbivores.

LAMARK. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un holacanthe et d'un lutjan.

LAMARK (J.-B. de Monnette, chevalier de). Né à Bargentin en 1744, fut destiné par ses parents au sacerdoce, embrassa la carrière militaire, et la quitta ensuite pour se livrer à l'étude des sciences naturelles. Il tâcha de concilier les trois méthodes de botanique, et composa un système particulier d'après lequel il rédigea sa Flore française. Il organisa le célèbre Muséum et mourut en 1828.

LAMARKÉE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées solanées qu'on appelle aussi *markée*.

LAMBAD. s. m. Vent de septentrion qui souffle à Smyrne tous les jours, depuis l'équinoxe de mars jusqu'à celui de septembre, et depuis neuf heures du matin jusqu'à neuf heures du soir.

LAMBALLE. Géogr. Chef-lieu de canton (Côtes-du-Nord), arrond. de Saint-Brieuc; 4,400 hab. Cette ville existait du temps des Romains. Elle fut fortifiée au moyen âge, et soutint en 1591 un siége remarquable, où fut tué François de la Noue.

LAMBALLE (Marie-Thérèse de Savoie-Carignan, princesse de). Née à Turin, le 8 septembre 1749, épousa Louis de Bourbon-Penthièvre, prince de Lamballe, et resta veuve à 19 ans. Devenue surintendante de la maison de la reine, elle devint l'amie de cette princesse, partagea la captivité de la famille royale, et fut comprise dans les massacres de septembre. Son corps fut insulté et mis en lambeaux, sa tête promenée au bout d'une pique sous les fenêtres de la chambre que le roi et la reine occupaient à la prison du Temple.

LAMBARDE. s. f. Ichthyol. Un des noms du squale rousset.

LAMBDA. s. m. Nom de la douzième lettre de l'alphabet grec, de l'ordre des liquides. Il correspond au lamed des Hébreux et à notre *L*. Comme signe numérique avec l'accent supérieur à droite (λ'), cette lettre vaut 30, et avec l'accent inférieur à gauche (͵λ), 30,000. || Dans un autre système de numération, le lambda (λ) vaut onze. Il désigne le onzième chant de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*.

— Entom. Nom d'une noctuelle qui porte sur les ailes des lignes réunies figurant à peu près un lambda renversé.

LAMBDOÏDAL, ALE. adj. Anat. Syn. de Lambdoïde.

LAMBDOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., λάμβδα, nom de la lettre *l* chez les Grecs; εἶδος, forme, ressemblance). Anat. Qui a de la ressemblance avec le lambda des Grecs (Λ).

— *Suture lambdoïde.* Suture qui est formée par les pariétaux et l'occipital, parce qu'elle ressemble à lettre grecque nommée lambda (Λ).

LAMBEAU. s. m. Morceau, pièce d'une étoffe déchirée. Ses vêtements sont en lambeaux. Ses vêtements s'en vont en lambeaux. Son habit s'en va par lambeaux. Il a laissé un lambeau de son habit. Il ne changeait point d'habit que celui qu'il portait ne s'en allât tout en *lambeaux*. (Bouh.)

Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os et de chairs meurtris et traînés dans la fange,
Des *lambeaux* pleins de sang, et des membres affreux,
Que des chiens dévorants se disputaient entre eux.
(Racine.)

— Gilbert l'a employé dans le sens de *haillons*. Sous les affreux *lambeaux* de l'obscure indigence. Et Castel aussi :

La Famine apparaît, et, traînant ses *lambeaux*,
Traverse les cités, rôde dans les villages.

— Par extens. Fragment, débris. Il y a auprès de Naples une montagne si agréable par sa position, sa verdure continuelle, sa fertilité en vin et en fruits excellents, qu'un poète a dit que ce ne pouvait être là qu'un *lambeau* du ciel tombé en terre. (Sallent.)

On voit sur les chemins l'équipage en *lambeaux*,
Des mulets décharnés, des ombres de chevaux.
(Regnard.)

— Se dit du morcellement du corps humain. Son beau corps est déchiré; les assassins l'outragent, le mutilent et s'en partagent les *lambeaux*. (Paul Tiby.) On m'emportera de l'Assemblée triomphant ou en *lambeaux*. (Mirab.)

— En général, il se dit de tout ce qui peut se morceler, se détacher par parties. Les généraux d'Alexandre se disputèrent après sa mort les lambeaux de son empire. On n'a retenu que quelques lambeaux de son discours. Plusieurs États se formèrent des lambeaux de l'empire romain. Effrayé de l'abîme que lui-même avait creusé, Mirabeau mourant s'écriait : Les factions vont se disputer les *lambeaux* de la monarchie. (Sallentin.)

— Se dit figurément des ouvrages d'esprit, des pièces décousues des ouvrages littéraires. En ce sens, il ne s'emploie guère qu'en mauvaise part.

Les uns aux anciens prêtent des tours nouveaux,
Et pour les corriger les mettent en *lambeaux*.
(*Trad. de Pope.*)

— Techn. Les chapeliers nomment ainsi un morceau de toile neuve et forte, qui est taillée en pointe, de la forme des capades, et que l'on met entre chacune pour les empêcher de se joindre lorsqu'on les bâtit.

— Chir. Parties molles qui ont été détachées du corps dans une étendue plus ou moins grande, et qui communiquent encore avec lui par une base de largeur variable. Les *lambeaux* sont souvent le résultat de lésions produites par l'action des corps extérieurs. (J. Chom.) || *Plaies à lambeaux.* Plaies qui présentent les lambeaux produits par les lésions des corps extérieurs.

— Chass. La peau velue du bois du cerf qu'il dépouille.

— *S'en aller en lambeaux comme les armes d'Orléans.* loc. prov. Se dit des habits déchirés, par allusion au lambel de trois pendants qui est à la brisure de l'écu d'Orléans.

LAMBEL. s. m. A signifié Lambeau en général.

— Ornement en découpures que l'on plaçait ordinairement au bas d'une robe.

— Nœuds de rubans ou découpures qui se portaient sur le casque et qui distinguaient un enfant de son père, un célibataire d'un homme marié.

— Blas. Certains brisants dont les puînés chargent en chef les armes de leurs maisons. La largeur du lambel doit être la neuvième partie du chef; il est garni de pendants semblables aux gouttes de la frise, sous les triglyphes dans l'ordre dorique : le duc d'Orléans, comme second fils de France, portait d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or brisé d'un lambel de trois pendants d'argent.

LAMBERT (Anne-Thérèse de Courcelles, marquise de). Femme célèbre par ses écrits. Elle se livra toute sa vie à la pratique du bien et à l'étude des belles-lettres.

— LAMBERT (Jean-Henri). Mathématicien distingué et l'un des plus savants écrivains du XVIII[e] siècle, né à Mulhouse en 1728, et mort en 1777. Il s'occupa à la fois de physique, de mécanique, d'astronomie et de sciences littéraires. || LAMBERT (Charles-Franç., chevalier de SAINT-). Né à Nancy, le 16 décembre 1717; d'abord mestre de camp dans les gardes lorraines, se consacra ensuite exclusivement aux lettres, et devint membre de l'Académie française en 1770; il est surtout connu par son poëme des *Saisons*; mort le 11 février 1803.

LAMBERTIE. s. f. (pr. *Lan-ber-cî*). Bot. Genre de plantes protéacées, originaire de l'Océanie. L'espèce type est la *lambertie élégante*.

LAMBESC. Géogr. Ch.-l. de cant. (Bouches-du-Rhône), arr. d'Aix ; 3,800 hab.

LAMBETH. Géogr. Ville d'Angleterre (Surrey), était jadis une cité à part. Elle forme aujourd'hui l'extrémité O. de Londres. 154,000 hab. Palais de Lambeth, résidence de l'archevêque de Cantorbéry.

LAMBICHE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la guignette.

LAMBIN (Denis). Savant commentateur français, né vers 1516 à Montreuil-sur-Mer, mort en 1572, enseigna la langue grecque au collége de France. Son style lourd et lent était proverbial, et c'est de là qu'est venu l'adjectif Lambin et le verbe Lambiner.

LAMBIN, INE. adj. (de *Lambin*, nom propre). Qui a l'habitude d'agir avec lenteur. Jamais on ne vit un homme plus lambin. C'est la femme la plus lambine que je connaisse.

— substantiv. C'est un lambin. C'est une lambine.

LAMBINÉ. part. invar. du v. n. Lambiner.

LAMBINER. v. n. 1re conj. Agir lentement. Il ne fait que lambiner. Il lambine dans tout ce qu'il fait.

LAMBIS. s. m. (pr. *lam-biss*). Conchyl. Nom que les marins donnent à un coquillage univalve du genre des strombes ; c'est une espèce de gros cornet très-sinueux dans lequel on corne lorsqu'il est vidé de son poisson, pour juger, par un temps de brume très-épaisse, de la distance où l'on se trouve relativement à d'autres bâtiments.

— Nom marchand de plusieurs belles espèces de grandes coquilles.

LAMBOURDE. s. f. Agric. Nom qu'on donne aux branches des arbres fruitiers, petites et maigres, avec des yeux noirâtres, plus gros, plus rapprochés que dans les branches à bois. On retranche les lambourdes sur les arbres soumis à la taille, on les conserve sur ceux que l'on arque.

— Charp. Pièce de bois de sciage comme un chevron, ou même comme une solive, qu'on couche et qu'on scelle avec du plâtre et du plâtras sur un plancher pour y attacher du parquet ou des ais. || Poutres qu'on met le long des murs pour soutenir les bouts des solives, lorsqu'ils n'entrent pas dans les murs.

— Géol. Le dernier des bancs ou des lits de pierre de taille qui se trouvent dans les carrières des environs de Paris. La lambourde a l'avantage de pouvoir être deltée sans danger. Lambourde d'Arcueil.

LAMBREQUIN. s. m. Blas. Volets d'étoffe découpée, qui descendent du casque, coiffent et embrassent l'écu pour lui servir d'ornement.

— Archit. Découpures de bois ou de tôle, imitant le coutil, et couronnant un pavillon, une tente, un store, etc.

LAMBRIS. s. m. (pr. *lan-bri* ; ét. selon les uns lat. *ambrices*, qui dans Festus signifie des *lattes* ; selon Ménage de *imbrex* une tuile, et selon d'autres, et tel est aussi, notre avis du celtique *lambrusq*, panneau de menuiserie). Archit. Nom générique de toutes sortes de plafonds et ouvrages de maçonnerie, dont on revêt les murailles sur des lattes.

— Tout ouvrage de menuiserie dont on revêt les murs d'un appartement, tant par les côtés que dans le plafond. Les panneaux de ce lambris sont de bois de sapin et les pilastres de chene. Lambris peint en blanc avec des moulures dorées.

— Il se prend aussi particulièrement pour ce que les Latins nommaient *lacunar*, la menuiserie ou la maçonnerie qui est au-dessus de la tête dans un appartement. Des lambris peints et dorés.

— *Lambris de marbre.* Revêtement par divers compartiments de marbre qui est ou sans saillie, comme aux embrasures des croisées de Versailles, ou avec des saillies, comme à l'escalier de la reine du même château.

— *Lambris de demi-revêtement.* Lambris qui ne dépasse pas la hauteur de l'attique de la cheminée, et au-dessus duquel on met de la tapisserie.

— *Lambris de revêtement.* Lambris qui prend depuis le bas jusqu'au haut.

— *Lambris d'appui.* Lambris qui n'a que peu d'élévation dans le pourtour d'une pièce.

— *Lambris feint.* Lambris de couleur, fait par compartiments qui imitent un véritable lambris.

— Par métaphore. Maison, demeure, surtout celle habitée par le faste et l'opulence. De vastes lambris, des lambris dorés, de riches, de magnifiques lambris. Lambris modeste, désert, abandonné, vaste, magnifique. Rarement le bonheur se trouve sous les lambris dorés.

> Sous l'or de vos *lambris* avec pompe enchaînés,
> A l'envie, aux flatteurs par état condamnés,
> Il vous fallait gémir sous le poids des intrigues.
> (LEBRUN.)

> Fleur chère à tous les cœurs, elle embrasse à la fois
> Et le chaume du pauvre et les *lambris* des rois.
> (BOISJOLIN.)

— Employé sans épithète.

> Le malade aux ... porte sur le visage
> De sa pro... mort l'infaillible présage.
> Douce Espérance, dois tu quittes tes *lambris*,
> Il n'entend plus sa femme il ne voit plus son fils.
> (CASTEL.)

— *Le lambris sacré, les sacrés lambris.* Un temple, un édifice sacré.

> Le pontife ... par l'oracle éclairé.
> Protis avec les ... sort du *lambris* sacré. (DULARD.)

— *Le céleste lambris, les célestes lambris. Le lambris de la voûte céleste.* Le ciel, l'Olympe.

> . . . . Déjà l'aube naissante,
> Répand sur l'orient sa clarté blanchissante,
> Et bientôt le soleil couronné de rubis,
> Va sortir radieux des célestes *lambris.* (CASTEL.)

— *Des lambris de verdure, de feuillage, de myrtes, de lilas,* etc. Berceaux, voûtes, allées couvertes de verdure, etc.

> Sous de simples *lambris*
> De myrtes verts et de rosiers fleuris,
> Entrelacés par la main du mystère,
> L'amour conduit les enfants de Cypris (MALFILATRE.)

LAMBRISSAGE. s. m. Action de lambrisser. Le menuisier a mis longtemps au lambrissage des appartements.

— Ouvrage du menuisier ou du maçon qui a lambrissé. Le lambrissage de cette pièce est beau.

LAMBRISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Lambrisser. S'empl. adjectiv. Appartement lambrissé d'or. Plafond richement lambrissé.

— *Chambre lambrissée.* Se dit particulièrement de celle qui est pratiquée dans un grenier, sous le toit.

LAMBRISSÉ. s. m. Archit. A signifié mansarde au dix-septième siècle. Par les ordonnances de police, il n'est permis de faire que trois étages et un lambrissé.

LAMBRISSER. v. a. 1re conj. (ét., V. LAMBRIS). Couvrir d'un lambris. Lambrisser une chambre. Lambrisser un appartement de bois, de marbre, de stuc. On lambrisse de bois le salon et la chambre à coucher ; de marbre ou de stuc la salle à manger. On lambrisse de plâtre les plafonds et les mansardes.

— SE LAMBRISSER. v. pron. Être lambrissé. Croyez-vous que ce plafond puisse se lambrisser avant tel jour ?

LAMBRUSQUE. s. f. (du lat. *lambrusca*). Bot. Vigne devenue sauvage, et qui croît depuis plusieurs siècles dans les buissons et les bois de nos départements du Midi.

— Se dit aussi du fruit de la lambrusque. Cette vigne, au lieu de fruit, ne produit que des *lambrusques.* (Le Maistre de Sacy.)

LAME. s. f. (du. lat. *lamina*, même signif.) En général toute pièce de métal battu et étendu en long et en large, de manière qu'elle soit mince et déliée. Lame d'or. Lame d'argent. Lame de plomb. Lames de cuivre. Une lame de métal bien mince, couchée de plat, n'enfonce point dans l'eau. Une inscription gravée sur une lame de cuivre.

— Chez les boutonniers, Or ou argent trait fin ou faux qu'on a battu et aplati entre deux rouleaux d'acier poli, pour le mettre en état d'être facilement tortillé ou filé sur un brin de soie ou de fil. Les lames entrent dans la fabrication de quelques étoffes, de quelques broderies, de quelques galons, pour les rendre plus riches et plus brillants. Robe couverte de lames. Broderie couverte de lames et de paillettes. Mousseline brodée de lames.

— Chez les fourbisseurs. Le fer de l'épée. Bonne lame. Lame fine, pesante, légère. Lame ridée. Lame de bonne trempe. Lame tranchante. Lame damasquinée. Lame faussée, flexible. Lame de fer, d'acier. Lame d'argent, d'or. Lame de Vienne. Lame de Damas. La bonne qualité d'une lame est d'être pliante et évidée. Les lames de Damas et d'Angleterre sont les plus estimées.

— Se dit également du fer de plusieurs autres armes et de plusieurs instruments propres à percer, tailler, couper, trancher, raser, gratter. Lame de sabre, de poignard, de baïonnette, de fleuret, de couteau de chasse. Lame de couteau, de canif, de grattoir, de lancette, de rasoir, de serpette. Couteau à deux lames. Couteau à lame d'acier, de fer, d'argent, d'or. Lame ébréchée, dentelée, épointée, brisée. Lame à deux tranchants.

— Anat. Syn. de Table, partie mince et aplatie d'un os. La lame verticale. La lame criblée de l'ethmoïde. La lame interne du frontal.

— Ardois. *Lame à deux tranchants.* Le corps du marteau dont les couvreurs se servent pour couper l'ardoise.

— Bot. Partie supérieure et élargie d'un pétale onguiculé. || *Lame proligère.* Organe mince, lisse, coloré, que l'on trouve dans les apothécions scutelloïdes, et même dans les apothécions de tous les genres de lichens. || Membrane qui a la forme d'une feuille, et que l'on aperçoit sous le chapeau des agarics. Les lames d'un agaric sont disposées régulièrement ou irrégulièrement autour du stipe. Les *lame* de l'agaric délicieux sont d'une couleur plus pâle que le chapeau, et inégales. (Richard.)

— Horlog. En général, Petite bande de métal un peu longue et fort mince. || Particulièrement, Bande d'acier trempé mince et fort longue, dont est formé le grand ressort d'une montre ou d'une pendule.

— Hist nat. Couches plates et minces dont se composent certaines productions. Pierre qui se partage en lames.

— Hydraul. *Lame d'eau.* Jet aplati tel qu'en vomissent les animaux qui accompagnent les fontaines.

— Lapid. Lame de couteau dont l'ébaucheur se sert pour hacher sa roue.

— Mar. Vague plus ou moins agitée, élevée au-dessus de la superficie, selon que la force du vent agite la mer à sa surface. Une lame de fond. Une lame sourde. Un bâtiment entre deux grosses lames en est souvent abreyé. (Will.) || *La lame vient de l'avant ou de l'arrière.* Le vent pousse la lame contre l'avant ou contre l'arrière. || *La lame vient du large, la lame prend par le travers.* Les vagues ou les flots donnent contre le côté du vaisseau. || *La lame est courte.* Se dit lorsque les lames se suivent de près les unes les autres. || *La lame est longue.* Les vagues se suivent de loin et lentement. || *Être bout à lame.* Se dit quand la lame vient de l'avant.

— Monn. Bandes minces de métal, soit d'or ou d'argent, formées et jetées en moule d'une épaisseur relative à l'espèce de monnaie que l'on veut fabriquer. || *Jeter en lames.* Verser les matières d'or ou d'argent en bain dans les châssis où elles s'étendent en plaque.

— Ruban. Petites barres de bois que les marches font baisser par le moyen de leurs lacs. Elles sont plates et enfilées par leur tête dans deux broches ou boulons de fer qui traversent leur châssis, qui est lui-même couché et arrêté sur les traverses du métier. Leur usage est de faire hausser la haute lisse. || *Lame percée.* Barre étroite et mince comme une lame, attachée par les deux bouts dessus ou dessous les deux barres du long du métier à frange. Elle est percée de plusieurs trous pour donner passage aux tirants des lisettes.

— Tapiss. Partie du métier du basse-lissier. Elle est composée de plusieurs petites ficelles attachées par haut et par bas à de longues tringles de bois appelées liais.

— Tisser. Chez les tisserands et autres ouvriers à la navette, partie de leur métier qui est faite de plusieurs petites ficelles attachées par les deux bouts à de longues tringles de bois appelées *liais.* || *Lames* ou *contre-lames.* Dans les métiers de faiseurs de gaze, Trois tringles de bois qui servent à tirer ou à baisser les lisses. C'est pourquoi on les appelle aussi *tire-lisses.* || Dans le métier à fabriquer des étoffes, Planches de noyer d'environ 20 centimètres de large, et de 5 d'épaisseur, pour soutenir et porter le dessus du battant au moyen d'une mortaise juste et bien chevillée, pratiquée de chaque côté.

— Jeux. Certaines marques longues terminées en pointe, et tracées au fond du trictrac. Il y en a vingt-quatre de deux couleurs opposées. C'est sur ces lames qu'on fait les cases.

— Fig. et prov. *La lame use le fourreau.* Se dit des Gens d'esprit pour marquer qu'ils sont communément d'une santé faible et délicate, et que l'activité de l'esprit use et affaiblit le corps.

— Fig. et fam. *C'est une fine lame.* C'est une femme fine et rusée.

LAMÉ, ÉE. adj. Ourdiss. Qui est enrichi de lames de métal. Étoffes lamées d'or et d'argent. Elle portait ce jour-là une robe lamée d'or.

LAMECH. (pr. *La-mek*). Fils de Mathusail. Il épousa deux femmes, Ada et Sella, dont il eut Jabel, Jubal, Tubal-Caïn et Noéma. Les enfants de Lamech ont été regardés comme le Phallis, l'Apollon, le Vulcain. || Père de Noé, mort en 691, âgé de 189 ans.

LAMED. s. m. Linguist. Douzième lettre de l'alphabet hébreu. || Signe numérique de trente.

LAMELLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *lamella*, petite lame). Minér. Se dit d'un corps dont la cassure offre une multitude de lames brillantes, dirigées dans tous les sens, de manière à donner l'idée d'un assemblage de petites lames entassées confusément les unes sur les autres. Amphibole lamellaire.

LAMELLE. s. f. (dimin. de *lame*). Petite lame.

— Se dit particulièrement, en zoologie, de Lames très-minces formant par leur superposition ou leur entrecroisement les tissus lamelleux.

— Bot. Nom qu'on donne à tous les organes minces des végétaux et aux appendices pétaloïdes, qui naissent sur certaines corolles, dans la gorge des rhododendres, dans l'intérieur du tube des hydrophylles, sous la lèvre inférieure du dracocéphale. || Se dit aussi des appendices du clinanthe des synanthérées, qui sont courts, épais, charnus et laminés. || Membrane plissée et imitant les feuillets d'un livre, qui garnit le dessous du chapeau des agarics. On dit aussi *lame* dans ce sens.

LAMELLÉ, ÉE. adj. (en lat. *lamellatus* ; formé de *lamella*, dimin. de *lamina*, lame). Anat. et bot. Qui est disposé en petites lames, ou composé de lamelles. Le chapeau de certains agarics est lamellé en dessous.

— Entom. *Antennes lamellées.* Celles dont les articles sont distincts, et peuvent s'épanouir ou se fermer comme les branches d'un éventail ou les feuillets d'un livre. Le mélolonthe a les antennes lamellées.

— Conchyl. Se dit encore de l'opercule d'une coquille univalve, lorsque ses éléments se disposent en forme de stries concentriques à un sommet presque marginal. || LAMELLÉS. s. m. pl. Nom d'une famille de l'ordre des peltocochlides cyclobranches, comprenant ceux dont la coquille se compose de plusieurs pièces disposées en une rangée longitudinale.

LAMELLEUX, EUSE. adj. Hist. nat. Qui se laisse diviser en lames ou feuillets. Le talc est lamelleux. L'ardoise est une pierre lamelleuse.

— Conchyl. Se dit d'une coquille bivalve, quand sa surface offre des sillons qui, au lieu d'être obtus et élargis à la base, sont relevés en lames plus ou moins minces, plus ou moins saillantes, plus ou moins nombreuses.

— Minér. Se dit de la cassure d'un minéral, lorsqu'elle présente une surface plane et lisse. Cassure lamelleuse.

LAMELLIBRANCHE. adj. des 2 g. (du lat. *lamella*, lamelle ; et du gr. βράγχια, branchies). Moll. Qui a les branchies en grandes lames demi-circulaires. || LAMELLIBRANCHES. s. m. pl. Ordre de la classe des acéphalophores, comprenant ceux qui ont les branchies en grandes lames demi-circulaires, disposées symétriquement, au nombre de deux paires de chaque côté du corps.

LAMELLICORNE. adj. des 2 g. Entom. Dont les antennes sont terminées par une masse feuilletée. || LAMELLICORNES. s. m. pl. Famille de coléoptères, de la section des pentamères, et qui se divise en deux grandes tribus, les scarabéides et les lucanides. || Au sing. Un lamellicorne.

LAMELLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lamella*, lamelle ; *fero*, je porte). Polyp. Qui porte des lamelles. || LAMELLIFÈRES. s. m. pl. Section de l'ordre des polypiers pierreux, comprenant ceux qui offrent des étoiles lamelleuses ou des sillons ondés et garnis de lames.

LAMELLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *lamella*, lamelle ; *forma*, forme). Minér. Qui a la forme de lamelles. Se dit d'un cristal qui, aplati en forme de lame, n'offre que de petites dimensions. Minéral lamelliforme.

— Bot. Se dit, dans les synanthérées, des collecteurs, quand ils sont en forme de petites lames.

LAMELLIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lamella*, lamelle ; *gero*, je porte). Hist nat. Qui porte des lamelles.

LAMELLINE. s. f. Infus. Genre d'animaux microscopiques dont le corps est aplati en forme de lamelle.

LAMELLIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lamella*, lamelle ; *pes*, pied). Conchyl. Qui a le pied aplati et lamelliforme. || LAMELLIPÈDES. s. m. pl. Section de l'ordre des conchyfères dimyaires, comprenant ceux de ces mollusques qui ont le pied aplati et lamelliforme.

LAMELLIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lamella*, lame ; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec en forme de lames. Oiseaux lamellirostres. || LAMELLIROSTRES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes contenant deux genres, les canards et les harles. || Au sing. Un lamellirostre.

LAMELLO-SCHISTEUX, EUSE. adj. Minér. Se dit de la structure des minéraux, quand ceux-ci sont fossiles par plaques, c'est-à-dire résultant de l'accumulation d'une multitude de petites lamelles qui ont été déposées à plat, soit seules, soit en même temps que des matières terreuses, sableuses, cristallines mêmes, de diverses sortes, comme le schiste argileux.

LAMELLOSODENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *lamella*, lamelle ; *dens*, dent). Ornith. Qui a le bec garni de petites lames sur le bord. || LAMELLOSODENTÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux palmipèdes, qui comprend ceux dont le bec est garni de petites lames sur le bord. || au sing. Un lamellosodenté.

LAMENTABILE. adv. (pr. *la-menn-ta-bi-lé*). Mus. Mot italien qui indique un mouvement grave et une expression tendre et mélancolique. Adagio lamentabile. Largo lamentabile.

LAMENTABLE. adj. des 2 g. (du lat. *lamentabilis*, même signif.) Déplorable, qui mérite d'être pleuré. Une mort lamentable. Un accident lamentable. Un sort lamentable.

— Quelquefois, Douloureux, qui porte à la pitié. Discours lamentable. Accent lamentable. Un ton de voix lamentable. On n'entendait que des cris lamentables.

LAMENTABLEMENT. adv. (rad. *lamentable*). D'un ton lamentable, d'un ton propre à exciter la pitié. Il nous raconta ses adversités si lamentablement, que nous ne pûmes nous empêcher d'en être touchés jusqu'aux larmes.

LAMENTATION. s. f. (pr. *la-man-ta-ci-on* ; du lat. *lamentatio* ; rad. *lamentare*, lamenter). Plainte accompagnée de gémissements et de cris. On n'entend que des lamentations.

— Expression de douleur et de regret. Se répandre en lamentations. Faire d'éternelles lamentations sur la perte de quelque chose. Les longues *lamentations* donnent plus de mépris pour la faiblesse, que de compassion pour le malheur. (St-Evrem.) Jérémie seul est capable d'égaler les *lamentations* aux calamités. (Boss.) Enée ne fait que gémir, et à la première disgrâce, ce bon héros de Virgile s'abandonne aux *lamentations.* (St-Evrem.)

> Je cesse d'estimer Ovide,
> Quand il vient, sur de faibles tons,
> Me chanter, pleureur insipide,
> De longues *lamentations.* (GRESSET.)

— Littér. *Lamentation funèbre.* Terme générique qui désigne les cris de douleur, les plaintes, les gémissements qu'on poussait aux funérailles, chez plusieurs peuples de l'antiquité. La flûte accommodée aux sanglots de ces hommes et de ces femmes gagées qui possédaient le talent de pleurer sans affection, fit un art ingénieux des *lamentations* qui n'étaient auparavant ni liées, ni suivies. (Encycl.)

— Théol. Au pl. Poème lugubre que Jérémie composa à l'occasion de la mort du saint roi Josias. On croit que ce fameux poème est perdu, mais il nous en reste un autre du même prophète, composé sur la ruine de Jérusalem par Nabuchodonosor. Ces lamentations contiennent

cinq chapitres, dont les quatre premiers sont en vers acrostiches et alphabétiques, chaque verset commençant par une des lettres de l'alphabet hébreu, rangées selon l'ordre alphabétique. Le style de Jérémie est tendre, vif, pathétique. C'était son talent particulier que d'écrire des choses touchantes.

— *Les trois jours des lamentations*. S'est dit autrefois des trois jours de la semaine sainte où l'on chante à ténèbres les Lamentations de Jérémie.

LAMENTÉ, ÉE part. pass. du v. Lamenter. S'empl. adjectiv. Jamais mort ne fut tant lamentée.

LAMENTER. v. a. 1re conj. (du lat. *lamentare*, même sens). Déplorer, regretter avec des plaintes et des gémissements. Lamenter la mort de ses parents. Lamenter la ruine de sa patrie. Jamais on ne lamenta la ruine de sa patrie avec des accents aussi pathétiques que dans les poèmes plaintifs de Jérémie.

— Se dit aussi pour Chanter d'un air triste et lamentable.

Quand l'un des conviés, d'un ton mélancolique,
Lamente tristement une chanson bachique. (Boil.)

— Il se prend quelquefois dans le sens neutre. Vous avez beau pleurer et lamenter.

— Se dit aussi neutral. du cri du crocodile. Le crocodile lamente.

— SE LAMENTER. v. pron. Se plaindre, gémir. Vous vous lamentez sans cesse. Les femmes se lamentent pour la moindre chose. Un homme qui se lamente sans cesse sur la perte de son emploi.

LAMENTO. s. m. (pr. *la-menn-to*; en ital. plainte, gémissement). Mus. Espèce de complainte; chant mélancolique des gondoliers de Venise.

LAMETTE. s. f. (dimin. de *lame*). Petite lame.

— Ourdiss. Dans le métier de l'ouvrier en étoffes de soie, Petites lames de bois fort minces servant à soutenir les carreaux des lisses qui passent entre les calquerons, et qui sont moins que la corde.

— Techn. Pièce de fer qui est une des parties des soufflets de forge.

LAMETTRIE (Julien Offrey de). Médecin et sophiste du XVIIIe siècle, né à Saint-Malo en 1709, fut élève du célèbre Boerhaave et médecin du régiment des gardes françaises à Paris; publia divers écrits qui furent condamnés au feu.

LAMIA. Géogr. anc. Ville de Thessalie, dans la Phthiotide. Antipater y fut assiégé par les Grecs après la mort d'Alexandre.

LAMIAIRE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une lamie. — LAMIAIRES. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères longicornes, qui a pour type le genre lamie.

LAMIAQUE. adj. des 2 g. Habitant de Lamia. || Qui a rapport à cette ville ou à ses habitants.

— Hist. *Guerre lamiaque*. Guerre que les Athéniens, excités par Démosthène, déclarèrent aux Macédoniens à la nouvelle de la mort d'Alexandre. On l'appela ainsi parce que Antipater, qui commandait les troupes macédoniennes, fut tenu pendant deux ans assiégé dans la ville de Lamia. C'est à l'issue de la guerre lamiaque que Démosthène, livré par les Athéniens vaincus aux Macédoniens, mit fin à ses jours par le poison.

LAMIE. Myth. Reine d'une extrême beauté que la perte de ses enfants rendit tellement cruelle, qu'elle faisait arracher de la mamelle les enfants des autres femmes, les massacrait et les dévorait. De là vint l'acception suivante.

— Êtres fabuleux dont les nourrices faisaient peur aux enfants. On les représentait avec une tête de femme et un corps de serpent.

LAMIE. s. f. Ichthyol. Genre de squales; leur structure intérieure est la même que celle de ces derniers. La lamie est de la grandeur d'un requin, avec lequel on l'a souvent confondue.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des xylophages. Les espèces qui le composent vivent à la manière des capricornes, dans le tronc des arbres.

LAMIER. s. m. (du lat. *lamium*, ortie). Bot. Genre de plantes de la famille des labiées. Plusieurs des espèces qui le composent sont indigènes.

— Techn. Ouvrier qui prépare la lame d'or ou d'argent pour le manufacturier en étoffes riches.

LAMINAGE. s. m. (du lat. *lamina*, lame). Techn. Action de réduire les métaux en lames. || Résultat de cette action.

— Manière de réduire les métaux en lames.

LAMINAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *lamina*, lame). Minér. Se dit d'un corps composé de lames parallèles plus ou moins étendues. Chaux carbonatée laminaire.

LAMINAIRE. s. f. Bot. Genre type de la famille des laminariées. Les espèces qui le composent habitent généralement les mers septentrionales et l'hémisphère boréal.

LAMINARIÉE, ÉE adj. Bot. Qui ressemble à une laminaire. — LAMINARIÉES. s. f. pl. Famille de plantes cryptogames ayant pour type le genre laminaire. Les laminariées se fixent toutes sur les parties des rochers les plus battues par les vagues.

LAMINÉ, ÉE part. pass. du v. Laminer. S'empl. adjectiv. Plomb laminé. Platine mince de plomb laminé.

— Hist. nat. En forme de lame, comme les cuissos de certains insectes.

LAMINEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui lamine les métaux.

LAMINERIE. s. f. Atelier où on lamine les métaux.

LAMINEUX, EUSE. adj. (du lat. *lamina*, lame). Hist. nat. Qui est formé de petites lames.

— Anat. Se dit quelquefois du tissu cellulaire. Tissu lamineux.

LAMINIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *lamina*, lame; *forma*, forme). Minér. Se dit d'un cristal qui est aplati en forme de lame dont les bords sont irréguliers.

LAMINOIR. s. m. (du lat. *lamina*, lame). Machine qui sert à laminer les métaux. Le laminoir est composé de deux cylindres d'acier ou de fonte de fer dont la surface est unie et polie. Ces cylindres, entre lesquels on fait passer les lames de métal, tournent au moyen de chevaux ou par une chute d'eau ou une machine à vapeur. L'usage du laminoir existe de toute antiquité. Métal passé au laminoir, par le laminoir.

LAMNAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *lamina*, lame). Qui a quelque ressemblance avec une lame.

— Zool. *Ongles lamnaires*. Ceux qui sont plats, larges, tronqués ou arrondis en devant, et qui couvrent plus ou moins la face supérieure de la phalange onguéale.

LAMNE. s. f. (du lat. *lamina*, lame). Hist. nat. D'après quelques naturalistes, Les ongles proprement dits ou ongles lamnaires.

LAMNÉ, ÉE. adj. (du lat. *lamina*, lame). Hist. nat. Qui est muni d'un ongle proprement dit. Doigt lamné.

LAMNONGUÉ, ÉE. adj. Zool. Qui a un ongle lamnaire. || LAMNONGUÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des mammifères multongulés, comprenant ceux qui ont des ongles lamnaires, comme le daman.

LAMOIGNON (Charles-François de). Garde des sceaux pendant le règne de Louis XVI, né à Paris en 1735, mort en 1789. Issu d'une ancienne famille dont les membres avaient illustré la magistrature, il suivit la même carrière, et devint, jeune encore, président à mortier. Il se prononça avec énergie contre les mesures de Maupeou, fit partie de la première assemblée des notables en 1787, et appuya les mesures de son ami Loménie de Brienne, alors ministre. || Christian, vicomte de LAMOIGNON. Fils du précédent, pair de France, né en 1770, mort en 1827.

LAMON. s. m. Bois de Brésil, qui vient de la baie de Tous-les-Saints. On le nomme également Brésil de la Baie, et Brésil de Tous-les-Saints.

LAMOTHE (Jeanne de Luz de Valois, comtesse de). Célèbre intrigante qui s'enrichit au dépens du cardinal de Rohan, par une correspondance supposée entre lui et la reine. Elle fut condamnée à être fouettée et marquée sur les épaules de la lettre V, et enfermée à l'hôtel de la Salpêtrière.

LAMOTTE (Antoine Houdard de). Poëte célèbre, né à Paris en 1672, mort en 1731, s'essaya dans tous les genres de poésie : fables, tragédies, odes, comédies, églogues. Il fut le chef d'une école qui voulait qu'on fit des tragédies en prose et des vers sans rime, et qui prit parti contre les défenseurs enthousiastes de l'antiquité. Sa meilleure tragédie est *Inès de Castro*.

LAMOTTE-SAINT-HÉRAY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Deux-Sèvres), arr. de Melle; 2,713 h.

LAMOTTE-ACHARD. Géogr. Ch.-l. de cant. (Vendée), arr. des Sables-d'Olonne; 450 h.

LAMOTTE-BEUVRON. Géogr. Ch.-l. de cant. (Loir-et-Cher), arr. de Romorantin; 400 h.

LAMOTTE-CHALANÇON Géogr. Ch.-l. de cant. (Drôme), arr. de Die; 1,200 hab.

LAMOTTE-DU-CAIRE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Basses-Alpes), arr. de Sisteron; 600 hab.

LAMOUROUX (Jean-Vincent-Félix). Célèbre botaniste français, né à Agen, le 3 mai 1779; fonda la Société Linnéenne du Calvados; mort en mars 1825. Le genre lamourouxie lui a été dédié.

LAMOUROUXIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des rhinantacées.

LAMPA. Géogr. Ville du Pérou, intendance de Cusco, ch.-l. de la province qui porte le même nom, où l'on exploitait autrefois de riches mines d'argent.

LAMPADAIRE. s. m. (du gr. λαμπάς, lampe, flambeau). Hist. ecclés. Nom d'un officier de l'Église de Constantinople, qui prenait soin du luminaire de l'église, et portait un bougeoir allumé devant l'empereur et l'impératrice, pendant qu'ils assistaient au service divin.

— Mot dont les archéologues se servent pour désigner une tige verticale, ordinairement de bronze, et terminée par plusieurs branches auxquelles on suspendait par des chaînes les lampes pensiles. Le lampadaire diffère du candélabre, en ce que celui-ci a un ou plusieurs plateaux sur lesquels on posait les lampes. Il y avait encore des supports de lampes en forme de trépieds peu élevés.

— Réunion de mèches de lampes, dont l'effet est de multiplier les lumières.

— Support quelconque, ou instrument propre à suspendre les lampes. Lampadaire d'or. Lampadaire d'argent. Un riche lampadaire.

LAMPADATION. s. f. (pr. *lan-pa-da-ci-on*; du gr. λαμπάς, flambeau). Hist. eccles. Espèce de question qu'on faisait souffrir aux premiers martyrs chrétiens, quand ils étaient étendus sur le chevalet. On leur appliquait aux jarrets des lampes ou des bougies ardentes.

LAMPADÉDROMIE. s. f. (ét. g., λαμπάς, lampe, flambeau; δρόμος, course). Hist. Courses qui se faisaient à Athènes à pied ou à cheval, un flambeau à la main. Celui des coureurs qui arrivait le premier sans que son flambeau se fût éteint remportait le prix.

LAMPADISTE. adj. et s. m. (du gr. λαμπάς, flambeau). Hist. Nom que portaient ceux qui s'exerçaient à la course des flambeaux.

LAMPADOMANCIE. s. f. (ét. gr., λαμπάς, flambeau; μαντεία, divination). Espèce de divination dans laquelle on tirait des présages pour l'avenir, de la couleur et des divers mouvements de la lumière d'une lampe.

LAMPADOMANCIEN, IENNE. adj. et s. Celui, celle qui pratique la lampadomancie. || Qui concerne la lampadomancie.

LAMPADOPHORE. adj. et s. m. (ét. gr., λαμπάς, lampe; φέρω, je porte). Hist. anc. Se disait de ceux qui, chez les anciens, donnaient le signal du combat en élevant des torches ou des flambeaux.

LAMPADOPHORIES. s. f. pl. Hist. Fêtes dans lesquelles on allumait un grand nombre de lampes. Les lampadophories se célébraient surtout en l'honneur de Minerve, de Vulcain et de Prométhée. C'était dans la deuxième de ces fêtes que se faisaient les lampadédromies.

LAMPADOUQUE. adj. des 2 g. Ant. gr. Qui concerne la course des flambeaux. Combat lampadouque.

LAMPANT, ANTE. adj. Comm. Il se dit de l'huile quand elle est bien claire et purifiée.

LAMPAS. s. m. (mot latin qui signifie *lampe*). Art vétér. Tumeur ou enflure qui vient dans cette partie de la bouche d'un cheval que l'on appelle *palais* dans celle des hommes, derrière les pinces de la mâchoire supérieure. Ce nom lui vient peut-être de ce qu'on avait la coutume de la brûler avec une lampe ou un fer chaud.

— Pop. Le palais. Ne se dit que dans cette expression, *Humecter le lampas*, Se mouiller le palais, boire du vin. Il humecte volontiers le lampas.

. . . . . Ah! ah! sire Grégoire,
Vous avez soif, je vois qu'en vos repas
Vous humectez volontiers le *lampas*. La Fontaine.

Compère, dites moi, là, ne pourrait on pas,
Attendant le dîner, humecter le *lampas*. Du Cer..

Au cabaret, Mathurin et C...,
Tous deux sachant au plus leur catéchisme
A tasse pleine humectaient le *lampas*. Dulard.)

— Je ne sais, dit Janin, d'où vient ce mot. Ne pourrait-il pas avoir été fait du verbe *lamper*, boire à grands coups, en sorte qu'on aurait dit le dedans de la bouche le *lampas*, parce que c'est l'endroit dans lequel on verse la boisson quand on lampe. Et la maladie des chevaux qu'on appelle *lampas* aurait été nommée de la sorte, parce qu'elle attaque le lampas, le dedans de la bouche, le palais.

— Comm. Étoffe de soie qui venait dans le principe de la Chine, et qui est en général à grands dessins, d'une couleur différente de celle du fond. Le lampas sert surtout à l'ameublement. Meubles de lampas.

LAMPASSÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit des animaux dont la langue paraît hors de leur gueule, lorsque l'émail de la langue est différent de celui du corps de l'animal. Luxembourg porte d'argent au lion de gueules, armé, lampassé et couronné.

LAMPATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide lampique avec les bases salifiables.

LAMPE. s. f. (du gr. λαμπάς, flambeau, bougie). Appareil de forme diverse servant à l'éclairage; il contient ordinairement de l'huile, quelquefois un autre liquide qui monte alimenter une mèche enflammée. Lampe de terre. Lampe de bronze. Lampe de cuivre. Lampe d'argent. Lampe de verre. Lampe de cristal. Lampe portative. Lampe de nuit. Lampe à l'antique. Lampe sépulcrale. Lampe à double courant d'air. Lampe astrale. Lampe Carcel. Lampe solaire. Lampe à becs. Lampe à plusieurs becs. Lampe à pompe. Lampe à l'esprit-de-vin. Allumer la lampe. Éteindre la lampe. Moucher la lampe. Entretenir la lampe. Mettre de l'huile dans la lampe. Les émailleurs travaillent au feu de la lampe. Il y a une lampe qui brûle toujours devant cet autel. Les oscillations d'une lampe d'église.

On dit que ce brillant soleil
N'est qu'un reflet de ta puissance;
Que sous tes pieds il se balance
Comme une *lampe* de vermeil. Lamartine.

Mon âme jamais ne sommeille,
Elle est cette *lampe* qui veille
Au sanctuaire de Vesta (Lebrun.)

— Par métaphore. Le monde est plein de ces gens qui mouchent la *lampe* et ne mettent point d'huile dedans, qui pensent accroître leur gloire en diminuant celle d'autrui. (St-Sim.) Les manifestations humiliantes pour les familles qu'elle entraîne sont une *lampe* portée sur les parties honteuses. (Id. La nature a suspendu d'abord la *lampe* de la vie à deux chaînes pour l'affermir, et ensuite à quatre pour la propager. (B. de St-P.)

— On connaît ces vers curieux du poëme de la *Madelaine* :

La lune par un trou tout à fait obligeant
Lui faisait dans sa chambre une *lampe* d'argent.

— Antiq. *Lampe sepulcrale*. Nom des lampes trouvées dans les tombeaux des anciens Romains, chez qui les gens de condition chargeaient quelquefois par testament leurs parents ou leurs affranchis de faire garder leur corps et d'entretenir une lampe allumée dans leurs tombeaux. || *Lampe inextinguible* ou *perpétuelle*. Se dit des lampes qui brûlaient dans les temples de quelques divinités, et dont l'aliment était renouvelé en secret, de manière qu'elles paraissaient propres à éclairer perpétuellement. Il y avait une lampe inextinguible dans le temple de Minerve, à Athènes; dans un temple de Vénus, dans le temple de Jupiter Ammon. || *Lampes de Priape* ou *lampes phalliques*. Lampes qui avaient la forme d'un phallus, et qui étaient consacrées au Soleil, à Bacchus, à Isis, à Mercure et à Cybèle Les prostituées de Rome avaient chez elles des lampes de Priape, qu'on leur permettait d'allumer vers la neuvième heure du jour. || *Fête des lampes*. Fête célébrée à Saïs, en Égypte, et instituée à l'occasion de la mort de la fille unique d'un roi d'Égypte.

— Mar. *Lampe d'habitacle*. Petit vase où l'on met de l'huile avec une mèche pour éclairer.

— Phys. *Lampe philosophique*. Appareil qui consiste en une fiole munie d'un tube tiré à la lampe par son extrémité supérieure. || *Lampe à air inflammable*. Celle qui produit le gaz hydrogène au fur et à mesure de sa combustion. || *Lampe d'Argant*. Nom primitif de la lampe que l'on appelle aujourd'hui *quinquet*, et dont le véritable inventeur fut le médecin Argant. || *Lampe de Cassiodore*. Lampe construite à peu près sur les mêmes principes que le quinquet Elle fut inventée par Cassiodore (562), pour l'usage des moines de son monastère de Squillère || *Lampe de Cardan*. Lampe de Cassiodore perfectionnée par l'astrologue Cardan (1576). || *Lampe d'émailleur* ou *à souder*. Eolipyle dont on se sert pour souder certains métaux. || *Lampe économique*. Lampe dans laquelle on peut brûler sans fumée toute espèce d'huile et de graisse || *Lampe hydrostatique*. Lampe dans laquelle l'huile monte par l'effet de la pression d'une colonne d'un liquide plus pesant. || *Lampe ignifère*. Celle qui s'allume d'elle-même. || *Lampe de sûreté* ou *lampe de Davy*. Lampe dont la cage cylindrique a un diamètre qui ne surpasse pas deux pouces, et dont les jours sont recouverts d'une toile métallique ayant 750 ouvertures environ par pouce carré. Elle a pour usage d'éclairer les mineurs sans les exposer au danger des détonations qui ont lieu au moment où l'air se mêle avec le gaz hydrogène carboné qui se dégage dans les mines de charbon de terre. On en doit l'invention à l'Anglais Davy. || *Lampe mécanique* ou *lampe Carcel*. Lampe dans laquelle l'huile est élevée par un mouvement d'horlogerie. || *Lampe pneumatique*. Celle dans laquelle l'huile monte par l'effet de la pression atmosphérique. || *Lampe pyropneumatique*. Lampe qui procure instanément du feu par le gaz hydrogène extrait de l'eau au moyen du zinc, et enflammé par l'électricité ou par le platine spongieux.

— Chim. *Feu de lampe*. Feu doux et lent d'une lampe allumée sous quelque vaisseau.

— Philol. *Ville des lampes*. Ville imaginaire que Lucien place dans le ciel, à l'extrémité du Zodiaque, entre les Hyades et les Pléiades.

— Archit. *Cul de lampe*. Certains cabinets saillants en dehors d'une maison, surtout dans le style gothique, et dont la partie inférieure a la forme de la base d'une lampe d'église. || Certain ornement de lambris ou de voûte qui est fait comme le dessous d'une lampe d'église.

— Conchyl. Non générique donné par les marchands de coquilles à plusieurs espèces d'hélices, dont la coquille a quelque chose par son mode d'enroulement, et même par sa couleur, de certaines lampes en terre rouge, employées par les anciens.

— Impr. *Cul-de-lampe*. Ornement qui se termine ordinairement en pointe et qui sert principalement à remplir le blanc de la page ou finit un livre, un chapitre, petit cartouche, pendentif.

— Prov. et fig. *Une lampe de couvent*. Se disait d'une religieuse infidèle à ses vœux de chasteté.

— Fig. et fam. *Il n'y a plus d'huile dans la lampe*. Se dit d'une personne qui se meurt d'épuisement, dont les forces naturelles s'éteignent. || *Veiller comme une lampe*. Se dit d'une personne qui aime à prolonger ses veilles. Cet homme veille comme une lampe. || *Il ne faut pas mettre la lampe allumée sous le boisseau*. Il ne faut ni ôter, ni refuser à autrui les moyens de s'éclairer et de s'instruire. || *Sentir la lampe*. Se dit d'un écrit où l'on aperçoit trop la trace des efforts et des veilles de l'auteur.

LAMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Lamper. S'empl. adjectiv. Six verres de vin lampés en un moment.

LAMPEDOUSE. Géogr. Ile d'Afrique, sur les côtes du royaume de Tunis. Elle est très-fertile, et sur les côtes la pêche est très-abondante. Cette île est célèbre par le naufrage de l'armée de Charles-Quint, en 1552.

LAMPÉE. s. fr. Un grand verre de vin. Il en avala cinq ou six lampées. Il avait d'abord trois ou quatre *lampées*. (Hamilton, Boile.)

LAMPER. v. a. 1re conj. Expression populaire qui signifie Boire avidement de grands verres de vin. Il a lampé six verres de vin.

— Absol. Il aime à lamper. Il faut le voir lamper.

Par trop *lamper* un curé de Bourgogne,
De son pauvre œil se trouvait déféré. GRÉCOURT.)

LAMPERON s. m. (rad. *lampe*.) Petit tuyau ou languette qui tient la mèche dans une lampe.

LAMPÉTIEN, IENNE. adj. et s. (pr. *lam-piein*). Hist. ecclés. S'est dit des hérétiques du VIIe siècle qui adoptaient en plusieurs points la doctrine des ariens. Ils étaient disciples d'un certain Lampetius.

LAMPÉTIUS. Hérésiarque qui vivait au VIIe siècle. Il condamnait toutes sortes de vœux, et particulièrement celui d'obéissance comme contraires à la liberté des enfants de Dieu.

LAMPETTE ou **LAMPRETTE.** s. f. Bot. Nom vulgaire de la nielle des moissons et de la lampsane à fleur de coucou.

LAMPION. s. m. (diminutif de *lampe*). Artific. Petite lampe de ferblanc ou d'autre matière propre à contenir des huiles ou des suifs dont on se sert pour former des illuminations, en les multipliant et les rangeant avec symétrie. Allumer les lampions. Éteindre les lampions. Une belle illumination de lampions.

— Le vase de verre qu'on suspend au milieu des lampes d'église, entre le panache et le culot.

— Mar. Petite lampe dont on se sert dans les antennes lorsqu'on va dans les soutes aux poudres.

— Fortific. *Lampion au parapet*. Vaisseau de fer où l'on met du goudron et de la poix pour brûler et pour éclairer la nuit dans une place assiégée, sur le parapet et ailleurs.

LAMPIONNER. v. a. 1re conj. Néol. Se dit par plaisanterie pour Garnir de lampions, illuminer. Lampionner toutes les fenêtres.

LAMPIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide qui se produit par l'action d'un fil de platine incandescent placé au-dessus d'une lampe à esprit de vin, et qui paraît être une combinaison de l'acide acétique avec une partie des éléments de l'alcool, dont on ne peut le séparer. Acide lampique.

LAMPISTE. adj. et s. des 2 g. (rad. *lampe*). Ouvrier qui fait et vend des lampes. Habile lampiste. Lampiste fort ingénieux.

LAMPISTERIE. s. f. (rad. *lampe*). Ce qui concerne la fabrication des appareils d'éclairage.

LAMPOCARIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande établi pour quelques espèces de gahnia.

LAMPOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., λάμπω, je luis; καρπός, fruit). Bot. Qui a les fruits luisants.

LAMPON. s. m. Anc. cost. Espèce d'agrafe d'or ou d'argent dont on s'est servi pour retrousser le chapeau.

LAMPONS. s. m. pl. (première pers. du pl. de l'impératif du v. *lamper*). Sorte de chanson populaire où l'on répétait *lampons* à la fin de chaque couplet. Chanter des lampons.

— Voltaire s'en est servi dans le sens de Brocard de vaudeville. Les Parisiens chantaient dans les rues des ballades et des *lampons* contre Henri.

Qui ne chantait les lé ides,
Et des *lampons* et des ondas.

— Cet auteur l'a même employé au singulier : Lisez-moi Bayle à l'article Schomberg, vous y verrez que la vierge Marie

Des chansonniers comme une autre a souffert
Certain *lampon* assez longtemps sur elle.

LAMPOURDE. s. f. Bot. Genre type de la famille des xanthiacées renfermant des plantes herbacées annuelles ou vivaces, à tiges rameuses, quelquefois épineuses, à feuilles plus ou moins profondément incisées. Les fleurs sont tubuleuses petites, disposées en épi. Les fruits sont épineux.

— Techn. Petite masse de graisse ou de suint qui se trouve au bout des mèches des toisons de la camargue.

LAMPRESSE. s. f. Pêch. Nappe de filet dont les mailles n'ont qu'un pouce et demi d'ouverture et dont on se sert dans la Loire pour pêcher les lamproies.

LAMPRIDIUS (Ælius). Historien latin du IVe siècle, composa les vies de Commode, de Diadumène, d'Héliogabale et d'Alexandre Sévère, empereurs romains.

LAMPRIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères carnassiers. Cet insecte est assez commun aux environs de Paris sous les écorces.

LAMPRILLON. s. m. (ar. *lan-pri-on*). Ichtyol. Nom vulgaire de l'ammocète que l'on accuse des écrevisses sous les rochers des ruisseaux.

LAMPRIME. s. f. (du gr. λαμπρείμων, habillé somptueusement). Entom. Genre de coléoptères pentamères, voisin des lamellicornes, établi sur trois espèces des environs des Indes et voisin de la Nouvelle-Hollande et des pays environnants. Sont, en général, le corps d'une belle couleur métallique.

LAMPROGLÈNE. s. f. Entom. Genre d'entomostracés.

LAMPROIE. s. f. Ichtyol. Nom qu'on donne à plusieurs espèces de poissons de la famille des cyclostomes. La lamproie est de forme cylindrique et allongée. Elle se distingue par sept ouvertures pour la respiration rangées de chaque côté du corps, et par la propriété qu'elle a de s'attacher aux corps étrangers avec une force considérable. La chair des lamproies est aussi délicate que celle des anguilles et plus facile à digérer.

LAMPROMÈTRE. s. m. (ét. gr., λαμπρός, brillant; μέτρον, mètre, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer l'intensité de la lumière.

LAMPROPE. adj. des 2 g. (ét. gr., λαμπρός, brillant; πούς, pied). Hist. nat. Qui a le pied ou le stipe brillant. Agaric lamprope.

LAMPROPHORE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., λαμπρός, éclatant; φέρω, je porte). Hist. ecclés. Qui porte un habit éclatant. Se disait autrefois des néophytes, qui, pendant les sept jours qui suivaient le baptême, portaient des habits blancs.

— Se disait aussi, chez les Grecs, du jour de la Résurrection, parce que ce jour-là les maisons étaient ornés et éclairées de tous côtés d'un grand nombre de cierges, pour donner aux fidèles un symbole de cette lumière que le mystère de la résurrection a répandue dans le monde.

LAMPROPHYLLE, ÉE. adj. (ét. gr., λαμπρός, luisant; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles lisses et luisantes. ‖ LAMPROPHYLLÉES. s. f. pl. Classe comprenant des plantes généralement remarquables par leurs feuilles lisses et luisantes.

LAMPROSOME. s. m. (ét. gr., λαμπρός, brillant; σῶμα, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

LAMPROYON. s. m. Ichthyol. Nom qu'on donne dans quelques localités à l'ammocète.

LAMPSACÉNIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Lampsaque. Une femme lampsacénienne. Un Lampsacénien.

— Qui appartient à Lampsaque ou à ses habitants. Le territoire lampsacénien. Mœurs lampsacéniennes.

LAMPSANE. s. f. (en lat. *lampsana*). Bot. Genre de plantes de la famille des chicoracées. La lampsane commune ou *herbe aux mamelles* est très-abondante dans les lieux cultivés, voisins des habitations. Elle a été regardée comme propre à guérir les ulcérations qui surviennent aux seins des femmes qui allaitent, et comme utile dans les maladies cutanées.

LAMPSANÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient de la lampsane. ‖ LAMPSANÉES. s. f. pl. Groupe de la section des lactucées crépidées. ‖ Sous-tribu de la tribu des chicoracées, ayant pour type le genre lampsane.

LAMPSAQUE. Géogr. anc. Ville de la Mysie sur la Propontide, avait pour dieu national Priape. Le vin de son territoire était délicieux. Le philosophe Anaximène était de Lampsaque. Il sut par sa présence d'esprit sauver sa ville natale des fureurs d'Alexandre. Aujourd'hui Cherlak.

— *Le dieu de Lampsaque*. Priape.

LAMPTER. adj. m. (du gr. λαμπτήρ, flambeau). Surnom de Bacchus. Bacchus Lampter.

LAMPTÉRIES. s. f. pl. Ant. gr. Fête qui consistait en une illumination nocturne, et qu'on célébrait à Phallène, dans l'Achaïe, en l'honneur de Bacchus Lampter.

LAMPUGE. s. m. Ichthyol. Nom qu'on donne sur les côtes de la Méditerranée, au centrolophe nègre.

LAMPYRE. s. m. (du gr. λαμπυρίζω, je brille). Entom. Genre d'insectes coléoptères malacodermes. On donne vulgairement aux espèces qui le composent le nom de *vers luisants, mouches luisantes, mouches à feu*. Ces insectes ont le corps allongé, mou, la tête cachée presque entièrement par un rebord du corselet. Dans les mâles les yeux sont globuleux et occupent presque entièrement la tête. les ailes sont molles et recouvrent un abdomen encore plus mou. Ces insectes sont nocturnes et vivent près des buissons et des fossés; quelques femelles sont dépourvues d'ailes. Dans les pays chauds, les lampyres ont la propriété de jeter une lueur phosphorique, qui les fait ressembler dans leur vol à des étincelles animées. A Paris et dans le Nord, la femelle seule jouit de cette propriété. L'organe lumineux réside dans les derniers segments de l'abdomen. La lumière qu'ils répandent est d'un blanc verdâtre, et paraît, disparaît, ou se modifie à la volonté de l'insecte.

LAMPYRIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un lampyre. ‖ LAMPYRIDES. s. f. pl. Famille d'insectes coléoptères, ayant pour type le genre lampyre.

LAMSAR. Géogr. Canton du Sénégal, colonie française agricole en Afrique. Il commence à 28 kil. au-dessous de Saint-Louis, et a 16 kil. d'étendue sur le bord de plusieurs petites rivières. Il comprend dix-sept établissements agricoles dont plusieurs sont assez importants.

LAMYRE. s. f. Bot. Genre de plantes carduacées, comprenant sept ou huit espèces; ce sont des plantes herbacées, annuelles, bisannuelles, vivaces, rarement un peu ligneuses à la base, et qui habitent la région méditerranéenne et l'orientale.

LAMYRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a de la ressemblance avec la lamyre. ‖ LAMYRÉES. s. f. pl. Section de la tribu des carduacées, qui a pour type le genre lamyre.

LAMYXIS. s. m. Bot. Genre de champignons qui croît sur les hêtres dans les montagnes des États-Unis.

LANAIRE. s. f. (du lat. *lana*, laine). Bot. Plante liliacée du cap de Bonne-Espérance, ainsi nommée, soit à cause du duvet qui la recouvre, soit à cause de son emploi comme plante savonneuse pour dégraisser les laines.

LANARK ou **LANERK.** Géogr. Comté d'Écosse, au sud, le plus industrieux de ce royaume, riche en mines de houille, de fer et de plomb; 245,000 âmes. ‖ Chef-lieu du comté de ce nom; 7,000 hab.

LANARKITE. s. f. Chim. Sulfo-carbonate de plomb composé de 47 parties de carbonate de plomb et de 53 de sulfate de ce métal. On le trouve en petits prismes blanchâtres, grisâtres, bleuâtres et verdâtres, dans les terrains de l'époque secondaire près des Leadshills en Écosse.

LANCASTER (Joseph). Fils d'un pauvre fabricant de tamis, né à Londres en 1778, ouvrit en 1798 une école pour les enfants pauvres, et inventa la méthode lancastérienne ou enseignement mutuel. Il organisa ainsi des écoles de garçons et de filles qui recevaient l'instruction sans rien payer. Le clergé se déclara contre lui et forma une association puissante pour renverser sa doctrine. Lancaster ne put suffire aux frais de ses écoles, et poursuivi par la calomnie, il fut forcé de se rendre en Amérique, où l'attendait Bolivar, et où il institua l'enseignement mutuel. A la chute de Bolivar, il partit pour les États-Unis, où il vécut dans l'obscurité et la misère. Depuis on ignore ce qu'est devenu ce protecteur de l'humanité.

— Géogr. Comté d'Angleterre, entre la mer d'Irlande, les comtés d'York, de Westmoreland et de Chester. Sa superficie est de 180,000 kilom. carrés, et sa population de 828,300 hab. Mines de charbon, de fer, de cuivre, d'antimoine, beaucoup de bêtes à cornes. Commerce considérable de toiles, de soie et de coton. ‖ Ville capitale du comté de ce nom. 10,000 hab. Cette ville envoie deux députés au Parlement.

LANCASTRE (Duc de). Titre qui fut donné à plusieurs princes qui disputèrent la couronne d'Angleterre à la maison d'York. Ces disputes finirent par le mariage de Henri VII, duc de Lancastre, avec l'héritière de la maison de Yorks. ‖ (Thomas, comte de). Seigneur anglais, qui s'empara à plusieurs reprises du pouvoir royal pendant la jeunesse d'Édouard II, et qui fut enfin vaincu, fait prisonnier et décapité en 1322.

LANCASTÉRIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à Lancaster. Il se dit du système d'enseignement mutuel inventé par cet instituteur. Système lancastérien. Écoles lancastériennes.

LANCASTRIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant du comté ou de la ville de Lancastre. ‖ Qui appartient à ce comté, à cette ville ou à leurs habitants.

— Hist. Partisan de la maison de Lancastre ou du parti connu en Angleterre sous le nom de *Rose rouge*.

LANCE. s. f. (du lat. *lancea*, qui a la même signification; ce mot n'est pas latin d'origine, mais bien espagnol, selon Varron, et gaulois, selon Diodore de Sicile.) A été dans les armées romaines syn. de Pique; mais dans les langues actuelles il particularise la pique d'homme à cheval. C'est en général une arme d'haste formée d'une lame d'acier acérée en forme de dard à deux tranchants, d'environ trois décimètres de long, portant à son pied une douille dans laquelle est ajusté un long manche de bois. La poignée de la lance. Le tronçon de la lance. Le bois de la lance. Le fer de la lance. Faire la levée de la lance. Tenir la lance en arrêt. Lance de combat. Lance de joûte. Lance de tournoi. Coucher la lance. Baisser la lance. Rompre une lance. Rompre trois lances. Un coup de lance. Abattre quelqu'un d'un coup de lance. Briser une lance. Les champions brisèrent leurs lances. Les lances volèrent en éclats. Combattre avec la lance et l'écu. Les deux guerriers s'élancèrent l'un contre l'autre lances baissées ou à lances baissées. De ma *lance* je renversai le fils du roi. (Fén.)

On voit au pied des murs les échelles dressées,
Les feux étincelants, les *lances* hérissées. DELILLE.

Le fer guerrier nous suit dans les travaux des champs,
Et dans nos fortes mains, des taureaux quittés les
La *lance* belliqueuse excite la paresse. Id.

— La langue française a employé sous la même acception les termes *haste, lois, bourdon, glaive, olelle, ruste*, et quantité d'autres. Il en est de ces mots comme d'une grande partie de ceux qui appartiennent à l'art militaire. On peut constater l'importance et l'ancienneté de l'objet exprimé en se rendant compte de la variété et du nombre des expressions employées pour le désigner. Dans la primitive monarchie, Childebert, en 585, recevait son investiture la lance à la main. Dans les temps féodaux, la lance était restée arme noble; elle ne pouvait être maniée que par des mains chevaleresques, les capitulaires en défendaient l'emploi aux vilains, la pique, au contraire, était roturière. La *lance* fléchit aujourd'hui son origine on ne se lançait pas; cela tient à ce que les gens d'armes occidentaux, emprisonnés dans le fer, ne pouvaient avoir l'agilité et la souplesse que demandait le jeu de ces lances de l'Orient et du Nord qu'on appelait dards, javelots, djérids, etc. Telles sont les perturbations que les langues éprouvent : ce désaccord entre les noms et les choses est la cause des méprises si communes des traducteurs et des bévues des lexicographes, si pauvres de termes clairs et justes. (Général Bardin.)

— A signifié, par extension, Un gendarme, un cavalier armé de toutes pièces qui combattait avec la lance et l'écu. C'était un beau commandement d'avoir une compagnie de cinquante *lances*. (Trév.) Autrefois les ducs devaient être accompagnés en bataille de quatre cents *lances*; les comtes et les marquis de deux cents, les barons, de cent; et les seigneurs bannerets, de cinquante. (Bard.)

— *Lance fournie*. Homme d'armes ayant tout son accompagnement, c'est-à-dire un certain nombre d'archers, de valets et de chevaux.

— Fig. S'est dit autrefois pour Homme, par opposition à *Quenouille*, qui se disait dans le même sens pour Femme. Ces expressions se sont conservées dans quelques occasions. On dit : *Fief qui tombe de lance en quenouille*. Fief qui passe d'un mâle à une femme.

— Dans nos anciens tournois, la lance était la principale arme dont on faisait usage; et comme dans les rudes chocs les lances se fracassaient et volaient en éclats, pour dire Faire un assaut de lances, on disait *Rompre une lance*. On disait même *Faire un champ de trois, de quatre coups de lance contre quelqu'un*, pour dire Se mesurer avec lui trois ou quatre fois au combat de la lance. De ces expressions propres autrefois nous sont restées plusieurs locutions figurées : *Briser, rompre une lance avec quelqu'un*. Se mesurer avec lui à quelque exercice, à quelque jeu d'adresse, lui disputer un avantage, une supériorité quelconque. ‖ *Briser, rompre des lances pour quelqu'un*. Se défendre contre ceux qui l'attaquent. ‖ *Baisser la lance*. S'avouer vaincu, céder la victoire, se soumettre. Avouer la supériorité d'un autre en quelque chose; lui céder, se soumettre à ses volontés. ‖ Régnier, en sous-entendant le mot *lance*, s'est servi de la première de ces locutions dans un sens qu'il est inutile d'expliquer.

Guerrier infatigable en ce doux exercice,
Par dix ou douze fois je rentrais en la lice,
Où, vaillant, et adroit après avoir *brisé*,
Des chevaliers d'amour j'étais le plus prisé.

— Le chevalier qui avait été renversé de son cheval et dont la lance était rompue s'en retournait à pied et sans arme, d'où nous est restée cette expression figurée : *Venir, se retirer, être à beau pied sans lance*. A pied, sans équipage. Ces petites libertés que Rabelais prenait à Rome le contraignirent à se sauver en France en fort mauvais équipage, mal vêtu et à beau pied sans *lance*. (*Vie de Rab.*) Madame de Chaulme arriva dimanche; mais savez-vous comment? A beau pied sans *lance*, entre onze heures et minuit. (De Sév.)

— *Lance brisée*. Lance dont on se servait dans les joutes. Elle était à demi-sciée près du bout, en sorte qu'elle pouvait facilement se briser. ‖ *Lance à outrance* ou *lance à fer émoulu*. Lance dont le fer était pointu et dont on se servait dans les combats à outrance. ‖ *Lance courtoise*. Lance dont le fer n'était pas pointu et qui était garnie au bout d'une sorte d'anneau qu'on appelait *frette* ou *morne*. On la nommait aussi, à cause de cette garniture, *lance mornée* et *lance frettée* ou *lance mousse*. ‖ *Lance à la main*. Petite lance à l'usage des piétons; il se disait par opposition à *Lance de cheval*, celle que portaient les cavaliers. ‖ *Lance à poulsée*. Nom que l'on donnait à la lance ordinaire par opposition à Lance de jet, qui se disait des dards et des javelots qu'on jetait à la main. ‖ *La main de la lance*. La main droite du cavalier. ‖ *Le pied de la lance*. Le pied droit du cheval. ‖ *Coup de lance*. Marque naturelle que quelques chevaux ont entre le poitrail et l'épaule. ‖ *Lance de drapeau, d'étendard*. Bâton surmonté d'un fer de lance, et auquel est attaché le drapeau, l'étendard. ‖ *Arrêt de la lance*. Courroie ou partie de l'armure du chevalier, qui servait à l'arrêter quand il allait lance baissée sur l'ennemi.

— Art milit. *Lance*. A signifié un Instrument propre à recevoir la charge d'un canon et à la conduire au fond de l'âme. ‖ Verge de fer qui se place au travers d'un noyau de terre, d'une bombe, et qui se suspend en l'air quand on la coule; et lorsqu'elle est fondue, on rompt cette lance avec des instruments faits exprès.

— Artific. *Lance à feu*. Composition de poudre à canon faite en forme de fusée, qui rend un feu très clair, qui jette de temps en temps des étoiles, et qu'on attache sur les échafauds des feux d'artifice pour les éclairer pendant que le reste joue.

— Jeux. Long bâton garni d'un tampon pour jouter sur l'eau.

— Mar. Bâton long et plat par le bout, dont on se sert dans les joutes sur l'eau. ‖ *Lances de sonde*. Nouvel instrument inventé et employé pour sonder le fond de la mer, pour en faire connaître la nature du sol.

— Phys. S'est dit de quelques-uns de certains météores ignés qui s'enflamment dans les airs et ressemblent presque à des lances.

— Techn. Espèce de spatule dont se servent les modeleurs en stuc, en terre, en plâtre. ‖ Barre de fer que le tourneur plonge dans les pierres dont le four est chargé, afin d'en faciliter le passage à la flamme. ‖ *Lance de Mauriceau*. Instrument terminé en fer de pique, fort aigu et tranchant sur les côtés. Mauriceau s'en servait pour ouvrir la tête du fœtus mort et arrêté au passage.

— Iconol. Les anciens Sabins représentaient leur dieu Quirinus sous la forme d'une lance, parce que la lance était chez eux le symbole de la guerre.

LANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Lancer. S'emploie adjectiv. dans tous les sens du verbe.

Des traits nombreux lancés au milieu des ennemis. Les cendres sont *lancées* hors du gouffre des volcans, et proviennent des substances combustibles qui servent d'aliment à leur feu. (Buff.) Sortis de nos écoles à quatorze ans, abandonnés dès cet instant à nous-mêmes et comme *lancés* dans un grand vide. (Las-Cases.) Le philosophe qui a du génie est ainsi *lancé* naturellement dans le vaste champ des vérités nouvelles. (Sénebier.)

Un javelot sans en prévoir l'usage
Dans une main j'avais deux javelots,
Lancé d'abord sur ce couple sauvage,
De leur sang noir qui coulait à ruisseaux
Teignit près d'eux les herbes et les eaux. (MALFIL.)

Par d'autres avec art une paume *lancée*
Va, revient, tour à tour poussée et repoussée.
(GILBERT.)

Ainsi, lorsque une fois *lancés* de la barrière,
D'impétueux coursiers volent dans la carrière. (DEL.)

La mort sur les deux camps étend sa main cruelle,
Tous ses traits sont *lancés*, le sang coule autour d'elle.
(VOLTAIRE.)

— Chass. *La bête est lancée. Le sanglier est lancé.* V. LANCER. Les chiens y sont, dit le roi ; le cerf est *lancé*. (X.-B. Saintine.)

Ah ! fuyez, sauvez-vous, familles déplorables,
Les tigres sont *lancés*. (DELILLE.)

LANCELOT (Claude). Professeur d'humanités et de mathématiques, précepteur des princes de Conti, et puis religieux de Saint-Cyran, né à Paris en 1616, mort en 1693.

— *Lancelot du Lac*. Héros d'un roman célèbre de chevalerie, écrit en latin par un auteur inconnu et traduit au XIIe siècle par Gauthier Mapp, qui en fut chargé par Henri II, roi d'Angleterre. Dans ce livre, Lancelot est enlevé encore enfant par une fée qui se précipite dans un lac. Ce lac cachait aux yeux mortels le palais de la fée. Lancelot fut nommé pour cela *Lancelot du Lac*, et fut un des plus grands héros de l'époque. || *Lancelot de la Charrette*. Poëme célèbre, écrit par Christian de Troyes, auteur du XIIe siècle, et continué et terminé par Godefroid de Leigni. Le héros est le même que celui de Lancelot du Lac. Lancelot, à la recherche de son amante Genièvre, monta sur une charrette menée par un nain et traînée par des vaches. Cet attelage honteux lui occasionna les mépris de Genièvre et une foule de combats singuliers.

LANCÉOLÉ, ÉE. adj. (du lat. *lancea*, lance). Qui ressemble à un fer de lance. Se dit en botanique des feuilles qui ont la figure d'un fer de lance. Feuilles lancéolées.

— Ichthyol. Qui a le corps en forme de lance. || LANCÉOLÉES. s. m. pl. Famille de poissons normaux apodes, comprenant ceux qui ont le corps lancéolé.

LANCER. v. a. 1re conj. (rad. *lance*). On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous lançons. Je lançais. Nous lançâmes*, etc. Jeter avec violence. Lancer des dards. Lancer des javelots. Lancer des traits. Lancer des flèches. Les balistes, catapultes et autres machines anciennes, servaient à lancer des pierres, de gros dards et des matras.

Mais quand il nous fait voir la main du Créateur,
Lançant sur le soleil une immense comète.
(AIMÉ-MARTIN.)

Les traits qu'elle a *lancés*, quand leurs courses s'achèvent,
Par des angles égaux tombent et se relèvent.
(DELILLE.)

— Dans la poésie et le style soutenu. Dieu qui lance la foudre, le tonnerre. Le soleil qui lance ses rayons sur la terre.

Lançant en vain les feux dont il est embrasé,
Il blasphème, il s'agite en sa prison profonde ;
Il croit pouvoir donner des secousses au monde.
(VOLTAIRE.)

— *Lancer la foudre*. Se dit aussi par extension d'un vaillant capitaine qui combat.

— Dans un sens analogue mais plus figuré. Lancer une épigramme, des épigrammes contre quelqu'un. Lancer un libelle, un pamphlet, une brochure, une satire contre quelqu'un. Lancer un monitoire, une bulle, un interdit, un mandement, un anathème.

— Fig. Lancer des regards affreux. Lancer des regards menaçants. Lancer de doux regards. Lancer des œillades amoureuses. Vos yeux savent *lancer* de trop dangereux traits. (Corn.) Le vieux marchand remit la lampe sur la colonne où il l'avait prise, en *lançant* au jeune homme un regard empreint d'une froide ironie qui semblait dire : Il ne pense déjà plus à mourir. (De Balzac.)

Et que me veulent dire et ces soupirs poussés,
Et ces sombres regards que sur moi vous *lancez* ?
(VOLTAIRE.)

— Fig. *Lancer un coup de pied à quelqu'un*. Dire ou faire quelque chose qui l'humilie. Avec de l'âne, on *lance* un coup de pied à la misère quand elle vient nous visiter. (Mme Campan.)

— Chass. *Lancer la bête, le cerf, le sanglier, le loup, le lièvre*. Les faire sortir de la reposée et leur donner les chiens.

— Mar. *Lancer un bâtiment*. Le faire descendre du chantier où il a été construit ; le lancer à la mer de dessus, et en suivant la cale de construction. On attend une grosse marée pour *lancer* un vaisseau à la mer. (Will.) *Lancer les grappins d'abordage*. Jeter les grappins sur un vaisseau ennemi quand on est à portée et en mesure de les accrocher.

— SE LANCER. v. pron. Se jeter impétueusement. Se lancer sur l'ennemi. Se lancer dans la rivière. Les dogues se lancent sur les voleurs. Les serpents irrités se lancent sur les hommes. Le lion se lance sur …, et le met en pièces.

— Fig.

Au sein de l'infini ton âme s'est *lancée* ;
Tu peuplas ses déserts de ta vaste pensée. (LEBRUN.)

— Fig. *Se lancer dans le monde, dans les affaires, dans la littérature*. Y entrer, s'y produire, s'y jeter avec peu de réflexion. Cette femme, comme tant d'autres, s'était, à l'entrée de sa carrière, *lancée* vers le monde, qu'elle ne connaissait pas. (B. Constant.)

— Absol. Dans le style familier, Hasarder une démarche, s'essayer tout à coup à figurer dans le monde. C'en est fait, je me lance.

LANCETTE. s. f. (dimin. de *lance*). Instr. chir. Instrument de chirurgie dont on se sert pour pratiquer la phlébotomie. La chasse d'une lancette. La lame d'une lancette. Le talon d'une lancette. La base de la lancette. Le corps ou le milieu de la lancette. La pointe de la lancette. Le docteur Martinez, grand ennemi de la saignée, prétend que la *lancette* a plus tué d'hommes que le canon. (***)

— Par métaph. Ceux qui se mêlent de critiquer les autres doivent toujours faire couler l'huile avec le vinaigre et cacher souvent la *lancette* sous l'éponge. (La Motte le Vayer.)

— *Lancette à grain d'orge*. Lancette dont la lame est large jusque vers la pointe et dont on se sert pour les veines grosses et superficielles. || *Lancette à grains d'avoine*. Lancette dont la lame est plus allongée que celle de la précédente, et imite assez la forme d'un grain d'avoine.

— *Lancette à langue de serpent*. La plus aiguë des trois sortes de lancettes. Elle sert comme la précédente à ouvrir les veines profondes et lorsqu'on ne veut faire qu'une petite ouverture.

— Techn. Petit couteau à lame courte et aiguë que les bouchers enfoncent dans la nuque des bœufs pour les abattre. || Lame tranchante des deux côtés et fort aiguë dont les graveurs en bois se servent pour évider les planches qu'ils gravent. || Lame, semblable à un grattoir, que les ouvriers en paille, en carton et en papier, emploient pour couper et tailler leurs matériaux.

— Ichthyol. Nom spécifique d'une gobie.

LANCHE. s. f. Mar. Espèce d'embarcation employée sur les côtes. La lanche navigue dans les baies, rades et grandes rivières de l'Amérique méridionale.

LANCIER. s. m. (rad. *lance*). Art milit. Soldat qui combat avec une lance. En 1808 Napoléon créa quatre régiments de lanciers, qui furent supprimés en 1815, excepté dans la garde royale. Créé de nouveau, le corps des lanciers forme depuis 1831 huit régiments. Chaque régiment de lanciers se divise en huit escadrons. Pour être admis dans ce corps on exige la taille de cinq pieds trois pouces. Les armes des lanciers sont le sabre semi-courbe, les pistolets, le mousqueton et la lance armée d'une banderole.

— Fig. et iron. *C'est un chaud lancier*. C'est un fanfaron qui se vante de beaucoup de choses qu'il ne peut faire, et particulièrement en prouesses d'amour.

LANCIÈRE. s. f. Techn. Ouverture par où l'eau s'écoule quand les moulins ne vont pas.

LANCIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *lancea*, lance ; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles ou les divisions des feuilles lancéolées.

LANCIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *lancea*, lance ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une lance.

LANCINANT, ANTE. adj. des 2 g. (du lat. *lancea*, lance). Qui se fait sentir par élancements.

— Pathol. Épithète qui s'applique à une espèce de douleur consistant dans des élancements comparables à ceux que produirait un instrument acéré introduit dans la partie souffrante. Douleur lancinante.

LANCINER. v. n. 1re conj. Médec. Se faire sentir par élancements. Une douleur qui lancine.

LANCIS. s. m. Constr. Opération par laquelle on répare un mur dégradé en enfonçant le plus avant que l'on peut des moellons ou des pierres dans les parties dépouillées.

— Les pierres mêmes que l'on emploie. Lancis de moellons. Lancis de pierre de taille.

— Dans les jambages d'une porte ou d'une croisée. Les deux pierres plus longues que le piédroit qui est d'une pièce. Les *lancis* se font pour ménager la pierre, qui ne veut pas toujours faire parpain dans un mur épais. (Quatrem.)

— *Lancis du tableau*. Celui qui est au parement. || *Lancis de l'écoinçon*. Celui qui est au dedans d'un mur.

LANCISIE. s. f. Bot. Nom donné à la cidbeckie.

LANÇOIR. s. m. Archit. hydraul. La pale qui arrête l'eau d'un moulin. On la lève quand on veut le faire moudre ou faire écouler l'eau du canal.

— Archit. Séparation de deux ou de plusieurs tuyaux dans une fourche de cheminée. On fait les languettes avec du plâtre ou des pierres et de la brique.

LANÇON. s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires du poisson que l'on nomme aussi équille. || Jeune brochet.

LANÇONNIER. s. m. Techn. Nom donné par les maçons à des chevrons à mortaise sur lesquels on pose et fixe le moule destiné à la construction d'un mur de pisé.

LANCRÉTIE. s. f. (pr. *lan-kré-cie*). Bot. Genre de plantes caryophyllées qui croissent en Egypte.

LANÇUÈNE. adj. f. Se dit d'une secte fondée à la Chine par le philosophe Lançu ou Lan-tseu, qui, selon la tradition, était resté quatre-vingts ans dans le sein de sa mère. Les membres de la secte lançuène croient posséder des charmes contre tous les maux. Ce mot est une orthographe vicieuse de *Lao-tseu*.

LANDAMMAN. s. m. Titre donné aux chefs des cantons de la Suisse élus par l'assemblée générale du canton et au président de la diète générale des cantons suisses. A Zug il porte le nom d'Amman ; à Appenzel, il prend le titre de Banneret.

LANDAMMANAT. s. m. Charge, fonction de landamman. Etre nommé, promu au landammanat.

— Temps que dure cette charge.

LANDAU. s. m. Sorte de voitures à quatre roues suspendue sur des ressorts, pour la ville et pour la campagne. Elle est plus lourde, mais plus commode que la calèche pour les voyages, et sa calotte forme une impériale solide. Voyager en landau. Aller à la campagne en landau.

LANDAULET. s. m. Petit landau, sorte de voiture anglaise.

LANDE. s. f. (du lat. *planus*, uni, d'où le gascon *lana*, d'où enfin par l'intercalation naturelle du *d* après le *n* est venu *lande* ; quelques lexicographes d'ailleurs très-sensés le font venir de l'allemand *land*, terre, ce qui est absurde, malgré la conformité d'orthographe). Vaste étendue de terrain uni, envahie par le sable, ne produisant sur une croûte noirâtre ou d'un blanc arénacé, que des sous-arbrisseaux de peu de valeur, rabougris, épars, où l'œil n'aperçoit de loin en loin que quelques îlots d'une culture soignée, des boqueteaux de pins au vert sombre, des eaux stagnantes et des rochers noircis. Les landes de Bordeaux. Landes grasses. Landes maigres.

— Se dit en quelques provinces du joncmarin qui croît dans ces terres incultes, ainsi que du terrain qui le produit. On coupe ces landes pour chauffer le four.

— Fig. Endroits secs et ennuyeux qui se trouvent dans un ouvrage d'esprit, philosophique, politique, voire même théologique. Cet ouvrage est rempli de landes. Il y a assez de belles choses dans ce livre, mais il y a aussi bien des landes. (Acad.) Il est obligé de passer pardessus pour trouver un endroit qui soit agréable ; cela s'appelle des *landes*... Il y en a beaucoup dans mes terres avant que de trouver la prairie. (De Sévigné.)

LANDERIRETTE. Mot fait à plaisir et qui sert de refrain aux couplets de plusieurs chansons. Il n'a aucun sens propre.

Une hymne par mon frère faite
Sur le chant de *landerirette*,
Fut chantée à dame Pallas. (SCARRON.)

LANDERNEAU. Géogr. Ch.-l. de cant. (Finistère), arrond. de Brest.

— Prov. *Cela fera du bruit dans Landerneau*. Se dit d'une nouvelle sans importance.

LANDES ou **LANNES**. Géogr. Pays de France jadis compris dans la Gascogne, à l'E. du pays des Maremmes et à l'O. de la Chalosse et du Marsan, sur l'une et l'autre rive de l'Adour. Il se divisait en quatre vicomtés, Dax, Tartas, Aorte et Albret. Il forme actuellement une partie du département des Landes.

— Souvent on désigne par ce mot toute la litière stérile et marécageuse qui s'étend entre Bayonne et Bordeaux. Souvent aussi on y distingue deux régions : Landes de Gascogne et landes de Guyenne et de Bordeaux. Les habitants de ces contrées, étant dans la nécessité de traverser continuellement des sables et des marais, sont presque toujours montés sur des échasses.

— *Département des Landes*. Département maritime entre ceux de la Gironde, des Basses-Pyrénées, du Gers et de Lot-et-Garonne. Il est formé du pays des Landes et de portions de la Chalosse et du Condomois, de la Guienne et du Béarn. Les habitants sont pauvres et se livrent à la culture des terres ou à l'extraction ou à la préparation de la résine. Le département nomme trois députés. Son revenu s'élève à 1,537,000 fr. Il paye à l'Etat 4,000,000 de francs annuellement et en reçoit 2,000,000. Grains, vins, maïs, miel, bestiaux.

LANDGRAVE. s. m. (ét. all., *land*, terre ; *graff*, juge, comte). Littéralement Comte du pays. Titre donné à des juges qui rendaient la justice au nom des empereurs d'Allemagne dans l'intérieur du pays.

— Titre qui fut pris comme synonyme de Souverain par Louis III, en 1130, et à son exemple par Thierry, comte de Basse-Alsace (1137), par Albert de Habsbourg, comte de Haute-Alsace (1186), et par plusieurs autres.

— Dans la Constitution actuelle de ce pays, Prince souverain de l'empire, qui possède héréditairement un landgraviat. Il n'y a de landgraves que dans la maison de Hesse, encore les souverains de Hesse-Darmstadt et de Hesse-Cassel ne le sont-ils pas.

LANDGRAVIAT. s. m. (ét., V. LANDGRAVE). Dignité de landgrave. || Territoire possédé par un landgrave.

LANDGRAVINE. s. f. Épouse d'un landgrave.

— Princesse qui possède un landgraviat. La landgravine de Hesse.

LANDI (Gaspard). Peintre d'histoire contemporain que les Italiens placent auprès de leurs meilleurs artistes du siècle de Médicis, naquit à Plaisance, en 1756, et mourut à Rome en 1830.

LANDI ou **LANDIT**. s. m. (du lat. *indictum*, lieu ou jour indiqué). Hist. Foire célèbre qui se tenait jadis à Paris et Saint-Denis, le premier lundi après le 11 juin, jour de la saint Barnabé. L'origine de cette fête est incertaine, mais elle est toujours fort ancienne.

— Congé qu'avaient les écoliers de l'Université le jour du landit. On explique l'origine de ce congé en disant que c'était à la foire du landit que se vendait le parchemin, et que les écoliers choisissaient ce jour-là pour en faire provision.

— Honoraire que les écoliers étaient dans l'usage de donner autrefois à leurs professeurs à l'époque du landit. Cet honoraire consistait en six ou sept écus d'or, que l'on piquait dans un citron, que l'on plaçait ensuite sous un verre de cristal. Il se verra enrichi des moyens de ses disciples, comme les régents du *landit*. (Mont.)

— *Champ du landit*. Nom qui fut donné à la partie de la plaine de Saint-Denis où se tenait le landit. S'en vinrent les Anglais, tous à pied, en bataille, près du champ du *landit*, pour couper chemin auxdits Français. (Alain Chartier.) L'an 1274, l'église de Saint-Gervais et Saint-Protais fut volée de nuit, et entre autres choses, un larron emporta le vase sacré dans lequel reposait la sainte hostie, et s'enfuyant vers saint Denis ; quand il fut au champ du *landit*, il commença à rompre ce vase sacré et incontinent la sainte hostie s'envola. (P. Bonfons.)

LANDIE. s. f. Anat. Se disait autrefois des nymphes ou petites lèvres de la femme.

— Bot. Genre de plante rubiacée dédiée à Lalande.

LANDIER. s. m. (de l'angl. *handeran*, main de fer, chenêt ; on aura dit d'abord l'*andier*, et effectivement *andier* se trouve dans la langue romane). Gros chênet de fer servant à la cuisine.

LANDIVI. Géogr. Ch.-l. de cant. (Mayenne), arr. de Mayenne ; 1,900 hab.

LANDIVISIAU. Géogr. Ch.-l. de cant. (Finistère), arr. de Morlaix ; 3,000 hab.

LANDON (Ch.-P.) Peintre et littérateur, conservateur des tableaux du Musée, né en 1760, mort en 1820.

LANDRECY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Nord), arr. d'Avesnes ; 3,600 hab.

LANDRI (Saint). Évêque de Paris, signala sa bienfaisance dans la famine de 651, et fonda l'Hôtel-Dieu. On le fête le 10 juin.

LAND'S END (Cap). (Fin de la terre). Cap d'Angleterre (Cornouailles), forme l'extrémité la plus occidentale de l'Angleterre.

LANDSER (Jadis *lands-chre*, c'est-à-dire l'*honneur* du pays). Géogr. Ch.-l. de cant. (Haut-Rhin), arr. de Mulhouse ; 700 hab., jadis ch.-l. d'une seigneurie de la maison de Habsbourg.

LANDSTURM. s. m. (de l'all. *land*, terre ; *sturm*, ouragan, assaut.) Nom qu'on donne en Allemagne à la levée en masse de toute la population dans le cas de danger de la patrie.

LANDWEHR. s. f. (de l'all. *land*, terre ; *wehr*, défense). Nom donné en Prusse et dans d'autres Etats d'Allemagne à une partie de la population qui est armée pour servir d'auxiliaire aux troupes de ligne. C'est ce qu'on nomme garde nationale en France.

LANE. s. f. Pêch. Étendue d'un cours d'eau dans lequel on laisse dériver les filets destinés à prendre les saumons et les aloses.

LANEMEZAN. Géogr. Ch.-l. de cant. (H.-Pyrénées), arr. de Bagnères de Bigorre ; 1,250 hab.

LANERET. s. m. Ornith. Oiseau de proie, le mâle du lanier.

LANGAGE. s. m. (rad. *langue*). Pouvoir donné à l'intelligence de se manifester par des signes. Le langage distingue l'homme des animaux. L'écriture n'est pas née pour le *langage*. (Duclos.) Le *langage* est l'interprète de la pensée. (***)

Enfin, avec des sons et des signes divers,
Le *langage* parut et changea l'univers,
Et de la bouche à l'homme agrandit la distance. (DEL.)

— Manière dont les hommes se communiquent leurs pensées par une suite de paroles, de gestes, d'expressions. Dans le *langage* humain, les circonstances des choses déterminent le sens des paroles, et suivant que nos expressions sont placées, quelquefois oui veut dire non, et blanc veut dire noir. (Pélisson.) Plus vif, plus rapide, plus éloquent, parce qu'il résulte de nos inspirations instantanées, le *langage* parlé va droit à l'âme, pénètre dans ses plus profonds replis, développe le germe des passions et maîtrise à son gré une multitude d'hommes assemblés. (***)

Ici l'âme paraît et s'élance au dehors,
Et par l'heureux *langage* épanche ses trésors.
Merveille où par des sons l'âme entière tracée
A des sons fugitifs attache la pensée. (THOMAS.)

— Il se dit, par extension, de la voix, du cri, du chant dont les animaux se servent pour se faire entendre. Le langage des bêtes. Les oiseaux ont une sorte de langage.

— Manière de parler d'une nation analogue à son génie, à ses mœurs et au climat qu'elle habite. Les peuples parlent tous un *langage* différent. (Art de parler.)

— Manière dont chacun parle selon son génie particulier, plus par rapport au sens que par rapport aux mots et à la diction. Le langage de la religion. Le langage du barreau. Le langage des cours. Le langage de l'Ecriture. Le langage des théologiens scolastiques. Le langage de la vertu. Le langage de la probité. Le langage de la colère. Le langage de la passion. Le langage de la jalousie. Le langage de l'amour. Vous tenez là un étrange langage. Ce langage ne me plaît point. Je vous ferai bien changer de langage. Ce n'est pas là le langage d'un homme de bien. Voilà bien le langage de la passion! Que c'est bien là le langage d'un avare! Emprunter le langage de la bienveillance. Composer son langage. Quittez ce langage, qui ne s'accorde point avec votre sincérité. Ces gens-là se sont bien concertés, ils n'ont tous qu'un même langage. Ce *langage* honteux de la jalousie est pourtant le *langage* commun des cours. (Mass.) Nous n'osons contredire le *langage* commun du monde et des passions. (Id.) D'Achille, qui l'aimait, j'empruntai le *langage*. (Rac.) Les gens sages parlent un *langage* discret. (Trév.) Le cœur a son *langage* comme l'esprit a le sien. (Le ch. de M.) La poésie est tantôt le *langage* des dieux, tantôt le *langage* des fous, et rarement celui d'un honnête homme. (La Bruy.) La civilité du monde substitue un *langage* d'affection au défaut d'une affection véritable. (Nicole.) Le don des larmes, pour parler le *langage* de Juvénal, n'est pas l'apanage de tous. (V. Parisot.) Se peut-il que la perfidie emprunte un *langage* aussi noble et aussi passionné! (J.-J. Rouss.)

— S'emploie très-bien dans le style noble comme syn. de Discours, paroles.

Il ne m'ont point parlé, mais mieux qu'aucun *langage*
Le transport du vizir marquait sur leur visage
Qu'un heureux changement le rappelle au palais. (Racine.)

— A été employé par Boileau dans un sens qui ne serait pas approuvé aujourd'hui:

Vous en avez menti!
Reprend le campagnard, et, sans plus de *langage*,
Lui jette par défi son assiette au visage.

— L'art de parler, le style ou les manières, et les diverses façons de s'exprimer dans sa propre langue. Langage pur. Langage noble. Langage pompeux. Langage fleuri. Langage flatteur. Vieux langage. Langage vicieux. Langage bas. Langage populaire. Langage trivial. La pureté du langage. La correction du langage. Les beautés du langage. Les agréments du langage. Les finesses du langage. Les irrégularités du langage. Les anomalies du langage. Les vices du langage. Dénaturer le langage. Corrompre le langage. Faire des fautes de langage. Le succès des génies les mieux organisés dépend tout à fait des progrès du *langage* pour le siècle où ils vivent. (Condill.) Les têtes se forment sur les *langages*; les pensées prennent la teinte des idiomes. (J.-J. Rouss.) Le *langage* des provinces doit être réglé sur celui de la capitale du royaume et de la demeure du souverain. (Mén.) Le *langage* suit d'ordinaire la disposition des esprits, et chaque nation a toujours parlé selon son génie. (Trév.) Leur *langage* est figuré et plein de feu. (Sismondi.)

— Se dit figurément de tout ce qui sert à faire connaître la pensée sans parler. Langage du geste. Langage des yeux. Langage d'action. Les yeux ont un langage très-expressif. En Turquie, on forme avec des fleurs un *langage* symbolique. (Acad.) On a composé pour les sourds-muets un *langage* au moyen de divers mouvements de la main et des doigts. (Id.) Votre lettre me touche, parce que j'y crois reconnaître le *langage* du cœur. (J.-J. Rouss.) Quoique le *langage* des gestes ne puisse faire saisir aussi facilement que les deux autres la liaison des idées, il est souvent bien plus énergique. (***) Le *langage* écrit est évidemment celui des trois sortes de *langage* qui seconde le mieux l'activité de la pensée. (***)

— Dans les beaux-arts, Formes extérieures, procédés à l'aide desquels l'artiste exécute ses conceptions. S'emploie par opposition à Idée, conception. Le dessin, le coloris, constituent le langage de la peinture; les intervalles, les accords, celui de la musique. Pour exprimer ses idées, mettre en œuvre ses conceptions, il faut d'abord connaître le langage de l'art.

— Se dit aussi de l'idiome d'une nation. Le langage des Anglais. Le langage persan. Le langage des Turcs. Personne n'entend ce langage. C'est un langage inconnu. Un langage barbare.

— *Le langage des dieux*. La poésie. (Il) parle souvent à jeun le *langage* des dieux. (Berchoux.)

— Loc. prov. *N'avoir que du langage*. N'avoir point de qualités, de connaissances solides.

LANGAHA. s. m. Erpét. Nom madécasse d'un serpent voisin des leptophides. Sa morsure est venimeuse. Le langaha à museau pointu.

LANGARD. s. m. Mar. Nom qu'on donne aux brigantins qui enverguent une grande voile carrée, indépendamment de la grande voile naturelle, la brigantine.

LANGE. s. m. Morceau d'étoffe ou de toile dont on enveloppe les enfants au berceau. De beaux langes. Des langes fins. Un lange de futaine. Un lange de molleton, de piqué. Un lange de laine, de coton. Grâce aux conseils éloquents de J.-J. Rousseau, les enfants ne sont plus gênés, serrés dans leurs *langes*, comme ils l'étaient autrefois. (Acad.) Dès sa piteuse apparition sur la terre, il faut le couvrir de *langes*, qui se changeront en chemises, qui se changeront en linceul. (Charbonn.) Au lieu d'envelopper les enfants comme des momies d'Egypte, il faut employer les *langes* comme des corps intermédiaires, en les maintenant seulement autour du corps sans les serrer. (Id.)

— Fig. La chrysalide alors se dépouille de ses *langes*, et, radieux papillon, parcourt l'espace, et ne se repose plus sur la terre que pour y sucer le parfum des fleurs. (***) Son intelligence à peine échappée de ses *langes* s'élève aux plus sublimes conceptions. (Id.) Combien l'homme social est différent, à peine il sort du sein maternel, qu'on le prépare à subir déjà les *langes* de la vie civilisée. (Virey.)

C'est pour toi que le doux printemps
Assemble ses fleurs et ses feuilles,
Nourrit tous ces *langes* brillants
Des fruits qu'il veut que tu recueilles. (Duault.)

Et vous surtout roses charmantes,
Brisez vos *langes* importuns,
Et de vos corolles brillantes
Exhalez les plus doux parfums. (Id.)

— Techn. Morceau de drap ou de serge sur lequel le cartonnier renverse les feuilles de carton dont les formes sont chargées.

LANGEAC. Géogr. Ch.-l. de cant. (Haute-Loire), arr. de Brioude; 4,000 hab. Langeac a donné son nom à une maison qui par alliance porta la possession de cette ville dans la maison de La Rochefoucauld. Langeac posséda longtemps un célèbre monastère des Filles de Saint-Dominique. On trouve près de cette ville des bains d'eau minérale froide.

LANGEAIS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Indre-et-Loire), arr. de Château-Chinon; 2,800 hab. Vieux château. C'est dans cette ville que furent mariés Charles VIII et Anne de Bretagne.

LANGELAND. Géogr. Ile danoise dans la mer Baltique, au sud de Fionie. Pâturages, blé, patates, grains, lin, etc.; 112,000 hab.

LANGELLE. s. f. Archéol. Nom que l'on donne à des vases antiques à col étroit.

LANGELOTTE. s. f. Techn. Machine pour triturer l'or.

LANGET. s. m. Bot. V. AILANTE.

LANGOBERT. s. m. Hortic. Nom d'une espèce de poire.

LANGOGNE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Lozère), arr. de Mende.

LANGON. s. m. Pêch. Perche dont le bout est armé de pointes barbelées, et dont on se sert pour harpeler le poisson.

LANGON. Géogr. Ch.-l. de cant. (Gironde), arr. de Bazas; 4,200 hab. Ville ancienne et commerçante.

LANGOU. s. m. Bot. Nom donné au bolet du noyer.

LANGOUREUSEMENT. adv. Avec langueur, d'une manière langoureuse. Regarder langoureusement.

LANGOUREUX, EUSE. adj. (rad. *langueur*). Qui est en langueur. Il a été longtemps malade, il est encore tout langoureux. Peu usité en ce sens.

— Qui est plein d'une langueur amoureuse. Jeune fille triste, pâle et langoureuse. Les femmes n'aiment pas qu'un amant soit trop *langoureux*; la langueur a ses usages, mais quand elle est perpétuelle, elle assoupit. (Fonten.)

— Qui marque de la langueur. Un air langoureux. Un regard langoureux. Des vers langoureux. Parler d'un ton langoureux.

Je ne sais trop pourquoi mille gens chaque jour
Sur un ton *langoureux* se plaignent de l'amour,
Et comment on soutient qu'une vive tendresse
Fait soupirer, gémir et languir de tristesse. (Destouch.)

— Substantiv. et par dérision. *Faire le langoureux auprès d'une femme*. Lui faire la cour d'une manière doucereuse et fade.

LANGOUSTE. s. f. (du lat. *locusta*). Crust. Genre de crustacés décapodes, famille des macroures, voisins des homards et des écrevisses, qui ont les antennes excessivement longues, hérissées de poils ou de piquants. La cuirasse des langoustes est hérissée et demi-cylindrique; leur abdomen, improprement nommé *queue*, est allongé, recourbé en dessous vers le bout, et est terminé par cinq lames natatoires; leurs yeux, qui sont au nombre de deux, sont portés sur des pédoncules étroits qui semblent partir du milieu du front. La langouste commune a jusqu'à un pied et demi de long, et pèse douze à quatorze livres quand elle porte ses œufs. La couleur de sa cuirasse est le brun verdâtre, tirant au rouge foncé dans certaines places, et ponctué de bleu jaunâtre. Elle se tient dans les profondeurs pendant l'hiver, et se rapproche du rivage et surtout des endroits rocailleux en mai et en août, pour s'y accoupler et pondre. La chair de la langouste femelle est fort estimée, surtout avant et après la ponte; on en fait de très-bonne soupe en Provence. La langouste mouchetée. La langouste ornée. La langouste bordée.

LANGOUSTIER. s. m. Pêch. Filet à mailles très-larges avec lequel on prend les langoustes. On dit aussi une langoustière.

LANGOUSTINES. s. f. pl. Crust. Cinquième tribu de l'ordre des décapodes, famille des macroures, ne comprenant qu'un seul genre, la langouste, dont elle est le type.

LANGOUTI. s. m. Relat. Nom que quelques Indiens donnent à la pièce d'étoffe avec laquelle ils se couvrent le haut des cuisses.

LANGRAYEN. s. m. Ornith. Groupe d'oiseaux, autrement dits pies-grièches-hirondelles. Les langrayens ont le vol rapide et font la guerre aux insectes. Les espèces les plus connues sont: le langrayen à ventre blanc, le langrayen gris, le langrayen à lignes blanches, et le langrayen brun.

LANGRES. Géogr. Petite ville de France, près de la rive droite de la Marne, ch.-l. d'arr. (Haute Marne); 7,600 hab. Cette ville est une des plus anciennes de France. Elle était du temps de César la métropole des Lingons, et portait le nom de *Andematunum*, *Antomatunum*. Langres souffrit beaucoup de l'invasion des Barbares, fit partie du royaume de Bourgogne, et eut depuis Charles le Chauve des comtes particuliers. Hugues III donna ce comté en 1179 à Gautier, évêque de Langres. Louis VII l'érigea en duché-pairie, en annexant la ville à la couronne. Les évêques de Langres eurent depuis ce temps le titre de duc et pair de France.

LANGROIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Langres. Les Langroises. Une femme langroise. Diderot était Langrois. || Qui appartient à Langres ou à ses habitants. Coutumes langroises.

LANGSAM. adj. Mus. Mot allemand qui signifie Lentement, et qu'on trouve quelquefois dans les partitions au lieu de *lento*.

LANGUARD, ARDE. adj. (rad. *langue*). Babillard, indiscret.

Notre voisine est *languarde* et méchante,
Mais ne soyez en crainte aucunement. (La Fontaine.)

— subst.

L'autre fut un *languard*, révélant les secrets
Du ciel et de son maître aux hommes indiscrets. (Regnier.)

LANGUE. s. f. (du lat. *lingua*, langue). Anat. Organe musculaire et très-mobile, symétrique, placé dans l'intérieur de la bouche, depuis l'os hyoïde et l'épiglotte jusque derrière les dents incisives, servant spécialement à nous procurer la sensation des saveurs, et concourant en outre aux actes de la succion, de la mastication, de la déglutition, de la prononciation et de l'expuition. La forme de la langue est conique et aplatie. Elle est fixée par la base au fond de la bouche, dont elle forme la paroi inférieure. Elle est recouverte d'une membrane muqueuse, sans cesse humectée par la salive et les fluides sécrétés par les follicules. A l'intérieur sa structure est toujours musculaire: elle s'allonge pour sortir de la bouche, se retire en arrière, se replie en dessous et sur les côtés, se courbe en cuiller, et peut de sa pointe atteindre avec facilité tous les points de l'arcade dentaire, du palais, des lèvres et des joues. La langue d'un homme. Grosse langue. Langue épaisse. Langue mince, déliée, pointue. Avoir la langue sèche, rude, chargée, pâteuse, noire, enflée. Remuer la langue. Tirer la langue. Montrer la langue. Tirer la langue par dérision. Se brûler la langue. Se mordre la langue. S'écorcher la langue. Le bout de la langue. Le dos de la langue. Le trou borgne de la langue. L'épaisseur de la langue. Les côtés de la langue. Les bords de la langue. Les artères de la langue. La peau de la langue. Les veines de la langue. La couleur de la langue. Le filet ou frein de la langue. Au médecin la *langue* fournit des renseignements si nombreux, que son exploration a eu lieu en tout temps. (Rat.) La couleur rouge-blanchâtre ou jaunâtre de la *langue* est un indice insuffisant de l'état des organes de la digestion, mais qui ne saurait être négligé cependant. (Id.) La *langue* est la partie par laquelle les médecins reconnaissent les maladies du corps, et les philosophes celles de l'âme. (Mont.)

Qu'une femme parle sans *langue*
Et fasse même une harangue,
Je le crois bien.
Qu'ayant une *langue*, au contraire,
Une femme puisse se taire,
Je n'en crois rien. (***)

— Se dit de l'organe analogue chez les animaux. La langue d'un oiseau, d'un cheval, d'un poisson. Les chiens lèchent et guérissent leurs plaies avec la langue. Les serpents dardent leur langue. Chez les oiseaux, un ou même deux os fournissent un point d'appui à la *langue*, sans ajouter à la perfection des mouvements, lesquels offrent chez l'homme le plus haut degré de précision et de variété. (Rat.) Dans les diverses classes d'animaux vertébrés, la *langue* perd peu à peu les caractères qu'elle offre chez l'homme; enfin chez les poissons elle ne se montre plus qu'à l'état rudimentaire. (Id.) La longueur de la *langue* de la baleine franche surpasse souvent neuf mètres, sa largeur est de trois ou quatre. (Lacépède.) La *langue* du singe a paru aux anatomistes aussi parfaite que celle de l'homme. (Buff.)

— Cette même partie de l'animal accommodée pour la nourriture de l'homme. Des langues de mouton, de porc, de bœuf. Accommoder des langues en ragoût. Un ragoût de langues. Langues fumées, fourrées, farcies.

— Comme cette partie est le principal instrument de la parole, on la prend, par métonymie, pour la parole elle-même. Que toutes les langues vous louent, ô mon Dieu! (Fléch.) La *langue* d'un prêtre, destinée à louer Jésus-Christ, le Sauveur des hommes, ne doit pas être employée à parler d'un art qui tend à leur destruction. (Id.) Il condamne à un supplice rigoureux et à un silence éternel toutes les *langues* sacriléges. (Id.) Si l'abjection de son état n'avait pas mis le frein de la honte et du respect sur sa *langue*. (Mass.) Les paroles manquèrent à ma *langue*. (Chateaub.)

Et dès le même instant, ma *langue* embarrassée
Dans ma bouche vingt fois a demeuré glacée. (Rac.)

De ton caquet, jeune Mélite,
Impunément tu pourras m'étourdir,
Si tu me dis comment ta *langue* peut tenir
Dans une bouche si petite. (Ségur.)

Un mot indiscret fit souvent
Aller de grands projets au vent;
Aussi l'âme de toute affaire
Fut toujours un profond secret:
Le temps détruit ce qui s'est fait,
La *langue* ce qui reste à faire. (Id.)

— Fig. Idiome d'une nation; les mots et les façons de parler dont elle se sert. La langue grecque. La langue latine. La langue hébraïque. La langue arabe. La langue égyptienne. La langue phénicienne. La langue française. La langue italienne. La langue espagnole, allemande, anglaise. Les langues orientales. Les langues anciennes. Les langues modernes. Les langues vivantes. Les langues mortes. La langue universelle. Une belle langue. Une langue abondante, riche, féconde, douce, harmonieuse, sonore. Une langue stérile, pauvre, rude, dure, sifflante, barbare. Langue énergique, forte, pompeuse. Enrichir une langue. Polir une langue. Perfectionner une langue. Fixer une langue. Altérer, appauvrir une langue. Le génie d'une langue. Le caractère d'une langue. Les étymologies d'une langue. Les dialectes d'une langue. La grammaire, la syntaxe d'une langue. L'orthographe d'une langue. La prosodie d'une langue. La pureté de la langue. Les propriétés d'une langue. Etudier, apprendre une langue. L'origine des langues. La formation des langues. La multiplication des langues. La diversité des langues. L'étude des langues. La confusion des langues. Les apôtres avaient le don des langues. Professeur en langue grecque. Enseigner la langue latine. Ecrire en langue grecque. Bien parler une langue. Il écrit et parle bien sa langue. Elle recevait les ambassadeurs et parlait à chacun sa langue. (Fléch.) On accuse notre *langue* de n'être pas assez sublime pour la poésie épique. (Volt.) Corneille pécha trop souvent contre la *langue*, quoiqu'il écrivît dans le temps même qu'elle se perfectionnait. (Id.) J'ai connu plus d'un Anglais et plus d'un Allemand qui ne trouvaient d'harmonie que dans leurs *langues*. (Id.) Toutes les *langues* ont été faites successivement et par degré selon nos besoins. (Id.) La plus ancienne *langue* connue doit être celle de la nation rassemblée le plus anciennement en corps de peuple. (Id.) De toutes les *langues* de l'Europe, la française doit être la plus générale, parce qu'elle est la plus propre à la conversation. (Id.) La *langue* française n'est ni si abondante ni si maniable que l'italien, ni si majestueuse que l'espagnol, ni si énergique que l'anglais. (Id.) La *langue* des Scaldes a le défaut d'être trop monosyllabique, trop chargée de spondées et de trochées, trop pauvre en ïambes et en dactyles; par conséquent, elle est grave, austère, mélancolique. (Malte-Brun.) La *langue* était défigurée. L'indiscrète et confuse admission d'une foule de mots grecs et latins, et de termes empruntés aux patois des provinces, en faisait un jargon discordant et barbare, quand Malherbe parut. (E. Barret.) C'est du mélange des patois normands, wallons, picards, que notre belle *langue* est sortie. (Id.) Les législateurs des *langues* ont quelquefois fait preuve d'un génie sublime et d'un goût délicat. (Malte-Brun.) Les peuples modernes ont plus souvent reçu leurs *langues* de la force des événements dont ils n'étaient pas les maîtres. (Id.) Si nous voulions suivre la science des *langues* dans ses applications, nous aurions à parcourir tout le cercle des connaissances humaines. (Id.) Comment la parole organisée est-elle devenue une *langue*, et comment, au lieu d'une seule *langue*, en existe-t-il huit cents sur la surface du globe? (Malte-Brun.) Les théologiens attribuent la formation des *langues* à un miracle. (Id.) Pendant que l'Académie faisait son Dictionnaire, tout le monde faisait la *langue*. (Villem.) Le prodigieux génie de Pascal fixa la *langue*, autant qu'une *langue* peut être fixée. (Un million de faits.) Racine a porté au plus haut période l'harmonie de la *langue* française. (Laveaux.) Dans un état libre, c'est une obligation pour tous les citoyens de connaître leur propre *langue*, de savoir la parler et l'écrire correctement. La carrière des emplois est ouverte à tous: qui sait ce que la fortune réserve au plus humble des membres de la grande famille?... La base de la connaissance de toute *langue* est la grammaire... et en fait de grammaire, ce sont les bons écrivains qui font autorité. (Tissot.) Lorsqu'une manière de parler est devenue commune à un assez grand nombre d'hommes pour former un peuple distingué des autres, on l'honore du nom de *langue*, qui par conséquent n'est autre chose que l'usage particulier d'une nation entière, dans l'établissement, l'ordre et l'emploi des mots pour exprimer la pensée. (L'abbé Gir.)

Par ce sage écrivain la *langue* réparée
N'offrit plus rien de rude à l'oreille épurée. (Boil.)

Surtout qu'en vos écrits la *langue* révérée,
Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée. (Id.)

Sans la *langue*, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain. (Id.)

— Dans une acception plus rigoureuse, Système de signes appropriés à l'analyse intérieure et à la manifestation extérieure de la pensée. L'algèbre est une langue bien faite. Les langues communes ne représentent pas exactement tous les caractères et toutes les nuances de la pensée. Les langues sont néanmoins de puissants auxiliaires des facultés intellectuelles: chaque langue que l'on apprend fournit à ces facultés

un instrument nouveau et de nouvelles ressources. Autant de *langues* on parle, autant de fois on est homme. (Charles-Quint.) Quand le philosophe pense à tout le chemin qu'il a fallu faire pour parvenir à un langage régulier et raisonnable, malgré ses imperfections, la formation des *langues* paraît une des merveilles de l'esprit humain, que deux choses seules rendent concevable, le temps et la nécessité. (La Harpe.) On ne connaît peut-être pas assez la valeur et la puissance d'une *langue* pauvre. (V. N...)

— Usage particulier que l'on fait des mots dans un art. [illegible] de leurs [illegible] de leurs produits. Pour parler des produits d'un art, il faut [illegible] la langue. Savoir la langue d'une [illegible] grande partie de la [illegible] [illegible] [illegible] Langage, [illegible] de parler, abstraction faite de l'idiome dont on se sert. La poésie est la langue des dieux. [illegible] la langue des sentiments. Il [illegible] la langue de l'amour [illegible] que les livres [illegible] pour les solitaires parlent la [illegible] des solitaires. (J.-J. Rouss.) Je suis peu inquiet de la signification des mots dans la *langue* absurde du préjugé. (Mirab.)

— Philol., linguist. Considérées sous les rapports que les langues ont entre elles, on les dit primitives, dérivées, mères, filles, sœurs. || *Langue primitive*. Celle qu'on suppose que les hommes ont parlée la première. Les nombreuses dissertations des érudits n'ont pu nous conduire à savoir quelle était la *langue* primitive. (Acad.) || *Langue primitive* ou *originelle*. Se dit aussi de celle qu'on suppose ne s'être formée d'aucune autre. || *Langue mère* ou *matrice*. Celle qui n'étant formée d'aucune autre langue connue, a servi à former d'autres idiomes. Il n'y a point de langue mère. Toutes les nations voisines ont emprunté les unes des autres, mais on a donné le nom de langue mère à celle dont quelques idiomes connus sont dérivés. Le latin est langue mère par rapport à l'italien, à l'espagnol, au français ; mais il était lui-même dérivé du toscan, et le toscan l'était du celte et du grec. Cette expression est même tombée en discrédit parmi les linguistes modernes. || *Langue dérivée*. Celle qui est formée d'une autre. Le français, l'espagnol et l'italien sont des langues dérivées. || *Langues sœurs*. Plusieurs langues qu'on considère comme dérivées d'une même langue. Le français et l'italien sont des langues sœurs, filles du latin.

— On distingue les langues d'abord selon les [illegible] orientales, occidentales, [illegible] du Nord et en langues du Midi. || *Langues orientales*. Se dit en particulier des langues parlées en Asie et surtout de celles de la partie de l'Asie qui est la plus voisine de l'Europe. On dit quelquefois par opposition *Langues occidentales*, pour Langues de l'Europe. || *Langues du Nord*. Se dit des langues germaniques et slaves, par opposition aux *Langues du Midi*, qui sont les langues dérivées du latin. Les *langues* du Midi sont filles de la joie, et les *langues* du Nord [illegible] (J.-J. Rouss.) || *Langue morte*. Celle qu'on a parlée, mais qui n'existe plus que dans les livres. Le latin et l'hébreu sont des *langues* mortes. || *Langue vivante*. Celle qu'on parle actuellement. L'arabe et le chinois sont les plus anciennes des *langues vivantes*. (Volt.) || *Langue ancienne* ou *savante*. Langue morte, se dit par opposition à *Langue moderne* ou [illegible], qui est la même chose que Langue vivante. || *Langue littérale*. V. LITTÉRAL. || *Langue naturelle* ou *maternelle*. Celle du pays où l'on est né, par opposition à *Langue étrangère*, qui est celle d'un autre pays. || *Langue nationale*. Celle que parle généralement une nation. Se dit aussi par opposition à Langue étrangère et aux différents dialectes qui se parlent dans une même nation. || *Langue universelle*. Langue qui serait commune à tous les peuples. Leibnitz a conçu le projet d'une langue universelle. Napoléon voulait faire du français une langue universelle. || *La langue sainte*. La langue hébraïque, dans laquelle ont été primitivement écrites les saintes Écritures. || *Langue sacrée*. Toute langue dans laquelle sont écrits les ouvrages que l'on suppose avoir été inspirés par la Divinité. La langue sacrée des Hindous.

— On distingue les langues en second lieu par les qualités essentielles de leur composition, de leur lexicographie, de leur grammaire et de leur syntaxe : elles sont directes ou transpositives, synthétiques ou analytiques, etc. || *Langues directes*. Celles qui ont peu ou point d'inflexions, et dans lesquelles par conséquent la syntaxe est généralement conforme à l'ordre analytique de la pensée. || *Langue transpositive*. Celle où les rapports des mots entre eux étant indiqués par leurs terminaisons, on n'est pas obligé de les placer suivant l'ordre analytique de la pensée. Le grec, le latin, l'allemand, sont des langues transpositives. || *Langues synthétiques* ou *concrètes*. Celles qui expriment beaucoup d'idées différentes et d'indications grammaticales, par un seul mot avec ses terminaisons variables. Les langues anciennes sont très-synthétiques et éminemment propres à la peinture du monde extérieur et des passions primitives de l'homme. || *Langues analytiques* ou *abstraites*. Celles qui expriment chaque idée, chaque rapport grammatical, par un mot distinct. Les langues modernes deviennent de plus en plus analytiques. Elles sont particulièrement propres aux discussions philosophiques et à la peinture des nuances délicates des sentiments et des mœurs sociales. || *Langue philosophique*. Langue où l'on suppose que la génération des mots suivrait exactement celle des pensées, où il n'y aurait ni anomalies, ni distinction du propre et du figuré, etc. || *Langue écrite*. Langue pourvue d'un alphabet, et dans laquelle on a composé des livres, par opposition à celle qui n'a point atteint ce degré de culture. || Partie cultivée d'une langue, locutions, constructions adoptées par les bons écrivains. Nous ne connaissons des Romains que leur langue écrite ; leur langue parlée serait peut-être inintelligible pour nos meilleurs latinistes. || *Langues homogènes*. Langues qui, sans aucune liaison historique connue, présentent soit dans leurs radicaux, soit dans leur grammaire, des analogies nombreuses et assez étroites pour rendre nécessaire la supposition de relations mutuelles et anciennes de peuples [illegible] quant aux temps et aux lieux. Le zend, le sanscrit, le persan, le grec, le [illegible], le latin, l'allemand, sont des langues homogènes dans leurs radicaux et leur grammaire. || *Langues sémitiques*. Langues qu'on regarde comme ayant été parlées par les enfants de Sem et de ses descendants. L'hébreu, l'arabe, le syriaque, sont des langues sémitiques.

— *Classification des langues*. Méthode suivant laquelle la linguistique et l'ethnographie se sont efforcées de grouper les 2,000 idiomes environ aux moyens desquels les habitants du globe manifestent leurs pensées. La classification des langues paraît être la base la plus sûre pour établir une division naturelle entre les races et les familles humaines. On les classe d'abord suivant la partie du monde où elles sont parlées, en langues asiatiques, européennes, africaines, américaines et océaniennes. Mais cette division est de peu de valeur, vu les nombreuses migrations des peuples. On arrive à des résultats plus utiles et plus exacts en se fondant sur les caractères du deuxième ordre, et en groupant ensemble les langues homogènes. Par ce moyen on a déjà établi avec certitude l'ensemble et les divisions d'une grande tribu ou souche de langues qui établit un lien entre l'intérieur de l'Asie et de l'Europe, et qui se subdivise en plusieurs parties. C'est la tribu des langues indo-européennes. V. INDO-EUROPÉEN. Après cela on ne connaît que des familles plus ou moins étendues, des groupes assez vaguement établis, et même des espèces encore isolées. En Asie, on a les familles des langues sémitiques et caucasiennes, les groupes des langues transgangétiques, tatares et sibériennes ; en Europe, la famille ibérienne ou basque, et la famille ouralienne. Les langues américaines et africaines ne peuvent être considérées que par rapport aux régions où on les parle. En Océanie on remarque surtout la famille des langues malaises.

— Théol. *Don des langues*. Grâce que Dieu fait à un homme quand il lui donne par miracle et sans étude la connaissance et l'usage d'une langue. Le Saint-Esprit en descendant sur les apôtres le jour de la Pentecôte leur donna le don des langues.

— Hist. S'est dit en général dans l'acception de Pays, nation. || Particulièrement des différentes divisions de l'ordre de Malte. Les huit langues de l'ordre de Malte étaient la langue de Provence, la langue d'Auvergne, la langue de France, la langue de Castille, la langue d'Aragon, la langue d'Italie, la langue d'Allemagne, la langue d'Angleterre. Celle-ci ayant été supprimée lors du schisme anglican, on lui substitua en 1782 la langue bavaroise dite anglo-bavaroise. Les grands dignitaires de l'ordre étaient appelés les chefs ou piliers des huit langues. Les Anglais voulaient le rétablissement de l'Ordre sur ses anciennes bases, avec la création d'une *langue* anglaise et d'une *langue* maltaise, celle-ci composée des habitants de l'île qui leur étaient dévoués. (Thiers.)

— Se dit par analogie ou similitude de différentes choses qui ont la forme d'une langue. Le Saint-Esprit est descendu sur les apôtres en *langues* de feu. (Acad.)

— Mar. Espèce de coin en bois. Il sert dans les ports sous les coittes, les ventrières, et à garantir les étambrais d'être déchirés par les cercles d'un bas-mât, lorsqu'en le mâtant le pied descend dans la câle d'un bâtiment. || Morceau de toile coupée pour faire partie d'une voile comme renfort près des ralingues de côté, en forme d'un triangle allongé. || En chir., *Langue de serpent*. Instrument dont se servent les dentistes pour nettoyer les dents de la mâchoire inférieure. || En géogr., *Langue de terre*. Certain espace de terre beaucoup plus long que large, qui ne tient que par un bout aux autres terres, et qui est environné d'eau de tous les autres côtés. || Pièce de terre longue et étroite, qui se trouve enclavée dans d'autres terres. || Parmi les marins, Portion de terre basse, étroite, pointe qui s'allonge plus ou moins, de la côte ou d'une île, dans la mer.

— Hist. nat. La ressemblance que certains êtres ou quelques-unes de leurs parties ont avec une langue, leur a fait donner quelques noms vulgaires comme ceux qui suivent. || *Langue de bœuf*. V. SCOLOPENDRE. || *Langue de cerf*. V. SCOLOPENDRE. || *Langue de chat*. Nom vulgaire de l'eupatoire femelle. V. BIDENT. || *Langue de cheval*. Un des noms vulgaires du petit houx. V. FRAGON. || *Langue de chien*. Un des noms vulgaires de la cynoglosse commune. V. CYNOGLOSSE. || *Langue de serpent*. V. OPHIOGLOSSE. || *Langue d'oie*. La pinguicule vulgaire. || *Langue de vache*. La scabieuse des champs, la grande consoude en quelques parties de la France. || *Langue d'or*. La telline foliacée.

— Loc. fam. *Prendre langue*. S'informer de ce qui se passe, de l'état d'une affaire, du caractère, des dispositions de ceux avec qui l'on doit traiter. Quand on arrive dans un pays ou l'on n'est jamais allé, on a besoin de prendre *langue*. (Acad.)

— Chass. et manég. *Donner de la langue*. Appeler, exciter le chien, le cheval, par un bruit qui se fait en appuyant fortement la langue contre le palais et en la retirant vivement. || On dit dans le même sens, mais seulement en termes de manége : *Aide, appel de la langue*.

— *Avoir la langue grasse*. Avoir la langue épaisse, éprouver quelque embarras dans la prononciation ; prononcer mal certaines lettres, particulièrement les *r*. On dit mieux grasseyer, parler gras. || *Avoir une grande volubilité de langue*. Parler avec une grande rapidité. || *Cette opération lui a dénoué la langue*. Elle lui a donné plus de facilité pour parler. || Fig. *Dénouer, délier la langue à quelqu'un*. Faire rompre le silence à quelqu'un qui voulait le garder. L'argent lui a dénoué la langue que la peur lui avait liée. || Exclam. *Quelle langue !* Quel bavard ! quelle bavarde.

— Loc. fam. *Avoir soif à avaler sa langue*. Avoir une grande soif. || *Ennuyeux à avaler sa langue*. Se dit de ce qu'on ne peut voir, entendre ou lire sans éprouver un excessif ennui. || *Mince comme la langue d'un chat*. Se dit d'une chose mince et déliée. || *Avoir la langue bien pendue*. Avoir une grande facilité de parler. || *Avoir la langue bien affilée*. Parler beaucoup et avec facilité, avoir un grand babil. || Fam. *La langue lui va toujours*. Il ou elle ne cesse de babiller. *Avoir bien de la langue, avoir la langue bien longue, ne savoir tenir sa langue*. Parler beaucoup, dire tout ce qu'on sait, ne savoir garder un secret. || *Avoir la langue dorée*. Avoir des discours faciles, élégants, propres à séduire. || *N'avoir point de langue*. Parler très-peu ou garder le silence quand on devrait parler. Il n'a point de langue. Vous ne dites rien, est-ce que vous n'avez point de langue? || *Être maître, n'être pas maître de sa langue*. Savoir, ne pas savoir se taire. Il est trop peu maître de sa *langue*, pour que je lui confie mon secret. (Acad.) || *Ne pas savoir conduire sa langue, mal gouverner sa langue*. Dire des choses qu'il faudrait taire, commettre des indiscrétions. || *La langue lui a fourché*. Il a prononcé, par méprise, un mot pour un autre à peu près semblable. || *Avoir un mot sur le bout de la langue, au bout de la langue*. Croire qu'on est près de trouver, de dire un mot qu'on cherche dans sa mémoire. || *C'est une mauvaise langue, une méchante langue, une langue dangereuse, une langue de serpent, une langue de vipère*. C'est une personne médisante, qui se plaît à déchirer la réputation d'autrui. || *Coup de langue*. Médisance ou mauvais rapport que l'on fait sur le compte de quelqu'un. Donner un coup de langue. || *Donner du plat de la langue*. Faire de belles promesses qu'on n'a pas dessein d'exécuter. Peu usité. || *Faire merveilles du plat de la langue*. Chercher à étonner, à étourdir par de grandes phrases, par des récits extraordinaires. || *Se mordre la langue*. S'arrêter au moment de dire ce qu'on ne doit pas ou ce qu'on ne veut pas dire. J'allais lui dire quelque chose de mortifiant, mais je me suis mordu la *langue*. (Acad.) || *Se mordre la langue d'avoir parlé*. Se repentir d'avoir parlé. Je n'ai pas eu plutôt parlé, que je m'en suis mordu la langue. || *C'est une langue de la Pentecôte*. C'est une langue qui n'épargne personne. C'est comme si l'on disait, *c'est une langue de feu*, par allusion au Saint-Esprit, qui descendit en langues de feu sur les disciples de Jésus-Christ le jour de la Pentecôte.

— Loc. prov. *On ne s'est pas [illegible] conversation des langues*. Se dit d'une assemblée, d'une conversation où tout le monde parle à la fois. || *Jeter sa langue aux chiens, aux chats*. Renoncer à deviner quelque chose. Votre énigme est trop difficile, je jette ma langue aux chiens. || *Il faut tourner sept fois sa langue dans sa bouche avant de parler*. Il est bon de réfléchir mûrement avant de parler. || *Je lui verrais tirer la langue d'un pied de long que je n'aurais nulle compassion de lui*. Se dit d'une personne dont on n'a nulle compassion. || *Un coup de langue est pire qu'un coup de lance*. Quand elle ouvre une blessure, la *langue* est une lancette empoisonnée. (De Jussi.) || *Qui langue a, à Rome va*, ou *avec une langue on va à Rome*. Qui sait parler, s'expliquer, peut aller partout. || *Beau parler n'écorche point la langue*. Il est toujours bon de parler honnêtement. || *La langue va où la dent fait mal*. On parle volontiers de ses peines. || *Les dents sont bonnes contre la langue*. Il vaut mieux se mordre la langue avant d'avoir parlé qu'après avoir parlé. Les Arabes disent : *La sûreté de l'homme est la prison de la langue*. || *Il vaut mieux glisser du pied que de la langue*. Les paroles indiscrètes peuvent attirer les plus grands maux sur leur auteur. L'Ecclésiaste dit : *La chute de celui qui pèche par sa langue est comme une chute sur le pavé*.

LANGUEDOC, (du fr. *langue de oc*, pays où l'affirmative *oui* se disait *oc*, par opposition à la *langue d'oïl* ou la France). Géogr. Un des plus grands gouvernements de la France avant la révolution, et le plus vaste après celui de Guienne et Gascogne, avait pour bornes la Méditerranée, le Rhône, le comtat Venaissin, le Dauphiné, le Forez, le comté de Foix, l'Auvergne, le Rouergue, l'Armagnac, le Comminges ; capitale Toulouse. Ce pays forme aujourd'hui les départements de l'Ardèche, de l'Aude, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, de la Haute-Loire, de la Lozère et du Tarn. Forme très-irrégulière. Chaîne de montagnes parallèle au cours du Rhône, limat varie suivant les hauteurs ; chaud et délicieux en approchant de la mer, grande fertilité ; plantes du Midi dans les lieux bas, pâturages et forêts magnifiques dans les montagnes.

— Hist. Anciennement habité par les Volces Tectosages et Arécomiques, ce pays faisait partie de la Gaule celtique. Conquis par les Romains 121 ans av. J.-C., il fut compris dans la Gaule narbonnaise. Après avoir joui longtemps d'un système perfectionné d'administration politique et législative, cette province fut cédée par l'empereur Honorius aux Vandales et aux Visigoths. Ceux-ci y régnèrent environ trois siècles et en furent chassés (712) par les Sarrasins, vaincus à leur tour par Charles-Martel. Sous Pépin, le Languedoc se trouva entièrement soumis au roi de France. Charlemagne en comprit une partie dans le royaume d'Aquitaine, et Louis le Débonnaire fit du reste le duché de Septimanie et le marquisat de Gothie. En 850, le duché de Toulouse, séparé de celui d'Aquitaine, devint fief héréditaire, et obtint la marche de Gothie et le marquisat de Narbonne. A la suite des guerres des Albigeois, Philippe-Auguste inféoda à la couronne de France le comté de Toulouse (1216), le duché de Narbonne, etc. Le comté de Toulouse fut réuni au domaine royal et avec lui le Languedoc.

— Canal du Languedoc. Canal de France, qui réunit la Garonne, ou plutôt l'Océan à la Méditerranée. Le canal du Languedoc ou canal du Midi commence près de Toulouse et entre l'étang de Than, auprès d'Agde. Il fut construit sur les plans de l'illustre Riquet, sous le règne de Louis XIV, et fut livré à la circulation en 1681. C'est un des plus beaux ouvrages de ce genre.

LANGUEDOCIEN, IENNE, adj. Géogr. Qui habite le Languedoc, qui est natif du Languedoc. Les femmes languedociennes sont généralement belles.

— En ce sens il s'empl. substantiv. Un Languedocien. Les Languedociennes. Un grand nombre de *Languedociens* quittent la France, emportant avec eux de grandes richesses et les secrets de leur industrie. (Encycl.)

— Qui appartient, qui est propre à ce pays ou à ses habitants. Mœurs languedociennes. Fruits languedociens.

— LANGUEDOCIEN, s. m. Linguist. Dialecte roman qui était parlé dans le midi de la France, et que l'on appelle aussi Langue d'oc.

LANGUELETTE, s. f. (dimin. de *languette*). Petite langue.

> Lorsque de mon petit [illegible] *languelette*,
> Bégayera le nom de son père et de Dieu,
> Ta [illegible] lotilde avec lui ne sera plus [illegible]
>
> (C. DE SURVILLE.)

LANGUETTE, s. f. (dimin. de *langue*). Petite langue.

> Hélas! ta petite *languette*,
> Plus ne bégayera mon nom [illegible]

— Ce qui est taillé en forme de petite langue. Ornement découpé en languettes. Frange découpée en languettes.

— Archit. *Languette de chausse d'aisance*. Sorte de cloison de dalles de pierre dure qui sépare une chausse d'aisance à chaque étage, jusqu'à hauteur de devanture ou au plus bas.

— Hydraul. *Languette de puits*. Dalle de pierre qui, sous un mur mitoyen, partage également un puits entre deux propriétaires voisins. Cette dalle descend plus bas que le niveau du sol.

— Luth. Petite soupape à ressort qui sert à ouvrir et fermer les trous de quelques instruments à vent. Quand on appuie sur une touche de clavier d'orgue, on fait baisser la *languette*, qui ouvre un trou par où le vent entre dans le sommier et dans le tuyau. (Encycl.)

— Méc. Aiguille élevée sur le fléau d'une balance, qui sert à marquer l'équilibre quand elle est à plomb. || Trou par où passe la languette qui fait équilibre.

— Mar. Petit coin de bois que l'on emploie souvent dans les ports et les bâtiments.

— Menuis. *Languette de menuiserie*. Espèce de tenon continu sur la rive d'un ais, réduit environ au tiers de l'épaisseur, pour entrer dans une rainure.

— Orfèvr. Petit morceau d'argent ou d'or qu'on laisse en saillie à chaque pièce que l'on fond, et qui sert à faire l'essai avant de marquer la pièce du poinçon légal.

— Organ. Cette partie du tuyau qui est taillée en biseau ou en talus, qui sert à couper et fendre le vent qui entre dedans. || Se dit de la languette à la bouche des tuyaux pour les faire parler.

— On appelle aussi *languette* une petite lame de laiton plate, mobile et tremblante, qui couvre le concave du demi-cylindre des tuyaux à anche. On l'appelle aussi *anche*.

— Hist. nat. Se dit de différents êtres dont la forme a quelque analogie avec une petite langue.

— Bot. Appendice long et étroit qui termine les demi-fleurons dans les fleurs composées. La ligule ou l'appendice membraneux qui couronne la gaîne des feuilles dans les graminées. || Les appendices qui partent du fond de l'onglet des pétales, et forment avec les cornes et sont égales sur la corolle.

— Entom. La seconde des pièces de la lèvre des insectes, qui est placée au devant du menton, dont elle paraît être le prolongement.

— Ichthyol. et moll. Nom d'une espèce du genre pleuronecte et d'un mollusque du genre solen ou manche de couteau.

LANGUEUR s. f. (du lat. *langor*, même sens). Diminution de forces plus ou moins considérable, état d'abattement dans lequel le corps est peu propre au mouvement et à l'action. Traîner sa vie en langueur. Vivre dans la langueur. Les maux de *langueur* sont d'autant plus rudes qu'ils nous ôtent incessamment quelque partie de nous-mêmes, et que nous portant tous les jours quelque trait dans le sein, ils nous en font sentir les blessures. (Fléch.) Dans une longue et pénible *langueur*, qu'il est à craindre que l'impatience ne diminue un peu la soumission. (Id.) Il hâtait de ses ans l'importune *langueur*. (Boil.) L'état de *langueur* est une des mille preuves de la solidarité de toutes les parties du corps de l'homme, et du principe vital qui les anime et en fait un tout indivisible. (Anquetil.)

— *Langueur d'estomac*. Etat d'un estomac qui a perdu le ton, le ressort dont il a besoin pour faire ses fonctions.

— Se dit au pluriel d'un état d'affaiblissement, d'abattement. Les langueurs de l'âge. Les langueurs d'une vie sans occupation. Il n'est pas rare d'observer des individus chez lesquels la *langueur* est un état habituel. (Rat.)

— Peines de l'esprit, surtout celles qui procèdent de l'amour, ou de quelque désir violent qu'on ne peut satisfaire. Une secrète langueur la mine. La mort de sa femme l'a jeté dans une langueur dont rien ne peut le tirer. Une secrète langueur s'est emparée de son âme. Son âme est dans la langueur. On persuade par la *langueur*, on plaît par le badinage, et souvent il vaut mieux plaire que persuader. (Fonten.)

Et montre les *langueurs* de son âme abattue
A des amis ingrats qui détournent la vue. (Voltaire.)

On la vit quelque temps assister son humeur,
Du drame assoupissant affecter la *langueur*.
De Chabanon.

— Air d'abattement, de débilité, de faiblesse, de dépérissement, que les affections morales répandent dans toute l'organisation, et qui se manifeste principalement sur le visage, dans les yeux. Presque toujours l'état de *langueur* est produit par une cause morale, par exemple, un chagrin secret et prolongé, comme la jalousie, un amour malheureux. (Ratier.)

Soutiendrai-je ces yeux dont la douce *langueur*
Sait si bien dec uvrir le chemin de mon cœur? (Rac.)

— Apathie, indolence, paresse, mollesse. Molle, douce, désœuvrée, apathique langueur.

Ce héros . . . . .
Qui seul de vos exploits peut assurer le cours,
En de molles *langueurs* plongé par les amours,
Ensevelit sa gloire aux limites du monde. (B.-Lorm.)

Mais tout à coup une douce *langueur*
Appesantit son humide paupière,
Son œil moins vif se ferme à la lumière,
Et du plaisir le sommeil est vainqueur. (Imbert.)

Sens-tu cette *langueur*, image du trépas?
Travaille, la fatigue affermira tes bras. (De Resnel.)

— Fig. *Tenir quelqu'un en langueur*. Lui faire longtemps attendre et désirer quelque chose.

LANGUEYÉ, ÉE. part. pass. du v. Langueyer. S'empl. adjectiv. Porc langueyé.

LANGUEYER. v. a. 1re conj. (pr. *lang-hé-ié*; rad. *langue*). L'e se change en è devant une syllabe muette. *Je langueye, tu langueyes, il langueye*, etc. Art vétér. Tirer la langue d'un porc, la considérer, pour voir s'il est ladre ou non. On langueye les porcs en leur mettant un bâton dans la bouche.

— Prov. et fig. *Pour savoir le secret d'un maître, il faut langueyer les valets*, c'est-à-dire il faut faire parler les valets, parce qu'il est difficile qu'un maître ait quelque chose de caché pour eux. Quand les croisés voulurent élire le premier roi de Jérusalem, ils *langueyèrent* les valets de chaque prétendant, et, après cette enquête, ils nommèrent Godefroy de Bouillon, que le témoignage de ses serviteurs leur fit regarder comme le plus digne de la couronne. (Quit.) Le verbe *langueyer* n'est plus guère usité que dans ce proverbe, et c'est dommage, car il faut recourir à une périphrase pour en exprimer la signification.

LANGUEYEUR. s. m. Celui qui, dans les marchés, est chargé de visiter la langue des porcs et empêcher qu'il ne s'en vende de ladres. Le langueyeur doit dire si le porc est ladre ou non.

LANGUI. part. pass. invar. du v. Languir.

LANGUIER. s. m. (rad. *langue*). La langue et la gorge d'un porc quand elles sont fumées. Des languiers du Mans. Des languiers d'Anjou. Une demi-douzaine de languiers.

LANGUIDE. adj. des 2 g. (pr. *lang-hi-de*; du lat. *languidus*, languissant). Languissant. Il m'a dit d'une voix et *languide* et mourante. (Th. Corn.)

LANGUIDO. adv. (pr. *lann-goui-do*). Mus. Mot italien qui signifie Langoureux, avec langueur, et qui en tête d'un morceau, indique que le mouvement doit être un peu lent, et l'exécution dépourvue d'ornements.

LANGUIR. v. n. 2e conj. (pr. *lan-ghir*: en lat. *languere*). Vivre en langueur, être consumé par quelque maladie qui abat les forces. La goutte fait depuis longtemps languir les vieillards. Il est pulmonique, il y a longtemps qu'il languit. C'est un mal dont on languit longtemps avant d'en mourir. Il ne fait que languir.

— Souffrir de la continuité, de la durée d'un supplice, d'un châtiment, d'un besoin, d'un mal autre que la maladie. On a bien fait languir ce criminel en le brûlant à petit feu. J'étais reine, et vous m'avez détrônée; j'étais épouse, et vous m'avez massacré mon mari; j'étais mère, et vous m'avez arraché mes enfants; il ne me reste plus que mon sang: buvez-le, abreuvez-vous-en, mais ne me faites pas *languir*. (Marie-Antoinette.)

— Fig. Se dit aussi en parlant des infirmités de la vie, des souffrances et des afflictions dans lesquelles on passe quelquefois son existence. Languir de froid. Languir de faim et de soif. Languir dans la misère. Languir dans les prisons. Languir dans l'esclavage.

— Fig. en parlant des peines de l'âme. Languir d'amour. Languir d'ennui. Languir dans l'attente d'un bien. Faire languir quelqu'un après ce qu'on lui a promis. L'âme *languit* quand elle n'a ni les moyens, ni l'espérance de satisfaire une passion qui la remplit. (Nic.) J'ai *langui*, j'ai séché dans les feux, dans les larmes. (Racine.)

Je ne sais trop pourquoi mille gens, chaque jour,
Sur un ton langoureux se plaignent de l'amour.
Et comment on soutient qu'une vive tendresse
Fait soupirer, gémir et *languir* de tristesse.
Destouches.

Gênes vit ma jeunesse, errante en son enceinte,
Languir près des tombeaux de ma famille éteinte.
Colardeau

— Soupirer après. Nous ne faisons plus que *languir* après notre départ. (Mme de Sévigné.)

— Se dit absolument pour Soupirer après une femme. La belle ne le laissa pas longtemps languir. Permettez-moi de *languir* à vos pieds. (Rac.)

— Se dit aussi en parlant des choses qui sont sans vigueur, et généralement de celles qui ne sont pas en aussi bon état qu'à l'ordinaire. On dit qu'*un arbre languit*, quand il pousse faiblement, quand il ne donne que de chétives productions, que *la nature languit pendant l'hiver*, qu'elle est engourdie, sans vigueur; que *les nouvelles, que les plaisirs languissent*, quand il y a peu de nouvelles intéressantes, peu de divertissements, que *la conversation languit*, quand personne ne la soutient, et qu'on ne dit que des choses banales. Toutefois il est probable que la géographie eût longtemps *langui*, circonscrite aux contrées de notre Europe, sans les grandes révolutions de l'Asie. (Malte-Brun.)

— *Ces discours, ces vers languissent*. Il y a de l'inégalité, ils sont froids et traînants.

— *Cette pièce de théâtre languit*. Elle n'exprime pas assez vivement les passions, elle n'intéresse pas assez les spectateurs.

— *Ce style languit*. Il n'est pas soutenu de nobles expressions et de belles pensées.

LANGUISSAMMENT. adj. (rad. *languir*). D'une manière languissante. Cet ami moribond lui tendait languissamment la main. Ces amants se regardent languissamment.

LANGUISSANT. part. prés. invar. du v. Languir. Les hommes languissant après des biens qu'ils ne doivent jamais posséder. Une personne languissant d'ennui.

LANGUISSANT, ANTE. adj. (rad. *languir*). Qui est dans un état de langueur. Il y a six mois que ce malade est languissant dans son lit. C'était un homme qui du sein de la débauche, et *languissant* encore des suites infâmes qu'elle entraîne, prêchait le peuple et s'en faisait idolâtrer. (Volt.) Saint Louis lui-même, *languissant*, affaibli, porté par ses soldats pour se dérober à l'insolence et à l'inhumanité de ses ennemis, pris enfin, et chargé de fers. (L'abbé Poulie.) Le corps est déjà robuste et fort, que l'âme est encore *languissante* et faible. (J.-J. Rouss.)

Languissant, prosterné, la force l'abandonne,
Et le calice amer qu'on doit lui présenter,
Loin de lui, s'il pouvait, il voudrait l'écarter.
(Racine.)

— Qui pâtit, qui souffre de quelque affection lente, physique ou morale.

— Se dit en ce sens, dans le style soutenu, des animaux et même des plantes. La neige endurcie résonne sous les pieds du berger matineux qui cherche avec inquiétude son troupeau *languissant*. (Delcuze.)

— Qui est faible, qui s'affaiblit, qui s'éteint. Retiré sur les confins de l'hémisphère méridional, le soleil livide ne répand qu'un jour *languissant*. (Deleuze.) Comme il nous vit jeunes et dispos, le vieillard s'en vint à nous, et, avec un sourire *languissant*, mais aimable encore, il nous cita quelques vers d'Horace. (J. Janin.) Cette félicité *languissante* n'est pas une chose si souhaitable que votre père se l'imagine. (La Font.) Verrez-vous sans pitié son déclin *languissant*. (Delille.)

— Se dit de tout ce qui n'a rien de vif ni d'animé, qui est fade, ennuyeux, froid, énervé. Le style de cet orateur est languissant. Les vers de ce poète sont froids et languissants.

Tes écrits, il est vrai, sans force, *languissants*,
Semblent être formés en dépit du bon sens. Boil.

Dans cet amour, tant d'objets ravissants,
Lambris dorés, bois, jardins et fontaines,
N'ont point d'appas qui ne soient *languissants*,
Et leurs plaisirs sont moins doux que les peines.
La Fontaine.

— Il signifie encore, Passionné, amoureux, qui marque beaucoup d'abattement et beaucoup d'amour. Un regard tendre et languissant. Des regards languissants. Elle tournait vers eux ses regards *languissants*. (Del.)

— En ce sens il a été employé avec assez peu de goût comme substantif. Je ne puis souffrir ces languissants éternels qui en veulent à toutes les belles avec une égale ardeur

LANGURIE. s. f. Entom. Petit genre d'insectes coléoptères omaloïdes. Toutes les espèces de languries sont étrangères à l'Europe; trois sont originaires de l'Amérique du Nord et deux des Indes orientales.

LANIADÉ, ÉE. (du lat. *lanius*, pie-grièche). Ornith. Qui tient de la pie-grièche. ‖ LANIADÉS. s. m. pl. Tribu de la famille des dentirostres, ayant pour type le genre *lanius* (pie-grièche). ‖ Au sing.: Un *laniadé*.

LANIAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *laniare*, déchirer, égorger). Anat. Se dit des dents canines, qui sont pointues et propres à déchirer. Dents laniaires.

LANICE. adj. f. (rad. *laine*). Mot qui n'est usité que dans cette expression, *bourre lanice*, bourre qui provient de la laine.

LANIER. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau de proie diurne de la famille des falconidées et du genre faucon. Les fauconniers faisaient beaucoup de cas du lanier pour la chasse au vol.

LANIÈRE. s. f. (du lat. *laniare*, déchirer). Sorte de courroie longue et étroite. Une longue lanière. Un coup de lanière. Attacher avec de fortes lanières. Il leur applique à chacun, d'un bras vigoureux, trois coups d'une *lanière* large de deux doigts, disant: Souvenez-vous que pour être un bon guerrier, comme l'était le défunt, il faut savoir souffrir. (Volt.) Le radoteur Hérodote raconte que Didon s'enfuit de Phénicie pour acheter en Afrique autant de terrain qu'en pourrait contenir le cuir d'un bœuf, et que coupant ce cuir en *lanières* elle entoura de ces *lanières* un territoire immense où elle fonda Carthage. (Sallent.)

— Par analogie. Le bananier ne réussit bien qu'au fond des vallées, à l'abri des grands vents, qui déchirent en *lanières* transversales ses tendres feuilles. (B. de St-P.)

LANIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lana*, laine; *fero*, je porte). Zool. Qui est chargé de laine, qui porte de la laine, une toison. Animal lanifère.

— Bot. Qui est couvert de poils laineux. Tige lanifère. Feuilles lanifères.

LANIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lana*, laine; *flos*, fleur). Bot. Qui a les fleurs laineuses, comme les découpures du limbe, de la corolle de l'asclépiade laniflore le sont à leur côté interne.

LANIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lana*, laine; *gero*, je porte). Bot. Qui porte un duvet ou un poil épais comparable à de la laine.

— Zool. Qui a le pelage laineux.

— Myth. Surnom de Cérès à Mégare, contrée renommée pour les ouvrages de laine. Cérès lanigère.

LANILLE. s. f. Comm. Étoffe de laine de Flandre.

LANIOGÈRE. s. m. Moll. Petit genre de mollusques fort voisin des glaucus, et faisant le passage de ce genre à celui des carolines et des éolides.

LANION. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des pies-grièches. Il est composé de deux espèces, dont l'une de la Guiane et l'autre du Brésil.

LANIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lana*, laine; *pes*, pied). Zool. Qui a les pieds velus, couverts de poils fins, longs et serrés.

LANISTE. s. m. Antiq. Celui qui formait, achetait ou vendait des gladiateurs.

— Conchyl. Coquille cyclostome.

LANIVENTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lana*, laine; *venter*, ventre). Zool. Qui a le ventre laineux.

LANMEUR. Géogr. Ch.-l. de cant. (Finistère), arrond. de Morlaix; 2,600 hab.

LANNES (Jean). Duc de Montébello, l'un des plus intrépides généraux français, né en 1769 à Lectoure, d'un simple garçon d'écurie, fut tué à la bataille d'Essling, en 1809.

LANNILIS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Finistère), arrond. de Lesneven; 3,090 hab.

LANNION. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Côtes-du-Nord). Grand commerce de grains, bestiaux et chevaux.

LANNOY. Ch.-l. de cant. (Nord), arrond. de Lille. Jadis ville forte, souvent prise et reprise, appartient à la France depuis 1667.

LANOUE (François de), dit *Bras de fer*. Fameux capitaine calviniste, né en Bretagne en 1531, mort au siége de Lamballe en 1591, au service de Henri IV.

LANQUERNE. s. f. Gros bourrelet de peau qui aide à nager.

LANQUETTE. s. f. Bot. Espèce de pourpier.

LANS. s. m. Mar. Écart momentané de la route que suit un bâtiment, mouvement de rotation subit et répété qui a lieu par un grand sillage, ayant le vent de l'arrière. On compense les *lans* en les égalisant autant que possible tribord et bâbord de l'aire de vent qu'on veut suivre. (Will.)

LANSAC. s. m. Hortic. Variété de poire qui mûrit en automne.

LANSON. s. m. Ichthyol. Petit poisson de mer dont les morues se nourrissent. On en fait des appas.

LANSQUENET. s. m. (ét. all., *lands*, fief; *knecht*, valet; valet de la terre, du fief). Hist. Nom qu'on donnait autrefois à des fantassins allemands. Dans l'origine, les lansquenets furent des serfs faisant campagne à la suite des reîtres et armés d'une mauvaise pique. Chacun de ces reîtres ou cavaliers avait à son service deux lansquenets. Plus tard, ceux-ci formèrent un genre de troupes indépendantes, et, poussés par le désir du pillage, se vendirent comme aventuriers aux rois qui les payaient le plus cher. Charles VIII et Louis XII, rois de France, entretinrent des lansquenets.

— Ancien jeu de hasard qui se jouait avec des cartes de la manière suivante: On y donne à chacun une carte sur laquelle on met ce qu'on veut. Celui qui a la main se donne la sienne, il tire ensuite les cartes, et s'il amène la sienne il perd; s'il amène quelqu'une des autres, il gagne. Le lansquenet n'est plus d'usage.

— Lieu où l'on jouait au lansquenet et aux autres jeux de hasard. C'est un chevalier de Paris, il fait ses caravanes dans les *lansquenets*. (Le Sage.)

Vous êtes piliers nés de tous les *lansquenets*,
Qui sont pour la jeunesse un [illegible]
Un bois plein de voleurs est un plus sûr passage,
Dans ces lieux jour et nuit ce n'est que brigandage.
Regnard.

LANSQUENET, ETTE. adj. Qui appartient aux lansquenets. Une épée lansquenette.

LANT. s. m. Mamm. L'un des noms vernaculaires du zébu ou petit bœuf à bosse.

LANTA. Géogr. Ch.-l. de cant. (Haute-Garonne), arr. de Villefranche; 1,550 hab.

LANTANIER. s. m. (en lat. *lantana*). Bot. V. Latanier.

LANTÉAS. s. f. Mar. Grande embarcation dont se servent les commerçants portugais et anglais de Canton à Macao et environs.

LANTER. v. a. 1re conj. Techn. Faire avec la tête du marteau des enfoncements, des lantures, sur une pièce de chaudronnerie.

LANTERNE. s. f. (de la [illegible], je suis caché, selon Isidore, ou du celt. *letern*, lanterne, selon Pezron). Vaisseau fait de matière transparente servant à conserver la lumière, et à la transporter où il est exposé au vent et à la pluie. Lanterne de verre. Lanterne de corne. Lanterne de papier. Lanterne de talc. Lanterne de toile. Lanterne ronde, carrée. Prendre une lanterne. Avoir une lanterne. Porter une lanterne. Allumer la lanterne. Éteindre les lanternes. Lanterne de voiture, de carrosse. Lanterne de cabriolet. Lanterne de chiffonnier. Prendre, avoir, tenir, porter une lanterne. Lanternes à réverbère. Les maisons de Paris étaient autrefois taxées pour les boues et lanternes. L'abbé Terrasson datait la décadence des lettres de l'établissement des *lanternes*, parce que dans la crainte d'être volé on rentrait de bonne heure, ce qui tournait au profit de l'étude. (Noël.)

— Nom que portèrent, dans le principe, les réverbères des rues de Paris. La Reynie signala le commencement de sa magistrature par l'établissement des *lanternes* dans toutes les rues de Paris. (Sall.)

— Métaph. Ce qui s'appelle chercher dans le fond du cœur avec une *lanterne*, c'est ce que fait Nicole. (Mme de Sév.) Un homme d'esprit est perdu, s'il ne joint pas à l'esprit l'énergie du caractère: quand on a la *lanterne* de Diogène, il faut avoir son bâton. (Chamfort.) Je n'aurai pas travaillé pendant trente ans à me faire une *lanterne*, pour me laisser ensuite éclairer mon chemin par la *lanterne* des autres. (Garat.)

— Fig. Fadaises, balivernes, contes absurdes et ridicules. Cette expression pourrait bien nous venir de Rabelais, à qui nous en devons tant d'autres. On connaît sa description du pays de Lanternois. Les chapitres où il est question des noms de ce singulier pays ne furent pas des moins lus; mais comme on n'y saisit pas toutes les finesses que l'auteur y avait peut-être entendues, on traita de lanternes tout ce qui n'était pas assez sérieux pour être cru. Lanternes que tout cela. Tout ce qu'il nous a dit là, ce sont des lanternes. Conter des lanternes.

— *Lanterne sourde*. Lanterne de ferblanc ou noirci qui n'a qu'une ouverture qu'on ferme à volonté pour cacher la lumière, de façon que celui qui la porte voit sans être vu.

— Fig. On a comparé l'esprit de certaines gens à une *lanterne* sourde qui ne sert qu'à celui qui la porte et qui n'éclaire que son chemin. (Noël.) Les ambassadeurs sont assez bien figurés par Sosie, et marchent dans l'obscurité les négociations une *lanterne* sourde à la main. (Id.) Quelle prétention que celle de ces [illegible] qui ont la manie de vouloir éclairer tout avec une petite *lanterne* sourde dont la lumière [illegible] présent. (Id.)

— Phys. *Lanterne magique*. Instrument d'optique qui au moyen de lentilles et de verres peints fait voir différents objets sur une muraille ou sur une toile. Il se compose d'une lanterne ordinaire à laquelle on adapte un tube renfermant deux verres lenticulaires ayant la propriété est d'écarter les rayons qui partent de l'objet, de les rendre divergents, et par suite de projeter des images plus grandes que les objets. Ce tuyau est adapté de manière qu'on peut y introduire les verres peints entre les lentilles et la lumière renfermée dans la lanterne. La lanterne magique fut inventée par le jésuite Kircher. Montrer la lanterne magique.

— Fig. et fam. *C'est une lanterne magique*. Se dit d'une succession rapide d'objets, de personnes [illegible] se succèdent les

unes aux autres. L'on dit dans le même sens, Que le monde est une vraie lanterne magique. Pour les rois, *lanterne* magique, ou un tableau fugitif est sans cesse remplacé par un autre. (Noël.)

— Prov. *Faire croire que les vessies sont des lanternes.* Faire croire des choses absurdes, bizarres. Cette expression proverbiale est très-ancienne, car on la trouve déjà dans les fabliaux du XIe, XIIe et XIIIe siècles.

> Je ne suis pas si enivré
> Que me puissiez cette fois-ci
> Pour *lanterne* vendre vessie.
> (*Le Curé qu'on porte.*)

— Archéol. *Lanterne de Démosthène.* Se dit abusivement d'un petit monument antique d'Athènes, qui a la forme d'une tourelle soutenue par des colonnes. C'est par un abus encore plus grand que quelques personnes donnent à l'imitation de ce monument placée dans le parc de Saint-Cloud, le nom de *Lanterne de Diogène.*

— Archit. Certains petits édifices pyramidaux qui, selon la pratique moderne, couronnent les coupoles des églises. Les anciens ne connaissaient point l'usage des *lanternes* pour couronner les coupoles de leurs édifices. (De Quincy.) ‖ Petite construction dont la forme et l'usage sont assez en rapport avec l'usage et la forme de l'ustensile dont on use pour s'éclairer, et qui ordinairement est faite d'une matière transparente, propre à laisser passer la lumière qu'il renferme. ‖ Se dit encore de certaines loges ou cabinets qui sont placés dans quelques salles d'assemblées publiques, et d'où, sans être vu, on peut voir et écouter. Les lanternes de la grand'chambre.

— Bot. Champignon d'Amérique fort singulier, qui a la forme d'un cul-de-lampe renversé, supporté par trois colonnes.

— Conch. L. N. m marchand de plusieurs coquilles qui sont renflées, minces et un peu transparentes. ‖ *Lanterne d'Aristote.* Appareil de pièces osseuses qu'on trouve dans l'estomac des crustacés.

— Hist. *Mettre à la lanterne.* S'est dit pendant la Révolution française pour Pendre. On disait aussi *Lanterner.* V. LANTERNER.

— Hist. milit. *Lanterne de pièce.* Espèce de grand collier dont on se servait pour porter la poudre dans l'âme du canon.

— Mar. Nom qu'on donne dans plusieurs ports militaires à une boîte cylindrique en fer-blanc de calibre, qui contient des balles à mitraille pour le canon dans lequel elle doit entrer. ‖ Nom donné à la partie creusée sur l'avant de la mèche du gouvernail sous chaque ferrure, pour laisser le passage libre à celle de l'étambot, quand on le monte ou le démonte. ‖ *Lanterne à gargousse.* Étui de bois ou de cuir dans lequel on porte les gargousses.

— Mécan. Se dit d'une petite roue formée de plusieurs fuseaux dans laquelle engrènent les dents d'une autre roue.

— Orfévr. Partie d'une crosse d'évêque ou d'un bâton de chantre, qui est grosse et à jour et représente en quelque sorte une lanterne.

— Techn. En termes d'essayeur d'or et d'argent, Espèce de petite armoire vitrée qui empêche l'action de l'air sur les trébuchets ou balances très-fines qui y sont placées.

— Philol. *L'Île des Lanternes.* Dans Rabelais, pays fantastique habité par de faux savants.

— Relat. *Fête des lanternes.* Fête qui se célèbre en Chine le quinzième jour du premier mois de l'année. Elle est ainsi nommée, parce que ce jour-là on suspend un nombre infini de lanternes dans toutes les maisons et dans toutes les rues.

— Techn. Instrument dont le gazier se sert pour enlever les soies de l'ourdissoir et les porter sur les ensouples du métier de tisserand. ‖ Cage de moulin qui sert à ourdir les chaînes d'étoffe.

LANTERNE. s. f. Bot. Genre établi sur une espèce de mousse qui a beaucoup de rapport avec les clathres.

LANTERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Lanterner. S'empl. adjectiv. Être lanterné par des importuns.

LANTERNEAU. s. m. (dimin. de *lanterne*). Archit. Petite lanterne au sommet d'une coupole, au dessus d'un escalier.

— Techn. Petite chaussée qui sépare les méans dans les aires d'une saline.

LANTERNER. v. n. 1re conj. (rad. *lanterne*, dans le sens de *balivernes*). Être irrésolu en affaires, perdre le temps à des riens, flaner, badauder. Il ne fait que lanterner et n'avance rien. Il s'est amusé à lanterner.

— v. a. Remettre quelqu'un de jour en jour, l'amuser par de vaines paroles. Vous me lanternez depuis longtemps.

— Tenir des discours frivoles et ridicules, importuner, fatiguer. Voilà un homme qui me lanterne depuis une heure. Que diable me *lanternez*-vous tant? (Senecé.) Sans craindre que chaque sotte visite vienne nous *lanterner*. (Hamelt.)

— Absol. Vous feriez bien mieux de me payer mes cent écus et les intérêts sans *lanterner*. (Beaumarch.)

— Hist. Pendant la Révolution française, sorte de supplice que la populace en fureur infligeait à ceux dont elle suspectait les opinions. Il consistait à les accrocher à la corde qui, dans les rues, sert à suspendre les réverbères, et en disait également *lanterner* ou *mettre à la lanterne*, à cause de l'ancienne dénomination des lanternes, qui dans toutes les rues précédèrent les réverbères.

LANTERNERIE. s. f. (rad. *lanterne*). Irrésolution, difficulté futile qui retarde quelque affaire. Il est d'une lanternerie qui ne finit point. Il a manqué son affaire à force de lanternerie.

— Fadaise, discours frivole, ridicule. Ne dire que des lanterneries. Le devoir et la raison sont autour de vous; le moyen qu'ils vous laissent le temps de lire des *lanterneries!* (Mme de Sév.) Je voudrais que sans rabattre les *lanterneries* du temps passé, cela se fit avec cette grâce que vous avez quand il vous plaît. (Id.)

— Métrol. Monnaie d'argent de Florence.

LANTERNIER, ÈRE. adj. et s. Se dit de celui qui fait ou vend des lanternes. Le lanternier fait des lanternes, vend des lanternes.

— Se dit aussi de Celui qui allume les lanternes. Le lanternier n'a pas encore allumé toutes les lanternes.

> Dire que vos beaux yeux nous tiennent prisonniers,
> Qu'ils nous font de leurs traits cent blessures internes,
> Il n'est rien si commun, et ce sont baliverues;
> Mais qu'est-ce que des *lanterniers*
> Vous conteraient, que des lanternes? (BENSER.)

— Ce mot est pris ici à double sens. Il a aussi l'acception suivante.

— Diseur de fadaises. N'écoutez point ce qu'il vous dira, c'est un lanternier. Quel est le lanternier qui vous a dit ces balivernes?

— Irrésolu, indéterminé en toutes choses, avec qui l'on ne peut rien conclure. C'est un lanternier. On ne peut rien conclure avec lui, ce n'est qu'un lanternier.

— Vétilleux, tracassier. C'est un *lanternier* que son père, dont le style et la mauvaise volonté me mettent en colère. (Mme de Sév.)

LANTERNIÈREMENT. adv. Vieux mot qui s'est dit pour, En lanternier.

LANTERNIPHORE. s. m. (du fr. *lanterne*, et du gr. φέρω, je porte). Surnom que les jansénistes donnaient au chien qui figurait dans un emblème placé à la tête des Nouvelles ecclésiastiques, et dont la devise était : *Il n'aboie pas, mais il éclaire.*

LANTERNISTE. s. m. Hist. littér. Nom des membres d'une académie de Toulouse qui fut fondée à la fin du XVIIe siècle, et qui dans l'origine s'assemblait la nuit. Pour se rendre à la réunion, les lanternistes s'éclairaient dans les rues avec de petites lanternes. Mlle L'Héritier fut la première femme reçue à l'académie des lanternistes.

LANTERNOIS, OISE. adj. et s. Mot forgé par Rabelais pour désigner les habitants de l'île des Lanternes. Le paillard répondit en langage de *Lanternois*, et où l'on n'entend que le haut allemand. (Contes d'Eutrap.)

LANTERNON. s. m. Sorte de coupole.

LANTIONE. s. f. Mar. Espèce de galère chinoise montant un grand nombre de rames et ne s'écartant pas des côtes.

LANTIPONNAGE. s. m. Action de lantiponner. Point de lantiponnage, s'il vous plaît. Monsieur le médecin, que de *lantiponnage!* (Mol.) Il est pop.

— Discours frivole, inutile et importun.

LANTIPONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Lantiponner.

LANTIPONNER. v. n. 1re conj. Expression populaire qui signifie Tenir des discours frivoles, inutiles et importuns. Il ne fait que lantiponner au lieu de venir au fait. Hé, tétigué! ne *lantiponnez* point davantage, et confessez à la franquette que vous êtes médecin. (Mol.)

— Il s'emploie aussi activement. Que me vient-il lantiponner?

LANTURE. s. f. Techn. Enjolivure que le chaudronnier fait avec le marteau.

LANTURLU ou **LANTURELU.** Terme populaire qui n'a point de sens propre, et dont on se sert pour faire connaître qu'on ne croit point une chose dont on parle, ou pour marquer un refus accompagné de mépris. Cette façon de parler est tirée d'un refrain de chanson ou fameux vaudeville qui eut grande vogue en 1629. Le roi lui a répondu : *Lanturlu!* (Voit.)

> Latin, le discours entendu,
> Leur répondit *Lanturelu!*
> Ce mot, en langage vulgaire,
> Veut dire : Allez vous faire faire...
> Je ne saurais honnêtement
> Vous l'expliquer plus clairement. (SCARRON.)

LANUGICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lanugo*, duvet; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes chargées de duvet.

LANUGINEUX, EUSE. adj. (du lat. *lanugo*, duvet). Qui est de la nature de la laine.

— Bot. Qui est chargé de duvet. Fruit lanugineux. Feuilles lanugineuses.

LANULEUX, EUSE. adj. (du lat. *lana*, laine). Hist. nat. Qui est couvert d'un duvet pareil à de la laine.

LANUSURE. s. f. Construct. Pièce de plomb placée au droit des arctiers, sous les amortissements.

LANVOLLON. Géogr. Ch.-l. de cant. (Côtes-du-Nord); 1,480 hab.

LAOCOON. Temps. hér. Fils de Priam et d'Hécube, prêtre d'Apollon et de Neptune, s'opposa aux Troyens lorsqu'ils voulurent faire entrer le cheval de bois dans la ville, et enfonça un javelot dans les flancs du colosse pour montrer qu'il était creux et recélait dans son sein quelque piége : en effet les Grecs y étaient cachés; mais ses concitoyens s'obstinèrent à ne pas le croire. Minerve le punit de sa témérité. Un jour que Laocoon sacrifiait un taureau à Neptune, deux serpents sortirent des eaux, fondirent sur ses enfants, se replièrent sur Laocoon qui venait à leur secours, et firent périr ces infortunés dans une longue agonie.

— Archéol. Célèbre groupe de marbre qui représente la mort tragique de Laocoon et de ses enfants. On ignore quel en est l'auteur, mais on l'attribue au ciseau de trois artistes rhodiens.

> . . . . . Au fond du Louvre antique
> Si du *Laocoon* le marbre pathétique
> Développe aux regards ses tragiques douleurs,
> Un plaisir sombre et doux a fait couler vos pleurs.
> (CHAUSS.)

On voit par ces vers que ce mot est de quatre syllabes.

LAOCRATIE. s. f. Influence du bas peuple. Inusité.

LAODICÉE. Géogr. anc. Ville capitale de la Phrygie, au S.-O, sur le Lycus. Elle fut appelée *Pacatiana* par les Romains. ‖ Ville de Syrie sur la Méditerranée, aujourd'hui *Latakieh.*

LAODICÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Laodicée. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

LAOMÉDON. Temps hér. Père de Priam, employa Neptune et Apollon, chassés du ciel, à construire des murailles et des digues autour de Troie, et frustra ces dieux du salaire convenu. Neptune, pour le punir, suscita contre Troie un monstre qui fut tué par Hercule. Laomédon ayant encore manqué de parole à son libérateur, celui-ci lui donna la mort.

LAOMÉDONTIADE. adj. et s. Temps hér. Descendant de Laomédon. Il se dit particulièrement de Priam.

LAON. (pr. *Lan*). Géogr. Chef-l. du départ. de l'Aisne, autrefois capitale du Laonnais; 8,400 hab. Commerce actif. Bibliothèque publique de 17,000 volumes. Hôpitaux et casernes; colléges; dépôt de mendicité; tribunal de première instance. Laon ne fut dans l'origine qu'un château, nommé par les Gaulois *Laudunum*, et son histoire ne commence qu'au IIIe siècle. En 407, elle résista aux Barbares, et, en 451, à Attila. Au XIIe, elle secoua des premières le joug des seigneurs. En 1814, Napoléon perdit sous ses murs une grande bataille.

LAONNAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Laon. Les femmes laonnaises. Les Laonnais furent forcés de recevoir l'ennemi en 1814.

— Qui appartient à Laon ou à ses habitants. Coutumes laonnaises.

LAONNAIS. s. m. Géogr. Petite province de France qui faisait partie de la Picardie; capitale Laon. Dans le principe, le Laonnais fut la résidence des rois de France. Depuis 901 le Laonnais fut gouverné par des seigneurs particuliers, avec le titre de comte, et plus tard, duc et pair. Le Laonnais a formé, en 1790, la plus grande partie du département de l'Aisne.

LAONNISIEN. s. m. Anc. métrol. Monnaie des évêques de Laon.

LAOSYNACTE. s. m. (ét. gr., λαός, peuple; συνάγω, j'assemble). Hist. ecclés. Officier chargé, dans l'Église grecque, de faire l'appel des diacres, et de convoquer la cour et le peuple aux cérémonies religieuses.

LAO-TSEU. Philos. et myth. chin. Nom d'un des plus anciens philosophes chinois. On l'appela de ce nom, qui veut dire *vieil enfant*, parce que la tradition rapporte qu'il vint au monde avec des cheveux blancs. Il voyagea dans les pays situés à l'occident de la Chine. Les peintres chinois le représentent avec deux protubérances qui forment deux cornes, comme on peint Moïse. Il vécut 600 ans av. J.-C. Il est pour les Chinois une espèce de demi-dieu.

LAPAGÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes asparaginées originaires du Chili.

LA PALICE ou **LA PALISSE.** Géogr. Ch.-lieu d'arrond. (Allier), 2,250 hab.

LA PALICE (Jacques de Chabanais, seigneur de). Maréchal de France, gouverneur du Bourbonnais, de l'Auvergne, du Forez, du Beaujolais, du Lyonnais; mort glorieusement en 1525 à la défaite de Pavie.

LAPAROCÈLE. s. f. (ét. gr., λάπαρον, la région lombaire; κήλη, tumeur). Pathol. Hernie lombaire qui se fait quelquefois au sacro-lombaire et au long dorsal, par un écartement des fibres du muscle carré des lombes et un éraillement de l'aponévrose du muscle transverse.

LAPATHIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *lapathum*, patience; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles semblables à celles de la patience.

LAPATHUM. s. m. (pr. *la-pa-tomm*). Bot. Nom latin de la patience.

LAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Laper. S'empl. adjectiv. Cette jatte de lait a été lapée en un instant par ce chien.

LAPER. v. n. 1re conj. (du lat. *lambere*, lécher, ou du gr. λάπτειν, qui a la même signif., ou du celt. *lap*, même sens). Boire en tirant avec la langue, ce qui est propre à quelques quadrupèdes et particulièrement au chien. Ce chien fait bien du bruit en lapant. Le chat se sert de sa langue pour laper l'eau, ainsi que le léopard et le tigre, à laquelle qu'il a fort longue et fort mince, en forme, en *lapant*, une espèce de cornet avec lequel il l'attire. (B. de St-P.)

— S'empl. aussi activement. Ce chat vient de laper quelque chose. Ce chien a lapé en un instant la jatte de lait qu'on lui avait donnée.

> La cigogne au long bec n'en put attraper miette,
> Et le drôle eut *lapé* le tout en un moment. (LA FONT.)

— SE LAPER. v. pron. Être lapé. Rendre un mets plus clair pour qu'il puisse se laper.

LAPEREAU. s. m. Mamm. Jeune lapin. Manger un lapereau. La femelle, appelée *hase*, porte trente jours, et telle est sa fécondité qu'elle peut produire par année 60 à 120 *lapereaux*. (Encycl.) A l'âge d'un mois les *lapereaux* mangent seuls, et leur mère partage avec eux sa nourriture. (De Morog.)

LA PEYROUSE ou **LA PÉROUSE** (J.-F. Galoup de). Célèbre navigateur français, né à Albi en 1741, fut en 1785 chargé par Louis XVI d'un voyage de découvertes. Il partit de Brest avec les frégates la Boussole et l'Astrolabe. Déjà il avait visité les côtes de la Tartarie, du Japon et de la Nouvelle-Hollande, lorsqu'en 1788 on cessa entièrement d'avoir de ses nouvelles. On présume qu'il fit naufrage sur les récifs qui entourent l'île Vanikoro.

LAPEYROUSIE. s. f. (de *La Peyrouse*). Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, qui comprend plusieurs espèces : la lapeyrousie de Rhunberg, etc.

LAPHRIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des tanystomes. La plus belle espèce est la laphrie de Maroc.

LAPICIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lapis*, pierre; *cædo*, je tranche). Bot. Se dit d'une plante qui s'établit dans les interstices des roches madrépores, et qui est supposée se creuser elle-même les retraites qu'elle habite.

LAPIDAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *lapis*, pierre). Qui a rapport à la pierre. Se dit du style des inscriptions qui sont ordinairement gravées sur la pierre, le marbre. Style lapidaire. La langue latine est particulièrement propre au style lapidaire.

LAPIDAIRE. s. m. (rad. *lapis*, pierre). Ouvrier qui taille et polit les pierres précieuses. Un habile lapidaire. Les instruments que le *lapidaire* emploie sont peu nombreux et toujours les mêmes, quelle que soit la pierre qu'il travaille. (Encycl.) Les *lapidaires* parisiens sont aujourd'hui reconnus pour avoir porté cet art au plus haut degré de perfection. (Id.)

> Et si mes vers ont su vous plaire
> Lorsque vous les chantez leur sort est trop brillant;
> Mais je ressemble au diamant
> Qui ne doit son éclat qu'à l'art du *lapidaire.* (***)

— Celui qui vend des pierres précieuses. Riche lapidaire.

— Celui qui est expert à connaître les pierres. Habile lapidaire.

— Auteur qui écrit sur les pierres précieuses. Du Rosnel, Berquen et Boot sont des lapidaires.

— Techn. Instrument dont se servent les polisseurs d'acier pour les pièces d'horlogerie et les fabricants de verres de montre à bords polis.

— Entom. Qui fait son nid dans les pierres. Insectes lapidaires.

LAPIDATEUR, TRICE. adj. et s. Se dit autrefois de celui qui lapide. Les pierres lapidatoires méritaient estre adorées, combien plus les *lapidateurs*. (H. Est.)

LAPIDATION. s. f. (pr. *la-pi-da-sion*; du lat. *lapis*, pierre). Action de lapider, d'assommer à coups de pierres.

— Supplice de ceux qu'on faisait mourir ainsi. Lapidation de saint Étienne. La lapidation était en usage chez les Romains et chez les Juifs.

— Antiq. Fête célébrée par les Éginètes en mémoire de deux femmes crétoises qu'ils avaient lapidées dans une sédition.

LAPIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Lapider. S'empl. adjectiv. Homme lapidé. Femme lapidée.

> La pécheresse eut sa grâce écorcée;
> Mais qu'on suppose à la place de Dieu
> Prude ou docteur; elle eût été *lapidée.* (Passer.)

LAPIDER. v. a. 1re conj. (du lat. *lapis*, pierre). Assommer, tuer à coups de pierres. Les Juifs lapidaient les adultères, les blasphémateurs et les idolâtres. Lorsqu'il ne se présentait personne pour parler en faveur de condamné, on le conduisait au lieu du supplice, on l'exhortait à confesser sa faute, puis après cela on le *lapidait.* (Encycl.)

— On ne se sert de ce verbe au propre que lorsqu'il s'agit d'un supplice infligé par la loi ou par une autorité quelconque. On ne dirait pas bien en parlant d'un homme qu'on aurait poursuivi à coups de pierres et qu'on aurait tué. On l'a lapidé.

— Fig. Se déchaîner en paroles contre quelqu'un. Vous vous ferez lapider si vous parlez ainsi. Si je vous disais ce que je pense, vous me *lapideriez*. (Rich.) Voilà ma maxime bien établie qui me fera *lapider* un jour; c'est que le public n'est ni fou ni injuste. (Mme de Sév.)

LAPIDESCENT, ENTE. adj. du lat. *lapis*, pierre. Hist. nat. Qui a la dureté de la pierre. Polypier lapidescent.

LAPIDEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de la pierre. Les montagnes littorales maritimes présentent deux espèces de sables, les sablonneuses et les *lapideuses*. (B. de St-P.)

LAPIDICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lapis*,

pierre; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui construit sa demeure dans les pierres.

LAPIDIFICATION. s. f. (pr. *la-pi-di-fi-ka-ci-on*; ét. lat., *lapis*, pierre; *fio*, je deviens). Minér. Formation des pierres. La lapidification diffère de la pétrification, qui s'empare des substances animales et végétales pour les convertir en pierre.

LAPIDIFIQUE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la propriété de concourir à la formation des pierres. Eau lapidifique.

LAPIDIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Lapidifier. S'empl. adjectiv. Métaux lapidifiés.

LAPIDIFIER. v. a. 1re conj. *Je la lapidifie, nous lapidifions, vous lapidifiez. Je lapidifiais, nous lapidifiions, vous lapidifiiez*, etc. Réduire les métaux en pierre.

— SE LAPIDIFIER. v. pron. Être lapidifié.

LAPILLEUX, EUSE. adj. (pr. *la-pi-ieu*; du lat. *lapis*, pierre). Bot. Se dit d'un fruit dans la chair ou la pulpe duquel on trouve des concrétions, souvent très-dures, que le vulgaire appelle des pierres, et qui, lorsqu'elles sont abondantes, valent à ce fruit le nom de *carriere*. Fruit lapilleux.

LAPILLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *lapillus*, petit caillou; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme de petites pierres, qui est en petits grains.

LAPILLO. s. m. Gravier de lave.

LAPIN, INE. s. (du lat. *lepus*, lièvre, lapin). Mamm. Mammifère quadrupède de l'ordre des rongeurs et du genre lièvre. Sa chair est très-recherchée comme aliment. Son poil et sa peau fournissent une grande branche de commerce. Sa couleur est d'un brun cendré au-dessus, blanchâtre à la gorge et sous le ventre, rousse à la nuque. Les oreilles sont longues et noires au bout, la queue est noire au-dessus, blanche au-dessous. Cette espèce est originaire d'Afrique. Le lapin habite toujours dans les pays montagneux, sur les petits coteaux, se nourrit de plantes et d'écorces d'arbre et ne sort que la nuit. Il est plus que le lièvre susceptible d'éducation, et sa vie est de huit à neuf ans. La chair du lapin était défendue aux Juifs. Lapin sauvage. Lapin domestique. Lapin de garenne. Lapin de clapier. Lapin gris. Lapin blanc. Fourrure de lapin. Peau de lapin. Gants de poils de lapin. Terrier de lapin. Chasser les lapins. Fureter les lapins. Tirer les lapins. Gibelotte de lapin. Une lapine près de mettre bas. C'est à tort qu'on a prétendu que dans de grands rassemblements de *lapins*, il se dégageait des miasmes dangereux pour l'homme et les animaux. (Encycl.) La différence de saveur des *lapins* sauvages comparée à celle des lapins domestiques, et le mépris que font de ces derniers les hommes qui se piquent de délicatesse, a mis des bornes à la propagation de ces animaux en France. (Id.) Le *lapin* se soustrait aisément aux yeux de l'homme. (Rosset.) La *lapine* allaite ses petits pendant plus de six semaines. (Buff.)

Qu'il était allé faire à l'aurore sa cour,
Parmi le thym et la rosée,
Après qu'il eut brouté, trotté, fait tous ses tours;
Jeannot *lapin* retourne au souterrain séjour. (LA FONT.)

Je vois fuir aussitôt toute la nation
Des *lapins*, qui, sur la bruyère,
L'œil éveillé, l'oreille au guet
S'égayaient, et de thym parfumaient leur banquet
(ID.)

Sur un lièvre flanqué de six poulets étiques,
Paraissaient trois *lapins*, animaux domestiques,
Qui dès leur tendre enfance élevés dans Paris,
Sentaient encor le chou dont ils furent nourris.
(BOILEAU.)

— La femelle du lapin se nomme aussi *huse*. Le lapin doit être soigneusement écarté durant le temps que la *hase* allaite; comme le Saturne des mythes grecs, il ne manquerait pas de détruire sa famille. (Guéret.)

— Fig. et pop. *Brave comme un lapin*. Se dit d'un Homme habillé de neuf. || *Propre comme un lapin*. Excessivement propre. || *Il court comme un lapin*. Se dit d'un homme qui court ou qui marche avec vitesse.

— *C'est un lapin, une vraie lapine*. C'est une femme qui fait beaucoup d'enfants.

— *Il est bon là, le lapin*. Expression basse et populaire pour dire, Cela est bon, cela est bien trouvé. Elle a dit à tout le monde qu'elle s'ennuyait de ne pas voir son mari, qu'elle en mourait d'envie (depuis un an qu'elle ne l'avait pas vu); et l'on a dit que c'était une envie de femme grosse. — Ah! il est bon là, le *lapin*. (Carm.)

— ***En lapin***. Expression dont le peuple de Paris se sert par dérision pour désigner celui qui est sur le siége des petites voitures, à côté du cocher.

Mais à peindre le char d'abord que je m'attache,
Trois personnes au fond et trois sur le devant
Le nez au vent,
La septième en *lapin*, et voilà la patache,
Bien décrite sur mon honneur. (COHEN.)

— Iconol. Le lapin, comme le lièvre, est sur les médailles le symbole de l'Espagne, où il s'en trouve quantité. On en voit aussi sur les médailles de Sicile, et ils marquent en général l'abondance, à cause de la fécondité de ces animaux.

— On a aussi donné vulgairement le nom de lapin à d'autres animaux. || *Lapin*. Oiseau du genre coq... || *Lapin d'Allemagne*. Le souslik. || *Lapin d'Amérique*. L'agouti. || *Lapin d'Aroe*. Le kangurou philandre. || *Lapin de Bahama*. Le ... || *Lapin du Brésil*. Le cochon d'Inde. || *Lapin de Java*. L'agouti, fort mal à propos, puisque c'est un animal américain. || *Lapin à longue queue*. Le talaï, espèce de lièvre. || *Lapin de Norwége*. Le lemming.

LAPIRÉ. s. m. Bot. Bois de Cayenne.

LAPIS ou **LAPIS-LAZULI.** s. m. Minér. Substance minérale à laquelle on donne aujourd'hui le nom d'*outremer*. V. aussi LAZULITHE.

LAPITHE. s. m. Temps hér. Nom d'un peuple très-ancien qui habitait la Thessalie, le long du Pénée, dont il chassa les Perrhèbes. Les Lapithes furent célèbres par leur adresse à dompter les chevaux, et fameux par leur combat contre les Centaures aux noces de Pirithous. Ces derniers s'étant enivrés à ces noces, insultèrent les femmes; Thésée et les Lapithes firent un grand carnage des Centaures, et mirent en fuite ceux qui échappèrent à leurs coups. C'est au sujet de ce festin sanglant que J.-B. Rousseau a dit:

Laissons aux Scythes inhumains
Mêler dans leurs banquets le meurtre et le carnage;
Les dards du Centaure sauvage
Ne doivent point souiller nos innocentes mains,

LAPLACE (Pierre-Simon, marquis de). Profond géomètre, né en 1749 à Beaumont-en-Auge, mort en 1827, fut dès l'âge de 19 ans professeur de mathématiques dans une école militaire, devint examinateur de l'école d'artillerie, fut professeur aux écoles normales et membre de l'Institut dès sa fondation. On a de lui un grand nombre d'ouvrages remarquables.

LAPLACÉE. s. f. (nom scientif. *laplacea*). Bot. Genre de plantes de la famille des ternstrœmiacées.

LAPLACÉÉ, ÉÉE. adj. Bot. Qui a de la ressemblance avec le genre laplacée. || LAPLACÉÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ternstrœmiacées qui a pour type le genre laplacée.

LAPLEAU. Géogr. Ch.-l. de cant. (Corrèze), arr. de Tulle; 900 hab.

LAPLYSIE. s. f. Moll. Genre de mollusques appelé aussi Lièvre marin. V. APLYSIE.

LAPLYSIÉ, ÉE. adj. Moll. Qui ressemble à une laplysie. || LAPLYSIÉES. s. f. pl. Famille de mollusques ayant pour type le genre laplysie.

LAPMUDE. s. f. Robe de peau de renne.

LAPON, ONE adj. Qui habite la Laponie. Qui est natif de la Laponie. Femme lapone. Race lapone. La race *lapone* est remarquable par sa taille petite et trapue, par sa laideur et sa malpropreté. (Encycl.) Et d'Indou qu'il était on vous le fait *Lapon*. (La Font.)

— Qui appartient à la Laponie ou à ses habitants. Coutumes lapones. Religion lapone. Grammaire lapone. Dialecte lapon.

— substantiv. Un Lapon. Une Lapone. La taille des Lapons ne s'élève presque jamais au-dessus de 4 pieds 6 pouces. Grâce aux poissons et aux rennes, les Lapons parviennent à rendre leur existence supportable dans un pays où le sol ne leur offre presque aucune ressource. Ils sont d'origine finnoise, se nomment eux-mêmes, et parlent un dialecte finnois. Convertis au christianisme par les missionnaires suédois, les Lapons pratiquent maintenant le culte luthérien, mais en y mêlant des idées païennes. Ils habitent des huttes en terre, n'ayant qu'une ouverture très-étroite et constamment enfumées. Ils n'attachent aucune importance à la fidélité conjugale. Ils aiment passionnément l'eau-de-vie et le tabac. Les Lapons sont nomades, étant obligés de chercher de la pâture pour leurs rennes, dont ils ont quelquefois des troupeaux de plusieurs centaines, et même de 1,000 à 1,500.

LAPONIE. Géogr. Contrée la plus occidentale de l'Europe. Elle se divise aujourd'hui en Laponie suédoise, à l'ouest, et en Laponie russe; 12,000 familles. La Laponie russe forme elle-deux cercles, Kola et Kémi, l'un compris dans le gouvernement d'Arkhangel, l'autre annexé au grand duché de Finlande; 68,000 hab. Ce pays est contigu à la mer Blanche, à l'Océan glacial arctique et au golfe de Bothnie. Sa superficie est d'environ 160,000 kilom. carrés. Des ramifications des monts Dofrines, hauts d'environ 1,000 mètres, et couverts toute l'année de glace et de neige, en traversent l'intérieur et alimentent des fleuves et des rivières qui se rendent en diverses mers. Dans quelques endroits, ces montagnes contiennent d'abondantes mines de fer, de cuivre, de zinc, d'arsenic et même d'or. Les fleuves abondent en saumons et autres poissons; sur les côtes on pêche des baleines, des morues, des harengs, et l'on prend beaucoup d'oiseaux aquatiques. Les contrées montagneuses sont habitées par des ours, des loups, des renards, des loutres, des martres et des hermines. L'animal le plus utile de la Laponie est le renne, qui trouve sous la neige la mousse, sa seule nourriture. La Laponie, située au-delà du cercle polaire, est glacée pendant neuf mois de l'année, mais elle éprouve en été des chaleurs excessives. A Wardhuus, on a un jour de six semaines et une nuit d'égale durée. La végétation est peu variée, cependant les mousses, les lichens, divers arbustes à baies y procurent une nourriture tolérable. Autrefois on distinguait trois Laponies, dites: Norwégienne ou Danoise, Suédoise et Russe; la délimitation des deux premières fut le sujet d'une guerre au commencement du XVIIe siècle, entre Christian IV et Charles IX.

LAPPA. s. f. Bot. Nom latin du genre bardane.

LAPPACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est courbé en pointe d'hameçon à l'extrémité, comme les bractées de l'involucre de l'arctium lappa.

LAPPAGINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

LAPPAGINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a quelque analogie avec le genre lappagine. || LAPPAGINÉES. s. f. pl. Famille de plantes graminées ayant pour type le genre lappagine.

LAPPLAND. Géogr. Nom que l'on donne quelquefois à la Laponie. Elle est ainsi appelée dans les langues du Nord.

LAPPMUDE. s. f. Relat. Espèce de robe de peau de renne dont on se sert dans la Laponie et en Suède.

LAPPULIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des tiliacées, comprenant des plantes originaires des Indes orientales et occidentales.

LAPS, LAPSE. adj. (pr. *lapss*; du lat. *lapsus*, tombé). Droit can. Se dit de celui qui a quitté la religion catholique après l'avoir embrassée volontairement, et il ne s'emploie qu'avec le réduplicatif *relaps*. Il est laps et relaps.

LAPS. s. m. (pr. *lapss*; du lat. *lapsus*, écoulement). Mot qui ne s'emploie qu'au singulier et dans cette locution, *Laps de temps*, espace de temps. Après un grand laps de temps. La prescription s'acquiert après un laps de temps.

LAPSANA. s. f. Bot. Ce nom botanique est identiquement le même que celui de *lampsana*. V. LAMPSANE.

LAQ ou **LACQ.** s. m. (du lat. *laqueus*, corde à nœuds coulants). Chir. Nom donné à des bandes de fil ou de laine qu'on applique sur une partie pour la fixer, comme dans quelques cas d'accouchement où l'enfant présente un pied ou une main, ou pour en faciliter l'extension, comme dans les luxations et les fractures. Un lacq. Des lacqs.

LAQUAIS. s. m. (Les diverses opinions des étymologistes sur l'origine de ce mot sont plus absurdes les unes que les autres; peut-être vient-il du celtique *laquès*, valet, serviteur). Signifia primitivement Aventurier espagnol ou basque, dont la chevelure était renfermée dans un réseau de filet. Un capitaine de *laquais* gascons. (Jean d'Autun.)

— Plus tard, Un valet en général, et spécialement un coureur qu'on appela longtemps aussi Basque.

— Aujourd'hui, Valet qui suit à pied son maître, et qui porte sa livrée. Un beau laquais. Un laquais bien fait. Un grand laquais. Un laquais proprement habillé. Les jeunes gens se piquent d'avoir des laquais bien faits et proprement habillés. L'habit le plus magnifique n'est qu'un habit de livrée quand celui qui le porte a l'âme et les mœurs d'un *laquais*. (Le Spectateur.) Il vaudrait beaucoup mieux être le *laquais* d'un bel esprit que le bel esprit des *laquais*. (Volt.) Dans la chaleur de la querelle, Thévenin dit à Bourvalais: Souviens-toi que tu as été mon *laquais*. — J'en conviens, répondit l'autre, mais je ne le suis plus, et si tu avais été le mien tu le serais encore. (Sallentin.) La guerre commence, on cherche des soldats, et je vois dans Paris trois *laquais* derrière un carrosse. (La Bruy.)

Alidor, dit un fourbe, il est de mes amis,
Je l'ai connu *laquais* avant qu'il fût commis. (BOIL.)

— Prov. et fam. *Mentir comme un laquais*. Mentir habituellement et avec impudence. || *Malice de laquais*. Plaisanterie basse. || *Laquais ne déroge pas*. Se dit parce que les laquais appartiennent en général à des maisons considérables.

LAQUE. s. f. (en lat. *laccæ, laccæ gummi*). Suc résineux, concret, demi-transparent, sec, cassant, d'un rouge brun, d'une odeur aromatique, qui exsude sous forme d'un liquide laiteux, des rameaux et des petites branches de plusieurs arbres de l'Inde, et dont la sécrétion est déterminée par la piqûre d'un petit insecte hémiptère. Suivant quelque naturalistes, la laque serait produite par l'insecte lui-même. La récolte de la laque se fait en coupant les tiges et les branches enduites de résine. On dit aussi Gomme laque, résine laque.

— On trouve la laque dans le commerce sous trois formes différentes: || *Laque en bâtons*. La résine dans son etat naturel, encore attachée à l'extrémité des branches de l'arbre. Cette laque est d'un rouge brun foncé, transparente sur les bords, brillante dans sa cassure. || *Laque en grains*. La même que la précédente, mais réduite en poudre grossière que l'on fait bouillir avec une faible dissolution de carbonate de soude pour en extraire la matière colorante. || *Laque plate en feuilles* ou *en écailles*. Laque qu'on obtient en fondant au-dessus d'un feu de charbons la laque en grains dans un sac de coton; lorsqu'elle est fondue, on la fait passer à travers le sac, et on la coule sur le tronc uni d'un bananier, ou sur une pierre plate. Cette laque varie en couleur suivant qu'elle a été plus ou moins privée de son principe colorant. Laque en écaille, blonde, rouge, brune.

— Nom donné dans l'origine à une couleur rouge ou cramoisie préparée dans l'Inde avec la résine laque; ensuite, par extension, à diverses pâtes également colorées de rouge.

— Se dit aujourd'hui de toute pâte colorée dont l'alumine, la craie et même l'amidon forment la base, quelle que soit d'ailleurs la matière colorante. Laques rouges, jaunes, vertes, bleues. Les laques sont employées en peinture. La graine d'Avignon sert à préparer la laque d'un brun jaunâtre connu sous le nom de *still de grain*. La laque est employée principalement dans les arts pour faire des vernis qui prennent beaucoup de solidité. Elle entre dans la composition de la cire à cacheter.

— *Laque carminée*. Laque préparée avec de la cochenille. Les laques carminées sont beaucoup plus riches de ton que la laque garance. M. Mérimée a le premier préparé avec la garance une laque qui peut remplacer la laque carminée.

— *Laque de résine-laque*. Produit des Indes obtenu en précipitant par l'alun une dissolution alcaline de résine-laque

LAQUE. s. m. Peint. Nom qu'on donne à des ouvrages le plus souvent en carton recouverts d'un très-beau vernis, ornés de figures et de dorures qui viennent de la Chine. Les artistes français ont fait beaucoup d'efforts pour atteindre le degré de perfection des laques de la Chine.

— *Laques français*. Laques faits par nos artistes, pour les distinguer de ceux qui viennent de la Chine.

— Le vernis noir ou rouge qui couvre cet ouvrage. On n'a pu encore parvenir à imiter parfaitement le beau laque de Chine.

— Meuble qui en est revêtu. Une belle table de laque, de laque de Chine. Voilà du vrai laque, du beau laque.

LAQUÉAIRE. s. m. (du lat. *laquearius*, forgé de *laqueus*, lacet). Ant. rom. Gladiateur armé d'un nœud coulant avec lequel il tâchait de saisir son adversaire. Selon quelques antiquaires, le laquéaire étranglait son ennemi, selon d'autres, il l'égorgeait avec une arme tranchante. Beaucoup pensent que les laquéaires sont les mêmes que les rétiaires.

LAQUÉISME. s. m. État de laquais. Mot formé par la Beaumelle dans son *Qu'en dira-t-on*. Il peut y avoir de l'honneur dans un pays où les laquais s'élèvent; mais il n'y a ni honneur, ni principe, ni ombre d'honneur, dans un pays où le *laquéisme* s'élève.

LAQUELLE. pron. relat. V. LEQUEL.

LAQUETON. s. m. (dimin. de *laquais*). Petit laquais. N'avoir qu'un laqueton. Fam. et vieux.

LAQUEUX, EUSE. adj. (rad. *laque*). Qui est de la nature ou de la couleur de la laque. Gomme laqueuse. Ton laqueux. Il y a des tons laqueux dans ce tableau.

LAQUIL. s. m. Bot. Arbrisseau du Pérou rapporté à la famille des rhamnées.

LA QUINTINIE (J. de). Agronome, né en 1626 à Chabanais, mort en 1688. Il fut choisi par Louis XIV pour dessiner les jardins de Versailles.

LAR. Géogr. Ville de Perse dans le Farsistan. Ch.-l. du Laristan; 12,000 hab. Fort. Étoffes de soie; armes à feu.

LAR. s. m. Mot qui signifiait Roi chez les Étrusques. Porsenna, lar de Clusium.

LAR. s. m. (en lat. *larus*.) Ornith. Ancien nom des mouettes.

— Mamm. Le nom de *simia lar* a été donné à un gibbon.

LARA (Maison de). Illustre maison de Castille, issue des comtes de Castille, a pour fondateur Ferdinand Gonzalez, comte de Castille et de Lara, mort en 970, qui lui-même descendait par son père de Ramire Ier, roi des Asturies et de Galice, et par sa mère d'anciens seigneurs de Lara. C'est à cette famille qu'appartiennent les sept infants de Lara, célèbres dans les chroniques espagnoles, et dont la fin tragique a fourni à Lopez de Véga le sujet d'un drame souvent imité.

LARAGNE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Hautes-Alpes), arr. de Gap, 900 hab.

LARAIRE. s. m. (en lat. *lararium*; rad *Lares*, les dieux Lares). Antiq. Chapelle domestique, lieu destiné aux dieux Lares. Grand laraire. Petit laraire. Alexandre Sévère avait deux espèces de *laraires*, l'un très-retiré où étaient les images des grands hommes, des princes déifiés et des personnages les plus recommandables par leurs vertus. (De Quincy.)

LARALES ou **LARALIES** s. f. pl. Ant. rom. Fête célébrée en l'honneur des dieux Lares, le 21 décembre de chaque année.

LARBRÉE. s. f. Bot. Genre formé de la stillaire aquatique, plante assez commune en France.

LARCHE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Corrèze), arr. de Brives; 800 hab.

LARCHER (Pierre-Henri). Savant professeur, connu principalement comme traducteur d'Hérodote, né à Dijon, le 12 octobre 172[illegible], mort des suites d'une chute, le 22 décembre 1812.

LARCIN. s. m. (du lat. *latrocinium*, vol, brigandage). Action de celui qui dérobe, qui prend furtivement, et non à force ouverte ou avec effraction. Il y a bien des gens qui ne vivent que de larcins et de brigandages. On ne peut être absous d'un larcin par un confesseur qu'en faisant restitution. Le larcin n'était point puni à Lacédémone, pourvu qu'on ne fût point pris sur le fait. Comme il y a un *larcin* d'oppression par lequel on fait les pauvres, il y a un *larcin* de détention par lequel on refuse d'assister ceux qui le sont, ce qui est également injuste, également criminel. (Fléch.)

De tout bien mal acquis je [illegible]
Il croit qu'on lit toujours sur son front [illegible]
Les *larcins* dont on le soupçonne.
(F. DE NEUFCHATEAU.)

D'une b[illegible]
[illegible]

— La chose dérobée, prise furtivement. Les recéleurs de larcins sont aussi coupables que les larrons. Il alla cacher son larcin à tel endroit. Recéler un larcin.

— En matière de littérature. Vers, passages, pensées, ou même discours entiers qu'un auteur dérobe à un autre sans faire mention de lui, pour s'en attribuer l'invention et la gloire; [illegible] et manifestes d'un auteur et les imitations qu'il fait d'un [illegible] il faut voler et tuer son homme. (Rulhière.) [illegible] d'idées. (Marmont.) Passez-moi mes *larcins*, je [illegible]

Tes [illegible] courses sublimes,
[illegible]
[illegible] secrets.

— Dans la langue de l'amour et de la galanterie, Plaisirs dérobés et pris en cachette. Faire un doux larcin. *Larcins* d'amour ne veulent longue pause. (La Font.)

Combien de fois le jour a vu les autres ceux
Complices des *larcins* de ce couple amoureux.
(La Fontaine.)

L'un d'eux à la brune qu'il aime
En passant ravit un baiser,
Contre un *larcin* qu'elle pardonne,
La belle s'arme de rigueur. (Desmahis.)

LARD. s. m. (pr. *lar*; du lat. *laridum*, lard; [illegible]). Graisse ferme qui est entre la chair et la peau des animaux. On le dit particulièrement des porcs, [illegible] des marsouins, des baleines. Les pourceaux noirs de [illegible] ont le lard plus ferme que les autres. Ce cochon a plus de quatre doigts de lard. Bon lard. Lard à larder. Petit lard. Lard frais, ferme. Lard jaune, rance. Du vieux lard. Du lard qui sent le vieux. Une tranche de lard. Une flèche de lard. Un quartier de lard. Un morceau de lard. Viande piquée, garnie, bardée de lard. Omelette au lard. Quoique fort indigeste, le *lard* est recherché, soit comme nourriture, soit comme assaisonnement, et il est l'objet d'un commerce fort étendu. (De Morog.) Le *lard* est dans beaucoup de cantons la base de la nourriture animale des cultivateurs. (Id.)

— Désavantage à sa faire passer ce mot dans un encadrement heureux, et la vérité du tableau fait disparaître ce que ce terme a de commun.

Elle y met [illegible] de sa grossière feuille,
Le légume arrondi [illegible] le pauvre recueille,
Le vieillard la seconde et l'une fourche armé,
Détache un *lard* qui pend au chevron enfumé,
En coupe une parcelle, et dans l'onde bouillante
Adoucit sur le feu sa saveur écumante.

— *Il aime à jouir du lard.* loc. prov. Se dit d'un homme qui aime à dormir longtemps.

— *Manger le lard.* loc. fig. Manquer à la règle.

Lors, se va dire un gros paillard,
Par la morbieu! voila Clément,
Prenez-le, il a mangé le *lard*. (Cl. Marot.)

— *C'est lui qui a mangé le lard.* Se dit d'un homme sur qui l'on veut rejeter quelque faute. Métaphore empruntée du chat ou autre animal qui aurait dérobé le lard placé dans quelque lieu. On se [illegible] sorte d'interrogations, qu'on lui fit confesser qui avait mangé le *lard*, et qu'il avait été de la partie. (H. Estienne.) [illegible] Il y a quelque chose là-dessous. ‖ *Jeter son lard aux chiens.* Renoncer à [illegible] *charnier.* Témoigner une faim violente. ‖ *Venir comme lard* [illegible] Jeter la pierre à quelqu'un.

— Loc. prov. *Vilain comme lard jaune.* Se dit d'un [illegible] fort avare. *Il ne donne point son lard aux chiens.* Se dit d'un bon ménager, surtout de celui qui approche un peu de la lésine.

— Techn. Les ouvriers [illegible] ainsi ce qui est entre l'écorce et le vif de l'arbre. C'est ce qu'on appelle proprement *aubier.*

LARDACÉ, ÉE. adj. (rad. *lard*). Pathol. Se dit, selon quelques auteurs, d'une variété de cancer dans laquelle la partie affectée offre un aspect analogue à celui du lard.

LARDAGE. s. m. Droit sur le lard.

LARDAJOLO. s. m. Bot. Petit agaric comestible [illegible] environs de [illegible] la forme [illegible]

LARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Larder. S'emploie adj. [illegible]

— Fig. [illegible] A quoi servent tous ces rubans [illegible] (Mol.)

LARDER. v. a. 1re conj. (rad. *lard*). Couvrir une pièce de viande de petits morceaux de lard [illegible] Larder une [illegible]

— Absol. La manière de larder. Un rôtisseur qui larde bien. Larder proprement.

— Fig. et fam. *Larder quelqu'un de coups d'épée.* [illegible] *Larder quelqu'un d'épigrammes*, [illegible] lancer [illegible] plusieurs brocards.

— Fig. Remplir de. Larder ses écrits de citations, de [illegible] sa [illegible]

— Railler d'une manière piquante. Il en vint un, lequel le bonne aventure était un de ceux qu'il avoient si bien *lardé* à sa venue. (Despér.)

— Mar. Passer des bouts de fil de caret, un sur chaque face d'une voile, d'un paillet ou d'une sangle, ou seulement sur une seule face, si on n'a besoin que de garnir un seul côté.

— Se dit encore dans les manufactures de soieries, lorsque la navette, au lieu de passer franchement dans la levée du pas, passe à travers quelques portions de la chaîne levée ou baissée.

— SE LARDER. v. pron. Être lardé. Viande qui ne doit pas se larder.

LARDÈRE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière.

LARDERICHE. s. f. Ornith. V. LARDÈRE.

LARDERON. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la petite mésange bleue.

LARDIER. s. m. Ornith. V. LARDÈRE.

LARDITE. s. f. Minér. Silicate d'alumine qui a été appelé aussi Pagodite. C'est une variété de quartz qui par son aspect, sa translucidité et la disposition de ses zones coniques, offre quelque ressemblance avec un morceau de lard.

LARDIZABALE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des ménispermées.

LARDIZABALÉ, ÉE. Bot. Qui a de l'affinité avec le lardizabale. ‖ LARDIZABALÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ménispermées, ayant pour type le genre lardizabale.

LARDOIRE. s. f. (rad. *lard*). Brochette pointue par un des bouts pour piquer la viande et y laisser les lardons contenus dans l'autre bout qui est creux, et fendu en plusieurs branches. Grosse lardoire. Petite lardoire. Lardoire fine. Lardoire de fer, de bois.

— Archit. Armature de fer dont on se sert pour garnir le bout d'un pilot.

— Ornith. Nom vulgaire, en Provence, de la petite mésange bleue.

LARDON. s. m. (rad. *lard*). Petit morceau de lard coupé en long, qu'on introduit dans la viande avec une lardoire. Petits lardons. Gros lardons. Menus lardons. Faire des lardons. Mettre des lardons loin à loin, près à près. Viande remplie de lardons.

— Fig. et fam. Sarcasme, raillerie piquante. Le pauvre homme fut mal accommodé, chacun lui jeta son lardon. Chacun eut son lardon. Vous aurez aussi votre lardon. On agaça la petite, je pris sa défense, aussitôt les *lardons* tombèrent sur moi. (J.-J. Rouss.)

Il n'est fils de bonnes maisons
Qui ne lâche quelques *lardons*. (Du Cerceau.)

Des oisifs du métier et qui toujours sur eux
Portent de tout Paris le *lardon* scandaleux. (Regnard.)

Que l'on me voie à Paris : anecdote,
Lardon piquant, brevet de la calotte,
Tout sera mis sur mon compte à l'instant. (Gresset.)

— Nom qui fut donné à une Gazette de Hollande (ou plutôt à un petit feuillet de nouvelles particulières que l'on donnait outre la Gazette), imprimée sur un morceau de papier long et étroit, comme un lardon, et écrit avec une liberté souvent maligne.

— S'est dit aussi du feuilleton qui dans d'autres journaux contenait des bons mots ou des épigrammes.

— *Être le lardon du quartier.* loc. En être la mauvaise langue. Les portières sont les lardons de leur quartier.

— Jeux. *Lardon.* Carte insérée frauduleusement dans un jeu.

— Techn. Parmi les armuriers, Pièce de fer insérée et soudée à l'extérieur d'un canon de fusil pour boucher une fissure. ‖ Chez les serruriers, Morceau de fer ou d'acier qu'on introduit dans les crevasses qui se forment dans les pièces pendant qu'on les forge. ‖ Chez les horlogers, Pièce longue et étroite qui fait partie de la potence dans une montre à roue de rencontre. ‖ Chez les artificiers, Serpenteau qui dépasse la grosseur ordinaire.

LARDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Lardonner. S'empl. adjectiv. Un sot bien et dûment lardonné.

LARDONNER. v. a. 1re conj. Couper, tailler.

— Fig. Lancer des lardons, des brocards. Lardonner un sot.

LARDONNISTE. s. [illegible] Philol. Celui qui publiait les nouvelles satiriques appelées *lardons.*

LARDURE. s. f. Techn. Défaut qui dans une étoffe de laine est produit par les fils mal entrelacés.

LARE. s. m. Myth. Nom que les Romains donnaient aux dieux ou génies domestiques qui étaient chargés de protéger chaque maison et chaque famille. On les faisait naître de Mercure et de la nymphe Lara, fille du fleuve Almo. Leurs statues étaient fort petites; on les plaçait au coin du foyer, et on mettait entre elles un chien, symbole d'attachement et de fidélité. On identifie souvent les lares avec les mânes des ancêtres de chaque famille. On les confond aussi avec les Pénates, cependant les Pénates paraissent plutôt chargés de dispenser des richesses et les Lares de les conserver. On offrait aux Lares du vin, de l'encens, des couronnes de laine, et une partie des mets, que l'on servait à table.

— Par métaphore, surtout en vers, La maison, la demeure, le foyer. Comme les petites statues de ces dieux étaient d'une matière plus ou moins précieuse, selon la fortune de chaque particulier, on dit des *lares d'argile* pour la maison du pauvre; *des lares d'or*, pour la demeure du riche. Les lares paternels.

Il nous vaut mieux vivre au sein de nos *lares*,
Et conserver, paisibles casaniers,
Notre vertu dans nos propres foyers. (Gresset.)

Ah! puissé-je revoir mes *lares* paternels,
Et tous les mois brûler l'encens sur leurs autels. (Millevoye.)

— *A l'aspect de leurs lares.* Dans leurs maisons, dans leur foyer.

Quelques-uns sont percés à l'aspect de leurs *lares*,
D'autres que le péril, que l'effroi rend barbares,
Referment leur asile. (Delille.)

— Se disait aussi des génies tutélaires des vaisseaux, des chemins, de la ville, des carrefours, etc., que l'on distinguait par une épithète. Lares marins. Lares viales. Lares compitaliers. Lares urbains. Lares ruraux. Lares hostiliens. Lares familiers.

— *Petits Lares.* Se disait quelquefois des dieux des campagnes. ‖ *Grands Lares.* Se disait par opposition des douze grands dieux.

— *Lares publics* ou *augustes.* Empereurs déifiés après leur mort. ‖ *Lares succincts.* Ceux qu'on représentait avec la ceinture gabinienne.

LA RENAUDIE (Godefroi de Bassai, seigneur de). Gentilhomme périgourdin qui fut mis à la tête de la conjuration d'Amboise par Condé, qui voulait cacher sa participation au complot. Il périt d'un coup de feu, et son cadavre fut pendu au pont d'Amboise.

LARENIER. s. m. Techn. Rebord d'un châssis pour écarter l'eau.

LARGE. adj. des 2 g. (du lat. *largus*, même signif.). Qui a de la largeur. Il se dit d'un corps considéré dans l'extension qu'il a d'un de ses côtés à l'autre, et par opposition à Long ou à Etroit. Ce champ est large. Ce jardin est large. Un jardin plus long que large. Un chemin, une rivière très-large. Une étoffe, un ruban large. Avoir le visage large. La rivière est plus large à cet endroit qu'à son embouchure. Un chapeau trop large d'entrée, trop large de bord. Prendre des souliers trop larges. Des bas trop larges. Antoine lui demande d'un air railleur s'il portait toujours un poignard sur lui? Oui, lui dit Cassius, et même un très-*large* si tu songes à t'emparer du pouvoir. (Sallent.) Le gobie bosc a la tête plus *large* que le corps. (Lacép.) Les balisiers portent différentes sortes de grains, et dont les feuilles *larges*, tournées en cornes, sont engagées les unes dans les autres. (B. de St-P.)

— Fig. Etendu. Laisser une large concession. Un pouvoir bien large. Une part bien large de bonheur. Ce prince a donné à son agent un pouvoir bien large, les pouvoirs les plus larges.

— Qui n'a rien de gênant en matière de morale. Une opinion large. Une conscience large. Avoir une large conscience.

— Libéral. C'est un homme large.

— Dans les arts du dessin. Qui est fait par masses et à grands traits, qui est hardi, qui n'a rien de maigre, de mesquin, de timide. Des contours larges. Des draperies fort larges. Des lumières larges. Une touche, une manière large. Avoir un pinceau large. Le style du XVIIe siècle est excessivement large. L'architecture de Palladio est d'un style très-large.

— Anat. *Os large.* Se dit de ceux dont la longueur et la largeur ont une étendue presque égale et de beaucoup supérieure à leur épaisseur. ‖ *Muscles larges.* Muscles qui occupent les parois des cavités et spécialement celles de la poitrine et de l'abdomen. ‖ *Muscle très-large du cou.* V. PEAUSSIER. ‖ *Muscle très-large du dos.* V. DORSAL.

— Loc. *Un cheval large du devant.* Un cheval qui a beaucoup de poitrail. ‖ *Une blessure large.* Une grande blessure. ‖ *Une large base.* Une base étendue.

— Prov. et fig. *Faire du cuir d'autrui large courroie.* Etre libéral du bien d'autrui. ‖ *Accommodez-vous, le pays est large.* Se dit à une personne qui se gêne inutilement. ‖ *Il n'est pas large, mais il est bien long.* Se dit d'un chemin qui ennuie. ‖ *Il est large, mais c'est des épaules.* Se dit par ironie d'un avare. ‖ *Large de bouche, étroit de ceinture.* Promettant beaucoup et ne donnant guère.

— adv. Largement. Prendre large. [illegible] *Prendre large.* Il s'étend sur un trop grand terrain, il se porte de côté.

— s. m. Largeur. Un pays qui a deux cents lieues de long et cent cinquante de large. Cette étoffe a un mètre de large.

— Mar. L'éloignement de la terre, en parlant d'une mer quelconque, hors de vue des côtes. On dit d'un bâtiment qui se montre, qu'il vient du large. En parlant du mouillage, Le [illegible] porte au large. Prendre le large. Gagner le large. Courir au large. Attirer l'ennemi au large.

— *La mer vient du large.* Les vagues sont poussées par le vent de la mer et non par celui de la terre.

— Fig. et fam. *Gagner le large, prendre le large.* S'enfuir.

— *Au large.* loc. adv. Spacieusement. Être logé bien au large. Se mettre au large. Vous êtes trop pressé, trop serré, mettez-vous au large.

— Fig. et fam. *Être au large.* Être dans l'opulence. ‖ *Mettre au large.* Mettre dans un état plus commode, plus opulent. Il lui est venu une succession qui l'a mis plus au large qu'il n'était.

— *Au long et au large.* loc. adv. En tout sens et avec autant de développement qu'il est possible. S'étendre au long et au large.

— *En long et en large.* En longueur et en largeur alternativement. Se promener en long et en large. Aller en long et en large.

— *Du long et du large.* Locution adverbiale qui n'est guère usitée que dans cette phrase : *On lui en a donné du long et du large.* Il a été bien battu ou bien moqué.

LARGEMENT. adv. D'une manière large. Inusité au propre.

— Fig. Abondamment, autant et plus qu'il n'est nécessaire. Récompenser largement. Se nourrir largement. Vivre largement. Manger et boire largement. User largement de son pouvoir. Payer largement ses serviteurs.

— D'une manière hardie, grande. Peindre largement. Dessiner largement. Composer largement.

LARGESSE. s. f. (rad. *large*). Libéralité, distribution d'argent ou d'autre chose. Quelle largesse! Faire des largesses à ses amis. Ce n'est pas un homme qui fasse de grandes largesses. Il le comble de *largesses*. (Volt.) Les troupes de son père se donnèrent à lui, touchées du nom de César et des *largesses* prodigieuses qu'il leur fit. (Boss.)

Puissent mes vers, aimables comme toi,
En les chantant te payer tes *largesses*. (Parny.)

— *Pièces de largesse.* Pièces d'or ou d'argent que les hérauts jetaient parmi le peuple au sacre du roi et aux autres cérémonies. ‖ *Largesse de loi.* Etat d'une pièce qui excède le titre ordonné par la loi.

— *Faire largesse.* Jeter de l'argent au peuple.

— Hist. rom. *Les largesses.* Se dit particulièrement des sommes que les prétendants à l'empire répandaient parmi le peuple et l'armée. ‖ Dans le Bas-Empire, a signifié Le trésor public et le fisc.

LARGEUR. s. f. (rad. *large*). Étendue d'une chose considérée d'un de ses côtés à l'autre, en opposition à Longueur. La largeur d'une rivière. La largeur d'une rue, d'un chemin. Une toile d'un mètre et demi de largeur. La *largeur* de cette île n'est pas proportionnée à sa longueur. (Barthél.) Cette reine entreprit un travail bien plus merveilleux : ce fut d'élever sur l'Euphrate un pont de pierre, afin que les deux côtés de la ville, que l'immense *largeur* de ce fleuve séparait trop, pussent communiquer ensemble. (Boss.) Lorsque le corps a acquis tout son étendue en hauteur et en *largeur* par le développement entier de toutes ses parties, il augmente en épaisseur. (Buff.) Les deux arbres ont l'un et l'autre une hauteur qui est une fois et demie leur *largeur*. (B. de St-P.) Les feuilles qui garnissent les palmes ont une coudée de longueur et deux pouces de *largeur*. (Id.)

LARGHETTO. adv. Mus. Mot italien qui en tête d'un morceau de musique indique un mouvement plus lent que l'*adagio* et moins lent que le *largo*.

LARGITIONNAL. s. m. (du lat. *largitionalis*, rad. *largitio*, largesse). Trésorier. Titre du préfet du trésor dans le Bas-Empire.

LARGO. adv. Mus. Mot tiré de l'italien, qui se met en tête d'un morceau de musique pour indiquer qu'on doit le jouer d'un mouvement très-lent.

LARGUE. adj. des 2 g. Mot syn. de Large, qui n'est pas usité dans la langue commune. [illegible] les écoutes d'une voile, lorsqu'elles ne servent pas par leur tension à la maintenir dans sa situation fixe, sont des écoutes largues.

— *Le vent est largue.* Se dit lorsqu'un bâtiment a ses voiles orientées entre le vent arrière et le plus près du vent, c'est-à-dire que ses vergues sont brassées sous un angle de [illegible] jusqu'à 77°, en égard à la [illegible] prise en avant. Lorsque le vent [illegible] de 77°, on n'a qu'un [illegible]. Quand le vent est largue pour un bâtiment ses voiles, il est dit Avoir vent largue, courir largue, porter largue.

LARGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Larguer. S'empl. adjectiv. Voiles larguées. Une manœuvre larguée.

LARGUER. v. a. 1re conj. Mar. Démarrer [illegible] qui est amarré [illegible] l'abandonner.

— *Larguer les ris.* [illegible] la bande de ris.

— *Larguer un retour.* [illegible] promptement une manœuvre quelconque.

— *Larguer en bande.* L'abandonner entièrement.

— Neutral. Se dit aussi d'un bâtiment qui a beaucoup souffert ou qui est vieux, pour dire qu'il y a des parties de sa charpente qui jouent, qui se désunissent. Le bâtiment largue. [illegible]

[illegible] bouline! Largue tel bras sous le vent! Largue telle drisse en bande. Largue les [illegible] Largue les perroquets!

LARICE. s. m. Bot. Espèce du genre pin qui croît sur les bords du Pô. Les sœurs de Phaéthon, suivant quelques mythologues, furent changées en larices.

LARIDÉ, ÉE. adj. (du lat. *larus*, mouette). Ornith. Qui a de la ressemblance avec le genre mouette. || LARIDÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux palmipèdes qui a pour type le genre larus.

LARIDON. Nom que l'on donne aux cuisiniers, aux marmitons. Oh ! combien de Césars deviendront *Laridon*. (La Font.)

LARIGOT. s. m. Espèce de flûte ou de petit flageolet qui n'est plus en usage, et qu'imite un jeu d'orgue nommé pour cette raison le *jeu du larigot*.

Un pasteur
Qui tient sa *larigot* et flûte entre les bœufs. Ross.

— *Jeu du larigot.* Le plus aigu de tous les jeux de l'orgue, il sonne la quinte au-dessus de la doublette. Ce jeu, qui est compris parmi les jeux à bouche, est d'étain et a quatre octaves et demie d'étendue, ce qui forme tout le clavier.

— Prov. *Boire à tire-larigot.* Boire beaucoup, à longs traits. V. BOIRE.

— Fig. et dans un sens un peu trop libre. Danser le double branle au son du *larigot*. (St-Amant.)

LARIN. s. m. Métrol. Monnaie réelle d'argent en usage dans les possessions portugaises des Indes orientales. Le larin vaut fr. 1,29. || Monnaie réelle d'argent employée en Perse, qui vaut fr. 1,2125. On l'appelle *larin* parce que c'était la monnaie propre des princes de Lar, ville de Perse. Le larin est un fil d'argent plié en deux : il est de la grosseur d'un tuyau de plume ordinaire, et long de deux travers de doigt ou environ. Sur ce fil d'argent ainsi plié, on voit le nom du prince dans les Etats duquel le larin a été fabriqué.

LARIO. Géogr. Nom que l'on donne quelquefois au lac de Côme.

— Ancien département du royaume d'Italie, dont les limites étaient à peu près les mêmes que celles de la province de Côme.

LARISSE. Géogr. Nom commun à un grand nombre de villes anciennes, toutes fondées par les Pélasges, et dont la plus remarquable était en Thessalie, sur le Pénée. C'est dans cette ville que Persée tua involontairement son père Acrisius. C'est encore aujourd'hui une ville riche et florissante ; elle compte 25,000 hab.

LARISSÉEN, ENNE. adj. et s. Habitant de l'une des villes nommées Larisse. || Qui appartient à Larisse ou à ses habitants.

LARISTAN. Géogr. Province de Perse, dans le Faristan, bornée au sud et à l'ouest par le golfe Persique ; 450 kil. sur 160. Chef-lieu Lar.

LARIX. s. m. (pr. *la-rikse*). Bot. V. MÉLÈSE ou LARICE.

LARMAIRE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des graines qui, orbiculaires à la base, se rétrécissent insensiblement et se terminent en une pointe allongée, de manière qu'elles ressemblent à une larme.

LARME. s. f. (du lat. *lacryma*, larme). Physiol. Humeur excrémentielle sécrétée par les glandes lacrymales, et versée entre le globe de l'œil et les paupières, pour faciliter les mouvements de ces parties.

— Dans le langage ordinaire, Goutte d'eau qui sort de l'œil, et dont la cause est ordinairement la douleur, l'affliction, le dépit, la honte, le désespoir, quelquefois aussi l'attendrissement, la joie. Répandre, verser des larmes. Arroser de larmes les mains de quelqu'un. Les larmes ruisselaient sur ses joues. Les larmes coulaient de ses yeux avec abondance. Des larmes roulaient dans ses yeux. Il tira des larmes des yeux de toute l'assemblée. Les larmes lui en sont venues aux yeux. Il ne lui est pas tombé une larme des yeux. Il a souffert l'amputation sans verser une seule larme. Avoir le visage baigné, mouillé, trempé, noyé de larmes. Des yeux humides, baignés, trempés de larmes. J'aurais voulu pouvoir renfoncer mes larmes. Elle eut peine à retenir ses larmes. Être touché, attendri jusqu'aux larmes. Son sort arracherait des larmes aux plus insensibles. Ce crime mériterait d'être pleuré avec des larmes de sang. Larmes feintes. Larmes de joie, de tendresse, de fureur, de rage, d'admiration. Les larmes de la pénitence, du repentir. Cette faute lui a coûté bien des larmes, des larmes bien amères. Un ruisseau, un torrent de larmes. Son retour m'a fait verser de douces larmes. Les violentes douleurs font verser des larmes. Son amant fondait en larmes à ses pieds. Ils ont de la peine à retenir leurs larmes. Il ne peut s'empêcher de donner des larmes au malheur d'autrui. Répandre des flots de larmes. Avoir les yeux baignés de larmes. Jeter des larmes. Je ne saurais souffrir un héros tel qu'Énée, qui ne fournit que des *larmes* aux malheurs, et des craintes à tous les périls qui se présentent. (St-Évrem.) Comme les *larmes* sont des marques d'un naturel sensible et pitoyable, elles sont aussi des marques de faiblesse et de tristesse. [illegible] Ses soupirs ridicules et ses *larmes* niaises ont fait rire tout le monde. (Mol.) Les femmes ont le don des *larmes* et un merveilleux talent pour pleurer. (St-Évrem.) Élie les suivait [illegible], éperdue, désirant et craignant [illegible] couverts de *larmes*. (Barth.) [illegible] fois entrepris de tracer son éloge, deux fois mes *larmes* l'ont effacé. (Id.) Au récit [illegible] âme s'embarrasse, notre cœur s'émeut, la voix nous manque, nos *larmes* coulent. (Did.) Je remarquai que les *larmes* lui roulaient dans les yeux. (J.-J. Rouss.) Quand aurai-je le plaisir de mêler mes *larmes* aux siennes? (Volt.) Mon admiration avait besoin de se soulager par des *larmes* que je ne pouvais retenir. (Barth.) Cet adieu éternel redoublait les *larmes* qui n'avaient cessé de couler de tous les yeux. (Id.) Ses yeux étaient devenus deux fontaines de *larmes* qui ne pouvaient tarir. (Fén.) Il ne lui reste plus dans la vie qu'un chemin de *larmes* qui le mène au tombeau. (Id.) Je viendrai bientôt verser dans votre sein des *larmes* qui ne tariront jamais. (Volt.) Méprise l'homme orgueilleux qui a honte de verser des *larmes*. (Young.) On voit tous les jours des enfants transportés de joie ou versant des *larmes* au récit des aventures qu'on leur raconte. (Fén.)

Je fus dès la mamelle un homme de douleur,
Mon cœur au lieu de sang ne roule que des *larmes*,
Ou plutôt de ces pleurs Dieu m'a ravi les charmes,
Il a tari pour moi les *larmes* dans mon cœur. LAMARTINE.

D'Ulysse, de Pyrrhus, auteurs de nos alarmes,
Quel bras [illegible] les *larmes*. (DEL.)

La tragédie en pleurs,
D'Oreste parricide exprima les alarmes,
Et pour nous divertir nous arracha des *larmes*. BOIL.

— Fig. Affliction qui fait répandre des larmes. En ce sens il s'emploie toujours au pluriel.

Achille au sang d'Hector doit l'éclat de ses armes,
Et vous n'êtes tous deux connus que par mes *larmes*. RACINE.

— Fig. *S'abreuver de larmes, vivre de larmes*. Se livrer à une grande douleur. || *Essuyer les larmes de quelqu'un*. Le consoler, lui faire oublier sa douleur.

Et contre ma douleur j'aurai trouvé des charmes,
Lorsqu'une main si chère eut essuyé mes *larmes*. (CORNEILLE.)

— *Avoir recours aux larmes*. Pleurer pour fléchir, pour attendrir celui qu'on supplie. || *Avoir toujours la larme à l'œil*. S'attendrir pour la moindre chose, ou affecter une grande sensibilité. || *Avoir le don des larmes*. Pleurer à volonté. Ne soyez jamais en peine de ceux qui ont le don des *larmes*; je prie Dieu de ne jamais sentir de ces douleurs où les yeux ne soulagent point le cœur. (Mme de Sévig.)

Je crois vous avoir déjà dit
Qu'il donnait des pleurs à crédit
Et qu'il avait le don des *larmes*.

Critique plaisante que Scarron fait du caractère un peu larmoyant d'Énée.

— *Avoir des larmes dans la voix.* Chanter d'une voix touchante, qui fait verser des larmes et semble partir d'une âme qui pleure aussi. Cette expression figurée, dont on a tant abusé, fut hasardée par La Harpe en parlant de Mlle Caussin. || *Larmes de crocodile*. Larmes hypocrites que répand une personne, dans le dessein d'en tromper une autre. Cette expression fait allusion aux gémissements que poussent les crocodiles, dit-on, pour attirer leur proie.

— Fig. Goutte.

Dis-moi s'il est encore
Un enfant où l'Aurore,
Fille des Airs,
Se mire aux *larmes* blanches
Qui pendent sur les branches
Des sapins verts.

— Fam. et par extens. Une goutte, une petite quantité de liqueur. Une larme d'eau-de-vie. Il n'a pris qu'une larme de vin.

— Suc qui découle de certains arbres ou plantes, soit naturellement, soit quand on les taille. Les larmes de la vigne. Les larmes des sapins.

— Sucs gommeux ou résineux, qui se sont coagulés en forme de larmes. Larmes de sapin. Larmes de mastic. Larmes de lierre.

— Archit. Petits ornements en forme de cônes tronqués, qu'on place dans les triglyphes de l'ordre dorique. Le plus souvent on les appelle *gouttes*. || Dans la décoration, Espèce de symbole destiné le plus souvent aux pompes funéraires ou à des chapelles sépulcrales, lequel a la forme d'une goutte d'eau ou d'une larme.

— Bot. Fruit formé par des semences enfermées dans une enveloppe générale qui s'est endurcie et a pris la consistance de la pierre.

— Géol. *Larmes volcaniques*. Masses de matières vitreuses, affectant des formes plus ou moins arrondies, globuleuses ou ovoïdes, qui se rencontrent souvent dans les volcans anciens et modernes, et que tout doit porter à faire considérer comme ayant été projetées avec une assez grande force et à un certain état de fusion, par les cratères en ignition. || Masses tout à fait analogues par leur forme, mais dont le noyau, au lieu d'être spongieux, est formé de masses cristallisées et de nature différente de celle de la partie enveloppante.

— Phys. *Larme de verre*. Petits morceaux de verre ordinaire qu'on tire du vase où le verre est en fusion, avec l'extrémité du tuyau de fer. On en laisse tomber les gouttes qui sont extrêmement chaudes dans un vase d'eau froide où elles prennent une forme assez semblable. On fait avec ces larmes une expérience assez curieuse, c'est que lorsqu'on en casse l'extrémité, toute la larme se brise en pièces avec un grand bruit. On les nomme aussi Larmes bataviques, parce que c'est en Hollande qu'on a commencé à en faire.

— Médec. *Larme de cerf*. Liqueur jaune qui sort de deux ouvertures que cet animal a au-dessous des yeux et qu'on appelle aussi Larmier.

— Hist. anc. *Bataille sans larmes*. Celle qui fut gagnée par l'Archidame sur les troupes réunies des Arcadiens et des Argiens, en 367, et dans laquelle il ne perdit aucun des siens.

— Bot. *Larme de Job*. Plante graminée à feuilles de maïs, dont les semences ont la forme d'une larme. || Autrefois, Le staphylier à feuilles ailées, dont les graines dures et brillantes servaient pour faire des chapelets. || *Larme du Christ*. V. LARMILLE. || *Larme de la Vierge*. On donne ce nom en Italie à l'ornithogale arabique.

— LARME MARINE. s. f. Moll. Nom donné à des masses glaireuses qu'on trouve sur le sable et sur des plantes marines, et que l'on croit être le frai de quelque mollusque ou de quelque poisson.

LARMETTE. s. f. Vieux diminutif de Larme. Petite larme. Il était du style naïf.

O liqueur sainte ! ô petite *larmette*!
Digne qu'aux cieux au plus haut on te mette,
Qui l'homme à Dieu peut réconcilier,
Quand il se veut par toi humilier. (MAROT.)

LARMIER. s. m. (rad. *larme*). Zool. Nom que portent des sacs membraneux, à parois garnies de follicules, sécrétant une humeur épaisse, onctueuse et noirâtre, qui sont situés dans une fosse sous-orbitaire de l'os maxillaire, s'ouvrent dehors par une fente longitudinale de la peau, et ne s'observent que dans certaines espèces de cerfs.

— Art vétér. Petits enfoncements qui se remarquent dans l'angle interne des yeux du cheval.

— Art du dess. L'angle de l'œil le plus rapproché du nez, celui dans lequel se forment les larmes. Cet œil est mal fait, il n'a point de larmier. Larmier bien dessiné. Larmier bien peint.

— Archit. Espèce de gouttière pratiquée dans un édifice, de façon qu'elle laisse tomber l'eau goutte à goutte comme des larmes. || *Larmier bombé en rigole*. C'est, en dedans ou hors d'œuvre d'une porte ou d'une croisée, le linteau cintré par le devant et droit par son profil. || *Larmier de cheminée*. Le couronnement d'une fourche de cheminée. || *Larmier de mur*. Espèce de plinthe sous l'égout du chaperon d'un mur mitoyen ou de clôture. || *Larmier gothique*, ou *à la moderne*. C'est, dans les vieux murs, le long d'un cours d'assises, au droit du plancher ou sur les appuis des croisées, une espèce de plinthe en chanfrein refouillé par dessous un canal rond, pour jeter les eaux plus facilement au delà du mur.

— Hydraul. Retraite de maçonnerie construite ordinairement dans un goût gothique, terminée par un talus et une saillie qui sert d'ornement à une pile, à la façade d'un pont, en guise de plinthe ou de cordon.

LARMIÈRES. s. f. pl. Fentes au-dessous des yeux du cerf, d'où coulent les larmes.

LARMILLE. s. f. (pr. *lar-mi-ie*). Bot. Nom vulgaire de la larme de Job et du gremil officinal. || *Larmille des Indes*. V. COIX.

LARMOIEMENT. s. m. (rad. *larme*). Pathol. Écoulement morbide de larmes. Le larmoiement est un des symptômes de la rougeole.

LARMOYANT. part. prés. du v. Larmoyer. Il est invariable. Qui larmoie. Des enfants et des femmes larmoyant et se désolant.

LARMOYANT, ANTE. adj. Qui fond en larmes. On trouva cette mère toute larmoyante. || En ce sens il est familier et se prend le plus souvent en mauvaise part.

— Qui est propre à faire verser des larmes. || S'est dit en ce sens dans le XVIIIe siècle, d'un certain genre de comédies plus attendrissantes que comiques, qui font pleurer plutôt que rire. Si la comédie manquait de comique, dit Voltaire, si elle n'était que *larmoyante*, c'est alors qu'elle serait un genre vicieux.

— Substantiv. dans cette dernière acception. Le mélange du comique et du *larmoyant* forme un genre de comédie réprouvé par les critiques d'un goût sévère. (Acad.)

LARMOYÉ. part. pass. du v. Larmoyer.

LARMOYER. v. n. 1re conj. (rad. *larme*). Il change l'*y* en *i* simple devant l'e muet. *Je larmoie, il larmoie, ils larmoient. Il larmoiera.* De plus, il prend un *i* après l'*y* à la première et à la seconde personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. Pleurer abondamment ; témoigner sa douleur, son affliction par des larmes. Cette femme ne fait que larmoyer. Je suis si mal traité, que même les amours avant pitié de moi, en *larmoient*. (Muret.) Songeons à *larmoyer*, il n'est plus temps de rire. (Hauter.)

— Sénèce l'a fait actif dans l'épitaphe d'une chienne, en vieux style.

Ci-gît Cochette, à qui dame Lucine
Traîtreusement pourchassa male mort,
Chienne elle fut moult flatteuse et badine,
Trop mieux le sent qui *larmoya* son sort.

— Ce verbe, ainsi que *larmoyant*, ne s'emploient plus que dans le style familier et comique. La Bruyère paraît voir à regret qu'on en ait borné l'emploi.

LARMOYEUX, EUSE. adj. Qui pleure facilement. On n'en trouve qu'un exemple dans un auteur du XVIIIe siècle. Le peuple plus souvent... bien moins par un sentiment de piété que pour être plus *larmoyeux* et pour s'affliger aisément des moindres choses. (St-Évrem.)

LA ROCHE-BERNARD. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Redon (Morbihan), 1,200 hab. Jadis titre d'une baronnie qui fut érigée en duché-pairie en 1663.

LA ROCHE-CANILLAC. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Tulle (Corrèze) ; 620 hab.

LAROCHÉE. s. f. (en lat. *larochea*, *rochea*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des crassulacées, qui croît au cap de Bonne Espérance. La larochée en faucille et la larochée à fleurs écarlates sont d'un aspect agréable, surtout la dernière ; elles produisent un très-bel effet par la vivacité de la couleur écarlate très-vive de leur corolle.

LA ROCHEFOUCAULD. Maison de l'illustre famille de France, d'une antique noblesse, commence à être connue dès le XIe siècle, sous le règne du roi Robert. Elle a produit un grand nombre de personnes distinguées. Un des membres de cette famille, François, comte de La Rochefoucauld, eut l'honneur de tenir le roi François Ier sur les fonts de baptême, et de lui donner son nom ; depuis lors, l'aîné de la famille a toujours été nommé François. || FRANÇOIS DE LA ROCHEFOUCAULD, Cardinal, né à Paris en 1558, mort en 1645. Fondateur de la congrégation de Sainte-Geneviève. || FRANÇOIS DE LA ROCHEFOUCAULD. Connu d'abord sous le nom de prince de Marsillac, célèbre écrivain, né à Paris, en 1603 ou 1613, mort en 1680, se signala en diverses occasions par son courage, mais se fit surtout remarquer par sa profonde connaissance du cœur humain et par son esprit d'intrigue. Il est l'auteur des *Maximes morales*. || LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT. F.-Al.-F., duc de, Né en 1747, mort en 1827.

LA ROCHEJACQUELIN (Henri de). Fameux chef vendéen, né en 1772, tué en 1794, au combat de Nouaillé, près de Cholet. On a retenu de lui cette harangue à ses soldats lorsqu'ils lui déférèrent le commandement : « Si j'avance, suivez-moi ; si je recule, tuez-moi ; si je meurs, vengez-moi. »

LA ROCHE-SERVIÈRE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Vendée), arrondiss. de Bourbon-Vendée ; 500 hab.

LA ROMIGUIÈRE (Pierre). Célèbre professeur de philosophie, né en 1756 à Lévignac (Rouergue), mort en 1837. Sectateur de Condillac, dont il avait été d'abord le disciple pur, La Romiguière nie que tout se réduise dans l'homme à la sensation ; outre la sensibilité, il admet l'activité, qui se manifeste par le sentiment ; il distingue quatre manières de sentir : sensation, sentiment de l'action des facultés de l'âme, sentiment de rapport, sentiment moral ; et montre comment l'activité, s'appliquant à ces quatre sortes de sentiment, en tire toutes nos idées.

LARRADIE. s. f. Bot. V. LEFRADIE.

LARRATE. adj. des 2 g. Entom. Qui a du rapport ou de la ressemblance avec le larre. || LARRATES. s. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, de la famille des orycténies ou fouisseurs, et dont le genre type est le larre.

LARRE. s. f. (en lat. *larra*). Entom. Genre d'insectes hyménoptères fouisseurs, type de la tribu des larrates. On trouve les larres soit dans le sable, où ils creusent pour placer leurs œufs, soit sur les fleurs, surtout celles de la carotte. La femelle pique très-vivement. La larre ichneumoniforme est noire, la [illegible] est également noire, mais ses ailes sont bleues.

LARRÉE. s. f. (nom scientif. *larrea*). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rutacées, qui croît aux environs de Mexico, dans les plaines de Buenos-Ayres. La larrée divariquée [illegible] à lobes [illegible] feuilles en coin. [illegible] bois très-dur, et [illegible] trois à cinq pieds.

LARRON, LARRONNESSE. s. (du lat. *latro*, compagnon, soldat [illegible] chef, dérivé de *latus*, côté, [illegible] vent que les soldats pillaient [illegible] saient les passants, ceux qui [illegible] eux furent appelés en général *latrones*. Il importe de lire que de *latrones* [illegible] voleur, larron. Cela [illegible] furtivement le bien d'autrui [illegible] découvert. On a pris le larron [illegible] n'est que mérite la corde [illegible] le larron manifeste au quadruple, et le larron non manifeste au double. C'est une franche larronnesse. La coutume de Bretagne condamnait tous les *larrons* à être pendus, autrement, disait-elle naïvement, il y en aurait trop. (Régnier.)

Ce sont ces maudites harpies
Aussi *larronnesses* que pies. SCARRON.

— Fig. Larron de gloire. Brantôme reproche aux historiens italiens d'être grands *larrons* de la gloire et louange des Français. (No...)

Ah ! je devais du moins pour contenter sa rage
Faire au *larron* d'honneur crier le voisinage. (Mo...)

L'âge la fit déchoir ; ses soins ne purent faire
Qu'elle échappât au Temps, cet insigne *larron*. (La Fontaine.)

— En parlant des deux malfaiteurs qui furent crucifiés avec Jésus-Christ, on dit *les deux larrons*. Jésus-Christ fut crucifié entre deux larrons, le bon larron et le mauvais larron.

— Impr. Petit fragment de papier qui se trouve par accident entre la forme et la feuille de papier que l'on tire, et qui empêche cette feuille de recevoir l'empreinte de l'encre.

— Rel. Pli d'un feuillet qui, lorsqu'on a relié le livre, n'a pas été rogné. Le relieur a laissé plusieurs larrons dans ce volume.

— S'est dit également des petites pellicules sèches qui sont dans les plumes, et qui boivent ou dérobent l'encre quand on écrit.

— Prov. *Il faut être marchand ou larron.* Se dit pour marquer qu'un marchand qui vend trop cher, dérobe. || *Avoir eu un larron de marche.* Avoir acheté quelque chose à vil prix. || *Il ne faut pas crier au larron.* Se dit quand on a acheté quelque chose à sa juste valeur. || *L'occasion fait le larron.* La facilité de dérober invite à le faire. Se dit aussi de toute occasion où l'on est tenté par la présence de l'objet. || *Ils s'entendent comme des larrons en foire.* Se dit de plusieurs personnes d'intelligence pour faire des friponneries. || *Demandez à mon compagnon si je suis larron.* || *Au plus larron la bourse*, ou *confier la bourse au plus larron.* La confier à celui dont on devrait se défier davantage. Allusion à l'histoire de Judas, à qui on avait confié la bourse. || *Les grands larrons pendent les petits.* Proverbe que l'on fait remonter à Diogène, qui exprima cette pensée en grec en voyant un larron mené par les ministres de la justice. || *Larron comme une chouette.* || *Est bon larron qui à larron dérobe.* Se dit quand un homme en a trompé un aussi fin que lui.

LARRONIQUE. adj. des 2 g. (rad. *larron*). Vieux mot qui signifie Propre aux larrons, aux voleurs ; qui a le caractère des larrons, des voleurs. Mais pour retourner aux habiletés *larroniques.* (H. Estienne.)

LARRONNAILLE. s. f. (pr. *la-ro-na-ie* ; formé de *larron*, et du dépréciatif *aille*). Vieux mot français qui a signifié Troupe de larrons, de brigands. Iceluy Thomas dist plusieurs grans injures en les appellant *larronnaille.* (*Lett. de Rémiss.*)

LARRONNEAU. s. m. (rad. *larron*). Petit larron. Celui qui ne vole que des choses de peu de valeur. C'est à faire à ces petits *larronneaux*, de se servir des ruses que tu me conseilles. (Vaug.)

Cessez donc d'entrer en furie
Pour quelques petits grains que ronge un *larronneau.*
(La Fontaine.)

|| Il est du style badin.

LARRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Larronner.

LARRONNER. v. n. 1re conj. (du lat. *latrocinari*, dérober). Exercer le métier de larron, aller à la maraude, piller, dérober. Ils regardaient plus à piller, dérober, *larronner*, et à faire leur profit qu'à gagner de l'honneur. (Brant.)

— S'empl. activ. A son voyage d'Italie, il fit pendre deux soldats : l'un pour avoir *larronné* une seule pièce de lard, et l'autre pour quelque autre chose légère. (Brant.)

LARRONNERIE. s. f. (rad. *larron*). Vieux mot français que nous désirerions voir rétabli dans notre langue, du moins tant qu'il y aura des larrons. Il signifie Métier de larron.

Or sachez qu'a *larronnerie*
Il tourna son corps et sa vie. (Herbers.)

— Il signifie encore Vol, pillage, brigandage. Car se n'estait justice, les royaumes ne seraient que *larronneries.* (Monstrelet.)

LARREY (Jean-Dominique, baron de). Un des chirurgiens les plus connus de notre époque, et dont le nom se rattache à notre gloire militaire; a reçu une nouvelle consécration dans le testament de l'Empereur, où il est signalé comme l'homme le plus vertueux qu'il ait rencontré, naquit à Beaudeau en 1766, près Bagnères, et mourut en 1843.

LARUNS. Géogr. Chef-l. de cant. (Basses-Pyrénées), arrond. d'Oleron ; 1,690 hab.

LA RUE (Charles de). Savant jésuite à qui l'on doit des vers latins, des sermons de morale, des tragédies, et des éditions estimées de Virgile et d'Horace, naquit à Paris en 1643, mourut en 1725.

— Anc. ornith. Nom d'un certain oiseau dont la cervelle, le cœur et l'estomac étaient réputés, selon Aurilien, pour avoir des vertus médicales. La cervelle guérissait l'épilepsie, le cœur hâtait l'accouchement, et l'estomac facilitait la digestion.

LARUS. s. m. Ornith. Nom générique des goélands et des mouettes ou mauves.

LARVA. s. m. (Mot latin qui signifie *masque*). Chir. Nom d'une espèce de bandage qu'on applique sur le visage.

LARVA. s. m. Ornith. Nom latin donné au macareux.

LARVAIRE. s. f. Foss. Nom donné à de petits corps cylindriques, poreux, percés dans leur centre, qu'on trouve dans les couches du calcaire coquillier grossier des environs de Paris ainsi qu'à Bracheux et à Abbecourt, près de Beauvais, dans une couche de sable quartzeux remplie de coquilles marines, qui ont beaucoup d'analogie avec celles du calcaire grossier. Larvaire reticulée. Larvaire à manchettes. Larvaire encrinée.

LARVE. s. f. (du lat. *larva*, masque). Ant. Nom que les anciens donnaient à des esprits malfaisants qui se plaisaient à effrayer et à tourmenter les hommes, hommes eux-mêmes jadis, et qui ayant été méchants pendant leur vie l'étaient encore après leur mort.

— Par extens. Fantôme, spectre. Les anciens croyaient que tous ceux qui périssaient de mort violente ou qui ne recevaient point les honneurs de la sépulture devenaient des larves.

— Ensuite, Masque qui n'a que l'apparence humaine. Tous ces sens divers sont inusités aujourd'hui. Mais c'est par analogie que le mot Larve a pris la signification suivante, seule employée chez les modernes.

— Entom. Nom des insectes quand ils sont sous leur première forme, et qu'ils n'ont encore subi aucune espèce de métamorphose. Les vers des charognes sont des larves de différents insectes coléoptères et diptères. On trouve dans la terre où elles se nourrissent de racines, les larves des hannetons, des tipules, des cigales. C'est uniquement dans l'eau que se développent celles des hydrophiles, des éphémères, des libelles, etc. D'autres vivent sur les feuilles, qu'elles dévorent, comme toutes les larves des lépidoptères. Les larves montrent principalement leur industrie de trois manières : dans les moyens de s'abriter des dangers qui les menacent, dans les pièges qu'elles tendent à leur proie, et dans les précautions qu'elles prennent pour passer à leur dernière métamorphose. Les larves d'hyménoptères ne développent aucune industrie. Le sonneur mange des *larves* de hannetons. (Buff.)

— Erpét. Se dit quelquefois par analogie des reptiles batraciens dans la première période de leur existence, ou à l'état de *têtard.*

— Zooph. Il paraîtrait même que, dans un grand nombre de zoophytes, il y aurait aussi un état de larve qui précéderait celui de l'âge adulte, dans lequel l'individu peut reproduire son espèce.

LARVÉ, ÉE. adj. (du lat. *larvatus* ; rad. *larva*, masque). Médec. Déguisé, masqué. || *Fièvre larvée.* Affection intermittente sans fièvre apparente.

LARVICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *larva*, larve ; *colo*, j'habite). Entom. Qui vit dans le corps des larves, comme la larve du phryxe larvicole.

LARVIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *larva*, larve ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui ressemble à une larve d'insecte par la forme générale de son corps.

LARVIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *larva*, larve ; *pario*, j'engendre). Entom. Se dit des insectes qui pondent non des œufs mais des larves.

LARY. s. m. Mamm. Nom vernaculaire d'un écureuil de Sumatra.

LARYNGÉ, ÉE. adj. (ét., V. LARYNX). Anat. Qui appartient au larynx. Nerfs laryngés. Nerf laryngé supérieur. Nerf laryngé inférieur. Artères laryngées. Veines laryngées.

LARYNGIEN, IENNE. adj. (ét., V. LARYNX). Anat. Syn. de Laryngé.

LARYNGITE. s. f. (rad. *larynx*). Pathol. Inflammation du larynx.

LARYNGOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., λάρυγξ, larynx ; γραφή, description). Description anatomique du larynx.

LARYNGOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la laryngographie.

LARYNGOLOGIE. s. f. (ét. gr., λάρυγξ, larynx ; λόγος, discours). Traité du larynx. Inusité.

LARYNGOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la laryngologie.

LARYNGORRHAGIE. s. f. (ét. gr., λάρυγξ, larynx ; ῥέω, je coule). Pathol. Hémorrhagie du larynx.

LARYNGORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la laryngorrhagie.

LARYNGOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., λάρυγξ, larynx ; στόμα, bouche). Entom. Qui a une bouche consistant uniquement en une trompe rétractile formée par l'œsophage. || LARYNGOSTOMES. s. m. pl. Type d'animaux articulés, comprenant ceux qui, comme les néréidées, ont une bouche qui consiste uniquement en une trompe rétractile formée par l'œsophage.

LARYNGOTOMIE. s. f. (ét. gr., λάρυγξ, larynx ; τέμνω, je coupe). Dissection du larynx. || Opération chirurgicale nommée aussi *trachéotomie.* V. ce mot.

LARYNGOTOMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la laryngotomie.

LARYNX. s. m. (du gr. λάρυγξ, un sifflet, le larynx). Anat. Organe de la voix. Le larynx est situé sur la ligne médiane du corps, à la partie supérieure et antérieure du cou. Symétrique et régulier, il a la forme d'un cône tronqué et renversé qui surmonte la trachée-artère, avec laquelle il communique. Le larynx est manifestement destiné à livrer passage à l'air pour l'acte de la respiration, et à lui imprimer certaines modifications qui constituent la voix. Le larynx n'existe que chez les animaux ayant une respiration pulmonaire, et par conséquent pourvus d'organes vocaux. Les oiseaux chanteurs présentent cette particularité, que chez eux le larynx est double, ce qui explique la continuité des sons qu'ils émettent. L'homme a un larynx plus développé que la femme, l'adulte que l'enfant.

LAS. (de l'ital. *lasso*, malheureux). Interjection plaintive qui est une abréviation de *hélas*, et n'a vieilli que dans le haut style, et c'est dommage. Les poètes doivent combattre un ridicule usage, et réhabiliter cette interjection. Las ! qui pourrait le croire ? Las ! que j'ai souffert de peines.

Le destin veut que j'aime, il le faut satisfaire.
Je ne résiste plus, *las !* que pourrai je faire ?
(La Font.)

LAS, ASSE. adj. (pr. *lâ* ; du lat. *lassus*, fatigué). Qui est fatigué, qui est dans un état de lassitude. Être las de travailler. Être las de marcher. Être las de courir. Reposez-vous si vous êtes las. Je suis si las que je n'en puis plus. Je suis las sans avoir encore rien fait. J'ai la main lasse d'avoir écrit. Être las de se tenir debout. Je fus me coucher bien *lasse*, et je ne fis qu'un somme. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Se dit de l'ennui que donnent les choses qui durent trop longtemps. Dégoûté, ennuyé. Je suis las de tant d'impertinences. Je suis las de tant de sottises. Je suis las de voir cet homme-là. Je suis las de composer sans fruit et sans récompense. Je suis las d'endurer vos remontrances. Nous sommes las de parler à des sourds qui ne profitent point de nos discours. Cette femme est lasse de son mari, elle ne peut plus souffrir ses débauches.

— Fig. et prov. *On va bien loin depuis qu'on est las.* Un homme qui a du cœur fait des efforts extraordinaires.

— Fig. *Faire quelque chose de guerre lasse.* Le faire après avoir longtemps résisté. Je lui ai cédé de guerre lasse.

— Prov. et pop. *Un las d'aller.* Un homme mou, paresseux et lâche.

— Syn. comp. LAS, FATIGUÉ, HARASSÉ. Ces trois mots désignent également une sorte d'indisposition qui rend le corps inapte au mouvement et à l'action. Il faut cependant remarquer qu'ils ont leurs nuances particulières qui les caractérisent ; en sorte qu'il y a des occasions où ils ne peuvent ni ne doivent figurer l'un pour l'autre. *Las* se dit quand on est affecté de cette inaptitude au travail et à l'action, abstraction faite de toute cause ; *fatigué*, quand on s'est mis dans cet état par le travail ; *harassé*, quand on ressent une fatigue excessive. La lassitude provient souvent de l'uniformité du travail ou de la tension longue et uniforme des organes sur une même chose.

LA SABLIÈRE. (Madame de). Dame distinguée par son esprit, son savoir et sa bienfaisance, est un des ornements du XVIIe siècle. Elle s'est immortalisée par l'hospitalité qu'elle accorda à La Fontaine.

LA SALLE. Ch.-l. de canton (Gard), arr. de Saint-Hippolyte ; 2,296 hab.

LASALLE (Le P. J.-B. de). Instituteur des frères des écoles chrétiennes. Né à Reims en 1651, mort en 1719. || (Antoine de). Général de cavalerie, né à Metz en 1775, mort sur le champ de bataille de Wagram.

LASCADIUM. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des euphorbiacées, qui croît dans la Louisiane. Lascadium lanugineux.

LASCARIS. Célèbre maison grecque du Bas-Empire, a fourni à l'empire grec de Nicée plusieurs souverains, et a produit des savants distingués. La plus grande illustration de cette famille date de l'avénement de Théodore Lascaris. Il existait encore au dernier siècle dans le comté de Nice des seigneurs du nom de Lascaris, issus d'une fille de Jean de Lascaris, surnommé *Ducas*, qui avait été donnée en mariage à un comte de Vintimille. || Théodore de LASCARIS. Empereur de Nicée. Gendre de l'empereur Alexis l'Ange, mort en 1222. || Constantin LASCARIS. Un des savants grecs qui contribuèrent le plus à la renaissance des lettres en Europe ; issu de la même famille que les empereurs de ce nom. Mourut à Messine en 1493.

LAS CASAS (Barthélemy de). Évêque de Chiapa au Mexique ; de l'ordre des dominicains. Né à Séville en 1474, mort à Madrid en 1566. S'est rendu immortel par son zèle infatigable en faveur des malheureux Indiens qu'opprimaient ses compatriotes.

LASCIF, IVE. adj. (ét. lat., *lascivus*, lascif, badin, pétulant, folâtre). Qui est fortement enclin aux plaisirs de l'amour. Qui est d'un tempérament vivement amoureux, irritable, voluptueux. Il se prend toujours en mauvaise part. Un homme lascif. Une femme lascive. Des hommes lascifs.

— Il se dit des choses qui portent à la lasciveté, et plus particulièrement des mouvements par lesquels se manifeste cette inclination. Tableau lascif. Postures lascives. Regards lascifs. Les livres lascifs. Les paroles lascives. Vers lascifs.

— Syn. comp. V. LUBRIQUE.

LASCIVEMENT. adv. D'une manière lascive. Regarder lascivement. Danser lascivement.

LASCIVETÉ. s. f. (du lat. *lascivus*, lascif). Forte inclination aux plaisirs de l'amour. Inclination qui vient d'un tempérament amoureux, irritable, voluptueux. Il se prend toujours en mauvaise part. La *lasciveté* est un vice qui blesse la pureté des mœurs. (Lav.) Les princes orientaux s'abandonnent à toutes sortes de *lascivetés.* (Trév.)

— Se dit aussi des choses qui portent, qui excitent à la luxure. La lasciveté d'un tableau. La lasciveté d'un regard. La lasciveté d'un ouvrage. Il y a trop de lasciveté dans ces vers.

LASER. s. m. (pr. *lazèrr*). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des ombellifères. Les lasers sont des herbes vivaces, à feuilles composées ou décomposées, et à fleurs disposées en ombelles et en ombellules formées de rayons nombreux. On en compte une vingtaine d'espèces. Toutes ces plantes appartiennent à l'ancien continent, et la plus grande partie d'entre elles croît en Europe. Laser à feuilles larges. Laser officinal. Laser de France. Les feuilles de quelques lasers répandent dans les temps chauds, ou lorsqu'on les froisse, une odeur aromatique qui porte facilement à la tête.

LASIA. s. m. (du gr. λάσιος, velu). Bot. Genre de la famille des mousses, ainsi appelé du principal caractère de la coiffe, qui est remarquablement velue. On l'appelle aussi *lainette.*

LASIANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λάσιος, velu ; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs velues, comme sont les calices du gordonie lasianthe.

LASIANTHÈRE. s. f. (ét., V. LASIANTHE). Bot. Genre de plantes apocynées, qui ne comprend qu'un arbrisseau des côtes d'Afrique.

LASIOCAMPE. s. f. Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes. Les insectes de ce genre n'offrent pas de couleurs brillantes. Les lasiocampes sont en général brunes ou jaunâtres ; le port de leurs ailes les a fait comparer à un paquet de feuilles sèches, et souvent on leur en a donné le nom.

LASIOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., λάσιος velu ; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits velus.

LASIOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., λάσιος, velu ; κεφαλή, tête, sommet). Bot. Qui a les fleurs disposées en capitules velues.

LASIOGLOTTE. adj. des 2 g. (ét. gr., λάσιος, velu ; γλῶττα, langue). Bot. Qui porte des légumes velus.

LASIONITE. s. m. Minér. Variété de wavellite trouvée dans la mine de Saint-Jacques, près d'Amberg, dans le Haut-Palatinat. Il se présente en cristaux capillaires sur du minerai de manganèse.

LASIOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., λάσιος, velu ; πούς, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe velu. Pezize lasiope.

LASIOPE. s. m. Bot. Genre de plantes synanthérées dont on ne connaît qu'une seule espèce, le lasiope ambigu, qui croît au cap de Bonne-Espérance.

LASIOPÉTALE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des byttnériacées, servant de type au groupe des lasiopétalées.

LASIOPÉTALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a de la ressemblance avec un lasiopétale. || LASIOPÉTALÉES. s. f. pl. Groupe de plantes de la famille des byttnériacées, originaires de l'Australie, et ayant pour type le genre lasiopétale.

LASIOPOGE. s. m. (ét. gr., λάσιος, velu ; πώγων, barbe). Bot. Genre de plantes synanthérées, famille des corymbifères. C'est une plante herbacée, toute couverte de longs poils laineux.

LASIOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λάσιος, velu ; πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes velues.

LASIOPYGE. adj. des 2 g. Zool. Qui a les fesses velues.

— s. m. Mamm. Genre de singes.

LASIOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., λάσιος, velu ; σπέρμα, fruit). Bot. Qui a les fruits velus. Plante lasiosperme.

— s. m. Genre de plantes synanthérées, famille des corymbifères. Le lasiosperme est une plante herbacée toute glabre extérieurement, haute de plus d'un pied. Il habite les montagnes de l'Italie.

LASIOSPORE. adj. des 2 g. Syn. de Lasiosperme.

LASIOSTACHYÉ, ÉE. adj. (ét. gr., λάσιος, velu ; στάχυς, épi). Bot. Qui a les fleurs disposées en épis velus.

LASIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. gr., λάσιος, velu ; πούς, pied). Zool. Qui a les pattes velues.

LASIURE. adj. des 2 g. (ét. gr., λάσιος, velu ; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue velue.

— Bot. Qui a des pédoncules velus.

LASQUETTE. s. f. Comm. Peau qui provient d'une jeune hermine.

LASSANT. part. prés. invar. du v. Lasser. Une femme lassant la patience d'autrui.

LASSANT, ANTE. adj. Qui est de nature à lasser. Travail lassant. Besogne lassante. Travaux lassants.

— Fig. Ennuyeux, rebutant. C'est une chose bien *lassante* de dire toujours à une même personne : Je vous aime ! (St-Evrem.)

LASSAY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Mayenne), arr. de Mayenne ; 2,800 hab.

LASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Lasser. S'empl. adjectiv. Être lassé. Avoir les bras lassés. Il était *lasse* de tout et regrettait cependant le bonheur, comme si les illusions lui étaient restées. (Mme de Staël.) D'autres fois, *lassé* moi-même de mon silence, je me laissais aller à quelques plaisanteries. (B. Const.)

Les ruisseaux, les zéphyrs, les doux présents de Flore,
Tout ce qui me flattait irrite mes douleurs ;
Je pleure avec la nuit, je pleure avec l'aurore,
Et les regards du jour sont *lassés* de mes pleurs.
(Lebrun.)

Tu disais qu'en ta chambre, étant un peu *lassée*,
Tu t'allais renfermer, lorsque je t'ai laissée. (Mol.)

L'usage veut qu'on dise *étant un peu lasse.* *Lasse* ne s'emploie que comme verbe, et pour exprimer l'action de se fatiguer. Je me suis lassé à courir. J'ai tant couru que je suis las. Cette distinction ne subsistait probablement pas autrefois. Rotrou a dit, dans sa tragi-comédie de Célie :

O ciel ! j'ai tant couru que j'en suis tout *lassé.*

LASSER. v. a. 1re conj. (du lat. *lassus*, fatigué). Causer de la lassitude. On se lasse à se

tenir debout. On se lasse par un travail continuel. Ce capitaine est infatigable, il ne se lasse point, il est toujours à cheval. La lecture continuelle lasse les yeux. Cette lecture me lasse. Vous lassez ma patience. On doit éviter les longueurs, parce qu'elles *lassent* l'esprit ; les digressions, parce qu'elles le distraient. (Cond.) N'ayant jamais *lasse* mes organes, je jouis encore d'une santé robuste, mon âme ayant hérité de toute la force dont je n'abusais pas. (Balz.)

Un coin de terre avait *lassé* jadis
Ses bras, par l'âge énervés et roidis.
(Bernard.)

— Fig. Se dit de ce qui ennuie, rebute l'esprit. Le trop grand nombre de pensées, dans Sénèque, accable et *lasse* l'esprit. (Nicol.) Les crimes des hommes avaient *lassé* la persévérance de Dieu. (Boss.)

— Absol. Cette occupation lasse beaucoup. Le plaisir lasse à la fin. La musique la plus agréable *lasse* enfin. (Trév.)

— SE LASSER. v. pron. Devenir las, se fatiguer. On se lasse plus à rester debout qu'à marcher. Il ne se lasse point, il est infatigable.

L'autre en vain se *lassant* à polir une rime,
Et reprenant vingt fois le rabot et la lime.
(Boileau.)

— Dans le sens moral. L'esprit se lasse par une trop grande application. Ma patience se lasse. On se lasse d'entendre toujours dire les mêmes choses. Il s'est lassé de feindre. L'esprit se lasse aussi bien que le corps. Vous me ferez un plaisir bien sensible, vous ne vous *lassez* jamais d'en faire. (Volt.) Le public se *lasse* bien d'être généreux. (Id.) Vos bontés ne se *lassent* pas. (Id.) Les plus généreux se *lassent* à prêter à ceux qui ne rendent point. (Id.) Oui, ma fille, entends sa voix qui t'appelle : reviens à Dieu, dont la miséricorde ne s'est point *lassée*, à ce Dieu que le remords désarme. (E. Scribe.)

Il voit sans intérêt leur grandeur terrassée,
Et sa miséricorde à la fin s'est *lassée*.
(Racine.)

— Fig. La terre ne se *lasse* jamais de répandre ses biens sur ceux qui la cultivent. (Fén.)

— Syn. comp. LASSER, FATIGUER. C'est la continuation d'une même chose qui *lasse* ; c'est la peine qui *fatigue*. || On se *lasse* à se tenir debout ; on se *fatigue* à travailler.

— Au fig. Un suppliant *lasse* par sa persévérance, il *fatigue* par ses importunités. || On se *lasse* d'attendre ; on se *fatigue* à poursuivre.

LASSERET. s. m. Techn. Nom que les serruriers donnent à une espèce de piton à vis, à double pointe, dont ils se servent pour retenir et arrêter les pièces, comme on voit aux boucles des portes qui sont arrêtées par un lasseret.

LASSERIE. s. f. Techn. Nom que les vanniers donnent à un tissu d'or mince et serré qui remplit le corps d'une corbeille. || Ils comprennent aussi sous ce nom tout ce qu'ils font de plus beau.

LASSERRE (J. Puget de). Ecrivain médiocre, plus connu par les sarcasmes de Boileau que par ses nombreux travaux ; naquit à Toulouse en 1606, et mourut en 1665.

LASSIER. s. m. Pêch. Sorte de filet à manche pour la pêche.

LASSIÈRE. s. f. Chass. Sorte de filet pour prendre les loups. Une lassière. Des lassières.

— Econ. rur. Endroit d'une grange où l'on entasse les gerbes.

LASSIS. s. m. Comm. Espèce de capiton ou bourre de soie. || Etoffe fabriquée avec cette matière.

LASSITUDE. s. f. (en lat. *lassitudo* ; dérivé de *lassus*, fatigué, las). Sentiment désagréable qu'on éprouve, pour l'ordinaire, après avoir fait des exercices immodérés en force ou en longueur, épuisement de forces totales. Armée exténuée de lassitude et de faim. Grande lassitude. Tomber de lassitude. Etre excédé de lassitude. N'en pouvoir plus de lassitude.

— Médec. *Lassitude spontanée.* Lassitude qui n'est précédée d'aucun exercice, au moins violent, et qui vient d'une disposition du corps, d'une lenteur de circulation dans le sang, de faiblesse dans les nerfs, enfin de quelque dérangement dans la machine. Je ne sais d'où me vient cette lassitude. Sentir de grandes lassitudes dans les membres, dans tout le corps. Avoir des lassitudes dans les jambes.

— Fig. Ennui qui provient d'une chose qui déplaît par elle-même, ou par sa durée, ou par la disposition dans laquelle on se trouve. La réconciliation avec nos ennemis n'est bien souvent qu'une *lassitude* de la guerre. (La Rochef.) On fit la paix par *lassitude* de la guerre. (Volt.) Il savait qu'il ne faut attaquer les passions des hommes, pour les réduire à la raison, que quand elles commencent à s'affaiblir par une espèce de *lassitude*. (Féa.) Le mépris de la mort n'est souvent qu'une *lassitude* des maux présents. (St-Evrem.)

LASSO. s. m. Relat. Longue et forte lanière garnie de plomb à ses extrémités, dont quelques peuplades de l'Amérique se servent, surtout pour se procurer des chevaux sauvages, et même quelquefois pour abattre un ennemi.

LAST ou **LASTO.** s. m. Mar. Dans les ports du Nord. Mesure du poids de deux de nos tonneaux ou environ 4,000 livres. Les Hollandais jaugent leurs bâtiments par lasts. Un navire chargé de cent lasts de froment, de farine.

LAST-GELT. s. m. Mot qui désigne le droit d'ancrage à tant le tonneau ou last, que les bâtiments étrangers payent dans les ports de Hollande. Le last-gelt est proportionné à la quantité de marchandises que contient un vaisseau. Les navires ne payent le last-gelt qu'une fois par an.

LASTING. s. m. (mot anglais qui signifie *qui dure*). Comm. Etoffe de laine rase qui dure fort longtemps.

LASTRE-BLANC. s. m. Comm. Nom que les marchands francs de Smyrne donnent aux morceaux de verre plats dont on se sert dans cette ville pour garnir les fenêtres.

LASTRÉE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames qui renferme un grand nombre d'espèces européennes et exotiques.

LASTRICO. s. m. Techn. Couverture de toit en ciment de chaux ou de pouzzolane.

LATANE ou **LATHANE.** s. m. Minér. Nouveau métal trouvé dans l'oxyde de cérium.

LATANIER. s. m. Bot. Genre d'arbres de la famille des palmiers, originaire de Madagascar et des îles de la Sonde. Le tronc du latanier simple, cylindrique, droit et assez élevé, est couronné par un cou de quinze à vingt feuilles remarquables par leur forme singulière. Ces feuilles sont disposées en faisceaux, pétiolées, palmées ou demi-ailées ; d'abord elles se montrent plissées comme un éventail ; elles s'ouvrent ensuite, s'étendent en rond, et au moyen des longues pointes qui les terminent, elles figurent à peu près un soleil rayonnant. Une allée de lataniers. Une avenue de lataniers. Sous l'ombre tutélaire des feuilles de *latanier*, se rassemblent les perruches bruyantes, les loris au plumage vermeil et les mille escadrons légers d'oiseaux à reflets métalliques et d'insectes lumineux. (Guérin.) Le *latanier* présente à l'homme des éventails sur les rochers marins. (B. de St-P.)

LATE. s. f. Anc. cout. prov. Sorte d'amende pécuniaire. La late simple était de neuf deniers, la late triple était de vingt-sept.

LATENT, ENTE. adj. (du lat. *lateo*, je suis caché). Qui est caché, qui ne paraît pas aux yeux. Feu latent. Chaleur latente.

— Bot. *Embryons latents.* Corps reproducteurs qui ne se développent que par des causes inattendues, et donnent lieu aux bourgeons adventifs ; les embryons visibles dans les végétaux simples qui ne possèdent pas d'autre mode de reproduction, invisibles, quoique existants dans ceux qui ont des nœuds vitaux et des sexes, sont nus, épars et nichés dans toutes les parties du tissu cellulaire vivant de la plante ; fertiles sans fécondation, ils peuvent se développer en un scion, une épine ou une fleur.

— Jurispr. *Vices latents.* Se dit de trois maladies des chevaux qu'il est possible de cacher pendant un temps. Le vendeur doit à cet égard la garantie pendant neuf jours. || *Servitudes latentes.* Celles qui ne sont pas en évidence.

— Pathol. Se dit de diverses maladies dont les symptômes obscurs peuvent échapper facilement à l'attention du médecin. Péripneumonie latente.

— Phys. *Chaleur latente.* V. CHALEUR.

LATÉRAL, ALE. adj. (du lat. *latus*, côté). Qui appartient au côté, qui est au côté de quelque chose. Colonne latérale. Nef latérale. Mur latéral. Porte latérale. Les sinus latéraux du cerveau. Les parties latérales d'un chapiteau. La nouvelle fortification a cet avantage sur l'ancienne, qu'outre la défense de front, elle a encore la *latérale* qui se tire du flanc. (Vaub.) Les marins appréhendent fort les vents *latéraux*. (Trév.) La couleur de leurs rochers *latéraux* est, pour l'ordinaire, brune ou noire, et elle contribue sans doute à y affaiblir la réflexion des rayons du soleil. (B. de St-P.)

— Chir. Qui se trouve à l'un des côtés du corps. Opération latérale. Paralysie latérale.

— Algèbr. *Equation latérale.* Expression employée par les anciens algébristes pour désigner les équations du premier degré.

— Bot. Qui est inséré sur le côté de la tige ou des rameaux, ou sur celui d'un autre organe. Fleurs latérales. Feuilles latérales. Folioles latérales. Stipules latérales. || *Anthère latérale.* Celle qui est attachée d'un seul côté du filet. || *Cotylédon latéral.* Celui qui ne tient qu'à un seul côté du blastème. || *Embryon latéral.* Celui qui est rejeté tout d'un côté de la graine. || *Nervures latérales.* Celles qui partent des nervures longitudinales des feuilles pour se diriger vers les bords. || *Radicule latérale.* Celle qui est tournée vers un point périsphérique autre que la base ou le sommet de la graine. || *Stigmate latéral.* Celui qui est placé sur le côté du style ou de l'ovaire. || *Stipules latérales.* Celles qui sont placées sur la tige des deux côtés de la base du pétiole. || *Style latéral.* Celui qui est hors de la direction de l'axe vertical de l'ovaire.

— Zool. Qui est placé sur le côté. Les dents latérales de la charnière d'une coquille univalve. || Se dit aussi d'un insecte dont le corselet diffère des autres parties du corps par sa coloration.

LATÉRALEMENT. adv. De côté. D'une manière latérale. Le flanc défend latéralement la face du bastion opposé.

LATÉRALES. s. f. pl. Conchyl. Famille de l'ordre des coquilles univalves, comprenant celles dont les valves sont appliquées latéralement et libres.

LATERCULE. s. m. Hist. Registre ou code des dignités civiles et militaires de l'empire de Constantinople. C'est par erreur que quelques lexicographes ont supposé que le latercule était un officier.

LATERCULIEN. s. m. Hist. Officier chargé de tenir le latercule de Constantinople.

LATERE (A). (pr. *a la-té-re*). Mots latins qui signifient *à côté de*, et dont on se sert pour qualifier les cardinaux que le pape envoie pour légats dans les cours étrangères, qui s'appellent *légats à latere*, parce qu'ils sont les conseillers ordinaires du pape. Des légats à latere.

LATÉRIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *latus*, côté ; *flos*, fleur). Bot. Qui a les fleurs latérales.

LATÉRIFOLIÉE, ÉE. adj. (ét. lat., *latus*, côté ; *folium*, feuille). Bot. Dont les fleurs naissent sur le côté des feuilles, qui ne sont point opposées.

LATÉRIGRADE. adj. des 2 g. (ét. lat., *latus*, côté ; *gradior*, je marche). Entom. Qui a la faculté de marcher de côté aussi bien qu'en avant et en arrière. Araignées latérigrades. || LATERIGRADES. s. m. pl. Quatrième tribu de l'ordre des pulmonaires, famille des dipneumones. On nomme aussi ces araignées *araignées crabes*, parce qu'elles marchent souvent à reculons et de côté comme ces crustacés.

LATÉRINERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *latus*, côté ; *nervus*, nerf). Bot. Se dit des feuilles dont les nervures partent de la médiane et se dirigent soit horizontalement, soit obliquement vers le sommet.

LATHRÉE. s. f. Bot. V. CLANDESTINE.

LATHRIDIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères

LATHROBIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères différant peu des vrais staphyliens.

LATIAR. s. m. Ant. rom. Fête consacrée à Jupiter, protecteur du latium.

LATIBARBE. adj. des 2 g. (ét. lat., *latus*, étendu, large ; *barba*, barbe). Zool. Qui a la barbe très-large.

LATIBULUM. s. m. (pr. *la-ti-bu-lomm* ; mot latin qui signifie *cachette*). Pathol. Terme par lequel on a désigné le foyer où le venin fébrile a son siége, et d'où il se répand dans le reste de l'économie pour produire les accès.

LATICAPITÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *latus*, large ; *caput*, tête). Zool. Qui a la tête large.

LATICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *latus*, étendu ; *cauda*, queue). Zool. Qui a une longue queue.

LATICIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lac*, *lactis*, lait ; *fero*, je porte). Bot. Se dit des plantes qui contiennent certains sucs.

LATICLAVE. s. m. (ét. lat., *latus*, côté ; *clavus*, clou). Hist. anc. Tunique à large bordure de pourpre par devant, et qui était un habillement de distinction et de dignité chez les Romains. Les sénateurs, les préteurs, les édiles, avaient droit de porter le laticlave. On mettait la robe prétexte sur le laticlave. Quand un préteur prononçait un arrêt de mort, il quittait la prétexte et gardait le laticlave.

LATICLAVIEN, ENNE. adj. Ant. rom. Qui a rapport au laticlave. Se dit des dignités qui donnaient le droit de porter le laticlave. Dignités laticlaviennes.

LATICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *latus*, large ; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet large.

LATICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *latus*, large ; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes larges.

LATIGOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *latus*, large ; *costa*, côté). Hist. nat. Qui est marqué de larges côtes.

LATIDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *latus*, large ; *dens*, dent). Zool. Qui a des dents larges.

LATIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *latus*, large ; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs amples.

LATIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *latus*, large ; *folium*, feuille). Bot. Qui a de larges feuilles.

LATILABRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *latus*, large ; *labrum*, labre). Zool. Qui a le labre fort large.

LATIMANE. adj. des 2 g. (ét. lat., *latus*, large ; *manus*, main). Zool. Qui a les mains fort larges.

LATIN, INE. adj. (en lat., *latinus*). Habitant du Latium. Une femme latine. Un prince latin. Les troupes latines. || substantiv. dans le même sens, Un Latin. Une Latine. Les Latins. Les Latins provenaient du mélange des aborigènes avec des colonies arcado-pélasgiennes et, si la tradition dit vrai, troyennes, qui s'établirent dans ce pays à une époque très-reculée. On ne sait d'où leur était venu le nom de Latins, car il n'est guère probable qu'ils l'eussent reçu du roi Latinus. On regarde comme premiers rois des Latins, Janus, Saturne, Picus et Faune, qui furent placés par eux au rang des dieux. Ce fut sous le règne de Faune qu'Hercule et Evandre arrivèrent dans le Latium. Environ soixante ans plus tard, Enée vint chercher un asile auprès d'un de ses successeurs Latinus, dont il épousa la fille Lavinie, et à qui il succéda. Ascagne, fils d'Enée, bâtit Albe la Longue, où les rois des Latins établirent leur résidence. C'est là tout ce que l'historien enseigne sur les rois latins jusqu'à la fondation de Rome. La jalousie alluma bientôt entre la nouvelle ville et sa métropole une guerre qui se termina par la soumission des Latins et la ruine de leur capitale.

— Qui appartient au Latium ou à ses habitants. Les villes latines. Mœurs, coutumes latines.

— Se dit particulièrement parmi nous de la langue de ce peuple, qui fut aussi celle des Romains. La langue latine.

— Qui est en langue latine. Auteur latin. Livre latin. Harangue latine. Discours latin. Un proverbe latin. Mot latin. Vers latins.

— Ant. rom. *Féries latines.* Les quatre fêtes pendant lesquelles on célébrait le latiar. Cette fête était au nombre des conceptives.

— Gramm. *Cas latin.* S'est dit quelquefois de L'ablatif, parce que ce cas n'existait pas en grec.

— *Quartier, pays latin.* Quartier de Paris où se trouve la Sorbonne, et où étaient autrefois la plupart des colléges. Vivre, demeurer au quartier latin. Les étudiants demeurent au quartier latin.

— Se dit quelquefois par opposition à Grec. En ce sens il se dit des peuples et des nations, des institutions, etc. L'Eglise latine et l'Eglise grecque. Les Pères grecs et les Pères latins. Les peuples latins. Nous avons vu les sept conciles généraux que l'Orient et l'Occident, l'Eglise grecque et l'Eglise *latine*, reçoivent avec une égale révérence. (Boss.)

Et que tes bons destins,
Ne se borneront pas chez les peuples *latins*. (Corn.)

|| En ce sens il se prend aussi substantivement et signifie les catholiques répandus en Occident. Les Grecs et les Latins. Dans les conciles de Lyon et de Florence, on travailla à la réunion des *Latins* et des Grecs. (Volt.)

— *Rit latin.* Le rit de l'Eglise romaine.

— *Eglise latine.* V. ÉGLISE.

— Hist. *Empire latin de Constantinople.* Empire formé par les croisés et les Vénitiens pendant la quatrième croisade, lorsqu'ils eurent pris Constantinople et renversé du trône Alexis V, en 1204. Cet empire, ainsi nommé parce que tous les croisés étaient de race latine, dura peu. En 1261, Michel Paléologue reconstitua l'Empire grec.

— Mar. *Bâtiment latin.* Se dit, dans le Levant, des bâtiments gréés en voiles triangulaires ou latines. || *Voiles latines.* Se dit des voiles à forme triangulaire, de celles à tiers-point, c'est-à-dire qui sont montées sur trois ralingues, telles que les focs, les voiles d'étai, et autres envergées sur des antennes.

— LATIN. s. m. Linguist. Langue morte qu'on parlait autrefois dans le Latium et puis à Rome, et qui est aujourd'hui la langue de l'Eglise romaine et de tous les savants. On n'est pas d'accord sur la question des origines de cette langue. La critique moderne, en découvrant dans les langues de l'Inde la source plus ou moins éloignée de la plupart des langues d'Europe, y a reconnu celle du latin. Mais les analogies de cette langue avec le grec autorisent à penser qu'en descendant des langues de l'Inde, la langue latine a traversé la langue grecque, et s'est formée immédiatement du dialecte éolien. Dans le principe la langue latine était renfermée dans la ville de Rome, et les Romains n'en permettaient pas l'usage à leurs voisins ni aux peuples qu'ils avaient subjugués ; mais on l'accordait comme une faveur. Plus tard, ils imposèrent comme une loi ce qui n'était qu'une grâce, et toutes les nations sujettes à l'empire furent obligées de parler latin : ainsi l'avait voulu l'intérêt de la puissance romaine. Après la translation de l'empire à Constantinople, les empereurs d'Orient continuèrent de prescrire l'usage du latin. Mais enfin, négligeant l'empire d'Occident, la cour de Constantinople abandonna la langue latine, et permit aux juges de prononcer leurs jugements en grec. Justinien a composé ses Novelles en grec. Charlemagne étant devenu empereur d'Occident, ordonna que dans les tribunaux souverains l'on rendît les arrêts en latin, et que les notaires dressassent tous leurs actes en la même langue. Cet usage, qui le croirait ! a duré jusqu'à François I[er], qui fut forcé de l'abolir, tant il était devenu difficile de se faire entendre, par le moyen d'un langage que les coutumes et les usages avaient corrompu à l'excès. Dans la bouche des peuples il avait été autrement altéré. Au point que la langue de Cicéron est devenue du français dans la Gaule ; de l'italien au delà des Alpes, et de l'espagnol au delà des Pyrénées, sans compter les dialectes nombreux de ces divers idiomes.

— *Latin hongrois.* Se dit du latin parlé en Hongrie.

— *Latin de bréviaire.* Mauvais latin. Mais afin que vous ne disiez pas que c'est un *latin* de bréviaire, le jurisconsulte Pomponius s'en est servi. (Abbé d'Aub.)

— *Latin de cuisine.* Mauvais latin. C'est du latin de cuisine, il n'y a que les marmitons qui l'entendent.

— *Latin* se dit figurément et par raillerie d'une chose qu'on n'entend pas. Dame, je n'entends pas le *latin*. (Mol.) C'est du *latin* qui passe votre gamme. (Volt.)

— *Gens de latin.* Les savants. Si les gens de *latin* des sots sont dénigrés. (Regn.)

— *Être au bout de son latin.* Ne savoir plus que dire ni que faire pour achever quelque chose. || *Perdre tout son latin à quelque chose.* Y perdre ses soins et ses frais. Le précepteur et les régents perdaient leur *latin* en me le voulant apprendre. (Hamilt.) [illegible]

philosophe chef d'une police, il n'entend pas le dire d'une pe[illegible] comme cel[illegible] d'Athènes, et encore bien moins comme la nôtre, en vers [illegible] le sage même parlerait son latin. (Molière.)

R[illegible] à mes raisons, j'y perds mon latin.
E[illegible] philosophie y perd tout son latin. [illegible]

Par cent raisons j'ai cru [illegible] confondre,
Cicéron même y perdrait son latin. (La Fontaine.)

‖ Il paraît que l'expression proverbiale *perdre son latin* est fort ancienne dans notre langue, puisqu'elle se trouve déjà dans un poème intitulé le Vœu du héron, composé en 1338. Cette locution vient apparemment de ce qu'autrefois le latin était la base de toute science, dans un temps où tous les gens un peu instruits et même les savants ne parlaient et n'écrivaient qu'en latin. On disait autrefois *Savoir, entendre son latin*, pour une être alluré, n'être pas gauche, savoir s'y prendre.

Mignon Gorgias fort prisé
Des dames [illegible] ma fin,
J'entendais assez mon latin. Coquillart.

Fort mignon plaisant et habile,
Sachant, trafiquant le [illegible],
Car je savais bien mon latin. Id.

‖ *Parler latin devant les cordeliers*. Parler à des gens plus savants [illegible] *du latin*. Faire beaucoup de citations ‖ *N'y voir ni grec ni latin*. Être [illegible] N'avoir de sens sur aucun point.

— Prov. et pop. *Le [illegible] bientôt, les ânes parlent latin*. Se dit lorsqu'on entend [illegible] dire du latin.

LA[illegible]R. s. m. Vieux mot qui signifiait P[illegible] qui ne faisait que du latin.

Un latineur est ridicule
[illegible] l'Amour. Cotin.

LATINIER. s. m. Vieux mot qui a signifié [illegible]. Le latin était [illegible] pour les affaires et pour les actes publics, il [illegible] ces, et on appelait les interprètes *latiniers*. (Fleury.)

LATINIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui a rapport au latin.

LATINISANT. part. prés. invar. du v. Latiniser. Qui latinise. Une personne latinisant sans cesse.

LATINISANT, ANTE. adj. Hist. ecclés. Il se dit des personnes qui vivent dans un pays schismatique pratiquent le culte de l'Église latine.

LATINISATION. s. f. (pr. *la-ti-ni-za-ci-on*). Action de latiniser. Sur la question de la *latinisation* des noms et des surnoms, on voit une si grande variété de sentiments et d'usages, qu'il y a lieu de s'étonner que les critiques et les grammairiens n'aient pas essayé d'en fixer [illegible]. Hontana.

LATINISÉ, ÉE. part. pass. du v. Latiniser. Se prend adjectiv. Nom latinisé. Français latinisé.

— Se dit en matière de controverse d'un Grec qui est entré dans les sentiments de l'Église latine. Grec latinisé.

LATINISER. v. n. et a. 1re conj. (ét. lat., *latinus*, latin). Donner une terminaison, une inflexion latine à un mot d'une autre langue. Latiniser un nom propre. Latiniser les [illegible] barbares. Les auteurs français pour vouloir *latiniser* leurs noms, font si bien qu'on ne les connaît plus. (Trev.) On a été contraint de faire un dictionnaire pour entendre M. de Thou, à cause des noms qu'il a *latinisés*. (Id.) Tite-Live a *latinisé* plusieurs noms barbares qui entrent dans son histoire. (Id.)

— Parler presque toujours latin, faire parade de son latin, se servir de son latin à tout propos ou mal à propos.

Un pédant qu'on appelle [illegible]
Pensez avoir attrapé [illegible]
Quand il a bien latinisé. (Cotin.)

— Hist. ecclés. Pratiquer le culte et suivre les doctrines de l'Église romaine.

LATINISEUR. s. m. Se dit familièrement d'un ignorant qui, en voulant citer du latin, l'estropie grossièrement.

LATINISME. s. m. Façon de parler de la langue latine, locution propre à cette langue. Le style français de cet auteur est plein de latinismes.

— Montaigne, Corneille, Racine, Delille, ont fait passer dans notre langue un grand nombre de latinismes qui l'ont enrichie et ont contribué à la force et à la précision de la phrase poétique. Voici quelques tours que nos grammairiens appelleraient des ablatifs absolus et qui sont de véritables latinismes. *Eux domptés*, on entrait dans de nouveaux hasards. (Corn.)

Je me fais un plaisir, à ne vous rien celer,
De pouvoir, *moi vivant*, dans peu les désoler.
(Boileau.)

Huit ans déjà passés, une impie étrangère,
D[illegible] droits. Rac.

LATINISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui sait le latin, [illegible] cette langue. Bon latiniste. Bonne latiniste.

— *Grand latiniste*. Qui sait beaucoup de latin.

LATINITÉ. s. f. (en lat. *latinitas*). Langage latin, ou plutôt manière de parler ou d'écrire latin, qui dépend du tour qu'on donne aux phrases, des expressions et des mots dont se [illegible] latinité. Latinité pure. La *latinité* de Sénèque n'a rien de celle du temps d'Auguste, rien de facile, rien de naturel. (St-Evr.) On a dit du cardinal Bembo, qu'il [illegible] ne lisait ni son bréviaire, ni la Bible (Teiss.)

— *Basse latinité*. Latin qu'on a écrit depuis que cette langue a commencé à se corrompre. Les auteurs de la basse *latinité* sont la lie et l'infamie de la langue latine. (Volt.

— *Latinité ecclésiastique*. La phraséologie des Pères de l'Église latine. Saint Cyprien est un de ceux qui ont fixé la latinité ecclésiastique.

— Privilége accordé par Rome aux villes du Latium. La latinité était plus restreinte que le droit de cité, mais plus étendue que le droit italique.

LATINUS. Roi d'un peuple d'Italie, régnait vers l'an 1300 ans av. J.-C., sur le pays qu'on a appelé de son nom Latium. Il accueillit Énée dans ses États, et lui donna sa fille Lavinie en mariage.

LATIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *latus*, large; *pes*, pied). Zool. Qui a les pieds ou les pattes larges.

LATIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *latus*, côté; *penna*, plume, aile). Ornith. Qui a les ailes larges ou les plumes élargies.

LATIPINNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *latus*, large; *pinna*, nageoire). Ichthyol. Qui a les nageoires larges.

LATIQUE. adj. f. Pathol. Se dit d'une fièvre rémittente et quotidienne dont les accès ou les paroxysmes sont longs et peu manifestes.

LATIRE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles comprenant une espèce de rocher remarquable par sa couleur orange rubanée de ponceau.

LATIRÈME. adj. des 2 g. (ét. lat., *latus*, large; *remus*, rame). Zool. Qui a les pattes aplaties en larges rames. ‖ LATIRÈMES. s. m. pl. Section de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui ont les doigts réunis par une large membrane.

LATIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *latus*, large; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec large. LATIROSTRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des grimpeurs et de celui des échassiers, comprenant ces oiseaux qui ont le bec large et peu élevé.

LATISEPTÉ, ÉE. (ét. lat., *latus*, large; *septum*, cloison). Crust. Qui a la cloison large et ovale, avec les valves courtes, planes ou concaves s'ouvrant longitudinalement.

LATITUDE. s. f. (du lat. *latitudo*, largeur). Géogr. La distance d'un lieu à l'équateur, ou, en d'autres termes, la longueur de l'arc du méridien, intercepté entre la station et l'équateur, soit terrestre, soit céleste. Latitude terrestre. Latitude sidérale. Latitude de départ. Latitude d'arrivée. Latitude corrigée. Latitude estimée.

— *Latitude croissante*. Celle prise sur le méridien d'une carte réduite, qui représente des degrés égaux et correspondant du méridien du globe, allant en augmentant d'étendue depuis 0 jusqu'à 90, en raison de ce qu'on a rendu trop grand le degré de parallèle, en le faisant égal à celui de l'équateur.

— Astron. *Latitude géocentrique*. L'angle sous lequel paraît, vue de la terre, la distance perpendiculaire du centre d'une planète à l'écliptique.

— *Latitude héliocentrique*. L'angle sous lequel paraît, vue du soleil, la distance perpendiculaire du centre d'une planète à l'écliptique. ‖ *Cercles de latitude*. Synonyme de Méridiens.

— Par extens. L'homme considère par rapport à sa latitude. A la différence des animaux, l'homme peut vivre sous les latitudes les plus opposées.

— Fig. Étendue, espace, faculté de s'étendre en traitant un sujet, d'employer un grand nombre de moyens pour faire quelque chose. Ce programme donne beaucoup de latitude. Avoir le temps et la latitude nécessaires pour faire une chose. On se resserre dans une condition qui veut une *latitude* extrême, puisqu'il n'y a rien de plus grand et de plus élevé que l'obligation de tendre à ce que la religion a de plus pur, de plus saint et de plus parfait. (L'abbé de la Trappe.) ‖ Nous avons cité cet exemple de l'abbé de la Trappe, qui du reste n'est qu'un mauvais modèle à suivre, parce que c'est le premier auteur qui ait employé *latitude* dans le sens d'*étendue*.

LATITUDINAIRE. adj. des 2 g. (rad. *latitude*). Théol. Qui a des dogmes tolérants, qui ouvre un chemin large pour aller au ciel.

— s. m. Membre d'une petite secte religieuse qui croyait que tous les hommes seront sauvés. Cette secte existait au XVIe et au XVIIe siècles en Allemagne et en Hollande. On disait aussi Universaliste. Les latudinaires professaient surtout un grand désir d'amener la paix universelle.

LATITUDINARIEN, IENNE. adj. Hist. relig. Syn. de Latitudinaire, employé par Bossuet.

LATITUDINARISME. adj. Hist. relig. Opinions, système des latitudinaires.

LATIUM (pr. *la-ci-omm* [illegible] *Latinus*, nom propre; et vulgairement de *latere*, cacher, parce que, dit-on, Saturne chassé du ciel s'y cacha). Géogr. anc. Contrée d'Italie, située le long de la mer Inférieure entre l'Étrurie et la Campanie; [illegible] Préneste, Pedum, Tibur, A[illegible] nouveau Latium au S.; peuples principaux: les Èques, les Volsques, les Rutules, les Ausones et Auronces; villes: Anagonie, Suessa-Pometia, Ecètes, Vélitres, Antium, Anxur, Ardée, Suessa-Aurunca. Ce dernier pays ne prit le nom de Latium que lorsqu'il eut été conquis par les Romains. La soumission du Latium fut commencée par les Romains.

LATOMIES. s. f. pl. Ant. Anciennes carrières aux environs de Syracuse, devinrent ensuite des prisons. Denys le Tyran, y avait fait, dit-on, pratiquer des tuyaux souterrains qui conduisaient à une chambre de son palais la voix des prisonniers. C'est ce qu'on appelait l'Oreille de Denys.

LATONE. Myth. Fille du Titan Cœus et de Phœbé, sa sœur, fut aimée de Jupiter. Junon, par jalousie, força la Terre à lui promettre de ne donner aucune retraite à Latone; mais Neptune, touché de compassion, fit sortir du fond de la mer l'île de Délos, où Latone se réfugia et mit au monde Diane et Apollon. Tout des amours avec Jupiter. Les femmes en couches imploraient cette divinité dans leurs douleurs.

LATOPOLIS. (ét. gr., λάτω, sorte de poisson; πόλις, ville; ville du Lato, ainsi nommée parce qu'elle était consacrée à un poisson appelé *latos*). Géogr. anc. Ville antique de la Haute-Égypte, dont on voit encore au nord des restes remarquables dans la ville moderne d'Esné ou dans les environs de cette ville. Les ruines de Latopolis consistent dans les ruines de trois temples, un grand et deux petits.

LA TOUR. Nom de plusieurs familles nobles, dont la plus connue est la maison des seigneurs d'Auvergne. Les seigneurs de La Tour, connus dès le XIIe siècle, devinrent comtes d'Auvergne par le mariage de Bertrand de La Tour avec Marie, héritière des comtes d'Auvergne et de Boulogne. Cette maison a formé plusieurs branches, entre autres, celles des vicomtes de Turenne, des ducs de Bouillon, des barons de Murat.

— Ce nom a encore été porté par une famille de Lombardie, qui a longtemps fourni des podestats à Milan; par une famille princière d'Allemagne, connue sous le nom de *La Tour et Taxis*; par la famille dauphinoise des La Tour du Pin, issue de la même maison que les derniers dauphins de Viennois, et [illegible] appartiennent les La Tour du Pin Gouvernet, les La Tour du Pin Montauban. CORRET DE LA TOUR D'AUVERGNE, premier grenadier de France, homme modeste, guerrier intrépide et savant distingué, mort le 27 juin 1800, en avant d'Oberhausen près le Neubourg, dans l'armée d'Helvétie.

LATRAN (Palais de). Palais bâti à Rome par un certain Lateranus Plautius, que Néron fit mourir pour s'emparer de ses biens. Ce palais fut donné par Constantin au pape Melchiade, et servit de résidence à ses successeurs jusqu'à leur départ pour Avignon.

— *Saint-Jean de Latran*. Basilique, première église patriarcale de l'Occident, bâtie par Constantin près du palais de ce nom.

— *Conciles de Latran*. Nom que portent dans l'histoire ecclésiastique onze conciles tenus au palais de Latran. Le dernier des conciles de Latran, tenu en 1512 sous Jules II, est célèbre par l'abolition de la pragmatique sanction.

LA TRÉMOUILLE. Illustre famille, ainsi nommée de la terre de la Trémouille en Poitou, tire son nom de Pierre, seigneur de la Trémouille, qui vivait vers 1040 sous Henri Ier. Elle acquit un grand nombre de fiefs et forma plusieurs branches, celles des [illegible] mont, des comtes d'Olonne, de Joigny, des ducs de Noirmoutier, des vicomtes de Thouars.

LATREUTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. λατρεύω, je sers, j'honore, j'adore). Théol. Se dit du culte que l'on offre à Dieu comme au souverain Être. L'holocauste est un sacrifice latreutique. La messe est à la fois un sacrifice eucharistique, latreutique, propitiatoire et impétratoire.

LATRIDIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères de la famille des xylophages. Ces insectes forment un genre assez nombreux en espèces; [illegible] très-petits, et tous ceux qu'on a décrits sont d'Europe.

LATRIE. s. f. (du gr. λατρεία, culte). Théol. Culte de religion qui n'appartient qu'à Dieu seul; culte d'adoration. Le culte de latrie. Les catholiques adorent Dieu d'un culte de latrie, ils honorent les saints d'un culte de dulie. On confond quelquefois les termes de *latrie* et de *dulie*, mais il faut les distinguer quand on parle exactement.

LATRINES. s. f. pl. (du lat. *lavare*, laver, selon Varron, selon d'autres de *latere*, être caché, comme indiquant un endroit retiré). Syn. de Privé, garde-robe, retrait, cabinet d'aisance, lieux.

— On ne s'en sert plus guère que pour exprimer celles des Romains. Vespasien mit un impôt sur les latrines.

LATROBITE. s. f. Minér. Silicate d'alumine composé de 47 parties de silice, de 37 d'alumine, de 8 de chaux, de 7 de potasse, de 3 d'oxyde de manganèse, et d'un peu de magnésie et d'eau. Cette substance cristallise en prismes rhomboïdaux. On la trouve dans les terrains anciens, sur la côte du Labrador.

LATRODECTE. s. m. Arachn. Genre d'araignées [illegible] Cette araignée [illegible] est mortel pour l'homme [illegible] d'un noir luisant clair, coupé par trois rangs de taches d'un rouge de sang. Tout le corps est couvert de poils et fin [illegible] demi-court; ses yeux sont [illegible] au nombre de huit.

LATRONCULAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'un damier.

LATRONCULE. s. m. Ant. rom. Espèce de jetons dont les Romains se servaient pour calculer.

— Pièce d'un jeu qui paraît avoir quelque analogie avec les dames et les échecs des modernes.

LATTAGE. s. m. Constr. Action de latter. Payer tant pour le lattage.

— Espace couvert de lattes.

LATTE. s. f. (de l'all. *latt*, latte). Archit. Morceau de bois de chêne refendu selon son fil, en manière de règle mince, que l'on attache avec des clous sur les chevrons des combles, pour recevoir et porter, soit la tuile, soit l'ardoise, [illegible] Les lattes de chêne. Les lattes de châtaignier. [illegible] Clouer des lattes. Un grenier lambrissé sous les lattes.

— *Latte [illegible]*. Nom que l'on donne généralement à toute latte qui n'est employée que pour tenir la [illegible] qui porte sur les étrésillons d'un plancher enfoncé. ‖ *Latte [illegible]*. Latte qui sert à porter l'ardoise. ‖ *Latte jointe*. Celle qu'on met aux pans de charpente pour recevoir et tenir un enduit de plâtre. ‖ *Contre-latte*. Latte attachée en travers sur une autre latte qu'elle coupe à angle droit ou oblique.

— Mar. [illegible] pour faire les [illegible] qui forment certaines [illegible] dans les bâtiments. ‖ *Lattes de caillebotis*. Petites planches [illegible] qui servent à couvrir les barrots [illegible] ‖ *Lattes de gabarit*. Celles qui servent à former les façons d'un vaisseau en lui donnant la rondeur. ‖ *Latte de galère*. Traverses [illegible] le bois qui soutiennent la couverture d'une galère.

— [illegible] plate, [illegible] métier à broder. ‖ Palette avec laquelle le faïencier [illegible] quels on tend la toile.

— Hist. milit. [illegible] en usage [illegible] Nos [illegible] aux lattes [illegible] le prisonnier.

LATTÉ, ÉE. part. pass. du v. Latter. S'emploie adjectiv. Cloison lattée. Parquet latté.

LATTER. v. a. 1re conj. (rad. *latte*). Archit. Attacher sur les chevrons d'un comble avec des clous les lattes espacées [illegible] pour y fixer soit la tuile, soit l'ardoise. Le [illegible] qu'à le latter. Il faut latter et contre-latter cette [illegible]

— [illegible] Mettre des lattes sur un pan de bois, pour retenir le platras des panneaux et les recouvrir de [illegible] presque.

LATTIS. s. m. (pr. *lat-ti*; rad. *latte*). Archit. [illegible] lattes. [illegible]

LATTAIGNANT (L'abbé de), [illegible] 1755 [illegible]

LAUDANUM. s. m. [illegible] était digne d'éloges). Pharm. Nom qu'on [illegible] opium liquides ou solides, et plus particulièrement à l'extrait d'opium.

— *Laudanum [illegible]*. Extrait [illegible] sulfure de potasse, extrait de safran et de réglisse, acide benzoïque et baume du Pérou. ‖ *Laudanum liquide de Londres*. Liquide préparé avec l'opium thébaïque, le safran, le castoréum, [illegible] de muscade et [illegible] Médicament [illegible] liquide obtenu en faisant [illegible] pendant douze ou quinze jours, et au soleil, [illegible] l'opium choisi, coupé menu, [illegible] du Gâtinais, un gros de cannelle et autant de girofle, dans une livre de vin d'Espagne ou de Malaga. ‖ *Laudanum [illegible]*. [illegible] obtenu avec la teinture du sel de tartre, l'opium, le safran, la cannelle, les clous de girofle, le macis, la muscade et le bois d'aloès.

— Express. prov. *Donner du laudanum à quelqu'un*. Le louer, le flatter.

LAUDATEUR. s. m. (du lat. *laudator*, rad. *laudare*, louer). Louangeur. Mot [illegible] Horace [illegible]

[illegible] Mais l' [illegible] pas encore [illegible]

— Ant. rom. Témoin par lequel un accusé, [illegible] certaines causes, faisait attester sa probité.

LAUDATIF, IVE adj. (du lat. *laudativus*, [illegible]). Rhét. S'est dit quelquefois [illegible] Genre laudatif. Discours [illegible] laudative.

LAUDER. s. m. Registre des impôts sur les [illegible]

LAUDES. s. f. pl. Mot latin qui signifie [illegible] Heures cath. La seconde [illegible] du Bréviaire qui se [illegible] composées de [illegible] hymne.

[illegible]

LAUDI. s. m. [illegible] Nom que l'on donnait [illegible] en usage au XVIe siècle. On disait souvent, *laudi spirituali*. Les laudi spirituali se chantent encore dans les concerts.

LAUDICÈNE s. m. (ét. lat. *laus*, louange; *cœne*, souper). Ant. rom. Espèce de claqueur à Rome qui applaudissait les avocats pour prix d'un souper.

LAUDISME. s. m. Féod. Droit que les seigneurs percevaient sur les mutations de fonds.

LAUENBOURG. Géogr. Ville du Danemark, ch.-l. du duché de Lauenbourg, sur l'Elbe, 2,600 hab. [illegible] Traité par lequel le [illegible] la France en 1803.

— [illegible] Un des plus petits États de [illegible] entre le Holstein, le [illegible] le Hanovre et le territoire de Hambourg; 30,000 hab.

LAUGIER ou **LAUGERIA** s. m. Bot. Genre de plantes [illegible] famille des rubiacées, qui croît à la Havane, dans les environs de Carthagène, dans la Jamaïque et dans l'île de Montserrat. Les laugiers sont des arbrisseaux dont la tige s'élève jusqu'à huit ou dix pieds de haut. Laugier odorant. Laugier luisant. Laugier coriace. Laugier résineux.

LAUMONITE. s. f. (de *Laumont*, minéralog.). Minér. Substance [illegible] qui cristallise en prismes obliques [illegible] se trouve quelquefois à l'état [illegible] C'est surtout dans les mines de plomb du Huelgoët (Finistère), que se trouve la laumonite.

LAUNAYE. s. f. ou **LAUNÆA** s. m. (de *Mordaunt de Launay*, botan.). Bot. Genre de plantes [illegible] laitues [illegible] on ne connaît encore qu'une espèce, la *launaye à feuilles de pâquerette*, de l'île de Madagascar.

LAURE. s. f. (du gr. [illegible], quartier d'une ville, rue). Nom que l'on donnait dans l'Orient à la réunion des cellules des solitaires, les cellules, éparses çà et là, formaient une sorte de village. Il y avait plusieurs laures dans la Thébaïde. Les laures furent les premiers monastères.

LAURE. Femme célèbre par sa beauté et immortalisée par Pétrarque, était fille d'Audibert de Noves, [illegible] et avait épousé Hugues de Sade. Laure mourut de la peste en 1348.

LAURÉ, ÉE. adj. Numism. Couronné de lauriers. [illegible]

LAURÉAT, ATE adj. et s. (lat. *laureatus*, du lat. *laurea*, couronne de laurier, rad. *laurus*, laurier). [illegible] Pétrarque fut couronné poète lauréat à Rome, le [illegible]

— En [illegible] poète lauréat [illegible] John Ka[illegible] le premier poète lauréat [illegible]

— Ant. rom. [illegible] Lettres enlourées de [illegible] au Sénat pour demander la confirmation de ce titre et la [illegible]

— [illegible] un prix d'honneur. Proclamer [illegible] les lauréats.

LAURÉATION. s. f. (du lat. *laurus*, laurier). Il s'est dit [illegible]

LAURÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille [illegible]

LAURELLE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires du [illegible]

LAURENBERGIE. s. f. Bot. Genre de plantes du [illegible] Espérance.

LAURENCIA. s. f. Bot. Genre [illegible] méditerranée, un nombre égal se trouve sur nos côtes [illegible], et le reste est dispersé dans les mers tempérées des deux mondes.

LAURENT (Saint). Martyr, né à Rome dans le IIIe siècle, fut déchiré à coups de fouet par les mains du bourreau, attaché ensuite à un gril de fer sous lequel étaient des charbons ardents. Il soutint ce supplice avec une constance admirable, affrontant même ses bourreaux et demandant qu'on le retournât sur le gril. L'Église célèbre sa fête le 10 août.

— Loc. prov. *Être mis à dans, comme frère Laurent*. Être tombé dans un piège. || *Être sur le gril, comme saint Laurent*. Être dans une position très-embarrassante. || *Crier à saint Laurent; le diable se grille*. Se plaindre d'un petit mal à ceux qui en souffrent un grand.

— Géogr. *Saint-Laurent*. Grand fleuve de l'Amérique septentrionale, qui se jette dans l'Atlantique, où il porte les eaux du lac Supérieur, du lac Huron, du Michigan, de l'Érié et de l'Ontario. || Golfe de l'Atlantique à l'embouchure du Saint-Laurent.

LAURENTIEN, IENNE. adj. (pr. *lô-ran-ci-en*). Qui appartient à Laurent. Ne se dit que dans cette locution : *Bibliothèque laurentienne*. Célèbre bibliothèque fondée à Rome par Léon X, et ainsi nommée soit de Laurent de Médicis, père de Léon X, soit de Laurent Parmenio, qui en fut le premier bibliothécaire.

LAURENTINALES. s. f. pl. Fêtes romaines.

LAURENTINE. s. f. Étoffe à fleurs, de soie, de coton et de poil.

— Bot. Espèce de bugle.

LAURÉOLE. s. f. (du lat. *laurus*, laurier). Antiq. Couronne de lauriers des triomphateurs et des empereurs.

— Théol. La récompense céleste des trois sortes d'états : les vierges, les docteurs et les martyrs.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de daphné.

LAUREY. s. m. Ornith. Variété du lory à collier.

LAURIER. s. m. (du lat. *laurus*, même signif.). Bot. Genre type de la famille des laurinées, dont on connaît aujourd'hui plus de quatre cents espèces. Il renferme des arbres et arbrisseaux originaires, les uns des pays chauds tempérés, les autres des climats brûlants des tropiques, d'autres, des contrées septentrionales de l'Amérique, etc. Les derniers sont susceptibles d'être transplantés dans nos climats d'Europe et en état de résister à la rigueur des hivers; d'autres ne peuvent exister qu'autant qu'ils sont tenus pendant l'hiver dans la serre chaude ou dans celle d'orangerie. Ces arbres ont des feuilles simples ordinairement alternes; les fleurs petites, disposées très-souvent en panicules terminales. La plupart sont aromatiques. Plusieurs intéressent par leur utilité, par leurs produits, par l'usage qu'on en fait, soit dans l'économie domestique, soit en médecine. Laurier camphrier. Laurier fétide. Laurier rouge. Laurier vénéneux. Laurier cannellier. Laurier casse. Laurier avocatier. Laurier sassafras.

— Le plus connu est le laurier commun ou laurier d'Apollon, laurier des poètes. C'est un arbre toujours vert, de très-belle forme, de grandeur moyenne dont la tige s'élève à la hauteur [illegible] pieds et plus. Il croît naturellement dans la Grèce, le Levant, sur les côtes de la Barbarie, et s'est depuis longtemps naturalisé dans les contrées méridionales de la France. [illegible] Apollon [illegible] Daphné [illegible] On [illegible] la Pythie. On prétendait [illegible] Virgile [illegible] Les généraux le portaient dans les triomphes [illegible] aux portes et autour des palais des empereurs. Admis dans les cérémonies religieuses, il [illegible] Parmi les Grecs [illegible] d'Apollon [illegible] les poètes, les artistes et les savants [illegible] pacifique, triomphal. Les jets odorants du stérile laurier [illegible] d'une immortelle verdure. (Del.)

[illegible]

— C'était une [illegible] foudre; d'où vient que Corneille dans sa tragédie des *Horaces*, fait dire au vieil Horace dans la défense de son fils :

[illegible] qu'on veut réduire en poudre,
[illegible] à l'abri de la foudre,
[illegible] infâme couteau
Qui fait choir les méchants sous la main du bourreau?

— Fig. Victoire, triomphe, gloire, supériorité, couronne, palme. || *Cueillir, moissonner des lauriers*. Se distinguer par de hauts faits militaires. Nous avons cueilli des *lauriers* partout où nous avons porté la guerre. (Fléch.)

Aux plus savants auteurs, comme aux plus grands guerriers,
Apollon ne promet qu'un nom et des *lauriers*.
BOILEAU.

— *Flétrir ses lauriers*. Déshonorer sa victoire. || *Être chargé de lauriers*. Avoir acquis beaucoup de gloire. || *S'endormir sur ses lauriers*. Ne pas poursuivre une carrière glorieusement commencée. || *Se reposer sur ses lauriers*. Jouir d'un repos mérité par de grands succès.

— Bot. On donne le nom de *laurier* à plusieurs arbres à fleurs de laurier. || *Laurier alexandrin*. Nom vulgaire du fragon hypophylle. || *Laurier amandier* ou *laurier cerise*. Nom vulgaire du cerisier laurier cerise. || *Laurier aromatique*. Espèce de brésillet. || *Laurier épineux*. Nom donné autrefois à une variété de houx commun. || *Laurier épurge*. Nom vulgaire du daphné lauréole. || *Laurier grec*. L'azédarach. || *Laurier impérial*. Laurier cerise. || *Laurier des Iroquois*. Le sassafras. || *Laurier au lait*. || *Laurier à languette*. Le cerisier laurier cerise. || *Laurier de mer*. Espèce de phylanthe. || *Laurier nain*. Espèce d'airelle. || *Laurier poétique*. Nom donné autrefois au laurier franc et au cerisier laurier cerise. || *Laurier de Portugal*. Le cerisier de Portugal. || *Laurier rose*. V. LAUROSE. || *Faux ou petit laurier rose, laurier St-Antoine*. Nom vulgaire de l'épilobe à épi. || *Laurier rose des Alpes*. Le rosage ferrugineux. || *Laurier rouge odorant*. Le frangipanier à fleurs rouges. || *Laurier royal*. Le *laurus indica*. || *Laurier sauvage*. Le galéacifère, la viorne-tin. || *Laurier-tin*. La viorne-tin. || *Laurier de Trébizonde*. Le cerisier laurier cerise. || *Laurier tulipier*. Nom donné à quelques espèces de magnoliers.

LAURIÈRE. Ch.-l. de cant. (Haute-Vienne), arrond. de Limoges; 1,400 hab.

LAURIFOLIA. s. f. Bot. Arbre exotique dont les feuilles sont semblables à celles du laurier.

LAURIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *laurus*, laurier; *folium*, feuille). Dont les feuilles ressemblent à celles du laurier.

LAURINE. s. f. Chim. Substance cristalline particulière qu'on extrait du fruit du laurier.

— Bot. Variété d'olivier.

LAURINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au laurier. || LAURINÉES. s. f. pl. Famille de plantes monocotylédonées apétales dont le laurier est le type et le principal genre. Toutes ces plantes appartiennent aux régions chaudes des deux continents.

LAURIOL. s. m. Ornith. Nom du loriot en vieux français. V. LORIOT.

LAURIOT. s. m. Boulang. Petit baquet dans lequel on lave l'écouvillon après s'en être servi pour nettoyer le four. || On s'en sert aussi pour y mettre tremper les drapeaux avec lesquels on bouche les jointures de la bouche du four ou du fermoir.

LAURIS-MARINE. s. f. Moll. Espèce d'huître.

LAURIVORE. adj. et s. (ét. lat., *laurus*, laurier; *voro*, je dévore). Antiq. Surnom donné aux devins, soient parce qu'ils mâchaient des feuilles de laurier avant de se livrer à leur fureur prophétique, soit par une allusion satirique aux produits qu'ils retiraient de leurs prophéties.

LAUROPHYLLE. s. m. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, encore peu connu.

LAUROSE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones apocynées. Les lauroses sont de petits arbres ou des arbrisseaux à fleurs disposées en corymbe, comprenant quatre ou cinq espèces. Le laurose commun, ou laurier rose, est un grand arbrisseau dont les fleurs sont grandes et belles, ordinairement roses. Il est originaire de l'Orient, et doit être mis au nombre de ceux de nos végétaux indigènes qui ont des propriétés suspectes, même dangereuses. Le laurose odorant, ou laurier rose des Indes, croît naturellement sur le bord des rivières et le long des côtes de la mer dans les Indes orientales. Ses fleurs ont une odeur agréable.

LAUSANNE. Géogr. Ville de Suisse, Ch.-l. du canton, près de la rive N. du lac de Genève; 10,000 hab. Édifices remarquables. Académie fondée en 1537, société d'agriculture, bibliothèque, musée. Grande industrie. Affaires de banque. Lausanne fut dans l'antiquité une station romaine; elle porta le titre d'évêché jusqu'à la réforme. Soumise au [illegible], elle [illegible] par les Français en 1798, et devint la capitale d'un canton particulier.

LAUSIAQUE. adj. des 2 g. Philol. Se dit de l'histoire des moines qui vécurent dans les laures pendant les trois premiers siècles de l'Église, parce qu'elle est dédiée à un certain Lausus. L'Histoire lausiaque [illegible]

LAUTERBOURG. Géogr. Ch.-l. de cant. (Bas-Rhin), arrond. de Wissembourg; [illegible] h.

LAUTREC. Ch.-l. de cant. (Tarn), arrond. de Castres; 3,[illegible] hab.

LAUTREC (Odet de Foix, seigneur de) Maréchal de France, se signala dans les guerres d'Italie, et mourut au siège de Naples en 1528.

LAUVINE. s. f. V. AVALANCHE.

LAU-WHA ou **LAU-WHEY-WA.** s. m. Bot. Nom d'une fleur de Chine extrêmement odorante, produite par une plante des provinces maritimes de cet empire, et dont la couleur tire sur celle de la cire.

LAUXANIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères.

LAUZERTE. Géogr. Ch.-l. de cant. Tarn-et-Garonne, arrond. de Moissac, 3,600 hab.

LAUZÈS. Ch.-l. de cant. (Lot), arrond. de Cahors; 500 hab.

LAUZET (LE). Géogr. Ch.-l. de cant. (Basses-Alpes), arrond. de Barcelonnette; 900 hab.

LAUZUN. Géogr. Ch.-l. de cant. (Lot-et-Garonne), arrond. de Marmande; 1,400 hab. | Titre d'un duché-pairie.

LAUZUN (Ant. Nompar de Caumont, duc de). Seigneur de la cour de Louis XIV, né en Gascogne vers 1632, mort en 1723. [illegible] une telle faveur auprès du roi [illegible] le point d'épouser et qu'il épousa même, dit-on, Mlle de Montpensier, petite-fille de Louis XIV.

LAVABO. s. m. Cérém. relig. Passage du saint sacrifice de la messe commençant par ce mot latin, qui signifie en français *je laverai*. La messe était au lavabo quand je suis arrivé.

— L'action du prêtre qui se lave les mains en disant la messe.

— Petit linge auquel le prêtre s'essuie les doigts, après se les être lavés. Un lavabo de toile fine.

— Carte qui se place au côté droit de l'autel et sur laquelle est imprimé le passage de la messe qui commence par ces *mots* : *Lavabo manus meas inter innocentes*, etc. (Je laverai mes mains avec les innocents). Mettre le lavabo où il doit être. Acheter un nouveau lavabo.

— Techn. Petit meuble de toilette très-commode, ordinairement de forme circulaire, imaginé depuis un petit nombre d'années, et qui renferme tout ce qui est nécessaire pour faire la barbe, soigner la bouche, se faire les ongles, couper les cors, et généralement tout ce dont on peut avoir besoin pour la toilette.

LAVAGE. s. m. (du lat. *lavare*, laver). Action de laver. Le lavage des vitres. Le lavage des trottoirs. Le lavage des laines.

— Se dit quelquefois d'une trop grande quantité d'eau répandue pour laver quelque chose. D'où peut venir tout ce lavage?

— Se dit principalement des aliments noyés dans une trop grande quantité d'eau. Ce potage est un vrai lavage. Vous avez mis tant d'eau dans votre vin que ce n'est plus qu'un lavage.

— On le dit même d'une trop grande quantité de breuvage, quel qu'il soit. Je crains que vous ne vous trouviez mal de tout ce lavage.

— Dans le travail des mines, Opération par laquelle on dégage, on sépare, par le moyen de l'eau, les parties terrestres, pierreuses, en un mot, les parties qui ne sont pas métalliques, de la partie propre à être fondue.

— Techn. *Eaux de lavage*. Les eaux qui sont passées sur des terres salpêtrées qui ne sont pas assez chargées de sels nitreux pour être soumises avec avantage à l'évaporation, et que l'on est obligé de passer sur de nouvelles terres pour les porter au degré convenable.

— *Prendre un [illegible], une médecine en lavage*. L'étendre dans une grande quantité d'eau.

LAVAGNE. s. f. Minér. [illegible] qui [illegible] son nom du lieu d'où on la tire. Elle sert à couvrir les maisons et à faire les pavés. Elle est aussi, par sa grande [illegible], propre à peindre de grands tableaux. On la trouve sur la côte de Gênes, dans un lieu appelé Lavagne.

LAVAL (en lat. *Vallis Guidonis*). Géogr. Ch.-l. du dép. de la Mayenne, 7,800 hab. Peu d'édifices remarquables. Château des comtes de Laval, aujourd'hui prison. Bâtie sous le règne de Charles le Chauve. Ch.-l. d'une baronnie que fut érigée en comté en 1429, par Charles VII.

— *Maison de Laval*. Maison noble et ancienne de France, dont l'origine remonte au IXe siècle, et qui tire son nom de la ville de Laval.

LA VALETTE G. P[illegible] Quarante huitième grand maître de Malte, né en 1494, mort en 1568. C'est lui qui fit construire la ville dite Cité-Valette.

LA VALLIÈRE Louise Françoise de la Baume le Blanc de, Née en 1644, [illegible] maître d'hôtel du [illegible] fille d'honneur de [illegible] maîtresse de Louis XIV, [illegible] enfants. Elle [illegible] du bois [illegible] couvent [illegible] mourut en 1710.

LAVALLOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Laval. Femme lavalloise. Un Lavallois. Les Lavallois.

— Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. Coutumes lavalloises.

LAVANCHE. s. f. V. AVALANCHE.

LAVANDE. s. f. (ital. *lavanda*, sorte de plante). Bot. Genre de plantes [illegible] fleurs [illegible] aromatique, c'est une sous-arbrisseau [illegible] s'élève [illegible] de l'Europe [illegible] terrains

pierreux. Chargée de rendre moins pénible à l'œil du voyageur les rochers stériles, pelés et noircis par les autans, la *lavande* se glisse dans leurs tentes pour en corriger l'âpreté moins par ses tiges dures, par ses rameaux grêles, ses feuilles étroites, que par les émanations balsamiques que sollicite sans cesse un soleil ardent. (Guér.)

— *Eau de lavande.* Dissolution essentielle de lavande dans l'esprit de vin.

LAVANDER. s. m. Comm. Espèce de linge ouvré qu'on fabrique en Flandre.

LAVANDERIE. s. f. (du lat. *lavare*, laver). Lieu où les lavandières lavent la lessive. Elle prit son tour à aller à la fontaine de la *lavanderie.* (Vie d'Isabelle.)

LAVANDIER. s. m. (du lat. *lavare*, laver). Nom qu'on donne, dans certaines cours, à un officier chargé de veiller au blanchissage du linge.

— Philos. herm. Nom que les sages donnent à Jupiter, lequel agit et règne durant l'opération appelée lavement des philosophes.

LAVANDIÈRE. s. f. (du lat. *lavare*, laver). Femme qui lave la lessive. Une lavandière. Le chevalier Paul, parvenu au grade de lieutenant général et vice-amiral des terres du Levant, était fils d'une *lavandière*, qui le mit au monde dans un bateau, au mois de décembre. (Sallentin.)

— Mar. Sorte de bateau mornais qui est carré par les deux bouts, ce qui le fait ressembler à ceux dont les blanchisseuses se servent.

— Ornith. Espèce du genre hoche-queue.

— Syn. comp. LAVANDIÈRE. BLANCHISSEUSE. Le mot *blanchisseuse* est plus usité, on se sert toutefois du mot de *lavandière* quand on veut parler des femmes qui aident la *blanchisseuse.*

LAVANÈSE. s. f. Bot. Genre de plantes. V. BRISSONIE et TEPHROSIE.

LAVANGE. s. f. V. AVALANCHE.

LAVARDAC. Géogr. Ch.-l. de cant. (Lot-et-Garonne), arr. de Nérac ; 1,000 hab.

LAVARET. s. m. Ichthyol. Genre de poissons assez semblables à la truite.

LAVARONUS. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson de la Méditerranée.

LAVASSE. s. f. (rad *laver*). Pluie subite, abondante et impétueuse. Il vint tout à coup une grande lavasse. Nous avons été surpris à la campagne par une lavasse. Les *lavasses* font souvent déborder les petites rivières et en font des torrents qui font bien du tort dans les campagnes. (Trév.)

— Fam. Vin, bouillon, sauce, tisane où l'on a mis trop d'eau. Ce n'est que de la lavasse.

— Techn. Pierre dont on couvre les toits.

LAVATER (J.-Gaspar). Écrivain suisse, créateur de la science physiognomonique, né à Zurich en 1741. mort en 1801.

LAVATÈRE. s. f. (de Jean-G. *Lavater*). Genre de la famille des malvacées, dont on connaît environ vingt-six espèces, plusieurs indigènes à la France.

LAVATION. s. f. (pr. *la-va-ci-on* ; en lat. *lavatio*, même signif.). Vieux mot qui signifie Action de laver.

> Et nous sauva par certain convenant,
> Que de baptême ayons *lavation* (E. DESCHAMPS)

Pourquoi ne pas se servir aujourd'hui de cette expression ? Les Italiens et les Anglais la possèdent, et nous, nous n'avons même pas de mot pour rendre l'idée de *lavation. Lavement*, qui avait autrefois ce sens, rappelle aujourd'hui une image obscène.

— Antiq. *Lavation de la grand'mère des dieux.* Fête romaine célébrée le 25 mars en l'honneur de Cybèle : pendant cette fête on lavait dans le Tibre la statue de la déesse et tous les objets relatifs à son culte.

LAVAUR. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Tarn) ; 7,000 h. Ancien évêché suffragant de Toulouse.

LAVE. s. f. (de l'allem. *lauven*, couler). Minér. et géol. Substances minérales en masse, qui sont rejetées par les volcans dans un état de liquidité. Les laves du Vésuve. Les laves de Volvic. La tephrine, l'obsidienne et la leucostine sont des laves. Des flots, des torrents de laves enflammées. Un fleuve de laves ardentes. Villes ensevelies sous la lave. Les villes voisines des volcans sont souvent pavées de lave. Les *laves* liquéfiées par le feu des volcans bouillonnent et s'élèvent jusqu'à la bouche du cratère qui les renferme. (Lenorm.) C'est ici que la *lave* en longs torrents coula. (Del.)

> . . . La *lave* qui bouillonne
> Court sur les flancs du mont qu'elle embrase et sillonne (CHÊNEDOLLÉ)

— Se dit proprement de la roche tephrine. Un vase de lave. L'on a fabriqué des espèces de bouteilles avec de la lave en fusion. Des colonnes, des chapiteaux de lave. Tout le fond de ce vaste terrain n'est que de la *lave* ancienne et moderne. (Buff.)

LAVÉ, ÉE. part. pass du v. Laver. Se prend adjectiv. Assiette lavée. Écuelle lavée. Une barbe bien lavée est à demi faite. Du linge bien lavé, mal lavé. Tout à l'entour, le lavoir est garni de chevalets placés dans l'enceinte pour y placer le linge à mesure qu'il est *lavé.* (Barth.)

> Sa tunique est livrée aux femmes de Milet,
> Et ses pieds sont *lavés* dans un vase de lait. (A. DE VIGNY.)

— Fig. Mais pour être sans tache devant Dieu, mon fils, il faut avoir été *lavé* par les eaux de la pénitence, il faut avoir été nourri du pain céleste. (V. Bargem.)

> Mais comme il (le trône) est encor teint du sang de [mon père,
> S'il n'est *lavé* du tien il ne saurait me plaire. (CORN.)

J'observe que si un trône est *teint de sang*, il n'est point lavé de sang. Si Pulchérie prétend qu'on lave un trône teint du sang d'un empereur avec le sang d'un autre empereur, elle doit dire lavé *par* le tien et non *du* tien.

— Prov. *Il n'y a ni pot au feu ni écuelles lavées.* Se dit d'une maison ou d'une cuisine où règne le désordre.

— *Couleur lavée.* Couleur peu vive et peu chargée. || *Poil bai lavé.* Poil bai clair.

LAVEAUX (J.-Ch. Thibault de). Homme de lettres, né à Troyes, en 1749, mort à Paris, en 1827, auteur de plusieurs ouvrages estimés sur la langue française.

LAVÉE. s. f. (rad. *laver*). Comm. Tas de laine tirée de l'eau et exposée à l'air pour sécher. Une lavée de laine.

LAVÉGE ou **LAVEZZE.** s. f. Minér. Sorte de pierre dont on fait des vases qui résistent au feu. La lavége se tire principalement d'Italie.

LAVELANET. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Foix (Arriége) ; 1,800 hab.

LAVE-MAINS. s. m. Archit. Petit réservoir d'eau en manière d'auge de pierre ou de plomb, avec plusieurs robinets, pour distribuer l'eau à ceux qui s'y lavent les mains. Le lave-mains est ordinairement placé à l'entrée d'une sacristie ou d'un réfectoire. Un lave-main. Des lave-mains.

LAVEMENT. s. m. (du lat. *lavare*, laver). Action par laquelle on lave Le lavement des pieds était chez les Juifs une civilité ordinaire qu'ils faisaient à leurs hôtes en arrivant. La cène est une cérémonie où le roi lave les pieds à de petits garçons, en commémoration du lavement des pieds que Notre-Seigneur fit à ses apôtres. Le lavement des mains du prêtre. En ce sens il ne se dit que dans ces sortes de phrases.

— Philos. herm. *Lavement des philosophes.* Opération par laquelle, lorsque la noirceur s'est épaissie, l'humide en s'élevant circule et retombe sur la matière noire, ce qui se fait tant de fois que la matière, de noire devient blanche.

— Clystère, remède liquide qu'on introduit par l'anus dans les intestins. Lavement rafraîchissant. Lavement purgatif. Lavement laxatif. Lavement de tabac. Lavement de graine de lin. Préparer, donner, prendre, rendre, garder un lavement. Prendre en lavement une décoction de graine de pavots. Suivant un critique, dans un temps où la pudeur était plus dans les choses que dans les mots, on désignait par le mot grec *clystère* l'injection pour laquelle la seringue est faite. Des gens délicats y substituèrent longtemps après le mot *lavement.* On l'adopta quoique vague ; mais les ecclésiastiques s'en scandalisèrent, parce que ce substantif est employé dans les cérémonies de l'Église. Grande rumeur à la cour et chez madame de Maintenon. Les jésuites gagnèrent l'abbé de Saint-Cyran, et employèrent leur crédit auprès de Louis XIV pour obtenir que le mot *lavement* fût mis au nombre des expressions déshonnêtes ; en sorte que l'abbé de Saint-Cyran blâma publiquement le père Garasse qui s'en était servi. Mais, disait le père Garasse, je n'entends par *lavement* qu'un bain local, une ablution ; ce sont les apothicaires qui l'ont profané en l'appliquant à un usage messéant. Il fut décidé qu'on substituerait le mot *remède* à celui de *lavement ; remède* comme équivoque parut plus honnête. Louis XIV accorda cette grâce au père Le Tellier. Ce prince ne demanda plus de *lavement*, il demanda son *remède*, et donna ordre à l'Académie française d'insérer ce mot dans son Dictionnaire avec l'acception nouvelle. Ainsi on substitua pendant quelque temps *remède* à *lavement.* Malgré cette décision et cet usage, malgré Saint-Cyran, les jésuites, Le Tellier, les dames de la cour et l'Académie, le mot *lavement* est resté dans la langue. Les médecins et les apothicaires s'en servent exclusivement, et les dames qui, sans être malades, prennent chaque matin un *lavement* pour conserver la fraîcheur de leur teint, ne donnent plus le nom de *remède* à cette injection qui ne remédie à rien. Je ne parle pas ici des dames qui ont conservé religieusement la tradition des us et coutumes de l'ancienne cour.

> Ce gent Maître Louis
> Si accoutume à prendre,
> Qu'il aima mieux mourir que de rendre
> Un *lavement* qu'il avait pris (*Vieilles poésies.*)

LAVENIE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, famille des corymbifères, croissant dans la zone torride.

LAVENTIE. (pr. *La-van-ci*). Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Béthune (Pas-de-Calais) ; 4,415 hab.

LAVER. v. a. 1^re^ conj. (du lat. *lavare*, laver, dérivé du gr. λούω, même sens). Nettoyer quelque chose avec quelque fluide, particulièrement avec de l'eau. Laver du linge. Laver la vaisselle. Laver une plaie avec du vin. Laver des vitres. Laver la salade. Hé, hé, direz-vous, il a fait auparavant une longue et sérieuse pénitence, il a été deux ans à bêcher le jardin, à faucher les prés, à *laver* les vaisselles : voilà ce qui l'a rendu digne de la doctrine de saint Augustin. (Rac.) Les vierges avaient accoutumé de *laver* leurs robes d'écorce dans ce lieu. (Chateaub.) Le jeudi saint le roi Robert servait les pauvres à genoux et leur *lavait* les pieds, revêtu d'un cilice, en l'honneur du lavement des pieds que fit Jésus-Christ à ses apôtres la veille de sa mort. (Sallent.) Tous les ans, nos rois, à pareil jour, *lavaient* les pieds à onze pauvres qu'ils servaient à table avec tous les princes et les grands seigneurs de la cour. (Id.)

> L'appui d'un vieux poteau porte un bassin de hêtre ;
> Une eau tiède remplit cette aiguière champêtre,
> Et tous deux à l'envi, par des soins empressés,
> *Lavent* les pieds poudreux des voyageurs lassés. (DESAINTANGE.)

> Ah ! c'est donc vainement qu'à ces âmes parjures
> J'ai toujours refusé l'encens que je te dois ?
> C'est donc en vain, Seigneur, que m'attachant à toi
> Je n'ai jamais *lavé* mes mains simples et pures
> Qu'avec ceux qui suivent ta loi. (J.-B. ROUSS.)

Cette expression *laver ses mains*, commune d'elle-même, acquiert ici toute la noblesse qu'exige le style de l'ode, parce qu'elle est consacrée par l'Écriture.

— Se dit aussi de ce qu'on nettoie avec d'autres liqueurs. Laver une plaie avec du vin ou de l'huile. Laver son visage avec de l'eau-de-vie, avec de l'eau de savon. Laver ses mains avec de la pâte d'amandes. Laver le papier avec de l'eau d'alun pour lui donner plus de poli, pour l'empêcher de boire.

— Se dit, par extension, des mers, des rivières, qui arrosent de leurs eaux une ville, une province, un État. La mer lave les murs de Constantinople. C'est l'Océan qui lave les côtes occidentales de la France Le Pénée lave les campagnes de la Thessalie. La Seine lave les murs de Paris.

> La Seine, au pied des monts que son flot vient *laver*,
> Voit du sein de ses eaux vingt îles se former. (BOIL.)

> Jusqu'aux pieds des murs que la mer vient *laver*,
> Sur nos vaisseaux tout prêts je viens vous retrouver. (RACINE.)

— Fig. Purifier, effacer. Après avoir *lavé* dans le sang de Jésus-Christ les taches que le péché laisse en nous. (Fléch.) Leurs larmes pourront-elles jamais *laver* les campagnes teintes du sang de tant d'innocents ? (Id.)

> Les cruels oppresseurs
> Dans leur coupable sang ont *lavé* cette injure. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Fig. *Laver une tache, laver quelqu'un d'une tache.* Se dit en parlant des choses qui flétrissent l'honneur, qui ternissent la réputation. Rien ne peut laver cette tache. C'est une tache dont rien ne peut le laver. Tout mon sang doit *laver* une tache si noire. (Rac.) Il m'a rendu l'honneur, il a *lavé* ma honte. (Corn.)

> Je vais dans tous les cœurs enchantés de ta gloire
> Te *laver* du soupçon d'une action si noire. (CRÉBILL.)

— On dit dans le même sens, *Laver ses péchés de ses pleurs.* Pleurer ses péchés. || *Laver un affront, un outrage, dans le sang.* Se venger de quelque insulte flétrissante en tuant ou blessant celui de qui on l'a reçue. Ce n'est que dans le sang qu'on *lave* un tel outrage. (Corn.)

> Nos Grecs irrités
> Ont *lavé* dans son sang ses infidélités (RACINE.)

> Votre honneur vous engage
> A *laver* dans le sang un si sensible outrage. (LA CHAUSSÉE.)

— Prov. et fig. *Laver la tête à quelqu'un.* Lui faire une sévère réprimande.

> C'est un petit matin qui doit venir tantôt,
> Et qui lui *lavera* la tête comme il faut (REGNARD.)

— Quand on emploie cette expression figurée, il faut conserver la convenance des idées, et ne pas dire, comme Voltaire dans l'*Enfant prodigue.* *Lavons* la tête à ce large visage. On ne lave point la tête à un visage.

— Loc. prov. *A laver la tête d'un âne ou d'un Maure on y perd sa lessive.* Vouloir instruire ou corriger une personne stupide ou indocile, c'est peine perdue.

> Qui *lave* la tête à l'ânon,
> Perd lessive, peine et savon. ***

|| *Une main lave l'autre.* Les parents, les associés se défendent.

— Archit. Se dit lorsque sur un dessin, sur un plan passé à l'encre, on couche avec un pinceau une teinte d'encre de Chine ou de bistre, pour le faire paraître le plus naturel qu'il est possible par les ombres des saillies et par l'imitation des matières dont l'ouvrage doit être construit. On lave d'un rouge tendre, pour imiter la brique ; d'un bleu d'Inde clair, pour l'eau et l'ardoise ; de vert, pour les arbres et le gazon ; de safran ou de graine d'Avignon, pour l'or et le bronze ; et de diverses couleurs, pour imiter les marbres.

— Charp. Oter avec la bisaiguë les traits de scie et les rencontres d'une pièce de bois de sciage pour la dresser et l'avirer. Laver une pièce de bois.

— Chim. Oter par le moyen de l'eau les impuretés grossières de quelque mixte.

— Impr. *Laver les formes.* Les mettre dans un baquet rempli de lessive, les brosser, et les passer ensuite à l'eau claire avant que de les mettre sous la presse. On lave également les formes après l'impression.

— Monn. *Laver au plat.* Laver dans un plateau ou bassin de bois les cendres, balayures et autres choses semblables, pour en tirer les plus gros morceaux d'or ou d'argent qui y sont laissés.

— Peint. Se dit en parlant des couleurs qu'on étend et qu'on couche sur un dessin avec le pinceau, à la différence de celles qu'on applique en pointillant. || *Laver les couleurs.* Les faire tremper et délayer dans l'eau, afin que la couleur se précipitant au fond, on puisse ôter toutes les saletés qui s'amassent au-dessus de l'eau, ce qu'on réitère plusieurs fois.

— Plumass. *Laver les plumes.* Rincer les plumes dans l'eau après les avoir savonnées.

— Reliure. *Laver un livre.* Le tremper dans de l'eau chargée d'acide muriatique pour en ôter les taches.

— Techn. *Laver la laine à dos.* Laver la toison sur la bête avant que de la tondre.

— SE LAVER. v. pron. Laver son corps ou une partie de soi-même ; le plus généralement, Laver son visage, ses mains. On se lave tous les matins après le lever.

— Absol. Se laver les mains. On se lave avant de se mettre à table.

— Laver à soi. Se laver les mains. Se laver le visage. Se laver les oreilles. Se laver les pieds. Se laver les jambes. Se laver une plaie. La coutume de se laver les mains est très-ancienne ; elle était même plus commune autrefois qu'elle ne l'est aujourd'hui.

— Fig. *Se laver d'un crime.* S'en purger, s'en justifier.

> Laissez-moi nous *laver* l'un et l'autre
> Du crime que sa vie a jeté sur la nôtre. (RACINE.)

— Prov. et fig. *Je m'en lave les mains.* Je ne veux pas avoir part à une affaire que je ne crois pas juste. Ce proverbe est une allusion à la même cérémonie que fit Pilate quand on le pressa de condamner Jésus-Christ. || *Se laver la gorge de quelque chose.* En faire des gorges chaudes, s'en moquer. || *Se laver la bouche de quelque chose.* S'en laver les mains.

LAVERIE. s. f. Endroit où on lave. Syn. inusité de Lavoir.

LAVERNALE. adj. Ant. rom. Se disait d'une porte de Rome voisine du bois consacré à Laverne. Porte Lavernale.

LAVERNE. Myth. Déesse des voleurs, des marchands, des plagiaires et des hypocrites.

LAVETON. s. m. Grosse laine. Bourre qui demeure dans les moulins où l'on foule les draps et dont on fait les matelas.

LAVETTE. s. f. (rad. *laver*). Petit torchon qui sert à laver la vaisselle.

— Ornith. Nom vulgaire de l'alouette commune dans quelques provinces méridionales de la France.

LAVEUR, EUSE. s. (rad. *laver*). Celui, celle qui lave. Laveuse de vaisselle. Laveur d'écuelles. Laveurs de gants. Le lavoir doit être disposé de façon qu'on puisse y placer le plus commodément possible les *laveuses* de linge. (Pelouze.)

— Techn. *Laveur de cendres.* Nom donné à ceux qui sont chargés de retirer l'or et l'argent contenus dans les cendres des orfèvres, bijoutiers et autres.

LAVIGNON. s. m. Moll. Nom employé par les pêcheurs de nos côtes pour désigner un sous-genre de mactres.

LAVINIE. Fille unique de Latinus, roi des Latins, était fiancée de Turnus, roi des Rutules, lorsque Énée arriva en Italie, et obtint sa main après avoir tué Turnus.

LAVIS. s. m. (pr. *la-vi*). Dess. Manière de colorier un dessin avec de l'encre de Chine, du bistre, de la sépia ou quelque autre substance colorante. Lavis à l'encre de Chine, au bistre Lavis à la sépia. Dessin au lavis, fait au lavis Le lavis n'est plus guère en usage de nos jours que parmi les ingénieurs et les architectes, qui s'en servent pour leurs plans. De toutes les manières de faire des dessins, le *lavis* est la plus expéditive. (De Quincy.)

— Dessin fait à cette manière. Plusieurs peintres hollandais ont consacré leurs loisirs à produire des *lavis* qui ne sont pas sans mérite (Encycl.)

LAVIT DE LOMAGNE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Tarn-et-Garonne), arr. de Castel-Sarrasin ; 800 hab.

LAVOIR. s. m. (du lat. *lavare*, laver). Réservoir d'eau ordinairement entouré d'une bordure de pierres plates, dont la surface supérieure est inclinée du côté de l'eau. Les lavoirs servent à laver le linge. Dans plusieurs villes d'Italie il y a des lavoirs publics. Le lavoir est ordinairement disposé à la naissance d'un cours d'eau ; à défaut de cours d'eau naturel, on place le lavoir dans le voisinage d'un puits. Dans une grande habitation le lavoir doit attenir à la buanderie.

— On appelle aussi de ce nom, près de la cuisine, le lieu où l'on lave la vaisselle.

— Se dit aussi en parlant des Lieux qu'on voit chez les Orientaux, près de leurs pagodes et de leurs mosquées, où ils se lavent le corps, ou du moins les principaux membres, avant que d'entrer dans le temple, par une cérémonie religieuse. On trouve un magnifique lavoir près de cette pagode.

— Minér. Se dit du lieu où l'on tire de l'or par le lavage. Il y a au Pérou les *lavoirs* où l'on a trouvé des pepitas ou grains d'or vierge d'une grandeur prodigieuse. (Fréz.) A neuf ou dix lieues vers l'est de Coquimbo, sont les *lavoirs* d'Andacoll. (Id.) || Canal entouré de planches, rempli d'une eau courante, où on lave la mine de fer dans des paniers d'osier. Ce lavoir est ordinairement entouré d'un bocard. V. ce mot.

— Arqueb. Verge de fer, à un des bouts de laquelle on met un linge mouillé pour nettoyer le canon d'un fusil.

LAVOISIER (Antoine-Laurent). Physicien et chimiste célèbre, qui changea la face de la science par ses importantes découvertes. Il démontra que la calcination des métaux, et en général la combustion des corps, est le produit de l'oxygène avec ces corps, reconnut la composition de l'eau, et la prouva par des expériences. Il tomba sous la hache du tribunal révolutionnaire, le 8 mai 1794.

LAVOULTE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Ardèche), arr. de Privas ; 4,500 hab.

LAVOULTE-CHILHAC. Géogr. Ch.-l. de cant. (Haute-Loire), arr. de Brioude, 800 hab.

LAVRADIE. s. f. Bot. Genre de plantes brésiliennes de la petite famille des frankéniacées.

LAVURE. s. f. (du lat. *lavare*, laver). Eau qui a servi à laver la vaisselle. La *lavure* d'écuelles est bonne pour laver les pieds des chevaux. (***)

— Par exagération. Bouillon fade et insipide, où il y a trop d'eau. C'est de la vraie lavure de vaisselle.

— Techn. Action de laver. La lavure d'un livre qu'on relie. ‖ Effet de cette action. La lavure de ces gants n'est pas bien faite.

— Monn. Opération qui se fait pour retirer l'or et l'argent des cendres, terres ou creusets dans lesquels on a fondu, et des instruments et vases qui ont servi à cette opération.

— Particules de ces métaux que l'on a retirées des cendres, terre et balayures, en les lavant à plusieurs reprises dans une espèce de cuvier qu'on appelle Moulin à lavures.

— *Moulin aux lavures*. Cuvier au fond duquel il y a un moulin de fer ou de fonte, dont le fond est convexe, et qui sert à laver l'or et l'argent.

— *Terres de lavures*. Toutes les matières qu'on lave, c'est-à-dire, les loupes et les creusets de terre dont on s'est servi à la fonte, piles et réduits en poudre avec les cendres et les balayures que l'on ramasse dans les lieux ou se sont faits les travaux des monnaies.

— *Vieilles terres de lavure*. Celles qu'on abandonne, désespérant d'y trouver quelque chose de plus qu'il n'en faut pour payer les ouvriers qui font les lavures.

— Chez les fondeurs, Métal qu'ils retirent des cendrures, allesures et sciures tombées dans les fonderies.

LAW (John). pr. *Lass*). Fameux financier, né à Edimbourg en 1670, vint en France, où il fit adopter un système de banque qui ruina un nombre considérable de familles. Ce système est connu sous le nom de Système de Law. Law, chargé de l'exécration publique et poursuivi par le Parlement, se retira à Venise, où il mourut presque pauvre.

LAXATIF, IVE. adj. (du lat. *laxativus*, relâchement ; dér. de *laxo*, je lâche). Médec. Se dit des médicaments qui purgent doucement et sans irriter, comme les tamarins, la casse, la manne et autres. Médicament laxatif.

— Se prend aussi substantivement au masculin pour Remède laxatif. Un laxatif. Des laxatifs. Les laxatifs diffèrent peu des eccoprotiques.

LAXICOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *laxus*, lâche ; *costa*, côte). Zool. Dont la surface offre des côtes écartées les unes des autres.

LAXIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *laxus*, lâche ; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont fort écartées les unes des autres.

LAXIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *laxus*, lâche ; *folium*, feuille). Dont les feuilles sont fort écartées.

LAXITÉ. s. f. (pr. *lak-ci-té* ; du lat. *laxitas*, dérivé de *laxus*, lâche). Etat ou qualité de ce qui est relâché, de ce qui n'a point de fermeté, de densité. La laxité d'une corde. La laxité d'un tissu, de la peau.

LAXMANNIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

LAYBACH. Géogr. Ville murée des Etats autrichiens, chef-l. du gouvernement de Laybach. Grand commerce avec l'Italie, la Croatie, la Bavière.

— *Gouvernement de Laybach*. Un des quinze gouvernements des Etats autrichiens, dans le royaume d'Illyrie. 715,000 hab.

LAYE. s. f. Archit. Nom qu'on donne à un marteau bretté, c'est-à-dire dont le tranchant est dentelé, et dont les tailleurs de pierre se servent.

— Se dit aussi de la bretture ou rayure que forme sur la pierre le marteau dont on vient de parler.

— Mus. Espèce de boîte, dans l'orgue, qui renferme les soupapes et le vent venant des soufflets par le gros porte-vent de bois.

— Techn. Auge sur laquelle on place le marc de vin ou d'huile qu'on veut soumettre à une forte pression. Le liquide tombe dans la laye, et par un conduit ménagé sur un de ses côtés, il est reçu dans un vase placé dessous.

LAYER. v. a. 1re conj. (du lat. *lævigare*, polir). Maçonn. Tailler la pierre avec la laye, ce qui rend le parement de la pierre rayé en petits sillons uniformes, et lui donne toutefois une apparence assez agréable.

— Eaux et for. Marquer les bois qu'on doit laisser dans l'abatis des bois de haute futaie, ou dans la coupe des taillis. ‖ Tracer une laie, une route. Layer une forêt.

LAYETIER. s. m. (rad. *layette*). Ouvrier qui fait des layettes, ratières, chaufferettes et autres menus ouvrages. Les layetiers sont aussi emballeurs, et, à Paris surtout, ils excellent dans ce genre de travail. Les outils qu'on aperçoit dans l'atelier du layetier ne sont pas en grand nombre. Le *layetier* dispose si bien ce qu'on veut faire transporter, que rarement les objets les plus fragiles éprouvent la moindre altération. (Lenorm.)

LAYETTE. s. f. Petit coffret de bois, fort léger et fort mince, où l'on serre ordinairement du linge et autres menues hardes.

— Assemblage de tous les vêtements et les ustensiles nécessaires, tant à l'enfant qui vient de naître qu'à la mère pendant le temps de ses couches. Quant on met un enfant en nourrice, on lui donne une layette. Les layettes sont confectionnées par les lingères.

— Techn. Tiroir d'une armoire, d'un cabinet ou buffet, où l'on serre plusieurs choses qu'on veut séparer et mettre en ordre. Layette est alors synonyme de Tablette.

— Luth. Certains petits morceaux de bois ou d'ivoire, qui servent à boucher les trous du bourdon des musettes.

LAYETTERIE. s. f. (rad. *layette*). Métier des layetiers.

— Commerce de layetier.

LAYEUR. s. m. Celui qui fait, qui trace des laies dans les bois, les forêts. ‖ Celui qui marque les bois à couper.

LAZAGNE. s. f. Comm. Espèce de pâte moulée en forme de rubans ou de grands lacets plats, dont on façonne quelquefois les bords en les échancrant ou les festonnant. Les lazagnes se font avec de la semoule, comme les macaronis et les vermicelles, et de la même manière.

LAZARE (Saint). Frère de Marie et de Marthe, demeurait à Béthanie, fut ressuscité par Jésus-Christ quatre jours après avoir été mis dans le tombeau. On le fête le 2 septembre et le 17 décembre.

— Pauvre lépreux qui implorait en vain la pitié du mauvais riche ; mais après la mort de tous deux, Lazare alla au ciel, et le mauvais riche en enfer, où à son tour il implorait vainement le secours de Lazare.

— *Hospitaliers de Saint-Lazare*. Ordre religieux et militaire, qu'on croit avoir été établi par les croisés à Jérusalem, au commencement du XIIe siècle, et qui avait pour mission spéciale de soigner les lépreux.

LAZARET. s. m. (rad. *Lazare*). Établissement isolé dans une rade, appartenant plus généralement à un port de la Méditerranée, fréquenté par les bâtiments de guerre et de commerce, où les hommes et les marchandises sont gardées en quarantaine.

— Nom que l'on donna, dans le moyen âge, aux hôpitaux destinés aux lépreux.

LAZARISTE. adj. et s. m. Hist. ecclés. Membre d'un ordre fondé par saint Vincent de Paul, connu aussi sous le nom de Prêtres de la mission, et ainsi nommé parce qu'il fut établi dans une maison qui avait appartenu à l'ordre militaire de Saint-Lazare.

LAZIVRARD. s. m. Minér. Ancien nom du lapis-lazuli et de la couleur qu'elle donne.

LAZULITE. s. f. Minér. Pierre d'un beau bleu d'azur, opaque, à grain très-serré et dont la cassure est mate. La lazulite est assez dure pour rayer le verre et pour étinceler dans certaines parties par le choc du briquet.

LAZZARONE. s. m. (pr. *lad-za-ro-né*). Hist. Nom que l'on donnait à Naples aux dernières classes du peuple, dont la misère, la paresse et l'insouciance étaient proverbiales. A la fin du dernier siècle, on portait le nombre des lazzaroni à 40,000. La plupart des lazzaroni allaient tout nus ; quelques-uns portaient une chemise, un caleçon de toile et un chapeau de paille. Lors du siége de Naples, par Championnet, les lazzaroni opposèrent pendant trois jours une héroïque résistance.

— Ce nom de *lazzaroni* leur venait ou de ce qu'ils allaient le plus souvent nus comme le Lazare de l'Evangile, ou du costume qu'ils portaient quelquefois, et qui était celui des malheureux sortant des hôpitaux de Saint-Lazare.

— Quelques-uns écrivent à tort un Lazzaroni, des lazzaronis. Où se rencontrent plus de mendiants, de *lazzaronis*, si ce n'est où s'amassent les plus fastueuses richesses. (Virey.)

LAZZI. s. m. (pr. *lat-dzi*.) Mot emprunté à la comédie italienne. Action, mouvement, jeu muet de théâtre dans la représentation des comédies. Les comédies italiennes sont pleines de lazzi. Les lazzi d'Arlequin. Il y a des lazzi en figure et des lazzi en paroles. Après avoir répété deux ou trois fois le mot *lazzi*, c'est-à-dire après avoir fait deux ou trois fois le même tour, après avoir représenté deux ou trois fois le même jeu italien. (Ghérardi.)

— Quelques-uns écrivent *lazzis* au pluriel. C'est une orthographe beaucoup plus analogue au génie de notre langue.

> A ses fades bons mots, à ses grossiers *lazzis*,
> Accorde, pour lui plaire, un aimable souris. (Colnet.)

— Epigramme, bon mot. Que portes-tu là ? — Un poignard, dit Mezetin. Arlequin cherche, voit que c'est une bouteille, la boit, et la rend ensuite à Mezetin en disant : Tiens, je te fais grâce du fourreau. Voilà un lazzi en paroles et en action tout ensemble.

LE. art. masc. sing., qui se change en LA pour le fém. sing., et en LES pour le pl. des 2 g. Notre langue ayant beaucoup emprunté au latin, il y a tout lieu de penser que nous avons formé notre *le* et notre *la* du pronom *ille, illa, illud*. Ces mots *le, la, les*, sont, disons-nous, des articles. Mais qu'est-ce que l'*article* ? S'il faut en croire l'Académie, qui en cela n'a fait que copier Lhomond, l'article est un PETIT MOT. Pour trouver cette définition, l'Académie n'a sans doute pas eu besoin de recourir aux instruments astronomiques de l'Observatoire de Paris, car il est visible pour tous que l'article *le* n'est pas un gros mot. Mais si cette définition accuse quelque bonhomie de la part des législateurs de notre langue, d'autres grammairiens sont venus qui ont poussé plus loin encore le ridicule. Suivant eux, l'article ne signifie rien par lui-même ; seul, il n'offre aucun sens, aucune idée à l'esprit. Qu'en dites-vous ? Et ne trouvez-vous pas merveilleux qu'il y ait dans une langue quelconque des mots qui ne soient signes d'aucune idée, des mots absolument vides de sens ? C'est là, il faut en convenir, une doctrine déplorable. L'article n'est autre chose qu'un adjectif déterminatif, équivalent, pour le sens, à *ce, cette, ces*, suivis de *qui*. En effet, quand je dis *le soleil*, n'est-ce pas comme si je disais *cet astre qui répand partout la lumière et qu'on nomme soleil* ? D'où l'on voit que l'article précède un autre mot, ainsi que le licteur précédait le consul, comme signe de sa dignité et de son importance. Sa propriété unique est de déterminer le substantif. V. ARTICLE.

— *Le* se met devant un nom masculin singulier. Le saphir. Le salpêtre. Le maïs. Le trèfle. Le froment. Le hameau. Le héros. *Le* monde à nos regards déroule ses merveilles. (Del.) *Le* plaisir dont on est assuré de se repentir ne peut être tranquille. (Mme de la Val.)

— *La* se met devant un nom féminin singulier. La pierre. La paille. La maison. La chouette. La fleur. La chaumière. La haine. La honte. *La* cerise rougit aux rameaux suspendue. (Mich.) *La* femme doit prendre soin du ménage. (Haum.) *La* honte suit toujours un lâche désespoir. (Crébill.)

— *Les* se place devant tous les mots masculins ou féminins. Les arbres. Les roses. Les hommes. Les femmes. Les enfants. Les fruits. Les herbes. Les héros. *Les* bienfaits peuvent tout sur une âme bien née. (Volt.)

— On supprime la lettre finale des articles *le* et *la*, qu'on remplace par l'apostrophe, lorsque le mot suivant commence par une voyelle ou par un *h* muet. L'or. L'argent. L'ivoire. L'usage. L'hospice. L'éléphant. L'amitié. L'eau. L'orange. L'image. L'humanité. *L'*arbrisseau le plus sain a besoin de culture. (Fab. d'Egl.) *L'*honneur aux grands cœurs est plus cher que la vie. (Corn.) *L'*amitié dans nos cœurs verse un bonheur paisible. (Demoust.) Toujours *l'*humanité plaint ceux qu'il faut détruire. (De Bell.)

— *Le* et *les* se joignent aux prépositions *à* et *de*, avec lesquelles ils forment des mots composés, qui retiennent la double valeur des deux mots dont ils sont formés. Ces mots sont *au, aux, du, des*. *Au* est pour *à le* ; *aux* pour *à les* ; *du* pour *de le*, *des* pour *de les*. V. AU, AUX, DU, DES.

— *Le, la, les*, se répètent ordinairement lorsqu'il y a dans la phrase plusieurs substantifs liés par *et*. Ils croient que *les* sorciers et *les* sorcières ont le pouvoir d'attirer les esprits. (La Harpe.) Le besoin éleva les trônes, *les* sciences et *les* arts les ont affermis. (J.-J. Rouss.) *Les* soldats et *les* habitants deviendraient ennemis les uns des autres. (Id.) Il faudrait commencer toutes les leçons par un hymne adressé à la Divinité, et chanté alternativement en chœur par *les* filles et *les* garçons. (B. de St-P.) Un ambassadeur est une espèce de facteur, par le canal duquel *les* faussetés et *les* tromperies passent d'une cour à l'autre. (Volt.) Un beau matin, le fils s'engage ; *le* père et *la* mère sont au désespoir. (B. de St-P.) *Les* pères et *les* mères des enfants étranglés ouvraient la marche, portant leurs enfants morts dans leurs bras. (Chateaub.)

— Cependant on peut supprimer *le, la, les*, devant le second substantif, quand on éprouve le besoin de rapprocher le plus possible l'expression de la rapidité de la pensée. Je ne serais pas d'avis d'éparpiller les soldats pour maintenir l'ordre dans *les* bourgs et *villages*. (J.-J. Rouss.) Il ne faut pas que *les* prix et *récompenses* soient distribués arbitrairement. (Id.) Le père Du Tertre dit que si tous les nègres sont camus, c'est que *les* pères et *mères* écrasent le nez à leurs enfants. (Buff.)

> Ils laissaient passer Cornélie,
> *Les* ducs et pairs, le chancelier,
> Et les cordons bleus d'Italie. (Voltaire.)

— Dans les dates, on peut répéter l'article devant chaque substantif. *Le* 9 et *le* 10, l'air me parut sensiblement plus chaud et le ciel plus intéressant. (B. de St-P.) Les premières discussions s'engagèrent *le* 28 et *le* 29 août. (Thiers.) ‖ On peut aussi ne pas répéter l'article. En effet, il serait bien difficile de résister au besoin d'abréger. *Le* 20, 21 et 22, continuation de calme et d'ennui. (B. de St-P.)

— Quand deux substantifs unis par la conjonction *ou* représentent des objets différents, on répète ordinairement l'article. Le maître ou l'esclave. Le ciel ou la terre. La mère ou la fille. Le père ou le fils. Les professeurs ou les élèves. La rose ou l'œillet. C'est un calcul très-fautif que d'évaluer toujours en argent *les* gains ou *les* pertes des souverains. (J.-J. Rouss.) Dans le cours ou la plus importante de la vie, n'ordonnez pas *le* oui ou *le* non, laissez le libre arbitre. (Boiste.) Tant que les Etats s'assembleront et que les nonces changeront fréquemment, il sera difficile que *le* sénat ou *le* roi oppriment ou usurpent l'autorité législative. (J.-J. Rouss.)

— Mais quand le substantif qui suit la conjonction *ou* n'est en quelque sorte que l'explication de celui qui précède, l'article peut se supprimer. Les habitants ou indigènes. Les cheveux ou poils. Les collines ou montagnes très-élevées. Les herbes ou plantes aromatiques. On trouve des condors sur les bords de la mer et des rivières, dans *les* savanes ou *prairies* naturelles. (Buff.) *Les* joues ou *côtés* de la tête du condor sont couverts d'un duvet noir. (Id.) On distinguait parmi les nobles *les* palatins ou *gouverneurs* des provinces. (J.-J. Rouss.) Son neveu Loth est établi dans *la* ville ou *bourg* de Sodome. (Volt.)

— Lorsqu'il y a dans la phrase deux adjectifs liés par *et*, on ne répète pas l'article devant le second toutes les fois que les deux adjectifs expriment servent à qualifier un seul et même substantif. Les belles et vertueuses femmes. Le savant et modeste auteur. Le simple et sublime La Fontaine. A ces mots il lui tend *le* doux et *tendre* ouvrage. (Boil.) Si nous voyageons, *les* belles et *fertiles* plaines nous ennuient. (Ségur.) *Le* long et *gros* bec du toucan. (Buff.) *Les* longs et *grands* travaux que notre amour vous coût (Corn.)

> *Les* bons et *vrais* dévots, qu'on doit suivre à la trace
> Ne sont pas ceux non plus qui font tant la grimace (Molière.)

— Quand, au contraire, on veut déterminer plusieurs substantifs ; il faut répéter l'article devant chacun des adjectif énoncés. Les bons et les mauvais conseils. Les bons et les mauvais chrétiens. *Le* grand et *le* petit épagneul, qui ne diffèrent que par la taille, transportés en Angleterre, ont changé du blanc au noir. (Buff.) *L'*ancien et *le* nouveau continent paraissent tous les deux avoir été rongés par l'Océan. (Id.)

— Les écrivains cependant n'ont pas toujours été fidèles à ce principe. *L'*utile et *la* louable pratique de perdre en frais de noce le tiers de la dot qu'une femme apporte ! (La Bruy.) Il s'était proposé pour modèle *le* sage et *l'*humble saint Augustin. (Bourdal.)

> Nuls mets n'excitaient leur envie ;
> Ni loups ni renards n'épiaient
> *La* douce et l'innocente proie. (La Font.)

— Toutefois il y a des cas où la répétition de l'article ajoute à l'énergie, comme dans cette phrase : Cet ordre d'équité et de justice, cette compensation de grandeur et d'abaissement ne parut jamais mieux que dans la vie de l'humble, du pauvre et toutefois *du* grand et de *l'*illustre François de Paule. (Fléch.)

— On peut dire : 1° *le* cinquième et *le* sixième degré ; 2° *le* cinquième degré et *le* sixième ; 3° *le* cinquième et *sixième* degré ; 4° *le* cinquième et *le* sixième *degrés* ; 5° enfin *les* cinquième et sixième *degrés*. Les vents alisés cessent en mars et avril entre *le cinquième et le sixième degr* de latitude nord. (B. de St-P.) La France *du dix septième et du dix-huitième siècle* était inférieur à beaucoup d'autres pays de l'Europe. (Guiz.) Les comédies saintes étaient des espèces de farces sur des sujets de piété, qu'on représentait publiquement dans *le quinzième et le seizième siècle*. (De Jauc.) L'âge de *la première et seconde enfance* ne nous présente qu'un état de misère. (Buff.) Les actes des conciles *du quatrième et du cinquième siècle* sont pleins de canons qui défendent à un simple clerc d'aller se faire ordonner dans un autre diocèse que le sien. (Guiz.) Les Hottentots ne permettent ni le mariage ni la fornication entre les cousins *au premier et second degré*. (La Harpe.) La situation du Monomotapa est entre *le quatorzième et le vingt-cinquième degrés* de latitude méridionale. (La Harpe.) Les bons auteurs *du dix-septième et dix-huitième siècle* serviront toujours de modèles. (Volt.) On trouve ordinairement les vents du sud-est *aux troisième et quatrième degrés* de latitude nord. (B. de St-P.) Personne n'ignore quel prodigieux mouvement a tiré l'Angleterre *aux seizième et dix-septième siècles*. (Guiz.) Aujourd'hui un débat est engagé, non plus entre deux religions, comme *aux seizième et dix-septième siècles*, mais entre deux esprits opposés, l'esprit occidental et l'esprit du Nord. (St-M. Girard.) L'intérêt particulier de deux ordres a été mis *au premier et second rangs*. (J.-J. Rouss.) Qui ignore qu'*aux douzième et treizième siècles* le pouvoir spirituel a réclamé comme son droit, tantôt l'exercice direct, tantôt la domination indirecte du pouvoir temporel ? (Guiz.) Quoique *au treizième et quatorzième siècle* quelques Italiens commençassent à sortir des ténèbres, toute la populace y était toujours plongée. (Volt.)

— Quand deux adjectifs sont liés par la conjonction *ou*, on répète ordinairement l'article devant le second. *Les* bonnes ou *les* mauvaises conversations gâtent l'homme. (Pasc.) Dieu s'est choisi un peuple dont *la* bonne ou *la* mauvaise fortune dépendît de sa piété. (Boss.) Il y a des jeunes gens qui ne grandissent plus après *la* quatorzième ou *la* quinzième année. (Buff.)

— Néanmoins, les meilleurs écrivains ont, en pareil cas, supprimé l'article devant le second adjectif. Quant aux diamants, je n'ai pas ouï dire qu'on en eût encore trouvé dans les zones [illegible] ou glaciales, peut-être faute de les y avoir cherchés. (B. de St-P.) Qu'importe [illegible] heur la *cause fausse ou vraie* ? [illegible] [illegible] peuple. (Volt.) Chacune des [illegible]

nerveuse de la plante paraît un végétal, qui correspond terme à terme jusqu'à la feuille qu'il nourrit (B. de St-P.)

— L'article doit toujours se répéter quand le substantif est précédé de deux adjectifs énonçant la qualification au plus haut degré. La personne la plus aimable et la plus jolie. L'écrivain le plus pur et le plus correct. Les livres les mieux écrits et les mieux pensés. Les vers les plus touchants et les plus harmonieux. Le moyen *le plus court et le plus sûr* de faire passer la loi serait de s'en rapporter absolument à la décision du sénat. (Rollin.) Je vois revivre le siècle d'Auguste et les temps *les plus polis et les plus cultivés* de la Grèce. (Mass.) Les dogmes *les plus vrais et les plus saints* peuvent avoir de très-mauvaises conséquences. (Montesq.) Achille est représenté comme *le plus impétueux et le plus intrépide des hommes*. (Volt.) La puissance des rois est fondée sur la raison et sur la folie du peuple, et bien plus sur la folie. *La plus grande et la plus importante* chose du monde a pour fondement la faiblesse. (Pascal.) La meilleure de toutes les éducations est *la plus naturelle, la moins sévère et la plus proportionnée*, je ne dis pas aux forces, mais à la faiblesse de l'enfant. (Buff.)

— Rien de plus facile que de savoir quand *le* doit subir tous les accidents du genre et du nombre devant *plus, moins, mieux*, ou rester invariable. Toute la difficulté reste dans le point de vue de l'esprit. Veut-on établir une comparaison de supériorité ou d'infériorité entre les mêmes personnes, entre les mêmes choses, que l'on se serve alors de *le plus, les plus, le moins, les moins*, etc. En effet, si l'on dit : *Les livres les plus agréables, l'âme la plus dure, la ruse la mieux ourdie*, etc., c'est pour *Les plus agréables de tous les livres, la plus dure de toutes les âmes, la mieux ourdie de toutes les ruses*, etc. La comparaison portant sur les mêmes objets, l'article *le* prend dès lors le genre et le nombre des substantifs auxquels il est joint. Les romans sont les livres *les plus agréables, les plus* universellement lus, et *les plus* utiles. (B. de St-P.) Les Français sont *les plus à craindre*, comme ils aiment passionnément les femmes, ils savent partout les intéresser à leurs projets. (Id.) Les peuples qui vivent de végétaux sont, de tous les hommes, *les moins exposés* aux maladies et aux passions. (Id.) Il prit congé d'eux en les embrassant, en leur faisant accepter les diamants de son pays *les mieux montés*. (Volt.)

Les cœurs nourris de sang et de projets terribles,
N'ont pas toujours été les cœurs *les moins sensibles*.
(Crébillon.)

La ruse *la mieux ourdie*
Peut nuire à son inventeur. (La Font.)

Des amants *les mieux faits et les plus* vertueux,
Une fille à seize ans souffre à peine les vœux
Son orgueil en rebute autant qu'il s'en présente,
Et tout lui paraît bon quand elle en a quarante.
(Boursault.)

. . L'inflexible airain de l'âme *la plus dure*,
S'ébranle et s'amollit au cri de la nature
(De Belloy.)

— Mais l'article *le* doit rester invariable, si, au lieu de modifier un substantif, il modifie un adjectif ou un participe, et forme avec *plus, moins, mieux*, une expression adverbiale. En pareille circonstance, *le plus* signifie *davantage*, et est un abrégé de *au plus haut point, au plus haut degré*. Nous avons l'attention d'offrir à nos amantes les fleurs qui leur sont *le plus agréables*. (Barthél.) Les animaux que l'homme a *le plus admirés* sont ceux qui lui ont paru participer de sa nature. (Buff.) Ceux qui seraient *le mieux organisés* ne feraient-ils pas leurs nids, leurs cellules ou leurs coques d'une manière plus solide? (Id.) Il était fort surpris que les choses qu'il avait *le mieux aimées* n'étaient pas celles qui étaient *le plus* agréables à ses yeux. (Id.) Il y a un tour à donner à tout, même aux choses qui en paraissent *le moins susceptibles*. (Montesq.) Les passions ont un intérêt qui fait qu'on doit s'en défier, lors même qu'elles paraissent *le plus raisonnables*. (La Rochef.)

A ces mots, dans les airs le trait se fait entendre;
A l'endroit où le monstre a la peau *le plus tendre*,
Il en ressent le coup, se sent ouvrir les flancs.
(La Fontaine.)

Dans le temps où nous sommes,
L'on doit peu compter sur les hommes,
Même sur ceux qu'on a *le mieux servis*. (Collé.)

— Les phrases suivantes sont donc incorrectes : Il est rare que nos cerfs portent plus de vingt ou vingt-deux andouillers, lors même que leur tête est *la plus* belle. (Buff.) Maman, je sèmerai autour de la pierre de mon frère les fleurs que vous aimez *les mieux*. (B. de St-P.) || Grammaticalement, il eût fallu *le plus belle* et *le mieux*; mais on doit pardonner à Buffon d'avoir dit *la plus belle*, *le plus belle* étant une expression qui répugne et qui choque. Dans ce cas il n'y a rien de mieux à faire que d'employer un autre tour.

LE. Pron. de la 3e pers. masc. sing., qui fait au fém. sing. *la*, au pl. des 2 g. *les*. Ces pronoms ne sont autre chose que l'article *le, la, les*, auquel on donne ce nom lorsqu'il n'est pas suivi d'un substantif. Ainsi il est aisé de distinguer si ces mots sont articles ou pronoms. Ils sont articles quand ils sont joints à des noms; ils sont pronoms quand ils sont joints à des verbes. Dans *la justice de Dieu*, *la* est article, parce qu'il est suivi d'un nom; et dans *je la défendrai jusqu'à la mort*, *la* est pronom, parce qu'il est suivi d'un verbe.

— Ces pronoms s'appellent aussi pronoms *relatifs*, parce qu'ils ont toujours rapport à un autre mot précédemment exprimé.

— Les pronoms *le, la, les*, se disent des personnes et des choses, et ne s'emploient que comme régimes directs. L'amour avidement croit tout ce qui *le* flatte. (Rac.) Qui chérit son erreur ne *la* veut point connaître. (Corn.)

A mes nobles projets je vois tout conspirer,
Il ne me reste plus qu'à vous *les* déclarer. (Rac.)

Les grandes passions naissent dans un grand cœur;
Qui *les* sent fortement sait en être vainqueur.
(De Belloy.)

— Les pronoms *le* et *la* placés devant un mot commençant par une voyelle ou par un *h* muet occasionneraient un hiatus désagréable. C'est pour éviter cet hiatus qu'en pareille rencontre on supprime la lettre finale, et qu'on la remplace par l'apostrophe. Vous le gâtez. Vous l'irritez.

Pa(?) . . . l'herbe fleurie,
Contempler les tableaux de la terre embellie?
(A. Martin.)

— Toutefois cette élision n'a pas lieu quand ces pronoms suivent le verbe. Menez-*le* à Paris. Conduisez-*la* vers son père.

— Lorsque le verbe est à l'impératif, et qu'il n'y a point de négation, *le, la, les* se placent après ce verbe, auquel on les joint par un tiret. Condamnons-le. Flattons-la. Exhortons-les. Allez, conduisez-*la* dans la chambre prochaine. (Rac.)

— Mais si la phrase est négative, *le, la, les* se placent avant le verbe. Ne le grondez pas. Ne la troublez point. Si l'on vous propose de faire une mauvaise action, ne *la* faites point. (***)

— Dans les phrases purement énonciatives, avec ou sans négation, les pronoms *le, la, les* se placent toujours avant le verbe. Je le veux. Je ne le veux point. On la blâmera. On ne le blâmera pas.

— Lorsque deux pronoms se suivent, et que le verbe est à l'impératif, le régime direct se met toujours avant le régime indirect, s'il n'y a pas négation. Donne-le-moi. Essuie-les-toi. Rends-la-lui. Epargnez-*les*-nous. Figurez-le-vous. Dites-le-leur. Renvoyez-les-moi. Pardonnez-le-lui. Montrez-moi celui qui a pu arriver à trente ans sans être détrompé. Montrez-*le*-moi, ce mortel privilégié. (Ballanche.) Mets-*le*-toi dans l'esprit : qui fait mal trouve mal. (Anonyme.) L'enfant aperçoit-il une araignée ? au lieu de vous empresser de la tuer, laissez-*la*-lui prendre dans sa main. (Id.) Les péchés que nous avons commis, ô Dieu ! pardonnez-*les*-nous comme nous les pardonnons aux autres. (Id.)

Là, regardez-moi là, durant cet entretien;
Et jusqu'au moindre mot imprimez-*le*-vous bien.
(Molière.)

— Quand il y a négation, le régime indirect se place avant le régime direct. Ne me la donne pas. Ne te les essuie pas. Ne nous les épargnez pas. Ne vous le figurez pas. Ne me les renvoyez pas.

Du sang de tant de rois c'est l'unique héritage,
Ne me *l'*enviez pas, laissez-moi mon partage.
(Voltaire.)

— Lorsque le verbe n'est pas à l'impératif, le régime indirect se place toujours avant *le, la, les*, qu'il y ait ou qu'il n'y pas négation. Il me l'assurait. Il ne me l'assurait pas. Je te l'offre. Je ne te l'offre pas. Elle se le reproche. Elle ne se le reproche pas. On nous les fera goûter. On ne nous les fera pas goûter. Il vous les casseront. Ils ne vous les casseront pas. Ils se le diront. Ils ne se le diront pas. Je ne te *l'*aurais pas dit autrefois, parce que j'aurais craint d'avoir l'air du despotisme. (Mirabeau.) Je *te le* dis du fond de mon cœur, j'honore le Français comme le seul peuple qui aime véritablement les hommes et qui soit bienfaisant par caractère. (J.-J. Rouss.) Je *vous le* dis encore : vous n'aurez l'estime des hommes que par une solide vertu. (Mme de Maintenon.)

Quand je puis obliger, ma joie est assez grande,
Pour n'attendre jamais que l'on *me le* commande.
(Bours.)

Un jour deux pèlerins sur le sable rencontrent
Une huître que le flot y venait d'apporter :
Ils l'avalent des yeux, du doigt ils *se la* montrent;
A l'égard de la dent, il fallut contester. (La Font.)

La rigueur n'a jamais produit le repentir.
Ce n'est qu'en pardonnant qu'on *nous le* fait sentir
(Crébillon.)

— Il n'y a d'exception que pour *lui* et *leur*, qui se placent toujours après *le, la, les*, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas négation. Ne la lui rends pas. Ne le leur dites pas. On le lui payera. On ne le lui payera pas. Je le leur ôterai. Je ne le leur ôterai pas. Pour M. de Grignan, il peut bien s'assurer que si je puis quelque jour avoir sa femme, je ne *la lui* rendrai pas. (Mme de Sév.) Le plus sûr appui de l'homme est Dieu; vous voulez *le lui* ravir ! (Boiste.) Les fautes, même légères, que commettent les enfants, ne *les leur* passez pas. (***)

Vive les jeunes gens ! tout est feu, tout est grâce,
Ils ont quelques défauts, ma foi, je *les leur* passe.
(Bert.)

— Lorsque *le, la, les*, sont combinés avec les pronoms *en* et *y*, ces derniers les suivent toujours. Blâme-l'en. Ne l'en blâme pas. Retirez-les-en. Ne les en retirez pas. Nous l'en avertirons. Nous ne l'en avertirons pas. Vous les en empêcherez. Vous ne les en empêcherez pas. Ne l'y jette pas. Jetez-les-y. Ne les y jetez pas. On l'y mettra. On ne l'y mettra pas. On les y forcera bien. On ne les y forcera pas. L'enfant prend de bonne heure des défauts; mais ne *l'en* blâmez pas, et vous en ferez un jour un être malheureux. (Anonyme.) Ce fat va-t-il encore dans cette maison ? — Je *l'y* ai vu souvent; mais il n'a pas l'air de s'y plaire beaucoup. (***)

Il est un peu trop tard pour enlever Célie,
Dispensez-*l'en* ce soir, elle vous en supplie. (Mol.)

— Quelquefois avec deux verbes à l'impératif, les pronoms se placent avant le second, cependant cette construction commence à être beaucoup moins en usage qu'autrefois. On dit plutôt *sortez, et laissez-le dormir*, que *sortez, et le laissez dormir*. Peignez-les-moi, dit l'aigle, ou bien *me les* montrez. (La Font.)

Et puisque Jean Lapin vous demande la vie,
Donnez-la-lui, de grâce, ou *l'*ôtez à tous deux.
(La Font.)

. . . Par mon trouble apprenez
L'excès de vos malheurs, et *me les* pardonnez.
(Guymond de la Touche.)

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,
Polissez-le sans cesse et *le* repolissez (Boil.)

Dites-lui ma pensée, et *l'*avertissez bien
Qu'elle ne vienne pas m'échauffer les oreilles. (Mol.)

— Lorsque *le, la, les*, sont compléments d'un infinitif dépendant d'un autre verbe, ils se placent le plus ordinairement entre les deux verbes. Je ne puis le croire. Il ne veut plus la revoir. Je vais le consulter. Il faut la consulter. La jeunesse est si aimable qu'il faudrait l'adorer. (Mme de Sév.) J'ai encore quelques jours devant moi, je veux *les* vivre tout entiers. (De Jouy.)

— Cependant on peut placer le pronom avant les deux verbes. C'est une construction qui a passé de la poésie dans la prose, et qui ne doit avoir lieu que lorsqu'elle ajoute à l'élégance et à l'harmonie de la phrase. Je ne le puis croire. Rien ne vous le peut ravir. Je ne la veux plus revoir. Je les vais consulter. D'où j'ai su le tirer. Rien ne l'a pu convaincre. Il les faut chasser. L'un voulait *le* garder, l'autre *le* voulait vendre. (La Font.) Trajan, dans sa réponse au gouverneur, dit qu'on ne doit pas chercher les chrétiens; mais que s'ils sont dénoncés et convaincus, il *les* faut punir. (Chateaub.) Quel profane en ces lieux *s'ose* avancer vers moi? (Rac.)

Viens voir un nid de tourtereaux
Que j'ai découvert sur ce chêne,
Je *te le* veux donner : hélas ! c'est tout mon bien
(Florian.)

Je connais votre cœur, vous devez vous attendre
Que je *le* vais frapper par l'endroit le plus tendre.
(La Font.)

— Lorsqu'il y a plusieurs verbes dans la phrase, la répétition de *le, la, les*, est indispensable devant chacun d'eux. Je veux le voir, le prier, le presser, l'importuner, le fléchir. Je le crois et le croirai toujours. Je l'ai dit et le répète encore. Il le fait et le défait sans cesse. Je la cherche et ne la trouve plus. Elle le regrette et le regrettera longtemps. Il me l'a dit et me l'a répété cent fois. Je les déteste et ne puis les souffrir. Je l'ai aimé et l'aime encore. Le suprême et le parfait gouvernement consiste à gouverner ceux qui gouvernent; il faut *les* observer, *les* éprouver, *les* modérer, *les* corriger, *les* animer, *les* élever, *les* rabaisser, *les* changer de place, et *les* tenir toujours dans la main. (Fénelon.)

. . . . On peut, sans s'avilir,
S'abaisser sous les dieux, *les* craindre et *les* servir
(Volt.)

Un fils ne s'arme point contre un coupable père
Il détourne les yeux, *le* plaint et *le* révère. (Id.)

— On peut les répéter ou ne pas les répéter devant un temps composé. Il me l'a dit et me l'a répété cent fois. Il les a flattés et loués.

— *Le, la, les*, prennent le genre et le nombre des substantifs qu'ils représentent quand ceux-ci sont employés dans un sens déterminé, c'est-à-dire lorsqu'ils sont accompagnés de l'article ou d'un adjectif déterminatif. Êtes-vous le roi? — Je le suis. — Êtes-vous la reine? — Je la suis. — Êtes-vous la maîtresse du logis? — Je la suis. — Êtes-vous les maîtres? — Oui, nous les sommes. — Vous n'êtes pas les maîtres, et vous ne les serez jamais. Je serai la malade et toi tu la feras. — Je vous croyais ma fille. — Je la suis aussi. — Je vous prenais pour mon amie. — Je ne la suis pas. — Êtes-vous roi? — Oui, je le suis. — Êtes-vous reine? — Oui, je le suis. — Êtes-vous maîtresse ici? — Oui, je le suis. — Êtes-vous maîtres? — Oui, nous le sommes. Si c'est effacer les sujets de haine que vous avez contre moi que de vous recevoir pour *ma fille*, je veux bien que vous *la* soyez. (La Font.) Êtes-vous *les trois Romains* qu'on a choisis pour le combat? — Nous *les* sommes. (Marmont.) Êtes-vous *les prisonniers* que l'on a amenés d'Allemagne? — Nous *les* sommes. (Mlle Vauvill.) Vous n'êtes non pas *la femme*, car vous ne pouvez pas *l'*être; mais l'esclave d'un esclave, qui a été dégradé de l'humanité. (Montesq.)

Miracle ! criait-on : venez voir dans les rues
Passer la reine des tortues.
La reine! — Vraiment oui : je *la* suis en effet.
(La Fontaine.)

— Ne me trompé-je pas en vous croyant *ma nièce?*
— Oui, monsieur, je *la* suis. (Boissy.)

Il n'en est pas en foule. Il s'en trouve pourtant,
Gens instruits et profonds, qui n'ont rien de pédant,
Qui ne s'appellent pas *la bonne compagnie*,
Qui *la* sont en effet. (Voltaire.)

— Mais s'il y a dans la phrase des adjectifs ou des substantifs pris adjectivement, indéterminés, quel que soit leur nombre et leur genre, le pronom qui les représente est toujours *le*, l'*illud* des Latins, qui signifie *cela*. Vous me traitez de veuve; il est trop vrai que je le suis, que je suis *cela*, c'est-à-dire veuve. Vous n'êtes pas maîtres, et vous ne le serez jamais. Quand je serai malade, tu le deviendras. Je vous croyais femme. — Non, je ne le suis pas. Si vous me preniez pour amie, vous verriez que je le suis. Vous les croyez coupables, et ils ne le sont pas. Hélas ! madame, vous me traitez de *veuve*; il est trop vrai que je *le* suis. (Volt.) La ville de Soleure devient le rendez-vous de toute la Suisse; les femmes y sont charmantes, je serais même tenté de les croire *coquettes*, si les femmes pouvaient *l'*être. (De Boufl.) Je veux être *mère*, parce que je *le* suis, et c'est en vain que je ne *le* voudrais pas être. (Mol.) Les pauvres sont moins souvent *malades*, faute de nourriture, que les riches ne *le* deviennent pour en prendre trop. (Fén.) Pourquoi les riches sont-ils si durs envers les *pauvres?* — C'est qu'ils n'ont pas peur de *le* devenir. (J.-J. Rouss.) Catherine de Médicis était *jalouse* de son autorité, et elle *le* devait être. (Le P. Daniel.)

— Mais ne l'es-tu pas *fiancée?*
— Je *le* suis à quelqu'un. C'est un fait bien certain
(De Boufflers.)

— En violation de la règle fondamentale précédemment établie, il est des cas où, lors même que les substantifs sont déterminés, le relatif qui le représente doit être toujours *le*. En cela, voici le conseil que nous donnerons. Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de se consulter sur ce qu'on veut exprimer. Si l'on veut représenter expressément le substantif de la proposition précédente, la construction est naturelle, et l'on emploie *le* pour le masc. singulier, *la* pour le féminin singulier, et *les* pour le pluriel. Si l'on ne veut pas exprimer l'idée d'un substantif, la construction est figurée, il y a syllepse, et l'on fait toujours usage du mot indéterminé *le*. Des hommes d'esprit, vous ne le serez jamais. Une femme de mérite, tu ne le seras jamais. Une dame de maison, tu le seras un jour. Ceux qui étaient des dieux pour les anciens ne le sont pas pour nous. Direz-vous que nous en sommes les auteurs? — Oui, vous l'êtes. Soyez brave, je le serai. Les causes de notre élévation le sont souvent de notre ruine. Les pauvres ne le seront pas toujours. Nous avons été riches, ma fille, tu le seras aussi. Dès que nous avons été heureux, espère, ma fille, que tu le seras également. Si les hommes ne sont pas vertueux, les femmes doivent l'être. Si vous êtes bavarde, votre frère ne l'est pas moins. Puisque le mari est jaloux, la femme doit l'être. Quand une chose est juste, les conséquences doivent l'être. Si vous êtes prodigue, je ne le suis pas. Parce que vous êtes menteurs, faut-il que nous le soyons? Est-ce que nous sommes la cause qu'ils s'en éloignent? Oui, nous *le* sommes. (Marmont.) Les objets de nos vœux *le* sont de nos plaisirs. (Corn.) Les Romains avaient des oracles qui promettaient à Rome d'être la capitale du monde, et elle *le* devint. (B. de St-P.) Voyez Aigues-Mortes, Fréjus, Ravenne, qui ont été des ports et qui ne *le* sont plus. (Volt.) Qu'appelez-vous douze hommes de bonne volonté? Nous *le* sommes tous. (Marmont.) Les belles choses le sont moins hors de leurs places. (La Bruy.)

— Le relatif *le* peut représenter un substantif ou un adjectif différant en genre et en nombre avec ceux qui sont exprimés. En effet, dans la première des phrases suivantes, *le* remplace les mots *grands hommes*, et dans la seconde il tient lieu de l'adjectif *malheureux*. Il est des *grands hommes* qui ne *le* sont que par des vertus. D'Aguesseau était destiné à *l'*être par les talents. (Thomas.) Ah! je le sens, je n'ai pas été seul *malheureux;* et toi, Sophie, malgré les distractions qui t'obsèdent, tu ne *l'*étais guère moins que moi. (Mirab.)

— Quand le relatif *le* tient la place d'une proposition ou d'un verbe, il reste toujours invariable, et la raison en est aisée à comprendre, c'est que les propositions et les verbes n'ont en soi ni genre ni nombre. Vous devez trembler à l'ouverture de cette lettre, ou plutôt vous *le* deviez, lorsque vous souffrîtes la perfidie de Namir. (Montesq.) Nous sommes entourés d'hommes plus forts que nous; ils peuvent nous nuire de mille manières différentes; les trois quarts du temps ils peuvent *le* faire impunément. (Id.) L'homme est, je vous *l'*avoue, un méchant animal. (Mol.) Si le public a eu quelque indulgence pour moi, je *le* dois à votre protection. (Condill.)

Plus que l'on ne *le* croit, ce nom d'époux engage,
Et l'amour est souvent un fruit du mariage. (Mol.)

Petits esprits, ce que je viens de dire,
C'est bien pour vous que je *l'*ai dit;
Ce n'est pas assez de tout lire,
Il faut digérer ce qu'on lit (De Boufflers.)

. Le méchant peut trouver un complice;
Mais il n'est ici-bas, et le Ciel *l'*a permis,
Que les honnêtes gens qui puissent être amis.
(Colin d'Harleville.)

Autant que je *le* puis, je cède à tes raisons;
Elles calment un peu l'ennui qui me dévore. (Rac.)

— La relation du pronom *le* ne doit donner lieu à aucune obscurité; c'est ce qui arrive presque toujours lorsqu'il représente un participe qui n'a pas été exprimé, comme dans cette phrase : *Comment blâmer ce qui ne saurait* L'ÊTRE? Cette construction est concise, mais incorrecte; le pronom *le* exprime une idée que le verbe *blâmer* n'éveille que d'une manière imparfaite et vague, il vaut donc mieux se servir de ce tour : *Comment blâmer ce qui ne saurait être blâmé?* Néanmoins on trouve de fréquents emplois de ces deux constructions dans les meilleurs écrivains. *Instruisez*-le comme vous voudriez que *fût instruit* l'ami d'un monarque. (Marmont.) On ne *loue* d'ordinaire que pour *être loué*. (La Rochef.) Laissez-moi *pleurer* mon père. Vous savez mieux que moi combien il mérite *d'être pleuré*. (Fén.) Un tombeau est un intervalle immense entre un homme qui *juge* et un homme qui est *jugé*. (Thomas.) Le bœuf *rem-*

plit ses premiers estomacs tout autant qu'ils peuvent *l'être*. (Buff.) Il est difficile d'*embellir* ce qui ne doit *l'être* que jusqu'à un certain degré (Thomas.) On ne peut vous *estimer* et vous aimer plus que vous ne *l'êtes* du vieux solitaire. (Volt.) Cette femme est belle, et j'aurais un grand penchant à *l'aimer*, si ce qu'on m'a dit de son inconstance ne la rendait indigne de *l'être*. (Corn.)

— Les pronoms *le, la, les* doivent toujours se rapporter à des noms suffisamment déterminés. Les phrases suivantes pèchent donc sous le rapport de la correction, ou du moins elles ont donné lieu à des discussions assez vives, et qui ne sont pas encore sur le point de se terminer. Une âme noble rend *justice* même à ceux qui *la* lui refusent. (Condorc.) Si les Français qui sont aux îles font en effet *fortune*, ils partent, et même souvent sans *la* faire, et ils s'en retournent non pas dans leur province ou dans leur village, mais à Paris. (B. de St-P.) Étrange mépris de tous les principes ! On achetait le droit de *justice* on *la* faisait rendre ou vendre par son valet affublé d'une robe. (Boiste.) Je ne me consolerais point de n'avoir pas fait *fortune*, si j'étais né en Angleterre : je ne suis point fâché de ne *l'avoir* pas faite en France. (Montesq.) Il ne suffit pas d'avoir *raison* ; c'est *la* gâter, c'est *la* déshonorer, que de *la* soutenir d'une manière brusque et hautaine. (Fén.) *Grâce ! grâce !* Seigneur, que Pauline *l'obtienne*. (Corn.) Vous dites que ce n'est pas votre faute que de manquer de *foi*, puisqu'*elle* ne dépend pas de l'homme. (Mass.) Tandis que nous voguions à pleines *voiles*, tout à coup le vent tombe, et nous *les* voyons s'abaisser. (Marmont.) On a raison d'appeler son bien *fortune* ; car un moment *la* donne, un moment *l'ôte*. (Volt.) Ne jouez pas avec l'amour-propre de l'homme ou son honneur : sur eux il n'entend pas *raillerie* ; *elle* le rend furieux, féroce, implacable. (Boiste.) Je suis en bonne *santé*, je *la* dois à l'exercice et à la tempérance. (Marmont.)

Cessez pourtant, cessez de prétendre à Pharnace ;
Quand je me fais *justice*, il faut qu'on se *la* fasse.
(RACINE.)

— Vous me rendrez *justice* en me connaissant mieux.
— Oui, je te *la* rendrai, cruel, je m'y prépare.
(LONGEPIERRE.)

J'ai mal connu les dieux, j'ai mal connu les hommes ;
J'en attendais *justice*, ils *la* refusent tous. (VOLTAIRE.)

Je disais *vérité*. Quand un menteur *la* dit,
En passant par sa bouche elle perd son crédit. (CORN.)

. D'un enlèvement fait avec trop d'audace,
Vous demandez *raison*, il faut qu'il vous *la* fasse. (ID.)

— Les pronoms *le, la, les* ne peuvent se rapporter qu'à un mot énoncé dans une proposition précédente, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent se rapporter ni au sujet ni au complément du sujet de la proposition où ils figurent. Les phrases suivantes sont donc incorrectes. Cependant quelques critiques ont trouvé que ce serait pousser trop loin le rigorisme que de les condamner. Le *temps* passerait sans *le* compter. (J.-J. Rouss.) Les *fourbes* croient aisément que les autres *le* sont. (La Bruy.) L'*allégresse* du cœur s'augmente à *la* répandre. (Mol.) Le fils d'*Ulysse le* surpasse déjà en éloquence, en sagesse et en valeur. (Fén.)

— On peut dire avec le pronom *le*, *comme on le pense*, ou sans ce pronom, *comme on pense*. La cour a quelques ridicules, j'en demeure d'accord ; et je suis, comme on *le* voit, le premier à les fronder, mais, ma foi, il y en a grand nombre parmi les beaux-esprits de profession. (Mol.) J'ai passé ici (à Livry) le temps que j'avais résolu, de la manière dont je *l'avais* imaginé, à la réserve de votre souvenir, qui m'a plus tourmentée que je ne *l'avais* prévu. (Mme de Sév.) Ce serait une belle chose si je remplissais mes lettres de ce qui me remplit le cœur. Ah ! comme *vous dites*, il faut glisser sur bien des pensées et ne pas faire semblant de les voir. (Id.) Madame, je viens un peu tard ; mais il m'a fallu lire ma pièce chez madame la marquise, dont je vous avais parlé ; et les louanges qui lui ont été données m'ont retenu une heure de plus que je *ne croyais*. (Mol.) Vous aimez mieux m'écrire vos sentiments que vous n'aimez à me les dire ; de quelque façon qu'ils me viennent, ils sont reçus avec une sensibilité qui n'est comprise que de ceux qui savent aimer *comme je fais*. (Mme de Sév.)

— Dans les expressions : *l'emporter sur quelqu'un, ne le céder à personne*, le mot *le* est employé d'une manière absolue, sans relation aucune avec un antécédent exprimé. C'est ce qui constitue ce qu'on appelle un gallicisme. Nous aurions été curieux de voir ce qu'en disaient les grammairiens ; mais aucun d'eux, que nous sachions, n'en a parlé. Les premiers nous essayerons donc de l'analyser ; car, en grammaire surtout, les idiotismes doivent être éclaircis. Quand Piron dit : *Rien ne doit l'emporter sur la foi des serments*, le substantif auquel *le* se rapporte est indubitablement *le poids*, *l'avantage*. Il existe moralement dans notre esprit une certaine balance à l'aide de laquelle nous pesons le pour et le contre des choses ; or, c'est en mettant dans l'un des bassins de la balance toutes les considérations possibles, et dans l'autre la foi des serments, que nous pouvons affirmer que rien ne saurait l'emporter sur cette dernière. Ce raisonnement, s'il est aussi juste qu'il nous le paraît, s'applique à tous les exemples de cette nature. Quand on dit, *le céder, ne le céder à personne*, *le* se rapporte à *le pas* ; *Nous ne le cédons le pas à personne pour le bel air*, *je suis d'un sang dont la valeur ne cède le pas à personne*. Nous ne pensons point qu'on puisse nous contester ces analyses, qui expliquent ce qui était demeuré jusqu'à ce jour inexplicable. Je pense que ce visage est assez passable, et que, pour le bel air, Dieu merci, nous ne *le* cédons à personne. (Mol.)

Enfin, vous *l'emportez*, et la faveur du roi
Vous élève en un rang qui n'était dû qu'à moi.
(CORNEILLE.)

Telle est ma volonté,
Tel est le sort du monde entre nous arrêté ;
Vous *l'emportez* sur moi dans un nouveau partage
(VOLTAIRE.)

Je suis né, tu le sais, assez près de Péronne,
D'un sang dont la valeur ne *le* cède à personne.
(REGNARD.)

Aux lois de la nature, amis, soumettons-nous,
Toujours sa volonté *l'emporte* sur la nôtre. (ARNAULT.)

— Les pronoms *le, la, les* s'emploient comme attributs dans les propositions qui ont pour sujet *ce*, représentant une chose inanimée. Est-ce votre habit ? — Oui, ce l'est. Sont-ce vos livres ? — Oui, ce les sont. Est-ce ma montre ? — Oui, ce l'est. Ce *carrosse* parut être celui de mon fils, ce *l'était* en effet. (Mme de Sév.) || Nous croyons cependant que, dans ce cas, il serait mieux de répéter le substantif.

Hé ! sont-ce là vos *gants* ? Est-ce là votre *épée* ?
— Oui, ce *les* sont (REGNARD.)

— Mais s'il s'agit d'êtres animés, de personnes, on se sert de *c'est lui*, *c'est elle*, *ce sont eux*, *ce sont elles*. Sont-ce vos parents ? — Oui, ce sont eux. Est-ce ta mère ? — Oui, c'est elle. N'est-ce pas ton oncle ? — Oui, c'est lui. Je crois que voilà mon aimable *invisible* dont je te parlais. — C'est *elle*-même. (Regnard.)

Monsieur, c'est la *Crispin*. — C'est *lui*, je le sais bien.
Nous avons eu là-bas un moment d'entretien (REGNARD.)

— Cependant Regnard a, sans y être aucunement forcé par la mesure du vers, employé *elle*, en parlant d'un objet inanimé. Voici le passage :

Il faut donc que mon mal m'ait ôté la mémoire,
Et c'est ma *léthargie* — Oui, c'est *elle*, en effet.

— Versif. *Le* a l'*e* moyen et non l'*e* muet, aussi peut-il se trouver à l'hémistiche.

Le sang coule, bois-*le*, qu'il suffise à ta rage,
Puisse-t-il t'assouvir ! . . . (LA MADELEINE.)

— Il faut éviter la cacophonie qui résulte de plusieurs *e* moyens qui se suivent ; ce son serait bien plus désagréable encore si ces *e* étaient appuyés sur les mêmes consonnes, comme dans les vers suivants :

Elle *le* voit, frémit ; veut lui parler et n'ose
(PARSEVAL-GRANDMAISON.)

Un dard est caché dans sa main,
Elle *le* plonge dans son sein. (BAOUR-LORMIAN.)

— Les poètes élident quelquefois le pronom *le* après l'impératif.

Et dans tous vos discours célébrez-*le* à jamais (***)

Soutiens-*le* ; il va frapper, saintement homicide. (***)

Consolez-*le* en ses maux. (***)

LÉ, ÉE. adj. Vieux mot qui a signifié Large. La voie claire, haute et *lée*. (Roman de charité.)

LÉ. s. m. Largeur d'une étoffe entre ses deux lisières. Un lé de velours, de satin. Un lé de taffetas, de toile, de percale, de mousseline. Cette toile est assez large pour qu'on puisse faire deux mouchoirs au lé, dans le lé. Rideau de deux lés, de trois lés. Robe de six lés. Mettre, changer un lé à une robe. Un demi-lé.

LÉACHIE. s. f. ou **LÉACHIA.** s. m. (pr. *lé-a-ki* ou *ki-a*). Bot. Genre de plantes synanthérées, tribu des hélianthées. Les léachies sont de belles plantes qui méritent d'autant plus d'orner nos jardins qu'elles sont assez rustiques, vivent en pleine terre et s'accommodent de presque tous les terrains. Il y a trois espèces de léachies, la léachie lancéolée, la léachie à feuilles éparses, et la léachie tréflée.

LÉAGE. s. m. Anc. cout. Droit que l'on payait au seigneur d'un rivière sur laquelle on construisait un moulin.

LEAGUE. s. m. (pr. *li-gue* ; mot angl. qui signifie *lieue*). Métrol. Mesure itinéraire d'Angleterre. La league vaut kilom. 5,56931.

LÉAM. s. m. Relat. Selon quelques voyageurs, Monnaie chinoise qui vaut un peu plus de quatre francs ; mais comme il n'existe pas dans la Chine d'autre monnaie réelle, ces voyageurs auront sans doute ainsi confondu la moitié d'un poids d'argent.

LÉANDRE. Temps hér. Jeune homme d'Abydos, se noya en traversant l'Hellespont pour aller voir Héro, sa maîtresse.

— LÉANDRE (Saint). Archevêque de Séville, né à Carthagène vers 540 ; mort en 596 ; il est fêté le 27 février et le 13 mars.

LÉANGIE. s. f. ou **LÉANGIUM.** s. m. Bot. Genre de la famille des champignons ayant beaucoup d'analogie avec le genre didyme.

LÉARD. s. m. Bot. Nom qu'on donne dans l'Anjou au peuplier noir.

LE BAILLEUL. Géogr. V. BAILLEUL.

LE BAILLY (Antoine-François). Fabuliste, né à Caen, en 1758 ; mort à Paris, en 1832.

LEBAS (Pierre). Conventionnel, né dans le Pas-de-Calais ; fut un des séides de Robespierre ; se donna la mort en 1794.

LE BATTEUX. V. BATTEUX.

LEBÉ (Guillaume). Célèbre graveur et fondeur de caractères, né à Troyes, en 1525 ; mort à Paris, en 15.. ; fut chargé de fondre les caractères de la belle Bible polyglotte d'Anvers.

LEBEAU (Charles). Professeur, né en 1701, mort en 1778 ; fut successivement professeur de rhétorique aux colléges d'Harcourt et des Grassins ; professeur d'éloquence latine au collége de France ; entra à l'Académie des inscriptions.

LEBECKIE. s. f. ou **LEBECKIA.** s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des genêts, pourvus de gousses cylindriques et polyspermes et dont le calice est à cinq divisions aiguës. Toutes les espèces sont originaires du cap de Bonne-Espérance.

LEBERIS. s. m. Erpét. Nom spécifique d'une vipère du Canada.

LEBETINE. s. f. (du lat. *lebes*, chaudron). Bot. Genre de plantes synanthérées de la tribu naturelle des tagetinées.

— Erpét. Nom spécifique d'une vipère.

LÉBIAS. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des cyprins. Toutes les espèces rapportées à ce genre existent dans la collection d'histoire naturelle de Paris, mais on ignore de quel pays elles viennent.

LÉBIE. s. f. ou **LÉBIA.** s. m. Entom. Genre de la famille des coléoptères créophages, comprenant plusieurs espèces de carabes. Ce sont de petites espèces fort jolies, très-alertes, qu'on trouve sous les pierres.

LEBÉTON, LÉBÉTON ou **LÉBÉTONAIRE.** s. m. Hist. relig. Espèce de tunique sans manches que portaient les solitaires de la Thébaïde.

LEBOEUF ou **LEBEUF** (L'abbé). Chanoine d'Auxerre, membre de l'Académie des inscriptions ; né à Auxerre, en 1687 ; mort en 1760 ; a rendu de grands services à l'histoire nationale.

LEBON (Joseph). Conventionnel, né à Arras, en 1769 ; mort sur l'échafaud, le 13 vendémiaire (9 octobre 1795).

LEBRUN (Charles). Peintre, né à Paris, en 1619, mort en 1690, alla se former à Rome, où il eut pour maître le Poussin. Il a fait les peintures de la grande galerie de Versailles. || (Ponce-Denis-Ecouchard). Poète lyrique, surnommé le Pindare français, né à Paris, en 1729 ; mort en 1807 ; fut élevé par les soins du prince de Conti. On a de lui des odes, des élégies, des épîtres, des épigrammes, des fragments des Veillées du Parnasse et d'un poème sur la Nature. || (Charles-François). Duc de Plaisance, né en 1739, près de Coutances ; mort en 1824 ; présida le Directoire de Seine-et-Oise, fut nommé troisième consul, archi-trésorier et administrateur de la Hollande. On a de lui plusieurs traductions en prose, une de la *Jérusalem délivrée*, une de l'*Iliade* d'Homère et une de l'*Odyssée*.

LÉCANOMANCIE. s. f. (ét. gr., λεκάνη, plat, bassin ; μαντεία, divination). Ant. Sorte de divination cabalistique qui se pratiquait en jetant dans un bassin plein d'eau des pierres précieuses et des métaux ; on observait le son que ces objets produisaient quand ils touchaient le fond.

LÉCANANTHE. s. m. Bot. Espèce de plantes d'Amérique.

LÉCANORE ou **LÉCANORA.** s. m. Bot. Genre de la famille des lichens.

LÉCANORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lécanore. || LECANORÉES. s. f. pl. Tribu de la famille qui a pour type le genre lécanore. Les lécanorées. Une lécanorée.

LE CAT (Claude-Nicolas). Chirurgien né en 1700, à Blérancourt (Aisne) ; mort à Rouen en 1768 ; fonda l'Académie royale de Rouen en 1744.

LECCINO. s. m. Bot. Nom d'une espèce de bolet bon à manger, fauve en dessus et jaune sale en dessous ; son stipe est de cette dernière couleur, rude et raboteux.

LECH ou **LESZSKO.** Nom de six rois qui ont régné sur la Pologne avant le XIVe siècle.

LE CHAPELIER (Gui). L'un des membres les plus distingués de l'Assemblée constituante ; né à Rennes, en 1741 ou 1754 ; mort en 1794.

LÈCHE. s. f. Tranche fort mince de quelque chose qui se mange. Une lèche de pain. Une lèche de jambon. Une lèche de lard. On ne lui en a donné qu'une lèche. Il est fam.

LÉCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Lécher. S'empl. adjectiv. Les doigts léchés. Lèvres léchées. Plats léchés. Assiettes léchées.

— Peint. Qui est peint avec un fini, un poli recherché, sur quoi l'on voit que le pinceau a passé et repassé avec une patience infatigable. Tableau léché, trop léché. Cet ouvrage n'a pas d'âme, il est trop léché. Une manière froide, douce, *léchée*. (Did.) || S'empl. substantiv. Le léché est l'opposé du large, du facile, du heurté.

— Fig. Montaigne a fait un usage bien hardi de ce mot, en parlant d'un évanouissement qu'il avait éprouvé à la suite d'une chute. « Ce que l'âme y prêtait, c'était en songe, touchée bien légèrement et comme *léchée* seulement et arrosée par la molle impression des sens.

— Fig. et fam. *Un ours mal léché*. Homme mal fait, difforme, ou un homme mal élevé, grossier.

— Prov. *S'il n'y avait pas de femmes, les hommes seraient des ours mal léchés*. Ce sont les femmes qui civilisent les hommes et polissent leurs mœurs.

LÈCHE-DOIGT (À). loc. adv. En petite quantité, mesquinement. Fam.

LÉCHÉE. s. f. Bot. Genre de Plantes de l'Amérique du Nord.

LÈCHEFRITE. s. f. Art culin. Ustensile de cuisine qui sert à recevoir la graisse de la viande qu'on fait rôtir à la broche. Grande, petite lèchefrite. Mettre la lèchefrite sous le rôti. Retirer la lèchefrite du feu.

— Loc. prov. *Ils ont bu dans une lèchefrite*. Ils ont fait la paix. Le monde, la chair et Satan burent dans une *lèchefrite*. (D'Assoucy.)

LÈCHEGUANE. s. f. Entom. Guêpe du Brésil. Elle est vénéneuse.

LECHENAULTIE ou **LECHENAULTIA.** s. m. (pr. *lè-che-nô-ti* ou *ti-a*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des lobéliacées. Il comprend des arbustes, quelquefois des herbes, toutes originaires de la Nouvelle-Hollande, dont les feuilles sont simples, étroites, les fleurs presque solitaires. Le fruit est une capsule.

LÈCHEPATTE. s. m. Mamm. Nom que Buffon a quelquefois donné au paresseux unau, quoiqu'il n'entre pas dans les habitudes de cet animal de se lécher les pattes.

LÉCHER. v. a. 1re conj. (du gr. λείχειν, lécher, laper). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je lèche, tu lèches, il lèche*, etc. Passer la langue sur quelque chose. Lécher un plat. Lécher une assiette. Lécher ses lèvres. Lécher ses doigts. Les chiens guérissent les plaies en les léchant. On dit que les loups lèchent leurs petits pour achever de les former. Les petits garçons lèchent les plats par friandise, les chiens lèchent la main de leurs maîtres par affection. N'allez donc pas votre main à *lécher* au tigre que vous avez apprivoisé. (Sall.) Le chien meurt en *léchant* la main qui l'a frappé. (Id.) Par les lois gombettes, celui qui volait un chien était condamné à lui *lécher* le derrière devant tout le monde. (Id.)

Ulysse est de retour, ô spectacle touchant !
Son chien le reconnaît, et meurt en le *léchant*. (DEL.)

— Absol. Faire le métier de parasite. Aimer à lécher.

— Fig. Flatter. Le flatteur est comme le serpent : il *lèche* sa proie avant de l'avaler. (***)

— Peint. Finir un ouvrage avec un soin excessif et minutieux. Ce peintre lèche trop ses ouvrages.

— Par extension, se dit dans le même sens. Des ouvrages d'esprit. Lécher ses écrits au point de les rendre secs et froids.

— Prov. *Lécher l'ours*. Sucer les parties en prolongeant le procès.

Il est temps désormais que le juge se hâte.
N'a-t-il point assez *léché l'ours* ? (LA FONTAINE.)

— SE LÉCHER. v. pron. Lécher soi. Un chat qui se lèche. Un chien qui se lèche.

— Lécher à soi. Quand les chats ont mangé quelque chose qu'ils trouvent bon, ils se lèchent les barbes, ils s'en lèchent les barbes. Le comte de Grammont regardait le chancelier Le Tellier comme perfide et implacable dans ses vengeances ; le voyant un jour sortir de chez le roi, il dit : Je crois voir une fouine qui venant d'égorger des poulets se *lèche* encore le museau teint de sang. (Sallent.)

— Être léché. Des plats qui ne peuvent se lécher. Un aliment trop épais ne peut se lécher.

— Fam. *On s'en lèche les doigts*, *cela est à s'en lécher les doigts*. Cela est excellent à manger.

— Prov. et fig. *Il n'a qu'à s'en lécher les barbes*. Se dit pour faire entendre qu'un homme n'aura point ce qu'il voudrait avoir.

LÉCHERIE. s. f. (rad. *lécher*). Vieux mot qui signifiait Friandise et quelquefois Incontinence, lubricité, débauche, et par extension Maison de prostitution.

LÉCHEUR, EUSE. adj. et s. Avide, gourmand. Il est familier.

— Parasite.

— A signifié Débauché, amant d'une femme mariée. Je parie qu'il est le *lécheur* de sa femme. (Lancel. du Lac.)

LÉCHONA-GHÉEZ. s. m. (pr. *lé-cho-na-guî-ze* ; littér. *langue savante*). Idiome dans lequel sont écrits les livres sacrés des Abyssins et des Éthiopiens.

LÉCHONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Léchonner. S'empl. adjectiv.

LÉCHONNER. v. a. 1re conj. (fréquentat. de *lécher*). Lécher à diverses reprises.

— Fig. Caresser tout doucement. Que diable ne parlez-vous tout droit, sans aller *léchonner* les friponneries du sot langage ? (***)

LECHT. s. m. Métrol. Poids employé dans le tonnage des vaisseaux du Nord, et valant deux barils.

LÉCIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient de la lécidée. || LÉCIDÉES. s. f. pl. Tribu de l'ordre des lichens gymnothalames, qui a pour type le genre lécidée.

LÉCIDÉACÉ, ÉE. s. f. Bot. Qui a de l'analogie avec la lécidée. || LÉCIDÉACÉES. s. f. pl. Section de la famille des lichens, qui a pour type le genre lécidée.

LÉCIDÉE. s. f. ou **LÉCIDÉA.** s. m. Bot. Genre de la famille des lichens, qui comprend une cinquantaine d'espèces.

LÉCIDINÉ, ÉE. [illegible] type le genre [illegible]

LECK. [illegible] la province d'Utrecht [illegible]

LECKZINSKI. V. STANISLAS.

LECLERC (Michel). Membre de l'Académie française, né en 1622 à Albi, mort en 1691. || (Sébastien). Dessinateur et graveur, né à Metz en 1637, mort en 1714. Il a laissé un œuvre qui monte à près de 4,000 pièces. || (Jean). Célèbre critique, né à Genève en 1657, mort à Amsterdam en 1736. || (Victor-Emmanuel). Né en 1772. Fils d'un marchand de farines de Pontoise, fut capitaine au siége de Toulon en 1793, et s'y lia d'amitié avec Bonaparte. Le suivit en Italie, et fut promu au grade de général de brigade. Epousa Pauline Bonaparte; mourut à l'île de la Tortue (Saint-Domingue), le 2 novembre 1802.

LÉCLUSE (Charles de). Savant botaniste, né à Arras en 1526, mort en 1609. Fut nommé professeur de botanique à l'Académie de Leyde, et conserva cette chaire jusqu'à sa mort.

LEÇON. s. f. (du lat. *lectio*; formé de *legere*, lire). Instruction d'un maître à ses disciples; instruction qu'on donne ordinairement dans une classe et du haut d'une chaire à ceux qui veulent apprendre une science, un art, une langue. Leçon de droit, de théologie, de médecine, de chimie, de botanique, de littérature, d'arabe, de latin, de grec, d'anglais, d'espagnol, d'italien. Commencer, reprendre ses leçons. Ce professeur a fait aujourd'hui une savante leçon. Faire des leçons publiques. Suivre les leçons, aller entendre les leçons d'un professeur. Arriver au commencement, au milieu, à la fin de la leçon. S'il vient dans ce lieu, c'est pour y puiser les principes de philosophie et des *leçons* d'éloquence. (Barth.) Un habile anatomiste expliquera à mon élève l'écorché, et lui fera l'application de ses *leçons* sur le nu animé et vivant. (Did.)

— Réunion qu'on fait pour enseigner et pour instruire. La Harpe lisait au Lycée des *leçons* de critique, qui l'ont fait surnommer l'Aristarque français. (Du Roz.) Tous les hommes de goût et de science ont apprécié de notre temps les savantes *leçons* de littérature de M. Villemain. (Id.)

— Tout enseignement particulier fait par un maître à un disciple ou à un petit nombre d'écoliers, en quelque genre que ce soit, depuis le plus relevé jusqu'au plus trivial. Donner, prendre des leçons de danse, d'escrime, d'équitation, de dessin, de peinture, de musique, d'histoire, de géographie, de grammaire. Donner des leçons d'écriture en ville. Prendre des leçons de chant d'un excellent maître. Avec six mois de leçons, il sera suffisamment exercé à la danse. Ce magister crotté jusqu'à l'échine, qui court le cachet à dix sous pour montrer à lire et à écrire aux enfants des ... et aux garçons épiciers de son quartier, donne aussi bien des *leçons* que Bossuet en donnait au grand dauphin, fils de Louis XIV. (Du Roz.)

Non loin de là Rollin dictait
Quelques *leçons* à la jeunesse,
Et quoique en robe on l'écoutait. (Volt.)

— Ce que le maître donne à l'élève à apprendre par cœur. Apprendre, étudier, réciter sa leçon. Savoir sa leçon. Savoir sa leçon par cœur. Retenir bien sa leçon. Dites votre leçon, vos leçons. Dans les classes, les élèves qui apprennent le plus facilement leurs *leçons*, ne sont pas toujours ceux qui ont l'intelligence la plus élevée. (Du Roz.) J'ai vu à la Chambre des députés un honorable membre qui, ayant appris son petit discours comme une *leçon*, eut le malheur d'être interrompu, et fut obligé de descendre de la tribune sans avoir pu ni répondre à l'interpellation ni reprendre le fil de sa harangue. (Id.)

— Par extens. Instructions, conseils donnés à une personne relativement à sa conduite dans la vie, ou dans quelque affaire. Ecoutez les leçons de cet homme sage, elles vous seront utiles dans la vie. Un ami sage lui avait donné de bonnes leçons. Il a eu de mauvaises leçons. Je me passerai bien de vos leçons. Faire la leçon à un homme avant de l'envoyer traiter quelque affaire. Mal retenir les leçons que l'on nous donne. Que servent de froides *leçons* démenties par un exemple continuel, si ce n'est à faire penser que celui qui les donne se joue de la crédulité d'autrui? (J.-J. Rouss.) C'est alors que l'amour ... vient à mon secours, et fait peut-être plus pour la vertu que les graves *leçons* de ... (Id.)

J'ai vu Burrhus, Sénèque, aigrissant vos soupçons,
De l'infidélité vous tracer des *leçons*,
Ravis d'être vaincus dans leur propre science. (Rac.)

Le chantre de Mantoue a su des champs dociles
Hâter les dons tardifs par des *leçons* utiles. (Del.)

— Fig. Enseignement, avertissement utile que l'on reçoit des choses. Les leçons de l'expérience sont perdues pour la plupart des hommes. Cet événement a été pour moi une leçon excellente. Les leçons du malheur. Mettre à profit les leçons du malheur. Les leçons de l'histoire. Le théâtre peut offrir des leçons profitables. Le silence de ... est une leçon pour les rois. Nous avons confondu les leçons de la philosophie avec les leçons de la nature, et nous avons mal raisonné. (Genlis.) Les expressions d'un prince sont des leçons de vertu pour le reste des hommes, et l'histoire doit les conserver. (Volt.) Où peut-on recevoir une plus belle *leçon* de la vanité des grandeurs humaines? (Boss.) L'amour de la gloire, le désir de parvenir, sont les plus importantes *leçons* qui cultivent la jeunesse de ceux que leur naissance destine aux grandes places. (Mass.) L'esprit est moins rebelle que le cœur aux *leçons* de la morale. (S. Dubay.) La *leçon* de l'avenir est dans la contemplation du passé. (Del.)

— Avertissement, instruction, discours qui a pour but de nous corriger. Il veut que tous ses mots soient autant de *leçons*. (Régn.) N'allons pas nous appliquer le trait d'une censure générale, et profitons de la *leçon*. (Mol.)

Tout homme se révolte au seul mot de *leçon*,
Il faut l'apprivoiser par un ton moins sévère. (***)

— Réprimande, soit en paroles, soit en actions. C'est en ce sens que l'on dit Faire la leçon à quelqu'un. Donner une leçon à quelqu'un. Toute la tierce romaine est dans ce mot de Sertorius, en parlant de Pompée: J'aurais donné une *leçon* à cet écolier. (Du Roz.) Ceux qui dans le monde ont la manie de faire des *leçons* aux autres, sont obligés d'en recevoir à leur tour, sans pouvoir y répondre. (Id.) Les jeunes gens bien nés se gardent de repousser en face les *leçons* des vieillards: ils les laissent dire, mais ils n'en font ni plus ni moins. (Id.)

Contemplez de quel œil un père dans Térence
Vient d'un fils amoureux gourmander l'imprudence;
De quel air cet amant écoute ses *leçons*,
Et court chez sa maîtresse oublier ces chansons. (***)

— Accident de la vie, expérience qui nous apprend à vivre. Pour les âmes pieuses et dévotes, les morts subites sont de frappantes leçons. Nos pères étaient persuadés que l'appareil de la question, des supplices recherchés et des exécutions publiques, était une utile *leçon* pour une jeunesse débauchée. (Du Roz.) Le malheur est une excellente *leçon* de patience. (Id.) Ah! que mon mariage est une *leçon* bien parlante à tous les paysans qui veulent s'allier à la maison d'un gentilhomme. (Mol.)

— Litter. Les diverses manières de lire les textes des auteurs dans les anciens manuscrits. Il y a deux leçons diverses de ce texte. Voici la bonne leçon. Confronter les différentes leçons d'un passage. Il y a bien des leçons diverses de la Bible, des poëtes et des prosateurs latins. On recherche les anciennes éditions ou se trouvent ces diverses *leçons*; mais les critiques ont été trop loin dans la correction des manuscrits, et l'on se trouve quelquefois fort bien d'en revenir à la *leçon* primitive. (Du Roz.)

— Fig. et fam. Récit qui diffère d'un autre relatif au même fait. Vous racontez ainsi l'aventure, mais il y a une autre leçon, une leçon différente.

— Liturg. Petite lecture que l'on fait à chaque nocturne des matines, de quelques extraits de la Bible, des Pères ou de la légende du saint du jour. Il y a trois leçons à chaque nocturne. C'était autrefois un droit très-précieux pour les empereurs d'Occident, le pouvoir, en quelque lieu qu'ils se trouvassent, assister le jour de Noël, revêtus de leurs habits impériaux, à l'office divin, et y chanter la septième *leçon* des matines. (Salbeut.) || Dans l'Eglise grecque, Nom donné à deux livres, dont l'un contient les passages de la Bible qu'on lit aux offices de l'année, et l'autre plus volumineux renferme des extraits des Pères.

— Syn. comp. LEÇON. ENSEIGNEMENT. INSTRUCTION. *Leçon* suppose une expérience, une sagesse acquise aux dépens d'autrui. C'est toujours un avertissement pressant de ne pas nous mettre dans un cas donné, sous peine d'encourir un malheur qui y a déjà été éprouvé. L'*enseignement*, dans son sens restreint, n'est qu'un conseil, un avis qu'on donne à réfléchir; il s'adresse au jugement, à la réflexion. *Instruction* a un sens plus étendu que les deux autres mots: il comprend toute connaissance, tout éclaircissement donné sur des objets inconnus, sur des choses qu'on ignore. Les révolutions sont pour les peuples, et les accidents de la fortune des particuliers, des instructions, des enseignements et des leçons.

LÉCORIS. Myth. Une des Grâces, suivant un ancien monument. Les deux autres sont appelées sur ce même monument Comasie et Gélasie.

LECOUVREUR (Adrienne). Célèbre actrice de la Comédie Française, née à Fismes (Champagne), en 1690. Sa voix triste et voilée, la force et la passion empreintes dans son jeu, se prêtaient à la tragédie, et Adrienne y fut toujours supérieure, se montra l'amie sincère du maréchal de Saxe; mourut en 1730.

LECTEUR, TRICE. s. (du lat. *lector*, formé de *legere*, lire). Celui, celle qui lit à haute voix et devant d'autres personnes. Un bon lecteur. C'est un fort bon lecteur. C'est un lecteur infatigable. Il y a plus de mauvais lecteurs que de bons. C'est une excellente lectrice.

Le défaut des auteurs dans leurs productions,
C'est d'en tyranniser les conversations,
D'être au palais, aux cours, aux ruelles, aux tables,
De leurs vers fatigants *lecteurs* infatigables. (Molière.)

— Celui, celle dont la fonction est de lire. Lecteur du roi. Lectrice de la reine. Cette dame est la lectrice de la princesse. Dans les maisons d'éducation, il y a ordinairement un *lecteur* ou une *lectrice* de semaine pour lire au réfectoire. (Académie.)

— Particulièrement, Celui, celle qui lit seul et des yeux quelque ouvrage, et en ce sens il se dit plus souvent au masculin. L'essentiel pour un écrivain est de plaire à son lecteur, à ses lecteurs. Il est peu de lectrices qui liront cet ouvrage. Un roman a plus de lectrices que de lecteurs. Un philosophe a peu de lectrices. Le lecteur français veut de la clarté dans ses écrits. C'est un grand lecteur. Un *lecteur* ne nous le souvent de moyens pour discerner la vérité. (Duclos.) Mais plaignons ses *lecteurs* et surtout son libraire. (Colnet.)

Un *lecteur* sage fait un vain amusement,
Et veut mettre à profit son divertissement. (Boil.)

— Mus. Celui, celle qui lit la musique. C'est un fort bon lecteur. Il n'est pas bon lecteur.

— *Avis au lecteur*. Petite préface que l'auteur adresse au public en tête de son ouvrage pour lui faire part de quelque note essentielle.

— Fig. et fam. Conseil ou reproche exprimé d'une manière indirecte, avec dessein que telle personne s'en fasse l'application. Ce qu'il vient de dire est un avis au lecteur.

— Evénement, malheur qui peut servir d'instruction à quelqu'un et l'avertir de prendre garde à lui. Ne vous hasardez pas dans cette affaire, plusieurs s'y sont ruinés, c'est un avis au lecteur.

— Se disait autrefois, dans quelques communautés religieuses, des Régents, des docteurs qui enseignaient la philosophie. Lecteur en théologie. Lecteur en philosophie. La plupart des *lecteurs*, pour avoir trouvé une pareille robe, pensent tenir un pareil corps. La force et les nerfs ne s'empruntent point; les atours et le manteau s'empruntent. (Mont.)

— *Lecteur royal*. Titre des professeurs du collége de France. Lecteur royal en philosophie, en mathématiques, en arabe, en hébreu. Les professeurs du collége de France, fondé par François Ier, ont porté et portent encore le titre de *lecteurs* royaux, parce que dans l'origine tous lisaient une leçon écrite d'avance. (Du Rozoir.)

— Hist. Esclave chargé chez les Grecs et les Romains de lire pendant le repas. Il y avait chez les Grecs des lecteurs publics attachés aux théâtres.

— Hist. relig. Nom qui fut donné en Suède, dans le XVIIIe siècle, aux membres de plusieurs sociétés religieuses, dont le but était spécialement la lecture et l'interprétation de l'Evangile. || Dans l'Eglise romaine, Un des quatre ordres qu'on appelle les Quatre mineurs.

— Hist. ecclés. Titre qu'ont porté les chanceliers ou notaires des abbayes.

LECTH. s. m. Relat. Sorte de nom de nombre collectif qui dans l'Hindoustan se dit pour Cent mille. Un lecth de roupies.

LECTICAIRE. s. m. (du lat. *lectica*, litière). Antiq. Esclave chargé de porter une litière. Il y avait à Rome des lecticaires publics, qui demeuraient dans la douzième et la quatorzième région.

— Hist. eccl. Dans l'Eglise grecque, Celui qui portait les morts en terre, parce qu'on se servait quelquefois d'une litière pour cet office.

LECTIONNAIRE. s. m. (rad. *leçon*). Liturg. Livre qui contient les leçons qui se lisent à l'office. Le plus ancien lectionnaire est celui que composa saint Jérôme.

LECTISTERNE ou **LECTISTERNUM.** s. m. (pr. *lek-tiss-ter-nomm*; ét. lat., *lectum*, couche de table; *sternere*, étendre). Ant. rom. Festin sacré que l'on offrait sous la présidence des épulons aux principaux dieux dont les statues étaient placées sur des lits magnifiques autour d'une table dressée dans un de leurs temples. Le premier lectisterne eut lieu l'an de Rome 356. On ordonnait les lectisternes dans les calamités publiques. Les Mèdes, les Grecs et d'autres peuples de l'Orient avaient aussi des lectisternes. C'est sans doute pendant le règne du *lectisternum* qu'est né le proverbe qui dit, que de la coupe à la bouche il y a souvent bien du vin de perdu. (Brill-Savar.)

— Nom que quelques archéologues ont donné au lit sur lequel on plaçait les dieux dans cette cérémonie.

LECTOURE. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Gers), près du Gers, à 662 kilom. de Paris; 6,360 hab. Le duc de Montmorency fut enfermé dans le château de Lectoure.

LECTURE. s. f. (du lat. *lectura*, choses à lire; formé de *legere*, lire). Action d'une personne qui lit à haute voix. Faire la lecture d'un contrat en présence des témoins. Lecture faite des articles, on signa. Assister à la lecture d'une pièce. On fait une lecture ce soir chez moi. Les *lectures* de salon devinrent fort à la mode vers la fin du siècle dernier; l'amour-propre des auteurs s'accommodait très-bien de succès et d'éloges en quelque sorte obligés. (Encycl.)

— Action, habitude de lire seul et des yeux, pour son instruction ou pour son plaisir. La lecture des romans plaît aux femmes. La lecture de cet ouvrage est très-attachante. Il aime beaucoup la lecture. Se rendre savant par la lecture des bons auteurs, par une lecture continuelle. La lecture forme l'esprit, mais souvent elle gâte le cœur. Quelques personnes ne tirent aucun profit de leurs lectures. Je sais que le public, qui est quelquefois indulgent au théâtre, par caprice, est toujours sévère à la *lecture* par raison. (Volt.) Il dit vous avoir trouvé plongé dans les *lectures* les plus édifiantes. (D'Alemb.) Quand une *lecture* vous élève l'esprit et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage. (La Bruy.) Tous les faits principaux de l'histoire doivent être appliqués à la morale et à l'étude du monde, sans cela la *lecture* est inutile. (Id.) Toujours d'un bon auteur la *lecture* profite. (Scarron.)

Tel est devenu fat à force de *lecture*,
Qui n'eût été qu'un sot en suivant la nature. (Boil.)

— Instruction qui résulte de la lecture. Un homme sans lecture, qui n'a aucune lecture, qui n'a point de lecture, qui a beaucoup de lecture, qui est d'une prodigieuse lecture. Être rempli, nourri de la lecture des anciens. La *lecture* de la plupart des hommes ressemble à une garderobe de vieux habits, qui ne reverront jamais le jour. (Noel.) La *lecture* donne à la vanité une juridiction flatteuse sur les plus grands génies. (***)

— Par opposition à Représentation, en parlant d'une pièce. Cette pièce a réussi au théâtre, mais je doute qu'elle se soutienne à la lecture. Les financiers ayant tout fait pour empêcher la représentation de Turcaret, la princesse de Bouillon, en faisant offrir à Le Sage sa protection contre la cabale, lui fit demander une *lecture* de sa pièce. (Sall.)

— Art de lire. Enseigner la lecture aux enfants. Un maître de lecture et d'écriture. Ne pas connaître la lecture.

— Art, manière de bien lire. N'oublions jamais que la *lecture* sentimentale doit être fondée sur la lecture régulière. Vainement vous donnez de l'éclat à la voix, si vous frappez l'oreille de sons illégitimes ou si vous la fatiguez de sons confus. Tout doit être distinct, détaché: les membres de phrase, les mots, les syllabes même. Ce n'est point par sa voix qu'on se fait entendre, c'est par sa prononciation. Jamais Lekain ne portait à mon oreille des sons mieux entendus que lorsqu'il parlait plus bas. En général, rien n'est plus rare qu'un bon lecteur. Tout le monde sait dire un mot après l'autre; personne ne sait *lire*. (Domerg.)

— *Comité de lecture. Jury de lecture*. Assemblée devant laquelle on lit les ouvrages destinés à un théâtre, et qui juge s'ils méritent d'être représentés.

— *Cabinet de lecture*. Lieu où moyennant une rétribution on lit des journaux et des livres. Entrer au cabinet de lecture.

— Philol. S'est dit pour Commentaire, et absol. pour Commentaire de droit.

LÉCYTHE. s. m. (en gr. λήκυθος). Antiq. Vase à mettre de l'huile, des parfums, des odeurs pour la toilette, et quelquefois du fard. Le lécythe et le xyste n'étaient en usage que parmi les personnes riches et élégantes.

— Petite boîte dans lesquelles les peintres de l'antiquité mettaient leurs couleurs.

LÉCYTHIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lécythis. || LÉCYTHIDÉES. s. f. pl. Famille et tribu de plantes qui ont pour type le genre lécythis.

LÉCYTHIS. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des myrtées, très-remarquable par la forme de ses fruits. Il comprend des arbres ou arbrisseaux à feuilles alternes, originaires des contrées chaudes de l'Amérique.

LÉDA. Myth. Fille de Thestius et femme de Tyndare, roi de Sparte. Jupiter en étant devenu amoureux, se changea en cygne pour la séduire; au bout de neuf mois, Léda accoucha de deux œufs, de l'un desquels sortirent Pollux et Hélène, et de l'autre Castor et Clytemnestre. Les deux premiers furent regardés comme les enfants de Jupiter, et les deux autres comme ceux de Tyndare.

LÉDA. s. f. (du mot myth. *Léda*). Bot. Genre de plantes de la famille des orthodiées.

— Ant. rom. Sorte de danse lascive, dont Juvénal a parlé dans sa sixième satire.

LÈDE. s. m. Bot. Nom vulgaire du ciste ladanifère dans le midi de la France.

— Techn. La partie du milieu d'un marais salant.

LEDE. s. m. Hist. La troisième partie d'un comté en Angleterre.

LÉDOCARPE ou **LEDOCARPON.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, qui croissent au Chili.

LÉDON. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des rhodoracées. Les lédons sont des arbustes à feuilles simples, alternes, persistantes, à fleurs disposées en corymbe au sommet des rameaux. On en connaît trois espèces, le lédon des marais, le lédon à feuilles larges, et le lédon à feuilles de thym.

LÈDRE ou **LEDRA.** s. m. Bot. Entom. d'hémiptères qui se rapproche de certaines espèces de cicadelles, et contenant deux ou trois espèces des Indes orientales.

LEDRU (Nicolas-Philippe). Physicien connu sous le nom de Comus, né en 1731, à Paris, mort en 1807, fut nommé par Louis XV professeur de physique des enfants de France.

LE DUCHAT. Avocat, né à Metz en 1658, mort en 1735. Il a donné un commentaire sur les œuvres de Rabelais.

LEE. s. m. (pr. *li*). Métrol. Syn. de Cache.

LÉEA. s. m. Bot. Genre de plantes regardées par plusieurs botanistes comme congénère de l'aquilice.

LÉEACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un léea. || LÉEACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ampélidées, ayant pour type le genre léea. || sing. Une léeacée.

LEEDS (pr. *li-dss*). Géogr. Ville importante de l'Angleterre (York), à 35 kil. S.-O. d'York; 123,100 hab. Son château servit de prison à Richard II, en 1399.

LÉÉLITE. s. f. Minér. Minéral de Suède encore peu connu, d'une dureté égale à celle du silex, et d'une couleur rouge uniforme. Il est composé de silice, d'alumine, de manganèse, d'eau et de lithion.

LÉENA ou **LIONNE**. Célèbre courtisane athénienne, qui fut impliquée dans le complot d'Aristogiton et d'Harmodius, assassins d'Hipparque, roi d'Athènes.

LEERSIE. s. f. ou **LEERSIA**. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des graminées, renfermant une douzaine d'espèces, qui, presque toutes, sont exotiques et originaires de l'Amérique.

LEUWARDEN. Géogr. Ville du royaume de Hollande, ch.-l. de la Frise, à 125 kil. N.-E. d'Amsterdam ; 18,000 hab.

LEFEBVRE (Tanneguy). Philologue, né en 1615, à Caen, professeur à l'Académie réformée de Saumur, eut pour fille la célèbre Mme Dacier, et mourut en 1672 à Saumur. ‖ Mme Lefebvre. V. Mme Dacier. ‖ (François-Joseph), Duc de Dantzick, né à Rufach (Bas-Rhin), en 1755, d'un meunier ; fut sergent aux gardes françaises en 1789, et devint général de division en 1794. Nommé pair en 1819, il mourut à Paris en 1820. ‖ (Robert), Peintre d'histoire et de portraits ; né à Bayeux en 1756, il se suicida en 1830.

LEFLINGE. s. f. ou **LEFLINGIA**. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des caryophyllées, renfermant deux espèces, l'une d'Espagne et l'autre des bords de la Méditerranée.

LEFORT (François). Général et amiral au service de Russie, né à Genève en 1656. Servit d'abord en France ; quitta ce pays par suite d'une affaire d'honneur, et passa en Russie sous le czar Fédor-Alexiewitch. Fut nommé vice-roi de Novogorod par Pierre 1er. Mourut en 1719.

LEFRANC DE POMPIGNAN. V. POMPIGNAN.

LÉGAL, ALE. adj. (du lat. *legalis* ; rad. *lex*, loi). Qui est établi par la loi, qui est selon la loi, qui résulte de la loi. Des formes légales. Des moyens légaux. Une voie légale. Un intérêt légal. Une incapacité légale. Ce que nous appelons justice n'est bien souvent qu'une injustice *légale*. (De Bugny.)

— Particulièrement, Qui concerne la loi de Dieu donnée par Moïse. Les cérémonies, les viandes légales. Observations légales. Impureté légale.

LÉGALEMENT. adv. D'une manière légale. Agir légalement. Procéder légalement. Cela n'est pas fait légalement. Commettre légalement des injustices.

LÉGALISATION. s. f. (pr. *lé-ga-li-za-ci-on*). Déclaration par laquelle un officier public atteste la vérité des signatures apposées à un acte, ainsi que les qualités de ceux qui l'ont fait et reçu, afin qu'on y ajoute foi dans un autre pays. Un acte qui manque de légalisation. Ce sont les *légalisations* successives qui attesteront l'origine de l'acte ; mais l'acte en lui-même ne reçoit aucune approbation par la *légalisation*. (Corne.)

— Action de légaliser. Magistrat chargé de la légalisation de tels ou tels actes. Bureau de légalisation.

LÉGALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Légaliser. S'empl. adjectiv. Acte dûment légalisé. Passeports légalisés. Acte légalisé par un ambassadeur. Comme l'authenticité est relative, il est souvent nécessaire que plusieurs signatures soient *légalisées*. (Corm.)

LÉGALISER. v. a. 1re conj. (rad. *légal*). Attester, certifier l'authenticité d'un acte public afin qu'il puisse faire foi hors du ressort où il a été passé. Faire légaliser une procuration. Faire légaliser un acte de naissance. Faire légaliser un acte de décès, un passe-port pour l'étranger. *Légaliser* un acte, c'est donner aux signatures qui en font toute la force un caractère légal, en sorte que l'on doit reconnaître pour vrai, non pas l'acte en lui-même, mais la signature qui en est le complément nécessaire. (Teul.) S'il s'agit d'un acte passé à l'étranger dont on veut se servir en France, il faut avoir soin de le faire *légaliser* par l'ambassadeur ou par le consul de France. (Id.) Le maire *légalise* la signature du citoyen de sa commune ; le président du tribunal civil *légalise* celle du maire ; le ministre de la justice *légalise* la signature du président ; le ministre des affaires étrangères *légalise* celle du ministre de la justice. (Corne.)

— SE LÉGALISER. v. pron. Être légalisé. Des actes qui ne doivent point se légaliser pour être valides.

LÉGALITÉ. s. f. (rad. *légal*). Caractère, qualité de ce qui est légal, selon la loi ; observation fidèle de la loi. La légalité d'un acte, d'une mesure. Constater la légalité de ces formes, de ces moyens. Chercher à dominer jusqu'à l'oppression sans sortir de la légalité. La *légalité* nous tue est un mot qui a joui d'une célébrité temporaire. (Corne.) Il est difficile, en chaque sujet, de tracer la juste limite de la *légalité*. (Id.)

— Corneille a employé ce mot dans le sens de Justice. Voltaire a critiqué avec raison cet emploi.

> Rome n'eût laissé vivre, et sa *légalité*
> N'eût point forcé les lois de l'hospitalité. (Corn.)

LÉGAT. s. m. (pr. *lé-ga* ; du lat. *legatus*, envoyé). Ant. rom. Personne que l'empereur ou les premiers magistrats envoyaient dans les provinces pour y exercer quelque juridiction. Les attributions des légats étaient civiles, judiciaires, militaires ou administratives.

— Aujourd'hui, Ecclésiastique, vicaire du pape, et qui est chargé de le représenter. L'histoire ecclésiastique fait mention des légats pontificaux qui, tenant la place du pape, présidaient en son nom les conciles ou généraux ou nationaux. Les légats du pape présidèrent au concile de Trente. En 1001, le légat Frédéric présida toutes les séances du concile de Polden, revêtu des ornements pontificaux, et avec les cheveux entremêlés d'écarlate.

— *Légat-né du saint-siége*. Vicaire apostolique perpétuel que le pape établit dans les royaumes ou les provinces éloignées de Rome. C'est une prérogative annexée au siége archiépiscopal. Outre le légat d'Avignon, il y avait en France deux légats-nés : c'étaient l'archevêque de Reims et celui d'Arles. Les archevêques de Séville et de Tolède en Espagne, celui de Thessalonique en Illyrie, et celui de Cantorbery en Angleterre (avant le schisme), étaient aussi des légats-nés. Les légats-nés peuvent conférer des bénéfices, députer des délégués, nommer des juges d'appel.

— *Légat a latere*. Anciennement, Ecclésiastique chargé par le souverain pontife de le représenter dans une affaire déterminée. C'était ordinairement sur des évêques que tombait ce choix des papes. ‖ Aujourd'hui, Cardinal envoyé comme ambassadeur extraordinaire près des cours étrangères. ‖ Cardinal chargé du gouvernement de quelque province des États romains.

— Vicaire apostolique ou ecclésiastique délégué par commission temporaire pour rassembler des synodes chargés de maintenir la discipline de l'Église.

— *Légats latéraux*. Nom qu'on donnait, sous les anciens rois de France, à de hauts personnages chargés par eux de quelque commission dans le royaume.

LÉGATAIRE. s. des 2 g. (rad. *légat*). Jurispr. Celui ou celle à qui on fait un legs. Légataire particulier. Légataire universel. On ne peut être légataire et héritier tout ensemble. Le droit coutumier, dont l'influence a dans cette matière dominé les rédacteurs du Code civil, ne reconnaissait d'autre héritier que celui qui tenait ce titre de la loi, et dans quelques termes que se fût exprimé le testateur, il ne pouvait créer que des *légataires*, obligés dans tous les cas de demander la délivrance à l'héritier légitimaire. (Teul.) Dans le cas où il n'existe pas d'héritiers réservataires, le *légataire* universel est saisi de droit, par la mort même du testateur, exactement comme le serait l'héritier légitimaire. (Id.)

> Qu'on est fou quand d'un *légataire*
> On fait dépendre son destin ! (Lenoble.)

— *Légataire universel*. Celui à qui tout est légué. ‖ *Légataire à titre universel*. Celui à qui le testateur laisse une quote-part de tous ses biens. ‖ *Légataire particulier*. Celui à qui l'on ne fait qu'un certain legs déterminé.

LÉGATEUR, TRICE. adj. et s. Anc. jurispr. Celui, celle qui fait un legs. On l'emploie encore par opposition à Légataire.

LÉGATION. s. f. (pr. *lé-ga-ci-on* ; rad. *légat*). Charge, fonctions, dignité d'un légat du saint-siége. Le pape a donné la légation de telle province à tel légat. Les légats à latere ne pouvaient exercer leur *légation* en France sans la permission du roi, et sans avoir fait vérifier au parlement leurs lettres de *légation*. (Acad.)

— Tribunal, juridiction d'un légat. Étendue de pays soumis à la juridiction d'un légat. Particulièrement, les provinces des États romains, gouvernées par des légats à latere. La légation de Bologne. La légation de Ravenne. L'autorité des légats n'est soumise à aucun contrôle dans toute l'étendue de leur légation. Chefs de l'administration de la police, ils ont sous leurs ordres la force armée et en disposent d'après les instructions qu'ils reçoivent directement de Rome. Dans les légations, il y a un tribunal d'appel.

— Temps que durent les fonctions du légat. Cela se passa pendant sa légation.

— Diplom. Commission que quelques puissances donnent à une ou à plusieurs personnes pour aller négocier auprès d'une puissance étrangère. Conseiller, secrétaire de légation.

— Désigne collectivement non-seulement l'ambassadeur, l'envoyé ou le ministre plénipotentiaire, mais aussi les conseillers, les secrétaires sous lui et payés par le gouvernement. La légation partit tel jour. Rappeler la légation.

— Hôtel de la légation. Aller à la légation. Habiter, demeurer près de la légation de tel pays.

— Ant. rom. *Légation libre*. Mission libre qu'obtenaient les sénateurs, afin de pouvoir quitter l'Italie et voyager pour leurs propres affaires.

— Hist. *Légation*. Division administrative des États qui formaient l'empire de Charlemagne. Chaque royaume était divisé en plusieurs légations qu'on appelait quelquefois aussi duchés, et chaque légation était subdivisée en comtés. L'étendue des légations et des comtés était ordinairement la même que celle des diocèses. La Bavière formait une légation et l'Italie en contenait seize.

LEGATO. adj. (littéral. *lié*). Mus. Mot italien qui, en tête d'un morceau, d'un passage, indique qu'il faut en lier soigneusement les notes. ‖ *Sempre legato*. Se dit pour exprimer que l'on doit conserver jusqu'à la fin le même genre d'exécution.

LÉGATOIRE. adj. des 2 g. (rad. *légat*). Hist. anc. Qui est gouverné par un légat ou lieutenant. Se dit uniquement des provinces qui étaient gouvernées, sous les empereurs, par un lieutenant. Province légatoire.

LÈGE. adj. des 2 g. Mar. Se dit d'un bâtiment qui n'a pas sa charge complète, et dont la carène n'entre pas assez dans l'eau. Ce vaisseau est lège et n'a pas assez de stabilité. ‖ *Bâtiment qui fait son retour lège*, Bâtiment qui revient sans charge, à vide ; bâtiment sur son lest.

LÉGÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Nantes (Loire-Inférieure) ; 3,400 hab.

LÉGENDAIRE. s. m. Auteur de légendes. Le nombre des légendaires est très-grand. Le premier légendaire grec est Siméon Métaphraste. Le premier légendaire latin qui soit connu est Jacques de Vorase. En général, les légendaires ont trop légèrement admis les traditions populaires, plusieurs ont abandonné le rôle d'historien et ont écrit d'après les inspirations d'une imagination déréglée et amie du merveilleux.

— Livre qui contient les légendes ; recueil de légendes.

LÉGENDE. s. f. (du lat. *legenda*, choses qui doivent être lues ; de *legere*, lire). Nom qui signifia d'abord les versets que l'on récitait dans les leçons des matines, et qui fut ensuite donné par extension aux vies des saints et des martyrs, parce qu'on devait les lire dans les réfectoires et les communautés. C'est cette dernière acception qu'il conserve aujourd'hui. Une vieille légende. Les anciennes légendes sont remplies de fables plus propres à scandaliser qu'à édifier. Lire la légende. Ce saint-là n'est pas dans la légende. Des monastères, les *légendes* se répandirent parmi les fidèles, enthousiasmèrent leur zèle et le portèrent jusqu'au fanatisme. (Laurent.) Tout ce que le peuple avait recueilli dans ses souvenirs ou poétisé dans son imagination trouva place dans les *légendes*, qui sont la véritable mythologie du christianisme. (Id.) Les traits d'héroïsme chrétien qu'on trouve racontés dans la *légende* avec une simple naïveté réchauffèrent la foi et la charité. (Id.)

— *Légende dorée*. Compilation des vies des saints, composées vers la fin du XVIe siècle par Jacques de Vorase ou de Voragine. Le succès de cet ouvrage fut prodigieux. Pendant deux siècles, il s'en fit un nombre infini de copies et d'éditions ; mais lorsque la pensée humaine eut dépouillé les langes de la superstition, elle reconnut enfin les absurdités de la Légende dorée, et de savants docteurs de France et d'Italie la traitèrent avec un mépris égal à l'admiration qu'elle avait inspirée.

— Par dénigrement, Récit long et ennuyeux par ses détails ; longue suite de choses fastidieuses. Il nous a apporté une grande *légende* des actions de ses ancêtres. (Acad.) Cet avocat a produit une *légende* d'autorités qui ne finissait pas. (Id.)

— Inscription gravée autour d'une médaille, d'une pièce de monnaie, d'un jeton. Elle est ainsi nommée parce qu'il faut la lire pour avoir l'explication des figures gravées. Les légendes sont ordinairement circulaires, quelquefois en ligne droite et en sens divers. Elles se rencontrent aussi sur quelques parties du type, comme sur un bouclier, un cippe, un autel, un cordon, une jarretière. Connaître les légendes. Une légende en latin, en grec. La connaissance des *légendes* est peut-être ce qu'il y a de plus important dans la numismatique, car elles seules peuvent donner l'explication des types et présentent de précieux renseignements sur l'histoire, la mythologie, la géographie. (De la Grange.) Les pièces consulaires romaines offrent les *légendes* les plus curieuses sur les principales familles de Rome, sur les hauts faits qui les avaient illustrées, et sur les traditions auxquelles elles faisaient remonter leur origine. (Id.)

LÉGENDOGONIE. s. f. (du lat. *legenda*, choses à lire, et du gr. γονη, origine). Théorie des légendes des saints. Par extension, ce mot s'applique aux légendes des personnages célèbres qui n'ont point un caractère spécial de sainteté.

LEGENDRE (Louis). Historien né à Rouen en 1655 ; mort en 1733, chanoine de la cathédrale de Paris. ‖ (Louis). Conventionnel, né à Paris en 1756 ; était boucher dans cette ville lorsque la révolution éclata ; il prit une part active à tous les événements de cette époque, et mourut pauvre en 1797. Son éloquence sauvage l'avait fait surnommer *le paysan du Danube*. ‖ (Adrien-Marie), Géomètre, de l'Académie des sciences ; né à Toulouse en 1752, mort à Paris en 1834 ; consacra toute sa vie à l'enseignement et aux travaux scientifiques.

LÉGER (Saint). Évêque d'Autun, né vers l'an 616 ; fut victime de la jalousie d'Ébroïn, qui lui fit crever les yeux et trancher la tête en 678. Il est fêté le 2 avril et le 2 octobre.

LÉGER, ÈRE. adj. (du lat. *levis*, léger, selon les uns ; selon les autres, de *celer*, vite, prompt, par métathèse ou transposition, le *c* avant pris la place du *l*, et le *l* celle du *c* changé en *g*, comme dans *alaigre*, de *alacer*). Qui ne pèse guère. Corps léger. L'air est plus léger que l'eau. Léger comme une plume. Léger comme l'air. Un habit léger. Une étoffe légère. Une armure légère. Une voiture légère. Ils n'opposaient à la rigueur des saisons que des vêtements *légers*. (Barth.)

— Subtil. Vapeur légère. Fumée légère. De *légères* vapeurs s'élevaient du fond de la vallée et montaient lentement vers le ciel. (***)

— Dispos, agile. Personne légère. Pied léger. Je ne sais aujourd'hui plus léger que d'ordinaire. Marcher, danser d'un pied léger. Être léger à la course. Être plus léger que le vent. Les nymphes de l'Attique vont d'un pas timide essayer sur le gazon des danses *légères*. (Parth.)

> Qui ne pèse, ne s'appesantit pas. Main légère. Exécuter une chose d'une main légère.

— Facile, agréable. Style léger. Poésie légère. Conversation légère.

— Qui n'a pas le poids voulu. Monnaie légère.

— Facile à digérer, en parlant des aliments. Aliments légers. Il y a des viandes plus légères que d'autres à l'estomac. ‖ S'applique, dans un sens analogue, à des boissons qui ont peu de force. Un vin léger. Une infusion légère. Du thé fort léger.

— Aisé à supporter. Joug léger.

— Frivole. Sujet léger. Dispute légère. Débat léger. Contestation légère.

— Fig. Peu important, peu considérable. Raisons légères. Un sujet bien léger. Une légère dispute. Une injure légère. Une faute légère. Une peine, une pénitence légère. Une légère blessure. Une douleur légère. Peut-être trouverai-je occasion quelque jour de lui donner une *légère* marque de reconnaissance. (D'Alemb.) Une *légère* incorrection de dessin, qu'on éaignerait à peine apercevoir dans un tableau, est impardonnable dans une statue. (Did.) La petite-vérole n'a laissé sur ses joues que de *légères* traces presque imperceptibles. (J.-J. Rouss.) Toute délibération *légère* est un crime quand il s'agit du destin de l'âme et du choix de la vertu. (Id.) Je ne pus ni ne dus refuser cette *légère* complaisance à trente personnes qui me la demandaient en corps. (Volt.) La grâce est *légère*, mais je la demande très-instamment. (Id.) Je défie qu'on ait contre moi la preuve la plus *légère*. (Id.) Il n'y a rien dans la province qui donne la plus *légère* espérance. (Id.) Tout cela a causé des malheurs qui ne doivent pas naître d'une si *légère* cause. (Volt.)

— Fig. Superficiel. Une légère teinture. Une légère idée. Une légère notion. Un léger aperçu. Un léger entretien. Léger propos. Prendre une légère teinture de quelque science. N'avoir qu'une légère notion de quelque chose. Pour vous en donner une légère idée. Vous trouverez dans ma description un *léger* crayon des mœurs des habitants. (J.-J. Rouss.)

— Volage. Esprit léger. Cœur léger. Peuple léger. Caractère léger. Âme légère. Tête légère. L'homme est plus *léger* que le vent. (Du Trembl.)

— Peu sage, peu sensé. Cet homme a une tête légère, un cerveau léger, l'esprit léger. C'est une tête légère. C'est un cerveau, un esprit léger.

— Inconsidéré. Propos légers. Paroles légères. Cette femme est bien légère dans ses paroles et dans ses actions.

— *Terre légère*. Terre meuble, qu'on remue aisément.

— *Couleur légère*. Couleur transparente.

— *Repas léger*. Repas frugal. Prendre un repas léger, un léger repas.

— *Sommeil léger*. Sommeil facile à interrompre. Avoir le sommeil léger, très-léger. Son sommeil est si léger !

— *Être léger de*. Se dit dans tous les styles, tant au propre qu'au figuré, pour N'avoir guère de, manquer de, être innocent de. Charge de dettes, *léger* d'argent. (Beaum.) Femme très-*légère* de scrupules. (Mar.)

> Plein de courroux et vide de pécune,
> *Léger* d'argent et chargé de rancune. (La Font.)

> Ces enfants perdus, vagues aéronautes,
> Montent *légers* de poids aux sphères les plus hautes,
> Sans nul autre soutien dans cette immensité
> Qu'un fragile réseau par le gaz emporté. (Fertiault.)

— *Que ta terre te soit légère !* Formule d'adieu dont on se sert fréquemment aujourd'hui dans les allocutions que l'on adresse aux morts, dans les discours que les amis prononcent sur les tombes. Elle revient à celle-ci : *Repose en paix !* ‖ Cette locution nous vient des anciens, *Sit tibi terra levis* (que la terre te soit légère) ! était le souhait qu'ils adressaient aux morts, dans la persuasion où ils étaient que la terre était effectivement légère pour ceux qui avaient bien mérité d'elle pendant leur vie. Que la terre, ô grands dieux, soit *légère* à ses os ! (***)

> Passant, ne trouble point maintenant mon repos,
> Et toi, terre, à jamais sois *légère* à mes os ! (*L'Astrée*.)

— B.-arts. Dans la peinture, Fait avec facilité. Contours légers. Ouvrages légers. Draperies légères. Trait léger. Dessin léger. Cette broderie est légère, est d'un dessin léger. Des nuages légers. Des ombres, des demi-teintes légères. ‖ En sculpture, Mince, évidé, délicatement détaché du bloc ; qui a une apparence de légèreté ou qui présente des formes sveltes. Une figure légère. Des formes légères. Des cheveux légers. Des ornements légers. Un feuillage léger. ‖ En architecture, se dit des constructions hardies dont les masses sont sveltes. Flèche légère. Architecture légère. Construction légère. On dit dans un autre sens, *Construction légère*, *bâtisse légère*, pour dire, Construction, bâtisse pour laquelle on n'a employé que des matériaux de peu de consistance, comme le plâtre et le bois en planches.

— Fauconn. Se dit des oiseaux qui se tiennent longtemps en l'air.

— Manég. *Cheval léger*. Cheval vif et bien portant. ‖ *Cheval léger à la main*, Cheval qui se porte bien sans s'appesantir sur son cheval... *léger à la main* ; Se dit d'un cheval qui obéit à la main pour lui résister, et baisser la main, dès qu'il a résisté.

— Fig. Pour gouverner peu qu'un longtemps [illegible] il faut avoir la main légère et [illegible] le moins qu'on peut sa [illegible]. (La Bruy.)

— Mar. *Léger de voiles, léger de rames.* Se dit d'un bâtiment qui marche bien à la voile, d'un canot qui va bien à l'aviron.

— Loc. prov. *Être léger d'un grain.* Avoir le cerveau un peu dérangé. || *Homme léger de deux grains.* Eunuque.

— Loc. adv. *De léger.* A été dit par nos pères pour Légèrement, inconsidérément, sans examen. Croire une chose de léger. Mon Dieu ! l'on ne doit point croire trop *de léger*. (Mol.)

— Loc. adv. *A la légère.* Légèrement. Être vêtu à la légère. Être armé à la légère.

— Fig. Inconsidérément, sans beaucoup de réflexion. Entreprendre quelque chose à la légère. Examiner une chose trop à la légère.

LÉGER. s. m. Beaux arts. Ce qui est léger, la légèreté. Où avait-il puisé les idées du grand, du simple, du noble, du lourd, du *léger*, du svelte, du grave, de l'élégant, du gracieux? (Did.)

LÉGÈREMENT. adv. D'une manière légère, peu pesante. Être vêtu légèrement. Être armé légèrement.

— Avec agilité. Courir légèrement. Danser légèrement.

— Avec délicatesse. Peindre légèrement. Dessiner légèrement.

— D'une manière facile, agréable. Style qui marche légèrement. Converser légèrement. Écrire légèrement.

— Inconsidérément. Répondre légèrement. Dire légèrement les choses les plus graves. Agir légèrement. Nous nous plaignons quelquefois *légèrement* de nos amis, pour justifier par avance notre légèreté. (La Rochef.)

— Sans motif, sans réflexion. Si l'homme savait bien ce que c'est que la vie et la mort, il ne les donnerait pas si *légèrement*. (Boiste.)

— Sans approfondir, sans s'appesantir sur. Parler légèrement. Parcourir légèrement une matière. Il ne faut pas croire légèrement. Vous étudiez légèrement. On a trop légèrement examiné l'état des choses. Passer légèrement sur une chose.

— Mus. Indique un mouvement analogue à celui de l'allègre vivace.

— Prov. *Qui juge légèrement se trompe lourdement.*

LÉGÈRETÉ. s. f. Qualité de ce qui est léger, peu pesant; privation ou défaut de pesanteur dans un corps comparé avec un autre plus pesant. Il n'y a point de légèreté positive et absolue, mais seulement une légèreté relative qui ne signifie qu'une pesanteur moindre. La légèreté de l'air. La légèreté d'une plume. La légèreté des vapeurs.

— Agilité, vitesse. Marcher avec légèreté. Courir avec légèreté. Courir avec la légèreté du cerf.

— Dans les choses morales, Manque d'importance, de gravité. La légèreté d'une faute. La légèreté d'un service. On ne saurait le condamner si l'on considérait la légèreté de sa faute.

— Fig. Inconstance, instabilité. La légèreté de l'esprit, du caractère. Il a dans le caractère une légèreté qui l'empêche de se fixer à aucun parti. La *légèreté* est le défaut d'assiette, de passions, d'idées et d'uniformité. (Vauven.) Jetez dans la même position des hommes doués d'une incurable *légèreté*, leur pensée se portera successivement sur une multitude de détails ou même d'objets en apparence très-futiles. (St-Prosper.) Dans les enfants, la *légèreté* est gentillesse; dans les hommes faits, vice honteux; dans les vieillards, folie monstrueuse. (Juan Rufo.) La *légèreté* du caractère est un défaut capital chez un homme. (Encycl.)

— Imprudence, irréflexion. La légèreté de sa conduite, de ses discours, lui a causé bien des désagréments. Si l'on examine le cours de la destinée humaine, on verra que la *légèreté* peut conduire à tout ce qu'il y a de mauvais. (M^me^ de Staël.) Mais où est la loi qui punit de mort la *légèreté* de la langue et le mouvement de la pensée? (Mézeray.)

— Se personnifie. La *légèreté* fut toujours amie des belles. Boiste. S'attacher à la *légèreté*, c'est confier son bonheur à un papillon. (Id.)

— Faute commise par légèreté. Cette légèreté ne méritait pas une si forte punition. Ce ne sont que des légèretés qui tiennent à son âge.

—Agrément, facilité, en parlant du style, de la conversation. Avoir de la légèreté dans le style, dans la conversation. Il y a une différence entre la *légèreté* du caractère et la *légèreté* qu'on apporte dans une conversation rapide et animée : la première se ride à nos actes; la seconde n'est à bien dire qu'un genre d'agrément. (St-Prosper.) Théodore de Bèze eut une *légèreté* de style qui manqua trop souvent à ses adversaires. (Chateaub.)

— *Avoir une grande légèreté de main.* Écrire avec aisance et célérité. || Se servir d'un outil, d'un instrument. Avoir le jeu facile et brillant.

— *Avoir une grande légèreté de pinceau.* Avoir une touche légère. La légèreté de touche ou de pinceau est l'art d'appliquer la couleur avec prestesse ou de l'étendre dans une juste mesure au gré de l'imagination. | *Avoir de la légèreté dans la voix.* Faire aisément, en chantant, les passages difficiles.

LÉGICIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lex*, loi; *cædo*, je tue) Néol. Qui tue, qui viole, qui détruit la loi. Les décrets légicides d'un tyran. Une ordonnance légicide.

— subst. Retirons la garde des lois à un dépositaire infidèle, à un *légicide*. (Mandar.)

— s. m. Crime de celui qui viole la loi. C'est un légicide. Être coupable de légicide.

LÉGIFÉRAT. s. m. (rad. *légifère*). Hist. Ancien nom des provinces ou districts de la Suède.

LÉGIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lex, legis*, loi; *fero*, je porte). Qui donne des lois.

— Surnom de Cérès, destiné à rappeler l'influence que l'agriculture exerce sur l'établissement des premières lois sociales. Cérès légifère.

— s. m. Gouverneur d'un légiférat.

LÉGIFÉRÉ. part. pass. invar. du v. Légiférer.

LÉGIFÉRER. v. n. 1^er^ conj. (ét., V. LÉGIFÈRE.) L'é se change en è devant une syllabe muette, *Je légifère, tu légifères, il légifère*, etc. Néol. Faire des lois. Avoir la manie de légiférer.

LÉGILE. s. m. Liturg. Pièce d'étoffe dont on couvre le pupitre sur lequel on chante l'évangile, aux messes solennelles.

LÉGION. s. f. (du lat. *legio*, corps de gens de guerre chez les Romains, formé de *legere*, choisir, à cause du choix que l'on faisait des hommes qui se présentaient pour servir dans cette milice). Art milit. Corps militaire chez les Romains, dont le nombre de soldats varia à différentes époques. Il ne dépassa jamais celui de 6,000 fantassins et de 700 cavaliers. Les légions étaient distinguées entre elles par des noms empruntés de l'ordre dans lequel on les avait levées, le l'empereur qui les avait formées, des dieux qui y présidaient, ou d'une circonstance quelconque. La légion était divisée en dix cohortes, la cohorte en trois manipules, et la manipule en deux centuries. L'étendard de la légion fut sous Romulus l'image d'un loup; d'un aigle sous Marius, et sous Trajan d'un dragon. Le commandant de la légion se nommait *legatus*.

Vous dont j'ai pu laisser vieillir l'ambition
Dans les honneurs obscurs de quelque *légion*. (Rac.)

— Corps militaire français, imité de la légion romaine. François 1^er^ créa sept légions provinciales divisées chacune en six bandes de 1,000 hommes, et qui ne comprenaient ni grandes armes ni cavalerie; Henri II en créa de nouveau en 1558; mais leur existence fut courte. Elles reprirent faveur en 1741 et 1756, et on réunit l'infanterie, la cavalerie et les grandes armes. La guerre de la Révolution donna naissance à plusieurs légions, la batave, la hollandaise, la légion des Alpes, la légion des Francs, etc. Gouvion-St-Cyr, en 1817, tenta de rétablir la légion provinciale. Les gardes nationales ont conservé le nom de légions. La gendarmerie se divise aussi en légions, subdivisées chacune en compagnies.

— *Légion étrangère.* Légion formée d'hommes réfugiés en France, et formant un corps de 6,000 fantassins, assimilés à ceux de l'infanterie de ligne.

— *Légion d'honneur.* Institution fondée le 19 mai 1802 (29 floréal an X) pour récompenser les services militaires, et ceux qui se sont distingués par leur savoir, leurs talents, leurs vertus, etc. V. HONNEUR.

— Par extension et dans le st le soutenu, Troupe armée, bataillon, cohorte, phalange. Mais en ce sens il ne s'emploie guère qu'au pluriel.

A leurs *légions* ind[illegible]
Bellone inspire la fureur
Le bruit, l'épouvante et l'horreur,
Devancent leurs flots redoutables. (J.-B. Rouss.)

— Se dit aussi de la troupe des anges et des démons. Une légion d'anges. Une légion de démons.

Déjà le ciel tremblait, et les anges fidèles
Voyaient marcher contre eux les *légions* rebelles
L'Éternel se leva. Satan, du haut des airs
Comme l'éclair qui fuit tomba jusqu'aux enfers. (L. Racine.)

— Enfin il se dit d'un grand nombre, d'une multitude considérable de personnes, d'animaux ou même de choses. Une légion d'hommes et de femmes. Une légion de fourmis. Une légion d'étoiles.

Force sots, force flatteurs,
Je pourrais y mettre encore
Des *légions* de menteurs. (La Fontaine.)

Il vit auprès d'un tronc des *légions* nombreuses
De fourmis qui sortaient de leurs cavernes creuses. (Id.)

— Numism. Médaille qui a pour inscription le mot latin *legio* avec un chiffre, et qui présente au revers deux étendards, et, dans le champ, une aigle romaine. Les légions sont fort rares et fort recherchées des antiquaires.

— Loc. *S'appeler légion.* Expression figurée, par laquelle on indique qu'un individu en représente un grand nombre d'autres, en a avec lui beaucoup d'autres avec lui. Cette expression est tirée de l'Évangile, où il est dit de Satan : Son nom était Légion.

LÉGIONNAIRE. s. m. Soldat d'une légion romaine. Les légionnaires firent des merveilles en cette occasion.

— Membre de la Légion d'honneur. Les légionnaires portent un ruban rouge à la boutonnière.

— adj. des 2 g. Qui appartient à une légion. Soldat légionnaire. Épée légionnaire. Les épées légionnaires étaient des épées particulières, à l'usage des légions romaines. On voit encore quelques épées légionnaires dans les cabinets d'antiquité.

— Entom. Se dit des espèces de fourmis qui, comme la sanguine, vivent de rapine et se réunissent en légions, pour aller attaquer les espèces qu'elles se proposent de dépouiller et d'asservir. Les fourmis légionnaires.

LÉGIS. s. f. pl. (pr. *lé-jiss*). Nom donné dans le commerce aux plus belles soies de Perse. Il y en a de trois sortes. Les légis voirines, qui sont les plus belles; les légis bourmes ou bourmos, qui viennent après; et les légis ardasses, qui sont les plus grosses. Cette dernière sorte est celle qui vient en France en plus grande quantité.

— adject. Soies légis.

LÉGISLATÉ. part. pass. invar. du v. Législater.

LÉGISLATER. v. n. 1^re^ conj. (ét. lat., *lex, legis*, loi; *latum*, supin de *ferre*, porter). Faire le législateur. Ne se dit que dans un sens ironique. La manie de *législater* étouffe l'ordre et la justice sous des piles de lois. (Catherine II.)

LÉGISLATEUR, TRICE. s. (du lat. *legislator*; formé de *lex, legis*, loi, et de *latum*, supin de *ferre*, porter). Celui, celle qui fait les lois, y coopère, qui donne des lois, une constitution à un peuple. Bon, sage législateur. Législateur instruit, savant, patriote. Chercher dans une loi les intentions du législateur. Moïse fut le législateur des Hébreux. Lycurgue et Solon sont des législateurs célèbres. Catherine II fut la législatrice de son peuple. Le *législateur* qui place la loi au-dessus de tout établit un gouvernement plus divin qu'humain. (Guichard.) Il faut que le *législateur* soit un homme de génie, ou que le nombre y supplée. (Boiste.) Dans les monarchies absolues, les rois sont les seuls *législateurs*; en eux seuls réside le pouvoir législatif. (Encycl.) Un *législateur* prudent prévient le malheur de devenir un *législateur* terrible. (Montesq.)

— Se dit aussi en parlant des lois religieuses. Jésus-Christ est le législateur des chrétiens. Confucius est le législateur des Chinois. Notre divin législateur.

— Par extension. Celui, celle qui établit les règles d'un art, d'une science. Le législateur du Parnasse français, de la poésie française.

— Fig. L'équité naturelle fut la première *législatrice*. (Boiste.) L'opinion est la suprême *législatrice* des peuples et des rois. (Pythag.) Les femmes sont, à Paris, les premières *législatrices* du code moral, bien plus puissant que le code légal. (B. de St-P.)

— Hist. Membre du corps législatif établi par la constitution de l'an VIII, et maintenu jusqu'à la charte de 1814. Les législateurs avaient seulement le droit d'adopter ou de rejeter les projets de lois qui leur étaient apportés par le gouvernement. Ils recevaient un traitement de 10,000 francs, et étaient nommés pour cinq ans par le sénat.

— adject. Un roi législateur. Ce prince guerrier et *législateur* poliça les nations qu'il avait soumises. (Roll.) Sémiramis à la fois guerrière et *législatrice* étonna l'Asie. (Acad.) Comme aucune société ne peut subsister sans lois, c'est donc au blé qu'en est due l'origine; c'est par cette raison sans doute que les anciens ont appelé Cérès *législatrice*. (B. de St-P.)

LÉGISLATIF, IVE. adj. (ét., V. LÉGISLATEUR). Qui fait les lois, qui a le pouvoir de faire les lois. Pouvoir législatif. Puissance législative. Corps législatif. Assemblée législative. On nomme pouvoir législatif l'autorité de qui émane la loi. Dans les États despotiques, le pouvoir législatif réside dans la personne du roi; dans les monarchies représentatives, il est partagé entre le roi et un ou plusieurs délibérants. Dans les républiques, le pouvoir législatif réside chez le peuple ou ses représentants. Le corps législatif est l'ensemble des assemblées chargées de faire les lois. Ce message, dont l'intention était facile à deviner, frappa de surprise les opposants des deux assemblées *législatives*, et naturellement excita chez eux la plus vive irritation. (Thiers.)

— Qui est de la nature des lois, qui porte le caractère de loi. Acte législatif. Mesures législatives. Dispositions législatives.

— Phil. Se dit dans le système de Kant des facultés qui exercent une influence sur quelques autres. La raison est législative à *priori*. Le jugement est une faculté législative déterminante ou réfléchissante.

LÉGISLATION. s. f. (pr. *lé-jis-la-ci-on*; ét., V. LÉGISLATEUR). Droit de faire les lois. Dans les monarchies absolues, la législation n'appartient qu'au monarque.

— Corps même des lois. Bonne législation. Mauvaise législation. Sage législation. Législation défectueuse, incomplète, incertaine, indécise. La population d'un pays prouve la sagesse de sa *législation*. (Moïse.) Le plus grand bien de la société entière doit être en dernier résultat le but de toute *législation*. (Boiste.) En *législation* comme en morale, le bien est toujours le mieux. (Rivar.)

— Science, connaissance des lois. Un cours de législation. Cours de législation comparée. Savant en législation.

— Philos. Influence exercée par une faculté ou une opération de l'esprit sur d'autres facultés ou d'autres opérations.

LÉGISLATIVEMENT. adv. Polit. En suivant la marche législative. Administrativement et législativement.

LÉGISLATURE. s. f. Corps législatif ou l'ensemble des pouvoirs qui concourent à la formation des lois. La législature est saisie de tel ou de tel projet de loi. La législature vient de décider une grande question.

— Assemblée législative. Législature nombreuse, complète.

— Temps légal d'existence d'une Chambre élue, ou période de temps qui s'écoule depuis l'installation d'une assemblée législative jusqu'à l'expiration de ses pouvoirs. Pendant la première législature.

LÉGISTE. s. m. (du lat. *lex, legis*, loi). Celui qui connaît ou qui étudie les lois. Tous les légistes sont du même avis sur cette question. Savant, habile légiste. Un jeune légiste. Celui qui va parler, de droit, n'est pas un *légiste*, c'est un homme. (Michelet.)

LÉGITIMAIRE. adj. des 2 g. (rad. *légitime*). Qui appartient à la légitime. Portion légitimaire. Droits légitimaires.

— *Héritier légitimaire.* Héritier présomptif d'un bien quelconque, et qui ne peut pas être dépouillé de ce bien par un testament.

LÉGITIMATION. s. f. (pr. *lé-ji-ti-ma-ci-on*; rad. *légitime*). Jurispr. Acte par lequel on rend légitime un enfant naturel ou qui lui confère les honneurs de la légitimité. Avant les empereurs chrétiens, on regardait les enfants naturels comme incapables de posséder aucuns biens et aucune charge. Justinien voulut qu'ils fussent légitimés par le mariage subséquent de leur père et mère, mais il refusa cette faveur aux adultérins. Cette règle est encore prescrite par la loi qui nous régit. Autrefois la légitimation pouvait s'opérer par lettres de chancellerie. La légitimation est rigoureusement proscrite en Angleterre.

— Diplom. Reconnaissance authentique des pouvoirs d'un envoyé, d'un député, etc. Après la légitimation de ses pouvoirs auprès de la diète, il est entré en fonctions.

LÉGITIME. adj. des 2 g. (du lat. *legitimus*, formé de *lex*, loi; *intimus*, intime). Qui a les conditions, les qualités requises par la loi. Mariage légitime. Pouvoir légitime. Autorité légitime.

— *Enfant légitime.* Enfant né durant le mariage ou durant le temps fixé par la loi.

— *Intérêt légitime.* Intérêt de l'argent au taux fixé par la loi.

— Polit. *Princes, rois légitimes.* Se dit des princes héréditaires d'un pays, et particulièrement lorsque le pays est gouverné par une autorité de fait.

— Anc. jurispr. *Administration légitime.* Se disait de la puissance paternelle qui donnait au père l'usufruit des biens de ses enfants.

— Qui est permis, qui n'est pas défendu par la loi. Amour légitime. J'ai trop appris à mes dépens combien nous peuvent égarer les habitudes les plus *légitimes* en apparence. (J.-J. Rouss.) Mon seul regret est d'avoir connu des sentiments si chers et si *légitimes*. (Id.) Le peuple romain ne se crut pas libre s'il n'avait des lois *légitimes* pour résister au sénat. (Boss.)

— Juste, équitable, fondé sur la raison, fondé sur la loi générale, naturelle. Vœux légitimes. Il a un sujet fort légitime de se plaindre de vous. Sa douleur est légitime. Y a-t-il rien de plus légitime? Prétentions légitimes. Droits légitimes. Conséquence légitime. La gloire du prince est une passion et non un droit *légitime*. (Montesq.) C'est tuer la justice avec son glaive que de dire : Ce qui est établi est *légitime*; il n'y a de *légitime* que ce qui est juste. (Boiste.) Combien peu de dynasties furent *légitimes* dans leur principe. (Id.) La guerre la plus nécessaire et la plus *légitime*, c'est celle qu'on fait à ses passions. (S. Dubay.)

LÉGITIME. s. f. Jurispr. Portion que la loi donne aux enfants sur les biens de leurs père et mère et qui leur est due, en sorte que leurs parents ne peuvent les en priver, quoiqu'ils disposent de leurs biens en faveur d'autres personnes. Chez les Romains, le père avait le droit de disposer de ses biens comme il le voulait. Les Novelles de Justinien décidèrent que les enfants auraient droit au quart des biens toutes les fois qu'il y en aurait quatre ou moins de quatre. S'il y en avait plus de quatre, ils auraient part au tiers de la succession de leur père. Cette jurisprudence passa dans le droit français, sauf le règlement des parts, qui variait d'une province à l'autre. La légitime n'est due qu'aux enfants légitimes ou légitimés. La légitime des ascendants. Donner sa légitime à un fils. Un fils qui a reçu sa légitime. Demander sa légitime. Il a été réduit à sa légitime.

LÉGITIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Légitimer. S'empl. adjectiv. Des enfants légitimés. Des pouvoirs légitimés. Les enfants *légitimés* par mariage subséquent ont les mêmes droits que s'ils étaient nés de ce mariage. (Toull.) Les bâtards *légitimés* par lettres du prince avaient le droit de porter le nom et les armes de leur père; ils étaient seulement obligés de mettre dans leurs armes une barre pour se distinguer des enfants légitimes. (Id.)

LÉGITIMEMENT. adv. D'une manière légitime. Conformément à la loi, à l'équité, à la raison, aux règles établies. Un bien légitimement acquis. Cette somme lui est légitimement due. C'est une condition fâcheuse de dépendre de si grands hommes qu'ils puissent nous mépriser *légitimement*. (St-Evrem.) Nous sommes bien *légitimement* punis lorsque notre crédule avidité nous fait dupes. (Boiste.)

LÉGITIMER. v. a. 1re conj. (rad. *légitime*). Donner la légitimité à. Rendre légitime, légal, juridique, authentique. Légitimer un enfant. Légitimer un acte. Son mariage a légitimé deux enfants qu'il avait eus auparavant. Ce prince fit légitimer deux de ses enfants naturels. Il a fait légitimer son pouvoir, sa commission.

— Justifier, rendre excusable. La dureté des parents ne légitime pas l'ingratitude des enfants. L'ivresse ne légitime aucune mauvaise action.

— SE LÉGITIMER. v. pron. Être légitimé. Les enfants adultérins ou incestueux ne peuvent se légitimer. Une tel acte ne peut se légitimer en aucune façon.

LÉGITIMISTE. adj. des 2 g. Qui reconnaît, qui professe, qui défend le principe de la légitimité, les droits de la naissance au trône.

— subst. Un légitimiste. Une légitimiste. Les légitimistes les plus ardents. Les légitimistes de France. Les légitimistes d'Espagne.

— Ce mot ne date que de la Révolution de 1830. Jusque-là on s'était servi du mot Royaliste pour désigner ceux qui soutenaient la doctrine du droit divin. Une dénomination nouvelle devint nécessaire au moment où la couronne royale passa en vertu de la volonté nationale de la tête des princes de la branche aînée des Bourbons sur celle des princes de la branche d'Orléans.

LÉGITIMITÉ. s. f. (rad. *légitime*). Qualité de ce qui est légitime, de ce qui est conforme à la loi, à la justice, à la raison, aux règles établies. Attaquer la légitimité de son mariage. La légitimité d'un droit, d'une action, d'une prétention, d'une demande.

— Particulièrement, Qualité, état d'un enfant légitime. On lui dispute sa légitimité. En France, comme chez tous les peuples civilisés, le mariage est la source unique de la légitimité. La présomption de légitimité qui résulte du fait du mariage n'est pas absolue: elle peut être détruite dans certains cas par le désaveu du père.

— Dans son acception politique et sociale, Conformité intime avec la loi de justice universelle qui règle les rapports des hommes entre eux. C'est la légitimité qui fait le droit fondamental des constitutions. La *légitimité* reste éternellement ce qu'elle est, parce qu'elle est la justice, non point la justice faite par des scrutins, mais la justice conforme à la nature intime des choses. (Laur.) Tant que sa *légitimité* républicaine fut hors des disputes, Rome fut puissante: ses destinées grandirent, et le monde s'abattit à ses pieds. (Id.)

— Dans un sens nouveau, Droit d'hérédité par ordre de primogéniture dans la monarchie, et surtout dans la monarchie de France. La *légitimité* disparut, et la constitution naturelle de la nation fut remplacée par des constitutions artificielles, qui furent impuissantes à dominer l'immense désordre qui couvrit la France. (Laurent.) Le pacte de la *légitimité* peut être rompu par le despotisme. (Boiste.) C'est une nécessité pour l'usurpation d'employer la violence et la ruse, la *légitimité* n'a besoin que de la loi. (Id.)

LEGNAGO ou **PORTO-LEGNAGO.** Géogr. Ville forte du royaume lombardo-vénitien sur l'Olona, à 35 kil. de Vérone; 10,000 hab.; prise par les Français en 1796.

LÉGNAN. s. m. Bot. Arbrisseau qui croît à Ténériffe. Les Anglais l'achètent comme bois aromatique.

LÉGNOTIDÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à un légnotis. || LÉGNOTIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des légnotidées, qui a pour type le genre légnotis.

LÉGNOTIS. s. m. Bot. Genre de plantes syn. de Cassipourier.

LÉGO. s. m. Myth. Nom d'un lac dont il est question dans les poésies ossainiques, et que les bardes représentent comme le séjour des âmes pendant l'intervalle qui s'écoule entre la mort et l'hymne funèbre. Les âmes des lâches y restaient éternellement.

LEGONIDEC (Jean-François). Savant linguiste, né vers 1770 à Lanmois, s'occupa avec ardeur de la langue celtique.

LEGOUVÉ (G.-M.-J.-B.). Poète, né à Paris en 1764, mort en 1813, fils d'un avocat distingué, auteur de plusieurs tragédies et de plusieurs poëmes didactiques, autre autres: *la Sépulture, la Mélancolie* et *le Mérite des femmes*, qui est le plus estimé.

LÉGOUZIE. s. f. ou **LÉGOUZIA.** s. m. Bot. Genre de plantes formé des campanules, dont la capsule allongée, étroite et prismatique, s'ouvre par le haut en plusieurs valves.

LEGRAS (Mme), née de Marillac, épouse d'Antoine Legras, secrétaire de Marie de Médicis, se consacra au service des malades et des enfants trouvés; fonda avec saint Vincent de Paul la belle institution des *Sœurs de la charité*, dites aussi *Sœurs grises*, et fut la première supérieure de cette congrégation; elle mourut en 1662.

LEGRAN. s. m. Pêch. Sorte de filet dont on se sert pour pêcher à la jagude.

LEGRIS-DUVAL. Prêtre, né en 1765, à Landerneau, mort en 1819. Vint à Paris pour se livrer à la pratique des bonnes œuvres; fonda plusieurs associations philanthropiques et charitables.

LEGS. s. f. (pr. *lè*; du lat. *legatum*, chose léguée). Don laissé par un testateur. Faire un legs. Laisser un legs. Accepter un legs, Recevoir un legs. Refuser un legs, des legs. Un legs de dix mille fr. Un legs de cent mille fr. Acquitter, payer un legs. Lorsque le *legs* est d'une chose indéterminée, l'héritier n'est pas obligé de la donner de meilleure qualité, mais il ne peut l'offrir de plus mauvaise. (Teul.) Le *legs* étant une libéralité, celui qui se rapporte à un créancier n'est pas censé fait en payement de sa créance, ni le legs fait à un domestique en payement de ses gages. (Id.) Il mourut, et son testament n'était plein que de *legs*. (La Font.)

— *Legs universel.* Disposition testamentaire par laquelle le testateur donne à une ou à plusieurs personnes l'universalité des biens qu'il laisse à son décès. || *Legs à titre universel.* Celui par lequel le testateur lègue une quote-part des biens dont la loi lui permet de disposer, tels qu'une moitié, un tiers, ou tous ses immeubles, ou tout son mobilier, ou une quotité fixe de tous ses immeubles ou de tout son mobilier.

— *Legs particulier.* Toute disposition testamentaire qui n'est ni de l'universalité des biens ou de la portion disponible de ces biens, ni d'une quote-part de ces biens ou de la portion disponible.

— Anc. jurispr. *Legs pieux.* Legs destiné à de bonnes œuvres. La nullité d'un testament n'entraîne pas celle d'un legs pieux.

— Fig. De funestes dispositions et des maladies sont quelquefois les tristes *legs* que les pères laissent à leurs enfants en mourant. *** Un bon livre est un *legs* que son auteur fait au genre humain. (Addison.) La gloire est un *legs* onéreux pour qui ne peut la soutenir. (Noël.)

— Conformément à l'étymologie, nos pères ont dit Légat. Il m'a fait un *légat* de cent écus, payables par son héritier. (Pomey.) Feu Montaigne, auteur des Essais, sentant approcher la fin de ses jours, se leva du lit en chemise, prenant sa robe de chambre, ouvrit son cabinet, fit appeler tous ses valets et autres légataires, et leur paya les *légats* qu'il leur avait laissés dans son testament, prévoyant les difficultés que feraient ses héritiers à payer ses *légats*. (Bernard-Anthone.)

LÉGUANA. s. f. (pr. *lé-gu-a-na*). Un des noms de l'iguane commun.

LÉGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Léguer. S'empl. adjectiv. Les biens légués à ses enfants. La chose léguée doit être livrée avec ses accessoires nécessaires et dans l'état où elle se trouve au jour du décès du testateur.

— *Accessoires nécessaires d'une chose léguée.* Les choses indispensables à son usage ordinaire. Ainsi le legs d'une terre comprend les bestiaux et les ustensiles qui servent à la faire valoir.

LÉGUER. v. a. 1re conj. (du lat. *legare*, même signif.). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je lègue, tu lègues, il lègue*, etc. Donner par testament ou par autre acte de dernière volonté. Je donne et lègue ma ferme à un tel. Il a légué dix mille écus par son testament à un tel. Ce que vous *léguez* aux pauvres en mourant, ce n'est pas vous qui le donnez, ce sont vos héritiers; le don est nul pour le ciel. (Boiste.)

— Fig. Heureux celui qui n'a pas d'enfants, lorsqu'il ne pourrait leur *léguer* que la servitude, l'ignorance et l'abrutissement! (Boiste.) Didon au lit de mort te *lègue* sa fureur. (Del.) Observateur judicieux, quoique égaré par les idées de son siècle, il nous a *légué* un grand nombre de faits d'histoire naturelle et morale. (M.-Brun.) Cette instruction fut le seul héritage que lui *légua* sa famille. (De Juss.) Je *lègue* l'opprobre et l'horreur de ma mort à la famille régnante d'Angleterre. (Napol.)

LEGUEVIN. Géog. Ch.-l. de cant., arr. de Toulouse (Haute-Garonne); 1,000 hab.

LÉGUME. s. m. (du lat. *legumen*, gousse). Dans le sens propre, Fruit des plantes légumineuses, comme les pois, les fèves, les lentilles, etc. Légumes nourrissants, savoureux. Légumes verts. Légumes secs. Les haricots sont un légume dont les estomacs faibles doivent s'abstenir.

— En général, Toute sorte d'herbes potagères, de plantes, de racines bonnes à manger. Les épinards, les artichauts, les salsifis, sont d'excellents légumes. Il n'est pas de meilleur légume que la pomme de terre. Vivre de légumes, ne manger que des légumes. Celui qui ne vit que de *legumes* et de boissons douces est rarement féroce. (J.-J. Rouss.) Parmi les *legumes* qui servent à la nourriture de l'homme, les uns sont sains et d'une digestion facile, les autres au contraire d'une digestion laborieuse, mais en général, on ne doit pas en faire sa nourriture exclusive. (Virey.)

— Se dit en botanique, pour Gousse. Le fruit de cette plante est un légume. Le légume est un fruit simple, irrégulier, bivalve, déhiscent, portant les graines sur un placentaire qui se divise, lors de la séparation des valves, en deux branches restant fixées chacune à chaque valve, en sorte que celles-ci se partagent les graines. Le légume, généralement uniloculaire, est quelquefois divisé en deux loges par une cloison longitudinale, quelquefois en plusieurs loges par des cloisons traversales. Quelquefois il ne s'ouvre point, et alors il se rapproche des fruits carcérulaires; quelquefois il est charnu à l'extérieur et ligneux à l'intérieur, et alors il se rapproche des drupes. Sous le rapport de la forme, les légumes sont longs et comprimés, tétragones, cylindriques, enflés comme une vessie, contournés en spirale et articulés. Les légumes contiennent ordinairement plusieurs graines; quelquefois ils n'en ont que deux et d'autres fois une seule.

LÉGUMIER, ÈRE. adj. Qui a rapport aux légumes. Cultures légumières.

LÉGUMINAIRE. adj. des 2 g. Bot. Se dit de la déhiscence des péricarpes, quand elle se fait par une suture marginale. Déhiscence léguminaire.

LÉGUMINE. s. f. Chim. Matière végéto-animale extraite des légumes, et qui paraît être intermédiaire entre le gluten et l'albumine végétale.

LÉGUMINEUX, EUSE. adj. Bot. Qui porte des légumes ou gousses pour fruit. Plante légumineuse. Fleur légumineuse. J'ai vu à l'île de France des agates, petits arbres à fleurs *légumineuses* de couleur lilas. (B. de St-P.) La fleur *légumineuse* est entièrement opposée à la fleur en rose. (Id.)

— LÉGUMINEUSES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones polypétales, dont le fruit est une gousse ou légume. Elle renferme des plantes herbacées, des arbrisseaux, des herbes annuelles, bisannuelles ou vivaces, et même des arbres. Les feuilles sont alternes, pétiolées; les fleurs pédonculées, solitaires et axillaires, et les tiges droites ou volubiles. Les graines des légumineuses fournissent une nourriture saine et substantielle, et les feuilles, les cosses et les tanes, composent le fourrage le plus abondant. Plusieurs genres de cette famille sont utiles à la médecine et à la teinture. S'emploie au sing. Le trèfle est une légumineuse.

LÉGUMINIFORME. adj. des 2. (ét. lat., *legumen*, gousse; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une gousse. Fruit léguminiforme.

LÉGUMINIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *legumen*, légume; *voro*, je mange). Qui vit de légumes.

LÉGUMINODE. s. m. Bot. Fruit composé de plusieurs légumes attachés sur une même base, dans une même fleur.

LÉGUMISTE. adj. des 2 g. Celui, celle qui cultive les légumes.

LÉHA. s. m. Bot. Nom qu'on donne à Amboine à un arbre employé dans cette île pour fixer la couleur rouge des teintures obtenues du bois de sapan et de la racine de bancadu.

LÉI. Géogr. Ville de l'empire chinois, capitale du Petit-Thibet, à 2 kil. du Sompo; 10,000 hab.

LÉIANITE. s. f. Minér. Roche d'apparence homogène, mélangée de sable très-fin, d'argile endurcie, etc.

LÉIANTHÈRE. adj. des 2. (ét. gr., λεῖος, lisse; ἀνθηρός, fleuri). Bot. Qui a des anthères lisses. L'érodendre léianthère.

LEIBNITZ. Géogr. Ville de Hongrie, à 2 kil. de Kœsmarkt; 3,000 hab.

LEIBNITZ. (Godefroi-Guillaume de). Célèbre philosophe et mathématicien, né en 1646, à Leipzig; fut à vingt ans docteur en droit à Altdorf, conseiller de l'électeur Ernest-Auguste, conseiller aulique de l'Empereur, et président perpétuel de l'académie de Berlin; il mourut en 1716. Leibnitz fut le chef d'une école qui fut l'essai d'une alliance entre les écoles idéaliste et sensualiste. Ses principaux ouvrages sont des Essais de théodicée, un Traité de calcul intégral, des Questions de philosophie, de jurisprudence, etc., etc.

LEIBNITZIANISME. s. m. Philos. Philosophie idéaliste de Leibnitz, et plus particulièrement, Système cosmologique des monades, inventé par ce philosophe à la fin du XVIIe siècle. Selon lui, tout est composé de monades, substances simples, capables d'action et de perception. L'âme est une monade qui a conscience d'elle-même. Dans l'homme, l'âme et le corps n'agissent pas l'un sur l'autre, mais il existe entre ces deux substances une harmonie si parfaite que chacune, tout en ne faisant que se développer selon les lois qui lui sont propres, éprouve des modifications de l'autre. Le leibnitzianisme a longtemps régné seul en Allemagne.

LEIBNITZIE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, tribu des mutisiées.

LEICESTER. (pr. *Liss-teur*). Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Leicester, à 142 kil. N.-O. de Londres; 40,900 hab. || Comté du centre d'Angleterre; 197,000 hab. Ch.-l. Leicester.

LEICHE. s. m. Ichthyol. Genre de squales, appartenant à la famille des plagiostomes, contenant plusieurs espèces de poissons de nos mers et des mers du Nord.

LEIGHIE. s. f. ou **LEIGHIA.** s. m. Bot. Sous-genre du genre hélianthe, de la tribu naturelle des hélianthées, dont les espèces les plus remarquables sont la leighie élégante, la leighie bicolore et la leighie à petites feuilles.

LEIGNE-SUR-USSEAU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châtellerault (Vienne); 600 hab.

LEIMONITE. adj. (du gr. λειμών, pré). Ornith. Qui vit dans les prés. Oiseaux leimonites. || LEIMONITES. s. m. pl. Famille de l'ordre des sylvains, comprenant des oiseaux qui vivent dans les prés. Les tourterelles, les étourneaux et les pique-bœuf sont des leimonites. || sing. Un leimonite.

LEINSTER. Géogr. Province maritime d'Irlande, dont la capitale est Dublin; 1,700 hab.

LÉIOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse; καρπός, fruit). Bot. Qui a les fruits lisses.

LÉIOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse; κεφαλή, tête). Bot. Qui a la tête lisse, Agaric léiocéphale.

LÉIOCOMME. s. m. (ét. gr., λεῖος, coulant; κόμμι, gomme). Produit qui sert pour l'impression des étoffes, et remplace la gomme du Sénégal.

LÉIODE. s. m. (du gr., λεῖος, lisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères.

LÉIODERME. adj. des 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse; δέρμα, peau). Hist. nat. Qui a la peau lisse ou nue. || LÉIODERMES. s. m. pl. Erpét. Famille de l'ordre des ophidiens, comprenant ceux de ces reptiles qui ont la peau nue et sans écailles.

LÉIOGNATHE. s. m. (ét. gr., λεῖος, lisse; γνάθος, mâchoire). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des ostéostomes dont on ne connaît qu'une seule espèce, le léiognathe argenté, qui vit auprès de Tranquebar et n'entre que rarement dans les rivières. Il est très commun dans ces parages, et sa chair est grasse et d'une saveur agréable.

LÉIOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse; ποῦς, pied). Qui a le pied ou le stipe lisse.

LÉIOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles lisses.

— s. m. Genre de plantes formé du lédon à feuilles de thym, et ainsi nommé parce que sa capsule s'ouvre par le haut et non à la base comme les autres, et que ses feuilles sont lisses en dessous.

LÉIOPILE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse; πῖλος, chapeau). Bot. Qui a le chapeau glabre et lisse. Agaric léiopile.

LÉIOPLAQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse; πλάξ, plaque). Bot. Qui forme des plaques très-lisses.

LÉIOPOME. adj. des 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse; πῶμα, opercule). Ichthyol. Qui a les opercules lisses. || LÉIOPOMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des poissons olobranches, comprenant ceux dont les opercules ne portent ni épines ni dentelures.

LÉIOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des graines lisses.

LÉIOSTACHYÉ, ÉE. adj. (pr. *lé-io-sta-ki-é*; ét. gr., λεῖος, lisse; στάχυς, épi). Bot. Qui a les épis lisses, c'est-à-dire les glumes qui les composent lisses et glabres.

LÉIOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse; στόμα, bouche). Ichthyol. Qui a la bouche lisse ou dénuée de dents.

— s. m. Genre de poissons thoraciques à mâchoires dénuées de dents et entièrement cachées sous les lèvres, qui sont ostensibles, à bouche au-dessous du museau, et n'ayant point de dentelure, ni de piquants aux opercules.

LÉIOTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεῖος, lisse; θρίξ, cheveu). Mamm. Qui a les cheveux plats et unis. Les espèces d'hommes léiotriques.

LEISTE ou **LEISTUS.** s. m. Entom. Petit genre de coléoptères pentamères de la famille des carabes ou créophages.

LEIPOGRAMME. s. f. Poés. Pièce de vers dans chacun desquels il manque une lettre de l'alphabet.

LEIPZIG ou **LEIPSICK.** Géogr. Ville d'Allemagne dans le royaume de Saxe, ch.-l. d'un cercle du même nom, à 102 kilom. de Dresde; 40,000 hab. Outre son université, cette ville possède cinq bibliothèques, un jardin botanique, des sociétés savantes, d'arts, de bienfaisance, et divers établissements d'instruction.

LEITRIM. Géogr. Comté d'Irlande, dans le Connaught; 141,300 hab.

LE KAIN (Henri-Louis). Célèbre acteur tragique, fils d'un orfèvre de Paris, né en 1728, mort en 1778.

LELÉGE. Peuples errants, composés de différentes peuplades, sorties sans doute de la Carie.

LEMAIRE (Jacques). Navigateur hollandais, qui donna son nom à un détroit découvert par lui et le pilote Schouten, en 1615; il mourut en 1616.

LEMAIRE (Détroit de). Géogr. Détroit situé à l'extrémité S. de l'Amérique méridionale, entre la Terre de Feu et l'île des États.

LÉMANIE ou **LEMANIA.** s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des algues, comprenant un petit nombre de plantes aquatiques qui se font remarquer par leur couleur noirâtre ou olivâtre, et par leur rigidité, surtout quand elles sont desséchées.

LÉMANIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une lémanie. || LÉMANIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des algues, qui a pour type le genre lémanie.

LEMANITE. s. f. (rad. *Léman*). Minér. Jade qu'on trouve sur les bords du lac de Genève ou Léman. On le nomme aussi Jade de Saussure, du nom de celui qui l'a fait connaître.

LEMARE (P.-Alex.). Savant grammairien né en 1766 à la Rivière (Jura), mort à Paris en 1835, principal du collége de Saint-Claude en 1789, fonda l'Athénée de la jeunesse, l'enseignant à la fois la grammaire, les sciences et l'histoire. Quand on pense qu'un philologue aussi distin-

qui n'a point fait partie de l'Académie, on ne peut s'empêcher de déplorer le hasard qui semble présider au choix des membres de cette assemblée. Quels services n'eût-il pas rendus au Dictionnaire ! Mais à quoi bon ces regrets tardifs ? Son *Cours de ....*, qui a joui et qui jouit encore de l'estime des vrais savants, n'a seulement pas été autorisé par l'Université. Français, lisez donc pour l'honneur de votre pays !

LEMBARIES. s. m. pl. Ant. rom. Troupes qui combattaient sur des bateaux.

LEMBAYE. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Pau (Basses-Pyrénées) ; 5,000 hab.

LEMBERG ou **LÉOPOL.** Géogr. Ville des États Autrichiens, capitale de la Galicie, à 302 kil. E. de Cracovie ; 52,000 hab., dont 15,000 juifs.

LEMERCIER (Népomucène-Louis). Littérateur, membre de l'Académie française, né à Paris en 1772, mort en 1840, est resté toute sa vie homme de lettres. Son chef-d'œuvre est la tragédie d'Agamemnon.

LEMIE ou **LEMIA.** s. f. Bot. Genre de la flore du Brésil qui ressemble au pourpier.

LEMIERRE (Antoine-Marin). Poète, né à Paris en 1723, mort en 1793. Remporta plusieurs fois le prix de poésie à l'Académie.

LEMME. s. m. (du gr. λῆμμα, majeure d'un syllogisme). Proposition préliminaire qu'on établit pour servir à la démonstration de quelque autre proposition, quoiqu'elle n'ait qu'un rapport indirect avec le sujet de cette dernière.

— Mus. Silence, pause.

— Bot. Plante aquatique.

LEMMING. s. m. Mamm. Espèce de rongeur du genre des hamsters.

LEMNA. s. f. Bot. Genre de plantes, syn. de montie.

LEMNACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient du lemna. || LEMNACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre lemna. || sing. Une lemnacée.

LEMNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lemna. || LEMNÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre lemna. || sing. Une lemnée.

LEMNISCATE. s. f. (du lat. *lemniscatus* ; fait du gr. λημνίσκος, ruban). Géom. Courbe qui a la forme d'un 8 de chiffre.

LEMNISCÉROS. s. f. Géom. Courbe ou portion de courbe, nommée aussi *nœud* ou *lacs d'amour.*

LEMNISCIE. s. f. Bot. Syn. de Vantanée.

LEMNISQUE. s. m. du (gr. λημνίσκος, ruban). Hist. anc. Bandelette de pourpre avec laquelle on attachait les couronnes, et on ornait les palmes des athlètes vainqueurs.

— Bibliol. ÷ Signe usité dans les anciens manuscrits, pour marquer la différence textuelle des interprètes.

— Helminth. Petits appendices, d'une forme extrêmement variable, qu'on observe dans certaines espèces de tænia, sur le bord antérieur ou postérieur des orifices latéraux qui naissent quelquefois du bord même de l'articulation, et dont on ne connaît point encore l'usage.

— adj. des 2 g. Erpét. Se dit quelquefois pour Galonné. Elaps lemnisque.

LEMNOS. Géogr. Ile de la Méditerranée ; 8,000 hab. Elle était consacrée à Vulcain, qui y tomba, lorsque Jupiter le précipita du ciel. On recueille dans les montagnes de l'île une terre particulière, longtemps regardée comme une panacée universelle, et nommé terre sigillée. Il y avait à Lemnos un fameux labyrinthe.

LÉMODIPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., λαιμὸς, gorge ; ποὺς, pied). Crust. Dont la tête porte des pieds. || LÉMODIPODES. s. m. pl. Ordre de la classe des crustacés, comprenant ceux dont la tête est confondue avec le premier segment thoracique, et porte les quatre pieds antérieurs ou les analogues des quatre premiers pieds mâchoires.

LÉMODIPODIFORME. adj. des 2 g. (ét. gr., λαιμὸς, gorge, ποὺς, pied ; et du lat. *forma*, forme). Entom. Se dit des larves hexapodes à longues antennes, qui ont le corps allongé et subcylindrique, le second segment du tronc plus long que les autres, et la paire antérieure de pattes séparée des autres par un intervalle.

LEMONNIER (Pierre). Professeur, né à Saint-Sever, près de Virée, en 1675, mort en 1757, enseigna longtemps la philosophie au collége d'Harcourt (Paris), et devint membre de l'Académie des sciences. || (Pierre-Charles). Astronome, fils du précédent, né à Paris en 1715, mort en 1799, professeur de physique au collége de France, et membre de l'Académie des sciences de Paris.

LÉMONTEY (P.-Édouard). Littérateur et avocat, né à Lyon en 1762, mort en 1826, se fit connaître comme publiciste à l'époque de la Révolution, et entra à l'Académie française en 1817.

LEMOSTÈNE. s. m. Entom. Genre d'insectes carabiques à corps allongé et à corselet sessile, plus étroit que les élytres.

LEMOULÉMON. s. m. Entom. Insecte de Cayenne, de la famille des capricornes.

LEMOYNE (Pierre). Poète médiocre, né à Chaumont en Bassigny, en 1602, jésuite, est l'auteur du poème de *Saint Louis* (1650), et des Entretiens poétiques. Boileau a gardé le silence sur ses poésies, ce qui les fait juger sous un œil favorable.

LEMPS (LE GRAND-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Grenoble (Isère) ; 2,000 hab.

LEMTA. Géogr. Désert d'Afrique, dans la partie occidentale du Sahara.

LEMUNCULE. s. m. Antiq. Petit bateau pour pêcher.

LÉMUR. s. m. Mamm. Nom latin donné d'abord comme nom commun à tous les animaux qui entrent actuellement dans la famille des lémuriens, et plus particulièrement appliqué aujourd'hui aux makis.

LÉMURES. s. f. pl. Myth. rom. Mauvais génies mâles et femelles, qui jetaient l'effroi parmi les vivants, et habitaient les lambris des maisons. Ils n'aimaient que les fèves. Pour les mettre en fuite on jetait des fèves noires et rouges.

LÉMURIEN, IENNE. adj. Mamm. Qui ressemble au lémur. || LÉMURIENS. s. m. pl. Famille de quadrumanes à museau allongé, terminé par un mufle, qui n'ont que des rapports assez éloignés avec les singes de l'Ancien et du Nouveau-Monde. Ils ont pour type le genre lémur ou makis. || sing. Un lémurien.

LÉMURIES. s. f. Ant. rom. Nom des fêtes que les Romains célébraient en l'honneur des Lémures ; elles duraient trois jours, qui étaient regardés comme malheureux. Romulus institua cette fête pour apaiser les mânes de Rémus, et leur donna le nom de Rémuries, d'où l'on fit depuis Lémuries.

LUNA-NOEL. s. m. Bot. Liseron de Ténériffe, qui, lorsqu'on le gratte, exhale l'odeur de la rose.

LENCLOITRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châtellerault (Vienne) ; 2,000 hab.

LENCLOS. (Ninon de). V. NINON.

LENDEMAIN. s. m. (du lat. *in*, en ; *de*, de ; *mane*, matin ; de ces trois mots réunis on a fait *endemain*, *l'endemain*, puis *lendemain* ; et *l* ayant été réuni au nom, il a fallu le redoubler et dire le *lendemain*, comme nous disons l'Alcoran pour *al Coran* ou *le Coran*, le *lierre* pour *l'hierre*, le *loisir* pour *l'oisir*). Le jour qui a suivi ou qui suivra celui dont on parle. Le lendemain de ses noces. Le lendemain des fêtes. On l'a remis au lendemain. Différer jusqu'au lendemain. Penser au lendemain. Un heureux lendemain. Un fatal lendemain. Un triste lendemain. Un lendemain tant désiré. Il ne faut jamais remettre au *lendemain* ce que l'on peut faire le jour même. (De Witt.) Quoi de pire que de désirer sans cesse le *lendemain* ? c'est être toujours mécontent de son logement, et passer sa vie à déménager. (Noel.) Qui n'a pas de *lendemain* doit jouir du moment. (De Pradt.) L'homme consume sa vie dans de vains projets ; il espère, il travaille, il s'agite pour le *lendemain*, jusqu'à ce qu'il ne reste plus enfin de *lendemain* pour lui. (Mabire.)

> Chez elle, en ces emplois, l'aube du *lendemain*
> Souvent la trouve encor les cartes à la main. (Boil.)

> La naïve Rosette et le jeune Lubin,
> S'aimaient, vivaient contents, sans soin du *lendemain*.
> St-Lambert.

— S'emploie souvent avec ellipse des prépositions *dans*, *pendant*, etc. Conduisez-vous chaque jour avec vos ennemis comme s'ils devaient devenir vos amis *le lendemain*. (Boiste.)

— Prov. *Il n'y a pas de bonne fête sans lendemain*. Se dit lorsqu'après s'être diverti un jour, on propose de se divertir encore le jour suivant.

LENDIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lens*, lente, *gero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des lentes. Se dit particulièrement d'une plante qui offre à sa surface de petits tubercules, de petits renflements vésiculeux comparables à des lentes.

LENDORE. s. des 2 g. Expression populaire par laquelle on désigne une personne lente et paresseuse. C'est un lendore. C'est une grande lendore.

LÉNÉES. s. f. pl. Hist. anc. Fêtes athéniennes en l'honneur de Bacchus.

LENFANT (Jacques). Ministre protestant, né à Bazoches (Beauce) en 1661, mort en 1728.

LENGLET-DUFRESNOY (L'abbé). Laborieux compilateur, né à Beauvais en 1674, mort en 1755.

LENGOU. s. m. Bot. Espèce de royoc ou plante dont le fruit anguleux a la grosseur et le goût d'une noix verte. Lorsqu'on le mange, il noircit l'intérieur de la bouche et rend l'haleine suave.

LENGUADO. s. m. Ichthyol. Espèce de pleuronecte qu'on pêche dans la mer du Sud.

LENIDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes polypétalées, famille des dilléniacées, composé d'arbres ou d'arbrisseaux un peu grimpants, de Madagascar et de Ceylan.

LÉNIFIER. v. a. 1re conj. *Je lénifie, nous lénifions, vous lénifiez. Je lénifiais, nous lénifions, vous lénifiiez*, etc. Médec. Adoucir au moyen d'un lénitif.

— Fig. Adoucir, consoler, soulager. Par la douceur et l'harmonie nous adoucissons et *lénifions* l'aigreur de ses esprits. (Mol.)

LÉNITÉ. s. f. (du lat. *lenitas* ; rad. *lenis*, doux). Douceur, facilité de caractère, indulgence.

LÉNITIF, IVE. adj. (du lat. *lenitivus* ; rad. *lenis*, doux). Médec. Qui adoucit les humeurs, qui calme les douleurs. Remède lénitif. Potion lénitive. Électuaire lénitif.

— s. m. Remède lénitif, électuaire. Un lénitif. Un bon lénitif. Un lénitif efficace. Le miel est un bon lénitif.

— Fig. Adoucissement, consolation, soulagement. Cette agréable nouvelle fut un grand lénitif à sa douleur. Je vous amène encore un *lénitif* de bourse. (Régn.)

> Voilà trois bons billets que j'ai trouvés sur lui.
> Souffrez que je partage avec vous votre ennui ;
> Ce petit *lénitif* en attendant le reste
> Pourra nous consoler d'un coup aussi funeste. (Régn.)

LÉNOK. s. m. Ichthyol. Poisson du genre salmone, et qui vit dans les torrents de la Sibérie orientale.

LENOIR (J.-Ch.) Magistrat, né à Paris en 1732, fut longtemps lieutenant criminel et lieutenant de police de Paris ; il créa le Mont-de-Piété et plusieurs établissements utiles. || Le chevalier Alex. Lenoir, mort en 1829, célèbre comme fondateur du musée de l'école des Beaux-Arts.

LE NÔTRE (André). Architecte, célèbre surtout comme dessinateur de jardins, né à Paris en 1613, mort en 1700. Ce fut lui qui dessina la plupart des jardins royaux.

LENS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Béthune (Pas-de-Calais) ; 2,640 hab.

LENT, LENTE. adj. (du lat. *lentus*, lent, oisif). Tardif, qui n'agit pas avec promptitude, vitesse. Animal lent. L'âne est un animal lent et pesant. Que cette femme est lente ! Que cet homme est lent dans tout ce qu'il fait !

— *Lent à*. Lent à parler. Lent à écrire. Dieu est lent à punir, prompt à récompenser. La fine magnésie est *lente* à se dissoudre. (Del.)

— Lent (effet) manque de promptitude. Avoir un esprit lent. Une imagination lente. Un poison lent. Des remèdes lents. On le fait mourir d'un poison *lent*, qui lui avait été donné il y avait plus de dix années, et qui le consuma à l'âge de quarante-cinq ans. (Volt.) Dans les projets d'une exécution *lente*, rien ne donne plus de supériorité que la douceur et la flexibilité du caractère. (Id.)

— En parlant des choses, exprime la durée prolongée, la faiblesse du mouvement. Avoir le pouls lent. Une eau lente. Une démarche lente. Avoir la parole lente. L'action lente du temps détruit les corps les plus solides. Le mouvement d'Uranus paraît plus lent que celui des autres planètes. Le pouls d'un bœuf est plus *lent* que celui d'un homme, et celui d'un chien plus fréquent. (Buff.)

> Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et *lent*,
> Promenaient dans Paris le monarque indolent. (Boil.)

— Dans un sens analogue, Fièvre lente. Un feu lent. Une convalescence lente.

— Par une métaphore hardie et heureuse, Racine, transposant la qualité exprimée par ce mot de la cause à l'effet, a dit :

> De ses remords secrets triste et *lente* victime,
> Jamais un criminel ne s'absout de son crime.

L'ordre naturel exigerait *triste victime de ses remords secrets et lents*. Mais quelle image fait ici la métaphore !

LENTAGO. s. m. Bot. Un des noms du laurier-tin.

LENTE. s. f. Entom. Nom donné aux œufs allongés en forme de larmes, que les poux déposent et collent après les cheveux. Avoir des lentes à la tête, dans les cheveux. Des lentes vives. Un enfant couvert de lentes.

LENTEMENT. adv. Avec lenteur, d'une manière lente. Marcher lentement. Se mouvoir lentement. Agir lentement. Parler lentement. Aller lentement en besogne. Cette rivière coule lentement. Dans les travaux de l'esprit il faut se hâter lentement. Allez *lentement*, vous aurez plutôt fait. (Bacon.) J'avancerai toujours, quoique *lentement*. (J.-J. Rouss.) Nous suivions *lentement* le cours du Pénée. (Barth.) Nous vîmes passer un homme qui se promenait *lentement* auprès de nous. (Id.) Les Français parlent vite et agissent *lentement*. (Volt.) Quand on plaide, il faut payer l'avoué, le greffe, l'enregistrement, le timbre ; et tout cela va très-vite, quoique le procès aille fort *lentement*. (De Juss.)

> Hâtez-vous *lentement*, et sans perdre courage,
> Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.
> (Boileau.)

LENTEUR. s. f. (rad. *lent*). Manque de célérité dans le mouvement et dans l'action. La lenteur de la tortue. Grande lenteur. Lenteur insupportable. La lenteur de sa prononciation m'impatiente. Il met beaucoup de lenteur dans tout ce qu'il fait, à tout ce qu'il fait. Agir avec lenteur. Parler avec lenteur. Se mouvoir avec lenteur. Marcher avec lenteur. La vivacité ou la *lenteur* du mouvement des yeux fait un des principaux caractères de la physionomie, et leur couleur contribue à rendre ce caractère plus marqué. (Buff.) Pardonnez la *lenteur* aux vieillards, c'est leur apanage. (Volt.) Le goût est parvenu au même but avec une *lenteur* qui assure la durée de ses succès. (Brill.-Savar.)

— S'empl. au pl. Les lenteurs de la procédure. Les plaideurs sont sujets à essuyer des lenteurs. Des lenteurs affectées.

— Fig. Se dit de l'esprit qui conçoit, qui imagine avec peine. Avoir une grande lenteur d'imagination, d'esprit.

— En parlant de l'action d'une pièce de théâtre, d'un roman. Il y a trop de lenteur dans l'action de cette tragédie, de ce roman.

LENTIBULAIRE. s. f. Bot. Plante aquatique dont les racines sont parsemées de petites vessies qui aident à la soutenir dans l'eau.

LENTIBULARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lentibulaire. || LENTIBULARIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre lentibulaire. || sing. Une lentibulariée.

LENTICELLE. s. f. (du lat. *lenticella*, petite lentille). Bot. Nom donné à des taches rousses et ovales qui se voient sur l'écorce des branches des arbres, au-dessous de l'épiderme desquelles se trouve un amas pulvérulent, et d'où sortent les racines auxquelles les branches donnent naissance, soit naturellement à l'air, soit quand on les plonge dans de l'eau ou qu'on les enfonce dans un sol humide.

LENTICELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni de lenticelles. Branche lenticellée.

LENTICULAIRE. adj. des 2 g. Qui a la forme d'une lentille. Verre lenticulaire. Pierre lenticulaire. Corps lenticulaire. On trouve à Villers-Cotterets une grande quantité de pierres *lenticulaires*. (Buff.)

— Bot. Se dit des parties qui sont convexes des deux côtés ou au moins du côté libre, et arrondies dans leur pourtour. Feuilles lenticulaires. Glandes lenticulaires. Graines lenticulaires.

— Minér. Se dit d'un cristal provenant d'un autre cristal qui, par une suite des arrondissements qu'ont subis ses faces et ses arêtes, imite la forme d'une lentille. Cristal lenticulaire.

— Zool. Se dit des coquilles dont la forme se rapproche de celle d'une lentille et des animaux dont le corps présente dans son ensemble une forme lenticulaire. Coquille lenticulaire. Animal lenticulaire.

— s. m. Instrument de chirurgie ayant la forme d'un bouton fixé à l'extrémité d'une tige, et dont la circonférence est tranchante.

— Conchyl. Coquille pétrifiée.

LENTICKLE. s. f. Bot. Syn. de Lentille. V. ce mot. || Genre de plantes monocotylédones, famille des naïades, fondé sur des herbes extrêmement petites dont les feuilles dépourvues de tiges nagent à la surface des eaux tranquilles.

LENTICULÉ, ÉE. adj. Syn. de Lenticulaire.

LENTICULINE. s. f. Conchyl. Genre de coquille fossile dont les espèces principales sont la lenticulite planulée, la lenticule aplatie, la lenticule variolaire, et la lenticule rotulée.

LENTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lens*, lentille, *fero*, je porte). Bot. Qui porte des lentilles. Le peziza lentifère représente une espèce de coupe au fond de laquelle sont placés plusieurs réceptacles en forme de lentilles.

LENTIFORME. adj. des 2 g. Anat. En forme de lente.

LENTIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lens* lentille ; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des lentilles.

LENTIGO. s. m. Conchyl. Genre de coquilles qui renferme le strombe.

LENTILLAC. s. m. (pr. *lan-ti-iak*). Ichthyol. Un des noms vulgaires de l'émissolle, espèce de chien de mer.

LENTILLADE. s. f. Ichthyol. Un des noms vulgaires de la raie oxyrhynque.

LENTILLE. s. f. (pr. *lan-ti-ie* ; du lat. *lens*, même sens). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses qui se rapproche beaucoup des vesces, et dont l'espèce la plus connue, la lentille commune, est l'objet d'une importante culture, soit pour son fruit, qui fait une excellente nourriture pour l'homme, soit pour sa fane, que les animaux domestiques recherchent. Cette espèce, annuelle et rameuse croît naturellement dans le midi de la France, en Suisse, en Carniole, et fournit des graines farineuses, orbiculaires, plus ou moins roussâtres, renfermées dans des gousses courtes, larges et obtuses.

— Se dit aussi des graines de lentille. Manger des lentilles. Une soupe aux lentilles. Des lentilles fricassées. Une purée de lentilles. Les *lentilles* présentent une ressource précieuse dans les pays qui leur conviennent. (De Morog.) La nourriture que les *lentilles* fournissent est substantielle, de facile digestion, et d'une saveur agréable. (Id.) Les Anglais, pour rendre la cuisson des *lentilles* plus facile, les privent de leur enveloppe coriace par une espèce de demi-mouture dans des moulins appropriés. (Id.) Il serait sans doute avantageux de revenir à l'usage où étaient nos pères de faire germer les *lentilles* avant de les faire cuire, afin d'en développer le principe sucré. (Id.)

— Nom donné à différentes espèces de plantes. *Lentille d'eau* ou *de marais*. Plante qui flotte sur les eaux stagnantes, et dont la feuille a la forme d'une lentille. || *Lentille bâtarde*. L'ers ervillie. || *Lentille du Canada*. Variété de vesce. || *Lentille carrée, suisse* ou *d'Espagne*. La gesse cultivée.

— Physiol. Taches rousses qui viennent sur la peau, ordinairement au visage et aux mains, et qui ressemblent aux lentilles soit par la couleur, soit par la figure. Ces taches se nomment ordinairement *taches de rousseur*, et dans le langage médical, *éphélides*. Avoir le visage couvert de lentilles.

— Dans les arts mécaniques. Disque de métal à bords tranchants et dont les deux faces sont plus ou moins bombées. On donne cette forme

à ces disques, afin qu'ils divisent l'air avec plus de facilité lorsqu'ils sont en mouvement. Les pendules qui règlent le mouvement de la plupart des horloges se terminent par des lentilles formées ordinairement de deux calottes de cuivre, entre lesquelles on coule du plomb. Le centre de gravité d'un pendule est toujours dans l'intérieur de sa lentille.

— Opt. Verre circulaire dont les faces sont planes, convexes, concaves. On distingue les lentilles plans-convexes, dont une surface est plane et l'autre convexe; les convexes-convexes ou doublement convexes; les plans-concaves, dont une surface est plane et l'autre concave; les concaves-concaves ou doublement concaves; les concaves-convexes. || Les *lentilles creuses* sont formées de deux verres circulaires bombés, appliqués et fixés l'un sur l'autre. On remplit le vide qui régnait entre eux d'un liquide bien pur, tel que l'alcool. || Les *lentilles à échelons* se composent de plusieurs pièces qui font une lentille plane convexe, autour de laquelle s'adaptent des anneaux de verre concentriques et qui s'emboîtent exactement.

LENTILLEUX, EUSE. adj. Semé de lentilles ou taches. Visage lentilleux. Peau lentilleuse.

LENTISQUE. s. m. Bot. Petit arbre de la famille des térébinthacées, qui croît sur les côtes de la Méditerranée, en Provence, en Corse, en Grèce, à l'île de Chio, en Afrique. Le lentisque fournit à l'île de Chio le mastic, substance résineuse employée en médecine comme stimulante, tonique et anti-septique. En Afrique, cette résine est employée comme excellent cosmétique, et en particulier pour nettoyer les dents et donner de la force aux gencives.

— Erpét. Serpent d'Afrique qu'on rencontre ordinairement sur les lentisques.

LENTULUS. Nom d'une branche de la famille romaine des Cornélius, qui a fourni plusieurs consuls à la république, entre autres Lentulus Sura et Lentulus Spinther.

LENZINITE. s. f. Minér. Minéral d'aspect mat et terreux, tendre, même friable, à fracture largement conchoïde, un peu gras au toucher, et happant à la langue. Il est composé de silice, d'alumine et d'eau. Il a été trouvé en morceaux isolés en Allemagne.

LÉO. s. m. Bot. Espèce de chardon remarquable par les épines dont il est hérissé; on le nomme aussi *chardon féroce*.

LÉOBEN. Géogr. Petite ville d'Autriche, dans la province de Styrie; 2,400 hab.

— Hist. *Préliminaires de Leoben*. Premières conditions de paix arrêtées à Léoben entre le général Bonaparte et l'Autriche, le 17 avril 1797. Les préliminaires de Léoben furent suivis du traité de Campo-Formio.

LÉOCARPE. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons, très-voisin du diderme, dont une des espèces fait partie

LÉOGROCOTTE. s. m. Mamm. Prétendu métis de la lionne et de l'hyène mâle.

LÉON. Géogr. Ancien royaume d'Espagne fondé au VIIIe siècle, et réuni au royaume de Castille en 1030. Il comprenait le Léon propre, la Galice, les Asturies, la Vieille-Castille et l'Estramadure. || Chef-lieu de la province et du royaume de ce nom, à 280 kilom. de Madrid. Il fut fondé par Galga, a 7,500 hab., et renferme les tombeaux de trente-sept rois.

— NOUVEAU-LÉON. Un des vingt États du Mexique, dont la capitale est Monterei; 100,000 hab.

— Papes. SAINT LÉON Ier, surnommé *le Grand*. Naquit à Rome et succéda à Sixte-Quint (440); mourut en 461. Il est fêté le 11 avril à Rome et le 10 novembre à Paris. || SAINT LÉON II. Succéda à Agathon en 682, et mourut en 683. Fêté le 28 juin. || LÉON III. Romain, succéda à Adrien Ier en 796; mourut en 816. || LÉON IV. Romain, succéda à Serge II en 845, et mourut en 855. || SAINT LÉON V. Romain, succéda à Benoît IV en 903; fut chassé par l'antipape Christophe. || LÉON VI. Succéda à Jean X en 928, et mourut en 929. || LÉON VII. Succéda à Jean XI en 936 et mourut en 939. || LÉON VIII. Fut élu pape après la déposition de Jean XII, en 963; mourut en 965. || SAINT LÉON IX. Succéda à Damase II en 1048, mourut en 1053; fêté le 19 avril. || LÉON X (Jean de Médicis). Succéda à Jules II en 1513, mourut en 1521. || LÉON XI (Alexandre Médicis). Succéda à Clément VIII en 1605, et mourut la même année. || LÉON XII. Succéda à Pie VII en 1823; il s'appelait Annibal della Ganga; mourut regretté de toute l'Église.

— Empereurs d'Orient. LÉON Ier. Succéda à Marcien en 457, mourut en 474. || LÉON II. Fils de Zénon, succéda à son aïeul Léon Ier en 474, et mourut la même année. || LÉON III, *l'Isaurien*. Succéda à Théodose III en 717, mourut en 741. || LÉON IV. Succéda à Constantin Copronyme en 775, et mourut en 780. || LÉON V. Succéda à Michel III en 813, et mourut assassiné en 820. || LÉON VI. Succéda à Basile en 886, combattit les Bulgares, les Russes et les Sarrasins, et mourut en 911.

— Rois d'Arménie de Cilicie. LÉON Ier. De la race des Rhoupen, succéda en 1123 à son frère Théodore, vainquit les Grecs, et mourut en 1141. || LÉON II. Succéda à Rhoupen II en 1185, fit la guerre aux musulmans, et mourut en 1219. || LÉON III. Succéda à Hétoun Ier en 1269, vainquit les Mamelouks et mourut en 1289. || LÉON IV. Succéda à Hétoun II en 1305, et mourut en 1308. || LÉON V. Succéda à Oschin en 1320, mourut en 1342. || LÉON VI. De la maison de Lusignan de Chypre, fut élu en 1365, mourut en 1393.

— LÉON LE DIACRE. Historien, né au bourg de Caloé (Ionie) vers 930; a fait une histoire de son temps.

— LÉON LE GRAMMAIRIEN. L'un des auteurs de l'Histoire byzantine; écrivit vers 1013.

— LÉON L'AFRICAIN (Jean). Géographe arabe, né à Grenade à la fin du XVe siècle, auteur d'une Description de l'Afrique écrite en arabe, et traduite par l'auteur en italien.

— LÉON DE BYZANCE. Fameux philosophe, né à Byzance, florissait vers l'an 350 av. J.-C.

LÉONARD (Nicolas-Germain). Né en 1744 à la Guadeloupe, se distingua dans la poésie pastorale; mourut en 1792.

— LÉONARD DE VINCI. V. VINCI.

LÉONATUS ou **LÉONAT**. Fils d'Eunus, fut un des principaux généraux d'Alexandre le Grand, roi de Macédoine; périt l'an 323 av. J.-C.

LÉONCE. Usurpa le trône de Constantinople en 695, sous Justinien II; fut jeté en prison et eut le nez coupé; mort en 705. || Patrice d'Orient, se fit proclamer empereur en 485, sous le règne de Zénon, et fut mis à mort trois ans après.

LÉONCITE. s. m. Mamm. Petit quadrumane découvert dans l'Amérique méridionale, et que l'on range parmi les tamarins. Léoncite de Mocoa.

LÉONESSES. s. f. pl. Comm. *Ségovies léonesses*, belles laines d'Espagne que l'on tire du royaume de Léon.

LÉONICÉNIE. s. f. Bot. Syn. de Fothergille.

LEONICENUS (Omnibonus). Grammairien, né en 1420 à Lonigo, mort vers 1500, dirigea l'imprimerie de Nic. Jenson, à Venise.

LÉONICEPS. s. m. Mamm. Nom donné quelquefois au pinche, parce qu'on a cru reconnaître dans la physionomie de ce quadrumane quelque chose de celle du lion.

LÉONIDAS. Premier roi de Sparte, 491-480 av. J.-C., de la race des Agides, défendit avec 4,000 hommes le défilé des Thermopyles, résista pendant trois jours aux Perses avec 300 soldats déterminés à mourir; ils furent tous égorgés. || LÉONIDAS II. Roi de Sparte, successeur d'Arée II, monta sur le trône l'an 257 av. J.-C.

LÉONIDIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes instituées en l'honneur de Léonidas, roi de Sparte, mort aux Thermopyles.

LÉONIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des sapotées, dont le fruit est une baie globuleuse de la grosseur d'une orange; la léonie croît dans les Andes du Pérou, au milieu des grandes forêts.

LÉONIMÈTRE. s. m. Pièce de vers composée en rimes léonines.

LÉONIN, INE. adj. (du lat. *leoninus*, rad. *leo*, lion). Qui appartient au lion, qui est propre au lion.

— Jurispr. *Société léonine, contrat léonin*. Société, contrat dans lequel l'une des parties a stipulé pour elle la part du lion. Cette locution nous vient de la fable si ancienne qui se trouve dans Ésope, Phèdre et La Fontaine, et que tout le monde connaît. Il y a contrat léonin toutes les fois que l'une des parties se met à l'abri de toute perte en stipulant une part dans les bénéfices, et toutes les fois que les chances des pertes ne sont pas en rapport direct avec les chances des bénéfices. Ce contrat est une convention contraire à la morale et à la loi. La stipulation est réputée non écrite, et la convention qui donnerait à un associé tout le bénéfice est nulle. || On dit dans le même sens: Une maxime léonine. Une politique léonine. Un partage léonin. Sans l'évangélisme ou le patriotisme, toute agrégation d'hommes n'est qu'une société *léonine*. (Boiste.)

— *Vers léonins*. Nom que les poètes du moyen âge donnaient à des vers dont le milieu rime avec la fin comme dans cet exemple:

> Dæmon langue*bat*, monachus tunc esse vole*bat*;
> Ast ubi convalu*it*, mansit ut ante fu*it*.

— S'est dit encore des vers latins et même des vers français et italiens qui riment entre eux. On sait que dans la première de ces langues, la rime était inusitée dans les beaux temps de sa poésie. L'italien peut rimer ou ne pas rimer ses vers à volonté; mais les vers français doivent toujours rimer.

— A aussi signifié Vers à rime riche, par opposition à Rime faible. Maître Pierre Fabry, curé de Meray, qui vivait du temps du roi Charles VIII, donne pour exemple de vers léonins ce morceau de prière à la Vierge:

> Glorieuse vierge et pucelle,
> Qui es de Dieu mère et ancelle (servante),
> Pardonne-moi tous mes péchés,
> Desquels je suis fort entaché.

— Se dit de la rime elle-même. Rime léonine.

— Quelques-uns ont mis aussi au nombre des vers léonins ceux qui sont entremelés de français et de latin. Telle est la chanson de Panard, dont voici le commencement:

> Bacchus, cher Grégoire,
> *Nobis imperat;*
> Chantons tous sa gloire.
> *Et quisque bibat*
> Hâtons-nous de faire
> *Quod desiderat.*
> Il aime en bon frère
> *Qui sæpe bibat.*

— On n'est pas d'accord sur l'étymologie de *léonin* dans le sens qu'il a en littérature. Les uns disent que les vers *léonins* ont été ainsi nommés parce que les premiers poètes les regardaient comme les plus remarquables d'entre les vers, comme le lion entre les animaux; d'autres prétendent que le pape Léon II, qui fit admettre ce genre de rhythme dans les hymnes d'église, leur donna son nom; d'autres enfin, et c'est l'opinion la plus probable, disent, que cette dénomination vient d'un poète *Léonius* qui se rendit célèbre par ses vers latins qui rimaient à chaque hémistiche. Il vivait à Paris sous le règne de Louis VII.

LÉONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Léoniser. Société léonisée.

LÉONISER. v. a. 1re conj. (rad. *léonin*). Établir un contract léonin; lier par un contrat léonin. Les révolutions donnent aux opinions cette fureur qui va *léoniser* les peuples les plus façonnés au joug. (Lettre à M. Pitt.)

LÉONISTE. adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Nom qu'on donna en Allemagne aux hérétiques vaudois de France.

LÉONNOIS, OISE, ou **LÉONNAIS, AISE**. adj. et s. Géogr. Habitant de Saint-Pol de Léon. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

LÉONOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant du royaume de Léon. Un Léonois. Une Léonoise. Seigneur léonois. Femmes léonoises.

LÉONOTIS. s. m. Bot. Subdivision du genre phlomis érigée en genre. Les léonotis sont des plantes d'une grande beauté, originaires du Cap et des Indes orientales. On les cultive depuis longtemps comme plantes d'ornement dans nos parterres, où elles jettent un éclat très-brillant par leurs longues corolles d'un rouge de feu très-vif. Les fleurs paraissent vers la fin de l'été.

LÉONTIASE. s. m. (du lat. *leo*, lion). Médec. Sorte de lèpre qui donne à la physionomie du malade quelque chose de celle du lion.

LÉONTICE. s. m. Bot. Nom que les anciens donnaient à une plante dont les modernes ont fait un genre monocotylédon, placé à la suite des narcisses.

— Genre de plantes monocotylédones de la famille des berbéridées, fondé sur des espèces qui croissent au milieu des champs, dans la Grèce, la Syrie, les îles de l'Archipel, etc. Le léontice fleurit à la fin de l'été. On se sert de la racine pour enlever les taches des habits.

LÉONTIQUES. s. m. pl. Ant. gr. Sacrifices institués en l'honneur du soleil, qu'on représentait sous la figure d'un homme avec une tête de lion rayonnée.

LÉONTIUM. Courtisane athénienne, fut disciple, ou selon d'autres, maîtresse d'Épicure.

— Géogr. Ville célèbre de la Sicile, citadelle de Syracuse.

LÉONTODON. s. m. (ét. gr., λέων, lion; ὀδούς, dent). Bot. Genre de plantes de la famille des chicoracées, comprenant le pissenlit.

LÉONTONYX. s. m. (ét. gr., λέων, lion; ὄνυξ, ongle). Bot. Genre de plantes synanthérées, tribu naturelle des inulées, formé pour des espèces du Cap.

LÉONTOPÉTALOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au léontopétalon. Léontice léontopétaloïde.

LÉONTOPÉTALON. s. m. Synonyme de Léontice.

LÉONTOPHTHALME. s. m. (ét. gr., λέων, lion; ὀφθαλμός, œil). Bot. Genre de plantes synanthérées dont on ne connaît encore qu'une seule espèce, le léontophthalme péruvien.

LÉONTOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., λέων, lion; ποῦς, pied). Qui a les pattes semblables à celles du lion.

LÉONTOPODE ou **LÉONTOPODIUM**. s. m. (pr. *lé-on-to-po-di-omm*). Bot. Genre de plantes synanthérées de la tribu naturelle des inulées; ses tiges velues l'ont fait comparer à une patte de lion. Le léontopode croît sur les Alpes, dans la Sibérie.

LÉONTOPODIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au léontopode. || LÉONTOPODIÉES. s. f. pl. Division du groupe des inulées gnaphaliées sériphiées, qui a pour type le genre léontopode.

LÉONTOSERIE. s. m. Minér. Nom donné par les Grecs à des pierres auxquelles on attribuait la propriété de vaincre la rage des bêtes féroces, et spécialement celle du lion.

LÉONTOSTOMON. s. m. (ét. gr., λέων, lion; στόμα, gueule). Bot. Ancolie des jardins.

LÉONTURE. adj. des 2 g. (ét. gr., λέων, lion; οὐρά, queue). Bot. Qui ressemble à une queue de lion. Se dit du Hornstedtia, parce que ses feuilles sont longues et garnies de feuilles ciselées, d'un jaune doré, ce qui les a fait comparer à la queue d'un lion.

LÉOPARD. s. m. (pr. *lé-o-par*; du lat. *leopardus*; venu du gr. λέων, lion; πάρδαλις, panthère; animal qui tient du lion et de la panthère). Mamm. Quadrupède mammifère du genre chat, dont il a les mœurs et la conformation. La longueur de son corps varie de 1 mètre à 1 mètre 50 centimètres, et sa hauteur de 75 à 90 centimètres. Son pelage est jaune sur le dos, blanc sous le ventre et tacheté partout. Le Sénégal et la Guinée sont les localités où se trouve le léopard. Les fourreurs lui donnent le nom de tigre d'Afrique. Sa peau est très-estimée. Le Léopard est d'une nature féroce, on ne le prive que difficilement, et jamais on n'a pu le dresser à la chasse, comme plusieurs autres espèces de la grande famille des chats. La fourrure du *léopard* est plus précieuse et plus chère que celle de la panthère (Buff.)

— L'Angleterre porte trois léopards dans ses armoiries, c'est pourquoi en vers et dans le style élevé, même en prose, on entend par *les léopards* le royaume de la Grande-Bretagne. Comme par l'*aigle germanique* on désigne l'Allemagne; par le *lion belgique* les provinces des Pays-Bas, etc.

> En vain au lion belgique
> Il voit l'aigle germanique
> Uni sous les *léopards*. (BOIL.)

> Faudra-t-il pour un temps voir les fiers *léopards*
> A nos lis usurpés s'unir sur nos remparts?
> (DE BELLOY.)

> Albion, à tes regards
> Franchit la vaste Amphitrite
> Déchaîne ses *léopards*. (LEFRAN.)

> Là voyez-vous la cité fortunée,
> Qui s'élevait de gloire couronnée,
> Pondichéri, tomber devant mes *léopards*?
> (ROUCHER.)

— Ichthyol. Nom spécifique d'un holocentre || Espèce de poisson rangée parmi les labres et parmi les bodians.

LÉOPARD, ARDE. adj. Employé figurément pour Cruel dans nos comédies.

— *Beauté léoparde*. Expression familière à nos vieux comiques, et qui répond à celle de Tigresse, mots adressés ordinairement à des personnes fort humaines.

LÉOPARDÉ. adj. m. Blas. *Lion léopardé* Lion de face et sans avoir les pattes obrées.

LÉOPOLD Ier. Second fils de l'empereur Ferdinand III, né en 1640, fut élu roi de Hongrie en 1656, roi de Bohême en 1658, et empereur en 1659, mort en 1705. || LÉOPOLD II (Pre-Joseph). Fils de François Ier, lui succéda en 1765, empereur en 1790, mourut en 1792.

— LÉOPOLD (Saint). Margrave d'Autriche, 1096-1136, fut en concurrence avec Lothaire pour l'Empire; il est fêté le 15 novembre.

— Géogr. V. LEMBERG

LÉOTIE. s. f. ou **LÉOTIA**. s. m. Bot. Genre composé de quelques espèces de champignons extraites des genres helvelle et peziza. La léotie est un champignon à chapeau ovale ou orbiculaire, dont le bord est relevé et entoure le stipe.

LÉOTYCHIDE. Roi de Sparte, de la race des Proclides, l'an 491 av. J.-C., remplaça sur le trône Damara; mort à Tégée, en 467.

LÉPACHYS. s. m. (pr. *lé-pa-kiss*). Bot. Genre de plantes dont les espèces croissent dans l'intérieur des États-Unis d'Amérique.

LÉPADIEN, ENNE. adj. Bot. Qui ressemble au genre lépas. || LÉPADIENS. s. m. pl. Famille des nématopodes et famille de thérosoaires, ayant pour type le genre lépas.

LÉPADIFÈRE. adj. des 2 g. (du gr. λεπάς, coquille; et du lat. *fero*, je porte). Qui porte des coquilles. Se dit en botanique d'une gorgonie, à cause de ses rameaux garnis de papilles réfléchies et comme imbriquées d'écailles.

LÉPADIFORME. adj. des 2 g. (du gr. λεπάς, patelle; et du lat. *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'une patelle.

LÉPADITE. s. f. Foss. (du gr. λεπάς, coquille). Nom que les oryctographes donnent aux patelles fossiles.

LÉPADOGASTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπάς, coquille; γαστήρ, ventre). Ichthyol. Dont les nageoires pectorales réunies forment une sorte d'écaille sous la gorge.

— s. m. Genre de poissons cartilagineux, à branchies complètes, de l'ordre des téléobranches et de la famille des plécoptères ou des discoboles. Ce poisson se trouve dans la Méditerranée, surtout aux environs de Nice.

LÉPALE. s. m. (du gr. λεπάς, écaille). Bot. Écailles qu'on voit à la base des organes mâles dans certaines plantes.

LÉPANTE. Géogr. Ville de Grèce et aujourd'hui port de mer de médiocre importance; 2,000 hab. Archevêché. Les Vénitiens prirent cette ville au XIIIe siècle; les Turcs l'assiégèrent vainement en 1475, mais s'en emparèrent en 1498. Reprise par les Vénitiens, elle fut encore perdue pour eux en 1699.

— *Golfe de Lépante*. Golfe formé par la mer Ionienne, entre la Grèce proprement dite et la Morée.

— Hist. *Bataille de Lépante*. Fameuse bataille livrée, non loin du golfe de Lépante, entre les forces réunies de Venise, de l'Espagne et du pape, et la flotte ottomane. Don Juan d'Autriche, qui commandait les chrétiens, y anéantit les forces navales turques. Selim II y perdit 161 galères et 32,000 hommes. Cette victoire arrêta les envahissements des Turcs.

LÉPANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, famille des orchidées, fondé sur des espèces originaires des contrées chaudes de l'Amérique et croissant sur le tronc des arbres.

LÉPARIS. s. m. (pr. *lé-pa-riss*). Bot. Syn. de Malaxis.

LÉPAS. s. m. (mot gr. λεπάς, écaille). Conchyl. Coquille univalve qu'on nomme aussi Patelle. Le *lépas* est un coquillage pyramidal...

[illegible] à un rocher qu'il suce, et son existence en dépend tellement, qu'il meurt dès qu'il en est détaché. (B. de St-P.)

— Se dit de plusieurs espèces d'animaux différents et chez lesquels les pièces de la coquille sont disposées sur le corps de l'animal à la manière des écailles.

— *Lepas en bateau.* Nom marchand de la patelle rustique. || *Lepas* [illegible]. Syn. d'Emarginule. || *Lepas* [illegible]. La patelle [illegible]. || *Lepas en* [illegible]. La patelle grecque. || *Lepas* [illegible]. La patelle granatine.

LÉPASTE. s. f. Antiq. Espèce de coupe en usage chez les Grecs.

LÉPAUTE (J. André). Habile horloger, né à [illegible], mort en 1789; construisit les premières horloges horizontales qu'on ait vues à Paris. On lui doit les horloges des Tuileries, du Palais-Royal, du Jardin du Roi, du Luxembourg. Il a laissé un très-bon traité d'horlogerie.

LÉPÉCHIN. s. m. Ichthyol. Espèce de truite de Sibérie.

LÉPÉCHINIE. s. f. ou **LÉPÉCHINIA.** s. m. (pr. *lé-pe-ki-ni* ou *ni-a*). Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des labiées, à fleurs d'un jaune pâle. Elle croît dans le Mexique et se cultive au Jardin des Plantes.

LEPELLETIER (Claude). Né en 1630, à Paris, remplaça Colbert comme contrôleur général des finances de 1683 à 1689. On lui doit plusieurs ouvrages de jurisprudence et de droit ecclésiastique.

LÉPÉOPHTHEIRE. s. m. Zool. Genre d'entomostracés.

LÉPICAUNE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, famille des chicoracées. C'est une plante vivace par sa racine. Elle habite les prairies pierreuses des Alpes et des Pyrénées, où elle fleurit en juin et en juillet.

LÉPICÈNE. s. f. (ét. gr., λεπίς, tunique; κενός, vide). Bot. Glume calicinale des graminées.

LÉPIDAGATE ou **LÉPIDAGATHIS.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, de la famille des acanthacées. Elle croît dans les Indes orientales.

LÉPIDANTHÉ, ÉE. adj. (ét. gr., λεπίς, écaille; ἄνθος, fleur). Bot. Squamiflore, dont les fleurs ont une apparence écailleuse.

— subst. Plante squamiflore. Une lépidanthée. Des lépidanthées.

LÉPIDAPLE. s. f. Bot. Genre de synanthérées de la famille des corymbifères, originaire de l'Amérique.

LÉPIDIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des crucifères. Les lépidiers sont des plantes herbacées dont huit espèces croissent naturellement en France.

LÉPIDINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lépidier. || **LÉPIDINÉES.** s. f. pl. Famille de crucifères qui a pour type le genre lépidier.

LÉPIDION. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du grand genre des gades.

LÉPIDIOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπίς, écaille; πτερόν, aile). Qui a les ailes écailleuses. V. LÉPIDOPTÈRE.

LÉPIDOCARPODENDRE. s. m. (ét. gr., λεπίς, écaille; καρπός, fruit; δένδρον, arbre). Bot. Genre de plantes protéacées.

LÉPIDOCARPE. s. m. (ét. gr., λεπίς, écaille; καρπός, fruit). Bot. Syn. de Protée.

LÉPIDOCARYE. s. f. (ét. gr., λεπίς, écaille; κάρυον, noix). Bot. Genre de la famille des palmiers.

LÉPIDOCARYÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la lépidocarye. || **LÉPIDOCARYÉES.** s. f. pl. Famille de palmiers qui a pour type le genre lépidocarye. Une lépidocaryée.

LÉPIDOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπίς, écaille; κέρας, corne). Entom. Qui a les antennes hérissées de poils courts en forme de petites écailles. Toxophore lépidocère.

LÉPIDOKROKITE. s. m. Minér. Minéral composé de fer oxydé, de manganèse oxygéné, de silice et d'eau. On le trouve tantôt dans les filons, tantôt dans les couches de minerai de fer.

LÉPIDOÏDE. adj. des 2 g. Anat. Qui a la forme d'une écaille. Suture lépidoïde.

LÉPIDOLAIRE. adj. (du gr. λεπίς, écaille). Hist. nat. Qui est garni d'écailles.

LÉPIDOLÈPRE. s. m. (ét. gr., λεπίς, brillant; λέπρος, rude). Ichthyol. Genre de poissons voisins des gades, famille des auchénoptères. On pêche les lépidolèpres dans les mers de Nice, vers le mois de juillet et d'août.

LÉPIDOLITHE. s. f. (ét. gr., λεπίς, écaille; λίθος, pierre). Minér. Minéral composé d'une infinité de lamelles ou paillettes disposées en tout sens qui brillent d'un éclat argentin à travers une teinte de lilas ou de citron, et passent, en se dégradant, au blanc verdâtre et au blanc nacré. La lépidolithe en masses est translucide et assez tendre pour être coupée avec le couteau; laminaire, elle peut rayer le verre. Elle a été découverte en Moravie.

LÉPIDONOTE. s. m. Entom. V. POLYNOÉ.

LÉPIDOPE. s. m. (ét. gr., λεπίς, écaille; πούς, pied). Ichthyol. Genre de poissons osseux de la famille des holobranches, dont les catopes rappellent l'idée de pieds écailleux.

LÉPIDOPHILLE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπίς, écaille; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles en forme d'écailles ou à peu près.

— s. m. Genre de plantes synanthérées, tribu des astérées.

LÉPIDOPHYLLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lépidophylle. || **LÉPIDOPHYLLÉES.** s. f. pl. Groupe de la section des astérées solidaginés, qui a pour type le genre lépidophylle.

LÉPIDOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπίς, écaille; πούς, pied). Erpét. Se dit d'un reptile saurien qui a les pieds remplacés extérieurement par deux petites plaques écailleuses.

LÉPIDOPOMES. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπίς, écaille; πῶμα, opercule). Ichthyol. Dont les opercules sont écailleux. || **LÉPIDOPOMES.** s. m. pl. Famille de poissons osseux, holobranches, de l'ordre des abdominaux, comprenant ceux dont les opercules sont écailleux et la bouche sans dents.

LÉPIDOPHORE. s. m. (ét. gr., λεπίς, écaille; φέρω, je porte). Bot. Genre de plantes formé aux dépens des anthémis.

LÉPIDOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπίς, écaille; πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes couvertes d'une poussière écailleuse. Insecte lépidoptère. || **LÉPIDOPTÈRES.** s. m. pl. Ordre d'insectes ayant quatre ailes couvertes d'une poussière écailleuse, une bouche sans mâchoires, une langue très-longue, roulée entre les palpes; la tête transversale, les yeux globuleux et saillants, les antennes allongées et grêles; le thorax plus long que large; les ailes très-longues. Les métamorphoses des lépidoptères sont les mêmes que celles des autres insectes. Les papillons appartiennent à cet ordre, qui se divise en trois familles: les diurnes, les crépusculaires et les nocturnes.

LÉPIDOPTÉROLOGIE. s. f. (ét. gr., λεπίς, écaille; πτερόν, aile; λόγος, discours). Traité sur les insectes lépidoptères. Écrire une lépidoptérologie.

LÉPIDOPTÉROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la lépidoptérologie. Études lépidoptérologiques.

LÉPIDOPTÉROLOGUE. s. m. Naturaliste qui se livre spécialement à l'étude des lépidoptères. Savant, habile lépidoptérologue.

LÉPIDOSARCOME. s. m. (ét. gr., λεπίς, écaille; σάρξ, chair). Médec. Tumeur charnue et recouverte d'écailles.

LÉPIDOSOME. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπίς, écaille; σῶμα, corps). Qui a le corps couvert d'écailles. || **LÉPIDOSOMES.** s. m. pl. Famille de reptiles sauriens.

LÉPIDOSPERME. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des cypéracées, originaires du cap de Van-Diemen.

LÉPIDOTE. adj. des 2 g. (du gr. λεπίς, écaille). Hist. nat. Qui est garni d'écailles.

— s. m. Ichthyol. Nom d'un poisson connu des anciens, et qui paraît être le benny du Nil.

LÉPIDOTIS. s. m. Minér. Nom d'un minéral connu des anciens, et que l'on croit être un spath.

— Bot. Genre de plantes établi aux dépens du lycopode.

LÉPIDUS (M. Emilius). L'un des triumvirs après la mort de César. Dépossédé plus tard de tout son pouvoir par Octave, il fut relégué à Circeïe, où il mourut dans l'obscurité, l'an 13 av. J.-C.

LÉPIMÉRIS. s. m. Ichthyol. Genre de poissons voisins des coryphènes, dont quelques espèces sont très-abondantes dans le port de Palerme, vers la fin de l'été et en automne. On les voit nager en troupes nombreuses à la surface de la mer.

LÉPIRONIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des cypéracées.

LÉPISACANTHE. s. f. (ét. gr., λεπίς, écaille; ἄκανθα, épine). Ichthyol. Genre de poissons appartenant à la famille des atractosomes, dont le corps est épais, court, gros, entièrement cuirassé d'énormes écailles anguleuses, âpres et carénées. Il vit dans les mers du Japon.

LÉPISÉLINE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, de la tribu des inulées, originaires de l'Afrique méridionale.

LÉPISME. s. m. (du gr. λέπισμα, pelure). Bot. Espèces d'écailles membraneuses ou un peu charnues qui se trouvent à la base des ovaires, dans les équilatérales, et qui paraissent être ou des étamines avortées ou des expansions du torus.

— Entom. Genre d'insectes aptères de la famille des nématoures, dont le corps est couvert d'écailles semblables à celles des papillons.

— Ichthyol. Espèce de labre.

LÉPISMÈNE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au lépisme. || **LÉPISMÈNES.** s. m. pl. Famille de l'ordre des thysanoures, ayant pour type le genre lépisme.

LÉPISOSTÉE ou **LÉPISOSTEUS.** s. m. Ichthyol. Genre de poissons holobranches abdominaux, de la famille des siagonotes ou de celle des clupés, qui se trouvent dans les lacs et les parties chaudes de l'Amérique.

LÉPISURE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπίς, écaille; οὐρά, queue). Ichthyol. Qui a la nageoire caudale couverte d'écailles. Diacope lépisure.

LÉPODE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons voisin des leiognathes. Le lépode est très-estimé et a une chair fort délicate.

LÉPONTIENS. s. m. pl. Géogr. Peuple ancien établi moitié en Rhétie, moitié dans la Cisalpine, entre les monts nommés aujourd'hui Rosa et Bernardino, et qui a donné son nom à cette région des Alpes: Alpes Lépontines.

LÉPORAIRE. s. m. (du lat. *lepus*, lièvre). Ant. rom. Enclos joint à une métairie où l'on renfermait des lièvres et même toute espèce de gibier.

LÉPORIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lepus*, lièvre, et du gr. εἶδος, apparence). Mamm. zool. Qui ressemble au lièvre. || **LÉPORIDES.** s. m. pl. Famille de mammifères ayant pour type le genre lièvre.

LÉPORIN, INE. adj. V. LÉPORIDE.

LÉPRA. s. f. Bot. V. LÉPRARIE.

LÉPRARIE ou **LÉPRARIA.** s. f. (rad. *lèpre*). Bot. Genre de lichens qui tirent leur nom de leur forme, semblable à celle d'une croûte étalée, irrégulière, composée de petits globules pulvérulents. On les trouve sur les roches, les pierres et les écorces d'arbres.

LÉPRARIÉ, ÉE. Bot. Qui ressemble à la léprarie. || **LÉPRARIÉES.** s. f. pl. Famille de l'ordre des lichens coniothalames, qui a pour type le genre léprarie.

LÈPRE. s. f. (du lat. *lepra*, formé du gr. λεπρός, rude, écailleux). Pathol. Nom par lequel les gens du monde entendent en général une maladie opiniâtre et hideuse de la peau, à laquelle se rattachent les idées de contagion et de séquestration dont l'Écriture sainte et les annales du moyen âge font mention. Cette maladie est caractérisée par des tubercules indolents qui se montrent sur divers points de la peau et la rendent épaisse, dure, calleuse et rude comme celle des quadrupèdes, et souvent dure et raboteuse comme l'écorce des arbres. Le mal s'accroît, le tissu muqueux, les membranes, les glandes, les muscles, les cartilages, les os, rien n'est épargné par ce virus extraordinaire. Tout le corps se convertit en ulcères rongeants ou se couvre de tumeurs carcinomateuses; les membres se détachent et tombent en lambeaux hideux et dégoûtants, et au milieu de cet horrible tableau le malade survit le plus souvent aux plus nobles et aux plus importantes parties de son être. On est généralement convaincu que cette affection est plutôt le résultat des mœurs et des habitudes que du climat et des influences atmosphériques. Les hommes qui sont habituellement mal nourris, qui vivent dans la saleté, dans l'indigence et les privations, sont aussi les plus sujets à la lèpre, et l'on a vu le fléau disparaître à mesure que la civilisation s'est perfectionnée. Les divers soins de propreté, le fréquent usage du linge, ont beaucoup contribué à l'éteindre, et n'en ont laissé presque aucun vestige dans nos climats. Être couvert de lèpre. Être tout blanc de lèpre. Il fut frappé de la lèpre. Il fut guéri de la lèpre. Chez les Juifs ceux qui avaient la lèpre étaient séparés du reste du peuple; les mêmes mesures étaient prises en France au moyen âge. La *lèpre* est la plus redoutable des maladies cutanées. (Alibert.) Nos pères regardaient la *lèpre* comme un signe non équivoque de la vengeance céleste; son nom seul inspirait l'horreur à tous les peuples. (Id.) Il semble que la *lèpre* en veuille moins à l'existence de l'homme qu'à ses formes, et qu'elle fasse plus consister son triomphe à dégrader qu'à détruire. (De Pons.)

— Nom que la plupart des médecins modernes prétendent ne convenir qu'à la dartre furfuracée, affection caractérisée par de petites élevures, avec rougeur à la peau, qui est aussi indurée, et au soulèvement d'une lame d'épiderme de forme circulaire, qui se reforme pour se détacher indéfiniment.

— Fig. La lèpre du péché. La *lèpre* des mauvaises mœurs, de la cupidité, menaçait de s'étendre sur la société tout entière. (Acad.) L'égoïsme ôte toute espèce de sensibilité, c'est une *lèpre* morale. (Boiste.)

LÉPRÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à la lépra. || **LÉPRÉES.** s. f. pl. Tribu de la famille des lichens qui a pour type le genre lépra.

LÉPREIRE. s. m. Espèce de lichen.

LÉPREUX, EUSE. adj. Pathol. Qui est affecté de la lèpre. Personne lépreuse. Un vieillard lépreux. Une femme lépreuse.

— Qui a rapport à la lèpre. Symptômes lépreux. Affection lépreuse. Caractère lépreux. Les affections *lépreuses* se montraient alors quelquefois sous la forme de croûtes hideuses recouvrant de vastes ulcères baveux et fétides. (Dict. méd.)

— substantiv. Un lépreux. Une lépreuse. Les dix lépreux de l'Évangile. Un hôpital pour les lépreux. Robert, roi de France, lavait et baisait les pieds des *lépreux* pour se mettre en odeur de sainteté. (Dict. méd.) Séparés du monde par la loi, les *lépreux* ne pouvaient rien aliéner ni donner; on leur laissait l'usufruit de leurs biens s'ils en possédaient, mais ils ne pouvaient ni tester ni hériter. (Id.)

— Se dit d'une espèce de champignon, parce qu'il forme de larges croûtes compactes.

LEPRINCE DE BEAUMONT (Mme). Née à Rouen en 1711, morte en 1780. Elle composa plusieurs ouvrages qui eurent beaucoup de succès. Le *Magasin des Enfants*, le *Magasin des Adolescents*, le *Magasin des Gens de la campagne*.

LÉPRONQUE ou **LÉPRONCUS.** s. m. Bot. Genre de la famille des lichens.

LÉPROPINACIE. s. f. (du lat. *lepra*, lèpre, et du gr. πίναξ, scutelle). Genre de la famille des lichens, dont les espèces sont formées d'une croûte lépreuse qui porte des scutelles en forme d'écusson.

LEPSIS. s. f. Mus. et ant. gr. Se disait d'une des parties de la mélopée. C'est par la lepsis que le compositeur discerne s'il doit placer son chant dans les tons bas, ou aigus, ou moyens.

LÉPROSERIE, s. f. (rad. *lèpre*). Lieu habité par les lépreux, hôpital pour les lépreux. Fonder une léproserie. Il y avait un grand nombre de léproseries en France après les croisades, lors de l'importation de la lèpre. En 1225, du temps de Louis VIII, il y avait deux mille léproseries dans la France d'alors et dix-neuf mille dans la chrétienté. Ces établissements ont disparu avec la maladie qui les avait rendus nécessaires. Dans beaucoup de villes le nom de léproserie est resté à la rue ou au quartier où était situé cet hôpital. Il existe bien encore dans quelques communes des lépreux, mais ils y sont en trop petit nombre pour exiger des *léproseries*. (Dict. méd.)

LEPSINA. Géogr. L'ancienne Eleusis, ville de Grèce, à 17 kilom. d'Athènes, sur le golfe d'Égine.

LEPTA. s. m. Bot. Arbres à feuilles ternées.

LEPTACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a les épines minces et grêles.

LEPTADÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des asclépiadées, qui ne contient que trois espèces, couvertes d'un duvet cendré. Elles croissent en Afrique et dans les Indes orientales.

LEPTALÉE ou **LEPTALEUM.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des crucifères. Les leptalées sont originaires de la Sibérie et de la Perse.

LEPTANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a les fleurs petites.

— s. m. Genre de plantes monocotylédones. V. HETERANTHÈRE.

LEPTASIS. s. m. Bot. Genre de graminées.

LEPTASPIS. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des graminées, qui ne contient qu'une seule espèce, originaire de la Nouvelle-Hollande.

LEPTE. s. m. (du gr. λεπτός, petit). Entom. Très-petite mitte qui n'a que six pattes, dont la couleur est rouge, et qui est très-commune aux environs de Paris, où on la connaît sous le nom de rouget, de bête d'août, de pique-août, à cause des démangeaisons insupportables que sa présence occasionne sur la peau. Le lepte appartient à la famille des rhinaptères.

LEPTÉRANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes synanthérées, de la famille des cinarocéphales.

LEPTÈRE. s. m. Ichthyol. Genre voisin de celui des holocentres; c'est un poisson peu estimé qui habite les mers de Sicile.

LEPTIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au leptis. || **LEPTIDES.** s. m. pl. Famille de l'ordre des insectes diptères, ayant pour type le genre leptis.

LEPTINELLE. s. f. Bot. Genre de plantes corymbifères.

LEPTIS. s. m. Entom. Genre de diptères de la famille des aplocères.

LEPTIS LA GRANDE. Géogr. Aujourd'hui *Lebedah*, ville d'Afrique, en Tripolitaine, sur la mer, fondée par les Phéniciens. || **LEPTIS LA PETITE**, auj. *Lepta*. Ville de Byzacène, sur la côte, entre Adrumète et Thapse.

LEPTISME. s. m. (du gr. λεπτός, mince, atténué). Méd. Exténuation générale du corps.

LEPTOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits grêles et longs.

— s. m. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des restiacées. Les leptocarpes croissent sur les côtes de la Nouvelle-Hollande.

LEPTOCARPOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; καρπός, fruit; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble au leptocarpe.

— s. m. Espèce de jonc de la Nouvelle-Hollande.

LEPTOCAULE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; καυλός, tige). Bot. Qui a la tige grêle. L'astragale leptocaule.

LEPTOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; κεφαλή, tête). Hist. nat. Qui a une petite tête ou un petit chapeau.

— s. m. Genre de poissons de la famille des périptères. || Espèce de cyprin.

— Famille de poissons comprenant ceux de ces animaux qui ont la tête étroite. Les leptocéphales. Un leptocéphale.

LEPTOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; κέρας, corne). Entom. Qui a les antennes minces.

— **LEPTOCÈRE.** s. f. Bot. Genre de plantes graminées.

LEPTOCHIMIE. s. f. (ét. gr., λεπτός, mince; χυμός, humeur). Médec. État des humeurs, quand elles sont privées des principes constituants.

LEPTOCHIMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la leptochimie.

LEPTOCHLOA. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des graminées, qui contient quatre à cinq espèces à épillets, disposés en panicule simple, originaires de l'Amérique.

LEPTOCRAMBE. s. m. Bot. Section du genre crambe, caractérisé par l'articulation inférieure de la silicule qui est allongée et cylindrique.

LEPTODACTYLE, adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; δάκτυλος, doigt). Qui a les doigts longs et très minces.

— Mamm. Se dit particulièrement des mammifères pollicates, qui ont le doigt du milieu des pattes de devant allongé et très-grêle. || LEPTODACTYLES. s. m. pl. Famille de l'ordre des mammifères pollicates, comprenant ceux de ces animaux qui sont leptodactyles. Les leptodactyles. || sing. Un leptodactyle.

LEPTODERME. s. m. (ét. gr., λεπτός, mince, δέρμα, peau). Arbrisseau du Népaul.

LEPTODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, petit, mince; ὀδούς, dent). Hist. nat. Qui a de très petites dents.

LEPTOGASTRE. s. m. (ét. gr., λεπτός, mince; γαστήρ, ventre). Entom. Genre de la famille des entomotilles, dont les espèces ont l'abdomen excessivement aminci, étroit, allongé, et comme porté à l'extrémité d'un pétiole.

LEPTOGLOSSE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a la langue étroite.

LEPTOLÈNE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des chlénacées. C'est un arbrisseau de forme élégante qui s'élève à la hauteur de trois à quatre mètres, sur un tronc de quinze centimètres de diamètre, surmonté d'une cime touffue.

LEPTOMÈRE. s. m. Genre de crustacés.

LEPTOMÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des éleagnées, qui croissent au cap Van-Diemen.

LEPTOMITE. s. m. Bot. Genre de la famille des confervoïdées.

LEPTOMITÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au leptomite. || LEPTOMITÉES. s. f. pl. Division de la tribu des batrachospermées et famille de l'ordre des confervoïdées, ayant pour type le genre leptomite.

LEPTOMORPHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; μορφή, forme). Minér. Se dit d'une variété de cristal très-rétréci.

LEPTON. s. m. (du gr. λεπτός). Ant. gr. Poids des anciens Grecs qui valait gramm. 0,13. Il fallait 336 leptons pour faire une drachme.

— La plus petite monnaie des Grecs valait 13/18 de centime.

LEPTONIE. s. f. Bot. Division du genre agaric. La plupart des espèces de leptonies sont petites. On les trouve à la fin de l'été; on ne les mange pas.

LEPTONTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. λεπτύνω, j'atténue). Méd. Syn. [illegible] Qui atténue, qui divise.

LEPTOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince, πούς, pied). Hist. nat. Qui a un pied ou un stipe allongé.

— LEPTOPE. s. m. Entom. Petit genre d'hémiptères, comprenant les saldes, dont le bec est court et arqué et dont les antennes sont en [illegible].

LEPTOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales étroites. Dianthe leptopétale. Unone leptopétale.

LEPTOPHINÉ, ÉE. adj. Erpét. Qui ressemble au leptophis. || LEPTOPHINÉS. s. m. pl. Groupe de serpents qui a pour type le genre leptophis.

LEPTOPHIS. s. m. (ét. gr., λεπτός, mince; ὄφις, serpent). Erpét. Genre de serpents.

LEPTOPHONIE. s. f. (ét. gr., λεπτός, mince; φωνή, voix). Faiblesse, gracilité de la voix.

LEPTOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles minces et étroites, de petites folioles ou de feuilles divisées en lobes très-grêles.

LEPTOPHYTE. s. m. Bot. Sous-genre de plantes synanthérées, tribu des inulées.

LEPTOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince, πούς, pied). Zool. Qui a un pied mince.

— Bot. Dont la fronde tient à un stipe grêle et cylindrique.

— s. m. Bot. Genre de plantes synanthérées, tribu des hélianthées, fondé sur des espèces de l'Amérique du Nord.

— Ichthyol. Genre de poissons de la famille des [illegible], qui vivent dans les profondeurs de la mer de Nice.

LEPTOPORE. s. m. Bot. Genre de champignons qui renferme les bolets qui ont leurs pores [illegible], et dont la substance est d'une nature particulière différente de celle des bolets sessiles.

LEPTOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince, [illegible], aile). Hist. nat. Qui a de petites ailes.

LEPTORHAMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; ῥάμφος, bec). Ornith. Qui a le bec long et étroit. || LEPTORHAMPHES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des passereaux comprenant [illegible] qui ont le bec long et étroit.

LEPTORHINE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; ῥίς, nez). Zool. Qui a les narines minces. Se dit particulièrement d'une espèce de rhinocéros dont les narines non cloisonnées sont simples et étroites.

LEPTORHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; ῥίζα, racine). Bot. Qui a les racines grêles.

LEPTORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec étroit et mince.

LEPTORINE. s. m. Bot. Genre de la famille des algues voisin du phytelis, et dont les espèces ont été observées sur les côtes de Sicile.

LEPTORKIS. s. m. Bot. Genre de plantes orchidées.

LEPTORME. s. m. Bot. Une des sections du genre héliophile.

LEPTOSAPHE. s. m. Minér. Porphyre d'Égypte tacheté.

LEPTOSÉPALE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; σέπαλον, sépale). Bot. Qui a les divisions du calice étroites et linéaires. Fleur leptosépale.

LEPTOSOME. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps comprimé et mince. || LEPTOSOMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des poissons holobranches; famille de l'ordre des poissons sternoptérygiens, famille diverses de poissons comprenant ceux de ces animaux qui ont le corps mince et déprimé.

LEPTOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; σπέρμα, graine). Bot. Qui a de très-petites graines.

— s. m. Genre de plantes dicotylédones de la famille des myrtées comprenant des arbres ou arbrisseaux originaires de la Nouvelle-Hollande et dont on cultive quelques espèces dans nos jardins.

LEPTOSPERMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au leptosperme. || LEPTOSPERMÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des myrtacées qui a pour type le genre leptosperme.

LEPTOSTACHYÉ, ÉE. adj. (ét. gr., λεπτός, mince; σταχύς, épi). Qui a des épis grêles.

LEPTOSTOME. s. m. (ét. gr., λεπτός, mince; στόμα, bouche). Bot. Genre de mousses établi sur des plantes qui croissent à la Nouvelle-Hollande ou dans les îles au delà de l'Amérique méridionale.

LEPTOSTROME ou **LEPTOSTROMA.** s. m. Bot. Genre de plantes assez semblable à l'hystérie, et qui rentre dans la famille des hypoxylés.

LEPTOSTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; στῦλος, style). Bot. Qui a le style filiforme.

LEPTOTHRION. s. m. Bot. V. ISOCHILE.

LEPTUDERIE. s. f. Bot. Genre de lichens.

LEPTURE. adj. des 2 g. (ét. gr., λεπτός, mince; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue mince.

LEPTURE. s. f. ou **LEPTURA.** s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des xylophages. Ces leptures sont de fort jolis insectes à longues antennes en forme de soie. On les trouve sur les fleurs.

LEPTURE. s. f. ou **LEPTURUS.** s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs glumacées, de la famille des graminées, qui croît sur les côtes maritimes et sablonneuses de la Nouvelle-Hollande. Lepture rampante.

LEPTURÈTE. adj. des 2 g. Qui tient du lepture. || LEPTURÈTES. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères longicornes; qui a pour type le genre lepture.

LEPTURGE. s. m. (ét. gr., λεπτός, fin; ἔργον, travail). Ant. gr. Nom par lequel on désigne les ouvriers qui travaillaient les étoffes transparentes ou les gazes de Cos.

LEPTURGIE. s. f. B.-arts. S'est dit de l'art de peindre en miniature.

LEPTYNITE. s. m. (du gr. λεπτύνω, amincir). Minér. Variété de feldspath, auquel son état d'atténuation donne un aspect analogue à celui du grès. C'est une roche de cristallisation dont la base est du feldspath grenu, et dont les parties constituantes essentielles sont du mica et du quartz disséminés.

LÉPYRODIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, qui renferme plusieurs espèces toutes découvertes sur les côtes de la Nouvelle-Hollande.

LÉPYROPHYTE. s. m. (ét. gr., λεπυρώδης, écailleux; φυτόν, plante). Bot. Nom donné aux plantes dont le fruit conique est formé d'écailles conifères.

LEQUÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, dont les espèces croissent en gazon aux lieux stériles et arides de la Caroline.

LEQUEL, LAQUELLE. pron. conj. composé de l'article *le, la,* et de l'adjectif *quel, quelle.* Synon. de Qui. Ces pronoms servent non-seulement à déterminer l'objet dont on a parlé, à en rappeler l'idée, mais encore à joindre une autre pensée à ce même objet. C'est cette dernière propriété qui les a fait nommer pronoms *conjonctifs.* On les appelle aussi pronoms *relatifs,* à cause de la relation qu'ils ont avec les substantifs qui les précèdent. Ils se disent des personnes et des choses.

— *Lequel* fait au féminin singulier *laquelle* au masculin pluriel *lesquels,* et au féminin pluriel *lesquelles.* Le 13 mai fut donné le fameux arrêt d'union, qu'on peut regarder comme l'étendard sous *lequel* se rangèrent par suite tous ceux qui voulurent molester le ministère. (Anquet.) Toute affectation est ridicule, même celle par *laquelle* on prétend s'éloigner de l'affectation. (Brisson.) Ces temps où l'homme perd son domaine, ces siècles de barbarie pendant *lesquels* tout périt, sont toujours préparés par la guerre. (Buff.) Les guerres continuelles dans *lesquelles* les rois furent engagés suspendirent les soins qu'ils auraient dû prendre aux lettres. (Duclos.)

> Mais aux amoureuses caresses
> La nature a prescrit un terme après *lequel*
> Tout homme sent qu'il est mortel. (Aubert.)

— *Lequel* se joint aux prépositions *de* et *à,* et se contracte en *duquel* et *auquel* pour le masculin singulier, *desquels* et *auxquels* pour le masculin pluriel, et *desquels* et *auxquelles* pour le féminin pluriel. La douceur du ton et des manières a un ascendant imperceptible *auquel* on ne résiste pas. (De Puysieux.) Cette fumée ou vapeur qui brûle n'a jamais la même quantité, la même intensité de chaleur que le corps combustible *duquel* elle s'échappe. (Buffon.) Les paysans attachés à la glèbe étaient la propriété de leurs seigneurs, au pouvoir *desquels* rien ne pouvait les soustraire. (J.-J. Rouss.) Télémaque suivait la déesse environnée d'une foule de nymphes au-dessus *desquelles* elle s'élevait. (Fén.) L'odorat subtil du chien est indifférent à une multitude de parfums *auxquels* l'homme est sensible. (B. de St-P.) J'ai vu un homme qui sort des galères *auxquelles* ce porte-chandelier l'avait bien ridiculement condamné. (Dupaty.)

> Et trois ou quatre seulement,
> Au nombre *desquels* on me range (Malherbe.)

— *A laquelle* et *de laquelle* ne se contractent point. La bonté du Seigneur, *de laquelle* nous ressentons tous les jours les effets, devrait bien nous engager à pratiquer ses commandements. (Wailly.) Chaque matière *à laquelle* le feu ôte ou donne quelque chose n'est plus la substance simple que l'on voudrait connaître. (Buff.)

— Toutes les fois qu'un pronom relatif est complément d'une préposition, on se sert de *qui* pour les personnes ou les objets personnifiés, et et de *lequel, laquelle,* etc., pour les choses. V. QUI. La terre est un globe d'environ 3,000 lieues de diamètre: elle est située à 30 millions de lieues du soleil, autour *duquel* elle fait sa révolution en 365 jours. (Rigaud.) Un livre curieux serait celui dans *lequel* on ne trouverait pas de mensonge. (Napol.) Le cruel intendant de tes jardins, depuis ton départ, m'oblige à des travaux insurmontables, dans *lesquels* j'ai pensé mille fois laisser la vie. (Montesq.)

> Notre vie est un pèlerinage
> *Auquel* nous condamne le sort (Sarrasin.)

— Dans le même cas, il peut aussi se dire des personnes. Quoique les Lapons aient, pendant l'hiver, certaines terres fixes, il y en a beaucoup plus qui courent toujours, et *desquels* on ne saurait trouver l'habitation. (Regard.) Quand tout le monde est parti, l'on parle de ce qui s'est passé. L'homme rapporte ce qu'on lui a dit, ce qu'ont dit et fait ceux avec *lesquels* il s'est entretenu. (J.-J. Rouss.) Je tiens pour maxime incontestable que quiconque n'a vu qu'un peuple, au lieu de connaître les hommes, ne connaît pas les gens avec *lesquels* il a vécu. (Id.)

— *Duquel* et *dont* s'emploient comme complément d'un substantif. Mais on se sert du dernier toutes les fois qu'il est suivi d'un substantif dont il est le complément. *L'âne dont les oreilles.* Au contraire, si le substantif vient avant, sous la dépendance d'une préposition, il faut *duquel, de laquelle,* etc. *L'âne dans les oreilles duquel.* V. DONT. Sous les empereurs romains, celui-là seul avait le droit de demander le triomphe sous les auspices *duquel* la guerre s'était faite. (Montesq.) Le nombre du petit peuple devenant incommode, on en fit des colonies par le moyen *desquelles* on s'assura de la fidélité des provinces. (Journ. gramm.) Hier fut un jour sur les événements *duquel* il faut peut-être jeter un voile. (Thiers.) Il le montra entouré de satellites à la violence *desquels* il livrait ses contradicteurs. (Id.)

— Précédé de deux substantifs de différent genre et unis par *et, lequel* se met au masculin pluriel. Le courage et l'adresse avec lesquels il se tira d'affaire. Ce sont des hommes et des femmes auxquels je convins. Il y a des hommes et des femmes auxquels on ne peut plaire. Voilà les termes et les conditions d'après lesquels il veut traiter. On connaît des *nations* entières et des *ordres d'hommes auxquels* la religion défend de manger de rien qui ait eu vie. (Id.) Le zèle et *l'exactitude* avec *lesquels* je me suis acquitté de l'emploi que S. Exc. m'avait confié, n'ont pas dû m'inspirer plus de défiance. (J.-J. Rouss.)

— Mais si *lequel* est précédé de deux substantifs ayant entre eux quelque synonymie et non liés par la conjonction *et,* il prend alors le genre et le nombre du dernier: c'est ce qui a encore lieu lorsque les substantifs sont joints par la particule *ou.* Comme on le voit, *lequel, laquelle,* etc., sont soumis aux mêmes règles syntaxiques que les adjectifs qualificatifs. D'après une bravoure, une intrépidité à laquelle rien ne résiste. Il fallait voir l'art ou l'adresse avec laquelle il s'y prit. Ayez ce zèle, cette assiduité avec laquelle il travaille. Puissiez-vous avoir cette habileté, ce talent sans lequel on n'est rien. Louis XIV accorda aux savants et aux artistes *cette faveur, cette protection* sans *laquelle* les arts ne peuvent fleurir. (Wailly.) Il montra un *courage* ou une *prudence à laquelle* on prodigua des éloges. (Id.)

— Girault-Duvivier, en parlant de *lequel, laquelle,* etc., prétend qu'on ne s'en sert presque jamais en sujet ou en régime direct; qu'en pareille circonstance, il faut toujours employer *qui* ou *que.* Nous concevons qu'en l'absence de faits, Girault-Duvivier ait posé une règle trop rigoureuse; car les exemples suivants prouvent manifestement qu'en sujet ou en régime *lequel, laquelle* sont quelquefois préférables à *qui* ou *que;* c'est qu'alors ils rendent la phrase sinon plus élégante, au moins plus soutenue. J'étais ce matin dans ma *chambre, laquelle,* comme tu sais, n'est séparée des autres que par une cloison fort mince. (Montesq.) Clusius rapporte, sur le témoignage de quelques *marins, lesquels* n'étaient instruits eux-mêmes que par des ouï-dire, qu'il y a deux espèces d'oiseaux de paradis. (Buff.) Quant au marchand, il se défit de tous ses esclaves, à la réserve d'un *grammairien,* d'un *chantre* et d'*Esope, lesquels* il alla exposer en vente à Samos. (La Font.) Il n'acheta que des *langues, lesquelles* il fit accommoder à toutes les sauces. (Id.) Le jour suivant, que les vapeurs de Bacchus furent dissipées, Xanthus fut extrêmement surpris de ne plus trouver son *anneau, lequel* il tenait fort cher. (Id.)

> . . . . Un chien vient dans une cuisine,
> Il y trouve un *chapon, lequel* a bonne mine. R.

— Lorsque l'emploi de *qui, que, dont,* etc., peut donner lieu à une équivoque, alors, pour exprimer d'une manière plus nette et plus vive le rapport du pronom relatif avec son antécédent, on se sert de *lequel, laquelle, duquel,* etc. Ainsi, au lieu de dire, *La femme de votre oncle qui est très-charitable, a adopté cet orphelin,* il faut dire, *la femme de votre oncle, laquelle est très-charitable,* etc. La seconde considération dépend de rapports donnés dans certaines situations, *rapports* accidentels à la chose, *lesquels,* par conséquent, ne sont point nécessaires et peuvent varier à l'infini. (J.-J. Rouss.) La médisance est une *pente* secrète de l'âme à penser mal de tous les hommes, *laquelle* se manifeste par les paroles. (Théophraste.) Vous savez, madame la maréchale, qu'il y a une *édition* contrefaite de mon livre, *laquelle* doit paraître ces fêtes. (J.-J. Rouss.) Je plains beaucoup les *auteurs* de tant de tragédies pleines d'horreurs, *lesquels* passent leur vie à faire agir et parler des gens qu'on ne peut écouter ni voir sans souffrir. (Id.) Aussitôt que je fus débarrassé des affaires de la cour, j'allai trouver *l'homme qui* m'avait parlé du mariage de M^me^ de Miramion, *lequel* me parut dans les mêmes sentiments. (B. Rabutin.) C'est une pédanterie insupportable et un soin des plus superflus de s'attacher à corriger dans les enfants toutes ces petites *fautes* contre l'usage, *desquelles* ils ne manquent jamais de se corriger d'eux-mêmes avec le temps. (J.-J. Rouss.) Voici un *exemple* tiré des papiers anglais, *lequel* je ne puis m'empêcher de rapporter. (Id.) Outre les vins destinés pour la vente et pour les provisions ordinaires, *lesquelles* n'ont d'autre façon que d'être recueillis avec soin, la bienfaisante fée en prépare d'autres plus fins pour nos buveurs. (Id.) Je me flatte que vous mettrez le comble à votre générosité en me faisant part de *la lettre* de Louis XIV au cardinal de Bouillon, *laquelle* doit être des premiers jours d'avril 169? (Volt.) Ce qui m'intéresse aussi et tous mes semblables, c'est que chacun a le droit qu'il existe en *arbitre* du sort des hommes, *duquel* nous sommes tous les enfants. (J.-J. Rouss.)

— *Lequel, laquelle,* signifie quelquefois Quel est celui, quelle est celle? etc., et s'emploie aussi pour Celui, celle qui. Parmi ces étoffes, voyez laquelle vous plaira le mieux.

— Doit-on dire: *Qui des deux* ou *lequel des deux?* En parlant des personnes, on peut dire *qui* ou *lequel: Qui* ou *lequel passera de nous deux? qui* ou *lequel est le plus heureux, du sage ou du dévot?* etc. Mais si l'on ne parle que des choses, c'est toujours *lequel* qu'il faut employer. *Qui passera de nous deux?* qui cédera sa place à l'autre? le moins habile? mais je suis aussi habile que lui. (Pascal.) *Lequel* est le plus heureux dès ce monde, *du sage* avec sa raison, ou *du dévot* dans son délire? (J.-J. Rouss.) *Lequel des deux* est préférable: d'un côté, *un roi* conquérant et invincible dans la guerre; de l'autre, *un roi* sans expérience de la guerre, mais propre à policer sagement les peuples dans la paix? (Fén.) Savant précepteur, voyons *lequel de nos deux élèves* ressemble au sauvage, et *lequel* ressemble au paysan. (J.-J. Rouss.) Les académies sont en possession de tout temps de remporter le prix de toutes sortes de bassesses, et jamais cour ne proscrivit un abbé de Saint-Pierre pour avoir parlé sous Louis XV un peu librement de Louis XIV, ni ne s'avisa d'examiner *laquelle des vertus* du roi méritait les plus fades éloges. (P.-L. Courier.) *Lequel* vaut le mieux *d'un gouvernement simple ou d'un gouvernement mixte?* (J.-J. Rouss.) *Laquelle* préfères-tu, d'*Athènes* ou de *Rome?* (Cité par Lemare.) *Laquelle* de ces deux villes est la plus illustre, *Athènes* ou *Rome?* (Id.) On jugea qu'il importait de vérifier *lequel* était le fripon des deux. (J.-J. Rouss.) *Lequel* vaut mieux *de cultiver un art* ou *de s'en rendre inutile?* (Id.) *Laquelle* de ces deux républiques, de *Sparte* ou de *Rome* [illegible] subjuguée par une puissance [illegible] [illegible] [illegible] l'Asie? [illegible] [illegible] jugeras toi-même *lequel* vaut le mieux de ce que *tu dis* ou *de ce que tu fais.* (Id.)

> Que vous semble, mes sœurs, de l'état où nous sommes?
> D'Esther, d'Aman, qui le doit emporter?
> [illegible]
> Voyons qui [illegible] [illegible]

— S'emploie quelquefois, mais seulement dans le style comique et judiciaire, comme adjectif. Lequel homme. Laquelle femme. Lesquels enfants. Lequel principe me fait conclure que..... De laquelle ferme ils jouiront leur vie durant.

Lequel Hierome, après plusieurs rébellions,
Aurait atteint, frappé, moi sergent, à la joue. Rac.

LE RAGOIS (L'abbé). Précepteur du duc du Maine, pour l'instruction duquel il composa une histoire de France qui, malgré sa médiocrité, n'en a pas moins été souvent réimprimée.

LERAY ou **LÈRE**. Géogr. Ch.-l. de cant. (Cher); 1,400 hab.

LÈRE. s. f. Mamm. Espèce de chauve-souris du Brésil.

LEREBOURS. Opticien, né à Mortain en 1762, mort à Paris en 1840. On lui doit les meilleures lunettes de l'Observatoire, et un grand nombre d'instruments de la plus grande précision.

LÉRIDA. Géogr. Ville d'Espagne (Barcelone) sur la Sègre; 13,000 hab.

— Hist. On croit qu'elle fut fondée par les Carthaginois. Les Romains livrèrent sous ses murs plusieurs combats importants. Elle fut longtemps la résidence des rois d'Aragon, et eut à soutenir plusieurs siéges à différentes époques. En 1810, les Français s'en emparèrent.

LÉRIE. s. m. Bot. Genre de plantes synanthérées mutisiacées, famille des corymbifères.

LÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lérie. || LÉRIÉES. s. f. pl. Sous-tribu de la tribu des mutisiacées, qui a pour type le genre lérie.

LERINS (Iles de). Géogr. Iles de la Méditerranée, sur la côte du département du Var, vis-à-vis de la pointe qui termine à l'est le golfe de Napoule. Dans l'une de ces îles se trouve une citadelle, dans laquelle a été renfermé le Masque-de-fer.

LERME (François de Roxas de Sandoval, duc de). Ministre de Philippe III, roi d'Espagne, jouit d'une autorité sans bornes de 1598 à 1618. Il fut supplanté dans la faveur du roi par son propre fils, qui l'envoya mourir dans une solitude (1625). Il s'était fait nommer cardinal après la mort de sa femme.

LERNACANTHE. s. f. Annél. Genre de vers.

LERNE. Géogr. Canton de l'Argolide, célèbre par un lac ou marais qui se trouvait dans le voisinage. C'est dans ce lac que les Danaïdes jetèrent les têtes de leurs époux après les avoir égorgés. C'est aussi dans ce marais que se trouvait l'hydre tuée par Hercule. V. HYDRE.

— Prov. *C'est une lerne de maux*. Se disait, chez les Grecs, d'une cause qui doit nécessairement produire sans cesse les maux nouveaux, par allusion aux têtes de l'hydre, qui renaissaient à mesure qu'Hercule les coupait.

LERNÉE. s. m. Entom. Genre de crustacés parasites qui vivent dans l'eau, et s'accrochent à diverses parties de la surface extérieure des animaux et surtout des poissons, principalement autour des yeux et des branchies. Le corps des lernées est de forme assez variable, et la bouche est pourvue de deux crochets mobiles convergents.

LERNÉEN, ENNE. adj. Antiq. Qui appartient au canton de Lerne. Hydre lernéenne.

— Qui ressemble à l'hydre de Lerne. Peste lernéenne.

LERNÉES. s. f. pl. Ant. gr. Fête instituée par Philammon et célébrée par les Argiens, dans le canton de Lerne, en l'honneur de Bacchus, de Proserpine et de Cérès.

LERNÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *lernæa*, lernée; *forma*, forme). Crust. Qui a la forme des lernées. || LERNÉIFORMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des crustacés siphonostomes, comprenant ceux dont le corps est presque cylindrique, ce qui leur donne l'apparence d'un ver.

LERNÉOCÈRE. s. f. (du lat. *lernæa*, lernée; et du gr. κέρας, corne). Entom. Genre de vers caractérisé par un corps plus ou moins allongé, renflé dans son milieu ou ventru, droit ou contourné, couvert d'une peau lisse et presque contourné antérieurement.

LERNÉOMYSE. s. f. (du lat. *lernæa*; et du gr. μῦς, rat). Entom. Genre de vers au corps ovoïde ou déprimé, avec une sorte de céphalothorax en forme de cou étroit cylindrique, terminé antérieurement par une bouche bilabiée. Les lernéomyses adhèrent aux poissons par une espèce de suçoir.

LERNÉOPENNE. s. f. (ét. lat., *lernæa*, lernée; *penna*, plume). Entom. Genre de vers caractérisé par un corps allongé cylindrique, subcartilagineux, terminé antérieurement par un renflement céphalique, circulaire, tronqué, garni dans sa circonférence d'un grand nombre de mamelons, au milieu desquels est probablement la bouche, et pourvu d'une paire de cornes courtes, obliques en arrière.

LEROY (Louis). Né à Coutances vers 1510, mort à Paris en 1577, l'un des premiers écrivains qui donnèrent du nombre et de l'harmonie à la langue française. On a de lui des traductions de Platon, Aristote, Démosthènes, etc., et des traités sur différentes matières. — (Pierre). Chanoine de la cathédrale de Rouen, l'un des principaux auteurs de la Satire Ménippée.

LÉROT. s. m. Mamm. Petit quadrupède rongeur du genre loir, et qui ravage les espaliers les jardins. Il est gris en dessus, blanchâtre en dessous, avec une bande noire à l'œil. Cet animal ... fenêtre. Il attaque tous les fruits qui commencent à mûrir. || *Lérot à queue dorée*. Syn. de Rat épineux. || *Lérot volant*. Espèce de chéiroptère.

LEROUXIE. s. f. (de *Leroux*, nom propre). Bot. Genre de plantes qui ne comprend qu'une espèce, la lysimaque des bois.

LERQUE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, fondé sur des arbrisseaux des Indes orientales.

LERVÉE. s. f. Mamm. Espèce d'antilope de Barbarie.

LES. art. pl. des 2 g. Bien que les noms propres soient déterminés par eux-mêmes et qu'ils rejettent par conséquent toute espèce d'adjectif déterminatif, cependant souvent les poètes et les prosateurs, emportés, pour ainsi dire, hors d'eux-mêmes par un mouvement oratoire, et voulant donner à leur expression plus de force, plus d'énergie, emploient l'article pluriel *les*, lors même qu'il ne s'agit que d'une seule personne. Nous avons vu à la fois à la tête des escadrons impériaux *les Murat*, *les Lassalle*, *les Kellermann*, *les Montbrun*. (Foy.) Les ouvrages *des Collins*, *des Tindal*, *des Shaftesbury*, *des Bolingbroke*, affichaient le plus spirituel et quelquefois le plus coupable mépris des lois austères de la religion et de la morale. (Villemain.) Ce qu'il y a de certain, c'est que les plus savants des hommes, *les Socrate*, *les Platon*, *les Newton*, ont été aussi les plus religieux. (B. de St-P.) *Les Platon*, *les Pythagore* ne se trouvent plus; ou, s'il y en a, c'est bien loin de nous. (J.-J. Rouss.)

Que de héros! Je crois entendre dans Athènes,
Discourir *les Platons*, tonner *les Démosthènes*.
(L. Racine.)

Contemplez ces armets, ces casques, ces cuissards,
Des Nemours, *des Clissons*, *des Coucis*, *des Bayards*.
(Delille.)

Les Géer, *les Réaumur* ont décrit ces merveilles,
Et le chant e d'Auguste a chanté les abeilles. (Id.)

Vit-on *les Duguesclins*, *les Nemours*, *les Bayards*,
De l'incrédulité suivre les étendards? Soumet.

— Toutes les fois qu'un nom propre est employé par *antonomase*, c'est-à-dire pour un nom commun, et à l'effet de désigner des individus semblables à ceux dont on énonce le nom, il faut faire usage de l'article pluriel *les*. Il est dans nos hameaux *des Socrates* champêtres. (L.-P. Lombard.) Le désir de la gloire enfante *les Socrates*. (L. Racine.) Ici, *nos Elzévirs* ont fixé la pensée. (Mme Tastu.)

Il est là des tyrans, des ministres cruels,
Et *des Solons* d'un jour qu'on proclame immortels.
(Michaud.)

On peut donc l'expliquer par ce livre admirable,
Aux Platons, comme à moi, l'énigme inconcevable.
(L. Racine.)

— L'article pluriel *les* s'emploie aussi devant certains noms de montagnes ou de lieux géographiques. Les Alpes. Les Cordillères. Les Cévennes. Les Apalaches. Les Ghates. Les Canaries. Les Antilles. Les Bermudes. Les Malouines. Les Andes. Les Nouvelles-Hébrides. La beauté des paysages de la Suisse est un sujet inépuisable pour le poète et pour le peintre; cependant, lorsque après avoir lu leurs descriptions et vu leurs tableaux, on voyage sur *les Alpes*, on sent vivement l'impuissance où est l'art de rendre sensibles les beautés sublimes de la nature. (Depp.) *Les Antilles* forment un grand archipel entre l'Amérique septentrionale et l'Amérique méridionale, à l'est du Mexique. (***) *Les Bermudes* ressemblent de loin à une suite de collines couvertes d'une sombre verdure. (***) L'heureux climat des *Canaries* les fit nommer *îles fortunées* lorsqu'on les découvrit. (***)

LE SAGE (Alain-René). Célèbre écrivain, né à Sarzeau près de Vannes en 1668, mort en 1747. Il commença sa carrière littéraire par quelques pièces de théâtre, traduites de l'espagnol, et fit représenter en 1707 *Crispin rival de son maître*, et l'année suivante *Turcaret*, comédies pleines de comique et de gaieté. Dans un autre genre, *le Diable boiteux*, mais surtout *Gil Blas*, son chef-d'œuvre, mirent le sceau à sa réputation. On a encore de Le Sage un grand nombre d'ouvrages moins estimés, tels sont: *Les Aventures de Guzman d'Alfarache*; *les Aventures de Robert*; *Histoire d'Estevanille Gonzalès*; *le Bachelier de Salamanque*; *la Valise trouvée*.

LESBIAQUE. adj. des 2 g. Ant. gr. Qui appartient à Lesbos.

— Philol. *Livres lesbiaques*. Se dit de trois livres écrits par Dicéarque, contre l'immortalité de l'âme. || *Mètre lesbiaque*.

LESBIE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons abdominaux.

LESBIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de l'île de Lesbos. Les femmes lesbiennes. Les Lesbiennes sont célèbres par leurs débauches. || Qui appartient à Lesbos ou à ses habitants. Coutumes lesbiennes.

LESBIQUE. adj. des 2 g. Philol. Se dit d'une des variétés du dialecte éolien. Dialecte lesbique.

LESBOS. Géogr. Aujourd'hui *Metelin*. Ile de la mer Egée, sur la côte d'Asie, entre Ténédos au N. et Chio au S., avait neuf villes, entre autres Mitylène, Méthymne et Lesbos. Lesbos était célèbre par ses vins. Ses habitants étaient remarquables par leur beauté et leur talent pour la musique, mais aussi par la corruption de leurs mœurs. Lesbos a donné naissance à Arion, à Terpandre, à Sapho, à Erinne, à Alcée, à Pittacus.

LESCAR. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pau (Basses-Pyrénées); 1,800 hab.

LESCHÉ. s. f. (gr. λέσχη, causerie). Ant. gr. Mot qui signifiait chez les anciens Conversation, et par extension, Lieu de réunion et de causerie. Les leschés étaient des édifices où les citoyens des villes grecques se réunissaient pour converser. Il y avait beaucoup de leschés en Grèce et probablement dans toutes les villes. La plus célèbre lesché était celle de Delphes, où se réunissaient tous les nationaux et les étrangers qu'attirait l'oracle de Pytho et les jeux pythiques. La lesché de Sparte était également fort belle.

— Signifie encore Bourse, café, cercle.

LESCOT (Pierre). Architecte, né à Paris en 1510, mort en 1571, l'un des restaurateurs de l'architecture en France. Il donna en 1541 les dessins du Louvre. On lui doit aussi la fontaine des Innocents.

LESCUN (Thomas de Foix, seigneur de). Dit aussi le maréchal de Foix, frère puîné de Lautrec, se distingua en Italie sous les yeux de François Ier, fut fait maréchal en 1521, fit des prodiges de valeur à la malheureuse journée de la Bicoque, et à celle de Pavie en 1525, et mourut peu après de ses blessures.

LESCURE (Marquis de). Général vendéen, né en 1766 dans le Bas-Poitou. Blessé mortellement au combat de la Tremblaye en 1793, il mourut peu de jours après.

LESDIGUIÈRES (François de Bonne, duc de). Connétable de France, né à Saint-Bonnet de Champsaur en 1543. Choisi pour chef par les calvinistes, il remporta plusieurs victoires sur l'armée catholique, et contribua puissamment à mettre Henri IV sur le trône. Il rendit d'importants services à ce prince, ainsi qu'à Louis XIII, qui le fit généralissime de ses armées. Il mourut à Valence en 1626. Il avait abjuré le calvinisme en 1622.

LÈSE. Mot emprunté d'un participe passé féminin latin *læsa*, blessée, violée, et qui s'emploie principalement avec le mot de majesté. Crime de lèse-majesté, c'est-à-dire, crime par lequel la majesté a été blessée, violée. On dit dans le même sens, Crime de lèse-nation, de lèse-humanité. Crime de lèse-majesté humaine, de lèse-majesté divine. Crime de *lèse-majesté*, renfort de toutes les accusations mal prouvées. (Amel. de la Houss.) On a dit que Louis XIV en brûlant la correspondance du duc de Bourgogne et de Fénelon avait commis un crime de *lèse-humanité*. (***) Dans le temps des partis, le crime le moins pardonné est celui de *lèse-opinion*. (***) L'homme le plus coupable de *lèse-majesté* est celui qui conseille aux rois de faire trop sentir le poids de leur autorité. (Boiste.) Tout homme est soldat contre les criminels de *lèse-humanité*. (Tertull.) Ceux qui voudraient ôter aux monarques et aux citoyens la croyance dans Dieu commettraient un crime de *lèse-humanité*. (Boss.) Les paroles ont été souvent punies comme crime de *lèse-majesté* au premier chef; cependant elles ne deviennent des crimes que lorsqu'elles préparent, qu'elles accompagnent ou qu'elles suivent une action criminelle. (Montesq.)

— Il peut se joindre à toutes sortes de mots abstraits; mais si la chose lésée n'a pas un caractère sacré, l'expression devient familière. C'est en ce sens que Molière fait dire à un apothicaire qu'un malade qui a refusé un lavement est criminel de *lèse-faculté*.

— Le crime de lèse-majesté contre les souverains, chez les Romains, était puni avec une grande sévérité: les accusés étaient livrés aux bêtes féroces. En France, la peine de ce crime consistait à être tenaillé vif avec des tenailles rouges ou à être tiré à quatre chevaux. Aujourd'hui l'attentat contre la vie du roi est puni comme le parricide, et celui contre l'État est puni de mort. Toute offense commise contre la personne du roi est punie d'un emprisonnement de six mois à cinq ans et d'une amende de 500 à 10,000 fr.

LÉSÉ, ÉE. part. pass. du v. Léser. S'empl. adjectiv. Membre lésé. Amour-propre lésé. Être lésé dans ses intérêts. Dans les actes synallagmatiques, chacune des parties doit recueillir l'équivalent de ce qu'elle apporte; si l'une d'elles ne reçoit pas cet équivalent elle est *lésée*, elle souffre un dommage, puisqu'elle avait droit à recevoir une valeur plus grande que celle qui lui est attribuée par la convention. (Teul.) Chez les peuples policés, les hommes, comme les plus forts, ont dicté des lois où les femmes sont toujours plus *lésées* à proportion de la grossièreté des mœurs. (Buff.)

Les vingt écus à Marton la *lésée*
Sont dus de droit, et pour ses œufs cassés. Volt.

LÉSER. v. a. 1re conj. (du lat. *lædere*, sup. *læsum*, blesser). L'e se change en è devant une syllabe muette. *Je lèse*, *tu lèses*, *il lèse*, etc. Blesser. Le coup a lésé les parties nobles. Le coup a lésé profondément la poitrine.

— Offenser. Léser quelqu'un dans son amour-propre. Léser l'amour-propre de quelqu'un. Léser la susceptibilité d'une personne.

— Faire tort. Je craindrais de vous léser. Je craindrais de léser vos intérêts, de vous léser dans vos intérêts.

— SE LÉSER. v. pron. Se léser soi-même. Il s'est lésé lui-même plus que n'aurait pu faire son plus grand ennemi.

— Se léser réciproquement. A l'égard des accouplements des mulets entre eux, je les ai présumés stériles, parce que de deux natures déjà lésées par la génération, et qui, par leur mélange, ne pourraient manquer de se *léser* davantage, on ne doit attendre qu'un produit tout à fait vicié et absolument nul. (Buff.)

LESGHIS. Géogr. Peuple tributaire de la Russie méridionale, dans la Géorgie, au N.-E., s'étend depuis Belakami jusqu'à Kapitchoï, sur environ 36 kil. de longueur. Il est divisé en 22 tribus et compte 60,000 individus.

LÉSICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *læsus*, blessé; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet profondément sillonné.

LESINA. Géogr. L'ancienne Pharos, île de la mer Adriatique (États autrichiens), sur la côte de Dalmatie, dans l'Adriatique; 15,000 hab.

LÉSINE. s. f. (de l'ital. *lazzarilla*, ladrerie de l'âme, avarice sordide). Épargne sordide et raffinée jusque dans les moindres choses. Être d'une lésine incroyable. Être d'une lésine honteuse. Porter de la lésine dans tout. Faire une chose par lésine. Peut-on être capable de tant de lésine, d'une lésine si honteuse? Sa lésine s'exerce sur les moindres objets de sa dépense. Alors on ne mit plus de borne à la *lésine*. (Boil.) Il eût été grand s'il n'eût été qu'économe, mais une *lésine* honteuse et des rapines fiscales ternirent sa gloire. (Volt.)

LÉSINÉ. part. pass. invar. du v. n. Lésiner.

LÉSINER. v. n. 1re conj. (rad. *lésine*). User de lésine. Il lésine partout.

Le pompeux vêtement que vous m'avez donné,
Où votre seigneurie a si bien *lésiné*. Scarron.

LÉSINERIE. s. f. Trait de lésine, d'avarice sordide. Faire des lésineries. Ne faire que des lésineries. On prend pour *lésinerie* ce qui n'est souvent que l'effet de l'économie et du bon ordre. (Sallent.) Si je n'avais pas été exacte à compter pour deux sous d'herbes, ce que vous appelez une *lésinerie*, je ne pourrais peut-être pas goûter aujourd'hui le plaisir de vous obliger. (Id.)

— Vice de caractère qui porte à lésiner. Cet homme est d'une lésinerie incroyable. La lésinerie est indigne d'un cœur noble. Si le provincial marchande, c'est amour-propre et non *lésinerie*. (P. Vermond.)

LÉSINEUR, EUSE. adj. et s. Qui lésine, avare. Cet homme est un lésineur.

LÉSION. s. f. (du lat. *læsio*, blessure). Méd. Toute altération dont l'organisation animale est patible. Sous plusieurs rapports le mot *lésion* est analogue pour les médecins au mot *affection*, mais son acception est restreinte aux accidents morbides, sans en spécifier aucun, comme les mots blessure, fracture, luxation, etc. Lésion vitale. Lésion organique. Les *lésions* vitales comprennent toutes les perversions des propriétés élémentaires de la vie, dont les conditions immatérielles échappent à nos sens, et qu'on ne peut mesurer que par le mouvement et le sentiment. (Charbonn.) Les *lésions* organiques comprennent toutes les anomalies qui surviennent dans les conditions matérielles des organes, comme la forme, la couleur. (Id.) Les *lésions* organiques sont les objets de la chirurgie et de l'anatomie pathologique. (Id.)

— *Lésion organique du cœur*, *des poumons*. Altération organique du cœur, du poumon, produite par quelque cause interne.

— Jurispr. Tout dommage souffert par suite d'une convention. Il y a lésion toutes les fois que dans un contrat commutatif, l'un des contractants ne reçoit pas exactement une valeur égale à celle dont il se dessaisit lui-même. En droit, il faut que la lésion soit d'une telle importance relativement à la valeur totale, qu'il soit évident que la partie qui supporte le préjudice a été victime d'une fraude, ce qui l'autorise à demander la rescision de l'acte qu'elle a souscrit.

LESKÉACÉ, ÉE. adj. Qui ressemble au leskée. || LESKÉACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mousses qui a pour type le genre leskée.

LESKÉE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des mousses, dont on compte une cinquantaine d'espèces, qui croissent toutes en Europe ou dans l'Amérique du Nord.

LESLEY. Évêque catholique de Ross, en Écosse, né en 1527, mort en 1596, fit plusieurs tentatives pour tirer la reine Marie Stuart de sa prison, et, chassé d'Angleterre, vint sur le continent solliciter des secours pour cette malheureuse princesse.

LESLIE (John). Physicien écossais, né en 1766 dans le comté de Fife, mort en 1832. On lui doit un très-grand nombre de découvertes et d'expériences ingénieuses consignées dans ses écrits.

LES NEVEU. Géogr. Ch.-l. de cant. (Finistère), arr. de Brest; 2,600 hab.

LESPARRE. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Gironde); 1,000 hab.

LESPÉDÈZE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses, dont les espèces nombreuses croissent dans le Nouveau-Monde.

LESPINASSE (Mlle de). Femme célèbre du XVIIIe siècle, vécut dans une étroite intimité avec d'Alembert, et réunit chez elle un cercle de gens d'esprit. Elle était fille adultérine d'une dame du grand monde. Née en 17.., morte en 1776.

LESSE. s. f. Vieux mot qui a signifié Cordon, ruban. || Air, chanson.

— Liturg. Se dit dans la Champagne d'une certaine liturgie en l'honneur des morts.

— Chass. Se dit des endroits où les loups aiguisent leurs langues.

— Techn. Tour que l'horloger laisse à faire

au ressort d'une montre ou d'une pendule, après que la chaîne a été remontée sur le barillet.

LESSE. s. m. Hist. Machine de guerre recouverte de peaux, dont on se servait dans l'empire grec pour se garantir du feu et fermer quelque passage.

LESSERTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses, originaires du cap de Bonne-Espérance.

LESSING (Gotthold-Ephraïm). Poète et critique allemand, et l'un de ceux qui ont le plus contribué à donner l'essor à la littérature de son pays, naquit à Kamenz, petite ville de la Haute-Lusace, le 22 janvier 1729, et mourut en 1781. Son *Laocoon ou les Limites de la peinture et de la poésie*, est un ouvrage d'excellente critique; ses tragédies de *Minna de Barnhelm* et de *Emilia Galotti*, et son drame de *Nathan le Sage*, sont des chefs-d'œuvre du genre; enfin le livre de l'*Education du genre humain* place Lessing avantageusement parmi les philosophes.

LESSINGIE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

LESSIVAGE. s. m. Action de lessiver. Temps que l'on met à lessiver, résultat de cette action. Pendant le lessivage. Il serait bien à désirer pour la santé et pour éviter la fermentation qui détériore le linge sale, que les maîtresses de maison le fissent essanger à mesure de l'emploi, et le fissent sécher et placer dans des greniers aérés : alors, il ne resterait pas même sujet de craindre la trop grande humectation du linge lors du *lessivage*. (Pelouze.)

LESSIVE. s. f. (mot qu'on a d'abord écrit *lexive*, du lat. *lixivium*, qui a la même signification, et dont la racine est *lix*, cendre du foyer). Eau chaude que l'on verse sur du linge à blanchir, entassé dans un cuvier, et sur lequel on a mis un lit de soude ou de cendre de bois neuf. Bonne lessive. Forte lessive. Mettre du linge à la lessive. Couler la lessive. La *lessive* achève de saponifier les graisses, les rend solubles, par conséquent déterge les tissus et les débarrasse de toute impureté. (Pelouze.) L'essangeage du linge avant de le mettre à la *lessive* consiste en un simple lavage à l'eau, qui enlève tout ce qui est susceptible de s'y dissoudre sans l'intermède de l'alcali. (Id.)

— Action de lessiver, de couler la lessive. Faire la lessive. Du linge blanc de lessive. Ce linge ne sera tout à fait blanc qu'après plusieurs lessives.

— Linge qui doit être mis à la lessive, qui doit être lessivé. Ecrire sa lessive. Donner sa lessive. Compter sa lessive. Ne pas trouver le compte de sa lessive. Donner sa lessive à laver. La lessive est bien blanche.

— Toute eau détersive, rendue telle par de la cendre ou par toute autre matière convenable. Faire une lessive pour dégraisser les cheveux. On fait une sorte de lessive aux olives pour en ôter l'amertume. Le degré de force des *lessives* qu'on emploie doit être subordonné à celle du tissu sur lequel on opère, et aussi à la quantité du corps gras dont il est imprégné. (Pelouze.)

— Chim. Eau dont on se sert pour séparer les parties solubles d'un liquide de celles qui ne le sont pas, lorsqu'on soumet à son action une substance qui en renferme de solubles et de non solubles. Les peuples méridionaux de l'Europe ont tiré parti du fruit amer de l'olivier, par des *lessives*. (B. de St-P.)

— *Lessive de cendres*. Dissolution des cendres dans l'eau. Elle est formée de sous-carbonate de potasse, de sulfate et d'hydrochlorate de potasse, de silice, d'oxyde de fer et de manganèse, si les végétaux qui ont fourni les cendres ne produisent pas de la soude. C'est cette lessive qui sert à laver le linge. || *Lessive des savonniers*. Dissolution alcaline dont on se sert pour faire le savon. Elle est principalement formée de soude caustique. On la prépare en traitant le sous-carbonate de soude par la chaux vive. || *Lessive prussique*. Nom donné par les fabricants le bleu de Prusse à l'eau qu'ils font passer sur le mélange des parties animales de sang desséché et de potasse combinées ensemble.

— Fig. et fam. Tertullien dit que le déluge est la lessive du genre humain. Les eaux de Vichy m'ont purgé autant que j'ai pu l'être; car il s'en faut bien que j'aie le même besoin que j'avais de cette *lessive* il y a dix ans. (Mme de Sévigné.)

C'est une drôle de maxime,
Qu'une *lessive* efface un crime. (Boursier.)

— Loc. prov. *Faire la lessive du Gascon*. Retourner sa chemise ou sa cravate quand elle est sale.

— Fig. et fam. *Il a fait une lessive, une forte lessive, une furieuse lessive*. Il a fait une perte considérable au jeu. Il faut bien vous avouer que j'ai perdu cent louis au pharaon, selon ma louable habitude de faire tous les ans quelque *lessive* au jeu. (Volt.)

LESSIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Lessiver. Linge bien lessivé. Certaines étoffes ne peuvent être lessivées sans déteindre.

LESSIVER. v. a. 1re conj. Nettoyer, blanchir au moyen de la lessive. Lessiver le linge. Il faut lessiver deux fois ces draps de lit pour qu'ils redeviennent blancs. On lessive le linge dans un cuvier percé d'un trou au fond.

— Chim. Verser à plusieurs reprises de l'eau chaude ou froide sur des matières terreuses ou autres, pour en extraire les parties solubles qu'elles contiennent. Lessiver des terres pour en tirer du salpêtre.

— Absol. Faire la lessive. L'art de lessiver. Lessiver à froid. Lessiver à chaud.

— Techn. Nettoyer avec une eau alcaline ou acide. Lessiver le bois peint.

— Fig. et fam. Lessiver la tête à quelqu'un. Lessiver son âme.

LESSIVEUR, EUSE. s. Celui, celle qui lessive. Un bon lessiveur. Une lessiveuse soigneuse. Les *lessiveurs* soigneux de leur travail disent que pour en assurer le succès, il faut, dans le cas d'une opération en grand, prolonger le coulage alcalin à froid pendant vingt-quatre heures, et ne procéder à chaud qu'en augmentant successivement et par degrés la température de la lessive. (Pelouze.)

LESSIVIÈRE. s. f. Femme de journée qui lessive le linge.

LESSONIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des laminariées, dont les racines puissantes et rameuses, très-implantées dans les fentes des rochers, acquièrent une grande dureté. Elles habitent la Nouvelle-Hollande.

LEST. s. m. (pr. *léstt*; de l'all. *last*, poids). Mar. Ensemble de pierres, de sable, de bombes, en un mot tous les poids embarqués à bord d'un navire en sus de son chargement, pour le maintenir en équilibre sur l'eau et dans la position la plus favorable à sa marche et à la sécurité de la navigation. A bord des vaisseaux de cent vingt canons, le poids du lest s'élève à 875,000 kilogrammes, Le lest le plus pesant est le meilleur. Ils prirent des carreaux de marbre pour servir de lest. La marine militaire n'emploie pour *lest* que des gueuses en fonte. (Page.) La quantité de *lest* a un rapport direct avec le nombre de canons; car, ceux-ci, placés dans les parties hautes du navire, exhaussent le centre de gravité, et exigent un contrepoids dans les fonds. (Id.)

— *Le navire est parti, est retourné sur son lest*. Il est parti, retourné sans faire de chargement.

— *Vieux lest*. Celui qui a déjà fait un voyage. || *Voiles à lest*. Vieilles voiles sur lesquelles on pose le lest.

— Se dit également en parlant des Aérostats. Le lest d'un ballon, d'un aérostat. Lâcher du lest.

— Pêch. Poids dont on charge le pied de certains filets de pêche pour les empêcher de se soulever.

— Fig. Quand ce boulet tombe dans l'eau, il y plonge de la longueur d'un pouce, et sert en quelque sorte de *lest* à sa queue et à la foliole qui y est attachée. (B. de St-P.) Notre barque vogue mal lorsque l'économie ne lui a pas réservé pour *lest* une somme disponible. (Boiste.) L'esprit sans le jugement est un vaisseau sans *lest* et sans gouvernail. (Wicherlop.)

LESTAGE. s. m. Mar. Action de lester un bâtiment. Employer tant d'hommes, tant de temps au lestage. Apporter du soin au lestage.

— Art de lester. Entendre le lestage. Ce constructeur entend bien le lestage.

LESTE. adj. des 2 g. (de l'ital. *lesto*, qui signifie proprement, équipé). Qui a de la facilité, de la légèreté dans ses mouvements. Vieillard encore fort leste. Marcher d'un pas leste. On est toujours leste à vingt ans.

— Qui est équipé de manière à exécuter avec facilité tous ses mouvements. On est bien leste avec cette sorte de vêtement. Ces troupes sont bien lestes. Tout son cortége était leste et brillant. Un équipage est une voiture attelée de chevaux lestes et légers.

— Qui est léger, dégagé, qui laisse aux mouvements toute leur liberté, en parlant des habits. Un habillement, un vêtement leste. Cet uniforme est plus leste que l'ancien.

— Adroit, prompt à trouver des expédients. Homme leste. Personne leste. C'est un homme leste en affaires.

— Fig. et en mauvaise part. Léger, peu délicat sur les convenances, les principes, les égards, les propos, les actions, les manières. C'est un homme un peu trop leste. C'est un homme leste en procédés, en paroles. Cette femme est fort leste, fort leste dans ses actions et dans ses discours. || Se dit des choses dans un sens analogue. Tenir des propos lestes, une réponse leste. Une conduite leste. Tenir des discours un peu lestes. Une conversation trop leste. Des chansons lestes. Le propos est *leste*. (D'Hélé.) Ses procédés étaient *lestes*, parce que ses désirs étaient vifs. (Merc. de France.)

— Signifia sous Louis XIV, Propre en habits. Vous souffrez que la vôtre aille *leste* et pimpante. (Mol.)

LESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Lester. S'empl. adjectiv. Navire bien lesté. Barque mal lestée.

— Fig. *Bien lesté*. Qui a bu et mangé raisonnablement. Avoir le ventre, la panse bien lestés.

Et nous avons l'âme si bonne,
Que quand nous sommes bien *lestés*,
Bien abreuvés, bien empâtés,
Nous ne voulons mal à personne.
(P. du Cerceau.)

LESTEMENT. adv. D'une manière leste, agile, prompte. Marcher lestement. Il portait fort *lestement* son gros ventre, et marchait droit, en s'appuyant sur son bâton de voyage. (De Jouy.)

— Avec dextérité, promptitude. Se tirer lestement d'un mauvais pas, d'une mauvaise affaire.

— Avec une légèreté répréhensible. Une femme qui agit lestement, qui se conduit lestement. Répondre lestement.

LESTER. v. a. 1re conj. (rad. *lest*). Mettre du lest dans un bâtiment. Lester un vaisseau. Le vaisseau manqua de périr dans la tempête, parce qu'on ne l'avait pas bien lesté.

— Fig. Donner du poids, de l'aplomb. Une telle idée peut seule bien lester un homme dans l'embarras des affaires. C'est le poids dont la nature a *lesté* notre raison, pour la condenser et la fixer à défaut d'instinct. (Virey.)

— Fig. et fam. Repaître. Léster son ventre, son estomac.

— SE LESTER. v. pron. Être lesté. Ce navire ne peut se lester encore.

— Fig. Se donner de l'aplomb, du poids. Il est des hommes qui pour se *lester* ont besoin de porter des fers. (Boiste.) Il y a des têtes qui ne se *lestent* jamais. (Sévign.)

— Fig. et fam. Se repaître, boire et manger. Se bien lester. Se bien lester l'estomac, le ventre, la panse. Je me suis bien lesté avant de me mettre en route.

LESTEUR. s. m. Mar. Bateau qui sert à porter le lest. || Matelot qui leste les navires, qui conduit un bateau lesteur. || adjectiv. Bateau lesteur.

LESTÈVE. s. f. Entom. Petit genre d'insectes de la famille des brachélytres.

LESTIBOUDOISE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des amarantacées, qui ne renferme qu'un arbrisseau de Madagascar.

LESTOCQ (Herman, comte de). Premier médecin de l'impératrice de Russie, Elisabeth, célèbre par son dévouement pour cette princesse, et plus encore par sa disgrâce; né dans le Hano en 1692, mort en 1767.

LESTRYGONIEN, IENNE. adj. Géogr. anc. Qui appartient aux Lestrygons.

LESTRYGON, ONE. adj. et s. Myth. Nom d'un peuple mythologique, qui habitait, dit-on, la Sicile orientale, vers Catane et Leontium; il était voisin des Cyclopes. On en fait des géants et des anthropophages. Ulysse y aborda, et y perdit beaucoup de ses compagnons.

LESUEUR (Eustache). Surnommé le Raphael français, peintre célèbre, né à Paris en 1617, étudia sous Vouet, et se fit de bonne heure remarquer du Poussin. Il ne chercha point à s'introduire à la cour, et ne peignit que pour des particuliers et des couvents. Persécuté par ses envieux et dégoûté du monde par la perte de sa femme, il se retira dans une abbaye de chartreux, où il mourut en 1655, n'étant âgé que de 38 ans. Ses tableaux les plus importants sont : la Vie de saint Bruno, l'Histoire de saint Martin et celle de saint Benoît.

LETECH. s. m. Mesure hébraïque de capacité, qui était la moitié du chomer, et qui contenait environ 169 pintes.

LETELLIER (Michel). Homme d'État, père du célèbre Louvois; d'abord ministre de la guerre, puis chancelier sous Louis XIV, et l'un des principaux instigateurs de l'édit de Nantes, né en 1603, mort en 1685. || Jésuite, dernier confesseur de Louis XIV, homme d'un caractère âpre et inflexible, persécuta les jansénistes à outrance, et se rendit généralement odieux. Il mourut à La Flèche en 1719, à l'âge de 76 ans.

LETH. s. m. Nombre de 10,000. Les pêcheurs du Nord comptent les harengs par leth. D'autres les comptent par coques ou barils, qui en contiennent de 900 à 1000.

LÈTS ou **LAITES.** s. f. pl. Nom de certaines vallées situées entre les dunes des landes. Il s'y trouve des gouffres qui offrent l'apparence de prairies, et où les voyageurs s'engloutissent.

LÉTHAL, ALE. adj. (du lat. *lethalis*, mortel; rad. *lethum*, mort; venant du gr. λήθη, oubli, fleuve des enfers). Qui donne la mort.

LÉTHALITÉ. s. f. Néol. Qualité de ce qui est léthal; propriété de donner la mort.

LÉTHARGIE. s. f. Pathol. Sommeil profond, longtemps continué, dont il est difficile, mais non impossible de tirer les malades, et qui peut simuler la mort. Dans leur réveil imparfait, ils oublient ce qu'ils ont dit, et ne tardent pas à retomber dans l'assoupissement. La ressemblance de cet assoupissement avec la mort a fait quelquefois donner l'inhumation à des êtres vivants. La léthargie peut durer jusqu'à plusieurs mois. Être en léthargie. Tomber en léthargie. On le croyait mort, mais il n'était qu'en léthargie.

— Fig. Grande insensibilité, extrême nonchalance. Il est plongé dans une léthargie honteuse. Sortir d'une profonde léthargie. Tirer quelqu'un de sa léthargie. Le philosophisme est une froide *léthargie* qui engourdit toute la vie. (Boiste.) Dans les maladies politiques, on revient de la *léthargie* par les convulsions. (De Retz.)

Un ton plein d'énergie
D'it des cœurs assoupis guérir la *léthargie*.
(Sanlecque.)

LÉTHARGIQUE. adj. Qui a rapport à la léthargie, qui tient de la léthargie, qui appartient à la léthargie. Sommeil léthargique. Assoupissement léthargique. Maladie léthargique. Symptômes léthargiques.

— Qui est atteint de léthargie. Homme léthargique. Femme léthargique.

— Subst. Un léthargique. Une léthargique. Pendant qu'on portait le corps à son dernier asile, le *léthargique* revient à lui, et se sentant lié en même temps qu'il entendait chanter les prières pour les morts, il devina son affreuse position. (De Font.) Je ne crois non plus me plaindre de mon destin que les *léthargiques* de ceux qui les pincent. (Volt.)

LÉTHÉ. s. m. (du gr. λήθη, oubli). Myth. L'un des cinq fleuves des enfers. Le Léthé baignait de ses eaux dormantes les rives des Champs-Elysées. En arrivant dans les enfers, les ombres étaient obligées de boire de ses eaux, dont la vertu faisait oublier le passé. De même quand les âmes devaient, par ordre du Destin, revenir sur la terre pour animer de nouveaux corps, il importait qu'elles oubliassent les délices et les charmes de l'autre vie : elles buvaient de l'eau du Léthé, et tout s'effaçait de leur mémoire.

LÉTHIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lethum*, mort; *fero*, je porte). Qui donne la mort, mortel. Suc léthifère. Plante léthifère.

— Erpét. Se dit particulièrement des reptiles ophidiens apodes, qui sont armés de crochets à venin. || subst. Un léthifère. Les léthifères.

LÈTHRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères, à cinq articles aux tarses, pour y ranger une espèce de scarabée voisine des boursiers, que l'on trouve en Autriche, en Hongrie et dans la Russie méridionale.

LETI (Gregorio). Ecrivain italien, historien partial et inexact, satirique remarquable par sa violence; né à Milan en 1630, mort en 1701.

LÉTIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *lætificare*, fait de *lætus*, joyeux; *facere*, faire, rendre). Réjouir, donner de la joie.

LETOURNEUR (P.). Écrivain français avantageusement connu par ses nombreuses traductions de l'anglais; né à Valognes en 1736, mort à Paris en 1788.

LETTON, ONE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Russie-Baltique, qui forme encore le fond de la population en Lithuanie, en Esthonie, en Courlande, surtout dans les campagnes. Les Lettons sont très-superstitieux.

— *Le letton* ou *langue lettonienne*. V. LETTONIEN.

LETTONIEN, ENNE. Ethnogr. Qui appartient aux Lettons.

— *Langue lettonienne*. Langue de la famille slave. La langue lettonienne, le letton ou le lithuanien, est le type le moins altéré de cette famille, qui a conservé le plus de traces de l'origine indienne.

LETTRE. s. f. (du lat. *littera*, même signif.). Nom des caractères de l'alphabet. Les lettres de l'alphabet. Un enfant qui commence à connaître ses lettres, à assembler ses lettres. L'alpha est la première lettre de l'alphabet grec, et l'oméga en est la dernière. Les Anglais, les Français, les Italiens et les Espagnols, se servent des mêmes lettres pour l'écriture et pour l'impression, mais ils les prononcent différemment. Lettres hébraïques, arabes, grecques, romaines. Les lettres ont été imaginées pour conserver les différents sons que l'on forme en parlant, et leur fonction est de les rendre fidèlement au lecteur comme un dépôt qui leur est confié. Ne voilà-t-il pas la collection des *lettres* bien nommée par la dénomination des deux lettres qui la commencent! (Ch. Nod.)

— Les lettres considérées sous le rapport de l'usage auquel on les applique. Lettres alphabétiques. Lettres numérales. Lettre dominicale. Lettres hiéroglyphiques. Lettre initiale.

— *Lettres numérales*. Les lettres qui servent à représenter les nombres. Les Grecs et les Romains se servaient pour compter de lettres numérales. Il y a sept lettres numérales chez les Romains. || *Lettre dominicale*. La lettre qui marque le dimanche dans l'almanach perpétuel. Le cycle des lettres dominicales est de vingt-huit ans. || *Lettres hiéroglyphiques*. Les lettres hiéroglyphiques sont les figures, les caractères dont les Egyptiens se servaient. || *Lettre initiale*. La lettre qui commence un mot ou un nom propre. N'écrire que les lettres initiales de son nom.

— Ces mêmes caractères, considérés sous le rapport du son. Lettre sifflante. Une lettre douce, rude. Une lettre labiale. Une lettre linguale. Une lettre gutturale, dentale, nasale, palatale. Une lettre rude à prononcer. Chez les Anglais, on rencontre plus de lettres sifflantes que chez nous. L'allemand, l'arabe et l'espagnol ont des lettres gutturales. Le grec, et surtout l'ionien, est plein de lettres douces à prononcer. Il y a des lettres que certaines personnes ont peine à prononcer. Certaines personnes affectent à tort de faire sentir toutes les lettres finales. L'usage a admis certaines lettres euphoniques qui sont contraires à la règle grammaticale. Notre orthographe admet beaucoup de lettres étymologiques que plusieurs grammairiens regardent comme inutiles, parce qu'elles ne se prononcent pas. Les *lettres* écrites qui, par les changements survenus à la prononciation, ne se prononcent pas aujourd'hui, [illegible] vent que nous avertir que la [illegible] en a changé, mais ces *lettres* multiples [illegible] pas la nature du son simple, [illegible] aujourd'hui en usage, comme dans la dernière syllabe de *ils aimaient*, que nos pères écrivaient et prononçaient *ils aimoient*, en faisant sentir

ent. (Ch. Nodier.) Les *lettres* doubles ont été supprimées par Piron, par Duclos, par Dumarsais, qui est surtout une grande autorité. Cette réforme a une apparence de philosophie; mais il n'y a point de bonne réforme particulière, et celle-là ne servirait qu'à simplifier l'orthographe sans l'améliorer sensiblement. (Id.) Encore y a-t-il des *lettres* doubles qui feraient nécessairement exception, comme celles de *commotion*, d'*erreur*, d'*immensité* qui sont caractéristiques et pittoresques. (Id.)

— Caractères de l'alphabet considérés sous le rapport de leur forme dans les diverses écritures. Grande, petite lettre. Lettre gothique, italienne. Lettre financière, bâtarde, ronde ou française. Lettre anglaise. Lettre cursive ou courante. Lettre tremblée, bien faite, mal faite. Lettre trop pleine, trop déliée, trop maigre. Lettre pleine. Lettre bien nourrie. Le plein d'une lettre. Le jambage d'une lettre. Le corps, la queue d'une lettre. Bien former, mal former une lettre.

— En imprimerie. Chaque caractère de fonte représentant en relief une des lettres de l'alphabet. Lettre majuscule. Lettre minuscule. Lettre [illegible]. Lettre de bas de casse. Lettre italique. || Lever la *lettre*. C'est Prendre les lettres les unes après les autres dans les cassetins et les arranger sur le composteur, pour en faire des mots et des lignes. Cet ouvrier lève bien la lettre. Lever la lettre. || *Lettre grise* ou *historiée*. Grande lettre capitale ornée de certaines figures, et ordinairement gravée sur du bois ou sur du cuivre.

— Absol., dans le même art, L'ensemble des caractères dont on se sert pour la composition d'un ouvrage. N'avoir plus de lettre. La lettre manque.

— Sens littéral d'un texte, par opposition au sens figuré ou extensif. Juger selon la lettre de la loi. S'en tenir à la lettre. S'arrêter trop à la lettre. || *A la lettre, au pied de la lettre*. Selon le sens littéral, selon le propre sens des paroles. Prendre une phrase, une expression au pied de la lettre. Expliquer une chose à la lettre. Cela doit s'entendre à la lettre. Traduire à la lettre. [illegible] texte à la lettre. || Fig. *A la lettre*, Exactement, ponctuellement. Cela est vrai à la lettre. Vos intentions seront remplies à la lettre. Exécuter un ordre à la lettre.

— *Aider à la lettre*. S'est dit anciennement des écritures gothiques où il y avait beaucoup d'abréviations qu'il fallait suppléer. De là on dit au figuré *aider à la lettre*, pour Entrer dans l'intention de celui qui parle ou qui écrit, en rendant ce qu'il a dit ou écrit d'obscur plus clair, plus intelligible. Ce qu'il veut dire n'est pas clair, il faut aider à la lettre. || Il se dit aussi familièrement d'une personne qui altère un peu la vérité, soit pour tromper, soit pour amuser ceux qui l'écoutent.

— Épître missive, dépêche. Longue lettre. Grande lettre. Une lettre d'une page, de trois, de quatre pages. Une lettre de quelques lignes. L'adresse, l'enveloppe, la suscription d'une lettre. J'ai reçu votre lettre, vos lettres. Écrire une lettre, des lettres. Porter une lettre à la poste. Affranchir une lettre. Entretenir un commerce de lettres avec quelqu'un. Dater une lettre. Faire une lettre. Intercepter une lettre. Cacheter, fermer, ouvrir, décacheter une lettre. Dicter, signer une lettre. Violer le secret des lettres. Lettres d'affaires, de galanterie, d'amour, de compliments, de condoléances. Lettre anonyme. Lettre de faveur. Lettre de recommandation. Lettre d'avis. Lettre de faire part. Un bout de lettre. Lettre en chiffres. Lettre circulaire. D'ordinaire, les savants écrivent mal les *lettres* familières, comme les danseurs font mal la révérence. (Volt.) Mme de Sévigné parle d'un homme qui écrivait beaucoup de *lettres*, et qui, de peur de prendre l'une pour l'autre, avait soin de mettre le dessus avant de mettre le dedans. (Noël.) Je n'ai fait cette *lettre*-ci plus longue que parce que je n'ai pas eu le loisir de la faire plus courte. (Pasc.) Le prince de Condé ne recevait point de *lettres* sans y faire réponse. (Lemont.)

Une *lettre* peut bien tromper par l'apparence,
Et n'est pas quelquefois si coupable qu'on pense.
MOLIÈRE.

Une *lettre*, monsieur, [illegible] bien une affaire,
Et trois ou quatre mots [illegible] hâte barbouillés
Font souvent embrasser des amants bien brouillés.
REGNARD.

Tout vit par la chaleur d'une *lettre* éloquente,
Le sentiment s'y peint sous les doigts d'une amante.
COLARDEAU.

Interprète éloquent, une *lettre* rassemble
Tout ce qu'on se dirait si l'on était ensemble.
FÉCIRY.

— Ce mot, qui n'a pas assez de noblesse pour s'élever jusqu'au style de l'ode ou de l'épopée, est cependant admis dans la tragédie.

Une *lettre* sincère
D'un malheureux amour contient tout le mystère.
RACINE.

[illegible] trois fois écrit, et changeant de pensée,
Trois fois elle a rompu sa *lettre* commencée. ID.

— Certains actes expédiés en chancellerie au nom du prince, et dont plusieurs sont abolis par nos lois nouvelles. Lettres d'abolition, de rémission, de rescision, d'attache, de naturalité, de grande naturalisation, de légitimation, de noblesse, de répit, de représailles. || Les *lettres patentes* étaient certains actes émanés de la personne royale, scellées du grand sceau, et contre-signées d'un secrétaire d'État. Les lettres patentes étaient délivrées ouvertes. Elles étaient la forme la plus usitée par laquelle les rois témoignaient leur haute bienveillance ou rendaient la justice. || Les *lettres de grâce* sont celles par lesquelles le roi fait grâce à un criminel et le décharge des condamnations judiciaires prononcées contre lui. Il est à remarquer que les lettres de grâce ne peuvent avoir d'effet que pour l'avenir, qu'elles n'ont pas d'effet rétroactif.

— Certains actes qui s'expédient sous le sceau de quelque autorité, ou de quelque communauté ou compagnie ecclésiastique ou séculière. Lettres de tonsure. Lettres de prêtrise. Lettre de maître ès-arts. Lettres de bourgeoisie.

— Connaissance que procure l'étude en général, et en particulier celle de la littérature proprement dite. Un homme de lettres. Les gens de lettres. La république des lettres. Aimer les lettres. Protéger les lettres. Faire fleurir les lettres. Un homme sans lettres. Les lettres adoucissent les mœurs et font la gloire des peuples. François Ier fut appelé le père des lettres. Les *lettres*, mon fils, sont un secours du ciel. (B. de St-P.) Les *lettres* et l'amour te pleureront longtemps. (Colnet. Les *lettres* sont de l'argent dans les roturiers, de l'or dans les nobles, et des diamants dans les princes. (Jules II.)

— *Les belles-lettres*. Cette partie des lettres où le beau se révèle, dont le beau est le principal caractère, comme la poésie, l'éloquence, l'histoire, et aussi la philosophie, quand elle revêt des formes dignes des sujets sublimes qu'elle embrasse. || On dit aussi, mais rarement dans le même sens, les *lettres humaines*. || *Les saintes lettres*. L'Écriture sainte.

— Art milit. *Lettre de compagnie*. Marque que l'on applique sur les effets d'uniforme des soldats.

— Gramm. *Lettre double*. Se dit des lettres qu'on redouble dans l'orthographe des mots, bien que souvent on n'en prononce qu'une seule; dans *appeler*, la lettre double *pp* est étymologique, dans *appartenir*, elle est purement d'usage. Quelques écrivains ont voulu supprimer les lettres doubles. || Se dit aussi des caractères qui expriment des articulations réunies. Le *x* est une lettre double. Selon saint Grégoire de Tours, Chilpéric voulut transporter dans l'alphabet des Francs toutes les lettres doubles des Grecs. || *Lettres oisives*. Lettres employées dans l'orthographe comme signe purement étymologique, et quelquefois même par le caprice de l'usage, sans représenter aucune articulation. Dans le mot temps, le *p* est une lettre oisive, étymologique. *Lettre euphonique*. V. EUPHONIQUE. || *Lettre radicale*. V. RADICAL. || *Lettres éphésiennes*. V. ÉPHÉSIEN. *Lettres cadméennes*, *palamédiennes, simonidiennes*. V. CADMÉEN, PALAMÉDIEN, SIMONIDIEN. || *Lettres nundinales*. V. NUNDINAL.

— Hist. relig. et chron. *Lettres fériales*. Lettres qui, dans quelques rituels, indiquent les féries ou jours de la semaine. Les lettres fériales diffèrent des lettres dominicales en ce que chacune des premières indique constamment le même jour de la semaine. *B*, comme lettre fériale, indique toujours le lundi.

— Hist. milit. *Lettre d'attache*. Brevet, ordre de service que signait un colonel-général. || *Lettres avocatoires*. Ordre qui suspend le service d'une troupe placée sous le commandement d'une puissance étrangère, en vertu d'un traité.

— Hist. rom. *Lettres sacrées*. Brevet par lequel les empereurs romains conféraient une dignité de l'empire. || *Lettres de salut*. Lettres de grâce délivrées à ceux qui s'étaient rendus coupables d'homicide.

— Numism. *Lettres incuses*. Lettres gravées en creux sur une médaille, après qu'elle a été frappée au lieu d'être en relief, comme le reste de l'empreinte.

— Paléogr. et diplom. *Lettres armoriées*. Sortes de lettres capitales dessinées en noir, dans lesquelles les couleurs sont indiquées par la direction des traits, comme les couleurs et les métaux dans le blason. || *Lettres bâtardes*. Écriture cursive de la fin du XVe siècle. || *Lettres bénéventines*. Caractères employés par les Lombards. || *Lettres blanches* ou *lettres à jour*. Lettres que l'on indique seulement par leurs contours extérieurs, et dont les jambages sont à jour. *Lettres bolonaises*. Caractères qui étaient en usage en Italie, au XIVe siècle, et qui diffèrent peu des lettres de forme. || *Lettres bourgeoises*. Caractères qui tiennent le milieu entre nos lettres actuelles et les gothiques cursives, dites bâtardes. || *Lettres en broderie*. Majuscules chargées d'ornements très-déliés, que l'on trouve dans les manuscrits mérovingiens du VIIe et du VIIIe siècle. || *Lettres capitulaires*. Lettres historiées placées au commencement des chapitres et des livres d'un manuscrit. Moins les lettres capitulaires sont multipliées dans un manuscrit, plus on peut le croire ancien. || *Lettres en chaînettes, en treilles ou en mailles*. *Lettres tressées, en nœuds*, etc. Majuscules à ornements compliqués dans les manuscrits du VIIIe et du IXe siècle. || *Lettres enclavées*. Majuscules initiales qui renferment dans leur contour la seconde lettre ou même toutes les lettres du mot qu'elles commencent. Les lettres enclavées ne se trouvent que dans les plus anciens manuscrits. || *Lettres épaisses*. Caractères amples, séparés par de grands intervalles. || *Lettres de forme*. Caractères gothiques des manuscrits du XIVe siècle. Les lettres de forme s'employaient pour les missels, les livres de bibliothèque. || *Lettres losangées*. Lettres dont les jambages sont découpés en carreaux noirs et blancs, comme un pavé à compartiments. || *Lettres minutes, minutissimes et rondes*. Lettres onciales réduites à de petites dimensions. || *Lettres onciales*. V. ONCIAL. || *Lettres pisanes*. Caractères semblables à ceux de l'exemplaire des Pandectes, dont les Pisans s'emparèrent à la prise d'Amalfi. || *Lettres perlées*. Celles qui sont formées ou ornées de petits points noirs au milieu desquels se trouve une marque blanche. || *Lettres ponctuées*. Caractères environnés de points, qui se trouvent fréquemment dans les manuscrits anglo-saxons. || *Lettres solides*. Lettres dont les pleins sont fort larges et gros à proportion. || *Lettres tondues*. Se dit, en parlant des manuscrits du XIIIe siècle, des caractères simples, par opposition aux lettres barbues qui étaient hérissées de pointes. || *Lettres tourneuses*. Majuscules gothiques du XVe siècle. || *Lettres tranchées*. Celles qui ont à la base et au sommet de chaque jambage un petit trait horizontal ou incliné.

— Typogr. *Lettres à queue*. Se dit des lettres *g, j, p, q* et *y*. || *Lettres anglaises*. Caractères d'imprimerie imitant l'écriture anglaise. || *Lettres égyptiennes*. Sortes de capitales de forme carrée et sans déliés. || *Lettre moulée*. Lettre imprimée. Cet écrivain imite parfaitement la lettre moulée. || Par extension, Lettre dont la forme ressemble à la lettre imprimée. Écrire en lettres moulées. || *Lettres ombrées*. Celles qui ont sur un de leurs côtés des traits formant ombre, de manière qu'elles paraissent en relief. || *Lettres ornées*. Caractères de fantaisie plus ou moins chargés d'ornements de diverses espèces. || *Lettres rompues*. Chez les fondeurs, Lettres que l'on sépare des jets.

— Grav. *Estampe, gravure avant la lettre*. Épreuve tirée avant qu'on ait gravé au bas de la planche l'inscription qui en indique le sujet. || *Estampe avec la lettre grise*. Épreuve tirée lorsque l'inscription n'est encore gravée qu'au trait. || *Estampe après la lettre*. Épreuve tirée avec l'inscription au bas.

— Anc. législ. et anc. jurispr. *Lettres closes*. Ces lettres, appelées aussi autrefois *lettres de cachet, du petit cachet, du petit signet du roi*, étaient des lettres émanées du souverain, signées de lui, et contre-signées d'un secrétaire d'État, écrites sur simple papier, et pliées de manière qu'on ne pouvait les lire sans rompre le cachet dont elles étaient fermées. Il paraît que ces sortes de lettres furent une arme redoutable dans les mains du cardinal de Richelieu, qui s'en servit pour écarter ceux qu'il jugeait lui être contraires. Les historiens du temps s'accordent à accuser le cardinal de Fleury, quoique d'un caractère doux et pacifique, d'avoir décerné trente à quarante mille lettres de cachet pour cause de jansénisme. Louvois en avait décerné quatre-vingt mille pour cause de protestantisme. || *Lettres d'abolition*. Lettres par lesquelles le roi déclarait qu'il n'y avait lieu à suivre contre une personne prévenue d'avoir commis un crime. || *Lettres d'affranchissement*. Lettres du grand sceau par lesquelles le roi accordait des exemptions de taille, contributions et autres impositions. || *Lettres d'amortissement*. Permission accordée par le roi à des gens de main-morte de posséder des héritages sans pouvoir être privés de cette possession par les seigneurs féodaux ou censiers. || *Lettres d'ampliation, de rémission*. Lettres par lesquelles le roi pardonnait à un prévenu d'avoir omis une circonstance dans sa demande en rémission. || *Lettres d'anoblissement* ou *de noblesse*. Acte par lequel le roi conférait la noblesse. || *Lettres d'anticipation*. Lettres du petit sceau, qui permettaient à l'intimé de faire assigner l'appelant à certain jour, pour voir procéder sur l'appel interjeté. || *Lettres d'appel comme d'abus*. Lettres du petit sceau portant mandement à tous huissiers d'assigner qui de droit, pour voir statuer sur un appel comme d'abus. || *Lettres d'appel simple*. Lettres du petit sceau portant mandement à tous huissiers de signifier un exploit d'appel. || *Lettres d'assiette*. Lettres portant injonction aux trésoriers de France d'imposer proportionnellement chacun des habitants d'une commune. || *Lettres d'attache sur bulles*. Lettres du grand sceau par lesquelles le roi autorisait l'exécution des bulles du pape portant donation de certains bénéfices, sous la condition que ces bulles ne contiendraient rien de contraire aux privilèges et libertés de l'Église gallicane. || *Lettres de bénéfice d'âge* ou *lettres d'émancipation*. Lettres de la petite chancellerie portant mandement aux juges de permettre à la personne qu'elles concernaient de disposer de ses meubles et de toucher ses revenus. || *Lettres de commission*. Lettres que l'on prenait à la petite chancellerie pour faire assigner quelqu'un devant le parlement. || *Lettres de commission pour constituer nouveau procureur*. Lettres du petit sceau portant mandement à tout huissier ou sergent d'assigner la partie adverse, dont le procureur était décédé, à comparaître devant la cour, pour voir déclarer que, faute par cette partie de constituer nouveau procureur, il serait passé outre, à peine de tous dépens et dommages-intérêts. || *Lettres de commission avec adresse au juge*. Lettres du petit sceau portant injonction à un juge royal de faire procéder à l'exécution d'un arrêt. || *Lettres de committimus*. Lettres du grand ou du petit sceau portant mandement à tout huissier ou sergent de contraindre à un créancier [illegible] toutes les sommes qui lui étaient dues. || *Lettres de compulsoire*. Lettres du grand sceau par lesquelles on [illegible] charge d'une [illegible]. || *Lettres de compulsoire*. Lettres et [illegible] obtenir [illegible] vant dans un [illegible] notaire ou che. [illegible] || *Lettres de conservation*. Lettres de grande chancellerie portant [illegible] seigneurs féodaux avaient faites. || *Lettres de déclaration*. Lettres de grande chancellerie [illegible] dées par le roi à ses sujets pour les réintégrer dans leurs droits, lorsque, à raison d'une longue absence, ils étaient réputés avoir renoncé à leur patrie. || *Lettres de désertion*. Lettres de petite chancellerie portant mandement à tout huissier ou sergent d'assigner l'appelant pour voir déclarer que, faute par lui d'avoir relevé l'appel dans le délai voulu, le jugement recevrait son exécution. || *Lettres de dispense*. Lettres que le roi accordait pour dispenser de la règle commune. || *Lettres de don d'aubaine, de déshérence* ou *de bâtardise*. Lettres de grande chancellerie par lesquelles le roi donnait les biens qui lui étaient échus par droit d'aubaine, déshérence ou bâtardise. || *Lettres de don gratuit*. Lettres du grand sceau par lesquelles le roi permettait aux États d'une province de donner une somme à un officier public, et à ce dernier d'accepter ce don. || *Lettres d'État*. Lettres du grand sceau portant injonction aux juges de surseoir pendant un certain temps à l'instruction et au jugement des procès qui concernaient des ambassadeurs, des employés aux armées et des personnes qui s'éloignaient pour la cause publique. || *Lettres d'intimation*. Circulaires que l'électeur de Mayence envoyait aux électeurs de l'Empire pour leur marquer le jour où l'on procéderait à l'élection d'un empereur et les engager à venir voter. || *Lettres de jussion*. Lettres de grande chancellerie par lesquelles le roi enjoignait aux cours et juridictions supérieures d'exécuter ses ordres lorsqu'elles tardaient à s'y soumettre. || *Lettres de justice*. Lettres qui avaient moins pour objet d'accorder une faveur que de satisfaire aux besoins des sujets, suivant l'équité et la raison. || *Lettres de légitimation*. Lettres de grande chancellerie par lesquelles le roi accordait la légitimation d'un enfant naturel. || *Lettres lombardes*. Lettres de la chancellerie qui conféraient aux Lombards et aux Italiens la permission de faire le commerce en France. || *Lettres de pardon*. Lettres du petit sceau par lesquelles le roi faisait remise de toutes peines criminelles à celui qui avait causé, sans préméditation, la mort de quelqu'un. || *Lettres de péremption d'appel*. Lettres du petit sceau portant mandement à tout huissier ou sergent d'assigner l'appelant pour voir déclarer que, faute par lui d'avoir exercé des poursuites dans les trois ans, l'appel serait périmé. || *Lettres de privilége*. Lettres par lesquelles le roi dispensait de certaines charges ou accordait une grâce. || *Lettres de profession*. Vœux d'une religieuse signés par elle-même. || *Lettres de rappel de ban*. Lettres par lesquelles le roi graciait un banni pour le surplus de sa peine et le réintégrait dans ses biens confisqués, à charge de satisfaire aux autres condamnations. || *Lettres de rappel des galères*. Lettres par lesquelles le roi déchargeait un condamné de la peine des galères. || *Lettres de ratification*. Lettres constatant que les formalités prescrites pour la purge des hypothèques avaient été remplies. || *Lettres de relief d'appel*. Lettres portant mandement à tout huissier ou sergent de signifier un exploit d'appel lorsqu'il en sera requis. || *Lettres de relief de laps de temps*. Lettres par lesquelles celui qui avait laissé passer le temps prescrit, à l'effet de se pourvoir par requête civile, était relevé de cette déchéance. || *Lettres de répit*. Lettres de la grande chancellerie qui accordaient à un débiteur condamné un délai pour se libérer. || *Lettres de reprise de procès*. Lettres de la petite chancellerie qui permettaient au poursuivant d'assigner les héritiers du défendeur décédé pour voir déclarer la cause reprise. || *Lettres de rescision*. Lettres du petit sceau portant mandement aux juges royaux de prononcer la nullité d'un contrat entaché de fraude, de violence, d'erreur ou de lésion. || *Lettres de révision*. Lettres de grande chancellerie portant injonction à des juges d'examiner de nouveau un procès criminel. || *Lettres de surannation*. Lettres portant mandement de mettre à exécution des lettres de chancellerie, bien qu'il se fût écoulé une année depuis leur délivrance. || *Lettres de terrier*. Lettres du petit sceau que devaient obtenir les seigneurs pour appeler devant un ou plusieurs notaires ceux de leurs vassaux qui étaient débiteurs de redevances et devoirs, afin de leur faire reconnaître ces charges, d'obtenir le payement des arrérages échus, ou de leur faire accepter les déclarations. || *Lettres de vétérance*. Lettres du grand sceau que devaient obtenir les officiers qui avaient servi pendant vingt ans, pour jouir des droits et priviléges accordés aux vétérans. || *Lettres du grand sceau*. Lettres expédiées par les secrétaires du roi et scellées en la grande chancellerie en présence du garde des sceaux. || *Lettres du petit sceau*. Lettres scellées en la petite chancellerie en présence d'un maître des requêtes. || *Lettres perpétuelles*. Donations, testaments, constitutions de rentes, contrats de mariage, de vente, d'échange et autres actes translatifs de propriété. || *Lettres pour ester à droit*. Lettres de la grande chancellerie que le contumace pouvait obtenir après avoir laissé passer les cinq années accordées par la loi, à l'effet d'être admis à purger la contumace qui le frappait. || *Lettres [illegible]*. Lettres de petite chancellerie portant mandement à tout huissier ou sergent [illegible] pour voir déclarer [illegible] contre ce dernier. || *Lettres de grâce*. Secours de droit émanés du prince, en faveur de l'impétrant : elles sont de grâce ou de justice. On les appelle *lettres royaux* au masculin, parce qu'on a conservé l'ancienne façon de parler. *Royaux* [illegible] autrefois masculin et féminin. [illegible] dans [illegible].

— *La lettre tue et l'esprit vivifie.* C'est un axiome théologique. Il signifie qu'il ne faut pas toujours, dans l'interprétation d'une loi, d'un précepte, s'attacher servilement au sens littéral des mots, mais chercher à saisir la pensée raisonnable, l'intention véritable cachée sous ces mots.

— Mar. En général. Expédition d'un acte émanant de l'autorité compétente, et portant des ordres à exécuter ou conférant des pouvoirs à exercer, dans certaines limites et sous certaines conditions déterminées. || *Lettres de mer.* Acte qui, à la fois, sert de passe-port aux capitaines des navires marchands et constate la nationalité du bâtiment ainsi que du pavillon. Cet acte, délivré par le gouvernement, mentionne le nom du navire, celui du capitaine, celui de l'armateur, le port en tonneaux, la nature de la cargaison et le lieu de la destination. || *Lettres de marque.* Acte délivré par le gouvernement en temps de guerre aux capitaines des bâtiments armés pour la course, et à défaut duquel ces capitaines seraient considérés non plus comme corsaires, mais comme pirates. || *Lettres de représailles.* Se disait autrefois, en cas de faits hors de guerres, de l'autorisation transitoire de saisir, prendre par force ou autrement, les navires et marchandises des sujets du prince qui avait toléré ou négligé de faire réparation de premiers torts, le tout sous diverses conditions prescrites par une ordonnance de 1681. || *Lettre de santé.* Acte qui certifie l'état de santé du pays ou des pays dans lesquels un navire a relâché, et que le capitaine doit produire, à son arrivée dans un port, avant que d'être admis à la libre pratique.

— Comm. et administr. *Lettre close.* Lettre du roi, contre-signée par un secrétaire d'État et scellée du sceau de Sa Majesté. Envoyer une lettre close. Il a reçu une lettre close. Les députés des départements sont convoqués par lettres closes. || Dans la marine, Lettre par laquelle un capitaine de vaisseau reçoit du roi le commandement d'une division navale. || *Lettres de service.* Lettre ministérielle par laquelle un officier en disponibilité est appelé à remplir les fonctions de son grade. Ce lieutenant-général a reçu ses lettres de service. || *Lettres de passe.* Lettre par laquelle un militaire est prévenu qu'il passe d'un corps dans un autre; ce n'est en quelque sorte qu'un simple avis de mutation de corps. || *Lettre de créance.* Lettre qui porte qu'on doit donner créance à celui qui en est chargé. L'ambassadeur présenta ses lettres de créance. || Lettre qu'un banquier ou un négociant donne à un voyageur, comme lettre de change ou de crédit, pour toucher de l'argent quand il en aura besoin. Avoir des lettres de créance sur Hambourg. || *Lettre de recréance.* Lettre qu'un ambassadeur, ou ministre plénipotentiaire, ou chargé d'affaires, reçoit de son prince qui le rappelle, pour être remise à celui d'auprès duquel il est rappelé. Le Dictionnaire de l'Académie définit cette sorte de lettre: « Lettre qu'un prince envoie à son ambassadeur ou ministre, pour la présenter au prince d'auprès duquel il le rappelle. » Cette définition est très-exacte, mais, en vérité, est-elle écrite en bon français, en français académique? Il n'est pas un des membres de l'Académie qui ne la désavouerait pour sa fille, nous en sommes persuadés. || Lettres qu'un prince remet à l'ambassadeur, au ministre plénipotentiaire ou au chargé d'affaires, qui prend congé de lui en vertu d'ordres de son souverain, et qui sont adressées à ce souverain. || *Lettre de change.* V. CHANGE. || *Lettre de crédit.* Lettre dont le porteur est autorisé à toucher de l'argent du correspondant à qui elle est adressée. Donner, présenter une lettre de crédit. || *Lettre de marque.* Commission dont tout capitaine ou patron d'un navire armé en course doit être pourvu. || *Lettre de voiture.* Lettre qui contient l'indication des objets dont un voiturier est chargé, et sur la présentation de laquelle il est payé de son salaire.

— Fig. et prov. *Lettres de Bellérophon.* Lettres écrites contre ceux qui en sont porteurs. Voici l'origine de cette expression. Bellérophon, fils de Glaucus, roi d'Épire, ayant eu le malheur de tuer à la chasse son frère Bellerus, se réfugia auprès de Prétus, roi d'Argos; il inspira une passion violente à Sténobée, épouse de ce prince, qui, l'ayant trouvé insensible, l'accusa d'avoir voulu la séduire. Prétus ajouta foi aux paroles de sa femme; mais ne voulant pas violer les droits de l'hospitalité, il envoya Bellérophon en Lycie vers le roi Iobate son beau-père, avec des lettres comme de recommandation, mais par lesquelles il instruisait ce prince de l'injure qu'il avait reçue et le priait d'en tirer vengeance.

— *Écrire un mot en toutes lettres.* L'écrire sans abréviation. || *Écrire un nombre en toutes lettres.* L'écrire non en chiffres, mais avec des mots. || Fig. et fam. *Dire, écrire une chose en toutes lettres.* La dire, l'écrire sans rien taire, sans rien dissimuler. Je ne lui ai rien caché de cette aventure, je la lui ai dite en toutes lettres, je la lui ai écrite en toutes lettres.

— Prov. et fig. *Cet homme est écrit sur mon livre en lettres rouges.* Il a des torts, des vices, des défauts que je n'oublierai jamais.

— Fig. et fam. *Cela devrait être écrit, gravé, imprimé en lettres d'or.* Se dit d'une belle sentence, d'une parole remarquable, etc.

— Fig. *Ses actions sont écrites en lettres de sang dans l'histoire.* Se dit d'un personnage sanguinaire.

— Fig. et fam. *C'est un sot en toutes lettres.* Il est tout à fait sot, extrêmement sot.

— En *grosses lettres.* En caractères très-lisibles. || Fig. Ceux qui jamais ont mérité le titre de parfait ami, sont couchés en grosses *lettres* et bien aisés à compter. (Anc. trad. de Guzman d'Alfar.)

— *Il n'y manque pas une lettre.* Se dit d'un ouvrage entièrement achevé.

LETTRÉ, ÉE. adj. (du lat. *litteratus*, même sens; rad. *littera*, lettre). Qui a des lettres, du savoir, instruit. Un homme lettré. Une femme lettrée. Des gens ignares et non lettrés.

— Hist. S'est dit des épées sur lesquelles on lisait, soit le nom de l'ouvrier, soit une sentence, comme sur les lames fines d'Orient. Un bon branc d'acier lettré.

LETTRILLE. s. f. (pr. *lè-tri-ie*; dimin. de *lettre*). Mot particulier à la langue espagnole, pour exprimer des madrigaux, de petits compliments, de petites lettres en vers. Il y en a même qui lui reprochent de faire, tantôt des sonnets ou des romances, tantôt des comédies, des dizains et des *lettrilles*. (Le Sage.)

LETTRINE. s. f. (dimin. de *lettre*). Imprim. Petite lettre qui se met au-dessus ou à côté d'un mot, pour renvoyer le lecteur à des notes placées à la marge ou au bas de la page.

— Lettres majuscules qui se mettent au haut des colonnes ou des pages d'un Dictionnaire, pour indiquer les initiales des mots qui s'y trouvent.

— Lettres qui se mettent dans les pages, dans les colonnes même, pour indiquer le changement de la syllabe initiale.

LETTRISÉ, ÉE. adj. Littér. Il se dit d'anciens vers, dont tous les mots commençaient par une même lettre. On a fait des ouvrages en vers latins lettrisés.

LETTSOMIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, établi pour quelques arbrisseaux du Pérou.

LEU ou **LOUP** (Saint). Évêque de Sens, sous le règne de Clotaire II, était d'une maison alliée à la famille royale. Il mourut en 623. On le fête le 1[er] septembre.

— Pathol. *Le mal saint Leu.* Espèce de maladie contre laquelle on invoquait saint Leu.

— Anc. prov. *La male garde pait le leu.* Le défaut de précaution permet aux loups de manger les brebis.

— Jeux. *Jeux de la queue leu-leu.* Jeu d'enfants qui consiste à marcher à la file comme des loups. || De là cette loc. *Aller à la queue leu-leu.* Aller un à un les uns derrière les autres.

LEUCACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc, ἄκανθα, épine). Bot. Qui a des épines blanches.

— s. m. Espèce de chardon.

LEUCACHATE. s. f. (pr. *leu-ka-ka-te*) Minér. anc. Espèce d'agathe dont parle Pline.

LEUCADE. Géogr. anc. Ile de la mer Ionienne, près de l'Acarnanie, dont elle n'était séparée que par un canal. || Au sud de cette île était un cap dont le pied était hérissé de brisants. Les amants malheureux venaient chercher un remède à leurs maux, en se précipitant de ce cap dans la mer. C'est ce qu'on appelait: *faire le saut de Leucade.* Ceux qui échappaient à la mort après ce saut périlleux étaient guéris de leur amour. Nicostrate, Artémise, Sapho, périrent, dit-on, en recourant à ce terrible remède.

LEUCADE. s. m. Bot. Genre de plantes labiées.

LEUCADENDRE. s. m. (ét. gr., λευκὸς, blanc; δένδρον, arbre). Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance.

LEUCADIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'île de Leucade. Les hommes leucadiens. Les Leucadiens. Les Leucadiennes. || Qui appartient à cette île ou à ses habitants. Fleurs leucadiennes.

— Surnom de Jupiter adoré dans cette île. Jupiter Leucadien.

LEUCANIE. s. f. Entom. Genre de papillons.

LEUCANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs blanches. Citise leucanthe.

LEUCANTHÈME. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a les fleurs blanches.

— s. m. Nom générique de la marguerite des prés et de ses congénères.

LEUCANTHÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., λευκὸς, blanc, ἀνθηρός, fleuri). Bot. Qui a les anthères blanches.

LEUCAS. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des labiées, composé de plusieurs espèces exotiques. Leucas des Indes. Leucas de la Martinique. Leucas de Ceylan.

LEUCÉ. s. f. (du gr. λευκὸς, blanc). Pathol. Sorte de lèpre qui couvre le corps d'écailles blanches.

LEUCÉTHIOPIE. s. f. (ét. gr., λευκὸς, blanc; αἰθίοψ, nègre). Zool. État dans lequel la peau ou les appendices épidermoïdes qui la couvrent sont de couleur blanche chez un animal dans l'espèce duquel cet état de choses n'est pas ordinaire.

LEUCÉTHIOPIEN, IENNE. adj. et s. (ét., V. LEUCÉTHIOPIE). Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Libye Intérieure. Les Leucéthiopiens étaient ainsi appelés, parce qu'ils étaient plus blancs que les autres peuples de cette contrée.

LEUCHÉRIE. s. f. (pr. *leu-ké-ri*). Bot. Genre de plantes synanthérées, de la tribu des nassauvies.

LEUCICHTHE. s. m. Ichthyol. Nom spécifique du corégone.

LEUCINE. s. f. (du gr. λευκὸς, blanc). Chim. Substance blanche qu'on obtient en traitant la gélatine par l'acide sulfurique.

LEUCIPPE. Philosophe grec, né à Abdère ou à Milet, dans le V[e] siècle av. J.-C., admettait pour expliquer l'univers le vide et les atomes en nombre infini, doués d'un mouvement éternel.

LEUCIS. s. m. Ant. gr. Poisson sacré que, selon Théocrite, les pêcheurs offraient à Bérénice divinisée pour obtenir une pêche abondante.

LEUCITE. s. m. (du gr. λευκὸς, blanc). Minér. Minéral sans couleur ou quelquefois blanc, ayant la forme d'une variété de grenat et qu'on trouve abondamment dans les produits volcaniques.

LEUCOBLÉPHARÉ, ÉE. adj. (ét. gr., λευκὸς, blanc, βλέφαρον, paupière). Zool. Qui a les paupières blanches.

LEUCOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a les fruits et les légumes blancs.

LEUCOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; κεφαλὴ, tête). Bot. Se dit d'une plante qui a des fleurs blanches réunies en capitules, ou en ombelles très-serrées. || Se dit aussi d'un champignon qui a le chapeau blanc.

— Zool. Qui a la tête blanche. Le dauphin leucocéphale. Singe leucocéphale.

LEUCOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; κέρας, corne). Entom. Qui a les antennes blanches.

LEUCOCHRYSOS. s. m. Minér. anc. Pierre aujourd'hui inconnue dont parle Pline.

LEUCOCROTAPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; κρόταφος, tempe). Zool. Qui a les tempes blanches; dont la tête offre de chaque côté une bandelette blanchâtre, étendue de l'œil à l'occiput.

LEUCODENDRE. s. m. (ét. gr., λευκὸς, blanc; δένδρον, arbre). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des protéacées. Il renferme des arbres ou arbrisseaux très-élégants par le soyeux brillant et argenté, répandu presque sur toutes leurs parties. On en cultive quelques espèces dans les jardins botaniques de l'Europe.

LEUCODERME. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; δέρμα, peau). Zool. Qui a la peau blanche.

LEUCODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; ὀδοὺς, dent). Bot. Qui a les dents blanches. || Qui a des pinces garnies à leur bord intérieur de dentelures blanches.

— s. m. Genre de plantes, de la famille des mousses. Ce sont des mousses rameuses à rameaux cylindriques, qui se courbent par la sécheresse. Ces espèces de leucodons croissent sur les arbres en Europe, aux Canaries et à l'île Bourbon.

LEUCOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; γαστὴρ, ventre). Zool. Qui a le ventre blanc.

LEUCOGÉE. s. f. Minér. anc. Pierre précieuse dont parle Pline.

LEUCOGNAPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; γνάφαλον, bourre). Ornith. Qui a le duvet blanc et les plumes d'une autre couleur.

LEUCOGRAMME. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; γράμμα, lettre, ligne). Hist. nat. Qui a des lignes ou des raies blanches sur le corps.

LEUCOGRAPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; γράφω, j'écris). Bot. Se dit d'une espèce de chardon qui a ses feuilles marquées de linéaments blancs qui imitent des caractères d'écriture. Chardon leucographe. || Se dit aussi en entomologie d'une espèce de cétonie, dont les élytres sont marquées de bandes transversales blanches.

LEUCOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., λευκὸς, blanc; γραφή, description). Médec. Description des Albinos; traité sur l'albinisme.

LEUCOGRAPHIS. s. f. Minér. anc. Nom d'une pierre à foulon dont Dioscoride vante les propriétés médicales.

— Bot. Herbe que l'on croyait bonne dans les crachements de sang.

LEUCOÏON. s. m. Bot. Genre de plantes appelées aussi *perce-neige.*

LEUCOLITHE. s. f. (ét. gr., λευκὸς, blanc; λίθος, pierre). Minér. Nom que les Grecs donnaient à une pyrite blanche qui, étant calcinée, fournissait un remède contre les maux d'yeux, et était peut-être un sulfure de zinc.

— Un des noms de l'amphigène.

— *Leucolithe d'Altemberg.* Variété de topaze.

— *Leucolithe de Mauléon.* Espèce de topaze qui s'est trouvée pour la première fois à Mauléon.

LEUCOLOME. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; λῶμα, bordure). Hist. nat. Qui est bordé de blanc; dont la capsule offre une bordure de flocons blancs.

LEUCOLYTE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; λύω, je délivre, je dissous). Minér. Se dit d'une classe de corps simples et d'une classe de substances minérales comprenant des corps qui, en se dissolvant dans les acides incolores, ne donnent que des solutions sans couleur. || Substantiv. Les leucolytes.

LEUCOME ou **LEUCOMA.** s. m. Ant. gr. Registre sur lequel on inscrivait tous les citoyens d'Athènes, à l'âge de vingt ans.

— Médec. Tache blanche sur la cornée transparente de l'œil.

LEUCOMÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; μέλας, noir). Hist. nat. Dont la couleur se compose d'un mélange de blanc et de noir.

LEUCOMORIE. s. f. Médec. Sorte de démence paisible, mélancolie.

LEUCONOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos blanc.

— Bot. Qui a les feuilles blanches en dessous.

LEUCOPATHIE. s. f. (ét. gr., λευκὸς, blanc; πάθος, maladie). Zool. État d'un animal qui, par vice primitif de conformation, a la peau d'un blanc de lait.

LEUCOPATHIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la leucopathie.

LEUCOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; πούς, pied). Zool. Qui a les pieds blancs.

LEUCOPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; φαιὸς, brun). Hist. nat. Dont la couleur se compose d'un mélange de blanc et de brun.

LEUCOPHLEGMATIE. s. f. (ét. gr., λευκὸς, blanc; φλέγμα, inflammation). Médec. Un des noms de l'anasarque ou hydropisie sous-cutanée.

LEUCOPHLEGMATIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la leucophlegmatie.

LEUCOPHRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; ὀφρὺς, sourcil). Zool. Qui a les sourcils blancs.

— s. m. Amorph. Genre d'animaux microscopiques, que l'on trouve dans les eaux douces ou salées, pures ou putréfiées, dans les infusions végétales.

LEUCOPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; ὀφθαλμὸς, œil). Zool. Qui a les yeux blancs.

— s. m. Minér. Pierre rousse qui renferme un œil noir, dont parlent les anciens, et que l'on s'accorde à regarder comme une calcédoine.

LEUCOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles couvertes d'un duvet blanc. || Qui a les feuillets blancs.

— Zool. Qui porte un bandeau et des taches de couleur blanche.

— s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des personnées, renfermant des arbrisseaux entièrement blancs et tomenteux, de la Nouvelle-Espagne.

LEUCOPHYTE. s. m. (ét. gr., λευκὸς, blanc; φυτὸν, plante). Bot. Genre de plantes synanthérées, de la famille des corymbifères.

LEUCOPILE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; πῖλος, chapeau). Bot. Qui a le chapeau blanc. Se dit d'une espèce de champignon. Agaric leucopile.

LEUCOPLEURE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; πλευρὸν, côté). Hist. nat. Qui a les côtés blancs.

LEUCOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; πούς, pied). Bot. Qui a le stipe blanc, en parlant d'un champignon. || Dont les pétioles sont blancs.

— Zool. Qui a les pieds blancs.

LEUCOPOGE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, πώγων, barbe). Zool. Qui a la barbe ou le menton de couleur blanche.

LEUCOPOGE ou **LEUCOPOGON.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des épacridées, fondé sur des espèces de la Nouvelle-Hollande.

LEUCOPROCTE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; πρωκτὸς, derrière). Zool. Qui a le derrière blanc. Se dit particulièrement d'un insecte qui a l'extrémité de l'abdomen blanche. L'anthomye leucoprocte.

LEUCOPRYMNE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; πρυμνά, sacrum). Zool. Qui a les fesses ou le haut des cuisses blanches.

LEUCOPS. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; ὤψ, œil). Zool. Qui a l'œil blanc ou entouré de blanc.

LEUCOPSIS. s. m. (ét. gr., λευκὸς, blanc; ὄψις, vue). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des néottocryptes, fondé sur des espèces qui habitent l'Afrique ou les Indes orientales.

LEUCOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes blanches.

— Bot. Se dit d'une plante qui a les ailes de ses fruits blanches.

LEUCOPYGE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; πυγή, le derrière, les fesses). Zool. Qui a le croupion blanc.

LEUCOPYRE. adj. des 2 g. (ét. lat., λευκὸς, blanc; πυρὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits blancs.

LEUCOPYRIE. s. f. (ét. gr., λευκὸς, blanc; πῦρ, feu, inflammation). Médec. Fièvre hectique.

LEUCOPYRRHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκὸς, blanc; πυῤῥὸς, roux). Hist. nat. Dont la couleur se compose d'un mélange de blanc et de roux.

LEUCORHAMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λ-

nes, blanc ; ῥάμφος, bec). Zool. Qui a le bec ou le museau blanc.

LEUCORHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc ; ῥίζα, racine). Bot. Qui a des racines blanches.

LEUCORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc ; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec blanc.

LEUCORRHÉ, ÉE. adj. (ét., V. LEUCORRHÉE). Zool. Qui a le croupion et les parties inférieures du corps de couleur blanche.

LEUCORRHÉE. s. f. (ét. gr., λευκός, blanc ; ῥέω, je coule). Médec. Flux ou écoulement blanc, vulgairement appelé flueurs ou fleurs blanches. C'est une affection propre aux personnes du sexe et qui consiste dans une augmentation de la sécrétion muqueuse des parois du vagin, laquelle doit être distinguée des flux sanguins et des flux purulents qui accompagnent beaucoup de maladies de l'appareil génital. La leucorrhée s'observe plus ordinairement après l'âge de puberté, mais il y en a des exemples à tout âge. Les causes principales de cette affection sont l'insuffisance de la transpiration cutanée et pulmonaire de la plupart des femmes, le peu d'exercice qu'elles prennent, et les obstacles qu'apporte au libre développement de la poitrine l'usage des corsets.

LEUCORRHÉIQUE ou **LEUCORRHOÏQUE.** adj. des 2 g. Pathol. Qui dépend de la leucorrhée. Écoulement leucorrhoïque.

LEUCORYX. s. m. Mamm. Espèce d'antilope des Indes.

LEUCOSANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc ; ξανθός, jaune). Bot. Se dit d'un agaric qui a le chapeau blanc et le stipe jaune.

LEUCOSCEPTRE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des verbénacées, croissant dans les forêts du Haut-Népal.

LEUCOSE. s. f. (du gr. λευκός, blanc). Pathol. Ensemble des maladies qui attaquent les vaisseaux lymphatiques.

LEUCOSIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la leucosie.

LEUCOSIDÉES. s. f. pl. Crust. Famille de l'ordre des crustacés décapodes qui a pour type le genre leucosie.

LEUCOSIE. s. f. ou **LEUCOSIA.** s. m. Bot. Genre de la famille des térébinthacées qui ne renferme qu'un arbrisseau de Madagascar.

LEUCOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc ; σπέρμα, graine). Bot. Qui a les fruits blancs.

— s. m. Genre de plantes dicotylédones de la famille des protéacées, qui comprend des arbrisseaux, tous originaires du cap de Bonne-Espérance, la plupart peu élevés, souvent velus et tomenteux.

LEUCOSPILE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc ; σπίλος, tache). Hist. nat. Qui a des taches blanches.

LEUCOSPORE. s. m. Bot. Division du genre agaric, qui comprend les espèces privées de voile ou chez lesquelles il est variable, dont les feuilles ne changent pas et dont les sporidies sont blanches.

— Division du genre bolet qui renferme des espèces privées de voile, dont le stipe est creux, rempli d'une moelle spongieuse, et dont les tubes sont blancs ou citrins et les sporidies blanches.

LEUCOSTÈGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc ; στέγη, couverture). Bot. Qui a ses urnes olivâtres couvertes d'un opercule blanc. Omélie leucostègue.

LEUCOSTICTE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc ; στικτός, pointillé). Qui est parsemé de taches blanches.

LEUCOSTINE. s. f. Minér. Roche volcanique à base de protosilex, renfermant des cristaux de feldspath.

LEUCOSTINIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc ; στιγμή, point). Minér. Se dit des roches protosiliceuses composées de cristaux microscopiques entrelacés, dont la coupe offre autant de petits points blancs.

LEUCOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc ; στόμα, bouche). Hist. nat. Se dit d'une mousse qui a le péristome blanc ; d'une coquille dont l'ouverture est blanche et d'un insecte qui a la bouche blanche.

LEUCO-SYRIE. (ét. gr., λευκός, blanc ; Συρία, Syrie). Géogr. anc. Dénomination vague appliquée par les anciens à la Cilicie orientale et à la Cappadoce, au nord de la Syrie. Les habitants de cette contrée avaient le teint plus blanc que les Syriens propres : de là leur nom.

LEUCO-SYRIEN, IENNE. adj. Géogr. anc. Habitant de la Leuco-Syrie. || Qui appartient à la Leuco-Syrie ou à ses habitants.

LEUCOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc ; οὖς, oreille). Zool. Qui a les oreilles blanches.

LEUCOTHOÉ. s. f. Crust. Genre de crustacés amphipodes.

LEUCOTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc ; θρίξ, poil). Qui est garni de poils blancs.

LEUCOXANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc ; ξανθός, jaune). Bot. Qui est marqué de blanc et de jaune.

LEUCOXYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc, ξύλον, bois). Bot. Qui a le bois [illegible]

LEUCOZONÉ, ÉE. adj. (ét. gr., λευκός, blanc ; ζώνη, ceinture). Zool. Qui est marqué de zones ou de bandes circulaires blanches.

LEUCTRES. Géogr. Lieu de la Béotie, entre Thèbes et Thespies, à 13 kilom. environ de la mer; célèbre par la victoire qu'Epaminondas remporta sur Cléombrote, roi de Sparte, l'an 371 av. J.-C. Cette victoire détruisit pour jamais la prééminence de Sparte en Grèce. Épaminondas mourut à cette bataille de Leuctres.

LEUCURE. adj. des 2 g. (ét. gr., λευκός, blanc ; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue blanche.

LEUDAIRE. s. m. Féod. Registre où l'on inscrivait jadis les redevances et les époques d'accomplissement du service militaire féodal.

LEUDE. s. m. (en germ. *leut*, en sax. *lude*, sujet). Mot qui désignait, chez les Germains, les compagnons du chef de la bande guerrière, ses fidèles, ceux qu'il avait attachés à sa personne par des présents d'armes, de chevaux, etc.

— Nom que portèrent également, après l'établissement des Barbares dans l'empire romain, les compagnons ou fidèles du roi. Les leudes avaient le privilège de s'asseoir à la table du roi. Les vassaux chez les Francs, les masnadiéri chez les Lombards, et les thanes chez les Anglais, étaient des leudes. Les présents de terres ou fiefs avaient remplacé depuis la conquête les présents d'armes et de chevaux. Les leudes n'étaient donc autre chose que les feudataires.

LEUDE. s. f. Anc. cout. Sorte de péage. Ici se paye la leude de Nismes.

— Particulièrement, Droit prélevé à Toulouse sur les objets importés par les étrangers.

— Dans la coutume du Languedoc, Droit que le bourreau prélevait sur les denrées exposées au marché.

LEUDERIE. s. f. Anc. cout. Bureau où l'on percevait l'impôt appelé *leude*.

LEUGAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *leuca*, venu du celt. *leuque*, lieue). Archéol. Qui marque les lieues. Colonne leugaire. Pierre leugaire. || On dit aussi *leucaire*.

LEUGEON. s. m. Pêch. Filet dont les mailles ont deux pouces d'ouverture.

LEUH. s. m. Relig. mah. Livre sacré dans lequel toutes les actions des hommes sont écrites de la main des anges.

LEUR. adj. poss. des 2 g. (de l'ital. *loro*, à eux, à elles). Désigne un rapport d'appartenance ou de possession avec la troisième personne du pluriel dont le nom est implicitement contenu dans ce mot. *Leur fortune*, *leur bonheur*, c'est pour *la* fortune, *le* bonheur *d'eux*, *d'elles*. Cet adjectif se place toujours devant les substantifs qu'il détermine, qu'il soit ou non précédé d'un adjectif qualificatif, et se dit des personnes aussi bien que des choses. Il est comme pluriel de *son*, *sa*, *ses*, avec cette différence que *ses* se dit de plusieurs choses qui appartiennent à une seule personne, tandis que *leur* se dit d'une chose qui appartient à plusieurs personnes, et *leurs* de plusieurs choses qui appartiennent à plusieurs personnes.

— *Leur* s'emploie pour le masculin et le féminin singulier. Leur plaisir. Leur jardin. Leur maison. Leur père. Leur volupté. Leur âme. Les dieux doivent *leur* être aux faiblesses des hommes. (Bours.) Les cœurs pour aimer ont *leur* maturité. (Quin.) Il n'y a pas de gens au monde qui tirent mieux parti de *leur* machine que les Français. (Montesq.)

— *Leurs* sert pour le masculin et le féminin pluriel. Leurs aliments. Leurs chevaux. Leurs maîtres. Leurs vertus. Leurs flatteries. Les auteurs se peignent dans *leurs* ouvrages. (Le Sage.) Les maîtres des humains cachent-ils *leurs* faiblesses ? (La Harpe.) La médisance qui s'attache aux personnes irréprochables, épargne encore moins ceux qui y donnent prise par *leurs* actions. (Nicole.)

— Cet adjectif ne se met pas devant un nom qui est suivi d'un pronom relatif. On ne dit pas. J'ai vendu *leurs* chevaux *qu'ils* m'avaient envoyés ; mais, j'ai vendu *les* chevaux *qu'ils* m'avaient envoyés.

— Les adjectifs possessifs *leur*, *leurs*, doivent se répéter devant chaque substantif qu'ils déterminent, J'ai vu leur courage et leur intrépidité. Leurs femmes, leurs enfants, leurs amis, les suppliaient de ne pas résister à la force. Les enfants qui avaient égorgé *leurs* pères et *leurs* mères souffraient moins que ces hypocrites. (Fén.)

—Cependant l'usage permet de dire aussi *leurs pères et mères*, ou *leurs père et mère*. Presque tous les oiseaux qui paraissent ne vivre que de graines, ont néanmoins été nourris, dans le premier âge, par *leurs pères et mères* avec des insectes. (Buff.) Les nègres créoles, de quelque nation qu'ils tirent leur origine, ne tiennent de *leurs pères et mères* que l'esprit de servitude et la couleur. (Id.) Ces deux jeunes animaux ne se ressemblaient pas plus que *leurs père et mère* par leur naturel. (Id.)

— Ils se répètent aussi devant des adjectifs ou des substantifs qui ont un sens opposé ou différent. Ils nous ont montré leurs bonnes et leurs mauvaises marchandises. Le peuple n'arrête son attention et ses respects que sur des projets immuables ou qu'il croit tels, et qui lui imposent par *leur* grandeur et *leur* éloignement. (B. de St-P.) *Leur* bonne et *leur* mauvaise fortune dépend de leur conduite. (Caill.) || Cependant les écrivains se sont quelquefois écartés de ce principe, surtout quand les adjectifs suivent le substantif. *Leurs* différends *présents* et *futurs* seront toujours déterminés sans aucune guerre. (J.-J. Rouss.) Il est vrai qu'en pareil cas, il serait difficile de s'exprimer autrement, à moins de répéter le substantif et l'adjectif possessif.

— Mais ils ne se répètent pas devant des adjectifs ou des substantifs qui ont à peu près la même signification. Ils nous ont montré leurs beaux et brillants équipages. Les Indiens et les Juifs, si attachés à *leurs* castes ou tribus, ont méprisé les autres peuples au point de ne jamais s'allier avec eux par des mariages. (B. de St-P.) En récompense de *leurs* bons et *utiles* offices, que Dieu éloigne d'eux tout chagrin domestique. (Id.) Pleins de *leur* ancienne et *aveugle* confiance, ils étaient bien loin de soupçonner le vrai motif de ce voyage. (J.-J. Rouss.)

— Lorsqu'on envisage les personnes et les choses d'une manière générale, ou qu'il n'est question que d'une seule personne ou d'une seule chose, on met *leur* avec le nom au singulier. Le renne et la vigogne refusèrent de vivre dans nos climats, où ils ne trouvaient pas même les plantes de *leur pays*. (B. de St-P.) La plupart des hommes emploient la première partie de *leur vie* à rendre l'autre misérable. (La Bruy.)

— Mais lorsqu'on veut exprimer collectivement plusieurs personnes ou plusieurs choses, il faut employer *leurs* avec le substantif au pluriel. Il ne faut jamais faire balancer les hommes entre *leurs* intérêts et leur conscience. (B. de St-P.) Les Grecs et les Romains, si fameux par leur patriotisme, ont regardé les autres nations comme des barbares ; ils ne les nommaient pas autrement, et ils mirent toute leur gloire à s'emparer de *leurs pays*. (Id.) Je vous ai dit un mot sur Aristide et sur Épaminondas, mais je vous ferai connaître *leurs vies*. (Gir. Duv.) L'aigreur et l'opiniâtreté des femmes ne font qu'augmenter *leurs maux* et l'opiniâtreté de *leurs maris*. (J.-J. Rouss.) Les paysans attachés à la glèbe étaient la propriété de *leurs seigneurs*, au pouvoir desquels rien ne pouvait les soustraire. (Id.) Magistrats élevés au-dessus des peuples qui environnent votre tribunal, vous n'en êtes que plus exposés à *leurs regards* ; vous jugez *leurs différends*, et ils jugent votre justice. (D'Agues.) Dans une bataille, des Phocéennes, voyant fuir *leurs époux* et *leurs fils*, courent au-devant d'eux, leur ferment le passage, et les forcent de retourner à la victoire ou à la mort. (Thom.) L'Italie est aujourd'hui le seul pays où le bouvier et le vigneron, le laboureur et le berger, remplissent avec *leurs femmes* et *leurs enfants* les salles de spectacle. (Sismondi.)

— D'après cela, c'est, ce nous semble, une question assez inutile de demander s'il faut dire, tous les maris étaient au bal avec *leurs femmes* ou avec *leur femme*. Puisqu'il s'agit ici de plusieurs femmes, il est clair qu'il faut mettre le pluriel *leurs*. Si l'on disait *avec leur femme*, cela voudrait dire qu'il n'y avait qu'une femme qui appartenait à tous les maris. *Leurs femmes* signifie *les femmes d'eux* ; c'est le sens collectif ; *leur femme*, c'est *la femme d'eux*. Cependant on dirait bien, *tous les maris étaient au bal chacun avec sa femme*, parce que dans cette phrase le sens n'est plus collectif, et que le mot *chacun* le rend distributif.

— Les adjectifs possessifs en relation avec des substantifs abstraits se mettent toujours au singulier. Les louanges qu'on donne aux gens en place doivent peu flatter *leur amour-propre* (Vauv.) Quelle serait la sûreté des citoyens si les magistrats de qui dépendent *leur fortune*, *leur honneur* et *leur vie*, avaient à craindre le ressentiment du dépositaire de l'autorité arbitraire ? (Malesh.) Les hommes ont toujours *leur* intérêt pour base, on les voit, avant tout, consulter le plaisir. (Montesq.)

— Quelquefois cependant on emploie indifféremment le singulier ou le pluriel dans les mêmes circonstances. Une ardeur nouvelle s'était emparée de *leur cœur*. (Montesq.) Les passions les plus violentes se partageaient *leurs cœurs*. (Id.)

— Cependant le pluriel est de rigueur toutes les fois qu'il pourrait résulter un faux sens de l'emploi du singulier, comme dans les phrases suivantes. Ma fille, votre modestie, les tendres soins que vous rendez à vos parents, font souhaiter à toutes les mères de vous donner pour époux à *leurs fils*. (Marm.) Paul et Virginie ne connaissaient d'autres époques que celles de la vie de *leurs mères*. (B. de St-P.) Dans le premier exemple, le singulier donnerait à entendre que toutes les mères n'ont qu'un seul et même fils, ce qui serait absurde ; dans le second, comme il ne s'agit pas d'un frère et d'une sœur, le pluriel est indispensable.

— Pour désigner quelque chose d'habituel et de périodique, on emploie l'adjectif possessif et non l'article. On dira, *elles ont leur migraine*, en parlant de personnes sujettes à cette maladie ; et *elles ont la migraine*, en parlant de personnes qui ne l'ont qu'accidentellement.

— *Leur* s'emploie quelquefois substantivement ; dans ce cas il est précédé de l'article Vous ignorez encore quel bonheur est le leur. Mon erreur sera la leur. Faites-leur bien comprendre que le sort de ces malheureux sera peut-être le leur. Mes amis sont aussi les leurs. Vos intérêts sont aussi bien les leurs. Notre musique est bien différente de la leur. Les journaux attendent le jugement du public pour y conformer *le leur*. (B. de St-P.) En tâchant d'usurper vos avantages, elles abandonnent *les leurs*. (J.-J. Rouss.)

— Absol. *Les leurs*. Se dit quelquefois pour Leurs parents, leurs amis, ceux qui leur sont attachés, ceux qui sont de la même secte, du même parti. Chacun aime les siens ; je m'intéresse pour moi et pour les miens ; eux, ils s'intéressent pour eux et pour les leurs.

— *Leur*, *leurs* ne déterminent le plus souvent que des substantifs qui sont en rapport de possession avec des noms de personnes ou d'objets personnifiés. Ces personnes sont fort aimables ; chacun recherche leur société. L'étude de l'histoire est la plus nécessaire aux hommes, quel que soit *leur* âge. (Ségur.) Les Arabes étaient autrefois un peuple doux, amoureux de la liberté. Mahomet changea *leurs* idées ; mais il ne leur reste plus rien de l'impulsion qu'il leur avait donnée. (Rayn.)

— Mais s'ils sont en relation avec des noms de choses, on fait usage de l'article et du pronom *en*. Ces vérités ne doivent pas être présentées avec des couleurs qui *en* altèrent la majesté. (Barth.) V. EN.

— Néanmoins, pour rendre l'expression plus énergique, on se sert quelquefois de *leur*, *leurs*, même avec des noms de choses. Le commerce est comme certaines sources ; si vous voulez détourner *leur* cours, vous les faites tarir (Fén.) Le récit de nos maux adoucit *leur* rigueur. (Guym. de la Touche.) Ces arbres sont bien exposés, mais *leurs* fruits ne mûrissent pas. (Bonif.)

L'art et les soins ajoutent à nos jours ;
Mais rien ne peut éterniser *leur* cours
(LOUIS. DE LANGRES.)

— Avec le mot *chacun*, on emploie ordinairement *leur*, *leurs*, toutes les fois que le verbe est séparé de son complément par le mot *chacun*, ou que ce dernier, formant une incise, sépare une des parties de la proposition incidente. Les deux partis regardèrent *chacun* cette élection comme *leur* ouvrage particulier. (Vertot.) Les abeilles dans un lieu donné, tel qu'une ruche ou le creux d'un vieil arbre, bâtissent *chacune leur* cellule. (Buff.) Les langues ont *chacune leurs* bizarreries. (Boil.) La nature semble avoir partagé des talents divers aux hommes pour leur donner à *chacun leur* emploi, sans égard à la condition dans laquelle ils sont nés. (J.-J. Rouss.) Ils s'y trouvèrent *chacun* avec *leurs* milices, que l'on fait monter, dans le compte le moins exagéré, au nombre de 300,000 hommes (Anquet.) Les dix tribus de l'Attique avaient *chacune leurs* présidents, *leurs* officiers de police, *leurs* tribunaux, *leurs* assemblées et *leurs* intérêts. (Barthél.)

— Les écrivains ne se sont cependant pas toujours conformés à cette règle. Dans l'assemblée générale du peuple romain, tous les citoyens, de quelque rang qu'ils fussent, avaient droit de donner leurs suffrages *chacun* dans *leur* tribu. (Vertot.) Je suppose deux hommes qui ont vécu si séparés du genre humain et si séparés l'un de l'autre, qu'ils se croient *chacun* seul de *leur* espèce. (Condill.) Les citoyens, *chacun* selon *leurs* facultés, tenaient table ouverte. (Vertot.) V. CHACUN.

LEUR. pron. pl. de la 3ᵉ pers. des 2 g. Il est invariable et signifie *à eux*, *à elles*. Il se dit des personnes, des animaux, et des choses. Il est resté une heure avec ses amis, sans leur dire un seul mot. Vos poules ont faim, il faut leur donner à manger. J'ai pris beaucoup de bains pendant ma maladie, je leur dois ma guérison. Ce qui fait que les femmes sont peu touchées de l'amitié, c'est qu'elle *leur* paraît fade après l'amour. (La Rochef.)

Seigneur, tous vos soldats refusent de partir
Pharnace les retient, Pharnace *leur* révèle
Que vous cherchez à Rome une guerre nouvelle.
(RACINE.)

— On peut dire avec l'article. *Ils se coupent les ongles ; ils se sont coupé le pouce ; ils se sont fait la barbe ; ils se forment le goût*, etc. Et avec l'adjectif possessif, *Ils coupent leurs ongles ; il a coupé son pouce ; ils ont fait leur barbe ; ils forment leur goût*. Cet emploi de l'adjectif possessif ou de l'article n'est pas arbitraire, et la différence qui résulte de l'un ou de l'autre est assez sensible.

— La différence qui caractérise *leurs*, adjectif pluriel, et *leur*, pronom, c'est que le premier se joint toujours à des substantifs, qui, mis au pluriel, lui font conséquemment revêtir le signe de la pluralité : *leurs âmes*, *leurs rameaux*, *leurs foyers* ; *leur*, au contraire, employé comme complément indirect d'un verbe, le précède immédiatement, excepté à l'impératif, et ne prend alors jamais d's : cela *leur sied*, *leur convient*, *leur plaît*. Observez encore que l'adjectif *leurs* se traduit toujours par un rapport de qualification, et *leur*, pronom, par un rapport d'attribution : *leurs âmes*, c'est pour *les âmes d'elles* ; *leur sied*, *leur convient*, c'est pour *sied à eux*, *convient à eux*.

Il faut autant de frais pour conserver les femmes,
Qu'on en a prodigué pour attendrir *leurs âmes*
(DE BIÈVRE.)

Songez donc qu'au grand homme il faut beaucoup de place ;
Des cèdres rassemblés dans un petit espace
Se nuisent l'un à l'autre et gênent *leurs rameaux*
(CHÉNIER.)

. . . . . Tels sont les vrais guerriers,
Rivaux aux champs de Mars, amis dans *leurs foyers*.
(DE BELLOY.)

— On dit avec *leur*, pronom. En leur peignant les hommes, peignez-*les-leur* tels qu'ils sont. (J.-J. Rouss.)

Les grands perdent toujours à se glorifier,
Et rien ne *leur* sied mieux que de s'humilier.
(DESTOUCHES.)

Le vrai contentement déride tous les traits
La brillante gaîté, ce fard de la nature,
Rajeunit les vieillards, *leur* donne un air plus [illegible]
(FAV.)

Les dieux, comme il *leur* plaît, peuvent en un moment
Nous mettre dans la gloire ou dans l'abaissement.
(L'Abbé Genest.)

— Quelquefois, pour plus d'énergie, on met *à eux-mêmes, à elles-mêmes*, après le verbe précédé de *leur*. Je le leur ai dit à eux-mêmes. C'est ce que je leur ai offert à elles-mêmes.

— *Leur* se met avant le verbe quand la proposition est simplement énonciative. Je leur donnerai à manger. Je le leur rendrai. || Quand la proposition est à l'impératif, *leur* se met après le verbe s'il n'y a pas négation, et avant si la phrase est négative. Donnez-leur à manger. Ne leur donnez pas ce qu'ils demandent.

LEURRE. s. m. (du lat. *lorum*, courroie, bande de cuir). Fauconn. Morceau de cuir rouge en forme d'oiseau qui sert pour rappeler l'oiseau de proie lorsqu'il ne revient pas droit sur le poing. On y attache souvent de quoi paître l'oiseau. Jeter le leurre en l'air. Dresser un oiseau au leurre. L'oiseau fond sur le leurre, vient au leurre.

— *Leurre à tiroir*. Leurre garni de chair. || *Acharner le leurre*. Le garnir de chair.

— Espèce de chasse à l'oiseau dans laquelle on emploie le leurre. Chasser au leurre.

— Pêch. Appât factice attaché à l'hameçon.

— Fig. Appât, piége. La loterie est un leurre funeste à beaucoup de gens de bien. Cela lui sert de leurre pour les attirer. Se laisser prendre à un leurre. Le grand *leurre* des hommes, c'est l'avenir. (Font.) L'incertitude de l'avenir m'a toujours fait regarder les projets de longue exécution comme des *leurres* de dupe. (J.-J. Rouss.)

Mal prend aux voleraux de faire les voleurs,
L'exemple est un dangereux *leurre*,
Tous les mangeurs de gens ne sont pas grands seigneurs.
(La Fontaine.)

LEURRÉ, ÉE. part. pass. du v. Leurrer. S'empl. adjectiv. Oiseau bien leurré.

— Fig. Personne leurrée par un faux espoir.

— S'est dit pour Inexpérimenté, c'est-à-dire déniaisé par les nombreux tours qu'on lui a faits.

Quand un jeune homme après avoir en France
Étudié, s'en revient à Florence
Aussi *leurré* qu'aucun de par-delà. (La Fontaine.)

LEURRER. v. a. 1re conj. Fauconn. Dresser un oiseau de proie au leurre. Ces oiseaux-là ne sont pas aisés à leurrer.

— Fig. Attirer par quelque appât pour tromper, décevoir, illusionner. On l'a leurré de cet espoir. L'espérance anime le sage, *leurre* l'indolent qui se repose témérairement sur ses promesses. (Vauven.)

— se leurrer. v. pron. Être leurré. Ces oiseaux ne se leurrent pas facilement.

— Fig. Se leurrer d'un doux espoir.

LEUTRITE. s. f. (de *Leutra*, nom de lieu). Minér. Marne calcaire et sablonneuse d'un blanc grisâtre ou jaunâtre remplie de cavités tapissées de cristaux de calcaire spathique, et qui a la propriété remarquable de répandre dans l'obscurité une lumière phosphorique très-vive par le plus léger frottement.

LEUWENHOECK (Antoine). Naturaliste, né à Delft en 1632, mort en 1723, fabriqua des microscopes d'une délicatesse et d'une perfection admirables ; s'en servit pour faire des observations curieuses, et acquit un grand renom comme physiologiste et anatomiste.

LEUZÉE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, de la famille des cinarocéphales, que l'on trouve dans les lieux montueux, stériles et découverts de la Provence et du Dauphiné.

LEVAGE. s. m. Vieux mot qui signifiait Action de lever et le résultat de cette action. Le levage des dîmes.

— Anc. jurispr. Droit accordé à certains seigneurs hauts justiciers sur les marchandises vendues et transportées hors de leur justice, après y avoir stationné huit jours. || Droit que les vassaux qui habitaient hors du fief payaient à leur seigneur.

— Agric. Manière d'assujétir les pampres des vignes, qui est en usage dans le Médoc.

— Constr. Élévation ou mise en place d'une charpente.

— Techn. Une des opérations qu'exige la fabrication du point d'Angleterre. || Action des bouillons qui s'élèvent au-dessus de la chaudière dans laquelle on cuit le savon.

LEVAILLANT (François). Voyageur et naturaliste, né en 1753 à Paramaribo (Guyane), d'une famille française originaire de Metz, mort à Sésanne en 1824 ; a publié une relation curieuse de ses voyages en Afrique, et a décrit une foule d'oiseaux et d'insectes inconnus jusqu'à lui.

LEVAIN. s. m. (du v. *lever*, parce que le levain fait lever la pâte). Substance capable d'exciter un gonflement, une fermentation interne dans le corps avec lequel on le mêle.

— Particulièrement, Pâte aigrie dont on se sert pour exciter la fermentation de la pâte fraîche avec laquelle on fait le pain. Faire un levain, du levain. Ce levain est trop vieux. Mettre trop ou trop peu de levain dans la pâte. Le levain fait enfler et chauffer la pâte. Du pain sans levain.

— Par extension. Humeurs du corps humain quand on les suppose viciées, de manière à causer quelque désordre, à produire quelque altération. Ce mal ne se guérit jamais si bien qu'il n'en reste quelque levain. Il n'est pas bien guéri, ces signes-là montrent qu'il y a encore quelque levain. Il se sent incommodé, il y a à craindre que ce ne soit quelque mauvais levain qui s'amasse dans son estomac.

— Fig. Germe de quelque passion violente. Un levain de haine, d'inimitié. Levain de discorde, de division. Leur haine n'est pas si bien apaisée qu'il n'en reste quelque levain. Il y a chez ce peuple un levain de sédition, un levain de discorde, de révolte. Un faux principe est un mauvais *levain* qui, lors même qu'il est petit, peut gâter toute la pâte. (Bayle.) Lorsque la nature forma J.-J. Rousseau, la raison pétrit la pâte et la folie y jeta son *levain*. (Mme de Créqui.) Il reste toujours un *levain* de mécontentement. (Volt.) Dans les grandes villes se forment des *levains* pestilentiels, qui tôt ou tard tuent les mœurs et les empires. (S. Dubay.)

J'ai des défauts, mais le ciel fit les femmes
Pour corriger le *levain* de nos âmes. (Volt.)

— Philos. herm. *Levain de la matière des philosophes*. La pierre au blanc parfait.

LEVANT. part. pass. invar. du v. Lever. Une personne levant la tête.

LEVANT. adj. m. Qui s'élève. Il n'est usité que dans cette expression : Soleil levant. Je serai là au soleil levant, à soleil levant. Cette maison regarde le soleil levant. Le onzième jour, au soleil *levant*, il aperçut la fameuse pagode de Jagrenat. (B. de St-P.)

— Prov. et fig. *Adorer le soleil levant*. Faire la cour à la puissance nouvelle, à la faveur naissante.

— Anc. législ. *Homme levant et couchant*. Homme domicilié, par opposition à Aubain ou étranger.

LEVANT. s. m. (du v. *lever*, parce que le soleil s'y lève). L'un des quatre points cardinaux. La partie du ciel où le soleil se lève, relativement au lieu ou l'on est. On dit aussi en géographie, l'est ou l'orient. Du levant au couchant. Entre le levant et le midi. Entre le levant et le nord. Le levant se trouve entre le midi et le nord. L'Allemagne est au levant de la France. Cette maison regarde le levant.

— *Levant d'été*. Point ou le soleil se lève sur notre horizon au solstice d'été. || *Levant d'hiver*. Celui où le soleil se lève au solstice d'hiver.

— Particulièrement, Les régions qui sont à notre égard du côté où le soleil semble se lever, comme la Turquie, l'Asie Mineure, la Syrie, la Perse, etc. Les peuples du Levant. Les marchandises du Levant. Trafiquer dans le Levant. Voyage du Levant. Aller dans le Levant. Venir du Levant. Le commerce du Levant. Maroquin du Levant. L'importance du commerce dans le *Levant* a été sentie de bonne heure en Europe, et déjà sous l'empire romain des relations assez fréquentes s'étaient établies avec ces contrées. (Encycl.) Le commerce du *Levant* subit un grand changement par la découverte que firent les Portugais du cap de Bonne-Espérance, et par leurs établissements dans l'Inde. (Depping.) Le commerce du *Levant* éprouva une plus grande altération encore par la découverte de l'Amérique et par l'établissement des colonies européennes dans cette partie du monde. (Id.)

— Dans le commerce, Les pays maritimes qui faisaient naguère partie de l'empire ottoman et dont les ports en particulier avaient le nom d'*échelles*. Les échelles du Levant. Les ports du Levant.

— Géogr. *Mer du Levant*. La Méditerranée. Faire le commerce dans la mer du Levant. Naviguer, croiser sur la mer du Levant.

— Mar. *Escadre du Levant*. La flotte que nous faisons stationner en Grèce, à Smyrne, à Alexandrie.

LEVANTI. s. m. Relat. Soldat de marine turc. La peste et les *levantis* sont après le feu les deux fléaux de Constantinople. (Tournefort.)

— *Levanti patron*. Commandant d'une galère turque.

LEVANTIN, INE. adj. Qui est natif du Levant. Les peuples levantins. Les nations levantines.

— Qui appartient au Levant ou à ses habitants. Coutumes levantines. Usages levantins. Commerce levantin. Les ports levantins.

— substantiv. Homme, femme du Levant. Un Levantin. Une Levantine. Les Levantins. C'est un Levantin.

LEVANTINE. s. f. Comm. Étoffe de soie, dont la côte en biais est tantôt isolée et tantôt accompagnée d'une plus petite, selon le goût du fabricant. Son emploi le plus ordinaire est un peu pour robes et beaucoup pour doublure. On se sert, pour faire les levantines, d'organsins et de trame de France et d'Italie, mais de seconde qualité. Suivant leur destination, les levantines sont cylindrées, gaufrées, moirées ou lustrées.

— Conchyl. Ancien nom de plusieurs coquilles bivalves.

LEVANTINE. Géogr. Vallée étroite et profonde où coule le Tessin, et qui s'étend depuis Saint-Gothard jusqu'à Poleggio, dans une longueur de 44 kil.

LE VAYER (François de La Mothe). Écrivain et philosophe, né à Paris en 1588, mort en 1672; d'abord magistrat, puis précepteur du duc d'Orléans, frère de Louis XIV, et de Louis XIV lui-même, se fit remarquer par ses écrits, sa conduite, et par une sagesse antique.

LÈVE. s. f. Jeux. Espèce de cuiller de bois à long manche, dont on se sert au jeu de mail pour lever la boule.

LÈVE (Antoine de). Capitaine espagnol, né en Navarre, s'éleva du rang de simple soldat aux plus hautes dignités militaires sous Charles-Quint, chassa l'amiral Bonnivet de devant Milan, défendit Pavie contre François Ier, et fut nommé par l'Empereur capitaine général de ses armées.

LEVÉ, ÉE. part. pass. du v. Lever. S'empl. adjectiv. dans toutes les significations du verbe. Le cinquième doigt, qui est l'interne, ne paraît que quand l'animal a la jambe *levée*, et n'est qu'un petit éperon fort court. (Buff.) Nous ne fûmes pas peu surpris de trouver la trappe *levée*, et notre surprise devint encore plus grande, lorsque nous vîmes dans la cuisine Léonarde liée. (Le Sage.)

— Hors du lit. Dès l'aurore, tout le monde est sur pied, les plus grands dormeurs sont les premiers *levés*. (Paulmier.)

— En parlant des astres. La lune était *levée*, on voyait autour d'elle trois grands cercles noirs. (B. de St-P.) Le jour à peine *levé*, l'évêque arriva et commença les exercices religieux. (Guizot.)

— Perçu. Mais tant de sommes *levées* sur le peuple ont-elles été bien employées pour lever et faire subsister les armées avec économie? (Fénelon.)

— *Avoir les yeux levés*. Regarder en haut. Il aperçut sa cousine en pleurs, les yeux *levés*, une main tremblante, l'autre levée. (De Balzac.)

— *Avoir le bras, le fer, le glaive levé*. Être prêt à frappe.

Qui me montra sur moi leur main déjà *levée*,
Enfin par qui la Perse avec moi fut sauvée. (Rac.)
Près de leurs corps sanglants la reine évanouie,
Le roi, le bras *levé*, prêt à trancher sa vie. (Volt.)

— *Marcher la tête levée*. Aller sans rien craindre, sans appréhender aucun reproche, aucun affront, quelquefois avec hardiesse, avec audace.

....Dans un des parvis aux hommes réservé,
Cette femme superbe entre le front *levé*. (Racine.)

— Techn. *Pain levé*. Pain fermenté. L'usage du levain doit être fort ancien, puisque Moïse, en prescrivant aux Hébreux la manière dont ils devaient manger l'agneau pascal, leur défend l'usage du pain *levé*. (Sallent.)

— Fig. et fam. *Prendre quelqu'un au pied levé*. Le prendre au moment où il se dispose à partir, à s'éloigner.

— Dans une acception plus figurée, Le prendre au mot, ou lui faire une demande sans lui donner le temps de la réflexion.

— substantiv. *Voter par assis et levé*. Manifester son vote dans une assemblée délibérante, en se levant ou en restant assis.

LEVÉ. s. m. Mus. Le temps de la mesure où on lève le pied ou la main.

LÈVE-CUL. s. m. Mot composé qui n'est d'usage que dans quelques locutions adverbiales et triviales.

— Fauconn. *Voler à lève-cul*. Se dit de la manière de chasser de certains oiseaux qui attendent le départ du gibier pour fondre dessus.

— Jeux. *Jouer à lève-cul*. V. cul.

LEVÉE. s. f. Action de lever, de recueillir certaines choses. La chose levée, recueillie. Se dit particulièrement des fruits dans le sens de Récolte. La levée des fruits, des graines Toute la levée lui appartient.

— Collecte, perception, recette. La levée des impôts. La levée des contributions.

— Art milit. Enrôlement, appel, en parlant des troupes. Une levée de troupes. Une levée de soldats. La levée de 1840. || *Levée en masse*. Appel à tous les citoyens en état de porter les armes. La pospolite polonaise et l'insurrection hongroise étaient des levées en masse. || *La levée d'un siége*. La retraite des troupes qui tenaient une place assiégée. || *Levée des arrêts*. Ordre qui lève les arrêts, qui les fait cesser.

— *La levée des scellés*. L'action par laquelle un officier de justice lève les scellés. Assister à la levée d'un scellé. Être présent à la levée des scellés.

— *Faire la levée d'un corps, d'un cadavre*. Enlever par autorité publique un corps mort, un cadavre, et le faire porter au lieu où il doit être inhumé ou exposé pour être reconnu. Procéder à la levée d'un cadavre. Procès-verbal de la levée d'un cadavre.

— *Levée de l'appareil*. En chirurgie, Action d'ôter l'appareil mis sur une blessure. Assister à la levée d'un appareil.

— *Levée de boucliers*. Démonstration par laquelle les soldats romains témoignaient leur résistance aux volontés du général.

— *Faire une grande levée de boucliers*. En général, Faire de grands préparatifs pour une entreprise quelconque. || Fig. Opposition ou attaque contre une personne, contre un corps, faite avec éclat et sans succès. Faire une levée de boucliers bien imprudente.

— Ce qu'un tailleur, une couturière, une ouvrière en linge lèvent sur la largeur d'une étoffe pour un habit, d'une pièce de toile pour des chemises, etc.

— Dans les courses de bague, Action de celui qui lève la lance pour enfiler la bague. Faire une belle levée. Faire une levée de bonne grâce.

— En termes de jeu de cartes, Une main qu'on a levée. Ne pas faire une levée. Faire toutes les levées. Faire une levée avec une petite carte.

— Élévation de terre ou de maçonnerie, en forme de digue, de berge, pour retenir les eaux d'un canal, d'une rivière, pour servir de chemin à travers un marais. La levée de la Loire. Faire une levée à travers un marais. || Se dit quelquefois des grandes routes construites par les Romains dans les Gaules, routes auxquelles le peuple attribue une origine plus recente. La levée de Brunehaut.

— Heure à laquelle une compagnie, une assemblée se lève pour finir la séance. Se trouver à la levée du conseil.

— Opération des agents de la poste qui retirent de la boîte les lettres qui y ont été jetées, pour en faire la distribution ou les envoyer à leur destination. Première levée. Les levées du matin, les levées du soir. La levée est faite. Il y a plusieurs levées par jour à ce bureau. || L'ensemble des lettres qu'on retire de la boîte à chaque levée. La levée de deux heures n'a pas été considérable.

— Construct. mar. Les couples dont les contours ont été tracés en grand sur le plancher de la salle des gabaris, d'après le plan du bâtiment, et dont les pièces, travaillées sur gabaris, sont d'abord assemblées sur le parterre du chantier, puis érigées par quartiers sur la quille pour servir avec le lissage à régler les contours des couples intermédiaires, dits de remplissage.

— Géom. *Levée des plans*. Art de représenter sur le papier toutes les parties d'un terrain. On dit plus ordinairement Le lever ou le levé des plans.

— Mar. *Levée de la mer*. Il y a de la levée lorsque la mer est grosse et que le bâtiment largue par l'effet des lames.

— Mécan. Dent d'une roue. || Espace parcouru par le piston dans le corps d'une pompe. C'est ce qu'on appelle aussi le Jeu du piston.

— Techn. Glace que le fabricant scelle sur le banc pour la travailler. || Plateau sur lequel le cartonnier étend les feuilles de carton à mesure qu'elles sont retirées des langes. || Morceau de bois qui dans un moulin à poudre soulève le piston.

LÈVE-GAZON. s. m. Agric. Outil dont on se sert pour détacher du sol les bandes de gazon qui ont été coupées latéralement.

LEVEN. Géogr. Lac d'Écosse dans le comté de Kinross. Il renferme deux îles et un château où la reine Marie-Stuart fut détenue en 1565. On dit aussi le Loch-Leven. Le château de Loch-Leven.

LÉVENAGATTE. s. f. Ichthyol. Un des noms vulgaires d'une espèce de gade.

LÈVE-NEZ. s. m. Mar. Petit cordage qui sert à élever les cargues de la voile nommée *brigantine* ou de celle nommée *artimon*, au point supérieur de la corne en suivant la ralingue de l'arrière, et qui est, à cet effet, frappé par le bout de ces cargues.

— *Lève-nez de la bonnette basse*. Sorte de cargue servant pour élever le bas de la bonnette, la ployer en deux, sur son bout-dehors, près du bout de la vergue de misaine.

LÉVENHOOKIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des stylidiées, ne renfermant qu'une espèce de la Nouvelle-Hollande.

LEVER. v. a. 1re conj. (du lat. *levare*, même signif.). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je lève, tu lèves, il lève*, etc. Hausser, rendre plus haut, plus élevé; éloigner de terre en suivant plus ou moins la ligne perpendiculaire à l'horizon. Levez cela plus haut. Levez cela davantage. Levez cela en l'air. Lever un fardeau de terre. Ces machines lèvent plus de dix quintaux. Lever la crémaillère d'un cran, de deux crans. Lever les glaces d'une voiture. Quand on prête serment devant un juge, il faut lever la main. Lever la visière d'un casque. Une femme qui lève son voile. Lever sa robe, son manteau qui traîne. Le prêtre qui lève l'hostie, qui lève le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Lever la tête. Lever les épaules. Lever les mains vers le ciel, au ciel. Levez la main et dites la vérité. Lever la toile, le rideau d'un théâtre. Lorsqu'il est poursuivi, il se jette à l'eau, dans laquelle il se plonge en *levant* la tête de temps en temps. (Buff.)

— Redresser une personne ou une chose qui était couchée ou penchée. Lever un enfant sur ses pieds, un malade sur son séant. Lever un tonneau quand le vin est à la barre ou au bas. Lever une chose à demi, la lever tout à fait. Lever le pont-levis d'un château.

— Ôter, retirer, enlever, écarter. Lever un appareil. Lever les scellés. Lever une serrure. Lever le couvercle d'une marmite. Lever le premier service. Lever un plat. Lever la nappe. Il faut *lever* deux pieds de cette terre avant de trouver le tuf. (Acad.)

— Couper une partie sur un tout. Se dit principalement en parlant des étoffes. Lever trois mètres de drap pour faire un habit. Lever sur la longueur de la toile de quoi faire les poignets des chemises. Lever neuf mètres d'étoffe sur une pièce pour faire une robe. Lever trois mètres de ruban pour garnir un bonnet. || Dans le même sens, en parlant des animaux qui servent à la nourriture et dont on coupe un membre ou quelque partie. Lever un aloyau. Lever une épaule de mouton. Lever un gigot de [illegible]. Lever une cuisse, une aile de poulet, de [illegible], de perdrix.

— Percevoir, recueillir, rassembler, [illegible] emporter. Lever les fruits [illegible]. Lever les impôts, des impôts. Lever des droits sur toutes denrées. Lever la dîme.

— Admin. *Lever un corps.* Faire emporter un corps mort. C'est au maire de la commune du mort à lever le corps. On trouva un homme tué dans la rue, et la justice envoya lever le corps. || *Lever un corps saint.* Le tirer du tombeau avec cérémonie pour l'exposer à la vénération des fidèles. || *Lever un enfant.* Faire emporter à l'hôpital un enfant qui a été exposé. *Lever un acte chez un notaire, un arrêt, une sentence.* S'en faire délivrer une expédition. || *Lever une indication mise sur la recette.* Passer un article sur lequel on n'a pas les renseignements nécessaires.

— Agric. *Lever les guérets.* Donner le premier labour aux terres qui se reposent depuis quelque temps.

— Art milit. *Lever le siége d'une place.* Retirer les troupes qui la tenaient assiégée. Se retirer de devant cette place, en parlant des troupes. Le général fut forcé de lever le siége. Les troupes levèrent le siége. || *Lever le camp.* Décamper. L'armée a levé le camp. Ce général a fait lever le camp à son armée. || *Lever le piquet.* Se retirer avec quelque précipitation. Ces troupes ont levé le piquet. || *Lever la garde, la sentinelle.* Retirer les soldats qui sont de garde, retirer un soldat qui est de faction. || *Lever des soldats, des troupes, une compagnie, un régiment, une armée.* Enrôler des soldats, mettre des troupes, une compagnie, un régiment, une armée sur pied.

— Chass. Lever le lièvre, les perdrix. Faire partir le lièvre, les perdrix.

— Fig. et fam. *Lever le lièvre.* Faire le premier une proposition, ou trouver un expédient dont les autres ne s'étaient pas avisés. || *Lever le pied du cerf.* Le couper pour en faire honneur au maître de la chasse.

— Géom. *Lever un plan, lever le plan d'une place, d'un lieu.* Prendre les mesures nécessaires pour tracer ce plan, le tracer.

— Hortic. *Lever un arbre, une plante.* Les déplanter pour les planter en un autre endroit. || *Lever un arbre en motte.* Le déplanter avec toutes ses racines et avec la terre qui leur est adhérente. || *Le lever en mannequin.* Le déchausser tout autour et retenir la terre qui l'environne avec des claies ou un mannequin, suivant le volume des racines. || *Lever les oignons.* Les arracher lorsque la saison des fleurs est passée. Lever les tulipes. Lever les renoncules.

— Imprim. *Lever la lettre.* V. LETTRE.

— Jeu. *Lever* se dit au trictrac quand le joueur a passé toutes ses dames dans le jan de retour, et qu'il les lève ensuite sur la bande. Je lève deux dames à chaque coup. || Absol. dans ce sens, J'aurai levé avant vous. || Au jeu de cartes, *Lever les cartes* ou *lever la main.* Faire la main, enlever les cartes jouées, celles que l'on avait étant supérieures.

— Manég. *Lever un cheval à cabrioles, à pesades, à courbettes.* Manier un cheval à cabrioles, etc.

— *Lever quelqu'un.* L'aider à se lever, à s'habiller. Son valet de chambre le lève.

— Mar. *Lever les lofs.* Carguer en partie les points des basses voiles pour les dégager en les élevant au-dessus des bastingages, lorsqu'on vire de bord. || *Lever la chasse.* Cesser de poursuivre un bâtiment. || *Lève rames!* Commandement pour faire sortir de l'eau tous les avirons d'une embarcation et les faire tenir à plat horizontalement à la hauteur du plat-bord, jusqu'à ce qu'on les remette en action ou qu'on les rentre.

— *Lever la séance.* Déclarer que la séance est terminée, que les membres de l'assemblée doivent se séparer. Le président a levé la séance à cinq heures.

— Fig. *Lever les défenses, l'interdit, l'excommunication, une opposition, une consigne* etc. Les révoquer, les faire cesser, les annuler. || *Lever une difficulté, un empêchement, un obstacle, des doutes, un scrupule.* Faire cesser une difficulté, un empêchement, écarter un obstacle, dissiper des doutes, un scrupule.

— *Lever les yeux au ciel.* Tourner les yeux vers le ciel. On dit dans le même sens, *Lever les regards vers le ciel, lever les yeux sur quelqu'un, lever les regards sur quelqu'un.* || Fig. *Il n'ose pas lever les yeux.* Se dit d'un homme qui ayant quelque reproche à se faire, a honte de voir et d'être vu.

— Fig. *Lever la main.* Jurer, faire serment. J'en lèverais la main. J'en lève la main.

— *Lever la main, le bâton, le sabre sur quelqu'un.* Se mettre en état de le frapper, le frapper. Oserez-vous lever la main sur une femme? Celui qui lève la main sur son père est un misérable aux yeux des hommes et de Dieu. || Entrer en guerre.

— Fig. et fam. *Lever le pied.* S'enfuir secrètement pour cause de mauvaises affaires.

Le cadé lis à qui l'on prête,
Le Normand que poursuit un sergent inhumain,
Se sauvent tous deux de leur dette,
L'un en *levant* le pied, l'autre en *levant* la main.

— Fig. et fam. *Lever les épaules.* Témoigner, en levant les épaules, du mécontentement et du mépris. C'est à faire lever les épaules. || *Lever la crête.* S'enorgueillir, s'en faire accroire, faire le vaniteux, montrer de hautes prétentions. Métaphore tirée de l'orgueil avec lequel le coq lève sa crête. Il commence à lever la crête, à faire l'entendu. || Se montrer, paraître avec plus de hardiesse. On dit dans le même sens: *Lever la tête*

— Fig. *Lever l'étendard.* Se déclarer chef d'un parti, d'une faction. Lever l'étendard de la révolte. || *Lever l'étendard contre quelqu'un.* Se déclarer ouvertement contre lui.

— Prov. et fig. *Cela lève la paille.* C'est une chose extraordinaire ou décisive. || *Lever le masque.* Agir ouvertement, sans se contraindre, après avoir tenu quelque temps une autre conduite. Se prend presque toujours en mauvaise part.

— *Lever à.*

Et, toujours dans l'orage au ciel *levant* les mains,
Dès que l'air est calme, rit des faibles humains. (BOIL.)

Suffira-t-il contre eux de vos ministres saints,
Qui *levant* au Seigneur leurs innocentes mains... (RAC.)

— *Lever vers.* Idoménée, *levant* les mains et les yeux vers le ciel, invoquait Neptune. (Fén.)

J'ai peut-être trop cru des témoins peu fidèles,
Et j'ai trop tôt vers toi *levé* mes mains cruelles. (RAC.)

— v. n. Bot. Germer, commencer à pousser, à sortir de terre. Voilà des chênes qui commencent à lever. Les orges levent plus vite que le froment. Les blés commencent à lever. Les poëtes sont comme les laboureurs; ils sèment avec profusion, parce qu'ils savent que tous les grains ne *lèvent* pas. (Dorat.)

— Fermenter, en parlant de la pâte. La pâte commence à lever. Le levain fait lever la pâte.

— SE LEVER. v. pron. Se dresser, se mettre debout. Se lever de terre. Se lever de son siége. Quand il entra, tout le monde se leva pour lui faire honneur.

— Particulièrement, Se mettre debout en signe de respect. Lorsque Corneille arrivait au spectacle, on se *levait* pour lui comme pour les princes du sang. (Sallent.) Je ne me *lève* pas devant toi, parce que tu ne laisseras pas d'enfants qui puissent un jour se *lever* devant moi. (Barthél.)

— Quitter la table. Se lever de table. Vous êtes encore à table quand tout le monde s'est levé.

A cet affront, l'auteur se *levant* de la table,
Lance à mon campagnard un regard effroyable. (BOIL.)

— Absol. Sortir du lit. Se lever de bon matin. Se lever avant le jour. Se lever à midi. Se lever trop tard. Par tous pays les pauvres se *lèvent* matin, travaillent à la terre, vivent sous le ciel et dans les champs. (B. de St-P.) Un matin, au point du jour, Paul, en se *levant*, aperçut un pavillon blanc arboré sur la montagne de la Découverte. (Id.)

Chloé, jeune et jolie, et surtout fort coquette,
Tous les matins, en se *levant*,
Se mettait au travail, j'entends à sa toilette;
Et là, souriant, minaudant,
Elle disait à son cher confident
Les peines, les plaisirs, les projets de son âme. (FLORIAN.)

Lève-toi. — Non. — Tu dors? Mais il faut te *lever.* —
Laisse-moi. — *Lève-toi*, te dis-je. — Non de grâce. —
Lève-toi donc! — Hé bien! que faut-il que je fasse? (LENOBLE.)

— Commencer à paraître à l'horizon, en parlant des astres. Le soleil se lève à six heures à telle époque. La lune se lève, se lèvera bientôt. Voilà Vénus qui se lève. Et lorsque la lune se *levant* derrière la grande pyramide vient à paraître sur le sommet de ce sépulcre immense, vous croyez apercevoir le phare même de la mort. (Chateaub.)

— On dit dans le même sens. Le jour se lève de bonne heure en été. L'aurore se *levait* à quelque distance dans la plaine. (Chateaub.)

— Commencer à souffler, en parlant du vent. Le vent se lève.

— S'éclaircir, devenir beau. Le temps se lèvera à midi.

— *Se lever pour ou contre une proposition.* Se lever pour l'admission ou pour le rejet d'une proposition. Les trois quarts de l'assemblée se sont levés contre la proposition. Je me lève contre ce que vous dites là.

— Prov. et fig. *Il faut se lever bien matin pour l'attraper.* C'est un homme très-fin, très-difficile à tromper. || *A beau se lever tard, qui bruit a de se lever matin, ou A beau se lever matin qui a bruit de se lever tard.* Quand on a une réputation, bonne ou mauvaise, il est difficile de la faire changer. || *Se lever sur ses ergots.* S'apprêter à quereller.

LEVER. s. m. L'heure, le temps où l'on se lève. Aller chez quelqu'un à l'heure de son lever, à son lever. Il se mettait à table au *lever* de l'aurore. (Berch.)

— Action de se lever, manière dont on se lève. Mon lever a lieu tous les matins à six heures. Mon lever n'est pas de longue durée.

— Particulièrement Moment où le roi reçoit dans sa chambre, après son lever. Aller au lever du roi, au lever. Je l'ai vu au lever. Assister à tous les levers. Le grand lever. Le petit lever. Le petit lever, dans l'étiquette de la cour des deux siècles passés, était le moment où le roi commençait à s'habiller et où il recevait les personnes jouissant des premières entrées. Le grand lever commençait lorsque le roi était peigné et rasé. Il demandait alors sa chambre. Le petit lever était une sorte de réunion sans gêne où les bons mots, les propos malins, les bruits de la ville ou de la cour avaient accès. Le grand lever avait plus d'apparat : des huissiers étaient chargés d'empêcher qu'on ne parlât trop haut et de veiller à ce qu'on s'écartât pour le passage du roi. L'usage du lever, à peu près aboli en France, a encore lieu dans quelques cours de l'Europe.

— Moment où un astre commence à poindre à l'horizon. Il ne s'emploie jamais absolument en ce sens. Le lever du soleil. Le lever des étoiles. Le lever de Vénus. Dans nos climats, le *lever* et le coucher du soleil sont en rapport avec la durée du jour, si bien que cet astre monte à l'horizon d'autant plus tôt qu'il descend plus tard : c'est ce qui fit dire une fois à La Fontaine que le soleil avait promis en se couchant de se lever de grand matin. (Arag.)

— *Lever apparent d'un astre.* C'est le lever proprement dit en langage ordinaire, c'est-à-dire le moment où l'astre se montre à l'horizon aux yeux du spectateur. Le lever apparent varie non-seulement par rapport aux divers point de la surface de la terre pour chacun desquels l'horizon est différent, mais aussi en raison de la hauteur du lieu que l'on occupe au-dessus de cette surface, puisque l'horizon change à mesure qu'on s'élève ou qu'on s'abaisse. || *Lever astronomique.* Celui qui s'effectue à l'horizon rationnel. Les anciens distinguaient trois sortes de levers ou de couchers des astres, qu'ils nommaient *héliaque, cosmique* ou *acronyque.* V. ces mots.

— Instant où on lève la toile, le rideau d'un théâtre aux spectateurs. Ne s'emploie pas absolument. Le lever du rideau. Le lever de la toile. Arriver au spectacle au lever du rideau.

— Géom. *Le lever des plans.* L'art de lever, de tracer le plan d'un terrain, d'un édifice.

LEVER-DIEU. s. m. Le temps de la messe où le prêtre lève l'hostie. N'arriver qu'au lever-Dieu. Inusit.

LÈVE-ROY. s. m. Droit cout. Mot composé en usage dans les anciennes coutumes, et que l'on croit être une contraction pour Le vrai roi. Jurer par lève-roy.

LEVET. Géogr. Ch.-l. de cant. (Cher), arr. de Bourges; 500 hab.

LEVEUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui lève.

— Hist. relig. Membre d'une petite congrégation protestante fondée dans le XVIIIe siècle par le ministre Smyton, en Écosse. Les leveurs regardent comme obligatoire l'élévation du pain à la cène. Les anti-leveurs sont d'une opinion contraire.

— Féod. Celui qui lève des droits seigneuriaux, des dîmes, des tailles, des impositions.

— Techn. Ouvrier qui détache les feuilles de papier des flotres, après que ces feuilles ont été pressées. || Ouvrier qui puise dans la cuve avec une forme pour fabriquer les feuilles de carton, qu'il renverse ensuite sur les langes.

— Typogr. Ouvrier qui enlève les feuilles à mesure qu'elles sont imprimées. || *Leveur de lettres.* Compositeur très-expéditif. C'est un bon leveur de lettres. || *Ce n'est qu'un leveur de lettres.* Se dit d'un compositeur qui ne sait pas son état.

LÉVI. Troisième fils de Jacob et de Lia, né en Mésopotamie, vécut de 2117 à 1980 av. J.-C. Il fut un des principaux auteurs du massacre des Sichémites.

— *Tribu de Lévi.* Une des douze tribus d'Israël, qui fut consacrée au culte. Elle n'eut point comme les autres un territoire à part, mais on lui donna quarante-huit villes qui étaient dispersées dans tout Israël.

LÉVIATHAN. s. m. Mamm. Nom d'un animal mentionné dans le livre de Job, et que les auteurs ont rapporté à quelque espèce de cétacé. Selon plusieurs savants, il se prend en général et indifféremment pour des monstres marins, des serpents énormes ou des poissons d'une grandeur extraordinaire. Plusieurs croient que c'est le crocodile. On l'a aussi regardé comme une allégorie du démon.

— Cabal. Un des quatre esprits qui président aux quatre points cardinaux. Le Léviathan a le midi sous sa dépendance.

— Philol. Titre d'un ouvrage de Thomas Hobbes. Cet écrivain désigne sous le nom de *Léviathan* la démocratie, qu'il combat au profit du despotisme.

LÉVICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *levis*, lisse; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue lisse.

LÉVICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *levis*, lisse; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet lisse.

LÉVICOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *levis*, lisse; *costa*, côte). Zool. Qui est muni de côtes lisses.

LEVIER. s. m. (du lat. *levare*, soulever). Phys. Machine destinée à mettre en équilibre des poids égaux ou inégaux au moyen de l'intermédiaire d'une verge rigide qui les réunit, et en faisant varier convenablement la position du point d'appui qui sert de support à la barre transversale. On distingue dans un levier le point d'appui, le point par lequel il appuie sur un objet fixe, le point de la puissance, auquel est appliquée la force qui doit déplacer l'obstacle, et le point de résistance, ou celui qui est en contact avec l'obstacle. Les deux parties de la verge se nomment bras du levier. La force du levier. Le point d'appui du levier. La puissance du levier. C'est au célèbre Archimède que l'on rapporte l'honneur d'avoir déterminé d'une manière certaine la proportion exacte qui doit exister entre deux poids pour être équilibrés au moyen d'un levier. Le levier est la plus simple des machines, et celle dont l'application a le plus d'extension. Qu'on me donne un point d'appui assez résistant et un bras de *levier* assez long, je soulèverai la terre. (Archim.)

— *Levier du premier genre.* Celui dans lequel le point d'appui est situé entre la puissance et la résistance, comme par exemple dans la balance ordinaire, la romaine, plusieurs sortes de grues, les ciseaux, les tenailles. || *Levier du second genre.* Celui où la résistance est placée entre l'appui et la puissance. On en voit des exemples dans plusieurs machines simples dont on se sert pour soulever des fardeaux, dans les rames d'un bateau, etc. || *Levier du troisième genre.* Celui où la puissance est placée entre l'appui et la résistance, comme dans les pinces et pincettes. || D'autres sortes de leviers agissent par rotation, et entrent comme éléments dans des machines composées. || *Levier hydraulique.* Appareil qui sert à élever l'eau d'une rivière par la force même du courant.

— Dans le langage ordinaire, Bâton, barre de fer ou de quelque autre matière solide, propre à soulever, à remuer les fardeaux. Levier trop court. Soulever une pierre à l'aide d'un levier de fer. Le point d'appui du levier.

— Par extens. Telle est la découverte de cet admirable système de la gravitation, autre *levier* qui ne se borne point à mouvoir la terre, mais dont l'action s'étend sur le monde entier. (Arag.)

— Fig. L'éloquence est un puissant levier pour remuer la multitude. Sachez vouloir, et vous pourrez; mais si vous lâchez le *levier*, la masse vous écrasera. (De Juss.)

LÉVIER. Géogr. Ch.-l. de cant. (Doubs), arr. de Pontarlier; 1,200 hab.

LEVIÈRE. s. f. Pêch. Grosse corde enroulée sur un treuil, servant à relever le filet que l'on tend aux arches d'un pont.

LÉVIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *levis*, lisse, *folium*, feuille). Bot. Qui est muni de feuilles lisses.

LÉVIGATION. s. f. (pr. *lé-vi-gâ-ci-on*). Chim. Opération qui consiste à délayer une poudre dans beaucoup d'eau, à décanter le liquide trouble après l'avoir laissé en repos quelque temps, et à recueillir le dépôt qui se forme en poudre impalpable au fond du second vase.

LÉVIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Léviger. S'empl. adjectiv. Poudre lévigée.

LEVIGER. v. a. 1re conj. (du lat. *levis*, léger). Chim. Soumettre une poudre à la lévigation.

LEVIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *levis*, lisse *pes*, pied). Entom. Qui a les pieds lisses.

LÉVIRAT. s. m. Hist. sacr. Mot tiré du latin par lequel on désigne L'obligation que la loi de Moïse imposait au frère d'un défunt d'épouser la veuve de celui-ci. Le lévirat. La loi du lévirat.

— Anc. cout. En général, Mariage contracté avec une belle-sœur.

LÉVIRHYNQUE. adj. des 2 g. (du lat. *levis*, lisse, et du gr. ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec lisse.

LÉVIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *levis*, léger; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec léger. || LEVIROSTRES. s. m. pl. Famille de grimpeurs comprenant des oiseaux qui ont le bec léger.

LEVIS. adj. m. (pr. *le-vi*) N'est usité que dans cette expression, *Pont-levis*, Pont qui se lève et se baisse pour fermer ou ouvrir le passage d'un fossé. Lever, abaisser le pont-levis.

— Fam. *Culotte à pont-levis.* Culotte qui a par devant une pièce qui s'abat et se relève à volonté.

— *Souliers à pont-levis.* Espèces de chaussures à talons fort hauts, dans lesquelles on mettait de petites mules.

LÉVIS. Maison noble et ancienne de France, que quelques chronologistes ont eu l'idée de faire descendre de Lévi, fils de Jacob. Elle tire son nom de la terre de Lévis, dans l'ancien Mirepoix, près de Chevreuse, et figure dans l'histoire dès le XIe siècle. Cette famille subsiste encore, et est honorablement représentée dans deux de ses branches les plus importantes par M. le duc de Lévis-Mirepoix et M. le duc de Lévis-Ventadour.

LÉVITE. s. m. Nom qu'on donnait aux Israélites de la tribu de Lévi, qui descendaient de Lévi, fils de Jacob. Ce fut aux Lévites que Dieu, en récompense de leur zèle à punir l'adoration du veau d'or, attribua le sacerdoce, qui jusque-là n'avait été exercé que par les premiers-nés d'Israël. De là vient qu'on entend généralement par ce mot les prêtres d'Israël. Les Lévites étaient préposés au service du tabernacle, devaient en garder les portes nuit et jour, porter durant les marches les vases et les autres ustensiles employés dans les sacrifices. Ils chantaient et jouaient des instruments dans le temple, et étaient subordonnés aux sacrificateurs et au grand prêtre, qui étaient de la même tribu, mais de la famille d'Aaron. La loi leur accordait la dîme de toutes les productions de la terre et de tous les animaux, contribution dont ils devaient à leur tour donner la dîme aux prêtres. Elle leur avait assigné pour habitation quarante-huit villes dispersées dans les douze tribus. Ils n'avaient point de vêtements particuliers.

— Par extension, ce nom se donne aux prêtres, aux ministres d'un culte religieux, surtout dans le style soutenu.

LÉVITE. s. f. Sorte de robe de femme, de redingote d'homme, dont la forme se rapprochait de celle de l'habillement des prêtres ou lévites. C'est encore le nom qu'on donne dans quelques provinces du Midi à toute redingote.

Nos aimables impertinents
Et la foule de nos coquettes,
En *lévite*, en chapeaux galants,
Recueillent dans ces courts instants,
Le fruit de leurs longues toilettes. (BERNARD.)

LEVITESSE. s. f. Femme ou fille d'un lévite, d'une levite. On dit mieux Une femme de la tribu de Lévi.

LÉVITIQUE. adj. Qui appartient aux Lévites. Villes lévitiques. Loi lévitique. Les villes lévitiques etaient les quarante-huit villes d'Israel attribuées aux Levites pour leur habitation. La loi lévitique est le recueil des lois dont Moise est l'auteur. On les nomme plus souvent *loi mosaique*.

— s. m. Troisième livre de l'Ancien Testament, attribué à Moise, et ainsi nommé parce qu'il contient les règles prescrites aux Lévites dans l'exercice des sacrifices et autres cérémonies religieuses. Il se divise en vingt-sept chapitres, et en trois parties. La première traite des différentes espèces de sacrifices, d'expiations et de consécrations; la deuxième traite de ceux qui offrent les sacrifices, de la lèpre, de l'idolâtrie, du vol, des superstitions, etc.; la troisième traite des temps destinés aux sacrifices, des fêtes, du culte, du tabernacle, des décimes et des vœux.

LÉVITONAIRE. s. m. Ant. chrét. Tunique sans manches à l'usage des moines égyptiens.

LÉVIUSCULE. adj. des 2 g. (du lat. *leviusculus*, diminutif de *levis*, léger). Néol. Un peu léger.

LEVRAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Levrauder. S'empl. adjectiv. Il est triste d'être sans cesse levraudé par des critiques de mauvaise foi. Je crois qu'il vaut mieux bâtir un château, comme j'ai fait, y jouer la comédie et y faire bonne chère, que d'être *levraudé* à Paris, comme Helvétius. (Volt.)

LEVRAUDER. v. a. 1re conj. (rad. *levraut*). Poursuivre un lièvre, et au figuré Poursuivre, balloter, moquer, pourchasser quelqu'un. Il est un peu extraordinaire qu'on ait harcelé, honni, *levraudé* un philosophe de nos jours très-estimable. (Volt.)

LEVRAUT. s. m. (dimin. de *lièvre*). Jeune lièvre. Petit levraut. Grand levraut de trois quarts. Manger un levraut. Il est reconnu que les meilleurs *levrauts* sont ceux qui naissent au mois de janvier. (Néophysiol. du goût.)

LÈVRE. s. f. (du lat. *labrum*, lèvre). Anat. Nom donné à deux espèces de voiles mobiles et contractiles qui forment l'entrée de la bouche, et qui servent à la préhension des aliments. Les lèvres sont formées principalement de muscles et de tissu cellulaire, dans lequel se ramifient en très-grand nombre des vaisseaux et des nerfs, recouverts en dehors par la peau, et en dedans par les membranes de la bouche. Elles jouissent d'une grande sensibilité, se meuvent avec une prodigieuse facilité, et donnent à l'ouverture buccale, en un instant, toutes les formes que réclament et l'exercice de la parole et le jeu de la physionomie. Chez l'adulte du sexe masculin, les lèvres se hérissent de barbe; elles en sont dépourvues chez les femmes. La lèvre supérieure, la lèvre inférieure. Petite lèvre, grosse lèvre. Avoir les lèvres plates, minces, renversées, bien bordées, fraîches, rouges, vermeilles, incarnates. Lèvre de rose, de corail, de carmin. Lèvre brûlante, amoureuse, close, mi-close, demi-close, entr'ouverte, béante, pâle, livide, décolorée. Le vif incarnat des lèvres. Les roses de ses lèvres. Le corail de ses lèvres. Se mordre la lèvre, les lèvres. Remuer les lèvres. Une grande colère rend les lèvres tremblantes. Prononcer un mot du bout des lèvres. Dans les ris immodérés les *lèvres* sont fort ouvertes. (Buffon.) Dans le mepris et la dérision, la *lèvre* supérieure se relève d'un côté et laisse paraitre les dents d'en haut et d'en bas. (Id.) Dans le souris malin, on serre davantage les *lèvres* l'une contre l'autre, par un mouvement de la *lèvre* inférieure. (Id.) Qui de vous n'a pas regretté cet âge où le rire est toujours sur les *lèvres*? (J.-J. Rouss.)

> Et ces baisers que mes *lèvres* errantes
> Venaient chercher sur tes *lèvres* brûlantes,
> Où le plaisir confondait nos deux cœurs.
> (De Pezay.)

> De tes *lèvres* de rose,
> J'ai pendant le sommeil, respiré la fraîcheur.
> (Millevoye.)

> Brune piquante et de bonne monture,
> Ayant seize ans de Dieu, de l'avant-main,
> Petite bouche et *lèvres* de carmin. (Grécourt.)

— Les lèvres considérées comme organes de la parole. Ses *lèvres* s'efforçaient en vain d'exprimer les pensées qui sortaient avec impétuosité du fond de son cœur. (Fén.) La vérité semble habiter sur ses *lèvres*. (Rayn.) Il s'exprimait avec lenteur, mais les grâces et la persuasion semblaient couler de ses *lèvres*. (Id.) Il sentit que la douce persuasion avait coulé de ses *lèvres*. (Id.)

> D'autres veulent crier, et leurs voix défaillantes
> Expirent de frayeur sur leurs *lèvres* béantes. (Del.)

> Mets dans mon âme la justice,
> Sur mes *lèvres* la vérité (Lamartine.)

— Se dit aussi du même organe chez les animaux. Les lèvres du cheval. Les lèvres du bœuf. Les lèvres d'un chien. Chez quelques animaux, comme chez les ruminants et les pachydermes, les *lèvres* sont pourvues d'un appareil musculaire plus puissant, parce qu'elles servent à arracher du sol les herbes qui font leur nourriture. (Buff.)

— Loc. *Il le dit des lèvres, mais le cœur n'y est pas*. Il exprime un sentiment qu'il n'éprouve pas. || Il fait une promesse qu'il n'a pas dessein de tenir. || *N'honorer Dieu que du bout des lèvres*. Ne le prier que des lèvres, ne point le prier cordialement, mentalement. Les hypocrites n'honorent Dieu que du bout des lèvres. || *Rire du bout des lèvres*. Rire sans en avoir envie. Vous riez du bout des lèvres. || On dit dans le même sens. *Son rire ne dépasse pas ses lèvres*. || Fig. *Avoir le cœur sur les lèvres*. Etre franc et sincère. || *Avoir la mort sur les lèvres*. Etre sur le point de mourir. || Avoir la figure d'un mourant. Comme vous voilà pâle et défait, vous avez la mort sur les lèvres. || *Se mordre les lèvres de quelque chose*. S'en repentir. Je n'ai pas eu plutôt lâché cette parole que je m'en suis mordu les lèvres. || *Serrer les lèvres comme un chat qui boit du vinaigre*. Se dit d'un homme qui paraît fâché.

— Par analogie, se dit, en chirurgie, des bords d'une plaie. Les lèvres d'une plaie. Plaie qui ouvre les lèvres. Fermer les lèvres d'une plaie. Les lèvres de la plaie sont vermeilles, commencent à se rapprocher.

— *Frein de la lèvre*. Repli de la membrane muqueuse de la bouche, qui en haut et en bas joint la partie moyenne de la lèvre et de la gencive.

— *Lèvres de la vulve*. On appelle ainsi les replis qui appartiennent aux organes génitaux de la femme. || *Grandes lèvres*. Les deux replis membraneux, plus épais supérieurement qu'inférieurement, qui bornent sur les côtés l'ouverture de la vulve, et s'étendent depuis la partie inférieure du mont de Vénus jusqu'au périnée. || *Petites lèvres* ou *nymphes*. Deux crêtes membraneuses, érectiles, allongées, aplaties transversalement, qui naissent des parties latérales du prépuce du clitoris, descendent sur la face interne des grandes lèvres, et s'y terminent en s'amincissant vers le milieu des contours de l'orifice du vagin.

— Archit. Rebord de la campane qui forme les chapiteaux corinthiens ou composites. || Rebords d'un vase antique, quand ils sont recourbés en forme de lèvres.

— Bot. Les deux lobes principaux d'un calice et d'une corolle bilabiée ou personnée. On les distingue en lèvre supérieure et en lèvre inférieure, suivant leur position à l'égard de la fleur. La première est souvent appelée casque, la seconde, barbe, lèvre ou labelle. L'espace vide compris entre les deux lèvres se nomme *gorge*.

— Conchyl. Les deux bords d'une coquille univalve, dont celui qui couvre la columelle forme la lèvre interne ou gauche, et l'autre, la lèvre externe ou droite. || Bords d'une coquille bivalve, qui sont compris dans le corselet.

— Entom. Nom qu'on donne, dans les insectes, aux pièces uniques et impaires qui ferment la bouche en avant et en arrière, du côté du front et de la ganache. La lèvre supérieure se nomme labre, et l'inférieure conserve le nom de *lèvre*.

— Mamm. Les replis cutanés qui entourent la bouche des mammifères, et qu'on distingue également en lèvre supérieure et en lèvre inférieure, d'après leur situation par rapport au sommet de la tête.

— Manég. *Ce cheval s'arme de la lèvre, se défend des lèvres*. Il a les lèvres si épaisses qu'elles lui ôtent le sentiment des barres, en sorte que l'appui du mors en devient sourd, trop ferme.

— LÈVRE DE VENUS. Bot. Un des noms vulgaires de la cardère cultivée.

LÈVRELETTE. s. f. (diminutif de *lèvre*). Petite lèvre.

> J'aimais les roses de sa tête,
> Le bleu de ses yeux amoureux,
> Les rubis de sa *lèvrelette*
> Et la noirceur de ses cheveux. (***)

LEVRETEAU. s. m. (diminut. de *levraut*). Chass. Petit levraut. On dit aussi Lièvreteau.

LÉVRETTE. s. f. (ét., V. LÉVRIER). Femelle du lévrier. Jolie levrette. Une grande levrette. Une petite levrette. La levrette est un animal fort gracieux.

— Entom. Espèce de coléoptère noir, avec les élytres striés, marqués de quatre lignes blanches formées par des poils.

LEVRETTÉ, ÉE. adj. Qui a la taille mince comme une levrette. Epagneul levretté.

LEVRETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Levretter. S'empl. adjectiv.

LEVRETTER. v. n. 1re conj. (rad. *lièvre*). Chass. Chasser au courre avec des lévriers. On a levretté toute la matinée.

— v. a. Chasser le lièvre. On a levretté le pauvre animal pendant une heure.

— Mettre bas. Il s'emploie en parlant de la femelle du lièvre.

— Fig. S'est dit dans le sens de Levrauder, harceler, poursuivre comme un lièvre.

LEVRETTERIE. s. f. Chass. Art d'élever les lévriers.

LEVRETTEUR, EUSE. s. Chass. Celui, celle qui élève les lévriers. C'est un habile levretteur.

LEVREUX, EUSE. adj. (rad. *lèvre*). S'est dit d'une personne qui a de grosses lèvres. Personne levreuse.

LEVRICHE. s. f. Jeune levrette. Acheter une levriche. Elever une levriche.

LÉVRIER. s. m. (rad. *lièvre*). Nom que l'on donne à une race de l'espèce du chien, à cause de ses formes élancées et de sa légèreté qui la rendent particulièrement propre à la chasse du lièvre; elle peut être aussi dressée à la chasse du loup. En effet, les lévriers sont très-musculeux, très-agiles, et leur mâchoire est très-forte. Ils attaquent le loup avec courage et le mettent en pièces, mais ils ne suivent pas leur proie à la piste. Sans avoir l'odorat grossier, ils ne chassent qu'à la vue, qu'ils ont excellente; ils aperçoivent les objets dans le plus grand éloignement, ils voient même très-distinctement la nuit. Beau, grand lévrier. Lévrier pour la chasse au loup. Lévrier d'attache. Une laisse de lévriers.

— Fig. et fam. Gens qu'on met à la poursuite de quelqu'un. La justice a mis ses lévriers aux trousses du fripon. Quand j'aime, je suis fou en diable. Je n'ai pas la patience de mettre aucun *levrier* d'amour en campagne, et s'il n'y avait que moi, tous les courtiers de la galanterie mourraient de faim. (Gherard.) Prenant les personnes qui étaient avec moi pour des *levriers* de la justice. (Le Sage.)

— Blas. *Levrier debout*. Lévrier représenté se tenant sur ses pattes de derrière. Quand on met deux lévriers debout dans un écu, ils sont affrontés et se joignent par les pattes de devant.

— Hist. *Ordre du Levrier*. Ordre militaire du duché de Bar, en Lorraine, au XVe siècle.

— Loc. prov. *Pain de levrier*. Mauvais pain. || *Soupe de levrier*. Du pain trempé dans de l'eau. || *Levrier de bourreau*. Nom que le peuple donnait autrefois aux archers et aux bourreaux.

— Anc. prov. *De toutes tailles bons lévriers*. La taille ne fait rien au mérite. || *Il n'est chasse que de levriers*. Les lévriers sont les meilleurs chiens. || *Jamais mâtin n'aima levriers*. Les gens de professions analogues ou rivales se haïssent souvent.

LEVRON, ONNE. s. (diminutif de *levrier*). Nom particulier des levriers de petite race. Les levrons ne servent point à la chasse. Ces petits chiens remarquables par leur élégance et leur grâce ne sont que des animaux de fantaisie.

— Signifie aussi un levrier de six mots ou environ. Un beau levron. Une belle levronne.

> Levriers allongés sont propres pour la chasse,
> Mais pour des dames non : *levrons* en raccourci,
> Niches au coin du feu tiennent bien moins de place.
> (Chapelle.)

— Loc. prov. *Affamé comme un levron*. Se dit d'un jeune homme de fort bon appétit.

LEVROUX. (du lat. barb. *leprosum*). Ch.-l. de cant. (Indre), arr. de Châteauroux; 3,160 h.

LEVÛRE. s. f. (rad. *lever*). Techn. Substance qui, secrétée pendant l'acte de la fermentation du moût de bière, est entraînée par le gaz acide carbonique à la superficie du liquide, et dégorge par une large bonde des barils. Les boulangers et les pâtissiers s'en servent quelquefois au lieu d'autre levain. On s'en sert surtout pour exciter la fermentation de la bière. Il n'entre point de levûre dans ce pain-là. Il a été défendu aux boulangers de mettre de la levûre dans les petits pains. La *levûre* ne peut se conserver longtemps sans altération, et dans les pays où l'on ne fabrique de la bière que pendant les saisons chaudes, la *levûre* vient souvent à manquer. (Encycl.) Pour être de bonne qualité, la *levûre* ordinaire doit développer une odeur aromatique légère de houblon, sans mélange de goût putride ni acide; elle doit être d'une pâte grisblanchâtre, uniforme, fragile, non filante, et poisseuse. (Payen.)

— Ce qu'on lève de dessus et de dessous le lard à larder. Une levûre, des levûres de lard.

— Blas. Quartier de l'écu qu'on retranche du côté dextre, vers le chef, pour en faire un autre émail que celui du reste de l'écu. Porter d'or à cinq bâtons de gueules, à la levûre de même.

— Pêch. Demi-mailles par lesquelles on commence un filet.

LEVÛRIER. s. m. Marchand de levûre. Recueillie et pressée par les brasseurs, cette substance est livrée dans cet état aux *levûriers* qui la font sécher, la divisent en mottes arrondies, pesant un demi ou un quart de kilogramme, et la revendent ainsi aux boulangers et aux distillateurs. (Payen.)

LEWIS (Matt.-Grégoire). Littérateur anglais, né en 1773, mort en 1818. Est auteur de plusieurs romans, dont le plus connu est le *Moine*, dont l'apparition fut un véritable événement littéraire. Quelques scènes trop vives, que l'auteur fit disparaître dans les éditions postérieures, provoquèrent même un commencement de poursuites contre son ouvrage.

— Geogr. Rivière de l'Amérique, qui se jette dans la Colombie après un cours de 1,000 kil. || La plus grande des îles Hébrides: 14,000 h.

LEWISIÉ. s. f. Bot. Plante de l'Amérique septentrionale.

LEXIARQUE. s. m. (pr. *lèk-ci-ar-ke*; ét. gr., λέγω, je choisis, je fais le recensement de; ἄρχω, je commande). Nom donné à six magistrats d'Athènes chargés de tenir un registre des citoyens en âge de jouir de leur patrimoine; d'examiner ceux qu'on devait admettre au rang des prytanes, et d'imposer une amende à ceux qui ne se rendaient pas aux assemblées délibérantes.

LEXICOGRAPHE. s. m. (pr. *lèk-ci-ko-grafe*). Celui qui s'occupe spécialement de lexicographie. Bon, savant lexicographe. Aucun *lexicographe* ancien n'a eu la prétention de faire un recueil complet des mots de la langue à une certaine époque, ni même de réunir et d'expliquer tous les termes d'un art, d'une science ou d'un auteur; ils paraissent plutôt s'être bornés à rassembler et à expliquer les termes qui présentaient quelque difficulté, ou qui pouvaient donner lieu à quelque discussion. (Vaucher.) Les devoirs du *lexicographe* deviennent de jour en jour plus étendus et plus rigoureux: s'il n'est plus appelé à amasser d'immenses matériaux, on attend de lui qu'il comble les lacunes, travail qui est plus pénible et plus ingrat que celui de ses devanciers. (Id.)

LEXICOGRAPHIE. s. f. (pr. *lek-ci-ko-grafie*; ét. gr., λεξικόν, lexique; γράφω, j'écris). Philol. Partie de la linguistique ou de la philologie qui traite plus spécialement des règles à suivre dans la composition des dictionnaires, et des moyens par lesquels on parvient à découvrir et à constater le sens des mots.

— Partie de la grammaire qui envisage les éléments dont les mots se composent, leur dérivation, les différentes modifications dont leur forme est susceptible en passant d'une espèce à une autre, ou même la partie qui embrasse tous les changements que les mots peuvent subir.

LEXICOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *lèk-ci-ko-gra-fi-ke*). Philol. Qui appartient, qui a rapport à la lexicographie. Art lexicographique. Science lexicographique. Travaux lexicographiques. Aucun des travaux *lexicographiques* des anciens ne nous est parvenu sous la forme que leur avaient donnée leurs auteurs. (Encycl.)

LEXICOGRAPHIQUEMENT. adv. (pr. *lèk-ci-ko-gra-fi-ke-man*). En lexicographe, selon la lexicographie.

LEXICOLOGIE. s. f. (pr. *lèk-ci-co-lo-jie*; λεξικόν, lexique; γράφω, j'écris). Philol. Science qui a pour objet la connaissance des mots considérés sous le rapport de leur valeur, de leur étymologie, de tout ce qu'il est nécessaire de savoir pour composer un lexique.

LEXICOLOGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *lèk-ci-ko-lo-ji-ke*). Philol. Qui a rapport à la lexicologie. Travaux lexicologiques. Traité lexicologique.

LEXICOLOGUE. s. m. (pr. *lèk-ci-ko-lo-ghe*). Philol. Celui qui s'occupe de lexicologie. Un habile lexicologue.

LEXIGRAPHIE. s. f. (pr. *lèk-ci-gra-fie*; ét. gr., λέξις, diction: γράφω, j'écris). Art d'écrire convenablement les mots, particulièrement sous le rapport de leur terminaison. Quelques grammairiens ont fait usage de ce mot.

LEXIGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *lèk-ci-gra-fi-que*). Qui a rapport à la lexigraphie. Etudes lexigraphiques.

LEXIPHARMAQUE. adj. des 2 g. Medec. V. ALEXIPHARMAQUE.

LEXIPYRÉTIQUE. adj. des 2 g. V. ALEXIPYRIQUE.

LEXIQUE. s. m. (pr. *lèk-ci-ke*; du gr. λεξικόν, sous-entendu σύνταγμα ou βιβλίον, livre ou recueil de λέξεις, mots rares ou choisis). Dictionnaire des mots. Bon, excellent lexique. Lexique français, italien, anglais. Lexique grec, latin. Les *lexiques* de l'Anglais Johnson, des Allemands Adelung et Graff, du Polonais Linde, du Portugais Bluteau, du Suédois Jean Ihre, sont des travaux qui honorent l'humanité et qu'on devra toujours prendre pour modèles. (Vaucher.)

— Désigne particulièrement Un dictionnaire grec.

— adjectiv. *Manuel lexique*. Petit dictionnaire dont l'usage est facile et fréquent.

LEYCESTERIE. s. f. Bot. Arbuste du Népaul.

LEYDE (pr. *lè-de*; en holl. *Leyden*). Géogr. Ville du royaume de Hollande (Hollande méridionale, dans le Rhinland, qu'on regarde comme le jardin de la Hollande. Divers monuments, parmi lesquels l'église de Saint-Pierre, la plus belle de la Hollande; une université célèbre, et grand nombre de sociétés de sciences et d'arts. Patrie d'une foule de savants et d'artistes. Leyde n'était encore qu'un village en 1083; son importance date du XIIIe siècle. Elle soutint en 1574, contre les Espagnols, un siége célèbre, qui fit périr plus de 6,000 de ses habitants; elle fut ravagée par la peste en 1655. L'explosion d'un bateau à poudre en 1807 en a détruit presque entièrement le plus beau quartier.

— Phys. *Bouteille de Leyde*. V. BOUTEILLE.

LEYSÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées de la famille des corymbifères.

LEYSÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la leysère. || LEYSÉRÉES. s. f. pl. Groupe de la section des inulées, ayant pour type le genre leysère.

LEYTUN. s. m. Bot. Arbre des Moluques, qui a le port et le fruit d'un laurier.

LEZ. s. m. (du lat. *latus*, côté). Vieux mot qui a signifié Largeur, côté. De long et de lez. Lez à lez. Il alla mettre le siége devant la ville de Corbeil, c'est à savoir vers le *lez* du Mont-le-Héry, tant seulement. (Monstrelet.)

> Retourne-toi, gent aveuglée,
> Regarde sur ton destre *lez*. (*Roman de charité*.)

— Bord, rivage. Le lez de la mer.

— Anc. legisl. *Lez et côte*. Limites d'un champ, la partie qui touche aux limites.

— adv. Auprès de Aubertcourt vint à Ortais, et là trouva le comte de Foix qui lui fit bonne chère, et le tint de *lez* de lui, et au départir il lui donna deux cents florins. (Froissart.)

Sur mol duvet assis un gras chanoine,
Les un brasier en chambre bien nattée. (VILLON.)

— Ce mot est encore usité dans quelques noms de lieux. Le Plessis lez Tours, Saint-Denis lez Paris. Plusieurs ne nous mettent point au rang des Champenois, et ne disent pas Reims en Champagne, mais Reims *lez* Champagne, c'est-à-dire, en vieux terme français, auprès de Champagne. (Bergier.)

LÉZARD. s. m. (pr. *lé-zar ;* du lat. *lacerta*, même sens). Genre de reptiles de la famille des lacertiens, qui a pour caractère un bouclier formé par le prolongement des os du crâne, recouvrant la tête en dessus ; un collier ou repli transversal de la peau à la partie inférieure du cou, et une rangée de pores fémuraux. Les espèces qui composent ce genre se font remarquer par la vivacité de leurs mouvements. Les anciens les avaient surnommés les amis de l'homme à cause de leur douceur et de leur timidité. Les lézards habitent dans les fentes des rochers et des vieilles murailles ; leur morsure, quoique dangereuse, n'est pas venimeuse ; ils vivent très-longtemps ; ils sont ovipares et vivipares dans quelques espèces ; on les employait autrefois en médecine. Les principales espèces sont le lézard ocellé, le lézard vert et le lézard gris. Les lézards se nourrissent de vers, d'insectes et d'œufs d'oiseaux. Aristote a ingénieusement comparé les lézards à des serpents auxquels on aurait ajouté des pieds. Dans l'état de repos, et quand, par une belle et chaude journée de printemps ou d'été, le soleil darde à-plomb sur la prairie, le *lézard*, qui recherche avec empressement sa chaleur vivifiante, s'étend nonchalamment sur une pierre ou sur un tertre. (Guér.) Le *lézard* aime son terrier ; après la pierre sur laquelle il s'étend avec délices, nul lieu ne lui plaît autant que sa demeure. (Id.) La chair du *lézard* piqueté ou du *lézard* vert ne paraît pas désagréable, et les Africains s'en nourrissent volontiers. (Id.)

— Erpét. *Lézard ameira.* Syn. de Monitor. || *Lézard argus d'Amérique.* Le monitor céphidien. || *Lézard d'eau.* Nom vulgaire de la salamandre. || *Lézard exanthème.* Le tupinambis. || *Lézard galonné.* Le monitor ou sauvegarde. || *Lézard goitreux.* L'anolis. || *Lézard graphique.* Le monitor piqueté. || *Lézard à cinq raies.* L'ameiva. || *Lézard à six raies.* Le seps. || *Lézard à tête bleue.* L'ameiva.

— Ichthyol. *Lézard de mer.* Un des noms vulgaires du callionyme dragonneau.

— Mamm. *Lézard écailleur.* Le pangolin.

— Loc. prov. *C'est un pauvre lézard.* Se dit d'un homme misérable qui ne saurait ni nuire ni rendre service.

— Blas. Animal héraldique, qu'on représente ordinairement montant ; dans les autres cas, on spécifie sa position en blasonnant. La maison de Le Tellier porte d'azur à trois lézards d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

— Géogr. Cap situé sur la côte méridionale du comté de Cornouailles.

— Hist. *Bataille du cap Lézard.* Fameux combat naval, où Duguay-Trouin détruisit presque entièrement une nombreuse flotte anglaise, le 21 octobre 1707.

LÉZARDE. s. f. Erpét. Nom vulgaire de la femelle du lézard.

— Fente, crevasse d'un mur ou de tout ouvrage de maçonnerie. Un mur plein de lézardes. Boucher les lézardes d'un mur.

— Fig. On couvrait de belles affiches les lézardes de l'édifice social.

LÉZARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Lézarder. S'empl. adjectiv. Murs lézardés du haut en bas.

— Fig. Le système social, *lézardé* de tous côtés, menace d'une chute prochaine. (Le prisonnier de Sainte-Hélène.)

LÉZARDELLE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des saururées, fondé sur une espèce qui croît à l'ombre, aux lieux humides ou inondés de la Virginie, de la Caroline, etc. Elle est cultivée comme plante d'agrément.

LÉZARDER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *læsi*, prétérit de *lædere*, blesser ; il est plus probable que l'étymologie de ce mot est *lézard*, parce que cet animal vit ordinairement dans les crevasses des murailles. Faire fendre, crevasser un mur ou tout autre ouvrage de maçonnerie. La rigueur du climat en avait *lézardé* les murailles du haut en bas. (***)

— Fig. De tels principes ne font que lézarder de plus en plus l'édifice social, et finissent par le saper dans ses fondements.

— SE LÉZARDER. v. pron. Se couvrir de lézardes. Cette muraille, cet édifice se lézarde.

LÉZARDET. s. m. Erpét. Syn. de Sauvegarde.

LÉZARDIN, INE. adj. Qui tient du lézard.

— Fig. *Plume lézardine.* S'est dit pour Plume diffamatoire.

LÉZARDRIEUX. Géogr. Ch.-l. de cant. (Côtes-du-Nord), arr. de Lannion ; [illegible],200 hab.

LÉZIGNAN. Géogr. Ch.-l. de cant. (Aude), arr. de Narbonne ; 1,800 hab.

LÉZOUX. Géogr. Ch.-l. de cant. (Puy-de-Dôme), arr. de Thiers ; 3,700 hab.

LHASSA, LASSA OU H'LASSA. Géogr. Ville de l'empire chinois, capitale du Thibet et ch.-l. de la province d'Oui ; 30,000 hab. Siége du Dalaï-lama, et résidence d'un vice-roi chinois. Temple magnifique.

L'HÉRITIER (Charles-Louis). Botaniste, né à Paris en 1746, d'abord procureur du roi à la maîtrise des eaux et forêts, puis conseiller à la cour des aides, quitta ses fonctions pour se livrer entièrement à son goût pour la botanique. Il périt en 1800, assassiné à quelques pas de sa maison.

LHERZOLITHE. s. f. Minér. Pyroxène en roche, trouvée dans la vallée de Lherz, dans les Pyrénées.

LHOMOND (Charles-François). Un des professeurs les plus recommandables de l'université de Paris, et auteur de plusieurs ouvrages élémentaires qui sont devenus classiques, naquit en 1727, et mourut en 1794.

L'HÔPITAL (Michel de). Chancelier de France sous François II et sous Charles IX. Ami de la tolérance, il fit tous ses efforts pour prévenir les querelles religieuses et pour rapprocher les catholiques et les protestants ; il empêcha l'établissement de l'inquisition en France, et fit proclamer la liberté des cultes ; mais après plusieurs années de lutte, voyant tous ses efforts échouer contre le fanatisme des partis, connaissant d'ailleurs les projets sanguinaires de Catherine et de Charles IX, il résigna les sceaux, et se retira dans sa terre de Vigny, et mourut de chagrin peu après la Saint-Barthélemy (1573), à l'âge de 68 ans. Ce magistrat intègre avait vécu dans une honorable pauvreté, et ne laissa aucune fortune. || Guill.-Franç.-Ant., marquis de L'HÔPITAL, profond mathématicien, né à Paris en 1661, mort en 1704.

LI. s. m. Mesure itinéraire chez les Chinois, qui est la plus petite mesure des chemins ; elle comprend l'espace jusqu'où la voix de l'homme peut porter dans une plaine quand l'air est tranquille et serein.

LIA. Fille de Laban et femme de Jacob, mère des six patriarches Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issachar et Zabulon. Laban, qui avait promis en mariage à Jacob sa jeune fille Rachel, le trompa en substituant à Rachel, le soir de ses noces, sa fille aînée Lia, que Jacob prit pour épouse, ne la reconnaissant pas dans l'obscurité.

LIABÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au liabon. || LIABÉES. s. f. pl. Sous-tribu de la tribu des vernoniées, ayant pour type le genre liabon. || On dit aussi Une liabée.

LIABON. s. m. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées et de la tribu naturelle des vernoniées.

LIA-FAIL. s. m. Myth. Pierre sacrée chez les anciens Irlandais.

LIAGE. s. m. (rad. *lie*). Féod. Droit sur la lie de vin.

LIAGE. s. m. (rad. *lier*). Action de lier.

— Manuf. *Fil de liage.* Fil qui lie la dorure à la soie. || *Lisse de liage.* Lisse qui fait baisser celle de fil. || Dans les moulins à poudre, *Liage du salpêtre, du charbon, du soufre.* Mélange de ces matières dans les mortiers.

LIAGORE. s. f. Polyp. Genre de polypiers voisin des tubulaires.

LIAIS. s. m. (du celt. *liag*, pierre). Pierre calcaire dure, d'un grain très-fin, propre à faire des sculptures, et qu'on tire des carrières des environs de Paris. Liais de St-Cloud, d'Arcueil. Pierre de liais. La chapelle de Versailles est en très-beau liais. Les bas-reliefs de la fontaine des Innocents sont de liais, en liais. Il y a du franc liais et du liais Péraud qui est plus dur que le franc.

— Techn. Longues tringles de bois qui soutiennent les lisses chez les tisserands et autres ouvriers qui se servent de la navette.

LIAISON. s. f. (du lat. *ligo*, lier, unir). Union, jonction de plusieurs corps ensemble. Voilà des pierres bien jointes, on n'en voit pas les liaisons. La liaison de deux pièces de bois. Mortier à faire les liaisons des pierres et des émaux d'une mosaïque. La soudure est une espèce de liaison.

— Fig. Amitié, bonne intelligence. Ce qui ruine les familles, c'est le manque de liaison. Il n'y a dans cette maison aucune liaison. Liaison de parenté, d'amitié. Liaison étroite. Former, rompre une liaison. Il n'y a de *liaison* solide qu'entre les gens raisonnables. (Mme du Deff.) Une conformité de mœurs et d'inclinations qui fait les *liaisons* parfaites. (Fléch.) Une *liaison* d'amitié nous fait suivre la fortune et la destinée d'un ami. (Mass.) Quand les *liaisons* sont fondées à la fois sur les penchants et sur les principes, la chaîne est indissoluble. (Mme Neck.) L'extrême dissipation où l'on vit, fait qu'on ne prend pas assez d'intérêt les uns aux autres pour être difficile ou constant dans ses *liaisons.* (Duclos.) Les vieilles *liaisons* exigent pour être heureuses plus de qualités estimables qu'on ne l'imagine. (Id.)

— Au pl. dans un sens analogue au précédent, Sociétés, accointances. Cet homme a des liaisons qui me sont suspectes. Vous devez connaître le danger des liaisons. Il a beaucoup de liaisons, mais peu d'amis.

— Fig. Rapport, suite, connexité. Il n'y a aucune liaison entre ces deux affaires. Cette affaire a de la liaison avec celle dont vous vous occupez.

— Gramm. Certains mots qui lient les périodes, et qu'on nomme autrement *conjonctions. Et, mais,* sont des liaisons. Employées à propos, les liaisons rendent le style plus doux et plus coulant ; mais dans la chaleur de l'improvisation, les liaisons ne servent qu'à énerver le discours en ralentissant son impétuosité.

— Litt. fig. Ce qui lie les parties d'un discours les unes aux autres. Liaison dans les phrases, dans les parties d'un discours. Il y a une liaison intime entre ces deux idées, ces deux périodes. Dans cette tragédie, dans cette comédie, la liaison des scènes est bien observée. Les scènes y sont amenées les unes par les autres.

— Psychol. *Liaison des idées.* Suite d'idées. On l'appelle aussi *association des idées.* La *liaison* de plusieurs idées ne peut avoir d'autre cause que l'attention que nous leur avons donnée, quand elles se sont présentées ensemble. (Condill.) Si les *liaisons* d'idées qui se forment en nous, par des impressions étrangères, sont utiles, elles sont souvent dangereuses.

— Calligr. Traits déliés qui unissent les lettres ou les parties d'une même lettre. Il n'y a aucune liaison dans cette écriture.

— Constr. La manière dont les divers matériaux en général sont disposés les uns par rapport aux autres, de façon à former une construction bien liée ou liaisonnée, et produire en conséquence toute la solidité possible.

— Maçonn. Le mortier, le plâtre qui sert à jointoyer les pierres. || Une maçonnerie en liaisons est celle où les pierres sont posées les unes sur les autres, où les joints sont de niveau, en sorte que le joint du second lit pose sur le milieu de la pierre du premier. || Les paveurs emploient le mot *liaison* lorsqu'ils disposent les pavés de façon à ce qu'ils puissent résister aux roues.

— Art cul. Jaunes d'œufs délayés et autres matières propres à épaissir les sauces. Faire une liaison pour une sauce. Des jaunes d'œufs mêlés de crème ou de consommé servent à faire des liaisons.

— Fauconn. Se dit des ongles et des serres des oiseaux de proie, et de l'action avec laquelle ils lient et enlèvent le gibier.

— Mar. Assemblage de toutes les parties de charpente qui forment la construction d'un vaisseau, et qui se travaillent ensemble. Un vaisseau a de bonnes liaisons ou ses liaisons sont faibles.

— Mus. Trait recourbé qui unit les notes qui doivent être liées. || Suite de notes sur une même syllabe ou un monosyllabe. || Exécution d'un passage d'un même coup d'archet, de langue, de lèvres ou de gosier.

LIAISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Liaisonner. S'empl. adjectiv. Pierres bien liaisonnées.

LIAISONNER. v. a. 1re conj. Disposer en liaison les pierres d'un édifice, les arranger de façon que le milieu de celles du second rang porte sur les joints de celles du premier, et ainsi de suite. Il se dit aussi des briques, des pavés, etc.

— Remplir de mortier les joints des pierres, des briques, etc.

— Couvreur. *Liaisonner des lattes.* Les clouer de manière qu'elles n'aboutissent pas toutes sur le même chevron.

— SE LIAISONNER. v. pron. Être liaisonné. Cela se liaisonne.

LIANCE. s. f. Féod. Droit d'un seigneur sur un vassal. Devoir de fidélité du vassal.

LIANCOURT ou **LIANCOURT - SOUS - CLERMONT.** Géogr. Bourg, ch.-l. de canton (Oise) ; 1,260 hab.

LIANE. s. f. (du v. *lier*, à cause de la flexibilité de ses rameaux qui les rend propres à faire des liens). Bot. Nom sous lequel on désigne dans les colonies françaises tous les végétaux sarmenteux dont les rameaux choisissent d'autres végétaux pour support, grimpent le long des arbres, s'enlacent dans leurs branches et finissent quelquefois par les étouffer sous une verdure plus épaisse que la leur. Les lianes couvrent quelquefois de proche en proche des parties considérables de forêts, et finissent par les confondre en une seule masse de feuillage. Les *lianes* impriment aux paysages des tropiques la physionomie qui les caractérise ; elles se développent avec une vigueur extraordinaire et acquièrent souvent des proportions gigantesques. (Encycl.) Presque toujours les *lianes* développent des branches qui descendent vers la terre, entraînées par leur propre poids ; elles s'enroulent les unes autour des autres, et forment d'élégantes guirlandes où les oiseaux se plaisent à nicher, doucement bercés par les brises. (Id.)

— Beaucoup de plantes de genres et de familles diverses sont des lianes ; on en trouve parmi les herbes, les arbustes et même les fougères. *Liane à l'ail.* La bignone alliacée. || *Liane amère.* L'abute blanchâtre. || *Liane à laine.* L'omphale diandre. || *Liane d'Asie jaune.* Le tétraptère inégal. || *Liane avancaré.* Espèce du genre phaséole. || *Liane à barrique.* La rivinie octandre ; l'écastaphylle de Brown. || *Liane à batate.* Le convolvulus batate. || *Liane à bauduit.* Le convolvulus du Brésil. || *Liane blanche.* La rivinie unie ; la bignone. || *Liane de bœuf.* L'acasie grimpante. || *Liane bondieu.* L'arbre priant. || *Liane à bouton.* Le durante. || *Liane brûlante.* Aroïde qui paraît appartenir au genre draconte, et qui contient un lait âcre. || *Liane brûlée.* La gouane. || *Liane à cabrit.* Tabernemontane ; eupatoire grimpante. || *Liane à cacone.* La passiflore maliforme. || *Liane à caleçon.* Les bauhinies, le murucuja, l'aristoloche bilobée, et la plupart des passiflores, dont les feuilles ont deux plus grands lobes. || *Liane carrée.* La paullinie pinnée ; serjanie. || *Liane à cercle.* La pétrée volubile. || *Liane de chat* ou *griffe de chat.* Bignone ongle de chat. || *Liane à chiques.* La tournefortie brillante. || *Liane à citron.* Tobl ou toll, plante grimpante dont le fruit ressemble au citron par sa saveur acide. || *Liane à cochon.* Dioscorée ; cissampèle sauvage. || *Liane en cœur.* Le cissampèle. || *Liane contre-poison.* La feuillée grimpante. || *Liane corail.* Le cisse ; la poivrée. || *Liane à cordes.* La bignone viminée. || *Liane à couleuvre.* La feuillée grimpante. || *Liane coupante.* Arunde brisée. || *Liane à coureux.* Térébinthacée, peu connue. || *Liane à crabes.* La bignone équinoxiale. || *Liane crape.* La même que la liane à cordes. || *Liane croc de chien.* Le jujubier iguane. || *Liane à crochets.* L'ourouparia. || *Liane à eau.* Gouet grimpant qui fournit assez d'eau, quand on le coupe par tronçons, pour désaltérer les chasseurs. || *Liane à enivrer le poisson.* Le robinier nicou. || *Liane épineuse.* La pisonie aculée ; la paulinie asiatique. || *Liane franche.* La securidace volubilis. || *Liane à geler* ou *à glacer.* Un cissampèle. || *Liane à grand bois ou des grands bois.* Liseron qui s'élève à une hauteur extraordinaire dans les forêts. || *Liane à grands cerfs.* La pavonie épineuse. || *Liane jaune.* La bignone viminée ; l'ipomée tubéreuse. || *Liane à lait.* L'orélie. || *Liane laiteuse.* Divers apocyns, et le cynanche épineux. || *Liane maugée.* L'échite biflore. || *Liane à malingre.* Le convolvulus ombellé. || *Liane à médecine.* La même que la liane à bauduit. || *Liane mibibal.* La banistère convolvulifoliée. || *Liane mince.* La rajanie grimpante. || *Liane à minguet.* Le cisse sicyoïde. || *Liane malabare.* Variété de dioscorée. || *Liane ouarit.* La même que la liane à minguet. || *Liane palétuvier.* L'échite biflore. || *Liane à panier.* La bignone équinoxiale. || *Liane papaye.* L'omphale diandre. || *Liane de pâque.* Le securidaca volubile. || *Liane de la passion.* Diverses passionnaires, particulièrement celles qui ont les plus grandes fleurs. || *Liane à patates* ou *liane à raves.* L'igname. || *Liane percée.* La draconte percée. || *Liane à persil.* La serjanie triternée ; la kœlreutère triphylle. || *Liane à pisser.* Une rivinie. || *Liane purgative.* La même que la liane à bauduit. || *Liane quinze sous.* Une espèce de cissampèle. || *Liane à raisins.* Le coccolobe ; la rivinie. || *Liane à râpe.* La bignone échinée. || *Liane à réglisse.* L'arbre priant. || *Liane rouge.* Bignone alliacée ou jujubier volubile ; tétracère âpre. || *Liane rude* ou *de St-Jean.* La pétrée volubile. || *Liane à sang.* On pense que c'est un mille pertuis. || *Liane à savon.* La momordique operculée, la gouane. || *Liane à savonnette.* La feuillée grimpante. || *Liane à scie.* La paullinie. || *Liane à serpent.* Diverses aristoloches, particulièrement l'anguicide des botanistes. || *Liane de sirop.* La colomnée grimpante. || *Liane tocoyenne.* La bignone équinoxiale. || *Liane à tonnelles.* Diverses espèces de quamoclits et d'ipomées. || *Liane à tulipes.* La seule espèce de passiflore qui croisse naturellement à la lisière des forêts. || *Liane à vers.* Le cactus triangulaire. || *Liane vulnéraire.* Même chose que Liane d'Asie jaune.

LIANG-HI. s. m. Philol. chin. Nom chinois de deux lignes primitives dont les combinaisons forment les *koua* ou *trigrammes.* Les deux *Liang-hi* sont l'*Yang* et l'*Yn.*

LIANNE. Géogr. Rivière qui baigne Boulogne et se jette un peu au-dessous dans la mer.

LIANT. part. prés. invar. du v. Lier. Qui lie. Des hommes liant conversation.

LIANT, ANTE. adj. Souple, élastique, qui a un mouvement facile et doux. Les ressorts de cette voiture sont bien liants. Plus le ressort du jarret est *liant* et souple, plus le mouvement du galop est doux. (Buff.)

— Fig. Doux, affable, complaisant, propre à former des liaisons. Il a un caractère, un esprit liant. C'est un homme liant. Béatrix, qui avait l'esprit souple et *liant*, s'insinua sans peine dans les bonnes grâces de sa maîtresse. (Le Sage.)

— Phys. Se dit d'un corps mou qui se pétrit facilement entre les doigts et qui ne se sépare pas quand on le tire. Cire liante.

— Chorégr. Il se dit d'un danseur qui plie les genoux avec facilité. On dit aussi dans ce sens, *Avoir du liant.*

— s. m. Souplesse, élasticité. Il a dans l'esprit beaucoup de liant. Il a du liant dans son caractère, dans son humeur. Mettre du liant dans le commerce de la vie, dans la conduite des affaires.

LIARD. s. m. (pr. *li-ar*). Petite monnaie de cuivre française qui vaut trois deniers. Il faut quatre liards pour faire un sou. Ménage et Clérac font dériver le mot liard de *hardi* (*li hardi* pour *le hardi*), nom de plusieurs espèces de monnaies en Guienne au temps des Anglais ; d'autres ont trouvé dans le sens du mot *liard*, adj. qui en langue romane signifie gris, brun ou noir, la qualification de *monnaie* noire, par laquelle on avait coutume de désigner les pièces de billon, par opposition à celles d'argent, qu'on appelait *monnaie blanche.* Nous trouvons cette dernière étymologie plus exacte que la première. Le liard a changé plusieurs fois de dimensions et de valeur. Louis XI en éleva la valeur à quatre deniers ; sous Charles VIII il reprit sa première valeur. A la fin du XVIIe siècle il fut réduit à la valeur de deux deniers, et fut appelé *double.* Mais bientôt il reprit son taux ordinaire.

— Fam. *N'avoir pas un liard, n'avoir pas le liard.* Être pauvre, n'avoir pas d'argent pour le moment. || *Je n'en donnerais pas un liard.* Se dit en parlant d'une chose dont on ne fait aucun cas.

— Par exagér. *Il se ferait fouetter pour un liard.* Il est excessivement avare. Dans le même sens. *Il couperait un liard en deux.* De peur de perdre un *liard*, souffrir qu'on vous égorge. (Boil.)

— Prov. *N'avoir pas deux liards pour se faire tondre.* Se dit d'une personne excessivement pauvre.

— Bot. Nom vulgaire du peuplier noir.

LIARDÉ. part. pass. invar. du v. Liarder.

LIARDER. v. n. 1re conj. Boursiller, donner chacun une petite somme. Nous avons été obligés de liarder pour faire entre nous tous une somme de trois francs.

— Fig. Lésiner, payer liard à liard. Il est honteux de liarder ainsi pour faire une bonne action. Il est familier dans les deux sens.

LIARDEUR, EUSE. adj. Qui liarde, qui lésine. Fam. ‖ Il est aussi substantif.

LIAS. s. m. (pr. *li-ass*). Géolog. Terme emprunté aux mineurs anglais pour désigner un système de roches calcaires, argileuses et quartzeuses, qui se présente assez fréquemment dans l'écorce du globe, comme intermédiaire entre les terrains keupriques et jurassiques, et qui offre le plus souvent une stratification concordante avec celle de ces dernières roches. Terrain de lias. Marnes bitumineuses du lias. Formation du lias.

LIASIQUE. adj. des 2 g. Qui est formé de lias. Terrains liasiques. En Franche-Comté, le grès *liasique* de cet étage est composé d'assises d'environ deux pieds. (Virlet.)

LIASSE. s. f. Amas de papiers ordinairement relatifs à une même affaire et liés ensemble. Liasse de lettres. Mettez ces papiers en liasse.

— Plus particul. Papiers d'affaires, de procédures. Votre avoué avait oublié de prendre sa liasse. Il est venu au palais sans sa liasse.

— Ce qui sert à lier les papiers. Je n'ai pas de liasse. Donnez-moi une liasse.

— Comm. Petits paquets dont on compose les grosses liasses de filasse. ‖ Pièce de fil de quatre-vingt-seize mètres.

LIATRIDE ou **LIATRIS.** s. f. Bot. Genre de plante d'Amérique, de la famille des synanthérées, de la tribu naturelle des eupatoriées, section des eupatoriées-liatridées. Liatris rude. Liatris bordée.

LIATRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la liatride. ‖ LIATRIDÉES. s. f. pl. Section de la famille des synanthérées. ‖ Section de la tribu des eupatoriacées, ayant pour type le genre liatride.

LIBADION. s. m. Bot. V. LEPTON.

LIBAGE. s. m. Maçonn. Gros moellon mal taillé ; quartier de pierre qu'on emploie dans les fondements d'un édifice. ‖ Pierre de taille qui a des fils, des fentes.

LIBAN. s. m. Géogr. Chaîne de montagnes qui longe la Syrie et confine la Palestine. Le sommet du mont Liban paraît en former le point le plus élevé. C'est avec les cèdres du Liban que Salomon construisit le temple de Jérusalem. Les vieux cèdres du Liban que l'on regarde comme saints sont maintenant réduits à sept, et ce nombre tend à diminuer tous les jours. *Liban*, ouvre tes portes, et que le feu dévore tes cèdres. (Zacharie.) Un grand aigle avec de grandes ailes est venu sur le *Liban* et a emporté la moelle du cèdre. (Ezéchiel.)

— Style bibl. *Les cèdres du Liban.* Les grands de la terre. Le Seigneur brisera les cèdres du Liban.

— Mar. et pêch. Nom qu'on donne sur la Méditerranée aux cordages qui forment les ralingues supérieures et inférieures d'un filet. ‖ Corde qui borde le pied du filet et à laquelle on attache le lest. ‖ Corde qui sert à attacher de gros morceaux de liège au filet de la madrague.

LIBANE ou **LIVANE.** s. m. Ornith. Un des noms du pélican.

LIBANIOS. s. m. (du gr. λίβανος, encens). Bot. Espèce de vigne dont le vin avait l'odeur de l'encens et servait aux libations.

LIBANOCHRAS. s. m. (pr. *li-bo-no-krass*). Hist. nat. Sorte de pierre précieuse.

LIBANOMANCIE. s. f. (ét. gr., λίβανος, encens ; μαντεία, divination). Antiq. Divination par l'encens. Le présage était favorable si l'encens brûlait sur-le-champ.

LIBANOMANCIEN, IENNE. adj. et s. Qui devinait, qui prédisait par l'encens. Art libanomancien. Un libanomancien.

LIBANOTE ou **LIBANOTIS.** s. f. (du gr. λίβανος, encens). Bot. Plante de la famille des ombellifères, odoriférante, vivace, du midi de l'Europe, dont les racines exhalent une odeur analogue à celle de l'encens. On l'a employée en médecine contre les vapeurs et la toux invétérée.

LIBATION. s. f. (pr. *li-ba-ci-on.*) du lat. *libatio* ou *libamen* du gr. λείβειν, répandre). Effusion des liqueurs consacrées dans les cérémonies religieuses, solennelles, riantes ou funèbres, et dans les sacrifices que faisaient aux dieux les peuples de l'antiquité. Les libations étaient pratiquées par les Juifs dans leurs sacrifices. Les païens faisaient des libations en l'honneur de leurs dieux. Il y avait des libations particulières pour les dieux mânes. J'ai rempli jusqu'aux bords ton calice du sang de la France, nous te faisons de ce sang une *libation* funèbre. (Edg. Quinet.)

— Ant. rom. *Première libation.* Cérémonie du sacrifice qui consistait à arracher les poils du front de la victime et à les brûler sur l'autel.

— Fam. et par allusion au premier sens. *Faire des libations.* Boire beaucoup de vin, par plaisir plus que par besoin. On a fait à ce dîner d'amples libations, de nombreuses libations.

LIBATOIRE. s. m. Ant. rom. Vase qui servait aux libations.

LIBATTE. s. f. Relat. Camp ou village des nègres.

LIBAU. Géogr. Ville de Russie, dans la Courlande ; 4,600 hab.

LIBELLA. s. f. Antiq. Petite pièce de monnaie romaine, d'argent, dont la valeur était la même que celle de l'*as* primitif.

LIBELLANCE. s. m. Anc. prat. Greffier d'un bailliage ou d'une justice. Clerc et libellance du bailliage.

LIBELLATIQUE. s. et adj. des 2 g. (du lat. *libellaticus*, de *libellus*, certificat). Hist. relig. Chrétien peu zélé qui, sans avoir sacrifié aux idoles pendant les persécutions sous les empereurs, obtenait à prix d'argent du magistrat un faux certificat d'apostasie, pour éviter une renonciation ou le martyre. Les libellatiques furent condamnés par l'Église.

LIBELLE. s. m. (du lat. *libellus*, petit livre ; de *liber*, livre). Écrit ordinairement de peu d'étendue, injurieux, diffamatoire, et le plus souvent calomnieux. Ce libelle fut lacéré et brûlé par la main du bourreau. Un faiseur de libelles. Faire un libelle contre quelqu'un. Qu'il fasse des *libelles*, dernière ressource des lâches ! (Beaum.)

— Dr. rom. *Libelle de divorce.* Acte par lequel un mari notifiait à sa femme qu'il la répudiait. ‖ *Libelle de proclamation.* Action intentée en justice pour obtenir la réparation d'un dommage. ‖ *Libelle d'accusation.* Acte accompagné d'une Charte dans laquelle l'accusateur s'engageait à subir la peine portée par la loi, s'il succombait dans son accusation. ‖ *Libelle de fidélité.* Serment écrit de fidélité.

— Hist. La réforme introduite vers 1713 dans la Constitution du canton de Zurich.

— Hist. eccl. Requête par laquelle les martyrs suppliaient l'évêque de remettre au pécheur une partie de la peine qu'il devait subir. ‖ Certificats à l'aide desquels certains chrétiens se mettaient à l'abri des persécutions. ‖ Ouvrage écrit sur quelque matière relative à la foi. Libelle d'Arius, de Pélasge, etc. ‖ Tout acte en matière ecclésiastique ou de foi. Libelle d'excommunication, d'absolution, de pénitence, etc. ‖ *Libelle de profession de foi.* L'acte porté en Orient par les légats d'Adrien II, suivant lequel Photius devait être condamné par les évêques de son parti.

LIBELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Libeller. S'empl. adjectiv. Un exploit libellé. Une ordonnance libellée.

LIBELLÉ. s. m. Prat. Rédaction d'un ordre, d'une demande. Le libellé d'une demande.

LIBELLER. v. a. 1re conj. (du lat. *libellus*, requête, exploit). Prat. Rédiger, dresser, motiver convenablement une demande judiciaire. Libeller une demande. Il faut bien libeller cet exploit.

— Financ. Libeller un mandement, une ordonnance. Spécifier la destination de la somme qui y est portée.

— SE LIBELLER. v. pron. Être libellé. Ces exploits se libellent.

LIBELLISTE. s. m. Auteur d'un libelle. Faiseur de libelles. C'est un mauvais métier que celui de libelliste. Depuis que la presse est libre, il n'y a plus guère de libellistes.

LIBELLULE. s. f. Entom. Genre d'insectes névroptères de la famille des odonates, appelés communément demoiselles. On croit que le nom vient de ce que la plupart des espèces tiennent leurs ailes étendues comme les feuillets d'un livre, lorsqu'elles sont en repos, ou bien à cause de la manière dont ces insectes planent en fendant l'air. Quand à la dénomination de *demoiselle*, il est à croire qu'elle a été donnée par le vulgaire à cause des formes sveltes et élégantes de ces insectes, qui ont le corps allongé et orné de couleurs agréablement distribuées, et à cause de leurs ailes de gaze ; ce qui les a fait encore appeler des *prêtres* dans quelques contrées, à cause des rapports dont l'étoffe ou la matière légère de leurs ailes se trouve régulièrement maillée, ainsi que le sont les volants ou les ailes des surplis de nos prêtres catholiques. On sait que les libellules, sous l'état parfait, habitent les lieux humides, sur les bords des mares, des étangs, des rivières. Toutes, en effet, proviennent de larves qui se développent et ne peuvent vivre que dans l'eau. Les principales sont : La libellule aplatie. La libellule à quatre taches. La libellule bronzée. La libellule grande. La libellule à tenailles.

LIBELLULIN, INE. adj. Entom. Qui ressemble à la libellule. ‖ LIBELLULINES. s. f. pl. Famille de l'ordre des insectes névroptères, ayant pour type le genre libellule.

LIBELLULOÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble aux libellules. ‖ LIBELLULOÏDES. s. m. pl. Nom donné à tous les insectes névroptères, parce qu'ils ressemblent plus ou moins aux libellules.

LIBENTIA ou **LIBENTINA.** Myth. rom. Déesse du caprice et de la fantaisie. On croit que c'est un des noms de Vénus. On dit aussi Lubentia ou Lubentina.

LIBER. s. m. (pr. *li-bèrr* ; mot latin fait du gr. λέπις, écorce). Phys. vég. Couche de l'écorce la plus voisine du bois blanc ou aubier, que l'on a cru pendant longtemps se changer en bois tous les ans, avec d'autant plus de raison, qu'à la solidité près, il a absolument la même organisation. Le liber est rempli d'abord d'un mucilage parenchymateux, et ensuite de parenchyme ; il est ordinairement vert et spongieux, et c'est lui qui, au moment où la séve monte permet à l'écorce des jeunes rameaux de se développer et d'exécuter la greffe en sifflet. Quand on enlève le liber d'un arbre dans une certaine étendue annulaire, on est certain de le faire mourir. Les anciens se servaient du liber de certains arbres pour écrire, et c'est de ce mot qu'est venu celui de *livre*.

LIBER. Myth. Un des noms de Bacchus. Bacchus mâle, par opposition à Libéra. ‖ Divinité particulière qui présidait à la formation des hommes. ‖ Quelquefois, *le Soleil et Libera.* Le Soleil et la Lune.

LIBERA. s. m. (pr. *li-bé-ra* ; impér. du v. lat. *liberare*, délivrer). Liturg. cathol. Prière que l'Église fait pour les morts, et qui commence par ce mot. Chanter un Libera, des Libera.

— Prov. et fig. *Chanter un libera.* Se trouver délivré, débarrassé. A son départ nous chanterons un libera.

LIBÉRA. Myth. Divinité qui présidait à la formation des femmes. ‖ Nom que Bacchus donna à Ariane. ‖ Fille de Jupiter et de Cérès, et par conséquent la même que Proserpine. ‖ Surnom de Bacchus considéré comme femelle, selon quelques antiquaires.

LIBÉRABLE. adj. des 2 g. Admin. Qui peut être libéré. On l'emploie particulièrement en parlant des militaires qui peuvent être libérés pour quelque cause de réforme.

LIBÉRAL, ALE. adj. Qui aime à répandre des bienfaits, à soulager ses semblables, ou même seulement à leur être utile ou agréable. Libéral envers les gens de mérite. La nature a été libérale envers lui. Être libéral de louanges. Il y a une grande différence entre les hommes prodigues et les hommes libéraux. Elle était naturellement *libérale*, même dans son extrême vieillesse. (Boss.) Le cardinal de Richelieu n'était pas *libéral*. (De Retz.) On n'est vraiment *libéral* que quand on donne sans intérêt. (La Rochef.)

— Se dit en parlant des choses. Inclination libérale. Ame libérale. Main libérale. Une charité vive, *libérale*. (Fléch.) Les dons de votre main *libérale*. (Mass.)

— substantiv. dans le même sens. Le *libéral* double le mérite du présent par le sentiment. (Mme Lambert.)

— *Éducation libérale.* Éducation qui tend à former des hommes libres et dignes de l'être.

— *Arts libéraux*, par opposition aux Arts mécaniques. Ceux qui appartiennent plus particulièrement à l'esprit, et où les facultés intellectuelles ont plus de part que les facultés physiques. La musique, la peinture, la sculpture, sont des arts libéraux. Un art *libéral* ne sert guère que le luxe, et exige des talents enfants des passions. (B. de St-P.) Les Grecs, qui ont voulu s'approprier l'invention de tous les arts *libéraux*, ont prétendu qu'ils avaient imaginé les ordres toscan, ionique, dorique et corinthien. (Id.) Les arts *libéraux* sont un des plus beaux attributs du génie de l'homme, qui en a dérobé le secret à la nature, et l'on peut les regarder comme des initiations aux glorieuses destinées de son avenir. (Dehèq.)

— Qui est favorable à la liberté civile et politique. Opinion, idée libérale. Principes libéraux. Institutions libérales. Parti libéral. Les hommes *libéraux* de chaque époque sont en général ceux qui sont à la hauteur des lumières déjà développées, et à plus forte raison ceux qui devancent leur siècle et n'en partagent point les préjugés. (Schnitz.) En France, dans les temps modernes, les idées *libérales* avaient été couvées par la philosophie du XVIIIe siècle ; la révolution de 1789 les fit éclore. (Artaud.) Les principes *libéraux* ne sont pas le partage d'une époque particulière. ils n'appartiennent pas exclusivement à telle forme spéciale de gouvernement ; ils peuvent fleurir dans tous les temps et dans tous les lieux. (Id.)

— subst. Polit. Mot qui passa dans le langage politique, vers la fin de 1790, pour désigner les hommes modérés, mais dévoués à la liberté, aux doctrines libérales de la Révolution. Plus tard, on l'appliqua au parti qui lutta pour la cause des libertés politiques contre les tendances de la Restauration. C'est un libéral. Les libéraux de France, d'Italie, d'Espagne.

LIBÉRALEMENT. adv. D'une manière libérale. Il donna libéralement tout ce qu'il avait. J'ai bien peur que nous n'ayons pas, à beaucoup près, les quinze lieues d'atmosphère qu'on donnait *libéralement* à notre chétif globe. (Volt.)

— D'une manière favorable à la liberté civile et politique. Penser, écrire, parler libéralement.

LIBÉRALES. s. f. pl. Antiq. Fête qu'on célébrait à Rome en l'honneur de Bacchus. Aux libérales, les enfants quittaient la robe du premier âge, pour prendre celle qu'on appelait *toga libera*, toge libre. On disait aussi Libéries. Les libérales étaient la même chose que les Bacchanales.

LIBÉRALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Libéraliser. S'emploie adjectiv. Cette province est bien libéralisée depuis dix ans.

LIBÉRALISER. v. a. 1re conj. Néol. Rendre libéral, noble et libre ; convertir aux doctrines libérales. Libéraliser un pays.

— SE LIBÉRALISER. v. pron. Être libéralisé ; admettre les doctrines libérales. Ce pays se libéralise.

LIBÉRALISME. s. m. Idées généreuses, libérales ; tendance bienveillante au bonheur de toutes les classes de la société.

— Polit. Profession de doctrines libérales, favorables aux libertés politiques. Libéralisme éclairé, généreux. Libéralisme fougueux. Vrai, faux libéralisme. Libéralisme intéressé. Le vrai *libéralisme* représente l'ensemble des croyances faites pour diriger des hommes libres ; par conséquent il se fonde sur une double idée, la foi à la liberté humaine, et la foi au progrès ; et il a pour but le perfectionnement de l'homme et des sociétés. (Artaud.)

— Ensemble des doctrines libérales ; réunion de tous les libéraux. Le libéralisme se souleva contre cette mesure. La lutte du libéralisme contre la Restauration.

LIBÉRALITÉ. s. f. (du lat. *liberalitas*, même signif.). Penchant, disposition à donner ce qui nous appartient, à répandre des bienfaits, à soulager ses semblables, ou même à leur être utile ou agréable. Vraie, fausse libéralité. Exercer sa libéralité. La libéralité consiste moins à donner beaucoup qu'à donner à propos. La libéralité tient le milieu entre la prodigalité et l'avarice. Ce que nous appelons *libéralité* n'est le plus souvent que la vanité de donner. (La Rochef.) Lorsque la *libéralité* n'est que l'envie de se montrer libéral ou de se délivrer d'une compassion importune, elle manque le plus souvent aux devoirs qu'elle croit remplir. (Marmont.) La *libéralité* se caractérise par la manière de donner. (Mme Lambert.) La *libéralité* précipitée, qui vient du caprice, d'une saillie d'humeur, mène toujours le repentir après elle. (Amelot.)

La *libéralité*, même au siècle où nous sommes,
Est le penchant des cœurs sensibles, délicats ;
C'est le plus beau défaut que l'on ait ici-bas.
(JAUFFRET.)

— Magnificence, générosité active. Grande, folle libéralité. Libéralité royale. La *libéralité* dont la bonté n'est pas la source est une profusion qui conduit à l'avarice, et qui ne peut subsister que par elle. (Fontenelle.)

Un peu d'esprit, beaucoup de mine,
Et plus encore de *libéralité*,
C'est en amour une triple machine,
Par qui maint fat est bientôt emporté. (LA FONT.)

— Se dit en parlant des sentiments, des principes. Cet homme se fait remarquer par la libéralité de ses sentiments.

— Le don même que fait une personne libérale. C'est une libéralité extraordinaire. Je ne suis riche que de vos libéralités. Vos libéralités sont mal placées.

— Myth. Vertu personnifiée sur quelques médailles des empereurs.

LIBÉRATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui délivre, qui a délivré une personne, une ville, un peuple de la captivité, de la servitude, d'un grand péril. Vous êtes mon libérateur. Le libérateur de la patrie. Elle fut leur libératrice. Le libérateur de la pensée est le premier des *libérateurs*. (La Harpe.)

O mon *libérateur !*
Viens ; si tu crains ton roi, voilà ton protecteur.
(DE BELLOY.)

— adjectiv. Se dit des choses. Une armée libératrice. Un événement libérateur.

— Ant. rom. Surnom de Jupiter, lorsqu'on lui attribuait la délivrance de quelque péril. Jupiter libérateur.

— Hist. relig. Nom donné à certains sectaires qui enseignaient que Jésus-Christ, en descendant aux enfers, avait délivré tous ceux qui avaient cru en lui.

LIBÉRATIF, IVE. adj. Néol. Qui opère la libération. Moyen libératif. Action libérative.

LIBÉRATION. s. f. (pr. *li-bé-ra-ci-on* ; du lat. *liberatio*, délivrance, affranchissement). Jurispr. Décharge d'une dette, d'une servitude ; délivrance. Il y avait sur ce fonds une servitude fort gênante, j'en ai obtenu la libération moyennant cinq cents francs. Les lois sont toujours favorables à la libération des débiteurs. Il a opéré la libération d'une personne responsable d'un comptable.

— *La libération de l'État.* L'acquittement, l'amortissement de la dette publique.

— Admin. milit. Affranchissement de service. Libération de service militaire.

LIBÈRE. (Saint). Trente-septième pape et le seul qui ait porté ce nom, né à Rome, élu pape l'an 352, mort en 366. L'empereur Constance l'ayant fait exiler pour avoir soutenu saint Athanase contre les ariens, il ne put tenir contre la douleur du bannissement. Il signa une profession de foi en faveur de l'arianisme, souscrivit à l'anathème lancé contre saint Athanase, et rentra dans Rome. Il revint cependant bientôt après à la foi catholique pure. Ce pape a été canonisé.

LIBÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Libérer. S'emploie adjectiv. Il est libéré de toutes ses dettes.

— *Forçat libéré.* Forçat mis en liberté après avoir subi sa peine.

— Bot. Se dit d'une partie qui adhère à une

autre, mais qui s'en sépare à une certaine hauteur.

LIBÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *liberare*, délivrer, affranchir). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je libère, tu libères, il libère*, etc. Jurispr. Délivrer de quelque chose qui est incommode; décharger de quelque obligation. Il veut libérer sa maison de cette servitude.

— SE LIBÉRER. v. pron. En général, S'affranchir. J'ai transigé avec lui pour me libérer des poursuites qu'il faisait contre moi. Se *libérer* de la tyrannie d'un père. (Molière.)

— Dans un sens plus particulier, S'acquitter. Il est toujours permis à un débiteur de se libérer de sa dette.

— Absol. Ce débiteur s'est enfin libéré.

LIBÉRIA. Géogr. Colonie fondée, en 1821, par la société de colonisation de l'Amérique septentrionale, dans la Guinée, à l'E. du cap Mesurado, pour y recevoir des nègres affranchis.

LIBÉRIES. s. f. pl. Antiq. V. LIBERALES.

LIBÉRISQUAME. adj. des 2 g. (ét. lat., *liber*, libre; *squama*, écaille). Bot. Synonyme de Chorisolépide. Le péricline des synanthérées, quand les squames en sont libres.

LIBERTÉ. s. f. (du lat. *libertas*, même signification). Pouvoir d'exercer sa volonté en agissant ou en n'agissant pas. Liberté entière, absolue. Liberté d'approuver ou de contredire. Indépendance des commandements, de la volonté d'autrui. Tous les biens et la vertu même sans la *liberté* ne sont rien. (Patrue.) La véritable *liberté* consiste à n'obéir à aucune passion. (Dacier.) La *liberté* qu'on se donne de penser tout ce qu'on veut. (Bossuet.) L'antiquité des maisons illustres, en remontant plus loin aux siècles passés, dont la mémoire est toute effacée, a donné aux hommes une plus grande *liberté* de feindre. (Id.)

Si j'avais pu me vaincre, une telle fierté
M'en aurait pour jamais ravi la *liberté*. (De Belloy.)

— Se dit particulièrement en psychologie du libre arbitre, de la faculté que nous avons de prendre possession de nous-mêmes, de nous arrêter afin de délibérer, de nous déterminer à la suite d'une délibération, et d'agir à la suite d'une détermination. Pouvoir de l'âme de se déterminer à faire ou à ne pas faire, faculté de parvenir à sa fin, à son état naturel; exercice de la volonté sans contrainte; acte de la volonté fixant son choix. (Le grand Frédéric.) Détermination volontaire au bien ou au mal. (La Bruyère.) Puissance de faire ou de ne pas faire d'après la détermination de la volonté. (Locke.) Propriété de soi-même. (Raynal, Vertot, Voltaire.) La *liberté* n'est que l'intelligence qui juge, qui délibère, qui choisit. (Flourens.)

— *Liberté morale*. La liberté considérée sous le point de vue de la moralité qu'elle engendre, dont elle est la condition nécessaire.

— *Liberté naturelle*. Pouvoir que l'homme a naturellement d'employer ses facultés à faire ce qu'il regarde comme devant lui être utile ou agréable. Dans l'état social, la *liberté* naturelle est restreinte par les conventions établies pour l'utilité commune. (Acad.) Faire ce qui nous plaît est la *liberté* naturelle, sans nuire aux autres, est la *liberté* civile. (Paley.)

— Par opposition à Servitude, État, condition d'une personne libre. La liberté est l'état naturel de l'homme. Dans les temps anciens, ceux qui étaient pris à la guerre perdaient leur *liberté* et devenaient esclaves. (Acad.) L'homme le plus obscur aime la *liberté*. (Chat.) Est-ce un bien pour l'homme que la *liberté*, si elle peut être trop grande et trop étendue, telle enfin qu'elle ne serve qu'à lui faire désirer quelque chose, qui est d'avoir moins de *liberté*? (La Bruyère.) Il en est de la *liberté* comme de l'innocence et de la vertu, dont on ne connaît le prix qu'autant qu'on en jouit soi-même, et dont le goût se perd sitôt qu'on les a perdus. (J.-J. Rouss.) Le ciel nous a donné de la *liberté*, de la santé, une bonne conscience et des amis. (B. de St-Pierre.)

Que sert la bonne chère
Quand on n'a pas de *liberté*? (La Font.)

La *liberté*, que tout le monde adore,
Donne à l'homme un courage, inspire une grandeur,
Qu'il n'eût jamais trouvé dans le fond de son cœur. (Voltaire.)

S'il est un droit sacré, durable, illimité
Que le long cours des ans ne puisse pas détruire,
Qui par des règlements ne puisse se prescrire
C'est l'immuable droit de notre *liberté*. (Id.)

— Par opposition à Captivité. Il était prisonnier de guerre, on l'a laissé en liberté sur parole. L'asile qu'elle avait choisi pour défendre sa *liberté* devint un piège innocent pour la captiver. (Boss.)

Qui voudrait de la *liberté*
Quand son ami reste à la chaîne? (Stassart.)

— *Mettre en liberté*. Délivrer de la captivité, rendre libre. Martial prit une occasion pour me mettre en *liberté*. (Fén.)

— Par opposition à Contrainte. Parler, agir en liberté, avec liberté. C'est une maison dans laquelle on jouit d'une grande liberté. Déçue par la *liberté* dont elle a fait un mauvais usage, l'âme cherche à se contraindre de toutes parts. (Boss.)

— Indépendance de caractère, d'état, de conduite. Il aime trop sa liberté pour prendre un tel emploi. Engager, perdre, vendre sa liberté. Quelle *liberté* s'est-elle donnée, qui puisse ne pas mériter une censure, mais souffrir une mauvaise interprétation? (Fléch.)

— L'état d'un cœur libre, exempt de la passion de l'amour. Cette femme lui fit perdre sa liberté.

— *Liberté politique*, ou simplement *liberté*. Jouissance de certains droits politiques plus ou moins étendus, que la constitution du pays accorde à chaque citoyen. La *liberté* est souvent préparée par des révolutions, mais elle n'en est jamais le fruit immédiat. (Jay.) La *liberté* est un aliment de bon suc, mais de difficile digestion; il faut donc y préparer longtemps les hommes avant que de la leur donner. (J.-J. Rouss.) La *liberté* ne sait pas toujours garder ses propres bornes; alors elle ressemble à la rebellion, qui alarme bientôt la vérité. (Lacret.) Vive la *liberté!* périssent les tyrans! (Colardeau.) Par le degré de *liberté* se mesure la richesse d'un État. (Villem.) La *liberté* politique bien analysée est une fable convenue, imaginée par les hommes qui gouvernent pour endormir les gouvernés. (Napol.) Partout la *liberté* a plus à craindre les passions de ceux qui la servent que celles des ennemis qui l'attaquent. (Ségur.) Le glaive des amis du despotisme s'est toujours émoussé contre le bouclier des amis de la *liberté*. (Pastoret.)

La *liberté*
Des seuls patriciens ne fut pas le partage,
Elle appartient au monde, et ce grand héritage
Est à tous les humains dispensé par les cieux,
Tel que l'astre du jour, qui luit pour tous les yeux. (Chénier.)

Puisse, puisse à jamais la *liberté* renaître
Sur les sanglants débris des tyrans abattus,
Pour que le genre humain conserve ses vertus. (Id.)

Toutes ces cruautés,
La perte de nos biens et de nos *libertés*,
Et les proscriptions, et les guerres civiles,
Sont les degrés sanglants dont Auguste a fait choix
Pour monter sur le trône et nous donner des lois. (Corneille.)

C'est à tort, selon nous, qu'on a reproché à Corneille d'avoir dans ces vers, et à Racine dans ceux-ci:

Venge nos *libertés*, qui respirent encore;
De mon trône et du tien deviens le défenseur,

employé *libertés* au pluriel. « Il fallait, dit-on, *notre liberté*, le mot *liberté* ne se mettant au pluriel qu'en parlant des libertés de l'Église gallicane, des immunités et franchises que les souverains accordent à certaines villes, à certaines provinces, et de certaines manières d'agir trop libres et trop familières. » Dans le sens particulier de chacune de ces trois acceptions, le mot *liberté* ne s'emploie pas au singulier, voilà pourquoi l'Académie le donne au pluriel; mais elle ne dit pas qu'on ne doit pas l'employer en parlant de toutes nos libertés. Nous avons la liberté civile, la liberté politique, la liberté individuelle, la liberté religieuse, la liberté de la presse, etc.; or cela forme nécessairement plusieurs libertés, que le mot *liberté* à lui seul, pris dans son sens absolu, renferme toutes, il est vrai, mais qui toutes ont chacune une signification particulière. On peut perdre une de ces libertés sans perdre les autres; on peut perdre la liberté de la presse et conserver la liberté religieuse; elles sont indépendantes l'une de l'autre; on peut aussi les perdre toutes, et alors, pour l'exprimer, il est permis d'employer le pluriel.

— Manière d'agir libre, familière, hardie. Il se dit, dans cette acception, en bien et en mal, et s'emploie souvent au pluriel. Je n'aime pas cette liberté. Il prend trop de libertés avec ses supérieurs. Se donner des libertés. Prendre des libertés avec une femme.

— Facilité, aisance dans les mouvements du corps, de la main, etc. Cet homme a une grande liberté d'action, de mouvements, de langue, de parole, de geste. Elle fait tout avec beaucoup de liberté et de grâce. Une attaque de paralysie lui a ôté la liberté de ses jambes.

Voyez-vous, les cheveux aux vents abandonnés,
Sans contrainte, sans art, sans parure étrangère,
Marcher, courir, bondir la folâtre bergère?
Sa grâce est dans l'aisance et dans la *liberté*. (Del.)

— Il se dit, dans le sens précédent, des choses inanimées. Il faudra donner plus de liberté à ce ressort. Cette porte n'a pas assez de liberté.

— *Liberté de ventre*. Facilité avec laquelle le ventre fait ses fonctions. Peu usité.

— Par politesse dans la conversation, *Prendre la liberté de faire quelque chose*, c'est simplement faire quelque chose. Je prends la liberté de vous rappeler votre promesse. J'ai pris la liberté de vous écrire. Je prends la liberté de ne pas partager votre opinion, de n'être pas de votre avis. || *Demander la liberté*. Demander la permission. Je vous demande la liberté de me promener dans votre jardin. Il m'a demandé la liberté de venir me voir.

— Au pluriel. Franchises, immunités. Cette province a perdu toutes ses libertés lors de la conquête. Les libertés des communes. Charles XII voulut que l'empereur accordât des *libertés* et des privilèges à ces protestants.

— *Les libertés de l'Église gallicane*. La conservation, par l'Église de France de l'ancien droit commun de toutes les Églises.

— *Liberté de commerce*. Faculté de vendre, d'acheter, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sans être soumis à des lois ou à des règlements gênants ou prohibitifs. || *Liberté des mers*. Droit qui appartient à toutes les nations de naviguer librement sur toutes les mers. Si elle réclame vainement la *liberté* de la mer Noire, elle se console de l'impuissance de ses forfanteries diplomatiques à Constantinople, en se ménageant le monopole de la mer Rouge et le privilège de l'Euphrate. (Barrault.)

— *Liberté de conscience*. Droit que tout homme a de choisir et de professer les opinions religieuses qui lui paraissent le plus conformes à la vérité, sans pouvoir pour cela être inquiété par l'autorité publique.

— *Liberté civile*. Pouvoir de faire tout ce qui n'est pas contraire aux lois. La liberté civile ne peut exister sous un gouvernement arbitraire et absolu. La liberté civile consiste à n'obéir qu'à la loi.

— *Liberté des cultes*. Droit qu'ont les sectateurs des diverses religions d'exercer leur culte et d'enseigner leurs doctrines.

— *Liberté d'écrire*. Droit de manifester sa pensée par écrit.

— *Liberté de la presse*. Droit de manifester, de publier ce que l'on veut par la voie de l'impression, sous les restrictions prescrites par les lois. Le grand principe de la liberté de la presse, posé pour la première fois par l'Assemblée constituante dans la déclaration des droits, a été confirmé par la charte de 1830, qui a établi l'abolition perpétuelle de la censure, et le jugement des délits de la presse par le jury.

— *Liberté individuelle*. Droit qui appartient à chaque citoyen de n'être privé de la liberté de sa personne, que dans les cas et selon les formes déterminées par la loi.

— *Liberté d'esprit*. État de l'esprit dégagé de toute préoccupation, de toute gêne. Il n'a pas la liberté d'esprit nécessaire pour s'occuper en ce moment d'une affaire de ce genre.

— *Liberté de langage*, ou simplement, *liberté*. Franchise, hardiesse. Il lui a parlé avec toute la liberté d'un homme qui ne dépend de personne. Il parlait au prince avec une grande liberté de langage.

— *Liberté de penser*. Droit de manifester sa pensée sans contrainte. || Signifie aussi, Manière hardie de penser sur les matières de religion, de morale, de gouvernement. Il a une grande *liberté* de penser. (Acad.) Ce sens vieillit.

— Beaux-arts. *Liberté de pinceau, de burin, de crayon*. Facilité avec laquelle l'artiste manie ces instruments. Il y a dans ce tableau une grande liberté de pinceau.

— Dogm. *Liberté de contrariété*. Se dit de la liberté de choisir entre le bien et le mal. || *Liberté de contradiction*. Se dit par opposition à la liberté de contrariété, de la faculté de faire telle ou telle chose déterminée ou de ne pas la faire. Jésus-Christ n'avait que la liberté de contradiction, et seulement à l'égard du bien. || *Liberté prochaine*. Pouvoir d'exécuter une chose sur-le-champ. || *Liberté éloignée*. Celle qui est gênée par les obstacles. Nous avons besoin de la grâce pour aider à la liberté éloignée.

— Comm. S'est dit en général de l'état des marchands, affranchis de la juridiction ordinaire des lieux où ils font leur négoce, et pouvant porter les affaires qui les concernent devant un juge de leur nation.

— Jurispr. *Liberté provisoire sous caution*. Droit accordé à un prévenu d'obtenir son élargissement, à la charge par lui de fournir des garanties qu'il ne cherchera pas à fuir. On l'a mis en liberté provisoire sous caution. La mise en *liberté* provisoire était autorisée sous les premières races de nos rois. (E. de Chabrol-Chaméane.)

— Législat. étrang. *Liberté de cour*. Privilège des négociants établis dans les anciennes villes hanséatiques, qui consistait à être jugé en première instance par le consul de leur nation, et en appel par les magistrats des villes associées.

— Manég. *Liberté de langue*. Espace vide, espèce d'arcade ménagée dans le canon du mors, pour loger la langue du cheval. || *Sauteur en liberté*. Cheval dressé à faire des sauts pour accoutumer le cavalier à se tenir ferme en selle.

— Techn. *Liberté*. Filet qui sert à élever et à abaisser les brins de cannes avec lesquels on fait des fauteuils, pour faciliter le passage d'une aiguille de même matière.

— Myth. Divinité allégorique à laquelle les anciens élevèrent des temples. Hygin la fait fille de Jupiter et de Junon. Tibérius Gracchus lui bâtit à Rome, sur le mont Aventin, un temple soutenu de colonnes de bronze, et orné de statues de grand prix. La Liberté y était représentée sous la figure d'une dame romaine, vêtue de blanc, tenant un sceptre d'une main, une pique surmontée d'un bonnet de l'autre, et ayant à ses pieds un chat, animal ennemi de toute contrainte. Le bonnet faisait allusion à l'usage qu'avaient les Romains d'en imposer un à celui de leurs esclaves qu'ils voulaient affranchir.

— Hist. *Déesse de la Liberté*. En France, pendant la Révolution, on avait substitué sur les places publiques aux statues des rois celle de la liberté. Dans plusieurs solennités on vit aussi figurer à cette époque des déesses de la Liberté et de la Raison représentées par des femmes.

— Loc. adv. *En liberté*. Librement. Parler, agir en liberté, en toute liberté. Il agit en pleine liberté.

— Prov. et pop. *Liberté et pain cuit*. On est heureux lorsqu'on a l'indépendance et une existence assurée.

LIBERTICIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *libertas*, liberté; *cædere*, tuer, détruire). Qui détruit la liberté; qui attente à la liberté. Projet, loi, ordonnance liberticide. Les ordonnances du 25 juillet 1830 étaient liberticides.

Il s'est dit quelquefois substantivement de celui qui détruit la liberté, et du crime que l'on commet quand on viole les libertés publiques. Le liberticide est un fils qui tue sa mère. Le liberticide est un crime de lèse-majesté.

LIBERTIN, INE. adj. Déréglé dans ses mœurs, dans sa conduite. Il est devenu fort libertin. Cette femme, malgré sa mine hypocrite, est fort libertine. Il n'y a pas de plus mauvaise compagnie pour une femme qu'un mari *libertin* (Mme de Puysieux.)

— substantiv. C'est un libertin, un vrai libertin. La liberté donnée à des peuples corrompus est une vierge livrée à des *libertins*. (Boiste.) Le *libertin* débauché n'est aux yeux de la société qu'un être repoussant, qui soulève le dégoût, dont elle redoute le contact, parce qu'il souille et flétrit tout ce qui approche. (Encycl.)

Pour le cœur d'un *libertin*,
Il n'est pas d'éternel chagrin;
Un rien le trouble, le désole,
Mais un rien aussi le console. A. de Montesquiou.)

— Se dit aussi d'un enfant, d'un écolier dissipé, qui joue plutôt que de faire ses devoirs. Il est fort libertin. || subst. Dans le même sens, C'est un petit libertin qu'il faudra punir.

— Esprit fort, incrédule, qui proclame un mépris systématique pour tout principe religieux. Dans ce sens il s'emploie surtout substantiv. Le *libertin* ne s'attaque pas toujours aux dogmes, à la morale que consacre la religion; il peut même sacrifier jusqu'à ses convictions les plus profondes à une puissance qui l'entraîne vers les plaisirs matériels, parce qu'il n'a pas le courage de faire les sacrifices que la religion lui impose. (Encycl.)

On doit craindre le ciel, et jamais *libertin*
N'a fait encor, dit-on, qu'une mauvaise fin. (Corn.)

— Dans plusieurs sens, il se dit aussi des choses. || *Des contes, des discours libertins*. Des contes, des discours licencieux. || *Cet homme mène une vie libertine*. Une vie déréglée. || *Il est d'une humeur libertine*. Il hait toute espèce de contrainte, de sujétion. Revoit-on cet amant? Il faut un épanchement modeste de tendresse, mais cependant plus tendre que ne pourrait être une joie *libertine*. (Mariv.)

— Ce mot s'est pris quelquefois en bonne part dans le sens d'Indépendant, qui aime la liberté sans cependant blesser l'honnêteté. J'ai l'esprit *libertin*, et je n'aime pas à traduire. (Voiture.)

Je veux avoir une maîtresse
D'esprit tant soit peu *libertin*. (Saliensin.)

— Hist. relig. Membre d'une secte anabaptiste qui croit toute servitude contraire à l'esprit du christianisme. || Il s'est dit aussi d'une secte qui professait une espèce de panthéisme.

— Hist. rom. Dénomination qu'on donnait à un affranchi dans ses rapports avec les citoyens nés libres; mais on l'appelait *libertus* dans ses rapports avec son maître. Ces deux mots ont été confondus dans la suite, et ont signifié également *affranchi*. Selon quelques auteurs, libertins, *libertini*, étaient les descendants des affranchis.

— Fauconn. L'oiseau de proie qui s'écarte et ne revient pas.

LIBERTINAGE. s. m. Débauche ou mauvaise conduite; abandon aux plaisirs charnels; désordre, dérèglement de mœurs. C'est un homme qui vit dans le libertinage, dans un libertinage continuel. Donner, tomber dans le libertinage. Mourir de libertinage. Libertinage crapuleux. Le *libertinage* corrompt le cœur le plus parfait. (Trad. de Fielding.) Le prince de Condé était éloigné du *libertinage*. (Lenet.) Le dernier degré du *libertinage* est de s'en vanter. (Sall.)

L'hymen est ordinairement
Le tombeau du *libertinage*,
A moins qu'on ait le diable au corps. (La Chauss.)

Je ne suis point du tout né pour le mariage
Des parents, des enfants, une femme, un ménage,
Tout cela me fait peur. J'aime la liberté,
Et le *libertinage*. (Regnard.)

— Irréligion, incrédulité; licence des opinions dans les matières religieuses. Il fait profession de libertinage. Cela sent le libertinage. Le libertinage philosophique voue le mépris, une haine implacable à toute croyance religieuse. Le libertinage philosophique s'allie quelquefois avec des mœurs pures et mêmes austères.

— *Libertinage d'esprit, d'imagination*. Légèreté, inconstance dans les idées qui fait qu'on passe d'un objet à un autre sans s'arrêter à aucun. C'est un bon écrivain, mais il s'abandonne à un libertinage d'imagination qui l'entraîne dans beaucoup d'écarts. Il se laisse aller à un libertinage d'esprit qui l'empêche d'approfondir aucun sujet.

LIBERTINER. v. n. 1re conj. Être dissipé, courir beaucoup, vivre dans le libertinage, faire le libertin. Depuis qu'il a fait la connaissance de cette femme, il ne fait que libertiner.

— Il se dit des enfants, des écoliers très-dissipés. Cet enfant ne fait que libertiner, jamais ses devoirs ne sont faits.

— SE LIBERTINER. v. pron. Se dissiper beaucoup, s'écarter de son devoir. Il commence à se libertiner. Ce verbe est familier dans toutes ses acceptions.

LIBERTY. Géogr. Un des quarante comtés de la Géorgie, entre l'Alabama, les comtés de Bryan, de Tatnall, de Makintosh; 6,300 hab.

LIBERUM-VETO. s. m. (pr. *li-bè-romm-vé-to*). Hist. Droit qui appartenait à tout membre de la diète polonaise de rendre nulle, d'arrêter une résolution, et même de dissoudre la diète

LIBETHRA. Géogr. anc. et Myth. vieille de la Macédoine, où l'on voyait le tombeau d'Orphée. || Fontaine sur les frontières de la Macédoine, célèbre dans les poètes.

LIBÉTHRIDES et **LIBÉTRIADES.** adj. et s. f. pl. Myth. Surnom des Muses, pris de la fontaine de Libethra qui leur était consacrée. C'était aussi le nom des nymphes de cette fontaine et du mont Libéthrius.

LIBÉTHRIUS ou **LIBÉTHRUM.** Géogr. anc. Montagne de la Béotie, qui faisait partie de la chaîne de l'Hélicon, et où se trouvait la source de Libéthra.

LIBETTE. s. f. Hist. nat. Joli insecte coléoptère.

LIBIDINEUX, EUSE. adj. (du lat. *libidinosus*, de *libido*, fantaisie, désir déréglé). Dissolu, lascif, trop sensuel. Appétit, discours libidineux. Peu usité.

LIBIDINOSITÉ. s. f. Passion, vice de celui qui est libidineux. Vieux.

LIBIQUE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule cisalpine, entre le Tessin, le Pô et la Doire.

LIBITINAIRE. s. m. (du lat. *libitinarius*; de *libitina*, déesse qui présidait aux funérailles). Ant. rom. Officier public qui présidait aux convois, à Rome, et qui fournissait tout ce qui était nécessaire aux funérailles.

LIBITINE. Myth. Déesse qui présidait aux funérailles. Quelques-uns croient que c'est la même que Vénus, d'autres prétendent que c'est Proserpine. || *Compte de libitine.* Registre conservé dans le temple de Libitine, sur lequel on inscrivait le nom des morts pour lesquels une offrande était apportée. || *Porte de Libitine.* La porte par laquelle on enlevait les morts hors de Rome. || Porte de l'amphithéatre par laquelle on enlevait les corps des gladiateurs qui étaient tués dans les jeux.

LIBOT. s. m. Conchyl. Espèce de patelle.

LIBOURET. s. m. Pêch. Ligne enfilée dans un trou fait à un morceau de bois, à l'extrémité de laquelle sont plusieurs hameçons, et dont on se sert pour pêcher le maquereau.

LIBOURNE. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond. (Gironde), au confluent de l'Isle et de la Dordogne. Grains, merrain, sel, étoffes, draps; 10,000 hab.

LIBRAIRE. s. des 2 g. (du lat. *librarius*; de *liber*, livre). Marchand de livres. Une boutique de libraire. Cet écrivain s'est mis aux gages de tel libraire. Il a ruiné son libraire. Tous ses ouvrages sont restés chez le libraire. Longtemps les libraires ne furent que de savants imprimeurs qui s'attachaient à reproduire des éditions bien correctes d'auteurs anciens, à l'imitation pour ainsi dire des copistes.

— S'empl. adjectiv. Commis libraire. Imprimeur libraire. Les premiers imprimeurs furent aussi libraires. || On dit d'une Femme qui fait commerce de livres, Une marchande libraire.

— Il se dit aussi des personnes qui louent des livres, qui tiennent un cabinet de lecture. Louer un livre chez le libraire. Prendre des romans au mois chez le libraire. Être abonné chez un libraire pour la lecture des journaux.

— *Libraire-éditeur.* Celui qui achète des manuscrits et fait imprimer des livres à ses frais. Le *libraire*-éditeur est donc, sous tous les rapports, le conservateur et le propagateur de la science et des connaissances humaines, puisque c'est par ses soins que l'on peut se procurer tout ce qui a été écrit, tout ce qui a été imprimé et tout ce qui s'imprime journellement. (Lenorm.)

Mais, hélas! je n'ai fait que changer de corsaires :
Après les procureurs j'ai connu les *libraires.* (Étienne.)

— *Libraire d'assortiment* ou *commissionnaire.* Celui qui, moyennant un droit de commission, s'occupe du placement et de l'expédition des ouvrages fabriqués par les éditeurs.

— Ant. rom. Celui qui faisait métier de transcrire des livres. || Employé qui, dans les légions et les manipules, était chargé de tenir le contrôle et la comptabilité. || Celui qui copiait les actes judiciaires. Il s'est dit, dans son acception de copiste, jusqu'au VII^e siècle de notre ère environ.

— Hist. eccl. Au moyen âge, Officier ecclésiastique qui, dans les monastères, était chargé de transcrire et de garder les livres. Dans les cathédrales, la dignité de libraire équivalait à celle de grand chantre.

LIBRAIRESSE s. f. Mot burlesque. Marchande de livres. Femme de libraire. V. LIBRAIRE.

LIBRAIRIE. s. f. (rad. *libraire*). Profession de libraire, commerce des livres. Un fonds, un magasin, une boutique de librairie. Il a fait fortune dans la librairie. Il est entré dans la librairie. C'est un homme qui entend bien la librairie. La librairie va fort bien, va fort mal depuis quelque temps. On ne trouverait pas ce livre dans toute la librairie. L'exercice de la libraire n'est limité en Angleterre par aucune loi. La librairie russe est concentrée dans un très-petit nombre d'établissements. En Suisse, le mouvement de la librairie repose sur quelques maisons importantes. Au commencement du moyen âge, le commerce de la librairie se trouvait à peu près perdu. L'invention de l'imprimerie devait donner à la *librairie* un essor rapide. (Encycl.) Compagne désormais de l'imprimerie, la *librairie* se développa vivement en Allemagne. (Id.) Les premiers catalogues de *librairie* proviennent d'une imprimerie strasbourgeoise. (Id.) Dès l'origine, la *librairie* française prit place au premier rang; au XVI^e siècle, elle comptait déjà des établissements considérables. (Id.) Le père de la *librairie* française fut Antoine Vérard, de Paris. (Id.) Aujourd'hui la figure des livres ne se montre plus même chez les riches, et la *librairie* se trouve dans une crise dont elle ne sait comment sortir. (Id.)

— Magasin, boutique de libraire. Il vient d'établir une librairie. Ce livre se trouve à telle librairie. Il y a beaucoup de librairies dans cette ville.

— Autrefois, Bibliothèque. La librairie du roi. Cette acception s'est conservée longtemps dans les actes publics. || *Maître de la librairie.* Bibliothécaire du roi. M. de Thou fut maître de la librairie.

LIBRAMENT. s. m. Entom. Balancier des insectes diptères.

LIBRATION. s. f. (pr. *li-bra-ci-on*; du lat. *libratio*, balancement). Astron. Balancement apparent de la lune autour de son axe, mouvement par lequel elle nous cache et nous découvre alternativement une partie de sa surface. Les astronomes distinguent quatre sortes de librations : La libration diurne, qui est égale à la parallaxe horizontale; la libration en latitude, qui vient de l'inclinaison de l'axe de la lune sur l'écliptique; la libration en longitude, qui vient des inégalités du mouvement de la lune dans son orbite; et la libration qui provient de l'attraction de la terre sur la sphéroïde lunaire.

— *Libration de l'apogée de la lune.* Mouvement que produit l'action du soleil dans le mouvement de cet apogée. || *Libration de la terre.* Mouvement par lequel la terre est retenue dans son orbite, de manière que son axe demeure toujours parallèle à lui-même. || *Libration de l'obliquité de l'écliptique.* Mouvement de l'axe de la terre admis par Copernic, pour expliquer la diminution de l'obliquité de l'écliptique.

LIBRE. adj. des 2 g. (du lat. *liber*, même signif.; du verbe impersonnel *libet*, il plaît, il convient). Qui a le pouvoir de faire ce qu'il veut, d'agir ou de ne pas agir. L'homme est né libre. La volonté est libre, est une faculté libre. Celui-là seul est véritablement *libre* qui se commande à lui-même. (Dacier.) On n'est *libre* qu'en obéissant aux lois. (Sicard.) Le plus *libre* des hommes est celui qui n'est soumis qu'à Dieu et à sa raison. (Fén.) Il n'y a d'homme *libre* que celui sur qui la fortune n'a pas de pouvoir. (De Bugny.) Chacun chez soi doit être *libre*. (Haumont.) Pour être *libre*, il faut avant tout aimer Dieu. (Lamen.)

Dès lors à la richesse il fallut renoncer :
Ne pouvant l'acquérir, j'appris à m'en passer;
Et surtout redoutant la basse servitude,
La *libre* vérité fut toute mon étude. (Boileau.)

— Dans le style soutenu, il prend bien un complément amené par la préposition *de*. Si ce complément est un substantif, *libre* signifie Exempt, affranchi de. Libre de soin, de crainte, de passion, de soucis, d'inquiétude, de toute sorte d'engagement.

Heureux qui satisfait de son humble fortune,
Libre du joug superbe où je suis attaché,
Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché.
(Racine.)

Heureux qui, loin du bruit, sans projets, sans affaires,
Cultive de ses mains ses champs héréditaires,
Qui, *libre* de désirs, de soins ambitieux,
Garde les simples mœurs de nos sages aïeux.
(Andrieux.)

— Si le complément est un infinitif, il signifie Qui a la liberté de. Vous êtes libres, il vous est libre d'accepter ou de refuser. Libre à vous de venir.

Bossuet et Corneille lui ont donné un complément régi par la préposition *à*. Car enfin je suis *libre* à disposer de moi. (Corn.) Il est évident que Corneille ne s'est exprimé ainsi que pour satisfaire à la mesure.

— L'opposé d'Esclave, captif, servile. C'est un homme de condition libre. Il est né libre. Il était prisonnier, mais il est libre maintenant. Une profession libre. L'homme le moins *libre* est celui qui a le plus d'esclaves. (De Bugny.)

— Indépendant. Il est libre, il ne dépend de personne. Il est libre comme l'air. Je ne prendrai pas cet emploi, je veux demeurer libre.

— Qui n'est pas marié. Quand elle devint veuve, je n'étais plus libre. Le commerce entre personnes libres est moins coupable que l'adultère.

— Qui n'éprouve aucune contrainte, aucune gêne. C'est une maison dans laquelle on est fort libre. Je n'aime pas la société des personnes avec lesquelles je ne suis pas libre.

— Licencieux, indiscret, téméraire. Il s'applique alors aux personnes et aux choses. Il est très-libre avec les femmes. Il a des manières trop libres. Ses paroles, ses propos sont trop libres. Il fait des chansons, des vers, des contes fort libres. Des propos libres annoncent des mœurs corrompues.

— Qui a de la facilité, de l'aisance, qui n'est pas gêné dans ses mouvements. Il est libre dans sa taille. Il a la taille libre et aisée. Avoir une contenance, le corps, les mouvements, l'air libre. || Dans ce sens on le dit des choses inanimées. Ce ressort, cette roue, cette pièce est libre dans ses mouvements. Le mouvement de cette montre n'est pas libre.

— Se dit d'un État où le peuple participe à la puissance législative, soit par lui-même, soit par ses mandataires, et où les droits civils et politiques sont garantis par la constitution. C'est un État, un peuple, un pays libre. Cette nation est libre. Tout peuple qui a voulu la liberté a toujours été *libre*. (Martin de Gray.) La nation la plus *libre* n'est jamais assez sûre de sa liberté. (Wilkes.) La Suède fut toujours *libre* jusqu'au milieu du XIV^e siècle. (Volt.) Les peuples pauvres et sauvages sont toujours *libres*. (B. de St-P.) Un Lacédémonien, interrogé sur ce qu'il savait : Je sais être *libre*, répondit-il. (Sall.)

— *Villes libres.* Villes d'Allemagne qui ne sont soumises à aucun prince, et qui sont gouvernées par leurs propres magistrats. Francfort est une ville libre.

— Dans les phrases ou locutions suivantes, *libre* a des acceptions plus ou moins voisines des divers sens qui précèdent. *Les suffrages ne sont pas libres dans cette assemblée.* On n'ose y dire son avis, y voter suivant sa conscience. || *Le commerce est libre dans ce pays.* Il n'est point entravé par des lois prohibitives. || *La presse est libre dans ce pays.* Les écrits destinés à l'impression ne sont soumis à aucune censure préalable. || *Les mers sont libres.* On peut y naviguer sans craindre les corsaires ou les ennemis. || *Les passages, les chemins sont libres.* On peut y marcher sans rencontrer aucun embarras, aucun danger. || *La campagne est libre.* Les ennemis ne l'occupent plus. || *Espace libre.* Qui n'est point occupé, rempli, embarrassé. || *Cette place est libre.* Personne ne l'occupe, on peut la prendre, s'y mettre. || *Avoir ses entrées libres chez quelqu'un.* Pouvoir entrer à toute heure chez quelqu'un. Dans le même sens, Avoir libre accès, un libre accès auprès de quelqu'un. || *Avoir son temps libre.* N'avoir point d'occupation obligée. Dans le même sens. *Être libre.* Je suis libre aujourd'hui, je n'ai rien qui m'occupe. || *Avoir le cœur libre.* N'être pas amoureux. || *N'avoir pas l'esprit libre.* Être préoccupé, incapable de s'occuper sérieusement d'une chose. || *Papier libre.* Par opposition à Papier timbré. Il suffit que vous me donniez un reçu sur papier libre. On dit aussi papier mort. || *Avoir la voix, la parole libre.* N'avoir point d'empêchement dans la voix, dans la parole. Il était bègue, mais maintenant il a la parole libre. || *Avoir la main libre.* Écrire, peindre légèrement, faire des traits avec hardiesse. || *Avoir le ventre libre.* N'être pas constipé, aller facilement à la garde-robe.

— Prov. *Les volontés sont libres.* Se dit à quelqu'un pour lui déclarer qu'on le laisse libre de faire ou de ne pas faire une chose; et *Les chemins sont libres.* Pour lui déclarer qu'on ne fera pas d'efforts pour le retenir s'il veut s'en aller.

— Fam. *Avoir le champ libre.* Avoir la liberté de faire une chose ou de ne pas la faire. Rien ne vous empêche de faire cette demande, vous avez le champ libre. || *Laisser le champ libre à quelqu'un.* Ne pas s'opposer à ses prétentions, à ses desseins; ne pas se mettre en concurrence avec lui. Vous pouvez continuer vos démarches, il vous laisse le champ libre. || *L'homme a son libre arbitre.* Il est libre de choisir entre le bien et le mal.

— Littér. *Vers libres.* Vers où l'on admet différentes mesures, et qui ne sont pas soumis au retour d'un rhythme régulier. C'est une pièce écrite en vers libres. || *Traduction libre.* Celle qui n'est pas littérale, dans laquelle on ne s'est pas attaché à suivre exactement le texte.

— B.-arts. Un tableau est exécuté d'un pinceau libre, ou avec une grande liberté de pinceau, lorsque la touche décèle un travail facile et l'habileté de main d'un maître dans son art.

— Bot. *Amande libre.* Celle dont la surface n'adhère point à l'enveloppe qui la recouvre. || *Calice libre.* Celui qui n'a pas d'adhérence avec l'ovaire. || *Cloisons libres.* Celles qui sont formées par un placentaire devenant libre au moment de la déhiscence. || *Embryons libres.* Les graines, d'après Dupetit-Thouars et Turpin. || *Étamines libres.* Celles qui ne tiennent ensemble ni par les filets ni par les anthères. || *Induvies libres.* Celles qui ne font point corps avec le fruit. || *Nectaire libre.* Celui qui naît sous l'ovaire, sans faire corps avec lui. || *Ovaire libre.* Celui qui n'a aucune adhérence soit avec le périanthe simple, soit avec le calice. || *Placentaire libre.* Celui qui est totalement détaché du péricarpe, et qui ne tient à rien après la déhiscence.

— Hist. relig. Secte anabaptiste qui ne reconnaissait ni autorité civile, ni autorité ecclésiastique. *La secte libre.* On dit aussi substantiv. *Les libres.* Ils prenaient le titre d'hommes divinisés, parce qu'ils prétendaient que le baptême les avait rendus impeccables.

— Anc. jurispr. *Libre coutume.* Affranchissement d'une coutume ou prestation féodale. Accorder une libre coutume.

— Administ. *Libre coutume.* Entrée franche de droits. Cette marchandise entre, est admise en libre coutume dans ce pays.

— Minér. *Cristaux libres.* Les cristaux aciculaires, lorsque les aiguilles groupées sont distinctes les unes des autres.

— Phys. *Calorique libre.* Celui qui, ne se trouvant point engagé dans des combinaisons avec les corps, agit sur le thermomètre et sur nos organes, et produit les phénomènes de la température.

— Ornith. On appelle *Doigts libres* dans les oiseaux, ceux qui sont entièrement séparés jusqu'à leur articulation avec le tarse.

LIBREMENT. adv. (du lat. *libere*, même signif.). Avec liberté, sans contrainte, sans gêne. Vivre, agir, penser, écrire, parler librement. J'en use librement avec vous. Il parle librement de tout le monde. Dites-moi librement ce que vous en pensez. Cet écrivain parle bien librement des lois qu'il faut respecter. On ne fait rien de bien que ce qu'on fait *librement*. (Montesquieu.)

LIBRICOLE. s. m. Philol. On s'est quelquefois servi de ce mot par plaisanterie, pour Bibliophile, ami des lettres et des livres.

LIBRILLE. s. f. Antiq. Machine de guerre pour lancer des projectiles. La librille était une espèce de fronde.

LIBRIPENS. s. m. (pr. *li-bri-pinss*). Ant. rom. Celui qui pesait l'argent qu'on donnait aux soldats romains. || Fermier de poids public. || Celui qui tenait la livre de cuivre dans la cérémonie du contrat de vente.

LIBUM. s. m. (pr. *li-bomm*). Ant. rom. Gâteau composé de lait, de farine et de sésame, dont on se servait dans les sacrifices, et surtout dans ceux de Bacchus et des Lares.

LIBURNE. s. f. (du lat. *liburna*). Ant. rom. Espèce de bâtiment à rames dont on se servait pour la guerre. Les liburnes avaient au plus cinq rangs de rames. || On donnait aussi ce nom aux habitants de la Liburnie, et aux hérauts des magistrats romains, sans doute parce qu'ils étaient originaires de la Liburnie.

LIBURNIE. Géogr. anc. Ancienne province de l'Illyrie entre l'Istrie au nord, et la Dalmatie au sud. La Liburnie se nomme aujourd'hui Croatie.

LIBURNIEN, IENNE. s. et adj. Géogr. Habitant de la Liburnie. || Qui appartient à la Liburnie ou à ses habitants. Il y avait à Rome beaucoup d'esclaves liburniens. Les Liburniens.

LIBYCIEN. s. m. Ancien habitant de la Gaule cisalpine.

LIBYE. Géogr. anc. Ancien nom de l'Afrique occidentale, bornée par l'Egypte, l'Ethiopie, l'Océan éthiopien, l'Atlantique et la Méditerranée. La Libye se divisait en Libye intérieure, comprenant le Sahara, la Nigritie et la Guinée, et en Libye extérieure, située au nord et renfermant la Barbarie.

— La Libye proprement dite était circonscrite entre l'Égypte, les déserts, la Numidie et la Méditerranée; elle était habitée par des colonies grecques et égyptiennes.

— Géogr. mod. *Désert de Libye.* Désert qui s'étend à l'O. de l'Egypte et dans le Sahara.

— Hist. *Guerre de Lybie.* Lutte que Carthage eut à soutenir contre son armée mercenaire, après la première guerre punique, l'an 240 av. J.-C.

LIBYEN, YENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Libye. || Qui appartient à la Libye ou à ses habitants.

— Myth. Surnom d'Apollon, d'Hercule et de Cérès.

LIBY-PHÉNICIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom donné aux anciens habitants du royaume de Tunis. || Qui appartient à ces habitants.

LIBYSSA. Géogr. anc. Ville de la Bithynie, sur la Propontide. C'est à Libyssa qu'Annibal s'empoisonna.

LIBYSTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la Libye ou aux Libyens.

— *Fables libystiques.* Fables aujourd'hui perdues, composées par un écrivain nommé Libys.

LIBYTHÉE. s. f. Entom. Genre d'insectes qui comprend plusieurs espèces de papillons.

LICANIENS. s. m. pl. Hist. Troupes irrégulières qui faisaient partie de l'armée hongroise, et qui existaient encore au XVIII^e siècle.

LICATE ou **LICATIEN, ENNE.** adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Vindélicie, ancienne contrée de la Bavière.

LICE. s. f. (du lat. *liciæ*, employé avec la même acception dans la basse latinité, et dérivé de *palitium*, clôture en bois, fait de *palus*, pieu). Lieu destiné aux courses de tête ou de bague, aux tournois, aux combats à la barrière, et autres exercices du même genre. Entrer en lice, dans la lice. Ouvrir, fermer la lice.

— Fig. Discussions, contestations publiques ou privées, de vive voix ou par écrit. Deux académiciens entrent en lice l'un contre l'autre, quand ils en viennent aux prises, littérairement parlant, et qu'ils se combattent à coups de discours, de pamphlets, d'apostrophes, etc. Celui des deux qui a raison sort vainqueur de la lice. On entre en lice avec confiance, on en sort l'oreille basse, l'amour-propre et l'intérêt blessés.

— Le lieu où se passent les discussions, où se livrent les combats de la parole. Le barreau est la lice ouverte au talent oratoire. La Chambre des Députés est la lice où vient s'essayer l'éloquence parlementaire.

— Dans un sens plus général. L'enfant qui sortant du sein de sa famille entre nu dans une lice où les combattants sont couverts de fer.

— Barrière qui borde la carrière d'un manége. || Garde-fous d'un pont de bois.

LICE. s. f. (du lat. *lycisca*). Mamm. Femelle d'un chien de chasse. Il y a dans toutes les meutes des lices destinées à faire race. Une lice est nouée quand elle a été couverte et qu'elle a retenu.

— Fig. et fam. Femme lascive et effrontée. So-

brunet que les poètes fort peu chastes des xvᵉ et xviᵉ siècles donnaient aux femmes galantes de leur époque.

LICE. s. f. Ce mot, que les dictionnaires donnent comme terme de manufacture, de gazier, de cartonnier, de corroyeur, de cordier, etc., doit s'écrire et s'écrit *lisse*. V. LISSE.

LICÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons.

LICENCE. s. f. (pr. *li-çan-se* ; du lat. *licentia*, forme de *licet*, il est permis). Congé, permission. Ce religieux était sorti sans en avoir demandé la licence à son supérieur.

Cependant accordez à mes vœux innocents
La *licence* d'aimer des charmes si puissants. (CORN.)

Et je vous viens, monsieur, avec votre *licence*,
Signifier l'exploit de certaine ordonnance. (MOL.)

— Comm. Permission spéciale, accordée par le gouvernement, pour exporter ou pour vendre certaines marchandises. Il a obtenu une licence pour envoyer cent pièces de vin en Allemagne. On lui a donné une licence pour le débit du tabac.

— Dans les facultés de théologie, de droit, de médecine, le degré qui est entre celui de bachelier et celui de docteur.

— Le temps que l'on passe sur les bancs pour obtenir le degré de licencié. Faire, commencer, achever sa licence. Sortir de licence. Entrer en licence. Être le premier, le dernier de sa licence. Ce sens est vieux.

— Liberté trop grande, contraire au respect, à la modestie, à la retenue. C'est un homme qui prend des licences, qui se donne de grandes licences. Il s'émancipe de plus en plus ; il prend chaque jour de nouvelles licences. La *licence* des paroles mène à la *licence* des actions. (Laboulsse.) La *licence* est contraire au respect et à la modération ; elle signifie, Dérèglement dans les mœurs, dans les actions, dans les paroles et dans toute la conduite de la vie. (Ducl.)

Qui donc est ce coquin qui prend tant de *licence*
Que de chanter et m'étourdir ainsi ? (MOL.)

Je sais sur ma conduite et contre ma puissance,
Jusqu'où de leurs discours ils portent la *licence* ;
Ils vivent, cependant, et leur temple est debout ! (RACINE.)

Madame, vous savez jusqu'à quelle insolence
Le peuple a de ses cris fait monter la *licence*. (VOLT.)

— Abus de la liberté, dérèglement, insubordination. Une licence coupable, funeste, effrénée, aveugle, débordée, immodérée. Arrêter, réprimer la licence des soldats, du peuple, de la jeunesse. La licence ne peut exister sans l'esclavage. Toute l'Europe éclairée veut la religion sans intolérance, l'égalité sans avilissement, la liberté sans *licence*, la monarchie sans despotisme. (***)

Ainsi que la vertu, le crime a ses degrés,
Et jamais on n'a vu la timide innocence
Passer subitement à l'extrême *licence*. (RAC.)

— En poésie. Incorrection, irrégularité de langage permise en faveur du nombre, de l'harmonie, de la rime ou de l'élégance. Toute liberté que le poète se donne contre la règle et l'usage ordinaire. Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle ? est une licence, il faudrait nécessairement, *qu'aurais-je fait si tu eusses été fidèle ?* Dans ce vers l'adjectif *fidèle* semble se rapporter à *je*, tandis qu'il se rapporte à *tu*. La licence est quelquefois l'écart d'un heureux génie, une faute volontaire contre des conditions de peu d'importance en elles-mêmes, d'où peut naître une beauté réelle. Licence heureuse. Licence poétique. Le style épistolaire s'alimente de licences.

D'une *licence* heureuse usez avec prudence,
Mais n'oubliez jamais que c'est une *licence*. (DE BOSS.)

— Beaux-arts. Se dit dans le même sens, en peinture, en sculpture, en architecture, en musique, de tout ce qui s'écarte des principes généraux et de la règle commune, sans en être cependant une violation grossière et inexcusable. Il y a dans ce tableau, dans ce groupe, des licences heureuses. Il y a dans l'ouverture de cet opéra une licence remarquable. Les colonnes accouplées sont une licence en architecture.

— Au pl. Traits de plumes hardis, composés pour orner les pages d'écriture.

— Rhétor. Se dit d'une figure qui écarte les déguisements, les ménagements.

LICENCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Licencier, S'empl. adjectiv. L'armée a été licenciée. Les troupes allemandes *licenciées* devinrent aux Espagnols un nouveau secours. (Volt.)

LICENCIÉ. s. m. Celui qui a pris ses degrés de licence. Licencié en droit. Un licencié. Il est licencié en droit canon. Le directeur de cette maison d'éducation est licencié ès-lettres.

LICENCIEMENT. s. m. Action de licencier, de congédier. Il n'est d'usage qu'en parlant des troupes. La paix fut suivie du licenciement des troupes. Le licenciement de cette armée doit avoir lieu dans deux mois.

LICENCIER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *licence*). *Je licencie ; nous licencions, vous licenciez*. Je *licenciais ; nous licenciions, vous licenciiez*, etc. *Que je licencie ; que nous licenciions, que vous licenciiez*, etc. Congédier, en parlant des troupes, leur donner licence, permission de se retirer. On doit licencier une partie de l'armée au printemps prochain. Il s'emploie souvent en mauvaise part, et sa signification se rapproche alors de celle du verbe *casser*. C'est quelquefois par punition qu'on licencie un corps de troupes, et souvent alors on les incorpore dans d'autres cadres.

— Conférer le grade de licencié. Vieux en ce sens.

— SE LICENCIER. v. pron. S'émanciper, sortir des bornes du devoir, de la modestie. Cet homme se licencie. Il s'est licencié jusqu'à leur manquer de respect. Ce sens a vieilli.

— S'autoriser, prendre la permission. On l'a employé avec un régime et la préposition *de* ou *à*. Oui, je me suis d'aimer parfois *licencié*. (Regn.) A quitter mon parti tout s'est *licencié*. (Mol.)

Quoi ! ta bouche se *licencie*
A te donner encore un nom que je défends ? (MOL.)

LICENCIEUSEMENT. adv. D'une manière licencieuse. Vivre, écrire, parler, penser licencieusement.

LICENCIEUX, EUSE. adj. Désordonné, déréglé, contraire à la pudeur. Propos, discours licencieux. Paroles licencieuses. Il mène une vie licencieuse. Lire des écrits licencieux. Recueil de vers licencieux.

— B.-arts. Ce qui est fait par une licence trop grande et non autorisée. Le goût de Borromini est tout à fait licencieux. Cet architecte a fait un emploi licencieux de tel ornement. Peu usité dans ce sens. Il s'applique plutôt aux ouvrages, dessins, tableaux, statues, dont le sujet ou la composition offensent les mœurs.

— Littér. *Rime licencieuse*. Rime non suffisante ou même inexacte. Sceptre et spectre, ciel et soleil, sont des rimes licencieuses.

LICÉOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une licée. ‖ LICÉOÏDES. s. m. pl. Famille de champignons qui a pour type le genre licée. On dit aussi Licéoïde.

LICERON. s. m. Techn. Barbarisme donné par Landais. V. LISSERON.

LICET. s. m. (pr. *li-cètt*). Mot latin qui signifie Permission. Obtenir un licet, des licets.

LICETTE. s. f. Techn. Barbarisme donné par Landais. V. LISSETTE.

LICHADES. Géogr. anc. Petites îles voisines du cap Cénée, en Eubée.

LICHANOS. s. m. (pr. *li-ka-noss*). Mus. anc. Chez les Grecs, La troisième corde de chacun des deux premiers tétracordes. ‖ *Lichanos-hypaton*. Une des cordes de la lyre ou de tout le système des anciens Grecs. Elle répond au ré de la seconde octave. ‖ *Lichanos-méson*. Nom d'une corde qui répond au sol de la seconde octave.

LICHAS. Temps hér. Héraut d'Hercule, que Déjanire envoya vers ce héros pour lui porter la tunique teinte du sang du centaure Nessus. Hercule, dans les transports de sa douleur, le précipita dans la mer, où il fut changé en un rocher qui conserva la forme humaine.

LICHAS. s. f. Métrol. Mesure de longueur chez les Grecs.

LICHE. s. f. Techn. Machine qui sert à lisser; lissoir.

— Ichthyol. Genre de poisson qui appartient à la famille des atractosomes, parmi les poissons holobranches thoraciques.

LICHEN. s. m. (pr. *li-kenn*). Bot. Nom donné par les anciens à une plante cryptogame, qui était en usage pour la guérison des dartres et des maladies cutanées.

— LICHENS. s. m. pl. Bot. Famille de cryptogames, comprenant les plantes les plus communes ; elles se trouvent partout sur les murs, les bois, les écorces, les feuilles, le marbre le plus dur et même sur le fer. Il n'est pas possible de donner en peu de mots une idée précise et suffisante de la physionomie de ces plantes bizarres, qui se reproduisent probablement par des espèces de séminules appelées *gongyles*, que les vents transportent plus ou moins loin, et dont le nombre s'élève aujourd'hui à plus de quinze cents espèces ; leur forme est extrêmement variable ; tantôt elles se présentent sous la forme de croûtes (d'où lui vient son nom), de lignes à peine visibles à l'œil nu ; tantôt ce sont des folioles, des expansions arborescentes, des filaments disposés avec élégance et d'une étendue et d'un volume plus ou moins considérable. Dans un lichen deux parties sont bien distinctes, et dont la plus apparente est le *thalle*, partie composée de deux autres, l'une *corticale* ou *couche supérieure*, l'autre *médullaire* ou *couche inférieure* ; sa couleur est rarement verte, elle est communément jaunâtre, gris-cendré ou grisgris-paille ; mais c'est surtout dans les fruits (*apothecions*) que la nature a pris plaisir à offrir à l'œil les nuances les plus riches et les plus variées du rouge-pourpre, de l'orangé et du rose le plus tendre. Malgré le mépris qu'on est tenté d'avoir pour ces humbles plantes, elles rendent des services à l'homme, comme aliment, comme matière tinctoriale et comme médicament ; aucune espèce n'est nuisible, le lichen parelle fournit une teinture violette ; le lichen des murs est fort du goût des chèvres, il est employé en médecine et donne une couleur jaune ; le lichen d'Islande, renommé pour ses vertus médicinales, sert aussi à teindre en jaune et à engraisser les porcs et les bœufs ; le lichen du prunellier fournit une belle couleur rouge, le lichen pulmonaire peut être substitué au houblon dans la fabrication de la bière, et au tan pour la préparation des cuirs ; le lichen des rennes ou rangiférin, peut servir de nourriture aux hommes eux-mêmes dans les temps de disette, on le mange cru ou cuit avec du lait ; il sert aussi à engraisser le bétail de la Laponie ; presque tous enfin ont leur utilité. Les lichens résistent aux plus grands froids de la zone polaire, et peuvent se passer de terre puisqu'ils n'ont point de racines, mais seulement des filets destinés à les fixer sur les corps où ils viennent indifféremment ; ceux qui s'attachent à l'écorce des arbres se montrent principalement dans les sols arides, c'est-à-dire sur les arbres dont la croissance a été ralentie par le défaut de sève, ou qui sont vieux ou malades ; quelques-uns aussi s'implantent dans les pierres calcaires au moyen d'une liqueur acide, comme le *patellaria immersa*. Pâte de lichen. Gelée de lichen. Manger de la pâte de lichen. Acheter de la gelée de lichen.

— Médec. Maladie dans laquelle la peau prend l'aspect du lichen ; espèce de dartres qui forme des croûtes.

LICHÉNATE. s. m. (pr. *li-kè-na-te*). Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide lichénique avec les bases salifiables.

LICHÉNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lichen. ‖ LICHÉNÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre lichen.

LICHÉNÉE. s. f. Entom. Très-belle chenille du chêne.

LICHÉNEUX, EUSE. adj. (pr. *li-ké-neu*). Qui ressemble à un lichen. Algues lichéneuses.

LICHÉNICOLE. adj. des 2 g. (pr. *li-ké-ni-ko-le* ; ét. lat., *lichenicolus*, de *lichen*, lichen ; *colo*, j'habite). Bot. Qui vit sur les lichens.

LICHÉNIFORME. adj. des 2 g. (pr. *li-ké-ni-for-me* ; ét. lat., *licheniformis* ; de *lichen*, lichen ; *forma*, forme). Qui a la forme d'un lichen. Mousse lichéniforme.

LICHÉNINE. s. f. (pr. *li-ké-ni-ne*). Chim. Une des parties constituantes du lichen d'Islande.

LICHÉNIQUE. adj. m. (pr. *li-ké-ni-ke*). Chim. Nom d'un acide que l'on a trouvé dans quelques lichens.

LICHÉNITES. s. f. pl. (pr. *li-ké-ni-te*). Minér. Pierres sur la surface desquelles sont appliquées des espèces de lichens.

LICHÉNIVORE. adj. des 2 g. (pr. *li-ké-ni-vo-re* ; ét. lat., *lichenivorus* ; de *lichen*, lichen ; *voro*, je dévore). Entom. Qui mange les lichens.

LICHÉNOGRAPHE. adj. et s. m. (pr. *li-ké-no-gra-fe* ; ét., V. LICHÉNOGRAPHIE). Botaniste qui s'occupe spécialement de l'histoire des lichens, qui les décrit. Un botaniste lichénographe. Un lichénographe.

LICHÉNOGRAPHIE. s. f. (pr. *li-ke-no-gra-fi* ; du lat. *lichenographia* ; du gr. λειχὴν, lichen ; γράφω, j'écris, je décris). Partie de la botanique qui traite spécialement des lichens ; ouvrage sur cette branche de la science des végétaux.

LICHÉNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *li-ke-no-gra-fi-ke*). Qui a rapport à la lichénographie.

LICHÉNOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *li-ké-no-i-de* ; du fr. *lichen*, et du gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a de la ressemblance avec un lichen. ‖ LICHÉNOÏDES. s. m. pl. Famille de plantes de l'ordre des confervoïdées, comprenant celles qui ressemblent à des lichens. On donne aussi ce nom aux hépatiques, qui ont le port de certains lichens.

— Pathol. On donne cette épithète à une variété de la dartre squameuse.

LICHÉNOLOGIE. s. f. (pr. *li-ké-no-lo-ji* ; ét. gr., λειχὴν, lichen ; λόγος, discours). Traité sur les lichens.

LICHÉNOLOGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *li-ké-no-lo-ji-ke*). Qui a rapport à la lichénologie.

LICHÉNOLOGUE. s. m. (pr. *li-ke-no-lo-gue*). Naturaliste qui s'occupe des lichens, qui les décrit.

LICHÉNOPORE. s. m. Polyp. Genre de polypiers.

LICHER. v. a. 1ʳᵉ conj. (en lang. pop. et par corruption du v. Lécher). Se dit dans le sens de Boire. Licher un verre de vin.

— Neutral. Aimer à boire, s'adonner à l'ivrognerie. Cet homme ne songe qu'à licher.

LICHEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui se sert de la liche ; lisseur. Il est vieux.

LICHEUR. adj. m. Buveur, qui aime à boire. Ce mot est trivial et populaire.

— subst. C'est un licheur, un vrai licheur.

LICHFIELD. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Stafford ; 6,000 hab.

LICHTER. s. m. Mar. Petit navire de transport usité en Hollande.

LICHINE. s. f. (pr. *li-ki-ne*). Bot. Genre d'algues marines qui ressemblent beaucoup au lichen rameux.

LICHINÉ, ÉE. (pr. *li-ki-né*). Bot. Qui ressemble à une lichine. ‖ LICHINÉES. s. f. pl. Ordre de la famille des algues qui a pour type le genre lichine.

LICHTEMBERG. Géogr. Principauté d'Allemagne entre la Bavière rhénane, la régence de Trèves, la principauté de Birkenfeld et la seigneurie de Messenheim, et qui appartient au duc de Saxe-Cobourg-Gotha ; 26,000 hab. Ch.-l. Saint-Wendel.

LICHTENSTEIN. Géogr. Principauté d'Allemagne, sur les bords du Rhin, entre la Suisse et le Tyrol ; 6,000 hab. Ch.-l. Vadutz.

LICHTENSTEINIE. s. f. Bot. Plante vivace du cap de Bonne-Espérance.

LICIER ou **LISSIER.** s. m. Techn. Ouvrier qui fait les lices.

LICIET. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, arbrisseaux, la plupart sarmenteux et épineux, qui croissent sur les mauvais sols.

LICINE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des carabiques.

LICINIA. s. f. Ant. rom. Loi décrétée l'an de Rome 657, sous les auspices des consuls Licinius, Crassus et Q. Metius, en vertu de laquelle tous les habitants de l'Italie furent inscrits sur les listes des citoyens dans leurs tribus respectives.

LICINIUS STOLO (Caïus). Tribun du peuple, parvint à obtenir une loi qui exigeait que l'un des deux consuls fût toujours pris parmi les plébéiens (366). Il jouit le premier de cet avantage. ‖ LICINIUS CALVUS. Orateur romain, né l'an 74 av. J.-C., mort à l'âge de trente ans. Contemporain de Cicéron, et son émule au barreau, il joignait à l'éloquence un grand talent pour la poésie. ‖ LICINIUS (Flavius Licinianus). Empereur romain, fils d'un laboureur, né vers l'an 263. Il s'éleva du rang de simple soldat à celui de collègue de Galère, mort en 324.

LICITATION. s. f. (pr. *li-ci-ta-ci-on* ; du lat. *licitatio*, fait de *licitari*, enrichir). Jurispr. Acte par lequel les copropriétaires par indivis d'une chose qui ne peut être partagée sans dépréciation, la font mettre aux enchères pour être adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur. On a vendu cette maison par licitation. Contrat de licitation. Licitation volontaire. Licitation entre majeurs.

LICITATOIRE. adj. des 2 g. Prat. Qui a rapport à la licitation. Acte, contrat licitatoire.

LICITE. adj. des 2 g. (du lat. *licitus* ; fait du verbe *licet*, il est permis). Jurispr. Qui est permis par les lois. Cette chose n'est pas licite. Il ne fait que des gains honnêtes et licites. Ce que la loi permet est *licite*, quoique injuste aux yeux de l'équité. (Boiste.) La mort d'un criminel est *licite* ; la loi qui le punit a été faite en sa faveur. (Montesq.)

— Syn. comp. LICITE, PERMIS. Ce qui est *licite* n'est défendu par aucune loi ; ce qui est *permis* est autorisé par une loi.

LICITÉ, ÉE. part. pass. du v. Liciter. S'emploie adjectiv. Terre licitée.

LICITEMENT. adv. D'une manière licite, sans aller contre la loi. Cette chose peut être faite licitement.

LICITER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *licitari*, enchérir). Jurispr. Mettre à l'enchère quelque chose qui appartient à plusieurs cohéritiers et copropriétaires, vendre par licitation. Faire liciter une maison, un héritage, une terre. Autrefois on licitait les charges, les rentes.

— Neutral. Il faudra liciter. On sera forcé de liciter.

— SE LICITER. v. pron. Être licité. Cette maison se licitera tel jour.

LICIUM. s. m. (pr. *li-ci-omm*). Ant. lat. Cordon ou ruban auquel les Romains attachaient les offrandes dans les temples. ‖ Bandelette dont on se servait dans les opérations magiques. ‖ Courroie que les licteurs portaient autour de leur corps.

LICNON. s. m. (du gr. λίκνον, van). Ant. gr. Se disait du van sacré, sans lequel aucune cérémonie, dans les mystères de Bacchus, n'eût été complète.

LICNOPHORES. s. m. pl. (ét. gr., λίκνον, van ; φέρω, je porte). Ant. gr. Ceux qui portaient le van dans les fêtes de Bacchus.

LICOCHE. s. f. Moll. Nom vulgaire de la limace.

LIÇOIR. s. m. Techn. Barbarisme donné par Landais. V. LISSOIR.

LICOL. s. m. Lien autour du cou d'un cheval. N'est plus usité qu'en poésie et dans d'anciennes locutions proverbiales. V. LICOU.

— *Gens de sac et de licol*. Mauvais sujets, bandits. ‖ *J'aimerais mieux le licol que la bête*. Se disait en parlant de personnes laides ou ineptes richement parées. V. LICOU.

LICONDO. s. m. Bot. Arbre d'Afrique d'une grosseur et d'une étendue extraordinaire. Il paraît être le baobab.

LICOPHIE ou **LYCOPHIE.** s. f. Conchyl. Coquille fossile de la Transylvanie.

LICORNE. s. f. Mamm. Animal fabuleux qui selon les traditions et les légendes se rapproche de l'âne et du cheval, a le corps blanc, les yeux bleus, la tête couleur de pourpre et surmontée d'une corne longue et aiguë, rouge à sa partie supérieure, blanche inférieurement et noire au milieu. La licorne est remarquable par sa force et son agilité. On ne peut la prendre vivante qu'en plaçant auprès de son gîte une jeune fille vierge. On lui donne pour séjour l'Afrique, l'Arabie et l'Inde. L'existence de la licorne est aujourd'hui complètement niée par tous les naturalistes qui rapportent cet animal au rhinocéros, à l'oryx ou au daim.

— Nom que l'on donne quelquefois au chaperon.

— Astron. Constellation méridionale placée entre le grand et le petit Chien, Orion et l'Hydre. Elle contient trente et une étoiles. ‖ Anc. astr. Constellation située vers la queue de l'Hydre, suivant la sphère persique rapportée par Scaliger sur Manilius.

— Blas. La licorne sart tantôt de pièce principale et tantôt de cimier ou de support; elle se représente ou passante, action ordinaire de ces animaux, ou rampante. On dit alors qu'elle est saillante ou effarée. || *Licorne en défense.* Lorsqu'elle présente sa tête comme pour frapper de sa corne.

— Cétac. *Licorne de mer.* Cétacé nommé autrement *narval*, qui porte à l'extrémité de sa mâchoire supérieure une dent en forme de corne, droite, et longue quelquefois de 5 mètres.

— Hist. anc. Animal fabuleux qui dans les mythes de l'ancienne Perse était le symbole de la force et de la vitesse.

— Hist. milit. Obusier encore en usage chez les Russes.

— Techn. Espèce de papier.

LICORNET. s. m. Ichthyol. Poison du golfe arabique qui appartient au genre nason.

LICOU ou **LICOL.** s. m. (ét. lat., *ligare*, lier, *collum*, cou, lien de cou). Lien de cuir, de corde ou de crin, qu'on met autour de la tête des chevaux, des mulets et d'autres bêtes de somme, pour les attacher, au moyen d'une ou deux longes, au râtelier, à l'auge. Le licou de ce cheval est cassé, mettez une longe à ce licou. Mener un cheval par le licou, avec un licou. Ce cheval rompra son licou. *Licol* n'est plus employé qu'en poésie devant une voyelle, ou à la fin du vers, pour procurer une rime. En prose on dit toujours *licou*.

LICTEUR. s. m. (du lat. *lictor ;* de *ligare*, lier). Ant. rom. Officier public qui marchait devant les premiers magistrats de Rome, et qui portait une hache enveloppée et liée dans un faisceau de verges formé de branches d'ormes. Les licteurs faisaient à la fois office d'appariteurs et de bourreaux. Les licteurs marchaient à la file les uns des autres, et non en groupe.

— *Premier licteur.* Celui qui était le premier de la file. || *Licteur le plus proche.* Le dernier de la file, qui était le plus voisin du magistrat lui-même. Les licteurs marchaient au nombre de douze devant les consuls, six devant les proconsuls, les préteurs, les généraux et les maîtres de cavalerie. Les dictateurs en avaient vingt-quatre. Le préteur de la ville en avait deux. Chaque vestale marchait précédée d'un licteur.

LICUALE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des palmiers. Cette plante croît aux Moluques.

LIÇURE. s. f. Techn. Barbarisme donné par Laudais pour *lissure*. V. LISSURE.

LICYMNIUS. Temps hér. Un des fils d'Électryon. Il accompagna Hercule et les Héraclides.

LIDA. Géogr. anc. Montagne de Carie, près de la ville de Pédases.

LIDBECKIE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées et de la tribu naturelle des anthémidées.

LIDMÉE. s. f. Mamm. Espèce d'antilope d'Afrique, presque semblable à la gazelle.

LIDO. Géogr. Une des îles qui couvrent le port de Venise. L'équipage d'une flottille française fut massacré au Lido le 23 avril 1797.

LIE. s. f. (du lat. *limus*, limon, sédiment du vin). Ce qu'il y a de plus grossier dans une liqueur et qui va au fond. Lie de vin, de cidre, de bière, d'huile. Tirer du vin jusqu'à la lie. Ce vin est clair et bon jusqu'à la lie. Il n'y a plus de vin dans le tonneau, la lie vient. Boire jusqu'à la lie. || Quand on dit absolument, *De la lie*, on entend de la lie de vin.

— Fig. *La lie du peuple.* La plus vile et la plus basse populace. || *La lie du genre humain, la lie des nations, la lie des hommes.* Les hommes les plus corrompus, les plus méchants et les plus vils. C'est un homme de la lie du peuple. Ne me parlez pas de ces misérables, c'est la lie des hommes. La *lie* du genre humain peut s'immortaliser par sa valeur. (Erasme.)

— Fig. *Boire le calice jusqu'à la lie.* Souffrir une humiliation complète, une douleur longue et cruelle, un malheur dans toute son étendue. Des hommes boivent jusqu'à la *lie* toute l'amertume de leur calice. (Mass.)

— *Boire le plaisir, le bonheur jusqu'à la lie.* L'épuiser. Si tu épuises le plaisir jusqu'à la *lie*, tu trouveras la peine au fond du vase. (Young.)

— Prov. *Il n'y a pas de bon vin sans lie.* Il n'y a pas de plaisirs qui ne soit suivi de peine ou de regret. || *Tu as bu le bon, bois la lie.*

LIE. adj. f. Gai. Il n'est plus usité que dans cette phrase familière, Faire chère lie. Faire bonne chère avec gaîté.

> Elle sortait de maladie ;
> Là, vivant à discrétion,
> La galande fit chère *lie* (La Fontaine.)

LIÉ, ÉE. part. pass. du v. Lier. S'emploie adjectiv. Une sauce bien liée. On l'a amené pieds et poings liés. Ces pensées ne sont pas liées. Nous entrons dans la ville les mains *liées* derrière le dos, et notre mort n'était retardée que pour nous faire servir de spectacle à un peuple cruel. (Fén.)

> Les bras, au haut du corps se trouvèrent *liés* ;
> La terre heureusement se durcit sous nos pieds.
> (Racine.)

— *Lié à.* Quand ils priaient, ils se tournaient vers l'étoile du nord, tant leur culte était *lié à* l'astronomie. (Volt.) Encore les enfants ne restent-ils *liés au* père qu'aussi longtemps qu'ils ont besoin de se conserver. (J.-J. Rouss.) Tout ce qui n'est pas *lié* au sujet qu'on traite doit être rejeté. (Condill.)

> Dans quel ravissement, à votre sort *liée*,
> Du reste des mortels je vivrais oubliée ! (Racine.)

— *Lié par.* Être lié par serment. Les rapports par lesquels les êtres naturels sont *liés* en une sorte de grande chaîne. (Cuvier.)

> Ah ! madame, excusez un amant qui s'égare,
> Qui lui-même, *lié* par un devoir barbare,
> Se voit près de tout perdre et n'ose se venger. (Rac.)

— *Lié de.* Ils sont *liés* des chaînes de la superstition, dont ils veulent captiver leurs compatriotes. (B. de St-P.)

> D'abord elle a d'Auguste aperçu la statue ;
> Et, mouillant de ses pleurs le marbre de ses pieds,
> Que de ses bras pressants elle tenait *liés* :
> Prince, par ces genoux, dit-elle, que j'embrasse,
> Protége en ce moment le reste de ta race. (Racine.)

> Deux frères jardiniers avaient par héritage
> Un jardin dont chacun cultivait la moitié ;
> *Liés* d'une étroite amitié,
> Ensemble ils faisaient leur ménage. (Florian.)

— *Lié avec.* En Angleterre, les intérêts de la noblesse sont *liés* avec ceux du peuple. (B. de St-P.)

— *Lié entre.* Il faut que dans un discours les idées principales soient *liées* entre elles par une gradation sensible, et par les accessoires qu'on donne à chacune. (Condill.)

— *Jouer en parties liées.* Jouer avec la condition que l'enjeu appartiendra à celui qui aura gagné le plus de parties sur un nombre déterminé. || *Jouer en parties liées.* En sorte qu'il faille gagner deux parties sur trois pour avoir l'enjeu.

— Bot. Se dit du pollen, quand ses graines sont comme liées ou attachées ensemble par des fils.

— Blas. Se dit des cercles de tonneaux, quand l'osier qui les tient est d'un autre émail. Il portait de pourpre à un cercle d'or lié de sable. || Ce qui est joint, attaché et accouplé par un lien, un cordon ou un ruban. D'Orange porte d'or au cor d'azur enguiché d'argent et lié de gueules.

— Méd. *Matières liées.* Excréments qui ont une certaine consistance.

— Musiq. *Notes liées.* Celles sur lesquelles se font la liaison.

— Prat. Engagé. Lié de mariage. Femme liée de mari.

— Prov. *La bécasse est liée.* Se dit trivialement après la signature d'un contrat de mariage. || *Entrez, nos chiens sont liés.* Se dit à ceux qui hésitent à entrer dans une maison.

LIÉGE. s. m. (suiv. quelques étymologistes, du lat. *levis*, léger). Bot. Espèce de chêne vert qui croît en Espagne, en Italie et dans le midi de la France. Glands de liége. Le liége peut pendant un siècle et demi donner de nouvelle écorce tous les six ou huit ans sans périr.

— Se dit ordinairement de l'écorce de cet arbre. Elle est épaisse, fongueuse, astringente et fort légère, et imperméable à l'eau. Des semelles de liége. Des bouchons de liége. Les hommes adroits et légers surnagent comme le liége dans toutes les tempêtes. Les esprits légers ne peuvent pénétrer dans la profondeur des choses, et, tels que le *liége*, restent à la surface. (Boiste.) || Les poëtes disent quelquefois le *liége* pour désigner un objet fait de liége.

> . . . . Là, frêle émule de Dédale,
> Un *liége* (un volant) sous mes coups se plaît à voltiger.
> (Le Brun.)

> C'est un vin généreux qui, dans l'air élancé,
> Loin du *liége* importun dont il était pressé,
> Fait jaillir à longs flots la mousse et l'ambroisie
> (Chénier.)

— Minér. *Liége fossile* ou *des montagnes.* Variété d'asbeste.

— Pêch. *Patenôtres de liége.* Espèce de chapelet de liége qui sert à maintenir sur l'eau les bords du filet.

— Techn. Une des parties de l'arçon d'une selle.

LIÉGE. Géogr. Ville de Belgique, chef-lieu de la province du même nom, sur la Meuse. Siége d'une cour suprême de justice. Cette ville possède de riches mines de charbon, et fait un commerce très-étendu ; 45,000 hab.

— *Province de Liége.* Province de la Belgique, bornée au S. par le Luxembourg, au N. par le Limbourg, à l'E. par la Prusse rhénane, à l'O. par le Brabant méridional et la province de Namur ; superf. 1,632 kilom. carrés ; 368,200 h. || La province de Liége fut longtemps appelée *Evêché de Liége ;* alors elle était gouvernée par un prince évêque, et faisait partie de l'Allemagne. Les habitants de l'évêché de Liége jouissaient de grandes franchises, dont la violation fut souvent une cause de soulèvement contre leurs princes évêques. Le pays de Liége fut réuni à la France par le traité de Campo-Formio en 1799, et forma le département de l'Ourthe jusqu'en 1814.

LIÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Liéger. S'emp. adjectiv. Ces filets ne sont pas liégés.

LIÉGÈCE. s. f. Féod. Serment de fidélité que le vassal lige prêtait au seigneur.

LIÉGEMENT. adv. Féod. D'une manière lige.

LIÉGEOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de la ville ou de la province de Liége. || Qui appartient à la ville ou à la province de Liége. || *Almanach liégeois, le Petit, le Grand liégeois, Double liégeois.* Almanachs qui sont faits à Liége, ou plutôt qui étaient primitivement imprimés à Liége.

LIÉGER. v. a. 1er conj. Techn. Garnir de liége. Il se dit surtout en parlant d'un filet à pêcher. Liéger un filet. || SE LIÉGER. v. pron. Être liégé. Eh bien ! votre filet se liége-t-il ?

LIÉGEUX, EUSE. adj. Bot. Qui offre les caractères ou l'apparence du liége.

LIÉGNITZ. Geogr. Ville des États prussiens dans la Silésie ; 10,000 habit. || *Duché de Liégnitz.* Un des duchés que les descendants de Wladislas fondèrent en Silésie, vers la fin du IIe siècle.

LIEN. s. m. (pr. *li-ein ;* du lat. *ligamen*, dér. de *ligare*, lier). Tout ce qui sert à lier, à attacher, à unir. Lien de paille, de jonc, d'osier. Un gros lien. Un lien de fer. Faire des liens. Les liens d'une gerbe, d'un fagot. Attachez cela avec des liens.

— La corde ou la chaîne avec laquelle un prisonnier est attaché. En ce sens, il se met ordinairement au pluriel. Il était dans les liens. Briser, rompre ses liens. Forger des liens. La fête de Saint-Pierre aux liens.

— Fig. Esclavage, dépendance, surtout en parlant des amants. Il a rompu ses liens. Il trouve ses liens bien doux.

> D'un cœur qui s'offre à vous, quel farouche entretien !
> Quel étrange captif pour un si beau *lien !* (Rac.)

— Fig. Tout ce qui attache et unit les personnes ensemble. Le lien du mariage. Le lien conjugal. Un lien indissoluble. Lien d'amitié, de reconnaissance. Les liens de la nature, du sang, de la chair. L'amour et la pratique de la religion sont un *lien* de parfaite amitié entre Dieu et les hommes. (La Motte le Vayer.) Le plus fort *lien* pour attacher des amis, est la ressemblance des mœurs. (Pline.) Redoutez les *liens* formés par l'imprudence. (Volt.) Le blé a non-seulement rassemblé autour des hommes des animaux de différents genres, mais il est devenu le premier *lien* des sociétés humaines. (B. de St-P.) Les *liens* de l'amitié sont respectables, même après qu'ils sont rompus. (J.-J. Rouss.)

> Mais ce *lien* de sang, qui vous joint tous deux,
> Ecartait Claudius d'un lit incestueux. (Rac.)

> Plus un *lien* est éclatant,
> Plus son étreinte paraît dure. F. de Neufc.

> Là sous des traits hideux s'offre la race humaine,
> Plus forts sont les *liens* et plus forte est la haine.
> Delille.

— *Traîner son lien.* N'être pas tout à fait échappé d'un danger, affranchi d'une passion, délivré d'une mauvaise affaire. || Prov. Dans le même sens, *N'est pas échappé qui traîne son lien.* Voltaire a dit, *Traîner les liens de la vie.*

> J'ai traîné les *liens* de mon indigne vie,
> Tant qu'un peu d'espérance a flatté ma patrie.

— Anc. prov. *A méchant chien, court lien.* Il faut donner peu de libertés aux méchants.

— *Lien religieux.* Engagement contracté par ceux qui sont dans les ordres sacrés, ou qui ont prononcé des vœux monastiques.

— Art herm. *Liens des philosophes.* Les matières qui contiennent les esprits.

— Comm. Il s'est dit d'un assemblage de six grandes tablettes de verre. Vingt-cinq liens font un ballot.

— Erpét. Couleuvre de la Caroline qui, dit-on, se bat contre le serpent à sonnettes, et l'étouffe dans ses replis.

— Mar. Bande de fer qui entoure le gouvernail.

— Chir. Bande de soie, de fil ou de laine dont on se sert pour attacher les malades pendant quelques opérations.

— Jurispr. *Double lien.* Parenté entre enfants d'un même père et d'une même mère. || *Lien simple.* Parenté entre frères et sœurs qui ont un père et une mère différents. || Jurispr. crimin. Être dans les liens d'un décret, d'un mandat d'arrêt. Se dit d'une personne contre laquelle un mandat a été décerné.

— Techn. Les charpentiers font des liens avec des pièces de bois, s'engrenant les unes dans les autres au moyen de tenons et de mortaises, comme ceux qui lient les faîtes et les sous-faîtes des combles. || Les charrons attachent aussi leurs flèches avec des liens de fer. || *Lien pendant*, Pièce de bois inclinée qui sert à consolider le garde-fou d'un pont en charpente. || Chez les vitriers, Petit morceau de plomb qui lie la verge de fer le long des panneaux, et qui pose sur le châssis. || Chez les chapeliers, La partie inférieure de la forme du chapeau.

— Dans le vignoble d'Orléans, Vin qui se fabrique en petite quantité aux approches de la vendange, avec les raisins de l'année, pour la boisson des vendangeurs, lorsqu'il n'y en a plus de celui de l'année précédente.

LIENNE. s. f. Techn. Se dit chez les tisserands, des fils de la chaîne qui n'ont pas été levés, et dans lesquels la trame n'a pas passé.

LIEN-TCHEOU-FOU. Géogr. Grande ville et port de la Chine, à 600 kilom. S.-O. de Canton.

LIENTÉRIE. s. f (pr. *li-an-te-ri ;* du gr. λειεντερία ; fait de λεῖος, poli, et de ἔντερον, intestin). Médec. Espèce de dévoiement dans lequel on rend les aliments tels qu'on les a pris. Il vieillit.

LIENTÉRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *li-an-té-rique*). Médec. Qui tient de la lientérie. Flux lientérique.

LIEOU-KHEOU ou **LIEOU-KIEU** Géogr. Groupe d'îles formant un état tributaire de la Chine, dans l'océan Pacifique, entre le Japon, au N., la Chine, à l'O., et les îles Madjeco mah, au S.-O. Elles sont au nombre de trente-six.

LIEOU-PANG. Empereur chinois, chef et fondateur de la dynastie des Han, succède 202 ans av. J.-C., à Tseu-yng ; mort en 194 av. J.-C.

LIEOU-YU. Empereur chinois, sorti de la plus basse classe du peuple, monta sur le trône en 420 ; mort en 423.

LIER. v. a. 1re conj. (du lat. *ligare*, même signif.). *Je lie ; nous lions, vous liez. Je liais ; nous liions, vous liiez. Que je lie ; que nous liions, que vous liiez*, etc. Serrer, attacher avec un lien ou avec quelque autre chose que ce soit. Lier le bras, la main, le corps. Lier une gerbe de blé, une botte de foin, un fagot. Lier un cerceau avec de l'osier. Lier avec un cordon, avec un mouchoir. Lier des fleurs ensemble pour en faire un paquet. Lier un paquet de livres, de papiers, de lettres. Lier les cheveux. Lier un fou, un furieux.

— Par exagér. *C'est un fou à lier.* C'est un extravagant.

— Joindre ensemble différentes parties par quelque substance qui s'incorpore dans les unes et dans les autres. La chaux et le ciment lient les pierres. Il faut mettre dans cette composition quelque chose pour lier les ingrédients.

— Faire un nœud. Lier les cordons de ses souliers. Lier des rubans.

— Fig. *Lier les idées, les propositions, les parties d'un discours*, etc. Les unir entre elles, les enchaîner les unes aux autres. Il lie bien ses idées. C'est un mauvais logicien, il lie très-mal ses propositions. Il faut une idée intermédiaire, quelques mots pour lier ces deux périodes. Les parties de la harangue que nous avons entendues sont bien liées. Et pour *lier* des mots si mal s'entr'accordant. (Boil.)

— Attacher, unir, enchaîner ensemble, en parlant des personnes et des choses. C'est le sang et l'amitié qui les lient. Ils sont liés d'une étroite amitié. La religion est la chaîne qui lie le ciel à la terre. Il faut *lier* davantage les soldats avec la nation, et rendre leur condition plus heureuse. (B. de St-P.) Les harmonies morales nous *lient* bien plus à la vie que les harmonies physiques, en nous élevant vers les cieux. (Id.) Unissez vos chagrins, *liez* vos intérêts. (Rac.) Que la vertu nous *lie*, et non pas les traités. (Volt.)

> Vivons pour nous, ma chère Rosalie :
> Que l'amitié, que le sang qui nous *lie*
> Nous tienne lieu du reste des humains (Volt.)

— Engager, astreindre, obliger. Qu'est-ce qui vous lie ? Les paroles, les contrats lient les hommes. Un serment tyrannique et injuste ne *lie* jamais ; une parole donnée librement *lie* toujours. (Linguet.) La force ne *lie* pas la conscience. (Puffend.)

> Et ces noms, ces respects, ces applaudissements,
> Deviennent pour Titus autant d'engagements
> Qui, le *liant*, seigneur, d'une honorable chaîne,
> Malgré tous ses soupirs et les pleurs de la reine,
> Fixent de son devoir les vœux irrésolus. (Rac.)

— *Lier une partie de promenade, de divertissement*, etc. La projeter, en convenir.

— *Il a bien lié, il a mal lié sa partie.* Il a bien, il a mal concerté son affaire, son entreprise.

— *Lier amitié avec quelqu'un.* Contracter amitié avec quelqu'un.

— *Lier conversation, commerce, société avec quelqu'un.* Entrer en conversation, en commerce, etc., avec quelqu'un. Ils ont lié conversation. Vous avez lié commerce avec lui. Nous avons lié société l'un avec l'autre.

— *Lier les mains à quelqu'un.* Le réduire à l'inaction dans une affaire. || *Avoir les mains liées.* Être empêché d'agir, ne pouvoir agir dans une affaire. Ils m'ont lié les mains. Il ne veut pas avoir les mains liées.

— *Lier la langue.* Empêcher de parler. Le respect, la crainte de vous déplaire m'a lié la langue. On aime mieux avoir les mains et les pieds liés que la langue.

— Dans le langage de l'Église. *Lier et délier.* Donner ou refuser l'absolution.

— Calligr. *Lier les lettres.* Les joindre l'une à l'autre par certains petits traits nommés *déliés.* Il faut mieux lier vos lettres. Vous liez bien vos lettres.

— Art culin. *Lier une sauce.* Lui donner de la consistance. La farine sert à lier les sauces.

— Fauconn. Enlever la proie, en parlant de l'oiseau.

— Mus. *Lier des notes.* Passer, exécuter deux ou plusieurs notes d'un même coup d'archet, d'un seul coup de langue, sur un instrument à vent, ou, en chantant, d'un seul coup de gosier.

— SE LIER. v. pron. S'emploie dans presque toutes les acceptions de l'actif. || *Ces ingrédients se lient bien.* Ils s'unissent, ils s'incorporent. || *Cette sauce se lie.* Elle s'épaissit.

— Fig. *Les scènes de cette pièce se lient mal entre elles.* Elles ne sont pas amenées les unes par les autres. *Voici un fait qui se lie avec une aventure dont j'ai eu connaissance.* Il a du rapport avec cette aventure, il s'y rattache.

— Fig. *Se lier ou se lier les mains.* S'obliger à une chose ; s'ôter le pouvoir de faire autrement.

— *Se lier par un serment, par un vœu*, etc. S'astreindre par un serment, par un vœu, à quelque obligation.

— Se dit particulièrement des personnes qui forment une liaison entre elles. Ils se sont liés d'amitié. Nous nous sommes liés ensemble. Nous nous sommes connus. Vous vous êtes lié avec lui ? Ne nous liez pas avec eux. Vous vous êtes lié ? Ne nous liez pas qu'à des gens de mérite.

sorte. (Formage.) Les honnêtes gens se *lient* par les vertus, le commun des hommes par les plaisirs, et les scélérats par les crimes. (Mme Lambert.)

Pensais bien garde, mortel, avec qui tu te lies ;
... souvent ... sert,
... le bord,
Si de ... compagnes
Ne l'avaient conduit à la mort. (Lesosie.)

— *Se lier avec*. Se joindre, s'unir avec quelqu'un. Le cardinal de Richelieu s'était lié contre l'Empereur avec la Suède. (Volt.)

— B.-arts. Former un bel ensemble par l'union assortie. Ces couleurs se lient bien.

— Écon. dom. Les ... se lient bien à la fraîche.

LIER ou **LIERRE**. Géogr. Ville de Belgique, province d'Anvers, au confluent de Deux-Nèthes. Filature et commerce de coton, toiles, distilleries et raffineries, grand commerce de bétail ; 10,500 hab.

LIERNAIS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Côte-d'Or), arr. de Beaune ; 1,200 hab.

LIERNE. s. f. Constr. Pièce de bois qui sert à faire les planchers en galetas. || Pièce de bois non entaillée servant à relier entre elles d'autres pièces, auxquelles elle est fixée par des chevilles ou des boulons. || Nervures d'une voûte gothique qui, formant une croix, tiennent par un bout aux tiercerons et par l'autre à la clé.

— Mar. Planches qui garnissent le fond d'un bateau.

— Bot. Nom vulgaire de la clématite des haies.

LIERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Lierner. S'empl. adjectiv. Une palée liernée.

LIERNER. v. a. 1re conj. Constr. Garnir de liernes un comble, une palée. Lierner un plancher.

LIERRE. s. m. anciennement **HIERRE**, puis avec l'article l'Hierre, dont on a fait ensuite un seul mot, *lierre*. (En lat. *hedera*, même signif.) Bot. Genre de plantes type de la famille des hédéracées, comprenant huit espèces : grimpantes, à feuilles alternes, entières ou lobées, et à fleurs petites, blanchâtres ou verdâtres, disposées en cime ou en panicule, et dont la plus connue est le lierre grimpant d'Europe, qui s'élève sur les vieux arbres, les vieilles murailles, en s'y accrochant au moyen de supports ou petites racines serrées et étroites qui naissent le long de la tige et des rameaux, et s'appliquent sur les corps, qu'il recouvre de son vert et élégant feuillage. Ses feuilles sont toujours vertes, tantôt cordiformes, tantôt à cinq, trois, deux lobes plus ou moins profonds, mais, en général, toujours glabres et luisantes. Le tronc atteint quelquefois un pied de diamètre, on en cite qui avaient la grosseur d'un homme. Les vertus médicinales du lierre sont bien restreintes ; ses feuilles servaient à panser les vésicatoires et les cautères, et n'avaient d'autre propriété que la fraîcheur qu'elles entretenaient sur la plaie ; elles ont été remplacées avec avantage par des papiers préparés à cet effet. Elles servent de fourrages en Bretagne, quand ceux-ci sont peu abondants, les chèvres, les moutons et les vaches les mangent avec avidité. Les baies sont purgatives et excitent le vomissement. Dans les pays chauds, il découle du lierre un suc qui se durcit à l'air, et se réunit en petites masses irrégulières : cette substance est connue sous le nom de *gomme-lierre* ; elle est d'un brun roussâtre, lisse, sans transparence, d'une consistance assez ferme, et elle se ramollit facilement dans les doigts ; lorsqu'on la brûle, elle donne une flamme claire, et répand une odeur approchant de celle de l'encens ; elle n'a maintenant aucune vertu en médecine. Mais, malgré la perte de ses vertus médicinales, le lierre sera toujours cher à la poésie. Si elle renonce à voir Bacchus, Silène, les Faunes, les Satyres, les Bacchantes, et, en général, les dieux champêtres couronnés de lierre, puisse la vertu, en voyant cet arbrisseau entrelacer de ces cent bras tortueux, depuis le frêle arbuste jusqu'aux plus forts comme aux plus grands arbres, sans les étouffer et sans les quitter, y reconnaître l'emblème de l'amitié fidèle, et leur représenter la femme faible et timide enlaçant de ses bras le corps de son époux adoré. On couronnait aussi les poètes de lierre, parce qu'ils sont consacrés à Bacchus, et que l'éclat des beaux vers dure éternellement, et assure à leurs auteurs l'immortalité. Finissons cette aride description par citer un passage de l'illustre amant de la nature. Le *lierre* ami des monuments et des tombeaux, le *lierre* dont on couronnait jadis les grands poètes qui donnent l'immortalité, couvre quelquefois de son feuillage les troncs des plus grands arbres. Il est une des fortes preuves des compensations végétales de la nature ; car je ne me rappelle pas en avoir jamais vu sur les troncs des pins, sapins, et des arbres dont le feuillage dure toute l'année. Il ne revêt que ceux que l'hiver dépouille. Symbole d'une amitié généreuse, il ne s'attache qu'aux malheureux ; et lorsque la mort même a frappé son protecteur, il le rend encore l'honneur des forêts où il ne vit plus ; il le fait renaître en le décorant de guirlandes de fleurs et de festons d'une verdure éternelle. (B. de St-Pierre.)

— Épith. Rampant, flexible, tortueux, souple, immortel, éternel, aux cent bras, aux bras tortueux, aux bras flexibles. Petit lierre. Lierre à larges feuilles, à petites feuilles. Branche de lierre. Couronne de lierre. Ceinture de lierre. Dans les distributions de prix, on couronnait de lierre les élèves qui avaient reçu les prix d'harmonie fraternelle ... à la vigne pour s'attacher à l'orme, et des griffes au *lierre* pour saisir le tronc des chênes. (B. de St-P.) Le *lierre* couvre le sol des forêts humides d'un tapis toujours vert, au milieu même des neiges. || Le *lierre* est pour les ruines ce que le vert-de-gris ou la rouille pour les médailles : il leur donne ce vernis d'antiquité si précieux aux archéologues. (Guérin.) Le *lierre* ne sied bien qu'aux poètes heureux. (Desaint. Le *lierre* aux graines d'or, aux longs bras sinueux. (De Valori.)

Le *lierre* déploy int sa souplesse rampante,
Jusqu'au fond d'une grotte et se traîne et serpente. (Baour-Lormian.)

Et permets que la main des timides pasteurs
Unisse à tes lauriers un *lierre* et des fleurs. (Gresset.)

— Les poètes le font de deux ou trois syllabes, mais le plus grand nombre le font de deux ; ce mot rime avec toutes les terminaisons en *ière* et en *ierre*, comme carrière, crinière, pierre, bruyère, prière, ouvrière, etc.

— On dit aussi par ellipse, Le lierre, pour Couronne de lierre. Porter un lierre. Recevoir un lierre. Déposer un lierre sur un tombeau, sur le front d'une personne.

— *Lierre terrestre, herbe de Saint-Jean, rondelette*. Plante vivace qui vient dans des lieux ombragés, dont les feuilles ont quelque ressemblance avec celles du lierre, et dont on fait usage en médecine. V. TERRETE.

— Prov. *Le lierre croit trouver partout des frères*.

LIERRÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du lierre. L'anémone est une plante lierrée.

LIESPUND. s. m. Métrol. Unité de poids employée dans quelques contrées de l'Allemagne et dans le Danemark. La valeur du liespund varie selon les lieux.

LIESSE. s. f. Joie. Vieux mot qui n'est plus guère usité. Vivre en joie et en liesse.

Mieux vaut la *liesse*,
L'amour et simplesse
Des bergers pasteurs,
Qu'avoir à largesse
Or, argent, richesse (Martial.)

LIESSE. Géogr. Bourg à 16 kilom. de Laon. Autrefois célèbre par les nombreux pèlerinages qu'on faisait à une chapelle de la Vierge, dont la fondation remonte au temps des croisades et qu'ont visitée plusieurs rois et reines de France. Il y vient encore aujourd'hui des pèlerins de contrées fort éloignées. Notre-Dame de Liesse.

LIESTAGE. s. m. Anc. jurispr. Droit sur les marchandises qui arrivent par mer.

LIESTALL ou **LIECHSTALL**. Géogr. Ch.-l. de caut. de Bâle-Campagne (Suisse) ; 2,000 h.

LIEU. s. m. (du lat. *locus*, même signif.). Espace occupé par un corps. Tout corps occupe, remplit un lieu, est dans un lieu. Un corps ne peut être en même temps en plusieurs lieux.

— Espace pris absolument, sans considérer aucun corps qui le remplisse, et vu seulement sous le rapport de la dimension, de la situation ou de quelque autre circonstance qui le distingue. Lieu vaste, étroit, resserré, humide, enfoncé, souterrain. Lieu bas, élevé, éminent. Lieu charmant, agréable, joli, champêtre, retiré, plaisant, sauvage, agreste, solitaire, triste, désert, inconnu, inhabité, écarté, éloigné. Lieu funèbre, fortuné, fréquenté, terrible, affreux, sacré, profane. Un lieu de délices. Changer de lieu. Aller d'un lieu à un autre. Etre dans un lieu. Le lieu où il est né. Son lieu natal. Il faut aimer le *lieu* que l'on doit habiter. (Desforges.) Mais le général Bonaparte était là, avec lui on pouvait aller en tous *lieux*, retrouver le chemin de la patrie, ou se faire une patrie nouvelle. (Thiers.)

La pompe de ces *lieux*,
Je le vois bien, Arsace, est nouvelle à tes yeux. (Racine.)

— L'endroit, le temps convenable pour dire, pour faire quelque chose. Ce n'est pas ici le lieu de parler de cela, le lieu de disputer. Nous en parlerons en temps et lieu. Ce n'est ni le temps ni le lieu. Je parlerai de ce fait en son lieu.

— Se dit par rapport à la destination. Lieu d'assemblée, de récréation. Lieu public, particulier. Lieu où l'on rend la justice. Le lieu du supplice. Mettre chaque chose en son lieu, en lieu sûr, en lieu de sûreté. Au lieu du rendez-vous.

— *Le saint lieu, le lieu saint*. L'église, le temple chez les chrétiens et les israélites. Quel est dans le *lieu* saint ce pontife égorgé ? (Rac.)

— *Les saints lieux*. Les lieux de la Terre sainte où le Christ a pris naissance et a opéré le mystère de la rédemption.

Ce ne sont plus ici ces belliqueux essaims,
Dont les croisés en foule inondaient les *lieux* saints. (Delille.)

— *Les hauts lieux*. Cette expression est fréquemment employée dans l'Ancien Testament pour désigner les montagnes où les Juifs pratiquaient les exercices de leur religion, avant et même après la construction du temple de Salomon.

Jéhu, sur les hauts *lieux* enfin osant offrir
Un téméraire encens que Dieu ne peut souffrir,
N'a pour servir sa cause, et venger ses injures,
Ni le cœur assez droit, ni les mains assez pures. (Racine.)

— *Lieu de sûreté*. Quelquefois, Prison. Cet étourdi s'est fait mettre en lieu de sûreté. Ce sens est familier. || *Lieu de plaisance*. Maison de campagne qui n'est destinée qu'à l'agrément. || *Lieu de franchise, lieu d'asile*. Lieu où, en vertu de quelque privilège, on est à l'abri de certaines poursuites. Les maisons des ambassadeurs sont des lieux de franchise. Les églises étaient autrefois des lieux d'asile. || *Mauvais lieu*. Maison de débauche. Entrer dans un mauvais lieu. C'est un homme qui hante les mauvais lieux, qui fréquente les mauvais lieux. || *Lieux d'aisances*, ou simplement, *lieux*. Latrines. Aller aux lieux d'aisances. Il va souvent aux lieux.

— Endroit désigné, indiqué. On le met souvent au pluriel. J'étais sur le lieu. Nous irons sur les lieux. Ils se sont transportés sur les lieux. La justice est descendue sur les lieux.

— Se dit aussi, surtout au pluriel, pour Les appartements, les différentes pièces d'une maison, d'une ferme, etc. Nous irons visiter les lieux, et voir s'ils sont en bon état. Faire réparer les lieux. Etat de lieux. Etat des lieux.

— Place, rang. Tenir le premier lieu. Il tient le premier lieu. Ce sens vieillit et ne se dit plus guère qu'au palais. Chaque créancier viendra en son lieu.

— Maison, famille. *C'est une personne qui vient de bon lieu*. Elle est de bonne famille. || *S'allier en bon lieu*. Se bien allier. || *Sentir le lieu d'où l'on vient*. Avoir les habitudes, les manières des gens de sa classe. || *C'est un homme de bas lieu. Il vient de bas lieu. Il est sorti de bas lieu*. De basse extraction. Portez en *lieu* plus haut l'honneur de vos caresses. (Corn.)

Jupiter eut un fils qui, se sentant du *lieu*
Dont il tirait son origine. (La Fontaine.)

— Endroit, passage d'un livre. Aristote dit dans plus d'un lieu que... Je ne sais plus dans quel lieu Voltaire a dit cela. Montesquieu a émis cette opinion dans plus d'un lieu.

— Rhétor. *Lieux communs, lieux oratoires*, ou simplement *lieux*. Sources générales d'où un orateur peut tirer ses arguments et ses moyens. Les principaux lieux communs sont : La définition, l'énumération des parties, le genre et l'espèce. Les semblables et les oppositions, les circonstances, la cause et l'effet. On appelle aussi la définition, le genre et l'espèce, Lieux communs de logique, lieux communs de métaphysique, la cause et l'effet. Il y a des lieux communs de grammaire, tels que l'étymologie. Des lieux communs de théologie. Les lieux communs sont intrinsèques et extrinsèques.

— *Lieux communs*. Se dit aussi de certains traits généraux qui peuvent s'appliquer à tout, de certaines réflexions générales qu'on fait entrer dans un sujet particulier. Son discours était rempli de lieux communs. Il a commencé sa harangue par un lieu commun sur l'administration.

— Les idées rebattues. Cet orateur ne dit que des lieux communs. Il n'y a point de *lieux* communs pour celui qui sait penser et qui sait écrire. (Dussault.)

— Admin. milit. *Lieu de gîte*. Station où un corps d'armée en route passe la nuit. Les lieux de gîte ne sont pas toujours des étapes. || *Lieu de séjour*. Endroit où un corps de troupes en route passe deux jours.

— *Lieu public*. Lieu destiné à la réunion du public, tels que les foires, marchés, réjouissances et cérémonies publiques, spectacles, jeux, cafés, églises, jardins, bals, etc.

— Astron. Le point du ciel auquel répond une planète, une comète. Comme nous les voyons de la surface de la terre, nous les rapportons à un point différent de celui où elles seraient vues du centre de la terre. Ce qui fait qu'on distingue le lieu apparent du lieu véritable. La différence s'appelle *parallaxe*.

— Comm. relig. *Lieux réguliers*. Les endroits qui sont dans la clôture du monastère, et qui servent à la communauté. Le dortoir, le réfectoire, le chapitre, sont des lieux réguliers.

— Géom. Ligne droite ou courbe dont tous les points servent à résoudre un problème qui a une infinité de solutions || *Lieux plans*. On nommait ainsi anciennement ceux qui se réduisent à des droites ou à des cercles ; et *lieux solides*, ceux qui demandent des paraboles des hyperboles ou des ellipses.

— Ichthyol. Nom vulgaire du merlan jaune. On le prend à la ligne, non loin des côtes, comme le cabillot dont il diffère peu, si ce n'est qu'il est moins gros.

— Manég. *Lieu* se dit de la position de la tête du cheval. *Porter un beau lieu*. Se dit d'un cheval qui porte bien sa tête, et relève son encolure avec grâce.

— Mar. *Lieu de reste*. Endroit où se termine le voyage.

— Phys. *Lieu de l'image*. Lieu où l'on aperçoit l'image d'un objet. C'est le même que *lieu apparent*.

— *Tenir lieu de*. Remplacer, suppléer. Votre amitié me tiendra lieu de père. Ses agréments lui tiennent lieu de beauté. Cela tient lieu de tout. Il s'en faut peu que le bonheur ne tienne *lieu* de toutes les vertus. (La Bruy.) La religion tient *lieu* au peuple de morale, de physique, de politique même. (De Rulhières.) La conscience du juste lui tient *lieu* des louanges de l'univers. (J.-J. Rouss.) S'il est des préjugés qui tiennent *lieu* de vertus, il faut les respecter. (S. Dubay.) L'amour tient *lieu* de tout aux amants. (Duclos.)

— *Avoir lieu*. Se dit en parlant de l'époque d'un événement. Cela eut lieu hier. Quand la ... aura-t-elle lieu ?

— Fig. Occasion, sujet. Donnez-moi lieu de vous obliger. Il n'y a pas lieu à faire cela. Il y a lieu de délibérer. Je n'ai pas donné lieu à vos mauvais procédés. Donnez-moi lieu de vous être utile. Il y a *lieu* de présumer qu'ils convinrent des principaux articles. (Anquet.)

— Fam. *On a parlé de vous en bon lieu*. En bonne compagnie.

— *J'ai appris cela de bon lieu, je le tiens de bon lieu, cette nouvelle vient de bon lieu*. De bonne part, de personnes dignes de foi.

— *Dans ce bas lieu*. Sur la terre, par opposition à l'Existence céleste.

— Prat. *Être au lieu et place de quelqu'un*. Avoir la cession de ses droits et de ses actions. On dit aussi, *subrogé en son lieu et place*.

— *Au lieu de*. loc. préposit. A la place de, en place de. Il m'a apporté un dictionnaire allemand au lieu d'un dictionnaire anglais que je lui avais demandé. Il faut mettre quelque chose au lieu de cette phrase que vous avez retranchée. C'est mon cousin qui est venu au lieu de mon oncle que j'attendais. || Cette locution met aussi en rapport deux membres de phrases qui sont en opposition. Au lieu de secourir son ami, il s'est tourné contre lui. Il se divertit toute la journée au lieu d'étudier.

— *Au lieu que*. Tandis que. Cet homme ne songe qu'à ses plaisirs, au lieu qu'il devrait travailler et veiller à ses affaires.

— *En lieu*. A la place, en remplacement. Il s'est chargé de cette fonction en son lieu.

Sans sortir de leurs lits plus doux que leurs hermines,
Ces pieux fainéants faisaient chanter matines,
Veillaient à bien dîner, et laissaient en leur *lieu*
A des chantres gagés le soin de louer Dieu. (Boil.)

— *En premier lieu, en second lieu, en dernier lieu*. Premièrement, secondement, enfin. Thalès croyait qu'en dernier *lieu* tout se résolvait en eau. (Fén.)

— *N'avoir ni feu ni lieu*. Être sans demeure assurée, être vagabond, ou être extrêmement pauvre. || *De bon lieu, bonne parole*. Un langage convenable annonce les gens bien élevés.

LIEUDEMONT. s. m. Financ. Papier public portant rente dans l'Etat romain.

LIEUE. s. f. (du celt. *leg*, ou du lat. *leuca*, même signif.) Mesure itinéraire, dont l'étendue varie selon les provinces, selon les pays. La lieue commune de France, de 25 au degré, est de 2,282 toises ou 4,445 mètres ; la lieue de poste, de 2,000 toises ou 3,894 mètres ; la lieue marine, de 20 au degré, est de 5,555 mètres ; lieue d'Angleterre, 5,569 mètres ; lieue royale d'Espagne, 7,066 mètres ; lieue commune d'Espagne, 5,606 mètres ; lieue de Portugal ; 6,180 mètres ; lieue de Prusse, 7,407 mètres. Une bonne lieue. Une grande lieue. Une lieue de chemin. Faire trois lieues, quatre lieues à pied. Faire deux, trois lieues, quatre lieues, dix lieues à l'heure. La terre est située à trente-trois millions de *lieues* du soleil. (Buff.) Il y a de Smolensk à Moscou environ cent de nos *lieues*. (Volt.)

— Presque tous les peuples de l'Europe ont donné à leur mesure itinéraire le nom de mille. La France, l'Espagne et le Portugal ont seuls conservé le nom de lieue. Encore la lieue n'est plus en France la mesure légale ; elle a été remplacée par le kilomètre et le myriamètre.

— *Lieue de pays*. Lieu qui diffère de la lieue commune, et dont la longueur est déterminée par l'usage de telle ou telle contrée. On ne compte que cinq lieues d'ici à la ville, mais ce sont les lieues de pays qui valent plus de six lieues ordinaires.

— *Lieue carrée*. Espace carré qui a une lieue de chaque côté.

— adv. *Une lieue à la ronde*. Dans un rayon d'une lieue en tous sens. Dans un sens moins rigoureux, Une certaine étendue à peu près d'une lieue de rayon. On a répandu ce bruit une lieue à la ronde.

— Loc. prov. et fig. *Être à cent lieues, à mille lieues d'une chose. N'en pas approcher de cent lieues*. En être fort éloigné. Vous n'avez garde de trouver le nœud de cette affaire, de cette question, vous n'en approchez pas de cent lieues. Vous vous trompez, vous êtes à mille lieues de la vérité. Je suis à mille lieues de vouloir vous offenser. Cela était à mille lieues de sa pensée. Les caractères de ces deux personnes sont à cent lieues l'un de l'autre. *Il est à mille lieues de ce qu'on lui dit*. Il n'y comprend rien || *En tout pays il y a une lieue de mauvais chemin*. On rencontre partout des obstacles et des difficultés. || *Il ferait bien quatorze lieues en quinze jours*. Se dit d'un homme fort lent.

— Fig. et fam. *Il n'écoute pas, il est à mille lieues d'ici*. Se dit d'un homme distrait, qui ne fait pas attention à ce qu'on lui dit.

— *Sentir quelqu'un d'une lieue*. Deviner, pressentir son arrivée. J'étais sûr qu'il viendrait, je l'ai senti d'une lieue. || En parlant des choses, J'ai senti d'une lieue la proposition qu'il vient de nous faire.

— *Il sent son fripon d'une lieue*. Se dit d'une personne dont l'air et les manières annoncent que c'est un fripon.

LIEUR. s. m. Celui qui lie les gerbes de blés, les bottes de foin, etc. Allez chercher le lieur, qu'il vienne lier ces gerbes.

LIEUR, EUSE. adj. Entom. On appelle *lieuses* les chenilles qui réunissent plusieurs feuilles ou fleurs de plantes, pour en former un paquet, dont elles habitent les vides.

LIEUTENANCE. s. f. Office, charge, emploi, grade de lieutenant. Obtenir une lieute-

nance. Il a gagné la lieutenance. Il a une lieutenance dans l'artillerie. Il occupa autrefois la lieutenance du roi dans une grande ville.

LIEUTENANT s. m. (du lat. *locus*, lieu, place; *tenens*, tenant, qui tient le lieu, la place). Officier qui est immédiatement au-dessous d'un chef, et qui le remplace en cas d'absence. Lieutenant-colonel. Lieutenant d'un régiment de cavalerie, d'infanterie. Lieutenant de vaisseau. Lieutenant d'artillerie. Sous-lieutenant.

— Se dit en général de tous ceux auxquels le souverain ou le chef d'une armée délègue, dans certains cas, une partie de son autorité. Ce roi, peu guerrier, s'est acquis une grande gloire par ses lieutenants.

— *Lieutenant-général du royaume.* Celui qui en l'absence du roi le remplace. Avant de partir, le roi a nommé son frère lieutenant-général du royaume. En 1814, le comte d'Artois, à son entrée en France, prit le titre de lieutenant-général du royaume, et exerça l'autorité royale jusqu'à l'arrivée de Louis XVIII. Après la révolution de juillet, en 1830, Louis-Philippe, duc d'Orléans, fut lieutenant-général du royaume.

— Particul. L'officier qui est immédiatement après le capitaine, le deuxième officier d'une compagnie. Il y a dans plusieurs corps, et particulièrement dans la cavalerie et dans les armes spéciales, des lieutenants en premier et des lieutenants en second. Dans l'infanterie, des lieutenants de première et de deuxième classe. Un bon lieutenant en premier. Le lieutenant en second.

— *Lieutenant-général des armées du roi*, ou simplement, *lieutenant-général.* Officier qui occupe le second grade dans l'armée. Il y avait dans cette armée trois lieutenants-généraux.

— *Lieutenant du roi* ou *commandant d'armes.* Celui qui commande dans une place de guerre en l'absence du gouverneur.

— Anc. jurispr. *Lieutenant civil.* Second magistrat de la juridiction du Châtelet de Paris. Il connaissait des causes civiles. || *Lieutenant criminel.* Magistrat du Châtelet de Paris. Il connaissait des causes criminelles. Il y avait un lieutenant criminel dans toutes les juridictions de l'ancienne France. || *Lieutenant-général.* Celui qui présidait le tribunal d'une sénéchaussée, d'un bailliage.

— *Lieutenant général de police.* Magistrat qui avait à Paris la direction de la police. Ses attributions étaient à peu près celles du préfet de police. Il y avait aussi à Lyon un lieutenant général de police, mais avec des attributions moins étendues.

— *Lieutenants particuliers au Châtelet de Paris.* Ils remplaçaient au besoin les lieutenants civils et criminels. || *Lieutenant criminel de robe courte.* Lieutenant du prévôt de Paris, ainsi nommé, parce qu'il portait une robe plus courte que les autres magistrats. || *Lieutenant général d'épée.* Officier établi dans tous les bailliages, sénéchaussées, et autres juridictions royales, pour commander le ban et l'arrière-ban, sous l'autorité des baillis et sénéchaux. || *Lieutenant des maréchaux de France.* Officier qui jugeait les querelles entre les militaires, lorsque le point d'honneur était intéressé. || *Lieutenant-général de l'artillerie militaire.* Officier placé immédiatement au-dessous du grand maître de l'artillerie. || *Lieutenants provinciaux d'artillerie.* Officiers supérieurs qui n'obéissaient qu'au lieutenant-général de leur arme. || *Lieutenant aux montres.* Délégué chargé de passer des revues militaires. || *Lieutenant d'armement.* Il était chargé des détails de l'équipement. || *Lieutenants de distribution, lieutenants de logement, lieutenants de musique.* Officiers qui ont des fonctions spéciales indiquées par leur titre.

— Véner. *Lieutenant de louveterie.* Celui qui avait une permission de chasse plus étendue que celles qui sont délivrées communément, accordée sous la condition d'avoir un équipage pour la destruction des loups.

— Hist. relig. *Lieutenant.* S'est dit aussi du vicaire d'un curé.

— Mar. *Lieutenant de vaisseau.* Grade qui est entre le capitaine de corvette et le lieutenant de frégate.

LIEUTENANTE. s. f. Se disait autrefois de la femme d'un officier ou d'un magistrat qui portait le titre de lieutenant. Madame la lieutenante civile, la lieutenante criminelle.

— Hist. milit. *Lieutenante-colonelle.* On appelait ainsi la première compagnie d'un régiment. Elle était commandée par le lieutenant-colonel, c'est-à-dire le lieutenant du *colonel-général.* Plus tard, la dignité de colonel-général ayant été supprimée, la compagnie *mestre-de-camp* passa la première, et la lieutenante-colonelle devint la deuxième.

LIÉVART. s. m. Anc. métrol. V. LIEVRADE.

LIÈVE. s. f. Anc. jurispr. Extrait d'un papier terrier que l'on remettait au receveur, afin qu'il fît payer le cens, les rentes et les droits seigneuriaux. La liève contenait la désignation de chaque héritage, la redevance, etc.

LIÉVRADE. s. f. Anc. métrol. Mesure de terre qui valait à peu près le quart d'un arpent.

LIÈVRE s. m. (du lat. *lepus*, dériv. du gr. λέπορις, même signif.) Mamm. Quadrupède sauvage herbivore, du genre et de la famille qui portent son nom, et de l'ordre des rongeurs. Il est d'un gris roux, a de grandes oreilles, de longues moustaches de chaque côté de la bouche, des yeux grands, ouverts, ovales et saillants, la queue très-courte, mais il est surtout remarquable par la disproportion de ses jambes de derrière, beaucoup plus longues que celles de devant, et par la disposition de ses dents incisives. Le lièvre est un animal fort timide et d'une extrême légèreté à la course. Lièvre agile, alerte, craintif, peureux, inquiet, rusé, étourdi. Lever, lancer, forcer un lièvre. Un rable de lièvre. Un pâté de lièvre. En France le droit de chasse estimait plus la vie d'un *lièvre* que la liberté d'un homme. (Lady Morgan.) Les *lièvres* sont doux et timides, et se nourrissent de feuilles, d'herbes, de racines, de fruits et de grains. Ceux qui paissent le serpolet sont les meilleurs. (Encycl.)

Sur un *lièvre* flanqué de trois poulets étiques,
S'élevaient trois lapins, animaux domestiques. (BOIL.)

Le *lièvre*, en vain palpitant de frayeur,
L'œil attentif et l'oreille étendue,
S'est ramassé dans sa courte grosseur,
Cachant son front sous sa patte velue
Pour échapper à son persécuteur. (LÉONARD.)

Dans un profond ennui ce *lièvre* se plongeait;
Cet animal est triste, et la crainte le ronge. (LA FONT.)

— Fam. *Être peureux comme un lièvre.* Être fort peureux, fort timide.

— *Gentilhomme à lièvre.* Se disait autrefois d'un gentilhomme qui avait peu de revenu, et qui était réduit à vivre de sa chasse.

— Fig. et fam. *Lever le lièvre.* Être le premier à faire une ouverture, proposer le premier quelque chose dont les autres ne s'étaient pas avisés. C'est vous qui avez levé le lièvre. Il n'aurait pas fallu lever ce lièvre-là.

— Prov. et fig. *Vouloir prendre un lièvre au son du tambour.* Faire grand bruit d'un dessein qui aurait besoin d'être tenu secret. || *C'est là que gît le lièvre.* C'est là le secret, le nœud de l'affaire. || *Avoir une mémoire de lièvre.* Avoir une mémoire peu fidèle. || *C'est une mémoire de lièvre qui se perd en courant.* Se dit d'une personne à qui une chose en fait facilement oublier une autre. || *Sommeil de lièvre.* Se dit de l'habitude de dormir les yeux ouverts ou d'un sommeil léger et très-facile à interrompre. || *Il ne faut pas courir deux lièvres à la fois*, ou *Qui court deux lièvres à la fois n'en prend aucun.* Celui qui poursuit deux affaires à la fois s'expose à ne réussir dans aucune. Oh! dam, on ne prend pas deux *lièvres* à la fois. (Rac.) || *C'est une somme à prendre sur le dos d'un lièvre.* Se dit d'une créance dont on n'espère pas le payement. || *Prendre le lièvre au collet ou au corps.* Dans une affaire aller droit au but et en décider la conclusion. Je vous aime par bien des raisons, mais surtout parce que vous m'aimez. Celle-là est bien pressante, et prend le *lièvre* au corps. (Mme de Sév.) || *C'est tout lièvre et tout lapin.* C'est toujours la même chose. || *Pas à pas le bœuf prend le lièvre.* En marchant lentement, mais constamment, on arrive plus tôt que ceux qui courent en étourdis. Cette locution et les suivantes ont vieilli.

Pari de course est fait entre *lièvre* et tortue:
Le *lièvre* attend, ricane, et puis broute et s'endort;
Mais la tortue avance, et gagnant sans effort,
Lui dit: « Fameux coureur! la vanité nous tue. »
(MOLLEVAUT.)

|| *Bon lièvre vient mourir au gîte.* On revient toujours dans sa patrie quand on est vieux. || *Si les lièvres avaient des fusils on n'en tuerait pas tant.* Beaucoup de gens ne s'aventurent à la chasse, ou par extension, dans une affaire quelconque, que parce qu'ils savent qu'il n'y a pas de danger. || *Avoine pointant, lièvre gissant.* Lorsque l'avoine commence à pointer, le lièvre y choisit son gîte. *Ce n'est pas viande prête que lièvre en genêtaie.* || *Bon est le lièvre dont la peau coûte cent sous.*

— Agric. Dans quelques endroits, La courroie avec laquelle on attache le joug aux cornes des bœufs.

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral.

— Chass. *Prendre un lièvre à l'acroupie.* Le surprendre le matin à son gîte.

— Ichthyol. Poisson du genre blenne.

— Zooph. Mollusque de l'ordre des gastéropodes.

— Entom. Nom vulgaire de la chenille de l'écaille martre ou hérissone.

— Mar. Saisine de beaupré, tour de corde.

LIÈVRETEAU. s. m. Petit lièvre qui tette encore, plus jeune que le levraut. Les lièvreteaux ne sont pas bons à manger.

LIÉVRITE. s. f. Minér. Variété de mine de fer.

LIF. s. m. Myth. Nom de l'homme qui, selon les Celtes, repeuplera l'univers après la destruction de la terre par le feu.

LIFFOL-LE-GRAND. Géogr. et hist. (Vosges). Bourg auprès duquel on croit que Frédégonde vainquit Brunehaut en 596. Ebroïn y remporta une victoire sur les Austriens en 680; 1,700 hab. On l'appelle quelquefois Morvilliers.

LIFFRÉ. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de cant. (Ile-et-Vilaine); 2,549 hab.

LIFTHRASER. Myth. celt. Femme de Lif.

LIGAMENT. s. m. (du lat. *ligamentum*, même signif.; de *ligare*, lier). Anat. Partie blanche et fibreuse, un peu élastique et fort résistante, qui sert à maintenir en rapport les os assujétis à pivoter l'un sur l'autre, à maintenir à leur place les viscères. Les ligaments du foie. Les ligaments larges de la matrice. Les ligaments des os de la cuisse. Ligament de la veine ombilicale.

— *Ligament du blanc.* Prolongement du blanc intérieur de l'œuf.

LIGAMENTEUX, EUSE. adj. Anat. Qui est de la nature des ligaments. Appareil ligamenteux, capsule ligamenteuse.

— Bot. Plantes dont les racines et les tiges sont grasses et tortillées en forme de cordage.

LIGAMENTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *ligamentum*, ligament; *forma*, forme). Anat. Qui présente la forme d'un ligament.

LIGAN. s. m. Entom. Espèce d'abeille des Philippines.

LIGAR. s. m. Conchyl. Espèce de coquille du genre sabot.

LIGASTON. s. m. Anat. sept. Nom que les anciens Prussiens et Poméraniens donnaient aux prêtres de leurs idoles.

LIGATIF, IVE. adj. Gramm. Qui lie, qui peut lier un mot à un autre.

LIGATULE. s. f. Bot. Genre de la famille des mousses.

LIGATURE. s. f. (du lat. *ligatura*, même signif.; formé de *ligare*, lier). Chir. Petit ruban fait de plusieurs brins de fils cirés avec lequel on lie les artères et les veines pour prévenir ou arrêter une hémorrhagie, ou que l'on emploie pour opérer une division lente de nos tissus.

— On emploie aussi des ligatures de fil, de soie, etc., pour former la base de certaines tumeurs et les faire tomber en mortification.

— Le nœud que l'on fait avec ce fil, ce cordon; le résultat de l'action de ligaturer. Après l'amputation on fait des ligatures à l'extrémité des vaisseaux. La *ligature* médiale se fait avec une aiguille courbe, au moyen de laquelle on passe une anse de fil autour de l'artère, en y comprenant du tissu cellulaire et des fibres musculaires voisines. (J. Cloquet.)

— L'action de ligaturer, de faire le nœud. Pendant la ligature, il s'évanouit.

— Petite bande ordinairement de drap ou de toile avec laquelle on serre la partie supérieure du bras, du pied, pour pratiquer une saignée. Serrer, ôter, mettre, lâcher la ligature. Cette ligature est trop serrée.

— Comm. Grosse étoffe dont on fait des ceintures pour les paysans et les rouliers. || Etoffe que l'on appelle aussi Brocantelle.

— Cost. Petits rubans qui sont aux souliers d'une femme et qui se croisent sur le coup-de-pied. De jolies ligatures. Des ligatures de satin.

— Croyance pop. Effet de certains maléfices qui suspendent tout à coup quelques fonctions du corps. Certaines peuplades des Indes emploient une espèce de ligature pour rendre les époux impuissants à l'égard de toute autre personne que leurs conjoints.

— Écrit. et impr. Plusieurs lettres et même plusieurs mots liés ensemble. La belle écriture arabe a beaucoup de ligatures. Il y a des manuscrits grecs hérissés de ligatures.

— Dans les premiers siècles, Bande de parchemin sur laquelle on écrivait certains passages de l'Evangile, et qu'on portait sur soi en manière d'amulette.

— Hortic. *Ligature des branches.* Opération qui consiste à lier avec de la laine les branches des arbres, pour assurer la nouure des fruits, leur grosseur et leur précocité; ou les marcottes ou boutures, pour leur faire pousser plus promptement des racines, en empêchant la sève de se porter aux extrémités.

— Mar. Long et fort cordon de fil de caret qui sert à souquer les pièces d'un mât et d'une vergue d'assemblage.

— Mus. anc. Groupe de notes réunies sous un trait. La valeur de notes composant une ligature variait beaucoup, selon leurs positions, leurs formes, etc.

— Phil. herm. Ce qui bouche exactement un vaisseau.

— Théol. Dans le langage mystique, suspension totale des facultés sensitives. L'extase est une ligature de l'âme.

LIGATURER. v. a. 1re conj. Mettre des ligatures, attacher avec une ligature. Ligaturer une artère. Ligaturer une tumeur.

LIGE. adj. des 2 g. (du lat. barbare *ligius*, même signif., et que l'on croit dérivé de *leudis*, vassal, que l'on trouve dans Grégoire de Tours, ou de *ligamen*, lien). Féod. Se disait du vassal tenant une certaine sorte de fief qui se liait d'une manière plus étroite que les autres envers le seigneur dominant. Vassal, homme lige. Le vassal *lige* était obligé de servir son seigneur envers et contre tous, excepté contre son père. (Acad.) J'ai intention de m'en retourner à la cour de mon très-redouté souverain et *lige*, seigneur roi d'Aragon. (Monstrelet.)

— *Fief, héritage, terre lige.* Terre possédée sous la charge de l'hommage lige et des obligations qu'elle imposait.

— Entier, absolu, sans contrôle. Protection, puissance lige. Foi lige.

— Proche, immédiat. || *Seigneur lige.* Seigneur dont on relève immédiatement. Le roi de France était lige du roi d'Angleterre pour le duché de Guienne. || On disait aussi: *Plein, demi, quart lige.* Le fief tenu à plein lige était moins honorable que la pairie.

— substantiv. Je serai votre lige.

— s. m. Droit de relief que le seigneur prenait sur son vassal, à cause du fief qu'il tenait de lui.

LIGEANCE. s. f. Féod. Bien tenu par un homme lige, à charge d'hommage lige.

LIGÉE. s. f. Féod. Serment de fidélité.

LIGÉE Myth. Nymphe, fille de Nérée et de Doris. || C'est aussi le nom d'une sirène.

— Géogr. anc. Ile de la côte de Brutium, appelée ainsi de la sirène Ligée.

LIGÉE. Entom. Espèce de papillon.

LIGEMENT. adv. Féod. D'une manière lige. Posséder ligement.

LIGENCE. s. f. Féod. État d'un homme lige qualité d'un fief lige. || Action de prêter l'hommage lige. || Promesse faite avec serment. || Devoir des vassaux envers leur seigneur.

— adverb. *A ligence.* En homme lige.

LIGER. Temps hér. Guerrier rutule qui tua Emathion, Troyen, et fut tué lui-même par Enée.

LIGHTFOOTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des campanulacées, qui croît au cap de Bonne-Espérance.

LIGIÉ. s. f. Crust. Genre de crustacés de l'ordre des isopodes et de la famille des cloportides.

LIGNAGE. s. m. (du lat. *linea*, ligne, dont on a fait, dans la basse latinité, le mot *lineogium.* Ménage). Race, extraction, famille. Un homme de haut lignage. Ceux du même lignage. Ils sont de même lignage. Vieux.

— Espèce de vin rouge fait de toute sorte de raisin.

Un laquais effronté m'apporte un rouge-bord,
D'un auvernat fameux, qui, mêlé de *lignage*,
Se vendait chez Crenet pour vin de l'Ermitage
(BOILEAU.)

— Anc. cout. Droit qui se prélevait sur les bois, à l'occasion de leur transport.

LIGNAGER. s. m. Jurispr. Celui qui est du même lignage. Les lignagers, dans la coutume de Paris, avaient les quatre quints des propres.

— adjectiv. Il n'est guère usité que dans cette locution: *Retrait lignager.* Action par laquelle un parent, du côté et ligne d'où était venu à un vendeur l'héritage par lui vendu, pouvait retirer cet héritage des mains de l'acquéreur, en lui remboursant le prix qu'il en avait payé. Le retrait lignager a été aboli par notre code civil. (Acad.)

LIGNATILE. adj. des 2 g. Bot. Qui vit sur le bois.

LIGNE. s. f. (du lat. *linea*, même signif.) Trait simple, considéré comme n'ayant ni largeur ni profondeur. On conçoit une ligne comme figurant la trace qu'un point en mouvement laisserait derrière lui. S'emploie surtout dans les sciences mathématiques. Ligne droite. Ligne courbe. Ligne mixte. Ligne brisée. Ligne verticale, oblique, circulaire, horizontale, elliptique, perpendiculaire. Deux lignes droites qui se joignent en un point forment un angle. Mener, tirer, tracer une ligne parallèle à une autre ligne, deux lignes parallèles. Une ligne en spirale. La vérité ressemble à la ligne, qui n'est droite qu'en une façon, et qui est tortue en une infinité d'autres.

— *Aller quelque part en droite ligne.* Y aller sans faire de détour. Sachant qu'on m'attendait, je suis venu ici en droite ligne. Il est allé à Rome en droite ligne.

— Fig. *C'est un homme qui a toujours marché sur la même ligne, qui ne s'est jamais écarté de la ligne qu'il s'était tracée.* Il s'est fait des règles de conduite qu'il a constamment suivies.

— *Suivre la ligne du devoir, de l'honneur.* Tenir une conduite conforme au devoir, à l'honneur.

— *Être, marcher sur la même ligne.* Avoir le même rang. || *Ces deux artistes, ces deux écrivains sont sur la même ligne.* Ils sont égaux en mérite, en réputation.

— *Être en première ligne, placer en première ligne.* Être au premier rang, placer, mettre au premier rang. Il est en première ligne parmi les écrivains de notre époque. Dans l'ordre de nos devoirs, il faut mettre la bienfaisance en première ligne. La civilisation place les talents, l'instruction en première ligne. Cette maxime: Ton premier devoir est de te rendre heureux en pratiquant la vertu, met l'égoïsme en première ligne, et dégrade la vertu par le motif intéressé.

— *Être hors ligne.* Être d'un ordre supérieur, d'un ordre à part. Se dit des personnes et des choses. C'est un homme hors ligne, on ne peut lui comparer personne. C'est un ouvrage d'un genre tout particulier, il est hors ligne.

— Géogr. et astron. *Ligne équinoxiale*, ou simplement *ligne.* Syn. d'Équateur. Le cercle de la sphère, qui est également distant des deux pôles du monde. Les latitudes commencent à se compter de la ligne. Ces peuples sont sous la ligne, au-delà, en deçà de la ligne. || *Passer, couper la ligne.* Traverser l'équateur, passer d'un hémisphère à l'autre, d'une latitude nord à une latitude sud, ou d'une latitude sud à une latitude nord.

— *Ligne méridienne.* Ligne droite tirée du nord au sud dans le plan du méridien.

— Adm. *Ligne de douanes.* Postes et bureaux de douanes placés le long d'une frontière, d'une limite, pour percevoir les droits et empêcher la contrebande. || On dit dans le même sens, à l'armée, Ligne de postes. Ligne des sentinelles avancées. || *Ligne télégraphique.* Suite de télégraphes correspondant entre eux, et transmettant de la capitale les nouvelles, les communications du gouvernement, et [illegible].

— Anat. Saillie superficielle des os. || *Ligne blanche* ou *médiane de l'abdomen*. Réunion des fibres tendineuses des muscles de l'abdomen. || *Ligne médiane de la langue*. Ligne à la surface de la langue, qu'elle semble partager en deux parties égales. || On appelle aussi *ligne médiane* une ligne fictive verticale, qui est censée partager le corps en deux parties égales.

— Se dit particulièrement des traits ou plis de la main, dont le principal s'appelle vulgairement la Ligne de la vie. Les charlatans qui pratiquent la chiromancie observent les lignes de la main.

— Artill. *Ligne de mire*. Celle qui détermine la position de la pièce, relativement au point que l'on veut atteindre. || *Ligne de tir*. Ligne courbe décrite par le projectile, pour atteindre le point vers lequel se dirige la ligne de mire.

— Astron. *Ligne des apsides*. Celle qui passe par les points apogée et périgée, aphélie et périhélie de l'orbite d'une planète. || *Ligne des syzygies*. Celle qui passe par les centres du soleil, de la terre, et celui de la lune, lorsque celle-ci est en conjonction ou en opposition. || *Ligne des nœuds*. Celle par laquelle le plan de l'orbite d'une planète coupe celui de l'écliptique.

— B.-arts. L'effet général produit par la réunion et la combinaison des diverses parties d'une composition. Ce groupe, ce monument, ce paysage offre de belles lignes, des lignes simples, grandes, etc. La ligne de composition d'un tableau. || *Ligne de beauté*. Ligne courbe dans laquelle certains artistes ont cru trouver tous les éléments des belles formes. La ligne de beauté est une courbe qui offre à peu près la figure de la lettre S.

— Comptabil. *Ligne de compte*. La somme qu'on tire à la marge blanche laissée à côté d'un compte à droite. || *Mettre en ligne de compte*, *tirer en ligne de compte*. Employer, comprendre dans un compte. || Fig. Faire mention d'une chose, la rappeler, en tirer avantage. Je ne mets pas en ligne de compte ce que j'ai fait pour vous.

— Constr. et jardin. Le cordeau, la ficelle dont les maçons, les charpentiers, les jardiniers se servent pour dresser leurs ouvrages. Tirer une muraille à la ligne. Marquer le bois à la ligne. Tracer une allée à la ligne. Planter des arbres à la ligne. || *Ligne de plomb*. Direction que prend une corde, ou tout autre corps flexible, à l'extrémité duquel est fixé un poids. La ligne de plomb est perpendiculaire au plan horizontal. || *Ligne horizontale* ou *de niveau*. Ligne parallèle à l'horizon, ou à la surface de l'eau dormante. || *Ligne allongée*. Ligne qui, dans la coupe des pierres, est tracée à côté d'une autre, et en partant d'un même centre que celle-ci. Les côtés des voussoirs d'une plate-bande sont tracés par des lignes allongées.

— Corderie. Petit cordage à trois torons, de deux à trois millimètres de diamètre, qui sert à un grand nombre d'usages dans la marine. Ligne goudronnée. Ligne d'amarrage, de sonde, de loch, etc.

— Écrit. et impr. Les caractères tracés sur une ligne droite dans une page. Il y a tant de mots à la ligne, à chaque ligne; tant de lignes à la page, à chaque page. Cet enfant écrit assez bien, mais il ne fait pas ses lignes droites. Il faut que le compositeur redresse cette ligne. Il faut un volume pour réfuter une erreur d'une ligne. || Ce qui est écrit dans une ligne. Il n'y a pas une seule ligne correcte dans cet ouvrage. Chacune de ces lignes renferme une erreur. || *Ligne de tête*. La première de la page. || *Ligne de pied*. Ligne composée de cadrats au bas de la page, dans laquelle se place la signature. || *Ecrire deux lignes*. Ecrire quelques mots seulement, une courte missive. Je vous écrirai deux lignes pour vous prévenir. Mandez-lui deux lignes de votre main, afin qu'il sache à quoi s'en tenir sur cette affaire. || *Mettre un mot, un passage à la ligne*. Commencer par ce mot, par ce passage, un nouvel alinéa. Il faudrait mettre ce mot à la ligne. || *Ecrire, mettre un mot, une phrase hors ligne*. L'écrire à la marge.

— Escr. Absol. La ligne qui est directement opposée à l'adversaire, et dans laquelle doivent être les épaules, le bras droit et l'épée. || *Etre en ligne*. Avoir le pied droit placé vis-à-vis la cheville du pied gauche.

— Fortif. Retranchement. En ce sens on l'emploie souvent au pluriel. Travailler aux lignes. Attaquer, forcer, combler des lignes. || Plus spécialement, Une suite d'ouvrages de fortification, permanents ou passagers, destinés à couvrir une armée, un corps d'armée, un camp; à fermer une trouée ou un débouché, à protéger les approches d'une place. Lignes continues. Lignes à intervalles. Lignes d'approche, de contre-approche, de circonvallation, de contrevallation, de communication. Lignes parallèles. || *Lignes à crémaillère, à lunette, à ouvrages détachés, à tenailles brisées, lignes bastionnées*, etc. Se dit des différentes manières de fortifier une ligne. || *Ligne magistrale*. La ligne de fortification qui entoure immédiatement le point que l'on veut défendre, ou simplement un tracé d'enceinte. || *Ligne de trajection* ou *ligne de feu*. Terrain protégé ou couvert par le feu d'un ouvrage. || *Ligne de moindre résistance*. L'endroit où une mine doit nécessairement faire explosion. || *Ligne de défense* ou *ligne frontière*. Ligne que, dans le système défensif d'un Etat, occupent ou doivent occuper les places fortes, les camps retranchés et les lignes. || On appelle aussi *Ligne de défense*, un terrain protégé ou couvert par le feu d'un ouvrage.

— Art milit. La direction générale de la position des troupes, soit pour combattre, soit pour s'exercer aux grandes manœuvres. La ligne appuie sa gauche au village, et sa droite à la montagne. || *Se porter sur la ligne*. Se diriger vers le point qu'on doit y occuper. || *Entrer, rentrer, se mettre en ligne, être en ligne*. Se placer, se replacer ou être placé dans la direction générale de la ligne. || *Rompre la ligne*. Se porter trop en avant ou rester trop en arrière de la direction générale de la ligne. Dans le premier cas on force la ligne, dans le second on la refuse. || *Ligne de direction*. Celle qu'un corps doit suivre pour se porter de sa position actuelle à celle qu'on veut lui faire occuper. || *Ligne d'operation*. Celle qu'une armée ou plusieurs corps destinés à la même opération doivent suivre constamment, et de laquelle ils doivent, par leurs manœuvres, chercher à se rapprocher sans cesse quand ils ont été forcés de s'en éloigner. Le Danube est la ligne d'opération de cette armée. || Rang d'une armée en ordre de bataille ou de campement, suite de bataillons ou d'escadrons placés les uns près des autres sur la même ligne, et faisant face du même côté. L'armée était rangée, était campée sur trois lignes. L'armée marchait sur deux lignes. Toutes les troupes étaient en bataille sur deux lignes. Tel corps formait l'aile gauche de la première ligne. La première ligne des ennemis fut forcée en une demi-heure. Toute l'armée suédoise était rangée sur deux *lignes* parallèles. (Daniel.) || *Ligne pleine*. Celle où la droite d'un corps s'appuie à la gauche d'un autre corps, par opposition à *ligne à intervalles*. Celle dans laquelle on laisse un assez grand espace entre la gauche d'un corps et la droite d'un autre. || On appelle aussi cette dernière, *ligne d'échiquier*. || *Lignes combinées*. Se dit d'une armée disposée sur plusieurs lignes. Les lignes combinées tirent un mouvement en avant. || *Ligne de convoi*. L'espace qui reste libre entre une armée et sa ligne d'opération. || *Marcher en ligne*, par opposition à *Marcher en échelons*. Se dit d'une armée qui, en marchant, conserve l'alignement général et partiel. L'armée marchait en ligne. || *Par peloton* ou *par section en ligne*. Commandement par lequel on ordonne à une troupe qui est en marche par le flanc de se partager et de s'échelonner en pelotons ou en sections. || *Troupe de ligne*. Celle qui combattait originairement en ligne, par opposition à Troupe légère ou irrégulière. On dit de même Infanterie de ligne et régiment de ligne. Absol. et collectivement. *La ligne*. Les corps composant la troupe de ligne. N'avez-vous pas servi dans la ligne? Il veut entrer dans la ligne.

— Mar. Toute réunion de bâtiments de guerre qui sont rangés, qui gouvernent sous un même rumb de vent. Ligne de combat. Ligne ou ordre d'échiquier. Ligne de marche, de convoi. Former, serrer, ouvrir, couper, doubler, rompre, enfoncer la ligne. || *Ligne du plus près*. Ligne de bâtiments de guerre qui forme un angle de soixante-sept degrés trente minutes avec le lit du vent. On la nomme Ligne du plus près tribord, quand les bâtiments qui la forment reçoivent le vent par la droite, et *ligne du plus près bâbord*, quand ils le reçoivent par la gauche. || *Vaisseau de ligne*. Grand vaisseau ayant au moins cinquante pièces de canon, et pouvant se mettre en ligne. On a dit dans un sens analogue *équipage de ligne*. || *Lignes d'eau*. Coupes horizontales de la partie submergée de la carène du vaisseau parallèlement à la flottaison, qui est elle-même la plus haute des lignes d'eau sur le plan de ce vaisseau. || *Ligne du fort*. L'endroit où le vaisseau est le plus gros. || *Lignes d'amarrages*. Cordages goudronnés qui servent particulièrement pour la confection des grèements. || *Lignes de loch*. Cordages qui servent à mesurer la vitesse du sillage. || *Ligne de sonde*. Cordage de 120 brasses de longueur, et de 2 à 3 centimètres de circonférence.

— Math. *Ligne de foi*. Celle qui passe par le centre d'un instrument de mathématique circulaire, et par le point extrême de l'alidade, qui répond à une division du limbe. La ligne de foi représente le rayon mobile et mathématique de l'instrument.

— Métrol. La douzième partie d'un pouce, valant un peu plus de deux millimètres. Cette règle a dix pouces cinq lignes. Un cercle de quinze pouces huit lignes de diamètre.

— Métrol. hydraul. *Ligne d'eau*. La cent quarante-quatrième partie d'un pouce d'eau. Il y a cinq pouces trois lignes d'eau dans votre jardin.

— Hydrogr. *Lignes de plus grande pente*. Direction que suivent les eaux pour descendre d'un faîte à un réservoir inférieur, tel qu'un fleuve, une rivière, un lac ou une mer.

— Opt. En perspective, on distingue la *ligne de terre*, par laquelle le plan géométral (de terre) et celui du tableau se coupent; la *ligne verticale*, par laquelle le plan vertical coupe le tableau; la *ligne visuelle*, celle qui part de l'œil de l'observateur et aboutit à l'objet qu'il considère.

— Chem. de fer. *Ligne d'operation*. Dans les tracés de chemins de fer, celle que l'on jalonne sur le terrain et qui sert de base aux nivellements et levés de plans. || *Ligne d'un chemin de fer*. L'axe à droite et à gauche duquel sont placés les ouvrages dont il se compose. Par extension, on substitue souvent dans le langage habituel le mot de ligne à celui de chemin de fer; ainsi on dit la ligne de Paris à Orléans, pour le chemin de fer de Paris à Orléans.

— Pêch. Fils de crin, de soie ou de toute autre matière souple et tenace, au bout desquels est attaché un hameçon, et dont les pêcheurs se servent pour prendre du poisson. Pêcher à la ligne. Prendre du poisson à la ligne. Amorcer, jeter; retirer sa ligne. Il se dit des fils et de la canne au bout de laquelle ils sont attachés. || *Ligne flottante*. Ligne dont l'extrémité est attachée à un corps flottant. || *Ligne dormante*. Ligne qui demeure fixée dans l'eau, sans qu'on la tienne.

Sur la rive du lac, le pêcheur matinal,
De la pêche à porté le champêtre arsenal,
Le cordonnet mobile et la *ligne* étendue,
Qui dans ses mains s'allonge et dans l'eau diminue.
(Boisjoslin.)

— Mus. Traits horizontaux et parallèles dont se compose la partie, et sur lesquels, ou dans les espaces qui les séparent, on place les notes selon leurs degrés.

— Manég. L'espace droit ou circulaire que parcourt le cheval, soit au cercle, soit au pilier, soit sur le carré du manége. Lignes de volte. Lignes de carré.

— Généal. Suite des descendants d'une race, d'une famille. Ligne directe, droite, collatérale, masculine, féminine. Les héritiers en ligne directe, en ligne collatérale. || *Ligne ascendante*. Les aïeux. || *Ligne descendante*. Les descendants. La ligne masculine a fini à un tel. Fussiez-vous descendu d'Hercule, en droite *ligne*. (Boil.)

— Jeux. *Lignes extrêmes*. Aux échecs, Les quatre bandes composées de vingt-huit cases, formant la bordure de l'échiquier. || *Lignes de hauteur*. Lignes perpendiculaires ou colonnes qui vont d'un joueur à l'autre. || *Lignes horizontales*. Bandes qui vont de la droite à la gauche des joueurs. || *Ligne du milieu*, ou *grande ligne*. Au jeu de dames, La ligne qui traverse le damier diagonalement, d'un angle à l'autre, et qui est la couleur sur laquelle on joue. La ligne du milieu doit être placée de gauche à droite en montant.

— Relat. Cordon que portent les Indiens des trois castes nobles, c'est-à-dire les brahmanes, les guerriers et les marchands.

— *Ligne de marcation*. V. DEMARCATION.

LIGNE (Charles-Joseph, prince de). Général au service de l'Autriche, célèbre par ses talents militaires et par les grâces de son esprit. Né en 1735, mort en 1814. Il a laissé un grand nombre d'écrits, tous en français, et qui brillent par une brillante originalité.

LIGNÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Ancenis (Loire-Inférieure); 2,700 hab.

LIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Ligner. S'emploie adj. Marqué, couvert de lignes parallèles. Du papier ligné.

LIGNÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des végétaux qui sont marqués de lignes fines, simples et parallèles, d'une couleur différente de celle qui fait le fond. || *Feuilles lignées*. Feuilles dont les nervures latérales sont fréquentes, parallèles, déliées. Le palmier, avec ses feuilles *lignées*, croît dans les lieux les plus exposés aux tempêtes. (B. de St-P.)

LIGNÉE. s. f. (du lat. *linea*, ligne ou généalogie). Race, descendance. Avoir une nombreuse lignée. Il est mort sans lignée. Dieu promit à Abraham une lignée nombreuse comme les étoiles du ciel. Il est mort sans laisser de lignée. Peu usité.

LIGNER. v. a. 1re conj. Tracer des lignes parallèles sur une surface. Ligner du papier, de la toile.

— Techn. Tracer des lignes droites sur une pièce de bois, sur un mur, avec un cordeau frotté de craie.

— Véner. Se dit du loup qui couvre la louve.

LIGNEROLLE. s. f. Mar. Petite ficelle faite à la main avec du vieux fil de caret.

LIGNETTE. s. f. Ficelle de médiocre grosseur pour faire des filets.

— Pêch. Ligne très-mince pour pêcher à la canne. On l'appelle aussi *brumet*.

LIGNEUL. s. m. (du lat. *linum*, lin). Techn. Fil enduit de poix dont se servent les cordonniers. On s'en sert aussi pour attacher les touffes de soie d'une brosse, pour lier ensemble les broches des peignes.

LIGNEUX, EUSE. adj. (du lat. *ligneus*, de bois). Bot. Qui a la nature, la consistance du bois, qui a le tissu du bois. Tiges, plantes, couches, fibres ligneuses. La coque de la noix est ligneuse. Les palmes sont *ligneuses*, pointues, et ressemblent à la lame d'un poignard, ou à la feuille d'un roseau. (B. de St-P.)

— Se dit de la partie solide des plantes et des arbres qui forme le bois. *Le corps ligneux*. le bois de l'arbre.

— substantiv. Chim. *Le ligneux* ou *la lignine*. C'est le squelette du végétal, la matière propre du bois, qui reste après l'épuisement complet de tout ce que les substances végétales sèches contiennent de dissoluble dans l'eau et l'alcool. On peut considérer la toile comme du ligneux privé de la plus grande partie des matières étrangères, et le papier blanc non collé, comme du ligneux pur.

LIGNICOLE. adj. des 2 g. (ét lat., *lignum*, bois; *colo*, j'habite). Bot. Se dit des coquilles bivalves qui établissent leur séjour dans les bois.

LIGNIDE. s. f. (du lat. *lignum*, bois). Composé ternaire organique, ayant le bois pour type.

LIGNIÈRES. Géogr. Petite ville, ch.-l. de cant. (Cher); 2,800 hab.

LIGNIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *li-gni-fè-re*; ét. lat., *lignum*, bois; *fero*, je porte). Bot. Se dit des branches qui ne donnent que du bois, sans fleurs ni fruits.

LIGNIFICATION. s. f. (pr. *li-gni-fi-ka-ci-on*). Conversion en bois des bourgeons d'un arbre.

LIGNIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Se lignifier. S'empl. adjectiv. Tous ces bourgeons sont lignifiés.

LIGNIFIER (SE). v. pr. 1re conj. (pr. *li-gni-fi-é*; ét. lat., *lignum*, bois: *fieri*, devenir). Bot. Se convertir en bois. On voit souvent une vieille souche se reproduire. Son bois sec se renouvelle en se recouvrant d'une écorce nouvelle qui se *lignifie*, et pousse de nouvelles branches. (Acad. des sc.)

LIGNIFORME. adj. des 2 g. (pr. *li-gni-forme*; du lat. *ligniformis*; fait de *lignum*, bois; et de *forma*, forme). Minér. Se dit d'un corps composé de filaments tellement entrelacés que tout ressemble à du bois.

LIGNINE. s. f. Chim. V. LIGNEUX.

LIGNIPERDE. adj. des 2 g. (pr. *lig-ui-per de*; ét. lat., *lignum*, bois; *perdere*, perdre, ruiner). Qui ruine le bois. On l'emploie substantiv. en parlant de quelques insectes. Les ligniperdes.

LIGNIRODE. adj. des 2 g. (pr. *lig-ni-ro-de* ét. lat., *lignum*, bois; *rodo*, je ronge). On appelle *gomme lignirode*, Un produit particulier qu'on trouve dans les gommes du Sénégal et de l'Inde, formé de gomme semblable à la gomme arabique et de bois rongé.

LIGNITE. s. m. (pr. *lig-ni-te*). Minér. Produits fossiles combustibles, noirs ou bruns, luisants, à cassure résinoïde, dont le tissu est analogue à celui du bois. Cette substance est d'origine végétale, provenant de la décomposition de plantes qui n'ont pas subi intégralement la transformation charbonneuse. Il y en a de diverses espèces, dont les principales sont le lignite friable, que l'on emploie comme la houille, et le lignite terreux et fibreux, dont on se sert dans la peinture. Dépôts de lignite. Gîtes de lignite. Formation de lignite.

LIGNIVORE. adj. des 2 g. (pr. *lig-ni-vo-re*, ét. lat., *lignum*, bois; *vorare*, manger, dévorer). Entom. Qui ronge et dévore le bois. || LIGNIVORES. s. m. pl. Familles d'insectes de l'ordre des coléoptères, comprenant ceux dont les larves se développent dans l'intérieur du bois, et qui, à l'état parfait, conservent les mêmes mœurs.

LIGNITZ. Géogr. Une des plus anciennes et des plus grandes principautés de la Silésie, réunie à la couronne de Bohême depuis la mort du dernier duc Guillaume, en 1775. || Capitale de cette principauté.

LIGNOLET. s. m. Construct. Ligne d'ardoises placée sur le faite d'un toit. On ne l'emploie guère que dans cette locution, *couvrir en lignolet*. Couvrir d'ardoises le faîte du toit d'un édifice.

LIGNON. (pr. *li-gnion*). Géogr. Petite rivière du département de la Loire. || Autre petite rivière du département de la Haute-Loire.

LIGNOSITÉ. s. f. (pr. *li-gnio-zi-té*; rad. *ligneux*). Etat, qualité de ce qui est ligneux.

LIGNOULOT. s. m. (pr. *li-gniou-lo*). Agric. Perche fixée horizontalement à des pieux, et sur laquelle on attache les jeunes pousses de la vigne.

LIGNUODE. adj. des 2 g. (pr. *lig-nu-o-de*; du gr. λιγνυώδης, de couleur de suie; fait de λιγνύς, suie). Médec. Qui est d'un noir de suie. Langue lignuode. Crachats lignuodes. Il n'est plus guère usité.

LIGNY EN BARROIS. Géogr. Ch.-l. de canton (Meuse); 3,200 hab.

LIGNY. Géogr. Village de Belgique, célèbre par la victoire que Napoléon remporta sur les alliés, le 15 juin 1815.

LIGNYDION ou **LIGNYDIUM**. s. m. Bot. Genre de champignons qui naissent sur le bois et les végétaux. Lignydium jaune. Lignydium des mousses.

LIGOMBEAU. s. m. Hist. nat. Nom vulgaire d'une petite écrevisse de mer.

LIGORNÉ, ÉE. adj. Hortic. Se dit d'une tulipe qui, ayant sa feuille caulinaire liée à la fleur, incline le calice de celle-ci.

LIGUE. s. f. (pr. *li-ghe*; du lat. *liga*, qui avait la même signif. dans la basse latinité, et qui était fait de *ligare*, lier). Union, confédération entre des princes et des Etats pour se défendre d'un ennemi commun, ou l'attaquer quand ils ont un même intérêt de religion ou de politique. Ligue défensive, offensive. Ligue redoutable, puissante. Entrer dans la ligue. Faire, former, négocier une ligue. Se détacher d'une ligue. Rompre une ligue. Les Francs étaient une *ligue* de princes germains qui habitent le long du Rhin. (Boss.) Cette *ligue* prit un ascendant que des victoires également glorieuses et utiles augmentaient à chaque campagne. (Rayn.)

— Hist. anc. *Ligue achéenne*. République fédérative de l'ancienne Grèce, composée de douze villes de l'Achaïe, et dont les députés s'assemblaient deux fois l'an à Ægium. || *Ligue étolienne* ou *étolique*. Confédération des villes de l'Etolie fondée sur le modèle de la ligue achéenne. Les rivalités de la ligue achéenne et de la ligue étolienne ont eu la plus fâcheuse influence sur les affaires de la Grèce. || On a appelé *guerre des deux ligues*, la guerre qui eut lieu entre la ligue étolienne et la ligue achéenne. || *Ligue italique*. Celle que formèrent les peuples de l'Italie (91 av. J.-C.) pour obtenir le droit de bourgeoisie romaine.

— Hist. mod. *Ligue du bon Etat.* Celle qui fut formée à Rome par Nicolas Rienzi pendant les troubles qui agitèrent l'Allemagne à l'élection de Charles IV (1346). || *Ligue de Souabe.* Confédération formée en Allemagne en 1418 pour rétablir la paix publique et garantir les particuliers contre les brigandages exercés par les nobles. || *Ligue du bien public.* Alliance formée en 1465 contre Louis XI par une partie de la noblesse de France, à la tête de laquelle était le comte de Charolais, depuis duc de Bourgogne. On a donné aussi à cette ligue le nom de *ligue de Montlheri*, à cause d'une bataille qui se livra près de cette ville entre l'armée des ligueurs et celle du roi. || *Ligue sainte* ou *ligue de Cambray.* Formée par le pape Jules II, en 1508, contre les Vénitiens, et dans laquelle entrèrent l'empereur Maximilien, Louis XII, roi de France, et la plupart des princes d'Italie. Trois ans plus tard le même pape tourna cette ligue contre la France. || *Ligue sainte.* Se dit aussi de celle que les catholiques opposèrent en 1733 à la ligue défensive, formée à Smalkalde par les protestants. || *Ligues suisses* ou absol. *Ligues.* S'est dit des habitants de la Suisse, à compter de la transformation des cantons en république fédérative. || *Ligues grises* ou *ligues des Grisons.* Les trois petites républiques qui composaient le corps des Grisons. || Confédération générale des Grisons. Elles avaient pour but d'affranchir le pays du joug de la maison d'Autriche. || *Ligue cadée* ou *ligue de la maison de Dieu.* La plus ancienne confédération des Grisons. || *Ligue des dix juridictions* ou *droitures.* Celle des peuples du nord et de l'est de la Rhétie, conclue en 1436. || *Ligue héréditaire.* Alliance des Suisses avec l'archiduc Maximilien. || *Ligue des gueux.* On a donné ce nom aux mécontents des Pays-Bas en 1566, parce que les conjurés portaient sur leurs habits la figure d'une écuelle de bois, avec ces mots : *Serviteurs du roi jusqu'à la besace.* || *Ligue du Rhin.* Alliance conclue en 1658 entre Louis XIV et plusieurs électeurs et princes de l'Empire, pour le maintien de la paix en Allemagne.

— Particulièrement et absol. *La ligue*, dite aussi la *sainte union.* Confédération du parti catholique en France, qui fut formée en 1576 par Henri, duc de Guise, dans le but apparent de défendre la religion catholique contre les huguenots. Henri III, qui, pour déjouer les projets des ligueurs, s'était déclaré lui-même chef de la ligue, n'en fut pas moins chassé de Paris en 1588, dans la journée des barricades. Feignant de se vouloir reconcilier avec les ligueurs, il convoqua les Etats de Blois, et là fit assassiner le duc de Guise. Ce crime souleva toute la France contre Henri III, qui fut forcé de se jeter dans les bras du roi de Navarre. Grâce à celui-ci, il allait rentrer dans Paris, lorsqu'il fut assassiné par Jacques Clément le 2 août 1589. Henri de Navarre prit alors le titre de roi de France sous le nom de Henri IV, et après une guerre qui se prolongea quelques années et dans laquelle Paris eut à soutenir un siége terrible, il mit fin à la ligue en abjurant le calvinisme en 1593. Du temps de la ligue. Les mémoires de la ligue. La procession de la ligue. Prédicateur de la ligue. La politique transcendante de Henri IV apaisa la *ligue* en appelant aux affaires de l'Etat les hommes de mérite de tous les partis. (Soulav.) Si un gentilhomme a deux enfants, il en baille un au roi et l'autre à la *ligue*, tellement qu'ils s'entretiennent de part et d'autre (***.)

Mayenne, qui le guide au milieu des combats,
Est l'âme de la *ligue*, et l'autre en est le bras.
(VOLTAIRE.)

Prov. *Vive le roi, vive la ligue !* Se dit des gens que l'on trouve toujours du côté du plus fort, par allusion à ceux qui, vers la fin du XVIe siècle, se rangeaient alternativement du côté du roi ou de celui des ligueurs, selon les chances de la lutte et leur intérêt momentané.

— Fig. *Ligue* signifie aussi Complot, cabale que plusieurs particuliers font ensemble pour réussir dans quelque projet. Alors il se prend presque toujours en mauvaise part. Il s'est formé une ligue dans telle ville, dans telle compagnie. Il eut bien de la peine à se défendre contre la ligue de ses ennemis.

LIGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Liguer. S'emploie adjectiv. Ils étaient tous ligués contre lui.

LIGUER. v. a. 1re conj. (pr. *li-ghé*; rad. *ligue*). Unir dans une même ligue. Il a ligué tous les princes chrétiens contre le Turc.

En voyant tous les cœurs vous souhaiter pour maître,
J'ai *ligué* du tyran les secrets ennemis.
(CORNEILLE.)

— SE LIGUER. v. pron. Faire une ligue avec quelqu'un, se réunir pour agir de concert. Il se ligua avec les mécontents pour exciter une sédition. Tous ces peuples se liguèrent contre leur ennemi commun. Les journalistes se sont ligués contre cette pièce. *Liguez*-vous saintement pour le bien mutuel. (***) Toute la France se *ligua* pour la défense de sa liberté. (Lav.) Si les âmes honnêtes ne peuvent pas se confédérer contre les hommes faux et pervers, qu'elles se *liguent* du moins en faveur des gens de bien. (Barth.)

LIGUEUR, EUSE. s. (pr. *li-gheur*; rad. *ligue*). Il ne se dit que des partisans de la Ligue du temps de Henri III et de Henri IV. C'était un ligueur furieux. Cette femme était une ligueuse ardente. De *ligueurs* obstinés confonds les vains projets. (Volt.)

LIGULACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a la forme d'une ligule.

LIGULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Il se dit des parties qui sont longues, grêles et plates.

LIGULAIRE. s. f. ou **LIGULARIA.** s. m. Bot. Genre de plantes appartenant à l'ordre des synanthérées et à la tribu naturelle des adénostylées, et qui habite la Sibérie, le Levant, les marais des Pyrénées, et d'autres montagnes de la France méridionale.

LIGULE. s. f. (du lat. *ligula*, courroie, lanière, aiguillette). Ant. rom. Espèce de spatule dont les aruspices se servaient pour fouiller dans les entrailles des victimes. On dit aussi *lingule.*

— Bot. Nom du petit appendice lamellaire qui garnit la gaîne des graminées, à l'endroit où elle s'unit avec la lame de la feuille. || Les fleurettes ligulées des synanthérées. || Organe appendiculaire qui existe dans les fleurs des stapélies.

— Entom. Lèvre inférieure des insectes.

— Helmint. Genre de vers intestinaux qui n'ont été trouvés jusqu'ici que dans la cavité abdominale des poissons et dans le canal intestinal des oiseaux. Ces vers atteignent quelquefois une longueur de 1 mètre 60 cent. Ligule unisériole. Ligule alternante. Ligule interrompue. Ligule éparse. Ligule noueuse.

— Moll. Genre de mollusques.

— Métrol. anc. Mesure romaine pour les grains et les liquides

LIGULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a la forme d'une bande étroite. La corolle ligulée est une corolle unilabiée, particulière aux synanthérées flosculeuses et radiées. Le limbe de cette corolle s'allonge d'un seul côté et forme une espèce de languette.

LIGULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ligula*, ligule; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des ligules. On donne ce nom aux fleurs composées qui sont devenues doubles par la permutation de leurs corolles en languettes allongées.

LIGULIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ligula*, ligule; *flos*, fleur). Bot. Plante dont les fleurs sont ligulées.

LIGULIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ligula*, ligule; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles linéaires.

LIGULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *ligula*, ligule; *forma*, forme). Bot. Qui est allongé en forme de ligule.

LIGUORI (Alphonse-Marie de). Fondateur d'une congrégation de missionnaires connus sous le nom de *liguoristes*, né à Naples en 1696, mort en 1787. Il a été béatifié en 1816.

LIGUORISTE. adj. et s. m. Hist. relig. Membre d'une congrégation fondée pour la propagation de la foi et pour l'amélioration des études élémentaires, par Alphonse-Marie de Liguori.

LIGURE. s. f. Minér. Espèce de pierre précieuse à laquelle on attribuait autrefois la propriété de guérir la jaunisse.

LIGURE. s. m. Hist. anc. Dans la Vulgate, La première pierre du troisième rang des douze pierres précieuses qui composaient le rational d'Aaron. On présume que ce pouvait être l'hyacinthe ou peut-être le succin.

LIGURIE. Géogr. anc. Contrée de l'Italie, entre le Pô, la Méditerranée, le Var, les Alpes et l'Étrurie, dont la capitale était Milan. Elle fait aujourd'hui partie du Piémont et du territoire de Gênes. || Ancien nom de la république de Gênes.

LIGURIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de la Ligurie. On croit les Liguriens Ibères d'origine. Ils avaient habité dans l'Espagne et dans la Gaule avant d'aller s'établir sur la côte méridionale de la Gaule cisalpine.

— *République ligurienne.* Nom sous lequel les États de Gênes furent coustitués en république en 1797. Elle fut réunie à l'Empire français en 1805, et forma les départements de Gênes, de Montenotte et des Apennins, jusqu'en 1815.

LIGURINUS. s. m. Ornith. Nom latin du tarin.

LIGURITE. s. f. Minér. Minéral trouvé disséminé dans une roche talqueuse des bords de la Stura en Ligurie. C'est une substance composée d'acide tétarique, de silice et de chaux. V. SPHÈNE et TITANE.

LIGUSTICUM. s. m. Bot. V. LIVÊCHE.

LIGUSTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux Liguriens ou à la Ligurie. || On disait aussi quelquefois substantiv. *La Ligustique*, pour La Ligurie.

LIGUSTRINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au troëne. || LIGUSTRINÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre troëne. || On dit aussi Une ligustrinée.

LIGUSTRUM. s. m. (pr. *li-ghus-tromm*). Bot. Nom consacré maintenant au troëne.

LIGUUS. s. m. Conchyl. Coquille univalve appelée aussi *Ruban.*

LIGYE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Ancien nom des Liguriens, d'après la forme grecque Λίγυς. || Peuple d'Asie voisin de la Cappadoce.

LIGYPHONES. s. f. pl. (ét. gr., λιγύς, harmonieux; φωνή, voix). Myth. Un des noms des Hespérides, considérées comme les étoiles du soir.

LIGYS. Temps hér. Brigand qui, selon quelques mythographes, attaqua Hercule lorsque celui-ci emmenait les bœufs de Géryon, fut tué par ce héros, et donna son nom aux Liguriens.

LIJ-POU. s. m. Hist. or. La première des six cours souveraines de la Chine. Le lij-pou exerce sur tous les magistrats une espèce d'inquisition d'état. On écrit aussi *li-pu.*

LI-KI. s. m. Phil. chin. Nom d'un livre chinois renfermant des maximes de morale et de piété. Ce livre contient une espèce de rituel, et les devoirs des hommes de toutes les conditions. C'est un des plus anciens monuments de la philosophie religieuse des Chinois. On écrit aussi *Li-ky.*

LIKENÉE. s. f. Entom. Nom donné à deux noctuelles remarquables par la beauté de leurs ailes.

LILACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lilas. || LILACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui il pour type le genre lilas. || On dit aussi Une lalacée.

LILAS. s. m. (pr. *li-la*; de l'ar. *lilac*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des jasminées. Cet arbrisseau, originaire des Indes, présente des fleurs monopétales tubulées disposées en grappes qu'on nomme thyrses, et très-odorantes. Il fleurit un des premiers du printemps et fait un des principaux ornements de nos jardins par la beauté et la suave odeur de ses fleurs. Les principales espèces de lilas sont le lilas commun, le lilas moyen et le lilas de Perse. Le *lilas* est l'ami des chaumières comme l'ornement des jardins les plus somptueux. (Thouin.) Les feuilles des *lilas* sont amères; aussi ne les voit-on broutées par aucun animal herbivore, ni touchées par aucun insecte. (Id.)

Je te revois sous le dais de verdure,
Que forment les *lilas* aux panaches fleuris.
(BÉRANGER.)

Que le *lilas* vienne en grappe, en bouquet,
Y balancer sa tige parfumée
(CAMPENON.)

Des touffes d'aubépine et de *lilas* sauvage,
Qui, courant en festons, pendent sur le rivage
(ROUCHER.)

— adj. des 2 g. Qui est de couleur bleue mêlée de rouge, couleur la plus ordinaire du lilas. Une robe, un chapeau lilas. Un ruban lilas. La couleur lilas est fort agréable.

— substantiv. Couleur de lilas. Lilas pâle. Lilas foncé. Le lilas s'accorde bien avec le vert.

LILALITHE. s. f. Minér. Variété du lépidolithe.

LILÉE. Temps hér. Naïade, fille de Céphise. Elle donna son nom à la ville de Lilée, en Phocide.

LILÉE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des joncées.

LILI. s. m. Phil. herm. Matière que l'on supposait propre à faire quelque bonne teinture, c'est-à-dire à donner à un composé métallique la couleur de l'or ou celle de l'argent.

LILIACÉ, ÉE. adj. (du lat. *liliaceus*, même signif.). Bot. Se dit d'une corolle à trois ou six pétales, ou monopétale à trois ou six divisions, qui n'a point de calice, comme celle du lis. || LILIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant le lis pour type. On remarque parmi cette jolie famille la tulipe, l'impériale, la tubéreuse, et cette nombreuse variété d'aloès qui produisent un si bel effet dans les jardins. || On dit aussi Une liliacée.

LILIAGO. s. m. Bot. Lis asphodèle d'Europe.

LILIAL, ALE. adj. Qui tient du lis. || *Le sceptre lilial.* Le sceptre des rois de France. Pour épouser du sceptre *lilial* la fille aînée. (Marot.) || Pl., *liliaux.* Ce mot est vieux.

LILIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lilium*, lis; *gero*, je porte). Bot. Qui porte des lis.

LILIIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lilium*, lis; *flos*, fleur). Bot. Dont la fleur ressemble à celle du lis. || LILIIFLORES. s. f. pl. Classe de plantes cryptocotylédones, comprenant celles dont les fleurs ont plus ou moins de ressemblance avec celles du lis.

LILIIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *lilium*, lis; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un lis.

LILITH. s. m. Mot qui se trouve dans Isaïe, et qui, selon Bochart, désigne un oiseau de nuit; selon d'autres, c'est un fantôme, un lutin, qui vient, pendant la nuit, enlever ou tuer les enfants. Pour que le Lilith ne nuise pas aux enfants nouveau-nés, les juifs superstitieux écrivent sur leurs murailles un exorcisme dont le sens est : *Adam ! Eve ! hors d'ici Lilith !* || Selon les rabbins, Lilith était la première femme d'Adam, qui se sépara de son mari, et ne voulut pas retourner avec lui.

LILIUM. s. m. (pr. *li-li-omm*). Méd. Médicament dont on se sert pour rappeler les esprits d'un malade très-faible. On dit communément *lilium de Paracelse*, du nom de son auteur. C'est l'alcool de potasse des chimistes modernes.

LILLE. Géogr. Ancienne capitale de la Flandre française, aujourd'hui chef-lieu du département du Nord, et l'une des premières places fortes de France. Lille eut à souffrir des siéges nombreux. Détruite en 1213 par Philippe-Auguste, elle fut rebâtie par la comtesse Jeanne. Louis XIV s'en empara en 1667 et elle fut réunie définitivement à la France en 1713. Lille est une grande et belle ville, et possède une très-forte citadelle, ouvrage de Vauban. Elle fait un commerce très-important, et l'industrie y est très-active. La population est de 76,000 hab.

LILLEBONNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. (Seine-Inférieure); 3,600 hab.

LILLERS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Pas-de-Calais); 4,700 hab.

LILLIPUT. Pays imaginaire décrit par Swift dans Gulliver. L'Empire de Lilliput.

LILLIPUTIEN, IENNE. adj. et s. (pr. *lill li-pu-ci-in*). Philol. Habitant de Lilliput. Qui appartient à Lilliput ou à ses habitants. Les Lilliputiens sont dépeints par Gulliver comme une race de pygmées. L'homme de génie est un Gulliver au milieu des *Lilliputiens.* (Suard.)

— Fig. Il se dit des personnes et des choses fort petites, même au sens moral. Un Lilliputien. Une politique lilliputienne. Bibliothèque lilliputienne. Le dénigrement absurde de l'envie *lilliputienne.* (Merc.)

LILLOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Lille. || Qui appartient à Lille ou à ses habitants.

— Mamm. Variété de chien.

LILYBÉE. Géogr. Ville située à l'extrémité occidentale de la Sicile. Les Romains, qui l'assiégèrent pendant huit ans, ne l'enlevèrent aux Carthaginois que par le traité qui termina la première guerre punique. Aujourd'hui, Marsalo.

LIMA. s. f. Myth. Divinité qui présidait au seuil des portes. Quelques-uns en font un dieu.

LIMA. Géogr. Capitale du Pérou, dans la vallée de la Rimac, à environ 8 kil. du grand Océan. Elle fut fondée par Pizarre en 1535, et ne tarda pas à devenir le centre du commerce des contrées intérieures de l'Amérique méridionale; 55,000 esclaves.

LIMACE. s. f. ou **LIMAS.** s. m. (du lat. *limax*, fait du gr. λειμαξ, pré, lieu humide, plein de limon, où vivent ordinairement les limaces). Mollusque rampant, sans coquille, de forme allongée, à quatre tentacules dont les deux plus longues portent les yeux et sont ordinairement rougeâtres. La bave de la limace. || *Limace de mer.* Nom donné à divers animaux qui se rapprochent par leur forme, leur manière d'être, des limaces terrestres.

— Bot. *Limace gorge-pigeon.* Agaric des environs de Paris, à chapeau roux et violet, et rouge en dessous.

— Mécan. Vis d'Archimède, machine à tuyau en hélice pour élever l'eau.

LIMACE ou **LIMASSE.** s. f. Art. vétér. Maladie particulière à la race bovine, dont le siège est au pied, et qui attaque surtout les veaux et les vaches employés aux travaux agricoles. Ce mal attaque d'abord la peau qui sépare les onglons; cette partie s'enflamme, se gonfle, la peau se déchire, un ulcère se forme, et si les progrès ne sont pas arrêtés, il en résulte souvent une maladie grave et difficile à guérir.

LIMACÉ, ÉE. adj. Art. vétér. Qui ressemble à une limace. || LIMACÉS. s. m. pl. Hist. nat. Famille de mollusques de l'ordre des gastéropodes cœlopnés, ayant le genre limace pour type.

LIMACELLE. s. f. Entom. Genre de mollusques.

LIMACHELLE. s. m. Sorte de marbre qui contient un grand nombre de coquilles, et dont la pâte semble en partie composée de coquilles brisées.

LIMACIAL, ALE. adj. Qui tient de la limace, du limaçon. Forme limaciale.

LIMACIDE. adj. et s. f. Myth. gr. Il se dit des nymphes des prés.

LIMACIE. s. m. Bot. Arbrisseau grimpant, à fleurs jaunes et sans vrilles.

LIMACIEN, IENNE. adj. Moll. Qui a rapport ou qui appartient au limaçon; qui ressemble au limaçon. || LIMACIENS. s. m. pl. V. LIMACÉS.

— Anat. *Branche limacienne du nerf acoustique.* Branche que le nerf acoustique ou labyrinthique envoie dans la cavité du limaçon.

LIMACIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *limax*, limace; *forma*, forme). Qui a la forme d'une limace.

LIMACIN, INE. adj. Moll. V. LIMACÉ.

LIMACINÉ, ÉE. adj. Moll. V. LIMACÉ. || LIMACINÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des paracéphalophores pulmobranches, qui a pour type le genre limace.

LIMACODE. s. m. Entom. Genre de papillon.

LIMACOÏDES. s. m. pl. Anat. Nom donné à un ordre de la famille des anthelminthes, comprenant les vers intestinaux plats, qui ressemblent grossièrement à des limaces.

LIMAÇON ou **LIMAS.** s. m. (du lat. *limax*, dér. de *limus*, limon, parce qu'on supposait que ces animaux étaient engendrés dans le limon). Moll. Mollusque gastéropode de la même famille que la limace, dont il ne diffère qu'en ce qu'il est renfermé dans une coquille en spirale, d'où il sort à volonté. On trouve le limaçon dans les lieux frais, parmi les vignes; il est très-commun en France, où souvent il fait de grands dégâts. Il s'accouple au printemps d'une manière fort bizarre. L'usage du limaçon comme aliment est très-ancien. Pline nous apprend le prix excessif que les Romains payaient pour s'en procurer, lorsque le luxe de la table fut porté au plus haut degré. Aujourd'hui, les mets de limaçons ont beaucoup perdu de leur réputation. En effet, la chair du limaçon est insipide lorsqu'elle n'est pas fortement assaisonnée. Les oiseaux de basse-cour sont très-friands de limaçons. Les cornes d'un limaçon. Le *limaçon*, plastronné, clairvoyant, imperturbable, ram-

pant, tenace et couvrant de sa bave brillante le fruit qu'il ronge, est la véritable image du courtisan. (***)

Voyez le limaçon traînant son enveloppe,
Pointer dans les jardins son double télescope. (Rivery.)

Des limaçons rampants les odieux essaims
De leur écume affreuse infectent les jardins (Rosset.)

— Prov. anc. *Autant chemine un homme en un jour, qu'en un an le limaçon.* On a bientôt rattrapé celui qui va lentement. || *Contre la nuit s'arment les limaçons.* La nature donne aux animaux l'instinct nécessaire pour leur conservation. || *C'est un limaçon qui sort de sa coquille.* Se dit d'un homme de la classe inférieure, qui cherche à s'élever au-dessus de sa condition.

— Fig. Cerutti est le *limaçon* de la littérature ; il laisse partout une trace argentée, mais ce n'est que de l'écume. (Rivarol.)

— Anat. La partie osseuse du labyrinthe de l'oreille, qui a la forme d'une coquille de limaçon.

— Médec. *Gelée, sirop, bouillon de limaçon.* Préparations médicinales faites avec le limaçon.

— Parfum. On distillait, lorsque l'art de la toilette était encore au berceau, un *petit lait de limaçon*, et les dames s'en servaient comme elles firent longtemps du simple limon, pour conserver leur peau lisse et brillante.

— Archit. *Escalier en limaçon.* Escalier qui tourne autour d'un noyau.

— Horlog. Roue destinée à déterminer le nombre de coups que doit sonner une montre une pendule à répétition.

— Mécan. Se dit de la vis d'Archimède.

— Art milit. Évolution d'infanterie en usage chez les Suisses et les Bourguignons.

LIMAÇONESQUE. adj. des 2 g. S'est dit dans le style burlesque, de Ce qui a la forme d'un limaçon.

LIMAÇONNE. s. f. Entom. Chenille du bombyce agathe. — On dit aussi adjectiv. La chenille limaçonne.

LIMAÇONNER (SE). v. pron. 1re conj. (rad. *limaçon*). Rentrer dans sa coquille. Ce mot, peu en usage, a été employé par Saint-Simon.

LIMAÇONNIÈRE. s. f. (rad. *limaçon*). Enclos dans lequel on rassemble et l'on conserve vivants des limaçons destinés à la consommation, dans les pays où l'on se nourrit de ces animaux.

LIMACULE. s. f. Foss. Sorte de dent fossile marquée de veines.

LIMAGNE. Géogr. Vallée de 240 kil. carrés, qui forme la presque totalité du départ. du Puy-de-Dôme (Basse-Auvergne), et est bornée à l'E. et à l'O. par deux chaînes de hautes montagnes. La Limagne est une des plaines les plus riches et les plus fertiles de la France.

LIMAILLE. s. f. (pr. *li-ma-ye*). Parcelles métalliques enlevées à la lime sur divers objets en fer, fonte, cuivre, plomb, etc. La limaille de fer mêlée au soufre et au sel ammoniaque constitue un lut fort employé dans les ajustements de certaines pièces des chaudières en fonte à vapeur. Les vergobrets, magistrats suprêmes chez les Gaulois, nos ancêtres, avaient la couleur rousse en telle vénération qu'ils se poudraient avec de la *limaille* d'or. (Ste-Foix.)

— Médec. On fait quelquefois usage de la limaille de fer comme tonique, altérant, etc. Prendre de la limaille.

LIMAIRE. s. m. Pêch. Se dit d'un thon qui n'a pas encore atteint un pied de longueur.

LIMAN. s. m. Géogr. Nom qu'on donne aux lacs marécageux ou aux lagunes de la mer Noire. || Particulièrement, Le golfe de la mer Noire formé par les embouchures du Dniéper et du Boug.

LIMANCHIE. s. f. (du gr. λιμός, faim ; ἄγχω, je serre, j'étrangle). Médec. Jeûne excessif, synonyme de Limoctonie.

LIMANDE. s. f. Ichthyol. Poisson de mer plat, du genre pleuronecte, holobranche, hétérosome, fort bon à manger. La limande ressemble à la sole, mais elle a la tête plus en pointe et n'est pas si longue. Il faut choisir ce poisson très-frais et d'une chair blanche et ferme. Limande fraîche. Limande frite.

— Constr. Pièce de bois, plate et étroite, dans une charpente.

— Mar. Toile goudronnée dont on enveloppe un cordage que l'on veut garantir du frottement.

— Techn. Règle large et plate dont se servent les menuisiers.

LIMANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Limander. S'empl. adjectiv.

LIMANDELLE. s. f. Ichthyol. Poisson de l'Océan, du genre des pleuronectes.

LIMANDER. v. a. 1re conj. Mar. Envelopper un cordage d'une limande.

LIMANDOIDE. adj. des 2 g. (du fr. *limande*, et du gr. εἶδος, forme, figure). Qui ressemble à une limande.

LIMAN-RÉIS. s. m. Hist. ott. Titre du capitaine du port de Constantinople. Chef des mandédjis.

LIMAS. s. m. Moll. V. LIMACE.

LIMASOL. Géogr. Ville située au sud de l'île de Chypre, avec un port par où s'exportent les meilleurs vins de Chypre.

LIMATION. s. f. (pr. *li-ma-ci-on*). Techn. Action de réduire un corps en poudre, en limaille, par le moyen de la lime ou de la râpe.

LIMAY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Seine-et-Oise) ; 1,400 hab.

LIMBAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport au limbe d'une corolle. Expansion limbaire d'une corolle.

LIMBARDE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, de la tribu naturelle des inulées, et de la section des inulées-prototypes. La limbarde se trouve en France le long des bords de la mer ; elle conserve ses feuilles en hiver.

LIMBE. s. m. (du lat. *limbus*, même signif.). Astron. Bord extérieur d'un astre. Le limbe supérieur, inférieur du soleil. Le limbe supérieur, inférieur de la lune.

— Math. Bord extérieur et gradué d'un quart de cercle. Le limbe d'un instrument de mathématiques.

— Antiq. rom. Frange, bordure d'un vêtement, d'un étoffe.

— Archéol. Selon l'encyclopédie, Cercle, auréole qui entoure la tête des empereurs sur les médailles. Les Latins ne se sont toujours servis, en ce sens, que du mot *nimbus*, et nous croyons qu'il vaut mieux dire *nimbe*, comme l'Académie.

— Art herm. Opération qui consiste, selon les adeptes, à transformer une matière spéciale en matière universelle.

— Bot. Partie laminée d'un calice ou d'une corolle, qui se prolonge ou s'étale au delà des plus profondes incisions du tube d'une fleur ; tout ce qui, dans une feuille, n'est point le pétiole.

— Conchyl. Circonférence des valves d'une coquille bivalve, depuis le disque jusqu'au bord. Limbe est synonyme de disque en parlant d'une feuille, mais il ne l'est plus en parlant d'une coquille.

LIMBER. s. m. Comm. Un lot de quarante peaux. On dit quelquefois *limbre*.

LIMBES. s. m. pl. Lieu où, selon quelques théologiens, étaient les âmes des justes morts avant la venue de Jésus-Christ, et où vont celles des enfants qui meurent sans avoir reçu le baptême. Jésus-Christ, après sa mort, descendit dans les limbes d'où il tira les patriarches, les prophètes.

— Philos. s. f. pl. *Limbes ascendantes.* Dans la théorie sociale de Fourier, La première phase de la vie du genre humain, ou son enfance. Cette phase se compose de sept périodes ; édénisme, sauvagerie, patriarchat, barbarie, civilisation, garantisme et socialisme. || *Limbes descendantes.* Dans la même théorie, La quatrième phase de la vie du genre humain, ou la caducité. C'est sans doute par erreur que Fourier a fait ce mot du genre féminin.

LIMBIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *limbus*, limbe ; *fero*, porter). Bot. Hist. nat. Qui porte un limbe ou un rebord coloré.

LIMBILITHE. s. m. Minér. Matière volcanique jaune, modification du péridot.

LIMBORIE. s. f. ou **LIMBORIA.** s. m. Bot. Genre de plantes qui tient le milieu entre les champignons et les lichens proprement dits. Limborie des haies. Limborie froncée.

LIMBORIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une limborie. || LIMBORIÉES. s. f. pl. Tribu de lichens idiothalames, qui a pour type le genre limborie.

LIMBORINÉ, ÉE. adj. Bot. V. LIMBORIE.

LIMBOURG. Géogr. Ville de Belgique, autrefois capitale du duché de Limbourg, dont elle ne fait plus partie ; 2,000 hab. || Ville d'Allemagne, duché de Nassau ; 2,600 hab.

— *Province de Limbourg.* Province des Pays-Bas, dont la capitale est Maestricht. Sa superf. est de 336 kil. carrés, 301,000 hab.

LIME. s. f. (en lat. *lima*; du gr. λειόω, je polis). Techn. Outil de fer ou d'acier, plus ou moins long et étroit, d'une forme plate, ronde ou triangulaire, dont la surface est couverte d'entailles qui se croisent, et qui sert à enlever la superficie du bois, des métaux, à les dégrossir, à les polir, à les couper. Lime rude, mordante. Grosse, petite lime. Il faut passer la lime sur cette clé. Couper un barreau de fer avec une lime. Polir un morceau de bois avec une lime. Les dents de cette lime sont usées. Cette lime ne mord pas. La *lime* est une nécessité coûteuse pour les arts mécaniques. (Désor.) La *lime* mord l'acier, et l'oreille frémit. (L. Rac.) J'entends crier la dent de la *lime* mordante. (Del.)

— *Lime à potence, à carlette, à cautelle. Lime ovale. Lime en cœur.* Petites limes qui servent à modifier des ouvrages délicats. || *Lime à dos de carpe.* Lime dont on se sert pour ajuster les compas. || *Lime en queue de rat.* Celle que l'on emploie pour agrandir les trous. || Il y a encore des limes rondes et demi-rondes, des limes fendues, coudées. || *Lime douce.* Lime dont les entailles sont peu profondes, et qui polit le métal en le limant. || *Lime sourde.* Lime qui ne fait pas de bruit quand on l'emploie. Couper des barreaux de fer avec une lime sourde.

— Fig. L'affliction est la *lime* de l'âme qui la dérouille, la purifie et l'éclaircit du péché. (Charr.) La *lime* mord, mais le temps caresse, son poli est plus doux. (***)

— En parlant des ouvrages d'esprit. Passer, repasser la lime sur un ouvrage de prose, sur un recueil de vers. Travailler à le corriger, à le perfectionner. || Dans un sens analogue, Il faut encore donner quelques coups de lime à cet écrit, pour en faire disparaître les négligences. Donner le dernier coup de lime à un ouvrage. J'ai quelque opinion que ma *lime* ne gâte pas les ouvrages qu'elle polit. (Balzac.)

N'attendez pas de lui qu'il polisse ses rimes,
Il ébrècherait trop de rabots et de *limes*
(Boileau.)

— *Lime sourde.* Se dit fig. en parlant d'une personne qui agit secrètement pour quelque mauvais dessein, ou d'une chose qui fait des progrès, qui s'avance sans qu'on s'en aperçoive. Les vices entrent sans mot dire ; ce sont des *limes sourdes*, on ne les sent point qu'ils n'aient ruiné ou perdu un homme. (Guzman d'Alf.) La politique est une *lime* sourde qui use et qui parvient lentement à sa fin. (Montesquieu.)

— *Se servir trop rudement de la lime.* Exercer une critique trop sévère.

— Bot. Sorte de petit citron qui a une eau fort douce, et que, par cette raison, on appelle *lime douce*. || Plante de l'ordre des graminées et du genre des phalaris, qu'on nomme aussi *alpiste rude*.

— Conchyl. Genre de coquilles bivalves, voisine des huîtres, et habitées comme elles par un mollusque acéphale.

— Mar. *Lime de marée.* Écume des bords de la mer. || Les pêcheurs appellent aussi *limes* les endroits où la surface de l'eau est unie. On trouve ordinairement beaucoup de sardines dans les limes.

— Vén. Grosses dents du sanglier, que l'on appelle aussi dagues et défenses.

LIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Limer. S'empl. adjectiv. Le fer bien limé n'est pas sujet à la rouille. Les vers de cet auteur sont bien limés. Le style trop *limé* perd de sa vigueur. (Balzac.)

LIME-BOIS. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des serricornes. Des lime-bois.

LIMÉE. s. f. (le *limeum* des anciens). Bot. Plante vénéneuse, qu'on croit être une espèce de renoncule.

LIMÉNARCHIE. s. m. (ét. gr., λιμεναρχία, formé de λιμήν, port, et ἀρχή, commandement). Ant. gr. Charge, fonction de gouverneur d'un port.

LIMÉNARCHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la liménarchie.

LIMÉNARQUE. s. m. (ét. gr., λιμενάρχης ; formé de λιμήν, port, et de ἄρχος, chef). Ant. gr. Gouverneur d'un port, officier qui percevait sur les navires une contribution pour la station ou la libre pratique.

LIMÉNATE, LIMÉNÉSIENNE, LIMÉNÉTIDE et LIMÉNOSCOPE. adj. f. Myth. gr. Surnoms de Diane et de Vénus, déesses qui présidaient aux ports.

LIMENION. s. m. Ant. gr. Lieu situé sur le territoire de Milet, où les Milésiens furent défaits par les Alyattes.

LIMÉNITIS. s. m. (pr. *li-mé-ni-tiss*). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères, famille des diurnes.

— Myth. Surnom donné à Diane par les pêcheurs, qui l'invoquaient comme présidant aux marais et aux étangs.

LIMÉNOPHYLAX. s. m. (du gr. λιμήν, port ; φύλαξ, gardien). Ant. gr. Gardien du port. || Inspecteur des ports.

LIMENTIN ou **LIMENTINUS.** Myth. Dieu qui gardait le seuil de la porte. On appelait quelquefois cette divinité Lima ou Limentine. On en reconnaissait aussi quelquefois plusieurs que l'on appelle les dieux limentins.

LIMENTINE. Myth. V. LIMENTIN.

LIMÉOLE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des portulacées, qui croît dans l'Éthiopie et au cap de Bonne-Espérance.

LIMER. v. a. 1re conj. (du lat. *limare*, même signif.). Couper, dégrossir, amenuiser, polir avec la lime. Limer une clé. Limer un outil, un canon de fusil, un ressort de pendule, une grille de fer. Les dentistes emploient une petite lime très-plate et très-fine pour *limer* l'extrémité des dents inégales. (Mérot.)

— Fig. Ce qu'il y a de merveilleusement propre à l'éducation, c'est la visite des pays étrangers, pour frotter et *limer* notre cervelle contre celle d'autrui. (Mont.)

—En parlant des productions de l'esprit, Corriger avec soin, polir, perfectionner. Il a été six mois à limer ce poëme, cette pièce d'éloquence. Il faut polir et *limer* un ouvrage, afin d'en ôter la première rudesse, qui sent le travail de la composition. (St-Évrem.)

Des gens qui riment, riment, riment,
Affaiblissent les vers qu'ils *liment*. (Sarrasin.)

En aiguisant, en *limant* de trop près,
L'art affaiblit la pointe de ses traits. (Bernis.)

— Techn. Dessécher, vider, en parlant des marais. Limer un marais salant.

— SE LIMER. v. pron. Être limé. Ce drap commence à se limer. V. ÉLIMER.

LIMERICK. Géogr. Comté d'Irlande, province de Connaught. Le comté de Limerick est très-fertile ; 215,000 hab. || Ville d'Irlande, chef-lieu du comté de son nom, sur le Shannon ; 60,000 hab.

LIMESTRE. s. m. Comm. Espèce de serge croisée. On disait aussi, Drap de limestre. Il est vieux.

Combien, pour avoir mis leur honneur en séquestre,
Ont elles en velours échangé leur *limestre* ? (Régnier.)

LIMETTE. s. f. Bot. Sorte de citron. || *Eau de limette.* V. LIME.

LIMETTIER. s. m. Bot. Variété du citronnier.

LIMEUR. s. m. Techn. Ouvrier en métaux qui se sert pour les travailler de la lime. Un ouvrier ne sera jamais bon *limeur*-ajusteur s'il ne connaît pas un peu le dessein linéaire, la géométrie et même un peu de mécanique. (Lenorm.) Le chef-d'œuvre d'un *limeur* est de faire une surface d'une certaine dimension, rigoureusement dressée en tous sens. (Id.)

LIMEUX, EUSE. adj. Se disait autrefois pour Limoneux. N'est plus usité.

Quoique le lac, de bourbe tant souillé,
De jonc *limeux* couvre le bon herbage. (Marot.)

LIMFIORD, LIIM-FIORD ou **LYMFIORD.** Géogr. Golfe étroit et profond du Danemark, province de Jutland.

LIMICOLE. adj. des 2 g. (du lat. *limus*, limon ; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui se plaît dans le limon, dans les marais bourbeux. || LIMICOLES. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux échassiers, comprenant ceux qui se plaisent dans les terrains marécageux, comme les courlis, les bécasses, les barges, etc.

LIMICULE. s. f. Ornith. Un des noms de la barge.

LIMIER. s. m. (du lat. *limen*, proprement seuil d'une porte, et par extens., Demeure, habitation). Mamm. Gros chien de chasse avec lequel le veneur quête le cerf et les autres grandes bêtes, et les fait sortir de leur fort quand on veut les courir. Mener un limier au bois. Dresser un chien pour en faire un limier.

D'un *limier* haletant, au moment qu'il aboie,
Le trait perce la gueule et se trompe de proie.
(Desmistange.)

Et les *limiers* à l'œil ardent,
Qui du fort de la bête à leur poste reviennent,
Entraînent, en les regardant,
Les forts valets qui les retiennent.
(Ch. Perrault.)

— Fig. et fam. *Limier de police.* Espion. Les limiers de police, de la police sont à ses trousses.

LIMIFORME. adj. (ét. lat., *lima*, lime ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une lime, qui est hérissé d'aspérités à sa surface.

LIMINAIRE. adj. des 2 g. Littér. Vieux mot qui signifiait Préliminaire. Il se disait d'un prologue, d'une épître qu'on mettait à la tête d'un livre, et qui tenait lieu de préface. Il ne faut que l'épître *liminaire* d'un Allemand pour me farcir d'allégations. (Mont.) Inusité aujourd'hui.

De là vint cet amas d'ouvrages mercenaires,
Stances, odes, sonnets, épîtres *liminaires*. (Boileau.)

— Philol. *Feuille liminaire.* La première feuille d'un livre.

LIMINARCHIE. s. f. (du lat. *limen*, porte, entrée, et du gr. ἀρχή, gouvernement). Chez les Romains, Charge, fonction d'un liminarque.

LIMINARCHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la liminarchie.

LIMINARQUE ou **LIMITARQUE.** s. m. (du lat. *limen*, porte, entrée, et du gr. ἀρχός, chef, commandant). Hist. Chez les Romains, Commandant des troupes préposées à la garde des frontières de l'empire. || Au moyen âge, Concierge ou valet de chambre.

LIMITATIF, IVE. adj. Qui limite, qui renferme dans des bornes certaines. En termes de jurispr. *Legs limitatif, disposition limitative.* Legs, disposition dont l'objet est déterminé de manière que le légataire n'a rien à demander, à prétendre, sur le surplus des biens du testateur.

LIMITATION. s. f. (pr. *li-mi-ta-ti-on* ; du lat. *limitatio*, même signif.). Restriction, détermination, fixation. Il a obtenu un congé sans aucune limitation de temps.

— Se dit aussi quelquefois dans le sens de Limite, démarcation.

LIMITATIVEMENT. adv. Avec des limites, d'une manière limitée.

LIMITE. s. f. (du lat. *limes*, génitif *limitis*, même signif.). Borne, ce qui sert à séparer un État, un terroir, un terrain d'un État, d'un terroir, etc., contigu au voisin. Les Pyrénées sont la limite de la France du côté de l'Espagne. Ce ruisseau est la limite de ma propriété, sert de limite à ma propriété.

— On l'emploie plus ordinairement au pluriel. Les montagnes, les rivières sont les limites naturelles des pays. Le Rhin, la mer, les Alpes et les Pyrénées étaient les anciennes limites des Gaules. Étendre, reculer, resserrer, rapprocher, régler les limites d'un pays. Sortir de ses limites. Rentrer, rester dans ses limites. Assigner, fixer les limites. Les commissaires qui travaillent au règlement des limites. L'Europe ne sera tranquille que lorsque les choses seront ainsi : les *limites* naturelles. (Napol.)

— Au sens moral et fig. Son ambition insatiable est sans limites, ne connaît point de limites. Il ne donne point de limites à ses désirs. La limite qui sépare l'erreur de la vérité n'est pas toujours facile à reconnaître. Il a franchi la limite, les limites de son pouvoir. Je ne passerai point les limites que je me suis prescrites.

Le temps est assez long pour quiconque en profite,
Qui travaille et qui pense en étend la *limite*. (Volt.)

Attentif à régler son esprit et son cœur,
Toujours soumis aux lois que le ciel a *prescrites*,
Qui sait se renfermer dans de justes *limites*
Est dans le vrai chemin qui conduit au bonheur.
(De Reyssi.)

— Astron. Au plur. Les points de l'orbite d'une planète les plus éloignés de l'écliptique.

— Mathém. Se dit d'une grandeur qui peut approcher d'une autre grandeur, d'une manière indéfinie, c'est-à-dire autant qu'on le veut, sans pouvoir jamais la surpasser. ‖ *Limites des racines d'une équation.* En algèbre, Les deux quantités entre lesquelles se trouvent comprises les racines réelles d'une équation. ‖ *Limites d'un problème.* Nombres entre lesquels les solutions d'un problème doivent être comprises. Les problèmes indéterminés admettent souvent des limites. ‖ *Méthode des limites.* Méthode de démonstration qui consiste à prouver qu'une quantité ne peut être ni supérieure ni inférieure à telle autre, et par conséquent qu'elles sont égales.

LIMITÉ, ÉE. part. pass. du v. Limiter. S'empl. adjectiv. Le temps de son voyage n'est point limité. Je préfère la monarchie *limitée* à tout autre gouvernement. (Bolingbroke). L'esprit de l'homme est fort *limité*; ses connaissances ne s'étendent pas loin. (Moll.)

Le génie est un dieu tout de gloire et de flamme,
L'harmonie est sa voix, la nature est son âme,
Son vol n'est *limité* ni des cieux ni des mers,
Ses ailes, ses regards embrassent l'univers. (Lebrun.)

LIMITER. v. a. 1re conj. (du lat. *limitare*, même signif.). Borner, poser, donner des limites. La mer limite la France au couchant.

Las! si tu leur apprends à *limiter* la terre,
Pour agrandir leurs champs ils te feront la guerre
(Ronsard.)

Hélas! quelles raisons arment tous ces sauvages?
Errants, nus, quels états ont-ils à *limiter*?
Des bornes d'un désert veulent-ils disputer?
(L. Racine.)

— Fig. En parlant du prix et de la quantité des choses, du nombre des personnes, de la durée du temps. Dans certaines villes, on limite le prix du pain. On a limité le nombre des personnes qui seront admises.

— Au sens moral. Limiter les pouvoirs d'un procureur fondé. Il n'a jamais pu souffrir qu'on limitât ses droits.

— SE LIMITER. v. pron. Être limité, avoir des limites. Les désirs de l'homme ne peuvent se limiter. Notre imagination ne se limite jamais; plus elle s'avance, plus elle s'excite à s'avancer encore. Un douaire préfix se limite à une certaine somme.

LIMITROPHE. adj. des 2 g. (du lat. *limitrophus*, sous-entendu *fundus*; *limes, limitis*, limite, frontière, et du gr. τρέφω, je nourris). Qui est sur la limite, dont les limites se touchent. Pays, terres limitrophes. Départements, provinces limitrophes. Pays limitrophe de la France.

— Archit. S'est dit quelquefois d'une colonne qui sert à marquer la limite de deux États.

— Hist. Ainsi que l'indique l'étymologie, les terres limitrophes étaient les terres assignées aux soldats des frontières pour leur subsistance. On dit aussi *limitotrophe*. Selon quelques historiens, les terres limitrophes était cultivées par les soldats eux-mêmes; les terres limitrophes produisaient du blé qui était envoyé à ces soldats. Ces soldats sont quelquefois eux-mêmes *limitrophes*.

LIMMA. s. m. (du gr. λεῖμμα, même signif.) Anc. mus. Intervalle de la musique grecque. Le limma est d'un *comma* moindre que le demi-ton majeur, en le retranchant d'un ton majeur, il reste l'*apotome*.

LIMMAT. Géogr. Rivière de la Suisse, qui sort du lac de Zurich, et se jette dans l'Aar.

LIMNACÉ, ÉE. adj. Ichthyol. Qui ressemble à un limnée. ‖ LIMNACÉES. s. m. pl. Famille de l'ordre des pulmobranches, et qui a pour type le genre limnée.

LIMNACIDE et **LIMNADE.** adj. et s. f. Myth. gr. Se dit des nymphes des lacs et des étangs.

LIMNADIE. s. f. Crust. Genre de crustacés lophyropes.

LIMNALECTORE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίμνη, étang, et ἀλέκτωρ, coq). Ornith. Qui ressemble aux gallinacés. ‖ LIMNALECTORES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de marécages, comprenant ceux qui ressemblent aux gallinacés.

LIMNARPACE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίμνη, étang; ἁρπάζ, ravisseur). Ornith. Qui vit de chasse et de proie. ‖ LIMNARPACES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de marécage, comprenant les échassiers qui vivent de chasse et de proie.

LIMNATE. s. m. Ant. gr. Membre de la première des anciennes tribus de Sparte.

LIMNATIDE. adj. f. Myth. V. LIMNÉTIDE.

— Ant. gr. Se dit d'une tribu de Sparte qui était presque entièrement composée de pêcheurs.

LIMNÉACÉ, ÉE. adj. Entom. Qui a pour type le genre limnée. ‖ LIMNÉACÉES. s. m. pl. Famille de l'ordre des gastéropodes cœlopnés.

LIMNÉE. s. f. Malacoz. Genre de mollusques gastéropodes, qui se trouve dans les eaux douces de toutes les parties de la terre. La limnée cornéaire. La limnée leucostome. La limnée brune. La limnée des marais. La limnée voyageuse.

— s. m. Limnées trouvés à l'état fossile dans les différentes couches du calcaire d'eau douce. Limnée allongé. Limnée pointu. Limnée cornée. Limnée ovoïde. Limnée ventru.

LIMNÉEN, ENNE. adj. Ant. gr. Qui préside aux étangs. Diane Limnéenne était adorée dans le Limnéum. ‖ Qui est adoré dans le bourg de Limnes, à Athènes. Bacchus Limnéen.

— LIMNÉENS. s. m. pl. Moll. Famille de l'ordre des mollusques trachélipodes.

LIMNÉMICOLYMBE. s. m. (ét. gr., λίμνη, étang, ἥμισυς, demi; κόλυμβος, plongeon). Ornith. Oiseau de marécage qui a l'habitude de se plonger à demi dans l'eau.

LIMNÉOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίμνη, étang; φιλέω, aimer). Ornith. Oiseau de marécage qui se plaît dans l'eau.

LIMNES. s. f. pl. (du gr. λίμναι, marais). Ant. gr. Quartier d'Athènes, où le deuxième archonte et sa femme allaient tous les ans célébrer dans le temple de Bacchus les mystères sacrés.

LIMNÉSIEN et **LIMNÉTIDE.** adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane. V. LIMNÉEN.

LIMNÉTIDES. s. f. pl. Ant. gr. Fête que les pêcheurs célébraient en l'honneur de Diane *Limnétide* ou *Limnéenne*.

LIMNEUDÉTIQUE. adj. et s. f. (ét. gr., λίμνη, mer; ὁδεύω, je voyage). Didact. Se disait de l'art de suivre sur les mers une direction déterminée. L'art limneudétique. La limneudétique.

LIMNÉUM. s. m. (pr. *lim-né-omm*). Ant. gr. Temple de Diane Limnéenne ou Limnatide, situé dans la Laconie. Sous Tibère, les Messéniens et les Lacédémoniens se disputèrent la possession du Limnéum.

LIMNIACÉ. Myth. gr. Nymphe, fille du Gange, mère de l'Indien Atejo.

LIMNIADE et **LIMNIAQUE.** Myth. gr. V. LIMNACIDE.

LIMNIATIDE. Myth. gr. V. LIMNÉEN.

LIMNIE. s. f. Entom. Insecte coléoptère.

LIMNITE. s. f. Minér. Sorte de pierres sur lesquelles sont des dentrytes noires qui, par leurs diverses sinuosités, imitent les lignes d'une carte géographique.

LIMNIZÉTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίμνη, étang; ζητέω, je cherche). Se dit d'un oiseau qui cherche sa nourriture dans les étangs, dans les marécages. ‖ substantiv. Les limnizitères.

LIMNOBATÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίμνη, étang, βατήρ, marcheur). Ichthyol. Se dit d'un oiseau qui marche sur le bord des eaux dormantes. ‖ LIMNOBATÈRES. s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers.

LIMNOBIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères.

LIMNOBION. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des hydrocharidées, qui croît dans les fossés bourbeux de la Basse-Caroline. Le limnobion à éponge est une plante très-remarquable par la surface inférieure de ses premières feuilles, garnies d'une espèce de coussinet spongieux destiné à soutenir les feuilles au-dessus de l'eau.

LIMNOCHARE. s. m. Entom. Genre d'insectes aptères.

LIMNOCHARIS. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des alismacées, originaires de l'Amérique méridionale.

LIMNOCLEPTE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίμνη, étang; κλέπτω, voler). Ornith. Se dit d'un oiseau de marécage qui vit de proie. ‖ LIMNOCLEPTES. s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers qui vivent de proie.

LIMNOCOCHLIDES. adj. et s. m. pl. (ét. gr., λίμνη, étang; κοχλίας, coquille). Conchyl. Famille de l'ordre des gastéropodes pulmonés, comprenant ceux qui vivent dans les eaux stagnantes.

LIMNOCOLYMBES. s. m. pl. (ét. gr., λίμνη, étang; κόλυμβος, plongeon). Ornith. Famille d'oiseaux de marécage, comprenant les plongeons par excellence.

LIMNODROMES. adj. et s. m. pl. (ét. gr., λίμνη, étang; δρόμος, course). Ornith. Famille d'oiseaux de marécage, comprenant ceux qui ont les jambes longues et propres à la course.

LIMNONÉOSSES. s. m. pl. (ét. gr., λίμνη, étang; νεοσσός, poussin). Ornith. Sous-ordre d'oiseaux de marécage, qui comprend les poules d'eau.

LIMNOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίμνη, étang; φιλέω, aimer). Moll. Sous-ordre des gastéropodes cœlopnés, comprenant ceux qui vivent dans les eaux des marais.

— s. f. Bot. Genre de plantes scrofulariées.

LIMNOPOLYPE. s. m. (ét. gr., λίμνη, étang, πολύπους, polype). Polyp. Famille de l'ordre des polypes brachyostomes, comprenant ceux qui ont le corps mou, gélatineux et qui vivent dans les eaux stagnantes.

LIMNOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίμνη, étang; πτηνός, volatile). Ornith. Se dit d'un oiseau qui aime les endroits marécageux. ‖ LIMNOPTÈNES. s. m. pl. Sous-ordre de l'ordre des mydolornithes, comprenant les oiseaux qui vivent dans les endroits marécageux.

LIMNORIE. Myth. gr. Une des Néréides.

— s. f. Moll. Genre de crustacés de la famille des cymothoadées.

LIMNORTHOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίμνη, étang; ὀρθός, droit, et πτηνός, volatile). Ornith. Se dit d'un oiseau de marécage qui vit bien. ‖ LIMNORTHOPTÈNES. s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, comprenant ceux qui ont le bec droit et qui volent bien.

LIMOCTONIE. s. f. (du gr. λιμοκτονία; formé de λιμός, faim; et κτείνω, je tue). Médec. Faim mortelle ou jeûne excessif, capable de tuer une personne.

LIMODORE. s. m. (du gr. λειμόδωρον, même signif.) Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des orchidées, qui croît à la Chine, dans les Indes orientales, sur les côtes du Malabar, etc. Limodore de Chine. Limodore bidenté. Limodore obscur. Limodore cordeau. Limodore verdâtre.

— Ancien nom de l'orobranche.

LIMODORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une limodore. ‖ LIMODORÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des orchidées, qui a pour type le genre limodore.

LIMOGES. Géogr. Ville de France, sur la rive droite de la Vienne, chef-lieu du département de la Haute-Vienne. Cour royale; académie universitaire; hôtel des monnaies. Grand commerce de tissus et de porcelaine. Patrie du chevalier d'Aguesseau et du pape Clément VI, 30,000 hab.

— Express. prov. *Convoi de Limoges.* Révérences sans fin; politesse cérémonieuse.

— *Œuvre, ouvrage* ou *travail de Limoges.* Se disait de tous les ouvrages d'émail.

LIMOINE. s. f. (du gr. λειμών, pré, parce qu'elle croît dans les lieux marécageux). Bot. Plante employée contre la dyssenterie et les pertes de sang, et dont les feuilles, qui sortent de la racine, ressemblent beaucoup à celles du lapathe. On l'appelle aussi *poirée sauvage*.

LIMON. s. m. (du lat. *limus*, limon; et du gr. λίμνη, marais ou de λειμών, lieu humide). Minér. Terrain principalement marno-argileux, impur, mais à particules fines, susceptible de se délayer facilement dans l'eau, et qui résulte des dépôts opérés par des eaux troubles et bourbeuses. Beaucoup de rivières, dans les endroits où la vitesse de leur courant est ralentie par une cause quelconque, déposent une grande quantité de limon, particulièrement à leur embouchure. Ce fleuve traîne du limon. Les anguilles et quelques autres poissons se tiennent dans le limon. L'homme se débat sur le limon de la terre, la religion l'en retire, l'athéisme l'y enfonce. Tous les *limons* sont fertiles; mais ceux où la terre végétale domine le sont plus que les autres. (Dict. d'agric.)

Cet animal immonde (le cochon)
Dans le *limon* infect de la mare bourbeuse
Plonge avec volupté sa croupe paresseuse. (Voit.)

Tel d'un *limon* grossier, le fleuve qui s'épure,
Dans un brillant cristal réfléchit la nature. (Thomas.)

— *Limon d'atterrissement.* Quelques naturalistes désignent sous ce nom tous les terrains qui ont été remaniés, quelle que soit leur nature. Ainsi, non-seulement les dépôts argileux, semblables à ceux de la vallée du Nil, sont pour ces naturalistes du limon d'atterrissement, mais encore les sables calcaires déposés par la Marne dans son long trajet, les sables siliceux des environs de Paris, les galets qui garnissent tous les villages de la Normandie, etc.

— Fig. au sens moral, Extraction, origine, nature. Il se croit pétri d'un autre limon que les autres hommes. Nous sommes tous formés du même limon. C'est du même *limon* que tous ont pris naissance. (Volt.)

Mais ceux que la nature a formés comme nous
D'un *limon* moins grossier que le *limon* vulgaire,
Trouvent des charmes aussi doux
Dans les souhaits d'un cœur sincère,
Que dans les riches bijoux.
(Mme Deshoulières.)

Pourtant à voir un fat avec tant d'arrogance
Vanter le faux éclat de sa haute naissance,
On dirait que le ciel est soumis à sa loi,
Et que Dieu l'a pétri d'autre *limon* que moi. (Boil.)

Un grand toujours gonflé,
D'un *limon* précieux se présumant formé. (Destouches.)

— Archit. Pièce de bois ou de pierre, taillée en biais, qui supporte les marches et la balustrade d'un escalier. En ce sens, il vient de l'adjectif lat. *limus*, oblique, de travers.

— Matière grasse, grisâtre, presque grenue, qui couvre la langue, comme cela arrive dans les embarras gastriques et dans certaines fièvres. Il y a des personnes qui ont tous les matins la langue recouverte de cette espèce de limon, et qui sont obligées de se la racler avec un gratte-langue pour ôter cette couche saburrale.

— Syn. comp. LIMON, FANGE, BOUE, BOURBE, CROTTE. Le *limon* est le dépôt des eaux courantes; la *bourbe*, le dépôt des eaux croupissantes; la *boue*, de la terre détrempée, telle que celle que l'on trouve dans les rues; la *fange*, de la boue presque liquide; la *crotte*, de la boue considérée relativement à l'effet qu'elle produit sur les vêtements.

LIMON. s. m. Hortic. Fruit du limonier. On confond assez fréquemment sous ce nom les fruits de plusieurs arbres du genre citron. Les propriétés et les usages médicaux du limon ne diffèrent en rien de ceux du citron. Limon frais, rafraîchissant, suave, parfumé, odorant. Des limons aigres, verts. Du jus, du sirop de limon. Un gros, un petit limon. L'or du *limon* suave en globe s'arrondit. (B.-Lorm.)

Et l'arbre possesseur des suaves *limons*,
Ces *limons* mûrissant, par les formes rivales,
Du sein charmant d'Hébé les formes virginales.
Charme l'œil et le goût, et dans l'air embaumé
Répand au loin l'encens de son fruit parfumé.
(Parseval Grandmaison.)

— Mar. Bouts de cordages bien ridés qui servent de bras d'échelle pour monter dans les haubans, sans marcher sur les bastingages.

— Charr. Chacune des deux branches de la limonière d'une voiture. Le limon droit, gauche d'une charrette. Mettre un cheval en limon, dans les limons. Les deux limons d'une charrette. Ce cheval ne tire pas dans les limons; il a brisé un limon.

LIMONADE. s. f. (rad. *limon*). Boisson préparée avec le fruit du citronnier, dont une variété appelée *limon* sert principalement à cet usage. La limonade est une boisson rafraîchissante. Boire, prendre un verre de limonade, une carafe de limonade. Demander, servir de la limonade, une limonade. Limonade à la glace. Pour préparer la *limonade*, il y a des précautions à prendre si on veut la faire agréable à boire. (Mérat.) Lorsqu'on a extrait le suc du citron, il ne s'agit plus que de le mélanger à l'eau dans de certaines proportions, avec du sucre, pour en faire la *limonade*. (Id.) Il faut deux onces de sucre pour un litre de *limonade*. (Id.) Les *limonades* se préparent ordinairement à froid. (Id.)

— *Limonade cuite.* Limonade qui a été faite à chaud, c'est-à-dire en faisant bouillir le citron dans l'eau. Cette limonade est moins acide et moins agréable que la limonade ordinaire.

— *Limonade vineuse.* Limonade qui est coupée avec du vin.

— *Limonade gazeuse.* Boisson fort agréable, préparée en ajoutant du sirop de citron ou de groseille framboisée à de l'eau saturée d'acide carbonique.

— Il se dit souvent d'une boisson acidulée, dans laquelle le jus de limon ou de citron est remplacé par un autre acide. Limonade acétique. Limonade tartarique, sulfurique, nitrique. Limonade de groseille, de cerise.

LIMONADIER, IÈRE. s. (rad. *limonade*). Celui, celle qui tient un café, qui y fait faire, qui y vend de la limonade, de l'orgeat, des glaces, du café, du chocolat, des liqueurs, etc. Les *limonadiers* ne se sont établis à Paris que sous le ministère du cardinal Mazarin. (Mén.)

LIMONÉ, ÉE. part. pass. du v. Limoner. S'empl. adjectiv. Une anguille limonée.

LIMONELLIER. s. m. Bot. Arbuste des Indes orientales, famille des hespéridées, à fruits rouges de la grosseur d'une cerise. On les confit au sucre. Limonellier à feuilles simples. Limonellier à trois feuilles. Limonellier acide. Limonellier à feuilles de citronnier. Limonellier de Madagascar. Limonellier à cinq folioles.

LIMONER. v. a. 1re conj. Art culin. Passer un poisson dans l'eau bouillante pour le débarrasser du limon dont il est imprégné. Peu usité.

— Eaux et for. Se dit des arbres qui deviennent assez gros pour en faire des limons, des timons. Il y a des pays où l'on ne coupe pas les taillis à moins qu'ils ne limonnent.

LIMONEUX, EUSE. adj. Bourbeux, plein de limon. Eau limoneuse, terrain limoneux. A son front orné de deux croissants, à sa barbe antique et *limoneuse*, vous le prendriez pour le dieu du fleuve, qui jette un œil satisfait sur la grandeur de ses ondes et la sauvage abondance de ses rives. (Chateaub.)

— Se dit des organes sur lesquels on remarque une espèce de limon. ‖ *Langue limoneuse.* Celle qui est enduite d'une matière grasse, grisâtre, presque grenue, comme celà arrive dans l'embarras gastrique et dans certaines fièvres.

— Bot. *Plantes limoneuses.* Plantes qui croissent dans les terrains fangeux.

— s. m. Ichthyol. Poisson du genre du cobite.

LIMONIADE. s. f. Myth. gr. Nymphe des prairies, sujette à la mort comme les faunes.

LIMONIATE. s. f. Anc. minér. Pierre précieuse dont parle Pline. Espèce d'émeraude da couleur vert pré.

LIMONIE. s. f. (du gr. λειμών, prairie). Entom. Genre d'insectes diptères, établi parmi les tipules.

— Bot. Genre de plantes hespéridées.

LIMONIER. s. m. Cheval qu'on met dans les limons d'une voiture, qu'on met en limons. Bon, gros, fort limonier. Ce cheval est trop petit pour être limonier. ‖ adject. Cheval limonier.

— Bot. L'un des plus beaux et le plus commun des citronniers qui croissent dans les parties méridionales de l'Europe. Ses feuilles sont ovales, un peu aiguës; ses fleurs sont extérieurement purpurines. Ses fruits, presque toujours ovoïdes et mamelonnés au sommet, renferment un suc plus ou moins acide. Quelques-unes de ces variétés sont remarquables par leurs fruits monstrueux, et qui ont les formes les plus bizarres.

LIMONIÈRE. s. f. Brancard formé par les deux limons adaptés au devant d'une voiture.

— Voiture à quatre roues, ayant au lieu d'un timon, un brancard formé par deux limons.

LIMONITE. s. f. Métall. Sorte de minerai de fer.

LIMOSELLE. s. f. Bot. Genre de plantes aquatiques de la famille des primulacées. On en connaît quatre espèces dont trois sont exotiques. La limoselle aquatique est indigène: elle croît en Europe dans les lieux humides et dans ceux qui ont été inondés pendant l'hiver.

— LIMOSELLES. s. f. pl. Entom. Tribu de la famille des myodaires, qui a pour type le genre limosie.

LIMOURS. Géogr. Petite ville de France, chef-l. de cant. (Seine-et-Oise); 900 hab.

LIMOUSIN ou **LIMOSIN.** Géogr. Ancienne province de France, qui avait pour bornes, au N. la Marche, au S. le Quercy, à l'E. l'Auvergne, et à l'O. l'Angoumois et le Périgord. Capitale Limoges. On divisait cette province en Haut et Bas Limousin. Depuis 1790, le Haut forme le département de la Haute-Vienne, et le Bas, celui de la Corrèze.

LIMOUSIN ou **LIMOSIN, INE.** s. et adj. Habitant de Limoges ou du Limousin. || Qui appartient à Limoges, au Limousin. Cheval limousin. Jument limousine. || *Marche limousine* ou *limosine*. Se dit du pays qu'on a appelé ensuite la Marche, parce qu'autrefois cette contrée formait la frontière du Limousin.

— Maçon, et plus particulièrement Ouvrier qui fait l'espèce de maçonnerie appelée *limousinage* ou *limosinage*, parce que ces ouvriers viennent plus généralement du Limousin.

— *Raves de Limousin.* Expr. prov. et pop. Se dit des femmes qui ont une petite taille et beaucoup d'embonpoint. || *Zest de Limousin.* Morceau de pain trempé dans du vin. || *Manger du pain comme un Limousin.* Être grand mangeur de pain.

LIMOUSINAGE ou **LIMOSINAGE.** s. m. (rad. *Limousin* ou *Limosin*). Maçonn. Ouvrage de maçonnerie fait avec des moellons et du mortier. Maçonnerie de limousinage. L'Académie ne donne point *limousinage*, ce qui fait supposer qu'elle préfère *Limosin* à *Limousin*; cependant on trouve ce dernier bien plus communément employé que le premier.

LIMOUSINE. s. f. Hortic. Anémone verte, rouge et blanche.

— Comm. Espèce de manteau d'étoffe grossière de laine et de fil, à raies blanches et noires, que portent les charretiers, les rouliers.

LIMOUSINÉ ou **LIMOSINÉ, ÉE.** part. pass. du v. Limousiner ou Limosiner. S'emploie adjectiv. Une muraille bien limousinée.

LIMOUSINER ou **LIMOSINER.** v. a. 1re conj. (rad. *Limousin* ou *Limosin*). Faire du limousinage.

LIMOUSINERIE ou **LIMOSINERIE.** s. f. Constr. Limousinage. Ouvrage de maçonnerie fait sans revêtement de pierres de taille.

LIMOUX. Géogr. Ville de France, chef-lieu d'arrond. (Aude). Vins estimés. 7,000 hab. || *Blanquette de Limoux.* V. BLANQUETTE.

LIMPIDE. adj. des 2 g. (du lat. *limpidus*; formé du gr. [illegible], je brille). Clair, net, pur, transparent, diaphane. Eau, source limpide. Cette eau-de-vie est bien limpide. Les limpides eaux. Des flots mouvants le *limpide* cristal. (De Guerle.) L'eau commune qui sert à la boisson de l'homme doit être *limpide*. (Paris.) En général, les eaux minérales, surtout les acidulées, sont très-*limpides*. (Id.) Les urines sont très-*limpides* quand on a bu beaucoup d'eau. (Id.)

— Fig. Style limpide.

LIMPIDIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *limpidus*, clair; *penna*, aile, plume). Ornith. Qui a les ailes claires, transparentes.

LIMPIDITÉ. s. f. (rad. *limpide*). Qualité de ce qui est limpide. La limpidité des eaux. L'eau de ce ruisseau est d'une limpidité admirable. Il n'est pas rare de rencontrer des eaux dont la *limpidité* est attrayante, et qui, soumises à l'analyse chimique, présentent dans leur composition du cuivre, de la baryte, substances si nuisibles à l'homme. (Paris.)

— Fig. Cet écrivain se distingue par une grande limpidité de style.

LIMPIQUE. Géogr. anc. Contrée maritime de l'Inde, au S.-O. du pays des Dachinabades. Aujourd'hui *Malabar*.

LIMULE. s. m. Crust. Genre de crustacés branchiopodes de la famille des limulidées.

LIMULIDÉ, ÉE. adj. Crust. Qui ressemble à un limule. || LIMULIDES. s. m. pl. Famille d'entomostracés, qui a pour type le genre limule.

LIMULIEN, IENNE. adj. Crust. Qui appartient à un limule. || LIMULIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des décapodes acères, qui a pour type le genre limule.

LIMURE. s. f. Techn. Action de limer. || État d'une chose limée. La limure de ces pistolets est très-fine. || Il se prend quelquefois dans le sens de Limaille.

LIMUS. s. m. (pr. *li-muss*). Antiq. Espèce de robe bordée de pourpre, que portaient les victimaires. Le limus descendait de la ceinture aux pieds, et laissait le haut du corps à nu.

LIMYRE. Géogr. anc. Ville de Lycie, près de l'embouchure d'un fleuve qui portait le même nom.

— Antiq. Fontaine qui était située en Lycie, près de la ville du même nom, et qui rendait des oracles par les poissons qu'elle contenait.

LIN. s. m. (du celt. *llin*, fil, d'où le lat. *linum*, et le gr. λίνον). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des caryophyllées, qui a donné son nom à une famille nouvelle, celle des *linées* ou *linacées*. Toutes les plantes inscrites dans ce genre sont herbacées, annuelles ou vivaces; on les trouve répandues généralement autour du bassin de la Méditerranée, dans plusieurs contrées de l'Afrique, surtout au cap de Bonne-Espérance et sur le continent américain. Des cinquante-six espèces vraies ou fausses que l'on donne à ce genre, il n'en est point dont les produits intéressent plus vivement l'agriculture et l'industrie manufacturière que le *lin usuel*. Cette plante croît naturellement dans les champs. Elle était très-répandue chez les peuples celtes, surtout chez les Scandinaves, et même chez les Germains. Sa culture était du domaine des femmes, ainsi que sa préparation en fil et en toile. L'écorce de la tige du lin commun fournit un fil qui sert à fabriquer des toiles fines et des dentelles. Sa graine, employée à divers usages en médecine, donne aussi de l'huile. Semer, cueillir du lin. Fleur, graine de lin. Farine de graine de lin. Huile de lin. Eau de graine de lin. Fil de lin. Toile de lin. Filer du lin. De fin lin. Du lin moelleux.

> . . . Ici le *lin*, roulé sur un fuseau rapide,
> Prépare un voile simple à la beauté timide.
> (ESMÉNARD.)

> Les nymphes de sa cour, sur un fuseau mobile,
> Ne filent point le *lin* que roule un doigt habile.
> (DESAINTANGE.)

— Il se dit vulgairement de plusieurs plantes textiles ou ayant le port du lin. *Lin des marais.* La linaigrette. || *Lin étoilé.* Espèce de lysimachie. || *Lin de la Nouvelle-Zélande.* Le phormion. || *Lin sauvage.* La linaire. || *Lin fossile, incombustible.* L'amiante. || *Lin aquatique.* Espèce de conferve. || *Lin de lièvre* ou *lin maudit.* La cuscute. || *Lin sardonique*, ou mieux, selon Larcher, *Lin sardianique*. Lin que les Grecs tiraient de la Colchide.

— Absol. Se prend souvent, en poésie surtout, pour la toile, les vêtements ou autres objets faits de lin. Être vêtu de lin. De longs habits de lin.

> A chaque dame une amoureuse main
> Présente alors l'aiguière, le bassin,
> L'eau parfumée et le *lin* qui l'essuie. (PARNY.)

> Mais sur ces bords peu sûrs, Pholoé, sans alarmes,
> Va reprendre le *lin* qui doit cacher ses charmes.
> (DE GUERLE.)

> Je l'ai vu : son même air, son même habit de *lin*,
> Sa démarche, ses yeux, et tous ses traits enfin.
> (RACINE.)

— *Gris de lin.* Couleur qui ressemble à celle de la fleur du lin. Le gris de lin est une couleur fort douce. || adjectiv. Couleur gris de lin. Un ruban gris de lin.

— Prov. *Lin semé clair fait graine de commerce et toile de ménage.* || *Lin semé dru fait linge fin.*

LIN (St). Deuxième pape; fut le coadjuteur de St Pierre, selon quelques auteurs, l'an 55, et lui succéda l'an 56. On ne sait rien sur sa vie; on fixe généralement l'époque de sa mort à l'an 78.

LINACÉ, ÉE. adj. (rad. *lin*). Bot. Qui ressemble au lin. || LINACÉES. s. f. pl. Nom donné par quelques botanistes à la famille des linées.

LINAIGRETTE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des cypéracées, dont les fleurs se changent en houppes blanches. On l'appelle aussi *lin des marais*.

LINAIRE. s. f. Bot. Plante annuelle indigène, de la famille des labiées. On l'appelle aussi *lin sauvage*. On préparait autrefois avec cette plante un onguent contre les hémorrhoïdes.

LINCE. s. f. Comm. Sorte de satin de la Chine.

LINCEUL. s. m. (pr. *lin-ceul*; du lat. *linteolum*, diminut. de *linteum*, linge, drap). Drap de toile dont on se sert pour ensevelir un mort.

> Le brouillard du matin épaississant ses ombres,
> Semble un vaste *linceul* sur la plaine étendu. (MICH.)

— Il signifiait particulièrement, Drap de lit; mais il n'est plus usité en ce sens.

> Du temps d'Adam qu'on naissait tout vêtu,
> Il ne fallait matelas ni *linceul*. LA FONTAINE.

— Prov. *Le plus riche n'emporte qu'un linceul.* La richesse ne sert à rien dans l'autre monde.

LINCK ou mieux **LINK.** s. m. Mot anglais qui signifie *torche*, et par lequel on a désigné certains hommes du peuple de Londres, qui faisaient métier d'éclairer pendant la nuit les personnes qui sortaient. Mon *linck*, dont vous parlez, est effectionné à mon service. (Gramm.)

LINCKIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des algues.

LINÇOIR. s. m. Constr. Pièce de bois dans laquelle on assemble les solives d'un plancher au-dessus d'une baie, et les chevrons aux lucarnes et au passage d'une cheminée.

LINCOLN. Géogr. Comté d'Angleterre, entre ceux de Rutland, d'York, de Nottingham, de Leicester et la mer d'Allemagne; 300,000 âmes. || Capitale du comté du même nom.

LINCONE. s. f. Bot. Arbrisseau du cap de Bonne-Espérance, famille des rosacées.

LINDAU. Géogr. Ville de Bavière, sur le lac de Constance; 5,200 hab.

LINDE (LA). Géogr. Ville de France, ch.-l. de cant. (Dordogne), 1,800 hab.

LINDE. Géogr. anc. Ville située à l'est de l'île de Rhodes. Patrie de Cléobule, un des sept sages de la Grèce. Aujourd'hui *Lindo*.

LINDÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones dont la famille naturelle n'est pas encore déterminée. Cet arbrisseau est originaire du Japon. Les naturels du pays font avec son bois des pinceaux ou aplatis avec lesquels ils se nettoient les dents. Lindère à ombelles.

LINDERNIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une lindernie. || LINDERNIACÉES. s. f. pl. Section de la famille des scrofulariées, qui a pour type le genre lindernie.

LINDERNIE. s. f. ou **LINDERNIA.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones voisines des scrofulaires, qui se trouvent dans les marais et les lieux aquatiques, en Alsace, en Bourgogne, en Bretagne, elle croît aussi en Piémont et en Allemagne. Lindernie pyxidaire.

LINDESNESS. Géogr. Cap qui forme l'extrémité méridionale de la Norwége, à l'entrée du Skager-Rack.

LINDET (J.-B.-Robert). Député à l'Assemblée législative, puis plus tard à la Convention; il se déclara contre les girondins et vota la mort de Louis XVI; membre du Comité de salut public en 1793, il se conduisit avec beaucoup de modération. Il était ministre des finances au moment de la révolution du 18 brumaire, et se retira depuis lors de la scène politique, il est mort à Paris en 1825 dans un âge avancé.

LINDIEN, ENNE. s. et adj. Géogr. anc. Habitant de Linde. || Qui appartient à Linde ou à ses habitants.

LINDLEYE. s. f. Bot. Bel arbre du Mexique.

LINDOR. s. m. Jeux. Jeu de cartes dans lequel le sept de carreau est la carte principale, et s'appelle *Lindor*. C'est le même que le jeu du *nain jaune*.

LINDSÉE. s. f. ou **LINDSEA.** s. m. Crypt. Genre de plantes cryptogames de la famille des fougères, qui croît dans les Indes orientales, à la Guiane, à la Nouvelle-Hollande. Lindsée sagittée. Lindsée lancéolée. Lindsée cunéiforme. Lindsée délicate.

LINDUS. (pr. *lin-duss*). Temps hér. Fils de Cercaphus et de Cydippe. Il régna à Rhodes et fonda la ville de Linde.

LINÉ, ÉE. adj. Bot. V. LINACÉ.

LINÉAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *linearis*, fait de *linea*, ligne). Didact. Qui a rapport aux lignes, qui se fait par des lignes. Dessin linéaire. Perspective linéaire.

— Algèbr. Qui est du premier degré ou qui n'admet qu'une seule solution. Équation linéaire. Problème linéaire. || *Quantité linéaire.* Quantité qui ne représente ni une surface ni un solide.

— Bot. *Feuille linéaire.* Feuille très-étroite, aplatie, à peu près égale dans toute sa longueur et à côtes parallèles. Les feuilles de la plupart des graminées sont linéaires. Le blé a des harmonies avec le soleil par ses feuilles *linéaires* et un peu concaves, qui en réfléchissent les rayons à son centre. (B. de St-P.)

— Pathol. *Fractures linéaires.* Celles qui sont fort étroites, et dans lesquelles les fragments sont à peine séparés.

LINÉAL, ALE. adj. B.-arts. Qui a rapport aux lignes d'un dessin, d'un tableau, d'un édifice. Harmonie linéale. Situation linéale.

— Jurispr. Qui est dans l'ordre d'une ligne de parenté. Succession, substitution linéale. || Pas de pluriel masculin.

LINÉALEMENT. adv. Relativement aux lignes, d'une manière linéale.

LINÉAMENT. s. m. (du lat. *lineamentum*, fait de *linea*, ligne). Trait, ligne délicate qu'on observe sur le visage, qui en forme la délicatesse, en fait conserver l'image et en cause la ressemblance avec quelque autre. C'est par l'inspection des *linéaments* du visage que les physionomistes prétendent reconnaître le caractère et les inclinations des individus qu'ils soumettent à leurs observations. (Villen.) Dans les affections de l'âme et dans celles du corps, les *linéaments* ou traits du visage éprouvent des altérations soit passagères, soit durables. (Id.)

— Physiol. Premières traces d'organisation de l'embryon de l'homme et des animaux.

— Au sens moral. Il n'a encore tracé que les premiers linéaments de son ouvrage. Il suffit à l'homme d'entrevoir les principaux *linéaments* du plan de la nature. (B. de St-P.) C'est en se rappelant sans cesse ces premiers *linéaments* qu'on déterminera les justes intervalles qui séparent les idées principales. (Buff.)

LINÉARIFOLIÉ, ÉE. adj. (du lat. *linearifolium*, de *linearis*, linéaire, et *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles linéaires.

LINÉARILOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *linearis*, linéaire, *lobus*, lobe). Bot. Qui a des feuilles partagées en lobes linéaires.

LINÉATIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *lineatus*, rayé; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles dont les nervures marchent parallèlement de la base au sommet comme des lignes.

LINÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes, qui a pour type le genre lin.

LINÉOLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *lineolaris*, de *linea*, ligne). Qui ressemble à un simple trait, à une ligne.

LINÉOLE. s. f. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de bouvreuil.

LINÉOLÉ, ÉE. adj. (du lat. *lineolatus*, de *linea*, ligne). Zool. Qui est marqué de raies, de petites lignes colorées.

LINET. s. m. Comm. Sorte de toile de lin.

LINETTE. s. f. Semence du lin.

— Ornith. Nom de la trigle et de la linotte.

LINGA, LINGAM ou **LINGAN.** s. m. Relig. ind. Divinité adorée dans les Indes. Elle offre le spectacle de l'union des principes de la génération. Le linga est le symbole de la création.

LINGARD. s. m. Techn. Fil de chaîne employé qui sert à réparer ceux qui se rompent en tissant.

LINGARELLE. s. f. Hist. eccl. Ancien scapulaire que les chanoines et les clercs de la cathédrale de Paris portaient depuis le samedi-saint jusqu'au vendredi après Pâques.

LINGE. s. m. (du lat. *lineum*; fait de *lin*; de *lineum* on a fait *lingum*, ou *linjum*, puis *linge*, qui ne s'est dit d'abord que de la toile de lin, puis successivement de celle de chanvre et même de celle de coton. Toile mise en œuvre suivant les différents usages auxquels on veut l'employer. Beau linge. Gros, menu linge. Linge fin, plein, uni, ouvré, damassé. Linge neuf, vieux, sale, blanc. Blanchir, savonner, faire sécher, empeser, repasser, serrer du linge. Mettre du linge à la lessive. Donner son linge à la blanchisseuse. Recevoir, compter son linge. Du linge blanc de lessive. Accoupler le linge. Changer de linge. Mettre, prendre du linge blanc ou simplement du linge. Votre blanchisseuse ne ménage pas le linge. Blanchisseuse de linge fin, de gros linge. Ouvrière en linge. Travailler en linge. Faire, coudre, marquer du linge. Linge de coton. Le *linge*, après avoir servi aux besoins de la vie, dans l'économie domestique, devient encore d'un usage précieux dans le pansement des plaies. (Percy.)

— *Linge de corps.* Les chemises, les mouchoirs, etc. || *Linge de lit.* Les draps, les taies d'oreiller, etc. || *Linge de cuisine.* Les tabliers, les torchons, etc. || *Linge de table.* Les serviettes, les nappes, etc. Il se distingue particulièrement en *linge plein*, Toile unie qui ne diffère des toiles ordinaires que parce qu'on la traverse de liteaux ou raies de fil bleu ou rouge, et en *linge ouvré*, toile ouvragée sur le métier.

— Particulièrement, Le linge de corps. Il a beaucoup de linge. Il est bien en linge. Il s'est mis en linge. Cette personne est sans linge. Il a de beau linge. Être en linge blanc.

— Morceau de linge. Essuyer avec un linge. Un linge à barbe. Il se frotte avec des linges chauds.

— *Linge damassé.* V. DAMASSÉ.

— Prov. *Être curieux en linge sale.* Être sale, malpropre. || *Il n'a pas plus de force qu'un linge mouillé.* Il est d'une faiblesse extrême, de corps ou de caractère.

— Fig. *Laver son linge sale en famille.* Arranger ses affaires domestiques à huis clos, sans mettre le public dans ses confidences.

— Pop. et fam. *Paquet de linge sale.* Se dit d'une personne malpropre. La voilà faite comme un paquet de linge sale. C'est un vrai paquet de linge sale.

LINGER, ÈRE. s. (rad. *linge*). Celui, celle qui fait commerce de toile, qui vend, qui fait du linge, qui travaille en linge. Magasin de linge, de lingère. Acheter du linge tout fait chez une lingère.

— adjectiv. Marchand linger, marchande lingère. Il est linger. Cette dame est lingère.

— LINGÈRE. s. f. Entom. Espèce d'insecte aptère qu'on trouve souvent dans les armoires.

LINGERIE. s. f. (rad. *linge*). Commerce de linge. Métier de linger, de lingère. C'est une personne qui sait bien la lingerie, qui entend bien la lingerie.

— Dans les hôpitaux, les colléges, les grandes maisons, etc. Le lieu où l'on serre le linge. Être à la lingerie. Aller à la lingerie.

LINGETTE. s. f. Comm. Sorte d'étoffe croisée de laine; espèce de flanelle.

LINGGA ou **LINGEN.** Géogr. Ile de l'archipel de la Sonde, à l'est de Sumatra; 10,000 h.

LINGO. s. m. Bot. Espèce de liane de Madagascar.

LINGON, ONE. s. et adj. Géogr. anc. Peuple qui habitait au nord de la première Lyonnaise, et dont la capitale était Lingones, aujourd'hui Langres.

LINGOT. s. m. (pr. *lin-gô*; du lat. *lingua*, langue, sans doute à cause de sa forme). Morceau de métal fondu qui n'est ni monnayé ni ouvragé, qui n'a d'autre forme que celle qu'on lui a donnée dans la mine en le fondant et en le jetant dans un moule appelé *lingotière*. Il se dit surtout des matières d'or et d'argent. Lingot d'or, lingot d'argent. De l'or, de l'argent en lingot. L'homme d'esprit qui n'a rien publié est semblable au *lingot* dont la valeur n'est pas encore fixée par la marque du prince. (Le duc de Lévis.)

— Chass. Petit morceau de plomb ou de fer dont on charge quelquefois le fusil, au lieu de balles. On a tiré ce sanglier avec des lingots.

— Impr. Morceau de fonte dont on se sert pour remplir les blancs d'une page, et principalement pour maintenir le haut et le bas d'une page divisée en colonnes.

LINGOTIÈRE. s. f. (pr. *lin-go-ti-è-re*). Morceau de fer creux et long. Moule dans lequel on jette le métal en fusion pour le réduire en lingots.

LINGOTIFORME. adj. des 2 g. Techn. Qui a la forme d'un lingot.

— Géol. Les géologues appellent *coulée lingotiforme* celle qui, partant d'une ouverture placée dans un vallon, à son origine, ou sur ses bords, s'épanche en se moulant sur le fond de ce vallon.

LINGUAL, ALE. adj. (pr. *lin-gu-al*; du lat. *lingua*, langue). Qui appartient, qui a rapport à la langue.

— Anat. *Muscle lingual.* Petit faisceau musculaire étendu de la base à la pointe de la langue.

entre le *genioglosse* et *l'hyoglosse*. C'est le glossien. || *Nerf lingual*. On donne généralement ce nom à une branche du nerf maxillaire inférieure. Vicq d'Azyr appelait *nerf lingual* le nerf hypoglosse ou grand hypoglosse (hyo-glossien). || *Artère linguale*. Celle qui provient de la partie antérieure inférieure de la carotide externe, et s'avance sous le nom de *ranine* jusqu'à la pointe de la langue, où elle s'anastomose par arcade avec la ranine opposée. || *Os lingual*. Quelques anatomistes ont donné ce nom à l'os hyoïde.

— Gramm. *Articulations, consonnes linguales*. Celles qui sont formées par les différents mouvements et les différentes positions de la langue. D, T, L, N, R, sont des consonnes linguales. On dit substantiv. au fém. *une linguale*. La linguale T.

— Philol. Il se dit particulièrement des consonnes sanscrites du troisième ordre, qui sont *ta, tha, da, dha* et *na*, et des lettres hébraïques du quatrième ordre, savoir : *daleth, teth, lamed, noun*, et *thav*.

LINGUARD* ou **LINGOUARD**. s. m. Ichthyol. V. LINGUE.

LINGUATULE. s. f. Elminth. Genre de vers intestinaux.

LINGUE. s. f. Ichthyol. Espèce de lotte. || Poisson du genre gade, qu'on apporte d'Amérique salé et préparé comme la morue.

LINGUELLE. s. f. Moll. Genre de mollusques de l'ordre des inférobranches.

LINGUET. s. m. Mar. Pièce de bois attachée sur le tillac du vaisseau et destinée à arrêter le cabestan.

— Comm. Sorte de satin.

LINGUET (Simon-Nicolas-Henri). Littérateur et avocat distingué, né à Reims en 1736. Il obtint d'abord de brillants succès au barreau, mais se rendit bientôt odieux à ses confrères par son esprit caustique. Rayé du tableau des avocats, il rédigea un journal politique qui le fit renfermer à la Bastille. En 1791, il se déclara contre les idées révolutionnaires et fut condamné à mort en 1794. On a de lui une foule d'écrits remarquables par une grande énergie de style, mais pleins de fiel et d'acrimonie. Ses principaux ouvrages sont : *L'Histoire du siècle d'Alexandre*, celle des *Révolutions de l'Empire romain*, celle du *Seizième siècle*, celle de l'*Ordre des Jésuites*, les *Annales politiques et littéraires*, un *Théâtre espagnol*.

LINGUETIANA. s. m. (pr. *lin-gu-é-cia-na*). Recueil contenant les reparties ingénieuses et bons mots de Linguet.

LINGUICULTURE. s. f. (pr. *lin-gu-i-cul-tu-re*). Néol. Étude spéciale des langues.

LINGUIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *lin-gu-i-fè-re*, du lat. *linguiferus*, de *lingua*, langue; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte une langue ou un organe en forme de langue. L'iselex linguifère est munie d'un appendice linguiforme blanc, adné à sa columelle.

LINGUIFOLIÉE, **ÉE**. adj. (pr. *lin-gu-i-fo-li-é*; du lat. *lingua*, langue; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles linguiformes.

LINGUIFORME. adj. des 2 g. (pr. *lin-gu-i-for-me*; (du lat. *linguiformis*; de *lingua*, langue; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une langue.

LINGUISTE. s. m. (pr. *lin-gu-is-te*). Celui qui écrit sur les principes et les rapports des langues, ou qui en fait une étude spéciale. Un savant, un habile linguiste. Fidèles à la tradition mosaïque, les premiers *linguistes* divisaient tous les idiomes connus en trois branches auxquelles ils donnaient les noms des fils de Noé, Sem, Cham et Japhet. (Haag.)

LINGUISTIQUE. s. f. (pr. *lin-gu-is-ti-ke*). Étude des langues dans leurs rapports entre elles; science de la grammaire générale appliquée d'une manière comparative aux diverses langues. La linguistique est une science assez moderne. Traité de linguistique. *La linguistique* offre un puissant intérêt historique et psychologique, car c'est elle qui nous permet de remonter au delà des données de l'histoire et de la tradition jusqu'à l'origine des nations, de suivre à travers les siècles les migrations des peuples, de retrouver les traces de leur séjour dans les différentes parties du monde, et tout en jetant quelque lumière sur la géographie ancienne, elle nous fournit de précieux documents sur le développement successif des facultés de l'homme. (Haag.) Les études de *linguistique* tiennent un rang important parmi les travaux littéraires de notre époque. (Armandi.) Depuis quelques années la *linguistique* a fait de grands progrès. (***)

— adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'étude philosophique et comparative des langues. Études, travaux, découvertes linguistiques. Recherches linguistiques.

— Ethnogr. *Contrée linguistique*. Pays où l'on parle des langues homogènes. Toute la contrée linguistique qui s'étend du Gange au golfe Arabique.

LINGUISUGE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lingua*, langue, *sugo*, je suce). Entom. Qui a une langue en forme de suçoir. || LINGUISUGES. s. m. pl. Division des insectes édentés, comprenant ceux dont l'extrémité de la lèvre inférieure forme une langue propre à sucer, ou les hyménoptères.

LINGULACÉ, **ÉE**. adj. (du lat. *lingulaceus*.) Moll. Qui ressemble à une lingule. || LINGULACÉS. s. m. pl. Famille de la classe des branchiopodes, qui a pour type le genre lingule.

LINGULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *lingularis*, même signif.). Qui a la forme d'une langue.

LINGULE. s. f. Anc. art milit. Épée romaine qui était longue et étroite.

— Moll. Genre de mollusques acéphales bivalves.

LINGULÉ, **ÉE**. (du lat. *lingulatus*, même signif.) Hist. nat. Qui a la forme d'une languette.

LINIAIRE. adj. des 2 g. Allongé comme un fil. Pétiole liniaire.

LINIENSTEIN. s. m. (ét. allem., *linie*, ligne; *stein*, pierre). Minér. Espèce de jaspe onyx, qui présente des lignes noires parallèles sur un fond bleuâtre.

LINIER, **IÈRE**. s. (rad. *lin*). Celui, celle qui prépare et vend du lin. Il est vieux en ce sens. || adj. Qui a rapport au lin. Ne s'emploie guère qu'au fém. dans cette locution, *industrie linière*.

LINIÈRE. s. f. (rad. *lin*). Agric. Terre semée en lin, ou dans laquelle on sème habituellement du lin.

LINIFICE. s. m. Antiq. Art de préparer le lin, de le filer, et d'en faire des tissus.

LINIFICIUS LAPIS. s. m. (pr. *li-ni-fi-ci-uss-la-piss*). Pierre qui avait, dit-on, la vertu de guérir de l'épilepsie.

LINIFOLIÉ, **ÉE**. adj. (ét. lat. *linum*, lin; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du lin.

LINIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat, *linium*, lin; *gero*, je porte). Qui porte, qui produit du lin. || Qui porte des habits de lin.

LINIMENT. s. m. (du lat. *linimentum*; de *linire*, oindre, graisser). Médec. Médicament fait d'huile et d'autres substances, qui s'emploie en frictions et qui est propre à adoucir, amollir, résoudre. Résoudre une tumeur par des liniments. Il est nécessaire de varier l'application des *liniments* pour qu'ils fassent plus d'effet. (Clerst.) || On distingue les liniments relâchants, narcotiques, purgatifs, excitants et irritants.

LINISQUE. s. m. (du lat. *liniscus*, cordonnet). Ornith. Chacune des aréoles, ordinairement régulières, de l'épiderme corné des pattes des oiseaux, quand cet épiderme est réticulé.

LINITION. s. f. (pr. *li-ni-ci-on*). Action d'oindre, d'enduire.

LINK. Relat. V. LINCK.

LINKÉE. s. f. Bot. Nom donné aux champignons pezizes.

LINKIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, voisin de la famille des solanées, originaire du Pérou.

LINLITHGOW. Géogr. Comté situé au centre de l'Écosse. || Ville, ch.-l. de ce comté; 5,000 hab.

LINNÉ ou **LINNÆUS**, suivant l'usage en Suède de latiniser les noms. Célèbre naturaliste suédois, né en 1707 à Roeshult, mort en 1778. Fils d'un curé de campagne, il était en apprentissage chez un cordonnier, lorsque, frappé de ses heureuses dispositions, un médecin, ami de sa famille, le plaça à Upsal auprès d'Olaus Rudbeck, professeur de botanique. Il fit, au nom de la société royale d'Upsal, un voyage en Laponie, pour décrire les plantes de ce pays, alla ensuite étudier la médecine à Leyde sous Boerhaave, visita l'Angleterre, la France, où il se lia avec Bernard de Jussieu, et fut à son retour nommé à la chaire de botanique de l'université d'Upsal, qu'il occupa pendant 37 ans. Linné donna à la botanique une classification méthodique qu'il fonda sur les organes sexuels des plantes, et créa pour cette science une langue commode, régulière et uniforme. La classification de Linné a néanmoins le défaut d'être artificielle et de rompre souvent les vrais rapports naturels des êtres. Aussi a-t-elle eu de nombreux adversaires, et est-elle aujourd'hui généralement remplacée par la méthode naturelle de Jussieu. Les principaux ouvrages de Linné sont : *Système de la nature; Fondements de botanique; Bibliothèque botanique; Classification de plantes; Philosophie botanique*.

LINNÉE. s. f. (de *Linnæus*, naturaliste suédois). Bot. Jolie plante d'ornement de la famille des chèvrefeuilles. Les fleurs de la linnée sont roses, odorantes, inclinées; elles naissent deux à deux au sommet de chaque pédoncule.

LINOCARPE. s. m. Bot. Genre proposé pour placer le lin multiflore.

LINOCIÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des jasminées.

LINOMPLE ou **LINUMPLE**. s. m. V. LINON.

LINON. s. m. (rad. *lin*). Sorte de toile de lin, très-claire et très-déliée. La toile de linon, ou plus ordinairement, du linon. Linon uni, à carreaux, rayé. Linon de batiste. Linon clair, à jour. Linon de gaze. Une robe de linon. On disait autrefois *linomple*.

LINOSTALE. adj. des 2 g. (du gr. [illegible], long habit de lin). Qui porte des habits de lin, qui est vêtu de lin. Ce mot n'a été employé que par ironie, en parlant des moines. La troupe *linostale*. (Volt.)

LINOSTALIE. s. f. (du gr. [illegible], même signif.) Longue robe, long vêtement de lin.

LINOSTOME. s. m. (ét. gr., [illegible] lin; [illegible], morceau). Linge [illegible] le calice pour l'essuyer. Ce mot n'est pas usité dans la liturgie catholique.

LINOSTROPHON. s. m. Bot. Le marrube, plante.

LINOT. s. m. Ornith. S'emploie comme synonyme de Linotte. || Se dit aussi des petits de la linotte. Les jeunes *linots* pris quelques jours après leur éclosion sont susceptibles d'éducation; ils deviennent très-familiers, et répètent tous les airs qu'on leur siffle, sans alors avoir un chant qui, à proprement parler, leur soit particulier. (D'Orb.) Si l'on élève un jeune *linot* avec un pinson ou avec un rossignol, il adopte le ramage et surtout cette partie du chant du pinson qu'on appelle boute selle. (Buff.)

LINOTTE. s. f. (rad. *lin*). Ornith. Petit oiseau de la famille des granivores et du genre fringille, dont le chant est très-agréable, et qui s'apprivoise aisément. On dit communément *linotte*, même en parlant du mâle. Le chant de la linotte. Siffler une linotte. Linotte de vigne. Linotte verte. Cet oiseau, que sa gentillesse et son ramage rendent également aimable, doit son nom à son goût particulier pour les semences du lin et du chanvre.

Un *linot* depuis peu charmé de votre note,
A fait divorce avecque sa *linotte*. (Piron.)

— Fig. et fam. *C'est une tête de linotte, il a une tête de linotte*. Il a peu de jugement, son esprit est fort léger. Par allusion à la petitesse de la tête de la linotte.

— Prov. fig. et pop. *Siffler la linotte*. Boire copieusement, ou, être en prison.

— Anc. jurispr. Espèce de douaire que quelques coutumes locales de l'Artois accordaient au mari sur les héritages de la femme prédécédée.

LINSOIR. V. LINÇOIR.

LINTÉAIRE. adj. des 2 g. (rad. *lin*). Qui ressemble à un tissu de toile ou de gaze.

— Géom. *Courbe lintéaire*. Courbe représentée par une corde lâche suspendue à deux pointes fixes.

LINTEAU. s. m. Constr. Pièce de bois, de pierre ou de fer, que l'on met en travers au-dessus de l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre, pour en former la partie supérieure et soutenir la maçonnerie. Ce linteau n'est pas assez fort. Il faut mettre ici un bon linteau. Du bois bon à faire des linteaux.

— Serrur. Bout de fer placé au haut d'une porte ou d'une grille, pour recevoir les tourillons.

LINTÉEN. adj. m. (rad. *lin*). Ant. rom. De lin. Livres lintéens.

LINTÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *linteum*, linge, *forma*, forme). Qui a la forme d'un morceau de linge.

LINTHÉE. s. f. Comm. Étoffe de soie qu'on fabrique en Chine, dans la province de Nankin.

LINTHURIE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

LINTZ. Géogr. Ville forte de l'archiduché d'Autriche, sur le Danube; 19,000 hab.

LINURGE. s. f. Art divin. Pierre qui se trouvait dans le fleuve Achélous. On l'enveloppait d'un linge, et si elle devenait blanche, on se promettait d'heureux succès dans ses entreprises.

LINUS. Myth. Fils d'Apollon et de Terpsichore, et frère d'Orphée. Il inventa les vers lyriques, et substitua, dans la lyre, les cordes de boyaux aux cordes de lin. Ce fut lui qui enseigna la musique à Hercule; mais le disciple ayant été réprimandé trop sévèrement, cassa la tête à son maître.

LINYPHIE. s. f. Entom. Genre d'arachnides.

LIOCRITE. Temps hér. Un des prétendants de Pénélope; il fut tué par Télémaque.

LIODE. Temps hér. Fils d'Œnopo, et un des prétendants de Pénélope. Il fut tué par Ulysse.

LION, **LIONNE** (du lat. *leo*, ou du gr. λέων, même signif.). Mammifère digitigrade, carnassier, du genre chat. Le lion est à peu près de la même taille que le tigre; et quand il a acquis tout son développement, il a comme lui cinq à six pieds du museau à l'origine de la queue, et sa hauteur est de quatre pieds environ mesurés au garrot. La queue du lion et de la lionne se termine par une touffe de poils bruns. Le mâle âgé de plus de trois ans est seul orné de la crinière épaisse qui couvre ses épaules et sa large poitrine; la lionne et les lionceaux en sont privés, et c'est à cette fraise immense qu'il doit la facilité de porter fièrement la tête élevée, car dans le bas âge il la porte horizontale comme la femelle. La couleur des lions adultes est le fauve plus ou moins foncé; elle est uniquement répandue sur leur corps, mais quand ils naissent ils portent une sorte de livrée, composée de bandes plus foncées dont ils conservent les traces jusqu'à l'âge de cinq ou six ans. Le lion, comme tous ses congénères (le chat, le tigre, le lynx, la panthère, le léopard, etc.), dont il est pour ainsi dire le chef, est éminemment carnassier. Sa force prodigieuse est telle qu'il peut terrasser l'homme le plus robuste d'un coup de queue, et briser les reins d'un cheval d'un coup de pied. Il traîne sans difficulté les bœufs les plus lourds à de grandes distances. Cependant, comme le tigre, c'est presque toujours par surprise qu'il attaque sa proie; placé en embuscade près des ruisseaux, où les buffles, les antilopes et autres quadrupèdes viennent boire, il attend, tapi sous les roseaux, le moment qui lui paraît le plus favorable pour se jeter avec la rapidité de la foudre sur sa victime. Mais c'est surtout dans les vastes solitudes où il domine en maître, que tout annonce en lui le roi des animaux : c'est là qu'il déploie toutes les facultés qui assurent sa puissance; c'est là que sûr de la supériorité de ses forces, n'ayant jamais attaqué un être qui ait pu lui résister, il ne craint jamais de manquer de proie, et se contente d'une seule victime de temps en temps, pourvu qu'elle soit vivante, car il préfère retourner à la chasse que de manger les restes de son repas. La figure du lion est mobile et imposante comme celle de l'homme, et ses passions se peignent non-seulement dans ses yeux, qui sont toujours un peu louches, mais encore dans les rides de son front; sa démarche est légère quoique lente et oblique; sa voix est terrible, et tous les animaux tremblent à une demi-lieue à la ronde quand son rugissement fait retentir les forêts pendant la nuit : c'est un cri prolongé, d'un ton grave, mêlé d'un frémissement sonore, saccadé dans la colère, et qu'il semble tirer du creux de ses entrailles. Rien n'est terrible, en effet, comme cet animal quand il s'apprête au combat; il bat violemment ses flancs avec sa longue queue, sa crinière se redresse et s'agite, ses yeux se ferment à demi, sa moustache se hérisse, il découvre ses dents dans sa gueule béante, il allonge ses ongles acérés de la longueur du doigt. Puis il reste immobile, et le bout de sa queue roide et tendue fait seul un mouvement continuel de droite à gauche; alors, et quand il est dans cette attitude, malheur à l'être vivant qu'il regarde, car il va s'élancer et déchirer sa victime; mais du reste son courage si vanté est effacé par l'adresse d'un nègre ou d'un Hottentot, qui l'attaquent souvent tête à tête avec des armes légères. On le prend quelquefois vivant, soit dans des fosses creusées sur son passage et recouvertes de gazon, soit avec de forts filets. Ce redoutable mammifère est susceptible d'apprivoisement; les anciens avaient poussé cet art fort loin. Marc-Antoine se montra aux Romains dans un char conduit par des lions, nos Carter et nos Van Amburgh nous présentent tous les jours des scènes pareilles. La gueule, les ongles d'un lion. Le lion rugit. Un lion rugissant. Une lionne qui défend ses petits. La *lionne* a la grâce et la légèreté, sa tête n'est point ornée de ces poils longs et touffus qui entourent la face du *lion* et se répandent sur son cou en flocons ondulés; elle a moins de parure; mais, douée des attributs distinctifs de son sexe, elle montre plus d'agréments dans ses attitudes, plus de souplesse dans ses mouvements. Plus petite que le lion, elle a peut-être sa force, mais elle compense par sa vitesse ce qui manque à sa masse. Comme le lion, elle ne touche la terre que par l'extrémité de ses doigts; ses jambes élastiques et agiles paraissent en quelque sorte quatre ressorts toujours prêts à se débander pour la repousser loin du sol et la lancer à de grandes distances; elle saute, bondit, s'élance comme le mâle, franchit comme lui des intervalles de quatre à cinq mètres; sa vivacité est même plus grande, sa sensibilité plus ardente, son désir plus véhément, son repos plus court, son départ plus brusque, son élan plus impétueux. (Lacep.) L'ardent *lion* rugit dans les déserts. (Del.) Le *lion* est le plus beau des animaux féroces. Sa taille est si bien prise et si bien proportionnée, qu'il paraît être le modèle de la force et de l'agilité. (Buff.) La *lionne* devient terrible dès qu'elle a des petits. (Id.)

Tel le fougueux *lion*, la terreur des forêts,
Que de hardis chasseurs ont atteint de leurs traits,
Furieux, se retourne, il rugit, il écume. (Aignan.)

— Fig. *Il est hardi, brave comme un lion, c'est un lion, un vrai lion*. Il est intrépide, furieux. Wurmser était très-âgé, brave comme un *lion*, mais tellement sourd, qu'il n'entendait plus autour de lui siffler les balles. (Napol.) || *C'est une lionne, une vraie lionne, elle est comme une lionne*. Se dit d'une femme en fureur.

— Fig. et fam. *C'est l'âne couvert de la peau du lion*. Se dit d'un faux brave qui prend un air menaçant.

— Néol. S'est dit d'abord par allusion aux *lions de la Tour de Londres*, que tous les voyageurs vont visiter, pour désigner une personne distinguée, à quelque titre que ce fût, que les gens du grand monde, à Londres et à Paris, invitaient à leurs soirées, pour se faire honneur de sa présence. *Avez-vous vu mon lion? C'est le lion de la saison*. || Depuis quelques années, il se dit de jeunes gens riches, élégants, libres dans leurs mœurs, et qui affectent une certaine originalité. *C'est un lion*. On l'emploie aussi au féminin pour désigner une femme qui partage cette manière de vivre. *C'est une lionne du premier ordre*.

— Prov. et fig. *Coudre la peau du renard à celle du lion*. Joindre la ruse à la force. || *A l'ongle on connaît le lion*. Un seul trait, un seul mot suffit pour juger du caractère ou du génie d'un homme. || *Partage du lion*. Partage où le plus fort emporte tout. || *Mieux vaut chien vivant que lion mort*. La vie est le premier des biens. *Il est vaillant comme les lions d'Agde, à qui les veaux mangent la queue*. Se dit, chez plusieurs peuples de l'Afrique, en parlant des poltrons.

— Antiq. Symbole de la souveraineté chez les anciens, et particulièrement chez les Perses. || Initié aux mystères mithriaques. || Une des classes [illegible]. || *Le lion* était l'hiéroglyphe d'une femme qui n'avait été féconde qu'une seule fois, [illegible] ne portant qu'une fois dans sa vie, selon les Égyptiens.

La lionne était adorée des Ambraciotes, parce qu'un de leurs tyrans fut mis en pièces par une lionne. En mémoire de la courtisane Leæna, qui, mise à la question, cracha sa langue au visage du tyran, on avait représenté, dans l'un des monuments publics d'Athènes, une lionne sans langue, avec cette inscription : *La vertu a triomphé du sexe.* Sur les médailles, une tête de lion avec quatre grains d'orge désigne la ville de Leontium.

— Astron. Le cinquième signe du zodiaque, composé de quatre-vingt-quinze étoiles dans le Catalogue britannique, et qui est ordinairement indiqué, dans les cartes astronomiques, par la figure d'un lion. Le soleil entre dans le signe du Lion vers la fin de juillet. Le signe du Lion. Le *Lion* de ses feux embrasse l'hémisphère. (De Bridel.)

C'était dans la saison où, de pluie altérée,
Des ardeurs du *Lion* la terre est dévorée.
(Dolard.)

Et lorsque sous les traits du dieu de la lumière,
Le terrible *Lion* agite sa crinière,
Darde ses feux sur nous, prêt à tout embraser.
(Fabre.)

— *Petit Lion.* Constellation entre le Lion et la Grande Ourse.

— Blas. *Lion naissant.* Qui ne paraît qu'à moitié sur le champ de l'écu. || Dans les armoiries, le lion doit être peint de profil, ne montrant qu'une oreille, et ayant le bouquet de la queue tourné contre le dos. || *Lion morné.* Qui n'a ni dents ni langue. || *Lion diffamé.* Qui n'a point de queue. || *Lion issant.* Celui qui étant sur un chef ou sur une fasce, ne montre que la tête, le bout de ses pattes de devant, et l'extrémité de sa queue. || *Lion dragonné.* Monstre qui a la partie antérieure du lion, et le reste d'un serpent, et qui figure dans quelques armoiries. || *Lion d'hermine.* Lion dont le corps est couvert d'une fourrure d'hermine.

— Bot. *Dent de lion.* Un des noms du pissenlit.

— Chevalerie. *Ordre du Lion.* Ordre de chevalerie institué au XIIe siècle par Enguerrand II, en mémoire de l'intrépidité qu'avait montrée son père en tuant un lion qui désolait la contrée. || *Compagnie* ou *ordre de la Lionne.* Association militaire formée par des gentilshommes de Naples, au temps des guerres de la maison d'Anjou.

— Comm. Sorte de linge ouvré qui se fabriquait dans le Beaujolais.

— LE LION OU LA POINTE DU LION. Géogr. Promontoire du royaume de Grèce, dans le golfe de Corinthe. C'est le Pirée des anciens.

— LE LION D'ANGERS. Bourg de France, ch.-l. de cant. (Maine-et-Loire) ; 2,500 hab.

— Hist. et blas. *Lion de Saint-Marc.* Lion ailé, symbole de la république de Venise. || *Lion Belgique.* Animal héraldique qui a figuré dans les armoiries de différentes provinces des Pays-Bas, depuis les croisades. Le nouveau royaume de Belgique a aussi adopté le lion belgique.

En vain au *lion* belgique
Il voit l'aigle germanique
Uni sous les léopards.
(Boileau.)

— Crust. Crustacé de la Méditerranée, velu et jaunâtre, qui appartient au genre galathée.

— Mamm. *Lion marin.* Espèce de phoque qui porte une crinière.

— Entom. *Lion des pucerons.* Larve d'hémérobe, qui détruit ces insectes. || *Lion des fourmis.* Insecte du genre myrméléon.

— Mar. Pièce de bois qui sert à relier la tête des épontilles de la cale avec le pont.

— Métrol. anc. Monnaie frappée d'abord en Flandre, puis en France, en Angleterre, en Bourgogne. Les *lions* furent mis en circulation au commencement du XIVe siècle. *Lion d'or. Denier d'or fin au lion.* || *Lion d'or, lion d'argent.* Monnaie d'or et d'argent de Belgique. Le lion d'or vaut 26 fr. 13 c., le lion d'argent, 6 f. 39 c.

— Myth. Le lion était consacré au soleil, et en Égypte à Vulcain, à cause de son tempérament de feu. Il était aussi consacré à Cybèle. Le char de Cybèle est traîné par deux lions. || *Lion de Némée.* Lion qui désolait l'Argolide. Hercule le tua, lui arracha la peau avec ses ongles, et s'en couvrit comme d'une cuirasse. Ce fut le premier de ses douze travaux. || *Lion cythéronien.* Il désolait les domaines d'Amphitryon et de Thestius, au pied du mont Cythéron. Il fut tué par Hercule, qui porta quelque temps sa dépouille.

— Philos. hermét. Le soufre et le mercure. || *Le lion vert.* Le mercure philosophical et la teinture du vitriol. || *Le vieux lion.* L'œuf des sages. || *Le lion rouge.* La teinture de l'or ; l'huile rouge de vitriol, ou l'elixir parvenu au rouge parfait. || *Le lion croissant* ou *volant.* Le mercure hermétique.

LIONCEAU. s. m. Diminutif. Le petit du lion.

Le lion qui reconnaît son sang et sa vaillance
Dans ce *lionceau* belliqueux,
Se décharge sur lui du soin de sa vengeance. (***)

— Blas. Se dit des lions d'armoiries quand l'écu en porte plus de trois. Semé de lionceaux.

LIONDENT. s. m. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, de la tribu naturelle des lactucées.

LIONRHYNQUE. s. m. Elminth. Genre de vers intestinaux.

LIONNÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit du léopard rampant comme le lion. Alindan portait de gueules au léopard lionné d'or.

LIONS-LA-FORÊT. Géogr. Ville de France, ch.-l. de cant. (Eure) ; 1,800 hab.

LIOUBE. s. m. Mar. Entaille angulaire faite dans toute l'épaisseur d'une pièce de bois pour recevoir l'extrémité d'une autre pièce.

LIOUBER. v. a. 1re conj. Mar. Faire des lioubes.

LIOUDI. s. m. Gramm. Nom de la douzième lettre de l'alphabet slave. Elle correspond à notre *l*.

LIPALITE. s. m. Minér. Variété de silex qui paraît se rapprocher du silex pyromaque ou du silex calcédoine.

LIPARA. Géogr. anc. La principale des îles éoliennes, aujourd'hui Lipari. || Ville capitale de l'île du même nom.

LIPARE. s. m. Entom. Genre d'insectes formé de quelques espèces de la famille des charançons ou rhinocères.

LIPARÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de Lipari. || Qui appartient à Lipari ou à ses habitants. || Myth. Surnom de Vulcain.

LIPARI. Géogr. Nom d'un groupe d'îles de la Méditerranée, au nord de la Sicile dont elles dépendent ; 21,000 hab. || La principale du groupe ; 18,000 hab. || Ville capitale de ces îles ; 12,500 hab.

LIPARIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un lipare. || LIPARIDES. s. m. pl. Groupe de la tribu des charansonites, qui a pour type le genre lipare.

LIPARIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses, originaires du cap de Bonne-Espérance.

LIPARIS. Géogr. anc. Rivière de la Sicile, dans la Trachéotide.

LIPARIS. s. m. Bot. Genre de plantes voisines des orchis.

LIPARISES. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

— Ichthyol. Poisson du genre des boucliers.

LIPAROCÈLE. s. f. (ét. gr., λιπαρός, gras ; κήλη, tumeur). Tumeur graisseuse, espèce de lipôme du scrotum.

LIPAROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., λιπαρός, gras ; εἶδος, apparence). Pharm. Qui ressemble à de la graisse. Se dit des médicaments composés d'un mélange de graisse avec une autre substance.

— Il est aussi s. m. Un liparoïde.

LIPAROLIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Se dit des mélanges adipeux artificiels.

LIPAROSQUIRRHE. s. m. (ét. gr., λιπαρός, gras ; σκίῤῥος, squirrhe). Médec. Tumeur dure qui est formée par de la graisse.

LIPAROTRICHIE. s. f. (ét. gr., λιπαρός, gras ; θρίξ, cheveu). Didact. État des cheveux naturellement gras.

LIPARUS. Myth. Fils d'Auron, donna son nom à une des îles Éoliennes, dans laquelle il était venu s'établir après avoir été détrôné par ses frères.

LIPÉ. part. pass. du v. Liper. Invariable.

LIPER ou **LIPPER.** v. n. 1re conj. (en lat. *lipire*, même signif.). Clapper avec un petit cri, comme le milan.

LIPKI. s. m. Hist. Ce mot s'est dit d'abord, en Pologne, Des déserteurs qui passaient à l'ennemi. Par extension, on l'applique aux Turcs ou Tartares qui viennent s'établir en Pologne, et réciproquement aux Polonais qui vont s'établir en Turquie.

LIPODERME. adj. des 2 g. (ét. gr., λείπω, je manque ; δέρμα, peau). Médec. Dépourvu de peau, qui manque de peau sur quelques parties du corps.

LIPOGRAMMATIE. s. f. (ét. gr., λείπω, je laisse ; γράμμα, lettre). Philol. Composition dans laquelle on affecte de ne pas faire entrer une ou plusieurs lettres de l'alphabet.

LIPOGRAMMATIQUE. adj. des 2 g. Qui est conforme aux règles de la lipogrammatie. Écriture, composition lipogrammatique. Les ouvrages lipogrammatiques sont de vaines puérilités. On cite une Iliade et une Odyssée lipogrammatiques. Pindare lui-même avait fait, dit-on, une ode où n'entrait pas la lettre ξ.

LIPOGRAMMATISTE. s. m. Auteur qui dans un ouvrage a affecté d'exclure certaines lettres.

LIPÔME. s. m. (du gr. λίπος, graisse). Chir. Tumeur graisseuse. Espèce de loupe formée par l'accumulation d'une substance graisseuse, dans un kyste placé ordinairement dans le tissu cellulaire.

LIPONYX. s. m. (ét. gr., λείπειν, manquer ; ὄνυξ, ongle). Ornith. Nom générique du rouloul, de l'ordre des gallinacés.

LIPOPSYCHIE. s. f. (ét. gr., λείπειν, manquer, laisser ; ψυχή, âme, vie). Médec. Syn. de Lypothymie.

LIPOTHYMIE. s. f. (ét. gr., λείπειν, abandonner, quitter ; θυμός, âme, cœur). Médec. Premier degré de la syncope, affaiblissement de l'irritabilité du cœur. État dans lequel la circulation est très-ralentie, l'exercice des sens suspendu, la peau décolorée, l'influence nerveuse sur les muscles de relation nulle, mais dans lequel la mémoire et la sensibilité sont conservées. Cette affection s'appelle aussi défaillance, et vulgairement mal de cœur. On la classe parmi les névroses. Aucun sexe n'est exempt de cette maladie, mais la femme y est particulièrement exposée. Alexandre Benedictus a été témoin de *lipothymies* produites par le seul froissement des doigts. (Monfalc.) Un homme éprouvait sur-le-champ une *lipothymie*, lorsqu'il entendait exécuter une musique quelconque. (Id.) Rien de plus commun que les observations d'individus frappés de *lipothymie* à la vue d'une souris, d'une grenouille, du serpent, des anguilles, du chat, du rat. (Id.) Le chatouillement est une cause peu rare de *lipothymie*. (Id.) Une peur très-vive peut causer la *lipothymie*. (Id.) L'amour concentré et très-violent dispose aux *lipothymies*. (Id.) Une *lipothymie* mortelle peut être le résultat d'un violent accès de colère. (Id.)

LIPOTRICHE. s. m. Bot. Genre de plantes de l'Afrique équinoxiale, qui appartient à l'ordre des synanthérées, et à la tribu naturelle des hélianthées.

LIPPE. s. f. La lèvre inférieure, quand elle est trop grosse ou trop avancée. Une grosse, une vilaine lippe. Il est familier.

Puissiez-vous comme un chien barbet,
Etriller ce vilain Philippe
Avec sa grosse et grande *lippe !* (Henr. Trayes.)

— *Faire sa lippe, la lippe, faire une grosse, une vilaine lippe.* Faire la moue, bouder. Familier.

— Techn. Ce qui a la forme d'une lippe. || Se dit en serrurerie, dans les ornements relevés, d'une partie qui est plus renversée que les autres.

LIPPE. Géogr. Rivière d'Allemagne qui se jette dans le Rhin à Wesel. || LIPPE-DETMOLD. Principauté d'Allemagne, 76,000 hab. Capitale Detmold. Le prince de Lippe-Detmold occupe dans l'assemblée générale la trente-quatrième place, qui est la dernière avant les villes libres. || LIPPE-BUCKEBOURG OU SCHAUMBOURG. Autre principauté d'Allemagne, 26,000 hab. Le comte de Lippe-Schaumbourg occupe dans l'assemblée générale la trente-troisième place.

LIPPÉE. s. f. (rad. *lippe*, lèvre). Bouchée. Deux ou trois bonnes lippées. Il est vieux et familier.

— Repas. Dans ce sens il s'emploie toujours avec l'épithète de *franche. Il a eu une franche lippée.* Un bon repas qui ne lui a rien coûté. || *Chercheur de franches lippées.* Parasite de profession.

— Prov. et fam. *Courir la lippée.* Chercher un repas qui ne coûte rien.

LIPPI. s. m. ou **LIPPIE.** s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des gattiliers.

LIPPI (Fra-Filippo). Peintre, né à Florence, en 1412, obtint la faveur de Côme de Médicis, par son tableau du Couronnement de la Vierge, son meilleur ouvrage. Ce peintre, dont la vie fut signalée par des aventures romanesques, mourut empoisonné en 1469. || (Lorenzo). De Florence, né en 1606, mort en 1664, fut à la fois bon peintre et bon poète.

LIPPISTE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles du cap de Bonne-Espérance.

LIPPITUDE. s. f. (du lat. *lippitudo*, chassie). Pathol. Sécrétion trop abondante de l'humeur sébacée des paupières, qui deviennent chassieuses.

LIPPU, UE. adj. Qui a une grosse lèvre. Les nègres sont lippus. Il est familier.

— On dit plus souvent substantiv. Un lippu, une grosse lippue.

LIPS. Ant. gr. Nom sous lequel on désignait le vent du sud-ouest ou d'Afrique. On le personnifie sous les traits d'un adulte, avec un aplustre de navire à la main.

LIPSE (Juste). Philologue du XVIe siècle, né en 1547, à Over-Isch (Belgique), mort en 1606. Ses principaux ouvrages sont des éditions de Tacite et de Sénèque le philosophe, des traités sur l'art militaire des Romains et sur la philosophie des stoïciens, une histoire de Louvain, etc.

LIPTOTE. s. f. Rhét. V. LITOTE.

LIPU. s. m. Relat. Tribunal chinois. V. LIJ-POU.

LIPURE. s. f. Mamm. Quadrupède peu connu, de la baie d'Hudson.

LIPYRIE. s. f. (en lat. *lipyria* ; du gr. λείπω, manquer, et πῦρ, gén. πυρός, feu). Médec. Espèce de fièvre continue ou rémittente, accompagnée d'une chaleur excessive au dedans, et d'un grand froid extérieur.

LIPYRIEN, IENNE. adj. Médec. Qui a rapport à la lipyrie. Fièvre lipyrienne.

LIQUATER. v. a. 1re conj. (pr. *li-koû-a-té*). Métallurg. Soumettre à la liquation.

LIQUATION. s. f. (pr. *li-kou-a-ci-on* ; du lat. *liquatio*, fonte, liquéfaction). Opération métallurgique qui consiste à séparer, par une chaleur douce, un métal moins fusible, d'un autre qui l'est davantage, et avec lequel il était allié. C'est ainsi qu'on retire l'argent contenu dans le cuivre de quelque minerai, après avoir uni celui-ci au plomb. On appelle aussi cette opération *ressuage*.

— *Pièces de liquation.* Gâteaux de cuivre alliés au plomb.

LIQUÉFACTION. s. f. (pr. *li-ku-é-fak-ci-on*). Changement d'état d'une substance qui, par l'effet de la chaleur, passe de l'état solide à l'état liquide. Liquéfaction de la cire. La *liquéfaction* est employée pour priver certains sels de leur eau de cristallisation et par là les rendre plus actifs. (Nachet.)

— M. Landais prétend que l'on doit prononcer *li-ké-fak-ci-on*, puisqu'on prononce *li-ké-fie*. Sans doute cette prononciation serait plus rationnelle, mais l'usage, qui est un maître, en a décidé autrement, et nous croyons qu'on doit s'y conformer. On peut, du reste, remarquer que les mots d'un usage fréquent ont pris forcément la prononciation française, parce que le plus grand nombre des personnes qui les employaient en ignoraient l'origine, tandis que ceux dont se servaient presque exclusivement les personnes instruites ont conservé leur prononciation originelle. C'est ainsi que les mots *architecte, architecture*, connus de tout le monde, se prononcent à la française, et que les mots *archéologue, archéologie*, moins usités, ont conservé leur prononciation grecque.

LIQUÉFIABLE. adj. des 2 g. (pr. *li-ké-fi-a-ble*). Qu'on peut réduire à l'état liquide.

LIQUÉFIANT, ANTE. adj. (pr. *li-ké-fi-ant, an-te*). Qui produit la liquéfaction. Chaleur liquéfiante.

LIQUÉFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Liquéfier. S'empl. adjectiv. Je vois donc que la terre n'a pu prendre sa figure que dans le temps où elle a été *liquéfiée* par le feu. (Buff.) Les eaux réduites en vapeurs ; l'or, l'argent *liquéfiés*. (Aimé Martin.)

LIQUÉFIER. v. a. 1re conj. (pr. *li-ké-fi-er*, du lat. *liquefacere* ; de *liquidus*, liquide, et *facere*, faire). *Je liquéfie, nous liquéfions, vous liquéfiez. Je liquéfiais, nous liquéfiions, vous liquéfiiez. Que je liquéfie, que nous liquéfiions, que vous liquéfiiez*, etc. Fondre, rendre liquide. Le feu liquéfie le plomb, l'argent, l'or, etc.

— SE LIQUÉFIER. v. pron. Devenir fluide par le moyen du calorique. La cire se liquéfie au soleil. Tous les sels ne se *liquéfient* pas aussi facilement les uns que les autres. (Nachet.)

LIQUET. s. f. Hortic. Nom d'une espèce de poire fort petite, qu'on appelle aussi *poire de la vallée*.

LIQUEUR. s. f. (pr. *li-keur* ; du lat. *liquor*, même signif.). Substance fluide et liquide en général. L'eau est la plus abondante des liqueurs. La plupart des corps solides descendent dans les liqueurs en raison de leur poids. Des fruits de Pallas la *liqueur* onctueuse. (Tissot.) Les Chinois tirent des haricots une *liqueur* appelée soui, qu'ils emploient comme assaisonnement dans la plupart de leurs mets. (B. de St-P.) Leur chevelure blonde, ramenée en avant sur leur poitrine, et teinte d'une *liqueur* rouge, est semblable à du sang et à du feu. (Chateaub.)

. . . . . . La diligente abeille
Du calice des fleurs extrait sa *liqueur* d'or.
(Venance.)

Il est une *liqueur* au poète plus chère,
Qui manquait à Virgile et qu'adorait Voltaire.
(Delille.)

— Particulièrement. Certaines boissons qu'on obtient par la distillation, et plus particulièrement les boissons dont la base est l'eau-de-vie ou l'esprit de vin. Liqueur spiritueuse. Liqueur forte, douce. Boire des liqueurs. L'usage des liqueurs est contraire à la santé. Un marchand de liqueurs. Liqueur odorante, fermentée, sucrée, distillée, parfumée. Liqueur enivrante. Pour le plus grand nombre des individus, il faut avouer que l'usage des *liqueurs* est tout au moins inutile. (Mérat.) On doit s'abstenir des *liqueurs* de table lorsqu'on a l'estomac irritable. (Id.) Les *liqueurs* alcooliques sont nuisibles étant prises à jeun. (Id.) C'est un abus honteux de voir des hommes bien nés faire un usage immodéré des *liqueurs* alcooliques dans leurs repas, et exhaler toute la soirée une haleine infecte. (Id.)

— Il se prend souvent pour le *vin*. Liqueur bachique. Liqueur vermeille.

Viens, ami, ne tarde pas, viens, ô buveur !
Remplir les flacons de ta bouteille
D'une pétillante *liqueur*. (Regnier.)

. . . . . . Viens sous cette treille,
Aux roses de ton front mêlant les parfums,
Dans des flots de *liqueur* vermeille
Noyer le noir essaim des soucis importuns.
(Desisles.)

— *Vins de liqueur.* Vins qui contiennent une quantité plus qu'ordinaire d'alcool, de sucre, etc., qu'on récolte dans les pays chauds, et qu'on boit en petite quantité à l'entremets et au dessert. Tels sont les vins muscats, de Lunel, de Frontignan, et les vins d'Espagne. Grâce aux progrès de la chimie, il se fabrique chez les liquoristes et autres une quantité considérable de vins de liqueur artificiels, c'est-à-dire par le mélange de vin blanc ordinaire, de sucre et de diverses substances aromatiques propres à tromper le goût des buveurs.

— *Ce vin a de la liqueur, trop de liqueur.* Se dit d'un vin ordinaire qui a trop de douceur.

— *Liqueurs fraîches.* Boissons rafraîchissantes, telles que la limonade, l'eau de groseille, l'orgeat, etc.

— Chim. *Liqueur des cailloux.* Dissolution de silice dans la potasse liquide. || *Liqueur de Labarraque.* Chlorure de soude. || *Liqueur fumante de Boyle.* Hydrosulfate sulfuré d'ammoniaque. || *Liqueur fumante de Libavius.* Chlorure d'étain. || *Liqueur des Hollandais.* Éther chloré. || *Liqueur de Van-Swieten.* Dissolution qui contient du chlorate suroxygéné de mercure. || *Liqueur minérale anodine d'Hoffman.* Médicament officinal que l'on prépare en mêlant ensemble

deux onces d'alcool et autant d'éther sulfurique rectifié, auxquels on ajoute douze grains d'huile douce de vin.

— Méd. *Liqueur de l'amnios.* La même chose que les eaux de l'amnios.

— Techn. Chez les teinturiers, Eau de son avec laquelle ils préparent les étoffes destinées à la teinture.

LIQUEUREUX, EUSE. adj. (pr. *li-keu-reu*). Qui a de la liqueur, de la douceur. Bien que ce mot dérive évidemment de *liqueur*, il est moins usité que *liquoreux*. Boiste définit *liqueureux* qui a du corps, de l'esprit, et *liquoreux* qui a de la douceur. Cette distinction ne nous paraît pas fondée.

LIQUIDAMBAR. s. m. (ét. lat., *liquidum*, liquide, *ambar*, ambre). Bot. Arbre de l'Amérique septentrionale, famille des amentacées, qui donne une substance résineuse, balsamique, rougeâtre, connue sous le nom de *styrax liquide*, et même sous celui de l'arbre qui le produit. L'écorce du liquidambar copalme répand en brûlant une odeur agréable. Le bois est employé pour la menuiserie. Il présente de belles veines, mais se tourmente en séchant et pourrit facilement.

LIQUIDATAIRE. s. m. (pr. *li-ki-da-tai-re*). Qui est chargé d'une liquidation de compte. On dit plus souvent *liquidateur*.

LIQUIDATEUR. s. m. (pr. *li-ki-da-teur*). Mandataire chargé de liquider ou mettre à fin les affaires d'une maison de commerce ou d'une société. La Cour royale de Paris a jugé que le liquidateur d'une société commerciale, chargé de gérer et d'administrer sous sa responsabilité personnelle, est tenu par corps des engagements qu'il a souscrits.

— adjectiv. Commissaire liquidateur. L'Académie ne donne point de féminin, cependant il nous semble qu'on peut dire *liquidatrice*.

LIQUIDATION. s. f. (pr. *li-ki-da-ci-on*). Jurispr. financ. et comm. Action de régler, de fixer ce qui était indéterminé, incertain, en toute espèce de comptes. Liquidation de dépens, d'intérêts, de compte. Liquidation et partage d'une succession. Travailler à la liquidation de son bien, de ses comptes. Il travaille à la liquidation de ses dettes. Liquidation de fruits.

— *Liquidation d'une société de commerce.* Opérations relatives au payement des dettes et au partage entre les associés de l'actif restant, lorsque la société cesse d'exister.

— Techn. Action de cuire la pâte du savon.

LIQUIDE. adj. des 2 g. (pr. *li-ki-de*; du lat. *liquidus*, même signif.) Qui a ses parties fluides, qui coule ou qui tend à couler. Les corps liquides. Ce breuvage n'est pas assez liquide.

— *Métal liquide.* Métal en fusion. || *Confitures liquides.* Marmelades, gelées, confitures qui sont dans du sirop.

— Poét. *Le liquide empire, la plaine liquide.* La mer. || *Le liquide élément.* L'eau.

> Cependant, sur le dos de la plaine *liquide*
> S'élève à gros bouillons une montagne humide. (Rac.)

— Gramm. *Consonnes liquides.* On appelle ainsi les lettres *l*, *m*, *n*, *r*, qui, jointes à une autre consonne, sont très-coulantes, et se prononcent aisément. || On dit substantiv. Les liquides.

— Fig. En parlant de bien, d'argent, signifie Net et clair, qui n'est pas sujet à contestation, qui n'est point chargé de dettes. Il a encore dix mille écus de bien clair et liquide. Il a quinze cent mille francs d'argent sec et liquide. On ne peut saisir que pour une dette liquide et certaine. On m'en a offert cinq mille francs d'argent net et liquide. En matière de dettes, la compensation ne doit se faire que de liquide à liquide, c'est-à-dire d'une somme liquide à une autre qui le soit aussi.

> Quarante mille écus d'argent sec et *liquide*,
> De la succession voilà le plus solide. (Regnard.)

— substantiv. Phys. Substances matérielles dont les molécules visibles sont en contact entre elles, et peuvent néanmoins se mouvoir avec une certaine liberté. Les liquides ont plus d'action sur les autres corps que les solides.

— Particulièrement, Les boissons spiritueuses, acides ou fermentées. Droits sur les liquides. Il est chargé de fournir les liquides nécessaires au service de l'armée. L'abus et non l'usage des liqueurs est pernicieux, comme celui de tous les liquides spiritueux. (Rat.)

— Il se dit aussi, surtout en médecine, de quelques autres boissons ou aliments liquides, tels que le lait, le bouillon, etc. Couper du lait avec un liquide. Cette personne ne vit que de liquides depuis quinze jours. || Il signifie aussi le sang, la bile.

— Admin. La partie des droits réunis qui concerne l'impôt sur les liquides.

— Admin. milit. *Service des liquides.* Employés chargés de distribuer les liquides aux soldats, et les équipages qui transportent ces liquides. || Elliptiq. Il est dans les liquides.

LIQUIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Liquider. S'emploie adjectiv. Des comptes liquidés.

LIQUIDEMENT. adv. (pr. *li-ki-de-man*). D'une manière claire et liquide.

LIQUIDER. v. a. 1re conj. (pr. *li-ki-de*). Rendre liquide ce qui est indéterminé dans un compte, une dette, etc. Liquider les dépens, les intérêts, les dettes, une succession. Liquider la restitution des fruits.

— *Liquider son bien.* Payer ses dettes en vendant une partie de son bien, de manière que le restant soit libre de toute créance.

— **SE LIQUIDER.** v. pron. S'acquitter, éteindre ses dettes. Il ne me doit plus rien, il s'est liquidé avec moi. S'est-il liquidé avec vous?

— Être liquidé. Ces biens se liquident.

LIQUIDITÉ. s. f. (pr. *li-ki-di-té*). Qualité d'une substance liquide. La liquidité de l'eau. Quelques corps se trouvent le plus souvent dans la nature à l'état de *liquidité*. (Lenorm.) La *liquidité* des corps a des degrés. (Id.)

LIQUOREUX, EUSE. adj. (pr. *li-ko-reu*). Qui est comme de la liqueur. On ne l'emploie guère qu'en parlant de certains vins qui ont une douceur particulière, comme les vins d'Espagne, les vins muscats. Vins liquoreux. Ce vin est trop liquoreux.

— Qui appartient, qui est propre aux liqueurs; qui en résulte. C'est un abus honteux de voir des hommes bien nés faire un usage immodéré des liqueurs alcooliques dans leurs repas. Ils compromettent leur santé et les facultés intellectuelles dont la nature les a pourvus, qui sont toujours plus ou moins obscurcies sous les vapeurs *liquoreuses*. (Mérat.)

LIQUORISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui fabrique ou vend des liqueurs. Un fonds de liquoriste. La boutique du liquoriste.

— adjectiv. Marchand liquoriste.

LIRAZZA. s. f. (pr. *li-rad-za*). Métrol. Monnaie d'argent de Venise valant à peu près 65 centimes.

LIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *legere*, ou du gr. λέγειν, qui signifie littéralement, recueillir, rassembler, parce qu'en effet en lisant les yeux recueillent pour ainsi dire les lettres et les mots pour en former un discours). *Je lis, tu lis, il lit, nous lisons,* etc. *Je lisais. Je lus, nous lûmes, ils lurent. Je lirai. Je lirais. Lis. Que je lise. Que je lusse. Lisant. Lu.* Parcourir des yeux, avec la connaissance des lettres, ce qui est écrit ou imprimé, soit qu'on profère ou qu'on ne profère pas les mots. Apprendre, montrer à lire. Lire tout bas, tout haut, à haute voix. Lire couramment, doucement, lentement, trop vite. Il ne sait ni lire ni écrire. Il lit bien le grec, l'hébreu. Il se gâtera la vue à lire ces vieux manuscrits. Lire avec des lunettes. Lire à rebours. Une écriture malaisée à lire. Lire toutes sortes d'écritures. Il avait lu cent trente fois le Nouveau Testament. (Fléch.) Il *lisait* tous les jours à genoux quelques articles de la loi de Dieu. (Id.) Ne jugez pas de ce travail par le volume; *lisez* et prononcez. (J. Virey.)

— Prononcer à haute voix ce qui est écrit ou imprimé. Il lit bien. Il lit mal. Il ne sait pas lire. Il lit très-distinctement. Il nous a lu les vers qu'il a faits. Lisez-nous votre discours. Il avait l'usage de se faire lire quelque livre pendant ses repas. C'est peu d'aimer les vers; il faut les savoir *lire*. (Fr. de Neufchât.)

— Se dit en parlant des lectures qu'on fait pour son instruction ou pour son amusement. Lire avec application. Lire l'Écriture sainte, l'histoire grecque, l'histoire romaine, l'histoire de France. Il a beaucoup lu. Lire un roman. Avez-vous lu les Mille et une Nuits? Il ne suffit pas de lire, il faut retenir ce qu'on a lu. Lire une lettre, un billet. Je plains ceux qui n'aiment pas *lire*. (Mme de Sév.) On s'accoutume à bien parler en *lisant* les auteurs qui ont bien écrit. (Volt.) Avec quelque attention que j'aie *lu* cet écrivain, sa pensée m'a échappé. (Condill.) Ces lieux charmants me rappelèrent les idées que j'avais eues autrefois en *lisant* les vies des anciens solitaires. (Chateaub.) En un mot, en *lisant* toute l'histoire, soyons en garde contre toute fable. (Volt.)

> C'est un auteur malin qui rit et qui fait rire,
> Qu'on blâme en le *lisant*, et pourtant qu'on admire. (Boileau.)

> La Pucelle est pourtant une œuvre bien galante,
> Et je ne sais pourquoi je bâille en la *lisant*. (Id.)

> Personne ne *lit* pour apprendre,
> On ne *lit* que pour critiquer. (Mme Deshoul.)

— Se dit encore en parlant de quelque livre qu'un professeur explique à ses auditeurs. Notre professeur nous lisait Virgile. Ce régent lit Homère à ses écoliers. Dans le même sens, on dit à un écolier : Quel auteur vous lit-on dans votre classe? Quel auteur lisez-vous dans votre classe?

— Comprendre ce qui est écrit ou imprimé dans une langue étrangère. Je ne parle pas l'allemand, mais je le lis assez bien. Parlez-vous l'anglais? Non, mais je le lis assez facilement.

— Fig. On dit d'un ouvrage mal écrit, ou ennuyeux, ou licencieux, C'est un ouvrage qu'on ne peut lire. || *Ce livre, cet ouvrage se laisse lire.* On le lit sans ennui, sans fatigue.

— Fig. Pénétrer quelque chose d'obscur ou de caché. Lire dans la pensée, dans le cœur, dans les yeux de quelqu'un. Lire sur le front, sur le visage de quelqu'un. Je lis dans vos yeux que vous consentez. Si l'on pouvait *lire* dans le cœur des hommes, que de mécomptes! Dans quelle société serait-on à son aise? Transportons-nous en esprit sur le champ de bataille pour y *lire* et méditer à loisir l'instabilité des choses humaines. (Mass.) Dans le fond de mon cœur vous ne pouviez pas *lire*. Et qui *lira* sa honte écrite sur mon front? (Volt.) Les pilotes *lisant* sur le front les étoiles. (Esménard.) On *lit* dans ses regards sa fureur et sa rage. (Rac.) Mais pourquoi veux-je *lire* dans une âme où je ne trouverais que de la froideur et de l'indifférence? (St-Évrem.)

> Et César qui *lisait* sa peur sur son visage,
> Le traitait par pitié pour lui donner courage. (Corneille.)

> Soit que je n'ose encor démentir le pouvoir
> De ces yeux où j'ai *lu* si longtemps mon devoir. (Racine.)

— Imprim. *Lire sur le plomb.* Lire sur l'œil du caractère le contenu d'une ligne ou d'une page.

— Jeux. *Lire dans le jeu, dans les cartes de son adversaire.* Découvrir les cartes que celui-ci a en main. || Fig. Les deviner. Vous lisez dans mon jeu.

— Manuf. *Lire un dessin.* Expliquer en détail à l'ouvrier qui monte un métier le nombre de fils qu'il doit prendre ou laisser pour former sur l'étoffe les figures du dessin.

— Mus. *Lire la musique.* Parcourir des yeux de la musique notée avec l'intelligence des sons que les notes représentent, et des diverses modulations que ces sons doivent recevoir. Il lit fort bien la musique. Il ne sait pas lire la musique.

— **SE LIRE.** v. pron. Être lu. Cette écriture se lit assez facilement.

LIRE. s. f. Métrol. Monnaie d'Italie dont la valeur varie suivant les localités. Elle se divise généralement en 20 *soldi* de 12 *denari*. Monnaie d'argent : La lire de Toscane qui vaut environ 0 f. 83, la lire nouvelle du royaume lombard-vénitien, 0 f. 87; la lire vieille, royaume lombard-vénitien, 0 f. 76, la lire du duché de Lucques, 0 f. 6?; || Monnaie de compte : Lire ou livre italienne, de 1 f.; livre de Sardaigne, de 1 f. 88, lire piémontaise ou de Piémont, 1 f. 175; lire banco valuta de Gênes, 1 f. 036; lire ou livre courante de Milan, 0 f. 764, lire ou livre impériale de Milan, 1 f. 08; lire de Toscane, 0 f. 85; lire du Tessin, 0 f. 66; lire de Venise, 0 f. 509; lire de Parme, 0 f. 246.

LIRELLE. s. f. (du lat. *lirella*; de *liro*, je sillonne). Bot. On donne ce nom dans les lichens, les hypoxylées, etc., au réceptacle des organes reproducteurs, lorsqu'il est sessile, linéaire, flexueux, et qu'il s'ouvre par une fente longitudinale.

LIRELLEUX, EUSE. adj. Bot. Qui offre de petits sillons linéaires.

LIRELLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *lirella*, lirelle; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une lirelle, comme le disque des graphidées.

LIRI. s. m. Conchyl. Espèce de patelle à coquille cartilagineuse.

LIRIA. Géogr. Ville d'Espagne, province de Valence; 12,000 hab.

LIRIDE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

LIRIODENDRINE. s. f. Chim. Principe balsamique amer qu'on extrait de l'écorce fraîche des racines du liriodendron.

LIRIODENDRON. s. m. (ét. gr., λείριον, lis; δένδρον, arbre). Bot. Nom donné au genre tulipier.

LIRIPE. Myth. gr. Océanide, mère de Narcisse, qu'elle eut de Céphise.

— Bot. Genre de plantes de la Cochinchine.

LIRIS. Temps hér. Guerrier troyen qui fut tué par Camille.

— Géogr. anc. Fleuve du Latium qui se jetait dans la mer Tyrrhénienne. Aujourd'hui le *Gariglio*.

LIRIS. s. m. (pr. *li-riss*). Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

LIRON. s. m. Mamm. Espèce de marmotte des Alpes. || Vieux nom du loir.

LIRONPHA. s. m. (pr. *li-ron-fa*). Mot fait à plaisir pour servir de refrain à des couplets de chanson, et qui n'a aucun sens propre.

LIS. s. m. (pr. *liss*; du lat. *lilium*; fait du gr. λείριον, même signif.). Bot. Genre de plantes, type de la famille des liliacées, comprenant beaucoup d'espèces qu'on reconnaît principalement à leur bulbe, lequel est formé d'écailles charnues et imbriquées les unes sur les autres. Leur tige, qui s'élève quelquefois à cinq ou six pieds de hauteur, est cylindrique, chargée de feuilles étroites, linéaires, éparses ou verticillées. Elle supporte un bouquet ou épi de fleurs très-grandes, dressées ou renversées, blanches ou plus souvent jaunes ou rouges. Cette plante, par ses beaux vases d'albâtre qui couronnent si majestueusement sa tige élancée, fait l'ornement de nos jardins. Le *lis blanc* ou *lis commun*, *lis candide*, originaire du Levant, et répandu aujourd'hui dans tout le midi de l'Europe, est assurément une des plus belles espèces du genre. Il est également cher à l'horticulture, à la médecine, à la poésie et à l'art héraldique. A l'horticulture, qui en fait un des plus beaux ornements d'un parterre; à la médecine, qui l'administre en beaucoup de cas, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur; à la poésie, qui trouve dans la blancheur du lis l'emblème de l'innocence, de la candeur, de la pureté virginale; à l'art héraldique, qui longtemps fit des lis le symbole de la France. Sa tige est couronnée d'un chapiteau de cinq à huit fleurs pédonculées, très-grandes, du blanc le plus pur, du parfum le plus suave, dont celles qui sont tout à fait à l'extrémité de la tige regardent librement le ciel, et les autres s'inclinent à demi au-dessous de leurs sœurs. C'est en juin et juillet que brille dans nos jardins son éclat le lis candide. Aussi dans les Pyrénées, où il forme en général la bordure de toutes les planches d'un potager, on compose-t-on de gros faisceaux pour les faire bénir à l'église le jour de la fête de Saint-Jean Baptiste. Puis de ces lis bénits on forme des bouquets disposés en croix qu'on attache au haut de la principale porte extérieure de chaque maison, et qui y restent jusqu'au retour de la même solennité. Le *lis orangé* croît spontanément dans les Alpes, ses fleurs, assez semblables de forme à celles du lis blanc, sont droites, peu odorantes, d'un rouge orangé. Le *lis turban*, espèce caractérisée par ses feuilles très-étroites et par des fleurs pendantes, d'un écarlate brillant, à segments roulés en arrière en forme de turban, croît dans les Alpes et les Pyrénées. Le *lis des Pyrénées* est une espèce voisine du lis turban, mais qui en diffère par des fleurs jaunes, ponctuées de rouge brun. Le *lis martagon* a des fleurs en forme de turban, mais d'un rose violet. Enfin, le *lis superbe*, originaire de l'Amérique septentrionale, s'élève jusqu'à huit pieds, et sa tige se termine par une magnifique girandole de trente à quarante fleurs, lesquelles sont pendantes en forme de turban, d'un rouge orangé, ponctuées de pourpre-brun. Pour me montrer le caractère d'une fleur, les botanistes me la font voir sèche, décolorée et étendue dans un herbier. Est-ce dans cet état que je reconnaîtrai un lis? N'est-ce pas sur le bord d'un ruisseau, élevant au milieu des herbes sa tige auguste, et réfléchissant dans les eaux ses beaux calices plus blancs que l'ivoire, que j'admirerai le roi des vallées? sa blancheur incomparable n'est-elle pas encore plus éclatante, quand elle est mouchetée, comme des gouttes de corail, par de petits scarabées écarlates, hémisphériques, piquetés de noir, qui y cherchent presque toujours un asile. (B. de St-P.)

> Le *lis*, plus noble et plus brillant encore,
> Lève sans crainte un front majestueux;
> Paisible roi de l'empire de Flore,
> D'un autre empire il est l'emblème heureux. (Parny.)

— *Lis des étangs.* Nénuphar blanc. || *Lis des marais.* Espèce d'iris. || *Lis asphodèle.* Plante dont la fleur de couleur jaune ressemble à celle du lis et la racine à celle de l'asphodèle. || *Lis de Saint-Jacques.* Espèce d'amaryllis. || *Lis du Japon.* Nom d'une narcissoïde. || *Lis de mai* ou *lis des vallées.* Muguet. || *Lis des Incas.* Alstrœmère. || *Lis de Matthiole.* Pancrasse maritime. || *Lis du Mexique.* Amaryllis belladone. || *Lis de Saint-Bruno.* Plante de l'ordre des scilles qui croît à la Grande Chartreuse. || *Lis de Suse.* Fritillaire de Perse. || *Lis narcisse des Indes.* Amaryllis des Indes. || *Lis de Surate.* Nom d'une ketmie. || *Lis narcisse, colchique jaune, narcisse d'automne.* Plante qui tient du lis et du narcisse. || *Lis des teinturiers.* La gaude et la lysimachie vulgaire. || *Lis hyacinthe.* Espèce de scille originaire d'Anjou que l'on cultive dans les jardins. || *Lis turc.* L'ixie chinoise.

— Il se prend plus souvent pour la fleur du lis blanc. La blancheur des lis. Le *lis* est le symbole de la virginité, de la candeur, de l'innocence, de la pureté. (Acad.) Du *lis* et du jasmin le calice argenté. (Le P. Venance.) Le *lis* peint la candeur et l'agneau l'innocence. (Del.) Les fleurs du *lis* et de l'oranger désignent l'innocence, parce qu'elles sont candides et sans tache comme elle. (Ch. Nod.)

> Le *lis* que dans ces lieux au calme fit éclore,
> Dans sa coupe d'argent boit les pleurs de l'aurore. (Boisjolin.)

> Élevé sur sa tige et rempli de fraîcheur
> Le *lis* à mes regards étale sa blancheur. (Roucher.)

> Noble fils du soleil, le *lis* majestueux
> Vers l'astre paternel dont il brave les feux
> Élève avec orgueil sa tête souveraine.
> Il est le roi des fleurs, comme la rose est reine. (Boisjolin.)

— Fig. *Un teint de lis, un teint de lis et de roses.* Un teint extrêmement blanc, un teint blanc et vermeil.

— Poétiq. *Les lis de son teint, de son visage, de son sein,* pour La blancheur de son teint, etc. Leurs blonds cheveux flottaient autour d'un sein de lis. (Lebrun.) Sur les lis de son sein leurs cheveux sont épars. (Colardeau.)

> L'accablante douleur
> Des *lis* de son beau front a terni la blancheur. (Millevoye.)

> Un beau mortel dont le duvet naissant
> Ne blesse pas les *lis* de son sein caressant. (Id.)

> Jeune vierge, l'exil et tes profonds ennuis
> Sur ton teint languissant n'ont laissé que des *lis*. (Pierre-Bresse.)

> Du *lis* et de la rose une teinte légère
> Relevait de son corps les contours gracieux. (Ducamp.)

— Armoiries. *Fleur de lis.* (Dans ce sens, on doit prononcer *fleur de li*). Figure qui imite à peu près trois fleurs de lis attachées ensemble; celle du milieu est droite, et les deux autres ont leur sommet courbé en dehors. Fleur de lis d'or, d'argent, de gueules. Autrefois l'écu de France avait trois fleurs de lis d'or en champ d'azur. Il porte une fleur de lis d'or dans ses armoiries. Semé de fleur de lis. Les fleurs de lis depuis la croisade de Louis le Jeune ont toujours orné la bannière des rois de France. St Louis avait pris pour devise une marguerite et des lis, par allusion au nom de la reine sa femme et aux armes de France.

— Blas. *Lis au pied nourri.* Fleur de lis terminée par une base. || *Lis au naturel* ou *de jardin.* Lis représenté tel qu'il est dans la nature, ordinairement d'azur aux trois lis de jardin d'argent tigés et feuillés de sinople. || *Lis au pied coupé.* Celui qui est représenté sans tige, et tel que les peint la nature, montré à la tête en haut, et représentant une espèce de cloche fendue par le bas.

— *Sieger. être assis sur les fleurs de lis.* S'est dit de ceux qui exerçaient quelque charge de magistrature, et surtout des membres d'une cour supérieure, par allusion aux tapis semés de fleurs de lis dont leurs sièges étaient couverts.

— Poétiq. *Les lis,* on pron. *lis*. Se disait pour La France. L'empire des lis. Le trône des lis.

Là sur un trône d'or, Charlemagne et Clovis,
Veillent du haut des cieux sur l'empire des lis. VOLT.

Je dis plus, tu le dois en faveur du spectacle
Qu'au monarque des lis je prépare aujourd'hui. CORN.

Soit que son bras, vengeur des chrétiens avilis,
Abatte le croissant ou relevât les lis. (DE BELLOY.)

— On appelait aussi *fleur de lis*, la marque qu'on imprimait avec un fer chaud sur l'épaule des malfaiteurs condamnés à une peine afflictive ou infamante et qui représentait une fleur de lis. Il avait la fleur de lis à l'épaule.

— Prov. biblique. *Les lis de la vallée ne filent point, et ils sont mieux vêtus que Salomon dans toute sa gloire.* Le Créateur pourvoit aux besoins de toutes ses créatures. On l'a appliqué ironiquement aux gens que l'on voit bien vêtus, sans que l'on connaisse la source de leurs revenus. || *Les lis ne filent point.* S'est dit aussi pour, Le royaume de France ne peut tomber en quenouille, c'est-à-dire Les femmes ne règnent point en France.

— Myth. et iconol. La fleur de lis était trop belle pour que les Grecs n'attachassent pas à son origine quelques-unes de leurs idées gracieuses. Aussi la Fable fait-elle naître le lis du lait de Junon. La beauté céleste était représentée ayant la moitié de la tête cachée dans les nues, tenant un lis d'une main, et de l'autre un compas et une boule. La Beauté est encore représentée avec une guirlande de lis et de violettes: pureté et modestie, tels doivent être en effet les attributs de la beauté.

— Art milit. Ancienne machine de guerre, espèce de palissade.

— Astron. Petite constellation située dans la constellation du Bélier.

— Cheval. *Ordre de N.-D. du Lis.* Ordre militaire institué par Garcias IV, roi de Navarre, 1048. || *Ordre du Lis.* Ordre de chevalerie institué par le pape Paul III, 1598. || Ordre honorifique créé par Louis XVIII, 1816. La décoration de cet ordre était une fleur de lis suspendue à un ruban blanc.

— Hist. *Champ du lis.* Le lieu où Charles d'Anjou défit Conradin à la journée de Tagliacozzo, 23 août 1268.

— Métrol. Monnaie de l'ordre des chevaliers de St-Jean de Jérusalem. || *Lis d'or et d'argent.* Monnaies qui remplacèrent les louis de 1655 à 1657.

— Numism. Symbole de la beauté, de la pudicité et de l'espérance. Il y a des médailles romaines à fleurs de lis.

— Pêch. Filet formé de 70 rangs de mailles de trois centimètres carrés environ.

— Techn. Grosses dents de l'extrémité d'un peigne de tisserand.

— Zooph. *Lis de mer.* Espèce d'encrine.

— Autrefois ce mot s'écrivait avec un *y*, *lys.*

La racine des *lys*, sous sa molle épaisseur,
D'une place enflammée amortit la chaleur. (CASTEL.)

LISABLE. adj. des 2 g. Néol. Que l'on peut lire avec quelque fruit ou quelque plaisir. Peu usité.

LISAGE. s. m. Techn. Action de lire les dessins et de les mettre en carte ou en faisceau de tire, dans une fabrique de tissus ouvrés, brochés ou damassés.

LISAILLEUR, EUSE. adj. Néol. Qui lit mal; qui lit beaucoup et sans intelligence.

LISARD. s. m. Comm. Sorte de toile des Indes.

LISATZ. adj. et s. f. pl. Comm. Sorte de toile qui vient de l'Orient.

LISBONNE. Géogr. Capitale du Portugal et chef-lieu de l'Estramadure portugaise, sur la droite du Tage, près de son embouchure; 260,000 hab. L'aspect de cette ville, bâtie en amphithéâtre sur trois collines, est très-pittoresque. Elle n'a pas de port proprement dit, mais une très-belle rade. Presque entièrement détruite en 1755 par un de ces tremblements de terre auquel son sol est fréquemment exposé, elle s'est reconstruite peu à peu et possède aujourd'hui quelques beaux monuments. Elle fait un commerce important de vins, huiles, oranges, etc.

— Hist. *Paix de Lisbonne.* Paix par laquelle l'Espagne reconnut l'indépendance du Portugal, en 1668.

LISBONNIN, INE. adj. et s. Géogr. Habitant de Lisbonne. || Qui appartient à Lisbonne ou à ses habitants.

— LISBONNINE. s. f. Métrol. Monnaie d'or du Portugal, qui vaut 33 fr. 96 c.

LISE. s. f. Anc. mus. Musette.

— Mar. Sable mouvant sur les bords de la mer.

LISÉRAGE. s. m. Techn. Broderie dont le dessin est tracé par un seul fil continu, de métal ou de couleur, qui tranche sur le fond.

LISÉRÉ. s. m. Ruban fort étroit dont on borde un habit, un gilet. Liséré de soie, d'or, d'argent.

— Raie sur le bord d'un ruban, d'un mouchoir, etc., et d'une couleur autre que celle du fond. Un mouchoir blanc avec un liséré bleu. Ce ruban a un liséré jaune.

LISÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Lisérer. S'emploie adjectiv. Un ruban liséré en vert.

LISÉRER. v. a. 1re conj. Techn. Mettre un liséré. || Border en lisérage. Lisérer un mouchoir.

— SE LISÉRER. v. pron. Être liséré. Ces mouchoirs se lisèrent.

LISERET. s. m. Nom vulgaire du liseron des champs.

LISEROLLE ou **LISEROLE.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des convolvulacées, qui ont beaucoup de rapport avec les liserons.

LISERON ou **CONVOLVULUS.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des convolvulacées. La plupart de ces plantes, dont on connaît un grand nombre d'espèces, sont grimpantes et s'entortillent autour des plantes voisines. Quelques liserons contiennent des propriétés médicamenteuses dont on tire parti en thérapeutique.

— *Liseron satiné* ou *cneorum.* Arbuste du Levant, à feuilles satinées. || *Liseron maritime.* La soldanelle.

LISETTE, LISETTE-BÊCHE. s. f. ou **LISET.** s. m. Entom. Nom vulgaire de la larve du gribouri de la vigne, scarabée qui mange les bourgeons de la vigne et des arbres fruitiers. On l'appelle aussi *coupe-bourgeons.*

LISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui aime à lire, qui lit beaucoup. C'est un grand liseur. Une grande liseuse. Un liseur infatigable. Un grand *liseur* de romans. (Boil.) C'est une *liseuse*, elle sait un peu de tout. J'en ai aussi une petite teinture, de sorte que nos deux superficies s'accordent bien ensemble. (Mme de Sév.)

— Celui qui lit à haute voix. Un *liseur* dont la voix n'est pas éclatante est complètement inintelligible. (Cormen.)

— L'Académie dit que ce mot est familier. Cependant il exprime une idée qu'on ne saurait rendre autrement sans une périphrase, et nous paraît à ce titre devoir être d'un bon usage.

— Anat. Un des quatre muscles droits de l'œil, ainsi nommé parce qu'il sert à tourner l'œil vers le nez, ce qui se fait en lisant. C'est le même que l'adducteur.

— Techn. Homme qui dans les fabriques de tissus ouvrés, brochés ou damassés, lit les dessins et les met en carte ou en faisceau de tire, si l'on fait usage des Jacquarts ou des métiers à tirer.

LISIANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des gentianées.

LISIBLE. adj. des 2 g. Qui est facile à lire. Cette écriture n'est pas belle, mais elle est très-lisible. Cette lettre n'est pas lisible, ce n'est qu'un griffonnage.

— Fig. *Ce livre n'est pas lisible.* Se dit d'un livre très-ennuyeux, très-mal écrit, qu'on ne peut lire sans dégoût.

LISIBLEMENT. adv. D'une manière lisible. Ce n'est pas bien écrit, mais c'est écrit lisiblement.

LISIÈRE. s. f. Bord d'une pièce d'étoffe, ordinairement d'une couleur différente. Lisière rouge, bleue, jaune, rayée. Lisière large, étroite. On met souvent les lisières de drap à une porte, à une fenêtre, pour empêcher le vent de pénétrer. Lever les lisières d'un drap. Le tissu des lisières est plus serré que celui du fond, parce que la chaîne y a plus de fils. Ce drap a tant de largeur entre les deux lisières. Les fils de la chaîne destinés à former les *lisières* ne sont pas ourdis en même temps que la pièce, et on ne les roule pas sur l'ensouple; ils sont ajoutés après coup et tendus par des poids particuliers. (Dict. techn.)

— Par extens. Bandes d'étoffes, cordons que l'on attache aux robes des petits enfants qui apprennent à marcher et avec lesquels on les soutient dans leurs premiers pas. Tenir un enfant par la lisière. Mener un enfant à la lisière. Cet enfant commence à marcher sans lisières. Il n'a plus besoin de lisières.

— Fig. On dit d'une personne qui se laisse mener, qu'Elle est en lisières, on la mène à la lisière, par la lisière. Ceux qui aiment à marcher dans les ténèbres sentent qu'ils ont besoin de lisières. Le désir précède la réflexion, qui devrait le tenir en lisières. Les lisières sociales ne doivent pas être des chaînes de fer.

Nous sommes de vieux enfants :
Nos erreurs sont nos *lisières* ;
Et les vanités légères
Nous bercent en cheveux blancs. VOLTAIRE.)

— Fig. Les extrémités d'une province, d'un pays considéré comme limitrophe d'un autre. Mons est sur la lisière de la France. La lisière du département de Seine-et-Oise. Il est des lisières de la Provence. Ces villages sont sur la lisière de la Suisse. || Dans le même sens. La lisière, les lisières d'un bois, d'une forêt, d'un champ.

— Prov. *Les lisières sont pires que le drap.* Ceux qui habitent sur les confins d'un pays décrie sont pires que les habitants du pays même.

— Anc. littér. *Rime de lisière.* Se disait des rimes qui sont à la fin des vers, par opposition aux vers léonins, qui rimaient dans le milieu.

LISIEUX. Géogr. Ville de France, chef-lieu d'arrondissement (Calvados); 11,500 hab. Fabrique de toiles.

LISLE ou **L'ISLE.** Géogr. Ville de France, chef-lieu de canton, (Tarn), 4,200 hab. Toiles, rubans. || Ancienne orthographe du nom de la ville de Lille.

LISME. s. m. Hist. Tribut que les Français du Bastion de France, sur la côte de Barbarie, payaient aux Algériens pour avoir le droit de pêcher le corail.

LISOIR. s. m. Techn. Pièce de bois transversale sur laquelle posent les montants ou les ressorts auxquels une voiture est suspendue. || Pièce qui porte les brancards.

— Dans les fabriques de drap. Bâtis de charpente pour l'apprêt de certaines étoffes, et en particulier, des étamines du Mans.

LISPE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères.

LISPUND. s. m. Métrol. Poids d'Allemagne qui vaut à peu près sept kilogrammes.

LISQUE. s. f. Pêch. Genre de filet à larges mailles.

LISSAGE. s. m. Mar. Travail qui consiste à établir les lisses d'un bâtiment en construction.

— Techn. Action de lisser, de rendre uni, poli. Lissage de la poudre à canon.

LISSANTHE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des épacridées.

LISSE. adj. des 2 g. (du gr. λισσός, même signif.). Uni et poli. Surface lisse. Étoffe lisse. Cette surface est très-lisse. Un corps lisse. Du papier lisse. Front lisse. Lisse comme du verre. Tous les corps lisses sont froids au toucher. Ne consulte pas celui dont le front est lisse, il ne réfléchit jamais. L'homme s'agite, court dans sa petite sphère, comme un insecte dans un vase lisse dont il ne peut sortir. L'écureuil a les ongles si pointus et les mouvements si prompts, qu'il grimpe en un instant sur un hêtre dont l'écorce est fort *lisse.* (Buff.)

— Archit. *Colonne lisse.* Colonne sans cannelures et sans ornements.

— Entom. *Yeux lisses.* Dans les insectes, deux ou trois points luisants et convexes, placés à la partie supérieure de la tête, et qui sont ordinairement disposés en triangle.

LISSE. s. f. Mar. Pièce de bois qui sert à lier les membres d'un vaisseau. || Pièce transversale d'un garde-fou. || *Lisse de tribord.* Préceinte un peu plus petite que les autres, qui tient le vaisseau tout autour par les hauts. || *Lisse de plat-bord.* Celle que termine les œuvres mortes entre les deux premières rabattues. || *Lisse d'hourdi* ou *grande barre d'arcasse.* Longue pièce de bois placée à l'arrière, et qui peut être regardée comme un banc qui passe derrière l'étambot et sur lequel sont attachés les estains. || *Lisse de gabarits.* Toutes les pièces qui sont employées pour former des gabarits ou les façons d'un vaisseau. || *Lisse de porte-haubans.* Longues pièces de bois plates, que l'on fait régner le long des porte-haubans, et qui servent à tenir dans leurs places les chaînes de haubans.

— Constr. Pièce courante qui couronne à hauteur d'appui la garde-fou d'un pont de bois.

— Cordier. Ficelle à lier les paquets.

— Erpét. Couleuvre brune tachetée de roux.

— Manég. Bande de poils blancs qui se prolongent sur le chanfrein de certains chevaux.

— Techn. Pièces mobiles d'un métier à tisser, au moyen desquelles et des pédales on fait ouvrir les fils de la chaîne d'un tissu quelconque pour passer la navette, et par conséquent le fil de la trame ou duite. Les *lisses* ordinaires sont formées de deux tringles ou liteaux en bois disposés parallèlement entre eux, dans une longueur égale à la largeur des tissus qu'on veut fabriquer. (Dict. techn.) Les *lisses* destinées à fabriquer les étoffes façonnées, brochées ou damassées, ne sont pas fixées à des tringles. (Id.)

LISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Lisser. S'empl. adjectiv. De la dentelle lissée.

— Confis. *Amandes lissées.* Amandes dont on a enlevé la peau, et que l'on a recouvertes d'une couche de sucre.

LISSÉ. s. m. Qualité de ce qui est lisse. Le lissé d'une étoffe. Le lissé des feuilles.

— Techn. Degré de cuisson du sirop de sucre, au point de filer plus ou moins.

— *Grand lissé.* Se dit quand le fil que l'on forme en tirant du sirop de sucre entre les doigts, est assez fort. || *Petit lissé.* Quand il est fragile. Cuire au grand lissé, au petit lissé. Nous avons obtenu le grand lissé, le petit lissé.

LISSEAU. s. m. Techn. Dans quelques ateliers, Un peloton de fil ou de ficelle.

LISSER. v. a. 1re conj. Rendre lisse. Lisser du linge, de la dentelle, des bas.

Son plumage entier, qu'il *lisse* et qu'il polit,
Des rayons du soleil se peint et s'embellit.
(LALANNE.)

— Mar. Garnir un vaisseau de ses lisses.

— Techn. Couvrir d'un enduit de sucre. *Lisser la bougie.* Chez les ciriers, La rendre unie dans toute sa longueur, en la faisant passer sous le rouloir. || *Lisser la bougie filée.* La faire passer dans une serviette mouillée. *Lisser les grains de poudre.* Dans les fabriques de poudre à canon, se dit d'une opération qui se fait dans un cylindre creux mis en mouvement.

— SE LISSER. v. pron. Dans tous les sens de l'actif. Être lissé. Ce papier, cette étoffe, cette bougie se lisse facilement. Ce vaisseau commence à se lisser.

LISSERON. s. m. Techn. Liteau de bois pour tendre les lisses.

LISSETTE. s. f. Techn. Outil d'os, dont le raquetier se sert pour lisser son ouvrage.

LISSEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui lisse la surface du papier, du linge, du cuir, pour la rendre brillante. || Celui, celle qui lisse des sucreries.

LISSIER. s. m. Techn. Ouvrier qui fait les lisses.

LISSOCHILE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées.

LISSOIR. s. m. Techn. Instrument, outil de verre, de marbre, d'ivoire, ou de toute autre matière dure, qui sert à lisser, à polir le linge, le papier, etc. || Salle où travaillent, dans une papeterie, les lisseurs et les lisseuses. || Atelier, tonneaux pour lisser la poudre.

— Cartonn. Instrument pour unir et polir le papier, les cartes, le carton.

— Techn. Outil de corroyeur pour polir les cuirs de couleur, et leur donner le dernier lustre.

LISSOIR. s. m. ou **LISSOIRE.** s f. Techn. Perche dont on se sert pour remuer la laine, la briser.

LISSONOTE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

LISSOTYLE. s. f. Bot. Genre de plantes voisin des grevilliers.

LISSURE. s. f. Techn. Polissure obtenue avec le lissoir.

LISSUS. Géogr. anc. Ville de Dalmatie, aujourd'hui Alessio.

LISTAOS. s. m. pl. (pr. *liss-ta-oss*). Comm. Toiles rayées de bleu et de blanc que l'on fabriquait en Allemagne pour les exporter en Espagne et dans l'Amérique espagnole.

LISTE. s. f. (du lat. barb. *lista*, fait de l'all. *leiste*, bordure, bande, bandelette, parce qu'on écrivait les catalogues sur des bandelettes de parchemin). Catalogue de plusieurs noms. Il se dit ordinairement des personnes. Liste des conseillers d'état, des officiers généraux, des membres de l'Académie. Cet accusé a demandé la liste de ses juges, la liste des jurés. Liste des électeurs censitaires. Je n'avais pas mis celui-ci sur ma liste. Ces noms ne servent qu'à enfler, qu'à allonger la liste. Je me suis fait porter sur la liste des candidats.

— Il se dit aussi des choses. La liste des promotions. Liste des événements arrivés dans l'année. Liste des ouvrages publiés dans l'année. La liste de la loterie, des numéros sortant, gagnants.

— *Liste civile.* Dans les monarchies constitutionnelles, sommes annuelles votées par le corps législatif, pour les dépenses de la couronne. Être payé sur la liste civile. Vous êtes payés sur les fonds de la liste civile. Cette dépense est à la charge de la liste civile.

— Administration du revenu de la couronne. Administrateur de la liste civile. Intendant de la liste civile.

LISTEAU. s. m. Mar. Petite lisse ou morceau de lisse. || Pièce de bois qui sert à réparer un léger défaut dans un mât, dans une vergue, quand ces agrès sont composés de plusieurs morceaux. || Suite de tringles posées sur les côtés intérieurs d'un bâtiment en construction, à la hauteur où les baux doivent être placés.

LISTEL. s. m. Archit. Moulure carrée ou bande étroite qu'on dispose comme ornement aux colonnes et autres parties des bâtiments. || Espace plein entre les cannelures.

LISTON. s. m. Mar. Bande de bois dont on recouvre le bord de la première rangée des feuilles qui forment la doublure du vaisseau.

LISTRONITE. s. f. Foss. Coquille bivalve fossile.

LIT. s. m. (pr. *li*; du lat. *lectus*; du gr. λέχος ou λέκτρον, dérivés de λέγομαι, être couché). Meuble sur lequel on se couche pour dormir ou pour se reposer. On comprend ordinairement sous ce nom tout ce qui compose ce meuble. Le bois de lit ou la couchette, le sommier ou la paillasse, un lit de plume, des matelas, un traversin. Les draps, la couverture, la courtepointe ou le couvre-pieds, le ciel du lit, les rideaux, etc. Un beau, un bon lit. Un lit bien garni. Dresser, tendre un lit. Le devant, la ruelle, le dos, le chevet, les pieds d'un lit. Être, se mettre, se tenir au lit. Sortir, descendre, sauter du lit. Se jeter sur son lit, hors de son lit, à bas du lit. Au sortir du lit, au saut du lit. Il est encore au lit. Il n'a même pas un lit pour se coucher, il est très-pauvre. Mourir dans son lit. Il a fondé un lit dans cet hôpital. Le *lit* est le lieu du rendez-vous où nous attendent Dieu ou le démon. Beaucoup d'enfants ont trouvé la mort sur le champ de bataille; il est d'un homme de la braver dans son *lit*. Ceux qui ont leur *lit* bien fait ne veulent pas qu'on le remue. (De Gournay.) Le berceau d'un enfant pauvre est une image fidèle du *lit* du riche mourant. (Oxenstiern.) Un *lit* nous voit naître et nous voit mourir. (X. de Maistre.) Après mon fauteuil, en marchant vers le nord, on découvre mon *lit*. (Id.)

Au sein d'un *lit* qu'habite l'innocence
La naïve bergère, après quelques soupirs,
Ensevelit son innocence.
Mme la baronne DE BOURDIC.)

Il ne va point chercher des *lits* où la faiblesse
Sur le duvet flottant se roule avec mollesse
(THOMAS.)

La superbe Didon,
Au milieu de ses grands dont la cour l'environne,
Presse un *lit* somptueux qu'un dais pompeux couronne
(DELILLE.)

— Le bois et le fond du lit. Un lit de bois de noyer, d'acajou, de chêne, de merisier. On dit aussi Un lit de fer. Les Espagnols, même de la classe pauvre, ont un bois de *lit* doré. (Gard.) En Italie, les *lits* sont d'une largeur démesurée, et nous ne pouvons leur reprocher leur excès de mollesse, car il ne nous souvient que de la dureté de ceux qu'on nous y a donnés. (Id.) ‖ Le tour du lit. Un lit de damas, de percale, de serge. Un lit d'été.

La plume, les matelas sur lesquels on couche. Un bon lit. Un mauvais lit. Un lit dur, un lit bien mollet. Un *lit* mollet, où on s'ensevelit dans la plume, fond et dissout le corps pour ainsi dire. (J.-J. Rouss.)

— Particulièrement, quelquefois, La couche nuptiale, la foi, l'union conjugale. Ai-je dû mettre au jour l'opprobre de son *lit*? (Rac.)

Après que le transport d'un amour plein d'horreur
Jusqu'au *lit* de ton père a porté sa fureur. (Rac.)

Et vous croiriez pouvoir, sans blesser nos regards,
Faire entrer une reine au *lit* de nos Césars? (Id.)

Et la mère, souillant son *lit* incestueux,
D'une horrible tendresse épouvante les dieux.
(Mollevaut.)

— Par extens. Tout lieu où l'on peut se coucher, ce qui couvre ce lieu. Un lit de gazon, de verdure, de fougère, de mousse. J'eus la terre pour *lit*, mes pleurs pour nourriture. (Dorat.) Ce berceau est une petite planche du bois le plus léger qui porte un *lit* de mousse ou de coton sauvage. (Chateaub.)

Sur un *lit* de feuillage et d'arbustes rampants
Il dépose la tête aux cheveux de serpents.
(Desaintange.)

Elle tombe, et des bois la dépouille séchée,
Est le *lit* où mourante elle attend le trépas. (Id.)

— On l'emploie quelquefois figurément dans la signification de Mariage. Les enfants du premier, du second lit. Il est du troisième lit. Il a des enfants de deux lits.

— *Lit nuptial*. Le lit où couchent les nouveaux mariés la première nuit de leurs noces. Le curé vint bénir le lit nuptial. Chez les Romains, le lit nuptial se dressait pour la nouvelle mariée, dans la salle située à l'entrée de la maison. Le lit nuptial était l'objet d'un grand respect.

— *Souiller son lit* et poétiquement *Souiller le lit nuptial*. Commettre un adultère.

— Fig. Les parfums les plus odorants ainsi que les couleurs les plus vives, dans les végétaux, sont attachés à leurs fleurs comme au *lit* nuptial de leurs amours. (B. de St-P.)

— Boileau a dit dans la Satire contre les femmes :

T'accommodes tu mieux de ces douces Ménades
Qui, dans leurs vains chagrins, sans mal toujours malades,
Se font des mois entiers, sur un *lit effronté*,
Traiter d'une visible et parfaite santé

Quelques critiques ont trouvé abusive et forcée la figure qui attribue au lit l'effronterie de la prétendue malade. *Sur un lit effronté*, dit Lebrun, est beau en dépit de toutes les critiques, parce qu'il peint l'objet effronté que ce lit renferme. Thomas a dit, après Boileau :

Noble Britannicus, sur un lit *effronté*,
Elle étale à leurs yeux les flancs qui t'ont porté.

— *Lit de parade*. Lit tendu dans une chambre plutôt pour l'ornement que pour l'usage. ‖ Lit où l'on expose, pendant quelques jours, les princes ou grands seigneurs après leur mort, avant de les inhumer.

— *Lit de repos*. Petit lit bas et sans pavillon, où l'on se repose dans le jours.

— *Lit de sangle*. Lit fait de sangle ou d'un morceau de coutil attaché à deux morceaux de bois de la longueur d'un lit ordinaire, et soutenus par quatre pieds ou jambages qui se croisent deux par deux.

— *Lit de camp*. Petit lit dont le bois se démonte de manière qu'on peut facilement le transporter. ‖ Espèce de couchette formée de planches inclinées, qui sert de lit dans un corps de garde.

— *Lit de veille*. Lit qu'on dresse dans la chambre d'un malade pour le veiller.

— *Lit de table*. Espèce de lit sur lequel les anciens se couchaient pour manger.

— *Lit génial*. Chez les anciens, le lit nuptial, qui était consacré aux génies.

— *Lit de grandeur*. Lit où l'on peut coucher deux.

— *Lit d'ange* ou *lit à la duchesse*. Lit qui était sans quenouilles ou piliers, et dont on redressait les rideaux.

— *Lit en housse*. Lit entouré d'une garniture suspendue.

— *Lit de plume*. Toile ou coutil en forme de sac, de la grandeur d'un lit, rempli de plumes.

— *Ils font lit à part*. Se dit d'un mari et d'une femme qui ne couchent pas ensemble. Par opposition, *Ils ne font qu'un lit*. Se dit d'un mari et d'une femme qui couchent ensemble.

— *Garder le lit, ne pas quitter le lit*. Se dit d'une personne qui est retenue au lit par quelque incommodité.

— *Faire un lit, faire le lit*. Le mettre dans tel état qu'on puisse y coucher. On dit aussi Accommoder un lit. Défaire, découvrir, bassiner un lit, etc.

— Fam. *Aller du lit à la table et de la table au lit*. Ne faire que manger et dormir.

— Prov. *Prendre une personne au saut du lit, au sortir du lit*. Aller la trouver, lui faire une visite au moment qu'elle se lève. ‖ Prov. et fig. *Comme on fait son lit on se couche*. On se trouve bien ou mal selon la conduite que l'on a tenue.

— *A plat de lit*. Expression qui paraît avoir été usitée à Genève en parlant d'une personne alitée. Il n'y avait que l'excuse d'être à plat de *lit* qui pût me dispenser de courir à son premier mot. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Etre au lit de la mort, au lit de mort, sur son lit de mort*. Etre sur le point de mourir. Il ne faut pas attendre qu'on soit au lit de mort pour faire pénitence. ‖ *A son lit de mort*. En mourant, avant de mourir. A son lit de mort il a pardonné à ses ennemis.

— *Lit de misère* ou *de travail*. Lit sur lequel on met une femme pour l'accoucher.

— *Lit de douleur*. Lit dans lequel est couchée une personne souffrante, gravement malade. Il a passé deux mois sur le lit de douleur.

— *Mourir au lit d'honneur*. Mourir à la guerre, dans un combat, à la défense ou à l'attaque d'une place. ‖ On le dit aussi d'un homme qui meurt dans l'exercice d'une profession honorable. Il est mort au lit d'honneur.

— *Coucher au grand lit*. S'est dit d'une femme mariée qui ne fait point lit à part.

— Art milit. *Lit de pont*. Plancher ou fascinage sur lequel passent les chevaux, les voitures et les piétons.

— Anc. jurispr. *Lit entier*. Le mari et la femme. ‖ *Frère, sœur de lit entier*. Nés du même père et de la même mère, par opposition à *Frère, sœur de demi-lit*, qui se disait pour Consanguin et utérin. ‖ *S'obliger de lit entier*. Contracter une obligation en commun avec sa femme. ‖ *Lit brisé*. Mariage dissous.

— Hist. *Lit de justice*. Littéralement, Le trône ou siége sur lequel se plaçait le monarque lors des séances solennelles du Parlement. Le roi étant dans son lit de justice. On entend plus généralement par *lit de justice*, Les séances elles-mêmes. Le roi tint ce jour-là son lit de justice.

— Mar. *Le lit du vent, d'un courant*. La direction du vent, d'un courant.

— Chirurg. *Lit mécanique*. Lit disposé de manière à changer les malades et les blessés sans qu'ils éprouvent de secousses. ‖ *Lit orthopédique*, Lit qui renferme une mécanique propre à redresser les personnes contrefaites.

— Techn. *Lit en bateau* ou *en gondole*. Celui dont le devant a la forme évasée d'une barque. ‖ *Lit en tombeau*. Celui qui a la forme carrée d'un tombeau. ‖ *Lit double* ou *lits jumeaux*. Lit qu'on peut partager pour faire deux lits distincts. ‖ *Lit d'un banc de pierre dans la carrière, d'une assise dans une construction de pierres*. Le dessus et le dessous d'un banc de pierre, d'une assise.

— Vêner. *Au lit, au lit, chiens*. Exclamations dont les veneurs se servent pour faire quêter les chiens, quand on veut lancer un lièvre.

— Géogr. Par analogie, Canal dans lequel coule un fleuve, une rivière, un ruisseau ; l'espace qu'occupe la mer, le bassin où se trouve renfermé un lac, un étang. La rivière qui était sortie de son lit y est rentrée. La Durance change souvent de lit. L'ancien lit de ce fleuve. Le lit de la mer, de l'Océan. Les ondes dans leur *lit* étaient emprisonnées. (L. Rac.) Le ruisseau courant sur un *lit* de cailloux. (Tissot.) Chaque lame venant à se retirer découvrait une grande partie du *lit* du rivage. (B. de St-P.) La rivière sur le bord de laquelle ils étaient coule en bouillonnant sur un *lit* de roches. (Id.)

Le fleuve Achéloüs échappé de son *lit*,
Entraînait les troupeaux dans ses eaux orageuses.
Il a dit à la mer : Brise-toi sur ta rive,
Et dans son *lit* étroit la mer reste captive. (L. Rac.)
L'Océan révolté, de ses rives profondes,
Hors du *lit* qu'il creusa repoussera ses ondes.
(Desnes-Baron.)

— Couche d'une chose quelconque qui est étendue sur une autre. On trouve dans ce terrain un lit de terre, puis un lit d'argile, puis un lit de sable, puis un lit de pierre. Un lit de moellon. Un lit de plâtre. Un lit de mortier. Un lit de fumier, de terreau. Pour faire ce sirop, on met dans un verre un lit de tranches de pommes, puis un lit de sucre. Lit sur lit, etc. Parmi les montagnes hyemales, les unes ont les *lits* de leurs sommets obliques et relevés vers le ciel. (B. de St-P.)

LITAGE. s. m. Techn. Action de liter les étoffes.

LITAKOU. Géogr. Ville de la Cafrerie, capitale des Betjouanas, 5,000 hab.

LITANIES. s. f. pl. (du gr. λιτανεια, prières, supplications ; de λιτομαι, prier, supplier). Prières dans lesquelles, après s'être adressé à Dieu, on l'intercède par l'entremise de la sainte Vierge et des saints, en les invoquant les uns après les autres. Réciter, dire, chanter les litanies. Les litanies des saints. Un saint qui n'est pas dans les litanies.

— *Litanies du saint nom de Jésus, litanies de la sainte Vierge*. Litanies dans lesquelles on invoque Jésus-Christ, la sainte Vierge, en énumérant toutes leurs perfections.

— Se disait autrefois du Kyrié, et des trois jours des Rogations.

— Fig. au sing. Enumération longue et ennuyeuse. Il nous faisait chaque jour une longue litanie de ses malheurs, de ses plaintes, de ses promesses. Une litanie à n'en plus finir.

Jean m'invite à dîner avec cérémonie,
Et me fait une *litanie*
De trente conviés que je ne connais pas. (Sénecé.)

— Prov. *Mettre quelqu'un dans ses litanies*. Prier Dieu pour lui. Il s'emploie plus souvent ironiquement pour souhaiter du mal à quelqu'un. Tôt ou tard le ciel exauce les peuples, et leur ôte les tyrans qu'ils avaient mis dans leurs litanies.

LITCHI. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des sapindées, qui produit des fruits savoureux, très-estimés aux Indes. La pulpe fondante et parfumée du corossol reparait dans la fraise qui tapisse nos bois, et celle du *litchi* dans le framboisier. (B. de St-P.)

LITE. s. m. Relat. Suc végétal dont les habitants de Madagascar font usage.

LITÉ, ÉE. part. pass. du v. Liter. S'emploie adjectiv. Des harengs lités.

LITEAU. s. m. Raies colorées qui traversent les toiles d'une lisière à l'autre. Les nappes et serviettes ainsi préparées doivent avoir un *liteau* vers chaque extrémité. (Francœur.) ‖ On l'emploie plus souvent au plur. Des serviettes à liteaux.

— Chass. Le lieu où se repose le loup pendant le jour.

— Menuis. Tringle de bois couchée sur un autre ou sur un mur, soit pour porter une tablette, soit pour servir d'appui à une cloison.

LITÉE. s. f. Chass. Réunion de plusieurs animaux dans le même gîte, dans le même repaire.

LITER. v. a. 1re conj. Pêch. Mettre le poisson de mer, le hareng, le maquereau, la morue, par lits dans des tonnes, dans les barils.

— Techn. Couvrir la lisière du drap, afin qu'en le plongeant dans la teinture, la partie ainsi couverte ne prenne point la teinture et garde son fond.

LITERIE. s. f. Tout ce qui compose un lit, et principalement les matelas, couvertures, traversins, etc. Magasin de literie. Il vend, il tient de la literie. ‖ Particulièrement, dans l'administration militaire, Les lits de la troupe.

LITERNE ou **LINTERNE**. Géogr. anc. Ville de la Campanie, auprès de la mer, au nord de Naples, dans laquelle mourut le premier Scipion l'Africain. Aujourd'hui Patria.

LITES. (du gr. λιται, prières). Myth. Les prières, filles de Jupiter, suivant Homère, qui les représente boiteuses, ridées, et les yeux baissés. Elles écoutent l'homme qui les respecte, et portent ses vœux au pied du trône de Jupiter.

LITEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui lite les draps. On l'emploie plus souvent au féminin. Une liteuse.

LITHACHNE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des graminées.

LITHAGOGIE. s. f. (ét. gr., λιθος, pierre ; ἀγω, je chasse). Médec. Propriété des remèdes qui guérissent la pierre.

LITHAGOGUE. adj. des 2 g. Médec. Se dit des médicaments propres à faire sortir les graviers des voies urinaires. ‖ On dit aussi subst. Un lithagogue. Le bistouri et les tenettes sont les seuls véritables *lithagogues*. (De Lens.)

LITHANTHRAX. s. m. (ét. gr., λιθος, pierre ; ἀνθραξ, charbon). Espèce de charbon bitumineux.

LITHARGE. s. f. (du gr. λιθαργυρος ; de λιθος, pierre, et ἀργυρος, argent ; littéral. *pierre d'argent*). Chim. Protoxyde de plomb fondu, ordinairement coloré en rouge par un peu de minium. On la nomme litharge d'or ou d'argent, selon qu'elle présente une teinte blanche ou jaunâtre. La litharge sert à donner un vernis aux poteries ; on l'emploie dans la fabrication du minium, et elle entre dans la composition de certains verres. Elle a la propriété de rendre les huiles extrêmement siccatives. ‖ *Litharge fraîche*. Masses de litharge fondues, qui sont sous la forme de stalactites. ‖ *Litharge marchande*. Celle qui est sous la forme de petites écailles isolées.

LITHARGÉ, ÉE ou **LITHARGIRÉ, ÉE**. adj. Altéré, falsifié avec de la litharge. La vente du vin lithargé est défendue et punie. Quelques-uns écrivent *lithargyré*.

LITHÉOSPHORE. s. m. Minér. Variété de baryte sulfatée, connue sous le nom de pierre de Bologne.

LITHI. s. m. Bot. Arbre du Chili qui rend une eau verdâtre et vénéneuse.

LITHIAQUES. s. m. pl. (du gr. λιθος, pierre). Philol. Titre d'un poème grec sur les pierres précieuses, faussement attribué à Orphée.

LITHIASIQUE. adj. m. (du gr. λιθος, pierre). Nom qu'on donnait autrefois à l'acide urique.

LITHIASIS ou **LITHIASIE**. s. f. (du gr. λιθιασις, de λιθος, pierre). Médec. Formation de la pierre dans le corps humain. ‖ Tumeur dure du bord des paupières.

LITHIATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide lithique avec une base. On dit aujourd'hui *urate*.

LITHINE. s. f. (du gr. λιθος, pierreux). Chim. Alcali qui se rencontre exclusivement dans le règne minéral.

LITHIQUE. adj. des 2 g. (du gr. λιθος, pierre). Chim. Se dit des sels qui ont pour base le lithium, son sulfure ou son oxyde. Il se disait aussi de l'acide qu'on nomme aujourd'hui *urique*.

LITHIUM. s. m. (pr. *li-ti-omm*). Chim. Métal encore peu connu, qui fait la base de la lithine.

LITHIZONTES ou **LITHIZONTHOS**. Ant. Nom que les anciens donnaient à l'escarboucle des Indes.

LITHOBIBLION. s. m. (ét. gr., λιθος, pierre, βιβλιον, feuille). Minér. On désigne par ce nom les empreintes de feuilles et les feuilles que l'on trouve fossiles. On dit aussi *bibliolithe* et *lithophyllum*.

LITHOBIE. s. m. (ét. gr., λιθος, pierre ; βιος, vie, parce que cet insecte vit sous les pierres). Entom. Genre d'insectes aptères, de la famille des myriapodes.

LITHOBOLIE. s. f. (du gr. λιθοβολεω, je lapide ; formé de λιθος, pierre ; βαλλω, je jette). Ant. Supplice de la lapidation qu'on infligeait aux adultes. ‖ LITHOBOLIES. s. f. pl. Fêtes célébrées par les habitants d'Epidaure, d'Egine et de Trézène, en mémoire de deux jeunes filles de Crète que les habitants de Trézène lapidèrent dans une sédition.

LITHOCALAME. s. m. (du gr. λιθος, pierre ; et du lat. *calamus*, tige). Foss. Tige de roseaux fossiles.

LITHOCARPE. s. m. (ét. gr., λιθος, pierre, καρπος, fruit). Foss. Nom générique des fruits pétrifiés.

LITHOCHROMIE. s. f. (pr. *li-to-krô-mi* ; ét. gr., λιθος, pierre, χρῶμα, couleur). Procédé lithographique par lequel on imprime, sur la toile, une esquisse en noir et des surfaces de différentes couleurs à l'huile, de manière à produire l'effet d'un tableau à l'huile. La lithochromie obtient peu de succès. Ce mot rend très-mal l'idée qu'on doit se faire de cette imitation de peinture, mais il vient sans doute de ce que les essais en réussissent le mieux sur des lithographies, bien qu'on puisse l'exécuter aussi avec toute autre estampe. Le mot *isochromie* nous paraîtrait mieux convenir. V. ISOCHROMIE.

LITHOCHROMIQUE. adj. des 2 g. (pr. *li-to-krô-mi-ke*). Qui a rapport à la lithochromie. Procédé lithochromique.

LITHOCHROMISTE. s. m. (pr. *li-to-krô-mis-te*). Techn. Artiste ou imprimeur en lithochromie.

LITHOCLASTIQUE. Chir. V. LITHOTRITIQUE.

LITHOCOLLE. s. f. (du gr. λιθοκόλλα ; fait de λιθος, pierre ; κόλλα, colle). Ciment dont les lapidaires se servent pour fixer, assujétir les pierres précieuses qu'ils veulent tailler sur la meule.

LITHODE. s. f. Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes, famille des macroures.

LITHODENDRE. s. m. (ét. gr., λιθος, pierre ; δενδρον, arbre). Foss. Nom donné à plusieurs polypiers branchus.

LITHODOME. adj. des 2. (du gr. λιθοδόμος ; formé de λιθος, pierre ; δεμω, je construis). Conchyl. Coquille d'une espèce de moules qui ont la faculté de s'enfoncer et de vivre dans les pierres.

LITHODRASSIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., λιθος, pierre, calcul ; δρασσειν, saisir). Chir. Qui sert à saisir les calculs. ‖ On a aussi donné ce nom à un instrument employé pour pratiquer la lithotritie par égrugement.

LITHOÉCIEN, IENNE. adj. (ét. gr., λιθος, pierre ; οἶκος, habitation). Bot. Se dit des lichens qui croissent sur les pierres.

LITHOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., λιθος, pierre, γενναω, je produis). Qui donne naissance à des pierres. Il s'est dit de l'agent inconnu qui a tenu en dissolution la pâte lapiditique dans laquelle ont été pétrifiés les fossiles.

— Se dit d'un ciment qui devient dur comme des pierres. Ciment lithogène.

— Se dit encore de certains polypes dont le tuyau est pétrifié.

LITHOGÉNÉSIE. s. f. (ét. gr., λιθος, pierre ; γενεσις, génération). Partie de la minéralogie dont l'objet est de rechercher les lois qui président à la formation des pierres.

LITHOGÉOGNOSIE. s. f. (ét. gr., λιθος, pierre ; γινώσκω, connaître). Didact. Connaissance des pierres.

LITHOGLYPHE. s. m. (ét. gr., λιθος, pierre ; γλύφω, je grave). Techn. Graveur sur pierre, chez les anciens.

LITHOGLYPHIQUE. adj. des 2 g. Techn. Qui appartient à la gravure sur pierre.

— s. f. Art du graveur sur pierre, art de graver les camées.

LITHOGLYPHITE. s. f. (ét. gr., λιθος, pierre ; γλυφη, gravure, ciselure). Minér. Pierres, substances fossiles qui paraissent moulées et sculptées.

LITHOCONIMIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., λιθος, pierre, γονη, procréation). Bot. Se dit des lichens qui croissent sur les pierres.

LITHOGRAPHE. s. m. Celui qui imprime par le procédé de la lithographie. On le disait autrefois dans le sens de Lithologue. V. ce mot.

— adjectiv. Imprimeur lithographe.

LITHOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., λιθος, pierre ; γράφω, j'écris). Art de dessiner sur la pierre, à la plume ou au crayon, des représentations de toute nature, qui peuvent ensuite être reproduites sur le papier, les étoffes et même le bois, par la voie de l'impression. La lithographie a été découverte par Aloys Senefelder, allemand, en 1793, et importée en France en 1814. Cet art consiste à tracer sur une pierre avec un corps gras les traits ou le dessin qu'on veut reproduire, à décomposer ce corps au moyen d'...

acide, afin de le rendre insoluble à l'eau, à humecter la pierre pour que l'encre ne puisse adhérer qu'aux traits ou aux points tracés sur la pierre, enfin à placer un papier qui enlève au moyen de la pression l'encre que l'on a appliquée, de manière à reproduire le dessin original. La *lithographie* a cet avantage d'être le jet immédiat de l'artiste. Rat. La *lithographie* a créé pour ainsi dire la caricature. (Id.) La *lithographie* fait une concurrence assez active à la typographie et à la taille-douce pour l'impression des écritures. (Id.)

— Les feuilles imprimées par ce procédé. Voilà une belle lithographie. Il possède une superbe collection de lithographies. Cette lithographie est propre, effacée, nette.

— Par extension, dans un sens analogue à imprimerie, L'atelier d'un lithographe. Une bonne lithographie. Acheter une lithographie.

— S'employait autrefois comme synonyme de *lithologie*.

LITHOGRAPHIÉ, ÉE. part. pass. du v. lithographier. S'empl. adjectiv. Des portraits lithographiés.

LITHOGRAPHIER. v. a. 1re conj. Imprimer par les procédés lithographiques. On a lithographié les figures de cet ouvrage.

— SE LITHOGRAPHIER. v. pron. Être lithographié. Cette écriture se lithographie.

LITHOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la lithographie. Pierre lithographique. Imprimerie lithographique. Encre lithographique. Atelier lithographique. Les pierres lithographiques viennent pour la plupart de Bavière. Le bon marché des impressions *lithographiques* a donné naissance à un grand nombre de journaux envoyant à leurs abonnés des dessins de toute nature. (Rat.)

LITHOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίθος, pierre, εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui a l'apparence d'une pierre.

LITHOLABE. adj. des 2 g. et s. m. (ét. gr., λίθος, pierre, calcul; λαβή, dérivé de λαμβάνω, l'action de prendre, de saisir). Sorte de tenette destinée à saisir le calcul dans la vessie et à le maintenir fixe, pour pouvoir faire agir sur lui les instruments lithotriteurs.

LITHOLOGIE. s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; λόγος, discours). Partie de l'histoire naturelle qui a pour objet la connaissance des différentes espèces de pierres.

LITHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la lithologie.

LITHOLOGUE. s. m. Celui qui a écrit sur la lithologie, qui s'occupe de cette science.

LITHOMANCIE. s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; μαντεία, divination). Antiq. Divination qui se pratiquait par le moyen de certaines pierres précieuses, nommées *Sidérites*. On poussait plusieurs cailloux l'un contre l'autre, et leur son plus ou moins aigu faisait connaître la volonté des dieux.

LITHOMANCIEN, IENNE. adj. et s. Antiq. Celui, celle qui devinait par les cailloux. || Qui concerne la lithomancie.

LITHOMARGE. adj. et s. f. Nom donné à une variété d'argile qu'on a comparée à la moelle, et qu'on appelle aussi Moelle de pierre.

LITHOMORPHITE. s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; μορφή, forme). Pierres sur les parties sont figurés différents objets, comme s'ils avaient été dessinés ou peints, soit à leur surface, soit même dans leur intérieur.

LITHONAETE. s. f. Moll. Genre de cirrhipèdes.

LITHONTRIBON. s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; τρίβω, broyer). Anc. méd. Poudre qu'on croyait propre à dissoudre la pierre dans la vessie.

— Bot. Plante qu'on appelle plus communément Herniole.

LITHONTRIPSIE. s. f. Chir. V. LITHOTRITIE.

LITHONTRIPTEUR. s. m. Chir. V. LITHOTRITEUR.

LITHONTRIPTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίθος, pierre; τρῖψις, broiement). Méd. Se disait des remèdes auxquels on attribuait la vertu de dissoudre la pierre dans la vessie. On le dit aujourd'hui de ce qui a rapport à la lithotritie.

— Substantiv. Un lithontriptique. Déjà du temps d'Hippocrate, on voit un malade succomber aux accidents produits par un prétendu *lithontriptique*. (Rat.)

LITHOPHAGE. s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; φάγω, je mange). Moll. Littéral. Qui mange de la pierre. On désigne sous ce nom plusieurs animaux mollusques, non parce qu'ils se nourrissent réellement de pierre, mais parce qu'ils vivent plus ou moins profondément dans l'intérieur des pierres ou des rochers de la mer.

— adj. Qui appartient aux animaux qui vivent dans les pierres. Espèces lithophages.

LITHOPHANIE. s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; φαίνω, paraître). Techn. Transparence de la pierre, de la faïence, de la porcelaine, etc.

LITHOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίθος, pierre; φιλέω, j'aime). Bot. Se dit d'une plante qui croît sur les rochers.

— s. f. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des amaranthacées, qui croissent sur les rochers, dans les mers de l'Amérique méridionale.

— s. m. Entom. Insecte qui vit dans les en-

LITHOPHOSPHORE. s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; φωσφόρος, lumineux). Minér. Baryte sulfatée radiée de Bologne, plus connue sous la dénomination de *pierre de Bologne*, et sous celle de *pierre phosphorique*, traduction de lithophosphore.

LITHOPHYLLE. s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; φύλλον, feuille). Foss. Feuille des végétaux fossiles.

LITHOPHYTE. s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; φυτόν, plante). Hist. nat. Production marine qui tient de la pierre par sa dureté, et de la plante par sa forme. Les anciens naturalistes donnaient ce nom aux madrépores et surtout aux espèces arborescentes, telles que les coraux, dans l'opinion qu'ils appartenaient au règne végétal.

LITHOPLATOMIE. s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; πλατύνω, façonner). Chir. Dilatation de l'urètre pour extraire les calculs vésicaux.

LITHOPRIONE. s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; πρίων, scie). Chir. Instrument proposé pour broyer la pierre dans la vessie.

LITHORINEUR. s. m. (ét. gr., λίθος, pierre, calcul; ῥινέω, limer). Chir. Nom donné à un instrument destiné à user les calculs dans la vessie, en les égrugeant et en les détruisant de la circonférence vers le centre.

LITHOSCOPE. s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; σκοπέω, voir). Chir. Instrument au moyen duquel on reconnaît la présence de la pierre dans la vessie, et on en constate les dimensions.

LITHOSIE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères, famille des chélocères.

LITHOSPERME. s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; σπέρμα, semence). Bot. Le grémil ou herbe aux perles, dont les semences sont renfermées dans une écorce très dure.

— adj. des 2 g. Qui a des fruits durs et comme pierreux.

LITHOSTROTE. s. f. (ét. gr., λίθος, pierre, στρωτός, avec). Antiq. et hist. Chez les Romains, Pavé de marqueterie ou de mosaïque. || Dans l'Évangile, Le lieu où Pilate rendait la justice.

LITHOTOME. s. m. (ét. m. (ét. gr., λίθος, pierre; τομή, section). Chirurg. Nom donné aux instruments destinés à pratiquer l'opération de la pierre. Comme dans cette opération c'est la vessie et non la pierre que l'on incise, on a substitué à ce mot celui de Cystotome.

LITHOTOMIE. s. f. (ét., V. LITHOTOME). Chir. Taille ou opération par laquelle on extrait un calcul de la vessie au moyen d'une incision faite aux parois de cet organe. Le mot Cystotomie est plus exact.

LITHOTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui concerne la lithotomie.

LITHOTOMISTE. s. m. Chirurgien qui s'adonne particulièrement à l'opération de la taille.

LITHOTRIBE. s. m. V. LITHOTRITEUR.

LITHOTRIPSIE. s. f. (du gr. λίθος, pierre; τρίβω, broyer). Chir. Mot par lequel on remplace quelquefois le mot *lithotritie*, et qui est plus conforme à l'étymologie. V. LITHOTRITIE.

LITHOTRIPTÈRE. s. m. Chir. Un des noms du lithotriteur.

LITHOTRITEUR ou LITHOTRIBE. s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; τρίβειν, broyer). Chir. Instrument au moyen duquel on perfore ou l'on écrase les calculs, les pierres dans la vessie.

LITHOTRITIABLE. adj. des 2 g. (pr. *li-to-tri-ci-a-ble*). Chir. Qui peut être lithotritié. Mot barbare et peu usité.

LITHOTRITIE. s. f. (pr. *li-tho-tri-ci*; ét. gr., λίθος, pierre; τρίβειν, broyer, briser). Chir. Opération au moyen de laquelle les calculs urinaires sont saisis et pulvérisés dans la vessie, à l'aide d'instruments introduits par les voies naturelles, sans incision ni effusion de sang, comme dans la lithotomie ou taille, et aussi sans aucune des chances de mort immédiate, presque inséparables de cette dernière.

LITHOTRITIER. v. a. 1re conj. (pr. *li-to-tri-ci-er*). Chir. Pratiquer la lithotritie. Peu usité.

LITHOTRITIQUE ou LITHOTRIPTIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à la lithotritie.

LITHOTYPOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., λίθος, pierre; τύπος, type; γράφω, tracer). Techn. Art de reproduire sur la pierre une planche imprimée en caractères ordinaires.

LITHOXYLE. s. m. (ét. gr., λίθος, pierre; ξύλον, bois). Minér. Bois pétrifié.

LITHOZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λίθος, pierre; ζῷον, animal). Zool. Se dit des masses gélatineuses qui encroûtent des supports pierreux. || LITHOZOAIRES. s. m. pl. Nom donné à un ordre de la classe des protozoaires.

LITHUANIE. Géogr. Contrée qui faisait partie de l'ancien royaume de Pologne, et qui appartient aujourd'hui à la Russie, à l'exception d'une partie qui est enclavée dans la Prusse. La Lithuanie russe forme les gouvernements de Mohilev, Witebsk, Minsk, Wilna et Grodno; sa population est de 1,301,300 h. La Lithuanie prussienne forme un district de la régence de Gumbinen; popul. 400,000 hab.

— Hist. Gouvernée dans l'origine par des grands-ducs, la Lithuanie fut réunie à la couronne de Pologne lors de l'élection de Jagellon, [illegible]

1772, 1793, 1795, différentes parties de son territoire furent successivement réunies à la Russie, qui la tient aujourd'hui presque tout entière sous sa dépendance.

LITHUANIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Lithuanie. *Les Lithuaniens*, branche de la famille lettonne, sont les plus anciens habitants du pays qui leur doit son nom. (Schnitzl.)

— Qui appartient à la Lithuanie ou à ses habitants. La majeure partie des districts circonvoisins de Vilna sont occupés par les Slaves qui, après avoir été ajoutés par les conquêtes à la domination *lithuanienne*, ont fini par rendre dominants leur langage et leurs mœurs. (Schnitzl.)

— LITHUANIEN. s. m. Linguist. Langue du rameau lettone de la famille slave, parlée en Lithuanie.

LITHUANIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la Lithuanie. Les provinces lithuaniques.

LITIÈRE. s. f. (du lat. *lectica*, litière, de *lectus*, lit, parce qu'on y était couché). Sorte de voiture ou de chaise, ordinairement couverte, portée sur deux brancards flexibles, par deux bêtes de somme, l'une en avant et l'autre en arrière, ou même à bras d'hommes. Litière découverte, couverte. Une grande litière. Aller en litière. Se faire porter en litière. Votre carrosse est doux comme une litière. Pline appelle une *litière* couverte une chambre de voyageur. (Noël.)

Lucile, le premier,
Vengea l'humble vertu de la richesse altière
Et l'honnête homme à pied du faquin en *litière*.
(BOILEAU.)

— Ant. rom. Espèce de chaise à porteurs dans laquelle on s'étendait sur un matelas. Il y avait des litières découvertes, des litières fermées, des litières à porteurs. Les Romains se servaient de litières pour voyager, pour se faire transporter d'un quartier à un autre.

— Quelqu'un disait d'une tragédie qui ne l'avait point ému : C'est une pièce qui vous mène en *litière* jusqu'au dénoûment. (Noël.)

— Paille ou espèce de fourrage qu'on répand dans les écuries, dans les étables, dans les bergeries, etc., sous des chevaux, des bœufs, des moutons, etc., afin qu'ils se couchent dessus. Une bonne litière. Une vieille litière. Une litière fraîche. Il faut faire la litière à ces vaches. Les moutons n'ont pas de litière. La tendreté des tiges du blé invite tous les animaux pâturants à le brouter, et même à y faire leur *litière*. (B. de St-P.)

— *Ce cheval est sur la litière.* Il est malade, estropié, à ne pouvoir sortir de l'écurie.

— Prov. et fig. *Être sur la litière.* Se dit d'un homme malade au lit, et de celui que l'âge et les grandes fatigues ont mis hors d'état d'agir. Cette métaphore est empruntée des chevaux, qui ne restent en litière que lorsqu'ils sont bien malades. Il est sur la litière. Ils sont tous sur la litière. Nous autres gens de guerre, nous serions bientôt sur la *litière*, si nous ne mangions à toutes les heures du jour. (Gherardi.)

— *Faire litière de quelque chose.* Prodiguer, répandre quelque chose avec profusion. Il ne tient aucun compte de l'argent, il en fait litière. Il y avait tant de fruit qu'on en faisait litière. Ce capitaine faisait *litière* d'argent; c'est un marquis de 20,000 livres de rente, il a un équipage de prince. (Brueys.) Il est homme qui fait *litière* de pistoles. (P. Corneille). On a dit d'un fameux conquérant *Qu'il faisait litière d'hommes*. On retrouve dans Scarron à peu près la même métaphore ; il dit des Romains :

Et ses enfants étranges sires,
Feront *litière* des empires,
Et se joueront des potentats,
Comme des souris font les chats.

— Agric. Excréments des vers à soie. || *Litière sautée*. Litière des étables, quand on a enlevé le crottin, en la remuant avec une fourche.

LITIGANT, ANTE. adj. (du lat. *litigare*, plaider). Jurispr. Plaidant, ou qui plaide. Il y a dans cette affaire plusieurs parties litigantes. Vieux.

LITIGE. s. m. (du lat. *litigium*, même signif.) Jurispr. Contestation en justice. Une terre en litige. Un ancien litige.

— Dans le langage ordinaire, Toute sorte de contestation. Votre prétention est en litige. Un événement qui pourrait occasionner un litige.

— Cout. normande. *Droit de litige*. Droit que le roi possédait de nommer aux bénéfices dont le patronage était contentieux.

LITIGIEUX, EUSE. adj. (rad. *litige*). Qui est ou qui peut être en litige. Point, droit litigieux. Affaire litigieuse.

La justice, pesant ce droit *litigieux*,
Demande l'huître, l'ouvre, et l'avale à leurs yeux.
(BOILEAU.)

— Qui se plaît dans les contestations, dans les litiges. Esprit litigieux.

LITISCONTESTATION. s. f. Anc. prat. Procès entamé.

LITISCONTESTER. v. a. et n. 1re conj. Contester en justice. || Entamer un procès.

LITISPENDANCE. s. f. (ét. lat., *litis*, gén. de *lis*, procès; *pendere*, pendre). Jurispr. Le temps pendant lequel un procès est pendant en justice. Vous ne devez pas rester en possession pendant la litispendance. Il est vieux.

LITOMANCIE. s. f. (ét. gr., λιτός, qui rend un son clair, μαντεία, divination). Antiq. Divination qui se pratiquait en choquant plusieurs

anneaux les uns contre les autres, de manière à leur faire rendre un son plus ou moins clair.

LITOMANCIEN, IENNE. adj. et s. Qui appartient à la litomancie. || Qui pratique la litomancie.

LITORNE. s. m. Ornith. Espèce de grosse grive à tête cendrée, très-estimée des Romains. La litorne est moins bonne à manger que la grive ordinaire.

LITOTE. s. f. (du gr. λιτότης, simplicité; dim. de λιτός, simple, petit). Figure de rhétorique qui consiste à se servir, par modestie ou par égard, d'une expression qui dit moins pour faire entendre plus. C'est ainsi que Chimène, disant à Rodrigue : *Va, je ne te hais point*, veut lui faire entendre qu'elle l'aime toujours. Le mépris du renard, qui trouve *trop verts* les raisins vermeils qu'il ne peut saisir, est une litote.

LITOTHÉCIEN, IENNE. adj. (ét. gr., λιτός, simple, θήκη, étui). Bot. Se dit des champignons membraneux qui tendent à gélifier. || LITOTHÉCIENS. s. m. pl. Section de l'ordre des champignons gymnocarpes, comprenant ceux dont les sporules sont placées sur une membrane fructifère qui se résout en gelée.

LITOURNE. s. f. Ornith. V. LITORNE.

LITRAMÈTRE. s. m. Phys. Instrument propre à mesurer la pesanteur spécifique des liquides.

LITRE. s. m. (du gr. λίτρα, mesure grecque pour les liquides). Unité des mesures de capacité. Il contient un décimètre cube. Pour les liquides, le litre répond à une pinte et un vingtième environ ; pour les matières sèches, il équivaut à un litron et un quart.

LITRE. s. f. Anc. métrol. Poids d'Égypte, de Judée et de quelques autres contrées de l'Asie. *Litre d'argent*. Ancienne monnaie de l'Asie. La litre d'argent valait l'once d'or ou deux dariques.

LITRE. s. f. (du lat. *listra*, bande d'étoffe longue et étroite). Grande bande ou ceinture noire qu'on tendait autour de l'église ou de la chapelle, en dedans ou en dehors, aux obsèques d'un prince, d'un grand, d'un homme constitué en dignité, et sur laquelle on appliquait ou on peint les armoiries du défunt. On l'appelle aussi *ceinture de deuil, ceinture funèbre*.

— *Droit de litre*. Droit qu'avaient les seigneurs patrons-fondateurs et les seigneurs hauts-justiciers de faire peindre leurs armoiries au dedans et au dehors des églises ou des chapelles.

LITRON. s. m. (du gr. λίτρα, mesure). Ancienne mesure de capacité pour les matières sèches. Il contenait la seizième partie d'un boisseau ou trente-six pouces cubes. Un litron de farine, de pois, de haricots, de fèves, de châtaignes. Un demi-litron de sel. Le litron a été remplacé par le litre.

LI-TSÉE. s. f. Bot. Arbre élevé de la Chine et de l'Ile-de-France, de la famille des laurinées.

LITTER. Abréviation de Littérature ou de Littéraire.

LITTÉRAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *litterarius*, rad. de *litteræ*, lettres, belles-lettres). Qui appartient aux belles-lettres. Société, journal littéraire. Nouvelles, mémoires littéraires. Critique littéraire. Anecdotes littéraires. Les sortes d'objets, de travaux littéraires. Le sujet de cet ouvrage est littéraire. Il est un courage *littéraire* qui exige plus de force d'âme que le courage militaire : il expose à plus de dangers et obtient moins de récompenses. (Boiste.) L'étude des productions artistiques et *littéraires* nous donne l'idée la plus exacte de l'état des esprits. (Lav.)

— *Le monde littéraire*. Ceux qui cultivent les lettres. Cet ouvrage a produit une grande sensation dans le monde littéraire. Cette question partage le monde littéraire.

LITTÉRAIREMENT. adv. Sous le rapport littéraire. Ce discours, considéré littérairement, n'a aucun mérite. Littérairement parlant, cet ouvrage est mauvais.

LITTÉRAL, ALE. adj. (du lat. *litteralis*, conforme à la lettre). Qui est selon la lettre, conforme à la lettre. Le sens littéral de ce passage est très-différent du sens allégorique. L'Académie ne donne pas de pluriel masculin; cependant Boniface, et quelques autres grammairiens disent qu'on trouve Des commentaires, des caractères littéraux.

— *Traduction, version littérale.* Traduction, version faite mot à mot. Cette traduction n'a aucune élégance, elle est trop littérale. Les traductions trop *littérales* sont comme des pâtés d'imprimerie ou des mosaïques brouillées. (Boiste.)

— Se dit de la langue grecque telle qu'elle est dans les auteurs anciens, par opposition à la langue grecque telle que la parlent aujourd'hui les peuples de la Grèce et les îles de l'Archipel. Il se dit, dans le même sens, de la langue arabe. Le grec littéral diffère beaucoup du grec moderne ou vulgaire. Vous savez l'arabe littéral : mais comprenez-vous l'arabe vulgaire?

— On dit d'un homme *qu'il est trop littéral*, pour faire entendre qu'il prend les choses trop au pied de la lettre.

— Algèb. *Grandeurs littérales*. Grandeurs exprimées par des lettres.

LITTÉRALEMENT. adv. A la lettre. Traduire littéralement un passage. Ce qui est expliqué trop littéralement. Ce passage, traduit littéralement, signifie tout autre chose que ce que l'on a voulu dire.

LITTÉRALITÉ. s. f. Attachement scrupuleux à la lettre dans une traduction. Il est bien difficile, dans une traduction, de concilier la littéralité avec l'élégance. La *littéralité* est aussi un esclavage, et l'esclavage de l'esprit, souvent de la raison. (De Bonald.) La *littéralité* sauve de l'arbitraire. (Boiste.)

LITTÉRATEUR. s. m. (du lat. *litterator*, formé de *littera*, lettre). Celui qui est versé dans la littérature, homme de lettres. Un grand, un profond littérateur. Toute société de *littérateurs* spéculant sur la malignité, sur les passions, fera fortune. (Boiste.) L'envie littéraire n'est pas le vice des *littérateurs*, grâce à leur présomption. (Id.)

— adjectiv. Que restera-t-il des travaux de nos publicistes *littérateurs*? (***)

— L'Académie ne dit point comment il faut appeler une femme qui est versée dans la littérature. Laveaux pense qu'il n'y a point d'inconvénient à dire *littératrice*, et nous sommes parfaitement de son avis.

LITTÉRATURE. s. f. (du lat. *litteratura*, même signif.). Science qui comprend la grammaire, l'éloquence et la poésie, et qu'on appelle autrement Belles-lettres. L'étude de la littérature plaît beaucoup aux jeunes gens. Le goût de la *littérature* est un ami de tous les temps. (Mlle Cauron.) La *littérature* est la médecine de l'âme. (Pline le Jeune.) La *littérature* est la connaissance des belles-lettres. (Marmont.) La *littérature* est la connaissance des sciences, des beaux-arts et des belles-lettres. (Mlle de Cast.) La *littérature* se rattache à tout, embrasse tout, tout se rencontre et rayonne d'elle; enfin elle est le centre unique d'où émanent les pensées universellement reconnues. (Lerière.) La *littérature* est l'expression de la société. (Bonald.) La *littérature* est donc l'expression de la pensée humaine, quelle que soit cette pensée, erreur ou vérité, sous quelque forme qu'elle se présente, laide ou belle, à quelque but qu'elle marche, digne d'éloges ou blâmable. Elle est l'expression de la pensée humaine, dès que cette pensée se traduit dans le langage, dès qu'elle se fixe par les signes d'une écriture. (Lavers.)

— La connaissance des règles, des matières et des ouvrages littéraires. Il n'a point de littérature. Il a une littérature profonde et variée. Sa littérature est légère, superficielle. Les charmes de la *littérature* sont du petit nombre de ceux dont on peut jouir seul. (Boiste.)

— L'ensemble des productions littéraires d'une nation, d'un pays, d'une époque. La littérature française est très variée. La littérature anglaise est riche en ouvrages de morale. La littérature moderne. Les littératures étrangères. La littérature du dix-septième, du dix-huitième siècle. La *littérature* et les arts d'un peuple sont l'expression de sa vie morale et intellectuelle. Lorsque le malheur nous enlève notre patrie, nous la retrouvons presque entière dans sa *littérature*. (Boiste.) L'homme de lettres parcourt le domaine de la *littérature* étrangère, dont il remporte des dépouilles honorables au trésor de la *littérature* nationale. (Lav.)

LITTÉROMANIE. s. f. Néol. Manie d'écrire. Il se livra tout entier à la *littéromanie*. (Merc.)

LITTORAL, ALE. adj. (du lat. *littoralis*; fait de *littus*, côte, rivage). Qui appartient aux bords de la mer, aux côtes. Toute la partie littorale de ce pays a été dévastée par des inondations. La partie littorale du royaume, de ce département. Les montagnes *littorales* maritimes présentent deux espèces principales, les sablonneuses et les lapideuses. (B. de St-P.) L'idée de ces tours *littoraux* n'est pas de moi, elle appartient à la nature. (Id.)

— Zool. Nom vulgaire d'un colimaçon très-commun, et d'une espèce de chenille qui ravage les arbres fruitiers.

— s. m. Les côtes qui bordent une mer ou un pays. Le littoral de la Méditerranée, de la mer Noire. Le littoral de la France est comparativement plus peuplé que l'intérieur des terres.

— Bot. adj. Se dit des plantes qui croissent sur le bord des eaux, principalement des fleuves, des rivières et des lacs.

— Géogr. *Littoral hongrois*, ou absol. *Littoral*. District annexé à la Hongrie, et qui s'étend le long de la mer Adriatique.

— Myth. Épithète de Sylvain. || LITTORALES. s. f. pl. Divinités de la mer.

— Zool. Se dit des animaux qu'on trouve sur les bords de la mer ou qui vivent parmi les plantes littorales. || LITTORALES. s. f. pl. Tribu de la famille des cimécides, comprenant des insectes hémiptères qui vivent habituellement dans le voisinage de l'eau, sans en habiter ni l'intérieur, ni la surface.

— Ornith. *Oiseaux littoraux*. Famille de l'ordre des oiseaux coureurs, comprenant ceux qui vivent sur les rivages, et dont la plupart se nourrissent de poissons.

LITTORELLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des plantaginées, qui croissent sur les bords des étangs.

LITTRES. s. f. Blas. Devise, légende. Tenir littres en ses armes.

LITTURÉ, ÉE. adj. (du lat. *litteratus*, sur quoi il y a des lettres gravées). Hist. nat. Qui est marqué de lignes colorées, ayant quelque ressemblance avec des caractères d'écriture.

LITUACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une lituole. || LITUACÉES. s. f. pl. Famille de mollusques de l'ordre des céphalophores polythalamacés, qui a pour type le genre lituole.

LITUITE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles fossiles cloisonnées qui sont recourbées seulement à une de leurs pointes et pourvues d'un siphon central.

LITUOLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

LITUOLÉ, ÉE. adj. V. LITUACÉ.

LITUOLITE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

LITURG. Abréviation de Liturgie ou liturgique.

LITURGE. s. m. Antiq. Nom des trois cents plus riches citoyens d'Athènes. Les liturges étaient chargés de subvenir, tour à tour, ou en se réunissant, à toutes les charges extraordinaires de l'État.

LITURGIE. s. f. (du gr. λειτουργία, service, ministère public; formé de λεῖτος, public; ἔργον, ouvrage). L'espèce et l'ordre des cérémonies et des prières qui constituent le service divin. Liturgie de l'Église latine, de l'Église romaine. Liturgie grecque, anglicane. Liturgie ancienne. Un livre de liturgie. Terme de liturgie. Ce que Dieu demande par-dessus tout, c'est l'hommage du cœur, c'est l'immolation et le sacrifice des passions, c'est l'oblation des bonnes œuvres; sans ces pratiques sociales, dans quelque *liturgie* qu'on invoque le Seigneur, comment nos prières seraient-elles exaucées? (Dehèq.)

— Hist. eccl. *Liturgies grecques*. Quatre liturgies papales reconnues par l'Église grecque. La liturgie de saint Basile. La liturgie de saint Jean Chrysostome, celle des Présanctifiés, et celle de saint Jacques, qui n'est en usage que dans l'église de Jérusalem, et seulement une fois par an.

LITURGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la liturgie. Ouvrage liturgique.

— Linguist. *Langue liturgique*. Se dit de l'ancien slave, qui sert encore en Russie et dans les provinces du Danube pour le culte et les livres d'église.

LITURGISTE. s. m. Celui qui est versé dans la liturgie, ou qui a composé quelque ouvrage sur la liturgie. Pierre le Chantre était un des plus savants *liturgistes*. (Acad.)

LITUUS. s. m. (pr. *li-tu-uss*). Mot latin qui signifiait Un bâton recourbé par le haut, comme la crosse des évêques, que portaient les augures comme marque de leur dignité, et qui a aussi servi de crosse aux premiers évêques.

> Sa main portait ce bâton pastoral
> Qui fut jadis le *lituus* augural. (VOLTAIRE.)

> Du casque il passe au bonnet augural,
> Au *lituus* pontifical. (DELILLE.)

— Antiq. Instrument de musique militaire des Romains, particulier à la cavalerie. C'était une espèce de trompette, de clairon de cuivre, dont le tube recourbé ressemblait au *lituus* des augures. Peut-être aussi le nom de cet instrument venait-il plutôt du grec λιγύς, son clair ou aigu, à cause du son qu'il rendait.

LITYERSE. s. m. Ant. gr. Chanson rustique consacrée à Cybèle ou à Cérès, et dans laquelle il était question des cruautés et de la fin tragique de Lityersès.

LITYERSÈS. Temps hér. Fils de Midas et roi de Célènes, en Phrygie, il forçait tous les étrangers à moissonner avec lui, et leur coupait la tête s'ils n'achevaient pas une tâche égale à la sienne. Il fut tué par Hercule.

LIU-CHIN. Myth. chin. Génie qui commande au tonnerre.

LIURE. s. f. Agric. Grosse corde, sorte de câble dont on se sert pour lier, pour maintenir les fardeaux sur une charrette.

— Charpent. Pièces de bois courbes par un bout, pour élever les bords d'un bateau foncet avec les clous.

— Mar. Il se dit, surtout au pluriel, de plusieurs tours de corde qui lient deux objets ensemble, qui fixent une chose à une autre. Les liures du beaupré.

LIVA. s. m. Hist. ott. Littéralement Étendard. Par extension, Gouvernement militaire de l'empire ottoman, commandé par un pacha à deux queues.

LIVADIE. Géogr. Ville de la Grèce, chef-l. du département d'Attique et Béotie; 10,000 h. || Sous la domination turque, Nom qu'on donnait à la province où se trouve la ville de Livadie.

LIVANE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du pélican.

LIVARDE. s. f. Cord. Corde d'étoupe autour de laquelle on entortille le fil pour le rendre uni.

— Mar. Perche longue et légère avec laquelle on tend une voile rectangulaire enverguée sur le mât.

LIVAROT. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de cant. (Calvados); 1,500 hab.

— s. m. Fromage fabriqué dans le bourg de ce nom.

LIVÈCHE. s. f. (en lat. *ligusticum*). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, renfermant vingt-trois espèces, dont dix croissent naturellement en Europe, principalement dans les Alpes ou les pays de montagnes. Livèche commune ou ache de montagne. Livèche nodiflore. Livèche du Péloponèse.

LIVERDUN. s. m. Hortic. Espèce de raisin du département de la Meurthe.

LIVERPOOL. (pr. *Li-ver-poul*). Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre, avec un port sur la mer d'Irlande, à l'embouchure de la Mersey. Peu de villes font un commerce aussi immense que celui de Liverpool, et présentent un exemple d'accroissement aussi rapide. Sa population, qui, en 1770, était d'environ 35,000 habitants, est aujourd'hui de plus de 230,000.

LIVERPOOL (Charles Jenkinson, comte de). Ministre d'État anglais, né en 1727, dans le comté d'Oxford, mort à Londres en 1808, se livra d'abord à la littérature, entra à la Chambre des communes en 1762, et parvint successivement aux premières dignités de l'État. Il a laissé un grand nombre de brochures, une collection des traités de 1648 à 1783, et un traité sur les monnaies du royaume.

LIVERPOOLIEN, IENNE. s. et adj. Habitant de Liverpool. || Qui appartient à Liverpool ou à ses habitants.

LIVES. s. m. pl. Géogr. Nom d'un peuple du nord-ouest de la Russie, qui habite principalement la Livonie. Les faibles restes des anciens *Lives*, dans la paroisse de Salis, mériteraient à peine d'être mentionnés, sans l'importance ethnographique de ce débris d'une population plus ancienne. (Schnitzl.)

LIVIDE. adj. des 2 g. (du lat. *lividus*, même signif.). Qui est de couleur plombée, bleuâtre et tirant sur le noir. Peau livide. Teint, chair livide. Lèvres livides. Il est encore tout livide et tout meurtri des coups qu'il a reçus; il en a la peau, la chair toute livide. Il avait sur le visage des taches, des marques livides. Il a la joue toute livide de la contusion qu'il s'est faite. La sombre jalousie, au teint pâle et *livide*. (Volt.)

LIVIDITÉ. s. f. État de ce qui est livide. La lividité de son teint, de sa peau.

LIVIE. s. f. Entom. Genre d'insectes hémiptères, famille des hyménélytres.

LIVIE DRUSILLE. Née l'an 695 de Rome, morte en 782 (29 de J.-C.), épousa en premières noces Tibère Claude Néron, dont elle eut Tibère et Drusus Germanicus. Enlevée par l'empereur Auguste, qui l'épousa du consentement des augures, elle mit tout en œuvre pour assurer l'empire à son fils Tibère, et fut même accusée d'avoir empoisonné son second époux. Tibère ne montra pour elle que la plus noire ingratitude. || LIVIE LIVILLE. Petite-fille de la précédente, épousa Drusus, son cousin, fils de Tibère. Elle empoisonna son mari, d'accord avec Séjan. Après le supplice de ce ministre, elle fut jetée dans un cachot où elle mourut de faim.

LIVIEN, ENNE. adj. Ant. rom. Qui appartient à Livie, femme d'Auguste. || Qui est consacré à cette impératrice.

— Paléogr. Espèce de papier égyptien, plus fort que le papier auguste, mais qui venait immédiatement après celui-ci pour la finesse.

LIVINGSTON (William). Né à New-York en 1723, mort en 1790. Il contribua puissamment par ses efforts et ses écrits à établir l'indépendance dans l'Amérique du Nord contre les prétentions de la métropole, représenta l'État de New-York au congrès, et fut jusqu'à sa mort gouverneur de cet état. On a de lui, outre plusieurs écrits politiques, un poème intitulé *La solitude philosophique*. || (Robert). Né en 1746, mort en 1813. Député au congrès, il rédigea avec Franklin, Jefferson et Adams, la déclaration de l'indépendance américaine. Il exerça pendant vingt-cinq ans les fonctions de chancelier. Il a laissé un *Examen du gouvernement de l'Angleterre comparé aux constitutions des États-Unis*.

LIVISTONE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des palmiers, originaire de la Nouvelle-Hollande.

LIVIUS SALINATOR (Marcus). Consul en 219 av. J.-C. Il fit la guerre avec succès en Illyrie. Élevé de nouveau au consulat en 207 avec Claudius Nero, son ennemi personnel, il sacrifia son inimitié au bien de la patrie, et réunit ses efforts à ceux de son collègue pour vaincre Asdrubal. Nommé censeur, il créa un impôt sur le sel, d'où lui vint le surnom de Salinator. On ignore l'époque de sa mort.

LIVON. s. m. Conchyl. Nom d'une espèce de coquille univalve.

LIVONIE. (de l'esthon. *liv* ou *lib*, sable). Géogr. Province de la Russie, bornée au nord par le golfe de Finlande, au sud par la Lithuanie, à l'ouest par la mer Baltique; 693,000 hab. Chef-lieu, Riga. La population consiste en Esthoniens, qui parlent un finnois particulier, et qui sont répandus dans la partie septentrionale, et en Lataïches, dont la langue est le letton, et qui se distinguent de leurs voisins par les mœurs, les usages, l'habillement. Ils habitent les districts du sud. La noblesse est allemande, ainsi que le clergé et la majeure partie des habitants des villes. La langue officielle est l'allemand. La religion du pays est la protestante. || *Golfe de Livonie* ou *golfe de Riga*, situé à l'ouest de la mer Baltique.

— Hist. La Livonie tire son nom de l'ancien peuple des Lives, lui-même appelé ainsi probablement à cause des sables du pays qu'il habitait. Elle n'est connue dans l'histoire que depuis 1158. Au XIIe siècle, Canut VI, roi de Danemark, s'en empara. Elle passa ensuite à l'ordre Teutonique, qui la conserva jusqu'en 1561, époque à laquelle elle fut réunie à la Pologne. La Suède, la Russie et la Pologne se la disputèrent avec acharnement. Enfin le traité d'Oliva la donna à la Suède en 1660. La Russie acquit la Livonie en 1721, et l'a toujours conservée depuis. Elle forme les trois gouvernements russes de Revel, Riga et Courlande.

LIVONIEN, ENNE. s. et adj. Géogr. Habitant de la Livonie. || Qui appartient à la Livonie ou à ses habitants.

— Ethnogr. Les Livoniens appartiennent à deux souches différentes, les Lettoniens, qui sont Slaves, les Esthoniens ou Tchoudes, qui sont de race finnoise ou ouralienne.

LIVONINE. s. f. Métrol. Monnaie d'argent de Livonie, qui se divise à Revel en quatre-vingt-seize kopecks.

LIVOT. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la buse commune.

LIVOURNE. Géogr. Ville de Toscane, avec un port sur la Méditerranée. Commerce avec le Levant; 65,000 hab.

LIVOURNIN, INE. s. et adj. Habitant de Livourne. || Qui appartient à Livourne ou à ses habitants.

LIVOURNINE. s. f. Métrol. Monnaie de compte de Livourne et de Toscane, qui vaut environ 4 fr. 55 c. || Monnaie d'argent de Toscane, qui vaut 10 paoli ou 5 fr. 61 c.

LIVRADE (SAINTE-). Géogr. Ville de France, ch.-l. de cant. (Lot-et-Garonne); 3,000 h.

LIVRADOIS. Géogr. Ancien petit pays de France, dans la Basse-Auvergne, et dont le ch.-l. était Ambert.

LIVRAISON. s. f. (rad. *livrer*). Comm. Action de livrer une marchandise qu'on a vendue. Il a fait livraison. Il a reçu livraison de cent pièces de vin de Bordeaux. Il m'avait vendu tant de stères de bois, mais quand ce vint à la livraison... Livraison pleine et entière. || *Prendre, refuser, offrir livraison d'une marchandise*. Accepter, refuser, offrir la remise d'une marchandise.

— Librair. Partie d'un ouvrage qui est publié par cahiers ou par volumes, à des époques plus ou moins rapprochées les unes des autres. Cet ouvrage se publie par livraisons. La vingtième livraison de cet ouvrage me manque. Les livraisons de ce Dictionnaire paraissent régulièrement. Il paraît six livraisons de cet ouvrage tous les samedis.

LIVRANCIER. s. m. Comm. Se dit quelquefois de Celui qui livre des marchandises après les avoir vendues.

LIVRE. s. m. (ét. lat., *liber*, peau entre l'écorce et le bois, sur laquelle les anciens écrivaient; dérivé du gr. λέπος, écorce). Assemblage de plusieurs feuilles de papier, de vélin, de parchemin, imprimées ou écrites à la main, cousues ensemble, et formant un volume recouvert d'une feuille de papier, de carton, de parchemin, de basane, de veau, de maroquin, etc. Livre manuscrit. Livre imprimé, broché, relié. Livre stéréotypé. Livre rare. Gros, petit livre. Livre doré, marbré sur tranche. Livre bien conditionné, mal conditionné. Acheter, vendre, louer, emprunter, prêter des livres. Livres de bibliothèque. Catalogue de livres. Les feuilles, les feuillets, les pages, la couverture, le dos, la tranche, la tranchefil, le signet, les coins d'un livre. Le monde irait toujours bien, s'il pouvait n'avoir pour conseiller que des *livres*. (Aristote). Je m'aperçois que cette lettre est un *livre*. (J.-J. Rouss.)

— *Livre in-folio*. Dont les feuilles sont pliées seulement en deux. *Livre in-quarto*. Dont les feuilles sont pliées en quatre. *Livre in-octavo*. Celui dont les feuilles sont pliées en huit. On dit de même: *Livre in-douze*, *in-seize*, *in-dix-huit*, *in-trente-deux*, etc. Livre dont les feuilles sont pliées en douze, en seize, etc.

— *Livre en feuilles*. Livre imprimé qui n'est encore ni broché ni relié. J'ai acheté ce livre en feuilles pour le faire relier à ma fantaisie.

— *Livre dépareillé*. Volume séparé des autres volumes du même ouvrage, soit que ceux-ci aient été perdus ou détruits. Dans toute sa bibliothèque, il n'y a que des livres dépareillés.

— *Collationner un livre*. Voir si un livre est complet, s'il n'y manque pas quelque feuillet.

— Ouvrage d'esprit, soit en prose, soit en vers, d'assez grande étendue pour former au moins un volume. Un bon, un excellent livre. Un livre bien écrit. Un livre anonyme, pseudonyme. Un livre mal écrit, écrit froidement. Un livre rempli d'érudition. Un livre grave, léger, sérieux, instructif, amusant, inutile, dangereux. Un livre approuvé, censuré, défendu. Un livre prohibé, vendu sous le manteau. Livre revu, corrigé, augmenté par l'auteur. Livre d'église. Livre de droit, de médecine, de théologie, de jurisprudence, d'architecture. Le titre, la table d'un livre. Publier, faire paraître un livre. Faire, composer un livre. Lire, feuilleter, parcourir un livre. Dédier un livre à quelqu'un. Livre d'assortiment. Livre de fonds. Les *livres* sont de bonne compagnie, mais ils ne font que redire cette année ce qu'ils ont dit l'année passée. (Balzac.) Prendre les *livres* n'est pas les apprendre. (Montaigne.) La plupart des *livres* ressemblent à ces conversations générales et gênées, dans lesquelles on dit rarement ce qu'on pense. (Volt.) Il n'y a guère de livres anglais où il n'y ait quelque chose contre les Français, d'italiens où il ne se trouve des bassesses, d'espagnols qui ne soient farcis de miracles, et de français où l'auteur ne se loue lui-même. (D'Argens.) Un bon *livre* est un bon ami. (B. de St-P.) Quiconque a peint le cœur tel qu'il est, a fait un *livre* qui restera. (L. Fée.) Enfin, vous publiez un *livre* merveilleux. (Colnet.)

Tout honnête homme doit avouer les *livres* qu'il publie. (J.-J. Rouss.)

— *Livres élémentaires.* Livres qui contiennent les éléments d'une science.

— *Livres classiques.* Ceux dont le temps et une approbation générale ont consacré le mérite, et qui font autorité. Se dit plus particulièrement des ouvrages littéraires. ‖ Ceux qui servent dans les classes à l'instruction de la jeunesse.

— *Livres de bibliothèque.* Ceux qui sont d'une grande étendue, qu'on ne lit pas ordinairement de suite, mais que l'on consulte au besoin. Les dictionnaires sont des livres de bibliothèques.

— *Livre populaire*, par opposition à *Livre de bibliothèque.* Celui qui est à la portée des moindres fortunes par la modicité de son prix.

— *Livres spirituels.* Livres de dévotion qui traitent spécialement de la conduite de l'âme, des règles de la vie chrétienne. Les Heures, les Eucologes, et généralement tous les livres d'église, sont des livres spirituels.

— *Livres d'église. Livres de prières.* Ceux qui servent au clergé pour célébrer l'office divin, et aux fidèles, pour suivre les prières qui se récitent ou se chantent à l'église. ‖ *Livres de dévotion.* Ceux qui servent aux exercices de dévotion, qui contiennent des prières, des oraisons mystiques, etc.

— Liturg. *Livre de paix.* Le livre que l'on donne à baiser à la messe. ‖ *Livre de musique.* Dans l'Eglise grecque, Le livre qui sert à l'office divin, et qui contient les tropaires, les psaumes, et toutes les autres prières qui se chantent.

— *Livres sacrés. Livres canoniques.* Les livres de l'Ecriture sainte qui sont reçus dans toute l'Eglise. ‖ *Livres apocryphes.* Ceux que l'Eglise ne reçoit pas, ne reconnaît pas pour authentiques.

— *Livres sapientiaux.* Les livres de la Bible qui sont plus particulièrement destinés à l'instruction morale des hommes, tels que la Sagesse, les Proverbes, etc. ‖ On distingue aussi les Livres historiques et prophétiques.

— *Mauvais livre.* Livre dangereux, condamnable.

— Divisions d'un ouvrage embrassant une certaine période ou partie déterminée, et qui sont elles-mêmes susceptibles de subdivisions en chapitres. Cet auteur a distribué, divisé son ouvrage en douze livres. La Bible est divisée en livres. Le Télémaque est divisé en vingt-quatre livres. Le Digeste renferme cinquante livres. Le Code renferme douze livres. Le premier, le second livre des Rois. Les vingt-quatre livres de l'Iliade.

— Fam. *Parler comme un livre.* Il s'emploie en bonne et en mauvaise part. En bonne part, il signifie, Parler avec facilité, s'exprimer heureusement sur toute sorte de sujets. En mauvaise part, il signifie, Parler en termes recherchés, trop arrangés pour la conversation.

— Fig. *Le livre, le grand livre de la nature.* La nature étudiée, observée dans les effets et dans les causes. Le livre de la nature est ouvert sous nos yeux. Il a lu dans le grand livre de la nature. ‖ On dit dans le même sens, *Le grand livre des champs*, et absolument, *Le grand livre.* Du grand *livre* des champs les trésors sont ouverts. (Del.) Et pour moi le grand *livre* est fermé pour jamais. (Id.) ‖ *Le livre du temps.* Ils pâlissaient courbés sous le *livre* du temps. (Satiriq.)

— *Le livre de vie. Le livre des vivants. Le livre des élus.* Le livre où sont écrits les noms de ceux qui doivent jouir de la vie éternelle. Ces expressions conviennent plus particulièrement au style de la chaire. Les grandes actions sont écrites pour l'éternité dans le *livre* de vie. (Fléch.) Certains rayons de grâce et de lumière lui firent apercevoir qu'en vain remplirait-il les plus beaux endroits de l'histoire, si son nom n'était écrit dans le *livre* de vie. (Id.)

> Leurs noms n'existent plus : leur rebelle folie,
> Les a tous effacés du *livre* de la vie. (DELILLE.)

> Que son nom du *livre* de vie
> Soit effacé de votre main. (L. RACINE.)

— *Le livre des destins* ou *du destin.* Le livre où est écrit tout ce qui doit arriver. Au *livre* des destins tous les jours sont comptés. (Volt.) Le *livre* des destins est ouvert à Protée. (Del.) Remercions la sagesse de Dieu d'avoir fermé aux hommes le *livre* du destin. (Thiers.)

— *Le livre du monde.* La fréquentation, le commerce, la pratique du monde, par lesquels on apprend à vivre dans la société. Il n'est rien de tel que de lire dans le *livre* du monde. (Acad.) Cette locution a vieilli.

— Prov. *Gardez-vous de l'homme qui ne connaît qu'un livre.* Ne disputez point avec un homme sur un sujet dont il a fait son unique étude. ‖ *Un gros livre est un grand mal.* Un ouvrage volumineux est souvent ennuyeux et mauvais. ‖ *Après cela il faut fermer le livre.* Il n'y a plus rien à dire, plus rien à répondre.

— Prov. et fam. *N'avoir jamais mis le nez dans un livre.* Etre fort ignorant. ‖ *Dévorer un livre, dévorer des livres.* Les lire avec une extrême avidité, avec une extrême promptitude. ‖ *Sécher, pâlir sur les livres.* Lire avec une assiduité excessive.

— Prov. et fig. *J'y réussirai ou j'y brûlerai mes livres.* Se dit pour exprimer qu'on est prêt à faire les plus grands sacrifices, à perdre ce qu'on a de plus précieux, enfin, à mettre tout en œuvre pour le succès d'une affaire.

— Anc. expr. prov. *Parler livre.* Parler savamment.

— Loc. adv. *A livre ouvert.* Sans avoir besoin de préparation. Lire la musique, chanter, accompagner à livre ouvert. ‖ *Traduire un auteur à livre ouvert.* Le traduire couramment à la première lecture.

— *A l'ouverture du livre.* loc. adv. En ouvrant le livre. A l'ouverture du livre, je suis tombé sur ce passage, sur ce vers, sur le chapitre dont j'avais besoin.

— On appelait autrefois *Livre des rois*, un jeu de cartes. ‖ *Feuilleter le livre des rois* (Rabelais). Jouer aux cartes.

— *Livre blanc.* Livre qui est tout de papier blanc, sur lequel il n'y a encore rien d'écrit.

— Admin. anc. *Livre.* Se disait des recueils des papiers publics. ‖ *Garde des livres.* Officier qui avait soin des titres de la Chambre des comptes.

— Admin. milit. Les différents cahiers de compte employés dans les régiments. Livre de compagnie, de police, de punition, d'ordre, de détail, etc.

— Ant. rom. *Livres de lin,* ou *lintéens.* Tablettes couvertes d'une toile enduite de cire ou de plâtre, sur lesquelles on écrivait les annales de la République, déposées dans le temple de la déesse Moneta, à Rome. Les oracles sibyllins étaient tracés sur des livres de lin. ‖ *Livres éléphantins.* Livres qui étaient formés d'intestins d'éléphants, selon Scaliger, ou de tablettes d'ivoire, selon Turnèbe. ‖ *Livres sibyllins.* Ceux qui contenaient les oracles des sibylles sur les destinées de l'empire romain. On les conservait dans un souterrain pratiqué au dessous du temple de Jupiter Capitolin. Les livres sibyllins furent consumés par l'incendie qui détruisit le Capitole dans la guerre Marsique. ‖ *Livres fulguraux.* Livres toscans qui enseignaient l'art de prendre les augures par la foudre. Les livres fulguraux étaient conservés dans le temple d'Apollon, à Rome. ‖ *Livre fatal.* Livre prophétique des Etrusques. ‖ Il se disait, à Rome, des livres sibyllins. ‖ *Livres rituels.* Ceux qui enseignaient les rites usités pour la consécration des villes, des temples, des autels, des camps, etc. ‖ *Livre des armées* ou *Livre exercituel.* Livre où se trouvaient décrits tous les augures qui concernent une armée.

— Ant. sac. *Livre volant.* Livre long de vingt coudées et large de dix, qui apparut à Zacharie ; il contenait des malédictions contre les Juifs.

— Comm. Registre sur lequel on inscrit ce qu'on reçoit et ce qu'on dépense, ce qu'on vend et ce qu'on achète, ses dettes actives et passives, etc. Livre de compte. Livre de dépense. Livre de mise et de recette. Livre de commerce. Livre de caisse. Livre de marchandises générales. Livre d'acceptations, d'échéance, etc. Livre de copie des lettres. Tenir les livres. Apprendre la tenue des livres. Un teneur de livres. Tenir les livres en partie simple, en partie double. Livres paraphés. Exhiber les livres en justice. ‖ *Livre journal.* Livre sur lequel on écrit jour par jour, et de suite, ce qu'on a acheté ou vendu, reçu ou payé. ‖ *Livre de raison, livre d'extrait*, ou plutôt *Grand livre.* Registre où les négociants portent tous leurs comptes par doit et avoir. ‖ Absol. *Le grand livre.* Le livre où sont inscrits tous les créanciers de l'Etat. On dit aussi *Le grand livre de la dette publique.* Etre inscrit, porté sur le grand livre.

> Des rentiers naufragés,
> Tous les débris, à la fois submergés,
> Allèrent se noyer dans la mer du grand *livre.* (DELILLE.)

‖ *Livre des factures.* Celui sur lequel les marchands inscrivent les factures qu'ils expédient et celles qu'ils reçoivent. ‖ *Etre porté*, ou simplement, *être sur le livre d'un marchand.* Y être inscrit pour marchandises achetées. Il est sur le livre du boucher pour telle somme.

— Hist. *Livre rouge.* Registres secrets des dépenses de Louis XV et de Louis XVI, dont l'authenticité et même l'existence ont été longtemps contestées. Le comité des pensions, aux Etats-généraux, en ayant demandé communication, Necker, après de longues hésitations, en donna quelques feuillets, qui furent publiés; mais il était facile de voir que cette communication n'était pas complète. Ces registres se composent de trois volumes in-4°, reliés en maroquin rouge, et dont un seul était garni d'une petite serrure. Ils furent trouvés, après les événements du 10 août, dans un cabinet secret du château de Versailles, et apportés à l'Assemblée constituante. Necker obtint la permission de sceller d'une bande de papier plusieurs feuillets qui appartenaient aux dépenses des dernières années du règne de Louis XV. L'impression du livre rouge a été faite ensuite par ordre de la Convention, sur une copie dans laquelle on a mentionné exactement toutes les ratures, dont quelques-unes permettent de lire les articles raturés.

— Prov. et fig. *Être écrit sur le livre rouge, être sur le livre rouge.* Etre marqué, noté pour quelque faute que l'on a commise.

— *Livre d'or.* C'était dans plusieurs villes d'Italie un registre officiel sur lequel étaient inscrits en lettres d'or les noms de toutes les familles patriciennes. Le plus célèbre de tous fut le livre d'or de Venise, créé à la suite de la révolution aristocratique de 1297, et qui devint, dès-lors, dans cette république, la source unique du patriciat et du pouvoir. ‖ Depuis le règne de Louis XVIII, il s'est dit du Registre sur lequel sont inscrits les noms des pairs de France.

— Hist. or. *Peuple du livre.* Dans le Coran, nom qui désigne les juifs, les chrétiens et les sabéens. ‖ *Livres célestes.* Dans le Coran, Les livres descendus du ciel et mis entre les mains du prophète. Le Coran, le Pentateuque, l'Evangile et le Psautier, sont les quatre livres célestes.

— Magie. *Livre noir.* Les livres qui traitent de sorcellerie, de nécromancie, etc.

— Mar. *Livre de bord.* Registre sur lequel on inscrit toutes les marchandises et même les passagers qui sont à bord d'un vaisseau. ‖ *Livre des signaux.* Volume contenant les signaux généraux et particuliers de nuit et de jour. ‖ Chaque bâtiment de l'Etat est obligé d'en être pourvu dès son armement. ‖ *Livre de loch.* V. LOCH.

— Mus. *Livre.* S'emploie pour Livraison, volume. Œuvre 27, V^e^ livre de duos de violon. ‖ *Chant sur le livre.* Plain-chant ou contrepoint à quatre parties, que les musiciens composent et chantent impromptu sur une seule.

LIVRE. s. f. (du lat. *libra*, même signif.). Métrol. Poids contenant un certain nombre d'onces, plus ou moins, selon les différents usages du temps et des lieux, et que remplace à peu près le demi-kilogramme. A Paris, et dans la plus grande partie de la France, la livre était de seize onces, 128 gros, 9,216 grains, kilogr. 0,489,500. Vendre, acheter à la livre. Une livre de beurre, de viande. Une livre de chandelle, de savon, d'huile. Des chandelles de six, de huit, de dix, de douze à la livre. Des bougies de quatre à la livre. Un poids de cent livres. On supprime quelquefois le mot livre, Un cent, quatre cents pesant.

— Prov. *Il ne faut pas cinq quarterons pour faire une livre.* Se dit aux personnes qui donnent plus de raisons qu'il n'en faut.

— Ant. rom. Poids romain qui se divisait en douze onces. La livre romaine équivaut à kil. 0,327,187.

— Anc. métrol. *Livre soutive*, en lat. *libra subtilis.* La livre de douze onces.

— Hort. *Poire de livre.* Variété de poire qui est très-grosse.

LIVRE. s. f. Monnaie de compte en France, valant vingt sous de douze deniers ou quatre liards. La livre a été remplacée par le franc. La livre vaut fr. 0,9876. La livre tournois était de vingt sous, la livre parisis de vingt-cinq sous. Il compte par livres, sous et deniers. Il a deux sous de profit pour livre en vous vendant à ce prix. Il avait deux deniers, trois deniers pour livre pour sa commission. ‖ En calculant on pouvait employer ce mot dans tous les cas. Une livre, deux livres, sept livres, quatre-vingts livres, huit cents livres, etc. ; mais dans le langage ordinaire on disait plutôt Vingt, quarante sous, un écu, quatre francs, cent sous, six francs, sept francs, deux cents francs, etc. Cependant, quand la somme ne faisait pas un compte rond, on disait plutôt livre. Deux livres dix sous, trois livres quinze sous, quatre livres cinq sous, quatre cent vingt-cinq livres, trois mille quarante-sept livres, etc. En parlant d'un revenu annuel, on employait toujours et l'on emploie souvent encore aujourd'hui, le mot *livres.* Il a cinquante mille livres de rente. Un revenu de vingt-cinq mille livres.

— *Au sou, au marc la livre.* Au prorata de ce que chacun a mis de fonds dans une entreprise, ou de ce qui lui est dû dans une affaire commune. Partager, payer au marc la livre. Venir au marc la livre. On dit aujourd'hui *au marc le franc.*

— Prov. et fig. *Faire de cent sous quatre livres et de quatre livres rien.* Dissiper son bien en mauvais marchés.

— *Livre sterling.* V. STERLING.

— Métrol. mod. étrang. *Livre* ou *lire autrichienne.* Monnaie de compte, cent centimes, fr. 0,8656. ‖ *Livre de Bâle, livre de Berne, livre de Fribourg.* Monnaie de compte de 10 batz à 10 rappens, ou de 20 sous à 12 deniers suisses, fr. 1,4624. ‖ *Livre du Canada.* Monnaie de compte de 20 shillings à 12 pence courants, fr. 22,2720. ‖ *Livre de Genève.* Monnaie de compte de 20 sous à 12 deniers courants, fr. 1,6103. *Livre.* Monnaie de compte du duché de Lucques, 20 sous à 12 deniers, fr. 0,72 2. ‖ *Livre de Modène.* Monnaie de compte de 20 sous à 12 deniers, fr. 0,3838. ‖ *Livre de la principauté de Neufchâtel.* Monnaie de compte de 20 sous à 12 deniers tournois de Neufchâtel, fr. 1,4629. ‖ *Livre du canton de Vaud.* Monnaie de compte de 20 sous à 12 deniers tournois, fr. 0,9705.

— Métrol. anc. *Livre gauloise.* Monnaie de compte que Charlemagne substitua à la livre romaine, ou à l'as. Elle valait 20 sous de 12 deniers. Les vingt sous de la livre gauloise pesaient exactement une livre. La livre valait en général 20 sous d'or, d'argent ou de billon, mais la valeur du sou variait beaucoup. Plusieurs auteurs ont dit que la livre de chaque métal était composée de 20 sous du même métal, pesant ensemble une livre. ‖ *Livre barrois.* Monnaie du pays de Bar. ‖ *Livre bourdelais.* Monnaie de Bordeaux, valant 12 sous et 1/2 parisis. ‖ *Livre monnaie du Canada.* Monnaie de compte, de 20 sous à 12 deniers, fr. 0,9280. ‖ *Livre de Flandre.* Ancienne monnaie de compte de Hollande, valant fr. 12,9865. ‖ *Livre mansais.* Monnaie du Mans.

— Droit cout. *Livre de témoins.* Réunion de soixante-douze témoins. D'après un concile de l'année 320, il fallait soixante-douze témoins pour condamner un évêque. ‖ *Livre d'années.* Révolution de soixante-douze ans. Ces deux locutions viennent sans doute de ce qu'une certaine livre (monnaie) ; nommée dans les vieux titres *libra occulua*, se composait de soixante-douze sous. ‖ *Livre de terre.* Portion de terrain qui rapportait une livre de revenu.

LIVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Livrer. S'emploie adjectiv. Une femme livrée au désespoir. Exposés aux mêmes périls, *livrés* en proie aux mêmes maladies. (Boss.) Une âme *livrée* au monde et à la fortune. (Mass.) Ces princes effrénés *livrés* dans le fond de leurs palais à de vils esclaves. (Id.) Moins vous dépendez des autres, plus vous êtes *livrés* à vous-mêmes. (Id.) Faibles agneaux, *livrés* à des loups furieux. (Rac.) Je partis l'esprit rempli des objets que je venais de voir et *livré* à des réflexions intarissables. (Chateaub.) Le chien est naturellement, et lorsqu'il est *livré* à lui seul, aussi cruel, aussi sanguinaire que le loup. (Buff.)

> Mais sans pitié le ciel a vu couler nos pleurs,
> Tous les rangs sont *livrés* au fer des oppresseurs. (MICHAUD.)

— *Livré par.* Notre-Seigneur Jésus-Christ fut livré aux Juifs par Judas.

LIVRÉE. s. f. (du lat. *liberata*, qui s'est dit dans le même sens dans la basse latinité, et qui signifiait Ce qui a été donné, livré). Habits dont l'étoffe et les galons rappellent, par les dessins et par les couleurs, les armoiries du maître qui en revêt ses gens, et par extension, Habit d'une couleur convenue, ordinairement galonné, que portent les domestiques d'une grande maison. Une belle, une riche livrée. Habit de livrée. Prendre, quitter la livrée. Changer sa livrée. Galon de livrée. Livrée bleue et rouge. Ce laquais a vendu sa livrée. Les domestiques portent la livrée. Aujourd'hui, en France du moins, fait porter qui veut la *livrée* à ses gens ou même à son seul domestique. (Ourry.)

> Parmi la valetaille empressée d'être admis,
> Il brigue chez un grand l'honneur de la *livrée.* (COLS.)

— Collectiv. Tous les gens qui portent une même livrée. En entendant ce bruit, toute la livrée du comte accourut. Nous avons rencontré la livrée du prince.

— En général, Tous les laquais, tous ceux qui portent une livrée. L'entrée des spectacles et des jardins publics était jadis interdite à la livrée.

— Syn. de Domesticité. Les gens de livrée.

— Fig. Palissot appelait les philosophes du dernier siècle la *livrée* de Voltaire, *livrée* qu'il lui demandait pardon d'avoir battue. (Ourry.)

— On dit aussi des gens auxquels tel ou tel chef d'une secte politique impose son opinion, qu'ils ont adopté *la livrée d'un parti.* On peut même ajouter que chez nous il en est qui ont successivement endossé bien des *livrées.* (Ourry.)

— *La livrée de la noce, la livrée de la mariée.* Les rubans de couleur qu'aux noces de village la mariée donne aux jeunes gens et aux jeunes filles. Si ces noces se font à Paris, les *livrées* en seront vermeilles. (Sully.)

— Fig. *La livrée de la misère, les livrées des faveurs, de la servitude.* Les marques extérieures auxquelles on peut reconnaître la misère, les faveurs, la servitude. On dit d'un pauvre couvert de haillons qu'il porte la livrée de la misère. Il est à genoux devant tous ceux qui se montrent avec les livrées de la faveur.

— *Les ambitieux et les laquais portent indifféremment toutes les livrées.* Ils se mettent au service de tous ceux qui peuvent servir leur ambition ou payer leurs gages.

— Poétiq. Les livrées de la nature, des bois, des campagnes. Les feuilles, les fleurs, les prairies.

> Vertumne a changé ses *livrées*,
> Et nos campagnes labourées
> Me flattent d'un prochain retour. (J. B. ROUSS.)

— *Porter la livrée de sa dame.* Les chevaliers ne se présentaient aux carrousels et aux tournois qu'avec la livrée de leurs dames. C'était ordinairement une écharpe de la couleur qu'elles affectionnaient le plus.

— Comm. Chez les passementiers, Galon de livrée.

— Hist. Le nom de *livrée* fut donné par nos premiers rois de la seconde race, à les vêtements uniformes et de grand prix qu'ils distribuaient aux seigneurs de leur cour et à leurs grands officiers. Plus tard, au lieu d'habits, les officiers de la maison du roi reçurent, selon leur rang, une somme d'argent [illegible] le également *livrée.* Cet usage se conserva jusqu'en 1789. St Louis, suivant la coutume, avait fait donner les habits magnifiques aux grands officiers de la couronne et à ceux de son hôtel et maison, à chacun suivant son état, et ces habits étaient appelés *livrées*, parce qu'ils se livraient et se donnaient du trésor royal. (L'abb. de Choisy.)

— *Livrée de Noël, de l'Assomption.* L'habit de livrée que les seigneurs faisaient ordinairement renouveler à Noël et à l'Assomption.

— Anc. cout. Mesure de terre qui rapportait une livre de rente. Cent livrées de terres signifiaient cent livres de rentes en valeur [illegible]. Les filles qui entraient à l'abbaye de Remiremont abandonnaient leur héritage à leurs parents, sauf quinze livrées de terre. On disait aussi Une livre de terre.

— Vén. Pelage que portent, durant la première année, beaucoup de ruminants et quelques carnassiers, et qui se fait remarquer par des mouchetures ou des bandes régulièrement disposées.

dont la teinte est en général plus claire que celle du fond.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une hélice fort commune en France.

— Entom. Chenille bedaude qui produit le bombyce de Neustrie. || *Livrée d'Ancre.* Scarabée dont les élytres jaunes portent trois bandes transversales noires, et simulaient ainsi les couleurs de la livrée du maréchal d'Ancre.

— Mamm. Pelage de la première année de plusieurs animaux de l'ordre des ruminants et des pachydermes. Ce pelage présente des mouchetures et des bandes régulièrement disposées, d'une teinte différente du fond et ordinairement plus claire.

LIVRER. v. a. 1re conj. (du lat. *liberare*, qui a été employé dans la signification de donner). Mettre en main, mettre quelque chose au pouvoir, en la possession de quelqu'un, selon les conventions que l'on a faites avec lui. Livrer des marchandises. Livrer du bois, du charbon. Livrer un ouvrage pour un prix convenu, le livrer fait et parfait. Il doit livrer telle chose le vingt du mois prochain. Il a livré cent exemplaires de cet ouvrage.

— Se dit aussi en parlant des personnes. Un abus contraire *livre* quelquefois une femme à plusieurs maris. (Chateaub.) On *livrait* sans rançon chacun de ces esprits de lumière, qui avaient porté la bannière de la France. (E. Quinet.)

... Elle amène aussi cette jeune Ériphile
Que Lesbos a *livrée* entre les mains d'Achille. (Rac.)

— Particulièrement, Mettre aux mains, au pouvoir. Livrer un coupable à la justice, aux mains, entre les mains de la justice.

— Livrer par trahison. Livrer une ville, une place à l'ennemi. Il leur livra une porte de la ville. Judas livra Notre Seigneur Jésus-Christ aux Juifs. Les Écossais, à qui il se donne, le *livrent* aux parlementaires anglais. (Boss.) Allons aux Grecs *livrer* le fils d'Hector. (Rac.) Si vous *livrez* le fils, *livrez*-leur donc la mère. (Id.

— Fig. *Livrer un manuscrit, un ouvrage à l'impression.* Le faire imprimer.

— *Livrer un combat, une bataille, un assaut.* Donner un combat, une bataille, etc. On dit aussi, Livrer bataille. Les combats qu'ils sont obligés de *livrer* aux ennemis de leur salut. (Mass.)

— Fig. *Livrer bataille, livrer combat pour quelqu'un.* Soutenir les intérêts de quelqu'un, défendre quelqu'un. Le christianisme se renouvelle et sort victorieux du plus terrible des assauts que l'enfer lui ait encore *livrés*. (Chateaub.)

— Abandonner, exposer à, livrer en proie. En ce sens, il est toujours suivi de la préposition *à*. Livrer une ville au pillage, à la fureur des soldats. Livrer les voiles au vent. Ceux qui *livrent* leur patrie à d'hostiles auxiliaires se livrent au repentir, à l'infamie. (La Bruy.)

— Fig. Dans un sens analogue, Livrer ses secrets à un imprudent. Livrer son âme au désespoir, à la douleur, à l'espérance. Livrer son cœur aux passions.

— *Livrer au bras séculier.* Se disait du renvoi que faisait l'official ou juge ecclésiastique au juge laïque d'un ecclésiastique qui avait mérité des peines afflictives. || Fig. et fam. Abandonner ce dont on ne se soucie plus et dont on ne peut pas profiter. Les restes du dîner ont été livrés au bras séculier, ont été laissés aux domestiques.

— Prov. et fig. *Tel vend qui ne livre pas.* On s'engage quelquefois à faire plus qu'on ne peut.

— Fig. et fam. *Je vous livre cet homme-là pieds et poings liés.* Je vous réponds qu'il fera tout ce qu'il vous plaira, que vous en disposerez comme vous voudrez, qu'il n'aura pas d'autre volonté que la vôtre.

— Fam. Promettre. *Je vous livre cet homme-là marié avant un an, je vous le livre ruiné avant qu'il soit peu,* etc. Je vous promets qu'il sera marié avant un an, qu'il sera ruiné dans peu.

— Remettre. *Je vous le livre chez vous avant huit heures.* Je vous réponds que je le mènerai chez vous avant huit heures.

— Répondre de quelqu'un. *Si vous avez besoin de lui dans telle affaire, je vous le livre.* Je vous réponds qu'il vous servira.

— Chass. *Livrer le cerf aux chiens.* Mettre les chiens après le cerf.

— Jeux de dés. *Livrer chance.* Amener un nombre de points qui devient la chance de l'adversaire.

— SE LIVRER. v. pron. S'abandonner à. Se livrer à la joie, à la douleur, au désespoir, aux plaisirs, à l'amour, à ses passions, à la mort, à la paresse, à l'étude, à la société, à la contemplation, à la crainte, à l'ivrognerie, à la colère, au vice, au désordre. Se livrer entièrement à ses goûts, à la dissipation, à un genre d'occupation, à la pratique d'un art, etc. Vous vous *livrez* tous les jours à des passions nouvelles. (Mass.) Il se *livre* au cours d'une si triste destinée. (Id.) Je me *livre* en aveugle au transport qui m'entraîne. (Rac.) Il ne faut pas se *livrer* au plaisir de la critique, il ôte celui de goûter de très-belles choses. (La Bruy.) S'il ne faut pas s'abandonner tout à fait au hasard, il est quelquefois bon de s'y *livrer* un peu. (S. Dub.) Il est bien rare que les animaux se *livrent* d'eux-mêmes aux excès. (B. de St-P.) Édouard se *livrait* avec ardeur à l'étude de chaque auteur. (Dufauc.)

— *Se livrer à quelqu'un.* Se confier, s'abandonner à lui. Il s'était entièrement livré à des gens qui le trahissaient. Vous vous êtes trop livré à lui. La femme qui se livre est bientôt abandonnée. Il se *livre* à leurs mauvais conseils et à ses propres faiblesses. (Mass.) Je me *livre* moi-même et ne puis me venger. (Rac.)

— Absol. *C'est un homme qui ne se livre pas.* C'est un homme très-circonspect, très-réservé.

— *Se livrer.* A plusieurs jeux, Donner imprudemment quelque avantage à son adversaire. Je me suis livré. Je me livre à tous les coups.

LIVRESQUE. adj. des 2 g. (rad. *livre*). Qui vient des livres, qui n'est puisé que dans les livres. Fâcheuse suffisance, qu'une suffisance pure, *livresque*. (Montaigne.)

LIVRET. s. m. (pr. *li-vré* ; diminutif de *livre*). Particulièrement. Un petit livre que la police délivre aux ouvriers, qui contient les noms et prénoms de celui à qui on le délivre, son âge, le lieu de sa naissance, son signalement, la désignation de sa profession, etc. Les ouvriers sont tenus de faire inscrire sur leur livret l'époque à laquelle ils entrent chez un maître, ainsi que leur sortie. Un livret bien en règle. Cet ouvrier a perdu son livret. Le porteur d'un livre. Le livret des ouvriers est pour eux une sorte de passe-port indispensable. Nul ne peut, sans se rendre passible de dommages-intérêts, recevoir un ouvrier qui n'est pas muni d'un livret.

— Admin. milit. Petit registre en usage dans l'armée. Livret d'armement, de revue, d'ordinaire, etc. || Chaque militaire a aussi un livret individuel qui lui est remis à son entrée au service, et qui contient, comme celui des ouvriers, ses noms, âge, etc., la désignation du corps, du bataillon ou escadron, et de la compagnie à laquelle il appartient, la note successive des effets d'habillement et d'équipement qui lui sont livrés, etc.

— Petit registre que les caisses d'épargne délivrent à chaque déposant, et sur lequel sont consignés tous les versements et remboursements faits par lui.

— Arithm. Table qui contient tous les produits possibles des neuf premiers chiffres. C'est la table de Pythagore.

— Bot. Nom que l'on donne quelquefois au liber.

— Jeux. Au pharaon et à la bassette, Les treize cartes qu'on donne à chacun des pontes.

— Techn. Chez les batteurs d'or, Petit livre de papier orange sur les feuillets duquel on applique l'or en feuilles.

LIVRIER. s. m. Celui qui fait des livres par métier. J'ai fait des livres, il est vrai, mais je ne fus jamais un *livrier*. (J.-J. Rouss.) Inusité.

LIVRON. Géogr. Ville de France (Drôme) ; 3,500 hab.

LIXBONNE. Ancienne orthographe du nom de la ville de *Lisbonne*.

LIXE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des charançons.

LIXITE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un lixe. || LIXITES. s. m. pl. Groupe de la tribu des charançonites, qui a pour type le genre lixe.

LIXITES. Géogr. anc. Nom d'un peuple nomade de la Mauritanie, qui fréquentait les bords du fleuve Lixus.

LIXIVIATION. s. f. (pr. *lik-ci-vi-a-ci-on* ; du lat. *lixivia*, lessive). Chim. Opération chimique qui consiste à laver les cendres ou autres matières pour en tirer les sels alcalins qu'elles peuvent contenir.

LIXIVIEL, ELLE. adj. Chim. Il s'est dit des sels que l'on obtient par la lixiviation ou le lavage des cendres. Sel lixiviel.

LIXIVIEUX, EUSE. adj. Anc. chim. Il se disait pour Lixiviel.

LIXUS. (pr. *Lik-cuss*). Temps hér. Fils d'Égyptus et de Caliande, et époux de la danaïde Cléodore.

— Géogr. anc. Fleuve de la Mauritanie, qui se jette dans l'océan Atlantique. Aujourd'hui *Luccas*. || LIXUS ou LIXA. Ville de la Mauritanie, près de l'embouchure du Lixus. C'est près de la ville de Lixus qu'Hercule vainquit le géant Antée. Aujourd'hui *Larache*.

LIZARD. Géogr. Cap situé à la pointe la plus méridionale de l'Angleterre, comté de Cornouailles. On dit aussi cap Lézard.

LIZARDES. s. f. pl. Comm. Toiles fabriquées au Caire.

LIZÉ, ÉE. part. pass. du v. Lizer. S'empl. adjectiv. Des draps lizés.

LIZÉE. s. f. Agric. Sorte d'engrais liquide employé en Suisse.

LIZER. v. a. 1re conj. Techn. Étendre, tirer une pièce de drap par les lisières pour en faire disparaître les faux plis. Peu usité.

LIZIER (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Girons (Ariége) ; 1,000 hab.

LIZY. Géogr. Ch.-lieu de canton (Seine-et-Marne) ; 1,400 hab.

LL. Abréviation de l'adj. poss. pl. *Leurs*. LL. AA. RR. Leurs Altesses royales. LL. MM. II. Leurs Majestés impériales.

LLAGUNE. s. m. Bot. Espèce d'euphorbe du Pérou.

LLAMA. V. LAMA.

LLANO. Géogr. Vastes plaines dans l'Amérique méridionale. || LLANO GRANDE. Ville de la Colombie, dans la Nouvelle-Grenade, département du Cauca.

LLANTU. s. m. Relat. Chez les Péruviens, Bandelette qui servait de diadème aux Incas.

LLAVÉE. s. f. Bot. Genre de fougère d'Amérique.

LLOBREGAT. Géogr. Nom de deux fleuves d'Espagne, qui traversent la Catalogne et se jettent dans la Méditerranée.

LLORENTE (Don Juan-Antoine). Écrivain espagnol qu'on a surnommé un peu emphatiquement le Suétone de l'Inquisition, né à Rincon del Soto (Aragon), le 30 mars 1756, mort à Madrid, le 5 février 1823.

LLOYD. s. m. Espèce de club qui est ouvert aux commerçants de Londres, et qui forme une succursale de la Bourse. Cet établissement a été créé par M. Lloyd, qui lui a donné son nom. Par analogie, on a donné le nom de *Lloyd* français, à un club du même genre.

LLS. Ant. rom. V. LS.

LÔ (SAINT-). Géogr. Sur la Vire, ch.-l. du départ. de la Manche, à 424 kil. de Paris. Fabrique de draps et de coutellerie ; 9,200 hab. || Hist. Cette ville tire son nom d'un saint évêque de Coutances, qui vivait au IVe siècle. Elle fut successivement détruite en 890 et rebâtie en 912 par les Normands, qui la fortifièrent. Édouard VI, roi d'Angleterre, s'en empara en 1346.

LÔ (Saint). Évêque de Coutances vers 328, mort entre 363 et 368.

LOANDA. Géogr. Ville de la Guinée inférieure, capitale du royaume d'Angola, avec un bon port sur l'Atlantique ; 5,000 hab. On dit aussi Saint-Paul de Loanda.

LOANGEOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant du Loango. || Qui appartient au Loango ou à ses habitants.

LOANGO. Géogr. Royaume d'Afrique, entre Gabon, le Congo et l'océan Atlantique, très-fertile, et abondant en palmiers ; 600,000 hab. || Capitale du royaume de même nom, port à l'embouchure du Quila ; 15,000 hab. Commerce en étoffes de palmier, bois de teinture, ivoire, métaux, etc. On dit aussi Boari ou Bouali.

LOASACÉ, ÉE. adj. Bot. V. LOASÉ.

LOASE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des loasées, originaire d'Amérique. Ce genre est remarquable par ses grandes et belles fleurs axillaires ou terminales. Originaire du Pérou et du Chili, il n'a pas encore été introduit en Europe. Loase piquante. Loase torse. Loase à feuilles d'acanthe. Loase grimpante. Loase à trois lobes.

LOASÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une loase. || LOASÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre loase, et qui fait partie de la classe des péripétalées ou dicotylédones polypétales.

LOBAIRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui est divisé en lobes, qui appartient aux lobes.

— Anat. Se dit des artères et des veines qui se distribuent aux lobes cérébraux. Artères lobaires. On dit substantiv. Les lobaires.

LOBAIRE ou **LOBARIE.** s. f. Bot. Genre de lichens comprenant plusieurs espèces de lobaires pulmonaires. Lobaire à fossettes. Lobaire herbacée.

LOBAU. Géogr. Nom d'une île du Danube, à 2 lieues au-dessous de Vienne. Avant la bataille de Wagram, en 1809, les Français se fortifièrent dans l'île de Lobau.

LOBAU (George Mouton, comte de). Maréchal de France, né à Phalsbourg en 1770, mort en 1838. Il partit comme simple soldat en 1792, combattit successivement en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Russie, et s'éleva de grade en grade par son courage. Il était général de division en 1807. En 1809, il sauva par sa bravoure une partie de l'armée française renfermée dans l'île de Lobau, et reçut de Napoléon pour ce fait d'armes le titre de comte de Lobau. Il prit part à la révolution de 1830, fut nommé président de la commission provisoire, et remplaça le général Lafayette dans le commandement de la garde nationale. Il reçut le bâton de maréchal en 1831.

LOBE. s. m. (du lat. *lobus* ; du gr. λοβός, dérivé de λαμβάνειν, prendre). Anat. Portion arrondie et saillante d'un organe quelconque. Les lobes du poumon, du foie, du cerveau.

— *Lobe* ou *lobule de l'oreille.* L'éminence arrondie et molle qui termine inférieurement le pavillon de l'oreille. Il y a des personnes qui agrandissent prodigieusement le *lobe* des oreilles en le perçant et en y mettant des morceaux de bois ou de métal. (Buff.)

— Bot. Division de feuilles dont les bords sont partagés par des incisions profondes. || *Lobes séminaux* ou simplement *lobes*. Les deux corps charnus qui sortent de la semence des dycotylédones lorsqu'elle germe, et qui, dans plusieurs de ces plantes, se transforment en deux feuilles.

LOBÉ, ÉE. adj. (du lat. *lobatus*, même signif.) Bot. Qui est partagé en lobes. Feuilles lobées.

— Ornith. *Doigts lobés.* Dans les oiseaux, Doigts qui sont entourés, chacun isolément, d'une membrane qui s'élargit à mesure qu'elle s'approche de leur extrémité, et qui n'a ni festons ni découpures sur les bords.

LOBÉLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une lobélie. || LOBÉLIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre lobélie.

LOBÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes campanulacées, famille des lobéliacées ; il renferme un grand nombre d'espèces presque toutes exotiques. La racine de la lobélie syphilitique, ou cardinale bleue, plante originaire de la Virginie, est employée en Amérique contre les affections vénériennes. Lobélie de Surinam. Lobélie du Chili. Lobélie laurentie.

LOBENSTEIN. Géogr. Ville d'Allemagne, capitale de l'une des principautés de Reuss ; 2,700 hab.

LOBIER. s. m. Bot. Champignon du genre bolet. Ce champignon est rare et ne paraît pas dangereux. Lobier subéreux.

LOBIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *lobus*, lobe ; *fero*, je porte). Qui porte un ou plusieurs lobes.

LOBIOLE. s. f. Petites pièces ou lanières qu'on voit au bord du thalle des lichens, quand leur forme approche de celle des feuilles.

LOBIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lobus*, lobe *pes*, pied). Zool. Dont les pieds sont bordés d'une membrane de chaque côté. || LOBIPÈDES. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant ceux de ces oiseaux dont les doigts antérieurs sont garnis d'une membrane qui occupe la longueur de la première phalange, et se continue, de chaque côté du doigt, en une bordure étendue jusqu'à l'ongle.

LOB-NOOR. Lac de la partie orientale du Turkestan chinois, ou Petite-Boukharie.

LOBOÏTE. s. f. Minér. Variété de diocrase peu différente de celle à laquelle on a donné le nom d'*égeran*.

LOBULAIRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui est partagé en lobes ; qui a la forme d'un lobule ; qui appartient à un lobe ou à un lobule.

LOBULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes crucifères.

— Zooph. Nom donné à quelques espèces d'alcyons, dans lesquels, sur une masse vivante, vivent des polypes épars, cylindriques, entièrement rétractiles.

LOBULE. s. m. (dimin. de *lobe*). Anat. Petit lobe. Chaque lobe de cet organe se divise en une multitude de lobules.

— Bot. Rudiment de feuille qui, dans les plantes monocotylédones, se développe quelquefois du côté opposé au cotylédon, et représente imparfaitement un second cotylédon.

LOBULÉ, ÉE. adj. Qui est muni de lobes membraneux ou partagé en lobules.

LOCAL, ALE. adj. (du lat. *localis*, même signif., fait de *locus*, lieu). Qui appartient à un lieu, qui a rapport à un lieu. Mouvement local. Coutume, circonstance locale. Les droits, les usages locaux. Les autorités locales. Dissensions locales. Cela dépend du gouvernement *local*. (Rayn.) Le génie est universel, le style est *local*. (Galiani.) Le maire est à la tête de la surveillance *locale*. (Id.)

— *Mémoire locale.* Celle qui retient particulièrement la disposition et l'état des lieux et des choses. Il a une mémoire locale fort heureuse.

— Gramm. *Adverbe local.* Adverbe qui désigne le lieu. *Partout* est un adverbe local.

— Mathém. *Problème local.* Qui se résout par un lieu géométrique. Peu usité.

— Médec. Qui est borné à un espace ou région circonscrite ; qui ne s'étend pas à tout le corps ; qui n'occupe pas une grande étendue de ses parties. Maladie locale. Mal local. Douleur locale. Affection locale. Comment expliquer pourquoi et de quelle manière la cause productive des affections *locales* peut ainsi se concentrer dans un espace donné, comme si un mur le séquestrait du reste de l'économie animale ? (Mérat.) La force qui concentre ainsi l'irritation *locale* ne nous est pas connue. (Id.) Les médicaments *locaux* sont ceux qui agissent sur une partie circonscrite. (Id.) Il y a des lésions vitales *locales*, comme des lésions physiques. (Id.) Dans bien des cas, l'effet *local* des substances médicinales a lieu à de grandes distances. (Id.)

— Peint. *Couleur locale.* Couleur propre à chaque objet, indépendamment de la distribution particulière de la lumière et des ombres. Les peintres vénitiens ont excellé dans les couleurs locales. || Se dit par extens. en parlant de quelques ouvrages de littérature. Il a fait un poëme dont l'action se passe en Afrique, et dans lequel la couleur locale est parfaitement observée.

LOCAL. s. m. Lieu considéré par rapport à toutes ses parties, à sa disposition, et ordinairement destiné à l'habitation. Un vaste local. Un beau, un grand local. Un local bien aéré. Le local de cette imprimerie est trop resserré. Connaissez-vous le local ? Il a loué de vastes locaux à la campagne.

LOCALEMENT. adv. D'une manière locale ; relativement au local. Considérer *localement*. (Fén.)

LOCALISATION. s. f. (pr. *lo-ka-li-za-ci-on*). Néol. Action de rendre local ; d'adapter aux localités, à un lieu déterminé.

— Didact. Action de déterminer la situation d'un objet. La localisation des facultés humaines dans le cerveau.

— Faculté de se rappeler les lieux, de considérer les objets dans l'espace.

LOCALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Localiser. S'empl. adjectiv.

LOCALISER. v. a. 1re conj. (rad. *local*). Néol. [illegible] approprier au local.

— Philos. Placer par la pensée dans un lieu déterminé; fixer la position d'un objet. La phrénologie localise les sensations dans le cerveau.

LOCALITÉ. s. f. (de l'ital. *localita*, même signif.) Particularité, circonstance locale. On l'emploie surtout au pl. Certaines lois doivent être modifiées en raison des localités.

— Les lieux mêmes, quant à ce qu'ils ont de particulier. Il connaissait bien les localités. Dans telle localité.

— Espace ou région circonscrite. Le phénomène de la localité des maladies est une circonstance pathologique des plus curieuses. (Mérat.) La *localité* n'est qu'un phénomène apparent, car toujours il y a dégradation insensible, mais dans un espace court, de l'affection morbifique. [illegible]

— Néol. philos. Qualité de l'être en tant qu'il occupe une place; impénétrabilité. La matière a la *localité*. Besse.

— Peint. Qualité de couleur qui ne convient qu'à telle ou telle place. La couleur noire est une localité qui attache une figure au sol. [illegible]

LOCANDE. adj. des 2 g. (de l'ital. *locanda*, habitation; dérivé de *locare*, louer). Qui doit être loué, qui est à louer, qui peut être donné à bail. Chambre *locande*. (Richelet.) Vieux et peu usité.

LOCAPALA. s. m. Myth. ind. Se dit de plusieurs divinités que Brahma a chargées de créer le monde et de le conserver. Les locapalas sont les gardiens de l'univers.

LOCARIUS. s. m. Ant. rom. Certains spéculateurs qui occupaient d'avance les meilleures places dans les théâtres et les amphithéâtres de Rome, afin de revendre ces places aux spectateurs. Au pl., *locarii*. Hermès qui fit la fortune des locarii.

LOCARNO. Géogr. Ville de Suisse, un des trois chefs-lieux du canton du Tessin, sur le lac Majeur; 12[illegible] hab.

LOCATAIRE. s. des 2 g. Celui, celle qui tient à loyer soit une terre, soit une maison, soit une chambre ou un appartement. Il a donné congé à tous ses locataires. Cette dame est une bonne locataire. Il a plusieurs locataires. Le locataire n'est pas tenu à faire les grosses réparations.

— Droit. *Un locataire doit être tenu clos et couvert.* Celui qui loue sa maison doit l'entretenir de telle sorte qu'elle soit habitable.

— *Principal* ou *principale locataire.* Celui, celle qui prend à loyer une maison tout entière pour la sous-louer par parties ou même en totalité. Je loue du principal locataire. La principale locataire de votre maison m'a loué un appartement.

LOCATAIRERIE. s. f. Anc. jurispr. Ce mot ne s'employait guère que dans cette locution : *Locatairerie perpétuelle*, pour désigner un bail par lequel le propriétaire se réservait la propriété et la possession civile, et ne livrait que la possession utile et naturelle au preneur chargé de payer une rente pendant sa jouissance.

LOCATÉ, ÉE. adj. Se dit d'un héritage dont l'on perçoit sur les revenus le locataire.

LOCATEUR, EUSE. Jurispr. Propriétaire qui donne à loyer soit une terre, soit une maison, soit un appartement. Peu usité.

— Ant. rom. *Locator scenicus*. Entrepreneur qui moyennant loyer, fournissait aux éditeurs de jeux [illegible] des acteurs, avec les costumes [illegible] nécessaires.

LOCATIF, IVE. adj. Qui appartient à la location, au locataire, qui résulte de la location, du locataire. On ne l'emploie guère que dans ces locutions : *Réparations locatives*. Réparations à la charge du locataire. ‖ *Valeur locative*. Ce qu'un immeuble peut rapporter quand on le donne à loyer. ‖ *Risques locatifs*. Risques ou responsabilité encourus par le locataire vis-à-vis de son propriétaire, pour les dommages qu'il peut causer par sa faute à la propriété de ce dernier. L'incendie est un risque locatif.

— s. m. *Le locatif*. Gramm. Un des huit cas de la déclinaison sanscrite. Le locatif est l'avant-dernier des huit cas, et passe avant le vocatif. Le locatif sanscrit paraît être l'origine du datif grec.

LOCATION. s. f. pr. *lo-ca-ci-on* ; du lat. *locatio*, dérivé de *locus*, lieu). Action par laquelle le propriétaire d'une chose la donne à loyer ou à bail; le résultat de cette action. Ce terme est corrélatif de celui de Conduction, qui signifie L'action de prendre une chose à loyer ou à bail, et, dans l'usage ordinaire, il s'emploie souvent dans le même sens, le mot *conduction* n'étant guère usité qu'au palais.

— La chose louée; le prix du loyer.

— *Location des loges*. Action de louer les loges au spectacle. Pour la location des loges, s'adresser à... Il est préposé à la location des loges.

— Se dit pour le bureau même de location. Prendre un billet à la location.

LOCATIS. s. m. (pr. *lo-ca-ti*). Mauvais cheval de louage. Nous avons pris chacun un locatis. Il est familier et peu usité.

LOCELLE. s. f. Bot. Cavité partielle de chacune des loges de l'anthère, dans les orchidées

— Didact. Petite loge.

LOCH. s. m. (pr. *lok*). Mar. Instrument destiné à mesurer le sillage ou la vitesse d'un vaisseau. Le loch se compose d'un bateau et d'une corde. Le bateau est une planchette de bois ayant la forme d'un triangle isoscèle, qu'on leste à la base pour qu'il se tienne debout dans l'eau, la pointe en haut. Le bateau est attaché à un cordon nommé ligne. Cette corde est divisée en parties égales appelées nœuds, espacées de 42 pieds. Si le navire s'écarte dans une minute de la distance de deux nœuds de son bateau de loch, on dit que le navire a filé deux nœuds par minute. Cet instrument est peu fidèle. On a cherché dans ces derniers temps à lui en substituer un autre plus exact.

LOCH. s. m. Pharm. V. LOOCH.

LOCHABER. Géogr. Petit pays d'Écosse, partie sud-ouest du comté d'Inverness. Le Lochabe est le pays le plus montagneux et le plus aride de l'Écosse.

LOCHAGE. s. m. Techn. Action par laquelle le raffineur de sucre détache les pains de la forme en les secouant sans les retirer.

LOCHE. s. f. Ichthyol. Sorte de petit poisson du genre cobite, qui se trouve dans les ruisseaux et les petites rivières. ‖ *Loche de mer*. Un des noms de l'ablette, poisson du genre cobite.

— Malacoz. Nom que l'on donne dans plusieurs parties de la France à la limace.

LOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Locher. S'emploie adjectiv. Des pains de sucre lochés.

LOCHÉATE. adj. m. (du gr. λοχεία, enfantement). Ant. gr. Surnom de Jupiter comme père de Minerve. On dit aussi Lecheate.

LOCHÉENNE. adj. f. Myth. Épithète de Diane. Diane Lochéenne est la même qu'Ilithyie.

LOCHER. v. n. 1re conj. (de *loche*, à cause du mouvement prompt de ce poisson). Branler, être près de tomber. Il ne se dit plus que d'un fer à cheval. Regardez aux pieds de votre cheval, j'entends un fer qui loche.

— Prov. et fig. *Avoir toujours quelque fer qui loche*. Être valétudinaire, avoir souvent quelques petites incommodités. ‖ *Il y a quelque fer qui loche*. Il y a quelque chose qui empêche cette affaire de bien aller. Il manque quelque chose. Une fille toujours a quelque fer qui *loche*. (Regn.)

— Techn. Secouer les formes pour détacher les pains de sucre de leurs parois sans les en tirer en entier. Dans ce sens, *locher* est actif. Après un mois de séjour dans cette étuve, on peut *locher* les pains ou les extraire de leurs formes ; ils sont secs et bien dépouillés de mélasse. (Chaptal.)

LOCHES. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Indre-et-Loire), sur l'Indre, à 265 kilom. de Paris. On y remarque le tombeau d'Agnès Sorel. Fabrique de draps, cuirs; commerce de grains, vins, bestiaux ; 5,000 hab.

LOCHET ou **LOUCHET.** s. m. Instrument pour labourer la terre, sorte de bêche étroite qui est encore en usage en Picardie. Le lochet sert aussi aux mineurs.

LOCHETAGE. s. m. Agric. Labourage au lochet et à la bêche.

LOCHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Locheter. S'empl. adjectiv. Une terre lochetée.

LOCHETER. v. a. 1re conj. Agric. Labourer au lochet ou à la bêche.

LOCHIAL, ALE. adj. Méd. Qui a rapport aux lochies. Écoulement lochial. Les femmes qui ne succombent pas à l'abondance et à la durée de l'écoulement *lochial* restent longtemps dans un état de langueur. (Mérat.)

LOCHIES. s. f. pl. (du gr. λοχεία, de λοχός, femme en couche). Méd. Évacuation séreuse et sanguinolente qui a lieu après l'accouchement, et qu'on appelle vulgairement *vidanges*, parce que c'est le moyen dont se sert la nature pour nettoyer et vider la matrice. Lochies séreuses. Lochies sanguines. Lochies blanches, laiteuses, puriformes. Durée des lochies. Écoulement des lochies. Odeur fétide des lochies. Lochies fétides. Excrétion des lochies. Lochies abondantes. Le flux des lochies. Suppression des lochies. Non assujettis au flux menstruel, les brutes manquent pareillement de *lochies* : en effet, elles perdent moins de sang que de glaires. (Haller.)

LOCHIORRHAGIE. s. f. (ét. gr., λοχεία, lochies; ῥήγνυμι, couler avec impétuosité). Méd. Écoulement immodéré des lochies.

LOCHIORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la lochiorrhagie.

LOCHIORRHÉE. s. f. (ét. gr., λοχεία, lochies; ῥέω, couler). Méd. Écoulement des lochies.

LOCHIORRHÉIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la lochiorrhée.

LOCH-LOMOND. Géogr. Lac d'Écosse dans le comté de Lennox. Il a 32 kilom. de long et renferme trente-trois îles.

LOCHNÉRIE. s. f. Bot. Espèce d'arabette.

LOCHOGOMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λόχος, centurie; γόμφιος, dent). Infus. Se dit d'un infusoire dont les mâchoires, en forme d'étriers, sont garnies d'un grand nombre de dents soudées par le sommet et par la base.

LOCHOS. s. m. (pr. *lo-koss*). Art milit. Une des subdivisions de la phalange grecque. Le lochos se composait de 8, 12, 16 ou 24 soldats. Thucydide parle d'un lochos de 200 hommes.

LOCKE (Jean). Philosophe anglais, né à Wrington en 1632; après avoir fait ses études à Londres et à Oxford, il se lia avec Ashley Cooper, depuis lord Shaftesbury, qui lui confia l'éducation de son fils et lui obtint la place de secrétaire à la chancellerie de la présentation des bénéfices; après la disgrâce de son protecteur, en 1673, il se retira en Hollande, et ne revint dans sa patrie qu'en 1688, où il mourut en 1704. Locke, comme philosophe, appartient à l'école sensualiste, dont il est le fondateur avec Condillac. Ses principaux ouvrages sont : *le Traité sur l'entendement humain*, *le Christianisme raisonnable*; *l'Éducation des enfants* et *le Gouvernement civil*.

LOCKÉE. Myth. Déesse de la fortune chez les Indiens.

LOCKIANISME ou **LOCKISME.** s. m. Philosophie de Locke. Le lockianisme s'est accrédité en France à l'époque où les Anglais commençaient à l'abandonner. Par son analyse du principe des connaissances et de l'origine des idées, le lockianisme a préparé les voies à la science de la sensation.

LOCKIANISTE ou **LOCKISTE.** adj. des 2 g. Qui se rapportent aux doctrines de Locke. Philosophie lockianiste. ‖ Substantiv. Disciple de Locke. Les lockistes ont rendu de grands services à la philosophie, surtout par la netteté avec laquelle ils ont posé les questions.

LOCKMAN. s. m. V. LAMANEUR.

LOCMAN (pr. *Lok-mann*). Célèbre chez les anciens Arabes pour sa longévité et sa sagesse. On n'est pas d'accord sur le temps où il vivait. Les uns le font neveu de Job, d'autres d'Abraham, quelques-uns, l'un des conseillers de David. Son nom est en grande estime en Orient. Encore aujourd'hui, lorsqu'ils veulent parler d'une personne sage et prudente, les Orientaux disent par forme de proverbe, qu'*il ne faut pas espérer d'apprendre quelque chose à Locman*.

LOCMARIAQUER. Géogr. Petit port de France, dans le département du Morbihan ; 1,750 hab.

LOCO. adv. Mus. Mot italien qui signifie littéralement A la place. Mis après un passage qui doit être exécuté à l'octave haute ou basse, il signifie Qu'il faut reprendre les notes qui suivent comme elles sont écrites, et sans transposition.

— *Loco citato*. Mots latins qu'on emploie quelquefois pour dire, *dans le lieu cité*, au lieu, à l'endroit cité précédemment.

LOCOFOCOS. s. m. (pr. *lo-ko-fo-koss*). Nom qu'on donne aux États-Unis au parti radical. Dans une assemblée publique, les lampes étant venues à s'éteindre, on les ralluma au moyen d'allumettes chimiques, nommées en Amérique *locofocos*. Telle est l'origine du mot locofocos appliqué à la politique.

LOCOL. s. m. Entom. Petite abeille des Philippines, qui fait un miel acide et une cire noirâtre.

LOCOMOBILE. adj. des 2 g. Didact. Qui peut être changé de place.

LOCOMOBILITÉ. s. f. Didact. V. LOCOMOTIVITÉ.

LOCOMOTEUR, TRICE. adj. (du lat. *loco movere*, transporter d'un lieu à un autre). Mouvant ou qui meut; qui sert à la locomotion, qui opère la locomotion.

— Anat. *Appareil locomoteur*. L'ensemble des organes qui servent à la locomotion. Il se divise en deux genres : l'un comprend les organes passifs, les os et leurs dépendances ; l'autre comprend les organes actifs de la locomotion, les muscles et leurs annexes. Nerfs locomoteurs. Muscles locomoteurs.

— Techn. On appelle aussi *appareil locomoteur*, les divers procédés dont l'industrie se sert pour la locomotion.

LOCOMOTIF, IVE. adj. Qui a rapport à la locomotion. ‖ *Faculté locomotive*. Faculté de changer de place par un acte de la volonté. Les animaux diffèrent essentiellement des végétaux par la faculté locomotive, qui exige au moins trois idées.

— Mécan. *Machine locomotive*. Qui a la puissance de se déplacer et de déplacer une chose. ‖ Machine à vapeur que l'on nomme aussi simplement Locomotive. V. LOCOMOTIVE.

LOCOMOTIVE. s. f. Se dit particulièrement, dans les chemins de fer, d'une voiture qui porte le mécanisme et le moteur nécessaire pour la faire avancer sans le secours d'aucune autre impulsion. Telle qu'elle est aujourd'hui, la locomotive est une machine à vapeur à haute pression et sans condensation, munie d'une chaudière tubulaire fournissant la vapeur à deux cylindres horizontaux ou fortement inclinés, dans chacun desquels se meut un piston, dont la tige communique un mouvement de rotation à un arbre à manivelles. Le foyer est placé à l'arrière de la chaudière, et la cheminée est fort courte, située à l'avant, au-dessus de la boîte à fumée; elle reçoit aussi le jet de vapeur qui s'échappe des cylindres, et donne le mouvement produit le tirage nécessaire à la combustion. Le foyer de la machine, sa chaudière, sa cheminée et le mécanisme nécessaire au jeu de la vapeur et aux transmissions du mouvement, sont portés par un grand cadre ou châssis qui repose sur deux, trois ou même quatre paires de roues. L'arbre à manivelles sert d'essieu à une de ces paires de roues, qui en tournant avec lui font avancer tout le système.

— Fig. L'éloquence de pareils orateurs n'entraîne pas beaucoup la *locomotive* parlementaire. (Courr. fr.)

LOCOMOTION. s. f. (pr. *lo-ko-mo-cion*), du lat. *locomotio*, fait de *loco movere*, changer de lieu, transporter d'un lieu à un autre. Transport d'un endroit à un autre, changement de lieu, déplacement.

— Physiol. Transport spontané d'un être animé d'un lieu vers un autre, mouvement au moyen duquel il se met en relation avec ce qui l'entoure. Organes de la locomotion. Les parties du corps qui accomplissent cet acte diffèrent dans les animaux. Dans ceux dont le corps est homogène, c'est la masse même du corps, qui, en se contractant, exécute les mouvements. Dans les animaux supérieurs, l'appareil locomoteur se compose de nerfs, de muscles (organes actifs) et de parties dures (organes passifs). La *locomotion*, ce phénomène de la vie relative, est l'attribut le plus caractéristique de l'animalité. (Le Roy.)

— *Locomotion générale*. C'est la locomotion proprement dite, constituant par elle-même une fonction, on dont le but unique ou l'essence est la simple production du mouvement et de l'action. Elle embrasse l'histoire de l'équilibre ou de la station, et celle des divers mouvements progressifs de l'homme et des animaux. ‖ *Locomotion partielle*. Celle qui n'est qu'un moyen auxiliaire de quelque autre fonction, et qui offre plusieurs sous-divisions.

LOCOMOTIVITÉ. s. f. (du lat. *locomotivitas*, même signif.). Faculté qu'ont les animaux de mouvoir à volonté tout leur corps en masse ou quelques-unes de ses parties. La locomotivité est la faculté de se mouvoir, la locomotion est l'exercice de cette faculté.

LOCQUET ou **LOQUET.** s. m. Comm. La laine la plus grossière; celle qui recouvre le dessus des cuisses de la bête.

LOCRENAN. s. m. Comm. Grosse toile de chanvre écru, qui se fabrique dans la Basse-Bretagne, dont les pièces sont de 36 mètres de longueur sur 72 de large. On s'en sert pour faire des voiles. On la nomme aussi *toile d'Olonne*.

LOCRES. Géogr. anc. Ville du Brutium, située sur l'Adriatique et non loin de Rhegium (Italie méridionale), fondée par une colonie de Locriens, l'an 757 av. J.-C. Elle se maintint libre jusqu'au temps de Pyrrhus, roi d'Épire, qui s'en empara. Elle resta depuis dans la dépendance des Romains. C'est aujourd'hui Bruzzano.

LOCRIDE. Géogr. anc. Contrée de la Grèce qui se divisait entre trois petits peuples : les Locriens Ozoles, les Locriens Opuntiens et les Locriens Epicnémidiens. La Locride fut peuplée originairement par les Lélèges, tribu pélasgique, vers 1529 av. J.-C. Elle fut réduite en 148, avec toute la Grèce, en province romaine.

LOCRIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Locride ou de Locres. ‖ *Locriens Ozoles*. Ceux qui habitaient sur les bords de la mer Ionienne, au midi de la Doride et à l'occident de la Phocide. Leurs villes principales étaient Amphissa et Naupacte, aujourd'hui Lépante. ‖ *Locriens Opuntiens*. Ceux qui étaient à l'orient de la Phocide, sur la mer Égée. Leur capitale était Opuns. ‖ *Locriens Epicnémidiens*. Ceux qui habitaient près du mont Cnémis, plus au nord que les précédents. Leur ville principale était Thronium. Les habitants de Locres, dans le Brutium, étaient aussi appelés *Épizéphyriens*.

— Mus. anc. Un des modes des anciens. Le mode locrien est nommé par Gaudence le Philosophe, *Mode commun ou hypodorien*.

LOCRONAN ou **LOCRENAN.** s. m. Comm. Grosse toile qui se fabrique en Bretagne, et principalement dans la petite ville de Locronan.

LOCRUS. Temps hér. Fils de Phéon, roi des Phéaciens ; il vint s'établir en Italie. Hercule l'ayant tué par méprise, fit bâtir une ville près de son tombeau, et donna à cette ville le nom de Locres. ‖ Fils de Physcius, ou, selon Pindare, de Deucalion et de Pyrrha. Il donna son nom aux Locriens grecs. ‖ Fils de Jupiter et de Mæra ; il aida Amphion à construire Thèbes.

LOCULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *loculus*, bourse à compartiments). Bot. Qui est partagé en plusieurs loges. Se dit d'un fruit dont les semences sont disposées dans des loges. Fruit loculaire.

LOCULAMENTEUX, EUSE. adj. Bot. Qui est divisé à l'intérieur en plusieurs cavités ou loges, par des cloisons transversales.

LOCULAMENTUM. s. m. (pr. *lo-ku-la-min-tomm*). Ant. rom. Étui dans lequel on enfermait un volume, un rouleau de papyrus.

LOCULAR. s. m. Agric. Nom vulgaire de l'épeautre, dans quelques pays. ‖ adjectiv. Blé locular.

LOCULATION. s. f. (pr. *lo-ku-la-ci-on*). Bot. État d'un fruit qui est divisé intérieurement en plusieurs loges.

LOCULE. s. m. Latinisme qui a été employé, dans le style burlesque, pour désigner un Coffre-fort. La première entrait dans ses *locules*. (J.-B. Rouss.)

LOCULE. s. f. Bot. Petite loge.

LOCULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est divisé à l'intérieur en plusieurs petites loges. ‖ LOCULÉES. s. f. pl. Nom donné à une division de la famille des hydrophytes, comprenant celles qui ont des locules.

LOCULEUX, EUSE. adj. Bot. Se dit de tout organe végétal qui est creux et partagé en plusieurs cavités par des diaphragmes.

LOCULICIDE. adj. des 2 g. (du lat. *loculi-cidus*, de *loculus*, loge, et *cæo*, diviser). Bot. On donne ce nom à la déhiscence qui s'effectue par le milieu des loges d'un péricarpe, le long de la nervure dorsale ou ligne moyenne ou dos du carpelle.

LOCUPLÉTATEUR. s. m. Ant. rom. Celui qui enrichit. Qualification donnée sur plusieurs médailles à Trajan et à Adrien : Au locuplétateur de l'univers.

LOCUSTA. s. f. Bot. Nom qu'on donnait autrefois à différentes espèces de mâches.

LOCUSTAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *locusta*, qui signifie proprement sauterelle). Entom. Qui ressemble à une sauterelle. ‖ LOCUSTAIRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des insectes orthoptères, qui a pour type le genre locuste.

LOCUSTE. s. f. Entom. Genre d'insectes orthoptères, plus généralement appelés *sauterelles*. Les locustes ont la tête mi-plate, verticale, les yeux ronds et saillants, les mandibules fortes, [illegible], et des élytres longues et étroites qui produisent des sons par le frottement. On connaît un grand nombre d'espèces de locustes, parmi lesquels la locuste verte est la plus commune.

— Bot. Dans les graminées, Chaque petit [illegible] formé d'une ou deux glumes, entourant une ou plusieurs fleurs composées chacune de paillettes, d'étamines et d'un ovaire. Locuste est le synonyme d'Épillet lorsqu'il y a plus de trois fleurs opposées et disposées alternativement.

LOCUSTE. [illegible] empoisonneuse romaine. Ce fut elle qui prépara le poison dont se servit Agrippine pour faire périr Claude, et celui à [illegible] duquel Néron se défit de Britannicus. Galba, après la chute de Néron, la fit mettre à mort.

LOCUSTELLE. s. f. Ornith. Espèce de fauvette [illegible]. La fauvette locustelle.

LOCUTION. s. f. (pr. *lo-ku-ci-on* ; du lat. *locutio*, même signif. ; de *loqui*, parler). Expression, phrase, façon de parler spéciale ou particulière. Bonne, mauvaise locution. Locution impropre, surannée. Une locution élégante. Une locution nouvelle. Locution elliptique. Locution adverbiale, prépositive, conjonctive, proverbiale, familière, etc. Les fautes de locution sont presque toujours des fautes de jugement. Les locutions [illegible] offrent la philosophie du langage [illegible] vérités consacrées par toutes les nations : Dieu, l'âme, l'éternité, la vertu.

LODA. Myth. celt. Dieu de Lochlin dans les poésies [illegible], peut-être le même que l'Odin des Scandinaves.

LODALITE. s. f. Minér. Espèce de feldspath.

LODDE. s. m. Ichthyol. Poisson du genre saumon.

LODDIGÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses. Cet arbrisseau est originaire du cap de Bonne-Espérance.

LODÉ, ÉE. adj. Dans quelques provinces, Ce qui a été mouillé, inondé. Foin lodé. Vieux.

LODÈVE. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Hérault), à 737 kilom. de Paris ; 11,400 hab.

LODI. Géogr. Province ou délégation d'Italie, entre celles de Crémone, Pavie, Milan et le duché de Parme. 191,000 hab. Cap. Lodi. [illegible] [illegible] ; Victoire remportée [illegible] sur l'Adda [illegible] de la province du même nom. 12,800 h.

— Hist. [illegible] *et bataille du pont de Lodi*. Célèbre victoire remportée le 10 mai 1796 par les troupes françaises, [illegible] le général [illegible], sur l'armée autrichienne.

LODICULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

LODICULE. s. f. (du lat. [illegible]). Bot. [illegible] de [illegible]. Parties [illegible] des graminées qui entourent [illegible] l'ovaire [illegible] été appelées [illegible] *écailles*, [illegible] *glumelle*.

LODOICÉE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des palmiers. On l'appelle vulgairement *cocotier de mer*, *cocotier des Maldives*, *des Seychelles*. Cet arbre s'élève à la hauteur de 15 mètres sur un tronc droit, et reste marqué dans toute sa longueur par les empreintes des feuilles qui se détachent à mesure qu'il croît : d'entre les feuilles se développent des régimes qui [illegible] longues de plus de 7 mètres sur 3 de large [illegible] qui transporte des îles Seychelles, est originaire, à l'Île-de-France. Il est employé à une foule d'usages. Chaque feuille porte environ vingt à trente cocos [illegible] 12 kilog. pesant, et qui renferment une substance gélatineuse assez bonne à manger. Les feuilles sont employées à couvrir et à construire les cases. La noix de coco sert à faire des vases de diverses formes et prend un très [illegible] est travaillée.

LODOICIENNE. adj. Qui appartient à Lou[illegible].

— Hist. [illegible] Titon [illegible] l'exemple des [illegible] vers l'an 1770.

LODOMÉRIE. [illegible]. Ancienne province de la Pologne [illegible], qui dépend aujourd'hui [illegible] de l'Autriche. On appelait primitivement la Lodomérie Wolodimir ou Vladimir.

— Hist. *Royaumes de Galicie et de Lodomérie*. La partie de la Pologne dont l'Autriche s'empara lors du premier partage de ce pays. Les royaumes de Galicie et de Lodomérie comprenaient le comté de Zips, la moitié du palatinat de Cracovie, une partie du palatinat de Sandomir, tout celui de la Russie-Rouge, une grande partie de la Podolie, du Belz et de la Pokucie. Quelques-unes de ces provinces avaient fait autrefois partie de la Hongrie et en avaient été démembrées sous Sigismond : ce qui servit de prétexte à l'Autriche pour l'occupation de ce vaste pays.

LODS. s. m. pl. Jurispr. Ce mot n'est usité que dans l'expression *lods et ventes*. Redevance qu'un seigneur avait droit de prendre sur la vente d'un héritage fait dans sa censive ou dans sa mouvance. Droits de lods et de ventes. Payer les lods et ventes. Faire une remise sur les lods et ventes. Remettre à quelqu'un les lods et ventes. ‖ *Lods et jets de biens*. Lots de terre qu'on tirait ou jetait au sort.

LOEBASIEN. Myth. gr. A qui l'on offre des libations. Épithète de Bacchus.

LOEMIEN. adj. m. (du gr. λοιμός, peste). Antiq. Surnom que les habitants de l'île de Rhodes donnaient à Apollon. On invoquait Apollon Lœmien pour être délivré de la peste.

LOERI. s. m. Ornith. Espèce de perruche à bandeau noir.

LOESELLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des polémoniacés, originaires de la Vera-Cruz. Loeselle ciliée.

LOESS, LEHM ou **LEIMEN.** s. m. Noms que l'on donne dans toute la vallée du Rhin à un dépôt limoneux jaunâtre contenant des coquilles terrestres et fluviatiles, et qu'on croit s'être formé de sédiments provenant de la désorganisation ou de la décomposition des roches traversées par le fleuve du Rhin et ses affluents.

LOF. s. m. Mar. Le côté du navire qu'il présente au vent. ‖ *Aller, venir au lof*. Aller au plus près du vent. ‖ *Virer lof pour lof*. Virer [illegible] arrière pour mettre au vent un des côtés du bâtiment au lieu de l'autre. ‖ On donne le nom de *lof* à celui des coins inférieurs d'une basse voile qui est du côté du vent, lorsqu'elle est orientée obliquement à la quille. Ainsi on dit Le lof de grand'voile ou le grand lof, le lof de misaine. ‖ *Lever les lofs*. Se dit pour ordonner [illegible] les points des basses voiles.

— Fig. *Revenir du lof*. Mettre de l'eau dans son vin.

LOFER. v. n. 1re conj. Mar. Venir au lof.

LOFFIH. Géogr. Fleuve du Zanguebar qui se jette dans la mer des Indes, au sud de l'île de Zanzibar.

LOFFODEN ou **LOFODEN.** Géogr. Groupe d'îles dans l'Océan glacial, sur la côte de la Norwége ; 3,500 hab. Pêche de morues et de harengs.

LOFNA. Myth. sept. Déesse des anciens Goths qui présidait à la réconciliation des époux.

LOG. s. m. Antiq. Mesure de capacité en Égypte et en Judée. Après leur guérison, les lépreux devaient porter un log d'huile au temple. Le log valait litr 0,18. Vingt-quatre logs faisaient un modius.

LOGANIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la loganie. ‖ LOGANIACÉES. s. f. pl. Nom [illegible] à la famille des loganies.

LOGANIE s. f. ou **LOGANIA.** s. m. Bot. Genre de plantes [illegible], de la famille des [illegible], qui croît à la Nouvelle-Hollande.

LOGANIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une loganie. ‖ LOGANIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre loganie.

LOGARITHME. s. m. (ét. gr., λόγος, discours, [illegible], nombre). Math. Nombre pris dans une progression arithmétique, et répondant à un autre nombre pris dans une progression géométrique. Les tables des logarithmes sert à substituer dans les calculs les additions et les soustractions aux divisions. La découverte des logarithmes est due à Neper, mathématicien écossais du XVIIe siècle.

— *Logarithmes vulgaires*. Ceux dans lesquels zéro est le logarithme correspondant au nombre 1,000. Ces logarithmes sont commodes pour les calculs astronomiques.

LOGARITHMIQUE. adj. des 2 g. Math. Qui est de la nature des logarithmes, qui a rapport aux logarithmes. Courbe, spirale logarithmique. ‖ On dit aussi substantivement Logarithmique, spirale.

— *Échelle, règle logarithmique*. Instrument fondé sur la théorie des logarithmes. Ils sont [illegible] à compléter [illegible] et à effectuer, au moyen de longueurs prises au compas, les calculs que l'on fait ordinairement à l'aide de ces tables.

— **LOGARITHMIQUE.** s. f. Sorte de courbe plane qui doit sa naissance aux logarithmes, et dont les abscisses et les ordonnées correspondantes sont entre elles dans le rapport des nombres à leurs logarithmes. Les variétés de la logarithmique tiennent nécessairement aux divers systèmes de progressions qui engendrent les logarithmes.

LOGARITHMOTECHNIE. s. f. (ét. gr., λόγος [illegible]). Didact. Art de dresser les tables des logarithmes.

LOGARITHMOTECHNIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la logarithmotechnie.

LOGATHE. s. f. Art culin. *Gigot à la logate*. Gigot lardé et battu qu'on fait cuire à petit feu.

LOGE. s. f. (de l'ital. *loggia* ; fait du grec λογεῖον, endroit du théâtre où les acteurs récitaient les vers ; c'était aussi l'endroit de la maison où l'on délibérait sur les affaires importantes ; dérivé de λόγος, discours). Petite hutte. Cet ermite s'est fait une petite loge.

— Petit logement pratiqué ordinairement au rez-de-chaussée d'une maison, près de la porte d'entrée et destiné à l'habitation du portier. La loge d'un portier, d'un suisse. Le portier n'était pas dans sa loge.

— Galerie, portique en avant-corps, pratiqué à l'un des étages d'un édifice, pour jouir de la vue du dehors et de la fraîcheur de l'air. Dans ce sens, on ne l'emploie guère qu'en parlant des édifices d'Italie. Les loges du Vatican. ‖ *Loge pontificale*. Celle d'où le pape donne sa bénédiction.

— Dans certains établissements, Les cellules où l'on enferme les fous. Mon Dieu, qu'il y a de folie dans ce monde ! Il me semble que je vois quelquefois les *loges* et les barreaux de ceux qui me parlent, et je ne doute pas qu'ils ne voient les miens. (Mme de Sévigné.)

— Dans les ménageries, Petites chambres où l'on enferme les bêtes féroces. Le lion était dans sa loge. La loge du tigre, de l'hyène. ‖ On appelle aussi, dans le même sens, par extension, Loge, la petite niche qu'on élève quelquefois dans les cours ou dans les jardins pour servir de couche et d'habitation à un chien de garde. Envoyez le chien à sa loge.

— Petites boutiques que les marchands occupent pendant la tenue des foires.

— B.-arts. Cabinet dans lequel on enferme chaque concurrent pour les concours de peinture, de sculpture, d'architecture, etc., afin qu'il y fasse seul l'esquisse du sujet choisi. Entrer en loge. L'entrée en loge pour le prix de peinture aura lieu le... Il est en loge depuis quinze jours.

— Bot. Petites cellules ou cavités ordinairement séparées par des cloisons, dans lesquelles sont renfermés les pépins de certains fruits.

— Comm. Certains établissements de commerce formés par des Européens en Asie, en Afrique, etc. C'est à peu près la même chose [illegible] comptoir. ‖ A Marseille, à Lyon, etc., Différents endroits de la Bourse où les hommes de la même profession se rassemblent pour parler les affaires de leur état. Loge de change. Je vais à la loge des marchands.

— Franc-maçonn. Fig. Assemblée, réunion de francs-maçons. Aller en loge, être en loge. Tenir une loge. Il est de la loge de... ‖ Se dit aussi du lieu où se tiennent ces assemblées, ces réunions.

— Jeu d'orgues. Dans un buffet d'orgues, le lieu où sont les [illegible].

— Théâtre. Petits cabinets rangés par étages au pourtour d'une salle de spectacle, séparés les uns des autres par des cloisons, et ayant vue sur la scène. Les loges du Théâtre-Français, de l'Opéra-Comique, etc. Loges grillées, loges découvertes. Loge du roi. Loges d'avant-scène, du cintre. Premières, deuxièmes, troisièmes loges. Les loges du premier, celles du deuxième, du troisième étage. Ouvreuse de loges. Loge louée. Louer une moitié, un quart de loge. On voit mieux du parterre que des loges. ‖ Chambres, cabinets où les acteurs s'habillent. Les loges des acteurs. Aller trouver un acteur dans sa loge. ‖ Au plur. Se dit, par extension, les spectateurs qui sont dans les loges. Les loges ont sifflé. Pendant que le parterre sifflait, les loges applaudissaient. ‖ *Loges découvertes*. Espèce de loges qui n'ont pas de plafond, et qui sont séparées les unes des autres par des cloisons à hauteur d'appui. ‖ *Loges grillées*. Devant lesquelles on a mis à volonté un treillis ou grillage, ce qui permet aux personnes qui s'y trouvent de se retirer, à leur volonté, aux spectateurs, sans être privé de la vue du spectacle. ‖ *Avoir loge au spectacle*. ‖ Y avoir loué une loge pour l'année. Il a une loge aux Italiens, à l'Opéra, etc. ‖ *Coupons de loge*. Billets qui se partagent entre elles les personnes qui ont loué une loge en commun. [illegible] de jouir d'une loge qu'on a louée à l'année ou pour un autre [illegible]. D'autres personnes. C'est [illegible] aux Italiens. Son jour de loge aux Français est le samedi.

— Prov. et fig. *Être aux premières loges*. Se trouver dans la position la plus favorable pour voir quelque chose. J'étais aux premières loges. ‖ *N'est pas aux premières loges* [illegible]. Un bon marché [illegible] sa [illegible].

Anc. marine. Logement pour les [illegible] cordait aux vassaux en temps de guerre. ‖ *Droit de loge*. Redevance que les vassaux [illegible] au seigneur afin de pouvoir se réfugier dans le château.

LOGÉ, ÉE. part. pass. du v. Loger. S'emploie adjectiv. Être logé. Avoir un logement. Être logé grandement, fort à l'étroit. Fort à l'aise. Être logé au rez-de-chaussée, au second étage. J'avais été, dans l'après-midi, [illegible] mes hardes et mon cheval à l'hôtellerie où j'étais *logé*. (Le Sage.)

— Fig. et fam. *Il en est logé là*. Se dit d'un homme borné dans ses idées par [illegible], la crédulité, le défaut de lumières. Se dit d'un traité et d'un homme que [illegible] fortune réduit à un état fâcheux. ‖ *Nous en sommes logés là*, et ironiquement, *Nous voilà bien logés*. Se dit en parlant d'une affaire dont la conclusion a mal tourné, ou se trouve arrêtée par une difficulté imprévue.

LOGEABLE. adj. des 2 g. (rad. *loger*). Où l'on peut loger commodément. Cette maison est fort logeable, n'est pas logeable. Voici une superbe maison ; mais les logements sont si petits, qu'elle n'est pas logeable ; il faudra beaucoup d'argent pour la rendre logeable.

LOGEMENT. s. m. (rad. *loge*). En général, Le lieu où on loge, et plus particulièrement, Le domicile habituel, le lieu où l'on habite ordinairement. Il n'a pu trouver de logement pour passer la nuit. Où est son logement ? Où a-t-il son logement ? Il n'a pas de logement. Son logement est au sixième étage. Logement sur la rue. Son logement consiste en une seule chambre. Logement de trois, de quatre pièces. Avoir son logement au rez-de-chaussée, [illegible] logement du jardinier, du portier. Il a [illegible] pour [illegible], la table et le logement. Logement est synonyme d'Appartement, cependant il présente l'idée d'un local moins vaste, moins riche et moins cher. C'est ainsi que les palais, les hôtels ont des appartements, les maisons bourgeoises ont des logements.

— *Il y a beaucoup de logements dans cette maison*. Il y a place pour loger beaucoup de monde.

— *Logement garni, meublé*. Logement qui se loue tout meublé.

— Les logis désignés pour le roi et pour les personnes de sa suite, dans un voyage. Faire les logements de la cour. Le logement de ce jour fut fort incommode. Autrefois les maréchaux des logis marquaient à la craie les logements.

— Faire les logements, signifie quelquefois Dresser la liste les personnes de la cour que les maréchaux des logis doivent faire loger. *Envoyer le logement*. Envoyer un domestique avec les maréchaux des logis pour retenir le logis destiné à son maître.

— Se dit, dans le sens précédent, en parlant des troupes qui sont [illegible] et qui logent chez les particuliers. Faire le logement. [illegible] logement des [illegible], cette ville est sujette au logement des gens de guerre. [illegible] aussi l'ensemble des militaires qui vont à l'avance pour préparer ou pour faire le logement de leur corps. On dit en ce sens, Être de logement, partir avec le logement, escorter le logement. ‖ *Billet de logement*. Billet que le maire de l'endroit où s'arrêtent pour loger les troupes en marche, délivre à chaque soldat, et en vertu duquel le citoyen qui y est désigné doit donner le logement à un ou plusieurs militaires.

— T. de guerre. Les assiégeants ont fait un logement sur la contrescarpe, sur la demi-lune. Ils s'y sont retranchés pour se mettre à couvert et se maintenir dans le poste qu'ils y ont pris.

LOGER. v. n. 1re conj. (du lat. *locare*, de *locus*, lieu, place). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous logeons, je logeais, nous logeâmes*, etc. Habiter, demeurer dans une maison. Loger en quatrième étage. Loger chez ses parents, dans un hôtel garni, dans un garni, en garni. Nous logeons ensemble. Les hôtelleries étaient si pleines qu'il ne put trouver où loger. Joseph Platon, étant cousin des [illegible] [illegible] Rosette [illegible] [illegible] [illegible] N. de Beauvau. Une autre fois, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] sais de moi, qui avait [illegible] [illegible] [illegible] la fin de la [illegible].

— Prov. et fig. *Loger à la belle étoile*. Coucher en plein air, n'avoir pas de retraite assurée. [illegible] [illegible] [illegible] *petits* [illegible].

— Fig. [illegible] [illegible] *la logement* [illegible] la R[illegible] [illegible] [illegible] peut *loger* chez [illegible].

— v. a. Donner la retraite, le couvert, le logement à quelqu'un. Où pourrez-vous loger tout ce monde-là ? On n'avait assez [illegible] à ton [illegible] [illegible] Le maître de cet établissement loge tous ses employés.

— Pour [illegible], loger quelqu'un à la ville. Je l'ai logé dans une campagne. On l'a logé [illegible].

— Mettre en place, placer. Je ne sais où loger toutes mes affaires. J'ai logé ces in-folio sur le haut de ma bibliothèque.

— Fig. au sens moral. Toutes les [illegible] du cerveau humain peut loger sous [illegible] dans sa tête. L'âme *loge* la [illegible] (Montaigne.)

— Prov. et fig. *Loger le diable dans sa bourse*. N'avoir pas le sou, n'avoir jamais d'argent.

— **SE LOGER.** v. pron. [illegible] Il est allé se loger à [illegible] ville. Il s'est logé dans un grand appartement. Je me logerai dans un [illegible] [illegible] vous logé ? En y [illegible] [illegible] [illegible] ne peut [illegible] [illegible] [illegible] monde s'est logé à la [illegible] [illegible] [illegible] était si grosse [illegible] [illegible] [illegible] souris [illegible] [illegible] chat, s'y était logé et y [illegible] (Rosset.)

— Disposer, arranger, décorer [illegible] pour l'occuper. Il a dépensé beaucoup pour se loger très-mal. Il s'est [illegible] [illegible].

— Se bâtir, se construire une maison. Il s'est logé très-agréablement à la campagne.

— Fig. au sens moral. Si la Sagesse venait au monde, elle ne se *logerait* pas dans une compagnie. (Sully.)

— Chir. S'arrêter dans une partie, y rester. La balle s'est logée dans la tête, dans l'épaule.

— T. de guer. *Se loger sur la contrescarpe, sur la demi-lune*, etc. S'y retrancher, s'y mettre à couvert. Il ne se dit que des assiégeants.

LOGETTE. s. f. Diminutif. Petite loge. ‖ Cabane, chaumière. Marius sortant de sa *logette*. (Amyot.) Il est peu usité, et ce dernier sens est vieux.

— Bot. Chacune des deux petites cavités auxquelles une petite cloison très-mobile donne lieu dans chaque loge de l'anthère des synanthérées.

LOGEUR, EUSE. s. (rad. *loger*). Celui, celle qui tient des chambres garnies pour les ouvriers et les gens de la classe pauvre.

LOGFIÉ. s. f. Bot. Genre de plantes qui appartiennent à l'ordre des synanthérées et à la tribu naturelle des inulées.

LOGGOUN. Géogr. Pays de la Nigritie, au sud du lac Tchad. Capitale, Kernok.

LOGIAIRE. s. m. Hist. Employé préposé aux portes pour exiger et percevoir les droits d'entrée.

LOGICIEN, ENNE. s. Celui, celle qui possède bien la logique, qui raisonne avec justesse. Grand, excellent, puissant, bon logicien. Il n'est pas logicien le moins du monde. Mauvais logicien. Une bonne logicienne. Un fou qui gagne à la loterie s'appuie de son expérience pour vanter ce jeu : le monde est plein de pareils *logiciens*. (De Levis.) Le *logicien* parle à la raison, le rhéteur aux passions. (***) On n'a pas encore répondu à ce terrible *logicien*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Il se dit d'une faculté personnifiée. L'imagination est souvent une mauvaise logicienne.

— Autrefois dans les colléges, Écolier qui étudiait en logique. Il s'est dit aussi des médecins qui voulaient arriver à la connaissance des maladies par le raisonnement. Ménécrate, qui vivait sous Tibère, fut un des plus célèbres logiciens.

—adjectiv. La France offrirait-elle l'unique exemple d'une nation prosaïque à son premier âge, mûre à sa naissance, raisonneuse et *logicienne* en naissant? (Michelet.)

LOGIE. s. f. (du gr. λέγω, je dis). Discours, traité. Inusité, si ce n'est pour la composition des mots, comme Chronologie, théologie, etc.

— LOGIES. s. f. pl. Anc. jurisp. Droit annuel perçu par le roi sur chaque prévôté du Poitou.

LOGION. s. m. Hist. anc. Nom que donnaient les anciens Grecs à l'oracle exprimé en prose.

LOGIOS. s. m. (pr. *lo-ji-oss;* du gr. λόγος, discours). Myth. gr. Un des noms de Mercure, considéré comme dieu de l'éloquence.

LOGIQUE. s. f. (du gr. λογική, fait de λόγος, discours). Philos. Science qui enseigne à penser juste, à raisonner avec méthode. La logique se fonde sur l'étude approfondie des formes et des lois de la pensée, et pose les règles de la discussion, de la controverse, de l'argumentation. C'est, à proprement parler, la science des lois de l'entendement, et l'art de faire de l'entendement le meilleur usage possible. Les philosophes qui se sont le plus occupés de la logique sont, parmi les anciens, Socrate, Platon, mais surtout Aristote, dont on a réuni tous les écrits qui traitent de cette science, sous le nom d'*Organon*. Parmi les modernes, Bacon, dans son *Novum Organum;* Descartes, dans son discours sur la méthode; Malebranche, dans la *Recherche sur la vérité;* Locke, dans l'*Essai sur l'entendement humain;* Kant, dans la critique de la *Raison pure;* Condillac dans ses divers traités sur la logique, ont jeté de nouvelles lumières sur cette science. Traité de logique. La logique sert à toutes les sciences. La *logique* nous apprend l'usage que nous devons faire de notre raison dans la recherche de la vérité. (Volt.) La *logique* prêta de nouvelles forces, et la rhétorique de nouveaux charmes à la raison. (Barth.) La *logique* est la connaissance des lois de la pensée et l'organe de la science. (Wilm.) En Allemagne, la *logique* est toujours enseignée avec soin dans toutes les universités, et depuis Kant il a paru plus de cent traités sur cette science. (Id.)

— Sens droit, disposition à raisonner juste. Il a une logique naturelle, fort juste, fort droite. Il a de la logique. Il manque de logique. Rien n'aide la *logique* comme beaucoup de bonne foi et de simplicité. (Garat.) Les femmes ont trop d'imagination et de sensibilité pour avoir beaucoup de *logique*. (***)

— Raisonnement, méthode, suite dans les idées. Il n'y a point de logique dans cet ouvrage. Il y a ici un défaut de logique. Sans logique point de style.

— Fig. Manière particulière de raisonner. La *logique* du cœur, des passions. Chercher dans un bienfait un motif intéressé, c'est la logique des ingrats. La logique de l'intérêt est contre. Il n'y a pas un noble mouvement du cœur contre lequel la *logique* de l'intérêt bien entendu ne puisse s'armer. (B. Constant.)

— Dans les colléges, il signifiait La première des deux classes où l'on enseignait la philosophie. Être en logique, aller en logique. Il n'est cette année qu'en logique. Il entrera en physique l'année prochaine.

—Ouvrage sur l'art de raisonner. La Logique de Port-Royal. La Logique de Condillac. Logique générale. Logique élémentaire. Logique appliquée ou transcendentale.

— Philos. *Logique absolue* ou *apodictique*. Dans la philosophie platonicienne, La partie de la logique qui correspond aux idées, et qui produit la certitude. ‖ *Logique imparfaite* ou *enthymématique*. Celle qui reste dans le cercle des objets individuels. ‖ *Logique probable* ou *épichérématique*. Celle qui correspond aux notions intermédiaires entre les sensations et les idées. ‖ *Logique objective*. Celle qui est fondée sur la supposition de l'identité de la connaissance avec l'être. ‖ *Logique subjective* ou *logique de la pensée*. C'est la logique ordinaire.

— adject. des 2 g. Qui est conforme aux règles de la logique. Argument, raisonnement logique. Cela est fort peu logique. ‖ Qui est dérivé de la raison, établi par la raison, et dans quelques systèmes allemands, suggéré par la raison pure. Les formes logiques des jugements peuvent être établies au nombre de douze.

— Syn. comp. LOGIQUE. DIALECTIQUE. La *logique* est une science qui a pour objet la recherche de la vérité. La *dialectique* est un art qui sert de moyen à la logique dans cette recherche. La *logique* s'occupe du fond des idées; la *dialectique*, de la manière de les présenter. La *logique* s'applique à distinguer le vrai du faux; la *dialectique* à présenter une proposition de manière à ce qu'elle paraisse vraie.

LOGIQUEMENT. adv. D'une manière conforme à la logique. Procéder, raisonner, discuter logiquement.

LOGIS s. m. (pr. *lo-ji;* du gr. λογεῖον, endroit de la maison où l'on s'assemblait pour délibérer sur les affaires importantes). Habitation, maison. Grand, beau, joli, petit logis. Garder le logis. Demeurer au logis. Changer de logis. Être dans un vilain logis. Un logis d'emprunt. Le maître, la maîtresse, la dame du logis. A peine le *logis* leur est abandonné... (Del.) On a poursuivi longtemps l'ennemi; on s'est battu quelquefois; on rentre au *logis*, rien n'est changé : le blé est mûr, la subsistance assurée; c'est la vie du moyen âge. (Edg. Quinet.)

Voilà mes deux époux sans valets, sans enfants,
Tout seuls dans leur *logis*, libres et triomphants.
(Boileau.)

— Quelquefois, La maison de celui qui parle. Il y a bien longtemps que vous n'êtes venu au logis. Il faut que je m'en aille, car on m'attend au logis. Ce sens est fam.

— *Corps de logis*. Masse ou partie principale d'un bâtiment. Corps de logis entre cour et jardin. ‖ Logement détaché de la masse du bâtiment principal. J'ai loué un petit corps de logis sur le jardin.

— Fig. et fam. *Il n'y a plus personne au logis*. Se dit d'un homme qui est devenu imbécile, hébété, qui n'a plus de raison, ou qui, étant à l'agonie, a perdu connaissance.

— *La folle du logis*. L'imagination, faculté très-capricieuse.

— Hôtellerie. Le Cheval blanc est un bon logis. Nous avons passé la nuit à la Tête noire, c'est un mauvais logis, un des plus mauvais logis de la route. On met souvent aux enseignes des hôtelleries, *Bon logis à pied et à cheval*.

— Art milit. *Maréchal des logis*. Sous-officier des troupes à cheval chargé des détails du service, de la discipline intérieure d'une compagnie, et notamment de tout ce qui concerne le logement. Le grade de maréchal des logis répond à celui de sergent dans l'infanterie. Maréchal des logis chef. ‖ *Maréchal des logis* est aussi le titre des officiers chargés de faire préparer les logements pour la cour en voyage. Il était grand maréchal des logis chez le roi. Premier maréchal des logis chez la reine. Maréchal des logis de quartier ou servant par quartier.

— Prov. et fig. *Aller marquer les logis*. Se dit de celui qui se détache d'une compagnie, d'une société, pour prendre les devants et arriver le premier au lieu où elle se rend.

— Verrer. *Logis*. Ouverture placée au niveau du siége derrière chaque pot, et qui perce la paroi du jour et son revêtement.

LOGISTE. s. m. Hist. anc. Magistrat d'Athènes qui examinait les comptes et faisait un rapport sur l'administration de chaque comptable à l'expiration de ses pouvoirs. Les logistes étaient au nombre de dix. ‖ Intendant d'une ville sous la domination romaine. ‖ Contrôleur.

LOGISTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. λογιστικός, qui sait calculer; fait de λογίζομαι, calculer). Mathém. anc. Il se disait autrefois pour Logarithme. ‖ substantiv. *La logistique spécieuse*. L'algèbre logarithmique. Il n'est plus usité que dans cette expression, *logarithme logistique*.

— Art milit. Nom donné par quelques écrivains à la partie spéculative de la science des armes; c'est à peu de chose près la stratégie.

LOGISTORIQUE. s. m. Philol. Titre d'un livre de Varron qui renfermait des histoires détachées et des propos remarquables. Le Logistorique était divisé par chapitres portant pour titres des noms d'hommes. Un de ces chapitres était intitulé *Caton*.

LOGODIARRHÉE. s. f. (ét. gr., λόγος, discours; διάῤῥοια, diarrhée). Flux de paroles vides de sens; facilité de dire des choses insignifiantes. J'ai la *logodiarrhée*, et je barbouille inutilement du papier pour vous dire des choses que vous savez mieux que moi. (Volt.)

LOGOGRAPHE. s. m. (ét. gr., λόγος, discours; γράφω, j'écris). Celui qui écrit aussi vite que la parole.

— Hist du Bas-Emp. Sous Arcadius, Celui qui tenait les livres de comptes et les registres publics. Ensuite, des villes municipales de l'Empire, Intendant, contrôleur. ‖ Vers le XIII^e ou le XIV^e siècle, Calligraphe ou copiste.

— Hist. mod. Journal grand in-folio qui rendait un compte détaillé des séances législatives. Il parut en avril 1791, et finit le 10 août 1792. C'est dans la loge du Logographe que fut placé Louis XVI avec sa famille le 10 août.

LOGOGRAPHIE. s. f. (rad. *logographe*). Didact. Art d'écrire aussi vite que la parole. La logographie ne ressemblait en rien à la sténographie. Douze ou quatorze jeunes gens étaient rangés autour d'une table ronde; chacun avait devant soi une provision de bandes longues et étroites de papier, divisées par raies dans un même nombre de compartiments, et portant chacune un numéro d'ordre correspondant au rang des collaborateurs. Quelques mots de la première phrase du discours prononcé étaient saisis par l'écrivain n° 1, qui donnait un coup de coude au n° 2 pour l'avertir de recueillir les mots suivants. Le n° 2, après avoir exécuté sa tâche, transmettait le signal au n° 3, qui prenait son contingent et avertissait le n° 4, et ainsi de suite jusqu'au dernier. Alors le n° 1 recommençait et remplissait la deuxième ligne de sa bande de papier, etc.

— Gramm. La partie de l'orthographe qui prescrit les règles convenables pour représenter la relation des mots avec l'ensemble de chaque proposition.

LOGOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la logographie.

LOGOGRIPHE. s. m. (ét. gr., λόγος, discours; γρῖφος, énigme). Sorte d'énigme consistant en un mot dont les lettres, diversement combinées, forment d'autres mots qu'il faut également deviner. Les logogriphes ne valent pas la peine qu'on prend à les deviner.

Vous, le soutien du *logogriphe*,
Et l'ornement du seul journal, etc. (Ferlus.)

Pour trouver les muses fidèles,
Il n'est pas de titre plus sûr
Qu'un *logogriphe* bien obscur. (Id.)

En voici un exemple. Le mot est *rocher*, dans lequel on trouve *roche* et *roc*.

Vous pouvez, sans fatigue extrême,
Chers lecteurs, me décomposer;
Car je n'ai que six pieds; sans y rien transposer,
Otez-moi le dernier, je suis toujours le même.
Otez-m'en deux encore, et sachez bien
Qu'à ma nature ainsi vous n'aurez changé rien.

LOGOGRIPHIQUE. adj. des 2 g. Néol. Qui tient du logogriphe, qui est obscur. Un style logogriphique.

LOGOMACHIE. s. f. (du gr. λογομαχία; formé de λόγος, discours; μάχομαι, combattre). Didact. Dispute de mots. Cette question est une pure logomachie. Bien des discussions ne roulent que sur une logomachie. Une histoire des *logomachies* célèbres rappellerait les principaux travers de l'esprit humain. (Trav.) Autrefois, les *logomachies* les plus fameuses étaient celles des savants, des philosophes, des théologiens; aujourd'hui ce sont celles des politiques. (Id.)

LOGOMACHIQUE. adj. des 2 g. Néol. Qui appartient à la logomachie. Style, discours, raisonnement logomachique.

LOGOPHANIE. s. f. (ét. gr., λόγος, verbe; φαίνομαι, apparaître, se manifester). Théol. Il s'est dit de l'incarnation du Verbe divin.

LOGOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., λόγος, discours, φίλος, ami). Néol. Qui aime à parler, à faire de longs discours. Il est peu usité.

LOGORRHÉE. s. f. (ét. gr., λόγος, parole; ῥέω, je coule). Flux de paroles le plus souvent inutiles. V. LOGODIARRHÉE.

LOGOS. s. m. (pr. *lo-goss;* du gr. λόγος, verbe). Philos. Dans la philosophie platonicienne, Dieu considéré comme contenant en lui les idées éternelles, les types de toutes choses. Le Logos des platoniciens a quelque rapport avec le Verbe des théologiens.

— Théol. Proprement le Verbe, nom dont se servent saint Jean l'Évangéliste et les Pères de l'Église pour désigner la seconde personne de la sainte Trinité.

LOGOTECHNIE. s. f. (ét. gr., λόγος, discours; τέχνη, art). Science des mots, de leurs acceptions, de leur emploi, etc.

LOGOTHÈTE. s. m. (ét. gr., λόγος, discours; τίθημι, régler). Hist. Officier de l'empire grec chargé de l'administration des finances. ‖ Intendant, surintendant. ‖ Chancelier. Logothète général ou du trésor public. Logothète des postes. Logothète des affaires privées, des secrets. ‖ *Grand logothète*. Titre d'une des premières charges de l'empire, instituée par Andronic le Vieux. ‖ Le chancelier de l'Église grecque se nommait aussi *logothète*.

LOGOTROPE. s. m. (ét. gr., λόγος, discours; τρόπος, mode, forme). Philol. Espèce de syllogisme conditionnel ou hypothétique.

LOGRES. s. m. pl. Anc. jurispr. Ce qui était assuré au survivant des deux époux par le contrat de mariage ou la coutume du pays. ‖ *Don de logres*. Particulièrement, Les présents que l'époux offrait à sa fiancée.

LOGRES. Géogr. Nom de la ville de Londres dans les romans de la Table ronde.

LOGRIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Peuple breton qui occupait la partie orientale de l'île de Bretagne. Les Logriens occupaient le pays où se trouve aujourd'hui Londres.

LOGROÑO. (pr. *Lo-gro-gno*). Géogr. Province d'Espagne dans la Vieille-Castille. ‖ Capitale de cette province; 8,000 hab. Elle a été prise par les Français en 1823.

LOGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Loguer. S'emploie adjectiv. Formes loguées.

LOGUER. v. a. 1^re^ conj. Techn. Humecter les formes à pains de sucre, en les frottant à l'intérieur avec un linge imbibé d'eau.

LOGUETTE. s. f. Mar. Cordage que l'on ajoute au bout d'un câble pour le tirage des bateaux.

LOGUIS. s. m. Comm. Verroterie que l'on vend aux nègres.

LOHONG. s. m. Ornith. Outarde huppée d'Arabie.

LOI. s. f. (du lat. *lex*, même signif.; dérivé de *legere*, lire, parce que, selon Varron, on lisait la loi au peuple pour lui en donner connaissance. L'Académie écrit au pluriel *lois* et non plus *loix*, comme cela était autrefois l'usage). Déclaration solennelle donnée par le pouvoir législatif sur un objet d'intérêt général; prescription émanée de l'autorité souveraine et étendant son empire sur tous les citoyens. Anciennement, en France, la loi était la volonté du prince; cette volonté était adressée aux cours souveraines, qui pouvaient l'accepter, la refuser ou la modifier. Aujourd'hui la puissance législative s'exerce collectivement par le roi, la Chambre des pairs et la Chambre des députés. La proposition de loi est faite indistinctement par l'un de ces trois pouvoirs. Elle est discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux Chambres, en commençant toutefois par la Chambre des députés lorsqu'il s'agit d'une loi d'impôt, et elle est sanctionnée par le roi. Les lois sont exécutoires dans tout le royaume de France, en vertu de la promulgation qui en est faite par le roi. La loi ne dispose que pour l'avenir, et ne peut avoir d'effet rétroactif. Les lois concernant l'état et la capacité des personnes régissent les Français même résidant en pays étrangers. Les lois de police et de sûreté obligent tous ceux qui habitent le territoire. Les lois cessent de produire leur effet par abrogation ou par désuétude. Faire, établir, porter, proposer, discuter, amender, voter, sanctionner, promulguer, publier, restreindre, modifier, changer, abroger, rapporter, citer, alléguer, interpréter une loi. Modérer la rigueur d'une loi. Le préambule, les articles, les dispositions, le texte d'une loi. La majesté, la sainteté des lois. Loi en vigueur. Loi tombée en désuétude. Cela est passé en loi, a force de loi. L'esprit d'une loi. Solon donna des lois aux Athéniens. Les lois romaines. Les lois françaises. Étudier les lois. Cet avocat, ce juge a fait une profonde étude des lois, a une grande connaissance des lois. La *loi* est la raison suprême communiquée à notre nature et qui ordonne ou qui défend. (Trad. de Cicér.) La *loi* est le commandement du souverain usant de sa puissance. (Id.) La *loi* est l'expression de la volonté générale. (J.-J. Rouss.) La nécessité fait la *loi* et ne la reçoit pas. (Max. lat.) Combien de *lois* on rendrait inutiles si on en faisait de bonnes sur l'éducation! (La Baumelle.) A quoi servent les *lois* sans les mœurs? (Trad. d'Horace.) Si les *lois* sont mauvaises, l'homme social est plus méchant et plus malheureux que l'homme de la nature. (Diogène.) Il ne faut pas faire par les *lois* ce que l'on peut faire par les mœurs. (Montesq.) Un gouvernement n'est fort que par la *loi*; on l'ébranle par l'arbitraire. (Dupin.) Les souverains commandent aux peuples, et les *lois* aux souverains. (Franç. I^er^.) Les *lois* les plus conformes à l'équité sont les meilleures. (Le grand Frédéric.) Il s'aperçut bientôt qu'il ne s'agissait pas de réparer l'édifice des *lois*, mais de le détruire, et d'en élever un autre sur de nouvelles proportions. (Barth.) Ils furent tous populaires non point en flattant le peuple, mais en procurant son bien et en faisant respecter la *loi*. (Boss.) On sait que les bonnes *lois* sont rares, mais que leur exécution l'est encore davantage. (Volt.) Ceux qui ont dans leurs mains les *lois* pour gouverner les peuples, doivent toujours se laisser gouverner eux-mêmes par les *lois*. (Fén.) Les *lois* sont le frein le plus puissant pour les hommes, et presque le seul pour les rois. (Turgot.) Les *lois* sont faites pour régler nos actions. (Duclos.) Le prince de Condé pratiquait les *lois* dans toute sa conduite. (Lenet.)

— *Lois civiles*. Lois qui règlent les droits et les devoirs, les intérêts et les rapports des citoyens entre eux. ‖ *Lois criminelles*. Celles qui déterminent, qui définissent les crimes, les délits, la manière de les poursuivre, et les peines qui y sont applicables. ‖ *Les lois humaines*, par opposition aux *Lois divines*. Les lois établies par les hommes pour le maintien de l'ordre et des sociétés. C'est une action qui viole toutes les lois divines et humaines. On ne doit point statuer par les *lois* divines ce qui doit l'être par les *lois* humaines, ni régler par les *lois* humaines ce qui doit l'être par les *lois* divines. (Montesq.) ‖ *La loi de l'État* ou absolument *La loi*. Toute règle qui est reçue dans l'État, et qui y a force de loi, soit qu'elle ait rapport au gouvernement général, soit qu'elle fixe le droit des particuliers. Observer, exécuter, enfreindre, transgresser, éluder, violer la loi. Contrevenir, déroger à la loi. Maintenir, faire respecter la loi. Invoquer la loi. Cela est contre la loi, n'est pas per-

mis par la loi, tombe, rentre dans l'exception de la loi. || *La loi fondamentale d'un État* ou *La loi constitutionnelle*. La loi qui règle la nature, l'étendue et l'exercice des pouvoirs de l'État. || *Loi d'exception*. Qui déroge momentanément à la loi constitutionnelle de l'État, ou à quelque loi générale. On dit aussi *Loi exceptionnelle*. || *Loi fiscale*. Qui a pour objet l'établissement et le mode de perception des contributions publiques. || *Lois organiques*. Dont l'objet est de régler le mode et l'action des institutions ou établissements dont le principe a déjà été consacré par une loi. || *Loi penale*. Qui prononce quelque peine. || *Lois politiques*. Les lois qui ont pour objet la conservation de l'État, abstraction faite des sociétés et des individus qu'ils renferment. || *Lois ecclésiastiques*. Celles qui concernent l'Église, ses ministres et les matières qui ont rapport à l'Église. || *Les lois de la guerre*. Maximes que les nations sont convenues entre elles d'observer pendant la guerre. || *Loi martiale*. Qui autorise, dans certains cas, et après avoir rempli certaines formalités, l'emploi de la force armée. || *Loi municipale*. Loi qui règle l'administration des communes. || *La loi des nations*. Le droit des gens.

— *Loi écrite*. Se dit quelquefois de la loi de Moïse, et aussi du temps qui s'est écoulé depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ, pour le distinguer du temps qui a précédé, qu'on appelle le temps de la loi de nature, où les hommes n'avaient pour se gouverner que la loi naturelle et les traditions de leurs ancêtres. Si on n'apprend pas de l'histoire à distinguer les temps, on représentera les hommes sous la *loi* de nature ou sous la *loi* écrite, tels qu'ils sont sous la *loi* évangélique. (Bossuet.) || En France, dans le commencement de la troisième race, on entendait par *loi écrite*, le droit romain, qui était ainsi appelé par opposition aux coutumes, qui commencèrent alors à se former, et qui n'étaient point rédigées par écrit.

— *Loi agraire, gombette, ripuaire, salique*. V. ces mots.

— *La loi ancienne*, ou en style d'Écriture sainte, *La loi*. La loi de Moïse; la loi des Juifs. Les livres de la loi. Les docteurs de la loi. Voilà la loi et les prophètes. Jésus-Christ a dit dans l'Évangile, qu'il n'est pas venu pour détruire la loi, mais pour l'accomplir. || *La loi nouvelle* ou *la loi de grâce*. La loi de Jésus-Christ; la loi des chrétiens. || *La loi divine*. La loi naturelle, et plus souvent les préceptes positifs donnés par la révélation. On dit aussi, dans l'un et l'autre sens, Les lois divines. || *Loi bursale*. Qui a pour objet de procurer de l'argent à l'État, dans un cas de nécessité extraordinaire || *Loi somptuaire*. Qui a pour but de réprimer le luxe. || *Loi du talion*. Qui veut qu'on traite un coupable de la même manière qu'il a traité ou voulu traiter les autres. La loi du talion n'est pas une loi, mais la substitution de l'arbitraire et de la violence au régime légal.

— Dans une acception plus étendue, Règle qui ordonne ou défend certaines choses, soit qu'elle vienne des hommes ou qu'elle émane de la Divinité. La *loi* de Dieu est une *loi* d'amour. (F. Lamennais.) Quelle autre *loi* faut-il à celui qui a la *loi* de Jésus-Christ? (Id.)

— Par extens. Certaines règles, certaines obligations de la vie civile. Dans ce sens, on l'emploie plus ordinairement au pluriel. Les lois de l'honneur, du devoir, de la bienséance, de la politesse, de l'honnêteté, de la société, de l'amitié, etc. Il pouvait avoir manqué aux *lois* de la politique, mais non à celles de l'humanité. (Volt.) C'est ainsi qu'après avoir insulté aux *lois* de l'honneur, il ose se rendre à Lacédémone. (Barth.)

— Règles qui fixent certaines choses. Les lois du langage, de la grammaire, de la syntaxe, de la traduction. Toutes les langues ont des locutions particulières, dans lesquelles on s'affranchit des lois de la grammaire. Cette construction est contraire aux lois de la syntaxe, aux lois du langage. Nous examinerons d'abord les *lois* de la traduction. (D'Alembert.) On a donc cherché les *lois* de l'art de penser où elles n'étaient pas. (Condorc.)

> Boileau Jadis a su, d'une imposante voix,
> Dicter de l'art des vers les rigoureuses *lois*. (Delille.)

— Dans un sens général, Rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. L'homme, comme être physique, est, ainsi que les autres corps, gouverné par des *lois* invariables. (Montesq.) La mer a des limites et des *lois*, ses mouvements y sont assujétis. (Buffon.) L'onde plus divisée écoute d'autres *lois*. (Del.)

— *Les lois de la nature*. Au sens physique, Les lois constantes qui règlent l'ordre du monde physique. Les lois de l'attraction, du mouvement, de la pesanteur, sont des lois de la nature. Les *lois* de la nature sont les règles suivant lesquelles les corps agissent les uns sur les autres. (Buff.)

— Au sens moral. *Les lois de la nature*, ou plus souvent, *La loi naturelle*. Les sentiments de justice, de bienveillance et d'équité que Dieu a gravés dans le cœur de l'homme, et sans lesquels les sociétés humaines ne pourraient exister. Aimer ses père et mère, être reconnaissant envers ses bienfaiteurs, sont des lois de la nature. La loi naturelle nous ordonne de faire pour autrui ce que nous voudrions qu'il fît pour nous. || On dit aussi en ce sens : *La loi de nature*. Il se faut entr'aider, c'est la *loi* de nature. (La Font.) La vertu est pour l'homme la véritable *loi* de la nature. (B. de St-P.) Ce que l'on appelle *loi* naturelle, n'est que celle de l'intérêt et de la raison. (Napol.) Telle est la *loi* sacrée de la nature, qu'il n'est pas permis à l'homme d'enfreindre. (J.-J. Rouss.) Les *lois* de la nature et du sang ne sont pas si fortes que l'horreur d'une mort presque inévitable. (Fléch.)

— Phys. *Lois de Kepler*. Lois du mouvement des planètes autour du soleil, démontrées par Képler.

— *Homme de loi*. Ceux dont la profession est d'interpréter les lois, jurisconsulte. On dit aussi Gens de loi. Consulter les gens de loi. Consulter un homme de loi. Se dit aussi des officiers de justice près les tribunaux.

— Fig. *Faire loi*. En parlant des choses, Tenir lieu de loi. Avoir l'autorité, la force d'une loi. Certaines coutumes font loi. Dans les langues vivantes, les usages font loi. L'exemple d'un grand écrivain fait quelquefois loi. L'autorité d'Aristote a longtemps fait loi dans les écoles.

— Fig. *Faire, donner, dicter, imposer la loi*. Commander avec autorité, se faire obéir. Cet homme veut faire, imposer, dicter, donner la loi partout où il se trouve.

— Fig. En parlant des choses. Soumises dans les commencements, les habitudes finissent toujours par nous faire la *loi*. (S. Dubay.)

— Fig. *Se faire une loi de quelque chose*. S'imposer une obligation de faire quelque chose. Il se fait une loi de la discrétion. Il s'est fait une loi de n'aller jamais au spectacle.

— *N'avoir ni foi ni loi*. Être sans religion, sans morale.

— Prov. *Nécessité n'a point de loi*. Le péril, un extrême besoin, forcent à faire bien des choses, et peuvent les rendre excusables. || Prov. et fig. *Ce que je vous dis, c'est la loi et les prophètes*. C'est une vérité incontestable. || Anc. prov. *Si veut le roi, si veut la loi*. La volonté du roi fait la loi en toutes choses; ou mieux, Un bon roi ne peut vouloir que ce que veut la loi. || Prov. espagnol. *Les lois vont où les rois veulent*. Les princes interprètent les lois selon leurs caprices.

— Loi signifie aussi, Puissance, autorité. Alexandre rangea toute l'Asie sous sa loi, sous ses lois. Les peuples vécurent heureux sous ses lois. La loi du plus fort. La loi du vainqueur. || *Ranger un peuple sous sa loi*. Le soumettre.

— *Être sous les lois d'une femme*. Être esclave de ses volontés, de ses caprices.

— *Subir, recevoir la loi de quelqu'un*. Lui obéir en tout, être soumis à ses volontés.

— Antiq. *Loi de Diomède*. Précaution que l'on prend envers quelqu'un dont on se défie, en le faisant marcher le premier, ainsi que Diomède agit à l'égard d'Ulysse, en revenant d'enlever le palladium. Imposer à quelqu'un la loi de Diomède. || Chez les Romains, les lois se distinguaient généralement par le nom de la famille des citoyens qui les avaient faites ou proposées : Loi Cornélie, loi Julia, loi Lucia, etc.; par la désignation de la matière dont elles traitaient : Lois judiciaires; par celles des crimes qu'elles punissaient : Lois de pécuniat, de concussion, etc. Quelquefois on les appelait *curiatæ*, *centuriatæ*, *tributa*, etc., selon que ceux qui les proposaient étaient élus par des curies, par des centuries ou par des tribus; et encore, *Consulares*, *prætoriæ*, *tribunitiæ*, selon qu'elles étaient proposées par des consuls, des préteurs ou des tribus. || *Loi annonaire*. Loi qui pourvoyait à ce que les vivres n'enchérissent pas.

— Droit can. *Loi diocésaine*. Taxe que les évêques imposaient aux ecclésiastiques de leur diocèse.

— Droit rom. *Loi romaine*. L'ensemble des lois qui ont successivement régi l'empire romain. La loi romaine se compose de la loi des douze tables, des populicites, plébiscites, sénatus-consultes, constitutions des empereurs, avis des prudents. Elle est consignée principalement dans deux recueils, les Pandectes et le code Justinien.

— Hist. relig. *Loi évangélique* ou *loi chrétienne*. L'ensemble des préceptes de l'Évangile. || *Loi de Mahomet*. L'islamisme.

— Législ. *Loi*. Règle du droit public. || Il se disait pour Justice. *Main de loi*. Main de justice. *Officier de loi*.

— Myth. Divinité allégorique, fille de Jupiter et de Thémis.

— Phil. *Des lois*. Titre d'un traité de Platon et d'un écrit de Cicéron. Le traité des lois est le complément du traité de la république. || *Esprit des lois*. Titre d'un ouvrage de Montesquieu.

— Philol. Règle maintenue par une force constante, et reconnue dans une série de faits qui en reçoivent un caractère de ressemblance. Les lois de la pensée ne sont pas moins invariables que les lois du monde matériel. La vie du genre humain tout entier est soumise à des lois d'accroissement, de plénitude et de décadence, qui font la base de la théorie sociale. || *Lois d'intelligence* ou *de la pensée*, *lois rationnelles*. Conditions suivant lesquelles s'accomplissent les fonctions de l'intelligence, et sans lesquelles ces fonctions ne seraient pas possibles.

— Anc. jurispr. *Loi apparissant* ou *apparaissant*. Moyens de reconnaître la vérité dans des cas importants. L'enquête, le duel, l'épreuve de l'eau froide, du fer chaud, étaient des lois apparaissant. On opposait souvent la loi apparissant à la loi simple. Loi apparaissant, suivant quelques légistes, signifiait une sorte d'enquête. || *Loi plénière*. Se disait aussi pour Loi apparissant. || *Loi simple*. Moyen de terminer un procès sans forme d'enquête et sans duel judiciaire. || *Clameur de la loi apparissant*. Revendication d'un héritage possédé par un tiers, depuis plus de 40 ans. || *Loi de bataille*. Concernant les duels. || *Loi de Godefroy*. La deuxième loi écrite qui ait été donnée à la ville et au comté de Cambrésis. Cette loi fut portée par l'évêque de Godefroy, en 1227. || *Loi de grand six sols et de petit six sols*. Droit payé par ceux qui violaient les formes de la justice. || *Loi outrée*. Bref, enquête en matière possessoire, intéressant un mineur. Dans la coutume de Normandie, Loi sur le duel. || *Loi probable et monstrable*. Décision formée sur le serment d'une ou de plusieurs personnes. || *Loi du royaume*. Se disait des lois immuables, par opposition aux Lois ordinaires que le roi pouvait abolir ou modifier. Elles avaient principalement pour objet la conservation du patrimoine et du domaine de la couronne. || *Loi salique*. Recueil de coutumes des Francs saliens. V. SALIQUE. || *Loi subalterne*. Se disait, en Belgique, d'une juridiction inférieure. || *Loi du vicomte de la ville*. Droit et usance du vicomte. || *Amende de loi*. Peine pécuniaire imposée par une loi. Dans ce sens, on disait absolument Loi de sept sols six deniers. || *Œuvre de loi*. Œuvre de justice, et, spécialement, le transport, fait par-devant un officier de justice haute, moyenne ou basse, des fiefs, héritages, cens et autres droits. || *Passer par la loi, venir à la loi*. Faire serment en justice qu'on a payé les droits d'acquit, de cens, de rente, etc., dus pour un héritage que l'on détenait. || *Prisonniers étant en loi*. Sous la main de la justice. || *Ville de loi*. Qui possédait des coutumes locales, des lois particulières, un siége de juridiction, et des officiers de justice. Il se disait aussi des villes manufacturières ayant apprentissage et maîtrises.

— Anc. cout. *Loi apparente*. En Normandie, Les lettres royaux obtenus pour recouvrer la possession d'un héritage. || *Loi de créance*. Enquête d'où il résulte qu'une chose est due, qu'un fait existe. || *Loi de crédence*. Déposition des témoins qui se bornaient à dire ce qu'ils présumaient, sans rien affirmer. || *Loi vilaine*. Qui concernait les gens de la campagne. || *Loi portative*. Dans la coutume du Cambrésis et dans celle du Hainaut. Compagnie de juges exerçant hors du territoire du seigneur qui l'avait créé.

— *Loi*. Pour Magistrat civil, juge. Le procès pendant par devant les lois. || *Lois de ville jurée*. Magistrats qui possédaient une juridiction.

— Législ. étr. *Loi mentale*. Loi du Portugal, ainsi appelée parce que Jean Ier ne la promulgua qu'à son lit de mort. Cette loi régla que les donations faites par le roi retourneraient à la couronne, lors de la mort de celui qui les avait reçues.

— Jeux. *Loi de plein, de coin*. Au trictrac, Les conditions qu'il faut observer pour faire son plein, pour prendre un coin.

— Iconol. Divinité allégorique, fille de Jupiter et de Thémis. Une femme majestueuse est assise sur un tribunal avec un diadème sur la tête, un sceptre en main et un livre ouvert à ses pieds, sur lequel on voit cette sentence : *In legibus salus*.

LOI. s. m. Monn. Aloi, titre auquel les monnaies doivent être alliées et fabriquées.

LOÏBÉIS. s. m. pl. Ant. gr. Petits vases dont on se servait pour faire les libations.

LOÏMIEN ou **LOÏMIUS**. Myth. gr. Surnom d'Apollon, comme présidant à la médecine.

LOÏMIQUE. adj. des 2 g. (du gr. λοιμός, peste). Médec. Pestilentiel; qui peut communiquer la peste ou une contagion.

LOÏMOGRAPHE. s. m. (du gr. λοιμός peste; γράφω, je décris). Didact. Auteur qui écrit sur la peste, médecin qui observe la peste.

LOÏMOGRAPHIE. s. f. Médec. Description de la peste et des maladies contagieuses.

LOÏMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la loïmographie.

LOÏMOLOGIE. s. f. (ét. gr., λοιμός, peste; λόγος, discours, traité). Médec. Traité sur les maladies contagieuses.

LOÏMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la loïmologie.

LOÏMOLOGUE. s. m. Didact. Auteur d'un traité sur la peste, sur les maladies contagieuses.

LOÏMOPYRE. s. f. (ét. gr., λοιμός, peste; πῦρ, feu). Médec. Fièvre pestilentielle.

LOIN. adv. de lieu. (du lat. *longinque* ou *longinquus*, même signif.: on écrivait anciennement *loing*). A une grande distance. Bien loin, très-loin. Je vais très-loin. Sa vue porte très-loin. Il poussa loin, très-loin ses conquêtes. On va chercher quelquefois bien *loin* ce que l'on a chez soi. (Volt.) Pourquoi tenter si *loin* des courses inutiles? (Rac.) Pourquoi chercher si *loin* un odieux époux? (Id.)

> Le port est déjà *loin*, et la rame bruyante
> Entr'ouvre à coups pressés la vague blanchissante. (Gaston.)

— Fig. Aristote a été loin, bien loin, dans la connaissance des choses naturelles. Si on entame une fois cette question, on ira loin, trop loin. Mener, porter, pousser, rejeter, renvoyer loin une affaire. Ce principe s'étend plus loin qu'on ne le croit au premier coup d'œil. Cette affaire ira loin. Cet homme a beaucoup d'expérience et de pénétration, il voit *loin* dans l'avenir. (Acad.) La vertu n'irait pas si *loin*, si la vanité ne lui tenait compagnie. (La Rochef.) La philosophie ne va pas plus *loin* qu'à nous apprendre à supporter les maux; la religion en fait jouir. (Saint-Evrem.) Jamais peut-être on ne poussa plus *loin* l'exagération. (Raynal.)

— Fig. *Aller loin*. Quelquefois, Faire fortune, s'élever à de hauts emplois. Ce jeune homme a de l'esprit, de l'intelligence; il est actif, laborieux, il ira loin, il peut aller loin. Dans le même sens, *Cet emploi peut le mener loin*.

— En mauvaise part et dans un sens contraire. Ce défaut-là le mènera loin. Cette passion vous mènera plus loin que vous ne pensez.

— *Aller loin*. S'étendre beaucoup. Jamais ton autorité n'ira plus *loin* que tes facultés réelles. (J.-J. Rouss.)

— Signifie aussi, Pousser loin, porter à un haut degré. Les femmes vont plus *loin* en amour que la plupart des hommes, mais les hommes l'emportent sur elles en amitié. (La Bruy.)

— Fig. *Il est malade, il n'ira pas loin*. Il mourra bientôt. || *Avec la dépense qu'il fait, il ne peut aller loin*. Il sera bientôt ruiné.

— Fig. et fam. *Ne pas voir plus loin que son nez, que le bout de son nez*. Avoir peu de lumières, peu de prévoyance.

— *Il ne le portera pas loin*. Se dit d'un homme par qui on a été offensé, et signifie Qu'on est résolu à se venger de lui avant peu.

— Fig. *Rejeter, envoyer une chose bien loin*. La repousser, ne pas vouloir en entendre parler. Il a rejeté bien loin cette proposition.

— Prov. *Pas à pas on va loin*. Quand on va toujours, on ne laisse pas d'avancer, quoiqu'on aille lentement. Il s'emploie au propre et au figuré. On dit aussi dans le même sens, *Qui va doucement va loin*.

— LOIN. adv. de temps. Vous me parlez de me payer dans deux ans, c'est me remettre bien loin.

— *De loin*. loc. adv. de lieu. D'une grande distance. Voir, parler, entendre, venir de loin. Il a été tué de loin. Louis qui entend de si *loin* les gémissements des chrétiens. (Boss.) Vous verrez de *loin* la félicité des justes. (Id.) On juge mal de *loin* les choses mêmes que l'on connaissait le mieux, quand on pouvait les observer de près. (Le p. de Talleyr.) O mes chers enfants, le malheur ne m'est venu que de *loin*. (B. de St-P.)

> Lui-même d'aussi *loin* qu'il nous vit approcher,
> Adorez, a-t-il dit, l'ordre de votre maître. (Racine.)

> Quelque rang où jadis soient montés mes aïeux,
> Leur gloire de si *loin* n'éblouit pas mes yeux. (Id.)

— Fig. et fam. *Voir venir quelqu'un de loin*. Voir, deviner où il veut en venir, quelle est son intention, malgré les détours qu'il prend, soit dans ses discours, soit dans ses démarches, pour y arriver.

— Fig. *Voir de loin*. Avoir beaucoup de prévoyance, pressentir longtemps d'avance ce qui doit arriver.

— Fig. et fam. *Revenir de loin, de bien loin*. Réchapper d'une grave maladie ou de quelque danger. Dans le même sens, prov. et fig. *La jeunesse revient de loin*. || *Ne connaître quelqu'un ni de près ni de loin*. Ne le connaître pas du tout.

— Prov. *A beau mentir qui vient de loin*. Celui qui revient d'un pays fort éloigné, peu connu, peut mentir sans craindre qu'on le démente.

— *Nous sommes parents, mais de loin*. A un degré éloigné. || *De loin*. Vous me parlez du temps de notre enfance, c'est me parler de bien loin; c'est se souvenir de *loin*. (Acad.)

— *De plus loin, d'aussi loin que*. loc. conj. de lieu. De la plus grande distance possible. Du plus loin qu'il m'aperçut, il accourut vers moi. D'aussi loin que je le vis, j'ai couru au-devant de lui. || Ces locutions s'appliquent aussi au temps. Du plus loin qu'il m'en souvienne, que je m'en souvienne, la chose était ainsi.

— Fam *C'est du plus loin qu'il me souvienne*. Se dit d'une chose dont le souvenir est presque effacé.

— *Au loin*. loc. adv. de lieu. A une grande distance. Voir au loin. Voyager, chasser, s'en aller au loin. Chercher les aventures au loin. La rive au *loin* gémit. (Rac.) Si vous menez un âne au *loin*, fut-ce à la Mecque, il n'en reviendra jamais qu'un âne. (Prov. turc.)

— *Au plus loin*. A la plus grande distance possible. Au plus *loin* que ma vue puisse s'étendre, je n'aperçois rien. (Acad.)

— *Loin à loin, de loin à loin, de loin en loin*. A de grands intervalles, à de grandes distances. Planter des arbres loin à loin. Les maisons, les hameaux sont semés loin à loin, de loin à loin, de loin en loin. || Ces locutions s'appliquent aussi au temps. Il ne vient plus me voir que de loin à loin. De semblables événements n'arrivent que de loin en loin. Pour combiner plus sûrement ma démarche, j'allai plusieurs fois de *loin* en *loin* examiner l'état des choses. (J.-J. Rouss.) A Aix, quel spectacle! Auberges fermées, cafés, restaurateurs fermés, à peine quelques rares boutiques entr'ouvertes; partout silence et solitude; quelques hommes apparaissent de *loin* en *loin*, tristes et mornes, attendant tous d'heure en heure la fatale atteinte. (National.) Nous avions toujours continué à nous écrire de *loin* à *loin*. (D'Oliv.)

— *Loin de*. loc. prép. Elle a la même signification que Loin, adv., employé seul. Loin d'ici. Loin du lieu où vous êtes. Loin de la ville. Ils sont loin d'ici, l'un de l'autre. Les plus séditieux sont déjà *loin* du bord. (Rac.) Ils s'arrêtent non *loin* de ces tombeaux antiques. (Id.)

> Souffrez que *loin* des Grecs, et même *loin* de vous,
> J'aille sacher mon fils, etc. (Racine.)

La flèche rapide
Qui *loin* de l'œil qui la guide
Cherche l'oiseau dans les airs. (J.-B. Rouss.)

— Fig. Il est encore loin de la perfection. Combien tout ce qu'on dit est *loin* de ce qu'on pense. (Rac.) Je vois combien tes vœux sont *loin* de mes pensées. (Id.) Par quel trouble me vois-je emporté *loin* de moi? (Id.) Nous sommes *loin* de nous à toute heure emportés. (Boil.)

— *Être loin de son compte*. Se tromper dans son raisonnement, dans son calcul, dans ses prétentions, dans ses espérances.

— *Ils sont tous deux loin de compte, bien loin de compte*. Se dit de deux personnes qui ont une convention, un marché à faire, et dont les prétentions de chacun sont loin de s'accorder. Nous sommes trop loin de compte. Il est bien loin de compte avec moi.

— *Loin de* s'applique aussi au temps. Nous sommes encore loin de l'été.

— *Loin de* se met quelquefois au commencement de la phrase par manière d'interjection. Loin de moi une pareille pensée. Loin d'ici les profanes! *Loin* de nous les héros sans humanité. (Boss.)

Loin, *loin* de nous la doctrine glacée
Qui fait l'Amour enfant de la pensée. (Bernard.)

— Quelques poètes ont dit elliptiquement *loin* tout seul.

Mais *loin* ces écrivains dont le vers ennuyeux,
Nous dit ce que cent fois on a dit encor mieux. [illegible]

— *Non loin de*, dans le style soutenu et surtout en poésie, se dit pour Près. Ils s'arrêtent non *loin* de ces tombeaux antiques. (Rac.)

[illegible] ce rivage un bois sombre et tranquille
[illegible] présente un doux asile. (Voltaire.)

— [illegible]. *Loin des yeux, loin du cœur*. On oublie les absents, on se refroidit à leur égard. || *Comme le* [illegible], *près de la porte et loin du cœur* [illegible]. S'est dit, par un mauvais jeu de mots, D'une personne qui n'est pas aimée.

— Être loin, bien loin de faire une chose. N'être pas du tout disposé à faire une chose, être dans des dispositions tout à fait contraires à celles qui pourraient porter à la faire. Je suis bien loin de penser ainsi. Je suis loin de vous en vouloir. Il est loin de s'enorgueillir de son [illegible]. Je suis loin de soupçonner qu'il vous ait donné le moindre [illegible] d'être mécontent. (Volt.) Je suis bien loin de m'enorgueillir du succès passager de quelques représentations. (Id.)

— *Bien loin*, ou simplement *loin*, avec la préposition *de* suivie d'un verbe à l'infinitif, ou avec la conjonction *que*, suivie d'un verbe au subjonctif, signifie Au lieu de, tant s'en faut. Loin de me remercier, il m'a dit des injures. Loin qu'il soit disposé à vous faire des remercîments, il est homme à vous chercher querelle. *Loin* de trembler devant les autels, on y méprise Jésus-Christ présent. (Boss.) Bien *loin* de soulager les maux de tant de personnes affligées, vous affectez de les ignorer. [illegible] *Loin* que les peuples soient faits pour eux, ils ne sont eux-mêmes tout ce qu'ils sont que pour les peuples. (Mass.)

Loin de vouloir [illegible]
La plus soudaine mort [illegible] plus chère. (Rac.)

[illegible] cher prince, avec toi je me verrais unie
[illegible] *loin* que ma tendresse eût exposé ta vie
[illegible] verrais, etc. (Id.)

LOING. Géogr. Rivière de France, qui prend naissance dans le départ. de l'Yonne, et se jette dans la Seine, près de Moret, après un cours de 130 kilom. [illegible] *la Loire* [illegible] alimenté [illegible] rivière [illegible]. Les canaux [illegible] de Briare mettent la Seine en communication avec la Loire.

LOINTAIN, AINE. adj. Ce qui est très-éloigné [illegible], ou bien [illegible]. Des [illegible] lointains. Des terres [illegible] lointaines. [illegible] lointains. Nations [illegible] lointaines. Il était souvent [illegible] lointaines. J'entends le bruit [illegible] des roches écumants. [illegible] *lointains* [illegible] le calme et le doux sommeil, ami du sentiment confus de l'infini. (B. de St-P.) Un bandeau rougeâtre marquait [illegible] *lointain* des monts de la Syrie. (Volney.)

[illegible]

LOINTAIN. s. m. [illegible], ce qui est [illegible] aperçu dans le lointain. Le goût des points de vue [illegible]

[illegible]

— [illegible]

est fort beau. Ce peintre excelle dans les lointains.

LOINTAINETÉ. s. f. Éloignement, état, situation de ce qui est éloigné. Ce mot, qui a vieilli, ne serait peut-être pas inutile dans notre langue.

LOIR. s. m. Mamm. Genre de rongeurs classé dans la famille des rats, mais qui a quelques rapports avec les écureuils, soit par ses caractères zoologiques, soit par ses habitudes, aussi quelques naturalistes l'ont-ils rangé parmi ces derniers. La robe de ces animaux est garnie d'une épaisse fourrure et revêtue de couleurs, sinon brillantes, du moins douces et harmonieuses, et leur queue est entièrement velue. Ils sont sujets à un engourdissement périodique qui, commençant avec les froids, cesse aux premiers jours du printemps. Ils sortent plusieurs fois de cet état de torpeur pendant l'hiver, et consomment les provisions qu'ils ont amassées pendant la belle saison, et qui consistent ordinairement en noix, noisettes, faînes, glands, châtaignes, etc. Dans l'été et l'automne, ils se nourrissent des fruits pulpeux des arbres fruitiers. Les loirs demeurent toujours sauvages. Leur chair est bonne à manger; elle a le goût de celle du cochon d'Inde; c'est en automne que cet animal est le plus gras. Les Romains, qui en faisaient grand cas, en élevaient une grande quantité. Varron a donné la manière de faire des garennes de loirs; Apicius, celle d'en faire des ragoûts. En Italie, on est dans l'usage d'en manger. On compte quatre espèces de loirs: le *loir* proprement dit, qui a donné son nom au genre: cette espèce habite les forêts de l'Europe méridionale, le *loir du Sénégal*; le *muscardin* et le *lérot*. Le *loir* six mois entiers s'endort d'un lourd repos. (Delille.)

LOIR. Géogr. Rivière navigable de France, qui naît à Cernay (Eure-et-Loir), traverse les départ. du Loir-et-Cher, de la Sarthe, de Maine-et-Loire, et se jette dans la Sarthe près d'Angers, après un cours de 200 kilom.

— *Loir-et-Cher*. Département du centre de la France, formé de l'ancien Vendômois, du Blaisois et de la Sologne. Il est borné au N. par le département d'Eure-et-Loir, au N.-E. par celui du Loiret, au S.-E. par celui du Cher, au S. par celui de l'Indre, S.-O. Indre-et-Loire, N.-O., celui de la Sarthe. Terrain généralement peu fertile. Il produit du vin, des grains, du fruit, des mûriers, du fer, de la tourbe, de la laine, des chevaux, etc. Sa superficie est de 635,116 hectares, et son revenu territorial de 11,[illegible],000 francs. Il dépend de la Cour royale et de l'Académie universitaire d'Orléans, du diocèse de Blois, de la 4e division militaire, de la 7e division de gendarmerie, de la 13e division des ponts-et-chaussées, 1re division des mines, du 11e arrondissement forestier, et a une direction d'enregistrement et des domaines de 3e classe. Il est divisé en trois arrondissements qui se subdivisent en 24 cantons et 29[illegible] communes; 244,000 hab. Ch.-l. Blois.

LOIRE. Géogr. L'un des principaux fleuves de la France et de l'Europe. La Loire prend sa source au mont Gerbier-de-Jonc, dans les Cévennes (Ardèche). Elle traverse ou baigne les départements: Ardèche, Haute-Loire, Loire, Saône-et-Loire, Allier, Nièvre, Cher, Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire et Loire-Inférieure. Elle se jette dans l'Océan au-dessous de Nantes et de Paimbœuf. La pente de la Loire est rapide et ses eaux sont sujettes à de fréquentes inondations. Elle commence à être flottable à [illegible] (Haute-Loire), et navigable à la Noirie (Loire). La longueur de son parcours flottable est de [illegible] [illegible] petite navigable est [illegible]. Ses principaux affluents sont l'Arroux, la Nièvre, la Mayenne, la Sarthe, l'Allier, le Loiret, le Cher, l'Indre, la Vionne et la Sèvre Nantaise.

— Département de la France [illegible] Forez. Il est borné au N. par le département de Saône-et-Loire, à l'E. par ceux du Rhône et de l'Isère, au S. par ceux de l'Ardèche et de la Haute-Loire, à l'O. par celui du Puy-de-Dôme, et au N.-O. par celui de l'Allier. Le département, coupé de montagnes, produit de bons vins, des fruits, des grains, du chanvre, des bestiaux, des fromages, de la houille, etc. Commerce actif de fer, acier, armes, quincaillerie, verrerie, rubans, gros drap, filature, [illegible]. Il fait partie de la 19e division militaire, du 15e arrondissement forestier, de la Cour royale, de l'académie et du diocèse de Lyon. Son revenu territorial est évalué à 14 millions de francs. Il est divisé en trois arrondissements, subdivisés en 28 cantons et [illegible] 331 communes; [illegible],000 hab. Ch.-l. Montbrison, villes princ., St-Étienne.

— Haute-Loire. Département formé de la France [illegible] quelques [illegible] du Gévaudan, du Vivarais et [illegible] l'Auvergne. Il est borné au N. par les départements du Puy-de-Dôme et de la Loire, à l'E. par celui de l'Ardèche, au S. par celui de la Lozère, et à l'O. par celui du Cantal. Sa superficie est de [illegible] hectares. Il est traversé par les monts Cévennes, couvert de montagnes [illegible] arrosé par la Loire, l'Allier, l'Alagnon, le Lignon, etc. Il produit et exporte lentilles, fruits, châtaignes, huile de noix, bestiaux, beurre, fromage, plomb, antimoine [illegible] Il fait partie de la [illegible] division [illegible] arrondissement forestier, de la [illegible] de l'académie [illegible] Clermont [illegible] Le Puy. Il est divisé en trois arrondissements, [illegible]

28 cantons, subdivisés en 272 communes. Il envoie à la Chambre trois députés, 295,000 h. Ch.-l. Le Puy.

— LOIRE-INFÉRIEURE. Département de l'ouest de la France, dans l'ancienne Bretagne, borné N. par les départements du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine, à l'E. par le département de Maine-et-Loire, au S. par celui de la Vendée, à l'O. par l'Océan. Il est arrosé par la Loire, le Don, l'Indre, etc. Il produit et exporte vin, eau-de-vie, sel, poisson, fer ouvré, étain, diamant d'Alençon, etc. Sa superficie est de 706,285 hectares. Il se divise en cinq arrondissements qui comptent 45 cantons et 206 communes. Le revenu territorial est évalué à 19 millions. Ce département fait partie de la 12e division militaire, du 25e arrondissement forestier, de la Cour royale et de l'académie de Rennes, et forme le diocèse de Nantes. Il envoie six députés à la Chambre; 471,000 hab. Ch.-l. Nantes.

LOIRET. Géogr. Petite rivière qui prend sa source à 6 kilom. d'Orléans, et sort de deux gouffres appelés le *Bouillon* et *Abîme*. Il se jette dans la Loire après un cours de 12 kilom.

— Département de la France formé de la partie nord de l'ancien Orléanais, borné au N. par les départements de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise, à l'E. par le département de l'Yonne, au S.-E. par celui de la Nièvre, au S.-O. par ceux du Cher et de Loir-et-Cher, et au N.-O. par celui d'Eure-et-Loire. Il est arrosé par le Loing, la Loire, le Loiret, etc. Il produit et exporte grains, vin, assez renommés, vinaigres, eau-de-vie, safran, moutarde, laine, beurre, bétails, fruits secs, graines, etc. Il est divisé en quatre arrondissements, comprenant 31 cantons subdivisés en 348 communes, et envoie à la Chambre cinq députés; 316,000 hab. Sa superficie est de 705,134 hectares; son revenu territorial s'élève à 17 millions et demi. Il fait partie de la 1re division militaire, du 1er arrondissement forestier, de la Cour royale, de l'académie d'Orléans, et forme le diocèse de cette ville. Ch.-l. Orléans.

LOIRON. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de cant. (Mayenne); 1,600 hab.

LOISELEURIE. s. f. (de *Loiseleur-Deslongchamps*, naturaliste). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des rhodoracées. Cette plante croît naturellement dans les montagnes alpines de l'Europe et dans l'Amérique septentrionale.

LOISELIEN, IENNE. adj. Didact. Qui appartient au jurisconsulte Loisel.

— Législ. *Maximes loiseliennes*. Institutes coutumières de Loisel.

LOISIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *licet*, il est permis). Qui est permis. Cela n'est pas loisible. Il vous est loisible de faire, de penser ainsi. [illegible] cela soit loisible ou non, il ne s'en soucie pas. Ce mot a vieilli.

LOISIR. s. m. (pr. *loa-zir*; du lat. *otium*, repos, oisiveté, dont on a fait *oisir*, puis, en préposant l'article, *loisir*). Temps dont on peut disposer sans manquer à ses devoirs. Avoir du loisir. Jouir d'un doux loisir, d'un honnête loisir. Bien employer les heures de loisir. Ses heures de loisir. [illegible] Je n'ai pas un moment de loisir. [illegible] demande un loisir. [illegible] vous donner du loisir. [illegible] l'âme, préférez-lui un *loisir* occupé; préférez les peines du [illegible]. Je n'ai pu dignement employer ce *loisir*. (Rac.) [illegible] ne reste de *loisir* à personne pour aller troubler [illegible] *loisirs* [illegible]

— On a toujours du *loisir* [illegible]. Mme Roland. Nos loisirs sont plus doux par nos amusements. (Volt.) Un homme [illegible] choisir une [illegible] On devient célèbre parce qu'on a été maître d'un grand *loisir*, et l'on perd ce *loisir* si précieux parce que l'on est devenu célèbre. (Fonten.) Le *loisir* des gens oisifs fait le désespoir des gens occupés.

[illegible]

— Quelques poètes [illegible] procurer un bonheur tranquille, une position exempte de soucis.

[illegible]

— Espèce [illegible] avez le loisir. Vous ne lui donnez seulement pas le loisir de répondre.

— Fam. *Il n'a pas le loisir, il faut qu'il ait bien du loisir de reste*. Se dit d'un homme qui s'amuse à des bagatelles ou qui se mêle d'affaires qui ne le regardent point.

— *A loisir*. loc. adv. A son aise, à sa commodité, sans se presser. Vous ferez cela à loisir. Examinez-le à loisir, plus à loisir. Oui, madame,

à loisir vous pourrez vous défendre. (Racine.) Jouissez à *loisir* d'un si noble courroux. (Id.) Vous pouvez à *loisir* faire des vœux pour elle (Id.) Réfléchissez à *loisir* sur le parti que je vous propose. (J.-J. Rouss.)

Que, malgré la pitié dont je me sens saisir,
Dans le sang d'un enfant je me baigne à *loisir*. (J.-B. Rousseau.)

— On dit aussi *à mon loisir, à votre loisir, à son loisir*, pour Je le ferai à mon loisir, faites-le à votre loisir, qu'il le fasse à son loisir.

— *Il s'en repentira à loisir*. Se dit d'un homme qui fait quelque chose dont on croit qu'il se repentira longtemps. On se repent à loisir des engagements faits à la hâte. (Mme de Puysieux.)

— Prov. et fam. *Il n'a pas le loisir de se moucher* ou *d'être malade*. Se dit d'un homme fort occupé.

— Syn. comp. LOISIR, OISIVETÉ. Le *loisir* est un temps de liberté dont on peut disposer pour agir ou pour ne pas agir; l'*oisiveté* est un temps d'inaction. L'oisiveté est l'abus du loisir.

LOK. s. m. Médec. V. LOOCH.

LOKAYATIKA. s. m. Philol. ind. Nom que l'on donne aux philosophes hindous d'une école matérialiste. Ils sont plus connus sous le nom de Tchârvâkâs.

LOKE. Myth. scand. Génie malfaisant des anciens Celtes, fils du géant Farbante et de Laufaya. Il a été enchaîné par les dieux, et il restera dans les enfers jusqu'au jour de la destruction du monde.

LOKEREN. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre orientale; 13,000 hab.

LOLIACÉ, ÉE. adj. (du lat. *lolium*, ivraie). Bot. Qui ressemble à l'ivraie || LOLIACÉES. s. f. pl. Nom donné à une tribu de la famille des graminées qui a pour type le genre ivraie.

LOLIGO. s. m. Moll. Nom scientifique du calmar. V. ce mot.

LOLIGOÏDE. adj. des 2 g. Moll. Qui ressemble au calmar. || LOLIGOÏDES. s. m. pl. F[illegible] de céphalopodes qui a pour type le genre calmar.

LOLIUM. s. m. (pr. *lo-li-omm*). Bot. Nom scientifique et latin de l'ivraie.

LOLLARD ou LOLHARD (Walter). Hérésiarque allemand, qui se fit un grand nombre de disciples en Autriche et en Bohême, etc. Condamné par le tribunal de l'inquisition, il fut brûlé vif à Cologne en 1422.

LOLLARD ou LOLLHARD. s. m. Hist. relig. Sectateur de Lollard, hérésiarque allemand du XIVe siècle. || Sectateur de Wiklef, en Angleterre, au XIVe siècle. || Ce mot a été employé quelquefois, selon quelques auteurs, dès le XIIe siècle, pour désigner les Vaudois en Angleterre et en France.

LOLLARDISME. s. m. Hist. relig. Doctrine de Lollard, qui rejetait la messe, les sacrements, l'ordination, et niait l'intercession des saints.

LOLLIEN (Spurius-Servilius-Lollianus). Soldat [illegible] un des premiers grades [illegible] empereur en 267, [illegible] assassiné par ses propres soldats.

LOM. s. m. Relat. Nom d'une figure de dragon [illegible] représentent [illegible] de l'empire chinois.

LOMA. s. m. [illegible] le [illegible] certaines espèces [illegible]

LOMADH. s. m. Philol. Lettre de l'alphabet [illegible] les Hébreux.

LOMAGNE. Géogr. Petit pays de la Gascogne [illegible] comté de [illegible] le Vic [illegible] Haute-Garonne et du Gers.

— Hist. [illegible] réuni à la couronne par Henri IV.

LOMANDRE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des joncées, originaire de la Nouvelle-Hollande [illegible] feuilles. Lomandre à feuilles roides.

LOMARIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des fougères, dont la plupart des espèces [illegible]

LOMSATOMI. [illegible]

LOMATIE. s. f. Bot. Genre de plantes [illegible] de la famille des protéacées, originaire de la Nouvelle-Hollande.

LOMATIN. adj. m. Zool. Épithète donnée aux doigts des mammifères [illegible] quand ils sont bordés d'une membrane latérale.

LOMATOCARPE. adj. [illegible] Bot. Qui a des fruits entourés d'un rebord saillant.

LOMATOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., λῶμα, bord; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les bords de sa feuille d'une autre nature que la lame.

LOMATORHIZÉ, ÉE. adj. (ét. gr., λῶμα, bord; ῥίζα, racine). Bot. Qui a les racines bordées. || LOMATORHIZÉES. s. f. pl. Section de la famille des crucifères, appelées aussi Pleurorhizées.

LOMBAGIE. s. f. Méd. Faiblesse des reins. Synonyme de Lumbago.

LOMBAGIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la lombagie.

LOMBAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *lumbaris*; de *lumbus*, rein). Qui appartient aux lombes. Région lombaire. Les vertèbres lombaires. Muscle lombaire. Nerfs lombaires. || *Artères lombaires*. Vaisseaux nés de l'aorte abdominale, directement de sa partie latérale et postérieure, et ordinairement au nombre de quatre. *Lombaire interne*, le grand psoas, et *lombaire externe*, le carré des lombes.

— s. f. *La lombaire*. Se dit pour La vertèbre lombaire.

— Ornith. *Plumes lombaires*. Celles qui garnissent les lombes de l'oiseau.

LOMBAR. s. m. Hist. ecclés. Ceinture de corde que les chartreux portent habituellement sur la chair nue.

LOMBARD (Pierre). Célèbre théologien scolastique, ainsi nommé parce qu'il était natif de Novare en Lombardie. Il fut aussi appelé le Maître des sentences. Il mourut en 1164. Il a laissé un ouvrage remarquable, intitulé *les Sentences*, lequel peut être regardé comme la source de la théologie scolastique.

LOMBARD. s. m. Établissement autorisé dans plusieurs villes pour faire des prêts sur gages. Au milieu du XIII[e] siècle, un grand nombre de marchands de Lombardie vinrent établir des maisons de prêt à Paris dans la rue qui porte encore aujourd'hui leur nom. Depuis on a nommé lombards tous les établissements du même genre. Dans les lombards, l'intérêt est réglé par le gouvernement.

LOMBARD, ARDE. s. et adj. Se dit d'un peuple de race germanique ou scandinave qu'on appela d'abord Langobarde, nom composé de *lang*, long, et *barte*, barbe, dont par contraction on a fait lombard. Les Lombards, établis d'abord en Scandinavie, vinrent ensuite habiter les bords de l'Elbe. Au VI[e] siècle, ils passèrent en Italie sous la conduite de leur roi Alboin et sur l'invitation de Narsès. Ils s'emparèrent de la Gaule cisalpine, à laquelle ils donnèrent leur nom, et y fondèrent un État qui fut renversé en 774 par Charlemagne. Cet État comprenait alors la Lombardie, l'État de Venise jusqu'à l'Istrie, une partie du Tyrol, l'évêché de Trente, le pays des Grisons, la république de Gênes, la Toscane et le duché de Bénévent. On compte trente-trois rois lombards depuis Alboin, jusqu'à Didier, le dernier.

— Qui a rapport, qui appartient à la Lombardie ou à ses habitants. Royaume lombard. Mœurs, coutumes lombardes.

— Nom générique sous lequel on désignait, au moyen âge, tous les Italiens établis en France et en Allemagne, où ils faisaient presque exclusivement le commerce, et particulièrement celui des métaux précieux et des denrées de l'Inde. || Il était synonyme de Juif dans la mauvaise acception qu'on donne aujourd'hui à ce nom. Les *Lombards* étaient si généralement diffamés sur le fait de l'usure, que Lombard et usurier étaient devenus termes synonymes. (Père du Cerceau.)

Et que las des *Lombards* qu'il trouvait en tous lieux,
Pour n'en plus voir enfin il se creva les yeux.
(REGNARD.)

— La qualification de lombard se prenait presque toujours en mauvaise part, et signifiait tantôt Lâche : Ne sois pas comme un Lombard; tantôt Traître, trompeur. Il y a du lombard là dessous. || *Boucon de lombard*. Mets empoisonné.

— Prov. *Patience de Lombard*. La patience qui fait supporter les maux sans remède.

— Beaux-arts. *École lombarde*. Les peintres qui ont fleuri dans la Lombardie. L'école lombarde, qui a exactement imité la nature, a totalement négligé l'étude du costume. Le Corrège fut le père de l'école lombarde. Les Carrache fondèrent la seconde école lombarde, connue sous le nom d'école de Bologne. Les peintres de l'école *lombarde*, qui ont fait tous si naïvement représenté la nature, ont manqué de science en ce point. Ils ont peint le grand prêtre des Juifs comme un pape. (Fén.)

— Hist. S'est dit encore des Gibelins, en Italie, au moyen âge.

— *République lombarde*. La république formée dans le Milanais en 1796, et qui est plus connue sous le nom de République cispadane.

— Anc. législ. *Droit lombard* ou *Code lombard*. Lois des Lombards par Rotharis, 643.

— Anc. jurispr. *Lettres lombardes*. Lettres de chancellerie accordées aux Lombards et Italiens qui voulaient trafiquer et tenir banque en France.

LOMBARDIE. Géogr. Contrée d'Italie qui comprend à proprement parler le bassin du Pô, et qui tire son nom des Lombards qui y fondèrent vers la moitié du VI[e] siècle un royaume divisé en Lombardie transpadane et cispadane. Toute la partie de la Lombardie qui dépend des duchés de Milan et de Mantoue est aujourd'hui comprise dans le royaume lombard-vénitien.

— Hist. *Thème de Lombardie*. Nom par lequel les Grecs désignèrent les contrées de la Basse-Italie, qu'ils prirent aux Sarrasins, sous l'empereur Basile le Macédonien, 886. Le gouverneur du thème de Lombardie avait le titre de Catapan. C'est de là que souvent cette province est désignée sous le nom de Catapanat. Le thème de Lombardie fut réuni au duché de Calabre et de Pouille par Robert Guiscard, 1059.

— *Congrégation de Lombardie*. Congrégation qui appartenait à l'ordre des ermites de Saint-Augustin, et qui fut fondée vers 1432 par Jean-Roch, Porzé de Pavie, Jean de Navarre et Grégoire de Crémone.

— Anc. comm. Nom d'une espèce de fourrure. Querreaux fourrés de Lombardie.

LOMBARDIQUE. adj. des 2 g. Géogr. et hist. Qui appartient aux Lombards. Usages, coutumes lombardiques.

— Diplom. Se dit particulièrement de l'écriture romaine altérée par les Lombards. L'écriture lombardique eut cours en Italie depuis le VII[e] siècle jusqu'au commencement du VIII[e]. L'écriture lombardique admet une foule de formes différentes en usage aux diverses époques. || substant. Lombardique capitale, historiée, bariolée, massive, bombée, tranchée, demi-tranchée, etc. Lombardiques à compartiments, à volutes, excédantes, en zigzag, etc.

LOMBARDISME. s. m. Littér. Façon de parler propre aux habitants de la Lombardie, dans la langue italienne.

LOMBARD-VÉNITIEN ou **LOMBARDO-VÉNITIEN, ENNE.** adj. Géogr. Qui appartient à la Lombardie et aux États de Venise.

— *Royaume lombard-vénitien*. Royaume d'Italie formé en 1815, comprenant les États de la république de Venise, l'ancien duché de Milan, et la principauté de Mantoue. Il est divisé en deux gouvernements, dont Milan et Venise sont les capitales, et appartient à l'empereur d'Autriche, roi de la Lombardie vénitienne. Sol très-fertile; commerce de riz et de soie. 4,570,000 h. Le vice-roi, qui est toujours un prince de la famille impériale, réside à Milan.

LOMBES. s. m. pl. (du lat. *lombus*, même signif.). Anat. Région postérieure de l'abdomen comprise entre la base de la poitrine et le bassin. Chez l'homme, les lombes sont formés par la peau, le tissu cellulaire des muscles, les vaisseaux, des nerfs et des vertèbres. Les plaies des lombes ne sont rangées parmi qu'autant qu'elles sont très-profondes et qu'elles pénètrent dans la cavité abdominale. (Pinel.)

LOMBEZ. Géogr. Chef-lieu d'arr. (Gers), à 750 kil. de Paris, 1,550 hab.

LOMBIS. s. m. Conchyl. Grosse coquille vermeille.

LOMBO. s. m. Ichthyol. Poisson des Antilles. On l'appelle aussi Pituri.

LOMBO-ABDOMINAL. adj. et s. m. (du lat. *lombus*, lombe; *abdomen*, ventre). Se dit d'un muscle du bas-ventre qui s'étend des apophyses transverses des quatre vertèbres lombaires supérieures à la ligne blanche. Le muscle *lombo-abdominal* resserre la cavité du bas-ventre et presse les viscères qui s'y trouvent. (Petit.)

LOMBO-COSTAL. adj. et s. m. (ét. lat., *lumbus*, lombe; *costa*, côte). Anat. Nom donné au muscle petit dentelé inférieur, qui s'attache aux apophyses épineuses des trois premières vertèbres lombaires, et aux quatre dernières côtes asternales.

LOMBO-COSTO-TRACHÉLIEN. adj. et s. m. (ét. lat., *lumbus*, lombe; *costa*, côte; *trachea*, trachée). Anat. Nom donné au long dorsal; portion costo-trachélienne du sacro-spinal.

LOMBO-DORSO-TRACHÉLIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles du dos.

LOMBO-HUMÉRAL. adj. et s. m. (ét. lat., *lumbus*, lombe; *humerus*, épaule). Anat. Nom donné au muscle grand dorsal, qui s'étend des lombes jusqu'à la partie antérieure du bord postérieur de la gouttière bicipitale de l'humérus. On l'appelle aussi *très-large du dos*.

LOMBO-SACRÉ. adj. m. Anat. Rameau nerveux fourni par la branche intérieure du cinquième nerf lombaire, qui descend dans le bassin, au-devant du sacrum, fournit le nerf fessier, et s'unit au plexus sciatique.

LOMBOYÉ, ÉE part. pass. du v. Lomboyer. S'empl. adjectiv.

LOMBOYER. v. a. 1[er] conj. Techn. Ce verbe change l'y en i devant l'e muet. *Je lomboie. Je lomboierai. Je lomboierais. Lomboie. Que je lomboie.* Faire épaissir la mère, dans les salines.

LOMBRIC. s. m. (pr. *lon-brik*, du lat. *lumbricus*). Entom. Genre d'animaux articulés de la classe des chétopodes. Leur corps est arrondi, extensible, allongé, composé d'anneaux et plus pointu antérieurement que postérieurement. Ces annélides, à cause de la nature muqueuse de leur peau, recherchent l'humidité dans la terre ou dans l'air. S'ils se trouvent exposés à l'action de la lumière, du soleil et même de l'air, ils essaient aussitôt de s'y soustraire en s'enfonçant dans la terre ou sous quelque abri, et s'ils ne le peuvent, ils sont bientôt desséchés et privés de la vie. Ils affectionnent les terres grasses, comme celles qui entourent les trous à fumier, les couches de nos jardins, etc. Les lombrics sont très-recherchés par les pêcheurs, auxquels ils fournissent un appât dont les poissons sont très-friands. On appelle communément les lombrics vers rouges, ou vers de terre. Lombric hérisse. Lombric vermiculaire. Lombric des sables. Le *lombric* peut supporter un jeûne de huit ou neuf mois. (Mérat.) Lorsqu'on coupe un *lombric*, les tronçons redeviennent des vers entiers au bout de trois à six mois. (Réaum.) On dit qu'il y a des peuples de l'Inde qui sont très-friands de *lombrics* et qui les mangent tout crus. (Valm. de Bom.)

— Espèce d'ascaride qu'on rencontre fréquemment dans les intestins de l'homme et des animaux. C'est l'ascaride lombricoïde. V. ASCARIDE.

— Erpét. Espèce de serpent du genre orvet.

LOMBRICAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des algues.

LOMBRICAL, ALE. adj. (du lat. *lumbricus*, ver de terre). Il se dit de quelques petits nerfs de la main et du pied, qui ressemblent en quelque sorte à des vers.

LOMBRICIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *lumbricus*, lombric, ver; *forma*, forme). Entom. Qui a la forme d'un lombric, d'un ver. || LOMBRICIFORMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des holothurides apodes, comprenant ceux de ces animaux qui par la forme de leur corps se rapprochent des lombrics.

LOMBRICINÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble au lombric. || LOMBRICINÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des annélides, ayant pour type le genre lombric.

LOMBRICITE. s. f. Foss. Pétrification imitant les lombrics.

LOMBRICOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *lumbricus*, lombric, et du gr. εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble à un lombric. L'ascaride lombricoïde. || LOMBRICOÏDES. s. m. pl. Ordre de la classe des elminthogames, comprenant ceux de ces animaux auxquels la forme de leur corps donne quelque ressemblance avec les lombrics. || On dit aussi au sing. Un lombricoïde.

LOME. s. m. Ornith. Membrane qui borde chaque côté des doigts de certains oiseaux. || Nom du plongeon à gorge rouge.

LOMÉCHUSE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

LOMELINE. Géogr. Province des États Sardes, div. de Novare; 100,000 hab., chef-lieu Mortara.

LOMENTACÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une feuille dont la nervure du milieu ne se ramifie que pour donner naissance au limbe, mais se coupe d'espace en espace par des ramifications, de manière à faire paraître la feuille comme si elle était formée de plusieurs feuilles placées bout à bout. Il se dit aussi d'une gousse formée par une feuille carpellaire pliée en deux sur elle-même, et qui paraît formée de plusieurs pièces. || LOMENTACÉES. s. f. pl. Famille de plantes correspondant à la tribu des césalpinées dans les légumineuses, et comprenant celles dont les fleurs sont régulières; crucifères dont les fruits se divisent transversalement en articles monospermes.

LOMENTAIRE. s. f. Bot. Genre d'algues, dont on ne connaît qu'une seule espèce.

LOMORD. Géogr. Lac d'Écosse, entre les comtés de Dumbarton et de Stirling. On rapporte qu'au moment du tremblement de terre qui détruisit Lisbonne en 1755, les eaux de ce lac s'élevèrent tout à coup, et furent agitées pendant plusieurs heures.

LOMONOZOFF. Poëte russe, né en 1711 à Kolmogori, mort en 1764. Ses poésies, et surtout ses odes, lui ont assigné le premier rang parmi les écrivains russes.

LOMPE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons cartilagineux plécoptères. On l'appelle vulgairement *lièvre de mer*.

LONADE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, de la tribu naturelle des anthémidées. La lonade croît dans les provinces du midi de la France, et dans la Barbarie. Lonade ombellée. Lonade naine.

LONATO. Géogr. Ville du royaume lombard-vénitien, à une lieue de Garde.

— Hist. *Bataille de Lonato*. Victoire remportée sur les Autrichiens par Bonaparte, général des troupes républicaines, le 3 août 1796.

LONCHÈRE. s. m. (du gr. λόγχη, lance). Mamm. Nom donné à des rongeurs dont le dos est couvert de poils aplatis, roides et piquants, tels que les échimis.

LONCHIEUX. s. m. Ichthyol. Poisson à nageoires, ayant la queue en forme de lancette, et nageoires ventrales séparées.

LONCHITE. s. f. (pr. *lon-ki-te*; du gr. λόγχη, lance). Astron. Comète qui avait la forme d'une lance.

LONCHITE ou **LONCHITIS.** s. f. (pr. *lon-ki-te* ou *lon-ki-tiss*, même étymologie que le mot précédent). Bot. Espèce de fougère dont les feuilles sont fort pointues et en forme de lance.

LONCHIURE ou **LONCHURE.** s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux holobranches, de la famille des acanthopomes.

LONCHOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., λόγχη, lance; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles très-longues, linéaires et lancéolées.

LONCHOSTOME. adj. (ét. gr., λόγχη, lance; στόμα, bouche). Zool. Qui a l'ouverture de la bouche lancéolée.

LONCLOATH. s. m. Comm. Toile de coton blanche et bleue que l'on tire de la côte de Coromandel.

LONDEAU. s. m. Comm. Sorte de toile de Bretagne.

LONDERIRETTE. s. f. Luronne, fille de mœurs suspectes.

LONDINIEN, IENNE. s. et adj. Géogr. Habitant de Londinium. || Qui appartient à Londinium ou à ses habitants.

LONDINIUM. (pr. *lon-di-ni-ome*). Géogr. anc. Ville de la Bretagne, chez les Trinobantes, sur la Tamise. Aujourd'hui Londres.

LONDON. Géogr. V. LONDRES.

LONDONDERRY. Géogr. Comté d'Irlande, dans la province d'Ulster, borné au N. par l'océan Atlantique, à l'O. par le comté de Donegal, à l'E. par celui d'Antrim, au S. par celui de Tyrone. Sa superficie est d'environ 124 kilom. carrés, et sa population de 186,000 h. || LONDONDERRY, capitale du comté du même nom, sur la Foyle; 11,000 hab.

LONDONNIEN, IENNE. s. et adj. Géogr. Habitant de Londres. || Qui appartient à Londres ou à ses habitants.

LONDRES. s. m. Anc. mar. Vaisseau de bas bord; espèce de galère.

LONDRES. Géogr. La plus grande ville de l'Europe et la plus importante cité commerciale du monde, capitale du comté de Middlesex et de tout l'empire britannique, sur les deux rives de la Tamise, à 60 kilom. de l'embouchure de ce fleuve. Sa superficie est de près de 100 kil. carrés, et sa population de 1,700,000 âmes. On y compte 165,000 maisons, 125 églises paroissiales, 120 chapelles anglicanes, 40 temples d'autres cultes chrétiens, 13 théâtres, 14 prisons. La ville se partage en 6 parties principales; au centre, la Cité, siége de tout le commerce; à l'O., Westminster et West-End, quartier de la cour, de la noblesse, du parlement, des administrations publiques; à l'E., East-End, consacré spécialement au commerce maritime; au S., Southwark, quartier maritime comme le précédent; au N., le quartier du Nord, nouvellement bâti, et qui comprend plusieurs villages dans son enceinte. 80 squares (places publiques avec jardins au centre); de beaux ponts, de vastes docks pour recevoir les vaisseaux et les marchandises, plusieurs parcs et jardins publics, le tunnel, galerie souterraine, construite sous la Tamise, un grand nombre d'édifices publics, la cathédrale de Saint-Paul, bâtie sur le modèle de Saint-Pierre de Rome, contribuent à l'ornement de cette ville. Londres compte un grand nombre d'établissements scientifiques, de musées, de galeries, de collections précieuses. L'industrie de Londres est très-variée, mais c'est surtout à l'extension prodigieuse de son commerce qu'elle doit son importance. Des 1825, cette ville possédait 4,921 navires jaugeant 876,400 tonneaux, et surpassait d'un tiers à elle seule le tonnage de toute la France.

— Hist. LONDRES, autrefois *Londinium*, existait avant l'invasion de Jules César, et fut durant l'heptarchie la capitale du royaume d'Essex. Alfred le Grand en fit la capitale du royaume vers la fin du IX[e] siècle. Cette ville a éprouvé à diverses époques de grands désastres : une famine extraordinaire en 1258, une épidémie qui enleva 100,000 personnes en 1665, et l'année suivante un incendie terrible qui dévora 13,200 maisons, et dont les dommages furent évalués à 250 millions de francs. A la suite de cette calamité, Londres fut presque entièrement rebâtie, et gagna beaucoup sous le rapport de la beauté et de la régularité. Londres a donné le jour à un grand nombre d'hommes célèbres, parmi lesquels Chaucer, Spencer, Prior, More, Temple, Milton, Shaftesbury, Chesterfield, T. Browne, Halley, etc.

— Hist. *Paix de Paris et de Londres*. V. PARIS.

— LONDRES. s. f. S'est dit au XV[e] siècle des forteresses que les Anglais bâtissaient en France.

— Comm. Sorte de drap. V. LONDRIN.

LONDRIN. s. m. Comm. Drap léger, fait à l'imitation de quelques draps de Londres. Le londrin se fabrique dans nos provinces méridionales.

LONG, ONGUE. adj. (du lat. *longus*, même signif.). Se dit des objets considérés dans leur étendue la plus grande, d'un bout, d'une extrémité à l'autre, par opposition à Court. Une canne longue d'un mètre. Un ruban long de six mètres. La harpe a des cordes plus longues les unes que les autres. Il a fait une longue ligne sur son papier. Un long cou. De longues jambes. Une barbe longue. Une longue allée. Un long chemin. La Loire est le fleuve de France qui a le plus long cours. Avoir une taille longue et mince. Un *long* habit de lin. (Fléc.) Les oiseaux sont en général les animaux dont le cou est le plus *long*. (Buff.) Le cervelane chinois montre une très-*longue* nageoire dorsale. (Lacép.) En voyant un champ de blé s'étendre par *longs* sillons, comme un beau tapis vert, nous éprouvons une sensation plus agréable que celle que nous donne sa tige ou sa simple touffe isolée. (B. de St-P.)

— *Lunette de longue vue*, ou simplement *longue-vue*. Lunette d'approche; lunette avec laquelle on voit les objets éloignés, qui les rapproche à la vue.

— *Habit long*. La soutane et le long manteau que portent les ecclésiastiques. Il est en habit long.

— Prov. *Avoir les dents longues, bien longues.*

Être affamé, après avoir été longtemps sans manger.

— Fig. et fam. *Il a les bras longs, les mains longues.* Il a beaucoup d'influence, son pouvoir s'étend bien loin.

— Fig. Lançant un *long* regard vers le céleste empire. (Delille.)

— *Boire à longs traits.* Boire de grands coups.

— Fig. Cet homme a de grandes afflictions, il en a bu toute l'amertume à longs traits.

— En parlant d'une surface. La plus grande dimension, par opposition à Large. Ce salon est plus large que long. Le parallélogramme est un carré long. Une table longue. Un corridor long et étroit.

— Relativement au temps. Qui dure plus ou moins longtemps. Au mois de juin, les jours sont plus longs à Saint-Pétersbourg qu'à Paris. Le temps est long à qui attend. Cela ne sera pas de longue durée. Une longue absence. Un long voyage. Un long repos. Une longue et heureuse vie. De longs et heureux jours. De longues souffrances. C'est une maladie très-longue. Une histoire longue et ennuyeuse. Une longue suite d'observations. Une longue discussion s'ensuivit. Ce qui doit finir ne peut être *long.* (Boss.) La *longue* carrière d'un conquérant. (Mass.) Ces jours, si *longs* pour moi, lui semblèrent trop courts. (Rac.) Ah! que le temps est *long* à mon impatience! (Id.) Que la nuit est *longue* à la douleur qui veille! (***) La journée ne lui paraît jamais assez *longue* pour tous les soins dont elle aime à la remplir. (J.-J. Rouss.) Ses *longs* voyages altérèrent sa santé. (Barth.) Les peuples se réveillent d'un si *long* assoupissement. (Boss.) La dépravation des mœurs ressemble à ces contagions qui font de *longs* et affreux ravages avant qu'on ait découvert les moyens d'en arrêter les progrès. (S. (Dubay.) Chaque moment lui paraît *long* comme une heure. (Lemonn.) Ses *longs* malheurs lui donnaient je ne sais quel éclat qui relevait toutes ses bonnes qualités. (Fén.) Plusieurs fois, pendant les *longues* nuits de l'automne, je me suis trouvé seul, placé en sentinelle, comme un simple soldat, aux avant-postes de l'armée (Chateaub.) Que si l'on savait se résigner avec une noble fermeté au sort, se tenir toujours prêt sans effroi au dernier passage, par une vie forte et irréprochable, on passerait des jours pleins; l'homme verrait avec sérénité s'écouler de *longues* années, qu'il compterait par autant de bienfaits et d'utiles travaux pour ses semblables. (Virey.) Les reptiles, si peu sensibles, si inertes la plupart du temps, peuvent traîner de *longues* journées. (Id.)

— *Ouvrage, affaire de longue haleine.* Ouvrage, affaire qui demande beaucoup de temps et de soin.

— *Voyage de long cours.* Voyage par mer dans des pays fort éloignés.

— *Bail à longues années, à long terme.* Celui dont la durée s'étend au delà du nombre d'années des baux ordinaires.

— Fam. et elliptiq. *Il ne la fera pas longue.* Il ne vivra pas longtemps.

— *Syllabe, voyelle longue.* Syllabe, voyelle dont la prononciation doit avoir plus de durée que celle d'une syllabe, d'une voyelle brève. O est long dans *le vôtre* et bref dans *votre habit.* V. LONG, subst.

— Se dit des ouvrages d'esprit, soit en en considérant l'étendue, soit qu'on ait égard au temps qu'il faut pour les lire, pour les apprendre, les réciter. Cet ouvrage est bien long. Il nous a fait un long discours, une longue harangue.

— Se dit particulièrement d'un ouvrage diffus, qui n'est pas écrit avec une précision convenable. Vous saurez écrire avec clarté et précision lorsque vous aurez observé ce qui rend le discours *long,* pesant et embarrassé. (Condill.) Cet ouvrage est *long* et abstrait. (Volt.)

— Lent, tardif. Dépêchez; que vous êtes long! Cet ouvrier est très-long. Il est long à tout ce qu'il fait. Cette plante est longue à pousser, à croître. Les vieillards sont longs en tout.

— Prat. *Assignation à longs jours.* Assignation qui accorde un délai plus long que le délai ordinaire.

— Anc. t. milit. *Faire long bois.* Laisser beaucoup d'espace entre les rangs des soldats.

LONG. s. m. Longueur, par opposition à Largeur. Cette maison a douze mètres de long sur huit mètres de large. Des rideaux de trois mètres de long.

— *S'étendre de son long, tout de son long.* Tomber par terre ou se coucher en déployant ou en laissant aller son corps de toute sa longueur.

— Fam. *Il nous en a dit long, bien long.* Il nous a dit beaucoup de choses sur ce sujet. || *En savoir long, bien long.* Être fort adroit, rusé, difficile à surprendre. Dans ces deux dernières locutions, *long* est pris adverbialement. Ha! esprit bouché, ne vous souvient-il pas que de fil en aiguille je vous ai conté que le père avait épousé une fille qui en savait bien *long?* (La Font.)

— Fam. *Tirer de long.* S'esquiver, s'enfuir. Quand il eut ce qu'il voulait, il tira de long. Vieux.

— Fig. Apporter des délais dans une affaire.

— *Scieur de long.* Ouvrier qui scie les pièces de bois en long pour faire des planches, des chevrons, etc. || Dans ce sens, on dit aussi, *scier de long.*

— *En long et en large.* En longueur et en largeur, alternativement. On ne l'emploie guère que dans cette expression, Se promener en long et en large. || On dit dans le même sens, *de long en large.*

— Elliptiq. *Prendre le plus long, son plus long.* Aller en quelque lieu par le chemin le plus long. Vous allez là par telle rue? vous prenez le plus long, votre plus long. C'est le plus long de beaucoup.

— Fig. *Prendre le plus long.* Se servir des moyens les moins propres à faire réussir promptement ce que l'on a entrepris, à atteindre le but qu'on s'est proposé.

— *De long, en long.* loc. adv. En longueur, dans le sens de la longueur, par opposition à De travers, en travers. Mettez ces bûches en long, de long. Fendre en long. || *Au long, tout au long.* Amplement. Il nous en a parlé tout au long. Il nous a raconté cette affaire tout au long. Cet auteur en parle au long dans son ouvrage. Je vous l'écrirai tout au long. || *De longue main.* Depuis longtemps. Je le connais de longue main, c'est un mauvais sujet. Il est mon ennemi de longue main. || *Être au long de.* Suivre jusqu'au bout. Être au long d'une messe. Vieux.

— *Le long, tout le long, tout du long, au long de.* loc. prép. En côtoyant. Le long de la rivière. Tout le long de la route. J'allais au long du bois. Il suivait tout du long de la prairie. Le *long* des côtes, la nature a creusé des baies autour desquelles se sont élevées des villes que l'art a fortifiées. (Barth.) Nous vîmes le *long* du chemin quantité de tombeaux. (Id.) || *Tout le long, tout du long de,* signifient aussi Pendant toute la durée de. Il mange tout le long du jour. Il n'a fait que dormir tout du long de la séance. Il s'est promené tout le long de la semaine. Il s'est diverti tout du long de l'année.

— Prov. *De longues terres, longues nouvelles.* En revenant de pays lointains, on a beaucoup de choses à dire. || *Longues paroles font les jours courts.* La causerie fait passer le temps. || *Les princes ont les mains et les oreilles bien longues.* Ils peuvent entendre et atteindre de loin. || *Faire les longs yeux.* Regarder de travers.

— Prov. et fig. *Il en a eu tout du long de l'aune.* Se dit d'un homme qui a été fort maltraité, fort mal mené de quelque manière que ce soit. || On dit dans le même sens, *On lui en a donné tout du long.* Il en a eu du *long* et du large. (Acad.)

— Anat. Se dit des corps dont l'étendue en longueur l'emporte sur la largeur et sur l'épaisseur. Os longs. Muscles longs. Le muscle long du cou. Le muscle long dorsal. Le muscle long fléchisseur du pouce. Le muscle long extenseur du doigt. Le muscle long supinateur. Le muscle long péronier. || substantiv. en parlant de certains muscles. Long fléchisseur. Long extenseur. Long du cou. Le long du cou fléchit les vertèbres cervicales les unes sur les autres et sur les vertèbres dorsales. Le long dorsal s'étend le long du dos. Le long fléchisseur des orteils.

— Fauconn. *Voler en long.* Se dit d'un oiseau qui vole en droite ligne.

— Techn. *Long* se dit d'une pâte ou autre matière molle qui possède à un haut degré la faculté de prendre toutes les formes sous la main de l'ouvrier. || Grande auge dans laquelle les saliniers font déposer la muire.

— Véner. *Tirer de long.* Faire suivre les chiens.

LONG (Jacques LE). Savant religieux de l'ordre de l'Oratoire, né à Paris en 1665, mort en 1721. Ses principaux ouvrages sont: une Bibliothèque sacrée et une Bibliothèque historique.

LONGANIME. adj. des 2 g. Néol. Qui a de la longanimité, qui est patient et généreux. Ce héros longanime.

LONGANIMEMENT. adv. Néol. D'une manière longanime.

LONGANIMITÉ. s. f. (ét. lat., *longus,* long; *animus,* âme). Clémence, bonté d'un être puissant qui excuse des offenses, des insultes qu'il pourrait punir. La longanimité de Dieu envers les pécheurs. On ne saurait trop louer la longanimité de ce prince.

— Patience, courage dans le malheur. Il supporte tout cela avec une longanimité exemplaire.

LONGCHAMPS. s. m. Ancienne abbaye de religieuses à deux lieues de Paris, fondée par la B. Isabelle, sœur unique de saint Louis. Cette abbaye était célèbre par les concerts spirituels qu'on y exécutait. Un grand concours de monde s'y réunissait, particulièrement pendant la semaine sainte, pour y entendre le chant des ténèbres. Depuis la destruction de l'abbaye, l'usage ne s'en est pas moins perpétué chez les habitants de Paris de se diriger pendant les trois jours de la semaine sainte aux Champs-Élysées, sur le chemin qui conduisait autrefois au cloître, et cette promenade, destinée surtout à faire briller le luxe des équipages et des toilettes, a conservé le nom de Longchamps. Aller à Longchamps. Il n'y avait personne à Longchamps. Longchamps a été triste cette année.

LONGE. s. f. (rad. *long*). Manég. Corde de chanvre, de crin; lanière, courroie de cuir, qui sert à attacher un cheval à l'auge, au râtelier, etc., ou à le conduire par la main. La longe d'un cheval. Le cheval a rompu sa longe. Ce cheval marche sur sa longe. Mener un cheval par la longe. Attacher un cheval avec deux longes. Tout ainsi que les chevaux qu'on mène en main font bien des bonds et des escapades, mais c'est à la longueur de leurs *longes.* (Mont.) || Corde d'une certaine longueur que l'on attache à l'anneau du caveçon, et qui sert à tenir un cheval que l'on trotte sur des cercles. Trotter un cheval à la longe, à la plate-longe.

— Fig. et fam. *Marcher sur sa longe, dans sa longe.* S'embarrasser dans ses propres mesures, dans les discours que l'on tient.

— Prov. *La longe en vaut mieux que le franc corps.* Se dit des gens qu'il est dangereux de fréquenter.

— Art cul. La moitié de l'échine d'un veau ou d'un chevreuil, depuis le bas de l'épaule jusqu'à la queue. Une longe de veau, de chevreuil. || Il se dit plus particulièrement d'une longe de veau. Nous avons mangé une longe excellente.

— Fauconn. Petite lanière que l'on attache aux pieds de l'oiseau. || *Tirer à la longe.* Se dit de l'oiseau qui vole pour venir auprès de celui qui le gouverne.

— Techn. Lanière de cuir tressée sur une partie de sa longueur qui porte la mèche dans les fouets de carrosse.

LONGÉ, ÉE. part. pass. du v. Longer. S'emploie adjectiv.

LONGÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit de l'oiseau de proie dont les longes sont d'un autre émail que le corps. Faucon longé d'azur. Qui a une longe d'azur.

LONGEAU. Géogr. Ch.-l. de canton (Haute-Marne); 400 hab.

LONGER. v. a. 1re conj. (rad. *long*). On met un *e* après le *g* devant *a, o.* *Nous longeons. Je longeais. Je longeai. Que je longeasse.* Marcher le long de. Nous avons longé notre parc. Le cerf a longé cette route. L'armée longea la rivière. Nous suivîmes notre route, entre le désert à gauche et les ondulations de l'Anti-Liban à droite, en *longeant* quelques petits champs cultivés par les Arabes pasteurs. (Lamart.) Les marins du prince Henri résolurent d'arriver au pays d'or et des épices en *longeant* les côtes de l'Océan. (M.-Brun.) *Longeant* toujours les Alpes, ils regagnèrent l'Helvétie, la Rhétie et la Norique. (Anquet.)

— S'étendre le long de, en parlant des choses. Cette prairie longe le bois. La route longe la rivière.

— Véner. Il se dit du gibier qui entraîne la chasse bien loin en avant.

LONGÉVITÉ. s. f. (ét. lat., *longus,* long; *ævum,* âge). Prolongation de l'existence la plus durable qu'il soit permis d'espérer selon l'ordre de la nature. La longévité des corbeaux, des carpes, des perroquets. Table de longévité. Il y a en ce pays de rares exemples de longévité. Longévité humaine. Le cerf, sans avoir cette *longévité* fabuleuse que les anciens lui attribuent, atteint cependant trente-cinq à quarante ans. (Virey.) Parmi les carnivores, la *longévité* est plus étendue, puisque le chat vit deux fois plus que le lapin. (Id.) Les arbres et autres végétaux qui se dépouillent chaque hiver de leurs feuilles en nos climats ont plus de *longévité* que ceux des pays chauds, toujours en végétation et en production. (Id.) Le froid est une cause de *longévité* quand il est modéré. (Id.) La respiration abondante de l'air est une excellente source de *longévité.* (Id.) L'unique source de toute *longévité* ne saurait être que la modération et l'égalité du moral, comme celle du physique. (Id.) Ce n'est pas dans les officines des pharmaciens, encore moins dans les prétendus baumes et élixirs de longue vie de tant de charlatans, qu'on trouvera le véritable or potable de la *longévité.* (Id.)

LONGÉVITE. adj. des 2 g. (rad. *long*). Qui a vécu longtemps; qui est destiné à vivre longtemps. Vous supposerez un instant que vous êtes appelé au triste honneur d'être *longévite.* (Pougens.)

— substantiv. Un longévite. Une longévite. Les prétendus *longévites,* dont la vie a débordé toutes les limites possibles que le Créateur a imposées à la faible nature. (Pougens.) Ce mot, qui ne manquerait pas d'utilité, est tout à fait inusité.

LONGFORD. Géogr. Comté d'Irlande, province de Leinster; 108,000 hab. || Cap. du comté du même nom.

LONG-GRAIN. s. m. Techn. Ligne de la plus grande pente des ardoises dans la terre. C'est dans le long-grain que l'ardoise se casse plus facilement.

LONGIBRACTÉTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *longus,* long; *bractea,* bractée). Bot. Qui a de longues bractées.

LONGICARPE. adj. des 2 g. (du lat. *longus,* long, et du gr. καρπός, carpe). Zool. Qui a le carpe très-long.

LONGICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus,* long; *cauda,* queue). Zool. Qui a la queue longue. || LONGICAUDES. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des oiseaux marcheurs, comprenant ceux qui ont la queue longue, tels que les coqs, les faisans, les paons, etc.

— Famille de crustacés.

LONGICAULE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus,* long; *caulis,* tige). Bot. Qui a la tige longue. Plante longicaule.

LONGICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus,* long; *collum,* cou). Zool. Qui a le cou long. Animal longicole.

LONGICÔNE. adj. des 2 g. (du lat. *longus,* long, et du gr. κῶνος, cône). Formé d'un cône allongé. Bec longicône.

LONGICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus,* long; *cornu,* corne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes longues. || LONGICORNES. s. m. pl. Entom. Famille de l'ordre des coléoptères, comprenant ceux de ces animaux qui ont les cornes aussi longues et même plus longues que le corps.

LONGICOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *longus,* long; *costa,* côte). Zool. Qui est marqué de longues côtes à la surface.

LONGICRURE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus,* long; *crus,* cuisse). Zool. Qui a de longues cuisses.

LONGICUSPIDÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *longus,* long; *cuspis,* pointe). Hist. nat. Qui est armé de longues pointes.

LONGIÉPINEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *longus,* long; *spina,* épine). Hist. nat. Qui porte de longues épines.

LONGIÈRE. s. f. (rad. *long*). Écon. dom. Sorte de nappe ou de linge de table beaucoup plus longue que large.

LONGIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus,* long; *flos,* fleur). Bot. Qui a des fleurs longues.

LONGIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *longus,* long; *folium,* feuille). Bot. Qui a des feuilles longues.

LONGILABRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus,* long; *labrum,* labre). Zool. Qui a le labre long. || LONGILABRES. s. m. pl. Tribu de la famille des géocorises, comprenant ceux des hémiptères qui ont le labre long et simulé.

LONGILOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *longus,* long; *lobus,* lobe). Hist. nat. Qui est partagé en lobes allongés. || Bot. Qui a des lobes allongés comme les feuilles de la clématite longilobée.

LONGIMANE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus,* long; *manus,* main). Zool. Qui a de longues mains. || Il se dit d'un crustacé qui a de longues pinces. || D'un insecte qui a les pattes de devant plus longues que les autres.

LONGIMÈTRE. s. m. (du lat. *longus,* long, et du gr. μέτρον, mesure). Techn. Nom donné à un instrument à l'usage des tailleurs, pour prendre des mesures.

LONGIMÉTRIE. s. f. (du lat. *longus,* long, et du gr. μέτρον, mesure). Géom. Art de mesurer les longueurs tant accessibles qu'inaccessibles. || Partie de la géométrie élémentaire qui traite des propriétés des lignes.

LONGIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la longimétrie.

LONGIN. Philosophe et littérateur grec, né vers 210. Il avait ouvert à Athènes une école de rhétorique et de philosophie. Sa réputation parvint jusqu'à Zénobie, reine de Palmyre, qui l'appela auprès d'elle et en fit son premier conseiller. Longin fut mis à mort en 273 par ordre d'Aurélien, comme ayant été l'instigateur de la guerre que Zénobie avait soutenue contre l'empereur. Il ne nous reste de Longin que son *Traité du sublime,* dont Boileau a fait une traduction.

LONGIN (Saint). Deux saints portent ce nom. Le premier, qui était le centenier commandant les soldats romains bourreaux de Jésus-Christ, le second, le soldat qui ouvrit d'un coup de lance le côté de Jésus-Christ déjà mort. Ils souffrirent tous deux le martyre en Cappadoce.

LONGIN. s. m. Se dit quelquefois fam., d'un homme qui est très-lent. C'est un longin.

LONGIPALPE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus,* long; *palpus,* palpe). Zool. Qui a de longues palpes. || LONGIPALPES. s. m. pl. Entom. Tribu de la famille des coléoptères brachélytres, comprenant ceux qui ont les palpes maxillaires presque aussi longues que la tête.

LONGIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus,* long; *pes,* pied). Zool. Qui a des pieds ou des pédoncules très-longs. || LONGIPÈDES. s. m. pl. Ornith. Ordre de la classe des oiseaux comprenant ceux qui ont les pattes très-longues.

LONGIPÉDONCULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *longus,* long; *pedunculus,* pédoncule). Bot. Qui a de longs pédoncules.

LONGIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus,* long; *penna,* aile). Ornith. Qui a de longues ailes. || LONGIPENNES. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux palmipèdes, comprenant ceux dont les ailes très-longues dépassent la queue.

LONGIPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus,* long; *petalum,* pétale). Bot. Qui a des pétales très-longs. Corolle longipétale.

LONGIPÉTIOLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *longus,* long; *petiolus,* pétiole). Bot. Qui a ses fleurs supportées par de longs pétioles.

LONGIPINNE. adj. des 2 g. ou **LONGIPINNÉ, ÉE.** adj. (ét. lat., *longus,* long; *pinna,* nageoire). Ichthyol. Qui a de longues nageoires. Holocentre longipinne.

LONGIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus,* long; *rostrum,* bec). Zool. Qui a un bec ou un museau très-long.

— Bot. Dont l'opercule est subulé, long et droit, en forme de bec. Se dit en parlant des mousses. Grimmie longirostre.

— LONGIROSTRES. s. m. pl. Mamm. Famille de l'ordre des mammifères édentés, comprenant

ceux qui ont le museau très-allongé. || Famille de l'ordre des échassiers, dans laquelle sont compris ceux qui ont le bec long et grêle. || Division de la tribu des charançonites.

LONGIS. s. m. (pr. *lon-ji*). Se dit des personnes lentes. C'est un fameux longis. Vieux et fam.

— Mar. Se dit de deux barres de bois placées le long des passavants.

LONGISCAPE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus*, long ; *scapus*, hampe). Bot. Qui a des hampes très-longues. Primule longiscape.

LONGISÈTE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus*, long, *seta*, soie). Hist. nat. Qui a de longues soies.

— Bot. Se dit d'une graminée dont les épillets sont entourés d'un involucre composé de très-longs filets ; d'une mousse dont les urnes sont portées par de longs pédoncules ; ou d'une plante dont les légumes sont garnis de longues soies.

LONGISILIQUEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *longus*, long ; *siliqua*, cosse, silique). Bot. Qui a de longues siliques.

LONG-ISLAND. Géogr. Ile de l'océan Atlantique, sur la côte des Etats-Unis, dans l'Etat de New-York. || *Golfe de Long-Island.* Golfe qui sépare l'Etat de New-York de celui du Connecticut.

— Nom de quelques-unes des îles Hébrides, à l'ouest de l'Ecosse.

LONGISPINULEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *longus*, long ; *spina*, épine). Bot. Qui est armé de longues épines. || Le mesembryanthème longispinuleux est ainsi appelé parce que ses feuilles mortes, qui persistent, prennent l'aspect de longues épines.

LONGISTYLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *longus*, long ; *stylus*, style). Bot. Se dit d'une plante qui a des styles très-longs.

— Entom. Se dit d'un insecte qui a un long style à l'extrémité de l'abdomen.

LONGITUDE. s. f. (du lat. *longitudo*, formé de *longus*, long, étendu). Géogr. Distance en degrés d'un lieu quelconque à un premier méridien, ou arc de l'équateur compris entre le méridien d'un lieu et le méridien qu'on regarde comme le premier. Le choix du premier méridien étant tout à fait arbitraire, les géographes de chaque nation ne se sont point accordés sur ce point ; ce qui, du reste, est assez indifférent, car il est évident qu'on connaîtra la longitude d'un point de la terre lorsqu'on connaîtra la position de son méridien par rapport au méridien de tout autre point déterminé. Aujourd'hui l'on compte généralement à partir du méridien de la capitale de chaque Etat. La recherche de la longitude est de la plus grande importance en géographie, en navigation et en astronomie. On détermine particulièrement la longitude à l'aide de l'observation des mouvements propres de la lune et des excellents chronomètres si perfectionnés dans ces derniers temps. Prendre, compter les degrés de longitude. Cette île est à tant de degrés de longitude occidentale, de longitude orientale. Ce serait une heureuse découverte que de trouver la *longitude* sur mer, les *longitudes* en mer. (Acad.)

— Astron. La distance en degrés, qui existe entre un astre rapporté à l'écliptique et le point équinoxial du printemps. || *Longitude héliocentrique.* Point de l'écliptique auquel répond perpendiculairement le centre d'une planète, si elle était vue du soleil. || *Longitude géocentrique.* Point de l'écliptique auquel répond l'axe d'une planète vue de la terre.

— Mar. Distance d'un vaisseau du lieu où l'on est, à un autre lieu compté de l'est à l'ouest en degrés de l'équateur.

— *Bureau des longitudes.* Établissement institué par une loi rendue le 25 juin 1795, et dont le siége principal est à l'Observatoire de Paris. Il est chargé de rédiger pour chaque année la *Connaissance des temps*, ouvrage contenant les levers et couchers du soleil, de la lune, des planètes, leurs longitudes, latitudes, déclinaisons, ascensions, l'annonce de leurs éclipses, les occultations des principales étoiles, etc., pour chaque jour de l'année. Ce bureau publie en outre tous les ans l'*Annuaire du bureau des longitudes*, contenant des tables de poids et mesures, de monnaie, de mortalité, et des dissertations scientifiques.

LONGITUDINAL, ALE. adj. Didact. Qui est étendu en long. Se dit particulièrement en anatomie de toute partie qui se dirige parallèlement à l'axe de l'organe auquel il appartient. Les membranes qui composent les vaisseaux sont tissus de deux plans de fibres, les unes circulaires, les autres longitudinales. || Pl. m., *longitudinaux.*

LONGITUDINALEMENT. adv. En longueur. Il faut mesurer cela longitudinalement.

LONGIUSCULE. adj. des 2 g. (diminut. de *longus*, long). Didact. Qui est peu allongé.

LONGIVARIQUEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *longus*, long ; *varix*, varice). Bot. Qui porte de longues varices. Marginelle longivariqueuse.

LONG-JOINTÉ, ÉE. adj. Mamm. Se dit d'un cheval, d'une jument, dont les articulations inférieures sont trop longues. Cheval long-jointé. Votre jument est long-jointée.

LONGJUMEAU. Géogr. Ch.-l. de canton (Seine-et-Oise), à 19 kilom. de Paris ; 2,100 hab.

— Hist. *Paix de Longjumeau.* La paix faite avec les huguenots, le 27 mars 1568. On lui donna les noms de Paix fourrée et de Petite paix.

LONG-NEZ. s. m. Erpét. Nom spécifique d'un reptile de Surinam, du genre typhlops.

— Ichthyol. Poisson de l'océan Atlantique.

LONGNY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Orne), à 166 kilom. de Paris ; 3,000 hab. Usines, forges.

LONGOPHYLLE. adj. des 2 g. (du lat. *longus*, long ; et du gr. φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles très-longues. Plante longophylle.

LONGO-SARDO. Géogr. Port de Sardaigne, à l'entrée occidentale du détroit de Bonifacio.

LONG-PAN. s. m. Constr. Le plus long côté d'un comble.

LONG-PIC. s. m. Mar. Position d'un bâtiment qui, en levant une ancre mouillée à l'avant, est arrivé au-dessus de cette ancre, de manière que le câble est vertical. Etre à long-pic.

LONGRINE. s. f. Constr. Pièce de charpente qu'on dispose au-dessus du pilotage, dans le sens de sa longueur.

LONGTEMPS. adv. Un long espace de temps. Il a été longtemps malade. Il a négligé trop longtemps ses études. Il est à la campagne depuis longtemps. Il y a longtemps que j'ai ce livre. Je ne serai pas longtemps. C'est fini depuis longtemps. Il le connaît dès longtemps. Nous avons été longtemps amis. Pendant longtemps. Assez et trop *longtemps* mon amitié t'accable. (Rac.) C'est traîner trop *longtemps* ma vie et mon supplice. (Id.) Dès *longtemps* elle hait cette fermeté rare. (Id.) Au joug depuis *longtemps* ils se sont façonnés. (Id.) Des relations se renouvelèrent ainsi *longtemps*. (Defauc.)

— *Longtemps* n'est autre chose qu'un adverbe, et c'est précisément depuis qu'il remplit cet office, que nous avons cessé de dire *un long temps*, ainsi que l'ont fait quelques écrivains. Et depuis *un long temps* nous nous sommes tout dit. (Mol.) *Un long temps* les amasse, un instant les détruit. (T. Corn.) *Un long temps* se consume à détruire un méchant. (Dorat.) Et ne devait-il pas déférer aux anciennes lois de l'Eglise, qui excluaient pour jamais, ou au moins pour *un long temps*, les prêtres qui avaient commis des péchés ? (Pascal.) *Un long temps*, dit un critique, choque l'oreille autant qu'*un jamais*, *un beaucoup*. Cependant on peut dire encore aujourd'hui, *après un si long temps*. On peut aussi l'employer substantivement, comme dans cette phrase : Quand les biens du monde pourraient vous satisfaire, vous n'en jouiriez pas toujours. En jouiriez-vous longtemps ? Et qu'est-ce encore que ce *longtemps* ? (L'abbé Poulle.)

LONGUE. s. f. En prosodie, se dit d'une syllabe longue. Le dactyle est composé d'une longue et de deux brèves.

— Fig. et fam. *Il en sait les longues et les brèves.* Se dit d'un homme habile, intelligent en quelque affaire. || *Observer les longues et les brèves.* Etre cérémonieux, être très-circonspect et exact en tout ce qu'on fait.

— Anc. mus. Note carrée avec une queue à droite ; elle valait ordinairement quatre mesures, c'est-à-dire trois brèves dans le mode mineur parfait, et deux dans le mode mineur imparfait.

— *A la longue.* loc. adv. Avec le temps. A la longue il fera des progrès. Il est très-fort, mais à la longue il se fatigue. A la longue il en viendra à bout. Beauté, talent, esprit, tout s'use à la longue, excepté la sagesse et la vertu. Les honnêtes gens l'emportent à la *longue*. (Volt.) La vérité fait son chemin à la *longue*. (Jackson.) Je vous avoue que j'ai été longtemps sur le sort de mon mari d'une inquiétude qui m'eût peut-être attiré de l'humeur à la *longue*. (J.-J. Rouss.) Il a prévu, par la seule disposition des affaires, que l'Etat de Rome, à la *longue*, reviendrait à la monarchie. (Boss.)

LONGUÉ. Géogr. Ch.-l. de cant. (Maine-et-Loire) ; 4,500 hab. Commerce de bestiaux, huile de noix, prunes, etc. 273 kilom. de Paris.

LONGUE-ÉPINE. s. f. Ichthyol. On a donné ce nom au diodon holocanthe, poisson des mers intertropicales.

LONGUE-LANGUE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du torcol.

LONGUEMENT. adv. Pendant un long temps. Vivre longuement. Parler longuement. Discuter longuement une affaire. Le rhinocéros est déjà pubère à trois ans ; il ne peut donc vivre *longuement*. (Virey.) Les oiseaux en cage et condamnés au célibat vivent et peuvent *longuement* subsister. (Id.) Tant que nous proportionnons nos besoins et nos désirs à la sphère de nos moyens et de nos facultés, nous pouvons vivre heureusement et *longuement*. (Id.)

— Syn. comp. LONGUEMENT. LONGTEMPS. *Longtemps* désigne seulement une certaine mesure, une durée de temps, d'existence, d'action ; *longuement* exprime, à la lettre, une action faite d'une manière lente, paresseuse, languissante. Tant qu'on intéresse ou qu'on amuse, on ne parle pas *longuement*, quoiqu'on parle *longtemps*. Avec une grande abondance d'idées, on parle *longtemps* ; avec une abondance de paroles, on parle *longuement*.

LONGUE-PAUME. s. f. Jeux. Jeu de paume dans lequel l'espace qui est entre les joueurs est fort considérable.

LONGUERESSE. s. f. Techn. Long prisme rectangulaire, qu'on taille dans les ardoisières afin d'enlever plus facilement l'ardoise.

LONGUERIE. s. f. Longueur insipide, fatigante. Toutes ces *longueries* d'apprêt ne font qu'étouffer ce qu'il y a de vif et de moelleux. (Mont.) Il n'y a rien qui matte tant le Français que la *longuerie*. (Et. Pasq.) Vieux mot qu'on a laissé perdre.

LONGUERUE (Louis Dufour de). Savant religieux, né en 1652 à Charleville, mort en 1733.

LONGUE-VUE. s. f. Lunette d'approche. V. LONGUE.

LONGUET, ETTE. adj. (dimin. de *long*). Un peu long. Un discours longuet, un peu longuet. Cela est tout longuet. Il est familier.

— s. m. Techn. Marteau dont se servent les facteurs de pianos pour enfoncer les pointes auxquelles sont attachées les cordes. || Sorte de papier.

LONGUEUR. s. f. (du lat. *longitudo*, formé de *longus*, long). Etendue d'une chose considérée d'un bout, d'une extrémité à l'autre dans sa plus grande dimension. La longueur d'un bâton, d'une lance, d'une table. La longueur d'un jardin, d'une allée. Cette canne est d'un bonne longueur.

— L'opposé de Largeur. Cette place a deux cents mètres de longueur sur cent cinquante de largeur. Un salon de quinze mètres de longueur sur douze de largeur. Cette pièce a trop de longueur pour sa largeur.

— La durée du temps. La longueur du temps fait oublier bien des choses. La longueur des jours et des nuits. La longueur de sa maladie l'a ruiné. La longueur d'un siége. Il fait des visites d'une longueur insupportable. Il souffre fort patiemment la *longueur* de nos conversations. (Mme de Sév.) La *longueur* de la vie est presque toujours proportionnelle à la quantité qu'on a reçue et à celle qu'on dépense. (Virey.)

— Se dit des ouvrages d'esprit considérés sous le rapport de l'étendue ou sous celui du temps qu'on met à les lire, à les entendre ou à les réciter. La longueur de son discours nous a fort retardés. La longueur d'un sermon, d'un roman. Il a fait un poëme d'une longueur démesurée.

— Ce qui est superflu, qui surabonde. Il y a des longueurs dans cette comédie. Il faut retrancher ces longueurs. Toutes ces longueurs retardent l'action. Cet ouvrage est délicieux en certains endroits, mais d'une *longueur* assommante. (Mme de Sév.) Ce sont les *longueurs* et non pas la *longueur* qui nuit à la précision. (Grosier). Epargnez-moi des *longueurs* qui me font mourir mille fois pour une. (Mariv.)

— Lenteur dans les affaires, dans les actions. Ce sont des longueurs à n'en pas finir. Je suis ennuyé des longueurs de ce procès. Quelle longueur ! il ne finira pas encore cette semaine. Les longueurs de la chicane.

> Mais la justice marche avec tant de langueur,
> Que bien souvent le crime échappe à sa *longueur*
> (CORNEILLE.)

— *Épée de longueur.* Épée de défense plus longue que celles que l'on portait ordinairement à la cour et à la ville.

— *Des coups de longueur.* Des coups tirés, projetés de longue main. || On dit trivialement, *C'est un coup de longueur.*

> Deux pendards effrontés, par des coups de *longueur*,
> Tramant de nos amis la honte et la ruine.
> (FAB. D'ÉGLANTINE.)

— *En longueur.* loc. adv. Dans toute son étendue, d'un bout à l'autre. Mesurer, scier, fendre en longueur. || Cette locution s'emploie aussi pour marquer la durée du temps. Traîner une affaire en longueur. Il tire la chose en longueur.

LONGUEVILLE. Géogr. Ch.-l. de canton (Seine-Inférieure), à 158 kilom. de Paris ; 460 h.

— LONGUEVILLE, célèbre branche illégitime de la maison d'Orléans, dont elle tirait son origine par le brave Jehan, comte de Dunois, fils bâtard de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI. || Henri Ier, duc de LONGUEVILLE, aima la belle Gabrielle d'Estrées et la céda à Henri IV. Il tourna plus tard ses armes contre ce prince, et fut tué au siége de Dourlens en 1595. || Henri II, fils du précédent, duc de LONGUEVILLE, né en 1595, se jeta dans le parti de la Fronde et partagea en 1650 la captivité des princes de Condé et de Conti. Il recouvrit la liberté l'année suivante, et mourut en 1663. || LONGUEVILLE (Anne Geneviève de Bourbon, duchesse de). Née à Vincennes en 1618 de Henri II, prince de Condé, et de Marguerite de Montmorency, épousa Henri d'Orléans, duc de Longueville. Elle prit une très-grande part à tous les troubles de la minorité, et fit servir les séductions de son esprit et de sa personne à rallier au parti de la Fronde les princes de Conti et de Condé, ses frères et son mari, et le fameux Turenne. Après la paix, elle se retira en Portugal, et ensuite aux Carmélites, où elle mourut en 1679.

LONGUS. (pr. *Lon-ghuss*). Romancier grec, qui vivait au IVe ou au Ve siècle après J.-C. Il est connu par une pastorale intitulée *Daphnis et Chloe*, traduite d'abord par Amyot, et dans ces derniers temps par Paul-Louis Courrier.

LONGWY. Géogr. Chef-lieu de canton (Moselle), sur le Chiers, à 300 kil. de Paris. Popul., 2,358 hab. Cette ville a été fortifiée par Vauban.

LONICÉRACÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Lonicéré.

LONICÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes formé de la réunion du chèvrefeuille, du camerisier et de trois autres.

LONICÉRÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à une lonicère. || LONICERÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des caprifoliacées, ayant pour type le genre lonicère.

LON LAN LA. Syllabes insignifiantes qui s'emploient dans les refrains populaires.

> Eh ! *lon lan la*, gens de village,
> Sous mon vieux chêne il faut danser. (BÉRANG.)

LONLANLA. s. m. Se dit quelquefois pour Chanson. Faire des lonlanlas.

LONSIOM. s. m. Bot. On a appelé ainsi les scions qui sont très-allongés par l'effet de l'écartement des mérithalles.

LONS-LE-SAULNIER. Géogr. Chef-lieu du département du Jura, sur la petite rivière de Vaille, dans un bassin formé par des montagnes fort élevées, à 358 kil. de Paris. Popul., 8,000 h. Cette ville tire son nom des bâtiments appelés Saulneries ou Sauneries, et qui sont destinés à la fabrication du sel. Lons-le-Saulnier est l'entrepôt du commerce de tout le Jura.

LOO. s. m. Relat. Instrument de percussion des Chinois. Ce sont de grandes plaques de cuivre rondes et avec un rebord, dans la composition desquelles on mêle de l'étain ou du zinc pour les rendre plus sonores. On les frappe avec un maillet de bois dans les occasions où, pour donner le signal, on emploie partout le canon. C'est le même instrument que l'on nomme tamtam en Turquie. Il est aussi connu en France sous ce dernier nom.

LOOCH, LOCH ou **LOOK.** s. m. (pr. *lok*). Pharm. Mot arabe passé dans notre langue pour désigner un médicament magistral, tenant le milieu pour la consistance entre le sirop et le miel, employé dans les rhumes et autres affections de poitrine, lorsqu'il s'agit de faciliter l'expectoration ou d'adoucir et calmer les douleurs. Le looch blanc est le plus usité et le plus simple. Le looch vert diffère du premier en ce qu'on forme l'émulsion avec des pistaches au lieu d'amandes, qu'on remplace le sucre par du sirop de violettes, auquel on ajoute quelques gouttes de teinture de safran, afin de créer, par le mélange des couleurs jaunes et bleues, une nouvelle couleur verte. Le looch jaune doit au jaune d'œuf sa couleur et sa consistance. Looch vert. Looch blanc. Les loochs se prennent ordinairement par cuillerées.

LOOTZ. Géogr. Maison ducale de Westphalie, possédant dans cette contrée la principauté médiate de Rheina-Wolbeck, le duché de Corswarem et d'autres dominations dans les Pays-Bas. Ses possessions ont une population de 60,000 hab. environ, et une superficie de 144 kil. carrés.

LOPE ou **LOPEZ DE VÉGA.** V. VÉGA.

LOPÈZE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des onagraires, originaire du Mexique. Lopèze à grappes. Lopèze velue. Lopèze écarlate.

LOPHANTHE. adj. (ét. gr., λόφος, aigrette ; ἄνθος, fleur). Bot. Qui porte une aigrette, qui ressemble à une aigrette. Les corolles obliques et presque entièrement renversées de l'hysope lophanthe ressemblent à la crête d'un casque.

LOPHARIS. s. m. Ichthyol. Genre de poissons qui appartient aux poissons osseux holobranches, de l'ordre des thoraciques, dans la famille des acanthopomes.

LOPHIE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons qui est maintenant divisé en plusieurs autres les baudroies, les chironectes, les malthées.

LOPHIDES. adj. et s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons qui a pour type le genre lophie.

LOPHIOÏDES. adj. et s. m. pl. Bot. Famille de poissons osseux qui a pour type le genre lophie.

LOPHIOLÈPE. s. m. Bot. Sous-genre de plantes qui appartient à l'ordre des synanthérées, à la tribu naturelle des carduinées et au genre cirsium, dans lequel il est intermédiaire entre les deux sous-genres cirsium et picnomon.

LOPHIONOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., λόφος, crinière ; νῶτος, dos). Ichthyol. Dont la nageoire du dos est très-longue. || LOPHIONOTES. s. m. pl. Famille de poissons osseux holobranches, comprenant ceux qui ont la nageoire du dos très-longue. Tous les poissons qui composent cette famille nagent avec une grande facilité et vivent de proie.

LOPHIRE. s. m. Bot. Genre de plantes qui ne renferme qu'une seule espèce, désignée sous le nom de lophire ailée, arbre de l'Afrique équinoxiale.

LOPHIRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un lophire. || LOPHIRÉES. s. f. pl. Section de la famille des diptérocarpées, qui a pour type le genre lophire.

LOPHOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., λόφος, aigrette ; βράγχια, branchies). Ichthyol. Dont les branchies sont en forme de petites houppes et disposées par paire le long des arcs branchiaux. || LOPHOBRANCHES. s. m. pl. Ordre de poissons osseux, comprenant ceux dont les branchies sont en forme de petites houppes et disposées par paires le long des arcs branchiaux.

LOPHOGONE. adj. (ét. gr., λόφος, aigrette ; γωνία, angle). Bot. Qui a des angles frangés en forme de crête. Euphorbe lophogone.

LOPHOTE. adj. des 2 g. (du gr. λοφωτὸς, fait de λόφος, aigrette). Ornith. Qui porte une crête sur la tête. Faucon lophote.

LOPHYRE. s. m. (du gr. λόφουρος, qui porte un panache). Entom. Division du genre hylotome ou ptérone, insectes hyménoptères de la famille des uropistes.

— Erpét. Genre de reptiles établi dans la famille des sauriens-iguaniens. On ne connaît que peu d'espèces de ce genre. Lophyre à casque fourchu. Lophyre [illegible].

LOPHYROPE. adj. des 2 g. [illegible] Crust. Dont les pieds sont plus ou moins cylindriques. [illegible] **LOPHYROPES.** s. m. pl. Section de l'ordre des entomostracés, [illegible] crustacés comprenant ceux qui ont les pieds plus ou moins cylindriques [illegible].

LOPIN. s. m. [illegible] fait de [illegible] lobe. Morceau de quelque chose. On la peau du [illegible] de celle du renard. Mont. Nous sommes tout de lopins et d'une contexture si informe et si diverse, que chaque pièce, chaque moment fait son jeu. [illegible] Non-seulement en vérité, mais en outre même, ils ne peuvent régler l'homme, qu'il ne s'y trouve quelque cadence ou quelque son qui échappe à leur architecture, toute énorme qu'elle est et rapiécée de mille lopins faux et fantastiques. (Id.)

— Fig. Je veux que ma mort ait part à l'aisance et à la commodité de ma vie; c'en est un grand lopin, et l'importance, et souhaite qu'il ne démente pas le passé. (Mont.)

— Particul. Morceau de quelque chose qui se mange, et principalement de viande. Un lopin. Un gros lopin. Il en avait un bon lopin de bons lopins. Fam.

— Par extens. Un lopin de terre. Un lopin de pré. Acheter des lopins de bois.

— Portion de quelque chose qui était à partager. Il a eu un bon lopin. Il a attrapé un bon lopin dans la succession. Avoir son lopin. Point de courroux, messieurs, mon lopin me suffit. (La Font.)

Quand un prince sans hoirs et sans mâles décède,
D'un royaume tombé chacun veut un lopin. Regnier.)

— Techn. Les maréchaux appellent *lopin*, plusieurs petits morceaux de vieux fer qu'ils ont réunis en un seul en les chauffant.

LOPINÉ, ÉE. part. pas. du v. Lopiner. Inus.

LOPINER. v. a. 1^re conj. (rad. *lopin*). Partager en morceaux. *Lopiner une maison, une pièce de terre.* En faire des lopins ou lots, pour les partager entre les héritiers. Vieux et inusité.

LOQUACE. adj. des 2 g. (pr. *lo-ka-ce*). Qui parle beaucoup. Un homme loquace. Une femme loquace. C'est un homme bien loquace.

LOQUACITÉ. s. f. (pr. *lo-ka-ci-té*; du lat. *loquacitas*, fait de *loqui*, parler). Habitude de trop parler. Elle est d'une loquacité fatigante. La loquacité des femmes. On rencontre dans le monde une foule d'individus qui vous poursuivent de leur incohérente *loquacité*, passent insensiblement d'un sujet à un autre et ne lâchent prise que quand leur langue et leurs poumons ne peuvent plus être les interprètes de leur fécondité stérile. (Brichet. La *loquacité* est souvent le symptôme d'un dérangement complet des facultés intellectuelles. [illegible] Il est naturel à la douleur de se répandre en plaintes, la *loquacité* même lui est permise; mais c'est à condition qu'on ne la rende qu'en juste. (Volt.) On peut juger sur ces principes combien il y a loin de la véritable éloquence à cette *loquacité* si ordinaire au barreau, qui consiste à être si peu avec tant de paroles. (D'Alemb.) Un défaut plus fatigant encore est cette *loquacité* importune, qui s'est introduite chez nous dans le barreau et dans la chaire. (Marmontel.) Linguet oppose la *loquacité* [illegible] à la taciturnité des ministres français. (Noël.)

LOQUE. s. f. (pr. *loke*; du lat. *floccus*, une chose de rien). Pièce, morceau d'une étoffe qui est usée. Son habit est en loques, tombe en loques, s'en va en loques. Fam.

— Jard. Petit morceau de drap avec lequel on attache sur les murailles, au moyen d'un clou, chaque branche et chaque bourgeon à leur place.

LOQUÉ. adj. m. Pêch. *Harengs loqués.* Ceux qui ont été mordus ou blessés par des chiens de mer ou d'autres animaux marins.

LOQUÈLE. s. f. (pr. *lo-kù-è-le*, du lat. *loquela*, même signif.). Facilité de parler en termes communs de choses communes. Cet homme a beaucoup de loquèle. Fam.

LOQUET. s. m. (pr. *lo-kè*; ce mot paraît venir de l'angl. *loch*, serrure, ou *to lock*, fermer à clé). Techn. Sorte de fermeture très-simple que l'on met aux portes qui n'ont pas de serrure et à celles dont le pêne est dormant. La porte n'est fermée qu'au loquet. Levez le loquet. Vous ne levez pas le loquet.

— Comm. Laine enlevée de dessus les cuisses des bêtes à laine. Elle est la moins estimée et sert ordinairement à faire des matelas.

— Mar. Barres pour fermer les écoutilles, cabanes et autres choses semblables.

— *Couteau à loquet.* Qu'on ne peut fermer qu'en retirant le ressort avec le pouce.

— Techn. Pinceaux de chiendent ou de soie dont on forme une brosse.

LOQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Loqueter. Blas. Se dit adjectiv. Qui est découpé, déchiqueté, qui a ses appendices pareils à des découpures. Panthère loquetée.

LOQUETEAU. s. m. Techn. Petit loquet que l'on met ordinairement en haut des volets d'une croisée et auquel on attache un cordon afin de pouvoir les ouvrir et les fermer aisément.

LOQUETER. v. a. 1^re conj. Remuer le loquet d'une porte pour indiquer que l'on a l'intention d'entrer.

— SE LOQUETER. v. pron. Se dit d'une porte dont le pêne entre dans le loquet. Cette porte se loquète, se ferme au loquet.

LOQUETEUX, EUSE. adj. et s. (rad. *loque*). Pauvre, déguenillé, dont les habits tombent en loques. Ce mot, qui se trouve encore en 1728, ne paraît pas avoir été pris fort en usage. Quelques étymologistes le font dériver de *loquace*. En ce sens, *loqueteur* est un pauvre misérable qui hausse et baisse de temps en temps [illegible] bruit pour faire entendre aux personnes du logis qu'il est à la porte. C'était un pauvre *loqueteur*. (Le Sage.)

LOQUETTE. s. f. (dim. de *loque*). Petite pièce, petit morceau de quelque chose. Une loquette de viande. Pop.

LOQUETTE. s. f. Bot. Nom donné à l'épillet des graminées.

LOQUIS. s. m. pl. Relat. Sorte de verroterie dont les Français se servent pour commercer avec les nègres sur les côtes d'Afrique. Les loquis sont des petits cylindres de verre de couleur.

LORAIRE. s. m. (du lat. *lorum*, courroie). Antiq. Esclave qui était chargé de châtier les autres esclaves.

LORANTHE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des loranthées. Ce genre, très-nombreux en espèces, renferme des plantes ligneuses, presque toutes parasites, croissant sur les arbres, comme les guis, avec lesquels ils ont des rapports. Loranthe d'Europe. Loranthe d'Amérique. Loranthe du Chili. Loranthe des Indes.

LORANTHACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la loranthe. ‖ LORANTHACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui fait partie de la classe des épicorollées corisanthères, ou dicotylédones monopétales, et qui a pour type le genre loranthe.

LORANTHÉ, ÉE, ou **LORANTHIDÉ, ÉE** adj. Syn. de Loranthacé. V. ce mot.

LORD. s. m. (pr. *lor*). Mot anglais formé par contraction de Hlaford, *ford*, donner; *hlaf*, pain, et qui signifie Maître, seigneur. Dans un sens plus restreint, Lord est un titre honorifique donné en Angleterre aux nobles de naissance ou de création; on l'accorde aussi par courtoisie à tous les fils de duc et de marquis, et aux fils aînés des comtes. Tout membre de la Chambre haute, tout pair d'Angleterre est lord. Le titre de lord est aussi attaché à certaines fonctions de l'État. Le lord trésorier. Les lords lieutenants. Les lords de l'amirauté. Le lord grand juge. Le lord chancelier. Le lord avocat, etc. La Chambre des lords.

— LORD MAIRE. Gouverneur civil de la ville de Londres. Cette charge, qui date du XII^e siècle, jouit de prérogatives immenses. Le lord maire est le premier juge de toutes les cours et de toutes les commissions de la Cité. Sous le rapport militaire, il est investi des mêmes pouvoirs que les lords lieutenants des comtés.

LORDOSE. s. f. (du gr. λόρδωσις, courbure). Patiol. Nom donné soit à la courbure des os en général, soit, en particulier, à la courbure vertébrale en avant.

LORE. s. f. (du lat. *lorum*, courroie). Bot. Partie caulescente, filamenteuse et aphylle des lichens filamenteux et des conferves.

— Entom. Pièce particulière qu'on observe dans la bouche de quelques insectes, et sur laquelle porte le menton.

LORETTE. Géogr. Ville forte des États romains, dans la délégation et à 20 kilom. d'Ancône, sur une montagne, à 4 kilom. de l'embouchure du Musone dans la mer Adriatique. 6,000 hab. Cette ville est célèbre par une église magnifique, dédiée à la sainte Vierge, et dans laquelle se trouve la chapelle de Nazareth, que les Italiens appellent *Santa Casa*, et qu'ils prétendent avoir été transportée miraculeusement de Palestine en Dalmatie et de Dalmatie en Lorette. Cette chapelle est l'objet de pèlerinages de toutes les parties de la chrétienté. Les Français s'en étaient emparés en 1797; elle fut rendue en 1802.

LORETTE. s. f. Néol. L'usage a introduit ce mot dans la langue, depuis quelques années, pour désigner certaine classe de femmes de mœurs légères et faciles, et adonnées aux plaisirs. La lorette a beaucoup d'analogie avec la grisette, dont elle se distingue cependant par des habitudes de luxe, ordinairement ignorées de cette dernière. Le nom de *lorette* vient sans doute de ce que les femmes auxquelles on a donné cette dénomination affectionnent plus particulièrement pour leur demeure le quartier de Paris appelé Notre-Dame de Lorette. Une élégante, une séduisante lorette. De jolies lorettes.

LORGES (Durfort de Duras, duc de). Maréchal de France, neveu de Turenne, était lieutenant général dans l'armée de son oncle, lorsque celui-ci fut tué en 1675. Il sauva l'armée par une habile retraite, qui lui valut le bâton de maréchal. Il commanda depuis en Allemagne avec distinction, et mourut en 1702.

LORGNADE. s. f. Coup d'œil jeté à la dérobée, en tournant les yeux de côté. Elle ne voulut rien comprendre au tendre intérêt de *lorgnades* et d'attouchements d'abord. (Hamilt.)

De plus il [illegible]
[illegible] la *lorgnade*, et chercher aujourd'hui,
Avec ces airs penchés, d'autres dupes que lui. Volt.)

— Les dictionnaires disent qu'il est peu usité; tant pis; on [illegible] pas laisser perdre ce joli mot, qui peint si bien ces coups d'œil obliques, si fréquents dans le commerce de la galanterie.

LORGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Lorgner. S'emploie adjectiv. Elles étaient lorgnées par tous les jeunes gens.

LORGNER. v. a. 1^re conj. (du lat. *luscus*, louche, [illegible] *luscinare, luscare*, et enfin *lorgner*; en Normandie, on dit encore *lorgner* dans le sens de *lorgner*). Regarder en tournant les yeux de côté et comme à la dérobée. Lorgner quelqu'un, quelque chose. Je m'aperçois que Moncade vous *lorgne*, et je vois que vous répondez à ses minauderies. (Biron.)

En le jugeant, la reine et son conseil
Lorgnaient Robert et répandaient des larmes. Voltaire.)

— Regarder avec une lorgnette. Lorgner une actrice, un acteur, une personne.

— Fig. *Lorgner une femme.* La regarder de manière à faire croire que l'on a du goût pour elle. *Lorgner une place, une charge, un héritage.* Avoir des vues sur une place, sur une charge, sur un héritage; les désirer.

Elle *lorgne* Caton, son insipide amant,
Qui se croit adorable et qui *lorgne* sa bourse. Destouches.)

LORGNERIE. s. f. Affectation de lorgner. Elle se moque bien de ses lorgneries, des lorgneries d'un fat. Ses yeux lui disaient le reste, jusqu'à ce que le sommeil interrompit leur conversation; car ces tendres truchements ne laissaient pas que de se tenir compagnie en fort de leur *lorgnerie*. (Hamilt.) Discours flatteurs, regards, gestes et *lorgneries*. Campistron. Fam. et peu usité.

Arcas, las de la *lorgnerie*,
[illegible]

LORGNETTE. s. f. [illegible] lunette [illegible] les objets peu éloignés. [illegible] Lorgnette achromatique.

LORGNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui lorgne. Fam.

LORGNON. s. m. Opt. Lentille qu'on tient à la main par une queue en métal, écaille, corne ou carton, etc., laquelle fait partie du cercle où le verre est serti. La queue du lorgnon porte un œil pour recevoir un ruban ou une chaîne qu'on suspend au cou, ou bien le lorgnon est entre deux lames pareilles en écaille ou en métal, qui tiennent lieu d'étui, d'où on le fait sortir en le tournant autour d'un axe au bout de la queue. Le lorgnon s'applique devant un œil, tandis qu'on tient l'autre fermé; le verre doit être concave pour les vues basses ou myopes, et convexe pour les presbytes.

LORICAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *lorum*, courroie). Qui ressemble à une lanière. L'épouge loricaire, dont les rameaux sont lisses et étroits comme des lanières. Le tuus loricaire, dont la fronde dichotome ressemble à un paquet de cordes ou de courroies.

— s. m. Ichtyol. Genre de poissons voisins des callichtes et des loras, remarquable par les plaques osseuses qui cuirassent entièrement leur corps et leur tête. Loricaire sétifère. Loricaire tacheté.

LORICÈRE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères carnassiers. Ils vivent dans les lieux rocailleux et un peu humides, courent à terre avec vélocité et se réfugient sous les pierres. On n'en connaît qu'une espèce en France, la loricère bronzée.

LORICULÉ. adj. m. (du lat. *lorum*, courroie). Pol. Se dit d'un polypier qui est très-rameux et qui a des ramifications longues et grêles.

LORIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *lorum*, courroie; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles très-longues et semblables à des courroies.

LORILLART. s. m. Art milit. Genre de lance ou de javelot dont on se servait au moyen âge.

LORIOT. s. m. (pr. *lo-rió*, du gr. χλωρός, vert; d'où le lat. *chlorion*; on a dit autrefois *lorion*). Ornith. Genre d'oiseaux dans lequel on avait compris les cassiques, les troupiales et les carouges, et dont on a fait depuis un genre à part. Les loriots ont quelques rapports avec les merles, en diffèrent cependant par la faiblesse du bec, la rectitude de la mandibule inférieure, non entaillée, et la longueur des tarses. Leurs mœurs d'ailleurs ne sont pas les mêmes. Ils ne passent jamais l'année entière dans la même contrée, tandis que les merles sont les oiseaux généralement sédentaires. Les loriots vivent particulièrement sur les lisières des grands bois et fréquentent le bord des eaux. Ils se nourrissent de fruits et d'insectes. Ils affectionnent beaucoup les figues et les cerises. L'espèce commune en France est le loriot d'Europe. Cet oiseau par l'élégance de ses formes, par le brillant de ses couleurs, est un des plus beaux de l'Europe. Sa grosseur est à peu près celle du merle. Tout son plumage est d'un beau jaune à la tête, au dos, à la gorge, à la poitrine, au croupion; l'abdomen est d'un vert [illegible]. De chaque côté de la tête est une tache noire. Les ailes et la queue sont noirâtres, tachetées de jaune, le bec est de couleur incarnate. Le loriot arrive en Europe vers le milieu du printemps, et nous quitte en automne. Le loriot est couleur [illegible] Le loriot d'or. Le loriot doré. Le loriot varié. Le loriot vert.

— Fam. *Compère loriot.* Petit apostème qui se forme au bord de la paupière et qui s'appelle ordinairement Orgeolet ou orgelet, à cause de sa ressemblance avec un grain d'orge.

— Antiq. Oiseau auquel les anciens assignaient des propriétés merveilleuses. A Rome on croyait qu'il suffisait de regarder un loriot pour se guérir de la jaunisse. A Athènes, au contraire, on s'imaginait que la vue de cet oiseau donnait la jaunisse.

— Techn. Baquet de boulanger dans lequel on lave l'écouvillon, après avoir nettoyé le four.

LORIPÈDE. adj. des 2 g. (du lat. *lorum*, courroie; *pes*, pied). Zool. Qui a les pattes antérieures garnies d'une dent allongée.

LORIPÈDE. s. m. Moll. Genre de mollusques acéphales, lamellibranches, de la famille des conchacés. Loripède orbiculé.

LORIQUE. s. f. (du lat. *lorum*, cuir). Bot. Pellicule, ordinairement lisse et écailleuse, qui garnit la surface extérieure de la graine.

LORIQUÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une amande garnie d'une lorique.

[illegible] Se dit de [illegible] qui a son [illegible] couvert d'une double série de lignes [illegible], simulant une cotte de mailles.

— LORIQUÉS. s. m. pl. Amph. Ordre de la classe des amphibies, comprenant ceux de ces animaux qui ont le corps couvert d'une cuirasse de plaques osseuses.

LORIS. s. m. (pr. *lo-ri*). Mamm. Petit mammifère de l'île de Ceylan, qui appartient à la famille des lémuriens, et dont on a fait le type d'un genre distinct. Ces animaux ressemblent aux makis par leurs formes générales, mais ils ont les proportions plus grêles. Ils sont à peu près de la taille de l'écureuil commun. Leur poil est doux, fin, d'une apparence laineuse et d'une couleur roussâtre. Le loris a la démarche lente; il est nocturne et ne sort que le soir ou la nuit pour aller à la recherche des œufs, des insectes et des fruits dont il fait sa nourriture.

— Ornith. Sous-genre d'oiseaux fondé aux dépens des perroquets et comprenant des espèces voisines des perruches, mais venant toutes des îles équatoriales, des Moluques et de la terre des Papous. Le type du genre est le perroquet tricolore.

LORME (Philibert de). Célèbre architecte, né au XVI^e siècle, à Lyon. Henri II lui fit construire les châteaux d'Anet et de Meudon, et Catherine de Médicis le palais des Tuileries, qui ne fut achevé que sous Louis XIV. Il mourut en 1577. C'est lui qui le premier a posé les règles de la coupe des pierres, science jusqu'alors inconnue.

LORME (Marion de). Célèbre courtisane du siècle de Louis XIII, née en 1612 ou 1615 à Châlons en Champagne. Elle fut la maîtresse de Desbarreaux et de Cinq-Mars, avec lequel elle contracta, dit-on, un mariage secret. Elle prit part aux troubles de la Fronde, et mourut en 1650, après avoir partagé avec Ninon de Lenclos l'admiration et les soins de tout Paris.

LORMERIE. s. f. (du lat. *lorum*, courroie). Techn. Se dit de toute espèce de petits ouvrages de fer que forgent et fabriquent les cloutiers, les éperonniers et les selliers. Peu usité aujourd'hui.

LORMIER. s. m. Techn. Ouvrier qui fait des ouvrages de lormerie.

LORRAIN, NE. adj. Qui habite la Lorraine, qui appartient à la Lorraine. Peuple lorrain. Coutumes lorraines.

— Subst. Un Lorrain. Une Lorraine.

— Loc. prov. *Lorrain vilain, traître à son Dieu et à son prochain.* Se disait, au temps de la Ligue, des princes de la maison de Guise et de leurs partisans.

— s. m. Anc. métrol. Petite monnaie de billon des princes ducs de Lorraine.

LORRAIN (Claude Gelée, dit le). Peintre, né en 1600 à Château de Chamagne en Lorraine, mort à Rome en 1682. Il excella dans le paysage et les marines. Ses principales productions sont: *le Sacre de David, le Débarquement de Cléopâtre, la Fête villageoise*, et de nombreux paysages.

LORRAINE. Géogr. Ancienne province de France, bornée au N. par le Luxembourg et l'archevêché de Trèves, à l'E. par l'Alsace et le duché de Deux-Ponts, au S. par la Franche-Comté, à l'O par la Champagne et le Barrois. Sa superficie était de 5,896 kilom. carrés, et sa population de 1,100,000 hab. Autrefois divisée en quatre grands bailliages, celui de Nancy, la capitale, celui des Vosges, celui de Bassigny, et la Lorraine allemande, la Lorraine forme aujourd'hui, avec le duché de Bar et les Trois-Évêchés, les quatre départements de la Meurthe, de la Moselle, des Vosges et de la Meuse. La Lorraine, en latin *Lotharingia*, fut érigée en royaume par Lothaire II, petit-fils de Louis le Débonnaire, qui la transmit à son [illegible] royaume, mais ce pays fut [illegible] en faveur de Zwentibold, fils naturel de l'empereur Arnoul de Carinthie. Après la mort de Zwentibold, elle fut définitivement réunie à l'empire de Germanie et gouvernée par des ducs. Son premier duc a été Gérard d'Alsace, tige de l'illustre maison de Lorraine, et dont la descendance finit en la personne d'Isabeau, qui porta en 1430 la Lorraine à la maison d'Anjou. Celle-ci l'a possédée jusqu'en 1736, époque à laquelle le traité de Vienne la donna au roi de Pologne Stanislas Leczinski, à la mort duquel (1766) elle fut réunie à la France par Louis XV, gendre de Stanislas. Le dernier duc, François, reçut la Toscane en compensation.

LORRAINE (Maison de). Une des plus anciennes et des plus illustres maisons souveraines de l'Europe, et qui a eu pour chef Gérard, issu des ducs d'Alsace, et qui fut nommé duc héréditaire de Haute-Lorraine en 1048 par l'empereur Henri III. Cette maison posséda la Lorraine pendant plus de 700 ans, et produisit un grand nombre de princes distingués. Elle subsiste encore aujourd'hui et règne sur l'empire d'Autriche, par le mariage de François III, duc de Lorraine, avec Marie-Thérèse en 1745. La maison de Lorraine était partagée en un très-grand nombre de branches, dont les principales sont celles de Vaudemont, de Mercœur, de Guise, de Joyeuse, de Chevreuse, de Mayenne, d'Aumale, d'Elbeuf, d'Harcourt. Elle s'est alliée avec toutes les maisons souveraines de l'Europe, notamment avec celles de France et d'Écosse.

LORRAINE (Charles de Guise, dit le cardinal de). Né à Joinville, en 1525, de Claude de Lorraine, premier duc de Guise. Il parut avec éclat au concile de Trente, et se montra toujours zélé défenseur de la religion catholique et la terreur des calvinistes. Il avait été nommé cardinal en 1561, et mourut en 1574. Il ne faut pas le confondre avec le cardinal de Guise, son neveu.

LORRÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit des nageoires des poissons. Il porte d'azur au dauphin couronné d'or, lorré de gueules.

LORRIS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montargis (Loiret); 1,800 hab.

— Anc. prov. *Il est de Lorris, où les battus payent l'amende.* Se disait en parlant d'une dupe.

LORROISE. s. f. Anc. art milit. Genre de hache dont on se servait au moyen âge.

LORS. adv. de temps. (par contract. du lat. *illa hora*, cette heure. pr. *lor*; on ne fait sentir le *s* que quand *lors* est joint à *que* dans *lorsque*). Le temps, l'heure, le moment dont on parle. On ne l'emploie que dans les locutions suivantes.

— *Pour lors.* En ce temps-là. Pour lors il m'était impossible de l'acheter, puisque je n'avais pas d'argent. Israël ès s'en alla en Égypte, où les sciences fleurissaient pour *lors*. (Fénel.)

— *Dès lors.* Dès ce temps-là. Dès lors je ne l'aimais pas. || Comme conséquence d'une chose, de là, dès là. Nous nous aperçûmes qu'il fréquentait cette maison, dès lors il nous devint suspect.

— *Depuis lors.* Se disait autrefois pour Depuis ce temps.

> Et le Pourrit Pandore ouvrit la boîte et la terre
> [illegible]
> Dans un instant, tous les fléaux divers,
> Qui *depuis lors* inondent l'univers. (J.-B. Rouss.)

— *Lors* s'emploie quelquefois pour *alors* dans le style familier. Vous aviez *lors* la panse un peu moins pleine. (La Font.) Maurice a quelque espoir se laissant *lors* flatter. (Corn.)

> *Lors* le riche d'un flamboyant lui dit
> Je plains, hélas! ce pauvre Holopherne,
> Si méchamment mis à mort par Judith. (Racine.)

> Vœux, serments et regards, transports, ravissements,
> Tout par ce couple heureux fut *lors* mis en usage.
> La Font.

> A la vérité, par la [illegible],
> *Lors* vos plaisirs bornez à votre envie. (Volt.)

— *Lors de.* loc. prépos. Au moment de; dans le temps de. Lors de son arrivée en France. Lors de son mariage. Lors de son avènement au trône. *Lors* d'une révolution, tout paraît changer, mais ce sont les mêmes passions, sous d'autres noms et d'autres hommes. (Boiste.)

LORSQUE. conj. (pr. *lorss-que*; on élide l'*e* devant *il*, *elle*, *on*, *un*, *une*). Quand, dans le temps que. Lorsque je vous ai rencontré. Lorsque j'irai à la campagne. Lorsqu'il vient ici. Lorsqu'on agit de la sorte. Lorsque Alexandre pénétra dans l'Asie.

> Mais *lorsqu'il* me [illegible],
> Hermione à Pyrrhus [illegible] tous ses charmes.
> Racine.

— *Lors* est quelquefois séparé de *que* par un mot. Il avait le secret de plaire, lors même qu'il contredisait.

— Racine a employé *lorsque* pour *où*, corrélatif de *temps*.

> Ils regrettent le temps, à leur grand cœur si doux,
> *Lorsque* assurés de vaincre, ils combattaient pour vous.
> Racine.)

— Syn. comp. LORSQUE, QUAND. *Quand* paraît plus propre pour exprimer la circonstance du temps, et *lorsque* pour marquer celle de l'occasion. Il faut travailler *quand* on est jeune; il faut être docile *lorsqu'on* nous reprend à propos.

LORULE. s. m. Bot. Le thalle des lichens filamenteux ou rameux.

LORUM. s. m. (pr. *lo-romm*). Ornith. Bande dépourvue de plumes ou couverte qui, chez certains oiseaux, s'étend de chaque côté, depuis la racine du bec jusqu'à l'œil.

LOS. s. m. (du lat. *laus*, louange, éloge). Vieux mot qui signifiait Gloire, louange. Il n'est plus usité. Tous renonçaient au *los* des belles actions. (La Font.) Attribuant au rang le *los* qui appartenait au mérite. (Mont.)

> Peuple maudit et malheureuse race,
> Que votre *los* [illegible] dessécher d'ennui. (J.-B. Rouss.

— Anc. jurispr. Gré, volonté, avis, consentement. Avoir son los et choix.

LOSANGE. s. m. (du lat. barb. *laurengia*; fait de *laurus*, laurier, parce que cette figure ressemble à quelques égards à la feuille de laurier; selon d'autres, du gr. λοξός, oblique, parce que les angles du losange ne sont point droits). Géom. Parallélogramme dont les quatre côtés sont égaux sans que ses angles soient droits. Diamant taillé en losange. || Quelques-uns n'appellent losange que la figure où la diagonale qui joint les deux angles obtus est égale aux côtés du losange, mais la dénomination générale est plus usitée. On dit souvent en géométrie *rhombe* pour *losange*, et *rhomboïde* quand les côtés contigus sont inégaux. La nue se déchire et l'éclair trace un rapide *losange* de feu. (Chateaub.)

— s. f. Blas. Meuble de l'écu qui diffère de la fusée, en ce que celle-ci est plus resserrée au milieu et moins aiguë aux bouts. Elle diffère des macles et des rustres en ce que les losanges sont pleines, au lieu que les macles sont entièrement à jour, et les rustres percées en rond.

— Anc. techn. Se disait des verres qui garnissaient un châssis, quelles que fussent leurs formes, parce que primitivement tous ces verres étaient coupés en losange.

— *En losange.* loc. adverb. Carreaux découpés en losange. Les filles portent l'écu de leurs armoiries en losange.

— Fig. Le premier président Harlay était un petit homme à visage en *losange*. (St-Simon.)

LOSANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Losanger. S'empl. adjectiv. Le sol était *losangé* de l'ombre de ces milliers de petits miroirs. (L. Gozlan.)

— Blas. Se dit de l'écu quand il a la forme d'un losange. || Se dit aussi d'un écu couvert tout entier de losanges, ou des pièces qui sont garnies de cette manière. Craon porte losangé de gueules et d'or.

LOSANGER. v. a. 1^re^ conj. On met un *e* après le *g*. *Nous losangeons, je losangeai, nous losangeâmes*, etc. Disposer, distribuer en losange.

LOSSAN ou **LOSSON.** s. m. Entom. Un des noms du charançon du blé.

LOSSE. s. f. Techn. Outil de fer acéré et tranchant, fait en demi-cône, coupé d'un côté en bas dans l'axe, et concave en dedans. Il s'emmanche comme une vrille, et sert à percer les bondes des barriques, etc.

LOT. s. m. (pr. *lô*, du flam. *lot*, sort, ou du celto-bret. *lod*, portion, partage). Portion d'un tout qui est partagé en plusieurs personnes. On l'emploie surtout en matière de succession. Faire des lots. Choisir les lots. Tirer les lots au sort. La formation, la composition des lots. Égaliser les lots. Tirer les lots.

— Partie de marchandises. Acheter un lot de soieries dans une vente. Je vous réserverai ce lot.

— Ce qui échoit dans une loterie à chacun des billets gagnants. Il a gagné le gros lot. Il lui est échu un lot de dix mille francs.

— Fig. Le gros *lot* d'un bonheur continu n'a été gagné par personne. (Volt.) Qui peut dire pourquoi quelques-uns ont le gros *lot*, ou quelques autres la faveur des grands? (La Bruy.)

> Le bel esprit, au siècle de Marot,
> Des dons du ciel passait pour le gros *lot*.
> (Mme Deshoulières.)

> En naissant, toute créature
> De bien reçoit un même *lot*. (Hoffman.)

> Des gens d'esprit souvent la folie est le *lot*,
> Et parfois la sagesse est la vertu du sot.
> (J.-B. Rousseau.)

— Fig. au sens moral. Destinée, sort, partage. La misère est mon lot. Mon lot est d'être malheureux, persécuté. La douleur est devenue son lot. Travailler est le *lot* et l'honneur d'un mortel. (Volt.)

— Anc. métrol. Mesure de liquide, qui contenait le double de la pinte. J'ai vu un seigneur qui ne buvait guère moins de cinq *lots* de vin. (Mont.)

LOT. Géogr. Rivière de France, qui prend sa source dans les montagnes de la Lozère, reçoit la Truyère, la Sele et une foule d'autres ruisseaux, traverse les départements de la Lozère, de l'Aveyron, du Lot et de Lot-et-Garonne, et se jette dans la Garonne au-dessous d'Aiguillon. Son cours total, d'environ 295,000 mètres, n'est navigable que depuis Entraygues (Aveyron).

LOT. Géogr. Département français, formé du ci-devant Quercy (Guienne). Il a pour limites au N. le département de la Corrèze, à l'E. ceux du Cantal et de l'Aveyron, au S. celui de Tarn-et-Garonne, et à l'O. ceux de Lot-et-Garonne et de la Dordogne. Il tire son nom d'une des principales rivières qui le traversent. Sa superficie est de 521,397 hectares, et sa population de 281,50? hab. Il se divise en trois arrondissements : Cahors, chef-lieu, Figeac, Gourdon. Il est compris dans la dixième division militaire, le diocèse de Cahors, le ressort de la cour royale d'Agen et de l'Académie de Cahors. Le Lot est un pays fertile, pierreux cependant en plusieurs localités. L'agriculture y est peu avancée, l'industrie commerciale s'exerce sur la fabrique de tuiles, poteries, bonneteries, étoffes de coton et de toile, et sur la fabrication des cuirs, du papier, etc.

LOT ou **LOTH.** Hist. s. Fils d'Aran, petit-fils de Thare, et neveu d'Abraham, quitta avec lui Ur, sa patrie, et alla habiter Sodome, d'où les envoyés de Dieu le firent sortir au moment où elle fut détruite. Ses filles, après l'avoir enivré, le rendirent père chacune d'un fils, Moab et Ammon, tiges des Moabites et des Ammonites. Sa femme, qui dans sa fuite de Sodome avait regardé derrière elle, malgré la défense céleste, fut changée en statue de sel.

LOT-ET-GARONNE. Géogr. Département français, formé de l'Agénois et du Bazadois (Guienne), du Condomois et de la Lomagne (Gascogne). Il a pour limites au N. les départements de la Dordogne et de la Gironde, à l'E. ceux du Lot et de Tarn-et-Garonne; au S., ceux de Tarn-et-Garonne, du Gers et des Landes, et à l'O. ceux des Landes et de la Gironde. Il tire son nom de la Garonne qui la traverse, et du Lot qui vient s'y réunir à cette rivière. Sa superficie est de 497,6?? hectares, et sa population de 34?,8?? hab. Il se divise en quatre arrondissements, Agen, ch.-l.; Marmande, Nérac et Villeneuve-d'Agen. Il est compris dans la onzième division militaire, le diocèse d'Agen, le ressort de la cour royale de la même ville et de l'Académie de Cahors. Le Lot-et-Garonne est un pays semé de landes et de rochers calcaires, fertile cependant le long des rivières qui le traversent, et essentiellement agricole. L'industrie commerciale s'exerce sur la préparation du liége, de la résine, du goudron, de la térébenthine, la filature de la laine et la fabrication des cuirs, verreries, papiers, etc.

LOTALITE et **LOTALATITE.** s. m. Minér. Espèce de minéral peu connu, trouvé dans la Finlande.

LOTEN. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames établi dans la famille des byssus.

LOTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lotus. || LOTÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des légumineuses, qui a pour type le genre lotus.

LOTERIE. s. f. (rad. *lot*; du flam. *lot*, sort). Jeu de hasard où l'on fait des mises, pour lesquelles on reçoit des billets portant des numéros. Celui ou ceux de ces numéros qui sortent, lorsque le tirage a lieu, donnent droit à un lot, à la propriété d'un objet. Mettre une maison, une terre, une montre, un fusil, un tableau, un livre en loterie. Ouvrir, fermer une loterie. Mettre, gagner à une loterie, à la loterie. L'usage des loteries était connu et pratiqué des Romains. Il nous est venu d'Italie, et après plusieurs essais infructueux, les loteries s'introduisirent en France sous le ministère de Mazarin.

— Particulièrement. Espèce de banque établie par quelques gouvernements, dans laquelle des particuliers font des mises, et courent la chance de perdre leur argent ou de gagner des sommes plus ou moins considérables. En France, un arrêt du conseil d'État du 30 juin 1776 supprima toutes les loteries particulières qui existaient alors sous différents noms, et en créa une nouvelle sous la dénomination de *Loterie royale de France*. Il n'y eut d'abord qu'une seule loterie en France, à Paris. Puis s'établirent depuis 18?0 celles de Bordeaux, de Strasbourg, de Lille et de Lyon. Pour mettre un terme aux abus de cette institution immorale, qui donnait à l'État un revenu de plus de 20,000,000 f., on commença par la supprimer dans vingt-huit départements et elle a été définitivement abolie à partir du 1^er^ janvier 183?. Depuis cette époque, à part quelques loteries clandestines que la police met tous ses soins à poursuivre, la loterie ne se rencontre plus en France que lorsque quelques personnes charitables en font avec une autorisation spéciale, un moyen de secours pour les pauvres.

— Établir, créer une loterie. Loterie clandestine. Loterie royale de France. Loterie étrangère. Bureau de loterie. Billet de loterie. Tirer la loterie.

— *Gagner un extrait, un ambe, un terne, un quaterne à la loterie.* Avoir dans son billet, un, deux, trois, quatre des numéros sortis de la roue, au tirage de la loterie.

— Jeux de cartes dont les règles et les termes sont analogues à ceux de la loterie proprement dite.

— Fig. Affaire de hasard. Le mariage est une loterie, chacun croit y prendre le gros lot. La vie est une *loterie* dont le vice offre les plus mauvaises et la vertu les plus heureuses combinaisons. (Boiste.) Dans la *loterie* de la vie, nos dernières minutes, semblables aux billets qui restent encore à tirer, haussent en valeur. (Atterbury.) Il en est des recueils de bons mots comme des *loteries*; les billets noirs y sont rares, et les blancs fort communs. (***) Les grands prétendent vous acheter, non par un lot, mais par un billet de *loterie*. (Champfort.) La réputation est une espèce de *loterie*, où il y a plus de perdants que de gagnants, et où l'on croit faire fortune en fabriquant de faux billets. (***)

— Fam. *C'est une loterie.* C'est une chose dans laquelle le hasard joue le principal rôle. || *C'est un terne à la loterie.* C'est un avantage, un bien que le hasard seul procure.

— Prov. *Ce monde est une loterie.* Le hasard règle la plupart des choses de ce monde.

> Ce monde-ci n'est qu'une *loterie*
> De biens, de rangs, de dignités, de droits,
> Brigués sans titre et répandus sans choix. (Volt.)

LOTÉRIER, IÈRE. adj. (rad. *loterie*). Soumis aux chances du hasard. Notre vie, à bien prendre, est une vie *lotérière*; toutes les chances principales dépendent d'un cas fortuit, d'une rencontre, d'un rapprochement, d'un regard jeté à droite plutôt qu'à gauche. (Merc.) Ce mot ne paraît pas avoir prévalu.

LOTH. s. m. Métrol. Subdivision de la livre. Poids employé en Allemagne. 32 loths valent une livre.

LOTHAIRE I^er^. Empereur d'Occident et roi de France, né en 795, fils aîné de Louis le Débonnaire et d'Ermengarde d'Alsace, fut associé par son père à l'empire en 817, et nommé roi de Lombardie en 820. Il se révolta plusieurs fois contre son père, partagea l'empire avec ses frères Charles et Louis par le traité de Verdun en 843, et eut le titre d'empereur l'Italie, la Lorraine et la Bourgogne. Il abdiqua en 855 et se retira dans l'abbaye de Pruym, où il mourut peu de jours après avoir pris l'habit religieux. || LOTHAIRE II. Empereur d'Occident ou d'Allemagne, fils de Gebhard, comte de Supplembourg et d'Arnsberg. Il fut élu roi de Germanie après la mort de Henri V en 1125, et sacré en 1133 empereur d'Allemagne, par Innocent II. Il mourut en 1137. || LOTHAIRE II. Roi de France, fils de Louis IV d'Outre-mer et de Gerberge, sœur d'Othon I^er^, naquit en 941, fut associé au trône en 952, et succéda à son père en 954. Il mourut à Compiègne, empoisonné, dit-on, par sa femme Emma, fille de Lothaire II, roi d'Italie. || LOTHAIRE II. Roi de Lorraine, second fils de l'empereur Lothaire I^er^, succéda en 855 à son père dans cette partie de la France comprise entre le Rhin, la Meuse et l'Océan, et qui fut appelée de son nom *Lotharingia*, Lorraine. Il mourut à Plaisance en 869. || LOTHAIRE II. Roi d'Italie, fils de Hugues, marquis de Provence, roi d'Italie et d'Alda. Associé au trône en 931, et dépossédé avec son père en 949 par Bérenger, marquis d'Yvrée, il conserva cependant la couronne, mais Bérenger eut toute l'autorité. Lothaire mourut empoisonné par ce dernier, en 950.

LOTHERRÈGNE. s. f. Hist. et géogr. Littéral. *Royaume de Lothaire.* Orthographe primitive du mot Lorraine. Bien que l'idée de royaume y soit comprise, nous disons encore Royaume de Lorraine.

LOTHIAN. s. m. Géogr. Ancien pays d'Écosse, divisé aujourd'hui en trois comtés. East-Lothian ou Haddington, West-Lothian ou Linlithgow, et Mid-Lothian ou Edimbourg.

LOTI, IE. part. pass. du v. Lotir. S'emploie adjectiv.

— Fam. *Bien loti.* A qui il est échu un bon lot. Qui a été favorisé par le sort, de quelque manière que ce soit. Elle est bien lotie, elle a fait un très bon mariage.

— Fam. et iron. *Le voilà bien loti!* Se dit de quelqu'un qui a fait un mauvais choix, qui est trompé dans ses espérances ou lésé de quelque manière que ce soit.

LOTIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses. Les lotiers sont le plus souvent des herbes annuelles ou vivaces, rarement des arbustes, dont on connaît maintenant plus de soixante espèces, la plupart indigènes de l'Europe. Lotier siliqueux. Lotier carré. Lotier comestible. Lotier conjugué. Lotier corniculé. || *Lotier blanc, lotier à feuilles de frêne.* L'azédarach. || *Lotier d'Égypte.* Espèce de nymphaea. || *Lotier des lotophages.* Jujubier des lotophages. || *Lotier de Mauritanie.* Espèce de bugrane. || *Lotier odorant.* Espèce du genre nénuphar. || *Lotier à quatre feuilles.* Nom vulgaire de l'anthyllis tétraphylle.

LOTIER. s. m. Pêch. Pêcheur qui, en fournissant sa part de filets pour la pêche, jouit du plein lot.

LOTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *lotus*, lotus; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme du lotus.

LOTION. s. f. (pr. *lo-ci-on*; du lat. *lotio*, dériv. du gr. λουτρόν, action de laver). Chim. Action de laver des terres, des cendres ou autres matières, pour en extraire les parties solubles qu'elles contiennent. Tirer les sels d'un mixte par plusieurs lotions réitérées.

— Pharm. L'action de laver les substances telles que les gommes, les racines, pour les nettoyer et leur enlever les impuretés.

— Médec. Toute application humide qui sert à laver tout le corps, ou seulement quelques-unes de ses parties pour les nettoyer ou pour y apporter des changements déterminés. Faire des lotions avec de l'eau simple, avec une décoction. || Plus particulièrement, Médication externe ou topique au moyen desquels on lave, on nettoie, on déterge certaines parties malades. Les lotions prennent leurs noms des propriétés des diverses matières qui les composent. Telles sont les lotions émollientes, détersives, astringentes.

— Quelquefois, Ablution, bain. Les lotions fréquentes sont en usage dans les pays chauds.

— Relig. mah. Pratique expiatoire requise par le Coran, pour les souillures non substantielles majeures. || *Lotion funéraire.* Celle qui consiste, chez les musulmans, à laver le corps d'un défunt, soit homme, soit femme, soit enfant.

— Art herm. Lotion des philosophes.

LOTIR. v. a. 2^e^ conj. (rad. *lot*). Faire les lots, les portions d'une chose à partager entre plusieurs personnes. Lotir une succession. Il a loti les effets de cette succession. Des libraires ont acheté cette bibliothèque en commun, ils vont la lotir entre eux.

LOTIS. Myth. gr. Fille de Neptune, métamorphosée en un arbre qui porta le nom de *lotos*.

LOTISSAGE. s. m. Techn. Opération docimastique qui consiste à former un tas avec le minerai pulvérisé et à y prendre de quoi en faire l'essai.

LOTISSEMENT. s. m. (rad. *lot*.) Action de

lotir, de faire les lots. On l'emploie principalement en parlant de marchandises. Peu usité.

LOTISSEUR. s. m. Anc. cout. Celui qui divisait les marchandises par lots. Les lotisseurs de cuirs furent créés par un edit de 1627.

LOTIZE, ÉE. adj. Anc. cout. Partagé en lots. Bien lotizés.

LOTO. s. m. Sorte de jeu ressemblant à une loterie, et qu'on joue avec des numéros dont les uns sont sur des boules qu'on tire au hasard dans un sac, les autres sur des tableaux distribués aux joueurs. Jouer un loto. Aimer le loto. Faire une partie de loto. Le *loto* est un jeu innocent qui donne la juste mesure de l'esprit de ceux qui y jouent. (Noel.)

> Le *loto*, quoi que l'on en dise,
> Sera fort longtemps en crédit;
> C'est l'excuse de la bêtise,
> Et le repos des gens d'esprit. (Ségur.)

— Les objets dont on se sert pour jouer à ce jeu. Acheter un loto, des lotos.

— *Loto dauphin*. Sorte de loto moins simple que le loto ordinaire.

LOTOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au lotos.

LOTOIRE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

LOTOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., λωτός, lotus; φαγω, manger). Qui se nourrit de lotus ou de lotos. ‖ Nom d'un peuple qui habitait une île de la petite Syrie et la côte sud de l'Afrique. Il était ainsi appelé parce que, suivant Homère, il se nourrissait des fruits du lotus. ‖ subst. Les Lotophages.

LOTTE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons holobranches jugulaires, de la famille des auchénoptères, récemment séparé du genre des gades. La lotte commune, lotte de rivière, passe sa vie au milieu de l'eau douce, dans les lacs, dans les rivières, où elle remonte à de grandes distances. Elle est très-abondante dans certaines contrées de l'Europe, de l'Asie boréale et des Indes. Sa chair est blanche et d'une saveur agreable. Le foie de lotte se résout presque en entier en une huile qui sert à assaisonner les aliments, à brûler, et à quelques usages médicinaux. ‖ *Lotte vivipare*. Le blennie. ‖ *Lotte de Hongrie*. Le grand silure commun ou glanis. ‖ *Lotte barbotte*. Le cobite. ‖ *Grande lotte*. La lingue.

LOTUS ou **LOTOS.** s. m. (pr. *lo-tuss*, *lo-toss*). Bot. Nom sous lequel les anciens désignaient trois sortes de plantes. Les unes étaient des herbes aquatiques qui croissaient dans le Nil, et qui étaient des espèces de nénuphars; les autres, des herbes terrestres appartenant la plupart à divers genres de la famille des légumineuses; d'autres enfin, des arbres tels que le plaqueminier, le laurier-rose, le santal rouge, et surtout l'espèce de jujubier cultivée dans un pays de l'Afrique, où son fruit est la nourriture principale et a fait donner aux habitants le nom de *Lotophages*. On voit l'image du lotus aquatique d'Égypte sur plusieurs monuments égyptiens.

> Et le *lotos*, dont la pudique fleur
> Ouvre en tremblant son calice bleuâtre
> Au dieu du jour, dont elle est idolâtre. (Campen.)
> Là s'élève un *lotos* dont les fleurs en bouton
> Se peignent, en s'ouvrant, des couleurs de Sidon (Desaintange.)

— Antiq. Plante du pays des Lotophages qui, selon les poëtes et les mythologues, produisait des fruits si délicieux, que les étrangers, après en avoir goûté, oubliaient leur patrie. On ne doit pas confondre le lotus de Libye, qui est une espèce de jujubier, avec le lotus d'Égypte, qui est une espèce de nymphæa.

> Là le *lotus* impie, au fruit trop dangereux,
> Qui d'Ulysse charma les amis malheureux,
> Et leur fit oublier une chère patrie. (Cte de Valori.)

— Loc. prov. *Manger du lotus*. Perdre la mémoire.

LOUABLE. adj. des 2 g. Qui est digne de louanges. Une action, une conduite louable. Il a fait une chose louable. Cela est très-louable. Ne louons pas ce qui est loué plus que ce qui est *louable*. (La Bruy.) Les plus *louables* sont ceux qui ont le courage de reconnaître et de réparer leur égarement. (Fén.) Ce sera pour vous une modestie *louable* et pour moi une récompense très-précieuse. (Id.)

En parlant des personnes, il est toujours suivi de la préposition *de*. Vous êtes louable d'avoir agi ainsi. Il est très-louable d'avoir fait cela.

— Titre d'honneur que se donnent ordinairement les assemblées des cantons suisses. Les louables cantons d'Argovie, de Bâle.

— Médec. Qui est de la qualité requise. Du pus, du sang louable. Déjections, matières louables.

LOUABLEMENT. adv. D'une manière louable. Se conduire louablement dans une affaire. Peu usité.

LOUAGE. s. m. Prat. Transport, cession de l'usage d'une chose, faite par le propriétaire, pour un temps déterminé ou non, moyennant un certain prix. Donner, prendre, tenir à louage. Payer tant pour le louage, tant de louage. Le louage d'une maison. Une voiture, un cheval de louage. ‖ Fig. L'hypocrite prend les vertus à *louage*, et les rejette lorsqu'elles ne lui ont pas profité. (***)

— *Domestique de louage*. Domestique dont on loue le service pour peu de temps.

LOUAGER. s. m. Anc. jurispr. Locataire.

LOUANGE. s. f. (du lat. *laus*, génit. *laudis*, même signif.). Paroles, discours par lesquels on relève le mérite de quelqu'un, de quelque chose, de quelque action. Grande louange. Louange excessive. Louange méritée. Louange grossière, exagérée, outrée, fade, déplacée. Prodiguer, mériter, usurper, obtenir les louanges, des louanges. S'attirer, donner, recevoir des louanges. Prostituer la louange. Accabler de louanges. Etre sobre de louanges. Chanter, publier, célébrer les louanges de Dieu, de quelqu'un. Combler quelqu'un de louanges. Etre amoureux de louanges, Etre au-dessus de la louange, au-dessus de toutes louanges. Avoir besoin de louanges. Se mettre, s'étendre, ne pas tarir sur les louanges de quelqu'un. On a dit à sa louange que... Toute la terre a retenti de ses louanges. Distribuer le blâme et la louange avec discernement. Louange à Dieu. La *louange* et le blâme sortent par la même bouche. (Addison.) Les *louanges* que nous donnons se rapportent toujours par quelque chose à nous-mêmes. (Mass.) Il faudrait être bien exempte d'amour-propre pour n'être pas sensible à des *louanges* comme les vôtres. (Mme de Sév.) Une critique et même une *louange* paraîtront également suspectes. (Volt.) Craignez le poison flatteur de ses *louanges*. (Fén.) On ne tarissait pas sur vos *louanges*. (Barth.) C'est la nature seule qui est digne de nos *louanges* et de notre admiration. (B. de St-P.) La pudeur de ceux qui donnent les *louanges* les plus outrées est bien soulagée par l'amour-propre de ceux à qui elles s'adressent. (Fonten.) On est si avide de *louanges*, qu'on les a dispensées de la justesse et de la vérité, et de tous les assaisonnements qu'elles devraient avoir. (Id.) Il est bien difficile que les *louanges* manquent de vraisemblance pour ceux à qui elles s'adressent. (Id.) Les *louanges* seraient d'un grand prix si elles pouvaient nous donner les perfections dont on nous loue. (Henri IV.) Il y a des reproches qui louent et des *louanges* qui médisent. (La Rochef.)

> Une juste *louange* a de quoi nous flatter;
> Mais un esprit bien fait doit prendre
> Bien moins de plaisir à l'entendre
> Que de peine à la mériter. (Pavillon.)
> La *louange* chatouille et gagne les esprits;
> Les faveurs d'une belle en sont souvent le prix.
> (La Fontaine.)

— Fam. *Chanter les louanges de quelqu'un*. Le louer, dire du bien de lui. Nous avons chanté vos louanges.

— Prov. et fig. *Voilà des vers à sa louange*. Se dit ironiquement d'un écrit, d'un discours où il y a quelque chose de désagréable pour quelqu'un.

LOUANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Louanger. S'empl. adject. Un homme louangé. Une femme louangée.

— substantiv. Celui, celle qui est louangée. Le louangé. Le louangeur prête ses éloges avec usure; il prend pour intérêts les bienfaits et l'affection du *louangé*. (Boiste.)

LOUANGER. v. a. 1re conj. (du lat. *laudare*, même signif.). Ce verbe prend un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous louangeons*, *je louangeais*, etc. Louer en flatteur. On ne l'emploie guère qu'en plaisantant. Il se plaît à louanger. Il veut qu'on le louange du matin au soir.

— SE LOUANGER. v. pron. S'adresser des louanges à soi-même, ou se louer mutuellement. La vanité ne perd aucune occasion de se *louanger*, même indirectement. (Boiste.) En société, les compères se *louangent* dans la crainte de n'être pas assez loués. (Id.) Tour à tour, vous et moi, nous nous *louangerons*. (Poisson.)

LOUANGEUR, EUSE. s. Celui celle qui est dans l'habitude de donner des louanges sans discernement. Un fade louangeur. Un louangeur éternel, fastidieux. Un louangeur insupportable. Tous les *louangeurs* sont également disposés à faire une satire. (Duclos.) Un *louangeur* banal déplaît en cherchant à nous plaire. (Del.)

— adjectiv. Être louangeur. Discours, ton louangeur. Paroles louangeuses. L'enthousiasme prodigue des épithètes *louangeuses*, que la vérité change en piquantes ironies. (Boiste.)

LOUCHE. adj. des 2 g. (du lat. *luscus*, borgne, qui n'a qu'un œil; on écrivait anciennement *lousche*). Dont les yeux ont une direction différente. Un homme louche. Une femme louche. Si l'un des yeux prend plus de force que l'autre, l'enfant deviendra *louche*. (Buff.) Les personnes qui ont la vue courte, ou qui sont *louches*, ont beaucoup moins de cette âme extérieure qui réside principalement dans les yeux. (Id.)

— On le dit des yeux mêmes et du regard. Des yeux louches. Avoir le regard louche. L'inégalité dans les yeux est la cause du regard *louche*. (Buff.)

— Fig. Qui n'est pas clair, net, transparent. Du vin louche. Ces perles ont un œil louche.

— Fig. au sens moral. *Cette expression, cette phrase est louche*. Le sens n'en est pas clair, n'est pas déterminé. ‖ *Cette action est louche*. L'intention en est équivoque.

— Substantiv. Dans le sens précédent. Il y a du louche là-dedans, dans cette conduite, dans cette affaire. Cela jette du louche dans la phrase.

— Prov. *L'envie est louche*. Les envieux ne jugent jamais sainement les actions d'autrui.

— Peint. Se dit dans la peinture en émail, D'un certain ton noirâtre qui obscurcit les couleurs et leur ôte leur vivacité. C'est le plus souvent l'effet d'un accident de la cuisson.

LOUCHE. s. f. Se dit dans beaucoup de villes du nord de la France, pour désigner une grande cuiller à long manche, avec laquelle on sert le potage. Une louche d'argent. Douze couverts et la louche.

— Agric. Hoyau. Espèce d'écuelle emmanchée à un long bâton, qui sert à répandre les engrais liquides sur la terre.

— Techn. Outil de tourneur, creux, conique et à bords tranchants, avec lequel on agrandit des trous déjà commencés.

— Ichthyol. Espèce de poisson du genre des labres.

LOUCHÉ, part. pass. du v. Loucher. Invar.

LOUCHE-BOIS. s. m. Entom. Insecte plus communément appelé cloporte.

LOUCHEMENT. s. m. ou **LOUCHERIE.** s. f. Didact. Action de loucher. Tous les louchements ne sont pas également désagréables.

LOUCHER. v. n. 1re conj. Avoir des yeux qui suivent chacun une différente direction. Cet enfant est joli, c'est dommage qu'il louche. Cette dame louche un peu. Cet enfant louchera.

LOUCHERIE. s. f. Défaut, habitude de loucher. Il est une *loucherie* qui annonce la timidité, une autre la vacillation des idées. une autre la perfidie. (Boiste.)

LOUCHET. s. m. Techn. Godet de tôle dont on arme les chaînes continues des dragues.

— Hortic. Sorte de hoyau propre à fouir la terre.

LOUCHETÉ. s. f. Médec. Vice de la vue qui fait qu'on voit confusément les objets présentés en face, tandis qu'on les distingue très-bien si on les montre par le côté. Cet état dépend du strabisme, c'est-à-dire de la contraction de quelques muscles de l'œil et du relâchement de leurs antagonistes.

LOUCHETTE. s. f. Appareil qu'on emploie pour empêcher de loucher, pour redresser le regard.

LOUCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui louche, dont les yeux n'ont pas une direction parallèle.

LOUCHON. s. m. Charp. Tronc de sapin sans nœuds.

LOUDÉAC. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Côtes-du-Nord), à 434 kilom. de Paris; 6,700 hab. Loudéac est le centre d'une fabrication très-étendue de toiles dites de Bretagne. Cette fabrication y occupe quatre mille métiers.

LOUDÉAH ou **LAOUDÉAH.** Géogr. Lac de Barbarie, dans la partie méridionale du royaume de Tunis.

LOUDIER. s. m. Comm. Grosse couverture de poils pour les prisonniers.

LOUDUN. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Vienne), à 318 kilom. de Paris; 5,000 hab. Patrie d'Urbain Grandier.

LOUDUNOIS, OISE. adj. Qui habite Loudun. ‖ Qui appartient à Loudun ou à ses habitants. ‖ subst. Un Loudunois, une Loudunoise.

— s. m. Le *Loudunois*. Petit pays de France dont Loudun était la capitale. Coutume du Loudunois.

LOUE ou **LOUVE.** Géogr. Rivière flottable de France, qui se jette dans le Doubs, à 8 kil. au-dessous de Dôle.

LOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Louer. S'emploie adjectiv. Maison louée cinq mille francs.

— Approuvé, honoré par des louanges, digne d'éloges. Bien loin que cette curiosité fût blâmable, elle méritait d'être *louée*. (La Font.) Ce que les femmes aiment le plus, c'est d'être *louées* pour des talents qu'elles n'ont pas. (Beauch.)

— *Loué de*.

> Mais, par ce même éclat de toi si fort *loué*,
> A la terre, beau paon, tu demeures cloué. (F. de Neufch.)

— *Dieu soit loué!* Sorte d'exclamation par laquelle on témoigne son contentement de quelque chose. Dieu soit loué! me voilà délivré de cet importun.

LOUÉ-EN-CHAMPAGNE. Géogr. Ch.-l. de canton, arrond. du Mans (Sarthe); 1,700 hab.

LOUER. v. a. 1re conj. Donner à louage. Louer une maison, un appartement, un champ à quelqu'un. Maison, jardin à louer. Louer une loge à l'Opéra. Louer des habits, des chevaux, des meubles, des livres.

— Prendre à louage. Je quitte mon appartement, j'en ai loué un autre à la campagne. Louer des habits. Il loue des ouvriers à la journée. Louer un cabriolet, un cheval. Louer un ameublement. Je rentrai chez moi avec la clé d'une petite chambre que j'avais *louée* au cinquième étage. (X. de Maistre.)

— SE LOUER. v. pron. Se donner à louage; engager son service, son travail pour un salaire. Ce pauvre malheureux se loue à qui plus lui donne.

— On le dit aussi des choses que l'on donne ou que l'on prend à loyer. En ce sens, il signifie Être loué. Les appartements se louent fort cher dans cette maison. Cela se loue bien.

— Prov. *Louer son ventre et son tabourin*. Prendre l'engagement d'aller dîner chez quelqu'un. ‖ *Il y a des chambres à louer dans sa tête*. Se dit d'un homme qui manque de quelque faculté morale ou intellectuelle.

— *Figures à louer*. Se dit en langage de peintre, des personnages accessoires et inutiles.

LOUER. v. a. 1re conj. (du lat. *laudare*, donner des louanges). *Je loue*, *nous louons*, *vous louez*. *Je louais*, *nous louions*, *vous louiez*. *Que nous louions*, *que vous louiez*, etc. Honorer et relever le mérite de quelqu'un, de quelque chose, de quelque action, par des termes qui témoignent l'estime qu'on en fait. Louer finement, délicatement, dignement, hautement, grossièrement. Louer et remercier Dieu. Savoir louer et blâmer à propos. Il le louait en face. On le loue de faire ces choses. Il en sera loué par tous les gens de bien. C'est le mérite de ceux qui louent qui fait le mérite des louanges. Je critique avec sévérité, et je *loue* avec transport. (Volt.) Le sénat, dont l'approbation tenait lieu de récompense, savait *louer* et blâmer quand il le fallait. (Boss.) *Louer* quelqu'un en face, à moins que ce ne soit sa maîtresse, qu'est-ce faire autre chose, sinon le taxer de vanité? (J.-J. Rouss.) On courrait risque de décourager les enfants, si on ne les *louait* jamais lorsqu'ils font bien. (Fén.)

> Et pour *louer* un roi que tout le monde *loue*,
> Ma langue n'attend pas que l'argent la dénoue. (Boil.)
> On ne peut trop *louer* trois sortes de personnes:
> Les dieux, sa maîtresse et son roi. (La Font.)

— Absol. Il s'entend à louer. Il ne sait pas louer. L'art de *louer* commença l'art de plaire. (Volt.) Je *loue* tout haut, et je gronde tout bas. (Catherine II). On ne *loue* d'ordinaire que pour être loué. (La Rochef.) Il est plus poli d'admirer que de *louer*. (Mme de Grignan.)

> J'ai peu *loué*; j'eusse mieux fait encore
> De *louer* moins ..... (***)

— Approuver. Je loue que vous partiez. Cette locution a vieilli.

— Remercier, rendre grâces. Je loue Dieu de ne pas m'être trouvé mêlé à cette affaire.

— Se dit quelquefois figurément des choses inanimées. Les cieux louent le Seigneur, et le firmament annonce la gloire de ses œuvres.

— Prov. et fig. *Louer avec les mains*. Payer. Des louanges toutes pures ne mettent point un homme à son aise; il y faut mêler du solide; et la meilleure façon de louer, c'est de *louer* avec les mains. (Mol.)

— SE LOUER. v. pron. Se donner des louanges. C'est un homme qui se loue à tout propos. On ne doit pas se louer soi-même. Ces deux auteurs se louent l'un l'autre sans pudeur. Se louer soi-même, c'est en dispenser les autres. Il se loue lui-même sans aucune pudeur.

— *Se louer de quelqu'un, de quelque chose*. Témoigner qu'on en est satisfait. J'ai sujet de me louer de lui, il en a fort bien usé avec moi. Je n'ai pas à me louer de cette acquisition. Je me loue fort du cheval que je vous ai acheté. J'ai fort à me louer du remède que vous m'avez indiqué. Peu de gens ont la bonne foi de se *louer* de la fortune: on attribue tous ses succès à son talent, à sa prudence. (Boiste.) Vous ne sauriez croire à quel point il se *loue* de vos procédés. (D'Alemb.) Qui se *loue* irrite l'envie. (Malherbe.) Se *louer* de quelqu'un, se *louer* d'un grand, phrase délicate dans son origine, et qui signifie sans doute se *louer* soi-même, en disant d'un grand tout le bien qu'il nous a fait ou qu'il n'a pas songé à nous faire. (La Bruy.)

— Prov. *Il se loue et se remercie*. Se dit d'un homme qui se sait trop bon gré d'une chose qu'il a faite.

LOUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait métier de donner quelque chose à louage. Un loueur de chevaux, de voitures, de chambres garnies. Loueuse de chaises dans une église.

LOUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui donne des louanges. Il ne se dit guère qu'en mauvaise part, en parlant d'un flatteur qui loue à tout propos. Un loueur perpétuel. Un loueur impertinent. Une loueuse à gages. *Loueurs* impertinents ou censeurs téméraires. (Mol.) Surtout craignez le poison des *loueurs*. (J.-B. Rouss.) Rien n'est plus tuant que ces *loueurs* de profession, qui sont toujours préparés à débiter leurs sottes flatteries. (St-Evrem.) Il vieillit, *louangeur* est plus usité dans ce sens.

LOUGHMAN. Géogr. Province de l'Afghanistan, à l'E. du royaume de Caboul; 900,000 hab.

LOUGRE. s. f. Mar. Petit bâtiment de guerre ayant comme le chasse-marée deux mâts et deux grandes voiles trapézoïdales, qui lui donnent une légèreté étonnante. Le lougre est le bâtiment des pirates et des contrebandiers.

LOUHANS. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Saône-et-Loire), sur la Seille; 392 kilom. de Paris; 3,700 hab.

LOUIS Ier, dit *le Débonnaire*, troisième fils de Charlemagne, reçut à sa naissance (778) le titre de roi d'Aquitaine. Il associa son fils aîné Lothaire à l'empire, et donna à ses deux autres fils, Louis et Pepin, la Bavière et l'Aquitaine. Prince faible et incapable, il eut plusieurs fois à lutter contre les révoltes de ses fils, et fut obligé en 822 de subir l'humiliation d'une pénitence publique à Attigny. Il mourut l'an 840, lorsqu'il marchait contre son fils Louis de Bavière, qui avait pris les armes contre lui. ‖ LOUIS II, dit *le Bègue*, roi de France, fils de Charles le Chauve, couronné roi d'Aquitaine en 867, succéda à son père en 877 dans le royaume de France; mort à Compiègne en 879. ‖ LOUIS III, fils du précédent, partagea le trône de France avec son frère Carloman. Il régna sur l'Austrasie et la Neustrie, et Carloman sur l'Aquitaine et la Bourgogne. Il défit Hugues le Bâtard, qui revendiquait la Lorraine, et s'opposa aux courses des Normands, qu'il vainquit en 882. Il mourut la même année. ‖ LOUIS IV, dit *d'Outre-mer*, à cause de son long séjour en Angleterre, fils de Charles le

Simple, succéda à Raoul sur le trône de France, en 936; eut beaucoup de peine à apaiser les révoltes des grands, et fut fait prisonnier par les Normands en 944. Relâché moyennant la cession de la ville de Laon, il mourut à Reims d'une chute de cheval, en 954. || LOUIS V, *le Fainéant*, fils de Lothaire, lui succéda en 986. Il ne dut son surnom qu'à la courte durée de son règne qui fut d'un an, et mourut empoisonné, dit-on, par sa femme Blanche, en 987. En lui s'éteignit la race des Carlovingiens. || LOUIS VI, dit *le Gros*, fils de Philippe Ier et de Berthe de Hollande, né en 1081, succéda à son père, en 1108. Les commencements de son règne furent occupés à faire la guerre contre un grand nombre de seigneurs qui voulaient se rendre indépendants. De 1115 à 1125 il eut à combattre Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie; vaincu au combat de Brenneville en 1119, il fut forcé de faire la paix. Louis le Gros signala les dernières années de son règne par l'affranchissement d'un grand nombre de communes et l'établissement des juges royaux. Il termina aussi le schisme entre le pape Innocent II et Anaclet. Il mourut en 1137. || LOUIS VII, dit *le Jeune*, fils du précédent, né en 1120, monta sur le trône en 1137. Ayant, dans une guerre contre Thibaut, incendié la ville de Vitry, il partit pour la Terre sainte en 1147, afin d'expier ce crime, laissant la garde de son royaume à l'abbé Suger. De retour en France après une expédition malheureuse, il divorça avec sa femme Eléonore de Poitou, qui lui avait apporté la Guienne et qui la transmit à Henri II, roi d'Angleterre, avec qui elle se remaria. Après avoir fait la guerre à l'Angleterre de 1156 à 1177, il mourut en 1180. || LOUIS VIII, dit *le Lion*, à cause de sa valeur, fils de Philippe-Auguste, né en 1187, fit avant de monter sur le trône une expédition infructueuse en Angleterre pour s'emparer de la couronne, et succéda à son père en 1223. Il chassa les Anglais du Poitou, de la Saintonge, de l'Aunis, du Limousin et du Périgord. Engagé dans la croisade contre les Albigeois, il prit Avignon après un siége de trois mois, et mourut la même année (1226) à Montpensier. || LOUIS IX, surnommé Saint Louis, fils aîné de Louis VIII, né en 1215, succéda à son père en 1226, et régna pendant sa minorité sous la tutelle de sa mère, Blanche de Castille. Parvenu à sa majorité, il remporta sur le roi d'Angleterre et sur les grands vassaux de la couronne révoltés les deux victoires de Taillebourg et de Saintes en 1242. En 1248, il voulut acquitter un vœu qu'il avait fait d'aller combattre les infidèles. Après s'être rendu maître de Damiette, il fut vaincu et fait prisonnier à la bataille de la Massoure en 1250, et fut obligé de rendre Damiette pour sa rançon. De retour en France, il donna tous ses soins à de sages réformes, à la diminution des impôts, à la création d'établissements utiles. En 1270 il arma une nouvelle expédition contre les infidèles, assiégea Tunis en Afrique, et mourut dans son camp, emporté par une maladie contagieuse. Ses restes furent transportés en France. Modèle accompli de toutes les vertus chrétiennes, ce prince fut mis au nombre des saints en 1297. || LOUIS X, dit *le Hutin*, d'abord roi de Navarre en 1308, succéda à son père Philippe le Bel en 1314. Son règne n'est remarquable que par l'exécution d'Enguerrand de Marigny, surintendant des finances, et par une guerre malheureuse contre le comte de Flandre. Il mourut à Vincennes en 1316. Il avait fait mettre à mort sa première femme, Marguerite de Bourgogne, convaincue d'adultère. || LOUIS XI, fils de Charles VII, né à Bourges en 1423, excita dès l'âge de 17 ans contre son père la révolte connue sous le nom de la Praguerie, et se retira chez le duc de Bourgogne Philippe le Bon. A la mort de Charles VII, il monta sur le trône, et mit tous ses soins à ruiner et à abattre la haute noblesse et à créer l'unité française. Il sut dissoudre plusieurs ligues formées contre lui, sous le prétexte du bien public. La première se termina par la paix de Conflans en 1465. S'étant imprudemment engagé dans une conférence à Péronne avec Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, il fut retenu prisonnier, et n'obtint sa liberté qu'en signant un traité désavantageux qu'il ne tarda pas à violer. Le duc de Bourgogne reprit les armes et s'allia avec le roi d'Angleterre. Mais Louis XI acheta la neutralité de ce dernier et conclut le traité de Pecquigny. La mort de Charles, tué devant Nancy, laissa Louis maître de la Bourgogne. Vers la fin de sa vie il s'enferma au chateau de Plessis-lès-Tours, où il s'entourait des plus grandes précautions, et où il mourut en 1485. Ce prince se montra toute sa vie artificieux, défiant et cruel, superstitieux jusqu'à la puérilité. Il serait injuste cependant de méconnaître qu'il rendit de grands services à la France. Il réunit à la couronne l'Anjou, le Maine, la Provence et la Bourgogne, et contribua puissamment à la destruction de la féodalité par la guerre persévérante qu'il fit aux seigneurs. Il institua les postes et favorisa l'industrie. On lui a attribué les *Cent Nouvelles nouvelles*, imitées de Boccace, et le *Rosier des guerres*. || LOUIS XII, dit *le Juste* et le *Père du peuple*, né à Blois, en 1462, de Charles, duc d'Orléans, épousa en 1476 Jeanne de France, fille de Louis XI. Pendant la régence d'Anne de Beaujeu, il prit les armes contre elle, fut vaincu et fait prisonnier. Il succéda à Charles VIII en 1498, et fit rompre son mariage pour épouser Anne de Bretagne, veuve de ce prince. Petit-fils de Valentine de Milan, il voulut faire valoir ses droits sur ce duché contre Ludovic Sforce, et s'empara du Milanais et du royaume de Naples, conquêtes qu'il perdit peu de temps après. Vainqueur en 1509, à Agnadel, des Vénitiens, contre lesquels le pape avait formé la ligue de Cambrai, et qui formèrent presque aussitôt avec lui la *sainte ligue* contre Louis XII, celui-ci ne leur échappa que par la mort du pape, la cession du Milanais et son mariage avec Marie, sœur d'Henri VIII, roi d'Angleterre. Il mourut en 1515. Malgré ses longues guerres, les impôts furent diminués sous son règne, et son premier soin fut toujours le bonheur du peuple. || LOUIS XIII, surnommé le *Juste*, né à Fontainebleau, en 1601, de Henri IV, et de Marie de Médicis, succéda à son père en 1610, sous la régence de sa mère et la tutelle successive de ses favoris, le maréchal d'Ancre, le duc d'Epernon et le connétable de Luynes. A ce dernier succéda dans la faveur du roi le cardinal de Richelieu. Dès lors l'histoire de Louis XIII se résume tout entière dans celle du ministre. Dominé entièrement par ce génie extraordinaire, il lui abandonna les rênes de l'Etat, et n'osa même pas défendre contre sa haine le duc de Montmorency, Cinq-Mars et Chalais. Les événements les plus importants qui signalèrent son règne, sont la prise de la Rochelle contre les protestants, la guerre avec la maison d'Autriche, la conquête de la Lorraine, la défaite des impériaux en Bourgogne, et la prise du Roussillon sur les Espagnols. Louis XIII mourut en 1643, cinq mois après son ministre. || LOUIS XIV, dit *le Grand*, fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, né à Saint-Germain en Laye, le 5 septembre 1638, parvint au trône en 1644, sous la régence de sa mère, et le ministère du cardinal de Mazarin. L'époque de sa minorité fut signalée par les victoires de Rocroi, de Nordlingen, de Lenz, de Carthagène, de Castellamare, qui amenèrent la paix de Westphalie, et donnèrent l'Alsace et les Trois Evêchés à la France. Mais l'intérieur du royaume fut troublé par les guerres de la Fronde, qui ne se terminèrent qu'en 1652. Ce ne fut qu'en 1661 que Louis XIV prit les rênes du gouvernement. Il commença par disgracier le surintendant Fouquet, et lui donna pour successeur Colbert, qui devint une des gloires de son règne. Nous ne pouvons qu'indiquer sommairement les grands événements qui jetèrent tant d'éclat sur ce règne si long et si glorieux, 1667. Guerre avec l'Espagne, conquête de la Flandre et de la Franche-Comté, 1672; guerre de Hollande et conquête de ce pays, 1678; paix générale, 1687; bataille de Fleurus, de Steinkerque, de Nerwinde, de la Marsaille, 1697; paix générale, 1700; guerre pour la succession d'Espagne, 1712; victoire de Denain, 1713, paix d'Utrecht, qui termine la guerre avec toutes les puissances européennes, sauf l'Autriche, avec laquelle a lieu la paix de Rastadt, en 1714. La dernière partie du règne de Louis XIV fut moins constamment heureuse que la première. La brillante fortune de ce prince s'obscurcit à partir de l'édit de Nantes, 1685. Aux désastres de la guerre se joignirent des malheurs domestiques; il vit mourir successivement le dauphin, son fils, le duc de Bourgogne, avec son épouse, et leur premier né; mais il ne se montra pas moins grand dans le malheur par sa fermeté, qu'il l'avait été dans sa prospérité par sa magnificence. Il mourut en 1715. Vers la fin de sa vie, ce prince, veuf de la première femme, Marie-Thérèse d'Autriche, avait épousé en secret Mme de Maintenon, veuve du poète Scarron. Le règne de Louis XIV est l'époque la plus brillante de la monarchie; il ne fut pas moins glorieux, en effet, par le triomphe des lettres et des arts que par celui des armes. Les plus rares talents dans tous les genres, les plus hauts génies, Condé, Turenne et Vauban, Duquesne et Duguay-Trouin, Colbert et Louvois, Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, Boileau, Bossuet et Fénelon, Lebrun, Lesueur, Girardon, Puget et Perrault, semblent s'être donné rendez-vous sous ce règne pour lui mériter le nom de *Grand*, que la postérité consacrera. || LOUIS XV, fils de Louis, duc de Bourgogne, et arrière petit-fils de Louis XIV, auquel il succéda en 1715, à l'âge de cinq ans; sous la régence du duc d'Orléans. Devenu majeur en 1723, Louis conserva le régent pour premier ministre. Après la mort de ce dernier, Louis de Bourbon lui succéda au pouvoir, et en 1727, le cardinal Fleury fut appelé aux affaires. Louis XV entreprit en 1733 une guerre malheureuse pour replacer Stanislas, roi de Pologne, sur son trône, et signa en 1735 le traité de Vienne par lequel la Lorraine, cédée à Stanislas, devait revenir à la France. En 1740, il se jeta dans une guerre ruineuse pour soutenir les prétentions de l'électeur de Bavière contre Marie-Thérèse d'Autriche, fille de l'empereur Charles VI, et après une longue alternative de succès et de revers, il signa un traité peu avantageux à Aix-la-Chapelle. En 1756 commença la fameuse guerre de Sept ans, guerre si désastreuse pour les Français, et qui se termina en 1763 par le traité de Paris, qui abandonna à l'Angleterre le Canada, la Nouvelle-Ecosse et plusieurs autres possessions coloniales. Le reste du règne de Louis XV ne fut signalé que par la suppression des jésuites en 1764, et l'abolition des parlements en 1771. Louis XV mourut en 1774 de la petite vérole. La corruption des mœurs de ce prince, sa faiblesse, l'empire fatal que prirent sur lui Mme de Pompadour et la Dubarry, ses maîtresses, contribuèrent à amasser les orages qui éclatèrent sous son successeur. || LOUIS XVI, petit-fils et successeur de Louis XV, né en 1754, épousa en 1770 Marie-Antoinette d'Autriche, et monta sur le trône en 1774. Il rappela la même année les parlements exilés par son prédécesseur, entra dans des voies de réforme et d'améliorations, et appela aux affaires Turgot et Malesherbes. En 1778, il reconnut l'indépendance des colonies anglo-américaines. Les dilapidations du règne précédent avaient épuisé les finances, dont Necker, appelé au contrôle général, dévoila l'état déplorable. Deux assemblées de notables, réunies en 1787 et 1788, se séparèrent sans avoir remédié à rien. On résolut de convoquer les Etats généraux qui s'ouvrirent à Versailles le 5 mai 1789. Le ministre Necker, qui jouissait de la faveur populaire, est renvoyé; le peuple de Paris prend les armes, s'empare de la Bastille (14 juillet), court à Versailles au 5 octobre, et amène la famille royale aux Tuileries. Louis XVI ne se croyant plus en sûreté prend la fuite, est arrêté à Varennes et ramené à Paris. Pendant ce temps, les déclarations de guerre des puissances étrangères qui, sollicitées par les princes émigrés, venaient d'entrer en France, aggravèrent la position du roi. Une convention est signée secrètement à Pilnitz, et Louis XVI favorise ces machinations. En 1792 il refuse sa sanction aux décrets de l'Assemblée. Au 20 juin le château est envahi; au 10 août les Tuileries sont emportées d'assaut. Louis cherche un refuge au sein de l'Assemblée législative, qui le suspend de ses fonctions, le met en jugement et le fait enfermer au Temple. La république est proclamée le 22 septembre; Louis est traduit à la barre de la Convention, condamné à mort à une majorité de onze voix, et exécuté sans sursis sur la place de la Révolution, le 21 janvier 1793. Louis XVI subit le dernier supplice avec une résignation qui lui a mérité le surnom de *roi-martyr*. Ce prince avait toutes les vertus de l'homme privé, mais il manquait de la résolution, de la fermeté de caractère qu'eussent exigées les terribles événements contre lesquels ils lutta. || LOUIS XVII, fils de Louis XVI, né en 1785, fut d'abord nommé duc de Normandie, puis dauphin à la mort de son aîné le 4 juin 1789. Il fut enfermé au Temple avec son père en 1792, et confié à la surveillance d'un cordonnier nommé Simon, membre de la Commune, homme cruel et grossier, dont les mauvais traitements hâtèrent la mort du jeune prince, qui succomba à une maladie de langueur le 8 juin 1795. Plusieurs imposteurs, prétendant que Louis XVII avait été enlevé vivant de sa prison, cherchèrent à abuser de la crédulité publique sous le nom de ce prince, mais ils ne firent qu'un petit nombre de dupes. || LOUIS XVIII, frère de Louis XVI, né à Versailles en 1755, porta jusqu'en 1795 le titre de comte de Provence. Il émigra en même temps que Louis XVI, le 20 juin 1791, et plus heureux que le roi parvint à sortir du royaume. En 1792 il vint à la tête de 6,000 hommes se réunir à l'armée prussienne qui marchait sur la France, mais la défaite de Valmy détruisit ses espérances. A la mort de Louis XVII il se déclara roi de France, et fut reconnu pour tel par les puissances étrangères. Après avoir séjourné à Varsovie, puis à Mittau, il se rendit en Angleterre, où il resta jusqu'en 1814. Le 24 avril de cette année, il débarqua à Calais, fit quelques jours après son entrée à Paris, et promulgua la Charte constitutionnelle. Chassé de France par le retour de Napoléon en 1815, il se retira à Gand pendant les Cent jours. Ramené sur le trône par la bataille de Waterloo, il régna jusqu'en 1824, en essayant de maintenir l'équilibre entre les partis. Il mourut accablé d'infirmités le 16 septembre 1824. Le seul événement militaire qui ait eu lieu sous son règne est l'expédition d'Espagne, faite en 1822 dans le but de replacer Ferdinand VII sur son trône. Louis XVIII avait l'esprit cultivé, et s'occupait de belles-lettres: on lui attribue quelques ouvrages peu importants.

LOUIS, dauphin de France, appelé communément le grand dauphin, fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche, né en 1661, se signala à la tête des armées de son père en 1688 et en 1694. Il mourut en 1711. Il avait eu Bossuet pour précepteur. || LOUIS, duc de Bourgogne, fils aîné du dauphin Louis, né à Versailles en 1682, eut pour précepteur Fénelon, qui composa pour lui son Télémaque. Une mort subite qui donna lieu à des soupçons d'empoisonnement, l'enleva six jours après sa femme, le 18 février 1712. Il fut père de Louis XV. || LOUIS, dauphin de France, fils de Louis XV et père de Louis XVI, né en 1729, mort en 1765.

LOUIS II, *le Jeune*, empereur d'Occident, fils aîné de Lothaire Ier, roi d'Italie, créé roi d'Italie en 844, monta sur le trône impérial en 855, habita Pavie, et mourut en 875, après avoir vaincu les Sarrasins. || LOUIS III, *l'Aveugle*, empereur, né en 880, fils de Boson, roi de Provence et petit-fils du précédent, succéda à son père en 890, et disputa le trône d'Italie à Bérenger; d'abord vainqueur, il se fit sacrer empereur à Rome; mais il fut surpris dans Vérone par Bérenger, qui lui fit crever les yeux et le renvoya en Provence, où il mourut en 934. || LOUIS IV, *l'Enfant*, fils de l'empereur Arnulf ou Arnoul, monta sur le trône à l'âge de sept ans en 899. Son règne, qui se termina en 911, époque de sa mort à Ratisbonne, fut troublé par les incursions des Hongrois. Il fut le dernier de la race carlovingienne, et après lui la couronne d'Allemagne devint élective. || LOUIS V, duc de Bavière, né en 1284, élu empereur d'Allemagne en 1314, eut pour compétiteur Frédéric le Beau, qu'il battit et força de renoncer à l'empire. Le pape Jean XXII annula cet arrangement et excommunia Louis. Celui-ci fit élire l'antipape Pierre de Corbière, qui le couronna empereur en 1328. Il fut de nouveau excommunié par Clément VI en 1346, et mourut l'année suivante.

LOUIS Ier, dit *le Germanique* et *le Pieux*, fils de Louis le Débonnaire, reçut en partage la Bavière en 817, remporta avec Charles le Chauve, son frère, la victoire de Fontenoy sur Lothaire en 841, et agrandit considérablement ses Etats, qui prirent le nom de royaume de Germanie. Il mourut à Francfort en 876. || LOUIS II, *le Jeune*, fils et successeur du précédent, fut attaqué par Charles le Chauve, son oncle, et le battit près d'Andernach en 876 Mort en 922.

LOUIS Ier D'ANJOU, dit *le Grand*, né en 1326, fils et successeur de Charobert, roi de Hongrie en 1342, chassa les juifs de son royaume, fit la guerre aux Transylvains, aux Croates, aux Vénitiens et aux Tartares, et fut élu roi de Pologne après Casimir III, son oncle, en 1370. Il mourut en 1382. || LOUIS II, roi de Hongrie, fils et successeur de Ladislas en 1516, périt à la bataille de Mohatz, gagnée par Soliman II en 1526.

— LOUIS Ier, duc d'Anjou, deuxième fils de Jean le Bon, roi de France, alla remplacer ce prince à Londres en qualité d'otage, et fut chargé par Charles V de plusieurs entreprises. Nommé régent pendant la minorité de Charles VI, il s'enrichit aux dépens de la France, et alla prendre possession du trône de Naples que la reine Jeanne lui avait laissé par testament en 1380. Mais il tenta vainement d'en chasser Charles de Duras, qui s'en était emparé, et mourut de chagrin en 1384. || LOUIS, duc d'Anjou, fils du précédent, né à Toulouse en 1377, fut nommé en 1384 comte de Provence, sous la tutelle de sa mère, qui le mena à Avignon en 1389, où il fut couronné roi de Naples en 1390. Il mourut à Angers en 1417, avant d'avoir pu prendre possession de son royaume. || LOUIS III, fils du précédent, né en 1403, fit aussi de vains efforts pour se mettre en possession de l'autorité, dont son père n'avait eu que le titre, et mourut près de Tarente en 1434.

LOUIS DE BAVIÈRE, dit *le Sévère*, électeur palatin, fut chargé en 1273 par les électeurs de choisir lui-même un empereur, et nomma Rodolphe de Habsbourg. Il fit périr Marie de Brabant, sa femme, qu'il soupçonna d'infidélité, et fut le père de Louis V, empereur. Mort en 1294.

LOUIS (Saint). Évêque de Toulouse, fils de Charles II, roi de Naples, né à Brignoles en 1274, renonça à la succession paternelle et se fit franciscain. Mort en 1297; canonisé en 1317.

— *Ordre de Saint-Louis*. Hist. Ordre militaire institué en 1693 par Louis XIV pour récompenser les officiers de son armée. Les conditions d'admission étaient d'être catholique et d'avoir servi sur mer ou sur terre comme officier pendant dix ans. La croix de l'ordre était d'or à huit pointes, avec des fleurs de lis aux quatre angles. Cet ordre, sans avoir été aboli, se trouve, depuis l'exil de la branche aînée des Bourbons, dans un état de suspension. Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Chevalier de Saint-Louis ou de l'ordre de Saint-Louis.

LOUIS (SAINT-). Géogr. Ile du Sénégal où se trouve situé le chef-lieu des établissements français sur la côte d'Afrique. C'est un banc de sable formé par le fleuve Sénégal. La longueur de cette île est du N. au S. de 2,300 mètres, et sa largeur moyenne de 200. || Ville située dans l'île qui porte le même nom, et capitale des possessions françaises dans la Sénégambie. Cette ville a un port excellent et est elle-même très-salubre; 9,000 hab. mulâtres et noirs, libres et esclaves. || Près de Saint-Louis est un fort du même nom.

LOUIS (SAINT-). Géogr. Ville forte des États-Unis, bâtie dans un territoire sain et fertile, sur le bord occidental du Mississipi, capitale du territoire du Missouri; 3,000 hab.

LOUIS. s. m. Anc. métrol. Monnaie d'argent valant ordinairement 60, 30 et 15 sous. Les louis d'argent furent portés jusqu'à la valeur de 5 et même de 6 livres sous Louis XV. Ces derniers sont plus connus sous le nom d'*écus de six livres*.

— *Louis d'or*. Monnaie ainsi appelée depuis Louis XIII, qui le premier en fit fabriquer l'an 1640. A cette époque, il valait 10 fr. En 1716, on fabriqua des demi-louis de 12 livres, des louis de 24 et des doubles louis de 48. Ces deux dernières monnaies se sont seules conservées jusqu'à nos jours. A la fin du règne de Louis XIV, on fit des louis de 20 livres; il y avait aussi des pièces de 10 livres, mais elles ne circulèrent pas dans le commerce.

— Absol. *Un louis*. Ordinairement, Un louis d'or de 24 livres. Un double louis. Un demi-louis. Vous serez payé en beaux et bons louis. Dans le nouveau système monétaire, le louis est remplacé par la pièce de vingt francs. On surprit un jour Voltaire comptant ses doubles *louis* d'un air joyeux, et disant: Un ami, deux amis, trois amis, etc. (Noël.)

— *Louis d'or*. Monnaie de compte de Hanovre, composée de 5 thalers, et valant au pair fr. 19,4751. || *Louis*. Monnaie d'or de l'île de Malte, de fr. 24.

— Poés. En vers, ce mot est de deux syllabes.

J'ai cent mille vertus en *louis* bien comptés. (Boil.)

A cinq cents *louis* d'or tout au plus chaque année
Sa dépense en habits n'est-elle pas bornée? (Id.)

LOUISE-BONNE s. f. Agric. Variété de poire.

LOUISE DE SAVOIE, fille de Philippe, duc de Savoie, née en 1476 dans la Bresse, épousa en 1488 Charles d'Orléans, duc d'Angoulême, dont elle eut François Ier. Ce prince lui laissa

la régence du royaume lorsqu'il partit pour la [illegible] de M [illegible] Louise de Savoie [illegible] traité de Cambray en 15 [illegible]. Elle m[illegible] en 153[illegible].

LOUISE DE LORRAINE, fille du comte [illegible] [illegible] née à N[illegible] en 1554, s[illegible] 1575 [illegible] Henri III, roi de France, dont [illegible] Elle mourut en 1587.

LOUISIADE. Géogr. Archipel de l'Océanie, à l'E. de la [illegible] Nouvelle-Guinée, dans la Mélanésie. [illegible] découverte en 1768 par Bougainville. [illegible] sont habitées et occupées [illegible] d'une [illegible] sauvages [illegible] féroces [illegible] des terres n'est pas connu.

LOUISIANE. Géogr. Un des États unis de l'Amérique septentrionale, borné au N. par le [illegible] à l'O. par l'État d'Arkansas, à l'E. par l'État de Mississipi, au S. par le golfe du Mexique, et à l'O. par le Mexique. Sa superficie est de 123,764 kil. carrés, [illegible] hab. Capitale, la Nouvelle-Orléans. La Louisiane est remplie de marais et inondée annuellement sur une grande étendue. Ses produits sont le coton, le sucre, le riz, le tabac et l'indigo. Elle a été découverte en 1682 par le Français [illegible] Abbat. La France, [illegible] avait cédé une partie à l'Angleterre en 1763 [illegible] aux États-Unis en 1803. La Louisiane fait partie de l'Union depuis 1812.

LOUISISME. s. m. Hist. relig. Doctrine de quelques [illegible] qui refusent de reconnaître le concordat de 1801, et rejettent tous [illegible] dans la constitution du [illegible] sous Louis XVI. Les adhérents à cette doctrine [illegible] sous le nom de *Petite Église*.

LOUISISTE. s. m. Hist. relig. Adhérent au [illegible]

LOULAY. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. [illegible] Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure); [illegible]

LOUP. s. m. (pr. *lou*, du lat. *lupus*, [illegible]) Mamm. Espèce [illegible] du chien. [illegible] de l'animal [illegible] le nom par lequel [illegible] Ses [illegible] plus [illegible] sa tête plus [illegible] proportions plus [illegible] ainsi que sa mâchoire et ses dents. Mais ces différences, qui n'ont rien de fondamental, ne [illegible] grande partie attribuées aux modifications que la vie sauvage et la vie domestique ont [illegible] déterminer chez ces deux espèces. Le loup ordinaire est de couleur fauve, avec [illegible] noir et [illegible] [illegible] l'un des caractères physiques qui distinguent le plus particulièrement le loup du chien domestique. Le loup, par suite de la [illegible] qui fait aux bergeries et aux basse-cours, est un des animaux les plus [illegible]; aussi est-il partout l'objet d'une [illegible] et a-t-il presque entièrement [illegible] des pays où il était autrefois très-commun. Il se retire dans les lieux boisés et toujours plus distants qu'il peut de la présence de l'homme, et n'en sort que pressé par le besoin. Pendant l'hiver, le froid et la faim contraignent les loups en troupes jusque dans les villages, où ils entrent d'ailleurs [illegible] ils peuvent, à ce qu'il paraît, se passer de nourriture pendant plusieurs jours; ils [illegible] le soir, et on les voit fréquemment venir se désaltérer au bord des ruisseaux. Affamé, le loup [illegible] même l'homme. La louve [illegible] à neuf petits, que le père et la mère [illegible] soins. Le loup noir. Le loup [illegible] d'Amérique. Le loup du Mexique. Le loup de la Floride. Le *loup* est un des animaux dont la chair est le plus [illegible] Le *loup* est [illegible] de toute société. Il ne fait pas même compagnie avec ceux de son espèce. (Id.)

> Dans l'ombre de la nuit tel un *loup* dévorant
> [illegible] tourmenté l'ardente soif du sang,
> [illegible] d'une nombre [illegible]
> [illegible] le froid, la neige et les vents en furie,
> [illegible] les agneaux par leurs bergers [illegible]
> [illegible] sous leur mère, insultent ses tourments.
> [illegible] il attend le moment de carnage,
> [illegible] béante il excite sa rage,
> [illegible] de son flanc,
> Se repaître de meurtre et s'abreuver de sang. (Del.)

> Telle à l'aspect d'un *loup* [illegible] des champs [illegible]
> [illegible] troupe bêlante. (Boil.)

— *Loup marin*. On a donné quelquefois ce nom à les phoques et à des hyènes.

— Ichthyol. *Loup de mer*. Nom vulgaire que l'on donne au centropome loubine, poisson à peau glissante et de la longueur d'environ trois mètres. Il a une grande voracité, attaque les ailes et dévore tout ce qu'il rencontre. Les pêcheurs ne le prennent qu'avec de grandes précautions. On le rencontre sur les côtes de France. || Nom d'une espèce d'anarrhique, et quelquefois des vieux brochets.

— Entom. Tribu de la famille des aranéides, comprenant ceux de ces animaux qui chassent et attrapent leur proie à la course.

— Fam. *Il fait un froid de loup*. Il fait très-froid, le temps est très-rigoureux. || *Être enrhumé comme un loup*. Être fort enrhumé. || *Manger comme un loup*. Manger beaucoup. || *Marcher à pas de loup*. Marcher légèrement, sans bruit et à dessein de surprendre.

— Fig et fam. *Être connu comme le loup gris, comme le loup blanc*. Être bien connu, être connu de tout le monde. || *Entre chien et loup*. Sur le soir, au moment du crépuscule, pendant lequel on entrevoit encore les objets sans pouvoir les distinguer. Nous nous sommes rencontrés entre chien et loup près de votre maison. Il était entre chien et *loup*, quand nous crûmes apercevoir plusieurs personnes. (Acad.) || *Se mettre dans la gueule du loup*. S'exposer à un péril évident, [illegible] || *Tenir le loup par les oreilles*. Être dans une situation pressante, [illegible] sans savoir comment s'en tirer. || *Donner les brebis à garder au loup*. Donner quelque chose à garder à quelqu'un dont on devait se méfier. || *Enfermer le loup dans la bergerie*. [illegible] laisser [illegible] dans un lieu, dans un [illegible] faire beaucoup de mal. || Signifie aussi : Laisser fermer une plaie avant qu'il en soit temps, ou faire rentrer un mal qu'il fallait faire sortir au dehors.

— Prov. et fig. *La faim fait sortir le loup du bois*, *chasse le loup hors du bois*. La nécessité contraint à faire bien des choses pour se procurer de quoi vivre. || *Il faut hurler avec les loups*. Il faut s'accommoder aux manières, aux mœurs, aux opinions de ceux avec lesquels on vit ou avec lesquels on se trouve, quoiqu'on ne les approuve pas entièrement. || *Le loup mourra dans sa peau*. Rarement celui qui est méchant devient bon. || *Qui se fait brebis, le loup le mange*. Celui qui est trop bon, qui a trop de douceur envers les autres, encourage les méchants à lui nuire. || *Brebis comptées, le loup les mange*. L'excès de précaution ne garantit pas toujours d'être trompé; il est quelquefois dangereux. || *Les loups ne se mangent pas*. Les méchants s'épargnent entre eux. || *La lune est à l'abri des loups*. Dans les rangs élevés de la société, on n'a point à redouter les outrages des misérables. || *Quand le loup est pris, tous les chiens lui lardent les fesses*. Quand un homme puissant est déchu, les gens de rien tombent sur lui. || *A chair de loup sauce de chien*. Il faut traiter les gens comme ils le méritent. || *En fuyant le loup, il a rencontré la louve*. En évitant un péril, il est tombé dans un autre. || *D'un côté le loup nous menace, de l'autre le chien*. Se dit quand on se trouve entre deux dangers. || *Courage de loup*. Se dit ironiquement d'un homme armé qui attaque un homme sans défense. || *Courir un homme comme le loup gris*. Le poursuivre vivement. || *Être décrié comme le loup blanc*. Avoir une fort mauvaise réputation. || *Savoir la patenôtre du loup*. Connaître certaines paroles magiques auxquelles on attribuait la vertu de mettre les loups en fuite, et, par allusion, faire connaître à quelqu'un qui fait des menaces qu'on saura bien l'empêcher de les effectuer. || *Il est comme le loup, il n'a jamais vu son père*. C'est un bâtard. || *Avoir vu le loup*. Être étonné, rester silencieux. As-tu vu le loup, que tu ne lui parles pas? || *Avoir vu le loup* se dit plus ordinairement en parlant d'une jeune [illegible] qui a vu le monde, qui est [illegible] ou d'une femme qui a perdu son innocence. || *Laisser le brandon du loup*. Avoir peur et prendre la fuite.

— Prov. fig. et pop. *Quand on parle du loup on en voit la queue*. Se dit lorsqu'en parlant d'une personne, elle vient à passer. || *Loup devenu*. Se dit d'un homme qui a fait un séjour considérable [illegible] qui a perdu tous les usages du monde, qui [illegible] que son métier.

— Antiq. Le loup chez les Égyptiens était l'hiéroglyphe d'un voleur [illegible] Lycopolis, où cet animal était particulièrement adoré. En Grèce, il était consacré à Apollon, et chez les Romains, au dieu Mars.

— Art. milit. Espèce de harpon ou croc à l'aide duquel les Romains détournaient les coups de bélier. || Sorte de mors dont on se servait pour dompter les chevaux fougueux. || Le *loup* est un des animaux qui ont figuré le plus anciennement sur les enseignes romaines.

— Numism. Le loup [illegible] sur les médailles, désigne la ville de Rome ou [illegible] ville de la domination romaine. On y voit plus souvent la louve. || [illegible] tête de loup est l'emblème de la ville d'Argos.

— Blas. Le loup se représente passant, courant ou ravissant. Albertas portait de gueules au loup ravissant d'or.

— Hist. milit. Genre d'épée à lame plate, de moyenne longueur. || Espèce de verrou ou de crochet qui arrête le chien d'une arme à feu. Le loup est une pièce constitutive de la platine de sûreté.

— Chirurg. Espèce d'ulcère malin, violent, chancreux, qui ronge les chairs des jambes, connu [illegible] le nom. A-t-il des [illegible]

— Constr. [illegible] avec lequel on arrache les grosses [illegible] Gros clou avec lequel on fixe les poteaux d'une cloison.

— Se dit d'un ouvrage mal exécuté. || *Faire un loup*. Manquer un ouvrage.

— Techn. Morceau d'ivoire brut, attaché à un manche, dont les orfèvres se servent pour polir. || Machine pour briser la laine. || Instrument de bois qui sert pour dresser les paquets de librairie, quand ils sont cordés.

— Pêch. Nom de plusieurs espèces de filets.

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral. Le loup a cinq étoiles dans le Catalogue britannique, et comprend une dans [illegible] Caille.

— Espèce de masque de velours noir que les dames portaient [illegible] pour garantir leur visage du hâle.

— *Broderie, découpure à dents de loup*. Broderie, découpure qui forme une suite d'angles aigus.

— SAUT-DE-LOUP. Fossé assez large pour n'être pas franchi par un loup, qu'on creuse ordinairement au bout des allées d'un parc, d'un jardin, pour les fermer sans ôter la vue de la campagne. V. SAUT.

— LOUP-CERVIER. s. m. Mamm. Quadrupède carnassier qui ressemble à un grand chat, mais qui a la queue courte et des pinceaux de poils aux oreilles. Le loup-cervier est probablement le lynx des anciens. Manchon, fourrure de loup-cervier. Les plus belles peaux de lynx viennent de Sibérie sous le nom de *loup-cervier*, et de Canada sous celui de *chat-cervier*. (Buff.) Les *loups-cerviers* de Canada sont seulement, comme je l'ai déjà dit, plus petits et plus blancs que ceux d'Europe, et c'est cette différence qui les a fait appeler *chats-cerviers*. (Id.)

— Fig. Se dit fig. de ceux qui font métier de jouer à la hausse ou à la baisse sur les fonds publics, et en général de ceux qui spéculent sur les entreprises de l'État et sur les besoins publics.

— LOUP-GAROU. s. m. (du fr. *loup*, et du celt. *garo*, *garw*, cruel, sauvage, barbare, féroce). Nom que donnait autrefois le peuple des campagnes à un esprit malin très-dangereux, ou à un sorcier travesti en loup qui court les champs pendant la nuit. Cette superstition subsistait encore en France sur la fin du XVIe siècle, et n'a pas même entièrement disparu aujourd'hui de certaines contrées de la Saintonge, du Limousin et de l'Auvergne. Elle était autrefois tellement accréditée, que les tribunaux condamnaient au feu ceux qui étaient accusés de ce genre de sorcellerie. Il ne faut jamais faire peur aux enfants des loups-garous.

— Fig. et fam. Homme d'une humeur farouche, qui ne peut avoir de société avec personne. Comment fréquentez-vous cet homme-là? c'est un loup-garou, un vrai loup-garou.

> Je ne prends point pour vertu
> Les noirs accès de tristesse
> D'un *loup-garou* revêtu
> Des habits de la sagesse. (J.-B. Rouss.)

> Mais écoutez ces pieux *loups-garous*,
> Persécuteurs de l'art des [illegible]
> Qui vont hurlant en phrases [illegible]
> Contre la scène, et même contre vous. (Volt.)

— adjectiv.

> Nos [illegible] de province
> Ont l'abord repoussant, la mine plate et mince,
> L'esprit sec et bouché, le regard de hibou,
> L'entretien discourtois, et l'abord *loup-garou*. (Regn.)

— « On a vu, dit Buffon, des loups accoutumés à la chair humaine se jeter ensuite sur les hommes, attaquer le berger plutôt que le troupeau, dévorer des femmes, emporter des enfants, etc.; on a appelé ces mauvais loups *loups-garous*, c'est-à-dire loups dont il faut se *garer*. » Cette étymologie est inexacte; voyez celle que nous avons donnée.

— Jeu d'enf. Petit bâton plat, à crans, au bout d'une ficelle, que l'on agite circulairement pour faire un grand bruit.

LOUP (Saint). Né à Toul, beau-frère de saint Hilaire, évêque d'Arles. Sa femme et lui se séparèrent d'un commun accord. Il entra au monastère de Lérins, fut nommé évêque de Troyes en 427, et sauva cette ville de la fureur d'Attila. Mort en 479.

LOUP. Abbé de Ferrières, dans le XIVe siècle, fut l'un des plus [illegible] de son temps, [illegible] de Verneuil, en 8[illegible] [illegible] importantes. On a de lui 131 lettres et un traité des trois questions contre Gottschalk.

* **LOUPE**. s. f. (du gr. λοβός, lobe). Médec. Tumeur ordinairement arrondie, indolente, circonscrite, le plus souvent enkystée, sans inflammation de la peau et de la même couleur que la peau. On a longtemps confondu sous le nom générique de loupe, un grand nombre de tumeurs de nature différente auxquelles on donne aujourd'hui des noms divers selon la nature, le siège, le volume de la tumeur; tels sont le mélicéris, l'athérome, le lipome, etc. Les loupes ont essentiellement pour siège le tissu cellulaire. Elles peuvent se rencontrer partout, excepté sur la paume des mains et des pieds. Leur volume varie depuis la grosseur d'une [illegible] jusqu'à des dimensions [illegible] Il [illegible] une loupe à la tête, [illegible] la gorge. Couper, extirper, résoudre une loupe. Loupes internes. Loupes externes. Loupes de la tête. Loupes des paupières, du [illegible] cou. Loupes du tronc. Amputation des loupes. Traitement des loupes.

— Zool. Tumeur qui est naturelle à quelques animaux. Le chameau naît avec des *loupes* sur le dos et des callosités sur la poitrine et sur les genoux. (Buff.)

— Bot. Excroissance ligneuse qui vient aux troncs et aux branches de quelques arbres. Les loupes d'ormes servent à faire de jolis ouvrages de tabletterie.

— Opt. Verre convexe des deux côtés, qui grossit les objets à la vue. On l'appelle autrement Lentille. Les loupes sont ordinairement enchâssées dans des cercles d'ivoire ou de métal. Ces caractères sont si petits, qu'il faut se servir d'une loupe pour les lire. Lorsque la vanité est une *loupe* qui grossit tous les plus petits objets. (Ségur.) Prenez une *loupe* et voyez la nature redoubler pour ainsi dire de soins à mesure que ses ouvrages diminuent de volume. (Boufflers.)

— Fig. et pop. Se dit d'un ouvrier paresseux, par allusion à celui qui travaille à la loupe, et qui par conséquent ne va pas très-vite. Quelle loupe!

— Joail. Pierre précieuse que la nature n'a pas achevée. Une loupe de rubis, de saphir.

— Conchyl. Extravasation de matière nacrée à l'intérieur de la coquille des huîtres perlières.

— Techn. Masse de fer fondue et prête sous le marteau. || Braques et carreaux des vieux fourneaux qui ont servi à la fonte de l'or et de l'argent, et dans lesquels il se trouve encore quelques particules de ces métaux, que l'on en tire par le moyen du moulin à livures.

LOUPER. v. a. 1re conj. Se dit fig. et pop. pour Ne rien faire, faire le paresseux.

— Par extens. se dit aussi pop. pour Boire.

LOUPEUR, EUSE. s. Paresseux, par allusion à celui qui travaille à la loupe. V. LOUPE.

— Se dit aussi pop. pour Buveur. C'est un fameux loupeur.

LOUPEUX, EUSE. adj. Qui a des loupes. Un arbre loupeux. Peu usité.

LOUQSOR. Géogr. Village d'Égypte, dans la Thébaïde, l'un des quatre villages bâtis sur l'emplacement de l'ancienne ville de Thèbes, à 500 kil. du Caire. C'est de là que vient le fameux obélisque qui orne depuis 1836 la place de la Concorde à Paris. Ce monument, transporté sur un vaisseau par les soins de l'ingénieur Lebas, a 22 mètres de haut et est chargé d'inscriptions hiéroglyphiques sur ses quatre faces.

LOURD, OURDE. adj. (pr. *lour*; le *d* final ne se fait jamais sentir, pas même devant une voyelle; de la basse lat. *lurdus*, d'où les Italiens ont fait *lordo*, même signif.). Pesant, difficile à remuer, à porter; l'opposé de Léger. Un fardeau bien lourd, trop lourd. Cette charge est trop lourde pour un si petit cheval. C'est une arme bien lourde. L'or est le plus lourd de tous les métaux.

— Qui se remue avec peine, avec effort; l'opposé de Dispos, agile. Les chevaux de Flandre sont lourds. Il était fort agile dans sa jeunesse, mais le voilà devenu bien lourd. Cette disposition bien ou mal cultivée est ce qui rend les enfants adroits ou *lourds*, pesants ou dispos. (J.-J. Rouss.)

— Fig. en parlant de l'esprit. Qui manque de légèreté, de subtilité, de finesse, de grâce, de promptitude, de souplesse. C'est un homme bien lourd. Il a l'esprit lourd, bien lourd. || On le dit de même de la manière de converser, du style. Une conversation lourde. Un style lourd. Une lourde plaisanterie.

— Peint. et sculpt. Dans un sens analogue, La touche de ce peintre est lourde, ses contours, ses chairs sont lourds. Une lourde composition. Lourd de couleur, de dessin. Draperie lourde. Les formes de cette statue sont trop lourdes. Cet édifice a les ornements bien lourds. Vous apporterez à faire vos chefs moins *lourds*. (Dider.) Un tableau *lourd* de dessin et de draperie. (Id.)

— Fig. *Avoir une maison bien lourde*. Avoir une maison, un ménage coûteux.

— Dans le même sens. *C'est une charge bien lourde*. Se dit de ce qui occasionne beaucoup de dépense. Il a huit enfants, c'est une charge bien lourde pour un ouvrier.

— Fig. et fam. *Une lourde tâche, une lourde besogne*, etc. Une tâche, une besogne rude, difficile à faire. || *Faire une lourde chute*. Tomber de haut, de tout son poids. || *Une lourde faute, une lourde bévue*. Une faute, une bévue grossière.

— Pathol. *Lette lourde*. V. GOFFE.

LOURD. s. m. Techn. Partie d'une meule de moulin qui, étant plus dense et plus pesante que le reste, rompt l'équilibre de l'ensemble.

LOURDAUD, AUDE. s. Grossier et maladroit. Un lourdaud. Un gros lourdaud. Un vrai lourdaud. Une grosse lourdaude. Un lourdaud de village. Laissez-là ces *lourdauds* contre qui tu déclames. (Corn.) Il est fam.

> Jamais un *lourdaud*, quoi qu'il fasse,
> Ne saurait passer pour galant. (La Fontaine.)

LOURDAUDERIE. s. f. Maladresse grossière, acte d'un lourdaud.

LOURDEAU. s. m. Agric. Variété de raisin de Bourgogne.

LOURDÉE. s. f. Vétér. Un des noms vulgaires du tournis, maladie des moutons.

LOURDEMENT. adv. Pesamment, rudement. Marcher, courir, tomber lourdement.

— Fig. Gauchement, sans finesse plaisanter lourdement.

Grossièrement. S'il croit cela, il se trompe lourdement. Vous errez lourdement. Celui qui jugerait des hommes par leurs discours se tromperait *lourdement*. (Mme de Puis.)

LOURDERIE. s. f. Faute grossière contre le bon sens, contre la civilité, la bienséance. Il fait tous les jours d'étranges lourderies. Fam. et peu usité.

LOURDES. Géogr. Chef-l. de cant., arrond. d'Argelès (Hautes-Pyrénées); 3,700 hab.

LOURDEUR. s. f. Pesanteur. On ne l'emploie guère qu'au figuré. Lourdeur de style. Lourdeur de ton. Les draperies de ce tableau sont d'une lourdeur assommante. Cet écrivain a de la lourdeur. Il y a de la lourdeur dans cet édifice. On l'emploie beaucoup plus dans les arts du dessin qu'en littérature. Le trèfle serait fort dangereux pour les abeilles, sans sa lourdeur et le bruit de son vol. (Del.)

> Le temps est un éclair pour le mortel actif.
> Le temps avec *lourdeur* pèse sur l'homme oisif. (Lottin.)

LOURDISE. s. f. Même signification que lourderie. Il vieillit. J'étais désolé de ma *lourdise*. (J.-J. Rouss.)

LOURE. s. f. Mus. Sorte de danse grave dont l'air se bat à deux temps, et d'un mouvement marqué. Danser une loure. || L'air lui-même. Une loure ne se joue pas sur le ton de la descente de Mars. (Volt.)

LOURÉ, ÉE. part. pass. du v. Lourer. S'emploie adjectiv. Note lourée. Air louré.

LOUREIRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des euphorbiacées, originaire de la Guadeloupe.

LOURER. v. a. 1re conj. Mus. Lier les notes en appuyant sur la première de chaque temps. Lourer les notes. Lourer un air.

LOÜS. s. m. Ant. gr. Nom du dixième mois du calendrier macédonien. Lorsque l'année civile fut fixée par Auguste, il correspondait au mois d'août du calendrier Julien.

LOUSSEAU, LOUSSET ou **LOSSE.** s. m. Mar. Petit réservoir pratiqué pour recevoir l'eau, dans le fond des embarcations qui n'ont point de pompe.

LOUSTIC. s. m. Le plaisant des compagnies suisses, et, par extension, un bouffon de caserne, un mauvais plaisant. C'est le loustic de la société.

LOUTH. Géogr. Comté d'Irlande, dans la prov. de Leinster, 102,000 hab.; chef-lieu, Dundalk.

LOUTRE. s. f. Mamm. Genre de mammifères carnassiers de la tribu des digitigrades, essentiellement aquatiques et très-bons nageurs. Leur tête est plate, leur museau terminé par un mufle dans lequel sont percées les narines; les membres sont courts, les pieds larges et palmés comme ceux du castor, la queue aplatie. Leur nourriture se compose de poissons, de végétaux et de crustacés. Leur demeure n'est qu'un simple trou dans le voisinage ou sur le bord des eaux. La couleur de leur pelage est partout la même, brune en dessus et blanchâtre en dessous. Leur fourrure est assez grossière, mais leur fourrure a été employée dans la chapellerie. On compte un grand nombre d'espèces de loutres, mais qui offrent peu de différences entre elles. Loutre de Canada. Loutre de la Caroline. Loutre du Cap. Loutre barang, etc.

LOUTRE. s. m. Chapeau, manchon, etc., fait avec le poil ou la peau de la loutre.

LOUTRÉE. s. f. Anc. cout. Acquisition, délivrance d'un bien à quelqu'un. [illegible] loutrée. Être en loutrée.

LOUTROPHORE. s. des 2 g. (ét. gr., λουτρόν, bain ; φέρω, je porte). Ant. gr. Jeune garçon ou jeune fille qui portait une urne pleine d'eau pour les libations, dans les funérailles d'un adolescent ou d'une vierge. On mettait des statues de loutrophores sur les tombes des vierges.

LOUVAIN. Géogr. Grande ville de Belgique, dans le Brabant méridional, à 16 kilom. de Bruxelles, sur la Dyle; sa population est de 25,000 hab. Brasseries renommées, raffineries de sucre, fabriques de drap, de toiles, de dentelles.

LOUVAT. s. m. Louveteau, jeune loup.

Au bout de quelque temps que messieurs les louvats
Se virent loups parfaits. (La Fontaine.)

LOUVE. s. f. Mamm. La femelle du loup. La louve, lorsqu'elle a des petits, devient intrépide, semble ne rien craindre pour elle, et s'expose à tout pour les sauver. (Buff.) La louve allaite ses petits pendant quelques semaines, et leur apprend bientôt à manger de la chair. (Id.)

— Fig. et fam. Femme tout à fait abandonnée à la débauche. C'est une louve. Chez les anciens, la louve était regardée comme le symbole d'une femme impudique.

— Techn. Outil de fer en forme de queue d'aronde qu'on place dans un trou fait exprès à une pierre, et qui sert à l'enlever.

— Ant. rom. Symbole de la ville de Rome, sur les médailles et les monuments. Plusieurs monuments antiques représentent la louve allaitant Rémus et Romulus. On voit à côté d'elle la figure de Faustulus, le berger Faustulus.

— Pêch. Filet formé de deux cerceaux, et placé sur l'ouverture d'un bâtiment pécheur. La louve sert à conduire le poisson dans la cale. La morue l'attire. Se dit aussi d'une espèce de filet en forme de verveux soutenu sur trois perches, en conservant l'ouverture en dehors.

LOUVÉ, ÉE. adj. Erpét. Se dit en parlant de certains serpents de l'Amérique, qui se trouvent roulés en spirale. Ce serpent a été louvé dans un coin, la tête dans le ventre.

LOUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Louver. S'empl. adjectiv. Des pierres louvées.

LOUVEL (Pierre-Louis). Né à Versailles en 1783, garçon sellier de la maison de [illegible] Napoléon, ensuite dans celle de Louis XVIII, il nourrit pendant six ans, suivant ses propres aveux, la pensée de tuer tous les membres de la famille royale. Le 13 février 1820, à la sortie de l'Opéra, il commença l'exécution de ce projet en assassinant le duc de Berry. Après un procès de quatre mois qui prouva qu'il n'avait pas de complices, il monta sur l'échafaud avec fermeté.

LOUVELLE. s. f. Mar. Ne s'emploie que dans cette expression : *Border en louvelle*, border de manière que les bordages se touchent carrément l'un à côté de l'autre.

LOUVER. v. a. 1re conj. Faire à une pierre un trou pour y mettre une louve. Il faudra louver ces pierres.

— SE LOUVER. v. pron. Être louvé.

LOUVERTURE (Toussaint). Célèbre général noir, né de parents esclaves à Saint-Domingue. D'abord médecin dans l'armée des noirs, il passa en qualité de colonel au service de l'Espagne, qu'il quitta pour se joindre au général français Laveaux, dont il reçut le titre de général de brigade. En 1796 il fut proclamé général en chef des armées de la république. Il se débarrassa peu à peu de tous ceux qui pouvaient le gêner dans l'exercice d'un pouvoir absolu, et gouverna ainsi Saint-Domingue jusqu'à l'arrivée du général Leclerc, qui le força de se rendre, l'envoya en France, où il fut enfermé au fort de Joux. Il y mourut en 1803.

LOUVET, ETTE. adj. (rad. *loup*). Ne s'emploie qu'en parlant de la couleur du poil d'un cheval, quand elle approche de la couleur du poil du loup. Cheval louvet. Une jument louvette.

LOUVET DE COUVRAY (Jean-Baptiste). Né à Paris en 1764, il était déjà connu dans les lettres par son roman des Amours du chevalier de Faublas, lorsque éclata la révolution. Nommé député à la Convention nationale, il s'attacha au parti de la Gironde, et osa attaquer Robespierre. Proscrit avec les Girondins, il se cacha jusqu'au 9 thermidor. Il fut ensuite membre du conseil des Cinq-Cents, et mourut en 1797.

LOUVETÉ. part. pass. du v. Louveter. Invariable.

LOUVETEAU. s. m. Petit loup, qui est encore sous sa mère. Nous avons pris la louve et ses louveteaux. Les louveteaux ne sortent du fort où ils ont pris naissance qu'au bout de six semaines ou deux mois. (Buff.)

— Maçonn. Se dit, dans les loges maçonniques, du fils d'un franc-maçon.

— Techn. Sorte de coin de fer à l'usage des maçons.

LOUVETER. v. n. 1re conj. Faire ses petits, en parlant de la louve.

LOUVETERIE. s. f. Équipage pour la chasse du loup. Un officier de la louveterie. Les capitaines de louveterie sont chargés de la destruction des loups.

— Dans quelques maisons royales, Lieu destiné à loger cet équipage.

LOUVETIER. s. m. On ne l'employait guère autrefois que dans cette dénomination, *Grand louvetier*, Officier de la maison du roi qui commande la louveterie.

— Aujourd'hui, Officier qui s'est engagé à tenir un équipage pour chasser le loup.

LOUVETTE. s. f. Entom. Espèce d'hépiale dont la chenille vit sur le houblon.

— Vétér. *Louvette des piqueurs*. Tique qui attaque les chiens.

— Mar. *Border en louvette*. Border de manière que les bordages se touchent carrément.

LOUVEUR. s. m. Construc. Maçon qui louve une pierre.

LOUVIERS. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Eure), à 107 kil. de Paris; 10,300 hab. Cette ville a une grande importance industrielle pour la fabrication de draps superbes, aussi estimés pour leur solidité que pour leur beauté.

LOUVIERS. s. m. Comm. Sorte de drap fabriqué à Louviers. Un beau louviers. Un habit de louviers.

LOUVOIS (François-Michel le Tellier, marquis de). Né à Paris en 1641, il succéda à son père dans la charge de ministre de la guerre en 1666. Son administration fut habile, mais d'une inflexible sévérité. Ce fut lui qui fit exécuter avec la dernière rigueur la révocation de l'édit de Nantes. Il mourut en 1691.

LOUVOYAGE. s. f. Mar. Action de louvoyer.

LOUVOYER. v. n. 1re conj. Mar. Ce verbe change l'y en i devant l'e muet. *Je louvoie, je louvoierai*, etc. Faire plusieurs routes en zigzag au plus près du vent, en lui présentant tantôt un côté du bâtiment, tantôt un autre. Nous fûmes longtemps contraints de louvoyer. Ce vaisseau louvoya toute la journée.

— Fig. Dans le langage ordinaire, Prendre des détours pour arriver à un but que l'on désire, mais où l'on ne peut aller directement. C'est une affaire difficile, ce n'est qu'en louvoyant qu'on pourra réussir. Apprenez à *louvoyer*, mon jeune ami. (J.-J. Rouss.)

LOUVRE. s. m. (Les étymologistes ne sont pas d'accord sur l'origine de ce mot; les uns le font venir du mot saxon *lower*, traduit par *castellum*, château; d'autres de *rouvre*, *roboretum*, forêt de chênes; d'autres enfin, et c'est l'opinion la plus commune, de *lupara*, à cause des loups qui peuplaient ce lieu sauvage.) Magnifique palais situé à Paris sur la rive droite de la Seine, et dont l'origine remonte au XIIIe siècle. Philippe-Auguste y fit bâtir en 1204 une grosse tour dont il fit une prison d'État et un arsenal. Charles V en fit une bibliothèque, et agrandit le Louvre, qui devint sa demeure. François Ier fit commencer en 1539, sous la direction de Pierre Lescot, d'immenses travaux qui ne furent terminés que sous son successeur Henri II, et qui constituent ce qu'on nomme aujourd'hui le vieux Louvre. Charles IX et Henri III firent continuer la partie parallèle à la Seine connue sous le nom de galerie du Louvre. Enfin sous Louis XIV s'éleva la nouvelle façade d'après les dessins de Claude Perrault. Napoléon apporta de nombreux embellissements au Louvre, et l'enrichit d'un musée de peinture et de sculpture qui en fait le plus précieux ornement. Sous le règne de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe, de belles restaurations intérieures ont été entreprises, et les plus célèbres peintres de notre époque y ont consacré leurs talents. La statue équestre du duc d'Orléans a été récemment placée dans la cour du Louvre.

Le pauvre en sa cabane, où le chaume le couvre,
Est sujet à ses lois ;
Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos rois. (Malherbe.)

— S'est dit d'une habitation royale en général, et surtout des châteaux des rois de France. Le louvre de Fontainebleau.

— Se dit aussi, par allusion au palais du Louvre, d'une maison riche et magnifique. C'est un louvre, ce n'est pas la maison d'un particulier.

— *Honneurs du Louvre*. On appelait ainsi certaines distinctions attachées par le roi à quelques familles, comme d'entrer en carrosse dans la cour du Louvre, etc.

LOVANISTE. s. m. Hist. et philos. Docteur, membre, étudiant de l'université de Louvain. Les lovanistes ont donné une traduction française de la Bible. Plantin a imprimé l'édition des œuvres de saint Augustin publiée par les lovanistes.

LOVANOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Louvain. || Qui appartient à Louvain ou à ses habitants.

LOVE. s. f. Tech. Masse de savon ayant la longueur d'une brique, la largeur et l'épaisseur de trois.

LOVÉ, ÉE. part. pass. du v. Lover. S'empl. adjectiv. Les prisonniers n'avaient pour lit qu'un câble lové.

LOVELACE. s. m. Par allusion au personnage ainsi nommé dans la Clarisse de Richardson, se dit d'un homme jeune, spirituel, riche, qui met sa gloire à séduire les femmes. || Se dit ironiquement d'un débauché de mauvais ton, ou d'un fat. C'est le lovelace de l'endroit. Il veut faire le lovelace.

LOVER. v. a. Mar. Ployer un cordage en rond. || SE LOVER. v. pron. S'entortiller autour d'un corps, ou s'enrouler soi-même, comme font la plupart des serpents.

LOVET ou **LOUVET.** s. m. Vétér. Fièvre avec tumeurs charbonneuses.

LOWA. s. m. Ornith. Espèce de cormoran de la Chine, qu'on apprivoise et qu'on dresse pour la pêche.

LOWANDO. s. m. Mamm. Espèce de guenon des grandes Indes.

LOXANTHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., λοξός, oblique; ἀνθηρός, anthère). Bot. Qui a les anthères obliques.

LOXARTHRE. s. m. (ét. gr., λοξός, oblique; ἄρθρον, articulation). Méd. Déviation d'une articulation, sans spasme ni luxation.

LOXIADE. adj. des 2 g. Ornith. Qui ressemble au loxie. || LOXIADES. s. m. pl. Famille d'oiseaux.

LOXIAS. adj. des 2 g. (du gr. λοξός, oblique). Myth. gr. Surnom d'Apollon, considéré comme le soleil, soit parce que les rayons de cet astre frappent obliquement la terre pendant la plus grande partie du jour, soit à cause de sa marche oblique dans le zodiaque. || Il se prenait aussi figurément, et s'appliquait ainsi à la même divinité, à cause du sens peu clair de ses prophéties.

LOXIDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses, originaire de la Nouvelle-Hollande.

LOXIE. s. f. (du gr. λοξός, oblique). Ornith. On désigne par ce mot tantôt le gros-bec, tantôt le bec-croisé, et même le butor.

LOXOCARYE. s. f. (ét. gr., λοξός, oblique; κάρυον, noix). Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des restiacées, originaire de la Nouvelle-Hollande. Loxocarye cendrée.

LOXOCOSME. s. m. (ét. gr., λοξός, oblique; κόσμος, monde). Astron. Instrument propre à démontrer les phénomènes du mouvement de la terre, les saisons et l'inégalité des jours. On lui a donné ce nom parce que ces phénomènes sont produits par l'obliquité de l'axe de la terre sur le plan de l'écliptique.

LOXODROMIE. s. f. (du gr. λοξός, oblique, et δρόμος, course). Mar. Chemin que fait sur mer un bâtiment, ou, la ligne courbe qu'il décrit en suivant toujours le même rumb de vent.

— Géom. Courbe qui est tracée à la surface d'une sphère et qui coupe tous les méridiens sous un même angle.

LOXODROMISME. s. m. (rad. *loxodromie*). Marche dans une direction oblique. || On a appelé *Loxodromisme des couches du* [illegible] Leur parallélisme uniforme, direct, [illegible] manifeste sensiblement au milieu de [illegible] perturbations partielles.

LOXODROMIQUE. adj. des 2 g. Mar. Qui a rapport à la loxodromie. [illegible] ligne loxodromique.

— *Tables loxodromiques*. Tables par lesquelles on peut calculer [illegible].

LOYAL, ALE. [illegible] Vin loyal. Il est peu usité dans [illegible] exception.

— Pal. *Loyaux coûts*, les *frais et loyaux coûts*. Les frais faits légitimement. || *Un bon et loyal inventaire*. Inventaire fait fidèlement et régulièrement.

— Fig. Fidèle, sincère, droit, franc, plein d'honneur et de probité. Un homme loyal. Un procédé loyal. Une conduite franche et loyale. De bons et loyaux services. Un loyal chevalier.

— Hist. *Loyal et magnanime*. Épithètes qui entraient dans la formule du serment que les ducs et pairs de France prêtaient au palais, entre les mains du premier président. Vous promettez de vous comporter comme un loyal et magnanime pair.

— Manég. *Cheval loyal*. Se dit d'un cheval qui emploie toute sa force pour obéir, et qui ne se défend pas lorsqu'on le châtie. || *Bouche loyale*. Bouche docile, qui obéit facilement au mors.

LOYALEMENT. adv. Avec fidélité, franchise, bonne foi. Vendre, agir, se comporter loyalement.

LOYAUTÉ. s. f. Fidélité, probité. C'est un homme qui a beaucoup de loyauté. Un procédé plein de loyauté. La loyauté fait la sûreté des relations entre individus. La *loyauté* est le fondement le plus solide des grandes transactions sociales et des rapports internationaux. (Vieill.)

— Techn. *Plomb de loyauté*. Dans la sayetterie d'Amiens, le dernier plomb que les esgards des sayetteurs mettent aux étoffes, comme ayant les qualités prescrites par les règlements.

LOYER. s. m. Le prix du louage d'une maison. Prendre une maison à loyer, donner à loyer. Il n'a pas payé son loyer. Je paye un gros loyer de cette maison. Nous avons payé tous les loyers de l'année dernière. || On dit aussi Donner une ferme à loyer; mais en parlant du prix qu'on paye ou reçoit pour le bail d'une ferme, on dit plus souvent Fermage que loyer.

— Salaire, ce qui est dû à un serviteur, à un ouvrier pour son travail, pour ses services. On ne doit pas retenir le loyer du serviteur et du mercenaire. Peu usité dans ce sens.

— Récompense. Les bonnes actions trouvent leur loyer dans l'estime publique. Ce sens est vieux.

Très peu de gré, mille traits de satire,
Sont le *loyer* de quiconque ose écrire. (Voltaire.)
Serait-ce la raison qu'une même folie
N'eût pas même *loyer*? (Malherbe.)

— Se prend quelquefois dans le sens de Traitement, soit en récompense, soit en punition.

Triste *loyer*, châtiment lamentable
D'un amour-propre, il est vrai, peu traitable.
(J.-B. Rouss.)

— Prov. *Qui sert et ne pas sert, son loyer perd*. Celui qui n'accomplit pas son service pendant tout le temps pour lequel il s'est engagé perd son salaire ou sa récompense. || *Qui bon maître sert, bon loyer a*. Un homme juste reconnaît toutes les peines qu'on prend pour lui.

LOYOLA. Géogr. Village et monastère d'Espagne dans la province de Guipuscoa, patrie de saint Ignace, fondateur de l'ordre des Jésuites. || *Enfants de Loyola* ou *disciples de Loyola*. Les jésuites.

LOYOLÉTIQUE. adj. des 2 g. Hist. relig. Qui tient des jésuites, jésuitique. On ne l'emploie qu'en mauvaise part.

LOYOLISTE. s. m. Hist. relig. S'est dit quelquefois pour Jésuite, disciple de Loyola. Se prend en mauvaise part.

LOZANGE. s. f. V. LOSANGE.

LOZÈRE. Géogr. Petite chaîne de montagnes faisant partie des Cévennes, et s'étendant du N. au S. entre Mende et Uzès. Le Lot et le Tarn y prennent leur source. C'est elle qui donne son nom au département qui suit.

LOZÈRE. Géogr. Département français, formé du Gévaudan et d'une partie des diocèses d'Uzès et d'Alais (Languedoc). Il a pour limites au N. les départements de la Haute-Loire et du Cantal, à l'E. ceux de l'Ardèche et du Gard, au S. ceux du Gard et de l'Aveyron, et à l'O. celui de l'Aveyron. Sa superficie est de 509,543 arpents métriques, et sa popul. de 140,450 hab. Il se divise en trois arrondissements, Mende, chef-lieu, Florac et Marvejols. Il est compris dans la 9e division militaire, le diocèse de Mende et le ressort de l'académie et de la cour royale de Nîmes. La Lozère est sillonnée par plusieurs [illegible], le territoire est peu fertile. L'agriculture [illegible] en avance. L'industrie commerciale [illegible] de plomb argentifère, de cuivre, d'antimoine et de fer, et sur la fabrication de toiles, [illegible] cuirs, poteries, etc.

LUA. Myth. [illegible] déesse des expiations, fille de Saturne. [illegible] mythologues l'a confondent avec Némésis.

LUBENTIA [illegible] divinités des [illegible].

LUBER. [illegible]

LUBECK. Géogr. Ville d'Allemagne [illegible] entre la Trave et la Wackenitz. C'est [illegible] et plus de [illegible]. 25,000 hab. [illegible] tion géographique, entre la mer Baltique et la

mer du Nord, cette ville est le centre d'un commerce d'expédition très-étendu.

— *République de Lubeck.* Petit État borné par la Baltique, une partie du grand-duché d'Oldenbourg, le Holstein et le Mecklembourg, comprenant outre le territoire de la ville, la moitié du bailliage de Bergedorf, dont l'autre moitié est possédée par Hambourg. C'est un pays fertile, avec une population de 48,000 h.

— Hist. *Paix de Lubeck.* Paix conclue en 1629, entre l'empereur d'Allemagne et le Danemark, qui s'était uni aux princes protestants de l'Empire, dans la guerre de trente ans.

LUBECKOIS, OISE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de Lubeck. Un Lubeckois. Une Lubeckoise. Les Lubeckois. Une femme lubeckoise.

— Qui appartient à Lubeck ou à ses habitants. Coutumes lubeckoises. La constitution lubeckoise.

LUBÉQUOIS, OISE. adj. et s. Géogr. V. LUBECKOIS.

LUBERSAC. Géogr. Ch.-l. de cant. (Corrèze), arr. d'Uzerche; 3,882 hab.

LUBIE. s. f. (du lat. *libido*, caprice, fantaisie). Caprice extravagant. Il a des lubies. Il lui prend souvent des lubies. Ne s'emploie que dans le style familier. Seigneur Bartolo, si vous avez souvent des *lubies* comme celle dont le hasard me rend témoin, je ne suis plus étonné de l'éloignement que Mademoiselle a pour devenir votre femme. (Beaumarch.)

> Car il lui prit une *lubie*
> D'aller prôner par Libye. (SCARRON.)

> Monsieur mon fils a souvent des *lubies*
> Que l'on prendrait pour de franches folies. (VOLT.)

LUBIEUX, EUSE. adj. A qui il prend des lubies. Il ne se trouve que dans Trévoux et dans l'abbé Féraud. Nous observerons que si jamais ce mot a été de quelque usage, il est absolument inusité aujourd'hui.

LUBIN. adj. m. (du lat. *lupinus;* dérivé de *lupus*, loup). Sournois et paillard. Sobriquet que l'on a souvent donné aux moines et plus particulièrement aux cordeliers. Il avait été cordelier, j'entends de ces frères *lubins* dont on fait tant de bons contes. (Le Duchat.)

LUBIN. s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires du centropome loup.

LUBIN (Saint). Natif de Poitiers, évêque de Chartres en 554, mort en 556. On le fête le 14 mars.

LUBINER. v. n. 1^er^ conj. (rad. *lubin*). Vieux mot qui a signifié Agir en moine sournois et paillard. Ce verbe est formé de Lubin, par allusion au frère lubin de la ballade de Marot.

LUBINIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des primulacées, qui ne contient qu'une seule espèce, la lubinie spatulée. C'est une plante à tige droite, longue d'un pied et plus, simple ou un peu rameuse, glabre, anguleuse par le bord courant des feuilles; la corolle est jaune. Elle a été découverte dans l'île Bourbon et dédiée au chevalier de Saint-Lubin, militaire qui se distingua dans les Indes au siége de Madras.

LUBLIN. Géogr. Ville de l'ancienne Pologne, aujourd'hui à la Russie, jadis chef-lieu d'un palatinat, aujourd'hui d'une waïvodie; 10,300 h. Évêché; citadelle; faubourgs; cathédrale; palais de Sobieski.

LUBOMIRSKI (Maison des princes de). Une des plus anciennes et des plus illustres de Pologne. Depuis les Sigismond, les Lubomirski les plus connus dans l'histoire de Pologne sont: Sébastien, Castellan de Woinicz, mort en 1613; Stanislas, palatin de Cracovie; Alexandre, palatin de Cracovie; Georges, grand maréchal et général de la couronne.

LUBRE. s. m. Anc. métrol. Monnaie bourguignone.

LUBRICIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lubricus*, glissant, luisant; *pes*, pied). Zool. Qui a des pieds lisses ou luisants.

LUBRICITÉ. s. f. (du lat. *lubricus*, glissant). Dans le sens propre, mais inusité, Pente où l'on ne peut se retenir. Dans le sens moral, Penchant violent ou presque irrésistible d'un sexe vers l'autre. Etre d'une lubricité insatiable. Sacrifier tout pour satisfaire sa lubricité. La *lubricité* doit être plus forte chez ces races frêles qui, n'ayant qu'un seul accouplement dans leur vie, consomment en quelques instants toute la puissance qui les anime. (Virey.) Les résultats de la *lubricité* ont partout signalé la décadence des empires et la ruine des individus, ou l'abâtardissement des races. (Id.) Par les *lubricités* de l'amour, la nature nous ravale sans cesse aux conditions de la mortalité avec les brutes. (Id.)

> Trop heureux si le sexe en sa *lubricité*
> Renfermait tout l'excès de sa malignité. (***)

LUBRIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Lubrifier. S'empl. adjectiv. Intestins lubrifiés par les mucosités. Les échoueries sont de roc vif, en pente douce et très-glissante, parce qu'elles sont sans cesse *lubrifiées* par un gluten dont la peau de ces animaux est toujours enduite. (B. de St.-P.)

LUBRIFIER. v. a. 1^er^ conj. (ét. lat., *lubricus*, glissant; *facere*, faire). Didact. Oindre, rendre glissant. Le mucus des intestins sert à les lubrifier et à les défendre contre ce qui pourrait les irriter.

LUBRIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *lubricus*, glissant). Néol. Qui est glissant.

— Qui a de la lubricité. Un homme, une femme lubrique.

— Qui exprime, qui inspire de la lubricité. Ardeur lubrique. Mouvements lubriques. Actions lubriques. Postures, paroles, vers lubriques. Tableaux lubriques. Regards lubriques.

> Rien n'arrête le sexe en son ardeur *lubrique*,
> Il redoute moins Dieu qu'il ne craint l'authentique. (***)

LUBRIQUEMENT. adv. D'une manière lubrique. Danser lubriquement. Peu usité.

LUC (Saint). Auteur du troisième Évangile canonique et des Actes des apôtres. Il fut le fidèle ami et compagnon de saint Paul. Les opinions sont partagées sur la question de savoir s'il était d'origine juive ou païenne. Le martyrologe romain le fait mourir en Bithynie; quelques-uns affirment qu'il mourut de mort naturelle, d'autres qu'il fut pendu à un olivier, en Grèce, à l'âge de plus de 80 ans.

— Loc. prov. *Cela n'est pas selon saint Luc.* Se dit d'une chose qui n'est pas dans les règles.

LUC (LE). Ch.-l. de cant., arrond. de Draguignan (Var); 3,500 hab.

LUCAIN (Marcus-Annæus Lucanus). Poëte latin, naquit l'an 38 de notre ère à Cordoue, en Espagne, où son père le chevalier romain Annæus Méla jouissait d'une grande considération, fut élevé à Rome et à Athènes, devint l'ami et le compagnon de Néron, conspira plus tard contre ce prince qui l'avait offensé, et s'ouvrit les veines par ordre de l'empereur à l'âge de vingt-cinq ans et demi. Son plus bel ouvrage est la *Pharsale*.

LUCANE. s. m. (du lat. *lucana*, bœuf). Entom. Genre de coléoptères lamellicornes, vulgairement appelé cerf-volant. Les lucanes ont été connus et remarqués de tout temps. Ces insectes sont en général d'une grande taille; dans les mâles, la tête, destinée à porter des mandibules très-développées, acquiert un développement énorme et est limitée par des cornes plus ou moins élevées. Les lucanes, sous l'état de larve, vivent dans les vieux bois et dans les racines des arbres, qu'ils réduisent en une espèce de tan; au moment de la métamorphose, ces larves construisent une espèce de coque, de sciure de bois d'où elles ne sortent qu'insectes parfaits. Les espèces principales sont le lucane cerf, le lucane parallélipipède et le serricorne.

LUCANIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un lucane. Insecte lucanide. ‖ LUCANIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères lamellicornes, qui a pour type le genre lucane. Les lucanides ne volent que le soir, du moins les espèces de notre pays. Leurs larves, semblables à celles des hannetons, vivent dans le tronc ou les racines des arbres.

LUCANIE. s. f. Géogr. anc. Ancienne province d'Italie, qui forme aujourd'hui une partie de la Basilicate, entre le Samnium et l'Apulie, le golfe de Tarente et la mer Tyrrhénienne. Une des villes les plus célèbres de la Lucanie fut Sybaris, dont il n'existe plus que quelques ruines sur le golfe de Tarente. Autres villes remarquables, Thurium, Métaponte, Héraclée, Velia, Pœstum.

LUCANIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Lucanie. Un Lucanien. Les Lucaniens. Les femmes lucaniennes. Les Lucaniens tiraient leur origine des Samnites. ‖ Qui appartient à la Lucanie et à ses habitants. Mœurs, coutumes lucaniennes.

— *Bœufs lucaniens.* Nom que les Romains donnèrent d'abord aux éléphants qu'ils virent pour la première fois, dans l'armée de Pyrrhus, en Lucanie.

LUCANISTE. adj. et s. des 2 g. (du lat. *Lucanus*, Lucain). Philol. Partisan et admirateur du poëte Lucain. Je ne crois pas qu'après cela il y ait de *lucaniste* qui ne se cache. (Balzac.)

LUCAR. s. m. (du lat. *lucus*, bois sacré). Ant. rom. Revenu qu'on tirait des bois sacrés.

— Salaire des comédiens pris sur ce revenu avec lequel on faisait les frais des jeux et des spectacles.

LUCARIES. s. f. pl. (du lat. *lucus*, bois sacré. Ant. rom. Fêtes que les Romains célébraient dans un bois sacré, situé entre la voie Salavie et le Tibre, en mémoire de l'abri qu'ils avaient trouvé dans ce bois lors de leur défaite par les Gaulois. Les Lucaries se célébraient le 14 des calendes d'août.

LUCARNE. s. f. (du lat. *lucerna*, lanterne; rad. *lux*, *lucis*, lumière). Archit. Petite fenêtre de forme variée, pratiquée ordinairement au toit d'une maison pour donner du jour dans les greniers, dans les chambres des combles, ou même pour y introduire certaines choses. Petite, grande lucarne. Sortir, entrer, passer par la lucarne. Combien de gens furent réduits, pendant la Révolution, à ne plus apercevoir que par le soupirail de la cave ou la *lucarne* du grenier, la lumière qui auparavant ne semblait luire que pour eux! (Sallent.)

— De nos jours, la lucarne ne joue aucun rôle dans la décoration caractéristique d'un édifice; tout au contraire, elle nuit en écrasant les parties inférieures; aussi en fait-on le moins possible et sans aucune décoration avec des poteaux simplement peints, couronnés d'une sorte de fronton très-plat ou terminées par une croupe. Dans le style ogival et l'architecture de la renaissance, les lucarnes ont été fréquemment employées comme partie intégrante de la décoration, elles alourdissent la façade, mais on ne peut s'empêcher d'admirer la grâce de leurs détails. ‖ *Lucarne demoiselle.* Lucarne de charpente couverte en triangle. ‖ *Lucarne faîtière.* Trou dans le toit recouvert simplement d'une tuile. ‖ *Lucarne à la capucine.* Celle qui est couverte en croupe de comble. ‖ *Lucarne flamande.* Celle qui est formée d'une maçonnerie couronnée d'un fronton.

LUCAS DE LEYDE (Luc Dammesz, plus connu sous le nom de). Célèbre peintre et graveur hollandais, né à Leyde en 1494, et mort dans la même ville en 1533.

LUCAYES (Iles). Géogr. Groupe de plus de 600 îlots, qui s'étendent à l'est et au sud de la presqu'île de la Floride, et qui sont ordinairement compris sous la dénomination d'Indes occidentales. Presque entièrement formé d'écueils et de récifs, ce groupe n'offre qu'une douzaine d'îles un peu considérables; 16,000 h., parmi lesquels on comptait naguère plus de 10,000 nègres. Les Anglais possèdent les Lucayes depuis 1672. Guanahani ou San-Salvador, est remarquable comme la première île où aborda Christophe Colomb. Les naturels de ces îles, quoique doux, ont tous été exterminés par les Espagnols. Les îles Lucayes s'appellent aussi les îles Bahama.

LUCE DE LANCIVAL (Jean-Charles-Julien). Poëte français, professeur de rhétorique au collége de Navarre, et plus tard au collége Louis le Grand. Sa tragédie d'Hector est remarquable.

LUC-EN-DIOIS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Drôme), arr. de Saint-Dié; 5,000 hab.

LUCENAY-L'ÉVÊQUE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Saône-et-Loire), arr. d'Autun; 900 hab.

LUCÈNE ou **LUCENA.** s. f. Malacoz. Syn. d'Ambrette.

LUCÈRES ou **LUCÉRIENS.** s. m. pl. Ant. rom. La dernière des trois tribus établies dans l'origine par Romulus, et la troisième des centuries de chevaliers qu'il forma dans la suite avec Tatius.

LUCERNAIRE. s. m. (du lat. *lucerna*, lucerne). Liturg. Office du soir qui se célèbre à la lueur des lampes. ‖ Se dit aussi, dans le rit ambrosien, d'un répons qu'on chante à vêpres et quelquefois des vêpres même. ‖ Candélabre. ‖ Celui qui porte le candélabre.

LUCERNAIRE. s. m. Zooph. Genre de la famille des actinies, comprenant deux espèces dont l'une se trouve sur les côtes de l'Océan et de la Manche: c'est la lucerne octocorne. Les lucernaires vivent dans les profondeurs des mers du Nord, le corps toujours droit et si fortement adhérent aux feuilles des grandes espèces de thalassiophytes, que si on les en détache elles laissent la marque de leur place. Elles se nourrissent de très-petites espèces de crustacés.

— Bot. Nom générique donné par quelques botanistes à la conferve biponctuée ou conferve en croix.

LUCERNALE. s. f. (du lat. *lucerna*, lanterne). Bot. Nom que l'on a quelquefois donné au lychnis des anciens.

LUCERNE. Géogr. Ville de Suisse, ch.-l. du canton de ce nom, située à l'extrémité du lac des Quatre-Saisons à l'issue de la Reuss. Elle a un circuit assez considérable à cause du grand nombre de jardins que la ville renferme. C'est une des plus belles de Suisse. Les rues en sont larges et bien pavées; 6,500 hab. Ses principaux édifices et établissements sont l'hôtel de ville, la cathédrale, le lycée, le séminaire, la bibliothèque publique, la collection d'objets d'art, l'école de dessin.

— *Canton de Lucerne.* L'un des cantons suisses, divisé en cinq bailliages: Lucerne, Entlibuch, Willisau, Sursec et Hochdorff; 116,000 hab., qui professent presque tous la religion catholique.

— *Lac de Lucerne.* Lac de Suisse assez étendu, mais peu large.

LUCERNITÉS. s. f. pl. (du lat. *lucerna*, lanterne). Anc. mus. et liturg. Cantiques des premiers chrétiens. On chantait les lucernités dans les assemblées secrètes, la nuit, à la lueur des lampes.

LUCET. s. m. Bot. Plante des îles Malouines, dont les fleurs ont l'odeur des fleurs d'oranger; mises dans le lait, elles lui communiquent une saveur agréable.

— Techn. Planche mobile qui forme un des côtés du bassicot des ardoisiers.

LUCÉTIEN, IENNE. adj. (du lat. *lux*, *lucis*, lumière). Myth. Surnom de Jupiter et de Junon, considérés comme étant la source de la lumière.

LUCHET. s. m. Agric. Sorte de bêche dont on se sert à Nîmes.

LUCHS-SAPHIR. s. m. Minér. Pierre qu'on nomme ordinairement saphir d'eau.

LUCIACÉ, ÉE. adj. Zool. Qui tient des lucies. ‖ LUCIACÉES. s. m. pl. Classe de tuniciers correspondant aux lucies composées, et comprenant le genre pyrosome.

LUCIANISTE. adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Nom donné à des hérétiques du III^e^ siècle qui adhéraient à la doctrine de Lucianus, disciple de Marcion. Les lucianistes admettaient trois principes: le Père, le Fils, Dieu des chrétiens, le Saint-Esprit, dieu des païens. Ils niaient l'immortalité de l'âme, rejetaient l'Ancien Testament, le mariage et la conception immaculée de la sainte Vierge, et admettaient deux dieux, l'un bon, l'autre méchant.

LUCIDAIRE. s. m. (du lat *lucidus*, clair, brillant). Philol. Nom que l'on donnait à un livre dont le sujet était l'éclaircissement d'un point quelconque de littérature ou de science.

LUCIDE. adj. des 2 g. (du lat. *lucides*, fait de *lucis*, gén. de *lux*, lumière). Clair, lumineux, net, transparent, diaphane. Les urines sont claires, *lucides* dans les maladies nerveuses. (Marc.)

— S'emploie figurément dans tous les styles. Esprit lucide. Expression lucide. Un raisonnement lucide.

> Souvent l'esprit le plus *lucide*
> Voit tous les objets à l'envers;
> Mais quand on prend son cœur pour guide,
> On ne va jamais de travers. (***)

— *Avoir des intervalles, des moments lucides.* D'une personne dont la tête est dérangée, et qui revient à la raison par intervalles, par moments. Néanmoins Charles VI avait des intervalles *lucides*, et alors il gémissait des malheurs de son peuple et des siens, que sa femme et ses oncles rendaient également malheureux. (Salleut.) Les passions offusquent la raison, mais ce genre de folie a, comme les autres, ses intervalles *lucides*. (Geoffroy.) Nous ressemblons à ces fous qui, dans leurs moments *lucides*, se servent les uns des autres. (Noël.)

— Philos. *Concept lucide.* Se dit dans le système de Kant, d'Un concept fondé sur un jugement, par opposition à *concept complet*, concept fondé sur un raisonnement.

LUCIDE. adj. des 2 g. (du fr. *lucie*, et du gr. εἶδος, ressemblance). Zool. Qui a l'apparence des lucies. ‖ LUCIDES. s. m. pl. Classe des tuniciers correspondant à celle des luciacées.

LUCIDE. s. f. Astron. Nom que l'on donne à plusieurs étoiles d'un éclat remarquable. La lucide du front du Scorpion.

LUCIDEMENT. adv. D'une manière lucide, claire. Exposer lucidement une affaire.

LUCIDITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est lucide.

— Fig. La lucidité du style, d'une expression. La lucidité d'une phrase. La lucidité du raisonnement. Auteur remarquable par la lucidité de style et la force du raisonnement.

LUCIDONIQUE. adj. des 2 g. Beaux-arts. Se dit d'une espèce de peinture à effets transparents. Peinture lucidonique.

LUCIE (Sainte). Vierge et martyre de Syracuse, prise comme chrétienne durant la persécution de Dioclétien et de Maximien, fut condamnée à la prostitution publique par le consulaire Pascale; mais Dieu l'en délivra, et mit fin à ses tourments en permettant qu'on le tuât d'un coup d'épée (304). On la fête le 13 décembre.

— Géogr. *Sainte-Lucie.* Une des petites Antilles. Elle appartient aux Anglais; 25,000 hab. Ch.-l. Le Carénage.

— Comm. *Bois de Sainte-Lucie.* Bois odorant dont on fait des menus ouvrages de tabletterie.

LUCIE. s. f. Zooph. Genre de zoophytes dont la plupart sont phosphorescents.

— LUCIES. s. f. pl. (du lat. *lux*, lumière). Famille de l'ordre des tuniciers téthydes, comprenant ceux de ces animaux qui répandent de la clarté dans les eaux qu'ils habitent.

LUCIEN. Un des plus spirituels écrivains de la Grèce, né à Samosate en Syrie vers l'an 110 ou 120 de J.-C. Comme censeur impitoyable de toute superstition et de tout charlatanisme, Lucien a eu sa part d'influence dans le discrédit du paganisme; mais comme philosophe sceptique, il s'est moqué avec autant de verve du christianisme que de la mythologie.

LUCIENNE. s. f. Philol. Il se dit de la version des Septante, revue sur le texte hébreu par saint Lucien d'Antioche. Les églises de Constantinople et d'Antioche avaient adopté la Lucienne, qu'on appelle aussi la *Commune*.

LUCIFER. (pr. *lu-ci-fèrr;* mot emprunté du latin et formé de *lux*, *lucis*, lumière; et *fero*, je porte). Littéral. Porte-lumière. Nom que les poëtes latins donnaient à l'étoile de Vénus, vulgairement appelée *étoile du matin*. Déjà Lucifer luit sur le sommet du mont Ida. (Virgile.)

> *Lucifer* est ce dieu qui dès l'aube du jour
> Précède du soleil la jeune avant-courrière.
> Quand Phœbus étincelle au bout de sa carrière,
> *Lucifer* de la nuit annonce le retour,
> Et sans trahir leurs pas, sa discrète lumière,
> Conduit au rendez-vous l'espérance et l'amour.
> (DEMOUSTIER.)

— Myth. Fils de Jupiter et de l'Aurore. Les poëtes disent que Lucifer est le conducteur des astres, qu'il a soin des chevaux et du char du Soleil. On lui donne des chevaux blancs.

— Chez les chrétiens, Satan, le prince des ténèbres, le chef des démons. Laissez mon voile, esprit de *Lucifer*. (La Font.)

> Que ce serait chose fort agréable,
> Si l'on pouvait parler à *Lucifer* (VOLT.

> Là dessus, son épouse, en habit d'Alecton,
> Masquée, et de sa voix contrefaisant le ton,
> Vient au prétendu mort, approche de sa bière,
> Lui présente un chaudeau propre pour *Lucifer*.
> (LA FONT.)

— Cette dernière acception, la seule que ce mot ait réellement dans notre langue, est prise d'Isaïe, où on lit: « Comment es-tu tombé du ciel, *Lucifer*, toi qui paraissais si brillant au point du jour? » Quelques écrivains ont pensé que ce n'était là qu'une simple métaphore, mais les interprètes disent, à l'endroit cité, que le prophète parle expressément de Satan.

et qu'il fait allusion à sa chute. Isaïe le nomme, ajoutent-ils, *Lucifer* ou *brillant*, par rapport à la beauté et aux dons dont il était orné avant sa rébellion, et qui le faisaient paraître entre les anges comme l'étoile du matin parmi les autres étoiles. Cependant ceci ne peut s'entendre que de la version latine de saint Jérôme ; car dans le texte, il y a trois mots différents en trois endroits, dont l'un signifie les étoiles en général, et les deux autres quelque astre en particulier, sans qu'on sache trop bien lequel. Quoi qu'il en soit, le sens que la tradition chrétienne attribue à Lucifer est le seul qu'il ait dans notre langue. Vainement Ch. Nodier a dit : « Il faut restituer à chacun ce qui lui appartient, et laisser à une brillante étoile la qualification de *porte-lumière*, qui sied très-mal à un damné, » et nous ajouterons, à l'Esprit des ténèbres ; la force tyrannique et invincible de l'usage résiste sourdement et impitoyablement à tous les raisonnements du bons sens. C'est ce qui a fait dire à Desaintange, à propos de sa traduction des *Métamorphoses* : « J'ai été obligé de substituer un équivalent au terme de Lucifer employé par Ovide. En effet, ce mot, dans l'acception populaire, ne réveille que l'idée du chef des anges maudits. J'aurais eu beau dire qu'il signifie crépuscule ou précurseur de l'aurore, mon explication étymologique aurait pu être bonne, le terme n'en eût pas moins été rapporté au diable.»

LUCIFER. Évêque schismatique de Cavalis en Sardaigne, soutint la cause de saint Athanase avec tant de véhémence, qu'il fut envoyé en exil par Constantin. Rappelé sous Julien, il se déclara pour le schisme des eustachiens. D'un rigorisme intolérant, il interdisait tout commerce avec les hérétiques. Il mourut en 370.

LUCIFÈRE. adj. des 2 g. (ét., V. LUCIFER). Myth. Surnom de Diane. Diane Lucifère était invoquée dans les accouchements.

— Se dit de vers diaphanes et gélatineux.

LUCIFÉRIANISME. s. m. Hist. rel. Doctrine de Lucifer, évêque schismatique du IVe siècle. Le lucifériauisme interdisait toute espèce de communication avec les hérétiques et avec les personnes soupçonnées de les avoir fréquentées.

LUCIFÉRIEN, IENNE. adj. et s. Hist. rel. Sectateur, sectatrice du lucifériauisme.

— Qui est conforme à la doctrine de l'évêque Lucifer.

LUCIFIQUE. adj des 2 g. (ét. lat., *lux*, *lucis*, lumière ; *facio*, je fais). Didact. Qui produit la lumière.

LUCIFUGACE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lux*, *lucis*, lumière ; *fugo*, je fuis). Didact. Qui fuit la lumière.

LUCIFUGE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lux*, *lucis*, lumière ; *fugo*, je fuis). Qui fuit la lumière.

— S'est dit particulièrement de l'effraie.

— LUCIFUGES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères qu'on nomme aussi *photophyges*, et qui comprennent ceux de ces animaux qui fuient la lumière.

LUCILIE. s. f. (du lat. *lux*, *lucis*, lumière). Bot. Genre de plantes synanthérées, tribu des inulées, renfermant deux espèces, la lucilie à feuilles aiguës et la lucilie à petites feuilles. Les lucilies habitent l'Amérique équatoriale.

LUCILIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une lucilie. || LUCILIÉES. s. f. pl. Groupe de la section des inulées, qui a pour type le genre lucilie.

LUCILIUS (Caïus-Ennius). Chevalier romain, grand-oncle de Pompée, né à Suessa l'an 141 av. J.-C. Il assista au siége de Numance sous les ordres de Scipion, qui l'honora de son amitié. On le regarde comme le père de la satire latine, parce qu'il l'a revêtue de la forme qu'adoptèrent après lui Horace, Perse et Juvénal. Il ne nous reste que quelques fragments de ses œuvres.

LUCIMÈTRE. s. m. (du lat. *lux*, *lucis*, lumière, et du gr. μέτρον, mesure). Anc. phys. Mot que quelques physiciens ont adopté au lieu de Photomètre.

LUCINE. (du lat. *lux*, *lucis*, lumière). Myth. Déesse qui présidait aux accouchements. Selon beaucoup de mythologues, Lucine était la même que Diane ou Junon. Le poète Olenus en fait une déesse particulière, fille de Jupiter et de Junon.

— Surnom de Junon et de Diane. Junon Lucine. Diane Lucine.

— Les couronnes et les guirlandes entraient dans les cérémonies du culte de Lucine. Tantôt on représentait cette déesse comme une matrone, tenant une coupe de la main droite et une lance de la gauche ; tantôt elle est figurée assise sur une chaise, tenant de la main gauche un enfant emmaillotté et de la droite une fleur. Quelquefois on lui donnait une couronne de dictame, parce que cette herbe était crue favoriser l'accouchement. Chaste Lucine. Lucine propice, officieuse, favorable, indulgente, obligeante, cruelle, contraire, inexorable, inflexible.

> O vous, chaste *Lucine*, ou propice Cynthie,
> Secourez la jeune beauté
> Dont le sein va donner la vie
> Au fruit de son amour qu'elle a longtemps porté.
> (*Trad. d'Horace*.)
>
> Le terme arrive enfin où son enfant doit vivre ;
> Son flanc de son fardeau sans peine se délivre
> Des faveurs de *Lucine* une fille est le fruit. (DESAINT.)

— [illegible] *les travaux de Lucine*, pour l'enfantement.

> Qui sera près de toi pour adoucir tes maux,
> Si tu dois de *Lucine* éprouver les travaux ? (LA HARPE.)

— Ou absol. *Lucine*. L'âge et *Lucine* altèrent mille traits. (Bernard.)

LUCINE. s. f. Conchyl. Genre voisin des tellines et des donaces, famille des cunnacées comprenant un assez grand nombre d'espèces. Toutes les coquilles de ce genre appartiennent à des animaux marins qui vivent au milieu du sable, dans lequel ils peuvent se traîner, s'enfoncer ou s'élever. Il s'en trouve dans toutes les mers. Les principales espèces sont la lucine ratissoire, la réticulée, la rude, l'écailleuse, l'ondée, la sinuée, l'épaisse, la divergente.

LUCINIADE. s. f. Philol. Titre d'un poème de Lacombe sur les accouchements.

LUCINIENNE. adj. f. Myth. Surnom de Junon. Junon Lucinienne avait un temple à Rome.

LUCINOCTE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lux*, *lucis*, lumière ; *nox*, *noctis*, nuit). Bot. Se dit d'une plante qui ouvre ses pétales pendant la nuit et les ferme pendant le jour.

LUCIODONTE. s. m. (du lat. *lucius*, brochet, et du gr. ὀδούς, dent). Foss. Nom donné autrefois à des dents fossiles coniques et pointues, parce qu'on croyait qu'elles avaient appartenu à des brochets.

LUCIOLE. s. f. (de l'ital. *lucciola*, petite lumière). Entom. Nom vulgaire d'un lampyre de l'Italie. C'est un insecte très-lumineux, et quand il y en a un grand nombre dans l'air et les buissons, ils produisent un effet très-curieux, et semblent de nombreuses étincelles qui voltigent dans l'obscurité.

— S'emploie quelquefois en poésie pour Ver luisant, lampyre.

— Bot. Nom de deux espèces de plantes qui brillent plus ou moins la nuit.

LUCIONELLE. s. f. Chétop. Petite espèce de néréide de la mer de Gênes, qui est très-phosphorescente.

— Ornith. Nom donné en Provence à une espèce d'oiseau qui paraît être le tarin.

LUCIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *lux*, *lucis*, lumière ; *pario*, je produis). Didact. Qui jette ou produit de la lumière.

LUCKNER (Nicolas, baron de). Maréchal de France, né à Campen, en Hanovre, en 1722, mort le 4 janvier 1794 sous le couteau révolutionnaire.

LUÇON (Iles de). Géogr. V. PHILIPPINES.

LUÇONNOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Luçon. Un Luçonnois. Les Luçonnoises. Une femme luçonnoise. || Qui appartient à Luçon ou à ses habitants.

LUCQUES. Géogr. Ville d'Italie située sur le Serchio, dans une plaine fertile entourée de montagnes qui sont couvertes de bois d'oliviers et couronnées de forêts de sapins et de chênes. Siége d'un évêché. 22,000 hab. Belles promenades ; rues tortueuses et étroites ; cathédrale ; palais ducal ; université ; nouvel observatoire ; académie *degli Oscuri*, ou Académie lucquoise des sciences, des lettres et des arts.

— *Duché de Lucques.* Duché italien entre la Méditerranée, le duché de Modène et la Toscane ; 145,000 hab. Il est arrosé principalement par le Serchio, qui sert au flottage du bois coupé dans les Apennins. Peu de fertilité, mais bonne culture. Abondance de châtaignes, d'olives, d'amandes, d'oranges, de citrons, de figues ; vin de bonne qualité ; la meilleure huile d'Italie. La forme du gouvernement est une monarchie limitée par un sénat composé de trente-six membres, et convoqué chaque année par le duc.

LUCQUOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de la ville ou du duché de Lucques. Un Lucquois. Une femme lucquoise.

— Qui appartient à Lucques ou à ses habitants. Le gouvernement lucquois. Académie lucquoise.

— *Le Lucquois.* Se dit quelquefois pour L'État de Lucques.

LUCQUOISE. s. f. Comm. Étoffe de soie imitée de celles qui se fabriquent à Lucques.

LUCRATIF, IVE. adj. (ét., V. LUCRE). Qui apporte du gain, du lucre. Commerce, emploi lucratif. Entreprise, charge, commission lucrative. Il y a des économies ruineuses et des prodigalités lucratives. Les offices les plus *lucratifs* ne sont pas sans raison qualifiés de charges. (Virey.)

— Droit rom. Il se dit des choses que l'on acquiert par testament ou par donation.

LUCRATIVEMENT. adv. D'une manière lucrative, avantageuse.

LUCRATOIRE. adj. des 2 g. Anc. jurispr. Qui procure un gain, un bénéfice.

LUCRE. s. m. (du lat. *lucrum*, gain). Gain, profit que l'on tire de l'industrie, du commerce, d'un travail, d'un négoce, de l'exercice d'une charge. On travaille plus pour le lucre que pour l'honneur. Le vieillard, resserré dans l'égoïsme et le *lucre*, n'est qu'un malade rongé par cette indigence de l'âme qui hâte sa caducité. (Virey.)

— Théol. et anc. jurispr. *Lucre cessant*. Se dit de la position d'un créancier qui manque à faire quelque gain, faute d'une somme qu'il a prêtée. Dans le cas de lucre cessant, il est permis, canoniquement, d'exiger des dommages et intérêts.

LUCRÈCE. Dame romaine, épouse de Collatin, parent de Tarquin, roi de Rome. Cette femme justement célèbre ayant été violée par Sextus, l'aîné des fils de Tarquin le Superbe, septième et dernier roi des Romains, se poignarda pour ne pas survivre à l'outrage qui lui avait été fait. Sa mort tragique fut le signal de la révolte qui renversa pour jamais le trône des rois de Rome.

— Son nom est devenu un terme proverbial pour exprimer une femme d'une sagesse, d'une chasteté exemplaire.

> Et comment savez vous si quelque audacieux
> N'a pas interrompu le cours de vos aïeux,
> Et si leur sang tout pur, ainsi que leur noblesse,
> Est passé jusqu'à vous de *Lucrèce* en *Lucrèce?* (BOIL.)

— Se prend aussi par antiphrase pour Une femme d'une vertu équivoque ; mais il faut que ce sens soit déterminé par les mots qui l'accompagnent.

> De retour d'un voyage en arrivant, crois-moi,
> Fais toujours du logis avertir la maîtresse :
> Tel partit tout baigné des pleurs de sa *Lucrèce*,
> Qui faute d'avoir pris ce soin judicieux,
> Trouva .. tu sais.. (BOILEAU.)
>
> Des *Lucrèces* du temps, là de ces filles neuves,
> Qui veulent imposer et se donner pour veuves.
> (REGNARD.)

— LUCRÈCE BORGIA. Fille du pape Alexandre VI et de la courtisane Vanozzia, épousa en secondes noces Dominique Arimano, et en troisièmes Alphonse d'Est, duc de Ferrare. Elle est fameuse dans l'histoire du XVe siècle par ses incestueuses prostitutions avec son père et ses frères. Son histoire a fourni à Victor Hugo le sujet d'un drame.

LUCRÈCE (Titus-Lucius-Carus). Poète didactique, né à Rome 100 ans av. J.-C. Il rapporta d'Athènes, où il avait été faire ses études, les principes de la philosophie d'Epicure qu'il a mis en vers dans un poème fameux qui nous reste de lui et qui est intitulé : *De natura rerum* (De la nature des choses). On ne sait rien de certain sur sa vie. On dit qu'il se donna la mort à quarante-quatre ans, dans un accès de frénésie, maladie à laquelle il était sujet. Lucrèce est loin de Virgile pour l'élégance et la pureté du style, mais il a plus d'énergie. Son poème offre des beautés du premier ordre

LUCRÉTILE. Géogr. anc. Montagne située dans la partie méridionale du pays des Sabins. Horace avait une ferme au pied du mont Lucrétile.

> Faune aime *Lucrétile* avec ses frais ombrages,
> Pour lui de l'Arcadie il laisse les coteaux,
> Des chaleurs de l'été, des vents et des orages
> Il défend mes troupeaux. (*Trad. d'Horace.*)

LUCRIEN, IENNE. adj. (du lat. *lucrinus* ; fait de *lucrum*, gain). Myth. S'est dit des divinités que l'on invoquait pour obtenir un gain. Mercure était au nombre des dieux lucriens.

LUCRIN. Géogr. Lac près de Naples, célèbre par la bonté de ses huîtres. Le lac Lucrin n'est aujourd'hui qu'un étang, la formation du Monte-Nuovo, en 1538, l'ayant comblé en partie.

LUCS. s. m. (du lat. *lucius*, brochet). Ichthyol. Un des noms vulgaires du brochet.

LUCTUEUSEMENT. adv. Tristement, douloureusement.

LUCTUEUX, EUSE. adj. (du lat. *luctuosus*, qui cause des pleurs ; rad. *luctus*, deuil). Vieux mot qui a signifié Qui cause beaucoup de deuil, qui est plein de deuil. La *luctueuse* journée d'Azincourt. (Est. Pasq.) Cette année est vraiment de bissexte et *luctueuse* pour les gens de notre robe. (Id.)

— Est encore usité en médecine dans cette locution : *respiration luctueuse*. Celle dans laquelle l'air produit une sorte de gémissement pendant l'expiration. C'est surtout dans les maladies de poitrine qu'on observe la respiration *luctueuse* et dans quelques fièvres graves. (Mérat.)

LUCUBRATEUR. s. m. V. ÉLUCUBRATEUR.

LUCUBRATION. s. f. V. ÉLUCUBRATION.

LUCUBRER. v. n. 1re conj. Passer la nuit à travailler. On dit mieux Elucubrer. V. ÉLUCUBRER.

LUCULLAIRE. adj. m. Ant. rom. Il se dit des flamines. Le flamine lucullaire était probablement le pontife d'un temple bâti par Lucullus.

LUCULLÉES. s. f. pl. Hist. anc. Fêtes que les Grecs instituèrent en l'honneur de Lucullus pour la manière dont il gouverna l'Asie Mineure. Les lucullées se nommènt aussi les Jeux lucullìens.

LUCULLITE. s. f. Minér. Variété de marbre noir qui est très-fétide. On l'appelle aussi Marbre lucullien ou noir antique.

LUCULLUS (Lucius-Licinius). Né vers 115 av. J.-C., battit Amilcar en deux batailles navales. Nommé consul et envoyé contre Mithridate, il le défit près du Granique, soumit le Pont et vainquit Tigrane, roi d'Arménie. De retour à Rome, il se signala par son luxe et sa mollesse. Il mourut en démence, à 67 ans. On prétend qu'il apporta les premiers cerisiers en Europe.

— Le nom de Lucullus est devenu nom commun pour désigner un homme opulent qui aime à traiter splendidement. Les festins de nos lucullus.

LUCUM. s. m. (pr. *lu-comm*). Bot. Nom donné dans quelques livres de voyage à une graine un peu plus grosse que celle du chanvre, que l'on cultive dans le royaume de Congo. Ecrasé avec un pilon, pétri et cuit, le lucum produit un pain blanc qui n'est pas inférieur à celui que l'on fait avec la farine de froment.

LUCUMA. s. m. Bot. Nom qu'on donne dans le Chili à plusieurs plantes d'Amérique.

— Genre de plantes dicotylédones, famille des sapotées. Les lucumas sont de très-beaux arbres dont quelques espèces ont cent pieds de haut, sont couronnés par une belle cime ample, étalée, chargée de très-belles feuilles oblongues. Leurs fleurs sont éparses, solitaires. Le fruit est une pomme très-grosse, dont la chair est ferme et jaunâtre, douce au goût, mais un peu fade.

LUCUMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un lucuma. || LUCUMÉES. s. f. pl. Famille des sapotacées, qui a pour type le genre lucuma.

LUCUMON. adj. et s. Hist. anc. Nom que portaient les membres d'une caste dominante et sacerdotale en Étrurie. On était lucumon en Étrurie comme on était patricien à Rome. Servius parlant des États d'Étrurie, leur donne pour rois douze lucumons. Censorin nous apprend que les lucumons étaient les conservateurs de la doctrine de Tagès, de dieu sorti de la terre dans un sillon tracé par un laboureur, ce dieu enfant par le corps, vieillard par la sagesse.

— Avant la publication des ouvrages de Niebuhr et d'Ottfried Müller, ce mot était généralement regardé comme nom propre. On nous dit que le Corinthien Démarate avait connu à Tarquinies Lucumon et Aruns. A Clusium un puissant jeune homme appelé Lucumon débaucha la femme d'un autre Aruns, son tuteur.

LUCUMONIE. s. f. Hist. anc. Dignité de lucumon. Pays gouverné par un lucumon.

— Système d'organisation des anciennes milices d'Étrurie.

LUCUNIA. s. f. Ornith. Hoche-queue ou bergeronnette.

LUDAMAR. Géogr. Royaume mahométan de l'Afrique, au N.-E. de la Sénégambie, cap Bénown.

LUDDISTE. adj. et s. Hist. angl. Il se dit des fauteurs d'un soulèvement populaire qui eut lieu en Angleterre au commencement du XIXe siècle, et qui avait pour but de briser les métiers et les machines, sous prétexte que ces inventions nuisaient à la main-d'œuvre.

LUDIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des rosacées. Les ludiers sont des arbrisseaux originaires des îles Maurice et Mascareigne. Ils sont rameux et garnis de feuilles alternes. Leurs fleurs naissent à l'aisselle des feuilles ou le long des rameaux. L'une des espèces, le ludier à feuilles changeantes, est remarquable par le changement successif de son feuillage aux différentes époques de son développement. Les deux autres espèces se distinguent, l'une par ses fleurs sessiles, l'autre par ses feuilles semblables à celles du myrte ; de là les noms spécifiques de ludier sessiliflore et de ludier myrtiflore.

LUDION. s. m. (du lat. *ludus*, jeu). Antiq. rom. Sorte d'histrions qui venaient d'Étrurie et primitivement de Lydie.

— Phys. Petite figure qui flotte dans une bouteille de verre pleine d'eau, et qui est construite de manière qu'on peut à volonté, sans y toucher, la faire monter ou descendre par l'effet de la pression de l'air.

LUDOLFIE. s. f. Bot. Genre de la famille des graminées. Les ludolfies ont le port d'un bambou et des tiges très-hautes, droites, glabres, garnies de feuilles étroites. L'une des espèces, la ludolfie à gros fruit, croît sur les bords du Mississipi, dans la Caroline et la Floride, et l'autre, la ludolfie glauque, dans les Indes orientales.

LUDOVICIEN, IENNE. adj. (du lat. *Ludovicus*, Louis). Qui appartient à Louis.

— Diplom. Se dit de l'écriture moderne, dont l'usage date du temps de saint Louis. Gothique ludovicienne.

LUDUS. s. m. (pr. *lu-duss*). Mot latin qui veut dire Jeu, et que les anciens appliquaient à des nodules arrondis qui se trouvent au milieu de quelques roches calcaires, marneuses ou argileuses.

LUDUS HELMONTII et LUDUS PARACELSI. s. m. Minér. Mots latins qui signifient Jeux de Helmont et de Paracelse, et par lesquels on désignait des concrétions pierreuses, renfermant dans leur intérieur des prismes courts à quatre pans, qui brisés ressemblaient à des cubes ou dés à jouer. Paracelse et Van Helmont attribuaient à ces concrétions de grandes vertus médicales.

LUDWIGIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des onagraires. Les espèces de ludwigie sont assez nombreuses, presque toutes marécageuses et la plupart originaires de l'Amérique septentrionale. Ce sont des plantes de peu d'apparence, difficiles à cultiver parce qu'elles demandent beaucoup de chaleur et beaucoup d'eau. Les espèces principales sont la ludwigie à gros fruits, remarquable par la grosseur de ses fruits, la ludwigie à long pédoncule, la ludwigie effilée et la ludwigie à feuilles étroites

LUET. s. m. Droit cout. Redevance d'un boisseau de seigle que payait chaque ménage tenant feu et fumée et labourant des terres dans une paroisse. On disait aussi droit de luet.

LUETTE. s. f. (du lat. *uva*, raisin ; d'où l'on a fait *uvette*, puis avec l'article *l'uvette*, qui s'est changé en *luette*). Anat. Appendice conoïde, libre et flottant, situé à la partie moyenne du bord inférieur du voile du palais, et dont la forme se rapproche assez de celle d'un grain de raisin.

La longueur et la largeur de ce prolongement [illegible] varie selon les individus. La luette, qui renferme de toutes parts un grand nombre de glandes muqueuses, peut ne pas exister; quelquefois elle est très-courte, [illegible] est bifurquée, et sa division peut se prolonger dans toute la hauteur du voile du palais. Voir la luette [illegible]. Couper la luette. Remettre la luette [illegible]. Lorsque la sensibilité de la luette est [illegible] peu vive, il [illegible] à plusieurs maladies [illegible] et sa longueur ordinaires.

LUEUR. s. f. (du lat. *lucere*, luire). Clarté, lumière faible [illegible]. Lueur blafarde, [illegible] lueur. Grande lueur. On voit [illegible] l'Orient. La lueur d'une lampe, des flambeaux, du feu, de la chandelle. La lueur des étoiles, de la lune. Il lisait à la lueur d'une lampe. A peine leur décharge fut faite, que nous aperçûmes sur la mer une lueur, suivie presque aussitôt d'un coup de canon. (B. de St-P.) Aux funèbres lueurs de ce vaste incendie. (Gilbert.)

Figure-toi Pyrrhus, les yeux étincelants,
Entrant à la *lueur* de nos palais brûlants. (Racine.)

— Dans un sens métaphorique. La plus brillante victoire n'est que la *lueur* d'un incendie. (Noël.) Nos [illegible] ne sont guère que des *lueurs*. [illegible] qui ont des éclats [illegible]. Tacite jeta des *lueurs* [illegible] leurs de l'âme des tyrans. (La Harpe.)

— Fig. Légère apparence. Il n'y a pas une lueur de raison dans tout ce qu'il dit. Il a une lueur d'esprit. J'entrevois [illegible] lueur d'espérance. Une lueur de fortune. [illegible] fausse lueur d'espérance. [illegible] lueurs trompeuses. Le seul calcul par où la vérité peut encore [illegible] qu'une *lueur* trompeuse que leur [illegible] se méconnaître. (Mass.) La clarté [illegible] l'instruction à une pompe vide et [illegible] aux fausses *lueurs* et l'[illegible] (Id.) On aime à voir [illegible] premières *lueurs* [illegible] reuses, les [illegible] ou les [illegible] esprits. (Id.)

LUFFA. s. f. Bot. Genre de plantes cucurbitacées, croissant dans les Indes orientales et les îles de France et de Bourbon. Les [illegible] tiges grimpantes, longues, glabres, cannelées; les feuilles alternes, pétiolées. Les fleurs mâles sont disposées en grappes droites, presque longues de quarante centimètres; le fruit est turbiné, très-long et d'une écorce jaune.

LUGDUNUM. Géogr. anc. Ville de la première Lyonnaise et capitale des quatre Lyonnaises, au confluent du Rhône et de l'Arar; patrie de Germanicus. Aujourd'hui Lyon.

— *Lugdunum Batavorum*. Ville de la deuxième Germanie, sur le Rhin; aujourd'hui Leyde.

— *Lugdunum Convenarum*. Ville de la [illegible] capitale des Convènes. Aujourd'hui St-Bertrand de Comminges.

LUGDUS. Temps hér. Personnage que les traditions fabuleuses présentent comme un roi des Gaulois, fils de Narbon et fondateur de Lugdunum.

LUGNY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Saône-et-Loire), arr. de Mâcon; 1,200 hab.

LUGUBRE. adj. des 2 g. (du lat. *lugubris*, fait de *lugere*, pleurer la perte d'un objet chéri. Funèbre, qui marque, qui inspire une sombre tristesse. Voix, plainte, ton lugubre. Des cris lugubres. Un ton lugubre. Avoir un air, une mine bien lugubre. Des habits lugubres. Une contenance triste et lugubre. Spectacle, appareil, pensée lugubre. Des chants lugubres. Cérémonies lugubres. Par des hurlements lugubres. Funérailles lugubres. Un air sombre et lugubre. Ce lieu souillé de tant de ruisseaux de sang et si lugubre pour [illegible]. A ce lugubre intervalle on entendait les [illegible] cris de quelques oiseaux de nuit et de quelques chacals. (Volney.) Et maintenant voilà tout ce qui subsiste de cette ville puissante, un *lugubre* squelette! (Id.) Les femmes mêmes cherchaient à s'étourdir sur le *lugubre* appareil des funérailles. (Sismondi.)

Objets *lugubres* et funèbres,
[illegible]
[illegible]
Que je me plais dans vos ténèbres! (L'abbé Tatu.)

— Se dit quelquefois des personnes. Les femmes qui font gloire d'une belle et immortelle douleur prennent un personnage *lugubre*, pour faire croire que leur [illegible] qu'avec la vie. (La Rochef.) Voilà pour un veuf honnête, des domestiques bien *lugubres*. (Mol.)

LUGUBREMENT. adv. D'une manière lugubre. Chanter lugubrement. Il était vêtu lugubrement.

LUGUBRER. v. a. 1^re^ conj. (rad. *lugubre*). [illegible] Empreindre de tristesse.

LUHÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones. La luhée est un arbre très-rameux, qui s'élève à la hauteur de vingt à trente pieds. [illegible] sont alternes et de couleur brune. Il croît sur les hauteurs, aux environs de Caracas.

LUI. (du lat. *illius*, gén. de *ille*, il, lui). Pronom personnel de la troisième personne et du nombre singulier. Il s'emploie le plus souvent comme régime indirect, et répond à *lui*, à *elle*, et en ce cas il est des deux genres. L'imagination est un vaste pays; celui qui le parcourt s'égare aisément si l'imagination ne *lui* sert de guide. (Boiste.) Mais nous *lui* devons tout; il est notre sauveur. (Chénier.) Voulez-vous que votre enfant soit bien élevé? ne *lui* laissez contracter aucune mauvaise habitude. (J.-J. Rouss.)

J'entends du bruit, on ouvre, allons subitement
Lui demander raison de cet enlèvement. (Collin d'Harleville.)

Des intérêts du ciel pourquoi vous chargez-vous?
Pour punir le coupable a-t-il besoin de vous?
Laissez-lui, laissez *lui* le soin de sa vengeance;
Ne songez qu'au pardon qu'il prescrit de l'offense. (Molière.)

Quand sur une personne on prétend se régler,
C'est par les beaux côtés qu'il *lui* faut ressembler. (Molière.)

— Hors de là, il est toujours masculin.

— Sa fonction principale est de servir de complément à une préposition. En effet, il se construit avec toutes les prépositions sans exception. Dieu voulant, par un triste mais fâcheux exemple, qu'elle ne pensât plus qu'à *lui*, qu'elle ne fût sensible que pour *lui*. (Fléch.) De toute cette gloire, il n'en restera pas plus de vestige après *lui* que de *lui*-même. (Mass.) Le frère d'Amélie, revenant à *lui* et rougissant de son trouble, pria son père de lui pardonner. (Chateaub.) L'Anglais porte partout sa patrie avec *lui*. (B. de St-P.) Il n'attend qu'un prétexte à l'éloigner de *lui*. (Rac.) Un cœur si peu maître de *lui*. (Id.) J'aime assez mon amant pour renoncer à *lui*. (Id.) Et le cri de son peuple est monté jusqu'à *lui*. (Id.) Vous êtes après *lui* le premier de l'Empire. (Id.) Je vous laisse avec *lui*. (Id.) Quand j'osai contre *lui* disputer l'encensoir. (Id.) Et je vous ferai juge entre Athalie et *lui*. (Id.) Le coup qui l'a perdu n'est parti que de *lui*. (Id.) Tous nos ports sont ouverts et pour elle et pour *lui*. (Id.) Hector tomba sous *lui*, Troie expira sous vous. (Id.)

Rejeté, on m'approchant de *lui*
Me va contre lui même assurer un appui. (Id.)

— Il ne se dit ordinairement que des personnes. Quoiqu'un homme dise fort bien, en parlant d'un autre, Qu'il se repose sur lui, qu'il s'appuie sur lui: on ne dira pas pour cela d'un lit ou d'un bâton, Qu'on se repose sur *lui*, qu'on s'appuie sur *lui*; on se servira de la préposition elliptique *dessus*, et l'on dira, Reposez-vous dessus, appuyez-vous dessus.

— En parlant des choses, on emploie le pronom *en* pour *de lui*, et le pronom *y* au lieu de *à lui*. En parlant d'un lieu, on ne dit pas, N'approchez pas *de lui*, mais bien, *n'en* approchez pas; ni, Allez *à lui*, mais, allez-*y*.

— Avec les prépositions *de*, *à*, *sur*, il ne se dit guère que des personnes. Cependant, lorsqu'il est précédé de toute autre préposition, il se dit de même des choses inanimées. Ce torrent entraîne avec lui tout ce qu'il rencontre; il ne laisse après lui que des sables et des cailloux. L'intérêt est quelque chose de si bas, qu'il ne faut jamais qu'un honnête homme montre pour *lui* de l'attachement. (Mol.)

La paille légère
Que le vent chasse devant *lui*. (Racine.)

Ah! quel supplice extrême après *lui* plus d'horreur
Que de se voir forcé de haïr ce qu'on aime. (La Chaussée.)

— Mais il se dit fort bien dans tous les cas en parlant des choses personnifiées. Voyez le savant avec sa baguette magique [illegible] la foudre et *lui* dire: Tu tomberas là. (Aimé-Martin.)

— S'emploie comme sujet. Il a plus de force que *il*, et peut se passer de l'appui du verbe. Ses sœurs portaient un panier et *lui* un paquet. (Rac.)

Lui seul aux yeux d'un Juif découvrit le dessein
De deux traîtres tout prêts à vous percer le sein. (Racine.)

Mais, *lui*, voyant en moi la fille de son frère,
Me tint lieu, chère Élise, et de père et de mère. (Id.)

— Quand le sujet exprimé par *il* doit se répéter pour plus d'énergie, c'est *lui* qu'on emploie. Il croyait, *lui*, qu'il devait faire parler tout l'univers. (Montesq.)

Quoi! de contes d'enfants son peuple s'embarrasse!
Et du péril qui le menace
Lui seul entre les Grecs il néglige l'effet. (La Font.)

— Il est souvent joint au mot *même*, qui lui donne plus de force. *Lui*-même il porterait votre âme à la douceur. (Rac.) *Lui*-même à haute voix viendra la demander. (Id.) Mais *lui*-même il vous cherche. (Id.) Voilà ce qu'un époux m'a commandé *lui*-même. (Id.) Il saura se faire aimer *lui*-même. (Id.) Il n'est pas ennemi de *lui*-même. (Id.)

Un malheureux...
Que tout le monde hait et qui se hait *lui*-même. (Racine.)

Moi dont l'ardeur extrême,
Je vous l'ai dit cent fois, n'aime en lui que *lui* même. (Id.)

Je me suis fait une douceur extrême
D'entretenir Titus dans un autre *lui*-même. (Id.)

— *Lui* mis pour *le*. Tu *lui* verras subir la mort la plus cruelle. (Rac.) Je *lui* laissai sans fruit consumer sa tendresse. (Id.)

— Il se met quelquefois après le verbe comme régime direct, mais alors il doit être précédé de *que*. Vous n'accusez que *lui*. (Rac.)

— Le régime indirect, [illegible] par la même raison, après un verbe, mais avec la préposition *à*. Je lui ai parlé à lui et à sa sœur. Je lui ai envoyé de mes nouvelles à elle et à son frère.

— Cependant il s'emploie sans *que* comme régime et après le verbe, lorsqu'il est suivi d'un autre complément. La fortune nous a persécutés *lui* et moi. (Fén.) Ce silence odieux les fit soupçonner *lui* et les siens. (Vert.)

— On voit que dans ces phrases on répète le pronom. Cependant on peut à la rigueur ne l'employer qu'une fois, c'est-à-dire après le verbe. Il semble que Valdo ait eu un bon dessein et que la gloire de la pauvreté évangélique ait séduit lui et ses partisans. Pénélope, ne voyant revenir ni *lui* ni moi, n'aura pu résister à tant de prétendants. (Fén.)

— Comme régime indirect, s'il n'est accompagné d'une préposition, il se met toujours avant le verbe. Je lui laisse la paix. Je lui déclare la guerre. Je lui voue une haine éternelle. Je lui écris une lettre. Je lui défends de venir. Je lui sers de père.

— Quand le verbe est à l'impératif, il se met toujours après le verbe. Parle-lui. Dis-lui que je l'aime. Portez-lui de mes nouvelles. Dites-lui tout ce que vous voudrez.

— Il y a une différence entre donnez-*lui* et donnez à *lui*. Le premier exprime seulement l'action de donner à quelqu'un; le second indique une préférence, une exclusion de quelques autres. Vous ne savez pas à qui donner ce livre, donnez-le à lui. || Une différence à peu près semblable se remarque entre je veux *lui* parler et je veux parler à *lui*. Le premier signifie, Je veux lui dire quelque chose, lui faire connaître quelque chose par le moyen de la parole; le second veut dire, Je veux lui adresser la parole à lui et non à un autre.

— Au lieu de *il* et *le* on dit souvent, *C'est lui qui*, *c'est lui que*, qui est plus expressif. C'est *lui* qui rassembla ces colombes timides. C'est *lui* qui de Pyrrhus fait agir le courroux. (Id.) C'est *lui* que je prétends honorer aujourd'hui. (Id.) Philoctète recevra dans son sein mon âme prête à s'envoler: c'est *lui* qui recueillera mes cendres. (Fén.)

C'est *lui* qui m'a ravi l'amitié de mon père,
Qui le fit mon rival, qui révolta ma mère. (Racine.)

C'est *lui*, Seigneur, c'est *lui* dont la coupable audace
Veut la force à la main, etc. (Id.)

— subst. Mon fils me dit des folies. Il dit qu'il y a en lui deux *lui*; un *lui* qui m'adore, et un *lui* qui m'étrangle. Je lui réponds que l'un eût tué l'autre. (Sév.)

LUI. part. pass. invar. du v. Luire.

LUIDIA. s. f. Bot. Genre de mousses dont les espèces se conviennent par leurs feuilles alternes et orbiculaires, par les fleurs mâles, solitaires, axillaires, sur le même pied.

LU-IN. s. m. Myth. chin. Sorte de passe-port que délivrent les bonzes, et à l'aide duquel on arrive, [illegible], dans le paradis.

LUIRE. v. n. 4^e^ conj. irrég. (du lat. *lucere*; formé de *lucis*, gén. de *lux*, lumière, clarté). Ce verbe ne s'emploie pas au passé défini, à l'imparfait du subjonctif. *Je luis, tu luis, il luit, nous luisons, vous luisez, ils luisent. Je luisais, nous luisions. J'ai lui, nous luirons. Luis, luisons. Que je luise, que nous luisions. Luisant. Lui.* Éclairer; jeter, répandre de la lumière. Le soleil luit. Le jour luit déjà. Quand la lune commence à luire. Dès que le jour luira. On entrevoit quelque chose qui luit au travers de ces arbres. Les vallées y sont si profondes, qu'à peine le soleil y peut faire *luire* ses rayons. (Fén.) Dieu fait *luire* le soleil sur les bons comme sur les méchants. (Boss.) Cette lampe qui *luit* dans un lieu ténébreux. (Mass.) L'éclair serpente et *luit* sous un ciel sans nuage. (Baour-Lormian.) L'astre du jour se lève, il *luit* pour tous les hommes. (Piron.) Un jour plus pur nous *luit* et le vent nous seconde. (Le Fr. de Pomp.)

Ainsi, durant la nuit obscure,
De Vénus l'étoile nous *luit*;
Favorable et brillant augure
De l'éclat du jour qui la suit. (J.-B. Rouss.)

— Se dit des corps polis qui réfléchissent la lumière. On voit dans le sable luire quelque chose qui ressemble à de l'or. Tout luit dans cette maison; les chenets, la pelle et les pincettes. On voyait de loin luire les épées, les casques et les cuirasses.

— Fig. au sens moral. Paraître, briller. Le gouverneur de la ville ne voulut pas se rendre tant qu'il vit luire quelque espoir de secours. Un rayon d'espérance nous luit. Un nouveau jour nous luit, notre destin change. Un rayon de majesté et de vertu que Dieu fit *luire* sur le visage de saint Louis. (Fléch.) Quand même il *luirait* quelque rayon de connaissance. (Id.) Ceux même à qui la lumière de vérité *luit* encore en secret. (Id.)

Iris serait l'amour de la terre et de l'onde
Si vos beautés ne *luisaient* point au monde. (Volt.)

Et ton front cette fois
Sera ceint de lauriers qu'on ne vit jamais *luire*
Sur la tête des rois. (Malherbe.)

Enfin belle Hypermnestre, il *luit* ce jour heureux
Où l'hymen dans Argos va couronner vos vœux. (Le Mierre.)

Depuis ce jour, tourment de ma mémoire,
Nul doux soleil sur ma tête n'a lui. (Millevoye.)

— Prov. *Le soleil luit pour tout le monde*. Il est des avantages dont chacun a le droit de jouir. || *Le soleil luit dans son ventre*. Se dit d'un homme qui a grand besoin de nourriture.

LUIS. s. m. Linguist. La neuvième lettre de l'alphabet celtique, qui répond à notre *l*.

LUISAMMENT. adv. D'une manière luisante. De loyauté *luisamment* revêtu. (***)

LUISANT. part. prés. invar. du v. Luire. Qui luit. Des étoiles luisant à nos yeux.

La lune alors *luisant* semblait contre le rire
Vouloir favoriser la dindonnière gent. (La Font.)

LUISANT, ANTE. adj. Brillant, étincelant de lumière. Un ver luisant. Une étoile luisante. Ces flambeaux *luisants* qui traînent partout avec eux l'éclat qui les trahit. (Mass.)

— Qui a quelque éclat, qui réfléchit quelque lumière. Des couleurs luisantes. Une étoffe, de l'encre luisante. La surface supérieure de ses feuilles est *luisante* et vernissée. (St Martin.) Cet ara a le plumage noir avec des reflets d'un vert *luisant*, et ces couleurs mélangées sont assez semblables à celles du plumage de l'ani. (Buffon.) Il a le poil roux, *luisant*, un peu doré, se nourrit de fourmis, tire sa langue qui est fort longue et faite comme un ver, et les fourmis s'y attachent. (Id.)

— *Luisant de*. Avoir le visage tout luisant de sueur. Les mains luisantes de graisse. Les cheveux luisants de pommade.

— LUISANT. s. m. Le luisant d'une étoffe. Le luisant de cette robe.

— Se dit particulièrement de l'effet de la lumière réfléchie sur les tableaux peints à l'huile ou vernis. Le luisant devient d'autant plus incommode que le tableau reçoit la lumière plus en face; il l'est encore lorsque le spectateur se trouve placé forcément dans l'angle de réflexion de la lumière, ce qui a lieu dans les chapelles latérales des églises.

— LUISANTE. s. f. Astron. Certaines étoiles qui brillent d'un éclat particulier. La luisante de la Lyre.

— Conchyl. Petite espèce d'hélice assez commune en France.

LUISARNER. v. n. Vieux mot qui a signifié Luire par intervalles et qui n'est plus usité que dans ce proverbe: *Soleil qui luisarne au matin, femme qui parle latin, enfant nourri de vin, ne viennent pas à bonne fin.*

LUISETTE ou **LUZETTE.** s. f. Entom. Maladie des vers à soie qui leur donne une couleur blanche. On la nomme aussi Clairette.

LUIS-POTOSI (SAN). Géogr. État du Mexique, riche en mines d'argent. || Ch.-l. de l'État qui porte le même nom. On dit aussi Saint-Louis de Potosi.

LUITES. s. f. pl. Les testicules du sanglier. V. SUITES.

LUITON. s. m. S'est dit pour Lutin.

Notre ami, monsieur le Luiton,
Dit l'homme, vous perdez un peu trop tôt courage. (La Font.)

LUKNOW ou **LUCKNAW.** (pr. *luk-nô*). Géogr. Ville de l'Inde anglaise, médiate, capitale du royaume d'Aude; 300,000 hab. Trois grands quartiers: monuments magnifiques, mosquées, palais, bazars, bibliothèques, jardins, manufactures de coton, de soie, de cuir et de salpêtre.

LULAF. s. m. Cout. relig. Guirlande de myrte, de saule et de palmier, dont les Juifs ornent leurs synagogues à la fête des Tabernacles.

LULAT. s. m. Conchyl. Nom vulgaire d'une espèce de moules, servant de type au genre modiole.

LULÉO ou **LULÉA.** Géogr. Ville de Suède, à l'embouchure de la rivière du même nom, dans le golfe de Bothnie. Ch.-l. de la préfecture de Bothnie septentrionale; 1000 hab.

LULLE (Raymond). Né à Palma (île Majorque), en 1234, mort sur le rivage d'Afrique, où il fut lapidé en voulant convertir les Arabes. Raymond Lulle a joué un rôle à part dans l'histoire de la philosophie du moyen âge, et le tour particulier de son esprit et de sa doctrine lui valut le surnom de *docteur illuminé*. Tour à tour soldat, courtisan, missionnaire, homme marié, moine, théologien, philosophe, la singularité de sa vie et de ses travaux a attiré sur lui les jugements les plus contraires. Il a été regardé par les uns comme un fou, par les autres comme un esprit supérieur; condamné comme hérétique, et vénéré comme un saint et un martyr.

LULLISME. s. m. Philos. Système de Raymond Lulle. Le lullisme était un mélange de rhétorique et de cabale; il avait un double but, discourir de tout sans rien savoir, sans étude ni réflexion, et faire de l'or avec la plus vile matière.

LULLISTE. adj. et s. des 2 g. Philos. Sectateur de Raymond Lulle. On est étonné de rencontrer chez les lullistes des idées morales neuves et élevées.

LULLI (Jean-Baptiste). Le plus célèbre des compositeurs qui brillèrent en France à l'époque de Louis XIV, né à Florence ou dans les environs de cette ville, d'un père qui était meunier, et d'où il fut amené en France par le chevalier de Guise, et conduit chez M^lle^ de Montpensier qui lui fit enseigner la musique, et mort le 22 mars 1687. La musique de Lulli a été près d'un siècle un objet d'admiration. Il réussit également dans la musique d'église, de chambre et de théâtre, mais ce sont ses opéras qui ont réellement fondé et conservé sa grande renommée.

LULU. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de la petite alouette huppée.

LUMACHELLE ou **LUMACHELLE.** s. f. (pr. *lu-ma-kel-le*, de l'ital. *lumachella*, limaçon).

Marbr. Calcaire compacte polissable, renfermant une si grande quantité de coquilles fossiles ou de débris de coquilles, qu'il semble en être composé.

— Ne se dit ordinairement que des marbres dans lesquels ces coquilles sont à l'état de débris. On en remarque trois variétés principales. Ces variétés sont très-recherchées, parce que, colorées par l'oxyde de fer, les coquilles mêmes qu'elles renferment et qui appartiennent principalement à des nautiles, leur donnent un éclat fort agréable. La plus belle des lumachelles, celle qui présente surtout le brillant qui en fait tout le prix, est celle de la Carinthie.

— Se dit aussi par extension d'un grand nombre de marbres coquilliers.

— Ornith. *Colomb. lumachelle*. Espèce de pigeon de la Nouvelle-Hollande.

LUMBAGO. s. m. (du lat. *lumbus*, les lombes; et du gr. ἄλγος, douleur). Médec. Affection rhumatismale de la région des lombes. Le lumbago est caractérisé par une douleur éprouvée dans les lombes, sans gonflement, sans rougeur, et ordinairement sans chaleur locale, survenant presque toujours subitement, forçant les malades à se tenir courbés en avant, et ayant quelquefois une telle intensité, qu'elle peut déterminer de la fièvre. Un courant d'air frais qui vient frapper sur la région lombaire, un effort pour soulever un fardeau, un mouvement brusque de torsion du tronc, la flexion du corps en avant, prolongée pendant longtemps, sont les causes les plus ordinaires du lumbago, mais il survient souvent sans cause appréciable. Le traitement du lumbago consiste à exciter une violente transpiration par des bains chauds ou de vapeurs.

— S'étend, dans quelques auteurs, à des névralgies, des phlegmasies non rhumatismales, à des douleurs occasionnées par des suppurations les cavités de la région lombaire. Le lumbago n'est mortel que dans le cas où il devient l'origine d'une suppuration profonde ou d'une infiltration sanguine considérable.

LUMBE. s. m. (pr. *lon-be*). Nom vernaculaire du petit plongeon des mers du Nord.

LUMBRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de St-Omer (Pas-de-Calais); 800 hab.

LUMBRICARIA. s. f. (pr. *lon-bri-ka-ria*). Bot. Genre de la famille des algues, comprenant les espèces de fucus chez lesquels les organes fructifères sont renfermés dans la substance même de la plante, et occasionnent à l'extrémité de ses rameaux un renflement pisiforme.

LUMBRICITE ou **LOMBRICITE.** s. m. Foss. Nom qui a été quelquefois donné aux pétrifications dont la forme a quelque ressemblance avec celle des vers connus sous le nom de lombrics.

LUMIÈRE. s. f. (du lat. *lumen*; fait de *lux*, lumière). Phys. Cause de la visibilité et de la coloration de tous les corps. C'est un fluide extrêmement subtil répandu dans tout l'univers, traversant les corps transparents qui le réfractent en le rapprochant de la perpendiculaire, en raison de leur densité et de leur combustibilité; arrêté par les corps opaques d'où il est réfléchi en faisant un angle égal à celui d'incidence; réfléchi entièrement par les surfaces blanches et absorbé par les noires; obéissant à des attractions, se décomposant à travers un prisme transparent en sept rayons, se combinant dans les opérations chimiques; produisant par son dégagement la flamme et la phosphorescence; contribuant à la végétation des plantes et à la vie des animaux; opérant la décomposition de beaucoup de composés organiques et inorganiques. Selon quelques physiciens, ce fluide est généralement répandu dans la nature, mis en mouvement par les corps lumineux et transmettant son agitation de proche en proche, à la manière des ondes sonores. Telle est la théorie de Descartes, le système des ondulations, adopté et modifié successivement par Euler et Huyghens et par la plupart des physiciens modernes. Selon Newton, au contraire, la lumière émane des corps lumineux, comme les molécules qui affectent notre odorat émanent des corps odorants; c'est une émission continuelle des particules mêmes des corps lumineux, particules lancées dans l'espace, qu'elles traversent avec une vitesse de près de 260,000 kilom. par seconde, puisqu'elles mettent 8 minutes 13 secondes à parvenir du soleil à la terre. Cette opinion a longtemps prévalu sans contradiction en physique, et le vulgaire encore, et même bien des hommes de lettres n'en ont pas d'autre. C'est le témoignage des sens. De là une foule d'expressions dans le langage ordinaire et surtout dans le langage poétique, qui manquent de justesse, rigoureusement parlant, eu égard au système des ondulations, qui est le seul vrai aux yeux de presque tous les physiciens de nos jours. Telles sont: *Le soleil verse des flots de lumière. Le soleil darde, envoie ses rayons sur la terre. La lumière coule du soleil, des astres*, etc. Wollaston a reconnu que l'intensité de la lumière du soleil égale celle de 5,563 bougies à un pied de distance, que celle de la pleine lune n'est que de 1/144 de celle d'une bougie à la même distance, que par conséquent la lumière solaire est de 801,072 fois plus forte que la lunaire, et que la lune réfléchit environ 1/8 de la lumière qui tombe sur elle. Les expériences portent à croire que la lumière de Sirius est vingt mille millions de fois moins forte que celle du soleil. Les expériences de Howard ont pour la première fois établi positivement que la lumière de la lune affecte notablement des thermoscopes très-sensibles.

— Loc. La lumière des astres, du soleil, de la lune. La lumière des flambeaux, des bougies, du gaz, des reverbères. La lumière d'une lanterne. La lumière du jour. La lumière du ciel. Grande, faible lumière. Lumière éclatante, vive, pure, éblouissante, douce, blafarde, pâle. Lumière directe, réfléchie. Lumière bleue, bleuâtre, blanche, rouge, rougeâtre, jaune, jaunâtre, azurée, grisâtre. Un rayon de lumière. Une masse, un torrent, un fleuve de lumière. Donner, verser, répandre la lumière. Le soleil donne la lumière au monde; il répand partout sa lumière. La lune et les autres planètes empruntent leur lumière du soleil. Les étoiles fixes ont une lumière qui leur est propre, ce qui les distingue des planètes. Et Dieu dit: Que la *lumière* soit. Et la *lumière* fut. Dieu vit que la *lumière* était bonne, et il sépara la *lumière* des ténèbres. Et il appela la *lumière* jour et les ténèbres nuit. (Bible.) Où était la *lumière* un moment auparavant? Comment a-t-elle pu naître du sein même des ténèbres? (Rollin.) Avec la *lumière*, toutes les couleurs dont elle est mère embellirent la nature. (Id.) Pour créer la *lumière* Dieu n'a eu qu'à parler, c'est encore trop dire; il n'a eu qu'à vouloir. (Id.) Nous saluons tous en entrant dans le monde la *lumière* du jour par nos pleurs. (Boss.)

Eh! qui ne connaît pas les dons de la *lumière!*
Sans elle tout languit dans la nature entière. (Del.)

Ainsi vers cette zone où le ciel plus vermeil,
Épanche en fleuve d'or les rayons du soleil,
De ses plus riches dons la *lumière* suivie,
Prodigue les couleurs, les parfums et la vie. (Id.)

Un vaste flux de tremblante *lumière*
De sa blancheur couvre tout l'hémisphère.
(Léonard.)

— Absol. Bougie, chandelle, lampe allumée. Il nous faut de la lumière. Apportez-nous de la lumière. Il y avait dans la salle un grand nombre de lumières. On nous a laissés sans lumière.

— Par extens., Jour. Ce matin j'ai voulu devancer la *lumière*. (Rac.) Je tournai les yeux vers l'astre de la *lumière*. (Buff.)

Ces murs me séparant de la nature entière,
Me permettent du moins d'entrevoir la *lumière*.
(De Belloy.)

— Vie. Commencer à voir la lumière. Jouir de la lumière. Être privé de la lumière. Tant que je jouirai de la lumière. Pourquoi la *lumière* a-t-elle été donnée à un misérable, et la vie à ceux qui sont dans l'amertume du cœur? (Chateaub.)

— Par métaph. Éclat brillant d'une personne, des grandeurs, des richesses, etc. L'astre jette d'abord une si vive *lumière*, que l'envie n'ose l'attaquer. (Boss.) Pour mettre à couvert la faiblesse commune de la naissance, chacun tâche d'attirer sur elle toute la gloire de ses ancêtres et de la rendre plus éclatante par cette *lumière* empruntée. (Id.) Il ignorait presque seul, comme Moïse, la gloire et la *lumière* qui brillait autour de lui. (Mass.) La *lumière* de la vérité ne ressemble point à la lueur funeste des tonnerres, qui naît du choc des éléments, mais à celle du soleil, qui n'est pure que quand le ciel est sans nuage. (B. de St-P.) On ne s'effraie de la morale que parce qu'on s'en fait une fausse idée, ou parce qu'on en craint la *lumière*. (Dubay.)

— Fig. Intelligence, clarté, savoir, connaissance, en général, Tout ce qui éclaire et guide l'esprit. Lumière naturelle, acquise. Défaut de lumière. Dieu est le père des lumières, la source de toutes lumières. Avoir peu de lumières. Être dépourvu de lumières. Manquer de lumières. Soumettre une question aux lumières de quelqu'un. Compter sur les lumières de quelqu'un. Il joint les lumières de la science à de grands talents naturels. Un homme qui a des lumières en politique. La lumière de la foi, de l'Évangile, de la raison, de l'expérience. L'état des lumières chez un peuple. Le progrès des lumières. Les vertus ne suivent pas toujours les *lumières*. (Guizot.) Le courage est la *lumière* de l'adversité. (Vauven.)

— Fig. Éclaircissement, indice sur quelque sujet, sur quelque affaire. Il nous donnera, nous fournira des lumières. Avoir des lumières sur une affaire. Ce fait a jeté une grande lumière sur cette affaire, dans cette affaire. Il a porté la lumière dans les ténèbres du moyen âge. La géographie et l'histoire se prêtent mutuellement des lumières.

— Fig. Se dit d'un homme d'un grand savoir, d'un mérite transcendant. Cet écrivain a été la lumière de son siècle. Ce docteur a été une des lumières de l'Église. Un prélat qui est une des grandes *lumières* de l'Église. (Genest.) Lorsque la mort en nous enlevant Boileau et Racine eut éteint ces deux grandes *lumières* du goût, la littérature fut replongée dans les ténèbres. (Geoffroy.)

— C'est par allusion à ce sens que Mme de Sévigné dit fort plaisamment d'un évêque de Rennes à la face brillante et épanouie par la bonne chère, que son visage était une vraie *lumière* de l'Église.

— Fig. Publicité, examen. Les fripons, les fourbes craignent la lumière. N'ayant à rougir d'aucune action de sa vie, il ne craint pas la lumière. La *lumière* et les regards publics sont pour sa vertu comme la solitude et les ténèbres. (Mass.) Le crime affecte aujourd'hui la *lumière*. (Id.)

— Fig. *Mettre un livre, un ouvrage en lumière*. Le mettre au jour, le rendre public. C'était une locution fort usitée encore dans l'avant-dernier siècle; elle est fréquente dans Montaigne et dans Ménage. Tout ce que d'Ablancourt et La Chambre ont mis en *lumière* mérite fort d'être lu. (Bouh.) Les édiles avaient la même inspection sur les livres qu'on mettait en *lumière* et sur les pièces de théâtre. (Vertot.) ‖ On dirait cependant aujourd'hui d'un ouvrage non imprimé, qu'*il n'a pas encore vu la lumière*.

— Racine a employé dans une autre signification *mettre en lumière*, mais cette expression ne passerait pas aujourd'hui:

Mais plus ce rang sur moi répandrait de splendeur,
Plus il me ferait honte et mettrait en *lumière*
Le crime d'en avoir dépouillé l'héritière.

— Prov. *Il ne faut pas cacher la lumière sous le boisseau*. Il faut faire usage pour le bien d'autrui des biens que Dieu nous a donnés.

— Artill. Ouverture du petit trou par où on met le feu à un canon, à un fusil, etc. Déboucher la lumière d'un canon, d'un fusil. Un fusil dont la lumière est trop large, trop étroite.

— Hist. relig. *Nouvelle lumière*. Se dit dans les États-Unis d'une secte dont les membres prennent exclusivement le nom de chrétiens. Ils rejettent toute hiérarchie ecclésiastique, n'admettent pour loi que la Bible, et croient que les événements extraordinaires qui ont lieu depuis un demi-siècle dans les contrées occidentales sont le commencement du millénium ou du règne des élus.

— Mar. *Lumière de la pompe*. Ouverture pratiquée au corps de pompe, et par laquelle l'eau sort pour entrer dans le manche ou le tuyau la conduit.

— Peint. Effets de la lumière imités dans un tableau. Belle distribution, belle économie, belle intelligence de lumière. Un bel effet de lumière. Les lumières de ce tableau sont bien entendues, bien ménagées. Un peintre qui entend bien les lumières. ‖ *Grande lumière*. La partie la plus claire du tableau où se met ordinairement l'objet principal de la composition. Les autres lumières du tableau doivent être proportionnées à la grande lumière. ‖ *Lumière large*. Celle qui s'étend, par une dégradation insensible, du centre aux extrémités, comme dans les tableaux de Paul Véronèse. ‖ *Lumière serrée*. Celle qui a un foyer très-restreint entouré immédiatement de fortes ombres, comme dans les ouvrages de Rembrandt. ‖ *Lumière éparpillée*. Celle qui est distribuée au hasard sans ordre et sans gradation. La lumière éparpillée papillote. ‖ *Lumière naturelle*. Lumière ambiante qui éclaire les objets sous un ciel serein. ‖ *Lumière artificielle*. Celle d'un clair de lune, d'une atmosphère nuageuse, d'un incendie, d'une lampe.

— Philos. scol. *Lumière extérieure, inférieure, intérieure et supérieure*. Les quatre degrés de communication de la science, selon St Bonaventure, qui vivait au XIIIe siècle. La première éclaire les arts mécaniques, la deuxième produit les connaissances sensitives, la troisième, les connaissances philosophiques; la quatrième vient de la grâce ou de l'Écriture sainte.

— Techn. Dans les instruments de mathématiques à pinnules, Petit trou à travers lequel on aperçoit l'objet observé. ‖ En termes de facteur d'orgues, L'ouverture par laquelle le vent entre dans un tuyau. ‖ Chez les charpentiers, les menuisiers, les ébénistes, etc., Une mortaise ou une ouverture qui traverse de part en part une pièce de bois. La lumière d'un rabot.

— Théol. *Lumière de gloire*. Secours que Dieu donne aux âmes des bienheureux, afin qu'elles le puissent contempler face à face.

LUMIGNON. s. m. (du lat. *lumen*, *luminis*. Partie en combustion de la mèche d'une bougie, d'une chandelle ou d'une lampe. Quand il voulut moucher la bougie, le lumignon est tombé.

— Ce qui reste d'un bout de bougie ou de chandelle qui achève de brûler. Cette bougie va finir, il n'y a plus qu'un lumignon.

— Fig. Si le petit *lumignon* de raison que vous contribuez à ranimer dans la nation ne vient pas bientôt à s'éteindre. (Volt.)

LUMINAIRE. s. m. (du lat. *luminare*, même signif.; rad. *lumen*, lumière). Corps naturel qui éclaire. Dans ce sens, on ne l'emploie que dans cette phrase de l'Écriture: Dieu fit deux grands *luminaires*, l'un pour présider au jour, l'autre pour présider à la nuit.

— Toutefois Mascaron a dit: Le signe du Lion n'est jamais plus brillant que lorsqu'il est joint au soleil et qu'il reçoit un redoublement d'ardeur de la conjonction de ce grand *luminaire*. Mais cette phrase paraîtrait aujourd'hui burlesque et de mauvais goût.

— Collectivement, Les torches, les cierges dont on se sert à l'église pour le service divin. Payer tant pour le luminaire, pour entretenir le luminaire. Il y avait un beau luminaire à cet enterrement. Certaines gens éteindraient volontiers le soleil pour vendre plus cher leurs *luminaires*. (***)

— Dans le style trivial, La vue. Il a usé son *luminaire* à force de lire. (Acad.)

Un carrosse sexagénaire
D'abord s'offre à mon *luminaire*. (J. B. Rouss.)

LUMINET. s. m. (du lat. *lumen*, lumière). S'est dit quelquefois de l'euphraise, parce qu'elle passait pour un ophthalmique bon pour éclaircir la vue.

LUMINEUX, EUSE. adj. Qui a, qui jette, qui répand de la lumière. Corps lumineux. Le soleil est lumineux. Les étoiles sont lumineuses. Des traits, des rayons lumineux. Un sillon lumineux. Ces globes *lumineux* qui décorent le firmament. (Mass.) Il est surtout nécessaire que les membranes et les humeurs que les rayons *lumineux* doivent traverser, jouissent d'une transparence parfaite. (Richerand.) Le feu est à la vérité très-souvent *lumineux*. (Buff.) Lorsqu'on observe une moisson en plein midi, il semble qu'il en sorte une flamme et que les épis en soient *lumineux*. (B. de St-P.) Thalès croyait que le soleil était un corps *lumineux* de lui-même. (Fén.)

— Longepierre lui a donné un complément, ce que l'usage n'autorise point.

Rhodope, tu connais cette robe éclatante,
De rubis *lumineuse* et d'or étincelante!

— Fig. Se dit de l'esprit et des productions de l'esprit. Un esprit lumineux. Dans son discours il y a des traits lumineux. Avoir une pensée, une idée lumineuse. Le roi jugea que recevant de plus près les influences pures et *lumineuses* du chef, ils les communiqueraient après à leur compagnie. (Fléch.) Vous aviez orné l'homme, ô mon Dieu! des dons *lumineux* de la science, de la sainteté et de la justice. (Mass.)

— *Principe fécond et lumineux*. Principe dont on tire sans peine beaucoup de circonstances importantes.

— Phys. *Corps lumineux*. Ceux qui peuvent par eux-mêmes nous manifester leur existence en se mettant en communication avec notre organe de la vue. ‖ *Rayon lumineux*. Dans le système de la matérialité de la lumière, Chaque ligne droite menée d'un point lumineux quelconque à l'œil.

LUMINIER. s. m. (du lat. *lumen*, lumière). Nom qu'on donne, dans la coutume d'Auvergne, aux marguilliers, parce qu'ils ont soin du luminaire des paroisses.

LUMPÈNE. s. m. (pr. *lon-pène*). Ichthyol. Poisson de l'Océan d'Europe et du genre blennie. Le lumpène se cache dans les fonds d'argile ou de sable, parmi les varechs, et offre une teinte de jaune et de blanc mélangés.

LUMPENERZ. s. m. (pr. *lon-pe-ners*; ét. all., *lumpen*, chiffon; *erts*, mine, minéral; mine de chiffon). Minér. Sorte d'asbeste tressée, d'un brun rougeâtre, entremêlée d'argent et de manganèse jusqu'à environ quinze centièmes, et qui ne s'est encore trouvée qu'à Clausthal au Hartz, dans les mines de Dorothée et de Caroline.

LUNAIRE. adj. des 2 g. (rad. *lune*). Qui appartient à la lune. Un mois, une année lunaire. Les Turcs comptent par les années lunaires. Cycle lunaire. Influences lunaires. Atmosphère lunaire. On peut trouver des harmonies *lunaires* dans le nombre des nœuds qui divisent la paille du blé. (B. de St.-P.) C'est au milieu d'une vaste plaine d'une rare fertilité, à l'entrée d'une forêt, que fut aperçu le premier être de la race humaine *lunaire*. (Guérin.)

— *Cadran lunaire*. Cadran qui marque les heures par le moyen de la lune.

LUNAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des crucifères. Les lunaires sont des herbes à tiges droites, rameuses, à feuilles pétiolées, cordiformes, grossièrement dentées et à fleurs assez grandes, élégantes, disposées en grappes terminales. Lorsque dans la parfaite maturité du fruit ses valves sont tombées, la cloison, qui est persistante, offre une sorte de disque d'un blanc brillant ou comme argenté, et c'est de la forme et de la couleur de ce disque, comparé à celui de la lune, que ces plantes ont reçu le nom qu'elles portent. On en connaît une dizaine d'espèces, parmi lesquelles on remarque la lunaire vivace et la lunaire annuelle. Ces deux plantes croissent dans les bois des montagnes en France, en Suisse, en Allemagne, etc., et sont cultivées dans les jardins, moins à cause de leurs fleurs, qui sont cependant agréables, que pour l'effet singulier que produisent leurs fruits après leur parfaite maturité.

— Nom sous lequel ont été décrites quelques fougères dans les ouvrages des anciens botanistes.

LUNAISON. s. f. Le temps qui s'écoule depuis le commencement de la nouvelle lune jusqu'à la fin du dernier quartier, c'est-à-dire, d'une nouvelle lune à une autre. Observer les lunaisons. Toute cette lunaison a été pluvieuse.

LUNARIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à la lune ou à ses prétendus habitants. Lisez l'ouvrage attribué à Herschell, et vous saurez comment se font les mariages *lunariens*. (Guer.)

— Qui est censé habiter la lune. Homme lunarien. Femme lunarienne. Vespertilion lunarien. Vous saurez quelle est la construction de l'homme et de la femme *lunariens*. (Guer.)

— substantiv. Habitant de la lune. Enfin vous y apprendrez que les *lunariens* sont, je ne dirai pas catholiques, car je ne pense pas qu'ils relèvent de notre saint père le pape, mais bien chrétiens, oui, chrétiens, croyant à un Dieu en trois personnes. (Guer.)

LUNATIQUE. adj. des 2 g. (rad. *lune*). Qui est soumis à l'influence de la lune. On ne l'emploie guère au propre, qu'en parlant d'un cheval qui est sujet à une fluxion périodique sur les yeux, dont la diminution et l'augmentation ont été faussement attribuées au cours de la lune.

— Médec. Qui est sous l'influence de la lune. Se dit particulièrement des maladies qui semblent être en rapport avec des phases déterminées de la lune et des individus atteints de ces maladies. Maladies lunatiques. Être lunatique.

— Fig. et fam. Fantasque et capricieux. Il est lunatique. Cette femme est un peu lunatique.

— Quelquefois substantiv., surtout en

des personnes, au propre et au figuré. La lunatique de l'Evangile. Un lunatique. Une lunatique.

LUNDI. s. m. (ét. lat., *luna*, lune; *dies*, jour, jour de la lune). Le second jour de la semaine. Il viendra lundi prochain. Le lundi de Pâques. Le lundi de la Pentecôte. Nous sommes arrivés ici *lundi* dernier. (J.-J. Rouss.)

> Le vendredi, ainsi que chacun sait
> L'œuvre de chair il faut que l'on retranche.
> Le samedi, non sans juste sujet,
> D'autant que c'est la veille du dimanche;
> Pour ce dernier, c'est un jour de repos;
> Quant au *lundi*, je ne trouve à propos
> De commencer par ce point la semaine,
> Ce n'est le fait d'une âme bien chrétienne.
> (La Fontaine.)

— *Lundi gras*. Le lundi de la semaine où le carnaval finit. *Lundi saint*. Le lundi de la semaine sainte.

— Pop. *Faire le lundi*. Ne pas travailler le lundi, fêter le lundi. Beaucoup d'ouvriers font le lundi.

— *La saint lundi*. La fête du lundi. La plupart des ouvriers à Paris, travaillent le dimanche matin pour finir l'ouvrage commencé, le rendre à qui de droit, et en recevoir le prix; après quoi ils partent et vont se divertir le reste du jour. Le lundi matin, ils s'assemblent par coteries, mettent en commun tout ce qui leur reste d'argent, et ne se quittent pas que tout ne soit dépensé. Cet état de choses, qui était rigoureusement vrai il y a dix ou quinze ans, s'est un peu amélioré par les soins des maîtres d'ateliers et par les établissements d'économie; mais le mal est encore très-grand, et il y a beaucoup de temps et de travail perdu au profit des restaurateurs, cabaretiers et taverniers des faubourgs et de la banlieue. Les inconvénients de la *saint lundi*. (Brill.-Savar.)

LUNE. s. f. (du lat. *luna*, lune; dérivé de *lucina*, diminutif de *lux*, lumière). Astron. Planète qui suit la terre dans tous ses mouvements de translation et l'accompagne dans sa révolution annuelle autour du soleil. De tous les corps célestes, la lune est le plus rapproché de notre planète. Sa distance, qui n'est que de soixante rayons terrestres, a permis d'examiner avec plus de soin sa constitution physique. C'est un corps opaque, de forme sphérique, sans éclat par lui-même, mais réfléchissant avec vivacité les rayons du soleil. Des montagnes fort élevées, formées par des volcans éteints, hérissent sa surface. On ne croit pas la lune habitée pour trois raisons principales. 1° La longueur excessive des jours et des nuits lunaires, et les températures extrêmes que cette cause doit déterminer; 2° la grande quantité de cratères et de volcans éteints, ce qui fait supposer que le soi est entièrement vitrifié; 3° l'absence d'atmosphère. La lune est le satellite de la terre et tourne autour d'elle en 27 jours 7 heures 43 minutes. Elle emploie le même temps à faire une révolution sur elle-même. Nous ne pouvons apercevoir de la lune que la partie éclairée par le soleil, c'est ce qui fait que dans sa révolution elle nous apparaît sous différents aspects ou phases. On dit que la lune est nouvelle ou en conjonction, lorsqu'elle se trouve entre le soleil et la terre : nous ne pouvons alors la voir; en avançant elle montre progressivement la partie qu'éclaire le soleil; parvenue à la forme d'un demi-cercle, c'est le premier quartier. Lorsqu'elle accomplit la moitié de sa révolution, elle paraît ronde; c'est la pleine lune ou opposition. Elle décroît ensuite peu à peu et atteint encore la forme de demi-cercle; c'est le dernier quartier, puis elle arrive de nouveau entre le soleil et la terre ou en conjonction; mais comme la terre pendant ce temps s'est avancée aussi dans son orbite, il faut à la lune 2 jours 4 heures de plus pour arriver à ce point. C'est pourquoi cette seconde période que l'on appelle *lunaison* ou *mois lunaire*, est de 29 jours 12 heures. Le point le plus éloigné de son orbite s'appelle *apogée*, et est éloigné de la terre de 91,450 lieues, et le point le plus rapproché auquel on donne le nom de *perigée*, en est éloigné de 80,105. La lune est quarante-neuf fois plus petite que la terre. C'est à son attraction que sont dues les marées.

— En dehors des influences accordées à la lune sur notre atmosphère, on lui fait encore jouer un autre rôle, celui de pronostiquer le temps. Si le troisième jour de la *lune* les cornes du croissant sont bien effilées, le ciel sera serein pendant le mois qui commence. (Aratus.) Si la corne supérieure du croissant de la *lune* paraît noirâtre le soir, au coucher de l'astre, on aura de la pluie au déclin; si c'est la corne inférieure, il pleuvra avant la pleine *lune*. (Varron.) Si la *lune*, lorsqu'elle est âgée de quatre jours, ne projette pas d'ombre, attendez-vous à du mauvais temps. (Théon.) De pareils dictons ne s'appuient ni sur aucun raisonnement ni sur aucune observation directe.

— *Lune rousse*. Nom que les jardiniers donnent à une lune qui commence en avril, devient pleine soit à la fin de ce mois, soit plus ordinairement dans le courant de mai. Suivant eux, la lumière de cette lune exerce une fâcheuse influence sur les jeunes pousses, dont les feuilles et les bourgeons, exposés la nuit à sa lumière, se roussissent ou se gèlent. Les physiciens donnent une toute autre cause à ce phénomène : c'est par la sérénité du ciel que la congélation des plantes s'opère.

— L'idée que cet astre pouvait être habité a donné lieu à des fictions plus ou moins ingénieuses. Telles sont entre autres les voyages de Cyrano de Bergerac, de Lucien, et surtout la fiction d'Arioste, qui place dans la lune un vaste magasin rempli de fioles étiquetées où est renfermé le bon sens de chaque mortel.

— Loc. L'orbite, le cercle, le globe de la lune. Le disque de la lune. Les phases de la lune. Les quartiers de la lune. La lune est dans son apogée, dans son périgée. L'ombre de la lune. Le croissant, le décours de la lune. Sur la fin de la lune. Au déclin de la lune. La lune est dans son plein. L'âge de la lune. Pleine lune. Nouvelle lune. Le premier quartier de la lune. Le dernier quartier de la lune. Une éclipse de lune. Un beau clair de lune. Il fait clair de lune. La lune éclaire. La *lune* brillait au milieu d'un azur sans taches. (Chateaub.)

— Suivant les poëtes, la Lune est la même que Diane, et par conséquent la fille de Latone et la sœur d'Apollon. Ils l'appellent aussi Phébé et Hécate.

— Loc. poét. La lune argentée, brillante, pâle, sanglante, inégale, inconstante, variable, silencieuse, au front d'argent, au disque changeant. La fille de Latone. La sœur du soleil. L'amante d'Endymion. La reine des nuits. La reine des étoiles. L'astre des nuits, de la nuit. Des mois l'inégale courrière. Le flambeau de la nuit. L'astre de Phébé, de Diane. L'astre au front d'argent. De Phébé le pâle flambeau. Le globe lumineux qui préside à la nuit. Le globe aux rayons empruntés. L'astre inégal des nuits. La courrière des mois.

> Cependant, au travers des chênes sourcilleux,
> La *lune* fait briller son disque radieux.
> (Mme de Bourdic.)

> Liée à nos destins par droit de voisinage,
> La *lune* nous échut à titre d'apanage. (Chênedollé.)

> Dans un cercle inégal mesurant chaque mois,
> La *lune* autour de nous marche et luit douze fois,
> Et son pas suit de près les pas de notre année. (Id.)

Remarquez cette expression, *aux clartés de la lune; au clair de la lune* eût été trivial. Une chanson ancienne connue de tout le monde, et qui commence par ces mots, a suffi pour faire bannir cette locution du style soutenu. L'Académie, qui rapporte pour exemples, Danser *au clair de la lune*, lire *au clair de la lune*, ne fait aucune remarque sur cette expression.

— Le style imagé et le langage métaphorique tirent des propriétés de cet astre diverses similitudes assez fréquentes dans notre langue. L'amour ressemble à la *lune*, quand il ne croît pas, il faut qu'il diminue. (Noël.) La fortune a cela de commun avec la *lune*, qu'elle s'éclipse en un moment quand elle est dans son plein. (Id.) La race humaine est perpétuelle comme la *lune*, mais elle nous présente tantôt une face tantôt une autre, parce que nous ne sommes pas toujours bien placés pour la voir dans son plein. (Galiani.) Il en est d'un homme vertueux à l'égard de sa patrie comme de la *lune* par rapport à la nuit : il la tire de l'obscurité et lui donne un lustre dont elle serait privée sans lui. (Oxenstiern.) Un écrivain bon raisonneur, mais sans éloquence, ressemble à la *lune*, il éclaire sans échauffer. (***)

> Ces joueurs qui courent la fortune
> Dans leurs déréglements ressemblent à la *lune*,
> Se couchent le matin et se lèvent le soir. (Regnard.)

> La créance que les poëtes
> Etaient consacrés à Phébus
> Passe aujourd'hui pour un abus,
> Et sur des preuves plus complètes
> On assure que par erreur
> On prit le frère pour la sœur.
> Enfin l'opinion commune
> Est qu'ils sont voués à la *lune*. (Sallentin.)

— S'emploie dans quelques expressions proverbiales et familières. || *C'est une lune, un visage de pleine lune*. Se dit d'une personne qui a le visage fort plein et fort large. || Fig. *La lune de miel*. Le premier mois du mariage, où tout est douceur pour les époux, expression prise de ce proverbe arabe : *La première lune après le mariage est de miel, et celles qui la suivent sont d'absinthe*. || Fig. et fam. *Aboyer à la lune*. Crier contre quelqu'un à qui l'on ne peut faire de mal; faire des menaces impuissantes; métaphore prise des chiens, qui, d'après une opinion populaire, aboient contre la lune, dont l'éclat les blesse. *Plus la lune brille, plus le mâtin aboie*. || *Prendre quelqu'un dans sa bonne lune, dans sa mauvaise lune*. Avoir affaire à quelqu'un quand il est de bonne humeur, de mauvaise humeur. || Fig. et pop. *Avoir des lunes*. Etre sujet à des caprices, à des fantaisies. || *La lune n'a rien à craindre des loups*. Se dit pour marquer l'impuissance des critiques et des envieux contre un mérite supérieur. C'est une opinion populaire que les loups ne peuvent souffrir la clarté de la lune, et qu'ils poussent des hurlements à sa vue.

— Prov. et fig. *Faire un trou à la lune*. Manquer à ses engagements, faire faillite. || *Vouloir prendre la lune avec les dents*. Vouloir faire une chose impossible. || *Changeant comme la lune*. Extrêmement inconstant. Se dit par allusion aux différents aspects ou phases sous lesquelles cet astre nous apparaît. || *Cela lui va comme un manteau à la lune*. Cela ne lui va pas du tout.

— Poétiq. *La lune de feu*. Le mois de juillet. La *lune* de feu avait commencé son cours, et tout annonçait un orage. (Chateaub.)

— S'est dit poétiquement pour Mois. Depuis quatre lunes. Après avoir passé trente *lunes* à Saint-Augustin, je fus saisi du dégoût de la vie des cités. (Chateaub.) Le roseau est peint de différents hiéroglyphes qui marquent l'âge du couple uni et la *lune* où se fait le mariage. (Id.) || Se dit aussi pour Saison. A la prochaine *lune* des fleurs il y aura sept fois dix neiges et trois neiges de plus que ma mère me mit au monde. (Chateaub.)

— Fig. *Cheval sujet à la lune*. Cheval qui a la vue grasse, dont la vue s'obscurcit de temps en temps.

— Philos. hermét. Nom donné à l'argent par les alchimistes. || *Lune cornée*. Chlorure d'argent fondu.

— Entom. Espèce de bombyce de l'Amérique du Nord.

— Bot. *Lune d'eau*. Nom vulgaire du nenuphar blanc, ainsi nommé à cause de ses feuilles orbiculaires nageant sur l'eau.

— Ichthyol. *Lune de mer*. Nom vulgaire de différents poissons, tel que la mole, le gal verdâtre et la sélène argentée.

LUNÉBOURG. Géogr. Ville murée de Hanovre, chef-lieu de la principauté de ce nom; 12,000 hab. Château fort; école militaire très-célèbre; gymnase. Jadis ville hanséatique et impériale, chef-lieu du département de l'Elbe-Inférieur, dans l'ancien royaume français de Westphalie.

— *Principauté de Lunebourg*. Un des gouvernements du royaume de Hanovre. Pays plat et marécageux; 270,000 hab.

LUNEL. Géogr. Ch.-l. de cant. (Hérault); 1,000 hab. Esprits et eaux-de-vie; vins blancs muscats excellents. Petit canal, dit *de Lunel*.

— LUNEL. s. m. Œnol. Sorte de vin qui se fait dans la ville de Lunel en Languedoc, et qui est très-estimé. Du vin blanc de Lunel. Du Lunel. Boire du Lunel. Un petit verre de Lunel.

LUNETIÈRE. s. f. (rad. *lunettes*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des crucifères. Les lunetières sont des plantes annuelles ou vivaces à feuilles alternes, oblongues, à fleurs disposées en grappes terminales, et dont les fruits sont remarquables par leur forme singulière, qui ressemble en quelque sorte à une paire de lunettes, ce qui leur a valu leur nom français. On en compte environ trente espèces, qui habitent plus particulièrement l'Europe méridionale, le nord de l'Afrique ou le Levant. On remarque la lunetière auriculée, la lunetière de la Pouille, la lunetière des roches et la lunetière corne de cerf.

LUNETTE. s. f. (dimin. de *lune*). Nom qui s'applique aux divers instruments d'optique, destinés à remédier aux imperfections de la vue ou à étendre le champ visuel. Les myopes dont l'œil réfracte trop fortement la lumière, de manière que ses rayons convergent avant qu'elle soit arrivée à la rétine, se servent de lunettes concaves, qui ont l'avantage de diminuer cette convergence et de rétablir ainsi la netteté de la vue. Les presbytes, au contraire, dont l'œil ne rapproche point assez les rayons lumineux, se servent de lunettes convexes, qui diminuent la divergence de ces rayons et les font converger vers la rétine.

— Se dit particulièrement des verres lenticulaires, enchâssés dans des montures de formes variées, et désignés communément par le nom de besicles. Ces lunettes servent à remédier aux imperfections de la vue, et les verres en sont plus ou moins convexes ou plus ou moins concaves, suivant que la vue est plus ou moins courte, ou, au contraire, plus ou moins longue. Tout nez portant *lunette* est réputé savant. (***) Quand on porte *lunette*, on rit peu, mes enfants. (***)

— *Lunette convexe*. Celle qui grossit les objets. || *Lunette concave*. Qui diminue les objets. || *Lunette d'approche, lunette de longue vue* ou *à longue vue*, ou simplement *lunette*. Lunette qui grossit ou qui rapproche les objets. Monter, allonger, raccourcir, dresser une lunette. Une lunette de cinq, de quinze, de vingt mètres. On appelle aussi cette espèce de lunette *longue vue*. Le bon sens est une *lunette* d'approche qui fait apercevoir de loin le mal et le bien. (De Juss.) || *Lunette achromatique*. Lunette qui laisse voir les objets sans couleur étrangère, sans iris. || *Lunette de spectacle*. Lunette dont on se sert particulièrement dans les salles de spectacle. || On disait aussi dans ce sens, *lunette d'opéra*, mais cette expression a vieilli.

— Fig. Les ministres et les conseillers des princes sont comme des *lunettes* qui, bien que commodes pour ceux qui n'ont pas la vue bonne, sont de tel usage qu'on est malheureux d'en avoir besoin. (Sall.) Les *lunettes* qui grossissent le plus sont celles de l'envie. (Id.) La plupart des discussions, des disputes peuvent se terminer par ces mots : Vos *lunettes* ne me vont point. (Id.) Il n'y a pas de *lunettes* plus fausses que celles d'or. (Oxenstiern.) L'amour-propre regarde toujours avec des *lunettes* à grossir les objets. (Gracian.) On voit tout avec des verres qui augmentent et diminuent les objets, et presque rien avec les *lunettes* de la vérité. (Volt.)

— Par extens. Petits ronds de feutre qu'on met, dans les manéges, à côté des yeux des chevaux ombrageux, pour les monter plus facilement. C'est un cheval qu'il est impossible de monter sans lunettes.

— Ouverture ronde du siége d'un privé, d'une chaise percée.

— Archit. Petit jour réservé dans le berceau d'une voûte. || Petite baie voûtée pratiquée dans les côtés d'une voûte.

— Fortif. Petite demi-lune. Les lunettes sont ordinairement percées des deux côtés d'une demi-lune, en manière de contre-garde. V. TENAILLON.

— Gastron. Os fourchu qui est au haut de l'estomac d'un poulet, d'une perdrix etc Lever la lunette d'un canard.

— Horlog. Partie de la boîte d'une montre dans laquelle on place le verre.

— Jeu de dames. *Mettre dans la lunette*. Placer une dame entre deux dames de son adversaire, en sorte que l'une des deux est forcée.

— Jeu d'échecs. *Donner une lunette*. Mettre son adversaire à même d'attaquer deux pièces avec un pion.

— LUNETTES. s. f. pl. Deux verres de lunettes assemblés dans une même enchâssure, de manière à pouvoir être placés au-devant des deux yeux. Une paire de lunettes. Des lunettes bien claires, bien nettes. Lunettes bleues. Lunettes vertes. Lunettes à branches. Etui à lunettes. Les degrés de force des lunettes se marquent par des numéros. Les lunettes concaves servent aux myopes, et les lunettes convexes aux presbytes.

> Sans *lunettes*, les faibles vues
> Peuvent, ne se doutant de rien,
> Commettre de lourdes bévues. (Millevoye.)

— Prov. et fig. *Chacun voit avec ses lunettes, à travers ses lunettes*. Chacun a sa manière de voir, de penser; chacun juge des choses suivant ses goûts, ses intérêts, ses préjugés.

— Fig. et fam. *Il n'a pas de bonnes lunettes, il a mis ses lunettes de travers, ses lunettes sont troubles*. Il ne voit pas juste dans cette affaire.

> Eh! parbleu, vous rêvez!
> Pour connaître vos gens mettez mieux vos *lunettes*. (Regnard.)

LUNETTIER, ÈRE. s. (rad. *lunette*). Celui, celle qui vend, qui fait des lunettes.

LUNÉVILLE. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Meurthe), 12,500 hab. Belle église; immense quartier de cavalerie; siége d'un intendant militaire; tribunal de première instance. Il y a eu un congrès tenu en 1801, dans lequel fut conclue la paix entre la France et l'Autriche. Joseph Napoléon y représenta la République française, et en défendit les intérêts avec habileté.

LUNI-SOLAIRE. adj. des 2 g. Astron. Qui est composé de la révolution du soleil et de celle de la lune. || Cycle luni-solaire. Année luni-solaire. Période luni-solaire.

LUNULE. s. f. (dimin. de *lune*). Petite lune croissant. Les filles de Jérusalem et les sénateurs paraient d'une lunule leur cou ou leur jambe à l'endroit de la cheville.

— Conchyl. Impression profonde après la face postérieure, dans certaines coquilles bivalves.

— Entom. Nom donné à une espèce de bombyx.

— Ichthyol. Nom donné à la mole et à la pleuronecte.

LUNULÉ, ÉE. adj. (rad. *lunule*). Bot. Qui est fait en forme de croissant. Feuilles lunulées. Organes lunulés.

LUNULÉ. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un labre.

LUNULINE. s. f. Zooph. Genre de zoophytes infusoires, qui tient le milieu entre les arthrodiées et les microscopiques gymnodés, famille des bacillariées, et dans lequel sont comprises cinq espèces bien constatées. La lunuline diaphane, que l'on trouve dans une conferve, sous forme de paquets jaunâtres; la lunuline olivacée, qui vit dans les marais; la lunuline de Mougeot, qui croît dans les Vosges; la lunuline vulgaire, qui habite les lacs de la vallée de Montmorency, parmi les ectospermes; et la lunuline moliniféreère, que l'on trouve parmi les conferves.

LUNULITHE. s. f. Polyp. Genre de polypiers, fort rapproché des orbulites, établi par quelques espèces d'un petit volume qu'on ne connaît encore qu'à l'état fossile. Les lunulithes sont des polypiers pierreux, libres, orbiculaires, aplatis, convexes et ornés de stries rayonnantes. Les espèces principales sont la lunulithe rayonnée, la lunulithe de la craie, la lunulithe urcéolée, la lunulithe pomme-de-pin, en parasol, de Cuvier, conique.

LUNUS. (pr. *lu-nuss*). Myth. Dieu de la lune, la lune elle-même. Lunus était adoré en Carie, en Phrygie, et surtout en Egypte. Les hommes lui sacrifiaient en habits de femme, et les femmes en habits d'homme.

LUON. s. m. Pièce d'un moulin à vent.

LUPAIRE. ou **LUPARIE**. s. f. ou **LUPARIA**. s. m. (rad. *lupus*, loup). Nom par lequel on a quelquefois désigné l'aconit tue-loup.

LUPÉE. s. f. Crust. Genre de crustacés, de la famille des nageurs. La plupart des espèces qui composent ce genre sont remarquables par l'aplatissement et la grande étendue transversale de leur carapace, qui a plus du double de sa longueur. Ces crustacés sont essentiellement pélagiens, et se rencontrent souvent en pleine mer, n'ayant pour lieu de repos que des fucus flottants à la surface de la mer. La lupée de Tranquebar. La lupée pélagienne.

LUPERCALES. s. f. pl. (rad. lat. *lupus*, loup). Ant. rom. Fêtes que l'on célébrait à Rome le 15 février, en l'honneur du dieu Pan, ou selon d'autres, en mémoire de la louve qui allaita Rémus et Romulus. On y sacrifiait des chèvres et un chien.

LUPÈRE. s. m. (du gr. λυπηρός, triste, infirme). Entom. Petit genre d'insectes coléoptères, à quatre articles à tous les tarses, à corps arrondi, à antennes en fil, famille des phytophages. La démarche de ces insectes, qui vivent sur les feuilles des arbres, est lourde et pesante. Lupère flavipède ou à pattes jaunes

LUPÉRIE ou **LUPERIA**. s. f. (du gr. λυπηρός, triste). Bot. Section du genre matthiole, renfermant plusieurs espèces de giroflées, dont le cheiranthe triste fait partie.

LUPERQUE. s. m. (du lat. *lupercus*). Ant. rom. Nom donné aux prêtres qui célébraient les lupercales. Les luperques couraient demi-nus dans les rues, et s'abandonnaient à la licence la plus effrénée.

LUPIN. s. m. (du lat. *lupinus*, dimin. de *lupus*, loup). Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des légumineuses. Les lupins sont des plantes herbacées et frutescentes, à feuilles alternes, pétiolées, digitées, rarement simples, et à fleurs assez grandes disposées au sommet des tiges en grappe ou en épi, d'un joli aspect. Chaque soir, au coucher du soleil, les feuilles de ces plantes voient leurs folioles se replier en dedans, en rapprochant leurs bords, et se pencher en même temps vers la terre, en s'inclinant sur leur pétiole. C'est ce que Linné appelle poétiquement leur sommeil. Le lupin est de toutes les semences la plus utile à la terre, celle dont la culture consomme le moins de journées et exige le moins de frais. En effet, enterré avec la charrue au moment de la floraison, le lupin fournit un excellent engrais pour les vignes maigres et pour les terres labourables; de quelque manière qu'on le traite, il réussit toujours. Le lupin blanc paraît soutirer de l'atmosphère tout l'engrais qui le fait végéter; cette propriété explique comment il prospère sur le sol maigre, aride, sur les sables et les graviers, lui qui demande de préférence un terrain humide et meuble tout à la fois. Les espèces les plus remarquables sont le lupin blanc, le lupin bleu, le lupin bigarré, le lupin multiflore et le lupin en arbre.

— Frais, le lupin offre aux animaux un bon fourrage. La tige desséchée est très-dure, peu appétissante et beaucoup plus propre à former litière qu'à servir de nourriture aux animaux. Le filament qui la recouvre peut fournir de bons cordages. On en fait en Italie de la grosse toile et même de la toile assez fine.

— *Lupin* se dit aussi de la graine de cette plante. Autrefois le lupin fournissait aux hommes un aliment qu'ils regardaient comme fort bon et très-sain. Cette légumineuse était le mets favori des philosophes grecs, et particulièrement des cyniques, qui en portaient ordinairement sur eux. Elle parut ensuite sur la table somptueuse des gastronomes les plus fameux. Les généraux romains, dans leurs triomphes, les édiles dans les fêtes publiques, les intrigants, les ambitieux qui aspiraient au pouvoir, distribuaient la graine du lupin au peuple, qui la recherchait comme légume sec, tantôt cuit avec du garum, tantôt préparé seulement avec un peu de sel ou bien en salade, assaisonné avec du vinaigre, des herbes fines et de l'huile.

— Métrol. ant. Graines de lupin qui servaient d'étalons pour les poids publics, et dans les jeux et sur la scène en guise d'argent monnayé.

LUPINASTER. s. m. Bot. Nom spécifique d'une plante du genre trèfle, qui se distingue par son calice campanulé, son stigmate en crochet et sa gousse polysperme.

LUPINELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de trèfle.

LUPON. s. m. Conchyl. Petite espèce de porcelaine.

LUPULE. s. f. Ichthyol. Syn. de Lucs.

LUPULINE. s. f. Bot. Espèce du genre luzerne, connue sous le nom vulgaire de trèfle jaune ou trèfle noir.

LUPULINE. s. f. (du lat. *lupulus*, houblon). Bot. Nom sous lequel a été d'abord décrite une poussière jaunâtre dorée, résiniforme, aromatique et amère, que l'on trouve, à l'époque de la maturité, à la base de la surface externe des bractées dont sont formés les cônes du houblon, ainsi que sur l'axe qui les supporte.

— Depuis, a été donné seulement au Principe amer de cette substance, parce que l'on a démontré qu'elle n'était point simple, mais bien composée d'une résine, d'huile volatile et d'un principe amer.

LUPULUS. s. m. (pr. *lu-pu-luss*). Bot. Nom latin du houblon. || Nom qui a été donné à plusieurs plantes grimpantes comme le houblon.

LUPUS. s. m. Pathol. Mot latin qui signifie Loup, et par lequel on désignait tout ulcère rongeur.

— Se dit aujourd'hui plus particulièrement d'une forme particulière de l'inflammation cutanée chronique. Cette inflammation s'annonce par des tubercules plus ou moins volumineux, livides, indolents, solitaires ou en groupes, suivis, soit d'ulcères ichoreux ou rongeants, soit d'une altération profonde de la structure de la peau, sans ulcération préliminaire ni consécutive.

LUQOISE. s. f. Comm. Étoffe de soie magnalet.

LURCY-LÉVY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Allier), arr. de Moulins; 2,960 hab.

LURE. Géogr. Ch.-l. d'arr. (H.-Saône), 2,950 hab.

LURETTE. Vieux mot qui entre dans les refrains de chansons. Luron, lurette.

— Est devenu substantif et signifie Une petite luronne. La lurette.

LURI. Géogr. Ch.-l. de cant. (Corse), arr. de Bastia; 1,200 hab.

LURON, ONNE. s. Homme joyeux, sans-souci, bon vivant; homme vigoureux et déterminé; femme réjouie, décidée, qui ne s'effarouche pas aisément. Un luron. Un franc luron. C'est une luronne. Celui qui chante les batailles a l'air d'un *luron*, sa trogne est enluminée. (Mercier.)

— Au féminin, dans le langage grivois, Fille de mœurs suspectes. Une luronne. Une vraie luronne.

— Ce mot, très-caractéristique, très-populaire sans être trop trivial, et que Désaugiers, toujours si correct, a si souvent employé dans ses jolies chansons, ne se trouve dans aucun dictionnaire. Il y a plus, on ne lui connaît aucune analogie immédiate, et la lettrine *lur*, qui exprime une des racines les plus gracieuses, les plus fluides que puisse articuler la voix humaine, est tout à fait inusitée chez nous comme initiale. Je ne serais pas éloigné de croire que luron est fait de ce mimologisme commun du chant et de la danse, de ce *trala deri dera* qui supplée aux paroles et quelquefois à la musique dans les fêtes joyeuses du peuple, et qui a fourni aux vieux chansonniers, entre autres gais refrains, *luron, lurette, lalure*. Un luron ne demande qu'à chanter et à danser. Ménage n'aurait pas manqué de tirer *luron* de l'italien *lurcone*, un homme de plaisir, un voluptueux, un gourmand. S'il n'avait pas l'origine que je lui attribue, je la chercherais plus volontiers dans les langues du Nord. C'est à elles que nous devons son complément *godelureau*, littéralement un *bon lureau* ou un *bon luron*. Nous avons conservé cette dernière expression en adoptant l'autre. (Ch. Nodier.)

LUSAU. Géogr. Contrée d'Allemagne, entre l'Elbe et l'Oder; superf. 1,680 kil.; 580,000 hab.

LUSIADE. adj. et s. des 2 g. Nom patronymique donné aux descendants de Lusus, fils de Bacchus.

— Nom poétique des Portugais. C'est sous ce nom que le Camoëns a écrit une magnifique épopée destinée à célébrer leurs découvertes sous la conduite de Vasco de Gama. Ce poème est le chef-d'œuvre de la littérature portugaise.

LUSIGNAN. Géogr. Ch-l. de cant. (Vienne), arr. de Poitiers; 2,500 hab. Le château que cette ville possédait autrefois a donné son nom à la célèbre maison de Lusignan.

— Hist. *Famille de Lusignan*. Ancienne et noble maison de France qui a fourni des rois à Jérusalem et à Chypre. Le chef de cette famille fut Hugues de Lusignan, dit le Veneur, qui vivait au xe siècle. Le dernier des Lusignan fut le marquis de Lusignan.

LUSIGNY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Aube), arr. de Troyes; 1,600 hab.

LUSITANIE. Géogr. anc. Ancien nom du Portugal, d'une partie de l'Estramadure espagnole et du royaume de Léon.

— Se dit encore pour Portugal dans le style poétique. Les enfants de la Lusitanie.

LUSITANIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de la Lusitanie. Femmes lusitaniennes. Les Lusitaniens. Les Lusitaniens étaient des peuples barbares vivant de brigandages, simples, très-sobres, portant des vêtements noirs, et si braves, que Rome ne put les vaincre que par la ruse.

— Qui appartient à la Lusitanie ou à ses habitants. Mœurs lusitaniennes.

LUSSA-RADJA. s. f. Bot. Espèce de plantes des Moluques, famille des térébinthacées.

LUSTRAGE. s. m. Action de lustrer, et Résultat de cette action. Le lustrage d'une étoffe. Le lustrage d'un ouvrage d'ébénisterie.

— Manière de lustrer. Entendre le lustrage.

LUSTRAL, ALE. adj. (rad. *lustre*). Ant. rom. Qui a rapport au lustre. Cérémonies lustrales. Fêtes lustrales. Eau lustrale.

— *Eau lustrale*. Eau commune dans laquelle on éteignait un tison ardent tiré du foyer des sacrifices. Cette eau était contenue dans un vase placé à la porte ou dans le vestibule des temples, et ceux qui entraient s'en lavaient eux-mêmes ou s'en faisaient laver par les prêtres. Quand il y avait un mort dans une maison, on mettait à la porte un grand vaisseau d'eau lustrale apporté de quelque autre maison où il n'y avait point de mort. Tous ceux qui venaient à la maison de deuil s'aspergeaient de cette eau en sortant; on s'en servait aussi pour laver le corps.

— C'était proprement l'Eau bénite des anciens. Aussi se sert-on encore de cette expression, dans le style soutenu, en parlant de l'eau bénite des catholiques, qui manque de noblesse.

— subst. *Lustrales*. Fêtes lustrales. V. LUSTRE.

LUSTRATIF, IVE. adj. Qui donne du lustre.

LUSTRATION. s. f. (pr. *luss-tra-ci-on*). Antiq. rom. Cérémonie consistant en sacrifices, aspersions ou fumigations, et par lesquelles on purifiait les lieux ou les personnes souillées. Au mois d'avril, on faisait les lustrations des brebis, au mois de mai, celles des moissons. || Particulièrement, La cérémonie qui, chez les Romains, consistait à asperger d'eau lustrale un enfant nouveau-né.

LUSTRE. s. m. (du lat. *lustrum*, dérivé de *luere*, payer, parce qu'en vertu de la coutume établie par Servius Tullius, on payait au commencement de chaque cinquième année le tribut imposé par les censeurs, ou de *lustrare*, passer en revue). Ant. rom. Fête expiatoire, célébrée à Rome depuis un temps immémorial, et dans laquelle le censeur, suivi des pontifes, des vestales et des magistrats, adressait des vœux aux dieux pour la prospérité de l'État, et purifiait le peuple par plusieurs sacrifices, dans lesquels on immolait une truie, une brebis et un taureau, et par l'aspersion de l'eau de la mer avec des branches d'olivier, de laurier et de verveine. La cérémonie du lustre fut instituée par Servius Tullius et avait lieu dans le principe tous les ans. De là l'acception suivante donnée à ce mot par extension.

— Espace de cinq ans. Ce sens est très-fréquent dans les auteurs latins, surtout chez les poètes. Notre langue s'en est aussi emparée.

Maintenant que le temps a mûri mes désirs,
Que mon âge amoureux de plus sages plaisirs
Bientôt s'en va frapper à son neuvième *lustre*,
J'aime mieux mon repos qu'un embarras illustre.
(BOILEAU.)

Elle tenait par ses aïeux illustres
Aux demi-dieux sur l'Euphrate adorés,
Et ne comptait que deux ans et trois *lustres*.
(BAOUR-LORMIAN.)

— Éclat brillant que le polissoir ou une préparation chimique donnent aux objets. Le lustre d'une étoffe, du satin, du taffetas. La pluie ôte le lustre à un chapeau de soie. Les tableaux perdent leur lustre avec le temps.

Le corbeau délateur puni par Apollon
Vit changer en noirceur la blancheur de son *lustre*.
(DESAINTANGE.)

— Composition dont se servent les ébénistes, les chapeliers, les pelletiers, pour lustrer ou vernisser les différents produits de leur industrie.

— Fig. Éclat, splendeur, relief. C'est dans les positions éminentes que la valeur et la vertu brillent de tout leur lustre. C'est dans l'histoire que les princes découvrent que le *lustre* qui vient de la flatterie est superficiel, et que les fausses couleurs, quelque industrieusement qu'on les applique, ne tiennent pas. (Boss.) Le malheur ajoute un nouveau *lustre* à la gloire des grands hommes, il leur manque quelque chose quand ils n'ont jamais été malheureux. (Fén.)

Sans rechercher l'appui d'une naissance illustre,
Un héros de soi-même emprunte tout son *lustre*.
(BOILEAU.)

— En parlant de l'amitié, Gentil Bernard a dit :

C'est dans tes nœuds charmants que tout est jouissance,
Le temps ajoute encore un *lustre* à ta beauté;
L'amour te laisse ta constance,
Et tu serais la volupté,
Si l'homme avait son innocence.

— *Servir de lustre à quelqu'un*. Faire ressortir son mérite par le contraste de sa propre infériorité. La laideur de cette femme sert de lustre à ses compagnes. Cette peinture sert de lustre à celles qui l'entourent.

— Dans toutes ces acceptions, *lustre* n'a pas de pluriel.

— Techn. Chandelier, quinquet de cristal, de cuivre ou de bronze, à plusieurs branches, suspendu à un plafond, et notamment dans une salle de spectacle. Le lustre de l'Opéra. || *Lustre à tige découverte*. Lustre dans lequel ce qui supporte les bougies ou les lampes n'a aucun ornement. || *Lustre à consoles*. Celui dans lequel les branches sont supportées par des consoles placées au-dessus et au-dessous, la tige couverte d'ornements, et le fond terminé par des culs de lampes. || *Lustre à lacé*. Celui qui est entièrement couvert de cristaux taillés à facettes, de manière à réfracter la lumière sous mille couleurs différentes.

— *Chevalier du lustre*. Nom donné par ironie aux claqueurs de théâtres, parce qu'ils se placent ordinairement sous le lustre.

LUSTRE D'EAU. s. m. Bot. Nom donné vulgairement à l'hottone des marais, et quelquefois à la charagne.

LUSTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Lustrer. S'empl. adjectiv. Étoffe lustrée. Chapeau lustré.

LUSTRER. v. a. 1re conj. Donner le lustre à une étoffe, à un chapeau, à une fourrure, etc. Il faut lustrer ce chapeau, cette étoffe. Lustrer une fourrure.

— Absol. Pièce à lustrer. Les maroquiniers *lustrent* avec le jus d'épine-vinette, d'orange ou de citron. (Lenorm.)

— *Lustrer à*. Les drapiers *lustrent* leurs étoffes à la calandre, ou mieux à la presse entre des cartons fortement chauffés. (Lenorm.)

— SE LUSTRER. v. pron. Être lustré. Les soies se lustrent avec de l'alun froid, le taffetas noir avec de la bière double.

LUSTREUR, EUSE. adj. et s. Techn. Celui, celle qui donne le dernier apprêt aux étoffes, chapeaux, cuirs, etc., qui emploie différents moyens pour produire sur les étoffes et autres produits de l'industrie, le brillant qui frappe les yeux.

LUSTREUX, EUSE. adj. Qui a beaucoup de lustre.

LUSTRIER. s. m. Celui qui fait des lustres.

LUSTRINE. s. f. Comm. Étoffe, espèce de droguet de soie.

LUSTROIR. s. m. Techn. Chapeau pour nettoyer les glaces, les polir. || Instrument de vitrier. || Molette.

LUSTUCRU, UE. s. Mot burlesque et terme de mépris dont on se sert en plaisantant pour suppléer au nom d'une personne que l'on n'a pas présent à la mémoire, et pour laquelle on n'a aucune considération. Il paraît formé de ces mots, *l'eusses-tu cru*. C'est un beau lustucru! Quel lustucru! Vous craignez un tel? c'est un pauvre lustucru. Chapelle, ami de Boileau, avait trouvé un vieil almanach à la fin duquel il y avait une méchante pièce en vers burlesques sur le mariage de *Lustucru*, laquelle finissait ainsi :

Et le pauvre *Lustucru*
Trouve enfin sa *Lustucrue*. (TRÉVOUX.)

— Se dit aussi d'un innocent, d'un niais.

Du pied d'un arbre que j'ai vu,
Qu'avait planté ce *lustucru*.

LUT. s. m. (du lat. *lutum*, boue). Enduit tenace et ductile qui devient solide en se desséchant, et dont les pharmaciens et les chimistes se servent pour fermer les jointures des vaisseaux, recouvrir les bouchons, et empêcher l'issue des substances volatiles ou gazeuses. La composition du lut varie selon le but qu'on se propose.

— *Lut d'amandes*. Lut fait avec le tourteau exprimé des amandes, qu'on pulvérise et qu'on incorpore avec suffisante quantité de colle d'amidon, pour lui donner la consistance d'une pâte ductile.

— *Lut de chaux*. Lut formé de chaux délitée, d'eau et de blancs d'œufs.

— *Lut gras*. Argile sèche tamisée, qu'on a réduite en pâte ductile au moyen de l'huile de lin rendue siccative par la litharge. Les luts gras se conservent dans une vessie ficelée.

— *Lut terreux*. Lut fait avec de la terre à four détrempée, et mêlée de crottin de cheval ou de bourre hachée.

LUTAIRE. s. f. ou **LUTARIA**. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames auquel on rapporte des espèces de conferves. Ces espèces croissent au bas des vieux murs ombragés, au fond des mares ou dépôts d'eau, lorsque le liquide est presque entièrement absorbé.

LUTATION. s. f. (pr. *lu-ta-ci-on*). Techn. Action de luter.

LUTÈCE. (en lat. *Lutetia*; selon les uns, du celt. *luh*, rivière; *touez*, au milieu, et *y*, habitation; c'est-à-dire habitation au milieu de la rivière, parce que cette ville était bâtie dans une île au milieu de la Seine; selon d'autres, du bret. *leucotetia*, belle tour, ou du lat. *lutum*, boue, à cause de la boue d'un marais qui était dans le voisinage). Géogr. anc. Ancien nom de la capitale de la Gaule celtique, aujourd'hui Paris. Les poètes s'en servent quelquefois pour désigner cette capitale de la France.

Près d'un palais dont *Lutèce* est ornée,
Par un prélat à toque enluminée,
Il est un lieu de mimes habité,
Et de badauds en tout temps fréquenté. (J.-B. ROUSS.)

Toi qui, du monde auguste reine,
Élèves ton front dans les cieux,
Lutèce, déjà sur ta rive
Tu voyais fleurir l'olivier. (DE WAILLY.)

LUTÉOLE. s. m. (du lat. *lutea*, jaune). Bot. Nom spécifique d'une espèce de réséda.

LUTÉOLINE. s. f. (du lat. *luteola*, gaude fait de *lutea*, jaune). Chim. Matière jaune cristallisable isolée de la gaude.

LUTER. v. a. 1re conj. (rad. *lut*). Techn. Fermer avec du lut; enduire de lut les vaisseaux qu'on met au feu. Luter un vase. Luter un tube, une cornue.

LUTH. s. m. (pr. *lutt*; de l'esp. *laud*, fait de l'ar. *alloudh*). Mus. anc. Instrument de musique à cordes, qui n'est plus en usage et que la guitare a remplacé. Le luth était monté de cordes de boyau qu'on touchait avec les doigts des deux mains. On pinçait les cordes de la main droite, et de la gauche on appuyait sur les touches. Il était composé de quatre parties : de la table de sapin ou de cèdre; du corps consistant en neuf ou dix éclisses; du manche qui avait neuf touches ou divisions marquées avec des cordes de boyau, et de la tête ou crosse où étaient les chevilles. Il y avait aussi une rose par où sortait le son; un chevalet où étaient attachées les cordes, et un filet ou morceau d'ivoire qui était entre le manche et la tête sur lequel les cordes portaient par l'autre extrémité. Jouer du luth. Le luth était d'une harmonie étendue et gracieuse, mais la difficulté d'en bien jouer et son peu d'usage dans les concerts l'ont fait abandonner.

Accourez avec moi, vous peintres, vous poètes;
Pales réclame ici vos *luths* et vos palettes. (LEMIERRE.)

— Fig. S'est dit et se dit encore de la verve poétique, l'inspiration. Chanter sur un luth harmonieux.

Ce *luth* dont les cordes mobiles
Célébrent sous ses doigts habiles
Les travaux de Newton par ses chants agrandis,
Bientôt va soupirer sous mes doigts moins hardis.
(DUFRESNOY.)

... Mon *luth* enorgueilli
Fait résonner sa corde harmonieuse. (DE CHOISI.)

— *Luth* rime avec tous les mots en *ut*, que le *t* soit sonore ou non.

O toi que l'amitié fidèle
Réclame pour son attribut,
Fleur simple et durable comme elle,
Préside aux accords de mon *luth*. (C. DEBOS.)

— Erpét. Nom vulgaire d'une tortue de mer.

LUTHÉE. adj. f. (rad. *luth*). qui ressemble à un luth. Ne se dit que dans cette locution *Mandore luthée*, celle qui a plus de quatre cordes et qui ressemble à un luth.

LUTHER (Martin) (pr. *lu-ter*). Célèbre hérésiarque, fondateur de la religion réformée, né à Eisleben (Saxe), en 1483, d'un pauvre ouvrier mineur. Il étudia à Eisenach, entra en 1505 chez

les augustins à Erfurth, et devint professeur à l'université de Wittemberg. La fameuse querelle des indulgences lui donna occasion de faire éclore les idées de réforme et d'opposition à l'autorité papale qu'il nourrissait depuis longtemps. Il attaqua successivement les indulgences, le pouvoir papal, l'efficacité des sacrements, le purgatoire, la confession auriculaire, et ne conserva d'autres sacrements que le baptême et l'eucharistie sous les deux espèces. Anathématisé en 1520, il fit brûler la bulle du pape. Toute l'Europe prit bientôt part à cette querelle théologique, et Luther attira dans son parti des princes puissants, entre autres ceux de Suède, de Danemark, de Franconie, de Hesse, du Palatinat, du Brandebourg, et vit enfin le triomphe de sa cause assuré par la paix de Nuremberg (1532), qui accorda aux réformés la liberté de conscience jusqu'au prochain concile. Luther mourut en 1546, peu après la convocation du concile de Trente. Il avait vu dans ses dernières années l'Église qu'il avait fondée se démembrer et se scinder en plusieurs sectes ennemies. Ce réformateur, d'un caractère fougueux, irascible, employait souvent dans ses discussions un langage injurieux et trivial, mais il exerçait par la fougue de son éloquence un grand empire sur la multitude. Dès 1525, il s'était marié et avait épousé une jeune religieuse, Catherine de Bohren, dont il eut plusieurs enfants. Parmi ses nombreux écrits, on cite son livre de la *Captivité de Babylone*, son traité de la *Confession auriculaire* et ses *Mémoires*.

LUTHÉRANISME. s. m. Doctrine de Luther, religion des luthériens.

LUTHÉRIANISER (SE). v. pron. Néol. Se faire luthérien ; embrasser les doctrines de Luther.

LUTHERIE. s. f. (pr. *luterie* ; rad. *luth*). Profession, commerce, marchandise de luthier.

LUTHÉRIEN, ENNE. adj. et s. (rad. *luth*). Musicien qui joue du luth. Les plus fameux luthériens du siècle dernier appartenaient à la famille qui s'était fait une réputation dans cette spécialité musicale.

LUTHÉRIEN, ENNE. adj. Hist. rel. Qui suit les doctrines religieuses de Luther. Culte luthérien. Église luthérienne. Communion luthérienne. || s. m. pl. Sectateurs des réformes introduites par Luther. Les luthériens condamnent les mystères, le libre arbitre, l'infaillibilité de l'Église et des conciles généraux, les jeûnes, la confession, les indulgences, le culte des saints et des images, le sacrifice de la messe, le pouvoir temporel de l'Église, le célibat des prêtres, les vœux monastiques, tous les sacrements autres que le baptême et l'Eucharistie. On compte jusqu'à trente-cinq différentes sectes de luthériens. Ils composent aujourd'hui la majorité des populations en Suède, en Danemark, en Prusse et dans tout le Nord de l'Allemagne. Sur une population de 186,000,000 habitants, l'Europe compte 23,100,000 luthériens. En France, les luthériens ou protestants de la confession d'Augsbourg ont des pasteurs, des consistoires, des inspections et des consistoires généraux. Ils ont à Strasbourg un séminaire pour l'instruction des ministres, et une faculté de théologie.

LUTHEUX. s. m. Ornith. Nom vulgaire du cujelier ou alouette lulu.

LUTHIER. (rad. *lutin*). S'est dit spécialement d'un facteur de luths, instrument très-commun autrefois.

— S'est étendu dans la suite à tout ouvrier qui fait des violons, des violoncelles et autres instruments semblables.

LUTIN. s. m. (anciennement *luits*, *luiton*, qui vient de *luicter*, lutter). Espèce de démon ou d'esprit follet, qui, suivant l'opinion populaire et superstitieuse, vient la nuit tourmenter les vivants. Ce vieux château était, dit-on, plein de lutins qui empêchaient de l'habiter. Il prétend qu'il y a dans cette maison un lutin qui ne lui a pas permis de dormir de la nuit.

> Quatre *lutins* à l'aile diaprée
> Sont les coursiers de son char nébuleux ;
> Et l'un sa main la branche balancée,
> Sceptre léger, ressemble au caducée
> Qui mène au Styx les mânes fabuleux. (Millevoye.)

— Regnard et Voltaire l'ont pris dans le sens de Démon, génie particulier.

> J'admire les ressorts de l'esprit féminin,
> Quand il est agité de l'amoureux *lutin*. (Regnard.)

> Chacun a son *lutin* qui toujours le promène
> Des chagrins aux amusements. (Volt.)

— Par extens., Homme, enfant vif, qui aime à plaisanter, qui tourmente par ses agaceries. C'est un vrai lutin. On ne peut venir à bout de ce petit lutin. Il a l'esprit comme un lutin.

> Et la vieille craignant de laisser passer l'heure,
> Courait comme un *lutin* par toute sa demeure. (La Fontaine.)

— Fam. *Il ne dort pas plus qu'un lutin.* Se dit d'un homme très-agissant, qui donne fort peu de temps au sommeil.

LUTIN, INE. adj. Éveillé, agaçant. Un petit air lutin. Figure lutine. Il est d'une humeur lutine.

LUTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Lutiner. S'empl. adjectiv. J'ai été et je suis encore *lutiné* par les embarras que me donne ma pauvre province. (Volt.) Jamais jolie femme ne fut plus *lutinée*. (Regnard.)

> J'endors par la douce habitude
> D'une oisive et facile étude
> L'ennui dont je suis *lutiné*. (J.-B. Rouss.)

|| Cette expression n'est pas assez noble même pour le ton de cette ode.

LUTINER. v. a. 1^re^ conj. (rad. *lutin*). Tourmenter quelqu'un comme le ferait un lutin. Lutiner quelqu'un. Ils les a lutinés toute la nuit. Je fus horriblement tracassé par un invisible enchanteur maure qui paraît faire ici sa résidence, et ses gens *lutinèrent* assez rudement mon écuyer. (Trad. de Don Quichotte.)

— Fig. Se dit d'une chose qui inquiète, qui tourmente. J'ai une affaire qui me lutine sans cesse.

— Neutral. Faire le lutin. Elle ne fait que lutiner toute la nuit.

— SE LUTINER. v. pron. S'agacer, s'intriguer l'un l'autre.

> Le bal survient, chacun s'est déguisé,
> On se *lutine*, on s'égare, on fredonne,
> La folle roule au flot qui s'abandonne,
> On s'estropie, et l'on s'est amusé. (Dorat.)

LUTJAN. s. m. Ichthyol. Nom chinois ou malais donné à un genre de poissons de la famille des acanthopomes. Les lutjans ont beaucoup de rapports avec les spares. La plupart sont ornés de couleurs brillantes, et réunissent toutes les nuances de l'arc-en-ciel sur leurs écailles éblouissantes. Leurs dimensions sont en général petites, et ils ont pour habitude de fréquenter les fentes et les cavernes des rochers, n'en sortant que lorsque la mer est calme et tranquille pour nager avec légèreté et vivacité, et aller à la recherche des idotées, des cymothoés, des sphéromes et des fucus. La plupart des lutjans sont originaires des pays chauds. Parmi les espèces les plus remarquables sont le lutjan de Bloch, le lutjan de l'Ascension, le lutjan stigmate, le lutjan argenté, et le lutjan écureuil.

LUTRAIRE. s. f. Moll. Genre de mollusques acéphales lamellibranches, ou de coquillages bivalves. Les lutraires sont des animaux qui vivent constamment enfoncés sous le sable, dans la vase, à l'embouchure des rivières, la bouche en bas et les tubes en haut. On n'en connaît encore qu'un petit nombre d'espèces. La lutraire comprimée. La lutraire calcinée. La lutraire blanche. La lutraire papyracée.

LUTRIN. s. m. (du gr. λέκτρον, lieu où on lit ; du lat. *lectrum*, *lectrinum*, et le fr. *lectrin*, lutrin). Pupitre élevé dans le chœur d'une église, sur lequel on met les livres dont on se sert pour chanter l'office divin. Il chante au lutrin. Voyons si des *lutrins* Bauru n'a point parlé. (Boil.)

— Collectiv. Ceux qui chantent au lutrin. Diriger le lutrin. Donner le ton au lutrin.

LUTRIX. Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre encore peu connue.

LUTRONE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la grive draine.

LUTTE. s. f. (du lat. *lucta*, dérivé de *luere*, pris dans le sens de *solvere*, *laxare*, parce qu'il est question dans la lutte de relâcher les liens dont les membres de l'antagoniste enveloppent le lutteur). Combat de deux hommes corps à corps. La lutte était un des principaux exercices gymnastiques des anciens. On connaissait trois sortes de luttes : la lutte perpendiculaire, l'horizontale et l'acrochirisme. Dans la première, qui était la plus commune, on se proposait de terrasser son adversaire, pour cela les athlètes employaient la force et la ruse. Dans la deuxième espèce, les deux adversaires combattaient couchés sur la terre, roulant l'un sur l'autre et s'entrelaçant de mille façons jusqu'à ce que l'un d'eux prît le dessus et forçât l'autre à demander quartier. Dans l'acrochirisme, les athlètes se prenaient par les extrémités des mains et par les poignets, se les tordaient et tâchaient de se renverser ainsi. Avant de combattre, les athlètes se frottaient le corps d'huile, pour donner de la lubricité, de la force et de la souplesse aux membres.

> Enfin, pour arrêter cette *lutte* barbare,
> De nouveau l'on s'efforce, on crie, on les sépare. (Boileau.)

— Fig. Résistance.

> J'ai vu le bœuf nerveux et le coursier agile,
> Opposer au torrent une *lutte* inutile. (Desaint.)

— Fig. Guerre, dispute, conflit, controverse. La paix mit fin à la lutte sanglante qui existait entre ces deux maisons depuis vingt ans. La doctrine de Luther occasionna une lutte violente entre les théologiens. La lutte du jour et de l'ombre. La lutte du pouvoir absolu et de la liberté. Prendre part à la lutte dans une controverse.

— Combat d'esprit. La lutte des concours académiques.

— Fig. et fam. *Emporter quelque chose de haute lutte.* Venir à bout de quelque chose par force, par autorité. || *Faire quelque chose de bonne lutte.* Le faire honnêtement, franchement, sans employer la fraude.

LUTTÉ. part. pass. invar. du v. Lutter.

LUTTER. v. n. 1^re^ conj. (rad. *lutte*). Se prendre corps à corps avec quelqu'un pour le terrasser. Lutter avec, contre quelqu'un. Il a lutté contre vous. Il lutte fort bien, il est très-adroit.

— Fig. en parlant de toute espèce de combat. Les deux armées luttèrent avec beaucoup de courage et de sang-froid. Pouvoir lutter avec quelqu'un. Vous n'êtes pas de force pour lutter avec un aussi habile dialecticien. C'est Léonidas *luttant* avec ses Spartiates contre la fastueuse armée des satrapes ; mais il n'y eut pas de Thermopyles. (De Norvins.)

— Fig. *Lutter contre la tempête, contre les vents, contre les flots, contre les rochers, contre les obstacles, contre la destinée, contre la mort*, etc. Faire des efforts pour surmonter les flots, les obstacles, etc., se défendre contre la mort, contre la destinée, etc. Il vaut mieux avoir à *lutter* contre la nature que contre les hommes, et s'exposer aux secousses de la terre, qu'aux insultes des nations. (Rayn.) Il est beau de voir un homme *lutter* contre sa passion, quand sa passion est criminelle et funeste. (Volt.) Il ne s'est jamais rien fait de grand dans le monde, que par le génie et la fermeté d'un seul homme qui *lutte* contre les préjugés de la multitude ou qui en donne. (Id.) A Venise, on ne voit pas même une mouche ; tous les animaux en sont bannis, et l'homme seul est là pour *lutter* contre la mer. (M^me^ de Staël.) Combien le pouvoir de l'homme est faible quand il *lutte* contre celui de la nature. (B. de St-P.) Toutes les fois que l'homme veut *lutter* contre le malheur, il est sûr d'être le plus fort. (De Juss.) Comment *luttez*-vous contre la queue de l'hiver ? (Volt.)

> Enfin ce grand débris, *luttant* contre la tombe,
> Par un dernier effort se soulève et retombe. (Del.)

LUTTEUR. s. m. (du lat. *luctator*, même signif.) Celui qui combat à la lutte. Les lutteurs qui combattaient aux jeux olympiques. C'est un bon lutteur.

> Ne manque pas d'écrire
> Quo leur exemple était aux *lutteurs* glorieux. (La Fontaine.)

— Quoique l'Académie ne donne pas de féminin à ce mot, et qu'on n'en trouve pas d'exemples dans les auteurs, il nous semble que l'on peut dire une *lutteuse*.

LUTZEN. Géogr. Petit village de Prusse sur l'Elster, dans la régence et le cercle de Merseburg. Lutzen est fameux par deux batailles : la première livrée entre le roi de Suède Gustave-Adolphe et les impériaux, le 6 novembre 1632. Le roi de Suède y fut tué et son armée remporta la victoire. La seconde, gagnée le 2 mai 1813 par Napoléon en personne, contre les souverains de Russie et de Prusse.

LUVARE ou **LUVARUS.** s. m. Genre de poissons très-voisins des stromatées. Il ne renferme qu'une seule espèce, le luvarus impérial, qui habite la Méditerranée. C'est un poisson très-rare, dont la chair est exquise.

LUXATION. s. f. (pr. *luk-ça-ci-on* ; du lat. *luxatio* ; de *luxare*, déboîter). Path. chir. Déplacement de deux ou plusieurs pièces osseuses, dont les surfaces articulaires ont perdu en tout ou en partie leurs rapports naturels, soit par l'effet d'une violence extérieure, soit par suite d'une altération de quelqu'une des parties qui concourent à l'articulation. La luxation est complète quand les os ont entièrement perdu leurs rapports articulaires ; incomplète, lorsqu'ils les conservent en partie. Luxation de la mâchoire inférieure. Luxation de l'avant-bras, du pied, de la cuisse, du doigt, du poignet, etc.

LUXE. s. m. pr. *luk-ce* ; du lat. *luxus*, même signif.) Somptuosité, excès de dépense dans les vêtements, la table, l'ameublement, etc. Le luxe des habits, de la table, des décorations, etc. Un luxe ruineux, scandaleux. Il déploie un grand luxe. Étaler un grand luxe, un luxe d'ostentation. Le *luxe* est le précurseur de la misère. (Mass.) Faire des lois efficaces contre le luxe. Réformer le luxe. La cour est le séjour du *luxe* et de la mollesse. (Fléch.)

> Et notre *luxe* asiatique
> N'a point énervé sa vigueur. (J.-B. Rousseau.)

> Il est un *luxe* utile et décent, j'en conviens, [biens ;
> Permis aux grands États, aux grands noms, aux grands
> Qui jusqu'aux derniers rangs refondent la richesse,
> Fait redescendre l'or qui remonte sans cesse.
> Il est un autre *luxe* au vice consacré,
> De l'active industrie enfant dénaturé. (Delille.)

— Fig., au sens physique et au sens moral, Grande abondance, profusion, superfluité. En cet endroit, la nature déploie un grand luxe de végétation. Il y avait dans la salle un grand luxe de bougies. Il y a un trop grand luxe de figures, de comparaisons dans cet ouvrage, dans ce poëme. C'est donc le *luxe* des pensées qui empoisonne nos jours. (Barth.) La nature y déployait un *luxe* de fécondité, une magnificence, une majesté qui commandaient la vénération. (Rayn.)

— Parure, ornement, décoration. Le luxe des gens de bonne compagnie consiste aujourd'hui dans la beauté du linge et du drap. Imprimer un ouvrage avec un grand luxe typographique.

> D'autres fois s'égayant dans ses sombres retraites,
> La nature a son *luxe* et ses pompes secrètes. (Del.)

LUXÉ, ÉE. part. pass. du v. Luxer. S'empl. adjectiv. Os luxé. Bras luxé. Qu'un os *luxé* conserve sa première position ou qu'il en change, la compression qu'il exerce sur l'os contre lequel il appuie y creuse un enfoncement. (Boyer.)

LUXEMBOURG. Géogr. Grand-duché de la Confédération germanique, borné au N. par la province de Liége, à l'O. par celle de Namur, au S. par la France, et à l'E. par les États prussiens du Rhin. Sa superficie est de 820 kil. carrés, et sa popul. de 302,654 hab. Son sol est montagneux, froid, couvert de grandes forêts qui sont la continuation de celles des Ardennes. La principale richesse du pays consiste dans la fabrication du fer. Le Luxembourg est divisé en trois districts : Luxembourg, capitale, Dietkirch et Neufchâteau.

— Hist. Le Luxembourg fut d'abord gouverné par des comtes au x^e^ siècle. Il passa ensuite à la maison de Namur, puis à celle de Bar et à celle de Limbourg. Érigé en duché par Charles IV, en 1354, il passa plus tard à la maison d'Autriche, qui en céda à la France la partie méridionale, en 1659. Le congrès de Vienne en 1815 donna ce grand-duché aux Pays-Bas. Par le traité de Londres (1839), le Luxembourg a été partagé entre la Belgique et la Hollande. || Capitale du duché du même nom. Grande et belle ville sur l'Eltz, qui la divise en haute et basse. Sa popul. est de 10,000 hab. C'est une des plus fortes places de l'Europe. Louis XIV s'en empara en 1684, et les Français en 1795 en firent le chef-lieu du département des Forêts.

LUXEMBOURG. s. m. Palais bâti à Paris en 1615, par Marie de Médicis, sur le modèle du palais Pitti à Florence, et sur les dessins de l'architecte Desbrosses. Cédé par elle au duc d'Orléans, il prit le nom de palais d'Orléans, qu'il garda jusqu'à la révolution, pendant laquelle il fut transformé en prison. Le Directoire y siégea. Sous Napoléon, il devint tour à tour palais du consulat et du sénat conservateur. La Restauration en fit le palais de la Chambre des pairs, et cette destination lui a été conservée depuis la révolution de juillet.

LUXEMBOURG. L'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de l'Europe, qui a possédé le trône de Bohême, et a fourni trois empereurs. La branche aînée de cette maison se fondit dans celle d'Autriche en 1437.

LUXEMBOURG (François-Henri de Montmorency, duc et maréchal de). Né en 1628, fit ses premières armes sous le grand Condé, commanda en chef pendant la célèbre campagne de Hollande, gagna en 1690 la victoire de Fleurus, en 1691 celle de Steinkerque, et en 1693 celle de Nerwinde. Mort en 1695. Il avait reçu le bâton de maréchal en 1675.

LUXEMBOURGEOIS, EOISE. adj. et s. Qui appartient au Luxembourg ou à ses habitants. | Habitant, habitante du Luxembourg. Un Luxembourgeois. Une Luxembourgeoise. Les Luxembourgeois.

LUXER. v. a. 1^re^ conj. (pr. *luk-cé* ; du lat. *luxare*, même signif.). Chir. Déboîter un os, le faire sortir de sa place où il doit être naturellement. Cette chute lui a luxé plusieurs os.

— SE LUXER. v. pron. Sortir de sa cavité. Il y a des os plus sujets à se luxer que d'autres.

LUXEUIL. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Lure (Haute-Saône) ; 3,600 hab. Superbe établissement thermal. On y voyait jadis le fameux monastère de Saint-Colomban, où furent enfermés Ebroïn et saint Léger.

LUXUEUX, EUSE. adj. (pr. *luk-çu-eu* ; rad. *luxe*). Qui a du luxe, du faste ; qui vit dans le luxe. Les Athéniens et les Carthaginois étaient aussi *luxueux* dans le temps de leur prospérité, que dans celui de leur chute. (Fréron.)

— Ce mot n'a pas fait fortune. Il serait à souhaiter qu'il prévalût.

LUXURE. s. f. (pr. *luk-cu-re* ; du lat. *luxuria* ; rad. *luxus*, luxe). Incontinence, impureté. Ne s'emploie guère que dans le style de la morale chrétienne. Le péché de luxure. Pécher par luxure. Adonné à la luxure. La luxure est un des sept péchés capitaux.

LUXURIANCE. s. f. (pr. *luk-cu-ri-an-ce*). État trop abondant. Un jeune arbuste qui préjuge imprudemment la *luxuriance* prématurée de son jeune feuillage. (Delille.)

— Fig. La luxuriance des productions de l'esprit, de l'imagination.

LUXURIANT, ANTE. adj. (pr. *luk-cu-ri-an*, *ante*). Qui pousse des jets trop abondants. Le sol *luxuriant* de ces plaines fécondes. (Del.)

— Fig. Imagination luxuriante. Esprit luxuriant. Les animaux eux-mêmes n'avaient fait qu'émonder ces richesses *luxuriantes* du sol, qui se réparent toujours avec usure. (Ch. Nod.)

LUXURIER. v. n. 1^re^ conj. S'est dit pour Être trop fertile.

LUXURIEUSEMENT. adv. Avec luxure.

LUXURIEUX, EUSE. adj. (pr. *luk-çu-ri-eu*, *eu-se*). Qui est adonné à la luxure. Un homme luxurieux. Une femme luxurieuse.

— Qui tient de la luxure, qui marque de la luxure, qui peut induire à la luxure. Des pensées luxurieuses. Des paroles luxurieuses. Des regards luxurieux. Des peintures luxurieuses. Ces dames, ces héros à voix *luxurieuse*. (Boil.)

LUZARCHES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pontoise (Seine-et-Oise) ; 1,400 hab.

LUZECH. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Cahors (Lot) ; 2,500 hab.

LUZ-EN-BARÉGES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Tarbes (Hautes-Pyrénées) ; 2,600 hab.

LUZERNE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, toutes annuelles et vivaces, habitant plus particulièrement le voisinage du bassin de la Méditerranée. Les nombreuses espèces de luzerne peuvent toutes servir d'alimentation aux animaux et devenir pour la terre un excellent engrais. Une d'elles, cependant, est spécialement cultivée en France pour faire du fourrage ; c'est la *luzerne cultivée*. Elle est originaire de Médie et a été importée dans notre pays vers le temps des Romains. Cette plante a toujours été reconnue comme le meilleur fourrage, aussi la cultive-t-on en grand dans tout le Midi, elle y donne plusieurs récoltes par an, et la rapidité de sa croissance est telle dans les terrains bien arrosés, qu'on la voit pour ainsi dire croître à vue d'œil. Le moment favorable pour faucher la luzerne est lorsque les fleurs commencent à s'ouvrir ; avant cette épo

que la plante est trop aqueuse; après, ses tiges sont trop dures. Un champ de luzerne. Faucher la luzerne. Faner la luzerne. Les espèces principales sont la luzerne orbiculaire, la luzerne toupie, la luzerne maritime, la luzerne hérisson, la luzerne houblon, la luzerne arborescente et la luzerne faucille. La *luzerne*, donnée en vert aux juments, aux vaches et aux brebis qui nourrissent, leur fait venir une plus grande quantité de lait. (Loisel Desl.)

LUZERNIÈRE. s. f. (rad. *luzerne*). Terre semée en luzerne, champ de luzerne. Une *luzernière* bien ménagée peut donner un produit abondant pendant quinze années environ; on peut ensuite la détruire et y mettre des céréales qui y viennent parfaitement. (De Morog.) On ne doit jamais laisser brouter une *luzernière* par les bestiaux, d'abord parce qu'ils la gâtent, ensuite parce qu'elle leur donne des coliques et des vents qui peuvent les faire périr promptement. (Id.)

LUZETTE. s. f. Écon. rur. Maladie des vers à soie.

LUZIN. s. m. Mar. Cordage pour les enfléchures.

LUZIOLE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones à fleurs glumacées, famille des graminées, dont on ne connaît qu'une seule espèce, la luziole du Pérou.

LUZULE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, famille des joncées. Les luzules sont des plantes vivaces à racines fibreuses, à tige herbacée, droite, simple, noueuse, garnie de feuilles planes. Leurs fleurs sont petites, peu apparentes, disposées au sommet des tiges en corymbe tantôt lâche, tantôt en forme d'épi. Les espèces principales sont la luzule blanc de neige, la luzule à larges feuilles, la luzule en épi, la luzule des champs et la luzule printanière.

LUZURIAGA. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des asparaginées. La seule espèce de ce genre, le luzuriaga radicant, est une plante à tiges grêles, médiocrement ligneuses, flexueuses, hautes de dix à douze pieds de long, grimpantes le long des arbres, poussant des racines à chacun de leurs nœuds; les feuilles sessiles, alternes, lancéolées; la corolle d'un blanc jaunâtre, parsemée, ainsi que les organes sexuels, de points et de lignes rougeâtres. Le fruit est une baie rouge, globuleuse, de la grosseur d'un pois. Elle croît dans les grandes forêts du Chili.

LUZY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Nièvre), arr. de Château-Chinon; 2,000 hab.

LYCANTHROPE. adj. et s. m. (ét. gr., λύκος, loup, ἄνθρωπος, homme). Celui qui est atteint de lycanthropie. Les *lycanthropes* sont habituellement tristes et rêveurs, ont le visage pâle, les yeux caves, l'œil hagard, la langue et la bouche desséchées par une soif immodérée. (Champ.) Tout ce qu'on raconte des lycanthropes ressemble assez à nos contes de village.

LYCANTHROPIE. s. f. Pathol. Espèce particulière d'aliénation mentale ou de délire mélancolique, dans les accès duquel les malades s'imaginent être changés en loup, hurlent comme ces animaux, fuient le jour la compagnie des hommes, et courent la nuit à travers les champs. Être atteint de lycanthropie.

— Par extension, Manie de ceux qui se croient métamorphosés en quelque autre animal.

— Fig. Maladie de l'âme qui rend aussi sauvage qu'un loup l'infortuné qui en est atteint, et lui fait prendre le monde en horreur. Cette touchante folie, dont Jean-Jacques Rousseau fut une des victimes, ne peut s'appeler, en ce sens, Lycanthropie.

LYCAON. (du gr. λύκος, loup). Myth. Roi d'Arcadie, qui, ayant donné l'hospitalité à Jupiter, voulut éprouver sa divinité en lui faisant servir les membres rôtis et bouillis d'un prisonnier. Jupiter foudroya sa demeure et le changea en loup.

LYCAONIE. Géogr. Petite contrée de l'Asie Mineure, au N. de la Pisidie et de l'Isaurie; cap. Iconium.

LYCAONIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Lycaonie. ‖ Qui appartient à la Lycaonie et à ses habitants.

LYCÉE. s. m. (en lat. *Lycæum*, venu du gr. Λύκειον; rad. λύκος, loup, parce qu'on y avait placé la statue d'un loup en l'honneur d'Apollon). Ant. gr. Nom d'un lieu célèbre près d'Athènes, consacré à Apollon Lycéen, destiné à l'éducation de la jeunesse, et où Aristote enseignait la philosophie. C'était un vaste édifice entouré de jardins et d'un bois sacré. On y entrait par une cour de forme carrée, dont le pourtour était de deux stades. Des portiques et des bâtiments l'environnaient de tous côtés. On y voyait des salles spacieuses et garnies de sièges, où les philosophes, les rhéteurs et les sophistes rassemblaient leurs disciples, et au dehors des allées d'arbres en quinconce, où les maîtres et les élèves agitaient des questions en se promenant. Sur un des côtés de la cour étaient des pièces pour les bains et les autres usages du gymnase.

— Nom qui fut donné par imitation, dans les premières années de la révolution, à un lieu où se réunissait une société de personnes qui s'occupaient de littérature et de beaux-arts. Le Lycée eut pour fondateur, en 1787, l'infortuné Pilâtre des Rosiers. Cet établissement, mal conçu ou mal soutenu, était sur le point de tomber lorsque des hommes éclairés, riches, généreux et amis des beaux-arts, vinrent le relever en l'appuyant sur des fondements plus solides. Les professeurs, choisis parmi les célébrités de l'époque, concoururent à ses progrès et à son éclat. C'est là que La Harpe fit ses Leçons de littérature. Sous l'Empire, il perdit son nom, et prit celui d'Athénée, qu'il conserve encore.

— Nom que les Collèges royaux de France prirent sous l'Empire, et qu'ils gardèrent jusqu'à la Restauration.

— Secte, philosophie d'Aristote.

— Par extension, Tout lieu consacré à l'instruction.

— Assemblée de gens de lettres.

— Géogr. anc. Montagne de l'Arcadie qui s'unissait au mont Taygète.

LYCÉEN. adj. m. Ant. gr. Surnom d'Apollon.

— Celui qui étudie dans un lycée. C'est un lycéen. Une troupe de lycéens.

LYCHNANTHE. s. m. (pr. *lik-nan-te*; ét. gr., λύχνος, lanterne; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des caryophyllées. Il ne comprend qu'une seule espèce, le lychnanthe grimpant. C'est une plante à racine vivace, qui croît dans les haies, en France, en Suisse, en Italie, etc.

LYCHNIDE. s. f. (pr. *lik-ni-de*; du gr. λυχνίς, lanterne). Bot. Genre de plantes de la famille des caryophyllées. Les espèces qui le composent, au nombre d'une trentaine, presque toutes indigènes, sont recherchées comme ornement à cause de leurs fleurs d'un rouge de diverses nuances et toujours éclatant. Toutes ces plantes se multiplient d'elles-mêmes par leurs semences; elles résistent au froid le plus intense. La lychnide à grandes fleurs, une des plus belles, nous vient de la Chine. La lychnide brillante, non moins belle, vient de la Sibérie.

LYCHNIDÉE. s. f. (pr. *lik-ni-dé*). Bot. Nom donné par les auteurs à diverses espèces de phlox, de sélago, et d'érinus.

LYCHNIS. s. m. (pr. *lik-ni*; du gr. λυχνίς, lanterne). Ant. gr. Une lanterne chez les Grecs.

— Bot. Nom que les anciens ont donné à beaucoup de plantes polypétales, dont les pétales, portés sur un onglet allongé, sont insérés sous l'ovaire au fond d'un calice tubulé et nu à sa base extérieure.

— Minér. Une des pierres que Pline range parmi celles qu'on nomme Gemmes ardentes, c'est-à-dire, qui ont un éclat vif et rougeâtre, semblable à celui d'un corps incandescent. Le lychnis offrait avec cette vive couleur une nuance d'ailleurs agréable.

LYCHNITES. s. m. (pr. *lik-ni-tss*; du gr. λύχνος, lanterne). Minér. anc. Nom que les anciens donnaient quelquefois au marbre de Paros, parce qu'on l'exploitait à la lueur des lampes.

LYCHNOBE. adj. et s. des 2 g. (pr. *lik-no-be*). Qui fait de la nuit le jour. Inus.

LYCHNOÏDE. s. f. (pr. *lik-no-i-de*). Bot. Nom qui a été donné au phlox et à l'arénaire.

LYCHNOMANCIE. s. f. (pr. *lik-no-man-ci*; ét. gr., λύχνη, lumière; μαντεία, divination). Antiq. Divination par la lumière.

LYCHNOROMATE. s. m. (pr. *lik-no-ro-ma-te*; du gr. λύχνη, lumière; ῥώμα, ατος, force vigueur, impétuosité). Lumière universelle, lumière du monde.

LYCIARQUE. s. m. (ét. gr., Λυκία, Lycie; ἄρχων, magistrat). Magistrat annuel de Lycie qui présidait aux affaires de cette province, et spécialement aux jeux et aux fêtes établis en l'honneur des dieux.

LYCIE. Géogr. anc. Région de l'Asie-Mineure, au sud de la Phrygie, entre la Carie et la Pamphylie; villes principales, Myra et Patare. La Lycie appartint successivement à Crésus, aux Perses, à Alexandre, à Antigone, aux Séleucides, aux Rhodiens et aux Romains. Très-anciennement la Lycie avait porté le nom de *Mylade*.

LYCIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Lycie. ‖ Qui a rapport à la Lycie et à ses habitants.

LYCIET. s. m. Bot. Genre de la famille des solanées, composé de plus de trente espèces. Les lyciets sont des plantes à tiges ligneuses, droites ou pendantes, à rameaux grêles, épineux, à feuilles libres, à fleurs axillaires et pédonculées. Ils sont répandus sur l'un et l'autre hémisphère.

LYCIOÏDE. s. m. (du lat. *lycium*, lyciet, et du gr. εἶδος, ressemblance). Bot. D'abord nom générique, puis nom spécifique du sidéroxylon.

LYCODONTE. s. m. (du gr. λύκος, loup; ὀδούς, όντος, dent). Foss. Nom qu'on a quelquefois donné aux dents orbiculaires ou ovales de poissons fossiles.

LYCOGALE. s. f. Bot. Genre de la famille des champignons angiocarpes, dont on ne connaît qu'un petit nombre d'espèces. Les lycogales se rencontrent sur les écorces et les vieux bois. La lycogale couleur de vermillon. La lycogale argentée.

LYCOPE. s. m. (ét. gr., λύκος, loup; ποῦς, pied). Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des labiées. Les lycopes sont des plantes herbacées, vivaces, à tiges tétragones, à feuilles opposées et à fleurs axillaires. On en connaît neuf espèces, dont les plus remarquables sont: le lycope d'Europe et le lycope de Virginie.

LYCOPERDACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au lycoperdon. ‖ LYCOPERDACÉES. s. f. pl. Famille et tribu de champignons ayant pour type le genre lycoperdon. Les lycoperdacées existent d'abord à l'état lactescent, se développent et se dessèchent très-rapidement. Elles croissent le plus ordinairement dans les régions tempérées; les régions très-froides et excessivement chaudes en fournissent à peine deux ou trois espèces.

LYCOPERDASTRE. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons.

LYCOPERDINE. s. f. Entom. Genre de coléoptères, famille des fongicoles. Les lycoperdines vivent dans les vesses-de-loup, et ne se trouvent conséquemment qu'en automne.

LYCOPERDITE. s. f. Foss. Nom donné aux alcyons fossiles, dont la forme a des rapports avec la plante de la famille des champignons à laquelle on a donné le nom de vesse-de-loup.

LYCOPERDOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au lycoperdon.

— s. m. Bot. Genre de la famille des champignons, voisin des lycoperdons.

LYCOPERDON. s. m. (ét. gr., λύκος, loup; πέρδω, je pette, je fais un pet). Bot. Genre fort curieux de la famille des champignons, vulgairement appelé *vesse-de-loup*, *vesse-loup*. C'est un champignon terrestre, globuleux, plus ou moins volumineux. Le péridium, semblable à une toupie ou à une poire renversée, est d'abord charnu, puis pulvérulent, s'ouvre à son sommet quand il est mûr, et laisse échapper une poussière abondante, verte ou brunâtre. C'est à cette propriété et à l'habitude qu'ont ces végétaux de croître dans les bois qu'est dû leur nom trivial. Les espèces principales sont: le lycoperdon gigantesque et le lycoperdon en forme d'outre.

LYCOPERSICON. s. m. Bot. Nom grec de la tomate ou pomme d'amour, dont on fait un genre.

LYCOPHRON. Poète de l'école d'Alexandrie qui parvint à faire sur Cassandre une espèce d'épopée mystique beaucoup moins claire que les vers sibyllins ou que l'Apocalypse.

— Par extension, Tout auteur obscur qui enveloppe sa pensée de voiles impénétrables. Je crois, dit Charles Nodier, que les dictionnaires ne peuvent plus se refuser à admettre ce mot, car le temps ne paraît pas loin où cette personnalité deviendra presque générique. Il fait allusion aux nombreux lycophrons de la littérature moderne.

LYCOPHTHALME. s. m. (ét. gr., λύκος, loup; ὀφθαλμός, œil). Anc. minér. Pierre semblable à l'œil d'un loup, selon Pline, d'un rouge de sang, noire dans le milieu, avec un cercle blanc qui environne ce centre noir. On croit que c'est une variété d'agate.

LYCOPODE. s. m. (ét. gr., λύκος, loup; ποῦς, pied). Bot. Genre type de la famille des lycopodiacées, que Linné avait placé parmi les mousses, Jussieu parmi les fougères, et dont on a fait plusieurs sections ou sous-genres, en raison des différences marquées qu'offrent le port des végétaux qui le composent, et en raison des caractères variables que présente la fructification. Les lycopodes sont des herbes rameuses, vivaces, rarement ligneuses, le plus souvent rampantes, à feuilles simples, épaisses, imbriquées. On les trouve dans les lieux ombragés, frais et humides des bois. Quelques espèces habitent les endroits secs et arides, et un très-petit nombre croît en Europe, dans les Indes et l'Amérique septentrionale.

— *Poudre de lycopode*. Nom que porte en pharmacie le pollen du lycopode. Il est d'un jaune soufre, pulvérulent, subtil, non miscible à l'eau, mais s'attachant facilement à la surface de la peau, susceptible de s'enflammer subitement quand on le projette sur les flammes d'un corps en ignition. Le lycopode n'a ni odeur ni saveur. La médecine le regarde comme diurétique, et le conseille pour dessécher les écorchures qui surviennent entre les cuisses des personnes trop grasses, des enfants.

LYCOPODIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient du lycopode. ‖ LYCOPODIACÉES, LYCOPODIÉS, LYCOPODINÉES. s. f. pl. Famille de plantes cryptogames, autrefois confondue avec celle des mousses, ayant pour type le genre lycopode.

LYCOPODIÉ, ÉE. adj. Bot. V. LYCOPODIACÉ.

LYCOPODINÉ, ÉE. adj. Bot. V. LYCOPODIACÉ.

LYCOPODITE. s. m. Bot. Genre de plantes fossiles à feuilles linéaires ou sétacées, sans nervures ou traversées par une seule nervure insérée tout autour de la tige.

LYCOPSIDE. s. f. (ét. gr., λύκος, loup; ὄψις, vue, apparence). Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des borraginées. Les lycopsides sont des plantes herbacées, souvent annuelles, à feuilles simples, plus ou moins rudes au toucher. On en connaît une douzaine d'espèces originaires de l'Europe et du Levant. La lycopside des champs. La lycopside variée.

LYCOREXIE. s. f. (ét. gr. λύκος, loup; ὄρεξις, appétit). Pathol. Faim de loup. V. BOULIMIE.

LYCORIEN, ENNE. adj. Annél. Qui ressemble à la lycoris. ‖ LYCORIENNES. s. m. pl. Famille d'annélides, ayant le genre lycoris pour type.

LYCORIS. s. f. Annél. Genre de la famille des néréides.

LYCOSE. s. f. Entom. Genre d'araignées comprenant ceux de ces animaux qui chassent pour attraper leur proie, qui portent leurs œufs dans un cocon attaché à l'anus, qui soignent leurs petits et qui les portent sur leur dos. Les lycoses courent très-vite, habitent à terre ou dans les fentes des murs, les cavités des pierres, etc. Elles se tiennent près de leur demeure et y guettent leur proie, sur laquelle elles s'élancent avec une grande rapidité.

LYCTE. s. m. Entom. Genre de coléoptères, famille des xylophages. Les lyctes sont de très-petites espèces d'insectes qui se trouvent dans les lieux humides. Ils se nourrissent de matières végétales. Leurs antennes sont en masse solide et leur corps est allongé, linéaire.

LYCURE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, famille des graminées.

LYCURGUE. Célèbre législateur des Lacédémoniens. Dans le but de donner une bonne législation à sa patrie, il parcourut la Grèce, l'Asie et l'Égypte, étudiant avec soin les institutions de ces divers peuples. De retour à Lacédémone, il donna à ses concitoyens des lois d'une grande sagesse, dont l'effet était d'exciter au dernier point l'amour de la patrie, d'épurer les mœurs, et de former des guerriers indomptables.

LYCUS. s. m. (pr. *li-kuss*). Entom. Genre de coléoptères, famille des serricornes. Les lycus sont bien reconnaissables à leur tête allongée, large en arrière, rétrécie en avant, inclinée. On les rencontre sur les fleurs dont ils recherchent les sucs qu'ils puisent au moyen de leur longue tête. Le lycus sanguin. Le lycus très-large.

LYDIE. Géogr. Partie occidentale de l'Anatolie, région de l'Asie-Mineure, sur la côte orientale, entre la Mysie et la Carie. Chef-lieu Sardes. Sur la côte de la Lydie étaient presque toutes les cités grecques qui formaient la confédération ionienne. La Lydie, d'abord royaume indépendant, fut conquise par Cyrus, puis par Alexandre, et passa aux Séleucides après la bataille d'Ipsus. Elle tomba au pouvoir des Romains en l'an 129 av. J.-C.

LYDIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Lydie. ‖ Qui a rapport à la Lydie ou à ses habitants.

— Anc. mus. *Mode lydien*. Un des modes de la musique des Grecs. Il avait dans l'origine un caractère de sensibilité et de mélancolie qui participait à la fois de la mélancolie grave et monotone du dorien et de la délicatesse de l'ionique. Peu à peu il se rapprocha davantage de ce dernier, et devint souvent animé, badin, piquant et propre à la mollesse.

LYELLIE. s. f. Bot. Genre de mousses ne renfermant qu'une seule espèce. Cette mousse forme des touffes ou gazons composés de tiges droites, garnies vers le sommet de frondules éparses dilatées à la base.

LYGÉ. s. m. Bot. Nom donné au spart graminée originaire d'Espagne.

LYGÉE. s. m. (du gr. λυγαῖος, triste, obscur). Entom. Genre d'insectes hémiptères à élytres croisés, famille des frontirostres. On trouve les lygées sur les plantes dont ils sucent les sucs. Sous les trois états de larves, de nymphe et d'insecte parfait, la plupart de ces insectes vivent en société ou plutôt en famille parfois très-nombreuses.

LYGINIE. s. f. Bot. Syn. de Schénode.

LYGISTE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des rubiacées. Le lygiste est un arbrisseau à tiges lisses, flexueuses, presque grimpantes, rameuses; portant quelques fleurs presque à grappes et une baie presque globuleuse pour fruit. On le trouve à la Jamaïque.

LYGODIER. s. m. Bot. V. HYDROGLOSSE.

LYGODISODÉE. s. f. Bot. DISODÉE.

LYGOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., λύγη, ténèbres; φιλέω, j'aime). Entom. Qui aime les ténèbres, qui fuit la lumière. ‖ LYGOPHILES. s. m. Famille d'insectes coléoptères, correspondant aux ténébrions de Linné et que l'on nomme aussi ténébricoles.

LYMEXYLON. s. m. (ét. gr., λῦμη, ruine, ξύλον, bois). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des serricornes. Les lymexylons, comme l'indique leur nom, sont le fléau du bois de construction. Leurs larves se développent dans l'intérieur des bois les plus durs et les plus sains en apparence, et les traversent dans tous les sens, de manière à détruire les charpentes des édifices, les carcasses des navires, les soutiens de nos meubles. Lymexylon dermestoïde. Lymexylon des vaisseaux.

LYMNE. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson du genre des pastenagues.

LYMNORÉE. s. f. Arachn. Genre de méduses établi pour une espèce observée dans les mers de la Nouvelle-Hollande. La lymnorée a le corps entièrement gélatineux, sans cavité digestive ou gastrique.

— Polyp. Genre de polypiers sarcoïdes. La lymnorée est un polypier fossile, en masse irrégulière, presque globuleuse. La seule espèce connue de ce genre est assez ordinaire dans les environs de Caen.

LYMPHANGITE. s. f. (du lat. *lympha*, lymphe; et du gr. ἀγγεῖον, vaisseau; la désinence *ite* annonce une phlegmasie). Pathol. Inflammation des vaisseaux et des ganglions lymphatiques.

LYMPHATIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a

rapport à la lymphe. Les vaisseaux lymphatiques sont des canaux qui naissent par des radicules extrêmement fines dans les profondeurs de divers organes, et qui après s'être réunis en troncs plus ou moins gros, vont enfin déboucher dans les veines du cœur. Les glandes lymphatiques sont de petits organes irrégulièrement arrondis et situés aux aisselles, aux plis de l'aine, au cou, dans la poitrine, dans l'abdomen. Le système lymphatique n'existe pas chez tous les animaux, et chez ceux dans lequel on le rencontre, il n'a pas le même degré de complication. Beaucoup de physiologistes regardent les vaisseaux lymphatiques comme les agents spéciaux de l'absorption.

— *Tempérament lymphatique*. Tempérament dans l'économie duquel prédomine le système lymphatique.

LYMPHE. s. f. (pr. *lin-fe*; du lat. *lympha*, eau, liquide). Physiol. Liquide contenu dans les vaisseaux lymphatiques. C'est un fluide incolore qui provient, selon quelques physiologistes, de toutes les matières que l'absorption interne recueille dans les diverses parties du corps. Il est fait par le système lymphatique au moment même où s'accomplit cette absorption. Il circule ensuite dans un ordre particulier de vaisseaux, reçoit chemin faisant le chyle, est versé avec lui dans les veines, et devient un des matériaux du sang. Suivant d'autres, le sang parvenu dans les radicules artérielles est partagé en deux parties, l'une rouge qui est portée au cœur, l'autre séreuse qui est absorbée par les vaisseaux lymphatiques, et qui constitue la lymphe. Il en est qui veulent que la lymphe ne soit que de l'eau chargée d'un peu d'albumine et de quelques matières salines. La plupart des gens âgés périssent par le scorbut, l'hydropisie ou autres maladies qui semblent provenir du vice du sang, de l'altération de la *lymphe*... (Buff.)

— *Lymphe de Cotunno*. Humeur transparente dont sont remplies toutes les cavités de l'oreille interne et qui transmet au nerf auditif les vibrations qu'elle reçoit de la membrane, de la fenêtre ronde, et surtout de la base de l'étrier qui pose sur la fenêtre ovale.

— Bot. Liqueur aqueuse incolore qui existe en plus ou moins grande abondance dans les végétaux, et qui coule dans le tissu interne des plantes lorsque le soleil, au sortir de l'hiver, commence à réchauffer la terre encore glacée. La lymphe circule dans les plantes dans tous les temps de l'année; elle est plus abondante au printemps.

LYMPHITE. s. f. Médec. Syn. de Lymphangite.

LYMPHOSE. s. f. (rad. *lymphe*). Médec. Action élaboratrice spéciale dont résulte la lymphe.

LYMPHOTOMIE. s. f. (du lat. *lympha*, lymphe, et du gr. τέμνω, je coupe). Anat. Dissection des vaisseaux lymphatiques.

LYNCÉE. (du gr. λύγξ, lynx). Myth. Fils d'Apharus, roi de Messénie, fut un des Argonautes. Il avait la vue si perçante qu'il pénétrait les murailles, le ciel et la terre. Il tua Castor et fut tué par Pollux.

LYNCÉE. s. m. Crust. Genre de la famille des cladocères. Ce genre, intermédiaire entre les cypris et les daphnies, s'éloigne des premiers par les antennes. Les lyncées sont les plus petits des entomostracés. Ils habitent les eaux dormantes où croissent les plantes aquatiques. Le lyncée rose. Le lyncée strié.

LYNGODE. s. et adj. f. Médec. Fièvre intermittente dont le hoquet est le symptôme dominant.

LYNX. s. m. (pr. *linkss*; du gr. λύγξ, que plusieurs dérivent de λύκη, lumière, parce qu'il a la vue perçante). Mamm. Nom sous lequel on comprend des espèces de chat dont les oreilles sont ornées de poils verticaux, la fourrure longue et touffue, et la queue généralement courte. Cet animal est long de 75 centimètres. Le dos et les membres sont d'un roux clair avec des mouchetures d'un brun noirâtre; le tour de l'œil, la gorge, le dessous du corps et le dedans des jambes sont blanchâtres; il a quatre lignes noires prolongées de la nuque au garrot; des bandes mouchetées obliques sur l'épaule, transversales sur l'épaule. Comme le loup, le lynx pousse une sorte de hurlement pendant la nuit; il attaque de préférence les faons. Aussi agile que fort, il grimpe sur les arbres avec beaucoup de facilité pour surprendre les oiseaux dans leurs nids et poursuivre les écureuils, les martres et même les chats sauvages. Quelquefois il se place en embuscade sur une des basses branches, pour s'élancer de là sur un faon de renne, de daim ou de chevreuil. Il lui saute sur le cou, s'y cramponne avec ses ongles, et ne lâche prise que lorsqu'il a abattu sa proie en lui brisant la première vertèbre du cou. Il lui fait alors un trou derrière le crâne et lui suce la cervelle par cette ouverture. Quoique ses formes soient assez épaisses, le lynx est plein de grâce et de légèreté. Son œil est brillant, mais cependant doux et expressif. Comme le chat, il est d'une propreté excessive. Les lynx sont très-communs dans les forêts du nord de l'Europe, de l'Asie et du Caucase. Il y en avait autrefois en France et en Allemagne. On n'en trouve plus que dans les hautes montagnes des Alpes et des Pyrénées.

— Les naturalistes de l'antiquité avaient accrédité la fable que ses yeux pouvaient voir à travers les murailles, et que son urine se changeait en pierres précieuses.

La taupe ne peut voir l'éclat de la lumière,
Mais rien n'échappe au *lynx* : à ses yeux pénétrants,
Les corps les plus épais deviennent transparents.
(Du Resnel.)

— De cette opinion est venue l'expression proverbiale *Avoir des yeux de lynx*, pour dire Avoir la vue fort bonne, et par métaphore, Pénétrer les desseins, les secrets des autres. Cet homme a des yeux de lynx. Le cœur a des yeux de *lynx*. (Mme Necker.) *Lynx* dans le faux, taupes dans le réel. (J.-B. Rouss.)

Lynx envers nos pareils et taupes envers nous,
Nous nous pardonnons tout et rien aux autres hommes
La Fontaine.

LYON. Géogr. La ville de France la plus commerçante et la plus importante après Paris, chef-lieu du département du Rhône, au confluent de la Saône et du Rhône. Sa population est de 197,750 habitants, y compris celles de la Croix-Rousse, de la Guillotière et de Vaise, qui forment des communes séparées. Lyon est le siége d'un archevêché, d'une cour royale, d'un tribunal de 1re instance, de la 7e division militaire. Elle est distante de 464 kilom. de Paris. Elle a une Académie, des Facultés de théologie, des lettres et des sciences, une école secondaire de médecine, une riche bibliothèque publique, un musée, deux belles salles de spectacle. L'industrie et le commerce de Lyon sont immenses; les étoffes de soie en font la base principale. || Hist. Fondée sous le nom de *Lugdunum*, l'an 43 av. J.-C., par L. Munatius Plancus, cette ville devint bientôt tellement importante, qu'elle donna son nom à toute la Celtique. Au ve siècle, elle était la capitale d'un des démembrements du royaume de Bourgogne; mais sa prospérité date surtout des XIe et XIIe siècles, après la réunion du royaume de Bourgogne à l'Empire. En 1307, elle fut réunie à la France par Philippe le Bel, qui érigea la seigneurie de Lyon en comté. En 1793, Lyon, boulevart de l'opposition royaliste, se révolta contre la Convention et soutint un siége terrible, dont le résultat fut la ruine presque entière de cette ville.

LYONIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique établi pour plusieurs espèces d'andromèdes. Le calice est d'une seule pièce, la corolle presque globuleuse; le fruit une capsule à cinq loges.

LYONNAIS, AISE. adj. Qui appartient à Lyon, qui habite Lyon. L'industrie lyonnaise. || Subst. Habitant, habitante de Lyon. Un Lyonnais. Une Lyonnaise.

LYONNAIS. s. m. Géogr. Ancienne province de France qui comprenait le Lyonnais propre, le Beaujolais et le Forez. Elle forme aujourd'hui les départements du Rhône et de la Loire.

LYONNAISE. s. f. Géogr. Nom donné par Auguste à l'une des trois grandes provinces de la Gaule, appelée aussi *Celtique*, et qui a été appliqué à plusieurs divisions territoriales au nombre de quatre. La première avait pour métropole Lyon, et comprenait les Eduens et les Mandubiens (Rhône, Saône-et-Loire, Loire, Côte-d'Or, Nièvre, et partie de la Haute-Marne). La deuxième Lyonnaise avait pour métropole Rouen, et comprenait l'ancienne Normandie. La troisième avait pour métropole Tours, et embrassait la Bretagne, l'Anjou, le Maine et la Touraine. La quatrième avait pour métropole Sens, et embrassait les pays qui constituent aujourd'hui les départements de l'Yonne, Seine-et-Marne, Seine, Seine-et-Oise, Eure-et-Loir et Loiret.

LYONNET. s. m. Entom. Espèce de teigne.

LYONSIE. s. f. Bot. Genre de la famille des apocynées dont il n'existe qu'un seul arbrisseau qui croît dans la Nouvelle-Hollande.

LYPÉMANIE. s. f. (ét. gr., λύπη, tristesse; μανία, manie). Pathol. Syn. de Mélancolie.

LYPÉRANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, famille des orchidées. Les lypéranthes sont des arbres de la Nouvelle-Hollande, dont la souche descendante pousse des racines à sa partie supérieure.

LYRE. s. f. (du gr. λύρα, lyre). Instrument de musique à cordes, et le premier qu'aient inventé les peuples de l'antiquité. Il était ordinairement de forme triangulaire. Le nombre de cordes a fort varié, il y en eut depuis une jusqu'à quarante. On les touchait de trois manières en les pinçant avec les doigts, ou en les frappant avec le plectrum, ou en pinçant les cordes de la main gauche, tandis qu'on les frappait de la droite avec le plectrum. Les anciens monuments représentent des lyres de différentes figures. La lyre à sept cordes a été la plus usitée; d'où vient qu'on dit encore la lyre à sept cordes, à sept tons, pour la lyre en général. Orphée tirait de sa *lyre* un petit nombre de sons agréables. (Barth.)

En longs habits de lin, le chantre de la Thrace,
A des airs inspirés préludant avec grâce,
Se plaît à parcourir en ses divers accents
De la *lyre* aux sept voix les sept tons décroissants
(Fayolle.)

Hélas! nous nous taisons : nos *lyres* détendues
Languissent en silence aux saules suspendues.
(Racine.)

— Fig. et poét. Verve poétique, inspiration. Lyre harmonieuse, mélodieuse, docte, savante, enchanteresse, divine, prophétique, fidèle, amoureuse, immortelle, triste, touchante, frémissante, affaiblie. J'ai besoin qu'il vienne m'exciter à rentrer dans la carrière des mers; il y a longtemps que je n'ai monté les cordes de ma *lyre*, je l'ai quittée pour ce qu'on appelle philosophie, et j'ai bien peur d'avoir quitté un plaisir réel pour l'ombre de la raison. (Volt.)

Aux maux de ma patrie, interdit et sans voix,
J'ai vu souvent ma *lyre* échapper de mes doigts.
(Castel.)

Ce vieillard chenu qui s'avance,
Le Temps dont je subis les lois,
Sur ma *lyre* a glacé mes doigts (Volt.)

Accourez, troupe savante,
Des sons que ma *lyre* enfante
Ces arbres sont réjouis (Boil.)

— Se dit plus particulièrement de la verve qui anime les poëtes lyriques, c'est-à-dire, ceux qui composent des odes, des chansons, des opéras, en un mot, des ouvrages faits ou supposés faits pour être chantés. La lyre de Pindare, d'Horace, d'Anacréon, de Rousseau, de Lebrun, de Béranger.

Dans le brûlant désordre où sa *lyre* s'égare,
Peut-être que Rousseau fut vainqueur de Pindare
Chaussard.

Là, seul, dans sa douleur sauvage,
Pétrarque à son amante offrait de vains regrets;
Et sa *lyre*, dans le veuvage,
Reposait détendue aux branches d'un cyprès
Desorgues.

— Anat. Nom donné abusivement à la surface de la voûte à trois piliers du cerveau où l'on remarque deux lignes longitudinales auxquelles d'autres lignes transversales viennent se rendre.

— Ichthyol. Nom spécifique de deux poissons, dont l'un appartient au genre callionyme et l'autre à celui des trigles.

— Ornith. Oiseau de la Nouvelle-Hollande, dont la queue présente la forme d'une lyre. V. Ménure.

— Conchyl. *Lyre de David*. Espèce du genre harpe.

LYRÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des feuilles qui ont les lobes du haut grands et réunis, et ceux du bas petits et divisés jusqu'à la nervure. Feuilles lyrées.

LYRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *lyre*). Il se dit de la poésie et des vers qui se chantaient autrefois sur la lyre. Poème lyrique. Genre lyrique. Les modernes ont un autre genre de poésie *lyrique* que les anciens n'avaient pas et qui mérite mieux ce nom parce qu'il est chanté, c'est l'opéra. (Marm.)

— Se dit, particulièrement, Des odes et des hymnes. Le caractère de la poésie *lyrique* est la noblesse et la douceur : la noblesse pour les sujets héroïques; la douceur pour les sujets badins ou galants : car elle embrasse tous les genres. (Marmont.) Il cultivait avec succès la poésie *lyrique*. (Barth.)

— Qui fait de la poésie lyrique. Poète lyrique. Les poètes lyriques les plus fameux sont : David, Orphée, Alcée, Sapho, Pindare, Horace, Ossian, Klopstock, J.-B. Rousseau, Lebrun et Béranger.

LYRIQUE. s. m. Le genre lyrique, la poésie lyrique. Dans le *lyrique*, le poète doit principalement s'appliquer à étonner l'esprit par le sublime des choses ou par celui des sentiments; ou à flatter par la douceur et la variété des images, par l'harmonie des vers, par des descriptions ou d'autres figures fleuries ou vives et véhémentes, selon l'exigence des sujets. (Marmont.)

LYRIOCÉPHALE. s m. (ét. gr. λύρα, lyre; κεφαλή, tête). Erpét. Sous-genre de la famille des iguaniens. Les lyriocéphales sont plus remarquables par leur forme étrange que par leurs couleurs assez belles cependant. Ces singuliers animaux, qui ont les caractères généraux des lophyres, s'en distinguent par la présence d'un tympan placé comme celui des caméléons, au-dessous de la peau et des muscles. Ils sont en outre remarquables par une crête dorsale très-bien marquée et par la queue, forte, comprimée et carénée. Ils habitent les différentes contrées des Indes et particulièrement le Bengale.

LYRODIE. s. f. Antiq. Air pour la lyre.

LYRON. s. m. Bot. Un des noms anciens du plantain d'eau.

LYROPE. s. m. Entom. Espèce de larre d'Étrurie dont la bouche est un peu différente de celle des autres espèces rapportées à ce dernier genre d'hyménoptères.

LYSANDRE. Général lacédémonien qui vainquit Conon dans la célèbre bataille d'Ægos-Potamos, prit Athènes, la démantela et en changea le gouvernement. Il mourut en 396 av. J.-C.

LYSANDRE. s. m. Entom. Papillon des Indes.

LYSIANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des gentianées. Les lysianthes sont de belles plantes remarquables par la grandeur et l'élégance de leurs fleurs et par une tige haute, garnie d'assez grandes feuilles. Il est à regretter qu'aucune des espèces, la plupart originaires de l'Amérique méridionale, ne soit cultivée en Europe. Le lysianthe carine. Le lysianthe à grandes feuilles. Le lysianthe à grandes fleurs.

LYSIAS. Célèbre orateur grec, né à Syracuse, l'an 459, mort en 376 av. J.-C.

LYSIDICE. s. f. Annél. Genre de l'ordre des néréides, famille des eunices. Il y a trois espèces de lysidices : la lysidice valentine, la lysidice olympienne, et la lysidice galatine. Les deux premières habitent la Manche, la troisième se trouve aux îles Chauzey.

LYSIMACHIE. s. f. Bot. V. LYSIMAQUE.

LYSIMACHIÉ, ÉE. adj. (pr. *ly-si-ma-ki-é*). Bot. Qui ressemble à une lysimaque. || LYSIMACHIÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre lysimaque. Les lysimachiées sont généralement désignées aujourd'hui sous le nom de *primulacées*.

LYSIMAQUE. L'un des généraux d'Alexandre; régna dix ans en Macédoine, et fut tué dans un combat contre Séleucus, l'an 282 av. J.-C.

LYSIMAQUE ou **LYSIMACHIE.** s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des primulacées, qui contient une vingtaine d'espèces. Les lysimaques sont de belles plantes communes en France et aux lieux humides de l'Europe. Quelques-unes habitent les diverses contrées du globe. La lysimaque commune se charge, de juillet à septembre, de fleurs nombreuses d'un jaune brillant et disposées en corymbes. La lysimaque à feuilles de saule offre de longues grappes spiciformes et terminales de superbes fleurs blanches, et la lysimaque nummulaire forme de beaux tapis de verdure sur lesquels se joignent de grandes fleurs jaunes. On les appelle aussi Corneille, chasse-bosse, nummulaire, herbe aux écus, monnayère.

— *Lysimaque bleue*. Nom vulgaire de la scutellaire galériculée. || *Lysimaque jaune cornue*. Nom qu'on donne quelquefois à l'onagre. || *Lysimaque rouge*. La salicaire commune.

LYSINÈME. s. m. Bot. Genre de plantes. L'espèce principale, le lysinème piquant est un arbrisseau de la Nouvelle-Hollande très-rameux, garni de feuilles roides, éparses.

LYSIPOMIE. s. f. ou **LYSIPOMIA.** s. m. (ét. gr., λύω, je délie, je dissous; πῶμα, opercule). Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des campanulacées. Les lysipomias sont des plantes herbacées très-basses, presque sans tige, réunies en gazon; elles habitent les hautes montagnes.

LYSIPPE. Célèbre sculpteur grec, né à Sicyone. Il vivait vers 250 av. J.-C. Il a laissé plus de six cents ouvrages. Un des plus célèbres est l'Hercule du palais Pitti, à Florence.

LYSIS. s. f. Médec. Crise salutaire qui s'opère sans phénomène apparent.

LYSISPORIE. s. f. Bot. Division du genre sporotrique.

LYSSES. s. f. pl. (du gr. λύσσα, rage). Pathol. Pustules qui se développent, dit-on, sous la langue des individus mordus par un animal enragé.

LYSSODECTE. adj. des 2 g. Qui a été mordu par un chien enragé.

LYSTRE. s. f. Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des cicadaires. Les lystres femelles ont l'abdomen terminé par des touffes d'une substance blanche et comme laineuse, qu'on croit destinée à protéger les œufs. Toutes les espèces de lystres sont étrangères à l'Europe.

LYTHRAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *lythrum*, salicaire). Bot. Qui ressemble à la salicaire. || LYTHRAIRES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre salicaire, en lat. *lythrum*. La tige des lythraires est ligneuse ou herbacée; les feuilles sont opposées ou alternes, les fleurs axillaires ou terminales.

LYTHRODE. s. f. Minér. Nom donné à une pierre rougeâtre qui n'est qu'une variété de l'éléolite ou fettstein des minéralogistes allemands. V. ÉLÉOLITHE.

LYTHRUM. s. m. Bot. V. SALICAIRE.

LYTTE. s. f. (du gr. λύττα, fureur). Entom. Syn. de Cantharide.

LYZAN. s. m. Ichthyol. Nom d'un poisson rapporté au genre ..., division des scombéroïdes. V. SCOMBÉROÏDE.

LYZARDE. s. f. Erpét. Par ce mot, qui est une altération de *lézard*, on désigne, dans quelques-unes de nos provinces, le lézard gris des murailles. On écrit aussi *lysarde* ou *lizarde*.

M, s. m. ou f. Treizième lettre et dixième consonne de notre alphabet. Suivant l'appellation ancienne (*emm*), elle est du genre feminin ; mais elle est du genre masc. suivant la nouvelle (*me*). L'articulation dont la lettre *m* est le signe représentatif a été appelée labio-nasale, parce que, en exigeant le rapprochement de lèvres, elle oblige forcément le nez à livrer passage à une partie de l'air sonore, qu'elle modifie par son action. Cette articulation simple, douce, facile à prononcer, ne paraît étrangère à aucune langue ; c'est une des premières que les enfants réussissent à former. Dans presque toutes les langues, elle appartient à l'idée de mère, *ma*, *maman*, *mater*, *madre*, *math*, *matter*.

— Au commencement d'un mot, la prononciation du *m* est toujours la même ; à la fin, au contraire, elle peut se modifier considérablement. Il prend presque toujours à la fin d'un mot le son du *n*, comme dans *nom*, *faim*, *parfum*, que l'on prononce *non*, *fain*, *parfun* ; il faut excepter de cette règle l'interjection *hom*, et un assez grand nombre de noms propres appartenant à des langues étrangères, et dans lesquels le *m* final conserve sa véritable prononciation, tels que *Sem*, *Cham*, *Abraham*, *Jérusalem*, *Salem*, *Roterdam*, *Stockholm*, etc. Il y a cependant quelques noms où cette lettre se prononce comme le *n* ; ainsi on écrit *Adam* et l'on prononce *Adan*.

— Lorsque le *m* est redoublé, c'est-à-dire suivi d'un second *m* commençant la syllabe subséquente, il conserve sa valeur, comme dans *immortel*, *immense ; lemming*, *lipogrammatique*, *mammifère*, *commensurable*, *commuer*, *commutation*, *commémoration*, *grammaire*, *grammatical*, *Emma*, *Jemmapes*, *Ammon*, *Emmaüs*, etc. ; excepté dans les mots composés de la préposition *en*, alors le premier *m* se prononce encore comme *n* : *emmener*, *emmaillotter*. Il garde aussi sa prononciation quand la syllabe suivante commence par un *n*, par exemple dans *amnistie*, *omnipotence*, *indemnité*, *gymnastique*. Il n'en est cependant pas de même du mot *automne*, [illegible] *damne*, *damnation*, *condamnation*, où le *m* ne se doit nullement sentir. L'*m* se rend par [illegible] dans *sempiternel*, *Memphis*, *Sempronius*, *Bembo* et *semper-virens*, et dans quelques noms propres d'origine allemande ou hollandaise, tels que *A-Kempis*, *Nuremberg*, *Oldembourg*, *Rembrandt*, *Wurtemberg*, etc.

— Dans le corps d'un mot et à la fin d'une syllabe, la lettre *m* prend la prononciation du *n*, comme dans *combler*, *combiner*, *assembler*, *compagnie*.

— Dans la plupart des cas où le *m* se redouble, la voyelle précédente devient brève, comme dans *homme*, *femme* ; souvent aussi elle s'allonge (*flamme*), suivant l'effet ordinaire des consonnes doubles en français.

— La lettre *m*, lorsqu'elle est muette, ne saurait entrer en liaison avec une voyelle suivante sans blesser l'harmonie du langage. Cette observation s'applique aux cinq terminaisons *am*, *em*, *im*, *om*, *um* ; on ne peut donc pas dire, même en poésie : *Adam-m-et Eve*, *la faim-m-et la soif*, *un essaim-m-enchanteur*, *le thym-m-et la violette*, *un nom-m-illustre*, *un parfum-m-exquis*. Cette prononciation, que nous avons entendu employer par de beaux-esprits de province, est tout à fait fausse et ridicule.

— Le *m* figure un grand nombre d'abréviations. Dans le commerce, il désigne *marc* ou *monnaie* ; *M/C*, signifie *mon compte*. En architecture, *m.* veut dire *mètre*. Dans les tables astronomiques et les ouvrages de géographie, *M.* marque le *Midi*. Dans le style épistolaire, *M.* représente *monsieur* ; deux *MM.*, *messieurs*. Dans les ordonnances des médecins, *m.* est l'abréviation du mot latin *misce*, mélangez, ou de *manipulus*, qui veut dire *une poignée*. En terme de grammaire, *m.* signifie *masculin*. On écrit encore *m. à m.*, pour *mot à mot*, et *S. M.*, pour *Sa Majesté*.

— Comme signe numéral, le M latin signifie *mille* ou deux fois *cinq cents*. C'est à la fois un double D (ƆD) et l'initiale du mot *mille*. Surmonté d'un trait horizontal, M̄ vaut un million.

— Sur les monnaies françaises, cette lettre indique qu'elles ont été frappées à l'hôtel de Toulouse.

— Dans les inscriptions latines, M. remplace les noms de *Marcus*, *Manlius*, *Mucius*, ou le titre de *magister* ; chez les modernes, MA signifie *magister artium*.

— En musique, *m* veut dire *meno*, moins, ou *mano*, main, ou *mezzo*, moyen, modéré.

M'. Abréviation particulière dans les noms propres écossais, pour *mac*, fils. M'Culloch. M'Donald. On prononce rapidement la syllabe *mac*.

MA. adj. poss. et pron. fém. dont le masc. est *mon*. Ma mère. Ma sœur.

— Devant les mots commençant par une voyelle ou une *h* non aspirée, on dit *mon*, et non pas *ma*. Mon âme. Mon épée. Mon habitation. V. MON.

MA. Myth. Nom d'une femme à laquelle Jupiter confia l'éducation de Rhée.

MAB. Myth. La fée des songes et la sage-femme des autres fées dans les traditions du moyen âge. Quelques-uns en font la reine des fées, et lui donnent pour époux Obéron. Shakspeare lui a donné cette qualité dans une charmante fantaisie de sa tragédie de Roméo et Juliette.

MABA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des ébénacées, qui croît dans les Indes orientales et à la Nouvelle-Hollande. Maba elliptique. Maba des rivages. Maba géminé.

MABIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des euphorbiacées, originaire de la Guiane. Mabier taquari. Mabier calumet, ainsi nommé parce qu'à Cayenne on emploie les petites branches de cet arbrisseau à faire des tuyaux de pipe.

MABILLIEN, ENNE. adj. et s. Qui appartient au jardin Mabille ; qui fréquente le bal Mabille, à Paris. Le public *mabillien* s'est formé rapidement, et tient maintenant le canevas de la polka. (***)

MABILLON (Jean). Bénédictin de la congrégation de St-Maur, l'un des hommes les plus savants de son ordre ; né à St-Pierremont près de Reims, en 1632, mort en 1707. Il a laissé des ouvrages d'histoire et de diplomatique remarquables par une vaste érudition.

MABLY (Bonnot de). Écrivain français, frère de Condillac ; né à Grenoble en 1709, mort en 1785. Secrétaire du card. de Tencin, il fut chargé de quelques missions diplomatiques, mais vers 1746, il renonça aux affaires pour s'adonner exclusivement à l'étude. Ses principaux ouvrages sont : *Parallèle des Romains et des Français*, *Droit public de l'Europe*, *Observations sur l'histoire de France*, *De l'étude de l'histoire*, *Manière d'écrire l'histoire*, etc.

MABOUIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des capparidées. Cette plante croît sur les montagnes boisées de l'Amérique méridionale. Ses racines longues, noueuses, dures et pesantes, servent aux sauvages à faire des massues.

MABRA. Géogr. Ville du royaume d'Alger, dans les environs de Constantine, près du golfe de Bone.

MACABRE. adj. f. Ne s'emploie que dans cette locution, *danse macabre*. Se dit d'une ronde infernale dansée par des morts de toutes conditions et de tous les âges, rois, sujets, riches ou pauvres, vieillards et enfants ; c'est une allégorie figurant la fatalité qui condamne tous les hommes à la mort. Cette ronde se trouve représentée au moyen âge dans un grand nombre de cimetières et est décrite dans un ouvrage fort singulier intitulé *Danse macabre ou Miroir de la mort*. Tous les arts s'emparèrent de cette fiction. On connaît surtout la danse macabre de Holbein.

MAC-ADAM. s. m. Techn. Chemin ferré, dont le caillou fait corps, inventé par Mac-Adam, qui a donné son nom à ce genre de pavage. Le principe sur lequel repose le système de Mac-Adam consiste à maintenir dans un état parfait de sécheresse le sol sur lequel une route est établi.

MAC-ADAMISAGE. s. m. Emploi du système de pavage à la Mac-Adam. Les voies romaines [illegible] demi effacées par un *macadamisage* communal. (Souvestre.)

MAC-ADAMISÉ, ÉE. part. pass. du v. Macadamiser. S'empl. adjectiv. Route macadamisée.

MAC-ADAMISER. v. a. 1re conj. Paver une route à la Mac-Adam.

— SE MAC-ADAMISER, v. pron. Être macadamisé.

MAC-[illegible] s. m. [illegible] Divin[illegible]

MACAIRE (Saint) l'ancien. Né dans la Haute-Égypte vers l'an 300, de parents pauvres, se retira dans le désert de Scété (Thébaïde), après avoir été revêtu du sacerdoce. On lui attribue 50 homélies. ‖ MACAIRE (Saint) le jeune. Né à Alexandrie en Égypte, contemporain du précédent, se retira vers 335 dans la solitude de Nitrie ; mort en 394.

MACAIRE. s. m. Nouveau mot dont la langue française s'est depuis peu augmentée, car nous n'oserions dire enrichie. Ce nom fut dans l'origine celui d'un des bandits qui figuraient dans un mélodrame joué sur un des théâtres des boulevards. Le talent original de l'acteur chargé de représenter ce rôle lui imprima un caractère tout particulier et en fit la personnification de l'escroquerie et du charlatanisme. Macaire ou Robert Macaire est aujourd'hui le type de la friponnerie adroite et audacieuse.

MACAIRISME. s. f. Néol. L'art du macaire. Escroquerie ordinairement adroite et habile ; exploitation de la crédulité publique par le charlatanisme et la mauvaise foi.

MACAO. Géogr. Ville de Chine, province de Kouang-toung, dans une presqu'île de la baie de Canton, à 118 kilom. de Canton. Cette ville, assez commerçante, appartient de nom aux Portugais, mais un mandarin chinois y exerce une surveillance générale. Elle est aux Portugais depuis 1530. Sa popul. est de 34,500 hab., dont 30,000 Chinois, 4,000 Portugais et 500 autres Européens. Sur une colline, près de la ville de Macao, se trouve la grotte de Camoens, où l'on prétend que ce poète a composé ses Lusiades.

MACAQUE. s. m. Mamm. Genre de mammifères quadrumanes de la tribu des singes de l'ancien continent, qui renforme quelques espèces intermédiaires par leurs formes, et par leurs habitudes naturelles, aux guenons et aux cynocéphales. Les macaques sont des singes de moyenne taille, dont le museau est plus gros et plus prolongé que celui des guenons, et moins que celui des cynocéphales, le front a peu d'étendue, les yeux sont très-rapprochés, le corps est plus ou moins trapu et épais, les bras sont proportionnés aux jambes, les fesses sont pourvues de fortes callosités, la queue varie en longueur suivant les espèces, et dans une d'entre elles, le magot, elle ne forme qu'un simple tubercule. Les macaques habitent l'Afrique, l'Inde et les îles de l'Archipel indien ; ils se rassemblent en troupes nombreuses pour dévaster les champs cultivés et les jardins. Leur intelligence est très-développée, et ils sont en général très-lubriques. Le bonnet chinois, la toque, le rhésus, le maimon, le magot, l'ouanderou, le macaque proprement dit, sont les principales espèces.

MACARANGUA. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, dont la famille naturelle n'est pas encore déterminée. Il comprend des arbres ou arbrisseaux de l'île de France et de Madagascar qui fournissent une sorte de résine.

MACAREUX. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau nageur du genre alque. Les macareux occupent habituellement les îles et les pointes les plus septentrionales de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, mais ils ne peuvent tenir la mer que quand elle est tranquille. Lorsque la tempête les surprend au large, il en périt beaucoup. La nuit, ils se retirent dans les fentes des rochers. A terre, ils ne peuvent se tenir debout qu'en se posant sur leurs tarses comme sur leurs pieds, et leur démarche est chancelante. Ils se nourrissent de crustacés et de petits poissons qu'ils prennent en plongeant. Macareux moine. Macareux à aigrette. Macareux starique. Macareux huppé.

MACARE. s. m. (du gr. μάκαρ, heureux). Mot créé par Voltaire pour personnifier le bonheur.

> *Macare*, c'est toi qu'on désire,
> On t'aime, on te perd, et je croi
> Que je t'ai rencontré chez moi. (Volt.)

MACARET ou **MASCARET.** s. f. Mar. Mouvement rétrograde et quelquefois impétueux que le flux de l'Océan imprime aux eaux des fleuves près de leur embouchure. Cette impulsion devient parfois très-violente, les vaisseaux chassent sur leurs ancres, et divers accidents en résultent. Le macaret roule sur la Garonne avec tant d'impétuosité qu'il renverserait les plus gros navires.

— Techn. Sorte de barre de fer.

MACARIBO. s. m. Mamm. Renne d'Amérique. C'est le même que le caribou. V. ce mot.

MACARISIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, originaires de Madagascar et dont la famille n'est pas encore déterminée. Macarisie pyramidal.

MACARISME. s. m. Dans l'ancienne liturgie des Grecs, on appelait ainsi les psaumes de l'office divin qui commençaient par le mot grec μάκαριος, heureux. ‖ Hymne grec en l'honneur des saints.

MACARON. s. m. (de l'ital. *maccaroni* ; du gr., μάκαρ, heureux ; mets des heureux). Sorte de pâtisserie croquante et délicate, composée principalement d'amandes douces, amères, et de sucre, dont on fait de petits pains de diverses formes, mais surtout ronds et ovales. Un bon macaron. Macarons aux pistaches. Macarons aux noisettes. Macarons soufflés.

— Tablett. Sorte de peigne dont chaque extrémité est arrondie en forme de macaron.

— Mar. Court morceau de bois placé debout, de distance en distance, pour soutenir les fargues d'une embarcation.

MACARONÉE. s. f. Espèce de poésie burlesque où l'on fait entrer des mots de la langue vulgaire en leur donnant une terminaison latine. Cette poésie a pris naissance en Italie, au commencement du XVI[e] siècle. On lui a donné ce nom par allusion aux divers ingrédients dont se compose le macaroni, et qu'on compare à l'amalgame de mots que l'on introduit dans la macaronée.

MACARONI. s. m. (mot emprunté de l'ital). Pâte de farine très-fine, à laquelle on donne la forme de petits tubes creux allongés de diverses grosseurs, et qu'on assaisonne de différentes manières, mais particulièrement avec du fromage de Parmesan et de Gruyère. Ces macaronis de Naples sont les plus estimés ; ceux d'Auvergne rivalisent aujourd'hui. Manger des macaronis, du macaroni. Macaroni à l'italienne. Macaroni au gratin. Macaroni à la napolitaine.

— On a donné aussi ce nom à une poudre composée d'une partie de protoxyde d'antimoine et de deux parties de sucre, administrée jadis par les religieux de la Charité de Paris, contre la colique métallique.

MACARONIQUE. adj. des 2 g. Qui est composé d'après les règles de la macaronée. Poésie macaronique. Composition, vers macaroniques.

MACARONISME. s. m. Genre de poésie macaronique.

MACASSAR. Géogr. Ancienne ville de l'île de Célèbes, capitale de l'ancien royaume de Macassar. Elle n'existe plus, mais près de son emplacement se voient aujourd'hui Vlaardingen et le fort de Rotterdam. ‖ Le royaume de Macassar était jadis florissant et occupait toute la côte S.-O. de l'île ; il est aujourd'hui vassal de la Hollande. Sa cap. actuelle est Goak. On donne le nom de *rade de Macassar* à une rade belle et sûre située près de Vlaardingen.

MACBETH. Hist. Prince écossais, cousin germain du roi Duncan, qui régnait au XI[e] siècle. Selon les chroniques, une sorcière lui avait prédit qu'il serait roi. Pour accomplir la prédiction, il assassina Duncan et se fit couronner en 1040. Il fut renversé du trône en 1047 par Malcome, fils de Duncan. Shakspeare a pris le personnage de Macbeth pour sujet d'une de ses plus belles tragédies.

MACDONALD. Duc de Tarente, maréchal de France, né à Sedan en 1765, d'une famille irlandaise, mort en 1840. Servit d'abord dans le régiment irlandais de Dillon ; se distingua à Jemmapes, en 1792 ; prit la flotte hollandaise, en 1795, après avoir traversé le Wahal sur la glace ; porta la guerre dans le royaume de Naples, et soumit la Calabre. Fut nommé, en 1809, maréchal de l'Empire à la bataille de Wagram, puis duc de Tarente ; commanda le 2[e] corps en Russie (1812) ; combattit à Lutzen, Bautzen et à Leipzig, en 1813, et était à la tête de l'aile gauche de l'armée pendant la campagne de 1814. Après l'abdication de Napoléon, Macdonald fut chargé de licencier l'armée de la Loire. En 1816, il fut nommé grand chancelier de la Légion d'honneur, et conserva cette dignité jusqu'à sa mort.

MACÉDOINE. s. f. Art cul. Mets composé de toutes sortes de légumes ou de différents fruits. Macédoine à la Béchamel.

— Fig. et fam. Ouvrage de littérature où se trouvent réunies et mêlées des pièces de différents genres, tant en prose qu'en vers, et disparates. Se dit souvent en mauvaise part. Ce livre est une macédoine, on y trouve de tout.

— Jeux. Se dit, au jeu de cartes, d'une suite de parties dans lesquelles chacun des joueurs prescrit, lorsqu'il tient les cartes, l'espèce de jeu qu'on jouera sous sa main. Faire une macédoine.

MACÉDOINE. Géogr. Partie occidentale de la Roumélie, royaume de la Grèce ancienne, au N. de la Thessalie, à l'O. de la Thrace, à l'E. de l'Illyrie. Elle avait pour bornes naturelles les monts Cambuniens et Olympe au S., Bermiens et Linde à l'O., Scardus au N., et le Strymon à l'E. On y distinguait cinq régions principales, la Basse-Macédoine, la Haute-Macédoine, la Macédoine orientale ou Illyrie macédonienne, la Thrace macédonienne, la Chalcidique. Les villes d'Édesse et de Pella furent successivement capitales de toute la Macédoine. Le royaume de Macédoine fut fondé, vers l'an 1392 av. J.-C., par quinze tribus de Pélasges, chassées de l'Histiéotide. En 490, la Macédoine, envahie par Darius, subit l'alliance de ce prince et celle de Xercès, mais elle revint à l'alliance grecque dès 479. Philippe II, monté sur le trône de Macédoine l'an 260 av. J.-C., soumit la Grèce entière à sa domination. A la mort d'Alexandre le Grand, son fils, la Macédoine fut démembrée, et, après diverses révolutions, devint le lot de la famille d'Antigone, en 278. Les Romains la réduisirent complètement, après trois guerres, sous leur dépendance, et, en 148, la déclarèrent province romaine. Lors du partage de l'empire, elle fut comprise dans l'empire d'Occident. Elle tomba, au XV[e] siècle, avec les autres provinces de la Grèce, sous le joug des Turcs Ottomans qui la possèdent encore.

MACÉDONIEN, IENNE. s. et adj. Habitant de la Macédoine. ‖ Qui appartient à la Macédoine ou à ses habitants. Phalange macédonienne.

MACÉDONIENS. s. m. pl. Sectaires qui niaient que le Saint-Esprit procédât de Jésus-Christ, et qui avaient pour chef le patriarche Macédonius.

MACÉDONIENNE. s. f. Danse antique.

MACÉDONIUS. Patriarche de Constantinople, vers 351, chef d'une hérésie qui consistait à nier la divinité du Saint-Esprit. Les disciples de Macédonius furent nommés Macédoniens ou Pneumatomaques, c'est-à-dire, ennemis du Saint-Esprit.

MACEFRONDE. s. m. Ant. milit. Machine militaire qui servait à lancer des pierres.

MACÉMUTINE. s. f. Ancienne monnaie d'or.

MACER ou **MACIER** ou **MACER.** s. m. Bot. Arbre de Barbarie. On a employé son écorce contre la dyssenterie.

MACER. v. a. 1[re] conj. V. MASSER.

MACÉRATION. s. f. (pr. *ma-cé-ra-ci-on* ; du lat. *maceratio*, même signif.). Pratiq. relig. Mortification par jeûnes, disciplines et austérités de toute nature, que l'on s'inflige dans le but de faire un acte agréable à Dieu. La macération de la chair.

— Chim. Opération qui consiste à traiter une substance organique par un liquide dont la température ne soit pas plus élevée que celle de l'atmosphère. Cette opération a pour but de distendre les parties du corps que l'on y soumet, et de les mieux disposer à se laisser pénétrer par les dissolvants qu'il convient d'employer pour en extraire tels ou tels principes.

— Produit de cette opération, c'est-à-dire, le liquide chargé des principes qu'il a pu extraire.

MACÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Macérer. S'emploie adjectiv. Roses macérées dans l'alcool.

MACÉRER. v. a. 1[re] conj. Pratiq. relig. L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je macère, tu macères, il macère*, etc. Mortifier, affliger son corps par différentes austérités pour l'amour de Dieu. Ce saint macérait sa chair par les jeûnes, par les disciplines.

— Médec. et chim. Faire infuser à froid, dans l'eau ou dans une liqueur, une substance dont on veut extraire le principe soluble, ou l'affaiblir, la ramollir et la détremper. Faire macérer des roses dans l'alcool, des plantes ligneuses dans une dissolution alcaline.

— SE MACÉRER. v. pron. Être macéré. Ces matières commencent à se macérer.

— Dans le langage ascétique, Mortifier son corps. Il se macérait chaque jour à coups de discipline.

MACERIS. s. m. Astron. Hercule, constellation.

MACERON. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des ombellifères. Les macerons sont des plantes herbacées, vivaces ou bisannuelles, qui ont une odeur forte et aromatique. Les feuilles ont une saveur analogue à celle du persil. Elles ont été employées en médecine comme antiscorbutique. Macerons perfolié.

MACHABÉE (Matathias). Général juif, de la famille des Asmonéens, chassa les Syriens et releva les autels du vrai Dieu, renversés par Antiochus Épiphane. Il mourut l'an 167 avant J.-C., laissant cinq fils, Judas, Simon, Jonathas, Jean et Éléazar.

MACHABÉES. s. m. pl. (pr. *ma-ka-bé*). On appelle ainsi les deux derniers livres de l'Ancien Testament, qui contiennent l'histoire des Juifs sous les premiers princes de la race des Asmonéens, Judas, Jonathas et Simon, surnommés *Machabées*. On attribue le premier à Jean Hircan ; le second à Jason le Cyrénéen.

— Sept frères juifs qui souffrirent le martyre à Antioche, dans la persécution d'Antiochus Épiphane, l'an 168 av. J.-C. Leur mère Salmonée et leur père Éléazar partagèrent leur supplice.

MACHACOIRE. s. m. (pr. *ma-ka-ko-a-re* ; de l'espagn. *machacar*, battre, piller). Agric. Instrument pour rompre et broyer le chanvre.

MACHÆRIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses. Elles croissent dans les forêts de la Guiane et à Madagascar. Machærie ponctuée. Machærie réticulée.

MACHÆRINE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des cypéracées, originaire de Madagascar. Machærine restioïde.

MACHÆRIS. s. m. (du gr. μαχαιρίς, rasoir). Lignes saillantes que l'émail forme sur la surface triturante d'une dent composée, qui a été usée par la mastication.

MACHA-MONE ou **MACHEMONE.** s. f. Bot. Espèce de calebasse à chair rafraîchissante.

MACHAONIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des rubiacées. Cette plante croît dans l'Amérique méridionale. Machaonie acuminée.

MACHAONIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la machaonie. ‖ MACHAONIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, qui a pour type le genre machaonie.

MACHASOR. s. m. (pr. *ma-ka-zor*). Hist. relig. Sorte de livre de prières chez les Juifs.

MACHAULT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vouziers (Ardennes) ; 700 hab.

MÂCHE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des valérianées. On en connaît une trentaine d'espèces pour la plupart indigènes de l'Europe, et dont douze croissent en France. Parmi ces dernières, la mâche potagère, vulgairement appelée blanchette, clairette, doucette, salade verte, boursette, salade de chanoine ou de blé, est commune dans les champs et cultivée dans les jardins. Elle est adoucissante et rafraîchissante. On mange pendant l'hiver ses jeunes feuilles en salade. Mâche hérissée. Mâche dentée.

MÂCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Mâcher. Du pain mâché.

— Fig. *On lui a donné cette affaire, cette besogne toute mâchée.* Toute préparée.

— Se dit aussi d'une pièce de bois, d'un cordage, lorsqu'il a frotté longtemps contre un corps dur. La quille de ce bâtiment est mâchée.

MACHECOUL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Nantes (Loire-Inférieure) ; 3,700 hab. C'était autrefois la capitale de l'ancien duché de Retz en Bretagne.

MÂCHECOULIS ou **MÂCHICOULIS.** s. m. (en basse latinité *machicolamentum*). Anc. art milit. Galerie saillante que l'on pratiquait autrefois au haut des tours, des portes de villes, des châteaux forts, et soutenue par des corbeaux en pierre ou consoles. Les intervalles qui restaient entre ces supports formaient autant d'ouvertures par lesquelles on découvrait le pied de la muraille, et l'on jettait sur les assaillants des pierres, des traits, de l'huile bouillante, etc.

> Près de la Loire était un vieux château
> A pont levis, *mâchecoulis*, tourelles. (Volt.)

— Se disait souvent des ouvertures mêmes par lesquelles on jetait ces projectiles. Lancer des pierres sur les assiégeants par les mâchecoulis.

MÂCHEDRU. s. m. Express. pop. Gourmand, grand mangeur.

MÂCHEFER. s. m. Scories à demi vitreuses qui s'agglomèrent dans les foyers et forment le résidu combustible des diverses houilles. Elles sont composées d'oxydes terreux, de schistes et de quelques millièmes d'oxyde de fer. On nomme quelquefois le mâchefer *escarbille*, et on l'emploie à chauffer les étuves, à cuire la chaux ou les briques. On fait usage du mâchefer pour garantir les rez-de-chaussée de l'humidité, en en mettant une couche de 30 à 40 centim. sous le plancher. Le mâchefer entre aussi dans la composition du pisé.

MÂCHE-LAURIER. s. m. Poète. Style burlesque.

MÂCHELIER, ÈRE. adj. Zool. Épithète donnée quelquefois, et surtout dans le langage vulgaire, aux dents molaires. Dents mâchelières. ‖ subst. Les mâchelières.

MÂCHEMOURE. s. f. Restes, débris des biscuits de mer qu'on donne aux matelots.

MÂCHER. v. a. 1[re] conj. (du lat. *masticare*, même signif.). Briser, broyer les aliments sous les dents. Mâcher du pain, de la viande. Avaler sans mâcher.

— Absol. Il importe que les enfants s'accoutument d'abord à *mâcher*, c'est le meilleur moyen de faciliter l'éruption des dents. (J.-J. Rouss.)

— On dit d'un cheval qui joue avec son mors et qui le ronge, *Ce cheval mâche son frein.*

— Fig. en parlant d'un homme, *Il mâche son frein*, signifie qu'il endure quelque chose impatiemment et sans oser se plaindre.

— Fig. Se dit quelquefois dans le sens d'Hésiter, de temporiser. En matière de corrections ainsi que de potions, il y en a de très-salutaires qu'il faut avaler sans *mâcher*. (Levayer.) C'était un siége que nous devions dévorer sans le *mâcher*. (Bassomp.)

— Prov. et fig. On dit d'une personne qui n'entend pas les affaires, ou ne se donne pas la peine nécessaire pour les comprendre, qu'il faut lui mâcher tous ses morceaux, il faut tout lui mâcher.

— Fig. et fam. *Mâcher à quelqu'un sa besogne.* Là préparer de façon qu'elle se trouve toute faite.

— Fig. et fam. *Ne pas mâcher ce qu'on pense, ne pas mâcher ce que l'on a sur le cœur.* Le dire franchement, vertement, sans ménagement.

> Je vous parle un peu franc, mais c'est là mon humeur,
> Et je ne *mâche* point ce que j'ai sur le cœur. (Mol.)

— On dit aussi simplement, Je ne le lui ai pas mâché.

— Fam. *Mâcher de haut.* Manger sans appétit.

— *Mâcher à vide.* Mâcher sans avoir rien dans la bouche. ‖ Fig. et fam. Se repaître de fausses espérances.

> Et nous torchant le bec, alléguait Simonide,
> Qui dit, pour être sain, qu'il faut *mâcher* à vide
> (Regnier.)

> Qui ne mâche chez vous qu'un laurier insipide
> Court risque de *mâcher* à vide,
> Et souvent de mourir de faim. (Regnard.)

— SE MÂCHER. v. pron. Être mâché. Les petits morceaux se *mâchent*, s'avalent et se digèrent bien plus aisément que les gros. (De Juss.)

MÂCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui mâche. Un grand mâcheur de tabac.

— Pop. Celui, celle qui mange beaucoup, longtemps et lentement. C'est un grand mâcheur, une grande mâcheuse.

MACHIAVEL. (Nicolas). (pr. *Ma-ki-a-vel*). Fameux publiciste, né à Florence en 1469, d'une

famille noble, mais pauvre ; mort en 1527. D'abord secrétaire de la République florentine, il fut ensuite chargé de plusieurs missions en France, en Allemagne et à Rome. Impliqué dans une accusation de conspiration contre le cardinal de Médicis, il fut mis à la torture, puis exilé, et employa le temps de sa disgrâce à composer la plupart de ses ouvrages. Les principaux sont *Le Prince*, livre dans lequel il donne les principes de cette détestable politique qui a conservé depuis le nom de *politique machiavélique*, et qui justifie les plus honteux moyens pourvu qu'ils mènent au succès ; *Discours sur Tite-Live*, *Histoire de Florence*, *Traité de l'art de la guerre*, et quelques comédies, dont deux, la *Mandragore* et *Belphegor*, ont fourni à La Fontaine le sujet de deux contes.

MACHIAVÉLIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ma-ki-a-vé-li-ke*). Conforme aux principes politiques de Machiavel. Doctrine, système machiavélique.

— Par extens., il se dit des Maximes et des règles étrangères à la politique ou il entre de la [illegible] de la perfidie et de la fausseté. Conduite, morale machiavélique.

MACHIAVÉLISER. v. n. 1re conj. Néol. Agir d'après les maximes et les principes de Machiavel. Le malheur de notre siècle aujourd'hui est que pour acquérir réputation d'habile homme, il faut *machiavéliser*. (Pasquier.)

MACHIAVÉLISME. s. m. Système politique dont l'astuce et la mauvaise foi composent les maximes, et qu'on trouve développé dans le traité du *Prince*, de Machiavel. Le *machiavélisme*, tout abominable qu'il est, ne laisse pas d'avoir fait assez de progrès dans le monde. (Leclerc.) On commence à se guérir du *machiavélisme*, et l'on s'en guérira tous les jours. (Montesq.)

— Principes et actions agités par le système politique de Machiavel. Il a déployé beaucoup de machiavélisme dans cette négociation.

— Par extens., en parlant des affaires privées, Conduite rusée, astucieuse, perfide. Sa conduite envers ses associés a été d'un machiavélisme révoltant. Machiavélisme littéraire. Il faut se précautionner contre certains génies altiers, qui voudraient introduire le *machiavélisme* dans les sciences. (M. de Trév.)

MACHIAVÉLISTE. s. des 2 g. Celui ou celle qui adopte, qui suit le système et les principes de Machiavel. Le machiavéliste tend à ses avantages particuliers par quelques voies que ce soit. Cet homme est un profond machiavéliste, un machiavéliste raffiné. Les machiavélistes prônent en vain leurs dangereuses maximes.

MÂCHICATOIRE. s. m. Médec. Toute substance médicamenteuse qu'on ordonne à un malade de tenir dans sa bouche et de mâcher, soit qu'il en doive avaler le suc, soit qu'il doive le rejeter. Le tabac est un mâchicatoire. Les Indiens font de la feuille du bétel un *mâchicatoire* dont ils usent sans cesse. (B. de St-P.)

MÂCHICOT. s. m. Se disait de certains chantres attachés à quelques églises, notamment à Notre-Dame de Paris. ‖ Chantre d'église en général. Il ne se disait que par mépris.

MÂCHICOTAGE. s. m. Mus. relig. Addition de notes qui remplissent les intervalles dans le plain-chant.

MÂCHICOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Mâchicoter. S'empl. adjectiv. Plain-chant mâchicoté.

MÂCHICOTER. v. a. 1re conj. Chanter en mâchicot, en retranchant ou en ajoutant des notes à celles qui sont sur le livre.

MÂCHICOULIS s. m. V. MÂCHECOULIS.

MACHINAL, ALE. adj. Qui participe de la machine, qui est produit par le seul jeu des organes, sans intention ni réflexion. Mouvement, effet machinal. Action machinale. Agir d'une manière purement machinale.

— Le pluriel de *machinal*, *machinaux*, est assez peu usité. On en trouve cependant des exemples, et nous pensons qu'on doit admettre ce mot. Ainsi les mouvements qu'il se donne sont plutôt *machinaux* que dépendants des sensations et de la volonté. (Buff.)

MACHINALEMENT. adv. D'une manière machinale. Agir, parler, répondre, vivre machinalement.

MACHINATEUR, TRICE. s. Celui ou celle qui machine quelque complot, quelque intrigue, qui use de finesse pour tromper. Je nommerai les machinateurs. Les plus coupables de cette rébellion sont les machinateurs de toute l'intrigue.

— En polit. Homme habile à tramer des complots, à former des intrigues. C'est un grand machinateur.

MACHINATION. s. f. (pr. *ma-chi-na-ci-on*). Action, intrigue, pour tramer quelque complot, pour dresser des embûches et nuire à quelqu'un. Machination infernale. Sa machination l'a perdu. Il perçait dans tous les secrets, démêlait toutes les intrigues, découvrait les entreprises les plus cachées et les plus sourdes *machinations*. (Boss.)

MACHINE. s. f. (du gr. μηχανή, même signif.) Engin, instrument, outil propre à faire mouvoir, à tirer, lever, traîner, lancer quelque chose, ou à mettre en jeu par un moteur quelque agent naturel ou artificiel, comme le feu, l'air, l'eau, la vapeur ; ensemble de moyens pour obtenir un effet nécessaire ; assemblage de ressorts, de mécaniques, de pièces mobiles de toutes sortes. Grande machine. Machine admirable, prodigieuse. Machine simple, composée, sujette à se déranger, à se détraquer. Faire jouer une machine. L'effet d'une machine. Les pièces, les ressorts d'une machine. La théorie, le dessin, l'application d'une machine. Une collection, un cabinet de machines. Une observation qui répand un grand jour sur les éléments de mécanique, c'est que toutes les *machines* ne sont que le levier qui passe par différentes transformations. (Condill.) L'art de créer les *machines* est un privilége que la nature a exclusivement réservé à l'homme. (B*et.)

— *Machine simple*. Celle qui augmente l'action des forces mouvantes par un seul mobile. Les machines simples sont les cordes, le levier, la poulie, le treuil, le plan incliné, la vis et le coin. ‖ *Machine composée*. Celle qui est formée de plusieurs machines simples combinées ensemble.

— *Machine architectonique*. Assemblage d'engins disposés de manière qu'au moyen de poulies et de cordes peu d'hommes élèvent de grands fardeaux et les mettent en place. Tels sont les crics, les grues.

— Phys. *Machine de compression* ou *de condensation*, destinée à comprimer l'air et à le condenser. ‖ *Machine électrique*. Machine qui sert à développer et à conserver pendant quelque temps le fluide électrique. Elle se compose d'un plateau de verre placé entre quatre coussins, deux en haut, deux en bas, et communiquant avec le sol par une chaîne métallique, et d'un ou deux conducteurs métalliques cylindriques, isolés et armés dans la partie voisine du plateau de pointes, qui ont la propriété d'attirer le fluide à mesure qu'il est dégagé par le frottement du verre contre les coussins. ‖ *Machine pneumatique* ou *machine du vide*, appelée aussi *machine de Boyle*, nom de son inventeur. Elle a pour but de faire le vide ou du moins de raréfier considérablement l'air contenu dans une cloche ou dans tout autre vase. Elle se compose d'un corps de pompe cylindrique dans lequel se meut un piston muni d'une soupape s'ouvrant de bas en haut ; à l'extrémité inférieure du corps de pompe se trouve une soupape s'ouvrant aussi de bas en haut, et placée à l'entrée d'un tube qui se recourbe et se rend sous le vase ou l'on veut faire le vide.

— *Machine hydraulique* ou *à eau*. Machine pour conduire ou élever l'eau, comme une écluse, une pompe, un puits, ou assemblage de diverses machines pour produire certains effets hydrauliques.

— *Machine d'Atwood*. Machine qui sert à ralentir la vitesse des corps et à rendre par là plus facile l'observation du rapport qui lie les vitesses et les temps et les espaces et les temps. Elle se compose d'une poulie autour de laquelle s'enroule un fil aux deux extrémités duquel sont attachés deux poids d'inégale pesanteur, et le long du fil se trouve placée une règle divisée, dans laquelle peut se mouvoir de haut en bas un plan solide.

— *Machines de guerre* ou *machines militaires*. Instrument servant à lancer des flèches, des pierres, à abattre les murailles, à faire brèche, et à couvrir les assiégés. Les anciens ont été très-habiles à construire et diriger ces machines : l'invention de la poudre à canon en a totalement fait perdre l'usage. Faire avancer la machine contre la place assiégée.

> La fatale *machine*
> Devant eux s'offre à peine, et déjà leur valeur
> Ne connaît plus d'obstacle et se change en fureur.
> (BAOUR-LOR.)

— *Machines soufflantes*. Soufflets de formes différentes, aujourd'hui généralement sphériques, employés dans les usines, et dans lesquels l'air est fortement comprimé, afin de donner une grande quantité de vent pour mieux activer la combustion et rendre la réduction du minéral plus prompte et plus parfaite.

— *Machines à vapeur*. Machine fondée sur ce principe que les gaz et les vapeurs exercent un effort continuel sur les parois des vases qui les renferment. Elle se compose d'une chaudière à parois extrêmement fortes, dans laquelle, au moyen d'une forte chaleur, se forme la vapeur ; d'un tuyau qui fait communiquer cette chaudière avec un corps de pompe dans lequel se meut de haut en bas et librement un piston. La vapeur, se rendant par le tuyau de communication dans le corps de pompe, chasse le piston à une grande distance. Mais si, au moyen d'une injection d'eau froide dans le corps de la pompe, on condense la vapeur, cette vapeur n'exercera plus de force pour chasser le piston, et le piston redescendra. Si on introduit de nouvelle vapeur que l'on condense ensuite par de nouvelle eau froide, il se produira un mouvement d'ascension et de descente du piston qu'on pourra convertir en tel autre mouvement demandé, et que l'on pourra appliquer à une foule de mécanismes. Les machines à vapeur sont à haute ou à basse pression, c'est-à-dire que la vapeur agit en dessus ou en dessous du piston. On dit une machine de dix, de vingt, de cent chevaux, pour exprimer la force de la machine comparée à celle des chevaux. Leurs voûtes profondes répétaient les chansons des ouvriers et le bruit sans repos des *machines* à vapeur. (A. Martin.)

— *Machine pyrrhique*. Réunion de pièces d'artifices disposées sur des barres de bois ou de fer pour diriger la communication du feu et former un brillant spectacle.

— Astron. *Machine parallactique*. V. PARALLACTIQUE.

— *Machines de théâtre*. Cordes, contrepoids, roues, etc., qui servent à effectuer les changements de décorations.

— On appelle *comédie à machine*, *tragédie à machine*, une comédie, une tragédie dont la représentation exige l'emploi des machines, pour figurer des descentes, des ascensions de divinités, des apparitions de démons, etc. *Amphitryon*, *la Lampe merveilleuse* sont des pièces à machines.

— Fig. et fam. Quand un effet dramatique est amené d'une manière forcée, on dit *Cela sent la machine*.

— *Machine infernale*. Vaisseau à trois ponts, dont la cale est remplie de poudre, le second pont de bombes et de carcasses, et le plus haut, de barils cerclés de fer et pleins d'artifices.

— *Machine infernale*. On a donné ce nom à une machine destructive dirigée contre Bonaparte, premier consul de la République française, le 24 décembre 1800. Elle se composait d'un tonneau rempli de poudre, de balles, d'artifices, qui devait faire explosion sur le passage du premier consul. La machine éclata quelques instants après que la voiture l'eut dépassée. Une machine de ce genre fut aussi dirigée le 29 juillet 1834, contre le roi Louis-Philippe, qui fut préservé des effets de cette explosion meurtrière.

— *Machine à mâter*. Charpente d'une mâture, établie principalement dans un grand port, sur le bord d'un quai, un peu inclinée sur la mer, ou sur un bassin, ou sur un ponton, comme à Rochefort.

— Se dit des choses pesantes et difficiles à remuer. La grosse cloche de Rouen, les obélisques, sont de puissantes machines qu'on a de la peine à remuer, à transporter.

— On appelle aussi *machine*, Certain assemblage de ressorts, dont les mouvements et les effets se terminent à cet assemblage même. L'horloge est une belle machine. Les automates sont des machines fort ingénieuses. Que verrons-nous dans notre mort, qu'une vapeur qui s'exhale, que des ressorts qui se démontent, qu'une *machine* qui se dissout et se met en pièces ? (Boss.) La *machine* de notre corps est composée de mille ressorts cachés : elle peut être toute prête à se briser sans que personne s'en aperçoive. (Nic.)

— Poét. et fam. *La machine ronde*. L'univers.

> Car de s'imaginer qu'un dieu tourne le monde,
> Et règle les ressorts de la *machine* ronde. (BOIL.)

— Se dit figurément de l'homme. L'homme est une machine admirable. Je vous avoue que mon chagrin n'a pas peu contribué à envenimer l'humeur qui rongeait ma déplorable *machine*. (Volt.) Les hommes sont comme des *machines* que la coutume pousse, comme le vent fait tourner les ailes d'un moulin. (Id.)

> Et c'est le même Dieu de qui la main puissante
> De ma frêle *machine* ajusta les ressorts. (CHAULIEU.)

— Prov. et fig. Se dit d'Une personne sans esprit, sans énergie. C'est une pure machine, ce n'est qu'une machine, une machine ambulante.

— Fig. Invention, intrigue, ruse, adresse d'esprit, dont on se sert dans une affaire. Il a remué toute sorte de machines pour parvenir à ses fins. Pour vaincre tant de résistance, nos mouvements affectés, nos paroles arrangées, et nos figures artificielles, sont des *machines* trop faibles. (Boss.) Quand il vit toutes les *machines* que la politique arrangeait bien affermies. (Volt.)

> Surtout refusez les présents ;
> Des *machines* d'amour c'est la plus redoutable.
> (LA FONT.)

— On dit figurément, *La machine de l'État*. Il y a des maux qui affligent, ruinent ou déshonorent les familles, mais qui tendent au bien et à la conservation de la *machine* de l'État et du gouvernement. (La Bruy.)

— Fig. Se dit en poésie dramatique et en poésie épique de l'intervention ou du ministère de quelque divinité. Qu'on parcoure l'Iliade, l'Odyssée, l'Enéide, on trouvera que l'exposition fait mention des *machines*, c'est-à-dire, des dieux. (Encycl.) Il est permis aux poëtes de faire intervenir des *machines* partout, et d'employer sans cesse le ministère des dieux. (Le P. le Bos.)

— Fig. Se dit en peinture, d'Une belle entente de lumière dans un tableau. Voilà une belle machine. Ce peintre entend bien la machine. ‖ On comprend par ce mot non-seulement une belle intelligence de lumière, mais une grande ordonnance, une grande composition. Ainsi l'on dit, L'église de Saint-Pierre de Rome est une grande machine.

— Techn. Composition de cire blanche et de soufre, qui sert aux cordonniers pour blanchir les points du talon du soulier.

MACHINÉ, ÉE. part. pass. du v. Machiner. S'emploie adjectiv. Trames adroitement machinées.

MACHINER. v. a. 1re conj. Former en secret de mauvais desseins contre quelqu'un, faire des menées secrètes. Machiner une trahison. Il machinait je ne sais quoi contre eux. Il n'ignorait pas ce qu'on *machinait* contre lui pendant son absence. (Boss.) Il avait *machiné* ma mort, avant que je ne visse à la couronne. (Vaug.)

— SE MACHINER. v. pron. Être machiné. Il se machine quelque chose contre lui.

MACHINEUR. s. m. La Fontaine a employé ce mot [illegible] cette licence ne peut servir d'exemple. Machineur n'est pas français.

> Lui-même ouvrit ce coffre, et rendit bien surpris
> Tous les *machineurs* d'impostures.

MACHINISME. s. m. Emploi des machines, des mécaniques. Ces tragédies où le sentiment a beaucoup plus d'appareil et de *machinisme* que de naturel et de réalité. (Sabat.)

MACHINISTE. s. m. Celui qui invente, fait ou conduit des machines. C'est un habile machiniste, un grand machiniste.

— Dans l'art théâtral, le machiniste est celui qui s'occupe de l'arrangement des décorations, de la disposition des trappes, des coulisses, enfin de tout ce qui sert à l'illusion de la scène.

MACHINOIR. s. m. Techn. Outil de cordonnier pour unir et blanchir les points des souliers.

MACHLOSYNE. s. f. Médec. Nymphomanie, fureur utérine.

MÂCHOIRE. s. f. (du lat. *masticare*, mâcher). Anat. Pièces osseuses qui supportent les dents chez les animaux vertébrés, et qu'on distingue en mâchoire supérieure et en mâchoire inférieure. Cette dernière, chez certains animaux, prend le nom de mandibule. La mâchoire supérieure est immobile et unie au crâne par harmonie ou par des articulations serrées ; la mâchoire inférieure est mobile et unie au crâne par une articulation lâche ou ligamenteuse. La *mâchoire* inférieure est la seule qui ait du mouvement dans l'homme et dans tous les animaux. (Buff.) Les premières dents n'ont que fort peu de racines, ne sont pas infixées dans la *mâchoire* et s'ébranlent aisément. (Id.)

— Dans les insectes, le nom de mâchoires est donné à des parties de forme et d'origine très-diverses, qui servent à diviser les aliments, sont disposées par paires et se meuvent, non pas de haut en bas, comme chez les mammifères, mais transversalement. Au contraire de ce qui a lieu chez ces derniers, ce sont les mâchoires supérieures qu'on appelle mandibules, et les inférieures qu'on nomme mâchoires.

— Se dit par analogie dans plusieurs arts de deux pièces de fer qui s'éloignent et se rapprochent pour assujétir un objet, pour le serrer, le tenir ferme et fixe, tels que des pinces, des ciseaux, des étaux, des mordaches, etc.

— Armur. Partie du chien du fusil qui porte la pierre.

— Charp. Espèce de fourche ou croissant que les charpentiers font sur le bout inférieur de la corne d'artimon, du gui et autres, pour arc-bouter sur leur mât respectif, en l'embrassant en partie vers l'arrière.

— Fig. et fam. *Avoir la mâchoire pesante, lourde*. S'exprimer lourdement et sans grâce.

— Se dit aussi familièrement d'un homme incapable, d'un esprit lourd. C'est une mâchoire.

— Lang. pop. *Jouer, escrimer de la mâchoire*. Manger avec avidité, avec gloutonnerie.

MÂCHONNER. v. a. 1re conj. Mâcher avec difficulté ou négligence. Ce vieillard a de mauvaises dents ; il ne fait que mâchonner les viandes.

— Fig. et triv. N'articuler qu'à moitié, ne pas parler distinctement. Il ne fait que mâchonner ses paroles. Que mâchonnez-vous entre vos dents ?

MÂCHONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Mâchonner. S'empl. adjectiv.

— Grav. Se dit des contours mal faits, qui n'ont point de netteté, qui sont durs et tranchés.

MÂCHONNEMENT. s. m. Action de mâchonner quelque chose.

MÂCHOQUET. s. m. Entom. Espèce de grillon des îles. Cet insecte habite dans des trous ou dans des creux d'arbres. Son cri, qui se fait entendre la nuit, n'est pas discordant comme celui de nos criquets ; c'est un son métallique répété trois fois de suite.

MACHUL ou **MACHOL.** s. m. (pr. *ma-kul* ou *ma-kol*). Hist. rel. Espèce de viole ou de cistre chez les anciens Hébreux.

MACHUEL. s. f. Ichthyol. Nom spécifique d'une raie.

MÂCHURAT. s. m. Typogr. Apprenti imprimeur. ‖ Mauvais ouvrier qui gâte les feuilles qu'il tire, qui barbouille. Vieux et inusité.

MÂCHURE. s. f. Techn. Partie où le poil du drap est mâché. Défaut de la tonte, lorsque les forces ne coupent pas net.

MÂCHURÉ, ÉE. part. pass. du v. a. Mâchurer. Typogr. S'empl. adjectiv. Feuille mâchurée.

MÂCHURER. v. a. 1re conj. (de *mascara*, en languedocien, noircir). Typogr. Barbouiller une feuille, ne pas la tirer nette.

— Se disait autrefois pour Charbonner, noircir, tacher. Mâchurer le visage, les habits. ‖ Il se prenait même au figuré, pour Détracter, décrier. ‖ *Le chaudron mâchure la poêle*. Le chaudron se moque de la poêle. Il n'est plus usité dans ces acceptions.

MACIFORME. adj. des 2 g. (lat. *macis*, macis ; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble au macis pour la forme et pour la couleur. Paracelie maciforme.

MACIGNO. s. m. Miner. Espèce de roche arénacée, grenue, [illegible] quartz sableux, de mica [illegible]

réunis par un ciment calcaire plus ou moins solide. Macigno solide. Macigno schistoïde. Macigno mollasse. Macigno compacte.

MACIS. s. m. Écorce intérieure de la noix muscade. Huile de macis. Le macis est souvent employé dans la fabrication des liqueurs. il est tonique et d'un goût agréable, surtout en petite quantité. On en fait souvent usage en médecine.

MACK. s. m. Entom. Insecte, espèce de cousin.

MACKINTOSH (Sir James). Baronnet anglais, écrivain philosophe, historien et publiciste distingué, né en 1765, dans le comté d'Inverness (Écosse), mort en 1832. On lui doit, entre autres ouvrages, une *Histoire d'Angleterre* et une *Histoire de la révolution de* 1688.

MACKENZIE. Géogr. Rivière de l'Amérique du Nord, qui sort du lac Athapescow, dans la Nouvelle-Bretagne, et a son embouchure dans l'Océan boréal, après un cours d'environ 3,400 kilom. Elle doit son nom au célèbre voyageur anglais Mackensie.

MACLAGE. s. m. Techn. Opération, action de macler.

MACLE. s. f. Minér. Substance minérale qui se présente le plus souvent sous la forme d'un prisme quadrangulaire, et qui offre sur sa coupe transversale des dessins particuliers produits par une matière noire, disposée tantôt au centre du cristal sous la forme d'un carré, tantôt suivant ces diagonales et figurant ainsi une espèce de croix. Cette dernière particularité lui a fait donner les noms de *pierre de croix*, de *crucite*, de *chiatoslithe*. On trouve la macle dans les derniers dépôts primitifs, ou dans les premiers dépôts des terrains intermédiaires de la Bretagne. On la rencontre encore dans plusieurs endroits des Pyrénées, en Saxe, dans le Cumberland, en Irlande et aux États-Unis.

— Bot. V. MACRE.

— Blas. Sorte de petite figure faite comme une maille de cuirasse, et percée en losange.

MACLÉ. adj. m. Minér. Se dit des cristaux formés de deux moitiés dont la supérieure semble avoir subi une demi-révolution sur l'inférieure. On dit plus souvent dans ce sens *hémitrope*.

MACLER. v. a. 1re conj. Techn. Remuer le verre fondu avec une barre de fer. ‖ Mêler du verre dur avec du verre mou. ‖ SE MACLER. v. pron. Être maclé.

MACLIFÈRE. adj. des 2 g. (du fr. *macle*, et du lat. *ferre*, porter). Minér. Qui contient de la macle.

MACLON. s. m. Hortic. Sorte de raisin.

MACLONNIÈRE. s. f. Pêch. Espèce de filet dont on fait un grand usage dans les étangs de la Bresse et de Cette.

MACLURE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des corticées, qui ne renferme qu'une seule espèce, la maclure aurantiacée, arbre qui s'élève à la hauteur de 9 à 10 mètres, et croît sur les bords du Missouri.

MACLURITE. s. f. Conchyl. Petit genre de coquilles univalves voisin du genre solarium.

MACOCO. s. m. Mamm. Animal du Congo, qu'on croit être une antilope.

MAÇON. s. m. (du lat. *mansio*, demeure, habitation, maison). Ouvrier qui travaille à tous les ouvrages de construction, aux bâtiments où il entre de la chaux, des pierres, des briques, du plâtre, du ciment. Un bon maçon. Un compagnon maçon. Journée de maçon. Un tablier de maçon. Soyez plutôt *maçon*, si c'est votre métier. (Boil.) D'ignorant médecin, devint *maçon* habile. (Id.)

— *Maître maçon*. Artisan qui dirige les maçons, surveille leurs travaux; entrepreneur de maçonnerie. Le mémoire du maître maçon. Le toisé du maître maçon. Le maître maçon a reçu l'ordre de l'architecte.

— *Aide maçon*. Manœuvre qui sert et aide le maçon, qui bat et gâche le plâtre, et qui apporte les matériaux. On disait autrefois *aide à maçon*.

— *Maçon* se dit quelquefois pour Franc-maçon.

MAÇON, ONNE. adj. Entom. Épithète que l'on donne à certains insectes qui se construisent des habitations plus ou moins solides avec de la terre qu'ils réduisent en une sorte de mortier. L'abeille maçonne. La fourmi maçonne. L'araignée maçonne. Parmi les femelles des hyménoptères fouisseurs, il y en a qui sont *maçonnes*, et construisent entièrement à l'air libre le nid qui doit renfermer un de leurs petits. (Guér.)

— Conchyl. Se dit d'un mollusque qui attache à sa coquille tous les graviers et tous les corps libres qu'il rencontre à la surface du sol.

MÂCON. Géogr. Ch.-l. du départ. de Saône-et-Loire, à 397 kilom. de Paris, sur la rive droite de la Saône; 11,950 hab.

— MÂCON. s. m. Vin rouge estimé produit par l'arrondissement de Mâcon. Du Mâcon. Du vieux Mâcon. Une bouteille de Mâcon. Boire un verre de Mâcon.

MAÇONNAGE. s. m. Maçonnerie, travail du maçon. Il a coûté tant pour le maçonnage de cette maison. Ce maçonnage ne vaut rien.

MAÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Maçonner. S'empl. adject.

MAÇONNER. v. a. 1re conj. Travailler à un bâtiment en pierre, brique, plâtre, moellon, etc.

— Boucher une ouverture dans une muraille avec de la pierre, du mortier, du plâtre. Il faut maçonner cette porte, maçonner cette fenêtre.

— Fig. Travailler grossièrement, sans art, sans soin. Voyez comme il a maçonné cela.

Et *maçonnant* sans art un livre abécédaire,
Il peut impunément ruiner un libraire. (Gilb.)

MAÇONNERIE. s. f. Construction où ont été employés les pierres ou les briques et le mortier. On distingue la grosse et la légère maçonnerie. La première consiste à fabriquer les massifs des fondations, les gros murs, etc.; la seconde comprend les hourdis, les gobetis, enduits, pigeonnages, etc.

— Par extens. La *maçonnerie* de cette espèce d'huître est si bonne, qu'on ne peut la détacher qu'avec un morceau de rocher. (B. de St.-P.)

— Anc. législ. Juridiction qui connaissait en première instance des différends entre ouvriers sur le fait de la construction des bâtiments. Elle était aussi chargée de la police des bâtiments, relative à leur sûreté et à leur solidité. La juridiction de la maçonnerie.

MÂCONNAIS, AISE. adj. et s. Habitant de Mâcon; qui appartient à Mâcon ou à ses habitants. Un Mâconnais. Une Mâconnaise. Les vignobles mâconnais.

MACONNAIS. Géogr. Petite province de France faisant partie de la Bourgogne et qui a formé la partie moyenne du département de Saône-et-Loire. Sa capitale était Mâcon. Elle fit partie du pays des Eduens, fut achetée en 1838 par Louis IX, donnée avec la Bourgogne à Philippe le Hardi, et réunie en 1476 à la couronne, par Louis XI.

MACOUBA. Géogr. Nom d'un canton de la Martinique, dans l'arrondissement de Saint-Pierre.

MACOUBA. s. m. Excellent tabac qui croît dans le nord de la Martinique, il porte le nom de la contrée où il est cultivé. Ce tabac sent la rose et la violette, parce qu'il est préparé avec du sucre brut.

MACOUBÉ. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des guttifères, originaire de la Guiane.

MACOUCOU. s. m. Bot. Arbre de la Guiane qui paraît avoir la plus grande analogie avec le houx.

MACQUAGE. s. m. Techn. Action de macquer.

MACQUARTIDÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble à une macquartie. ‖ MACQUARTIDÉES. s. f. pl. Section de la famille des myodaires calyptérées, qui a pour type le genre macquartie.

MACQUARTIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères.

MACQUE. s. f. Techn. Espèce de massue avec laquelle on écrase, on brise le chanvre et le lin pour le réduire en filasse. La macque est une masse assez large, munie dans le sens de la longueur de deux ou trois cannelures fortes et saillantes.

MACQUER. v. a. 1re conj. Briser ou écraser avec la macque le chanvre et le lin, pour les rendre propre à être teillés.

MACQUERIE. s. f. Minér. Veine de matière étrangère qui plonge du nord au sud, dans un banc d'ardoise.

MACQUEROLLE. s. f. Ornith. Ancien nom de la macreuse.

MACRACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a de grandes et fortes épines. Mélocactus macracanthe.

MACRADÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; ἀδήν, glande). Bot. Qui a de grandes glandes.

MACRÆPYRHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; αἰπος, haut; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec grand et élevé. ‖ s. m. pl. Famille de l'ordre des ancistropodes, comprenant des oiseaux qui ont le bec grand et élevé.

MACRANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a de grandes fleurs. Lonicère macranthe.

— s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses, qui croît en Cochinchine. On mange les gousses de cette plante dans leur pays natal.

MACRASPIDE. s. m. (ét. gr., μακρός, grand; ἀσπίς, bouclier). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des lamelliformes, tribu des scarabéides. Macraspide à massue. Le macraspide vert.

MACRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des onagrées. Les macres sont des plantes herbacées, aquatiques. La macre flottante, vulgairement châtaigne d'eau, corniole, noix d'eau, saligo, tribule aquatique, etc., croît dans les mares, les étangs et les eaux dormantes en Europe et en Asie. Les fruits de la macre, qui ont beaucoup de rapport avec la châtaigne, sont en usage comme alimentaires dans les pays où il y a beaucoup d'étangs et où cette plante est commune.

MACREUSE. s. f. Ornith. Espèce de canard qui a donné lieu aux fables les plus absurdes. Avant qu'on ne sût que ces oiseaux se retirent pour propager dans des contrées très-septentrionales, comme on ne connaissait ni leurs nids ni leurs œufs, on se livrait sur leur origine aux suppositions les plus ridicules. C'est à l'opinion que les macreuses ne naissaient pas d'une conjonction animale, qu'est dû l'usage de considérer leur chair comme un aliment qui pouvait être mangé les jours maigres.

— Fig. et fam. *Il a du sang de macreuse*. C'est un homme froid, tranquille, que rien n'émeut.

MACRIS. Temps hér. Fille d'Aristée. Macris ayant donné des soins à Bacchus quand Mercure l'eut tiré des flammes, fut persécutée par Junon.

MACROBIEN, ENNE. adj. (ét. gr., μακρός, long; βίος, vie). Didact. Qui a vécu plus que la vie ordinaire.

MACROBIENS. Myth. Peuple fabuleux que les auteurs anciens plaçaient en différentes contrées. Selon quelques écrivains, les Macrobiens vivaient mille ans; d'après Onomacrite, ils jouissaient d'une jeunesse éternelle.

MACROBIOTIQUE. s. f. (ét., V. MACROBIEN). Médec. Art de prolonger la vie par l'observation de l'hygiène.

MACROBOTRYTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; βότρυς, grappe). Bot. Qui a de grandes grappes.

MACROBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; βράγχια, branchies). Ichthyol. Qui a de longues branchies.

MACROCALICÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μακρός, grand; κάλυξ, calice). Bot. Qui a un grand calice.

MACROCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; καρπός, fruit). Bot. Qui a de grands fruits.

— s. m. Espèce d'algue marine.

MACROCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; κεφαλή, tête). Zool. Se dit des animaux dont la tête est très-grosse. Les nations polaires sont *macrocéphales* sans être plus policées. (Virey.)

— Bot. Se dit des embryons dont les cotylédons sont soudés sur un corps beaucoup plus gros que le reste.

— Moll. Se dit d'une tribu d'ammonées, renfermant celles dont les tours de spire augmentent si rapidement que le dernier embrasse ordinairement tous les autres. Ammonée macrocéphale. ‖ substantiv. Les macrocéphales.

MACROCÉPHALIE. s. f. (ét. gr., μακρός, grand; κεφαλή, tête). Médec. Genre de déviations organiques comprenant celles qui sont caractérisées par la grosseur excessive de la tête.

MACROCÉRATE. s. m. (ét. gr., μακρός, grand; κέρας, corne). Bot. Genre de plantes crucifères.

MACROCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; κέρας, corne). Se dit d'une plante qui a un éperon très-long, en forme de corne.

— Entom. Se dit d'un insecte qui a les antennes très-longues ou très-pileuses. ‖ subst. Genre d'insectes diptères. ‖ Genre d'insectes hyménoptères.

MACROCERQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; κέρκος, queue). Ornith. Qui a une longue queue.

MACROCHÉIRIE ou **MACROCHÉRIE**. s. f. (ét. gr., μακρός, grand; χείρ, main). Pathol. Genre de déviations organiques comprenant celles qui sont caractérisées par le développement excessif des mains.

MACROCHÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; χηλή, pince). Zool. Qui a des pinces fort larges ou fort longues.

— s. m. Entom. Genre d'insectes aptères.

MACROCHÈRE. adj. des 2 g. (ét., V. MACROCHEIRIE). Didact. Qui a les mains longues.

— Hist. Surnom d'Artaxercès.

— s. f. Ant. Tunique de pourpre à longues manches. Alexandre Sévère fit reprendre l'usage des macrochères.

MACROCNÈME. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rubiacées, qui croît à la Jamaïque et au Pérou.

MACROCOLE. adj. des 2 g. Nom que l'on donnait au papier d'Égypte le plus large. Papier macrocole. La plupart du papier macrocole ne dépassait pas deux pieds. Quelques archéologues écrivent à tort *macrocolle*.

MACROCOME. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, long; κόμη, chevelure). Qui a les cheveux longs.

MACROCOPIDOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; κοπίς, sabre; πτηνός, oiseau). Ornith. Qui a un long bec en forme de sabre. ‖ s. m. pl. Famille d'oiseaux aquatiques, comprenant ceux qui ont le bec long et en forme de sabre.

MACROCOSME. s. m. (ét. gr., μακρός, grand; κοσμός, monde). Scolast. Se disait du monde entier, de l'univers, par opposition à l'homme qu'on appelait le Microcosme.

MACROCOSMOLOGIE. s. f. (ét. gr., μακρός, grand; κοσμός, monde; λόγος, discours). Didact. Science qui traite de l'univers et du globe terrestre, en général et en particulier.

MACROCYSTE. s. m. Bot. Genre d'algues marines.

MACRODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a de grands doigts ou de grands prolongements en forme de doigts.

— s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant des oiseaux qui ont les doigts libres et très-longs.

— Entom. Tribu de la famille des clavicornes, comprenant des coléoptères qui ont des tarses très-développés, terminés par de forts crochets.

MACRODACTYLIE. s. f. (rad. *macrodactyle*). Médec. Genre de déviations organiques comprenant celles qui sont caractérisées par le développement excessif des doigts.

MACRODIPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; δίς, deux; πτερόν, aile). Ornith. Se dit d'un oiseau dont chaque aile présente une plume plus longue que les autres, garnie de poils isolés, d'un côté seulement, à sa base, puis de grandes barbes.

MACRODITE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles microscopiques, jetées par les flots sur les rivages de la mer Adriatique. Cette coquille est transparente, irisée, et n'a pas plus de deux millimètres de longueur.

MACRODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; ὀδούς, dent). Zool. Qui a de grandes ou de longues dents.

— s. m. Bot. Genre de mousse.

MACROGASTÈRE ou **MACROGASTRE** adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre gros et très-développé. ‖ s. m. pl. Entom. Famille de l'ordre des coléoptères, comprenant des insectes qui ont l'abdomen très-développé.

MACROGLOSSE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a une langue très-longue.

— s. m. pl. Mamm. Ordre de la classe des monotrèmes, comprenant ceux de ces animaux qui ont la langue protractile.

— Ornith. Famille d'oiseaux sylvains, dans laquelle sont compris ceux qui ont la langue très-longue et lombriciforme.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères, qui volent avec la trompe très-allongée.

MACROGNATHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; γνάθος, mâchoire). Ornith. Qui a un très-grand bec.

— s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux holobranches, appartenant à la famille des pantoptères. Ce poisson habite les eaux douces des Grandes Indes.

MACROLÉPIDOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; λεπίς, écaille). Ichthyol. Qui a de grandes écailles.

MACROLOBE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses. C'est un arbre de la Guiane qui s'élève à 25 mètres de hauteur. Macrolobe hyménoïde.

MACROLOGIE. s. f. (ét. gr., μακρός, grand; λόγος, discours). Rhét. Se dit quelquefois d'une longueur dans le discours, d'une phrase plus longue qu'il n'était nécessaire.

MACROLOPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; λόφος, aigrette). Ornith. Qui a une longue huppe sur la tête.

MACROMÉLIE. s. f. (ét. gr., μακρός, grand; μέλος, membre). Médec. Développement excessif de quelque membre.

MACROMITRION. s. m. (ét. gr., μακρός, grand; μίτρα, ceinture). Bot. Genre de mousse qui croît, à l'île Bourbon, sur les écorces des arbustes et des arbrisseaux.

MACROMYDES. adj. et s. f. pl. (ét. gr., μακρός, grand; μυῖα, mouche). Entom. Section de la tribu des myodaires calyptérées entomobies, comprenant les plus gros d'entre ces diptères.

MACRONÈNES. adj des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; νῆμα, fil). Ichthyol. se dit d'un poisson qui a de grands barbillons.

MACRONIEN, ENNE. adj. et s. Nom d'un peuple qui habitait l'intérieur des montagnes au nord de la Mésopotamie.

MACRONYCHE. adj des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; ὄνυξ, ongle). Zool. Qui a des ongles très-longs.

— s. m. pl. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

— Ornith. Famille d'oiseaux échassiers tétradactyles, comprenant ceux qui ont les ongles très-longs et presque droits.

MACROPE. s. m. (ét. gr., μακρός, grand; πούς, pied) Entom. Genre de coléoptères xylophages, dont les pattes de devant sont excessivement développées.

— Crust. Genre de crustacés.

MACROPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; πέταλον, pétale). Bot. Qui a de grands pétales.

MACROPÈZE. Entom. Genre d'insectes diptères.

MACROPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a de grands yeux.

— s. m. pl. Crust. Genre de crustacés.

MACROPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; φύλλον, feuille). Bot. Qui a de grandes feuilles.

MACROPHYSOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., μακρός, grand; φύσις, nature; κεφαλή, tête). Médec. Enflure œdémateuse de la tête du fœtus.

MACROPNÉE. s. f. (ét. gr., μακρός, grand; πνεῦμα, souffle). Médec. Respiration longue ou ralentie.

MACROPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; πούς, pied). Bot. Se dit d'un embryon

dont la radicule est très-grosse et en forme de tête, ou d'une plante qui a de longs pédoncules.

— Mollusq. Se dit d'un céphalopode qui a de grands et gros bras.

— s. m. pl. Mamm. Nom donné à une famille composée des mammifères rongeurs à longues jambes, renfermés dans les genres gerboises, hélamys et gerbelles.

— Bot. Classe de plantes cryptocotylédones qui comprend les naïadées, les podostémées, les hydrocharidées et les nymphéacées.

— s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux thoraciques qui ne compte qu'une espèce, le macropode vert-doré. Ce poisson anime l'eau des lacs de la Chine, et les habitants le nourrissent dans les bassins de leurs jardins.

— s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des crucifères. C'est le macropode des neiges, plante qui croit sur le sommet le plus élevé des monts Altaïques.

MACROPODÉE, ÉE. adj. Entom. Qui a de longues pattes. ‖ MACROPODÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des myodaires calyptérées, comprenant celles qui ont les pattes longues.

MACROPODIE. s. f. (ét. gr., μακρός, grand; πούς, pied). Médec. Genre de déviations organiques qui sont caractérisées par le développement excessif des pieds.

— Crust. Genre de crustacés.

MACROPOME. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; πῶμα, opercule). Ichthyol. Se dit d'un poisson qui a de grands opercules.

MACROPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; πόρος, pore). Zool. Qui a de grands pores.

MACROPROSOPIE. s. f. (ét. gr., μακρός, grand; πρόσωπον, face). Médec. Genre de déviations organiques qui sont caractérisées par le développement excessif de la face.

MACROPS. s. m. Erpét. Genre de serpents.

MACROPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; πτερόν, aile). Bot. Se dit d'une plante dont les semences sont garnies d'ailes trois ou quatre fois plus larges qu'elles, ou d'une papilionacée dont les ailes, bien supérieures à la carène, sont presque aussi grandes que celle-ci.

— Ornith. Se dit d'un oiseau dont les ailes sont plus longues que le corps, mesuré depuis le front jusqu'au commencement de la queue.

— Ichthyol. Se dit d'un poisson qui a de grandes nageoires.

— Conchyl. Se dit d'une coquille dont le bord est dilaté en une large aile.

— adj. et s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux palmipèdes, comprenant ceux qui ont les ailes très-longues.

MACROPTÉRONOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; πτερόν, nageoire). Ichthyol. Qui a la nageoire du dos très-longue.

— s. m. pl. Genre de poissons osseux holobranches, de l'ordre des abdominaux et de la famille des oplophores. Ce poisson est très-commun dans le Nil et dans les eaux douces de Syrie, où il forme un grand article de nourriture.

MACRORHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; ῥίζα, racine). Bot. Qui a de grandes racines.

MACRORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a un grand bec, ou la tête prolongée en un long museau.

— MACRORHYNQUES. s. m. pl. Ornith. Section de la famille des échassiers tachydromes, comprenant ceux qui ont le bec très-long.

— Ichthyol. Famille de poissons osseux, comprenant ceux qui ont la bouche prolongée en bec.

MACRORTHORHYNQUES. adj. et s. m. pl. (ét. gr., μακρός, grand; ὀρθός, droit; ῥύγχος, bec). Ornith. Famille d'oiseaux sylvains, comprenant ceux qui ont le bec long et droit.

MACROSCÉLIDE ou **MACROSKÉLIDE.** adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; σκελίς, jambe). Entom. Se dit des insectes qui ont les membres postérieurs très-développés. ‖ subst. Un macroscélide.

MACROSCÉLIE ou **MACROSKÉLIE.** s. f. (ét. gr., μακρός, grand; σκέλος, jambe). Médec. Genre de déviations organiques qui sont caractérisées par le développement exagéré des jambes.

MACROSCÉPIDE. s. f. (ét. gr., μακρός, grand; σκέπη, enveloppe). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des apocynées, qui croît dans la Nouvelle-Espagne.

MACROSCIEN, IENNE. adj. et s. m. (ét. gr., μακρός, grand; σκιά, ombre). Géogr. Les anciens géographes appelaient ainsi les habitants des contrées au zénith desquelles le soleil ne parvient jamais, parce qu'en hiver, à midi, leur corps projette une très-grande ombre.

MACROSOMATIE. s. f. (ét. gr., μακρός, grand; σῶμα, corps). Térat. Classe de monstres qui sont caractérisés par la grosseur ou la grandeur de tout le corps.

MACROSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand, σπέρμα, fruit). Bot. Qui a de gros fruits ou de grosses graines.

MACROSPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; σπορά, semence). Bot. Se dit d'un champignon qui a des sporidies très-grosses.

MACROSTACHYÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μακρός, grand; στάχυς, épi). Bot. Qui a les fleurs disposée en un long et gros épi.

MACROSTÈME ou **MACROSTÉMONE.** adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; στήμων, étamine). Bot. Qui a des étamines longues et saillantes hors de la fleur.

MACROSTICHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; στίχος, ligne). Diplom. Qui est écrit en longues lignes.

— Hist. ecclés. Se dit particulièrement de la cinquième profession de foi des eusébiens. Le symbole macrostiche ne contient rien d'absolument hétérodoxe.

MACROSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; στόμα, bouche). Zool. Se dit d'une coquille univalve dont l'ouverture est très-large, ou d'un animal qui a une large bouche.

— adj. et s. m. pl. Ichthyol. Famille de l'ordre des poissons chondroptérygiens, comprenant ceux qui ont une grande bouche.

— Erpét. Famille de serpents venimeux, dans laquelle sont compris ceux qui ont la bouche grande.

— Moll. Famille de mollusques gastéropodes, comprenant ceux dont la coquille a une ouverture très-évasée.

MACROSTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; στῦλος, style). Bot. Qui a le style très-long.

MACROTARSE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; ταρσός, tarse). Zool. Qui a les tarses très-longs ou les pattes très-hautes.

— s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères pollicates, comprenant ceux qui ont les tarses très-longs.

— Ornith. Famille d'oiseaux gallinacés, dans laquelle sont rangés ceux qui ont les pattes très-hautes.

MACROTARSIEN, IENNE. adj. Zool. Qui a de longs tarses.

— s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères, formée pour le tarsier et les galagos.

MACROTÉLOSTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; τέλος, fin; στῦλος, style). Minér. Il se dit d'un crystal prismatique, terminé par de longues pyramides.

MACROULE. s. f. Ichthyol. On donne ce nom et celui de *diable de mer* à la grande foulque.

MACROURE. adj. des 2 g. (ét. gr., μακρός, grand; οὐρά, queue). Bot. Qui a des fleurs garnies de longs éperons ou disposées en longs épis.

— Zool. Se dit d'un mammifère, d'un oiseau, d'un poisson, ayant la queue très-longue.

— s. m. pl. Crust. Famille de crustacés décapodes, dont le corps est très-allongé et terminé par une queue composée de plusieurs feuillets, tels que les écrevisses, les langoustes, les crevettes, etc.

— Ichthyol. Genre de poissons osseux qui habitent les profondeurs des mers hyperboréennes, auprès des rivages de l'Islande et du Groënland, aux habitants desquels il fournit un aliment utile et quelquefois même abondant.

MACSARAT ou **MACZARAT.** s. m. Relat. Grande case fortifiée, où certaines peuplades nègres se réfugient pour résister plus facilement à l'ennemi.

MACSURAH. s. m. Hist ott. Enceinte fermée de rideaux, où se placent le sultan et sa famille, dans les mosquées. On voit encore dans les églises espagnoles une courtine qui, à l'imitation du macsurah, dérobe la famille royale aux regards du public.

MACTRACÉ, ÉE. adj. Zool. Qui ressemble à une mactre.

— s. m. pl. Mollus. Famille des conchyfères ténuipèdes.

MACTRE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves. Les mactres, qui se trouvent dans toutes les mers des pays froids comme dans celles des pays chauds, vivent enfoncées dans le sable à assez peu de distance de l'embouchure des rivières. La mactre lisor. La mactre fauve. La mactre rostracée, etc.

— Foss. Le genre des mactres, qui présente un assez grand nombre d'espèces à l'état vivant, en fournit peu à l'état fossile, et toutes se trouvent dans les couches postérieures à la craie. Mactre lisse. Mactre triangulaire. Mactre déformée.

MACTRISME. s. m. Antiq. Danse comique chez les Grecs.

MACULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *macula*, tache). Hist. nat. Se dit d'une bande colorée, formée de taches qui se touchent.

MACULATION. (pr. *ma-ku-la-ci-on*). s. f. Imprim. Action de maculer.

MACULATURE. s. f. (du lat. *macula*, tache). Imprim. Feuille d'imprimerie mal imprimée, dont les caractères sont pochés ou peu lisibles, soit qu'elle soit mal tirée ou trop tôt battue. ‖ Se dit en ce sens d'une mauvaise feuille d'imprimerie qui sert à des enveloppes et à d'autres usages.

— Se dit, parmi les imprimeurs en taille-douce, d'une feuille de papier qu'on met entre l'estampe et le lange.

— Papet. Papier commun qu'on fait avec du drapeau, où l'on mêle du charbon pour le rendre noir.

MACULE. s. f. (du lat. *macula*, tache). Astron. Taches qui paraissent sur le disque du soleil.

— Anc. médec. Se disait d'une tache ou marque de sang, que quelques enfants apportent en naissant, et que l'on attribue à la force de l'imagination de la mère.

— Théol. Se dit figurément dans le langage mystique pour Souillure. *L'Agneau sans macule*, Jésus-Christ. Corneille s'est aussi servi du mot *macule* dans ce sens, mais cet exemple ne pourrait être suivi.

Je saurai conserver, d'une âme résolue,
A l'époux sans *macule* une épouse impollue.

MACULÉ, ÉE. part. pass. du v. Maculer. S'empl. adjectiv. Feuille maculée.

MACULER. v. a. 1re conj. (du lat. *macula*, tache). Imprim. Tacher, barbouiller. Ne se dit que des feuilles imprimées et des estampes. Il s'emploie aussi neutralement. Des feuilles nouvellement imprimées maculent.

— SE MACULER. v. pron. Être maculé.

MACULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *macula*, tache; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une petite tache.

MACULIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *macula*, tache; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec marqué de taches.

MACULIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *macula*, tache; *penna*, plume). Ornith. Qui a les ailes tachetées.

MACUTA ou **MACUTE.** s. f. Métrol. Monnaie de compte de Guinée, équivalant à 2,000 coquillages, appelés *zembis* ou *cauris*; une macuta vaut fr. 0,48.

MADAGASCAR. (littér. *île de la Lune*). Géogr. Ile d'Afrique près de la côte orientale, dont elle est séparée par le canal de Mozambique; elle a environ 1,400 kilom. de long sur 400 de large et 3,200 de circonférence. Les habitants se divisent en trois races principales: les *Malgaches*, qui paraissent être les habitants indigènes; les *Séclaves*, issus des nègres d'Afrique et des Malgaches, et les *Ovas*, issus des Arabes, qui sont venus s'établir dans le centre de cette île. Madagascar fut découverte en 1506, fut occupée en 1642 par les Français, qui en furent chassés et n'y rentrèrent qu'en 1814, pour la quitter depuis. 4,000,000 hab.

MADAGASCAROIS, OISE. adj. et s. Habitant de Madagascar. V. MADÉCASSE.

MADAÏN. Géogr. Ville de Perse dans l'Irak-Arabi, sur le Tigre. On y voit les ruines de l'ancienne Ctésiphon.

MADAISE. s. f. Écheveau.

MADAME. s. f. au plur. **MESDAMES.** (composé des deux mots *ma* et *dame*). Titre d'honneur accordé autrefois aux femmes de qualité.

— Toute femme mariée. Madame la duchesse. Madame la comtesse, la marquise. Madame une telle. Rassurez-vous, *madame*, je vous supplie, vous ne serez ni nommée ni connue. (J.-J. Rouss.)

— La maîtresse de la maison.

Ce chien, parce qu'il est mignon,
Vivra de pair à compagnon
Avec monsieur, avec *madame*. LA FONTAINE.)

— En parlant des reines on ne dit point: Madame la reine, mais seulement la reine; on ne se sert du titre de madame qu'en lui parlant et en lui écrivant: Madame, si Votre Majesté.....

— Le titre de *Madame* se donne aussi à toutes les filles de France. Par le mot *Madame*, sans y rien ajouter, on entend la fille aînée du roi ou du dauphin, ou la femme de Monsieur, frère du roi. O nuit désastreuse! ô nuit effroyable! où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle: *Madame* se meurt! *Madame* est morte! (Boss.) *Madame* cependant a passé du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs; le matin elle fleurissait, le soir nous la vîmes séchée. (Id.)

— En parlant de la mère de l'Empereur, on disait, sous le régime impérial, *Madame mère*.

— Dans les tragédies, on appelle les filles, *madame*. Dans Andromaque, Oreste dit à Hermione:

Ah! que vous saviez bien, cruelle... Mais, *madame*,
Chacun peut à son choix disposer de son âme.
(RACINE.)

— Dans le moyen âge, on donnait aux saintes le titre de *madame*; les religieuses portent encore ce nom, principalement les chanoinesses.

— Dans le langage des coulisses, se dit aujourd'hui en adressant la parole à une actrice, lors même qu'elle n'est pas mariée, quoiqu'on dise en parlant d'elle, *Mademoiselle*.

— Quoique le mot de *madame* ne prenne pas d'article, on dit familièrement: *Elle fait la madame*, elle se donne des airs.

— Iron. C'est une madame. Cette madame. Comment, ma tante, je montre à Lisette des vers qui ont été faits pour moi, et cette *madame* vient les arracher, en disant qu'ils sont faits pour elle. (Dancourt.)

— *Jouer à la madame*. Se dit des petites filles qui s'amusent à contrefaire les dames, en se faisant des compliments et se rendant des visites.

— Pop. *C'est une grosse madame*. C'est une femme riche.

— Prov. et ironiq. *Monsieur vaut bien madame, madame vaut bien monsieur*. Le mari et la femme sont dignes l'un de l'autre; ils ont autant d'esprit l'un que l'autre.

MADAN. s. m. Relig. ind. Espèce de reposoir couvert d'une voûte, sous lequel on expose la divinité dans les temples.

— Hist. ind. Petit bâtiment élevé sur les grands chemins de l'Hindoustan, pour offrir un lieu de repos aux voyageurs. Dans quelques madans on donne à manger aux brahmanes, mais dans tous on offre aux voyageurs du feu et de l'eau.

MADAPOLAM. Géogr. Ville de l'Hindoustan, présidence de Madras.

— MADAPOLAM. s. m. Espèce de percale (tissu de coton blanc plus lisse et plus fort que le calicot, et que l'on tire de Madapolam. Un mètre de madapolam. Les madapolams servent pour pantalons et pour literies.

— Les dictionnaires ne sont pas d'accord sur l'orthographe de ce mot; les uns écrivent *madapollam*, les autres *madapolam*, d'autres enfin *madapolame*. Les uns le font féminin, les autres masculin.

MADAROSE. s. f. (du gr. μαδαρός, chauve). Physiol. Chute des poils et particulièrement des cils. Madarose complète. Madarose incomplète. Madarose par suite de la callosité des paupières ou par suite de rougeur. Les corps gras sont nuisibles dans la *madarose*, et loin de retarder la chute des cils ils la favorisent. (Guillée.)

— Les anciens distinguaient deux espèces de madaroses, la *milphose*, ou chute des cils sans maladie des paupières, et la *ptilose*, celle qui tenait à une acrimonie corrosive. Ces distinctions sont aujourd'hui rejetées.

MADAURE. Géogr. Ville de l'Afrique propre, sur le Bagradas; patrie d'Apulée.

MADÉCASSE. adj. et s. des 2 g. Habitant de Madagascar. ‖ Qui est propre à cette île ou à ses habitants. Les principaux peuples madécasses sont les Ovas et les Séclaves. On dit aussi les Malgaches. La population madécasse paraît être d'origine arabe.

— Qui appartient à Madagascar ou à ses habitants. Chanson madécasse.

— Nom que l'on donne quelquefois à l'île de Madagascar.

MADÉFACTION. s. f. (pr. *ma-dé-fak-ci-on*; du lat. *madefactio*, fait de *madefacere*, rendre humide). Pharm. Action d'humecter certaines substances pour en préparer des médicaments. La madéfaction d'un emplâtre, d'un extrait trop endurci.

MADÉFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Madéfier. S'empl. adjectiv. Substance madéfiée. Onguent madéfié.

MADÉFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *madefacio*, fait de *madidus*, humide; *facio*, je fais). Pharm. Humecter une substance, la rendre humide. Madéfier un emplâtre, un onguent.

MADEIRA. Géogr. Rivière de l'Amérique méridionale, qui se jette dans l'Amazone.

MADELAER. s. m. Anc. jurispr. Terme usité dans la Flandre flamingante; se disait d'un curateur donné aux successions vacantes et aux successions recueillies, pour en poursuivre les droits et en acquitter les charges.

MADELEINE (Sainte Marie-) Née à Magdalum, en Galilée, fut délivrée par Jésus-Christ de sept démons, et s'attacha à suivre et à servir son libérateur, se trouva au pied de la croix avec la sainte Vierge. Sa fête se célèbre le 22 juillet.

— Prov. *A la Madeleine les noix sont pleines*.

— MADELEINE DE PAZZI (Ste). Née à Florence en 1566, carmélite célèbre par ses austérités et son calme au milieu des maladies et des souffrances qui en furent la suite, morte en 1607; fut canonisée par Alexandre VII, en 1699.

— MADELEINE DE FRANCE. Reine de Navarre, née en 1443, fiancée à Wladislas, roi de Hongrie, épousa Gaston de Foix, en 1470. Régente de Navarre, elle se défendit avec vigueur en 1479, contre les entreprises d'envahissement du roi d'Aragon; morte en 1495.

MADELEINE. s. f. Pâtiss. Sorte de petits gâteaux (ainsi nommés du nom de Madeleine Paulnier, ancienne cuisinière de Mme Perrotin de Barmond, qui en donna la recette) composés de différents ingrédients, entre autres de sucre, de jus de citron, de farine, d'œufs, d'eau-de-vie d'Andaye, etc. Madeleine bien faite. Madeleine compacte, bien cuite. Belles madeleines. Moule à madeleines. Manger des madeleines. Faire cuire des madeleines.

— Hortic. Espèce de poire analogue à celle des bergamotes, et qui mûrit également au commencement de l'été. ‖ Excellente espèce de pêche, autrement nommée *paysanne* et *double de Troyes*; elle est sujette à devenir jumelle, et les fourmis en sont très-friandes.

MADELONNETTES. s. f. pl. Nom que l'on donnait à des femmes de mauvaise vie, retirées volontairement ou renfermées par ordre de l'autorité dans des monastères consacrés à sainte Madeleine. On les appelait aussi *Filles de la Madeleine*. Il y avait plusieurs de ces maisons en France et en Italie. Le couvent des Madelonnettes à Paris (quartier du Temple), fondé en 1620 par la marquise de Maignelai, sœur du cardinal de Gondi, fut converti en 1793 en une prison publique destinée aux femmes prévenues de délits.

MADEMOISELLE. s. f. (composé des deux mots français *ma* et *demoiselle*). Titre qu'on donne généralement aux filles non mariées.

Eh bien, *mademoiselle*,
C'est donc vous qui tantôt braviez notre officier?
(RACINE.)

— Employé absolument, Mademoiselle désignait, sous l'ancien régime, la fille aînée de Monsieur, frère du roi, ou la première princesse du sang, tant qu'elle était fille.

— On donnait autrefois le titre de mademoiselle à toute femme mariée qui n'était pas noble.

MADÈRE. (de l'espagn. *madera*, bois, planche, parce que cette île est couverte de bois).

Géogr. Ile de l'océan Atlantique, renommée pour ses vins; elle est divisée en deux capitaineries, celle de Funchal et celle de Machico. La culture la plus importante est celle de la vigne. Elle appartient aux Portugais; 100,000 hab.; la capitale est Funchal.

— MADÈRE. s. m. Vin de l'île de Madère. Boire du Madère. Aimer le Madère. Un verre de Madère. Une bouteille de Madère. Le Madère sec est ainsi nommé, parce qu'on le prépare avec les grappes les plus mûres et même déjà un peu séchées. Si le Madère est d'une qualité supérieure, c'est uniquement parce qu'il a été bonifié par un long voyage sur mer.

MADHAVA. adj. m. Myth. ind. (littéral., doux). Surnom de Vichnou et de Crichna.

MADHOU. s. m. Myth. ind. Nom de plusieurs mauvais génies. Un des Madhous se révolta contre Brahma, et fut vaincu par Vichnou.

MADI. s. m. Bot. Genre de plantes du Chili, de la section des corymbifères, qui donne en abondance une graine facile à récolter. On retire de cette graine, ou par expression ou par simple coction, une huile excellente pour la table, claire comme de l'huile d'olive, douce et agréable à manger. Madi cultivé. Madi élégant. Madi mielleux.

MADIAN. s. m. Géogr. anc. Contrée de l'Arabie Pétrée, située le long de la mer Rouge, au midi de la montagne du Sinaï.

— *Madian* ou *la terre de Madian*. Ville des Madianites, au sud-est et à quelque distance de la mer Morte.

— *Madian* ou *Madiana*. Ville des Madianites, près du golfe Elanitique; c'est là que résidait Jéthro, beau-père de Moïse. Aujourd'hui Midian.

MADIAN. s. m. Bot. Fruit enivrant de l'Inde, qui passe pour aiguiser l'appétit.

MADIANITE. adj. et s. des 2 g. Nom d'un peuple qui habitait la terre de Madian, au sud-est de la Judée. Les Madianites furent exterminés en grande partie par Moïse et Gédéon.

MADIER. s. m. Techn. Cloison de charpente.

— Table grossière dont le pâtissier fait usage.

MADINÉENS. s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple de Sicile, allié de Dion.

MADISON (James). Un des auteurs de la constitution américaine, et président des États-Unis, né en 1758 à Montpellier, dans la province de Virginie, mort le 28 juin 1836.

MADISTÉRION. s. m. (mot gr. μαδιστήριον). Chir. Instrument dont on se servait pour rendre la peau unie et arracher les poils.

MADJARES. s. m. pl. Géogr. V. MAGYARES.

MADONNADASOUNI. s. m. (littér. l'*Etre absorbé dans son excellence*). Myth. Nom de l'Etre suprême dans l'idiome pelhvi.

MADONE. s. f. (de l'ital. *madonna*, fait de *mia donna*, madame). Nom donné en Italie aux statuettes représentant la Vierge, qui se trouvent placées dans les niches à l'angle des rues, quelquefois au-dessous du toit d'une chaumière, d'autres fois sur une route, etc., et devant laquelle on fait brûler nuit et jour une lampe. Les madones sont en grande vénération parmi les Italiens.

MADONNINE. s. f. Métrol. Monnaie de billon de Gênes, qui a cours pour une livre de Gênes, et qui vaut à peu près 84 centimes de France. Quelques dictionnaires disent qu'elle vaut de 74 à 75 centimes.

MADOUINE. s. f. Pistole du Piémont.

MADOURRÉ, ÉE. adj. Imbécile, grossier, maladroit.

MADRA. Géogr. Royaume d'Afrique, dans la Nigritie.

MADRAGUE. s. f. Pêch. Espèce de grand parc ou enceinte en pleine eau, faite de câbles et de filets par compartiments, pour prendre des thons et autres poissons. Elles diffèrent des pazes, en ce que celles-ci sont sur le sable, et que les madragues sont sur le bord de la mer, on les appelle aussi *bordigues*. Pêcher à la madrague. Affermer les madragues.

MADRAS. Géogr. Ville de l'Hindoustan, sur le golfe du Bengale, chef-lieu de la présidence anglaise qui porte le même nom, et de la province de Carnatic.

MADRAS. s. m. (pr. *ma-drass*). Comm. Étoffe dont la chaîne est de soie et la trame de coton, on la nomme ainsi, parce qu'elle a été fabriquée d'abord à Madras, ville de l'Inde. Les madras servent ordinairement aux femmes pour fichus de tête ou mouchoirs de cou. Une robe de madras. Un fichu de madras, ou simplement un madras.

MADRATIDE. adj. et s. des 2 g. Hist. Il se dit des membres d'une dynastie arabe qui a régné en Mauritanie pendant 130 ans environ, et qui a été détruite au commencement du Xe siècle, par les Fathimites.

MADRE. s. f. Minér. Pierre précieuse, marbre, dont on faisait les coupes à boire. On croit que la madre est la même pierre que l'onyx. Un hanap de madre.

MADRÉ, ÉE. adj. (par corruption de *marbré*). Tacheté de diverses couleurs, marbré, moucheté. Porcelaine madrée. Bois madré. Léopard madré. Savon madré. Le savon *madré* n'est pas entièrement blanc; il présente dans sa coupe des accidents qui ressemblent beaucoup à ceux qu'on aperçoit sur le marbre. (Lenorm.) On préfère, pour le blanchissage, le savon *madre* au savon blanc, parce qu'il est plus cuit, plus dur, et qu'il est d'un usage plus économique. (Id.)

— Au fig. ce mot vient de *madre*, pierre précieuse, et signifie Rusé, matois, raffiné, qui sait plus d'un tour. C'est un vieillard madré. C'est un madré compère. Le Bohème, voulant se divertir, fit la partie avec trois de ses camarades les plus *madrés*. (St-Martin.) Un renard jeune encore, quoique des plus *madrés*. (La Font.) Le *madré* vieillard n'avait rien perdu de ses puissances commerciales. (Brill.-Savar.)

— On dit aussi substantiv. dans le même sens, C'est un madré, un vieux madré, une vieille madrée.

— Fauconn. Se dit d'un oiseau de proie qui a mué plusieurs fois.

— MADRE. s. m. Officier qui avait soin des coupes. V. MADRINIER.

MADRÉNAGUE. s. f. Industr. Toile dont la chaîne est de coton et la trame de fil de palmier. On dit aussi par corruption *madrenaque* et *mandrenaque*.

MADRÉPHYLLE. adj. des 2 g. (du fr. *madrepore*; et du gr. φύλλον, feuille). Zool. Dont les cellules sont toujours garnies de lamelles plus ou moins nombreuses sur un polypier rarement arborescent. || Madrépore madréphylle. || MADRÉPHYLLES. s. f. pl. Zool. Famille de madrépores comprenant les madrépores madréphylles.

MADRÉPORACÉ, ÉE. adj. Zool. Qui ressemble à un madrépore.

MADRÉPORE. s. m. Polyp. Genre de polypiers pierreux, subdendroïtes, rameux, à surface garnie de tous côtés de cellules saillantes, à interstices pierreux. Leurs cellules sont éparses, distinctes, cylindracées, tubuleuses, à étoiles presque nulles, à lames très-étroites. C'est dans les régions intertropicales que se trouvent les madrépores. On ne connaît pas encore ceux des mers qui baignent l'Europe, et jusqu'ici on n'en a rencontré que dans les mers de l'Amérique méridionale, et surtout dans celles de l'Inde. Ils paraissent s'y développer, fixés à leur base à des profondeurs assez considérables, en élevant plus ou moins les expansions foliacées ou les ramifications caulescentes qui les constituent. On ignore entièrement leur mode d'accroissement, de multiplication et de mort. C'est à l'accroissement très-rapide des madrépores proprement dits, et particulièrement du madrépore muriqué, qu'est due la formation des rescifs qui abondent dans la mer du Sud, dans la mer des Indes et dans la mer Rouge. Accumulés par masses considérables en certains endroits, ils constituent des couches entières de pierres calcaires et servent de base à la plupart des îles de ces pays. On compte dans ce genre neuf espèces seulement: Madrépore palmé, madrépore éventail, madrépore en corymbe, madrépore plantain, madrépore pollicifère, madrépore lâche, madrépore muriqué ou abrotanoïde, madrépore cervicorne, madrépore prolifère. Les *madrépores* et les coraux doivent leur origine à des animaux. (Buff.)

— MADRÉPORES. s. m. pl. Polyp. Famille de zoanthaires ayant pour type le genre madrépore.

MADRÉPORÉ, ÉE. adj. Zool. Qui tient du madrépore, qui ressemble à un madrépore. || MADRÉPORÉS. s. m. pl. Ordre de la section des polypiers pierreux. || Section de la famille des madrépores comprenant le genre madrépore.

MADRÉPORIFÈRE. adj. des 2 g. (du fr. *madrépore*; et du lat. *fero*, je porte). Zool. Qui porte des madrépores ou d'énormes masses calcaires, plus ou moins lapidescentes et de forme variée. Zooanthaire madréporifère.

MADRÉPORIFORME. adj. des 2 g. (du fr. *madrépore*; et du lat. *forma*, forme). Hist. nat. Qui a l'apparence d'un madrépore. Dufourée madréporiforme.

MADRÉPORIQUE. adj. des 2 g. (rad. *madrepore*). Minér. Qui contient des madrépores. Plateau madréporique. Terrains madreporiques.

MADRÉPORITE. s. f. Zool. Madrépore fossile.

— Minér. Variété de carbonate calcaire.

MADRESSE. s. m. Hist. ott. Académie turque.

MADRID. Géogr. Province d'Espagne, formée par les Cortès en 1821 d'une partie de la Nouvelle-Castille, est située entre celles de Tolède, de Guadalaxara et de Cuença. Capitale Madrid; 340,000 hab.

— Ville capitale de l'Espagne, à 24 kil. de l'Escurial et à 1120 kil. de Paris, sur la rive gauche du Mançanarès. Elle possède une académie fondée par Philippe IV pour le perfectionnement de la langue, une académie de médecine, une des beaux-arts, une bibliothèque publique de 200,000 vol., etc.; 259,000 hab.

— Hist. Nom donné par François Ier, en mémoire de sa captivité en Espagne, à un petit château qu'il fit bâtir dans le bois de Boulogne; il est presque détruit aujourd'hui, et le parc est morcelé.

MADRIER. s. m. (de l'espagn. *madera*, bois, planche). Industr. Planche fort épaisse, ordinairement en bois de chêne, qu'on dispose horizontalement en manière de plate-forme, pour servir à différents usages. Une planche ne peut être appelée madrier que lorsqu'elle a au moins cinq à six centimètres d'épaisseur. Fort madrier. Madrier large, étroit, grand, petit. Mettre des madriers. Se servir de madriers. Les planches employées dans la construction des bâtardeaux et des enceintes de fondations hydrauliques sont de forts *madriers*. (Tourneux.)

MADRIGAL. s. m. (du gr. μάνδρα, bergerie, parce que c'était dans l'origine une chanson pastorale, dont les Italiens ont fait *madrigale*, et nous *madrigal*). Littér. Pensée fine, tendre ou galante, coquettement rendue en vers libres, sans régularité, sans fadeur, et avec une concision épigrammatique. Madrigal délicat, joli. Madrigal bien tourné, bien fait. Madrigal piquant, amoureux, froid, bon, mauvais. Faire un madrigal, des madrigaux. Ne confondons point ici avec l'amour tragique les amants de comédie et d'églogue, les déclarations, les maximes d'élégie, les galanteries de *madrigal*. (Volt.) Je suis un peu fâché que vous n'aimiez pas les *madrigaux*. ne sont-ils pas les maris des épigrammes? ce sont de si jolis ménages quand ils sont bons. (Mme de Sévigné.)

[on son tour,
Le *madrigal*, plus simple que la ballade et plus noble
Respire la douceur, la tendresse et l'amour. BOILEAU.)

— Par extens., se dit Des paroles de galanterie qu'on adresse aux femmes. Il va débitant des madrigaux à toutes les dames.

— Musiq. Sorte de composition musicale fort à la mode en Italie au XVIe siècle, ainsi nommée parce qu'elle était composée sur les madrigaux poétiques. Les compositeurs qui ont le plus excellé dans le madrigal sont: Luca Marenzio, Palestrina, Pomponio Nenna, Th. Pecci et le prince de Venouse. L'exécution des *madrigaux* de l'ancienne école italienne présente de grandes difficultés et donne de beaux résultats. (C.-Bl.)

MADRIGALESQUE. adj. des 2 g. Mus. Qui appartient au madrigal, au style du madrigal musical. Expression par laquelle on désignait au XVIe siècle le contre-point rigoureux des madrigaux. Le style *madrigalesque* tient beaucoup de la fugue, sans y ressembler entièrement. (C.-Blaze.)

MADRIGALET. s. m. (dimin. de *madrigal*). Petit madrigal. S'empl. généralement par plaisanterie. Faiseurs de madrigalets.

MADRIGALIER. s. m. Auteur de madrigaux. Lorsque les madrigaux étaient en vogue, on appelait M. de la Sablière le *grand madrigalier* de France, parce qu'il ne faisait que des madrigaux.

MADRIGALIQUE. adj. des 2 g. Néol. Qui appartient au madrigal poétique. Mme de Staël a dit: *Style madrigalique*. Style doucereux, fleuri, mignardé.

MADRILÈGNE. adj. des 2 g. et s. Habitant de Madrid. Un courageux Madrilègne. Une jolie Madrilègne. || Qui appartient à Madrid ou à ses habitants. Littérature madrilègne.

MADRINIER. s. m. Ouvrier qui faisait les coupes de madre.

— Officier chargé de la conservation de ces coupes. On l'appelait aussi *madelinier*, *madrinier* et *mazainier*.

MADRURE. s. f. (rad. *madre*). Marbrure que présentent certaines fourrures, certains savons. La madrure du savon. La madrure d'une fourrure. Jusqu'ici les *madrures* du savon n'avaient présenté que des couleurs gris-noirâtres ou gris-bleuâtres; on est parvenu aujourd'hui à donner au savon des *madrures* jaunâtres, rougeâtres, brunâtres. (Lenorm.)

— Ornith. Mouchetures du plumage des perdreaux, lorsqu'ils se maillent.

MADURA ou **MADURÉ.** Géogr. Ville de l'Hindoustan, présidence de Madras; prise par les Anglais en 1776; 20,000 hab.

MAELSTROM. s. m. (littéral. *courant qui moud*). Géogr. Gouffre de l'Océan septentrional près des côtes de Norvège. Quelques voyageurs pensent que le Maelstrom n'est qu'un courant dont la violence est augmentée par quantité de petits écueils. Lorsqu'il est le plus violent, il forme des tourbillons qui ont la forme d'un entonnoir, ce qui lui a fait donner le nom de *nombril de la mer*.

MAÉMACTÉRION. s. m. Ant. gr. Premier mois d'hiver à Athènes. Dixième mois du calendrier primitif.

MÆRA. s. m. Entom. Papillon d'Europe.

MAESLAND. Géogr. Pays situé le long de la Meuse, dans le Brabant hollandais.

MAESTOSO. adj. et adv. (littéral. *majestueusement*). Mus. Mot italien employé pour marquer qu'un morceau doit être exécuté avec une certaine lenteur grave. Il se trouve le plus souvent accompagné des mots: *adagio*, *andante*, etc.

MAESTRAL. s. m. (de l'ital. *maestrale*). Vent nord-ouest sur la Méditerranée. Il est généralement froid et quelquefois d'une violence extrême; il souffle de trois à neuf jours. Les matelots surtout disent par corruption *mistral*.

MAESTRALISER. v. n. 1re conj. Anc. mar. Se disait dans la Méditerranée pour Tourner du nord à l'ouest, en parlant de la boussole.

MAESTRICHT ou **MASTRICHT.** Géogr. Ville fortifiée de Hollande, sur la rive gauche de la Meuse; capitale du royaume de Limbourg; 19,600 hab.; à 88 kilomètres de Bruxelles. Elle fut bombardée en 1794 et prise par les Français, qui la réunirent à la France en 1795, où elle forma le chef-lieu du département de la Meuse Inférieure. Maintenant elle appartient à la Hollande, quoique enclavée de tous côtés dans le pays ennemi.

MAESTRO. s. m. (mot italien qui veut dire *maître*). Néol. Se dit des grands compositeurs de musique qui composent des œuvres capitales. Un illustre maestro.

MAFAN. s. m. Conchyl. Espèce de cône auquel se rapportent les coquilles si recherchées autrefois sous le nom d'*amiraux*, de *vice-amiraux*, et même d'*extra-amiraux*.

MAFFEI. Famille illustre originaire de Vérone, et dont diverses branches se sont établies sur différents points de l'Italie. Le plus célèbre descendant de cette famille est François Scipion, marquis de Maffei, né à Vérone le 1er juin 1675, mort le 11 février 1755. Il est l'auteur d'une tragédie de Mérope, et a laissé un grand nombre d'ouvrages sur les antiquités.

MAFLÉ, ÉE. adj. V. MAFLU.

MAFLU, UE. adj. Bouffi, qui a de grosses joues, le visage plein. Figure maflue. La voilà, pour conclusion, grasse, *maflue* et rebondie. (La Font.) || substant. C'est une grosse maflue. || Ce mot, qui n'est probablement qu'une corruption de *mufle* ou *mafle*, au lieu *maflé*, doit s'écrire *maflu* ou *mafle* et non *mafflu* ou *mafflé*, comme l'indiquent tous les dictionnaires; puis entre *maflé* et *maflu*, le choix doit être pour ce dernier, à cause de son analogie avec *joufflu*, *trapu*, *velu*, etc.

MAFORTE. s. f. Hist. ecclés. Espèce de manteau que portaient les moines égyptiens par-dessus la tunique qui couvrait le cou et les épaules.

MAFRACH. s. m. Relat. Grosse valise dont les Persans se servent en voyage. Deux mafrachs font la charge d'un cheval.

MAGADA. Myth. germ. Divinité dont le temple subsista dans la Basse-Saxe jusqu'à Charlemagne.

MAGADES. s. f. pl. Hist. Vierges qui étaient chargées, chez les Guanches, de verser de l'eau sur la tête des nouveau-nés.

MAGADHA. s. m. Géogr. Contrée de l'Hindoustan, dans le Bahar.

MAGADHI. s. m. Linguist. V. PALI.

MAGADIS. s. f. Musiq. anc. Espèce de lyre en usage chez les Grecs, qui avait, à ce que l'on croit, vingt cordes accordées à l'octave deux à deux. C'est par erreur que quelques dictionnaires, et entre autres celui de Landais, appellent cet instrument *magadès*, et qu'ils font ce mot masculin.

— Espèce de flûte, de trompette.

MAGADISER. v. n. 1re conj. Musiq. anc. Chanter à l'octave, comme le font naturellement les voix d'hommes et de femmes mêlées ensemble.

— Jouer de la magadis.

MAGADOXO. Géogr. Ville du Zanguebar, capitale du royaume qui porte le même nom sur la mer des Indes.

MAGAI. s. m. Bot. Arbre d'Amérique.

MAGALÈSE. s. f. Métallurg. Mine de fer qui contient du zinc. On écrit aussi *magalaise*.

MAGALHAENS. Géogr. Nom portugais du détroit de Magellan, d'après la véritable orthographe du nom du navigateur qui l'a découvert. Le détroit de Magalhaens. V. MAGELLAN.

MAGANTIUS. Temps hér. Guerrier troyen qui, selon une chronique fabuleuse, fonda Magantia, Magontiacum ou Moguntia (Mayence).

MAGANÈSE. s. f. Syn. de Magnésie.

MAGARES. s. m. pl. Relat. Sorciers de Mingrélie.

MAGARIN. s. m. Bot. Espèce de jasmin des Indes.

MAGARSIS. adj. f. Myth. gr. Surnom de Minerve qui était adorée à Magarsus.

MAGARSUS. Géogr. anc. Ville de Cilicie, près de Tarse.

MAGAS. s. m. (pr. *ma-gass*; du gr. μαγάς). Musiq. anc. Concavité au bas de la lyre antique pour la rendre plus sonore. Comme ce nom est du féminin en grec, on lui donne très-souvent et avec raison ce même genre en français. La magas était formée d'une écaille de tortue.

MAGAS. s. m. Conchyl. Genre de coquilles proposé pour une seule espèce, qui paraît ne différer des térébratèles que par des appendices internes qu'on remarque à la charnière.

MAGASIN. s. m. (pr. *ma-ga-zin*; de l'ar. *machasin*, lieu où l'on met les richesses). Lieu dans lequel se trouve disposé un amas de choses quelconques, représentant une certaine valeur, et en général ceux qui servent à loger des étoffes, outils ou des approvisionnements quelconques; ils doivent être situés dans un lieu sain, aéré, sans humidité, et bien couverts. Magasin de nouveautés. Magasin de draps, de verreries, de voitures. Magasin de librairie. Amsterdam, malgré les incommodités de son port, devient le *magasin* du monde. (Volt.)

— Sert aussi à désigner l'arrière-boutique, qui est ordinairement une vaste pièce dans laquelle on serre les marchandises destinées à remplacer celles qui sont vendues. Magasin de nouveautés.

— *Marchand en magasin*. Celui qui ne vend rien qu'en gros et qui n'a pas de boutique pour le détail. Il y a des marchands qui vendent à la fois en boutique et en magasin, et on les appelle *marchands en gros et en détail*.

— Grand amas de différentes choses. Faire de grands magasins, des magasins considérables.

Un magasin de pommes, de poires, de fruits. Magasin de blé, de poudre, de boulets. Des *magasins* de toute espèce étaient distribués sur la frontière. (Volt.)

— Espèce de panier ou de coffre qui, dans les diligences, dans les coches, dans les voitures publiques ou autres, sert à mettre les malles et les paquets des voyageurs, et divers autres objets, pour les garantir de la plue, de la poussière.

— *Magasin militaire.* Nom donné à tout bâtiment servant à renfermer ou à conserver des munitions de guerre ou de bouche. Toutes les places fortifiées ont des magasins d'approvisionnements et de réserve pour les vivres, les fourrages et le chauffage des troupes. Le magasin du génie. Le magasin de l'artillerie. Les magasins généraux des places fortifiées se divisent en magasins de grains ou de farine, de vins, de viandes salées, d'eau-de-vie, de légumes, de fourrage et de combustibles.

— Fig. Se dit d'une personne qui n'a aucune idée individuelle et qui lui appartienne. Cet esprit subalterne est un magasin. Que serait-ce que l'amitié, si chacun faisait un *magasin* de ce qui échappe à ses amis pour leur nuire dans la suite? (Nicole). Il y a des esprits subalternes qui ne semblent faits que pour être le recueil, le registre ou le *magasin* des autres. (La Bruy.)

— Fig. et satiriq. On dit d'une académie, d'un cercle ou d'une société de savants, que *c'est un magasin d'esprit.* Il y avait à Athènes des *magasins* de philosophie et de rhétorique, c'est-à-dire de bon sens raffiné et doré par le discours. (Balz.)

— Recueil, ouvrage périodique où l'on insère toute sorte de morceaux concernant la littérature ou les sciences. Le Magasin historique. Le Magasin encyclopédique. Le Magasin des enfants, des adolescents. Le Magasin des jeunes demoiselles, des jeunes dames, des adolescentes. Le Magasin pittoresque. Toutes les sciences, tous les arts furent mis en *magasins* dans le dernier siècle, et les mauvais plaisants ne furent pas seuls à observer que beaucoup de ces *magasins* étaient vides ou assez mal remplis. (Ourry.)

MAGASINAGE. s. m. Comm. Durée du séjour d'une marchandise ou de tout autre objet dans un magasin ou dans un entrepôt. Droit de magasinage.

— Frais que les négociants passent en compte pour louage du magasin.

MAGASINER. v. a. 1re conj. Mettre des marchandises en magasin. On dit mieux *Emmagasiner.*

MAGASINIER. s. m. Celui qui est chargé de la garde des marchandises renformées dans un magasin. On dit aussi Un *garde-magasin.*

— Livre de magasin, livre auxiliaire sur lequel on inscrit l'entrée et la sortie des marchandises. On met quelquefois les factures dans le *magasinier*, on évite ainsi l'emploi du facturier. (J. Garnier.)

MAGASTACHYE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

MAGAUT. s. m. V. MAGOT.

MAGAZINE. s. m. Mot anglais naturalisé chez nous pour désigner des publications élégantes d'un genre voisin de celui des keepsakes.

MAGDALÉNA ou **MADELEINE.** Géogr. Fleuve de la Colombie, dans l'Amérique méridionale. La Magdaléna ou fleuve de la Madeleine se jette dans la mer des Antilles. ‖ Département de la Colombie, dont Carthage est le chef-lieu.

MAGDALÉON. s. m. (du gr. μαγδαλία, fait de μαλάσσω, amollir). Petite masse cylindrique qu'on roule entre les mains. On forme en *magdaleon* les emplâtres et les pilules, et plus particulièrement les premiers. (Nachet.)

MAGDALIDE. s. m. Pharm. Syn. de Magdaléon.

MAGDEBOURG. Géogr. Ville forte des États prussiens, sur l'Elbe; ch.-l. de la province de Saxe. Fut prise d'assaut en 1631 et détruite en grande partie par Tilly, général des troupes impériales. Elle se rendit en 1806 au maréchal Ney. Les archevêques de Magdebourg portaient le titre de primat de Germanie et possédaient un pouvoir temporel. Lors du traité d'Osnabruck, l'archevêché fut transformé en duché et donné à l'électeur de Brandebourg; 42,000 hab.

MAGDEBOURGEOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Magdebourg. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

MAGDELIN. s. m. Coupe. Vase fait d'une pierre précieuse. V. MADRE.

MAGDELINIER. s. m. Fabricant de coupes appelées *magdelins.* V. MADRINIER.

MAGDELONNETTES. s. f. pl. V. MADELONNETTES.

MAGDOLE. Géogr. anc. Ville de la Basse-Égypte, au sud de l'éluse.

MAGE. s. m. (du gr. μάγος, prêtre de la religion des anciens Perses). Homme savant en astrologie.

— Se dit particulièrement au pluriel des trois personnages qui vinrent de l'Orient pour adorer Jésus-Christ dans l'étable de Bethléhem. L'adoration des mages.

MAGE adj. des 2 g. V. MAJE.

MAGEDDO. Géogr. anc. Ville de Palestine, dans la demi-tribu de Manassé, à l'ouest du Jourdain. Aujourd'hui Sahede.

MAGELLAN, MAGELHAENS ou **MAGALHAENS.** Géogr. Nom d'un bras de mer qui sépare le continent de l'Amérique méridionale de la Terre de feu. Détroit de Magellan ou mieux de Magaihaens.

— *Archipel de Magellan* ou *Terre de feu.* Groupe d'îles situé au sud de l'Amérique méridionale.

— *Archipel de Magellan*, ou *de Bonin-Sinna.* Groupe d'îles situé dans le grand Océan boréal, à 260 lieues sud-est des îles du Japon. V. MAGALHAENS.

MAGELLANE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, polypétales, caractérisées par un calice éperonné, à trois divisions, cinq pétales irréguliers, et comprenant plusieurs espèces, entre autres la magellane à feuilles de poireau qui croît dans l'Amérique méridionale.

MAGELLANIQUE. adj. des 2 g. Qui avoisine le détroit de Magellan. Terre Magellanique. Se dit quelquefois de la Patagonie. V. PATAGONIE.

— *Mer Magellanique.* La partie de l'Océan qui entoure la Patagonie.

MAGEROË. Géogr. Ile de l'Océan glacial du Nord, à l'extrémité septentrionale de la Norwége.

MAGGAI. s. f. Bot. Arbre de l'Inde qui est employé en fumigation pour faire suer et guérir ainsi les maladies vénériennes.

MÂGHA. s. m. Chronol. Nom du premier mois indien.

— Temps hér. ind. Prince qui passe pour l'auteur d'un des six grands poëmes profanes de la littérature indienne, intitulé Sisoupâla badha. V. MAHACAVYA et SISOUPALA.

MAGHOL. s. m. Mus. V. MACHOL.

MAGHREB. Géogr. Mot arabe qui veut dire *couchant*, et par lequel les géographes arabes désignent la Barbarie. Balbi a réuni sous cette dénomination la Barbarie, le Bilédulgérid et le Sahara. On dit aussi Magrub, Magrib.

MAGICIEN, ENNE. s. et adj. (rad. *mage*). Celui, celle qui prétend posséder l'art de la magie, qui est réputé en possession de cette science prétendue. Les mages passaient dans l'Orient et dans la Perse pour être devins et on les distinguait des sorciers; aujourd'hui on ne fait aucune distinction des magiciens, des sorciers et des charlatans. Il fut un temps où l'on brûlait vif tout individu qui se disait magicien ou qu'on supposait entaché de magie. Rien n'était plus ridicule que de condamner un vrai *magicien* à être brûlé, car on devait présumer qu'il pouvait éteindre le feu et tordre le cou à ses juges. (Volt.) Une *magicienne* a trompé le jaloux. (Mollev.)

> Déjà sous ces murs écroulés,
> Je vois les antiques fontaines,
> Où, dans la nuit des siècles écoulés
> Se rassemblaient de belles *magiciennes.* (GÉRAUD.)

— Par extens. Celui qui dans un art a le talent de produire beaucoup de surprise ou de plaisir. Ce prestidigitateur, ce peintre, ce musicien, ce poète est un magicien, un vrai magicien.

MAGIE. s. f. (du gr. μαγεία, fait de μάγος, mage). Art prétendu auquel on attribue un pouvoir surnaturel, et des effets extraordinaires et merveilleux, par des moyens cabalistiques. Opération de magie. Agrippa fut accusé de magie. Croire longtemps à la magie.

> Parlez au diable, employez la *magie*,
> Vous ne détournerez nul être de sa fin. (LA FONT.)

— La magie fut introduite de bonne heure en Grèce. Hérodote dit qu'elle était exercée par de vieilles femmes, dont la misère était aussi excessive que l'ignorance. Ces dites femmes prétendaient avoir des enchantements contre les morsures des scorpions et des vipères, ou pour faire périr les troupeaux et les abeilles; d'autres évoquaient les âmes des morts; elles étaient partout punies par la loi, et elles passaient pour employer le poison plus souvent que les sortiléges. La *magie*, considérée comme la science des premiers mages, ne fut d'abord que l'étude de la sagesse. Mais chez les peuples ignorants et barbares, les hommes instruits succombent aisément à la tentation de passer pour extraordinaires et plus qu'humains. (Mirab.)

— Épith. Trompeuse, prestigieuse, étonnante, artificieuse, illusoire, infernale, merveilleuse, admirable, puissante, secrète, occulte, céleste, mensongère, odieuse, noire.

— On dit par périphrase, L'art magique. L'art de Médée. L'art de Circé. Des enchantements le *magique* artifice. (Desaint.)

— *Magie noire, magie blanche* ou *naturelle.* La magie noire est ainsi appelée, parce qu'elle est censée opérer les plus terribles effets avec l'aide du démon et des esprits infernaux, tandis que la magie blanche paraît produire les choses surprenantes et merveilleuses par des moyens naturels. La magie noire est la *magie* proprement dite.

— *Magie théurgique.* Pratiques religieuses au moyen desquelles les Chaldéens croyaient pouvoir communiquer avec les intelligences célestes.

— B.-arts. Imitation, espèce de vertu par laquelle un art met des apparences à la place de la réalité, et fait illusion aux sens et à l'esprit. La magie du clair-obscur. La magie de la lumière. La magie de la couleur. Les illusions de la perspective et le jeu de la lumière font la *magie* de l'architecture. (Boutard.) Telle est la *magie* de la mode, que la dernière nous paraît toujours la plus jolie. (S. Dubay.)

— Prov. *C'est la magie noire.* C'est une chose difficile à pénétrer, et où l'on ne comprend rien.

MAGILE. s. m. Entom. Genre d'animaux de la classe des chétopodes à tuyaux, ne comprenant qu'une seule espèce, le magile antique des mers de l'Inde et de l'Ile de France.

MAGION. s. m. Agric. Nom vulgaire des tubercules de la gesse.

MAGIONS. s. m. pl. Hist. Les Guèbres, descendants des anciens mages.

MAGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *magie*). Qui a rapport à la magie. Qui tient, qui appartient à la magie. Caractère magique. Art magique. Vertu magique. Pouvoir magique.

— Qui s'opère par la magie. Fait magique. Cause magique. Illusion magique.

— *Miroir, lanterne magique.* Instruments d'optique au moyen desquels on fait voir, par un artifice tout naturel, des objets divers et variés sur une toile ou sur une muraille blanche.

— *Tableau magique.* Plateau de verre, garni d'une feuille d'étain, dont on se sert pour donner la commotion électrique.

— On appelle aussi *tableau magique* une peinture exécutée sur un transparent, de manière à produire deux effets tout différents, suivant qu'il est éclairé. Le Diorama est un tableau magique.

— *Carré magique.* Formé de plusieurs cases dans lesquelles on place des nombres, dont la somme prise en tout sens est la même.

— *Baguette magique.* Verge, baguette dont les magiciens se servent pour tracer des lignes dans leurs enchantements.

— Fig. Qui étonne, éblouit, enchante, fait illusion. Palais, jardin, décoration magique. Cette personne lit, récite les vers d'une manière magique. Pouvoir magique. De l'art ingénieux la *magique* imposture. (Dorat.) Il n'y a que la réelle et grave sculpture à laquelle on n'ait pas à attribuer d'effets *magiques.* (Boutard.)

— Fam. *Cela est d'un effet* ou *produit un effet magique*, un effet surprenant, enchanteur.

MAGISME. s. m. Philos. perse. Doctrine des prêtres de l'ancienne Perse; c'est un dualisme mêlé d'une grossière astrolâtrie, que Zoroastre s'efforça de spiritualiser. Que ce soit au *magisme* qu'il faille attribuer l'origine de ces imposteurs qui, sous le nom de magicien, faisaient des actions surnaturelles, c'est ce qui paraît vraisemblable, quoiqu'on trouve dès le temps de Moïse des hommes qui exerçaient cette profession. (Francœur.)

— L'époque suivante, à partir du VIe siècle av. J.-C., de la religion de Zoroastre elle-même.

MAGISTER. s. m. (pr. *ma-jiss-tèr*; du lat. *magister*). Maître d'école de village, pédant. Un magister. C'est le magister du village. Se dit ironiquement. D'un certain *magister* le rat tenait ces choses. (La Font.)

— Au plur., *des magister*, sans *s*, le mot étant tout latin.

MAGISTÈRE. s. m. (du lat. *magister*, maître). Dignité du grand maître de l'ordre de Malte. ‖ Son gouvernement. ‖ Sa durée. Rhodes fut prise par les Turcs pendant le magistère de l'Isle-Adam.

— Chim. et pharm. Poudre médicinale très-fine obtenue par précipitation. Magistère de corail. Magistère de perles, d'yeux d'écrevisses. ‖ Il est très-souvent synonyme de Précipité. Magistère de bismuth. Magistère de soufre, de plomb. Magistère d'étain.

MAGISTÈRE. s. m. (du lat. *magisterium*, supériorité que donne la science). Savoir, science. Les savants choppent volontiers à cette pierre: ils font toujours parade de leur *magistère*, et sèment leurs livres partout. (Montaig.)

MAGISTRAL, ALE. adj. (pr. *ma-jiss-tral*). Qui tient du maître, qui lui convient. S'exprimer d'un air, d'un ton magistral. Autorité magistrale. La sévérité paternelle et magistrale. Aller prêcher le premier payant, et régenter l'ignorance ou l'ineptie du premier rencontré, c'est un usage auquel je veux encore grand mal. Rarement le fais-je aux propos mêmes qui se passent avec moi, et quitte plutôt tout que de venir à ces instructions reculées et *magistrales.* (Montaig.) Les gens en place enflent et grossissent leur âme et leur discours naturel, selon la hauteur de leur siége *magistral.* (Id.) ‖ Plur., *magistraux.*

— Hist. *Chambre magistrale.* Nom par lequel on désigne quelquefois les commanderies magistrales de l'ordre de Malte, qui étaient annexées à la dignité de grand maître. Il y avait dans chaque prieuré une commanderie magistrale.

— Liturg. *Prébende magistrale.* Dans certaines églises cathédrales, la prébende qui dans d'autres s'appelait *préceptoriale.*

— Géom. *Ligne magistrale.* La ligne principale d'un plan tracée par l'ingénieur.

— Méd. phar. *Compositions magistrales.* Médicaments composés de suite d'après l'ordonnance du médecin, et qui ne peuvent se garder longtemps. L'opposé de *médicament officinal.*

— Se prend substantiv. dans le sens de Maître. Les petits *magistraux* ne connaissent ni les desseins de la nature, ni les destinées de l'homme. (Mercier.)

MAGISTRALEMENT. adv. En maître. Habilement, adroitement. D'un ton, d'un air magistral. Pâris Alexandre banda son fort arc, tira une flèche de sa trousse, la mit en corde, et la décocha *magistralement* (Le Maire de Belges.)

MAGISTRAT. s. m. (pr. *ma-jiss-tra*; du lat. *magistratus*, fait de *magister*, maître). Officier qui est revêtu de quelque partie de la puissance publique. Il y a deux sortes de magistrats, les magistrats de l'ordre administratif, et ceux de l'ordre judiciaire. Ce mot s'étend aux principaux fonctionnaires publics délégués par le pouvoir suprême. Le préfet est un magistrat. Le maire est aussi un magistrat. Magistrat intègre. Digne magistrat. Savant, incorruptible magistrat. Il y avait à Rome des magistrats. Pouvoir tout pour la justice, et ne pouvoir rien pour soi-même, c'est l'honorable mais pénible condition du *magistrat.* (D'Aguess.) Un *magistrat* intègre peut se trouver placé entre la haine d'un premier ministre et le mépris de la nation, mais il ne peut balancer. (Malesherbes.) C'est le devoir d'un *magistrat* de se souvenir qu'il représente l'État, qu'il est chargé d'en soutenir la gloire et la dignité, de maintenir les droits du citoyen qui lui sont confiés. (Trad. de Cicéron.) Diriger, ordonner ce qui est juste, ce qui est utile, ce qui s'accorde avec les lois, telles sont les fonctions du *magistrat*: les lois commandent aux *magistrats*, les *magistrats* au peuple; le *magistrat* est une loi parlante, et la loi un *magistrat* muet. (Id.) Le *magistrat* doit être l'écho de la loi. (Pythag.) Combien de fois des *magistrats*, de qui on ne doit attendre que la probité la plus exacte, la sacrifient aux intérêts d'un ami pour ne pas blesser l'union qui les attache. (Stanisl.) Le pouvoir des *magistrats* s'énerve lorsqu'ils vivent familièrement avec les défenseurs des accusés qu'ils sont chargés de juger. (Napol.) Le préfet est un *magistrat* populaire, mais le maire est plus particulièrement le *magistrat* de la ville. (Id.) Le premier *magistrat* de la Suède est le nom de roi. (Volt.) Mieux vaut bon artisan que mauvais *magistrat.* (***)

> D'un *magistrat* ignorant
> C'est la robe qu'on salue. (LA FONT.)

> Il faut que Thémis en impose,
> Et sourie avec dignité;
> Sa grâce est dans sa majesté;
> Et les trois sœurs n'ont jamais adopté
> Les *magistrats* couleur de rose. (DEMOUSTIERS.)

— Dans quelques villes, pour désigner le corps des officiers municipaux, on dit simplement, Le magistrat.

— *Magistrat de sûreté.* Nom donné au commencement de la nouvelle institution des magistrats, depuis la loi du 7 pluviôse an IX jusqu'au code d'instruction criminelle (1808), aux substituts des procureurs généraux chargés de la poursuite des délits. Aujourd'hui cette fonction et le titre n'existent plus. Le pouvoir des *magistrats* de sûreté se borne à décerner des mandats de dépôt: une autorité aussi faible, aussi circonscrite ne saurait alarmer. (Napoléon.)

— Ant. rom. *Magistrats ordinaires.* Ceux qui subsistaient en tout temps pour la police des villes, l'administration. Les *preteurs*, les *tribuns* étaient des magistrats ordinaires. ‖ *Magistrats extraordinaires.* Ceux qui étaient créés pour une circonstance particulière, et qui ne devaient exercer leur charge que pendant un certain temps. Le dictateur était un magistrat extraordinaire. ‖ *Grands magistrats* (*majores*). Ceux dont le pouvoir était fort étendu et qui étaient nommés dans les comices par centuries. Les consuls, les préteurs et le dictateur étaient les seuls grands magistrats. ‖ *Petits magistrats* (*minores*). Ceux qui ne possédaient qu'une autorité restreinte, et qui ne pouvaient pas prendre les auspices. Ils étaient nommés dans les comices par tribus. Les édiles, les tribuns, les questeurs des deniers publics, étaient au nombre des petits magistrats.

— Jurispr. étrang. *Magistrat du Pô, du Rhin.* Commissions chargées de la conservation des rives de ces fleuves.

— Prov. *Le magistrat et l'office découvrent l'homme, font connaître l'homme.*

— adj. Un homme magistrat. On n'est point véritablement *magistrat* sans le respect le plus profond, sans le dévouement le plus absolu aux grands intérêts de la patrie. (Nap.)

— S'est dit pour Magistrature. Tacitus ayant eu à dire qu'il avait exercé certain honorable *magistrat* à Rome. (Montaigne.)

MAGISTRATURE. s. f. (rad. *magistrat.*) Dignité, fonction de magistrat. Exercer la magistrature. Parvenir à la magistrature. Aspirer à la magistrature. La magistrature française a toujours joui d'une haute considération. Dans l'ancienne monarchie, elle modérait le pouvoir absolu, autant qu'elle le pouvait, par l'exercice du droit de remontrance et par la résistance qu'elle déployait contre l'enregistrement des édits qui lui semblaient contraires au droit public du royaume et à l'intérêt bien entendu du roi et du peuple. Elle savait opposer aussi aux factieux un courage calme et digne qui a répandu beaucoup d'éclat sur certaines parties de nos annales. (Tailland.) La nouvelle *magistrature* occupe le rang le plus élevé dans l'estime générale, et malgré l'esprit de dénigrement qui mine tous les pouvoirs, elle a su s'environner du respect des peuples et inspirer une juste confiance à ceux qui réclament son patronage. (Id.) La *magistrature* est une espèce de sacerdoce qu'on ne saurait environner de trop de respect. (Dupin aîné.) La *magistrature*, dans l'état actuel de nos institutions, est un corps intermédiaire qui doit protéger toujours la liberté légale; car devant la justice il n'y a ni acception de rang, ni de fortune; le riche comme

le pauvre, le faible comme le fort, l'opprimé comme l'oppresseur, sont tous soumis également à la loi. (Massill.) Qui est-ce qui s'est acquitté plus dignement de cette suprême magistrature que M. le Tellier? (Fléch.)

— Temps durant lequel un magistrat exerce ses fonctions.

— Corps entier des magistrats. Cet homme fait honneur à la magistrature. Entrer dans la magistrature.

— Prat. *Magistrature debout*. V. PARQUET.

MAGISTRIEN. s. m. Hist. Nom du maître des offices de la cour des empereurs de Constantinople. On nommait magistrien ce que l'on nommait autrement agent de l'empereur.

MAGJON. s. m. Agric. Dans quelques endroits, Tubercule de la gesse tubéreuse.

MAGLANTE. Relat. Une des principales divisions des îles Philippines.

MAGLOIRE (Saint). Né au Pays de Galles (Grande-Bretagne), prit l'habit monastique, fut évêque de Dol, il mourut, dit-on, vers la fin de l'année 575, âgé au moins de 80 ans.

MAGMA. s. m. (du gr. *magma*, fait de *massô*, exprimer en pressurant). Chim. Masse épaisse, visqueuse ou gélatineuse, ayant l'aspect et la consistance d'une bouillie. || Liniment épais dans lequel il n'entre qu'une très-petite quantité de liquide, pour l'empêcher de s'étendre et de couler.

— On appliquait ce mot anciennement au Résidu d'une masse soumise à l'expression, comme l'onguent, et au dépôt formé dans un liquide trouble. V. MARC et FÈCES.

MAGMENTAIRE. adj. des 2 g. Ant. rom. Qui a rapport au magmentum. | Qui est consacré par le magmentum. Victime magmentaire.

MAGMENTUM. s. m. Ant. rom. L'encens ou le vin qu'on répandait sur la victime.

— La victime elle-même, ou les offrandes placées sur l'autel.

MAGNAC-LAVAL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bellac (Haute-Vienne). 3,500 hab.

MAGNALE. s. f. Anc. phys. Le prétendu esprit de l'eau.

MAGNAN. s. m. Écon. rur. Nom vulgaire du ver à soie dans les parties méridionales de la France.

— Prov. *Mourir la graine dans le ventre, comme les magnans*. Mourir sans accomplir ses desseins.

MAGNANERIE. s. f. (rad. *magnan*). Écon. rur. Bâtiment destiné à l'éducation des vers à soie. En dirigeant bien les travaux d'une *magnanerie* salubre, l'assainissement y sera tel qu'on n'aura plus besoin d'avoir recours à l'emploi des fumigations de chlore gazeux. (Darcet.)

— L'art d'élever les vers à soie. La *magnanerie*, telle que la science de Darcet et la profonde intelligence de Camille Beauvais l'ont faite, nous attend et nous ouvre ses portes. (Constitutionnel.)

— On dit aussi *magnanière*, *magnandrie*, *magnassière*, *coconière*, *verrerie*, etc.

MAGNANIER. s. m. (rad. *magnan*). Techn. Propriétaire d'un atelier où l'on cultive en grand les vers à soie. Chef d'atelier qui dirige et surveille ces sortes de travaux. Habile magnanier. Magnanier intelligent, prévoyant, actif. Magnanier expérimenté. Un habile *magnanier* n'est pas un homme ordinaire, et l'on ne se décide à lui confier la direction d'un travail aussi important qu'autant qu'on est convaincu qu'il a acquis les connaissances théoriques et pratiques par un long apprentissage, sous un homme parfaitement exercé dans cet art, et qu'il a dirigé pendant plusieurs années, sous sa surveillance immédiate, un atelier considérable. (Lenormant.) C'est un des *magnaniers* accoutumés à se guider d'après une routine aveugle, s'imaginent mal à propos qu'une litière épaisse est nécessaire pour entretenir la chaleur des vers à soie, et cette erreur me paraît une des plus contraires à la réussite des éducations. (Bonafous.)

— On dit aussi *magnadier*, *magnandier*, *magnier*.

MAGNANIME. adj. des 2 g. (du lat. *magnanimus*; fait de *magnus*, grand, et *animus*, âme). Qui a l'âme grande, élevée et généreuse. Prince magnanime. On n'est point magnanime quand on est vindicatif. Pour les hommes *magnanimes*, l'oubli est le remède des injures. (***) Toujours égal, toujours *magnanime*, elle entretient la paix [illegible] son cœur avec ceux qui lui déclarent la guerre. (Fléch.)

> Montrez-nous guerriers *magnanimes*,
> Votre vertu dans tout son jour;
> Voyons comment vos cœurs sublimes,
> Du sort soutiendront le retour.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

— Se dit aussi des choses morales, et surtout en parlant du cœur. Cœur magnanime. Sentiments magnanimes. Il ne m'a parti [illegible] par dans ce cœur *magnanime*. (Fléch.)

> [illegible]
>
> RACINE.

— subst. Un magnanime. Combien de *magnanimes* [illegible] (Virey.)

— Surnom de certains rois ou princes. Alphonse V, d'Aragon, le Magnanime.

MAGNANIMEMENT. adv. D'une manière magnanime; avec magnanimité. Se conduire magnanimement.

MAGNANIMITÉ. s. f. (du lat. *magnanimitas*, fait de *magnanimus*, magnanime). Qualité de celui qui est magnanime; grandeur, élévation d'âme; grandeur de courage. La magnanimité d'un prince. Ce cœur dont nous avons tant vanté la *magnanimité*. (Mass.) Cette *magnanimité* devait lui faire de nouveaux partisans. (Volt.)

— Vertu qui porte à l'oubli des injures. La magnanimité est la vertu des héros. La *magnanimité* est le bon sens de l'orgueil et la voie la plus sûre pour recevoir des louanges. (La Rochefoucauld.)

— L'orgueil et l'insensibilité prennent souvent le nom de magnanimité. Les vainqueurs semblent vaincus par tant de barbarie et de *magnanimité*. (Chateaub.)

MAGNAT. s. m. (pr. *mag-na*; du lat. *magnates*, fait de *magnus*, grand). Mot usité autrefois en Pologne et encore aujourd'hui en Hongrie pour désigner un grand du royaume, un personnage de la haute noblesse. Il se dit principalement au pluriel : Les magnats de Pologne, de Hongrie, etc. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un titre honorifique pour les grands dignitaires.

MAGNATISME. s. m. Hist. Il se dit quelquefois de la puissance des magnats, dans la Pologne et la Hongrie.

— Corps des magnats. Autrefois le *magnatisme* conférait en Hongrie des privilèges qui sont successivement tombés devant la domination autrichienne et les modifications que le temps a apportées aux institutions du moyen âge. (Dict. polit.)

MAGNAURE. s. m. Hist. du Bas-Emp. Palais impérial de Byzance qui fut construit par Constantin, et dans lequel l'empereur Théophile ouvrit une école de philosophie dirigée par Léon. L'école du Magnaure.

MAGNE. adj. des 2 g. (du lat. *magnus*, grand). Hist. Vieux mot qui a signifié grand et qui ne se retrouve plus que dans le nom de Charlemagne.

MAGNE. Géogr. Partie de la Morée qui correspond à l'ancienne Eleuthère-Laconie, près duquel s'élève le fort de Mania, qui a donné son nom à cette contrée habitée par les Maniotes.

MAGNÉLITHE. s. f. Minér. Variété de fade.

MAGNÈS. Temps hér. Jeune homme qui fut changé par Médée en pierre d'aimant.

— Myth. Fils d'Éole et d'Enarète. Il donna son nom à la Magnésie, sur laquelle il régna.

— Chim. anc. Nom latin et grec de l'aimant. || *Magnes arsenical*. Mélange des parties égales d'arsenic, de soufre et d'antimoine, condensé en forme de pierre, dont on se servait contre les maladies malignes.

MAGNÉSICO-AMMONIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel magnésique avec un sel ammonique. Chlorure magnésico-ammonique.

MAGNÉSICO-CALCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est le résultat de la combinaison d'un sel magnésique avec un sel calcique. Silicate magnésico-calcique.

MAGNÉSICO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel magnésique avec un sel potassique. Sulfate magnésico-potassique.

MAGNÉSICO-SODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel magnésique avec un sel sodique. Carbonate-sodique.

MAGNÉSIDES. s. m. pl. Minér. Classe de minéraux qui renferme le magnésium et ses combinaisons.

MAGNÉSIE. Géogr. anc. Presqu'île et province de la Thessalie, à l'E.

— Ville de la Magnésie, au S. sur la côte de la mer Égée. || Ville d'Ionie, sur le Méandre. || *Magnésie du Sipyle*. Ville de Lydie, sur l'Hermus.

— Hist. anc. *Bataille de Magnésie*. Combat qui eut lieu près de Magnésie du Sipyle, l'an 190 av. J.-C. et dans lequel Antiochus, roi de Syrie, fut défait par les Romains.

MAGNÉSIE. s. f. Chim. Terre blanche, légère, insipide, douce au toucher, absorbante; aujourd'hui, oxyde de magnésium, fusible à une très-haute température, insoluble dans l'eau, soluble dans les acides. || On la prépare en faisant bouillir le sulfate de cette base avec du carbonate de potasse pur, séparant par le filtre, et calcinant le précipité de sous-carbonate de magnésie ainsi obtenu. Magnésie boratée. Magnésie sulfatée, hydratée, hydro-silicatée, carbonatée, silicatée. Les terres et les pierres qui renferment de la *magnésie* pure dans une proportion même peu considérable, nuisent à la fertilité des terres, et s'opposent totalement à la végétation, lorsque la *magnésie* égale les deux cinquièmes de la masse totale. (Brongniart.) La *magnésie* [illegible] employés en médecine comme [illegible] calculs vésicaux d'acide unique, pour neutraliser les acides qui se développent souvent dans l'estomac, enfin comme purgatif. (Cl[illegible].) Les sols arables sont généralement composés de silice, de chaux, d'alumine, de *magnésie*, d'oxyde de fer et de quelques substances salines. (Chaptal.)

MAGNÉSIE. s. f. Art herm. La pierre des sages. Le mercure philosophal. || *Magnésie composée*. Signifie également l'œuvre des sages, composée d'un corps, c'est-à-dire de terre fine, du soleil et d'une âme, c'est-à-dire de teinture du soleil et de la lune. || *Magnésie rouge*. La pierre au rouge parfait, et *Magnésie blanche*, La pierre au blanc parfait.

MAGNÉSIÉ, ÉE. adj. Minér. Qui contient de la magnésie à l'état de combinaison. Alumine magnésiée.

MAGNÉSIEN, ENNE. adj. Minér. Qui contient de la magnésie. Roche magnésienne. Terrains magnésiens.

MAGNÉSIEN, ENNE. s. et adj. Géogr. anc. Habitant de la Magnésie. || Qui appartient à la Magnésie ou à ses habitants.

MAGNÉSIFÈRE. adj. des 2 g. (du fr. *magnésie*, et du lat. *fero*, porter). Chim. Qui contient accidentellement de la magnésie. Chaux carbonatée magnésifère.

MAGNÉSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui a pour base la magnésie. Sels magnésiques. Sulfure magnésique. Oxyde magnésique.

— Minér. Épithète donnée à un genre de terrains agalysiens épizoïques, qui se compose de roches magnésiennes.

MAGNÉSITE. s. f. (rad. *magnésie*). Minér. Minéral à base de magnésie. Substance composée de silice, de magnésie et d'eau. La variété la plus recherchée est celle qu'on nomme *Écume de mer*; elle est compacte, à grain fin, susceptible d'être travaillée et de prendre un beau poli. On trouve des magnésites près Paris, dans le Gard, et près Madrid; cette dernière est ce qu'on appelle de la *Terre de Villeas*. Magnésite écume de mer. Magnésite de Madrid. Magnésite de Salinelle. Magnésite parisienne. Les *magnésites* et giobertites entrent dans la composition des porcelaines; elles peuvent être utilement employées pour la préparation du sulfate de magnésie, et seraient d'une grande ressource pour fournir ce sel, si son usage était plus multiplié. (Brongniart.)

MAGNÉSIUM. s. m. (pr. *ma-gné-zi-omm*). Chim. Métal qui produit la magnésie en se combinant avec l'oxygène. Il est solide, blanc, semblable à l'argent, plus pesant que l'eau, qu'il décompose à la température ordinaire. Oxyde de magnésium. Phtorure de magnésium. Chlorure de magnésium. Iodure de magnésium. Sulfure de magnésium.

MAGNÉTARQUE. s. m. (de *Magnésie*; et du gr. *archê*, commandement). Ant. gr. Titre du magistrat supérieur des Magnésiens.

MAGNÉTIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *magnes*, aimant). Phys. Qui a rapport à l'aimant, qui dépend des propriétés de l'aimant ou qui en est doué. Vertu, attraction magnétique. Matière magnétique. Courant, fluide magnétique.

— *Attraction magnétique*. Propriété qu'a l'aimant d'attirer le fer et l'acier, et de s'y attacher fortement.

— *Azimuth magnétique*. Mesure de la déclinaison aimantée.

— *Tourbillon magnétique*. La matière magnétique qui sort des pôles de l'aimant, et entrant dans le fer chasse l'air existant entre eux, de sorte que cet air se retire derrière l'aimant et le fer, et agissant ainsi sur leurs côtés opposés, il pousse celui des deux qui est le plus en état de se mouvoir vers l'autre.

— *Matière magnétique*. On appelle ainsi les différentes propriétés de l'aimant en général.

— *Barreaux* ou *barres magnétiques*. Deux barres d'acier trempé auxquelles on a communiqué la vertu magnétique.

— *Courant magnétique*. La matière magnétique mise en mouvement actuellement.

— *Équateur magnétique*. Courbe formée autour de la terre par la série des points où l'aiguille aimantée reste horizontale.

— *Méridien magnétique*. Plan perpendiculaire à la direction de l'aiguille aimantée, dans un lieu quelconque.

— *Emplâtre magnétique*. Composé jadis d'égales parties de soufre, d'antimoine et d'arsenic, n'est plus en usage. Le procédé moderne se bornait à présenter à la partie malade un barreau aimanté, mais le plus souvent il consistait dans l'application permanente de pièces aimantées, de différentes formes, auxquelles on donnait le nom d'*armures magnétiques*.

— Qui a rapport au magnétisme animal. Pouvoir magnétique. Vertu magnétique. Action magnétique. Loge magnétique. Procédé magnétique. Somnambulisme magnétique. Clinique magnétique. Sauvez les personnes que vous trouvez les plus sensibles à l'action *magnétique*, leur traitement les attachera à vous, et si vous produisez le somnambulisme, ses résultats vous convaincront plus que tout le reste. (Virey.)

MAGNÉTIQUEMENT. adv. D'une manière magnétique.

MAGNÉTISANT. part. prés. du v. Magnétiser. Ayez toujours les yeux sur votre malade en le *magnétisant*, et non sur ce qui vous entoure. (Virey.)

MAGNÉTISANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de magnétiser. Personne magnétisante. Vertu magnétisante. Pouvoir magnétisant. Le [illegible] est contraire à l'existence des influences *magnétisantes*. (Virey.)

— substantiv. Un magnétisant. Une magnétisante. [illegible] que ces rapports célèbres contre le magnétisme parurent dans le public, il est facile de voir quelle rumeur étrange ils excitèrent parmi les nombreux *magnétisants*. (Virey.)

MAGNÉTISATION. s. f. (pr. *ma-gné-ti-za-ci-on*). Action de magnétiser. La magnétisation d'une personne, d'un arbre. Des migraines, des odontalgies, des otalgies, des névralgies sciatiques ou fémoropoplitées, ne résistent guère la plupart à la *magnétisation*. (Virey.)

— Qualité, état d'une personne magnétisée. La personne magnétisée sort de l'état de *magnétisation* plus forte pour l'ordinaire et plus allègre. (Virey.)

— Manière de magnétiser. On a décrit de plusieurs manières les procédés de *magnétisation*. (Rostan.)

MAGNÉTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Magnétiser. S'empl. adjectiv. Personne magnétisée. Anneaux magnétisés. Lames magnétisées. Arbre magnétisé. Somnambules magnétisés. Ces corps *magnétisés* lui servent de préservatif au besoin, mais ils n'opèrent sensiblement que sur les personnes *magnétisées*. (Virey.)

— *Magnétisé par*. Personne magnétisée par un maître, par un élève. C'est sous le fameux orme de Buzancy, *magnétisé* par M. de Puységur, que le phénomène depuis s'y répéta souvent. (Virey.)

— substantiv. Un magnétisé. Une magnétisée. La mémoire des *magnétisés* est sans contredit ce qu'ils ont de plus exalté. (Rostan.) Il n'est pas nécessaire que le *magnétisé* ait de la foi dans votre pouvoir, il suffit qu'il ne s'oppose point mentalement, et se laisse opérer sans réserve ni crainte, car l'intention n'est pas de lui faire mal. (Virey.) Si les maladies et les passions sont contagieuses entre les humains, pourquoi la santé ne se transmettrait-elle pas d'un magnétiseur robuste à une *magnétisée* languide ou valétudinaire? (Id.) La plupart du temps le *magnétisé* s'attache à son magnétiseur comme à un ange caressant, à un être sublime dans sa bienfaisance. (Id.)

MAGNÉTISER. v. a. 1re conj. Communiquer, diriger, mettre en action le magnétisme animal, c'est-à-dire agir sur son semblable par la volonté, en lui transmettant le fluide magnétique ou vital, principe encore indéfini, qui embrasse le monde entier, et dont les merveilleux effets ont pour but la conservation de la santé et la guérison des maladies. Magnétiser un arbre, des feuilles, des racines. Magnétiser une bouteille, un verre, une tasse. On peut aussi magnétiser l'eau d'une baignoire. Outre l'homme, on peut *magnétiser* les arbres, surtout ceux de bois compacte, comme l'orme, le chêne. (Virey.) Comme le fluide se propage par le son, on *magnétisait* le forte-piano, dont les accords se faisaient entendre pendant l'opération. (Guérin.) On *magnétise* du fer; on aimante des aiguilles; on étudie leur direction, leur inclinaison, leur déclinaison; ces faits tout merveilleux ne sont mis en doute par personne, et le moindre matelot, le mousse le plus stupide, ne s'avisent pas de douter de la boussole. (Virey.)

> L'art de *magnétiser* n'est pas ce que l'on pense;
> Il vous éblouira, mais, malgré l'apparence,
> Quand vous le connaîtrez, mes amis, en vérité,
> Vous serez étonnés de sa simplicité. (***)

— Absol. Dans l'action de *magnétiser*, le malade éprouve ordinairement une chaleur douce, qui augmente la transpiration, la température du corps, même jusqu'à la moiteur parfois, rarement du froid ou des frissons; cet état n'a rien de fébrile, les forces toniques du corps sont accrues, les douleurs s'apaisent, et, chez les femmes, le flux menstruel, s'il était suspendu, revient. (Virey.) Dans les maladies aiguës, on peut *magnétiser*, au début seulement, avec quelque espoir d'utilité; cependant elles réclament aussi des secours thérapeutiques ordinaires. (Id.) Il y a beaucoup d'avantages à *magnétiser* en face, les courants émanent de toute l'habitude de votre corps. (Id.)

— *Magnétiser avec*. Magnétiser avec les mains. Magnétiser avec une baguette, une bouteille. On peut *magnétiser* avec une canne, mais alors le pôle est changé, où c'est par la pointe et non par la pomme. (Virey.)

— *Magnétiser par*. Vous *magnétisez* encore par le frottement une fleur, un mouchoir, un coin de papier, qu'on présente sous le nez à un malade en crise, ce qui le réveille ordinairement de son sommeil. (Virey.)

— Fig. Le vrai médecin philosophe sait qu'il faut *magnétiser* la confiance de son malade et donner de l'empire à ses prescriptions, à ses remèdes, pour les rendre efficaces. (Virey.)

— SE MAGNÉTISER. v. pron. Magnétiser soi. Cependant on est plus chatouillé par d'autres mains que par la sienne propre, car il est évident qu'on ne peut se donner plus d'énergie magnétique qu'on n'en possède naturellement; de là vient qu'une personne ne peut pas se *magnétiser* elle-même. (Virey.)

MAGNÉTISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui magnétise, qui pratique le magnétisme. Magnétiseur actif. Magnétiseur passif. Sans la foi, le *magnétiseur* ne saurait vouloir. (Rostan.) Les *magnétiseurs* sont plus souvent des hommes que des femmes, quoique celles-ci puissent [illegible] aussi sur d'autres personnes de leur sexe, et les mères sur leurs enfants. (Virey.) Tous les *magnétiseurs* savent combien les vases aimantent et reçoivent le fluide magnétique avec énergie, surtout d'un sexe à l'autre. (Id.) Le *magnétiseur* doit conserver ses forces physiques [illegible] son assiette tran-

guille. (Id.) Le *magnétiseur* n'a pas besoin d'une complexion très-robuste pour obtenir de grands effets, il suffit qu'il soit sensible, plein de zèle et d'une volonté ardente pour transmettre l'agent magnétique; il ne doit point abuser de ses forces. (Id.)

— adj. Élève magnétiseur. Mesmer avait choisi pour aides *magnétiseurs* de jeunes hommes beaux et robustes comme des Hercules, autour de ses baquets. (Virey.)

MAGNÉTISME. s. m. (du gr. μάγνης; en lat. *magnes*, aimant). Phys. Propriété que possède l'aimant d'attirer le fer, et ensemble des phénomènes qui en résultent. ‖ *Magnétisme terrestre*. La grande action que semble exercer la terre elle-même sur l'aiguille aimantée. On considère la terre comme un grand aimant qui a ses pôles opposés, de sorte que l'extrémité d'une aiguille aimantée qui se dirige vers le nord ou le pôle boréal en est le pôle dissemblable ou son pôle austral, tandis que le pôle boréal de l'aiguille est attiré par le pôle sud ou austral de la terre.

— *Magnétisme animal*, ou absol. *magnétisme*. Influence réciproque qui s'opère parfois entre des individus, d'après une harmonie de rapports, soit par la volonté ou l'imagination, soit par la sensibilité physique, et dont les principaux phénomènes sont la somnolence, le sommeil, le somnambulisme et un état convulsif. L'aimant est aussi susceptible du *magnétisme* animal, et même de la vertu opposée, sans qu'on le remarque dans son action ordinaire sur le fer et l'aiguille; preuve que le principe du *magnétisme* animal diffère essentiellement de celui du minéral. (Virey.)

Au nom du *magnétisme*, une foule en extase,
Pour Mesmer, pour Deion, hurlait avec emphase;
Leur index, tout-puissant, dans ses inflexions,
Formait l'enthousiasme et les convulsions. (***)

— Procédés par lesquels on fait naître les phénomènes ci-dessus énoncés. Croire au magnétisme. Attaquer le magnétisme. Être ennemi, partisan du magnétisme. Par le *magnétisme*, ou tout autre enchantement, il s'établit, en effet, une grande amitié, un attachement sympathique entre l'agent et le patient, ou cette sorte de relation instinctive par laquelle nous sommes portés vers des personnes plutôt que vers d'autres, comme il y a des antipathies spontanées, au contraire, qui seront de l'antimagnétisme. (Virey.)

MAGNÉTOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μάγνης, aimant; γεννάω, j'engendre). S'emploie quand on veut spécifier que ce dont on parle est du ressort des causes, et non du domaine des effets magnétiques.

MAGNÉTOGÉNIE. s. f. (ét., V. MAGNÉTOGÈNE). Influence, attraction. La magnétogénie est cette partie du magnétisme, magnétologie, qui s'occupe de la *genèse*, de la production des effets magnétiques, ou mieux magnétophænes.

MAGNÉTOÏDE. s. f. (ét. gr., μάγνης, aimant; εἶδος, forme). Division de la magnétologie qui rassemble tous les faits qui ont une très-grande analogie avec les phénomènes magnétiques, mais que l'on regarderait abusivement comme identiques, ne fût-ce que pour la différence de la cause qui les produit.

MAGNÉTOÏDE. adj. des 2 g. Qui a rapport, qui traite de la magnétoïde.

MAGNÉTOLOGIE. s. f. (ét. gr., μάγνης, aimant; λόγος, discours). Didact. Traité sur l'aimant et le magnétisme.

— Nom générique embrassant toute la science du magnétisme animal, moyens et résultats, causes et effets.

MAGNÉTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la magnétologie.

MAGNÉTOMÈTRE. s. m. (ét. gr., μάγνης, aimant; μέτρον, mesure). Phys. Appareil pour faire connaître et comparer les forces attractives des aimants.

MAGNÉTOPHÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μάγνης, aimant; φαίνω, apparaître). S'emploie pour spécifier que ce dont on parle est dans la classe des effets et non dans celle des causes magnétiques.

MAGNÉTOPHÉNIE. s. f. (ét., V. MAGNÉTOPHÆNE). Branche de la magnétologie qui s'occupe des phénomènes, des effets magnétiques. Si les phénomènes sont naturels, spontanés, ils rentrent dans la magnétoïde. S'ils sont artificiels, provoqués, magnétotechniques, ils restent alors dans le domaine de la magnétophænie.

MAGNETTE. s. f. Pierre aimantée; boussole. Vieux.

— Guide-mariniers.

MAGNÉTOTECHNIE. s. f. (ét. gr., μάγνης, aimant; τέχνη, art). Science qui traite des procédés et des instruments usités pour déterminer artificiellement l'état magnétophœne.

MAGNÉTOTECHNIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la magnétotechnie. Peu usité.

MAGNETTES. s. f. pl. Comm. Toiles de Hollande.

MAGNICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *magnus*, grand; *cauda*, queue). Zool. Qui a une grande queue.

MAGNIFICAT. s. m. (pr. *mag-ni-fi-katt*; mot latin qui signifie *il glorifie*). Premier mot de la version latine du cantique que la mère de Jésus prononça en répondant à sa cousine Elisabeth, dans la visite qu'elle lui fit quelque temps après sa conception. Dans la liturgie catholique, on récite ce cantique tous les jours à vêpres. Chanter Magnificat, le Magnificat. Des Magnificat en musique.

— Expr. prov. *Corriger le Magnificat*. Faire des critiques sans fondement; faire des corrections là où il n'y a pas lieu d'en faire. ‖ On dit aussi, *Corriger le Magnificat à matines*. Afin d'en faire ressortir doublement l'absurdité des critiques et des corrections. Il serait à souhaiter que partout où le sens des auteurs est clair et net, messieurs les critiques ne s'efforçassent point de le rendre encore meilleur: ils ne corrigeraient pas si souvent qu'ils font *Magnificat à matines*. (Naudé.)

— *Il ne faut pas chanter Magnificat à matines*. Il ne faut pas se glorifier avant le temps.

MAGNIFICENCE. s. f. (du lat. *magnificentia*, fait de *magnificus*, magnifique). Dépense dans le grand et le beau, somptuosité. Grande magnificence. Magnificence extraordinaire, éclatante. Vivre avec magnificence, dans une grande magnificence. J'ai peur que sa *magnificence* ne lui coûte de tristes moments (Volt.) Pierre le Grand étalait dans les occasions d'éclat autant de *magnificence* qu'il mettait de simplicité dans sa vie privée. (Id.) La *magnificence* et la décence embellissaient sa cour. (Id.) La *magnificence* brille dans ses fêtes, la gaîté dans ses soupers. (Barth.) Jetez les yeux de toutes parts: voilà tout ce qu'a pu faire la *magnificence* et la piété pour honorer un héros. (Boss.) Elle eut une *magnificence* royale, et l'on eût dit qu'elle perdait ce qu'elle ne donnait pas. (Id.) Les enfants de la gloire et de la *magnificence* sont rarement les enfants de la sagesse et de la vertu. (Mass.)

Cette *magnificence*
Qui va jusqu'à l'Euphrate étendre sa puissance (Rac.)

— Qualité de ce qui est magnifique. La magnificence d'un temple, d'une église. La magnificence d'un palais. La *magnificence* y est en effet; il est vrai qu'elle consiste moins dans la richesse de certaines choses que dans un bel ordre du tout, qui marque le concert des parties et l'unité d'intention de l'ordonnateur. (J.-J. Rouss.) Le reste répondait à cette *magnificence*: les villes, les arsenaux, les chevaux, les chariots, la garde du prince. (Boss.) Tout l'univers est plein de sa *magnificence*. (Rac.)

— Fig. Élévation, richesse de style. La magnificence du style. Employer la *magnificence* des expressions et des idées. (Barth.)

— Ce mot se trouve rarement au pluriel, quoique pourtant Massillon et Rollin l'aient employé. Les *magnificences* n'y furent guère moins grandes qu'à Alexandrie. (Rollin.) Au lieu d'envier le riche qui nous montre ses *magnificences*, remercions-le du plaisir qu'il nous procure et des soucis qu'il nous évite. (Mass.)

— Titre honorifique que les empereurs romains et les rois goths ont donné à leurs principaux officiers. Votre magnificence.

MAGNIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Magnifier. S'empl. adjectiv.

MAGNIFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *magnificere*, fait de *magnus*, grand). Exalter, faire grand, élever à la grandeur. Mon âme magnifie le Seigneur. Il commença par le louer et *magnifier* premièrement en sa vertu. (Rabel.) *Magnifier* est excellent; il a une grande emphase pour exprimer une louange extraordinaire. (Vaugelas.) Qu'on réserve *magnifier* pour les choses extraordinaires, comme le dit Vaugelas; qu'on le réserve pour les choses saintes, comme le dit l'Académie, mais qu'on le conserve. C'est surtout aux prédicateurs qu'il convient d'en rétablir l'usage et d'en orner leurs discours. (Roubaud.)

— SE MAGNIFIER. v. pron. S'exalter, se glorifier. Ces deux acceptions, qui ont vieilli, sont à regretter.

MAGNIFIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *magnificus*, fait de *magnus*, grand). Splendide, somptueux, qui donne une idée de grandeur, d'opulence. Souper, dîner magnifique. Temple magnifique. Église magnifique. Habit magnifique. Meuble magnifique. Bâtiment magnifique. Repas, festin magnifique. Réception magnifique. Le souper fut *magnifique*. (Mme de Sév.) Les ballets sont la partie la plus brillante de l'Opéra de Paris, et, considérés séparément, ils font un spectacle admirable, *magnifique* et vraiment théâtral. (J.-J. Rouss.) Leur parure est plus recherchée que *magnifique*; il y règne plus d'élégance que de richesse. (Id.) Tout ce qui paraît grand et *magnifique* devient l'objet de nos désirs. (Boss.) De tes tours les *magnifiques* faîtes. (Rac.) Et lui-même marchant en habits *magnifiques*. (Id.) Une table propre et non *magnifique*. (Boil.)

— On dit *Des titres magnifiques*, pour dire, Des titres pompeux, éclatants. Ces noms *magnifiques*. (Boss.)

— Se dit aussi des choses morales. Piété magnifique. Vertus magnifiques. Un héros en valeur éclatant, en vertus *magnifique*. (Boil.)

— Qui se plaît à faire de grandes et éclatantes dépenses, principalement dans les choses publiques. Un prince magnifique. Une reine magnifique. C'était un prince *magnifique* et généreux, qui plus d'une fois avait dissipé les conjurations, et remporté des victoires par son courage et son habileté. (Barth.) Il ne se permettait d'être *magnifique* que dans l'exercice de sa générosité. (Id.) Quoiqu'il n'y ait jamais eu de roi plus noble et plus *magnifique*, il sut régler ses dépenses. (Fléch.) Au dehors reine *magnifique*, au dedans humble servante de Dieu. (Id.)

— Souvent cet adjectif n'emporte pas une idée d'opulence, mais seulement le grand, le beau. C'est ainsi qu'on a dit: Tout ce que la nature a fait est *magnifique*, et dans tout ce qu'elle a fait elle semble avoir mis une épargne extraordinaire. (Fonten.)

— Sublime, élevé. Style magnifique. Idées magnifiques. L'esprit rempli d'idées *magnifiques*, qui se plaît à se perdre dans ses vastes pensées, s'ennuie dès qu'il se trouve renfermé en lui-même et resserré en un petit nombre d'objets languissants qui ne frappent que faiblement. (Fléch.) Son style est pur et coulant, plein de douceur et d'harmonie, quelquefois pompeux et *magnifique*, mais quelquefois aussi traînant et surchargé d'ornements qui le déparent. (Barth.)

— Qui est pompeux, brillant, éclatant. Titre magnifique. Noms magnifiques. Paroles magnifiques. Termes magnifiques. N'attendez pas de ces *magnifiques* paroles qui ne servent qu'à faire connaître, sinon un orgueil caché, du moins les efforts d'une âme agitée. (Boss.) Bien souvent on ennuie en termes *magnifiques*. (Boil.)

— Qui fait espérer de grandes choses. Promesses magnifiques. Faire de magnifiques promesses.

— Hist. *Magnifiques seigneurs*. Titre donné au conseil souverain de quelques républiques suisses. ‖ Hist. rom. Titre d'honneur et de dignité qui dans le cinquième siècle fut exclusivement accordé aux patriciens. ‖ *Autorité magnifique*. Titre d'honneur que les empereurs romains ont donné à leurs principaux officiers.

— substantiv. En parlant des personnes. Celui, celle qui est magnifique. Ce que le libéral fait par générosité, le *magnifique* ne le fait souvent que par ostentation. (***)

— En parlant des choses. Ce qui est magnifique. Le *magnifique* est plus souvent voisin du ridicule que de l'extravagance. (Sallent.)

— Ornith. Espèce d'oiseau de paradis ou paradisier.

— Syn. comp. MAGNIFIQUE, SOMPTUEUX, SPLENDIDE. *Magnifique* présente l'idée d'une grande beauté; *somptueux*, celle d'une grande dépense, et *splendide*, l'idée d'un grand éclat.

MAGNIFIQUEMENT. adv. Avec magnificence, avec splendeur. Bâtir magnifiquement. Traiter magnifiquement des ambassadeurs. Vivre magnifiquement. Être magnifiquement vêtu. De tous les perroquets l'ara est le plus grand et le plus *magnifiquement* paré. (Buff.)

Vous parlez *magnifiquement*
De cinq ou six contes d'enfant. (La Fontaine.)

J'aime superbement et *magnifiquement*:
Ces deux adverbes-là font admirablement. (Molière.)

MAGNIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *magnus*, grand; *rostrum*, bec). Zool. Qui a un bec grand, gros et fort.

MAGNITUDE. s. f. S'est dit pour Grandeur, taille, au propre; et au fig. pour Puissance.

MAGNIUM. s. m. Chim. Syn. de Magnésium.

MAGNOC. s. m. V. MÉDICINIER.

MAGNODES. s. m. pl. Ant. gr. Baladins grecs qui jouaient avec les lysiodes.

MAGNOLE. s. f. Bot. Noix du magnolier.

MAGNOLIACÉ, ÉE, ou **MAGNIOLIÉ, ÉE.** adj. Bot. Qui ressemble à un magnolier. ‖ MAGNOLIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre magnolier.

MAGNOLIER. s. m. (dédié à *Pierre Magnol*, célèbre botaniste). Bot. Genre de plantes, type de la famille des magnoliacées, renfermant des arbres et des arbrisseaux d'ornement, tous originaires des pays étrangers, et dont plusieurs sont naturalisés dans nos jardins. On en connaît quinze espèces, toutes remarquables par un port élégant et majestueux, par des corolles solitaires aux pétales tantôt pendants, tantôt redressés, et qui exhalent une odeur très-agréable; par ses grandes feuilles luisantes du plus joli vert, qui persistent toute l'année chez quelques espèces, et tombent aux approches de l'hiver chez d'autres, et par la hauteur qu'ils atteignent dans leur pays. Le bois de toutes les espèces de magnolier est aromatique, mais dans le magnolier à feuilles aiguës, il est dur, d'un beau grain, couleur d'orange; on s'en sert aux États-Unis pour divers ouvrages d'ébénisterie et de menuiserie; l'écorce du magnolier glauque, réduite en poudre, s'emploie contre les fièvres, et est connue dans le commerce sous le nom de *quinquina de Virginie*. Le magnolier à grandes fleurs acquiert la grandeur du noyer, son tronc est droit, sa tête régulière, d'un vert luisant, est superbe à voir quand durant l'été de larges corolles du blanc le plus pur, relevées par la colonne dorée de leurs nombreuses étamines, se montrent à l'extrémité de chaque rameau. L'odeur suave qui s'exhale de ces brillantes corolles embaume l'atmosphère et porte aux sens les parfums unis de la rose, de la jonquille et de l'oranger. Cette espèce a reçu le nom vulgaire d'*arbre à parasol*, d'après la disposition de ses grandes feuilles qui l'ornent et sont étalées et ramassées cinq et six ensemble, à l'extrémité supérieure des rameaux. Le magnolier bicolore. Le magnolier yu-lon. Magnolier hybride.

MAGNOPOLIS. Géogr. anc. Ville du Pont, au confluent de l'Iris et du Lycus. Mithridate, fondateur de cette ville, l'avait appelée *Eupatoria*, aujourd'hui, Tchénikèh.

MAGNOTE. s. f. Nom que les habitants des Alpes donnent à la marmotte.

MAGO. Géogr. anc. Ville fondée dans l'île de Minorque par les Carthaginois, aujourd'hui Mahon ou Port-Mahon.

MAGODES. s. m. pl. Ant. gr. Acteurs bouffons qui jouaient quelquefois des rôles de femmes et représentaient des pantomimes ou des farces grossières.

MAGODIE. s. f. Ant. gr. Rôle joué par des magodes.

— Pièce dans laquelle ces acteurs paraissaient.

MAGOG. Hist. sacr. Nom d'un peuple qui est mentionné dans l'Écriture sainte et qui descendait d'un fils de Japhet nommé Magog. Selon les rabbins, Gog était le nom du territoire qu'habitait Magog. Leur opinion est fondée sur ce passage de l'Écriture: Tourne ton visage du côté de Gog, terre de Magog.

— Géogr. anc. Nom d'une ville de la Syrie. V. HIÉRAPOLIS.

MAGONTIACUM. Géogr. anc. Ville de la première Germanie, chez les Caracates, sur le Rhin. On l'appelait aussi *Moguntiacum*; aujourd'hui Mayence.

MAGOPHONIE. s. f. Hist. anc. (ét. gr., μάγος, mage; φόνος, meurtre). Fête célébrée chez les Perses en mémoire du massacre des mages et du faux Smerdis par sept seigneurs perses, 521 ans av. J.-C. La magophonie était une des plus grandes fêtes des Perses.

MAGOT. s. m. (pr. *ma-gho*; par altér. de *macaque*, ou bien du lat. *magodus*, personnage de théâtre chez les anciens). Mamm. Animal le plus commun de la famille des singes, et qui par son intelligence et sa vivacité, ainsi que par quelques points de conformité avec l'espèce humaine, a de tout temps attiré l'attention des voyageurs. Dans son jeune âge, il est très-intéressant à cause de sa gentillesse et de sa douceur; mais à mesure qu'il avance en âge son caractère devient moins traitable, et la captivité aigrissant ses penchants, et ses mauvaises dispositions, il ne tarde pas à devenir aussi indocile que ses congénères les macaques. Ce singe a comme l'homme seize dents à chaque mâchoire. Sa taille est celle d'un chien ordinaire. Il vit sur les rochers et dans les endroits solitaires, et marche toujours à quatre pattes.

Et le *magot* considéré,
Il s'aperçoit qu'il n'a tiré
Du fond des eaux rien qu'une bête. (La Font.)

— Figure grotesque de porcelaine de la Chine. Un magot qui danse sur la corde.

— Fam. et iron. Homme fort laid. Vieux magot. Être laid comme un magot. C'est un vrai magot. Vous ne seriez pas le premier *magot* qui aurait épousé une jolie fille. (Regn.) L'étoile est forte, et c'est souvent le lot de la beauté d'épouser un *magot*. (Volt.)

— Amas d'argent caché, mis en réserve. Avoir un bon magot. Se faire un magot. Trouver un magot. Mettre un magot dans la cave. Tu as un peu de peine, Claudine, mais aussi tu gagnes bien de l'argent, et je m'assure que tu fais un beau *magot*. (Ghérardi.) Elle a de l'aversion pour le *magot* de vingt mille francs. (Mariv.)

L'jour qu'il maria ses deux filles,
Un bon papa comme un nigaud,
A ses deux gendres, mauvais drilles,
S'avisa d'donner son *magot*. (Désaugiers.)

MAGRABINE et **MAGRÉBINE.** V. MAUGRABIN.

MAGRADA. s. f. Géogr. anc. Petite rivière qui séparait les Gaules de l'Espagne, aujourd'hui la Bidassoa.

MAGRAPHE. s. m. Mus. anc. Instrument à vent des Hébreux, qui, d'après la description du Talmud, ressemblait à notre orgue.

MAGRÉDINE. s. f. Comm. Toile de lin d'Égypte, du Caire.

MAGROL ou **MAGROT.** s. m. Hortic. Nom d'une sorte de raisin noir du département de la Corrèze.

MAGUEROLE. Géogr. et hist. Ville du Languedoc, détruite par Charles-Martel. Comté de Maguelone. Étang de Maguelone.

MAGUEY. s. m. Bot. Plante du Mexique. Boisson qu'on fabrique avec cette plante et qu'on boit en guise de vin.

MAGYAR, ARE. adj. et s. Nom d'un peuple qui a conquis la Hongrie au xe siècle, et qui forme encore la race dominante dans ce pays et dans la Transylvanie. Les Magyars sont venus de l'Oural. Les soldats magyars. La cause qui détermina la migration des Magyars et de leurs confédérés vers l'Europe, paraît être le mouvement imprimé aux Arabes par l'islamisme.

— MAGYAR. s. m. Linguist. Langue de la famille ouralienne. V. HONGROIS.

MAGYARISER. v. a. 1re conj. (rad. *magyar*) Faire adopter les mœurs et la langue des Magyars. L'archevêque primat de Hongrie a publié un mandement dans lequel il exerce son clergé à *magyariser* les Slaves. (Courr. fr.)

— SE MAGYARISER. v. pron. Adopter les mœurs, les usages, la langue des Magyars.

MAHÂBHÂRATA. s. m. Littér. ind. Grande épopée sanscrite qui a pour sujet les guerres des Kôravas et des Pandavas, descendants de Bhârata, prince de la dynastie lunaire. On l'attribue au compilateur et poète Vyasa. Le Mahâbhârata est divisé en dix-huit livres, et composé de plus de deux cent mille stances.

MAHÂBHOUTA. s. m. Philos. ind. L'un des

deux grands germes dans lesquels exista d'abord l'univers, produit par l'union de Brahm avec Maya. Mahâbhoûta est la condensation de toutes les forces, de tous les éléments subtils. V. PRADHANA.

MAHABOUB. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Tripoli et de Tunis, qui vaut 4 piastres et demie ou 14 fr. 63 c. On l'appelle aussi *sultanin*.

— MAHABOUB ou SEQUIN MAHABOUB. Monnaie d'argent d'Egypte composée de 120 medini, et valant 5 fr. 07.

MAHÂCÂLA. s. m. (littéral. *le grand destructeur*). Myth. ind. Un des noms de Siva.

MAHÂCÂVYA. s. m. Myth. ind. Il se dit d'un poëme dont le sujet n'est point religieux. Les Mahâcâvyas sont au nombre de six.

MAHÂDÉVA. adj. et s. m. (littéral. *grand dieu*). Myth. ind. Principal surnom de Siva, troisième personne de la trinité indienne.

MAHADI. Myth. or. La quatrième incarnation d'Hakem, divinité des Druses.

MAHAGONI. s. m. Bot. et techn. Nom vulgaire de l'acajou à meubles. V. MAHOGON.

MAHAGOUROU. s. m. Myth. ind. Un des surnoms du Lama; ce mot signifie en sanscrit *le grand maître spirituel*.

MAHAL. s. m. Relat. Palais où le Grand Mogol renferme ses femmes. On écrit aussi *Mahl*.

MAHALEB. s. m. Bot. Arbre qui appartient au genre cerisier, et qui s'élève à douze ou quinze pieds. Son écorce est d'un brun grisâtre; ses feuilles sont ovales, presque en cœur, ses fleurs petites, blanches; ses fruits sont de la grosseur d'un pois, noirs et immangeables. Le mahaleb croît naturellement dans les montagnes de l'est de l'Europe, principalement dans les Vosges, près du village de Sainte-Lucie; aussi l'appelle-t-on vulgairement *bois de Sainte-Lucie*, *cerisier mahaleb*, *prunier odorant*. Le bois du mahaleb est dur, brun, veiné, susceptible de poli. Il est très-recherché par les tourneurs et les ébénistes.

MAHALIGUÉ-PATCHON. s. m. Myth. ind. Fête qui dure quinze jours, et dont le but est d'obtenir le pardon des morts.

MAHÂMAI. Myth. ind. Déesse adorée par les habitants du Népaul, dans le Tibet.

MAHÂMOUNI. Myth. ind. La principale divinité du Tibet et du Boutan.

MAHA-OMMARAT. s. m. Relat. Titre que porte le ministre chargé de représenter le roi de Siam pendant son absence.

MAHARAB. Myth. ind. V. MIROB.

MAHÂRÂCHTRI. s. m. Myth. ind. Nom d'un dialecte pracrit dont se servent les poëtes modernes.

MAHARAM. s. m. Chron. Le premier des mois persans. ‖ Mois des Arabes, qui correspond à peu près à notre mois de septembre.

MAHARÉGI-TIROUMANGÉNON. s. m. Myth. ind. Fête qui se célèbre le jour de la pleine lune du mois de margaji, en l'honneur de Siva.

MAHARCHI. s. m. (littéral. *grand richi*). Myth. ind. V. RICHI.

MAHARAVAÏSAGUI. s. m. Myth. ind. Fête célébrée par les brahmanes, dans la pleine lune du mois de vayassi.

MAHARNAOMI. s. m. (littér. *fête des armes*). Myth. ind. La plus célèbre des fêtes indiennes après le pongol. Elle commence le lendemain de la nouvelle lune du mois d'arpichi.

MAHASOUMDÉVA. Myth. ind. Femme que l'on représente à genoux dans les temples de Gotama. Mahasoumdéva est regardée par les Birmans comme la protectrice du monde.

MAHÂSOURGO. s. m. Myth. ind. Le ciel, suivant le Chasta ou Shasta, livre sacré des Gentous.

MAHAUT. Ancienne forme du nom Mathilde. La comtesse Mahaut d'Artois.

MAHÉ. Géogr. Ville et établissement français dans l'Hindoustan, près du golfe d'Oman; 6,000 hab. ‖ Capitale des îles Mahé, groupe des Seychelles dans la mer des Indes. Elle appartient aux Anglais.

MAHENDRA. Myth. ind. Un des noms d'Indra.

MAHERNE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, de la famille des hermaniées, renfermant des arbustes assez élégants, dont plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins de botanique. Maherne verticillée. Maherne hétérophylle. Maherne empennée. Maherne élégante. Maherne glabre. Maherne odorante. Maherne incisée.

MAHESWARA. adj. et s. m. Myth. ind. Un des surnoms de Siva.

MAHESWARI. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte religieuse hétérodoxe, qui forme chez les Hindous une branche de celle des sivaïtes. Les maheswaris, nommés aussi *pascipatas*, admettent deux principes primitifs et indépendants par rapport à leur origine. L'un matériel, plastique, appelé *la nature* ou *maya*; l'autre immatériel, actif, appelé *le seigneur* ou *maheswara*.

MAHEUTRE. s. m. et f. Espèce de manche qui couvrait le bras, de l'épaule au coude; coussin qui rembourrait cette partie du vêtement. Les aventuriers de Louis XI portaient un vêtement à maheutre.

— Par extension. Maheutres s'est dit ensuite Des soldats, d'un corps de troupes qui était habillé ainsi. On appelait Maheutres, en 1590, les soldats de la gendarmerie royaliste. Un carabin maheutre du parti du roi de Navarre. (Naudé-Mascarat.)

— Par allusion à la vie désordonnée et aux excès des maheutres, ce mot signifia bientôt Un bandit, un assassin.

MAHMEL. s. m. Myth. mah. Pavillon qui couvre le tombeau de Mahomet.

MAHMOUD. Deux sultans ont régné sous ce nom dans l'empire ottoman. ‖ MAHMOUD I^er^. Fils d'Ahmed II, né à Constantinople en 1696, monta sur le trône en 1730, et mourut le 13 décembre 1754. ‖ MAHMOUD II. Deuxième fils d'Abdoul-Hamid, né à Constantinople le 2 septembre 1789, mort le 1^er^ juillet 1839, après avoir régné 31 ans.

MAHMOUD. Hist. ar. Nom de l'éléphant blanc que montait le général des troupes abyssiniennes, dans l'expédition entreprise par le roi d'Abyssinie contre la Mecque, en 569.

MAHMOUDI. s. m. Relat. Il se dit des pièces d'argent de 5 piastres, frappées par le sultan Mahmoud en 1811, et valant fr. 4, 14.

MAHMOUDIER. s. m. Relat. Nom d'une pièce d'or turque qui vaut 25 piastres, équivalant à 21 fr. de notre monnaie environ.

MAHOGON. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des méliacées. Le mahogon d'Amérique, qu'on appelle vulgairement *acajou à meubles*, *bois d'acajou*, *mahogoni et mahagoni*, est un grand arbre de l'Amérique méridionale, d'un très-beau port, très-rameux. Il a le bois dur, très-compacte, d'un brun rougeâtre, l'écorce cendrée, parsemée de points tuberculeux. C'est un des meilleurs bois que l'on connaisse pour tous les ouvrages de charpente, de menuiserie, de tabletterie. On en fabrique des meubles très-élégants; son grain est fin, très-serré; il prend un très-beau poli, et sa couleur est presque inaltérable; il est de très-longue durée. Les Espagnols l'employaient pour la construction de leurs vaisseaux, parce qu'il résiste au boulet, dont il reçoit le coup sans se fendre, et que les vers ne l'attaquent pas comme le chêne.

MAHOM. Ancienne contraction du nom de Mahomet. Li prodoms à Mecques alaient là ou Mahom est adoré.

— *Mort Mahom!* Par la mort de Mahomet. Espèce de juron en usage au temps des croisades. On disait aussi : Ventre Mahom!

MAHOM ou **MAHOMET.** Se disait de toute espèce d'idole.

MAHOMERIE. s. f. Mosquée. Et était le moustier en la *mahomerie* des Turcs. (Joinville.) Vieux et inusité.

— Religion de Mahomet.

— L'ensemble des nations musulmanes, et abusivement, des nations idolâtres.

MAHOMET ou **MOHAMMED**, d'après l'orthographe et la prononciation arabe. Fondateur de l'islamisme, né à la Mecque l'an 570, d'Abdallah et d'Eminesh, dans la tribu des Koreischites, parmi lesquels on choisissait les prêtres du temple de la Kaaba, et qui prétendaient descendre de Koreisch, le plus illustre des douze fils d'Ismaël. Orphelin à cinq ans, il fut élevé par son oncle Abou-Taleb, chérif de la Mecque. Enrôlé à quatorze ans dans une caravane, il fit quelque temps la guerre sur les frontières de Syrie, et revint ensuite dans sa patrie, où il épousa une riche veuve nommée Kadichah. Il avait alors quarante ans. Ce fut à cette époque qu'il conçut la pensée de réunir tous les Arabes dans une même croyance et de prêcher une religion nouvelle appelée islamisme, consécration à Dieu. Il se retira sur le mont Hérat ou Ara, et y composa le Coran. Les progrès de l'islamisme ayant alarmé les cheiks des Koreischites, Mahomet, condamné à mort, se réfugia à Médine. Sa fuite est considérée comme la date première de son empire, c'est l'hégire; le premier jour répond au 16 juillet 622 de J.-C. Il leva des troupes, remporta plusieurs victoires, s'empara de la Mecque en 630, et fut bientôt maître de toute l'Arabie. Il mourut deux ans après à Médine, des suites d'un poison qu'une femme lui avait donné pour éprouver sa divinité. De toutes ses femmes, la première seule lui avait donné des enfants, dont l'un, Fatime, épouse d'Ali, lui survécut. C'est une erreur populaire de croire que son tombeau est suspendu dans la Kaaba : ses cendres reposent dans une chapelle de la principale mosquée de Médine.

MAHOMET. Quatre sultans turcs ont porté ce nom. ‖ MAHOMET I^er^. Empereur des Turcs, fils de Bajazet I^er^, fit mourir son frère Moïse, et lui succéda en 1415. Mort en 1421. ‖ MAHOMET II. Né à Andrinople en 1430, succéda à son père Amurat II, empereur des Turcs. Il tourna ses armes contre les Grecs, prit d'assaut Constantinople en 1453, et acheva de détruire l'empire grec en 1457 par la prise du Péloponèse, de Sinope, de Trébizonde et de la Cappadoce. Il menaçait l'Italie et l'Afrique à la fois, lorsqu'il mourut à Nicomédie en 1481. Il reçut le surnom de *Grand*. ‖ MAHOMET III. Succéda à son père Amurat III en 1595. Il fit étrangler vingt de ses frères, précipiter dans la mer dix femmes que son père avait laissées enceintes, noyer une de ses femmes, et étrangler le fils qu'il en avait eu. Il mourut de la peste à Constantinople en 1603. ‖ MAHOMET IV. Né en 1642, succéda à Ibrahim I^er^ en 1649. Il attaqua l'Allemagne et s'avança jusqu'à Vienne, qui fut sauvée par Jean Sobieski. Une révolte des janissaires déposa Mahomet en 1687, il mourut en 1692.

MAHOMÉTAN, ANE. s. (rad. *Mahomet*). Sectateur de la religion de Mahomet. On les appelle aussi *musulmans*.

MAHOMÉTAN, ANE. adj. Qui professe le mahométisme. Sectateur mahométan.

— Qui appartient, qui a rapport à Mahomet ou à ses sectateurs. Religion mahométane. C'est dans les mosquées de Tolède et d'Andalousie que j'ai compris tout ce qu'il y a de *mahométan* dans le christianisme de Caldéron. (E. Quinet.)

— Chron. *Année mahométane*. Année lunaire qui commence à l'anniversaire de l'hégire et qui est tantôt de 354 jours et tantôt de 355. Les années mahométanes forment un cycle de trente ans, dont dix-neuf caves et onze pleines. L'an de l'hégire 1255 commence le 18 mars 1844 et finit le 4 mars 1845.

MAHOMÉTISME. s. m. Religion de Mahomet, qui admet un seul Dieu et la mission divine du prophète Mahomet; elle prescrit la circoncision, l'abstinence du vin, du sang et de la chair de porc; et permet à chaque homme d'avoir autant de femmes qu'il voudra, parce que Mahomet lui-même en eut jusqu'à dix. Généralement dans le mahométisme tous les plaisirs des sens sont permis. Aujourd'hui, quoique le temps de la ferveur et de l'enthousiasme religieux soit passé pour le *mahométisme*, les fidèles sont encore nombreux, et quelque incertains que puissent être d'ailleurs les calculs sur la population en Orient, nous pensons que ce n'est point en exagérer le nombre que de le porter à 110,000,000. (Dict. polit.)

MAHON. Géogr. Ville d'Espagne, capitale de l'île Minorque, dans la Méditerranée. Elle a un beau port; 6,000 hab. On l'appelle aussi *Port-Mahon*. Il fut enlevé d'assaut le 28 juin 1756, par le duc de Richelieu, sur les Anglais, qui occupaient cette place depuis 1708. L'amiral Bing qui n'avait pu couvrir le Port-Mahon, fut condamné à mort.

— Agric. Nom du pavot coquelicot, dans le Boulonnais.

MAHONI. s. m. Bot. et techn. V. MAHOGON.

MAHONIE s. f. ou **MAHONIA.** s. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des berbéridées, qui croît dans l'Amérique septentrionale. Mahonie à feuilles de houx. Mahonie fasciculée. Mahonie nerveuse. Mahonie glumacée. Mahonie du Napaul.

MAHONILLE. s. f. (rad. *Mahon*). Agric. La julienne de Mahon.

MAHONNE. s. f. Mar. Espèce de galère turque. Des *mahonnes* ont été fracassées à Constantinople pendant la tempête. (***)

MAHOT. s. m. Bot. Arbrisseau rampant des îles, de la famille des malvacées; espèce de cotonnier en arbre. On désigne aux Antilles par ce nom plusieurs plantes dont l'écorce est textile.

MAHOUT. s. m. Comm. Drap de laine fort grossier qu'on fabrique en Angleterre et dans le midi de la France, et qu'on expédie pour les Echelles du Levant.

MAHRATTE ou **MAHARATTE.** adj. et s. des 2 g. Nom d'un peuple de l'Hindoustan, très-puissant pendant le XVIII^e^ siècle, mais aujourd'hui soumis en grande partie aux Anglais. Cette tribu belliqueuse tire son origine des Radjepoutes. Elle professe le brahmanisme, et parle le pracrit. Les divers Etats mahrattes qui ont pu sauver des débris de leur puissance en reconnaissant la suzeraineté de la Compagnie des Indes et en lui payant tribut sont disséminés dans les provinces de Gondouana, de Bedjapour, de Malwah et de Guzerate. Leurs principaux Etats sont les royaumes de Satarah, de Nagpour et de Bopal.

MAHURÉE. s. f. ou **MAHURI.** s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des tiliacées. Le mahuri aquatique est un arbre d'environ quinze pieds de haut, qui croît dans la Guiane, aux lieux marécageux.

MAHUTE. s. f. Fauconn. Le haut des ailes près du corps des oiseaux de proie.

MAHUZZIM. Myth. chald. Dieu des Chaldéens, dont la nature et les attributs sont peu connus. Antiochus voulut établir le culte de Mahuzzim chez les Juifs. On dit aussi *Maozim*.

MAI. s. m. Chronol. C'est, dans le calendrier grégorien, le cinquième mois de l'année et le plus beau du printemps qui commence du 19 au 23 mars. Sous les rapports astronomiques, mai occupe la troisième place dans l'écliptique, ainsi que les Gémeaux ♊, emblème de l'accord de la terre et du soleil, dans lesquels ce mois entre du 19 au 23, quoique récemment par la précession des équinoxes, poursuivant son mouvement rétrograde, il soit maintenant dans celui des Poissons. Mai a 31 jours, avec des fractions d'heures, de minutes et de secondes, subordonnées à la vitesse du mouvement du soleil ou à la nature de son orbite. Dans cette saison, l'astre du jour, entré sur notre hémisphère, a déjà franchi l'équateur de 20 degrés. C'est alors que la terre se couronne de ses plus belles fleurs. Mai est le mois des abeilles et des rossignols. Tous les êtres de la nature, l'homme surtout, rendent hommage à ce mois, qui leur rappelle les merveilles de la création.

> Le beau soleil de *mai* levé sur nos climats,
> Féconde les sillons, rajeunit les bocages. (MICHAUD.)

— Ce mois était le troisième dans le calendrier des Latins, depuis que Romulus, réformant l'année, qui, avant lui, datait du solstice d'été, lui substitua la sienne, dont il consacra le premier mois au dieu de la guerre, et qu'il appela *mars*. Dans cette innovation, il voulut que le troisième tirât son nom des *majores* ou plutôt *majores* (anciens), dont il composa son sénat, et il l'appela *mai*. Dans ce mois, consacré à la vieillesse, il était défendu de se marier. D'autres font remonter à Maia, mère de Mercure, l'étymologie de ce mois des fleurs, mis sous la protection d'Apollon, le dieu du soleil.

— Les poëtes l'appellent Le mois des fleurs, le mois des amours, le plus riant des mois, etc.

> Le mois naissait où refleurit la terre
> Mois de gaîté, d'espérance et d'amour. (PARNY.)

> Jaloux de présider au plus riant des mois,
> Les Gémeaux dans les airs ont déjà pris leur route.
> (ROUCHER.)

> La nature a repris, au mois de ses amours,
> Sa robe nuptiale et ses plus frais atours. (BÉRANGER.)

— On l'appelle aussi Mois de Marie, parce que c'est le mois consacré à la Vierge Marie.

— Voltaire disait le *quatre de mai*, et Racine, le *quatre mai*. Sous le rapport de la correction grammaticale, la première construction est certainement préférable, puisque *quatre* est là pour *quatrième*, et que l'on dit toujours avec la préposition *de* : le *quatrième jour de mai*. Ensuite les Latins disaient avec le génitif : *primus februarii*, *secundus aprilis*. Ainsi, la grammaire et l'analogie sont pour le *quatre de mai*, mais si l'on consulte l'usage, qui en fait de langage est la règle de l'opinion, on dira le *quatre mai*, le *six mai*, le *vingt-six mai*.

— Cout. *Arbre de mai*. C'est ainsi qu'on appelait un arbre ou simplement un rameau qui se plantait le premier jour de mai, devant la maison des personnes que l'on voulait honorer. Les habitants des campagnes rendaient ainsi hommage à leurs baillis et à leurs seigneurs. Cet usage s'est conservé dans quelques parties de la France. Les jeunes villageois plantent encore des *mais* qu'ils ornent de fleurs et de rubans, à la porte de leurs maîtresses. Les clercs de la basoche dressaient tous les ans à Paris un mai dans la grande cour du Palais. On offrait aussi des mais aux églises. *Tableau de mai*. Tableau que la corporation des orfèvres de Paris offrait autrefois à Notre-Dame, et que l'on suspendait à la porte de l'église le premier du mois de mai. Les plus célèbres sont ceux de Lebrun et de Lesueur.

— Hist. *Champ de mai*. Cérémonie qui eut lieu à Paris, dans le Champ de Mars, le 1^er^ juin 1815. Napoléon y jura d'observer les constitutions de l'Empire, et reçut les serments du peuple et de l'armée.

— Iconol. Les anciens représentaient ce mois comme un homme entre deux âges, vêtu d'une robe large et à grandes manches, tenant d'une main une corbeille pleine de fleurs et de l'autre une fleur qu'il porte au nez. Quelquefois on plaçait à ses côtés un paon, image naturelle de la variété des fleurs dont se marie en ce mois la robe de l'année. Les modernes lui ont donné un habillement vert et brun, une guirlande de fleurs, un rameau verdoyant dans une main, et dans l'autre le signe des Gémeaux entouré de roses.

MAI ou **MÉE.** s. f. Techn. Nom qu'on donne, dans la fabrication du cuivre jaune ou laiton, à un instrument qui a la forme d'une pelle, dont l'ouvrier se sert pour faire le mélange de la calamine avec le charbon de bois pulvérisé. Ce mot, qui est une altération de *la mêle*, instrument qui sert à mêler, nous semblerait mieux écrit *la mée*. Quant à *mai*, avec le genre féminin, c'est une orthographe qui doit être rejetée.

MAÏA. Myth. anc. Fille d'Atlas et de Pléione, qui fut aimée de Jupiter, dont elle eut Mercure, et fut nourrice d'Arcas. ‖ Surnom employé par quelques auteurs comme épithète de Cybèle ou de la Terre. ‖ Fille de Faune et femme de Vulcain.

— Astron. Nom que les astronomes ont donné à l'une des sept Pléiades, qui, placées dans les cieux, forment une constellation septentrionale composée de sept étoiles très-brillantes.

MAÏA. s. m. Zool. Genre de crustacés décapodes brachyures.

MAIADAN, et non **MAIDAN.** s. m. En Orient, Place où se tient le marché, et le marché même.

MAÏADE. s. f. Anc. jurispr. Droit exclusif qu'avaient certaines personnes de vendre leur vin pendant tout le cours du mois de mai. On disait aussi *maieneque*, *maiesque* ou *majesque* et *maihure*.

MAÏADIN. s. m. Relat. Monnaie turque qui valait vingt deniers tournois. Il en fallait soixante-dix maïadins pour faire un sequin turc.

MAÏANTHÈME. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des asparaginées; il ne comprend que deux espèces, le maïanthème à deux feuilles, qui croît dans les bois des montagnes en France et dans le nord de l'Europe, et le maïanthème du Canada, qui croît naturellement dans l'Amérique septentrionale.

MAÏBA. s. m. Mamm. Tapir de l'Inde.

MAIDSTONE. Géogr. Ville d'Angleterre (Kent), sur la Medway; 15,387 hab.

MAIE. s. f. (du gr. μάκτρα, dérivé du verbe μάττω, je pétris). Techn. Caisse ou huche dans laquelle le boulanger prépare sa pâte.

— Mar. Caisse dont le fond, en caillebotis ou

treillage, est propre à recevoir les cordages que l'on y fait égoutter après les avoir goudronnés.

— Techn. Table sur laquelle on dispose le marc de raisin pour le presser. ‖ Caisse de bois dans laquelle le fabricant de poudre tamise le salpêtre et fait quelquefois le mélange des matières.

— Agric. Se dit dans quelques provinces d'une meule de blé. ‖ *Mai des moissons*. Les gerbes que l'on abandonne aux moissonneurs pour leur salaire.

MAIENIERRET. s. m. Anc. jurispr. Procureur, médiateur.

MAIENNE. s. f. Hortic. Un des noms vulgaires de la mélongène ou aubergine.

MAIER. s. m. Anc. législ. Maïeur, maire [illegible].

— Chef d'un corps de métier ou d'une confrérie.

MAIER (Michel). Fameux chimiste allemand, né dans le Holstein en 1568, mort en 1622; exerça la médecine à Rostock et à Magdebourg. Il prétendait faire de l'or.

MAIESQUE. s. f. Cout. de Béarn. Droit exclusif de vendre son vin pendant le mois de mai. V. MAIADE.

MAIÈTE s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des mélastomées. Maïète en anneau. Maïète ciselée. Maïète en lime. Maïète argentée. La maïète succulente est un arbrisseau de trois à quatre mètres, dont le fruit est une baie velue, rougeâtre, de la grosseur de celles du groseillier épineux. Ses fruits sont d'un bon goût, recherchés par les habitants de la Guiane, où cet arbrisseau croît naturellement.

MAIEUL ou **MAYEUL** (Saint). Abbé de Cluny, établit la réforme dans l'abbaye de Saint-Denis, et mourut au prieuré de Souvigny en 994, âgé de 86 ans. Il est regardé comme le second fondateur de Cluny. On le fête le 11 mai.

MAIEUR. s. m. Anc. t. milit. Il s'est dit autrefois pour Major.

— Hist. Se dit en Belgique du premier magistrat municipal des communes rurales. Dans les villes on l'appelle Bourgmestre.

MAIEUZE s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière.

MAIGRAGE. s. m. Agric. Herbages à engrais des bœufs, dans quelques localités.

MAIGRE adj. des 2 g. (du lat. *macer*, *macra*, *macrum*, formé du gr. μακρός, long, mince). Qui n'a point de graisse ou qui en a très-peu, qui est sec et décharné. Un homme maigre. Une personne très-maigre. Un enfant maigre. Devenir maigre. On voit les personnes modérément *maigres* supporter toute espèce de fatigue avec plus de facilité et de constance que les individus chargés d'embonpoint. (Renauld.)

— Se dit aussi des animaux, et particulièrement de ceux que l'on mange. Un poulet maigre. Un bœuf maigre. Les races carnivores d'animaux, quoique voraces et bien nourries de chair, sont toujours *maigres* d'habitude, afin de conserver leur agilité, leur vigueur. (Virey.) Là notre hôte empressé pensa brûler sa maison, en faisant rôtir des grives *maigres*. (Trad. d'Horace.)

— Se dit des aliments peu nourrissants, peu substantiels. Les chartreux et beaucoup d'ordres religieux étaient astreints toute leur vie à des nourritures *maigres* (Virey.) Les aliments *maigres* débilitent ou relâchent beaucoup les fibres, détendent l'appareil musculaire, en sorte que le tissu cellulaire prédomine davantage. (Id.) Jadis la discipline de l'Église supposait que les macreuses, les loutres et autres espèces aquatiques, ne vivant que de poissons ou d'herbages fluviatiles, étaient une chair *maigre*; elle en permettait l'usage dans le Carême, sans dispense. (Id.) Le dactyloptère perapède a la chair *maigre*. (Lacepède.)

— *Régime maigre*, *repas maigre*. Où il n'entre pas, où l'on ne sert point de viande. Le régime *maigre* ou débilitant n'est point approprié à la vie laborieuse de l'homme de guerre, du marin, du fort de halle ou du manœuvre. (Virey.) ‖ *Soupe maigre*. Soupe faite sans graisse ni bouillon de viande. ‖ *Jours maigres*. Les jours pendant lesquels l'Église catholique défend de manger de la viande.

— Fig. Se prend dans le sens de Mauvais. Maigre chère. Maigre repas. Faire maigre chère. Faire un maigre repas. Hélas! sur le Parnasse ils font *maigre* cuisine. (Colnet.)

— Sec, aride, peu fertile. Ce pays, ce sol, ce terrain est bien maigre. Ces terres sont fort maigres. Dans l'intérieur du pays, le sol est *maigre* et ne produit qu'avec peine. (Barth.) C'est sur ces *maigres* campagnes que s'établirent les premiers Français qu'une fatale destinée poussa dans la Guiane. (Rayn.)

— Se dit de l'argile et de la chaux qui contiennent beaucoup de silice.

— Fig. Stérile, où il y a peu de matière, peu d'idées, dépourvu d'agrément, d'ornement. Un sujet maigre. Un ouvrage maigre. Quant à l'ouvrage, il est *maigre*, mais il est aisé de lui donner de l'embonpoint dans une seconde édition. (D'Alemb.) Un style *maigre* et décharné est un style dépourvu d'agréments. (Lav.)

> . . . . [illegible]
> Qu'en [illegible] l'entretien *maigre* et le discours concis.
> (REGNARD.)

> L[illegible] à son *maigre* génie,
> Se donne par ses mains l'encens qu'on lui dénie.
> (BOILEAU.)

— Fig. et en mauvaise part. Triste, pauvre. Les événements sont *maigres* témoins de notre prix et capacité. (Montaigne.)

— B.-arts. Se dit des objets qui, par faute d'ampleur, pèchent contre les proportions que la nature ou l'art ont assignées aux choses de leur espèce, ou ne remplissent pas les conditions de l'emploi auquel ils les ont destinés. ‖ *Colonne maigre*. Celle dont le fût est trop allongé relativement à son diamètre. ‖ *Moulure maigre*. Celle qui est trop menue relativement à l'ordre d'architecture auquel elle s'adapte. ‖ *Claveau maigre*. Celui dont l'angle est plus aigu que ne le comporte la place qu'il doit occuper dans la voûte. ‖ *Tenon maigre*. Celui qui joue dans la mortaise.

— Signifie aussi Exigu, trop sec. En ce sens il est l'opposé de Moelleux, large, nourri. Trait maigre. Touche maigre. Pinceau maigre. Architecture, peinture maigre. Les ouvrages sont d'un crayon, d'un pinceau maigre.

— Calligr. *Lettre, caractère, écriture maigre*. Dont les traits, tracés avec timidité ou trop légèrement, ou trop obliquement, présentent des pleins faibles et délicats, des liaisons et des déliés de plusieurs espèces. ‖ En t. d'imprim., on dit dans le même sens, *lettre, caractère maigre*. ‖ *Filet maigre*. Filet très-étroit et sans ornement.

— *Maigre échine*. Se dit en plaisantant d'une personne fort maigre. ‖ On dit aussi dans le même sens, *maigre comme un hareng sorêt*, *comme un squelette*, *comme un coucou*.

— Prov. *A chevaux maigres vont les mouches*. On fait tomber les charges, les impôts sur les petits plutôt que sur les grands. ‖ *Il va du pied comme un chat maigre*. Se dit d'un bon piéton. ‖ *Ce sont deux chapons de rente, l'un gras et l'autre maigre*. En parlant de deux personnes qui diffèrent beaucoup sous le rapport de l'embonpoint.

— Mar. *Navire maigre*. S'est dit d'un vaisseau resserré des côtes.

MAIGRE. s. m. La partie de la chair où il n'y a aucune graisse. Je ne veux point du gras de ce jambon, je veux du maigre. Le gras, le maigre du saumon. Voulez-vous du gras ou du maigre?

— Les aliments maigres en général. Le maigre échauffe. Tout le règne végétal, dans ses parties les plus nutritives, telles que les semences et fécules, sont le *maigre* absolu, et leur usage unique constitue cette existence toute pythagoricienne qui fut, dit-on, celle du patriarche, ou de l'antique simplicité du genre humain dans son innocence. (Virey.)

— *Faire maigre, manger maigre*. Ne point manger de viande. ‖ *Traiter en maigre*. Donner un repas où il n'entre point de viande.

— Loc. prov. *Il revient de La Rochelle, il est chargé de maigre*. Se disait d'une personne qui avait fait un long jeûne, par allusion à la longueur du siége de La Rochelle et à la disette qui régna dans cette ville pendant les guerres de religion. ‖ *Cheval chargé de maigre*. Se dit, par plaisanterie, d'une mauvaise rosse.

— Se dit de la partie d'une rivière où l'eau manque. C'est là que commence le maigre.

MAIGRE. adv. Se dit par ellipse pour Maigrement, d'une manière maigre.

— B.-arts. D'une manière trop exiguë, trop sèche, sans moelleux, sans agrément, sans ornement. Dessiner maigre. Peindre maigre. Faire maigre, trop maigre.

— Maréchal. *Étamper maigre*. Percer les trous ou étampures du fer d'un cheval près du bord extérieur, par opposition à *Étamper gras*, pratiquer les étampures près du bord intérieur. On dit de même, *Étamper plus maigre en dehors qu'en dedans*.

— Fauconn. *Voler bas et maigre*. En parlant d'un oiseau qui ne vole pas de bon gré.

MAIGRE s. m. Ichthyol. Grand poisson de mer du genre sciène.

MAIGRELET, ETTE. adj. (diminut. de *maigre*). Qui est un peu maigre. Un enfant maigrelet. Une femme jeune et maigrelette. Votre fille est un peu maigrelette.

> Vous êtes pourtant peu replet,
> Au lieu qu'il était *maigrelet*. (SCARRON.)

— Suivant Landais, Laveaux, etc., il ne se dit que des enfants et des jeunes personnes. Nous croyons que c'est là une prescription tout à fait erronée, car l'on peut très-bien dire et l'on dit en effet tous les jours : Voilà un poulet bien *maigrelet*, ce dindon est bien *maigrelet*, faire un repas *maigrelet*, ma part est un peu *maigrelette*, etc. Il se dit donc au propre et au figuré, avec des noms de personnes aussi bien qu'avec des noms de choses.

MAIGREMENT. adv. D'une manière maigre. Il n'est guère d'usage au propre.

— Fig. et fam. Petitement, chétivement. Il nous a traités maigrement. Il a de quoi vivre, mais bien maigrement.

MAIGRESSE s. f. S'est dit pour Maigreur.

MAIGRET, ETTE. adj. (diminut. de *maigre*). Qui est assez maigre. C'est un homme un peu maigret.

MAIGREUR. s. f. (du lat. *macritudo*, *macror*, dérivés de *macer*, *macra*, *macrum*, venus du gr. μακρός, long, mince). Absence ou diminution plus ou moins considérable de graisse qui rend les membres fluets, grêles; état opposé à celui d'obésité ou de corpulence. Une grande maigreur. D'une extrême maigreur. A un tel point de maigreur. La *maigreur* n'exclut point la santé; elle en est même très-souvent la fidèle compagne, pourvu qu'elle ne soit point excessive. (Renauld.) La *maigreur* constitutionnelle semble se propager dans certaines familles par voie d'hérédité, sans qu'on puisse lui assigner d'autre cause que celle de la similitude d'organisation entre les enfants et leurs parents. (Id.) Les affections vermineuses déterminent communément la *maigreur*, surtout chez les enfants. (Id.) C'est un signe fâcheux de voir la *maigreur* produite par des affections morales tristes, subsister encore et se prolonger après la cessation de cette cause. (Id.) Il n'y a point de rapport constant entre le régime maigre et la *maigreur* du corps. (Virey.) La vieillesse amène nécessairement la *maigreur*. (Lav.)

— Fig. Il s'emploie dans les arts du dessin et en littérature pour marquer la défectuosité de ce qui est maigre, c'est-à-dire sans ampleur, sans moelleux, sans grâce, sans ornement, etc. La maigreur d'une colonne. Maigreur de touche. La maigreur du style rend cet ouvrage fort ennuyeux. La maigreur de son sujet l'a forcé d'avoir recours à des épisodes, à des déclamations, à des morceaux de remplissage.

MAIGRI, IE. part. pass. du v. Maigrir. S'emploie adjectiv. Elle est bien maigrie. Je le trouve bien maigri.

— On dit *il a maigri* et *il est maigri*. Le premier marque l'action, le second le résultat de l'action, l'état. Avec *avoir*, le participe *maigri* est toujours invariable. *Elle a maigri*, *ils ont maigri*. Avec *être*, il est adjectif et prend l'accord. *Elle est maigrie, ils sont bien maigris.*

MAIGRIR. v. n. (rad. *maigre*). Devenir maigre. Maigrir à vue d'œil. Maigrir de jour en jour. La frayeur fait bientôt *maigrir* les veaux, les agneaux et autres races qu'on inquiète. (Virey.)

— v. a. Faire paraître plus mince, plus effilé. Se dit de l'effet des vêtements sur l'apparence de la taille. Les vêtements noirs maigrissent la taille.

— Techn. Amincir. *Maigrir une pièce de bois*. En ôter ce qu'il faut pour la rendre propre à l'usage qu'on en veut faire.

MAIL. s. m. (pr. *maye*; du lat. *malleus*, marteau). Techn. Gros marteau ou masse de fer carrée, dont le carrier se sert pour enfoncer les coins entre les joints des pierres, ou dans les entailles qu'il y a pratiquées avec le marteau et le ciseau. On dit un *mail*, et au pluriel des *mails*. C'est sans doute, dit T. Corneille, pour mettre de la différence entre le pluriel de *mal*, qui fait *maux*. Il y a des *mails* de différentes dimensions, depuis 8 jusqu'à 12 centimètres de grosseur, sur 24 à 40 centimètres de long, avec un manche d'environ 65 à 81 centimètres de longueur, mince et élastique, afin de donner plus de coup à la masse. (Lenorm.)

— Espèce de petite masse cylindrique de bois, garnie d'un cercle de fer à chaque bout, qui a un long manche un peu pliant, et dont on se sert pour jouer en poussant, en chassant avec force une boule de buis. Votre mail est trop pesant. Il a rompu son mail. Donner un coup de mail. Voilà un beau coup de mail.

— Lieu, allée plantée d'arbres où l'on joue au mail. Un beau mail. Un mail bien entretenu. Ce mail est long de douze cents pas. ‖ C'est aussi, dans quelques villes, le nom de la promenade publique, où l'on jouait autrefois au mail. Voulez-vous faire deux tours de mail?

— *Boule de mail*. La boule avec laquelle on joue au mail.

— Le jeu où l'on fait usage du mail. Le mail, le jeu de mail est maintenant peu en usage. Jouer au mail. Une partie de mail. Louis XIV, à Marly, s'amusait beaucoup à voir jouer au *mail*, où il avait été très-adroit dans sa jeunesse. (St-Sim.)

— Anc. t. milit. *Mail d'armes*. Arme contondante en forme de marteau ou de maillet. Le mail était ordinairement fait de métal ou garni de plomb. Anaxarchus fut couché dans un vaisseau de pierre et assommé à coups de *mail* de fer. (Mont.)

— Techn. Il s'est dit d'une Espèce de ciment que l'on fait en Italie avec de la chaux vive, du vin, de la graisse de porc et des figues.

MAILHÉE. s. f. Anc. t. milit. Nom générique des cottes d'armes ou des hauberts, qui étaient un tissu de mailles.

MAILLADE. s. f. (pr. *ma-ya-de*). Pêch. Filet composé de trois nappes appliquées l'une sur l'autre. Ce terme n'est employé que sur les côtes de la Méditerranée; les pêcheurs des côtes de l'Océan disent *tramail*.

MAILLARD (Stanislas-Marie). Huissier au Châtelet de Paris, un des vainqueurs de la Bastille, et un des héros des journées des 5 et 6 octobre 1789, connu surtout par la part qu'il prit aux massacres de septembre. On ignore l'époque de sa mort.

MAILLE. s. f. (pr. *ma-ye*; du lat. *macula*, ou de l'ital. *maglia*, maille de réseau ou de filet). Espèce de petit anneau dont plusieurs ensemble font un tissu. Les mailles d'un filet. Les mailles d'un rets. Des filets à grandes mailles, à petites mailles. Il y a deux mailles de rom[illegible]. Les anciennes ordonnances fixaient la dimension des *mailles* des filets, et du temps de saint Louis il fallait qu'elles fussent assez larges pour laisser passer un gros tournois de plat. (Baudrill.)

— L'[illegible] que les [illegible] laissent entre eux. Les mailles de ce filet, de ce rets, de cette raquette, sont trop grandes, trop larges.

— Se dit aussi des tissus qui se font à l'aiguille et au métier, comme ceux des bas d'estame, des bas de soie. Maille fermée. Maille tombée. Mailles mêlées. Maille double. Maille retournée. Maille de dentelle. Maille de tulle. ‖ *Maille mordue*. Dans les fabriques de bas au métier, Celle dont la moitié est dans la tête de l'aiguille et l'autre moitié dehors. ‖ *Maille portée*. Celle qui, sans sortir de l'aiguille, est engagée dans la tête de l'aiguille suivante. ‖ *Maille retournée*. Celle qu'on laisse tomber et qu'on relève sur la même aiguille, de manière qu'elle fasse relief à l'envers et creux à l'endroit.

— Anc. arm. Petits annelets de fer dont on formait des armures en les entrelaçant les uns dans les autres. Une chemise, une jaque, une cotte de mailles. Gants de mailles. Un haubergeon fait de mailles.

— Prov. *Maille à maille se fait le haubergeon.* Avec du travail, de l'assiduité, de la patience, on vient à bout de tout.

— Tisser. L'ouverture pratiquée dans les lisses du métier à tisser, et qui sert à recevoir les fils de la chaîne. Maille à nœuds, à crochets, à coulisses.

— Blas. Boucle ronde sans ardillon.

— Fauconn. V. MAILLURE.

— Pêch. Pièce de cordage faite avec l'auffo, plante joncacée qui croît en Espagne. ‖ *Maille royale*. Espèce de filet qui par la grandeur de ses mailles ressemble beaucoup aux cibaudières ou folles.

— Mar. Intervalle entre les membrures d'un bâtiment. ‖ Espèce de cordage dont on se sert pour mailler une voile.

— Charp. Certaines fissures du bois, qui partent du cœur de l'arbre et divergent suivant les rayons.

— Anc. techn. Ouvertures d'une grille de fenêtre à fer maillé. Selon la coutume de Paris, ces mailles ne devaient pas avoir plus de quatre pouces.

— Techn. *Maille de corps d'en bas*. Dans les manufactures de velours, Second fil double dont on garnit les maillons.

— Bot. Variété de manioc.

— Hortic. S'est dit de l'œil ou du nœud d'où sort le fruit des melons, des concombres, et la grappe du raisin.

MAILLE. s. f. (pr. *ma-ye*; du bas lat. *mallia*, *medula*, *medalia*). Anc. métrol. Petite monnaie de cuivre qui avait cours sous les rois de la troisième race, et qui ne valait, comme l'obole, que la moitié d'un denier. Il y avait des *mailles parisis*, des *mailles tournois* et des *demi-mailles*. En 1303, Philippe le Bel fit frapper des *mailles blanches*. Il y eut aussi des *mailles d'or*, appelées *mailles de Lorraine*, pesant 2 deniers 4 grains, et qui sous François I[er] étaient en circulation parmi nous avec une valeur de 33 sous 6 deniers. Les mailles en monnaie ont été ainsi appelées parce qu'elles n'étaient pas plus grandes qu'un petit trou de filet ou qu'une boucle de cotte de mailles.

— *Maille blanche de Meun-sur-Yèvre*. Monnaie d'argent qui pesait 3 deniers 1/2, ce qui équivalait à 20 sous de cuivre.

— Dr. cout. *Maille d'or*. Droit qui était dû au seigneur, en quelques endroits, pour la garde des foires.

— *Maille poitevine*. V. PITE.

— Anc. loc. prov. *Ce n'est pas un jeu de trois mailles*. Ce n'est pas peu de chose. ‖ *Faire la maille bonne*. Garantir que le compte est juste.

— Par extens. Espèce de monnaie de billon au-dessous du denier qui depuis longtemps a cessé d'être en usage, mais dont le nom sert encore à exprimer une chose de très-mince valeur. Il n'a ni denier ni maille, ni sou ni maille. Il n'a pas une maille, pas la maille. Cela ne vaut pas une maille. Je n'en rabattrai pas la maille. Je sais à sou, maille et denier ce qu'il possède de bien. Ils sont ici n'ayant ni sou ni *maille*. (Volt.)

> Montrez-leur comme il faut ...
> Ne laisser de sa bourse échapper une *maille*. (Boil.)

— Loc. prov. *Avoir maille à partir avec quelqu'un*. Autrefois *partir* signifiait *partager*; ainsi *avoir maille à partir* veut dire au propre, Avoir une maille à partager, et au figuré, Avoir des différends, des tracasseries; car il n'appartient qu'à des esprits tracassiers et chicaniers de vouloir partager la plus petite pièce de monnaie.

— Orfév. Petit poids qui est la quatrième partie d'une once.

MAILLE. s. f. (de l'ital. *macchia*, tache). Se dit du changement de couleur que subissent les plumes du perdreau quand il devient fort.

— Médec. Certaine tache ronde qui vient sur la prunelle de l'œil et qui gêne la vue. Il lui est venu une maille à l'œil.

MAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Mailler. S'empl. adjectiv. Un filet bien maillé. Ce héraut d'armes est bien maillé.

— Techn. *Fer maillé*. Treillis de fer qui se met à une fenêtre. Les jours de souffrance doivent être de fer *maillé* et verre dormant. (Mail.)

— Ornith. *Perroquet maillé*. Nom donné au perroquet varié.

— Se dit en parlant des perdreaux qui commencent à prendre des mailles, c'est-à-dire des marques ou taches sur leurs plumes. Les perdreaux *maillés* [illegible].

— La Fontaine l'a employé au figuré :

> Là se trouvaient tendrons en abondance,
> Plus que maillés et beaux par excellence

— Constr. Maçonnerie en échiquier et à joints obliques. || On a aussi employé ce mot comme subst. masc. Le maillé est l'*opus reticulatum* des Romains.

— Blas. Couvert d'une cotte de mailles.

— MAILLÉS. s. m. pl. V. MAILLOTINS.

MAILLÉ. s. m. Techn. Un des huit ouvriers qui desservent chaque feu dans les fourneaux à la catalane.

MAILLÉ. Illustre et ancienne maison originaire de Touraine, où elle possédait la terre de Maillé, qui fut acquise par le connétable de Luynes, et érigée pour lui en duché. La maison de Maillé a donné naissance à plusieurs branches célèbres, entre autres à celle de Brézé.

MAILLEAU. s. m. Techn. Petit maillet dont on se sert pour mouvoir la branche ou le mâle des forces à drap.

MAILLECHORT. s. m. (pr. *mâ-ye-chor*). Métall. Composition formée de nickel, de zinc et de cuivre de Rosette : elle a à peu près le son et la couleur de l'argent. Elle fut imaginée par deux ouvriers lyonnais, qui s'appelaient Maillet et Charlier, et qui s'associèrent pour exploiter cette nouvelle composition. Les proportions varient suivant ceux qui la fabriquent ; mais on s'éloigne peu de ces quantités : Nickel, 200 grammes ; zinc, 500 grammes ; cuivre, 400 grammes. On fabrique avec cette matière, qui est extrêmement dure et qui va au feu, toute l'orfèvrerie en général et principalement les couverts. On en fait aussi de la petite bijouterie. Ces ouvrages se dorent et s'argentent ordinairement par le procédé Ruolz. Les maisons Christofle et Denière exploitent en grand cette industrie, qui se propage de jour en jour. Un couvert en maillechort. Une timbale de maillechort.

MAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *mâ-yé*). Art milit. Couvrir d'un tissu de mailles.

— Mar. Lier une voile à une autre au moyen d'un filin passé dans les yeux de pie pratiqués le long de la ralingue des deux voiles.

— Vénér. Mettre aux chiens une espèce de collier de mailles. Il faut mailler les chiens pour chasser le sanglier.

— Techn. Battre avec un maillet. Mailler les cuirs. *Mailler une toile de batiste.* La battre sur un marbre avec un maillet de bois bien uni, afin d'en abattre le grain et de lui donner un œil plus fin.

— v. n. Techn. Faire un treillis en losange.

— Hortic. Pousser des mailles ou bourgeons. Le raisin blanc maille plus tôt que le noir.

— Tracer un parterre d'après un dessin craticulé.

— SE MAILLER. v. pron. Se dit des perdreaux à qui les mailles commencent à venir. Ces perdreaux commencent à se mailler.

MAILLER. s. m. Manég. Cheval de valet ou de postillon qui porte une malle.

MAILLERIE. s. f. (pr. *mâ-ie-ri*). Écon. rur. Moulin pour battre le chanvre.

MAILLET. s. m. (pr. *mayè* ; du lat. *malleus*, marteau, d'où le fr. *mail*). Techn. Espèce de marteau de bois à deux têtes fait avec un bois dur, tel que le buis, et qui sert dans beaucoup d'arts industriels. Le maçon, le sculpteur, le marbrier, etc., emploient le *maillet* pour dégrossir et même pour terminer leurs ouvrages. (Lenorm.)

— Fig. Les hivers, les volcans, les torrents, les mers, les tempêtes, les tremblements de terre sont les ciseaux et les *maillets* de la nature. (B. de St-P.)

— Papet. Grosses masses de bois garnies par un bout de pièces de fer appelées *clous*, dont les fabricants de papier se servent pour diviser en petites filandres les chiffons qu'ils emploient pour faire la pâte du papier.

— Plomb. Gros cylindre coupé en deux dans sa longueur par son axe, de sorte que le même cylindre sert à faire deux maillets égaux. Le plombier s'en sert par le côté plat pour battre le plomb ; il frappe quelquefois par ses bouts sur des outils qu'il enfonce dans le plomb.

— T. milit. *Maillet d'armes.* Arme contondante. Les Français se servirent de maillets d'armes au combat des trente, en 1351. V. MAILLOTINS.

— Chez les Romains et dans le langage mystérieux des prêtres, c'était la Hache avec laquelle on immolait les victimes. Cette hache coupait d'un côté, et l'autre extrémité, faite en marteau, servait à frapper.

MAILLET. s. m. Cheval attelé entre les deux brancards d'une chaise de poste.

MAILLETAGE. s. m. Mar. Garniture de clous à large tête couvrant la carène d'un bâtiment à flot, pour le préserver de la piqûre des vers.

MAILLETÉ, ÉE. part. pass. du v. Mailleter. S'empl. adject. Ce bâtiment a été bien mailleté.

MAILLETER. v. a. 1re conj. (pr. *ma-ye-té*). Mar. Opérer, faire le mailletage ; garnir de clous le doublage d'un navire. Il faut mailleter ce vaisseau avant de lui faire prendre la mer.

— SE MAILLETER. v. pron. Être mailleté.

MAILLEUR. s. m. (pr. *mâ-ieur* ; rad. *maille*). Techn. Ouvrier qui maille, qui fait des filets. On le nomme aussi *laceur*.

MAILLEZAIS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Vendée), à 12 kil. E. de Fontenay ; 1,200 hab.

MAILLIER. s. m. Anc. techn. On nommait ainsi un Ouvrier chaînetier, et généralement celui qui faisait les ouvrages de mailles.

MAILLOCHE. s. f. (pr. *mâ-io-che* ; dimin. de *mail*, du lat. *malleus*, marteau). Techn. Marteau de même grosseur que le mail, mais dont le fer de la tête a une bien moins grande longueur, et qui sert au carrier pour enfoncer les coins entre les joints des pierres, ou dans les entailles qu'il y a pratiquées avec le marteau et le ciseau.

— Tonnel. Gros morceau de bois tourné presque cylindriquement, qui sert au fabricant de cerceaux ainsi qu'au tonnelier pour frapper sur le coutre à fendre le merrain, et sur les perches qu'il veut diviser pour former les cerceaux.

— Anc. t. milit. Espèce de maillet d'armes.

— Blas. Petit maillet de fer représenté dans les armoiries.

MAILLOIR. s. m. Blanchiss. Marbre, pierre dure sur laquelle on maille les batistes, on bat les toiles avec des maillets de bois.

MAILLOLE. s. f. (pr. *mâ-yo-le*). Agric. Bouture de la vigne.

MAILLON. s. m. (pr. *ma-yon* ; dimin. de *maille*). S'est dit pour Nœud, petite maille.

— Techn. Petit anneau d'émail dont les gaziers se servent pour attacher les lissettes aux plombs. || Les chaînetiers appellent ainsi chaque petite portion du tissu qui forme une chaîne flexible sur toute la longueur. La chaîne se forme de l'assemblage des *maillons*. (Lav.)

— Agric. Lien dont on se sert pour attacher la vigne.

— Mar. Sorte de nœud coulant employé pour saisir un objet sous l'eau.

MAILLOT. s. m. (pr. *ma-yô* ; du lat. *macula*, maille de rets ; d'où l'ital. *maglia*, et le franç. *maille*, parce qu'on liait les enfants de bandes à divers tours qui, se traversant l'un l'autre, formaient comme des mailles de rets). Nom qu'on donne aux couches, aux langes, et à la couverture de laine ou de coton dont on enveloppe un enfant à sa naissance et pendant sa première année. On a poussé trop loin les reproches que l'on a faits au *maillot*. (Gard.) Lorsqu'on ne fait que tenir ce vêtement en contact avec le corps de l'enfant qui vient de naître, le *maillot* est utile pour lui procurer de la chaleur, et pour fournir un soutien à ses membres, qui sont flasques. (Id.) Par l'abus qu'on fait du *maillot* en le serrant trop fortement, on convertit les diverses parties de cet habillement en autant de liens et d'entraves qui gênent les mouvements de l'enfant. (Id.) Quelque gêné que soit l'enfant dans son *maillot*, il fait néanmoins des efforts pour remuer ses jambes, les muscles se contractent. (Id.) Un des grands inconvénients du *maillot* consiste dans l'impossibilité où l'on est de tenir les enfants propres. (Id.)

— *Enfant en maillot.* Qui est enveloppé dans son maillot. || *Enfant au maillot.* Qui est encore dans l'âge où l'on met les enfants au maillot.

— Fig. La liberté, sortie du *maillot*, ne peut de longtemps marcher sans lisières. (***)

— Théât. Espèce de caleçon ou de pantalon collant que les danseuses mettent pour paraître sur le théâtre.

— Moll. Genre de mollusques hélices, ainsi nommé parce qu'il a la forme d'un enfant enveloppé dans les langes. Ce sont de petits animaux logés dans des coquilles cylindriques et turriculées, dont le volume le plus ordinaire n'excède guère un grain de chènevis. On en compte un grand nombre d'espèces, dont plusieurs habitent la France. On les trouve communément dans les lieux secs et sablonneux, où ils s'abritent durant la chaleur sous les pierres, le gazon ou la mousse.

MAILLOTIN. s. m. (diminut. de *mail* ; du lat. *malleolus*). S'est dit pour désigner une arme en forme de maillet.

— Techn. Pressoir à olives.

MAILLOTINS. s. m. pl. (pr. *mâ-yô-tin*). Hist. Hommes du peuple de Paris, qui pour s'opposer à la perception des nouvelles taxes décrétées par le duc d'Anjou, régent de France, pendant la minorité de Charles VI, se portèrent à l'Arsenal, le 1er mars 1381, s'y armèrent de maillotins, massacrèrent les percepteurs et élargirent tous les prisonniers. Un mouvement analogue eut lieu en même temps à Rouen. La révolte des maillotins ne fit qu'attirer sur le peuple de la capitale et même sur les bourgeois qui étaient étrangers à ce mouvement, un redoublement d'action. Les supplices infligés aux prétendus fauteurs du soulèvement des maillotins se prolongèrent jusqu'en 1383.

MAILLURE. s. f. (pr. *mâ-yu-re*). Fauconn. Taches ou mouchetures qui forment des espèces de mailles sur les plumes d'un oiseau.

MAILLY. Ancienne et noble famille qui tirait son nom d'un bourg de Picardie, à 24 kil. d'Amiens, et dont l'origine remonte à Anselme de Mailly, qui vivait vers l'an 1050, et commandait les armées du comte de Flandre. Parmi les rejetons les plus distingués de cette famille nous citerons les suivants. || MAILLY (François de). Cardinal et archevêque de Reims, né à Paris le 4 mars 1658, mort le 13 septembre 1721. || MAILLY (le chevalier de), qui s'acquit une certaine célébrité dans les lettres, était filleul de Louis XIV ; il mourut en 1714. || MAILLY (Louise-Julie de Nesle, comtesse de). Née à Paris le 16 mars 1710, fut dame d'honneur de la reine, et devint la maîtresse de Louis XV ; morte le 30 mai 1751. || MAILLY D'HAUCOURT (Joseph Augustin, comte de). Maréchal de France, né à Paris le 5 avril 1708, mort sur l'échafaud le 25 mars 1794.

MAIMATCHIN ou **MAIMADCHAN.** Géogr. Petite ville de l'empire chinois, sur la frontière de la Sibérie, près de la ville russe de Kiakhta.

MAIMBOURG (Louis). L'un des écrivains les plus féconds de la compagnie de Jésus, né à Nancy en 1610, mort à Paris en 1686.

MAIMON. s. m. Zool. Espèce de singe du genre macaque, à queue de cochon.

MAIMONIDES (Moses). Célèbre rabbin, né à Cordoue vers 1136, mort en 1209. Devint premier médecin de Saladin et de ses successeurs. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages sur la philosophie et la médecine ; la plupart sont écrits en arabe. Les Juifs le regardent comme leur premier écrivain.

MAIMONIDIEN, IENNE. adj. et s. Philos. S'entend de la doctrine et des disciples du philosophe juif Maimonides, qui développa au XIIe siècle les idées péripatéticiennes d'Averrhoës.

MAIN. s. f. (du lat. *manus* ; en ital. *mano*). Anat. Partie du corps qui termine les extrémités supérieures chez l'homme, et qui sert à la préhension des corps et au toucher. Ce qui constitue la main et la distingue de la patte et du pied, c'est surtout l'indépendance des mouvements du pouce, qui peut s'opposer aux autres doigts, disposition qui n'existe que chez l'homme et chez les singes. Trois parties composent la main : le carpe ou poignet, le métacarpe, et les doigts. On distingue encore dans la main la paume ou partie interne, et le dos. L'homme seul a deux mains. La main droite. La main gauche. Les doigts de la main. Le creux, le dedans, la paume de la main. Le dessus de la main. Le plat de la main. Ouvrir, fermer la main. Tendre la main. Prendre avec la main. Tenir à la main. Avoir à la main, dans la main, entre les mains. Mettre dans la main. Se laver les mains. Avoir les mains jointes. Une main longue, courte, sèche, grasse, décharnée, noire, blanche, rude, douce, sale, propre, nette. Belle main. Vilaine main. Main gourde, pote, estropiée. Avoir les mains chaudes, froides, glacées, gelées, brûlées. Avoir des mains de glace. Avoir les mains à la glace. Avoir froid, chaud aux mains. C'est à la *main*, cet instrument des instruments, que l'homme doit toute son adresse et les arts qu'il exerce, enfin sa supériorité sur tous les animaux. (Helvét.) Parce que l'homme a un cerveau pensant, il lui faut aussi des *mains* opératrices. (Virey.) Ceux dont le cerveau est le plus perfectionné possèdent la *main* la plus adroite. (Id.) La *main* humaine est un organe par excellence, et l'instrument créateur de toutes les machines. (Id.) La *main* de l'accoucheur doit être petite, allongée, susceptible de prendre toutes les formes, de se prêter à toutes les inflexions. (Percy.) En certain pays, quand on achetait un esclave, on lui regardait aux *mains* ; c'était un bon signe s'il les avait dures et calleuses. (Id.) La paume de la *main* est très-absorbante. (Id.) Les engelures n'épargnent guère les *mains* des enfants. (Id.) Je portai la *main* sur ma tête, je touchai mon front et mes yeux ; je parcourus mon corps : ma *main* me parut être alors le principal organe de mon existence. (Buff.) Tout ce que je touchais sur moi semblait rendre à ma *main* sentiment pour sentiment, et chaque attouchement produisait dans mon âme une double idée. (Id.) J'étais assis à l'ombre d'un bel arbre ; des fruits d'une couleur vermeille descendaient en forme de grappe, à la portée de la *main*. (Id.) Je croyais que tes *mains* fermeraient mes yeux, et que tu recueillerais mon dernier soupir. (Fén.) Cynégire, soldat athénien, s'immortalisa à la bataille de Marathon. Ayant saisi de la *main* droite un des vaisseaux des Perses, il ne quitta prise que quand cette *main* lui fut coupée. Alors, il le reprit de la gauche. Cet autre *main* est également coupée ; Cynégire saisit le vaisseau avec les dents et y meurt attaché. (Dict. hist.) Tandis que la *main* droite commande, souvent la *main* gauche obéit. (De Juss.) Les *mains* qui m'ouvrirent les yeux à ma naissance pourront me les fermer à ma mort. (J.-J. Rouss.)

> Il ne faut pas tant d'art pour conserver ses jours,
> Et grâce aux dons de la nature,
> La *main* est le plus sûr et le plus prompt secours.
> (LA FONTAINE.)

— Se dit avec rapport au travail, à l'ouvrage qui se fait avec les mains. Nous ne trouvions aucun champ où la *main* du diligent laboureur ne fût imprimée. (Fénel.) Le grand point est de se familiariser avec les instruments ; il faut instruire ses *mains*, les livres instruiront son esprit. (Volt.) Ils cultivent de leurs propres *mains* un terrain plus ou moins vaste. (Rayn.) Au milieu de tant d'ignorance, l'homme vint jusqu'à adorer l'œuvre de ses *mains*. (Boss.)

— On dit aussi la main de Dieu, en parlant de sa puissance, de sa justice, de sa libéralité, etc. Tout part de sa puissante *main*. (Boss.) Elle se soumit plus que jamais à cette *main* souveraine, qui tient du plus haut des cieux les rênes de tous les empires. (Id.) Venez voir d'où la *main* de Dieu a retiré la princesse Anne ; venez voir où la *main* de Dieu l'a élevée. (Id.) Celui-là seul tient tout dans sa *main*, qui sait le nom de ce qui est et de ce qui n'est pas encore, qui préside à tous les temps, et qui prévient tous les conseils. (Id.) Dieu tient le cœur des rois entre ses *mains* puissantes. (Rac.) Notre sort est dans les *mains* de Dieu. (Fléch.) La *main* qui me frappe me soutiendra. (Id.) A la vue des merveilles de la nature, on se trouve naturellement disposé à admirer la *main* qui les tira du néant. (Chateaub.) Tous les hommes sont sortis égaux des *mains* de la nature. (D'Aguesseau.) Tout est bien en sortant des *mains* de l'auteur des choses. (J.-J. Rouss.) Les hommes les plus heureux et les plus malheureux sont également environnés de la *main* divine. (Montesquieu.)

— Se dit relativement à la moralité des actions qui se font avec la main. Une main bienfaisante, propice, vengeresse, protectrice, puissante, officieuse, prodigue, généreuse, prévoyante, avare, ménagère, économe, ennemie, odieuse, cruelle, redoutable, pesante, meurtrière, foudroyante, homicide, sacrée, auguste, robuste, faible, craintive, défaillante, furieuse, égarée, furtive, sacrilége, innocente, coupable, triomphante, novice. Souiller sa main d'un homicide. Comment ose-t-on d'une *main* sacrilége troubler le repos de la terre ? (Barth.) Sans cette adorable amie dont la *main* compatissante essuie si souvent mes pleurs... (J.-J. Rouss.) Tremper ses *mains* dans le sang des hommes. (Rayn.) Pendant qu'elle ouvrait une *main* pour distribuer ses biens dans cette grande ville, elle étendait l'autre pour assister des provinces affligées. (Fléch.) Avec quelle douceur elle leva vers lui ses yeux mourants et ses *mains* tremblantes. (Id.) On le vit baisser sa tête sacrée aux pieds des pauvres, employer ses *mains* charitables pour les servir. (Id.) Une moisson jaunissante qui n'attendait que la *main* des ouvriers. (Id.) Elle avait dressé de ses propres *mains* le bûcher où elle devait consommer son sacrifice. (Id.) Il me tend une *main* prompte à me soulager. (Rac.) Ils ont senti dans le plus grand éloignement combien la *main* de Louis était secourable. (Boss.) Les *mains* élevées à Dieu enfoncent plus de bataillons que celles qui frappent. (Boss.) Vous avez été au devant de mes vœux ; votre *main* octogénaire s'est étendue vers moi pour me repousser de l'échafaud. (Louis XVI.)

— Puissance, autorité, moyens de servir ou de nuire. La main de fer d'un gouvernement.

— Fig. *Entre les mains, dans les mains, dans la main.* Sous la puissance, sous l'autorité, sous la direction. Un enfant passe six ou sept ans de cette manière entre les *mains* des femmes, victime de leur caprice ou du sien. (J.-J. Rouss.) Notre sort n'est pas en nos *mains*. (Fléch.) Je me mets entièrement entre vos *mains*. (Volt.) Du monde entre mes *mains* j'ai vu les destinées. (Id.) Elle met dans ma *main* sa fortune et mes jours. (Rac.) Rome retomba dans les *mains* de Marc-Antoine. (Boss.)

— Fig. On donne aussi des mains à la mort et à d'autres êtres métaphysiques, pour marquer leur puissance, leur influence, etc. La main de la mort. La main du sort. Les mains du hasard. Les mains de la mort, etc. Nous sommes des ballons que la *main* du sort pousse aveuglément et d'une manière irrésistible. (Volt.) Une chaleur agréable le dérobait aux *mains* glacées de la mort. (Fén.) C'est la *main* du hasard qui donne un diadème. (Thom.) Il ne connaissait plus le sommeil, et la froide *main* de la mort pouvait seule lui clore les yeux. (Boss.)

— Fig. S'emploie comme synonyme de Mariage. Offrir, proposer, donner sa main à quelqu'un. Accepter, refuser la main de quelqu'un. L'origine de ce sens particulier du mot *main* n'a pas besoin d'être indiquée. J'aspire à votre *main*, mais je veux être aimé. (Dest.)

> Lisette, dans l'état où l'a mis son destin,
> Pourrais-je me résoudre à lui donner la *main* ?
> (LEGRAND.)

> . . . O cœur vraiment romain,
> Et digne du héros qui vous donna la *main*.
> (CORNEILLE.)

> Non, cher prince, cessez de m'offrir votre *main* ;
> Ah ! mon père sait trop que je vous aime en vain.
> (DE BELLOY.)

— *Mariage de la main gauche.* Mariage qu'un prince contracte avec une femme d'une condition inférieure, à qui il donne dans la cérémonie nuptiale la main gauche au lieu de la main droite. Les enfants qui naissent de ce mariage n'héritent pas de la dignité ni du pouvoir de leur père. On dit dans le même sens, Épouser une femme de la main gauche.

— Par distinction, on donne la droite à quelqu'un, soit en s'asseyant, soit en marchant à côté de lui. Donner, céder la main à quelqu'un. Prétendre la main sur quelqu'un. Ce sens est vieux.

— Poétiq. Se dit pour Vrilles, filaments à l'aide desquels les plantes grimpantes s'attachent aux corps voisins. Et la vigne flexible et le lierre aux cent *mains*. (Delille.)

— Fig. Se dit pour Écriture. *Avoir une bonne main.* Avoir une bonne écriture. || *Imiter la main de quelqu'un.* Contrefaire son écriture. || *Voyez, est-ce là sa main ?* Reconnaissez-vous son écriture ? || *Il n'a pas la main bien formée.* C'est-à-dire que les lettres de son écriture sont mal formées.

— *Aller bride en main.* Mettre beaucoup de circonspection dans une affaire que l'on traite.

— *S'arracher des mains quelqu'un ou quelque chose.* Se disputer le plaisir de posséder telle personne ou telle chose. C'est une femme aimable que l'on s'arrache des mains. Cet homme a tant de mérite et d'esprit qu'on se l'arrache des mains. Tout le monde s'arrache des mains le dernier ouvrage de Chateaubriand.

— *Avoir en main.* Avoir sous sa dépendance, en sa possession, à sa disposition. Je me cou-

nais en gens, et j'ai eu *main* le plus joli homme du monde. (Dancourt.)

— *Avoir la main légère.* Se dit d'un chirurgien qui opère avec habileté, d'une personne qui écrit avec aisance et rapidité.

— Fig. User de son pouvoir, de son autorité avec modération. Pour bien gouverner il faut avoir la main légère.

— *Avoir la grande main, la haute main.* Être haut placé et pouvoir par sa position procurer de grands services. Adressez-vous à lui pour être placé, c'est lui qui a la haute main, la grande main.

— *Avoir les mains longues.* Avoir de grands moyens de servir ou de nuire. Il est dangereux d'offenser cet homme, il a les mains longues.

— *Avoir une main de fer.* Avoir une volonté, une autorité ferme et despotique.

— *Avoir les mains nettes.* N'avoir rien à se reprocher. S'être conduit avec probité, droiture, fidélité. C'est un bon, un honorable comptable, il a quitté sa charge les mains nettes. || *J'ai les mains nettes de cette affaire.* Je n'y ai pris aucune part.

— *Avoir toujours les mains dans ses poches.* Vivre en indolent, en paresseux, en fainéant.

— *Avoir la main bonne pour chanter et la voix belle pour écrire.* Écrire et chanter fort mal.

— *Avoir des mains de laine et des dents de fer.* Manger beaucoup et refuser de travailler, ou travailler avec nonchalance.

— *Donner d'une main et retenir de l'autre.* Faire donation de quelque chose, sans toutefois s'en dessaisir.

— *Ensanglanter ses mains.* Se rendre coupable de meurtre.

— *Être haut à la main.* Être impérieux, violent, emporté, prompt à user de voies de fait.

— *Faire main basse.* Saisir, prendre, enlever, tout ce qui tombe sous la main. Les voleurs font main basse sur tous les objets qu'ils trouvent.

— Fig. N'épargner personne, passer tout au fil de l'épée. On fit main basse dans la ville prise d'assaut. On a fait main basse sur tous les prisonniers.

— Fig. *Faire tomber les armes de la main de quelqu'un.* Adoucir, apaiser sa colère. Lorsque je lui ai dit ce qu'il en était, je lui ai fait tomber les armes des mains.

— *Faire valoir son bien ou son argent par ses mains.* Ne confier son argent à personne, et ne pas louer ses terres, son bien, cultiver soi-même.

— *Faire crédit de la main à la bourse.* Ne vendre qu'argent comptant.

— *Faire sa main.* Piller, dérober, faire un profit illicite. Il a bien fait sa main dans cette affaire.

Le valet grapillait : il eût voulu mieux faire ;
Et des gains du valet Margot *faisait sa main.*
(Lamotte.)

— *Forcer la main à quelqu'un.* Le contraindre à faire une chose malgré lui.

— *Haut la main.* Avec autorité, en surmontant tous les obstacles; avec promptitude. J'en viendrai à bout haut la main. Il l'a emporté haut la main sur tous les concurrents.

— Fig. *Lâcher la main à quelqu'un.* Lui donner plus de liberté qu'à l'ordinaire. || *Lâcher la main dans une affaire.* Céder de ses prétentions. Donner sa marchandise au-dessous du prix qu'on l'avait fait.

— *Se laver les mains de quelque chose.* Déclarer qu'on n'y a point participé et qu'on est innocent. Cet arrangement a eu lieu malgré moi, je m'en lave les mains. Cet homme a été condamné contre mon sentiment, je m'en lave les mains.

— *Lever la main sur quelqu'un.* Se préparer, être prêt à le frapper. Suivant les anciens canons, quiconque levait la main sur un prêtre était excommunié.

— *Lier les mains à quelqu'un.* Lui ôter la possibilité d'agir. || *Avoir les mains liées.* Être dans l'impossibilité d'agir dans une affaire. Je ne puis pas arriver ou je voudrais, j'ai les mains liées.

— Fig. *Manger dans la main.* Être trop familier. Cet homme est déplaisant et sans gêne, il vous mange dans la main. Je n'aime pas qu'on vienne me manger dans la main.

— *Mettre aux mains deux ou plusieurs personnes.* Les engager dans quelque dispute, dans quelque discussion. Je les ai mis aux mains sur cette question. Je vous mettrai aux mains avec mon avocat.

— *Mettre à quelqu'un le pain à la main.* Être l'artisan, la première cause de sa fortune, de son bien-être. C'est moi qui lui ai mis le pain à la main.

— *Mettre l'épée à la main.* Tirer l'épée pour s'en servir.

— *Ce maître lui a mis les armes, le fleuret, le violon à la main.* Il lui a donné les premières leçons d'escrime, de violon.

— *Mettre la main sur quelqu'un.* Le menacer, le frapper.

— *Mettre la main sur quelque chose.* S'en saisir. Lorsque j'ai tiré au sort, j'ai mis la main sur un bon numéro. Je cherche ce livre et je ne puis mettre la main dessus.

— *Mettre la main sur la conscience.* Examiner avec franchise si l'on a quelque chose à se reprocher ou si l'on a fait tort à quelqu'un de quelque manière que ce soit. Allons, mettez la main sur la conscience, et dites-nous au juste ce qu'il en est.

— *Mettre la main à quelque chose.* Se mêler d'une affaire pour tâcher de la faire réussir. Ce travail ne se terminera pas si vous n'y mettez la main.

— Au prop. et au fig. *Mettre la main à l'œuvre, à l'ouvrage.* Commencer à y travailler. Il est temps de mettre la main à l'œuvre.

— Fam. *Mettre la main à la pâte.* Travailler soi-même à quelque chose. || On dit aussi, *Avoir la main à la pâte*, avoir le maniement de quelque chose. || Prov. *Quand on a les mains à la pâte, il en reste toujours quelque chose aux doigts.*

— *Mettre la main à l'encensoir.* S'ingérer dans des fonctions ecclésiastiques, quoiqu'on soit laïque. Plusieurs papes ont injustement accusé nos rois d'avoir mis la main à l'encensoir.

— *Parer un coup avec la main.* Parer un coup de la main gauche.

— *Partir de la main.* Exécuter avec promptitude, avec empressement, ce qui peut être utile ou agréable à quelqu'un.

— *Se payer par ses mains.* S'indemniser sur ce qu'on a en possession, et qui appartient à un débiteur.

— *Peser à la main.* Être incommode, ennuyeux, par sa stupidité, par la pesanteur de son esprit.

— *Porter la main sur quelqu'un.* Le frapper.

Dussent tous les Thébains
Porter jusque sur moi leurs parricides *mains.* (Volt.)

Tant que mon œil verra la lumière éthérée,
Nul mortel, ô Calchas, sur ta tête sacrée
Ne portera la *main.* (Aignan.)

— *Se présenter les mains vides.* Se présenter sans argent ou sans présent, dans une occasion où l'on aurait besoin de l'un ou de l'autre, soit pour obtenir ce qu'on sollicite, soit pour acquérir ce dont on a besoin.

— *Prêter la main, donner les mains à quelque chose.* Aider à le faire, y participer. Il a prêté la main à ce vol, à cette tromperie, à cet enlèvement. Se dit ordinairement en mauvaise part. Mais, madame, est-ce que vous donnerez les *mains* aux desseins de votre nièce? (Dancourt.)

— *Sortir des mains de quelqu'un.* S'échapper d'auprès de quelqu'un qui vous retient. Cet homme est assommant par son bavardage, on ne sort pas de ses mains, on ne peut s'arracher de ses mains.

— *Tendre la main à quelqu'un.* Porter des secours, obliger ceux qui en ont besoin. Si l'on ne tend pas la main à cette famille, elle tombera dans la plus grande misère. Il faut tendre la main aux malheureux.

— Par extens. *Tendre la main.* Demander l'aumône. || Se dit aussi de celui qui sollicite une place, une grâce, etc.

— *Tenir la main à quelque chose.* Veiller à ce qu'on exécute bien les ordres qui ont été donnés. Je tiendrai la main à ce que votre ouvrage soit bien fait.

— *Se tenir par la main* ou *Se donner la main.* Être de bonne intelligence, se soutenir l'un et l'autre.

— *Toucher dans la main à quelqu'un.* Mettre sa main dans la sienne, en signe d'amitié, de réconciliation, ou d'acquiescement. Ils se sont touché dans la main, c'est une affaire conclue.

— *Vivre du travail de ses mains.* Vivre du produit de son travail, vivre en travaillant.

— Fam. *Elle a de la gorge comme sur la main, autant que sur la main.* Elle a la poitrine très-plate.

— Par exagér. *Grand comme la main.* Se dit d'une chose fort petite en son genre. Un théâtre grand comme la main. || On dit dans le même sens, *Il a un appartement qui tiendrait dans la main.*

— Fig. *De telle personne à telle autre il n'y a que la main.* Se dit pour exprimer le rapport étroit qui existe entre les personnes dont on parle. De larron à larron il n'y a que la main.

— Par exagér. *Les mains m'en tombent, m'en sont tombées.* J'en éprouve, j'en ai éprouvé une grande surprise.

— *A la main*, signifie quelquefois, Proche, à portée. Vous avez là toutes choses à la main, vous n'avez qu'à prendre.

— Signifie aussi, Dans la main. Avoir son chapeau à la main. Avoir l'épée, le sabre, la plume, le pinceau à la main. || *Avoir sans cesse l'argent à la main.* Dépenser, payer continuellement.

— *Une chose faite à la main.* Une chose arrangée exprès, d'avance, de concert. Vous avez cru que leur rencontre était fortuite, c'était une chose faite à la main.

— *Avoir la parole à la main.* Parler avec facilité, avec faconde et continuité.

— *Acheter de la viande à la main.* L'acheter sans la faire peser, en jugeant de son poids par la vue, et avec la main.

— *Épée à deux mains.* Longue et large épée qu'on tenait des deux mains, et avec laquelle on faisait le moulinet, de manière à parer à la fois tous les coups.

— *Cet homme est à deux mains.* Il remplit deux places, il occupe deux emplois, il fait deux services à la fois.

— *Cet homme est à toutes mains, c'est un homme à toutes mains.* Il est prêt et apte à rendre toute sorte de services; il est propre à remplir toute espèce d'emploi.

— *A pleines mains.* Abondamment, libéralement. Prendre, donner, répandre de l'argent à pleines mains.

— *A belles mains.* Se dit dans le même sens. Il en a pris à belles mains, c'est-à-dire, autant qu'il en a voulu.

— *A main droite, à main gauche.* Du côté droit, du côté gauche de la personne qui parle, à qui l'on parle, de qui l'on parle. Je suis allé jusqu'au bout de la rue, et j'ai tourné à main droite. Prenez à main gauche. Arrivé à la place, il a pris à main droite. On dit plus ordinairement, à droite, à gauche.

— *Aux mains.* Se dit en parlant de l'action de combattre. *En venir aux mains.* Commencer un combat. *Être aux mains, en être aux mains.* Combattre actuellement. Seigneur, on est aux *mains*, et la trêve est rompue. (Rac.) Sans doute ils sont aux *mains*, il n'en faut plus parler. (Corn.)

— *Avoir la main bien placée.* Avoir un beau port de main pour jouer d'un instrument avec grâce.

— *Il a les armes bien à la main, belles à la main.* Il a bonne grâce à faire des armes.

— *Cela est bien à la main.* Cela est fait de manière qu'on peut s'en servir aisément, commodément. Cette plume est bien à la main. Cette serpe, cette hache, ce manche n'est pas bien à la main.

— *L'argent ne lui tient pas dans les mains, lui fond dans les mains.* Il dépense sans nécessité, sans modération.

— *Avant la main.* loc. adv. D'avance. Nous nous préparons avant la *main* au voyage que nous entreprenons. (Montaig.) Vieux et inusité.

— *De main*, se joint à plusieurs substantifs, pour spécifier la nature ou l'emploi des personnes ou des choses qu'ils désignent.

— *Une chose faite de main d'homme*, se dit par opposition A ce qui est l'ouvrage de la nature. Cette caverne est faite de main d'homme.

— *Une chose faite de main de maître.* Une chose bien faite, faite par une homme habile Ce meuble, cet instrument, ce tableau est fait de main de maître. || Se dit aussi en parlant des ouvrages d'esprit. Cette tragédie est faite de main de maître. || On dit dans le même sens, Ouvrage de bonne main, d'une bonne main. Une intrigue ourdie de main de courtisan.

— *Les arts de la main*, par opposition aux arts de l'esprit. Les arts ou la main est le principal instrument.

— *De main en main.* De la main d'une personne à celle d'une autre, et de celle-ci à d'autres successivement jusqu'à la dernière. Il est à l'autre bout de la salle, donnez-lui cela, faites-lui passer, faites-lui tenir cela de main en main. L'argent est fait pour passer de main en main. || Fig. Cette tradition, cette nouvelle est arrivée jusqu'à nous de main en main.

— Fig. *De longue main.* Depuis longtemps. Il méditait cela de longue main.

— *Coup de main.* Entreprise hardie, dont l'exécution est prompte. Faire un coup de main, un grand coup de main. || En termes de guerre, Expédition, attaque faite à l'improviste, sans le matériel et les précautions nécessaires pour attaquer en règle. Ce château est à l'abri d'un coup de main. Ce fort a été emporté par un coup de main.

— *Combat de main, combat de main à main.* Combat qui a lieu de près, entre deux ou plusieurs personnes.

— *Homme de main.* Homme d'exécution, homme brave, hardi. Il avait des gens de main avec lui.

— *Tour de main.* Tour de subtilité, d'adresse. Cet escamoteur, ce joueur de gobelets fait des tours de main surprenants.

— *En un tour de main.* En aussi peu de temps qu'il en faut pour tourner la main. Il change d'avis, d'opinion, dans un tour de main. Quelques-uns disent et écrivent, *En un tournemain.*

— *De la main*, signifie, De la part. Ce domestique est sûr, vous pouvez le prendre de ma main. Je voudrais une paire de rasoirs de votre main.

— *Acheter de la première main.* Acheter directement de celui qui a fabriqué ou recueilli une marchandise quelconque. J'ai acheté ces bijoux, ces fruits de la première main. || *Acheter de la seconde, de la troisième main.* De celui qui a acheté d'un autre.

— *Gagner quelqu'un de la main.* Le prévenir, le devancer dans quelque affaire.

— *Lettres de la main.* Lettres censées écrites et signées par le roi, sans être contre-signées par un secrétaire d'État.

— *En main propre.* Dans la main même de la personne intéressée.

— *De la main à la main.* Manuellement, sans formalité, sans écrit.

— *De toutes mains.* Des mains de tout le monde. Prendre de toutes mains.

— *Main chaude.* Sorte de jeu où une personne qui a les yeux cachés reçoit des coups dans une de ses mains, et doit deviner qui l'a frappée. Jouer à la main chaude. Des singes dans un bois jouaient à la *main* chaude. (Flor.)

De tous les jeux que l'on invente,
Pour occuper un moment de loisir,
Le plus simple toujours fait le plus de plaisir,
Aussi la *main chaude* est charmante.
(Fr. Pilet.)

— Manég. *Cheval de main.* Cheval mené par un valet monté sur un autre cheval. || *Cheval à deux mains, à toutes mains.* Cheval qui sert à la selle et à la voiture. || *Cheval dans la main.* Se dit d'un cheval bien dressé, qui suit sans effort les indications du cavalier. || *Ce cheval est bien fait de la main en avant.* Il a l'encolure et la tête belles. || *Il est mal fait de la main en arrière.* Il est mal fait de la croupe, du train de derrière. || *Ce cheval est entier à une main.* Il n'a de disposition à tourner que d'un côté. || *Il tourne à toutes mains.* Il prend facilement toutes les allures, le pas, le trot, le galop. || *Cheval qui est sous la main.* Cheval de carrosse accoutumé à tirer sous la main droite du cocher. || *Cheval qui est hors de la main.* Qui est sous la main gauche du cocher. || *Ce cheval bat à la main.* Il secoue la tête et lève le nez. || *Il tire à la main.* Il résiste aux efforts du cavalier. || *Il force la main.* Il s'emporte malgré le cavalier. || *Il pèse à la main.* Il a la tête pesante, il s'appuie sur le mors de manière à lasser la main du cavalier. On dit aussi, *Ce cheval est lourd, dur, pesant à la main*; et, dans un sens contraire, *Ce cheval est léger, sensible à la main.* || *N'avoir pas de main.* Se dit du cavalier qui se sert mal à propos de la bride. || *Avoir l'appui, la bouche à pleine main.* Se dit d'un cheval qui a l'appui ferme sans peser, sans battre à la main. || *Changer de main.* Porter la tête du cheval d'une main à l'autre pour le faire aller à droite ou à gauche. || *Conduire un cheval de la main* ou *travailler un cheval de la main.* Le changer de main. || || *Hâtez la main.* Se dit à un écolier de manége lorsqu'on veut l'obliger à tourner la main plus vite du côté qu'il mène. || *Lâcher, rendre la main à un cheval.* Lui lâcher la bride. || *Mener un cheval en main.* Le conduire sans être monté dessus. || *Mener un cheval haut la main.* Tenir la main des rênes haute pour le soutenir, pour l'empêcher de butter, de tomber, ou pour lui donner la facilité de lever le devant, de faire des courbettes. || *Mettre un cheval dans la main.* Lui donner une première position indispensable pour tous les autres exercices. || *Partir de la main.* Se dit d'un cheval qui part légèrement et prend bien le galop. || *Un beau partir de la main.* L'action d'un cheval qui part de la main et court en ligne droite avec légèreté et vitesse. || *Sentir un cheval dans la main.* Éprouver par ses mouvements qu'il comprend facilement. || *Scier sur la main* ou *tenir la main.* Tirer la bride, se faire obéir par la pression de la bride. || *Tenir un cheval dans la main.* En être toujours maître. || *Tenir la main à un cheval.* Hausser la main de la bride, pour le conduire à sa volonté. || *Le travailler de la main à la main.* Le travailler par le seul effet de la bride. || *Main de la lance.* La main droite du cavalier. || *Main de la bride.* La main gauche. || *Main ignorante.* Cavalier qui ne sait pas saisir les temps et changer à propos l'emploi de ses forces. || *Main savante.* Cavalier qui conduit et soutient son cheval sans effort et par des mouvements peu apparents. On disait autrefois, *Main légère.*

— Mamm. Se dit des extrémités des quatre membres du singe. Les singes ont quatre mains.

— Mar. *Tirer main sur main.* Tirer un cordage par un mouvement non interrompu, en replaçant la main, à une longueur de bras, au dessus de l'autre, après chaque effort.

— Techn. Outil à quatre branches en forme de doigts, dont les horlogers faisaient usage. || Pièce de fer recourbée de différentes manières, qui sert à enlever des fardeaux. || Pelle de tôle à manche de bois très-court, dont on se sert pour prendre la braise, la cendre, le charbon, dans un ménage. || Anneau de fer à ressort qui est au bout de la corde d'un puits, et dans lequel on passe l'anse du seau. || Certains anneaux de fer qui tiennent à la caisse d'une carrosse, et auxquels les soupentes sont attachées. || Anneau placé au-devant d'un tiroir, et qui sert à le tirer. || Large galon plat ou courroie en forme de boucle, attaché à l'intérieur d'une voiture ou d'une diligence, qu'on passe dans la main pour se soutenir. || *Main courante.* La partie de la rampe d'un escalier sur laquelle on appuie la main. || *Main motrice.* Espèce de meule qu'on faisait tourner avec la main.

— Manufact. *Donner la main à une étoffe.* L'apprêter de manière à la faire paraître plus épaisse.

— Papet. Assemblage de vingt-cinq feuilles de papier. Vingt mains de papier font une rame.

— Peint. Partie de l'art qui consiste dans l'opération manuelle. Ce peintre a de la main, c'est-à-dire de l'habileté à peindre, une touche ferme et précise, une bonne manière d'empâter, etc.

— Se dit aussi du faire, de la touche particulière d'un peintre. On reconnaît dans ce tableau la main de tel maître. On dit dans le même sens, Le faire, la touche, le pinceau.

— Mus. Exercice d'une main sur les instruments à clavier. Il a une main gauche magnifique. Il a une main droite brillante, mais la main gauche est lourde. || *Morceau à quatre mains.* Morceau écrit pour être exécuté par deux personnes jouant à la fois sur le même piano. Il y a des morceaux à six, à huit et même à treize mains, que l'on exécute sur plusieurs instruments. || *Main harmonique.* Application de tout le système de la gamme de Guido d'Arezzo, sur les doigts et les jointures de la main gauche, pour faciliter la mémoire de tous les changements ou nuances, et des rapports de cette nouvelle manière d'écrire avec les lettres et les tétracordes des Grecs.

— Fauc. Patte du faucon. Pour les autours et les éperviers, on dit *le pied.*

— Magie. *Main de gloire.* Main de pendu

desséchée, dans laquelle on plaçait une bougie, dont la lumière, croyait-on, rendait immobiles ceux qu'elle frappait. Les voleurs se servaient de mains de gloire pour pénétrer dans les maisons.

— *Main de gloire*. Se dit aussi d'une racine de mandragore préparée d'une certaine manière, à laquelle les charlatans attribuaient le pouvoir de doubler l'argent qu'on mettait auprès. On disait aussi, *main de gloire*.

— Escr. *Avoir de la main*. Tromper les parades finement et avec adresse.

— Jeux. *Avant-main*. V. ARRIÈRE-MAIN. || *Avoir la main*. Être le premier à jouer. || *Avoir la main*, *faire la main*. Donner les cartes. Quand on fait une mauvaise main au vingt-et-un, on peut perdre beaucoup. Ma main ne m'a rien valu. J'ai gagné beaucoup sous votre main. || *Passer la main*. Céder à son adversaire l'avantage de cette primauté. || *Faire une main*. Faire une levée, prendre une carte de son adversaire avec une carte supérieure de votre jeu. J'ai fait deux mains, trois mains, quatre mains. On dit aussi, Lever une main, deux mains, trois mains, etc. Combien avons-nous de mains? Il a déjà trois mains, prenez garde qu'il ne fasse la quatrième, etc. || *Perdre la main*. Perdre cet avantage pour avoir mal donné les cartes. || *Tirer la main*. Tirer au sort pour savoir qui jouera le premier. || *Pleine main*. Se dit, à certains jeux, de l'action par laquelle le banquier amène toujours les cartes retournées sur le tapis, avant d'amener la sienne.

— Fig. *Il a la main chaude*. Se dit de celui qui gagne plusieurs mains de suite, à certains jeux où le gagnant fait toujours.

— Astron. *Main de justice*. Constellation placée entre Pégase, Céphée et Andromède; elle porte aussi les noms de *sceptre* et de *lézard*.

— Diplom. *Main de justice*. Emblème des sceaux de la troisième race; il se trouve pour la première fois sur celui de Louis X.

— Hist. *Main de justice*. Espèce de sceptre que le roi portait le jour de son sacre, et au haut duquel était la figure d'une main, emblème de la puissance.

— Myth. *Main votive*. Main de bronze ou de marbre que l'on offrait aux dieux en reconnaissance de quelque bienfait, ou pour en obtenir un nouveau.

— Antiq. Chez les Égyptiens, symbole de la force, et chez les Romains, symbole de la foi. || Main ouverte, emblème de l'éloquence. || Main fermée, emblème de la dialectique. || La main est aussi le symbole de l'autorité suprême. La main portée sur la tête était un signe de tristesse. Deux mains ouvertes, sculptées sur un tombeau, indiquent que l'individu qui y est renfermé est mort très-jeune. || Deux mains jointes, tenant un caducée entre deux cornes d'abondance, expriment que l'abondance accompagne la concorde. || Deux mains jointes, symbole de la concorde et de la bonne foi.

— Hist. *Gens de la haute main*. Membres du Comité du salut public, sous la Convention; ils dirigeaient la haute politique et ordonnaient les arrestations.

— Cérém. ecclés. *Imposition des mains*. Cérémonie que font les évêques dans la consécration des nouveaux évêques et dans l'ordination des prêtres, elle consiste à tenir les mains étendues sur la tête de celui qui reçoit la consécration, l'ordination.

— Prat. *Fermer la main*. Faire une saisie chez un débiteur, pour l'empêcher de faire disparaître des valeurs. || *Payer en main tierce*. Payer directement au créancier. Au lieu de payer à Jean qui devait à Jacques, qui, luimême, devait à Paul, j'ai payé *en main tierce* à Paul. || *Prendre la main*. Recevoir le consentement et le serment des parties contractantes. || *Mettre la main au bâton* ou *à la verge*. Se dessaisir de son héritage. || *Bailler la main*. Donner son consentement. || *A deux mains*. Se disait d'un double droit que les seigneurs percevaient dans certains cas. Tel village fut imposé à deux mains. || *Conforte main*. Lettres que le roi accordait pour appuyer la main-mise. V. MAIN-MISE. || *Main pleine*. Dans la coutume de Liége, Droit en vertu duquel tous les biens de la femme tombaient au moment du mariage dans le patrimoine du mari, et par lequel, réciproquement, la femme devenue veuve possédait tous les biens du mari hors les fiefs. || *Main pleine*. Signifiait dans la coutume de Blois, Remise entre les mains de la justice, de biens saisis jusqu'à assurer au créancier son payement. || *Main moyenne*. Ordonnance de Pareatis. Prendre main moyenne de la justice du lieu. V. PAREATIS. || *Donner, tenir en main ferme*. Donner, tenir un héritage à terme, sans acquérir de droits féodaux. *Héritage de main ferme*. Héritage qui ne donnait aucun titre de noblesse. *Main ferme*. Rente censive. || *Main assise*. Location qui était usitée en Artois et en Flandre, et qui désignait une manière d'acquérir hypothèque sur les biens d'un débiteur, en mettant la main de la justice sur ces biens. Assigner un débiteur pour voir consentir ou débattre la main assise, et ordonner qu'elle tiendra. || *Main hautaine*. Souveraineté, pouvoir. || *Main de justice*. Autorité de la justice et puissance qu'elle a de faire exécuter ce qu'elle ordonne, en contraignant les personnes et procédant sur leurs biens. || *Main du roi*. Main du commissaire. || *Planter la main garnie*, *les mains garnies*. Planter pour la chose dont on jouit actuellement, etc. || *Vider ses mains*. Se dessaisir d'une chose

qu'on a entre les mains, et la payer à qui il est ordonné par la justice. Cet homme a été condamné à vider ses mains. || *Saisir entre les mains de quelqu'un*. S'opposer à la délivrance des deniers qui sont entre ses mains. Il a saisi entre les mains de tous les débiteurs.

— Jurispr. *Lever la main*. Jurer, affirmer, certifier une chose qu'on a vue ou entendue, un fait qui est à votre connaissance. || *Sans main mettre*. Sans travailler et sans faire de frais. C'est un bon revenu que les bois et les prés, cela vient sans main mettre.

— Jurispr. féod. *Ce vassal ne doit que la bouche et les mains à son seigneur*. Se disait d'un vassal qui ne devait à son seigneur que foi et hommage, sans être tenu à aucune redevance. || *Réception par main souveraine*. Jouissance provisoire d'un fief, que le juge royal accordait au vassal quand la souveraineté était litigieuse. || *Ce fief est dans la main du roi, du seigneur*. Se disait d'un fief qui relevait du roi ou d'un seigneur suzerain lorsqu'il avait été saisi faute d'aveu.

— Prov. *Froides mains, chaudes amours*. La froideur des mains est, dit-on, le signe d'une complexion ardente, amoureuse. || *Jeux de mains, jeux de vilain*, ou au singulier, *jeu de main, jeu de vilain*. Les jeux de main ne conviennent qu'à des gens mal élevés. || *Une main lave l'autre*. On doit se rendre des services réciproques. || *Il vaut mieux tendre la main que le cou*. Il vaut mieux demander l'aumône que de voler au risque d'être pendu. || *Tous les doigts de la main ne se ressemblent pas*. S'emploie en parlant de deux parents ou de deux amis qui diffèrent d'humeur et de caractère. || *Il ne faut pas que la main gauche sache ce que fait la main droite*. Maxime tirée de l'Évangile, qui signifie, On doit garder le plus profond secret sur le bien que l'on fait. Ses aumônes si bien cachées dans le sein du pauvre ont pris pour lui sa main droite les cachait à sa main gauche. (Boss.)

— MAIN-COURANTE. s. f. Comptab. Petit registre à l'usage des commerçants, pour inscrire les diverses opérations de chaque jour, jusqu'à ce qu'elles soient portées sur le journal. On le nomme aussi *brouillard*.

— MAIN-D'ŒUVRE. s. f. Techn. La façon, le mise en œuvre de toute sorte d'ouvrage, soit en construction, soit en toute autre industrie. Il y a des objets dont la main-d'œuvre décuple, centuple la valeur. Le prix de main-d'œuvre varie suivant les lieux et suivant les temps. Le prix de *main-d'œuvre*, joint à celui des matières premières, établit la valeur intrinsèque d'un objet manufacturé. (Lenorm.)

— Il se dit aussi de la rémunération du travail. Néanmoins il ne faut pas confondre la main-d'œuvre et le salaire. La main-d'œuvre s'applique à celui qui traite avec un entrepreneur pour une portion déterminée de l'ouvrage entrepris, et qu'il fait à son propre compte, tandis que le salaire s'applique à celui qui ne fournit absolument que sa coopération personnelle.

— MAIN-FORTE. s. f. Assistance qu'on donne à quelqu'un dans l'embarras, qui a besoin d'aide et de secours. Donner, prêter main-forte à l'exécution des lois, des jugements, des ordonnances. Demander main-forte pour que force reste à la loi.

— Anc. prat. *Main-forte*. Personne puissante qui possède quelque chose. Je ne puis exercer le retrait de cette terre, car elle est à main-forte.

— MAINLEVÉE. s. f. Jurispr. Acte qui lève l'empêchement résultant d'une saisie, d'une opposition ou d'une inscription hypothécaire. Demander, obtenir, accorder mainlevée d'une saisie-arrêt, d'une saisie-exécution, d'une saisie réelle. || *Mainlevée volontaire*. Celle à laquelle le saisissant, l'opposant ou le créancier consent, par acte notarié ou par exploit suivant la nature de l'affaire. || *Mainlevée judiciaire*. Celle qui est prononcée par jugement, soit que l'on ait refusé de la donner à l'amiable, soit qu'il n'ait appartenu qu'aux tribunaux de l'ordonner. || *Mainlevée administrative*. Celle qui résulte d'un arrêté du préfet dans le cas où il s'agit des intérêts de l'État. Les communes et les établissements publics ne peuvent consentir la mainlevée d'une inscription hypothécaire, sans l'autorisation du préfet. (Teul.)

— MAIN-METTRE. v. a. 1re conj. Anc. cout. Affranchir un homme de condition servile.

— MAIN-MILITAIRE. s. f. Jurispr. Force publique armée, lorsqu'il s'agit d'une exécution. Livrer les coupables, les prévenus à la main-militaire.

— MAIN-MISE. s. f. Jurispr. féod. (du lat. *manumissio*, saisie). Autrefois, Affranchissement des serfs par leurs seigneurs. || Dans un autre sens, il se dit pour Saisie. Il y avait main-mise par défaut de foi et hommage.

— Fig. et fam. *User de main-mise*. Mettre la main sur quelqu'un, le frapper. Il est vieux.

— MAINMORTABLE. adj. et s. des 2 g. Jurispr. Qui est au sujet au droit de mainmorte. Anciennement les paysans de quelques provinces de France étaient mainmortables. || Se disait aussi des corps et communautés dont les biens étaient inaliénables, ou donnaient pas ouverture aux droits de mutation.

— MAINMORTE. s. f. Jurispr. État des vassaux qui, sous l'empire de la féodalité, étaient soumis à la servitude personnelle, réelle ou mixte. Les mainmortables ne pouvaient disposer de leurs biens par testament, que jusqu'à concurrence de 5 sous, quelquefois de 60 sous,

et leur succession revenait au seigneur lorsqu'ils mouraient sans enfants légitimes. On a donné diverses explications sur l'origine de cette expression. L'évêque Albert ou Adalbert, mort en 1142, avait aboli, dans le pays de Liége, une espèce de servitude fort ancienne, dite de *mainmorte* (*mortua manus*). Après la mort de tout paysan qui y était soumis, on coupait sa main droite que l'on présentait au seigneur, afin d'indiquer par là que le défunt s'en trouvait affranchi. Par son édit du mois d'août 1779, Louis XVI avait aboli le droit de mainmorte dans les terres et les seigneuries de son domaine, et avait invité les seigneurs à l'imiter. Cet exemple avait été fort peu suivi, lorsque l'Assemblée constituante étendit à toute la France la suppression de la mainmorte, par la loi du 28 mars 1790.

— *Gens de mainmorte*. On nommait ainsi, sous l'ancien régime, tous les corps ou communautés qui se perpétuaient, et qui par une subrogation successive de personnes étant censés être toujours les mêmes, ne produisaient aucune mutation par décès, et ne pouvaient disposer de leurs biens sans l'autorisation du prince. De nos jours, les communautés religieuses, les hospices et autres établissements publics, se trouvent dans ce cas; mais la dénomination de *mainmorte* n'est plus employée dans les lois qui les concernent.

— *Biens en mainmorte*, *tombés en mainmorte*. Biens qui sont en la possession de gens de mainmorte.

MAIN ou **MAYN**. Géogr. V. MEIN.

MAINA ou **MAGNE**. Géogr. Pays de Grèce (Morée), comprend la partie S.-E. de l'ancienne Laconie; on y compte environ 12,000 hab., dits Mainotes; ils sont très braves, mais indisciplinables et pirates déterminés.

— Le Maina était jadis habité par les *Éleuthéro-Lacons*, dont les Mainotes actuels prétendent descendre, et qui comme ces derniers se sont rendus célèbres par leur ardent amour pour la liberté. Ils ont puissamment contribué à conquérir l'indépendance de la Grèce. Les Mainotes étaient régis par des chefs de leur choix, dits *Gérontes*, leur chef suprême se nomme *Protogéronte*. Cette dignité a été, jusqu'au XVIIIe siècle héréditaire dans une branche de la famille Comnène, issue de David Comnène, dernier empereur de Trébizonde.

MAINADAIRE. s. m. Hist. Titre que portaient autrefois certains nobles espagnols faisant partie de la maison du roi. Ce titre s'employait surtout en parlant de la cour d'Aragon.

MAINADAIRIE. s. f. Dignité du royaume d'Espagne, office dans la maison du roi.

MAINADE. s. f. Espèce de compagnie franche.

MAINATE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des dentirostres, des omnivores ou des conirostres, et de l'ordre des grimpeurs. Ce genre ne renferme que trois espèces. Le mainate de Sumatra est de la grosseur d'une grive assez forte. Le mainate de Java est un peu moins gros. Ces oiseaux sont très-communs et font entendre un chant très-agréable.

MAINE. Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique septentrionale, cap. Augusta. On l'appelle aussi le *Main*.

MAINE. Géogr. Ancienne province de France, dont le Mans était la capitale. Le Maine forme actuellement les départements de la Sarthe et de la Mayenne. René d'Anjou céda le Maine au roi de France par testament, en 1481; il fut réuni définitivement à la couronne en 1584.

. . . . Les biens du siècle d'or
Ne sont plus biens, ce n'est qu'une ombre vaine.
O temps heureux, je prévois qu'avec peine
Tu reviendras dans le pays du *Maine*. (La Font.)

— Fig. et poétiq. *Habitants du Maine*. Se dit pour désigner les Chapons.

Comme ils sont dodus et gras,
Ces bons habitants du *Maine* (Béranger.)

— MAINE. Géogr. Petite rivière navigable de France qui se jette dans la Sèvre Nantaise. || Nom qu'on donne à la Mayenne depuis son confluent avec la Sarthe jusqu'à son embouchure dans la Loire.

— MAINE-ET-LOIRE. Géogr. Département de la France, dont le chef-lieu est Angers. Comm. d'ardoises, toiles, mouchoirs, grains, vins, etc.; 477,000 hab.

MAINE. s. f. S'est dit pour Plein la main, autant que la main peut en tenir. Ou! pargienne! sans nous, t'en aurait pour sa *maine* de fèves. (Mol.)

MAINE DE BIRAN. Né vers 1770, mort à Paris en 1824, membre du corps législatif, député, conseiller d'État sous la Restauration. Il cultiva la philosophie avec succès, et fut peut-être le métaphysicien le plus profond de son temps. M. Cousin a publié ses œuvres philosophiques en 4 vol. in-8.

MAINÉE. s. f. S'est dit pour Poignée.

MAINLAND. Géogr. La plus grande des îles Shetland, dans l'Atlantique. Ch.-l. Lerwick; 14,000 hab. On l'appelle aussi *Pomona*.

MAINOTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. V. MAÏNA.

MAINT, AINTE. adj. collect. (pr. *main*, *maint*; du gall. ou bas-bret. *maint*, *ment*, quantité, étendue). Plusieurs, plus d'un. Il ne s'emploie guère que dans la poésie familière et dans la conversation. Maint homme. Mainte femme.

Mainte veuve pourtant fait la déchevelée,
Qui n'abandonne point le soin du demeurant,
Et du bien qu'elle aura fait le compte en pleurant. (La Fontaine.)

Mainte pistole se glissait
Dans l'escarcelle de notre bonhomme (Id.)

Amour vend tout, et nymphes et bergères :
Il met le taux à *maint* objet divin. (Id.)

Dans *maint* auteur de science profonde
J'ai lu qu'on perd à trop courir le monde. (Gresset.)

— Souvent il se répète. Par maints et maints travaux. Dans maint et maint écrit. Gronder *maint* et *maint* procureur. (Boil.) Dans *maints* et *maints* combats sa valeur éprouvée. (Corn.)

Il les aurait fait tous voler jusqu'au dernier
D'un le gouffre enrichi par *maint* et *maint* naufrage
Dieu veuille préserver *maint* et *maint* financier
Qui n'en fait pas meilleur usage. (La Font.)

— Il s'emploie souvent aussi au pluriel, et c'est à tort que M. Laveaux avance le contraire. Maintes fois. Il était là *maintes* filles savantes. (Gresset.)

Le pasteur était à côté,
Et récitait, à l'ordinaire,
Maintes dévotes oraisons. (La Font.)

Il arriva qu'au temps que la chanvre se sème,
Elle vit un manant en couvrir *maints* sillons. (Id.)

C'était apparemment le bien des deux partis,
Car si les loups mangeaient *mainte* bête égarée,
Les bergers de leur peau se faisaient *maints* habits (Id.)

Car, en quelque façon, les malheurs sont propices
Puis les gueux, en gueusant, trouvent *maintes* délices. (Régnier.)

— *Maint*, dit La Bruyère, est un mot qu'on ne devait jamais abandonner, et à cause de la facilité qu'il y avait à le couler dans le style, et à cause de son origine qui est française.

MAINTENANCE. s. f. S'est dit autrefois pour Conservation, défense, protection.

— Anc. jurispr. Confirmation par autorité de justice dans la possession d'un héritage ou d'un bénéfice.

MAINTENANT. part. prés. du v. Maintenir. Qui maintient. Des chefs maintenant l'ordre et la discipline.

MAINTENANT. adv. de temps (du lat. *manus*, main; *tenere*, tenir; litt. en tenant, pendant qu'on y tient la main, qu'on a les choses en main, qu'on est après). A présent, à cette heure, aujourd'hui. Il désigne la suite ou la continuation d'une chose, la liaison ou la transition d'une partie à une autre, l'opposition, le contraste de deux événements successifs, de deux objets relatifs l'un à l'autre. J'ai terminé l'ouvrage que vous m'aviez demandé, que voulez-vous maintenant que je fasse? Je ne puis vous recevoir maintenant, revenez dans un autre moment. Nous venons de considérer le beau côté de la médaille, voyons-en *maintenant* le revers. Rom., Dans ses premières guerres, il n'avait qu'une seule vie à lui offrir : *maintenant* il en a une autre qui lui est plus chère que la sienne. (Boss.) Tout ce qu'il a perdu par son exaltation durant sa vie, et tout ce qu'il a *maintenant* dans les enfers. (Id.) Ne comptez plus ses disgrâces, qui font *maintenant* sa félicité. (Id.) Belle âme qui reposez *maintenant* dans le sein de la paix. (Fléch.)

Ses superbes coursiers qu'on voyait autrefois
Pleins d'une ardeur si noble obéir à sa voix,
L'œil morne *maintenant* et la tête baissée,
Semblaient se conformer à sa triste pensée. (Rac.)

— *Maintenant que*. loc. conj. Maintenant que nous sommes seuls, je vais vous parler sincèrement.

Maintenant que je puis couronner tant d'attraits ;
Maintenant que je l'aime encor plus que jamais. (Rac.)

Maintenant que le temps a mûri mes désirs,
J'aime mieux mon repos . . . . (Boil.)

— On disait autrefois, Les avocats du maintenant, les jeunes gens de maintenant. Les courtisans appelaient Mme de Maintenon, Mme de *Maintenant*.

— Montaigne en fait un véritable substantif dans cette phrase énergique : Par un seul *maintenant*, Dieu emplit le toujours.

MAINTENEUR. s. m. Celui qui maintient, qui soutient.

— Titre pris par les sept fondateurs des jeux floraux à Toulouse, en 1323.

MAINTENIR. v. a. 2e conj. (littéral. *tenir la main à une chose*). Je maintiens, tu maintiens, il maintient, nous maintenons, vous maintenez, ils maintiennent. Je maintenais. Je maintins, nous maintînmes. Je maintiendrai. Je maintiendrais. Maintiens, maintenez. Que je maintienne, que tu maintiennes, qu'il maintienne, que nous maintenions, . . . Que je maintinsse, qu'il maintînt. Que je maintinsse. Maintenant. Maintenu, maintenue. Tenir ferme au même état, le stabiliter, l'immobiliser, soutenir, étayer, consolider. Maintenir une maison en bon état. Maintenir une charpente avec du fer.

— Fig. Maintenir le bon ordre, la discipline, la confiance. Les officiers contenaient de tous côtés pour *maintenir* l'ordre. (Barth.) Plus il est facile dans la société, plus il doit être sévère lorsqu'il faut *maintenir* la décence de l'église. (Id.) Il était capable de *maintenir* par toutes sortes de crimes ce pouvoir qu'il s'était acquis. (Boss.) Il est aisé d'entendre qu'un commerce si agréable des nations servait à *maintenir* dans tout le corps de l'empire la concorde et l'obéissance. (Id.) Le moraliste doit conserver ses forces physiques et *maintenir* son âme dans une assiette tranquille. (Rostan.)

— Conserver dans le même état, dans la même condition. Il vous a nommé à cette place, il vous y maintiendra.

— Protéger, soutenir, faire subsister. Il maintient depuis longtemps cette famille, il la fait subsister par un travail quotidien.

— Affirmer, Soutenir. Je vous maintiens que cela est vrai. Je maintiens que cette opinion est fausse.

— SE MAINTENIR. v. pron. Demeurer en état de consistance, dans le même état de santé, de condition. Cette église se maintient bien. Ce cheval ne maigrit pas, il se maintient. Il se maintient dans son emploi. Elle se maintient en bonne santé.

— Fig. Toutes les lois se maintiennent en vigueur dans ce royaume. Se maintenir dans ses conquêtes. L'empire se *maintint* en grande puissance et en grande paix. (Boss.) L'homme sage sait rester à sa place; mais l'enfant qui ne connaît pas la sienne ne saurait s'y *maintenir*. (J.-J. Rouss.) Les Portugais, mal affermis dans leurs conquêtes, se virent hors d'état de s'y *maintenir*. (Rayn.) Contre les coups du sort cherche à te *maintenir*. (Boil.)

— Syn. comp. MAINTENIR, SOUTENIR. *Maintenir*, c'est, à la lettre, tenir la main à une chose, la tenir dans le même état; *soutenir*, c'est tenir une chose par dessous ou en dessous, la tenir à une place. On *maintient* ce qui est déjà tenu, et qu'il faut tenir encore pour qu'il subsiste dans le même état; on *soutient* ce qui a besoin d'être tenu par une force particulière, et qui courrait risque sans cela de tomber.

MAINTENON. Géogr. Petite ville du département d'Eure-et-Loir; 1,600 hab.

MAINTENON (Françoise d'Aubigné, marquise de). Petite fille d'Agrippa d'Aubigné, née en 1635 dans une prison de Niort, où son père et sa mère étaient détenus comme protestants, morte en 1719. Elle épousa le poète Scarron. A la mort de celui-ci, elle vécut dans la misère, et sollicita la pension de son mari. Mme de Montespan la lui fit obtenir et lui confia l'éducation des enfants qu'elle avait eus du roi. Ce fut l'origine de la fortune de Mme de Maintenon. Louis XIV, qui la regardait d'abord comme une prude, finit par l'aimer, la fit dame d'atours de la dauphine, et l'épousa secrètement en 1685. Mme de Maintenon eut une grande action sur le gouvernement; elle fonda l'institution de St-Cyr, où elle se retira à la mort du roi.

MAINTENON. s. f. Petite croix d'or portée par les femmes, suspendue à leur cou par une chaîne ou un mince cordon, à branches arrondies, garnie aux extrémités de boutons ou de diamants. Mme de Maintenon porta la première ce genre de parure.

MAINTENU, UE. part. pass. du v. Maintenir. S'empl. adjectiv. Il est maintenu dans son poste, dans sa dignité. On dit que les Persans imposèrent cette somme de neuf ducats lorsqu'ils étaient seigneurs en Jérusalem, et qu'elle a été ainsi *maintenue* depuis leur temps. (Chateaub.)

MAINTENUE. s. f. Jurispr. Confirmation par jugement dans la possession d'un bien ou d'un droit litigieux. On voulait m'obliger à déguerpir, mais j'ai eu arrêt de maintenue.

— *Maintenue provisoire* ou *recréance*. Se dit par opposition à Pleine maintenue, ou maintenue définitive.

MAINTIEN. s. m. Conservation. Le maintien des lois, de l'ordre, de la discipline, de l'autorité publique. Les bonnes mœurs contribuent au maintien de la société. Veiller pour le *maintien* des lois. (Boil.) Tous les ordres de l'État contribuaient au *maintien* du gouvernement. (Rayn.) Les juges s'occupent constamment au *maintien* des lois; les prêtres au *maintien* de la religion; le directeur de la police au *maintien* du bon ordre et de la tranquillité publique. (Lav.)

— Contenance, air du visage, habitude du corps. Avoir, prendre, quitter un maintien grave, noble, insolent, hardi, désagréable, gênant. Conserver un maintien modeste, recueilli. On voit à son maintien qu'il a été bien élevé. Le *maintien* sévère marque de l'éducation et même du jugement. (Beauz.) Elle conserve le même *maintien* et les mêmes manières qu'elle avait auparavant. (J.-J. Rouss.) Cette affectation de parole et de *maintien* est ce qui rend généralement l'abord du Français repoussant et désagréable pour les autres nations. (Id.) Ils imposaient autant par la gravité de leur *maintien* que par la force de leur éloquence. (Barth.) Il faut que leur *maintien* et leur récit respirent la sainteté de la vertu, et n'aient pour ornement qu'une simplicité extrême. (Id.) Tous ont les yeux sur lui, observent son *maintien* et son visage. (La Bruy.) Dans son noble *maintien* quelle audace respire. (Lalanne.)

> A ce noble *maintien*,
> Quel œil ne serait pas trompé comme le mien? (Rac.)

— ***N'avoir point de maintien***. Avoir l'air gauche et embarrassé.

— Syn. comp. MAINTIEN, CONTENANCE. Le *maintien* est pour marquer des égards aux autres hommes; la *contenance* est pour leur imposer. Le *maintien* est pour la société, il est de tous les temps; la *contenance* est pour la représentation, hors de là, c'est pédantisme.

MAIRAT. s. f. Fonction de maire. Il y aurait acte contraire aux intérêts et devoirs municipaux, à s'imposer au *mairat* d'une ville malgré elle. (Bordillon.)

MAIRE. s. m. (du lat. *major*, supérieur). Premier officier ou fonctionnaire municipal d'une ville, d'une commune. Le maire de Lyon. A Paris il y a douze maires. Les maires sont aujourd'hui nommés par le roi, ou, en son nom, par les préfets et choisis parmi les conseillers municipaux. Leurs fonctions durent trois ans; ils peuvent être suspendus par les préfets, mais ils ne sont révocables que par le roi. On est épouvanté de tout le mal qu'un homme en place peut faire, ne fût-ce que *maire* d'un hameau. (***.) Le préfet est un magistrat populaire, mais le *maire* est plus particulièrement le magistrat de la ville. (Napol.)

— *Adjoint du maire*. Officier municipal qui assiste le maire dans ses fonctions, et qui le remplace en cas d'absence. Suivant l'importance des villes, le maire est assisté de plusieurs adjoints, exerçant chacun nominativement une fonction municipale. || Quelques personnes disent à tort *adjoint au maire*. V. ADJOINT.

— *Maire du palais*. Premier officier, ayant l'administration des affaires de l'État, sous nos rois de la première race. Maire du palais de Neustrie. Il fut maire du palais sous Dagobert Ier.

— *Maire de Londres*. Premier magistrat de la ville de Londres, élu annuellement par tous les corps de métiers; gouverneur civil ayant plein pouvoir. Il réside dans la Cité, au palais de lord maire.

— Féod. *Maire du palais royal*. Sénéchal de France, celui qui avait commandement sur tous les domestiques.

— *Maire*. Titre que prenaient les possesseurs de certains petits fiefs. V. MAIRIE. || *Maire* se disait quelquefois pour Prévôt. || Il se disait aussi d'un juge bas officier. || Chef d'un corps d'artisans.

— Se prenait quelquefois adjectiv. pour Majeur ou maje. Le juge maire. Mes parents y tiennent tous les premiers rangs; un mien cousin est juge *maire*. (La Font.)

— *Maire âge*. Le temps de la majorité.

— Navig. *Bateau maire*. V. BATEAU.

— Géogr. *Détroit de le Maire* ou *du Maire*. Détroit situé au sud de l'Amérique; il sépare l'île des États de la Terre de feu.

MAIRESSE. s. f. La femme d'un maire. Il ne se dit plus que par plaisanterie.

MAIRIE. s. f. (pr. *mé-ri*; du bas lat. *mairia*, dér. de *major*, maître, premier, ou du tudesque *meyer*). Charge, office de maire. La mairie de Marseille.

— Temps pendant lequel on exerce la fonction de maire. Pendant sa mairie.

— Édifice, bureaux où se tient l'administration municipale. C'est dans cet édifice que sont conservés les registres de l'état civil. Aller à la mairie pour demander un passe-port, un visa. La mairie du 1er, du 2e arrondissement. La dénomination légale donnée au bâtiment où siége l'administration municipale de chaque commune est celle de *maison commune*. V. MAISON.

— Féod. *Mairie seigneuriale*. Justice d'un seigneur qui avait titre de maire ou de prévôt. || *Mairie royale*. Se disait pour prévôté. || *Maire de châtel*. Lieu où réside le seigneur châtelain. || *Mairie*. Sorte de fief ayant droit de basse justice.

MAIRET (Jean). Poète tragique, né à Besançon, en 1604, mort en 1686. Est le premier qui donna sur notre théâtre des tragédies régulières. Corneille vint éclipser sa réputation.

MAIS. conj. adversative. (pr. *mé*; du lat. *magis*, davantage). Sert à marquer opposition entre deux membres de phrase. Elle est belle, mais elle est méchante. Il est poli, mais il est faux. Il est riche, mais il est fort intéressé. Elle n'est pas aussi jolie que sa sœur, mais elle est plus instruite. C'était déjà la puissance impériale qu'on lui a vue depuis, *mais* avec l'assentiment universel des peuples, avec des formes moins royales, *mais* plus dignes peut-être. (Thiers.)

— Sert aussi à lier deux membres de phrase dont le dernier expose la raison de ce qui est exprimé dans le premier. Je l'ai puni, mais il l'avait mérité.

— Joint aux mots *encore*, *de plus*, *bien plus*, etc., il sert à lier deux membres d'une phrase dont le second désigne une addition à la chose exprimée par le premier, ou une augmentation de cette chose. Non-seulement il est bon, mais encore il est courageux. Non-seulement il a commis ce crime, mais bien plus, mais qui plus est, il s'en est vanté. Sa fortune n'est pas diminuée, mais bien plutôt elle est accrue.

— Employé seul, il sert à lier deux membres d'une phrase dont le second exprime la diminution d'une qualité exprimée dans le premier. Elle est bien faite, mais elle n'est pas grande.

— Dans la conversation, *mais* s'emploie au commencement d'une phrase qui a quelque rapport à ce qui a précédé. Mais ne cesserez-vous jamais de parler de ces choses-là? Mais ne vous ôterez-vous pas de là? Mais encore, mais enfin, que dites-vous de cela? Mais qu'ai-je fait? Mais qu'ai-je dit? Mais qu'avez-vous dit? qu'avez-vous fait?

— Quelquefois il ne marque qu'une transition pour revenir à un sujet abandonné, ou pour quitter celui dont on parle. Mais revenons à notre affaire. Mais il est temps d'en finir. Mais encore faut-il s'entendre.

— Il peut se répéter, et la répétition ajoute beaucoup d'énergie à la phrase.

> Du marbre, de l'airain qu'un vain luxe prodigue,
> Des ornements de l'art, l'œil bientôt se fatigue;
> Mais les bois, *mais* les eaux, *mais* les ombrages frais,
> Tout ce luxe innocent ne fatigue jamais. (Delille.)

— Lorsque de deux membres de phrases réunis par la conjonction *mais* l'un est affirmatif et l'autre négatif, il n'est pas nécessaire de répéter le verbe dans le second membre, parce que la conjonction *mais*, servant à marquer opposition ou restriction, annonce assez par elle-même si le membre qui la suit doit être pris dans un sens affirmatif ou négatif. L'harmonie ne frappe pas simplement l'oreille, *mais* l'esprit. (Boil.) Le flambeau de la critique ne doit pas brûler, *mais* éclairer. (Fav.) Ce n'est pas le mot d'inquisition qui nous fait peur, *mais* la chose même. (Pasc.) Les satires de J.-B. Rousseau n'étaient pas, comme celles de Boileau, de mauvais ouvrages, *mais* des injures personnelles et atroces. (Volt.) Il n'est pas dans l'esprit humain de se mettre à la place des gens qui sont plus heureux, *mais* seulement de ceux qui sont plus à plaindre. (J.-J. Rouss.) Le caprice des enfants n'est jamais l'ouvrage de la nature, *mais* d'une mauvaise discipline. (Id.) Le premier de tous les biens n'est pas dans l'autorité, *mais* dans la liberté. (Id.) Nous ne sommes point les esclaves du prince, *mais* ses amis; ni les tyrans du peuple, *mais* ses chefs. (Id.) Un roi ne doit point avoir plus de richesses et de plaisirs, *mais* plus de sagesse, de vertu et de gloire que le reste des hommes. (Fén.) Ce ne sont pas les médecins qu'il joue, *mais* le ridicule de la médecine. (Mol.)

> Le gibier du lion ce ne sont pas moineaux.
> *Mais* beaux et bons sangliers, daims et cerfs bons et beaux.
> (La Fontaine.)

— Quelquefois, pour donner plus d'énergie à la phrase, on répète le verbe après *mais*. Les convenances de la nature ne sont pas celles d'un sybarite, *mais* elles sont celles du genre humain et de tous les êtres. (B. de S.-P.) On trouve des moyens pour guérir de la folie, *mais* on n'en trouve pas pour redresser un esprit de travers. (Vauven.) On aime à deviner les autres, *mais* on n'aime pas à être deviné. (Id.) Les grandes passions sont aussi rares que les grands hommes. On est occupé, intéressé; *mais* on n'est pas amoureux. (Meilhan.) Il manque bien des choses à l'indigence, *mais* tout manque à l'avarice. (Trad. de P. Syrus.) Il faut regarder son bien comme son esclave; *mais* il ne faut pas perdre son esclave. (Montesq.) Le cœur suffit pour savoir, *mais* il ne suffit pas pour savoir choisir. (Dict. de max.) Il est bon de se fier aux hommes, *mais* il est encore meilleur de s'en défier. (Id.) On excuse souvent ceux qui sont avares de leur esprit, *mais* on n'excuse jamais ceux qui en sont prodigues. (Id.) On donne des conseils; *mais* on ne donne pas la sagesse d'en profiter. (La Rochef.) Il est aisé de critiquer un auteur; *mais* il est difficile de l'apprécier. (Vauven.) Le premier de nos devoirs est d'être homme; *mais* le second est d'être citoyen. (Labouïsse.) Il faut, en quelque sorte, respecter les fautes des grands hommes; *mais* il ne faut pas les imiter. (La Roch.) C'est un parti sage à la guerre de se tenir sur la défensive; *mais* ce n'est pas le plus brillant. (Id.) La nature a dit à la femme: Sois belle si tu peux, sage si tu veux; *mais* sois considérée, il le faut. (Beaum.)

— adverb. et fam. Il s'unit toujours dans ce cas au verbe *pouvoir*, par une négation ou par une interrogation. *Je n'en puis mais.* Ce n'est pas ma faute, je n'en suis pas la cause. Si le père a fait une faute, le fils n'en peut mais. Si cela est arrivé, en puis-je mais?

— subst. et fam. Il ne loue guère sans quelque *mais*. Il y a toujours avec lui des *si* et des *mais*. Il n'y a point de *mais* qui tienne; je ne donne point ma fille à un muet. (Bruéys.)

— Il signifiait quelquefois Davantage. Vous dites qu'il y a deux aunes de cette étoffe, il y en a mais. Locution usitée surtout dans le Lyonnais.

— *Mais que, dès que, après que, pourvu que.* L'Académie le considère comme vieux langage. Boiste seulement comme populaire.

— *Mais* se disait quelquefois pour *mal*. Mais faire. Mais parler. Mais aise.

MAIS. Myth. ind. Le ministre de Vichnou, dans la doctrine des ceuravaths. Il est chargé d'examiner les bonnes et les mauvaises œuvres des morts, et de présenter à Vichnou les âmes purifiées par les diverses générations.

MAÏS. s. m. (pr. *ma-iss*). Bot. Genre de graminées comprenant des plantes annuelles à racine fibreuse, formant une touffe épaisse de laquelle s'élèvent une ou plusieurs tiges glabres, remplies d'une moelle saccharine. Ces tiges sont articulées et garnies à chaque nœud d'une feuille lancéolée, longue de trente à soixante centimètres, large de cinq à huit centimètres, ciliée sur les bords, pubescente en dessous, engaînante à sa base, striée longitudinalement et divisée par une nervure blanchâtre. Les fleurs mâles, d'un blanc verdâtre ou légèrement purpurines, sont disposées en panicule longue, partagée quelquefois en vingt-cinq à trente épillets penchés; les fleurs femelles, situées aux aisselles des feuilles, offrent un épi enveloppé par un spathe composé d'une vingtaine de feuilles membraneuses superposées les unes aux autres, sur lesquelles retombent un grand nombre de styles filiformes, dont la réunion offre l'aspect d'une longue barbe pendante; à ces fleurs succèdent des épis longs de vingt à trente-deux centimètres, enveloppés de plusieurs feuilles roulées et sortant de l'axe commun, qui contiennent des graines recouvertes d'une écorce mince, lisse, luisante, plus ou moins colorée, variant du blanc mat au rouge foncé, le plus communément d'un beau jaune d'or, renfermant une matière farineuse blanche, sucrée et très-nourrissante. De même que toutes les plantes cultivées, le maïs a éprouvé différentes modifications sous la main de l'homme. On en connaît aujourd'hui trois espèces principales et un grand nombre de variétés. C'est surtout par la couleur des grains qu'elles se distinguent les unes des autres. Le maïs est très-important non-seulement pour l'homme, mais même pour les animaux. Il sert d'aliment à l'homme; on fait avec la farine de ses grains, du sucre et du lait une bouillie qu'on appelle *gaudes* et qui est un aliment très-populaire en Bresse et Franche-Comté. Il est une des substances que l'homme prépare de mille manières différentes pour son usage, et qui, sous toutes les formes, lui offre un aliment solide et bon. Les épis naissants, confits dans le vinaigre comme les cornichons, font un mets et un assaisonnement agréables. Il peut remplacer l'orge dans la fabrication de la bière. Les animaux domestiques aiment le grain avec passion; il remplace l'avoine pour les chevaux en Amérique, il engraisse promptement les bœufs, les oies, les dindes, les canards, etc. Étant coupé vert, le maïs donne un fourrage abondant et très-substantiel pour tous les bestiaux, et surtout pour les vaches; séché, il peut servir utilement au chauffage dans les fours et même dans les foyers. Le maïs commun. Le maïs hérissé. Le maïs à rafle rouge. Maïs tardif, quarantain. Maïs à gros épi, à épi rameux. Maïs blanc, rouge, panaché, etc.

— On donne aussi le nom de maïs son grain et même à sa farine. Égrener du maïs. Faire cuire du maïs. Tourte de maïs. Bouillie de maïs.

MAISON. s. f. (pr. *mè-zon*; du lat. *mansio*, demeure, séjour; et par corruption, d'abord, *masio*, et ensuite *maison*). Logis, bâtiment servant d'habitation, de demeure. L'homme, jeté nu sur la terre, se vit forcé non-seulement de se couvrir de vêtements, mais de se bâtir des asiles où il pût se mettre à couvert des chaleurs brûlantes du soleil, de l'humidité des pluies, des rigueurs des hivers, etc., suivant la situation du pays qu'il habitait: de là l'origine des *maisons*. La forme et les dimensions de ces constructions varient à l'infini, suivant les climats, la nature des matériaux qu'on y emploie, et même la richesse de ceux qui les font bâtir. Maison commode, bien logeable. Bonne, grande, petite, jolie vilaine maison. Maison à porte cochère. Maison de brique, de pierre de taille. Maison entre cour et jardin, sur la rue. Bâtir, abattre, démolir une maison. Maison à louer. Maison à vendre. Les fondements, les gros murs, la couverture d'une maison. Il est en maison d'emprunt. Au bout du terme, il faut qu'il vide la maison. Il va de maison en maison. Sa maison est ouverte à tous venants. Il ne sort point, il ne bouge point de sa maison. Tes *maisons* ne sont plus qu'un amas de pierres. (Boss.) Prodiguer ses trésors pour embellir ses *maisons*. (Fléch.) Elle va pour les malheureux quêter dans les *maisons*. (Boil.) Le maître de cette *maison* la trouve trop sauvage et s'y tient peu. (J.-J. Rouss.) Dois-je rester dans votre *maison* malgré vous? (Id.) La grandeur qui était dans son âme se répandait dans toute sa *maison*. (Buff.) Dans les pays du nord, on fait des *maisons* en bois d'une grande simplicité. (Tessier.) Les Kamtchadales se réfugient en hiver dans des *maisons* souterraines. (Id.) En Chine et dans les pays chauds en général, les *maisons* sont fort basses. (Id.) Les peuplades qui errent dans les régions septentrionales de l'Amérique se bâtissent en hiver des *maisons* qui sont entièrement composées de blocs de neige. (Id.)

— *Maison de ville*. La maison qu'un particulier habite à la ville.

— *Maison de campagne*. Habitation où se trouvent les accessoires qui constituent les agréments de la campagne; parc, jardin à l'anglaise, parterre, terrasse, fontaine, jet d'eau, serre-chaude, billard. Un ami inutile est comme une belle *maison* de campagne dont on ne tire aucun revenu, mais qui coûte beaucoup à entretenir. (Oxenst.) || On dit dans le même sens, *maison de plaisance*. Le surintendant Fouquet avait à Saint-Mandé une jolie *maison* de plaisance. (Dul.)

— *Maison des champs*. Habitation avec les accessoires nécessaires aux vues d'économie ou de placement, que l'on fait construire ou que l'on acquière; elle comprend prairies, potager, basse-cour, bétail, etc.

— *Maison rustique*. Tous les habitants qui composent une ferme, une métairie.

— Fam. *Garder la maison*. Rester chez soi, ne pas sortir.

— Prov. *Il est fait comme un brûleur de maisons*. Se dit d'un homme mal habillé et tout en désordre.

— Fig. et prov. *Charbonnier est maître dans sa maison*. Chacun vit comme il l'entend, comme il lui plaît. || *Par-dessus les maisons*. Se dit en parlant de choses exagérées, exorbitantes, excessives. Il fait des demandes, il a des prétentions par-dessus les maisons. Cet objet a été vendu par-dessus les maisons.

— *Maison royale*. Maison qui appartient au roi, et où il peut habiter avec sa cour. Fontainebleau, St-Cloud, sont des maisons royales. || *La maison royale* signifie aussi Les princes du sang.

— *Maison du roi, des princes.* Tous les officiers, etc., qui servent un roi, des princes. || On appelait aussi *maison du roi*, les troupes destinées pour la garde de la personne du roi.

— *Maison militaire.* Nom qu'on donne aussi à la troupe ou à l'ensemble des troupes qui gardent la personne du roi. La maison du roi faisait partie de la maison militaire. || *Maison rouge.* Les mousquetaires.

— *Maison* signifie aussi, Race, lignée. On dit d'une famille noble, de gens illustres ou vertueux, Grande, illustre, ancienne maison. Maison de France. La maison de Lorraine. La fière et riche maison de Bourgogne. Celle qui élève les hommes et qui agrandit les *maisons*. (Boss.) Un prince qui a honoré la maison de France. Un prince de la première *maison* de l'univers. (Id.) La *maison* de Bavière est une de ces *maisons* augustes où la puissance, la valeur et la piété se perpétuent, et dont la gloire ne vieillit point avec le temps. (Fléch.) On était avide de voir les princes de la *maison* de Bourbon. (Fléch.)

— *Relever sa maison, sa fortune.* Un homme relève sa maison lorsqu'il acquiert des biens, des honneurs, qui rendent à sa famille son ancienne splendeur et les avantages qu'elle avait perdus.

— Quand le dernier rejeton d'une race est mort, on dit qu'une maison est éteinte, finie. Maison éteinte de Holstein, de Brandebourg, de Montmorency.

Et quand Dieu. . . . .
Voudrait que de David la *maison* fût éteinte
(Racine.)

— *Maison garnie.* Maison où on loue des chambres, des appartements meublés. Tenir maison garnie. Loger en maison garnie. || Maison meublée à louer en tout ou en partie.

— *Maison d'éducation.* Maison destinée à l'éducation, à l'instruction des enfants, et où on les prend en pension.

— *Maison de santé.* Établissement où les malades, les valétudinaires, les convalescents, se mettent en pension pour y être traités, soignés particulièrement.

— *Maison de jeu.* Établissement ouvert au public, où l'on joue à des jeux de hasard.

— Comm. et financ. *Maison de commerce.* Maison, établissement où l'on fait trafic de marchandises. Il vient d'ouvrir une maison de commerce. En ce sens, on dit aussi simplement, Ce négociant a une maison à Paris et une à Lyon; ou encore, Il a maison à Londres et à Paris. C'est une excellente maison, une maison solide, qui jouit d'un grand crédit. || *Maison de commission.* Maison d'un négociant qui fait la commission, qui vend et achète toutes sortes de marchandises pour le compte de ses commettants. C'est une bonne maison. Une maison importante qui fait de grandes affaires, de fortes expéditions. || *Maison de nouveauté.* Vaste établissement où l'on vend en gros et en détail toutes sortes de marchandises et d'articles de goût, principalement à l'usage des dames. C'est une maison bien assortie, on y trouve tout ce qu'on peut désirer. || *Maison de banque.* Comptoir où l'on fait trafic de l'argent et des négociations des valeurs du commerce, et où l'on traite de grandes affaires commerciales, et surtout par spéculation. || *Maison de prêt.* Où l'on prête de l'argent sur des effets déposés en nantissement.

— *Maison de ville, maison commune.* Hôtel de ville, lieu où s'assemblent les officiers municipaux. Il était allé à la maison de ville, à la maison commune. On dit communément, *Aller à la municipalité, à l'hôtel de ville.*

— *Maison d'arrêt, de détention, maison de force, de correction.* Prisons, lieux légalement et publiquement désignés pour recevoir ceux qu'on vient d'arrêter ou ceux qui ont été condamnés à la détention.

— *Maison de charité.* Maison où l'on donne des secours à la classe indigente.

— *Maison d'asile* ou *Salle d'asile.* Où l'on reçoit les enfants en bas âge de la classe pauvre, pour les soigner et leur donner une première instruction.

— *La maison de Dieu.* L'Église. La maison de Dieu est une maison de prière. Il faut entrer avec respect dans la maison de Dieu. Ils troublent dans la *maison* de Dieu le vénérable silence des mystères. (Fléch.) Elle voulut que la *maison* de Dieu devînt la sienne. (Id.)

— Prov. et pop. *C'est la maison de Dieu, du bon Dieu, on n'y boit ni on n'y mange.* Se dit d'une maison où l'on ne donne à manger à personne.

— *Petite maison*, au sing. S'entendait autrefois d'une maison ordinairement située dans un quartier éloigné, destinée à des parties de plaisir, à des plaisirs occultes, et souvent même à des orgies. Il leur a donné à dîner dans sa petite maison. Il les a reçus à dîner dans sa petite maison.

— *Petites maisons.* Nom donné autrefois à un hôpital de Paris, où l'on renfermait les aliénés. On l'a mis aux petites maisons.

Il n'est point de fou qui, par belles raisons,
Ne loge son voisin aux *petites maisons*
(Boileau.)

Heureux si de son temps, pour de bonnes raisons,
La Macédoine eût eu des *petites maisons* (Id.

— Prov. *Il est à mettre aux petites maisons, c'est un échappé des petites maisons.* C'est un homme sans raison, qui fait ou qui dit des folies. || *Ce sont les petites maisons ouvertes.* C'est un trait de folie, ce sont des extravagances.

— Par extens. *Maison*, signifie Le ménage, tout ce qui a rapport aux affaires domestiques. Tenir, lever maison. C'est elle qui tient, qui a soin de la maison. Ce petit revenu leur suffit pour faire aller, pour faire rouler la maison. Il a une maison bien dispendieuse, bien lourde.

— *Avoir une bonne maison.* Donner souvent à manger. || *Avoir un grand état de maison.* Étaler un grand luxe de table, d'ameublement, avoir beaucoup de domestiques, de chevaux, de voitures.

— *Faire bien les honneurs de sa maison.* Bien recevoir, bien traiter ceux qu'on invite.

— *Faire une bonne maison.* Amasser beaucoup de bien, se mettre en état de bien établir sa famille.

— *Maison*, se dit encore de ceux qui vivent ensemble dans une maison, qui composent une même famille. Il est aîné de toute la maison. Il est l'ami de la maison. Il est de la maison. Je suis de la *maison*, point de cérémonie. (Boissy.) Les cris de sa maison désolée. Malgré les nécessités de sa *maison* épuisée. (Boss.) Considérez ce que peut dans les *maisons* la prudence d'une femme sage, pour les soutenir. (Id.)

— On dit, *Une maison bien réglée*, pour signifier Une maison où il y a de l'ordre.

— En parlant des gens attachés au service d'une maison. *Un valet et deux servantes composent toute sa maison.*

— Fam. *Faire maison nette.* Renvoyer à la fois tous ses domestiques. || *Faire maison neuve.* Prendre de nouveaux domestiques.

— *Les gens de la maison.* Les domestiques attachés au service d'une maison en particulier. || *Les gens de maison.* En général, Les personnes dont l'état est de servir comme domestique.

— Fig. et fam. *Traiter, accommoder quelqu'un en enfant, en fils de bonne maison.* Le châtier comme il le mérite, de la bonne manière.

— Prov. *Les maisons empêchent de voir la ville.* Une trop grande attention aux petits détails fait perdre de vue le fond, le principal de l'affaire. || *Quand on voit brûler la maison de son voisin, on a sujet d'avoir peur.* Le malheur des autres doit nous servir d'avertissement. || *Fumée, pluie et femme sans raison, chassent l'homme de sa maison.* Il est aussi impossible de vivre avec une femme déraisonnable que d'habiter une chambre mal couverte ou dont la cheminée fume.

— Expr. prov. *N'avoir ni maison, ni buron.* Ne posséder aucun bien, n'attendre aucun héritage.

— *Voilà une belle maison, s'il y avait des pots à moineaux.* Se dit pour ridiculiser une maison de mince apparence.

— *Être dans la maison du roi.* Être en prison.

— Pop. On dit, *la maison*, pour Les gens de la maison. Holà! hé! la maison, toute la maison.

— Ant. rom. *Maison dorée.* Palais de Néron, à Rome. || De nos jours, Maison située dans la cité des Italiens. La Maison dorée du boulevard.

— Anc. cout. *Maison de force* ou *forcée.* Prison où l'on renfermait les femmes de mauvaise vie. || *Maison de la ville.* Prison publique. || *Maison de justice.* Lieu où l'on détient les prévenus de crime.

— On nomme aussi *maison*, Une compagnie, une communauté d'ecclésiastiques, de religieux. Il était docteur de la maison et société de Sorbonne. La maison de Saint-Lazare, de Saint-Acheul.

— Astrol. *Les douze maisons du soleil.* Chacun des douze signes du zodiaque. Dans l'ancienne astronomie, la douzième partie du ciel, comprise entre deux cercles de position. Ces cercles passent par les deux intersections du méridien et de l'horizon, et coupent l'équateur en douze parties égales. Les astrologues leur ont donné les qualifications suivantes: 1° *la maison de vie*; 2° *la maison des richesses*; 3° *la maison des frères*; 4° *la maison des parents*; 5° *la maison des enfants*; 6° *la maison de santé*; 7° *la maison du mariage*; 8° *la maison de la mort*; 9° *la maison de la piété*; 10° *la maison des offices*; 11° *la maison des amis*; 12° *la maison des ennemis.*

— Phys. *Maison de tonnerre.* Petit édifice légèrement construit, dans lequel on place une cartouche qu'on peut enflammer par l'électricité. L'usage de cette machine est de démontrer et de prouver l'utilité des conducteurs contre les effets du tonnerre.

— Législ. mod. *Maisons pénitentiaires.* Prisons établies en Amérique, en France et dans d'autres pays, où l'on s'occupe d'améliorer le moral des détenus par l'instruction élémentaire et religieuse, l'enseignement d'un état, le travail silencieux, et par des classifications diverses de punition, de récompense, d'épreuve et d'isolement.

— Philol. *Maison rustique.* Titre de plusieurs ouvrages qui traitent de l'économie rurale.

— Syn. comp. MAISON. LOGIS. HÔTEL. PALAIS. CHÂTEAU. Le mot *maison* marque plus particulièrement l'édifice; celui de *logis* est plus relatif à l'usage. On loge dans une maison; et une maison a plusieurs corps de logis, qui peuvent être habités par une ou plusieurs personnes. Les bourgeois occupent des *maisons*; les grands à la ville occupent des *hôtels*, les rois, les princes, etc., y ont des *palais*; les seigneurs ont des *châteaux* dans leurs terres.

MAISON (Nicolas-Joseph). Maréchal de France, né à Épinay en 1770, se distingua dans les guerres de la République et de l'Empire. En 1830, il fut un des commissaires qui accompagnèrent Charles X à Cherbourg. Il fut depuis appelé au ministère des affaires étrangères en 1835, et envoyé comme ambassadeur à Vienne et en Russie. Il est mort à Paris en 1840.

MAISON DE DIEU ou **LIGUE CADÉE.** Géogr. Petite république de Suisse, formant la partie S.-E. du canton des Grisons. Chef-lieu Coire.

MAISONNAGE. s. m. Dr. cout. Bois de haute futaie que l'on abat pour l'employer à des constructions.

MAISONNÉE. s. f. Tous les gens de la famille qui demeurent dans une même maison. On a mené en prison toute la maisonnée. Toute la maisonnée est venue dîner chez moi. Pop.

MAISONNETTE. s. f. (dimin. de *maison*). Maison basse et petite. Il a fait bâtir une jolie maisonnette. Il est logé dans une maisonnette.

MAISONNEUVE (J.-B. Simonnet de). Né à Saint-Cloud en 1750, mort en 1819; auteur de la tragédie de *Roxelane et Mustapha*, et de plusieurs poésies.

MAÏSOUR. Géogr. Contrée de l'Inde méridionale qui embrasse une partie du plateau formé par les deux chaînes des Ghattes, à l'ouest de Pondichéry; son étendue est d'environ 2,000 lieues carrées. On y compte à peu près trois millions d'habitants. || Petite ville dominée par une citadelle bâtie sur une colline, et dans laquelle s'élève le palais du radjah, qui y fait sa résidence. Elle est à 16 kil. au midi de Seringapatam. Son nom hindou est *Mahesasoura.*

MAISTRANCE. s. f. Mar. Mot par lequel on désigne dans les ports le corps des maîtres ou premiers sous-officiers de marine, chargés des différents détails du service.

MAISTRE (Joseph, comte de). Écrivain et diplomate remarquable, né à Chambéry en 1753 d'une famille d'origine française, mort en 1821; se distingua surtout dans la polémique religieuse en faveur de la papauté. || MAISTRE (Xavier, comte de). Naquit à Chambéry en 1764; auteur du *Voyage autour de ma chambre.* Un excellent juge a dit: « C'est Sterne, mais Sterne décent.»

MAISTREMENT. adv. A signifié Avec science et habileté, en maître.

MAÎTRE. s. m. Celui qui a des sujets, des serviteurs, des domestiques, des ouvriers, des esclaves; supérieur qui commande de droit ou de force. Bon maître. Mauvais maître. Rude maître. Maître fâcheux. Chercher maître. Servir son maître. L'esclave n'a qu'un *maître*; l'ambitieux en a autant qu'il y a de gens utiles à sa fortune. (La Bruy.) Nous demeurâmes à table jusqu'à ce qu'il plût à nos *maîtres* de se retirer. (Le Sage.) Lorsque Sancho entendit son *maître* parler de la sorte, il se prit à pleurer amèrement. (Viard.)

Les astres ont cru reconnaître
La voix puissante de leur *maître*. (A.-Martin.)

— Fam. *Avoir bon maître.* Être au service ou dans la dépendance d'un homme puissant par qui l'on peut être protégé.

— Fig. et fam. *Chercher maître.* Être dans l'indécision du parti qu'on prendra, de l'opinion qu'on adoptera, tant en politique qu'en religion. Ses sentiments, ses opinions ne sont pas encore arrêtés, il cherche maître.

— Prov., en style biblique. *Nul ne peut servir deux maîtres.* Il est impossible de concilier le service de Dieu avec celui du monde. || Par extens. Il est difficile de vaquer à deux emplois à la fois, de mener de front deux affaires; on ne réussit bien ni dans l'une ni dans l'autre.

— Prov. *Tel maître, tel valet.* Les valets prennent les habitudes, les manières de leurs maîtres. || Dans un sens analogue, *Les bons maîtres font les bons valets.* || *Qui a compagnon a maître.* On est souvent obligé de céder aux volontés de ses associés, des personnes avec lesquelles on vit. || *Il faut être compagnon de sa femme et maître de son cheval.* On doit traiter doucement sa femme et tenir sévèrement son cheval.

— *Mon maître, le roi mon maître, l'empereur mon maître.* Expressions employées ordinairement par les ambassadeurs ou autres gens d'un souverain en pays étranger, lorsqu'ils parlent de lui.

— Celui qui commande, qui domine, soit de droit, soit de force. Dieu est le maître de l'univers. Il s'est rendu le maître de la place. César se rendit maître de la République. Parler, agir en maître. Chacun est maître, le maître chez soi. Achève, ô mort favorable! rends-moi bientôt à mon *maître*. (Boss.) Cet homme, qui s'était mis au-dessous du reste des hommes, devint le *maître* des rois et des puissants de la terre. (Fléch.)

En quelque obscurité que le sort l'eût fait naître,
Le monde en le voyant eût reconnu son *maître*
Racine.

— *Heurter, frapper en maître.* Frapper vigoureusement à la porte d'une maison plusieurs coups de suite, ou seulement un coup très-fort.

— *Se rendre maître de.* S'emparer de. Se rendre maître d'une position militaire. Se rendre maître du bien d'autrui.

— Fig. et fam. *Se rendre maître de la conversation.* Attirer sur soi l'attention générale; y jouer le rôle principal; la fixer sur le sujet qu'on préfère.

— *Être maître de ses passions.* Les dompter, les vaincre. || *Être maître de soi.* Se posséder. Il a été dans cette circonstance bien maître de lui. Il ne disait, *maître* de lui-même, que ce qu'il voulait. (Boss.) *Maître* de sa douleur, comme de tout le reste. (Id.) On n'est pas le *maître* de ses aversions, mais on est comptable de leurs effets. (S. Dubay.)

— *Se rendre maître.* Comprimer, étouffer, éteindre. Se rendre maître du feu, d'un incendie. Se rendre maître d'une sédition, d'une émeute.

— *Se rendre maître des esprits, des cœurs.* Prendre de l'empire sur les esprits, gagner les cœurs. Maître d'un cœur déjà charmé. *Maître* de leurs suffrages. (Rac.)

. . . . . Salem, toujours vainqueur,
Ne demeure-t-il pas *maître* de notre cœur? Boileau.)

— *Ce chanteur est maître de sa voix.* Il la dirige avec facilité, il en fait ce qu'il veut.

— *Être le maître, être maître de faire quelque chose.* Avoir la liberté, le pouvoir de faire quelque chose. Choisissez, vous êtes le maître. Vous êtes le maître d'accepter ou de ne pas accepter. Je n'étais pas *maître* d'en sortir à ma volonté. (X. de Maistre.) || Absol. *Vous êtes bien le maître.* C'est à vous de choisir, vous êtes encor maître. (Rac.) || Et par civilité, Nous irons où il vous plaira, vous êtes le maître.

— Prov. *Trouver son maître.* Avoir affaire à quelqu'un de plus fort, de plus rusé, de plus habile que soi. C'était un querelleur, mais il a trouvé son maître. Il passait pour le plus habile joueur de billard, mais il a trouvé son maître.

— *Vous êtes mon maître.* Se dit à celui par qui l'on a été vaincu à un jeu, dans quelque exercice. On dit aussi dans ce sens, *Les anciens sont nos maîtres en beaucoup de choses.*

— Propriétaire. Il est maître de cette terre, de ce château. Qui est le maître de ce cheval? Quelques rayons de miel sans *maître* se trouvèrent. (La Font.)

Le coursier, écumant sous son *maître* intrépide,
Nage, etc. Racine.)

— Prov. *L'œil du maître.* La surveillance, la sollicitude, l'exactitude du propriétaire. Il n'y a rien de tel que l'œil du maître.

— Fam. *Il trouvera maître.* Se dit d'un cheval égaré, d'un bijou perdu, et signifie, Quelqu'un le réclamera ou se l'appropriera.

— *L'argent n'a point de maître.* Rien ne fait connaître à qui appartient une pièce d'argent perdue.

— Signifie aussi Professeur, celui qui élève, instruit, enseigne quelque art, quelque science, quelque chose en général. Maître d'écriture, de langue française. Maître de danse. Maître d'escrime ou maître d'armes. Maître de dessin. Il a appris d'un bon maître, sous un bon maître. Je n'ai plus besoin de maître. Autrefois on disait Maître à danser, à chanter, etc.

Des singes tout couverts d'étoffes chamarrées,
Des guenons aussi bien parées,
Avaient eu leur *maître* à danser. F. de Neufch.)

— Fig. Les mauvais succès sont les seuls *maîtres* qui peuvent nous reprendre utilement. (Boss.) Dieu lui servit lui-même de *maître* dans la retraite et le silence. (Fléch.)

— Dans ces diverses acceptions, *maître* a un féminin, qui est *maîtresse*. Une maîtresse de pension. Avoir une maîtresse instruite, habile, pour élever des enfants. V. MAÎTRESSE.

— *Maître ès-arts.* Celui qui avait reçu, dans une université, les degrés qui donnaient pouvoir d'enseigner les humanités et la philosophie.

— *Maître de pension.* Chef émérite d'une maison ou d'un établissement qui prend des jeunes gens en pension pour les élever et les instruire.

— *Maître d'étude.* Celui qui, dans un collége ou une pension, surveille les élèves pendant les heures de travail et de récréation.

— *Maître d'école.* Celui qui enseigne à lire et à écrire, dont l'école est destinée à donner aux enfants l'instruction la plus élémentaire. On dit aujourd'hui *instituteur primaire.*

— Fig. *Le temps est un grand maître.* Avec le temps on apprend beaucoup de choses qu'on ignore, qu'on ne peut prévoir.

— Prov. *Jurer sur la parole du maître.* Adopter aveuglément et soutenir les opinions d'un homme qui vous subjugue, à qui l'on a, pour ainsi dire, soumis sa raison.

— Savant, expert en quelque art. Homère et Virgile sont deux grands maîtres en poésie. Il écrit en maître. Coup de maître. Main de maître. Ce tableau est d'un grand maître. Ce maître est élève de Raphaël. Dans les combats d'esprit savant *maître* d'escrime. (Boil.)

— *Maîtres du Parnasse.* Signifie Ceux qui dictent des lois sur le Parnasse, les grands écrivains, dont les œuvres peuvent servir de modèles. Ils ont jugé les auteurs en *maîtres* du Parnasse. (Boil.)

— Au pl. se dit particulièrement des grands peintres qui ont illustré les écoles. Les maîtres de l'école italienne, de l'école française. Les grands maîtres de l'école vénitienne excellent dans la couleur.

— *Maître* est aussi un titre qu'on donne à des personnes revêtues de certaines charges. Maître des requêtes. Maître des comptes. Maître des cérémonies. Maître de la garde-robe. Maître d'hôtel du roi.

— Pal. et prat. Titre qu'on donne également aux avocats, aux notaires, aux avoués et à quelques autres gens de robe. Maître B... a la parole. Le président s'adressant à un avocat à

l'audience. Par-devant maître N... et son confrère, notaires à Paris, etc.

— *Grand maître*. Titre donné aux chefs de différents corps ou ordres. Grand maître des chevaliers de Malte, des Templiers, des Hospitaliers.

— En 1600, Henri IV institua pour Sully le titre de *grand maître de l'artillerie*, première dignité, allant de pair avec celle de maréchal.

— *Maître clerc, maître garçon, maître valet*. Celui qui est le premier entre ses compagnons dans une étude, dans une boutique, dans une maison.

— Prov. et fig. *Compter de clerc à maître*. Compter à la rigueur, sans autre responsabilité que celle de l'exactitude.

— Prov. et en mauvaise part. *Maître gonin*. Homme fin, rusé, adroit. Ce sont des tours de maître gonin.

— Pop. *Maître Aliboron*. V. ALIBORON.

— Fig. et fam. *Maître Jacques*. Homme qui réunit plusieurs emplois dans une maison. Il est à la fois cuisinier, valet de chambre, cocher; c'est un maître Jacques.

— *Maître* s'est dit de celui qui, après avoir été apprenti, était reçu, avec les usages ordinaires, dans quelque corps de métier. Maître cordonnier, tailleur, maçon, charpentier || Il se dit aujourd'hui des artisans qui emploient ou dirigent plusieurs ouvriers, qui ont des ateliers, qui font des entreprises. Le devis du maître maçon. Voilà le maître de cet atelier, de ces menuisiers. || On dit aussi, en parlant d'un chef d'atelier, Un contre-maître. Adressez-vous au contre-maître. Cela regarde le contre-maître.

— *Passer maître*. Se faire recevoir à la maîtrise, en parlant d'un artisan. || Fig. et fam. *Passer quelqu'un maître*. Ne pas l'attendre pour dîner. || *Il est passé maître en fourberie*. C'est un grand fripon, un grand fourbe.

— Fam. *Un maître homme, un maître sire*. Un homme entendu, habile, sachant se faire obéir et servir.

— Par exagér. et fam. *Maître* se joint quelquefois à certains termes d'injure. Maître fou. Maître sot. Maître fripon.

— *Maître*. V. PETIT-MAÎTRE.

— *Maître*. Titre qui fut donné, dans le XII^e siècle, aux cardinaux et aux évêques.

— *Maître du sacré palais*. Titre d'un religieux dominicain, qui demeure dans le palais du pape, ayant autorité spéciale pour examiner les livres, et pour accorder la permission d'imprimer. Ce livre porte l'approbation du maître du sacré palais.

— *Maître des chambres*. En Italie, l'huissier qui introduit à l'audience des cardinaux.

— *Maître d'hôtel*. Officier d'une grande maison qui découpe et sert à table.

— *Maître des hautes-œuvres*. Exécuteur de la haute justice, le bourreau. || *Maître des basses-œuvres*. Cureur de retraits, vidangeur.

— *Maître compagnon*. Celui qui conduit l'atelier pour le maître maçon, et qui le remplace. || *Maître de pelle*. Garçon boulanger chargé d'enfourner le pain.

— Comm. relig. *Père maître*. Religieux qui dirige les novices.

— Anc. cout. *Maître des ponts et pertuis*. Préposé sur les rivières pour conduire les bateaux au passage, souvent dangereux, des ponts et pertuis.

— Franc-maçon. *Maître*. Celui qui a été reçu dans la chambre du milieu, qui dirige les apprentis et les compagnons.

— Hist. *Maître œcuménique*. Directeur général du collége de Constantinople, fondé par Constantin.

— Anc. législ. *Maître ès-lois*. Jurisconsulte.

— Manég. *Avoir les pieds en maître à danser*. Avoir les pointes des pieds trop en dehors.

— Mar. Le premier officier qui commande toute la manœuvre. || *Maître d'équipage*. Le premier sous-officier de manœuvre, qui a autorité sur tout l'équipage. || *Maître bau*. La poutre du pont placée dans la partie la plus large. || *Maître couple*. Le couple de membrure le plus ouvert. || *Maître gabarit*. La partie la plus large du bâtiment. || *Maître des ports*. Inspecteur qui a soin des ports et qui fait placer les navires. || *Maître de chaloupe*. Officier marinier qui conduit la chaloupe et qui veille à ce que les matelots ne s'en écartent point quand ils vont à terre. || *Maître de quai*. Officier préposé dans un port de commerce pour y exercer diverses fonctions relatives à la police. || *Maître mâteur*. Espèce de charpentier qui visite les mâts et qui est chargé de les entretenir en bon état.

— Mus. Absol. *Maître*. Musicien, compositeur. Cet opéra est d'un grand maître. || *Maître de musique*. Musicien chargé de diriger l'orchestre dans un opéra, un concert. En ce sens il est le *maestro di capella* des Italiens, dont nous avons fait *maître de chapelle*. Le maître de chapelle aujourd'hui est chargé de diriger le chant dans une église et de former les enfants de chœur. || Anc. mus. *Maîtres chanteurs*. Membres d'une association musicale et poétique qui vint après celle des *minnesængers*, et qui eut beaucoup d'influence en Allemagne vers le XV^e siècle.

— Pêch. *Maître de palangre*. Se dit, sur les côtes de la Méditerranée, de la maîtresse corde. || *Maître de grave*. Celui qui après la pêche de la morue est chargé de faire sécher sur la grève les poissons dont on veut faire du *stockfisch*.

— Phil. *Maître des sentences*. Surnom de Pierre Lombard, philosophe du XII^e siècle, auteur d'un livre qui portait ce titre.

— Tech. *Maître à danser*. Compas à l'usage des horlogers, dont les branches croisées ressemblent par le bas à deux jambes, portant leurs pieds en dehors.

— *Maître*. Se prend quelquefois pour Premier ou principal, en parlant des choses inanimées qui sont de même nature. Le maître autel. Le maître brin d'une plante. || M. Landais en fait un adjectif, aussi dit-il : la *maîtresse voûte*.

MAÎTRESSE. s. f. Celle qui a des domestiques, des serviteurs, des esclaves. Bonne maîtresse. Mauvaise maîtresse. C'est une très-bonne maîtresse. La maîtresse du logis. La maîtresse de la maison. La *maîtresse* de la maison doit toujours s'assurer que le café est excellent. (Brillat-Savar.) Monsieur, voilà mes *maîtresses* qui vont venir tout à l'heure. (Mol.)

— Celle qui possède, qui est propriétaire d'une chose.

— Fig. L'écolier s'avança timidement vers celle qui était déjà la *maîtresse* de son cœur. (H. Houssaye.)

— Fig. Cette femme est maîtresse d'elle-même, maîtresse de ses passions. Un objet plus noble qu'elle se propose en cela, c'est de rester *maîtresse* d'elle-même, d'accoutumer ses passions à l'obéissance, et de plier tous ses désirs à la règle. (J.-J. Rouss.)

— Celle qui enseigne une science, un art, etc. Maîtresse de langues. Maîtresse de dessin. Maîtresse de musique. Maîtresse de chant. Maîtresse de piano.

— *Maîtresse de pension*. Celle qui tient les jeunes filles en pension pour les instruire ou les faire instruire. || *Maîtresse d'école*. Celle qui enseigne à lire et à écrire à des enfants.

— La fille ou femme veuve, recherchée ou promise en mariage, ou simplement aimée de quelqu'un. Il est fort assidu auprès de sa maîtresse. Il courtise sa maîtresse depuis des années. Sa maîtresse ou son amante partage son amour. Elle aura le pouvoir d'épouse et de *maîtresse*. (Rac.) J'ignore ce grand art qui gagne une *maîtresse*. (Boil.) Il n'y a point d'ami aussi agréable qu'une *maîtresse* qui nous aime. (B. de St-P.)

— Fam. *Une maîtresse femme*. Une femme habile, intelligente, ferme, qui a de la tête, qui en impose.

— *Petite-maîtresse*. Femme élégante, recherchée dans ses manières, dans son ton, dans sa parure, dans son ameublement; affectée dans son langage, ayant ainsi les ridicules du petit-maître.

— Se dit encore, D'une femme ou fille qui vit avec un homme dans un commerce d'amour et de galanterie. C'est sa maîtresse. Sa maîtresse ne l'aime pas. Il a eu bien des maîtresses.

— *Maîtresses cartes*. Les cartes du quatrième lot et de la dernière qualité qui puissent entrer dans un jeu.

— Mar. *Maîtresse ancre*. La plus grosse ancre d'un bâtiment.

— Pêch. *Maîtresse corde*. La plus grosse des cordes dont on se sert pour le genre de pêche appelé *pêche aux cordes*.

— Techn. *Maîtresse pièce*. La principale pièce d'un ouvrage quelconque.

MAÎTRISE. s. f. Qualité de maître dans les arts et métiers. On disait autrefois : Gagner, acheter la maîtrise. Parvenir à la maîtrise.

— *Maîtrise* ou *grande maîtrise*. Charge et dignité données aux chefs de certains ordres militaires et de chevalerie. La grande maîtrise de l'ordre de Malte. La grande maîtrise de l'ordre Teutonique.

— Emploi de maître de chapelle dans une cathédrale. || Maison où les enfants de chœur reçoivent leur éducation musicale.

— Anc. admin. *Maîtrise des eaux et forêts*. Juridiction pour les délits relatifs aux rivières, aux bois, à la chasse, à la pêche, tant au civil qu'au criminel.

MAÎTRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Maîtriser. S'empl. adjectiv. Passions maîtrisées. Imagination maîtrisée. Transports maîtrisés.

MAÎTRISER. v. a. 1^re conj. (rad. *maître*). Gouverner en maître, avec une autorité absolue. C'est une injustice de vouloir maîtriser ses égaux. Il ne faut pas se laisser maîtriser.

— Se rendre maître d'une chose, en disposer. L'art est parvenu à *maîtriser* le cours de la séve de manière à la diriger à volonté. (Chapt.)

— Fig. Vaincre, réduire, réprimer, soumettre. Maîtriser ses penchants. Maîtriser ses passions, les élans de son cœur.

— *Maîtriser la fortune*. Faire tourner les événements à son avantage, par la force de son caractère ou par l'habileté de sa conduite.

— SE MAÎTRISER. v. pron. Être maîtrisé. La nécessité ne peut se maîtriser.

— Se dompter soi-même. Dompter son esprit, son imagination, son caractère, son tempérament. Pour bien maîtriser les autres, il faut se maîtriser soi-même.

MAIXENT (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant. (Deux-Sèvres); 4,300 hab.

MAJA. s. m. Ornith. Nom donné à de petits oiseaux qui volent en troupes, et sont de grands destructeurs des rivières, surtout dans l'île de Cuba.

MAJACUÉ, s. m. Ornith. Ancien nom du cormoran.

MAJAN. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux des Indes orientales. V. MAÏAN.

MAJAT. s. m. Conchyl. Espèce fort commune de cyprée ou porcelaine livide.

MAJAUFE. s. f. Bot. Nom sous lequel on cite quelques espèces de fraisier à ovaires gros et rares, et à longues étamines.

MAJE. adj. m. (du lat. *major*, supérieur). Anc. jurispr. Il se disait, dans plusieurs provinces, des juges qui présidaient à une juridiction subalterne. Juge maje.

— L'Académie et tous les dictionnaires écrivent à tort *mage*; cette orthographe est entièrement contraire à l'étymologie.

MAJESTA. Myth. lat. Terre fertile. On la considère comme l'épouse de Vulcain, et encore comme la mère de Mercure. On l'appelle aussi *Maïa*.

MAJESTAS. Myth. lat. Divinité romaine, fille du dieu Honor et de la déesse Reverentia. Ovide suppose que Majestas ou la Majesté régna très-anciennement dans le ciel, et qu'à partir du chaos elle gouverna le monde.

MAJESTÉ. s. f. (du lat. *majestas*, de *major*, plus grand, et de *status*, état, rang). Grandeur suprême, auguste, souveraine. La majesté de Dieu. Une majesté divine, sainte, sacrée, auguste, suprême, sublime, révérée, douce, fière, grave, royale, terrible, redoutable. Elle voudrait disparaître tout entière devant la *majesté* du roi des rois. (Boss.) Celui qui règne dans les cieux, à qui seul appartient la gloire, la *majesté* et l'indépendance. (Id.) Au jour de la dédicace du temple, Dieu y parut dans toute sa *majesté*. (Id.) Le Capitole bâti par Tarquin le Superbe, et le temple qu'il éleva à Jupiter dans cette forteresse, étaient dignes dès lors de la *majesté* du plus grand des dieux, et de la gloire future du peuple romain. (Id.) Les citoyens et les étrangers admiraient la *majesté* des rois d'Israël. (Id.) Pénétré de la *majesté* suprême de Dieu. (J.-J. Rouss.) Je ne sais quelle terreur vint saisir mon âme, dans ce lieu simple et auguste, tout rempli de la *majesté* de celui qu'on y sert. (Id.) L'homme a la force et la *majesté*; les grâces et la beauté sont l'apanage de l'autre sexe. (Buff.) La *majesté* des rois inspire plus de respect que de tendresse. (Fléch.) Viens-tu du Dieu vivant braver la *majesté*? (Rac.)

> Et vous, sous sa *majesté* sainte,
> Cieux, abaissez-vous. (RACINE.)

> Au fond de leur palais, leur *majesté* terrible,
> Affecte à leurs sujets de se rendre invisible. (ID.)

— Qualité de tout ce qui est revêtu d'un caractère de grandeur propre à inspirer le respect. La majesté de son front. La *majesté* de la nature ennoblit les êtres les plus vils à nos yeux. (Barth.) Que de dons et de richesses consacrés à la *majesté* du culte. (Mass.) Le faste n'ajoute rien à la *majesté* du trône. (Rayn.) L'auguste *majesté* sur votre front empreinte. (Rac.) Sur son front vertueux la *majesté* respire. (Baour-Lorm.)

> Seigneur, je n'ai jamais contemplé qu'avec crainte
> L'auguste *majesté* sur votre front empreinte. (RACINE.)

> La douce *majesté* dont son œil étincelle
> Dissipe la tempête et les noirs aquilons. (FAVOLLE.)

— Fig. Se dit des empires, des lois, des compagnies et des assemblées augustes qui sont revêtues du caractère de l'autorité publique. La majesté de l'empire romain, du peuple romain. La majesté du sénat. La majesté des lois. Ainsi puisse être rendue la *majesté* à vos tribunaux. (Boss.) Alexandre Sévère disait qu'en adoucissant la *majesté* de l'Empire, on la rendait plus supportable. (Ablanc.)

> Un rang dont je n'ai pu soutenir la clarté,
> Et dont un autre enfin remplit la *majesté*. (RACINE.)

> ..... Vous pourriez par cette indignité,
> De l'empire à vos pieds fouler la *majesté*. (ID.)

— Se dit, en littérature, de ce qui présente quelque chose de grand, d'auguste. La majesté du style. On trouvait dans ses discours une *majesté* imposante sous laquelle les esprits restaient accablés. (Barth.) La sublimité des pensées et la *majesté* du style rendent cette histoire digne de Moïse. (Boss.) La *majesté* des Écritures m'étonne. (J.-J. Rouss.) L'éloquence le cède à la poésie pour la *majesté* de l'expression. (D'Ablanc.) Il y a beaucoup de grandeur et de *majesté* dans ces paroles de Moïse : Que la lumière soit, et la lumière fut. (Boil.)

— Se dit aussi au sens moral. Ces vérités ne doivent pas être présentées avec des couleurs qui en altèrent la *majesté*. (Barth.)

— Se dit ironiq. D'un certain air de gravité hautaine par laquelle des gens sans mérite réel s'efforcent d'humilier ceux qui en ont. Cette femme affecte un air de majesté qui la rend ridicule. Si les pensées, les livres et leurs auteurs dépendaient des riches et de ceux qui ont fait une belle fortune, quelle proscription!... quelle *majesté* n'observent-ils pas à l'égard de ces hommes chétifs, que leur mérite n'a ni placés ni enrichis, et qui en sont encore à penser et à écrire judicieusement! (La Bruy.)

— Titre que l'on donne aux têtes couronnées. Il n'y a d'exception à cet égard aujourd'hui que pour les souverains qui sont en dehors du système européen. On dit en parlant à un empereur, à un roi, etc., *Votre Majesté*, et en parlant d'eux, *Sa Majesté*, *Leurs Majestés*. Votre Majesté, sire, a ordonné. Plaise à Votre Majesté. || Par une de ces contradictions que l'usage a converties en loi, on ne doit pas dire, en parlant au roi ou du roi, Votre Majesté est *maîtresse*, mais Votre Majesté est *maître*. La grammaire doit, en pareil cas, s'effacer devant l'étiquette traditionnelle.

— Pour les empereurs, il est d'usage de joindre à la qualification de *majesté* l'épithète *impériale*; celle de *royale* en parlant des rois, ne s'emploie que dans certaines langues, mais n'est pas usitée en français. Quelquefois on y ajoute encore d'autres épithètes, telles que *très-gracieuse* en Angleterre, *très-haute* en Allemagne, *impériale et royale* en Autriche. Le titre de *majesté catholique* a été donné par la cour de Rome aux souverains d'Espagne; celui de *majesté très-chrétienne* aux rois de France; celui de *très-fidèle* aux souverains de Portugal; celui *d'apostolique* à ceux de Hongrie. Ces titres se sont conservés dans le langage de la chancellerie. || On dit aussi *Sa Majesté Britannique*, *Sa Majesté Suédoise*, *Sa Majesté Danoise*, pour dire, la reine d'Angleterre, le roi de Suède, le roi de Danemark. || On dit encore *Sa Majesté la reine d'Angleterre*, *Sa Majesté le roi de Suède*, etc.

— On écrit par abréviation : V. M. pour Votre Majesté, VV. MM. pour Vos Majestés, S. M. pour Sa Majesté, et LL. MM. pour Leurs Majestés.

— Titre d'honneur donné, dans le moyen âge, aux rois, aux papes, aux cardinaux, aux archevêques, aux princes, et même aux grands du royaume, qui jouissaient des prérogatives de la souveraineté sur une ou plusieurs provinces.

— Hist. rom. *Loi de majesté*. Loi portée par Auguste, et qui prononçait la peine de mort contre tout individu coupable d'un délit envers l'État, ou le chef de l'État. || *Jugement de majesté*. Jugement prononcé en vertu de la loi de majesté.

— Diplom. *Sceau de majesté*. Nom du grand sceau des empereurs d'Allemagne. || S'est dit aussi Du grand sceau féodal de l'électeur de Mayence. *Lettres de majesté*.

— *Crime de lèse-majesté*. Dans notre ancienne législation, on distinguait : 1° le crime de *lèse-majesté divine*, qui était une offense commise envers Dieu; 2° le crime de *lèse-majesté humaine*, qui était l'attentat commis contre le souverain ou contre l'État. Lors de la révision du Code pénal en 1832, l'expression de *lèse-majesté* a été effacée; elle subsiste, au contraire, dans les codes de la plupart des autres nations européennes. Quant au crime de *lèse-majesté divine*, il a disparu de notre législation moderne.

— Iron. et burl. Se dit à l'égard des gens de peu de considération. Hé bien! pour avoir fait cette raillerie, est-ce que Votre *Majesté* s'en tient offensée? A-t-on choqué Votre *Majesté*? (Trév.)

— Iconol. La Majesté royale est représentée assise sur un trône, vêtue de la pourpre et du manteau royal. Elle a une couronne sur la tête, tient un sceptre de la main droite, et de la gauche un aigle, emblème, chez les Égyptiens, de la puissance royale.

MAJESTUEUSEMENT. adv. Avec majesté, avec grandeur. Il s'avance majestueusement, accompagné des principaux seigneurs de sa cour. Le tonnerre gronde majestueusement. La narration doit couler *majestueusement* comme les fleuves, et non pas avec rapidité comme les torrents. (St-Evrem.) Considérez ces grands globes qui roulent si *majestueusement* sur nos têtes. (Ablanc.)

MAJESTUEUX, EUSE. adj. (pr. *ma-jes-tu-eu*). Qui a de la majesté, de la grandeur, de l'éclat. Un port majestueux. Une taille, une démarche majestueuse. Front majestueux. Temple majestueux. Un air majestueux. Style majestueux. Combien il était intrépide à la tête de ses armées, combien auguste et *majestueux* au milieu de son palais et de sa cour. (Boss.) Venez contempler dans la première place du monde la rare et *majestueuse* beauté d'une vertu toujours constante. (Id.) Comme un fleuve *majestueux* et bienfaisant, qui porte paisiblement dans les villes l'abondance. (Id.) Plus une action théâtrale est *majestueuse* ou effrayante, plus elle deviendrait insipide, si elle était souvent répétée. (Volt.) Tout ce qui peut rendre la religion plus *majestueuse*. (Fléch.) || Les grands conquérants, qu'on nous dépeint avec tant de gloire, ressemblent à ces fleuves débordés qui paraissent *majestueux*, mais qui ravagent toutes les fertiles campagnes qu'ils devraient seulement arroser. (Fén.) Au-dessous de nous, cette immense pleine d'eau que le lac forme au sein des Alpes nous séparait des riches côtes du pays de Vaud, dont la cime du *majestueux* Jura couronnait le tableau. (J.-J. Rouss.)

> . . . . Ces bois *majestueux*,
> Où l'azur rembruni des cieux épais et sombres
> Redouble encor l'horreur des éternelles ombres.
> (THOMAS.)

> L'astre *majestueux* dont les flammes fécondes
> Dispensent la chaleur et la vie aux deux mondes.
> (CASTEL.)

MAJESTUEUSE. s. f. Hort. Nom d'une espèce d'œillet dont la fleur est grosse et la plante vigoureuse.

MAJET. s. m. Bot. V. MAÏÈTE.

MAJEUR, EURE. adj. (du lat. *major*, comparat. de *magnus*, grand). Le plus grand, le plus considérable. La majeure partie de cet écrit est incorrecte.

— Fig. Grand, important, considérable et sans comparaison. Une affaire majeure. Un au-

térêt majeur. C'est une cause majeure qui m'oblige à vous quitter. Ce grand changement tient à des intérêts majeurs.

— Dans une acception unique et particulière, il signifie Irrésistible. || *Force majeure*. Force à laquelle on ne peut résister, événement qu'on ne peut empêcher et dont on ne peut être responsable. Je ne puis me dispenser de faire telle chose, il y a force majeure. C'est un cas de force majeure. Tous ceux qui gouvernent se sentent assujetis à une force majeure. (Boss.)

— Dans l'Église catholique romaine. *Ordres majeurs*. Le sous-diaconat, le diaconat, la prêtrise et l'épiscopat. Par opposition aux *ordres mineurs*. Quand on est entré dans les ordres majeurs, on ne peut plus se marier. || *Excommunication majeure*. Celle qui retranche entièrement de l'Église et de toute communion avec les fidèles, par opposition à *excommunication mineure*.

— Mar. *Mât majeur*. Le mât le plus élevé d'un bâtiment.

— Mus. *Tierce majeure*. Tierce composée de deux tons. *Ut mi* est une tierce majeure. || *Sixte majeure*. Intervalle tel que celui de *sol* à *mi*. || *Septième majeure*. Intervalle tel que celui d'*ut* à *si*. || *Ton* ou *mode majeur*. Celui où la tierce et la sixte au-dessus de la tonique sont majeures. Ton d'ut, mode majeur. || On dit aussi substantiv., *le majeur*. Un air en majeur. Passer du majeur au mineur.

— Jeux. *Tierce majeure*. Se dit au piquet lorsqu'on a un as, un roi et une dame de la même couleur. || *Quatrième majeure* ou *quatorze majeure*. Les quatre cartes de la même couleur qui se suivent. || *Quinte majeure*. Les cinq plus fortes cartes qui se suivent dans la même couleur, toujours en commençant par l'as. || On disait autrefois, et quelques personnes disent encore aujourd'hui, *Tierce major*, *quinte major*.

— Géogr. *Lac Majeur*. V. LAC.

MAJEUR, EURE. adj. et s. Celui ou celle qui a atteint l'âge fixé par les lois du pays pour jouir de ses droits et pouvoir valablement contracter, transiger, transporter, etc. Il ne fallait avoir que vingt ans pour être majeur en Normandie. On n'était majeur dans la coutume de Paris qu'à vingt-cinq ans. Actuellement on est majeur à vingt et un ans, on ne peut toutefois contracter mariage, sans le consentement de ses père et mère, que lorsqu'on est majeur de vingt-cinq ans.

— MAJEURS. s. m. pl. Nos ancêtres ou les prédécesseurs. Nos majeurs nous ont donné ces exemples de vertu.

— MAJEURE. s. f. Logiq. La proposition d'un syllogisme, qui contient le grand terme ou l'attribut de la conclusion. Je vous accorde la majeure, mais je nie la mineure.

— Théol. anc. L'acte que soutenaient les étudiants en théologie, la deuxième année de leur licence, et qui durait depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir.

MAJOR. adj. des 2 g. (du lat. *major*, plus grand). Supérieur. Ne s'emploie que dans quelques locutions qui servent à désigner les grades militaires.

— *État-major*. Officiers et sous-officiers sans troupes. Il se dit aussi des officiers supérieurs d'un corps de troupes. || *État-major général*. Le corps des officiers généraux de l'armée.

— *Corps de l'état-major*. Corps d'officiers destinés à remplir les fonctions de chef d'état-major, d'aides-majors généraux, d'aides de camp, secondant les officiers de ces divers grades.

— Lieux où sont les bureaux de l'état-major. Aller faire viser sa feuille de route à l'état-major.

— *État-major de l'artillerie, du génie*. Officiers supérieurs d'artillerie, du génie, qui ne sont point attachés aux régiments de l'arme.

— *État-major des places*. Corps des officiers, sous-officiers et caporaux ou brigadiers employés au commandement et au service des places de guerre.

— *Chef d'état-major*. Officier chargé de remplir auprès d'un officier général ayant un commandement supérieur, ou auprès d'un chef de service à l'armée, des fonctions analogues à celles que remplit le major général auprès du généralissime.

— *Adjudant-major*. Officier chargé de commander, de surveiller le service dans un régiment et de diriger l'exécution des manœuvres.

— *Chirurgien-major*. Le premier chirurgien d'un régiment. || *Aide-major*. Chirurgien adjoint au chirurgien-major.

— *Sergent-major*. Le premier des sous-officiers d'une compagnie.

— *Ronde major*. Celle que fait le major.

— *Tambour-major*. Celui qui commande et dirige les tambours d'un régiment.

— *Trompette-major*. Le chef des trompettes d'un régiment.

MAJOR. s. m. Officier supérieur dirigeant l'administration et la comptabilité d'un régiment, chargé de tout ce qui concerne le recrutement et l'état civil du corps. Le major de ce régiment est un bon comptable.

— Officier supérieur, spécialement chargé, dans une place de guerre, des détails du service, sous l'autorité du commandant. Le major de la place. L'aide-major de la place.

— *Major général*. Officier général chargé dans tous les détails des opérations d'une armée. C'est un des principaux officiers de l'armée. Il transmet aux généraux et aux différents corps les ordres du général en chef, et envoie directement les rapports des diverses opérations militaires au ministre de la guerre. C'est sur lui que roulent tous les détails de l'armée, l'ordre des mouvements généraux, des campements et cantonnements. Il est chargé de la reconnaissance des terrains et des positions militaires de bataille. Il surveille les opérations des sièges et l'exécution des plans d'attaque ou de défense, etc.

— *Major de place*. Officier supérieur chargé du détail et de la surveillance du service d'une place de guerre. Dans les places où il n'y a pas de major titulaire, l'adjudant de place le plus ancien en remplit les fonctions.

MAJORAT. s. m. (du lat. *major*, majeur, parce que cette substitution est établie en faveur de ceux qui sont *majores natu*, les premiers nés). Immeuble inaliénable attaché à la possession d'un titre de noblesse, et qui passe avec le titre à l'héritier naturel ou adoptif du titulaire. Espèce de fidéi-commis graduel, successif, perpétuel, indivisible, en vertu duquel certains titres, certaines fonctions, sont affectés à l'aîné d'une famille. Constituer, fonder, établir un majorat. Les majorats, institution du moyen âge, étaient en usage dans tous les pays autrefois régis par le droit féodal. Depuis 1830, il n'a pas été établi de majorats en France, et même une loi du 12 mai 1835 a décidé que toute institution de majorats serait interdite à l'avenir.

— *Majorat régulier*. Celui qui appelait à la possession de l'immeuble inaliénable le plus proche du dernier possesseur. || *Majorat irrégulier*. Celui qui appelait l'aîné, ne fût-il pas le plus proche. || *Majorats des pairs*. Majorats institués en faveur des personnes appelées par le roi à la pairie. En vertu d'une ordonnance du 25 août 1817, nul ne pouvait être appelé à la chambre des pairs, s'il n'avait préalablement institué un majorat. Les majorats se divisaient en trois classes : *Majorat de duc*, avec un revenu de 30,000 fr. *Majorat de marquis* ou *de comte*, avec un revenu de 20,000 fr. *Majorat de vicomte* ou *de baron*, avec un revenu de 10,000 fr.

MAJORDOME. s. m. (du lat. *major*, le plus grand ; *domus*, de la maison). Chef des cuisines et de l'office ; grand ordonnateur des festins ; maître d'hôtel. On l'emploie en parlant des officiers qui servent en cette qualité à la cour de Rome, dans les autres cours d'Italie et en Espagne. Le majordome du pape. Le majordome de la reine d'Espagne.

> . . . Un gros valet d'étable,
> Glorieux de porter les plats dessus la table,
> D'un nez de *majordome*, et qui morgue la faim,
> Entra, serviette au bras, et fricassée en main. (RÉGN.)

— Hist. Nom donné quelquefois au maire du palais. || Premier ministre chargé par un prince des affaires intérieures et extérieures de l'État, dans la paix comme dans la guerre. || Officier des galères qui avait la direction des vivres.

MAJORIN. s. m. Hist. Titre d'un magistrat espagnol, ayant à peu près l'autorité d'un maire.

MAJORIQUE. s. f. Terre cuite peinte.

MAJORITE. s. m. Relig. Nom donné à certains hérétiques qui furent ainsi appelés de George Major, l'un des disciples de Luther, qui soutenait que personne ne pouvait être bienheureux sans bonnes œuvres, pas même les enfants.

MAJORITÉ. s. f. Jurispr. État de celui, de celle qui est parvenue à un âge suffisant pour être légalement capable de former tous les contrats qu'autorise la législation du pays. La majorité, c'est-à-dire la capacité raisonnablement supposée au plus grand nombre des Français, a été fixée uniformément pour les deux sexes à l'âge de vingt et un ans accomplis.

— En 1804, le Code civil a apposé une restriction relative seulement au *contrat de mariage*. Pour la validité d'un acte si important, lorsqu'il existe un père, une mère, ou d'autres ascendants dont le consentement doive être représenté ou légalement requis, la loi ne répute le fils majeur qu'à vingt-cinq ans, et soumet les enfants de l'un et de l'autre sexe à des formalités appelées *sommations respectueuses*.

— *Majorité du roi*. Age qui, selon les coutumes des Francs, était fixé à quinze ans. Sous la seconde race, on le recula à vingt et un ans. Philippe le Hardi, en 1270, fixa la majorité de son fils à quatorze ans accomplis, et Charles V, en 1374, ordonna que les rois de France seraient majeurs à treize ans et un jour. La sagesse du législateur lui fit appréhender avec raison l'abus des régence, qui non-seulement pouvaient absorber l'autorité royale, mais encore être souvent préjudiciables au bonheur et à la prospérité de l'État. Cependant Charles VI, qui profita le premier de cette majorité anticipée, fut physiquement fou toute sa vie. Aucun règne ne fut plus violemment agité par l'esprit turbulent des princes du sang. Les guerres civiles furent des plus multipliées, comme des plus funestes. Actuellement, la majorité du roi est fixée à dix-huit ans.

— Hist. A Rome, l'âge de la majorité était fixé à vingt-cinq ans. Chez les Germains, les Ripuaires et les Burgundes, à l'âge où l'on peut porter les armes, à quinze ans.

— Anc. législ. *Majorité féodale*. Age auquel on faisait ou recevait l'acte de foi et hommage. Cet âge était fixé pour tout homme tenant fief à vingt ans, et pour les filles à quinze ans accomplis.

MAJORITÉ. s. f. Pluralité des votants, des suffrages, dans une assemblée délibérante, dans un corps politique. Nombre qui excède la moitié des votes plus un. Ce député a obtenu la majorité des suffrages. La majorité des Français.

— Le parti qui, dans une assemblée, réunit ordinairement le plus grand nombre de suffrages. Ce député est membre de la majorité. Cette discussion a amené une division dans la majorité ordinaire de l'assemblée.

— *Majorité absolue*. Celle qui se compose de la moitié des voix plus une. || *Majorité relative*. Celle qui se forme de la supériorité du nombre des voix obtenues par l'un des concurrents.

— Par extens. La majeure partie d'une réunion, d'une assemblée, d'un régiment. La majorité de la chambre est contre le projet de loi. La majorité du régiment n'a pas pu faire feu.

MAJORITÉ. s. f. Charge de major. Le roi lui donna la majorité de tel régiment. Aide-majorité. Ce sens est vieux.

MAJORQUE ou **MAYORQUE.** (en lat. *Majorca* ou *Mallorca*). Géogr. La plus grande des cinq îles Baléares, dans la Méditerranée ; 140,000 hab. Capital : Palma. Siège du capitaine général de la province de Majorque, d'un évêché, d'une université, etc.

— Hist. *Royaume de Majorque*. Royaume qui comprenait toutes les Baléares et quelques annexes. Il fut fondé par les Maures d'Espagne, à qui Jacques I^er^, roi d'Aragon, l'enleva en 1229. Un siècle et demi plus tard, il fut réuni à l'Aragon et à la Castille par don Pèdre.

MAJORQUIN ou **MAYORQUIN, INE.** adj. et s. Habitant de l'île de Majorque. || Qui appartient à cette île ou à ses habitants.

MAJOUR. s. m. Pêch. Espèce de maille de six à sept lignes en carré qu'on fait à certains filets. C'est principalement en Provence qu'on se sert de ce mot.

MAJUMA. s. f. Antiq. Fête d'origine syrienne, adoptée par les Grecs et les Latins, et célébrée au mois de mai dans presque tous les ports de la Méditerranée. La fête de Maie, si joyeusement célébrée dans presque toutes les petites villes de Provence, n'est sans doute qu'un reste de l'ancienne Majuma.

MAJUMAS. Géogr. anc. Port de la ville de Gaza, sur la mer Intérieure, dans le pays des Philistins.

MAJUSCULE. adj. des 2 g. (du lat. *majusculus*). Un peu plus grand. Lettre majuscule. Caractère majuscule. Alphabet majuscule. Italiques majuscules. Toute langue régulière a un double alphabet : le *minuscule*, celui dont les lettres composent le texte d'un ouvrage manuscrit ou imprimé, et le *majuscule*, composé de lettres plus grandes. L'imprimée admet deux genres : la romaine et l'italique, qui ont chacune leurs lettres majuscules et minuscules.

— Diplom. *Écriture majuscule*. Se dit de l'écriture dont toutes les lettres sont des capitales.

— MAJUSCULE. s. f. Lettre majuscule, grande lettre. La première lettre d'un nom propre doit toujours être une majuscule. Grande majuscule. Petite majuscule. Les majuscules italiques ressemblent aux majuscules romaines ; ce sont les mêmes ; seulement elles sont penchées, et non droites.

— L'usage des lettres majuscules a beaucoup d'analogie avec la ponctuation. En effet, qu'est-ce que ponctuer ? C'est séparer par des signes. La majuscule ou capitale, dans ses différents emplois, est aussi un signe de séparation, puisqu'elle sert à séparer les vers d'avec la prose, une phrase d'avec une autre, un nom propre d'avec un nom commun. Éviter de faire majuscules les lettres initiales dans certains cas, c'est une pratique contraire à un usage très-réfléchi de la nation, pratique qui tend à bannir de notre écriture la netteté de l'expression, de laquelle dépend toujours la distinction précise des objets. Ajoutons que l'œil même est intéressé à la conservation des lettres majuscules ; il s'égarerait et se lasserait de l'uniformité d'une page où toutes les lettres seraient constamment égales. Les grandes lettres répandues avec intelligence parmi les petites sont des points de repos pour l'œil, auquel elles offrent en même temps le plaisir de la variété ; ce sont, en outre, des avis muets sur des observations nécessaires ; c'est une heureuse invention de l'art, pour augmenter ou pour fixer la lumière, et alors leur usage est d'un très-grand prix. On convient généralement que les lettres capitales ne font pas un bel effet dans l'impression. Il est d'ailleurs aisé de sentir qu'en multipliant beaucoup leur usage, on les rend inutiles au but de leur institution ; elles ne servent plus à aucune distinction, si elles reparaissent à tout moment dans l'écriture imprimée ou manuscrite. Aussi doit-on borner le plus qu'il est possible l'usage des lettres capitales, et ne s'en servir que dans les occasions où elles sont d'une utilité manifeste. Servons-nous-en pour indiquer au lecteur les noms propres et les mots qui en tiennent lieu, les êtres abstraits personnifiés, les noms de nations employés substantivement ; pour lui faire distinguer les divers sens d'un même mot, pour lui rappeler le principal sujet du discours, et pour lui marquer, d'une manière plus frappante que par le point, les endroits où la fin du sens amène un repos nécessaire à son attention et à sa poitrine. Ce ne sera peut-être que trop de fonctions données à remplir aux lettres capitales : n'en exigeons du moins pas davantage, ne les rendons pas inutiles en les prodiguant sans besoin ni raison, et ne répandons pas sur nos livres ou sur nos manuscrits une bigarrure qui à des distinctions utiles ne substituerait que de la confusion.

— Comme l'usage bien ou mal entendu des lettres majuscules n'est pas indifférent, nous avons cru qu'il ne serait pas hors de propos de donner quelques règles à ce sujet.

— En poésie, il est reçu, pour mieux assurer la distinction des vers, de mettre une majuscule au commencement de chaque vers, grand ou petit, soit qu'il commence un sens, soit qu'il ne fasse que partie d'un sens commencé. On nous permettra de regarder cet emploi des majuscules au commencement de chaque vers comme un des plus ridicules abus de l'usage. N'est-il pas bizarre, en effet, de voir des prépositions, des conjonctions et des pronoms relatifs avec des majuscules ? Quoi qu'il en soit, nous plaindrions fort le novateur qui se présenterait avec un livre de poésie dont les commencements de vers ne seraient point escortés de majuscules, tant est puissante l'habitude invétérée de certains usages. L'essai du reste en a été tenté ; qu'on nous dise quel en a été le succès. Voici un exemple de vers avec les majuscules traditionnelles.

> *Sur* l'appui du monde
> *Que* faut-il qu'on fonde
> *D*'espoir ?
> *Cette* mer profonde,
> *En* débris féconde,
> *Fait* voir
> *Calme* au matin l'onde,
> *Et* l'orage y gronde
> *Le* soir.

— Le premier mot d'un discours quelconque, et de toute phrase nouvelle qui commence après un point ou un alinéa, doit être distingué des autres par une lettre initiale majuscule. Cette règle est conforme à l'usage général. On remarquera qu'il est bon qu'un point, dont la petitesse peut échapper aux yeux, soit suivi d'un signe qui annonce plus manifestement le repos. L'initiale majuscule sert d'ailleurs, dans ce cas, à distinguer les sens indépendants les uns des autres, et facilite par conséquent l'intelligence de ce qu'on lit. Voici un exemple de l'emploi de la majuscule après le point : *Dix* fois le soleil fit son tour sans que le vent fût apaisé. *Il* tombe enfin, et bientôt après un calme profond lui succède. *Les* ondes, violemment émues, se balancent longtemps encore après que le vent a cessé. (Marmont.)

— C'est un usage universel et fondé en raison de mettre les deux points après qu'on a annoncé un discours direct que l'on va rapporter, soit qu'on le cite comme ayant été dit ou écrit, soit qu'on le propose comme pouvant être dit par un autre ou par soi-même. Dans ce cas, le mot qui vient après les deux points doit s'écrire avec une initiale majuscule. En voici quelques exemples. L'amitié a choisi pour devise un lierre qui entoure de verdure un arbre renversé, avec ces mots : *Rien* ne peut m'en détacher. (De La Tour.) Écolier, il pose les premiers fondements de sa bonne renommée ; car, comme l'a dit un conteur célèbre, avec une originalité piquante : *L'honnête* enfant est un honnête homme qui n'a pas fini sa croissance. (Rollin.) L'homme rebrousse chemin, et dit : *La* nature brute est hideuse et mourante. (Buff.) En sortant des barrières, j'étais toujours sûr de trouver un grand pauvre qui criait d'une voix glapissante : *La* charité, s'il vous plaît, mon bon monsieur ! (Arnault.)

— Mais si les deux points n'annoncent pas un discours direct, et qu'ils soient employés comme simple signe de ponctuation, on ne doit pas faire usage de la majuscule. Exemples. Tu veux cesser de vivre : *mais* je voudrais bien savoir si tu as commencé. (J.-J. Rouss.) Ne craignez point cela, dit-elle, l'ordre est parfait dans ce pays-là : *les* chats ont leurs maisons, comme nous les nôtres, et ils ont aussi leurs hôpitaux d'invalides. (Fén.)

> C'est le cœur qui fait tout : *le* denier de la veuve
> Sera compté comme un trésor. (GUIRAUD.)

— Les points suspensifs n'exigent pas de lettres majuscules après eux. Exemples : L'or et l'argent s'épuisent, mais la vertu, la constance .... *et* la pauvreté ne s'épuisent jamais. (Montesq.) Ne craignez donc aucun danger. Triomphez, et périssez dans les combats plutôt que de faire douter de votre courage..... *mais* aussi n'allez pas chercher les périls sans utilité. (Fén.)

> Le bras fatal, sur la tête étendu,
> Prêt à frapper, tient le fer suspendu....
> Un bruit s'entend .. *l'air* siffle .. *l'autel* tremble ..
> Du fond des bois, au pied des arbrisseaux
> Deux fiers serpents soudain sortent ensemble.
> (MALFILATRE.)

— Néanmoins, on emploie la majuscule après les points suspensifs, dans le cas où, indépendamment de la suspension, il aurait fallu un point simple ou absolu. Exemples :

> Il tombe enfin ; il meurt dans les tourments :
> Il meurt.... *Alors* les énormes reptiles
> Tranquillement rentrent dans leurs asiles.
> (MALFILATRE.)

> Par la mort..... *Il* n'acheva pas,
> Car il avait l'âme trop bonne.
> Allez, dit-il, je vous pardonne ;
> Une autre fois n'y venez pas. (SCARRON.)

— Le point d'interrogation et le point d'exclamation n'exigent pas une grande lettre après eux, excepté dans le cas où le sens, absolument terminé, aurait demandé un point, indépendamment de l'interrogation ou de l'exclamation. Qu'elle est belle cette nature cultivée ; *que*, par les soins de l'homme, elle est bril-

lante et pompeusement parée ! (Buff.) Que de trésors ignorés ! *que* de richesses nouvelles ! (Id.) || La majuscule, au contraire, ne doit être placée qu'après un sens absolument terminé, comme dans les phrases suivantes : De quoi les hommes n'abusent-ils pas ? *Ils* abusent des aliments destinés à les nourrir, des forces qui leur sont données pour agir et se conserver. (Lamen.) Que signifient les désirs et les espérances de temps plus heureux ? Nous rendrons le temps meilleur si nous savons agir. (Franklin.) || Voici un exemple qui réunit tout à la fois le point d'interrogation et le point d'exclamation. En effet, dès qu'elle parut : Ah ! mademoiselle, comment se porte mon frère ? *Madame*, il se porte bien de sa blessure. Et mon fils ? *On* ne lui répondit rien. Ah ! mademoiselle ! *mon* fils ! *mon* cher enfant ! *Repondez*-moi, est-il mort sur-le-champ ? *n'a-t-il* pas eu un seul moment ! *ah !* mon Dieu ? *quel* sacrifice ! (***)

— On ne met point de majuscule après la virgule ni après le point-virgule. Exemples :

Une beauté jeune, fraîche, ingenue,
S'appelle Hébé. (VOLTAIRE.)

Quand il quitta les cieux il se fit médecin,
Architecte, berger, ménétrier, devin (ID.)

— Les éditeurs du Dictionnaire de l'Académie n'ont tenu aucun compte de cette règle. Voici jusqu'à quel point ils ont poussé le mépris de la ponctuation et l'abus de l'emploi des majuscules. Nous transcrivons au hasard quelques-uns des articles du Dictionnaire officiel. GUERRE, se dit en parlant Des bêtes qui en attaquent d'autres pour en faire leur proie. || GUERRE, Nom d'Un jeu qui se joue sur un billard. || Faire la guerre à quelqu'un, Lui faire souvent des réprimandes sur quelque chose. || CONFIRMATION, en rhétorique, Cette partie du discours oratoire qui suit la narration, etc., etc. On était, nous le demanderons, la nécessité de mettre des capitales aux mots *des*, *nom*, *un*, *lui*, *cette* ? N'est-ce pas vouloir multiplier inutilement les majuscules et en bigarrer les livres ? Si nous-même nous nous sommes permis quelquefois d'en faire usage, ce n'a jamais été que dans des cas extrêmement rares, et pour jeter plus de clarté sur certaines explications.

— Tous les noms propres d'anges, d'hommes, de femmes, de fausses divinités, d'animaux, de royaumes, de provinces, de fleuves, de rivières, de montagnes, de villes, de fêtes, de vaisseaux, etc., etc., doivent s'écrire avec une majuscule initiale. Cette règle est universellement adoptée, et elle fournit dans l'écriture une distinction très-commode entre les noms propres et les noms communs proprement dits, que des personnes peu instruites seraient souvent tentées de prendre les uns pour les autres ; la grande lettre qu'elles voient à la tête d'un nom propre les avertit de sa nature et prévient toute méprise. Voici quelques exemples : C'est une nymphe en pleurs qui se plaint de *Narcisse*. (Boil.) C'est *Neptune* en courroux qui gourmande les flots. (Id.) C'est *Jupiter* armé pour effrayer la terre. (Id.) *Minerve* est la pudeur, et *Venus* la beauté. (Id.) Pour moi *Pales* encore a des asiles verts. (Chenier.) C'est à Samos que *Junon* prit naissance. (Malfilât.) Le cheval d'*Alexandre* s'appelait *Bucéphale*. (Boiste.) Des colibris étincellent sur le jasmin des *Florides*. (Chateaub.) J'avais à droite la terre d'*Asie* et la ville de *Scutari* : la terre d'Europe était à ma gauche. (Id.) Cette baie, renfermée entre deux coteaux, présentait en regard et en amphithéâtre *Constantinople* et *Galata*. (Id.) La vallée de *Tempe*, les bois de l'*Olympe*, les côtes de l'*Attique* et du *Peloponnese*, étalent de toutes parts les ruines de la *Grece*. (Id.) Mille autres fleuves tributaires du *Meschacebé*, le *Missouri*, l'*Illinois*, l'*Akanza*, l'*Ohio*, le *Wabache*, le *Tenaze*, engraissent de leur limon cette délicieuse contrée et la fertilisent de leurs eaux. (Id.) La cataracte est formée par la rivière *Niagara*, qui sort du lac *Erie* et se jette dans le lac *Ontario*. (Id.) La beauté des paysages de la *Suisse* est un sujet inépuisable pour le poète et pour le peintre. (Depping.) *Tyr* est au pied du *Liban* dont le sommet fend les nues et va toucher les astres. (Fen.) Le *Liban* a un caractère que je n'ai vu ni aux *Alpes* ni au *Taurus* (Lamart.) La pleine lune s'élevait sur un fond bleuâtre aux planes rives de l'*Euphrate*. (Volney.) Le *Rhin* sépare la *France* de l'*Allemagne*. (Boiste.) On appelle quinzaine de *Pâques* tout le temps qui est entre le dimanche des *Rameaux* et celui de *Quasimodo* inclusivement. (Acad.) La *Pentecôte* est la fête que l'Eglise célèbre le cinquantième jour après *Pâques*, en mémoire de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres. (Id.) On nomme bûche de *Noël* une grosse bûche qu'on met au feu la veille de *Noël* au soir, afin qu'elle entretienne le feu pendant toute la nuit. (Id.) *Rogations*, prières publiques que l'Eglise fait pour les biens de la terre pendant les trois jours qui précèdent la fête de l'*Ascension*. (Id.)

Combien de monuments dont la grandeur étonne !
Regardez : c'est *Bossuet* qui s'élève et qui tonne ;
C'est *Descartes*, du monde éclairant le chaos ;
C'est *Corneille*, *Pascal*, *Racine*, *Despreaux* ;
Montesquieu qui des lois explique les oracles ;
Buffon de la nature étalant les miracles
Et vous, chœur immortel par les *Grâces* orné,
Vous, reines des beaux-arts que conduit *Sevigné*.
(CASTEL.)

— Le mot *Dieu*, quand il désigne particulièrement l'Etre suprême, doit avoir une initiale majuscule, parce qu'il est alors comme un nom propre. La même chose a lieu pour tous les mots qui désignent *Dieu*, tels que *Createur*, *Tout-Puissant*, etc. La crainte de *Dieu* est le commencement de la sagesse. (Beauzée.) Une multitude d'animaux, placés dans ces belles retraites par la main du *Createur*, y répandent l'enchantement et la vie. (Chateaub.) La nature est le trône extérieur de la magnificence divine. L'homme qui le contemple, qui l'étudie, s'élève par degrés au trône intérieur de la *Toute-Puissance*. (Buff.) Oui, je viens dans son temple adorer l'*Eternel*. (Rac.) Le *Tout-Puissant* qui ôte, quand il lui plaît, l'esprit des princes. (Boss.) Jésus-Christ élèvera son trône au-dessus des nuées, à côté du *Très-Haut*. (Mass.) Le *Fils* de l'homme assis à la droite du *Pere*. (Id.) C'est un coup de la *Providence*. (Acad.) Dieu est l'*Etre suprême* (Id.) Pâques . . . . fête que les chrétiens solennisent tous les ans en mémoire de la résurrection de *Notre-Seigneur*. (Id.)

Que le *Seigneur* est bon, que son joug est aimable !...
(RACINE.)

Pécheurs, disparaissez, le *Seigneur* se réveille
(ID.)

— Mais le mot *Dieu* s'écrit avec une initiale minuscule, s'il est appliqué aux fausses divinités du paganisme ; s'il est pris dans un sens figuré, ou bien encore s'il est regardé comme sujet de quelque qualification déterminative, ou, ce qui est la même chose, comme nom commun, ainsi que dans les passages suivants. Si vaincre est d'un héros, pardonner est d'un *dieu*. (***) On a compté jusqu'à cent cinquante-neuf *dieux* que les païens ont adorés. (Trev.) Parmi les nations les plus éclairées et les plus sages, le crime était adoré et reconnu nécessaire au culte des *dieux*. (Boss.) Le *dieu* des miséricordes, le *dieu* des vengeances, le *dieu* d'Abraham. Les rois sont ordinairement appelés les *dieux* de la terre. (Beauz.)

— Malgré cette règle, il n'est pas rare de voir, dans mainte édition de luxe, le mot *dieu* écrit avec une majuscule, même lorsqu'il est suivi d'une qualification déterminative, comme dans ces phrases : De quel sentiment n'est-on pas ému lorsqu'on les voit soulever et joindre avec effort leurs mains défaillantes pour invoquer le *Dieu* de l'univers, et celui de leur cœur et de leur pensée. (M^{me} Necker.) Mais le *Dieu* de clémence, dont je suis le ministre, m'ordonne d'user, même envers vous, de l'indulgence que vous n'avez pas eue pour elle. (Fléch.) || On trouve également le mot *Dieux* au pluriel avec une majuscule.

— Les noms des peuples, des nations, servant à désigner des multitudes d'individus, sembleraient devoir être regardés comme des noms communs, et suivre les règles d'orthographe prescrites pour ceux-ci. Mais l'usage général veut qu'on les écrive par de grandes lettres. En effet, plusieurs de ces noms n'étant pas d'un usage bien commun, ont besoin par cela même d'un signe d'orthographe qui les fasse remarquer : d'ailleurs, il est bon que ces noms s'écrivent d'une autre manière lorsqu'ils se prennent adjectivement ou lorsqu'ils signifient la langue d'une nation, que lorsqu'ils en marquent des individus. On écrit donc avec une capitale : Jamais on ne vaincra les *Romains* que dans Rome. (Corn.) Vous arrivez sans cesse d'un bazar à un cimetière, comme si les *Turcs* n'étaient là que pour acheter, vendre et mourir. (Chateaub.) En peu d'instants, les flammes poussées par le vent s'élevèrent, s'étendirent, et offrirent aux yeux des *Russes* le spectacle de la flotte ennemie embrasée tout entière. (Rulh.) Ils se jetèrent avec beaucoup de courage l'épée à la main dans le corps-de-garde où les *Espagnols* s'étaient retranchés. (Vertot.) Je suis Grec, seigneur ; et ce nom vous l'avez élevé si haut, que, sans vous faire tort, il ne nous est plus permis de l'avilir. (Montesquieu.) Lorsque Alexandre eut détruit l'empire des *Perses*, il voulut que l'on crût qu'il était fils de Jupiter. (Id.) L'*Espagnol* veut un ciel ardent : le *Danois* un temps brumeux ; nous aimons la verdure des forêts, le *Suédois* préfère la blancheur des neiges. (Volney.)

Le *Germain*, le *Persan*, exilés de leur zone,
Boiront, l'un l'eau du Tigre, et l'autre de la Saône.
(DORBRUTE.)

L'âne, c'est quelquefois une pauvre province ;
Les voleurs sont tel et tel prince,
Comme le *Transilvain*, le Turc et le *Hongrois*,
Au lieu de deux j'en ai rencontré trois. (LA FONT.)

— Mais on écrira sans majuscule : Les soldats *romains* frémissaient, se cherchaient dans les ténèbres. (Chateaub.) Les vaisseaux *turcs*, en suivant la côte, rencontrèrent le petit golfe de Tchesmé, et y entrèrent comme dans un asile. (Rulhière.) Les vaisseaux *russes*, quoique assez éloignés, étaient agités comme par les secousses d'une violente tempête. (Id.) L'officier *espagnol* avec ses soldats fut obligé de se rendre, et, pour sauver sa vie, de crier comme les autres : Vive le duc de Bragance, roi de Portugal ! (Vertot.) L'orateur *grec*, comme l'orateur *français*, compte les mots et ne donne rien à la phrase. (Dussault.) La première ligne des galères *persanes* faisait face à celle des Grecs. (Montesq.) Ambitieux de tous les genres de gloire, Mahomet II s'était livré à l'étude, et parlait avec une égale facilité l'*arabe*, le *turc*, le *latin*, l'*hebreu* et le *persan*. (Segur.)

Il sait le *turc* et le *hongrois*,
L'*arabe*, l'*indou*, l'*iroquois*. (LEBRUN.)

Le monarque des bois, d'une voix radoucie,
Lui dit en bon *français* : Ridicule animal,
Tu veux donc qu'aujourd'hui de dîner je me passe ?
(VOLTAIRE.)

— On fait usage de la majuscule pour indiquer au lecteur tout nom abstrait personnifié, par allégorie, ainsi que cela a lieu dans les exemples ci-après : L'*Amour* est nu, mais il n'est pas crotté. (La Font.) L'*Amour* et la *Folie* un jour jouaient ensemble. (Id.)

Aux jeux de l'aveugle *Fortune*
Tout est soumis dans l'univers. (J.-B. ROUSS.)

L'*Ennui*, le sombre *Ennui*, triste enfant du *Dégoût*,
Dans ces lieux enchantés se traîne et corrompt tout.
(CHATEAUB.)

Là gît la sombre *Envie* à l'œil timide et louche,
Versant sur des lauriers le poison de sa bouche
(VOLTAIRE.)

On fait beaucoup de bruit et puis on se console ;
Sur les ailes du *Temps* la *Tristesse* s'envole. (LA FONT.)

Là, tout l'*Espoir* au front serein,
L'*Ambition* au front d'airain,
Avec la *Crainte* au front sinistre,
Les *Soupçons*, l'*Intérêt* ; enfin
C'est l'antichambre d'un ministre. (DESBOUST.)

— On doit regarder comme de vrais noms propres les mots *Champs-Elysées*, *Mer-Rouge*, *Mer-Mediterranee* ; car c'est sous ces noms qu'on a généralement coutume de désigner ces lieux. Il faut donc les commencer par une majuscule : il en faut également une au second mot, autrement on croirait que *champs* et *mer* forment seuls le nom propre. Par la même raison, il ne suffirait pas non plus de mettre une majuscule au second mot. La *Mer-Mediterranee* est entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie, et communique avec l'Océan par le détroit de Gibraltar. (***) Le sage Mentor, descendu aux *Champs-Elysées*, achevait de me décourager. (Fen.) Voyez les chiens de *Terre-Neuve* s'élancer dans les flots et ramener vers le rivage les malheureux naufragés. (Alibert.) Il fait de longues navigations sur la *Mer-Rouge*. (Fén.) Le Meschacebé, dans un cours de plus de mille lieues, arrose une délicieuse contrée que les habitants des *Etats-Unis* appellent le nouvel Eden. (Chat.) Devant moi le canal de la *Mer-Noire* serpentait entre des collines riantes, ainsi qu'un fleuve superbe. (Id.) Il serait curieux de comparer ce passage au fragment où Napoléon rêve Paris devenu la capitale du catholicisme, et la chaire de saint Pierre transférée à *Notre-Dame*. (Villemain.) Quand nous eûmes doublé le cap de *Bonne-Esperance*, nous fûmes assaillis par un vent épouvantable du sud. (B. de St-P.) Charles-Quint laissa l'Espagne, l'Italie, les *Pays-Bas* et le *Nouveau-Monde* à son fils. (Mehégan.)

Ou de trente feuillets réduits peut-être à neuf,
Parer, demi rouges, les rebords du *Pont-Neuf*. (BOIL.)

— Cependant rien de plus arbitraire que la manière dont ces sortes de mots s'écrivent dans la plupart des livres. C'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, que l'Académie écrit la *mer Mediterranee* en ne mettant de majuscule qu'au second mot, et que d'autres écrivent la *mer Rouge* en mettant une capitale seulement à *Rouge*. Quant au trait d'union, les uns le mettent, les autres le suppriment, ces derniers écrivent *mer Rouge*, *mer Mediterranee*, etc. Nous croyons que le tiret est indispensable.

— Quant aux adjectifs *bas* et *haut* qui accompagnent quelquefois les substantifs, nous avons quelques observations à faire.

— On écrit, *un bas Breton*, *un bas Normand*, *la basse Bretagne*, *la basse Normandie*, on écrit, *les basses Pyrénees*, celles qui sont voisines de l'Océan ; *les basses Alpes*, celles qui sont voisines de la Méditerranée. || Quand ces dénominations indiquent les départements où sont situées les basses Pyrénées, les basses Alpes, on écrit *les Basses-Pyrenees*, *les Basses-Alpes*.

— On écrit, *le bas Rhin*, *le bas Danube*, la partie de ces fleuves qui est plus voisine de l'embouchure que de la source. || Quand il s'agit du département auquel le bas Rhin a donné son nom, on écrit, *le Bas-Rhin*, *Prefet du Bas-Rhin*.

— On écrit avec majuscules et trait d'union, *les Pays-Bays* (la Belgique et la Hollande), *les Etats-Unis* (grande république dans l'Amérique septentrionale). || Et sans majuscules ni trait d'union, *le pays bas est inondé*. C'est-à-dire la partie basse du pays dont on parle.

— Etat, signifiant Peuple, nation, prend toujours une majuscule. *Les Etats qui sont unis par le commerce et la paix. Les Etats unis par ce nouveau traité.*

— On écrit, *les hautes Pyrénées*, celles qui forment le milieu de la chaîne, qui sont à peu près à égale distance de l'Ocean et de la Méditerranée ; *les hautes Alpes*, celles qui sont loin de la Méditerranée. || Quand ces dénominations indiquent les départements où sont situées les hautes Pyrenees, les hautes Alpes, on écrit, *les Hautes-Pyrenees*, *les Hautes-Alpes*.

— *Le haut Rhin*, *la haute Loire*, *la haute Garonne*, *la haute Marne*, etc., indiquent la partie de ces fleuves, de ces rivières qui est plus voisine de la source que de l'embouchure. || Quand il s'agit des départements qui en prennent le nom, il faut écrire, *le Haut-Rhin*, *la Haute-Marne*, etc. *Prefet du Haut Rhin*.

— Les noms des sciences, des arts, des métiers, dit Beauzée, et après lui tous les grammairiens, doivent prendre une initiale majuscule, s'ils sont pris dans un sens individuel, qui distingue la science, l'art, le métier, de toute autre science, de tout autre art, de tout autre métier. Toutefois ces noms rentrent dans la classe des noms appellatifs (ou communs), quand ils sont présentés comme sujets d'une qualification déterminative, et alors on les écrit sans initiale. Aussi, conséquemment à cette règle, écrit-on avec une majuscule : La *Grammaire* a des principes plus importants et plus solides qu'il ne paraît d'abord. (Beauzée.) Les poètes disent que la *Musique* est un présent des dieux. (Id.) Il est honteux d'ignorer le fondement de l'*Orthographe*. (Id.) La *Menuiserie* emprunte le secours de la *Geometrie* et du *Dessin* pour fournir des embellissements à l'*Architecture*. (Id.) || Mais on écrit sans majuscules : On a appliqué sans jugement la *grammaire* latine à toutes les langues, comme si chaque langue ne devait pas avoir sa *grammaire* propre. (Beauzée.) La question de savoir si la *musique* italienne est préférable à la *musique* française a déjà été traitée bien des fois et n'est pas encore résolue. (Id.) Notre *orthographe* actuelle est loin de l'*orthographe* ancienne. (Id.) La *menuiserie* du buffet d'orgue de l'église *Saint-Sulpice* est travaillée bien délicatement. (Id.) Les curieux font grand cas des *dessins* des grands peintres. (Id.)

— Cette règle a rencontré un grand nombre de contradicteurs. Je ne vois pas pourquoi, dit Boiste, ces noms auraient de grandes lettres. Si l'on me dit qu'ils doivent être regardés comme des noms propres, et que, comme tels, ils ont droit à la grande lettre, je demanderai à mon tour, si *or*, *argent*, *cuivre*, *feu*, *air*, *eau*, ne sont pas les noms propres des espèces de métaux et des éléments qu'ils désignent ; cependant on ne s'avise pas d'écrire *un vase d'*OR, *une montre d'*ARGENT, *un ustensile de* CUIVRE, *boire de l'*EAU, *se chauffer au* FEU, *respirer l'*AIR, etc. Les objets désignés par ces noms pouvaient d'autant mieux prétendre à la grande lettre, qu'ils ont une existence physique dans la nature ; tandis que les autres n'ont leur existence que dans l'esprit de l'homme. Je crois donc ne devoir accorder la grande lettre qu'aux noms des individus qui existent en eux-mêmes, comme disent les philosophes, et je crois devoir la refuser à tous les noms des êtres abstraits et idéaux, excepté dans le seul cas où ils sont personnifiés. J'écrirai donc par de petites lettres : *l'*HISTOIRE, *la* GEOGRAPHIE, *le* BLASON, *la* MUSIQUE, *la* GRAMMAIRE, *sont des sciences et des arts qu'il convient aux dames d'etudier. Thompson se connaissait en* MUSIQUE, *en* PEINTURE, *en* SCULPTURE, *en* ARCHITECTURE ; *l'*HISTOIRE NATURELLE *et l'*ANTIQUITE *ne lui etaient pas moins connues.* Cependant, lorsque les noms d'arts, de sciences, sont employés comme noms propres, je les écris par une grande lettre : *la* THEOLOGIE *de Stackhouse*, *la* LOGIQUE *de Crousas*, *la* GRAMMAIRE *de Port-Royal*, *la* PHILOSOPHIE *de Dagoumer*, etc. Nous sommes entièrement de l'avis de Boiste, et nous croyons que ce serait chose assez ridicule de mettre des grandes lettres à tous les mots d'arts et de sciences qui font le sujet non-seulement d'un livre, mais de chaque chapitre de ce livre. C'est ainsi, par exemple, que Girault-Duvivier et la plupart des grammairiens se sont crus dans l'obligation, en traitant de l'emploi des *majuscules*, de mettre dans le cours du chapitre qui a rapport à cet objet, une grande lettre au mot *majuscule*, ainsi ont-ils fait pour le *nom*, l'*adjectif*, le *verbe*, etc. Ce scrupule nous paraît assez niais ; est-ce que tout nom d'une science, d'un art, etc., ne distingue pas nécessairement cette science et cet art des autres ? C'est là une conséquence de la définition du substantif. Nous soutenons donc jusqu'à preuve du contraire, qu'il y a abus dans le principe établi par Beauzée. L'Académie s'est permis d'écrire : « *Division*, en termes d'*Imprimerie*, est synonyme de *tiret*. » Là-dessus M. Landais fait cette question : Pourquoi un I majuscule à *Imprimerie* ? Et cependant M. Landais a reproduit textuellement la règle de Beauzée. Il nous semble qu'il y a là contradiction, car l'*Imprimerie* est un art.

— Les noms des ouvrages doivent toujours s'écrire avec une majuscule, voilà ce que nous disent toutes les grammaires. Mais s'il est bon de savoir qu'il faut distinguer le titre d'un livre ou d'une pièce quelconque par une initiale majuscule, encore faudrait-il nous dire si tous les mots qui composent ce titre doivent prendre chacun l'initiale. C'est précisément là ce que les grammairiens ne nous apprennent pas. Ici on écrit : *La Chaumière Indienne*, et là *l'Annee sainte*, en mettant une grande lettre à *Indienne* et une petite à *sainte*. Quelle bizarrerie ! Il y a quelques livres répandus dans la chambre indifféremment ; ouvrez-les, c'est *le Combat spirituel*, *le Chrétien intérieur* et l'*Annee sainte* (La Bruy.) J'ai toujours considéré les *Etudes de la Nature*, dont les *Harmonies* forment la suite, plutôt comme une poétique, comme un traité de goût, que comme un livre de science et de philosophie. (Dussault.) *Paul et Virginie* et *la Chaumière Indienne* sont des productions charmantes. (Id.) Le *Barbier de Seville* est notable par la gaîté de ses répliques. (Lemercier.) Beaumarchais affecte surtout le dessein d'égayer dans la *Folle Journee*. (Id.) Le premier et le second acte du *Mariage de Figaro* ressemblent aux imbroglios animés de Calderon. (Id.) C'est dans les *Confessions* de saint Augustin qu'on apprend à connaître l'homme tel qu'il est. (Chateaub.)

Toujours sur sa toilette est la *Sainte Ecriture*,
Et le *Petit Carême* est sa seule lecture (VOLT.)

— Les noms de religion, d'ordres monastiques, de sectes, etc., doivent suivre, dit Boiste, la règle des noms de nations. J'entends ici les noms qu'on appelle *concrets*, comme *Chrétien*, *Mahometan*, *Païen*, *Benedictin*, *Chartreux*, *Dominicain*, *Jesuite*, etc., et non les noms appelés abstraits, comme *christianisme*, *mahometisme*, *paganisme*, etc. Ces derniers doivent suivre la règle des noms communs. On écrit donc avec majuscules : La douceur avec

laquelle Henri IV traita les *Huguenots* en converti par dessus catholique. | Saint Bruno fonda l'ordre des *Chartreux*. Boil.

> O *chrétiens*, je t'adore, et je reconnais ta loi.
> L'Hérésie antre la ma...ère est ... de ta loi.
> (... par Boiste.)

> Un *Païen* converti, qui croit un Dieu suprême,
> Peut-il être chrétien, s'il n'aspire au baptême?
> (Boileau.)

|| Et sans majuscules : Le parti *huguenot*. (Acad.) Là, un soldat *chrétien* meurt ici, d'une main retenant ses entrailles, de l'autre prenant un crucifix et priant Dieu pour son empereur. (Chateaub.) Ici, environné de ses compagnons, un soldat *païen* expire en vomissant des imprécations contre César et contre les dieux. (Id.) Il voulut être *chartreux*. (Boiste.) | Cependant cette règle n'est pas généralement suivie. L'Académie écrit sans majuscule les *païens*, les *chrétiens*, les *jésuites*, les *jansénistes*, les *calvinistes*, les *mahométans*; quant au mot *juif*, elle l'écrit tantôt avec une grande lettre, tantôt avec une petite. Voir dans son Dictionnaire, dernière édition, les mots : *Juiverie, judaïque, judaïsme, jubilé*, et *Pâque*.

— Suivant Beauzée, il faut donner des lettres majuscules pour initiales aux noms appellatifs des tribunaux, des compagnies, des corps, et à ceux qui déterminent, par l'idée d'une profession ou d'une dignité, soit ecclésiastique, soit civile, lorsque ces noms sont employés sans complément déterminatif pour désigner individuellement leur objet. On comptait autrefois douze *Parlements* en France. (Beauzée.) L'*Église* est la colonne et le soutien de la vérité. (Id.) L'*Académie* a été établie pour connaître principalement de l'ornement, de l'embellissement et de l'augmentation de la langue française. (Id.) L'*Apôtre* fait une belle peinture de la charité. (Id.) Le *Roi* des rois est le souverain créateur du ciel et de la terre. (Id.)

— Mais ces mêmes mots s'écrivent sans majuscule s'ils sont présentés dans le discours sans application individuelle, ou si l'application est désignée par un complément déterminatif. La fermeté des membres du *parlement* a souvent fait époque dans notre histoire. (Beauzée.) Nous devons prier pour l'union des *églises*. (Id.) On doit de grandes lumières aux *académies* de l'Europe. (Id.) Un *apôtre* doit surtout prêcher d'exemple. (Id.) Le lion est le *roi* des animaux; le phénix, le *roi* des oiseaux; le basilic, le *roi* des serpents. (Id.)

— Quand un mot a plusieurs sens différents, il est assez convenable d'employer une *initiale majuscule* pour désigner le sens le plus considérable. Cette attention est propre à prévenir bien des équivoques et à faciliter au lecteur l'intelligence de ce qu'il lit, en lui faisant apercevoir sur-le-champ dans quelle acception il doit prendre les mots dont il fait usage. Ainsi l'on écrira avec une initiale majuscule : *la* JEUNESSE, pour désigner les jeunes gens : et *votre* GRANDEUR, en parlant à un grand d'Espagne, à un évêque; mais on écrira avec une minuscule : *la jeunesse*, pour marquer le plus bel âge de la vie, et *la grandeur* de Dieu, pour désigner son excellence.

— On écrira le mot *grand* avec une majuscule dans cette phrase : *Les Grands seraient inutiles sur la terre, s'il ne s'y trouvait des pauvres et des malheureux*. (Mass.)

— Et avec une minuscule dans celle-ci : *Un* GRAND *homme excelle par un* GRAND *sens, par une vaste prévoyance, et par une haute capacité.*

— Le mot *justice* s'écrira par un grand *J*, lorsqu'il exprimera cette vertu morale qui fait que l'on rend à chacun ce qui lui appartient : *La* JUSTICE *est la première des vertus, elle est due à tous les hommes sans distinction*; ou bien encore, lorsqu'on voudra parler des officiers ou magistrats qui rendent la justice : *Éloignez cette idée qu'on a de la* JUSTICE, *qu'elle doit toujours être effrayante, toujours armée; elle lève quelquefois son bandeau pour jeter des regards de pitié sur les misérables.* Mais le mot *justice* s'écrira par un petit *j*, lorsqu'il signifiera *bon droit, raison* : *Il ne faut pas se faire* JUSTICE *à soi-même.*

— La *noblesse* par un petit *n* est l'avantage d'être noble : *La vertu est la vraie* NOBLESSE *de l'homme de bien.*

— La *Noblesse* par un grand *N* est le corps des nobles : *La* NOBLESSE *de France s'est de tout temps distinguée par son attachement à la Monarchie.*

— Cette distinction doit même avoir lieu entre deux sens individuels d'un nom appellatif : *Il se rendit au* SENAT (en parlant du lieu); *il fut blâmé par le* SENAT (en parlant du corps); quoique dans les deux cas il s'agisse uniquement du sénat.

— Toutes ces règles de Beauzée ont donné lieu à quelques observations critiques, que nous allons reproduire.

— 1° Pourquoi écrirait-on la *Jeunesse* avec un grand *J*, et la *vieillesse* dans le sens analogue avec un petit *v*? Si, parce qu'un mot a plusieurs acceptions, on donne la majuscule à l'une d'elles, quelle autorité fixera celle qui doit jouir de ce privilége? Abus.

— 2° Pourquoi écrire les *Grands* avec un grand *G*, et les *pauvres*, les malheureux, avec des minuscules initiales, à moins que ce ne soit pour flatter l'orgueil des *puissants*? Cela blesse une généreuse susceptibilité, cela est d'une ridicule platitude aujourd'hui. Les *grands* pour la plupart sont masques de théâtre. (La Font.)

— 3° Pourquoi écrirait-on la *justice* avec une majuscule, si elle n'est point personnifiée par allégorie? Nous sommes tout disposés à accorder quelque privilége à cette vertu, mais elle refuse par son essence même un honneur qu'on n'accorde pas à la bienfaisance, à l'humanité, à la bonté, à la magnanimité, à la sagesse, à la vérité, à toutes ses sœurs enfin les autres vertus.

— On écrit, *La Saint-Jean, la Saint-Martin*, etc., Le jour où l'on célèbre la fête de saint Jean, de saint Martin, etc.; *l'église Saint-Germain, l'église Saint-Gervais*, etc., et absolument, *Saint-Germain, Saint-Gervais*, etc., L'église consacrée à Dieu sous l'invocation de saint Germain, de saint Gervais, etc. En général, le mot *saint* prend une majuscule et se joint par un trait d'union au substantif qu'il modifie, lorsqu'il forme avec ce dernier un nom qui ne s'applique point à un saint, ou qui ne s'y rapporte plus que d'une manière indirecte. La ville de Saint-Germain en Laye; le village de Saint-Cloud; Saint-Germain en Laye, Saint-Cloud. La rue Saint-Honoré. Le faubourg Saint-Jacques. La porte Saint-Antoine. L'hôpital Saint-Louis. La prison de Sainte-Pélagie, Sainte-Pélagie. L'ordre de Saint-Lazare. Une croix de Saint-André. Le poème des Saisons, par Saint-Lambert.

— Mais on écrit sans majuscule au mot *saint* et sans trait d'union entre les deux mots : Les apôtres saint Pierre et saint Paul. Les Confessions de saint Augustin. La pragmatique sanction de saint Louis. L'apôtre saint Jacques. L'apôtre de Paris, c'est saint Denis. L'apôtre des Indes, c'est saint François Xavier. L'Église n'a reconnu que quatre Évangiles : l'Évangile selon saint Matthieu, l'Évangile selon saint Marc, l'Évangile selon saint Luc, et l'Évangile selon saint Jean.

— On écrit encore de cette manière le mot *saint*, chaque fois que l'on désigne précisément un saint lui-même, et non pas quelque édifice ou localité, quelque fête ou quelque coutume qui peut avoir pris son nom. C'est encore la dernière manière que l'on emploie dans ces phrases proverbiales : Découvrir saint Pierre pour couvrir saint Paul. Être dans la prison de saint Crépin. C'est saint Roch et son chien.

— Enfin, on applique souvent la majuscule à des prépositions et à toutes les parties du discours qui subissent une abréviation plus ou moins forte, comme Seguin *C.* Ouvrard, où *C* signifie *contre*, afin que ces abréviations frappent davantage les yeux du lecteur.

— Voici la liste des mots qu'on a coutume de représenter en abrégé par des majuscules.

A. P. A protester.
A. S. P. Accepté sous protêt.
A. S. P. C. Accepté sous protêt pour *à-compte*. (Termes de commerce.)
Bon Baron.
Bonne. Baronne.
Chev. Chevalier.
Ct. Comte.
Ctesse. Comtesse.
D. O. M. Abréviation latine de ces mots : *Deo optimo maximo.*
Dr. Docteur.
Dr.-Mn. Docteur-médecin.
E. Est.
J.-C. Jésus-Christ.
LL. AA. II. Leurs Altesses Impériales.
LL. AA. RR. Leurs Altesses Royales.
LL. AA. SS. Leurs Altesses Sérénissimes.
LL. Em. Leurs Éminences.
LL. Ex. Leurs Excellences.
LL. HH. Leurs Hautesses.
LL. MM. Leurs Majestés.
LL. MM. II. Leurs Majestés Impériales.
LL. MM. RR. Leurs Majestés Royales.
M. ou Mr. Monsieur.
M. A. Maison assurée.
M. A. C. I. Maison assurée contre l'incendie.
Md Marchand.
Mde. Marchande.
Mlle. Mademoiselle.
Mgr. Monseigneur.
Mis. Marquis.
Mise. Marquise.
MM. Messieurs.
Mme. Madame.
Mst. Manuscrit.
N. Nord.
N. B. Nota bene.
N.-D. Notre-Dame.
N.-N.-E. Nord-nord-est.
N.-N.-O. Nord-nord-ouest.
Nt. Négociant.
Nte. Négociante.
No. Numéro.
N.-S. Notre-Seigneur.
N.-S. J.-C. Notre-Seigneur Jésus-Christ.
O. Ouest.
O/O. Pour cent.
O.-N. Ouest-nord.
O.-S. Ouest-sud.
P.-S. Post-scriptum.
R. P. Révérend père.
S. Sud.
S. A. I. Son Altesse Impériale.
S. A. R. Son Altesse Royale.
S. A. S. Son Altesse Sérénissime.
S.-E. Sud-est.
S. Em. Son Éminence.
S. Ex. Son Excellence.
S. G. Sa Grandeur.
S. H. Sa Hautesse.
S. M. Sa Majesté.
S. M. B. Sa Majesté Britannique.
S. M. C. Sa Majesté Catholique.
S. M. I. Sa Majesté Impériale.
S. M. R. Sa Majesté Royale.
S. M. S. Sa Majesté Suédoise.
S. M. T. C. Sa Majesté Très-Chrétienne.
S. M. T. F. Sa Majesté Très-Fidèle.
S.-O. Sud-ouest.
S. P. Saint Père.
SS. PP. Les saints pères.
S. P. Q. R. Abréviation latine de ces mots : *Senatus populusque romanus.*
S. S. Sa Sainteté.
S.-S.-E. Sud-sud-est.
S.-S.-O. Sud-sud-ouest.

— Nous ne terminerons point cet article sans faire une observation générale sur l'emploi des majuscules. Nous convenons que quand les majuscules sont nécessaires pour prévenir une équivoque, on fait fort bien de les employer; mais nous pensons qu'excepté ces cas, qui n'ont lieu que dans un très-petit nombre de mots, et ceux où ces lettres sont prescrites par un usage uniforme et constant, on fait fort bien de les supprimer, et qu'il n'y a rien dans cette suppression qui puisse révolter la raison. Si les majuscules sont nécessaires à l'œil pour l'empêcher de s'égarer et de se lasser de l'uniformité des pages; si les majuscules ont l'avantage d'offrir en même temps à l'œil et des points de repos et les plaisirs de la variété, il nous semble qu'on évitera ces inconvénients et qu'on procurera ces plaisirs en mettant des majuscules au commencement de chaque phrase, et dans tous les cas où elles sont prescrites par un usage constant. Si d'un côté, l'œil se lasse d'une trop grande uniformité de caractères, de l'autre il est choqué à la vue d'une page hérissée de majuscules, et l'on sait combien sont choquantes à la vue ces copies ou des maîtres d'écriture ignorants s'efforcent de multiplier les majuscules, pour faire briller l'adresse de leur main et la hardiesse des traits de plume. (Lavaux.)

MAK. s. m. Entom. Nom donné à Cayenne et à la Guiane à une espèce du genre cousin.

MAKAIRA. s. m. Ichthiol. Nom spécifique d'un poisson du genre espadon.

MAKAKOUAN. s. m. Mamm. Petit carnassier de la Guiane française, qui est, dit-on, de la grandeur du chat domestique, à pelage grisâtre, et qui pénètre dans les terriers pour dévorer les animaux qui s'y retirent.

MAKAREKAU. s. m. Bot. Arbre très-élevé des Indes, porté sur plusieurs racines qui sortent de terre et forment à sa base des espèces d'arcades. Les feuilles ont 1 m. 80 cent. de longueur, les fleurs sont longues de 3 cent., et le fruit est de la grosseur d'une citrouille.

MAKÉLAER. s. m. Comm. C'est à Amsterdam ce que nous appelons en France Courtier ou agent de change.

MAKEMBA. Myth. afr. Idole des noirs du Congo, qui préside à la santé du roi. La Makemba est adorée sous la figure d'une natte à laquelle sont suspendus divers ornements.

MAKI. s. m. Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des quadrumanes, formant le passage des singes des deux continents. Le maki vari. Le maki rouge. Le maki mokoco. Le maki noir. Le maki à front blanc noir.

MAKOUKE ou **MACOUTE.** s. f. Relat. Espèce de monnaie de compte en usage parmi les nègres de la côte d'Angole. V. MACUTA.

MAL. s. m. (du lat. *malum*, mal, malheur). Ce qui est opposé, contraire au bien. Mal naturel. Mal physique. Mal moral. Mal imaginaire. Surmonter ses maux. Guérir les maux. Prévenir le mal. Arrêter le mal. Faire du mal. Réparer le mal. Heureux de ne connaître dans son enfance que les *maux* physiques, *maux* bien moins douloureux que les autres. (J.-J. Rouss.) L'homme est sujet à mille *maux*, sa vie est un tissu de misères. (Id.) Soyez sensible à l'amitié, elle seule adoucit les *maux* de la vie. (Volt.) Dès l'instant que nous recevons la vie, nous sommes condamnés à rouler dans un cercle de biens et de *maux*, de plaisirs et de douleurs. (Barth.) Les *maux* qui affligent la terre ne viennent pas de Dieu. (Lamenn.) Dieu dispense les biens et les *maux*. (Fléch.) || En parlant du corps politique : Les remèdes pires que les *maux*. (Boss.) Ils ne sentent les *maux* de l'État qu'autant qu'ils en souffrent eux-mêmes ou que le repos de leur famille en est troublé. (Id.)

— Perte, dommage, calamité. Grand mal. Petit mal. Mal immense. L'inondation a fait un grand mal dans cette ville. Il ne se contentait pas de déplorer les *maux* de la guerre, il tâchait de les adoucir. (Fén.) Un *mal* ne vient jamais que faute de s'entendre. (Desmoust.)

— Défaut, imperfection.

— Travail, peine. Avoir bien du mal à gagner sa vie, à faire une chose.

— Médisance, choses désavantageuses. Dire du mal de quelqu'un. C'était à qui me dirait le plus de *mal* de cet homme, et j'y en vois si peu, que je commence à soupçonner qu'il n'ait un mérite importun qui éteigne celui des autres. (La Bruy.)

> Qu'on parle bien ou mal du fameux cardinal,
> Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien,
> Il m'a trop fait de *mal* pour en dire du bien,
> Il m'a trop fait de bien pour en dire du *mal*. (Corn.)

— Faute, mauvaise action, crime. Mal funeste. Mal caché, découvert. Grand mal. Faire du mal. La loi civile se détermine selon les circonstances, quelquefois elle est plus attentive à réparer le *mal*, quelquefois à le prévenir. (Montesq.) Tout en faisant le *mal* on croit souvent bien faire. (Agnel.) Avant l'âge de raison, nous faisons le bien et le *mal* sans le connaître, il n'y a point de moralité dans nos actions. (J.-J. Rouss.) On est bien près du *mal* quand on ne frémit pas à sa seule pensée. (Livry.) L'homme prudent sait prévenir le *mal*; l'homme courageux le supporte sans se plaindre. (Pittacus.) On se corrige quelquefois mieux par la vue du *mal* que par l'exemple du bien, et il est bon de s'accoutumer à profiter du *mal*, puisqu'il est si ordinaire, au lieu que le bien est si rare! (Pascal.)

> Du *mal* que l'on fait,
> S'il le peut prévenir, tout homme est responsable,
> Et je le crois non moins coupable
> Que le méchant qui le commet. (Agnel.)

> Vers le *mal* la pente est aisée,
> Et lorsque devant nous une ornière est creusée,
> On ne peut s'en tirer sans un pénible effort. (Lemesle.)

> Combien de gens ne font du *mal*
> Que pour le plaisir de le faire. (A. Ricard.)

— Inconvénient, malheur. Je ne vois pas un grand mal à faire cette partie, cette affaire.

> Le *mal* est qu'en rimant, ma muse un peu légère
> Nomme tout par son nom. . . . (Boil.)

— Fig. et prov. *Prendre une chose en mal.* S'en offenser. || *Tourner une chose en mal.* Lui donner un mauvais sens.

— Médec. Douleur physique, maladie locale, tout ce qui est opposé à l'état de santé. Avoir du mal. Avoir mal à la jambe. Avoir mal au bras. Faire du mal à quelqu'un. Guérir un mal. Enflammer un mal. Adoucir les maux. *Mal* nouveau se guérit aisément. (Legrand.) Rien n'est à ménager quand les *maux* sont extrêmes. (Lefranc.) Un *mal* violent veut un remède extrême. (Chénier.) Qui ne sent pas son *mal* est d'autant plus malade. (Corn.) Un *mal* funeste et contagieux se répandit tout à coup. (Fléch.) Il sait guérir, sans qu'il se flatte, toutes sortes de *maux*. (Lafond.) || *Mal des ardents.* Erysipèle ou anthrax épidémique, ou toute autre maladie inflammatoire caractérisée surtout par un sentiment de chaleur ardente. || *Mal Saint-Antoine.* V. ÉRYSIPÈLE. || *Mal d'aventure.* Petit abcès qui survient le plus ordinairement à la suite d'un coup ou d'une piqûre près d'un des ongles des doigts de la main. Souvent on a donné ce nom au panaris. || *Mal caduc, mal St-Jean, mal sacré, haut mal.* V. ÉPILEPSIE. || *Mal de cœur.* Syn. de Nausée. || *Mal de dents.* Expression par laquelle on désigne en général toutes les affections douloureuses des dents. || *Mal d'enfant.* Douleurs qui accompagnent l'enfantement. || *Mal d'estomac.* Nom vulgaire de toutes les sensations pénibles qui ont leur siége dans la région épigastrique, lors même que l'estomac y est tout à fait étranger. || *Mal de fiume.* V. SCHERLIÉVO. || *Mal français.* Nom donné à la syphilis, parce que les Napolitains supposent que ce sont les Français qui l'ont apportée chez eux. || *Mal de gorge.* Syn. d'Angine. || *Mal de mâchoire.* V. TRISMUS. || *Mal de mer.* Nausées ou vomissements pénibles dont sont ordinairement tourmentés ceux qui vont sur mer pour la première fois, et quelquefois même ceux qui voyagent depuis longtemps sur la mer. || *Mal de mère.* V. HYSTÉRIE. || *Mal de misère.* V. PELLAGRE. || *Mal de Naples.* Nom donné à la syphilis, parce que des soldats l'apportèrent, dit-on, du siége de Naples.

> La pâle Fièvre et la triste Famine,
> Le *mal* de Naples et la langueur qui mine. (Rons.)

|| *Mal de rose* ou *des Asturies.* Variété de la lèpre que l'on observe particulièrement dans les Asturies. || *Mal rouge de Cayenne.* Espèce d'éléphantiasis. || *Mal St-Lazare.* Syn. d'Éléphantiasis. || *Mal Ste-Marie.* Nom donné tantôt à la lèpre, tantôt à la gale. || *Mal de Siam.* La fièvre jaune. || *Mal de tête.* V. CÉPHALALGIE. || *Mal vertébral de Pott.* Carie d'une ou de plusieurs vertèbres, ainsi appelée parce que Pott, chirurgien anglais, en a donné une excellente description.

— Art vétér. *Mal d'âne.* Crevasse qu'on remarque souvent autour de la couronne du cheval, du mulet et surtout de l'âne, lorsque ces animaux ont la maladie connue sous le nom d'*eaux aux jambes.* || *Mal de cerf.* Maladie du cheval qui ne diffère pas du tétanos. || *Mal de feu* ou *d'Espagne.* Inflammation du cerveau ou de ses membranes, chez les chevaux, ainsi nommée à cause de la violence de ses symptômes, de la rapidité de sa marche. || *Mal de garrot.* Toute meurtrissure, blessure produite par une contusion ou des frottements rudes et réitérés. || *Mal de taupe.* V. TAUPE.

— Prov. *Mal d'autrui n'est que songe.* Le mal des autres nous est entièrement étranger. || *De deux maux il faut éviter le pire, il faut choisir le moindre.* || *Mal sur mal n'est pas santé.* Un mal n'en guérit pas un autre. || *Mal sur mal est santé.* C'est une méchante équivoque fondée sur l'absence de la lettre T dans ces trois mots : *Mal sur mal.* || *A force de mal tout ira bien.* Les affaires les plus désespérées peuvent s'améliorer. || *Rage d'amour fait passer le mal de dents.* Il n'est pas de douleurs que la passion ne fasse oublier. || *Chacun sent son mal.* Se dit d'une douleur qu'on ne veut pas faire connaître. || *Aux grands maux les grands remèdes.* || *Mal de dents et mal d'enfant sont les plus grands qui soient.* || *Tomber de fièvre en chaud mal.* || *Le mal ne se veut celer.* || *Le mal vient à cheval et retourne boiteux et contreval.*

MAL. adv. (du lat. *male*, mauvais). Autrement qu'il ne convient, d'une mauvaise manière, maladroitement. Cet adverbe se met tantôt avant le verbe, tantôt après. Le bien qu'on nous fait *mal* nous est plus insupportable que le mal qu'on nous fait. (***) En voulant mieux

faire, on fait souvent plus *mal*. (Mme de Sévig.)

— *Etre mal*, *tout mal*. Etre en danger de mourir. Ce malade est bien mal, va très-mal. Il vous demande en courant comment se porte votre père; et comme vous lui dites qu'il est fort *mal*, il vous crie qu'il est bien aise. (La Bruy.)

— *Se trouver mal*. Tomber en faiblesse. Durant la route elle s'est trouvée *mal*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Se trouver mal de*... S'en repentir. Je me trouve mal de cet arrangement, de cette affaire.

— *Mettre mal*. Brouiller. Mettre mal une personne avec une autre. || *Etre mal*. Etre brouillé, être mal avec une personne, avec une famille.

— *Penser mal de*. Avoir une mauvaise opinion. La plupart des malades deviennent disposés à *mal* penser ou *mal* faire, d'après l'acrimonie qui les ronge. (Virey.)

— *Mal parler*, *Parler mal*. Bien des grammairiens ont établi une différence entre ces deux expressions, mais cette distinction ne repose sur aucun fondement solide, et de plus elle est dementie par les faits. Je ne dis rien, de peur de *mal* parler. (Mol.) Je ne vous dirai point que vos chevaux sont sur la litière; les pauvres bêtes n'en ont point, et ce serait *mal* parler. (Id.) A la cour, c'eût été très-*mal* parler que de se servir de cette phrase proverbiale : Cela est beau comme le Cid. (Fonten.) Ce n'est pas *mal* parler que de nommer une chose du nom que le bas peuple lui a imposé. (Volt.) Dieu nous défend de parler *mal* de notre prochain. (Lhom.) Il faudrait que je fusse un monstre pour parler *mal* du ministre dans de telles circonstances. (Volt.)

— Prov. *Mal vit qui ne s'amende*. Celui qui ne se corrige pas est coupable.

— Chass. Un animal est *mal mené* lorsqu'il a beaucoup couru, et qu'il est sur ses fins.

MAL, ALE. adj. (du lat. *malus*, mauvais). S'est dit pour Mauvais, méchant. Avoir attribué la divinité à la *male* fortune et autres injures de notre vie. (Mont.) La *male* femme le battait. (Id.)

— Ce mot aujourd'hui ne se retrouve plus que dans la composition de certains mots comme *malheur*, *maladroit*, *malfaiteur*, *malaise*.

MALABAR (Côtes de). (*Malabaya* ou *Malayavar*, en lang. indig.). Géogr. Partie de la côte occidentale de l'Inde, en deçà du Gange; elle est fort étroite et n'a guère que 100 kilom. de large; elle forme aujourd'hui un district de la présidence de Madras et a pour chef-lieu Calicut ou Cotchin; 158,000 hab. Ce pays est le premier que les Européens aient découvert dans l'Inde.

MALABARE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant du Malabar. Les Malabares paraissent Hindous d'origine. || Qui appartient au Malabar ou à ses habitants. Côte malabare.

— Linguist. *Famille malabare*. Famille de langues indiennes qui comprend le malabare proprement dit, le tamoul et le télinga.

— Ethnogr. Se dit également des peuples qui parlent ces langues.

— MALABARE. s. m. Langue parlée par les Malabares. Le malabare est parmi les idiomes de l'Hindoustan un des plus agréables; aussi les Européens qui vivent dans cette contrée l'étudient-ils ordinairement de préférence à tous les autres.

MALABATHRUM. s. m. (Nom syriaque). Pharm. Feuilles d'une espèce de laurier, qui sont oblongues, pointues, luisantes, larges, marquées de trois nervures principales qui s'étendent depuis le pétiole jusqu'à l'extrémité de la feuille, glabres et entières; elles ont une odeur aromatique agréable, approchant un peu de celle du girofle.

MALABESTE. s. f. Mar. Syn. de Patarasse.

MALACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαλακος, mou; ἄνθος, fleur). Bot. Qui porte des fleurs en capitules doux au toucher, à cause des poils soyeux qui les hérissent. Trèfle malacanthe.

MALACCA. Géogr. Ville de l'Inde transgangétique anglaise, chef-lieu de la province de Malacca, à l'extrémité sud de la péninsule du même nom; fut fondée par les Malais en 1252. Vers 1820, 12,000 hab.; aujourd'hui, 5,000.

MALACENTOMOZOAIRE. adj. des 2 g. (pr. *ma-la-kan-to-mo-zo-èrr*; et gr., μαλακός, mou; ἔντομος, coupe; ζῶον, animal). Zool. Qui tient le milieu entre les mollusques et les articulés. || MALACENTOMOZOAIRES. s. m. pl. Groupe d'animaux intermédiaires entre ceux des mollusques et des articulés, et dont on a fait par contraction *malentozoaires*.

MALACHIE. (nom hébr. qui signifie *messager*, *envoyé*, *ange*). Le dernier des douze petits prophètes, né, selon la tradition, à Sopha, dans la tribu de Zabulon, et fut ainsi nommé à cause de sa beauté. Il vivait vraisemblablement au temps de Néhémie, et l'aida dans ses travaux. Le style vif et animé de ce prophète est très-concis et très-énergique.

MALACHIE. s. f. (du gr. μαλακὸς, mou). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, à élytres molles, à corselet plat et carré, de la famille des apalytres ou mollipennes, qui se trouve dans toutes les parties du monde. Malachie cuivreuse. Malachie bipustulée. Malachie rousse, marginelle, chevalière.

MALACHITE. s. f. (pr. *ma-la-ki-te*; du gr. μαλάχη, mauve). Minér. Espèce de cuivre carbonaté dont la couleur varie du vert pomme au vert d'émeraude. C'est en Sibérie, et particulièrement dans les monts Ourals, qu'on le trouve en abondance, en morceaux remarquables par leur volume, leur dureté, leur compacité. Malachite pulvérulente. Malachite soyeuse. Malachite concrétionnée, cristallisée. Une plaque de malachite. Les gros morceaux de *malachite* concrétionnée sont très-rares, et par conséquent d'un grand prix. (Dict. techn.) Le Muséum d'histoire naturelle de Paris possède un grand nombre de magnifiques échantillons de *malachite* ouvragée. (Passot.)

— adj. Cuivre malachite soyeux. Cuivre malachite concrétionné. Le cuivre *malachite* soyeux affecte tantôt la forme de houppes ou d'aigrettes, tantôt celle d'étoiles. (Dict. techn.)

MALACHODENDRE, ou par élision **MALACHODRE**. s. m. (ét. gr., μαλάχη, mauve; δένδρον, arbre). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des malvacées, comprenant le malachodre ovale, arbrisseau fort élégant, remarquable par la beauté et la grandeur de ses fleurs.

MALACHRE. s. f. (du gr. μαλάχη, mauve). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, famille des malvacées. Malachre en tête. Malachre rayonnée. Malachre à feuilles d'alcée. Malachre rayée, ciliée, trilobée.

MALACIE. s. f. ou **MALACIA**. s. m. (du gr. μαλακία, fait de μαλακὸς, mou). Pathol. Grande indulgence pour ses désirs, lors même qu'ils sont contraires à la raison. La *malacie* dépend de la pléthore lorsque la femme est robuste, lorsque le pouls est plein et fort. (Murat.)

— Dépravation du goût, avec désir de manger des substances peu alimentaires ou qui ne contiennent aucun principe nutritif, et qui répugnent même ordinairement. On cite l'exemple d'une femme qui dans le cours de sa maladie dévora vingt livres de poivre, tandis qu'une autre malade semblablement affectée se nourrissait exclusivement de glace. Une autre dévorait avec un plaisir indicible la croûte qui s'attache aux murs des fosses d'aisance, etc. Un moyen presque sûr de guérir la *malacie* est de mêler avec les aliments qu'appètent ceux qui en sont atteints des médicaments amers, ou émétiques, ou cathartiques, afin de leur inspirer de l'aversion pour eux. (Murat.)

MALACODERME. adj. des 2 g. (ét. gr., μαλακός, mou; δέρμα, peau). Entom. Dont le corps est mou et flexible. || MALACODERMES. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères serricornes, comprenant ceux qui sont malacodermes.

MALACOÏDE. s. f. (ét. gr., μαλάχη, mauve; εἶδος, forme). Bot. Syn. de Malope.

MALACOLITHE. s. f. (ét. gr., μαλακὸς, mou; λίθος, pierre). Minér. Variété de pyroxène; syn. de Sahlite.

MALACOLOGIE. s. f. (ét. gr., μαλακὸς, mou; λόγος, discours). Traité des mollusques.

MALACOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la malacologie.

MALACOMYDE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαλακὸς, mou; μυῖα, mouche). Entom. Se dit des mouches dont le corps est mou. || MALACOMYDES. s. m. pl. Tribu de la famille des myodaires malacosomes, comprenant celles qui ont le corps mou.

MALACOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαλακὸς, mou; φύλλον, feuille). Bot. Dont les feuilles se sont amollies et sont rendues douces au toucher par les poils qui les garnissent.

MALACOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαλακὸς, mou; πτερὸν, aile). Ornith. Dont le plumage est doux et soyeux. || MALACOPTÈRES. s. m. pl. Sous-ordre de l'ordre des oiseaux rapaces, comprenant ceux de nuit, dont le plumage est doux et soyeux.

MALACOPTÉRYGIEN, ENNE. adj. (ét. gr., μαλακος, mou, πτέρυξ, nageoire). Ichthyol. Dont les nageoires sont garnies de rayons mous et flexibles. Poisson malacoptérygien.

— MALACOPTÉRYGIENS. s. m. pl. Ichthyol. Section de la classe des poissons, comprenant ceux de ces animaux qui avec un squelette osseux ont les rayons de leurs nageoires mous, à l'exception au plus du premier de la dorsale et des pectorales.

MALACORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαλακὸς, mou; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec mou et membraneux. Oiseau malacorhynque.

MALACOSARCOSE. s. f. (du lat. *malacosarcosis*, fait du gr. μαλακος, mou; σάρξ, chair). Pathol. Etat de mollesse du système musculaire.

MALACOSOME. adj. des 2 g. (ét. gr. μαλακὸς, mou; σῶμα, corps). Zool. Dont le corps est mou. || MALACOSOMES. s. m. pl. Entom. Famille de l'ordre des myodaires, comprenant ceux des diptères dont le corps est généralement mou.

MALACOSTÉOSE. s. f. (du lat. *malacosteosis*; fait du gr. μαλακος, mou; ὀστέον, os). Pathol. Ramollissement des os.

MALACOSTRACÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μαλακὸς, mou; ὄστρακον, coquille). Conchyl. Qui est couvert d'une croûte de peu de consistance. || MALACOSTRACÉS. s. m. pl. Section ou division de la classe des crustacés.

MALACOSTRACITE. s. f. Foss. Empreinte d'écrevisses ou de serres d'écrevisses fossiles.

MALACOXYLE. s. m. (ét. gr., μαλακὸς, mou; ξύλον, bois). Bot. Syn. de Mapou.

MALACOZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαλακος, mou; ζῶον, animal). Dont le corps est sans trace de membres, et recouvert d'une peau molle et contractile dans tous ses points. || MALACOZOAIRES. s. m. pl. Type d'animaux comprenant ceux qui sont malacozoaires.

MALACTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. μαλάσσειν, ramollir). Pharm. Syn. peu usité d'Émollient. || On dit aussi Un malactique.

MALACURE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαλακὸς, mou; οὐρά, queue). Ornith. Épithète donnée au muscicape, à cause de ses longues pennes caudales qui ne sont que des filets, dont les barbes de chaque côté ressemblent à des crins noirs placés à une certaine distance les uns des autres.

MALADE. adj. des 2 g. (du gr. μαλακὸς, mou; ou de la basse lat. *malatus*, qui se porte mal). Qui éprouve une lésion notable et permanente d'une ou de plusieurs fonctions. Individu malade. Homme malade. Femme malade. Etre malade, très-malade, dangereusement malade. Etre malade à l'extrémité. Tomber malade. Retomber malade. Rendre malade. Se sentir malade. On a remarqué depuis longtemps que les habitants des campagnes étaient moins souvent *malades* que les hommes qui font leur séjour dans les grandes villes. (Pinel.) Le médecin ne reconnaît point pour *malades* tous ceux qui se plaignent, ni même tous ceux qui souffrent. Ce n'est pas être *malade* qu'éprouver de la gène après avoir dîné, trop veillé, trop bu, trop couru, trop senti, trop pensé, et pourtant c'est souffrir, et l'on court risque, si l'on persévère, de souffrir encore davantage. (Bourdon.) Je trouve que, dès qu'on tombe *malade* à Paris, on tombe mort. (Mme de Sevigné.)

— Se dit aussi des parties du corps. Une partie malade. Membre malade. Avoir un bras, une jambe malade. Avoir une main malade.

— Se dit aussi des animaux. Un chien malade. Une bête malade. Un animal malade. Quand l'animal est *malade*, il souffre en silence et se tient coi. (J.-J. Rouss.) Les animaux, lorsqu'ils sont *malades*, restent tranquilles, refusent les aliments, et l'homme, qui est le chef, le maître de tous les êtres, ne sait pas imiter leur exemple. (Pinel.)

— Par extension. Se dit de tout ce qui dépérit, qui tire à sa fin. Un arbre malade. Des plantes malades.

— Par analogie. État malade. Institution malade. Faculté malade. La Comédie française est aussi *malade* que moi. (Volt.) L'État, qui a été aussi *malade* que vous et moi, reprendra sa santé. (Id.)

— Fig. Cœur malade. Esprit malade. Avoir l'imagination malade. Son cœur *malade* ne sait plus rien sentir que l'amour et la douleur. (J.-J. Rouss.) Il espère que vous m'aiderez à mettre quelque appareil sur les blessures de ce cœur *malade*, qui ne peut encore écouter la raison que par l'organe du sentiment. (Id.) Le cœur *malade* des mortels compte toujours pour rien ce qu'il a le plus désiré, dès qu'il le possède. (Fén.) Les médecins ne se contentent pas d'avoir la maladie en gouvernement, ils rendent la santé *malade*, pour garder qu'on ne puisse en nulle saison échapper à leur autorité. (Montaigne.)

— Fig. Qui est fortement endommagé. Fortune malade. Bien malade.

— substant. Celui, celle qui est malade. Un malade. Une malade. Visiter, aller voir les malades. Garder un malade. Soigner un malade. Secourir les malades. Malade obstiné, fâcheux. Vous savez, monsieur, ce que c'est qu'un pauvre *malade*. (Mol.) Combien de malheureux, de *malades*, ont plus besoin de consolations que d'aumônes! (J.-J. Rouss.)

— Prov. *Bien est malade qui ne peut gésir*. || *Demander à un malade s'il veut la santé*. || *Le malade a la liberté de tout dire*.

MALADEMENT. adv. S'est dit pour D'une manière malade.

MALADETTA. Géogr. La plus haute montagne des Pyrénées, en Espagne, près des frontières de France et des sources de la Garonne. Le pic de Néthou en est le point culminant; hauteur, 3,481 mètres. On l'appelle aussi le *Mont maudit*.

MALADIE. s. f. (rad. *malade*). État quelconque de l'économie animale opposé à l'état de santé; trouble accidentel et plus ou moins profond qui se manifeste dans l'état des organes ou dans l'exercice des fonctions. Légère maladie. Fâcheuse maladie. Maladie dangereuse, mortelle. La maladie d'une personne, d'un animal, d'une bête. La cause, le traitement d'une maladie. Guérir de sa maladie. Contracter, gagner une maladie. Guérir une maladie. Relever de maladie. Etre atteint d'une maladie incurable. Etre sujet aux maladies. Aigrir, adoucir une maladie. S'il est beau et glorieux de guérir les *maladies*, quelle gratitude ne devons-nous pas à celui qui sait les prévenir? (Pinel.) Les *maladies* constituent une partie d'autant plus importante de l'histoire naturelle et philosophique de l'homme, qu'elles se partagent en quelque sorte l'existence de presque tous les membres de la grande famille du genre humain : elles envahissent même souvent la vie entière d'une foule d'individus qu'une éducation malheureuse, des professions sédentaires, des institutions barbares, encore empreintes de leur origine grossière et sauvage, et tous les vices d'une fausse civilisation, condamnent à ne jamais goûter les doux et inappréciables bienfaits de la santé. (Chambert.) L'homme qui ne meurt point de *maladies* accidentelles vit partout quatre-vingt-dix ou cent ans. (Buff.) Nous nous donnons plus de tourments pour guérir nos *maladies* que nous n'en aurions à les supporter. (J.-J. Rouss.) Le repos et la nourriture ne sont-ils pas de faibles remèdes de la continuelle *maladie* qui nous travaille? (Boy.)

Oh! que pour la punir de cette comédie,
Ne lui vois-je une vraie et triste *maladie*! (Boil.)

— Considérées pathologiquement, les maladies sont aiguës, atoniques, bilieuses, catharrhales, chroniques, convulsives, cutanées, dissimulées, endémiques, épidémiques, évacuatoires, exagérées, exanthématiques, fébriles, glaireuses, goutteuses, héréditaires, imaginaires, imputées, inflammatoires, intermittentes, laiteuses, malignes, métatastiques, miasmatiques, morales, etc. || *Maladie bleue*. V. CYANOSE. || *Maladie imaginaire*. V. HYPOCHONDRIE. || *Maladie nerveuse*. V. NÉVROSE. || *Maladie noire*. V. MÉLÆNA. || *Maladie du pays*. V. NOSTALGIE. || *Maladie pédiculaire*. V. PHTHIRIASE. || *Maladie de Polt*. V. MAL VERTÉBRAL. || *Maladie vénérienne*. V. SYPHILIS.

— Se dit aussi des animaux. V. ART VETERINAIRE.

— On dit aussi absol. La maladie, quand on parle d'une maladie épidémique.

— Fig. Altération dans le moral. Hélas! combien le cœur a-t-il de *maladies*! (Volt.) Que faire contre une *maladie* de l'âme si invétérée et si contagieuse? (La Bruy.)

— Affection ou aversion que l'on a pour une chose. Avoir la maladie des livres, des médailles. Etre possédé de la maladie du luxe, des dépenses. La maladie du jeu. Quelle est l'incurable *maladie* de Théophile? Elle lui dure depuis plus de trente années. Il ne guérit point; il a voulu, il veut et il voudra gouverner les grands. (La Bruy.) L'ardeur de leurs disputes insensées est devenue la plus dangereuse de leurs *maladies*. (Boss.)

— Par analogie, De même qu'on dit Un État malade, on dit La maladie d'un État, d'un empire, d'une faculté. Les *maladies* des empires ne sont pas du nombre de celles qui se guérissent d'elles-mêmes. (Raynal.) Il fut convaincu que tous les gouvernements sont attaqués par des *maladies* incurables. (Barth.)

— Se dit aussi des plantes. On a comparé sans fondement les maladies des végétaux à celles des animaux. La manie trop commune de chercher des analogies avant de bien connaître les faits a beaucoup nui aux progrès de la pathologie végétale. Les maladies des plantes sont les lésions externes, les écoulements, la débilité, la cachexie, la putréfaction, l'excroissance, les monstruosités, la stérilité, la carie, le charbon, etc. Les maladies des plantes sont générales quand elles affectent à la fois tout le système organique; locales, quand elles n'affectent que telle ou telle partie, comme les boutons, les branches, etc.; endémiques, quand elles sont particulières à certaines races ou à certaines familles; sporadiques, quand elles attaquent indifféremment tantôt une espèce tantôt une autre; épidémiques, quand elles frappent un grand nombre d'individus dans une même contrée; contagieuses, quand elles se propagent d'un individu à un autre, soit par le contact immédiat, soit par des particules subtiles qui sont transportées par les vents.

— Fig. et prov. *C'est une maladie de femme*. Ce n'est rien.

— Prov. *Maladie et douleur se connaît à la couleur*. || *Maladie n'est pas santé*. || *Maladies viennent à cheval et s'en retournent à pied*. || *De grande maladie vient-on bien en grande santé*.

MALADIF, IVE. adj. (rad. *malade*). Sujet à être malade, valétudinaire. Personne maladive. Homme maladif. Femme maladive.

— Causé par la maladie. Au trouble *maladif* succède un calme salutaire nommé guérison. (Salland.)

MALADIVETÉ. s. f. État d'une personne maladive.

MALADRERIE. s. f. Hôpital de lépreux. Syn. de Léproserie et de Ladrerie. Ces établissements ne reçurent une très-grande extension et n'acquirent une régularité uniforme qu'après la seconde croisade. Les *maladreries* étaient de vastes enclos plus ou moins grands, tous bâtis sur le même modèle, renfermant des jardins, des vergers et des vignes; des habitations gothiques pour les malades des deux sexes, qui avaient chacun une cellule; une église et un cimetière, où quiconque entrait là dedans était bien sûr d'être enterré, car il n'en sortait plus. (Dict. des sc. méd.)

MALADRESSE. s. f. (du vieux fr. *male*, mauvaise, et *adresse*). Défaut, manque d'adresse, d'aptitude aux ouvrages manuels ou aux exercices du corps. La maladresse d'une personne, d'un ouvrier, d'un apprenti. La maladresse d'un chirurgien.

— Fig. Manque d'intelligence, d'adresse. Se conduire avec maladresse. Ce discours est rempli de maladresses. Cette apologie renferme beaucoup de maladresses. Les hommes manquent plus de cœurs par leur *maladresse* que la vertu n'en sauve. (Ninon.)

— Syn. comp. MALADRESSE. MALHABILETÉ. La *maladresse* se dit, dans le sens propre, du peu d'aptitude aux exercices du corps; la *malhabileté* ne se dit que du manque d'aptitude aux fonctions de l'esprit. Le premier peut se dire au figuré du manque d'intelligence et de capacité

pour les opérations intellectuelles; mais il n'y a par réciprocité, et jamais l'on ne nommera malhabileté le défaut d'aptitude aux exercices corporels.

MALADROIT, OITE. adj. Qui n'est pas adroit, qui manque d'adresse, de tact. Ouvrier maladroit. Homme maladroit. Personne maladroite. Main maladroite.

— Qui manque d'esprit, d'intelligence. Jeune homme maladroit. Discours maladroit. Réponse maladroite. Je ne serais pas non plus si *maladroit* que de choisir la capitale pour le lieu de mes observations. (J.-J. Rouss.)

— substantiv. Celui, celle qui manque d'adresse. Un maladroit. Une maladroite. Le *maladroit* est un étourdi, non de cette étourderie de tête et d'esprit si gracieuse et si aimable quelquefois, mais d'une étourderie massive, corporelle, qu'on croirait toute concentrée dans ses mains et dans ses jambes. (N. Gadois.)

— Syn. comp. MALADROIT. MALHABILE. Un joueur de billard est *maladroit*; un négociateur est *malhabile*, on peut dire aussi qu'un négociateur est *maladroit*, mais on ne dira pas qu'un joueur de billard soit *malhabile*. V. MALADRESSE.

MALADROITEMENT. adv. D'une manière maladroite, avec maladresse. Faire une chose maladroitement.

MALAGA. Géogr. Ville et port d'Espagne, ch.-l. de l'intendance de Malaga, sur la Méditerranée; fut fondée par les Phéniciens, prise par les Arabes en 714, et reconquise par les Espagnols en 1487. 70,000 hab. L'intendance de Malaga, située dans la capitainerie générale de Grenade, est très fertile en vins renommés, en fruits exquis, surtout en raisin.

— MALAGA. s. m. Comm. Variété de raisin très-estimé qui nous vient de Malaga, cuit et sec, dans de petites boîtes oblongues.

— Vin du territoire de Malaga. Du Malaga. Un verre de Malaga. Une bouteille de Malaga. Boire du Malaga. Le Malaga coloré ambre foncé est le seul qui vienne en France, où il est difficile de l'avoir dans toute son authenticité. En nature et vieux, il est éminemment parfumé et tonique.

MALAGMA ou **MALAGME.** s. m. (du lat. *malagma*, fait du gr. μάλαγμα, dérivé de μαλάσσειν, amollir). Médicament topique qui a la vertu de ramollir. ‖ Cataplasme émollient.

— Par extens. Toute espèce de topique mou.

MALAGMER. v. a. 1re conj. V. AMALGAMER.

MALAGRIDA (Gabriel). Jésuite italien né en 1689, à Mercajo, dans le Milanais, fut choisi pour aller faire des missions au Brésil, et mourut brûlé le 21 septembre 1761, non comme complice d'un régicide, mais comme faux prophète.

MALAGUETTE. s. f. Comm. Espèce de poivre nommé aussi *poivre de Guinée* et *graine de paradis*.

MALAI. s. m. Linguist. V. MALAIS.

MALAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *mala*, joue). Anat. Qui appartient, qui a rapport à la joue. Os malaire. Apophyse malaire.

MALAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Grande variété de l'espèce humaine que l'on fait sortir de la presqu'île de Malacca, et qui est répandue dans l'Océanie occidentale. Les Malais, établis sur presque toutes les côtes de l'Océanie occidentale, semblent tenir à la fois des Hindous et des Chinois, mais leur peau se rapproche du rouge de brique foncé, et quelquefois du blanc ou du noir. Ils ont la taille bien faite, la stature moyenne et carrée, et les pieds fort petits, quoiqu'ils marchent toujours pieds nus. Orgueilleux et jaloux, libertins et perfides, mais braves et indépendants hors des villes, les *Malais* sont presque toujours armés du kriss, souvent empoisonné avec la résine du terrible oupas. (De Rienzi.)

— adj. Qui appartient, qui est propre à ce peuple. Coutumes, mœurs malaises. Langue malaise. Les Chinois établis dans presque toutes les îles *Malaises* s'y marient avec des femmes du pays, parce qu'ils ne peuvent en amener de Chine. (De Rienzi.)

— MALAIS. s. m. Linguist. La langue la plus pure de l'Inde orientale, qui était la langue des savants, et qui est devenue celle du commerce. Quelques-uns écrivent *malai*.

MALAISANCE, s. f. État de celui qui est mal à son aise; qualité de ce qui est malaisé. Notre désir s'accroît par la *malaisance* (Mont.)

MALAISE. s. m. (du vieux fr. *male*, mauvais, et *aise*). Pathol. État incommode du corps, dans lequel les fonctions ne s'exécutent pas avec une entière liberté, et ne sont cependant pas assez dérangées pour constituer une maladie. Les causes du malaise sont ordinairement des chagrins ou les que négligence dans l'emploi des six choses non-naturelles; sa durée peut n'être que d'un moment ou se prolonger plusieurs jours, et il n'exige d'autre traitement que le régime habituel. Malaise partiel. Malaise général. Malaise neuro-sympathique. Le *malaise* peut être considéré sous deux points de vue, ou comme le prodrome de presque toutes nos affections, ou comme un symptôme inhérent à la plupart d'entre elles. (Villen.)

— Fig. Détresse, indigence, manque d'argent.

MALAISÉ, ÉE. adj. qui n'est pas aisé, qui est pénible, difficile. Il n'est pas *malaisé* de tromper un trompeur. (La Font.) Les traditions anciennes du genre humain et celles de la famille d'Abraham n'étaient pas *malaisées* à recueillir. (Boss.) Il est bien *malaisé* de régler ses désirs. (La Font.)

— D'un usage incommode. Escalier malaisé. Entrée malaisée. Porte malaisée. Sur un chemin montant, sablonnant, *malaisé*. (La Font.)

— Qui vit difficilement, dont le bien ne suffit pas toujours aux nécessités de la vie. Personne malaisée. Les auteurs de pensées et de maximes sont-ils comme les gens *malaisés*, qui ne payent leurs tributs qu'en petite monnaie? (Noël.)

> Dans ce tombeau fut déposé
> Le corps de messire Nicaise,
> Qui vécut si bien à son aise,
> Qu'il mourut enfin *malaisé*. (***)

— Qui se trouve dans l'embarras malgré une grande fortune. Riche malaisé. Prince malaisé.

MALAISÉMENT. adj. D'une manière malaisée, avec difficulté, avec peine. On grave sur le marbre bien plus *malaisément* que sur le sable. (Boil.)

MALAISER (SE). v. pron. 1re conj. Se faire difficilement. Plaisir et profit se *malaisent*. (Baïf.) Vieux et inusité.

MALAISIE. Géogr. Nom que l'on donne quelquefois à l'Océanie occidentale, à cause des Malais qui en sont la race dominante.

MALAISIEN, ENNE. adj. Syn. de Malais. Famille malaisienne.

MALAKAIRE. s. m. Hist. rel. Membre d'une petite secte russe qui se distingue par la pureté de ses mœurs. Les malakaires vivent habituellement de laitage; ils observent des jeûnes rigoureux.

MALAMIRIS. s. m. Bot. Nom d'une espèce de poivre dans la presqu'île de l'Inde.

MALANDRES. s. f. pl. (du lat. *malandria*, pustules qui attaquent le cou des chevaux). Art vétér. Crevasse située au pli du genou, et d'où découle une humeur âcre qui corrode la peau.

— Défectuosités du bois carré, lorsqu'une partie est pourrie.

MALANDREUX, EUSE. adj. Qui a des malandres. Se dit en parlant du bois. Bois malandreux.

MALANDRIE. s. f. (du lat. *malandria*). Espèce de lèpre.

MALANDRIN. s. m. Hist. Nom donné, du temps des croisades, à des voleurs bohémiens ou arabes.

— Sous le règne du roi Jean, Bandits de diverses nations, que les rois prenaient à leur solde en temps de guerre, et qu'on licenciait à la paix. Ce licenciement ne s'effectuait jamais qu'au grand préjudice du pauvre peuple. Les malandrins cédèrent sous Charles V à l'ascendant du connétable du Guesclin.

— Coquin, vagabond. C'est un malandrin. Arrêter un malandrin, des malandrins. Nul *malandrin* n'eut l'air plus malhonnête. (Volt.)

> Des *malandrins* la grossière cohue
> Buvait son vin, dans la grange étendue. (VOLTAIRE.)

MALANÉ. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des rubiacées, comprenant le *malané sarmenteux*, arbrisseau de cinq à six pieds, dont le bois est blanchâtre et l'écorce roussâtre gercée; et le *malané verticille*, arbre d'une hauteur médiocre, dont le bois, blanc et susceptible d'un beau poli, est vulgairement appelé *bois de losteau*.

MALAPARI. s. m. Bot. Arbre des Moluques, de la famille des légumineuses.

MALAPOENNA. s. m. Bot. Grand arbre dont les feuilles, portées sur des pétioles renflés et velus, sont lancéolées, épaisses, luisantes en dessus, lanugineuses en dessous, les fleurs naissent sur les rameaux en petits paquets sessiles, au nombre de cinq dans chaque paquet.

MAL-APPRIS, ISE. adj. Qui a reçu une mauvaise éducation, qui ignore les belles manières, les règles de la bienséance. Parmi des femmes lascives et impudiques, ils seront les bien-venus, en appelant les honnêtes qui n'aiment que leurs maris, sottes, *mal-apprises* et sans grâce quelconque. (Amyot.)

— Ce mot a été employé par des écrivains modernes. On se moqua d'elle comme d'une folle très-*mal-apprise*. (Mme de Sévig.)

— On dit aussi substant. Un mal-appris. Une mal-apprise. C'est, ne vous en déplaise, madame, qu'Arlequin est un *mal-appris*. (Mariv.)

MALAPRE. s. m. (par corrupt. de *mal-apte*). Typogr. Ouvrier qui a de la peine à lire. Inus.

MAL À PROPOS. adv. A contre-temps, lorsqu'il ne convenait pas. Arriver mal à propos.

MALAPTÈRE. adj. des 2 g. Syn. de Malacoptérygien.

— s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson rangé parmi les labres.

MALAPTÉRONOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαλακός, mou, πτερόν, aile; νῶτος, dos) Ichthyol. Qui porte des rayons mous à la nageoire du dos.

MALAPTÉRURE. s. m. (ét. gr., μαλακός, mou, πτερόν, aile; οὐρά, queue). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des oplopnores, et de l'ordre des holobranches abdominaux, dont on ne connaît qu'une seule espèce, le *malaptérure électrique*, ayant la tête moins grosse que le corps, qui est renflé en avant et généralement aplati comme la tête; une teinte grisâtre, relevée par quelques taches noires ou foncées que l'on voit sur sa queue. Il habite le Nil et le Sénégal, et possède la propriété de donner des commotions électriques.

— C'est à tort ou par erreur typographique que plusieurs Dictionnaires et surtout Laveaux écrivent *malapterure*. Quelle en serait l'étymologie?

MALARMAT. s. m. (ét. lat., *malè*, mal; *armatus*, armé. Ichthyol. Syn. de Péristédion.

MALART. s. m. Ornith. Nom que l'on donne dans quelques départements au canard domestique mâle.

MALASPINA ou **MALESPINE.** Famille illustre d'Italie, feudataire immédiate de l'Empire, souveraine de la Lunegiane depuis le XIVe siècle.

MALASSIN. s. m. La falerre des moutons.

MALATE. s. m. (du lat. *malus*, fait de *malus*, pommier). Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide malique avec les bases salifiables.

MALATESTA. (littér. *mauvaise tête*). Famille souveraine de Rimini et d'une grande partie de la Romagne; son dernier membre, Pandolfe IV, fut chassé de Rimini par César Borgia.

MALATHISE. s. f. Synonyme de Malachite. C'est en Sibérie qu'on trouve ces superbes *malathises* qui ornent nos cabinets d'histoire naturelle. (Malte-Brun.)

MALAUCÈNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Orange (Vaucluse); 3,225 hab.

MALAVEN. s. m. Bot. Nom qu'on donne aux îles Philippines à un bois incorruptible; l'arbre qui le produit n'est pas connu.

MALAVENTURE. s. f. Accident fâcheux.

MALAVISÉ, ÉE. adj. Qui fait, qui entreprend à contre-temps; imprudent, indiscret. Être malavisé. Personne malavisée. A dire tout ce qu'on pense sans savoir devant qui on parle, on est fort *malavisé*. (Roub.)

— substantiv. Un malavisé. Une malavisée. C'est un malavisé. Le *malavisé* ne regarde pas assez à la chose qu'il fait, il la fait mal. (Roub.) Le *malavisé* qui ne se soucie point de voir les difficultés est un sot. (Id.)

— Syn. comp. MALAVISÉ. IMPRUDENT. Celui qui ne s'avise pas des choses dont il doit s'aviser est *malavisé*; celui qui ne voit pas aussi avant dans la chose qu'il aurait dû y voir est *imprudent*. *Avisé* veut dire qui voit, qui voit bien; *prudent*, qui voit en avant, qui aperçoit au loin.

MALAVISÉMENT. adv. Maladroitement.

> Qui donne *malavisément*,
> Honteusement perd ce qu'il donne. (BAÏF.)

MALAXÉ, ÉE. part. pass. du v. Malaxer. S'empl. adject. Emplâtre malaxé.

MALAXER. v. a. 1re conj. (du gr. μαλάσσειν, ramollir). Pharm. Pétrir une substance pour la rendre plus molle et plus ductile. Malaxer un emplâtre. Malaxer une pâte de pastilles, une masse pilulaire.

— Par extens. Masser. Les Indiens efféminés pratiquent le massage, espèce de pétrissement de tout le corps nu, surtout au sortir du bain, par les mains délicates de femmes instruites à cette opération: elles *malaxent* mollement toutes les articulations qu'elles font craquer. (Virey.)

MALAXIDE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, comprenant des plantes herbacées, vivaces, à feuilles entières, alternes, et à fleurs disposées en grappe ou en épi au sommet des tiges. La malaxide de Loesel. La malaxide des marais. La malaxide monophylle.

MALAXIDÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à une malaxide. ‖ MALAXIDÉES. s. f. Tribu de la famille des orchidées, ayant pour type la malaxide.

MAL-BÂTI, IE. adj. Mal fait, mal tourné. Homme mal-bâti. Femme mal-bâtie. Fam.

— subst. et par dérision. C'est un mal-bâti, un grand mal-bâti. Quel est ce *mal-bâti* de Romain qui vient après ce chaud amoureux? (Boil.)

MALBERGE. s. f. Assemblée des Francs sur les montagnes.

MALBOROUGH. s. m. Comm. Petite étoffe rose à petits dessins.

MALBROUGH. V. MARLBOROUGH.

MALBROUGK. s. m. Mamm. Nom propre d'une espèce de guenon.

MALCHUS. Roi des Arabes, selon l'histoire juive. ‖ Serviteur du grand prêtre Caïphe, fut frappé par saint Pierre, qui lui coupa l'oreille droite.

— Sorte de coutelas.

— Nom donné dans le XVIIe siècle à un demi-confessionnal qui n'avait qu'une oreille, ainsi nommé parce que Malchus n'avait qu'une oreille.

MALCHUS ou **MALCHE.** s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson des eaux douces du Chili.

MALCOLM. Nom de quatre rois d'Écosse, qui régnèrent du Xe au XIIe siècle, dont le plus célèbre, Malcolm III, fils de Duncan, fut tué dans une bataille contre Guillaume le Roux, en 1093.

MALCOIME. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour plusieurs espèces.

MALCONTENT, ENTE. adj. Qui n'est pas assez content, mal satisfait. Être malcontent de quelqu'un, de son fils, de ses parents. Un prince peut être malcontent des services de ses sujets; un père, de l'application de son fils; un maître, des progrès de son élève.

— Subst. Nom donné, en 1573, aux Français qui, étant soutenus par le duc d'Alençon, frère du roi, Henri de Montmorency et le vicomte de Turenne, se plaignaient de l'inobservance des ordonnances, et demandaient l'assemblée des États. Nous jouons tous au *malcontent*, et avons oublié toutes autres sortes de jeux. (Ét. Pasq.) Biron jouait à face ouverte au *malcontent*. (Id.)

— *A la malcontent*. loc. adv. A la manière d'un malcontent. ‖ Se dit aujourd'hui d'une sorte de coiffure qui consiste à porter les cheveux presque ras. Tailler les cheveux à la malcontent. Se mettre à la malcontent. Faire couper ses cheveux à la malcontent.

— Syn. comp. MALCONTENT. MÉCONTENT. On est *malcontent* quand on n'est pas aussi satisfait que l'on avait droit de l'attendre, et l'on est *mécontent* quand on n'a reçu aucune satisfaction. *Malcontent* se dit plus particulièrement du supérieur à l'égard de l'inférieur, et *mécontent*, au contraire, se dira plutôt de l'inférieur à l'égard du supérieur. *Malcontent* exige toujours un complément; *mécontent* peut s'employer sans complément.

MALCONTENTEMENT. s. m. Se dit pour Mécontentement. Le prétexte de la conjuration d'Amboise était la religion, combien que le bruit fut qu'il y avait plus de *malcontentement* que d'huguenoterie. (Brulard.)

MALDANIES. s. f. pl. Helminth. Famille de l'ordre des annélides.

MAL-DISANT, ANTE. adj. Se dit pour Médisant.

MALDIVES (littér. *îles de Male*). Géogr. Groupes innombrables d'îles, d'îlots et d'écueils, dans la mer des Indes, qui s'élèvent jusqu'à 12,000, et dont la plus grande est *Male* ou *Malediva*. Toutes ces îles forment un petit royaume, dont le chef s'intitule sultan.

MALDONAT (Jean). Jésuite, né en 1534, dans l'Estramadure, mort en 1583, enseigna la philosophie avec un très-grand succès au collége dit de Clermont, à Paris.

MALDONNE. s. f. (du fr. *mal* et *donner*). Jeux. Se dit familièrement de l'action de donner mal les cartes. Il faut refaire, il y a maldonne.

MALDRE. s. m. Métrol. Mesure de seize boisseaux à Hambourg.

MÂLE. adj. des 2 g. (du lat. *masculus*, dont on a fait *masle*, puis *mâle*). Qui est du sexe masculin. Qui est du même sexe que l'homme. Enfant mâle. Perdrix mâle. Il naît en Europe un seizième d'enfants *mâles* de plus que de femelles. (Buff.)

— Qui appartient au sexe masculin. Organes mâles de la génération.

— Fig. Qui appartient à l'homme, qui est fort, vigoureux, énergique. Vertu mâle. Courage mâle. Voix mâle. Style mâle. Mon esprit en conçoit une *mâle* assurance. (Corn.) Il faut à l'homme digne de ce nom de vastes entreprises, de hautes pensées, des périls éclatants, mais en même temps toute sa *mâle* énergie. (Virey.) Il y a des hommes privilégiés et dont la vieillesse a quelque chose de *mâle* et de beau. (Bouh.)

> C'est là ce qu'attendaient ma haine et ma colère,
> De la *mâle* vertu qui fait son caractère. (VOLT.)

> Reviens donc, Automne, et conclus avec moi,
> De la pauvreté *mâle*, active et vigilante,
> Est parmi les travaux moins lasse et plus contente,
> Que la richesse oisive au sein des voluptés. (BOIL.)

— B.-arts. Qui est tracé, imaginé avec hardiesse; qui porte l'empreinte du génie. Vous êtes né avec le génie le plus *mâle* et le plus ferme. (Volt.) Une raison forte et de l'éloquence *mâle*. (Id.)

— Bot. Qui ne porte que des étamines. Les anciens, dit M. Cuvier dans ses notes sur Delille, n'ignoraient pas que le palmier *femelle* a besoin de la poussière du palmier *mâle* pour être fécondé, mais ils n'avaient point étendu cette découverte aux autres plantes. Le premier qui prouva par des expériences décisives la nécessité du concours des deux sexes dans les végétaux fut Vaillant, démonstrateur de botanique au Jardin des Plantes de Paris; mais il ne réussit point à persuader son contemporain Tournefort, qui continua à regarder la poussière des étamines comme un simple excrément. Linné a beaucoup contribué à rendre générale l'opinion de Vaillant, et Kœlreuter l'a mise hors de doute, en produisant des mulets végétaux; la poussière des étamines d'une espèce voisine donne des individus de forme intermédiaire; et comme ces mulets végétaux ne sont pas tous inféconds, il est possible de changer par degrés une espèce en une autre. Ainsi, on ne devra donc pas s'étonner, si, en parlant de certaines plantes, de certaines fleurs, les écrivains ont dit: *plante mâle*, *plante femelle*, comme le prouvent les citations suivantes: Pour que le fruit du dattier ou du pistachier se développe, il est indispensable que les individus *mâles* soient placés au voisinage des individus *femelles*. (Encycl. mod.) Les pins *mâles* donnent une quantité prodigieuse de poussière séminale, qui, portée par les vents, a fait croire à des hommes ignorants qu'il pleuvait du soufre. (Millin.) Lorsque les dattiers sont en fleurs, les Arabes vont couper des rameaux *mâles* pour féconder les *femelles*, fendent légèrement le tronc de ces

dernières, et y implantent une tige de fleurs *mâles*. (Castel.) Il y a des fleurons qui, ayant des étamines, et n'ayant point de germe, portent le nom de fleurons *mâles*. (J.-J. Rouss.) On nomme plante androgyne celle qui porte des fleurs *mâles* et des fleurs *femelles* sur le même pied. (Id.) Il y a plus d'arbres à chatons *mâles* qu'il n'y en a qui aussi aient des chatons *femelles*. (Id.) Le peuple donne mal à propos le nom de chanvre *mâle* aux pieds qui portent les semences, et celui de chanvre *femelle* à ceux qui sont stériles. (Id.) Un organe *mâle* ou *femelle* peut donc, à lui seul, constituer une fleur. Pour qu'une fleur soit complète, elle doit offrir les organes des deux sexes, environnés d'une double enveloppe. (Encycl. mod.)

— *Encens mâle*. L'encens indien.

— Mar. *La mer est mâle* lorsqu'elle est couverte de lames élevées, qui brisent sur les bordages et embarquent dans différentes parties. || Un bâtiment est *mâle* lorsqu'il s'élève bien à la lame et n'embarque pas d'eau.

— Techn. Se dit de la partie des forces, ciseaux ou tenailles, qui est mobile.

MÂLE. s. m. Celui qui est du sexe masculin, ou qui est du sexe correspondant à celui de l'homme. La valeur et la guerre sont le partage du *mâle*; l'amour est un combat dans lequel on n'acquiert le droit de donner la vie qu'en sachant braver la mort. (Virey.) Parmi tous les êtres organisés, animaux et végétaux, lorsque leurs sexes sont séparés, les *mâles* se distinguent des femelles, en ce que les premiers sont destinés à donner, et les secondes, formées pour recevoir. (Id.) Ce qui décèle encore la prédominance du principe de l'ardeur dans le *mâle*, c'est le teint plus brun, ce sont ces couleurs animées ou plus foncées généralement que chez les femelles, car toute leur texture est plus dense, plus aride, plus concentrée. (Id.) *Mâle* aussi dangereux que femelle maligne. (Boil.)

— Pop. On dit qu'un homme est *un laid mâle*, un *vilain mâle*, pour dire qu'il est mal fait et difforme. || On dit aussi que c'est un *franc mâle*, un *bon mâle*, pour dire qu'il est vigoureux.

— Prov. *Mariage d'épervier, la femelle vaut mieux que le mâle*. Parce qu'en effet parmi les éperviers le mâle est le plus faible.

— Bot. Se dit des végétaux qui ne portent que des étamines.

> Le *mâle* de la saussaie fait voler à travers la campagne
> Mille esprits créateurs sur sa verte compagne. (***)

MALE Géogr. Ile de la mer des Indes, la plus grande des Maldives; elle a 8 kilom. de tour; 2,000 hab.

MALEBESTE, MALBESTE. s. f. ou **MALEBET** s. m. Mar. Hache à marteau qui sert à pousser l'étoupe dans les grandes coutures des vaisseaux.

MALEBÊTE. s. f. (ét. lat., *malus*, mauvais; *bestia*, bête). Personne dangereuse, et dont on doit se défier.

> Ainsi Fortune *male-bête*,
> Par un vrai tour de son métier,
> Fit voir qu'il ne faut s'y fier. (Scarron.)

MALEBOSSE. s. f. S'est dit pour Grosse bosse.

> . . . Et le fripier Martin
> Avec sa *malebosse* y perdait son latin
> (Régnier.)

MALEBOUCHE. s. f. S'est dit pour Médisance. Se dit aujourd'hui pour Mauvaise langue.

— MALEBOUCHE. Nom d'un personnage métaphysique que nos anciens poëtes introduisaient puérilement sur la scène, avec d'autres de cette espèce, à la place des divinités anciennes.

MALEBRANCHE (Nicolas). Philosophe, théologien et mathématicien habile, né à Paris, en 1638. Il était fils d'un secrétaire du roi, et entra dans la congrégation de l'Oratoire. Son principal ouvrage est la *Recherche de la vérité*. Il mourut, en 1715, dans un âge très-avancé. Ses adversaires lui reprochent de s'être laissé entraîner par son imagination dans un spiritualisme exagéré. Il a fondé l'école métaphysique mystique.

MALEBRANCHISME. s. m. Philos. Doctrine de Malebranche. Le *malebranchisme* n'est que le cartésianisme corrigé et mitigé. (Trév.) Le *malebranchisme* est contenu dans le livre de la Recherche de la vérité. (Id.)

MALEBRANCHISTE. adj. et s. des 2 g. Partisan du malebranchisme. Ecole malebranchiste. Partisan malebranchiste. Un malebranchiste. Un *malebranchiste* ne peut souffrir qu'on s'occupe d'autre chose que du monde intelligible; il regarde en pitié les poëtes, les orateurs les plus distingués. (Trév.)

— Qui a rapport, qui appartient au malebranchisme ou aux malebranchistes. Doctrine malebranchiste. Opinion malebranchiste.

MALÉDICTION. s. f. (pr. *ma-lé-dik-ci-on*; du lat. *maledictio*; fait de *mala*, malheurs; *dicere*, dire, annoncer). Action de maudire; imprécation qu'on fait contre quelqu'un, en souhaitant qu'il lui arrive du mal. Donner sa malédiction. S'attirer des malédictions. Recevoir la malédiction de son père, de sa mère. Vous savez qu'Esaü, mon frère, est tout velu; si mon père me touche avec la main, je crains qu'il ne s'imagine que j'ai voulu le tromper, et que je n'attire sur moi sa *malédiction*. (*Bible*.) La *malédiction*, sans rites, sans solennités, et même quelquefois muette, était, dans les saintes Écritures, la dernière expression de la justice divine et humaine, en ces temps où il n'y avait encore ni lois, ni prisons, ni bourreaux. (Denne-Baron.) La *malédiction* peut être l'œuvre de la passion; elle peut être le cri de l'impuissance, qui veut rendre Dieu complice de sa haine; elle implique une idée de vindicte; elle appelle la vengeance divine sur des torts dont le châtiment n'est pas immédiat, et qu'elle voudrait punir dès cette vie. (Artaud.)

— Fatalité, mauvaise destinée. La malédiction est attachée à cette chose, à cette personne. La malédiction est sur cette maison, sur cette affaire.

— En style de l'Écriture, il se dit de la condamnation des réprouvés. Dieu a donné sa malédiction aux méchants et les a envoyés au feu éternel. N'est-ce pas la plus méritée des *malédictions* que celle de Dieu contre le premier homicide? (Denne-Baron.)

— *Malédiction!* Exclamation qui exprime le dépit et la colère. Elle n'est guère en usage qu'au théâtre.

MALE-FAIM. s. f. (littér. *mauvaise faim*). Faim excessive, cruelle.

> De tous les métiers le pire,
> Et celui qu'il faut élire
> Pour mourir de *male faim*,
> Est à point celui d'écrire. (Maucroix.)

MALÉFICE. s. m. (du lat. *maleficium*, mauvais service). Action par laquelle on est censé causer du mal à l'aide de moyens surnaturels et cachés, soit aux hommes, soit aux animaux, soit aux fruits de la terre même. Il y avait autrefois dans divers pays chrétiens un tribunal des maléfices.

MALÉFICIÉ, ÉE. adj. Qui a reçu un maléfice, maltraité. Tout estropié par accident ou *maléficié* par la nature, jeune ou vieux, est un pauvre. (Raynal.)

MALÉFIQUE. adj. des 2 g. Astrol. jud. Se dit des planètes auxquelles les ignorants attribuent des propriétés malignes.

MALEK-ADEL. V. MELIK.

MALÉKITE. s. m. Membre d'une secte musulmane qui suit un des quatre rites orthodoxes de l'islamisme, ainsi nommée d'un certain Malek, son fondateur.

MALEMENT. adv. S'est dit pour Malheureusement.

> Et nous eut *malement* contraints
> De courir les pays lointains. (Scarron.)

MALEMORT. s. f. (ét. lat., *mala*, mauvaise; *mors*, mort). S'est dit pour Mort malheureuse et tragique.

MALENCOMBRE. s. f. Syn. de Malencontre.

> . . . *Malencombre*
> Puisse arriver à qui me répond toujours : Oui!
> (Scarron.)

MALENCONTRE. s. f. (du fr. *male*, mauvaise, *encontre*, aventure). Mauvaise rencontre, mésaventure. Je suis tombé sur le lard; *malencontre* est celui qui l'attacha. (Cl. Fauchet.) Où tu loges jamais n'arrive *malencontre*. (Ronsard.) Fam.

— Prov. *Qui se soucie malencontre lui vient.*

MALENCONTREUSEMENT. adv. D'une manière malencontreuse. Le scribe, tout intrépide qu'il était, a dû s'arrêter sur ce paragraphe, placé si *malencontreusement* sur sa route. (Fréron.)

MALENCONTREUX, EUSE. adj. Malheureux, rempli de rencontres fâcheuses, qui porte malheur. Présage malencontreux. Personne malencontreuse. Je suis quelquefois assez *malencontreux* pour dire quelque chose qui lui plaise. (Sév.) Voici pour moi un jour bien *malencontreux*. (Brueys.)

> Et pour surcroît de maux un sort *malencontreux*,
> Conduit en cet endroit un grand troupeaux de bœufs.
> (Boileau.)

MALENGIN. s. m. (ét. lat., *malum*, mauvais; *ingenium*, génie). S'est dit pour Tromperie, fourberie.

MAL-EN-POINT. adv. En mauvais état pour la fortune, pour la santé.

MALENTENDU, UE. adj. Mal conçu, mal ordonné. Exécution malentendue. Bâtiment malentendu. Ouvrage malentendu.

— MALENTENDU. s. m. Erreur, paroles prises à contre-sens, discours mal interprétés. Un malentendu, de fâcheux malentendus. Se brouiller pour un malentendu. Les *malentendus* ont fait plus de mal au monde que les tremblements de terre. (Lemontey.)

> Et la pâle Famine, et la Peste effroyable,
> N'égalent point les maux et les troubles divers,
> Que les *malentendus* sèment dans l'univers
> (Boursault.)

— Syn. comp. MALENTENDU. QUIPROQUO. V. QUIPROQUO.

MALENTOZOAIRE. adj. des 2 g. Zool. Syn. de Malacentomozoaire.

MALE-NUIT. s. f. Nuit passée dans l'insomnie.

MALÉOLENCE. s. f. (ét. lat., *malus*, mauvais; *oleum*, huile). Mauvaise odeur de l'huile. La maléolence des lampions.

MALEPESTE. s. f. Imprécation familière, qui marque le dépit ou l'étonnement. *Malepeste!* il se fait ici les plus belles affaires de Paris. (Palaprat.) *Malepeste* du sot que je suis aujourd'hui! (Mol.)

MALERAGE. s. f. S'est dit pour Désir violent.

MALEROUDA. s. m. Ornith. V. MAL-COWDA.

MALES. s. m. pl. Mar. Syn. d'Aiguillots. V. ce mot.

MALESHERBES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pithiviers (Loiret); 1,390 hab. Jadis titre d'une seigneurie appartenant à la maison de Lamoignon.

MALESHERBES (Chrétien-Guill. Lamoignon de). Ministre de Louis XVI, né à Paris en 1721, fils du chancelier Guill. de Lamoignon; fut nommé directeur de la librairie en 1750, entra au ministère en 1775, il voyagea en Hollande et en Suisse sous le nom de M. Guillaume, fut rappelé à Paris, et demanda la défense du roi, qui lui fut accordée; peu après il fut arrêté, conduit devant le tribunal révolutionnaire, et monta sur l'échafaud avec courage, lui et sa famille, le 22 avril 1794.

MALESHERBIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une malesherbie. || MALESHERBIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre malesherbie.

MALESHERBIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes polypétalées, de la famille des passiflorées, comprenant plusieurs espèces du Chili et du Pérou. La malesherbie thyrsiflore et la malesherbie à feuilles linéaires ou linéarifoliée.

MALESHERBIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Malesherbiacé. || MALESHERBIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des passiflorées ayant pour type le genre malesherbie.

MALES-SEMAINES. s. f. pl. Purgations menstruelles auxquelles les femmes sont sujettes. || On dit aussi au sing. *Avoir sa male-semaine.*

MALESTAN. s. m. Pêch. Nom que l'on donne sur quelques côtes aux sardines mises en saumure avant leur placement dans les barils.

MALESTROIT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Ploërmel (Morbihan); 1,800 hab.

MALET. (Claude-François de). Général français, né à Dôle en 1754, fit avec distinction les campagnes de la Révolution, devint général de brigade en 1793, et fut nommé gouverneur de Pavie en 1805. Il refusa de reconnaître Napoléon, et fut incarcéré en 1808 par mesure de sûreté. Il s'échappa de sa prison avec les généraux Guidal et Lahorie dans la nuit du 23 au 24 octobre 1812. Ayant conspiré ensemble pour renverser du trône Napoléon absent, il parcourut les casernes de Paris en répandant le bruit de la mort de Napoléon. Il était sur le point de réussir, quand un général fit tout échouer. Il fut traduit devant une commission militaire, et fusillé le 29 octobre 1812.

MAL-ÊTRE. s. m. État de langueur, indisposition vague. Éprouver du mal-être. Sentir un mal-être.

— État incommode, gêne. Maman devait éprouver toutes les peines de l'indigence et du *mal-être*, après avoir passé sa vie dans l'abondance, pour la lui faire quitter avec moins de regret. (J.-J. Rouss.) Après avoir passé presque toute ma vie dans le *mal-être*, et souvent prêt à manquer de pain, il ne m'est jamais arrivé une seule fois de me faire demander de l'argent par un créancier. (Id.)

MALETROUSSE. s. f. Dr. cout. Ancien droit sur les fruits, sur les bestiaux.

MALETTE À BERGER. s. f. Bot. Nom vulgaire du thlaspi bourse à pasteur.

MALEVILLE (Jacques de). Jurisconsulte, né en 1731 à Domme (Périgord), mort en 1824; plaida comme avocat à Bordeaux, coopéra à la rédaction du Code civil, devint sénateur en 1806, et pair en 1814.

MALÉVOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *malum*, mal, *volo*, vouloir). Qui veut du mal, malveillant. Voilà, lecteur bénévole ou *malévole*, tout ce que j'ai à te dire. (Scarr.) Fam.

> Montaigne, cet auteur charmant,
> Tour à tour profond et frivole,
> Dans son château paisiblement,
> Loin de tout frondeur *malévole*,
> Doutait de tout impunément. (Voltaire.)

MALEZIEU (Nicolas de). Né à Paris en 1650, mort en 1727, fut précepteur du duc du Maine et resta toute sa vie auprès de lui; fut membre de l'Académie française et de celle des sciences.

MALFAÇON. s. f. Ce qu'il y a de mal fait dans un ouvrage quelconque. Réformer les malfaçons.

— Fig. et fam. Mauvaise façon d'agir, supercherie.

MALFAIRE. v. n. 4e conj. (littér. *faire mal*). Faire du mal, de méchantes actions, nuire. Être enclin à malfaire. Se plaire à malfaire. *Malfaire* est quelquefois utile ou nécessaire. (Laya.)

MALFAISANCE. s. f. Disposition à faire du mal, à nuire volontairement.

— Fig. La malfaisance des moyens.

MALFAISANT, ANTE. adj. Qui se plaît à faire du mal, à nuire. Homme malfaisant. Femme malfaisante. Esprit malfaisant. Humeur malfaisante. C'est l'instinct de tous les animaux, dès que le péril les occupe, de cesser d'être *malfaisants*. (Marmont.) D'animaux *malfaisants* c'était un très-bon plat. (La Font.) Cet homme est tout entier dans le tombeau, puisque sa malédiction, dernière émanation du génie *malfaisant*, retombe et se perd avec lui dans l'abîme. (Thomas.)

> O surprise! ô douleur profonde!
> Fatale absence! horribles changements!
> Quels astres *malfaisants*
> Ont flétri la face du monde? (Voltaire.)

— Qui est nuisible, qui cause du mal. Vin malfaisant. Boisson malfaisante. Médicament malfaisant. Ragoût malfaisant.

MALFAIT, AITE. adj. Laid, mal bâti, contrefait, difforme. Se dit en parlant des personnes. Personne malfaite. Homme malfait. Enfant malfait.

— Mal composé, mal disposé, mal entendu, mal exécuté. Se dit en parlant des choses.

MALFAITEUR, TRICE. s. Celui, celle dont les habitudes ou dont les actions sont criminelles. Un malfaiteur. Une malfaitrice. Punir les malfaiteurs. La loi punit des travaux forcés toute association de malfaiteurs envers les personnes ou les propriétés.

> Un *malfaiteur* ne peut se soustraire au supplice,
> Et s'il échappe à la justice,
> Rarement il échappe à sa propre fureur.
> (Lebrun.)

> Un *malfaiteur* a beau se croire adroit,
> Il se trahit toujours par quelque endroit.
> (Jauffr.)

MALFAMÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *malus*, mauvais; *fama*, renommée). Qui a une mauvaise réputation. Homme malfamé. Femme malfamée.

— MALFAMÉES. s. f. pl. Bot. On donne ce nom dans les colonies à quelques espèces d'euphorbes qui n'ont point les propriétés pernicieuses que possèdent les autres espèces. On les appelle aussi *malnommées*.

MALFILÂTRE (Jacq.-Ch.-L. de Clinchamp de). Poëte français, né à Caen en 1733 d'une famille pauvre, manifesta de bonne heure de grandes dispositions pour la poésie, et remporta quatre fois le prix décerné par l'Académie de Rouen. Il est mort de faim et de misère en 1767. Il a laissé un poëme intitulé : *Narcisse dans l'île de Vénus*, et différentes poésies.

MALGRACIEUSEMENT. adv. S'est dit pour D'une manière malgracieuse.

MALGRACIEUX, EUSE. adj. Qui n'est pas gracieux; qui a de l'aigreur, de la rudesse; qui est incivil. Homme malgracieux. Convive malgracieux. Personne malgracieuse. Enfant malgracieux. Fam.

— Fig. Réponse malgracieuse.

MALGRÉ. prép. (mot composé de deux autres mots français : *mal* pour *mauvais*, et *gré* pour *volonté*). Contre le gré de. Malgré soi. Malgré quelqu'un. Nous suivons *malgré* nous le vainqueur de Lesbos. (Rac.) Sauvons-le *malgré* lui de ce péril extrême. (Id.) Ma folle ardeur *malgré* moi se déclare. (***)

— Nonobstant. Se dit des choses. Malgré la pluie. Malgré l'orage. Malgré la grêle. *Malgré* cela, vous ne sauriez croire combien l'approche du danger augmente ma poltronnerie. (Volt.) *Malgré* la vue de toutes nos misères qui nous touchent et qui nous tiennent à la gorge, nous avons un instinct que nous ne pouvons réprimer, qui nous élève. (Pasc.)

> Le monde est une comédie
> *Malgré* l'intérêt que j'y prends,
> Je m'en amuse, et j'étudie
> Les ridicules différents. (Favart.)

> Mon estime toujours commence par le cœur,
> Sans lui l'esprit n'est rien, et, *malgré* vos maximes,
> Il produit seulement des erreurs et des crimes.
> (Gresset.)

— Au mépris de. Malgré Dieu. Ils ont tenté Dieu, en songeant à se faire heureux *malgré* ses lois. (Boss.) J'aime, il est vrai, *malgré* votre défense. (Rac.)

— *Malgré que*. Quoique ce mot doive toujours avoir pour complément un substantif, cette préposition se construit avec *que* dans l'expression consacrée *malgré qu'il en ait*, c'est-à-dire *mauvais gré qu'il en ait*, hors de là, ce serait une faute. En effet, si l'on construisait *malgré que* avec un verbe autre que *avoir*, on n'obtiendrait plus la même analyse. Malgré qu'on en ait. Malgré qu'ils en aient. On n'a besoin d'élever que les hommes vulgaires; leur éducation doit seule servir d'exemple à celle de leurs semblables; les autres s'élèvent *malgré* qu'on en ait. (J.-J. Rouss.) Pénétrée du regret de sa mère, elle voudrait vous oublier, et, *malgré* qu'elle en ait, il trouble sa conscience pour la forcer de penser à vous. (Id.) *Malgré* qu'on en ait, nous voulons être comptés dans l'univers et y être un objet important. (Montesq.)

— Les anciens disaient *maugré*. *Maugré* moi je t'écris, *maugré* moi je t'efface. (De la Boët.)

— S'est dit substantiv. pour Mauvais gré. Votre *malgré* ne voudrais encourir. (Villon.)

MALHABILE. adj. des 2 g. Qui n'est pas habile, qui manque d'habileté, d'intelligence, de capacité, d'adresse. Jeune homme malhabile. Personne malhabile. Négociateur malhabile.

MALHABILEMENT. adv. D'une manière malhabile. S'y prendre malhabilement. Travailler malhabilement.

MALHABILETÉ. s. f. Défaut, manque d'habileté, d'adresse. La malhabileté d'un enfant, d'un jeune homme. La malhabileté d'une personne.

MALHERBE (François de). Poëte français, né à Caen vers 1555, mort à Paris en 1628, se fit connaître par des pièces de poésie où l'on trouvait une harmonie et une pureté de style jusqu'alors inconnues; il porta si loin la sévé-

rite de son goût, qu'il fut appelé *le tyran des mots et des syllabes*. Il parvint à épurer la langue, et mérita les éloges de Boileau :

Enfin *Malherbe* vint, et le premier en France
Fit sentir dans les vers une juste cadence,
D'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir, etc.

MALHERBE. s. f. Bot. Nom donné dans les départements méridionaux de la France à la dentelaire, à la globulaire turbith, et au daphné mézéreon.

MALHEUR. s. m. (du lat. *mala hora*; *mala*, mauvaise; *hora*, heure). Mauvaise destinée, mauvaise fortune. Etre dans le malheur. Tomber dans le malheur. Le *malheur* dépend moins des choses que l'on souffre que de l'impatience avec laquelle on augmente son *malheur*. (Fén.) Le *malheur* est moins difficile à supporter que l'extrême bonheur; l'un vous fortifie et l'autre vous énerve. (Ségur.) Le *malheur* nous rend plus sages : on dirait que le bonheur et la bonne fortune sont incompatibles; la prospérité ôte à l'homme le jugement. (Sénèq.) Le *malheur* et la pauvreté ramènent à l'égalité. (Daru.) Les réflexions, les connaissances, la philosophie, et plus encore la voix d'une conscience pure, rendent courageux dans le *malheur*. (Boss.) L'histoire a peint des sages dans la retraite, des héros dans l'oppression; mais elle n'offre rien de plus grand que la dignité de Sully dans le *malheur*. (Buff.)

Éloigné du *malheur* qui m'opprime,
Votre cœur aisément se montre magnanime. (Rac.)

— Désastre, infortune, accident fâcheux. Grand malheur. Etrange, fâcheux malheur. Malheur ordinaire, extraordinaire. Malheur prévu, imprévu, juste. Les malheurs de la vie. Un surcroît de malheurs. L'image de nos malheurs. Tomber dans un grand malheur. Etre accablé de malheurs. Prévenir les malheurs. Profiter de ses malheurs. Oublier ses malheurs. Pleurer son malheur. Accroître ses malheurs. Diminuer ses malheurs. Plaindre les malheurs de quelqu'un. Supporter ses malheurs. Succomber à ses malheurs. Est-ce un si grand *malheur* que de cesser de vivre? (Rac.) Plaignez votre *malheur* sans vouloir l'augmenter. (Id.) Nos *malheurs* trouvent des cœurs sensibles. (Id.) On a mille remèdes pour consoler un honnête homme et pour adoucir son *malheur*, mais on n'en trouve pas un pour alléger celui du méchant. (La Bruy.) Un homme plus grand que ses *malheurs* fait voir qu'il n'en était pas digne. (Stanislas.) Un *malheur* continuel pique et offense; on hait d'être ainsi houspillé par la fortune. (M^me de Sév.)

Vos yeux, de larmes moins trempés,
A pleurer vos *malheurs* étaient moins occupés (Racine.)

— État des malheureux. Mon *malheur* croissait toujours. (Fén.)

— *Malheur à!* Exclamation qui emporte une idée de vengeance, et qui sert à prédire le malheur qui tombera sur telle personne. Malheur à lui! Malheur aux vaincus! Malheur aux faibles! aux méchants! aux traîtres! *Malheur* à qui profane l'Evangile! (Lamenn.) *Malheur*, trois fois *malheur* à ceux qui s'armeront pour les Mameluks et combattront contre nous! (Napol.) *Malheur* à qui est exposé à l'entretien d'un tel personnage! (La Bruy.) *Malheur* aux aveugles qui conduisent! *Malheur* aux aveugles qui sont conduits! (Pasc.)

Malheur en ce moment au voyageur tranquille
Dont l'innocente approche a troublé leur asile,
Sur lui, de tous côtés, dardant leurs aiguillons, [lons.
Ils (les frelons) bruissent les airs de bruyants batail-
(Aignan.)

— Se dit aussi en parlant des choses, et sert à prédire un mauvais succès, ou que la chose dont on parle n'en aura pas, qu'elle arrive dans un mauvais temps. *Malheur* aux détails! la postérité les néglige tous; c'est une vermine qui tue les grands ouvrages. (Volt.)

— *Malheur sur*. Malheur sur eux et sur leurs enfants!

— *Par malheur*. Expr. adv. Par accident. Il est tombé par malheur.

— Malheureusement. J'en pourrais, par *malheur*, faire d'aussi méchants. (Mol.)

— *Pour le malheur de*. Expr. prép. Malheureusement pour. Ce fut en ces temps que, pour le *malheur* du royaume, mourut ce cardinal fameux par la force de son génie. (Fléch.) Hélas! pour mon *malheur*, je l'ai trop écouté. (Rac.) Titus, pour mon *malheur*, vint, vous vit et vous plut. (Id.)

— Prov. *A quelque chose malheur est bon*. Le *malheur* est bon à deux choses : à éprouver les amis, et à épurer la vertu. Il en est de l'homme de bien comme des plantes aromatiques, plus elles sont broyées, plus elles exhalent leurs parfums. (B. Franklin.)

Quand le *malheur* ne serait bon
Qu'à mettre un sot à la raison,
Toujours serait-ce à juste cause
Qu'on le dit bon à quelque chose. (La Font.)

‖ *Le malheur n'est pas toujours à la porte d'un pauvre homme*. La fortune peut changer; il arrive souvent quelque consolation inattendue; la pauvreté n'est pas toujours un obstacle au bonheur. ‖ *O malheur, je te salue, si tu viens seul!* On doit remercier le Ciel quand on n'éprouve qu'un malheur à la fois.

— Syn. comp. MALHEUR, ACCIDENT, DÉSASTRE. *Le malheur* s'applique aux événements; *l'accident* regarde la personne; le *désastre* est plus général.

MALHEURE (A la). Express. adv. Locution qui se disait pour Mal à propos, malheureusement. Comme le chariot de l'épousée sortait de la porte, un essieu se rompit, et chacun s'écria à la *malheure*. (Cl. Fauchet.)

Et bien à la *malheure* est-il venu d'Espagne,
Ce courrier que la foudre et la grêle accompagne!
(Corneille.)

MALHEUREUSEMENT. adv. D'une manière malheureuse. Mourir malheureusement. Vivre malheureusement.

— Par malheur. Malheureusement il est mort. Malheureusement il est arrivé que... Une excellente femme disait : Je n'ai pas d'enfants, *malheureusement* pour eux. (Noel.)

MALHEUREUX, EUSE adj. (rad. *malheur*). Qui n'est pas heureux, qui n'est pas favorisé de la fortune, qui est dans une situation fâcheuse, affligeante; qui a du malheur. Un homme malheureux. Il est bien malheureux. Les hommes ne peuvent pas manquer d'être *malheureux*; ils le sont les uns par les autres, et de plus par eux-mêmes. (S. Dubay.) Ceux qui ont toujours été *malheureux* ne sentent que la moitié de leurs peines. (La Roche.) Il est aussi naturel de craindre que d'espérer quand on est *malheureux*. (Stanislas.) L'avantage qu'il y a d'être *malheureux*, c'est qu'on sait compatir aux maux d'autrui. (Fén.) Le plus *malheureux* des hommes est celui qui ne sait pas supporter le malheur. (Bias.) Ceux qui croient avoir du mérite se font un honneur d'être *malheureux*, pour persuader aux autres et à eux-mêmes qu'ils sont dignes d'être en butte à la fortune. (La Rochef.)

— Se dit aussi des choses. Digne de pitié. Etat malheureux. Un règne malheureux. Une vie malheureuse. Situation malheureuse. La condition des despotes est si *malheureuse*, qu'ils ont assez de puissance pour opérer les plus grands maux. (Barth.)

— Qui n'est pas favorisé de la fortune, qui n'a pas de chance, de succès. Etre malheureux au jeu. Avoir été malheureux dans une entreprise, dans une affaire. Etre malheureux à la guerre. Il est malheureux en amis. Etre malheureux en tout.

— Fâcheux, funeste. Un choix, un coup malheureux. Une entreprise malheureuse. Guerre malheureuse. Passion malheureuse. Les armes de la France furent d'abord *malheureuses* de tous les côtés. (Volt.) Les entreprises hardies, quoique *malheureuses*, font souvent des imitateurs. (Id.)

— Qui cause ou peut causer, qui annonce du malheur. Evénement malheureux. Jour malheureux. Rencontre malheureuse. Des suites malheureuses. L'habitude *malheureuse* que nous avons prise de nous forger des fantômes de douleur et de plaisir. (Buff.) Il usait dans toute son étendue du *malheureux* droit de se venger. (Volt.)

— Qui a des suites fâcheuses, funestes, déplorables. Un malheureux effet. Une malheureuse délicatesse. Les malheureux progrès de l'erreur. Son pouvoir *malheureux* ne sert qu'à le gêner. (Rac.) La *malheureuse* facilité que nous avons à nous servir de mots que nous n'entendons point, commence plutôt qu'on ne pense. (J.-J. Rouss.)

— Qui porte malheur, qui est de mauvais augure. Mine malheureuse. Physionomie malheureuse.

— Mauvais en son genre. Malheureux écrivain.

— Médiocre, insuffisant, qui n'est pas proportionné. Une malheureuse chambre. Un malheureux dîner. Une malheureuse pièce de cinq francs, de cinquante centimes.

— *Avoir, faire une fin malheureuse*. Mourir comme un impie ou comme un criminel, par la main du bourreau, ou périr d'une mort tragique.

— *Avoir la main malheureuse*. Se dit d'un chirurgien qui réussit rarement dans ses opérations, et particulièrement de toutes les personnes qui, travaillant à des ouvrages de main, ne réussissent pas, ou des personnes qui cassent tout, sans faire attention.

— *Fin malheureuse*. Mort tragique ou honteuse. ‖ *Mémoire malheureuse*. Qui retient mal. ‖ *Facilité malheureuse*. Facilité dont on abuse.

— Prov. *Etre malheureux en fricassée*. Ne réussir à rien. ‖ *Etre malheureux comme un chien qui se noie*. Etre très-malheureux. ‖ *Quand un homme est malheureux, il se noie dans un crachat*. Il arrive à certaines gens des accidents qu'on n'aurait pas cru possibles. ‖ *Malheureux au jeu, heureux en femme ou en amour*. Se dit par plaisanterie pour consoler les joueurs qui perdent. ‖ *Il est des enfants de Turlupin, malheureux de nature*. Se disait d'un homme malheureux par sa naissance, les Turlupins ayant été proscrits avec toute leur postérité.

MALHEUREUX, EUSE. s. Celui, celle qui est dans l'indigence, dans la pauvreté, dans la misère. Nous querellons les *malheureux* pour nous dispenser de les plaindre. (Vauven.) Si chacun faisait tout le bien qu'il peut faire sans s'incommoder, il n'y aurait pas de *malheureux*. (Duclos.) Les *malheureux* sont malheureux partout. (J.-J. Rouss.) On oublie aisément les *malheureux* quand on est dans la prospérité. (***) Il est rare qu'un *malheureux* ait des amis, plus rare encore qu'il ait des parents. (Stanislas.) Il faut honorer l'homme dans les *malheureux*, et ne pas les dégrader plus qu'ils ne le sont par leur misère. (Id.)

Mon cœur, jaloux du sort de ces grands *malheureux*,
Veut s'élever, madame, et tomber avec eux. (Racine.)

— Personne méchante, fourbe, sans honneur, méprisable, vile. Il faut chasser ce malheureux.

Tant d'amour touche enfin une âme généreuse;
Hélas! que de raisons contre une *malheureuse*!
(Racine.)

— Exclam. Malheureux! qu'as-tu fait? Ah *malheureux*! je t'estimais, et tu me déshonores. (J.-J. Rouss.)

— *Grand malheureux*. Façon de parler qui se prend quelquefois en mauvaise part, et exprime le plus grand mépris. Regnard l'applique à un marquis qui lui parait lâche et ridicule :

Voilà donc le marquis, cet homme dangereux?
— Oui, monsieur, le voilà. — C'est un grand *malheureux*.

— On appelle aussi *malheureuse* une femme de mauvaise vie. C'est une malheureuse.

MALHONNÊTE. adj. des 2 g. Qui est incivil, qui est contraire à la civilité, à la bienséance. Un homme malhonnête. Procédés malhonnêtes. Conduite malhonnête. Ton malhonnête.

— Qui n'a ni probité ni honneur. Un malhonnête homme. Dans cette acception l'adjectif se met toujours avant son substantif.

— Qui est contraire à la probité. Action malhonnête.

— subst. Un malhonnête. Une malhonnête. Vous êtes un malhonnête.

— Syn. comp. MALHONNÊTE, DÉSHONNÊTE. Il ne faut pas confondre ces deux mots. *Déshonnête* est contre la pureté, contre la pudeur, la bienséance; *malhonnête* est contre la civilité et quelquefois contre la droiture, contre la bonne foi. Le premier ne se dit que des choses; le second se dit également des choses et des personnes.

MALHONNÊTEMENT. adv. D'une manière malhonnête, contraire à la probité ou à la bienséance. Parler malhonnêtement. Se conduire malhonnêtement. En user malhonnêtement.

MALHONNÊTETÉ. s. f. Manque de civilité, de bienséance. Il y a de la malhonnêteté dans ses manières, dans son procédé.

— Action, discours malhonnête. Dire des malhonnêtetés. Répondre des malhonnêtetés.

MALIA. Géogr. anc. Ville de Phthiotide, célèbre par ses eaux minérales.

MALIAQUE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient à la ville de Malia. ‖ *Golfe Maliaque*. Golfe de la mer Egée, au S.-E. de la Thessalie, près des Thermopyles et de la ville de Malia. Aujourd'hui *golfe de Zeitoun*.

MALIARE. adj. et s. des 2 g. Nom donné à une des castes qui habitent la côte de Malabar. Les *maliares* sont musiciens, devins et charlatans. (De Rienzi.)

MALIBRAN (Marie-Félicité). Célèbre cantatrice, née à Séville en 1808, de Manuel Garcia; elle mourut à 27 ans en 1836, d'une fièvre nerveuse. Elle excellait autant comme tragédienne que comme cantatrice.

MALICE. s. f. (du lat. *malitia*, fourberie). Esprit, action qui fronde le ridicule, les travers, qui s'empare du côté comique d'une chose ou d'une personne sans vouloir leur nuire. Il entre toujours dans la malice de la facilité et de la ruse. Grande malice. Avoir un fond de malice. Etre sans malice. Etre exposé à la malice de quelqu'un. Se garantir de la malice de quelqu'un. La ruse que suppose la *malice* dispose insensiblement à la malignité, parce que rien ne coûte à l'amour-propre pour réussir. (Roubaud.) L'Apôtre nous avertit que nous devons être enfants en *malice*. (Boss.) On est d'ordinaire plus médisant par vanité que par *malice*. (La Rochef.) La *malice*, chez nous, est la mère de la chanson, et la chanson a été pendant je ne sais combien de temps la seule consolation de nos aïeux. (A. Genevoy.) Les premiers hommes, lorsque le monde plus innocent était encore dans son enfance, remplissaient des neuf cents ans par leur vie; et lorsque la *malice* s'est accrue, la vie en même temps s'est diminuée. (Boss.) Je restais toujours exposé à la *malice* de mes ennemis, et je m'étais presque ôté les moyens de m'en garantir. (Montesq.)

Un cœur noble ne peut soupçonner en autrui
La bassesse et la *malice*
Qu'il ne sent point en soi. (Racine.)

C'est chez les plus sots
Que l'on trouve la pure *malice*. (Nivern.)

— *Malice noire*. Celle qui part d'un cœur perfide, pervers, atroce et traître, action de méchanceté horrible et réfléchie.

Non, il le faut ici confesser à sa gloire,
Son cœur n'enferme point une *malice* noire;
Et nos seuls ennemis, altérant sa bonté,
Abusaient contre nous de sa facilité. (Racine.)

— Action faite, parole dite avec malice. Faire des malices.

— Par extens. Inclination à jouer des petits tours de gaieté et malins pour rire. Espièglerie, supercherie plaisante. Une petite malice. Une malice d'enfant. Méditer une malice. Faire une malice. Un peu de *malice* ne gâte rien en amour; elle attise et rallume le feu prêt à s'éteindre. (Chev. de Propiac.)

En un cœur féminin la *malice* semée
Profite, multiplie, et croît comme chiendent
(Dufresny.)

Ceux qui ne savaient pas la ruse et la *malice*,
S'étonnaient de voir que Martin
Chassât les loups au moulin. (La Font.)

— Se dit aussi en parlant des enfants qui ont l'esprit tourné à la moquerie. Cet enfant est plein de malice. Sa physionomie est remplie de malice. Sa bouche abondait en *malice*. (J.-B. Rouss.)

— *A la malice de*. Etre exposé à la malice de quelqu'un. Je restais toujours exposé à la *malice* de mes ennemis, et je m'étais presque ôté les moyens de m'en garantir. (Montesq.)

— *Entendre malice à quelque chose*. Donner une interprétation maligne à quelque chose. ‖ *Ne pas entendre malice à quelque chose*. Dire ou faire quelque chose sans mauvaise intention.

— Ce mot est quelquefois synonyme de Malignité. C'est en ce sens qu'on dit *la malice du péché*.

— *Fourré de malice*. Expression proverbiale qui s'applique à un homme malin, qui fait le simple. C'est un innocent fourré de malice. Un vieux singe tout pelé par dehors, mais fourré de *malice* au dedans. (Est. Pasq.)

— L'Académie ne dit *malice* que des personnes et du péché; mais il se dit aussi des choses. Aux *malices* du sort enfin dérobez-vous. (Rac.) ‖ Les *malices*, expression neuve qui dit plus que caprices. (Geoffroy.)

— Syn. comp. MALICE, MALIGNITÉ, MÉCHANCETÉ. Le propre de la *malice* est l'adresse et la finesse; le propre de la *malignité*, la dissimulation et la profondeur; le propre de la *méchanceté*, l'audace et l'atrocité.

MALICIEUSEMENT. adv. Avec malice. Il se place entre l'auxiliaire et le participe. Dire une chose malicieusement. Il l'a dit malicieusement. Il a malicieusement interprété cette réponse.

MALICIEUX, EUSE. adj. Qui est enclin à faire des malices. Personne malicieuse. Homme malicieux. Femme malicieuse. Enfant malicieux. Les hommes sont quelquefois plus méchants que les femmes, mais les femmes sont toujours plus *malicieuses* que les hommes. (Girard.)

— Qui a de la malice, qui est rempli de malice. Esprit malicieux. Dessein malicieux. Arrêter les progrès d'une procédure *malicieuse*. (Boss.)

— *Cheval malicieux*. Qui use d'adresse contre celui qui le monte.

— subst. Un malicieux. Un petit malicieux. Le *malicieux* veut faire de petites peines, et non causer de grands malheurs. Quelquefois il veut seulement se donner une sorte de supériorité sur ceux qu'il tourmente. (Laveaux.)

— Syn. comp. V. MALIN.

MALICORE ou **MALICORIUM.** s. m. (ét. lat., *malus*, pomme; *corium*, cuir). Bot. Nom donné à l'écorce de grenade, parce que cette enveloppe a un peu l'apparence du cuir.

MALICORNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de La Flèche (Sarthe); 2,000 hab.

MALIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de Thessalie qui habitait les bords du golfe Maliaque.

MALIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *malum*, pomme; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une pomme. Fruit maliforme.

MALIGNEMENT. adv. Avec malignité. Répondre malignement. Interpréter malignement une chose. D'un frivole encens malignement avare.

MALIGNEUX, EUSE. adj. S'est dit pour Malin, rusé, méchant.

MALIGNITÉ. s. f. (rad. *malin*). Inclination à penser, à faire du mal ou à en dire. Le noir venin de sa *malignité*. (Fol.) Quand on ne peut satisfaire sa vanité en se faisant grand, on tâche de satisfaire sa *malignité* en rabaissant ceux qui le sont. (Nicole.) Lorsque la *malignité* affecte de se montrer compatissante, ne vous y trompez pas, elle cherche à exciter l'indignation contre l'auteur des maux qu'elle feint de déplorer. (Lévis.) On se venge avec d'autant plus de fureur et de *malignité* de son ennemi, qu'on se sent plus faible ou qu'on le redoute davantage. (Virey.) La *malignité* se nourrit en mère cruelle des rapports qu'elle a elle-même enfantés. (S. Dubay.)

Que sent-il? est-ce haine, est-ce amour qui l'inspire?
Cherche-t-il seulement le plaisir de leur nuire?
On sait qu'il n'est ce point que *malignité*
Partout où l'appui que le leur ... (Racine.)

— Influence pernicieuse, que l'on suppose dans certaines choses. La malignité du sort. La malignité de l'air. La malignité des hommes.

— Ce mot a été employé au pluriel. Le moindre défaut d'un auteur célèbre, joint avec les *malignités* du public, suffit, dit-il, pour faire tomber un ouvrage. (Volt.)

— Propriété contagieuse de certaines maladies graves. La malignité du typhus, de la peste.

MALIGNOSITÉ. s. f. S'est dit pour Malignité, méchanceté.

MALIKI. s. m. Relig. mahom. Un des quatre rites orthodoxes de l'islamisme.

MALIKIANÉ-KALFASSI. s. m. Hist. ott. Bureau du département des finances à Constantinople, où se fait le contrôle des fermes à vie.

MALIMBE. Géogr. Ville du royaume de Congo, sur la côte d'Afrique.

MALIMBE. s. m. Ornith. Oiseau de l'ordre des passereaux entre les veuves et les bouvreuils.

MALIN, IGNE. adj. (du lat. *malignus*, fait de *malum*, mal). Qui est disposé à faire du mal, qui prend plaisir, qui est enclin à faire, à dire du mal. Homme malin. Femme maligne. Auteur malin. Public malin. Volonté maligne. Esprit malin. Les hommes sont naturellement si *malins*, qu'ils ne s'attachent qu'aux défauts des autres, et ne regardent presque pas leurs vertus, qui mériteraient beaucoup plus d'attention. (Belleg.)

Mâle aussi dangereux que femelle *maligne.* (Boil.)

— Qui se plaît, qui est enclin à faire ou à penser des malices. Homme malin. Enfant malin. Le Français né *malin* créa le vaudeville. (Boil.)

— Satirique. Discours malin. Interprétation maligne. Maligne approbation. Prose maligne. Vers malins. Pensées malignes. Couplet malin. Cette critique me paraît beaucoup plus ingénieuse que l'autre, mais bien plus *maligne.* (Volt.) J'ai trop bien profité pour n'être pas instruit à quels discours *malins* le mariage expose. (Boil.) Après cette précaution si nécessaire, je crois pouvoir protester contre tout chagrin, toute plainte, toute *maligne* interprétation, toute fausse application et toute censure. (La Bruy.)

— Fin, rusé. Il est trop malin pour s'y laisser prendre.

— Se dit aussi des passions, des mouvements du cœur, de l'âme. Joie maligne. Regard, souris malin. Passion maligne. Plaisir malin. On trouve une *maligne* joie à mortifier les personnes vaines. (St-Evrem.) Les passions *malignes* ne donnent jamais de contentement doux et tranquille. (St-Réal.) La paresse est la plus ardente et la plus *maligne* de toutes les passions. (La Rochef.)

Fuyez surtout, fuyez ces basses jalousies,
Des vulgaires esprits les *malignes* fureurs.
(Boileau.)

Je sais, sur leurs avis, corriger mes erreurs,
Et je mets à profit leurs *malignes* fureurs. (Id.)

— Fam. *Cet homme a un malin vouloir, a du malin vouloir contre quelqu'un.* Cet homme a mauvaise volonté, mauvaise intention.

— Fam. *Le malin esprit* ou l'*esprit malin.* Le diable, à cause de son inclination naturelle vers le mal.

Ces visites, ces bals, ces conversations,
Sont du *malin* esprit toutes inventions.
(Molière.)

— On dit aussi substantivement, Le *malin.* Tout faiseur de journal doit tribut au *malin.* (La Font.) Mon Dieu! pensez que c'est le *malin* qui vous tente. (Sarras.)

— Malfaisant, nuisible. Se dit des choses inanimées. Influence maligne. Astres malins. Suc malin. Maligne impression. Les astres arrêtent leurs cours et détournent leurs *malignes* influences. (Fléch.) Du sort fâcheux la *maligne* inconstance. (Boil.) Le quadrat est un aspect *malin,* à ce que disent les astrologues, et à ce que croient les sots. (Trév.)

— Médec. Qui présente un caractère de malignité. C'est l'opposé de *bénin.* Maladies malignes. Plaie maligne. Une maladie est d'autant plus *maligne* que les symptômes en sont plus intenses. (Mérat.) ‖ *Fièvre maligne.* La fièvre ataxique.

— substantiv. Un homme fin, rusé. C'est un malin. Ce mot a un féminin, bien que tous les dictionnaires disent le contraire. T'ai-je peint la *maligne* aux yeux faux, au cœur noir? (Boileau.)

MALINE. s. f. Mar. Nom donné aux grandes marées qui arrivent aux époques de syzygies. Être dans les malines. Les grandes *malines* sont les marées des équinoxes. (Montferr.)

MALINE. s. f. (rad. *Malines*). Comm. Espèce de dentelle très-fine, qui tire son nom de la ville de Malines, ou il s'en fait un très-grand commerce. Un mètre de maline. Une garniture de maline. De la maline brodée. ‖ Quelques dictionnaires écrivent avec raison, au sing., *malines,* comme étant plus correct, d'après l'étymologie.

MALINES. (de *Malina,* nom vernacul., qui signifie *grande marée*). Géogr. Ville des Pays-Bas, située dans le Brabant autrichien, à 16 kilom. de Bruxelles, aujourd'hui ch.-l. d'arr. de la province d'Anvers ; 24,440 hab.

MALINGRE. adj. des 2 g. Qui est faible et languissant, soit par suite de maladie, soit sans maladie. Se dit surtout des personnes qui sentent des incommodités sans en connaître la cause. Enfant malingre. Personne malingre. Il est bien malingre.

MALINTENTIONNÉ, ÉE. adj. Qui a de mauvaises intentions, qui a dessein de nuire, de faire du mal. Homme malintentionné. Femme malintentionnée. Juge malintentionné. Je le crois malintentionné pour moi, malintentionné à mon égard. Après cette précaution si nécessaire, je crois pouvoir protester contre les froids plaisants et les lecteurs *malintentionnés.* (La Bruy.)

— substantiv. Un malintentionné. Une malintentionnée. Des malintentionnés. C'est un malintentionné.

MALIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *malum,* pomme). Chim. Qui appartient à la pomme. Se dit d'un acide blanc, inodore, qui existe dans presque tous les fruits acides. Acide malique. Éther malique.

MALIS. s. f. Pathol. Abcès rempli de vers. Inusité.

MALITORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *male,* mal; *tornatus,* tourné). Très-maladroit ; qui ne peut rien faire de bien. Un homme malitorne. Valet malitorne.

— substantiv. Homme gauche et mal tourné. Nous avons le fils du gentilhomme de notre village, qui est le plus grand *malitorne* et le plus sot dadais que j'aie jamais vu. (Mol.)

MAL-JUGÉ. s. m. Jugement rendu contre le droit de la partie qui a été condamnée. Le mal-jugé d'une sentence.

— Fig. Jugement erroné, faux.

MALKOHA. s. m. Ornith. Oiseau de l'île de Ceylan, dont la queue largement barbée est étagée et dépasse des trois quarts les ailes pliées. Les malkohas sont pleinement frugivores. Malkoha à sourcils rouges. Malkoha leucogastre. Malkoha rouverdin.

MALKUT. s. m. Hist. rel. Flagellation religieuse en usage chez quelques juifs modernes.

MALLAGUETTE. s. f. V. MALAGUETTE.

MALLARD. s. m. Comm. Petite meule de rémouleur.

MALLR. s. m. Ichthyol. Espèce de silure ; c'est un des plus gros poissons d'eau douce ; il pèse jusqu'à 15 myriagr. et se trouve dans le Nil. Sa chair est délicate.

MALLAS. s. f. Métrol. Demi-denier de la livre catalane.

MALLE. s. f. (du gr. μαλλός, toison, parce qu'elles étaient couvertes de peaux de bête ; ou de l'all. *mall,* malje). Espèce de coffre, de forme variée, qui est propre à transporter des hardes d'un lieu dans un autre.

— *Faire sa malle.* Y ranger les effets qu'on veut emporter. ‖ *Défaire sa malle.* En tirer les effets qu'elle contient.

— Valise que les courriers et les postillons ont derrière eux, et dans laquelle ils portent les lettres. La malle du postillon, du courrier, est fermée. Fermer la malle. Ouvrir la malle. Mettre des lettres dans la malle.

— *Malle* ou *malle-poste.* Voiture pour le service de la poste aux lettres. La malle d'Angleterre. La malle-poste de France. La malle est arrivée, arrive, part. Plur., des *malles-postes.* ‖ *Courrier de la malle.* Celui qui accompagne la malle pour distribuer les lettres en chemin dans les différents bureaux.

— Grand panier que les merciers de campagne portent sur leur dos, et dans lequel se trouvent toutes sortes de menues marchandises.

— Prov. *Cet homme a été troussé en malle.* La maladie de cet homme a été de courte durée ; il est mort en peu de temps. ‖ *Trousser en malle.* Enlever, dérober furtivement et promptement. ‖ On dit d'un bossu *qu'il porte toujours sa malle sur son dos.* ‖ *A faire malles on gagne sa vie ; à faire bien on est repris.* Se dit par ellipse et par allusion à *mal,* pour A faire des malles on gagne sa vie, et Quand on travaille bien on est repris par un maître.

MALLÉABILISER. v. a. 1re conj. Rendre malléable.

— Fig. Malléabiliser les caractères. Mot proposé par Mercier.

MALLÉABILITÉ. s. f. Propriété que possèdent certains métaux de s'étendre sous le laminoir ou par le choc du marteau en feuilles extrêmement minces. La hauteur de l'étampe repose sur la *malléabilité* des métaux. (Gaut. de Claub.)

— Fig. La malléabilité du caractère.

MALLÉABLE. adj. des 2 g. (du lat. *malleabilis ;* fait de *malleus,* marteau). Techn. Qui est susceptible de s'aplatir par l'action du marteau. Un petit nombre seulement de métaux sont représentés *malléables* et ductiles : c'est que le vulgaire n'aperçoit que les propriétés saillantes et fortement tranchées.

— Fig. L'esprit de l'homme n'est *malléable* que dans la jeunesse. (Pyth.)

MALLÉACÉ, ÉE. adj. (du lat. *malleus,* marteau). Conch. Qui ressemble au marteau. ‖ MALLÉACÉES. s. f. pl. Famille de conchyfères monomyaires ayant pour type le genre *marteau* ou *malleus.*

MALLÉA-MOTHE. s. f. Bot. Nom donné à la pavette de l'Inde.

MALLÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *malleus,* marteau ; *forma,* forme). Qui a la forme d'un marteau. Tête malléiforme.

MALLEMOLLE. s. f. Comm. Espèce de mousseline ou de toile de coton blanche, claire et très-fine, qui est apportée des Indes orientales.

— Fichu de mousseline des Indes qui est quelquefois rayé ou bordé d'or, et que les femmes mettent sur leur cou.

MALLÉOLAIRE. adj. des 2 g. (rad. *malléole*). Anat. Qui a rapport aux malléoles. Artères malléolaires.

MALLÉOLE. s. f. (du lat. *malleolus,* fait de *malleus,* marteau). Anat. Saillies osseuses situées l'une au côté interne et l'autre au côté externe de la partie inférieure de la jambe, vulgairement appelées *chevilles du pied.* On observe souvent chez les enfants de cinq à dix ans, au niveau des *malléoles,* des excoriations qui dépendent du frottement des *malléoles* l'une contre l'autre pendant la progression. (Nysten.)

— Hist. anc. Faisceau de joncs, de roseaux liés avec du fer, à l'extrémité duquel était une cavité que l'on remplissait de matières combustibles, et dont l'autre extrémité était armée d'un dard ; il servait à mettre le feu en le lançant contre les objets qu'on voulait incendier.

MALLE-POSTE. s. f. V. MALLE. ‖ Plur., des *malles-postes.*

MALLET. s. m. Petit cochon d'un an qui, dans le département des Vosges, sert une année à féconder les truies, et que l'on tue ensuite.

MALLET DU PAN (Jacques). Né à Genève en 1750; placé par Voltaire à Cassel comme professeur de belles-lettres ; vint à Paris et rédigea la partie politique du *Mercure de France ;* fut un des plus habiles défenseurs de la monarchie ; de là il passa en 1797 en Angleterre, où il fonda le *Mercure britannique,* et mourut à Londres, le 15 mars 1800.

MALLETIER, IÈRE. (rad. *malle*). Celui, celle qui fait des malles ou des coffres pour les voyages. Le coffretier, le *malletier,* le bahutier, le layetier, qui formaient anciennement quatre états différents, qui avaient continuellement besoin du secours l'un de l'autre pour terminer le même ouvrage, ne font plus aujourd'hui qu'un seul et même état, et chacun fait en entier toutes les parties qui étaient alors divisées. (Lenorm.)

— adj. Ouvrier malletier. Coffretier-malletier.

MALLETTE. s. f. (dim. de *malle*). Petite malle. Porter sa mallette. Ouvrir sa mallette. On dit plus souvent Cassette.

— Sorte de petit sac, fait avec de la grosse toile, que les capucins portaient au bras, et dans lequel ils mettaient leurs sermons quand ils allaient prêcher en campagne.

MALLIENS. s. m. pl. Géogr. Anciens peuples des Indes, voisins des Oxydraques.

MALLIER. s. m. (rad. *malle*). Cheval de valet ou de postillon qui porte la malle où sont contenues les lettres ou autres choses. ‖ Le cheval qu'on met entre les brancards d'une chaise de poste.

MALLINGTONÉE. s. f. Bot. V. MILLINGTONIE.

MALLOCOQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαλλός, toison ; κόκκος, coque). Bot. Qui a des fruits velus. Plante mallocoque.

— s. f. Espèce de grewie de la famille des tiliacées, qui a été observée dans une des îles de la mer du Sud.

MALLOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαλλός, toison ; φορός, porteur). Myth. gr. Épithète donnée à Cérès dans la Mégaride, comme étant la déesse tutélaire des troupeaux de brebis.

MALLORA. s. f. Bot. Espèce de palmier de Madagascar, dont le fruit est rond comme celui du vouakoa, et contient une substance farineuse, avec laquelle on a pu nourrir pendant deux mois l'équipage d'un vaisseau. Les malloras ont été naturalisés dans nos colonies françaises.

MALLOTE. s. m. Bot. Genre de plantes réuni au trévier.

MALLUM ou **MALLUS.** s. m. Archéol. fr. Assemblée des Francs, dans laquelle les procès les plus importants étaient portés devant les *rachembourgs.* On écrit aussi *malle* et *mâl.*

MALMAISON. s. f. (du lat. *malus portus, mala mansio, mala domus,* ainsi appelée à cause de l'invasion des Normands, au IXe siècle, dont la présence fut fatale). Petit château d'ancienne origine, situé dans l'arrondissement de Versailles, canton de Marly, à 12 kilom. de Paris. La Malmaison fut habitée pendant très-longtemps par Joséphine et par Napoléon.

— Bot. Nom vulgaire de l'astragale des champs.

MALMENÉ, ÉE. part. pass. du v. Malmener. S'empl. adject. Personne malmenée. Ce plaideur a été malmené. Ces troupes ont été malmenées.

MALMENER. v. a. 1re conj. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette *Je malmène, tu malmènes, il malmène,* etc. Maltraiter de coups, de paroles ; traiter durement. Malmener son adversaire.

— Faire essuyer une grande perte. On l'a malmené dans ce procès.

MALMESBURY (John Harris, comte de). Fils du célèbre grammairien James Harris, né à Salisbury, le 20 avril 1746 ; habile diplomate, fut ministre plénipotentiaire, pair en 1788 ; Mort à Londres, le 20 novembre 1820.

MALMOULUE. adj. f. Vén. Se dit des fumées du cerf, lorsqu'elles sont mal digérées.

MALNOMMÉE. s. f. Bot. V. MALFAMÉE.

MALO (SAINT-). (du lat. *Sanctus Mactovius*). Géogr. Ville de France ch.-l. d'arr. (Ile-et-Vilaine) ; 10,000 hab., à 12 kilom. de Dôle et à 360 kilom. de Paris.

— SAINT-MALO DE LA LANDE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Coutances (Manche) ; 450 hab.

— Prov. *Il a été à Saint-Malo, les chiens lui ont mangé les mollets.* Se dit d'une personne qui n'a point de mollets. C'était une coutume fort ancienne à Saint-Malo d'y lâcher la nuit quinze gros chiens qui parcouraient la ville et déchiraient les jambes de ceux qu'ils rencontraient. Avant de les déchaîner, on sonnait une cloche pour avertir.

Bon voyage, cher Du Molet,
A *Saint Malo* débarquez sans naufrage. (***)

MALONS. s. m. pl. Techn. Briques qui servent à maçonner les chaudières à savon.

MALOPE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des malvacées, comprenant des plantes annuelles, propres à former des massifs ou à orner des plates-bandes par ses grandes touffes couvertes de fleurs pareilles à celles des mauves, d'un joli rose foncé.

MALORDONNÉE. adj. f. Blas. Se dit de trois pièces, une en chef, et les deux autres parallèles en pointe.

MALOT. s. m. Entom. Nom donné aux taons dans quelques provinces

MALOTRU, UE. adj. (du lat. *male,* mal, et *astructus,* qui dans la basse latin. a signif. bâti). Mal fait, mal bâti, misérable.

— S'emploie plus souvent comme substantif. Un malotru. Une malotrue. C'est un malotru

Celle-ci fit un choix qu'on n'aurait jamais cru,
A la fin se trouvant toute aise et toute heureuse
De rencontrer un *malotru.*
(La Fontaine.)

— Prov *De jeune marié ménage malotru.*

MALOUIN, OUINE. adj. et s. Géogr. Habitant de Saint-Malo. Qui est de Saint-Malo. Un Malouin. Une Malouine. Homme malouin. Femme malouine. Armateur malouin. Capitaine malouin. Les *Malouins* sont les meilleurs gens de mer qui soient en Europe. (Trévoux.)

— Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. Coutumes malouines. Mœurs malouines. Vaisseaux malouins.

MALOUINES (îles). (rad. *Malo*). Géogr. Groupes d'îles situées dans l'océan Atlantique, à l'extrémité S.-E. de l'Amérique. C'est en l'honneur des marins bretons, dont l'armement s'était fait à Saint-Malo, que Bougainville leur donna le nom de Malouines.

MALPIGHIA. s. f. Bot. V. MAREILLER.

MALPEIGNÉ, ÉE. s. Celui, celle qui a les cheveux en désordre ; qui est malpropre, mal vêtu. Un malpeigné. Une malpeignée. C'est un malpeigné.

MALPIGHIACÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des poils attachés horizontalement par leur centre à une base glanduleuse, et donnant issue par leurs extrémités à la liqueur que cette plante sécrète.

— Qui ressemble à une malpighia. ‖ MALPIGHIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre malpighia.

MALPIGHIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Malpighiacé. ‖ MALPIGHIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des malpighiacées, ayant pour type le genre malpighie.

MALPIGHINÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes comprenant plusieurs familles, et dont le type est la famille des malpighiacées.

MALPLAISANT, ANTE. adj. Déplaisant, désagréable, fâcheux.

Il ne fut jamais créature
De plus *malplaisante* structure.
(Scarron.)

MALPLAQUET. Géogr. Village du département du Nord, arr. d'Avesne, célèbre par la bataille du 12 septembre 1709, entre les Français et les puissances alliées contre elle dans la guerre de la succession d'Espagne.

MALPOLE. s. m. Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre d'Amérique.

MALPROPRE. adj. des 2 g. Qui n'est pas propre, qui est sale, dégoûtant. Homme malpropre. Femme, fille malpropre. Enfants malpropres.

— Se dit aussi des choses. Chambre malpropre. Habits malpropres.

— Qui se plaît dans la saleté. Homme malpropre.

— Fig. Qui n'est pas propre à. Qui n'a par les qualités nécessaires pour faire une chose. Être malpropre à faire une chose. Vous me trouvez *malpropre* à cette confidence. (Corn.) Si ce front est *malpropre* à m'acquérir le vôtre. (Id.) Des filles *malpropres* et sans vocation. (De Salles.)

— subst. Un malpropre. Une malpropre. ‖ Ce mot, dans toutes ses acceptions, est banni du style noble.

MALPROPREMENT. adv. D'une manière malpropre, avec malpropreté. Manger malproprement.

— Grossièrement. Travailler malproprement.

MALPROPRETÉ. s. f. (rad. *mal* et *propre*) Manque de propreté, saleté. Être d'une grande malpropreté. Manger avec malpropreté. La *malpropreté* est une rouille qui peut user nos corps, et porter coup à notre santé. (De Juss.)

— Qualité, état de ce qui est malpropre, de ce qui est sale. La malpropreté de cet homme de cette femme. La malpropreté d'une chambre.

MALSAIN, AINE. adj. (rad. *mal* et *sain*). Qui n'est pas sain, qui a en soi un principe de maladie. Femme malsaine. Homme malsain d'une complexion malsaine.

— Qui est contraire, qui peut nuire à la santé. Des eaux malsaines. Lieu malsain. Terrain malsain. Nourriture malsaine. Mets malsains. Fruit malsain. Rien n'est si *malsain* que les plaisirs où l'on ne peut se modérer. (Fén.) Envoyez vos enfants reprendre au milieu des champs la vigueur qu'on perd dans l'air *malsain* des lieux trop peuplés. (J.-J. Rouss.)

— Mar. Épithète qui sert à désigner le fond de la mer, lorsqu'il est garni d'écueils ou de dangers sous l'eau, pouvant compromettre la sûreté du navire qui y mouille ou qui y navigue.

MALSÉANT, ANTE. adj. Qui est contraire à la bienséance, qui ne sied pas, qui n'est pas convenable. Cela est malséant pour un homme de son âge. Il est malséant de faire telle chose. De tels pensers me seraient malséants. (La Font.)

MALSEMÉ. s. m. Vénér. Andouillers en nombre impair. On se sert de ce terme quand le

nombre des andouillers aux têtes du cerf. [illegible] qu'à l'autre. (Baudrill.)

MALSONNANT, ANTE. adj. Théol. Qui [illegible] hasardé. Propositions malsonnantes.

— Par extens. [illegible] Expression malsonnante.

MALT. s. m. (pr. *malte*; mot anglais francisé). Brass. Orge qu'on a fait germer et sécher et [illegible] lorsque l'orge a été germée elle prend le nom de *drèche*. Le malt destiné à la préparation de la bière blanche est desséché avec la plus minutieuse précaution, de manière à ne pas le roussir. [illegible] le malt ne renfermant plus que de faibles [illegible] fécule, sa conversion s'effectue par [illegible] opérations successives, dont la première a pour but de dissoudre toute la matière sucrée, et la seconde, de convertir le sucre en alcool. (Genil de Claubr.)

— Le malt est l'objet d'un immense commerce en Angleterre; impose à part et indépendamment du droit de sa fabrication, c'est aussi une branche importante du revenu public, on l'estime à plus de 15 millions de francs.

— [illegible] les grains germés. [illegible] les germes et séparés de leurs germes [illegible] il est des auteurs qui ne donnent ce nom [illegible] grains germés, séchés, séparés de leurs germes et moulus grossièrement.

MALTAGE. s. m. (rad. *malt*). Brass. Opération [illegible] pour objet de convertir en substance sucrée toute la partie de l'orge susceptible d'éprouver cette conversion. Le but du *maltage* est le développement d'un principe particulier qui change plus tard la fécule en dextrine et en sucre. (Payen. Sauner.)

— Résultat de cette opération. Un beau maltage. Maltage mal fait.

MALTAILLÉ, ÉE. adj. Blas. Qui est taillé d'une manière bizarre.

MALTAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Malte, qui est de cette île. Les *Maltais* qui rendaient [illegible] grands services à l'ordre pouvaient être admis par le grand maître et obtenir les mêmes privilèges que les nobles de race. (Dufey.) Le peuple *maltais* pousse si loin l'opinion avantageuse qu'il a de sa patrie, qu'il l'appelle *Fiore del mondo*, la préfère toujours à tout autre pays, et ne la quitte jamais qu'à regret et qu'avec douleur. (Tabl. de Malte.) || Qui appartient à cette île ou à ses habitants.

MALTALENT. s. m. Mauvaise volonté, dépit, mécontentement. Vieux mot tout à fait hors [illegible]. La vertu, la sainteté, le mérite, la réputation [illegible] leur *maltalent* et de leur rage. (Mont.)

> Et [illegible] de *maltalent*.
> Car tout fripon est violent. (Scarron.)

MALTE. Les Grecs l'appelaient *Mélité*, fait de μέλι, miel, à cause de la bonté de son miel. Géogr. Ile située sur la Méditerranée, à 100 kilom. S. de la côte de Sicile, entre Tripoli, la Barbarie et la Sicile. Cette île est citée par Homère dans son Odyssée sous le nom d'Hypérie, 112,000 hab. Ses oranges, ses citrons et autres fruits exquis, la beauté de ses fleurs et surtout de ses roses, son miel délicieux, la fécondité de ses brebis et de ses bestiaux, en font un des plus charmants pays du monde.

— Cheval. *Ordre de Malte*. Ordre militaire dont l'origine n'est pas certaine et qui ne fait remonter au delà de la première croisade. L'ordre de Malte, répandu au temps de ses succès sur presque toute l'Europe, où il avait partout de riches possessions, se composait de trois classes principales de membres, les *chevaliers*, les *servants d'armes* et les *frères d'obédience*. Les armes de l'ordre consistaient en une croix d'argent dite de Malte, à cause de sa forme particulière, sur un champ de gueule, surmontée [illegible] avec un chapelet qui serpentait autour de l'écusson, et au bas duquel [illegible] *Pro fide*. L'ordre de Malte comprenait aussi les femmes qui étaient soumises à la même règle que les hommes.

— Prov. *Faire des croix de Malte*. Jeûner involontairement ou n'avoir pas de quoi satisfaire son appétit.

MALTE. s. m. V. MALTHE.

MALTÉ, ÉE. part. pass. du v. Malter. S'emploie [illegible] du maltage. En Danemark, on prépare de grandes quantités d'orge *maltée* [illegible] une orge qui a la réputation de se bien conserver sur mer. (Dict. de comm.)

MALTE-BRUN [illegible]. Poète, écrivain politique [illegible] 1775 [illegible] *de Louis XVIII*; un [illegible] *mathématique* [illegible] 1826, d'une attaque d'apoplexie.

MALTER. v. a. Brass. Convertir l'orge en malt.

MALTEUR, EUSE. s. (rad. *malt*). Ouvrier qui [illegible] prépare le malt. Ce nom est synonyme de Brasseur, en France.

MALTHA. s. f. Ichthyol. V. MILANDRE.

MALTHE. [illegible] Techn. Ciment dont on se servait autrefois et qui consistait dans un mélange de poix, de cire, de plâtre et de graisse.

— Nom donné par les Romains à un ciment très-fin composé de chaux vive, fusé au vin, incorporé avec du saindoux ou de graisse de pourceau et de chaux [illegible] fraîche ou poix fondue.

— Miner. Variété de bitume.

MALTHÉE. s. f. Ichthyol. Genre de poisson de la famille des chismopnés, qui manquent de vessie natatoire, comprenant deux espèces, la malthée chauve-souris, poisson fort maigre, et dont la chair est peu mangeable, et la malthée faujas. Les malthées habitent les mers de l'Amérique méridionale et particulièrement celle du Brésil.

MALTHER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Plâtrer de malthe.

MALTHINE. s. f. (du gr. μαλθακός, mou comme la cire). Entom. Petit genre de coléoptères apalytres, formé aux dépens de quelques espèces de téléphores.

MALTHUS (Thomas-Robert). Célèbre économiste anglais, professeur d'histoire et d'économie politique au collège de la Compagnie des Indes, dans le comté de Hartfort, né en 1766, à Rockery (Surrey), mort à Bath, en 1834.

MALTÔTE. s. f. (du lat *male*, mal; et du lat. *tollere*, lever). Impôt qui n'est pas dû, qui n'est pas légal. || Somme que les agents du fisc exigeaient des contribuables outre ce qui était dû.

— Impôt levé sous Philippe le Bel, en 1296, pour la guerre contre les Anglais.

— Par extens. et abusiv. Toute espèce d'impositions. L'art de la *maltôte* est toujours inventé après coup, et lorsque les hommes commencent à jouir de la félicité des autres arts. (Montesq.)

— Fam. Corps des maltôtiers. La maltôte s'est enrichie cette année. La maltôte est désolée.

> [illegible] désormais à la *maltôte*
> On eût disputer le rang,
> [illegible] va côte à côte
> Avec que les princes du sang. [illegible]

— On nommait aussi autrefois *maltôte*, Un grand bateau sur la rivière, où il y avait un bateau pour loger des commis chargés de surveiller tout ce qui arrive à Paris par la Seine, [illegible] maintenant *patache*.

— Bas et prov. *Faire la maltôte*. Frauder.

MALTÔTIER. s. m. Celui qui levait la maltôte.

— Usurier.

> Il prit partie dans les finances,
> [illegible]
> Jamais *maltôtier* [illegible]
> Son brigandage eût [illegible] impudences
> (Mlle L'Héritier.)

> Au défaut du savoir, il a cette abondance,
> Qui donne aux *maltôtiers* leur subite opulence. [illegible]

MALTRAITÉ, ÉE. part. pass. du v. Maltraiter. S'empl. adjectiv. Les injures d'un amant *maltraité* sont des louanges. (Scuder.)

> Mais il s'agit ici d'un amant *maltraité*,
> Et peut-être monsieur ne l'a jamais été. (Piron.)

— *Maltraité par*. Narbal, *maltraité* par le père, ne laissa pas d'aimer le fils et de veiller à ses intérêts. (Fén.) Les Albinos sont en si petit nombre, si faibles et si *maltraités* par les Nègres, qu'il est à craindre que cette espèce ne subsiste pas encore longtemps. (Volt.)

> *Maltraité* par les chiens, le loup, [illegible]
> Sur ses pieds, quoi qu'il fit, n[illegible] (Sedaine.)

MALTRAITER. v. a. 1re conj. (littéral *traiter mal*). Traiter durement, outrager quelqu'un de coups ou de paroles. Maltraiter une personne, un valet. [illegible] *maltraitent* [illegible] (Fr. de Neufch.)

— Faire tort à quelqu'un, ne pas lui rendre justice, juger avec défaveur. Ce père a maltraité son fils dans son testament.

MALUMIGIS. s. m. pl. Myth. mahom. Hérétiques mahométans qui soutiennent que la créature peut parvenir en ce monde à la parfaite connaissance du Créateur.

MALVA. s. m. Bot. Nom latin de la mauve.

MALVACÉ, ÉE. adj. (du lat. *malvaceus*, [illegible] mauve). Bot. Se dit d'une corolle composée de cinq pétales qui, par leur insertion [illegible] des étamines, s'unissent à [illegible] et constituer une corolle [illegible] dans la mauve. MALVACÉES [illegible] de plantes dicotylédones ayant pour type le genre malva. || On dit aussi [illegible].

MALVALES. s. f. pl. Ant. rom. Fêtes célébrées par les dames romaines en l'honneur de Matuta.

MALVÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Malvacé. MALVÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des malvacées, ayant pour type le genre mauve.

MALVEILLANCE. s. f. Dessein qu'on a de nuire [illegible] de la malveillance du peuple. La *malveillance* est le [illegible] de l'envie, sont [illegible] d'une indifférence blâmable. La publique allé[illegible] on est tombé dans la *malveillance* du peuple, on n'en saurait revenir. (Trév.)

MALVEILLANT, ANTE. adj. Qui annonce la malveillance, qui est plein de malveillance. Caractère malveillant, propos malveillant. Le pire de tous les gouvernements est le *malveillant*. (Noël.)

— Qui veut du mal à quelqu'un, qui a mauvaise volonté. Personne malveillante. Homme malveillant. Celui qui regarde, les bras croisés, briser les vitres de son voisin quand il pourrait l'empêcher, n'est-il pas aussi *malveillant* que celui qui les brise? (Th. Barrière.)

—subst. Un malveillant. Des malveillants. Une malveillante. Ceux qui ont le plus de mérite, ont toujours des *malveillants* qui cherchent à les détruire. (Trév.)

MALVEISINE. s. f. (littér. *mauvais voisin*). Anc. art milit. Ancienne machine de guerre consistant dans une espèce de pierrier, ainsi appelée parce qu'elle incommodait beaucoup les ennemis qui se trouvaient auprès.

MALVERSATION. s. f. (pr. *mal-ver-ça-cion*). Toute faute grave et punissable, commise par les fonctionnaires publics ou par les officiers ministériels dans l'exercice de leurs emplois ou de leurs charges. Ce mot signifie plus spécialement, Délit de corruption, concussion, exaction, larcin. Les magistrats et autres fonctionnaires publics se rendent coupables de *malversation* toutes les fois que, dans l'exercice de leurs fonctions, et par des motifs d'intérêt, de haine, de vengeance, ils font quelque injustice ou mettent obstacle à des choses justes. (Dubard.) Toutes les *malversations* sont punies par des peines pécuniaires et corporelles, suivant les cas. (Id.)

MALVERSER. v. n. 1re conj. (du fr. *mal*, et du lat. *vertere*, tourner, détourner). Commettre des malversations en faisant des profits illicites. Les comptables sont punis de la peine du quadruple, quand ils ont *malversé*. (Trév.)

MALVOISIE. Géogr. Ville de Grèce, capitale d'une presqu'île du même nom, sur la côte orientale de la Morée.

MALVOISIE. s. f. (de *Malvasia*, ville du Péloponnèse, d'où est venu ce vin). Œnol. Vin grec doux. Boire de la malvoisie. Une bouteille de malvoisie. Un verre de malvoisie.

— Nom générique applicable à plusieurs sortes de vins sucrés. La *malvoisie* de Chypre et celle de Candie sont très-supérieures à celle des Canaries ou de Madère. (Néol. Phys. du goût.) C'est le fin du fin à la manière d'un célèbre gourmet qui résumait un jour son opinion sur d'excellente *Malvoisie*. (Leclerc.) C'est du velours, c'est du satin en bouteille! Jamais une captive aux yeux noirs ne vous présentera le Champagne mousseux, la *Malvoisie* de Madère, les liqueurs, créations du grand siècle. (Brill.-Savar.)

— Quelques auteurs font ce mot masculin. C'est surtout au mont Ida que les moines grecs font du *Malvoisie* excellent, une partie de ce vin est convertie en eau-de-vie; et quant à celui qu'on destine aux Turcs, on y mêle du sel et du plâtre pour lui donner un goût piquant auquel ce peuple tient beaucoup. (Dubourg.)

MALVOULOIR. s. m. S'est dit pour mauvais vouloir; mauvaise volonté.

MALVOULU, UE. adj. À qui l'on veut du mal. Qui est haï, détesté. Fam.

MAMACHOCHA. Myth. péruv. Nom sous lequel les Péruviens adoraient l'Océan.

MAMACONA. s. f. Relat. Titre que l'on donnait aux plus âgées des vierges consacrées au Soleil, sous les Incas.

MAMAGU. s. f. Bot. Espèce de fougère de la Nouvelle-Zélande, dont la racine et le bas de la tige contiennent une moelle que les habitants mangent après l'avoir fait rôtir.

MAMAKUN. s. m. Myth. ind. Espèce de bracelets que les insulaires des Moluques portent toujours comme des préservatifs contre les piéges des esprits malins.

MAMAN. s. f. Terme dont les petits enfants et ceux qui leur parlent se servent au lieu du mot *mère*. Maman me l'a ordonné. Demandez à votre maman la permission de jouer. On dit dit aussi Grand'maman, bonne maman, pour Grand'mère. Les grand'mamans sont pleines d'indulgence pour les enfants.

> Conservez bien la paix du cœur,
> Disent les *mamans* aux fillettes. (Gresset.)

— On dit familièrement *Une grosse maman*, en parlant d'une femme de bonne mine, qui a de l'embonpoint.

MAMANIVA. s. m. Myth. ind. Idole monstrueuse des Banians. Les adorateurs du *mamaniva* se font au front, avec du vermillon, une marque qu'ils regardent comme un talisman [illegible] (Compl. acad.)

MAMANPIAN. s. m. Médec. Ulcère par le[illegible] pian.

MAMBI. s. m. Relat. Substance d'un gris [illegible] nommée *quinoa*.

MAMBRE. [illegible] Vallée de Palestine [illegible]

MAMBRÈS. [illegible] Un des magiciens [illegible] Moïse.

MAMBRIN. s. m. Chevaler. Roi maure dont l'armet ou le casque enchanté rendait invulnérable celui qui en était coiffé, et était l'objet de la convoitise des paladins de la chrétienté. Le paladin Renaud l'enleva à ce fier Sarrasin. L'armet de Mambrin a dû en grande partie sa célébrité à la spirituelle critique qu'en a fait Cervantes dans son roman de Don Quichotte.

MAMBRINE. s. f. Manun. Variété de chèvre.

MAMEI. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des guttifères. Le mamei d'Amérique, vulgairement abricotier d'Amérique, est un grand et bel arbre qui s'élève à une hauteur de 20 à 25 mètres, et supporte une cime ample, touffue, pyramidale. Il porte un fruit qui a une saveur douce, fort agréable, et qui est fort estimé dans le pays. L'esprit-de-vin distillé sur les fleurs du mamei donne une liqueur qu'on vante beaucoup, et qu'on nomme dans les Antilles *eau créole*.

MAMELLAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la mamelle.

MAMELLE. s. f. (du lat. *mamilla*, dimin. de *mamma*, pris du gr. μάμμα, mère). Zool. Organe glanduleux propre à la sécrétion du lait, qui appartient exclusivement aux animaux de la classe des mammifères. Les mamelles, placées à la face inférieure du corps dans les animaux, et à la partie antérieure et supérieure dans l'homme, sont composées d'une multitude de petits grains lobes liés entre eux par un tissu spongieux, cellulaire et graisseux. Leur masse est traversée par un grand nombre de conduits lactifères qui se réunissent en plusieurs troncs vers un point de la surface de l'organe pour y former un tubercule sensible et érectile, le mamelon, par l'extrémité duquel s'opère la sortie du lait. On les trouve dans les deux sexes en pareil nombre et semblablement disposées, mais elles n'ont d'utilité que chez les femelles. Dès que la gestation s'opère, les mamelles se gonflent et la sécrétion du lait commence, sécrétion qui devient plus abondante encore durant l'allaitement des petits. Le nombre des mamelles est très-variable dans les espèces de mammifères; mais il est toujours en rapport avec le nombre de petits qu'elles peuvent mettre bas. Elles diffèrent aussi quant à leur situation, d'où elles ont reçu le nom de mamelles pectorales, abdominales, inguinales, selon qu'elles sont placées sur la poitrine, sous le ventre ou dans la région des aines. Mamelles de la femme. Mamelles d'une vache, d'une chienne, d'une chèvre. Mamelle droite. Mamelle gauche. Mamelles molles, flasques, pendantes, longues, fermes, consistantes. Les Amazones se brûlaient la *mamelle* droite, afin de mieux lancer le javelot. (Per.) La terre comme une mère fut couverte de *mamelles*. (B. de St-P.) Dans la Flandre, les femmes ont les *mamelles* très-volumineuses; il en est de même des Hollandaises, des femmes turques, de celles de Siam. (Murat.) Les Groenlandaises ont des *mamelles* molles et si longues qu'elles donnent à téter leurs enfants par-dessus les épaules. (Buff.)

> Ses nourrissons avides
> Avaient hélas! tari ses *mamelles* arides. (St-Ange.)
> [illegible] *mamelle*
> [illegible] (La Fontaine.)
> [illegible]
> Rapportera le [illegible] *mamelle*. (Delille.)

— *Enfant à la mamelle*. Enfant que l'on nourrit en le faisant téter.

— Fig. Le labourage et le pâturage sont les deux *mamelles* de l'Etat. (Sulli.)

MAMELLES. s. f. pl. Bot. Nom donné à un [illegible] de champignons qui ont [illegible] de ressemblance avec les mamelles. Mamelles de chair. Mamelles à l'encre [illegible] Mamelles pourpres, blanches. Mamelles vertes et rouges. Mamelles brunes.

MAMELLIÈRE. s. f. Anc. art milit. Partie d'une cuirasse qui protégeait la poitrine.

MAMELLIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat., *mamilla*, mamelle; *fero*, je porte). Qui porte des mamelles. On dit plus ordinairement Mammifère.

MAMELLIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *mamilla*, mamelle; *forma*, forme). Qui a la forme d'un petit mamelon.

MAMELON. s. m. (du lat. *mamma*, mamelle). Zool. Eminence conoïde, d'une teinte rosée, couverte d'une peau un peu muqueuse et réticulée, qui s'élève du centre de chaque mamelle.

— Par extension, Toute [illegible] de qui fait saillie au milieu d'une surface quelconque. [illegible] manifeste en *mamelons*. (B. de St.-P.)

— Anat. [illegible] une forme analogue [illegible] tubuleuse des reins, ou les houppes nerveuses qui tapissent la surface de la langue.

— Bot. Ex[illegible] qui naissent à la surface d'une [illegible] de ses organes.

— Conchyl. Sommet d'une coquille univalve, [illegible]

— Entom. Dans les chétopodes, [illegible]

— Géogr. Petit monticule isolé. Partie supérieure d'une montagne terminée en pointe.

— Minér. Certaines concrétions pierreuses et minérales, dont les surfaces présentent des espèces de tubercules assez semblables aux bouts des mamelles.

— Foss. Pièces pentagones ou hexagones, convexes d'un côté, concaves de l'autre, portant à leur centre, du côté bombé, un mamelon, et qu'on trouve à l'état fossile. Ces pièces ont fait partie du têt des cidarites, et portent le petit bouton sur lequel était attachée une des pointes dont l'animal était couvert.

— Techn. Extrémité arrondie de quelques pièces de fer ou de bois. Le mamelon d'un gond.

— MAMELONS. s. m. pl. Bot. Familles dans le genre agaric, ainsi nommées à cause de la forme du chapeau, qui est plus ou moins semblable à une mamelle. Mamelons plateaux. Mamelons jaunes. Mamelons à l'ail. Mamelons à columelle noire. Mamelons fauves à grand ombilic.

— Techn. *Mamelon artificiel.* Petit instrument inventé pour suppléer à l'allaitement maternel, dans le cas où une conformation vicieuse ou une maladie du mamelon empêche la mère de nourrir son enfant.

MAMELONNÉ, ÉE. adj. Qui offre des tubercules en forme de mamelons, ou qui est remarquable par une protubérance plus ou moins considérable que l'on pourrait comparer à un mamelon. Masses mamelonnées.

— Minér. Se dit d'un corps concrétionné, dont la surface est relevée en mamelons.

— Bot. Se dit d'une partie dont la surface est chargée d'élévations arrondies. Plante, feuille mamelonnée.

— Zool. Se dit d'une partie qui offre des corps saillants, arrondis en forme de mamelons.

— MAMELONNÉS. s. m. pl. Bot. Familles comprises dans le genre agaric, caractérisées par leur chapeau mamelonné. On distingue les mamelonnés blancs, de couleur, foncés, gris, pâles. || *Mamelonné bistre.* Agaric des environs de Paris, qui est de couleur bistre et qui offre un mamelon à son centre. || *Grand mamelonné.* Agaric blanc, remarquable par un mamelon central.

— MAMELONNÉE. s. m. Ichthyol. Poisson du genre baliste.

MAMELOUK, MAMLOUK, MAMLUK ou **MAMELUK.** s. m. (de l'ar. *mamlouk*, celui qui est possédé, esclave; du v. *malak*, posséder). Milice égyptienne dont l'origine remonte aux invasions de Gengis-Khan; elle se composa d'abord des jeunes gens esclaves que les Mongols avaient enlevés dans leurs diverses excursions et dont les sultans ayoubites d'Égypte achetèrent un grand nombre vers l'an 1230. La puissance de cette nouvelle milice devint bientôt redoutable aux sultans, et dès 1254, Noureddin-Ali, leur chef, monta sur le trône de l'Égypte. L'Égypte fut gouvernée par les Mamelouks jusqu'en 1517, époque à laquelle Sélim, sultan des Ottomans, dépouilla les Mamelouks de l'autorité suprême, et ne leur laissa que le gouvernement des provinces sous le commandement d'un pacha nommé par la Porte. Ils avaient cependant encore conservé une grande influence lorsqu'en 1811, Méhemet-Ali, pacha actuel d'Égypte, résolu de mettre un terme à leurs exigences, les réunit sous le prétexte d'une expédition, et en fit massacrer un grand nombre sous ses yeux. Pendant l'occupation de l'Égypte par les Français, le général Bonaparte prit à son service plusieurs cavaliers mamelouks qui le suivirent en France et formèrent en 1804 une compagnie de la garde de l'empereur; on les appelait *Mamelouks de la garde.* Ils avaient conservé leur costume oriental.

MAMELU, UE. adj. (rad. *mamelle*). Qui a de grosses mamelles. Homme mamelu. Femme mamelue.

— subst. Gros mamelu. C'est une grosse mamelue. Famil.

MAMELUCO. s. m. Relat. Se dit au Brésil de l'enfant né d'un blanc et d'un naturel du pays.

MAMERS. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Sarthe); à 166 kil. de Paris; 5,700 hab.

MAMERT (Saint). Archevêque de Vienne en Dauphiné, au v[e] siècle, mort vers 477. Il institua les Rogations.

MAMERTE. Anc. géogr. Ville d'Italie à 18 kil. S. d'Hipponium, en face de Messine en Sicile.

MAMERTIN, INE. adj. Qui appartient à Mamerte. Légion mamertine.

— MAMERTINS. s. m. pl. Hist. Corps de mercenaires, recruté dans l'origine à Mamerte, et qui s'adjoignirent ensuite des hommes de tous les pays. Ils s'emparèrent de Messine l'an 270 av. J.-C. Pressés par les Carthaginois, ils appelèrent les Romains en Sicile, 264-265 av. J.-C., et devinrent ainsi l'occasion de la première guerre punique.

MAMESTRE. s. f. Entom. Genre de papillaires.

M'AMIE. s. f. S'est dit pour *mon amie.* Il ne faut pas confondre cette expression avec *ma mie.* V. MIE et AMIE.

MAMILLAIRE. adj. des 2 g. Qui ressemble à un mamelon.

— Bot. Qui porte des tubercules en forme de mamelon.

— Anat. *Tubercules mamillaires.* Tubercules blanchâtres situés entre les bras de la moelle allongée, tout près du bord antérieur de cette protubérance, et correspondant à la partie antérieure-inférieure du troisième ventricule. || *Éminences mamillaires.* Saillies plus ou moins prononcées que présente la face interne des os du crâne, et qui correspondent aux anfractuosités du cerveau.

— Conchyl. On donnait autrefois le nom de coquilles mamillaires aux espèces de volutes dont on a fait le genre gondole.

MAMILLAIRE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de mennonites.

MAMILLAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des cactées, renfermant des plantes basses à tiges allongées en colonne, hérissées en tous sens de tubercules ou mamelons horizontaux, disposés en spirales multiples et terminés par un faisceau d'épines rayonnantes. On en connaît au moins soixante espèces.

MAMILLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est couvert de tubercules arrondis.

MAMILLEUX, EUSE. adj. Bot. Syn. de Mamillé.

MAMILLIFÈRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui porte de petits mamelons.

MAMM. Abréviation du mot *mammifère.*

MAMMAIRE. adj. des 2 g. Qui concerne les mamelles, qui a rapport aux mamelles.

— Anat. *Glande mammaire.* Organe spécial de la sécrétion du lait, formé de petits lobes blanchâtres, unis entre eux par un tissu cellulaire dense et non graisseux, et placés au-devant du muscle grand pectoral. La glande *mammaire* se développe beaucoup chez les femmes très-sensibles aux plaisirs de l'amour, chez les jeunes filles qui ont les cheveux noirs, le teint brun. (Murat.) || *Artères mammaires.* Elles sont au nombre de trois : l'artère mammaire interne, qui naît de la partie inférieure de la sous-clavière; l'artère mammaire externe supérieure, et l'artère mammaire externe inférieure, qui proviennent toutes deux de l'artère axillaire. On dit substant. La mammaire pour l'Artère mammaire.

— Bot. *Vaisseaux mammaires.* Linéaments vasculaires qui passent dans les cotylédons, ainsi nommés parce que ces derniers fournissent à la jeune plante une sorte de lait végétal sans lequel il ne semble pas qu'elle puisse se développer.

MAMMAL, ALE. adj. Zool. Qui a des mamelles.

MAMMALOGIE. s. f. (du lat. *mamma*, mamelle; du gr. λόγος, discours). Branche de la zoologie qui traite de l'histoire naturelle des mammifères. *Mammologie*, qui s'emploie aussi, est plus correct.

MAMMALOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *mammalogie*). Qui se rapporte à la mammalogie. Méthode mammalogique.

MAMMALOGISTE. s. m. Naturaliste qui s'occupe spécialement des animaux compris dans la classe des mammifères. Un savant mammalogiste.

MAMMÉEN, ENNE. adj. Hist. rom. Qui appartient à Mamméa. Se dit des enfants des deux sexes pour lesquels Alexandre Sévère fonda des revenus. Il les appela ainsi du nom de sa mère Mamméa.

MAMMELU. s. m. S'est dit autrefois pour Mameluk.

> Assis comme un gros mammelu
> Sur un trône bordé de mousse. (RICHER.)

MAMMIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *mamma*, mamelle; *fero*, porter). Zool. Qui porte des mamelles. Les animaux mammifères sont les plus favorisés sous le rapport de l'intelligence.

MAMMIFÈRE. s. m. Mamm. On comprend sous cette dénomination tous les animaux vivipares, à sang chaud et à mamelles, c'est la première classe du règne animal. A sa tête est l'homme, qui seul est bimane. Tous les mammifères ont des mamelles, des poumons, un cerveau volumineux, un cœur à deux ventricules, et un diaphragme musculaire entre la poitrine et le bas-ventre. Presque tous ont les mâchoires garnies de dents; presque tous aussi un système pileux plus ou moins développé. La classification des mammifères repose en général sur des modifications essentielles dans l'organisation, particulièrement dans celle des organes du toucher et de la manducation. On a divisé les mammifères en huit ordres : les bimanes, les quadrumanes, les carnassiers, les rongeurs, les édentés, les pachydermes, les ruminants et les cétacés. Quelques auteurs admettent un ordre de plus dans lequel ils rangent les marsupiaux. Les mammifères habitent toutes les parties du monde. C'est parmi eux, notamment dans les espèces marines, que l'on trouve les animaux de la plus grande taille, y compris même ceux qui existèrent dans les temps antédiluviens.

— *Mammifères fossiles.* Animaux mammifères dont on trouve les ossements dans les couches diverses qui composent la surface du globe. Les espèces de mammifères dont on a pu reconnaître les restes sont réparties dans trente-six genres dont douze n'ont plus d'analogues vivants sur le globe. Ces douze genres sont : megalonyx, megatherium, mastodonte, anthracotherium, anoplotherium, elasmotherium, palæotherium, chæropotames, adapis, dichobune, lophiodon et dinotherium. La plupart appartiennent aux pachydermes et paraissent avoir habité des lieux marécageux.

MAMMIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *mamma*, mamelle; *forma*, forme). Qui a la forme d'une mamelle.

MAMMILÈVRE. adj. Zool. Qui a les lèvres mamelonnées.

MAMMITE. s. f. Inflammation des mamelles.

MAMMOLOGIE. s. f. Syn. de Mammalogie. V. MAMMALOGIE.

MAMMON. s. m. Myth. Dieu de la richesse chez les Syriens. Ce mot se rencontre plusieurs fois dans le Nouveau Testament avec le sens de Richesse. Jésus-Christ a dit : On ne peut à la fois servir Dieu et Mammon.

MAMMOSA. adj. f. (mot lat. qui signifie littéral. *qui a de fortes mamelles*). Myth. rom. Épithète donnée à Cérès et à la Fortune.

MAMMOUTH. s. m. Foss. Éléphant fossile auquel les habitants de la Sibérie ont donné le nom de Mammouth, et que les naturalistes appellent éléphant primordial. L'ivoire fossile a été dès la plus haute antiquité un objet de commerce très-recherché. Il y a sur les côtes de la Sibérie des îles entièrement composées de sable pétri d'une immense quantité de défenses et d'ossements de mammouths. On a trouvé dans un état parfait de conservation des mammouths que les glaces recouvraient depuis un temps qu'il est impossible d'évaluer. La présence des débris de mammouths n'est pas uniquement bornée à la Sibérie; on en trouve aussi, quoique bien moins fréquemment, en Europe et même en Amérique, où ils sont gisants pêle-mêle avec des ossements de mastodontes.

MAMMULE. s. f. Bot. Conceptacles bombés, sans bordure ni bourrelet, qui naissent du thalle de certains lichens.

— Arachn. Protubérances anales qui, dans les araignées, contiennent les instruments servant à filer la toile.

MAMOSBANI. s. m. Comm. Mousseline blanche rayée des Indes orientales.

MAMOUDI. s. m. Métrol. Monnaie d'argent qui a cours en Perse et en plusieurs lieux des Indes orientales. La valeur du mamoudi est d'environ 55 centimes.

MAMOUDIS. s. m. pl. Comm. Toiles peintes qui se tirent des États du Grand Mogol, par Surate. || On donne aussi ce nom à des toiles blanches et fines qu'on apporte de la Mecque à Smyrne.

M'AMOUR. s. f. (par contraction pour *mon amour*; *amour* étant autrefois féminin, on disait *à ma amour*, d'où par euphonie *m'amour*). Terme de mignardise et de caresse dont on se sert quelquefois en parlant à sa femme, à sa maîtresse, à une petite fille. Vous avez raison, *m'amour.* (Destouches.) Vous ne connaissez pas, *m'amour*, la malice de la pendarde. (Mol.)

> *M'amour*, ma dame souveraine,
> Veuillez ouïr ce qui me mène
> Vers vous. (AL. CHARTIER.)

MAN (Ile de). Géogr. Ile de la mer d'Irlande; 42,000 hab. Ch.-l. Castleton. Cette île renferme de hautes montagnes et possède des mines de plomb, de fer, de cuivre, des carrières de granit, etc.

MAN. Relat. Figure de dragon à quatre ongles, qu'on représente en Chine sur des étoffes.

MAN ou **MEM.** s. m. Métrol. Poids en usage dans les Indes orientales. Le man de roi ou poids de roi sert à peser les denrées et les choses nécessaires à la vie, il vaut 40 livres. Le man dont on se sert pour peser les marchandises de négoce vaut 30 livres.

MANA. Myth. lat. Déesse étrusque adoptée par les Romains; elle présidait à la naissance des enfants.

MANAGUIER. s. m. Bot. Genre de plantes de la Guiane.

MANAKIN. s. m. Ornith. Genre de passereaux dentirostres, caractérisés par un bec court, des narines latérales recouvertes en partie par une membrane garnie de petites plumes; des ailes et une queue courte. Ils habitent l'Amérique méridionale, vivent dans les bois et se nourrissent d'insectes et de fruits sauvages; leurs couleurs sont éclatantes. Manakin à longue queue. Manakin à deux brins. Manakin rouge. Manakin à gorge blanche. Manakin à tête d'or.

MANALE. adj. f. Ant. rom. *Pierre manale.* Pierre en laquelle le peuple romain avait une grande confiance et qu'on roulait dans les rues de Rome, dans les temps de sécheresse, pour avoir de la pluie.

MANALGIE. s. f. (ét. gr. μανία, manie, fureur; ἄλγος, douleur). Médec. Engourdissement général du corps et de l'esprit.

MANANT. s. m. (pr. *manan*; du lat. *manens*, demeurant). S'est dit dans l'origine pour Demeurant, habitant. Les *manants* et habitants d'Angoulême. (Pasquier.) Jules César avait fait commander à tous les *manants* et habitants des Alpes et Piémont, qu'ils eussent à apporter. . . (Rabel.)

— S'est pris plus tard particulièrement pour Un habitant de la campagne, un paysan. Un *manant* sur ses pieds est plus grand qu'un gentilhomme à genoux. (Franklin.)

> Il arriva qu'au temps que le chanvre se sème,
> Elle vit un *manant* en couvrir maints sillons.
> (LA FONT.)

|| N'est plus usité dans ce sens.

— Par extension et par allusion aux mœurs peu polies des gens de la campagne, on a donné au mot *manant* la signification de Rustre, grossier, impertinent. Cet homme s'est conduit en manant. C'est un vrai manant.

MANAS. s. m. Philos. ind. L'âme sensible, instrument de l'intelligence, que l'on distingue de l'âme connaissant et voulant. Se dit dans les systèmes du Nyâya et du Vaisêchia.

MANASSAROVAR. Géogr. Lac du Tibet, regardé par les Hindous comme un lieu de haute sainteté.

MANASSÉ. Fils aîné de Joseph, fut adopté par Jacob, son grand-père, et devint chef d'une des douze tribus.

MANASSÉ (Tribu de). La plus grande des douze tribus de la Judée, se divisait en demi-tribu occidentale et demi-tribu orientale. La première de ces demi-tribus avait pour bornes celles d'Issachar au nord, d'Ephraïm au sud, et de Gad à l'ouest. La deuxième était située entre celles de Gad, d'Issachar, de Zabulon et de Nephthali.

MANASSÈS. Roi de Juda, succéda à son père Ézéchias à douze ans (694 av. J.-C.), dressa des autels à Baal, et fit mourir le prophète Isaïe. Assar-Haddon, roi d'Assyrie, marcha contre lui, le défit, et l'emmena captif à Babylone vers la vingt-deuxième année de son règne, 672 av. J.-C. A la mort d'Assar-Haddon, Manassès, après trois ans de captivité, remonta sur le trône de ses pères, s'occupa d'anéantir l'idolâtrie dans son royaume, fortifia Jérusalem, et racheta ses fautes passées par une conduite pleine de sagesse. Il mourut en 639.

MANATE. s. m. Mamm. Nom spécifique du lamentin.

MANATIDE. adj. des 2 g. Cétac. Qui ressemble au manate ou lamentin. || MANATIDES. s. f. pl. Famille de l'ordre des cétacés, qui a pour type le genre manate.

MANÇANAREZ. Géogr. Petite rivière d'Espagne qui naît dans la Sierra de Guadarrama, passe à Madrid et tombe dans le Henarez, après un cours de 95 kilom. || Ville d'Espagne, dans la Manche, près des bords de l'Azuer; 9,000 h.

MANCANDO. adv. Mus. Mot italien qui signifie En défaillant. Il indique qu'un passage doit être exécuté en retenant et affaiblissant les sons; c'est à peu près la même chose que *diminuendo.*

MANCEAU, ELLE. adj. et s. Qui appartient au Mans, le pays Manceau. || Habitant du Mans. Les Manceaux sont fins et adroits. C'est un Manceau, c'est tout dire. On écrit aussi *manseau*, *manselle*, et quelquefois *mansoule* au féminin. Cette orthographe, bien que plus conforme à l'étymologie, est cependant moins usitée que celle de *manceau.*

— Prov. *Un Manceau vaut un Normand et demi.* Les Manceaux sont encore plus enclins à la chicane que les Normands. V. MANSAIS pour le sens littéral de ce proverbe.

MANCELLE. s. f. Petite chaîne qui tient au collier des chevaux de voiture.

MANCENILLIER. s. m. (pr. *man-ce-ni-li-é*). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des euphorbiacées. L'espèce type est un arbre de troisième grandeur, ayant le port, le feuillage et l'aspect du pommier. Il a l'écorce grisâtre, le bois dur et d'un très-beau grain. Le suc laiteux qui découle de toutes les parties du mancenillier est très-blanc, très-abondant, très-caustique et très-vénéneux. Une goutte de ce suc reçue sur le dos de la main y produit bientôt une ampoule comme ferait un charbon ardent. Les Indiens trempent dans ce suc le bout de leurs flèches, qui conservent ensuite pendant très-longtemps des propriétés vénéneuses. On prétend que le mancenillier est funeste jusque dans son ombre, et même dans la pluie qui a été en contact avec son feuillage. Cet arbre croît sur les rivages des Antilles et de l'Amérique.

MANCHE. Géogr. Partie de l'océan Atlantique qui baigne la côte N. de la France depuis l'île d'Ouessant jusqu'à Calais, et la côte S. de l'Angleterre depuis le cap Lézard jusqu'à Douvres, et qui communique par le Pas-de-Calais avec la mer du Nord. Les îles de la mer de la Manche sont les Sorlingues, l'île de Wight, Aurigny, Guernesey et Jersey, l'île de Bas et l'île d'Ouessant.

MANCHE (Département de la). Géogr. Département maritime de France, le plus à l'O. des cinq formés de l'ancienne Normandie, borné à l'E. par le départ. du Calvados, au S.-E. par celui de l'Orne, au S. par ceux d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne, partout ailleurs par la mer. 6,757 kil. carrés; 591,400 hab. Ch.-l. St-Lô. Ce département a six arrondissements : Cherbourg, Valogne, Coutances, Avranches, Mortain; il appartient à la 14[e] division militaire, à la Cour royale de Caen, et a un évêché à Coutances. Le sol de ce département est plat, son climat humide. Il a d'excellents pâturages. L'industrie s'exerce principalement sur la fabrication des draps, de la toile, de la dentelle, sur la quincaillerie et la coutellerie.

MANCHE. Géogr. Pays d'Espagne, une des cinq intendances de la capitainerie générale de la Nouvelle-Castille, au S. de l'intendance de Tolède; 380,000 hab. Ch.-l. Ciudadreal.

MANCHE. s. m. (ét. lat., *manubrium*, même signif.). Techn. Poignée que l'on adapte à un outil, à un instrument, et par où on le prend pour s'en servir. Chaque instrument a son manche fabriqué sous [illegible] convient à l'[illegible]

sage qu'on en fait. Manche de couteau, de marteau, de rasoir, de canif. Le manche d'une cognée, d'une raquette, d'un battoir, d'une étrille. Manche de balai. L'Académie dit, comme le peuple, *manche à balai*, mais cette expression est tout à fait incorrecte aujourd'hui.

— *Manche d'une éclanche, d'une épaule de mouton, d'un gigot.* Partie par où on les prend pour les découper.

— Agric. *Manche de la charrue.* Partie de la charrue que tient le laboureur. Tenir le manche de la charrue.

— Luth. *Manche de violon, de luth, de guitare*, etc. Pièce de bois collée à l'extrémité du corps de ces instruments. Le manche ne sert pas seulement à tenir l'instrument, il porte les chevilles par le moyen desquelles on l'accorde, et c'est en posant les doigts sur le manche qu'on forme les différents tons. On dit qu'*un musicien connaît bien son manche*, qu'*il est sûr de son manche*, pour dire qu'il touche les cordes avec justesse et précision.

— Fig. *Branler dans le manche.* Ne pas être établi solidement, n'avoir pas de chances de durée. Hâte-toi de t'enrichir, car ce ministre, à ce que l'on m'a dit, branle dans le *manche.* (Le Sage.) || Se dit aussi pour Ne pas être ferme dans le parti qu'on a embrassé, dans la résolution qu'on a prise, ou bien encore, être sur le point de faire banqueroute, avoir sa fortune ébranlée.

— Fig. *Jeter le manche après la cognée.* Perdre tout espoir, abandonner tout. Quelque chose qui arrive, il ne faut pas jeter le manche après la cognée.

— Techn. *Manche à polir.* Manche de bois sur lequel on place les pièces à polir, pour les travailler plus commodément.

— Coutell. *Faux manche à tremper.* Barre de fer terminée par une espèce de douille où est reçue l'extrémité des pièces que l'on a à tremper.

— Conchyl. *Manche de couteau.* Nom vulgaire d'un certain nombre d'espèces de solen, dont la forme allongée, étroite, à bords parallèles, rappelle assez bien celle de nos manches de couteau.

MANCHE. s. f. (du lat. *manica*; de *manus*, main). Partie d'un vêtement qui couvre depuis le haut du bras jusqu'au poignet, la partie dans laquelle on passe la main. Manches courtes. Manches longues. Une manche de chemise, de veste, de robe, d'habit, de soutane. La manche, les manches d'une chemise, d'un habit, d'une robe. De tous les habits de livrée qu'il avait vendus, il en avait conservé une seule *manche* qu'il passait dans son bras toutes les fois qu'il voulait jeter de l'eau par la fenêtre, afin que les voisins ne s'aperçussent pas qu'il était sans domestique. (Chron. scand.) La tunique des anciens Grecs était sans *manches.* (Villermé.) Les *manches* et les bas sont les vêtements dont le besoin semble le moins se faire sentir. (Id.) La robe ou toge des Romains n'avait pas non plus de *manches.* (Id.) Qui n'a vu le laborieux vigneron courbé sur son hoyau, ou bien l'homme de peine sous le faix, se débarrasser d'abord, lorsqu'il a chaud, de sa veste à *manches*, pour ne garder que le gilet qui en est dépourvu. (Id.) Les enfants et les jeunes gens préfèrent des *manches* courtes et légères. (Id.) Les vieillards aiment les *manches* longues et chaudes. (Id.) On doit croire que les *manches* des Orientaux ne sont aussi larges qu'à cause de la chaleur habituelle du climat. (Id.)

— *Fausses manches.* Manches que l'on met par-dessus les autres, pour les conserver. || *Manches pendantes.* Bandes d'étoffe que l'on attachait à certaines robes de cérémonie.

— Fig. *Avoir, tenir quelqu'un dans sa manche.* L'avoir à sa discrétion, pouvoir en disposer. Je suis homme à avoir le pape dans ma *manche* quand je voudrai. (Volt.) Le bonhomme, nous l'avons dans notre *manche.* (Mariv.)

— Fig. et fam. *Tirer la manche de quelqu'un.* Le solliciter de faire quelque chose. Je serai fort aise que ce monsieur tire un peu la *manche* du garde des sceaux en ma faveur. (Volt.) || *Il ne s'est pas fait tirer la manche.* Il ne s'est pas fait prier.

— Prov. et fam. *C'est une autre paire de manches.* C'est une autre affaire, c'est autre chose. Les deux servantes de cette maison méritent assez d'être aimées; mais pour être épousées, ah! c'est une autre paire de *manches.* (Th. ital.) || *Du temps qu'on se mouchait sur la manche.* Du temps qu'on était fort simple.

— *Avoir la conscience large comme la manche d'un cordelier.* Ne se faire scrupule de rien.

— Au jeu, la première et la seconde partie, quand on est forcé d'en jouer trois pour savoir quel est celui qui gagne. Etre manche à manche.

— Pharm. *Manche d'Hippocrate.* Sac de flanelle ou de laine ayant la forme d'un cône renversé, et dont on se sert pour filtrer des liquides épais, sirupeux, etc.

— Mar. *Manche à eau.* Long tuyau de cuir ouvert aux deux bouts qui sert à verser l'eau qu'on embarque dans les futailles ou réservoirs situés à fond de cale. || *Manche à air.* Chausse de toile dont on suspend le haut à l'étai des mâts, tandis que le bas descend sous le pont. C'est un excellent moyen de renouveler l'air des régions inférieures du navire; la manche ouverte du côté du vent favorise un courant d'air de haut en bas.

— Géog. Se dit d'une manière générale des bras de mer qui vont s'étrécissant entre deux côtes et se terminant à un détroit. Manche de Tartarie.

— Pêch. Filet large à l'entrée et qui va en s'étrécissant jusqu'à son extrémité.

— *Gardes de la manche.* Compagnie de vingt-cinq gentilshommes qui se tenaient de chaque côté du roi dans les cérémonies, et chaque fois qu'il allait à la chapelle. Ils portaient pour armes une longue hallebarde à lame damasquinée et frangée d'argent. Ils étaient choisis dans la compagnie écossaise.

— *Gentilshommes de la manche.* Corps de gentilshommes attachés au service personnel des enfants de France, dès qu'ils passaient des mains des femmes à celles des hommes. Ils les accompagnaient partout, et comme l'étiquette leur défendait de les tenir par la main, il ne leur était permis de les toucher qu'à la manche.

MANCHEREAUX. s. m. pl. Techn. Chez les cartiers, Poignées fixées aux deux bouts de la boîte de la lisse, et avec lesquelles on fait mouvoir la perche.

MANCHERONS. s. m. pl. Agric. Partie de la charrue qu'on tient avec les mains lorsqu'on laboure.

MANCHESTER. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Lancastre, au confluent de l'Irk et de la Medlok avec l'Irwell. Cette ville, qui au commencement de ce siècle n'avait pas 80,000 hab., en compte aujourd'hui près de 200,000. L'industrie de Manchester est immense; on y travaille surtout le coton; cependant on y fabrique aussi des draps, velours, mousselines, batistes, soieries, etc. L'abondance et le bas prix de la houille, l'excellence des machines et les communications nombreuses et rapides, favorisent admirablement l'industrie de cette ville. Un superbe chemin de fer réunit Manchester à Liverpool.

MANCHETTE. s. f. Ornement fait de toile, de dentelle plissée, qui s'attache au poignet de la chemise. Manchettes d'homme. Manchettes de femme. Une paire de manchettes. Manchettes brodées. Lydias, après avoir toussé, relevé sa *manchette*, étendu la main et ouvert les doigts, débite gravement ses pensées quintessenciées et ses raisonnements sophistiques. (La Bruy.) Mes *manchettes* de mousseline viennent des bords du Gange, si souvent désolés par nos guerres. (B. de St-P.)

— Prov. et fig. *Vous m'avez fait là de belles manchettes.* Vous avez fait une étourderie, une sottise qui m'embarrasse fort.

— *Un marquis de la manchette.* Un homme qui tend la main, un mendiant.

— Mal, rougeur au poignet fortement serré avec deux doigts.

— Tapiss. Partie de l'accotoir d'un fauteuil qu'on garnit d'étoffe.

— Imprim. *Ouvrage à manchettes.* Livre dont les marges sont chargées d'additions.

— Mar. Cordage d'environ quatre brasses dont le double est arrêté sur un bas-hauban. Les deux bouts estropent chacun une cosse dans laquelle passe une manœuvre telle que le courant du grand bras et son dormant, que la manchette soutient, empêche de tomber trop bas, lorsqu'il y a du mou dans ce bras. On appelle manchette tout cordage qui sert au même usage.

— Bot. *Manchette de la vierge.* On a donné ce nom au liseron. || *Manchette grise.* Agaric de couleur grise, qui croît en touffe au pied des arbres et dont le chapeau est plissé en forme de manchette.

— Polyp. *Manchette de Neptune.* Nom vulgaire du millépore celluleux, qui ressemble à de la dentelle.

MANCHON. s. m. Petit vêtement que l'on porte en hiver pour garantir les mains du froid, et qui est fait, soit en pelleterie, soit en étoffe de soie, soit en plumes d'oiseaux. Le manchon est composé d'un double sac sans fond. Manchon de martre, de tigre, d'ours, de renard, de velours. On a vu les *manchons* de luxe monter à des prix excessifs; mais le modeste gérard était-il à la portée des moindres fortunes; aussi était-il le *manchon* du rentier. (Villermé.) Il est fâcheux que la mode ait proscrit les *manchons*, car la santé s'en trouvait fort bien. (Id.) Nous conseillons aux gens âgés de braver la coutume et de se servir des *manchons*, qui leur épargneront bien des rhumes, des coliques et autres infirmités qui tiennent à la rigueur de l'atmosphère. (Id.)

— Fond. Virole qui couvre le joint des tuyaux de fonte.

— Verr. Cylindres dont les souffleurs de verre font, en les étendant, les feuilles de verre à vitre.

MANCHONNIER. s. m. Dans les verreries, Ouvrier qui travaille aux manchons.

MANCHOT, OTE. adj. (du lat. *mancus, quasi manu carens*, manquant presque de main). Qui n'a qu'une main ou qu'un bras dont il puisse se servir, de quelque manière qu'il ait perdu l'usage de l'autre. Il est manchot de la main droite. Il a reçu à l'armée un coup qui l'a rendu manchot. Il est des cas où le chirurgien lui-même rend un homme *manchot*, en lui amputant la main, l'avant-bras ou le bras. (Villermé.) Que voulez-vous que je fasse d'une fille *manchote*? (S...)

Le bras manchot qui, resté sans office,
Laisse au survivancier tout le poids du service. (Del.)

— On dit substantiv. Un manchot, une manchote. Un manchot de naissance. On sait quel parti vraiment admirable les *manchots* tirent du moignon ou bout de membre qui leur reste. (Villermé.)

— Fig. *Ne pas être manchot.* Avoir de l'adresse, de la dextérité. Le vin que m'apporte l'ambassadeur manchot du roi de Prusse, qui n'est pas *manchot.* (Volt.) Le drôle n'est pas *manchot* de la langue. (Le Sage.) Sans tête avec deux bras on est toujours *manchot.* (***)

MANCHOT. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson plat de la famille des hétérosomes.

— MANCHOTS. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des oiseaux palmipèdes, comprenant ceux qui n'ont que des moignons d'ailes, faisant office de nageoires. Les caractères généraux de ces oiseaux sont un bec fort, plus long que la tête, comprimé sur les côtés; les ailes impropres au vol, très-petites; les pieds portés très en arrière, très-courts, très-gros. On divise le genre manchot en trois sous-genres: les manchots proprement dits, ne comprenant qu'une seule espèce, le grand manchot qui a le volume d'une oie et atteint quelquefois plus d'un mètre de hauteur; les gorfous, ne comprenant qu'une seule espèce, le gorfou sauteur, de la grosseur d'un gros canard; les sphénisques, comprenant deux espèces, le sphénisque du Cap et le petit sphénisque. Les manchots habitent la terre de Van-Diémen, les îles Malouines, la Nouvelle-Guinée et les terres australes. Sur les côtes des Malouines viennent pondre, depuis octobre jusqu'en avril, des troupes innombrables de *manchots* dont la forme et le port bizarres étonnent toujours les voyageurs. (Depping.)

MANCIPATION. s. f. (pr. *man-ci-pa-ci-on*; du lat. *mancipo*, aliéner). Législ. rom. Espèce d'aliénation volontaire en usage chez les Romains, par laquelle le propriétaire transférait à un autre la propriété d'une chose en observant certaines formalités.

MANCO-CAPAC. Hist. péruv. Fondateur de l'empire du Pérou et chef de la race des Incas, était fils du Soleil, selon la tradition du pays. Il réunit sur les bords du lac de Cusco des peuplades sauvages, les civilisa, et bâtit la ville de Cusco.

MANDANT. part. prés. invar. du v. Mander. La reine mandant les ambassadeurs.

MANDANT. s. m. Jurispr. Celui qui donne un mandat.

MANDARA. Géogr. Royaume de Nigritie, entre le Bournou au N., le Baghermé à l'E., l'empire des Fellatahs à l'O.

MANDARIN, INE. adj. Qui appartient aux mandarins. La langue mandarine ou savante. La langue *mandarine* a cours dans tout l'empire et on l'entend partout. (Le Comte.)

MANDARIN. s. m. (du portugais *mandar*, commander). On comprend sous ce nom tous les lettrés du Céleste Empire, divisés en 18 classes ou degrés. A la tête de toute la hiérarchie et les premiers après l'empereur, sont les quatre conseillers privés au premier degré et de première classe. On leur adjoint un certain nombre de conseillers de second rang, fonctionnaires supérieurs dans l'ordre administratif. Le nombre des mandarins s'élève à 90,000, dont 9,000 grands mandarins et 81,000 mandarins subalternes. Le pouvoir du mandarin est aussi absolu que celui de l'empereur. Dans la religion de la Chine, l'empereur sacrifie publiquement à l'Esprit du ciel, les autres parties du sacerdoce pontifical passent aux *mandarins* des villes. (B. de St-P.)

MANDARINAT. s. m. Charge, office, dignité de mandarin. Il n'y a que les lettrés qui soient élevés au mandarinat.

MANDARINISME. s. m. Néol. Système d'épreuves et de concours que l'on fait subir, à la Chine, à ceux qui aspirent aux grades de lettrés et par suite aux charges de l'Etat.

— Se dit par extension de tout système qui tend à classer les citoyens selon le degré d'instruction qu'ils ont acquis. L'instruction des grades universaires est un acheminement au mandarinisme.

MANDAT. s. m. (pr. *manda*; du lat. *mandare*, charger). Législ. Acte par lequel une personne donne à une autre, nommée mandataire, pouvoir ou procuration de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat est formé entre le mandant et le mandataire du moment qu'il y a acceptation de la part du mandataire, et l'exécution du mandat est considérée comme une acceptation tacite, quand il n'y en a pas en d'autre. Le mandat est ou spécial et pour une affaire, ou général et pour toutes les affaires du mandant. Il n'y a qu'un mandat exprès qui puisse autoriser à aliéner, hypothéquer ou faire acte de propriété, le mandat conçu en termes généraux n'embrassant que les actes d'administration.

— Jurispr. crim. Acte émané du magistrat qui en vertu de la loi a le pouvoir de le décerner, et dont la signification est faite par un huissier ou par un agent de la force publique. Le mandat a pour objet d'obliger à se représenter celui contre lequel il est décerné. || *Mandat de comparution.* Assignation spéciale donnée au nom du magistrat instructeur à la personne inculpée. || *Mandat d'amener.* Celui qui est décerné contre l'inculpé prévenu d'un fait de nature à n'entraîner qu'une peine correctionnelle, et qui ne s'est point présenté après avoir reçu un mandat de comparution; contre tout inculpé d'un délit emportant peine afflictive et infamante, ou même contre les témoins qui refuseraient de comparaître. || *Mandat de dépôt.* Celui en vertu duquel l'inculpé mis en état de prévention est envoyé provisoirement dans une maison d'arrêt. || *Mandat d'arrêt.* Celui en vertu duquel le prévenu d'un fait emportant peine afflictive ou infamante ou emprisonnement correctionnel est mis en état d'arrestation après qu'il a été entendu, ainsi que le procureur du roi.

— Comm. *Mandat de change.* Acte qui a toutes les formes de la lettre de change et emporte les mêmes conséquences, mais qui, par convention tacite, n'est pas soumis à l'acceptation du tiré, ni par conséquent aux suites d'un protêt faute d'acceptation. || *Mandat de payement.* Lettre ou billet portant ordre ou autorisation de payer à un tiers une certaine somme.

— Polit. Ligne de conduite, obligations que les électeurs imposent à leurs députés. Trahi son mandat. Observer son mandat. Etre fidèl à son mandat. Les cahiers des bailliages étaien de véritables mandats. L'Assemblée constituante rejeta les mandats impératifs.

— *Mandat apostolique.* Ecrit venant de la cour romaine et ayant pour but une prescription ou une défense. On a aussi quelquefois donné ce nom à des rescrits pontificaux qui conféraient une mission ou un emploi particulier à certains individus.

MANDATAIRE. s. m. Celui qui est chargé d'une procuration pour agir au nom d'un autre. Le mandataire ne peut rien faire au-delà de ce qui est porté dans son mandat.

— Celui en faveur de qui le pape a expédié un mandat.

MANDATÉ, ÉE. part. pass. du v. Mandater. S'empl. adjectiv. *Sommes mandatées.* Sommes pour le payement desquelles il a été délivré un mandat.

MANDATER. v. a. 1re conj. Admin. Délivrer un mandat pour le payement d'une somme. Il reste à mandater pour le présent trimestre.

MANDATEUR. s. m. Hist. milit. S'est dit d'un aide de camp ou même d'un soldat chargé de porter des ordres.

MANDCHOU, OUE, ou **MANTCHOU, OUE.** adj. Qui appartient à la Mandchourie. Peuple mandchou. Dynastie mandchoue.

— MANDCHOUS ou MANTCHOUS. s. m. pl. Habitants de la Mandchourie. Les Mandchous, qui ont donné leur nom au pays, appartiennent à la race tungouse. Ils ont la figure moins plate que les Mongols, la taille moyenne, les yeux petits, le nez camus, le teint jaunâtre et la chevelure noire. Leur langue diffère du chinois, du coréen et du mongol. Les Mandchous ont fait la conquête de la Chine en 1644, et la dynastie aujourd'hui régnante en Chine est une dynastie mandchoue. La religion la plus répandue parmi les Mandchous est le chamanisme; le bouddhisme compte aussi des sectateurs.

MANDCHOURIE ou **MANTCHOURIE.** Géogr. Grande région de l'Asie centrale comprise dans l'empire chinois; a pour bornes au N. et à l'O. la Sibérie, au S. la Corée, au S.-O. la Mongolie, à l'E. la Manche de Tartarie. Elle est arrosée par le grand fleuve Amour.

MANDE. s. f. Panier d'osier à deux petites anses, très-fin, garni intérieurement de toile, et dont on se sert pour transporter la terre à pipe.

MANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Mander. S'empl. adjectiv. Il a été mandé à la cour.

MANDELSTEIN. s. m. (de l'all. *mandel*, amande; *stein*, pierre). Minér. Roches qui offrent des noyaux de nature quelconque, de forme arrondie ou oblongue comme celle des amandes, et qui sont enveloppés par la pâte ou même se fondent avec elle. On a classé sous ce nom plusieurs sortes de roches différentes qui n'ayant pas de nom particulier et se ressemblant par la structure, se sont trouvées naturellement rapprochées.

MANDEMENT. s. m. (du lat. *mandare*, charger). Ecrit adressé par les évêques à leurs diocésains pour indiquer les synodes, ordonner des prières et des jeûnes, ouvrir des jubilés, etc. Il était défendu aux religieux et aux autres exempts, sous prétexte d'exemption, de refuser de publier les mandements épiscopaux. Mandement de l'archevêque de Paris.

— Jurispr. Formule qui termine les grosses des jugements et des actes et qui les rend exécutoires.

— Prat. Injonction de venir, de se rendre à une citation. S'il ne vient au mandement de la cour, il sera interdit.

— Comm. Lettre, billet qu'on donne à quelqu'un, portant ordre à un receveur ou fermier de payer quelque somme. Il a donné un mandement de telle somme sur son fermier. J'ai payé selon votre mandement.

MANDER. v. a. 1re conj. (du lat. *mandare*, même signif.) Envoyer dire, faire savoir par lettres ou par message. Je lui ai mandé cette nouvelle. J'ai mandé à mon fermier de payer cette somme. Je lui ai mandé de venir ou qu'il vînt. Si elle était partie d'Europe, elle m'aurait *mandé* son départ. (B. de St-P.)

— Donner ordre à un inférieur de faire quelque chose. Le roi mande à ses juges de faire bonne et prompte justice.

— *Mandons et ordonnons.* Premiers mots du mandement qui termine les actes publics.

— Enjoindre de venir à soi. Il a mandé son intendant. Ce général a mandé tels régiments. Il avait déjà *mandé* près de trente mille hommes. (Volt.)

> ... ce dont chacun est surpris,
> C'est que le loup, dans tout ce monde,
> Ait aussi mandé la brebis. (F. de Neufch.)

— *Mander sa voiture, ses chevaux* Donner ordre qu'on les envoie.

— On dit proverbialement pour faire entendre qu'on n'a pas craint de dire en face à quelqu'un une chose fâcheuse, *Je ne lui ai pas mandé*, je lui ai dit que...

MANDER. v. a. 1re conj. Enlever le fumier de l'écurie. Ce mot est usité dans les Ardennes.

MANDIBULAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la mandibule. Os mandibulaire.

MANDIBULE. s. f. (du lat. *mandibula*, de *mandere*, mâcher, mâchoire). Zool. Se dit dans les mammifères, de la mâchoire inférieure. Mandibule grêle. Le bord inférieur de la mandibule. Les deux branches de la mandibule. Le menton large, en même temps qu'il est haut et allongé, semble donner à l'esprit le lourd, le pesant de la *mandibule*. (Villermé.)

> L'autre qui s'en doutait, lui lâche une ruade
> Qui vous lui met en marmelade
> Les *mandibules* et les dents. (La Font.)

— Entom. Première paire de pièces qui au-dessous de la lèvre supérieure des insectes se meuvent latéralement vis-à-vis l'une de l'autre et qui affectent toutes sortes de formes. Elles sont de substance cornée, unies ou dentelées, longues ou courtes. Elles servent, soit à broyer les substances solides dont l'insecte se nourrit, soit à les aider à saisir la femelle.

— Ornith. Se dit, dans les oiseaux, des deux parties qui forment le bec, et qui sont tantôt égales, tantôt inégales, la mandibule supérieure étant quelquefois plus courte, quelquefois plus longue que la mandibule inférieure. Les formes des mandibules varient beaucoup : elles sont crochues, courbées en haut, courbées en bas, convexes, etc.

MANDIBULÉ, ÉE. adj. Zool. Qui a des mandibules. ‖ MANDIBULÉS. s. m. pl. Entom. Section de la classe des insectes, comprenant ceux qui conservent leurs organes de mastication en arrivant à l'état parfait. ‖ Familles d'aptères parasites, dans laquelle on range ceux de ces insectes qui ont des mandibules et des mâchoires.

MANDIBULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *mandibula*, mandibule ; *forma*, forme). Entom. Se dit des mâchoires des insectes quand elles sont dures et cornées.

MANDIBULITHE. s. f. (du lat. *mandibula*, mandibule ; et du gr. λίθος, pierre). Foss. Mâchoire fossile de poisson.

MANDIL. s. m. Relat. Espèce de bonnet ou de turban des Persans.

MANDILLE. s. f. (pr. *man-di-ye* ; du lat. *mantile*, manteau ; ou par corruption de *mantille*, dimin. de *manteau*). Ancienne casaque de laquais. Quand on voulait reprocher à une personne la bassesse de sa naissance, on lui disait que son père avait porté la mandille. Et l'eût-on vu porter la *mandille* à Paris. (Boil.)

> Tel sur son écusson porte un casque sans grille,
> Dont le père autrefois a porté la *mandille*.
> (Boursault.)

MANDING. Géogr. Royaume d'Afrique entre le Fouladou, le Jallonkadou, le Bambara et le Kaarta. L'or est très-commun dans ce pays ; on le retire du sable par le lavage.

MANDINGUES ou **MANDINGOS.** s. m. pl. Géogr. Famille de peuples africains répandue à la fois dans les pays situés entre la Gambie, la Geba et les côtes qu'arrose le Kissi, dans plusieurs des royaumes de la Sénégambie et dans la moitié du Soudan. Les Mandingues sont hospitaliers, laborieux, rusés, très-propres au commerce. Leur langue est douce et harmonieuse. Ils vivent rarement au delà de quarante ans.

MANDOLINE. s. f. Mus. Instrument composé d'une caisse ovoïde sonore et d'un manche, et sur lequel sont tendues quatre cordes disposées et accordées comme celles du violon. Il y a des mandolines dont toutes les cordes sont en double, à l'exception de la chanterelle. On joue de cet instrument en grattant les cordes avec un petit morceau de plume, d'écorce de cerisier ou d'écaille de tortue. L'usage de cet instrument n'est guère répandu qu'en Italie et en Espagne.

MANDORE. s. f. Mus. Instrument de musique long d'environ cinquante centimètres et ayant la forme du luth. Il est monté de quatre cordes doubles, accordées de quinte en quarte. On a abandonné la mandore depuis longtemps.

MANDOU. s. m. Myth. égypt. Un des huit grands dieux d'Égypte, représenté par un bouc à tête de bélier. Ce dieu, que les Grecs ont comparé à Pan, est comme lui le symbole du principe fécondateur universel. Il était adoré principalement à Panopolis et à Mendès.

MANDRAGORE. s. f. (du gr. μανδραγόρας, plante qui endort). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des solanées. C'est une herbe sans tige qui pousse du collet de sa racine de grandes et larges feuilles ; leur couleur est brunâtre, et leur odeur désagréable. Le fruit est une baie de la grosseur d'une très-petite pomme, ayant une odeur fétide, comme tout le reste de la plante. La mandragore croît naturellement dans les bois et sur le bord des rivières en Italie, en Espagne et dans le Levant. Elle possède à un haut degré les propriétés narcotiques et purgatives. Les anciens lui attribuaient des vertus secrètes. Les fables les plus absurdes s'étaient accréditées au sujet de cette plante. On se plaisait à trouver une ressemblance parfaite entre les racines des mandragores et le corps humain, et l'on allait même jusqu'à prétendre que la plante poussait des gémissements quand on l'arrachait de terre. Les mandragores étaient regardées comme beaucoup plus précieuses et beaucoup plus puissantes quand elles avaient été recueillies sous des gibets. On était persuadé que, conservées dans un morceau de linceul, ces mandragores portaient bonheur.

MANDRAGORITE. s. m. Vin dans lequel on a fait infuser des racines de mandragore. Ce vin a une propriété très-narcotique.

MANDRE. s. f. Hist. relig. Monastère, habitation d'un religieux. ‖ Grotte occupée par un anachorète.

MANDRERIE. s. f. Techn. Nom donné par les vanniers à tous les ouvrages pleins et d'osier seulement, sans lattes ni cerceaux.

MANDRIER. s. m. Techn. Ouvrier qui fait des ouvrages de mandrerie.

MANDRILL. s. m. Mamm. Espèce de singe du genre cynocéphale, remarquable par sa laideur.

MANDRIN. s. m. Techn. Chez les tourneurs, Pièce qui se monte au moyen de vis sur un tour en l'air, et qui sert à fixer les objets qu'on veut travailler, soit en dedans, soit en dehors. Mandrin à virole. Mandrin à pince. Mandrin universel. Mandrin à ovale.

— Forg. Outil de fer ou d'acier dont les forgerons et les ajusteurs se servent pour agrandir et égaliser des trous, soit à chaud, soit à froid.

— Mécan. Pièce creuse en fer forgé ou en fonte, dont on se sert pour réunir les deux extrémités d'une tige métallique, ou en guise de moyeu pour supporter les bras d'une roue hydraulique.

— Chaudronn. Long bâton de fer sur lequel on forme le tuyau d'un cor de chasse.

— Fourbiss. Instrument de fer qui sert à soutenir, entr'ouvrir et travailler plusieurs pièces des épées et des fourreaux.

— Horlog. Outil qui sert à tourner certaines pièces.

— Dor. Plateaux de bois de plusieurs grandeurs, sur lesquels les doreurs travaillent les plus grandes pièces.

— Artif. Cylindres de bois dur, de calibre, sur lesquels on roule le papier pour les cartouches, les gargousses, les feux d'artifice.

— Mar. Morceau de bois poli qui sert de gabari aux charpentiers et autres.

— Chir. Stylet qui remplit le canal de la sonde, s'oppose à l'écoulement de l'urine ou lui livre passage quand il est retiré.

— S'emploie comme nom commun, en terme de mépris et par allusion au brigand de ce nom, pour désigner un homme capable de toute espèce de crimes. C'est un Mandrin.

MANDRIN (Louis). Fameux chef de brigands, né vers 1725, dans le Dauphiné, répandait partout la terreur par le meurtre et l'assassinat, et mit plusieurs fois en déroute les détachements envoyés pour s'emparer de sa personne. Surpris en 1755, il subit le supplice de la roue.

MANDRINER. v. a. 1re conj. Techn. Mettre sur ou dans le mandrin l'objet qu'on veut travailler.

MANDRITE. s. m. Hist. ecclés. Religieux qui habite une mandre ; cénobite.

MANDUBIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la première Lyonnaise, chez les Eduens, au nord, dont la capitale était Alesia, près de Sémur.

MANDUCABLE. adj. des 2 g. (du lat. *manducare*, manger). Médec. Qui est bon à manger, que l'on peut manger sans nuire à sa santé, en général ou dans telle ou telle circonstance.

MANDUCATION. s. f. (pr. *man-du-ca-ci-on* ; du lat. *manducare*, manger). Phys. Action de manger. Ce mot a strictement la même signification que celui de *mastication* chez presque tous les auteurs qui s'en sont servis. Cependant il existe entre ces deux mots une différence assez sensible. La *manducation* est la première partie de la digestion, c'est l'opération préliminaire à la digestion stomacale, celle qui s'effectue dans la bouche et le pharynx ; ainsi la préhension des aliments par les lèvres, leur introduction dans la bouche, leur gustation, leur mastication et leur déglutition : voilà les actes dont l'ensemble réalise la manducation. La manducation est commune à tous les animaux qui ont une bouche, soit que celle-ci soit aussi complète que chez l'homme, soit qu'elle consiste seulement comme dans les *étoiles de mer*, les *siponcles*, et les *zoophytes*, en une ouverture non munie de parties dures pouvant servir à broyer les aliments. Il n'y a point de mastication chez ces animaux.

— Particulièrement, dans le langage mystique, l'Action par laquelle on mange le corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

MANDUCITÉ. s. f. (du lat. *manducare*, manger). Appétit dévorant. Mot forgé par Rabelais.

MANDUCUS. (du lat. *manducare*, manger). Philol. lat. Personnage tragi-comique qui paraissait surtout dans les atellanes. Il portait un masque dont la large bouche était armée de longues dents qu'il faisait claquer. Les mères en effrayaient leurs enfants.

MANÉ ou **MANNO.** s. m. Nom des grappes de la vigne avant la floraison, dans les départements du Midi.

MANÉAGE. s. f. Mar. Sorte de travail de main que font les matelots et dont ils ne peuvent demander aucun salaire au marchand ; tel est celui qui consiste à charger des planches, du merrain, du poisson, etc.

MANÉCANTERIE. s. f. Hist. relig. V. MANICANTERIE.

MANÉE. s. f. (rad. *main*). S'est dit pour Poignée, ce que la main peut contenir.

— Anc. cout. *Droit de manée de sel*. Droit de prendre une poignée de sel sur chaque voiture.

MANÉG. Abréviation du mot Manége.

MANÉGE. s. m. Art de dompter, de discipliner, d'instruire les chevaux. D'une manière générale, toutes les connaissances relatives au cheval.

— Particulièrement, L'art de monter à cheval avec avantage, non-seulement dans les mouvements ordinaires, mais spécialement dans les dosses, dans les airs. Un cheval propre au manége, dressé au manége, bon pour le manége. Mettre un cheval au manége.

— *Manége par haut*. Façon de faire travailler les sauteurs qui, s'élevant plus haut que le terre à terre, manient à courbettes, à croupades, à ballottades. ‖ *Manége de guerre*. Le galop inégal, dans lequel le cheval change aisément de main, dans les occasions où l'on en a besoin.

— Bâtiment où l'on dresse les chevaux et où l'on donne des leçons d'équitation en se conformant aux règles de l'art. Un beau manége. Un manége couvert. Un manége découvert.

— Fig. Manières d'agir adroites et artificieuses pour parvenir à une chose. Celui qui sent sa faiblesse appelle à son secours le *manége* et la brigue, que l'autre plus sûr de lui dédaigne. (J.-J. Rouss.) J'ai vu quelquefois le *manége* des jeunes femmes, qui feignent de vouloir nourrir leurs enfants. (Id.) De ce *manége* adroit le succès est certain. (Colnet.) Il y a des rencontres dans la vie où la vérité et la simplicité sont le meilleur *manége* du monde. (La Bruy.) A la cour, ramper, flatter et demander, c'est tout le *manége* des subalternes. (Volt.)

> Je dirai par quels soins, par quel heureux *manége*,
> Il saura conserver un si beau privilége. (Colnet.)

— Machine mise en mouvement par un ou plusieurs animaux, tournant autour d'un axe vertical, et que les animaux font mouvoir en parcourant un cercle horizontal.

— Minér. Allure, marche, direction des veines de charbon de terre.

— Mar. Manière particulière de se mouvoir, de faire certaines évolutions.

— Hist. *Le manége, le parti du manége* ou *la société du manége*. S'est dit sous le Directoire, d'un parti formé des débris des Jacobins, réunis dans une salle de manége attenante aux Tuileries.

MANÈQUE. s. m. Bot. Variété de la muscade.

MANÉROS. s. m. Mus. anc. Chant lugubre des anciens Égyptiens, appelé de Maner, fils unique du premier roi d'Égypte, enlevé par une mort prématurée, et dont la mémoire fut célébrée par cette espèce de chant.

MÂNES. adj. et s. m. pl. (du lat. *manere*, rester). Se disait, dans la mythologie étrusque et romaine, des âmes des morts considérées comme divinités infernales. On leur rendait un culte, et l'on croyait qu'ils veillaient à la garde des tombeaux. On distinguait des Mânes bons et méchants ; dans la première classe étaient les dieux Lares et les Pénates, dans la seconde, les Larves et les Lémures. Mânes plaintifs. Mânes irrités. Le cyprès était consacré à ces dieux. *Mânes* trop généreux, vous n'en rougissez pas. (Volt.) Polyxène fut sacrifiée aux *mânes* d'Achille. (Acad.) Attestant les *mânes* de sa mère. (Rac.) Pensez-vous qu'après tout ses *mânes* en rougissent. (Id.)

> Orphée autour de lui vit ces *mânes* errants,
> Jeunes, vieillards, époux, femmes, filles, enfants.
> (Delille.)

MANES. s. f. Relat. Nom que les Caraïbes donnent à un mastic d'un violet foncé, fait avec la cire molle que fournissent leurs abeilles.

MANÈS, MANY ou **MANICHÉE.** Hist. rel. Hérésiarque du IIIe siècle, chef de la secte des manichéens, était un esclave persan appelé d'abord Curbicus. Il puisa dans les livres de l'hérétique Terebinthus les dogmes les plus extravagants, qu'il répandit dans la Perse, où ils firent de rapides progrès. Sapor Ier, roi de Perse, qui lui avait confié la guérison de son fils, ayant vu celui-ci succomber, fit écorcher vif Manès en 274, et s'efforça d'exterminer sa secte.

MANÈS. s. m. Ant. gr. Nom d'une petite statue d'airain qui faisait partie de l'appareil avec lequel on jouait au cuttabe.

MANET. s. m. Pêch. Filet en nappe simple, dont les mailles sont proportionnées à la grandeur des poissons qu'on se propose de prendre.

MANETTE. s. f. Maçonn. Poignée en fer, fixée sur le haut de la barre de la bauche ou planche du moule du maçon piseur.

— Jardin. Instrument de fer dont les jardiniers se servaient beaucoup autrefois, et dont ils se servent fort peu aujourd'hui pour arracher les plants avec leur motte ou pour faire des trous propres à recevoir ces mêmes plants : c'est un cylindre creux, mince, ouvert des deux bouts, au moyen d'une fourche de fer, attaché par le haut à un court manche de bois, coupant, et un peu plus étroit par le bas.

MANFRENIER. s. m. Anc. comm. Drap qui se fabriquait à Louviers et à Tours. On disait aussi *maufronier*.

MANGABEY. s. m. Mamm. Mammifère quadrumane du genre des guenons. On appelle Mangabey à collier un autre singe du même genre.

MANGALA. Myth. ind. Dieu qui préside à la planète appelée Mars par les Européens.

MANGALAWARA. s. m. Relat. Nom du mardi chez les Hindous.

MANGALIS. s. m. Relat. Petit poids des Indes orientales, qui pèse environ cinq grains. On ne s'en sert que pour peser les pierres fines.

MANGALORE. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais. Ch.-l. de la province de Kanara, avec un port sur le golfe d'Oman.

MANGANATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide manganique avec les bases salifiables.

MANGANÈSE. s. m. Chim. Corps simple compris dans la troisième section des métaux, découvert par Scheele et Gahn en 1774. C'est un métal d'un gris blanchâtre, très-dur et très-cassant. Sa pesanteur spécifique est de 6, 85. Le manganèse existe abondamment dans la nature, mais on ne l'a rencontré qu'à l'état de phosphate, de carbonate et surtout d'oxyde. Dans les laboratoires, le paroxyde de manganèse sert à préparer l'oxygène par la calcination et à dégager le chlore de l'acide hydrochlorique.

MANGANÉSIATE. s. m. Chim. S'emploie quelquefois comme synonyme de manganate.

MANGANÉSIEN, ENNE. adj. Se dit d'une substance qui contient du manganèse.

MANGANÉSIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *manganesium*, manganèse ; *fero*, je porte). Chim. Se dit d'un corps qui contient accidentellement du manganèse.

MANGANÉSIQUE. adj. des 2 g. V. MANGANIQUE.

MANGANEUX. adj. m. Chim. Se dit d'un oxyde. L'oxyde manganeux est le premier degré d'oxygénation du manganèse et le sulfure manganeux son seul degré de sulfuration. ‖ On appelle sels manganeux ceux qui ont pour base le sulfure où l'oxyde, ou qui résultent de combinaisons entre le métal et les corps halogènes, analogues à l'oxyde manganeux pour la composition.

MANGANICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit des sels doubles qui résultent de la combinaison d'un sel manganique avec un sel potassique.

MANGANIDES. s. m. pl. Minér. Famille de minéraux qui comprend le manganèse et ses combinaisons.

MANGANIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui a rapport au manganèse. On appelle oxyde manganique le second, et acide manganique le quatrième degré d'oxydation du manganèse ; sels manganiques, ceux qui résultent de la combinaison de l'oxyde manganique avec les oxacides, ou qui, devant naissance au métal uni à des corps halogènes, sont proportionnels à l'oxyde manganique pour la composition.

MANGANOSO-AMMONIQUE. adj. m. Chim. Se dit des sels doubles qui résultent de la combinaison d'un sel manganeux avec un sel ammonique.

MANGANOSO-MANGANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un oxyde de manganèse qui est une combinaison d'oxyde manganique et d'oxyde manganeux, c'est-à-dire un véritable sel.

MANGANOSO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit des sels doubles qui sont produits par la combinaison d'un sel manganique avec un sel potassique.

MANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Manger. S'empl. adjectiv. Rien n'est plus délicat que le bec-figue *mangé* dans la saison. (Buff.) Que mes yeux voient ton corps *mangé* par les vautours. (Fén.)

— Fig. On dit qu'une planche, une écriture sont mangées, pour dire qu'elles sont usées, effacées.

— Mar. *Être mangé par la mer*. Être en butte à une mer très-agitée, qui entre par les hauts du navire sans qu'on puisse s'en garantir. ‖ On dit que la mer mange un bâtiment, lorsque, près d'une côte plus haute que sa mâture, il est comme dans l'obscurité.

— Prov. *Écu changé, écu mangé*. Une pièce d'argent, dès qu'elle est changée, est bientôt dépensée.

MANGEABLE. adj. des 2 g. Qui est bon à manger. Il mange de tout ce qui est mangeable.

— Se dit d'un aliment qui sans être absolument bon, peut cependant être mangé sans dégoût et sans inconvénient. Ce poisson n'est pas gâté ; il est encore mangeable. Ce pain n'est pas mangeable.

MANGEAILLE. s. f. Ce qu'on donne à manger à quelques animaux domestiques, à des oiseaux. Faire de la mangeaille pour les volailles, leur donner de la mangeaille.

— Se disait aussi autrefois de la nourriture des hommes. Les guerres forcèrent Charles IX et Henri III à faire sur leurs maisons et *mangeailles* beaucoup de retranchements. (Brant.)

— S'emploie quelquefois encore dans ce sens, dans le style familier. Se crever de mangeaille. Et monsieur a-t-il invité des gens pour les assassiner à force de *mangeaille* ? (Mol.)

MANGEANT, part. prés. invar. du v. Manger. Qui mange. Des personnes mangeant avidement.

MANGEANT, ANTE adj. Qui est occupé à manger, qui peut manger. Je l'ai trouvé bien vivant et mangeant et se portant très-bien.

Voyons bien vivants, bien *mangeants*,
Nous devons à la mort de trois l'un en six ans
LA FONTAINE.

MANGEMENT. s. m. S'est dit pour Repas, action de manger.

MANGEOIRE. s. f. Auge des chevaux qui est placée sous le râtelier, où l'on met l'avoine, ou tout autre chose qu'on leur donne à manger. On appelle devanture de la mangeoire, l'élévation ou bord de la mangeoire; et enfonçure de la mangeoire, le creux ou le canal de la mangeoire.

— Prov. et fig. *Tourner le dos à la mangeoire*. Faire tout le contraire de ce qu'il faudrait faire pour réussir.

MANGEOTÉ, ÉE part. pass. du v. Mangeoter. S'emploie adjectiv. Chose mangeotée.

MANGEOTER. v. a. et n. 1re conj. Manger sans appétit, manger lentement. Le malade commence à mangeoter. Ne s'emploie que dans le style familier.

MANGE-PEUPLE. adj. et s. des 2 g. Concussionnaire. S'est dit des intendants des finances, des traitants, etc. || Pl., des *mange-peuple*. Plusieurs de ces commissions avaient été révoquées comme les *mange-peuple*. (Pasq.) || Il s'est dit aussi des conquérants.

MANGER. v. a. 1re conj. (du lat. *manducare*, presque *manu ducere*, conduire avec la main). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous mangeons, je mangeais, nous mangeâmes*, etc. Prendre des aliments solides pour se nourrir. Manger du pain, de la viande, du fruit. Les chevaux mangent du foin et de l'avoine. Les oiseaux mangent du grain, des moucherons. On mange avec appétit leur soupe un peu grossière, mais bonne, saine et mangeable, chargée d'excellents légumes. (J.-J. Rouss.) J'avais *mangé* l'ours et le chien sacré avec les sauvages. (Chateaub.) *Manger* l'herbe d'autrui, quel crime abominable! (La Font.) Là, tout ce qu'on *mange* est sain. (Boil.)

Ils écoutaient les conseils qu'il daignait leur donner,
Et l'appelaient Mécène en *mangeant* son dîner.
[illegible]

— Absol. Le malade ne mange pas. Il y a deux jours qu'il n'a mangé. Il ne veut ni boire ni manger. L'austérité de ces religieux va jusqu'à ne manger que pour la faim. Ils s'arrêtent à la nécessité, sans aller jusqu'au plaisir. (Fléch.) Vous entrez dans les cuisines, où l'on réduit en art et en méthode l'art de flatter votre goût et de vous faire *manger* au-delà du nécessaire. (La Bruy.) Le Créateur, en obligeant l'homme à *manger* pour vivre, l'y invite par l'appétit. (Brill. Savar.) Qu'avez-vous donc, dit-il, que vous ne *mangez* pas? (Boil.)

— *Donner à manger*. Recevoir des convives à sa table. Il donne souvent à manger.

— Se dit aussi d'un traiteur, d'un aubergiste. Donner à manger à la carte, à prix fixe. Ici on donne à manger à tout prix.

— *Manger comme un chancre, manger comme quatre*. Expressions populaires. Manger avec excès.

— Prendre ses repas. Ils mangent ensemble. Manger à l'auberge. Manger chez soi. *Manger* seul, c'est manger comme les lions et les loups; *manger* avec des inconnus, ce n'est que cérémonies; *manger* avec des importuns, le repas est un supplice. (St-Evrem.)

— Fig. Dépenser, dissiper, consumer. Manger sa fortune. Il a mangé son bien en libertinage, en procès. Il a mangé tout son patrimoine et la dot de sa femme. Cet homme a mangé plus d'or qu'il n'est gros. Un grand seigneur enrageait de ne pouvoir *manger* que son bien. (Lamb.)

Table ouverte en tout temps, deux écuyers, six pages,
Domestiques sans nombre et bien entretenus;
Tout cela ne saurait *manger* ses revenus. DESTOUCHES.

Dans un repas célèbre, on dit qu'un de ces princes
Mangea le revenu de deux grandes provinces.
(BERCHOUX.)

— Fig. *Manger quelqu'un*. Dissiper son bien, le ruiner. Ses valets le mangent; ses chiens et ses chevaux le mangent, le ruinent, le consument en dépense. Des chicaneurs viendront nous *manger* jusqu'à l'âme et nous ne dirons mot! (Rac.)

— On dit figur. Qu'*une forge mange bien du charbon*, pour dire qu'elle en consume beaucoup. *Que certains légumes mangent bien du beurre*, pour dire qu'il en faut beaucoup pour les apprêter.

— Fam. Se mettre dans une grande colère contre quelqu'un. Je n'ai garde de lui en parler, il me mangerait. On dit dans le même sens. Manger le blanc des yeux. Ils se sont mangé le blanc des yeux.

— Par menace. *Je le mangerais avec un grain de sel*, à la croque au sel. Se dit d'un homme à qui l'on se croit très-supérieur en force.

— Par extens. En parlant des choses, ronger, corroder, détruire, faire dépérir. Le temps mange et détruit tout. La lime et la rouille mangent le fer, le cuivre. L'eau-forte mange l'argent. L'eau régale mange l'or. Le grand air mange les couleurs. Ce caustique mange les chairs mortes.

— Fig. Faire disparaître. De pâles vapeurs *mangèrent* insensiblement les contours anguleux de la montagne. (G. Sand.)

— Fig. *Manger quelqu'un des yeux*. Le regarder avidement, avec passion, avec amour, avec tendresse. || *Le manger de caresses*. Lui faire de grandes caresses, lui témoigner une vive amitié.

— Fig. *Beau, joli à manger*. Cet enfant est joli à manger, il est à manger. Pauline est une petite fille *à manger*; c'est la joie de toute votre maison. (Mme de Sév.) Cette bonne princesse est si tendre et si jolie, qu'on voudrait la *manger*. (Id.)

J'en sais qui sous nos lois sont prêts à se ranger,
Faits comme une peinture et jolis à *manger*. (***.)

— Ne pas bien prononcer tous les mots ou toutes les syllabes des mots. Cet homme mange ses mots, mange la moitié des mots.

— *Manger ses douleurs*. Retenir ses cris. || Se dit aussi d'une femme en travail qui s'efforce de supporter ses douleurs sans pousser de cris.

— *Manger le chemin*. Se dit d'un cheval qui allonge le pas avec une grande vitesse.

— Fig. *Manger les crucifix*. Se dit des hypocrites, des dévots outrés qu'on voit sans cesse agenouillés dans les églises. || On dit aussi dans le même sens *manger les saints*.

— Jeux. Se dit, aux jeux de cartes, à l'égard des triomphes supérieurs qui emportent les inférieurs, particulièrement au jeu de l'impériale, où l'on mange les cartes marquantes de son adversaire, lorsqu'on en joue de supérieures qui les emportent. Vous m'avez mangé toutes mes figures.

— Mar. On dit aussi, sur mer, d'un objet plus élevé qu'un bâtiment, qu'il lui mange le vent, c'est-à-dire qu'il l'abreye. || *Manger du sable, avoir mangé du sable*. Se dit lorsque le timonier, étant au gouvernail, a secoué le sable de l'horloge pour le faire passer plus promptement, ou lorsqu'il a tourné le sablier trop tôt et avant que tout le sable soit passé.

— Loc. prov. *L'appétit vient en mangeant*. L'ambition, l'envie d'amasser du bien augmente à mesure qu'elle se satisfait. || *Qui se fait brebis le loup le mange*. Quand on a trop de douceur, trop de bonté, on trouve souvent des gens qui en abusent. || *Les gros poissons mangent les petits*. Les gens puissants oppriment les faibles. || *Manger son pain blanc le premier*. Commencer par être heureux, et tomber ensuite dans les peines, dans la misère. || *Cet homme sait bien son pain manger*. Entend bien ses intérêts, sait bien se tirer d'affaires. || *Manger son blé en herbe, en vert*. Dépenser ses revenus avant de les avoir touchés. || *Manger de la vache enragée*. Avoir, essuyer beaucoup de peines, de privations, de traverses. || *Manger dans la main*. Avoir des manières trop familières. || *Il le mangerait à la croque au sel*. Il lui est très-supérieur en force. || *Il y a à boire et à manger*. Se dit d'une affaire qui peut avoir de bons ou de mauvais résultats, d'une question qui présente deux sens, d'un ouvrage où il y a du bon et du mauvais. || *Voilà ce que les rats n'ont pas mangé*. Se dit lorsqu'on met en évidence une chose que l'on tenait soigneusement cachée. || *Manger à table ronde*. Assister à un repas dont l'étiquette est bannie. || *Cela ne mange pas*. Se dit de choses utiles qu'on aime à garder.

— *Il en veut manger*. Expr. pop. et triv. pour, Il a envie de se battre, de se mesurer. C'est sa faute, il en a voulu manger.

— SE MANGER. v. pron. Être mangé. La pomme de terre se mange à la table du riche comme à celle du pauvre.

— Fig. Se regarder avidement, avec passion, avec amour, avec tendresse, se faire de grandes caresses, se témoigner une vive amitié. Ces deux amants se mangent des yeux, se mangent de caresses. || Se dit quelquefois dans un sens opposé pour se regarder d'un air furieux. Ces deux hommes étaient prêts à en venir aux mains; ils se mangeaient des yeux.

— Fig. Se maltraiter, se détruire, se faire du tort. Ces deux industries rivales se mangent mutuellement. Ces gens se sont querellés, ils ont failli se manger.

En quel siècle suis-je venu?
L'on se déchire, l'on se mange. GRESS.

— Gramm. S'élider, ne pas se prononcer. En français l'e féminin se mange toujours devant une voyelle.

MANGER. s. m. Mets, aliments dont on se nourrit. C'est un manger délicat, un manger friand, un manger de roi. Le nectar est le breuvage des dieux, et leur *manger* l'ambroisie. (Abl.) Mentez et flattez tout le saoûl, c'est un *manger* de prince. (Le Sage.)

— On dit familièrement d'un homme qui s'occupe d'une chose avec ardeur, qu'il en perd le boire et le manger.

— Art culin. *Blanc-manger*. V. BLANC-MANGER.

— Bot. *Manger des oiseaux*. Nom d'une calebasse de Guinée et d'Amérique.

MANGERIE. s. f. Vieux mot qui signifiait Repas, festin, action de manger. Il n'est plus usité dans cette acception. L'étoile de la *mangerie* s'est mise en ce pays malgré moi. (Mme de Sév.)

— Fig. Exactions à l'aide desquelles on tire de l'argent de quelqu'un par toutes sortes de ruses et de moyens injustes. Les mangeries des procureurs sont la ruine des plaideurs. Tous ces impôts arbitraires sont des mangeries.

MANGE-TOUT. s. m. Celui qui dissipe follement tout ce qu'il a, tout ce qu'il gagne. || Au pl., des *mange-tout*.

MANGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a l'habitude de manger beaucoup. On le joint ordinairement à une épithète. C'est un grand mangeur, un beau mangeur, un petit mangeur. C'est une grande mangeuse.

— Absol. et fig. *Un mangeur*. Un homme qui fait de folles dépenses, un dissipateur.

— Se dit fam. de ceux qui font des concussions, des exactions. On appelait autrefois mangeurs, les sergents ou officiers qui étaient envoyés en garnison pour contraindre un débiteur au payement de sa dette.

— On appelle dans le langage populaire les gens de chicane, des *mangeurs de chrétiens*; un fanfaron, un *mangeur de petits enfants*; un fainéant, un *mangeur de viandes apprêtées*; un bigot, un faux dévot, un *mangeur de crucifix*, un *mangeur d'images*, un *mangeur de saints*; un homme studieux, qui lit beaucoup, un *mangeur de livres*.

— Entom. *Mangeur de fourmis*. Le fourmilier didactyle.

— Helminth. *Mangeur de pierre*. Petit ver qui se trouve dans l'ardoise. || *Mangeur de poire*. Petite chenille qui se nourrit de l'intérieur de la poire nommée la sucrée.

— Ichthyol. *Mangeur d'appât*. Baliste noir qui, ayant une bouche extrêmement petite et mangeant par succion, s'empare toujours de l'amorce de l'hameçon avec lequel on veut le prendre. || *Mangeur de plomb*. Plongeon ainsi nommé à la Louisiane parce que, quand il voit le feu du bassinet, il plonge si promptement que le plomb ne peut le toucher.

— Ornith. *Mangeur de riz*. Nom d'un gros-bec et de l'ortolan de riz. || *Mangeur de vers*. Espèce de fauvette. || *Mangeur de noyaux*. Nom vulgaire du gros-bec.

MANGEURE. s. f. (pr. *man-ju-re*). Endroit mangé d'un drap, d'une étoffe, d'un pain. Mangeure de vers. Mangeure de souris.

— Véner. Se dit de la pâture du sanglier.

MANGLE. s. m. Bot. Fruit du manglier.

MANGLIER. s. m. Bot. Nom collectif de divers genres d'arbres et entre autres du palétuvier, qui à la Guiane et aux colonies croissent sur les rivages de la mer. Leurs rameaux pendants s'enfonçant dans la terre, y jettent des racines et s'entrelaçant à l'infini, forment des barrières impénétrables ou les poissons se réfugient et ou les mollusques s'attachent et vivent.

MANGON. s. m. Anc. métrol. Sorte de monnaie d'or.

MANGONNEAU. s. m Anc. art milit. Machine de guerre du moyen âge. Le mangonneau était imité de l'ancienne catapulte. || Projectile lancé par le mangonneau.

MANGONNIER. s. m. Nom languedocien du chasse-marée ou marchand de poisson.

MANGOUSTAN. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des guttifères. Le mangoustan est un arbre d'une moyenne grandeur, qui produit des fruits réputés les plus exquis et les plus savoureux de toute l'Asie.

MANGOUSTE. s. m. Bot. Fruit du mangoustan. Il est de la grosseur d'une orange et sent la framboise.

MANGOUSTE. s. f. Mamm. Genre de mammifères de la famille des carnassiers digitigrades, renfermant plusieurs espèces. La mangouste à bandes est un animal d'une taille de 18 à 20 centimètres, au corps allongé et aux pattes courtes terminées par cinq doigts armés d'ongles aigus. La couleur de sa peau est brune; douze à treize bandes transversales d'un brun foncé sillonnent son corps, depuis les épaules jusqu'à l'origine de la queue. Les autres espèces sont la mangouste vansire, la mangouste nems, la mangouste de Java et la mangouste rouge. Les mangoustes habitent au bord des eaux et se nourrissent de rats et de serpents.

MANG-TAAR. s. m. Myth. sept. L'enfer des Jacoutes.

MANGUE. s. m. Bot. Fruit du manguier, rafraîchissant et très-savoureux. On en fait des gelées et des compotes.

MANGUE. s. m. Pêch. Nom d'un grand filet dont on se sert près de Fréjus.

MANGUE. s. m. Zool. Mammifère d'Afrique.

MANGUIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des térébinthacées. Le manguier croît dans les Indes orientales, au Malabar, à Goa, au Bengale, etc. C'est un arbre de 10 à 12 mètres de hauteur, qui produit des fruits savoureux, très-recherchés dans l'Inde.

MANHEIM. Géogr. Ville d'Allemagne, autrefois capitale du Palatinat, maintenant deuxième résidence du grand-duc de Bade et chef-lieu du cercle du Necker, au confluent de cette rivière avec le Rhin. La population est de 22,000 hab. Le palais du grand-duc est un des plus grands et des plus beaux de l'Allemagne. On fabrique à Manheim le similor, appelé aussi or de Manheim.

MANI. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des guttifères. Le mani à fleurs écarlates est un grand arbre de la Guiane, qui fournit un suc jaune, résineux, très-abondant, dont on se sert pour goudronner les barques et les cordages.

— Résine qui découle de cet arbre.

MANIA. Myth. rom. Divinité romaine, mère des Lares. || La déesse de la Folie, chez les Grecs.

MANIABLE. adj. des 2 g. Qui se manie facilement, qui se prête facilement à l'action de la main. Cuir maniable. Drap doux et maniable. Cet outil est trop gros, il n'est pas maniable.

— Qui est aisé à mettre en œuvre. Cuivre maniable. Il y a des bois et des pierres qui ne sont pas maniables, qui ne valent rien pour la sculpture. L'or est le plus ductile et le plus maniable de tous les métaux.

— Qu'on peut toucher sans se blesser. Attendez que ce fer soit refroidi, il n'est pas encore maniable.

— Fig. Traitable, d'un commerce facile. Caractère, esprit maniable. C'est un homme maniable, vous obtiendrez de lui ce que vous voudrez. La vertu souple et *maniable* d'Atticus lui attirait une croyance et une approbation qu'il ne méritait pas. (St-Réal.)

— Dans le sens contraire, *Cet homme n'est pas maniable*. Il est d'une humeur difficile, il n'y a pas moyen de lui faire entendre raison.

— Mar. *Le vent est maniable*, lorsqu'il est d'une force modérée qui permet toutes sortes de manœuvres. On dit, dans un sens analogue, Le temps est maniable.

MANIACAL, ALE. adj. Pathol. Qui tient du maniaque. Se dit d'une espèce de délire furieux, semblable à celui des maniaques.

MANIAGE. s. m. Techn. Action de manier l'argile pour en faire des boules propres à être moulées.

MANIAQUE. adj. des 2 g. (rad. *manie*). Médec. Qui est attaqué de manie. Les femmes maniaques sont plus bruyantes que les hommes atteints de cette espèce de folie; elles parlent et crient davantage; elles sont plus dissimulées, et n'accordent que très-difficilement leur confiance. (Esquir.) De quatre cents épileptiques que nous avons à la Salpêtrière, cinquante au moins sont *maniaques*. (Id.) Il est des individus qui, avant de devenir *maniaques*, sont tristes, moroses, inquiets, défiants, soupçonneux. (Id.)

— Qui appartient à la manie. Le délire *maniaque* est permanent, chronique, sans fièvre. (Esquir.) Ceux que le délire *maniaque* agite sont irrités, parce qu'ils jugent mal les impressions internes et externes qu'ils éprouvent actuellement. (Id.)

— Substantiv. Celui, celle qui est attaquée de manie. C'est le désordre de la pensée qui entraîne tous les excès du *maniaque*, comme conséquence immédiate de ce désordre. (Esquir. Le *maniaque* est un Protée qui, se cachant sous toutes les formes, se soustrait à l'observation de l'œil le plus exercé et le plus attentif. (Id.) Un jeune *maniaque* ressentait des douleurs dans les membres, il devenait furieux, assurant qu'on le perçait de mille clous. (Id.) Presque tous les *maniaques* qui se portent à des actes de fureur y sont excités par la présence d'une chose ou d'une personne sur lesquelles ils se ruent. (Id.)

— Celui, celle qui a des habitudes, des gestes bizarres. C'est un maniaque.

MANICA. Géogr. Ville d'Afrique, capitale du royaume du même nom, au nord de la Cafrerie.

MANICAIRE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des palmiers. Il ne contient qu'une espèce, qui vient dans la Guiane hollandaise.

— Ant. rom. Gladiateur que l'on appelait aussi laquéaire, et qui cherchait à envelopper son adversaire dans une espèce de lacs ou de filet.

MANICANTERIE. s. f. Dans certains chapitres, école de chant où l'on entretenait des enfants de chœur et où on leur apprenait à chanter. C'est ce qu'on nomme plus ordinairement aujourd'hui *maîtrise*.

MANICHÉEN, ENNE. adj. Qui appartient au manichéisme. Hérésie manichéenne.

— s. m. pl. Hérétiques, disciples de Manès.

MANICHÉISME. s. m. Hist. relig. Hérésie introduite par Manès. Le fondement du manichéisme était l'existence des deux principes du bien et du mal. Il admettait deux âmes dans chaque homme, l'une intellectuelle et raisonnable, venant du bon principe, l'autre mauvaise, venant du mauvais principe et causant tous les péchés. Il rejetait le baptême, niait la liberté de l'homme, prétendait que toutes les religions étaient indifférentes, que Jésus-Christ était le soleil matériel éclairant le monde, et admettait une foule d'autres erreurs. On a par suite étendu le nom de manichéisme à toute doctrine fondée sur les deux principes opposés du bien et du mal; en ce sens on retrouve le manichéisme dans une foule de sectes postérieures, les pauliciens, les bogomiles, les albigeois, etc. Le manichéisme fut condamné par plusieurs conciles et proscrit par les empereurs.

MANICHÉISTE. adj. des 2 g. Philos. Qui appartient au manichéisme.

MANICHORDION. s. m Mus. Sorte d'épinette dont les sautereaux sont armés de petits marteaux de cuivre. Les cordes, au nombre de

soixante-dix, dont plusieurs à l'unisson, sont recouvertes de bandes de drap qui en rendent le son sourd et fort doux.

MANICLE. s. f. (contract. de *manicule*, petite main, dimin. du lat. *manus*, main, parce que cet instrument fait l'office d'une main). Manuf. Tasseau ou manche que les tondeurs de drap tiennent à la main pour faire mouvoir les forces dont ils se servent.

— Porcel. Manche adapté à la feuille de tôle forte qui recouvre le dessus des allandiers pendant que le fabricant de porcelaine fait brûler les bûches, avant de mettre le petit bois en travers.

— Quelques dictionnaires écrivent aussi *manique*, mais c'est à tort. V. MANIQUE.

MANICOLLE. s. f. Pêch. Espèce de grande truble.

MANICORDE. s. m. Mus. V. MANICHORDION.

MANICORDIUM. s. m. (pr. *ma-ni-kor-di-ome*). Papet. Chez les fabricants de formes à papier, fil de laiton fin qui enchaîne de distance en distance dans leur longueur les fils de laiton dont est composée la forme, et qui par leur ténacité ne pourraient pas se soutenir dans un même plan, ni à une même distance entre eux sans son secours.

MANICOU. s. m. Mamm. Animal du genre sarigue, appelé aussi sarigue à oreilles bicolores. Il a le museau assez semblable à celui du sanglier, les jambes courtes, la queue roide et assez longue, le poil rude et long, de couleur brun fauve. Il habite au milieu des bois. Les petits séjournent pendant cinquante jours après leur naissance dans la poche que le manicou femelle a de même que la sarigue. Cet animal fait une guerre assidue aux oiseaux de basse-cour. Il est originaire de l'Amérique septentrionale.

MANICROT. s. m. Hist. milit. Nom donné dans les hôtels d'invalides à une classe de mutilés, c'est-à-dire à ceux qui ont perdu ou deux yeux, ou deux bras, ou deux jambes.

MANICULE. s. m. (du lat. *maniculus*, petite main). Zool. Pied de devant d'un mammifère.

MANICULE. s. f. (dimin. de *manie*). Pathol. Manie peu prononcée.

MANIE. s. f. (du gr. μανία, fureur). Pathol. Espèce d'aliénation mentale, caractérisée soit par le trouble d'une ou de plusieurs fonctions de l'entendement, soit par une impulsion aveugle à des actes de fureur. Le trouble des fonctions de l'entendement est le caractère le plus remarquable de la manie. Il donne lieu à des émotions bizarres, gaies ou tristes, extravagantes ou furieuses. Les gestes, les paroles semblent se succéder automatiquement. Chez quelques personnes, la succession des idées est assez naturelle; puis par intervalles il se manifeste une impulsion aveugle à une sorte de fureur dans laquelle les malades frappent, brisent tout ce qu'ils rencontrent. Plusieurs ont des visions fantastiques, des hallucinations, une extrême exaltation. La manie se change souvent en démence.

— Habitude, caprice, bizarrerie, fantaisie. Ce vieillard a la manie de ne fréquenter que des jeunes gens. Quelle *manie* à un être aussi passager que l'homme de regarder au loin dans un avenir qui vient si rarement, et de négliger le présent dont il est sûr! (J.-J. Rouss.) Il n'y a pas de *manie* plus inutile que celle de ces gens qui s'érigent en réformateurs du siècle. (St-Evrem.) Les qualités deviennent des *manies* si l'on n'y prend garde, car tout dégénère dans la vie, excepté la vertu proprement dite. (Mme Neck.)

Malheureux [illegible] la *manie*
Veut aux [illegible] son génie. Boi[illegible]

— Goût [illegible], attache immodérée et singulière [illegible] les tableaux, des livres, des fleurs, [illegible]. Cet homme a la manie des tulipes. [illegible] ambition, détestable *manie*. (Corn.) L'amour est, je l'avoue, une belle *manie*. (Regn[illegible])

Maint poète, aveugle d'une telle *manie*,
En courant à l'honneur trouve l'ignominie. (Boil.)

— Folie dans laquelle l'imagination est frappée d'une idée fixe. Il a la manie de se croire empereur.

La moitié des humains rit aux dépens de l'autre,
Les fous ont leur *manie*, et nous avons la nôtre.
Destouches.

— *Manie* entre dans la composition de plusieurs mots où il signifie Passion, goût déréglé pour quelque chose, tels que dansomanie, mélomanie, métromanie, bibliomanie, anglomanie, etc.

— Divin. Figure de cire autrefois en usage dans les sortilèges.

— Entom. Genre de papillons. V. MANIES.

MANIEMENT. s. m. (pr. *ma-ni-man*). Action de toucher, de tâter avec la main. Il y a plusieurs substances naturelles ou artificielles dont la bonne ou mauvaise qualité se reconnaît au *maniement*. (Encycl.) Il y a des médaillistes si fins qu'ils connaissent la qualité d'une médaille au *maniement*. (Trév.)

[illegible] passage des choses par les mains, [illegible] leur apporte quelque dommage. Le maniement des [illegible] leur cause toujours quelque déchet. Les étoffes de soie se gâtent par le maniement.

— Mouvement [illegible] des parties du corps. Il était perclus de [illegible] membres, il commence à en avoir [illegible]

— Art milit. *Maniement des armes.* Exercice de pied ferme qu'on enseigne aux soldats.

— Fig. Administration, direction. Le maniement des affaires. Le maniement des finances. Le maniement de l'État. Colbert arriva au *maniement* des finances avec de la science et du génie. (Volt.) Ce prince lui donna sa confiance et le *maniement* des affaires. (Id.)

— Se dit, en langage de banque et de finance, de l'argent que reçoivent les caissiers, les trésoriers, et dont ils sont comptables. Ce trésorier a un maniement considérable, beaucoup de maniement.

— Peint. *Le maniement du pinceau, le maniement des couleurs.* La manière de conduire le pinceau, d'employer les couleurs.

MANIÉ, ÉE. part. pass. du v. Manier. S'emploie adjectiv. Le marbre est *manié* si délicatement, qu'il semble qu'il ait quitté sa dureté naturelle pour prendre la forme qu'on lui a voulu donner. (Regnard.)

— Mar. *Bâtiment bien manié.* Conduit par un habile manœuvrier.

MANIER. v. a. 1re conj. (du lat. *manus*, main). *Je manie, nous manions, vous maniez. Je maniais, nous maniions, vous maniiez. Que je manie, que nous maniions, que vous maniiez*, etc. Toucher à pleine main. Manier un outil, des hardes, des livres. Il n'est permis qu'aux ecclésiastiques de manier les vases sacrés. Sa main n'a pas encore *manié* des instruments pesants. (Lacép.)

— Donner de la souplesse à une chose en la faisant passer et repasser entre les mains. Il faut manier les peaux jusqu'à ce qu'elles soient souples et douces.

— Éprouver la qualité d'une chose par le toucher. On connaît la qualité d'un chapeau en le maniant. Manier du drap, du papier, une étoffe.

— Toucher souvent. Les gens d'affaires manient beaucoup d'argent. Les plus honnêtes gens s'appauvrissent rarement en *maniant* de l'argent. (Christine.)

— Diriger à son gré, avec facilité. Manier un navire avec adresse. A l'âge de sept ans il savait *manier* un cheval. (Volt.)

— Fig. Conduire avec adresse, diriger comme on veut. L'esprit de la populace est difficile à manier. C'est le talent des orateurs de manier les esprits, de leur inspirer les passions, les mouvements qu'ils désirent.

Vous maniez avec plus de souplesse
[illegible] passions le sauvage rudesse. Delille.

— Se servir adroitement de quelque chose. La plupart de ces hommes savent *manier* l'épée et le mousquet aussi bien que la serpette et la rame. (J.-J. Rouss.) On ne l'instruisit pas à *manier* la lance, courir dans les forêts, suivre un cerf dans la plaine; ce sont tous ses plaisirs. (La Font.)

— Dans les arts, *Manier le crayon, le pinceau, le ciseau, la pointe, le burin, la plume.* S'en servir avec plus ou moins d'habileté.

— Fig. Il était plus habile à *manier* les ressorts de la politique que ceux de la guerre. (Rayn.)

— Employer, mettre en œuvre la matière de quelque ouvrage. Ce serrurier manie bien le fer. Ce boulanger manie bien la pâte. Ce sculpteur manie bien la terre. Alors l'artiste tâtonne, *manie* et remanie sa couleur. (Dider.)

— Fig. Cet auteur a bien manié son sujet. Un homme qui manie bien sa langue. Un flatteur grossier et qui ne sait pas *manier* finement les louanges se récrie à la moindre bagatelle. (Bell.) La louange n'est guère moins difficile à *manier* qu'à obtenir. (S. Dub.)

— Fig. Administrer. Manier les finances. Les ministres manient les affaires publiques. On ne dira pas que vous *maniez* vos livres comme vous avez *manié* les finances du roi, sans faire votre profit d'un si beau trésor. (St-Ange.)

— Prov. *On ne peut manier du beurre sans se graisser les doigts.* Lorsqu'on manie de l'argent, il y a toujours quelque profit à faire.

— v. n. Manég. Se dit en parlant d'un cheval bien dressé. Ce cheval manie bien sous l'homme. Il manie bien à courbettes. Il manie bien à toutes sortes d'airs.

— Couvr. *Manier à bout.* Relever la tuile ou l'ardoise d'une couverture, et y ajouter du lattis neuf avec les tuiles qui y manquent, en faisant servir les vieilles.

— Pav. Asseoir du vieux pavé sur une forme neuve, et en remettre de nouveau à la place de celui qui est cassé.

— SE MANIER. v. pron. Être manié. Le marbre se manie facilement sous la main du sculpteur.

— Fig. Le peuple ne se manie pas toujours comme l'on veut.

— *Au manier.* loc. adv. En maniant. Vous reconnaîtrez la bonté de cette étoffe au manier.

MANIER. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une pie-grièche.

MANIÈRE. s. f. (du celt. *man*, *mann*, mine, semblant, apparence, signe, démonstration; d'où l'ital. *maniera* et le fr. *manière*). Façon, sorte; moyen particulier de faire une chose. Chaque ouvrier a sa manière. Vous parlez avec chaleur de la *manière* dont elle remplit ses devoirs d'épouse et de mère. (J.-J. Rouss.) J'ai de fort bonnes raisons pour ne pas changer de *manières*. (Id.) Je lui ai écrit de la *manière* la plus pressante. (Volt.) Le plus grand obstacle à l'avancement des [illegible] sances de l'homme est moins car[illegible] dans la *manière* dont il le[illegible] considère. (Buff.) Il n'y a au monde que deux *manières* de s'élever, ou par sa propre industrie, ou par l'imbécillité des autres. (La Bruy.) La *manière* de s'en servir est bizarre. (J.-J. Rouss.) L'homme du peuple a de plus une *manière* d'observer et de sentir qui n'est pas indifférente. (B. de St-P.) Deux tyrans opprimèrent la Suède d'une *manière* horrible. (Volt.) Le général Bonaparte, appelé un moment Napoléon Bonaparte, ne devait bientôt plus s'appeler que Napoléon, conformément à la *manière* de désigner les rois. (Thiers.)

Ou bien réduit à sec, d'une âme familière,
Peut-être il parle au ciel d'une étrange *manière*.
Regnard.

— Absol. Usage, coutume. C'est sa manière.

— *Manière de voir.* Point de vue particulier sous lequel l'esprit considère les choses. C'est ma manière de voir. ‖ *Manière de penser.* Opinions particulières que l'esprit adopte. Je ne chercherai même pas à pressentir leur *manière* de penser. (Volt.) Nous nous tromperions grossièrement si nous nous imaginions qu'il y a dans la nature des espèces et des genres, parce qu'il y a des espèces et des genres dans notre *manière* de concevoir. (Gond.)

— *Manière d'être.* Situation particulière dans laquelle on se trouve relativement au bien-être ou au mal-être. Moins sa *manière d'être* est à sa disposition, plus il demande fréquemment qu'on la change. (J.-J. Rouss.)

— *Manière de parler.* Expression de la pensée. Manière de parler correcte, incorrecte. Cet homme a une belle manière de s'énoncer. S'emploie souvent ironiquement. Voilà une belle manière de parler.

— *Manière de parler.* Locut. prov. Chose dite sans conséquence ou par exagération. Il vous a invité à venir à sa campagne, mais c'est une manière de parler. Quand on dit qu'il a beaucoup de crédit, c'est une manière de parler.

— Se dit de ce qui a l'apparence d'une chose qu'on spécifie. Une manière de mascarade.

C'est pourquoi le monde a pensé
Qu'il s'était sans doute passé
Entre Didon et le pieux Énée
Une *manière* d'hyménée. Scarron.

— Se prend le plus souvent en mauvaise part, pour désigner ce qui a l'apparence d'une chose qu'on spécifie. Une manière d'intendant, une manière de valet de chambre. C'est une *manière* de petit-maître, parlant assez résolument pour faire trouver ses reparties spirituelles à ceux qui n'en écoutent que le ton. (J.-J. Rouss.)

— Procédé, moyen, art de faire les choses. Ce chimiste a trouvé une nouvelle manière de fondre le verre, d'allier les métaux. On a trouvé de nouvelles manières de bâtir, de naviguer. Cela est fait d'une manière nouvelle, d'une autre manière.

— Se dit aussi elliptiq. pour Manière de s'y prendre, c'est-à-dire procédés, précautions à prendre pour réussir à quelque chose. Il faut connaître la manière. Il ne sait pas la manière.

— En littér. et dans les arts. Façon de dessiner, de composer, d'exprimer, de colorier, etc., particulière à un artiste, à un écrivain, à une école. On reconnaît les ouvrages des peintres à leur manière. La manière de Rembrandt, du Corrège. La manière de l'école romaine, de l'école flamande. ‖ Se dit aussi de différents caractères de peinture. Il était entraîné à la *manière* souple et gracieuse, jusqu'à sacrifier quelquefois la correction du dessin. (Dider.) L'esquisse même a sa *manière*, qui n'est pas celle de l'ébauche. (Id.)

— Dess. *Manière noire.* Une gravure à la manière noire est celle dans laquelle le graveur n'a pas ménagé assez de parties claires et de demi-teintes, ou bien dont, par un vice d'impression, les parties noires sont trop fortement marquées.

— Se prend souvent en mauvaise part, et signifie Recherche, affectation, mauvais goût. Rien de vrai, rien de simple, rien de naturel ne coule de leur plume; ils ne connaissent point la marche du cœur; on sent partout la *manière*. (Voisen.) Même lorsque Quinault veut exprimer les idées douces, il tombe dans la *manière* et dans l'affectation. (Petitot.) Il n'y aurait point de *manière* ni dans le dessin ni dans les couleurs, si l'on imitait scrupuleusement la nature. (Id.)

— Au pluriel, dans le sens le plus général, Usages établis pour rendre plus doux le commerce que les hommes doivent avoir entre eux; façons d'agir dans les relations ordinaires de la vie. Manières polies, engageantes. Manières rudes, grossières. Il a d'excellentes manières. Les *manières* changent selon les différentes sortes de gouvernement: il y a cette différence entre les mœurs et les *manières*, que les premières regardent plus la conduite extérieure, les autres l'intérieure. (Montesq.) Les *manières*, que l'on néglige comme de petites choses, sont souvent ce qui fait que les hommes décident de vous en bien ou en mal. (La Bruy.) Les femmes polissent les *manières*. (Legouvé.) L'homme vraiment religieux se reconnaît à la simplicité de ses *manières*. (A. Labes.) La beauté [illegible] souvent plaît mieux que les *manières*. (Destouch.)

— *Manières du monde.* Certaines manières particulières usitées dans le grand monde. Tout homme est qui veut vivre le monde doit au moins en prendre les *manières* jusqu'à un certain point. (J.-J. Rouss.) Il est donné à quelques personnes d'être des modèles de ce que nous appelons *manières* élégantes. (Condill.) Les *m*[illegible] [illegible] sont fort de mon goût. (J.-J. Rouss.) Nous n'avons plus de mœurs, nous avons des *manières*. (***)

— Traits distinctifs, singularités que l'on remarque dans les actions extérieures des particuliers. Tu n'as pas mal décrit sa figure et ses *manières*. (J.-J. Rouss.) Sans y songer, on prend des *manières* assortissantes aux choses qu'on dit, et il n'y a pas moyen de mettre à des discours sensés les grimaces de la coquetterie. (Id.) Tâchez de vous accoutumer aux mœurs et aux *manières* de ceux avec qui vous avez à vivre. (Sév.)

— *Par manière d'acquit.* loc. adv. Négligemment, ou parce qu'on ne peut s'en dispenser. Travailler par manière d'acquit. ‖ *Par manière d'entretien, de conversation.* Sans avoir eu aucun dessein formel d'en parler.

— *De la bonne manière.* loc. adv. Iron. Sans ménagement. Il a été critiqué, il a été étrillé de la bonne manière.

— *De manière que.* loc. adv. De sorte que. Il s'expliqua sur ce point de manière que l'on vit bien... Il se conduisit de manière qu'on n'eut rien à lui dire. ‖ Le peuple dit, *de manière à ce que*, mais cette façon de parler ne se trouve pas dans nos bons écrivains, et les mots *à ce* sont tout à fait superflus.

— *De manière à.* loc. prépos. De façon à. Parler de manière à lever tous les doutes.

MANIÉRÉ, ÉE. adj. Qui est remarquable par une affectation particulière. Se dit des personnes et des choses. Auteur maniéré. Style maniéré. Air maniéré. Je craignais de lui voir cette politesse *maniérée*, ces façons singeresses qu'on ne manque jamais de contracter à Paris. (J.-J. Rouss.) Cornélie, autrefois grave, est aujourd'hui *maniérée*, boudeuse, frivole. (Drouin.)

— Dans les arts, se dit d'une Recherche malheureuse de délicatesse, de grâce, d'élégance dans le caractère, les formes, l'arrangement des objets d'une composition. Des figures maniérées. Des draperies maniérées. Un pinceau *maniéré* fait des peintures froides; il s'appesantit sur les détails inutiles, et il dégrossit à peine les principaux traits. (Condill.)

— substantiv. *Le maniéré*, se dit pour Le style, le genre maniéré. Peintre élégiaque, il est d'une expression qui n'a rien du prétentieux et du *maniéré* de tant d'autres, qui font de la sensiblerie au lieu de sentiment. (A. Jal.)

MANIÉRISME. s. m. Néol. Défaut du maniériste; style maniéré.

MANIÉRISTE. s. m. Peintre qui dans ses ouvrages n'imite pas la belle nature, se jette dans l'affectation. Horace Walpole est un *maniériste*, qui s'est fait une seconde nature de sa manière. (Rev. Britann.)

— Mercier voudrait qu'on l'appliquât aux écrivains qui ont un style maniéré. Florian était un maniériste. Laveaux pense aussi que cette expression pourrait être utile.

MANIES. Myth. gr. Divinités grecques, les mêmes que les Furies.

— Myth. rom. Se dit quelquefois des Larves.

— Ant. rom. Personnages fabuleux représentés par des masques, dont on faisait peur aux enfants.

MANIETTE. s. f. Imprim. Petit morceau de feutre dont l'imprimeur en taille-douce se sert pour frotter les bords d'une planche gravée.

MANIEUR. s. m. Celui qui manie beaucoup. On dit par dénigrement un manieur d'argent. Le *manieur* d'argent, l'homme d'affaires est un ours qu'on ne saurait apprivoiser. (La Bruy.)

— Anc. cout. *Manieurs de blé sur banne.* Journaliers qui remuaient le blé sur les ports avec une pelle, afin de le dépouiller de toute humidité.

MANIFESTATION. s. f. (pr. *ma-ni-fess-ta-ci-on*). Action par laquelle on manifeste, on fait connaître, on produit au dehors. Après une manifestation si évidente de la puissance de Dieu. La manifestation du Verbe. Jérusalem devint une cité sainte, [illegible] de l'Église où Dieu devait habiter comme dans son véritable temple, et du ciel, où il nous rendra éternellement heureux par la *manifestation* de sa gloire. (Boss.)

— Dans le langage politique, Expression publique d'un sentiment, d'une opinion quelconque. Manifestation de l'esprit public. Manifestation bruyante, éclatante, solennelle. La manifestation bruyante de l'opinion [illegible] souvent lieu de talents, de mérite et même de vertus.

MANIFESTAIRE. s. m. Hist. relig. Nom donné à des anabaptistes de Prusse qui se croyaient dans l'obligation absolue d'[illegible] toutes leurs opinions [illegible] qu'ils [illegible] interrogés à [illegible].

MANIFESTE. adj. des 2 g. [illegible] que tout le monde peut [illegible] chose manifeste et publique. [illegible] manifeste. Lorsque le voleur [illegible] la chose volée, avant qu'il l'eût [illegible] le lieu où il avait [illegible] était appelé, chez les Romains, vol *manifeste*. (Montesq.)

MANIFESTE. s. m. Exposé [illegible] publique qu'une puissance [illegible] une autre fait de ses griefs [illegible] but qu'elle se propose en prenant [illegible] quelquefois [illegible] pour atteindre ce but. Donner [illegible] Publier un manifeste. Les [illegible] du parlement [illegible] l'A[illegible] On [illegible] contre la [illegible]

tes, que le moyen de tromper les cours est de parler toujours vrai. (De Torcy.) Un *manifeste* est une espèce de plaidoyer dans lequel on s'efforce de se concilier l'opinion publique en démontrant que l'on agit conformément aux principes de l'équité naturelle. (Bastide.)

— Comm. Dans les échelles du Levant, Déclaration des marchandises renfermées à bord d'un vaisseau.

MANIFESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Manifester. S'empl. adjectiv. Cette opinion, si souvent manifestée, n'a cependant jamais prévalu.

MANIFESTEMENT. adv. Clairement, évidemment. Je vous démontrerai manifestement que.... Cet accusé est manifestement coupable.

MANIFESTER. v. a. 1re conj. Mettre au grand jour, développer ce qui était ignoré ou obscur, produire au dehors. C'est de ces diverses manières que l'autorité *manifeste* ses volontés. (Barth.) D'autres occasions ont *manifesté* ses talents pour la guerre. (Id.) Tous nos soins doivent donc se borner à connaître la vérité, tous nos talents à la *manifester*, tout notre zèle à la défendre. (Mass.) Le temps, les expériences ont *manifesté* un grand nombre de vérités inconnues aux anciens. (Roch.) Ainsi l'homme peut raisonner, sous un Dieu qui lui a *manifesté* sa bonté. (L'abbé de Beauvais.) Je nourris mes chagrins sans les *manifester*. (Volt.)

— SE MANIFESTER. v. pron. Se montrer, se découvrir, se produire au dehors. Jésus-Christ se manifesta aux apôtres. La gloire, la vertu de Dieu se manifesta en eux. Tôt ou tard la vérité se manifeste aux hommes. Une voûte entière de granit couronne ensuite les régions polaires du nord; elle s'y *manifeste* en mamelons. (B. de St-P.) Un nouveau soulèvement s'était *manifesté* pendant l'absence du roi. (Anquetil.)

— Produire au dehors ses sentiments intérieurs. Les courtisans ne se manifestent pas aisément.

MANIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *manus*, main; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'une main. Se dit des palpes quand elles sont en pinces, c'est-à-dire munis d'un doigt, comme dans les scorpions.

MANIGANCE. s. f. (du lat. *manus*, main, la main étant l'instrument par excellence dont on se sert pour faire un coup adroit, une chose subtile). Petite intrigue, manœuvre secrète et artificieuse pour parvenir à quelque fin. Il y a de la manigance dans cette affaire. Fam.

MANIGANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Manigancer. S'empl. adjectiv.

MANIGANCER. v. a. 1re conj. Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous manigançons. Je manigançais. Nous manigançâmes*, etc. Tramer une manigance, comploter. C'est vous qui avez manigancé tout cela.

— Absol. Intriguer, manigancer pour se faire recevoir député. Il est famil. dans les deux sens.

MANIGRAPHE. s. m. (ét. gr., μανία, folie; γράφω, écrire). Auteur qui a écrit sur l'aliénation mentale.

MANIGRAPHIE. s. f. Didact. Traité sur l'aliénation mentale.

MANIGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la manigraphie.

MANIGREPIS. s. m. pl. Relat. Ermites indiens.

MANIGUETTE. s. f. Bot. Nom qu'on donne, chez les droguistes, à la graine du canang aromatique.

MANIGUIÈRE. s. f. Pêch. Pêcherie formée de filets tendus sur des pieux aboutissant à des manches dans lesquelles entrent les anguilles.

MANIKOR. s. m. Ornith. Manakin jaune et rouge de la Nouvelle Guinée.

MANILIER. s. m. Techn. Fabricant de mannes, d'ouvrages d'osier.

MANILLE. (pr. *ma-ni-ye*). Géogr. Une des îles Philippines qui a 640 kil. de long sur 160 de large; 100,000 hab. Elle se divise en quinze provinces ou alcaidies. ‖ Capitale de l'île du même nom, et chef-lieu des possessions espagnoles dans la Malaisie. Cette ville est bien bâtie, passablement fortifiée, et fait un commerce très-actif avec l'Europe et la Chine surtout. Elle est le siége d'un archevêché; 15,000 hab.

MANILLE. s. f. (pr. *ma-ni-ye*). Jeux. Mot usité aux jeux d'hombre, du quadrille et du tri. C'est en noir le deux, et en rouge le sept de la couleur dans laquelle on joue. La manille est la seconde triomphe, c'est un matador.

— Raffin. Cheville de bois dur avec laquelle on perce la tête des gros pains de sucre, pour faciliter l'écoulement du sirop.

— Erpét. Vipère de l'Inde dont la morsure est très-dangereuse.

— Relat. Grand morceau de cuivre jaune, en forme de bracelet, que les nègres portent comme parures aux jambes et aux bras.

MANILUVE. s. m. (ét. lat., *manus*, main; *luo*, laver). Médec. Bain de mains. On emploie les manilaves dans un grand nombre d'affections. On les rend irritants au moyen de l'acide hydrochlorique, de la moutarde, etc. On dit aussi et mieux *Manuluve*. V. MANULUVE.

MANIME. adj. et s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Germanie. Les Manimes faisaient partie de la nation des Lygiens.

MANIOC. s. m. Bot. Plante du genre médicinier. C'est un arbuste qui habite les tropiques. Son suc est laiteux et très-vénéneux, et cependant on retire de la racine de manioc râtissée, lavée et râpée, une fécule extrêmement nourrissante, dont l'emploi est général aux Antilles. Le cipipa ou tapioca se retire de la fécule décantée. Cette fécule sert à composer la cassave et le couac. On fait aussi avec le manioc fermenté diverses boissons. On vend en Europe la farine de manioc, sous les noms de tapioca et de tipiaca. Ce sont les sauvages de l'Amérique qui ont donné à nos colonies le *manioc* et la patate. (B. de St-P.)

MANIOLES. s. f. pl. Géogr. anc. Groupe d'îles de l'Inde, dont la position exacte n'est pas connue. Les Manioles étaient habitées par des anthropophages.

MANIOLLE. s. f. Pêch. Espèce de filet en forme de poche, fixé à un cercle, et qui sert pour la pêche des éperlans.

MANIOTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de Maïna, Mania ou Magne, partie de la Morée qui correspond à l'ancienne Eleuthéro-Laconie. On aurait tort de confondre les Maniotes avec les Slaves; l'empereur Constantin Porphyrogénète affirme qu'ils sont d'origine grecque. La fertilité du sol n'étant pas en rapport avec les besoins, trop souvent la piraterie, favorisée par la nature des côtes, est devenue la ressource des Maniotes. Leur langue, quoique corrompue par un mélange de mots slaves, présente encore beaucoup de traces du dialecte dorien.

— Qui est de Maïna, qui appartient à Maïna ou à ses habitants. Les Français estiment le petit mais brave peuple *maniote*, qui, seul de l'ancienne Grèce, a su conserver sa liberté. (Napol.)

MANIPULAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport au manipule. Soldats manipulaires. Enseignes manipulaires.

— substant. Centurion qui, chez les Romains, commandait la fraction de la légion appelée manipule.

MANIPULATEUR. s. m. Chim. et pharm. Celui qui manipule. Le bon *manipulateur* est celui dont la tête conduit le bras, et qui dirigé par une longue expérience, règle, modifie, perfectionne selon les circonstances, les procédés de son art. (Nachet.)

MANIPULATION. s. f. (pr. *ma-ni-pu-la-ci-on*; du lat. *manus*, main). Manière d'opérer en chimie, en pharmacie et dans plusieurs arts. La *manipulation* est une faculté acquise par une longue habitude et préparée par une adresse naturelle, d'exécuter les différentes opérations manuelles des arts. (Nachet.)

MANIPULE. s. m. (du lat. *manipulus*; littéralement *poignée d'herbe*). Première enseigne des Romains, ainsi appelée parce qu'ils attachaient une botte de foin à une longue perche et combattaient sous ce drapeau. Plus tard le manipule devint une haste surmontée d'une main, au-dessous de laquelle on plaçait de petits boucliers, les images des divinités tutélaires, et en dernier lieu, celles des empereurs.

— Se disait aussi de la troupe même à laquelle il servait d'enseigne, comme on disait autrefois en France la cornette pour la compagnie. Il y avait trois manipules par cohorte et trente par légions.

— Ornement ecclésiastique que les officiants, prêtres, diacres et sous-diacres, portent au bras gauche, et qui consiste dans une bande large de 6 à 8 centimètres, faite en forme de petite étole, de la même étoffe que les chasubles et les étoles. Les Grecs et les Maronites portent deux manipules, un à chaque bras.

— Médec. Une poignée; c'est une espèce de mesure assez arbitraire, d'herbes, de fleurs, de semences, etc.; c'est ce que la main en peut contenir, ou ce qu'on peut saisir et empoigner d'une main. Un manipule de fleurs de sureau.

— Pharm. Dans les laboratoires, Petit coussinet fait le plus ordinairement en feutre de chapeaux, dont on se sert pour soulever ou emporter de dessus le feu les bassines et autres vases dont la chaleur brûlerait les mains.

— Artific. Certaine quantité de pétards de fer ou de cuivre, joints ensemble par un fil d'archal, et chargés de poudre grainée et de balles de mousquet.

— Diplom. *Manipule de cordelettes*. Quipos ou nœuds dont les Péruviens se servaient en place d'écriture.

MANIPULÉ, ÉE. part. pass. du v. Manipuler. S'empl. adjectiv.

MANIPULER. v. a. 1re conj. Chim. et pharm. Opérer avec la main sur des substances. Manipuler un médicament.

— Absol. Ce chimiste manipule bien. Une longue pratique donne seule le talent de bien manipuler.

— SE MANIPULER. v. pron. Être manipulé. Ces substances se manipulent facilement.

MANIQUE. s. f. (du lat. *manica*, mitaine). Techn. Morceau de cuir dont le cordonnier, le sellier, etc., s'entourent la paume et le dessus de la main, afin d'empêcher que le fil ciré ne les blesse lorsqu'ils serrent avec force les coutures.

— Prov. *Il entend la manique*. Il est popul. d'un homme adroit.

— *Il tire la manique, c'est un homme de la manique*. Se dit pour désigner un savetier.

— Quelques Dictionnaires écrivent aussi *manicle*. V. MANICLE.

MANISSA. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, près de Sarabet; 12,000 h.

MANISSE. Mythol. Idole monstrueuse des Tartares qui a neuf têtes disposées en pyramide.

MANISURE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées qui croît en Amérique, dans l'Inde et aux Antilles.

MANITOU. s. m. Relat. Esprit ou divinité tutélaire qu'adorent les sauvages de l'Amérique septentrionale et surtout les Illinois. Chacun d'eux choisit pour son manitou le premier objet qui frappe ses sens, et l'honore comme son protecteur. Au-dessus de ces dieux est le grand manitou ou le grand Esprit, l'Être suprême. Les sauvages n'entreprennent aucune hostilité sans consulter leur *manitou*. (B. de St.-P.)

MANITRONC. s. m. (ét. lat., *manus*, main; *truncus*, tronc). Entom. Segment antérieur du tronc des insectes, celui qui reçoit la tête.

MANIVEAU. s. m. Petit plateau ou petit panier d'osier sur lequel on range certains comestibles pour les vendre. Maniveau d'éperlans. Maniveau de champignons.

MANIVELLE. s. f. Mécan. Pièce ordinairement en fer, façonnée en équerre, dont une des branches se fixe par son bout sur l'axe d'une machine, d'une roue, et dont l'autre branche forme le manche par lequel on fait tourner à bras la machine ou la roue. Les manivelles jouent un grand rôle dans le mouvement des machines; c'est par leur moyen qu'on transforme le mouvement de rotation en celui de va-et-vient, et réciproquement, à l'aide d'un axe à deux manivelles, faisant entre elles un angle droit. Tourner une manivelle.

— Mar. Pièce de bois que le timonier tient à la main pour faire mouvoir le gouvernail.

— Impr. Morceau de bois creux et arrondi placé à la partie de la broche qui sert à faire rouler le train d'une presse.

— Maçonn. Brancard avec corde et crochet pour enlever des pierres.

— Cord. Instrument de fer pour tendre un cordage.

— Charronn. Essieu à manche pour conduire deux roues à la fois. ‖ Moitié d'essieu pour conduire une roue.

MANLIUS. (pr. *Man-li-uss*). Nom d'une famille patricienne de Rome qui produisit plusieurs personnages célèbres. ‖ MANLIUS CAPITOLINUS (Marcus). Lors de la prise de Rome par les Gaulois, sauva la capitale, attaquée par surprise pendant la nuit, et reçut le surnom de Capitolinus, 390 av. J.-C. Dans la suite il souleva le peuple contre le sénat, fut accusé d'aspirer à la royauté, et précipité du haut de la roche Tarpéienne, 384 av. J.-C. ‖ MANLIUS TORQUATUS. Fils du dictateur Manlius Imperiosus, qui l'avait relégué à la campagne. Ayant appris que son père était accusé pour ce fait, il se rendit chez le tribun accusateur, et l'engagea à se désister de sa poursuite. Nommé tribun militaire dans la guerre contre les Gaulois, il tua de sa main un Gaulois d'une taille gigantesque, et lui enleva son collier d'or (*torques*), d'où lui vint son surnom de Torquatus; consul dans la guerre contre les Latins, l'an 340 av. J.-C. Il fit trancher la tête à son fils pour avoir combattu contre sa défense. ‖ MANLIUS TORQUATUS. Consul en 224 av. J.-C. Soumit la Sardaigne. Rome n'ayant plus alors d'ennemis, il ferma le temple de Janus, ce qui n'était pas encore arrivé depuis Numa.

MANMADIN. Myth. ind. Le dieu de l'amour, fils de Vichnou et de Lakchmî.

MANMAGON. s. m. Relat. Fête solennelle célébrée tous les douze ans à Comboucounom, dans le Tanjaour.

MANNE. s. f. (pr. *mâ-ne*; d'un mot hébreu qui signifie *don*, *bienfait*; *manne* signifie donc littéralement *don du ciel*). Bot. Matière concrète et sucrée fournie par plusieurs végétaux et entre autres par le frêne à fleurs et le frêne à feuilles rondes, naturellement ou par suite d'incisions pratiquées artificiellement. On en connaît trois espèces principales: la manne en larmes, la manne en sorte et la manne grasse. La manne est soluble dans l'eau, de couleur blanche variant jusqu'au jaune, d'une odeur suave analogue à celle du miel, et d'une saveur douce, légèrement nauséabonde. La manne est un purgatif très-employé en médecine. On la récolte en Italie et en Sicile.

— Comm. *Manne d'encens*. Encens de choix ayant la couleur de la belle manne.

— Anc. minér. Couche de terre qui recouvre la veine de métal, et par laquelle on peut reconnaître quel est ce métal. ‖ *Manne d'or*. Terre qui recouvre de l'or.

— Hist. sainte. Substance analogue à la gomme, friable, très-douce, susceptible d'être pétrie en gâteaux, et que les uns regardent comme identique à la manne ordinaire, et d'autres comme une substance particulière. Quelque temps après leur sortie d'Égypte, les Hébreux, étant arrivés à la vallée de Sin, manquèrent de nourriture. Alors parut sur le sol, le matin après la rosée, cette substance que les Hébreux appelèrent manne. Elle se fondait au soleil et se corrompait dans vingt-quatre heures. Aussi ne devait-on en recueillir que pour la nourriture de la journée. Elle tomba pendant quarante ans, c'est-à-dire jusqu'à ce que les Israélites furent en possession de la Terre-Sainte.

— Fig. *C'est une bonne manne*, *une vraie manne*. Se dit d'un aliment qui est très-abondant et très-utile pour la nourriture du peuple.

— Fig. Dans le langage mystique, Aliment, nourriture céleste. La vérité est une manne céleste dont il faut nourrir son esprit et son cœur.

— Dans quelques écrivains ascétiques, Espèce de poussière embaumée qui, selon eux, sort du sépulcre des saints.

— Pêch. *Manne des poissons*. Papillon dont les poissons sont très-friands, et qui sert à faire des appâts.

— Art hermét. La matière de la terre. ‖ *Manne divine*. La matière de la pierre des philosophes.

MANNE. s. f. (pr. l'*a* bref; du sax. *mana*, corbeille; selon d'autres, du lat. *manus*, main). Sorte de panier rond, ovale ou rectangulaire, à fond plat, assez profond, sans anses extérieures, fabriqué ordinairement en osier, et à l'usage des chapeliers, des épiciers, des chandeliers, etc. Elles sont garnies à chaque bout d'une poignée qui sert à les transporter d'un lieu à un autre. On emploie aussi les mannes à mettre le linge, la vaisselle qu'on doit poser sur la table. Mettre la vaisselle dans la manne.

— *Manne d'enfant*. Long panier d'osier qui sert de berceau pour les enfants au maillot.

— *Manne à marée*. Grand panier à mettre le poisson.

MANNÉE. s. f. Le contenu d'une manne.

— Anc. cout. Ce que l'on donnait pour le droit de mouture.

MANNEQUIN. s. m. (pr. *ma-ne-kein*, dimin. de *manne*). Long panier de gros osier à claire voie ordinairement employé au transport des fruits et des légumes. Mannequin de marée. Mannequin de fruits.

— Jard. Longs paniers de gros osier et à claire voie dont on enveloppe les ifs, les arbres à fruits, les tilleuls. Ces mannequins sont destinés à garantir les arbres pendant leur jeunesse des atteintes des animaux qui pourraient les endommager.

— *Arbre à mannequin*. Dans les pépinières des environs de Paris, Arbres qu'après avoir cultivés pendant deux ou trois ans en pots ou en pleine terre, on place dans un panier à claire voie semblable à ceux dans lesquels on apporte les huîtres au marché, et qu'on enterre ensuite, afin qu'une ou deux années après, lorsqu'on veut les transplanter à demeure, on puisse les enlever avec la motte.

— Espèce de hotte à l'usage des chiffonniers.

— Peint. Figure d'homme plus ou moins grande que les peintres et les sculpteurs couvrent de draperies et d'habillements, suivant le sujet qu'ils veulent traiter. Tous les membres de ces mannequins sont à articulations. On fait des mannequins en bois et en métal (laiton et acier). Mannequin de grandeur naturelle. Petit mannequin.

— *Cette figure sent le mannequin*. Elle n'a pas été étudiée sur la nature.

— Archit. Diverses représentations de paniers chargés de fleurs et de fruits, lesquelles servent d'ornement aux édifices.

— Chir. Figure d'homme ou de femme sur laquelle les élèves s'exercent à l'application des bandages et à la manœuvre des accouchements.

— Fig. *Cet homme est un vrai mannequin*. Un homme qui n'a de l'homme que l'apparence, qui est sans caractère, que l'on fait mouvoir comme on veut.

MANNEQUINAGE. s. f. Archit. Genre de sculpture employé dans la décoration des édifices.

MANNEQUINÉ, ÉE. part. pass. du v. Mannequiner. Peint. et sculpt. S'empl. adjectiv. Qui est à la manière du mannequin, qui sent le mannequin. Vos chasseurs et vos amazones sont roides et *mannequinés*. (Dider.)

— *Draperies mannequinées*. Disposées avec affectation. Ce sont ces vêtements-là qui n'ont pas été *mannequinés*. (Dider.)

MANNEQUINER. v. a. 1re conj. Diderot a employé ce mot dans le sens de Donner la forme, l'apparence d'un mannequin. Cette robe de chambre est roide, empesée; elle me *mannequine*. (Dider.)

MANNET. s. m. Mamm. Espèce d'animal rongeur vulgairement connu sous le nom de Lièvre sauteur du Cap. Il est de la taille du lièvre, vit dans des terriers très-profonds, et se nourrit d'herbes et de graines. Sa chair est bonne à manger.

MANNETTE. s. f. (dimin. de *manne*). Petite manne. ‖ Grand panier à deux anses qu'on appelle aussi *banne*.

MANNHARTZBERG. Géogr. Chaîne de montagnes d'Allemagne s'étendant de la Moravie au Danube par la basse Autriche, et donnant son nom à deux cercles de la basse Autriche, le haut et le bas Mannhartzberg.

MANNIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *manna* manne; *fero*, porter). Bot. Qui donne de la manne, par l'effet de la piqûre des insectes ou autrement.

MANNIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *manna* manne; *pario*, engendrer). Bot. Qui produit, qui engendre la manne. ‖ Se dit d'un insecte dont la piqûre fait découler la manne des plantes.

MANNITE. s. f. Chim. Substance qu'on retire de la manne. Elle a une saveur sucrée; elle est soluble dans l'eau et dans l'alcool, surtout à chaud.

MANNSWERK. s. m. Métrol. Mesure de superficie pour les prairies en usage à Zurich, et qui vaut 32,000 pieds carrés de Zurich, ou ares 29,06537.

MANOEUVRE. s. m. (ét. lat., *manus*, main, *opus*, travail). D'une manière générale, Celui qui travaille de ses mains; ne s'applique cependant qu'à un apprenti qui sert les maçons, prépare le plâtre, le gâche; nettoie les règles, apporte les pierres, etc.

— Fig. et par dénigr. Se dit d'un homme qui exécute un ouvrage d'art sans goût et par routine. Ce n'est qu'un manœuvre. Compiler ainsi est un ouvrage de manœuvre.

— En mauvaise part. Homme rusé, subtil. Un rusé manœuvre. Peu usité dans ce sens.

MANOEUVRE. s. f. Mar. Action de gouverner, de conduire un vaisseau, de régler ses mouvements, de lui faire faire toutes les évolutions nécessaires, soit pour la route, soit pour le combat.

— Se dit en général de tous les cordages qui servent à gouverner et faire agir les vergues et les voiles d'un vaisseau, à tenir les mâts, etc. || *Manœuvres courantes.* Celles qui passent sur les poulies, comme les bras, les boulines, et qui servent à manœuvrer le vaisseau à tout moment. || *Manœuvres dormantes.* Cordages fixes, comme l'itague, les haubans, les galhaubans, les étais, qui ne passent pas par des poulies ou qui ne se manœuvrent que rarement. || *Manœuvres à queue de rat.* Celles qui vont en diminuant, et qui par conséquent sont moins garnies de cordons vers le bout que dans toute leur longueur. || *Manœuvres en bandes.* Celles qui n'étant ni tenues, ni amarrées, ne travaillent point. || *Manœuvres majors.* Les gros cordages, tels que les câbles, les haussières, les étais, les grelins. || *Manœuvres passées à contre.* Celles qui sont passées de l'arrière du vaisseau à l'avant, comme celles du mât d'artimon. || *Manœuvres passées à tours.* Celles qui sont passées de l'avant du vaisseau à l'arrière, comme les cordages du grand mât et ceux des mâts de beaupré et de misaine.

— Service des matelots et usage que l'on fait de tous les cordages pour faire mouvoir le vaisseau. || *Manœuvre basse.* Celle que l'on peut faire de dessus le pont. || *Manœuvre haute.* Celle qui se fait de dessus les hunes, les vergues et les cordages. || *Grosse manœuvre.* Travail qu'on fait pour embarquer les câbles et les canons et pour mettre les ancres à leur place. || *Manœuvre hardie.* Manœuvre périlleuse et difficile. || *Manœuvre fine.* Manœuvre prompte et délicate. || *Manœuvre tortue.* Mauvaise manœuvre.

— Art milit. Mouvement qu'on fait exécuter à des troupes. Manœuvres de guerre. Manœuvres d'une revue. Les savantes manœuvres de ce général ont décidé la victoire. L'armée se rassemble sans perte, et de savantes *manœuvres* forcèrent l'armée ennemie à se retirer et à prendre ses quartiers. (Volt.) L'Occident attache l'honneur des armes à la précision des *manœuvres.* (De Pradt.)

— Constr. Mouvement libre des ouvriers et des machines dans un endroit serré et étroit, pour y pouvoir travailler. Il faut laisser de la place pour que la manœuvre soit libre.

— Peint. Se dit d'un tableau dans lequel les couleurs sont bien fondues. La manœuvre de ce tableau est belle, il est bien empâté.

— Chirurg. Ensemble des opérations que les chirurgiens exécutent sur le cadavre ou sur le mannequin pour s'exercer à la pratique des opérations ou des accouchements.

— Fig. Moyens qu'on emploie pour réussir dans les affaires du monde. Il a fait une manœuvre qui a gâté ses affaires. Cette *manœuvre* peut être politique, mais il fallait de grands succès pour la rendre glorieuse. (Volt.) C'est là qu'on voit sensiblement les obscures *manœuvres* du vice. (J.-J. Rouss.) Je laisse un libre cours aux *manœuvres* de vos amis et aux vôtres. (Id.) Philippe n'eut garde d'envoyer aucun agent connu ou suspect; il sentait bien que tous soupçonneraient sa *manœuvre.* (Rollin.)

MANOEUVRÉE. s. f. Droit cout. Travail manuel. Les vassaux devaient des manœuvrées à leur seigneur.

MANOEUVRER. v. a. 1re conj. Faire faire des évolutions aux navires, aux manœuvres. Manœuvrer un vaisseau. Manœuvrer des voiles. Déjà les matelots anglais avaient passé sur le vaisseau entièrement démâté, pour le *manœuvrer.* (Volt.) Les Anglais qui étaient dans le vaisseau occupés à *manœuvrer* leur prise furent prisonniers eux-mêmes. (Id.)

— v. n. Travailler aux manœuvres, les gouverner et faire agir les vergues et les voiles d'un vaisseau pour faire une manœuvre. L'équipage a bien manœuvré. Il faut du temps à un matelot pour apprendre à bien manœuvrer.

— Art milit. Exécuter des manœuvres. Faire manœuvrer des troupes. L'armée manœuvra habilement.

— Fig. Faire jouer des ressorts pour réussir dans une affaire, dans une entreprise. Il a bien manœuvré dans cette affaire. Manœuvrer sourdement. Se prend le plus souvent en mauvaise part.

MANOEUVRIER. s. m. Mar. Celui qui entend bien la manœuvre des vaisseaux. Un bon, un fin, un excellent manœuvrier.

MANOEUVRIER, ÈRE. adj. Art milit. Se dit d'une armée, d'un corps de troupes habiles à faire des évolutions de tactique. Une armée manœuvrière. Des troupes manœuvrières.

MANOIR. s. m. (du lat. *manere*, rester, demeurer, ou du celt. *maner*, maison de noblesse). Vieux mot qui signifiait Maison, demeure. Il était surtout d'usage dans le style du palais. Un aîné partageant noblement doit avoir par préciput le principal manoir. Au moyen âge, toute habitation à laquelle était jointe une certaine étendue de territoire était un manoir. Le manoir comprenait souvent quatre hectares. Tout possesseur de trois manoirs était tenu, des le temps de Charlemagne, de marcher en personne à la guerre. Il y avait diverses sortes de manoirs. Manoir seigneurial. Manoir libre ou ingénu, Manoir servile.

— Se dit encore quelquefois en plaisantant. Venez me visiter dans mon manoir.

— S'emploie souvent en poésie. Tu l'as fait déloger de son *manoir* champêtre. (Ronsard.)

> Et dans les profondeurs d'un gothique *manoir*,
> Un bruit de cor se fait entendre.
> (Gérard.)

> Je vais dans mon *manoir* tranquille
> Goûter des plaisirs purs ignorés à la ville. (Marmas.)

— Les poètes disent aussi en parlant de l'enfer : Le manoir infernal. Le manoir ténébreux. Le sombre manoir. Le manoir de Pluton. Il était fête au *manoir* infernal. (Volt.)

> Je rêvais donc qu'au *manoir* ténébreux
> J'étais tombé, et que Pluton lui-même... (Volt.)

— *Le manoir liquide.* Se dit poétiq. pour L'Océan.

> Peu s'en fallut que le soleil
> Ne rebroussât d'horreur vers le *manoir* liquide.
> (La Font.)

MANOMÈTRE. s. m. (ét. gr., μανός, rare, ténu ; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui sert à mesurer la densité de l'air. Ce n'était d'abord qu'un simple globe de verre posé sur une balance très-sensible et mis en équilibre avec un poids équivalent, en sorte que la boule de verre l'emportait sur le poids ou le poids sur elle. Cette différence de poids s'appréciait au moyen d'une portion de cercle gradué sur lequel tournait la languette ou aiguille de la balance. Aujourd'hui, on préfère un tube de verre rempli d'air sec et plongeant dans une cuvette pleine de mercure. Lorsqu'on introduit cette cuvette dans une atmosphère dont on veut connaître l'élasticité, le mercure pressé par l'air ou les gaz qui y sont contenus monte plus ou moins dans le tube, qui est gradué et indique la force de la pression. Le manomètre sert surtout dans les machines à vapeur pour indiquer la force d'expansion de la vapeur, qu'on évalue en atmosphères, c'est-à-dire en une mesure pour laquelle la force atmosphérique ordinaire sert d'unité. Dans les machines à haute pression, le *manomètre* est une sorte de baromètre à siphon communiquant avec la chaudière, dont la force d'expansion chasse le mercure dans le tube gradué, qui indique ainsi à chaque instant la pression exercée par le gaz dans l'intérieur de la machine. (Encycl.)

MANOMÉTRIE. s. f. Phys. Art de se servir du manomètre.

MANOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport à la manométrie.

MANOQUE. s. f. Écon. rur. Petite botte de feuilles de tabac sèches et triées qu'on réunit et qu'on lie par leurs pétioles.

— Mar. Petite pièce de ligne de trente à soixante brasses, ployée comme un écheveau et liée au milieu. || *Ployé en manoque.* Se dit de toute ficelle ou corde arrangée de cette manière.

MANORINE. s. f. Ornith. Oiseau de l'ordre des sylvains et de la famille des chanteurs, au bec court, au plumage d'un vert olive, légèrement lavé de jaune en dessous. Il habite la Nouvelle-Hollande.

MANOSCOPE. s. m. (ét. gr., μανός, rare; σκοπέω, j'examine, je considère). Phys. Instrument propre à apprécier les variations qu'éprouve la densité de l'air. Il consiste en une balance très-exacte, offrant à l'un de ses bras une boule de cuivre vide d'air et très-volumineuse, et à l'autre un très-petit poids faisant équilibre à la boule. Celle-ci, perdant plus ou moins de son poids selon que le volume d'air qu'elle déplace est plus ou moins dense, le défaut d'équilibre qui en résulte est indiqué par le nombre de degrés qui parcourt un index sur un arc de cercle qui se trouve au milieu de la balance.

MANOSQUE. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Forcalquier (Basses-Alpes) ; 5,500 hab.

MANOU ou **MENOU.** Myth. ind. Nom du père du genre humain dans la mythologie indienne. C'est à lui que les Indiens attribuent le plus ancien code qui existe en sanscrit.

— Se dit de quatorze personnages héroïques ; chaque Manou est le chef d'un manwatara. Il a déjà paru sept Manous. Le septième Manou s'appelle Vaivaswata.

— *Code de Manou* ou *lois de Manou.* Code des Hindous, attribué au premier Manou ou Swayambhouva. C'est un recueil divisé en 12 livres qui traitent du droit public et privé et des commandements de Dieu. Il est difficile de déterminer l'époque à laquelle cet ouvrage fut composé, mais il remonte vraisemblablement à plusieurs siècles avant notre ère. Quelques-unes des dispositions du code de Manou rappellent une époque fort ancienne ; le bouddhisme semble y exister en germe ; la mythologie n'y est que peu développée, et nulle part on n'y trouve ordonné aux femmes de se brûler sur le corps de leurs maris. Ces lois forment des distiques rimés. Un grand nombre de savants en ont publié des commentaires et des remaniements.

MANOUF. s. m. Comm. Sorte de lin qui vient du Levant.

MANOUL. s. m. Mamm. Quadrupède de la Tartarie, du genre des chats.

MANOURABLE. s. m. Ant. cout. Celui qui doit la manœuvre à son seigneur.

MANOUVRIER. s. m. (ét. lat., *manus*, main ; *operarius*, ouvrier). Ouvrier qui travaille de ses mains et à la journée, qui vit du travail de ses mains.

MANOUVRIER, IÈRE. adj. Néol. Qui appartient, qui ressemble au travail du manouvrier.

— Combien je méprise ce genre d'érudition *manouvrière* qui m'entretient d'inutilités, me fait mourir d'ennui et menace d'encombrer nos bibliothèques. (Mercier.)

MANQUANT. part. prés. invar. du v. Manquer. Qui manque. Des personnes manquant à leurs devoirs, à leur parole. Des enfants manquant au respect qu'ils doivent à leurs parents.

MANQUANT, ANTE. adj. Qui est de moins là où il devrait se trouver. Les sommes manquantes. Les élèves manquants. Les soldats manquants. Les soldats manquants à l'appel. Les livraisons manquantes.

— substantiv. Les manquants. Les manquantes. Avoir soin de noter les manquants. Les manquants à l'appel.

— Qui croirait qu'un mot aussi usité ne se trouve dans aucun dictionnaire ?

MANQUE. s. m. Absence, défaut. Manque de parole. Manque d'argent. Manque d'esprit. Les femmes pardonnent aisément un *manque* de respect, quand il ne vient que d'un excès d'amour. (St-Evrem.) Quelques talents que l'on ait, le *manque* de politesse détruit l'estime. (Bell.) Je cherchai la cause du mal, et je crus l'avoir trouvée dans le *manque* d'instruction et de loisir. (J.-X. Martin.) Le *manque* de bonne foi m'offense. (Mme de Sév.) Il n'a *manque* d'amour ni *manque* de valeur. (Corn.)

— En peint. Le manque d'expression.

— Ce qui manque à une chose pour qu'elle soit complète, entière. J'ai trouvé cent francs de manque dans ce sac d'écus.

— *Manque de.* loc. prépos. Faute de. S'il est malheureux, ce n'est pas manque d'argent. Ce n'est pas manque de soins, s'il ne réussit pas en cette affaire.

— Au jeu de billard. *Manque de touche.* V. MANQUE-À-TOUCHER.

MANQUE. s. f. Législ. milit. Action de manquer à l'appel, faute que punissent les règlements. C'est sa troisième manque à l'appel. On dit aussi *manquement.*

— Syn. comp. MANQUE. MANQUEMENT. Comme on dit *manquement*, on dit aussi *manque* de foi. *Manque* exprime la nature, l'espèce de la chose, d'une manière générale ; *manquement* exprime l'action ou l'omission par laquelle on est coupable de ce *manquement.* Le *manque* est le *manquement* en soi et effectué ; le *manquement* est le *manque* s'effectuant.

MANQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Manquer. S'empl. adjectiv. C'est une affaire manquée, un projet manqué.

— Mal réussi, défectueux. Ouvrage manqué.

— Fam. Dénué de talent. Peintre, musicien, avocat, médecin manqué.

MANQUE-A-TOUCHER. s. m. (pr. *man-ka-tou-ché*). Au jeu de billard, se dit lorsque le joueur n'atteint pas la bille sur laquelle il joue. Des manque-à-toucher. On dit plus ordinairement *manque de touche.*

MANQUEMENT. s. m. Défaut par omission. Manquement de foi. Manquement de respect. Manquement de parole. Il est sujet aux manquements. La source la plus ordinaire des *manquements* des hommes est qu'ils s'effrayent trop du présent et qu'ils ne s'effrayent pas assez de l'avenir. (Card. de Retz.) Tout lui succédait, quand Tryphon, par un *manquement* de parole, le fit périr avec ses enfants. (Boss.) Tous les malheurs des hommes, tous les revers funestes dont les histoires sont remplies, les bévues des politiques et les *manquements* des grands capitaines, tout cela n'est venu que faute de savoir danser. (Mol.)

— Se dit quelquefois pour *manque.* C'est son troisième manquement à l'appel

— Syn. comp. MANQUEMENT. MANQUE. V. MANQUE.

MANQUER. v. n. 1re conj. Faire une faute. Tous les hommes sont sujets à manquer. Vous avez manqué dans cette occasion. Il n'y a personne qui ne manque quelquefois.

— Tomber, périr, ne pouvoir se soutenir. Cette maison manque par les fondements. Si cet homme manque, sa famille est dans la misère. Ce cheval manque par les jambes.

— S'affaisser. La terre manqua sous ses pieds.

— Ne point partir, en parlant d'une arme à feu. Son fusil manqua. Il m'aurait tué si ses pistolets n'avaient pas manqué.

— Fig. Faire banqueroute, faire faillite. Ce banquier a manqué. Cette maison a manqué d'un million.

— Défaillir. Le cœur lui manque. Les forces lui manquent. La parole lui manque. Les jambes me manquent.

— Faire faute. C'est l'argent qui lui manque. Les fruits ont manqué cette année. Les vivres manquaient aux assiégés. Cette ressource va leur *manquer* incessamment. (Volt.) Les dents *manquent* aux enfants. (Buff.) Suppléez dans vos pensées à ce qui *manquera* à mes expressions et à mes paroles. (Fléch.) C'est plutôt la volonté que l'art de se connaître qui *manque* à l'homme. (S. Dubay.) Ce ne sont pas les préceptes qui *manquent* aux hommes, mais bien les hommes qui *manquent* aux préceptes. (Id.) Les notions historiques, les monuments nous *manquent* pour résoudre cette question aussi intéressante que curieuse. (Fourn.)

— Être stérile, ne pas rapporter, ne rien produire. Les vignes ont manqué. Ces terres ont manqué. Cette année la sécheresse fut très-grande, de manière que les terres qui étaient dans les lieux élevés *manquèrent* absolument, tandis que celles qui purent être arrosées furent très-fertiles. (Montesq.)

— *Il ne lui manque que la parole.* Se dit d'un portrait très-ressemblant, ou quelquefois d'un animal fort intelligent.

— Être de moins, en parlant des personnes et des choses. Les derniers chants de ce poème manquant entièrement.

— Ne pas réussir. L'expérience a complètement manqué. Le feu d'artifice a manqué.

— Unipers. Il manque deux personnes. Il nous manque plusieurs convives. Il manque deux volumes à cet exemplaire de Voltaire. Il manque plusieurs décades de Tite-Live. Il est affreux qu'il ait *manqué* à ce réformateur des hommes la principale vertu, l'humanité. (Volt.) Il ne me *manque* que de vous embrasser. (Id.)

— *Manquer de.* Oublier, omettre de faire quelque chose. Ne manquez pas de vous y trouver. Ne manquez pas de vous trouver au rendez-vous. Je n'y manquerai pas. Je vous attends demain ; n'y *manquez* pas, au moins. (Boil.)

— Être sur le point de. Il a manqué de tomber, de se tuer. Il a manqué d'être pris. Fam.

— Avoir faute de. Manquer d'argent, de munitions. Manquer d'appétit, de courage. Manquer du nécessaire. Manquer de raison, d'expérience. Manquer d'occasions. Cet homme ne manque pas de vanité, d'ambition. J'ai *manqué* de mémoire et toi de confiance. (J.-J. Rouss.) Le général des impériaux *manquait* d'hommes et d'argent. (Volt.) Qu'il est à plaindre l'homme à talents qui *manque* de caractère. (A. Libes.) Les écrivains qui ont *manqué* de goût ont été presque tous des hommes du second ordre, nés dans un temps de décadence. (La Harpe.)

— *Ne pas manquer de.* Se dit ellipt. pour Ne pas manquer l'occasion de, l'avantage de, etc., et signifie à peu près Finir par. Cette acception est omise dans le dictionnaire de l'Académie. Qui cherche Dieu de bonne foi ne *manque* jamais de le trouver. (Boss.) On ne peut *manquer* d'être honoré des hommes quand on les tient par l'intérêt. (Fléch.) Les rapports de l'instituteur avec les parents ne peuvent *manquer* d'être fréquents. (Guizot.)

— *Manquer de parole.* Ne pas tenir sa parole.

— *Manquer à.* Ne pas faire ce que l'on doit à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose. Manquer à ses amis. Manquer à ses devoirs, à ses engagements, à un rendez-vous. J'espère que je ne m'oublierai pas jusqu'à *manquer* au respect que je dois à vos mœurs. (J.-J. Rouss.) Je n'ai jamais *manqué* à mes amis. (Volt.)

— *Manquer à quelqu'un.* Manquer au respect, aux égards qui lui sont dus. Il vous a manqué essentiellement. A qui ai-je *manqué* dans la moindre chose. (J.-J. Rouss.)

— *Manquer à toucher, manquer de touche.* Au billard, Ne pas atteindre la bille sur laquelle on joue.

— v. a. Laisser échapper une chose, l'occasion de faire quelque chose. Manquer son coup. Manquer son projet, son entreprise. Manquer l'occasion. L'occasion de faire des heureux est plus rare qu'on ne pense; la punition de l'avoir *manquée* est de ne la plus retrouver. (J.-J. Rouss.) Trente mille hommes commandés par Grouchy ont *manqué* l'heure et le chemin, et ne se sont pas trouvés à la bataille. (Las-Cases.)

> Rarement on peut voir, sans en être piqué,
> Posséder par un autre un cœur qu'on a *manqué.*
> (Molière.)

— Ne pas trouver. Je vous ai manqué d'une demi-heure. La police a manqué le voleur.

— Ne pas atteindre. Manquer une pièce de gibier. Je regrette bien d'avoir manqué ce lièvre.

> . . . . Le garde sort du bois :
> Depuis l'aube, dit-il, je cours dans cette plaine
> Après un vieux chevreuil que j'ai *manqué* deux fois
> Et qui m'a mis tout hors d'haleine. (Florian.)

— Par menace, *S'il me manque, je ne le manquerai pas.* Il peut compter sur les effets de mon ressentiment.

— Ne pas réussir dans une chose qu'on a entreprise. Ce peintre a tout à fait manqué son tableau. Il arrive quelquefois qu'un auteur en *manquant* son sujet se montre très-capable de réussir dans un autre. (La Harpe.)

— *Manquer une bille.* Au billard, ne pas envoyer une bille dans la blouse, comme on cherchait à le faire.

— *La manquer belle.* loc. fam. Échapper à un grand danger. Dans le combat, une balle perce son chapeau; il l'a manqué belle. Il est tombé du second étage sans se faire de mal; il l'a manqué belle.

— SE MANQUER. v. pron. Être manqué. Le gibier qu'on tire au vol se manque souvent.

— Se manquer réciproquement, ne pas s'atteindre. Les deux adversaires tirèrent l'un sur l'autre, mais ils se manquèrent.

— Manquer à soi. Se manquer à soi-même, Manquer à ce qu'on se doit, se faire tort. Le roi, poursuivi par l'implacable fortune, ne s'est jamais *manqué* à lui-même. (Fléch.)

— Différ. gramm. MANQUER UNE CHOSE. MANQUER À UNE CHOSE. Ne *manquer* aucun sermon du carême, c'est les entendre, et, en quelque sorte, les recevoir tous ; ne *manquer* à aucun,

c'est assister à tous. J'ai arrêté une place pour ne *manquer* aucun sermon du carême. (Fén.)

— MANQUER À, MANQUER DE. On *manque à* faire ce qu'on doit faire [illegible] ce qui constitue un [illegible]. A [illegible] *manque* à [illegible] *Ne manque* à verser la faveur [illegible] sur eux. [illegible] Je serai fidèle au roi que les dieux m'ont donné; j'aimerais mieux qu'il me fît mourir que de *manquer* à le [illegible]. On *manque de* faire une action précise, unique, qu'on oublie ou qu'on omet [illegible] à telle époque déterminée. *Ne manquez pas* d'y vous y trouver.

— [illegible] ou *manque* [illegible] Quelques personnes pensent qu'on peut dire [illegible], parce que, suivant [illegible], le pronom *il* est ellipsé, et que c'est comme s'il y avait : *il manque deux livraisons*. Parmi les [illegible] puissances de l'Europe on compte la Russie, l'Angleterre, la Prusse; *manque* la France, l'Autriche, etc. ‖ D'après la grammaire [illegible], quand on veut employer un impersonnel, on se sert du pronom *il*; le sous-entendre, c'est tomber dans l'obscurité. Aussi, toutes les fois qu'on retranche le pronom sujet, le pluriel du verbe est préférable au singulier, attendu qu'il y a inversion; il faut donc écrire : *il manque deux livraisons*, [illegible] *manque* la France, l'Autriche, etc., ou bien dire *il manque* deux livraisons, *il manque* deux personnes, etc. Cette [illegible] est [illegible] tous les dictionnaires.

MANS (LE) (pr. *Le Man*). Géogr. Ch.-l. du départ. de la Sarthe, près de la Sarthe, à 110 kil. de Paris; 23.230 hab. Les poulardes du Mans sont très-estimées.

— Hist. *Prise du Mans*. Combat à la suite duquel les Vendéens furent chassés de la ville du Mans, en 1793, par Marceau et Westermann.

MANS. s. m. Nom que les agriculteurs donnent à la larve du hanneton; ils l'appellent aussi ver blanc et ver turc.

MANSAIS. adj. m. Anc. métrol. Se disait de la monnaie des seigneurs du Mans. Denier et sol mansais.

— substantiv. Un mansais. Les mansais valaient un normand et demi.

MANSARD ou **MANSART.** s. m. Ornith. Nom vulgaire du pigeon ramier.

MANSARDE. s. f. Archit. Chambre pratiquée dans un comble brisé, de manière que la partie inférieure formant l'égout soit roide et presque à plomb de mur, et la supérieure, qui porte le faîtage, en pente plus douce. On y perce des lucarnes pour éclairer l'intérieur. On attribue l'idée des mansardes à l'architecte Mansard, qui aurait donné son nom à ce genre de constructions. Habiter une mansarde. Loger dans les mansardes. Les mansardes d'un hôtel.

— Fenêtre pratiquée dans la partie verticale d'un toit brisé. Le voleur s'est introduit par la mansarde. Fenêtre en mansarde.

— *Comble, toit en mansarde*. Comble, toit brisé.

— *Étage en mansarde*. Étage dont les chambres sont des mansardes.

— Art. milit. *Mansarde de tente*. Partie supérieure d'une tente d'officier, de l'espèce de celles qu'on nomme marquises.

MANSART ou **MANSARD** (François). Architecte, né en 1598, à Paris, mort à Paris en 1666. Il a fait la restauration de l'hôtel de Toulouse, achevé le château de Blois, et commencé le Val-de-Grâce, à Paris. Il bâtit ensuite l'église de Sainte-Marie de Chaillot, et le château de Maisons, près Saint-Germain en Laye. C'est lui qui a inventé cette sorte de couverture brisée, qu'on a appelée de son nom mansarde. ‖ MANSART (Jules Hardouin, dit). Neveu du précédent, né à Paris en 1645, fut chargé par Louis XIV des travaux d'architecture les plus importants du règne de ce prince. Il éleva les châteaux de Marly et du grand Trianon, celui de Clagny, la maison de Saint-Cyr; fit la place Vendôme, celle des Victoires, et mit le sceau à sa réputation par la construction du château de Versailles et de l'hôtel des Invalides. Il mourut subitement à Marly, en 1708.

MANSE. s. f. (de l'all. *mann*, homme; ou du lat. *manere*, rester). Anc. métrol. Dans les temps féodaux, Mesure de terre jugée nécessaire pour faire vivre un homme et sa famille. On l'évalue à environ 12 hectares.

— S'est dit du revenu d'un prélat, d'un abbé ou d'une communauté. De là trois sortes de manses : l'épiscopale, l'abbatiale et la conventuelle.

MANSEAU, ELLE. adj. Géogr. V. MANCEAU.

MANSEIN. s. m. Hortic. Variété de raisin.

MANSELLES. s. f. pl. Ponts et chauss. Bras d'une [illegible].

MANSFELD. Géogr. Ville des États prussiens (Saxe), jadis capitale d'un comté du même nom, aujourd'hui ch.-l. du cercle dit des montagnes de Mansfeld.

— *Comté de Mansfeld*. Ancien comté, d'empire dans la [illegible] d'Anhalt, d'[illegible] le comté de [illegible] Saxe électorale [illegible] se composait [illegible] naissait la [illegible] électorale, et l'autre [illegible] Magdebourg. Ce pays [illegible] pl. de mines fort riches. La maison des comtes de Mansfeld a produit plusieurs hommes remarquables.

MANSFELDOIS. s. m. pl. Hist. relig. Protestants d'Allemagne qui, dès le XVIe siècle, firent une secte à part, ayant à leur tête les comtes de Mansfeld.

MANSFENI. s. m. Ornith. Espèce d'aigle, de la grosseur du faucon, qui habite les Antilles et les rivages vaseux de l'Amérique méridionale.

MANSION. s. f. (du lat. *mansio*, demeure). Hist. anc. Lieu marqué sur les grandes routes, où les légions, les recrues, les généraux et les empereurs eux-mêmes, trouvaient préparé d'avance tout ce dont ils pouvaient avoir besoin. Il y avait aussi des mansions ou gîtes pour les particuliers qui voyageaient, et qui répondaient sans doute à ce que nous nommons aujourd'hui des auberges.

— Astron. Maison. Les vingt-huit mansions de la lune.

MANSIONNAIRE. s. m. (du lat. *mansio*, demeure). Hist. ecclés. Officier qui demeurait près de l'église, afin de la garder. Le mansionnaire passait souvent la nuit dans le [illegible]. Les [illegible] avaient des *mansionnaires* ou gardiens, chargés de les nettoyer et de les orner. (Fleury.)

— Officier des rois de France, de la deuxième race, chargé de faire préparer et meubler les appartements royaux. C'était un maréchal du palais.

MANSIONNERIE. s. f. Charge de mansionnaire.

MANSIONNIER. s. m. Anc. jurispr. Espèce de colon ou de fermier.

MANSJOUS. s. m. pl. Relat. Pirogues que les Indiens font avec le bois de différentes espèces de jacquier.

MANSLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Ruffec (Charente); 1,300 hab.

MANSOURAH. Géogr. Ville de la Basse-Égypte, sur la branche orientale du Nil, ch.-l. d'une province du même nom. Il s'y livra, en 1250, une bataille où saint Louis fut fait prisonnier par les Sarrasins. En 1798, la garnison française qui occupait cette place fut massacrée par les Arabes.

MANSUÉTAIRE. s. m. Ant. rom. Celui qui domptait et apprivoisait les bêtes féroces.

MANSUETTE. s. f. Jardin. Grosse poire pyramidale, courbée, obtuse, jaunâtre, tachetée de brun.

MANSUÉTUDE. s. f. (du lat. *mansuetudo*, même signif.). Douceur d'âme, patience; constante égalité de l'âme, qui supporte le mal de la même manière qu'elle fait le bien. Ce mot est surtout employé dans le langage mystique. La mansuétude est une vertu chrétienne. Saint Paul recommande aux évêques de tempérer par la *mansuétude* ce que l'autorité a de sévère. (Le P. Gail.)

— Hist. rom. Titre que l'on donnait aux empereurs. Eutrope dit à l'empereur Valens : D'après l'ordre de ta mansuetude, j'ai rassemblé dans un récit rapide l'histoire des Romains. ‖ Titre d'honneur qu'on donnait aux rois mérovingiens.

MANTAIS, AISE. adj. et s. Qui appartient à Mantes ou à ses habitants. ‖ Habitant de cette ville.

MANTAIS. s. m. Géogr. Petit pays de l'Ile-de-France, au S.-E. et S.-O. du Vexin français, le long de la rive gauche de la Seine, eut pour ch.-l. Mantes, puis Versailles. Le Mantais est aujourd'hui en grande partie renfermé dans le département de Seine-et-Oise; le reste est compris dans le département d'Eure-et-Loire.

MANTE. s. f. (du lat. *mantellum*. V. MANTEAU). Vêtement de femme ample et sans manches, qui se portait par-dessus les autres vêtements, dans les temps froids. Ce fut d'abord un grand voile noir traînant jusqu'à terre, que les dames de la cour portaient dans les grandes cérémonies et surtout dans le deuil.

— Par extens. en poésie, Voile, manteau.

> Et l'aiguille savante imitant la peinture,
> De sa *mante* royale embellit la bordure. (DELILLE.)

— Hist. ecclés. Chape de laine à capuchon, que le pape porte quelquefois. Jadis le premier diacre investissait le pape du souverain pontificat en lui mettant la mante.

— Habit de certaines religieuses.

— Comm. Grande couverture de lit, que l'on fabriquait autrefois à Montpellier, à Avignon et à Paris.

— MANTE DE MER. s. f. Crust. Nom vulgaire des crustacés de l'ordre des stomapodes, qui constituent le genre squille.

MANTE. s. f. (du lat. *mantis*, devin, parce que l'habitude qu'ont ces insectes d'étendre fréquemment leurs pattes antérieures avait fait imaginer qu'ils indiquaient ainsi ce qu'on leur demandait). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des coureurs, tribu des mantides. On trouve ces insectes sur le littoral de la Méditerranée, dans la Provence et le Languedoc. Ils se tiennent au soleil et sont très-voraces. La mante religieuse a été ainsi appelée, parce que la voyant [illegible] de derrière, [illegible] ses deux larges pattes de devant dans l'attitude de la prière. Les mantes tiennent des demoiselles par leurs ailes et la forme de leur corps, et des sauterelles par celle de leurs pattes de derrière. Mante orateur. Mante religieuse. Mante striée. Mante païenne. Mante précieuse.

MANTEAU. s. m. (du lat. *mantellum*; [illegible]). Vêtement [illegible] que les mains sont cachées sous ce vêtement, on écrivait autrefois *manteau*. Vêtement large, ample et sans manches, destiné à se placer par-dessus les autres vêtements, et à envelopper tout le corps. Il était en usage chez les Grecs, les Romains et l'adoptèrent que sous les Antonins. Les Espagnols en font un grand usage. Manteau d'hiver. Manteau d'été. Manteau bleu. Manteau noir. Manteau de campagne. Manteau de drap, de camelot, de velours. Manteau de deuil. S'envelopper de son manteau, dans son manteau. Avoir le nez dans son manteau. Tirer quelqu'un par son manteau. Les [illegible] portent un *manteau*, qui tantôt est ramassé en forme d'écharpe, et tantôt se déploie sur le corps, [illegible]. Bal ... Charles XII fait que [illegible] sur la terre [illegible] (Volt.)

— Fig. L'[illegible] a revêtu son manteau de neige. C'est alors que les zéphyrs, qui l'ont dépouillée au [illegible] des hivers, lui revêtissent de la robe du printemps. (B. de St-P.)

— *Manteau long*. Manteau de soie noire étroit, que les ecclésiastiques portent avec la soutane.

— *Manteau court*. Petit manteau de soie noire fort étroit, [illegible] jusqu'aux genoux, que les ecclésiastiques portent avec l'habit de ville.

— *Manteau de cérémonie*. Long manteau fourré, doublé et traînant à terre, que les rois, les princes et les grands dignitaires portent dans les cérémonies d'état. Manteau impérial. Manteau royal. Manteau ducal. Manteau de pair.

— *Manteau de cour*. Robe à longue queue et ouverte par devant que mettent les dames de la cour, les jours de présentation.

— *Manteau de deuil*. Long manteau noir que portent les proches parents du défunt et le maître des cérémonies, dans les grands enterrements.

— *Manteau couleur de muraille*. Espèce de manteau gris que les galants [illegible] portaient sous la régence, lorsqu'ils allaient le soir à quelque rendez-vous secret.

— *Manteau de lit, de nuit*. Espèce de manteau fort court et ordinairement ouvert dont les femmes et les malades se servent dans la chambre et dans le lit.

— *Manteau de dames*. Espèce de pelisse, ordinairement sans manches, que les femmes mettent par-dessus leurs vêtements.

— *Manteau d'armes*. Espèce de manteau de toile, de coutil, dont on couvre les faisceaux d'armes pour garantir les fusils de la pluie.

— *Manteau de guérite*. Capote à capuchon, à l'usage des factionnaires.

— Techn. Bout d'une pièce d'étoffe de laine qui se trouve du côté du chef et qui lui sert d'enveloppe. ‖ Enveloppe est [illegible], qui laisse un certain espace entre elle et le noyau.

— Archit. *Manteau de cheminée*. Partie qui avance le plus dans la chambre. ‖ Se dit aussi d'un barreau de fer qui, dans une cheminée, porte sur les jambages et qui soutient le manteau en maçonnerie.

— Fig. et fam. *Sous le manteau de la cheminée*. En cachette, ou, sans observer les formes. Cette transaction s'est faite sous le manteau de la cheminée.

— Fig. *Sous le manteau*. Clandestinement, en cachette. Livres vendus sous le manteau.

> Je vais lui demander certain livre nouveau
> Qu'on dit bon, car il est vendu sous le *manteau*. (REGNARD.)

— Fig. Apparence ou prétexte dont on veut couvrir une action souvent peu louable. Le vice se cache souvent sous le manteau de la vertu. Il cache sa haine et sa vengeance sous le manteau de la religion. Se faire un *manteau* de tout ce qu'on révère. (Mol.)

> D'un lâche orgueil leur esprit revêtu
> Se couvre du *manteau* d'une austère vertu (BOILEAU.)

— Fig. *S'envelopper de son manteau*. Attendre avec calme et résignation son sort.

— Théât. *Rôles à manteau*. Ceux des personnages graves et âgés, des tuteurs, des notaires, etc. Jouer les rôles à manteau, ou simplement, les manteaux.

— Théât. *Manteau d'arlequin*. Draperie d'ornement qui descend au-dessus de l'avant-scène et derrière la toile, et n'est visible que lorsque celle-ci est levée.

— Fauconn. Couleur du poil des animaux et du pennage des oiseaux de proie. Ce faucon a un manteau bien bigarré.

— Hist. *Manteau à bec*. Vêtement de cérémonie du grand maître de l'ordre de Malte.

— Anc. cout. *Droit de manteau*. Droit annuel de 10 livres tournois appartenant à chaque secrétaire de la couronne de France. Prendre gages et manteaux.

— Blas. Fourrure herminée sur laquelle est posé l'écu des souverains.

— Prov. *Il ne s'y faut fier, lorsqu'il fait beau, prends ton manteau; s'il pleut, prends-le si tu veux*. Il faut prévoir les éventualités fâcheuses, et se prémunir contre elles, lors même qu'elles ne paraissent pas probables.

— Prov. et fig. *Garder les manteaux*. Ne pas prendre part aux divertissements de ceux que l'on a accompagnés.

> Pendant que vous serez tête à tête,
> Je vous prie de garder les *manteaux*. (DA...)

— Zool. Partie supérieure du corps, principalement dans les oiseaux.

— Conchyl. Membrane charnue qui revêt l'intérieur des coquilles bivalves, et qui, ployée en deux sur le dos de l'animal, semble le couvrir comme un manteau. On a donné aussi le nom de manteau à la même partie, quoique considérablement modifiée, dans les mollusques céphalés, [illegible] nus. ‖ *Manteau de Saint-James*. Coquille précieuse du genre harpe. ‖ *Manteau ducal*. Nom généralement donné par les marchands d'objets d'histoire naturelle à une espèce de peigne, que la beauté et la variété de ses couleurs font beaucoup rechercher dans les collections.

— Infus. Masse épaisse ou membraneuse qui dans les infusoires paraît être la couche externe du corps de l'animal lui-même, se gonfle avec l'âge et protège les parties internes.

— Bot. Ensemble des pétales d'une anémone.

MANTEAUX-BIFORÉS. s. m. pl. Conchyl. Ordre de la classe des conchifères, comprenant ceux dont le manteau offre deux ouvertures, l'une servant de passage au pied, l'autre aux déjections.

MANTEAUX-OUVERTS. s. m. pl. Conchyl. Ordre de la classe des conchifères, comprenant ceux dont le manteau n'a pas d'ouverture spéciale pour les déjections et la respiration.

MANTEAUX-TRIFORÉS. s. m. pl. Conchyl. Ordre de la classe des conchifères, qui comprend ceux dont le manteau a trois ouvertures, une pour le pied, une pour les déjections et une pour la respiration.

MANTEAUX-TUBULEUX. s. m. pl. Conchyl. Ordre de la classe des conchifères, comprenant ceux dont le manteau est terminé postérieurement par deux tubes, ou par un seul partagé en deux conduits dans l'intérieur.

MANTEGNA (André). Célèbre peintre italien né en 1431. Son chef-d'œuvre est le Triomphe de César. On lui attribue communément l'invention de la gravure au burin pour les estampes. Il mourut en 1517.

MANTELÉ, ÉE. adj. Ornith. Se dit d'un oiseau dont la partie supérieure du corps est d'une teinte qui tranche avec celle du reste du corps. Corneille mantelée.

— Entom. Se dit encore d'un insecte dont les ailes sont, dans une partie de leur longueur, d'une teinte différente de celle de la pointe.

MANTELET. s. m. (pr. *man-te-lè*; dimin. de *manteau*). Sorte de manteau que les femmes appliquaient sur leurs épaules et sur la poitrine, pour les garantir du froid, auquel était adaptée une capuche qui, recouvrant la tête, y produisait le même effet. Mantelet ouaté. Mantelet doublé. L'usage de ces sortes de mantelets était général il y a cinquante ans. Les vieilles [illegible] n'est encore que le *mantelet* [illegible] seulement il coûte vingt fois plus. (Mérat.)

— Aujourd'hui, petit manteau de soie, de velours ou de drap, que les femmes portent sur leurs robes.

— Petit manteau violet que les évêques jettent sur leur rochet lorsqu'ils sont devant le pape ou son légat, pour témoigner que leur autorité lui est subordonnée.

Art. milit. Parapet portatif et roulant dont se couvraient les pionniers employés au travail d'un siége. Il était fait en gros madriers assemblés, ayant un mètre et demi de haut, unis par des barres de fer et formant quelquefois un angle et deux faces.

— Carross. Pièce de cuir qui s'abat devant la portière des calèches.

— Mar. Espèces de portes qui ferment les sabords.

— Blas. Espèce de lambrequin large et court dont les chevaliers couvraient leur casque et leur écu, et que quelques auteurs ont aussi appelé camail. ‖ Il se dit aussi des courtines du pavillon, des armoiries quand elles n'étaient pas recouvertes de leurs chapeaux.

MANTELET. s. m. Conchyl. Genre de coquillages qui fait le passage des cônes aux volutes.

MANTELINE. s. f. Manteau que portaient autrefois les femmes à la campagne.

MANTELURE. s. f. Vener. Se dit du poil du dos du chien, quand ce poil diffère de celui du reste du corps.

MANTÈQUE. s. f. Relat. Graisse de différents animaux dont les Arabes et les Barbaresques font un grand usage, en guise de beurre, pour préparer leurs mets.

MANTES. Géogr. Chef-lieu d'arrond. (Seine-et-Oise), à 56 kil. de Paris; 3,850 hab. Cette ville est bien bâtie et située dans une position charmante.

MANTICHORE. s. m. (pr. *man-ti-kore*). Entom. Genre de coléoptères, section des pentamères, famille des carnassiers, tribu des cicindélètes, aux mandibules longues et larges, à la tête très-grosse et large, au corselet cordiforme. Ces insectes sont carnassiers, vivent dans l'Afrique, courent avec rapidité et se cachent sous les pierres.

— Quadrupède fabuleux, sur lequel les naturalistes anciens ont débité beaucoup de contes.

MANTIDES. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à la mante. ‖ MANTIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des insectes orthoptères, ayant pour type le genre mante.

MANTIL. s. m. Anc. comm. Linge de table, et particulièrement nappe et napperon.

MANTILLE. s. f. (pr. *man-ti-ye*). Longue et large écharpe noire qui fait partie du costume national des Espagnoles. Elle se porte ordinairement sur la tête et se croise sous le menton, de manière à ne laisser voir distinctement que les yeux.

> Vrai Dieu! lorsque son œil pétille
> Sous la frange de ses réseaux,
> Rien que pour toucher sa mantille,
> De par tous les saints de Castille,
> On se ferait rompre les os! (ALF. DE MUSSET.)

— Écharpe de soie noire que les femmes portent un peu flottante sur les épaules et serrée sur la taille, comme une imitation de la mantille des Espagnoles. Mantille de dentelle. Mantille de velours. Mantille de soie.

MANTINÉE. Géogr. anc. Ville d'Arcadie, près de l'Argolide, est célèbre par trois batailles livrées sous les murs; la première en 418 av. J.-C., où les Lacédémoniens défirent l'armée d'Argos et d'Athènes; la deuxième en 363, où Épaminondas vainquit les Spartiates et périt dans l'action; la troisième en 296, où Démétrius Poliorcète battit le roi de Lacédémone, Archidame IV.

MANTINÉEN, ENNE. adj. et s. Habitant de Mantinée. ‖ Qui appartient à Mantinée ou à ses habitants.

MANTISALQUE. s. f. Bot. Genre ou sous-genre de plantes de l'ordre des synanthérées, de la tribu naturelle des centaurées. On ne connaît encore qu'une seule espèce, la mantisalque élégante. Cette plante habite l'Europe méridionale et la Barbarie; on la trouve dans le midi de la France.

MANTISPE. s. f. Entom. Genre d'insectes névroptères.

MANTO. Myth. Fameuse prophétesse, fille du devin Tirésias. Suivant quelques auteurs, ce fut elle qui composa les livres sibyllins et qui vendit à Tarquin le Superbe les livres sibyllins.

MANTO. s. m. Entom. [illegible]

MANTOIS. adj. et s. Géogr. V. MANTAIS.

MANTONNET. s. m. Serr. Pièce de fer qui sert à recevoir le bout des loquets ou loqueteaux, pour tenir une porte fermée. Il est quelquefois partie de la platine, comme dans les serrures à ressort, dont le pêne mouvant sert de loquet. Ce mot serait mieux écrit *mentonnet*. V. MENTONNET.

MANTOUAN, ANE adj. et s. Géogr. Habitant de Mantoue. ‖ Qui appartient à Mantoue ou à ses habitants.

MANTOUAN. s. m. Géogr. Le duché de Mantoue.

MANTOUE. Géogr. Ville des États Autrichiens, dans le royaume Lombard-Vénitien, chef-lieu de la délégation de Mantoue, au milieu de marais, dans une île du Mincio, à 124 kilom. de Milan. Cette ville est, tant par sa position que par les ouvrages de l'art, une des places les plus fortes de l'Europe. Sa population est de 30,000 hab. Elle renferme plusieurs beaux monuments, des académies, une bibliothèque, une université. Virgile naquit dans ses environs.

— Hist. Mantoue fut bâtie, suivant les uns, au XV^e siècle av. J.-C., selon les autres au XI^e, par Ocnus, et reçut le nom de Mantoue en l'honneur de la prophétesse Manto, mère d'Ocnus. Les Gaulois s'en emparèrent, puis les Romains en devinrent maîtres en 197 av. J.-C. Elle tomba successivement au pouvoir des Marcomans, de Radagaise, d'Alaric, passa aux Hérules, aux Ostrogoths, aux Grecs, aux Lombards, aux Francs, au royaume d'Italie, et devint une des républiques lombardes au milieu du XII^e siècle. En 1328, Louis I^er de Gonzague s'empara du pouvoir et fonda une dynastie qui régna près de quatre siècles. Après l'extinction de cette famille, en 1708, le Duché de Mantoue fut possédé par la maison d'Autriche. Les Français prirent la ville de Mantoue en 1797 et la rendirent en 1799. Elle revint en leur pouvoir en 1801, et ils ne l'ont rendue qu'en 1814.

— *Duché de Mantoue.* Comprenait le Mantouant, et depuis 1631 le Montferrat. Le pur Mantouan ou le vrai Duché de Mantoue était situé entre celui de Milan à l'O., celui de Modène et l'État ecclésiastique au S., la terre ferme vénitienne à l'E., et avait entre autres villes, outre Mantoue, Pizzighitone, Luzzara, Canneto, Guito, Quistello.

— *Délégation de Mantoue.* Une des neuf délégations du gouvernement de Milan, dans le royaume Lombard-Vénitien, répond à peu près à l'ancien Mantouan. Elle a 150 kilom. carrés et 250,000 hab.

— Poétiq. *Le cygne de Mantoue, le chantre de Mantoue.* Virgile.

MANTRA. s. m. Philol. ind. Prière des Hindous. Les mantras forment en général la deuxième partie de chacun des quatre livres des Védas.

MANTURE. s. f. Mar. Grand coup de mer, agitation violente des vagues, forte houle.

— Techn. Fil de fer qu'on a brûlé par place.

MANTURNA. s. f. Myth. rom. Divinité romaine qui était invoquée afin que la nouvelle épouse pût se plaire dans la demeure conjugale.

MANUAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *manus*, main). Féod. Se disait d'un droit qui résultait de l'épreuve manuelle ou corporelle. ‖ *Droit manuaire.* Droit du plus fort.

MANUATE. adj. des 2 g. (du lat. *manus*, main). Macum. Qui a des mains. ‖ MANUATES. s. m. pl. Section de la classe des mammifères, comprenant ceux de ces animaux qui ont des mains.

MANUBALISTE. s. f. (ét. lat., *manus*, main; *balista*, baliste). Arbalète à main, machine portative des anciens, qui servait à lancer des traits.

MANUBIAIRE. adj. des 2 g. Ant. rom. Qui concerne les dépouilles des ennemis vaincus. ‖ *Colonne manubiaire.* Espèce de colonne triomphale, ornée de trophées d'armes.

MANUCODE. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau de paradis.

MANUCODIATE. adj. des 2 g. Qui ressemble au manucode. ‖ MANUCODIATES. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux sylvains, qui a pour type le genre manucode.

MANUDUCTEUR. s. m. (ét. lat., *manus*, main; *ducere*, conduire). Mus. Chef d'un orchestre qui bat la mesure. ‖ Se disait autrefois d'un officier qui, placé au milieu du chœur, donnait le signal au choriste pour entonner, marquait le temps, battait la mesure et réglait le chant.

MANUDUCTION. s. f. (pr. *ma-nu-duk-ci-on*; ét. lat., *manus*, main; *ducere*, conduire). Chir. L'art de conduire la main dans les opérations.

MANUEL, ELLE. adj. (du lat. *manualis*, à la main, dérivé de *manus*, main). Qui se fait avec la main. Ouvrage, travail manuel. Opération manuelle. Je ne m'attacherai pas à prouver au long l'utilité des travaux *manuels* et des exercices du corps pour renforcer le tempérament et la santé. (J.-J. Rouss.)

— *Distribution manuelle.* Se dit particulièrement de ce que les chanoines reçoivent pour leur assistance [illegible]

MANUEL. s. m. Ouvrage présentant sous un petit format, qui permet de l'avoir continuellement à la main, l'essence des traités longs et étendus composés sur un sujet quelconque. Manuel [illegible]. Manuel des [illegible]. Manuel de l'[illegible]. Collection de manuels. Il n'y a pour ainsi dire pas de branche dans la science ou dans les arts pas de métier même qui n'ait son manuel. La France a beaucoup à envier à l'Allemagne, où des savants du premier ordre n'ont pas dédaigné d'écrire de simples *manuels*. (Encyc.)

— Particulièrement, Ouvrage dont on fait un fréquent usage, qu'on a toujours sous la main. Ce livre devrait être le manuel de tous ceux qui veulent s'instruire.

MANUEL (Louis-Pierre). Né à Montargis en 1751. Partisan zélé de la Révolution, il fut nommé procureur de la commune de Paris, en 1790, et plus tard député à la Convention. Dans le procès de Louis XVI, il vota la détention et le bannissement à la paix, et éveilla par cette conduite modérée les soupçons de ses anciens amis. Traduit au tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort le 14 novembre 1793. On a de lui un assez grand nombre d'écrits politiques. ‖ MANUEL (Jacques-Antoine). Né à Barcelonnette département des Basses-Alpes. Député à l'Assemblée nationale dans les Cent jours, il chercha vainement à réunir les partis napoléoniste et républicain devant les dangers de l'invasion étrangère; membre de la Chambre des députés sous la Restauration, il s'y montra l'un des plus vigoureux adversaires des tendances réactionnaires de ce gouvernement. En 1823, au milieu d'une discussion violente, la majorité de la Chambre, que la hardiesse de Manuel avait exaspérée, ordonna son exclusion, et sur le refus des gardes nationaux de service d'exécuter cet ordre, des gendarmes l'arrachèrent de la tribune. Il mourut le 20 août 1827; 100,000 personnes protestèrent par leur présence à ses obsèques contre la rigueur dont il avait été victime.

MANUELLE. s. f. Techn. Outil dont le cordier se sert pour tordre les cordages.

MANUELLEMENT. adv. Avec la main, de la main à la main. Donner, recevoir manuellement.

MANUFACTURE. s. f. (ét. lat. *manus*, main; *facere*, faire). Fabrication de certains produits de l'industrie. La manufacture des étoffes de laine et de soie est une source de richesses pour la France. Depuis un siècle, tous les genres de manufacture se sont perfectionnés. Fabrication est plus usité dans ce sens.

— Vaste entreprise occupant un grand nombre d'ouvriers. Bâtiment où l'on fabrique. Colbert fut le premier qui en France donna aux manufactures une existence assurée. Ce fut lui qui organisa les manufactures royales. On donne ce nom à des établissements entretenus par le gouvernement, et administrés à son profit par des agents nommés par lui. Il a été construit une fort belle manufacture. Fonder, établir une manufacture de draps, d'étoffes, de soie, de glaces. La manufacture de tapisseries des Gobelins. La manufacture de porcelaine de Sèvres.

— Les ouvriers de la manufacture. Toute la manufacture prit part à la fête. La manufacture s'est révoltée.

— Se dit quelquefois figur. et en mauvaise part. Le bureau de ce journal est une manufacture de calomnies. C'est une manufacture de libelles.

MANUFACTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Manufacturer. S'empl. adjectiv. Produits manufacturés.

MANUFACTURER. v. a. 1^re conj. Fabriquer des ouvrages dans une manufacture. Ces étoffes ont été manufacturées à Paris. On dit plus ordinairement fabriquer.

SE MANUFACTURER. v. pron. Être manufacturé. C'est à Lyon que se manufacture ce genre de soierie.

MANUFACTURIER, ÈRE. adj. Qui a rapport, qui appartient à la manufacture. Peuple manufacturier. Industrie manufacturière. Système manufacturier. Le régime manufacturier est un des dernières transformations de l'industrie moderne, transformation devenue nécessaire par le développement des besoins, l'exigence de la consommation et les progrès de la concurrence entre les différents peuples. (Lenormand.)

— substantiv. Celui ou celle qui est propriétaire d'une manufacture, qui entreprend des travaux de manufacture.

— Ouvrier qui travaille dans une manufacture.

MANULÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rhinanthées, originaire du Cap de Bonne-Espérance. Manulée à [illegible]. Manulée tomenteuse. Manulée hé[illegible].

MANULUVE. s. m. (ét. lat., *manus*, main; *luo*, je lave). Thérap. Moyen thérapeutique qui consiste dans l'immersion plus ou moins prolongée des mains et le plus souvent des avant-bras dans un liquide chaud. Quelques personnes, qui ont sans doute plus d'égard à l'euphonie de cette langue qu'à l'étymologie du mot, écrivent et prononcent *maniluve*. V. MANILUVE.

MANUMIS, ISE. part. pass. du v. Manumitter. S'empl. adjectiv. Qui est mis en liberté. ‖ Se disait substantiv. pour Affranchi.

MANUMISSION. s. f. (ét. lat. *manus*, main; *missus*, part. de *mittere*, envoyer). Affranchissement, action d'affranchir les esclaves. La manumission, qui était en usage chez les anciens Romains, avait passé dans le droit féodal; le maître, en présentant son esclave au magistrat, le tenait par la main, lui donnait un petit soufflet sur la joue et le laissait aller.

— S'est dit par analogie d'une manière générale dans le sens d'Affranchissement. L'animal qui jouit de sa *manumission* et va se désaltérer dans les eaux qui ne viendraient point à lui. (Rivarol.)

MANUMITTER. v. a. 1^re conj. (ét. lat., *manus*, main; *mittere*, envoyer). Anc. législ. Affranchir, mettre en liberté. Manumitter un serf.

MANUS. s. f. Législ. rom. Puissance du mari sur la femme. Elle s'acquérait de trois manières: 1° par la ferme du mariage appelée par confarréation, 2° par la coemption ou vente solennelle de la femme au mari, 3° par usucapion, qui s'accomplissait après deux années de mariage, à moins que pendant ce temps la femme ne s'absentât du domicile conjugal pendant trois jours et trois nuits.

MANUS (IN). (pr. *i-nn-ma-nuss*). Expression latine qui s'emploie dans cette phrase: *Dire son in manus*, recommander son âme à Dieu au moment de mourir.

MANUS-DEI. s. m. (littér. *de la main de Dieu*). Thérap. Emplâtre de la main de Dieu, ainsi nommé des grandes propriétés qu'on lui attribuait ainsi qu'à un autre emplâtre appelé divin.

MANUSCRIT, ITE. adj. Qui est écrit à la main, par opposition à ce qui est imprimé. Pièce, copie manuscrite. Ouvrage manuscrit.

— subst. au masculin. Un manuscrit. Il a vendu son manuscrit à l'imprimeur. J'ai lu cette pièce en manuscrit. Il m'a légué tous ses manuscrits. Je vous montrerai mon *manuscrit*, et je vous raconterai l'histoire que je vous ai commencée. (Alph. Karr.) On ne jette pas six mille francs dans la rivière simplement pour supprimer un *manuscrit*. (J.-J. Rouss.)

— Se dit particulièrement de certains écrits précieux par leur ancienneté ou par leur objet, ou par leur matière et leur rareté. Des manuscrits rares, curieux. De vieux manuscrits. Manuscrits grecs, arabes.

— Diplom. Tous les vieux manuscrits qui existent encore sont écrits sur parchemin ou sur papier. Les manuscrits écrits sur papier sont: 1° en papier égyptien, fait de la plante de papyrus; 2° en papier de coton ou de soie, inventé en Orient vers l'an 706 et dont l'usage n'a cessé entièrement qu'au milieu du XIV^e siècle; 3° en papier de toile, qui date de la première partie du XIII^e siècle. Les manuscrits étaient de [illegible], deux [illegible], les rouleaux, les livres reliés ou brochés.

— Philol. *Manuscrit d'Éléphantine ou de Philæ.* Manuscrit sur papyrus, trouvé en 1805 dans l'île d'Éléphantine, et contenant huit ou [illegible] vers de l'Iliade, [illegible]. On pense que ce manuscrit [illegible] Ptolémée.

MANUSTUPRATION. s. f. V. MASTURBATION.

MANUTENTION. s. f. (pr. *ma-nu-tan-ci-on*) [illegible]. Je lui ai [illegible] de mes affaires.

— En parlant des choses morales. Maintien, conservation. Les souverains et les magistrats doivent veiller à la manutention des lois. Les généraux doivent s'occuper de la manutention de la discipline. Peu usité dans ce sens.

— Admin. milit. Établissement où se fabrique et se conserve le pain pour la troupe.

MANUTENTIONNAIRE. s. m. (pr. *ma-nu-tan-ci-on-ne-re*). Admin. milit. Chef d'une manutention.

MANUTENTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Manutentionner. S'empl. adjectiv.

MANUTENTIONNEL, ELLE. adj. (pr. *ma-nu-tan-ci-o-nel*). De la manutention, qui appartient à la manutention.

MANUTENTIONNER. v. a. 1^re conj. (pr. *ma-nu-tan-ci-o-né*). Faire confectionner le pain de l'armée. Manutentionner les vivres de l'armée.

— Neutral. Ce fournisseur manutentionne depuis vingt ans.

— SE MANUTENTIONNER. v. pron. Être manutentionné. Le pain se manutentionne dans cette ville.

MANZANILLE. s. m. Bot. V. MANCENILLIER.

MANZEL. s. m. Relat. Rendez-vous de voyageurs en Perse, à la fin du jour.

MAON. s. m. Métrol. Poids indien. Le maon du [illegible] vaut [illegible] gr. 33,6610. Le maon du Bazar vaut kilogr. 36,[illegible]79.

MAONEY. s. m. Métrol. Mesure agraire de l'Inde qui équivaut à [illegible].

MAPOU. s. m. Bot. Il se dit, aux Antilles, de [illegible] arbres à [illegible].

MAPPAIRE. s. m. Ant. rom. Officier romain qui donnait le signal des jeux en jetant en l'air une nappe qu'il recevait des mains du personnage le plus considérable de l'assemblée, ou de celui qui donnait les jeux.

— Hist. Sous les deux premières races, Officier qui [illegible] au roi pour s'essuyer les mains.

MAPPE. s. f. (du lat. *mappa*, nappe). Hist. anc. Chez les Romains, linge de lin qui servait de signal pour annoncer le commencement des jeux.

— A signifié chez nous, torchon dont on se sert pour essuyer les meubles.

— S'est dit des cartes géographiques, des plans et [illegible] des *mappes* de nos géomètres. (J.-J. Rouss.)

— Bot. Espèce de ricin des Moluques.

MAPPEMONDE. s. f. (ét. lat., *mappa*, mot punique d'origine, et qui chez les Latins signifiait le drap dont on couvre la table et dont nous avons fait nappe; *mundus*, monde). Carte géographique qui représente la surface de tout le globe terrestre avec ses continents, ses fleuves, etc. Pour bien concevoir la projection d'une mappemonde, il faut se figurer qu'on a coupé un globe terrestre en deux suivant le plan de l'un de ses méridiens, et qu'ensuite on a placé les deux hémisphères l'une à côté de l'autre. Dans le tracé de la mappemonde, on fait en sorte que les [illegible] qui contiennent se trouvent chacun à part dans l'une des moitiés de la carte. On trace sur la mappemonde l'équateur, qu'on appelle aussi ligne équinoxiale ou simplement ligne, par la raison que dans cette carte la projection de ce cercle est une ligne droite. On y trace aussi les méridiens, les parallèles à l'équateur, les tropiques et tous les cercles enfin, que l'on est dans l'usage de tracer dans une carte ordinaire. Toute carte particulière est un fragment d'une mappemonde.

— *Mappemonde céleste.* Carte céleste dans laquelle on voit d'un coup d'œil la position des étoiles qui brillent dans l'un et dans l'autre hémisphère céleste.

— Conchyl. Espèce de coquille ainsi nommée parce que la disposition de ses couleurs a quelques rapports avec celle des terres sur les mappemondes.

— *Jeu de la mappemonde.* Sorte de jeu dans lequel on emploie un tableau représentant les diverses contrées de la terre.

MAPPER. v. a. 1^re conj. Vieux mot qui a signifié Tirer [illegible] ôter l'ordure, nettoyer en frottant. Madame Masseran aimait si fort la propreté, qu'elle faisait assez souvent *mapper* et brosser son appartement à la manière d'Angleterre [illegible] fois le jour. (Trev.)

MAPPIA. s. m. Bot. Nom donné à plusieurs plantes [illegible].

MAPROUNIER. s. m. (pr. *ma-prou-nié*). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des euphorbiacées. Le maprounier de la Guiane est un arbrisseau d'environ sept à huit pieds de haut, qui croît à Cayenne, et qui perd ses feuilles tous les ans.

MAQUE. s. f. Techn. Instrument avec lequel on donne la première préparation au chanvre pour le réduire en filasse après qu'il a été roui, On l'appelle aussi Brayoire.

MAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Maquer. S'empl. adjectiv. Chanvre maqué.

MAQUEBREU. s. [illegible]. Nom donné en Provence [illegible].

MAQUELETTE. s. f. [illegible] de *maque*. Petite massue.

MAQUER. v. a. 1^re conj. Rompre avec la maque. Maquer le chanvre.

MAQUEREAU. s. m. [illegible]

Ichthyol. Poisson du genre scombre, famille des scombéroïdes, ordre des acanthoptérygiens. Il se distingue par la présence de cinq petites nageoires attachées en dessus et en dessous de la queue, par une tête allongée, une bouche largement ouverte, une mâchoire supérieure dépassant un peu l'inférieure, un tronc comprimé, une nageoire caudale fourchue, et ses couleurs brillantes. Il est dépourvu d'écailles, et sa taille varie de 15 à 20 pouces. C'est au sein de l'Océan polaire, loin de la zone tempérée, que les maquereaux prennent probablement naissance. Ils sont pour les pêcheurs de la Flandre, de la Normandie et de la Bretagne, une source de richesse considérable. Le *petit maquereau* se distingue de l'espèce précédente par la présence d'une vessie natatoire; il est commun dans la Méditerranée, sur les côtes des îles Baléares, et sur les rivages de la Provence. La chair du maquereau est très-nutritive. En l'année 1430, c'était le seul poisson de mer qui parvînt jusqu'à Paris, où l'usage de l'apprêter avec des groseilles vertes paraît fort ancien. On ne connaît que trois ou quatre bonnes manières de préparer les maquereaux. Maquereaux à la maître d'hôtel. Maquereaux aux groseilles à l'ancienne mode. Maquereaux à la flamande. Filets de maquereaux. Laitances de maquereau. Maquereau frais. Maquereaux salés.

— Taches de la peau qui viennent particulièrement aux jambes et aux cuisses pour s'être chauffé de trop près. Ces taches sont ainsi nommées parce qu'elles imitent les taches des maquereaux.

MAQUEREAU, ELLE. adj. et s. (de *Mercurot*, dimin. de Mercure, petit Mercure, entreteneur de mauvais commerce). Celui, celle qui fait le métier de débaucher et de prostituer les femmes et les filles. C'est un terme dont il n'est pas honnête de se servir. Voltaire a su faire entrer ce mot dans un poëme badin, en prenant la précaution d'avertir qu'il était dans la bouche d'hommes sans éducation

> Ce qu'à la cour, où tout se peint en beau,
> Les courtisans nomment l'ami du prince,
> Mais qu'à la ville, et surtout en province,
> Les gens grossiers appellent *maquereau*.

MAQUERELLAGE. s. m. Métier infâme d'une personne qui débauche et prostitue les femmes et les filles.

— Ce mot, ainsi que le précédent, ne paraissait pas aussi malhonnête autrefois qu'il le paraît aujourd'hui. Il n'est *maquerellage* si propre et si ordinaire à corrompre les femmes, que de les paître et entretenir de leurs louanges. (Mont.) Ceux qui jugent qu'il n'y a point d'appétits si violents que ceux que l'amour engendre, ont cela pour leur opinion qu'ils tiennent au corps et à l'âme; et que tout l'homme en est possédé, en manière que la santé même en dépend, et est la médecine parfois contrainte de leur servir de *maquerellage*. (Id.) Toute l'Asie se servit et se consomma en guerres pour le *maquerellage* de Pâris. (Id.)

— Scarron dit :

> Que Cupidon pour tout potage
> N'est que dieu du *maquerellage*.

MAQUERELLEMENT. adv. En maquereau, en maquerelle.

> Circé, la méchante sorcière,
> Supposa *maquerellement*
> Aux chevaux du porte-lumière
> La cousine d'une jument (***)

MAQUERELLERIE. s. f. V. MAQUERELLAGE.

MAQUETTE. s. f. (de l'ital. *macchietta*, dimin. de *macchia*, tache, petite tache). Sculpt. Modèle informe et en petit d'un ouvrage de ronde-bosse. Maquette de cire. Maquette de terre.

MAQUI. s. m. (pr. *maki*). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes ou peut-être dioïques. Le *maqui glanduleux* est un arbrisseau du Chili, dont le fruit est une baie de la grosseur d'un pois. Ces baies sont bonnes à manger. Les habitants du Chili en retirent une liqueur dont ils font une sorte de vin.

MAQUIGNON. s. m. (pr. *ma-ki-gnon;* du lat. *mango*, *mangonis*, fait du gr. μάγγανον, artifice, intrigue, ruse ; marchand d'esclaves). Nom qu'on donnait autrefois indistinctement à tous les marchands de chevaux. Ne s'applique plus guère qu'en mauvaise part pour désigner Un marchand, un revendeur de chevaux qui fait métier de tromper les acheteurs.

— Par extens. Celui qui intrigue pour des mariages, des ventes, des échanges, etc. Cloué pour longtemps ici à faire le *maquignon* de mes nièces pour leur chercher une honnête alliance. (Galiani.)

— Fig. *Maquignons* de la gloire, ils en font le partage. (Combaud.)

MAQUIGNONNAGE. s. m. (pr. *ma-ki-gnona-ge*). Métier de maquignon. Exercer le maquignonnage.

— Par extens. Commerce illicite et secret. aire, exercer le maquignonnage.

MAQUIGNONNER. v. a. 1re conj. (rad. *maquignon*). User d'artifice pour faire paraître un cheval meilleur qu'il n'est.

— Fig. Se mêler de trafics illicites. Comme celui qui *maquignonnait* les enjôlements. (Chevalières.)

MAQUILLEUR. s. m. (pr. *ma-ki-ieur*). Mar. Bateau pour la pêche des maquereaux.

MAR. Abréviation des mots Marine, maritime.

MARA s. m. Mamm. Espèce de rongeur de la famille des caviens. Le pelage du mara est doux, soyeux, très-fourni, de couleur brune sur le dos et à la région externe des membres, blanche dans les autres parties. Les maras vivent par paires. Le mâle et la femelle vont de concert et marchent avec beaucoup de rapidité. Les Indiens mangent leur chair.

MARABBA s. m. Mus. Instrument arabe qui a deux cordes à l'unisson, et dont le corps est recouvert des deux côtés d'une peau tendue. Le marabba se joue avec un archet.

MARABOTIN. s. m. Ancienne monnaie d'Espagne et de Portugal. Le marabotin était une monnaie d'or des Maures. V. MARABOUTIN.

MARABOU. s. m. Ornith. Oiseau du genre cigogne que nous connaissons aussi sous le nom d'argala. Les marabous se trouvent en très-grand nombre au Sénégal et dans l'Inde. Chandernagor et Calcutta nourrissent une infinité de ces animaux qui y sont très-utiles en dévorant toutes les immondices qui se trouvent dans les rues. Le gouvernement les y a pris sous sa protection, et une amende de 200 francs est infligée à celui qui tue un marabou. Ces oiseaux sont tellement apprivoisés dans ces pays, qu'ils ne manquent pas de se rendre tous les jours à l'heure du dîner devant les casernes où ils se tiennent régulièrement alignés, attendant la fin du repas pour dévorer les restes qu'on leur jette, et surtout les os dont ils sont friands. On les réduit à la domesticité, afin de leur ôter, à mesure qu'elles poussent, leurs plumes si précieuses pour le commerce

— Plumes de marabou. Chapeau orné de marabous. Une coiffure garnie de marabous. Le marabou est souple, léger, ondoyant, et se prête merveilleusement aux gracieuses combinaisons de la mode. Les plus grandes qualités du *marabou* aux yeux des dames ne sont pas sa souplesse et sa vaporeuse légèreté, mais bien sa cherté, sa rareté et son origine indienne. (Guérin.)

MARABOUT. s. m. (de l'ar. *marbouth*, religieux, solitaire). Surnom donné à une race d'Arabes qui, ayant successivement pénétré dans la partie occidentale de l'Afrique, s'étaient enfin établis dans le désert de Saharah, afin de s'isoler des autres tribus musulmanes et de se livrer plus librement aux autres pratiques superstitieuses du mahométisme. Les chefs des Marabouts devinrent dans la suite souverains des deux Mauritanies, fondèrent la ville et l'empire de Maroc, et régnèrent même en Espagne.

— Signifie encore, dans les États barbaresques, Un religieux, un anachorète, unique desservant d'une mosquée de campagne ou d'une chapelle sépulcrale grossièrement construite.

— Temple rustique ou chapelle sépulcrale desservie par un marabout.

— Sorte de coquemar, composé de fer et de cuivre, qui vient du Levant et qui par sa forme peu élégante et sa base fort large, ressemble beaucoup à ces temples rustiques desservis par un marabout.

— Pop. Par allusion, soit au vase, soit à la mosquée, soit au desservant, Homme laid, mal bâti, sale et grossier. C'est un marabout, un vilain marabout, un vrai marabout. Cette locution vient, dit-on, de l'arrivée à Paris, en 1715, d'un ambassadeur de Perse auquel on en fit l'application, quoiqu'il ne fût pas Africain.

— Anc. mar. Grande voile des galères supprimée depuis comme embarrassante et inutile.

MARABOUTIN. s. m. (rad. *marabout*). Métrol. Monnaie d'or qui eut cours dans le moyen âge en Espagne, en Portugal, en Languedoc. De graves discussions s'élevèrent au commencement du XVIIIe siècle au sujet de ce mot. Mais aucun d'eux ne paraît avoir deviné la véritable étymologie du nom de cette monnaie, qui doit avoir été introduite ou frappée dans la Péninsule, sous la dénomination des Morabethoun ou Almoravides.

MARACA. s. m. Bot. Nom qu'on donne dans le Brésil à des courges de la grosseur de la tête, qui étant desséchées, vidées et remplies de cailloux, servent de tambour de basque.

— Relat. Vase dont on se sert au Pérou pour recueillir un baume précieux qui porte le même nom.

MARACAXAO. s. m. Ornith. Nom vernaculaire d'un oiseau du Mexique, de l'ordre des chanteurs. C'est une espèce de chardonneret. Le mâle a la taille du chardonneret commun, le devant de la tête et de la gorge est rouge. Le dessus de la tête et le cou de la femelle sont cendrés.

MARACAYBO. Géogr. Ville de l'Amérique du Sud, ch.-l. du dép. de Zulia ; 20,000 hab.

— *Lac de Maracaybo*. Golfe situé dans le Venezuela. 11,000 kilom. carrés. Il communique avec le détroit de ce nom et reçoit plusieurs rivières. Maracaybo est bâti sur ses bords. || *Golfe de Maracaybo*. Golfe de la mer des Antilles, le long de la côte de la Colombie. Il reçoit les eaux du lac Maracaybo. || *Province de Maracaybo*. Une des quatre provinces du dép. de Zulia, dans la république de Venezuela. Villes principales Maracaybo, Perija, Alta-Gracia, Gibraltar.

MARACH. Géogr. Ville murée de la Turquie d'Asie, ch.-l. du pachalik de ce nom. Château, vieilles mosquées.

— *Pachalik de Marach*. Pachalik de la Turquie d'Asie, entre les pachaliks de Roum et de Diarbekir, d'Alep et d'Adana. 310 kilom. sur 220; 250,000 hab. Traversé par le Taurus, arrosé par l'Euphrate. Climat et sol variés Fruits délicieux.

MARADROLOGIE. s. f. (ét. gr., μάραθρον, fenouil ; λόγος, discours). Traité du fenouil. Titre d'un ouvrage de J.-E. Shenk.

MARADROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a a rapport la maradrologie.

MARAÏAÏBA. s. m. Bot. Palmier d'Amérique à feuilles larges, à tige entièrement couverte d'épines noires, très-dures, et dont les fruits, disposés en grappes, de la grosseur d'un œuf de pigeon, sont bons à manger.

MARAÎCHER. s. m. (rad. *marais*). L'Académie le définit : Jardinier qui cultive un marais. Cette définition n'est pas juste. On appelle maraîchers, à Paris, des jardiniers qui cultivent, dans l'intérieur de cette ville ou dans les environs, des terres qui n'étaient autrefois que des marais. La vie du maraîcher est pénible. Attaché à un champ resserré, le maraîcher en obtient à force d'activité et de soins industrieux cinq à six récoltes dans la même année. Dès la pointe du jour le *maraîcher* commence son travail ; courbé tout le jour au milieu de ses semis variés, combinés avec les besoins de chaque saison, et dirigés avec autant d'ordre que de propreté ; la nuit close peut seule suspendre des travaux qui doivent renaître le lendemain. (Guérin.)

— Se dit aussi des cultivateurs qui fournissent les asperges, les artichauts, les melons, le céleri, les cardons, etc. Les travaux de ces maraîchers diffèrent de ceux des précédents. L'inclinaison convenable du sol, l'exposition et l'abondance des eaux sont les trois conditions que doit surtout rechercher celui qui veut établir un marais.

MARAÎCHER, ÈRE. adj. Qui a rapport à la culture des terrains ou jardins consacrés à la production des plantes légumières pour la consommation des habitants de Paris. Culture maraîchère. Plantes maraîchères. Année maraîchère. Industrie maraîchère. L'année maraîchère se divise en trois saisons. La Société d'Agriculture de la Seine avait proposé, en 1810, un prix au meilleur traité de la culture *maraîchère*. (De Morog.)

MARAICHIN. s. m. Nom qu'on donne aux bœufs élevés dans les marais du Poitou et de l'Aunis.

MARAIGNON. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de la très-jeune anguille.

MARAIL. s. m. Ornith. Espèce de faisan de Cayenne.

MARAIS. s. m. (pr. *ma-rè;* du lat. *mariscus*, jonc marin). Géol. Terrain plus ou moins étendu, dont la surface est habituellement couverte d'eau stagnante, et dont le sol est formé par un limon composé d'argile et de débris plus ou moins altérés des végétaux nombreux qui s'en élèvent. Les débris d'animaux et de végétaux putréfiés rendent les marais insalubres. Les marais les plus remarquables sont, en Amérique, ceux de l'embouchure du Mississipi, de l'Orénoque et du fleuve des Amazones ; en Asie, ceux de l'Euphrate et le Palus-Méotide ; en Europe, ceux de Moscovie, à la source du Don ; de Finlande entre la mer Baltique et la mer Blanche ; ceux de Hollande et de Westphalie ; en France, ceux de la côte occidentale, dans les départements des Landes et de la Gironde.

— Se dit aussi des Lieux humides et bas quelquefois submergés, et où l'eau se trouve habituellement à un ou deux pieds au-dessus du sol. Marais d'eau douce. Marais saumâtre. Des pluies abondantes, le débordement des fleuves et des rivières sur un plateau bas et encaissé dans une terre à fond imperméable, sont le plus souvent la cause de la formation des marais d'eau douce. Les principales plantes des marais sont les conferves, les stratiotes, les potamogétons, les scirpes, les joncs et les carex. Les crapauds, les grenouilles vertes, la couleuvre lisse et la vipère, la salamandre et les sirènes, habitent les marais. Les effluves qui se dégagent des marais en rendent le voisinage malsain. Sous le régime féodal, les seigneurs étaient de droit propriétaires des *marais*, à moins que l'Etat, les communes ou les particuliers n'eussent des titres à leur opposer. (Lemonn.)

> Le Bosphore m'a vu par de nouveaux apprêts,
> Ramener la terreur au fond de ses *marais*.
> (RACINE.)

— *Marais verts*. Marais recouverts d'une couche de gazon ou d'herbages souvent assez élevés, qui trouvent dans une première couche de terreau une nourriture abondante. Les marais verts donnent le plus souvent un produit en foin.

— *Marais à tourbe, stériles ou à bruyères*. Marais sur lesquels il ne croît guère que les plantes qui forment la tourbe, et un petit nombre d'autres, telles que l'ornithogale jaune, le lidérer à feuilles étroites, le piment royal et la bruyère. Les marais à tourbe ne donnent presque aucun produit, si ce n'est peut-être un misérable pâturage.

— *Marais salants*. Étendue de terrains que viennent inonder les eaux de la mer et que l'on a disposés de manière à pouvoir y retenir les eaux de la mer, et en recueillir par évaporation le sel marin qu'elles contiennent. Pour former un marais salant, il faut choisir une plage aussi unie que possible, connaître les hauteurs des plus grandes marées, afin d'empêcher le flot de passer au-dessus des digues que l'on est obligé de construire, et celle des marais élevés pour que le marais ne puisse jamais manquer d'eau ; il doit être exposé aux vents du nord et de l'est, qui étant les plus vifs et les plus secs sont préférables, parce que l'évaporation se fait alors plus rapidement dans un temps donné. En France, les principaux marais salants sont dans le Midi, à Pécais (Hérault.) Le jas d'un marais salant. Les aires d'un marais salant. Les villes, les maures, la table, le muant, les brassours d'un marais salant.

— Géogr. *Marais pontins*. Marais situés dans les États du pape, au midi de Rome, s'étendant de Nettuno à Terracina. Ces marais se forment de la grande quantité d'eau que d'innombrables sources, provenant des montagnes voisines amènent dans la plaine, où, faute de déclivité, elle se répand, croupit, et n'est absorbée que très-lentement par les sables.

— Nom de la contrée où se trouvent ces marais. Les habitants des Marais-Pontins sont animés d'un esprit de brigandage qu'on ne saurait réprimer. On trouve dans les Marais-Pontins beaucoup de champs labourés, d'immenses pâturages où paissent des chevaux et des troupeaux de bœufs et de buffles.

— Hist. *Le marais* ou *la plaine*. Nom qu'on donna en 1793, à la partie la moins élevée de la salle de la Convention où siégeaient les membres du parti modéré. La faction démagogique occupait la partie la plus élevée, désignée sous le nom de *la montagne*. On disait l'*armée du marais* et par dénigrement les *crapauds du marais*.

— Quartier de Paris, qu'on appelle aussi quartier du Temple.

— Bot. *Fève de marais*. V. FÈVE.

— Prov. *Il n'est que pois et blé de marais*. Le blé et les légumes viennent bien sur les bosses d'un marais salant.

MARAJOLO. s. m. Métrol. Monnaie effective de Bologne valant deux sous du pays.

MARALDI. Nom de deux célèbres astronomes, oncle et neveu, de la famille de Cassini. Le premier, Jacques-Philippe, né dans le comté de Nice en 1665, mort en 1729 ; l'autre, Jean-Dominique, né à Paris en 1709, mort en 1788.

MARALDI. s. m. Ichthyol. Espèce de poissons du genre des gades et de la division des merluches.

MARALIA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, famille des araliacées. Le maralia est un petit arbrisseau de l'île de Madagascar, chargé de feuilles alternes ailées, à fleurs disposées en grappes pendantes composées de petites ombelles à longs pédoncules.

MARAMBA. Myth. afr. Idole adorée des habitants de Maïmba, qui se consacrent à son culte dès l'âge de douze ans.

MARAMPOYAN. s. m. Bot. Nom vernaculaire d'une plante médicinale de Sumatra, dont les jeunes pousses sont employées pour frotter les membres après une violente fatigue.

MARAN, ANE. s. Hist. Nom que les Espagnols donnent aux Maures, et qui par extension signifie Un homme de basse extraction.

MARANATHA. exclam. (littéral. en syriaq. *que le Seigneur vienne !*) Formule d'anathème ou de malédiction empruntée à la Bible. Si quelqu'un n'aime point Notre-Seigneur, qu'il soit anathème, *maranatha !* (St Paul.)

MARANCE. s. f. Anc. cout. Amende qu'on payait pour des fautes légères.

MARANCER. v. a. 1re conj. Anc. cout. Condamner à la peine nommée *marance*.

MARANDER. v. a. 1re conj. Pêch. Se dit en Normandie pour, Raccommoder un filet.

MARANE s. des 2 g. Hist. V. MARAN.

MARANGOUIN. s. m. Entom. V. MARINGOUIN.

MARANHAM. Géogr. Ile, ville, fleuve et province du Brésil.

MARANS Géogr. Ch.-l. de cant. (Charente-Inférieure), arr. de La Rochelle ; 4,500 hab. Marais salants ; blé, légumes.

MARANTA. s. m. Bot. Genre de plantes originaires de l'Amérique, dont on cultive trois espèces dans nos jardins. Le maranta zébré du Brésil est remarquable par ses longues feuilles rayées de brun velouté et de jaune en dessus, et d'un beau violet en dessous. Le maranta zébré, le maranta à feuilles de balisier, et le maranta bicolore, se cultivent en serre chaude et avec les précautions employées pour les plantes qui, comme elles, appartiennent à la famille des amomées.

MARANTACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au maranta. || MARANTACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre maranta.

MARASCA ou **MARASQUE.** s. m. Hortic. Espèce de petite cerise acide avec laquelle on fait le marasquin, qui en tire son nom.

MARASME. s. m. (pr. *ma-rass-me;* du lat. *marasmus*, même signif. ; dérivé du gr. μαραίνω, dessécher). Pathol. Maigreur extrême de tout le corps. Le marasme s'observe quelquefois chez les individus parvenus à une vieillesse très-avancée ; il est dans ce cas le résultat naturel de l'affaiblissement progressif des forces vitales, des mouvements de composition et de décomposition qui tendent à s'arrêter de la périphérie aux centres. Le marasme s'observe plus souvent dans les maladies chroniques. Le marasme des malades atteints de phthisie, de gastro-entérites chroniques,

est l'effet de la persistance du mal lui-même. Le *marasme* consiste dans un défaut de nutrition, et dans un affaiblissement provenant de la lésion d'un organe quelconque, dont l'action semble s'accroître aux dépens de celle du tissu cellulaire. (Renauldin.) Les causes capables de produire le *marasme* sont extrêmement nombreuses. (Id.)

— Fig. Le ministère anglais pourrait espérer en favorisant la discorde, en laissant de l'espoir aux mécontents, de nous voir peu à peu tomber dans un dégoût égal du despotisme et de la liberté, désespérer de nous-mêmes, nous consumer lentement dans un *marasme* politique. (Mirabeau.)

MARASQUIN. s. m. (pr. *ma-ras-kin*; rad. *marasca*). Liqueur provenant de la distillation du fruit du marasque. On la fabrique surtout à Zara (Dalmatie). Elle est très-recherchée le long de l'Adriatique; il s'en exporte aussi pour les pays étrangers.

MARAT (Jean-Paul). Fameux démagogue, né en Suisse en 1744, vint à Paris exercer la profession de médecin, et se fit un certain nom par ses écrits sur les sciences naturelles. D'un caractère violent, d'une imagination ardente, il embrassa avec exaltation les principes et les idées de la révolution, publia des journaux incendiaires, devint l'idole du peuple, s'immisça, dans le comité de salut public, eut la plus grande part aux massacres de septembre, ainsi qu'à la condamnation de Louis XVI, fit décréter la création du tribunal révolutionnaire, attaqua avec fureur les Girondins, et par sa politique atroce, s'abreuva de sang dans tout le cours de sa popularité. Il fut assassiné dans son bain par une jeune femme, Charlotte Corday, qui voulait délivrer sa patrie d'une tyrannie odieuse, le 13 juillet 1793.

MARATHON. Géogr. Bourg de l'Attique, à 31 kilomètres d'Athènes. Dans la première guerre médique, Miltiade y remporta sur les Perses une victoire décisive, l'an 490 av. J.-C.

MARATHRUM. s. m. (pr. *ma-ra-tromm*; du gr. μαραθρον, fenouil). Bot. Plante qui croît à la Nouvelle-Grenade, sur les rochers. Ses feuilles très-découpées rappellent celles du fenouil; sa souche tubéreuse admet de nombreuses racines; les fleurs naissent solitaires sur des pédoncules radicaux.

MARÂTRE. s. f. (du lat. *mater*, mère). Belle-mère. Ne se prend qu'en mauvaise part. Constantin fit mourir son fils par les instigations de sa marâtre. Crispe, fils de Constantin, mais d'un autre mariage, accusé par Fauste, sa *marâtre*, de l'avoir voulu corrompre, trouva son père inflexible. (Boss.)

— Par extension, Mère qui traite rudement ses propres enfants. Médée n'était point une mère, mais une marâtre.

— Ce mot est beau dans le style noble, soit en prose, soit en vers.

Jusque sur notre autel votre injuste *marâtre*
Veut offrir à Baal un encens idolâtre. (Racine.)

Périsse la *marâtre*,
Périsse le cœur dur de soi-même idolâtre,
Qui peut goûter en paix, dans le suprême rang,
Le barbare plaisir d'hériter de son sang. (Voltaire.)

— Fig. L'adversité est notre mère, la prospérité n'est que notre *marâtre*. (Mont.)

— Il s'emploie au figuré, non-seulement comme nom, mais aussi comme adjectif. C'est sur une terre *marâtre* que le génie humain s'évertue par les plus industrieux efforts. (Virey.) Précipitation, ennemie de sagesse *marâtre*, de toute bonne action. (Charron.)

La nature *marâtre*, en ces affreux climats,
Ne produit au lieu d'or que du fer, des soldats.
(Crébillon.)

Que maudit soit le jour où la haine *marâtre*
En foule de ton sein rejeta tes enfants (Delille.)

La jeunesse au travail ardente, opiniâtre,
Creuse d'un soc tranchant une terre *marâtre*. (Gaston.)

MARATTES. Géogr. Peuples de la presqu'île de l'Inde. V. MAHRATTES.

MARATTIA. s. m. Bot. Genre de la famille des fougères, remarquable par sa fructification située à la surface inférieure des frondes, et composée de grosses capsules très-nombreuses. Les marattias sont des fougères exotiques qu'on ne voit chez nous que dans les herbiers; elles se distinguent par la beauté et la grandeur de leurs frondes, toujours deux fois ailées. Trois espèces sont plus connues, le marattia ailé, le marattia à feuilles de frêne, et le marattia à feuilles de sorbier.

MARATTIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre marattia. ‖ MARATTIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des fougères, qui a pour type le genre marattia.

MARATTIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Marattiacé.

MARAUD, AUDE. (pr. *ma-rô, ode*; du gr. μαρός, même signif.) Mauvais sujet, coquin fripon, gueux, vaurien. C'est un terme de mépris. Il ne faut point ajouter foi à tout ce que dit ce maraud. Cette femme est une maraude. Ma foi, *maraude*, vous ne vous rirez pas de nous. (Mol.)

Quoi! je vous vois, *marauds*,
Vite, sortez, friponne, allez, quittez ces lieux.
(Molière.)

Voyant la splendeur peu commune
Dont ce *maraud* est revêtu,
Qui ne dirait que la fortune
Veut faire enrager la vertu? (Gomb.)

MARAUDAGE. s. m. (rad. *maraude*). Action de marauder, d'aller en maraude. Réprimer le maraudage.

MARAUDAILLE. s. f. (pr. *marô-da-ye*; rad. *maraud*). Canaille, réunion de marauds. Ces *maraudailles* de Paris disent que Marforio demande à Pasquin pourquoi on nous prend en une même année Philisbourg et Maestricht, et que Pasquin répond, parce que M. de Turenne est à Saint-Denis et M. le prince à Chantilly. (Mme de Sév.)

MARAUDE. s. f. (rad. *maraud*). Vol commis par des soldats écartés de l'armée. Maraude simple. Maraude avec récidive. Maraude à main armée. La *maraude* et le vagabondage des soldats devinrent des délits militaires, lorsque les lois de la discipline régirent les armées et qu'une organisation régulière assura leur existence. (Encycl.) Pendant nos guerres de la Révolution, le soldat manquant souvent d'objets nécessaires à ses premiers besoins, les chefs se virent souvent forcés de tolérer la *maraude*. (Sicard.) Sous l'Empire, la *maraude* simple était punie de la prison et de l'exposition; la *maraude* avec récidive, de cinq ans de fer, et la *maraude* à main armée, de huit ans de la même peine. (Id.)

— Action de butiner, courses, vagabondage dans le dessein de butiner. Aller en maraude. Venir de la maraude. Réprimer la maraude.

MARAUDÉ. part. pass. invar. du v. Marauder.

MARAUDER. v. n. 1re conj. (rad. *maraud*). Aller en maraude. Il se dit particulièrement des soldats qui s'écartent de l'armée pour butiner. Il est défendu aux soldats de marauder sous des peines très-sévères. Dans des temps malheureux, les chefs se sont vus forcés de permettre aux soldats de marauder pour subvenir à leurs besoins. Dans le moyen âge, un des moyens les plus communs employés par les seigneurs pour s'enrichir était de marauder.

MARAUDEUR. s. m. Soldat qui maraude. Arrêter, punir les maraudeurs. Dans le moyen âge, les provinces étaient infestées de maraudeurs.

— Par extens. Toute personne qui entre dans les biens d'autrui pour y prendre quelque chose qui sert d'aliment.

MARAVÉDIS ou **MARAVEDI.** s. m. (de *almoravide*). Mot par lequel les Espagnols désignaient une petite monnaie de cuivre qui vaut un centime et demi. C'est aujourd'hui une monnaie fictive dont deux forment un ochavo, et 34 un réal. La plus ancienne mention qui soit faite des maravédis dans l'histoire d'Espagne est sous Alphonse, lors de la bataille de Las Navas. On trouve dans les lois espagnoles des maravédis de différentes espèces. Maravédis sans additions. Maravédis alphonsins. Maravédis blancs. Maravédis bons. Maravédis de bonne monnaie. Maravédis combreuos. Maravédis noirs. Maravédis vieux.

MARAXE. s. m. Ichthyol. Poisson des Indes, plus cruel et plus grand que le tiburon, et dont la chair n'est pas bonne à manger.

— Conchyl. Coquille du genre buccin. ‖ Espèce de turbinelle.

MARBOURG. Géogr. Ville de la Hesse électorale, ch.-l. de la Haute-Hesse, bâtie sur la Lahn et sur le penchant d'une colline dominée par un château; 7,000 hab. A Marbourg s'est tenu un célèbre colloque entre les réformés et les protestants, représentés par Zwingle et Luther.

MARBRE. s. m. (du lat. *marmor*, même sens, le second *m* syncopé et le *b* interposé, comme dans *chambre* de *camera*). Minér. Pierre calcaire, compacte et dure, mais que le fer peut rayer. Les variétés classées parmi les sels terreux sont spécifiées en minéralogie sous le nom de chaux carbonatée, parce que, composées de chaux et d'acide carbonique, si elles sont fortement chauffées elles donnent pour la plupart de la chaux vive. Le marbre se reconnaît à son effervescence avec les acides. Il s'étage par bancs immenses et épais, et va jusqu'à former à lui seul une montagne entière ou s'alterne de couches de granit. Dans plusieurs variétés de marbre la phosphorescence est une de leurs propriétés. Le nombre des marbres est infini, ainsi que la combinaison de leurs taches, de leurs veines et de leurs couleurs. Ils composent une grande partie du globe. Plus les marbres se rapprochent de la cime des monts, plus ils sont estimés, plus ils sont compactes et susceptibles de prendre un beau poli, plus ils ont d'homogénéité. Presque toutes les chaînes de montagnes fournissent du marbre. Les Pyrénées, l'Espagne, l'Italie, abondent en beaux marbres. Les couleurs, les veines, les taches des marbres, sont le produit de substances étrangères qui se sont infiltrées primitivement dans la pâte calcaire. Marbres simples. Marbres brèches, marbres composés et marbres lumachelles. Marbres antiques. Marbres modernes. Marbre calcaire, saccharoïde, salin, statuaire, rouge antique, blanc, veiné, bleu turquin, incarnat, royal, rouge de Vérone, jaune de Sienne, jaune de Vérone, jaune antique, noir antique. Marbre de Campan, isabelle, de Campan rouge, griotte, vert antique, vert d'Égypte, vert de mer, vert poireau, vert de Suse, vert de Florence. Polir le marbre. Scier le marbre. Une figure de marbre. Une statue de marbre. Une colonne de marbre. Un tombeau de marbre. Tout le dedans est incrusté de marbre. Incrustation de marbre. Une carrière de marbre. Graver sur le marbre. Qui me donnera le burin que Job désirait pour graver sur l'airain et sur le *marbre* cette parole sortie de sa bouche. (Boss.) On l'a vu marcher sur les eaux comme sur un *marbre* solide. (Fléch.)

Rentrons, et qu'un sang pur par mes mains épanché
Lave jusques au *marbre* où ses pas ont touché.
(Racine.)

Elle a d'Auguste aperçu la statue,
Et mouillant de ses pleurs le *marbre* de ses pieds. (Id.)

Les *marbres* de Paros, les *marbres* de Nubie,
Ceux qui dorment au sein de l'antique Arabie
Aux grottes de Memphis, aux rives des Génois,
Des bouts de l'univers rassemblés à sa voix,
En formes tour à tour pompeuses ou riantes,
Venaient développer leurs veines ondoyantes;
Ces *marbres* à grand bruit se mouvaient, se plaçaient.
(Thomas.)

— *Marbre statuaire*. Celui qu'on emploie à faire des statues. On le nomme aussi Marbre salin, marbre blanc. Ce marbre est connu dans la minéralogie sous le nom de *chaux carbonatée saccharoïde*, parce que sa texture grenue et brillante a l'aspect du sucre. Pas un débris de corps organisé ne s'y trouve et n'en altère la pureté. Cette pierre, souvent d'un blanc de lait, appartient exclusivement aux terrains de cristallisation. Les marbres statuaires fameux chez les anciens étaient ceux de Paros, de Naxos, de Ténédos, de Thasos, de Lesbos, de Chio, du mont Pentélès, près d'Athènes; de l'Hymette, qui y touche; de la Proconnèse, dans la mer de Marmara; les marbres de l'Arabie, dont les blocs sont aussi blancs que la neige. Le marbre de Carrare, en Italie, surpasse en blancheur celui de Paros. Employé aujourd'hui exclusivement à tout autre par nos statuaires, il était souvent préféré par les anciens à celui de cette île fameuse.

— Ouvrage en marbre, surtout au pluriel. Des marbres antiques. Un beau marbre. Tous ces *marbres* vivants sont les fils du ciseau. (Lebrun.)

Le *marbre*, façonné par une main savante,
M'offre en ses traits hardis une image vivante.
(Dulard.)

Sous la main de nos Praxitèles,
Respirez, *marbres* de Paros.
(Fr. de Neufch.)

— Par métaphore, Tombeau, sépulcre. Et vous, *marbres* sacrés de nos premiers aïeux. (Crébill.)

Ils diront vos vertus; c'est peu: je veux un jour
Qu'un *marbre* solennel atteste notre amour.
(Delille.)

— Se prend au figuré pour L'image de la froideur, de l'indifférence. Être froid comme un marbre.

— De la dureté, de l'insensibilité. Cœur de marbre. La cour est un édifice de *marbre*: les gens y sont fort polis, mais fort durs. (La Bruy.) En France comme en Italie, une seule plante végète sur le *marbre*, c'est la mendicité. (Lemontey.)

— De l'immobilité. Demeurer comme un marbre. Il demeura comme un marbre à ce spectacle. Je demeurai comme un *marbre* à ce discours. (Mariv.)

— Techn. Pierre pour broyer les drogues, les couleurs. ‖ Pierre sur laquelle les imprimeurs posent les formes. Dans la plupart des imprimeries, cette pierre a été remplacée par une table de fer; on continue toutefois de lui donner le nom de marbre. Poser une forme sur le marbre.

— *Marbres d'Arundel*. Marbres que le comte d'Arundel, Thomas Howard, fit acheter des mains des Turcs, qui les avaient enlevés à un antiquaire européen voyageant en Grèce et en Asie pour y recueillir ces débris de l'art antique. Ils s'appellent aussi *Marbres de Paros*, du lieu où ils furent trouvés, et *Marbres d'Oxford*, du nom de l'université d'Oxford, sous la tutelle de laquelle ils furent mis. Ces marbres, rangés dans les jardins du comte d'Arundel, au bord de la Tamise, étalèrent aux yeux des érudits des caractères respectés par le temps, et devinrent une vraie source de lumières pour l'histoire de la Grèce.

— *Marbres d'Elgin*. V. ELGIN.

— Anc. jurispr. *Table de marbre*. Nom donné à trois juridictions qui siégeaient au palais. La grande salle où elles s'assemblaient était occupée par une grande table de marbre destinée aux banquets royaux. Les juges se plaçaient autour de cette table. Les trois juridictions de la table de marbre étaient, 1° la connétablie et maréchaussée de France; 2° l'amirauté; 3° la déformation générale des eaux et forêts. Cette dernière était la plus considérable par le nombre et l'importance des causes. On l'appelait spécialement: *Chambre de la table de marbre*. Elle se composait d'un président à mortier, d'un nombre déterminé de conseillers de la grand'chambre, auxquels se joignaient les magistrats attachés particulièrement à cette juridiction. La table de marbre fut détruite par le grand incendie du palais en 1618; mais les trois juridictions qui siégeaient à l'entour n'en conservèrent pas moins leur premier nom jusqu'en 1790. ‖ C'était autour de cette table que se réunissaient à diverses fêtes de l'année les clercs du palais, dits *clercs de la basoche*, pour y représenter des scènes bouffonnes ou satiriques, nommées *sotties*, *farces*, ou *moralités*. Le roman de *Notre-Dame de Paris* s'ouvre par une représentation autour de la table de marbre, pleine de mouvement, de couleur et d'originalité.

— Mar. *Marbre du gouvernail*. Cylindre horizontal sur lequel s'enveloppent les cordages qui font mouvoir la barre du gouvernail, et qui, établi sur l'arrière, tourne sur son axe à l'aide d'une roue verticale dont les rayons ont leurs mortaises sur tout le centre des deux extrémités.

MARBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Marbrer. S'empl. adjectiv. Qui imite le marbre. Papier marbré.

— Nuancé de différentes couleurs. Étoffe marbrée.

— Irrégulièrement panaché. Fleurs marbrées.

— *Truffes marbrées*. Truffes grises et blanches en dedans.

MARBRÉ. s. m. Bot. Nom donné à des champignons du genre bolet. Les marbrés se font connaître à leur surface entr'ouverte, plus ou moins profondément découpée, et sillonnée en manière de fortes veines de marbre. Ils naissent dans nos bois en automne. Le marbré feuille morte. Le marbré bistre. Le marbré olivâtre. Le marbré couleuvre.

— Erpét. Genre de reptiles sauriens dont l'espèce type, l'iguane marbré, est la seule qui soit connue. Le marbré n'a pas de crête dorsale; ses doigts ne sont point dilatés; sa gorge est extensible, et il a la faculté de changer de couleur à son gré, comme le caméléon. C'est un joli animal dont les teintes brunâtres cendrées sont tellement variées, qu'on les a comparées aux nuances que présente le marbre. Il est propre à l'Amérique méridionale.

MARBRÉE. s. f. Ichthyol. Nom qu'on donne dans quelques départements à la lamproie commune.

— Nom spécifique d'une torpille et d'une améline de la mer de Nice.

MARBRER. v. a. 1re conj. (rad. *marbre*). Imiter par la peinture les couleurs variées du marbre. Marbrer du papier. Marbrer une étoffe. Quelle main délicate a ainsi marbré les pétales de ces fleurs?

— Absol. L'art de marbrer. Les couleurs dont on se sert pour marbrer.

— SE MARBRER. v. pron. Être marbré. Les papiers qui doivent se marbrer.

MARBRERIE. s. f. Art de tailler, de polir le marbre.

— Atelier de marbrier.

MARBREUR, EUSE. s. (rad. *marbre*). Artisan qui donne au papier les couleurs du marbre.

MARBRIER. s. m. Artisan qui travaille le marbre. Habile marbrier.

MARBRIER, IÈRE. adj. Qui a rapport au marbre. Industrie marbrière.

MARBRIÈRE. s. f. Carrière de marbre.

MARBRURE. s. f. Imitation du marbre sur le papier, sur la tranche ou sur la couverture d'un livre. Belle marbrure. Marbrure bien faite.

MARC. s. m. (pr. *mar*; du bas lat. *marca*, même signif.). Métrol. Nom d'un poids qui valait 8 onces anciennes, ou 64 gros, ou 192 deniers, ou 4,608 grains. On commença à se servir en France du poids de marc sous Philippe Ier, dans le XIe siècle. En 1783, la valeur du marc d'or fut fixée, par arrêt du conseil d'État, à 474 livres 10 sous 10 deniers, et celle du marc d'argent fin à 31 livres 12 sous 3 deniers. Aujourd'hui la valeur du marc d'or est d'environ 800 fr.

— *Poids de marc*. 8 onces ou la moitié de la livre de Paris, telle qu'elle existait avant le système décimal.

— *Au marc la livre*. Manière de répartir ce qui doit être reçu ou payé par chacun en proportion de sa créance ou de son intérêt dans une affaire.

— Anc. jurispr. *Marc d'or*. Certaine finance que le titulaire d'un office payait au roi avant d'en obtenir les provisions.

— *Marc d'argent*. Droit que les notaires payaient au roi en pays de droit écrit, pour le joyeux avénement à la couronne. Le droit de marc d'argent était un droit domanial.

MARC. s. m. (pr. *mar*; du bas lat. *marcus*, fait de *amurca*, marc d'huile; dériv. du gr. ἀμέργω, je trais, j'exprime). Ce qui reste des fruits ou des herbes dont on a extrait le jus par la pression ou par l'ébullition. Du marc de café. Du marc de raisin. Marc de betterave, de pommes, de poires. Le marc des olives offre la peau, le parenchyme et les détritus des noyaux. Les poules et les dindons mangent fort bien le marc de raisin. Le marc de raisin garantit du hâle les planches d'un jardin. Le *marc* de vin au sortir du pressoir contient encore un peu de vin dont on peut obtenir de l'eau-de-vie par la distillation. (De Morog.) Dans quelques vignobles des bords du Rhin et dans plusieurs de nos départements du Midi, on donne le *marc* de raisin aux bestiaux pendant l'hiver. (Id.)

— Fig. Je ne conseille point aux dames d'appeler leur honneur leur devoir: leur devoir est le *marc*, leur honneur n'est que l'écorce. (Montaigne.) Les autres réservent à vivre jusqu'à ce qu'ils ne puissent plus vivre; à jouir de la vie alors qu'il n'y aura plus que la lie et le *marc*. (Charr.) Pour découvrir et savoir quelle est la vraie prud'homie, il ne faut s'arrêter aux actions; ce n'en est que le *marc*, et le plus grossier: il faut pénétrer au dedans et savoir le motif qui fait jouer les cordes. (Id.) Si le plaisir se vendait, les riches en tireraient la quintessence; le *marc* resterait pour le peuple. (Noel.)

MARC (Saint). Un des quatre évangélistes, né, à ce qu'on croit, dans la Cyrénaïque; s'attacha

de bonne heure à saint Pierre, l'accompagna dans ses travaux, le suivit à Rome, où il lui servit d'interprète.

— SAINT MARC. Pape, 18 janvier 336; n'occupa le saint-siège que huit mois et deux jours.

— MARC. Hérésiarque, disciple de Valentin; reconnaissait un principe du mal et une quaternité composée de l'Ineffable, le Silence, la Père et la Vérité; il fit des prodiges qu'on croit les effets du somnambulisme, et fonda la secte des marcosiens.

MARCASSIN. s. m. Jeune sanglier qui n'a pas encore de défenses. Une laie avec ses marcassins.

— Nom donné aux jeunes cochons dans quelques cantons. Une truie et ses marcassins.

MARCASSITE. s. m. Minér. Nom donné aux fers pyriteux ou sulfures jaunes, d'un jaune d'or ou d'une [illegible] et d'une pureté assez grande pour être susceptibles d'être taillés, polis et employés comme objet d'ornement.

MARCEAU (J.-B.). Général républicain, né à Chartres en 1769, s'engagea à quinze ans; devint commandant du 1er bataillon d'Eure-et-Loire; fit la guerre de la Vendée. Général de division, il bloqua Mayence en 1796, reçut un coup de feu près de Limbourg, dont il mourut quelque temps après, le 21 septembre 1796. L'armée autrichienne et l'armée française lui rendirent les honneurs militaires. Beaucoup d'humanité, de désintéressement, de courage et de talent stratégique.

MARCEAU. s. m. Ichthyol. Espèce de saule.

MARCEL (Saint). Pape, 308-309; succéda à St Marcellin; fut banni par l'empereur Maxence pour avoir occasionné quelques troubles par sa sévérité envers ceux qui avaient failli dans les persécutions. On le fête le 16 janvier. || Évêque de Paris célèbre par sa piété, fut élevé sur ce siége épiscopal à la fin du IVe siècle, et l'occupa jusqu'à sa mort, vers 440. || ÉTIENNE MARCEL. Prévôt des marchands de Paris; se signala par son audace pendant la captivité du roi Jean; souleva le peuple contre l'autorité du dauphin et contre la noblesse; porta le trouble dans les états généraux de 1356, en engageant les députés du tiers à refuser des subsides et à réclamer au contraire des réformes exagérées. Il se préparait à ouvrir les portes de Paris à Charles le Mauvais, roi de Navarre, lorsqu'il fut tué par deux courageux citoyens, Jean et Simon Maillard.

— *Faubourg St-Marcel* ou vulgairement *St-Marceau*. Un des faubourgs de Paris, situé entre le faubourg St-Jacques, le Jardin des Plantes et la barrière de Fontainebleau. C'était autrefois une ville séparée. En 1686, la porte de St-Marcel fut démolie, le terrain de la contrescarpe du fossé St-Victor fut aplani, le fossé comblé; des maisons furent bâties le long des murs de la ville, et des rues que l'on fit achevèrent de joindre le faubourg St-Marcel au faubourg St-Jacques et au quartier St-Victor.

MARCELINE. s. f. Minér. Silicate de manganèse, qui a été trouvé aux environs de Saint-Marcel, en Piémont.

MARCELLÉES. s. f. pl. Ant. rom. Fêtes que les Syracusains instituèrent en l'honneur de Marcellus, par reconnaissance pour la sagesse de son administration en Sicile. Verrès abolit les marcellées.

MARCELLIANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine de Marcel, qui vivait dans le IVe siècle, et pensait, d'après Sabellius, que le Père, le Fils et le Saint-Esprit, ne représentent point trois personnes, que ce sont seulement trois dénominations de l'Être suprême, suivant qu'on l'envisage comme créateur, rédempteur ou régénérateur.

MARCELLIANISTE ou **MARCELLIN.** s. m. Hist. relig. Adhérant à la doctrine de Marcel; partisan de la doctrine du marcellianisme.

MARCELLIN (Saint). Pape de 295 à 304. C'est sous son pontificat qu'eut lieu la persécution de Dioclétien.

MARCELLUS (M. Claudius). Général romain, fut cinq fois consul, et surnommé l'Épée du peuple romain. Il vainquit les Gaulois, tua de sa main Virodomare, leur chef, s'empara de Syracuse, commanda une armée contre Annibal, et périt dans une embuscade, l'an 207 av. J.-C. Annibal le fit enterrer avec de grands honneurs. || Descendant du précédent, prit le parti de Pompée contre César, qui, vainqueur, exila Marcellus, et le rappela ensuite à la prière du sénat. Cicéron prononça pour lui son oraison *pro Marcello*. || Petit-fils du précédent, fils d'Octavie, épousa Julie, fille d'Auguste. Le sénat le créa édile. Sa mort prématurée l'empêcha de succéder à Auguste.

MARCENAT. Géogr. Ch.-l. de cant. (Cantal), arr. de Murat; [illegible] hab.

MARCESCENT, ENTE. adj. (du lat. *marcescere*, se dessécher). Bot. Qui se dessèche. Se dit particulièrement du calice d'une fleur qui se dessèche lorsqu'il accompagne le fruit. Calice marcescent.

— Se dit aussi des corolles qui, après la fécondation, ne continuent pas de végéter. Corolles marcescentes.

MARCGRAVIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre marcgravie. || MARCGRAVIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui ont pour type le genre marcgravie. Les marcgraviacées sont des arbrisseaux quelquefois grimpants, à feuilles alternes, à fleurs en épi.

MARCGRAVIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des capparidées. La marcgravie est un arbrisseau de l'île de Cayenne, dont les tiges se divisent en rameaux glabres, revêtus d'une écorce cendrée; les fleurs sont ascendantes. Les espèces principales sont la marcgravie à ombelles, la marcgravie de Wahl et la marcgravie de Jussieu.

MARCHAIS. s. m. Ichthyol. Variété de maquereau qui n'a pas de taches.

— Hareng qui n'a pas de laite ni d'œufs. V. CLUPÉE.

MARCHAND, ANDE. s. Celui, celle qui fait profession d'acheter et de vendre. Le marchand prend les marchandises des mains du producteur pour les mettre à la disposition du consommateur. L'entremise du marchand est fort précieuse; il tient à la disposition des acheteurs d'une ville les denrées produites dans une autre, il en fait provision, afin de pouvoir satisfaire tous les besoins. Marchand en gros. Marchand en détail. Marchand en [illegible]. Marchand de nouveautés. Marchand de vin. Marchand de toile, de drap. Le marchand en gros ne tient guère que d'une seule espèce de denrées ou seulement celles du même ordre.

— Fig. Tous les hommes sont des *marchands* qui exposent en vente la vertu, les sciences, les arts ou l'esprit pour en tirer du profit et de la renommée. (***)

— Sous l'ancien régime, on connaissait à Paris les six corps ou communautés des marchands qui vendaient les plus notables marchandises. Ils marchaient dans l'ordre suivant: Les drapiers et chaussetiers, les épiciers, les merciers, les pelletiers, les bonnetiers et les orfèvres.

— *Marchand forain*. Celui qui fréquente les foires, les marchés. Tout marchand étranger, déballant et vendant ses marchandises dans les villes où il est de passage.

— Loc. prov. *Il en sera le mauvais marchand*. Il lui en arrivera malheur. || *Marchand qui perd ne peut rire*. || *N'est pas marchand qui toujours gagne*. || *De marchand à marchand il n'y a que la main*. Les marchands font leurs traités sans écrit et en se touchant la main. || *Tromper le marchand*. Acheter une chose à vil prix. || *Il faut être marchand ou larron*. Se dit pour exciter ceux qui achètent à se fier à la foi, à la parole de celui qui vend.

— Adjectiv. Les marchands ne sont point assujettis, comme les personnes non *marchandes*, à mettre sur leurs billets ou promesses le bon ou approuvé portant en toutes lettres la somme ou la quantité de la chose énoncée. (Toullier.)

— Fig. Il y a des esprits *marchands* qui méprisent tout ce qui n'a pas l'intérêt pour but. (Mme du Deffand.) Il n'y a rien de plus *marchand* que ce procédé. (Mol.)

— Qui est de bon débit, de bonne qualité. Blé marchand. Farines marchandes.

— Où il y a un grand nombre de marchands où il se fait un grand mouvement commercial. Place marchande. Ville marchande. Province marchande. Pays marchand. Quartier marchand. Rue marchande.

— Fig. et fam. *Être en place marchande*. Être en un lieu où l'on peut se faire voir et entendre de plusieurs personnes.

— *Rivière marchande*. Celle dont les eaux ne sont ni trop hautes ni trop basses pour empêcher la navigation et le transport des marchandises. Quelques rivières ne sont marchandes qu'une partie de l'année, la navigation y étant interrompue par la trop grande crue des eaux en hiver ou leur trop grande baisse en été.

— *Prix marchand*. Celui auquel les marchands vendent entre eux. Acheter, vendre au prix marchand. Laisser une marchandise au prix marchand. Le prix marchand est plus modique que le prix ordinaire.

— *Bâtiment marchand, marine marchande*. Bâtiment, marine servant à faire le commerce. Les marchandises livrées au commerce traversent les mers sur des bâtiments marchands. L'ensemble des bâtiments marchands forment la marine marchande par opposition à marine royale.

MARCHAND. s. m. Ornith. Espèce de canard à large bec. || Nom donné quelquefois au vautour urubu.

MARCHANDAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *marchandaillé*). Dépréciatif de *marchander*). Marchander longtemps pour un peu de chose.

MARCHANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Marchander. || Adj. et adv. Chose longtemps marchandée. Objet bien marchandé.

MARCHANDER. v. a. 1re conj. (du lat. *mercari*, acheter; rad. *merx*, marchandise). Demander et débattre le prix d'une chose. Marchander un habit, des fruits.

— Fig. *Ne pas marchander quelqu'un*. L'attaquer brusquement soit de fait, soit de paroles. Provoqué par son ennemi, il ne le marchanda point et le tua d'un coup de pistolet. Il lui reprocha son infamie en face sans le marchander. Il ne faut point marchander cette place, mais bien l'attaquer brusquement. J'affronterais plus aisément la mort dans la chaleur du combat avec l'émulation des autres et le bruit des trompettes, que de voir de grosses vagues me marchander et me mettre à loisir à deux doigts de ma perte. (De Sévigné.)

— Fig. Essayer de séduire par son argent; disputer le prix.

> Je sais que les Romains qui l'avaient en otage,
> L'ont enfin renvoyé pour un plus digne ouvrage,
> Que ce don à sa mère était le plus fatal
> Dont leur Flaminius marchandait Annibal.
>
> (CORNEILLE.)

Cette expression populaire *marchandait*, devient ici très-énergique et très-noble par l'opposition du grand nom d'Annibal, qui inspire le respect. On dirait très-bien même en prose, cet usurpateur après avoir *marchandé* la couronne, au prix du sang des nations. Mais *ce don dont leur Flaminius*, n'est ni harmonieux, ni français; on ne marchande point d'un don.

— *Ne pas marchander sa vie*. La défendre courageusement.

— A signifié Ménager, épargner. Il n'était pas homme à *marchander* notre chevalier. (Trad. de don Quich.).

— Absol. Ne point aimer à marchander. Ne rien acheter sans marchander longtemps. C'est un homme qui ne sait point faire les choses de [illegible] *marchandons*. (Condill.)

— Neutr. Hésiter, balancer. Nous *marchandons* [illegible] à qui parlera le premier. (Molière.)

> Je meurs, mais c'est trop *marchander*,
> Pour vous dire ma peine extrême. (SCARRON.)
>
> Avant que d'entrer en [illegible],
> On cherche encore à *marchander*;
> Il faut toujours quelque [illegible],
> Et du temps pour se [illegible].
>
> (P. DU CERCEAU.)

En ce sens il n'est guère usité.

MARCHANDISE. s. m. (ét., V. MARCHAND). Produit acheté pour être revendu, chose dont on trafique, tout ce qui peut être l'objet d'un commerce. Les grains, les fruits, les métaux, les étoffes, les meubles, en un mot toutes les productions de la nature et de l'art [illegible] autant de causes qui influent sur le prix des marchandises.

— *Marchandises de pacotille*. Marchandises fabriquées exprès pour l'exportation, et notamment pour l'Amérique du Sud. Les marchandises de pacotille font l'objet d'un commerce très-considérable. La qualité des marchandises de pacotille [illegible] livrées à la consommation intérieure. || Par extens. Marchandise de mauvaise qualité.

— *Marchandise de contrebande*. Marchandise prohibée et défendue par les ordres du gouvernement, soit pour l'entrée et la sortie, soit pour le débit, le port et l'usage dans l'étendue de l'État. Plusieurs étoffes sont marchandises de contrebande.

— Fig. Les sciences sont les plus précieuses *marchandises* qui entrent dans le commerce des hommes. (Lamotte-Lev.)

— Se prend quelquefois pour Trafic. Faire marchandise. Faire d'une chose métier et marchandise.

— Se dit figurément en ce sens. Il fait métier et marchandise de son esprit.

> Qu'un honnête homme une fois en sa vie
> Fasse un sonnet, une ode, une élégie,
> Je le veux bien,
> Mais que l'on ait la tête bien rassise
> Quand on en fait métier et marchandise
> Je n'en crois rien. (Abb. [illegible])

— Mar. *Moitié guerre, moitié marchandise*. Se dit d'un vaisseau qui, quoique chargé de marchandises, est toutefois en état de se défendre. Vaisseau équipé moitié guerre, moitié marchandise.

— Loc. prov. *Moitié guerre, moitié marchandise*. Se dit quand on obtient quelque chose moitié de gré, moitié de force. Cet homme a gagné cette femme tant par son argent que par ses cajoleries; c'est moitié guerre, moitié marchandise. || *Faire valoir sa marchandise*. Vanter ce qu'on a, faire valoir ce qu'on dit. || *Marchandise qui plaît est à demi vendue*.

— Syn. comp. MARCHANDISES, DENRÉES. Les *marchandises* sont les matières premières manufacturées; les *denrées* ne s'appliquent qu'aux productions de la terre qui servent à la subsistance.

MARCHANGY (Louis-Antoine de). Né dans la Nièvre vers 1780, mort à Paris en 1826; se fit connaître par un ouvrage intitulé *la Gaule poétique*, où il envisageait l'histoire nationale dans ses rapports avec la poésie, l'éloquence et les arts, et publia en 1826 *Tristan le voyageur*, qui est le complément de l'ouvrage précédent. Il entra en 1815 dans le ministère public et devint avocat-général à la cour royale de Paris. Il se signala dans plusieurs causes célèbres par son zèle et son dévouement au pouvoir.

MARCHANTIE ou **MARCHANTE.** s. f. Bot. Genre de plantes, famille des hépatiques. La marchantie se trouve sur tous les points du globe. Les espèces en sont nombreuses. Marchantie patte d'oie, hémisphérique, odorante, marginée, triandre, conique.

MARCHAUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Besançon (Doubs); 400 hab.

MARCHE. s. f. (de l'allem. *mark*, frontière, borne, limite). Mot qui dans notre langue a aussi signifié Frontière. Quand l'empereur Constantin eut pris sa délibération de transporter le siége de l'empire romain sur les *marches* d'Orient (J. Le maire de Belges.)

> Près de la *marche* de la mer
> Avait fait son castel fermer.
>
> (*Le roman du Chevalier au barizel*.)

— Servit particulièrement à désigner dans le moyen âge, surtout depuis Charlemagne, les provinces frontières d'un empire. Les marches étaient gouvernées par des commandants militaires nommés margraves ou marquis, et qui étaient chargés de défendre les frontières. La plupart de ces contrées ont reçu dans la suite d'autres titres, tels que ceux de comtés, duchés, etc.; cependant le nom de marche a été conservé dans les temps modernes par quelques-unes d'entre elles, comme le comté de la Marche, en France, les Marches d'Italie, la Marche de Brandebourg.

— *La Marche Limousine* ou absol. *La marche*. Province et grand gouvernement de l'ancienne France, ainsi nommée parce qu'elle était sur la frontière de France du côté du Limousin, dont elle avait fait longtemps partie. La Marche forme à peu près aujourd'hui le département de la Creuse et une forte partie de celui de la Haute-Vienne.

— *La Marche d'Italie*. Ancienne province des États de l'Église, au S.-E. Elle se divisait en Marche d'Ancône au nord et en Marche de Fermo au sud. Elle forme aujourd'hui les délégations d'Ancône, Macerata, Fermo et Ascoli.

— *Marche d'Espagne*. Nom donné par Charlemagne aux pays qu'il avait conquis au-delà des Pyrénées. Elle se divisait en Marche de Gascogne, capitale Pampelune, et Marche de Gothie ou Septimanie.

— LA MARCHE. Ch.-l. de cant., arr. de Neufchâteau (Vosges); 1,600 hab.

MARCHE (Jacq. de Bourbon, comte de la). Petit-fils de Jacques Ier de Bourbon, tige des comtes de la Marche, épousa en secondes noces Jeanne II, reine de Naples et de Sicile. Cette princesse n'avait voulu lui accorder que le titre [illegible]; il fit mettre à mort plusieurs des favoris de la reine et la tint [illegible]. Il mourut en 1438. || OLIVIER DE LA MARCHE. Chroniqueur français, mort en 1502. On a de lui des mémoires qui sont précieux pour l'histoire du temps.

MARCHE. s. f. (ét., V. MARCHER). Mouvement de celui qui marche, ou plus rigoureusement. Mouvement sur un sol fixe dans lequel le centre de gravité est mû alternativement par une partie des organes locomoteurs et soutenu par les autres, sans que le corps cesse un instant de reposer sur le sol. La marche ne s'exécute pas toujours de la même manière. Marche en avant. Marche en arrière. Marche de côté. Marche sur un sol ascendant ou descendant. La marche diffère par l'étendue du pas, sa vitesse. Précipiter sa marche. Hâter sa marche. Ralentir sa marche. Quel que soit le mode de la marche, elle se compose nécessairement de la succession des pas. Dans la *marche* sur deux pieds, chez l'homme et les animaux qui partagent ce mode de locomotion, l'un des pieds est porté en avant tandis que l'autre s'étend sur la jambe [illegible]. Afin d'exécuter le pas dans la *marche* en arrière, l'une des cuisses se fléchit en même temps que la jambe fléchit sous la cuisse. (Id.) La *marche* sur un plan ascendant fait éprouver beaucoup de fatigue. (Id.) La *marche* sur un plan descendant est également pénible. (Id.) On se devie de la ligne droite lorsqu'on *marche* quelque temps les yeux ouverts. (Id.)

— Particulièrement, Mouvement d'une armée qui marche et chemin qu'elle fait. L'art des *marches* est tout l'art de la guerre. (Général Lamarque.) Il n'y a que des peuples à la fois méthodiques et conquérants pour qui les *marches* puissent être un art. (Id.) Que de campements, que de belles *marches*! (Boss.) C'est en vain qu'on traverse des bois, avec sa cavalerie toute fraîche. Il précipite sa *marche*. (Id.)

— *Faire une fausse marche*. Feindre d'aller d'un côté et tourner de l'autre. || *Faire une marche forcée*. Faire plus de chemin que de coutume. Napoléon apprit que les Russes et les [illegible] à marches forcées sur [illegible]. *Gagner une marche*. Prendre les devants sur l'ennemi.

— Se dit dans le même sens, D'un cortége, d'une procession, d'une multitude. Les [illegible] nombreuse cour cause quelquefois au palais et aux particuliers. (Fléch.)

— Manière de marcher. Avoir une marche majestueuse. La duchesse de Bourgogne avait une *marche* de déesse sur les nues. (St-Simon.) Les pas des femmes, qui ont plus de vitesse et moins d'étendue que ceux des hommes et qu'exécutent d'ordinaire des membres légers et délicats, donnant à leur *marche* la grâce et la légèreté qui en sont comme le caractère distinctif. (Rullier.)

— Par extens. Chemin d'un lieu à un autre. Une longue marche. Une marche de deux heures.

— Fig. Cours, progrès, avancement. La marche du cœur humain. La marche de la nature. La marche de la civilisation. Arrêter la marche des lumières. Arrêter une machine dans sa marche. La véritable science consiste à suivre la *marche* de la nature. (A. Martin.) Rien ne retarde plus la *marche* du génie que la pauvreté. (Marmontel.)

— Conduite, manière d'agir, de procéder, de quelqu'un. La marche de cet homme a été louche dans cette affaire.

— Archit. Degré qui sert à monter un escalier. Les marches d'un escalier. Gravir deux

marches à la fois. On compte en architecture une grande variété de marches, dont les plus connues sont les marches d'angles carrées ou droites, chanfreinées, courbes, débardées, gironnées, inclinées, moulées, et enfin les marches rampantes.

— Fig. dans le sens de Degré. La plus basse *marche* est la plus ferme, c'est le siége de la constance. (Mont.) Quelles que soient les révolutions de la vie, l'homme ne craint plus de tomber lorsqu'il est assis à la dernière *marche*. (B. de St-P.)

— Dans le sens de Condition, état. Un excellent animal est plus approchant de l'homme de la plus basse *marche*, que n'est cet homme d'un autre très-grand et excellent. (Charron.)

— T. de jeu. Aux échecs, au jeu de dames, Mouvement particulier auquel chaque pièce est soumise.

— Littér. Progrès continu de l'action dans un ouvrage de littérature. La marche d'un poëme, d'une pièce de théâtre.

— Mar. *Marche d'un navire*. Vitesse qu'il prend en parcourant la mer, poussé par le vent qui souffle dans ses voiles. Une bonne marche est celle qu'obtient un bâtiment dont les formes sont élancées et susceptibles de diviser facilement le fluide. Quand la coque est construite de cette façon, on dit que le navire a une *marche supérieure*. || *Ordre de marche*. Position, arrangement assigné aux vaisseaux d'une escadre qui navigue. L'ordre de marche des vaisseaux est toujours combiné de manière qu'ils évitent facilement l'abordage.

— Mus. Toute pièce de musique destinée à être exécutée pendant la marche d'une troupe militaire, d'un cortége, d'une procession, ou en général d'une réunion quelconque d'individus. Les marches ont pour but soit de régler le pas, de diminuer la fatigue ou d'exciter divers sentiments. Marche militaire, religieuse, funèbre, triomphale. Les marches sont pour l'ordinaire à deux reprises. La marche militaire est à quatre temps; mais le pas redoublé, autre marche plus usitée dans les troupes, est à deux. La marche militaire à quatre temps ne s'emploie le plus souvent qu'aux revues, à la parade ou dans quelque autre circonstance analogue. || En composition, syn. de Progression. Marche mélodique. Marche harmonique.

— *Battre, sonner la marche*. Donner aux troupes, par le son des trompettes ou des tambours, le signal de se mettre en marche.

— Techn. Pièce de bois sur laquelle les ouvriers posent les pieds pour faire mouvoir leurs métiers.

— Loc. *Ouvrir la marche*. Marcher le premier. || *Se mettre en marche*. Partir. [illegible] particulièrement d'une procession, d'un cortége, d'une troupe.

MARCHÉ s. m. (du lat. *mercatus*). Convention qui intervient entre deux individus dont l'un désire vendre un objet, une denrée, et l'autre a [illegible]. Marché [illegible], avantageux, ruineux. [illegible] quand on revend, et [illegible] (Prov.)

— Se dit particulièrement des Conventions que les marchands font les uns avec les autres pour [illegible] une certaine somme. Rédiger un marché par écrit. Ne pas revenir d'un marché conclu. Mettre une condition dans son marché. Je lui ferai bien tenir son marché. Je crois avoir fait un bon marché. Dans les cas ordinaires, la volonté [illegible] des parties et le besoin qu'elles éprouvent de vendre et d'acheter, font la règle des conditions du marché. Il est rare que l'on ne fasse pas un bon marché en achetant des espérances par des privations. (L[illegible].)

— Lieu public où l'on vend toutes sortes de denrées et autres marchandises. Le marché au blé, aux chevaux, aux bœufs. Le marché au foin.

— Dans un sens plus étendu. Pays où les produits fabriqués doivent être livrés à la consommation. Marché national. Marché étranger. Les marchés d'Europe. Les marchés d'Orient.

— Vente et débit qui se fait à un marché. Il faut voir le cours du marché. Le marché n'a rien valu aujourd'hui.

— Assemblée des personnes qui vendent et achètent. Tout le marché s'attroupa.

— Temps que dure le marché. Il y a dans les villes deux jours de marché. On ne doit faire les ventes à l'encan qu'aux jours et heures de marché. L'heure du marché se passe. Dans la plupart des villes il se tient à certains jours fixes et suivant la population, une ou plusieurs fois par semaine, des marchés de légumes, de bestiaux, de fruits et autres objets.

— Loc. *Marché fait*. Prix réglé. || *Marché donné*. Prix médiocre. || *Marché d'or*. Marché très-avantageux. || *Être quitte à bon marché*. Être quitte avec moins de perte qu'on ne croyait.

— Loc. prov. *Avoir de quelqu'un bon marché*. En venir facilement à bout. Se dit dans le même sens des choses. Cette expression n'est guère [illegible], et tout homme de goût condamnera les phrases suivantes : Il eut bon *marché* d'une si [illegible] et si mémorable victoire (Vaugel.) La [illegible] que je connais en votre esprit [illegible] espérer que vous aurez meilleur *marché* de cette affliction qu'un autre. (Voit.) || *Faire bon marché de sa vie*. Ne pas l'épargner. On fait tout aussi bon *marché* de la médisance que des conseils. (S. Dubay.) ||

Mettre le marché à la main. Témoigner qu'on est prêt à rompre un engagement. || *Courir sur le marché de quelqu'un*. Faire des démarches pour obtenir ce qu'un autre sollicite. || *Boire le vin du marché*. Ratifier le marché en buvant ensemble. || *Faire bon marché de sa vie*. La hasarder.

— Prov. *Les bons marchés ruinent*. || *A bon payeur, bon marché*. || *Il le payera plus cher qu'au marché*. Il se repentira de ce qu'il a fait. || *Avoir bientôt fait son marché*. Avoir bientôt pris sa résolution. || *Il n'y a au marché que ce qu'on y met*. Se dit quand on se plaint d'une clause onéreuse. || *Bon marché vide le panier, mais il ne remplit pas la bourse*. Quand un marchand vend trop bon marché, il débite bientôt sa marchandise, mais il se ruine.

— *Marché d'ouvrage*. Convention par écrit entre l'entrepreneur et celui qui fait bâtir, suivant les dessins et devis. || *Marché à la clé à la main*. Marché dans lequel l'entrepreneur s'oblige à fournir tout ce qui est nécessaire pour la construction d'une maison.

— Loc. adv. *Par-dessus le marché*. En outre, de plus.

— *Marché franc*. Celui où l'on ne paye pas de droit pour vendre.

— Fig. Il fit extrêmement bon visage, sans incliner d'aucun côté, jusqu'à ce qu'il eut reconnu le cours du *marché*. (Bassomp.) Mon cœur ne fait bien souffrir : j'ai bien meilleur *marché* de mon esprit et de mon humeur... (De Sévig.) Le congrès est devenu un *marché* diplomatique ou les provinces ont été mises à l'encan, les dynasties échangées, les nations vendues. (Salvandy.) Le temple de la Fortune est comme un *marché* public où le prix des denrées baisse lorsque l'on attend. (Bacon.)

> D'où vient qu'on a tant approché
> Cette Justice du *marché* ?
> On le peut aisément comprendre ;
> C'est pour montrer qu'elle est à vendre. (***)

— Diff. gramm. ACHETER BON MARCHÉ, ACHETER A BON MARCHÉ. Quelques grammairiens prétendent que cette locution *acheter à bon marché* est vicieuse, et qu'il faut dire *acheter bon marché*. Nous croyons, nous, le contraire. L'usage veut qu'on dise *acheter à bon marché*, tout comme on dit *acheter à bon compte*, *acheter à vil prix*, etc.

MARCHÉ, part. pass. inv. du v. Marcher.

MARCHENOIR. Géogr. Ch.-l. de cant. (Loir-et-Cher), arr. de Blois ; 690 hab.

MARCHE-PALIER s. m. Marche qui forme le bord d'un palier d'escalier. || Au pl., *des marches-palier*.

MARCHEPIED. s. m. (du fr. *marche*, degré, et *pied*). Petit meuble qu'on met sous les pieds lorsqu'on est assis, et dont on se sert quand on est debout pour atteindre à un objet élevé. Le marchepied fut pris [illegible] dignité [illegible], et particulièrement des grands [illegible]. La terre était le marchepied du Jéhovah des Juifs. Le célèbre Phidias eut soin de placer sous les pieds de la statue de Jupiter, dont il orna le temple d'Olympie, un marchepied d'or et d'ivoire, comme le reste du colosse. Le marchepied est un accessoire du trône, sur lequel la majesté royale siége dans les jours d'apparat. Souvent les marchepieds de nos salons sont [illegible] de pierres d'animaux, de peaux, de [illegible].

— Petits degrés en forme d'estrade, qu'on pratique dans le chœur des églises, sous les stalles, dans un grand nombre d'ouvrages de menuiserie. Le marchepied de l'autel.

— Espèce de degrés à charnières brisées, qui servent à monter dans une voiture. Le marchepied d'une voiture. On fait aujourd'hui des voitures sans marchepied.

— Mar. Cordage tendu le long d'une vergue, pour servir d'appui aux pieds des matelots qui travaillent sur cette vergue. || Barres de bois, placées en travers dans le fond des embarcations, pour offrir un appui aux pieds des nageurs.

— Fig. Moyen de parvenir à un poste plus élevé. La tribune parlementaire sert de marchepied à un député ambitieux pour arriver au pouvoir. Les ambitieux servent de marchepied les uns aux autres. Le mensonge peut être regardé comme le *marchepied* de tous les vices. (S. Dubay.) Ne sois jamais le *marchepied* de personne. (Boil.) Les ambitieux se servent de *marchepied* les uns aux autres. (Id.)

— Jurispr. Servitude établie pour l'utilité publique ou communale, et qui consiste dans le passage qui doit être laissé à l'usage du public, le long des rivières navigables ou flottables.

MARCHER. v. n. 1ʳᵉ conj. (du lat. *varicare*, écarter, ouvrir les jambes). S'avancer d'un lieu à un autre par le mouvement progressif des pieds. Marcher en avant. Marcher en arrière. Marcher vite, lentement. Marcher à grands pas, à pas précipités. Marcher hardiment. Marcher posément, doucement, lourdement, légèrement. Marcher gravement, majestueusement, à grands pas, à petits pas, à pas comptés, à pas de géant, à pas de tortue. Marcher sur la pointe du pied. Se regarder marcher. Un enfant qui ne marche pas encore. Un enfant qui commence à marcher tout seul. Un malade qui ne peut marcher. Les voyageurs aiment à marcher à la fraîche. Ne vous arrêtez pas, marchez toujours. *Marcher*, c'est se tenir alternativement en équilibre sur un pied et sur l'autre. (Dupont de Nemours.) *Marchant* d'un pas aussi concerté et contenances étudiées. (Boss.) On l'a vu *marcher* sur les eaux comme sur un marbre solide. (Fléch.) L'homme *marche* exclusivement sur ses deux jambes. (Rullier.) Au défaut de promenades, les hommes qui composent voient le plus souvent naître leurs idées en *marchant* dans leur cabinet. (Id.) Cet homme *marche* bien, *marche* droit, *marche* ferme : cet autre *marche* doucement, légèrement; on dirait qu'il craint de fouler la terre. (La Bruy.) La plupart des quadrupèdes, lorsqu'ils *marchent*, se servent principalement des pattes de derrière pour pousser leur corps en avant, et des pattes antérieures pour se soutenir dans la nouvelle position qu'ils prennent à chaque pas. (Guérin.) Si le poulain en *marchant* fléchit mollement les genoux, on en peut conclure qu'au manége il aura les mouvements souples et moelleux. (P.-L. Courier.)

> De tous les animaux qui s'élèvent dans l'air,
> Qui *marchent* sur la terre ou nagent dans les mers.
> (Boileau.)

— S'avancer à pied, à cheval, etc. Il faisait marcher ses vieilles troupes. L'armée commença à marcher. Les troupes marchent de ce côté-là. Les troupes marchent à l'ennemi. Les forces ennemies marchèrent toute la nuit. Faire marcher la cavalerie. Je *marcherai* devant toi comme dans les combats. (Boss.) Elle *marche* comme un général à la tête d'une armée royale. (Id.) Il commande et il agit tout ensemble, et tout *marche* en concours et en sûreté. (Id.) Aben Hamet soutenait le doux fardeau, et répétait en *marchant* : Ah ! que ne suis-je un brillant Abencerage ! (Chateaub.) *Marchons*, et dans son sein rejetons cette guerre. (Rac.) C'est à Rome, mes fils, que je prétends *marcher*. (Id.)

> Laissez. . . . .
> A cet hymen sans vous *marcher* Iphigénie. (Racine.)

> J'entends de toutes parts menacer ma patrie ;
> Je vois *marcher* contre elle une armée en furie. (Id.)

> Et lui-même, *marchant* en habits magnifiques,
> Criait à toute voix dans les places publiques. (Id.)

> On le verrait pompeux dans cette ville,
> *Marcher* encor chargé des dépouilles d'autrui. (Boil.)

> Partez, *marchez*, courez, vous aurez du courage,
> C'est le chemin de Marathon! (C. Delavigne.)

— On le dit aussi des armées, des corps d'armée. L'armée marchait en bataille. On fit marcher la garde impériale. Il est des cas où une armée doit *marcher* sur une seule colonne, et il en est où elle doit *marcher* sur plusieurs. (Napol.) Il faut *marcher*, si l'on craint la cavalerie, en colonnes, à distance de peloton, afin de pouvoir former le bataillon carré par peloton à droite et à gauche en bataille. (Id.) Une armée qui *marche* à la conquête d'un pays. (Id.)

— Tenir un rang dans une cérémonie ; aller suivant un certain ordre. Chacun marchait selon son rang. Les princes du sang marchent avant les ducs.

— Se mouvoir par des rouages ou par tout autre moyen. Cette montre, ce navire marche bien. Les aiguilles de cette montre ne marchent pas.

— Être porté. Nos plus riches trésors *marcheront* devant nous. (Rac.)

> Illustre porte-croix par qui notre bannière
> N'a jamais en *marchant* fait un pas en arrière.
> (Boileau.)

> Quel est ce glaive enfin qui *marche* devant nous ? (Rac.)

Le glaive qui marche est, dit Geoffroy, une de ces expressions neuves trouvées par Racine, et dont l'audace est si naturelle et si heureuse, qu'elle ressemble moins à une métaphore qu'au mot propre.

— Fig. Progresser, poursuivre son cours, procéder. Se dit des personnes et des choses personnifiées. La cour est un terrain sur le quel les ambitieux ne *marchent* qu'en tremblant. (La Bruy.) Il *marche* hardiment à son but. (Volt.) *Marchant* ainsi d'un hautement en enchantement dans l'établissement de l'ère religieuse, nous trouvons une seconde sorte d'origine que nous appelons locale. (Chateaub.) || En portant des choses. Les arts et les sciences *marchèrent* d'un pas égal. (Condill.) La nature *marche* toujours par degrés. (Buff.) Ah ! quand la révolution française *marchait* d'un pas assuré, elle avait au moins devant les yeux le drapeau de ses philosophes. (Ed. Quinet.)

— Procéder, travailler, agir.

> Notre muse, souvent paresseuse et stérile,
> A besoin pour *marcher* de colère et de bile. (Boileau.)

— Se dit aussi dans le même sens des choses personnifiées. Par ce plan sa plume *marche* sans guide, et jette à l'aventure des traits irréguliers et des figures discordantes. (Buff.)

— Avancer vers des conclusions. L'affaire marche. || Dans un sens analogue. *L'action de ce drame marche*. Elle avance vers son dénoûment.

> Que l'action *marchant* où la raison la guide,
> Ne se perde jamais dans une scène vide. (Boil.)

— *Ce poëme, cet ouvrage marche bien*. Il est bien distribué, bien suivi.

— En parlant de la conduite. *Marcher* sans règle et sans conduite au gré de ses aveugles désirs. (Boss.) On veut *marcher* dans les voies qu'on s'est faites soi-même. (Fléch.) Il faut *marcher* dans le monde comme en pays ennemi. (St-Evrem.) Jugez-moi, Seigneur, parce que j'ai *marché* dans l'innocence ; j'ai espéré en vous, et je ne serai pas vaincu. (La Harpe.) Les peuples à l'envi *marchent* à ta lumière. (Rac.) *Marcher* de vertus en vertus. (Id.)

> Mon Dieu [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> Sur des pas différents vous [illegible]

> Une égalité d'âme...
> Qui *marche* en ses conseils à pas plus m[illegible]
> Qu'un doyen au palais ne monte les degrés. (Boil.)

> Crois-tu que toujours ferme au bord du précipice,
> Elle pourra *marcher* sans que le pied lui glisse ? (Id.)

> La vieillesse chagrine incessamment amasse,
> *Marche* en tous ses desseins d'un pas lent et glacé.
> (***)

— On dit dans le même sens. *Marcher droit*. Faire son devoir. || *Marcher sur le bon pied*. Se conduire de la manière qui seule convient.

— *Marcher à tâtons*. Agir, dans une affaire, sans avoir les données, les lumières nécessaires.

— Fam. *Cela marche tout seul*. Cela n'a pas besoin de soins.

— *Marcher devant quelqu'un*. Le précéder, lui montrer le chemin qu'il doit suivre.

> O mon père ! ô mon roi !
> Le dieu qui vous inspire a *marché* devant moi. (Volt.)

— *Marcher sur quelque chose*. Mettre le pied dessus en marchant. Il a marché sur un serpent. Vous marchez sur mes pieds. Prenez garde où vous marchez. *Marchant* sur le gouffre, voyant qu'il ne peut tarder à s'y voir engloutir, le bon fils veut signaler sa dernière heure par les pieux sentiments qui l'ont guidé dans ses voyages. (Capelle.)

> Je n'imiterai point ce malheureux savant
> Qui, des feux de l'Etna scrutateur imprudent,
> *Marchant* sur des monceaux de bitume et de cendre,
> Fut consumé du feu qu'il cherchait à comprendre.
> (Voltaire.)

— *Marcher sur les mains*. Marcher à l'aide des mains, en s'appuyant sur ses mains comme sur ses pieds. Entendez-vous par sauvages des animaux à deux pieds, *marchant* sur les mains au besoin, isolés, errant dans nos forêts ? (Volt.)

— Fig. *Marcher entre des écueils, sur des épines*. Marcher, s'avancer dans une carrière pleine de difficultés. L'intérêt et l'injustice, toujours mêlés trop avant dans les grandes affaires du monde, font qu'on *marche* parmi des écueils. (Boss.)

— *Marcher sur les pas, sur les traces de quelqu'un*. Au propre, le suivre. Les pères Lombard et Ramette, *marchant* sur les traces de ce saint homme, s'enfoncèrent dans les marais de la Guiane. (Chateaub.) A *marcher* sur mes pas Bajazet se dispose. (Rac.) La victime bientôt *marchera* sur vos pas. (Id.) Ne peut-elle à l'autel *marcher* que sur vos pas ? (Id.)

> De mes braves amis la moitié séparée
> A *marché* sur les pas du courageux Osmin ;
> Le reste m'a suivi par un autre chemin. (Racine.)

> Les plaisirs et la joie. . . .
> M'abandonnent, Zaïre, et *marchent* sur leurs pas
> (Id.)

— On dit dans le même sens, *Marcher à la suite de quelqu'un*. Patrocle et quelques chefs qui *marchent* à ma suite. (Rac.)

— Au figuré, Imiter. Il se fit conduire à Assise et au Mont-Cassin pour y révérer les fondateurs des deux plus célèbres ordres de l'Église ; *marchant* avec respect sur les vestiges de ces saints hommes, il recueillait les restes de leur esprit. (Fléch.)

— *Marcher loin des routes tracées*. N'imiter personne.

> Ces sages qui, *marchant* loin des routes tracées,
> Nous ont faits héritiers de toutes leurs pensées.
> (Aimé Martin.)

— *Marcher sous les lois de quelqu'un*. Être dans sa dépendance, le servir.

> Tout, je le vois en crois,
> Doit *marcher*, doit fléchir, doit trembler sous vos lois.
> (Racine.)

> Dans un camp où tout vous est soumis,
> Où je vois sous vos lois *marcher* la Grèce entière. (Id.)

— *Marcher égal à*. Être égal à. Et moi qui *marche* égale au souverain des dieux. « Qui suis l'égale du souverain des dieux : voilà le mot simple. Combien le mot *marche* est supérieur ! Combien il ajoute à la beauté du vers ! C'est la démarche, en effet, qui caractérise la démarche des personnages. Aussi Virgile dit-il en parlant de Vénus : *Et vera incessu patuit dea*. Elle marche, et son port révèle une déesse. Racine a senti la beauté de cette expression, lorsqu'il a fait dire à Mathan :

> Je ceignis la tiare et *marchai* son égal.

Racine, en effet, est le premier qui a donné cette valeur au verbe *marcher* en l'empruntant heureusement à Virgile. Mais il n'est pas resté sans imitateurs.

> Jeune, le front paré de son croissant divin,
> Un carquois sur l'épaule, et son arc à la main,
> Elle *marche* ; sa grâce en marchant se déploie
> Et le cœur de Latone en palpite de joie. (Delille.)

> Moi qui, reine autrefois puissante et couronnée,
> D'honneurs et de respects *marchais* environnée.
> (Desaintange.)

> Que ne puis-je aussi bien, dans le pays céleste
> Vainqueur de la vieillesse et au fleuve infernal,
> M'asseoir avec les dieux et *marcher* leur égal.
> (Alsan.)

— *Il marche toujours bien accompagné*. Se dit d'un homme qui est toujours accompagné de gens pour le défendre au besoin.

— *Marcher à*. Est beau au propre et au figure, et est du style noble. Ôtez à Louis XVI *marchant* à la mort l'image d'un Dieu mourant sur la croix, que lui reste-t-il ? (Beauch.) Déjà avancé dans le [illegible] tre sur ma route [illegible] *chant* au but [illegible] rents. (V[illegible]) tout *marche* à son [illegible]

> [illegible]
> La [illegible], en le voyant, [illegible]
> (Desmahis.)

Richelieu, Mazarin,
Marcheront à grands pas au pouvoir despotique.
(VOLTAIRE.)

— *Marcher à l'ennemi.* Signifie S'avancer hostilement, et ordinairement en ordre de bataille, pour se mesurer avec l'ennemi, pour en venir aux mains.

Cependant de Turnus le rival furieux
Marche à lui, brandissant sa formidable lance. DEL.

— Loc. prov. *Il ne faut pas lui marcher sur le pied.* C'est un homme susceptible, ou qu'il est dangereux d'offenser.

— On dit d'un homme que l'on voit d'une humeur brusque et difficile, contre son ordinaire, *Je ne sais sur quelle herbe il a marché.* Je ne savais sur quelle herbe ils avaient *marché.* (J.-J. Rouss.)

— MARCHER. v. a. T. de chapell. *Marcher l'étoffe d'un chapeau.* La manier à froid ou à chaud.

— T. de pot. *Marcher la terre.* La fouler, la pétrir avec les pieds.

MARCHER. s. m. Action de marcher, manière dont on marche, démarche. Avoir un marcher gracieux, élégant, ignoble. Un marcher grave. Un marcher lourd, pesant. Vous le reconnaîtrez à son marcher. Non-seulement les tempéraments, mais encore l'idiosyncrasie exerce son influence sur le *marcher;* c'est elle qui fait que, toutes choses égales d'ailleurs, on est bon ou mauvais piéton. (Renauld.)

— Endroit sur lequel on marche. Le doux marcher de la mousse. Le doux marcher des tapis moelleux.

MARCHETTE. s. f. Avicept. Planchette ou toute autre machine qui tient un piége tendu, et que l'oiseau fait détendre lorsqu'il se pose dessus.

MARCHEUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui marche. Bon marcheur. Bonne marcheuse. Mauvais marcheurs. Les Basques sont peut-être les meilleurs marcheurs de toute l'Europe. Les bilieux, forts et actifs, sont d'ordinaire très bons *marcheurs;* ils peuvent aller vite et longtemps. (Renauld.) Le repos ou l'inaction trop prolongés enlèvent jusqu'au désir de marcher, tandis qu'un exercice journalier, gradué, et qu'on augmente proportionnellement à l'accroissement des forces, rend d'ordinaire la plupart des hommes très-bons *marcheurs.* (Id.)

— Mar. Bâtiment qui avance vite avec peu de voilure. Ce bâtiment est bon marcheur.

— Hist. nat. Se dit des oiseaux qui ont l'habitude de marcher, des reptiles batraciens qui marchent, et des insectes qui ne peuvent que marcher, qui n'ont point d'ailes. Oiseaux marcheurs. Reptiles marcheurs. Insectes marcheurs. || Se prend substant. dans ces divers sens. Un marcheur. Les marcheurs.

— Ornith. *Pieds marcheurs.* Ceux dont les tibias sont couverts de chair et de plumes jusqu'à l'articulation du coude-pied, vulgairement appelé genou, et ceux qui ont un doigt en arrière et trois en avant, dont les deux externes tiennent ensemble depuis la base jusqu'au delà de la moitié sans membrane interdigitale.

MARCHIENNES. Géogr. Ch.-l. de canton (Nord), arr. de Douai; 2,600 hab.

MARCIAC. Géogr. Ch.-l. de cant. (Gers), arr. de Mirande; 1,500 hab.

MARCIEN. Empereur d'Orient, né vers 391, dans la Thrace, d'une famille obscure, s'enrôla fort jeune dans la milice, et s'éleva jusqu'au rang de sénateur. Théodose le Jeune étant mort, Pulchérie, sa sœur, qui avait été proclamée impératrice, épousa Marcien. Ce guerrier brava les menaces d'Attila et le força de s'éloigner.

MARCIGNY-LES-NONNAIS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Saône-et-Loire), arrond. de Charolles; 2,660 hab.

MARCILLAC. Géogr. Ch.-l. de cant. (Aveyron), arr. de Rhodez; 1,450 hab.

MARCILLAT. Géogr. Ch.-l. de cant. (Allier), arr. de Montluçon; 1,500 hab.

MARCILLY-LE-HAYER. Géogr. Ch.-l. de cant. (Aube), arr. de Nogent-sur-Seine; 600 h.

MARCION. Hérésiarque du IIe siècle, né à Sinope, en Paphlagonie, avait été ordonné prêtre; convaincu d'avoir séduit une vierge, fut chassé de l'Eglise par son père, qui en était évêque. Il se rendit à Rome, prit Cerdon pour maître en théologie. Il admettait deux principes, soutenait que Jésus-Christ n'avait eu qu'une chair apparente, niait la résurrection des corps, condamnait le mariage, et ne baptisait que ceux qui faisaient profession de continence.

MARCIONISME. s. m. Hist. relig. Doctrine de Marcion.

MARCIONITE. adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Partisan de Marcion. Les Marcionites infestèrent l'Italie, l'Egypte, la Syrie, la Perse.

MARCK (Comté de la). Ancien état de l'empire d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, entre les duchés de Berg, de Clèves, de Westphalie, et l'évêché de Munster.

— *Comtes de la Marck.* Maison noble et ancienne, issue de la maison d'Altena, est connue dans l'histoire depuis le XIIIe siècle. Les membres les plus illustres de cette famille sont Guillaume, baron de Lumains; Robert II, comte; Evrard, cardinal, évêque de Liége; Robert III, l'Adventureux, qui nous a laissé des mémoires intéressants; Robert, nommé aussi maréchal de Bouillon.

MARCKÉE. s. f. Genre de solanées indigènes des forêts de la Guiane. C'est une liane grimpante et volubile, ayant ses rameaux courbés en forme de pendants. Les fleurs de la marckée sont assez grandes et d'un rouge écarlate. Elles forment une grappe pendante au sommet d'un pédoncule axillaire plus long que les feuilles.

MARCKOLSHEIM. Géogr. Ch.-l. de cant. (Bas-Rhin); arr. de Schelestadt; 1,500 hab.

MARCOMAN, ANE. adj. et s. Se dit d'un peuple de Germanie, qui habitait au temps d'Auguste sur les deux rives de l'Elbe, dans les monts Hercyniens. Un Marcoman. Une Marcomane. Les troupes marcomanes. Les Marcomans chassèrent les Boïens de la Bohême actuelle, et envahirent l'Italie, dont ils furent repoussés.

MARCOMIR. Nom de plusieurs princes que on fait régner sur les Francs bien avant Pharamond.

MARCOTTAGE. s. m. Hortic. Opération qui consiste à faire produire des racines à des branches encore attachées à la plante-mère. Pour cet effet, on élève le plus souvent une butte de terre autour de la base des jeunes branches; souvent aussi, il est nécessaire de courber les branches en terre au lieu de les laisser dans la direction perpendiculaire; d'autres fois il faut en outre inciser la partie courbée en terre, afin de déterminer à l'endroit de la blessure un bourrelet qui facilite l'émission des racines. Le marcottage est une opération très-avantageuse, faite dans le but de multiplier des végétaux qui ne propagent pas leurs qualités utiles ou agréables par la voie du semis, ou bien qui sont trop longtemps à faire attendre les jouissances qu'on leur demande. Marcottage par stalon, par turion, par œilletons, par éclats, par racines, par butte, en archet, en provins, en berceau, en serpenteaux. Marcottage par torsion, par étranglement, par plaies annulaires, par incision, par double incision. Marcottage en l'air, en paniers, en pots ordinaires, en pots troués, en pots fendus, en caisse, en entonnoir de plomb. Le premier printemps doit être préféré pour le *marcottage* des végétaux ligneux des zones glaciales et froides; le commencement du second printemps pour ceux des zones tempérées, le milieu du troisième pour ceux des zones chaudes, et le commencement de l'été pour le *marcottage* des plantes des zones brûlantes. (De Morog.) Le *marcottage* doit toujours précéder de quelques jours l'ascension de la sève dans les tiges des végétaux. (Id.)

MARCOTTE. s. f. (du lat. *mergus,* même sens). Hortic. Branche d'arbre, d'arbuste, de plante vivace, qui, par son contact prolongé avec une terre humide, se garnit de racines et devient ainsi un sujet indépendant de celui qui la produit. Le plus souvent deux ou trois *marcottes* suffisent pour un pied garni de six à huit branches, à moins que ce ne soit un arbre à larges feuilles, qui peut alors en nourrir un plus grand nombre sans s'appauvrir. (De Morog.) Il ne faut pas trop se presser de séparer les *marcottes* de leur mère; mais attendre qu'elles soient bien enracinées, pour ne pas compromettre leur existence. (Thoin.)

MARCOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Marcotter. S'empl. adjectiv. Les rameaux marcottés forment des individus doués des mêmes qualités que leurs souches. Le marcottage a pour but de déterminer les rameaux *marcottés* à pousser des racines et à former de nouveaux individus doués de toutes les qualités de leurs souches. (Thoin.)

MARCOTTER. v. a. 1re conj. Déterminer au moyen de procédés, d'opérations et d'une culture particulière, des bourgeons, des rameaux et des branches qui tiennent à leur source à pousser des racines, pour qu'ils puissent former de nouveaux pieds.

— Absol. Action de marcotter. Manière de marcotter. On marcotte sur un terrain humide. Marcotter par incision, par ligature.

MARDASSIDE. adj. et s. des 2 g. Hist. or. Nom d'une dynastie de sultans qui a régné à Alep et en Syrie, dans le XIe siècle.

MARDE. adj. et s. des 2 g. Hist. anc. Nom d'une des dix tribus des Perses. || Membre de cette tribu. Les Mardes étaient nomades; ils habitaient vers le sud de la mer Caspienne.

— On croit que le mot *marde* signifiait *homme* dans la langue des anciens Perses. C'est pourquoi ce nom a été donné à différents peuples de l'Asie.

MARDELLE. s. f. Barbarisme qui s'est employé pour *margelle.* V. MARGELLE.

MARDI. s. m. (du lat. *martis,* de mars; *dies,* jour; jour de mars; les astronomes pensent que Mars présidait à la première lune de ce jour, de là son nom). Second jour ouvrable de la semaine, celui qui suit le lundi et qui précède le mercredi.

— La troisième férie, d'après le Bréviaire.

— Etait considéré comme un jour malheureux par les Espagnols. Il faut que tu aies commencé cette trame sous un astre malin et un *mardi,* qu'elle te réussit si mal. (***)

— *Mardi gras.* Le dernier jour de carnaval. Le *mardi* gras est de tous les mardis le plus joyeux sans contredit, le plus fêté, et nous devons même ajouter le plus universellement fêté. Jour de débauches, de folles orgies, le *mardi* gras est devenu dans la plus grande partie de la chrétienté une véritable saturnale, et ne laisse rien à désirer aux bacchanales, aux fêtes de la bonne déesse et à tant d'immorales représentations publiques des anciens. (***)

MARDOCHÉE. Oncle ou cousin germain d'Esther.

— *Jour de Mardochée.* Nom d'une fête instituée par Esther et Mardochée, sans doute en mémoire de la manière miraculeuse dont les Juifs avaient échappé à la colère d'Assuérus.

MARDONIUS. Gendre de Darius, et beau-frère de Xerxès, roi de Perse, commanda les troupes de ce prince contre les Grecs, et prit Athènes. Il fut vaincu et tué à la bataille de Platée, 497 av. J.-C.

MARE. s. f. (du celt. *mar,* mer). Amas d'eau dormante; bassin peu profond et de peu d'étendue, qui se trouve à la surface du sol et qui reçoit les eaux que l'atmosphère répand sur les terres voisines. Grande, petite mare. Une mare bourbeuse. Tomber dans une mare. Se noyer dans une mare. On trouve des mares dans les endroits secs et élevés comme dans ceux qui sont bas et humides. Au milieu des plaines du pays chartrain, on rencontre çà et là des *mares* séparées entièrement les unes des autres, mais qui paraissent avoir été réunies dans les temps où la culture n'avait point modifié le terrain qui les sépare. (Guérin.) C'est de la *mare* d'un pauvre homme, dont on a détourné le ruisseau, que sortira l'épidémie qui emportera la famille du château voisin. (B. de St-P.)

— *Se noyer dans la mare à grappin.* V. GRAPPIN.

— Techn. Auge circulaire, dans laquelle les olives sont écrasées par une meule.

MARÉAGE. s. m. Anc. mar. Solde qu'on accordait aux matelots pour un voyage de long cours sur un bâtiment marchand.

MAREC ou **MARÉCA.** s. m. Ornith. Espèce de canard de Bahama.

MARÉCAGE. s. m. (rad. *marais*). Terre à fond humide et bourbeux. Pays plein de marécages. Les marécages rendent ces provinces impraticables.

— Terre mêlée d'eau, et qui pour l'ordinaire n'est pas assez ferme pour qu'un homme puisse passer dessus.

MARÉCAGEUX, EUSE. adj. (rad. *marais*). Plein de marécages, de marais. Pays marécageux. Contrée marécageuse.

— Qui habite les marécages, les marais. Animaux marécageux. Plantes marécageuses. || C'est dans ce sens que La Fontaine a dit *la gent marécageuse,* pour les grenouilles.

— Qui provient des marécages, des marais. Émanations marécageuses. Effluves marécageux. Les émanations marécageuses qui pénètrent dans l'économie par la peau qui les absorbe, par les poumons et par les voies digestives, avec l'air et les aliments, sont la cause d'une foule de maladies.

— Qui sent le marécage. Odeur marécageuse. Goût marécageux. Ces oiseaux ont un goût marécageux.

— *Air marécageux.* Air grossier, humide.

MARÉCAGINE. s. f. Bot. Espèce de plantes du genre paludèle.

MARÉCHAL. s. m. (du celt. *marc,* cheval, et *cal,* au-dessus, préposé). Artisan qui ferre les chevaux et qui les panse en maladie. On dit aussi maréchal ferrant. Maréchal vétérinaire. Des maréchaux ferrants. Le maréchal ferrant doit connaître non-seulement la structure anatomique du cheval, les principes de médecine de vétérinaire, mais encore il doit apporter à l'art de la ferrure une attention, des perfectionnements dont les hommes ignorants en cette matière sont loin d'apprécier les difficultés. Une loi écossaise punissait le *maréchal* qui blessait le cheval par sa faute; il devrait en être de même des instituteurs qui gâtent la morale des enfants. (Miss Edgeworth.) Vous voulez dire que je dois payer le *maréchal,* et où pourrons-nous en trouver un? (Defauconpr.)

— Officier dont la fonction est de commander les armées en chef. Le titre de maréchal est le grade le plus élevé de l'armée. On dit aussi Maréchal de France. Le roi l'a fait maréchal de France. Le roi lui a donné le bâton de maréchal. Chaque soldat a dans son sac le bâton de *maréchal* de France. (Louis XVIII.)

— *Maréchal de camp.* Officier dont le grade répond à celui de général de brigade, et qui commande tous les ordres du lieutenant général.

— *Maréchal des logis.* Sous-officier des troupes à cheval, chargé des détails du service, de la discipline intérieure d'une compagnie et de ce qui concerne le logement. Le grade de maréchal des logis répond à celui de sergent dans l'infanterie, et le grade de maréchal des logis chef à celui de sergent-major. || Titre des officiers chargés de faire préparer des logements pour la cour en voyage. Il y avait autrefois des maréchaux des logis par quartier, un grand maréchal des logis chez le roi, et un premier maréchal des logis chez la reine.

— Chez les étrangers, Titre porté par plusieurs grands officiers. Le grand maréchal de l'empire. Le maréchal de l'Eglise. Le grand maréchal de Pologne. Le maréchal de la diète. Les feld-maréchaux.

— Hist. Ce mot, sur l'origine duquel les auteurs sont très-partagés, se rencontre dans l'histoire des premiers temps de la monarchie. Il a signifié d'abord un officier supérieur placé sous les ordres du connétable ou du général en chef, et que l'on nommait maréchal de l'host ou de l'armée, maréchal de camp. Les maréchaux de camp de l'armée du roi étaient appelés maréchaux de France, pour les distinguer des maréchaux des autres seigneurs féodaux. Les maréchaux de France furent bientôt élevés au-dessus de tous les autres maréchaux de camp, et acquirent une importance de plus en plus grande, surtout après la suppression de la dignité de connétable, en 1627. Depuis cette époque, la dignité de maréchal de France est la plus élevée de l'armée. Le bâton de maréchal est la marque distinctive de cette dignité. Avant François Ier, les fonctions de maréchal étaient temporaires. Ce prince nomma le premier des maréchaux à vie, et en fixa le nombre à quatre. Ce nombre a beaucoup varié depuis, il y en eut vingt sous Louis XIV; il est aujourd'hui fixé à douze.

— *Prévôt des maréchaux.* Officier commandant, sous l'autorité des maréchaux, une compagnie d'archers à cheval pour la sûreté publique dans les provinces.

— *Maréchal de la foi.* Titre qui fut donné, dans la guerre des Albigeois, à Gui de Lévis, et ce nom resta héréditaire dans sa famille.

— *Maréchal de l'armée de Dieu et de l'Eglise.* Titre du général qui fut élu par les barons anglais révoltés contre Jean Sans-terre, en 1215.

— *Maréchal des nonces.* Titre de l'officier qui, dans les diètes de Pologne, présidait les délibérations et maintenait l'ordre.

— *Maréchal d'empire.* Se dit, dans l'histoire du règne de Napoléon, des généraux ayant un rang analogue à celui des maréchaux de France. Les maréchaux d'empire furent Berthier, Murat, Moncey, Jourdan, Masséna, Augereau, Bernadotte, Soult, Brune, Lannes, Mortier, Ney, Davoust, Bessières, Kellermann, Lefèvre, Pérignon et Serrurier.

— Entom. Nom vulgaire des taupins dans les départements.

— Ornith. Nom qu'on donne dans les environs de Niort au rossignol de muraille.

MARÉCHALAT. s. m. Dignité, charge de maréchal. Promu au maréchalat.

MARÉCHALE. s. f. Femme d'un maréchal. Madame la maréchale. La maréchale d'Ancre. Voyez madame la *maréchale,* elle est toujours la même. (J.-J. Rouss.)

MARÉCHALERIE. s. f. Etat et profession de maréchal. Le traducteur français en son épître, dit que nos Français ont emprunté ce mot *maréchalerie* de la langue germanique, d'autant que les Allemands appelaient par le passé *mara* ou *marca,* ce que nous disons cheval ou jument. (Duverdier.)

— Art de ferrer, de panser et de traiter les chevaux. Connaître à fond la maréchalerie.

— Titre de plusieurs ouvrages sur cet art. La maréchalerie de Laurent Rusé, translatée du latin en français. L'art vétérinaire ou grande maréchalerie de Jean Massé.

MARÉCHAUSSÉE. s. f. (rad. *maréchal*). Anc. adm. Juridiction des prévôts, des maréchaux de France.

— Compagnie de cavaliers chargés de veiller à la sûreté publique. Ce corps, très-ancien, fut créé pour faire respecter les lois et en assurer l'exécution. Lorsque la dignité de connétable existait en France, la maréchaussée ressortissait de ses attributions immédiates; elle fut soumise aux maréchaux de France depuis la suppression de cette charge. || La maréchaussée prit le nom de gendarmerie nationale par décret des 22, 23, 24 décembre 1790, 16 janvier et 16 février 1791.

MARÉE. s. f. (du lat. *mare,* mer). Mouvement périodique de la mer par lequel elle s'élève et s'abaisse successivement dans le même lieu, à des intervalles de temps réglés. Haute marée. Basse marée. Pleine marée. Aller contre la marée. Avoir pour soi vent et marée. Attendre la marée. Il est pleine mer quand la marée montante est parvenue à sa plus grande hauteur; il est basse mer lorsque la marée a cessé de descendre. L'influence de la lune est la cause des marées. Dans les espaces libres, la *marée* montante arrive toujours aux environs de l'heure où la lune passe au méridien du lieu, et douze heures après lorsqu'elle passe au méridien opposé. (Guérin.) La *marée* est plus forte quand la lune est plus près de la terre, que lorsqu'elle en est plus loin. (Id.) La *marée* est aussi plus forte aux époques des nouvelles et pleines lunes, que lorsque le soleil et la lune sont en conjonction. (Id.) Le flux n'y est point considérable, et la plus haute *marée* n'y est que de huit pieds. (Buffon.)

— *Avoir vent et marée.* Avoir le vent et le courant favorable. Le vaisseau avait vent et marée.

— Fig. Avoir toutes les circonstances favorables pour réussir dans une affaire. Pour exécuter ses projets il avait pour lui vent et marée.

— *Aller contre vent et marée.* Les avoir contraires. Le vaisseau marchait lentement, car nous allions contre vent et marée.

— Fig. Persister dans une entreprise malgré tous les obstacles. Il marche contre vent et marée. Elle a établi son fils à la cour contre vent et *marée.* (Sévign.)

— Fig. Ainsi se forma cette infinie *marée*

d'hommes, qui s'écoula en Italie sous Brennes et autres. (Mont.) La *marée* montait toujours. (Saint-Sim.)

— Prov. *Ce qui vient de flot s'en retourne de marée.* Les fortunes faites promptement s'évanouissent de même. ‖ *La marée n'attend personne.* Il faut profiter du moment. ‖ *Arriver comme marée en Carême.* Arriver fort à propos, comme la marée ou le poisson dans le Carême.

— Poisson de mer apporté fraîchement, et non encore salé. La marée est abondante. Marchandes de marée.

— Anc. législ. *Chambre de la marée.* Juridiction qui connaissait des affaires civiles et criminelles relatives au commerce du poisson.

MARÉKANITE. s. f. Minér. (de *Marikan*, montagne volcanique dans le golfe du Kamtschatka). Variété d'obsidienne. C'est une substance vitreuse d'origine volcanique, tantôt transparente et tantôt translucide ou même opaque, d'un vert plus ou moins intense. On la trouve au Kamtschatka, en petits morceaux ovoïdes.

MAREMME. s. f. (en ital. *maremma*). Nom qu'on donne en Italie à des terrains isolés et situés soit dans les États de l'Église, soit dans le grand-duché de Toscane, aux environs de Sienne et sur le versant occidental des Apennins, soit encore dans le royaume de Naples, et qu'on ne saurait habiter en été à cause des émanations délétères qu'exhale un sol imprégné de soufre et d'alun. Les maremmes de Rome. Les maremmes de Toscane. En hiver les maremmes sont autant de riches prairies où le bétail trouve une abondante nourriture. Il y a deux mille ans que les *maremmes* de l'Italie, aujourd'hui si désertes, si insalubres, n'étaient qu'un immense et magnifique jardin dans lequel était agglomérée une population compacte. (Encycl.) Ces pensées de mort, qui s'élèvent du milieu de tes *maremmes*, villes désertes, je les imposerai au monde. (E. Quinet.)

MARÈNE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire d'un corégone.

MARENGO. Géogr. Hameau d'Italie dans les États Sardes, à 8 kil. E.-S.-E d'Alexandrie, sur la Bormida.

— *Département de Marengo.* Département français en Italie avant 1814; ch.-l. Alexandrie.

— *Bataille de Marengo.* Victoire remportée sur les Autrichiens, le 14 juin 1800, par les Français sous les ordres du premier consul Bonaparte. Quatre fois les troupes françaises furent repoussées et mises en retraite, quatre fois elles furent ramenées au combat. L'arrivée du corps de troupes de Desaix décida la victoire.

— Art culin. *A la marengo.* Manière d'accommoder la volaille en la dépeçant, la faisant saisir par un feu ardent, et achevant de la cuire avec des champignons et de l'huile d'olive.

— Loc. *Brun marengo*, ou absol. et adjectiv. *marengo.* Couleur brune mêlée de petits points blancs semblables à la poussière. Un habit de drap marengo. Une redingote brun marengo.

MARENNES. (du vieux mot *marenne*, terre sur les bords de la mer; rad. lat. *mare*, mer). Géogr. Ville de la Charente-Inférieure, ch.-l. de sous-préfecture, à 2 kil. de l'Océan; 4,800 hab. Sels, vins, eau-de-vie; huîtres renommées.

MARENTÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes cotylédones, famille des anonées. Les marentéries sont des arbustes de l'île de Madagascar, dont les rameaux sont grimpants, les fleurs terminales et solitaires.

MARÉOGRAPHE. s. m. Mar. Instrument porté sur le flot et qui trace lui-même, comme l'indique son nom, les accidents du mouvement de la mer. L'invention en est due à M. Chazallon.

MARÉOTE. s. f. Hist. Nom par lequel on désigna quelquefois le nome maréotide. Fleury s'en sert fréquemment.

MARÉOTIDE. adj. et s. m. Géogr. anc. Il se dit d'un des nomes de l'Égypte, voisin du lac Maréotis. Le nome maréotide appartenait primitivement à la Libye.

MARÉOTIQUE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient au nome maréotide.

— Se disait quelquefois pour Égyptien. Le vin maréotique était fort estimé des anciens.

MARÉOTIS. Géogr. anc. Lac de la Basse-Égypte, à l'ouest du Delta, près d'Alexandrie. Aujourd'hui Mariout.

MARÈS. s. m. Métrol. anc. Mesure asiatique qui valait six cotyles, selon Pollux et Aristote. D'après Polyen, le marès valait dix conges. C'est, d'après d'autres autorités, la même chose que le capitha.

MARESCALIER. s. m (rad. *maréchal*). Anc. législat. Maréchaussée, garde des frontières. ‖ Tribunal des maréchaux de France. ‖ *Droit de marescalier.* Droit qu'avaient les seigneurs d'exiger de leurs fermiers de l'avoine et du foin pour nourrir leurs chevaux.

MARETON. s. m. Nom vulgaire d'une espèce de canard, dans quelques provinces.

MAREYEUR, EUSE. adj. et s. (rad. *marée*). Marchand, marchande de marée.

MARFORIO. s. m. Nom d'une statue antique que le peuple de Rome avait placée en face de celle de Pasquin, près de la place de Navone, au coin de la rue des Libraires. Quand on voulait attribuer à Pasquin un mot satirique, on le préparait par une question placée dans la bouche de Marforio. Marforio, transporté au Capitole, est condamné au silence.

MARFOURÉ. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'ellébore fétide.

MARGADON. s. m. Moll. Nom vulgaire de la seiche commune sur quelques-unes des côtes de la France septentrionale.

MARGAIGNON. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de l'anguille mâle.

MARGAL. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'ivraie.

MARGARATE. s. m. Chim. Sel qui résulte de la combinaison d'une base avec l'acide margarique, et qui est un véritable savon. Les margarates n'existent pas dans la nature. Margarates de potasse et de soude. Margarate d'ammoniac. Margarate de baryte, de plomb.

MARGAREUX, EUSE. adj. Chim. Se lit dans quelques auteurs pour Margarique.

MARGARINE. s. f. (du lat. *margarita*, perle). Chim. Nom donné, en raison de son éclat, à une matière que depuis on a reconnue être du margarate de potasse ou de soude.

MARGARIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide qui se produit par la saponification de l'huile. Acide margarique. L'acide *margarique* est insoluble dans l'eau, comme l'acide stéatique; il est extrêmement soluble dans l'alcool et dans l'éther, s'unit aux bases salifiables, et forme des sels qui ont beaucoup d'analogie avec les stéarates. (Chevreul.)

MARGARITACÉ, ÉE. adj. (du lat. *margarita*, perle). Hist. nat. Qui fournit des perles. Coquilles margaritacées. ‖ MARGARITACÉES. s. f. pl. Moll. Famille de l'ordre des acéphalophores lamellibranches, et famille de coquilles bivalves libres comprenant des coquilles dont quelques unes sont garnies d'une très-belle nacre et fournissent des perles.

MARGARITATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide margaritique avec des bases salifiables.

MARGARITAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des euphorbiacées. La margaritaire croît à Surinam.

MARGARITE. s. m. (du lat. *margarita*, perle). Conchyl. Petit genre d'avicules qui renferme celles de ces moules qui sont droites, assez régulièrement allongées. L'espèce principale fournit les perles.

MARGARITIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *margarita*, perle; *fero*, je porte). Conchyl. Qui produit des perles. Avicule margaritifère.

— Qui porte des taches blanches arrondies, imitant des perles. Pangonie margaritifère.

MARGARITINI. s. m. pl. (du lat. *margarita*, perle). Relat. Petits morceaux de verre dont on fait des colliers pour les femmes du peuple de Venise.

MARGARITIPHORE. adj. des 2 g. Syn. de Margaritifère.

MARGARITIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide qu'on obtient par la distillation de l'huile de ricin, et qui cristallise en belles paillettes nacrées. Acide margaritique.

MARGARITITE. s. f. Nom donné à des perles pétrifiées.

MARGARONE. s. m. Chim. Substance particulière qu'on obtient en distillant l'acide margarique avec de la chaux.

MARGAUDER ou **MARGAUTER.** v. n. 1^re^ conj. Syn. de Margotter.

MARGAY. s. m. Espèce de chat d'Afrique.

MARGE. s. f. (du lat. *margo*, même signification). En général Bord. A chaque pas il s'arrêtait pour examiner les pierres qui s'élevaient en monceaux blanchâtres sur les deux *marges* du chemin. (G. Sand.)

— Particulièrement, Blanc autour d'une page écrite ou imprimée. Les marges d'un livre. Laisser une marge, une grande marge.

— Fig. Latitude pour agir. Laisser assez de marge à quelqu'un pour exécuter un projet.

— Fig. Temps de reste pour exécuter une chose, loisir.

— *En marge.* A la marge. Écrire une note en marge.

— Bot. Bordure qui entoure le disque des lichens. La marge est vraie quand elle fait partie de l'apothécion; fausse quand elle est représentée par le bourrelet formé par le talus qui ceint quelquefois très-étroitement l'apothécion.

MARGELLE. s. f. Nom donné à un, deux et quelquefois trois anneaux elliptiques superposés, qui, dans les marchanties, élèvent l'ouverture supérieure un peu au-dessus de la surface de l'expansion. Margelle des stomates.

MARGELLE. s. f. (du lat. *margo*, marge). Pierre qui forme le rebord d'un puits.

MARGEOIR. s. m. Techn. Plaque de fonte qui sert à boucher les deux soupiraux de la gaye, dans un four de fusion destiné à la fabrication des glaces.

MARGER. v. a. 1^re^ conj. (rad. *marge*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous margeons, je margeais*, etc. Typogr. Mettre la feuille à imprimer en rapport avec la forme, de manière à ce que les marges soient égales.

— Techn. Boucher avec des plaques de tôle entourées de terre glaise tous les orifices de la carquaise dans laquelle ont été placées les glaces d'une coulée.

MARGEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui scelle les margeoirs.

MARGEUR, EUSE. s. Typogr. Celui, celle qui pose les feuilles à imprimer sur le cylindre de la presse mécanique.

MARGIANE. Géogr. anc. Contrée de la Bactriane, près de l'Oxus, au nord de la Bactriane propre; cap. Marginie.

MARGINAIRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui tient à la marge, au bord.

— Conchyl. *Cloisons marginaires.* Celles qui sont formées par le bord des valves rentrant dans l'intérieur du péricarpe et allant se joindre à l'axe réel ou imaginaire.

MARGINAL, ALE. adj. Écrit ou imprimé en marge. Note marginale.

— Hist. nat. Qui est placé sur le bord. Le placentaire marginal se fixe au bord soit des valves, soit des cloisons. Les stipules marginales s'insèrent le long du côté du pétiole.

— Entom. *Aréoles marginales.* Aréoles des ailes, des insectes lorsqu'elles sont ouvertes et se terminent dans le bord. ‖ *Epiplèvres marginales.* Celles qui sont seulement une continuation du bord infléchi.

MARGINALINE. s. f. Moll. Genre de la famille des stichostègues.

MARGINATURE. s. f. Bot. Ce qui a rapport aux bords d'une partie d'un végétal.

MARGINÉ, ÉE. adj. (rad. *marge*). Qui est muni d'un bord. Se dit particulièrement d'une partie qui est munie d'un rebord saillant, mais étroit. Un pétiole est marginé lorsqu'il est garni latéralement d'expansions foliacées. Une graine est marginée lorsqu'elle est pourvue d'un rebord saillant, produit par l'expansion des tuniques séminales.

— Se dit aussi d'une partie dont les bords sont d'une autre nature que la partie moyenne, la différence étant notable et la transition brusque, ou qui est circonscrite par une bande colorée.

MARGINELLE. s. f. Moll. Genre de la famille des columellaires. Les marginelles sont des mollusques que l'on ne trouve que dans les mers des pays chauds, et toujours sur les rochers, sur les bords de la mer, surtout dans les endroits exposés à la fureur des vagues. Les espèces en sont nombreuses. Marginelle neigeuse, nubéculée, rayonnée, bleuâtre, galonnée, rose, bifaciée, féverolée, etc.

MARGINER. v. a. 1^re^ conj. Noter en marge. Si mes respectables et bons confrères veulent continuer à me *marginer*, tout ira bien. (Volt.)

MARGINICOLLE. adj. des 2 g. (du lat. *margo*, bord, marge; *collum*, cou). Zool. Qui a le col ou le corselet entouré d'un bord autrement coloré.

MARGINIE. Géogr. anc. Capitale de la Margiane. On l'appelait aussi Antioche. Aujourd'hui Margishak.

MARGINIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *margo*, marge; *forma*, forme). Hist. nat. Qui ressemble à une bordure. Se dit particulièrement des appendices des squames du péricline des synanthérées, quand ils ressemblent à une bordure.

MARGINIPENNE. adj. des 2. g. (ét. lat., *margo*, bord; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes bordées.

MARGOPOLIS. s. f. Philol. Titre d'une satire de Varron, dont il ne reste que des fragments. La Margopolis était dirigée contre l'ambition et contre l'avidité des places et des honneurs.

MARGOT. s. f. (pr. *Mar-go*; diminut. de *Marguerite*). Nom injurieux que l'on donne à une femme bavarde ou d'une vertu plus qu'équivoque.

> Ci-gît *Margot*, la gente damoiselle
> Qu'eut deux maris, et si mourut pucelle. (***)

— Nom vulgaire de la pie. L'aigle, reine des airs, avec *Margot* la pie. (La Font.)

— On dit quelquefois substantiv. Une margot. Notre margot sait parler.

MARGOT. s. m. Hist. Nom donné à certains aventuriers qui ravagèrent la France au moyen âge.

MARGOTA. s. m. Mar. Sorte de bateau marnais, carré par devant et pointu par derrière.

MARGOTIN. s. m. Techn. Assemblage de deux ou trois crins tordus dont on fait des lignes pour la pêche. ‖ Sorte de petit fagot.

MARGOTON. s. f. (autre dimin. de *Marguerite*). Femme d'une vertu plus qu'équivoque.

> Il eût mieux fait, certes, le pauvre sire,
> De se gaudir avec sa *Margoton*. (Volt.)

MARGOTTE. s. f. Anc. mar. Nom que les calfats donnaient à une toile goudronnée qui entourait les chandeliers attachés aux parois du vaisseau.

MARGOTTER. v. n. 1^re^ conj. Crier. Il se dit en parlant de la caille. La caille margotte.

MARGOUILLET. s. m. (pr. *mar-gou-yè*). Mar. Sorte d'anneau employé pour diriger de petites manœuvres qui descendent sur le pont.

MARGOULIN. s. m. Sorte de négociant.

MARGOUILLIS. s. m. (pr. *mar-gouy-i*). Gâchis plein d'ordures. Marcher dans le margouillis.

— Mélange malpropre de sauces, de potages et autres mets analogues. Cet homme fait un bien vilain margouillis.

— Lieu plein de boue. Il alla tête baissée jusque sur le bord d'un ruisseau ou *margouillis*. (Peliss.)

— Fig. et fam. Embarras d'une mauvaise affaire. Ne pouvoir sortir de ce margouillis. Laisser quelqu'un dans le margouillis.

MARGOUILLISTE. s. m. Brouillon. Ce mot, employé par Voltaire, est vieux et inusité.

— Hist. relig. Nom que l'on a donné à une secte obscure et peu connue, qui s'est montrée dans le Forez.

MARGOUSIER. s. m. Un des noms vulgaires d'une espèce d'azédarah.

MARGRAVE. s. m. (de l'all. *mark*, marche, frontière; *graff*, comte). Hist. Titre que portaient dans l'origine les juges qui administraient les provinces frontières en Allemagne, par opposition à Landgrave, nom des juges qui rendaient la justice dans l'intérieur du pays.

— Titre que portent quelques petits princes souverains d'Allemagne. Le margrave de Bade. Le *margrave* de Bade s'était rendu cher à ses sujets par le zèle avec lequel il cherchait à améliorer leur sort. (Beauchamp.)

MARGRAVE. s. f. Femme ou veuve d'un margrave. Madame la margrave. ‖ On dit aussi Margravine. Le margrave et M^me^ la margravine. Dans son grand herbier, la *margrave* avait fait graver et enluminer toutes les plantes de son jardin. (Beauchamp.)

MARGRAVIAL, ALE. adj. Hist. Qui appartient à un margrave. ‖ *Branche électorale, branche margraviale.* Se dit des deux divisions de la maison de Brandebourg.

MARGRAVIAT. s. m. (pr. *mar-gra-via*). État, dignité de margrave.

— Juridiction du margrave. Les habitants du margraviat. Les villes du margraviat.

— *Margraviat oriental.* Désignation sous laquelle fut d'abord désignée l'Autriche, comme duché dépendant de l'Empire. A une époque postérieure, on ne compta plus que quatre margraviats : celui de Brandebourg avec toutes ses branches; celui de Misnie à l'électeur de Saxe; celui de Moravie à la maison d'Autriche, et celui de Bade.

MARGRIETTE ou **MARGRILLETTE.** s. f. (du lat. *margarita*, perle). Grosse verroterie que les Européens portent sur les côtes d'Afrique. Les margriettes sont ordinairement d'un bleu foncé tirant sur le noir, avec des raies jaunes ou blanchâtres.

MARGRITIN. s. m. (du lat. *margarita*, perle). Comm. Espèce de rocaille très-fine. Le plus beau margritin se tirait de Venise.

MARGUERITE. s. f. (du lat. *margarita* perle). Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de plantes du genre aster. La marguerite est une plante à racine fibreuse rampante, âcre au goût; elle pousse plusieurs tiges à la hauteur d'environ 30 centimètres, pentagones, solides, rameuses, accompagnées de beaucoup de feuilles oblongues grasses, dentelées. Les fleurs sont rondes, belles, radiées, de couleur jaune en dedans, mais couronnées de feuilles blanches. On l'appelle *marguerite*, parce que la fleur, qui est quelquefois simple et quelquefois toute pleine de feuilles, est d'un blanc pâle et ressemble à la perle. Les marguerites doivent être cultivées dans une terre grasse, humide, exposée au soleil.

— Fleur de cette plante. Un bouquet de marguerites. Madame Marguerite de France, fille de François I^er^, ayant épousé Emmanuel Philibert, et allant en Savoie trouver ce prince, on lui présenta quelque part sur la route une corbeille de fleurs où il n'y avait que des marguerites avec ces vers :

> Toutes les fleurs ont leur mérite,
> Mais quand mille fleurs à la fois
> Se présenteraient à mon choix,
> Je choisirais la *marguerite*. (***)

— *La grande marguerite.* Nom vulgaire du chrysanthème. ‖ *Marguerite jaune.* Autre espèce de chrysanthème.

— *Petite marguerite.* Syn. de Pâquerette. La petite marguerite a une racine vivace qui ne forme point de tige. Les fleurs sont radiées. Elles sont blanches ou blanches et rougées. Les petites marguerites fleurissent au printemps, et sont communes dans les prairies.

— *Reine marguerite.* Syn. d'Aster. La reine marguerite nous a été apportée d'Amérique. La fleur en est très-belle, et fait en automne la principale décoration des jardins. Il y en a de différentes couleurs, de simples et de doubles.

— *Marguerite de la Saint-Michel.* L'aster annuel.

— Prov. *Jeter des marguerites devant les pourceaux.* Parler de belles choses devant les gens qui les méprisent parce qu'il ne les connaissent pas. En ce sens, on fait allusion au sens étymologique de ce mot, sens qu'il eut autrefois dans notre langue.

— *A la franche marguerite.* Lorsqu'un amant va rêvant dans la prairie, il cueille une marguerite, il en arrache les feuilles l'une après l'autre, en disant tour à tour : *Elle m'aime, pas du tout, un peu, beaucoup, passionnément.* Si la dernière feuille amène *pas du tout*, il gémit, il se désespère; si elle amène *passionnément*, il s'enivre de joie, il se croit destiné à la félicité,

car la marguerite est trop franche pour le tromper.

— Mar. Appareil à mouffle qu'on attache à un câble pour aider aux mouvements du cabestan, lorsque celui-ci ne suffit pas pour lever l'ancre.

MARGUERITE. Géogr. Une des îles sous le vent dans les Antilles. Elle forme une province dans le département de l'Orénoque, dans la Colombie; 16,000 hab. ‖ SAINTE-MARGUERITE. Île de France qui dépend du départ. du Var. C'est la plus considérable des îles Lérins.

MARGUERITE (Sainte). Reine d'Écosse, sœur d'Edgard et petite-fille d'Edmond II. Poursuivie par Guillaume le Conquérant, elle aborda en Écosse avec ses frères et fut accueillie par Malcolm III, qui l'épousa en 1070. Elle se servit de l'ascendant qu'elle eut sur son époux pour faire fleurir la religion et la justice. ‖ MARGUERITE D'ANJOU. Fille de René d'Anjou, comte de Provence et roi de Sicile, et d'Isabelle de Lorraine, née en 1425, épousa en 1443 Henri VI roi d'Angleterre. Elle régna sous le nom de son mari. Le duc d'York s'étant révolté et emparé du pouvoir, Marguerite se mit elle-même à la tête de ses troupes, battit le duc d'York à Wakefield et le comte de Warwick à Saint-Albans. Défaite à son tour, elle fut faite prisonnière avec son fils et enfermée à la Tour de Londres. Rachetée par Louis XI, elle mourut en France en 1482. ‖ MARGUERITE D'AUTRICHE. Fille de l'empereur d'Autriche Maximilien et de Marie de Bourgogne, née en 1480 à Gand, et morte en 1530 à Malines. Elle fut gouvernante des Pays-Bas. ‖ MARGUERITE DE BOURGOGNE. Fille de Robert II, duc de Bourgogne, épousa Louis le Hutin en 1305, à l'âge de 15 ans. Convaincue d'adultère, ainsi que Blanche de Bourgogne, femme du frère du roi, avec deux frères, l'un Philippe, l'autre Gaulthier d'Aulnay, elle fut enfermée au château Gaillard, où elle fut étranglée par l'ordre de son mari. ‖ MARGUERITE DE DANEMARK. Seconde fille de Waldemar III, roi de Danemark, et femme d'Hakan VII, roi de Norwége, réunit les trois royaumes de Suède, de Danemark et de Norwége, et fut surnommée la Sémiramis du Nord. ‖ MARGUERITE D'ÉCOSSE. Fille de Jacques I^er roi d'Écosse, épousa en 1428 le dauphin Louis XI, à l'âge de douze ans. Femme vertueuse et spirituelle, elle mourut de douleur pour avoir été calomniée. Ses dernières paroles furent : Fi ! fi de la vie ! qu'on ne m'en parle plus. ‖ MARGUERITE DE FRANCE. Fille de François I^er, née en 1523, épousa Emmanuel Philibert, duc de Savoie. Elle fut surnommée la Pallas de l'Europe pour son savoir, et la mère des peuples pour sa bienfaisance. Elle mourut en 1574. ‖ Fille de Henri II, née en 1552, épousa en 1572 le prince de Béarn, Henri de Bourbon (Henri IV). Elle mourut en 1615 et a laissé des poésie et des mémoires. ‖ MARGUERITE DE PARME. Fille naturelle de Charles-Quint et de Marguerite Vangeste, demoiselle flamande, épousa à treize ans le duc de Florence Alexandre de Médicis, puis le duc de Parme, Octave Farnèse. Philippe II lui confia le gouvernement des Pays-Bas. Elle mourut en 1586. ‖ MARGUERITE DE PROVENCE. Femme de saint Louis, mourut en 1285, à soixante-seize ans. ‖ MARGUERITE DE VALOIS. Fille de Charles d'Orléans et de Louise de Savoie et sœur de François I^er, épousa en seconde noces Henri d'Albret, roi de Navarre, dont elle eut Jeanne d'Albret. Elle mourut en 1549, au château d'Odos en Bigorre. Sa bonté la fit surnommer la Marguerite des marguerites, la quatrième Grâce, et son talent littéraire la dixième Muse. ‖ MARGUERITE D'YORK. Fille de George, duc de Clarence, et mère du cardinal Polus, eut la tête tranchée à l'âge de 71 ans, par ordre de Henri VIII d'Angleterre (1541).

MARGUERITELLE. s. f. [illegible] de *Marguerite*. [illegible] Petite marguerite.

MARGUILLERAUT. s. f. (dimin. de *marguillier*). Petit marguillier. Terme de mépris. Ridicules marguilleraults.

MARGUILLERIE. s. f. Charge de marguillier.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] marguillerie
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] de petits bénits
> [illegible] les marguilliers

MARGUILLIER. s. m. (pr. *mar-ghi-ier* ; du lat. *matricularius* ; rad. *matriculum*, matricule; [illegible]). Administrateur [illegible] d'une paroisse [illegible] registre [illegible] et les marguilliers [illegible] les registres. Celui qui a soin de la fabrique et de l'œuvre d'une paroisse. Dès que [illegible] fabrique pour une église est formée, [illegible] membres [illegible] entrent dans la composition du bureau. Les marguilliers nomment entre eux un président, un secrétaire et un trésorier. Le bureau des marguilliers [illegible] de la fabrique, prépare les affaires qui doivent être portées au conseil, est chargé de l'exécution de ses délibérations et de l'administration journalière du temporel d'une paroisse.

> . . . [illegible] admirables
> De qui [illegible]
> [illegible]

MARGUS. Géogr. anc. rivière de Mésie, affluent du Danube [illegible]. Rivière de la Bulgarie [illegible], elle donnait son nom à la Margiane. Aujourd'hui, le Morava.

MARGYRICARPE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des rosacées. Le margyricarpe soyeux est un petit arbrisseau diffus, très-rameux et à feuilles très-petites. Il croît au Pérou.

MARI. s. m. (du lat. *maritus*, qui est marié). Celui qui est joint à une femme par le lien conjugal. Un bon mari. Un mari jaloux, bourru. Un mari empressé. Un vieux mari. Un mari complaisant. Dans les législations anciennes, le mari et la femme s'unissaient par un contrat volontaire auquel ne présidait pas nécessairement l'autorité publique. Le mari doit protection à la femme, la femme obéissance à son mari. La femme doit suivre son mari partout où il juge à propos de résider. Le mari est obligé de recevoir sa femme et de lui fournir tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie, selon ses facultés et son état. Mettre le fer entre les mains d'un *mari* pour venger son propre honneur, ce n'est pas violer les lois, c'est les observer. (St-Evrem.) Il semble qu'aujourd'hui un *mari* se fait une ridicule honte d'aimer sa femme, et que la tendresse conjugale soit une pratique bourgeoise. (Id.) Une femme se défait d'un galant quand elle veut, mais il faut qu'elle garde un *mari* tant qu'il dure. (Le ch. de M.) Taupes avant le mariage, lynx après, les amants sont autant aveugles sur les défauts de leurs maîtresses que les *maris* sont clairvoyants sur les faiblesses de leurs femmes. (***) Ce qui perd plus d'un ménage, c'est que tel qui ne se souvient pas qu'il est époux, se souvient toujours qu'il est *mari*. (Roub.) Une femme est en puissance du *mari* ; le *mari* est le chef de la communauté. (Id.) Le mari a des droits, l'époux a des devoirs. (Id.) J'ai ri de ce que tu me dis que tu as pris un *mari* pour être avec lui. Je pensais, dans mon ignorance, que la femme était faite pour le *mari*, le *mari* pour la patrie, la famille et la gloire. (Napol.)

> Il est bon qu'un *mari* nous cache quelque chose,
> Qu'il soit quelquefois libre, et ne s'abaisse pas
> A nous rendre toujours compte de tous ses pas. (Cora
> Sachez . . . . .
> Que qui donne à sa fille un *mari* qu'elle hait
> Est responsable au ciel des fautes qu'elle fait. (Mol.
> . . Ce que le soldat, de son devoir instruit,
> Montre d'obéissance au chef qui le conduit,
> Le valet à son maître, un enfant à son père,
> A son supérieur le moindre petit frère,
> N'approche point encor de la docilité
> Et de l'obéissance et de l'humilité
> Et du profond respect où la femme doit être
> Pour son *mari*, son chef, son seigneur et son maître.
> ID.

— Syn. comp. MARI, ÉPOUX. *Mari* désigne la qualité physique; *époux* marque l'engagement social; il veut dire promis, accordé, dans son acception étymologique. Le *mari* répond à la femme, comme le mâle à la femelle. L'*époux* répond à l'épouse comme un des deux conjoints à l'autre. Les Latins appelaient l'animal mâle, *mari* ; *époux* ne peut convenir qu'aux personnes. On prend un *mari*, la cérémonie donne un *époux*. *Époux* est par lui-même plus noble; il est du haut style; *mari* est plus familier.

MARIABLE. adj. des 2 g. Qui peut être marié. Jeune fille déjà mariable. Surtout garde ma fille, elle est bien *mariable*. (Poisson.)

MARIA-CAPRA. s. m. Ornith. Espèce de traquet de l'île de Luçon.

MARIAGE. s. m. (rad. *marier*). Union légitime de l'homme et de la femme. Contrat civil par lequel l'homme et la femme sont joints d'un lien indissoluble. Le mariage, contrat le plus important de la vie civile, est soumis chez la plupart des nations civilisées de l'Europe, surtout en France, à des formalités nombreuses destinées à assurer le sort irrévocable de la famille. La première et la plus essentielle de toutes les conditions est le consentement des parties contractantes. Il n'y a pas de mariage s'il n'y a pas de consentement. Quelles que soient les stipulations qui auront précédé, si, au moment de la célébration publique du mariage, l'une des parties refusait de donner son consentement, il ne pourrait pas être passé outre, et il ne resterait à l'officier public qu'à renvoyer les parties qui s'étaient présentées devant lui pour former une union que l'une d'elles n'a pas voulu réaliser. La loi, se fondant sur les observations les plus générales, eu égard au climat que nous habitons, a décidé que l'homme, avant dix-huit ans révolus, et la femme, avant quinze ans révolus, ne pouvaient contracter mariage. Dans l'état actuel de notre législation, le mariage régulièrement contracté est perpétuel et indissoluble. Il ne peut se dissoudre que par la mort naturelle ou civile des deux époux. Le *mariage* est un acte social, domestique, civil et religieux à la fois, acte fondateur de la société domestique, dont l'autorité civile vient au secours de l'accord domestique, doit garantir les intérêts, et où l'autorité religieuse fait intervenir la Divinité d'une manière extérieure et sensible pour conserver l'union des cœurs et épurer celle des corps. (De Bon.) Les promesses de *mariage*, qui formaient autrefois un contrat irrévocable, n'ont plus aujourd'hui aucune force. (Id.) La promesse du *mariage* pouvait être considérée comme le mariage même. (Id.) La femme séduite par une promesse de *mariage* avait action en justice contre son séducteur, auquel on ne laissait d'autre alternative, en présence de la promesse qu'il avait souscrite, que d'épouser ou d'aller à la mort. (Id.) Le *mariage* prend sa forme des mœurs, des usages, de la religion de chaque peuple. (Napol.)

— Suivant que l'on considère le mariage comme contracté [illegible] circonstance, on dit : Mariage d'inclination. Mariage de raison. Mariage de convenance. Mariage d'argent. Mariage de conscience. Mariage d'amour, etc. Les *mariages* d'inclination sont plus heureux que ceux d'amour ; ils ont été précédés d'une plus longue épreuve. (M^me de Puyz.) L'amour plus que la fortune préside au *mariage* d'inclination, dont il fait tous les frais. (Urb. Barr.) L'intérêt plus que l'amour préside au *mariage* de raison, mais il domine d'une manière absolue dans un mariage d'argent. (Id.) Quelquefois il faut plaindre plutôt que blâmer les *mariages* d'argent, car l'une ou l'autre partie y est sacrifiée. (Id.)

— Célébration des noces. Assister au mariage de quelqu'un. La célébration du mariage se doit faire à telle église.

— Dot de la mariée. Cet homme a trouvé un bon parti, un bon mariage. Ce mariage est de cent mille écus.

— Ce qu'un père donne à son fils en le mariant.

— Sacrement qui sanctifie l'union de l'homme et de la femme.

— État d'un homme et d'une femme mariés. Heureux mariage. Trouver son bonheur dans le mariage. Les lois du mariage. Les douceurs du mariage. Les rigueurs, les ennuis du mariage. Les filles cherchent dans le *mariage* le bonheur et l'indépendance. (M. Esp.) On envisage d'ordinaire le *mariage* comme le bonheur des soupirs et des petits soins. (St-Evrem.) Les engagements du *mariage* m'effraient s'il n'est pas heureux, et l'on est réduit à attendre que la mort vienne à pas tardifs rompre et briser la chaîne. (Id.) Le meilleur *mariage* expose à des hasards, et comme une eau pure et calme commence à se troubler aux approches de l'orage, un cœur timide et chaste ne voit point sans quelque alarme le prochain changement de son état. (J.-J. Rouss.) Le *mariage* est le bien le plus général et le plus étendu de la société; mais il s'en faut bien que ce soit toujours celui qui unit le plus sincèrement un homme avec une femme. (Id.) Souvenez-vous toujours que, même dans le *mariage*, le plaisir n'est légitime que quand le désir est partagé. (Id.) Les aigreurs comme les douceurs du *mariage* se tiennent secrètes par les sages. (Mont.) Il y a de bons *mariages*, mais il n'y en a point de délicieux. (La Rochef.) Les domestiques de nos paysans sont familiers avec leurs maîtres, se mettent à table avec eux, et obtiennent même leurs filles en *mariage*. (B. de St-P.) Le *mariage* est quelquefois un licou qui attache l'homme et la femme au chagrin. (Erasme.) Selon qu'il en retourne, on trouve dans le *mariage* les trois états de la vie : le purgatoire, l'enfer et le paradis; mais, comme dans le ciel, les élus y sont rares. (***) Les *mariages* les plus parfaits sont les moins imparfaits ; les plus pacifiques sont les moins orageux. (La Rochef.)

— Fig. Le *mariage* de raison du 29 oct [illegible] si fréquemment troublé pendant [illegible] pourra-t-il finir autrement que [illegible] (Courr. fr.)

— *Contrat de mariage*. Acte par lequel les futurs époux déterminent le régime particulier qu'ils adoptent pour régler leurs intérêts respectifs pendant toute la durée du mariage. Le contrat de mariage doit être arrêté avant que le mariage soit célébré, et il ne peut y être fait aucun changement dans la suite. Un contrat de mariage est souvent [illegible] ment de ne point vivre [illegible] (Masson.)

— *Acte de mariage*. Acte [illegible] de la célébration du mariage.

— *Mariage in extremis*. Celui qui est contracté par des personnes dont l'une ou l'autre étant dangereusement malade au moment de la célébration, meurt peu après, en sorte que le mariage n'a été contracté qu'en vue de la mort. Autrefois les mariages in extremis étaient déclarés nuls toutes les fois que les époux avaient vécu dans un concubinage notoire. Aujourd'hui toutes ces recherches sont interdites.

— *Mariage de la main gauche*. Espèce de mariage en Allemagne, où le mari donne à sa femme la main gauche au lieu de la droite; et alors les enfants qui en proviennent sont réputés bâtards à l'égard de certains effets civils, quoique légitimes en effet. Il n'y a que les princes et les grands seigneurs allemands qui puissent contracter ces sortes de mariages. Ulfeldt fut favori de Christian IV, roi de Danemark, qui le fit grand maître de ses royaumes, mais aussi son gendre, en lui faisant épouser Éléonore, sa fille, qu'il avait eue d'un *mariage* de la main gauche. (Bayle.)

— *Mariage à temps ou à essai*. Sorte de concubinage régulier dont on trouve dans notre histoire quelques exemples qui ne sont pas très-anciens. On cite un contrat de mariage fait dans l'Armagnac en 1297 pour sept ans, entre deux nobles qui se réservaient la liberté de le proroger à l'expiration du terme, s'ils étaient contents l'un de l'autre.

— *Mariage de conscience*. Dans le langage familier, Union entre deux personnes qui ont eu entre elles un commerce d'amour.

— *Mariage [illegible]*. Nom qu'on donnait autrefois, dans la coutume de Normandie, à un mariage dans lequel la dot de la femme se trouvait [illegible].

— Prov. *Mariages de gens de rien, tant tenu, tant payé*. Le sens de ce proverbe se tire de ce que ceux et celles qui [illegible] le mariage, réjouis [illegible] par les agréables [illegible] de [illegible] qui ne durent que ce que durent les vendanges.

— *Mariage en détrempe*. Intrigue amoureuse qui dure peu de temps, qui n'a point la solidité d'un mariage réel et légal. Métaphore empruntée d'un tableau en détrempe qui n'a point la durée des tableaux peints à l'huile.

— Anc. jurispr. *Mariage réchauffé*. Mariage d'un veuf et d'une veuve. ‖ *Mariage clandestin*. Mariage contracté sans les solennités requises ; par exemple ailleurs qu'à l'église. Les mariages clandestins étaient nuls quant aux effets civils, bien qu'ils fussent quelquefois confirmés quant à l'alliance. ‖ *Mariage à mort-gage*. Mariage à l'occasion duquel un père ou une mère donnaient une terre à leur enfant, en se réservant le droit de la racheter. ‖ *Mariage par paroles de présents*. Mariage où les parties contractantes, après s'être transportées à l'église et présentées au curé pour recevoir la bénédiction nuptiale, sur le refus de cet ecclésiastique, déclaraient en présence des notaires amenés par elles, qu'elles se prenaient pour conjoints, et requéraient lesdits notaires d'en donner acte. ‖ *Mariage par échange*. Mariage qui était contracté entre des personnes serves appartenant à des seigneurs différents, et à la suite duquel le seigneur de l'époux donnait à l'autre seigneur une serve en échange de l'épouse. ‖ *Devoir de mariage*. Nécessité où se trouvait une fille ou une veuve ayant moins de soixante ans et possédant un fief de corps, de se marier pour faire rendre au seigneur les services attachés à ce fief; si elle ne se mariait pas, elle devait indemniser le seigneur. ‖ *Mariage avenant*. Dot qu'une fille noble, orpheline, qui se mariait, pouvait exiger de ses frères.

— Hist. *Mariage du doge avec l'Adriatique*. Cérémonie qui avait lieu tous les ans à Venise, le jour de l'Ascension. Le doge, monté sur le navire nommé *Bucentaure*, allait jeter une bague dans les flots de l'Adriatique en prononçant une formule commençant par ce mot : *Desponsamus*, etc. (Nous l'épousons.) ‖ *Mariage républicain*. Supplice inventé à Nantes par Carrier, et qui consistait à attacher ensemble un homme et une femme, et à les noyer ainsi dans la Loire. V. NOYADE.

— Philos. herm. *Mariage philosophical*. Union du soleil et de la lune dans le mercure hermétique.

— T. de jeu. Nom d'un jeu de cartes dont le principal avantage est de réunir sous sa main un roi et une dame de même couleur. ‖ Réunion d'un roi et d'une dame dans la main d'un joueur. ‖ *Mariage d'atout*. Le roi et la dame de la couleur retournée. ‖ *Mariage sur table*. Celui qui a lieu quand le joueur qui donne a retourné un roi et tient la dame dans sa main, et réciproquement. ‖ *Mariage de rencontre*. Levée composée d'un roi et d'une dame de même couleur. En général, on ne compte pas les mariages de rencontre.

— Bot. *Mariage des plantes*. Se dit de la manière dont les fleurs mâles fécondent les femelles. Le *mariage* chez les plantes s'annonce par toutes les pompes d'une végétation ; il se célèbre publiquement ou clandestinement. (Guérin.)

— Hist. La forme, la célébration et les conditions du mariage varient suivant les différents peuples. Chez les Hébreux, le mariage était une obligation rigoureuse. Celui qui ne mariait pas ses enfants était déshonoré. Les festins nuptiaux duraient sept jours. Chez les Assyriens, toutes les filles nubiles étaient tous les ans rassemblées dans un même lieu et mises à l'encan, en commençant par les plus belles. L'argent qu'on en tirait servait à offrir une compensation de la beauté aux autres, et à marier ainsi les plus laides. A Lacédémone, les hommes ne se mariaient point avant trente ans et les filles avant vingt. Les filles ne portaient à leurs maris que leur honneur et leur vertu. Dans le reste de la Grèce, c'était aux pères que l'on demandait les filles en mariage. A Athènes, on se mariait ordinairement en hiver, dans le mois appelé, à cause de cette circonstance, *gamelion*. Tous les mariages se célébraient à la lueur des flambeaux. Le mariage légal se contractait à Rome de trois manières différentes : par confarréation, par coemption et par cohabitation. L'âge fixé par les lois pour se marier était quatorze ans pour les garçons et douze pour les filles. On ne se mariait jamais au mois de mai ni dans les jours néfastes.

— Prov. *Les mariages sont écrits dans le ciel*. Les mariages s'accomplissent selon les décrets de la Providence. ‖ *Rompre son mariage*. A signifié Manquer à la foi conjugale.

MARIALE. s. m. Liturg. Dans l'Église grecque, Livre de prières contenant l'office de la vierge Marie.

MARIALVA. s. m. Bot. Genre de plantes du Brésil.

MARIANNAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Qui est né aux îles Mariannes. Un Mariannais. Une femme mariannaise. ‖ Qui est propre aux îles Mariannes ou à ses habitants. Mœurs mariannaises.

MARIANNES (îles). Géogr. Chaîne d'îles de la Polynésie, située au nord des Carolines, et composée de dix-sept îles. La population de toutes les Mariannes n'est guère que de 5,000 habitants. La végétation est grande, puissante et féconde. L'arbre à pain, le goyavier, le riz, le maïs, et la plus grande partie des plantes légumineuses y sont naturalisés par les Espagnols, à qui elles appartiennent. Elles furent découvertes par Magellan en 1521. On les nomme aussi îles des Larrons, îles de Marie-Anne.

MARICA. s. m. Bot. Genre de la famille des ridées.

MARICONPY. s. m. Bot. Plante de Cayenne.

MARIE (mot hébr. qui signifie *exaltée, élevée, amertume de la mer*). Sœur de Moïse et d'Aaron, et de Jocabed, naquit environ 10 ans avant Moïse, 1776 ans av. J.-C. Elle mourut au campement de Gadès, dans le désert de Sin. ‖ Vierge de la tribu de Juda et de la famille de David, fille de Joachim et d'Anne, et mère de Jésus-Christ. Elle épousa Joseph, son parent, à l'âge de 15 ou 16 ans, et demeura constamment vierge. Peu de temps après son mariage, l'ange Gabriel lui apparut pour lui annoncer qu'elle enfanterait le Sauveur. Et aussitôt elle conçut par l'opération du Saint-Esprit; elle mit au monde le Sauveur dans une étable de Bethléhem, où elle était venue avec Joseph pour le dénombrement des Juifs ordonné par Auguste. Elle se sauva en Égypte avec son fils, pour le soustraire au glaive d'Hérode. Après sept ans, Hérode étant mort, elle revint à Nazareth, où elle commença cette vie d'amour, de piété et de saint respect pour son fils, qu'elle accompagna jusqu'à la croix. On croit qu'elle mourut septuagénaire, à Jérusalem ou à Éphèse. ‖ Sœur de Marthe et de Lazare, née à Béthanie, bourgade voisine de Jérusalem. ‖ SAINTE MARIE MADELAINE. Née à Magdalum, en Galilée, fut délivrée par Jésus-Christ de sept démons, et s'attacha à suivre son libérateur. Les uns disent qu'après la descente du Saint-Esprit, elle se retira avec la sainte Vierge et saint Jean, à Éphèse; les autres croient qu'elle vint à Marseille, et que là elle se retira dans une grotte, la Sainte-Baume, où elle fit pénitence. Sa fête se célèbre le 22 juillet. ‖ SAINTE MARIE ÉGYPTIENNE. Célèbre pénitente, quitta son père et sa mère à l'âge de douze ans, et passa dix-sept ans à Alexandrie, plongée dans la débauche. S'étant rendue à Jérusalem, elle voulut adorer la sainte croix, mais elle fut arrêtée et repoussée jusqu'à trois fois par une puissance invisible. Elle se convertit alors et se retira au delà du Jourdain, où elle passa 47 ans dans la pénitence la plus austère.

— MARIE. Deux reines d'Angleterre ont porté ce nom. MARIE I^re^, TUDOR, née en 1515, de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, succéda en 1552, à son frère, Édouard VI. Son premier soin fut de faire emprisonner sa sœur Élisabeth, et d'ordonner la mort de Jeanne Gray et de ses partisans. Elle rétablit la religion catholique, et persécuta les protestants. Elle mourut sans enfant, en 1558. ‖ MARIE II, de la maison de Stuart, fille de Jacques II, femme du prince d'Orange, fut appelée au trône par le parlement, en 1688. Elle mourut en 1694.

— MARIE D'ANGLETERRE. Femme de Louis XII, roi de France, était fille de Henri VII, roi d'Angleterre. ‖ MARIE D'ANJOU. Femme de Charles VII, roi de France, était fille de Louis, duc d'Anjou, roi titulaire de Naples. Son mari la délaissa pour Agnès Sorel. ‖ MARIE DE BOURGOGNE. Fille de Charles le Téméraire, et héritière du duché de Bourgogne et de tous les États de son père, porta les États des Pays-Bas à l'Autriche, par son mariage avec l'empereur Maximilien. Elle mourut en 1482. ‖ MARIE DE BRABANT. Femme de Philippe le Hardi, roi de France, était fille de Henri II, duc de Brabant. Elle mourut en 1321. Elle protégeait les trouvères et les troubadours. ‖ MARIE DE CLÈVES. Femme de Henri I^er^, prince de Condé, inspira une passion violente au duc d'Anjou, depuis Henri III. Catherine de Médicis, craignant l'ascendant de cette princesse, la fit, dit-on, mourir subitement, en 1774, à 18 ans.

— MARIE DE MÉDICIS. V. MÉDICIS.

— MARIE LECZINSKA. Femme de Louis XV, roi de France, dont elle eut deux fils et huit filles, était fille de Stanislas Leczinski, roi de Pologne. Elle fut sur le trône le modèle de toutes les vertus et la mère des pauvres.

— MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE. Femme de Louis XIV, roi de France, était fille de Philippe IV, roi d'Espagne. Elle mourut en 1683. Son époux la pleura, et fit son éloge en disant : Voilà le seul chagrin qu'elle m'ait donné. C'était une femme d'un esprit élevé, mais d'une dévotion outrée.

— MARIE-THÉRÈSE. Née en 1717, impératrice-reine de Hongrie et de Bohême, que son père Charles VI fit hériter de ses États par la fameuse pragmatique sanction, pour laquelle il demanda la ratification de toutes les puissances de l'Europe. Elle eut à soutenir plusieurs guerres pour cette succession avec le roi de Prusse. Elle mourut en 1776, laissant à son fils l'empire pacifié et florissant.

— MARIE-STUART. V. STUART.

— Ordre cheval. *Ordre de Sainte-Marie des lis.* Ordre de chevalerie institué en 1043 ou 1048, par Garcias VI, roi de Navarre. L'enseigne de cet ordre est l'écu de Navarre entouré d'un collier chargé de cinq G; du collier pend une médaille représentant un lis ouvert et couronné. ‖ *Ordre de Sainte-Marie de Mercède.* Ordre établi par le roi d'Aragon, vers 1232, pour le rachat des esclaves. ‖ *Ordre de Sainte-Marie du rosaire.* Ordre militaire institué par saint Dominique en 1209 ou 1213, pour combattre les hérétiques. ‖ *Ordre de Sainte-Marie teutonique.* Nom donné quelquefois à l'ordre teutonique. ‖ *Ordre de la glorieuse Vierge Marie.* Ordre de chevalerie institué en 1233 et confirmé par Urbain IV en 1262; ses chevaliers avaient pour mission de soulager la veuve et l'orphelin, et de réconcilier les familles. ‖ *Ordre de Marie-Thérèse.* Ordre de chevalerie institué par l'impératrice reine de Hongrie, en mémoire de deux victoires remportées en juin 1757.

— LES MARIES. s. f. pl. Hist. Fête célébrée autrefois à Venise, le 21 janvier, en mémoire de la délivrance de quelques jeunes filles faites prisonnières par les Istriens.

— MARIE-GALANTE. s. f. Bot. Nom vulgaire du quinquina corymbifère.

— MARIE-GRAILLON. s. f. (pr. *ma-ri-grâ-yon*). Femme laide et malpropre. Popul.

— MARIE-SALOPE. s. f. Mar. Petit bâtiment d'une construction particulière destiné à porter, à une certaine distance des ports, les vases, les sables, etc., que l'on en tire quand on les cure et qu'on les nettoie. Ce bâtiment porte un mât placé au milieu avec une voile carrée. On le décharge en ouvrant le fond par un mouvement de bascule.

— Pop. Se dit d'une femme sans ordre et peu soigneuse de sa personne.

MARIÉ, ÉE. part. pass. du v. Marier. S'empl. adjectiv. Personne mariée. Cette femme est mariée depuis six mois. L'aînée déjà *mariée*, et une de ses plus jeunes sœurs lui furent confiées. (X. Marmier.) On croit qu'il fut *marié*, et qu'il eut même un fils. (Anquet.) A peine Vénus eut fait un mois de séjour à Cythère, qu'elle sut que les sœurs de son ennemie étaient *mariées*. (La Font.) La nuit et l'obscurité égalant tous les objets, c'est ce qui rend l'infidélité des gens *mariés* inexcusable. (Christine.) Les religieuses et les femmes *mariées* sont malheureuses de différente manière. (Id.) Les soldats *mariés* sont plus attachés à leur patrie, et plus courageux que ceux qui ne le sont pas. (B. de St-P.)

— *Marié à.* Il eut une fille nommée Isabelle, *mariée* depuis à l'empereur Frédéric II. (Chateaubriand.)

— *Il sera marié cette année.* Se dit en plaisantant, d'une personne qui jette au plafond des choses qui s'y attachent. ‖ Se dit aussi d'une personne qui a le fond de la bouteille lorsqu'on lui verse à boire.

— Littéral. *Rimes mariées.* Rimes qui se suivent deux à deux.

— subst. Celui, celle qui est nouvellement marié, mariée. Le marié. La mariée. Un nouveau marié. Une nouvelle mariée.

— Prov. *Se plaindre que la mariée est trop belle.* Se plaindre mal à propos d'une chose dont on se devrait louer.

— *Mener quelqu'un comme une mariée.* Le mener avec pompe et cérémonie.

— Chorégr. Sorte de danse figurée, dans laquelle un homme et une femme jouaient une espèce de pantomime : on la nommait ainsi, parce qu'elle se dansait aux noces des bourgeois.

— T. de jeu. *Jeu de la mariée.* Nom donné quelquefois au jeu de cartes, plus souvent appelé *guimbarde*.

— Entom. Nom vulgaire d'une noctuelle.

MARIENBAD. (Les bains de Marie). Géogr. Petite ville de Bohême, dans le cercle de Pilsen. Renommée pour ses eaux minérales.

MARIENBOURG. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Prusse occidentale, régence de Dantzick, ch.-l. de Celle ; pop., 15,000 hab.

MARIENDAL. Géogr. Village du pays de Bade. ‖ *Bataille de Mariendal.* Journée du 5 mai 1645, dans laquelle Turenne fut contraint à battre en retraite devant les impériaux, commandés par Mercy.

MARIENGROS. s. m. Métrol. Monnaie de compte du duché de Brunswick. Le mariengros vaut environ onze centimes.

MARIENWERDER. Géogr. Régence de la Prusse occidentale ; 350,000 hab. ‖ Chef-lieu de la régence ; 5,000 hab.

— Hist. *Bataille de Marienwerder.* Victoire remportée par les Polonais et les Allemands sur Gustave-Adolphe, le 24 juin 1629.

MARIENZELL. Géogr. Village d'Autriche près de New-Stadt. ‖ Hist. *Bataille de Marienzell.* Victoire remportée par le maréchal Davoust sur les Autrichiens, le 7 novembre 1805.

MARIER. v. a. 1^re^ conj. (rad. *mari*). *Je marie, nous marions, vous mariez. Je mariais, nous mariions, vous mariiez*, etc. Joindre un homme et une femme par le lien conjugal suivant les règles prescrites par les lois et les coutumes du pays.

— Donner la bénédiction nuptiale à. Le prêtre qui nous a mariés. Elle fit dégrader et déposer Prétextat, évêque de Rouen, qui avait *marié* Mérovée. (Anquetil.)

— Il se dit seulement des officiers civils qui passent publiquement l'acte légal qui unit les parties contractantes et du prêtre qui sanctifie cette union, mais aussi de toute personne qui procure un mariage, qui y contribue, qui le fait faire. Ce sont leurs parents qui les ont mariés malgré eux. Un père qui marie ses filles contre leur goût est coupable envers elles et plus encore envers la société.

— Absol. On ne marie point pendant le Carême, ni pendant l'Avent.

— *Fille bonne à marier.* Fille en âge d'être mariée. Dans les pays chauds, les filles sont bonnes à marier plus jeunes que dans les pays froids.

— *Marier à.* Unir à, donner pour mari, pour femme à. Il a marié sa fille au plus riche fermier du canton. Je l'ai *mariée* à un autre, elle a maintenant un mari, une famille ; et moi, jamais je ne dirai : Ma femme, mon fils. (Eug. Scribe.)

— *Marier avec.* Comment peut-on être tyran des femmes ? en les *mariant* sans les consulter ; une jeune fille avec un vieillard, une femme sensible avec un homme indifférent. (B. de St-P.) Sa tante l'a *mariée* à un grand seigneur (Id.)

— Fig. Unir, allier, assortir. Marier la vigne avec l'ormeau. Marier sa voix au son des instruments. Marier les couleurs. Marier les lettres avec les armes. Ainsi dans une fête champêtre, la jeune bergère *marie* ses pas à la musette. (Mirab.) Les dieux ont *marié* la peine avec le plaisir, et le travail avec la gloire. (***)

> Il lui remet son glaive où l'art industrieux,
> Qui du grand Lycaon éternisa la gloire,
> Dans la Crète avec l'or sut *marier* l'ivoire. (GASTON.)

> Le cytise doré, l'élégant symocore,
> *Mariant* leur verdure et leurs grappes de fleurs,
> En festons près de moi suspendent leurs couleurs. (CHÊNEDOLLÉ.)

> Vénus, ô toi déesse d'Épicure,
> Ame de tout, qui remplis la nature,
> Qui *mariant* tant d'atomes divers
> D'un nœud durable enchaînes l'univers,
> C'est toi qui vis dans tout ce qui respire,
> Mais c'est dans l'homme où siége ton empire. (BERNARD.)

— Écon. rur. *Marier des ruches.* Faire passer des abeilles d'une ruche dans une autre.

— *Marier à. Marier avec.* Au fig. *marier à* et *marier avec* ne s'emploient pas indifféremment. Le premier se dit de deux choses qui se confondent ensemble. Marier le luth à la voix. Le second se dit des choses qui ne sont que jointes ensemble et restent distinctes après leur jonction. Marier la vigne avec l'ormeau.

— SE MARIER. v. pron. S'unir par le lien conjugal. Épouser une femme pour son bien, ce n'est pas se *marier*; c'est négocier. (St-Evrem). Ne te *marie* jamais que par amitié, mais aie soin de n'aimer que ce qui mérite de l'être. (Penn.) Je ne sais pourquoi vous vous imaginez qu'il a fallu pour me *marier* quitter le nom que je porte. (J.-J. Rouss.) Les époux en se *mariant* font vœu de s'aimer ; ne serait-il pas mieux pour leur bonheur qu'ils fissent vœu de se plaire. (Mabir.) Jeune homme, considère s'il n'est pas trop tôt pour te *marier*; vieillard, considère s'il n'est pas trop tard. (Thalès de Mil.)

— Prendre une femme, un mari. Quels que soient les inconvénients du mariage, il vaut mieux, il est plus naturel de se marier que de vivre dans le célibat. Elle apprit avec dépit que Théodebert s'était *marié* sans la consulter. (Anquetil.) Les femmes en se *mariant* donnent plutôt la main que le cœur à leurs époux. (***) Ce n'est point se *marier*, c'est négocier que de prendre une femme pour son bien ; ce n'est point se *marier*, c'est se contenter que de prendre une femme pour sa beauté ; ce n'est point se *marier*, c'est radoter à certain âge que de prendre une jeune femme pour avoir de la société ; se *marier*, c'est choisir avec discernement, à loisir, par inclination et sans intérêt, une femme qui vous choisisse de même. (Dufresny.)

— Fig. L'architecture légère des Arabes s'était *mariée* à l'architecture gothique, et, sans rien perdre de son élégance, elle avait pris une gravité plus convenable aux méditations. (Chateaubriand.)

— Prov. *Qui se marie par amour a une bonne nuit, deux mauvais jours.* Les mariages d'inclination sont rarement heureux.

MARIEUR, EUSE. adj. et s. (rad. *marier*). Celui, celle qui fait des mariages. Se dit par dénigrement.

MARIETTE. s. f. (dimin. de *Marie*). Nom qu'on donne aux petites filles du nom de Marie.

— Bot. Nom vulgaire d'une campanule de jardin.

MARIGNAN. Géogr. Bourg du royaume Lombard-Vénitien, à trois lieues de Milan.

— Hist. *Bataille de Marignan.* Victoire remportée par François I^er^, sur les Suisses, le 13 et le 14 septembre 1515. Le soir même de cette bataille, Bayard y arma chevalier le roi François I^er^. Le duc de Milan, abandonnant à la suite de la victoire sa capitale qui passa aux Français, livra le Milanais à François I^er^. Trivulce appelait la bataille de Marignan le combat des géants.

MARIGOT. Géogr. En Afrique, Sorte de canal naturel ou de ruisseau sans pente sensible. Le courant des marigots se dirige tantôt vers le fleuve ou bras principal, tantôt dans le sens opposé suivant que la saison fait grossir ou diminuer le volume des eaux.

— Petit lac formé par les pluies.

— *Courir, aller au marigot.* Se dit parmi les pêcheurs de maquereaux, De l'action de ceux qui se retirent dans quelque endroit poissonneux, y pêchent pour eux, mangent leur poisson et se reposent.

MARIKINA. s. m. Mamm. Nom donné par Buffon à une jolie petite espèce de ouistitis, connue vulgairement sous le nom de singe-lion.

MARILA-À-GRAPPES. s. m. Bot. Genre de plantes qui tient le milieu entre la famille des guttifères et celle des hypéricées. Les marilas-à-grappes sont des plantes de la Martinique.

MARIMBA. s. m. Relat. Instrument de percussion. Espèce de tambour en usage au Congo.

MARIN, INE. adj. (du lat. *marinus*, même sens, rad. *mare*, mer). Qui est de la mer. Monstre marin. Dieu marin.

— Qui sert à la navigation sur mer. Aiguille marine. Carte marine.

— *Trompette marine.* Instrument de musique qui n'avait qu'une corde, et dont on jouait avec un archet.

— Bot. se dit des plantes qui croissent au fond des eaux de la mer ou sur ses bords. Les débris des productions marines s'y trouvent en abondance (Buff.)

— Ornith. Qui fréquente la mer. Oiseau marin.

— Zool. Qu'on trouve dans les eaux de la mer. Animal marin.

— *Avoir le pied marin.* Savoir marcher sans chanceler à bord d'un vaisseau tourmenté par la mer.

— Fig. Ne pas se déconcerter, conserver son sang-froid dans les circonstances difficiles.

MARIN. s. m. Homme de mer servant à bord des vaisseaux, pour les gréer et les manœuvrer.

— Se dit particulièrement d'un homme qui est tellement habitué avec la mer et les vicissitudes de sa profession, qu'il s'est fait une patrie de l'Océan, et qu'il se considère dépaysé lorsqu'il est sur le sol. Bon marin. Vieux marin. Tout enfant, ce *marin* s'est jeté dans une carrière où il a grandi, où il s'est développé, où il s'est fait homme enfin. (Lecomte.) Le *marin* quitte sa famille pour aller courir mille chances aventureuses ; il sait si peu s'il reviendra, qu'il est insouciant pour l'avenir. (Id.) On a répété, comme exemple d'un problème insoluble, que le *marin*, à peine arraché à la mort et aux dangers de la navigation, oubliait promptement toutes ses vicissitudes pour courir de nouveaux hasards sur l'élément perfide dont il s'est fait une patrie. (Id.)

> Et puisqu'un jour il faut mourir,
> Un franc *marin* qui fuit la terre
> Doit rendre le dernier soupir
> Dans la vague qui fut sa mère...
> ([illegible])

Dans un sens plus rigoureux, Officier habile dans l'art de la navigation. C'est un bon marin, un habile marin.

Marin d'eau douce. Nom qu'on donne par dénigrement à l'homme qui navigue sur les rivières.

— LE MARIN. Géogr. Un des quatre arrondissements de la Martinique, colonie française, dans la mer des Antilles. Il se divise en six quartiers, et a une population de 14,000 hab.

— SAINT-MARIN. Géogr. Petite république d'Italie, enclavée dans le comté d'Urbin. Son territoire actuel a une superficie de 59 kilomètres carrés, et une population de 7,000 hab. Les revenus sont de 70 à 80 mille francs, et la force armée de 40 hommes. Cette république remonte au VII^e^ siècle. L'autorité réside dans un conseil général appelé *arringo*, composé d'un représentant pris dans chaque famille, et ayant soixante membres qui forment le corps législatif; dans deux capitaines qui ont le pouvoir exécutif; dans un conseil de douze magistrats, dont les deux tiers se renouvellent chaque année, et enfin dans une cour de judicature élue tous les ans. ‖ Chef-lieu de cette république ; 3,000 h.

MARINADE. s. f. Mar. Nom donné aux différents aliments préparés pour se conserver des années entières à la mer.

— Saumure qui sert à la conservation des viandes.

— Friture de viande marinée.

MARINADE. s. f. Nom qu'on donnait aux articles ampoulés que Marin insérait dans la *Gazette de France* lorsqu'il en était le rédacteur.

MARINE. s. f. (du lat. *mare*, mer). Assemblage de tous les bâtiments flottants, grands et petits, appropriés aux besoins maritimes d'un peuple. Avoir une forte marine. Une marine puissante. La marine anglaise a été longtemps supérieure à la nôtre. La marine française se compose de tant de bâtiments.

— Le personnel de la flotte, officiers et marins. La marine se recrute au moyen de l'inscription maritime.

— Administration de la marine. Les bureaux de la marine. Le ministère de la marine.

— Goût, odeur de la mer. Cela sent la marine, a un goût de marine.

— Ce qui concerne la navigation sur mer, la science de la navigation. Habile dans la marine. Il entend bien la marine. La *marine* est un art sublime, merveilleuse combinaison de science et d'audace, chef-d'œuvre de conception humaine, qui domptant la mer et neutralisant ses dangers, a fait de l'Océan le domaine de l'homme. (J. Lecomte.) J'ai passé tout mon temps à chercher l'homme de la *marine*, sans avoir pu réussir à le trouver. (Napol.)

— Puissance militaire et commerciale d'une nation maritime. La marine est pour les nations une source de gloire et de richesses. Le peuple possesseur de la plus puissante marine peut prétendre à la domination universelle. (***) Dans l'équilibre social des peuples civilisés, une forte *marine* est, pour [illegible] nations, non seulement l'auxiliaire indispensable de leur [illegible] politique, mais encore un puissant et formidable levier qui peut élever les faibles au niveau de la prépondérance des forts. (J. Lecomte.) La *marine* française est appelée à avoir sur la supériorité sur la *marine* anglaise. (Napol.)

— *Marine militaire.* [illegible] seaux appartenant [illegible] [illegible] [illegible] La [illegible] flotte, [illegible] officiers et marins [illegible] monter, des chantiers, ports, [illegible], et le tout ce qui constitue le matériel naval.

— *Marine marchande*. Celle dont les navires, frétés par des particuliers, ne sont employés qu'au transport des marchandises de commerce. La marine marchande est à la fois l'école et la pépinière de la marine militaire. La prospérité et le développement de la marine marchande sont une source de richesses, tant pour le pays en général que pour les particuliers.

— *Ministère de la marine*. Ministère qui s'occupe du personnel et du matériel de la marine royale; de l'administration et de la police des bagnes, des tribunaux maritimes, du martelage des bois propres aux constructions navales, de la police de la navigation et des pêches maritimes; de l'administration militaire, civile et judiciaire, et de la défense des colonies.

— *Jeu de la marine*. Jeu de tableaux, représentant les divers objets à l'usage des marins.

— MARINES. s. f. pl. Peint. Classe de dessins et de peintures qui ont pour objet de représenter des scènes maritimes. Peintre de marines. Peindre des marines. Aimer les marines. Les marines des Flamands.

MARINÉ, ÉE. part. pass. du v. Mariner. S'empl. adjectiv. Viande marinée. Poisson mariné.

— Blas. Se dit des animaux représentés avec une queue de poisson. Imlotf porte de gueules au lion mariné d'or.

MARINEL. s. m. Vieux mot qui a signifié Marin, matelot.

— Croy. pop. Sorte de divinité des eaux ou d'enchanteur qui joue un grand rôle dans la poésie du moyen âge.

MARINER. v. a. 1er conj. Faire cuire du poisson et l'assaisonner de telle sorte qu'il puisse se conserver très-longtemps. Mariner du poisson.

— Assaisonner certaines viandes d'une manière qui les rend mangeables plus promptement.

— Laisser tremper de la viande, etc., dans du vinaigre assaisonné d'oignons, d'ail, de thym, etc., afin de l'attendrir et lui donner du goût. Mariner du chevreuil.

MARINESQUE. adj. des 2 g. Littér. ital. Qui est à la manière du poète Marini. Style marinesque. Poésies marinesques.

MARINGOUIN. s. m. Entom. Nom vernaculaire donné en Amérique à de petits diptères du genre empis et du genre culex. Les maringouins sont des insectes qui se tiennent dans les endroits frais, ou paraissent avant le lever et après le coucher du soleil. Ils attaquent les hommes et les bestiaux en si grand nombre que les blessures deviennent un vrai supplice.

MARINI (Giovanni-Baptista, dit le cavalier Marin). Poète italien, auteur de diverses satires et d'un Adonis, ouvrage dont le style respire une mollesse voluptueuse, offre des peintures ingénieuses, mais est semé de pointes et de concetti. Son style corrompit la poésie italienne et fut le germe d'un mauvais goût qui y régna pendant le XVIIe siècle. Il mourut en 1628.

MARINIER. s. m. Celui qui conduit un bâtiment sur les grandes rivières.

— Homme de mer pour la manœuvre d'un vaisseau.

— adject. *Officiers mariniers*. Bas officiers qui servent à la manœuvre d'un vaisseau.

MARINIÈRE. s. f. Gymn. Manière de nager en couchant le corps sur le côté, l'un des bras allongé, l'autre poussant l'eau vers les pieds. On l'emploie surtout adverbialement. Nager à la marinière.

— Anc. cost. *Chausses à la marinière*. Culottes froncées à la ceinture ainsi qu'au bas des cuisses et se dépassant pas les genoux.

MARION DELORME. Amie de Ninon de Lenclos et célèbre comme elle par sa beauté et sa galanterie; née vers 1612, morte vers 1706.

MARION-ET-CROZET. Géogr. Petites îles de l'Océan austral, ainsi nommées des navigateurs qui les ont visitées. Climat désolé. Nulle végétation, point d'habitants.

MARIONNETTE. s. f. (de *Marion*, dimin. de *Marie*, nom propre). Petite figure humaine en bois ou en carton, qu'un saltimbanque caché derrière un petit théâtre fait mouvoir par des fils, par des ressorts, ou simplement à la main. Faire jouer les marionnettes. Les marionnettes étaient connues des Grecs et des Romains. Descartes soutient que les bêtes n'agissent que comme des *marionnettes*, que la circulation du sang leur tient lieu de ressort. (***)

— Fig. Femme de petite taille. C'est une marionnette.

— Personne frivole, sans caractère, qu'on dirige comme on veut. Ceux qui sont réduits à servir, se peuvent dire avec vérité les *marionnettes* des grands du monde. (***)

— Chose, événement que l'on traite à sa fantaisie. Nous avons gagné notre petit procès; nous en avons fait les marionnettes d'un grand, car nous l'avons sollicité.

— Hist. relig. Nom que l'on donna aux cordicoles, ou partisans de la double dévotion établie par Marie Alacoque et Marie des Vallées.

— Anc. art milit. Nom d'une batterie de caisse qui annonçait l'exécution des châtiments militaires.

— Techn. Bobine mobile placée sur le bord de l'établi du cardeur. || Bobine sur laquelle le fil se dévide. || Pièce en bois mobile à laquelle sont fixées les tiges sur lesquelles se meuvent les rouets de l'ourdisseur.

MARIOTTE (Edme). L'un des physiciens les plus remarquables du XVIIe siècle, né près de Dijon, avait embrassé l'état ecclésiastique et était prieur de Saint Martin-sous-Beaune, lorsqu'il fut appelé à faire partie de l'Académie des sciences lors de sa fondation. Il mourut en 1684, laissant plusieurs traités remarquables sur différents points de physique.

— Phys. *Loi de Mariotte*. Loi trouvée par le physicien de ce nom et en vertu de laquelle le volume occupé par un gaz est réciproquement proportionnel à la pression qu'il supporte, c'est-à dire que si sa pression est deux, trois fois plus grande, le volume deviendra deux, trois fois plus petit.

MARIPA. s. m. Bot. Palmier de Cayenne, dont le tronc a environ trois mètres de hauteur et deux de diamètre. Ses feuilles pennées ont trois mètres de long et ne s'étalent pas. Il porte des fleurs mâles sur un pied et des femelles sur un autre.

MARIPE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des convolvulacées. Le maripe est un arbrisseau grimpant dont les branches très-longues se divisent en rameaux qui retombent vers la terre. Il croît en Amérique.

MARIPOSA. s. m. Ornith. Nom donné à plusieurs espèces d'oiseaux. || *Mariposa des oiseleurs*. Un bengali. || *Mariposa pintade*. Le pape de la Louisiane.

MARISQUE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, famille des cypéracées, formé de plusieurs espèces de souchets, de scirpes, de killinges, à tige presque nue. Les espèces qui le composent croissent en Amérique. Marisque agrégé, à gros épis, roux, sans feuilles.

— Hortic. Espèce de grosse figue sans goût.

MARISQUE. s. f. Pathol. Tumeur ou excroissance charnue, molle, fongueuse, indolente, ressemblant à une figue, qui vient au fondement, au périnée, et à la partie interne et supérieure des cuisses chez les femmes.

MARIT. Abréviation du mot *maritime*.

MARITAL, ALE. adj. (du lat. *maritalis*). Qui tient du mari, qui appartient au mari. Pouvoir marital. || Pl. masc., *maritaux*.

MARITALEMENT. adv. En bon mari. Traiter une femme maritalement.

— Fam. Comme mari et femme. Un homme et une femme qui vivent maritalement.

MARITIME. adj. des 2 g. (du lat. *maritimus*; rad. *mare*, mer). Qui est situé près de la mer. Ville maritime. Provinces maritimes.

— Qui est relatif à la mer. Service maritime.

— Qui a rapport à la marine. Lois maritimes. La république n'aura jamais de marins, tant que l'on ne refera pas toutes les lois *maritimes*. (Napol.)

— Qui est adonné à la navigation sur mer. Peuple maritime. Nation maritime. Puissance maritime.

— *Forces maritimes*. Forces navales ou de mer.

— *Législation maritime*. Recueil de lois relatives au service de la marine.

— Admin. *Division maritime*. La France considérée sous le rapport maritime est divisée en cinq arrondissements ou préfectures maritimes. Le premier, qui comprend les départements maritimes du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de la Seine-Inférieure, du Calvados et de la Manche, a pour ch.-l. Cherbourg; le deuxième, comprenant les départements maritimes de l'Ile-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère et Granville, a pour chef-lieu Brest; le troisième qui comprend les deux départements du Morbihan et de la Loire-Inférieure, a pour ch.-l. Lorient; le quatrième, qui comprend les cinq autres départements maritimes, a pour chef-lieu Rochefort; le cinquième, qui renferme tout le littoral de la Méditerranée, a pour chef-lieu Toulon. Dans chaque chef-lieu d'arrondissement il y a un préfet maritime et un conseil d'administration composé du préfet maritime et des chefs des différents services du port.

MARITORNE. s. f. Nom d'une servante d'auberge dans Don Quichotte.

— Est passé dans notre langue pour y signifier dans le langage familier, Une femme mal bâtie et maussade.

MARIUS (Caïus). Célèbre général romain, d'une naissance obscure, fut sept fois consul. Il acheva la guerre de Jugurtha, défit près d'Aix les Teutons et les Cimbres, fut forcé par Sylla de s'enfuir de Rome et de se cacher dans les marais de Minturnes, puis en Afrique. Rappelé par Cinna, qui le mit à la tête de ses troupes, il entra triomphant à Rome, et tira vengeance de ses ennemis. Il mourut l'an 86 av. J.-C.

MARIVAUDAGE. s. m. Littér. Mot forgé pour exprimer le style précieux et fatigant de Marivaux. Voltaire disait de cet auteur qu'il pesait des riens dans des balances d'araignées. Ce qui constitue le marivaudage est une recherche affectée de situations, une grande subtilité dans les sentiments, et une complication d'intrigues embarrassantes et obscures.

— Se dit par extension de tout style dépourvu de naturel, comme celui de Marivaux.

MARIVAUDÉ. part. pass. inv. du v. Marivauder.

MARIVAUDER. v. n. 1er conj. Littér. Imiter les raffinements de Marivaux; tomber dans le marivaudage.

MARIVAUX (Pierre Carlet de Chablain de). Né à Paris en 1688, mort en 1763, membre de l'Académie Française et célèbre auteur dramatique. Il soutint seul et longtemps la fortune des Italiens, auxquels il a donné vingt et une pièces.

MARJOLAINE. s. f. Bot. Plante de la famille naturelle des labiées, originaire du midi de l'Europe, et cultivée dans les jardins. La marjolaine a une odeur aromatique agréable. Dans les pays du Midi, on l'emploie assez fréquemment comme assaisonnement dans divers aliments. Elle facilite la digestion de ceux qui sont lourds et flatulents, comme les haricots, les pois. On en faisait autrefois un grand usage en médecine. Elle passait pour être très-efficace contre les maladies du cerveau. C'était surtout en infusion théiforme qu'on l'administrait aux malades. La *marjolaine bâtarde* ou *marjolaine sauvage*, qu'on appelle aussi *origan* ou *grand origan*, croît communément en Europe sur les pelouses sèches. Elle est très-aromatique, et s'emploie comme remède tonique et stimulant.

MARJOLET. s. m. (dérivé de *Mariole*, petite Marie). Terme de mépris désignant un jeune homme sans expérience, inconséquent, qui parle à tort et à travers, sans sentir la portée de ses paroles.

> Entendre un *marjolet* qui dit avec mépris
> Ainsi qu'ânes ces gens sont tous vêtus de gris.
> (REGNIER.)

> Bref, qui le sent, ami du *marjolet*,
> Écarte ainsi toutes les détestables. (LA FONT.)

— On le trouve dans un autre sens. Ormin se voyant pour la seconde fois réduit à servir de *marjolet* à sa dame. (*Guzman d'Alf.*)

MARKAIRE. s. m. Agric. Pâtre qui a soin des vaches et qui prépare le fromage. || Celui qui est à la tête d'une markairie.

MARKAIRIE. s. f. Se dit dans les Vosges d'une chaumière où se font les fromages cuits. || Science de faire ces fromages.

MARLBOROUGH (John Churchill, duc de). Un des plus grands généraux anglais, né dans le Devonshire en 1650. Il servit avec distinction dans le corps d'armée que Charles II fournit à Louis XIV dans la guerre contre la Hollande. De retour en Angleterre, il obtint un régiment, et épousa en 1680 Sara Jennings, favorite de la princesse Anne. Nommé en 1700 commandant en chef de toutes les forces d'Angleterre dans les Provinces-Unies, il reçut en 1702 l'ordre de la Jarretière, et fut mis à la tête des affaires. La guerre ayant éclaté contre la France, il se fit nommer commandant en chef des troupes alliées et remporta les fameuses victoires de Hochstedt, de Ramillies et de Malplaquet. Il mourut en 1742, laissant une fortune immense.

MARLE. Géogr. Chef-l. de cant. (Aisne), arr. de Laon; 1,500 hab.

MARLI. s. m. Techn. Espèce de tricot-chaîne ou grosse gaze gommée dont on garnit le devant des chapeaux des dames et d'autres pièces de leur toilette. Les mailles, disposées en losange, et que les fils de la chaîne traversent diagonalement, sont formées par les fils de trame qui s'entrelacent entre eux.

MARLITE. s. f. Minér. Pierre ou roche mélangée qui renferme de la chaux carbonatée.

MARLY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Seine-et-Oise), près de la rive gauche de la Seine, à 18 kilom. O. de Paris, et à 7 kilom. de Versailles. Il est situé dans un vallon à l'extrémité d'une forêt, avec un beau château bâti sous Louis XIV par les soins de l'architecte Mansard. On l'appelle aussi Marly-le-Roi, Marly-la-Machine.

— *Machine de Marly*. Machine hydraulique construite sous Louis XIV pour faire monter les eaux de la Seine à 162 mètres de hauteur dans un bel aqueduc qui les conduit à Versailles. Cette machine, construite par le Hollandais Rannequin, se composait de quatorze roues hydrauliques de 10 mètres de diamètre, dont les unes faisaient jouer des pompes qui portaient l'eau dans un premier réservoir, tandis que les autres faisaient mouvoir des balanciers de fer qui transmettaient ce mouvement à des pompes placées dans ce réservoir, et dans un second d'où l'eau était enfin élevée au point culminant du réservoir supérieur. Cette machine est remplacée aujourd'hui par une très-belle machine à vapeur de la force de soixante chevaux.

— Se disait substantiv., sous Louis XIV, des voyages que le roi faisait de Versailles à Marly pour passer quelques jours dans cette dernière résidence avec une partie de la cour. Le traitant Samuel Bernard obtint l'honneur d'être des marlys du roi.

MARMAILLE. s. f. (pr. *mar-mâ-ye*; rad. *marmot*). Troupe de petits enfants. Familier. Voilà bien de la marmaille. Faites taire cette marmaille.

MARMANDE. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Lot-et-Garonne); 8,000 hab. Cette ville est très-ancienne et eut à souffrir plusieurs siéges au moyen âge. Bel hôtel de la mairie, collége, port commode, tribunal de première instance et de commerce.

MARMARA. Géogr. Petite mer, appelée par les anciens Propontide, et située entre la mer Noire et l'Archipel. Elle n'a que 260 kil sur 80. On y trouve l'île de Marmara, qui lui a fait donner ce nom.

MARMARIDE. adj. et s. des 2 g. Nom des peuples qui habitaient la Marmarique

MARMARIQUE. Géogr. Ancienne contrée d'Afrique, entre la Méditerranée, l'Égypte, la Cyrénaïque et le désert au sud. Quelques auteurs ont compris dans cette contrée la Cyrénaïque; d'autres, au contraire, l'ont extrêmement resserrée. Suivant Ptolémée, la Marmarique avait 27 villes.

MARMAROS. Géogr. Un des cinquante-deux comitats de Hongrie, en deçà de la Theis, entre les monts Krapacks, la Transylvanie et les comitats de Szathmar, Beregh et Ugosch; 114,000 hab.; ch.-l. Szigeth. Bois, sel gemme, argent, fer, diamants, avoine, lin, bétail, poisson.

MARMATITE. s. f. Minér. Substance composée de sulfure de zinc et de protosulfate de fer. On la trouve dans la Colombie.

MARMELADE. s. f. (du port. *marmellado*, même sens). Confiture de fruits presque réduits en bouillie. Marmelades d'abricots. Marmelade de prunes, de pêches. Faire de la marmelade.

— Fam. *Viande en marmelade*. Viande trop cuite.

— Se dit familièrement de ce qui est fracassé, broyé. Il a reçu un coup de poing qui lui a mis la mâchoire en marmelade.

MARMENTEAU. adj. m. Bot. Se dit des bois qui, plantés en avenues, en quinconces ou en bosquets, servent à l'embellissement des villes ou des habitations particulières, et qu'un simple usufruitier n'a pas le droit d'abattre.

— substantiv. Les marmenteaux. On ordonnait que les marmenteaux fussent abattus ou étêtés quand le propriétaire était condamné pour crime de lèse-majesté.

MARMITE. s. f. Écon. dom. Vase profond dans lequel on fait cuire des aliments par l'ébullition de l'eau, principalement de la viande dont on fait le potage. Marmite en métal, en poterie de terre. Les marmites en métal sont communément en fonte de fer, plus rarement en fer battu. Les marmites sont presque toujours arrondies. Écumer la marmite. Marmite de fonte, de cuivre, d'argent, de terre. Une marmite pleine. La marmite bout. Couvercle, pied de marmite. Un parvenu disait: Toute ma vaisselle est en argent, tout, jusqu'à mes *marmites* de fer. (***)

— *Marmite américaine*. Marmite d'importation américaine, dans laquelle les aliments à cuire ne sont pas plongés dans l'eau bouillante, mais seulement exposés à la vapeur et perdent beaucoup moins de leur saveur.

— *Marmite de Papin*. Vase de fonte ou de cuivre à parois très-fortes, et qui se termine à sa partie supérieure par un rebord horizontal, d'où part un cadre en fer perpendiculaire au plan du rebord. Le couvercle s'appuie sur ce rebord et s'y applique avec force par la pression d'une vis qui s'engage dans un écrou pratiqué au milieu de la traverse horizontale du cadre; dans le couvercle est pratiquée une soupape de sûreté fermée par un levier, dont l'extrémité opposée porte un poids. Cette marmite, inventée par le physicien Papin, sert à extraire la gélatine des os et à faire cuire les substances alimentaires végétales ou animales plus promptement que dans les marmites ordinaires.

— *Marmite autoclave*. Sorte de marmite de Papin, dans laquelle la pression même de la vapeur contribue à fermer hermétiquement le couvercle.

— Fig. et fam. *Écumeur de marmite*. Parasite. || *Écumer la marmite*. Vivre en parasite.

— Pop. *Nez en pied de marmite*. Nez large par le bas et retroussé.

— Fam. *Sœurs de la marmite*. Sœurs de charité qui distribuent des bouillons aux malades.

— Loc. prov. *La marmite bout, est bonne dans cette maison*. On y fait bonne chère. || *Cela sert à faire aller, à faire bouillir la marmite*. Cela contribue à faire subsister la maison. || *La marmite est renversée dans cette maison*. On n'y traite plus. || *Il avalerait la marmite des cordeliers*. Se dit d'un glouton, d'un homme vorace.

— Hist. ott. *Marmite des janissaires*. Ustensiles de cuisine dont était pourvu chaque corps de janissaires. Cette milice y attachait un grand prix: chaque orta du corps portait ses marmites en parade dans les solennités publiques, et quand un orta avait laissé prendre ses marmites par l'ennemi, tous les officiers de cet orta étaient cassés. Dans les séditions, les janissaires qui se soulevaient les premiers enlevaient les marmites des autres corps pour les déterminer à faire cause commune avec eux. De là ces expressions, si communes dans l'histoire ottomane, Enlever, renverser les marmites des janissaires.

— Bot. *Marmite de singe*. Nom vulgaire, à Cayenne, de quelques espèces de quatelé qui sont assez gros et ont la forme d'une marmite fermée supérieurement par son couvercle, et remplie de quelques graines que les singes mangent avec avidité.

MARMITEUX, EUSE. adj. (ét lat., *male*, méchamment; *mitis*, doux: qui fait le doux, le bon apôtre, ou du fr. *marmite*). Pauvre, misérable. Vieux mot inusité.

> Et tous ces fols, ces grands vanteux,
> Sont tous confus et *marmiteux* (***)

— Montaigne attache à ce mot un autre sens. Je vois avec dépit, en plusieurs ménages, monsieur revenir maussade et tout *marmiteux* du tracas des affaires, environ midi, que madame est encore à s'attifer en son cabinet.

MARMITON. s. m. (rad. *marmite*). Valet de cuisine ; celui qui est chargé du plus bas emploi dans la cuisine. C'est un marmiton. Il est sale comme un marmiton.

MARMITONNAGE. s. m. Métier, condition de marmiton. Nourri dans le calme de mon *marmitonnage*. (Guzm. d'Alfar.)

MARMITONNÉ. part. pass. invariable du v. Marmitonner.

MARMITONNER. v. n. 1re conj. Remplir l'office de marmiton, et par extension, dans le style burlesque. Faire les travaux les plus grossiers de la cuisine, cuisiner.

MARMOLITHE. s. f. Minér. Variété de serpentine ou de talc. La marmolithe est de couleur grisâtre ou verdâtre ; sa texture est foliée ; ses lames sont parallèles aux pans d'un prisme quadrilatère.

MARMONNER. v. a. 1re conj. Murmurer entre ses dents. Il *marmonnait* toutes ses kyrielles. (Rabel.) Qu'est-ce que vous *marmonnez* là ? (Acad.) Fam.

— Absol. Marmonner entre ses dents.

> Et *marmonner* en tes deux lèvres
> Comme un qui frissonne des fièvres. (JODELLE.)

MARMONTEL (J.-Fr.). Membre de l'Académie française et littérateur assez distingué, né à Bord en Limousin en 1719, mort le 31 décembre 1799. Il a fait des opéras, des opéras-comiques et des tragédies, mais ses ouvrages les plus connus sont les *Contes moraux*, *Bélisaire*, *les Incas*, et ses *Eléments de littérature*.

MARMORAIRE. s. m. (du lat. *marmorarius*, marbrier ; rad. *mormor*, marbre). Ant. rom. Ouvrier qui travaillait le marbre. Les marmoraires formaient un sédalitium.

MARMORÉEN, ENNE. adj. (du lat. *marmor*, marbre). Didact. Qui est de marbre. Temple marmoréen. Colonne marmoréenne.

— Qui appartient au marbre, qui ressemble au marbre, qui a les qualités du marbre. Dureté marmoréenne. Blancheur marmoréenne.

MARMORISATION. s. f. (pr. *mar-mo-ri-zâ-ci-on*). Minér. Transformation d'une pierre en marbre.

MARMORISÉ, ÉE. part. pass. du v. Marmoriser. S'empl. adjectiv. Pierre marmorisée.

MARMORISER. v. a. 1re conj. (du lat. *marmor*, marbre). Didact. Transformer en marbre. Les pierres que la nature marmorise. ‖ SE MARMORISER. v. pron. Etre marmorisé. Les pierres qui se marmorisent.

MARMOSE. s. f. Mamm. Espèce de quadrupède appartenant à l'ordre des marsupiaux, genre des didelphes.

MARMOT. s. m. (pr. *mar-mo* ; du gr. μορμώ, spectre). Mamm. Gros singe à longue queue. Gros marmot. Laid comme un marmot.

— Petite figure grotesque. Marmot de pierre. Un marmot de bois. Avoir des marmots dans son cabinet.

— Par extens. Petit garçon.

> Il n'est *marmot* osant crier
> Que du loup aussitôt la mère ne menace. (LA FONT.)

> Voulez-vous qu'un mari, dans ses heures brutales,
> Pour transmettre après lui ses vertus animales,
> Introduise à la vie a nombre de *marmots*
> Qui tiendront de leur père et qui seront des sots ? (BOURSAULT.)

— Prov. *Faire croquer le marmot*. Faire attendre longtemps. Vous ne l'entendez pas mal de nous faire croquer le *marmot* dans votre antichambre. (Gil Bl.) Je me fis annoncer comme successeur de don Valério, ce qui n'empêcha qu'on ne me fit attendre plus d'une heure dans l'antichambre. Monsieur le secrétaire, me disais-je pendant ce temps-là, prenez, s'il vous plaît, patience ; vous croquerez bien le *marmot* avant que vous ne le fassiez croquer aux autres. (Le Sage.) L'expression *croquer le marmot* fait allusion, dit-on, à l'usage féodal d'après lequel le vassal qui allait rendre hommage à son seigneur devait, en l'absence de celui-ci, réciter à sa porte, comme il l'eût fait en sa présence, ses formules de l'hommage, et baiser à plusieurs reprises le verrou, la serrure ou le heurtoir appelé *marmot*, à cause de la figure grotesque qui y était ordinairement représentée. En marmottant ces formules, il semblait murmurer de dépit entre ses dents, et en baisant ce marmot, il avait l'air de vouloir le croquer, le dévorer. Les Italiens disent dans le même sens, *mangiare i catucacci*, manger les cadenas ou les verrous.

MARMOTTE. s. f. Mamm. Genre de rongeurs qui par la disposition de leur système dentaire forme le passage entre les loirs et les écureuils, et dans lesquels on range de petits mammifères à jambes courtes, à tête large et aplatie, à queue velue, courte ou médiocrement longue, et dont la marche plantigrade est lourde et embarrassée. Mais si les marmottes courent mal, elles ont la facilité de s'aplatir de manière à entrer dans les plus étroites ouvertures, et savent se creuser des terriers plus profonds, dont elles bouchent l'orifice avec de la terre, et qu'elles garnissent intérieurement de foin. Elles passent l'hiver en léthargie, vivent en société et s'apprivoisent aisément. On en connaît deux espèces : la marmotte des Alpes et la marmotte de Pologne. La première, que nos petits savoyards promènent dans nos rues, est de la taille d'un lapin ; son pelage est d'un gris jaunâtre, cendré vers la tête. Les montagnards mangent sa chair et emploient sa fourrure. Elle pétillait et frétillait comme une marmotte déchaînée. (Moyen de parvenir.)

> Le petit dieu qui fait le bonheur de la vie,
> Dans votre cœur mal conseillé
> Est une *marmotte* endormie ;
> Mais dans vos yeux, belle Sylvie,
> C'est un marmot bien éveillé. (PIRON.)

> La *marmotte* a mal au pied,
> Faut lui mettre une emplâtre ;
> Quel emplâtre lui mettrez ?
> Un emplâtre de plâtre... (*Chant savoyard.*)

— S'est dit dans le sens de Petite fille.

> La voici ! silence ! *marmottes*,
> Ou l'on vous troussera les cottes. (RICHER.)

— Sorte de coiffure de femme qui consiste en un mouchoir qui enveloppe la tête. Cette coiffure, disgracieuse chez les femmes du peuple de Paris et de quelques provinces, est pleine de grâce sur la tête des jeunes filles de Bagnères, de Bordeaux et de Bayonne, et autres cantons de la Guyenne et de la Gascogne, et surtout chez les créoles ; mais aussi là où la grâce l'accompagne, cette coiffure n'est point flétrie du nom de *marmotte*.

MARMOTTER. v. a. 1re conj. (rad. *marmot*) Parler confusément et entre ses dents. Marmotter des prières. Marmotter des patenôtres. Que marmottez-vous là ?

— Absol. Marmotter sans cesse. Ne faire que marmotter. Il marmotte entre ses dents.

MARMOTTERIE. s. f. Sommeil aussi long que celui de la marmotte. Se dit par plaisanterie et famil. Vous le savez, la Mode dormait ; c'était sa sieste de l'année, cette *marmotterie* d'usage qui dure d'août jusqu'en octobre. (*J. des Débats.*) Ce mot est omis dans tous les Dictionnaires.

MARMOTTIER. s. m. Nom que le peuple donnait autrefois aux curieux d'antiques, de petits bustes de marbre, qu'il appelle des *marmots*.

MARMOUSET. s. m. (dimin. de *marmot*). Petite figure grotesque. C'est un faiseur, un marchand de marmousets.

— Espèce de chenet de fonte en forme de prisme triangulaire, dont une extrémité est ornée d'une figure quelconque.

— Petit homme mal bâti. Quand ces siècles ont porté des fous, la France a porté des sages qui leur ont bien fait connaître que les royautés ni les empires ne sont matière de *marmousets* empatenôtres. (La Fulminante.) On disait un jour du père Bourdaloue qu'il faisait excellemment des portraits, sur quoi Mme de Termes ajouta : Il faut convenir qu'il est inimitable, et que tous ceux qui l'ont voulu copier n'ont fait que des *marmousets*. (***)

— Petit garçon. Taisez-vous, marmouset.

— En ces deux derniers sens il a un féminin.

> . . . . Dame adorable ou non,
> Visibles déités ou franches *marmousettes*. (SCARRON.)

— Hist. *Conspiration des marmousets*. Conspiration de quelques jeunes seigneurs, sous Louis XIII. Richelieu la ruina par ce nom ridicule.

MARMOUTIER. Géogr. Ch.-l. de cant. (Bas-Rhin), arr. de Saverne ; 2,740 hab.

MARMOUTON. s. m. Mamm. Un des noms vulgaires du mouton.

MARNAGE. s. m. Action de marner les terres. Pline rapporte que la Bretagne et la Gaule s'étaient enrichies par le *marnage*. (Encyclop.)

— Résultat de cette action. Bon marnage.

MARNAIS. s. m. Navig. Espèce de bateau plat qui descend la Marne jusqu'à Paris. ‖ On dit aussi adjectiv. Bateau marnais.

MARNAT. s. m. Conchyl. Petite espèce de Turbo.

MARNE. Géogr. (en lat. *Matrona*). Rivière de France, qui prend sa source à une lieue de Langres, auprès du hameau de la Marnote, arrose le département de Haute-Marne, puis celui de la Marne et une partie de celui de Seine-et-Marne, et après un cours de 392 kil., se réunit à la Seine auprès de Paris.

— *Département de la Marne*. Département de France, dans la région du N.-E. Il est formé de la Champagne propre, du Chalonais et du Remois ; 345,500 hab. Chef-lieu Châlons-sur-Marne.

— *Département de la Haute-Marne*. Un des départements de la France, région du N.-E. Il est formé de la Champagne et des parties de la Bourgogne et de la Lorraine ; 249,800 hab. Ch.-l. Chaumont.

— *Département de Seine-et-Marne*. V. SEINE.

MARNE. s. f. (du lat. *marna*, marne). Minér. Terre calcaire mêlée d'argile dont on se sert pour amender les terres. Les variétés de marne sont très-nombreuses. Les principales sont : la marne terreuse, la marne pierreuse et la marne à foulon. La marne terreuse, qui est la marne proprement dite, est pour l'ordinaire un dépôt tertiaire formé par les eaux continentales, des débris d'anciennes couches calcaires et argileuses ; c'est quelquefois aussi le produit de la décomposition des laves et des basaltes. Disposées en amas dont l'étendue est beaucoup plus grande en longueur qu'en largeur, les marnes tertiaires sont un mélange de diverses sortes de terres variant à l'infini dans la proportion des terres qui les composent, et dans ses couleurs. La marne est blanchâtre, grisâtre, bleuâtre, jaune, bleue, etc., suivant les matières qu'elle contient ; elle absorbe beaucoup d'humidité, dont on pourrait la dire avide, et se durcit au feu comme l'argile. Les potiers l'emploient avec avantage. Lorsqu'on veut employer la marne à l'engrais des terres, il faut la laisser un certain temps exposée à l'air. La marne légèrement sablonneuse sera la meilleure, la seule convenable pour l'engrais des terres.

— *Marne à foulon*. Variété de marne résultant de la décomposition des laves par les vapeurs sulfuriques des terres alumineuses, par les vapeurs aqueuses, ou par une désagrégation spontanée de leurs parties intégrantes attribuée à des agents naturels qui nous sont inconnus. Cette marne est excessivement soluble dans l'eau, très-savonneuse, ce qui la rend très-utile pour les apprêts des draperies dans certaines manufactures.

MARNÉ, ÉE. part. pass. du v. Marner. S'emploie adjectiv. Champ marné. Terres marnées.

MARNER. v. a. 1re conj. Répandre de la marne sur les terres. Marner un champ. Les anciens connaissaient comme nous l'art de marner les terres.

— v. n. Mar. Se retirer, en parlant de la mer. La mer marne.

MARNERON. s. m. Techn. Ouvrier qui travaille dans une marnière.

MARNEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de la marne. ‖ Qui en renferme. Terre marneuse.

MARNIÈRE. s f. Carrière de marne. Creuser, ouvrir une marnière. Une bonne marnière. Tomber dans une marnière.

MARNO-BITUMINEUX, EUSE. adj. Minér. Qui tient, qui contient de la marne et du bitume.

MARNO-CHARBONNEUX, EUSE. adj. Minér. Qui contient de la marne et du charbon.

MARNO-GYPSEUX, EUSE. adj. Minér. Qui contient de la marne et du gypse.

MARNO-SABLONNEUX, EUSE. adj. Minér. Qui contient de la marne et du sable.

MAROC. (pr. *ma-rok* ; de *Maracasch*, la ville parée ou embellie). Géogr. Contrée d'Afrique bornée au N. par la Méditerranée, au S. par le Sahara, à l'O. par l'océan Atlantique, à l'E. par l'Algérie ; 10,000,000 hab. Cette population se divise en Maures établis dans les villes et se livrant au commerce ; en Arabes qui habitent les villages ou mènent une vie nomade ; en Berbers ou Amazirghs, les plus anciens habitants du sol ; en Juifs, qui payent à l'empereur un tribut considérable et qui habitent certains quartiers séparés dans les villes ; et en chrétiens, négociants, artistes ou esclaves. Blé, huile, amandes, dattes, gomme. Manufactures de maroquin et de soieries.

— Admin. Le Maroc se compose des royaumes de Fez, de Maroc, de Sous, de Tafilet et de Seldjemesse, et du pays de Darah. Depuis 1670, cet Etat a pris le titre d'empire. L'empereur est tout à fait indépendant de la Turquie. Son armée se compose de 12,000 cavaliers maures, et peut en temps de guerre se monter à 100,000 hommes. La marine compte 24 bâtiments et 6,000 hommes.

— Le Maroc, anciennement gouverné par plusieurs dynasties comme les Almoravides, les Almohades, est soumis depuis 1559 à une dynastie dont le chef fut Méhémet. La capitale de l'empire était autrefois Maroc, aujourd'hui Méquinez.

MAROCAIN, AINE. adj. et s. Habitant du Maroc. Un Marocain. Les femmes marocaines. Prince marocain.

— Qui appartient au Maroc ou à ses habitants. Troupes marocaines. Flotte marocaine. Villes marocaines.

MAROLLES. Géogr. Village de France (Nord). Commerce de petits fromages dits fromages de Marolles.

— MAROLLES-LES-BRAUX. Chef-lieu de cant. (Sarthe) ; arr. de Mamers ; 2,000 hab.

MAROLLES. s. m. Nom que portent les petits fromages fabriqués à Marolles. Du bon marolles. Un morceau de marolles.

MAROLY. s. m. Ornith. Oiseau d'Afrique.

MAROMME. Géogr. Ch.-l. de cant. (Seine-Infér.) ; arr. de Rouen ; 2,300 hab.

MARONGAYE. s. m. Bot. Arbrisseau de Sumatra à feuilles ailées ou pennées, et dont la racine ayant la forme, le goût et l'odeur du raifort, est mangée de la même manière.

MARONITE. adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Peuple de l'Asie et de la Turquie d'Asie, en Syrie. Les Maronites, dont il est déjà question au VIe siècle, professent les principes religieux qui ont été prêchés parmi eux, à cette époque, par un moine nommé Marron, principes qu'on accusait de monothélisme. Néanmoins ils sont toujours restés fidèles à l'Eglise de Rome, quoiqu'ils diffèrent des catholiques par le mariage des prêtres et par le sacrifice de la messe, qu'ils disent en arabe. Leur chef prend le titre de patriarche d'Antioche et réside à Kanobin. Il rend tous les dix ans compte au pape de l'état de l'Eglise maronite. La langue vulgaire des Maronites est l'arabe, et la langue savante le chaldéen. Leur constitution est une république militaire. Les moines maronites vivent dans des grottes et des cellules taillées dans le roc, sur les flancs du Liban ; 150,000 hab.

MAROQUIN. s. m. (pr. *ma-ro-kein* ; de *Maroc*, pays d'où l'on a tiré la manière d'apprêter ces peaux). Peau de bouc ou de chèvre, travaillée, passée au sumac, apprêtée avec de la noix de galle et mise en couleur. Maroquin de gros grain. Maroquin de grain délié. Maroquin rouge, citron, jaune, violet, noir, bleu, vert. Maroquin du Levant, de la Barbarie, d'Espagne, de Paris, de Flandre, de Marseille. Souliers de maroquin. Livre relié en maroquin. Tapisseries en maroquin. Meubles en maroquin. Chaises, fauteuils couverts en maroquin. Tannage des maroquins. Les véritables maroquins rouges, jaunes et violets viennent du Tetouan. Les maroquins cordouans sont apprêtés avec du tan, ce qui les fait différer des vrais maroquins. La fabrication des maroquins n'a été etablie en France que vers le milieu du XVIIIe siècle.

— Sorte de raisin.

— Toute peau façonnée à la manière du maroquin. Les peaux les plus propres à confectionner le maroquin sont, outre celles de bouc, de bouquetin et de chèvre, les peaux de veau et de mouton.

— *Papier maroquin*. Papier de couleur apprêté de manière à ressembler au maroquin.

MAROQUINÉ, ÉE. part. pass. du v. Maroquiner. S'empl. adject. Peau maroquinée. Mouton maroquiné.

MAROQUINER. v. a. 1re conj. Façonner la peau de veau ou celle de mouton en maroquin. Maroquiner une peau. Maroquiner de la basane. Maroquiner du papier.

MAROQUINERIE. s. f. Art d'apprêter le maroquin. ‖ Commerce de maroquin. ‖ Atelier de maroquinier. Le nommé Garon fut le premier qui établit à Paris une manufacture de maroquin, dans le faubourg Saint-Antoine.

MAROQUINIER. s. m. Ouvrier qui façonne les peaux en maroquin. Habile, adroit maroquinier.

MAROS. Géogr. Rivière qui prend sa source en Transylvanie, passe par Kalsbourg où elle devient navigable, et se jette dans la Theis en Hongrie.

— Siège de Transylvanie, l'un des cinq du pays des Szeklers ; 70,000 hab.

— *Maros-Vaharseli*. Capitale du Maros, jolie ville de 10,000 hab. Tribunal supérieur d'appel, collége, séminaire, gymnase, bibliothèque, cabinet de minéraux.

MAROT (Clément). Né à Cahors (Lot) en 1495, mort en 1544. Il fut l'un des premiers écrivains de la langue française et le premier poëte de son temps. Son épître à François Ier, ses rondeaux, ses sonnets, ses épigrammes, ses élégies et ses ballades, lui ont fait une grande réputation. Son style empreint d'une grâce naïve a fait école.

MAROTIQUE. adj. des 2 g. Imité de Marot. Style marotique. Vers marotiques. Epître marotique. Grâce, naïveté marotique. Le style *marotique* employé avec choix et sobriété dans les genres qui le comportent, tels que le conte, l'épigramme, l'épître badine et tout ce qui tient au genre familier, contribue à la naïveté et à la précision. La Fontaine en a fait usage avec beaucoup de succès dans ses contes, et l'a judicieusement exclu de ses fables, où la morale et la raison n'admettent point cette bigarrure, et où les animaux qu'il introduit devaient parler la même langue. Voltaire s'en est servi avec ce goût exquis qui savait distinguer les nuances propres à chaque sujet. Le style marotique permet de retrancher les articles et les pronoms, comme on les retranchait au temps de Marot, ce qui donnait à la phrase un tour plus vif. Il permet une espèce d'inversion qui ne va pas au style sérieux et quelques constructions anciennes que notre langue empruntait du latin, avant qu'elle eût une syntaxe régulière. Ces formes vieillies ont l'avantage de nous rappeler le premier caractère de notre langue, qui était la naïveté ; et d'ailleurs tout ce qui est ancien prend à nos yeux un air de simplicité, parce que l'élégance est moderne. (La Harpe.)

— Un exemple fera mieux sentir en quoi consiste le genre marotique.

> Un gros prieur *son petit-fils baisoit*,
> Et mignardoit au matin en sa couche,
> Tandis *rostir sa perdrix on faisoit* :
> Se lève, crache, esmeutit, et se mouche :
> *La perdrix vire*, au sel de broc en bouche
> La dévora ; *bien savoit la science*
> Puis quand il eut pris sur sa conscience
> Broc de vin blanc, du meilleur qu'on élise,
> Bon Dieu, dit il, donne-moi patience ;
> Qu'on a de maux pour servir sainte Eglise ! (MAROT.)

MAROTISME. s. m. Manière, style de Marot. Le marotisme consiste dans un aimable enjouement, dans un gracieux badinage et surtout dans une naïveté fine et délicate qu'on remarque dans Marot.

— Imitation du style de Marot. Le marotisme consiste dans l'emploi de quelques mots vieillis, dans la suppression des adjectifs *le*, *la*, *les*, *un*, *une* ; dans la suppression des pronoms personnels *je*, *tu*, *il*, *nous*, *vous*, *ils*, dans des inversions particulières et dans l'admission de quelques constructions anciennes, naïves et concises. L'abus de *marotisme* est un des vices qui défigurent les ouvrages de J.-B. Rousseau (La Harpe.)

MAROTISER. v. n. 1re conj. Imiter Marot en écrivant. Voltaire, Hamilton, La Fontaine, marotisaient souvent dans leurs poésies [illegible]

— Activ. Donner une tournure, une teinte marotique à. Marotiser son style. Marotiser ses lettres. La Fontaine s'est gardé de marotiser ses fables comme il faisait ses contes.

MAROTISTE. adj. et s. des 2 g. Celui, celle qui [illegible] dans ses écrits le style marotique.

MAROTON. s. m. Ornith. Nom vulgaire de plusieurs espèces de canards sauvages.

MAROTTE. s. f. (pour *mérotte*, petite mère, [illegible]). Sceptre terminé par une tête grotesque coiffée d'un capuchon bigarré et garni de grelots. C'est l'attribut de la Folie. C'est à tort qu'on représente Momus avec une marotte, cet attribut ne se trouve sur aucun monument ancien, et ne date que du moyen âge. [illegible] La marotte est le sceptre avec lequel la sottise commande à la plus grande partie de l'univers. (**)

— Fig. Objet de quelque affection déréglée [illegible] C'est sa marotte. Il est entêté de cette femme ; c'est sa marotte. La chimie est sa marotte. A chaque fou plaît sa marotte. La science est un trésor en de certaines mains, et en d'autres une *marotte*. (Mont.)

Si vous saviez combien j'aime ce garçon-là.
C'est qu'à ce que je vois sa marotte est la vôtre.
(Piron.)

MAROTTI. s. m. Bot. Grand arbre de Malabar, à feuilles alternes, simples et ovales.

MAROUETTE. s. f. Ornith. Espèce de râle d'eau.

MAROUFLE. s. m. [illegible] Fripon, rustre. Terme injurieux. Allez donc, maroufle.

Un maroufle a bonne...
Dans sa crasse [illegible] genre humain
S'il eut bêché la terre eût [illegible]
[illegible]

MAROUFLE. s. f. Colle très-tenace dont les peintres se servent pour maroufler.

MAROUFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Maroufler. S'empl. adjectiv. Toile marouflée.

MAROUFLER. v. a. 1ʳᵉ conj. Peint. Coller [illegible] sur un panneau de bois, sur une muraille, etc. Maroufler une toile.

— Constr. Coller derrière un panneau le lambris, le [illegible], et tout autre corps résistant, pour empêcher les planches du panneau de se disjoindre.

MAROUTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la camomille puante.

— Sous genre de plantes synanthérées.

MAROZIA. Courtisane romaine, fille de Théodora. Sa beauté, ses charmes et son esprit [illegible] seigneurs de Rome, et elle s'en servit pour satisfaire son ambition. Elle s'empara du château Saint-Ange [illegible] Jean X [illegible] Jean XI, [illegible]

MARQUAISE. s. f. Mar. [illegible]

MARQUADISSE. s. f. Relat. [illegible] de Levant [illegible] qui se trouvent dans le [illegible]

MARQUANT. part. prés. du v. Marquer. [illegible] marquant l'heure avec [illegible]

MARQUANT, ANTE. adj. Qui se fait distinguer [illegible]. Personne marquante. Couleur marquante. Personnages marquants.

MARQUE. s. f. (de l'allem. *mark*, trace). Tout ce qui distingue [illegible] une chose, qui [illegible] reconnaître une chose avec une autre de la même nature.

— Empreinte ou toute autre figure qu'on fait sur une chose pour la reconnaître ou la distinguer d'une autre. Mettre la marque sur de la vaisselle. La marque des cuirs. La marque des étoffes. La marque du papier. La marque des moutons, la marque des chevaux de tel haras. ‖ [illegible] en ce sens, dans le commerce, de l'empreinte qu'une maison a choisie pour empêcher de confondre ses marchandises avec celles qui sortent d'autres ateliers. En général, la marque d'un commerçant est le signe [illegible] pour en constater l'origine. La marque d'un commer[illegible] ses mains [illegible] propriété [illegible] par la loi. Cette [illegible] est la [illegible] de tel [illegible]. L'ouvrier a mis sa marque à son ouvrage. Ce papier porte la marque du fabricant. La marque est en même temps une garantie pour le producteur et pour le consommateur. (Dict. de comm.)

— Instrument avec lequel on fait cette empreinte. Apportez la marque pour marquer cette vaisselle.

— [illegible] que le gouvernement [illegible] toutes les marchandises assujéties à [illegible] [illegible] de [illegible] [illegible] Droit [illegible] [illegible] les marques [illegible] par le gouvernement sur les diverses espèces de denrées ou de marchandises, ou qui [illegible] de ces fausses marques, sera [illegible] la réclusion.

— Chiffre secret dont les marchands se servent pour indiquer sur leurs marchandises le prix qu'elle leur a coûté. Consulter la marque avant de dire le prix des marchandises.

— Impression juridique du fer chaud sur l'épaule d'une personne condamnée. Subir l'exposition et la marque. Condamner à la marque. La flétrissure par la marque est [illegible]. En France, la peine de la marque a été abolie.

— Croix, signe par lequel un homme qui ne sait point écrire supplée au défaut de signature. Le témoin a déclaré ne savoir signer et a fait sa marque. Mettre sa marque au bas d'un écrit.

— Trace que laisse sur le corps une contusion, une blessure, une brûlure ou une éruption à la peau. Avoir sur le front la marque d'un coup. Il a été blessé au front, la marque y est encore. Il porte encore les marques des blessures qu'il a reçues à la guerre. Une brûlure qui laisse une marque ineffaçable. Les marques des griffes d'un chat. Il a eu la petite vérole, il lui en reste les marques. Reine, de ton poignard connais du moins les marques. (Rac.) ‖ On dit familièrement, en ce sens, *Faire porter ses marques à quelqu'un*, pour Le maltraiter de telle sorte que les marques lui en restent.

— Trace, impression qu'un corps laisse sur un autre à l'endroit où il l'a touché, où il a passé. La marque du couteau. La marque du pied du cheval. La marque de ses doigts est sur toutes les pages de ce livre. Une voiture vient de passer ici, la marque des roues est toute fraîche. Ces murs portent encore les marques du feu, de l'incendie. L'animal a traversé ce champ, voici la *marque* de son pied. (Balz.) Ma sœur, on voit la *marque* du couteau. (Rac.)

— Tache, signe qu'une personne ou un animal apporte en naissant. Naître avec une marque sur le front. Cet enfant avait une marque en venant au monde. Ce chien a de belles marques. Ce cheval a une marque au front. ‖ Dans un sens analogue, mais figuré :

. . . . Quelle Jérusalem nouvelle
Sort du fond des deserts brillante de clartés,
Et porte sur son front une *marque* immortelle ?
Racine.)

Et la plus prompte mort, dans ce moment sévère,
Devient de leur amour la *marque* la plus chère. (Id.)

— Signe qui distingue un corps, une personne d'une autre. Les marques de leur dignité. Le mortier était la marque des présidents du parlement. Les faisceaux et la hache étaient la marque des grands magistrats romains. La *marque* d'une si grave dignité fut comme un jouet entre ses mains. (Boss.)

Le Pont vous reconnaît dès longtemps pour sa reine,
Vous en portez encor la *marque* souveraine.
(Racine.)

De la faveur du plus grand des monarques,
Tout révère à genoux les glorieuses *marques*. (Id.)

— *Marques d'honneur*. Marques de distinction accordées par le souverain. La décoration de la Légion d'honneur est une marque d'honneur. La croix de Saint-Louis, le cordon de Saint-Michel sont des marques d'honneur. Dans ce sens on dit, Porter les marques d'un ordre. On y voyait les magistrats et les guerriers avec les marques de leur ordre. ‖ Dans un sens contraire, on dit *marques d'infamie*, de tout ce qui prouve, fait connaître l'infamie de quelqu'un.

— Distinction. Un homme de marque. Des gens de marque. Des personnages de marque. Il y avait à cette cérémonie beaucoup de dames, de personnages de marque.

Je devrais en vous d'assez illustres *marques*,
Pour vous préférer même aux plus heureux monarques.
Corneille.

Les *marques* ne doivent jamais paraître dans la poésie, à moins que ces marques ne signifient quelque chose. Dirait-on en prose : Le prince Eugène avait des *marques* qui l'égalaient aux plus grands monarques? (Volt.) Corneille voulait dire des vertus assez éminentes, des qualités assez illustres ; d'ailleurs le mot *marques* ne peut s'employer vaguement ni en vers ni en prose.

— Ce qu'on emploie pour se souvenir d'une chose. Faire une marque dans un livre. Faire des marques pour indiquer la quantité d'objets qu'on a reçus ou donnés. Mettez un papier dans sa tabatière pour lui servir de marque.

— Dans ce sens il se dit particulièrement, à certains jeux, Des jetons qui servent à marquer les points et les parties qu'on gagne. Donner une marque, les marques. Avoir plus de marques que la partie adverse. ‖ On dit ironiquement d'un homme sujet à marquer plus qu'il ne faut, Il est heureux à la marque.

— Jetons, fiches ou tout autre signe que l'on met au jeu au lieu d'argent. Convenir en se mettant au jeu de la valeur des marques.

— Fig. Signe, indice. Marque de bonheur, de malheur. C'est bonne, c'est mauvaise marque. Quand un enfant est gai, c'est marque qu'il se porte bien.

— Présage. Marque de beau temps, de mauvais temps. Le paysan voit le soir, dans les feuilles des ronces qui présentent leur envers, une marque certaine de pluie pour le lendemain. Le silence absolu des oiseaux qui se cachent sous la feuillée par un jour nuageux est un *marque* infaillible que l'orage est prêt à fondre en torrents de pluie. (***)

— Preuve, témoignage. Prodiguer les marques de tendresse. Donner à quelqu'un une marque, des marques d'estime, d'amitié, de son estime, de son amitié. Donner des marques de grandeur d'âme, des marques de courage, des marques de lâcheté, des marques d'ignorance. J'ai reçu les marques de sa bienveillance. Je suis sensible aux marques d'affection qu'il m'a prodiguées. Laisser en partant des marques de sa reconnaissance. [illegible] toutes les *marques* [illegible] amour. (Boss.) La vertu [illegible] *marque* certaine. [illegible] vous connaît [illegible] noble à ces illustres *marques*. (Id.) Les Crétois honnèrent à Télémaque [illegible]. Montrer toutes les *marques* d'une amitié sincère. (Fén.)

Il laisse échapper. . .
Quelque *marque* des soins qui doivent l'occuper.
(Racine.)

. . . Un père dont jusqu'à ce jour
Je n'ai jamais reçu que des *marques* d'amour. (Id.)

— Fam. *Une marque que j'ai fait cela*, et elliptiq. *marque que j'ai fait cela*. Une preuve que j'ai fait cela. Une marque que je connais votre frère, c'est que je pourrais vous dépeindre parfaitement sa physionomie.

— *Lettres de marque*. Acte du gouvernement qui autorise celui qui en est porteur à se faire justice lui-même aux dépens d'une nation ennemie. On ne voit pas bien quelle est la relation entre cette action particulière et les diverses significations que peut avoir le mot *marque*. On peut conjecturer avec raison que c'est par suite d'une confusion de mots que cette locution a été admise, car on devrait dire *lettres de marches*, *marches* dans le sens de frontière. En effet, les *lettres de marque* sont un acte qui autorise le sujet d'une puissance à passer les frontières, les marches, pour aller saisir sur la terre voisine ce qu'il pourra enlever, afin d'obtenir la réparation d'un tort qu'il a souffert et qu'on a refusé de réparer. ‖ Ce n'est guère plus que d'un acte du gouvernement qui contient l'autorisation d'armer et d'équiper en guerre un navire pour courir sur les ennemis de l'Etat. Les lettres de marque ne peuvent être accordées que par le ministre de la marine, si ce n'est dans les colonies, où les gouverneurs ont aussi le même droit.

— **MARQUES.** s. f. pl. Mar. Points de reconnaissance, comme montagnes, arbres, clochers, qui servent à déterminer l'endroit où l'on est quand le navire se trouve en vue du rivage.

MARQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Marquer. S'empl. adjectiv. dans tous les sens du verbe. Linge marqué. Serviettes marquées. Ce maître des dieux et des hommes déclare net qu'il ne peut empêcher Sarpédon son fils de mourir dans le temps *marqué*. (Volt.) J'attendais le moment *marqué* dans ton arrêt. (Rac.) Aujourd'hui, si votre heure est une fois *marquée*. (Id.) [illegible] la trace de ces deux statues est encore bien *marquée* à Rome. (Chateaub.)

J'attendais le moment *marqué* dans ton arrêt,
[illegible] de ton peuple embrasser l'intérêt. Rac.
[illegible] si votre heure est une fois marquée,
Le [illegible] de nos raisons ne sait point informer. Id.

— Dans un sens particulier, Evident. Avoir des soins marqués pour quelqu'un. Avoir des égards marqués pour quelqu'un. Tout ouvrage régulier doit avoir un but *marqué*. (La Harpe.) Lorsqu'il emporta la bannière, je jetai les yeux sur lui, et je vis son caractère *marqué* sur sa physionomie. (X. de Maistre.)

— *Marqué par*. Il y a sur la surface de la terre des contrées élevées qui paraissent être des points de partage *marqués* par la nature pour la distribution des eaux. (Buff.) La destinée de Beaumarchais semble *marquée* de tout temps par les alternatives les plus bizarres et les contrastes les plus étranges. (La Harpe.) Le cimetière des Moraves est un jardin dont les allées sont *marquées* par des pierres funéraires, à côté desquelles on a planté un arbre à fleurs. (Mᵐᵉ de Staël.) Ce sommet sacré est *marqué* par trois monuments, ou plutôt par trois ruines. (Chateaub.)

Gardons nous tout [illegible] intérêts,
De suppléer les temps *marqués* par [illegible] décrets.
[illegible]

— *Papier marqué*. Papier timbré. Le papier marqué porte l'empreinte du sceau public et la quittance du droit de contrôle.

— *Ouvrage marqué au bon coin*. Ouvrage très-bien fait. La prose poétique du Télémaque est marquée à un coin particulier, et porte l'empreinte du génie de Fénelon. (La Harpe.) ‖ [illegible]

— *Avoir un goût marqué pour*. Avoir un goût particulier pour. Il a un goût marqué pour les arts, pour la poésie, les lettres.

— *Etre marqué*. Avoir apporté en naissant quelque signe.

— *Etre marqué au front, à la joue*, etc. Avoir quelque marque sur ces parties-là. ‖ *Etre marqué au B. V. B.*

— *Etre marqué de petite vérole*. Avoir sur le corps et principalement sur le visage des marques de petite vérole. Au physique, Grandet était un homme de cinq pieds, trapu, carré, ayant des mollets de douze pouces de circonférence, des rotules noueuses et de larges épaules, son visage était rond, tanné, *marqué* de petite vérole. (Balzac.) Mon nouveau guide était un petit homme marqué, [illegible] de petite vérole. (Chateaub.)

— Fig. *Son front est marqué*. Se dit d'une femme qui désire avec ardeur une chose qu'elle ne saurait avoir.

— *Cheval marqué de tête*. Cheval qui a l'étoile ou la pelote au front.

— *Etre marqué au livre rouge*. Être noté pour [illegible]

— *Etre marqué*. Au jeu de piquet. Avoir perdu l'avantage des points dans un des paris qui composent la partie. ‖ On dit substantivement dans un sens analogue, Un marqué. Deux marqués.

— *Avoir les traits marqués*. Avoir les traits prononcés. Les hommes ont les traits plus marqués que les femmes.

MARQUER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *mar-ké;* rad. *marque*). Mettre une marque, une empreinte à quelque chose, pour la distinguer, la reconnaître. Marquer de la vaisselle. Marquer du linge. Marquer des arbres. Marquer des serviettes, des draps. Marquer des moutons, des chevaux. On doit *marquer* le linge de ménage afin qu'il ne se perde ou ne s'égare pas lorsqu'on le donne à blanchir. (Lenorm.) Dieu a *marqué* la religion du même sceau de la vertu. (Chateaub.) On ne saurait trop admirer la sagesse de celui qui l'a *marqué* du sceau de la religion. (Id.)

— Dans le même sens, figurément. Il *marque* de son sang ce jour infortuné. (Rac.)

Ta fureur. . . . . .
D'un sang toujours nouveau *marquera* tous tes jours.
(Racine.

Marquer de cette ignominie,
Le sang de mes aïeux qui brille dans Junie. Id.

— Particulièrement, Imprimer avec un fer chaud un signe flétrissant sur l'épaule de l'homme qui est condamné à cette peine. Marquer un forçat. C'est le bourreau qui marque les criminels. V. MARQUE.

— Faire impression par un coup, par une blessure, une brûlure. Il a reçu un coup de pied qui l'a marqué au front, qui lui a marqué le front. Marquer au front d'un coup de sabre.

— Tracer, indiquer. Marquer le chemin que doit parcourir un char.

— Laisser des traces. Un torrent qui marque son passage par de grands ravages. Les armées marquent ordinairement leur passage par de grands désordres.

— Fig. Marquer son chemin par des traces de sa bonté. Marquer son passage par des traits de générosité. De grands malheurs ont marqué la fin de sa vie.

— Mettre une marque pour faire souvenir. Marquer un passage dans un livre. Marquer l'endroit où l'on a cessé de lire. Je lui ai marqué ce passage avec le crayon. Marquer son jeu. Marquer les points qu'on gagne au jeu. Marquer une chasse au jeu de la paume.

— Dans le sens moral, Fixer, déterminer. Ce que les destins ont marqué. Il a marqué sa place parmi les grands écrivains. Il doit se présenter aux heures qu'on lui a *marquées*. (Fléch.) Au vestibule obscur il *marque* une autre place. (Boil.)

Même il était [illegible] Thèbes en ces temps malheureux
Que le ciel [illegible] d'un parricide affreux. Volt.)

[illegible] prix d'un triomphe si beau,
[illegible] *marque* votre tombeau.
Racine.

— Désigner d'une manière précise. Les trois temps par *marquait* le prince. (Boss.) De ce port où la tempête l'avait jeté, il *marquait* les routes qui pouvaient sauver du naufrage. (Fléch.) Il lui *marquait* les justes mesures de sa grandeur. (Id.) Je lui *marque* le cœur ou sa main doit frapper. (Rac.) Va *marquer* les écueils de cette mer terrible. (Boil.) Seuls de tous les peuples, ils ont constamment *marqué* leurs époques par les éclipses, par les conjonctions des planètes. (Volt.)

Le compagnon sans faute se va rendre
Devers l'endroit [illegible] *marqué*;
Le [illegible] [illegible]. La Font.

Et bientôt [illegible] regard [illegible]
Suit, le [illegible] *marquer* [illegible]
Boileau.

— Indiquer. Son regard, son maintien marquent de la défiance. Sa taille, son maintien marquent bien ce qu'il est. Ces ornements *marquent* dans les hommes quelque dignité. (Boss.) Une fierté noble qui *marquait* la grandeur de sa naissance. (Id.)

Son front [illegible] jusqu'à ce jour
Dans ses desseins n'a pas *marqué* d'amour. Rac.)

— Spécifier le détail ou par écrit. Marquer à quelqu'un ce qu'il doit faire. Exécuter rigoureusement les ordres qu'on nous a marqués. Ce que vous m'avez marqué dans votre lettre me fait grand plaisir.

— Signaler. Un monarque qui marque le commencement de son règne par les bienfaits. Marquer son avènement au trône par les réformes sages et utiles. La chaîne des événements qui ont *marqué* la succession le bien être. (J.-J. Rouss.)

— Témoigner, donner des marques de. Marquer à quelqu'un sa reconnaissance, son amitié, sa tendresse, son estime, son affection, son respect, sa bonne volonté. Marquer du respect, de l'estime, de l'amitié pour quelqu'un. Je lui ai marqué mon [illegible] [illegible]. Il déchirait ses vêtements et *marquait* sa douleur. (Fléch.) On me verra toujours lui *marquer* mon respect. (Boil.)

— Art milit. *Marquer le camp*, *le logement*, *les postes*. Indiquer la place où il faut asseoir le camp, les logements qu'on doit occuper, les postes utiles à garder.

— Neutral. *Cet homme [illegible] commence à marquer*. Les arbres [illegible] à marquer.

— *Ce cheval marque encore*. Les chevaux de ses dents paraissent encore et font connaître qu'il n'a pas plus de huit ans. ‖ *Ne marque plus*. Les creux de ses dents ont cessé de paraître.

— *Le cadran solaire marque encore*, *ne marque plus*. Le soleil y donne encore, n'y donne plus.

— Fam. *Cela marquerait trop*. Cela serait trop remarqué. ‖ Dans un autre sens, Cela déclarerait trop l'intention qu'il faut cacher.

— *Cet homme ne marque point*. Ne se fait pas remarquer. ‖ Dans un sens analogue, *On ne trouve rien qui marque dans cet ouvrage*.

— Chass. Se dit du mâle de la perdrix grise, lorsqu'il a la crête couleur de feu, et le dessous de l'estomac d'un gris-roux.

— Escrim. Se dit d'un coup donné en plein dans le corps. Cette botte marque bien.

— SE MARQUER. v. pron. Marquer soi-même. Il a plu à la divine Providence de se *marquer* elle-même. (Boss.)

— Être marqué. L'époque de son retour ne saurait se marquer exactement.

MARQUESEC. s. m. Pêch. Sorte de filet dont les mailles sont fort serrées, et qui sert sur les côtes de Provence pour pêcher les amas de petits poissons appelés menuise.

MARQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Marqueter. S'empl. adjectiv. Ce marbre, ce jaspe sont bien marquetés. Les faons de biche sont marquetés jusqu'à un certain âge.

— Blas. Se dit des mouches représentées dans les armoiries ayant sur les ailes des taches un autre émail que le corps. Porter d'azur aux trois abeilles d'or marquetées de sable.

MARQUETER. v. a. 1re conj. (dimin. de *marquer*). Il prend deux *t* devant un *e* muet : *Je marquette, tu marquettes, il marquette. Je marquetterai. Je marquetterais.* Marquer de plusieurs taches. Marqueter une peau en manière de peau de tigre. Il vient d'avoir une ébullition qui lui a marqueté la peau.

— SE MARQUETER. v. pron. Être marqueté ; se marquer de plusieurs taches. Sa peau s'est marquetée de taches rouges et bleues.

MARQUETERIE. s. f. (rad. *marque*). Techn. Ouvrage de bois de diverses couleurs appliqué par feuilles minces sur de la menuiserie, de manière à former des compartiments. Une table en marqueterie. Un parquet de marqueterie. Travailler en marqueterie. Un bel ouvrage de marqueterie.

— Se dit également des ouvrages de ce genre où au lieu de bois on emploie des métaux ou d'autres matières. Marqueterie d'or, d'argent, de nacre, d'ivoire.

— Ouvrage de marbre de diverses couleurs, formé de lames minces appliquées sur une dalle de pierre. Marqueterie sur lambris. Marqueterie sur sol d'une galerie.

— Art de faire des ouvrages de marqueterie. Bien connaître la marqueterie. Habile en marqueterie. La marqueterie est un art assez difficile. L'art de la marqueterie fut inventé en Orient et apporté par les Romains. Jean de Verme, contemporain de Raphaël, est le premier qui imagina l'art de teindre les bois avec divers ingrédients et des huiles cuites qui les pénètrent, et parvint à faire des perspectives en marqueterie.

— Fig. Ouvrage d'esprit composé de morceaux qui n'ont pas entre eux de véritable liaison. Se prend le plus souvent en mauvaise part. Ce discours est une vraie marqueterie. Poème en marqueterie. Ce poète travaille en marqueterie.

— *Lettres en marqueterie.* Lettres communes dans les manuscrits, et dont le corps est divisé en compartiments peints de couleurs diverses.

MARQUETEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui travaille en marqueterie. Un bon marqueteur. Un habile marqueteur. Outre les bois précieux et aromatiques, les marqueteurs emploient l'or, l'étain, l'argent, le cuivre, l'écaille de tortue, l'ivoire, la corne, la nacre de perle et autres matières. Une chose très importante dans l'art du *marqueteur*, c'est de connaître la manière de teindre les bois indigènes, non-seulement pour imiter les couleurs des bois exotiques, mais pour obtenir toutes les couleurs et leurs différentes nuances. (Lenorm.)

— Fig. Écrivain ou poète qui fait des ouvrages composés de morceaux qui n'ont aucune liaison. Se prend le plus souvent en mauvaise part. Cet orateur m'a fait l'effet d'un marqueteur.

MARQUETTE. s. f. Pain de cire vierge. Une marquette de cire.

MARQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui marque. Marqueur de cuirs, de draps. Marqueuse de linge. Habile marqueuse.

— Se dit particulièrement, à divers jeux, de celui qui marque les points de chaque joueur. Demander au marqueur si le coup est bon.

— Anc. art milit. Nom sous lequel les anciennes ordonnances désignent l'officier chargé de marquer les logements.

MARQUIS. s. m. (pr. *mar-ki* ; du bas lat. *marqueus*, comte d'une marche). Titre que portait dans l'origine le seigneur préposé à la garde des marches, des frontières d'un État. Le marquis de Brandebourg.

— Plus récemment. Titre de dignité qu'on donnait à celui qui possédait une terre érigée en marquisat par lettres patentes.

— Aujourd'hui, Titre de noblesse confirmé ou conféré par le roi. Un marquis est plus qu'un comte et moins qu'un duc. Monsieur le marquis de...

— Par dérision. Nom donné aux jeunes gens qui prennent des airs avantageux. Il fait le marquis. C'est un marquis.

— Fig. et fam. *Marquis de Carabas.* Homme qui possède ou qui se vante de posséder un grand nombre de fiefs. C'est un marquis de Carabas.

[illegible]
[illegible]
[illegible]
Gloire au marquis de Carabas. BÉRANGER.

— [illegible] pour féminin correspondant marquise. V. MARQUISE.

MARQUISAT. s. m. (pr. *mar-ki-zâ*). Titre de dignité qui était attaché à une terre, dont la seigneurie s'étendait sur un certain nombre de paroisses. Terre érigée en marquisat. Un domaine ne pouvait être érigé en marquisat que par lettres patentes du roi.

— Terre même qui avait ce titre. Posséder un marquisat. Le marquisat de...

MARQUISE. s. f. Titre que l'on donne à la femme d'un marquis. Madame la marquise. La marquise de...

— Par iron. Femme qui se donne des airs d'importance. Elle fait la marquise. C'est une marquise.

— Tente ordinairement rayée et d'une coupe élégante, confectionnée en fort coutil, pour prévenir l'infiltration de l'eau, et que l'on met par dessus celle des officiers. Tendre une marquise.

— Mar. Deuxième tente que l'on place au-dessus de celle du gaillard d'arrière, dans les chaleurs insupportables de la zone torride.

— Techn. Dans le midi de la France, Grande tente divisée en cabinets où les baigneurs se déshabillent.

— Bot. Variété de poire pyramidale, assez grosse, d'un vert jaunâtre tacheté de gris, à chair fondante et sucrée, mûrissant en novembre et en décembre.

MARQUISE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Pas-de-Calais), arrondissement de Boulogne ; 2,000 h.

MARQUISES (Îles). Géogr. Îles situées dans le grand Océan équinoxial, sous environ 138 à 141° de long. or., et sous 8 à 11° de lat. S. Il y en a cinq principales, savoir : Fatouiva, Motane, Tahouata, Ohivasa et Fetougou. Elles furent découvertes en 1595 par le navigateur espagnol Alvaro Mendana. Ce n'est qu'en 1791 que d'autres îles situées au nord et nord-ouest des précédentes ont été découvertes par Ingraham, navigateur américain. Il les nomma *Îles de Washington*. Les îles Marquises et Washington forment un même archipel auquel on donne le nom de Mendana. Une race d'hommes forts et grands, à teint basané, belliqueux et anthropophages, habite cet archipel au nombre d'environ 50,000 individus. La polygamie est en usage chez eux, ainsi que la prostitution des femmes aux étrangers.

MARQUISER. v. a. 1re conj. Qualifier de marquis. Marquiser un roturier.

— Donner le titre de marquis à. Marquiser un baronnet.

— SE MARQUISER. v. pron. Prendre le titre de marquis. Depuis que de son chef chacun s'est *marquisé*. (Scarron.)

MARQUISOTTE. s. f. (dimin. de *marquise*). Petite marquise, marquise de fraîche date. Vieux.

MARQUOIR. s. m. Techn. Instrument qui sert à marquer, à l'usage des tailleurs et des couturières.

— Modèle pour guider dans l'apprentissage de la marque du linge.

MARRANE. adj. et s. des 2 g. Nom que les Espagnols donnent aux Maures ou aux descendants des Maures. Ce mot pour un Espagnol est une insulte grossière.

MARRAINE. s. f. (du lat. *mater*, mère). Celle qui tient un enfant sur les fonts baptismaux. Le parrain et la marraine. La filleule porte ordinairement le nom de sa marraine.

— Par extens. Celle qui baptise, qui donne un nom à quelque chose avec ou sans cérémonie. La femme du maire est la marraine de la cloche.

MARRE. s. f. Sorte de pelle large et courbée.

— Sorte de grosse pioche.

— Anc. jurispr. *Pris de marre.* Saisie des instruments de labourage pour cens non payé.

MARRENEUR. s. m. Agric. Ouvrier qui laboure avec la marre.

MARRER. v. a. 1re conj. Labourer avec une marre. Marrer son champ.

MARRI, IE. adj. Fâché, repentant. Être marri d'avoir offensé Dieu. Avoir le cœur marri, l'âme toute marrie. Il est vieux et presque inusité.

MARRON. s. m. Bot. Fruit du marronnier. Abattre des marrons. Quelques bêtes fauves mangent les marrons d'Inde avec avidité, mais il ne peut être préparé pour la nourriture de l'homme.

— Particulièrement. Fruit du châtaignier le plus petit du genre qu'on cultive principalement aux environs de Lyon, et dans nos départements de la Haute-Vienne et de la Creuse. Le marron de Lyon est presque rond, recouvert d'une pellicule extérieure, d'un roux brun et rude au toucher. Marrons grillés. Marrons bouillis, rôtis.

— *Marrons glacés.* Marrons confits dans le sucre.

— Prov. et fig. *Se servir de la patte du chat pour tirer les marrons du feu.* Se servir adroitement d'un autre pour faire une chose dangereuse, dont on espère de l'utilité et qu'on n'ose faire soi-même. || *Il est allé tirer les marrons.* Se dit lorsqu'une personne sort du jeu sans argent.

— Couleur qui imite celle du marron. Le marron est une bonne couleur pour les vêtements.

— Adjectiv. De la couleur approchante de celle du marron. Couleur marron. Un habit de couleur marron. Un habit marron. Du drap marron.

— *Marron noir.* Espèce d'agaric de la famille des calottins de pierre ou de bois, ayant le port du champignon de couche. Il est de couleur de marron foncé au-dessus. || *Marron de cochon.* Les racines du cyclame commun. || *Marron d'eau.* Les fruits de la macre. || *Marron rôti.* Nom vulgaire d'une espèce de sabot.

— Ichthyol. Espèce de poisson du genre squale.

— Moll. *Marron pourpre.* Nom marchand du murex ricinus. || *Marron épineux.* Conchifère du genre came.

— Artif. Espèce de pétard de forme cubique, fait d'un fort carton entouré d'une ficelle enduite de goudron.

— Art milit. Pièce de cuivre ou petit anneau de fer que les rondes déposent à chaque poste, dans une boîte destinée à cet usage. Les marrons servent à constater que le service des rondes s'est fait avec exactitude.

— Cost. Grosse boucle de cheveux noués avec un ruban. Elle avait des marrons sur les oreilles.

— Techn. Grumeau qui reste dans la pâte de farine, lorsqu'elle a été mal pétrie.

— Impr. Ouvrage imprimé clandestinement. || Caractère découpé dans des feuilles de cuivre. On s'en sert avec un pinceau et de la couleur pour tracer des lettres et des mots entiers sur des ballots, de petites affiches, etc.

MARRON, ONNE. adj. Se dit dans les colonies des animaux domestiques qui s'échappent des habitations.

— Se dit surtout d'un nègre ou d'une négresse qui s'est enfui de chez son maître. Nègre marron. Négresse marronne. Dans les colonies, les blancs vont à la chasse des nègres *marrons* ou fugitifs, et les tuent à coups de fusil comme des bêtes. (Virey.)

— Subst. Le *marron* est surtout le nègre qui s'est enfui de l'habitation de son maître, et qui se cache dans les bois, les cavernes, les montagnes, pour échapper aux châtiments rigoureux dont on l'accable. (Virey.)

— Qui exerce sans titre, sans commission, l'état d'agent de change, de courtier, d'imprimeur. C'est un courtier marron. C'est un imprimeur marron.

— Subst. C'est un marron.

MARRONNAGE. s. m. État d'un esclave fugitif. Réprimer le marronnage. On a souvent employé les mesures les plus atroces pour réprimer le marronnage.

— État d'un agent de change, d'un courtier, d'un imprimeur, qui exerce sans titre, sans commission. Exercer le marronnage. Le marronnage est une espèce de contrebande. Il ne paraît pas que la pénalité et le privilège soient suffisants pour tuer le *marronnage*. (Dict. de comm.)

MARRONNER. v. a. 1re conj. Friser les cheveux en grosses boucles. Ne se dit plus.

MARRONNER. v. n. Vieux mot qui a signifié Faire le métier de pirate, de corsaire.

— Il se dit populairement dans le sens de Murmurer, se plaindre.

MARRONNIER. s. m. Bot. Genre de la famille des hippocastanées. C'est un arbre de deuxième grandeur, portant sur un tronc droit une large tête pyramidale garnie d'un très beau feuillage à cinq et à sept folioles oblongues, de grandeur inégale et partant, comme les rayons d'un parasol, du sommet d'un long pétiole. Sur ce feuillage d'un vert foncé se détachent agréablement, dès le mois de mai, de grands bouquets de fleurs blanches panachées de rouge, placées au bout du rameau qui les porte. À cet élégant appareil succèdent des fruits de la grosseur et de la figure de la châtaigne. On le multiplie aisément, il ne demande d'autres soins que d'être débarrassé dans les premières années des herbes qui l'entourent. Le marronnier commun, qu'on nomme aussi marronnier d'Inde, n'est pas originaire de l'Inde comme son nom semble l'indiquer, mais de l'Asie Mineure. Le premier qui parvint en France y fut apporté de Constantinople en 1615. Les autres espèces de marronniers sont le marronnier de l'Ohio, le marronnier rubicond, et le marronnier à gros panaches de fleurs.

Ici, des marronniers les hautes avenues
S'arrondissent en voûte et nous cachent les nues.
CASTEL.

MARRUBE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des labiées. Les marrubes sont des plantes herbacées vivaces, à feuilles simples opposées et à fleurs disposées par verticilles axillaires, accompagnées de bractées. On en connaît aujourd'hui une trentaine d'espèces, remarquables à leur odeur musquée.

MARS (pr. *Mârss*). Myth. Dieu de la guerre, fils de Jupiter et de Junon. Son éducation fut confiée à Priape. Ses amours avec Vénus sont très-célèbres. Vulcain, averti par Apollon, tendit des rets invisibles dans lesquels les amants furent pris. Il favorisa les Troyens dans la guerre de Troie. Les Romains lui rendirent un culte plus grand que les Grecs. On le représentait sous la figure d'un homme grand et fort, armé d'un casque, d'une lance, d'un bouclier, et assis sur un char attelé de deux coursiers appelés la Fuite et la Terreur. Le coq et le vautour lui étaient consacrés. Ses enfants sont [illegible] mione, qu'il eut de Vénus ; Romulus et Rémus, nés de Rhée, et Évadné qu'il eut de Thébé.

— Épith. Audacieux, fier, intrépide, furieux, indomptable, implacable, homicide, inhumain, sanguinaire, redoutable.

— Périphr. Le fils de Junon, le dieu de la Thrace, le dieu de la guerre, le dieu des combats, le dieu qui préside aux combats, le dieu des guerriers.

— Poét. *Les jeux de Mars.* Se dit pour les combats. || *Les champs de Mars.* Le lieu où se livre une bataille. *Les travaux de Mars.* Les travaux de la guerre. || *Le métier de Mars.* Le métier de la guerre, la profession des armes. || *L'école de Mars.* L'apprentissage de la guerre. || *Les enfants, les nourrissons, les favoris de Mars.* Les guerriers.

Pour lui Mars n'ouvre point sa glorieuse école :
Il n'est point conquérant, mais il est agricole. (DEL.)

— *La ville de Mars.* Rome.

— *Champ de Mars.* V. CHAMP.

— Une des planètes de notre système, la quatrième dans l'ordre des distances au soleil. Sa lumière rougeâtre et toujours troublée indique l'existence d'une atmosphère. Elle exécute sa révolution autour du soleil en 686 jours 23 heures 30 minutes 30 secondes. Son volume est à peine le sixième de celui de la terre. La durée de la rotation de Mars sur lui-même est de 24 heures 31 minutes 21 secondes 3 dixièmes.

— Troisième mois du calendrier grégorien en usage dans toute la chrétienté. Il est composé de trente et un jours. C'est du 19 au 23 de ce mois que le soleil entre dans le premier signe septentrional du Zodiaque, ou le Bélier. Le mois de mars est la saison de refleurescence pour notre hémisphère. Le 2 mars. Le 20 mars. Le mois de mars. La lune de mars. À la mi-mars. Les giboulées de mars. La bière de mars. Les blés de mars. Au mois de mars, les oiseaux font leurs nids et la terre se couvre de verdure et de fleurs. Le mois de *mars* est parmi les peuples septentrionaux celui de l'année qui a acquis le plus de célébrité, et fut le plus signalé par des fêtes riantes et magnifiques, qui durèrent autant que le monde. (D.-Baron.)

— Troisième mois du calendrier de Numa. Chez les Romains, les calendes de mars étaient signalées par plusieurs cérémonies. En l'honneur du retour du soleil, on renouvelait sur l'autel de Vesta le feu sacré, pris au foyer même du soleil avec un miroir ardent.

— Par extens. Menus grains qu'on sème au mois de mars, tels que les orges, les avoines, les millets. S'il ne pleut pas, tous les mars sont perdus. Le temps sera favorable aux mars.

— Alchim. Le fer.

— Entom. Espèce de papillon de jour du genre nymphalie.

MARSANA. s. m. Bot. Arbrisseau connu aussi sous le nom de *buis de Chine*.

MARSANNE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Drôme) arr. de Montélimart, 1,600 hab.

MARSDÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des apocynées. La marsdène colorante est un arbuste [illegible] de la Nouvelle-Hollande dont les tiges sont redressées, ramifiées. La marsdène [illegible] et la marsdène en bec ont les tiges grimpantes.

MARSES. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Italie, dans le Samnium, près du lac Fucin. Les Marses passaient pour les plus braves guerriers d'Italie. Ils eurent la plus grande part dans la guerre des alliés contre Rome, à la tête desquels ils figuraient. Ils étaient de la même race que les Sabins et réputés autochthones. || Nom d'un peuple germain de la race des Istævons. Les Marses, [illegible] Germains, abandonnèrent les bords [illegible] pour s'établir près de l'Elbe.

MARSEILLAIS, AISE. adj. et s. Habitant de Marseille. Un Marseillais. Une Marseillaise. Barbaroux était Marseillais. Une femme marseillaise.

— Qui appartient à Marseille ou à ses habitants. Les vaisseaux marseillais. Mœurs, coutumes marseillaises.

— Hist. S'est dit particulièrement des Fédérés venus du midi de la France à Paris lors de la seconde fédération [illegible], le 14 juillet 1792. Les fédérés marseillais demandèrent l'abolition de la royauté dès le [illegible], et prirent part à l'attaque des Tuileries le 10 du même mois.

— Hist. *La Marseillaise.* Hymne [illegible] l'ayant fait connaître à [illegible] nom de *Marseillaise* [illegible] lais. C'est le seul nom [illegible]

MARSEILLE. Géogr. [illegible] au port sur la Méditerranée [illegible] de France [illegible] chef-lieu de la [illegible] division [illegible] 146,000 hab.

— Hist. Marseille, appelée *Massilie* dans les temps anciens, fut fondée par les Phocéens [illegible]

mières de ses habitants, une ville puissante, capable de prêter des secours efficaces à Rome même. Au moyen âge, la république oligarchique de Marseille fut réunie au comté de Provence par Charles d'Anjou, en 1257, et elle passa en 1481 sous la domination des rois de France. Elle se défendit contre le connétable de Bourbon en 1524, et contre Charles-Quint en 1536. Louis XIV y vint apaiser une sédition en 1660, et y fit construire le fort Saint-Jean. Marseille fut ravagée par la peste à diverses époques. La dernière invasion de ce fléau est connue sous le nom de *peste de Marseille*. Marseille est une des plus anciennes villes de France. Appelée par Cicéron l'*Athènes des Gaules*, par Pline la *maîtresse des études*, elle voyait se presser dans ses lycées la plus brillante jeunesse de Rome, avide d'y puiser le goût des lettres et cette fleur de langage, ce doux atticisme transmis par l'Ionie.

MARSELLE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la viorne.

MARSETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une graminée commune dans les prés.

MARSHALLIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs composées, famille des corymbifères. La marshallie à feuilles lancéolées et la marshallie à larges feuilles croissent dans les montagnes de la Caroline.

MARSILÉE. s. f. ou **MARSILÉA.** s. m. Bot. Syn. de Rhizophylle.

— Genre de la famille des rhizospermes ou marsiléacées. Les marsilées sont des plantes à tige filiforme, rampante, rameuse, poussant de distance en distance des faisceaux de racines. Les espèces principales sont la marsilée à quatre feuilles, qui se rencontre dans les lacs, dans les marais, la marsilée du Coromandel, et la marsilée d'Égypte.

MARSILÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une marsilée. || MARSILÉACÉES. s. f. pl. Petite famille de plantes ayant pour type le genre marsilée. Les marsiléacées rampent au fond des eaux stagnantes et peu profondes.

MARSIPPOSPERME. s. m. Bot. Syn. de Jonc à grandes fleurs.

MARSOUIN. s. m. Mamm. Genre de mammifères cétacés de la famille des dauphins. Les marsouins ont la tête obtuse et arrondie, et se distinguent par là des dauphins. Ce genre renferme sept espèces, dont les plus communes sont le marsouin commun, long de 1 mètre à 1 mètre 50 cent., au corps en forme de fuseau, ayant la partie dorsale teinte d'une couleur sombre, aux reflets violacés ou verdâtres, le marsouin globiceps, le marsouin épaulard, et le marsouin beluga.

— Mar. Pièce de bois qui relie la carlingue à l'étrave et à l'arcasse. || Tente placée en avant du mât de misaine.

MARSUPIAL, ALE. adj. (du lat. *marsupium*, bourse, poche). Mamm. Qui a la forme d'une bourse. || Qui porte une bourse. || *Os marsupiaux.* Appareil osseux spécial qui se trouve chez les quadrupèdes appelés *marsupiaux*, tant mâles que femelles, et qui forme une espèce d'appendice des os iliaques. || MARSUPIAUX. s. m. pl. Famille de mammifères. Ces animaux singuliers sont surtout remarquables par l'appareil génital des femelles. On distingue chez les marsupiaux deux gestations ; l'une, que l'on nomme *utérine*, a lieu dans la matrice. Au bout de vingt à vingt-six jours de gestation utérine, ces animaux mettent au jour des petits à peine ébauchés, et ces embryons viennent, par un mécanisme singulier, se fixer aux mamelles au moyen de la bouche. Ces mamelles sont toujours abdominales et le plus souvent placées dans une bourse ou poche formée par un repli de la peau. Alors il se passe ce que l'on peut appeler une seconde gestation ou gestation marsupiale ou mammaire. A la fin de la première gestation, ces animaux ne pèsent qu'un gramme; au bout de quinze jours de la seconde, ils atteignent la taille d'une souris ; quand ils ont celle d'un rat, ils n'adhèrent plus aux mamelles, mais ils les reprennent à volonté. Parmi les marsupiaux on distingue le genre sarigue.

MARSUPIALITÉ. s. f. Mamm. État d'un mammifère qui offre l'organisation des marsupiaux.

MARSUPIE. s. f. (du lat. *marsupium*, bourse). Vieux mot qui a signifié Gibecière, bourse.

MARSUPIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat, *marsupium*, bourse; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs comparables à des bourses.

MARSUPITE. s. f. (du lat. *marsupium*, bourse). Zooph. Nom donné à des fossiles qui se trouvent dans différentes localités de l'Angleterre, et qui paraissent appartenir à la famille des échinides.

MARSYAS. Myth. Fils d'Hyagnis, d'Olympus et d'Œnagrus, né à Célènes en Phrygie. Il inventa et perfectionna la flûte. Il osa rivaliser avec Apollon, qui l'écorcha vif.

On se rappelle encor le sort de *Marsyas*,
Puni d'un vain défi par un cruel trépas. (DESAINTANGE.)

— S'emploie comme nom commun, et comme synonyme de Sot, ignorant.

A mépriser cet art (l'art des vers) les sots trouvent leur
Mi[illegible] [illegible] la raison, je n'ai point partagé [compte,
Des *M*[illegible] du temps l'ignorant préjugé. (SABRIN.)

— Géogr. Fleuve de Phrygie qui se jette dans les Méandres.

— Ant. rom. Figure d'une divinité champêtre, du genre de celles des faunes et des silènes, dont les Romains ornaient leurs fontaines.

MARSYPOCARPE. s. m. (du lat. *marsupium*, bourse ; et du gr. καρπός, fruit). Bot. Nom donné par quelques botanistes à la bourse à berger. V. THLASPI.

MARTAGON. s. m. Bot. Espèce de lis dont les pétales sont renversées et recourbées. Le martagon du Canada est le lis superbe.

MARTE ou **MARTRE.** s. f. (du lat. *martes*, même signif.). Mamm. Genre de carnassiers digitigrades. On réunissait autrefois sous ce nom un grand nombre de mammifères carnassiers qui ont six incisives en haut et en bas, celles de la mâchoire inférieure comme entassées et irrégulièrement rangées. Aujourd'hui on a généralement réduit le genre marte aux quatre espèces suivantes : les putois, les zorilles, les martes proprement dites, les gloutons. Les martes ont le corps allongé, vermiforme, les pieds courts, terminés par cinq doigts armés d'ongles crochus et acérés, la queue médiocrement longue, garnie de poils longs et soyeux. Ces animaux répandent une odeur infecte qui provient d'une matière particulière sécrétée par de petites glandes situées au pourtour de l'anus. Ils portent l'instinct de la destruction au plus haut degré, et s'attaquent quelquefois à des animaux sept à huit fois plus grands qu'eux. La forme allongée des martes leur donne la facilité de s'introduire dans les habitations des hommes, où elles détruisent toutes les volailles et se repaissent ensuite de leur sang et de leur cervelle. Dans les campagnes, elles recherchent les nids des oiseaux pour en manger les œufs ou en dévorer les petits. Les fourrures des espèces de ce genre composent la base du commerce de pelleteries. Elles se tirent de différents pays, mais les plus belles viennent du Canada, de la Biscaye et de la Prusse. Il y a une sorte de fourrure de marte plus estimée que les autres, que l'on appelle marte zibeline, et qui se tire en grande partie de Moscovie, par la voie d'Arkhangel. On trouve des martes dans tous les pays froids ou tempérés de l'Europe, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Asie. La Nouvelle-Hollande est la seule contrée qui n'en ait pas encore fourni. La *marte* naît pour nous dans le fond des déserts. (Lemierre.)

— Peau de la marte, lorsqu'elle est employée en fourrure. Un manchon de marte. Une robe fourrée de marte. Il faut plusieurs douzaines de martes pour garnir ce manteau.

— Prov. et fig. *Prendre marte pour renard.* Se méprendre, se tromper, prendre une chose pour une autre.

MARTEAU. s. m. (du celt. *martol*; ou de l'ital. *martello*). Techn. Instrument de percussion en fer et acier, plus ou moins pesant, et de formes diverses, suivant l'usage qu'on en fait; il est traversé par un manche en bois de figure ovale, sur l'un des bouts duquel il est fortement fixé. La tête d'un marteau. Le manche d'un marteau. L'œil d'un marteau. Marteau de menuisier, de serrurier, de couvreur, de bourrelier, de chaudronnier, de charpentier, de cordonnier, etc. Marteau de forge. Battre au marteau, avec le marteau. De gros marteaux. Ici, les fers de la Norwége s'enflamment et s'amollissent sous le *marteau* des forgerons. (A.-Mart.)

— Arqueb. *Marteau à frapper devant.* Marteau qui sert à forger les grosses pièces de fer, ainsi nommé parce que l'ouvrier qui le tient se place devant l'enclume pour frapper, pendant que de l'autre côté un autre ouvrier tient le fer à forger d'une main et frappe de l'autre avec le marteau à main. || *Marteau à main.* Marteau un peu moins gros que le marteau à frapper devant, et qui sert pour forger des pièces de moyenne grosseur.

— Bijout. *Marteau à emboutir.* Marteau dont la plane est convexe, et qui sert à creuser un vase sur une espèce de moule qui a la même forme et qu'on nomme *dé.* || *Marteau à sertir.* Marteau très-petit ayant une tranche et une plane, la panne arrondie en goutte de suif, et la tranche obtuse, dont les bijoutiers se servent pour rabattre les sertissures d'une garniture.

— Constr. *Marteau à ardoise.* Marteau qui sert à tailler l'ardoise et à la percer pour faire les trous des clous.

— Ebén. *Marteau à plaquer.* Marteau dont la panne est fort large, à l'usage des ébénistes.

— Horlog. Pièce qui frappe sur le timbre pour annoncer les heures.

— *Ouvriers à marteau.* Tous ceux qui dans leur état se servent de cet instrument, tels que les forgerons, les serruriers, les ajusteurs, les ferblantiers, les chaudronniers, les batteurs d'or, etc.

— Se dit de quelques instruments qui servent à heurter, à cogner, à frapper. Le marteau d'une porte.

— Fact. d'instr. Petites tringles de bois que l'on fait mouvoir en touchant le clavier d'un piano, et dont une extrémité garnie de peau sert à frapper les cordes de l'instrument.

— Phys. *Marteau d'eau.* Tube de verre terminé dans sa partie supérieure par une boule creuse et remplie d'eau mêlée d'esprit de vin, pour qu'elle ne gèle pas. On purge cette eau d'air en la faisant bouillir; on ferme hermétiquement l'extrémité de la boule; l'eau tombe au fond du tube, qui a été privé d'air, lorsqu'on l'agite, comme un corps solide, et comme tomberait la pluie si l'atmosphère ne lui opposait pas de résistance et ne la divisait pas en gouttes.

— Astron. Pinnule mobile sur une arbalète.

— Techn. Les deux morceaux de fer qui embrassent de chaque côté le coffre d'une étrille.

— Anat. Un des quatre osselets de l'ouïe renfermés dans la caisse du tambour, ainsi nommé à cause de sa forme qui rappelle celle d'un marteau.

— Admin. forest. Instrument de fer dont on se sert pour faire le martelage, marquer dans les forêts les arbres qui sont propres à la marine. Ces marteaux portent l'empreinte d'une ancre surmontée du sceau de l'État. Les contrefacteurs de ces marteaux sont punis des travaux forcés à temps.

— Art milit. Sorte d'arme offensive qui était faite à peu près comme un marteau.

— Loc. prov. *Ne pas être sujet à un coup de marteau.* Ne point être assujéti à obéir sur-le-champ et au premier signal. || *Il vaut mieux être marteau qu'enclume.* Il vaut mieux faire du mal que de le souffrir.

— Fig. et prov. *Être entre le marteau et l'enclume.* Être dans une telle situation que, de quelque côté que l'on se tourne, on trouve de l'embarras, de l'inconvénient. Je me vois de tous côtés entre l'enclume et le *marteau.* (Volt.)

— Fig. et fam. *Graisser le marteau.* Donner de l'argent au portier d'une maison, afin de s'en faciliter l'entrée. On n'entrait point chez nous sans graisser le *marteau.* (Rac.)

— Fig. et fam. *Perruque à trois marteaux.* Perruque qui avait une longue boucle entre deux nœuds.

— Fig. et fam. *Avoir un coup de marteau, un petit coup de marteau.* Avoir quelque manie, quelque bizarrerie. Il semble que la science entête les gens et leur donne, comme l'on dit, un coup de *marteau* à la tête. (Charr.)

— Fig. On disait d'un avocat habile, mais intéressé, que, pour lui faire entrer une affaire dans la tête, il fallait l'y enfoncer avec un *marteau* d'or. (Noël.)

— *C'est un diamant sous les marteaux.* Se dit d'une personne ferme et inflexible.

— Bot. Un des noms vulgaires du narcisse.

— Conchyl. Genre de coquilles bivalves de la famille des submytilacées. Les espèces de ce genre, qui est pour ainsi dire intermédiaire aux vulselles et aux pernes, n'ont encore été trouvées que dans les mers de l'Inde et de l'Australasie; on distingue six espèces : le marteau vulgaire, le marteau blanc, le marteau normal, le marteau vulsellé, le marteau retus, le marteau raccourci.

— Crust. *Marteau d'eau.* Branchipe stagnal auquel on a donné ce nom à cause des mouvements brusques que fait cet animal en nageant et qu'on a comparés à des coups de marteau.

MARTÉGAL. s. m. Pêch. Sorte de brégin.

MARTEL. s. m. Marteau. Vieux mot qui n'est plus usité que dans cette locution : *martel en tête*, souci, inquiétude. Cette affaire lui donne, lui met martel en tête. Il en a martel en tête. La coquetterie de sa femme lui met martel en tête.

— On a employé ce mot au figuré ainsi que nous le voyons par le mot de *martel*, que l'on a donné à Charles, un de nos maires du palais; ce surnom lui vient, parce qu'il battait ses ennemis comme le marteau bat le fer quand on le forge.

MARTELAGE. s. m. Adm. forest. Marque que les agents des eaux et forêts font avec leur marteau aux arbres qu'on veut réserver dans les triages mis en vente. La marine a le droit de choisir et de faire marteler dans les forêts de l'État, dans celles des communes et des particuliers, les arbres propres aux constructions navales.

— Empreinte qui résulte du martelage.

MARTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Marteler. S'empl. adjectiv. Fait au marteau. Vaisselle martelée.

— Numism. *Médaille martelée.* Celle dont on a effacé le revers, qui était commun, pour frapper à la place un revers rare.

— Mus. *Trille martelé.* Trille bien frappé et dans lequel les deux sons se font entendre distinctement.

— Fig. *Vers martelés.* Vers péniblement composés, dans lesquels on sent l'effort du travail.

MARTELÉES. s. f. pl. Vener. Fumées des bêtes fauves qui n'ont pas d'aiguillons à leurs extrémités.

MARTELER. v. a. 1re conj. (rad. *marteau*, *martel*). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je martèle, tu martèles, il martèle*, etc. Battre à coups de marteau. Marteler de la vaisselle d'étain. Marteler un morceau de fer.

— Fig. Faire avec effort un travail d'esprit. Il martèle ses vers. Il martèle sa diction.

Qui de son lourd marteau *martelant* le bon sens,
A fait de méchants vers douze fois douze cents.
(BOILEAU.)

— Donner de l'inquiétude, causer du souci. Cette affaire me martèle le cerveau, ou simplement me martèle. Je viens pour soulager le mal qui me *martèle.* (Volt.) Dieu *martèle* les mauvais princes de mille tintoins, qui sont autant de bourreaux en leur conscience. (Et. Pasq.)

— Admin. forest. Marquer avec un marteau les arbres qui sont à abattre.

— SE MARTELER. v. pron. Fig. Se tourmenter, s'inquiéter. Se marteler le cerveau.

— v. n. Même sens que l'actif. Marteler sur l'enclume.

— Fauconn. Faire son nid, en parlant des oiseaux de proie.

MARTELET. s. m. (diminut. de *martel*). Techn. Petit marteau dont quelques ouvriers se servent pour des ouvrages délicats.

MARTELET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du martinet noir.

MARTELEUR. s. m. Techn. Celui qui dans une forge est chargé de faire travailler le marteau.

MARTELINE. s. f. Techn. Marteau de sculpteur dont un des côtés est armé de dents pour gruger le marbre.

MARTELLEMENT. s. m. Anc. mus. Sorte d'agrément de l'ancien chant français ; espèce de trille qui se faisait en descendant diatoniquement.

MARTELLIEN. adj. m. Littér. Se dit des vers héroïques de la poésie italienne. Les vers martelliens sont rimés et ont quatorze syllabes.

MARTELLO. s. m. Fortif. Genre de tours ou fortins, propres à la défense des côtes. Martello est le nom de l'ingénieur corse qui a inventé cette sorte de défense. Un martello. Une tour à la martello.

MARTEROR ou **MARTROR.** s. m. Diplom. Nom qui dans les dates des anciennes chartes indique la Toussaint.

MARTHE (Sainte). Sœur de Lazare et de Marie de Béthanie, fut pendant quelque temps l'hôtesse du Seigneur. On ne sait rien de certain sur ce qu'elle devint après la mort du Christ.

MARTIAL (M. Valérius Martialis). Poète latin, né à Bilbilis, en Espagne, l'an 40 de J.-C., mort en 103. On a de lui treize livres d'épigrammes.

MARTIAL, ALE. adj. (pr. *mar-ci-al*; du lat. *martialis*, même signif.) Guerrier, belliqueux. Courage martial. Humeur martial. Air martial. Il a rapporté de ses campagnes un certain air *martial* qui lui sied bien. (J.-J. Rouss.) Cette fureur *martiale* avait passé toutes les bornes sous Charles XII, mais elle s'éteignit après la mort tragique de cet homme extraordinaire. (Rayn.)

— *Cour martiale.* Nom qui a été donné sous la République à tous les conseils de guerre.

— *Loi martiale.* Loi qui autorise l'emploi de la force armée dans certains cas, et en observant certaines formalités. La loi martiale a été promulguée le 21 octobre 1789. Proclamer la loi martiale.

— Chim. Se dit des substances dans lesquelles il entre du fer. Pyrite martiale. Terre martiale. Eau martiale. Préparations martiales. Remèdes martiaux. Ce mot est synonyme de ferrugineux, aujourd'hui peu usité.

— Myth. lat. Surnom de Jupiter et de Junon.

— Ant. rom. *Jeux martiaux.* Jeux institués en l'honneur de Mars.

MARTIALISÉ. part. pass. du v. Martialiser. Invariable.

MARTIALISER. v. n. 1re conj. (pr. *mar-ci-a-li-zé*). S'est dit quelquefois dans le sens de faire la guerre. J'ai politiqué, financé, *martialisé* de reste. (Fréd. le Grand.)

MARTICHORAS. s. m. Myth. parse. Un des animaux merveilleux de la mythologie des anciens Perses : on le représente avec des ailes, le corps d'un lion, les pieds d'un cheval et la tête d'un homme portant la tiare.

MARTICLES. s. f. pl. Mar. Petites cordes dont on se sert dans un vaisseau et qui aboutissent à des poulies qu'on nomme araignées.

MARTIGNAC (Vicomte, Gaye de). Ministre de l'intérieur vers la fin de la Restauration, né à Bordeaux, en 1776, mort le 3 mars 1832.

MARTIN (Saint). Évêque de Tours, né à Sabarie en 316, mort en 397 ou 400. fut ordonné prêtre par saint Hilaire, vécut quelque temps en ermite, et fut nommé évêque de Tours en 374. Il fonda le monastère de Marmoutier près de Tours. C'est le premier saint qui ait reçu un culte public dans l'Église romaine. On raconte que, dans un repas où il assistait, l'empereur Maxime lui fit donner la coupe pour la recevoir ensuite de sa main. C'est cette anecdote qui a fait choisir saint Martin pour le patron des buveurs. Sa fête se célèbre le 11 novembre.

— *La Saint-Martin.* Se dit pour La fête de saint Martin. Les époques les plus favorables pour les partages des cheptels sont la saint Jean et la saint Martin.

— Prov. *Si l'hiver va droit son chemin, vous l'aurez à la saint Martin.* || *A la saint Martin il faut goûter le vin.*

— Loc. prov. *Faire la Saint-Martin.* Faire bonne chère.

MARTIN. Cinq papes ont porté ce nom : MARTIN Ier, pape de 649 à 655. || MARTIN II, de 882 à 884. || MARTIN III, de 943 à 946. || MARTIN IV, pape français, de 1281 à 1285. || MARTIN V, de 1417 à 1431. Ce dernier mit fin au grand schisme d'Occident, et présida le concile de Constance.

MARTIN (Dom Jacques). Savant religieux de la congrégation de Saint-Maur, né à Fanjaux en [illegible], mort en 1751. La science historique lui doit plusieurs travaux importants.

MARTIN (Jean-B[illegible]), célèbre chanteur, né à Paris, le 14 [illegible] 1768, mort le 18 oc-

tobre 1837, à La Rouzière, près de Lyon, chez F. Levrou. La voix de Martin était un magnifique baryton, composé du ténor avec les sons graves de la basse.

MARTIN. s. m. Nom commun qui se trouve dans plusieurs locutions proverbiales. || *Pour un point Martin perdit son âne.* Se dit au jeu, quand on perd la partie faute d'un point. On disait autrefois avec plus de raison, *Pour un poil Martin perdit son âne.* || *C'est le prêtre Martin qui chante et qui répond.* Se dit d'un homme qui fait la demande et la réponse, qui veut se mêler de tout.

Et sera le prêtre Martin,
Il chantera et répondra.
(Al. Chartier.)

|| *Il y a plusieurs ânes à la foire qui s'appellent Martin.* C'était autrefois l'usage de donner des noms de saints aux animaux, et l'âne reçut celui de Martin. De là ce proverbe qui s'employait autrefois pour signifier qu'il ne faut pas affirmer une chose d'après une simple indice. || *Ce que ne veut Martin veut son âne.* || *Il n'y a point de Martin qu'il n'y ait de l'âne.* || *Prendre Martin pour Renard.* Se méprendre, se tromper grossièrement. || *La mère qui a nourri Martin a nourri un bel âne.*

— *Martin-bâton.* express. famil. Baguette qui sert à battre les animaux récalcitrants. *Martin-bâton* accourt, l'âne change de ton. (La Font.) Il refusa de marcher; mais on lui prouva de par *martin-bâton* et le plat de sabre, qu'il avait tort de manifester une volonté. (Berbrug.)

— On dit aussi simplement *martin* dans le même sens. *Martin* fit alors son office. (La Font.)

MARTIN (SAINT-). Géogr. L'une des Antilles, située à 180 kil. N.-O. de la Guadeloupe dont elle est une dépendance. Sa population est de 3,000 hab. Son tabac est très-estimé, et elle produit abondamment du sucre et du rum.

MARTIN. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, de la famille des dentirostres. Ces oiseaux, voisins des merles par quelques attributs, le sont encore plus des étourneaux par leurs mœurs. Comme ces derniers, ils se rassemblent et volent en grandes troupes; réduits en captivité, ils apprennent facilement ce qu'on veut leur apprendre, et répètent même souvent les cris des animaux qui sont dans leur voisinage. Les martins sont grands destructeurs de toutes sortes d'insectes, particulièrement de sauterelles, et par là rendent de grands services à l'agriculture. Ils attaquent aussi les petits quadrupèdes tels que les mulots, les souris, et se rejettent même sur les fruits et les jeunes pousses. Ces oiseaux sont tous originaires de l'Afrique et des grandes Indes. Martin ordinaire. Martin brame. Martin goulin. Martin vieillard. Martin à longue queue. Martin pyméu.

— MARTIN-CHASSEUR. s. m. Ornith. Oiseau de la famille des alcédidés, très-voisins des martins-pêcheurs. Ils vivent dans les forêts, et se nourrissent, d'insectes, de lombrics et de larves. Les espèces les plus communes sont: le martin-chasseur géant, le martin-chasseur à tête grise, et le martin chasseur à coiffe brune.

— MARTIN-PÊCHEUR ou ALCYON. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des alcyons et de l'ordre des passereaux syndactyles. Ils sont répandus sur tout le globe en nombre considérable, vivent sur les bords des rivières, des lacs, des étangs, et se nourrissent des petits poissons et d'insectes aquatiques. Ils ne s'attroupent jamais. Les espèces les plus connues sont: le *martin-pêcheur d'Europe*, au plumage mêlé de bleu, de vert et de noir; le *martin-pêcheur huppé* au plumage rouge et gris noirâtre; le *martin-pêcheur à collier*, etc. Le *martin-pêcheur*, qui vole le long des rivières est à la fois couleur de musc et glace d'azur. (B. de St-P.) Les *martins-pêcheurs* et une foule d'oiseaux riverains embellissent, par l'émail de leurs couleurs, les bords des fleuves de l'Asie et de l'Afrique. (Id.) Le *martin-pêcheur* agite rapidement ses ailes d'azur pour fasciner sa proie (Chateaub.)

— MARTIN-SEC. s. m. Agric. Poire d'automne, de taille moyenne, pointue, d'un roux foncé d'un côté, et de l'autre d'un jaune de coing.

— MARTIN-SIRE. s. m. Variété de poire allongée, assez grosse, d'un vert jaunâtre, tachetée de points gris, à chair ferme, sucrée, et mûrissant en novembre.

MARTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Martiner. S'empl. adjectiv. Fers martinés. Acier martiné.

MARTINÉ. s. m. Techn. Barre de fer ou d'acier d'un petit échantillon, qu'on étire sous un martinet.

MARTINER. v. a. 1re conj. Techn. Frapper avec le martinet. Martiner une barre de fer.

MARTINET. s. m. (pr. *mar-ti-nè*). Techn. Énorme marteau dont on se sert dans la fabrication des métaux, pour les étirer et leur faire prendre différentes formes, en les dégageant de leurs scories au moyen de la percussion. Il y en a qui pèsent jusqu'à 3,000 et même 4,500 kilogr. Un courant d'eau ou la vapeur fait mouvoir ces lourdes machines, qu'on nomme aussi *ordons*. La roue motrice est supportée par un arbre creux fait de plusieurs pièces de bois.

— Sorte d'usine ainsi nommée du marteau ou martinet qui en est le principal agent.

— Mar. Cordage qui remplit le service de balancines de la corne d'artimon. || Bouts de cordages garnis de nœuds réunis sur le bout extérieur d'une bringuibale, sur lesquels les hommes pèsent lorsqu'on pompe.

— Art milit. Machine de guerre du moyen âge, qui jettait de grosses pierres.

— Petite discipline de cordes attachées au bout d'un manche, et dont les maîtres d'école se servent pour corriger les enfants.

— Espèce de petit chandelier plat qui a un manche. Se servir d'un martinet.

— Magie. Le bouc qui présidait au sabbat, suivant quelques démonographes. || *Maître martinet.* Démon familier qui accompagne et guide les voyageurs.

MARTINET. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux et de la famille des fissirostres. Ils ont le bec très-petit, très-fendu, triangulaire, les pieds courts, la queue fortement bifurquée, les ailes excessivement longues et étroites. Les martinets volent presque toujours, se nourrissent d'insectes et habitent les lieux élevés. On en connaît plusieurs espèces, telles que le grand martinet à ventre blanc, le martinet noir, le martinet coiffé, etc.

MARTINEUR. s. m. Ouvrier qui présente les barres de fer à l'action d'un martinet.

MARTINEZ. Nom de plusieurs peintres espagnols, dont le plus célèbre est Sébastien Martinez, grand maître de l'école de Séville, né en 1602, mort en 1667.

— MARTINEZ PASQUALIS. Chef de la secte des martinistes portugais, mort en 1779, institua un rit cabalistique qu'il introduisit dans quelques loges maçonniques des principales villes de France.

MARTINEZIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des palmiers, originaire du Pérou.

MARTINGALE. s. f. Équit. Large courroie qui s'adapte au menton du cheval, et correspond aux sangles. La martingale s'emploie ordinairement pour assurer la tête du cheval qui se cabre, ou pour ramener le nez de celui qui l'éloigne ou qui porte au vent.

— Art milit. Languette de buffle cousue à la giberne du fantassin.

— Jeux. Manière de jouer qui consiste à toujours risquer une somme augmentée proportionnellement à celle que l'on vient de perdre et aux chances du jeu, et qui par conséquent doit faire rentrer le joueur, lorsqu'il gagne, dans tous les fonds qu'il a perdus précédemment. Jouer la martingale.

— Se dit aussi de certaines manières de jouer, imaginées par différents joueur. Ce joueur prétend avoir découvert une martingale infaillible.

— Mar. Cordage proportionné en grosseur au bâton de foc, sorte de sous-barbe destinée à l'assujétir.

— Anc. cost. *Chausses à la martingale.* Culottes dont le pont était placé par derrière.

MARTINI (Jean-Baptiste). Religieux franciscain, né à Bologne en 1706, mort le 23 août 1784; a publié plusieurs ouvrages didactiques, tels qu'un *Essai de contrepoint* et une *Histoire de la musique.*

MARTINIEN, ENNE. adj. Qui appartient à un homme nommé Martin. || *Chronique martinienne.* Chronique du dominicain polonais Martin de Gnesne: elle va de Jésus-Christ jusqu'en 1271.

MARTINIQUE. Géogr. Une des Antilles, située entre la Dominique et Sainte-Lucie; sa population est de 112,000 hab., dont 28,000 hommes libres et 84,000 esclaves. Elle se divise en quatre arrondissements, Fort-Royal, la Trinité, Saint-Pierre et Marin. Fort-Royal est la capitale de l'île. Les principales cultures sont celles de la canne à sucre, du café, du cacao, du coton, du girofier. La Martinique, découverte en 1502 par Colomb, fut prise par les Français en 1635. Elle tomba plusieurs fois au pouvoir des Anglais, et fut rendue à la France en 1814. En 1839, un terrible tremblement de terre lui a fait souffrir les plus grands désastres.

MARTINISME. s. m. Hist. rel. Doctrine secrète, mystique et fort obscure, de prétendus philosophes qui se vantaient de professer un christianisme épuré. Ils prétendaient avoir commerce avec les morts, les intelligences secrètes, et connaître les mystères de la nature.

MARTINISTE. s. des 2 g. Hist. relig. Sectateur du martinisme.

MARTINOLLE. s. f. Un des noms vulgaires de la rainette verte.

MARTIOBARBULE. s. m. Ant. milit. Arme dont les Romains et les Byzantins ont fait usage, et qui était, à ce que l'on croit, une espèce de masse de plomb. || Soldat qui se servait de cette arme.

MARTOIRE. s. m. Serrur. Marteau à deux pannes qui sert à relever les brisements.

MARTRAS. s. m. Agric. Tas de fumier.

MARTRE. s. f. Mamm. V. MARTE.

MARTRE. s. f. Entom. Larve d'une espèce de bombyce, qui est couverte de poils fauves, soyeux, qu'elle a la faculté de redresser.

MARTROR. s. m. Diplom. Nom par lequel les chartes du Languedoc désignent la fête de la Toussaint.

MARTURIE. s. f. Ant. gr. Se dit en parlant des tribunaux d'Athènes, de la déposition directe d'un témoin.

MARTYR, YRE. s. (du gr. μάρτυρ, témoin). Celui, celle qui souffre des peines, des supplices et même la mort, pour la défense de sa religion. Un martyr de la foi. Vierge et martyre. L'Église honore la mémoire des martyrs. On vit les fidèles s'assembler sur les tombeaux des *martyrs*, et y porter avec simplicité leurs vœux et leurs offrandes (Mass.)

— Hist. relig. *Martyr désigné.* Celui qui devait souffrir le martyre. || *Martyr consommé.* Celui qui est mort pour la foi.

— Chronol. *Ère des martyrs.* Ère que l'Égypte et l'Abyssinie ont suivie et suivent encore, et que les mahométans même ont souvent marquée depuis qu'ils sont maîtres de l'Égypte. Elle se prend du commencement de la persécution de Dioclétien, qui fut l'an de J.-C. 302 ou 303.

— Par analogie, Celui, celle qui souffre beaucoup par suite de ses passions, de ses opinions. Il est martyr de son ambition, de son opinion. Martyr du bien public. Il y a des *martyrs* de vanité aussi bien que de piété. (Nic.) Un courtisan *martyr* de son ambition a des torrents de louanges pour ceux qui peuvent contribuer à l'élever. (La Bruy.) L'amour console ses *martyrs* par quelques plaisirs secrets. (Volt.) Le crime a ses héros, l'erreur a ses *martyrs.* (Id.) Les petits princes sont, à proprement parler, les *martyrs* de la souveraineté. (***)

On bien si par malheur ma femme était jolie,
Je serais le *martyr* de sa coquetterie. (Gresset.)

L'amour est un dangereux maître,
Tous ses sujets sont ses *martyrs.* (Scudéry.)

— Se dit aussi par exagération de celui qui souffre quelque douleur. Cet homme est martyr de la goutte.

— *Être le martyr de quelqu'un.* Être en butte à ses mauvais traitements, à sa tyrannie, à ses caprices. Cet enfant est le martyr de son frère. La faiblesse de cet homme en a fait le martyr de sa femme.

— Loc. prov. *Être du commun des martyrs,* par allusion à l'office général des martyrs. Se dit d'un homme qu'aucun talent, aucune qualité spéciale ne distingue de la foule des gens ordinaires.

— S'empl. adjectiv. Un peuple martyr. Vous dont le sang *martyr* a scellé votre foi. (Clém.) || *Le roi martyr.* Se dit de Louis XVI.

MARTYRAIRE. s. m. Hist. ecclés. Officier préposé à la garde des châsses des martyrs, dans les églises.

MARTYRE. s. m. La mort ou les souffrances endurées pour la défense d'une religion. Se dit particulièrement du témoignage rendu à Jésus-Christ et à sa religion, par la mort de celui qui le rend. Souffrir le martyre. Endurer le martyre. La couronne du martyre. Dans le *martyre* on envisage la mort environnée de ce qu'elle a de plus terrible et accompagnée de honte et d'opprobre. (St-Evrem.)

— Par anal. et par exagér. Peines de corps et d'esprit. Ce mal de dents me fait souffrir le martyre. Sa conversation est pour moi un martyre.

Et plusieurs qui tantôt ont appris mon *martyre*,
Bien loin d'y prendre part, n'en ont rien fait que rire. (Molière.)

— Se dit aussi souvent des peines de l'amour. Il lui a conté son martyre, son amoureux martyre. Celle qui cause mon martyre. Il est surtout usité dans ce sens dans la poésie galante et marotique.

MARTYRIEN. s. m. Hist. relig. Nom de certains sectaires massaliens, qui honoraient les martyrs de leur croyance.

MARTYRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Martyriser. S'empl. adjectiv.

MARTYRISER. v. a. 1re conj. Faire souffrir le martyre. Sous le règne de Néron on martyrisa beaucoup de chrétiens.

— Par analogie, Faire souffrir de grandes douleurs, de grands tourments. Il fut attaqué par des voleurs qui le martyrisèrent cruellement.

— Par exagér., au phys. et au moral. Tourmenter, contrarier. La discordance de cette musique m'a martyrisé les oreilles. Cet homme me martyrise par ses assiduités.

C'est là que plus d'un Apollon,
Martyrisant le violon,
Jure tout haut sur une corde (Vadé.)

MARTYRIUM. s. m. (pr. *mar-ti-ri-omm*). Liturg. Église placée sous l'invocation des martyrs ou d'un martyr. || Chapelle qui renferme le sépulcre d'un martyr.

MARTYROLOGE. s. m. (ét. gr., μάρτυρ, témoin, martyr; λόγος, discours). Catalogue où furent inscrits d'abord les noms des martyrs, et dans lequel on insera depuis les noms des autres saints qui sont en vénération dans l'Église. C'est au pape Clément, qui vécut immédiatement après les apôtres, qu'on attribue le mérite d'avoir introduit l'usage de recueillir les noms et les actes des martyrs. Il y a un grand nombre de martyrologes. Les plus célèbres sont ceux d'Eusèbe, traduits par saint Jérôme, et dont il ne reste que des fragments, de Bède, continué par Florus; de Vandelbert, de Raban, de Notker et d'Usuard, moines français. Ce dernier est celui dont se sert ordinairement l'Église romaine, avec les remarques et les changements de Baronius. Un pieux usage est établi dans l'Église romaine, c'est de lire, à prime, la liste des martyrs et des saints inscrits pour chaque jour dans le martyrologe, et de se proposer ainsi l'exemple de leurs vertus.

— Fig. Guy-Patin avait le dessein de faire le *martyrologe* de l'antimoine, c'est-à-dire la liste des malades que l'antimoine avait tués. (***) On a dit que l'histoire n'est guère autre chose que le *martyrologe* des nations. (Noël.)

— S'est dit quelquefois de la Relation d'un martyre.

MARTYROLOGISTE. s. m. Auteur d'un martyrologe.

MARUM. s. m. (pr. *ma-romm*). Bot. Plante du genre germandrée, très-aromatique, dont l'odeur est très-forte et pour laquelle les chats montrent beaucoup de goût; aussi l'appelle-t-on vulgairement *herbe aux chats.* On en faisait autrefois grand usage en médecine. Elle est aujourd'hui presque abandonnée.

MARURANG. s. m. Bot. Plante des Indes orientales, dont on a fait un genre dans la famille des cistes.

MARVAUX. s. m. pl. Sal. Corbeilles de forme conique, dans lesquelles on fait égoutter le sel nouvellement fabriqué.

MARVEJOLS. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Lozère), à 559 kilom. de Paris; 4,000 hab. Commerce de serges, draps, toiles, lin, garance, châtaignes.

MARYLAND. Géogr. Un des vingt-quatre États unis de l'Amérique du Nord, borné au N. par celui de Pensylvanie, à l'E. par l'océan Atlantique, le Delaware et le New-Jersey, au S.-O. par la Virginie. Sa superficie est de 167 myriamètres carrés, et sa population est de 450,000 hab. Capitale Annapolis. Le Maryland produit du tabac, du maïs, du chanvre, du lin, du noyer noir, des chèvres, des eaux-de-vie. Il a des mines de fer.

MARYLAND. s. m. Tabac provenant de Maryland. Le maryland est très-doux et très-agréable à fumer.

— Jeux. Espèce de jeu de cartes

MAS. s. m. Métrol. Monnaie de compte du royaume d'Achem, qui vaut la seizième partie du taël. || C'est aussi une monnaie d'or courante de ce royaume, qui vaut environ 1 fr. 50 cent. de France. A Batavia, c'est la dixième partie du taël; à la Chine, la dixième partie du lyang.

MASACCIO (Tommaso-Guidi). (pr. *ma-zat-chio*). Peintre, né près de Florence, en 1401, mort vers 1443, fut un des premiers réformateurs de son art.

MASANIELLO ou **TOMMASO ANIELLO.** Pêcheur napolitain, né en 1622, à Amalfi. Se mit en 1647 à la tête du peuple insurgé contre les receveurs des impôts, assiégea le vice-roi dans son palais, et le força à le reconnaître comme gouverneur. Pendant sept jours il fut maître de Naples, qu'il remplit de massacres, mais des émissaires du vice-roi l'assassinèrent dans un mouvement populaire. Il est le héros des deux opéras intitulés *Masaniello* et la *Muette de Portici.*

MASARA. Géogr. anc. Ville de la petite Arménie, sur l'Euphrate.

MASARE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères voisins des guêpes, dont ils diffèrent par leurs antennes en masse et non en fuseau.

MASARIDES. s. m. pl. Entom. Tribu de la famille des hyménoptères diploptères, qui a pour type le genre masaris.

MASATO. s. m. Boisson que fabriquent les Péruviens avec la racine pilée et fermentée d'une espèce d'yucca.

MASAUPADA s. m. Relat. Sorte de carême qu'observent les Indiens depuis le 31 septembre jusqu'au 10 décembre.

MASBATE (Ile). Géogr. Une des Philippines, au S. de celle de Luçon; 1,200 hab.

MASBOTHÉEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne, issue d'une secte juive qui portait le même nom. Les *masbothéens,* qui subsistaient dans les premiers siècles du christianisme, observaient rigidement le sabbat des Juifs. (Compl. acad.)

MASCA. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des polygalées. Ce sont des arbrisseaux d'une toise de hauteur, dont toutes les parties et surtout la racine sont amères et savonneuses.

MASCAGNI (Paul). Célèbre anatomiste, né en 1752, à Castellotto, hameau du Haut-Siennois, mort le 19 octobre 1815.

MASCAGNIN. s. m. Minér. Nom univoque donné à l'ammoniaque sulfatée hydratée, en l'honneur du célèbre Mascagni; c'est une substance blanche, soluble, amère, très-piquante, cristallisant en prismes rhomboïdaux. Elle se trouve en effervescence sur les laves récentes du Vésuve et de l'Etna, etc.

MASCALI. Géogr. Ville de Sicile, sur la mer, au pied de l'Etna, à 46 kilom. de Messine, à 336 kilom. de Naples et à 2,056 de Paris, compte 22,000 hab.

MASCARA. Géogr. Ville de l'Algérie, à 255 kilom. S.-O. d'Alger et à 32 kilom. S. de Mostaganem; 6,000 hab. Ch.-l. de prov. Prise par les Français après un combat sanglant en 1837; cédée à Abd-el-Kader par le traité de la Tafna, et occupée de nouveau en 1841. Province, dite de Tlemcen, la plus occidentale de l'Algérie, entre la Méditerranée au N., le Maroc à l'O., le Beledulgerid au S., les prov. d'Alger et de Titteri à l'E. Tlemcen et Mascara en sont les plus grandes villes.

MASCARADE. s. f. [illegible] Déguisement [illegible] (Encyclopédie.)

— Fig. [illegible] une continuelle *mascarade*. [illegible]

— Danse exécutée par une troupe de gens masqués. Danser une mascarade.

MASCAREIGNE ou **BOURBON**. Géogr. Île de [illegible] n'en est indigène, mais elles y réussissent parfaitement. [illegible] capitale

MASCARET. s. m. Phénomène dont la marée est la cause principale, et qui se remarque dans plusieurs rivières et particulièrement en [illegible] avec force et [illegible] lard. Suivant d'anciens auteurs, le mascaret [illegible] *d'eau* sur quelques autres fleuves, *bogatz* sur le Nil, *barre* sur la Seine.

— On [illegible] *Macaire*, nom de l'endroit jusqu'où les eaux de [illegible] embouchure

MASCARILLE. s. m. [illegible] Il est très-recherché par les amateurs, et n'a [illegible]

— [illegible] comédie italienne.

MASCARIN. s. m. Ornith. Espèce de perroquet.

MASCARON. s. m. Archit. Figure [illegible] cons, à l'orifice des fontaines, à l'ouverture des [illegible] jetant l'eau d'une fontaine. Sculpter des mascarons sur la façade d'un théâtre. Les architectes du XVII° et du XVIII° siècle [illegible] cette époque, palais et hôtels. (Quatr.)

MASCARON (Jules). L'un des plus fameux [illegible]

MASCATE ou **MASKAT**. Géogr. Ville et port de mer [illegible] 12,000 hab. C'est la clé du golfe Persique et le [illegible] sique et détroit d'Ormus, au sud-ouest de l'Arabie. La population se monte à près d'un million d'habitants.

MASCHROKITHA. s. m. Mus. anc. Instrument [illegible] avec le syrinx des Grecs.

MASCLEF [illegible]

MASCULIN [illegible] mâles. Calathide masculiflore. Disque masculiflore.

MASCULIN, INE. adj. Qui appartient, qui a rapport au sexe masculin. [illegible]

— [illegible] l'homme. M^me Clive-Hart, jeune [illegible] très-emportée, très-[illegible]

— [illegible] *Fief masculin*. Fief que les mâles [illegible] capables de posséder.

— Bot. *Corolles masculines*. Corolles qui, dans les [illegible], sont accompagnées d'organes [illegible] parfaits.

— [illegible] maux est masculin. *Alexandre, lion, tigre*, etc. [illegible] *Art poétique*. (Braconn.)

— [illegible] de la force et de la grâce. (Braconn.)

— [illegible] culines.

— s. m. *Le masculin*. [illegible]

MASCULINISÉ, ÉE. part. pass. [illegible] *masculinisées* [illegible] naturalistes. (Braconn.)

MASCULINISER. v. a. 1^re conj. [illegible] ser son éducation.

— Gramm. Faire un mot du genre masculin, lui donner le genre masculin. [illegible] (Bracon.)

— [illegible] Être masculinisé.

— [illegible]

MASCULINITÉ. s. f. Caractère, qualité de mâle. [illegible] droit à la couronne de France.

— [illegible] mairiens n'ont jamais pu expliquer la *masculinité* [illegible] *linité* accompagne le penchant de l'homme à s'approprier tout ce qui annonce de la grandeur, de la force, de la supériorité. (Id.)

MASDEVALLIE [illegible] vallie uniflore.

MASEMENT. s. m. Jurispr. anc. [illegible] d'une juridiction : territoire

MASGNAPENNE. s. f. Bot. [illegible] Canada, dont se servaient les sauvages de la [illegible] et leurs armes.

MASHAM (Abigail). Favorite de la reine Anne, [illegible]

MASHER. s. m. Nom donné à un tube calcaire [illegible]

MASINISSA. Prince numide, fils de Gala, [illegible] la Numidie, et la clémence de Scipion, qui ren-[illegible]

MASIS. [illegible]

[illegible]

[illegible] Hist. relig. Se dit en [illegible] de la semaine qui précède le Carême.

MASNAGE. s. m. Anc. cout. Cens ou loyer qu'on payait pour habiter une maison. On disait aussi *masnage*.

MASO FINIGUERRA. Orfèvre de Florence, passe pour être l'inventeur de l'art de graver les estampes sur cuivre vers 1460. Cette invention heureuse passa en Flandre. Martin d'Anvers et Albert Durer furent les premiers qui en profitèrent.

MASOLES. s. m. pl. Hist. Nom d'une milice croate qui devait se tenir toujours prête à marcher contre les Turcs.

MASON (William). Poëte anglais, né en 17[illegible] dans l'Yorkshire, mort en 1797, [illegible]

MASONIER. s. m. Anc. cout. Fermier, locataire.

MASOURKA ou **MAZURKA**. s. f. Mus. Danse nationale polonaise [illegible] Danser la masourka.

MASOVIE. Géogr. Woiwodie du royaume de Pologne, dont le ch.-l. est Varsovie.

MASOVIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant [illegible]

MASPHA. Géogr. anc. Ville de Palestine, près de Jérusalem. [illegible] Jacob y fit alliance avec Laban.

MASPIEN, ENNE. adj. et s. Hist. Nom d'une des trois tribus [illegible] Membre de cette tribu.

MASQUE. s. m. [illegible] Antiq. C'était chez les Grecs et les Romains une espèce [illegible] satiriques. || *Masque* [illegible] || *Masque satirique*. [illegible]

[illegible] res mouvantes. Masques de Venise. Mettre un [illegible] se fabriquaient exclusivement en Italie; aujourd'hui c'est Paris qui fournit non-seulement [illegible] (Marg. de Nav.)

Les [illegible] étaient en usage en France [illegible] Saint-Denis après le mariage de Charles VI, [illegible] et condition qu'elles soient, de porter ces mas-ques, ni jouer au jeu de *momon* en masque ou autrement. Vers la fin du règne de François I^er, les femmes de la cour et de la ville adoptèrent les masques pour préserver leur teint [illegible] tomba en désuétude sous la régence, ils furent remplacés par le rouge et les mouches. [illegible] minée par un bouton de verre. Cette verge, qui entrait dans la bouche de la personne masquée, suffisait pour contenir le masque et changeait, disait-on, le son de sa voix.

— *Masques à demi*. [illegible]

— [illegible] De beaux masques. Un [illegible] masque. De vilains masques. Les masques n'entrent point ici.

— Fig. Voile, apparence trompeuse sous laquelle [illegible] (Girard.)

[illegible] (J.-B. Rousseau.)

[illegible] (F. de Neufchateau.)

— Fig. [illegible] Cette femme a levé le masque. Ce fourbe, cet [illegible]

— [illegible] nes. (Mont.)

— [illegible] muler.

— [illegible]

— Archit. Figure d'homme ou de femme, [illegible] du Pont-Neuf, et dans beaucoup d'autres édifices.

— [illegible]

— [illegible] six [illegible] épingles.

— [illegible] couvre toute la partie antérieure de la [illegible]

— Escr. [illegible] toile métallique fortement concave, pour y loger la figure et la mettre à l'abri des coups de fleuret [illegible] introduire.

— Littér. [illegible] en usage dans la littérature anglaise. Milton a composé [illegible]

— Mar. [illegible] vent aussi, à la mer ou au mouillage, on se pro-

cure, au moyen d'une voile que l'on oriente sur l'avant du bâtiment, quand il a le vent de bout, un abri, un *masque*, pour empêcher la fumée des cuisines de se porter sur le gaillard d'arrière.

— Moul. Terre préparée et appliquée sur le visage de quelqu'un, pour en prendre le moule.

— Peint. Ornement consistant en une face d'homme dont les traits sont ordinairement plus ou moins chargés. Il est pour la peinture ce qu'est le mascaron pour la sculpture.

— Techn. Ciselet gravé en creux ou en relief, dont beaucoup d'ouvriers se servent pour former des figures en creux ou en relief sur les métaux.

— Hist. *Le masque de fer* ou *l'homme au masque de fer*. Se dit d'un prisonnier d'État, dont la figure était cachée par un masque de velours noir à ressorts, et qui fut transféré successivement de Paris en Bourgogne, et de là à Pignerol, à Exiles, aux îles Marguerite et à la Bastille, où il entra le 18 septembre 1698, et où il mourut le 19 novembre 1703. L'existence de ce personnage, dont Voltaire a parlé le premier, a été contestée; mais elle paraît certaine aujourd'hui. Selon les suppositions les plus vraisemblables, *l'homme au masque de fer* était un frère jumeau de Louis XIV, né le 5 septembre 1638, quelques instants après celui-ci, et quand déjà Louis était proclamé dauphin de France.

MASQUE. s. f. Se dit en parlant d'une femme vieille et laide ou d'une femme malicieuse. C'est alors un terme injurieux et populaire. C'est une masque. La vilaine masque! Ah! ah! petite *masque*, vous ne dites pas que vous avez vu un homme dans la chambre de votre sœur. (Mol.) Voilà une petite *masque* qui connaît bien ses gens! (Dest.)

MASQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Masquer. S'empl. adjectiv. Femme masquée. Des voleurs masqués. Des jeunes gens masqués. Sous le règne de François I^er^, les dames n'allaient plus que *masquées* dans les rues, aux promenades, en visite, et même à l'église. (Ste-Foix.)

— *Bal masqué*. Bal où l'on va avec masque et travestissement. Aller au bal masqué. Un homme d'esprit me racontait qu'un soir, dans un bal *masqué*, il passa devant une glace, et que, ne sachant comment se distinguer lui-même au milieu de tous ceux qui portaient un domino pareil au sien, il se fit un signe de tête pour se reconnaître. (M^me^ de Staël.)

— Fig. On dit qu'un homme *est toujours masqué*, pour dire qu'il est dissimulé, qu'il n'agit pas ouvertement. Le monde est un théâtre où tous les personnages sont *masqués*. (***) Un roi connaît beaucoup moins que les particuliers les hommes qui l'environnent. On est toujours *masqué* auprès de lui. (Fén.)

— Caché à la vue. Il est *masqué* d'ailleurs par les couvents grecs qui sont accolés aux murailles. (Chateaub.)

— Zool. Épithète donnée à des mammifères et à des oiseaux dont la face est en totalité ou en partie d'une autre couleur que le reste du corps, de sorte qu'elle paraît comme couverte d'un masque.

— Blas. *Lion masqué*. Lion qui a un masque.

— Mar. Un navire ne peut être *masqué* que s'il reçoit un de ses côtés à un angle plus ou moins ouvert. (Lecomte.) V. MASQUER.

MASQUER. v. a. 1^re^ conj. Mettre un masque sur le visage de quelqu'un.

> On *masqua* d'abord les visages,
> On finit par *masquer* les cœurs. (SALLENTIN.)

— Fig. Couvrir, cacher sous de fausses apparences. Masquer ses mauvais desseins. Masquer sa débauche sous des apparences de sagesse. La politesse cache les vices comme la parure *masque* les rides. (Bacon.)

> Mais bien que l'un ...... *masquent* leur faiblesse,
> Chacun voit qu'en effet la vérité les blesse. (Boil.)

— Par extens. Déguiser quelqu'un, en lui mettant, outre le masque, des habits qui empêchent de le reconnaître. Masquer quelqu'un en sultan, en Polichinelle, en arlequin, en pierrot.

— Fig. Couvrir, cacher une chose de manière qu'on en ôte la vue. Ce mur masque nos fenêtres. Ce petit bois masque la maison.

— T. de guerre. *Masquer une batterie, masquer un pont, masquer une porte, masquer une place*. Placer des troupes, ou élever un ouvrage vis-à-vis d'une batterie, d'un pont, d'une place, afin d'empêcher les ennemis d'en sortir, ou de découvrir les manœuvres qu'on veut faire.

— Mar. Un navire *masque*, lorsque le vent, au lieu de frapper les voiles par l'arrière, de manière à donner à la coque une impulsion de marche, bat au contraire les voiles sur leur surface antérieure, à contre-sens en un mot. En *masquant* un bâtiment, on le fait reculer, ou on l'arrête dans sa marche, ou on amoindrit son sillage. (Lecomte.)

— SE MASQUER. v. pron. Mettre un masque. Se masquer pour aller au bal. Aux masques que portaient les dames sous François I^er^ succédèrent les mouches, dont elles mirent une si grande quantité, qu'elles parurent n'avoir fait que changer de manière de se *masquer*. (Ste-Foix.)

— Fig. Un hypocrite qui se masque sous les dehors de la dévotion. Le vice se *masque* souvent sous l'apparence de la vertu. (Lav.)

MASS. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, employée en Allemagne, et dont la valeur varie suivant les localités. Le mass de Vienne en Autriche vaut lit. 1,41501. 40 mass de Vienne forment un eimer.

MASSA. Géogr. Ville d'Italie, capitale du duché de Massa-Carrara; 10,000 hab.

MASSA-CARRARA. Géogr. Duché d'Italie dont le ch.-l. est Massa. Il appartient au duc de Modène; 30,000 hab.

MASSACHUSSETS. Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique septentrionale; 600,000 h., capit., Boston. Climat agréable et sain, très-froid l'hiver. Le sol, aride sur les côtes, est fertile à l'intérieur. Le Massachussets est du nombre des colonies anglaises qui se formèrent de 1621 à 1630, dans ce qu'on appelait Virginie septentrionale ou Nouvelle-Angleterre.

MASSACRANT. part. prés. invar. du v. Massacrer. Des soldats massacrant leurs prisonniers.

MASSACRANT, ANTE. adj. Très-maussade, très-bourru. Il est d'une humeur massacrante. Ce mot est familier, et peut-être vaudrait-il mieux dire *il est de bien mauvaise humeur*; l'expression *massacrante* ne peut avoir une analogie naturelle avec l'idée qu'on veut exprimer.

MASSACRE. s. m. (du bas lat. *mazzacrium*; d'où l'ital. *mazzare*, tuer, assommer). Grand carnage, surtout de gens sans défense. Grand massacre. Horrible massacre. Massacre des innocents. L'Europe fut un champ de *massacre* et d'horreur. (Boil.)

— Fig. et fam. *C'est un massacre*. Se dit d'une chose précieuse, brisée ou gâtée. ‖ Se dit aussi d'un mauvais ouvrier; mais, dans ce cas, *massacre* n'est pas substantif; il est verbe. V. MASSACRER.

— Vèner. Tête du cerf, du chevreuil, du daim, séparée du corps, et placée debout sur la peau. ‖ Grande tuerie de sangliers, de chevreuils et autres bêtes et gibier. ‖ *Sonner le massacre*. Appeler au son du cor les veneurs et les chiens pour faire la curée.

MASSACRÉ, ÉE. part. pass. du v. Massacrer. S'empl. adjectiv. Des hommes massacrés. Ils furent cruellement massacrés. Vous avez vu les fils *massacrés* par la mère. (Rac.) Sous la seconde race de nos rois, la France était tombée dans l'anarchie la plus profonde; les voyageurs étaient surtout arrêtés, dépouillés et *massacrés* au passage des rivières. (Chateaub.) Tous les jours un solitaire de la Thébaïde ou un ermite du Liban recueillait les cendres de quelques chevaliers *massacrés* par les infidèles. (Id.) Il tire ensuite la conférence en longueur, et pendant qu'il semble discuter avec eux de bonne foi, on les enveloppe, et ils sont *massacrés*. (Anquet.)

> Parlez : vos ennemis, aussitôt *massacrés*,
> De ma fatale erreur répareront l'injure. (RACINE.)

— Poét. Tué, assassiné. Que par ses propres mains son père *massacré*. (Corn.) Priam fut *massacré* dans son palais par le fils d'Achille. (Chateaub.) Et la tombe de Cicéron indiquait la place où le père de la patrie fut indignement *massacré*. (Id.)

> Ce fut lui qui du prince, à ses yeux *massacré*,
> Rapporta dans nos murs le corps défiguré. (VOLT.)

> Non, je ne reviens point de ma surprise extrême.
> Quoi! Ménas à mes yeux *massacré* par lui-même! (ID.)

MASSACRER. v. a. 1^re^ conj. Tuer, assommer, écraser, déchirer impitoyablement des gens sans défense. Faire massacrer tous les habitants d'une ville.

— Poét. Tuer, assassiner.

> Des inconnus, dit-il, ont porté ces grands coups;
> Ils ont devant mes yeux *massacré* votre époux.
> (VOLTAIRE.)

> Dans ces funestes lieux, témoins de ma misère,
> Mon époux, à mes yeux, a *massacré* mon père. (ID.)

— Par exagér. Couvrir de blessures. Il a rencontré des voleurs qui l'ont tout massacré.

— Fig. et fam. Gâter, briser, mettre en mauvais état. Massacrer des statues, des meubles.

— Fam. Travailler très-mal, faire mal ce qu'on fait. Cet acteur a massacré son rôle. Le tailleur a massacré mon habit.

— Fig. On dit d'un ouvrier que *c'est un massacre*, c'est-à-dire un homme qui *massacre* l'ouvrage, qui travaille très-mal, qui gâte tout ce qu'il touche. Ici *massacre* est la 3^e^ pers. du prés. de l'indic. du v. *massacrer*, et non le substant. *massacre*, comme l'indiquent à tort tous les dictionnaires.

MASSACREUR. s. m. Celui qui massacre, qui tue. Peu usité.

MASSADA. Géogr. anc. La place la plus forte de la Palestine, dans la tribu de Juda, près de la mer Morte. Hérode y fit faire d'immenses travaux pour la rendre inexpugnable; ce prince y avait un magnifique palais.

MASSAGA. Géogr. Ville de l'Inde ancienne, chez les Assacènes, au N. de Peucela (Peichaver), et au N.-O. de Taxila (Attok), fut saccagée par les Macédoniens d'Alexandre.

MASSAGE. s. m. (de l'ar. *mass*, presser doucement, ou du gr. [illegible], frotter). Médec. Pratique hygiénique qui consiste à pétrir les chairs, à presser avec la main les parties du corps, afin d'exciter la tonicité de la peau et des tissus. Leurs articulations, constamment relâchées, surtout par le *massage*, deviennent souples, sans ressort. (Virey.) Plus varié que les frictions, le *massage* ne peut-il pas les remplacer dans une foule de circonstances? (Piorry.) Le *massage* dissipe la rigidité que les fibres musculaires acquièrent par la fatigue. (Id.) Les Égyptiens pratiquent le *massage* à peu près de la même manière que les Indiens. (Id.) On dit aussi *massement*.

MASSAGÈTE. adj. et s. des 2 g. (en lat. *Massagetæ*). Géogr. Nom d'un peuple de l'Asie occupant une plaine immense à l'orient de la mer Caspienne. Les Massagètes habitaient sous des tentes, comme les Scythes, d'où ils sortaient, au-delà du fleuve Iaxartes, aujourd'hui Sihon. Frères des Goths, des Huns et des Vandales, ils ont débordé vers l'est le trop plein de ces populeuses nations, en s'avançant toujours vers le Pont-Euxin. Leur nom indique assez qu'ils furent de la même famille que les Gètes. Ils tenaient aussi une partie de leurs usages et de leur costume des Parthes, dont ils étaient devenus voisins. Vainement le grand Cyrus prétendit les soumettre. Un *Massagète*, épris d'une femme, suspendait son carquois à son chariot, sa chambre nuptiale, et là, sous cet épithalame, sans crainte, sans honte, il consommait paisiblement ses noces. (Denne-Baron.)

MASSALA. Géogr. anc. Ville de l'Arabie heureuse, chez les Homérites.

MASSALIEN. s. m. Hist. rel. Membre d'une petite secte chrétienne qui s'éleva en Orient dans le IV^e^ siècle, et dont les fondateurs furent des moines de la Mésopotamie. Ces sectaires faisaient consister toute la religion dans la prière, et rejetaient tout culte extérieur.

MASSALIOTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Massilie ou Marseille. V. MASSILIEN.

MASSANKRACHE. s. m. Relat. Membre du premier ordre du clergé, dans le royaume de Camboge. Les massankraches sont supérieurs même aux rois.

MASSANE. s. f. Mar. Cordon de la poupe qui sépare le corps de la galère de l'aissade de poupe.

MASSAPÉE. s. f. Mar. Instrument pour faire mouvoir les cordages d'un bâtiment.

MASSARIE. s. m. Bot. Nom de l'espèce de raisin que l'on recueillait en Afrique pour l'employer comme médicament.

MASSAT. Géogr. Ville de France (Ariége); 7,[illegible] hab.

MASSE. s. f. (du bas lat. *massa*, massue, ou gros marteau de bois). Amas de plusieurs parties de même ou de différente nature qui font corps ensemble. Comment concevoir que la terre, cette *masse* morte et insensible, soit sans principe? (Nicole.) Le chaos des poëtes n'était qu'une *masse* informe et confuse de matière. (Encycl.) Archimède se vantait que si on lui donnait un point fixe en l'air il enlèverait toute la *masse* de la terre. (Id.) Les pyramides d'Égypte ne sont que d'énormes *masses* de pierres. (Lav.) Leur *masse* indestructible a fatigué le temps. (Del.)

> Quoi! sur mon banc une honteuse *masse*
> Désormais me va faire un cachot de ma place. (BOIL.)

— Corps compacte très-solide. Une masse de plomb. Une masse de métal.

— Corps gros informe. L'ours en naissant paraît n'être qu'une masse.

— *C'est une masse de chair*. C'est une personne au corps et à l'esprit lourds, ou simplement c'est une personne grosse, grasse et pesante.

— La totalité d'une chose dont les parties sont de même nature. La masse de l'air. La masse du sang. La masse des citoyens.

— Fig. La masse des lumières. La masse des connaissances humaines.

— Réunion. La masse des créanciers d'un failli. La *masse* des nations et des particuliers est plus fidèle qu'on ne croit aux sentiments de l'honneur, à la gloire et à l'indépendance nationale. (Napol.)

— Le fonds d'argent d'une succession, d'une société. Toute la masse est de cent mille francs. Il faut qu'il rapporte cela à la masse.

— Fig. Se dit quelquefois du public, du commun des hommes. Cela est bon pour la masse. S'adresser aux masses. Émouvoir, soulever les masses.

— Fig. Il faut moins considérer les détails que les masses.

— Admin. milit. Somme formée des retenues faites sur la solde de chaque soldat à pied ou à cheval, et allouée par abonnement pour une dépense spéciale. Masse d'habillement. Masse de chaussure. Masse d'équipement.

— Anc. admin. *Bon de masse*. Bon que l'on délivrait à payer sur les masses provinciales.

— Archit. Ensemble d'un ouvrage, par rapport à ses proportions. Cet édifice, cette colonnade fait une belle masse.

— *Masse de carrière*. Amas de plusieurs lits de pierre les unes sur les autres, dans une carrière.

— *Masse d'un pont*. Se disait des piliers d'un pont.

— Art milit. Se dit d'une colonne très-serrée. Les masses se portèrent sur tel point.

— Anc. art milit. Ancienne arme de fer, fort pesante d'un bout, ne pouvant ni percer ni trancher, mais avec laquelle on assommait. On dit aussi *masse d'armes*.

— Romaine. Le contre-poids de métal qui, attaché à un anneau, sert à montrer la pesanteur des objets par le peson.

— Blas. Bâtons à tête garnie d'argent que l'on met en sautoir derrière l'écu du grand chancelier de France.

— Bot. Nom donné à une petite famille formée dans le genre clavaire, à cause de la forme en massue des trois espèces qui la composent. ‖ *Masse de bedeau*. Nom vulgaire commun à deux plantes, l'ivraie des moissons et la massette à larges feuilles. ‖ *Masse d'eau*. V. MASSETTE.

— Chass. *Masse à pic*. Instrument propre aux oiseleurs.

— Anc. cout. Bâton à tête d'or ou d'argent qu'on portait par honneur dans certaines cérémonies devant les rois, devant les chanceliers de France, qui les avaient en sautoir derrière l'écu de leurs armes, devant le recteur et les quatre facultés de l'université de Paris allant en procession, et enfin devant quelques chapitres et devant les cardinaux.

— Jeux. Instrument pour jouer au billard.

— Gros bout de la queue ordinaire. Jouer de la masse, avec la masse.

— Jurispr. *Masse active*. L'ensemble de l'avoir d'un négociant. ‖ *Masse passive*. L'ensemble de ses dettes.

— Métrol. *Masse*, ou *chaise*, ou *royal dur*. Nom d'une ancienne monnaie d'or en France. Philippe le Bel fit faire des chaises ou cadières appelées *royaux durs*. Cette monnaie était à 22 carats et pesait 5 deniers, 12 grains trébuchants.

— Minér. Couches dont l'épaisseur dépasse de beaucoup celle qu'il est convenu généralement de leur accorder, et qui se succèdent sans changer de nature, sans être séparées autrement que par de très-petits filets de substances hétérogènes.

— Musiq. Se dit dans le même sens. Les arpéges des violons et des violes, liés par les tenues des instruments à vent, forment de belles *masses* harmoniques. (Cast.-Bl.) Un solo de hautbois plane et se dessine avec grâce sur les *masses* de l'orchestre. (Id.)

— Peint. Réunion de plusieurs parties considérées comme ne faisant qu'un tout. Les lumières de ce tableau sont disposées par grandes masses. Les masses d'ombre soutiennent bien cette composition. Les figures bien groupées forment des masses agréables.

— Phys. La grandeur, l'entité physique, l'étendue d'un corps, la somme totale de ses particules matérielles, par opposition au volume, et quel que soit ce volume. On juge de la *masse* des corps par leur poids. (Encycl.) Les *masses* de deux corps également pesants sont égales. (Id.) L'accélération de la chute des corps est en raison composée de la *masse* et du volume. (Id.) La *masse* entière de ces bancs calcaires était molle dans le commencement. (Buff.)

— Techn. Gros marteau de fer, carré des deux côtés, emmanché de bois, servant aux carriers, aux tailleurs de pierre, aux paveurs, aux sculpteurs. ‖ Vase tronqué dans lequel on fait cristalliser l'alun.

— *Enlever une ferrure dans la masse*. La découper à froid dans un morceau de fer.

— *En masse*. loc. adv. Tous ensemble, en totalité. Se porter en masse. Faire une levée en masse. A voir la chose en masse, et sans s'arrêter aux détails, on est satisfait. Vu l'incertitude de la médecine et l'ignorance de ceux qui l'exercent, ses résultats, pris en *masse*, ne sont-ils pas plus funestes qu'utiles? (Napol.)

MASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Masser. S'emploie adjectiv. Une personne qui a été bien massée.

MASSELOTTE. s. f. Métal superflu qui se trouve aux moules des pièces des canons et des mortiers, après que ces pièces ont été coulées.

MASSEMENT. s. m. Action de masser et résultat de cette action. Rechercher les sensations voluptueuses produites par le massement. Ne pourrait-il pas être de quelque utilité d'appeler l'attention des médecins sur le *massement* des peuples de l'Asie? (Piorry.) Le *massement* peut être pratiqué sans qu'on ait été d'abord soumis à l'action de l'eau. (Id.) Le *massement* des Turcs est assez analogue à celui des Égyptiens. (Id.) Le *massement*, joint aux bains, détermine dans l'économie animale un ébranlement accompagné des plus agréables sensations. (Id.) On dit aussi *massage*.

MASSEMILLÉ. s. m. Relat. Se dit, aux colonies, d'un fruit qui ressemble aux pommes de l'Europe.

MASSÉNA (André). Prince d'Essling, maréchal de France, l'un des plus grands capitaines dont les fastes de la guerre fassent mention; né à Nice en 1758. S'étant enrôlé fort jeune dans un régiment français, il se distingua dans les premières guerres de la révolution à l'armée d'Italie, fut en 1793 promu au grade de général de division, et prit la part la plus glorieuse à la conquête de l'Italie par Bonaparte, qui le surnomma *l'enfant chéri de la victoire*. Masséna fut nommé maréchal de l'Empire en 1804. En 1805 il reçut le commandement en chef de l'armée d'Italie, poussa avec vigueur le prince Charles, qu'il contraignit de se retirer en Allemagne, et, en 1806, accompagna Joseph Bonaparte, qu'il mit en possession du royaume de Naples, et battit plusieurs fois les troupes de la Calabre, [illegible] il commanda en [illegible] grande armée, et [illegible] Napoléon, en récompense, le nomma [illegible] d'Essling.

MASSÉNA. s. m. [illegible] Nom spécifique d'un poisson du genre [illegible]

MASSEPAIN. s. m. (du lat. *massa*, masse; *panis*, pain; d'où les Espagnols ont fait *mazapan*, et les Italiens *marzapane*. Espèces de petits biscuits fait de pâte d'amande et de sucre, auxquels on donne le plus souvent une forme ronde comme un petit pain, d'où leur est venu le nom par lequel on les désigne. Massepains royaux. Massepains de Turin. Massepains de marrons. Massepains filés. Massepains de pistaches.

MASSER. v. a. 1re conj. Médec. Pétrir les chairs, presser avec la main les parties du corps, les articulations, afin d'exciter la tonicité de la peau et des tissus. Les femmes romaines se faisaient *masser*, au sortir du bain, par des esclaves robustes. (Virey.) Dans les Indes, on fait d'abord usage des bains et des frictions; après leur emploi, celui qui veut se faire *masser* est étendu sur un lit ou sur un sopha, où l'opérateur manie ses membres comme s'il pétrissait de la pâte. (Piorry.) Chez les Turcs, c'est dans une étuve sèche que l'on se fait *masser*. (Id.) Les femmes de nos contrées, transportées sous le ciel fortuné des Indes, ne passent pas un seul jour sans se faire *masser* par leurs esclaves, et sacrifient des heures entières à cette occupation. (Id.)

— Peint. Disposer les masses. Masser les ombres. Masser les lumières. Masser le feuillage d'un arbre. || S'empl. aussi absolument. Ce peintre masse bien.

— Art milit. Disposer en masses, en colonnes serrées. Masser son infanterie.

— SE MASSER. v. pron. B.-arts. Se grouper, s'agencer. Les personnages de ce peintre se massent naturellement.

— Techn. Se réunir en une masse ferme et compacte.

MASSÉSYLE. adj. et s. des 2 g. Géogr. V. MASSÉSYLIEN.

MASSÉSYLIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Numidie occidentale.

MASSÈTE. s. f. Entoz. Genre de vers intestinaux assez peu connus à cause de leur petitesse et de la variation extrême de leur forme.

MASSÉTER. adj. et s. m. (pr. *mas-sé-tèrr*; du gr. μασσητήρ, dérivé de μασσάομαι, je mange). Anat. Qui élève la mâchoire inférieure et agit beaucoup pendant la mastication.

— *Muscle masséter.* Muscle situé à la partie postérieure de la joue, et couché sur la branche de l'os maxillaire inférieur.

MASSÉTÉRIN, INE. adj. Anat. Qui a rapport, qui appartient au muscle masséter.

— *Artère massétérine.* Artère qui naît du tronc même de la maxillaire interne ou de la temporale profonde postérieure, et se répand dans l'épaisseur du muscle masséter, après avoir traversé horizontalement l'échancrure sigmoïde de l'os maxillaire inférieur. || *Veine massétérine.* Veine qui offre la même distribution que l'artère précédente; elle se rend dans la veine maxillaire. || *Nerf massétérin.* Celui qui est fourni par le nerf maxillaire inférieur provenant du trifacial.

MASSÉTÉRIQUE. adj. des 2 g. Anat. Syn. de Massétérin. V. MASSÉTÉRIN.

MASSETTE. s. f. Bot. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des typhacées ou typhinées, et qui renferme sept espèces dont les plus intéressantes sont la *massette à larges feuilles*, vulgairement appelée *masse d'eau, masse au bedeau, roseau des étangs*, et la *massette à feuilles étroites*. Ces plantes croissent dans les étangs, les fossés aquatiques, le long des rivières et des ruisseaux. Dans les cantons où les massettes sont abondantes, on emploie leurs feuilles pour former le siége des chaises communes, pour faire des paillasses et des nattes.

— *Massette à ressort.* Petit groupe de champignons ayant une tête oblongue qui ressemble plus ou moins à une massette portée sur une tige grêle. Les graines renfermées dans cette tête sont lancées au loin par les filaments élastiques sur lesquels elles sont d'abord fixées.

MASSIA. s. m. Relat. Nom donné, au Japon, à certaines chapelles consacrées aux divinités subalternes. Les *massias* sont desservis par les canosi, qui reçoivent les offrandes des dévots. (Comp. Acad.)

MASSIAUX. s. m. pl. Portions de fonte brute converties en masses de fer, dans un seul foyer et au charbon de bois.

MASSICOT. s. m. Chim. Protoxyde de plomb jaune, formé de cent parties de ce métal et de 7, 7 d'oxygène. C'est le seul oxyde de plomb qui soit susceptible de se combiner aux acides et de former des sels. On faisait autrefois un grand usage du massicot pour la peinture à l'huile, notamment pour peindre les carrosses en jaune.

MASSIER. s. m. Officier qui porte une masse dans certaines cérémonies. Les massiers de l'université.

MASSIF, IVE. adj. Qui est ou qui paraît pesant. Bâtiment massif. Ornement massif. Une femme massive. Je suis tout matériel, et ne me tiens que de la réalité, encore bien *massive*. (Mont.)

— Fig. Épais, lourd, matériel. Avoir l'esprit massif.

— Techn. Se dit des bois employés pleins et sans placage. Meubles d'acajou massif.

— Orfév. Qui est sans creux ni matière étrangère. Vase d'argent massif.

— Minér. Se dit d'un minéral, quand il est en masse d'un certain volume qui, n'ayant aucun caractère particulier, ne peuvent être désignées que d'après la considération abstraite de ce masses mêmes. || On dit qu'une roche a une *structure massive*, quand elle ne présente aucun jour. Leptynite massif.

— s. m. Ce qui est massif, le solide. Aimer le massif. Je suis lourd et me tiens un peu au *massif* et au vraisemblable. (Montaigne.)

— Archit. Ouvrage de maçonnerie fondé en terre pour porter un perron, un piédestal, etc. Le massif d'un perron. Le massif d'une muraille.

— Jardin. Plantation d'arbre de toute grandeur formant un bosquet. Massif de verdure. Massif d'arbustes. De beaux massifs. Établir des massifs. De petits massifs. Massifs de jardins. Dans les jardins réguliers, les *massifs* sont ordinairement séparés par des allées en ligne droite. (Baudr.) Dans les jardins paysagers, les *massifs* sont toujours irréguliers, et terminés dans la totalité ou une portion de leur pourtour, par des angles plus ou moins saillants. (Id.)

— Art forest. Futaie d'arbres rapprochés les uns des autres.

MASSILIE. (en lat. *Massilia*; du celt. *mas*, demeure, et *Sal*, Salyes ou Salyens : demeure des Salyens). Géogr. anc. Ville de Gaule, nom que portait anciennement Marseille.

MASSILIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Massilie. || Qui appartient à Massilie ou à ses habitants.

MASSILLON (Jean-Bapt.). Le plus grand orateur de la chaire évangélique. Né en 1663 à Hyères en Provence, mort en 1742. Louis XIV se plaisait à l'entendre, mais il ne fit rien pour son avancement; le régent fut plus juste, et le nomma en 1717 évêque de Clermont. Il fut reçu à l'Académie en 1719. On a de Massillon un grand nombre de sermons, parmi lesquels on remarque surtout les sermons réunis sous le titre de *Petit Carême*, prononcés en 1717 devant le jeune roi Louis XV, et où il traite des devoirs des grands. Le genre de Massillon est une éloquence douce, insinuante, souvent pathétique, harmonieuse, et abondante en développements.

— s. m. Livre contenant les œuvres de Massillon, et principalement le Petit Carême.

Toujours sur sa toilette est la sainte Écriture,
Auprès d'un pot de rouge on voit un *Massillon*. (VOLT.)

MASSIN. s. m. Relat. Se dit, dans l'île de Madagascar, de certaines lois traditionnelles qui sont encore en pleine vigueur.

MASSIVEMENT. adv. D'une manière massive. Cet édifice est trop massivement bâti.

— Fig. L'Allemand se tenait *massivement* devant lui, dans une attitude carrée. (Sterne.)

MASSIVETÉ. s. f. Néol. Qualité de ce qui est massif.

MASSKANNE. s. f. Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, en usage en Bavière, et qui vaut lit. 1,0698.

MASSLING. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, usitée à Zurich.

MASSOLE. s. f. Hist. Supplice en usage dans quelques villes d'Italie, et qui consiste à assommer le patient avec une espèce de massue.

MASSOLER. v. a. 1re conj. Faire périr par le supplice appelé massole.

MASSON. s. m. Bot. Nom vulgaire du jujubier cotonneux.

MASSON (Jean Papire). Historien, né en 1544 dans le Forez, mort en 1611; remplit à Paris les fonctions de substitut du procureur général.

MASSONE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des asphodélées, qui croît principalement au cap de Bonne-Espérance. Massone à larges feuilles. Massone ondulée. Massone à fleurs violettes. Massone pustuleuse. Massone en cœur.

MASSORAH ou **MASSORE.** s. f. (de l'héb. *massorah*, tradition). Examen critique du texte de l'Écriture sainte, fait par des docteurs juifs qui ont fixé les différentes leçons, le nombre des versets, des mots, des lettres, etc.

MASSORÈTE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la massore. Ceux qui lisent et expliquent le texte hébreu sans points *massorètes*, ajoutent à la consonne, lorsqu'elle n'est pas précédée d'une voyelle primitive, la voyelle qui précède cette même consonne quand on la prononce par son nom. (Denne-Bar.) Assurer que les docteurs *massorètes* ont touché à la vraie pierre de touche chaque mot, chaque sens, chaque construction de ce qui nous reste de l'idiome d'Isaïe et de Daniel, serait trop aventureux; mais du moins ont-ils préservé pour l'avenir de l'outrage du temps, des superstitions et des sectes, une des belles langues parlées jadis sur la terre. (Id.)

MASSORETS. s. m. pl. Ceux qui ont travaillé à la Massore.

MASSORÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la Massore. L'exemplaire *massorétique* est le texte dont on se sert aujourd'hui. (***)

MASSOT. s. m. Ichthyol. Nom donné au labre tourde.

MASSUE. s. f. Bâton noueux, et beaucoup plus gros par un bout que par l'autre. La massue était l'arme d'Hercule. La béquille du Temps fait plus de besogne que la *massue* d'Hercule. (Gracian.)

— Fig. et fam. *Coup de massue.* Accident fâcheux et imprévu. Ce fut pour lui un coup de massue. Le coup de *massue* du sort caractérise l'homme et sa valeur, comme le coup du balancier marque la monnaie. (***)

— Prov. *Faire de sa tête massue.* Se donner beaucoup de mal, s'exposer à quelque péril pour réussir dans une affaire; vaincre un obstacle à force de travail intellectuel. || *C'est avec la massue d'Hercule qu'il coupe un cheveu en quatre.* Se dit d'un homme qui discute lourdement.

— Bot. Nom donné à la partie supérieure du corps des champignons, lorsqu'elle se compose d'un renflement qui fait suite au stipe, ou qui en est séparé par un bord sensible. || *Massue d'Hercule.* Nom d'une variété de concombre, ainsi nommée d'après la forme de son fruit. || *Massue des sauvages.* Nom donné aux racines du mabouyer, que les naturels de l'Amérique employaient pour faire des massues.

— Conchyl. *Massue* ou *grande massue d'Hercule.* Nom donné par les marchands de coquilles au rocher cornu, à cause de la longueur du canal et la brièveté de la spire de cette coquille. On l'appelle aussi *massue épineuse*. || *Massue d'Hercule à pointes courtes* ou *de la Méditerranée*. Le rocher *brandaris*.

MASSYLE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Numidie orientale, qui eut pour roi Masinissa. C'est à tort qu'on les confond avec les Manissyles.

MASSYLIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. V. MASSYLE.

MASTACEMBLE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux, holobranches, de la famille des pantoptères, qui se nourrissent de vers dans les eaux douces de l'Asie, et dont la chair est estimée.

MASTAU. s. m. Anc. cout. Redevance que payaient les tenanciers d'une ferme.

MASTAURE. Géogr. anc. Ville de Lydie, sur les frontières de la Carie. Aujourd'hui *Tiria*.

MASTAX. s. m. Zool. Nom donné aux poils qui, chez les mammifères, couvrent la lèvre supérieure, sous les narines; et à la partie latérale du sinciput qui, chez les oiseaux, est contiguë à la base de la mâchoire, et qui se distingue par ses plumes ou par sa couleur.

MASTELLO. s. m. Métrol. Mesure pour les liquides, usitée en Italie, qui vaut lit. 82,125. Le mastello de Venise vaut lit. 64,800. On dit au pl. *mastelli*.

MASTÈRES. s. m. pl. Ant. gr. Magistrats athéniens qui étaient spécialement chargés de la recherche des biens des exilés.

MASTIC. s. m. (pr. *mass-tik*) Composé pâteux, ductile, employé pour clore des joints, s'opposer au passage ou à l'action des gaz ou des liquides.

— *Mastic de limaille de fer.* Mastic de limaille de fer bien propre et non oxydée, ou tournure de fonte douce pilée, de fleur de soufre et de sel ammoniac en poudre. Ce mastic, interposé entre les pièces et serré fortement, résiste bien et devient presque aussi dur que la fonte.

— *Mastic pour les garnitures métalliques.* Mastic composé de résine sèche, de cire jaune et d'ocre rouge. Ce mastic sert, comme plusieurs autres, à fixer les ajustages et à fermer hermétiquement les joints; il convient surtout aux appareils pneumatiques.

— *Mastic de cire jaune.* Mastic composé de cire jaune, fondue et mélangée avec un dixième de son poids de térébenthine commune. Il sert à couvrir les bouchons ou fermer les joints d'appareils qui dégagent des vapeurs acides.

— *Mastic mou.* Mélange fait à chaud, de cire jaune, de térébenthine et de rouge de Venise. Le mastic mou est fort commode toutes les fois que, l'ayant sous la main, il s'agit d'arrêter promptement une fuite.

— *Mastic de vitrier.* Mastic qu'on prépare en faisant dessécher au feu de la craie ou blanc d'Espagne en poudre, et malaxant à la spatule sur une table en marbre cette substance avec une quantité suffisante d'huile de lin pour former une pâte consistante, mais ductile. Chacun sait comment les vitriers appliquent le mastic pour sceller les joints des encadrements dans lesquels ils ajustent les carreaux de vitre. On fait encore usage de ce mastic pour reboucher les fentes, cavités, trous de chevilles et clous enfoncés, etc., avant de peindre à l'huile diverses boiseries.

— *Mastic des fontainiers.* Mastic composé de résine privée d'eau et de ciment de brique parfaitement sec, et qu'on emploie pour sceller les robinets des fontaines, assembler et lier fortement les tuyaux en grès, etc.

— *Mastic de Dihl.* Mastic composé d'huile de lin cuite et de ciment de terre à porcelaine en poudre fine. Le mastic de Dihl à ciment blanc acquiert une nuance de pierre très-convenable pour les rejointements des dalles, pierres de taille, dans les endroits exposés à la vue.

— *Mastic des sauvages.* Mastic fort dur dont les sauvages de la Nouvelle-Hollande se servent pour fixer la pierre de leurs haches, et qui est composé de résine jaune, de sable pur, d'oxyde de fer et de chaux.

— *Mastic pour les bouteilles.* Mastic dont on se sert pour cacheter les bouteilles, et qui est fait avec du mastic bitumineux mêlé à chaud avec un poids égal au sien de bitume épuré.

— *Mastic-bitume.* Mastic formé d'une sorte de goudron épaissi et de substances terreuses.

— Bot. Résine qui découle du lentisque. On en recueille aussi sur une espèce de térébinthe. || Espèce de thym qui exhale l'odeur du mastic.

MASTICAGE. s. m. Opération qui exige l'emploi du mastic, du ciment.

MASTICATION. s. f. (pr. *mass-ti-ka-ci-on*; du gr. μαστιχάω, je mâche; d'où le lat. *masticatio*). Action de mâcher, c'est-à-dire de diviser, de déchirer, de comminuer les aliments solides avec les dents ou les mâchoires, pour qu'ils soient plus facilement imprégnés de salive, avalés et digérés. Les organes de la mastication. Les vieillards évitent les aliments durs, et n'exercent qu'une *mastication* imparfaite, quoique longue. (Villermé.) Les accidents qui arrivent souvent à ceux qui négligent de mâcher leurs aliments, prouvent la nécessité d'une parfaite *mastication*. (Id.) La force des muscles servant à la *mastication* est quelquefois si grande, qu'on a vu des hommes briser des pierres entre leurs dents. (Id.) La *mastication* n'a pas lieu chez tous les animaux. (Id.) L'agacement produit par les acides rend la *mastication* incommode et même douloureuse. (Id.)

MASTICATOIRE. adj. des 2 g. Se dit des remèdes qu'on mâche pour exciter la sécrétion de la salive. Cette définition, qu'on trouve dans tous les dictionnaires, est inexacte, et nous croyons devoir lui substituer celle-ci : Se dit des substances qui augmentent le flux salivaire et muqueux de la bouche, comme le bétel, la pyrèthre, le tabac, etc. Remède masticatoire. Substance masticatoire. Préparation masticatoire.

— substantiv. Se dit pour Remède masticatoire.

MASTICHINA. s. m. Bot. Nom donné à une plante labiée qui a l'odeur du mastic.

MASTICINE. s. f. Chim. Nom donné à la portion du mastic qui est peu soluble dans l'alcool. La masticine est blanche, visqueuse, insoluble dans l'alcool froid, soluble dans l'éther et dans l'huile de térébenthine. C'est une véritable sous-résine.

MASTIGADOUR. s. m. Vétér. Espèce de mors garni d'anneaux et de patenôtres, qu'on met dans la bouche des chevaux pour exciter la sécrétion de la salive.

MASTIGE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères. Ces insectes paraissent voisins des ptines, de la famille des térédyles ou perce-bois. On les trouve sous les écorces et avec les débris de végétaux sous les pierres.

MASTIGOCÈRE. s. m. (ét. gr., μαστιξ, fouet, κέρας, corne). Entom. Nom donné aux palpes maxillaires des insectes hyménoptères qui les ont très-longues.

MASTIGODE. s. m. (ét. gr., μάστιξ, fouet; εἶδος, forme, ressemblance). Helminth. Genre de vers trichocéphales. V. TRICHOCÉPHALE.

MASTIGOPHORE. s. m. (ét. gr., μάστιξ, μάστιγος, fouet; φέρω, je porte : porte-verge). Antiq. Espèce d'huissier chargé, dans les jeux publics de la Grèce, de punir ceux qui enfreignaient les règlements de police.

MASTIPHAL. Cabal. Le prince des démons dans la Petite Genèse.

MASTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Mastiquer. S'empl. adject. Des blocs de marbre mastiqués.

MASTIQUER. v. a. 1re conj. Joindre, boucher, coller et rapprocher des parties séparées, qu'on y applique un mastic proprement dit, ou toute autre substance analogue. Mastiquer des morceaux de marbre. L'électromètre de Bonnet consiste en un flacon de cristal dont on a scié la base pour lui en substituer une de cuivre, dans laquelle on a *mastiqué* le flacon. (Libes.)

— Mastiquer avec de la terre, de la glaise, du goudron, etc.

MASTITE ou **MASTOÏTE.** s. f. (en lat. *mastitis*; du gr. μαστός, mamelle, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie). Pathol. Inflammation des mamelles, c'est-à-dire de la partie glanduleuse du sein et de son tissu cellulaire interlobulaire. C'est surtout à la suite des couches, pendant l'allaitement, que la *mastite* aiguë est fréquente. (Nysten.)

MASTO-BRANCHIAL. adj. et s. m. Anat. Se dit des muscles de l'hyoïde de la salamandre.

MASTOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαστός, mamelle; κεφαλή, tête). Bot. Dont le chapeau est mamelonné dans son centre. Agaric mastocéphale.

MASTODIES. s. m. pl. Mamm. Nom proposé pour remplacer celui de mammifères.

MASTODOLOGIE. s. f. (ét. gr., μαστός, mamelon; λόγος, discours). Mamm. Mot proposé, pour remplacer le nom hybride de *mammalogie*, dont on se sert pour désigner la branche d'histoire naturelle qui a pour objet la connaissance des mammifères.

MASTODOLOGISTE. s. m. Didact. Naturaliste qui étudie spécialement les mammifères.

MASTODONTE. s. m. (ét gr. μαστός, mamelon; ὀδούς, ὀδόντος, dent : dents mamelonnées). Mamm. Nom donné par Cuvier à un genre d'animaux perdus, fort voisins des éléphants par leur structure, et qui, comme eux, doivent être rangés dans l'ordre des pachydermes et dans la tribu des proboscidiens. Ce genre se divise en six espèces, toutes caractérisées par des diffé-

rences de forme et de proportion dans les dents molaires, dont on découvre fréquemment des débris. La taille d'une seule de ces espèces est au moins égale à celle de l'éléphant. Cette espèce, généralement désignée sous la dénomination d'*animal de l'Ohio*, a été confondue par les Anglais et les habitants des États-Unis avec l'éléphant fossile, le *mammouth*. Les dépouilles de cet animal gisent dans le sol d'atterrissement des principales vallées des fleuves. Aucun témoignage authentique ne porte à croire qu'il existe aujourd'hui des mastodontes vivants en Amérique ni ailleurs.

MASTODYNIE. s. f. (ét. gr., μαστός, mamelle; ὀδύνη), douleur. Path. douleur des mamelles, sorte de névralgie de ces organes.

MASTOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαστός, mamelle; εἶδος, ressemblance). Anat. Qui a la forme d'un mamelon.

— *Apophyse mastoïde.* Apophyse placée à la partie inférieure et postérieure de l'os temporal, et qui donne attache au muscle sterno-mastoïdien.

MASTOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rapport à l'apophyse mastoïde. ‖ *Antre mastoïdien*. Nom donné aux cellules mastoïdiennes. ‖ *Cellules mastoïdiennes*. Cellules placées dans l'apophyse mastoïde; elles communiquent toutes les unes avec les autres, et s'ouvrent dans la caisse du tympan. Elles paraissent avoir pour usage d'augmenter l'intensité du son. ‖ *Gouttière mastoïdienne*. Enfoncement qui présente la face interne de la portion mastoïdienne du temporal, et qui fait partie du sinus latéral. ‖ *Muscle mastoïdien*. Nom donné par quelques anatomistes au muscle sterno-mastoïdien. ‖ *Ouverture mastoïdienne*. Ouverture de communication de la caisse du tympan avec les cellules mastoïdiennes ‖ *Portion mastoïdienne du temporal*. Portion de l'os temporal qui porte l'apophyse mastoïde. ‖ *Rainure mastoïdienne* ou *digastrique*. Enfoncement situé en dedans de l'apophyse mastoïde et qui donne attache au ventre postérieur du muscle digastrique. ‖ *Sinus mastoïdien*. V. CELLULES MASTOÏDIENNES. ‖ *Trou mastoïdien*. Trou placé derrière l'apophyse mastoïde, et qui donne passage à une petite artère de la dure-mère, ainsi qu'à une veine qui se rend dans le sinus latéral.

— substantiv. Se dit pour le muscle mastoïdien. Le mastoïdien postérieur. Le mastoïdien latéral.

MASTOÏDO-ORICULAIRE. adj. et s. m. Anat. Nom donné au muscle postérieur de l'oreille, parce qu'il se porte de l'apophyse mastoïde à la partie postérieure de l'oricule ou conque de l'oreille.

MASTOÏDO-CONCHINIEN. adj. et s. m. Anat. Nom donné au muscle oriculaire postérieur.

MASTOÏDO-GÉNIEN. adj. et s. m. Anat. Qui appartient à l'apophyse mastoïde et à l'apophyse géni.

MASTOÏDO-HYGÉNIEN. adj. et s. m. Anat. Nom donné au muscle digastrique.

MASTOÏTE. s. f. Pathol. V. MASTITE.

MASTO-MAXILLIEN, IENNE. adj. Anat. Qui est en rapport avec l'apophyse mastoïde et l'os maxillaire.

MASTORRHAGIE. s. f. (ét. gr., μαστός, mamelle; ῥήγνυμι, je coule avec force). Pathol. Écoulement de sang par les mamelons.

MASTORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la mastorrhagie.

MASTO-SUS-ACROMIAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle de l'épaule de la salamandre.

MASTOTHÈQUE. s. f. (ét. gr. μαστός, mamelle; θήκη, boîte). Mamm. Repli cutané ventral qui, chez les mammifères marsupiaux, environne et renferme les mamelles.

MASTOZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαστός, mamelle, ζῶον, animal).

— MASTOZOAIRES. s. m. pl. Nom proposé pour remplacer celui de mammifères.

MASTOZOOLOGIE. s. f. Mamm. Mot proposé pour remplacer celui de *mammalogie*.

MASTOZOOTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μαστός, mamelle; ζῶον, animal). Géol. Épithète donnée aux terrains diluviens et tertiaires, dans lesquels ont été trouvés les débris des grands mammifères.

MASTURBATION. s. f. (pr. *mass-tur-ba-ci-on*, du lat. *manus*, main; *stupro*, je corromps). Excitation des organes génitaux avec la main; habitude honteuse appelée aussi *onanisme*. Jouissance vénérienne factice obtenue à l'aide de la main. Ce vice dégoûtant, qui peut avoir les suites les plus fâcheuses, ne s'observe que chez les hommes et quelques espèces de singes. Rechercher les plaisirs honteux de la masturbation. Se livrer à la masturbation. C'est surtout chez les jeunes personnes de l'un et de l'autre sexe que la *masturbation* fait beaucoup de ravages. (Fourn.) Combien ne voyons-nous pas, en effet, de ces êtres affaiblis, décolorés, également débiles de corps et d'esprit, ne devoir qu'à la *masturbation*, principal objet de leurs pensées, l'état de langueur et d'épuisement où ils sont plongés! (Id.) C'est principalement dans les établissements publics, où sont réunis en grand nombre les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, que se développe avec facilité l'habitude de la *masturbation*. (Id.)

MASTURBÉ, ÉE. part. pass. du v. Masturber. S'empl. adject.

MASTURBER. v. a. 1re conj. Procurer des jouissances vénériennes à l'aide de la main.

— SE MASTURBER. v. pron. Se procurer des jouissances vénériennes à l'aide de la main.

MASULIPATAM. Géogr. Ville de l'Inde anglaise (Madras) dans un îlot, à 20 kilom. nord de l'embouchure de la Kistnah; 60,000 hab. Bon port, forteresse importante. Beaux tissus dits *chints*; toile de coton, tabac, etc. Cette ville a été successivement aux Mongols, aux Mahométans, aux Français (1751), qui la fortifièrent, et aux Anglais (1759), qui l'ont gardée depuis ce temps.

MASULIPATAM. s. m. Comm. Toile de coton des Indes, qui est très-fine, et qui s'emploie ordinairement en mouchoirs. Cette toile tire son nom du lieu où on la fabrique.

MASULIT. s. m. Mar. Chaloupe des Indes, dont les bordages sont cousus avec du fil d'herbes, et dont les calfatages sont de mousse.

MASURAGE. s. m. Anc. cout. Cens qu'on payait pour une maison ou une masure.

MASURE. s. f. (pr. *ma-zu-re*). Restes d'anciens bâtiments. Un hameau de masures. De vieilles masures. Les hiboux, les oiseaux de nuit se retirent dans les vieilles masures.

— Fig. Méchante habitation qui menace ruine. Habiter une méchante masure. Se retirer dans une méchante masure.

MASURIER. s. m. Anc. cout. Locataire; celui qui devait payer le masurage.

MAT, ATE. adj. S'est dit pour Triste, abattu. ‖ Nous avons fait de ce mot son correspondant *mat*. V. ci-après.

MAT, ATE. adj. (pr. *matt*, du franç. *mat*). Qui n'a point d'éclat, qui réfléchit peu la lumière. Couleurs mates. ‖ Dans les ornements, *Or mat*. La dorure qui n'a pas de brillant, qui ne fait pas miroir. ‖ Dans la peinture en bâtiment, *Blanc mat*. Le blanc de détrempe à la colle et sans vernis, qui n'a pas le brillant du blanc de la peinture à l'huile. ‖ En parlant d'un tableau, *coloris mat*. Coloris qui a peu d'éclat, et qui n'est composé que de tons mous.

— Qui n'a pas été poli. Argent mat. Métal mat.

— Lourd, compacte. Pain mat. Gâteau mat. Biscuit mat.

— Qui est trop chargé, qui n'est pas assez dégagé. Broderie mate.

— Mar. *Mer mate*. Grosse mer dont les lames longues et élevées marchent lentement.

— Pathol. Se dit du son des cavités qui n'est point aussi marqué qu'il devrait l'être. Dans l'anévrisme du cœur ou des gros vaisseaux, la phthisie, la vomique, l'hydropisie de poitrine, le son de la cavité thoracique est *mat*. (Béclard.)

— L'Académie, Chésurolles, Boiste, Rivarol donnent *mate* comme le féminin de ce mot; Landais, Trévoux lui donnent *matte*. Quant à Laveaux, il met d'accord tout le monde; dans son Dictionnaire français il écrit broderie *mate*, et dans son Dictionnaire des difficultés il écrit broderie *matte*. Il est plus rationnel d'écrire au féminin *mate* avec un seul *t*, car sans cela il faudrait écrire: *matir*, *mateur*, *matoir* avec deux *t*. D'ailleurs nous n'avons qu'une dizaine d'adjectifs en *at*, et tous font leur féminin régulièrement en *ate*. Pourquoi une exception pour *matte*? Quel avantage la langue en retirerait-elle? Tout exception non fondée doit être rejetée. Donc écrivons *mate* au féminin.

MAT. adj. et s. m. (pr. *matt*; du persan *schah mat*, le roi est mort). Jeux. Se dit aux échecs du dernier coup qui fait gagner la partie, lorsque le roi est en échec ou en prise, et qu'il ne saurait se remuer qu'il ne soit encore pris. Donner échec et mat. Faire mat. Un beau mat.

— Jeux. *Échec et mat du berger*. Se dit de celui qu'on fait en deux ou trois coups, dès le commencement de la partie. ‖ *Être sous le mat*. Avoir à craindre un échec et mat.

> L'autre reste atterré dans sa douleur muette,
> Et du terrible *mat* à regret convaincu,
> Regarde encor longtemps le coup qui l'a vaincu.
> (DELILLE.)

— Fig. et fam. *Donner échec et mat à quelqu'un*. Emporter sur lui un avantage complet, le ruiner entièrement.

> Il n'était morceau dans le plat
> Qui des yeux et des mains n'eût un échec et *mat*.
> (REGNIER.)

— adj. Fig. Il est mat. Le voilà mat. Faire mat.

> Là vous mîtes en batterie
> Soupirs, roulements d'yeux, mine, minauderie,
> Pour faire encore échec et *mat*,
> Les débris du triumvirat.
> (GUERARDI.)

— En parlant de la disgrâce de M. de Pomponne Mme de Sévigné a dit: "C'est un *mat* qui a été donné, lorsqu'on croyait avoir le plus beau jeu du monde, et rassembler toutes ses pièces ensemble."

MÂT. s. m. (pr. *mâ*; de l'allem. *mast*). Mar. Pièce de bois grosse et longue, courte et faible, suivant le navire ou l'embarcation, qui s'appuie sur la carlingue pour porter les voiles nécessaires à la route du vaisseau. Le mât de misaine. Grand mât. Mât d'artimon. Grand mât, petit mât du perroquet. Mât de perruche. Mât de cacatoès. Mât de beaupré. Mât de hune. Mât pavoisé. Mât de rechange. Mât de fortune. Mât jumelé. ‖ *Aller à mâts et à cordes*. Cheminer par la seule impulsion du vent sur les mâts et légèrement, après que toutes les voiles ont été serrées. Les *mâts* sont les plus puissants agents du vaisseau. Des *mâts*, des vergues, des cordages et des voiles composent tout l'appareil qui est nécessaire pour lui communiquer le mouvement que lui peut prêter le vent. (J. Lec.) Les *mâts* des grands navires sont maintenus dans la position plus ou moins verticale qu'on veut leur donner au moyen des haubans (Billot.) L'Océan est couvert et sillonné de barques, dont les *mâts* ressemblent de loin à des forêts mouvantes. (Rayn.) L'usage a maintenant, dans toutes les marines européennes, réduit à trois les *mâts* verticaux, en conservant le *mât* oblique de l'avant. (Jab.)

> Adieu, mon beau navire
> Au grand *mât* pavoisé.
> (F. SOULIÉ.)

— Par extens. L'ensemble des mâts qui sont superposés les uns aux autres.

— *Mât de cocagne*. V. COCAGNE.

— Blas. *Mât désarmé*. Mât représenté sans voiles et sans cordages.

MATACHÉ, ÉE ou **MATACHIÉ, ÉE.** part. pass. du v. Matacher ou matachier. S'empl. adjectiv. Sauvage mataché ou matachié.

MATACHER ou **MATACHIER.** v. a. 1re conj. Relat. Tatouer, teindre la peau de différentes couleurs. Tous les peuples nus se peignent ou *matachient* la peau de diverses couleurs. (Virey.)

MATACHINADE. s. f. Archéol. V. MATASSINADE.

MATACHINER. v. n. 1re conj. V. MATASSINER.

MATACON. s. m. Bot. Espèce de noisette qui s'engendre dans la terre comme les truffes, et dont les Madécasses font un pain du même nom.

MATADOÉE. adj. f. Conchyl. Épithète donnée à une coquille bivalve du genre telline. Vénus matadoée.

MATADOR. s. m. (mot espagnol qui est dérivé du lat. *mactator*, tueur, assommeur). Nom donné en Espagne au toréador qui est obligé de combattre le taureau à pied et de lui donner la mort.

— Sous Louis XIII, Chef principal d'une coterie de galants de la cour.

— Fig. Homme riche et puissant; personne considérable dans un état.

— Jeux. Au jeu de l'hombre et du quadrille, nom donné aux cartes supérieures, ainsi nommées parce qu'elle semblent assommer les autres par leur valeur. Ce sont, Spadille, Manille, et Baste. On appelle *faux matadors*, lorsqu'il ne manque que spadille pour en faire plusieurs.

MATAFION. s. m. Anc. mar. Petit cordage dont on se servait à bord d'une galère.

MÂTAGE. s. m. (rad. *mât*). Mar. Opération qui consiste à placer sur un navire ou sur une embarcation les mâts qui leur sont nécessaires pour naviguer. Le mâtage d'un vaisseau, d'un navire, d'un bâtiment.

MATAGOT ou **MATAGAU.** s. m. Mar. Grosse jumelle de brasseyage, qui servait de garniture contre le frottement des drisses et suspentes des basses vergues avec leurs mâts respectifs.

MATAGRABOLISER. v. a. 1re conj. (ét. gr., ματαιος, fou; γράφειν, écrire; βάλλειν, jeter). Se donner beaucoup de peine pour rien. Mot burlesque forgé par Rabelais. Il y a huit jours que je suis à *matagraboliser* cette harangue. (Rab.)

MATALISTA. (nom vernaculaire). Bot. Racine provenant d'Amérique et à laquelle on attribue la vertu de purger.

MATAMATA. (nom vernaculaire). Erpét. Sous-genre de reptiles comprenant une espèce de tortue caractérisé par un nez prolongé en trompe, des pieds courts, carapace étroite et ne pouvant recevoir la tête et les pieds.

MATAMBOLA. s. m. Myth. af. Celui des Ganges qui se charge de ressusciter les morts.

MATAMORE. adj. et s. m. (littéral. *tue-mores*) Personnage des comédies espagnoles qui se vantait à tout propos de ses exploits contre les Mores. Capitan matamore. Le matamore.

— Nom donné en 1714 à une troupe de deux mille hommes levée par les habitants de Barcelone, qui refusaient de reconnaître Philippe V pour leur souverain, et dont l'objet était de massacrer tous ceux de leurs concitoyens qui passaient pour être attachés à ce prince.

— Par dérision. Faux brave, fanfaron. Faire le matamore.

— Techn. Vaste silo creusé à une grande profondeur dans le sol.

MATAMORE. s. f. Cachot souterrain dans lequel les barbaresques renfermaient toutes les nuits les esclaves.

MATANOS. s. m. Agric. Nom donné à une touffe de blé dans le midi de la France.

MATANZAS. Géogr. Ville et port de Cuba, située sur la côte septentrionale, à 88 kil. de la la Havane.

MATAPAN. Géogr. Cap d'Europe qui termine la partie méridionale de la Morée et qui est la pointe la plus méridionale de l'Europe. ‖ On dit aussi le cap Matapan.

MATARA. s. m. Métrol. Mesure pour les liquides dont on se sert en quelques lieux de Barbarie. Le matara de Tripoli.

MATARO. Géogr. Ville d'Espagne dans la Catalogne; 13,000 hab.; à 28 kil. de Barcelone.

MATASSE. s. f. (du lat. *mataxa*, fait du gr., μέταξα ou μάταξα, entre-deux). Comm. Soie qui n'a pas encore été filée.

MATASSIN. s. m. (de l'esp. *matachino*, fait de *matar*, tuer). Bouffon. Celui qui danse les matassins ou la matassinade.

— MATASSINS. s. m. pl. (de l'esp. *matachino*). Chorég. Danse folle, vive et bouffonne imitée de la danse armée des anciens.

MATASSINADE. s. f. Archéol. Syn. de Matassins. Danse armée en usage au XVIe siècle.

— Folâtrerie.

MATASSINER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Danser la danse appelée les matassins ou la matassinade. ‖ S'est dit aussi pour Folâtrer.

MATATAN. s. m. Relat. Espèce de gros tambour indien.

MATATHIAS. Juif, père des Machabées, de la race des Asmonéens, commanda les Juifs révoltés contre les rois de Syrie, et eut pour successeur Judas Machabée, son fils.

MATAVANE. s. f. Relat. Grand vase de terre qui se fabrique au Pégu, et qui a la propriété de purifier l'eau qu'on y met.

MATCHI-MANITOU. s. m. Myth. amer. Esprit malfaisant, auquel les sauvages de l'Amérique septentrionale attribuent tous les maux qui leur arrivent.

MAT-COMECK. Myth. amér. Dieu que les Iroquois et autres sauvages de l'Amérique septentrionale invoquent durant le cours de l'hiver.

MATE. s. f. Hist. Nom donné autrefois à une place à Paris, où les filous, coupe-bourses, escrocs, avaient coutume de s'assembler. De ce mot nous avons fait Matois! S'est dit pour Escroc, filou. Nous venons pendre un enfant de la *mate*; c'était le même qui avait volé la vaisselle d'argent de M. le prince de la Roche-sur-Yon. (Brantôme.)

MATÉ, ÉE. part. pass. du v. Mater. S'empl. adjectiv. Oiseau maté.

— Fig. Tenu ferme, dompté. Napoléon remarque quelque part que nous demandons à être *matés*, et qu'en France un libre et confiant laisser-aller engendre une familiarité dangereuse. (Phil. Chasl.)

MÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Mâter. S'empl. adjectiv. Vaisseau mâté. **Navire mâté.**

MATÉ. s. m. Bot. Plante du genre houx et de la famille des rhamnoïdes, arbre de la grosseur d'un petit chêne, aux feuilles larges, dentées, et aux fleurs réunies en grappe de trente à quarante chacune. On la nomme vulgairement *herbe du Paraguay*, *et thé du Paraguay*, parce que ses feuilles, réduites en poudre dans l'eau bouillante, servent de boisson et remplacent le thé dans une grande partie de l'Amérique méridionale.

MATELAS. s. m. (pr. *ma-te-lâ*; du celt. *matalas*, d'où on a fait *mattrass*, en anglais, et *materats*, en vieux français, pour coussin). Espèce de sac ou coussin rempli d'une substance flexible élastique, propre à reposer le corps de l'homme pendant son sommeil, dont la forme est celle d'un parallélipipède; son épaisseur varie suivant la quantité de matière qui le forme, et son élasticité. Matelas de crin, de plume, de laine. Matelas de duvet, de paille Grand matelas. Petit matelas. Bon, mauvais matelas. Matelas bien dur, trop mou. Matelas mal cardé. Carder un matelas. Les *matelas* demandent pour la santé un entretien presque continuel, recommandé aussi par l'économie. On devrait, chaque matin, avant de faire le lit, les exposer quelques heures à l'air, surtout ceux des individus qui suent beaucoup ou émanent des odeurs fortes. (Mérat.) La composition des *matelas* n'est point indifférente pour le repos de l'homme et son sommeil. Si le villageois robuste et endurci à la fatigue se contente d'un coucher dur, il en faut un plus ou moins doux au citadin, à l'homme de lettres, au malade. (Id.) Tout est aux écoliers, couchettes et *matelas*. (La Font.)

— Fig. La liberté ne se repose que sur des *matelas* de cadavres. (Mirab. Idée extravagante et barbare de Mirabeau; idée que l'esprit révolutionnaire fit regarder comme un apophthegme, et qui n'était qu'une absurdité d'énergumène.

— Coussin piqué que l'on met dans les voitures pour s'appuyer. Les matelas d'un cabriolet, d'un fiacre, d'un carrosse, d'une diligence.

MATELASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Matelasser. S'empl. adjectiv. Persiennes matelassées. Voiture matelassée.

MATELASSER. v. a. 1re conj. (rad. *matelas*). Garnir de matelas, garnir de quelque étoffe piquée et rembourée. Matelasser des chaises. Matelasser un lit. Matelasser le fond d'un carrosse, le fond d'une voiture.

MATELASSIER, ÈRE. s. (rad. *matelas*). Celui, celle qui fait, qui carde les matelas. Un bon matelassier. Un mauvais matelassier. Une matelassière habile, prompte. Les *matelassiers* ne doivent carder les matelas que dans un lieu très-aéré, et le dos au vent pour respirer le moins possible de poussière et d'odeurs. Mérat.

MATELASSURE. s. f. Techn. Toile dont on garnit l'intérieur des panneaux d'une caisse de carrosse.

MATELÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones

[illegible], à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des apocynées, comprenant la matelée des marais, plante de Cayenne, remplie d'un suc laiteux.

MATELINEUR. s. m. (de l'ital. *matto*, fou). S'est dit pour Fou. Ils sont *matelineurs* prompts à prendre la chèvre. (Regnier.)

MATELLES (LES). Géogr. Ch.-l. de cant. arr. de Montpellier (Hérault); 400 hab.

MATELOT. s. m. (rad. *mât*, ou du celt. *martolod*, ou bien du gr. [illegible], [illegible]). Marin dont la position est parfaitement égale à celle du soldat dans l'armée de terre. L'inscription maritime range sous cette dénomination tous les marins immatriculés, c'est-à-dire ayant fait deux campagnes et qui, non revêtus d'un grade, sont âgés de 18 à 50 ans. Les matelots proprement dits forment le noyau de l'équipage, dont ils sont la force agissante et matérielle. Bon matelot. Mauvais matelot. Matelot doux, bienfaisant, bienveillant. Matelot rude, grossier, intrépide, hardi, ardent, actif, laborieux, prudent, pâle, tremblant, malhonnête. Enrôler un matelot. Le *matelot* est aussi bon soldat que gabier agile, hardi, entreprenant, rompu à la fatigue, suppléant à la force, quand elle lui manque, par l'adresse la plus merveilleuse, il ne se plaint ni du temps, ni des [illegible], ni du travail, quand il sait voir des nécessités à traverser. (J. Lecomte.) [illegible] et [illegible], audace et naïveté, haine et dévouement, prudence et témérité, tout cela reste dans le *matelot* et s'éveille à la moindre sensation qui l'effleure. (Id.) Il faut partir, les *matelots* sont prêts. (Boil.)

Et de leurs bras nerveux nos ardents *matelots*,
Font écumer la mer et bouillonner les flots. (Delille.)

Et le feu des éclairs et l'abîme des flots,
Montraient partout la mer aux pâles *matelots*. (Volt.)

Des obstacles vainqueurs, de hardis *matelots*,
Dominateurs des mers et souverains des flots,
[illegible], au gré [illegible] la course,
Promènent des vaisseaux dont l'art règle la course.
(Delille.)

— *Matelot du commandant.* En armée ou en escadre, deux vaisseaux, entre lesquels le vaisseau amiral tient combattre, selon l'ordre de la marche, sont nommés l'un le *matelot de l'avant*, l'autre le *matelot de l'arrière* du vaisseau. || On dit aussi adject. Un vaisseau matelot.

— Syn. de Compagnon, ouvrier charpentier de deuxième ou de troisième classe qui, sur un chantier de construction, travaille sous la conduite d'un chef ouvrier. || Syn. de Camarade; se disait autrefois d'un matelot du quart de tribord, par rapport à un autre matelot du quart de bâbord, avec lequel il se servait alternativement du même hamac, avec lequel il était amatelotté.

— *Matelot d'eau douce.* V. MARIN.

— Se dit figurément et bassement en morale, de celui qui gouverne et qui tient le timon des affaires.

Laissez l'État, et n'en dites plus mot;
Il est pourvu d'un meilleur *matelot*. (Trévoux.)

— On dit adjectiv. Se faire matelot. S'engager matelot. Telle est l'estime inspirée par les qualités qui font le bon matelot, que l'on donne ce nom par excellence à l'homme qui les possède, aussi l'on dit de lui : Il est *matelot*. (Baron.) Cet emploi du mot *matelot* comme adjectif est omis dans tous les dictionnaires.

— Cost. Vêtement d'enfant qui se compose d'une espèce de corsage, de veste attachée au pantalon. Matelot rouge. Matelot noir. Matelot de crin. || Se dit aussi d'un costume qui imite l'habillement des matelots, et qui sert de travestissement en temps de carnaval.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une espèce de coquille du genre cône.

— Ornith. Nom vulgaire de l'hirondelle de fenêtre.

MATELOTAGE. s. m. Art du matelot; ensemble des connaissances pratiques, fortifiées, complétées par une longue expérience à la mer, que doit réunir un bon matelot. || Salaire des matelots. || Union de deux marins, dont chacun devient le matelot de l'autre.

MATELOTE. s. f. (rad. *matelot*). Art culin. Manière d'apprêter certains poissons en les passant au roux et les faisant cuire avec du vin blanc, du vin rouge, et dans certains cas avec du cidre et du poiré mousseux. Matelote vierge. Matelote à la marinière. Matelote à la royale, à la châtelaine. Matelote normande. Matelote à la Charles IX. Matelote de carpe, d'anguille. Bonne matelote. Mauvaise matelote. Manger une matelote. Mme Cornuel comparait les contes à ces *matelotes*, dont on dit que la sauce fait manger le poisson. Les meilleures histoires, ajoutait-elle, sont les mieux contées. (Noël.)

— Sorte de danse en usage parmi les matelots. Danser une matelote.

— *A la matelote.* loc. adv. A la manière des matelots. On a porté pendant un temps des chausses à la *matelote*, serrées sur la cuisse. (Trévoux.)

— M. Landais dit : *L'Académie écrit matelote.* Il n'y a pas qu'elle : tous les Dictionnaires, entre autres, Laveaux, Boiste, Rivarol, Gattel, Trévoux, donnent ce mot avec un seul *t*. M. Landais seul, par originalité sans doute, écrit *matelotte* avec deux *t*. Pourquoi n'écrivait-il pas *matelottage* ainsi?

MATELOTESQUE. adj. des 2 g. (rad. *matelot*). Qui tient du matelot, qui lui est propre. Caractère matelotesque. Les plaisanteries *matelotesques* ne manquent pas. (J. Lecomte.) || Le mot *matelotesque*, que ne donne aucun Dictionnaire, et que M. Landais aurait écrit avec deux *tt*, s'il l'avait trouvé, nous paraît très-bon. Il est en complète analogie avec les mots *soldatesque*, *grotesque*, *romanesque*, *madrigalesque*, etc., sur lesquels il a été évidemment calqué. C'est un pendant utile du mot *soldatesque*; gardons-le, en remerciant celui qui nous en a fait cadeau.

MÂTEMENT. s. m. (rad. *mât*). Mar. Action de mâter un vaisseau; résultat de cette action. Avec une machine à mâter, on peut accomplir le *mâtement* de quatre bas mâts d'un vaisseau dans une seule journée; c'est l'un des précieux avantages que cet appareil a sur les autres moyens employés à son défaut. (J. Lecomte.) Ce mot est omis dans tous les dictionnaires.

MATÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., μάταιος, vain; λόγος, discours). Vaine recherche, discussion inutile, travail qui a pour objet d'approfondir des mystères impénétrables, de résoudre des problèmes insolubles.

MATÉOLOGIEN. s. m. S'est dit pour Vain discoureur.

MATÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la matéologie.

MATÉOTECHNIE. s. f. (ét. gr., μάταιος, vain; τέχνη, art). Science vaine, fantastique, futile.

MATER. v. a. 1re conj. (rad. *mat*). Jeux. Au jeu d'échecs, Faire mat, réduire le roi, par l'échec qu'on lui donne, à ne pouvoir sortir de sa place sans se mettre en échec de nouveau. Mater quelqu'un avec un pion.

— Fig. Humilier, abattre, dompter l'humeur, le caractère. Mater une personne. Mater un jeune homme. Mater un étourdi, un débauché. Mater l'orgueil de quelqu'un. || Se dit aussi dans le même sens au propre. On appelle pot Matous les chats sans excès; car ils *mâtent* bien ceux qui tombent en leurs pièges. (Bouchet.)

— Affaiblir le corps. Mater son corps. Mater sa chair. Les dévots *matent* leur chair par les jeûnes et les austérités, par les haires et les disciplines. (Trévoux.)

— Amollir, pétrir, malaxer. On fait de ce mélange, avec de l'eau ou mieux de l'urine, une pâte que l'on fait pénétrer, en la *matant*, entre les joints des chaudières. (Pault. de Claub.)

— Techn. V. MATIR.

— Fauconn. Dresser un oiseau de proie.

— SE MATER. v. pron. Être maté. Son corps ne peut se mater par les jeûnes.

— Fig. Le caractère de ce débauché ne peut se mater.

MÂTER. v. a. 1re conj. (rad. *mât*). Mar. Placer les bas mâts à bord d'un bâtiment, dans les places qu'ils doivent occuper pour fonctionner. Mâter un navire, un vaisseau. On *mâte* ordinairement les grands navires à l'aide d'une machine appelée *mâture*. (Jal.)

— Par extens. Dresser, mettre un objet debout. Mâter une barque. || Mâter une pièce de bois.

— *Machine à mâter.* Hardi et puissant appareil, composé de plusieurs mâts ou longues pièces de bois ingénieusement rassemblées, dont la combinaison a pour but d'offrir un point de suspension élevé pour y fixer les cordages qui servent à hisser les bas mâts des vaisseaux de grande dimension, soit pour placer ces mâts dans le navire, soit pour les en retirer.

— SE MÂTER. v. pron. Être mâté. Ces futailles ne peuvent se mâter. Ce vaisseau ne peut se mâter.

MATERA ou **MATERIS.** s. f. Ant gaul. Espèce de trait fort lourd dont les Gaulois faisaient usage.

— Myth. Un des surnoms de Minerve, à laquelle étaient consacrées les piques.

MATERAT. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

MÂTEREAU. s. m. (dim. de *mât*). Mar. Petit mât ou partie de mât, dont les proportions réduites indiquent qu'il remplace momentanément un autre mât absent.

MATÈRES. s. f. pl. Myth. gr. Divinités adorées à Engyum en Sicile.

MATÉRIAIRE. s. m. (du lat. *materia*, matière). Hist. rel. Celui qui, étant prévenu par la philosophie qu'il ne se fait rien de rien, recourait à une matière éternelle sur laquelle Dieu avait travaillé, au lieu de s'en tenir au système de la création, qui n'admet que Dieu seul.

MATÉRIALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Matérialiser. S'empl. adject. Le pouvoir, les dignités, les honneurs, ont constitué les grandeurs, mais elles sont tellement *matérialisées* aujourd'hui, leur représentation est devenue tellement nulle et peu imposante, que l'idole de nos aïeux est brisée. (Barrière.)

MATÉRIALISER. v. a. 1re conj. (rad. *matière*). Philos. Considérer comme matériel. Donner à l'esprit les qualités de la matière. L'athéisme spiritualise la matière, et *matérialise* l'esprit. (Boiste.) Il y a dans une belle âme quelque chose de divin que rien ne peut *matérialiser*. (Id.) Nos passions terrestres, c'est l'arbre de la science; elles nous *matérialisent* si l'âme ne les divinise. (A.-Martin.)

— v. n. Devenir corps.

— SE MATÉRIALISER. v. pron. Devenir un corps. || Devenir matérialiste.

MATÉRIALISME. s. m. (rad. *matériel*). Philos. Système philosophique qui n'admet d'autre existence que celle de la matière, et qui nie par conséquent celle de l'âme et de Dieu. Matérialisme métaphysique, moral, religieux, politique. Matérialisme esthétique. Si le *matérialisme* ne fait pas nécessairement de malhonnêtes gens, du moins il devient la justification de tous les vices et de tous les crimes. (Virey.) La pensée, l'intelligence est-elle dehors ou dedans la matière? voilà tout le nœud du *matérialisme* : mais qui mérait l'intelligence? (Boiste.) Il n'y a point d'homme plus près du *matérialisme* que le métaphysicien, parce que l'analyse qui l'égare est née de l'orgueil et de la faiblesse de l'esprit humain. (B. de St-P.) Vos divins sourires dissipent les froids arguments du *matérialisme*. (Id.)

MATÉRIALISTE. s. des 2 g. Partisan du matérialisme. Si, dans l'hypothèse des *matérialistes*, l'amour-propre avait été seulement consulté, il est à croire qu'il aurait pris des conclusions plus flatteuses, et surtout plus consolantes que celles de l'anéantissement. (S. Dubay.)

— Celui, celle qui n'admet que des choses matérielles, comme l'or pour l'avare, la bonne chère pour le gastronome, les plaisirs sensuels pour le voluptueux. Les avares, les gastronomes, les voluptueux, sont de vrais *matérialistes*. (Boiste.)

— On dit aussi adjectiv. dans le même sens, Personne matérialiste. Être matérialiste. Écrivain matérialiste. On peut être très *matérialiste* en parlant toujours de l'idée. (E. Quinet.)

— Qui a rapport au matérialisme, qui concerne le matérialisme, qui est entaché de matérialisme. Système matérialiste. Opinion matérialiste. Dans une société matérialiste on ne sait ni vieillir, ni mourir. (De Bonald.) L'hypothèse matérialiste a revêtu plus d'une forme et a passé par des phases diverses. (Artaud.)

MATÉRIALITÉ. s. f. (du lat. *materialitas*; fait de *materia*, matière). Qualité de ce qui est matériel, de ce qui est matière; existence comme matière.

MATÉRIAUX. s. m. pl. (du lat. *materia*, matière). Tous les éléments autres que les outils, engins et machines qui entrent dans les constructions. En même temps on bâtit le pont, dont les solides *matériaux* étaient préparés. (Boss.)

— Plâtras, produit de démolitions. Vendre des matériaux. Acheter des matériaux. Combler un trou avec des matériaux.

— Fig. Tout ce qui sert à composer un ouvrage, notes, recueils. Les matériaux d'un ouvrage historique, biographique. Bons matériaux. Mauvais matériaux. Matériaux choisis. Assembler des matériaux. Recueillir des matériaux. Les sensations et les opérations de l'âme sont les *matériaux* de toutes nos connaissances, *matériaux* que la réflexion met en œuvre en cherchant par des combinaisons les rapports qui les renferment. (Condill.) L'homme compose son bonheur de trop de *matériaux* incohérents pour qu'il puisse en construire un édifice durable. (S. Dubay.)

Ce n'est pas tout d'avoir de bons *matériaux*,
Il faut savoir les mettre en œuvre. (Gresset.)

— On dit vulgairement *les matériaux*: on a tort, la seule bonne orthographe est *matériaux*.

MATÉRIEL, ELLE. adj. (du lat. *materialis*; fait de *materia*, matière). Qui est composé, formé de matière. Substances matérielles. Les spinosistes ne reconnaissent que des substances matérielles. Une substance *matérielle* qui peut produire les poëmes d'Homère, les pensées de Pascal, est-elle concevable? (Boiste.) La matière ne peut avoir que des qualités *matérielles*. (Id.) Toutes les causes de dépérissement que nous venons d'indiquer agissent continuellement sur notre être *matériel* et le conduisent peu à peu à sa dissolution. (Buff.) Si l'âme n'est pas distincte du corps, elle doit être composée d'un certain nombre de molécules *matérielles*, à quelques parties du corps qu'elles appartiennent. (Artaud.)

— L'opposé de Formel. La cause matérielle. Sens matériel.

— Qui a rapport à la matière; qui tient de la matière. Les opérations des animaux ne sont que des résultats mécaniques et purement *matériels*. (Encycl.)

— Techn. Qui est trop lourd, trop pesant, relativement à son usage, ou qui est grossier sous le rapport de la fabrication. Canot trop matériel. Ouvrage matériel. Ornement trop matériel.

— Se dit aussi des personnes qui ne sont pas assez détachées du matérialisme, qui sont attachées aux plaisirs sensuels. Nous sommes trop *matériels* pour connaître la beauté de la vertu par elle-même; nous ne la suivons que par la gloire qui en revient. (St-Réal.)

— Fig. Grossier et pesant. Homme matériel. Esprit matériel. Ton esprit, je l'avoue, est bien *matériel*. (Mol.) Le premier qui a dit un esprit *matériel* a fort bien dit; car il a force la matière et l'esprit à s'unir dans la même expression : mais on l'a tant répété, que ces deux mots se sont familiarisés dans notre pensée, malgré leur haine naturelle, et l'effort qui les rapproche ne se fait plus sentir. (Rivarol.)

— Jurispr. *Faux matériel.* Celui qui est commis matériellement, sans intention coupable.

— MATÉRIEL, ELLE. adj. et s. Hist. rel. Nom donné par les valentiniens à celui qui n'était pas de leur secte, parce qu'ils pensaient que leurs âmes périssaient avec le corps.

— MATÉRIEL. s. m. Ce qui regarde, ce qui compose le corps. Le matériel d'une religion. Le peuple ne tient qu'au *matériel* de la religion. (Boiste.)

— Ensemble des machines, ustensiles, outils et moyens d'exécution de toute sorte qui sont nécessaires à une fabrique, à une usine, à une exploitation quelconque, soit agricole, soit industrielle. Le matériel d'une fabrique, d'une imprimerie.

— Art milit. Nom donné à tout ce qui a rapport à l'approvisionnement, au harnachement et à l'équipement d'une armée, d'un siége. Le matériel d'une armée, d'une flotte, d'un vaisseau.

— Nom général par lequel on désigne toutes les dépenses occasionnées par les services publics, classées séparément, dans les budgets et les comptes des divers départements ministériels. Le matériel du département de la guerre, du génie, de l'artillerie. Le matériel des poudres et salpêtres. Le matériel des vivres.

— Peint. et sculpt. *Le matériel de l'art.* L'ensemble des parties grossières de l'exécution, qui n'exigent qu'une intelligence commune jointe à des connaissances pratiques, sans le concours du génie. Cela tient au matériel de l'art. Posséder le matériel de l'art.

— Ontol. L'opposé de Formel. Il faut distinguer le matériel du formel. Le matériel et le formel du péché.

MATÉRIELLEMENT. adv. D'une manière matérielle. Est-il *matériellement* impossible de concevoir que la pensée adhère éternellement à des principes subtils qui s'échappent après la mort, conservant d'éternelles impressions de douleur ou de volupté? (Boiste.) Aimer *matériellement*, c'est presque haïr. (Id.)

MATERNEL, ELLE. adj. (du lat. *maternus*, fait du lat. *mater*, ou du gr. [illegible], mère). Qui appartient à la mère, qui lui est naturel, qui lui est propre. Tendresse, sollicitude maternelle. Quand la nature, [illegible], [illegible] trouve encore en son *maternel* [illegible] vie. (Chateaubriand.)

. . . L'amour *maternel*
Est de tous les amours le seul qui soit [illegible].
(Desmahis.)

— Poét. Qui appartient aux lieux qui nous ont vus naître. La langue maternelle. Le sol maternel. L'étable maternelle. Les peuples qui prient Dieu dans leur langue *maternelle* tiennent plus à leur religion que les autres. (B. de St-P.)

L'arbre sèche la terre, et ses rameaux flétris
A leur sol *maternel* vont mêler leurs débris. (Delille.)

— On dit aussi en poésie la *tige maternelle*, pour la Tige qui porte une plante, une fleur.

— Qui est, qui vient du côté de la mère. Parents maternels. Biens maternels. Côté maternel.

— *Société maternelle.* Association de femmes charitables dont le but est de recueillir des secours pour les femmes pauvres en couches.

MATERNELLEMENT. adv. D'une manière maternelle. Agir maternellement. Cette femme ne pardonne rien à son fils, elle ne le traite pas *maternellement*. (Trév.)

MATERNISER. v. n. 1re conj. (du lat. *maternus*, maternel). Tenir de sa mère, ressembler à sa mère. Les garçons *maternisent* ordinairement plus qu'ils ne paternisent. (Le P. Porée.)

— Ce mot, donné par le Complément de l'Académie pour un néologisme, n'en est pas un, puisqu'un auteur, le P. Porée, l'a employé dans un discours sur la naissance du dauphin. Quant à Landais qui le donne comme tiré de Boiste, il se trompe, car ce dernier l'a pris dans Trévoux.

MATERNITÉ. s. f. (du lat. *maternitas*, fait de *mater*, mère). État, qualité de mère. La *maternité* ne rend l'amitié plus pressante, par le plaisir de parler sans cesse de nos enfants, sans donner de l'ennui. (J.-J. Rouss.) La *maternité* produit une relation entre les enfants et la mère. (Trév.) La *maternité* a ses plaisirs et ses peines. (Acad.) Je vous quitte d'honorer ma grande *maternité*. (Mme de Sév.)

— MATERNITÉ (LA). Hôpital où se font les accouchements et qui est situé dans le quartier St-Jacques, à Paris.

MATEROT. s. m. Hortic. Variété de raisin.

MATEUR. s. m. (rad. *mat*). Techn. Ouvrier qui, par un travail particulier, empêche les surfaces des métaux d'être brillantes, en formant sur elles une espèce de sablé, à l'aide d'instruments appelés *matoirs*.

MÂTEUR. s. m. (rad. *mât*). Mar. Maître-ouvrier qui, dans les grands ports, est chargé seul de diriger et d'exécuter tous les mâts de toutes sortes, soit d'une seule pièce, soit d'assemblage. || Nom donné parfois aux contre-maîtres et contre-maîtres, chargés de diriger le travail sous les ordres des mâteurs.

— Adj. Maître mâteur. La surveillance du maître *mâteur* dans le choix et le travail des pièces, n'a point cessé d'être d'un haut intérêt. (Montferr.)

MATEVON ou **MATHEVON.** s. m. Hist. Nom donné dans l'est et le midi de la France, en 1795, à des révolutionnaires exaltés qui furent victimes des réactions.

MATEY. s. f. Agric. Nom donné dans le Médoc à des masses de mottes de gazon qu'on met les unes sur les autres pour les faire pourrir et former de l'engrais destiné aux vignes.

MATHA. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), 1,800 hab.

MATHAN. (en hébr. *don*). Prêtre de Baal et conseiller de la cruelle Athalie, mère d'Ochozias, roi de Juda; fut tué devant l'autel de Baal, l'an du monde 3126 av. J.-C.

MATHÉMATICIEN, ENNE. s. Celui, celle qui sait les mathématiques, les enseigne et les pratique. Je ne puis concevoir comment tous ces habiles *mathématiciens* nient un *mathématicien* éternel. (Volt.) Le titre de géomètre est décerné au haut savoir mathématique, celui de *mathématicien* est abandonné aux prétentions des demi-savants, à l'audace de la charlatanerie. (Ferry.)

— Se disait autrefois des astrologues.

— Philol. *Contre les mathématiciens*. Titre d'un livre de Sextus Empiricus dirigé contre les philosophes dogmatiques.

MATHÉMATIQUE adj. des 2 g. Qui appartient, qui se rapporte aux mathématiques. Sciences mathématiques. Déductions mathématiques. Lois mathématiques. Un style léger et fleuri ferait un singulier contraste avec la mâle austérité des recherches *mathématiques*. (Louv.) On s'accorde à reconnaître deux méthodes pour traiter les sciences *mathématiques* : la synthèse et l'analyse. (Id.)

— Qui est déduit régulièrement de principes; sûr, démontré, exact, rigoureux, infaillible. Les vérités *mathématiques*. (Buff.) Cette industrie tient essentiellement à l'esprit *mathématique*, source de tout perfectionnement intellectuel. (Ferry.)

MATHÉMATIQUEMENT. adv. Selon les règles des mathématiques. Démontrer mathématiquement. Son fils, aussi universellement abhorré qu'il était *mathématiquement* détestable. (St-Simon.)

MATHÉMATIQUES. s. f. pl. (en lat. *mathematica*; fait du gr. μάθησις, science, dér. de μαθεῖν, apprendre). La science des quantités ou des grandeurs générales, la science des lois, des temps et de l'espace. Les Grecs comprenaient sous ce nom la réunion de toutes les connaissances évidentes et certaines qu'ils possédaient. Les mathématiques ont pour objet de mesurer, de comparer les grandeurs, comme les distances, les surfaces, les vitesses, et en général tout ce qui est susceptible d'augmenter ou de diminuer. Elles se divisent en mathématiques pures et en mathématiques mixtes ou [illegible]. Les premières comprennent l'algorithmie et la géométrie. Les mathématiques peuvent être appliquées ou aux objets de la nature ou à ceux de l'art. Appliquées aux objets de la nature, elles sont physico-mathématiques, et renferment la mécanique et toutes ses branches, l'astronomie, l'hydraulique, l'optique, l'acoustique, etc. Appliquées aux objets de l'art, elles renferment l'arpentage, l'architecture, la gnomonique, la géodésie, etc. Apprendre les mathématiques. Savoir, connaître les mathématiques. Enseigner les mathématiques. Journal de mathématiques. Cultiver les mathématiques. Étudier les mathématiques. Professeur de mathématiques. Les *mathématiques* sont bien dignes d'occuper les moments de l'homme sage, auquel elles peuvent offrir d'intéressantes distractions. Diderot trouva une consolation dans la science lorsque, enfermé à Vincennes et privé de papier, de livres, de plumes et d'encre, il s'amusait à faire de la géométrie sur les murs de sa prison. (Louvet.) Tous les peuples un peu considérables de l'ancien monde ont aimé et cultivé les *mathématiques*. (Id.) L'étude des *mathématiques* peut distraire des grandes douleurs; elle absorbe l'esprit tout entier. (Boiste.)

— L'Académie écrit au singulier Théorème, problème de mathématique. Instrument de mathématique. Étudier en mathématique. Étui de mathématique. On devrait écrire avec les mathématiciens, Un étui de mathématiques. Un problème de mathématiques. Étudier en mathématiques. En effet, ce mot ne devrait plus s'employer qu'au pluriel, puisqu'il désigne maintenant plusieurs sciences particulières.

— Iconol. Femme d'un âge moyen, couverte d'un voile blanc et transparent, un globe à ses pieds; elle tient de la main droite un compas dont elle forme un cercle sur un papier où l'on voit déjà plusieurs figures tracées.

MATHÉSIOLOGIE. s. f. (ét. gr.; μάθησις, science; λόγος, discours). Didact. Science de l'enseignement en général.

MATHIAS. V. MATTHIAS.

MATHIEU. V. MATTHIEU.

MATHILDE (Sainte). Reine de Germanie, fut mariée jeune à l'empereur Henri Ier, dit *l'Oiseleur*, dont elle eut deux fils, fonda plusieurs monastères, et mourut en 968. On la fête le 14 mars. ‖ Reine d'Angleterre, fille de Malcolm, roi d'Écosse, fut mariée à Henri Ier, roi d'Angleterre, et mourut le 30 avril 1118, jour où sa fête est célébrée.

MATHIOLE s. f. Bot. V. MATTHIOLE.

MATHURIN (Saint). Hist. ecclés. Religieux d'un ordre institué par Innocent III, en 1199, pour la rédemption des captifs.

— Par dérision. Un homme attaqué de folie ou qu'on veut taxer de folie.

— Prov. *Il faut l'envoyer à saint Mathurin*. Il est devenu fou. Ce proverbe est fondé sur l'opinion vulgaire que ce saint peut guérir la folie. ‖ *Coquille de saint Mathurin*. La tête. ‖ *Il est fou, il doit une belle chandelle à saint Mathurin.*

MATHURINADE. s. f. Extravagance.

MATHUSALA, et non **MATHUSALEM**. (ét. hébr., *muth*, mort; *shalahh*, il a envoyé; littéral. *il a congédié la mort*). Hist. sacr. Patriarche, fils d'Énoch et père de Lamech, célèbre par sa longévité, naquit vers l'an du monde 687, et mourut en 1656, âgé de 969 ans, selon la Genèse.

— On dit prov. *C'est un Mathusala*. C'est un homme qui a vécu longtemps. ‖ *Vieux comme Mathusala*. Extrêmement vieux.

MATIÈRE. s. f. (du lat. *materia*; fait de *mater*, mère). Phys. Tout ce qui produit ou peut produire sur nos organes un certain ensemble de sensations déterminées; substance impénétrable, pesante, jouissant des trois dimensions qui caractérisent l'étendue; tout ce qui tombe sous les sens, tout ce que nous pouvons voir, toucher, entendre, tout ce qui est coloré, sonore, odorant, savoureux, résistant, doux ou rude au toucher, etc.; l'ensemble des corps au milieu desquels nous vivons. Matière confuse, informe. Matière céleste. La division générale qu'on devrait faire de la *matière*, est *matière* vivante et *matière* morte, au lieu de dire *matière* organisée et *matière* brute. (Buff.) Dieu n'est ni contraint ni embarrassé par la *matière* : il la tourne comme il lui plaît par son droit souverain. (Boss.) La *matière* ne peut être son principe à elle-même, ni encore moins se donner à elle-même le mouvement. (Malebr.) Peut-on concevoir que la *matière* aveugle, par le concours d'un mouvement fortuit, ait pu composer une machine aussi admirable que le monde? (Jaq.) C'est par les talents de l'esprit et non par la force et par les autres qualités de la *matière* que l'homme a su subjuguer les animaux. (Buff.)

— *Matière subtile*. Nom donné par Descartes à un fluide subtil qu'il avait imaginé remplir tout l'espace et influer considérablement sur le mécanisme de l'univers.

— Se dit par opposition à Esprit. S'élever au-dessus de la matière. Être enfoncé dans la matière. Dieu avait au commencement des anges, esprits purs et séparés de toute *matière*. (Boss.) Ceux qui ont le corps grêle, le grossissent d'embourrures; ceux qui ont la *matière* exile, l'enflent de paroles. (Montaigne.)

— *Avoir l'esprit enfoncé dans la matière*. Avoir l'esprit lourd, pesant, matériel. Je lui adressai la parole pour le faire parler et pour sonder son esprit, qui me parut bien enfoncé dans la *matière*. (Le Sage.)

— Ce dont une chose est faite. La matière coûte bien moins que la façon. Bonne matière. Dure matière. Matière solide, molle, combustible, vitrifiable, liquide. Les os ne sont dans le commencement que des filets d'une *matière* ductile. (Buff.)

— *Matières d'or et d'argent*. Les espèces fondues, les lingots, les barres employées à la fabrication des monnaies.

— Manuf. *Matières premières*. Celles qui ne sont point encore mises en œuvre; les productions de la nature. Nous devons toutes ces productions au travail du cultivateur, et nous devons au travail de l'artisan toutes les formes données aux *matières* premières. (Condill.)

— Dans un sens plus général. Toute substance qui entre dans la composition d'un corps.

— Au sens moral, Le sujet sur lequel on parle, on écrit. Belle matière à traiter. Matière sèche, aride, stérile. Approfondir une matière. Épuiser une matière. Entrer en matière. Table des matières. Plus on voit de livres sur une *matière*, plus on peut juger que l'on n'y connaît rien. (St-Évrem.) Je suis le premier en France qui ait débrouillé ces *matières*. (Volt.) En voulant s'éclaircir de bonne foi sur ces *matières*, il s'était enfoncé dans les ténèbres de la métaphysique. (J.-J. Rouss.) Les *matières* de police sont les choses de chaque instant. (Montesq.) Les *matières* de religion ressemblent à ces parties actives qui existent dans tous les corps propres à la fermentation. (Rayn.)

> Le sort qui de l'honneur nous ouvre la carrière,
> Offre à notre constance une illustre *matière*. (Corn.)

> Songez à prendre goût aux plus nobles plaisirs,
> Et traitant de mépris les sens et la *matière*,
> A l'esprit, comme nous, donnez-vous tout entière.
> (Molière.)

— Cause, sujet, occasion. Il n'y a pas là matière à se fâcher, à rire, à plaisanter. Fournir matière à... Donner matière à...

> Je veux que la valeur de ses aïeux antiques
> Ait fourni de *matière* aux plus vieilles chroniques
> (Boileau.)

> Son trépas à nos pleurs offre assez de *matières*
> Sans que j'aille chercher d'[illegible] (Rac.)

— Bot. *Matière verte*. Matière végétative qui se développe dans de l'eau distillée exposée à l'air et à la lumière, ainsi que dans l'eau des puits, des fontaines, des rivières ou de pluie, et jusque dans l'eau salée de la mer. Elle se forme sur les parois des vases, dans la masse du liquide mis en expérience, sur les pierres et autres corps inondés, en y produisant une teinte agréable à l'œil. La matière verte se développe dans la nature entière, partout où la lumière agit sur l'eau; elle pénètre les marais où l'on fait parquer les huîtres, les fossés des grandes routes, les pierres taillées et le bas des vieux murs humides.

— Chim. *Matières animales*. Matières dont les principes ont été unis sous l'influence de la vue d'un animal. ‖ *Matières inorganiques*. Les corps simples et les corps composés dont les principes ont été unis sous l'influence de la vie d'un être organisé. ‖ *Matières organiques*. Matières dont les principes ont été unis sous l'influence de la vie d'un être organisé, soit d'un végétal, soit d'un animal. ‖ *Matières végétales*. Les corps composés dont les principes ont été unis sous l'influence de la vie d'un végétal. ‖ *Matière colorante*. V. PRINCIPE COLORANT.

— Jurispr. *Matière criminelle, civile*. Ce qui donne action au civil, au criminel. ‖ Ce qui constitue un crime, un délit, la matière d'un crime, d'un vol, d'un assassinat. Rien ne rend le crime de lèse-majesté plus arbitraire que quand les paroles en deviennent la *matière*. (Montesq.) ‖ *Matière sommaire*. Affaire qui, d'après sa nature ou la modicité de la somme réclamée, doit être jugée promptement, avec des formalités et une procédure plus simple et moins coûteuse. Les *matières sommaires* sont jugées à l'audience, après les délais de la citation échue, sur un simple acte, sans autres procédures ni formalités. (Code de procéd.)

— Partie qui compose la science du droit; dans ce sens, ce mot s'emploie plus souvent au pluriel. Matière féodale. Matière bénéficiale. Matières commerciales.

— Méd. Substances évacuées par le haut et par le bas. Matières fécales. Matières des vomissements. Matières crues, cuites, indigestes. Matière de la transpiration. ‖ *Matière fécale*. V. EXCRÉMENTS. ‖ *Matières médicales*. Substances que le médecin emploie pour le traitement des maladies ou les différents points de cette science dont il fait l'objet de ses études et de ses méditations. ‖ *Matière médicale*. L'ensemble des moyens que le médecin emploie pour traiter et guérir les maladies. ‖ Dans l'acception limitée par l'usage, la *matière médicale* est cette partie de la médecine qui traite des médicaments sous le rapport de leur origine, de leur préparation et de leurs propriétés. Dans les écrits modernes on a remplacé cette dénomination par celle de *pharmacologie*. ‖ *Matière morbifique*. Matière liquide ou solide qu'on suppose produire les maladies; elle est dite *crue* dans le commencement des maladies; *cuite* ou *en coction* vers leur terminaison. ‖ *Matière peccante*. Liquides ou solides du corps humain altérés et qui produisent les maladies. Cette expression est tombée en désuétude. ‖ *Matière de l'hygiène*. Ensemble des choses dont l'influence bien ménagée ou l'usage convenable, sont propres à concourir à la conservation de la santé. La *matière* de l'hygiène est pour l'homme dans l'état de santé, ce que la matière médicale est pour l'homme dans l'état de maladie. (Dict. des sc. médic.)

— Théol. Le signe, l'action qui constitue le sacrement. L'opposé de Forme. La matière du baptême est l'ablution. La matière de la pénitence, de l'Eucharistie.

— *En matière de.* loc. prép. En fait de. En matière de droit, de théologie. En matière de religion, de finances. En *matière* de guerre la réputation fait tout. (Vaug.) Les inclinations sont libres en *matière* de mots. (Ablanc.) En *matière* de morale nous aimons spéculativement tout ce qui porte le caractère de la sévérité. (Montesq.) Il est très-facile de tromper l'homme en *matière* de religion, et très-difficile de le détromper. (Boiste.) En *matière* de finance, la force le cède à l'opinion. (Id.)

— Syn. comp. MATIÈRE, SUJET. La *matière* est le genre d'objets dont on traite; le *sujet* est l'objet que l'on traite.

— Prov. *Tous corps sont forgés d'une matière.*

MATIGNON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Dinan (Côtes-du-Nord); 1,180 hab.

MATIN. s. m. (de l'it. *mattino*, ou du lat. *matutinum*). Astron. La moitié du jour comprise entre minuit et midi. Une heure du matin. Deux heures, trois heures du matin. Se lever à quatre heures du matin. A quatre heures du *matin* nous vîmes Ouessant. (Las-Cases.)

— Vulgairement, La partie du jour comprise entre le lever du soleil et midi. Et dans un sens plus étendu, Tout le temps qui s'écoule depuis le lever jusqu'au dîner. Matin naissant, pur, frais, humide de rosée, éclatant. Matin brillant, vermeil. Le *matin*, rafraîchi par la rosée, est moins touchant que l'était Daphné les joues couvertes de larmes de joie. (Gessner.) Songez chaque *matin* que vous aurez certainement dans le jour une portion de peine et peut-être de plaisir. (Boiste.) On paye bien cher le soir les folies du *matin*. (F. Bacon.) L'œil du *matin* verra tous les apprêts. (Bernard.) Le lis tout éclatant des feux purs du *matin*. (Michaud.) Parmi ces êtres éphémères se doivent voir des jeunesses d'un *matin* et des décrépitudes d'un jour. (B. de St-P.)

> Sur l'herbe l'on voyait encore
> Briller les perles du *matin* (Amalric.)

> . . . . L'aurore, étincelante et pure,
> Des roses du *matin* colorait la nature. (Colard.)

> Devançant ses feux, le flambeau du *matin*
> Jette au sein des vapeurs un rayon incertain.
> (Laya.)

> Un jour tu subiras notre commun destin :
> Tu seras insensible à la voix du *matin*,
> Et tu t'endormiras au milieu des nuages.
> (Baour-Lormian.)

— Syn. simpl. Point du jour, aurore, matinée. ‖ Périphr. L'aube matinale, les feux du matin, la fraîcheur du matin, le lever de l'aurore, le réveil du jour, la douce haleine du matin, le flambeau du matin, les roses du matin.

— Fam. *Un de ces matins, un beau matin.* Jour, temps non déterminé. J'irai vous voir un de ces matins, un de ces quatre matins. Notre homme un beau *matin* va chercher compagnie. (La Font.)

— Poét. *Le matin de la vie, le matin de son âge, le matin de ses ans, de ses jours*. L'enfance, la jeunesse. Le *matin* de la vie appartient aux amours. (De Bièvre.) Le *matin* de la vie est, comme le matin du jour, plein de pureté, d'images et d'harmonies. (Chateaub.) Au *matin* de ma vie, je vous eusse préféré à tout. (G. Sand.)

> Mais elle était du monde, où les meilleures choses
> Ont le pire destin,
> Et rose elle a vécu ce que vivent les roses,
> L'espace d'un *matin*. (Malherbe.)

— *Le premier matin*. Le premier jour de la vie, le jour de la naissance. Si le noir Scorpion voit ton premier *matin*. (Rosset.)

— *Le matin de l'année*. Le printemps.

> Printemps chéri, doux *matin* de l'année,
> Console-nous de l'ennui des hivers. (Passy.)

— Il s'emploie quelquefois en poésie comme syn. de l'Aurore, du Levant, de l'Orient. On dit *les portes du matin*, comme on dit *les portes de l'orient*.

> O soleil. . . . . .
> Si jadis l'horreur d'un festin
> Fit que de ta route ordinaire
> Tu reculas vers le *matin* (Malherbe.)

> Si le char du soleil aux portes du *matin*
> Promet à la nature un jour pur et serein. (Castel.)

— *Étoile du matin*. La planète de Vénus, appelée aussi *Lucifer*.

> Déjà l'Ida s'éclaire, et de l'astre du jour
> L'étoile du *matin* annonçait le retour. (Delille.)

— Ce mot s'emploie plus généralement sans l'article contracté *au*, après les adverbes *demain* et *hier*. Ainsi on dit *demain matin*, *hier matin*, mais on ne dit pas *hier au matin*, *demain au matin*.

— Iconol. Le Matin est représenté sous la forme d'un jeune homme ailé planant dans les airs, et ayant une étoile sur la tête; il verse d'un vase des gouttes d'eau, image de la rosée, et près de lui voltige une hirondelle.

— Prov. *Rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pèlerin*. Le ciel rouge le soir et blanc le matin présage un beau temps. ‖ *Tel rit le matin qui le soir pleure*. Celui qui est tranquille le matin ne sait ce qui peut lui arriver le soir, tant les entreprises des hommes sont variées et incertaines. ‖ *Il faut se lever bien matin pour le surprendre*. Se dit en parlant d'un homme fin et prudent. ‖ *Qui a bon voisin a bon matin*. Locution proverbiale donnée à tort ici par l'Académie et par Laveaux. V. MÂTIN.

— MATIN. adv. Se lever matin. Déjeuner fort matin, très-matin. Sortir matin, de grand matin. Le monstre quitta la femme plus *matin* que de coutume. (La Font.) Vous avez fort envie d'aller à Grignon. Je sais vos raisons, sans cela je vous dirais qu'il est trop *matin* (c'était au mois de mars), vous trouverez encore la bise en furie. (Mme de Sév.)

> Les coqs, lui disait-il, ont beau chanter *matin*,
> Je suis plus matineux encore. (La Font.)

MÂTIN. s. m. (du bas lat. *massatinus*, chien de la maison; fait de *mansio*, demeure; on écrivait autrefois *mastin*). Mamm. Race de chiens renfermant ceux de ces animaux dont la tête est plus ou moins allongée. Le mâtin est un animal domestique, à grande taille, à queue relevée; son pelage est assez court, d'un fauve jaunâtre, quelquefois blanc et noir; son nez est constamment noir. Quoique de taille assez légère, il est robuste et courageux. Sans être très-caressant, il est attaché à son maître, et le défend avec intrépidité dans le danger. Le mâtin est le protecteur des fermes et des maisons isolées, dont il écarte les loups et autres carnassiers plus petits. Le grand danois, le *mâtin* et le lévrier, quoique différents au premier coup d'œil, ne sont cependant que le même chien. Le grand danois n'est qu'un *mâtin* plus fourni, plus étoffé, le lévrier, un *mâtin* plus effilé, plus poli, et tous deux plus soignés; et il n'y a pas plus de différence entre un chien grand danois, un *mâtin*, et un lévrier, qu'entre un Hollandais, un Français et un Italien. (Buff.) Le petit roquet ose montrer les dents au *mâtin* qui vient flairer sa pâtée. (De Juss.)

> Tous les gens querelleurs, jusqu'aux simples *mâtins*,
> Au dire de chacun, étaient de petits saints.
> (La Font.)

— On dit aussi adjectiv. Un chien mâtin.

— Homme grossier, mal bâti de corps ou d'esprit. C'est un mâtin, un gros mâtin, un vilain mâtin. Ce mot en ce sens est bas et trivial.

— Prov. *Le gros mâtin [illegible] la bonne [illegible] contre [illegible] mâtin n'aima [illegible]* ‖ *[illegible] plus de bâton [illegible] mâtins [illegible] peu.* ‖ *Voilà un [illegible] mâtin, s'il [illegible]*. Cet homme serait bien capable de faire quelque chose s'il voulait travailler. ‖ *Qui a bon voisin a bon mâtin*. Celui qui a un bon voisin, a une bonne et sûre garde.

MATINAGE. s. m. Treill. Courbure des copeaux de treillageurs.

MATINAL, ALE. adj. (rad. *matin*). Qui se lève matin sans en avoir l'habitude, [illegible] hasard. Personne matinale. Il vient [illegible] vous attendre le soleil. La jeunesse des bois [illegible] point si *matinale*. (La Font.) Messieurs, nous ne sommes pas aussi *matinals* que vous. (Genlis.)

— Ce mot marque un rapport, une conve-

nance avec le matin, et semblerait ne devoir se dire qu'en parlant des choses, mais l'usage a prévalu. Rosée matinale. Pluie matinale.

— Qui paraît au point du jour. *L'aube matinale.* L'aurore. L'aube *matinale* commence à blanchir le ciel. (X. de Maistre.) Quelle est celle-ci, qui apparaît comme l'aube *matinale*, belle comme la lune, brillante comme le soleil. (A.-Martin.)

Il ne laisse à la nuit qu'un étroit intervalle,
Entre le crépuscule et l'aube *matinale*. LAMIERRE.

La prière, qui veille en ces saintes demeures,
De l'astre *matinal* nous annonce le cours. LAMARTINE.

— On dit aussi poétiq. *L'étoile matinale*, pour L'étoile du matin.

Dans les beaux jours d'été l'étoile *matinale*
De l'aube au teint vermeil se montre la rivale.
RICARD.

— Qui se fait, qui est fait le matin. Visite matinale. Cette *matinale* promenade du père Alexis ne m'avait pourtant pas frappé comme un fait extraordinaire. (G. Sand.)

— Myth. rom. *Le Père matinal.* Surnom de Janus, considéré comme le dieu du temps.

— Bot. *Fleurs matinales.* Qui s'ouvrent le matin. La chicorée, le pissenlit ont les fleurs *matinales*. (Massey.)

— Syn. comp. V. MATINEUX.

MATINALEMENT. adv. Du matin. Faire une chose matinalement.

MÂTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Mâtiner. S'empl. adjectiv. Chienne mâtinée.

— Gourmandé, maltraité. Les gens qui ont le cœur noble ne veulent pas être *mâtinés*. (Sarras.)

MÂTINEAU. s. m. (dimin. de *mâtin*). Petit mâtin.

Lui, berger, pour plus de ménage,
Aurait deux ou trois *mâtineaux*,
Qui lui dépensant moins veilleraient aux troupeaux.
LA FONTAINE.

MATINÉE. s. f. (rad. *matin*). La partie de la journée qui s'écoule depuis le point du jour jusqu'à midi. Fraîche, délicieuse matinée. Belle matinée. Longue, courte matinée. Matinée pluvieuse, froide. Travailler toute la matinée. Ne déjeuner que dans la matinée. Passer la matinée à lire, à dormir, à jouer. La *matinée* se passait dans ce cruel exercice. (Boss.) Par une belle *matinée* du mois d'août, un jeune paysan venait chercher sa prétendue à la ferme de son futur beau-père. (Chateaub.)

— Fig. La matinée de la vie. Tout le plaisir des jours est dans leur *matinée*. (Malherbe.)

— *Dormir la grasse matinée.* Dormir bien avant dans le jour.

On vit avec horreur une mouse efféminée
Dormir chez un greffier la grasse *matinée*. BOILEAU.

Ah! que c'est chose belle et fort bien ordonnée,
De dormir dans un lit la grasse *matinée*. RÉGNIER.

— Prov. *De grasse matinée robe déchirée.* Les paresseux n'amassent jamais rien.

MÂTINEMENT. adv. A la manière des mâtins. Aboyer mâtinement. Le chien aboyait si fort et si *mâtinement* qu'il m'en déplut. (Guzm. d'Alf.)

MÂTINER. v. a. 1re conj. (rad. *mâtin*). Se dit proprement d'un mâtin ou d'un autre chien qui couvre une chienne de plus belle race.

— Fig. S'est dit pour Maltraiter de paroles, gourmander. Qu'un homme seul *mâtine* cent mil villes, et les prive de leur liberté, qui le croirait, s'il ne faisait que l'ouïr dire, et non le voir? (Ét. de la Boétie.)

— Fig. Se dit aussi d'une femme qui s'est mariée à un homme indigne d'elle. Cette expression est triviale.

MATINES. s. f. pl. (rad. *matin*). Liturg. La première partie de l'office canonial, qui se chante ou se récite la veille, ou à minuit, ou bien encore le matin. C'est pour cela que les matines ont été nommées indifféremment, *vigiles*, *office nocturne* ou *heures matinales*. Dans l'office des dimanches et des fêtes, les *matines* sont ordinairement divisées en trois nocturnes, composés chacun de trois psaumes, de trois antiennes, de trois leçons. Le frater s'en ira bientôt à sa brigade et de là à *matines*. (Mme de Sév.) Ces pieux fainéants faisaient chanter *matines*. (Boil.)

Les cloches dans les airs de leurs voix argentines
Appelaient à grand bruit les chantres à *matines*.
BOILEAU.

— Hist. *Matines parisiennes.* Le massacre des huguenots, autrement nommé la Saint-Barthélemy, dont le signal était le premier coup de matines, à minuit. ‖ *Matines de Moscou.* Massacre de tous les Polonais adhérents au prince Démétrius, qui fut tué à Moscou le 27 mai 1606, à l'heure de matines.

— Liturg. Livre d'église contenant les prières du matin, et surtout l'office de la Vierge.

— Prov. On dit qu'*un homme est étourdi comme le premier coup de matines*, parce qu'on est à demi endormi quand ce premier coup sonne. ‖ *Matines bien sonnées sont à demi dites.* Les choses bien préparées se font facilement. ‖ *Dangereux comme le retour de matines.* Se disait d'une chose fort à craindre, par allusion à la Saint-Barthélemy, qui commença lorsque les cloches sonnèrent matines. *Après matines va-t-on chanter Te Deum?* ‖ *Commencer matines par tousser et souper par boire.* Messieurs, on dit que *matines* commencent par tousser et souper par boire. (Rab.)

— *Chanter le magnificat à matines.* V. MAGNIFICAT.

— *Le retour est pis que matines.* La suite d'une mauvaise affaire est pire encore que le commencement.

— Régnier, en parlant des gens entêtés de leurs ouvrages, a dit proverbialement qu'ils s'imaginent,

Que portés à l'église ils valent des *matines*,
Tant, selon leurs discours, leurs œuvres sont divines.

MATINEUX, EUSE. adj. (rad. *matin*). Qui a l'habitude de se lever matin. Artisan matineux. Ouvrier matineux. Personne matineuse. Coq matineux.

Le cerf léger bondit le long d'une clairière,
Et regarde souvent le berger *matineux*,
Qui sort, avec la paix, de son humble chaumière.
LÉONARD.

Heureux qui de l'aïeis respirant tous les charmes,
Va surprendre l'Aurore à ses premières larmes,
Et, d'un pied *matineux* effleurant le gazon,
De l'oiseau qui s'éveille entend le premier son!
LEBRUN.

— Se dit aussi en poésie des choses. L'alouette aux *matineux* concerts. (Parny.)

— Syn. comp. MATINEUX, MATINAL, MATINIER. *Matineux* ne se dit que de ce qui a l'habitude de se lever matin, *matinal*, de ce qui se lève matin par hasard, et non par habitude; *matinier*, de ce qui a rapport au matin, et ne se dit que dans l'acception citée.

— C'est donc à tort que les poètes surtout emploient le mot *matinal* pour *matineux*. C'est ainsi qu'ils disent le coq matinal, l'hirondelle matinale, etc.

En vous voyant, le beau Céphale
Croit voir l'objet de son amour,
Et l'hirondelle *matinale*,
S'étonne d'annoncer le jour. DE BERNIS.

MATINIER, IÈRE. adj. (rad. *matin*). Qui appartient au matin. Se dit dans cette locution, *l'étoile matinière*.

MATINIER. s. m. Chantre, chapelain à gages. ‖ Partie de l'office que l'on chante à matines.

MATINUS. Géogr. anc. Montagne de l'Apulie, au pied de laquelle on trouvait beaucoup de forêts de buis, fréquentées par les abeilles.

MATIR. v. a. 2e conj. (rad. *mat*). Bijout. Faire paraître des ornements polis ou brunis sur un fond mat, c'est-à-dire sur un fond sablé régulièrement, qui fait alors ressortir l'ornement, qui reste seul poli et se détache parfaitement.

— Arqueb. Faire disparaître la raie que l'on aperçoit en regardant deux pièces de fer jointes et soudées ensemble. Pour cela, on met la pièce dans l'étau, et en frappant à petits coups avec le marteau sur la tête du matoir, on parvient facilement à *matir* la pièce, et par ce moyen à masquer ou cacher la jonction des deux pièces. (Lenorm.)

— Absol. Lorsqu'on est satisfait de cette empreinte, on le trempe, on le revient violet, et l'on s'en sert pour *matir*. (Lenorm.)

MATISE ou **MATISIE.** s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, irrégulières, de la famille des malvacées comprenant la *matise en cœur*, arbre d'environ 4 mètres de hauteur, qui croît dans les vallées chaudes et humides de l'Amérique méridionale, et dont le fruit a le goût de l'abricot.

MATITE. s. f. (par altér. du gr. μαστός, mamelon). Minér. V. MASTITE.

MATLAZAHUATL. s. m. Méd. Nom mexicain d'une maladie épidémique extrêmement meurtrière, qui attaque spécialement les Indiens de la Nouvelle-Espagne, et qui est la plus grande cause de la dépopulation de ce pays.

MATO-GROSSO. Géogr. V. MATTOGROSSO.

MATOIR. s. m. (rad. *mat*). Techn. Outil qui sert à matir. Chez l'arquebusier, le matoir est un petit ciseau en acier qui n'est pas aigu, mais bien trempé. Le ciseleur, le graveur, l'orfèvre en grosserie ont aussi leurs matoirs, qui ne sont pas faits de la même manière. Lorsqu'on désire avoir un *matoir* qui présente un sablé plus rare et plus clair, on prend l'acier préparé et mou, et l'on frappe à coups de marteau sur un grès dur. (Lenorm.)

— Chem. de fer. Marteau qui sert à river les clous ou boulons en les refoulant sur eux-mêmes, lorsqu'ils sont chauffés à une haute température.

MATOIS, OISE. adj. (rad. *mate*). Rusé, fin. Homme matois. Enfant matois. Vieillard matois. Personne matoise.

Sur la branche d'un arbre était en sentinelle
Un vieux coq adroit et *matois*. LA FONT.

— subst. C'est un matois. C'est une matoise. Je les soupçonne d'être deux *matoises* d'autant plus raffinées, qu'elles affectent plus de simplicité. (Le Sage.)

MATOISEMENT. adv. En matois.

MATOISERIE. s. f. (rad. *matois*). Fourberie, ruse. Ce mot est familier et très-peu usité.

Mais d'où vient qu'au renard Ésope accorde un point
C'est d'exceller en tours pleins de *matoiserie*.
LA FONTAINE.

MATON. s. m. Ce qui est caillé en grumeaux. Sauce en matons.

MATOU. s. m. Chat entier. Ne voulez-vous pas faire taire ce petit fripon de *matou*? (Mme Deshoulières.) Maudit soit le *matou*! (Le Sage.)

— Fig. et pop. Homme désagréable par la figure et par le caractère. C'est un matou, un vilain matou.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un pimélode de la Caroline.

MATOUR. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Mâcon (Saône-et-Loire); 2,330 hab.

MATOURÉE. s. f. ou **MATOURÉ.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières, de la famille des personnées, comprenant la *matourée des prés*, vulgairement *basilic sauvage*, plante herbacée qui s'élève à la hauteur d'un mètre environ, à fleurs solitaires, bleuâtres, et qui croît dans les terrains humides de l'île de Cayenne.

MATRACA. s. m. (mot espagnol). Roue garnie de marteaux de bois. ‖ Instrument de musique espagnole fait en bois.

MATRALES. s. m. pl. Ant. rom. Fête de Matuta ou d'Ino, que les dames romaines célébraient le 11 juin.

MATRAMEAUX. s. m. pl. Pêch. Nom donné à Bordeaux à des filets nommés ailleurs *folles*.

MATRAS. s. m. (pr. *ma-trâss*; du lat. *matracium*, fait de *mater*, mère, à cause de la ressemblance du ventre de ce vase avec le ventre d'une mère). Vase de verre à long col, dont le corps rond ou ovoïde contient une demi-livre, jusqu'à plusieurs livres de liquide, et est parfois surmonté de tubulures. Matras tubulés. ‖ On se sert de matras dans plusieurs opérations de chimie et de pharmacie.

— Techn. Outil de savonnier servant à fermer ou à ouvrir le canal ou l'épine de la chaudière.

— Trait de ces grosses arbalètes qui se bandent avec des ressorts.

— Expr. prov. *Être comme un matras désempenné.* Être dépourvu de l'aplomb nécessaire.

MATRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Matrasser. S'empl. adjectiv. Mon cher pays, tu as été *matrassé* sous les cruels efforts d'une ligue importune. (***)

MATRASSER. v. a. 1re conj. (rad. *matras*, ancien trait d'arbalète). S'est dit pour Assommer de coups. ‖ Fig. Ébaucher. J'ai à la hâte *matrassé* grossièrement ce crayon de la réformation de l'État. (N. Pasquier.)

MATRÈME. s. f. Polyp. Genre de polypiers fossiles, de la famille des tubiporites.

MATRICAIRE. s. f. (du lat. *matricaria*, fait de *matrix*, matrice, parce qu'elle est employée dans les douleurs de matrice). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs composées, de la famille des corymbifères.

MATRICAUX. adj. m. pl. (du lat. *matrix*, matrice). Méd. Se dit des remèdes propres aux maladies de matrice. Peu usité.

MATRICE. s. f. (du lat. *matrix*, fait de *mater*, mère). Anat. Viscère creux destiné à servir d'asile ordinaire au fœtus, et à lui fournir les fluides nécessaires à sa nutrition jusqu'au terme de l'accouchement. Il est situé dans le petit bassin, derrière la vessie, devant le rectum, au-dessous des circonvolutions de l'iléon, au-dessus du vagin. Sa situation est oblique, de sorte que son fond est en haut, et son col en bas et un peu en avant. La matrice est fort petite à la naissance et dans les premières années de la vie; elle se développe presque tout à coup à l'époque de la puberté, et continue de croître jusqu'à l'âge adulte. Elle diminue un peu de volume après la cessation des règles, mais prend de l'accroissement pendant la grossesse et dans certains cas de squirrhe. Matrice simple. Matrice double. Orifice interne, externe de la matrice. Col de la matrice. Veines, artères de la matrice. Irrégularité de la matrice. Ligaments de la matrice. Imperforation, oblitération de la matrice. Amputation de la matrice. Renversement, déplacement, descente de la matrice. Hydatides de la matrice. Maladies de la matrice. Inflammation de la matrice. Polypes de la matrice. Cancer de la matrice.

— On emploie aussi ce terme en parlant des animaux. La matrice d'une jument, d'une chatte.

— Bot. *Matrice de girofle.* Le fruit du girofier parvenu à sa maturité.

— Contrib. ind. *Matrices des contributions.* Les rôles à souche servant à vérifier les erreurs commises sur les bordereaux envoyés aux contribuables. Les rôles-matrices.

— Fond. Moule dans lequel on fond les caractères d'imprimerie.

— Mamm. Table munie de deux chevilles de bois saillantes, sur laquelle on fait les rôles de tabac.

— Métrol. Étalons ou originaux des poids et mesures qu'on garde dans toutes les mairies.

— Minér. On donne quelquefois ce nom, dans les filons métallifères, aux parties qui ne sont pas métalliques, par suite de l'ancien préjugé que les métaux s'engendraient au milieu d'elles.

— Monn. *Matrice primitive.* Morceau d'acier sur lequel a été gravée primitivement l'empreinte d'une monnaie.

— Techn. Dessin quelconque, en creux ou en relief, destiné à reproduire des dessins pareils en plus ou moins grand nombre. Les tarauds-mères, ou *matrices*, sont ceux à l'aide desquels on fait les coussinets des filières, qui reproduiront ensuite à volonté des vis semblables aux mères par l'inclinaison du filet. (Dict. de l'ind.) Carré d'acier qui porte gravées en creux des figures ou des inscriptions, et qui sert à frapper les médailles et les pièces de monnaie. ‖ Poinçon, mollette servant pour la gravure des cylindres et des planches à imprimer les toiles, le papier peint. ‖ Moule dont on se sert pour frapper des ornements de métal ou pour les redresser.

— MATRICE. adj. f. *Église matrice.* Celle qui est considérée comme la mère de quelques autres Églises.

— *Couleurs matrices.* Les couleurs simples servant à composer les autres. On distinguait autrefois cinq couleurs matrices : le rouge, le blanc, le bleu, le fauve ou couleur de racine, et le noir.

— Fr.-maçonn. *Loge matrice* ou *loge mère*. Celle qui en a fondé plusieurs autres.

— Fig. *Langue matrice.* Celle qui n'est dérivée d'aucune autre langue, et dont d'autres sont dérivées. Le grec est une langue matrice. L'arabe et le sanscrit sont des langues matrices.

MATRICIDE. s. m. (ét. lat., *mater*, mère; *cædo*, je tue). Crime de celui, de celle qui tue sa mère. Commettre un matricide.

— s. des 2 g. Celui, celle qui tue sa mère, qui commet un matricide. Nous confessons qu'en notre ville, jadis, il y a eu un parricide, et en Argos un *matricide*. (Amyot.)

MATRICULAIRE. adj. des 2 g. Admin. Qui est porté sur la matricule. Officier matriculaire. Procureurs matriculaires.

— s. m. Officier chargé du soin de conserver les matricules.

— Hist. *Contingent matriculaire.* Contingent que chaque État de l'Empire devait fournir d'après l'inscription sur la matricule.

MATRICULE. s. f. Grand registre sur lequel sont inscrits les noms et prénoms des soldats à mesure qu'ils entrent au corps, leur numéro d'ordre, le lieu et la date de leur naissance, et leur signalement complet. Ce registre indique aussi le passage d'un corps à un autre, les condamnations infamantes, les désertions, etc.

— Le registre, la liste, le rôle sur lequel on écrit le nom des personnes qui entrent dans certaines sociétés ou compagnies. Demeurez, vous dis-je; je veux au moins avoir un avocat à mon audience; si vous sortez, je vous raye de la *matricule*. (Brueys.)

— Inscription sur la matricule. Le jour de sa matricule. Payer son droit de matricule.

— Extrait de la matricule délivré à la personne qui est inscrite, afin qu'elle puisse prouver son inscription. Montrer sa matricule. Délivrer la matricule d'une personne.

— Hist. *Matricule de l'Empire.* Dénombrement des princes et des États qui ont séance aux diètes de l'Empire.

— On dit aussi adjectiv. *Le registre matricule.* Les registres *matricules* sont faits en double expédition. (Sicard.) Les officiers ont aussi un registre *matricule* particulier, sur lequel figurent toutes les mutations qu'ils ont éprouvées depuis leur entrée au service. (Id.)

MATRICULIER, ÈRE. s. Anc. cout. Mendiant, mendiante appartenant à une paroisse, et dont le nom était inscrit sur une matricule.

MATRIE. s. f. (du lat. *mater*, mère). Plutarque prétend qu'on devrait dire *matrie* plutôt que patrie, parce que nous devons plus de reconnaissance à nos mères qu'à nos pères.

MATRIMOINE. s. m. Jurispr. Bien qui provient du côté de la mère.

MATRIMONIAL, ALE. adj. (du lat. *matrimonium*, mariage). Qui appartient au mariage. Cause matrimoniale. Question matrimoniale. Convention matrimoniale. Bien matrimonial. Droit matrimonial. Notre politique *matrimoniale*. (Courr. fr.) Ces Orientaux, qui épousent tant de femmes, ont sans doute la vertu *matrimoniale* du plus haut étage. (Montesquieu.)

— Hist. rom. *Tables matrimoniales.* Se disait des contrats de mariage.

MATRIMONION. s. m. (du lat. *matrimonium*, mariage). Mariage. Mot burlesque forgé par Molière.

Quelque autre, sous l'espoir du *matrimonion*,
Aurait ouvert l'oreille à la tentation.

MATRISSAGE. s. m. Techn. Opération par laquelle on restitue de l'humidité au papier qui a été séché trop rapidement.

MATRISYLVA. s. m. Bot. Nom donné au muguet des bois.

MATROLOGUE. s. m. (ét. gr., μήτηρ, mère; λόγος, discours). Anc. jurispr. Registre sur lequel on a soin d'écrire tout ce qui regarde et concerne une ville, une compagnie, une communauté.

MATRONAL, ALE. adj. Bot. Se dit des plantes qui ont de belles fleurs et du parfum. Le rosier est une plante matronale.

MATRONALES. s. f. pl. (du lat. *matrona*, dame). Hist. rom. Fête célébrée avec autant de pompe que de plaisir par les dames romaines, aux calendes de mars.

MATRONE. s. f. (du lat. *matrona*, fait de *mater*, mère). Femme qui pratique les accouchements. Cette acception est maintenant inusitée.

— Prat. Sage-femme que les juges désignent pour visiter une autre femme, dans certains procès où son rapport ou celui d'un accoucheur devient nécessaire pour qu'ils puissent prononcer leur jugement.

— Une *matrone romaine.* Une dame romaine. Chez les Romains, une sorte de vénération était

attachée à ce titre de *matrone*, qui désignait de la sagesse et de la gravité.

— Par plaisant. Femme d'un certain âge qui a de la gravité. Rechercher les matrones. Se plaire avec les matrones. Respectable matrone.

— Par déris. Femme qui tient une maison de prostitution.

— Divinité tutélaire des contrées et des villes. Les matrones gabiennes.

— Myth. Nom de Junon, protectrice des femmes en état de devenir mères. || Surnom des Parques.

MATRONÉE. s. f. ou **MATRONIQUE.** s. m. (du lat. *matronæum*). Anc. cout. Lieu destiné autrefois aux femmes dans les églises, et séparé de celui des hommes.

MATROON. s. m. Anc. mus. Air de flûte que l'on croit avoir été inventé par Marsyas.

MATSCHEWITZ. Géogr. Village de la Pologne, dans la Masovie, célèbre par une bataille gagnée par les Russes sur les Polonais, le 4 octobre 1794.

MATSURI. s. m. Myth. Fête des bannières, consistant en processions et représentations dramatiques, mêlées de danses et de chants.

MATTA. s. m. Relat. Idole monstrueuse adorée à Negrakut, dans la province de Lahore.

MATTABAS. s. m. Anc. comm. Espèce de drap d'or. || On disait adjectiv. *Du drap d'or mattabas*.

MATTAIRE. s. m. (du lat. *mattarius*). Hist. relig. Secte manichéen qui se couchait sur des nattes. || Par extens. Homme qui couche sur une natte de jonc.

MATTAMORE. s. m. Agric. V. SILO.

MATTARO. s. m. Métrol. Unité de poids de Tripoli.

MATTE s. f. Métall. Substance métallique chargée de soufre, qui résulte de la première fonte d'une mine qui a été traitée dans le fourneau de fusion. Matte de cuivre. Matte de plomb.

— Écon. domest. Nom donné aux environs de Paris au lait caillé.

— Pêch. *Matte de thons*. Se dit en Provence d'un banc de thons.

— Bot. Un des noms du thé du Paraguay.

MATTEAU. s. m. Techn. Assemblage d'écheveaux de soie réunis par une ficelle nouée.

MATTÉES. s. f. pl. Hist. anc. Chez les anciens, Service composé de mets délicats hachés et assaisonnés d'épices.

MATTEGAU. s. m. Mar. V. MATAGAU.

MATTELIN. s. m. Comm. Espèce de laine que l'on tire du Levant.

MATTER. v. a. 1re conj. V. MATER.

MATTHIAS. Empereur d'Allemagne, fils de Maximilien II et frère de Rodolphe II, succéda à ce dernier le 13 juin 1612; persécuta les protestants de Bohême par une guerre qui dura 30 années; il mourut de chagrin, à l'âge de 62 ans, et n'en pas voir le terme.

— MATTHIAS CORVIN. Roi de Hongrie au milieu du XVe siècle, fut l'un des hommes les plus remarquables de son temps, comme prince, comme législateur et comme guerrier.

MATTHIEU (Saint). L'un des douze apôtres et des quatre évangélistes, était fils d'Alphée, Galiléen, et demeurait à Capharnaüm, lorsque Jésus-Christ passant devant sa demeure lui enjoignit de le suivre. On croit qu'après avoir prêché pendant quelques années l'Évangile en Judée, il passa en Perse ou chez les Parthes, où il souffrit le martyre. Il avait écrit l'Évangile qui porte son nom vers l'an 36 de J.-C. Le texte grec, à défaut de l'hébreu qui est perdu, tient aujourd'hui lieu de l'original.

— MATTHIEU (Pierre). Né en 1563 à Salins, fut nommé historiographe de France par Henri IV; mort en 1621. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages historiques.

— MATTHIEU PARIS. Historien anglais du XIIIe siècle, religieux du monastère de Saint-Albân. Il fut chargé par le roi Henri III de faire une histoire d'Angleterre. On a aussi de lui une Histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à Guillaume le Conquérant.

— MATTHIEU DE WESTMINSTER. Bénédictin de l'abbaye de Westminster, au XIVe siècle, composa en latin une chronique générale depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 1307.

MATTHIEU (SAINT-). Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Rochechouart (Haute-Vienne); 2,200 hab.

MATTHIOLE. s. f. (d'un nom propre). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des crucifères, comprenant plusieurs espèces, entre autres la matthiole elliptique, la matthiole acaule, la matthiole fluette, la matthiole toruleuse, la matthiole odorante.

MATTHISSON (Frédéric de). Poète lyrique allemand, né le 23 janvier 1761, à Hohendodeleben, près de Magdebourg; mort à Wœrlitz, le 12 décembre 1831.

MATTIA. s. m. Bot. Genre établi pour la cynoglosse. V. CYNOGLOSSE.

MATTO-GROSSO. Géogr. Province du Brésil, bornée au N. par celle de Para, au S. par celle de San-Paolo, le Paraguay et le Rio de la Plata, à l'O. par le Pérou et la Bolivia, à l'E. par la province de Goyaz. Sa population est de 120,000 hab. Capit., Villa-Bella.

MATTOIR. s. m. Techn. V. MATOIR.

MATTOIS. s. m. Bœuf né en Auvergne, et engraissé dans le ci-devant Poitou.

MATTON. s. m. Constr. Grosse brique qui sert au pavage.

— Agric. Syn. de Nourteau.

— Cord. Dans les corderies, Nœud, bourre, petit amas de duvets, qui se rencontre dans quelques parties d'un cordage.

MATUDILHADON. s. m. Agric. Machine avec laquelle on sépare la filasse de la chènevotte du chanvre, dans le midi de la France.

MATUTI. s. m. Mesure de liquides en usage dans quelques villes de Barbarie.

MATURATIF, IVE. adj. (du lat. *maturare*, faire mûrir). Pharm. Qui a la propriété de hâter la formation du pus dans les tumeurs et dans les plaies. Médicament maturatif. Fomentation maturative. Cataplasme maturatif.

— subst. Stimulant qui agit en excitant les propriétés vitales et en ranimant l'action des parties qui manquent de force. Un maturatif. Des maturatifs. Maturatif émollient. Maturatif excitant. Les *maturatifs* émollients s'appliquent sous forme de fomentation, de cataplasme et d'onguent. (Petit.)

MATURATION. s. f. (pr. *ma-tu-ra-ci-on*; du lat. *maturatio*; fait de *maturare*, faire mûrir.) État d'une chose qui mûrit, progrès d'un fruit ou d'une graine vers la maturité. Certains fruits, loin du soleil, cru indispensable à leur *maturation*, mûrissent pourtant et vous surprennent un matin, à un endroit infréquenté du verger. (L. Gozlan.) La *maturation* est un véritable acte de la vie, elle suppose un certain concours d'actions, tantôt naturel, comme la *maturation* des fruits pour les plantes et les germes pour les animaux, et tantôt provoqué accidentellement, comme la *maturation* des tumeurs froids ou inflammatoires. (Petit.)

— Écon. domest. Coction que l'on fait subir aux fruits cueillis avant leur maturité, pour les rendre mangeables.

— Pathol. Progrès successif d'un abcès vers la maturité.

— Chim. Épuration du métal.

MÂTURE. s. f. (rad. *mât*). Mar. Nom collectif qui comprend l'ensemble des mâts. La mâture d'un vaisseau, d'une frégate. La mâture d'une chaloupe. La mâture de ce vaisseau est excellente.

— Atelier dans lequel on confectionne et l'on prépare les mâts, les vergues, les hunes, etc.

— Bois propre à faire les mâts. On nomme ainsi les arbres de pin et de sapin que l'on réunit dans un arsenal maritime pour servir à la confection des mâts. Les forêts du Nord fournissent le meilleur bois de mâture. Faire venir de la mâture du Canada. On ne connaît pas sur la terre de contrée plus riche en *mâture* et en bois de construction. (Rayn.)

— Art de mâter les vaisseaux. Ce constructeur entend bien la mâture.

MÂTURIER s. m. (rad. *mât*). Mar. Syn. de Mâteur.

MATURIN. Géogr. Département de la Colombie, l'un des quatre qui forment la république de Venezuela, borné au N. par la mer des Antilles, au S. par l'Orénoque, à l'E. par l'Océan Atlantique, à l'O. par le département de Venezuela; 250,000 hab. Capitale Cumana.

MATURITÉ. s. f. (du lat. *maturitas*; fait de *maturare*, mûrir). Bot. État des fruits et des graines qui sont arrivés à leur entier développement. Parfaite maturité. Maturité précoce. Ce fruit ne viendra pas à maturité. Ce fruit est à son point de maturité. La chaleur est une des causes qui déterminent le mieux la *maturité*; car elle tend particulièrement à faire développer dans les péricarpes la matière sucrée. (Lemonn.)

> De ce faîte des cieux où cet astre est monté,
> Descendent l'abondance et la *maturité*,
> L'une et l'autre en nos champs [illegible]
> (DELILLE.)

— Époque à laquelle les fruits deviennent mûrs.

— Pathol. État d'un abcès dans lequel le pus est entièrement développé.

— En term. de brasserie, on dit que *le levain est en maturité*, lorsque la mousse de la fermentation commence à s'affaisser.

— Fig. Se dit des choses parvenues à leur terme, à leur point de perfection complète. La maturité d'une affaire. La maturité de l'âge. La maturité d'un jugement. Maturité de style. La sagesse n'attend pas en elle la *maturité* de l'âge. (Fléch.) Chaque chose a son point de *maturité*. (Volt.) Il mourut au plus haut point de sa valeur, et dans la *maturité* de sa sagesse. (Fléch.) Les affaires ont un point de *maturité* qu'il faut attendre, et qu'il est dangereux de prévenir. (Nivern.)

— *Avec maturité*. Avec jugement, réflexion, circonspection. Au lieu d'aller légèrement dans cette affaire, il faudrait y procéder avec maturité.

MATURNE. s. f. Entom. Papillon d'Europe.

MATUTA. Myth. lat. La même, chez les Romains, que Leucothée ou Ino chez les Grecs. On la confond quelquefois avec l'Aurore.

— Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes, famille des brachyures, tribu des nageurs. Se trouve dans les mers des Indes et à la Nouvelle-Hollande.

MATUTINAIRE. s. m. Liturg. Livre qui contient l'office de matines.

MATUTINAL, ALE. adj. Qui se fait le matin, qui appartient au matin. *Matinal* est beaucoup plus usité.

MATZOU. Myth. Divinité chinoise représentée ordinairement avec deux filles dévotes à ses côtés, qui soutiennent sur sa tête une espèce de dais.

MAU. (du lat. *malus*, mauvais). Vieux mot qui a signifié Mauvais, et qui se retrouve dans certains mots, comme dans Maussade, maucontent, etc.

MAUBÈCHE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux échassiers de la famille des scolopacidés, comprenant deux espèces, la *grande maubèche grise*, de la taille d'une bécassine, et la *petite maubèche grise*, de moitié plus petite que l'autre espèce; celle-ci a le dessus et le dessous du corps de la même couleur, et des nuages gris sur la poitrine. Les *maubèches* vivent en troupes, et habitent les bords de la mer, où elles courent sur le sable avec beaucoup de vitesse. (Baudrill.)

MAUBERT (Place). Place située au centre d'un des quartiers les plus populeux de Paris, le quartier Saint-Victor.

— Prov. *Faire des compliments de la place Maubert*. Dire des paroles grossières; s'exprimer dans un langage trivial et populaire.

MAUBEUGE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Avesnes (Nord); 6,250 hab.

MAUBOIS. s. m. Comm. Sorte d'étoffe pour habits d'hommes qui se fabrique à Lyon.

MAUBOUGE. s. m. Droit cout. Impôt sur les boissons qui entraient ou que l'on brassait dans les lieux où il y avait foire et marché.

MAUBOURGUET. Géogr. Ch.-l. de cant., arrondissment. de Tarbes (Hautes-Pyrénées); 1,740 hab.

MAUBUÉ, ÉE. adj. Vieux mot qui signifiait Mal lavé, qui lave mal. La rue Maubuée, à Paris, en avait pris son nom.

MAUCAUD. s. m. ou **MAUCAUDÉE.** s. f. Métrol. Ancienne mesure de superficie.

MAUCE. s. f. (par corrupt. de *mauve*). Ornith. V. MAUVE.

MAUCERG. s. m. Agric. Nom vulgaire donné à l'ellébore pied de griffon.

MAUDIRE. v. a. 4e conj. irrég. (de *mal*, et *dire*). *Je maudis, tu maudis, il maudit, nous maudissons, vous maudissez, ils maudissent. Je maudissais. Je maudis, nous maudîmes. Je maudirai. Je maudirais. Maudis, maudissons, maudissez. Que je maudisse, que tu maudisses, qu'il maudisse, que nous maudissions, que vous maudissiez, qu'ils maudissent. Que je maudisse, qu'il maudît. Maudissant. Maudit, maudite.* Faire des imprécations contre quelqu'un ou quelque chose. Maudire sa destinée. Il maudit le jour de sa naissance. On a vingt-quatre heures pour maudire ses juges. Et *maudissant* vingt fois le démon qui m'inspire. (Boil.)

— En parlant de Dieu, Réprouver, abandonner. Dieu a maudit toute cette génération. L'Éternel, dans sa justice, a maudit le méchant.

— SE MAUDIRE. v. pron. et récip. Maudire soi. Les méchants se maudissent entre eux.

MAUDISSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être maudit, qui est digne d'être maudit. Homme maudissable. Personne maudissable. Peu usité.

> Les enfers... [illegible] leurs sinistres voûtes,
> [illegible] dans les eaux infernales,
> [illegible] *maudissable* cours.
> (J. BAIF.)

MAUDISSON. s. m. Vieux mot qui s'est dit pour Malédiction, et qui s'emploie quelquefois encore dans le style léger. De *maudissons* lardant sa patenôtre. (Volt.) De *maudissons* lardait ses oremus. (J.-B. Rouss.)

> Invectives, gros mots, injures, *maudissons*,
> Ce n'est que menu grain, nous n'en [illegible]
> ([illegible])

MAUDIT, ITE. part. pass. du v. Maudire. S'empl. adjectiv. Il prend les deux prépositions *de* et *par*. Cette race a été maudite de Dieu ou par Dieu. O mon Dieu, vous avez menacé les superbes, et ceux qui s'écartent de votre loi sont *maudits*. (La Harpe.)

— Exécrable, détestable, très-mauvais. Un temps maudit. Dans ce sens il précède ordinairement le substantif. Un maudit chemin. Un maudit pays. Un maudit métier. Cette crainte *maudite* m'empêche de dormir, sinon les yeux ouverts. (La Font.)

— *Terre maudite*. Terre stérile. Car la vie sans amour, c'est un champ aride, c'est une terre *maudite* que la pluie ni la rosée ne fécondent jamais. (Alph. Karr.)

— On dit aussi exclamativ. Maudit soit l'importun!

> *Maudit* soit le premier dont la verve insensée
> Dans les bornes d'un vers renferma sa pensée. (Boil.)

— Anc. prat. Ce qui est avancé mal à propos par un avocat dans un plaidoyer.

MAUDUYTA. s. m. Bot. Arbre de la famille des [illegible].

MAUGÈRE. s. f. Mar. Morceau de cuir cloué [illegible] des dalots de l'avant les plus rapprochés [illegible], pour en fermer l'ouverture. || Conduit de cuir ou de toile goudronnée par où l'eau s'écoule du vaisseau dans la mer.

MAUGICIO. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montpellier (Hérault); 1,700 hab.

MAUGIROU. s. m. Agric. Espèce de prune.

MAUGREBIN, INE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Barbarie. || Qui appartient à la Barbarie ou à ses habitants.

MAUGREBLEU. Interj. Espèce de juron. *Maugrebleu* du geste! (Piron.)

MAUGRÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Maugréer. S'empl. adjectiv.

MAUGRÉER. v. a. 1re conj. (rad. *mauvais*, et *gré*). Détester, jurer, faire des imprécations. Ils les *maugréent* en leur cœur, et les ont en horreur plus étrange que les bêtes sauvages. (Estienne de la Boétie.)

> Un chacun d'eux, laidement ajusté,
> S'en retournait sur un brancard porté,
> En *maugréant* et Jeanne et sa fortune.
> (VOLTAIRE.)

— Absol. Bien vite il sut jurer et *maugréer*. (Gresset.)

MAUGRÉEUR. s. m. Celui qui maugrée, qui blasphème. Vieux et inusité.

MAUHLIA. s. m. Bot. Syn. de Massone.

MAULE. Géogr. Province du Chili, borné au N. par celle de Colchagua, au S. par celle de la Concepcion, à l'O. par le grand Océan et à l'E par la Cordillère des Andes, 58,000 hab. Capitale, Cauquenès. Les habitants de cette province ont le teint noir, le front sombre, le caractère sauvage et perfide.

MAULÉON. Géogr. Chef-l. d'arrondissement des Basses-Pyrénées, à 840 kilom. de Paris; 1,150 hab.

MAULÉON-BAROUSSE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées); 850 hab.

MAULIN. s. m. (du lat. *maulinus*, de Maule. animal ainsi nommé parce qu'il a été découvert dans la province de Maule, au Chili). Mamm. Espèce de rongeur indéterminé, du double plus grand que la marmotte, dont il a le pelage: il en diffère en ce qu'il a les oreilles plus pointues et le museau plus allongé. Ses dents sont, pour le nombre et la disposition, égales à celles de la souris.

MAUNÉIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, comprenant des arbrisseaux observés à Madagascar, à feuilles alternes, ovales, dentées, munies d'épines dans leur aisselle, à fleurs solitaires, axillaires, et dont le fruit consiste dans une baie ovale.

MAUPEOU (Charles-Augustin de). Né à Paris en 1714, mort en 1792. Il succéda à son père en 1763 dans la charge de premier président du Parlement de Paris, et devint chancelier de France en 1768. Il signala son ministère par la lutte qu'il engagea avec le Parlement.

MAUPERTUIS (Pierre-Louis Moreau de). Géomètre et astronome, né à Saint-Malo en 1698. Membre de l'Académie des sciences de Paris, il fut mis en 1736 par cette société à la tête de ceux de ses membres qui furent envoyés au pôle arctique pour déterminer la figure de la terre. L'Académie française et celle de Berlin le reçurent aussi dans leur sein. Il mourut en 1759. On lui doit, entre autres ouvrages, un *Essai de cosmologie*.

MAUPITEUX, EUSE. adj. Vieux mot qui signifiait Cruel, impitoyable. || Aujourd'hui, *Faire le maupiteux*. Affecter la misère, se plaindre sans en avoir autant sujet qu'on veut le faire paraître. Cette expression a vieilli.

MAUR (Saint). Célèbre disciple de saint Benoît, fonda à Glanfeuil, aujourd'hui Saint-Maur-sur-Loire, un monastère dont il fut le premier abbé. On croit qu'il mourut le 15 janvier 580. Il a donné son nom à une congrégation de l'ordre de Saint-Benoît.

MAUR (SAINT-). Célèbre congrégation de l'ordre de Saint-Benoît, fondée en 1618 par Jean Renaut, abbé de Saint-Augustin de Limoges, dans le but de rétablir la règle de Saint-Benoît dans toute sa pureté primitive. L'abbaye de Marmoutier était la maison chef d'ordre. L'ordre avait un supérieur général, des assistants et des visiteurs. La congrégation se divisait en six provinces. Les religieux faisaient une profession particulière des belles-lettres, et avaient dans chaque province des séminaires pour élever la jeunesse. Ils ajoutaient à leur nom de famille, qu'ils conservaient, le mot *dom*. La science historique a été en quelque sorte créée en France par les bénédictins de Saint-Maur. C'est à eux que l'on doit *l'Art de vérifier les dates*, la *Diplomatique*, la *Gallia christiana*, les *Histoires de Paris*, de *Bourgogne*, du *Languedoc*, de *Bretagne*, l'*Histoire littéraire de la France*, etc. Les principaux écrivains de cette congrégation sont DD. d'Achery, Mabillon, Ruinart, Rivet, Vaissette, Lobineau, Felibien, Montfaucon, Martenne, etc.

— Hist. *Traité de Saint-Maur*. Traité que Louis XI conclut avec les princes [illegible] à la suite de la guerre du Bien public, [illegible] 1465.

MAUR-LES-FOSSÉS (SAINT-). [illegible] Village [illegible] de Paris, [illegible] -Pont, [illegible] Seine, [illegible] hab.

— [illegible] *Canon de [illegible] de Saint-Maur* [illegible]

MAURANDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétales, [illegible] de la famille des scrofularinées. La maurandie [illegible] est une plante du Mexique, [illegible] fleurs [illegible] pourpre violet; elle fleurit pendant une grande partie de l'été.

MAURE. s. m. [illegible]

— [illegible] connue.

MAURE. [illegible] Ch.-l. de cant., arr. de [illegible]

MAURE (SAINTE-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de [illegible]

MAURE (SAINTE-). Géogr. Une des îles Ioniennes au N. de Céphalonie. Elle formait autrefois la presqu'île de Leucade, 20,000 hab. Cap. Sainte-Maure.

MAURELLE. s. f. Bot. Nom donné à Montpellier au tournesol employé dans la teinture.

MAUREPAS (Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de). Petit-fils de Louis Phélypeaux, contrôleur général des finances sous Louis XIV, né en 1701. Ministre secrétaire d'État en 1738, il [illegible] de Mme de Pompadour, il fut exilé à Bourges. Rappelé [illegible] 1774, à l'avènement de Louis XVI, il rétablit l'ancien Parlement et [illegible] l'ancien [illegible]. Il mourut en 1781.

MAUREPASIA. s. f. (de *Maurepas*). Bot. [illegible]

MAURES. s. m. pl. Géogr. et hist. Peuple d'Afrique, [illegible] royaume de Maroc et [illegible] Niger et la partie intérieure de l'Afrique. Les Maures sont issus, [illegible] avec les Arabes [illegible] Nègres. Ils ont le teint basané, [illegible] yeux, de belles dents [illegible] Mahomet, et dans l'Afrique, vers les bords du Niger, cette croyance est [illegible]. On a aussi donné le nom de Maures aux Sarrasins ou Arabes qui, sortis de l'Arabie, s'établirent dans le nord de l'Afrique et de là passèrent en Espagne, où ils établirent leur domination. Chassés peu à peu de ce pays par les rois de Castille et d'Aragon, ils perdirent enfin Grenade, leur dernier boulevard, que Ferdinand le Catholique leur enleva en 1492. Leur domination en Espagne avait duré près de huit siècles. Les Maures passèrent en partie en Afrique; quelques-uns restèrent en Espagne, embrassèrent le christianisme et furent appelés Morisques. Philippe II les expulsa au nombre de près de 100,000 en 1571 et Philippe III proscrivit ce qui en restait en 1610. Les Maures avaient apporté en Espagne les sciences, les lettres et les arts de l'Orient. Leur expulsion est une des principales causes de la ruine de l'Espagne.

— adj. des 2 g. Qui appartient aux Maures. Les rois maures. La nation maure.

MAURET. s. m. ou **MAURETTE.** s. f. Bot. Nom vulgaire du petit fruit noir de l'airelle ou myrtille, qui est quelquefois employé pour colorer le vin.

MAURIAC. Géogr. Ch.-l. d'arrondissement du département du Cantal, 3,[illegible] hab., à 47 [illegible]

MAURICE (ILE) ou DE FRANCE. Géogr. Île [illegible] de Madagascar. Sa population est de [illegible] hab., dont [illegible] hommes libres, [illegible] esclaves noirs, le reste composé d'Indiens et de Chinois. Le chef-lieu est Port-Louis. Elle produit de l'ébène, des ananas, des oranges, de l'indigo, du sucre, [illegible], du tabac, du girofle, du coton, du camphre, de la gomme élastique. Découverte en 1507 par le Portugais Mascarenhas, qui la nomma Acerna ou Cerne, elle passa en 1598 aux Hollandais, qui lui donnèrent le nom de Maurice et l'abandonnèrent en 1712. Les Français vinrent l'occuper en 1715 et lui donnèrent le nom d'Île de France. Depuis 1810 elle appartient à l'Angleterre.

MAURICE (Saint). Chef de la légion thébaine, toute composée de chrétiens, refusa d'exécuter les ordres de l'empereur Maximien Hercule, qui voulait le forcer à sacrifier aux faux dieux, et fut massacré ainsi que tous ses soldats, le 22 septembre 286.

— *Saint-Maurice*. Ordre militaire de Savoie, établi en 1434 par Amédée VIII et réuni sous Grégoire XIII à celui de Saint-Lazare. [illegible]

MAURICE (Flavius Mauricius). Empereur d'Orient, né en 539 à Arabisse en Cappadoce. Il avait épousé la fille de Tibère Constantin, auquel il succéda en 582. Il périt assassiné en 602 par ordre de Phocas, qui se fit proclamer empereur. Il avait vu égorger ses cinq fils et presque tous ses yeux.

MAURICE DE SAXE. Duc de Saxe, de la branche Albertine, né en [illegible] Il servit d'abord l'empereur Charles-Quint, qui, pour récompenser ses services, l'investit en 1547 de l'électorat de Saxe, dont il avait dépouillé Jean-Frédéric, de la branche Ernestine. Mais Maurice ne tarda pas à tourner ses armes contre l'Empereur, qu'il faillit faire prisonnier en 1552 à Inspruck, et le força de signer le traité de Passau, qui rendit aux protestants le libre exercice de leur religion. Il mourut l'année suivante des suites des blessures qu'il reçut à la bataille de Sievershausen, dans laquelle il défit Albert de Brandebourg.

— MAURICE (comte de Saxe). Né en 1696 d'Auguste II, électeur de Saxe, roi de Pologne. Il fit ses premières armes en Flandre sous Marlborough et le prince Eugène, vint en France en 1720, où il prit le commandement d'un régiment, et devint successivement maréchal de camp, lieutenant-général et maréchal de France. Il gagna les batailles de Fontenoy, de Raucoux, de Lawfeld, et mourut en 1750, laissant la réputation d'un des plus grands hommes de guerre du XVIIIe siècle.

MAURICIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs incomplètes, dioïques, de la famille des palmiers, comprenant la mauricie flexueuse, arbre de l'Amérique dont le tronc s'élève à la hauteur d'environ huit mètres, son feuillage est porté en forme d'éventail. Cet arbre bienfaisant nourrit, à l'embouchure de l'Orénoque, la nation indomptée des Guaranis, qui y trouvent non-seulement une habitation sûre, mais aussi des mets variés; la moelle du tronc recèle une farine analogue au sagou, qui forme en se séchant des disques minces de la nature du pain; de la sève fermentée de cet arbre, ils font un vin de palmier doux et enivrant; les fruits encore frais leur fournissent une nourriture agréable. Ainsi cet arbre nourrit à lui seul tout un peuple sauvage, de même qu'une simple espèce de fleur suffit à la subsistance de plusieurs milliers d'insectes.

MAURIENNE. Géogr. Division de la Savoie dans les États Sardes. Chef-lieu Saint-Jean de Maurienne.

MAURIENNOIS, OISE adj. et s. Habitant de la Maurienne. | Qui appartient à la Maurienne ou à ses habitants.

MAURIS. s. m. Comm. Nom donné autrefois à une toile de coton blanche qui vient des Indes orientales.

MAURITANIE Géogr. Nom que les anciens donnaient à la partie occidentale de l'Afrique, qui forme aujourd'hui le royaume de Fez et de Maroc. On la nommait aussi Maurusie. La Mauritanie fut réduite en province romaine sous le règne de Claude.

— Iconol. La Mauritanie est figurée sur les médailles, conduisant un cheval avec une espèce de longe ou de houssine, à cause de la vitesse de ses coursiers; elle est vêtue d'une étoffe légère, relevée sous le sein et à la taille.

MAURITIE. s. f. Bot. Grand palmier de la Guiane.

MAUROCÉNIE Bot. Genre de plantes établi pour placer quelques espèces de jongermannes, croissant en Europe dans les fossés, les endroits ombragés, et particulièrement dans les bois montueux.

MAURON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Ploërmel (Morbihan), 4,330 hab.

MAURS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Aurillac (Cantal); 430 hab.

MAUSOLE Myth. Roi de Carie, devenu célèbre par l'amour que son épouse Artémise eut pour lui; mort en 353 av. J.-C. Sa femme lui éleva un magnifique tombeau, qui passa pour une des merveilles du monde, et fut appelé *mausolée*.

Par les femmes vont à l'école
De l'épouse du roi *Mausole* SAR[illegible]

MAUSOLÉE. s. m. Archit. Se dit, par allusion au magnifique tombeau élevé par la reine de Carie à Mausole son époux, de tout monument sépulcral somptueux, qui présente le caractère d'un édifice. Le mausolée d'Auguste. Le mausolée d'Adrien. On lui a dressé un superbe mausolée, un mausolée de marbre. Il a été élevé à la mémoire du roi Louis XVI, sur le lieu même où les restes de cet infortuné monarque ont été retrouvés, un *mausolée* qui est le seul grand monument de ce genre que nous possédions. (Boutard.)

Il est une hauteur
Où l'osier croissant sur la terre isolée
Couvre d'un [illegible] *mausolée*. DELILLE.)

— Catafalque; représentation que les catholiques dressent dans les églises pour le service des morts. Le mausolée était orné d'un grand nombre de lumières.

MAUSSADE. adj. des 2 g. (ét. lat., *male*, mauvais; *sapidus*, qui sent) Qui se dit autrefois pour Savoureux, doux, agréable). Qui a mauvais goût, mauvaise grâce, désagréable. Homme maussade. Humeur maussade. La politesse, cette qualité si aimable, si douce, si estimable [illegible] le monde est *maussade* dur, les arts l'imitation (Diner. [illegible] la plus triste et la plus maussade [illegible] qu'un [illegible] (S. Du[illegible]

— Se dit d'une chose mal faite, mal construite. Cet habit est [illegible] maussade. Cette construction est fort maussade.

MAUSSADE [illegible] Espèce d'[illegible]

MAUSSADEMENT adv. D'une manière maussade, désagréable. Il fait tout maussadement.

MAUSSADERIE. s. f. Mauvaise grâce, manière désagréable. Cette femme est d'une maussaderie insupportable.

MAUVAIS, AISE. adj. Qui a quelque vice ou quelque défaut essentiel, ou qui n'a pas les qualités relatives à l'usage qu'on en fait, à l'idée qu'on en a, au service qu'on en attend. Il est l'opposé de Bon. Mauvais vin. Mauvais pain. Mauvais repas. Mauvaise chère. Mauvaise coutume. Mauvaise mine. Mauvaise année. Mauvaise cause. Mauvais temps. Mauvais chemin. Mauvaise rencontre. Mauvaise santé. Mauvais conseil. Mauvaises habitudes. Mauvaises mœurs. Mauvais choix. Mauvaise conduite. Mauvaise humeur. Mauvaise honte. Mauvais goût. J'espère que vous reviendrez de vos *mauvais* principes. (Volt.) C'était un grand seigneur, dont le fond n'était pas *mauvais*, mais qui était corrompu par la vanité et la volupté. (Id.) On ne doit pas juger du bon ou du *mauvais* naturel d'une personne par les traits de son visage. (Buff.) Les dogues les plus vrais et les plus saints peuvent avoir de très-*mauvaises* conséquences. (Montesq.) Une *mauvaise* parole est souvent plus dangereuse qu'un *mauvais* procédé. (De Juss.) La chair du renard est moins *mauvaise* que celle du loup. (Buff.) La chair du lion est d'un goût désagréable et fort; cependant les nègres et les Indiens ne la trouvent pas *mauvaise* et en mangent souvent. (Id.)

— Nuisible, incommode, qui cause du mal. L'excès d'application est mauvais à la santé. Le fruit est mauvais pour certains estomacs.

— Sinistre, malheureux, funeste. Mauvais augure. Mauvais présage. Mauvaise physionomie. Mauvais pronostic. La bonne et la mauvaise fortune. La Providence permit que la gloire de sa conversion ne fût pas douteuse aux yeux du bon et du *mauvais* parti. (Fléch.) Dieu s'est choisi un peuple dont la bonne ou la *mauvaise* fortune dépendit de sa piété. (Boss.) Les bonnes ou les *mauvaises* conversations gâtent l'homme. (Pasc.) L'Égypte se vantait de régler par son fleuve la bonne ou la *mauvaise* destinée de ses vainqueurs. (Rollin.)

— Accompagné de la négation, signifie Assez bon, et même très-bon, selon le ton dont on le dit. Les vins ne sont pas mauvais cette année. Les auteurs de ce théâtre ne sont pas mauvais.

— Qui manque de talent, d'esprit. Un mauvais peintre. Un mauvais poète. Un mauvais orateur. Nos écrits sont *mauvais*, les siens valent-ils mieux? (Boil.)

— Fâcheux, dangereux, qui cherche à nuire. Un mauvais voisin. Un mauvais esprit.

— Se dit d'une personne qui manque des qualités qui constituent l'homme bon, et a au contraire des vices qui la portent à faire le mal. Un mauvais frère. Un mauvais fils. Un mauvais genre.

— On dit que les *temps sont mauvais*, pour marquer des temps de trouble, de disette, d'oppression.

— *Mauvais bruits*. Bruits nuisibles à la réputation.

— *Trouver une chose mauvaise*. Ne pas la trouver à son goût. J'ai trouvé ce ragoût très-mauvais. On ne se porte pas bien quand on trouve le vin mauvais. Cette médecine est bien mauvaise.

— *Prendre, interpréter, expliquer quelque chose en mauvaise part*. Le prendre mal, en donner un sens fâcheux, s'en montrer offensé.

— *Mauvais lieu*. Lieu de débauche. || *Hanter les mauvais lieux*. Fréquenter les maisons de prostitution.

— Croy. pop. *Mauvais œil*. Se dit dans quelques pays du midi de l'Europe, de la faculté funeste attribuée à certains individus, de porter malheur à ceux qu'ils regardent. La croyance du mauvais œil se retrouve chez les Grecs anciens et modernes, chez les montagnards de l'Écosse et dans tout l'Orient. Avoir le mauvais œil. Être doué du mauvais œil.

— Diplom. *Le mauvais riche*. Dans les dates des chartes, désigne le jeudi de la deuxième semaine de Carême.

— Mar. *Mauvais temps*. Se dit pour marquer que le vent régnant est contraire. || *Fond de mauvaise tenue*. Endroit ou fond de la mer où les ancres n'ont pas de prise et chassent.

— Métrol. *Deniers mauvais*. Se disait autrefois des deniers qui restaient à partager entre un grand nombre de personnes. Trois deniers pour quatre partageants étaient trois deniers mauvais.

— substant. Dans toutes choses il y a du bon et du mauvais. Le mauvais de cette affaire, c'est que... Il est difficile à contenter, et ne voit jamais que le mauvais d'un ouvrage. Discernant le bon d'avec le *mauvais*. (Fléch.)

— Se prend quelquefois substant. dans le sens de Méchant. Dieu fait luire son soleil sur les bons et sur les *mauvais*. (Boss.)

— Fam. *Faire le mauvais*. Menacer de battre, s'emporter en invectives ou en voies de fait.

— adverb. *Sentir mauvais*. Exhaler une mauvaise odeur. Ce gibier commence à sentir mauvais. Il sent bien mauvais ici. La fouine, une peau d'hermine coûte quatre ou cinq sous. La chair de cet animal sent *très-mauvais*. (Regnard.)

— On dit familièrement *Il fait mauvais*, pour Il fait mauvais temps. *Il fait mauvais marcher*, pour On marche difficilement.

— *Trouver mauvais*. Désapprouver. Ne trouvez pas mauvais que je vous interrompe. Je trouve très-mauvais que vous vous occupiez de mes affaires. Ne trouvez pas *mauvais* que je ne cherche point. (La Font.)

— Féod. *Le mauvais emporte le bon*. Se disait dans la coutume du Nivernais, pour exprimer que les enfants issus d'une personne libre et d'une personne serve étaient de condition servile.

MAUVAISTIÉ ou **MAUVAISETIÉ.** s. f. Méchanceté. Vieux mot qui n'est plus usité.

Tu prétends finement par cette *mauvaistié*
Lui donner plus d'amour, à moi plus d'amitié.
(REGNIER.)

MAUVE. s. f. (du lat. *malva*, fait du gr. *μαλάχη*, dérivé de *μαλάσσω*, amollir, à cause de la propriété de cette plante). Bot. Genre de dicotylédones, type de la famille des malvacées, comprenant des plantes souvent herbacées, quelquefois frutescentes, à feuilles alternes, à fleurs disposées au sommet des tiges ou des rameaux, et plus communément dans les aisselles des feuilles. On en connaît près de cent espèces, dont la plus grande partie est exotique, et parmi lesquelles on compte la mauve ombellée, la mauve sauvage, la petite mauve, la mauve crépue, la mauve alcée, et la mauve musquée. Les mauves, qui ne sont plus pour nous que des plantes médicales, étaient comme aliment d'un usage commun parmi les anciens. Elles étaient cultivées avec soin dans les jardins, et elles paraissaient sur les tables diversement préparées. Aujourd'hui encore, les Chinois mangent les feuilles de mauve apprêtées à peu près comme nous mangeons la laitue et les épinards. Ces plantes doivent les propriétés adoucissantes et émollientes qui les rendent souvent utiles au mucilage abondant contenu dans toutes leurs parties.

— La mauve était chez les anciens le symbole de la douceur et de la facilité, parce qu'elle humecte et adoucit. Semez la *mauve*, mais n'en mangez pas, c'est-à-dire, Ayez de la douceur pour les autres, et non pas pour vous. (Pythagore.)

— Bot. *Mauve en arbre*. Nom vulgaire de la ketmie des jardins. || *Mauve des Juifs*. Nom vulgaire de la corète potagère. || *Mauve rose*. La guimauve alcée.

— Ornith. Mot qui devrait être rayé du vocabulaire ornithologique, afin d'éviter toute confusion avec le mot *mouette*, dénomination exclusive d'une famille d'oiseaux palmipèdes, qui comprend les goëlands.

MAUVETTE. s. f. Bot. Nom donné à l'orchis brûlé et au géranium à feuilles rondes.

MAUVEZIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lectoure (Gers); 2,690 hab.

MAUVIETTE. s. f. (dim. de *mauvis*). Ornith. Nom vulgaire de l'alouette commune, dans la saison où, devenue grasse, elle se prend au filet, et se sert sur les tables. Mauviettes au gratin. Mauviettes aux truffes. Mauviettes à la brochette, aux fines herbes. Mauviettes en caisse. Salmis de mauviettes. Mauviettes à la minute. Mauviettes au chasseur. Mauviettes à la chipolata. Pâté de mauviettes. Manger des mauviettes. Servir des mauviettes.

— Expr. prov. *Manger comme une mauviette*. Manger fort peu.

MAUVIS. s. m. (en bas lat. *malviscum*, en ital. *malvigio*, fait de *malus*, mal, à cause du dégât que font ces oiseaux en mangeant les raisins). Ornith. Nom vulgaire donné à l'alouette huppée, à un oiseau sylvain de la grosseur d'un ramier, et à une espèce de grive dont le plumage est couleur de rouille, qui est appelée aussi *grive tannée*.

MAUVISQUE. s. f. (du lat. *malvaviscus*). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, polypétales, de la famille des malvacées, comprenant des arbrisseaux à feuilles alternes, entre autres, la mauvisque en arbre, grand arbrisseau de la hauteur de 4 mètres environ, qui croît au Mexique, et que l'on cultive au Jardin des Plantes, à Paris; la mauvisque élégante, la mauvisque à grandes fleurs, la mauvisque à feuilles molles.

MAUZÉ ou **MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON** Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Niort (Deux-Sèvres); 1,800 hab.

MAVACURÉ. s. m. Bot. Plante vénéneuse d'Amérique.

MAVARELNAR ou **MAVARENNAHAR.** Géogr. Nom par lequel on désigne en général toute la partie sud-est de la Tartarie indépendante.

MAX. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Bavière qui vaut 25 fr. 87 cent. de France. Il y a des *double max*, des *demi-max* et des *quarts de max*.

MAXAGUA. s. m. Bot. Nom donné à un bois des Indes occidentales dont l'écorce sert à fabriquer de bons cordages.

MAXILLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *mak-cilère*, du lat. *maxillaris*, fait de *maxilla*, mâchoire.) Anat. Qui a rapport aux mâchoires. Glandes maxillaires. Artère maxillaire externe, interne. Nerfs maxillaires. Sinus maxillaire. || *Os maxillaires*. Les os qui forment les mâchoires.

— On dit aussi substantiv., par ellipse, *la maxillaire* pour L'artère maxillaire. La maxillaire inférieure, supérieure. Et *le maxillaire* pour L'os maxillaire.

— Entom. *Palpes maxillaires*. Filets articulés insérés sur le bord externe des mâchoires, dans les insectes.

— Moll. Dont la bouche est composée au moins d'un labre, de deux mandibules, d'une languette, et de deux mâchoires rapprochées en

térieurement. || MAXILLAIRES. s. m. pl. Section de la classe des crustacés, comprenant ceux de ces animaux qui ont deux mâchoires rapprochées antérieurement.

MAXILLAIRE s. f. (pr. *mak-ci-lè-re*). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs irrégulières, de la famille des orchidées, comprenant des plantes parasites à racines bulbeuses, qui croissent dans les grandes forêts du Pérou sur le tronc des arbres et sur les rochers. Maxillaire ciliée, ailée, cunéiforme, ondulée. Maxillaire à longs pétales.

MAXILLÉ, ÉE. adj. (du lat. *maxillatus*; fait de *maxilla*, mâchoire). Conchyl. Dont la charnière a l'être des dents longues et nombreuses. Coquille bivalve maxillée.

MAXILLEUX, EUSE adj. (du lat. *maxillosus*; fait de *maxilla*, mâchoire). Entom. Dont les mâchoires sont très-grandes. Insecte maxilleux.

MAXILLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *maxilla*, mâchoire; *fero*, je porte). Zool. Qui porte des mâchoires. || Se dit particulièrement de la bouche des insectes, lorsqu'on y distingue des mâchoires.

MAXILLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *maxilla*, mâchoire; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une mâchoire.

— Qui en remplit l'office, comme certains appendices de la base des pieds des limules.

— *Dents maxilliformes.* Dans les chétopodes, celles qui sont placées à l'orifice de la bouche, opposées et plus ou moins semblables à des crochets dont le bord interne est pourvu ou dégarni de tentacules.

MAXILLO-ALVÉOLI-NASAL. adj. m. Anat. Épithète donnée au muscle abaisseur de l'aile du nez.

MAXILLO-CONCHIEN, IENNE. adj. Anat. Qui tient à la mâchoire et au pavillon de l'oreille.

MAXILLO-JUGAL. adj. et s. m. Anat. comp. Un des os de la tête de la salamandre.

MAXILLO-LABIAL. s. m. Anat. Muscle triangulaire des lèvres, ainsi nommé, parce qu'il s'étend de la lèvre externe de la partie latérale du menton à l'angle des lèvres.

MAXILLO-LABII-NASAL. adj. m. Anat. Épithète donnée au muscle élévateur commun de l'aile du nez et de la lèvre supérieure.

MAXILLO-NARINAL. adj. m. Anat. Nom donné au muscle transversal du nez.

MAXILLO-PALPÉBRAL. adj. m. Anat. Nom donné au muscle orbiculaire des paupières.

MAXILLO-SCLÉROTICIEN. s. m. Anat. Muscle petit oblique ou petit rotateur de l'œil, ainsi appelé parce qu'il s'étend de l'os maxillaire qui concourt à former l'orbite jusqu'à la partie supérieure, postérieure et latérale externe du globe oculaire.

MAXIME. adj. des 2 g. (du lat. *maximus*, très-grand). Mus. Se dit de tout intervalle plus grand que le majeur, lorsqu'on n'admet pas le degré de l'augmenté, et plus grand d'un demi-ton que l'augmenté, quand on admet ce degré de plus. La seconde *maxime* est une tierce majeure, et la tierce *maxime* une quarte. (C.-Blaze.)

MAXIME. s. f. Anc. mus. Note faite en carré long horizontal, avec une queue au côté droit, laquelle valait huit mesures à deux temps, c'est-à-dire deux longues, et quelquefois trois, selon le mode.

MAXIME. s. f. (du lat. *maxima*, très-grande; parce qu'en morale c'est ce qu'il y a de plus capital, de plus grand). Proposition générale qui sert de principe, de règle, de fondement en morale, dans les sciences, les arts, dans toutes les actions de la vie. Maxime générale, fondamentale, mauvaise, dangereuse, fausse. J'ai fait indirectement parler la raison en *maximes* générales. (J.-J. Rouss.) Ce sont là des *maximes* de votre morale; ce sont donc aussi des règles de votre conduite. (Id.) Un des plus beaux artifices des Égyptiens pour conserver leurs anciennes *maximes*, était de les revêtir de certaines cérémonies qui les imprimaient dans les esprits. (Boss.) Cette *maxime* est dans toute la terre la sauvegarde de la vertu. (Volt.) Toute observation qui tient plus à la pratique est une *maxime*; toute observation qui tient plus à la théorie est un principe. (Condill.) Les *maximes* sont d'un grand usage en morale et en politique. (Id.) Nous avons un plus grand nombre de *maximes* que les anciens: mais en sommes-nous plus sages? (S. Dub.) Il en est des *maximes* comme des lois, la multiplicité en prouve moins la pratique que la violation. (Id.) Les *maximes* sont des plantes dont le cœur est le sol naturel, et qui y produiraient toujours la vertu, si le germe n'en était étouffé par les passions. (Id.) Les plus belles *maximes* ne constituent et ne supposent pas toujours les mœurs; elles n'en sont le plus souvent que la censure. (Id.) On peut étaler, comme *maxime* générale, que les substances nutritives ne sont repoussantes ni au goût ni à l'odorat. (Brill.-Sav.)

— Particul., Vérité exprimée en peu de mots, et présentée d'une manière absolue. *Connais-toi toi-même. Il faut garder la médiocrité en toutes choses*, etc.

— Recueil de préceptes moraux. Les *Maximes* de La Rochefoucauld. Fénelon a écrit les *Maximes des saints*.

MAXIME (Magnus Maximus). Espagnol, général des Romains en Bretagne, prit le titre d'empereur en 383, se rendit maître des Gaules, de l'Espagne et de la Bretagne, passa les Alpes, s'empara de l'Italie, mais vaincu par Théodose, il fut assassiné par ses propres soldats en 388.

MAXIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Maximer. S'empl. adjectiv.

MAXIMER. v. a. 1re conj. Néol. Établir le maximum; fixer le taux le plus élevé d'une marchandise. En 1793, on maxima les marchandises de première nécessité.

MAXIMIANISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte donatiste fondée par Maximien, diacre de Carthage, vers la fin du IVe siècle.

MAXIMIEN HERCULE (Marcus Aurelius Valerius). Associé à l'empire en 286 par Dioclétien, qui lui donna l'Italie, l'Afrique, les Gaules et l'Espagne; mort assassiné par les ordres de Constantin, son gendre, l'an 310. || MAXIMIEN (Galerius Valerius). D'abord simple soldat, fut créé césar en Orient par Dioclétien en 292, proclamé auguste en 305; il gouverna avec cruauté, et fut chassé l'année suivante de l'Italie par Maxence, qui lui succéda.

MAXIMILIEN. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Bavière valant fr. 17, 18.

MAXIMILIEN Ier. Archiduc d'Autriche, né en 1459, monta sur le trône impérial en 1493. Il fit la guerre aux Français avec des succès balancés, s'unit ensuite avec le roi de France contre Venise, puis avec l'Espagne et le pape contre la France. Mort à Inspruck en 1519. || MAXIMILIEN II. Empereur d'Allemagne, né en 1527. Il succéda à l'empereur son père en 1564. Mort en 1576. || MAXIMILIEN JOSEPH. Roi de Bavière, né en 1576. Il fut longtemps le fidèle allié de Napoléon. En 1813 il entra dans la ligue générale des puissances d'Allemagne contre la France. Il mourut en 1825.

MAXIMIN (Caius Julius Verus). Né en 173; fut d'abord berger dans la Thrace, entra dans les troupes romaines, et fut proclamé césar après l'assassinat d'Alexandre Sévère. Il se signala par sa férocité. Il tomba sous le fer de ses soldats en 238. || MAXIMIN surnommé Daïa (Valerius Maximus). Neveu de Galère Maximien, reçut de Dioclétien le titre de césar en 305, et prit celui d'auguste en 308. Il mourut en 313.

MAXIMIN (SAINT-) Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Brignoles (Var); 3,650 hab.

MAXIMUM. s. m. (pr. *mak-ci-mome*). Mot latin qui signifie Le plus grand. On s'en sert en mathématiques pour désigner l'état le plus grand auquel une quantité variable puisse parvenir, eu égard aux lois qui en déterminent la variation. || Au pl. on dit *maxima*. C'est Fermat qui trouva la méthode de déterminer les *maxima* et les *minima* dans les quantités qui croissent d'abord, puis décroissent, ou qui commencent à diminuer pour augmenter ensuite.

— Dans le langage usuel, La somme la plus forte dans l'ordre de celles dont il est question. Obtenir le maximum de la pension.

— Par extens. La plus forte des peines prononcées par la loi contre un crime ou un délit. On lui a appliqué le maximum de la peine.

— Se dit d'une manière générale, dans le langage ordinaire, du plus haut degré ou une chose puisse atteindre. C'est le maximum de la vertu, le maximum du vice. Notre siècle est parvenu au *maximum* de la démence; les extrêmes se touchent: qui sait si nous n'atteindrons pas au *maximum* de la raison? (La Harpe.)

— Législ. franç. Le prix au delà duquel le gouvernement révolutionnaire défendit de vendre et d'acheter certains objets de consommation. Le maximum du prix du blé. Le maximum d'une denrée. Le maximum des salaires. Les décrets sur le *maximum* et leur exécution restent comme un des témoignages les plus imposants de l'énergie du gouvernement révolutionnaire. (Dict. polit.)

MAYA Myth. ind. La mère de la nature et des dieux du second ordre. Selon la philosophie des Védas, Maya est la matière ou l'illusion, source de tous les phénomènes, et cause de la manifestation de toutes les existences individuelles.

MAYAQUE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs complètes, de la famille des joncées, comprenant la mayaque des rivières, petite plante aquatique qui ressemble à une mousse. Elle croît dans la Guiane, sur le bord des ruisseaux, ainsi que dans la Virginie et la Floride.

MAYE. s. f. Pierre creusée en auge pour recevoir l'huile d'olive au sortir du moulin.

MAYENÇAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Mayence. || Qui appartient à Mayence ou à ses habitants.

MAYENCE. (*Moguntia* ou *Moguntiacum* des Romains). Géogr. Ville d'Allemagne, dans le grand duché de Hesse-Darmstadt, sur le Rhin, un peu au-dessous du confluent du Mein. Forteresse de la confédération germanique; 27,000 hab. Sous l'Empire, Mayence appartint à la France, et fut le chef-lieu du département du Mont-Tonnerre. Elle fleurit par la navigation, qui y est très-active, par le commerce des vins, de ses jambons renommés et autres denrées, et surtout par les affaires d'expédition, qui y sont très-considérables.

— *Archevêché de Mayence.* Pays d'Allemagne sur le Rhin et sur le Mein, moins étendu que l'électorat de ce nom. || *Électorat de Mayence.* Électorat fondé en 1713 en faveur de François-Louis, comte palatin du Rhin, grand maître de l'ordre Teutonique.

MAYENNE (Charles de Lorraine, duc de). Deuxième fils de François de Lorraine, duc de Guise, fit la guerre avec ardeur aux protestants. Chef de la ligue, il prit le titre de lieutenant-général du royaume, et déclara roi le cardinal de Bourbon sous le nom de Charles X, et marcha contre Henri IV, qui le défit à Arques, puis à Ivry. Il mourut à Soissons en 1611.

MAYENNE. Géogr. Ville de France qui a sa source à Linières, dans le Bas-Maine, et qui, après avoir reçu la Sarthe et le Loir, va se jeter dans la Loire au-dessous de Pont-de-Cé. Elle donne son nom au département de la Mayenne, qu'elle traverse dans toute sa longueur.

— Prov. *Au lieu de Clisson la Mayenne perd son nom.*

MAYENNE. Géogr. Départ. de la France, formé du Bas-Maine et d'une partie de l'Anjou. Il est borné au N. par les départ. de l'Orne et de la Manche, à l'E. par celui de la Sarthe, au S. par celui de Maine-et-Loire, et à l'O. par ceux d'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure; 362,600 hab. Superficie, 514,868 hectares. Chef-lieu Laval. Il est compris dans la 4e division militaire, le diocèse du Mans, et le ressort de la cour royale d'Angers. Les céréales, le cidre, la filature du lin, la fabrication du papier, des calicots et des fers, le commerce des bois, font la principale richesse de ce département.

MAYENNE. Géogr. Ch.-l. d'arr. du départ. de la Mayenne, à 275 kil. de Paris; 10,000 h.

MAYÈPE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des rhamnées, comprenant la mayèpe de la Guiane, arbrisseau de 1 à 2 mètres, revêtu d'une écorce amère et blanchâtre, ainsi que son bois.

— Nom vulgaire de la mélongène, ou morelle aubergine.

MAYET. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de la Flèche (Sarthe); 3,520 hab.

MAYET-DE-MONTAGNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de La Palisse (Allier); 1,500 hab.

MAYNOU. s. m. Ornith. Oiseau des Indes orientales.

MAY-NGOG ou **MAY-RA.** s. m. Bot. Espèce de rotang de la Cochinchine. Ses tiges ont plus de trente mètres de longueur; divisées en lanières et privées de leur moelle, on les tord en cordes qu'on emploie à retenir les ancres des navires, ou à lier les planches qui forment la toiture des maisons.

MAYO. Géogr. Comté d'Irlande, dans la province de Connaught; 300,000 hab. Ch.-l. Ballinrobe.

MAYON. s. m. Métrol. Monnaie d'argent du royaume de Siam, valant f. 0,50.

MAYONNAISE. s. f. Art culin. Orthographe vicieuse de Bayonnaise. V. BAYONNAISE.

MAYS. s. m. Bot. V. MAÏS.

MAY-SAONG. s. m. Bot. Espèce de rotang de la Cochinchine qui sert à faire d'excellents cordages.

MAY-TAT. s. m. Bot. Espèce de rotang de la Cochinchine dont les tiges sont employées à faire de très-jolis ouvrages.

MAYTENUS. s. m. Bot. V. TÉNÉCIER.

MAZAME. s. m. Mamm. Nom propre d'une espèce du genre cerf.

MAZAMET. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Castres (Tarn); 7,100 hab.

MAZAR. s. m. Agric. Nom bourguignon des larves d'insectes qui rongent les bourgeons des arbres.

MAZARIN (Jules). Né à Piscina, dans l'Abruzze, en 1602, premier ministre sous la régence d'Anne d'Autriche. Il se rendit odieux au peuple et au parlement, et eut longtemps à lutter contre les troubles de la Fronde, suscités par une partie des grands du royaume, à la tête desquels les princes s'étaient rangés. Mazarin, par une politique fine et adroite, sortit triomphant de toutes les attaques dirigées contre lui. Il fit la paix avec l'Espagne en 1659. On lui reproche d'avoir laissé languir la marine et le commerce, et d'avoir augmenté le désordre des finances.

— MAZARIN. s. m. Hist. Nom par lequel les frondeurs désignaient les partisans du cardinal Mazarin. C'est un Mazarin. A bas les Mazarins.

MAZARIN. s. m. Techn. Gobelet très-petit en verre, et de qualité fort commune.

MAZARINADE. s. f. Hist. Pamphlets, satires, libelles en prose et en vers publiés contre le cardinal Mazarin, du temps de la fronde. Mazarinades anonymes. Les *mazarinades* en prose sont en très-grand nombre, et dans les titres l'indécence le dispute souvent au facétieux, au ridicule; plusieurs de ces titres même ne peuvent être transcrits. (Villenave.)

MAZARINER (SE). v. pron. 1re conj. (rad. *Mazarin*). Devenir partisan du cardinal Mazarin. Le conseiller Roussel s'humanisa et se *mazarinisa* dès lors qu'on lui eut promis en secret le gouvernement de la Bastille pour son fils. (Noel.)

MAZARINESQUE. adj. des 2 g. Qui tient du cardinal de Mazarin. || Gui Patin appelle *créature mazarinesque* une personne dévouée à ce cardinal.

MAZARINISME. s. m. Politique du cardinal Mazarin. Système de gouvernement de la Fronde ou partisan du cardinal Mazarin.

MAZARINISTE. s. des 2 g. Partisan du cardinal Mazarin.

MAZDÉEN, ÉENNE. adj. Qui appartient au mazdéisme. Dogme mazdéen. Doctrine mazdéenne.

MAZDÉISME. s. m. Relig. Nom sous lequel on désigne la religion de Zoroastre. Le mazdéisme, ou culte du feu, a encore des sectateurs dans la Perse.

MAZDÉISNAN. s. m. Sectateur du mazdéisme.

MAZÉ, ÉE. part. pass. du v. Mazer. S'empl. adjectiv. Qui a subi le mazage. Fonte *mazée*.

MAZÉAGE. s. m. Techn. Affinage préliminaire au coke que subissent les fontes.

MAZÉDIATE. adj. des 2 g. (du gr. μαζός, mamelle). Bot. Qui renferme une poussière dans l'intérieur de l'apothécie. Lichen mazédiate. || MAZÉDIATÉS. s. m. pl. Classe de lichens, comprenant ceux qui sont mazédiatés.

MAZER. v. a. 1re conj. Techn. Faire subir à la fonte un affinage préliminaire en la faisant fondre et en la tenant toujours bien liquide dans les bas foyers appelés fineries, chauffés avec du coke pur ou avec du coke mélangé de houille, ou même simplement avec du bois, mais en activant toujours la combustion par un vif courant d'air forcé. Les fontes *mazées* unies aux brutes et aux riblons acquièrent une valeur nouvelle.

MAZERIE. s. f. Techn. Lieu où l'on maze la fonte, où on la convertit en massiaux. Il y a dans ce pays plusieurs mazeries en activité.

MAZETTE. s. f. Hippiat. Mauvais petit cheval, cheval ruiné qu'on ne saurait faire aller ni avec le fouet, ni avec l'éperon. Être monté sur une mazette. Une petite, une vieille mazette. Piquer la mazette.

— Fig. et fam. Celui qui manque de force ou d'ardeur soit en marchant, soit en portant des fardeaux. Ce n'est qu'une mazette.

— Se dit familièrement d'une personne inhabile, maladroite, particulièrement aux jeux d'esprit ou d'adresse. Malgré ses prétentions au jeu du billard, ce n'est qu'une mazette.

MAZIÈRES ou **MAZIÈRES EN GATINE.** Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Parthenay (Deux-Sèvres); 730 hab.

MAZINA. s. f. Zooph. Genre de zoophytes, comprenant un certain nombre d'espèces d'alcyonaires.

MAZOURKA, MAZOUREK ou **MAZURKE.** s. f. V. MAZURKA.

MAZUS. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières, de la famille des personnées, comprenant le mazus rude de la Cochinchine, et le mazus nain de la Nouvelle-Hollande.

MAZUT. s. m. Agric. Nom donné aux chalets dans les montagnes du Cantal.

ME. pron. pers. de la 1re pers. des 2 g. Il a la même signification que *je* et *moi*, mais son emploi grammatical n'est pas le même. *Me* ne s'emploie que comme régime du verbe.

— Tantôt il est régime direct. Vous me soupçonnez à tort. *Me* laisserai-je tranquillement ballotter par les sophismes des mieux disants? (J.-J. Rouss.) Rends-moi chrétienne et libre, à tout je *me* soumets. (Rac.) Madame, enfin le ciel près de vous me rappelle. (Id.)

> Di sine tes douleurs,
> Et ne *me* trouble pas par ces indignes pleurs.
> (Rousseau.)

— Tantôt il est régime indirect. Vous me donnez un sage conseil, c'est-à-dire, vous donnez *à moi*. Vous *me* parlez toujours d'inceste, d'adultère. (Rac.) Aimable fille, n'es-tu point un ange du ciel, ou Dieu *me* montre-t-il en toi l'épouse qui embellira ma solitude? (Ball.)

> Un noble orgueil m'apprend qu'étant fils de roi,
> Tout autre qu'un monarque est indigne de moi.
> (Crébillon.)

— L'*e* de *me* s'élide lorsque le verbe suivant commence par une voyelle. Il m'égratigne. Vous m'étourdissez. Il m'assomme. Ne m'ôtez pas ce bien dont je suis si jaloux. (Volt.)

> Il suffit: je conçois vos raisons et vos craintes;
> Je ne m'emporte plus en d'inutiles plaintes. (Volt.)

— L'*e* de *me* s'élide aussi devant les pronoms *en*, *y*. Ne m'en parlez plus. Vous m'y laisserez. Je n'ose plus voir le monde, et quoi qu'on ait fait pour *m'y* remettre, j'ai passé tous ces jours-ci comme un loup-garou. (Mme de Sév.)

> Je m'en vais seule au temple où leur hymen s'apprête,
> Où vous n'osez aller mériter ma conquête. (Racine.)

— *Me* se place toujours devant le verbe. Je reçois souvent de petits billets de ce cher cardinal; je lui en écris aussi; je tiens à ce léger commerce très-mystérieux et très secret. Rien n'est plus cher. (Mme de Sév.) Je ne m'en prends qu'au vice, et jamais à la vertu. (Fabre d'Égl.)

> Tout se tait et me seul, toi-même me trahis,
> J'avance des malheurs que je puis prévoir. (Racine.)

— Il en est de même avec les temps composés des verbes. Mon ami, je *me* suis instruite avec soin de ce qui s'est passé entre vous et mylord Édouard. (J.-J. Rouss.)

Je me suis plaint aux dieux de voir qu'un si grand [homme
Fût à la fois la gloire et le fléau de Rome (Voltaire.

— Mais il se place après le verbe, lorsque ce dernier est à l'impératif, et que *me* est suivi du pronom **en**. Donnez-m'en.

Répondez-m'en, vous dis-je : ou, sur votre refus,
D'autres me répondront et d'elle et de Burrhus. (Rac.)

— Cependant si la phrase était négative, *m'en* se placerait avant le verbe à l'impératif. Puisque c'est une chose qui doit vous faire tant de plaisir, ma chère, ne *m'en* veuillez donc pas. (Mme de Sévigné.)

— On doit dire, Je *m'en* suis allé : je ne *m'en* serais pas allé, et l'on s'exprimerait mal en disant comme les gens peu instruits de leur langue, Je *me* suis *en* allé, je ne *me* serais pas *en* allé. Le pauvre homme et la pauvre femme tombaient des nues : j'ai ajouté beaucoup de choses honnêtes, et je *m'en* suis allé emportant leurs bénédictions. (De Bouffl. A mon arrivée dans cette petite ville, je descendis chez les meilleures gens du monde, et je crois que je ne *m'en* serais pas allé si facilement, sans la nécessité qui m'obligeait à continuer mon voyage. (**)

— Quand *me* employé comme régime indirect est accompagné d'un autre pronom, il se place toujours le premier. Ne *me* l'envoyez pas. Ne *me* le dissimulez pas. Il me le cache. Ne me le refusez pas. On me les a promis.

Du sang de tant de rois c'est l'unique héritage,
Ne me l'enviez pas, laissez-moi mon partage. (Volt.)

— Lorsqu'il y a plusieurs impératifs de suite, on peut placer *me* devant le dernier. Allez, et *me* laissez. On peut dire aussi, Allez, et laissez-*moi*. Toutefois nous ferons observer que la première construction commence à être moins en usage, et qu'on dit plutôt : Sortez, et laissez-*moi* dormir, que, Sortez, et *me* laissez dormir. Sabbats, suivez leurs pas et *me* répondez d'eux. (Volt.) Laissez-moi cette chaîne ou m'arrachez le jour. (La Harpe.) Conservez bien votre courage, et *m'en* envoyez un peu dans vos lettres. (Mme de Sév.) Peignez-les-moi, dit l'aigle, ou bien *me* les montrez. (La Font.) Passez votre chemin, la fille, et *m'en* croyez. (Id.) Finissons d'abord votre affaire, et *me* dites qui est celle que vous aimez. (Mol.) Sortez donc, je vous prie, et *me* laissez l'attendre. (Id.) Tenez, monsieur, battez-moi plutôt, et *me* laissez rire tout mon saoul ; cela me fera plus de bien. (Id.)

.. Par mon trouble apprenez
L'excès de vos malheurs, et *me* les pardonnez.
(Guym. de la Touche.)

— Quand *me* est le complément d'un infinitif, il peut se placer avant le premier verbe, ou entre ce verbe et l'infinitif. On peut dire : Il vient *me* reprocher ma pitié. Cette dernière transposition, empruntée aux Italiens, est dans notre langue, comme dans la leur, très-gracieuse et très-élégante. Aujourd'hui cependant cette construction est bien moins usitée qu'au siècle de Louis XIV. ‖ Cette transposition ne peut avoir lieu avec un temps composé ; on ne peut dire dans aucun cas, Je *m'aurais* voulu procurer ce plaisir. Il faut dire en suivant la même règle, J'aurais voulu *me* procurer ce plaisir.

— La répétition du pronom *me* devant chaque verbe est indispensable. Il vient *me* voir, *me* prier, *me* presser, *m'*importuner. Mais on ne le répète pas devant un temps composé. Il *m'a* flatté et loué. ‖ Quand dans la même phrase, *me* est régime direct d'un verbe, il doit se répéter avant chacun de ces verbes. Il *m'*estime, et *me* donne chaque jour des preuves de sa bienveillance.

— On doit se garder de confondre : *Il* ME *faut faire*, *il* ME *faut donner quelque chose*, avec *il faut* ME *faire*, *il faut* ME *donner quelque chose*. Ces deux constructions présentent un sens bien différent. Dans la première, *il me faut faire*, *il me faut donner*, on veut dire que c'est MOI qui dois faire, c'est MOI qui dois donner ; dans la seconde, au contraire, c'est à MOI qu'il faut que l'on fasse, que l'on donne ; *me* est ici le but vers lequel tend l'action du second verbe. Voici un exemple à l'appui de cette distinction :

Je subis mon destin, vous voyez sa rigueur :
Il me faut faire un choix, il est fait dans mon cœur.
(Voltaire.)

— Quoique la plupart des grammairiens approuvent les expressions suivantes : *Donnez-y-moi une place*, *portez-y-moi*, *jette-m'y*, et autres semblables, le goût et l'harmonie se réunissent pour les faire rejeter. En effet, elles ont un son dur et désagréable. *Portez-y-moi* ne vaut pas mieux que *portez-m'y*. On doit plutôt se servir d'une circonlocution pour, comme : *Faites-moi le plaisir de me porter, de me mener là, en cet endroit*, ou, si l'on répugne à la prière, on prend un autre tour : *Portez-moi là. donnez-moi une place dedans, jette-moi dedans*, ou toute autre locution que ce sifflant et bâillant *donnez-y-moi une place*. Les étrangers, dit Boiste, doivent apporter une attention particulière à l'emploi de cet *y*, souvent contraire aux lois de la grammaire générale, et pouvant former, par sa consonnance, des locutions très-ridicules. Des Français même s'y méprennent, surtout dans la conversation ; il n'est pas rare d'entendre, même dans la capitale, des personnes instruites en apparence dire : *Menez-m'y*, et plus souvent encore *menez-y-moi*, moins blâmable, il est vrai, quoique de style sauvage.

MÉ. Particule qui entre dans la composition des mots pour y ajouter une idée de négation, comme dans *méconnaître*, *mécréant* et le plus souvent pour en changer la signification, comme si l'on y joignait le mot *mal* : *mécontent*, *médire*, qui signifient *mal content*, *mal dire*. Devant une voyelle *mé* se change en *mes* : *mésallier*, *mésestimer*.

MEÂ CULPÂ. s. m. (pr. *mé-â kul-pâ*). Expression latine tirée du *Confiteor*, et qui signifie Par ma faute. ‖ Pl., des *meâ culpâ*. Faire des meâ culpâ à n'en plus finir. Que font à Dieu vos génuflexions, vos *meâ culpâ*, vos momeries ? (Boiste.)

— *Dire son meâ culpâ*. Se repentir ; avouer sa faute aux autres ou à soi-même.

MÉACO ou **MIACO.** Géogr. Grande et belle ville du Japon, dans l'île de Niphon, à 400 kil. d'Yédo, autrefois cap. de l'empire ; 600,000 hab.

MÉADIE. s. f. **MÉADIA.** s. m. (de *Mead*, nom propre). Bot. Genre de plantes de la Caroline, famille des primulacées, dont les fleurs, très-singulières dans leurs formes, sont réunies au nombre d'une douzaine à l'extrémité de la hampe.

MÉAGE. s. m. (du lat. *meare*, passer d'un endroit dans un autre). Jurispr. anc. Droit d'entrée que l'on payait dans certaines villes de Bretagne.

MÉAN. s. m. (du lat. *meare*, couler). Cinquième réservoir d'un marais salant.

MÉANDRE. (du gr. Μαίανδρος). Géogr. anc. Rivière assez considérable, peu large, mais profonde, de l'Asie-Mineure ; elle prenait sa source dans l'ancienne Phrygie, sur les hauteurs de Célènes, et, après un grand nombre de replis sur elle-même, allait se jeter dans la mer, à trois lieues de Milet. Les mille détours du Méandre et ses cygnes, qui chantaient leur mort si mélodieusement, au rapport des poètes, ont rendu ce fleuve célèbre.

Tel qu'on voit sur ses bords frais et voluptueux
Se jouer le *Méandre* en replis tortueux,
De sa source à la mer, de la mer à sa source,
Un doux caprice égare et promène sa course ;
Et du flot qui remonte au flot qui redescend,
Livre, sur son passage, un combat innocent. (B.-Lorm.)

— *Cygne du Méandre*. Surnom donné quelquefois à Homère, par allusion à l'harmonie de ses poésies.

— **MÉANDRE.** s. m. Se dit par extension et en poésie de plusieurs fleuves et même de ruisseaux, et particulièrement de la Seine, à cause de leurs nombreuses sinuosités. Le Méandre des Gaules. Soudain des sources jaillissent de toutes parts ; les fleuves circulent en formant des *méandres* délicieux. (A.-Mart.)

Tel un ruisseau charmé de sa rive opulente,
En *méandre* d'azur roule une onde plus lente
(Chaussard.)

— Labyrinthe compliqué, allée tortueuse.

— Discours plein de divagations. Son discours est un vrai méandre.

— Par métaphore, cette expression sert aussi à peindre les ruses et les détours des négociations politiques. Les *méandres* sans fin de la diplomatie. (Dehèque.)

— Hortic. Bordure de buis qui dessine les sinuosités de nos parterres.

La France la première . . . .
D'un *méandre* de buis inventa la bordure,
D'un gazon façonné disposa la parure. (Rosset.)
J'étais ravi de voir à travers un *méandre*
La sève en circulant s'élever et descendre. (St-Lamb.)

— Perrault en a fait un heureux emploi pour exprimer les innombrables sinuosités du sang qui coule dans les veines.

L'homme, de mille erreurs autrefois prévenu,
Et, malgré son savoir, à lui-même inconnu,
Ignorait en repos jusqu'aux routes certaines
Du *méandre* vivant qui coule dans ses veines.

— B.-arts. Ornement qu'on emploie dans l'architecture, dans les broderies, et qui offre des sinuosités et des entrelacements quelquefois très-compliqués. La pourpre y serpentait dans un double *méandre*. (Del.)

— S'emploie particulièrement dans une pareille acception en parlant des monuments de l'antiquité ; mais on dit plus ordinairement *une grecque*, quand il s'agit d'édifices et de costumes modernes.

MÉANDRINE. s. f. (rad. *Méandre*). Zooph. Genre type de la famille des polypiers, ayant le corps court, membraneux sur les côtés ; la bouche garnie de plis et de tentacules assez longs, simples, sur un seul rang et au nombre de dix-huit à vingt. Les principales espèces sont : la méandrine labyrinthiforme, la méandrine cérébriforme, la méandrine aréolée, la méandrine ondoyante, la méandrine filograne.

— Foss. Celle que l'on trouve à l'état fossile dans les couches de nos pays, et dont les principales espèces sont : la méandrine orbiculaire, la méandrine antique, la méandrine de Deluc, la méandrine de Lucas. ‖ *Méandrine astréoïde*. Polypier qui porte un pédicule fort et un peu élevé, ayant l'extérieur presque lisse et couvert de pores très-petits ; la forme évasée ; la partie supérieure couverte d'étoiles. Il se trouve dans la couche du calcaire coquillier grossier, à Valmondois (Seine-et-Oise).

MÉANDRINÉ, ÉE. adj. Zooph. Qui ressemble à la méandrine. ‖ MÉANDRINÉES. s. f. pl. Famille de polypiers ayant pour type le genre méandrine.

MÉANDRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au Méandre, qui est propre au Méandre.

— Fig. Qui est plein de détours, de sinuosités. Les routes méandriques d'un labyrinthe. Des broderies méandriques.

— Par extens. Qui est énigmatique, amphibologique. Discours méandrique. Conversation méandrique. Langage méandrique.

MÉANDRITE. s. f. (rad. *Méandre*). Polype congloméré en forme de boules, dont la surface est creusée de sillons tortueux et dentelés.

MÉANT, ANTE. adj. (du lat. *means* ; fait de *meatus*, action de marcher.) Qui marche, qui coule.

MÉAT. s. m. (pr. *mé-att* ; du lat. *meatus* ; fait de *meare*, couler, passer d'un lieu dans un autre). Anat. Canal du corps, conduit ou orifice qui livre passage à un liquide. ‖ *Meat des fosses nasales*. On désigne ainsi les intervalles qui se trouvent entre chaque cornet. On distingue le méat supérieur, le moyen et l'inférieur. Tous ces méats sont tapissés par la pituitaire. ‖ *Meat auditif*. Le trou auditif externe. ‖ *Meat urinaire*. L'ouverture antérieure de l'urètre chez la femme. ‖ *Meat cystique*. Conduit qui porte la bile de la vésicule du fiel dans le canal cholédoque et *vice versa*.

— Bot. Intervalle irrégulier qui se trouve entre les cellules du tissu cellulaire. Les *méats* intercellulaires sont presque toujours remplis de liquide. (De Candolle.)

MEAUX. Géogr. Ville de France, chef-lieu d'arr. (Seine-et-Marne), près du canal de l'Ourcq, évêché suffragant de l'archevêché de Paris, et que le célèbre Bossuet posséda ; collége communal ; société d'agriculture, sciences et arts. Cathédrale d'un genre gothique très-curieux ; grains, bestiaux, fromages de Brie ; 7,800 hab. ; à 43 kilom. de Paris.

— *L'évêque de Meaux*. Se dit de Bossuet, qui fut évêque de cette ville.

— Prov. *Les chats de Meaux*. ‖ *La crotte de Meaux*. ‖ *Famine de Meaux*.

MÉBAAR. s. m. Ichthyol. Poisson rouge, à yeux fort saillants, et très-commun au Japon, où il constitue la nourriture ordinaire des pauvres.

MEBBIE ou **MEBBRIE.** s. m. Mamm. Se dit, au Congo, d'une espèce de chien sauvage, peut-être d'un chacal.

MÉBORIER. s. m. (pr. *mé-bo-rié*). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs incomplètes, dont la famille n'est pas encore déterminée, ayant un calice à cinq divisions creusées d'une fossette à leur base, point de corolle, trois étamines. Méborier de la Guiane.

MÉCANICIEN, IENNE. s. (rad. *mécanique*). Celui, celle qui possède la science appelée mécanique, qui s'occupe de la théorie de cette science. Il faut qu'un mécanicien soit bon géomètre.

— Se dit aussi d'un artiste qui invente ou qui construit des machines. Un machiniste est un mécanicien. Un horloger est un mécanicien. Un faiseur d'automates est un mécanicien. Il était naturel aux hommes de suppléer à la faiblesse de leurs bras par les moyens que la nature avait mis à leur portée, et ils ont été *mécaniciens* avant de chercher à l'être. (Condill.)

— adj. Ouvrier mécanicien. Serrurier mécanicien. Les travaux de l'ouvrier *mécanicien* sont à peu près les mêmes que ceux du serrurier, aussi le nomme-t-on généralement serrurier-*mécanicien*. (Louvet.) Pour le maître *mécanicien*, il faut un outillage plus parfait et plus grand. (Id.)

— *Ingénieur-mécanicien*. Homme adonné à la pratique d'un art qui exige beaucoup de précision et nécessite l'emploi de machines.

— Par abus, Ouvrier qui dirige les machines.

— Syn. comp. MÉCANICIEN. MACHINISTE. *Machiniste* se dit de celui qui se livre à une occupation manuelle, qui ne comprend que les opérations de l'ouvrier. *Mécanicien* se dit d'un homme plus savant, qui développe plus d'intelligence et d'invention, et s'élève jusqu'à la théorie, en même temps qu'il pratique.

MÉCANICITÉ. s. f. (rad. *mécanicien*). Néol. État de ce qui est mécanique. La mécanicité de certaines professions les rend accessibles à tout le monde.

MÉCANIQUE. s. f. (du gr. μηχανή, machine). Techn. Science des lois de l'équilibre et du mouvement, ou plus exactement science des lois et des forces motrices, qui dans l'origine n'avait pour objet que des connaissances pratiques sur le jeu et l'emploi des machines. Aujourd'hui on désigne sous le nom général de *mécanique* l'ensemble de toutes les sciences qui se rapportent, soit à l'équilibre ou au mouvement des corps, soit aux lois abstraites ou concrètes du mouvement, soit aux lois de forces motrices, soit à la construction ou à l'usage des machines. Vaste réunion de connaissances théoriques dont les premières forment la *mécanique rationnelle*, et les secondes la *mécanique pratique* ou *appliquée*. Apprendre la mécanique. Enseigner la mécanique. Être fort en mécanique. Principes de mécanique. C'est au profond géomètre de Syracuse qu'il faut attribuer l'honneur d'avoir créé la *mécanique*. (Biet.)

— Phys. Partie de la physique qui a pour objet de déterminer l'effet que doit produire sur un corps l'application d'une ou de plusieurs forces. La mécanique se divise en deux sections principales : la statique et la dynamique. La *mécanique* nous apprend à faire servir à nos usages les forces que nous observons dans les corps ; elle est fondée sur les lois du mouvement, et en imitant la nature, elle produit comme elle des phénomènes. (Condill.)

— Structure naturelle ou artificielle d'un corps, d'une chose. La mécanique du corps humain. La mécanique d'une montre. Rien ne peut changer les lois de la *mécanique* qui règlent le nombre de nos années. (Buff.)

— Machine. Mécanique bien compliquée. Étoffe fabriquée à la mécanique. Ouvrage imprimé à la mécanique.

— Mécanisme, appareil mécanique d'une machine. La mécanique du métier à bas est très-compliquée, mais très-ingénieuse.

— Astron. *Mécanique céleste*. Science du mouvement des astres. La *mécanique* céleste fut reconnue beaucoup plus parfaite que celle des objets qui ne dépendent que de notre globe. (Biet.)

— Ouvrage qui traite de la mécanique. La Mécanique céleste de Laplace. La Mécanique analytique de Lagrange.

— Syn. comp. MÉCANIQUE. MACHINE. Le mot *mécanique* ne s'applique guère qu'aux appareils de faibles dimensions, ou à ceux qui sont susceptibles d'être manœuvrés à la main ; tandis que l'expression de *machine* s'entend plus ordinairement des appareils compliqués et d'une certaine grandeur.

MÉCANIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *mechanicus* ; fait de μηχανή, machine). Phys. Qui a rapport à la mécanique, qui est conforme aux lois de la mécanique. Puissances mécaniques. Propriétés mécaniques. Causes mécaniques. Lois mécaniques. Principes mécaniques. Les lois *mécaniques* de la nature sont dirigées par une puissance intelligente. (B. de St-P.)

— *Arts mécaniques*. Se dit des arts qui ont principalement besoin du travail de la main, et dont l'utilité est le but, tels que la menuiserie, la serrurerie, etc., par opposition aux arts libéraux. Les arts se divisent en deux classes, l'une comprend tous les beaux-arts, et l'autre tous les arts *mécaniques*. (Condill.) Un art *mécanique* est nécessaire aux besoins des hommes et ne demande que de la patience, compagne de la vertu. (B. de St-P.)

— Fig. Une démarche mécanique annonce la roideur du caractère et la dureté de l'esprit. Tant de villes rasées, tant de nations exterminées, tant de millions de peuples passés au fil de l'épée, et la plus riche et belle partie du monde bouleversée pour la négociation des perles et du poivre ! *Mécaniques* victoires ! (Montaigne.)

— Fig. *Actions mécaniques*. Celles que l'habitude a rendues très-familières et auxquelles l'intelligence n'a pour ainsi dire aucune part.

— Fig. *Partie mécanique*. Partie la moins relevée et purement pratique d'un art libéral. Ce peintre a trop négligé la partie mécanique de son art.

— Didact. *Philosophie mécanique*. Science qui explique les phénomènes de la nature par les principes mécaniques, appelée quelquefois *philosophie corpusculaire* et aujourd'hui *physique mécanique*.

— Géom. *Construction, solution mécanique*. Construction ou solution d'un problème qui n'est pas géométrique, c'est-à-dire dont on ne peut venir à bout pour des constructions de courbes géométriques. ‖ *Courbes mécaniques*. Celles qui ne peuvent pas être exprimées par des équations algébriques et qui sont appelées plus généralement *courbes transcendantes*.

— Minér. *Division mécanique des cristaux*. Opération par laquelle on parvient à séparer les lames composantes de ces corps en saisissant leurs joints naturels à l'aide d'un instrument tranchant.

— Chim. Qui n'agit point chimiquement. Corps mécaniques. Irritants mécaniques.

— S'écrivait autrefois *méchanique*, et se disait fig. pour Sordide, parcimonieux. Le philosophe Lycon prescrit à ses amis de mettre son corps où ils aviseront pour le mieux, et quant aux funérailles, de les faire ni superflues ni *méchaniques*. (Montaigne.)

MÉCANIQUEMENT. adv. D'une façon mécanique. Il ne se met qu'après le verbe. Il a tracé cette figure mécaniquement. On peut faire *mécaniquement* toute sorte d'anamorphose par un procédé très-simple. (Francœur.)

MÉCANIQUERIE. s. f. Mot donné par Boiste pour Mesquinerie. V. ce mot.

MÉCANISANT. part. pass. inv. du v. Mécaniser.

MÉCANISANT, ANTE. adj. Philol. *Passion mécanisante*. Se dit, dans le système de Fourier, des trois passions qui appartiennent à la sphère intellectuelle de l'homme et qui servent à former les séries, à mettre en action l'attraction passionnelle. Ces trois passions sont nommées, par l'école sociale : la *cabaliste*, génératrice des discords ; la *composite*, génératrice des accords, et la *papillonne*, génératrice des alternats. On les appelle aussi *passions distributives*.

MÉCANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Mécaniser. S'empl. adjectiv. Hommes mécanisés.

MÉCANISER. v. a. 1re conj. (rad. *mécanique*). Didact. Rendre semblable à une machine. L'industrie mécanise les hommes.

— Réduire les arts à l'état de métier mécanique. Mécaniser les arts.

— Pop. Ennuyer, fatiguer quelqu'un. Mécaniser quelqu'un. Il nous mécanise. Il nous a mécanisés.

MÉCANISME. s. m. (pr. *mé-ka-niss-me* ; rad.

mecanique). Phys. Structure d'un corps et action combinée de ses parties. Le mécanisme de l'univers. Le mécanisme du corps humain. Le mécanisme d'une montre. Tout *mécanisme* est muet ou sans action, sans la présence d'un moteur qui lui donne la vie. (Bict.)

— Peint. et sculpt. S'entend, dans le langage de l'art, des procédés et des moyens d'exécution, et aussi, dans un sens figuré, de la combinaison et de l'arrangement méthodique des parties de la composition. Le mécanisme de la peinture, de la sculpture, etc.

— Fig. *Le mecanisme des vers ou de la prose.* La composition des parties du vers ou de la phrase, suivant le rhythme qui est propre à l'un ou à l'autre. Ce poète a bien étudié, bien connu le mécanisme des vers. La raison a besoin de toute sa force pour rompre le mécanisme de l'argumentation qui veut l'enchaîner à l'erreur.

— Fig. *Le mecanisme du langage.* La structure matérielle des éléments de la parole. On a écrit savamment sur le mécanisme du langage.

MÉCAPHRODITE. s. f. (et. gr., μήκων, pavot ; ἀφρός, écume ; δω, mouvoir). Bot. Sorte de pavot.

MÉCARDONIE. s. f. (ét. gr., μήκων, pavot ; ἄρδω, arroser, faire croître). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières, ayant un calice composé de sept folioles, une corolle irrégulière, la lèvre supérieure bifide, l'inférieure à trois divisions, quatre étamines didynames, un ovaire supérieur, un style comprimé, courbé à son sommet.

MÉCASALNIL. s. m. Relat. Nom que les Indiens donnent à la gousse de la vanille.

MÉCASPHINS. s. m. pl. Sorciers chaldéens.

ME CASTOR. Sorte d'interj. (Mots latins). Ant. rom. Jurement par Castor, en usage chez les anciens.

MÉCÈNE. (Caius Cilnius **MÆCENAS**). D'abord simple chevalier romain, descendait d'une ancienne maison des rois d'Étrurie. Favori et ministre d'Auguste, il encouragea les lettres et les arts, et combla de bienfaits Horace, Virgile et les autres savants de son siècle. Virgile lui a dédié ses *Georgiques*, et Horace ses *Odes*. Mécène mourut l'an 8 de J.-C.

— s. m. Fig. et par allus. Protecteur des lettres, des sciences, des arts. Les Mécènes de Chapelain furent bien plus généreux que ceux de Corneille. Fouquet fut un digne Mécène pour La Fontaine. Colbert, le *Mecène* de tous les arts, forma une académie d'architecture. (Volt.) La plupart des *Mecenes* ont été des hommes peu instruits, témoin Auguste et Louis XIV. (B. de St-P.)

— Les poëtes disent quelquefois *Mecénas*.

> Où chercher un patron dans le siècle où nous sommes ?
> Il est de grands esprits, il est de savants hommes,
> Mais il n'est plus de *Mécénas* (***)

— Quelques biographes écrivent *Mécènes* au lieu de *Mécène*, en parlant du favori même d'Auguste, et plusieurs dictionnaires écrivent aussi au fig. *un Mecenes*. Boiste écrit : *un mecene, des mecenes*, sans lettre capitale. Dans nos beaux jours, on a vu des *mecenes* qui ne savaient pas lire.

MÉCERY. s. m. Se dit de l'opium que l'on porte du Caire dans l'Inde et qui est blanc. ‖ Opium qui vient d'Aden et de la mer Rouge, et qui est noir et dur. ‖ Opium de Cambaye et du Decan, qui est rougeâtre et plus friable.

MÉCHAIN (Pierre-François-André). Astronome, né à Laon, en 1744, mort en 1805, découvrit plusieurs comètes, calcula plusieurs orbites, et fut reçu à l'Académie des sciences. Il fut chargé de mesurer l'espace contenu entre Rhodez et Barcelone.

MÉCHAMMENT. adv. (pr. *mé-cha-man* ; rad. *mechant*). Avec méchanceté. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le verbe. Il a fait cela méchamment. Tous ces faits ont été méchamment inventés.

MÉCHANCETÉ. s. f. (du vieux v. fr. *méchoir* ; fait de *me*, pour *mal* ; et de *choir*, tomber). Penchant à faire du mal. On ne saurait mieux définir la méchanceté qu'en l'appelant une difformité naturelle du cœur. La méchanceté de cette femme. Il agit en tout avec méchanceté. La méchanceté de son caractère. La *méchanceté* suppose un goût à faire du mal ; la malignité, une *mechanceté* cachée ; la noirceur, une *méchanceté* profonde. (Vauven.) La *mechanceté* se trouve plus souvent avec la sottise qu'avec l'esprit. (Duclos.) L'action ne fait qu'exercer et manifester la *méchanceté* : elle ne la fait pas naître ; ainsi un voleur l'est avant de commettre le vol. (Sénèq.) Toute *mechanceté* vient de faiblesse. (J.-J. Rouss.) Il est bon de s'accoutumer à se passer des hommes ; vous savez que j'en ai éprouvé la *mechanceté* jusque dans ma solitude. (Volt.)

— Action méchante. Il a fait, il a commis une horrible méchanceté. Méchanceté noire.

— Dans le cas où l'on parle des actions produites par le vice, on peut le mettre au pluriel. Il m'a fait mille méchancetés.

— Parole méchante, parole dite dans l'intention de nuire, d'offenser. Ce propos n'est pas une plaisanterie, c'est une méchanceté. Il n'ouvre la bouche que pour dire des méchancetés.

— Fig. Se dit de l'esprit. La *mechanceté* de l'esprit étouffe la bonté du cœur. (Boiste.)

— Fam. Opiniâtreté, indocilité. Voyez la méchanceté de cet enfant. ‖ Se dit pareillement des petites malices que les jeunes gens se font les uns aux autres par esprit de gaîté. Ils se font tous les jours des méchancetés les uns aux autres.

MÉCHANIQUE. s. f. S'est dit pour Mécanique.

MÉCHANISME. S'est dit autrefois pour Mécanisme. V. ce mot.

MECHANITIS. s. m. (pr. *mé-ka-ni-tiss*). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, renfermant plusieurs espèces de papillons héliconiens.

MÉCHANT, ANTE. adj. (rad. *méchanceté*). Qui manque de bonté, qui est porté à faire du mal. Méchant homme. Méchante femme. De méchantes gens. C'est un méchant esprit. Un méchant sujet. Un méchant garnement. Il est plus bête que méchant. Aussi disait-il qu'il y avait peu de différence entre un juge *mechant* et un juge ignorant. (Fléch.) L'histoire n'a pas craint de dire du pape Alexandre VI, que c'eût été le plus *mechant* homme de son temps, s'il n'avait pas eu don César Borgia, son fils, encore plus *mechant* que lui. (***) Comment un homme aussi vertueux a-t-il pu se prendre d'une passion si durable pour une aussi *méchante* femme ? (J.-J. Rouss.) Il est impossible que les enfants deviennent indociles, *méchants*, menteurs, avides, quand on n'aura pas semé dans leur cœur les vices qui les rendent tels. (Id.) Il ne faut point aimer une aussi *méchante* âme. (Lemonn.)

> Mathan, d'ailleurs, Mathan, ce prêtre sacrilége,
> Plus *méchant* qu'Athalie. . . . . (RACINE.)

— Mauvais, qui ne vaut rien dans son genre. Méchante terre. Méchant bois. Méchant pays. Méchante viande. Méchant vin. Mechante cause. Méchant livre. Méchante toile. Il n'y a guère d'occasions où l'on fît un *mechant* marche de renoncer au bien que l'on dit de nous, à condition de n'en dire point de mal. (La Rochef.) Il importe peu au public que la *Mort de César* soit une bonne ou une *mechante* pièce. (Volt.) Cet auteur a une fort *méchante* réputation. (Id.) Elle vous a donné un très-*mechant* conseil. (Id.) Nous passâmes le Pythieus à notre tour, au-dessous d'un *mechant* pont de pierre. (Chateaub.) Votre réputation vous attire cette *mechante* affaire. (Mol.)

— On l'applique aussi aux animaux. Un mechant cheval. Une méchante monture.

— Contraire à la probité, à la justice. Une méchante action. Une méchante intention. Un méchant dessein. Quiconque a commis dans sa vie une *méchante* action n'a rien à espérer d'elle que justice et pardon, s'il l'a offensée. (J.-J. Rouss.)

— Chétif, insuffisant. Nous n'avions à souper qu'un méchant poulet, et nous étions cinq à table. Il fait trop valoir une méchante petite pension qu'il me donne et que j'ai bien gagnée. ‖ Dans un sens analogue. *Il se fait bien valoir pour un mechant dîner qu'il donne tous les mois.* Ce qui signifie, pour un seul dîner, quoiqu'il puisse être bon.

— En parlant des choses. *Avoir méchante physionomie, mechante mine* ; ou bien, *Une physionomie mechante, la mine mechante.* Avoir la physionomie d'un méchant homme.

— *Avoir méchante mine*, signifie quelquefois seulement, Avoir l'air ignoble et bas.

— *Être de mechante humeur.* Être d'humeur chagrine.

— Fam. *Méchante langue.* Homme ou femme qui se plaît à médire.

— Fam. *Trouver plus mechant que soi.* Trouver plus fort, plus fier, plus puissant que soi.

— Qui manque de mérite, de capacité ; qui n'a pas les qualités qu'exige son état. Un méchant poète. Un méchant orateur. Un méchant avocat. Un méchant musicien.

— Se dit par forme de reproche amical. Vous êtes bien méchant de m'avoir laissé si longtemps en peine, de m'avoir fait attendre si longtemps.

— *Méchant*, a divers sens suivant qu'il précède ou qu'il suit le substantif. *Une méchante épigramme* est une épigramme sans sel et sans esprit. *Une épigramme mechante* est une épigramme pleine de traits malins et piquants. *Mechant homme* a rapport aux actions ; *homme méchant* aux pensées et aux discours. L'un fait des méchancetés, l'autre en pense et en dit.

— *Mechant*, dans le sens de, Qui est enclin au mal, qui a l'habitude de faire du mal, se met avant le substantif quand il est seul ; mais quand il est joint aux adverbes de quantité, on peut le mettre avant ou après. C'est le plus *mechant* homme, ou l'homme le plus *mechant* que je connaisse. C'est un fort *méchant* homme, ou un homme fort *mechant*. Avec *le moins, extrêmement, infiniment*, etc., il se met toujours après. C'est bien l'homme le moins *méchant* que je connaisse. C'est un homme extrêmement *méchant*.

— Prov. *Jamais cheval ni méchant homme n'amenda pour aller à Rome.* Les voyages n'améliorent que ceux qui ont déjà de bonnes dispositions. ‖ *Mechante parole jetee va partout à la volée.* ‖ *Méchantes paroles ont méchants liens.*

— Loc. prov. *Il ne sera pas si mechant qu'il l'a promis à son capitaine.* Il ne fera pas tout le mal dont il menace.

MÉCHANT, ANTE. s. Personne méchante, qui a l'habitude de faire du mal. C'est un méchant. C'est une méchante. Hanter les méchants. Dieu punira les méchants. Il est à propos que les *mechants* prospèrent quelquefois pour les confondre à la vue des biens dont ils jouissent et qu'ils ne méritent pas. (La Rochefouc.) Quand on voit la prospérité des *méchants*, on a de la peine à faire taire les murmures de la raison contre la Providence. (Id.) Rien n'est si sot que les *mechants*, ni si méchant que les sots. (De Bonneville.) Voir et écouter les *méchants*, c'est déjà un commencement de méchanceté. (Confucius.) Le *mechant* se nuit à lui-même avant de nuire aux autres. (Saint August.) Les *méchants* sont comme les mouches qui parcourent le corps d'un homme et ne s'arrêtent que sur ses plaies. (La Bruy.) Jamais, en quoi que ce puisse être, les *méchants* ne sont bons à rien. (J.-J. Rouss.) Vous voulez que la justice règne sur la terre, et le *méchant* y oppose sa volonté mauvaise. (F. Lamenn.) L'utilité de la vertu est si manifeste, que les *mechants* la pratiquent par intérêt. (Vauven.) Le dieu vengeur est le dieu des *méchants*, je ne puis ni le craindre pour moi, ni l'implorer contre un autre. (J.-J. Rouss.)

> J'abhorre les *méchants*,
> Leur esprit me déplaît comme leur caractère. (GRESSET.)

> Quiconque a pour punir l'autorité suprême,
> Et souffre les *méchants*, devient méchant lui-même (***)

> *Mechant* : C'est bien à vous d'oser ainsi nommer
> Un Dieu que votre bouche enseigne à blasphémer. (RACINE.)

> Celui qui met un frein à la fureur des flots,
> Sait aussi des *méchants* arrêter les complots. (ID.)

— Fam. *Les bons pâtissent pour les méchants.*

— Fam. *Faire le mechant.* S'emporter en menaces.

— Prov. *Méchant comme les mille diables.* Ce proverbe vient de la licence des gens de guerre au commencement du XIVe siècle, qui, sous prétexte qu'ils étaient mal payés, commettaient toute espèce de désordres. L'une de ces troupes, dans le but d'inspirer plus de terreur, se faisait appeler *les mille diables*. ‖ *A mechant, mechant et demi.* Il ne faut pas ménager les méchants. ‖ *Il n'est nul si mechant qui ne trouve sa méchante.* ‖ *Ce qu'on donne aux méchants toujours on le regrette.*

MÈCHE. s. f. (du lat. *myxus*, mouchure, fait du gr. μύξα, morve). Techn. Substance combustible qu'on place dans l'axe d'une chandelle, d'une bougie, d'un flambeau, ou dans une lampe, et qu'on allume en mettant en contact un corps enflammé. Cette substance brûle et éclaire tant qu'elle est humectée par le suif, la cire ou l'huile qui l'environne. Les substances végétales sont les seules qui présentent toutes les qualités que l'on peut désirer dans de bonnes mèches. Mèches de coton. Mèches plates. Mèches cylindriques. Grosse mèche. Petite mèche. Mèche soufrée. La mèche d'une lampe, d'un cierge, etc. Lampe à deux mèches, à trois mèches. Mèche de chandelle. Mèche de bougie. Mèche de réverbère, de quinquet, etc.

— Matière sèche préparée pour prendre facilement feu, comme linge demi-brûlé, éponge, amadou, etc. Il faut faire de la mèche pour votre briquet, celle-là ne vaut plus rien. Cette mèche prend bien.

> Des veines d'un caillou qu'il frappe au même instant,
> Il fait jaillir un feu qui pétille en sortant ;
> Et bientôt au brasier d'une *mèche* enflammée,
> Montre, à l'aide du soufre, une cire allumée. (BOIL.)

— Corde faite d'étoupe broyée et sèche, dont les canonniers se servent pour mettre le feu au canon, et les mineurs à une mine. Un rouleau de mèches. Mettre la mèche sur le serpentin. Souffler la mèche. Compasser la mèche. De la mèche qui brûle bien. Ils sortirent tambour battant, mèche allumée. La mèche est actuellement remplacée par la *lance*. V. LANCE.

> Bientôt le long de la *mèche* perfide
> Le feu glisse et s'avance en dévorant son guide. (DELILLE.)

> On vit approcher deux pirates,
> Grand bruit au fort, le tambour bat ;
> A ses bronzes (canons) court le soldat,
> Portant la *mèche* en spirale allongee (LEMONTEY.)

— Fig. *Mener quelqu'un tambour battant, mèche allumée.* Le mener bon train, sans ménagement.

> Une belle mène un amant,
> Tant qu'elle n'est point animée
> Du feu qui cause ce tourment :
> Mais d'abord qu'elle est enflammée,
> Soudain, par un juste retour,
> Le galant la mène à son tour,
> Tambour battant, *mèche* allumée (LEGRAND.)

— Bout de ficelle qui termine un fouet, une cravache. La mèche de votre cravache est usée.

— *Mèche de cheveux.* Bouquet de cheveux séparé, en forme de mèche, du reste de la chevelure. Couper une mèche de cheveux.

— Art milit. *Decouvrir, eventer la meche.* Découvrir, au moyen d'une contre-mine, l'endroit où une mine a été pratiquée, et enlever la mèche qui devait la faire jouer.

— Fig. et fam. *Decouvrir, éventer la mèche.* Découvrir le secret d'un complot.

— Arqueb. Partie d'une pierre à fusil qui est taillée en biseau, et qui frappe sur la batterie.

— Charp. Pièce principale d'une œuvre de charpentage composée de plusieurs pièces, et autour de laquelle viennent s'ajouter et se consolider mutuellement toutes les pièces composantes. ‖ *Mèche de tarière.* Bout tranchant, d'une forme analogue à celle de la mèche du vilebrequin, du fer d'un long outil de perceur.

— Chir. Petite bande de toile ou assemblage de brins de charpie, de fils de coton, de soie. Mèche pour les sétons. Mèche pour la fistule à l'anus. Mèche de linge. Mèche de coton. Il faut enduire la mèche de cérat avant de l'introduire dans la plaie.

— Cord. Toron qu'on place dans l'axe des cordes qui ont plus de trois tours.

— Mar. *Mèche de mât.* Pièce du centre d'un mât d'assemblage. ‖ *Mèche de cabestan.* Principale pièce de la charpente d'un cabestan. ‖ *Mèche de gouvernail.* Forte pièce de chêne qui sert de base à tout l'assemblage du gouvernail.

— Techn. Instrument propre à faire des trous dans des corps durs, tels que le bois, la pierre, les métaux. Il se compose d'une tige en acier bien trempée et terminée en forme de cuiller, de trident, etc., que l'on place à volonté dans le fût de certains outils, et que l'on fait avancer en leur imprimant un mouvement de rotation. La mèche d'une vrille, d'un vilebrequin. ‖ *Mèches en cuiller.* Celles qui sont cannelées dans le sens de leur longueur et dont le bout est relevé. ‖ *Mèche trois-pointes* ou *anglaises.* Celle qui fait des trous réguliers et avance très-promptement dans le bois en planche. ‖ *Meche a percer les metaux.* Cylindre d'acier dont on enlève par le bas un peu plus que la moitié. Cette mèche mord plus ou moins, selon la pente plus ou moins grande qu'on lui donne au bout. ‖ *Mèche en gouttière*, dite *louche.* Celle qui sert aux luthiers et dans d'autres professions pour aléser des trous et les polir en dedans, comme lorsqu'il s'agit des corps de flûtes, clarinettes et autres instruments de bois. ‖ Spirale du tire-bouchon. La mèche d'un tire-bouchon.

— *Faire la mèche.* S'empl. chez les vermicelliers, pour dire Couper les vermicelles en sortant du moule, avant qu'ils soient assez refroidis, ce qui fait qu'ils ne se cassent pas en se rejoignant.

— Fig. loc. triv. *Il n'y a point mèche.* Il n'y a pas moyen.

MÉCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Mécher. S'emploie adjectiv.

MÉCHÉANCE. s. f. (du vieux v. fr. *mécheoir*, fait de *me*, pour *mal*, et de *choir*, tomber). Vieux mot qui signifiait, Mauvaise chance, mauvaise fortune, accident fâcheux, malheur fortuit. Suffise à toi et à moi que l'un de nous deux soit infortuné, et que de ma *mécheance* tu aies compassion. (Al. Chartier.)

MÉCHÉHED. Géogr. Ville de Perse, capitale du Khorassan persan ; 50,000 hab. Patrie de Ferdousi. ‖ MECHEHED-ALI. Ville de la Turquie d'Asie, pachalik de Bagdad, où l'on voit le tombeau d'Ali ; 7,000 âmes.

MÉCHEF. s. m. (rad. *méchoir*). Vieux mot qui n'est plus aujourd'hui que du style familier, et qui signifie Malheur, fâcheuse aventure. S'il n'y prend garde, il lui arrivera méchef.

> Non, jamais l'homme heureux n'espère
> De se voir tomber en *méchef*. (RONSARD.)

MÉCHER. v. a. 1re conj. (rad. *mèche*). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je mèche, tu mèches, il mèche.* Techn. Faire entrer dans un tonneau la vapeur du soufre brûlant, au moyen d'une mèche. Mécher un tonneau.

MÉCHEUX, EUSE. adj. (rad. *mèche*). Qui forme mèche. Les laines baïonnaises sont *mecheuses*. (Encycl. des g. du monde.)

MÉCHINE ou **MECHINUM.** s. m. (pr. *mé-ki-ne*). Bot. Se dit de diverses racines qui paraissent appartenir au genre du gingembre.

MÉCHIR. s. m. (pr. *mé-kir*). Chron. Sixième mois de l'année solaire des anciens Egyptiens, qui répond à la fin ce décembre.

MÉCHITAR. (pr. *mé-ki-tar*.) Célèbre Arménien, né à Sébaste (Sivas), en 1676, se livra spécialement à l'étude des Ecritures saintes et des Pères de l'Eglise. Il bâtit dans la petite ile de Saint-Lazare, près de Venise, en 1717, un monastère de moines arméniens catholiques, qui subsiste encore sous le nom d'ordre des méchitaristes ou de Saint-Lazare.

MÉCHITARISTES. s. m. pl. (pr. *mé-ki-ta-riste*, rad. *Méchitar*). Moines arméniens catholiques, habitant près de Venise un monastère fondé par Méchitar. Ils suivent la règle des bénédictins. La congrégation des *mechitaristes* établie à Vienne s'occupe, comme celle de Venise, de travaux littéraires, et se livre à l'enseignement de la jeunesse. (***).

MÉCHOACAN ou **VALLADOLID.** (pr. *mé-ko-a-can*). Géogr. Un des dix-neuf Etats du Mexique, situé entre le grand Océan et les Etats de Mexico. Superf. 7,446 l. carrées ; 419,500 hab. Cap. Valladolid de Méchoacan. Vers à soie. Eaux minérales. Mines d'or, d'argent, de cuivre et d'etain.

MÉCHOACAN. s. m. (pr. *mé-ko-a-kan*). Bot. Plante de l'Amérique méridionale et du genre liseron, dont la racine peu usitée présente à peu près les mêmes propriétés que celle du jalap, mais elle est moins active. Elle était employée autrefois en médecine comme purgative. ‖ *Mechoacan noir.* Le jalap. V. ce mot.

MÉCHOISIR. v. n. 2e conj. (ét. fr., *mé*, pour *mal* ; et *choisir*). Faire un mauvais choix. Inus.

MÉCHOIR. v. n. impers. 3e conj. (ét. fr., *mé*, pour *mal*, et *choir*, tomber). Vieux mot qui s'est dit pour Mésarriver, arriver malheur, mal réussir. Il *mechut* à ce pauvre soldat de manger de la chair un jour prohibé. (Brant.)

— *Il vous mechera de cette entreprise.* Vous vous en trouverez mal.

— Il a été employé quelquefois sous la forme neutre personnelle, et a signifié Tomber dans

l'aventure, éprouver un malheur fortuit et imprévu. *Méchef* [illegible] de corps et d'âme. (Livre de Pontoisin.)

MECKELN (Israel van). [illegible] en France *Israel de Malines*, [illegible] la gravure. Ses premiers essais [illegible] 1470.

MÉCITÉ, ÉE part. pass. du v. Méciter.

MÉCITER. v. a. et n. 1re conj. (ét. fr., *me* pour *mal*, et *citer*). Néol. Citer mal à propos; se tromper en faisant une citation.

MECKLEMBOURG ou plutôt **MECKLENBOURG**. (pr. [illegible]; lat. *Megalopolis*; de *Mekel*, grand, et *bourg*.) Géogr. Pays d'Allemagne, sur les côtes de la Baltique, divisé en deux principautés. 513,000 hab. Cette contrée fut primitivement habitée par les Hérules, les Vandales et les Wendes. Aujourd'hui elle est indépendante.

— MECKLEMBOURG-STRELITZ. Grand-duché de la Confédération germanique, au N., 79,700 hab.; superf. 36 milles carrés. Capitale, Strelitz. Le grand-duc régnant est George-Frédéric-Charles-Joseph, qui succéda à son père, mort en 1816.

— MECKLEMBOURG-SCHWERIN. Grand duché de la Confédération germanique, au N. Il a une superficie totale de 228 milles carrés géogr. et une population de 476,000 hab. répartis dans 41 villes, 13 bourgs et 2,001 villages. La capitale Schwérin, a 12,000 hab. Blé, bestiaux, chevaux, succin. Le grand-duc régnant, Frédéric-Louis, est le frère de la princesse Hélène, mariée en 1837 au duc d'Orléans. La religion dominante est le protestantisme.

MECKLEMBOURGEOIS, OISE. adj. et s. (pr. *mè-klan-bour-joa, -joaze*). Qui appartient au Mecklembourg ou à ses habitants. || Habitant du Mecklembourg.

MÉCLOÏQUE. adj. m. (abréviat. de *méconochloroïque*, et du gr. [illegible], pavot, [illegible], vert). Chim. Se dit d'un acide formé par l'action du chlore sur la méconine.

MÉCOMÈTRE s. m. (du gr. μῆκος, longueur; μέτρον, mesure). Chir. Instrument qui sert à mesurer la longueur particulièrement des fœtus.

MÉCOMPTE. s. m. (pr. *mé-kon-te*; ét. lat., *male*, mauvais, *computatio*, compte). Erreur de calcul, dans la supputation. Il y a du mécompte dans votre calcul. Il y a du mécompte en cette addition, en cette règle.

— Ce qui manque au compte de quelque somme. Il y a du mécompte dans ce sac d'argent. J'ai recompté cette somme, il y avait du mécompte.

Un pâtre à ses brebis trouvant quelque *mécompte*,
Voulut à toute force attraper le larron. (La Font.)

— Par extens. Espérance trompée, idée fausse ou exagérée qu'on s'est faite d'une chose. Cet auteur se flattait de réussir, mais il a trouvé du mécompte, bien du mécompte. On le croit fort riche, mais quand on viendra à connaître le fond de ses affaires, on trouvera du mécompte. Ce qui fait surtout le *mécompte* d'un écrivain, c'est qu'il croit rendre les choses telles qu'il les aperçoit ou qu'il les sent. (Vauven.) Il tombe toujours dans quelque *mécompte*, tantôt par ses passions, tantôt par celles de ses ministres. (Fén.) L'Église expose à bien des *mécomptes* lorsqu'il est général. (Boiste.) Vous faites monter à deux cent mille francs la succession de votre oncle; il y aura du *mécompte*. (***)

MÉCOMPTER. v. n. 1re conj. (pr. *mé-kon-te*; rad. *mécompte*). Mal compter. Se dit quelquefois d'une horloge qui sonne une autre heure que celle qui est marquée par les aiguilles. Ne vous y fiez pas, cette horloge mécompte.

— SE MÉCOMPTER. v. pron. Se tromper dans un calcul, dans un compte. Vous vous êtes mécompté dans votre calcul. Prenez garde de vous mécompter. Je me suis mécompté de tant.

— Par extens. Se tromper en quelque chose qu'on croit ou qu'on espère. Si vous croyez, si vous espérez telle chose, vous vous mécomptez. Il s'est mécompté dans ses conjectures. Quand on compte sans la Providence, on court risque souvent de *se mécompter*. (Mme de Sév.) On ne trouve point dans les hommes ni les vertus ni les talents qu'on y cherche: on a beau les étudier, les approfondir, on s'y *mécompte* tous les jours. (Fén.)

Un mari se *mécompte*
Quand il tient l'esprit en repos,
S'imaginant qu'un mariage
Fait d'une fille folle une femme bien sage. (Gres.)

MÉCON. s. m. (du gr. μήκων, pavot). Bot. Nom donné aux pavots par les Grecs, qui l'étendaient aussi à quelques plantes de la même famille, et peut-être à des euphorbes.

MÉCONATE. s. m. (rad. *mécon*). Chim. Sel qui résulte de la combinaison de l'acide méconique avec les bases salifiables. Le méconate de soude neutre est très-soluble, incristallisable, et peut être décomposé par les alcalis. Le sous-méconate, au contraire, est cristallisable et très-peu soluble.

MÉCONIAL, ALE. adj. (rad. *mécon*). Médec. Qui appartient au méconium.

MÉCONINE. s. f. (rad. *mécon*). Chim. Substance cristalline particulière extraite de l'opium.

MÉCONIQUE. adj. m. (rad. *mécon*). Chim. Se dit d'un acide solide, incolore, volatil et très-soluble, découvert dans l'opium. Acide méconique.

MÉCONITE. s. f. (rad. *mécon*). Bot. Plante des anciens, inconnue aux modernes.

MÉCONITES s. f. pl. (rad. *mécon*). Foss. Petits fossiles chagrinés, d'une forme globuleuse, qui ont au plus la grosseur d'une graine de pavot, et qui forment à eux seuls des couches [illegible] considérables. On les avait pris autrefois pour des œufs de poissons pétrifiés.

— Minér. Se dit des pierres calcaires uniquement formées de petites concrétions globulaires compactes, ou à couches concentriques, qui se distinguent aussi par leur volume inégal et leur forme différente. || S'empl. adjectiv. Pierres méconites.

MÉCONIUM. s. m. (pr. *mé-ko-ni-omm*; mot lat. formé du gr. μήκων, pavot). Physiol. Matière excrémentitielle que rend l'enfant peu de temps après la naissance, et qui s'était accumulée dans les intestins pendant tout le cours de la gestation. Le méconium est d'un brun olive ou jaunâtre, visqueux, ordinairement insipide et inodore; sa couleur et sa consistance sont analogues à celles du suc de pavot non épaissi. Si le *méconium* n'est pas rendu dix ou douze heures au plus tard après la naissance de l'enfant, sa rétention peut donner lieu à des accidents. (Gard.) On doit se hâter de solliciter l'excrétion du *méconium*. (Id.)

— Entom. Gouttelette rougeâtre que l'insecte parfait évacue immédiatement après sa transformation.

— Bot. Suc exprimé des têtes et des feuilles de pavot mises sous presse. Il est d'une qualité inférieure à celle de l'opium, et son action est moindre.

MÉCONJECTURE. s. f. (ét. lat., *mala*, mauvaise; *conjectura*, conjecture). Néol. Conjecture qui porte à faux.

MÉCONJECTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Méconjecturer.

MÉCONJECTURER. v. n. 1re conj. (rad. *méconjecture*). Néol. Se tromper dans ses conjectures.

MÉCONNAISSABLE. adj. des 2 g. (rad. *méconnaître*). Qui n'est pas reconnaissable, qui est difficile à reconnaître, qu'on a peine à reconnaître, tant il est changé, soit en bien, soit en mal. Sa maladie l'a rendu méconnaissable. Cet homme a changé d'humeur, il est méconnaissable à tous les yeux. Sous prétexte de ne pas révolter les grands contre la vérité, nous la leur rendons *méconnaissable*. (Mass.)

MÉCONNAISSANCE. s. f. (rad. *méconnaître*). Manque de reconnaissance, de gratitude. Il y a de la méconnaissance dans son procédé. La *méconnaissance* marque plus de légèreté et moins de vice que l'ingratitude. (Acad.)

— Action de méconnaître, de ne pas connaître. Dieu découvre à Daniel que la ruine des Juifs sera la suite de la mort du Christ et de leur *méconnaissance*. (Boss.) Le crime est visiblement leur *méconnaissance* envers le Messie, qui venait les instruire et les affranchir. (Id.) Acception omise dans la plupart des Dictionnaires.

— Syn. comp. MÉCONNAISSANCE, INGRATITUDE. La *méconnaissance* peut être un effet de l'indifférence, de l'oubli; l'*ingratitude* est toujours la marque d'un mauvais cœur.

MÉCONNAISSANT. part. prés. invar. du v. Méconnaître. Qui méconnaît. Des enfants méconnaissant leur bienfaiteur.

Méconnaissant des arts les monuments poudreux,
Sur eux il promenait ses regards dédaigneux. (F. Belly.)

MÉCONNAISSANT, ANTE. adj. Qui manque de reconnaissance, qui oublie les bienfaits. Il est fort méconnaissant. Il ne sera pas méconnaissant du bien que vous lui ferez. Des enfants méconnaissants. Un fils *méconnaissant* fit au cœur de David une plaie profonde que les ans ne purent fermer. (P. la Neuville.) Il ne faut jamais être oublieux au point d'être *méconnaissant*. (Languet.)

MÉCONNAÎTRE. v. a. 4e conj. (ét. fr., *me* pour *mal*, et *connaître*). *Je méconnais, tu méconnais, il méconnaît, nous méconnaissons, vous méconnaissez, ils méconnaissent. Je méconnaissais. Je méconnus. Je méconnaîtrai. Je méconnaîtrais. Méconnais, méconnaissons, méconnaissez. Que je méconnaisse. Que je méconnusse. Méconnaissant. Méconnu, méconnue.* Ne pas reconnaître une personne à cause des changements qui se sont opérés en elle. Il avait changé d'habit, je le méconnaissais. Les longs voyages l'ont tellement vieilli, qu'il est facile de le méconnaître. La petite vérole l'a tellement défigurée que je l'ai méconnue.

Un corps défiguré,
Triste objet où des dieux triomphe la colère,
Et que *méconnaîtrait* l'œil même d'un père. (Rac.)

— Par extens. Désavouer par mépris, par orgueil, affecter de ne pas connaître. Qui *méconnaît* ses amis dans la prospérité mérite de n'en plus retrouver dans le malheur. (***) Ceux dont l'élévation était votre ouvrage vous oublient, vous *méconnaissent*. (Mass.) Le comte d'Estaing, cité devant le tribunal révolutionnaire, et interrogé sur son nom: Il est assez connu, répond d'Estaing; peut-être me *méconnaissez*-vous; mais quand vous m'aurez fait couper la tête, envoyez-la aux Anglais, il ne la *méconnaîtront* pas. (Hist. de la Révolut.)

Pour le prix de mes soins j'ai la douleur amère
De trouver un enfant qui *méconnaît* sa mère. (Bours.)

Ce même Bajazet, sur le trône affermi,
Méconnaîtra peut-être un inutile ami. (Racine.)

— Fig. Ne pas rendre justice à une personne; ne pas apprécier une qualité, une chose, comme elle le mérite, ne pas la distinguer, malgré les caractères, les signes qui devraient la faire connaître et distinguer. On a méconnu ses talents, ses vertus, ses services, ses bienfaits. Les Juifs ont *méconnu* et crucifié Jésus-Christ. (Boss.) Le nouvel empire que Jésus-Christ devait établir y est marqué si expressément par ses propres caractères, qu'il n'y a pas moyen de le *méconnaître*. (Id.) L'ange rebelle qui *méconnut* sa nature était plus faible que l'heureux mortel qui vit en paix selon la sienne. (J.-J. Rouss.) L'Église a *méconnu* dans Galilée l'enseignement de l'esprit, elle est tombée dans le piége des sens. (Edg. Quinet.) Mon cœur aimait Dieu, et mon esprit le *méconnaissait*. (Chateaub.)

— Fig. Ne pas connaître, ne pas reconnaître. Méconnaître la vérité. Je ne vous connais pas, mon Dieu, et je ne saurais vous *méconnaître*. (Fén.)

Trop souvent un esprit qui se flatte et qui s'aime
Méconnaît son génie et s'ignore soi-même. (Boileau.)

Et voilà fait un fat finement exprimé
Méconnaît le portrait sur soi-même formé. (Id.)

— SE MÉCONNAÎTRE. v. pron. Oublier ce qu'on a été ou ce qu'on est, ce qu'on doit aux autres. Les parvenus se méconnaissent aisément. Vous prenez un ton qui ne vous convient pas, vous vous méconnaissez. C'est un homme qui se méconnaît jusqu'à insulter ses supérieurs. Les hommes se jugent mal parce qu'ils se *méconnaissent*. (Boiste.)

De ce lieu Philémon partit à demi nu.
Bien suivi, bien couvert le voilà revenu.
Je ne le connus point dans cette pompe extrême.
Qui ne l'aurait pas méconnu?
Il se *méconnaît* bien lui-même. (De Caux.)

MÉCONNU, UE. part. pass. du v. Méconnaître. S'empl. adjectiv. Il existe une sorte de douceur sévère et très-profitable pour l'âme à être *méconnu*. (St-Beuve.)

— En parlant des choses morales. Considérez votre innocence *méconnue* comme une expiation. (Alban de Barg.) Il est étonnant qu'un sens si important ait été *méconnu*, et soit resté confondu ou plutôt annexé au toucher. (Brill.-Sav.)

— *Méconnu par*. Ils n'ont pas été *méconnus* ces titres par des hommes dont l'hommage n'est pas suspect. (Frayssinous.) Se voir *méconnu*, *méconnu* par l'homme orgueilleux qui pense, en se moquant, examiner les autres! (X. Marmier.)

— *Méconnu de*. Cet homme de génie a été *méconnu* de ses contemporains. (Acad.)

MÉCONOPSIS. s. m. (pr. *mé-co-no-psiss*; ét. gr., μήκων, pavot; ὄψις, vue, aspect). Bot. Genre de plantes distingué des pavots par les valves de ses capsules, qui le rapprochent des argémones, et surtout par le stigmate pourvu d'un style court et non sessile.

MÉCONTENT, ENTE. adj. (rad. *mécontenter*). Qui n'est pas satisfait de quelqu'un, qui croit avoir sujet de s'en plaindre. Il est mécontent de vous. Il s'en est allé mécontent. Être mécontent de soi-même. Un père qui est mécontent de son fils. Un maître qui est mécontent de son domestique. On est toujours *mécontent*, on aime à se plaindre partout où l'on est: on crie toujours contre quelqu'un ou contre quelque chose. On dit: Quelle nation! quel climat! quel temps! quelle vie! (P. de Ligne.) Le plus *mécontent* des deux, peut-être, n'est pas celui qui se plaint le plus. (J.-J. Rouss.)

— Qui n'est pas satisfait de quelque chose. Il est mécontent de sa santé, de la conduite de son fils. Vous êtes mécontent de tout. L'homme se montre toujours si *mécontent* de son sort, qu'il semblerait devoir moins regretter la vie. (S. Dubay.)

Quelque puissant qu'on soit en richesse, en crédit,
Quelque mauvais succès qu'ait tout ce qu'on écrit,
Nul n'est content de sa fortune,
Ni *mécontent* de son esprit. (Mme Deshoulières.)

MÉCONTENT, ENTE. s. Celui, celle qui croit avoir sujet de se plaindre. Souvent, pour obliger une seule personne, on fait plusieurs mécontents. Quelle que soit la justice du souverain, il fera toujours des *mécontents*. (Encycl.) On ne peut guère obliger un homme qu'en lui accordant la préférence sur beaucoup d'autres, dont on fait ordinairement autant de *mécontents*. (Id.)

— Se dit particulièrement de ceux qui ne sont pas satisfaits du gouvernement, quelquefois même des factieux, et en ce sens il s'emploie le plus souvent au pluriel. Le parti des mécontents. Il y a beaucoup de mécontents dans cet État. Qu'on donne cette satisfaction aux *mécontents* de changer ceux qui gouvernent, pour en mettre d'autres à leur choix; dans trois mois, ils regretteront les premiers. (De Costar.) Dans la suspension de la société, tout indifférent devient *mécontent*; tout *mécontent* un ennemi; tout ennemi, un conspirateur. (Guizot.)

— Syn. comp. MÉCONTENT, MALCONTENT. Un maître est *mécontent* d'un domestique qui le trompe, qui le vole, qui lui manque de respect. Un maître est *malcontent* d'un domestique qui le sert maladroitement. || MÉCONTENT, MALINTENTIONNÉ. Les *mécontents* ne sont pas satisfaits du gouvernement, du ministère, de l'administration des affaires, ils désirent qu'on y fasse quelque changement. Les *malintentionnés* ne sont pas satisfaits de leur propre situation, et pensent à s'en procurer une qui soit à leur gré.

MÉCONTENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Mécontenter. S'empl. adjectiv. Un maître mécontenté. Une personne sans cesse mécontentée.

MÉCONTENTEMENT. s. m. (rad. *mécontenter*). Déplaisir, manque de satisfaction, sentiment pénible produit par la conduite que les autres ont tenue à notre égard, ou par l'idée que nous nous sommes faite de cette conduite. Donner du mécontentement, de grands mécontentements, de grands sujets de mécontentement à ses parents. Un mécontentement général se manifesta. Un enfant qui donne du mécontentement à ses maîtres. Un maître qui donne du mécontentement à ses domestiques. Avoir bien du mécontentement de la conduite de quelqu'un. Le *mécontentement* que nous avons quelquefois de nous-mêmes devrait diminuer notre surprise du *mécontentement* que les autres ont souvent de nous. (Lingrée.) Il est difficile qu'un *mécontentement* qui n'est pas fondé puisse durer longtemps. (Encycl.) La servitude est si peu naturelle à l'homme, qu'elle ne saurait exister sans quelque *mécontentement*. (J.-J. Rouss.)

MÉCONTENTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *me* pour *mal*, et *contenter*). Rendre mécontent, donner sujet d'être mécontent; causer à quelqu'un un sentiment pénible, par la conduite que l'on tient. Mécontenter ses maîtres. Mécontenter ses parents, sa famille. Mécontenter tous les ouvriers qu'on emploie. Ce ministre mécontente tous ceux qui ont affaire à lui.

Mécontentez une femme en un point,
Tout le passé s'oublie et n'est plus rien pour elle. (La Chaussée.)

— Absol. Il faut moins craindre de *mécontenter* que d'être partial. (Encycl.)

— SE MÉCONTENTER. v. pron. Être mécontent. Il se mécontente de tout.

— v. récipr. Ils se sont mécontentés l'un l'autre.

MÉCORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μῆκος, longueur, ῥύγχος, bec). Entom. Dont le bec, cylindrique ou filiforme, est plus ou moins allongé. || MÉCORHYNQUES. s. m. pl. Groupe de curculionides gonatocères, comprenant les insectes mécorhynques.

MECQUE (La) ou plutôt **MEKKE**. (en arabe *Om el Kora*, la mère des villes). Géogr. La ville sainte des musulmans, celle qui a donné le jour à Mahomet et qui renferme la Kaaba, petit temple sacré dont la tradition attribue la fondation à Abraham. Elle est située dans l'Arabie déserte, à 46 kilom. de la mer Rouge, au milieu d'une plaine stérile et enclavée dans les montagnes. Jadis elle comptait plus de 100,000 hab., aujourd'hui elle en a moins de 30,000. La Mecque est interdite aux infidèles, qui ne peuvent en approcher qu'à une distance de 9 lieues. Tout Arabe, fidèle observateur de la loi du Koran, doit y faire un pèlerinage au moins une fois dans sa vie. Cette obligation y attirait jadis des milliers de pèlerins; le nombre en a beaucoup diminué, à cause des brigandages des Wahabis.

MÉCRÉABLE. adj. des 2 g. (rad. *mécroire*). Qui ne mérite aucune croyance. Il est *mécréable* que nous soyons seuls produits en état défectueux et indigent. (Mont.) Inus.

MÉCRÉANCE. s. f. (rad. *mécroire*). S'est dit pour Refus de croire, incrédulité, fausse croyance, défiance, mauvaise foi. Ici enclins à la superstition, ailleurs à la *mécréance*; ici à la liberté, ici à la servitude. (Montesq.)

MÉCRÉANT. s. m. (rad. *mécroire*). Terme employé autrefois en parlant de tous les peuples qui ne sont pas de la religion chrétienne, et principalement des mahométans. Un esclave qui sort des mains des *mécréants*. (Regnard.)

— Ne se dit plus guère que par dénigrement, en parlant d'un chrétien qui ne croit point les dogmes de la religion, et qu'on regarde comme un impie. C'est un mécréant.

Il lui fâchait que sa pucelle main
Du *mécréant* n'eût pas tranché la vie. (Volt.)

— Mercier, dans son style original, dit en parlant de Louis XIV: Quoique dévot, c'était un *mécréant* de la première classe; il ne croyait ni à la vertu d'aucune femme, ni à la probité d'aucun homme.

MÉCRÉANT, ANTE. adj. Impie, infidèle, incrédule. Homme mécréant. Femme mécréante. Si le prince incrédule a droit à l'obéissance du sujet, le sujet *mécréant* a droit à la protection du prince. (Boiste.)

MÉCRITE. s. m. (ét. gr., μακρός, haut; ἀναβαίνω, parvenir). Relat. Se dit, en Perse, de certains montagnards qui gravissent avec une facilité extrême les hauteurs les plus escarpées.

MÉCROIRE. v. n. 4e conj. (ét. fr., *me* pour *mal*, et *croire*). Refuser d'ajouter foi, ne pas croire. Ah! Dieu, que mon malheur est grand! je suis gêné, et cependant je n'oserais dire que je suis mal; on me *mécroirait*. (Cholières.) Ils me reprennent et me *mécroient* comme si je m'accusais d'être infidèle. (Mont.)

— Ce verbe a été employé par quelques auteurs modernes, mais seulement dans le style plaisant ou marotique.

On en pourra gloser, on pourra me *mécroire*;
Tout cela n'est pas un grand mal. (La Fontaine.)

Car gens de bien m'ont expliqué la chose
Très doctement, et partant ne veux pas
Mécroire en rien la vérité du cas. (Volt.)

Mais quand je vois...
Plus ne *mécrois* au divin Pythagore:
Et je crois que l'autre Sévigné
Respire en vous, et qu'elle écrit encore. (Lebrun.)

— Loc. prov. *Il est dangereux de croire et de mécroire*. Suivant l'Académie, le v. *mécroire* ne

s'emploie plus guère que dans cette phrase proverbiale. Les vers que nous avons cités plus haut prouvent qu'on peut encore s'en servir dans le style marotique ou plaisant.

MÉCROYANT, ANTE. adj. et s. (rad. *mécroire*). Qui ne croit pas, qui n'a pas de foi. C'est Frédéric le Grand qui a employé ce mot. V. MÉCRÉANT.

MÉCRU, UE. part. pass. du v. Mécroire. Qui n'est pas cru, à qui ou à quoi on n'ajoute pas foi. Les propres condamnations sont toujours accrues, les louanges *mécrues*. (Montaig.) Ce mot a vieilli, et c'est dommage.

MECUM (VADE). s. m. V. VADE.

MÉDAILLE. s. f. (pr. *mé-da-ye;* de l'ital. *medaglia*, formé par corr. du lat. *metallum*, ou du gr. μέταλλον, métal, parce que les monnaies, les médailles sont faites d'or, d'argent, de bronze ou autre métal). Numism. Pièce de métal fabriquée en l'honneur d'une personne illustre, ou pour conserver le souvenir d'une action mémorable, d'un événement, d'une entreprise. L'étude des médailles ou la science numismatique, à la fois poétique et historique, s'est élevée à une telle hauteur aujourd'hui; elle a eu des résultats si importants, qu'il est impossible de l'examiner et de l'étudier, sans se croire transporté au milieu des contrées et des siècles d'où elle nous est parvenue. En réunissant toutes les médailles qui offrent des édifices, des temples, des ponts, des cirques, des ports, des phares, des arcs de triomphe, des colonnes, on peut former un recueil précieux des monuments de l'architecture antique. On comprend sous le nom de médaille les anciennes monnaies des Grecs, des Romains, des Gaulois, etc. Médailles d'or, d'argent, de cuivre, de bronze, de grand bronze, de moyen, de petit bronze. Médaille antique. Médaille des derniers temps. Médailles romaines, grecques. Médailles du Haut-Empire, du Bas-Empire. Médailles impériales, consulaires. Médailles bien conservées, entières. Médaille à fleur de coin. Médaille frappée, moulée, jetée en sable. Médaille de bas or. Le coin, la matrice d'une médaille. Le poinçon d'une médaille. La légende, l'exergue, le champ, l'inscription d'une médaille. Le modèle d'une médaille. Découvrir des médailles. Histoire par les médailles. La face ou la tête d'une médaille. Le revers d'une médaille. Monogramme d'une médaille. Nimbe d'une médaille. Médaille quinaire. Tête de médaille. Type des médailles. Volume d'une médaille. Médailles moulées, non frappées, dentelées, incertaines, réparées, sans tête, cortoniates, contremarquées, uniques. Médailles sur les allocutions, de consécration. Médailles christophores, bractéates, de billon.

— *Ordre des médailles.* Classes générales sous lesquelles on distribue les suites de médailles. Ces ordres sont ordinairement au nombre de cinq : 1° la suite des rois; 2° la suite des villes; 3° la suite des consulaires; 4° la suite des impériales; 5° les divinités, les héros et les hommes célèbres de l'antiquité.

— *Monnaie royale des médailles.* Atelier monétaire, à Paris, spécialement destiné à la fabrication des médailles.

— Fig. Allez, je ne veux point d'autre *médaille* que celle qui restera dans les cœurs des honnêtes gens. (J.-J. Rouss.) || Les livres sont comme les *médailles*, les plus précieux restent dans les cabinets, les médiocres circulent. (Boiste.) Nous sommes des *médailles* que l'on peut regarder du bon et du mauvais côté, ou seulement de profil. (Id.) La bassesse est une *médaille* dont le revers est l'insolence. (Id.)

— Fig. et fam. *Le revers de la médaille.* Le mauvais côté, les mauvaises qualités d'une personne ou d'une chose. On vous a dit du bien de cet homme, mais voyez le revers de la médaille. Voilà qui est le plus joli du monde; mais regardons le *revers de la médaille*, je vais vous faire voir un Français sur son retour de tendresse. (Gherardi.)

— *Tourner la médaille.* Examiner une chose d'un autre côté, sous un autre point de vue. Nos dehors sont réglés; nos airs sont gracieux, nos mines sont modestes, tout ce qui paraît est bon; mais *tournez la médaille*, rien n'est plus bizarre que notre humeur, rien n'est plus faux que notre mérite. (Ghérardi.)

— Pièce d'or, d'argent ou de cuivre, qui représente un sujet de dévotion, et que le pape a bénite. Médailles de tel saint. Il a cinq ou six médailles pendues à son chapelet. Il apporte des médailles de Rome. Bénir des médailles. Médaille de sainte Reine, de Notre-Dame de Liesse.

— Se dit encore de certains prix qu'on donne aux poëtes, aux orateurs, aux artistes, aux manufacturiers qui ont obtenu les premiers rangs dans les concours ouverts par les académies ou par le gouvernement. Il a obtenu une médaille d'or, d'argent, de bronze, à la dernière exposition des produits de l'industrie française. Vous vous moquez de moi, monsieur, avec votre *médaille*. (J.-J. Rouss.) Les officiers subalternes eurent des *médailles* d'or. (Volt.) Les simples soldats eurent des *médailles* d'argent. (Id.)

— Archit. Bas-relief de forme ronde, sur lequel est représentée la tête de quelque personne illustre, ou quelque action mémorable.

— Plaque de métal numérotée que portent à Paris les porte-faix, colporteurs, etc.

— *Médailles coulées.* Celles dont les faussaires ont cherché, avec l'outil, à faire disparaître les traces du coulage.

— *Médailles retouchées.* Celles dont les faussaires ont changé, à l'aide du burin, les lettres des légendes et altéré les types des pièces antiques.

— *Médailles encastrées.* Celles que les faussaires obtenaient en sciant dans leur épaisseur quelques pièces antiques, puis prenant l'envers de l'une et le revers de l'autre, ils les soudaient ensemble, et de deux médailles communes en obtenaient une très-rare.

— *Médailles imaginaires.* Celles que les faussaires inventaient de types qui n'existaient point, comme la pièce de César avec *Veni, vidi, vici*. Je vins, je vis, je vainquis.

— *Médailles modernes.* Toutes pièces non destinées à la circulation, pièces commémoratives, frappées et distribuées dans quelque circonstance solennelle, et qui se rapportent plus particulièrement à un personnage célèbre ou à un fait important. Elles datent du XV^e siècle. Médaille du duc d'Orléans.

— Bot. Nom vulgaire de la lunaire.

— Prov. et fig. *Chaque médaille a son revers.* Chaque chose a deux faces, chaque chose a un bon côté et un mauvais. || *C'est une tête de médaille.* Se dit d'une personne dont les traits sont grands et fort marqués. || Iron. *C'est une vieille médaille.* Se dit d'une vieille femme. || *La médaille est renversée* ou *retournée.* La fortune a changé; les affaires ont pris une autre face.

MÉDAILLEUR. s. m. (pr. *mé-da-ieur*; rad. *médaille*). Techn. Celui qui grave les coins des médailles.

MÉDAILLIER. s. m. (pr. *mé-da-ié;* rad. *médaille*). Meuble composé de plusieurs tablettes à tiroir, dans lesquelles il y a de petites enfonçures de forme ronde et de différentes grandeurs, propres à recevoir des médailles. Médaillier de bois d'acajou, de citronnier. || Collection de médailles. Le plus riche médaillier qui existe est celui de la bibliothèque Royale à Paris.

MÉDAILLISTE. s. m. (rad. *médaille*). Amateur de médailles. || Celui qui s'occupe de la science des médailles. Fameux médailliste.

— Fabricant de médailles.

MÉDAILLON. s. m. (pr. *mé-da-ion;* rad. *médaille;* de l'ital. *medaglione*). Médaille d'une grandeur extraordinaire, telle quelquefois qu'on ne peut la frapper sous le balancier, et qu'on ne l'obtient que par le moulage. Médaillon d'or, d'argent, de bronze.

— Archit. Cartouche rond dans lequel est sculptée, de bas-relief, une tête ou un sujet, à l'instar d'une tête ou d'un revers de médaille.

— Bijou, cadre de forme circulaire ou ovale, dans lequel on enferme un portrait, des cheveux, etc. Médaillon d'or. Médaillon d'écaille.

MÉDARD (Saint). Évêque de Noyon, né à Salency, près de Noyon, sous le règne de Childéric. Mort en 545.

— Comm. relig. *Abbaye de Saint-Médard.* Abbaye de bénédictins, à Crouy, près de Soissons, fondée par Clotaire I^er, vers 560, détruite par les calvinistes en 1568.

— *Saint Médard, grand pleurard.* Proverbe populaire, par lequel on indique qu'il pleut souvent à la Saint-Médard, c'est-à-dire, le 8 juin, ou que si le temps devient pluvieux à cette époque de l'année, c'est pour longtemps.

S'il pleut le jour de saint Médard,
Il pleut quarante jours plus tard. (***)

— Loc. prov. *Faire la mine comme saint Médard.* Faire la grimace; par allusion à une très-mauvaise statue de saint Médard. || *Ris de saint Médard.* Rire force, à contre-cœur. Cette expression est venue de ce que saint Médard ayant le don d'apaiser le mal de dents, était représenté la bouche entr'ouverte, laissant un peu voir ses dents, pour avertir ceux qui auraient ce mal de recourir à lui, et de ce qu'en entr'ouvrant ainsi la bouche il paraissait rire, mais d'un rire forcé.

Ris qui est de saint Médard
Le cœur n'y prend pas grande part.

MEDDA. s. m. (littér. *prolongation*). Gramm. or. Signe, semblable à l'accent circonflexe des Grecs (~) qui se place dans les mots arabes, au-dessus de l'elif, et qui indique que cette lettre doit être doublée.

MEDDABERIM. s. m. pl. (littér. *parleurs*). Philos. Nom donné à des philosophes arabes, qui embrassèrent le scepticisme et jouèrent un rôle semblable à celui des sophistes grecs.

MEDDI. s. m. Métrol. Mesure de capacité dont on fait usage dans la Haute-Égypte, particulièrement pour vendre l'alun.

MEDDIX. s. m. Ant. lat. Titre du premier magistrat des villes de la Campanie. On dit aussi meddix tuticus. Meddix et meddix tuticus paraissent appartenir à la langue *osque*.

MÈDE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de la Médie. || Qui appartient à la Médie ou à ses habitants. Les Mèdes, peuples d'Asie, tirent, selon l'histoire profane, leur nom de Médus, leur premier roi, fils de Médée. Mais suivant l'histoire sacrée, leur nom vient de Madaï, troisième fils de Japhet. Les Mèdes secouèrent le joug des Assyriens, l'an 820 av. J.-C., sous la conduite d'Arbacès. Peu de temps après, ils adoptèrent le gouvernement républicain. Cyrus réunit ces peuples aux Perses l'an 555 av. J.-C. Les Mèdes étaient belliqueux, et, comme la plupart des peuples de l'Asie, polygames.

— MÈDE. s. m. Linguist. Une des quatre principales langues de l'ancien empire des Perses. Le pehlvi, le zend et l'assyrien étaient les trois autres langues. Le mède se parlait à Ecbatane.

MÉDECIN. s. m. (pr. *mé-de-cein;* du lat. *medicus*, fait du gr. μήδειν, soigner, dont la racine est μῆδος, soin). Celui qui possède les connaissances nécessaires pour maintenir la santé de l'homme dans son état normal, pour reconnaître les maladies à leurs symptômes et à leurs diagnostics, et pour signaler les remèdes propres à les guérir. Bon médecin. Mauvais médecin. Un médecin habile, expert, savant, docte, prudent, sage. Un médecin routinier. Un médecin de campagne. Médecin de génie. Médecin sans génie. Un médecin philosophe. Le médecin ordinaire du roi. Médecin poëte. Médecin français. Médecin anglais. Médecin allemand. Fameux médecin. Médecin célèbre. Médecin distingué. Un grand médecin. Un jeune médecin. Un vieux médecin. Un médecin fat et ridicule. Appeler le médecin. Il est abandonné des médecins. Médecin de la Faculté de Paris. Un bon *médecin* est celui qui a des remèdes spécifiques, ou, s'il en manque, qui permet à ceux qui les ont de guérir ses malades. (La Bruy.) La témérité des charlatans et les tristes succès qui en sont les suites font valoir la médecine et les *médecins*; si ceux-ci laissent mourir, les autres tuent. (Id.) Il est des *médecins* qui agissent sans délibération; c'est un attentat à la vie : il en est d'autres qui délibèrent sans agir; c'est une méditation sur la mort. (Labouisse). Le *médecin* qui traite un malade me représente un enfant qui mouche une chandelle. (Id.) Un sage *médecin* dit à ses malades : De l'exercice, de la gaieté, point d'excès, et moquez-vous de moi. (Id.) Lorsque le *médecin* fait rire le malade, c'est le meilleur signe du monde. (Mol.) Il y a parmi les morts une honnêteté et une discrétion la plus grande du monde, et jamais on n'en voit se plaindre du *médecin* qui l'a tué. (Id.) Désormais on ne dira plus : Telle personne est morte de telle et telle maladie; mais elle est morte de deux ou trois *médecins*. (Id.) Tant que les hommes aimeront la vie, le *médecin* sera raillé et bien payé. (La Bruyère.) Un *médecin* est une sorte d'homme payé pour dire des fariboles dans une chambre auprès d'un malade, jusqu'à ce que la nature ait guéri celui-ci, ou que les remèdes l'aient fait crever. (La Bruy.) Il y eut un temps, en France, où les hommes étaient assez superstitieux pour faire leur testament quand ils avaient vu un *médecin* en songe. Ils croyaient que c'était un présage de mort. (Sainte-Foix.) Un *médecin* de génie est le plus magnifique présent que la nature puisse faire au monde. (Monfalc.) Le *médecin* veille sur la santé du monarque comme sur celle de l'habitant des chaumières. (Id.) Le *médecin* routinier exerce un art dont il ignore tous les principes. (Id.) Un *médecin* grand parleur est un surcroît de maux pour le malade. (Id.)

Enfin un *médecin*, fort expert en son art,
Le guérit par adresse, ou plutôt par hasard. (Boil.)

— Périphr. Un prêtre d'Hygie. Un disciple d'Hygie. Un enfant, un disciple, un prêtre d'Esculape. Un prêtre du dieu d'Épidaure. Un enfant, un disciple d'Hippocrate. Un nouvel Hippocrate. Un moderne Galien. Un suppôt de la Faculté. || On dit aussi un Esculape, pour Un médecin.

D'Esculape, d'Amour, des sœurs de Calliope,
Je vois l'ambitieux sectateur,
Le nouveau débarqué Procope,
Galant couru, poëte et docteur. (PIRON.)

— On dit quelquefois Docteur-médecin.

— Fig. Se dit quelquefois de ce qui est propre à rendre ou à conserver la santé. Le régime et l'exercice sont d'excellents médecins. La résignation, la patience et la sobriété, sont d'habiles médecins. La tempérance et le travail sont les deux vrais *médecins* des hommes. (J.-J. Rouss.)

— Fig. S'emploie aussi en parlant des afflictions, des maladies morales. En certains cas, le *médecin* de l'âme est plus nécessaire que le *médecin* du corps. (***) Jésus-Christ nous a acquis par son sang, vous lui ravissez sa conquête; il est le *médecin* des âmes, et vous en êtes le corrupteur. (Mass.) En remerciant ses *médecins*, voilà, dit-il, maintenant mes vrais *médecins;* il montrait les ecclésiastiques dont il écoutait les avis. (Boss.) Le temps est *médecin* d'heureuse expérience. (Malherbe.) Le temps est le plus habile *médecin*; il guérit le mal ou l'emporte avec nous. (Boiste.) Le vin est le *médecin* de la mélancolie. (***)

— *Médecin galénique.* Celui qui employait autrefois des remèdes doux. || *Médecin clinique.* Médecin sédentaire, par opposition à Médecin empirique. || *Médecin empirique.* Celui qui allait de ville en ville donnant des consultations. || *Médecin méthodique.* Celui qui s'attache exactement à la médecine, par opposition à Médecin empirique. || *Médecin chimique.* Celui qui se sert de remèdes violents. || *Médecin astrologue.* Celui qui prétendait guérir par l'influence des astres, etc.

— On dit fam. qu'*Une personne fait honneur à son médecin*, pour dire qu'elle jouit constamment d'une bonne santé. Il faut être jeune pour faire honneur à son médecin.

— Fig. Le quatrième doigt de la main, parce qu'on s'en servait pour délayer les médicaments.

— Prov. *La robe ne fait pas le médecin.* Le titre ne suppose pas toujours la science. || *Être son médecin soi-même.* Connaître sa santé, et vivre de régime pour la conserver. Se méfier des médecins, et ne pas les appeler même en cas de maladie. || *Médecin d'eau douce.* Médecin peu habile ou qui n'ordonne que des remèdes fort communs et sans efficacité. || *Médecin, guéris-toi toi-même.* Se dit à un homme qui se mêle de donner des conseils et qui aurait besoin d'en recevoir. || *Après la mort, le médecin.* Se dit d'un secours qui vient lorsqu'on n'est plus en état d'en profiter. || *Heureux le médecin qui vient sur le déclin du mal.* Se dit pour exprimer qu'on attribue souvent aux médecins les crises salutaires de la nature. || *Les médecins font les cimetières bossus.* Les médecins tuent beaucoup de malades. || *C'est folie de faire d' son médecin son héritier.* || *De médecin qui ne sait bien l'art.* || *En gouttes médecin ne voit goutte.* || *A pouls de toile, médecin de drap.* Ce proverbe vient de ce qu'un médecin ayant été appelé pour visiter une demoiselle malade à laquelle il voulut tâter le pouls, celle-ci, émue de quelque petite honte, faisant la délicate et craignant qu'il ne maniât son bras nu, tira le bout de la manche de sa chemise jusque sur sa main; et qu'alors le médecin prit le bout de son manteau et s'en couvrit toute la main, puis maniant le pouls de la demoiselle, il lui dit : *A pouls de toile, médecin de drap.* || *Le médecin joue quand la maladie le brave.* || *Le médecin est le ménétrier du corps et de l'âme.* || *Les médecins sont les notaires des apothicaires.* || *Les médecins sont des astres en terre.* || *Quand le médecin boit de son vin, il est malade.* || *Quand le médecin meurt, il est hors d'apprentissage.* || *Si le médecin ne peut sauver le corps, il faut sauver l'âme.* || *Le teston d'un papiste et d'un huguenot ne se battent jamais en l'escarcelle d'un médecin.* || *Un grand médecin ne fait point le pot bouillir.* || *Les médecins et les maréchaux tuent les gens et les chevaux.* || *Médecin de Salamanque guérit l'un et l'autre manque.* || *Jeune barbier, vieux médecin, s'ils sont autres ne valent pas un brin.*

MÉDECINE. s. f. (du lat. *medicina*, même signif.; fait du gr. μήδομαι, avoir soin; dont la racine est μῆδος, soin). Pathol. Science qui a pour objet la conservation de la santé et la guérison des maladies. Docteur en médecine. La faculté de médecine. Des livres de médecine. Il sait bien la médecine. Étudier la médecine. Faire, exercer, pratiquer la médecine. La médecine aurait pu faire plus de progrès parmi nous, si l'on s'était moins occupé à raisonner qu'à observer. Considérée dans la généralité de l'objet qu'elle embrasse, la médecine a pour but de rechercher quelles sont les influences funestes qui viennent trop souvent porter le désordre dans l'organisation humaine, ces influences déterminées, elle doit signaler les moyens propres à les neutraliser; enfin, et ce n'est point la sa tâche la moins importante ni la moins difficile, elle doit formuler et appliquer les règles concernant les traitements variés qu'il convient d'opposer aux maladies qui se déclarent. De tout temps il s'est rencontré des esprits sceptiques qui ont nié le pouvoir et l'utilité de la médecine; on l'a représentée comme une science aveugle, qui met dans un corps qu'elle ne connaît pas des drogues qu'elle ne connaît pas davantage. Mais déjà Hippocrate avait répondu à ce vain scepticisme, qui ne saurait tenir devant la moindre maladie. Les malades, dit-il, guérissent quelquefois sans médecin, mais ils ne guérissent pas pour cela sans *médecine*. Pour atteindre le triple but qu'elle se propose, la médecine s'est partagée en diverses spécialités auxquelles des noms également spéciaux ont été imposés. Telles sont l'hygiène, la médecine proprement dite, la chirurgie, l'obstétrique, etc. La médecine, comme tous les arts utiles, est contemporaine des premières sociétés. Elle fut pratiquée par les Asclépiades, répandus dans la Grèce et dans l'Asie Mineure; mais il faut arriver jusqu'à Hippocrate pour voir la médecine se constituer en un corps de doctrine régulier.

— Périphr. poét. L'art de guérir. L'art d'Esculape. L'art du dieu d'Épidaure. L'art d'Apollon. L'art d'Epidaure. L'art d'Hippocrate. L'art de Galien. De Galien la science suspecte. L'art de guérir les humains.

— S'empl. quelquefois pour Système médical. Médecine d'Hippocrate. Médecine des Arabes.

— Partie de la médecine qui a pour objet la curation des maladies, et qui porte plus particulièrement le nom de thérapeutique. || *Médecine agissante.* Celle qui a recours sur-le-champ aux moyens de guérison. || *Médecine expectante.* Celle qui attend que la nature opère pour employer ces moyens. || *Médecine clinique.* Celle qui se pratique auprès du lit des malades. || *Médecine mentale.* Celle qui s'occupe des maladies de l'esprit. || *Médecine légale.* Celle qui se compose du résumé de toutes les connaissances médicales, chirurgicales, pharmaceutiques et thérapeutiques, propres à mettre le médecin à même de fournir aux tribunaux tous les éclaircissements qui leur sont nécessaires pour asseoir leur jugement dans toutes les causes litigieuses, civiles et criminelles, ayant quelque contact avec la science du corps humain. || *Médecine vétérinaire.* Celle qui a pour objet la santé des animaux domestiques.

— Potion, breuvage ou autre remède qu'on prend par la bouche pour se purger. Forte médecine. Médecine légère. Prendre une médecine. Prendre médecine. Préparer une médecine. Cette médecine a bien opéré. Gorgés de médecines, nous sommes plus faibles et non plus sains. Il n'usait que d'une seule *médecine*, qui est de n'en prendre point. (Bouchet.) Ben-Johnson prenait toujours *médecine* avant de composer ses pièces; il attribuait leur succès à cette précaution. (***)

— *Médecine noire.* Celle où entrent la casse et le séné, qui lui donnent une couleur noire. || *Médecine blanche.* Potion purgative dont l'émulsion d'amandes est l'excipient, et qui contient une résine purgative triturée avec le dou-

ble de son poids de gomme arabique. || *Médecine en lavage*. Celle qui est étendue dans beaucoup d'eau. || *Médecine douce*. Celle qui est préparée pour opérer doucement. || *Médecine de précaution*. Médecine que prennent des personnes en bonne santé pour se purger par précaution. || *Médecine universelle*. Médicament auquel on attribue la vertu de guérir toute sorte de maladies. Il croit avoir trouvé une médecine universelle.

— Fig. Moyens moraux de guérir. La médecine de l'esprit. La médecine des passions. La médecine de l'âme. La médecine du cœur. La *médecine* de l'esprit, ou la connaissance du moral de l'homme, importe beaucoup au médecin : ce ne sont pas toujours les médicaments qui guérissent un malade; de sages conseils, des discours qui éclairent sa raison, des témoignages d'amitié qui touchent son cœur, sont des moyens bien plus puissants de le rendre à la vie. (Monfalc.) || Cette acception, qui le croirait? est omise dans tous les dictionnaires.

— Fig. *Médecine de cheval, médecine comme pour un cheval*. Médecine trop forte.

— *Sentir la médecine*. Avoir une odeur désagréable, un goût de drogues.

— Fig. *Avaler la médecine*. Prendre son parti, se résigner. Malgré de violents dégoûts, il lui fallut avaler la médecine.

— Prov. et fig. *Il ne faut pas prendre la médecine en plusieurs verres*. Il faut faire sur-le-champ et d'un seul coup une chose désagréable dont on ne peut se dispenser. || *Argent comptant porte médecine*. Se dit pour Refuser de faire crédit. || *Les médecins prennent médecine le jour de leurs noces*. Se dit trivialement parce que, dans le langage populaire, on appelle *médecine* la femme du médecin. || *Contre la mort il n'y a point de médecine*. || *Contre le vice est vertu médecine*.

Tard médecine est apprêtée
A maladie enracinée

— Iconol. La Médecine est représentée sous les traits d'une femme âgée, pour exprimer que l'expérience est la base de cet art. Elle tient une figure de la Nature, objet continuel de ses observations; et le bâton noueux sur lequel elle s'appuie indique les difficultés dont son étude est accompagnée. Le serpent, dont la peau se renouvelle, emblème de la santé, entoure ce bâton, qui repose sur les ouvrages d'Hippocrate et de Galien. Le coq, déjà consacré à Esculape, peut être pris pour le symbole de la vigilance, si convenable au médecin ; la bride et le mors, aux pieds de la figure, sont celui de la tempérance, indispensable au convalescent.

MÉDECINÉ, ÉE. part. pass. du v. Médeciner. S'empl. adjectiv. Quand nous voyons un homme mal chaussé, nous disons que ce n'est pas merveille, s'il est chaussetier. De même il nous semble que l'expérience nous offre souvent un médecin plus mal *médeciné*, un théologien moins réformé, et coutumièrement un savant moins suffisant (capable) qu'un autre. (Montaigne.)

MÉDECINER. v. a. 1re conj. (rad. *medecine*). S'empl. quelquefois fam. et signifie Donner des remèdes purgatifs. Peu usité. || Il ne se dit guère qu'en mauvaise part. Ils l'ont trop médeciné. Ils l'ont tant médeciné, qu'il en est mort.

— Prov. *Il est plus facile de médeciner que de curer*.

— SE MÉDECINER. v. pron. Se droguer. Il a la manie de se médeciner. Cette femme s'est usé le corps à force de se médeciner. Fam.

MÉDÉE. Myth. Fille d'Eétès, roi de la Colchide, et d'Hécate. Elle était magicienne comme Circé, sa nièce ou sa sœur. Éprise de Jason, elle le rendit victorieux des monstres qui gardaient la toison d'or, et s'enfuit avec lui. Lorsque ce héros devint infidèle, Médée se vengea en empoisonnant le beau-père et la nouvelle femme de Jason, elle égorgea ensuite sous ses propres yeux les deux enfants qu'elle avait eus de lui.

Livrée à tes fureurs, impitoyable Amour,
Une mère a ses fils a pu ravir le jour.
Méconnais-tu ton sang dans ces chères victimes,
Implacable *Médée*? Amour, voilà tes crimes!
Si ses fils ont péri par un coup inhumain,
Dans leur flanc innocent tu conduisis sa main.
GRESSET.

Voilà *Médée* : on voit dans ses regards
Qu'elle vient d'égorger, dans sa rage homicide,
Les enfants du héros vainqueur de la Colchide.
(DE VALORI.)

MÉDÉE. s. f. S'emploie comme titre de tragédies dont Médée fait le sujet. Le caractère de Médée, ses aventures, étaient du domaine de la poésie, et en faisaient surtout une héroïne de tragédie, témoin les *Médées* d'Euripide, de Sénèque, de Corneille et de Longepierre. (Dehèq.)

MÉDÉE. s. f. Minér. Pierre noire, traversée par des veines d'un jaune d'or, de laquelle suinte une liqueur de couleur de safran, et qui a le goût du vin.

— Entom. Lépidoptère d'Afrique du genre sphinx.

MÉDELIN. Géogr. Ville d'Espagne (Badajoz); 1,800 hab. Ruines romaines; patrie de Fernand Cortez; victoire des Français sur les Espagnols, 28 mars 1809.

MÉDÉOLE. s. f. (du lat. *medeola*, même signif.). Bot. Genre de plantes de la famille des asparaginées, ayant pour caractère une corolle à six divisions égales; point de calice; un ovaire supérieur, chargé de trois styles; une baie trifide à trois loges; une ou deux semences dans chaque loge. Médéole sarmenteuse. Médéole à feuilles étroites.

MÈDES. s. m. pl. Géogr. V. MÈDE.

MÉDÉSICASTE. s. m. Entom. Papillon du midi de l'Europe.

MEDESUSIUM. s. m. (mot latin). Bot. Se dit de la reine des prés.

MÉDIAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *mediarius*, fait de *medium*, milieu). Bot. Qui est placé au milieu. Embryon végétal médiaire. Cloisons médiaires. Nervures médiaires d'une feuille.

MÉDIAL, ALE. adj. (du lat. *medius*, qui est au milieu). Qui occupe le milieu.

— Hist. anc. *Hostie* ou *victime médiale*. Celle qu'on immolait à midi.

— Gramm. *Lettre médiale*. Lettre qu'on emploie dans le milieu des mots. Certaines lettres médiales diffèrent des initiales et des finales. || On dit substantiv. Une médiale. Les médiales.

MÉDIAN, ANE. adj. (du lat. *medianus*, fait de *medium*, milieu). Qui se trouve au milieu.

— Entom. *Aréoles médianes*. Celles qui résident dans les ailes des insectes entre les apicoles et les basilaires.

— Bot. *Cloisons médianes*. Se dit des cloisons valvéennes, que l'on appelle médianes quand elles tirent leur origine de la partie moyenne des valves. || *Anthère médiane*. Celle qui repose sur le filet.

— Anat. *Ligne médiane*. Ligne verticale qu'on suppose partager longitudinalement le corps en deux parties égales. Médiane basilique, céphalique. || *Veines médianes*. Veines au nombre de trois, qui sont à la superficie de l'avant-bras. || || *Nerf médian*. Se dit du nerf formé principalement par la première paire dorsale et les septième et huitième paires cervicales, auquel se joint un cordon venant des cinquième et sixième.

— Archit. *Colonnes médianes*. Colonnes qui sont au milieu d'une façade, et dont l'entre-colonnement est plus large que celui des autres. On dit aussi, Entre-colonnement médian.

— Ant. rom. *Porte médiane*. Porte principale d'une ville, celle qui conduit au centre de la ville.

— MÉDIAN. s. m. Entom. Pièce de la face des myodaires, qu'on remarque entre les faciaux et les pièces du pourtour de l'œil, un peu au-dessus des pièces latérales du péristome.

— Métrol. Monnaie d'or qui se frappe à Tremecen, ville et port des côtes de Barbarie.

— MÉDIANE. s. f. Anat. Se dit pour la veine médiane, la ligne médiane. La médiane basilique. La médiane céphalique.

MÉDIANOCHE. s. m. (mot espagnol qui vient de deux mots lat., *media nox*, qui signifie milieu de la nuit, repas qui se faisait quelquefois après minuit). Repas en gras qui se faisait après minuit sonné, particulièrement dans le passage d'un jour maigre à un jour gras. Il y aura grand médianoche demain. Viendrez-vous au médianoche? On revient à dix heures; on trouve la comédie : minuit sonne, on fait *medianoche*. (Mme de Sév.) On servit après minuit sonné le plus grand *médianoche* du monde en viandes très-exquises. (Id.)

MÉDIANTE. s. f. (du lat. *medians*, qui est au milieu, fait de *medium*, milieu). Mus. La tierce au-dessus de la note tonique ou principale. Dans le mode majeur d'*ut*, *mi* est la médiante. Dans le mode mineur de *la*, *ut* est la médiante.

— Pl.-chant. Repos au milieu de chaque verset, qui se fait presque toujours sur la dominante du ton. La médiante est marquée par un astérisque.

— Math. Division par deux. Inusité.

MÉDIASTIN. s. m. (du lat. *mediastinus*, fait de *medium*, milieu). Bot. Cloison transversale très-mince, qui, dans les crucifères, sépare le fruit en deux parties, et sur les deux faces de laquelle les graines demeurent alternativement fixées, après l'ouverture des valves.

— Anat. Cloison membraneuse formée par l'adossement des plèvres, divisant la poitrine en deux parties, l'une à droite, l'autre à gauche. Médiastin antérieur. Médiastin postérieur. || *Médiastin du scrotum*. S'est dit quelquefois pour la cloison formée par l'adossement des deux dartos.

— Ant. rom. Esclave du dernier ordre, qui n'avait point de service spécial, et qu'on employait tour à tour aux travaux les plus urgents.

MÉDIASTIN, INE. adj. Qui appartient au médiastin. *Artères médiastines*. Branches artérielles très-déliées, qui se répandent dans le tissu cellulaire du médiastin. || *Veines médiastines*. Se dit de celles qui du côté droit s'ouvrent dans la veine cave supérieure et dans l'azygos, et de celles qui du côté gauche s'ouvrent dans la sous-clavière gauche.

— MÉDIASTINES. s. f. pl. Anat. Se dit pour Les artères médiastines. Les médiastines antérieures. Les médiastines postérieures.

MÉDIASTINE. s. f. Bot. Cryptogame, sorte de plantes de la famille des clavaires trufons, qui croît entre l'écorce et le bois des vieux arbres, et à laquelle sa forme réticulaire a valu le nom générique de réticule.

MÉDIASTINITE. s. f. (rad. *médiastin*). Pathol. Inflammation du médiastin.

MÉDIAT, ATE. adj. (pr. *mé-dia*; du lat. *medias*, *tis*; fait de *medium*, milieu). Qui n'a rapport, qui ne touche à une chose que moyennant une autre qui est entre deux. Autorité, juridiction médiate. Héritier médiat. Puissance médiate. Plus d'une fois des feudataires immédiats de l'empire d'Allemagne en étaient devenus feudataires *médiats*. (Encycl.)

— Bot. Epithète donnée à l'insertion des étamines, lorsqu'elles sont soudées à la corolle, cas dans lequel elles sont censées avoir la même insertion que cette dernière.

— Hist. *Princes médiats*. Princes qui ne tiennent point leurs fiefs directement de l'empire d'Allemagne.

MÉDIATEMENT. adv. (rad. *médiat*). D'une manière médiate. Il ne se met qu'après le verbe. Cette cause a agi médiatement, et non pas à médiatement agi. Le magnétisme animal peut guérir immédiatement les maladies des nerfs et *médiatement* les autres. (Virey.)

MÉDIATEUR, TRICE. s. (rad. *médiat*). Celui, celle qui s'entremet pour ménager un accommodement entre deux personnes, entre deux États, entre deux partis. Il fut choisi pour médiateur. Elle se rendit médiatrice entre les deux partis. Le roi d'Angleterre se rendit médiateur entre l'Espagne et l'Autriche. Capucin, disait Timoléon de Brissac mourant, qui t'a fait assez hardi que de t'établir *médiateur* entre Dieu et Timoléon? (Sall.) Les deux Hotham père et fils choisirent la reine pour *médiatrice*. (Boss.) Les *médiateurs* n'ont pas supposé ce déni de justice. (J.-J. Rouss.) Après que notre grand roi, plus jaloux de sa parole et du salut de ses alliés que de ses propres intérêts, eut déclaré la guerre aux Anglais, ne fut-elle pas encore une sage et heureuse *médiatrice*? (Boss.) Dans la nouvelle alliance que Dieu a voulu faire avec l'Église chrétienne, Jésus-Christ a été le *médiateur* de rédemption entre Dieu et les hommes. (***) Toutes les nations regardaient la France comme leur *médiatrice* et leur mère commune. (Volt.)

Des corps inanimés âme et *médiateur*,
Il porte à l'Éternel son hommage et le leur. ROSSET.)

— Fig. Le plus grand des médiateurs est l'équité.

. . . *Médiateur* ..... ce rôle
Est toujours difficile, et souvent dangereux. (***.)

— Jeu. Sorte de jeu de quadrille qui ne se joue plus. On ne joue plus le médiateur.

— Hist. Ministre d'État qui, sous les empereurs de Constantinople, était chargé de toutes les affaires de l'intérieur du palais. Le médiateur ou le grand médiateur. || *Médiateur de la république helvétique*. Titre que prit Napoléon après l'acte de médiation. V. MÉDIATION.

MÉDIATEUR, TRICE. adj. Qui intervient entre deux personnes, entre deux partis, pour amener un accommodement, pour prévenir les hostilités ou ramener la paix. Puissance médiatrice. Il se peut que dans un traité on constitue à l'avance une puissance quelconque *médiatrice* pour tous les différends qui pourront s'élever à l'avenir. (Dict. polit.) Depuis le congrès de Vienne, les cinq puissances représentant tous les grands intérêts de l'Europe se sont fréquemment réunies en congrès et en conférences; et lorsque des questions générales sont venues à surgir, elles se sont spontanément portées *médiatrices*. (Comte de G.)

MÉDIATION. s. f. (pr. *mé-di-â-ci-on*; rad. *médiat*). Intervention bienveillante d'une troisième personne entre deux autres qui sont en contestation. Se dit surtout en politique, lorsque deux États sont en guerre entre eux ou seulement en contestation, et qu'une troisième puissance interpose ses bons offices pour prévenir les hostilités ou rétablir la paix. On refusa sa médiation. Il nous a offert sa médiation; nous l'avons acceptée. Cet accommodement a été fait par la médiation d'un tel prince. On s'est servi de sa médiation. Vous avez publié que je voulais écrire l'histoire de la *médiation*. (J.-J. Rouss.)

— Astron. Moment de la culmination d'un astre.

— Partage de chaque verset d'un psaume en deux parties, la première psalmodiée ou chantée par un côté du chœur et la seconde par l'autre côté. Cette médiation est marquée par un astérisque sur la plupart des livres d'église.

— Hist. *Acte de médiation*. Acte par lequel la Suisse fut organisée le 20 février 1803 et qui la constitua en une confédération composée de dix-neuf cantons, régie par une diète nationale annuelle.

— Géom. anc. Division par deux. Ce terme n'est plus usité.

— Syn. comp. MÉDIATION. ENTREMISE. La *médiation* est l'action d'une personne qui travaille à rapprocher l'une de l'autre des personnes divisées par des prétentions, des passions ou des sentiments opposés. L'*entremise* est l'action d'une personne qui, possédant la confiance de deux autres personnes éloignées l'une de l'autre, propose ou fait réussir entre elles quelque affaire à leur satisfaction réciproque.

MÉDIATISATION. s. f. (pr. *mé-di-ati-za-ci-on*; rad. *médiat*). Se dit en Allemagne de l'action de réunir de petites souverainetés à des États plus puissants. Les exemples d'une semblable *médiatisation* ne manquaient pas dans l'histoire d'Allemagne; car plus d'une fois des feudataires immédiats de l'Empire en étaient devenus feudataires médiats. (Encycl. des gens du monde.)

MÉDIATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Médiatiser. S'empl. adjectiv. Prince médiatisé. On eut aussi le tort de ne pas déterminer toujours d'après une rigoureuse justice les rapports des princes *médiatisés* avec leurs nouveaux souverains. (Encycl. des g. du m.)

MÉDIATISER. v. a. 1re conj. (pr. *mé-di-ati-zé*; rad. *médiat*). Réunir de petites souverainetés à des États plus puissants, afin qu'elles relèvent médiatement de l'Empire. Lorsque, en 1806, l'empire d'Allemagne fut dissous, on sentit la nécessité de médiatiser cette foule de petites souverainetés qui, malgré toutes les sécularisations opérées en Souabe, en Franconie, en Bavière et sur les bords du Rhin, existaient encore sur cette terre si profondément empreinte du régime féodal. Malheureusement on ne suivit pas une règle fixe. Ainsi, tout en *médiatisant* la principauté de Furstenberg et celle de Linanges du Leiningen, qui comptaient, l'une 74,000, l'autre 83,000 habitants, on conserva des souverainetés beaucoup moindres. (Encycl. des g. du m.) || Ce mot et ses dérivés sont omis dans tous les Dictionnaires.

MÉDICAGO. s. m. (pr. *me-di-ka-gô*). Bot. Nom latin et scientifique du genre luzerne.

MÉDICAL, ALE. adj. (du lat. *medicus, a, um*, fait du gr. μῆδος, soin). Qui tient à la médecine et aux médecins. C'est là une question tout à la fois judiciaire et médicale. Le charlatanisme *médical* ne saurait manquer de succès, puisqu'il domine sur les hommes par le premier de tous les intérêts, l'amour de la vie et la crainte de la mort. (Monfalc.)

— Signif. quelquefois Propre à guérir. Les propriétés médicales d'une plante.

— *Matière médicale*. Connaissance des substances employées en médecine, et de la manière de les préparer et de les administrer. Il possède à fond la matière médicale. L'étude de la matière médicale est une branche très-importante de la médecine.

— Syn. comp. MÉDICAL. MÉDICINAL. *Médical* s'applique aux objets généraux de la science; *médicinal*, signifie qui a des propriétés médicamenteuses. L'expression *propriétés médicales* n'est donc pas juste.

MÉDICAMENT. s. m. (du lat. *medicamentum*, même signif., fait de *medicare*, donner des remèdes, dérivé du gr. μῆδος, soin). Substance employée pour ramener à leur type naturel les propriétés vitales altérées dans le cours des maladies. Médicaments internes, externes. Médicaments doux ou bénins. Médicaments actifs ou forts. Administrer des médicaments. Il se ruine en médicaments. Ce mot, au pl., est syn. de drogues.

— *Médicament simple*. Celui que l'on emploie seul. || *Médicament composé*. Celui où l'on associe ensemble plusieurs substances médicamenteuses. || *Médicaments alimenteux*. Se dit de certaines matières qu'on a crues propres à nourrir et à guérir en même temps.

— Syn. comp. MÉDICAMENT. REMÈDE. *Médicament* se dit de toute matière capable de produire dans l'animal vivant des changements utiles; *remède* se dit en général de tout ce qui contribue à guérir les maladies, à conserver la santé. La nature fournit ou suggère les remèdes; la pharmacie compose, apprête les médicaments.

MÉDICAMENTAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *medicamentarius*, fait de *medicare*, donner des remèdes, dérivé du gr. μῆδος, soin). Qui traite des médicaments. Code médicamentaire.

MÉDICAMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Médicamenter. S'empl. adjectiv.

MÉDICAMENTER. v. a. 1re conj. (rad. *médicament*). Appliquer des médicaments aux malades, leur donner les remèdes qui leur sont nécessaires. Il serait mort s'il n'eût été bien médicamenté. Brailler prétend que les médecins devraient rechercher les médicaments nés et nourris dans le climat de la France, plutôt que de *médicamenter* leurs malades avec des remèdes étrangers et bizarres, dont ils ignorent la nature et les effets. || On dit aussi, Médicamenter un cheval, un chien, une vache.

— Au fig. et par plaisanterie, dans le sens de, Traiter une affaire épineuse. Mon Dieu! laissez-moi *médicamenter* cette affaire. (Mol.)

— SE MÉDICAMENTER. v. pron. Prendre des remèdes, des médicaments. Il n'aime pas à se médicamenter. Cette malade imaginaire s'est tant *médicamentée*, qu'il en est résulté pour elle une belle et bonne maladie qu'elle n'avait point, et dont elle est morte. (***)

MÉDICAMENTEUX, EUSE. adj. (rad. *médicament*). Qui a la vertu d'un médicament, qui est susceptible de former des médicaments. Le lait est un aliment médicamenteux. J'honore les botanistes, les chimistes et les physiciens; mais, je suis forcé d'en faire l'aveu, les anciens sont encore nos maîtres en fait des propriétés *médicamenteuses* et nutritives des plantes. (Fodéré.)

MÉDICASTRE. s. m. (du lat. *medicare*, soulager, fait de μῆδος, soin). Se dit, par dénigrement, d'un mauvais médecin, d'un médecin inexpérimenté. Inus.

MÉDICATION. s. f. (du lat. *medicatio*, même signif. fait du v. *medicari*, soulager, dérivé du gr. μῆδος, soin, traitement). Thérap. Effet produit par l'action des médicaments après leur administration. Médication des propriétés vitales. Médications externes. Médications internes.

— Système ... d'une ma-ladie

MÉDICATEUR, TRICE. adj. qui a rapport à la médication ; qui peut opérer un changement dans l'organisation. Le corps, sous l'empire de la maladie, par le seul fait de la coordination qui existe entre toutes ses lois et ses parties, doit tendre sans cesse à revenir à l'état de santé. Ce retour est la guérison. L'impulsion par laquelle l'organisme opère ce retour salutaire, a reçu le nom de *forces médicatrices*, ou d'*action de la nature*, ou seulement de nature. (Naud.) Les force *médicatrices*, que sont-elles en réalité, sinon cette même action de toute l'économie qui marche au secours de celles de ses parties qui sont lésées? (Id.) Ce mot est omis dans tous les Dictionnaires.

MÉDICIEN, ENNE. adj. (rad. *Médicis*). Beaux-arts. Qui appartient aux Médicis, à leur influence ; qui se rapporte au temps des Médicis. || SIÈCLE MÉDICÉEN. Le seizième siècle. On dit plus souvent, Siècle des Médicis.

MÉDICÉO-LAURENTIN, INE. adj. Hist. Qui appartient à Laurent de Médicis. || *Bibliothèque medicéo-laurentine.* Bibliothèque célèbre, fondée à Florence par Laurent de Médicis. Le mot *médicéo-laurentin* n'est usité que dans cette acception.

MÉDICINAL, ALE. adj. (du lat. *medicatus*, qui est propre à guérir, fait de *medicor*, donner des remèdes). Thérap. Qui sert de remède ; qui est doué de la faculté d'agir sur nos organes, de changer leur disposition actuelle ; qui est employé en médecine pour combattre des causes morbifiques. Herbes médicinales. Plante médicinale. Potion médicinale. Eau médicinale. L'importance des secours moraux, dans la thérapeutique, est si grande, que les anciens regardaient la morale, la philosophie et l'éloquence, comme des instruments *médicinaux*. (Monfalc.) Toujours composés des mêmes principes, les minéraux ne varient pas; leur force *médicinale* est fixe comme leur matériel. (Barb.) Les productions *médicinales* doivent subir diverses préparations avant d'être administrées. (Id.) Il est des préparations qui tendent à réprimer l'excès d'activité des ingrédients *médicinaux*. (Id.) Les médicaments sont formés d'une ou de plusieurs substances naturelles ; mais tous les corps végétaux, animaux et minéraux, ne sont pas également propres à devenir des composés *médicinaux*. (Id.) || C'est à tort, comme on le voit, que Laveaux et l'Académie prétendent que ce mot n'a point de pluriel au masculin.

MÉDICINIER. s. m. (rad. *médecine*). Bot. Genre d'arbrisseau de l'Amérique méridionale, famille des euphorbiacées, dont les semences contiennent un acide nommé jatrophique, et donnent une huile semblable à l'huile de croton tiglion. Le médicinier a reçu le nom qu'il porte des propriétés plus que purgatives de ses graines. Médicinier glanduleux. Médicinier cathartique. Médicinier brûlant. Médicinier sauvage. || *Médicinier acuminé.* Celui qui est de la plus belle espèce, et dont les fleurs sont d'un rouge écarlate brillant, qui paraissent encore plus belles par le vert foncé des feuilles sur lesquelles elles se détachent avec élégance.

MÉDICIS. Famille célèbre de Florence, dont la généalogie n'est bien constatée que depuis Philippe de Médicis, établi à Fiorano en 1220. Secouru par les Guelfes contre les Gibelins, celui-ci fut amené en triomphe à Florence, où ses descendants parvinrent aux premières charges de la république. || JEAN Ier DE MÉDICIS. Né en 1360, élu gonfalonier en 1421 ; mort en 1429. || COSME Ier DE MÉDICIS. Fils de Jean, et surnommé *le Père de la patrie* et *l'Ancien*, né à Florence en 1389; élu gonfalonier en 1434; mort en 1464. || PIERRE Ier DE MÉDICIS. Fils de Cosme Ier; élu gonfalonier en 1460; mort en 1472. || LAURENT Ier DE MÉDICIS. Surnommé *le Grand* et *le Père des lettres*, fils de Pierre Ier; naquit en 1448, et succéda à son père dans la charge de gonfalonier; mort en 1492. Conspiration des Pazzi, qui furent mis à mort. || PIERRE II DE MÉDICIS. Fils et successeur de Laurent Ier; se fit détester par son orgueil et chasser de la république; il se noya en 1503, au passage du Carigliano, où il combattait avec les Français contre les Espagnols. || ALEXANDRE DE MÉDICIS. Fils de Laurent II, duc d'Urbin, fut imposé aux Florentins par Charles-Quint comme duc de Florence; il gouverna en tyran et fut assassiné en 1537 par Lorenzino de Médicis, fils de Laurent III et petit-fils de Pierre-François. || JEAN II DE MÉDICIS. Fils de Jean et petit-fils d'un autre Jean, fils de Pierre-François; il fut surnommé *Invincible* à cause de sa valeur; blessé à Governolo (Mantouan) d'une arquebuse, il mourut en 1526; il était alors au service de France. Ses soldats s'étant habillés en noir pour montrer leur douleur, on les a nommés *bandes noires*. || COSME DE MÉDICIS. Second du nom et le premier duc de ce nom ; né en 1519, fils de Jean de Médicis aux *bandes noires*; élu duc de Florence en 1537, après l'assassinat d'Alexandre de Médicis; élevé à la dignité de grand-duc de Toscane en 1569; mort en 1574. || FRANÇOIS-MARIE DE MÉDICIS. Né en 1541; succéda à Cosme son père en 1574; mort en 1587 sans enfants mâles. || FERDINAND Ier DE MÉDICIS. Frère du précédent, lui succéda en 1587; il maria sa nièce, Marie de Médicis, fille de François et de Jeanne d'Autriche, au roi Henri IV; mort le 7 février 1609, pleuré de ses sujets. || COSME II DE MÉDICIS. Fils du précédent, lui succéda et mourut le 28 février 1621. || FERDINAND II DE MÉDICIS. Fils aîné de Cosme II; né en 1611, succéda à son père dans le grand duché de Toscane; mort en 1665 universellement regretté. || COSME III DE MÉDICIS. Succéda à son père; marié, après la paix des Pyrénées, à Marguerite-Louise d'Orléans, il fut toute sa vie en désaccord avec sa femme ; mort en 1723. || JEAN-GASTON DE MÉDICIS. Né en 1671 ; second fils de Cosme III ; succéda en 1723 à son père sur le trône grand-ducal; mort en 1737. Avec lui finit le dernier rejeton mâle des Médicis ; avec la princesse Anne, sœur de ce prince, finit la maison de Médicis. || CATHERINE DE MÉDICIS. Fille de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, et de Madeleine de Latour, comtesse de Boulogne; épousa en 1533 le duc d'Orléans, second fils de François Ier (Henri II) ; elle se rendit maîtresse du gouvernement sous Charles IX, et organisa le massacre de la St-Barthélemi ; morte en 1589. || MARIE DE MÉDICIS. Fille du grand duc François Ier et de Jeanne d'Autriche; mariée en 1601 à Henri IV, roi de France; régente après le meurtre de Henri IV; exilée à Blois; morte de chagrin à Cologne en 1642; elle fit bâtir le palais du Luxembourg. || LORENZINO DE MÉDICIS. Homme enthousiaste et d'un caractère sombre, passionné pour la liberté; voulut la rétablir dans sa patrie, et tua Alexandre de Médicis, tyran de Florence. || HIPPOLYTE DE MÉDICIS. Né à Urbin en 1511, fils naturel de Julien de Médicis ; cardinal en 1529; défendit les côtes de l'Italie contre Barberousse; conspira contre Paul III, qui lui préféra Alexandre comme souverain de Florence; mort empoisonné en 1535. || PIERRE DE MÉDICIS. Né à Florence en 1586; peintre d'histoire estimé pour la pureté de son dessin, son coloris et son expression naturelle.

MÉDICOMANE. s. des 2 g. (ét., V. MÉDICOMANIE). Didact. Celui, celle qui a la manie de médicamenter, de faire de la médecine.

— adjectiv. Cette femme est vraiment médicomane.

MÉDICOMANIE. s. f. (du lat. *medicatio*, médication, et du gr. μανία, fureur, folie). Didact. Habitude de se mêler de médecine, sans avoir fait les études nécessaires.

MÉDICUSIE. s. f. Bot. Genre de plantes appartenant à l'ordre des synanthérées, à la tribu naturelle des lactucées, ayant pour caractères la calathide incouronnée, fissiflore, le péricline ovoïde, le clinanthe nu, les fruits arqués en dedans, l'aigrette composée de squamellules filiformes barbées. Médicusie âpre.

MÉDIE. Géogr. anc. Contrée d'Asie, bornée au N. par la mer Caspienne et l'Arménie, à l'O. par l'Assyrie, au S. par la Susiane et la Perse, à l'E. par l'Hyrcanie et le pays des Parthes. La Médie était une des satrapies de l'empire perse. La capitale était Ecbatane, aujourd'hui l'Irac-Adjémi. Arbacès en fut le premier roi, 759 av. J.-C., enfin après bien des vicissitudes, Cyrus, roi de Perse, hérita de la Médie qu'il réunit au royaume des Perses, 560 av. J.-C.

— *Pierres de Médie.* Sc. occ. Pierres magiques, auxquelles on attribuait, entre autres vertus merveilleuses, la propriété de guérir de la goutte et de la cécité.

MÉDIÉTÉ ou **MÉDIÉTÉTÉ.** s. f. (du lat. *medium*, milieu). Géom. anc. Rapport imaginé par les anciens géomètres. || Nom que l'on donnait à la proportion arithmétique ou géométrique, dans laquelle il se trouve une moyenne proportionnelle. 9 : 3 :: 3 : 1, forme une médiété. Inusité.

MÉDIFIXE. adj. des 2 g. (ét. lat., *medium*, milieu; *figo*, je fixe). Bot. Qui est fixé au filet par la partie moyenne. Anthère médifixe, comme dans le lis.

MÉDIFOURCHE. s. f. (ét. lat., *medium*, milieu; *furca*, fourche). Entom. Prolongement vertical, branches de l'endosternum des insectes, servant de point d'attache aux muscles moteurs de l'aile.

MÉDIMNE. s. m. (du gr. μέδιμνος, même signif.). T. d'antiq. Mesure grecque, pour les choses sèches, qui contenait six boisseaux romains, et qui valait près de quatre de nos boisseaux ou cinquante et un litres soixante-dix-neuf centilitres.

— Métrol anc. Principale mesure de capacité pour les grains en usage chez les Grecs.

MÉDIN ou **MÉDINI.** Métrol. anc. Monnaie d'Égypte, dont cent vingt font un sequin-mahaboub. Le médin vaut environ 5 centimes.

— Trente-troisième partie de la piastre d'Alexandrie. || A Constantinople, Monnaie d'argent de la valeur de 3 aspres.

MÉDINA-DE-RIO-SÉCO. Géogr. Ville d'Espagne, sur le Séco, à 31 kil. N.-O. de Valladolid. Cette ville fut surnommée India-Chica (petite Inde), à cause du commerce considérable qui s'y faisait au XVIIe siècle. Le maréchal Bessières y remporta une victoire sur les Espagnols, en 1808.

MÉDINA (J.-B.) Né à Bruxelles en 1660, peintre distingué, vécut et travailla en Angleterre. Ses travaux ont été estimés fort peu inférieurs à ceux de Rubens; mort en 1711.

MÉDINE. (en ar. *Médinah-al-Nabi*; littéral. *ville du prophète*). Géogr. Ville d'Arabie, dans l'Hedjaz, fameuse comme ayant été le refuge et la première possession de Mahomet, et comme étant le lieu de sa sépulture. Les pèlerins y vont visiter son tombeau. Popul., 8,000 h. Autrefois Iatrep, Iatrepa.

MÉDIOCRE. adj. des 2 g. (du lat. *mediocris*, même signif., fait de *medius*, qui est au milieu). Qui est entre le grand et le petit, entre le bon et le mauvais. Une somme médiocre. Un cheval de médiocre taille. Du vin médiocre. Cela n'est que médiocre. Une fortune médiocre. Une médiocre fortune. Une beauté médiocre. Une médiocre beauté. Le pays est d'une très-*médiocre* étendue. (Barth.) Une portée d'esprit fort *médiocre*. (La Bruy.) Il n'y a rien qui se soutienne plus longtemps qu'une *médiocre* fortune; il n'y a rien dont on voie mieux la fin que d'une grande fortune. (Id.) Vous pouvez lui insinuer un peu de dégoût pour la vie *médiocre* qu'elle mènerait à Paris. (Volt.)

— *Homme médiocre.* Homme de peu d'esprit, de peu de capacité, relativement à la place qu'il occupe, aux prétentions qu'il annonce. Les gens médiocres sont ordinairement satisfaits d'eux-mêmes. L'homme *médiocre* est rarement généreux; il n'est jamais plus insolent que lorsqu'il tient dans son antichambre un homme d'un mérite supérieur. (La Bruy.) Les enfants étourdis, bruyants, légers, ne deviennent guère que des gens *médiocres*. (Le roi Stanislas.) Tout est médiocre dans l'homme *médiocre*. (Mlle de Somery.) Il n'y a aucun écrivain *médiocre* qui n'ait de l'esprit, et qui par là ne mérite quelque éloge. (Volt.)

— Avec l'adv. *bien*, il signifie Au-dessous du médiocre. C'est un esprit bien médiocre. Il a fait une fortune bien médiocre. Ma douleur serait bien *médiocre*, si je pouvais la dépeindre. (Sévig.)

— MÉDIOCRE. s. m. Ce qui est médiocre. Le médiocre est insupportable dans la poésie et la peinture. Les grands, les petits et les *médiocres* vivent également assujétis aux mêmes nécessités naturelles. (Boss.) Les vers, le vin et les melons sont trois choses qui supportent difficilement le *médiocre*. (***)

Dans l'art dangereux de rimer ou d'écrire,
Il n'est point de degrés du *médiocre* au pire. (BOIL.)

MÉDIOCREMENT. adv. (pr. *mé-di-o-kre-man*; rad. *médiocre*). D'une façon médiocre. Il est médiocrement riche, médiocrement savant. Cela n'est que médiocrement bien. C'est avoir fait un grand pas dans la finesse, que de faire penser de soi que l'on n'est que *médiocrement* fin. (La Bruy.) A coup sûr ce livre ne plaira *médiocrement* à personne. (J.-J. Rouss.)

— Se construit quelquefois avec la préposition *de*. Cette femme a médiocrement d'esprit.

MÉDIOCRITÉ. s. f. (du lat. *mediocritas*; fait de *medium*, milieu). Qualité de ce qui est médiocre. La médiocrité de ses ressources, de son revenu.

— État de fortune qui tient de l'opulence et de la pauvreté. La médiocrité de sa fortune. Vivre dans la médiocrité. Tous les biens, toutes les joies des sens consistent dans la santé, la paix et le nécessaire : la *médiocrité* possède ce nécessaire ; elle maintient la santé par la tempérance soumise à ses lois, et la paix est sa compagne inséparable. (Pope.) Trop souvent, pour vouloir sortir de sa *médiocrité*, on tombe dans la misère. (***) Son extérieur n'était point négligé, quoiqu'il se ressentît de la *médiocrité* de sa fortune. (Barth.)

— Mor. Juste milieu. La médiocrité est compagne du repos. La médiocrité satisfait les désirs du sage. Une heureuse *médiocrité* est le plus sûr asile de la générosité et de l'honneur. (Pope.) J'aime une heureuse *médiocrité* qui est au-dessus du mépris et au-dessous de l'envie. (St-Evrem.)

Loin de moi la richesse ainsi que la misère,
Riche, on est dur, injuste, insensible et colère;
Pauvre, il faut endurer ou l'opprobre ou la faim,
O *médiocrité* ! reçois-moi dans ton sein ! (***)

— Se dit de ce qui a rapport à l'esprit, abstraction faite de la fortune. On ne fait pas aujourd'hui dix pas sans être environné d'hommes, de journaux, de livres, de pièces d'une médiocrité désespérante. La médiocrité en poésie est rebutante. Les talents les plus utiles à l'État, selon le langage de l'homme jaloux, ne sont qu'une ambition démesurée qui ne cache qu'un grand fonds de *médiocrité* et d'insuffisance. (***) Une des plus grandes preuves de *médiocrité*, c'est de ne pas savoir reconnaître la supériorité là où elle se trouve. (Say.) Les grands talents attirent la haine, comme le fer attire la rouille, la seule *médiocrité* n'a pas d'ennemi. (D'Alemb.) Rien ne prouve plus la *médiocrité* que les petits mystères à l'oreille, les conversations dans une embrasure de fenêtre, les nouvelles de gazette qu'on donne pour des lettres qu'on a reçues, la discrétion sur les petites choses, la petite finesse et les cachotteries. (Pr. de Ligne.) Le goût de l'extraordinaire est le caractère de la *médiocrité*. (Did.) L'une des marques de la *médiocrité* de l'esprit est de toujours compter. (La Bruy.)

— Néol. Par une figure applicable à tous les mots de cette espèce, figure dont on fait d'ailleurs un grand abus, il se dit d'un personnage médiocre sous le rapport des talents et de l'esprit. C'est une médiocrité. Nous sommes inondés de médiocrités. Le champ le plus fertile en prétention, c'est la *médiocrité*. (S. Dub.)

— Boileau dit en parlant de la jalousie : C'est un vice qui suit la *médiocrité*.

— *Il faut garder la médiocrité en toutes choses.* C'est-à-dire, il faut garder en tout un juste milieu. Il vieillit en ce sens, et l'on dit maintenant : *Il faut garder en toute chose un juste milieu.*

MÉDIO-DORSAL, ALE. adj. (du lat. *medium*, milieu; *dorsum*, dos). Conchyl. Qui est placé au milieu de la longueur du bord supérieur d'une valve de coquille. Crochet médio-dorsal.

— Anat. Qui est situé dans le milieu du dos.

MÉDIO-JURASSIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat. *medius*, qui est au milieu; *jus*, sédiment, crasse qui reste au fond d'un liquide). Géol. Qui comprend les terrains oolithiques intermédiaires. Terrains médio-jurassiques.

MÉDIOLANUM. Géogr. anc. V. MILAN.

MÉDIOMATRICES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la première Belgique, sur la Moselle, dont la capitale s'appelait Médiomatrices, auj., Metz.

MÉDIONNER. v. a. 1re conj. (du lat. *medius*, qui est au milieu). Techn. Prendre le milieu, ou un terme moyen.

— Maçonn. Compenser, comme lorsque dans des toisés de crépi et d'enduit, on compte trois, quatre ou cinq toises pour une toise de construction.

MÉDIOXIME. adj. des 2 g. (pr. *mé-di-ok-cime*; du lat. *medius*, qui est au milieu). Myth. rom. Se dit des Divinités aériennes tenant le milieu entre celles de la terre et celles du ciel.

MÉDIPECTORAL, ALE adj. (ét. lat., *medium*, milieu; *pectus*, poitrine). Entom. Qui se fixe à la médipoitrine. Ailes inférieures médipectorales.

MÉDIPOITRINE. s. f. (ét. lat., *medium*, milieu; et du fr. *poitrine*). Entom. Partie inférieure du second segment du thorax des insectes.

MÉDIPONTIN. s. m. (ét. lat., *medius*, qui est au milieu; *pons*, pont). Mar. Pont de cordes. || Câble de pressoir.

MÉDIQUE. adj. des 2 g. (rad. *Mède*). Hist. anc. Qui appartient à la Médie ou aux Mèdes, et même aux Perses, que l'on appelait quelque fois Mèdes.

— *Guerres médiques.* Guerres que les Perses firent aux Grecs dans le ve siècle av. J.-C., et qui sont au nombre de trois.

— Ant. gr. *Robe médique.* Robe des anciens Perses. Ce costume, qui était semblable au cafetan des Perses modernes, accordé, dans certains cas, comme distinction honorifique, était porté par certains officiers, à la cour des anciens rois de Perse.

— *Déesse médique.* Statue de Némésis placée dans un bourg de l'Attique : on l'avait taillée dans un bloc de marbre apporté par Xerxès.

— Ant. rom. *Herbe médique.* Nom que les anciens donnaient à une herbe qui croissait en abondance dans les pâturages voisins de Nysa, et qui paraît être le trèfle.

MÉDIRE. v. n. 4e conj. irrég. (ét. fr., *mé*, pour *mal*, et *dire*). *Je médis, tu médis, il médit, nous médisons, vous médisez, ils médisent. Je médisais. Je médis. Je médirai. Médis. Que je médise. Que je médisse. Médisant. Médit.* Mal parler de quelqu'un sans nécessité, en dire du mal par malignité ou légèreté. Médire de son prochain. Médire de tout le monde. Il ne suffit pas de ne jamais *médire* des autres, il faut n'entendre qu'à regret le mal qu'on en dit, et oublier même, s'il se peut, qu'on en puisse dire. (***) La moitié du monde prend plaisir à *médire*, et l'autre moitié à croire les médisances. (***) Les femmes aiment mieux qu'on *médise* de leur vertu, que de leur esprit ou de leur beauté. (Fonten.) Puisque nous ne pouvons parvenir à la grandeur, vengeons-nous à en *médire*. (Mont.) Toujours *médire* des autres, c'est *médire* de soi. (***)

— Absol. Celui qui *médit* hautement est semblable à un chien qui aboie et qui mord. (La Roch.) C'est un méchant métier que celui de *médire*. (Boil.)

Ce sont propos oisifs, chansons et fariboles.
Bien souvent le prochain en a sa bonne part,
Et l'on y sait *médire* et du tiers et du quart. (MOLIÈRE.)

— Fig. Il y a des louanges qui *médisent*. (La Rochef.)

— Prov. *Il n'y a personne sur qui on ne médise.*

— S'employait subst. autrefois. Quant à moi, je foule aux pieds ton *médire* indiscret. (Nic. Pasquier.) Nos pères faisaient volontiers des noms des infinitifs.

MÉDISANCE. s. f. (rad. *médire*). Discours au désavantage de quelqu'un, tenu par imprudence ou par malignité. La médisance est très-commune dans la société. Cette femme se permet fréquemment la médisance. La médisance se nourrit du contact fréquent des individus entre eux. Les traits, le venin de la médisance. Et combien elle avait d'aversion pour les discours empoisonnés de la *médisance!* (Boss.) Elle savait de quel poids est non-seulement la moindre parole, mais le silence même des princes, et combien la *médisance* se donne d'empire quand elle a osé seulement paraître en leur auguste présence. (Id.) Ni sa bouche ni ses oreilles n'ont jamais été ouvertes à la *médisance*. (Id.) La *médisance* est la comédie des dévots. (***) Il n'y a point, en général, de vertus plus pures que celles qui ont essuyé les traits les plus aigus de la *médisance*, comme nous voyons que les meilleurs fruits sont ceux que les oiseaux ont béquetés. (Shenstone.) La *médisance* est une petitesse dans l'esprit ou une noirceur dans le cœur; elle doit toujours sa naissance à la jalousie, à l'envie, à l'avarice, ou à quelque autre passion ; elle est la preuve de l'ignorance et de la malice. (Duclos.) On répète les *médisances*, en citant leur auteur pour s'en donner le plaisir sans danger. (Volt.) La *médisance* est

comme un [illegible] qui contracte toujours l'odeur des canaux par où il passe (***). La haine médisante [illegible] la médisance [illegible] l'amour. Celle-ci se trouve le plus souvent dans les [illegible], de calomnies [illegible] la [illegible] la société [illegible] les plus [illegible] les hontes et des vengeances, qui remplit tous les lieux où elle entre de désordre et de [illegible] ; partant [illegible] de la paix [illegible] et de la politesse. [illegible] y va plus doucement. [illegible]

— [illegible] les gens médisants. [illegible] La médisance ne l'a [illegible]

— *C'est une pure médisance*. Se dit d'une imputation [illegible] sans preuve.

— Syn. comp. MÉDISANCE. DÉTRACTION. DIFFAMATION. DÉNIGREMENT. V. DÉNIGREMENT.

MÉDISANT. part. prés. inv. du v. Médire. Qui médit. Des gens médisant de leurs voisins.

MÉDISANT, ANTE adj. Qui est disposé à médire, qui a l'habitude de médire. C'est un homme bien médisant. Langue, personne médisante. Des gens médisants. On est d'ordinaire plus *médisant* par vanité que par malice. (La Rochef.)

> La médisante envie est assise auprès d'elle,
> Vieux spectre [illegible] décrépite pucelle,
> Avec un air dévot déchirant son prochain,
> Et chansonnant les gens, l'Évangile à la main.
> (VOLTAIRE.)

> Le monde est *médisant*, vain, léger, envieux,
> Le fuir est très bien fait, le servir encor mieux. (ID.)

> Là le Grec né moqueur, par mille jeux plaisants,
> Distille le venin de ses traits *médisants*. (BOIL.)

— Prov. et fig. *L'histoire médisante dit telle chose*. Pour dire que des personnes médisantes répandent telle et telle chose.

MÉDISANT, ANTE. s. Celui, celle qui a l'habitude de médire. Vous êtes un médisant. Il ne faut pas croire les médisants. Le *médisant* secret est un serpent qui mord sans faire de bruit. (La Rochef.) On ne craint d'ordinaire les *médisants* que parce qu'on aime les flatteurs. (***) Les *médisants* sont comme les tigres, on les craint même lorsqu'ils se jouent. (***) Le *médisant* n'est guère plus coupable que l'écoutant. (***) Elle mit, selon le conseil du sage, une haie d'épines autour de ses oreilles pour arrêter et pour piquer les *médisants*. (Fléch.) Le *médisant* parasite n'ouvre la bouche qu'aux dépens d'autrui. (De Bassomp.) De ces *médisants* l'engeance tout entière. (Boil.)

MÉDISTERNUM. s. m. (du lat. *medium*, milieu, et du gr. [illegible], le sternum). Entom. Milieu de la partie inférieure du second segment du thorax des insectes.

MÉDIT. part. pass. invar. du v. Médir. Il ne s'emploie qu'avec l'auxiliaire *avoir*. J'ai médit. Elle a médit. Nous avons médit, etc.

MÉDITATEURS. s. m. pl. (rad. *méditer*). Philosophes pratiques du commencement du XIXe siècle, qui avaient adopté le costume oriental, et qui réduisaient à une perception méditée la jouissance du beau dans la nature et dans les arts.

MÉDITATIF, IVE. adj. (rad. *méditer*). Qui est porté à la méditation. C'est un esprit méditatif. La vie méditative ne convient qu'aux anges ; l'homme doit agir. Cet homme, aussi actif qu'intelligent, aussi *méditatif* que laborieux. (Volt.) ‖ S'emploie aussi substant. Les méditatifs en matière de dévotion. Les méditatifs sont ordinairement distraits. Il n'y a que l'homme machine ou le méditatif qui puisse supporter la solitude.

— Gramm. *Verbe méditatif*. Se dit de certains verbes latins en *urire*, qui expriment, non point l'action elle-même, mais une tendance à l'action. *Parturire*, éprouver les douleurs de l'enfantement ; *amaturire*, se mettre à aimer, sont des verbes méditatifs.

— Syn. comp. MÉDITATIF. PENSEUR. PENSIF. RÊVEUR. V. RÊVEUR.

MÉDITATION. s. f. (pr. *mé-di-ta-ci-on*, rad. *méditer*). Opération que fait l'esprit lorsqu'il veut approfondir un sujet, ou qu'il s'applique fortement à la recherche de quelque vérité. La méditation porte sur des sujets élevés et importants, et ne se dit guère que des grands travaux de l'esprit. Après une profonde méditation sur ce sujet. La méditation de la mort. La *méditation* est la compagne inséparable de l'étude; elles habitent la même demeure. (***) S'élever jusqu'à Dieu par la foi et la *méditation* de ses mystères. (Fléch.) C'est ici une effusion de mon cœur, plutôt qu'un ouvrage et une *méditation* de mon esprit. (Id.) J'ai trouvé qu'il y a dans la *méditation* des pensées honnêtes une sorte de bien-être que les méchants n'ont jamais connu, c'est celui de se plaire avec soi-même. (J.-J. Rouss.) Tous deux, un livre à la main, paraissaient ensevelis dans une *méditation* profonde. (Barth.)

— S[illegible] en termes de dévotion. Oraison mentale, c'est-à-dire [illegible] pour se remplir des mystères et des vérités de la religion. Les religieux font la méditation. Entrer en méditation. L'heure de la méditation. Longue méditation. Elle passa la plus grande partie de son temps dans la *méditation*, etc. (Boss.) [illegible] le fruit de *méditations* que vous avez vues. (Id.)

> La *Méditation*, modeste et recueillie,
> Couve tous les trésors renfermés dans son sein.
> Et son front taciturne est penché sur sa main.
> Elle ne quitte point ce solitaire asile,
> Le regard incliné, la paupière immobile,
> D'un invisible objet que poursuit son [illegible],
> Son œil semble de loin percer la profondeur.
> (THOMAS.)

— Se dit de certains écrits composés sur quelques sujets de dévotion ou de philosophie. Les Méditations de Descartes. Les Méditations de sainte Thérèse. Lisez ses *Méditations* toutes pleines de lumière et de grâce. (Boss.)

— Syn. comp. MÉDITATION. CONTENTION. APPLICATION. V. APPLICATION.

MÉDITÉ, ÉE. part. pass. du v. Méditer. S'empl. adject. Entreprise longtemps méditée. Au milieu de cette vie simple et occupée, le Paris, si longtemps *médité*, s'achevait promptement. (Villemain.)

MÉDITER. v. a. 1re conj. (du lat. *meditari*, même signif.). Considérer attentivement dans son esprit, s'occuper de l'examen d'une pensée, réfléchir, chercher à approfondir. Méditer les règles de l'éloquence. Méditer une vérité. Méditer profondément une matière. Cela n'empêche pas qu'à la sourdine, les gens qui veulent s'instruire ne lisent des ouvrages qu'il faut *méditer*. (Volt.) Des essaims innombrables s'agitent à la surface de la terre : leur murmure continuel n'est pas sans délices pour le philosophe *méditant* dans les bois. (Deleuze.) Enfin, ayant triomphé de la cupidité, *méditant* un des plus nobles desseins qu'ait jamais conçu le cœur de l'homme. (Chateaub.) Souvent quand la beauté *méditant* des conquêtes. (Delille.)

> Pauvre, libre, content, sans soins, sans embarras,
> Il vivait dans les bois, seul, *méditant* sans cesse.
> (FLORIAN.)

> Suspendez vos travaux, impatients d'éclore,
> *Méditez*-les longtemps, *méditez*-les encore. (DELILLE.)

> Immobile, il Caton entend la tempête qui gronde;
> Il tient, en *méditant* l'éternité profonde,
> Un poignard d'une main et de l'autre Platon (ID.)

—Projeter, se proposer, Méditer un plan, une entreprise, un projet. Méditer la ruine de quelqu'un. Cet homme est las du monde, il médite sa retraite. Il lui peint vivement l'horreur des attentats qu'il a commis, et qu'il *médite* encore. (Barth.) Ils *méditent* une vengeance éclatante. (Id.) Pendant qu'il rassemble de nouvelles forces, et *médite* de nouveaux outrages. (Boss.) Lorsque le souverain est ambitieux et *médite* des entreprises injustes. (Mass.) Que ceux qui cherchent à nuire à la vie sont couverts de honte ; que ceux qui *méditent* le mal contre moi soient repoussés et confondus. (La Harpe.) Oreau qui *méditait* ce cruel stratagème. (Rac.)

— S'empl. absol. Ce philosophe passa sa vie à méditer. Méditons à la vue de cet autel. Ce n'est guère que dans la retraite qu'on peut *méditer* à son aise. (Volt.) Lire un peu et *méditer* beaucoup, voilà ce qui conduit à la connaissance de soi-même et des autres. (***)

> Certes, plus je *médite* et moins je me figure
> Que vous m'osiez compter pour votre créature
> RACINE.

— *Méditer sur*. Penser attentivement à..... Méditer sur une question, sur une difficulté, sur un livre. Je me suis extrêmement divertie à *méditer* sur les caprices de l'amour. (Mme de Sévigné.) ‖ L'usage prescrit de dire, Méditer sur Dieu, sur l'âme, sur le monde, sur l'éternité, sur le flux et le reflux de la mer, et non pas, Méditer Dieu, l'âme, etc. ‖ On dit pareillement, Méditer sur les propriétés médicinales d'une plante, sur le caractère d'un homme, et non pas, Méditer les propriétés, le caractère d'un homme.

— *Méditer de*. Méditer de bâtir. Méditer de reprendre un procès suspendu. Méditer de réparer une faute. Il médite de se retirer du monde. Il y a longtemps que je *médite* de vous écrire. (Volt.)

— *Méditer qui, quel*. Je méditais qui je choisirais pour médecin, quel remède serait propre à mon mal.

— *Méditer à qui, à quoi, à quel*. Méditer à qui on confiera un dépôt, à quoi il faudra borner ses demandes, à quel tribunal on aura recours.

— *Méditer comment*. Méditer comment on entrera en négociation, comment on évitera un danger, comment on se débarrassera d'un importun.

— *Méditer où*. Méditer où l'on ira, où l'on s'arrêtera.

— *Méditer par où*. Méditer par où on attaquera la place, par où on fera retraite, par où on commencera.

— *Méditer si*. Méditer si l'on continuera d'écrire, si l'on préférera le silence. Méditer si l'on partira ou si l'on restera.

—Dans le langage de la chaire. Méditer s'emploie sans préposition. *Méditer les années éternelles*. Considérer d'avance les récompenses et les peines d'une vie à venir. Le mystère de Jésus-Christ qu'il avait si bien *médité*. (Boss.) ‖ *Méditer la loi de Dieu*. Remplir son esprit des maximes, des vérités saintes dans l'Évangile, s'occuper continuellement de la loi que Dieu nous a donnée. Or, quiconque a *médité* l'Évangile, doit convenir que ses préceptes divins ont précisément ce caractère triste et tendre. (Chateaub.) Ministre de la parole de Dieu l'avons-nous lue, l'avons-nous *méditée* si souvent? (Fléch.)

— Par extension, Méditer un auteur. Quand on a *médité* Réaumur, Spallanzani ; quand on a connu la sagesse de leurs précautions, la finesse de leurs ressources, l'élégance de leurs expériences, on se rend propre à étudier la nature (Senebier.)

— Absol. Tirer une méditation pieuse. Les religieux [illegible] sont des heures réglées pour méditer en commun.

— SE MÉDITER. v. pron. Être médité. [illegible] l'homme se médite lui-même, plus il s'ignore. Les innovations ne sauraient trop se méditer; c'est une graine inconnue qui peut produire le bien comme le mal. (***)

— s. m. Autrefois. Action de méditer : la méditation. Le *méditer* est un[illegible] pleine, à qui sait se tâter et employer vigoureusement. (Mont.)

— Syn. comp. MÉDITER. PRÉMÉDITER. Méditer un discours, c'est appliquer sa pensée à trouver ce qu'on doit dire. On *prémédite* un discours, quand on craint de ne pouvoir l'improviser et de rester court au moment de parler.

MÉDITERRANÉ, ÉE. adj. (du lat. *medius*, milieu ; *terra*, terre). Géogr. Qui est au milieu des terres. Les villes, les provinces méditerranées. La mer Méditerranée.

MÉDITERRANÉE. s. f. Géogr. Nom collectif de toutes les mers qui, ne faisant pas partie d'un océan, communiquent avec un de ces grands amas d'eau salée par un ou plusieurs détroits, comme la Méditerranée proprement dite, la Baltique, la Mer Rouge. La Méditerranée est entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie, et communique avec l'Océan par le détroit de Gibraltar. Naviguer sur la Méditerranée. Les îles, les ports de la Méditerranée.

— Fig. Qui pourrait découvrir cette *méditerranée* de montagnes, chargées d'îles toutes variées dans leurs formes et dans leurs caractères. (Ch. Nodier.)

MÉDITERRANÉEN, ENNE. adj. (rad. *Méditerranée*). Qui appartient à la Méditerranée.

— Didact. *Région méditerranéenne*. Une des divisions du globe chez les botanistes.

— Ichthyol. Qui vit dans la Méditerranée. Poissons méditerranéens.

MÉDITRINALES. s. f. pl. (rad. *Méditrine*). Ant. lat. Fêtes romaines célébrées en l'honneur de Méditrine, et qui avaient lieu à l'époque de l'année où l'on goûtait le vin nouveau, regardé comme très-bon pour la santé.

MÉDITRINE. (du lat. *mederi* ; fait du gr. μῆδος, traitement). Myth. lat. Divinité qui présidait aux médicaments et aux guérisons.

MÉDITULLIUM (mot lat.) Anat. Diploé ou substance spongieuse des os.

MÉDIUM. s. m. (pr. *mé-di-omm* ; mot lat. qui signif. proprement *milieu*). Moyen d'accommodement, tempérament propre à concilier des prétentions opposées. Chercher, trouver un médium dans une affaire. Il est familier.

— Fig. Dans tout le reste de ses ouvrages, la nature ne rassemble que des *medium* harmoniques. (B. de St-P.)

— Mus. Se dit des sons de la voix qui tiennent le milieu entre le grave et l'aigu. La voix de ce chanteur a un beau medium, elle donne les sons les mieux nourris, et remplit agréablement l'oreille.

— Bot. Sorte de plante astringente des anciens, qui croît dans les lieux pierreux et ombragés, et dont la tige, haute de trois coudées, porte des fleurs purpurines grandes et rondes. Les botanistes modernes ne sont pas bien d'accord sur l'application de ce nom.

— T. d'école. Argument qu'on propose contre une thèse.

MÉDIUS. adj. m. (pr. *mé-di-uss*). Anat. Se dit du doigt du milieu, situé entre l'indicateur et l'annulaire. ‖ S'empl. substantiv. Le médius.

MÉDIUSCULE. adj. des 2 g. (diminut. de *medius*, qui est au milieu). Typogr. Se dit des lettres qui tiennent le milieu entre les grandes lettres (majuscules) et les petites (minuscules). Lettre médiuscule. Caractère médiuscule.

— S'emploie plutôt comme subst. fém. Une médiuscule. Des médiuscules. Les médiuscules servent dans le discours à faire ressortir des phrases ou des mots auxquels on veut donner plus de force qu'aux phrases ou qu'aux mots que le besoin a fait composer en italique, qu'on y soit déterminé par le motif de fixer davantage l'attention du lecteur, ou simplement par la valeur relative du sens des mots, comme, par exemple, dans les indications de source par lesquelles on termine ordinairement des citations quelconques. Très-souvent aussi les médiuscules servent à nuancer les titres, sous-titres, sommaires, et à figurer les titres courants, les interlocuteurs, etc. Ce mot est omis dans tous les dictionnaires.

MÉDIVALVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *medium*, milieu ; *valva*, valve). Bot. Qui est fixé le long de la ligne médiane des valves du fruit. Placentaire médivalve.

MÉDIX-TUTIQUE. s. m. Ant. lat. V. MEDDIX.

MÉDO-BACTRIENNE, IENNE. adj. Hist. Qui appartient aux Mèdes et aux Bactriens. Empire médo-bactrien.

MÉDOC. (pr. *Mé-dok*). Géogr. Ancien petit pays de France, compris aujourd'hui dans le département de la Gironde. Lesparre en était la ville principale. Le Médoc est encore renommé pour ses vins.

— s. m. Vin renommé. Une bouteille de Médoc. Un verre de Médoc.

— Sorte de caillou brillant qui se trouve sous la forme de cailloux roulés et d'une figure ovale, dans le pays de Médoc. On fait des bijoux avec les cailloux de Médoc. Des boucles de Médoc.

MÉDOIS, OISE. adj. et s. (rad. *Mède*). Géogr. Qui concerne les Mèdes. Nom que d'anciens géographes ont donné aux Mèdes.

MÉDON, surnommé *le Boiteux*. Fils de Codrus, dernier roi d'Athènes, élu premier archonte, 1070 av. J.-C.

MÉDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Médonner.

MÉDONNER. v. a. et n. 1re conj. (ét. fr., *me* pour *mal*, et *donner*). Mal donner. S'emploie principalement au jeu de cartes. Battez les cartes, médonnez, vous avez médonné.

MÉDONTIDE. s. m. Hist. Descendant de Médon, fils de Codrus et premier archonte d'Athènes. Les Médontides occupèrent pendant près de trois siècles la dignité d'archonte perpétuel.

MÉDO-PERSE. adj. des 2 g. Hist. anc. Qui se rapporte à la fois aux Mèdes et aux Perses, qui appartient à l'empire des Perses et des Mèdes réunis. Époque médo-perse.

— Ethnogr. *Race ou famille médo-perse*. Nom générique par lequel on désigne les diverses peuplades de l'Iran.

—Hist. anc. Qui est en usage chez les Mèdes et chez les Perses. Coiffure médo-perse. Costume médo-perse.

MÉDO-PERSIQUE. adj. des 2 g. Hist. anc. V. MÉDO-PERSE.

MÉDOQUIN, INE. adj. et s. (rad. *Médoc*. Géogr. Qui appartient au Médoc ou à ses habitants. ‖ Habitant du Médoc.

MÉDRASCHIM s. m. Nom que les Juifs donnent aux interprétations allégoriques de l'Écriture sainte.

MÉDRÈSE. s. f. V. MEDRESSÉ.

MÉDRESSÉ. s. f. Hist. or. Espèce d'académie, chez les Turcs, ou collége que les sultans font bâtir à côté de leurs djamis ou principales mosquées.

MÉDULE. s. des 2 g. Géogr. anc. Peuple de la deuxième Aquitaine, au N. des Bituriges vibisques, dans le pays de Médoc. ‖ Peuple des Alpes graïennes au S. des Centrons. Le nom de ce dernier peuple s'écrit aussi Médulle.

MÉDULLAIRE. adj. des 2 g. (rad. *medulla*, moelle). Anat. Qui a rapport à la moelle ou qui en a la nature. Organe médullaire. Membrane médullaire. La texture de la membrane médullaire est peu connue. Substance médullaire du cerveau.

— *Huile médullaire*. Se dit de la partie la plus subtile de la moelle des os.

— *Système médullaire*. Se dit de celui qui occupe le tissu celluleux des extrémités des os longs, et l'intérieur des os plats et des os courts. ‖ Se dit aussi de celui qui ne se trouve que dans le canal central des os longs.

— *Artères médullaires*. Rameaux [illegible] qui pénètrent dans l'intérieur des os.

— Bot. *Canal médullaire*. Cavité cylindrique et pleine de moelle qui occupe le centre de la tige des plantes dicotylédones. ‖ *Étui médullaire*. [illegible] *Prolongements* ou *rayons médullaires*. Lames verticales, de nature assez analogue à la moelle, qui partent de cet organe en tous sens, se dirigent vers la circonférence de la tige, et sont visibles sous la forme de rayons, sur la coupe transversale du tronc d'un arbre.

— MÉDULLAIRE. s. f. Se dit pour Artère médullaire, membrane médullaire. ‖ *Médullaire du tibia*. S'est dit de la branche que la poplitée fournit à cet os, et qui est la nutricière du tibia.

MÉDULLE. s. f. (du lat. *medulla*, moelle). Bot. Moelle des végétaux ligneux. Médulle centrale. Médulle corticale. Médule interne. Médule externe.

MÉDULLEUX, EUSE. adj. (rad. *médulle*). Bot. Qui est rempli de moelle. Tige médulleuse.

MÉDULLINE. s. f. (rad. *médulle*). Chim. Moelle des végétaux, particulièrement celle du sureau et de l'hélianthe. La subérine qui se tire du liége et la *médulline* de la moelle ont beaucoup d'analogie avec la lignine. (De Cand.)

MÉDUSAIRE. adj. des 2 g. (rad. *méduse*). Zooph. Qui ressemble à une méduse. ‖ MÉDUSAIRES. s. f. pl. Section de l'ordre des radiaires mollasses, comprenant celles qui ont une forme régulière, bien circulaire, avec un orifice simple, arrondi, médian, entouré ou non d'appendices de forme variable, dont la réunion constitue un pédoncule commun.

MÉDUSANE. s. f. (rad. *méduse*). Bot. Arbre de la Cochinchine, dont le fruit est une capsule ovale, à trois lobes et à trois valves, couverte de longs filets velus, flexueux, renfermant six semences dans une seule loge.

MÉDUSE. Myth. Une des trois Gorgones et la seule qui fût mortelle. Ayant osé disputer à Minerve le prix de la beauté, cette déesse fit des cheveux de Méduse autant de serpents, et donna à ses yeux la vertu de changer en pierre tous ceux qu'elle regardait. Persée lui coupa la tête, qui depuis fut gravée avec ses serpents sur la redoutable égide de Minerve.

— Fig. La vuede l'infortune fait sur la plupart des hommes l'effet de la tête de *Méduse*; à son aspect leurs cœurs se changent en rochers. (Helvétius.) Le philosophisme est la tête de *Méduse*, qui change tout en rochers. (***)

— Prov. *C'est la tête de Méduse*. Se dit d'un objet qui étonne et interdit.

MÉDUSE. s. f. Zooph. Groupe de zoophytes constituant presque à lui seul la première division des acalèphes. Il renferme des animaux marins dont le corps, semblable à une masse de gelée, est phosphorique pendant la nuit, et cause souvent à celui qui le touche des démangeaisons et des inflammations érysipélateuses.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétales, famille de la monadelphie pentandrie, ayant pour caractère essentiel un calice persistant à cinq folioles, cinq pétales, cinq filaments réunis en tube à la base; les anthères pendantes, un ovaire supérieur, un style, un stigmate simple, une capsule hérissée à trois valves, six semences. Méduse hérissée.

— Entom. Papillon d'Europe.

— MÉDUSES. s. f. pl. Zooph. Famille de la classe des cyclozoaires, qui a pour type le genre méduse.

MÉDUSÉEN, ENNE. adj. (rad. *Méduse*). Myth. Qui appartient à Méduse.

MÉDUSER. v. a. 1re conj. (rad. *méduse*). Néol. Ne s'emploie qu'au fig. et à le sens de Pétrifier, frapper d'étonnement. Cette expression, tant soit peu précieuse, n'a pu guère passer que dans la conversation, et n'est plus de mode.

MÉDUSIDÉ, ÉE. adj. (du lat. *medusa*, méduse; et du gr. εἶδος, ressemblance). Zooph. Qui ressemble à une méduse. ‖ MÉDUSIDÉES. s. f. pl. Famille d'acalèphes ayant pour type le genre méduse.

MÉDUSINÉ, ÉE. adj. Zooph. V. MÉDUSAIRE. ‖ MÉDUSINÉES. s. f. pl. Ordre de la classe des protozoaires, avant le genre méduse pour type.

MÉDUSULE. s. f. (rad. *méduse*). Bot. Champignon solide, globuleux, stipité, ayant des conceptacles externes filiformes, flexibles, et qui se résolvent en eau. L'espèce qui constitue ce genre est voisin du genre dematium et des autres genres faits à ses dépens. ‖ Genre de lichens.

MÉE. s. f. ou **MAIE.** s. m. (pr. *mé*). Techn. Outil pour mélanger la calamine et le charbon en poudre.

MÉEL (Jean). Peintre allemand connu en France sous le nom de *Miel*, né en 1599, mort à Turin en 1664; a excellé dans les tableaux de chevalet.

MEERSCHAUM. s. m. (pr. *mé-erss-chôm*; mot allem. fait de *meer*, mer, et de *schaum*, écume; littéral. *écume de mer*). Se dit, en Allemagne, de l'écume salée de l'eau de la mer qui s'attache aux plantes marines et qui s'y dessèche.

— Minér. Blanc jaunâtre, opaque, tendre, gras au toucher, dont les Tartares se servent pour laver leur linge, et dont les Turcs font des pipes à fumer le tabac.

MÈES (Les). Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Digne (Basses-Alpes); 2,100 hab.

MÉESIE. s. f. ou **MÉESIA.** s. m. (pr. *mé-é-zi*). Bot. Genre de plantes de la famille des mousses, ayant les cils du péristome interne réunis par une membrane réticulée.

MEETING. s. m. (pr. *mi-tin-gue*, mot anglais). Polit. Réunion populaire dont le but est de délibérer et de discuter sur un sujet politique ou sur toute question importante qui intéresse la nation. Un *meeting* est un mode de consulter le peuple et de saisir l'esprit public sur une mesure constitutionnelle. (Raym.) De nombreux *meetings* précèdent ordinairement les élections en Angleterre. (Id.)

MÉFAIRE v. n. 4e conj. (ét. fr., *mé* pour *mal*, et *faire*). Jurispr. Nuire, faire tort, faire préjudice, faire mal, faire une action contraire au bon ordre et aux lois. Il est vieux.

MÉFAIT. s. m. (rad. *méfaire*). Jurispr. Action contraire au bon ordre et aux lois. Cette expression a vieilli et n'est plus admise qu'au palais et dans le style comique ou critique. Il a été puni pour ses méfaits. De ses *méfaits* je veux savoir le fil. (Volt.)

Du fabuliste adroit l'obligeante malice
Transporte aux grands enfants un pareil artifice,
Et charge devant eux de leurs propres *méfaits*
L'innocent animal, hélas! qui n'en peut mais.
(CHAUSSARD.)

MÉFIABLE. adj. des 2 g. (rad. *méfier*). A qui on ne peut se fier. Il s'en plaignait presque tous les jours à la Rancune, en qui il avait une grande confiance, quoique ce fût le plus *méfiable* de tous les hommes. (Scarron.) Inusité.

MÉFIANCE. s. f. (rad. *méfier*). Soupçon en mal, défaut de confiance, action du méfiant, crainte habituelle d'être trompé. Une grande méfiance. Une méfiance extrême, injurieuse. La méfiance enfante souvent la calomnie. La méfiance du malheureux envers les fripons est un avis aux honnêtes gens. La méfiance nuit souvent quand elle est portée trop loin. Dans les affaires de ce monde, ce n'est pas la foi qui nous sauve, ce n'est que la *méfiance* (***). On est souvent trompé par la confiance, mais on se trompe soi-même par la méfiance. (De Lévis.)

— Prov. *Méfiance est mère de sûreté*.

Syn. comp. MÉFIANCE. DÉFIANCE. La *méfiance* est une crainte habituelle d'être trompé; la *défiance* est un doute sur les bonnes qualités des hommes ou des choses.

MÉFIANT (SE). part. prés. invar. du v. Se méfier. Qui se méfie. Le roi et la reine se *méfiant* d'une femme attachée à M. le dauphin, et dont le service finissait le 20 juin, voulurent attendre ce jour. (Dulaure.)

MÉFIANT, ANTE. adj. (rad. *méfier*). Qui se méfie, soupçonneux. Homme, caractère méfiant. Être, devenir méfiant. C'est un esprit méfiant. C'est une personne méfiante.

— Pris substantiv. Le méfiant n'a point d'amis. Méfiez-vous des *méfiants*. (De Livry.) Le *méfiant* est souvent dupé par sa méfiance. (***) Le *méfiant* déconcerte les fripons et les repousse. (B. de St-P.)

— Syn. comp. MÉFIANT. DÉFIANT. Le *méfiant* juge les hommes par lui-même et les craint. Le *défiant* en pense mal et en attend peu.

MÉFIER (SE). v. pron. 1re conj. (ét. fr., *mé* pour *mal*, et *se fier*). *Je me méfie, nous nous méfions, vous vous méfiez. Je me méfiais, nous nous méfiions, vous vous méfiiez*, etc. Soupçonner en mal, se méfier que tel malheur arrivera.

— Se défier de quelqu'un; ne pas se fier à quelqu'un. Il se méfie de moi. Il se méfie de tout le monde. C'est un homme dont il faut se méfier. Je me méfie de ses caresses, de ses protestations. Il ne faut pas tant se méfier des autres que se défier de soi-même.

— Ne pas se fier aux apparences, et se dit des choses. Ils se sont méfiés, elles se sont méfiées de leur expérience. Après de longues infortunes on méconnaît le bonheur lorsqu'il se présente, ou l'on s'en méfie. Faut-il donc bannir de la physique toutes les hypothèses? non, sans doute; mais il y aurait peu de sagesse à les adopter sans choix, et on doit se *méfier* surtout des plus ingénieuses. (Condill.) Après s'être *méfié* des gens on se *méfie* des choses, après s'être *méfié* des autres on se *méfie* de soi, et l'on n'est plus bon à rien. (De Ligne.)

— v. récipr. Se méfier l'un de l'autre. Les plus tendres amants se méfient l'un de l'autre.

— Syn. comp. SE MÉFIER. SE DÉFIER. *Se méfier* indique une disposition passagère et qui pourra cesser. *Se défier* marque une disposition habituelle et constante. On se *méfie* d'un homme qui n'est pas franc; on se *défie* d'un traître.

MÉGABRONTÈS. Temps hér. Guerrier de Cyzique, tué par Hercule dans l'expédition des Argonautes.

MÉGABYSE. s. m. Ant. gr. Se disait autrefois de certains prêtres de Diane, à Éphèse, qui étaient eunuques.

MÉGABYSE. Un des sept satrapes qui conspirèrent contre le mage usurpateur Smerdis, et à qui Darius, après son expédition contre les Scythes, donna le commandement de l'armée qu'il laissa en Europe. Il fut père du célèbre Zopyre. ‖ Petit-fils du précédent; commanda les armées perses en Grèce; fut battu en 450 dans la Cilicie par Cimon. Il avait épousé Amytys, fille de Xerxès.

— Satrape rebelle qui défit deux grandes armées qu'Artaxerxès envoya contre lui; mort 447 ans av. J.-C.

MÉGACARPÉE. s. f. (ét. gr., μέγας, grand; καρπός, fruit). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des crucifères, ayant un calice à quatre folioles, quatre pétales entiers, six étamines tétradynames sans dents, point de style, un stigmate sessile, un silicule sessile. Mégacarpée laciniée.

MÉGACÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; κεφαλή, tête). Qui a une grosse tête.

— Bot. Qui a les fleurs réunies en grosses boules.

MÉGACÉPHALE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la section des pentamères, famille des carnassiers, ayant le corps bombé, la tête forte et ronde, et ressemblant beaucoup aux cicindèles. Le mégacéphale à quatre taches, long de neuf lignes, d'un vert doré, a les mandibules, les antennes, les palpes fauves.

MÉGACÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; κέρας, corne). Zool. Qui a de grandes cornes.

MÉGACHILE. s. f. (ét. gr., μέγας, grand; χεῖλος, lèvre). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la section des porte-aiguillons, famille des mellifères, ayant la tête forte, épaisse, les yeux ovalaires, les mandibules triangulaires, les antennes courtes, le corselet arrondi et bombé. Mégachiles maçonnes. Mégachiles coupeuses de feuilles.

MÉGACLÈS. Archonte annuel l'an 600 av. J.-C. pendant l'administration duquel éclata la conjuration de Cylon. Les conjurés s'étant réfugiés dans le temple de Minerve, Mégaclès les en fit sortir par ruse, et les fit ensuite massacrer.

— Tyran de Sicyone. Forcé de céder à Pisistrate la souveraine puissance, il se ligua avec lui et lui donna sa fille en mariage.

MÉGADÈRE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; δέρη, cou). Zool. Genre de chauve-souris d'Afrique et des Indes.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères.

MÉGADERME. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; δέρμα, peau). Mamm. Mammifère de la famille des vespertilionides, très-remarquable en ce qu'il présente au-dessus des narines un développement singulier de la peau; il est privé d'incisives supérieures, a les canines fortes et crochues, les oreilles très-grandes et réunies sur le devant de la tête, trois crêtes nasales, point de queue, les lèvres velues et sans tubercules. Mégaderme lyre. Mégaderme feuille. Mégaderme trèfle. Mégaderme spasme.

MÉGADOMESTIQUE. s. m. (pr. *mé-gha-do-mes-ti-ke*, ét. gr., μέγας, grand; δομοῖος, attaché à la maison; fait de δόμος, maison). Hist. Titre du grand domestique, officier de la cour de Constantinople sous les empereurs d'Orient, depuis Isaac Comnène. Ce titre répondait à celui de grand sénéchal en France.

MÉGA-ÉLECTROMÈTRE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; ἤλεκτρον, ambre jaune; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à faire connaître et mesurer des quantités considérables d'électricité.

MÉGAGNATHE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; γνάθος, joue, mâchoire). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

MÉGAHÉTÉRIARQUE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; ἕτερος, différent; ἀρχός, commandant). Hist. Nom d'un grand officier de la cour de Constantinople, qui commandait en chef les troupes étrangères de la garde de l'empereur.

MÉGALANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs grandes ou amples.

MÉGALANTHROPOGÉNÉSIE. s. f. (ét. gr., μέγας, grand; ἄνθρωπος, homme; γένεσις, génération). Art prétendu de procréer de beaux enfants, des enfants de génie, des grands hommes. Cette acception est ridicule; mais on conçoit que l'amour des époux et leurs conditions d'organisation puissent influer sur les produits du mariage. ‖ Traité sur cet art.

MÉGALARTE. (ét. gr., μέγας, grand; ἄρτος, pain). Myth. gr. Celui qui, avec Mégalomaze, apprit aux hommes à convertir le blé en farine et la farine en pain.

— adj. f. Surnom de Cérès, à Scolos, en Béotie.

MÉGALARTIES. s. f. pl. (rad. *Mégalarte*). Ant. gr. Fêtes célébrées en l'honneur de Cérès.

MÉGALASCLÉPIADES ou **MÉGALASCLÉPIES.** s. f. pl. (ét. gr., μέγας, grand; Ἀσκληπιός, fêtes d'Esculape). Ant. gr. Fêtes célébrées à Épidaure en l'honneur d'Esculape.

MÉGALÉ, ÉE. adj. (littéral. *la grande*; ét. gr., μεγάλη, grande fém. de μέγας, grand). Myth. gr. Un des surnoms grecs de Junon et de Cybèle.

MÉGALÉSIEN, ENNE. adj. (rad. *mégalésies*). Ant. rom. Qui a rapport aux Mégalésies.

— *Jeux mégalésiens*. Jeux qui se célébraient à la fête appelée Mégalésia et qui furent institués en l'honneur de Cybèle, vers le temps de la seconde guerre punique.

MÉGALÉSIES. s. f. pl. (du gr. μεγάλη, grande). Ant. rom. Fêtes romaines en l'honneur de Cybèle, appelée la grande déesse.

MÉGALÉSIUM. s. m. (mot latin fait du gr. μέγας, grand). Ant. rom. Temple de Cérès.

MÉGALOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; καρπός, fruit). Qui a de gros fruits. ‖ Se dit d'une espèce de plante dont le calice n'est pas gibbeux à sa base et dont le stigmate et la silicule ont une large bordure. Biscutelle mégalocarpe.

MÉGALOCÈTE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; κῆτος, baleine). Pathol. Augmentation de volume du ventre.

MÉGALOCHIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; χείρ, main). Hist. nat. Qui a de grandes mains ou de grands tentacules.

MÉGALODONTE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; ὀδούς, dent). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des uroprisstes, voisins des tenthrèdes, avec lesquelles les deux espèces qu'il renferme ont été rangées.

— Conchyl. Genre de coquilles.

MÉGALOGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; γωνία, angle). Minér. Qui a les faces à angles très-obtus.

MÉGALOGRAPHE. s. m. Celui qui dessine les objets en grand.

MÉGALOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., μέγας, grand; γράφω, je peins). B.-arts. Art, chez les anciens, de dessiner, de peindre en grand, de traiter par la peinture les sujets grands et élevés, tels que les batailles, les amours des dieux.

MÉGALOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *mégalographie*). B.-arts. Qui a rapport à la mégalographie.

MÉGALOMAZE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; μᾶζα, gâteau). Myth. gr. Épithète de Cérès. V. MÉGALARTE.

MÉGALOMÈTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; μετρέω, mesurer). Bot. Dont le calice fort développé est divisé en un grand nombre de parties.

MÉGALONYX. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; ὄνυξ, ongle). Mamm. Genre de mammifères fossiles, découvert, en 1796, à la profondeur de deux ou trois pieds, dans une caverne du comté de Green-Briar, dans l'ouest de la Virginie, et qui doit être rapporté au genre mégathère.

— Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des mégapodes, ayant le tarse plus court que la tête, droit, conique, robuste; les ongles très-longs, très-forts et très-peu recourbés. Mégalonyx roux.

MÉGALOPE. s. f. (ét. gr., μέγας, grand; πούς, pied). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes, famille des macroures, tribu des galatnines, ayant la carapace large, courte et un peu déprimée; les antennes extérieures sétacées, et formées d'articles allongés. Mégalope rhomboïdale. Mégalope armée. Mégalope mutique.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la section des tétramères, famille des eupodes, ne comprenant que deux espèces, qui ont été rapportées de l'Amérique méridionale.

— Ichthyol. Genre de poissons des Indes, de la famille des gymnopomes, ayant l'ouverture de la bouche médiocre, la nageoire dorsale unique, le ventre caréné, dentelé, presque droit, la nageoire anale libre, les yeux très-grands, les écailles cornées. Mégalope filament. Mégalope caillon-tassart. Mégalope nasique.

MÉGALOPHONIE. s. f. (ét. gr., μέγας, grand; φωνή, son, voix). Pathol. Augmentation de la voix. ‖ Vociférations des malades.

MÉGALOPHRYDE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; ὀφρύς, sourcil.) Erpét. Genre de reptile batraciens.

MÉGALOPIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; πούς, pied; εἶδος, ressemblance). Qui ressemble à la mégalope. ‖ MÉGALOPIDES. s. f. pl. Se dit d'une famille de crustacés décapodes macroures, qui a pour type le genre mégalope.

MÉGALOPIDÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Syn. de Mégalopide.

MÉGALOPOLIS ou **MÉGALÉPOLIS.** (ét. gr., μέγας, grand; πόλις, ville). Géogr. anc. Ville et capitale de l'Arcadie, vers le S., sur l'Helisson, bâtie, vers l'an 370 av. J.-C., par le conseil d'Épaminondas. Cléomène, roi des Spartiates, la fit piller et incendier par ses troupes, l'an 232 av. J.-C. Elle joua, dans la ligue achéenne, un grand rôle sous Philopœmen, dont elle était la patrie. Aujourd'hui Sinano.

MÉGALOPOLITAIN, AINE. adj. et s. (rad. *Mégalopolis*). Géogr. Qui appartient à Mégalopolis. ‖ Habitant de Mégalopolis.

MÉGALOPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; πόρος, pore). Hist. nat. Qui a de très grands pores.

MÉGALOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; πτερόν, aile). Entom. Qui a de grandes ailes. ‖ MÉGALOPTÈRES. s. m. pl. Tribu de la famille des névroptères planipennes, comprenant ceux de ces insectes qui ont de grandes ailes couchées horizontalement ou en toit.

MÉGALORHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; ῥίζα, racine). Bot. Qui a de grandes et grosses racines.

MÉGALOSAURE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; σαῦρα, lézard). Erpét. Grande espèce de reptiles fossiles, découverte à Stonesfield, près d'Oxford, en Angleterre. Cuvier pense que c'était un animal marin, grand comme la baleine, et très-vorace.

MÉGALOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; σπέρμα, graine). Bot. Qui a de gros fruits.

MÉGALOSPLANCHNIE. s. f. (pr. *mé-ga-loss-plan-kni*, ét. gr., μέγας, grand; σπλάγχνον, viscère). Pathol. Se disait des tumeurs qui occupent un des viscères abdominaux, et qui sont étrangères à la grossesse.

MÉGALOSPLÉNIE. s. f. (ét. gr., μέγας, grand; σπλήν, rate). Pathol. Gonflement de la rate sans dureté.

MÉGALOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; οὖς, oreille). Zool. Qui a de grandes oreilles. Chien mégalote.

MÉGALOTE. s. m. Mamm. Mammifère d'Afrique placé dans le genre chien.

MÉGALOTROCHE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; τροχός, roue). Infus. Genre d'infusoires rotifères, servant de type à la tribu des mégalotrochés.

MÉGALOTROCHÉ, ÉE. adj. Infus. Qui ressemble au mégalotroche. ‖ MÉGALOTROCHÉS. s. m. pl. Tribu de la classe des infusoires rotifères, qui a pour type le genre mégalotroche.

MÉGALURE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand, οὐρά, queue). Ornith. Genre d'oiseaux.

MÉGAMÈDE. Temps hér. Fille d'Arnéas, épouse de Thespius et mère des cinquante Thespiades.

MÉGAMÈTRE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; μέτρον, mesure). Métrol. Instrument propre à mesurer des distances.

— Astron. Instrument propre à mesurer les distances entre les astres. ‖ Instrument propre à déterminer les longitudes en mer.

MÉGANÉRÉIDE, ÉE. adj. (ét. gr., μέγας, grand; νηρεΐδες, néréides). Annél. Se dit des grandes espèces de néréides. ‖ MÉGANÉRÉIDES. s. f. pl. Groupe de néréides multidentées, comprenant les plus grandes espèces.

MÉGANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a de grandes fleurs.

MÉGANYCTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand, νυκτερίς, chauve-souris). Mamm. Qui ressemble aux plus grandes chauves-souris connues. ‖ MÉGANYCTÈRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des [illegible], comprenant les plus grandes chauves-souris connues.

MÉGAPODE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; [illegible]

ποῦς, pied). Ornith. Genre d'oiseaux ayant le bec grêle, faible, droit, un peu comprimé, les jambes écussonnées, assez élevées, les ongles très-forts, très-longs, les ailes médiocres, la queue petite, dépassant à peine les ailes. Mégapode Duperrey. Mégapode Freycinet. Mégapode La Pérouse.

MÉGAPTÉRYGIEN, IENNE. adj. (ét. gr., μέγας, grand; πτέρυξ, nageoire). Zool. Qui a de grandes nageoires. ‖ MÉGAPTÉRYGIENS. s. m. pl. Ordre de la classe des ptéropodes, comprenant ceux de ces animaux qui ont de grandes nageoires.

MÉGARDE. s. f. (ét. fr., *mé*, pour *male*, mauvaise; et *garde*). Faute d'attention, faute de prendre garde. ‖ S'empl. adv. et n'est usité qu'avec *par*. Il a brisé ce verre par mégarde. Il lui est arrivé par mégarde de blesser son ami.

— S'est employé comme subst. masc.

Un cousin vient exprès épouser sa cousine;
Mais par mégarde un soir ce cousin l'assassine.
Par mégarde! .. Il est bon. . Mais il faut avouer
Que c'est par un *mégarde* à se faire rouer.
(Poisson.)

MÉGARE. Myth. Fille de Créon, roi de Thèbes, et femme d'Hercule, qui la tua dans un accès de fureur. ‖ MÉGARE. Myth. Fils de Jupiter et d'une nymphe sithnide, se sauva du déluge de Deucalion en atteignant à la nage le sommet d'une haute montagne. Il était guidé par les cris d'une bande de grues, d'où ce mont s'appela *Geranien*, du gr. γέρανος, grue.

MÉGARE. Géogr. Ville de la Grèce, capitale de la Mégaride, située près du golfe Saronique, fondée vers l'an 1131 av. J.-C., n'offre plus aujourd'hui qu'un monceau de ruines. Elle avait 12,000 âmes. Euclide et Stilphon y fondèrent l'école philosophique mégarienne. ‖ MÉGARE L'HYBLÉENNE. Ville voisine du mont Hybla, dans la Sicile orientale, avait été fondée par une colonie de Mégariens, 728 ans av. J.-C. Détruite de fond en comble par Gélon, roi de Syracuse, elle se releva; mais ayant voulu, l'an 214 av. J.-C., résister aux Romains, elle fut prise et pillée. Deux siècles après elle n'existait plus. ‖ Ville d'Épire, vers le sud, dans la Molosside. ‖ Ville de Thessalie, au nord, sur les confins de la Macédoine. ‖ Ville d'Illyrie. ‖ Ville de Syrie, au nord, sur les confins de la Cilicie. ‖ On appelait aussi de ce nom un quartier de Carthage.

MÉGARE. s. m. (du gr. μέγαρον, temple, étable). Ant. gr. Se dit en général d'un grand temple. ‖ Se dit particulièrement d'un endroit où l'on immolait les porcs pendant les Thesmophories.

— Foss. Pierre remplie de coquilles fossiles. Pierre de Mégare.

MÉGARÉEN, ÉENNE, ou MÉGARIEN, IENNE. adj. et s. (rad. *Mégare*). Géogr. Qui appartient à Mégare. ‖ Habitant de Mégare. A la bataille de Salamine, vingt vaisseaux de la Mégaride concoururent à la défense de la Grèce, et trois mille Mégaréens combattirent à Platée dans l'armée de Pausanias.

MÉGARIDE. Géogr. anc. Petit pays de la Grèce propre, qui séparait les États d'Athènes de ceux de Corinthe, et s'étendait du golfe Saronique à la mer des Alcyons. Mégare en était la capitale.

MÉGARIEN. adj. m. (rad. *Megare*). S'est dit dans l'antiquité des zoïles et des médisants.

— Antiq. *Ris mégarien*. Ris moqueur; ris sardonique; ris des zoïles, des médisants.

— Prov. *Larmes mégariennes* ou *des Mégariens*. Fausses larmes. Ce proverbe venait de ce que le territoire de Mégare était très-fertile en ognons.

MÉGARIME ou **MÉGARIMA.** s. f. Conchyl. Espèce de térébratules dont les valves sont presque égales, lisses, arrondies, transversales, sans auricules, l'ouverture arrondie.

MÉGARIQUE. adj. des 2 g. (rad. *Mégare*). Géogr. Qui appartient à la ville de Mégare ou à ses habitants.

— Philos. Qui appartient à une école de philosophie fondée à Mégare par Euclide, vers l'an 400 av. J.-C. École mégarique.

— Se dit aussi d'une secte de médecins.

MÉGARON. s. m. (du gr. μέγαρον, maison, temple). Ant. gr. Appartement souterrain que l'on construisait un des jours des Thesmophories, et dans lequel, après avoir immolé des porcs, on déposait les objets sacrés du culte mystérieux de Cérès.

MÉGASCLÉPIADES. s. f. pl. Antiq. V. MÉGALASCLÉPIADES.

MÉGASCOPE. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; σκοπέω, j'observe). Phys. Instrument qui fait voir les objets en grand, et avec beaucoup de précision.

MÉGASTACHYE. s. f. (pr. *mé-ga-ss-ta-kie*; et. gr., μέγας, grand; στάχυς, épi). Bot. Genre de plantes graminées monocotylédones, à fleurs plumacées, de la famille des graminées, ayant des fleurs disposées en une panicule rameuse, les épillets composés de fleurs imbriquées sur deux rangs, la valve inférieure de la corolle échancrée à son sommet, la valve supérieure bidentée, trois étamines, le style court, les stigmates velus, les semences nues. Mégastachye ciliée. Mégastachye hipnoïde.

MÉGASTACHYÉ, ÉE, adj. Bot. Qui a les fleurs disposées en grands épis.

MÉGASTHÈNES (ét. gr., μέγας, grand; σθένος, faculté). Historien grec qui vivait vers l'an 300 av. J.-C., et jouissait d'une grande considération à la cour de Seleucus Nicanor. Composa une Histoire des Indes.

MÉGASTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., μέγας, grand; στόμα, bouche). Conchyl. Qui a une large bouche et une grande ouverture. ‖ MÉGASTOMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des coquilles univalves, comprenant celles qui ne sont pas symétriques, et dont l'ouverture est très-grande.

MÉGATHÈRE ou **MÉGATHÉRIUM.** s. m. (ét. gr. μέγας, grand; θήρ, bête farouche). Mamm. Genre de mammifères fossiles de grande taille, comprenant deux espèces: l'une, très-grande, trouvée au Paraguay; l'autre, plus petite, dont on n'a pu rencontrer que des ossements détachés dans les cavernes des montagnes Bleues, en Virginie. Le mégathère, par sa conformation, paraît avoir appartenu à l'ordre des édentés. C'est aux tatous qu'il semble avoir le plus ressemblé, quoique sa tête fût plutôt celle des paresseux ou bradypes.

MÉGATOME. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; τόμος, morceau, pièce; de τέμνω, couper). Erpét. Genre de reptiles coléoptères.

— Entom. Petit genre d'insectes coléoptères, établi aux dépens du genre dermeste, dont il ne diffère que par les antennes plus allongées, dont le dernier article est très-long, conique dans les mâles.

MÉGELLE. s. m. Relat. Assemblée des grands seigneurs persans à l'occasion de quelque cérémonie publique. ‖ *Le mégelle*. Quelquefois aussi, espèce de grand conseil.

MÉGER. s. m. Agric. Cultivateur qui partage le fruit d'une exploitation avec le propriétaire.

MÉGÈRE. (du gr. μεγαίρειν, porter envie, haïr). Myth. Une des trois Furies, ainsi appelée à cause des haines et des querelles qu'elle excitait parmi les hommes. O monstre, que *Mégère* en ses flancs a porté! (Rac.)

MÉGÈRE. s. f. Se dit d'une femme méchante et emportée. Il a épousé une mégère. C'est une vraie mégère. Chaque parti eut ses mégères. La nature n'a rien produit de plus hideux qu'une *mégère* philosophiste. (Boiste.)

MÉGÈRE. s. f. Entom. Espèce de lépidoptères du genre papillon.

— Erpét. Genre de serpents.

MÉGERLIN (David-Frédéric). Théologien et philologue allemand, né dans le Wurtemberg au commencement du XVIIIe siècle, mort à Francfort en 1778.

MÉGERIE. s. f. (du gr. μείρω, partager). Agric. Produit brut d'une terre dont les fruits se partagent entre le propriétaire et le cultivateur.

MÉGÉTHOLOGIE. s. f. (ét. gr., μέγεθος, grandeur; λέγω, dire). Didact. Ensemble des procédés par lesquels on remonte aux valeurs des quantités inconnues, en partant des conditions auxquelles elles doivent satisfaire.

MEGG. s. m. (pr. *me-gue*). Arme offensive, javelot des Turcs.

MEGGENHOFFEN (Ferdinand, baron de). Né à Burghausen en 1761; un des chefs de l'illuminisme en Bavière.

MÉGI, IE. part. pass. du v. Mégir. S'empl. adjectivement. Apprêté par le mégissier. Peau mégie.

MÉGIE. s. f. (rad. *mégir*). Techn. Art de préparer en blanc les peaux de mouton et autres peaux délicates, et de les rendre propres à divers usages. On passe également en mégie les peaux de veau, de chèvre, de lapin, etc.

MÉGILLE. s. f. (du gr. μέλι, miel). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des mellites, composé des anthophores et de quelques espèces des genres nomie, halicte et cératine.

MÉGIR. v. a. 2e conj. (du lat. *mergere*, tremper). Techn. Mettre en mégie. Façonner par la mégie.

MÉGISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Mégisser. S'empl. adjectiv. Peaux mégissées.

MÉGISSER. v. a. 1re conj. (rad. *mégir*). Techn. Passer une peau en mégie.

MÉGISSERIE. s. f. (rad. *mégir*). Techn. Art de préparer les peaux destinées à la ganterie et à d'autres menus ouvrages, tels que tabliers d'ouvriers et de sapeurs, sacs à poudre et à tabac, etc., en les blanchissant, sauf à les teindre ensuite, et en leur conservant le moelleux et la souplesse qu'elles avaient auparavant. Les premières opérations de la mégisserie sont les mêmes que pour la chamoiserie. Cette branche d'industrie est exploitée en France dans un grand nombre de départements; mais c'est dans celui de l'Ardèche et surtout à Annonay qu'elle est pratiquée avec le plus d'étendue et le plus de succès.

MÉGISSIER. s. m. (rad. *mégir*). Tech. Artisan dont le métier est d'apprêter les peaux de mouton, de veau, etc., pour les rendre propres à différents usages autres que ceux qui concernent le métier de corroyeur et celui de pelletier.

MÉGISTANE. s. m. Hist. anc. Se dit quelquefois des grands de l'empire des Parthes, les mégistanes et les satrapes.

MÉGISTANE. adj. des 2 g. Ornith. Qui est de très-grande taille. ‖ MÉGISTANES. s. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers, tribu des ditridactyles, ayant deux ou trois doigts antérieurs, et comprenant les plus grands oiseaux connus.

MÉGNIE. s. f. (du lat. *manco*, demeurer; fait du gr. μένω, même signif.). Vieux mot qui se disait de tous ceux qui habitaient une maison, comme on dirait familièrement la maisonnée.

Il sort plein d'ire, il descend tout d'un saut,
Rencontre un bât, se le met, et puis crie:
Je suis bâté. Chacun au bruit accourt,
Les père et mère et toute la *mégnie*,
Jusqu'aux voisins. (***)

— Par extens. Lignée, famille. Monseigneur de Milan aimait le roi de France sur tous les princes du monde, et l'honneur de tout son sang, et de toute la *mégnie* de France (Monstrelet.)

— Suite, compagnie. Il s'en alla avec privée *mégnie* au château de Marcoussy. (Monstrelet.)

MÉGOPHRYS. s. m. (ét. gr., μέγας, grand; ὀφρῦς, sourcil). Erpét. Se dit d'un genre nouvellement établi parmi les batraciens, ayant une tête anguleuse avec un prolongement de peau en forme de cône qui surmonte les paupières supérieures.

MÉGOUVERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Mégouverner.

MÉGOUVERNEMENT. s. m. (rad. *megouverner*). Néol. Mauvais gouvernement. ‖ Action de mal gouverner.

MÉGOUVERNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *mé*, pour *mal*; et *gouverner*). Néol. Gouverner mal.

MEG-PRENNAÏSME. s. m. Relat. Association de certains brigands de Delhy qui massacrent tous les membres adultes d'une famille pour s'emparer des enfants et les vendre comme esclaves.

MÈGUE. s. m. (du lat. *macer*, maigre; fait de *macere*, être maigre). Petit-lait.

MÉGUIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Méguider.

MÉGUIDER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *mé*, pour *mal*, et *guider*). Guider de travers, fourvoyer.

MÉGUSON ou **MACJON.** s. m. Bot. Se dit dans les Pays-Bas et dans le nord de la France de la racine tubéreuse d'une gesse, très-cultivée dans ces pays; elle est noire et de la grosseur du gland.

MÉHADU. Myth. ind. Divinité subalterne créée avant la formation du monde, suivant les brahmanes, et devant venir un jour détruire l'univers.

MÉHAH. s. m. Métrol. anc. Monnaie d'Égypte et d'une partie de l'Asie.

MÉHAIN ou **MÉHAING.** s. m. (ét. fr., *mé*, part. extract. prise en mauvaise part; *haigner*, vieux. v. inus. qui signif. estropier). Législ. anc. Vieux mot qui signifie Mutilation, laquelle rend un homme impotent et incapable de servir à la guerre. Chaque blessé plaint son *méhaing*. (Alain Chartier.)

MÉHAIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Méhaigner. S'empl. adjectiv. De beaux héritages et achats avec lesquels je me puisse ébaudir, quand d'ailleurs je serais *méhaigné*. (Rabel.)

MÉHAIGNER. v. a. 1re conj. (rad. *méhaing*). Législ. anc. Se disait autrefois pour Estropier, rendre impotent.

MÉHAIGNEUR. s. m. (rad. *méhaing*). Cout. de Norm. Celui qui blesse, qui mutile.

MÉHENBÉTÈNE. s. f. Bot. Fruit de l'Inde, contenant un noyau triblé, et que l'on appelle aussi *noisette d'Inde*.

MEHCHER. s. m. Relat. Lieu voisin de la Mecque où, suivant Chardin, les Persans croient que se fera le jugement dernier.

MÉHÉDI ou **MAHADI.** s. m. (littéral., *directeur céleste*.) Relig. mah. Se dit particulièrement de Mohammed, de la race d'Ali, c'est le douzième et dernier imam que les musulmans schiites attendent comme un Messie, et qui doit revenir un jour pour rétablir sur toute la terre le khalephat universel.

MÉHÉDI (Moulassem-Mohammed ben-Abd-Allah al). Celui qui fonda la dynastie des Ismaéliens d'Afrique, fit bâtir la ville dite de son nom Méhédyeh, et y établit sa résidence, à 62 ans, 322.

— Nom par lequel les Druses désignent la quatrième incarnation de Hakem.

— Hist. mah. Titre qu'ont porté les trois premiers souverains Fatimites d'Afrique, depuis Obeidollah (909) jusqu'à Moez, qui prit celui de calife, en 969, époque à laquelle il conquit l'Égypte.

MÉHÉMED, MÉHÉMET ou **MOHAMMED I.** Roi de Cordoue, de la dynastie des Ommiades, succéda à son père Abd-er-Rahman II, en 852. Il fut battu plusieurs fois par Alphonse le Grand. Guerres civiles. Mort en 886.

MÉHÉMED ou **MÉHMET EL-NASSER.** Roi d'Afrique et d'Espagne, en 1199, fils d'Yacoub-al-Mansour, de la dynastie des Almohades, combattit les rois de Castille, de Navarre et d'Aragon ligués contre les musulmans. Battu en 1212 à Tolosa, il s'enfuit dans son royaume d'Afrique. Mort en 1213.

MÉHÉMED Ier (Abou-Abdallah). Premier roi de Grenade, de la dynastie des Nasséridès, fut forcé de se reconnaître vassal de Ferdinand roi de Castille, 1245, et de payer tribut. Mort en 1273. Il bâtit l'Alhambra. ‖ MÉHÉMED II, surnommé Al-Fakih. Deuxième roi de Grenade, fils et successeur du précédent, régna 30 ans, de 1273 à 1302, avec autant de gloire que de bonheur. Il remporta en 1275 une brillante victoire sur Alphonse X, et fit fleurir le commerce et les lettres. ‖ MÉHÉMED III, dit *al-Amasch*. Troisième roi de Grenade, fils du précédent, lui succéda en 1302. Un traité peu honorable avec les rois de Castille et d'Aragon fut le prétexte d'une sédition qui ôta le trône à Méhémed pour le donner à son frère Nasser, qui peu après le fit mettre à mort, 1314. ‖ MÉHÉMED V. Sixième roi de Grenade, fils et successeur d'Ismaël ben-Féragh, proclamé à l'âge de 12 ans, en 1325. Mort assassiné en 1334. ‖ MÉHÉMED VI (Aboul-Walid). Roi de Grenade en 1354, renversé du trône par ses frères, y fut replacé par Pierre le Cruel, dont il fut toujours l'allié. Mort en 1379. ‖ MÉHÉMED VII. Roi de Grenade, succéda à son père, Méhémed VI, en 1379, et mourut après un règne pacifique. ‖ MÉHÉMED IX, surnommé *el-Aicar* (le Gaucher). Roi de Grenade en 1423, gouverna en tyran, et fut dépouillé de son royaume par son neveu Méhémed el-Aradi, 1445, qui fut à son tour renversé du trône en 1451. ‖ MÉHÉMED BALTEZI. D'abord fendeur de bois (balladjy), devint grand vizir sous Achmet III. En 1710, il enferma Pierre le Grand et son armée forte de 200,000 hommes sur les bords du Pruth. Mort en 1713, exilé à Lemnos.

— MÉHÉMED-EFFENDI. Grand trésorier de l'empire ottoman, ambassadeur de France en 1720. Mort dans l'île de Chypre, où il fut exilé en 1730.

— MÉHÉMED (Emir). Né en Circassie, 1724, devint grand vizir, 1769, et fut tué par les ordres de Mustapha III en 1769.

— MÉHÉMED-PACHA. Grand vizir de Soliman Ier, de Sélim II et d'Amurath III, dut sa fortune à Roxelane. Mort assassiné en 1579.

— MÉHÉMED-RIZA-BEYG. Premier ambassadeur de Perse en France, 1714. Chargé de déterminer Louis XIV à envoyer une escadre française dans le golfe Persique pour faire la guerre aux Arabes de Mascate, et n'ayant pas réussi dans ses négociations, il se donna la mort au moment de rentrer en Perse.

MEHER. Myth. pers. Ange qui donne aux champs leur fertilité.

MEHERCULE. interj. (Mot latin formé de *me*, part. de serment, et de *herculè*: par Hercule). Ant. rom. Formule de serment dont les hommes seuls se servaient à Rome. Par syncope *mehercle*.

MEHKÉMÉ. s. m. Hist. ott. Cour de justice; tribunal.

MEHRAB. s. m. Relig. mahom. Partie de la mosquée qui correspond à la place de l'autel dans nos églises. L'imam qui officie se tourne vers le mehrab.

MEHTER. s. m. Hist. ott. Gardien des tentes et pavillons dans l'armée turque. Les mehters sont chargés de la garde et du transport de tous les objets de campement.

— Concierge de l'hôtel du grand vizir.

MEHTER-BACHI. s. m. Hist. ott. Chef des mehters. ‖ Directeur de la musique militaire du sérail.

MÉHUL (Étienne-Henri). Un des plus grands musiciens qu'ait produits la France; né à Givet, petite ville du département des Ardennes, le 24 juin 1763. Il composa des morceaux très-estimés et fit exécuter à l'Opéra-Comique, *Euphrosine et Coradin*, dont le succès fut prodigieux. Mort le 18 octobre 1817.

MEHUN-SUR-YÈVRE. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. de cant., arrond. de Bourges (Cher); 3,600 hab. Ruines d'un château, toiles d'emballage.

MEI. s. f. (du lat. *dimidium*, moitié). Se disait autrefois pour Moitié. Mei chaussée.

MEÏAGOGUE. Ant. gr. V. MIAGOGUE.

MEIANNE. s. f. Se disait autrefois de la voile que nous nommons Voile de misaine. Ce mot se trouve dans Rabelais.

MEIBOMIE ou **MEIBOMIA.** s. f. (fait de *Meibomius*, nom propre d'homme). Bot. Se dit de l'hedysarum canadense, dont la gousse, rétrécie d'un seul côté par des étranglements multiples et presque égaux, peut fournir une bonne distinction générique.

MEIBOMINE. s. f. (rad. *Meibomius*). Anat. Sécrétion des glandes palpébrales.

MEIBOMIUS (Henri). Né à Lubeck, en 1638, étudia à Helmstadt et dans les universités hollandaises. Il immortalisa son nom dans les sciences anatomiques par ses recherches sur les glandes pituitaires des paupières appelées *glandes de Meibomius*.

MEIBOMIUS. s. m. Bot. Follicules palpébraux auxquels Meibomius a donné son nom.

— *Trou de Meibomius*. Découverte faite par Meibomius, du trou aveugle de la langue.

MEIGLE ou **MÈGLE.** s. f. Agric. Espèce de pioche dont le fer est recourbé, large du côté du manche et recourbé en pointe. Les vignerons labourent les vignes avec la meigle.

MEIGRET (Louis). Grammairien, né à Lyon, en 1510, publia à Paris plusieurs ouvrages qui avaient pour but de réformer l'orthographe française.

MEI-KONG ou **MAY-KONG.** Géogr. Grand...

fleuve d'Asie qui prend sa source dans le Thibet, traverse l'empire d'An-nam et se jette dans la mer de Chine sous le nom de Rivière de Cambodge.

MEILHAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Marmande (Lot-et-Garonne); 3,000 hab. Bois à brûler.

MEILLANT (CHÂTEAU-). Géogr. Ville de France. V. CHÂTEAU-MEILLANT.

MEILLERAIE ou **MILLERAY**. Géogr. Village de France (Loire-Inférieure), à 17 kilom. S. de Châteaubriant; 800 hab. Célèbre couvent de trappistes. ‖ Village de Suisse, sur le bord S. du lac de Genève. Près de là sont les rochers de la Meilleraie, que J.-J. Rousseau a rendus célèbres.

MEILLEUR, EURE. adj. (pr. *mè-ieur;* du lat. *melior*, meilleur). Qui est au-dessus du bon, qui a un plus haut degré de bonté. Cet homme est bon, mais son frère est meilleur, encore meilleur. Les lois rigoureuses ne rendent pas les peuples meilleurs. Ce n'est pas être bon que d'être *meilleur* qu'un méchant. (P. Syrus.) Un bonheur qui ne remplit pas le cœur de l'homme, des qualités qui ne le rendent pas *meilleur*. (Boss.) L'homme cherche à perfectionner tous ses ouvrages, mais il ne fait rien pour se rendre *meilleur*. (S. Dubay.) Ils veulent bien plus en imposer aux autres ou faire applaudir leur talent, que se rendre *meilleurs* ou plus sages. (J.-J. Rouss.) Il n'est *meilleur* ami ni parent que soi-même. (La Font.) Le travail est une *meilleure* ressource contre l'ennui que les plaisirs. (Trublet.) Certainement l'athéisme ne rend pas les hommes *meilleurs*. (Volt.) Un ton poli rend les bonnes raisons *meilleures*, et fait passer les mauvaises. (Chateaub.)

— Se dit des choses physiques et morales. Mon pain est meilleur que le vôtre. Donnez-nous de meilleur vin, de meilleure viande. Cela est un peu meilleur. Le malade est en meilleur état. L'affaire n'est pas en meilleurs termes qu'auparavant. Rien de meilleur pour nous que la vertu. L'imagination nous trompe toujours en nous montrant tout meilleur ou pire que ce n'est. O reine admirable et digne d'une *meilleure* fortune. (Boss.) Jamais homme sur toutes sortes d'affaires ne fut d'un *meilleur* conseil. (Fléch.) Jamais amnistie ne fut signée de *meilleure* foi. (Id.) Tu m'ôtes de grande peine en me donnant de *meilleures* nouvelles de ta mère. (J.-J. Rouss.) Phèdre enlevée enfin sous de *meilleurs* auspices. (Rac.)

— Suivi de *que*, veut *ne* devant le verbe suivant. Ces fruits sont meilleurs que je ne le croyais. A moins que le premier verbe ne soit négatif ou employé interrogativement. Ces fruits ne sont pas meilleurs que je le croyais.

— Il est superlatif, précédé de l'article *le*, ou d'un équivalent, et signifie, Qui est au-dessus de tout dans son genre, pour la bonté, l'utilité. Il est le meilleur homme du monde. C'est le meilleur ouvrage de cet auteur. L'esprit de parti trouble les meilleures têtes. C'est mon meilleur ami. Ce sont vos meilleurs parents. C'est la *meilleure* leçon que vous puissiez recevoir. (Acad.) L'homme est le *meilleur* et le plus méchant des animaux. (Max. lat.) Des hommes souples et bornés s'élèvent aux premières places, et les *meilleurs* sujets deviennent inutiles. (Mass.) J'ose encore recourir à vous comme au *meilleur* de tous les pères. (J.-J. Rouss.) En ce sens, il est constant que les *meilleurs* ménages sont ceux où la femme a le plus d'autorité. (Id.) La raison du plus fort est toujours la *meilleure*. (La Font.)

— Suivi d'un verbe, il demande le subjonctif. C'est le *meilleur* homme qui *soit* au monde. Le *meilleur* usage qu'on *puisse* faire de son esprit est de se défier. (Fén.) La *meilleure* satire qu'on *puisse* faire des mauvais poëtes, c'est de donner d'excellents ouvrages. (Volt.) La voix de la nature est le *meilleur* conseil que *doive* écouter un bon père pour bien remplir ses devoirs. (J.-J. Rouss.) ‖ Cependant on trouve aussi des exemples de l'indicatif après *le meilleur*. Je fais la *meilleure* contenance que je *puis*. (M^me de Sévigné.)

— MEILLEUR. s. m. Ce qu'il y a de meilleur; le mieux. Le meilleur de l'affaire. Le meilleur est que..... Quand on n'a rien à dire, le meilleur est de se taire. Il lui faut toujours le plus beau et le meilleur. Le moins de servitude qu'on peut est le *meilleur*. (Pasc.) Il est fam.

— *Avoir du meilleur*. S'est dit anciennement pour Avoir le dessus; être le plus fort.

— Fam. *Boire du meilleur; tirer du meilleur*. Boire, tirer du meilleur vin qu'il y ait ou qu'on ait.

— Prov. *Le meilleur n'en vaut rien*. Se dit de deux ou de plusieurs personnes presque également méchantes ou vicieuses.

MEIMAC. Géogr. V. MEYMAC.

MEIN. (pr. *min;* du lat. *meo*, couler). Géogr. V. MAIN.

MEINDER. Géogr. Petite rivière de la Turquie d'Asie (Anatolie), qui sort des monts de Kutayeh, et tombe dans l'archipel vis-à-vis de Samos. Cours très-sinueux. Autref. le Méandre.

MEININGEN (duché de SAXE-). (pr. *Mé-nin-ghè-ne*). Géogr. Duché d'Allemagne, entre ceux de Saxe-Gotha, de Saxe-Weimar, et de la principauté de Schwartzburg; 130,000 hab. ‖ Ville d'Allemagne, capitale du duché de Saxe-Meiningen; 5,500 hab. Filatures de coton, de fil, tanneries, draps, toiles, etc.

MÉIOGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., μείων, moindre; γωνία, angle). Minér. Minéral dont deux pans, séparés par un intermédiaire, s'infléchissent de manière que l'angle qu'ils formaient entre eux se trouve diminué. Arragonite méiogone.

MÉIONITE. s. f. (du gr. μείων, moindre, parce que dans ces cristaux la pyramide du sommet est plus basse que dans les autres cristaux analogues). Minér. Substance minérale qu'on appelle aussi *hyacinthe blanche*, dont la couleur est le blanc grisâtre. Elle est en masse, mais le plus souvent on la rencontre cristallisée. Méionite dodécaèdre. Méionite dioctaèdre. Méionite triplante. Méionite granuliforme.

— *Méionite d'Arfredson*. Silicate alumineux composé de 58 à 59 parties de silice, de 20 d'alumine, et de 21 de potasse, avec un peu de chaux et d'oxyde de fer. Elle se confond par la forme avec la véritable méionite.

MÉIOSE. s. f. (du gr. μείωσις, diminution; fait de μειόω, diminuer). Pathol. Mot employé pour désigner la période des maladies où l'intensité des symptômes commence à diminuer.

MÉIOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., μείων, moindre; στήμων, étamine). Bot. Qui a moins d'étamines. ‖ MEIOSTEMONES. s. f. pl. Classe de plantes comprenant celles qui ont moins d'étamines que de pétales ou de divisions à la corolle.

MEIRIN. s. m. (pr. *mè-rin*). Législ. anc. Maire, échevin. Sous prétexte d'administrer la justice dans les terres, il y met des *meirins* ou maires, qui font sur les églises des exactions telles qu'il leur plaît. (Fleury.) ‖ Signifie Sergent dans la coutume du Labour.

MÉIS. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), chef-lieu de Livah, au S.-E. de Smyrne; commerce actif avec l'Égypte et Rhodes. Bois, goudron, sel, etc. Ruines nombreuses, entre autres un mausolée que le docteur Clarke prétend être les restes de celui de Mausole. Autrefois Telmesse.

MEISSAC. Géogr. Ville de France. V. MEYSSAC.

MEISSEN. Géogr. Cercle du royaume de Saxe, situé entre ceux de Dresde, de Leipsick et de Lusace; 298,300 hab. ‖ Capitale du cercle, sur l'Elbe; 10,000 hab. Collège, fabrique de porcelaine, mines d'étain. Jadis chef-lieu de la Misnie.

MEISTERSÆNGERS. s. m. pl. (ét. all. qui signifie *maîtres chanteurs*). Hist. litt. Membres d'une corporation de poëtes et de musiciens allemands qui remplacèrent les minnesængers vers la fin du XIV^e siècle et au XV^e.

MEISTRE ou **MESTRE**. s. m. (du lat. *magister*, maître). Mar. Le plus grand mât d'une galère. Mât, arbre de meistre.

MEIX. s. m. Anc. cout. Se disait, en Bourgogne, des maisons d'un village, avec leurs jardins, vergers et autres dépendances. ‖ Habitation d'un cultivateur, jointe à autant de terre qu'il en faut pour l'occuper et le nourrir avec sa famille. Terres de meix. Cens de meix. ‖ *Terre en meix*. Terre prête à recevoir la semence.

MEJAHÆSE. s. f. Bot. Fougère dont on applique avec succès, en Arabie, les feuilles broyées sur les brûlures.

MÉJANAH. Géogr. Ville de l'Algérie (Constantine), à 150 kil. S.-E. d'Alger, dans une vaste plaine à laquelle elle donne son nom. Vallée de la Méjanah.

MÉJANE. s. f. Ichthyol. Se dit vulgairement de la dorade dans son premier âge.

MÉJEANS. s. m. Ornith. Nom provençal d'un grèbe.

MÉJUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Méjuger. S'empl. adjectiv.

MÉJUGER. v. n. 1^re conj. (ét. fr., *mé*, pour *mal;* et *juger*). Néol. Se tromper dans un jugement que l'on porte, mal juger. Nous méjugeons des autres et de nous-mêmes.

— SE MÉJUGER. v. pron. Se mal juger. Les hommes se méjugent les uns les autres.

— Chass. Se dit du cerf qui porte les pieds de derrière au delà de la trace des pieds de devant. Peu usité.

MÉKHITAR (Pierre). Fondateur du couvent arménien de Venise, né à Sébaste, dans la Cappadoce, en 1676, mort en 1749.

MÉKHITARISTES. s. m. pl. (rad. *Mékhitar*). Hist. ecclés. Savants moines arméniens établis dans la petite île de Saint-Lazare, près de Venise, qui tirent leur nom de Pierre Mékhitar. ‖ Société de savants, à Vienne, qui s'occupent de la propagation des bons livres.

MEKIANG ou **MAY-KIANG**. Géogr. Fleuve d'Asie. V. MEI-KONG.

MEKKE (LA). Géogr. V. MECQUE (LA).

MÉKRAN. Géogr. Province du Béloutchistan, entre le Caboul et la mer des Indes, n'ayant point de ville considérable, mais presque partout d'horribles déserts. Climat sain, dattes renommées. Ch.-l. Kedjè. La côte du Mékran était jadis habitée par un peuple ichthyophage. Autrefois Gédrosie.

MEKTOUBDJI. s. m. Hist. ott. Titre du premier secrétaire du grand vizir et de celui du ministre des finances.

MEL. s. m. (du gr. μελίνη, panic, grain semblable au millet). Bot. Nom donné en Languedoc aux millets.

MÉLA (Pomponius). Le plus ancien géographe romain, florissant sous Claude, et né en Espagne. Son ouvrage, *De situ orbis* (De la situation de l'univers), quoique incomplet, représente assez bien la civilisation de l'époque, concentrée autour de la Méditerranée, ce grand lac gréco-romain.

MÉLAC. s. m. (du gr. μέλας, noir). Minér. Étain du Pérou, en forme de chapeau. Étain de mélac.

MÉLACONISE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir; κόνις, poussière; littéral. *poussière noire*). Nom donné à un oxyde noir de cuivre, qui se compose d'environ 20 parties d'oxygène et 80 de métal, et qui paraît être le résultat de la décomposition des sulfures et des carbonates de cuivre.

MÉLACORYPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; κορυφή, sommet). Zool. Qui a le dessus de la tête noir. Coulicou mélacoryphe.

MÉLADERMIE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir; δέρμα, peau). Pathol. Coloration de la peau en noir.

MÉLADOS. s. m. Mamm. Cheval qui a le poil blanc, les yeux bleus, et dont les lèvres et le bout du nez sont couverts de ladre ou de dartres furfuracées.

MÉLÆNA. s. f. V. MÉLÉNA.

MÉLAGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir, γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre noir. ‖ Ichthyol. s. m. Poisson du genre des labres.

MÉLAGE. s. m. (du v. fr. *méler*.) Cart. Mise en tas des divers papiers que le cartier doit coller ensemble. Mélage en gris. Mélage en blanc. Mélage en étresse ou en ouvrage.

MÉLAGRORIPHE. s. m. (ét. gr., μέλι, miel; γράω, manger). Ornith. Petite mésange noire.

MÉLAÏNE. s. f. (du gr. μέλας, noir). Moll. Matière colorante noire de l'encre des mollusques céphalopodes.

— Pigmentum de la choroïde et de la peau des nègres.

— Substance noire des glandes bronchiques et de la mélanose.

MÉLAÏNOCOME. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλαινα, noir; κόμη, chevelure). Parfum. Qui teint les cheveux ou le poil en noir. Pommade mélaïnocome. ‖ substantiv. Un mélaïnocome.

MÉLALEUCÉ, ÉE. adj. (rad. *mélaleuque*). Bot. Qui ressemble au mélaleuque. ‖ MÉLALEUCÉES. s. f. pl. Section de la tribu des myrtacées leptospermées, qui a pour type le genre mélaleuque.

MÉLALEUQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; λευκός, blanc). Bot. Qui est noir et blanc.

MÉLALEUQUE. s. f. Genre de la famille des myrtoïdes et de la polyadelphie polyandrie, renfermant une vingtaine d'arbrisseaux des îles de la mer des Indes ou de la mer du Sud, dont quelques-uns sont cultivés dans les jardins d'agrément, et ayant les feuilles à bois blanc qui fournissent, par la distillation, l'huile très-odorante de Caieput. Mélaleuque à feuilles de millepertuis. Mélaleuque à feuilles de bruyère. Mélaleuque armillaire. Mélaleuque noueuse. Mélaleuque gibbeuse. Mélaleuque à feuilles de thym. Mélaleuque à feuilles elliptiques. Mélaleuque à feuilles de styphélie.

MÉLALOME. adj. (ét. gr., μέλας, noir; λῶμα, frange). Bot. Qui est bordé d'une frange noire. Pézize mélalome.

MÉLALOPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; λόφος, aigrette). Hist. nat. Qui a une aigrette noire.

MÉLAM. s. m. Chim. Corps particulier que la chimie crée de toutes pièces.

MÉLAMBO. s. m. Bot. Écorce résineuse et amère qu'on emploie en médecine, et qui paraît produite par un arbre d'Amérique appartenant à la famille des magnoliacées.

MÉLAMÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; μέλος, membre). Zool. Qui a les membres noirs.

MÉLAMINE. s. f. (rad. *mélam*). Chim. Base salifiable produite par le mélam.

MÉLAMPE. Myth. Argien, médecin et devin célèbre, fils d'Amithaon et d'Idomène, fut honoré après sa mort comme un demi-dieu. Il épousa l'aînée des filles de Prœtus, roi d'Argos, qu'il avait guéries de la folie en leur donnant de l'ellébore, appelée depuis mélampodium. Son beau-père lui donna une partie de ses États, sur lesquels les descendants de Mélampe régnèrent pendant plusieurs générations.

MÉLAMPE adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; πούς, pied). Hist. nat. Qui a les pieds noirs.

— s. m. Conchyl. Genre de coquilles, seconde section des auricules, dont l'ouverture entière, d'un pouce de longueur étroite, allongée, a sa lèvre externe tranchante, dentée, et l'interne ou columellaire marquée de trois plis. ‖ Entom. Espèce de papillon.

MÉLAMPELOS et **MÉLAMPELON**. s. m. (mots grecs formés de μέλας, noir, πελός, brun). Bot. Se disait chez les anciens Grecs de la pariétaire.

MÉLAMPITE. s. m. (rad. *mélampe*). Bot. Nom des plantes du genre mélampyre.

MÉLAMPODE. s. m. (ét. gr. μέλας, noir; πούς, pied). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de la famille des corymbifères, ayant des fleurs radiées, le calice commun à cinq folioles égales, un ovaire inférieur, un style simple, le réceptacle conique et les semences tétragones. Mélampode d'Amérique. Mélampode soyeux. Mélampode à longues feuilles. Mélampode à tige basse. Mélampode austral.

MÉLAMPODIÉ, ÉE. adj. (rad. *mélampode*) Bot. Qui ressemble à un mélampode. ‖ MÉLAMPODIÉES. s. f. pl. Sous-tribu de la tribu des astéroïdées, qui a pour type le genre mélampode.

MÉLAMPYGE. adj. des 2 g. (ét. gr. μέλας, noir; πυγή, fesse). Zool. Qui a les fesses noires et velues.

— Géogr. anc. Se disait d'un rocher du mont Anopée en Phocide, près du sentier par où les Perses tournèrent la position des Grecs aux Thermopyles. La roche mélampyge.

MÉLAMPYRE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir; πυρός, froment). Bot. Genre de plantes de la famille des rhinantoïdes, qui croissent toutes en Europe, et qui renferment des herbes à feuilles simples, opposées, à fleurs disposées en épis terminaux et accompagnées de bractées. Mélampyre à crêtes. Mélampyre des champs. Mélampyre des forêts, des bois, des prés. On le nomme aussi vulgairement, *blé de vache*, parce qu'il est recherché des vaches, et *queue de renard, rougeole*, à cause de sa forme et de sa couleur.

MÉLANACRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; ἄκρος, bout). Hist. nat. Qui est noir au bout.

MÉLANAGOGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; ἄγω, je chasse). Thérap. Qui fait sortir la bile noire.

— s. m. Remède propre à purger la bile noire ou mélancolie.

MÉLANANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs noires ou d'un pourpre noirâtre.

MÉLANANTHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; ἀνθηρός, anthère). Bot. Qui a les anthères noires.

MÉLANCHLÈNE. adj. des 2 g. (pr. *mé-lan-klè-ne;* ét. gr., μέλας, noir; χλαῖνα, robe). Entom. Qui a le corps de couleur noire. ‖ MÉLANCHLÈNES. s. m. pl. Groupe de la tribu des carabiques, ainsi nommé à cause de la couleur noire des insectes qui le constituent.

MÉLANCHLORE. adj. des 2 g. (pr. *mé-lan-klo-re;* ét. gr., μέλας, noir; χλωρός, vert). Pathol. Qui tient du noir et du vert. Les anciens donnaient cette épithète à quelques médicaments externes.

MÉLANCHLOROSE. s. f. (pr. *mé-lan-klo-ro-ze;* rad. *mélanchlore*). Pathol. Maladie analogue à la jaunisse, dans laquelle la peau prend une teinte noirâtre.

MÉLANCHRYSE. s. m. (pr. *mé-lan-kri-ze*, ét. gr., μέλας, noir; χρυσός, or). Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, de la famille des synanthérées, ayant l'involucre cylindracé, le réceptacle épais, les ovaires couverts de longs poils capillaires.

MÉLANCHTHON (Philippe). (ét. gr., μέλας, noir; χθών, terre). Appelé d'abord *Schwartzerde*, mots allemands qui signifient *terre noire*. Né à Bretten, dans le palatinat du Rhin, le 16 février 1497; ami et collaborateur de Luther. Son ouvrage, *Loci communes rerum theologicarum*, qui devint la base de la dogmatique protestante, contient l'exposition claire, en même temps que scientifique, de la doctrine chrétienne; mort en 1560, à Wittemberg.

MÉLANCHTHONIEN, ENNE. adj. (rad. *Mélanchthon*). Hist. rel. Se dit des intérimistes, parce que l'acte de conciliation appelé *interim* fut accepté par Mélanchthon, disciple et successeur de Luther.

MÉLANCOLIE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir, χολή, bile). Pathol. Bile noire; humeur sécrétée par le foie, lorsqu'elle devient épaisse et noire. Les anciens médecins regardaient la mélancolie comme capable de produire les affections, les maladies hypocondriaques.

— Disposition triste qui vient de quelque cause morale; maladie nerveuse, délire partiel sans fièvre, accompagnée d'une tristesse profonde et d'une crainte continuelle et imaginaire, trouble apporté dans les affections de l'âme et dans les facultés intellectuelles. Mélancolie noire, sombre, triste, profonde. Chasser, dissiper, égayer la mélancolie. Tomber dans la mélancolie. Se plonger dans la mélancolie. Accablé de mélancolie. Abattu par la mélancolie.

— La jeunesse, l'âge des passions fougueuses, l'âge mûr ou celui de l'ambition, de l'avarice, des inquiétudes de toute espèce, sont susceptibles de favoriser le développement de cette maladie. Les symptômes de la mélancolie sont une grande excitabilité nerveuse et spasmodique, un sommeil troublé, agité par des rêves effrayants, un air triste, rêveur, taciturne, interrompu par les accès d'une gaieté convulsive, des terreurs pusillanimes, etc. Les calamités publiques impriment à l'âme du citoyen une mélancolie secrète qui noircit à ses yeux le passé et l'avenir. La mélancolie naît des passions réprimées. Des soupirs de la volupté se forment souvent les vapeurs de la mélancolie. Peu à peu je sentis augmenter la *mélancolie* dont [illegible] (J.-J. Rouss.)

— Disposition de l'âme qui, se refusant aux vives impressions du plaisir ou de la joie, se plaît [illegible]

vague, et trouve du charme à s'occuper d'idées attendrissantes; amour de la rêverie, de la solitude. Il a une mélancolie douce. La mélancolie a ses charmes. Une légère teinte de mélancolie rend sa figure plus attrayante. La mélancolie lui a inspiré des vers touchants.

> Ils sont passés ces jours d'ivresse et de folie;
> Viens, je me livre à toi, tendre *mélancolie!* ***)
> Surtout je redoutais cette *mélancolie*
> Où j'ai vu si longtemps votre âme ensevelie. RACINE.)

— Prov. *Il n'engendre point la mélancolie, de mélancolie.* Se dit d'un homme qui vit sans souci, qui est extrêmement gai. ‖ *La mélancolie ne paye point de dettes.* En s'abandonnant au chagrin on n'avance pas les affaires.

— Syn. comp. MÉLANCOLIE, TRISTESSE, CHAGRIN. La *mélancolie* marque une douleur plus concentrée; la *tristesse* une douleur plus grave; le *chagrin* une douleur plus vive.

MÉLANCOLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Mélancolier. S'empl. adjectiv.

MÉLANCOLIER. v. a. 1re conj. (rad. *mélancolie*). Se disait autrefois pour Attrister, rendre mélancolique.

— S'employait aussi absol., et signifiait Se chagriner, s'affliger.

— SE MÉLANCOLIER. v. pron. S'attrister, se livrer à la mélancolie. Et puis il se prenait à penser sur la taille en se *mélancoliant.* (Les Quinze joies du mariage.) C'est être fou que de se *mélancolier* pour les affaires d'autrui. ***)

MÉLANCOLIEUX, IEUSE. adj. (rad. *mélancolie*). Se disait autrefois pour Triste, chagrin, mélancolique.

MÉLANCOLIQUE. adj. des 2 g. (rad. *mélancolie*). Qui est enclin à la mélancolie, dominé par la mélancolie. Homme, femme mélancolique. Le lièvre est un animal mélancolique.

> Ce *mélancolique* animal,
> En rêvant à cette matière,
> Entend un léger bruit. (LA FONT.)

— S'emploie en parlant des choses morales. Humeur, affection, esprit, tempérament mélancolique. Dévotion mélancolique. Âme mélancolique.

— Qui inspire la mélancolie. Temps, lieu, entretien mélancolique. Musique mélancolique. Air mélancolique. Chant mélancolique. Forêt mélancolique. Écrire sur des sujets mélancoliques. D'un ton *mélancolique.* (Boil.) La bière est trop *mélancolique.* (Mol.)

— Qui est triste, qui est chagrin. Qu'avez-vous? vous êtes tout mélancolique, je vous trouve bien mélancolique.

— MÉLANCOLIQUE. s. des 2 g. Personne mélancolique. Laissons-là ce mélancolique. Les rêveries d'un mélancolique. Les mélancoliques sont bons, mais irritables; ils ont le sentiment exquis du bien et du mal. Pascal, J.-J. Rousseau, Gilbert, Pétrarque, le Tasse, le Dante, Young, Tibère, Louis II, sont cités parmi les plus fameux mélancoliques. Le *mélancolique* a ordinairement de l'esprit, de la sensibilité, mais souvent de l'humeur. (Mme de Scudéry.)

> Dès longtemps vous savez, sur la scène comique,
> Faire rire aux éclats le plus *mélancolique.* (COLNET.)

— Syn. compl. MÉLANCOLIQUE, ATRABILAIRE. Le *mélancolique* est dans un état de langueur et d'anxiété; l'*atrabilaire* est dans un état de fermentation et d'angoisse.

MÉLANCOLIQUEMENT. adv. (rad. *mélancolie*). D'une manière triste et mélancolique. Nous avons passé quelques jours assez mélancoliquement. Il a chanté trop mélancoliquement.

MÉLANCONION. s. m. (ét. gr., μέλας, noir; κόνις, qui est dans la poussière). Bot. Espèce de champignon noir.

MÉLANCORYPHOS ou **MÉLANCORYPHE** s. m. (ét. gr., μέλας, noir; κορυφή, sommet). Ornith. Nom par lequel on désignait, soit la fauvette à tête noire, soit la petite mésange à tête noire.

MÉLANCOUPHALI. s. m. Ornith. Nom donné au traquet par les habitants de l'île de Candri.

MÉLANCRANIE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir; κρανίον, tête). Bot. Graminée qui entrait dans la composition des frondes des habitants des îles Baléares.

MÉLANCRANIS. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des cypéracées, ayant des épis composés de toutes parts d'écailles imbriquées. Mélancranis scarieuse. Mélancranis radiée.

MÉLANDEROS. s. m. (ét. gr., μέλας, noir; δέρη, cou). Ornith. Petit oiseau dont le cou est noir.

MÉLANDRE. s. m. (rad. *mélandrye*). Ichthyol. Petit poisson de la Méditerranée, dont on ignore le genre.

MÉLANDRION. s. m. Bot. Plante qu'on ne peut déterminer avec précision, faute d'indications assez complètes.

MÉLANDRYE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir; δρῦς, chêne). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, famille des sténélytres, tribu des hélopiens, ayant le corps oblong ou cylindrique, la tête inclinée, les yeux assez grands, arrondis et sans échancrures, les antennes filiformes, de la longueur de leur tête et du corselet.

MÉLANÉ, ÉE. adj. (du gr. μέλας, noir). Pathol. Qui est formé de mélanose. Cancer mélané.

— Qui est de couleur noire.

MÉLANELLE. s. f. (du gr. μέλας, noir). Zool. Genre d'animaux microscopiques.

MÉLANÉSIE. (du gr. μέλας, noir). Géogr. Partie de l'Océanie habitée par des indigènes de race noire. Elle comprend la Nouvelle-Guinée et les îles qui l'avoisinent; 2,400 hab. Hautes montagnes, grandes forêts, immenses déserts, végétation extraordinaire.

MÉLANÉSIEN, IENNE. adj. et s. des 2 g. (rad. *Mélanésie*). Qui a rapport à la Mélanésie. ‖ Habitant de la Mélanésie. Les Mélanésiens se divisent en deux races, les Papouas et les Endamènes, les premiers de couleur noire jaunâtre, les seconds tirant sur la suie vieille et terne.

MÉLANGE. s. m. (rad. *mélanger*). Mixtion, confusion de choses mêlées ensemble, agrégation de plusieurs choses diverses. Mélange de liqueurs, de vins. Ce vin est un mélange pernicieux à la santé.

> Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible *mélange*
> D'os et de chair meurtris et traînés dans la fange.
> RACINE.

— Se dit des personnes. Quel mélange de gens! Quel mélange d'individus dans ce bal! Un mélange de toutes sortes de personnes. La société est un mélange de sots et de gens d'esprit.

— Fig. S'empl. en parlant des choses morales. Un bonheur sans mélange est celui qui n'est troublé par aucun accident fâcheux. Le mélange du bien et du mal est l'un des mobiles du monde. La vie est un mélange d'événements heureux et malheureux. Le *mélange* des mœurs grecques et asiatiques y fut si grand qu'on n'y reconnut plus l'ancienne Égypte. (Boss.) Le *mélange* du vice et de la vertu embellit l'or, et détruit les charmes de l'autre. (Mme de Necker.) Il y a partout *mélange* de bien et de mal, mais à diverses doses. (J.-J. Rouss.) On ne sait d'où lui peut venir ce *mélange* de qualités si contraires. (Boss.) On demande si en comparant ensemble les diverses conditions des hommes, leurs peines, leurs avantages, on n'y remarquerait pas un *mélange* ou une espèce de compensation de bien ou de mal, qui établirait entre elles l'égalité, ou qui ferait du moins que l'un ne serait pas plus désirable que l'autre. (La Bruy.) Une sublimité chrétienne sans aucun *mélange* de vanité philosophique. (Fléch.) D'un bonheur sans *mélange* on se lasse à la fin. (Regnier.)

> Le sort, qui toujours change,
> Ne vous a pas promis un bonheur sans *mélange.*
> (RACINE.)

> Et de vos fictions le *mélange* coupable
> Même à ces vérités donne l'air de la fable.
> BOILEAU.)

— Croisement des races, accouplement de deux êtres animés d'espèces différentes. Le mélange des blancs avec les noirs produit les mulâtres. Le mélange d'animaux de différentes espèces produit ordinairement d'autres animaux qui n'engendrent pas. Le *mélange* des races et des familles par le mariage s'est combiné sur les institutions politiques, beaucoup plus encore que d'après les vues de la nature. (Rayn.)

— Chim. Se dit de matières dont chacune conserve dans la masse formée par leur réunion les propriétés qui la caractérisent. ‖ *Mélanges frigorifiques.* Se dit des corps que l'on met en contact pour produire du froid.

— Minér. Substances dont les éléments tendent à se combiner. Le grès de Fontainebleau est un mélange de silice et de carbonate de chaux.

— Mus. anc. Une des trois parties de la mélopée grecque.

— Littér. au pl. Productions littéraires où la pensée trouve des aliments qui entretiennent sa vigueur et son activité, sans lui imposer la fatigue de l'étude. Mélanges de littérature. Mélanges historiques.

— Réunion d'articles sur des objets variés, dans les ouvrages périodiques.

— Partie, dans les catalogues de livres, qui comprend les ouvrages qu'on n'a pu classer dans les autres divisions.

— Peint. Union de plusieurs couleurs dont se forment les teintes qui sont nécessaires au peintre. Il entend bien le mélange des couleurs.

— Techn. Quantité de chaque matière qui entre dans la composition d'un chapeau. ‖ Dans les fabriques de poteries. Action de mêler la terre avec du sable, du ciment ou du mâchefer.

MÉLANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Mélanger. S'empl. adjectiv. Du vin mélangé. Couleurs bien mélangées. Les jambes de derrière, depuis le jarret et les quatre pieds, sont d'un brun *mélangé* de roux. (Buff.) Ses yeux gris, *mélangés* de noir, exprimaient une douceur, une résignation chrétienne. (De Balz.)

— Fig. Par quel hasard ce mépris à demi haineux, cette persécution *mélangée* de pitié, avaient-ils frappé les plus anciens pensionnaires? (De Balz.)

— Manuf. *Drap mélangé.* Drap dont la trame et la chaîne sont de laine de différentes couleurs.

MÉLANGEOIR. s. m. (rad. *mélanger*). Techn. Machine dont on se sert pour triturer et mêler les substances qui entrent dans la composition de la poudre à canon.

MÉLANGER. v. a. 1re conj. (du lat. *miscere*, même signif.). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous mélangeons, je mélangeais, nous mélangeâmes*, etc. Faire un mélange d'une chose avec une autre, ou de plusieurs choses ensemble, pour obtenir par leur agrégation et leur variété un résultat avantageux et un nouveau tout. Mélanger des vins. Ce cabaretier mélange son vin. Mélanger les couleurs, les styles, les fleurs. De savantes recherches nous ont appris la manière de *mélanger* la boisson. (Barth.)

— SE MÉLANGER. v. pron. Être mélangé. Ces liquides ne peuvent se mélanger. Telles couleurs se mélangent bien ou mal.

— Syn. comp. MÉLANGER, MÊLER. V. MÊLER.

MÉLANGISTE. s. m. (rad. *mélanger*). S'est dit de ceux qui veulent confondre des choses entièrement distinctes. Notre critique a raison de s'élever contre les *mélangistes* qui voudraient franciser le castillan, etc. (*Mém. de Trévoux.*)

MÉLANGULA. s. f. (ét. gr., μῆλον, pomme; ἀγκύλη, angle; *pomme anguleuse*). S'est dit d'abord des variétés de citrons et d'oranges ayant des tubercules et des mamelons.

— Nom donné aux cédrats, sorte de citrons tuberculeux, d'un rouge violet dans leur jeunesse, d'un beau jaune dans leur maturité, ayant une odeur suave.

MÉLANHÈME. s. m. (ét. gr., μέλας, noir; αἷμα, courant). Pathol. Matière noire que le malade rend par haut et par bas dans la fièvre jaune.

MÉLANICTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; ἴκτερος, jaunisse). Hist. nat. Qui est jaune et noir.

— s. m. Ornith. Espèce de tangara. Tangara mélanictère.

MÉLANIDE. s. m. (rad. *Mélas*). Hist. anc. Membre d'une famille puissante de Corinthe, issue de Mélas. Les Mélanides et les Bacchiades eurent entre eux de longues contestations.

MÉLANIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; εἶδος, ressemblance). Mamm. Qui ressemble à une mélanie. ‖ MÉLANIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des gastéropodes pectinibranches, qui a pour type le genre mélanie.

MÉLANIE. s. f. (du gr. μέλας, noir). Moll. Genre de mollusques de la famille des conchylies. Les mélanies sont toutes des coquilles d'eau douce des pays chauds. Mélanie thiare, thiarelle. Mélanie carinifère, granifère. Mélanie spinoleuse. Mélanie tronquée. Mélanie flambée. Mélanie décollée. Mélanie clou. Mélanie lisse, subulée, froncée. Mélanie ponctuée, strangulée, tronquée, aspérulée. Mélanie tuberculeuse. Mélanie âpre. Mélanie auriculée, cordonnée.

— Foss. Genre de coquilles qui, se trouvant à l'état vivant, ont le test mince et la couleur brune. Mélanie à petites côtes. Mélanie variable. Mélanie lactée. Mélanie bordée. Mélanie grain-d'orge. Mélanie raccourcie. Mélanie canaliculaire. Mélanie froncée. Mélanie brillante. Mélanie tortue. Mélanie demi-striée. Mélanie cuilleronne. Mélanie fragile. Mélanie souillée. Mélanie grillée.

— Entom. Variété de l'espèce agrion vierge, sorte de demoiselle dont les ailes sont dressées dans le repos, colorées d'un brun doré avec une tache noire, et le corps d'un vert métallique.

MÉLANIE *l'Ancienne.* Née vers 345, dame romaine, petite-fille du censeur Marcellus, devint veuve en 366; resta vingt-sept ans dans un couvent qu'elle fit construire à Jérusalem, où elle mourut en 410. ‖ SAINTE MÉLANIE *la Jeune.* Petite-fille de la précédente, embrassa la vie monastique, à Jérusalem, avec Pinien, son mari, 417, et mourut en 439 dans un couvent qu'elle avait fait élever sur le mont des Oliviers, en 435.

MÉLANIEN, IENNE. adj. (du gr. μέλας). Hist. nat. Se dit des envies ou taches cutanées qui résultent d'un excès local de matière colorante, et qui sont d'une nuance intermédiaire entre la couleur normale et le noir. Taches mélaniennes.

— Zool. s. f. Se dit d'une des variétés de l'espèce humaine, qui habite la terre de Diémen, et dont on a rangé l'espèce dans la troisième race ou l'éthiopienne, rameau papou.

— Moll. Qui ressemble à la mélanie ‖ MÉLANIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des mollusques trachélipodes phytiphages, ayant pour type le genre mélanie.

MÉLANIPELOS. s. m. (ét. gr., μέλας, noir; πελός, brun). Bot. V. HELXINE.

MÉLANIPPE. (ét. gr., μέλας, noir; ἵππος, cheval, cavale). Temps hér. Fille de Chiron, fut métamorphosée en cavale.

MÉLANIPPIES. s. f. pl. (rad. *Ménalippe*). Ant. gr. Fêtes célébrées à Sicyone en l'honneur de Ménalippe, une des amantes de Neptune.

MÉNALIPPUS. Temps hér. Vaillant guerrier thébain, fils d'Astacus, fut tué par Amphiaraus, dans la guerre des sept chefs.

MÉLANIQUE. adj. des 2 g. (du gr. μέλας). Min. Qui a une teinte noire. Calciphyre mélanique.

— Chim. Se dit d'une matière colorante noire trouvée dans l'urine, et qui a la propriété de se combiner avec les alcalis.

MÉLANIS. s. m. (du gr. μέλας, noir). Erpét. Sorte de vipère. V. VIPÈRE.

MÉLANISME. s. m. (du gr. μέλας, noir). Hist. nat. Excès de coloration, soit de la peau elle-même, soit des productions qui la recouvrent.

MÉLANITE. s. m. (du gr. μέλας, noir). Entom. Genre de papillons de jour, comprenant quelques espèces des Indes.

— MÉLANITE. s. f. Minér. Variété de grenat de couleur noire, et d'une opacité parfaite, qui se trouve en cristaux dodécaèdres émarginés parmi les matières volcaniques.

MÉLANOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits de couleur noire.

MÉLANOCAULE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; καυλός, tige). Bot. Qui a la tige noire.

MÉLANOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête de couleur noire.

MÉLANOCÉRASON. s. m. Bot. Nom grec donné anciennement à la belladone.

MÉLANOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; κέρας, corne). Zool. Qui a qui a les cornes ou les antennes noires.

MÉLANOCERQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; κέρκος, queue). Zool. Qui a la queue noire.

MÉLANOCHIRE. adj. des 2 g. (pr. *mé-la-no-kir*; ét. gr., μέλας, noir; χείρ, main). Zool. Qui a les mains noires.

MÉLANOCHLORE. adj. des 2 g. (pr. *mé-la-no-klor*; ét. gr., μέλας, noir; χλωρός, jaune). Zool. Qui a le corps varié de noir et de jaune.

MÉLANOCHROÏTE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir; χρόα, couleur). Min. Minéral de Sibérie.

MÉLANOCORHYNQUE. s. m. (ét. gr., μέλας, noir; ῥύγχος, bec). Ornith. Se disait chez les anciens du gobe-mouche ordinaire, qui, à l'époque des amours, offre un joli mélange de noir et de blanc, tandis qu'en hiver il est gris comme sa femelle.

MÉLANODÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; δειρή, cou). Zool. Hist. nat. Qui a le cou ou la gorge de couleur noire.

MÉLANOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre noir.

MÉLANOGÉTULES. s. m. pl. (du gr., μέλας, noir; et du nom de peuple *Gétules*). Nation de l'Afrique ancienne, entre la Mauritanie, la Numidie et la Libye inférieure.

MÉLANOGNATHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; γνάθος, mâchoire). Zool. Qui a la mandibule noire.

MÉLANOGRAPHITE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir; γράφω, peindre). Minér. Pierre figurée dont les dessins sont noirs, et qui imitent des caractères, des mousses, des arbres, etc.

MÉLANOÏDE. s. m. (ét. gr., μέλας, noir; εἶδος, ressemblance). Conchyl. Genre de coquilles établi dans le voisinage des mélanées, dont il diffère par le défaut d'échancrure.

MÉLANOLEUQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; λευκός, blanc). Qui est noir et blanc.

MÉLANOLOME. s. f. (ét. gr., μέλας, noir; λῶμα, bordure). Bot. Genre de plantes à fleurs composées, appartenant à l'ordre des synanthérées, dont les caractères sont les suivants: calathide très-radiée; disque multiflore; couronne unisériée; involucre de quelques feuilles verticillés autour de la base du péricline; clinanthe plan, épais, charnu. Mélanolome basse. Mélanolome élevée.

MÉLANOLOPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; λόφος, aigrette). Zool. Qui a une aigrette noire. Syn. de Mélalophe.

MÉLANOMPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; ὀμφαλός, nombril). Zool. Qui a l'ombilic noir.

— s. m. Bot. Ornithogale arabique dont la fleur a le centre ou l'ombilic noir.

MÉLANOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; ὤψ, œil). Zool. Qui a les yeux noirs.

MÉLANOPHORE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir; φέρω, porter). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des athéricères, tribu des muscides, ayant les ailes écartées, les antennes se joignant à leur base, et les cuillerons couvrant presque entièrement les balanciers.

MÉLANOPHRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; ὀφρύς, sourcil). Zool. Qui a les sourcils noirs.

MÉLANOPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; ὀφθαλμός, œil). Ornith. Qui a les yeux noirs. Ichneumon mélanophthalme.

— Bot. Qui a des taches entourées d'un cercle noir, figurant un œil. Dolichos mélanophthalme.

MÉLANOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles noires ou noirâtres.

MÉLANOPS. adj. m. (ét. gr., μέλας, noir; ὤψ, aspect). Ornith. Se dit d'une espèce de corbeau.

MÉLANOPSIDE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir, ὤψ, œil, εἶδος, apparence). Conchyl. Genre de mollusques établi en 1807, dont la coquille est allongée, l'ouverture ovale, le bord columellaire calleux et plus ou moins excavé. Mélanopside buccinoïde. Mélanopside épineuse. Mélanopside lisse. Mélanopside de Dufour. Mélanopside à côtes. Mélanopside à petites côtes. Mélanopside à gros moulis. Mélanopside chevronnée. Mélanopside d'Esper. Mélanopside allongée.

— Foss. Les mélanopsides, ainsi que les mélanies, ne se trouvent plus aujourd'hui à l'état vivant que dans les eaux douces des climats chauds. On ne les trouve à l'état fossile, dans

nos pays, que dans les couches postérieures à la craie, et jamais, comme les mélanies, dans le calcaire coquiller marin. Mélanopside buccinoïde. Mélanopside à côtes. Mélanopside noueuse. Mélanopside de Boué. Mélanopside de Dufour.

MÉLANOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes ou les élytres noires.

MÉLANOPYGE. adj des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; πυγή, derrière). Zool. Qui a l'anus ou les environs de l'anus de couleur noire.

MÉLANOPYRRHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; πυῤῥός, roux). Hist. nat. Qui est noir et roux.

MÉLANORHABDOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; ῥάβδος, raie). Hist. nat. Qui est marquée d'une raie noire.

MÉLANORHAMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; ῥάμφος, bec). Hist. nat. Qui a le bec noir.

MÉLANORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec noir.

MÉLANORRHÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μέλας, noir, ῥέω, couler). Zool. Qui a le contour de l'anus de couleur noire.

MÉLANOS, OSSE. adj. (du gr. μέλας, noir). Zool. Qui a une teinte noire.

— s. m. Animal dont le tissu muqueux souscutané passe au noir.

MÉLANOSCHOENE. s. m. (du gr. μέλας, noir; et du lat. *schœnus*, chouin). Bot. Se disait d'une espèce de chou'n.

MÉLANOSE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir; νόσος, maladie). Pathol. Matière noire, d'un tissu homogène, ayant une consistance analogue à celle des grandes lymphatiques, laissant suinter par la pression un liquide roussâtre et tenu, mêlé de grumeaux noirâtres qui se convertissent enfin en une bouillie noire.

MÉLANOSÉLINON. s. m. (ét. gr., μέλας, noir; σέλινον, ache). Bot. genre de plantes ombellifères.

MÉLANOSINAPIS. s. m. (mot grec, composé de μέλας, noir, σίναπι, moutarde). Bot. Une des cinq sections du genre sinapis, laquelle contient la vraie moutarde.

MÉLANOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des fruits noirs.

MÉLANOSTICTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; στικτός, pointillé). Hist. nat. Qui est marqué de points noirs.

MÉLANOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche noire.

MÉLANO SYRIEN, IENNE. adj. et s. (du gr. μέλας, noir; et du nom de peuple *Syrien*). Géogr. anc. Nom donné aux Syriens proprement dits, par opposition aux Leuco-Syriens. || Se disait aussi des habitants de la petite Arménie.

MÉLANOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir, νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos noir.

— MÉLANOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; οὖς, oreille). Zool. Qui a les oreilles noires.

MÉLANOURINE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir; οὖρον, urine). V. MÉLANIQUE.

MÉLANOXYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; ξύλον, bois). Bot. Dont le bois est noir.

MÉLAMPADAM. Myth. ind. Le cinquième et le plus magnifique paradis des Indiens.

MÉLANPHARMACON. s. m. (mot grec, formé de μέλας, noir; φάρμακον, remède). Pharmac. Se disait autrefois d'un médicament liquide que l'on conseillait de verser sur un os fracturé, afin de s'assurer de la profondeur de la fente. Inusité.

MÉLAMPYRON. s. m. (ét. gr., μέλας, noir; πυρός, froment). V. MÉLAMPYRE.

MÉLANTÉRIE. s. f. (du gr. μελαντηρία, composé de μέλας, noir; ἔρα, terre). Minér. S'est dit autrefois pour désigner une terre noire pyriteuse, susceptible de donner une couleur noire analogue à celle de l'encre; la meilleure était couleur de soufre brillant et d'or. On croit que c'était un fer sulfaté, terreux, impur. Se dit ordinairement d'une matière terreuse et noirâtre, produite par la décomposition de ce schiste, qui provient lui-même de la décomposition du schiste pyriteux.

— Celle que, dans quelques contrées, on appelle *terre à vigne*, parce qu'elle y est employée comme engrais, et comme un préservatif contre les vers qui attaquent la vigne.

MÉLANTHACÉES. s. f. pl. (rad. *mélanthe*). Bot. Famille de plantes qui a pour type le genre mélanthe.

MÉLANTHE. s. m. (ét. gr., μέλας, noir; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des joncées, renfermant des plantes qui ont les feuilles simples, alternes, les fleurs disposées en épis terminaux. On en compte plus d'une quinzaine d'espèces dont les plus remarquables sont le mélanthe à épi et le mélanthe à feuilles de jonc.

— Type de la famille des liliacées.

MÉLANTHE. Peintre grec, condisciple d'Apelles, 300 av. J.-C., peignit Aristrate, tyran de Sicyone, sur un char de triomphe.

MÉLANTHÉ, ÉE. adj. (rad. *mélanthe*). Bot. Qui ressemble au mélanthe. || MÉLANTHÉES. s. f. pl. Groupe de la famille des liliacées, qui a pour type le genre mélanthe.

MÉLANTHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; ἀνθηρός, anthère). Bot. Syn. de Métananthère. Erice mélanthère.

— MÉLANTHÈRE. s. f. Genre de plantes appartenant à l'ordre des synanthérées, ayant la calathide incouronnée, le péricline inférieur aux fleurs, le clinanthe convexe, l'aréole opicillaire, les corolles blanches, les anthères à loges noirâtres, le nectaire tubulé. Mélanthère à feuilles d'ortie. Mélanthère à feuilles en violon. Mélanthère à feuilles trilobées.

MÉLANTHÉRIN. s. m. (du gr. μελανθέρινος, fait de μέλας, noir; θέρινος, d'été). Ichthyol. V. THON.

MÉLANTHÉRITE. s. f. (rad. *mélanthérie*). Minér. Schiste noir dont on se sert pour dessiner.

MÉLANTHIACÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Mélanthé. || MÉLANTHIACÉES. s. f. pl. Syn. de Colchiacées.

MÉLANTHION. s. m. (ét. gr., μέλας, noir; θύω, brûler des parfums, encenser). Bot. Encens noir.

MÉLANTHUS. Fils d'Andropompe, descendant des Néléides, qui régnèrent à Pylos après Polycaon. Chassé de ses États par le retour des Héraclides, il se réfugia à Athènes, où il tua Thymètes, qui régnait alors, et qu'il remplaça sur le trône (1128 av. J.-C.). Ses descendants, dont Codrus fut le dernier, lui succédèrent.

MÉLANURE. adj. des 2 g. (du gr. μέλας, noir; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue noire.

— s. m. Entom. S'est dit souvent trivial. des espèces d'insectes très-différents, ayant l'extrémité des élytres ou de l'abdomen noire.

— Ichthyol. Nom donné à deux espèces de poissons, dont l'une appartient au genre salmone, tandis que l'autre est l'oblade de Linné.

MÉLANZANE. s. f. (ét. gr., μῆλον, pomme). Bot. Espèce de fruit cultivé en Égypte, appelé aussi *pomme d'amour*, et dont les variétés sont blanches et rouges, longues et rondes.

MÉLAPÉLON. s. m. (ét. gr., μέλας, noir; πέλος, brun. Bot. V. HELXINE.

MÉLAPHYRE. s. m. (ét. gr., μέλας, noir; φύρω, pétrir). Minér. Roche ayant la structure qu'on nomme *porphyrique*, c'est-à-dire composée d'une pâte homogène dans laquelle des cristaux de feldspath sont disséminés. Mélaphyre demi-deuil. Mélaphyre sanguin. Mélaphyre à taches vertes.

MÉLAPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; πτέρον, aile). Zool. Qui a les nageoires noires.

MÉLAR ou **MÉLER.** Géogr. Lac de Suède sur les bords duquel est bâti Stockholm.

MÉLAR. s. m. Conchyl. Coquille du genre cône.

— Bot. Petite figue blanche et ronde qu'on cultive en Espagne.

MÉLARHIN, INE. adj. (ét. gr., μέλας, noir; ῥίν, nez). Zool. Qui a le nez noir.

MÉLAROSA. s. m. (du gr. μέλας, noir, et du lat. *rosa*, rose). Bot. Variété de citronnier dont le fruit a une odeur analogue à celle de la rose.

MÉLAS. Général autrichien qui battit Championnet près de Saluces, en 1799, et perdit l'année suivante, contre Bonaparte, la bataille de Marengo. Mort en 1810.

MÉLAS. (du gr. μέλας, noir). Géogr. anc. Nom commun à beaucoup de rivières chez les anciens. || Fleuve de Béotie qui avait la propriété de rendre noires les brebis qui buvaient de ses eaux.

MÉLAS. s. m. Pathol. Tache noire et superficielle de la peau. C'est le *vitiligo melas* des sauvages.

— Zool. Espèce de très-gros chat ou de petit tigre noir de Java, d'un noir foncé par tout le corps, mais avec des reflets bruns qui dessinent des taches œillées lorsqu'on le voit sous un certain jour.

— Conchyl. Genre de coquilles qui n'est composé que d'une seule espèce, l'hélice ambarale, coquille fluviatile de couleur noire, dont les tours de spire sont armés d'épines.

— Entom. Espèce de papillon.

MÉLASICTÈRE. s. m. (ét. gr., μέλας, noir; ἴκτερος, jaunisse). Pathol. Espèce de jaunisse dans laquelle la peau se colore en noir.

MÉLASIS. s. m. (du gr. μέλας, noir). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des serricornes, offrant pour caractères des mandibules pointues, quatre palpes courts, des antennes également courtes, un corps allongé, cylindrique. Mélasis flabellicorne.

MÉLASME. s. m. (du gr. μέλας, noir). Path. Espèce d'ecchymose commune chez les vieillards, dont elle affecte principalement les jambes.

MÉLASME. s. f. Bot. Genre de plantes placé parmi les gérardes, à tiges tétragones rudes, à feuilles opposées, à fleurs solitaires et pendantes, avec deux courtes bractées, opposées au milieu de leur pédoncule.

MÉLASOME adj. des 2 g. (pr. *me-la-çô-me*; ét. gr., μέλας, noir; σῶμα, corps). Entom. Qui a le corps noir. || MÉLASOMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des insectes coléoptères, comprenant ceux qui ont le corps noir ou cendré, et offrant pour caractères la tête enfoncée jusqu'aux yeux dans le corselet, les yeux à peine saillants, ovales; les antennes grenues; un crochet aigu à la partie interne des mâchoires; peu ou point d'ailes.

MÉLASPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; σπέρμα, graine). Qui a des graines ou des séminules noires.

— s. m. Bot. Se disait, chez les Grecs, d'une plante dont les graines, noires et très-odorantes, étaient fréquemment employées en médecine, et servaient à donner du goût au pain. C'est le pavot noir et la nigelle des Romains.

MÉLASPHÆRULE s. f. Liqueur qui reste après qu'on a fait subir au suc de la canne toutes les opérations propres à en retirer la plus grande quantité de sucre possible, et qui donne un esprit ardent connu dans le commerce sous le nom de *tafia*.

MÉLASSE. s. f. (pr. *mé-la-ce*; du gr. μέλι, miel). Chim. Espèce de sirop qui reste après la cristallisation du sucre de betteraves, de cannes, etc., et qui refuse de donner des cristaux. *Mélasse de sucre brut.* Celle que l'on emploie à la confection de l'alcool. || *Mélasse de sucre de betteraves.* Celle qui sert au même usage, et qui peut en outre s'employer dans la confection des rouleaux d'imprimerie. || *Mélasse de raffinage du sucre de cannes.* Celle qui s'emploie dans la préparation du pain d'épices, des oublies, de l'alcool, et qui sert à remplacer le sucre chez les personnes indigentes.

— Celle qui résulte du raffinage du sucre de betteraves, et qui pourra se distinguer de la précédente lorsque la fabrication du sucre indigène aura acquis tout le développement qu'elle commence à prendre.

MÉLASTOMA. s. m. (mot gr. comp. de μέλας, noir; στόμα, bouche). Bot. Genre de plantes dont les fruits, qui sont d'un goût agréable et fort recherchés dans l'Inde, noircissent la bouche de ceux qui en mangent.

MÉLASTOMACÉ, ÉE. adj. (rad. *mélastome*). Bot. Qui tient au mélastome. || MÉLASTOMACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre mélastome.

MÉLASTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; στόμα, bouche). Zool. Se dit d'un animal qui a la bouche noire.

— Bot. Genre type de la famille des mélastomacées, se composant d'un assez grand nombre d'arbres, arbustes ou herbes d'un aspect élégant, à feuilles opposées, aux fleurs tantôt nues, tantôt accompagnées de bractées. Mélastome succulent. Mélastome arborescent. Mélastome jaunâtre. Mélastome crépu. Mélastome à épi simple. Mélastome à queue. Mélastomethé. Mélastome malabathroïde. Mélastomesoyeux.

MÉLASTOMÉ, ÉE. adj. (rad. *mélastome*). Bot. V. MÉLASTOMACÉ. || MÉLASTOMÉES. s. f. pl. Section de la famille des mélastomacées, qui renferme le genre mélastome, et dont la tige ligneuse porte des feuilles opposées, simples, et marquées de nervures longitudinales.

MÉLATON. Hist. relig. Hérésiarque qui enseignait que c'est le corps, et non pas l'âme, qui est fait à l'image de Dieu.

MÉLATONIEN. s. m. (rad. *Mélaton*). Hist. relig. Membre d'une secte fondée par Mélaton.

MÉLATROPHIE. s. f. (ét. gr., μέλος, membre; ἀτροφία, atrophie, dépérissement). Pathol. Atrophie d'un membre.

MÉLAXANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλας, noir; ξανθός, jaune). Hist. nat. Qui est jaune et noir.

MÉLAY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Laval (Mayenne); 1,300 hab. Étamines.

MÉLÂYED. s. m. Comm. Genre de châles qui se fabriquent en Orient.

MELBA. s. m. Ornith. Se dit de deux espèces d'oiseaux, un martinet et un chardonneret.

MELCHISÉDECH (pr. *mèl-ki-cé-dek*). Roi de Salem, dont parle la Genèse, vint à la rencontre d'Abraham, victorieux des quatre rois ligués qui avaient emmené Loth. Il bénit Abraham et lui présenta du pain et du vin; car il était prêtre du Très-Haut.

— *Prêtre selon l'ordre de Melchisédech.* Se dit de Jésus-Christ. Cette expression est opposée à celle-ci : *Prêtre selon l'ordre d'Aaron.*

MELCHISÉDÉCIEN. s. m. (rad. *Melchisédech*). Hist. rel. Membre d'une secte qui prétendait que Melchisédech était la grande vertu de Dieu et supérieur à Jésus-Christ, et qui niait la divinité du Fils de Marie.

— Autre secte qui a vu en Melchisédech le Fils de Dieu apparu sous une forme humaine à Abraham.

MELCHITES. s. m. pl. (pr. *mèl-ki-te*). Hist. relig. Se dit des chrétiens schismatiques du Levant, appartenant à l'Église grecque proprement dite. Ils n'ont été nommés Melchites, mot qui signifie Royalistes, que parce qu'ils adoptent les canons du concile de Chalcédoine, convoqué en 451 par l'empereur Marcien, et qu'ils sont par conséquent de la religion de l'empereur.

MELCHOM (pr. *mel-kom*). Myth. or. Dieu des Ammonites, qu'on croit être le même que Moloch. Salomon bâtit un temple à Melchom; et Manassès dressa un autel à ce faux dieu dans le temple de [illegible]

MELCHTAL (Arnold de). (pr. *melk-tal*). Un des trois fondateurs de la liberté suisse (1307), né dans le canton d'Unterwald.

— Géogr. Vallée de la Suisse, dans le S. du canton d'Unterwald, arrosée par le Melch.

MELDE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois de la quatrième lyonnaise, dont Meaux était la capitale.

MÊLÉ, ÉE. part. pass. du v. Mêler. S'empl. adjectiv. Vins mêlés. Liqueurs mêlées.

— *Mêlé à.* Toute notre littérature étant actuellement *mêlée* à la politique, on ne peut plus séparer l'une de l'autre. (La Harpe)

Le bruit, l'éclat de l'eau, sa blancheur transparente,
D'un voile de cristal alors peu différente,
Font goûter un plaisir à cent plaisirs *mêlé*.
(La Fontaine.)

— *Mêlé avec.* Des substances animales en putréfaction toujours *mêlées* avec la terre végétale. (Libes.)

— Fig. Les rabbins de l'Orient, *mêlés* avec les Grecs, devinrent plus savants que les rabbins de Jérusalem et de la Morée. (Volt.) C'est ici que l'intérêt du culte se trouve *mêlé* avec celui de l'État. (Mass.)

— *Mêlé dans.* Être mêlé dans la foule, dans une assemblée. Ces fleuves tant vantés, *mêlés* dans l'Océan avec les rivières les plus inconnues. (Boss.) Des jaunes d'œufs *mêlés* dans du verjus. (Boil.)

— Fig. *Être mêlé dans une mauvaise affaire.* Y être impliqué.

— *Mêlé de.* Ces deux parties sont d'un gris *mêlé* de roussâtre. (Buff.) Les poils de la queue, comme ceux du corps, sont *mêlés* de noir et de blanchâtre. (Id.) La couleur du poil de la tête est d'un fauve *mêlé* de gris. (Id.) La face externe de la moitié des jambes de devant est d'un fauve *mêlé* de gris cendré. (Id.)

— Fig. Tout, dans le monde, est *mêlé* de force et de faiblesse, de petitesse et de grandeur. (Vauv.) Ces paroles *mêlées* de douceur et de crainte. (Fléch.) Il l'aborda avec un respect *mêlé* d'admiration et de sentiment. (Barth.) La joie qu'il en témoigna fut *mêlée* de surprise. (Le Sage.) Cependant le surlendemain j'y apportai un bouton de rose avec ses épines, comme le symbole de mes espérances *mêlées* de beaucoup de craintes. (B. de St-P.) Télémaque lui répondit avec un étonnement *mêlé* de joie. (Fén.) Avec quel transport, avec quelle joie *mêlée* de crainte il aperçut le premier promontoire de l'Espagne. (Chateaub.) Ce génie est mâle, quelquefois *mêlé* de rudesse. (Villem.) Quel jour *mêlé* d'horreur vient effrayer mon âme? (Rac.)

— *Mêlé par.* Si ce levain précieux vient un jour à sanctifier toute cette masse où il a été *mêlé* par ses royales mains. (Boss.)

— *Mêlé parmi.* Pourquoi croyez-vous que les nations les plus barbares aient toutes eues une espèce de religion militaire, et que le culte se soit toujours trouvé *mêlé* parmi les armes? (Mass.)

— *Œuvres mêlées.* Recueil d'ouvrages divers, de pièces diverses.

— *Société mêlée.* Société moitié bonne, moitié mauvaise.

— Fig. et fam. *C'est marchandise mêlée.* Se dit d'une compagnie composée de personnes de différents états, de différents caractères. || Se dit aussi d'une personne en qui l'on trouve autant de mauvaises qualités que de bonnes.

— Fam. *Avoir les dents mêlées.* Articuler mal pour avoir trop bu.

— *Cheval mêlé.* Se dit d'un cheval de tirage, lorsqu'il embarrasse ses jambes dans les traits qui l'attachent à la voiture.

— Loc. prov. *C'est un marchand mêlé.* Se dit d'un homme qui fait plusieurs métiers, qui cultive plusieurs arts avec un succès médiocre.

MÊLE (PÊLE-). loc. adv. V. PÊLE-MÊLE.

MÉLÉAGRE. Myth. Un des héros demi-dieux de l'antiquité païenne, fils d'Œnée et d'Althée, surtout célèbre par la chasse du sanglier de Calydon, qu'il abattit d'un coup de javelot. Voici la version la plus accréditée sur la mort de Méléagre : Althée avait, dit-on, reçu des divinités infernales, à la naissance de son fils, un tison auquel se trouvait attachée l'existence de ce dernier. Cette femme cruelle, pour venger la mort de ses deux frères que Méléagre avait tués, jeta le tison dans un brasier où il se consuma rapidement; la vie de Méléagre s'éteignit en même temps.

MÉLÉAGRE. Un des généraux d'Alexandre, obtint la Lydie, après la mort du roi, dans le partage des provinces. Perdiccas le fit périr en 323.

MÉLÉAGRE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles. Tous les sabots ombiliqués entrent dans ce genre, qui a pour type le sabot pic. C'est une très-belle espèce dont l'intérieur est blanc, flambé de noir, et l'extérieur nacré.

— Entom. Papillon d'Europe.

— adj. Bot. *Frétillaire méléagre.* Plante dont la fleur est marquée de petites taches disposées comme les divisions d'un damier, qui rappellent aussi les bigarrures des couleurs du dindon.

MÉLÉAGRIDE. (rad. *Méléagre*). Myth. gr. Se dit des sœurs de Méléagre, métamorphosées en oiseaux par Diane, à l'exception de Gorgé et de Déjanire.

MÉLÉAGRIDE. s. m. Ornith. Nom que les anciens donnaient à l'oiseau, que nous connaissons aujourd'hui sous celui de pintade. || Se

disait plus particulièrement de la femelle de l'espèce, tandis qu'ils donnaient au mâle celui de pintade africaine.

— MÉLÉAGRIDE. s. f. Bot. Plante liliacée qui croît en France.

MÉLÉAGRIDE. adj. des 2 g. (de *méléagre* ; et du gr. εἶδος, ressemblance). Ornith. Qui ressemble à une pintade. ‖ MÉLÉAGRIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux gallinacés qui a pour type la pintade.

MÉLÉAGRIS. s. m. (rad. *méléagre*). Ornith. Se disait autrefois de la pintade, oiseau remarquable par son plumage picoté de blanc. ‖ Se dit aujourd'hui du dindon.

MÉLÉCHER. Myth. or. Idole que les Juifs adorèrent : suivant les uns, c'était le soleil ; suivant les autres, c'était la lune.

MÉLÉCIAS. Hist. relig. Évêque de Lycopolis, dans les premiers temps de l'Église, qui ayant été déposé pour avoir sacrifié aux idoles, fonda une secte d'où sortit, dit-on, l'arianisme.

MÉLÉCIEN. s. m. Hist. rel. Disciple de Mélécias, qui fonda une secte d'où sortit, dit-on, l'arianisme.

MÉLECTE. s. f. (du gr. μέλι, miel). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des mellifères, ayant le corps noir, mais couvert d'un duvet assez épais, ordinairement d'un gris jaunâtre ou blanc, formant des taches sur les côtés de l'abdomen et sur les pattes.

MÉLÉDA. Géogr. Une des îles illyriennes, dans l'Adriatique.

MÉLÉDIN. Fils aîné de Mélik el-Adel. V. MÉLIK EL-KAMEL-NASER-EDDYN.

MÊLÉE. s. f. (rad. *mêler*). Combat opiniâtre entre deux troupes de gens de guerre. Sanglante mêlée. Mêlée rude, affreuse, horrible, épaisse, engagée. Se jeter dans la mêlée. Ce n'est point dans la dispute qu'un vrai guerrier doit se montrer, c'est dans la mêlée. Leur choc de la *mêlée* a suspendu l'horreur. (D. Guerle.)

A leur riche parure, à leurs brillants exploits,
Au fort de la *mêlée* on distingue les rois.
(DELILLE.)

. Bellone échevelée
Dans la sanglante *mêlée*
Presse le choc des guerriers. LEBRUN.)

De l'effroyable Mars compagne échevelée,
Elle engage à grands cris la sanglante *mêlée*. (AIGNAN.)

— Signifie aussi Batterie entre plusieurs individus. Il s'est battu avec cinq ou six hommes, et on lui a pris son chapeau dans la *mêlée*. (Acad.)

— Fig. et fam. Contestation aigre entre plusieurs personnes, vive dispute. Celui qui se jette dans la *mêlée* des partis, tenant d'une main le flambeau de la Raison, de l'autre le miroir de la Vérité, sera maltraité par tous. (Boiste.)

MÉLÉGUETTE ou **MANIGUETTE**. s. f. (du gr. μελίνη, graine de paradis, graine semblable au millet). Bot. Semence de l'amomum, ressemblant à du millet des Indes.

MÉLEK. Mot qui signifie Roi dans les langues sémitiques. V. MÉLIK.

MÉLEK EL-MOUT. Myth. or. L'ange de la mort, chez les Persans.

MÉLÉNA. s. f. (ét. gr., μέλας, noir ; au fém. μέλαινα). Pathol. Vomissement de matières noires, accompagné de déjections de même nature. On l'appelle vulgairement *Maladie noire*.

— Bot. Variété d'anémones.

MÉLÉNAGOGUE. adj. des 2 g. V. MÉLANAGOGUE.

MÉLENDEZ-VALDEZ. Poète espagnol, né en 1754 à Ribera (Estramadure), composa des odes, des élégies, des églogues, des épîtres remarquables surtout par la pureté et l'élégance. Mort à Montpellier en 1817.

MÉLÈNE ou **MÉLÆNE**. s. m. V. MÉLÉNA.

MÉLÉNORRHAGIE. s. f. (ét. gr., μέλας, noir; ῥηγνύω, faire jaillir). Pathol. Vomissement de sang noir.

MÉLÉQUIN. s. m. Métrol. Ancienne monnaie française.

MÊLER. v. a. 1re conj. (du gr. μίσγειν, mélanger, mixtionner). Brouiller, mettre ensemble deux ou plusieurs choses. Mêler des drogues, des couleurs. Mêler des grains ensemble. Mêler l'eau avec le vin. Mêler ses livres. Mêler ses papiers. Mêler diverses sortes de fleurs dans un bouquet. La femelle du chameau fournit un lait abondant, et qui fait une bonne nourriture en le *mêlant* avec une plus grande quantité d'eau. (Buff.) La Marne *mêle* ses eaux avec celles de la Seine. (Acad.)

Les frimas fondus
Ont *mêlé*, transporté les terrains confondus.
(DELILLE.)

Les divins voyageurs, altérés de leur course,
Mêlaient au vin grossier le cristal d'une source
LA FONT.

— Fig. Joindre. Maintenant que l'Espagne et la France *mêlent* leurs larmes. (Boss.) *Mêler* l'esprit du monde à une cérémonie de religion. (Fléch.) Cet auteur a *mêlé* l'agréable à l'utile dans tous ses ouvrages. (Acad.) Ne *mêlons* pas de faiblesse à une action si forte. (Boss.) Désirs excessifs et ambitieux que les princes *mêlent* à l'usage de l'autorité. (Mass.) Le poète y a *mêlé* toutes les religions ensemble; et cette confusion détruit la haute dignité de la tragédie, celle de la destinée qui conduit tout. (Mme de Staël.) Il *mêlait* les plaisirs aux affaires sans qu'elles en souffrissent. (Volt.)

Telle qu'une bergère aux plus beaux jours de fête,
De superbes rubis ne charge point sa tête,
Et, sans *mêler* à l'or l'éclat des diamants,
Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornements.
BOILEAU.)

Il *mêle* avec l'orgueil qu'il a pris dans leur sang,
La fierté des Nérons qu'il a puisée en mon flanc.
(RACINE.)

Ainsi, loin d'un vulgaire insolent et parjure,
Epris d'un utile repos,
Je *mêle* aux doux loisirs la gloire et ses travaux
LEBRUN.)

Il *mêle*, en se vantant lui-même à tout propos,
Les louanges d'un fat à celles d'un héros.
(BOILEAU.)

— Fig. *Mêler ses larmes à celles de quelqu'un*. Pleurer avec lui, partager son affliction.

Nos lévites pleuraient de joie et de tendresse,
Et *mêlaient* leurs sanglots à leurs cris d'allégresse
RACINE.

— Unir sans ordre, intervertir, embrouiller. Mêler les passions, les affaires. Va ! je vais retrouver ma caboche, et débrouiller l'écheveau d'affaires que ton mari a *mêlé*. (De Balz.)

— *Mêler le vin*. Mettre ensemble des vins de diverses sortes.

— *Mêler du fil, des écheveaux, la fusée*. Les brouiller de manière qu'on ne puisse aisément les dévider ou les séparer. ‖ On dit de même : *Mêler des cheveux*, etc.

— Jeu. *Mêler les cartes*, ou simplement *mêler*. Battre les cartes. C'est à vous à mêler les cartes, à mêler. Une dévote se confessait du trop grand attachement qu'elle avait pour le jeu. Son confesseur lui remontra qu'elle devait en premier lieu considérer la perte du temps... Hélas ! oui, mon père, dit la pénitente en l'interrompant, on perd tant de temps à *mêler* les cartes. (Boil.)

— Fig. et fam. *Mêler les cartes*. Embrouiller les affaires. Vous avez bien mêlé les cartes.

— *Mêler les dés*. Lancer un dé contre un autre, de manière à retourner celui-ci, ou à le pousser hors de sa place.

— *Mêler une serrure*. Fausser les gardes ou quelque ressort d'une serrure, en sorte que la clé ne puisse ouvrir.

— Manég. *Mêler un cheval*. Le mener de façon qu'il ne sache plus ce qu'on exige de lui.

— *Mêler les races*. Les croiser. ‖ Dans un sens analogue, Mêler les familles par des mariages.

— Cartonn. Distribuer les feuilles de carton suivant l'ordre qu'elles doivent avoir dans les cartons collés.

— Fig. *Mêler quelqu'un dans une accusation*. L'y comprendre. ‖ *Mêler quelqu'un dans des discours, dans des propos*. Parler de lui de manière à le compromettre ou à lui déplaire. Je vous prie de ne point me mêler dans vos discours, dans vos caquets.

— *Mêler avec* et *mêler à*. Le premier signifie Brouiller ensemble plusieurs choses. Mêler l'eau avec le vin. Mêler de l'or avec de l'argent. *Mêler à* signifie Joindre, unir. Mêler la douceur à la sévérité. Les poètes ne s'assujétissent pas à cette règle et semblent préférer la préposition *à* dans l'un et l'autre cas.

— SE MÊLER. v. pron. Se mettre, se joindre ensemble. Le vinaigre et l'huile ne se mêlent pas. Le fer, par sa fusion, s'est *mêlé* à la roche vitreuse. (Buff.)

Tous ces métaux divers sont pesants, ou légers,
Ou purs, ou se *mêlant* de métaux étrangers
(DELILLE.

— Fig. Toutes les nations voisines se sont *mêlées*. (Volt.)

— *Se mêler à la conversation*. Y prendre part. Napoléon sortit de son appartement et se *mêla* à la conversation. (De Pradt.)

— Se confondre. Les fleuves courent se *mêler* dans la mer. (Montesq.)

— Se réunir à. Les eaux de la Marne se mêlent à celles de la Seine à Charenton-le-Pont.

— *Se mêler dans la foule, se mêler parmi les ennemis*. S'engager dans la foule, s'engager au milieu des troupes ennemies. ‖ On dit dans un sens analogue que *des troupes se sont mêlées à la main*, pour dire Qu'elles sont entrées les unes dans les autres l'épée à la main.

— Fig. en parlant des choses morales. Il se mêle toujours beaucoup d'imagination dans nos jugements les plus réfléchis. Nous ne pouvons un moment arrêter nos yeux sur la gloire de cette princesse, sans que la mort ne s'y *mêle* aussitôt pour tout offusquer de son ombre. (Boss.)

Tandis que dans les airs mille cloches émues,
Et se *mêlant* au bruit de la grêle et des vents.
(BOILEAU.)

Comme j'aime le bruit de la foudre et des vents
Se *mêlant* dans l'orage à la voix des torrents
(DE LAMARTINE.)

— *Se mêler d'une chose*. En prendre soin. Je ne me mêlerai plus de vos affaires. Mêlez-vous de votre métier. Se mêler d'un raccommodement. Un Dieu qui se *mêle* des choses de la terre. (Mass.) Je ne me *mêlerai* plus de vos affaires. (Acad.) Vous diriez qu'il y a en lui un autre homme à qui sa grande âme abandonne de moindres ouvrages ou elle ne daigne se *mêler*. (Boss.)

— Iron S'entremettre, s'ingérer mal à propos. De quoi vous mêlez-vous? Il se mêle d'écrire. Il se mêle de tout. Il se mêle toujours de ce qui ne le regarde pas. Il veut se mêler d'intrigues. Les politiques ne se *mêlent* plus de deviner ses desseins. (Boss.) Jugeant de tout, se *mêlant* de tout. (Fléch.) L'autorité des princes a toujours perpétué les erreurs, quand elle a voulu se *mêler* toute seule de rapprocher les esprits de la vérité. (Mass.)

— Signifie encore, S'occuper d'une chose étrangère à sa profession, à ses habitudes, à ses talents. Il est médecin, et il se mêle d'architecture. Il n'appartient pas à un cordonnier de se mêler de peinture. Il est homme de guerre, et il se mêle de peindre. Un poète ne doit pas se *mêler* de combats. (Volt.) Elle veut aussi se *mêler* quelquefois d'être sentencieuse et de faire la personne de bon sens ; cela lui sied encore plus mal que son naturel. (Sév.) *Mêlez-vous* de boire, je vous prie. (Boil.) Ils se sont *mêlés* d'être conquérants. (Boss.) Le roi se *mêle* depuis peu de faire des vers. (Mme de Sévig.) Il écrit très-bien quand il veut s'en *mêler*. (Id.)

— Fig. S'accoupler. Les animaux d'espèces différentes qui se mêlent ensemble produisent les mulets. Nos chevaux se sont mêlés. ‖ On dit dans un sens analogue, Les familles se mêlent par les mariages.

— Prov. et fig. *Cette affaire se fera, à moins que le diable ne s'en mêle, si le diable ne s'en mêle*. Cette affaire se fera malgré toutes les difficultés, tous les obstacles.

— Expr. prov. *Le diable s'en mêle !* Espèce d'imprécation, quand on voit se succéder une foule d'obstacles imprévus.

— Syn. comp. MÊLER. MÉLANGER. MIXTIONNER. *Mêler*, c'est mettre ensemble toute espèce de choses ; *mélanger*, c'est assembler, assortir des choses qui doivent se convenir ; *mixtionner*, c'est mélanger, fondre des drogues dans des liqueurs pour les y incorporer.

MÉLÈS. Géogr. anc. Petite rivière de Lydie et Ionie, qui naissait près du Sypile et tombait dans le golfe de Smyrne. On donnait Homère comme fils du fleuve Mélès, d'où son nom de Mélésigène. Aujourd'hui rivière de Smyrne.

MÉLÈS. Roi de Lydie, qui succéda en 747 av. J.-C. à son père Alyatte Ier. Il fut père de Candaule.

MÉLÉSIGÈNE. adj. et s. m. (de *Mélès*, fleuve d'Asie, et du gr. γείνομαι, naître). Surnom d'Homère. V. MÉLÈS.

MÉLÉTIEN. s. m. Hist. relig. V. MÉLÉCIEN.

MÉLETTE. s. f. Ichthyol. Petit poisson à bande latérale argentée, que l'on a placé parmi les clupées et que l'on a figuré sous le nom de stoléphore commersonien. ‖ Poisson du genre scopèle. ‖ Se dit généralement de tous les poissons ayant une ligne spirale argentée.

— Bot. Sorte de petite figue brune en dehors, rouge en dedans, qu'on nomme aussi *angélique*.

MÉLÈZE. s. m. (du gr. μέλας, noir). Bot. Genre d'arbres de la famille des conifères, et que leurs feuilles d'un vert clair, non persistantes, étroites, en faisceaux, leurs chatons mâles simples, les écailles de leurs cônes minces et en pointe à leur sommet, distinguent suffisamment des pins, des sapins et des cèdres, espèces de la même famille, avec lesquelles ils ont de nombreux rapports d'organisation. Les mélèzes croissent sur les montagnes élevées, au milieu des rochers ; ils redoutent les pays chauds. Des trois espèces que l'on connaît, deux appartiennent à l'Amérique du Nord. Le mélèze commun croît en Europe, dans les Alpes françaises, dans les Vosges, etc. Il atteint communément de 30 à 40 mètres, sur un diamètre de plus d'un mètre à sa base. Sa tige droite, recouverte d'une écorce lisse, porte des rameaux horizontaux ou pendants et se termine par une flèche élancée. Son bois rougeâtre et veiné, très-léger, est cependant très-dur et de bonne conservation. On l'emploie pour charpentes, pour les constructions navales, dans la menuiserie, la tonnellerie, etc. Le mélèze est fréquemment cultivé comme arbre d'ornement dans les jardins paysagers. On le nomme aussi *larix*.

MELFI (Concile de). Concile tenu en 1091, par le pape Urbain II, le pontife y reçut les hommages de Roger, fils de Robert Guiscard, comte de Sicile.

MELGORIEN, ENNE. adj. Qui appartient au comté de Melgueil.

— adj. et s. m. Métrol. Ancienne monnaie d'argent qui avait cours dans la Provence et le Languedoc. Sou melgorien, ou simplement un melgorien.

MELGUEIL. (en lat. *Melgorium*). Géogr. et hist. Château situé à deux lieues de Montpellier, sur un étang appelé aujourd'hui l'*étang de Mauguio*.

— *Comtes de Melgueil*. Comtes auxquels appartenait le château de Melgueil, et qui succédèrent à ceux de Maguelone, dans le Xe siècle.

MÉLHANIE. s. f. (du gr. μέλας, noir). Bot. Genre de plantes d'Afrique.

MÉLIA, MILIN ou **MÉLÉA**. s. f. (du gr. μελία, frêne). Bot. Nom que les Grecs donnaient au frêne.

MÉLIA AZÉDARAK. s. m. Bot. Plante des régions intertropicales, d'un feuillage élégant, d'une taille qui va jusqu'à six et neuf mètres, ayant un parfum suave, et dont les feuilles et les racines sont un très-bon purgatif.

MÉLIACÉ, ÉE. adj. (rad. *mélie*). Bot. Qui ressemble à la mélie. ‖ MÉLIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédonées, à corolles polypétales, à étamines hypogynes, qui a pour type le genre mélie. Méliacées à feuilles simples Méliacées à feuilles composées.

MÉLIADE ou **MÉLIDE**. Géogr. anc. Contrée de la Grèce, sur le golfe Maliaque. ‖ Myth. gr. Se dit de certaines nymphes qui prenaient soin des troupeaux.

MÉLIADE ou **MÉLIDE**. s. f. Antiq. Argile de Mélos, que les peintres mêlaient à leurs couleurs.

MÉLIANTHE. s. m. (ét. gr. μέλι, miel ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des rutacées qui croissent au cap de Bonne-Espérance, ayant pour caractère essentiel un calice persistant à cinq divisions profondes, l'inférieure gibbeuse, quatre pétales onguiculés, quatre didynames, un ovaire supérieur, un style, une capsule vésiculeuse. Mélianthe à larges feuilles. Mélianthe à feuilles étroites. Mélianthe velu.

MÉLIBÉE. Géogr. anc. Ville de Thessalie, dans la Magnésie, sur la côte de la mer Égée.

— s. m. Entom. Insecte de l'ordre des lépidoptères.

MÉLIBÉEN, ENNE. adj. et s. (rad. *Mélibée*). Antiq. gr. Habitant de la ville de Mélibée. ‖ Surnom de Philoctète, né à Mélibée.

MÉLICA. s. f. (du gr. μελίνη, graine semblable au millet). Bot. V. MÉLIQUE.

MÉLICACÉ, ÉE. adj. (rad. *mélique*). Bot. Qui ressemble à une mélique. ‖ MÉLICACÉES. s. f. pl. Tribu des graminées qui a pour type le genre mélique.

MÉLICÉRIS. s. m. (pr. *mé-li-cé-riss ;* ét. gr., μέλι, miel ; κηρός, cire). Pathol. Tumeur enkystée, qui renferme une matière douée de la consistance et de la couleur du miel.

MÉLICERTE. Myth. gr. Fils d'Athamas et d'Ino, fuyant avec sa mère les fureurs de son père, se précipita dans la mer. Les jeux isthmiques furent institués en son honneur.

MÉLICERTE. s. m. Entom. Espèce de papillon de jour.

— Polyp. Genre de polypiers, voisin des vorticelles, ayant quatre lobes autour de la bouche, le corps fusiforme, contenu dans un tube corné opaque.

— Crust. Genre de crustacés, voisin des palémons, qui ne contient qu'une espèce qui vit dans les mers de Sicile. Mélicerte tigre.

— s. f. Zooph. Genre de méduses gastriques monostomes, dont les bras très-nombreux, filiformes, forment une espèce de houppe à l'extrémité du pédoncule. Mélicerte fusciculée. Mélicerte pleurostome.

MÉLICERTE. s. f. Astron. Nouvelle constellation d'Hercule.

MÉLICHLORON ou **MÉLICHLORE**. s. m. (pr. *mé-li-klo-ron ;* ét. gr., μέλι, miel ; χλωρός, vert). Anc. minér. Pierre précieuse qui était partie couleur de miel, partie d'un jaune foncé, et qu'on croit être une agate à deux couches.

MÉLICHRE. s. m. (du gr. μέλι, miel ; χρόα, couleur). Bot. Genre de plantes établi pour placer la ventenatie couchée et une autre espèce, originaire comme elle de la Nouvelle-Hollande.

MÉLICHROTE. s. m. (ét. gr. μέλι, miel ; χρόα, couleur). Anc. minér. Pierre précieuse qui avait la couleur du miel.

MÉLICHRYSE. s. m. (ét. gr., μέλι, miel ; χρυσός, or). Anc. minér. Pierre précieuse qui était de la couleur du miel et renfermait des paillettes d'or.

MÉLICOPE. s. f. Bot. Plante de la Nouvelle-Zélande, qui forme un genre dans l'octandrie monogynie et dans la famille des xanthoxylées, et qui a pour caractère essentiel un calice à quatre divisions, quatre pétales, quatre glandes, huit étamines, quatre ovaires, un style, un fruit composé de quatre capsules uniloculaires, monospermes. Mélicope lisse.

MÉLICOPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la mélicope. ‖ MÉLICOPÉES. s. f. pl. Groupe de la tribu des rutacées diosmées, ayant pour type le genre mélicope.

MÉLICOQUE. s. f. Bot. Genre de plantes des Indes.

MÉLICYTE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones dont on ne connaît encore que les parties de la fructification, ayant des fleurs dioïques, un calice à cinq dents, une corolle à cinq pétales, plus longs que le calice. Mélicyte ramiflore.

MÉLIDE. Géogr. et myth. gr. V. MÉLIADE.

MÉLIDE. s. f. Vétér. Morve, maladie des ânes.

MÉLIE. s. f. (du gr. μελία, frêne). Bot. Type de la famille des méliacées.

— Crust. Genre de crustacés.

— Conchyl. Genre de coquilles chambrées.

— Mar. Toile à voiles.

MÉLIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Méliacé. ‖ MÉLIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des méliacées qui renferme le genre mélie.

MÉLIEN, ENNE. adj. (rad. *Méliade*). Géogr anc. Habitant de la Méliade.

MÉLIER. s. m. (du gr. μέλι, miel). Agric. Espèce de raisin blanc, agréable au goût, et dont on fait de bon vin.

— Bot. Genre de plantes de la dodécandrie monogynie et de la famille des mélastomes, comprenant trois arbres, dont les feuilles sont opposées, pétiolées ; les fleurs axillaires, solitaires ou ternées. Mélier quinquinerve.

MÉLIGÉION. s. m. (mot grec composé de

μελ., miel; et de γάω, prim. des formes γεννάω, γείνομαι, naître, être formé). Pathol. Humeur fétide et huileuse, de la consistance du miel, qui coule d'un ulcère compliqué de carie.

MELIK ou **MALEK.** (littéral. *roi*). Nom porté par un grand nombre de princes, que l'on distingue entre eux par leurs surnoms.

MÉLIK-CHAH, surnommé DJELAL-EDDYN (*gloire de la religion*). Sultan seldjoucide de Perse, succéda à son père Alp-Arslan en 1072. Ce prince, le plus illustre de sa dynastie, agrandit ses Etats. Il créa une nouvelle ère, connue sous le nom d'*ere djelalienne*. Mort à Bagdad, à 38 ans, d'une maladie aiguë, en 1083. || MELIK-CHAH II. Petit-fils du précédent, succéda en 1152 à son oncle Mas'oud. Mort en 1160. || MELIK-ARSLAN. Sultan seldjoucide, fils de Togrul II, régna avec gloire sur la Perse occidentale, en 1160. Il dépouilla les chrétiens de la Géorgie, qui avaient envahi ses Etats. Mort en 1175. || MELIK EL-AFDAHL. Fils aîné du grand Saladin, battit les chrétiens et les templiers près de Tibériade, 1187. Ayant hérité des Etats de son père, à la mort de celui-ci, il en fut dépouillé par son oncle Mélik el-Adel, 1199. || MELIK EL-ADEL (Saïf-Eddyn-Abouhekr-Mohammed). Connu sous le nom de Malek-Adel et de Saphadin. Sultan d'Egypte et de Damas, de la dynastie des Ayoubites, frère puîné du grand Saladin, enleva aux chrétiens, pendant la troisième croisade, plusieurs places importantes. Après la mort de Saladin en 1193, il sema la division parmi ses fils, et s'empara des contrées qu'ils gouvernaient. Mort en 1218. || MELIK EL-KAMEL-NASER-EDDYN. Connu chez les historiens occidentaux sous le nom de *Meledin* et de *Melek el-Quemel*, fils aîné de Mélik el-Adel, succéda à son père sur le trône d'Egypte en 1218. Prince éclairé, il protéga les arts et les sciences, et fut tolérant envers les juifs et les chrétiens. Mort en 1238. || MELIK EL-ADEL II. Fils du précédent, lui succéda en Egypte. S'étant rendu méprisable par ses débauches et son incapacité, il fut déposé en 1240, et confiné dans une prison, où il mourut huit ans après. || MELIK EL-SALEH-NEDJM-EDDYN. Frère du précédent, fut mis à sa place sur le trône d'Egypte, 1240. || MÉLIK EL-MOADHAM-CHÉRIF-EDDYN, nommé *Coradin* dans les relations des croisades. Fils de Mélik el-Adel, régna dix ans sur la Syrie, 1218. Mort en 1227. || MELIK EL-NASSIR. Fils du précédent, monta sur le trône de Damas, après la mort de son père; mais il en fut bientôt dépouillé par ses oncles, et réduit à se réfugier dans le désert d'Arabie, où il mena la vie des nomades. || MELIK EL-MOADHAM-GAIATH-EDDYN-TOURAN-CHAH. Sultan d'Egypte, de la dynastie des Ayoubites, fils de Mélik-Nedjm-Eddyn, monta sur le trône d'Egypte, en 1249, après avoir assassiné son frère Abd el-Chah. Ce fut lui qui coupa les vivres à l'armée de saint Louis et le força à cette funeste retraite qui coûta la vie à 30,000 Français. Devenu odieux à ses sujets, il fut détrôné et mis à mort par les Mameluks baharites, en 1520, après cinq mois de règne. En lui s'éteignit la dynastie des Ayoubites, qui fut remplacée par celle des Mameluks baharites.

MÉLIKÉEN, ENNE. adj. (rad. *Mélik*). Qui appartient au sultan Mélik-Chah-Djelal-Eddyn. Ère mélikéenne.

MÉLIKTU-ZIZIAR. s. m. Relat. Magistrat persan qui a l'inspection du commerce, et qui juge de toutes les contestations qui y sont relatives. Ce titre répond chez nous à l'ancien titre de prévôt des marchands.

MÉLILITHE s. f. (ét. gr., μέλι, miel; λίθος, pierre). Minér. Espèce d'argile compacte, d'un blanc jaunâtre, semblable par sa couleur au miel, qui s'employait en médecine et était regardée comme soporifique.

MÉLILOT. s. m. (pr. *mé-li-lô*; ét. gr., μέλι, miel; λωτός, lotus). Bot. Plante de la famille des légumineuses, voisin des trèfles dont il a tous les caractères, hors la gousse qui est plus longue et point couverte par le calice, et des luzernes dont il diffère par son calice tubuleux, par sa carène qui est petite, simple, rapprochée de l'étendard, et par sa gousse à peine déhiscente et généralement monosperme. Il renferme environ trente espèces de plantes herbacées, spontanées dans toute l'Europe tempérée et méridionale. Partout les mélilots viennent sans culture dans les blés, les avoines, etc. L'odeur que ces plantes exhalent est très-forte dans les pays chauds. Elles sont appétées par tous les bestiaux, mangées en pâture ou servies comme fourrage frais avant la chute des feuilles. Les fleurs d'or de l'espèce commune, qui sont fort petites, demeurent épanouies presque tout l'été; elles embaument le foin dans lequel elles abondent. La ressemblance de ces plantes avec celles du genre voisin *lotus*, le goût des abeilles pour leurs fleurs, qui passent pour leur procurer un miel abondant et bon, peut-être l'odeur mielleuse qu'on s'est plu à leur trouver leur ont valu le nom qu'elles portent. Mélilot officinal. Mélilot blanc commun. Mélilot bleu, houblonné, connu sous le nom de *petit trefle jaune*. Mélilot de Messine. Mélilot sillonné, grêle, parviflore. Mélilot d'Italie. Mélilot élevé, blanc, denté, corniculé. Mélilot d'Allemagne. Mélilot des champs, d'Egypte. Mélilot faux. Mélilot des sables. Mélilot vrai. Combien de fois, loin des villes, dans le fond d'un vallon solitaire couronné d'une forêt, assis sur le bord d'une prairie agitée de vents, je me suis plu à voir les *mélilots* dorés, les trèfles empourprés, et les vertes graminées former des ondulations semblables à des flots et présenter à mes yeux une mer agitée de fleurs et de verdure! (B. de St-P.)

MÉLILOTOÏDES s. f. pl. (du lat. *melilotus*, mélilot, et du gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Mélilot de Crète, différent des autres espèces par sa gousse beaucoup plus grande, comprimée, orbiculaire et membraneuse.

MÉLIMÈLE. s. m. (ét. gr., μῆλον, pomme; μέλι, miel). Thérap. Se dit de deux médicaments, l'un composé de miel et de coing, et l'autre de miel et de pomme. Inus.

— Bot. Nom de la pomme d'api.

MÉLINDE (Royaume de). Géogr. Un des principaux Etats de la côte de Zanguebar (Afrique orient.), gouverné par un roi mahométan qui exerce un pouvoir absolu, et qui est tributaire des Portugais. On y trouve des moutons dont la queue seule pèse 50 à 60 kilog. Or, cuivre, ivoire, cire. || Capitale de ce royaume, à l'embouchure du Quilimancy; comptait autrefois 200,000 hab., et n'offre plus aujourd'hui qu'une solitude.

MÉLINE. s. f. (du gr. μέλινον, millet). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs plumacées, de la famille des graminées, ayant des fleurs polygames; un calice bivalve; trois étamines; un ovaire médiocrement échancré; le style bifide; les stigmates en pinceau. Méline à petites fleurs.

— Antiq. Terre alumineuse de couleur jaune ou même fauve, qui pourrait bien avoir été une sorte d'ocre jaune. || Terre argileuse blanche, légère, douce au toucher, friable, happant la langue et se délayant facilement dans l'eau. Les peintres s'en servaient pour peindre en blanc.

MÉLINÉ, ÉE. adj. (rad. *méline*). Bot. Qui ressemble à une méline. || MÉLINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, qui a pour type le genre méline.

MÉLINET. s. m. (du gr. μέλινον, millet). Bot. Genre de la pentandrie monogynie et de la famille des borraginées, renfermant des plantes à feuilles simples et alternes, dont les fleurs sont disposées en grappes terminales, garnies de feuilles. Mélinet rude. Mélinet glabre. Mélinet à petites fleurs. Mélinet tacheté.

MÉLINGE. s. f. Comm. Étoffe que l'on fabrique à Cherbourg avec les laines du pays.

MÉLINGES. s. m. pl. Géogr. et hist. Se dit d'une tribu skype, qui fut établie au IX^e siècle en Macédoine, et que l'on trouve aujourd'hui dans la Laconie.

MÉLINIS. s. m. (du gr. μελίνη, panic, graine semblable au millet). Bot. Plante graminée du Brésil, qui a l'aspect d'une cancne, mais qu'on a regardée comme formant seule un genre.

MÉLINOÉ. Myth. gr. Fille de Jupiter et de Proserpine, suivant un hymne orphique; elle naquit sur les eaux du Cocyte, et devint la reine des ombres.

MÉLINOPHAGE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., μέλινον, millet; φάγομαι, manger). Géogr. anc. Nom d'un peuple de Thrace qui se nourrissait de millet.

MÉLINOS et **MÉLINE.** s. f. (du gr. μέλινον, millet). Bot. Se disait, chez les anciens Grecs, du millet en épi.

MÉLINOSE. s. f. (mot grec formé de μέλι, miel; littéral. *jaune-pâle*). Minér. Molybdate de plomb d'un beau jaune, et dont les cristaux dérivent d'un prisme à base carrée: elle se présente aussi en lames cristallines.

MELINUM. s. m. (pr. *mé-li-nomm*; mot lat. fait de *Mélo*, nom d'une île). Antiq. Terre que les anciens tiraient de l'île de Mélo, et qu'ils employaient dans la peinture. V. MELINE.

— Bot. Espèce de sauge, remarquable par les glandes mielleuses dont elle est couverte.

— Pharm. Huile de fleurs de coing, que les anciens regardaient comme souveraine dans certaines maladies.

MELION, MELIUM. (du gr. μέλι, miel). Bot. Herbe aquatique ou croissant dans des lieux humides, réputée aphrodisiaque.

MÉLIORAT. s. m. Manuf. Espèce d'organsin qu'on fabrique à Bologne.

MÉLIORATION. s. f. (pr. *mé-li-o-râ-ci-on*; rad. *meliorer*). Jurispr. anc. Travaux qui augmentaient la valeur d'une chose.

— Action de rendre meilleur. V. AMÉLIORATION.

MÉLIORÉ, ÉE. part. pass. du v. Méliorer. S'empl. adjectiv.

MÉLIORER. v. a. 1^re conj. (du lat. *melior*, meilleur). Jurispr. anc. Rendre meilleur. Se disait autrefois en jurisprudence en parlant d'un héritage. Il ne faut pas attacher le savoir à l'âme, il l'y faut incorporer, et s'il ne change et *meliore* son état imparfait, il vaut mieux le planter là. (Mont.)

MÉLIPHYLLON. s. f. (ét. gr., μέλι, miel; φύλλον, feuille). Bot. Se disait autrefois de la mélisse.

MÉLIPILLA. Géogr. District de la province de Santiago dans le Chili; pop. 28,000 hab.; riches mines d'argent; ch.-l. Valparaiso.

MÉLIPONE. s. m. (ét. gr., μέλι, miel; πόνος, travail). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la section des porte-aiguillons, famille des mellifères, tribu des apiaires, ayant les pattes plus larges que les abeilles, l'abdomen plus court et tout au plus de la longueur du corselet. Mélipone buchaire.

MÉLIQUE. s. f. (du gr. μέλι, miel). Bot. Genre de graminées remarquable par ses panicules élégantes plutôt que par son utilité, ayant un calice plumacé à deux valves membraneuses, trois étamines à anthères fourchues, un ovaire supère, une graine ovale. Mélique bleue. Mélique penchée. Mélique uniflore. Mélique ciliée. Mélique de Bauhin.

MÉLIS. s. m. Mar. Toile à voile qu'on fabrique à Angers. Mélis double. Mélis simple.

— Mamm. Blaireau.

MÉLISEY. Géogr. Ch.-l. de cant., arrondissement de Lure (Haute-Saône); 2,000 hab. Fromages.

MÉLISMATIQUE. adj. des 2 g. (du gr. μέλισμα, chanson; fait de μέλος, vers). Modulé, qui tient à l'agrément du chant.

— Mus. anc. *Chant mélismatique*. Espèce de chant dans lequel on passe différentes notes sur une seule syllabe des paroles.

MÉLISPONDE. s. f. (ét. gr., μέλι, miel; σπονδή, libation). Ant. gr. Libation de miel.

MÉLISSE. s. f. (du gr. μέλισσα, abeille; fait de μέλι, miel). Bot. Plante aromatique qui forme dans la famille des labiées un des genres les plus remarquables par l'élégance, le parfum, l'utilité des plantes qui le composent. On en compte au moins quinze espèces, soit en Europe, soit en Amérique. Toutes ces plantes sont odorantes, et elles se rapprochent beaucoup des thyms et des origans. La mélisse officinale croît dans les lieux incultes des contrées méridionales de l'Europe. On la trouve même aux environs de Paris. L'odeur suave et assez analogue à celle du citron qu'exhalent toute les parties de cette plante lui a fait donner les noms de *citronelle*, *herbe au citron*, *citronade*. C'est une des plantes les plus chères aux abeilles, une de celles qui donnent à leur miel les meilleures qualités; d'où lui est venu le nom de *mélisse*. Mélisse grandiflore. Mélisse calament. Mélisse népéta. Mélisse de Crète. Mélisse des Pyrénées. Mélisse des bois. Mélisse des Canaries. Mélisse de Constantinople. Mélisse épineuse. Mélisse de Moldavie. Mélisse punaise. Mélisse rouge. Mélisse sauvage.

— *Eau de mélisse*. Liqueur spiritueuse, cosmétique et stomachique, appelée vulgairement *eau des Carmes* et dont la mélisse fait la base.

— Entom. Syn. d'Abeille, parce que les abeilles sont très-avides de cette plante.

MÉLISSE. Myth. gr. Fille de Mélissus, roi de Crète; elle nourrit Jupiter, de concert avec sa sœur Amalthée.

— Ant. gr. Se disait d'une espèce de femmes inspirées, attachées au service des temples, et particulièrement des prêtresses de Cérès, en Crète.

— Se disait quelquefois des âmes des morts et de celles des initiés.

MÉLISSIÈRE. s. f. (pr. *mé-li-ciè-re*; du gr. μέλι, miel). Bot. Un des noms de la mélite à feuilles de mélisse.

MÉLISSODE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

MÉLISSOGRAPHE. s. m. (rad. *mélissographie*). Celui qui écrit l'histoire des abeilles

MÉLISSOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., μέλισσα, abeille; γράφω, écrire). Histoire des mœurs des abeilles.

MÉLISSOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *mélissographie*). Qui appartient à la mélissographie.

MÉLISSOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλι, miel; φαγεῖν, manger). Qui mange du miel, qui en vit.

— MÉLISSOPHAGE. s. m. Ornith. Se dit, en Crète, du guêpier.

MÉLISSOPHYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μελιττεία, mélisse; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles semblables à celles de la mélisse.

MÉLISSOT. s. m. (rad. *mélite*). Bot. Nom vulgaire de la mélite à feuilles de mélisse.

MÉLISSUS. Myth. Roi de Crète, père de Mélisse et d'Amalthée. || Philosophe éléatique, natif de Samos, florissait vers l'an 450 av. J.-C. Homme d'Etat et général habile en même temps que philosophe, il ne put cependant empêcher sa patrie de succomber, 440 ans av. J.-C.

MÉLITAGRE. s. m. (ét. gr., μέλι, miel; ἄγρα, prise). Pathol. Dartre crustacée.

MÉLITE. Géogr. anc. Ile de la Méditerranée, aujourd'hui *Malte*. || Ile de la mer Adriatique, aujourd'hui *Méléda*.

MÉLITE. s. f. (du gr. μέλι, miel). Bot. Plante de la famille de labiées. Mélite mélissophyle. Mélite grandiflore.

— Crust. Genre de crustacés de l'ordre des amphipodes, et qui comprend une espèce de crevette.

— Foss. S'est dit autrefois des bois fossiles que l'on croyait pouvoir rapporter au genre du frene.

MÉLITÉE. s. f. (du gr. μέλι, miel). Arachn. Genre de la division des monostomes, pédonculé, brachidé, dont les huit bras, supportés par autant de pédicules, sont réunis par une espèce de croix de Malte et qui n'offre pas d'organes apparents.

— Polyp. Genre de polypiers de l'ordre des isidées, de la division des corticifères, renfermant des espèces lisses, dendroïdes, noueuses, à rameaux souvent anastomosés, à l'écorce crétacée, très-mince et friable. Leur couleur varie du blanc rose au rouge de corail le plus vif. Mélite ochracée. Mélité orangée. Mélite rétifère. Mélite textiforme.

— Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères.

MÉLITÈNE. Géogr. anc. Petit pays entre la Cappadoce et l'Euphrate, dépendant jadis de l'Arménie, aujourd'hui *Meledri*. || Capitale de la petite Arménie, fondée par Trajan, aujourd'hui *Malatia*. Elle fut longtemps le siége d'une légion surnommée la Foudroyante, toute composée de chrétiens, qui sauva l'armée de Marc-Aurèle, 174. Il se livra à Mélitène, en 572, une grande bataille entre Justinien et Chosroës.

MÉLITÉUS. (du gr. μέλι, miel). Temps hér Fils de Jupiter et d'Othréis, fut exposé dans une forêt et nourri par des abeilles. Il fonda une ville appelée *Mélita*.

MÉLITHREPTE. s. m. (ét. gr., μέλι, miel; θρεπτός, nourri, nourrisson). Ornith. Genre d'oiseaux.

MÉLITHYTES. s. m. pl. (ét. gr., μέλι, miel, θύειν, offrir en sacrifice). Ant. gr. Gâteaux de miel qu'on offrait à Trophonius.

MÉLITIS. s. m. (ét. gr., μῆλον, pomme; λίθος, pierre). Minér. Pierre de couleur vert-pomme citée par les anciens.

MÉLITITE. s. f. Minér. V. MÉLITE.

MÉLITOME. s. m. (ét. gr., μέλι, miel; τέμνω, diviser). Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

MÉLITOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέλι, miel; φίλος, ami). Entom. Qui aime, qui recherche la mélite. || MÉLITOPHILES. s. m. pl. Division de la tribu des scarabéides, de la famille des lamellicornes, comprenant les insectes qui ont le labre membraneux caché sous une avance du chaperon, les mandibules très-minces, les mâchoires terminées en forme de pinceau, les palpes filiformes ou en massue, les antennes formées de dix articles.

MÉLITOSPONDE. s. f. Ant. gr. V. MÉLISPONDE.

MÉLITURGE. s. f. (ét., V. MÉLITURGIE). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des mellifères, tribu des apiaires, dont on ne connaît qu'une seule espèce, la méliturge clavicorne.

MÉLITURGIE. s. f. (ét. gr., μέλι, miel; ἔργον, travail). Travail, industrie des abeilles.

MÉLITURGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *mé-li-tur-gi-ke*; rad. *méliturgie*). Qui a rapport à la méliturgie.

MÉLITUS. Un des accusateurs de Socrate, orateur et mauvais poète, 400 av. J.-C.

MELIUS (Spurius). Chevalier romain que sa libéralité envers le peuple fit accuser d'aspirer à la tyrannie, tué par Servilius Ahala, général de cavalerie, l'an de Rome 314, 440 av. J.-C.

MELKART. (littéral. *roi de la ville*, ou plutôt le *roi fort*). Antiq. Hercule phénicien ou Hercule de Tyr, considéré de même que l'Hercule grec, comme l'image du soleil. Une flamme éternelle brûlait dans son temple; tous les ans on élevait en son honneur un immense bûcher des flammes duquel les prêtres faisaient échapper un aigle, symbole de l'année qui renaît de ses cendres. Melkart était adoré non-seulement à Tyr, mais dans toutes les colonies phéniciennes.

MELLA ou **MELLE.** s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones jusqu'à présent peu connu, ayant pour caractère un calice à cinq divisions inégales, ovales, une corolle monopétale, le tube cylindrique, quatre étamines didynames, les anthères arrondies, un ovaire supérieur, les feuilles larges, dentées en scie.

— Ichthyol. Nom que les pêcheurs des environs de Rome donnent à la liche. V. LICHE.

MELLANDE. s. f. (ét. gr., μέλι, miel; ᾠόν, œuf). Rond de blanc d'œuf assaisonné de sucre et de fleur d'oranger.

MELLARIUM. (mot latin). Ant. gr. Vase rempli de miel que l'on portait aux fêtes de la bonne déesse.

MELLATE ou **MELLITATE.** s. m. (du gr. μέλι, miel). Chim. Sel jaunâtre ou rougeâtre, résinoïde, cristallisant en octaèdres à base carrée, très-fragile, facile à rayer par l'acier, donnant de l'eau par la calcination, se réduisant en charbon quand on le soumet à l'action du chalumeau.

MELLE. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Deux-Sèvres), à 438 kilom. de Paris; 2,700 hab. Toile, serges, lainages divers, grains, mulets, etc., eaux sulfureuses, environs charmants.

— Métrol. s. m. Ancienne mesure pour les grains.

MELLÉOLÉ. s. m. (ét. gr., μέλι, miel; αἰόλος, varié). Pharm. Médicament formé de miel avec une poudre quelconque.

MELLÉOLIQUE adj. des 2 g. (rad. *melléolé*). Pharm. Qui est formé de miel.

MELLERAY. Géogr. Bourg de France. V. MELLERAIE.

MELLET. s. m. Hortic. Espèce de figue.

MELLI. Géogr. Royaume d'Afrique, dans

l'intérieur des terres, à la distance de 600 lieues des côtes de l'Océan, au S. du royaume de Cassina. Climat très-chaud. Grand commerce de sel.

MELLICHRYSOS. s. m. (ét. gr., μέλι, miel; χρυσός, or). Minér. Sorte de pierre que les anciens, qui à la transparence joignaient la couleur de l'or unie à celle du miel.... Se dit aussi aujourd'hui d'une belle espèce de couleur de miel, ou bien du spath fluor, de la chaux fluatée.

MELLIER. s. m. Mamm. Troisième estomac des mammifères ruminants.

MELLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *mel*, miel; *ferre*, porter). Entom. Qui produit du miel. ‖ MELLIFÈRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des hyménoptères porte-aiguillons, ayant le premier article des tarses postérieurs très-grand, les mâchoires et la lèvre allongées, les pattes postérieures dépourvues des brosses qui se remarquent dans les autres espèces.

— Bot. Se dit d'une plante qui sécrète une liqueur sucrée. Protée mellifère.

MELLIFICATION. s. f. (pr. *mel-li-fi-ka-ci-on*; ét. lat., *mel*, miel; *facere*, faire). Écon. rur. Action de faire le miel, ou manière de le faire, en parlant des abeilles.

MELLIFIQUE. adj. des 2 g. Entom. Qui fabrique du miel.

MELLIFLU, UE. adj. (ét. lat., *mel*, miel; *fluere*, couler). Qui abonde en miel, qui distille le miel. ‖ Néol. Se dit fig. de ce qui est trop doucereux et presque fade. Paroles melliflues. Discours melliflus. Et voyant la suavité *melliflue* de vos disertes révérences. (Rab.)

> Une éloquence *melliflue*
> Un beau parler, un miel en bouche. — Marot.

MELLIFLUITÉ. s. f. (rad. *melliflu*). Didact. Qualité de ce qui engendre le miel.

MELLILITE. s. m. Minér. V. MELLITE.

MELLINE. s. m. (du gr. μέλι, miel). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, section des porte-aiguillon, famille des fouilleurs, ayant les antennes en fil, l'abdomen pédiculé, le chaperon non métallique. Melline à moustaches. Melline quatre-bandes. Melline champêtre. Melline cinq-bandes.

MELLINIORE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un melline. ‖ MELLINIORES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères qui a pour type le genre melline, comprenant ceux des crabonites qui ont les antennes filiformes, peu ou point coudées; les mandibules tridentées; les palpes maxillaires beaucoup plus longs que les labiaux, et la languette distinctement trifide.

MELLIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mel*, miel; *pes*, pied). Zool. Qui a les pattes d'un jaune de miel.

MELLIPHAGE ou mieux **MÉLIPHAGE.** adj. des 2 g. (pr. *me-li-fa-ge*; ét. gr., μέλι, miel; φαγεῖν, manger). Zool. Qui vit de miel ou du suc des fleurs.

— MELLIPHAGES. s. m. pl. Ornith. V. MELLIPHAGIDES.

MELLIPHAGIDE. adj. des 2 g. Ornith. V. MELLIPHAGE. ‖ MELLIPHAGIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des ténuirostres, comprenant des oiseaux qui vivent du suc des fleurs.

MELLIRÈNE. s. m. Ant. gr. Se disait à Lacédémone des plus âgés des jeunes gens qui étaient sur le point de passer de la classe des éphèbes dans celle des irènes.

MELLISUGE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mel*, miel; *sugo*, je suce). Entom. Qui suce le miel, le nectar des fleurs.

MELLITHE. s. m. (ét. gr., μέλι, miel; λίθος, pierre). Minér. Minéral qui se présente en cristaux octaèdres ou en grains irréguliers, d'un jaune de paille, de miel ou d'huile fixe, ayant l'aspect de certaines substances résineuses, et ressemblant particulièrement au succin jaune ou miel. Mellite primitif. Mellite basé.

— Entom. Se dit d'un genre qui correspond à peu près au genre andrène.

— Foss. Se dit des échinites fossiles en forme de disque avec des lacunes et des découpures sur leurs bords et qui se trouvent rangées aujourd'hui dans le genre scutelle.

— Pharm. Sirop préparé avec le miel, l'eau simple, différentes infusions et décoctions, et les sucs de plantes. Mellite de roses ou miel rosat. Mellite scillitique. Mellite de mercuriale. Mellite mercuriale composé.

MELLITE. adj. des 2 g. (du gr., μέλι, miel; Entom. Qui fait du miel. Abeille mellite. ‖ MELLITES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères comprenant les abeilles, et qui est caractérisé essentiellement par le prolongement extrême qu'ont pris les mâchoires et la lèvre inférieure, qui font ainsi l'office d'une trompe, et qui donnent à ces insectes la faculté de sucer le nectar des fleurs pour en extraire la matière sucrée.

MELLITIQUE. adj. des 2 g. (rad. *mellite*). Chim. Qui est extrait du mellite. ‖ *Acide mellitique.* Se dit d'un acide organique formé d'oxygène, de carbone et d'hydrogène, dans des proportions qui n'ont point été déterminées.

MELLITURGE. s. f. Entom. V. MÉLITURGE.

MELLITURGIE. s. f. V. MÉLITURGIE.

MELLIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mel*, miel; *voro*, je mange). Zool. Qui vit de miel. Trochile mellivore. ‖ s. m. Se dit d'un genre de ratel, animal qui, par ses caractères peu connus, paraît se rapprocher particulièrement des gloutons, où on l'a placé.

MELLO. Bourg de Portugal (Beira), à 26 kil. N.-O. de Guarda, a donné son nom à une branche de la maison de Bragance; 800 hab.

MELLOBANDES. Roi franc, le premier dont l'histoire fasse mention, qui servait dans l'armée romaine vers 374, remporta, sous Gratien, une grande victoire sur les Allemands, en 378.

MELLO-FREIRE-DOS-REIS (José de). Né, en 1738 à Anciâo (Portugal). Jurisconsulte portugais, grand vicaire de Crato, a fait plusieurs savants traités de droit, réunis à Coïmbre, 1815.

MELLON. s. m. Chim. Produit obtenu principalement par l'action du chlore sec à chaud sur le sulfo-cyanure de potassium, et qui est insoluble dans l'eau, jaune, solide, pulvérulent, sans odeur ni saveur. Sulfure de mellon. Chlorure de mellon.

MELLONA ou **MELLONNIE.** (du gr. μέλι, miel). Myth. lat. Divinité protectrice des abeilles et du miel.

MELLONURE. s. m. (rad. *mellon*). Chim. Composé de mellon avec plusieurs métaux.

MÉLOBÉSIE. s. f. (du lat. *melobesia*, même signif.). Polyp. Genre de polypiers coralligènes flexibles, où l'on a placé quelques espèces de corallines dont le polypier est entièrement crétacé, et en plaques minces, attaché aux plantes marines, à la surface desquelles on voit souvent quelques tubercules plus ou moins saillants, dans le centre desquels est un trou qu'on suppose être habité par un polype. Mélobésie membraneuse. Mélobésie pustuleuse. Mélobésie farineuse. Mélobésie verruqueuse.

MÉLOCACTE. s. f. (pr. *mel-lo-kacte*; ét. gr., μῆλον, pomme; κάκτος, chardon; litt. *melon-chardon*). Bot. Espèce de cacte à tige basse, qui a la forme d'un melon à côtes et qui est hérissé d'épines.

MÉLOCARPOS. s. m. (mot grec, composé de μῆλον, pomme; καρπός, fruit). Bot. S'est dit, chez les anciens, de l'aristoloche à longue racine, parce que ses fruits ressemblent à des melons à petites côtes.

MÉLOCHIE. s. f. (pr. *mé-lo-kie*.) Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des hermanniées, ayant un calice persistant, cinq pétales, cinq étamines, un ovaire supérieur, cinq styles, une capsule à cinq loges. Mélochie pyramidale, tomenteuse, odorante. Mélochie à grappes. Mélochie grênelée.

MÉLOCHITE. s. f. Minér. Ancien nom de la pierre d'Arménie, qui est elle-même une variété terreuse du cuivre azuré ou carbonaté bleu.

MÉLOCRINITE. s. m. Polyp. Genre de polypiers.

MÉLODICA. s. m. (ét. gr., μέλος, air, modulation; ᾠδή, chant). Mus. Instrument à clavier, comme un piano, avec un registre de flûte. Le mélodica descend jusqu'au sol grave du violon.

MÉLODIE. s. f. (du gr. μελῳδία, formé de μέλος, vers; ᾠδή, chant; chant de vers, pour exprimer les charmes de la musique, parce qu'en effet de beaux vers en belle musique sont tout ce qui existe de plus agréable à entendre). Mus. Succession de sons qui, au moyen des intervalles, du rhythme, des valeurs de notes, des modulations, des cadences et de la mesure, forment un sens musical agréable à l'oreille. La mélodie est une des parties les plus importantes de la musique. Douce mélodie. Cet air a beaucoup de mélodie. Cet air manque de mélodie. Mélodie tendre, charmante. La variété de la mélodie. Quelle touchante mélodie! Les Français ont disputé aux Italiens le prix de la mélodie; mais la préférence que toutes les nations accordent à la mélodie italienne semble avoir décidé la question pour toujours. Une *mélodie* neuve, gracieuse, originale, est et a toujours été fort rare. (C.-Blaze.) La *mélodie* appartient tout entière à l'imagination; elle est le résultat d'une heureuse inspiration, et non des calculs de la science. (Id.) La *mélodie* concourt avec l'harmonie à tous les effets de la musique, et la réunion de ces deux puissances musicales forme l'objet de la composition. (Id.)

> L'aimable *mélodie* est une voix de flamme,
> Langage universel, naïf écho de l'âme,
> Qui résonne au delà du cercle étroit des sens,
> Et dans le souvenir imprime ses accents,
> Organe des transports dont le cœur est la proie,
> La *mélodie* exprime et le deuil et la joie. — Chaussard.

> Quelle touchante *mélodie!*
> C'est Philomèle que j'entends;
> Que ses airs oubliés longtemps
> Flattent mon oreille attendrie! — (Léonard.)

— S'emploie très-souvent au pluriel; et, chose singulière, cet emploi n'est signalé dans aucun dictionnaire. Une romance exécutée par une voix ou une flûte seule, un chœur religieux chanté et accompagné à l'unisson, sont des *mélodies*. (C.-Blaze.) Avec de l'imagination et du goût, tout homme peut former des *mélodies*. (Id.) Les *mélodies* de Lulli et de Rousseau sont différentes. (Volt.) Les *mélodies* de Beethoven se perdent fréquemment dans un dédale harmonique où le vulgaire se lasse bien vite de les chercher. (La Fage.)

— Fig. La mélodie la plus douce à l'oreille est la voix de celle que l'on aime.

— Par extens., en parlant de poésie ou de prose, signifie Un choix, une suite de mots, de phrases propres à flatter l'oreille. La mélodie du style. La mélodie des vers de Racine. La mélodie du discours consiste dans la manière dont les sons simples ou composés sont assortis et liés entre eux pour former un mot, les mots entre eux pour former un membre de période, ainsi de suite. Vous êtes étonné de cette espèce de *mélodie*, qui, parmi nous, anime non-seulement la déclamation, mais encore la conversation familière. (Barth.)

— Syn. comp. MÉLODIE, HARMONIE. La *mélodie* est une suite de sons qui se succèdent agréablement. L'*harmonie* est le résultat du mélange de plusieurs sons qu'on entend à la fois. La *mélodie* diffère de l'*harmonie* en ce que d'abord celle-ci fait entendre plusieurs sons simultanément, tandis que la mélodie ne les articule que successivement, et qu'ensuite l'harmonie n'a nul besoin du secours du rhythme, des valeurs des notes et de la mesure pour faire impression sur nos sens.

MÉLODIEUSEMENT. adv. (rad. *mélodie*). D'une manière mélodieuse. Avec mélodie. Le rossignol chante mélodieusement.

MÉLODIEUX, EUSE. adj. (rad. *mélodie*). Rempli de mélodie. Son mélodieux. Voix mélodieuse. Accents mélodieux. Hélas! une voix mélodieuse et de beaux yeux ne sont pas toujours les organes d'une âme céleste. Des sons mélodieux rendent l'âme attentive et la distraient de sa douleur. Les nourrices sont souvent obligées de bercer l'enfant entre leurs bras et d'ébranler doucement son berceau par des chants agréables et *mélodieux*. (Barth.)

> En vain vous me frappez d'un son *mélodieux*,
> Si le terme est impropre ou le tour vicieux. — Boil.

— On donne souvent l'épithète d'*harmonieux* à ce qui est *mélodieux*, et de *mélodieux* à ce qui est *harmonieux*; confondre les accords avec les chants, ou ceux-ci avec les accords, est une méprise familière aux poètes.

MÉLODIN. s. m. Bot. Arbrisseau de la Nouvelle-Écosse, à tige volubile et à feuilles ovales, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie, ayant un calice persistant, à cinq divisions, une corolle hypocratériforme, cinq étamines, un ovaire supérieur, deux styles, une baie globuleuse. Mélodin grimpant.

MÉLODIQUE. adj. des 2 g. (rad. *mélodie*). Mus. Qui appartient à la mélodie. Marche, progression mélodique. On l'oppose à harmonique. Toute composition est, par sa nature et par le procédé de sa formation, essentiellement et radicalement *mélodique*. (La Fage.) La disposition des parties *mélodiques* est soumise à des règles fondées sur la nature des éléments mis en œuvre et sur l'expérience. (Id.)

MÉLODIQUEMENT. adv. (rad. *mélodie*). D'une manière mélodique.

MÉLODISTE. s. m. (rad. *mélodie*). Mus. Celui qui a reçu de la nature la faculté de créer de belles mélodies; celui qui en est amateur passionné. Dire qu'un musicien est *mélodiste*, c'est laisser entendre qu'il n'a pas fait de bonnes études en harmonie. S'il réunissait à un degré éminent le génie créateur et la science des accords, on l'appellerait compositeur. Aussi le titre de *mélodiste* se donne à ceux qui ont obtenu de faciles succès à la faveur de leurs mélodies bien ou mal ajustées. L'*O salutaris* de Gossec n'a qu'une page, et cette page est un plus beau titre de gloire musicale que les cinquante opéras de tel ou tel *mélodiste*. (C. Blaze.) Le *mélodiste* le plus fécond ne produira jamais rien de bon. (Id.)

MÉLODORE. s. m. Bot. Genre de plantes intermédiaires entre les canangs et les corossoliers, établi dans la polyandrie monogynie et dans la famille des anones, renfermant deux espèces qui ont les feuilles alternes, et les fleurs solitaires éparses sur le bois des rameaux.

MÉLODRAMATIQUE. adj. des 2 g. (rad. *mélodrame*). Qui a rapport au mélodrame.

MÉLODRAMATURGE. s. m. (du fr. *mélodrame*, et du gr. ἔργον, travail). Néol. Auteur de mélodrames.

MÉLODRAME. s. m. (ét. gr., μέλος, vers, chant; δρᾶμα, drame; littéral. *drame mêlé de chant*). Littér. Sorte de drame dont les scènes déclamées sont coupées par des morceaux de musique instrumentale. Le *mélodrame*, qui est la fin de l'art dramatique, la confusion de toutes les émotions du cœur de l'homme, croit aux fantômes, aux assassins, aux revenants, aux vampires, à tout ce qui est ruines, sang, misère, flétrissure, infamie. (J. Janin.) J'ai bien peur que les prétendus drames qu'on nous annonce aujourd'hui ne soient que des *mélodrames* déguisés. (Id.)

— Iron. *Héros de mélodrame.* Personnage qui exprime toujours des sentiments exagérés, qui parle sans cesse de poison, de poignards, de suicide, etc.

— Mus. Passage exécuté par l'orchestre, et exprimant les sentiments du personnage qui est en scène.

MÉLODUNUM. Géogr. Ville de Gaule (quatrième Lyonnaise), chez les *Senones*, aujourd'hui Melun. V. MELUN.

MÉLOÉ. s. m. (du gr., μέλι, miel, à cause de la consistance mielleuse de l'humeur que rend l'insecte dans le danger). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des trachélides, dont plusieurs espèces ont les mêmes propriétés vésicantes que les cantharides; ils offrent pour caractères: les antennes à articles grenus; une tête plus large que le corselet; les élytres mous, courts, sans ailes, ne recouvrant pas l'abdomen qui est renflé. Le méloé maïale et le méloé proscarabée ont été longtemps administrés à l'intérieur contre la rage.

MÉLOGRAPHE. s. m. (rad. *mélographie*.) Celui qui écrit ou copie de la musique.

MÉLOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., μέλος, chant γράφω, écrire). Art d'écrire la musique.

MÉLOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *mélographie*). Qui a rapport à la mélographie.

MÉLOLONTHE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères, qui comprend en particulier notre hanneton vulgaire. V. HANNETON. Pauvre enfant qui t'amuses d'un hanneton, sais-tu que c'est un *mélolonthe*? (Ch. Nod.)

— Entom. Genre d'insectes coléoptères phytophages, appelés clythres, n'ayant que quatre articles à tous les tarses.

MÉLOMANE. s. des 2 g. (rad. *mélomanie*). Celui, celle qui aime la musique à l'excès, avec passion, qui est possédé de la mélomanie. Il se prend en bonne et en mauvaise part. C'est un mélomane. C'est une mélomane. Un mélomane amateur. Néron, quittant la pourpre pour aller sur le théâtre disputer le prix du chant, était un *mélomane* ridicule. (La Fage.) Un homme qui dépenserait toute sa fortune pour se procurer le plaisir de tenir à sa disposition les plus habiles virtuoses serait sans contredit un *mélomane* fort inconsidéré. (Id.)

— adjectiv. L'artiste musicien est essentiellement *mélomane*. (La Fage.) Cet emploi du mot *mélomane* comme adjectif est omis dans tous les dictionnaires.

MÉLOMANIE. s. f. (ét. gr., μέλος, modulation, musique; μανία, manie, folie). Amour excessif de la musique. La mélomanie, comme toutes les manies, est le plus souvent un ridicule. On a fait plusieurs pièces sur la *mélomanie*; le caractère du mélomane n'a pas encore été traité d'une manière convenable. (C.-Blaze.)

MÉLOMÈLE. s. m. (rad. *mélomélie*). Anat. Monstre qui offre les caractères de la mélomélie.

MÉLOMÉLIE. s. f. (ét. gr., μέλος, membre, μελίζω, démembrer). Anat. Monstruosité produite par l'insertion des membres accessoires sur les membres normaux.

MÉLOMÉLIEN, IENNE. adj. (rad. *mélomélie*). Anat. Qui offre les caractères de la mélomélie.

MELON. s. m. (du gr. μῆλον, grosse pomme, parce que la figure de ce fruit approche de celle d'une pomme). Bot. Plante annuelle et potagère de la famille des cucurbitacées, et dont la tige rampe à terre. Les Orientaux et les peuples de l'Europe en font le plus grand cas, elle est originaire des régions les plus tempérées de l'Asie, vers le pays des Kalmouks, et fut apportée en Occident lors des premières expéditions des Romains contre les Perses. L'empereur Tibère en faisait ses délices, et il voulait qu'on lui en servît tous les jours, hiver comme été. Le fruit varie beaucoup de forme de volume et de qualité; tandis que les variétés les plus petites n'excèdent guère la grosseur d'une orange, il en est d'autres qui peuvent se comparer à des potirons. La forme sphérique ou ellipsoïde est celle qu'affectent la plupart des variétés; leur chair, plus ou moins sucrée et intense, est rouge ou jaunâtre, ou blanche, ou verte. Le melon est un fruit assez agréable que rafraîchissant, mais absolument dépourvu de qualités nutritives, et convenant peu aux estomacs délicats. Melon à côtes. Melon vineux. Melon sur couche, sous cloche. Bon melon. Une tranche de melon. Sonder ouvrir un melon. Nos médecins mangent le *melon* et boivent le vin frais, pendant qu'ils tiennent leur patient obligé au sirop et à la panade. (Mont.) Le *melon* qui mûrit sous un abri de verre. (Michaud.)

> Ce *melon* avancé par l'apprêt d'une couche
> D'en jus plus savoureux parfume-t-il la bouche? — Delille.

> Et le *melon* pesant dont la feuille se penche,
> Doux fruit qui, dégagé de sa feuille rampante,
> Sur sa couche exhaussée aux rayons du midi,
> Etale la grosseur de son ventre arrondi. — Roucher.

> Ou quelque longue pluie, inondant vos vallons
> A-t-elle fait couler vos vins et vos *melons?* — Boil.

— *Melon d'Orient.* Celui qui a l'écorce unie, lisse et très-mince, et qui est intérieurement rempli d'une chair plus ou moins aqueuse, douce et très-sucrée. Il a une saveur particulière fort agréable. Melon de Malte d'hiver. Melon cossabah. Melon musqué. Melon de Perse. Melon du Pérou. ‖ *Melons brodés ou communs.* Ceux qui ont acquis par une longue culture en plein champ des habitudes robustes, et qui peuvent être cultivés en pleine terre avec quelque succès. Melon d'Honfleur. Melon de Coulommiers. Melon de Touraine. ‖ *Melon cantaloup.* Dont les côtes très-saillantes sont séparées par des sillons profonds, et qui a les surfaces vertes, jaunes ou brunes, plus ou moins intenses, très-inégales ou raboteuses. ‖ *Melon d'eau* ou *pastèque.* Espèce de melon originaire de la Calabre, cultivée en Provence, dont le fruit a la chair rouge et les semences noires. ‖ *Melons maraîchers ou galeux.* Ceux dont les surfaces sont grisâtres, crevassées et rugueuses, et les côtes à peine marquées.

— Minér. *Melon du Mont-Carmel.* Se dit des cornalines globuleuses dont l'intérieur est creux et tapissé de cristaux de quartz, et qui

coupées et polies rappellent l'intérieur des melons rouges, dont elles ont la forme et quelquefois la grosseur. || *Melons fossiles*. Nom donné, à cause d'une fausse ressemblance, à quelques silex jaspoïdes creux, qui n'ont d'ailleurs aucune origine végétale.

— Foss. *Melons pétrifiés*. Géodes ou cailloux chambrés, dont les cavités sont remplies de cristaux.

— Etui fait de carton battu et recouvert d'une peau, qui a la forme d'un melon, et qui sert en voyage pour enfermer les perruques.

— Conchyl. Nom que les marchands de coquilles donnent quelquefois à la volute gondole, sans doute à cause de sa forme ovale renflée et de sa couleur d'un jaune rougeâtre.

— Chir. Tumeur formée par la hernie de l'iris à travers la cornée transparente.

MELON (J.-François). Né à Tulle, appelé à Paris, fut employé par la cour dans des affaires importantes. Il a laissé un Essai politique sur le commerce.

MÉLONÉE. s. f. (du gr. μῆλον, pomme). Bot. Espèce de courge.

MÉLONGÈNE ou **AUBERGINE**. s. f. (du gr. ..., pomme ; γίγνομαι, naître). Bot. Plante potagère originaire de l'Amérique équatoriale, et fréquemment cultivée dans le midi de la France, ainsi que dans les climats plus chauds ; elle fait partie du genre morelle ou solanum, type de la famille des solanées. La mélongène est une plante annuelle, plus ou moins cotonneuse. Le fruit, qui est la partie comestible de la plante, atteint les ... d'un œuf ou d'un concombre, il est de forme tantôt sphérique, tantôt ovale, tantôt plus ou moins allongée, ... à la surface, charnu en dedans, ... Ce fruit est un mets très-recherché par les habitants de l'Europe méridionale ; on le mange soit frit ou grillé, soit apprêté de diverses autres manières. Une variété de la mélongène, connue sous les noms vulgaires de *plante aux œufs*, ou *poule pondeuse*, est cultivée comme plante d'agrément. Ses fruits, qui sont d'un beau blanc et semblables à des œufs de poule, ne sont pas mangeables, et l'on prétend même qu'ils ont des propriétés vénéneuses. On écrit aussi *melongène*.

MÉLONIDE. s. f. (du gr. μῆλον, pomme ; εἶδος, ressemblance). Bot. Fruit charnu provenant de plusieurs ovaires pariétaux, réunis et soudés avec le tube du calice, qui, souvent, très-épais et charnu, se confond avec lui. Il se rapproche du melon : *Mélonide à nucules*. Celle dont l'endocarpe est revêt chaque loge est osseux (*la nèfle*). || *Mélonide à pepins*. Celle dont l'endocarpe est simplement cartilagineux (*poire, pomme*).

MÉLONIDIE. s. f. Bot. V. MÉLONIDE.

MÉLONIE. s. f. (du gr. μῆλον, pomme). Conchyl. Genre de coquilles polythalames, de la famille des nautilacées, dont les caractères sont : la forme ombiliquée et une ouverture semi-lunaire fermée par une cloison diaphragmatique, sans siphon.

— Foss. Se dit de coquilles, à l'état fossile, qu'on trouve en Toscane, mais qui soit à l'état frais ou à l'état fossile, sont rares, puisqu'on n'en voit pas dans les collections.

MELONIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *melo*, melon ; *fero*, produire). Bot. Qui produit des melons. || Se dit de plantes à fruits en forme de melon ou de coing.

MELONIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *melo*, melon ; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un melon.

MELONITE. s. f. (du gr. μῆλον, pomme). V. MELONS PÉTRIFIÉS.

MELONNÉ, ÉE. adj. (rad. *melon*). Bot. Qui ressemble au melon.

MÉLONNÉE. s. f. Bot. Variété de courge, dont la chair ressemble à celle du melon.

MELONNIER. s. m. (rad. *melon*). Celui qui vend des melons. Peu usité.

MELONNIÈRE. s. f. (rad. *melon*). Terrain propre à la culture des melons. Il faut faire là une melonnière. Pour former une *melonnière* de bon rapport, on doit s'attacher essentiellement au choix d'un terrain dont l'exposition soit des plus favorables (J. St-Am.) Les jardiniers de Honfleur savent disposer avec art leurs *melonnières*. Id.)

MÉLOPE. s. m. Ichthyol. Poisson du genre labre.

MÉLOPÉE. s. f. (ét. gr., μέλος, mélodie ; ποιέω, je fais). Mus. C'était, chez les anciens, l'art ou les règles de la composition du chant, desquelles la pratique et l'effet s'appelaient *mélodie*. *Mélopée* signifiait donc la composition des chants, et *mélodie* des chants composés. Beaucoup de littérateurs ont employé indifféremment ces deux mots, en se servant du nom de la cause à la place de celui de l'effet. Nous n'avons point de mélopée écrite, mais elle existe dans les partitions des Haendel, des Mozart, des Cimarosa des Chérubini, des Méhul, etc.

MÉLOPÉPO. s. m. (ét. gr. μῆλον, pomme ; πέπων, ...). Nom latin de l'espèce de courge nommée le bonnet d'électeur.

MÉLOPÉPONITE. s. f. (rad. *mélopépo*) ... V. MÉLONITE.

MÉLOPHAGE. s. m. (ét. gr. μῆλον, brebis ; φαγεῖν, manger). Genre d'insectes diptères de la famille des ..., qui ... séparée du corselet ; pas d'ailes ; la tête ovalaire ; les antennes logées dans deux fossettes ; le corselet presque carré ; les pattes robustes ; les crochets longs et recourbés. || *Mélophage des moutons*. Se dit d'un insecte de couleur fauve, long de deux lignes et demie, qui s'attache aux moutons et vit dans leur toison.

MÉLOPHARE. s. m. (ét. gr., μέλος, air, musique ; φάρος, phare, fanal). Mus. Fanal à trois, quatre ou six petites fenêtres à rainures qui, au lieu de vitres, reçoivent des feuilles de papier sur lesquelles on écrit de la musique. Le mélophare repose sur un grand pied comme un pupitre, et la lumière qu'il renferme, arrivant à l'œil à travers le papier, donne à chaque exécutant le moyen de lire, pendant la nuit, la partie qui lui est destinée. On se sert du mélophare pour les sérénades. En Provence, les amateurs de musique en font un usage fréquent pendant les belles nuits d'été.

MÉLOPHORE. s. m. (ét. gr., μῆλον, pomme ; φέρω, porter). Hist. anc. Garde royale, à la cour des anciens rois de Perse. Ils étaient ainsi appelés, parce qu'ils portaient, au lieu d'une lance, un bâton dont le haut se terminait en un bouton d'or, semblable à une pomme.

MÉLOPHORE. adj. f. (ét. gr., μῆλον, brebis ; φέρω, porter). Myth. Surnom de Cérès, protectrice des troupeaux. Cérès Mélophore était adorée à Mégare.

MÉLOPLASTE. s. m. (ét. gr., μέλος, son ; πλάσσω, je trace). Mus. Mode d'enseignement musical ..., imaginé par P. Galin, mort à Paris en 1821.

— Tableau représentant une portée musicale sur laquelle le professeur indique avec une baguette les sons dont il demande l'expression à l'élève.

MÉLOPS. s. m. Ichthyol. Poisson rangé parmi les labres. V. CRÉNILABRE.

MÉLOS. s. m. ... Mus. ... chant ... les anciens.

— Anat. Partie organique composée d'autres parties.

MÉLOS (île de). Géogr. anc. Ile de la mer Egée, dans les Cyclades. Les Phéniciens vinrent s'y établir les premiers ; Sparte y envoya ensuite une colonie vers 1116 av. J.-C. ; les Athéniens s'en étant emparés pendant la guerre du Péloponnèse, massacrèrent toute sa population mâle.

MÉLOSE. s. f. (du gr. μήλη, sonde). Chir. Action de sonder une plaie.

MÉLOTE. s. f. (du gr. μηλωτή, brebis). Hist. ecclés. Peau de brebis avec la laine, que portaient quelques religieux. Venant à la communion, ils ôtaient la *mélote* et la ceinture, et ne gardaient que la tunique. (Fleury.)

MÉLOTHRIE. s. f. (ét. gr., μῆλον, fruit, τρεῖς, trois). Bot. Genre de plantes de la triandrie monogynie, de la famille des cucurbitacées, renfermant trois plantes ayant pour caractère essentiel : un calice campanulé, une corolle monopétale, trois étamines insérées à la base du limbe de la corolle, les anthères conniventes, un ovaire inférieur, un style, trois stigmates, une baie à trois loges polyspermes. Mélothrie pendante. Mélothrie fétide.

MÉLOTIS ou **MÉLOTRIS**. s. m. (ét. gr., μήλωσις, action de sonder ; οὖς, gén. ὠτός, oreille). Chir. Sonde pour l'oreille.

MÉLOUABLE. adj. des 2 g. (ét. fr., *me*, pour *mal*, et *louable*). Méprisable, qu'on ne peut louer. Montaigne a fait usage de cette épithète.

MELPÉE. (du gr. μέλπειν, chanter). Géogr. anc. Lieu de l'Arcadie, ainsi nommé parce que ce fut là que Pan inventa l'art de jouer de la flûte.

MELPOMÈNE. (ét. gr., μέλπω, chanter ; μῆνις, courroux). Myth. Une des neuf Muses, qui présidait à la tragédie antique, et dont les attributs étaient une massue, un masque grave et un sceptre. Outre cela, une tunique dont les plis balayaient la terre, un grand manteau par dessus, une large ceinture qui serrait cette tunique sur des hanches robustes, et de riches cothurnes exhaussés de quatre doigts, distinguaient assez cette muse de ses sœurs. Plus tard, on l'arma d'un poignard, et on mit dans sa main des diadèmes.

> Melpomène avec pompe étalant ses douleurs,
> Nous charme en nous forçant de répandre des pleurs.
> (DELILLE.)
>
> Mais je vois *Melpomène* errante, échevelée,
> S'égarer au hasard dans l'horreur des tombeaux.
> VOLTAIRE.

— Les poètes disent par périphrase, *les jeux de Melpomène*, pour La tragédie, et *un favori de Melpomène*, pour Un acteur tragique.

— MELPOMÈNE. adj. m. Myth. Surnom de Bacchus, à cause des chants dont il faisait ses délices. Les Acarnaniens et les Athéniens honoraient Bacchus Melpomène comme le dieu qui présidait aux représentations dramatiques.

MELROSE ou **MELROSSE**. Géogr. Ville d'Ecosse, à 56 kil. S. d'Edimbourg ; 4,000 hab. Aux environs, ruines de la célèbre abbaye de Melrose.

MELTHE ou **MELTE**. s. f. (du lat. *melta*, ...). Cout. anc. ... dans la coutume de ...

MELUN. (contract. de *Melodun* ; anc. *Melodunum*, *Mealedonense*, *Migliduncnse*, *Meclodo*, *Mililunum*, *Milido* ; du celt. *mer*, eau, rivière ; *lodenn*, *lodunn*, partage ; *merlodunn*, *melodun*, partage de la rivière : cette ville était bâtie dans une île que forme la Seine en se partageant, où il n'y a plus à présent que le château). Géogr. Anc. ville de France, ch.-l. du départ. de Seine-et-Marne, sur la Seine, à 39 kil. S.-E. de Paris ; 5,846 hab. Grains, farines, verrerie, faïence, etc. Maison centrale de détention. Patrie d'Amyot. Charles VII la reprit sur les Anglais en 1430. Dans la partie orientale d'une île que forment deux bras de la Seine, on voit les ruines d'un palais qui fut habité par plusieurs rois de France, et où la reine Blanche, mère de saint Louis, fit sa cour pendant quelque temps.

— Maison célèbre de France, remontant au Xe siècle, dans laquelle on remarque SIMON DE MELUN, fait maréchal de France, et tué à la bataille de Courtray en 1302. || JEAN II, vicomte de Melun, fils du précédent, mort en 1382. || CHARLES DE MELUN, son frère, archevêque de Sens. || CHARLES DE MELUN, baron de Nantouillet, qui, accusé d'intelligences avec les ennemis de l'Etat, eut la tête tranchée le 20 août 1468, sous Louis XI. || LOUIS DE MELUN, marquis de Maupertuis, puis duc de Joyeuse, se signala en 1677 au siège de Valenciennes. Louis XIV rétablit pour lui en 1714, le duché-pairie de Joyeuse, dont les titulaires venaient de s'éteindre. Mort en 1721.

— Prov. *Les anguilles de Melun*. *Il est des anguilles de Melun, il crie avant qu'on l'écorche*. V. ANGUILLE.

MELUNDOIS, OISE. adj. et s. des 2 g. V. MELUNOIS, OISE.

MELUNOIS, OISE. adj. et s. (rad. *Melun*). Géogr. Habitant de Melun. || Qui appartient à Melun ou à ses habitants.

— s. m. Territoire de Melun.

MELURSUS. s. m. Zool. Quadrupède voisin des ours, qui n'en diffère pas génériquement.

MÉLUSINE (la fée). Croy. pop. Fille d'Elénas, roi d'Albanie, était changée en serpent tous les samedis pour expier le meurtre de son père. Elle épousa Raymondin, comte de Poitiers ; ayant été aperçue par son époux pendant sa métamorphose, elle est enfermée depuis lors dans un souterrain du château de Lusignan.

— Fig. Femme acariâtre.

— Loc. prov. et pop. *Cris de Mélusine*. *Crier comme une Mélusine*. Se disait des cris étouffés que les villageois poitevins croyaient entendre sortir de la forteresse de Lusignan, où la fée Mélusine était enfermée.

MELVIL (sir James). Né à Halhill dans le comté de Fife, en 1530, fut page de Marie Stuart, puis son conseil privé. On a de lui des mémoires écrits simplement et naïvement. Mort à Halhill en 1606.

MELVILLE. Géogr. Ile située sur la côte N. de la Nouvelle-Hollande, ainsi nommée en l'honneur de lord Melville. || Ile située dans l'Océan glacial arctique. Froid extrême.

MELVILLE (Henri Dundas, baron Dundas, lord vicomte). Né à Edimbourg en 1741, pair d'Angleterre, lord de l'amirauté en 1804, ministre de la marine. Mort en 1811. Il est auteur de plusieurs brochures politiques fort remarquables.

MELXIL-DELRIL (François). Né à Milan, 8 mars 1753, duc de Lodi, ministre plénipotentiaire de la république cisalpine au congrès de Rastadt. Mort en 1816.

MÉLYRE. s. m. (du gr. μέλυρις, fait de μέλι, miel). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des serricornes, tribu des mélyrides, dont plusieurs insectes sont remarquables par la propriété qu'ils ont de faire sortir et rentrer à volonté, des côtés antérieures de la poitrine et de la base de l'abdomen, des vésicules connus sous le nom de cocardes.

MÉLYRIDE. adj. des 2 g. (de *mélyre*, et du gr. εἶδος, ressemblance). Entom. Qui ressemble au genre mélyre. || MÉLYRIDES. s. m. pl. Tribu de coléoptères serricornes, ayant une tête inclinée, les mandibules bifides à la pointe, les palpes filiformes, les antennes plus ou moins en scie, les articles des tarses entiers, le corps plus ou moins cylindrique et les élytres molles. Cette tribu a pour type le genre mélyre.

MEM. s. m. Gramm. Treizième lettre de l'alphabet hébraïque, qui correspond à notre *m*. || Signe numérique de 40.

MÉMACIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Se dit d'un peuple de la Sogdiane, dont la capitale fut détruite par Alexandre.

MÆMACTÉRIES. s. f. (du gr. μαιμάκτης, furieux, fait de μαιμάω, désirer avec fureur). Ant. gr. Fête célébrée à Athènes en l'honneur de Jupiter Mæmactès, c'est-à-dire, furieux, violent, comme étant le maître des saisons.

MÉMACTÉRION. s. m. (rad. *mémactéries*). Chronol. C'est le quatrième mois de l'année athénienne, qui concourait avec le mois de novembre ou de décembre, et dans lequel on faisait les fêtes appelées *mæmactéries*, que les Athéniens célébraient en l'honneur de Jupiter, et dans lesquelles ils faisaient ... afin d'obtenir de lui, comme maître des saisons, un hiver doux.

MÉMARCHURE. s. f. (ét. fr., ... ; marcher). Vétér. Art vétér. ... d'un cheval qui a fait un faux pas. ... boiteux d'une mémarchure, il a pris une mémarchure.

> On guérit sa monture,
> Soit du farcin, soit de la *mémarchure*. (LA FONT.)

MEMBRACE. s. f. (du gr. μεμβράξ, espèce de sardine). Entom. Genre d'insectes hémiptères, famille des cicadaires, ayant les antennes insérées sous un rebord du front ; les pattes foliacées ; le front allongé ; le corselet foliacé. Membrace lunulée. Membrace ... Membrace à ... Membrace cornue. Membrace du genre.

MEMBRACIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une membrace. || MEMBRACIDES. s. f. pl. Tribu de la famille des hémiptères cicadaires, ayant le genre membrace pour type, et pour caractères : deux ocelles, les antennes de trois articles, le corselet dilaté.

MEMBRANACÉ, ÉE. adj. (rad. *membrane*). Bot. Qui tient de la membrane. || MEMBRANACÉES. s. f. pl. Série de l'ordre des mucédinées, comprenant les champignons floconneux, qu'on peut regarder comme formés par un tissu de membranes rameuses.

MEMBRANACIDE. adj. des 2 g. (rad. *membrane*). Bot. Qui tient du genre membrace. || MEMBRACIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des hémiptères cicadaires, qui a pour type le genre membrace.

MEMBRANE. s. f. (pr. *man-bra-ne* ; rad. *membre*). Anat. Tissu organique, aplati, mince, tantôt disposé en longs canaux, tantôt étendu largement sur les viscères, et placé non-seulement à l'intérieur, mais encore à l'extérieur. Les membranes sont destinées en général à exhaler, à absorber, à sécréter certains fluides, à isoler, à envelopper ou à former d'autres organes. Membranes du cerveau. Membrane pituitaire. Déplier la membrane. La membrane qui enveloppe le muscle.

— *Membranes muqueuses*. Celles qui versent à leur surface libre des mucosités plus ou moins abondantes, suivant les organes dont elles font partie. || *Membranes séreuses*. Celles qui tapissent les surfaces contiguës des viscères et les articulations, et qui sont toujours couvertes d'une sérosité qui facilite beaucoup le glissement des organes les uns sur les autres, surtout dans l'abdomen, où sont réunis un grand nombre de viscères. || *Membranes fibreuses*. Celles qui ne sécrètent aucune humeur, et dont l'usage est de fournir une enveloppe solide aux organes. || *Fausse membrane*. Tissu vivant qui s'organise quelquefois à la surface des membranes muqueuses et séreuses lorsqu'elles sont enflammées. Dans le croup il se forme une fausse membrane qui bouche les voies aériennes. On l'appelle aussi *membrane accidentelle*. || *Membrane pupillaire*. Celle qui existe chez le fœtus humain, depuis l'âge de trois mois jusqu'à celui de sept.

— Art hermét. *Membrane de la terre*. Matière de la pierre des sages.

— Bot. Terme générique et vague servant à désigner des organes planes, minces et faibles, généralement destinés à en envelopper d'autres.

— Reliur. Ais qu'on place sur un paquet de livres mis en presse ; il y a également une autre membrane dessous.

— MEMBRANES. s. f. pl. Anat. Se dit des membranes qui enveloppent immédiatement le fœtus dans la cavité de la matrice, et dont la rupture, occasionnée par la contraction de cet organe pendant l'accouchement, donne lieu à la sortie des eaux de l'amnios.

MEMBRANÉ, ÉE. adj. (rad. *membrane*). Bot. Qui est aplati comme une membrane. Tige membranée.

MEMBRANEUX, EUSE. adj. (rad. *membrane*). Anat. Qui est de la nature des membranes, ou composé de plusieurs membranes. Ligaments membraneux. Replis membraneux.

— Entom. Qui tient de la membrane. || MEMBRANEUX. s. f. pl. Tribu de la famille des hémiptères géocorises. || Famille de l'ordre des gymnogènes appendicés, dans laquelle sont rangés ceux dont le corps est aplati en manière de membrane.

— Bot. Se dit de l'aigrette des synanthérées, quand elle est formée par une membrane entière.

— Zool. Se dit des pieds des oiseaux, quand la peau en est douce et fine.

— Entom. Se dit des ailes des insectes, lorsqu'elles sont minces, flexibles, transparentes ou opaques, et semblables à une membrane. || MEMBRANEUSES. s. f. pl. Tribu d'hémiptères de la famille des longilabres, dont la gaîne du suçoir n'offre que deux ou trois articles. Cette division renferme une partie des punaises les plus nuisibles et les plus incommodes, les punaises des lits.

MEMBRANIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *membrana*, membrane ; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles ou les expansions foliacées membraneuses.

MEMBRANIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *membrana*, membrane ; *forma*, forme). Anat. Qui a la forme, l'apparence d'une membrane. ...

MEMBRANEUX ... [illegible]

MEMBRANO-CALCAIRE. adj. des 2 g. (pr. *man-bra-no-kal-kè-re*. et. lat., *membrana*, membrane; *calx*, chaux). Zooph. Qui a une forme d'expansions membraneuses encroûtées de sels calcaires.

MEMBRANULE. s. f. (dimin. de *membrane*). Anat. Petite membrane.

— Bot. Petite membrane qui couronne l'urne de certaines mousses. ‖ Celle qui recouvre les fruits des fougères.

MEMBRE. s. m. (du lat. *membrum*, même signif.; dérivé du gr. μέρος, portion, fait de μείρω, partager). Anat. Appendice ou prolongement du corps des animaux, qui sert ordinairement à la locomotion et quelquefois aussi comme moyen de défense. Dans tous les animaux vertébrés le nombre des membres pairs ne surpasse jamais quatre; quelquefois une des deux paires ou toutes les deux à la fois viennent à manquer. Ces membres sont distingués en *thoraciques* et en *abdominaux*. Les premiers offrent quatre portions qui sont, à partir du tronc: l'épaule, le bras, l'avant-bras et la main; les seconds n'en présentent que trois, savoir: la cuisse, la jambe et le pied. La queue est le seul membre impair offert par les animaux vertébrés; elle manque rarement. Membre gangrené, paralysé. Etre entrepris de tous ses membres. Etre privé des quatre membres. Ressentir de vives douleurs dans tous les membres. Membres vigoureux, robustes, souples. O *membres* tendres et délicats, si souvent couchés sur la dure. (Boss.) Plût à Dieu que, touché d'un si saint exemple, je mortifie mes *membres* mortels. (Id.) Ces visages ridés, ces *membres* courbés par les ans. (Id.) Souvent elle avait dispersé leurs *membres* sur la poussière et rougi les eaux de leur sang. (J.-J. Rouss.) On se garde bien d'emmailloter l'enfant, et d'enchaîner ses *membres* par des machines dont on use en certains pays. (Barth.) Le doux sommeil s'était insinué dans leurs *membres*. (Fén.) Il ne se forma plus de nouveau sang au cœur, et chaque *membre* en souffrit. (La Font.) Que de corps entassés, que de *membres* épars privés de sépulture! (Rac.) C'est en multipliant les *membres* dans les insectes que la nature leur assure les attributs de la mobilité la plus étonnante. (Cuv.)

— Fig. et poétiq. Se dit des branches des arbres.

> Déjà gisent au loin tes *membres* dispersés,
> Hélas! et de ta tête altière
> L'orgueil humilié roule dans la poussière. (Lalanne.)

— Fig. Chacune des parties d'un corps politique. Le canton de Zurich était le premier membre du corps helvétique. La Pensylvanie est un membre de la république des Etats-Unis.

— Chacune des personnes qui composent un corps constitué dans l'Etat, une société littéraire ou savante, etc. Membre de la Chambre des pairs, de la Chambre des députés, de l'Institut. Ceux qui exécutent les lois ne doivent pas oublier qu'ils sont membres de la société. Tout *membre* d'une société doit prendre parti pour elle; or, la nation est, après l'humanité, la première des sociétés. (***) Le conseil exécutif était composé de vingt-quatre *membres*. (L. Gallois.) Pour l'ordinaire on ne comptait plus les prisonniers parmi les citoyens, et on les laissait aux ennemis, comme des *membres* retranchés de la République. (Boss.)

— Se dit aussi dans le même sens, des personnes qui composent une famille. Il était traité comme un des *membres* de la famille. (Rayn.)

— Théol. On appelle figurément les fidèles, *les membres du corps mystique de l'Eglise*.

— On dit aussi dans le même sens: Les pauvres sont les membres de Jésus-Christ. Ne sont-ce pas des chrétiens et des catholiques, nos frères, nos propres *membres*, enfants de la même Eglise? (Boss.) Et comme rien ne lui est cher que ces enfants de sa prédilection éternelle, que ces *membres* inséparables de son Fils bien-aimé. (Id.) Vous avez fait servir votre corps à l'iniquité, et d'un *membre* de Jésus-Christ vous en avez fait un instrument de honte et d'infamie. (Mass.)

— *C'est un membre pourri.* Se dit en parlant d'une partie du corps gâtée, gangrenée.

— Fig. Personne qui déshonore le corps, la compagnie à laquelle elle appartient: C'est un membre pourri, il faut le retrancher.

— Gramm. Chaque partie d'une période ou d'une phrase. Les membres d'une période. Une période de quatre membres. Il y a trop de symétrie dans les membres d'une phrase de rhéteur.

— Archit. Chacune des parties grandes ou petites du système selon lequel l'édifice est construit. La frise est un membre de l'entablement. Le larmier est le principal membre de la corniche. ‖ Simple moulure. ‖ *Membre couronné.* Moulure accompagnée d'un petit filet au-dessus ou au-dessous. ‖ *Membre creux.* Moulure concave.

— Algeb. Chacune des deux quantités qui sont séparées par le signe d'égalité. Membre d'une équation.

— Zool. *Membre [illegible]* [illegible] l'espèce humaine.

— *Membre viril.* Se dit de la partie de l'homme qui sert à la génération.

— [illegible]

— Féod. Ce qui dépend d'une terre, d'une seigneurie, d'un bénéfice. Ce fief était un membre de la terre seigneuriale. ‖ *Tenir par un membre.* Posséder comme bien indivis.

— Mar. s. m. pl. Grosses pièces de bois qui forment les côtes ou les couples d'un navire. Membres d'un bâtiment.

— Entom. Appendices qui sont placés sur les parties latérales du tronc des insectes et qui servent à leur transport ou à la locomotion.

MEMBRÉ, ÉE. adj. (rad. *membre*). Qui a des membres bien faits, bien proportionnés. Il est bien membré; c'est-à-dire, il est bien proportionné, bien fait dans les principales parties du corps.

— Blas. Se dit des jambes et des cuisses d'un animal, lorsqu'elles sont d'un autre émail que celui du corps.

MEMBRET. s. m. (rad. *membre*). Techn. Petite épaisseur qu'on ménage au bout de chaque branche d'un éperon.

MEMBRETTE. s. f. (rad. *membre*). Archit. Partie du pied droit d'une arcade ornée de pilastres, qui reste nue à droite et à gauche du pilastre. On l'appelle aussi Alette.

MEMBRILLE. s. f. (rad. *membre*). Vulgair. Coing.

MEMBRIOLET. s. m. (dimin. de *membre*). S'est dit pour Petit membre.

MEMBRON. s. m. (rad. *membre*). Archit. Baguette ordinairement de trois quarts de ligne d'épaisseur, qui sert d'ourlet à la bavette d'un bourseau et aux ennusures d'un comble.

MEMBRU, UE. adj. (rad. *membre*). Fam. Qui a les membres fort gros. Etre bien membru.

— Fig. Le style de Saint-Just a le mérite de la nouveauté, si peu de temps après la période large, *membrue* et pompeuse de Mirabeau; si près de la période élégante, imagée, pittoresque de Vergniaud. (Ch. Nodier.)

— S'empl. subst. et fam. Un gros membru.

MEMBRURE. s. f. (rad. *membre*). Anat. Assemblage ou totalité des membres. Un athlète vigoureusement constitué sera désigné comme ayant une forte membrure. On dira d'un enfant ou d'une jeune femme faible que la membrure en est encore frêle et délicate.

— Menuis. Pièce de bois épaisse, servant de support, de principal point d'appui à une charpente, ou à d'autres objets dont la construction résulte du travail et de l'ajustement de plusieurs pièces entre elles. Les panneaux de cette menuiserie sont d'un pouce, et les membrures de deux pouces.

— Mar. Assemblage de pièces de bois qui, dans la construction d'un grand bâtiment, forment les côtés, sous le nom de Couples de levées, et sous celui de Membrures proprement dites, dans les petits bâtiments. Bois de membrure. La membrure de ce bâtiment est entièrement pourrie. ‖ *Sa membrure joue.* Se dit d'un vieux navire cassé par l'âge, et que de nombreux services ont éprouvé.

— Métrol. Sorte de mesure en usage sur les ports, pour mesurer la voie de bois de corde. La membrure doit avoir quatre pieds de haut sur autant de large.

— Reliur. Ais pour mettre les livres en presse. V. MEMBRANE.

MÊME. adj. des 2 g. (de l'ital. *medesimo*). Qui n'est pas autre, qui n'est point différent. Dans ce sens il s'accorde toujours. Le même habit. La même plante. Le même éloge. La même loi. Le même ouvrage. Les mêmes raisons. Ce sont les mêmes gens. Ils boivent le même vin. Le peuple et les grands n'ont ni les *mêmes* vertus, ni les *mêmes* vices. (Vauven.) Les souverains ont partout les *mêmes* devoirs à remplir. (Malesh.) Tous les galériens se voient du *même* œil; car le malheur est comme la mort, il met de niveau tous les hommes. (Dupaty.) Est-il bien facile de mettre de l'intérêt dans une scène, entre deux ou trois interlocuteurs qui parlent tous de la *même* chose? (Flore.) Les *mêmes* vertus qui servent à fonder un empire servent aussi à le conserver. (Montesquieu.) Quoique l'Evangile propose à tous la *même* doctrine, il ne propose pas à tous les *mêmes* règles. (Mass.) On prend la pie dans les *mêmes* piéges et de la *même* manière que la corneille. (Buff.) Après Vénus vient la Terre; ces deux planètes sont à peu près de la *même* grosseur. (Libes.) Des *mêmes* ennemis je reconnais l'orgueil. (Rac.) Toujours du *même* amour tu me vois enflammée. (Id.) Un *même* jour leur ravira leur mère. (Id.) Calprenède et Juba parlent du *même* ton. (Boil.)

— Il peut se rapporter à un nom précédemment exprimé; et dans ce cas, il prend toujours l'accord. Cet homme n'est plus le même. Elle n'était plus la même. Ses talents ne sont plus les mêmes. Ses grâces sont les mêmes. Sa folie n'est plus la même. Son écriture n'est plus la même. Le nombre des galériens est à peu près le *même* tous les ans. (Dupaty.) Les symptômes ne furent pas partout les *mêmes*. (Sismondi.) La manière d'amener ces petits morceaux de poésie est malheureusement toujours la *même*. (Florian.) Mais depuis le moment qu'Elisabeth eut découvert la tristesse de ses parents, ses pensées ne furent plus les *mêmes*. (Mme Cott.) Le caractère de l'enfance paraît unique, les mœurs de cet âge sont assez les *mêmes*. (La Bruy.) Chaque âge a ses ressorts qui le font mouvoir; mais l'homme est toujours le *même*. (Dict. de max.) C'est avec du caractère qu'on parvient à vaincre son caractère, c'est-à-dire avec une volonté ferme, continuellement la *même*. (La Font.)

— S'emploie immédiatement après les pronoms personnels pour marquer plus expressément la personne ou la chose dont on parle. Dans ce cas, il prend le nombre du pronom auquel on le joint par un trait d'union. Moi-même. Toi-même. Lui-mêmes. Nous-mêmes. Vous-mêmes. Eux-mêmes. Elles-mêmes. Soi-même. Je dis quelquefois en *moi-même*: La vie est trop courte pour que je m'en inquiète. (Vauven.) Comment prétendons-nous qu'un autre garde notre secret, si nous ne pouvons le garder *nous-mêmes*? (La Rochef.) *Toi-même*, ô mon fils, mon cher fils! *toi-même* qui jouis maintenant d'une jeunesse si vive et si féconde en plaisirs, souviens-toi que ce bel âge n'est qu'une fleur. (Fén.) Qu'il est grand d'être toujours plus fort que *soi-même*. (Mass.) Pour la passion de l'avarice, l'avare ne se la cache qu'à *lui-même*. (Id.) Vous qui méprisez les opinions religieuses, et qui vous dites supérieurs en lumières, venez et voyez *vous-mêmes* ce que peut valoir pour le bonheur votre prétendue science. (Neck.) Il se trouve toujours des hommes qui ont assez de courage et de mépris d'*eux-mêmes* pour exposer leur vie par l'appât du plus vil intérêt. (Buff.) Le prince de Condé demandait que les églises réformées fissent sur *elles-mêmes* une imposition. (Anquet.) Le courage n'est souvent que la peur, et la victoire que la peur remporte sur *elle-même*. (Massias.) Celui qui aime le travail a assez de *soi-même*. (La Bruy.) A Lacédémone, le pouvoir des éphores était opposé à celui des deux rois: sans le contre-poids, les deux rois se seraient détruits *eux-mêmes* par la jalousie du gouvernement. (B. de St-P.) Tout ce qui a rapport à Dieu, temples, cérémonies, costumes, idoles même, doit être respecté par celui qui se respecte *lui-même*. (***) Les louanges que nous donnons se rapprochent toujours par quelque chose à *nous-mêmes*. (Mass.) Contre *moi-même* enfin j'osai me révolter. (Rac.)

> L'arbre égale en beauté celui que Phébus aime;
> S'il en avait l'odeur, c'est le laurier *lui-même*. (Del.)

> . . . Souvent le ciel par des ordres suprêmes,
> Sans nous en consulter dispose de *nous-mêmes*.
> (T. Corneille.)

> Phèdre, atteinte d'un mal qu'elle s'obstine à taire,
> Lasse enfin d'*elle-même* et du jour qui l'éclaire,
> Peut-elle contre vous former quelques desseins?
> (Racine.)

— Les poètes ne se sont pas toujours astreints à cette règle, soit par négligence, soit à cause de la rime ou de l'élision des voyelles. En voici quelques exemples:

> *Elles-même* aux railleurs dénonçant leurs maris.
> (Gilbert.)

> Soyons vrais, de nos maux n'accusons que *nous-même*.
> Votre amour fut aveugle et mon orgueil extrême.
> (La Harpe.)

> Loin de moi les mortels assez audacieux,
> Pour juger par *eux-même* et voir tout par leurs yeux.
> (Voltaire.)

— Lorsque *nous* et *vous* sont employés pour *moi* et *toi*, l'adj. *même* se met toujours au singulier. Remettez-vous, madame, et rentrez en *vous-même*. (Volt.) Quel caprice vous rend ennemi de *vous-même*. (Id.) Mais entrons dans ce camp, voyons tout par *nous-même*. (Chateaub.) De quel droit sur *vous-même* osez-vous attenter? (Rac.) C'est votre temps, ce sont vos soins, vos affections, c'est *vous-même* qu'il faut donner. (J.-J. Rouss.) Vous seul pouvez parler dignement de *vous-même*. (Volt.)

> Va, mais *nous-même* allons, précipitons nos pas.
> Qu'il me voie attentive au soin de son trépas.
> (Racine.)

> Mais *vous-même*, ma sœur, est-ce aimer votre père
> Que de lui faire en vain cette injuste prière? (Id.)

— *Soi-même*, *lui-même*, ont des sens différents. *Se sauver, se perdre soi-même*, c'est sauver ou perdre sa propre personne. *Il s'est sauvé lui-même*, c'est-à-dire, sans le secours d'autrui. *Il s'est perdu lui-même*, c'est-à-dire, par sa faute. *Il se loue lui-même*, c'est-à-dire, lui se loue, et peut-être les autres ne le louent pas. *Il se loue soi-même*, c'est-à-dire, il loue sa propre personne, et non pas celle d'un autre. On voit que *lui-même* est sujet de la phrase, et que *soi-même* est employé comme régime. C'est pour donner plus d'énergie à la phrase que *soi-même* et *lui-même* se répètent en pareil cas. Les poètes emploient fort bien *soi-même* pour *lui-même*, *elle-même*; ils semblent même préférer le premier.

> Mais souvent un esprit qui se flatte et qui s'aime,
> Méconnaît son génie et s'ignore *soi-même*. (Boil.)

> Un Dieu de l'univers architecte suprême,
> Ou la nature enfin se corrigeant *soi-même*,
> Sépara, dans les flancs du ténébreux chaos,
> Et les cieux de la terre, et la terre des eaux.
> (Desaintange.)

— Se met aussi après les pronoms démonstratifs, *ceci*, *cela*, *celui-ci*, *celle-ci*, *celle-là*, *ceux-là*, etc.; alors il prend l'accord, mais il ne se joint pas à ces pronoms par un trait d'union. Respectons cette grandeur dangereuse à ceux qui s'en approchent, et cette autorité fatale à ceux *mêmes* qui l'exécutent. (La Beaum.) Le sénat se trouva composé de ceux *mêmes* qui s'opposaient le plus à la loi. (St-Réal.) C'est une maladie contagieuse qui a flétri ceux-là *mêmes* à qui elle n'a pas donné la mort. (Frayssinous.) Prenez garde si nos bienfaits ne nuisent point aux autres, et ne tournent point contre ceux *mêmes* qui en sont l'objet. (La Bruy.) Le scandale est toujours fâcheux pour ceux *mêmes* qui lui ont donné le moins d'occasion. (Fielding.) L'ambition et l'amour donnent un certain aveuglement à ceux *mêmes* qui ont le plus de pénétration. (Mme de Puysieux.)

— Il se place souvent après le substantif, pour exprimer un rapport d'identité. Dans ce cas, il est employé pour *lui-même*, *elle-même*, *eux-mêmes*, etc., et prend l'accord. C'est du sein *même* du mouvement que naît l'équilibre des mondes et le repos de l'univers. (Buff.) Si la vertu *même* et si la gloire ne nous rendent heureux, ce qu'on appelle bonheur vaut-il nos regrets? (Vauven.) Dès que deux amants sont d'accord, les montagnes *mêmes* se séparent pour leur ouvrir un passage. (Le Sage.) Les écorces *mêmes* des végétaux sont en harmonie avec les températures de l'atmosphère. (B. de St-P.) Ce mensonge n'a rien qui ne soit innocent. Les dieux *mêmes* ne peuvent le condamner, il ne fait aucun mal à personne. (Fén.) Il est aisé à un traducteur de se tirer des endroits *mêmes* qu'il n'entend pas. (Boil.) On ne donnerait pas aujourd'hui un soufflet sur la joue d'un héros. Les acteurs *mêmes* sont très-embarrassés à donner ce soufflet. (Volt.) Les rochers *mêmes* et les plus farouches animaux sont sensibles à de touchants accords. (Gress.) Les mauvais princes nuisent plus par l'exemple que par leurs fautes *mêmes*. (Trad. de Cicéron.) Il faut être tolérant pour les intolérants *mêmes*, et ne haïr que les persécuteurs. (Le cardinal de Belloy.) Les longues guerres entraînent toujours après elles beaucoup de désordres; les armées victorieuses *mêmes* se déréglent pendant les temps de confusion. (Fén.) Les cultivateurs, les bourgeois *mêmes* restèrent longtemps attachés à la glèbe. (Id.) C'est dans la mer *même* que s'est opérée la pétrification des marbres et des pierres. (Buff.) L'Océan *même* eut ses végétaux. (B. de St-P.) Un roi n'a d'autre frein que sa volonté *même*. (Rac.)

— S'emploie souvent comme adverbe; alors il signifie De plus, aussi, encore. Ainsi employé, *même* est constamment invariable, quels que soient les mots qui le précèdent et qui le suivent. Nous ne devons pas fréquenter les impies, nous devons *même* les éviter comme des pestes publiques. (Gir. Duv.) Leurs vertus et *même* leurs noms étaient ignorés. (B. de St-P.) On cesse de s'occuper d'infortunés qu'on ne voit point, et on finit *même* par les oublier tout à fait. (Mme Cottin.) Comment croire que les besoins physiques, qui ébranlent *même* les saints, ne sont que de faibles accessoires de la vie humaine? (B. de St-P.) Ils s'exerçaient à faire usage des armes à feu, et à exécuter *même* des manœuvres prises de la tactique des Grecs, qui sont nos maîtres presque en tout genre. (Id.) Nos dogmes, *même* ceux que la raison ne peut comprendre, sont rendus croyables par la raison. (De la Luz.) Les hommes, les animaux, et *même* les plantes sont sensibles aux bienfaits. (Gir.-Duv.) Frappez et Tyriens et *même* Israélites. (Rac.) Il faut être en garde contre les écrivains *même* accrédités. (B. de St-P.) On fait souvent vanité des passions *même* les plus criminelles. (La Rochef.) Tout citoyen doit obéir aux lois, *même* injustes. (B. de St-P.) Nos méthodes savantes nous cachent les vérités naturelles connues *même* des simples bergers. (Id.) Les animaux les plus sauvages *même* nous offrent des exemples de la reconnaissance. (Bon.) Ses remords ont paru *même* aux yeux de Narcisse. (Rac.) Tous les hommes, *même* les plus vicieux, témoignent une constante admiration pour les vertus éminentes. (Sacy.) Il ne faut pas toujours avoir raison pour plaire; il y a des torts qui sont plus faits pour réussir, et des travers *même* fort agréables, quand ils ne sont pas joués. (Le prince de Ligne.) Les Romains donnèrent le droit de citoyens romains aux habitants de plusieurs villes, et *même* de quelques provinces des Gaules. (B. de St-P.) Nous sommes si présomptueux que nous voudrions être connus de toute la terre, et *même* des gens qui viendront quand nous ne serons plus. (Pascal.) Un ami vrai est une chose avantageuse, *même* pour les grands seigneurs. (Id.) La bienveillance plaît à tous, *même* aux rois; comme nous, ils ont besoin d'être heureux. (Volt.) L'esclavage mixte est ce que la rapacité a jamais inventé de plus exécrable, et ce que les brigands n'oseraient pas *même* imaginer. (Id.) Ceux qui n'emploient leur crédit que par intérêt ne méritent pas *même* de passer pour avoir du crédit. (Duclos.) Les goûts sont différents, souvent *même* opposés. (Fr. de Neufch.)

> . . . Le ciel
> *Même* au plus fortuné mortel
> Vend les faveurs dont il dispose. (Fr. de Neufch.)

— C'est donc à tort que Boileau a dit:

> S'emparer des discours *mêmes* académiques.

— Il s'emploie aussi comme adverbe après un subst.; dans ce cas, il y a inversion, et *même* est invariable. Ainsi on peut dire: On doit tout sacrifier, ses affections *même* les plus chères pour son salut; ou, on doit tout sacrifier et *même* ses affections, etc. Les magistrats doivent rendre une égale justice à tout le monde, *même* à leurs ennemis; ou, les magistrats doivent rendre une égale justice à tout le monde, et à leurs ennemis *même*. C'est la reconnaissance qui porta autrefois les hommes à se faire des dieux *même* de leurs bienfaiteurs. (Mass.) Je crois en trouver la raison jusque dans les beaux endroits *même* de la Sophonisbe de Corneille. (Volt.) On ne méprise point un charpentier, au contraire, il est bien payé et bien traité; les bons rameurs *même* ont des récompenses sûres et proportionnées à leurs services. (Fénel.) Les divertissements *même* de Pierre le Grand furent consacrés à faire goûter le nouveau genre de vie qu'il introduisait parmi ses sujets. (Volt.) Rien ne doit être plus respectable aux yeux [illegible]

d'un monarque, que les décrets d'une nation assemblée par ses députés. (B. de St-P.) Autrefois, les hommes *même* de la plus grande qualité n'ajoutaient à leurs noms de famille que ceux de leur baptême. Quand Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, avait passé en Italie, les Lombards, les Toscans *même* prirent les modes des Français. (Volt.) Les Grecs, si amoureux de leur liberté, se mettaient aux gages *même* des rois de Perse. (B. de St-P.)

La faiblesse aux humains n'est que trop naturelle ;
Les dieux *même*, les dieux de l'Olympe habitants,
Qui d'un bruit si terrible épouvantent les crimes,
Ont brûlé quelquefois de feux illégitimes. (RACINE.

Votre front prête à mon diadème,
Un éclat qui le rend respectable aux dieux *même*.
(ID.)

J'enlèverai ma femme à ce temple, à vos bras ;
Aux dieux *même*, à nos dieux s'ils ne m'exauçaient pas
(VOLTAIRE.)

— Quelques grammairiens pensent qu'on peut aussi l'employer comme adverbe, et par conséquent le laisser invariable, après *ceux*, *celles*, etc., lorsqu'il y a inversion. Suivant eux, on peut écrire ; ceux *même* qu'il servit ne le défendront pas, parce que c'est comme s'il y avait : *même* ceux qu'il servit ne le défendront pas. On en trouve du reste de nombreux exemples dans les plus belles éditions des écrivains classiques. Mais ceux qui veulent tout ramener à des règles générales ne manqueront pas de regarder ces exemples comme autant de fautes typographiques. Ni les motifs de la religion, ni ceux *même* du monde ne peuvent nous détacher. (Mass.) Ils ne suivent pas constamment leurs lois primitives, et celles *même* qu'ils se donnent, ils ne les suivent pas toujours. (Montesq.) Les hommes vertueux sont respectés de ceux *même* qui n'ont aucune vertu. (***) Dandelot, sur les instances du cardinal de Châtillon et de l'amiral de Coligny, ses frères, et sur celles *même* du cardinal de Lorraine, fut relâché. (Anquetil.)

Les filles de l'Egypte à Suse comparurent,
Celles *même* du Parthe et du Scythe, etc. (RACINE.)

— Il est également adverbe et invariable après deux ou plusieurs substantifs. J'ai tout à craindre de leurs larmes, de leurs soupirs, de leurs plaisirs *même*. (Montesq.) A Paris règne la liberté et l'égalité ; la naissance, la vertu, le mérite *même* ne sauvent pas un homme de la foule dans laquelle il est confondu. (Id.) Les animaux, les plantes *même* étaient au nombre des divinités égyptiennes. (De Wailly.)

— Les poëtes se permettaient autrefois, tantôt de mettre un *s* au singulier pour gagner une syllabe, tantôt de le retrancher au pluriel, parce qu'il y avait une syllabe de trop. Cette licence ne se pardonnerait pas aujourd'hui, et aucun poëte n'écrirait :

Ici dispensez-moi du récit des blasphèmes
Qu'ils ont vomis tous deux contre Jupiter *mêmes*.
(CORNEILLE)

. . . . Des tours et stratagèmes,
J'en vais dire un de mes plus favoris ;
J'en ai bien lu, j'en vois pratiquer *mêmes*,
Et d'assez bons, qui ne sont rien au prix.
LA FONTAINE.)

— Se met aussi après les substantifs qui désignent quelque qualité, pour exprimer qu'elle est au plus haut degré dans la personne dont on parle. Cet homme est la bonté même, la vertu même. Cette femme est la fausseté même, la franchise même. Ce soldat est la valeur même. Cet enfant est la malice même. Cette Esther, l'innocence et la sagesse *même*. (Rac.)

— On dit de Dieu qu'*il est la sagesse même*, *la miséricorde même*, *la bonté même*, pour dire que Dieu est sage, miséricordieux et bon souverainement.

— Quelquefois il marque parité, et peut se tourner par l'adjectif *égal* ou *semblable*. Donnez-nous du même vin. Donnez-nous du même cidre que l'autre jour. On vous infligera la même punition qu'on lui a fait subir. Il est habillé de même couleur, de la même couleur. On vous fera le même traitement qu'on lui a fait. Ce qui cause tant et de si cruels débats entre les humains, c'est qu'ils ne considèrent pas les *mêmes* êtres sous la *même* face et du *même* point de vue. (***) J'ai fait construire un fourneau de *même* forme. (Buff.) Chose digne d'admiration, dans l'immense quantité d'hommes qui peuplent la terre, on n'en trouve pas deux ayant *même* visage, *mêmes* traits. (Restaut.) Ils donnent à la puissance de Dieu les *mêmes* bornes que Dieu a données à leur intelligence. (Fléch.) Que l'homme est malheureux d'avoir tous les jours à satisfaire aux *mêmes* besoins ! (***)

— Peut se placer soit au commencement du vers, soit au commencement du second hémistiche.

Les remords ont paru *même* aux yeux de Narcisse.
RACINE.

Josabeth livrerait *même* sa propre vie. (ID.)

Même le nom d'Esther est sorti de sa bouche. (ID.)

Même avant le dîner il parle d'aller au chœur.
(BOILEAU)

— Entre quelquefois dans les phrases adversatives, pour les fortifier. Tant s'en faut qu'il sorte, que même il ne peut se lever. Non-seulement il n'est point généreux, mais même il est avare. Tant s'en faut qu'il l'ait voulu offenser, que même il l'a défendu.

— *Être soi-même*. Ne pas démentir son caractère. Je l'ai trouvé tout abattu de ce revers ; il n'était plus lui-même.

— *Faire une chose de soi-même*. De son propre mouvement. J'y suis allé de moi-même.

— *Être à même*. Être en état, être à portée, avoir la facilité de se procurer, de faire quelque chose qu'on désire. Ayant un si beau jardin, si vous aimez à vous promener, vous êtes à même. || *Être à même de*. Vous êtes à même de vous procurer de la distraction. Vous êtes à même de faire beaucoup de bien à votre ami.

— *Mettre quelqu'un à même de faire quelque chose*. Lui en procurer la facilité, les moyens. Je l'ai mis à même de travailler utilement. Il faut se mettre à même de se passer de tout pour mieux en jouir.

— Fam. *Boire à même la bouteille*, *à même le seau*. Boire dans la bouteille, dans le seau. « *A même*, dit Thomas Corneille, s'emploie quelquefois à un autre usage qui n'est pas reçu par ceux qui parlent correctement ; c'est quand on dit *boire à même la bouteille*. Cette expression est souvent employée dans le langage familier. » « Mais, répond Laveaux, avant de condamner cette expression familière, que l'on peut regarder comme une espèce de gallicisme, je demanderais à Thomas Corneille par quelle autre expression il pourrait la remplacer. » L'Académie a omis d'en parler. Est-ce à dessein ? Est-ce par inadvertance ? Nous ne savons. Cependant il nous est permis de croire que c'est par oubli de sa part, car cette manière de s'exprimer n'est pas plus incorrecte et est tout aussi usitée que cet autre gallicisme, *mettre de l'eau plein la bouteille*, *plein le seau*, ou le mot *plein* joue un rôle assez difficile à expliquer.

— Fig. Puisez dans la coupe du plaisir, mais ne buvez pas *à même*. (Boiste.)

— *De même*, *tout de même*. loc. adv. De même manière, de même sorte. Si vous en usez bien, il en usera de même, tout de même. Faites de même. J'avais pensé de même que vous. J'ai un chapeau qui est fait tout de même que le vôtre. Ces deux cheminées sont faites tout de même l'une et l'autre. Bien mal acquis s'en va de même. J'ai chassé un valet ivrogne, j'en ai repris un autre qui est tout de même. Cette femme est amoureuse de sa beauté, toutes les autres le sont de même. J'ai un bureau qui est fait tout de même que le vôtre.

— *De même que*. loc. conj. Lorsqu'on emploie *de même que* au commencement du premier membre d'une comparaison, on met assez souvent *de même* au commencement du second. De même que le feu éprouve l'or, de même l'adversité éprouve l'homme courageux. *De même* que la cire molle reçoit aisément toutes sortes d'empreintes et de figures, *de même* un jeune homme reçoit facilement toutes les impressions qu'on veut lui donner. (Acad.)

— Blas. *De même*. Se dit pour éviter de répéter la désignation de l'émail. Il porte d'or à trois fasces de sable, surmontées de trois merlettes de même ; c'est-à-dire, également de sable.

— substantiv. et par ellipse, on dit, *Cela revient au même*, pour Cela revient au même résultat ; c'est-à-dire, c'est la même chose.

— s. m. Terme de jeu. Partie, au jeu de billard, qui consiste à pousser la bille de son adversaire immédiatement dans une des six blouses. Jouer le même. Vous jouerez le doublé, je jouerai le même. || *Faire son joueur au même*. Envoyer la bille de son adversaire dans une blouse sans lui avoir fait toucher la bande.

— Fig. et pop. *Faire au même*. Tromper, attraper. Vous voulez me faire au même.

MÉMÉCYLE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des onagrariées, comprenant le mémécyle en tête, arbrisseau de l'île de Ceylan, dont les rameaux, revêtus d'une écorce blanchâtre, sont garnis de feuilles opposées, ovales et longues d'environ six centimètres. Mémécyle ramiflore, cordifolié.

MÉMÉCYLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un mémécyle. || MÉMÉCYLÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre mémécyle.

MÉMEL. Géogr. Ville du royaume de Prusse, à 120 kil. de Kœnigsberg, située sur la mer Baltique ; ayant un bon port et 8,000 hab. C'est là que le roi Frédéric-Guillaume III se retira, en 1807, lors de l'invasion de ses Etats par Napoléon, et qu'il reçut les conditions du vainqueur.

MÊMEMENT. adv. (rad. *même*). Même, de même, pareillement. Il est vieux et ne peut plus entrer que dans le style marotique ou badin. Les auteurs comiques le mettent volontiers dans la bouche des paysans qu'ils introduisent dans leurs comédies. On le trouve aussi dans ces vers connus de tout le monde :

Vendredi chair ne mangeras
Ni le samedi *mêmement*.
(*Comm. de Dieu.*)

MÉMENTO. s. m. (mot lat. impératif du v. *memini*, se souvenir). Marque destinée à rappeler le souvenir de quelque chose. Mettre un mémento dans sa tabatière. Il est familier.

— Liturg. cathol. *Mémento des vivants*, *mémento des morts*. Prières à la messe pour les vivants et pour les morts. || S'empl. au pl., des *mémento*.

MÉMERCUS. Myth. gr. Fils aîné de Jason et de Médée. S'étant retiré avec son père à Corcyre, il fut déchiré par une lionne à la chasse.

MÊMETÉ. s. f. (rad. *même*). Qualité de ce qui est semblable à une autre chose. Le mot scientifique *identité* pourrait être rendu en français par *mêmeté*. (Volt.)

MEMHOUR. s. m. Hist. ott. Billet de paye dont se sert pour les troupes réglées.

MÉMIN ou **MÉMINA**. s. m. (du gr. μεῖον, moins, fait de μειόω, être inférieur). Mamm. Le plus petit des mammifères ruminants, extrêmement vif dans ses mouvements, et rapide à la course.

MÉMINE ou **MÉMÈNE**. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Peuple gaulois de la deuxième Narbonnaise, à la droite de la Durance.

MEMMIA. (nom propre latin.) Hist. rom. Famille romaine qui ne parvint au consulat qu'après la chute de la république.

— MEMMIA SULPITIA. Fille de Memmius Sulpitius, personnage consulaire, et petite-fille de Catulus, épousa l'empereur Sévère, et mourut jeune.

MEMMIUS (Caius). Membre célèbre de la famille Memmia. D'abord tribun du peuple, puis préteur, fut exilé par César, l'an 61 av. J.-C.

MEMMO. Famille illustre de Venise, qui donna un doge et un tribun à la république.

MEMNON. Myth. Troyen, fils de Tithon et de l'Aurore, frère de Priam, vint au secours de Troie, vers la dixième année du siége, avec dix mille Perses et autant d'Ethiopiens. Il se distingua par sa bravoure, et tua Antiloque, fils de Nestor ; mais Achille, à la prière de ce sage vieillard, vint l'attaquer, et, après un rude combat, le fit tomber sous ses coups.

— *Ville de Memnon*. Ville de Suse, fondée par Tithon, fils de Memnon || Se dit aussi pour la citadelle de cette ville. || *Palais de Memnon*. Palais des rois de Perse, à Suse.

— Philol. lat. Titre d'une tragédie du poète Alpinus.

— *Colosse de Memnon*. Archit. Se dit d'une statue d'un travail grossier, dont les bras et les jambes sont engagés dans le corps, et qui est maintenant dans une dégradation complète. Sur ses jambes sont gravés, en latin et en grec, les noms des hommes et des femmes célèbres, venus des pays éloignés pour entendre les sons qu'elle rendait lorsqu'elle était frappée des premiers rayons du soleil.

MEMNONIDES ou **MEMNONIENS**. adj. m. pl. (rad. *Memnon*). Myth. gr. Oiseaux qui naquirent des cendres de Memnon, et qui venaient tous les ans visiter son tombeau sur les rives de l'Hellespont. || s. m. pl. Se dit de la famille de Memnon.

MEMNONITE. s. f. (rad. *Memnon*). Conchyl. Coquille de la Nouvelle-Zélande.

MÉMOIRE. s. f. (du lat. *memoria*, même signif., fait du gr. μέμνημαι, se souvenir). Physiol. et psychol. Faculté de conserver dans l'esprit les impressions et les images des objets dont nos sensations nous ont donné la notion ; de rappeler au besoin et à volonté ces impressions, ces images, en l'absence même des objets qui les ont produites. Cette faculté merveilleuse de garder, d'emmagasiner tant de sensations et d'idées, a dû être de tout temps comparée à une sorte de registre, de livre, dans lequel on inscrit les choses dont on veut conserver la note, pour se les représenter en d'autres circonstances. La mémoire se fait, disaient les anciens, par une impression, comme un cachet qui laisse son empreinte sur de la cire. Ainsi notre cerveau reçoit et garde plus ou moins les empreintes de tout ce qui vient le frapper, comme une suite de tableaux ou d'images gravées. La mémoire est donc le trésor de toutes les connaissances, puisque sans elle il serait impossible d'avoir aucune science ni aucun art ; on serait obligé de vivre au jour la journée, sans expérience du passé, sans pouvoir prévoir les maux à venir. Mémoire sûre, fidèle, très-heureuse, précieuse, facile, exercée, féconde, remplie, meublée, riche, enrichie, prodigieuse, étonnante, tenace, artificielle, rafraîchie, chancelante, indécise, incertaine, faible, prompte, légère, ingrate, infidèle, affaiblie, rebelle. Cela m'est sorti de la mémoire. Perdre la mémoire. Ma mémoire m'a trahi. Il se charge trop la mémoire. Repasser quelque chose dans sa mémoire. Cultiver, enrichir sa mémoire. Ecrire quelque chose de mémoire. Une mémoire active et fidèle double la vie. La mémoire et l'imagination. Avoir la mémoire pleine, remplie de mille choses. La *mémoire* est un magasin plus fourni de matière que d'invention. (Mont.) La *mémoire* comparée à l'esprit est comme la fleur artificielle auprès de la rose. (Cuvel.) La *mémoire* donne l'être au passé, elle est l'ouïe des sourds et la vue des aveugles. (Plut.) Il n'est pas au pouvoir des hommes de perdre la *mémoire*. (Tacite.) La *mémoire* est une table d'airain remplie de caractères que le temps efface insensiblement, si l'on n'y repasse pas quelquefois le burin. (Locke.) L'infidèle *mémoire* trace au crayon les bienfaits et burine les injures. (Ségur.) La *mémoire*, pour les esprits bornés, est un fonds qui ne rapporte pas. (Lally-Tolendal.) Repassez dans votre mémoire le noble dessein qu'il conçut. (Fléch.) Les vices des grands hommes passent d'âge en âge, et ne s'effacent plus de la *mémoire* des hommes. (Mass.) Il est des gens qui ont la *mémoire* assez pleine, mais le jugement fort vide et fort creux. (Mont.) En tout genre il n'y a que les choses principales qui restent dans la *mémoire* des hommes. (Volt.) Sa *mémoire* n'existe plus parmi ceux qui l'environnaient et qui l'ont remplacé. (X. de Maistre.) Monsieur, vous savez qu'un testateur mourant manque souvent de *mémoire* ; si par hasard mon maître vient à m'oublier, je vous prie de le faire souvenir de mon zèle. (Le Sage.) Les choses qu'on apprend par cœur s'impriment dans la *mémoire*. (Rollin.) Un homme qui n'a que de la *mémoire* est comme [illegible] une palette et des couleurs ; [illegible] n'est pas peintre. (Malesh.) La *mémoire* est le dépôt universel des pensées et des paroles ; quelques trésors qu'on amasse, si l'on manque de *mémoire* pour les conserver, ils sont perdus. (Thomas.) La *mémoire*, comme les livres qui restent longtemps renfermés dans la poussière, demande à être déroulée de temps en temps ; il faut, pour ainsi dire, en secouer les feuillets, afin de les trouver en état au besoin. (Sén.) Il n'est pas possible d'expliquer en détail toutes les causes physiques de la sensibilité et de la *mémoire*. (Condill.) Que vos exemples se gravent dans la *mémoire* de vos élèves, en attendant qu'ils puissent entrer dans leurs cœurs ! (J.-J. Rous.) Rappelez un moment en votre *mémoire* la stricte idée des guerres soit civiles, soit étrangères, où le soldat recueille ce que le laboureur avait semé. (Fléch.) Vous faites fort bien tandis que vous êtes encore jeune, d'enrichir votre *mémoire* par la connaissance des langues. (Volt.)

D'innombrables filets, ciel ! quel tissu fragile !
Cependant ma *mémoire* en a fait son asile,
Et tient dans un dépôt fidèle et précieux
Tout ce que m'ont appris mes oreilles, mes yeux.
Elle y peut à toute heure et remettre et reprendre,
M'y garder mes trésors, exacte à me les rendre
(L. RACINE.)

D'un conte odieux...
Vous avez comme moi sali votre *mémoire*. (BOIL.)

Je puis choisir, dit-on, ou beaucoup d'ans sans gloire,
Ou peu de jours suivis d'une longue *mémoire*. (RAC.

— Racine l'a employé dans le sens d'esprit.

J'y courus, je pensai que la guerre et la gloire,
De soins plus importants rempliraient ma *mémoire*.

— *Mémoire locale*, ou *mémoire des lieux proprement dite*. Facilité qu'ont certaines personnes à se rappeler sans le moindre effort tout ce qui peut être localité, lorsqu'elles l'ont remarqué même une seule fois. Il a la mémoire locale. J'en ai une mémoire locale.

— Fam. *Mémoire de lièvre*. Mémoire très-infidèle. || *Cet homme a une mémoire de lièvre*, *il la perd en courant*. Une chose lui en fait aisément oublier une autre.

— *Mémoire artificielle*. Nouvelle science que professent quelques personnes sous le nom de mnémotechnie.

— Action, effet de la mémoire, souvenir, chose, action de mémoire. Je n'ai pas de mémoire de cela. J'en ai perdu, j'en garderai toujours la mémoire. Il en sera mémoire à jamais Des actions d'éternelle mémoire. Renouveler la mémoire d'une chose. Ces aumônes dont la *mémoire* passe de race en race. (Fléch.) La *mémoire* d'un bonheur passé ne fait qu'augmenter le déplaisir de l'avoir perdu. (Id.)

— Impression favorable ou défavorable qui reste d'une personne après sa mort. Sa mémoire est en horreur, en exécration. Chérir, honorer la mémoire de quelqu'un. La mémoire des bienfaiteurs de l'humanité doit être éternelle. La mémoire des tyrans est odieuse. Rendre, décerner des honneurs à la mémoire d'un grand homme. Cette action ternit, souille sa mémoire. Faire le procès à la mémoire d'un homme. La mémoire du juste sera éternelle. Cela est injurieux à la mémoire de ce monarque. Epargner la mémoire des morts. Déchirer la mémoire des morts. Condamner la mémoire de quelqu'un. Mémoire durable, immortelle, éternelle, vive, longue, précieuse, chère, récente, renouvelée, rafraîchie, fraîche, importune, douloureuse, pénible, affreuse, odieuse. Rendre des devoirs publics à la *mémoire* de ce prince. (Boss.) Chrétiens, que la *mémoire* d'une grande reine appelle de tous côtés à cette triste cérémonie. (Id.) Ce fidèle ministre dont vous honorez ici la *mémoire*. (Fléch.) Les vices ou les vertus des hommes du commun meurent d'ordinaire avec eux ; leur *mémoire* périt avec leur personne. (Mass.) Ce sont les peuples qui perpétuent de siècle en siècle la *mémoire* des bons princes. (Id.) Charles de Condreu, dont le nom inspire la piété, dont la *mémoire*, toujours fraîche et toujours riante, est douce à toute l'Eglise comme une composition de parfums. (Boss.) L'histoire de l'Eglise garde chèrement la *mémoire* de cette reine. (Id.) La *mémoire* de ces trois premiers auteurs des nations et des peuples s'est conservée parmi les hommes. (Id.) D'un beau trépas la *mémoire* durable. (Rac.) Des historiens ont flétri la *mémoire* de cet Athénien, d'autres l'ont relevée par des éloges. (Barth.) Parce qu'on a été assez sot pour la croire heureuse, on est assez cruel pour persécuter sa *mémoire*. (Volt.) C'est une grande tache peut-être à la *mémoire* de ce roi, qu'on ait persécuté un homme si nécessaire. (Id.) Il eut la gloire plus précieuse d'être un bon roi, et sa *mémoire* sera toujours en bénédiction à toute la postérité. (Id.) Cette seule action du pape, par laquelle il finit sa vie, doit faire bénir sa *mémoire*. (Id.) L'hymen de Soliman ternit-il sa *mémoire* ? (Rac.) Ne vous reposez point sur vos descendants pour le soin de votre *mémoire* et pour la durée de votre nom. (La Bruy.) On sait quels honneurs son roi rendit à sa *mémoire*. (Volt.) La postérité attachera l'opprobre à leur *mémoire*. (Id.)

— Poés. Souvenir de la postérité. Il n'a guère cette signification que dans les poëtes.

Heureux si j'avais pu ravir à la *mémoire*
Cette indigne moitié [illegible] (Rac.

. . . Faut-il à la *mémoire*
Transmettre [illegible] histoire ? (Vol

— Liturg. Commémoration [illegible] dans l'office du jour, et [illegible] par [illegible] quelles on la fait [illegible] mémoire de tel saint [illegible] *Mémoire*, ne s'emploie au pluriel que dans ce [illegible] sens. *On chanta*

leux mémoires. || Liturg. Autel érigé sous l'invocation d'un saint.

— Jurispr. *Réhabiliter, purger la mémoire de quelqu'un.* Casser, annuler le jugement qui l'a condamné.

— *A la mémoire, à l'éternelle mémoire de.* Formules que l'on met à la tête des inscriptions, des épitaphes, etc.

— *En mémoire de.* loc. prov. Pour perpétuer le souvenir de. On éleva un monument en mémoire de cet événement. On a institué une te publique en mémoire de cette grande victoire.

— On dit, et c'est une espèce de formule que on emploie en parlant d'un prince qui s'est lustré par sa valeur ou ses vertus, *Tel prince de glorieuse mémoire, de vertueuse mémoire, de triomphante mémoire.* Henri IV, de glorieuse mémoire. Fléch. Françoise de la Châtre, d'heureuse et sainte mémoire. Boss. Louis XIII, de triomphante et glorieuse mémoire. (Id.)

— En mauvaise part. Ce magistrat, de hideuse mémoire. (Boil.)

— S'empl. ironiq. *Tel homme d'avaricieuse mémoire. Telle femme de scandaleuse mémoire.* Cambacérès, Grimaud de la Reynière, sont des hommes de gourmande mémoire.

— *De mémoire d'homme on n'avait vu chose pareille, il n'avait fait un si grand froid,* etc. On n'a aucun souvenir d'une chose semblable, d'un froid si rigoureux. Il est vrai que *de mémoire d'homme,* on n'a jamais vu venir une lettre de change de ce pays-là. (***) || La Fontaine a dit, par imitation, *de mémoire de singe,* et cela est très-joli dans une fable.

> Thémis n'avait point travaillé,
> De *mémoire de singe,* à fait plus embrouillé.

— Compt. *Pour mémoire.* Se dit de certains articles qui ne sont point portés en ligne de compte.

— Myth. Déesse que l'on nomme aussi Mnémosyne.

— Poés. *Les filles de Mémoire.* Se dit des Muses. On les appelle ainsi, parce qu'elle sont filles de Mnémosyne, qui signifie Mémoire.

> Non, non, sans le secours des filles de *Mémoire,*
> Vous vous flattez en vain, partisans de la gloire,
> D'assurer à vos noms un heureux souvenir.
> ROUSSEAU.

— Poét. *La Mémoire, la déesse de Mémoire,* se prend quelquefois pour l'Histoire, pour La déesse de l'histoire, pour Clio.

> [illegible] pour qui les temps marchent sans intervalles,
> [illegible] *moire,* ouvre à mes yeux tes antiques annales.
> (BAOUR LORMIAN.)

— *Temple de mémoire.* Temple chimérique bâtie par les poëtes, où, s'il faut ajouter foi aux gracieux mensonges de leurs vers, les noms des grands hommes sont conservés à la postérité.

> Que d'auteurs [illegible] leur nom
> Inscrit au temple de *Mémoire.*
> Qui n'ont recueilli qu'un chardon
> Au lieu des palmes de la gloire.
> (C. DEBOS.)

— Hist. anc. *Maître de la mémoire.* Officier du palais des césars, chef des secrétaires qui tenaient note de toutes les actions et de tous les propos remarquables de l'empereur, de ses réponses aux requêtes qui lui étaient présentées, etc. || *La mémoire.* Recueil fait sous la direction du maître de la mémoire.

— Prov.' *Mémoire et usage rendent l'homme sage.* || *Mémoire du mal a longue trace, mémoire du bien tantôt passe.*

— Iconol. On représente la Mémoire par une femme d'un âge mûr, dont la coiffure est enrichie de perles et de pierreries, et qui se tient le bout de l'oreille avec les deux premiers doigts de la main droite. Le chien placé près d'elle rappelle que les animaux jouissent de cette faculté.

— Syn. comp. MÉMOIRE, SOUVENIR, RÉMINISCENCE. La *mémoire* ne concerne que les idées de l'esprit; le *souvenir* regarde les idées qui intéressent le cœur. La *réminiscence* ne fait que réveiller les idées anciennes, sans rappeler aucune trace de cette préexistence.

MÉMOIRE. s. m. Ecrit sommaire que l'on remet à quelqu'un pour le faire ressouvenir de quelque chose, ou pour lui donner des instructions sur quelque affaire. Donnez-moi, remettez-moi un petit mémoire de votre affaire, si vous voulez que je m'en occupe. Mémoire instructif, exact, détaillé. Dresser un mémoire pour une affaire. Vous dirai-je qu'il se fit une religion d'écouter les raisons des parties, et de lire tous leurs *mémoires* [illegible] Il dressa un *mémoire* [illegible] le grand vizir. (Volt.)

— Jurispr. [illegible] ouvrage imprimé, dans lequel sont exposés et détaillés les faits [illegible] juges [illegible]

— Comptab. Etat sommaire de ce qui est dû à un [illegible] artisan pour son ouvrage. Mémoire de frais. [illegible] *mémoire.* (***)

[illegible]

ses déboursés dans une affaire. Mémoire de frais. Arrêter, régler un mémoire.

— Dissertation sur un objet de science, de littérature ou d'histoire. Mémoire sur le magnétisme animal, sur la religion des anciens Gaulois. Il a lu, il a publié un excellent mémoire sur les phénomènes de l'électricité.

— Prat. Requête. Présenter un mémoire.

— s. m. pl. *Recueils de mémoires.* Collections présentant la suite instructive et curieuse des essais et des recherches qui ont eu pour but d'accélérer les progrès des sciences. Les mémoires de l'Académie des sciences, de l'Académie des inscriptions et belles lettres.

— Relations écrites par ceux qui ont eu part aux événements, qui en ont été les témoins oculaires. Les mémoires de Sully. Les mémoires du cardinal de Retz. Les *mémoires* de Comines sont estimés. (Dict.) Il s'est peint lui-même dans ses *mémoires,* écrits avec un air de grandeur, une impétuosité de génie, et une inégalité de style qui sont l'image de sa conduite. (Volt.) Les *mémoires* secrets des contemporains sont suspects de partialité. (Id.)

— Documents divers d'après lesquels on écrit l'histoire. Cet historien a travaillé sur de bons, sur de mauvais mémoires. Mémoires historiques.

— Espèce d'écrits scandaleux, ayant surtout pour élément de succès le mensonge, publiés sous le nom de personnages illustres d'ordinaire, et farcis d'anecdotes controuvées et de mensonges plus ou moins spirituellement arrangés. Ne lit-on pas tous les jours avec un nouveau péril ces *mémoires* scandaleux faits dans les siècles de nos pères, qui ont conservé jusqu'à nous les désordres des siècles précédents? (Mass.)

— Hist. du Bas-Emp. *Maître des mémoires.* Second des quatre surintendants des archives impériales.

— Fig. et fam. *Il a eu de bons, de mauvais mémoires.* Se dit d'un homme qui sait bien ou qui sait mal un fait qu'il raconte.

MÉMONDAR. s. m. Relat. Titre d'un officier persan chargé de recevoir les étrangers, de leur assigner un logis, et de pourvoir à leur subsistance.

MÉMORABLE. adj. des 2 g. (rad. *mémoire*). Digne de mémoire, qui mérite d'être conservé dans la mémoire; remarquable. Chose, fait, journée, événement, siége mémorable. Il n'a rien fait de mémorable. Paroles mémorables. On n'exige pas qu'un roi dise des choses *mémorables,* mais qu'il en fasse. (Volt.) Tout ce que ce prince a fait de *mémorable.* (Id.) L'histoire en est *mémorable,* et mérite de vous être racontée. (Boss.) Ce brave militaire, qui avait cru couronner sa carrière par un acte *mémorable,* en était à craindre de voir sa vieille considération ternie par le rôle qu'on allait lui faire jouer dans une négociation scandaleusement rompue. (Thiers.) Ce fut en cette rencontre que cette fille forte et courageuse donna un exemple *mémorable* de sa fermeté. (Fléch.)

> Un prince déplorable,
> D'un téméraire orgueil exemple *mémorable.*
> (RAC.)

MÉMORABLEMENT. adv. (rad. *mémoire*). D'une manière mémorable. Inus.

MÉMORANDUM. s. m. (pr. *mé-mô-ran-domm;* du lat. *memoro,* se souvenir; littéral. ce qu'on veut retenir, ou ce dont on veut qu'un autre se souvienne). Espèce de note diplomatique contenant l'exposé sommaire de l'état d'une question, et la justification de la position prise par un cabinet, ou des actes qui en sont émanés.

— Petit cahier sur lequel on inscrit les choses dont on veut se souvenir.

MÉMORANT, ANTE. adj. (rad. *mémoire*). Qui se souvient de. Etre mémorant d'un fait, d'une personne, d'une idée. Il est fam. et peu usité.

MÉMORATIF, IVE. adj. (rad. *mémoire*). Qui se souvient, qui a mémoire de quelque chose. Etre mémoratif. Soyez-en mémoratif, s'il vous plaît. Il est bien tard, soyez *mémoratif.* (Volt.) Il est fam. et peu usité.

MÉMORIAL. s. m. (rad. *mémoire*). Ce mot a plusieurs significations. Il est souvent syn. de Mémoire; cependant il indique plutôt un placet, et ces mémoires diplomatiques des cours de Rome et d'Espagne qui servent à l'instruction d'une affaire. On a présenté un mémorial au conseil des Indes || S'emploie dans le même sens au pluriel. On a présenté plusieurs mémoriaux au pape.

— Fig. Ce nom nouveau du Sauveur est celui de l'Eucharistie, nom composé de biens et [illegible] un abrégé de [illegible]

[illegible]

— Ouvrage où sont rappelés les souvenirs de celui qui écrit. || Le *Mémorial de Sainte-Hélène,* ouvrage où sont consignées jour par jour les conversations intimes de Napoléon à Sainte-Hélène.

— Comm. Livre-journal sur lequel les commerçants [illegible] quotidiennes, au fur et à mesure qu'elles [illegible] conclues.

[illegible]

sées et entassées pour servir de *mémorial* à la postérité.

— Nom donné par les chevaliers de Malte aux extraits des preuves de noblesse que l'on présentait pour être admis.

— Ant. parse. Fête des mages, parce que ces fêtes n'étaient que des commémorations des grands phénomènes de la nature.

— Théol. Signe, figure qui rappelle une chose. L'Eucharistie est le mémorial de la passion de Jésus-Christ.

— Autrefois, Rapport ou mémoire adressé au prince sur des questions administratives.

MÉMORIAL, ALE. adj. Qui regarde la mémoire, qui rappelle le souvenir. Arithmétique mémoriale. Peu usité.

MÉMORIALISTE. (rad. *mémoire*). Auteur de mémoires. Si on en croit les *mémorialistes* de Trévoux, l'histoire demande des figures lumineuses. (Dict. néol.)

— Nom donné aux membres d'une société formée en Angleterre sous le nom de *Société de la paix;* ils adressaient des mémoires à tous les rois.

MÉMORIAUX. s. m. pl. (rad. *mémoire*). Registre de la Chambre des comptes où étaient transcrites les lettres-patentes des rois.

— Hist. du Bas-Emp. Nom des officiers subalternes des archives impériales.

— Titre d'un ouvrage de M. Sabinus sur le droit civil.

— Se disait au moyen âge de toute espèce de greffiers.

MÉMORIEUX. adj. m. (rad. *mémoire*). Qui a de la mémoire. En lisant un ouvrage, on peut en trouver l'auteur un homme savant et *mémorieux;* mais pour juger en lui les parties les plus siennes et les plus dignes, la force et la beauté de son âme, il faut savoir ce qui est sien et ce qui ne l'est pas. (Mont.) Il est peu usité.

MEMPHIS. (pr. *Mein-fiss*). Géogr. anc. Ville de l'Egypte, chef-lieu de l'Heptanomide, sur le Nil, longtemps la capitale d'un vaste Etat et de l'Egypte elle-même; près de là se trouvaient les fameuses pyramides. Ruines magnifiques. Memphis ne décrut qu'après la fondation d'Alexandrie.

MEMPHITE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient à Memphis ou à ses habitants. || Habitant de Memphis.

— Chron. Se dit des rois de plusieurs dynasties égyptiennes.

— *Nome memphite.* Nome de l'Heptanomide septentrionale, dont la capitale était Memphis.

— s. f. Minér. Sorte de pierre que l'on trouve aux environs de Memphis, et que l'on regardait autrefois comme narcotique. || Espèce d'agate onyx, à couche supérieure blanche, inférieure noire, qu'on tirait d'Arabie, et sur laquelle on gravait des figures en relief.

MEMPHITIQUE. adj. des 2 g. (pr. *mein-fitike;* rad. *Memphis*). Hist. Qui appartient à Memphis.

— *Pierre memphitique.* Se dit d'une pierre d'Egypte.

— *Danse memphitique.* Se dit d'une danse grave et guerrière, qui s'exécutait au son des instruments militaires.

— s. m. Linguist. Dialecte de la langue copte, parlé à Memphis.

MÊN. (pr. *menn;* du gr. μήνη, lune). Myth. gr. Divinité particulière adorée dans l'Asie Mineure. Des savants croient que c'est la lune. Plusieurs temples étaient consacrés à son honneur dans l'Asie Mineure et dans la Perse, et l'on jurait souvent par le *mên* du roi, c'est-à-dire par la fortune.

MÉNA ou **MÉNÉ.** (du gr. μήν, mois). Myth. anc. Fille de Jupiter, déesse qui présidait au flux menstruel des femmes.

MENAÇANT. part. prés. invar. du v. Menacer. Qui menace. Des périls menaçant de m'atteindre, menaçant de fondre sur moi. Des supérieurs menaçant des inférieurs. Il fait encore tous les jours la même chose en *menaçant* les hommes de la rigueur de son jugement à venir. Le Maistre de Sacy. En paix comme en guerre, l'épée est toujours présente, *menaçant* les uns comme celle de Brennus pesant les tributs de Rome. (Ségur.)

> La, sur une charrette, une poutre [illegible]
> Vient *menaçant* de loin la foule qu'elle [illegible]
> BOIL.

MENAÇANT, ANTE. [illegible] Une voix menaçante. Ecrire une lettre menaçante. [illegible] entendre. (X. Marmier.) Il les trouva assemblés au conseil [illegible] *naçantes.* (Ségur.)

— [illegible] avec l'attirail pompeux et *menaçant* de la rhé[illegible]

[illegible]

assise sur des rochers ou placée dans des îles inaccessibles; partout en sûreté pour elle, et *menaçante* pour les autres. (De Pradt.)

> Le prêtre environné de victimes mourantes,
> Observe avec horreur leurs fibres *menaçantes.*
> (DELILLE.)

— Se dit aussi d'une chose qui est sur le point de tomber, dont la chute peut occasionner un désastre. Les montagnes écroulées étaient couvertes de leurs débris, et n'offraient que des roches *menaçantes* et confusément entassées. (Bast.)

— Par extens. Qui pronostique, qui fait craindre quelque malheur. Présage menaçant. Mer menaçante. Avenir menaçant. Alors une foule de dangers *menaçants* ne distinguent plus la terre solide de l'eau non encore glacée. (Deleuze.) Les sens semblent devenir meilleurs pour le tourmenter; il voit, au milieu de la nuit, des lueurs *menaçantes.* (Chateaub.)

MENACE. s. f. (rad. *menacer*). Parole ou geste dont on se sert pour marquer à quelqu'un sa colère, son ressentiment, pour lui faire craindre le mal qu'on lui prépare. Menace altière, superbe, présomptueuse, impérieuse, orgueilleuse, impudente, hardie, fière, terrible, furieuse, barbare, sanglante, rigoureuse, offensante, outrageuse, injurieuse, vive, horrible. Vaine menace. Faire des menaces. User de menaces. Rire des menaces. Je ne crains guère ses menaces. Des discours pleins de menaces. Lettres remplies de menaces. Braver les menaces de quelqu'un. Ses menaces sont restées sans effet. Employer tour à tour les caresses et les menaces. Il vaut mieux perdre une *menace* que de la réaliser. (Boiste.) Je crains qu'un prompt effet n'ait suivi la *menace.* Rac.) Il mit en usage la persuasion et la *menace.* (Volt.) Le Rhin la voit d'un œil qui porte la *menace.* (Boil.) Aux *menaces* du fourbe on ne doit point fermer. Mol.) Il n'employait les châtiments qu'après les avis et les *menaces.* (Barth.) Le Troyen se retire exhalant la *menace.* (Aignan.) Dans ses traits convulsifs respire la *menace.* (B.-Lorm.)

— Fig. La terrible menace du ciel irrité. De combien près la *menace* a-t-elle été suivie du coup? (Boss.) Il est effrayé des *menaces* du ciel. (Barth.) Des dieux divulguons la *menace.* (Rac.)

— Fig. et fam. *Menaces en l'air.* Menaces qui ne sont suivies d'aucun effet.

— Iconol. On représente la Menace comme une femme agitée dont les yeux sont ardents et la face enflammée. Elle est dans l'action de faire des reproches, et tient une épée d'une main et de l'autre un bâton. Son vêtement est de couleur brune, et on la peint au milieu d'une nuit qu'n'est pas entièrement obscure.

MENACÉ, ÉE. part. pass. du v. Menacer. S'empl. adjectiv. Il est menacé d'un grand malheur. Celui qui fait tort à quelqu'un est menacé par plusieurs. Charles, *menacé* de plus près, se mit le premier en état de défense contre le vieux duc. (Anquetil.) Cette Agar *menacée* de mourir de la soif de Dieu ne versait elle aucune source jaillir à ses côtés? (F. Quin.)

> *Menacés* de la mort, si près de leur naissance,
> Ils ignorent les jeux de sa folâtre enfance.
> DELILLE.

> Cependant Soliman n'était pas *menacé*
> Des périls évidents dont vous êtes [illegible]
> RACINE.

— Fig. Quand il marche, tout se croit également *menacé.* Boss. [illegible] aux frères convers et fortifient la ville *menacée.* (Chateaub.)

— On dit aussi *Etre menacé de fièvre, d'apoplexie, de phthisie,* etc. Avoir à craindre d'être attaqué prochainement par une de ces maladies. || On dit dans le même sens [illegible] pour dire que l'on doit craindre d'être bientôt disgracié. [illegible] essuiera bientôt une banqueroute.

— S'empl. aussi absol. [illegible] danger de perdre.

> [illegible]
> [illegible] *menacé*

— Racine le construit avec [illegible] en songe *menacée.*

MENACER. v. a. [illegible] *menaçâmes,* etc. Faire des menaces. Il nous menace [illegible] quelqu'un de l'œil, de la main. Trois puissants rois *menaçaient* l'enfance de Charles XII. (Volt.) [illegible] *menaçait* leur ville. (Id.)

> Selon qu'il vous *menace,* ou bien qu'il vous caresse,
> La cour autour de vous ou s'écarte ou s'empresse.
> RACINE.

> . . . . Par la fin [illegible]
> Nous *menaçons* de loin les rivages de Troie. Id.

— Fig. [illegible] *nace.* (Rac.)

— Fig. Le bûcher [illegible] *menaçait* [illegible] vain.

— S'emploie encore au fig. en parlant d'une attaque qu'on médite, d'un projet qu'on forme contre quelqu'un. Il *menace* ses voisins pour endormir les plus éloignés. (Fléch.) Il semble encore se soutenir seul, et seul encore *menacer* le favori victorieux de ses tristes et intrépides regards. (Boss.) Tout semblait *menacer* déjà ce Louis XIV qui avait auparavant *menacé* l'Europe. (Volt.)

— Par extens. en parlant des dangers que nous avons à craindre, des choses qui peuvent être les instruments de notre malheur ou de notre perte. Le mal qui consume l'un *menace* les autres. (Fléch.) Plus on tient à la vie, plus tout ce qui la *menace* nous alarme. (Mass.) Les malheurs qui *menacent* Jérusalem. (Id.) En quittant la cour, où tout est sitôt vu, je me dérobai sans le savoir au péril qui me *menaçait*. (J.-J. Rouss.)

— *Menacer de*, suivi d'un nom. Il l'a menacé de coups de bâton. Il l'a menacé de la mort. Un conquérant qui *menaçait* tout le Nord de la servitude. (Boss.)

— *Menacer de*, suivi d'un infinitif. Il nous *menace* en sa colère d'abréger nos jours. (Boss.) Un empereur l'avait *menacé* de lui faire la guerre. (Fléch.) La terrible machine infernale qui *menaçait* d'abîmer tout. (Font.)

— *Menacer de*. Prédire à quelqu'un un malheur. D'un sinistre avenir je *menaçai* ses jours. (Rac.)

Un auteur les *menace*
De jouer des bigots la trompeuse grimace. (Boil.)

— *Menacer de* s'emploie aussi pour dire, Il est à craindre que... Tout fait craindre que... La discorde en ces lieux *menace* de s'accroître. (Boil.)

— Par extens. Pronostiquer, faire craindre quelque malheur éloigné. La disposition de l'air nous menace d'un grand orage. Ce torrent qui se déborde menace de tout submerger. Les divisions qui règnent dans ce pays le menacent d'une guerre sanglante. Pour garantir le public et sa propre conscience des maux dont les *menaçait* l'infirmité de son âge. (Boss.) Un lourd rocher qui *menace* les ondes. (Del.)

Rhinberg et Wesel terrassés en deux jours
D'un joug déjà prochain *menacent* tout son cours.
(Boileau.)

— Dans cette acception, on dit en le construisant avec un nom de personne. L'enfant dont le ciel vous *menace*. (Rac.)

— On dit qu'*un bâtiment menace ruine*, pour dire qu'il est près de tomber. Cet édifice, ce mur menace ruine.

— Fig. Cet établissement, ce royaume menace ruine. Vous ne trouvez plus ici maintenant que les tristes restes d'une grandeur qui *menace* ruine. (Fén.)

— Fig. et poét. *Menacer le ciel, les cieux*. Se dit de certains objets très-élevés. Ces tours, ces chênes menacent les cieux. Ces montagnes, ces arbres, ces bâtiments menacent le ciel.

Je retourne à ces monts qui *menacent* les cieux,
A ces antres glacés où la nature expire. (Voltaire.)

— S'empl. souvent sans aucun régime. Cet homme menace toujours. Cette femme est sans cesse à menacer. Il jure, il menace. Il est vrai, oui, j'ai *menacé*, défié, tiré l'épée. (X. Marmier). La ville royale s'émeut, et Rome même *menace*. (Boss.) Sans *menacer*, sans avertir, la mort se fait sentir tout entière dès le premier coup. (Id.)

— S'empl. par antiph. dans le discours familier et signif. Faire espérer. Il nous menace d'un excellent repas.

— Loc. prov. *Tel menace qui tremble, qui a grand'peur*.

— SE MENACER. v. pr. Se faire mutuellement des menaces. Les lâches se menacent, les braves se battent. On se *menace*, on court. (Rac.) Ils se *menacent* des yeux. (Boil.)

MENACEUR, EUSE. s. m. (rad. *menacer*). Celui, celle qui menace. Inusité. Toutefois de grands *menaceurs* font peu d'effet. (Desperriers.)

MENACEUX, EUSE. adj. (rad. *menacer*). Se disait autrefois pour Menaçant. Inus. Ils sont allés, selon leur faiblesse, feindre cette sotte image (de la vertu), triste, querelleuse, *menaceuse*, et la placer sur un rocher à l'écart, au milieu des ronces. (Mont.)

MÉNACHANITE. s. m. (pr. *mé-na-ka-ni-te*, fait de *Ménachant*, nom d'une vallée en Angleterre). Minér. Minéral dont la couleur est le noir grisâtre, ayant l'éclat du diamant, et ne se trouvant qu'en petits grains aplatis angulaires, qui ont une surface raboteuse, brillante. ‖ On dit aussi *ménakanite*.

MÉNADE. s. f. (du gr. μαινάς, furieuse, fait de μαίνομαι, être fou). Bacchante. Les anciens appelaient ainsi des femmes qui se livraient à des transports fur eux dans la célébration des orgies. Une pierre antique gravée nous a... l'image d'une Ménade dans cet abandon où jette l'ivresse. Elle a la tête renversée, les yeux égarés, les cheveux épars et les genoux sur un autel. Cette furieuse semble, dans son transport, invoquer le dieu dont elle est saisie. Horace a bu son saoul quand il voit les *Ménades*. (Boil.)

La *Ménade* secoue un front chargé de lierre,
Ses cris roulent au loin dans la forêt entière;
L'ivresse a redoublé ses pas tumultueux. (Millevoye.)

Bacchus regrette Orphée, il veut, il doit venger
Le poëte sacré qui chanta ses mystères.
Déjà pour vous punir, *Ménades* sanguinaires,
Vous dont l'aveugle rage a causé son trépas,
Dans les forêts de Thrace il enchaîne vos pas;
Vos pieds changeant de forme en racines s'allongent,
Et leurs doigts tortueux dans la terre se plongent.
(Desaintange.)

— Fig. Femme emportée, furieuse, qui ne garde aucune mesure.

— Boileau l'a employé par une espèce d'antiphrase avec l'épithète de *douce*, en parlant d'une femme qui fait enrager son mari par des moyens hypocrites et détournés, tels qu'une feinte maladie.

T'accommodes-tu mieux de ces douces *Ménades*,
Qui, dans leurs vains chagrins, sans mal toujours malades,
Se font des mois entiers, sur un lit effronté,
Traiter d'une visible et parfaite santé?

MENADURE. s. f. Jurispr. anc. Assignation. ‖ Ajournement.

MÉNAGE. s. m. (du bas lat. *mainagium* et *managium*, maison, demeure; dérivé de *manere*, demeurer). Gouvernement domestique, tout ce qui concerne la dépense et l'entretien d'une famille. Ménage de garçon. Ménage bien réglé. Tenir ménage. Il faut bien des choses en ménage. C'est un vrai gouffre que le ménage. Ménage de ville, de campagne. Mettre ordre au ménage. Tout sert en ménage. Ils font ménage commun. Il s'est mis en ménage depuis peu. Les détails du ménage. Dans un *ménage* il faut de petites querelles. (Col. d'Harlev.) C'est ainsi que j'ai vécu dans mon petit *ménage*. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi des animaux.

Nul accent douloureux n'attriste son passage,
Hors quelques moineaux francs qui, sous de pauvres [toits,
Ont peine à nourrir leur *ménage*.
(Aubert.)

— Fig. L'esprit et la mémoire forment un *ménage* où la femme donne souvent au mari des enfants qui ne sont pas de lui. (Boiste.) Le vice et la vertu, le mensonge et la vérité, l'égoïsme et la bonté, font mauvais *ménage*. (Id.) L'homme riche sans religion, volé par des gens qui n'en avaient pas, veut des domestiques religieux. On dirait qu'il veut charger Dieu de son *ménage*. (Le prince de Ligne.)

— Dans un sens plus restreint, Association d'un homme et d'une femme mariés ensemble. Mettre une fille en ménage. Entrer en ménage. C'est un joli ménage. Troubler un ménage.

— Se dit relativement à la manière dont les époux vivent ensemble : *Ils font bon* ou *mauvais ménage*. Ils vivent en bonne ou en mauvaise intelligence. Des *ménages* brouillés raccommode les torts. (Delille.)

— Se dit de toutes les personnes dont se compose une famille. Il y a quatre ménages dans cette maison. Le bureau de bienfaisance est venu au secours des pauvres ménages de cette maison. Un seul doit commander dans ce nombreux *ménage*. (Lalanne.)

— Signifie aussi Meubles, ustensiles nécessaires dans un ménage. S'acheter un ménage. Son ménage s'en va pièce à pièce par la négligence et la maladresse de ses domestiques.

— Soin qu'on donne à l'arrangement et à la propreté des meubles d'un appartement. Cette servante est plus propre au ménage qu'à la cuisine.

— Économie, épargne dans l'administration de son bien. Elle entend bien le ménage. Il vit avec grand ménage.

Lui berger, pour plus de *ménage*,
Aurait deux ou trois mâtineaux,
Qui, lui dépensant moins veilleraient aux troupeaux.
(La Fontaine.)

— *Faire le ménage*. Balayer, faire les lits, mettre en ordre tout ce qui est dans l'appartement, dans la chambre.

— *Femme de ménage*. Femme du dehors, qui vient faire le ménage. ‖ *Bonne femme de ménage*. Femme qui entend bien la conduite de sa maison.

— *Pain de ménage*. Pain moins blanc, moins léger que celui des boulangers, mais dont la dimension est plus grande.

— *Toile de ménage*. Toile dont le fil est fait dans les ménages, et qui, ayant plus de corps que celle des marchands, lui est préférable.

— *Liqueurs de ménage*. Liqueurs qu'on fait chez soi et pour son usage particulier.

— *Vivre de ménage*. Vivre avec économie.

Le maître du logis veut, selon son pouvoir,
Régaler l'étranger : il vivait de *ménage*
Mais donnait de bon cœur, comme on donne au village
(Andrieux.)

— Par plaisanterie, *Vivre de ménage*. Vendre ses meubles pour vivre.

— *Ménage de bouts de chandelles*. Économie sordide dans de petites choses.

— Iron. *Gâte-ménage*. Se dit parmi les domestiques de celui qui est très-économe.

— Prov. *Il n'y a qu'un ménage de gâté*. Se dit en parlant de deux personnes aussi déraisonnables l'une que l'autre, et qui sont mariées ensemble.

— Fam. *Avoir ménage en ville*. Entretenir une maîtresse.

— Syn. comp. MÉNAGE. ÉPARGNE. *Ménage* s'emploie dans le sens de Dépense ordinaire; *épargne* dans le sens de Revenus.

MÉNAGE (Gilles). Né à Angers le 15 août 1613, suivit d'abord la carrière du barreau, mais ne tarda pas à se dégoûter de cette profession pour se livrer entièrement à la culture des lettres. Le cardinal de Retz lui donna un emploi dans sa maison, et l'appuya de son crédit. On consulte encore son *Dictionnaire des origines de la langue française*. Sa causticité lui attira un grand nombre d'ennemis. Mort à Paris en 1692.

MÉNAGÉ, ÉE part. pass. du v. Ménager. S'empl. adj. Nous vivons avec le bien amassé et ménagé dans notre jeunesse. Bien des choses méritent d'être *ménagées* autant que l'argent. (Christine.)

— S'emploie mieux au figuré. Ce corps si tendre, si chéri, si *ménagé*. (Boss.) Les soldats *ménagés* et exposés. (Id.) Les chevaux, lorsqu'ils ont été *ménagés*, peuvent engendrer jusqu'à l'âge de vingt ans, et même au delà. (Buff.) Quatre-vingt-dix ans si soigneusement *ménagés*. (Boss.)

— Fig. en parlant des choses morales. Rien de plus précieux que la vie quand elle est utilement *ménagée* pour l'éternité. (Boss.)

Le seul courroux d'Achille avec art *ménagé*,
Remplit abondamment une Iliade entière. (Boileau.)

MÉNAGEMENT. s. m. (rad. *ménager*). Circonspection, égards, précaution. User de ménagements envers quelqu'un. Avoir de grands ménagements pour lui. Le traiter sans ménagements. Employer, garder des ménagements avec lui. Cette affaire est délicate, il faut s'y conduire avec grand ménagement. A voir les *ménagements* dont j'usais, on m'aurait cru faux. (J.-J. Rouss.) On se fait toujours des ennemis de ceux avec qui on rompt sans *ménagement*. (Mme de Puysieux.) Je lui dis mes sentiments, sans aucun *ménagement*. (Volt.) Elle fut confondue et poussée à bout par l'horreur de son procédé, qui lui fut reproché sans *ménagement*. (Sévig.) Quel déluge de maux dans ce peuple! le désordre embarrassé de la gêne même des *ménagements*. (Mass.) Partout ailleurs, Jésus-Christ semble n'exercer qu'avec une sorte de *ménagement* les fonctions éclatantes de son ministère. (Id.) Son rang même lui était à charge par les *ménagements* qu'on s'imposait devant lui. (Id.)

— *Le ménagement des esprits, des affaires*. Se dit de l'art de les manier, de les conduire. Cette locution a vieilli.

— Le traducteur de l'histoire de Hume donne souvent à ce mot un sens qu'il n'a pas en français. *Cette dignité fut mise en commission, et Bellasis en eut le ménagement*. C'est-à-dire, qu'il l'exerça. C'est un anglicisme.

— Syn. comp. MÉNAGEMENT. ÉGARDS. CONSIDÉRATION. La *considération* est dans la manière de traiter les gens; les *égards* ne permettent pas de manquer en rien à ce qu'exige la bienséance ou la politesse; les *ménagements* nous empêchent de choquer ou de faire de la peine.

MÉNAGER. v. a. 1re conj. (rad. *ménage*). Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme *j*; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o*. *Nous ménageons. Je ménageais, tu ménageais, il ménageait*. User d'économie, dépenser avec réserve, avec prudence. Ménager son revenu, son bien. Je vous laisse ma bourse, ménagez-la. Ne pas ménager sa fortune. Ménager sa dépense. Ménager la bourse de ses amis.

— Par extens. *Ménager sa santé, ses forces, son crédit*. En user avec prudence, avec circonspection. J'ai toujours à vous exhorter à *ménager* votre santé et à surmonter votre paresse. (Volt.) Elle aimait mieux employer son crédit pour les intérêts des autres, que de le *ménager* pour les siens propres. (Fléch.) Âmes tièdes, qui *ménagez* votre timide et avare piété. (Id.)

— *Ménager des troupes*. Ne pas les exposer mal à propos. Ils doivent *ménager* des vies que Jésus-Christ a rachetées par sa mort. (Fléch.) Quel soldat n'a-t-il pas *ménagé* comme un sujet du prince et une portion de la république? (Id.) Il fallait opposer à tant d'ennemis un homme d'un courage ferme et assuré, d'une capacité étendue, d'une expérience consommée, qui *ménageât* les forces du royaume. (Id.) Que pouvaient-ils refuser à un capitaine qui prodiguait son sang, et ne *ménageait* que le leur. (Id.)

— *Ménager les intérêts de quelqu'un*. Avoir soin de les conserver, de ne pas les compromettre.

— Fig. En parlant des personnes, Traiter avec ménagement, de manière à ne point offenser, à ne point déplaire. C'est un homme qu'il faut ménager, qu'il importe de ménager. Puisqu'il en use ainsi, on ne le ménagera pas. Rappelez-vous avec quelle circonspection elle *ménageait* le prochain. (Boss.) N'attendez pas que je *ménage* vos esprits. (Fléch.) Ils croient n'avoir rien à *ménager*, parce qu'ils sentent qu'ils n'ont rien à perdre. (Id.) Nous lui laissons un maître : il le doit *ménager*. (Rac.)

Aujourd'hui, toutefois, sans trop le *ménager*,
Sur un ton un peu haut je vais l'interroger. (Boil.)

— Fig. Manier, conduire, préparer avec ménagement, avec adresse. Cette affaire est délicate, si vous ne la ménagez pas habilement, vous échouerez. Il a ménagé un accommodement entre deux ennemis qui se croyaient irréconciliables. Ménager une trêve, une entrevue. Il ménage si bien l'esprit du peuple. Ménager un juge, l'esprit d'un juge. Propre à *ménager* les esprits. (Boiste.) Il *ménagea* l'accommodement de la mère et du fils. (Volt.)

— *Ménager le temps, ménager son temps*. Ne pas le perdre, en faire un bon emploi. Par le travail, on charmait l'ennui, on *ménageait* le temps. (Boss.) Elle *ménageait* si bien son temps que, sans retarder les desseins du roi, elle avait toute la complaisance qu'une femme doit à son époux, et toute la fidélité qu'une chrétienne doit à Dieu. (Fléch.)

Notre ennemi trompé,
Tandis que je vous parle est ailleurs occupé;
Ménageons les moments de cette heureuse absence.
(Racine.)

— *Ménager son temps*. Signifie aussi prendre son temps bien à propos pour quelque chose. ‖ Dans le même sens, *Ménager l'occasion*. Préparer le moment, la circonstance favorable pour faire quelque chose. Qui pourra dire avec quelle fidélité elle *ménagea* les occasions de travailler à son salut? (Fléch.)

— *Ménager ses paroles*. Parler peu et avec circonspection. ‖ *Ménager les termes, les expressions*. Parler avec une rare circonspection, et en n'employant que des termes qui ne peuvent pas choquer.

— *Ménager la délicatesse*. Ne rien proposer qui l'offense.

— *Ménager la modestie*. Ne rien dire ou exiger qui lui soit contraire.

— *Ce chanteur ménage bien sa voix*. Il la conduit bien, il en tire tout le parti qu'il en peut tirer.

— *Ce poëte a bien ménagé les incidents de son épopée, de sa tragédie*. Il les a disposés avec art.

— *Ménager une chose à quelqu'un*. La lui procurer, la lui réserver. Je lui ai ménagé une place, une pension. Vous m'avez ménagé une agréable surprise. Il lui a ménagé la bienveillance du prince. Dieu ne vous a sauvé de tant de périls que pour vous *ménager* plus de loisir de vous convertir à lui. (Mass.) Prenons à grands frais des mesures infinies pour nous *ménager* un instant de bonheur. (Mass.) Cette facilité d'oublier les maux est une consolation que le ciel m'a *ménagée*. (J.-J. Rouss.) Ils nous auront *ménagé* la bienveillance et l'affection des peuples européens. (De Las Cases.)

— *Ménager un terrain, une étoffe*. Les employer si bien qu'il n'y ait rien de perdu.

— *Ménager un escalier, un cabinet dans un bâtiment*. Y pratiquer un escalier, un cabinet, sans gâter le dessin principal.

— Fig. La nature y a entassé des rochers majestueux, creusé des vallons riants et *ménagé* des cascades rafraîchissantes. (Sismondi.)

— *Ménager ses pas*. Éviter de faire des démarches, en faire le moins qu'on peut. Il craint de se déranger, il ménage bien ses pas.

— *Ménager un cheval*. Être attentif à ne point le fatiguer.

— Peint. *Ménager l'ombre et la lumière dans un tableau*. Les distribuer habilement. ‖ *Ménager les teintes*. Prendre soin de ne pas les brouiller.

— *N'avoir rien à ménager avec quelqu'un*. N'avoir plus de mesures à garder avec lui.

— *Ménager quelqu'un*. Ne pas lui dire tout ce qu'on aurait envie de lui dire, ne pas user de la supériorité, de l'avantage qu'on a sur lui. Vous êtes plus fort que lui, vous avez plus d'esprit que lui, ménagez-le. Je le ménage, sans cela, je le gagnerais à tout coup.

— S'empl. absol. Il ménage pour sa vieillesse. Il ménage pour ses enfants.

— Loc. prov. *Ménager la chèvre et le chou*. User d'adresse pour se conduire entre deux partis, entre deux adversaires, de manière à ne blesser ni l'un ni l'autre.

— Prov. et fig. *Qui veut aller loin ménage sa monture*. Il faut éviter les excès, il faut user avec ménagement des choses dont on veut se servir longtemps.

— SE MÉNAGER. v. pron. Se réserver. Il s'est ménagé du pain pour ses vieux jours.

— Fig. Il s'était *ménagé* deux tours dans la liste des cavaliers écrite sur l'éventail, et avait pu lui parler pendant la première contredanse. (De Balz.)

— Fig. Avoir soin de sa personne, de sa santé. Si vous voulez vivre longtemps, il faut vous ménager. Il répondit à ceux qui le priaient de se *ménager*, que sa santé et sa vie étaient au public, et non à lui. (Fléch.)

— Au sens moral. Se conduire avec adresse, avec circonspection. *Se ménager bien avec tout le monde*. C'est-à-dire, Se bien conduire avec tout le monde.

— Dans un sens analogue. *Se ménager entre deux personnes, entre deux partis contraires*. C'est-à-dire, Se conduire de telle sorte qu'on soit toujours bien avec l'un et avec l'autre.

— Boileau l'a employé sans régime indirect.

L'âge viril . . . .
Se pousse auprès des grands, s'intrigue, se *ménage*.

— On dit encore, *Se ménager avec quelqu'un*, pour dire, Appeler une grande attention à la manière dont on se conduit avec quelqu'un, pour ne pas le choquer. Je me *ménage* selon les lieux, les temps et les personnes avec qui je suis. (Mme de Sév.)

— v. récipr. Se traiter avec ménagement de part et d'autre.

MÉNAGER, ÈRE adj. Qui entend le ménage, l'économie, qui a soin de son bien. C'est un homme bien ménager, une femme fort ménagère. Les jeunes gens ne sont guère ménagers. Il est prodigue du bien d'autrui et bon ménager du sien. Être trop ménager. N'être pas assez ménager.

— Fig. Elle trouvait honteux qu'il n'y eût que la charité qui fût *ménagère* et resserrée. (Fléch.) Trop heureux les Français, si votre majesté, plus *ménagère* d'une vie précieuse, n'éprouvait pas, etc. (Crébill.)

— Poét. Fourmi ménagère. Main ménagère.

MÉNAGER, ÈRE. s. C'est un mauvais ménager, un grand ménager C'est le meilleur ménager du monde. Elle est bonne ménagère. La plus utile et honorable science et occupation à une mère de famille, c'est la science du ménage J'en vois quelqu'une avare, de *ménagères* fort peu (Mont.)

— Fig On dit qu'*un homme est bon menager du temps*, pour dire, Qu'il l'emploie utilement, qu'il n'en perd point Le sage est *ménager* du temps et des paroles. (La Font.) ‖ Dans le même sens. *L'homme doit être meilleur menager de sa santé*. C'est-à-dire, Il doit prendre plus de soin de la conserver.

> Un roi dont la prudence a de meilleurs objets.
> Est meilleur *menager* du sang de ses sujets (Corn.)

— Fig. en parlant des choses morales. L'injustice est une mauvaise *ménagère;* elle ne tient pas tout ce qu'elle promet. (Montesq.)

— On appelle *menagère* une servante qui a soin du menage de quelqu'un. Il a chez lui une bonne ménagère. Notre ménagère est très-habile. Nous avons à la maison une ménagère dont nous sommes fort contents.

— Cout. de Norm. Celui qui occupe un manoir.

— Pop. A la campagne, le mari en parlant de sa femme l'appelle quelquefois *notre menagère*.

MÉNAGERIE. s. f. (rad. *ménage*). Collection plus ou moins nombreuse et variée d'animaux rassemblés de divers points de la terre, et qu'on entretient ainsi par curiosité ou quelquefois dans des motifs d'instruction. La ménagerie du jardin du roi. Il n'appartient qu'aux souverains d'avoir des ménageries. Chez nous, Perrault, Buffon, Daubenton, n'ont pu formuler leurs utiles observations que grâce à l'établissement des ménageries.

> Dans une *ménagerie*
> De volatiles remplie
> Vivaient le cygne et l'oison. (La Font.

— Écon. domest. Lieu bâti auprès d'une maison de campagne pour y engraisser, y élever des bestiaux, des volailles, etc. Il ne trouve rien de bon que ce qui vient de sa ménagerie. Il nourrit d'excellents veaux dans sa ménagerie.

— Se dit quelquefois, par mépris, de pauvres familles où il y a beaucoup d'enfants, se traînant déguenillés et sans pain dans leur chenil.

— S'est dit autrefois pour l'Economie et le soin du menage.

MÉNAGEUR, EUSE. adj. et s. (rad. *ménage*). Celui, celle qui ménage tout le monde. Ne s'emploie qu'en mauvaise part. Si, en tournant le feuillet, ils veulent dire le contraire et ménager la chèvre et le chou, je les traiterai comme ces *ménageurs* politiques. (Mme de Sév.)

MÉNAGIANA s. m. rad. *Menage*, nom pr.). Recueil des conversations qui se tenaient chez Ménage, et qui offre des particularités curieuses sous le rapport des mœurs, et des anecdotes littéraires qui en rendent la lecture amusante et quelquefois utile.

MÉNAGOGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μὴν, mois; ἄγω, je chasse). Pathol. Se dit d'un médicament propre à déterminer le flux menstruel.

MÉNAGYRTES. s. m. pl. (ét. gr., μὴν, mois; ἀγύρτης, quéteur, mendiant). Ant. gr. Prêtres de Cybèle, qui quêtaient de l'argent tous les mois.

MÉNAH. Géogr. Relig. mah. Vallée qui est située à quatre lieues de la Mecque, et dans laquelle les pèlerins doivent jeter sept pierres par-dessus l'épaule. Les docteurs musulmans disent que c'est en mémoire des pierres qu'Adam jeta au diable lorsqu'il revint l'aborder après lui avoir fait commettre le péché originel.

MÉNAIS. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des borraginées, à tige ligneuse, légèrement velue, garnie de feuilles rudes au toucher. Cette plante, originaire de l'Amérique méridionale, a les semences presque ovales.

MÉNAK ou **MÉNACHINE.** s. m. (fait de *Menakan*, nom d'une vallée, dans le comté de Cornouailles (Angleterre). Minér. Prétendu métal que l'on a cru avoir trouvé dans le ménakanite.

MÉNAKANITE ou **MÉNACHANITE.** s. m. (rad. *menak*). Minér. Fer oxydé titanifère ou fer ménakanite, découvert à Menakan, dans le comté de Cornouailles (Angleterre).

MÉNALE. Géogr. anc. Montagne d'Arcadie, séjour ordinaire du dieu Pan, qui pour cette raison reçut le nom de Ménalien. Cette montagne est fameuse dans les écrits des poètes.

MÉNALIDE. adj. des 2 g. ou **MÉNALIEN, ENNE.** adj. Géogr. anc. Qui appartient au mont Ménale.

— Myth. gr. *Biche ménalienne*. Biche, aux pieds d'airain et aux cornes d'or, qu'Hercule prit à la course.

MÉNALIPPE. s. m. et f. (ét. gr., μενέω, être fixe; ἵππος, cheval). Astron. Nom de la constellation de Pégase.

MÉNALIPPIES. s. f. pl. (rad. *Ménalippe*). Hist. anc. Fêtes qu'on célébrait à Sicyone en l'honneur de Ménalippe, une des maîtresses de Neptune.

MÉNANDRE. Poète comique grec, disciple de Théophraste, naquit à Athènes l'an 342 av. J.-C., et fut honoré par les Grecs du titre de *Prince de la nouvelle comédie*, mort 293 av. J-C. ‖ MÉNANDRE LE GNOSTIQUE. Disciple de Simon le Magicien, se fit chef d'une secte particulière qui reconnaissait un être éternel et nécessaire, source de l'existence. Il vivait l'an 50 de J.-C.

MÉNANDRIENS. s. m. pl. (rad. *Ménandre*, nom propre d'homme). Hist. ecclés. Se dit des disciples du gnostique Ménandre, qui vivait dans le 1er siècle, et qui attribuait à une multitude de génies la création du monde.

MÉNAPIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Peuple de la deuxième Germanie, au nord entre l'Escaut et la Meuse.

MÉNASTASIE. s. f. (ét. gr., μὴν, mois; στάσις, croupissement). Physiol. Se dit de la colique des mois, ou de la douleur utérine qui revient tous les mois, lorsque les règles ne peuvent couler avec liberté.

MENAT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Riom (Puy-de-Dôme); 1,300 hab.

MENATZACH. s. m. Mus. anc. Celui qui, chez les Hébreux, dirigeait l'exécution de la musique sacrée.

MENAVI. s. m. Relig. mah. Commentaire du Gulchendras, code religieux des Soufys, où, d'une part, l'amour de Dieu et l'union intime avec Dieu y sont décrits en termes extatiques; de l'autre, la vanité du monde, la dignité de la vertu et l'énormité du vice, s'y trouvent vivement représentées.

MENCAUDÉE. s. f. Métrol. anc. Mesure agraire.

MENCIEN. adj. et s. m. Géogr. Se disait autrefois du territoire de Meaux, qu'on appelait aussi *Multien*.

MENDAÏTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une petite secte joannite, établie sur les bords de l'Euphrate et du golfe Persique, dont la doctrine offre un mélange de celles des chaldéens, des chrétiens et des juifs.

MENDANA. Géogr. Archipel du grand Océan équinoxial, qui se compose de deux groupes : les îles Marquises et les îles Washington, découvert au xve siècle par l'Espagnol Alvaro Mendana.

MENDE. Géogr. Ville de France, ch.-l. du département de la Lozère; 5,900 hab. Evêché; papeterie; serges de Mende. Prise, reprise et saccagée sept fois, pendant les guerres civiles, dans l'espace de 35 ans; à 570 kil. de Paris.

MENDÉIS. Temps hér. Épouse du roi de Thrace Sithon.

MENDELSSOHN (Moïse). (littér. *fils de Mendel*). Célèbre philosophe israélite, né à Dessau le 12 septembre 1729, et mort à Berlin le 4 janvier 1786.

MENDÈS. Géogr. anc. Ville de l'Égypte ancienne (Delta), près de la bouche du Nil.

MENDÈS ou **MANDOU.** Myth. égypt. Un des principaux dieux des Mendésiens, adoré en Égypte sous la forme d'un bouc.

MENDÉSIEN, IENNE. adj. et s. (rad. *Mendès*). Géogr. anc. Habitant de Mendès. ‖ Qui appartient à Mendès ou à ses habitants. Les Mendésiens n'immolaient ni boucs ni chèvres, croyant que leur dieu se cachait souvent sous la forme de ces animaux; à la mort de celui des boucs qu'ils honoraient sur tous les autres, le deuil était général.

— *Nome mendésien*. Préfecture d'Égypte. ‖ *Bouche mendésienne*. Une des sept bouches du Nil.

— Nom donné aux rois d'Égypte qui ont régné à Mendès. ‖ *Dynastie mendésienne*. La vingt-neuvième dynastie égyptienne, qui a régné à Mendès, au ve siècle av. J.-C.

MENDIANT. part. prés. inv. du v. Mendier. Qui mendie. Une vieille femme mendiant de porte en porte. Des hommes mendiant leur pain.

MENDIANT, ANTE. adj. Qui demande l'aumône, qui a l'habitude de mendier. Des gens mendiants.

— Fig. La variété des tons de la *mendiante* rhétorique. (Le Sage.)

— Hist. ecclés. Qui vit de quête, d'aumônes. Religieux mendiant. Moine mendiant. Les dominicains, les jacobins sont des moines mendiants. Grégoire VII et ses successeurs, appuyés sur la plèbe des ordres *mendiants*, fondent la monarchie spirituelle. (E. Quinet.)

— subst. Un mendiant. Une mendiante. Des mendiants, des mendiantes. Un jeune mendiant. Une vieille mendiante. Surveiller les mendiants Faire travailler les mendiants Les *mendiants* vivent de leurs plaies. (Chateaub.) L'inventeur des dédicaces fut un *mendiant*. (Boiste.) Le dernier des *mendiants* est un homme comme le roi. (Le gr. Frédéric.) On voyait des troupes de *mendiants* sans religion et sans discipline, demander avec plus d'obstination que d'humilité. (Fléch Qu'il ne soit pas permis aux *mendiants* d'errer dans le pays, dit la loi des pauvres; que personne ne donne l'aumône au pauvre qui refuse de travailler de ses mains. (***)

> Dès que les *mendiants* furent soufferts en France,
> Le crédule bourgeois fournit à leur dépense. (Boileau.)

— Fig. L'orgueil est un *mendiant* qui crie aussi haut que le besoin. (Franklin.) Un rang élevé est souvent un *mendiant* orgueilleux qui s'arme de fierté en demandant l'aumône. (Noël.)

— Hist. ecclés. Religieux qui font vœu de pauvreté et qui vivent d'aumônes. Les jacobins, les franciscains, les augustins et les carmes, étaient spécialement connus sous le nom des *quatre mendiants*.

— Cuis. Nom donné à quatre sortes de fruits secs, que les épiciers mêlent ordinairement ensemble; ce sont les figues de Provence, les raisins de Malaga, les amandes et les avelines. Acheter des quatre mendiants. Manger des quatre mendiants ou absolument, Manger des mendiants. On les appelait anciennement *fruit de Carême*. Le petit père André disait un jour en prêchant devant Louis XIII, que ces fruits étaient ainsi nommés parce qu'ils avaient pour patrons les quatre ordres mendiants, savoir : les franciscains capucinaux, qui représentaient les raisins secs; les récollets, qui étaient comme des figues sèches; les minimes, qui semblaient des amandes avariées; et les moines-déchaux, qui n'étaient que des noisettes vides.

MENDICITÉ. s. f. (du lat. *mendicitas*, fait de *mendico*, mendier). Condition de ceux qui se procurent la subsistance en demandant l'aumône. Etre réduit à la mendicité. Abolir la mendicité. Extirper la mendicité. Ordonnance contre la mendicité. Tomber dans la mendicité. Sortir de la mendicité. Tout pays où la *mendicité* devient profession est mal gouverné. (Volt.) Hôpitaux dressés par ses soins et par ses bienfaits dans les villes de son gouvernement, pour les mettre à couvert d'une importune *mendicité*. (Fléch.) La *mendicité* même n'est plus la ressource de l'indigence, puisqu'on emprisonne les mendiants. (B. de St-P.) En Angleterre, aussi bien qu'en France, la *mendicité*, comme une lèpre hideuse et dégoûtante, exerçait de cruels ravages. (Gérando.) Le vagabondage engendre la *mendicité*. (Id.)

> L'avarice . . . .
> Peut nous réduire à pis que la *mendicité*. Boil.

— *Dépôt de mendicité*. Maison de réclusion pour les mendiants, les vagabonds. Le département de la Seine entretient deux dépôts de mendicité, l'un à Saint-Denis, l'autre à Villers-Coterets (Aisne).

— Syn. comp. MENDICITÉ. PAUVRETÉ. INDIGENCE. Dans le langage usuel on confond assez ordinairement ces expressions, et cependant elles sont loin d'exprimer la même idée. La *pauvreté* est le manque du nécessaire, c'est le commencement de l'indigence, mais elle n'est pas encore l'indigence. L'*indigence* est le dernier degré de la pauvreté, le dénûment absolu. La *mendicité* est l'indigence solliciteuse qui cache quelquefois la plus affreuse misère, mais plus souvent encore l'oisiveté la plus coupable.

MENDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Mendier. S'empl. adjectiv. Secours mendié. Recommandation mendiée.

MENDIER. v. n. 1re conj. (pr. *man-di-é;* du lat. *mendico*, gueuser). *Je mendie, nous mendions, vous mendiez. Je mendiais, nous mendions, vous mendiiez. Que je mendie, que nous mendions, que vous mendiiez*, etc. Demander l'aumône. Être réduit à mendier. Mendier de maison en maison. Se plaire à mendier. Est-il rien de plus honteux pour un roi que de voir ses sujets mendier ?

> Un dervis en un mot, s'en allait *mendiant*,
> Et priant,
> Lorsque les cris plaintifs d'une jeune corneille,
> Par de cruels parents laissée en son berceau,
> Presque sans plume encor, vinrent à son oreille.
> (Florian)

— v. a. Demander, quêter de l'argent, des vivres. Mendier son pain. Mendier sa nourriture. Mendier sa vie. Comme vous j'étais alors dans la misère, j'ai *mendié* mon pain. (De Balzac.)

> Tandis que Colletet, crotté jusqu'à l'échine,
> S'en va *mendier* son pain de cuisine en cuisine.
> Boileau)

— Fig. Rechercher, solliciter avec empressement et avec quelque sorte de bassesse. Mendier des lettres de recommandation. Mendier des louanges. Mendier le secours, l'assistance, l'appui de quelqu'un. Mendier les suffrages des uns et des autres. Mendier la faveur d'un ministre. J'eus peur que, si je produisais cet ouvrage sur notre théâtre, on ne m'accusât d'avoir *mendié* les louanges qu'on m'y donnait. (Molière.)

> J'ai *mendié* la mort chez des peuples cruels,
> Qui n'apaisaient leurs dieux que du sang des mortels.
> (Racine.)

> Je pouvais, il est vrai, *mendier* son appui,
> Et, son premier esclave, être tyran sous lui. (Volt.)

— Anc. prat. Se disait pour Demander, réclamer. *Mendier une saisie*. La réclamer. ‖ *Mendier une intervention*. Faire intervenir quelqu'un dans un procès.

MENDOIS, OISE. adj. et s. (rad. *Mende*) Géogr. Qui appartient à Mende ou à ses habitants. ‖ Habitant de Mende.

— MENDOIS. s. m. Métrol. anc. Monnaie des évêques de Mende.

MENDOLE. s. f. (du lat. *mendus*, tache). Ichthyol. Genre de poissons se distinguant des spares par leurs dents en velours ras, leurs mâchoires extensibles en une sorte de tube, et garnies d'une rangée de fines dents. La forme de leur corps est oblongue, comprimée et un peu semblable à celle du hareng; ils ont une écaille allongée au-dessous de chacune de leurs ventrales et une entre elles; la chair de ces poissons est bonne à manger.

MENDOZA. Famille ancienne et illustre d'Espagne, dans la Castille, a fourni un grand nombre d'hommes distingués, et parmi lesquels on cite don Pedro Gonzalez de Mendoza, archevêque de Séville, chancelier de Castille, né en 1428, mort en 1495; et don Diego Hurtado de Mendoza, ambassadeur de Charles-Quint, né à Grenade en 1503, mort en 1574.

MENDOZE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, dont les feuilles sont velues et la tige grimpante. Les mendozes croissent dans les grandes forêts du Pérou.

MENDRAGUE. s. f. Pêch. Se dit pop. pour Madrague.

MÈNE. s. f. Techn. Ensemble d'un certain nombre de cuviers dans lesquels le fabricant de savon fait et recueille les lessives.

MÉNÉ. (du gr. μήνη, lune). Myth. hébr Déesse, la même que la lune, dont le culte était fort commun en Palestine, et auquel les Hébreux étaient attachés. Les pères, dit Jérémie, allument du feu, les femmes pétrissent des gâteaux, et les enfants amassent du bois pour cuire ces gâteaux en l'honneur de cette déesse, la reine du ciel.

MÉNÉ. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des gymnopomes, ayant la tête et la queue très-comprimées, le ventre dentelé, la nageoire dorsale conique et très-longue, les épaules et le bassin très-développés. Ménés des athérines, des cyprins, des argentines, des stoléphores, des hydrargyrés, des dorsuaires, des clupanodons.

MENÉ, ÉE. part. pass. du v. Mener. S'empl. adjectiv. Elle fut menée de captivité en captivité. Au sortir de cet arsenal, elles furent *menées* dans les chambres, puis dans les jardins, et partout elles avaient un nouveau poison. (La Font.)

— *Mené par*. Nous avons été menés par les événements. Elle est *menée* par une autre voie. (Boss.)

> L'architecte y posa les vivantes images
> De ces objets divins, Cléopâtre, Phryné,
> Par qui sont les héros en triomphe *menés*.
> La Fontaine.)

MENEAU. s. m. Archit. Montant et traverse de bois, de pierre ou de fer, qui, dans les croisées, servent à séparer les baies ou ouvertures. Meneaux d'une fenêtre gothique. ‖ *Faux meneau*. Celui qui n'est pas assemblé avec le dormant d'une croisée, mais avec les châssis, et qui s'ouvre avec eux.

MENECHMES. s. m. pl. (pr. *mé-nek-me;* du lat. *menæchmi;* fait du gr. μένος, courage; αἰχμή, lance; littér., *qui a du cœur*). Philol. Titre d'une comédie de Plaute, dont toute la fable roule sur les équivoques auxquelles donne lieu la ressemblance parfaite de deux frères jumeaux nommés Ménechmes. Cette comédie a été imitée par Regnard. Les Ménechmes de Plaute. Les Ménechmes de Regnard.

— Fig. et par extens. Se dit de deux frères, de deux hommes, quoique étrangers l'un à l'autre, entre lesquels il existe une grande ressemblance. Dans ce sens il s'emploie souvent au singulier. Trouver son ménechme. Le ménechme d'une personne. Ce sont deux ménechmes. Si l'on rencontrait son véritable *menechme*, ce ne serait pas la personne que l'on aimerait le mieux. (Boiste.) L'homme le plus extraordinaire a eu son *ménechme*. (Id.)

— Bien que *menechme* signifie, *qui a du cœur*, cette expression n'en est pas moins restée pour désigner un type de ressemblance.

MÉNECHMÉISME. s. m. (pr. *mé-nèk-mé-is-me*. rad. *ménechme*). Néol. Etat de parfaite ressemblance. Caractère des ménechmes. C'est Virgile qui, en deux vers, paraît avoir tiré le meilleur parti du *ménechméisme*, en en faisant une scène de famille pleine de grâce et de sentiment. (Dehèque.) Ce mot, quoique très-naturel, ne se trouve pas dans les dictionnaires, pas même dans le complément de l'Académie.

MÉNÉDÈME. Temps hér. Fou de Cyzique, qui paraissait en public vêtu en furie, avec une robe noire ceinte d'un baudrier rouge, et se disait envoyé par les dieux infernaux pour reconnaître et dénoncer les crimes des mortels.

MENÉE. s. f. (rad. *mener*). Secrète et mauvaise pratique pour faire réussir quelque chose, quelque dessein. Menée sourde. Dangereuse menée. ‖ S'emploie le plus souvent au pluriel. J'ai épié, j'ai découvert ses menées. Faire de sourdes menées pour emporter une chose. Trente peuples s'étaient levés par les menées de Manilius. L'envie ne va que par des *menées* secrètes. (Boss.)

— Vêner. Route droite que suit le cerf quand il fuit. ‖ *Etre à la menée d'un cerf*. Prendre les routes d'un cerf qui fuit. ‖ Dans le même sens. *Bête mal menée*. Se dit d'une bête lorsque, fatiguée de la poursuite des chiens, elle est sur ses fins. ‖ *Avoir la menée belle*. Se dit d'un chien qui ne se détourne pas facilement de la voie.

— Féod *Menée du cerf*. Citation qui avait pour objet d'appeler les sujets et vassaux à la guerre, ou de les prévenir qu'on commençait à juger les procès. ‖ *Menée de* ou *du sergent*. Exploit par lequel un seigneur faisait sommer un vassal de satisfaire à ses devoirs

— Horlog Chemin que parcourt la dent d'une roue, depuis le joint où elle rencontre l'aile du pignon jusqu'à celui où elle la quitte. ‖ Se dit aussi du chemin que fait la dent d'une roue de rencontre, lorsqu'elle pousse la palette.

— Chand. Opération nécessaire pour la fabrication d'une sorte de chandelle.

— Liturg. Se dit d'un livre des chrétiens grecs, divisé en douze parties pour les douze mois, et dans lequel se trouve l'office de chaque jour. Dans les Ménées, les hymnes qu'on doit chanter en chœur sont notées.

MÉNÉHOULD (SAINTE-). Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond. du départ. de la Marne,

sur l'Aisne. Bois, grains, forges, verreries; 4 000 hab. Un grand château-fort, dont la fondation remonte à une époque très-reculée, a été l'origine de cette ville. A 206 kil. de Paris.

— Art culin. *Sauce à la Sainte-Ménéhould.* Sauce faite avec du beurre, de la farine, du lait, du persil, des ciboules, du laurier, des champignons et quelques échalottes. Pieds de mouton, pieds de cochon à la Sainte-Ménéhould.

MÉNÉLAÏES. s. f. pl. (rad. *Ménélas*). Ant. gr. Fêtes célébrées à Thérapné en l'honneur de Ménélas.

MÉNÉLAS (pr. *Mé-né-lâss*). Myth. gr. Roi de Sparte, fils d'Atrée et d'Agamemnon. L'enlèvement d'Hélène, son épouse, par Pâris, causa la ruine de Troie.

MÉNÉLAS. s. m. Entom. Beau papillon d'Amérique dont les ailes sont bleues, brillantes en dessus et brunes en dessous.

MENENIUS AGRIPPA. Le premier citoyen à qui Rome rendit les honneurs du triomphe. Il ramena dans Rome le peuple qui s'était retiré sur le mont Sacré, en lui racontant la fable des membres et de l'estomac.

MENER. v. a. 1re conj. (de l'ital. *menare*, dérivé du lat. *minare*). L'e se change en è devant une syllabe muette. *Je mène, tu mènes, il mène. Je mènerai. Je mènerais*, etc. Conduire, guider. Mener un enfant par la lisière. Mener un enfant au collége. Mener la mariée à l'église. Mener une femme par la main. Si vous n'y êtes jamais allé, je vous y mènerai. Puisque vous savez le chemin, menez-nous. Il me *mena* jusqu'au vaisseau. (Fén.) Ils la *mènent* au temple. (Racine.)

> Je l'ai vu vers le temple où son hymen s'apprête,
> Mener en conquérant sa superbe conquête.
> (Racine.)

— *Mener une dame.* Lui donner la main et être son écuyer. Je le vis qui menait une dame. ‖ On dit, dans le même sens, en parlant de bal et de danse, *Mener une dame*, c'est-à-dire, la prendre pour danser avec elle.

— Fig. et pop. *Mener quelqu'un par un chemin où il n'y a point de pierres.* Le poursuivre vivement, sans perdre une occasion de l'attaquer.

— Prov. et fig. *C'est un aveugle qui mène l'autre.* Se dit d'un homme de peu d'esprit et de sens qui entreprend de conduire un homme qui n'en a pas plus que lui.

— Peut avoir un nom de chose pour sujet. Le ciel *mène* à Lesbos l'impitoyable Achille. (Rac.) L'ode *mène* Achille sanglant aux bords du Simoïs. (Boil.)

> Consultez ce héros que le droit de la guerre
> Mena victorieux jusqu'au bout de la terre. (Rac.)

— *Ce chemin mène à tel endroit.* On va par ce chemin à tel endroit.

— Prov. *Tout chemin mène à Rome.* On peut arriver à un but par différents moyens.

— Se dit en parlant des animaux. Mener les troupeaux à l'abreuvoir. Mener paître des moutons. Mener des veaux au marché. Mener des chiens en laisse. Mener un cheval en main, à la main. Mener des chevaux boire. Mener des bêtes aux champs. Un jour, comme il eut *mené* son troupeau dans le lieu le plus retiré vers la montagne d'Horeb, Dieu lui apparut au milieu d'un buisson ardent qui ne se consumait pas. (Le Maistre de Sacy.) Que le lion et l'agneau vivent ensemble paisiblement sous son empire, et que cet enfant les *mène* encore et les voie réunis. (Mass.) On *mène* un coursier ombrageux à l'objet qui l'effraye, afin qu'il n'en soit plus effrayé. (J.-J. Rouss.)

— *Mener de front trois chevaux, quatre chevaux.* Guider trois, quatre chevaux attelés sur une même ligne.

— Se dit des voitures, des charrettes, des bateaux, etc. Mener une charrette. Mener la charrue. Mener le carrosse. Mener un bateau. Mener une barque.

— Voiturer. Mener du blé au marché. Mener des marchandises à la foire. Mener du bois par bateau. Voulez-vous que je vous mène à la ville, dans mon cabriolet? ‖ S'empl. absol. en ce sens, J'ai un cocher qui mène bien, qui mène grand train.

— Fig. *Mener les bras.* Travailler à force de bras.

— Se faire accompagner de ou par. Il mena tout son monde avec lui.

— Introduire, donner accès. Menez-moi chez le prince. Il le mena chez son ami. Il m'a mené chez son rapporteur.

— Conduire par force en quelque endroit. Mener quelqu'un en prison. Le mener au supplice. Mener des captifs en triomphe. Où menez-vous donc ces gens-là? Il veut que ce soit moi qui vous *mène* au supplice? (Rac.)

— Se dit aussi de ceux qui ont la conduite d'une troupe, et qui la font marcher et agir. Le colonel mène son régiment. Mener des soldats à la guerre, à l'assaut. Cet officier mène bien une troupe. Voilà celui qui nous *menait* dans les hasards. (Boss.) Des lâches qu'il faut *mener* au combat. (Fléch.) Les Scythes que ce prince *menait* à la guerre ont plutôt fait des courses que des conquêtes. (Boss.)

— Fig. *Mener des troupes à la boucherie.* Les exposer à une mort presque certaine.

— Signifie quelquefois Traiter, surtout en mauvaise part. *Mener les ennemis battant.* Les obliger à se retirer avec précipitation, et les poursuivre dans leur fuite. ‖ Il se dit aussi de quelqu'un sur qui on remporte promptement un avantage, soit au jeu, soit autrement. Je l'ai mené battant et lui ai gagné trois parties en une demi-heure. Si cet homme-là vous fait un procès, il vous mènera battant.

— Fam. *Mener la bande.* Être le chef d'une association d'intérêt ou de plaisir. ‖ Dans le même sens, *C'est lui qui mène la bande.* C'est lui qui mène les autres.

— *Mener la danse ou mener le branle.* Être à la tête de ceux qui dansent. Il y a un certain branle qu'on appelle *le branle à mener.*

— Fig. et fam. *C'est à vous de mener la danse, de mener le branle.* C'est à vous de conduire les autres, de leur donner l'exemple.

— Cérém. funèbr. *Mener le deuil.* Être à la tête des parents, des amis, de toutes les personnes qui forment le cortége.

— Fig. Gouverner. C'est un pauvre homme, il se laisse mener par le premier venu. Il porte le jupon, c'est sa femme qui le mène. Il mène ce peuple-là à sa fantaisie. Il le mène comme il veut.

— *Mener doucement quelqu'un.* Le conduire avec ménagement, éviter de le fâcher. C'est un enfant timide, menez-le doucement.

— Fig. et fam. *Mener quelqu'un tambour battant.* Le traiter avec hauteur, rudement.

— Fig. et fam. *Mener quelqu'un bon train, beau train, grand train, le mener rudement.* Remporter l'avantage sur lui en peu de temps, le forcer à faire ce qu'on veut.

— Prov. et fig. *Mener quelqu'un par le nez.* Abuser de l'ascendant qu'on a sur quelqu'un, pour lui faire faire tout ce qu'on veut. Il se laisse mener par le nez. ‖ On dit aussi en parlant d'un homme faible, crédule, sans caractère. C'est un homme à mener par le nez.

> Qu'est-il besoin ici du soin que vous prenez?
> C'est un homme, entre nous, à mener par le nez.
> (Molière.)

— Prov. et fig. *Mener quelqu'un à la baguette.* Le traiter avec hauteur, lui faire faire par autorité ce qu'on veut. ‖ On dit dans le même sens, et fam. *On les menait plus vite que le pas.*

— Prov. et fig. *Mener quelqu'un par la lisière, à la lisière.* Le conduire, le gouverner comme un enfant. ‖ *Mener quelqu'un en laisse.* En disposer à son gré, le conduire comme on veut.

— Par extens. *Cette médecine l'a mené doucement ou rudement.* Elle l'a peu ou beaucoup tourmenté.

— Fig. au sens moral. Diriger, gouverner, déterminer. L'ambition le mène. L'intérêt seul le mène. C'est ainsi que ses généreuses inclinations le *menaient* à la gloire. (Boss.) Le prince le *mène* aux leçons vivantes et à la pratique. (Id.) La vengeance et les préjugés *mènent* les cours comme les particuliers. (Volt.) C'est l'adulation qui *mène* toujours les grands à la gloire insensée et mal entendue de l'ambition, et ce désir insensé de gloire, où ne *mène*-t-il pas un cœur qui s'y livre? (***) Lorsque les maîtresses et les favoris *mènent* ceux qui *mènent* les peuples, le désordre les *mène* tous au malheur. (***)

— Fig. *Cela ne mène à rien.* On n'en peut espérer aucun avantage.

— Se dit en parlant de choses qui se dépensent et se consomment. *Mener loin quelqu'un.* Fournir longtemps du secours à quelqu'un, lui durer longtemps. Ces provisions peuvent encore nous mener loin. ‖ S'empl. plus ordinairement avec la négation. Cet argent ne le mènera pas loin, guère loin. Ces munitions ne peuvent nous mener loin. ‖ *Mener loin quelqu'un, le mener comme il faut, le mener rudement.* Lui causer de la peine, lui susciter bien des affaires.

— Fig. et fam. Dans un sens absolu. *Le jeu, la débauche, les femmes mènent bien loin*, c'est-à-dire jettent dans de grands écarts.

— Absol. La science mène plus souvent à la réputation qu'à la fortune. Le crime mène à l'échafaud. Le travail et l'économie mènent à l'aisance, sinon à la fortune. Les premières folies mènent à d'autres. Il y a une noble émulation qui *mène* à la gloire par le devoir. (Mass.) Le savoir-faire et l'habileté ne *mènent* point jusqu'aux énormes richesses. (La Bruy.) Ici les talents qui *mènent* à la réputation ne sont point ceux qui *mènent* à la fortune. (J.-J. Rouss.) Le trop de dévotion *mène* au fanatisme; le trop de philosophie *mène* à l'irréligion. (Le roi Stanislas.)

— Fig. Signif. encore, en parlant des choses, Diriger, conduire. Mener la maison, le négoce. Mener le ménage. ‖ Dans le même sens. Mener une affaire. Mener une négociation. C'est lui qui mène tous les procès de la famille.

— Fam. *Mener rudement une affaire.* La traiter avec activité.

— Fig. *Mener de front deux affaires, plusieurs sciences.* S'en occuper, les cultiver à la fois. Cet homme menait de front vingt travaux à la fois. ‖ Dans un sens anal. Il mène de front les affaires et les plaisirs.

— Passer sa vie de telle ou telle manière. La vie égale et douce que nous *menons* depuis deux mois. (J.-J. Rouss.) Au milieu de la vie frivole qu'elles *mènent*. (Id.) Vous devez *mener* une vie bien triste. (Volt.) Si je ne craignais pas d'être un fat, je vous dirais que je *mène* une vie délicieuse. (Id.) Le plus grand bien auquel on puisse prétendre est de *mener* une vie conforme à son état et à son goût. (Id.) Les femmes des Grecs *menaient* une vie beaucoup plus retirée que les nôtres. (Id.) En vérité, si les dieux ne m'avaient mis sur terre que pour y *mener* une vie voluptueuse, je croirais qu'ils m'auraient donné en main une vie grande et immortelle. (Montesq.)

— *Mener une vie sainte.* Vivre saintement. Ayant abandonné le monde pour *mener* une vie plus sainte. (Fléch.) Je parle à des épouses de Jésus-Christ qui *mènent* une vie humble et pénitente. (Id.)

— *Mener une vie scandaleuse.* Vivre scandaleusement.

— *Mener un train, un grand train, grand train.* Faire beaucoup de dépense, faire grand fracas, vivre avec faste.

— Fam. *Mener beau bruit, grand bruit.* Faire grand fracas. ‖ *Mener grand deuil de quelque chose.* En être fort attristé.

— Fig. et fam. Amuser, entretenir de fausses espérances. Il y a six mois que vous me menez avec de belles paroles. Il y a bien longtemps que vous me menez sans que je voie aucun résultat de vos promesses. Je ne veux plus me laisser mener de la sorte.

— Chass. *Mener la quête.* Faire une battue pour trouver la perdrix. ‖ *Mener les chiens à l'ébat.* C'est les faire promener, attention que l'on doit avoir deux fois par jour.

— Féod. *Mener bannière.* Réunir le ban du fief.

— Horlog. Se dit de l'action de la dent d'une roue qui presse l'aile d'un pignon.

— Jurispr. anc. *Mener par court.* Faire droit, rendre justice.

— Avait autrefois le sens de Faire l'office de tuteur.

— Manég. *Le pied qui mène.* Se dit du pied droit de devant du cheval.

— Techn. *Mener la table.* Chez les cartiers, Assortir les cartes et les diviser par deux.

— SE MENER. v. pron. Être, devoir, pouvoir être mené. Telle affaire se mène mal. Cette espèce de gens ne se mènent pas aisément.

— v. récipr. Se conduire l'un l'autre. Souvent les aveugles se mènent les uns les autres.

— Syn. comp. MENER MAL, MAL MENER. *Mener mal* se dit toujours ou presque toujours au propre pour, Mal diriger ou mal conduire. *Mal mener* s'emploie dans le sens moral de, Avoir des procédés roides et sans ménagement.

MÉNÈS. Temps hér. Premier roi et législateur de l'Égypte, où il fonda Memphis.

MÉNÈS ou **MÉNÉ.** s. m. (du gr. μήνη, lune, à cause de leur forme en disque et de leur couleur argentée). Ichthyol. Genre de poissons remarquables par leur corps comprimé, et surtout par le développement de leur épaule et de leur bassin, qui donnent beaucoup de saillie à la partie inférieure et antérieure de leur tronc. Ce genre n'a qu'une seule espèce, connue sous le nom de *menes Anne-Caroline*, rapportée de Pondichéry.

MÉNESPAUSIE. s. f. (ét. gr., μήν, mois; παῦσις, cessation). Physiol. Syn. de Ménopause.

MÉNESTRANDIE. s. f. (ét., V. MENESTREL). Se disait autrefois d'une corporation formée par les ménestrels.

MÉNESTRATE. Sculpteur célèbre qui fit dans le temple de Diane, à Éphèse, une Hécate d'un marbre si éclatant, que les gardes du temple avertissaient les spectateurs de ne pas la regarder trop fixement.

MÉNESTREL. s. m. (du lat. barb. *ministerialis*, homme de métier). Nom donné du temps de Charlemagne, et pendant l'âge de la chevalerie, à ceux qui composaient les mélodies des chants des troubadours. Quelquefois ils chantaient leurs propres poésies; mais alors on leur donnait plutôt le nom de *chanterres*, et ils se faisaient accompagner de jongleurs ou de joueurs d'instruments. Les ménestrels étaient très-vénérés chez les peuples scandinaves; ils perdirent toute considération vers la fin du XVIe siècle, et en 1597 la reine Élisabeth ordonna de les traiter comme vagabonds. Rutebeuf fut un *ménestrel* duquel on trouve plusieurs fabliaux mis en rimes, et encore des plaintes de la Terre-sainte adressées au roi saint Louis. (Ch. Fauchet.)

> Les ménestrels succèdent au festin
> On écoutait leur voix douce et naïve,
> Les fabliaux, la romance plaintive,
> Et des chansons l'ingénieux refrain. (L'Abbé.)

— On divisait les ménestrels en *trouvères* et en *troubadours*. V. ces mots, ainsi que CHANTERRES, nom général sous lequel ils étaient désignés.

— Titre d'un journal de musique.

MÉNESTRIER (Claude-François). Jésuite, né à Lyon en 1633, fut le fondateur de la science héraldique. Mort en 1705.

MÉNÉTRIER. s. m. (rad. *menestrel*). Nom donné autrefois à toute sorte de joueurs d'instruments, surtout quand ils jouaient pour faire danser. Ils formaient une confrérie sous l'invocation de saint Julien.

— Iron. Mauvais joueur de violon qui fait danser dans les villages.

> Plus d'un ménétrier, debout sur son tonneau,
> Sous son archet aigu fait détonner Rameau. (Lemierre.)

> Voyez l'orchestre même, où, tels que des ballons,
> De gros ménétriers, gonflant tous leurs poumons,
> Sous leurs doigts font crier leur aigre cornemuse.
> (Parseval-Grandmaison.)

— Chantre ou maître d'école d'un hameau.

— Loc. Prov. *Il est comme les ménétriers, il n'a point de pire logis que le sien.* Il est comme certains musiciens qui mènent une vie un peu vagabonde. ‖ *Soufflez, ménétrier, l'épousée passe.* Cela se dit lorsqu'on se vante. ‖ *Quelquefois le ménétrier chante tandis qu'il est le plus triste de la compagnie.*

MÉNÉTRIÈRE. s. f. S'est dit autrefois pour Musicienne. Pythagoras commanda à la *ménétrière* de changer de ton, et par une musique poisante, sévère et spondaïque, enchanta tout doucement leur ardeur. (Mont.) Une harmonie grossière, telle qu'on devait l'attendre d'une *ménétrière* de village. (Dacier.)

MENETTE. adj. f. N'est usité que dans cette locution proverbiale, *C'est une sœur menette.* C'est une personne prude et dévote.

MENEUR, EUSE. s. (rad. *mener*). Celui, celle qui mène.

— *Meneur de dame.* Celui qui conduit une femme par la main, dans certaines cérémonies. Il faut un meneur à cette quêteuse.

— Celui, celle qui se charge de mener des nourrices à Paris, et d'aller chez les parents des enfants mis en nourrice pour recevoir les mois.

— Fig. et fam. Personne qui est à la tête d'une intrigue, d'un mouvement populaire, qui les dirige, qui leur donne l'impulsion et le mouvement. C'est le meneur de la compagnie. C'est un meneur. On a arrêté les meneurs.

— *Meneur d'ours.* Celui qui fait voir et danser des ours en public pour gagner sa vie.

— Hist. milit. *Meneur de gens de guerre.* Ancien titre des commissaires des guerres.

— Cart. *Meneuse de table.* Se dit d'une fille de boutique qui forme des jeux avec les cartes après qu'on les a coupées. ‖ *Meneur de ciseaux.* Ouvrier cartier qui découpe les cartes.

MENGEL. s. m. Métrol. Mesure de capacité de Brême. ‖ MENGEL DE HOLLANDE. Seizième partie d'un stekan.

MENGS (Antoine-Raphaël). Né à Aussig (Bohême) le 22 mars 1728. Un des plus grands artistes du XVIIIe siècle. Mort le 20 juin 1779.

MENG-TSEU. Célèbre philosophe chinois de l'école de Confucius, né dans le petit royaume de Tsou (aujourd'hui Chang-toung) au commencement du IVe siècle de notre ère. Mort à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

MENHIR. s. m. (du celt. *men*, pierre; *hir*, long, grand, étendu, élevé). Bloc de pierre d'une hauteur quelquefois considérable, élevé en forme de colonne. On retrouve des menhirs ou *pierres levées* dans certaines contrées de la France, surtout dans la Bretagne. Ils servaient au culte religieux des druides et des anciens Gaulois.

MÉNI. s. m. Bot. Fruit du Brésil dont on tire de l'huile à brûler.

MÉNIANE. s. f. (du lat. *Menius*, nom de celui qui en fut l'inventeur). Archit. et ant. rom. Terrasse ou balcon en avant-corps, et qui est ménagé pour laisser jouir de la vue du dehors.

— adj. *Colonne méniane.* Colonne surmontée d'une espèce de balcon.

MÉNIANTHE. Bot. V. MÉNYANTHE.

MÉNICAL. s. m. Nom donné au Mexique à un alcool tiré par la distillation de la boisson nommée *maguy*.

MÉNICKÉA. s. f. Bot. Genre de plantes synonyme du fromager pentandre.

MÉNIDE. adj. des 2 g. (rad. *menès*). Ichthyol. Qui ressemble au genre ménès. ‖ MÉNIDES. s. m. pl. Famille de poissons ayant pour type le genre ménès, et différant des spares par leur mâchoire rétractive, dont ils se servent pour saisir leur nourriture.

MÉNIDIE. s. f. Ichthyol. Nom spécifique d'une athérine.

MENIGOUTTE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Parthenay (Deux-Sèvres); 900 hab.

MÉNIL. s. m. (du lat. barb. *manile*, fait du v. *manere*, demeurer). Autrefois Habitation, village; de là, Ménilmontant, Grand-Ménil, Auber-Ménil.

MÉNILEK. Relat. Fils de Salomon, suivant les légendes fabuleuses des Abyssiniens, qui croient qu'il transporta l'arche d'alliance à Axum.

MÉNILITHE. s. f. (du vieux fr. *ménil*, demeure, hameau; et du gr. λίθος, pierre). Minér. Variété d'opale commune, raboteuse à sa surface extérieure, éclatante à l'intérieur, rayant le verre. On la trouve à Ménilmontant, près Paris, empâtée dans une argile schisteuse, comme le caillou dans la craie. On l'appelle *ménilithe brune.* ‖ *Ménilithe blanche.* Celle qui est d'un gris jaunâtre, en tubercules, éclatante à l'intérieur, et qu'on trouve à Argenteuil, près Paris, empâtée dans une marne argileuse.

MÉNILLE. s. f. Mar. anc. Pièce de bois clouée sur le manche de l'aviron d'une galère. Les ménilles formaient plusieurs anses destinées chacune à un rameur.

— Papet. Manche pour lever les mises.

MÉNILMONTANT. Géogr. Village des environs de Paris, département de la Seine, commune de Belleville; 1,800 hab.

MENIN. s. m. (de l'esp. *menino*, petit mignon). S'est dit primitivement en Espagne des jeunes nobles attachés aux enfants de la famille royale pour partager leurs jeux et les accompagner.

— S'est dit autrefois en France de chacun des six gentilshommes attachés au dauphin.

Par extension les poëtes ont employé ce mot [illegible] Quevedo, dans [illegible] les pauvres qui vont aux [illegible] [illegible] Réneit, [illegible] [illegible].

MÉNINE. s. f. [illegible]

MÉNIN. Géogr. [illegible] dans la [illegible] 1714 [illegible] XV, [illegible] la Répu-[illegible].

— Hist. [illegible]

— [illegible]

MÉNINGÉ. s. f. (du gr. μῆνιγξ, μήνιγγος, membrane). Anat. Nom des membranes qui enveloppent le cerveau [illegible] : la dure-mère [illegible] méningette, [illegible] la pie-mère ou méningette.

— Se disait [illegible] dans le tonneau, avant que le vin ait commencé à fermenter.

MÉNINGETTE. s. f. (dimin. de *méninge*). Anat. [illegible] la première.

MÉNINGINE. s. f. (dimin. de *méninge*). Anat. La membrane [illegible] feuillet cérébral de l'arachnoïde.

MÉNINGINITE. s. f. (rad. *méningine*). Pathol. Inflammation de l'arachnoïde.

MÉNINGITE. s. f. (rad. *méninge*). Pathol. Inflammation des méninges, et surtout de la dure-mère.

MÉNINGO-CÉPHALITE. s. f. Pathol. Inflammation des membranes du cerveau.

MÉNINGO-GASTRALGIE. s. f. Pathol. Névralgie de l'estomac.

MÉNINGO-GASTRIQUE. adj. des 2 g. Path. Qui dépend d'une affection de la membrane interne de l'estomac. Se dit d'une fièvre que l'on appelait autrefois *fièvre bilieuse*. Fièvres méningo-gastriques.

MÉNINGOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μῆνιγξ, méninge, γεννάω, naître). Pathol. Qui donne lieu à la formation de fausses membranes.

MÉNINGOPHYLAX. s. m. (ét. gr., μῆνιγξ, méninge, φύλαξ, gardien). Chir. Instrument de chirurgie pour garantir les méninges dans l'opération du trépan.

MÉNINGORRHÉE. s. f. (ét. gr., μῆνιγξ, méninge, ῥέω, écoulement). Pathol. Congestion d'un liquide quelconque entre, sur ou sous les méninges.

MÉNINGORRHÉIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la méningorrhée.

MÉNINGOSE. s. f. (ét. gr., μῆνιγξ, méninge; ὀστέον, os). Anat. Union des os par des ligaments qui ont la forme des membranes, telle est l'articulation des os du crâne chez le fœtus.

MÉNIOQUE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des crucifères, croissant dans le midi de l'Europe.

MÉNIPPE de Sinope. [illegible] L'homme de toute l'Antiquité qui parut avec le plus de grâce et de [illegible] et qui donna des leçons au grand orateur de Rome. [illegible] J.-C., à Gadara, ville de la Phénicie, d'où son surnom, Ménippe le Gadarénien. Ses écrits étaient si satiriques et si mordants, que Lucien l'appelle *le plus hargneux et le plus acharné des dogues qui se soit attaché aux enfants*.

MÉNIPPÉ, ÉE. adj. (rad. *Ménippe*). Qui est fait à l'imitation des ouvrages de Ménippe.

— *Satire Ménippée*. Satire mêlée de prose et de vers, ainsi appelée de Ménippe Gadarénien, philosophe cynique qui a beaucoup écrit en ce genre. Nous avons en France une satire Ménippée sur les troubles de la France.

MÉNIPPÉE. s. f. (rad. *Ménippée*, nom d'une nymphe. Polyp. Polypier coralligène subcalcaire très-friable, d'un blanc jaunâtre à l'état [illegible] et dont la grandeur ne dépasse pas un décimètre. On trouve les ménippées attachées par des fibres nombreuses à la base des corps marins [illegible] Ménippée cirrheuse. Ménippée pelotonnée. Ménippée hyade.

MÉNIS. Myth. égypt. Roi d'Égypte qui apprit le premier à ses sujets l'usage de l'argent monnayé, et les [illegible] de la vie sobre et frugale qu'ils avaient menée jusqu'alors.

MÉNISCIUM. s. m. (gr. μηνίσκος, croissant). Bot. Genre de plantes de la famille des fougères [illegible] privée d'*indusium*, et disposées en [illegible] entre les veines de la fronde. Les espèces qui le composent [illegible] Méniscium [illegible].

— On trouve dans [illegible] *ménisque* et *méniscion*, qui sont [illegible] la francisation inexacte du mot *meniscium*, seul usité dans la nomenclature botanique.

MÉNISCOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., μηνίσκος, croissant; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a la forme d'un croissant. Capsule méniscoïde.

MÉNISCOTHE. s. f. [illegible] Arbuste de Java.

MÉNISPERMACÉ, ÉE. adj. (rad. *ménisperme*). Qui ressemble à un ménisperme. [illegible] s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre ménisperme.

MÉNISPERMATE. s. m. (rad. *ménisperme*). [illegible] de ses produits par l'acide ménispermique.

MÉNISPERME. s. m. (ét. gr., μήνη, lune; σπέρμα, semence, littéral. *graines en croissant*). Bot. Genre de plantes servant de type à la famille des ménispermées, et dont les fruits [illegible] Ménisperme comestible. Ménisperme du Canada. Ménisperme lacuneux.

MÉNISPERMÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Ménispermacé. [illegible] s. f. pl. Tribu de la [illegible] ayant pour type le ménisperme.

MÉNISPERMINE. s. f. (rad. *ménisperme*). Chim. Matière découverte dans la coque du Levant, blanche, solide, cristallisable, insoluble dans l'eau, mais dissoute par l'alcool [illegible] sels qui ont le plus souvent l'aspect de la cire.

MÉNISPERMIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ménisperme*). Chim. Qui a rapport au ménisperme. L'acide ménispermique a été extrait de la coque du Levant.

MÉNISPERMOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., μήνη, lune, σπέρμα, semence, εἶδος, ressemblance). Bot. Syn. de Ménispermacé. ‖ MÉNISPERMOÏDES. s. f. pl. Famille de plantes comprenant les ménispermacées.

MÉNISPERMOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Ménispermacé. ‖ MÉNISPERMOÏDÉES. s. f. pl. Syn. de Ménispermacées.

MÉNISPORE. s. m. (ét. gr., μηνίσκος, ornement en forme de croissant; πόρος, pore, conduit). Bot. Genre de la famille des champignons, formé par des fibrilles droites, portant de petits conceptacles courbés en croissant. Le ménispore glauque.

MÉNISQUE. s. m. (du gr. μηνίσκος, fait de μήνη, lune). Ant. gr. Tout ornement en forme de croissant.

— Géom. Figure plane ou solide composée d'une partie concave et d'une partie convexe, à l'instar des ménisques optiques. Peu usité en ce sens.

— Optiq. Verre convexe d'un côté et concave de l'autre.

— Hist. anc. Plaque que l'on mettait sur la tête des statues des divinités, afin que les oiseaux ne vinssent point les salir.

— s. m. pl. Bijout. Croissants, tels que bracelets, colliers.

MÉNISSE. s. f. Bot. Francisation donnée par [illegible] et Boiste au mot *meniscium*. V. MÉNISCIUM.

MÉNITTES. s. f. pl. Papet. Syn. de Ménilles.

MENNETON-SUR-CHER. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Romorantin (Cher); 1,000 h.

MENNICHERSTEIN ou **MENNIGERSTEIN.** s. m. (all. *Mennich*, nom de pays). Géol. Espèce de tuf volcanique, appelé aussi *trass*, qui s'exploite en grand à Mennich, sur les bords du Rhin, et qui est l'objet d'un commerce très-considérable en Hollande.

MENNON (Simon). Né dans la Frise, en 1505; il a donné son nom à la secte des mennonites ou anabaptistes, qu'il réunit en communauté en 1537, mort en 1561, dans le Holstein.

MENNONISME. s. m. (rad. *Mennon*). Hist. relig. Doctrine d'une secte d'anabaptistes répandue en Hollande, et fondée dans le XVIe siècle par Simon Mennon.

MENNONITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui rejette le dogme de la Trinité, et permet à tous l'interprétation des saintes Écritures. Mennonites rigides ou flamands. Mennonites tolérés.

— Cost. Lyt. Ancien nom du cierge basse.

MÉNODORE. s. f. (ét. gr., [illegible]). Bot. Genre de plantes dicotylédones, croissant au Mexique, sur les collines, et que les vaches et les moutons broutent avec avidité.

MÉNOLE. s. f. Techn. Bâton garni d'une planche ronde et trouée qu'on plonge dans le lait et le pour le diviser.

— Ichthyol. Sorte de petit poisson.

MÉNOLOGE. s. m. Chron. Martyrologe ou calendrier de l'Église grecque, divisé en douze parties pour les douze mois de l'année; il contient les abrégés des vies des saints pour chaque jour, [illegible] commémoration de ceux dont on n'a point les vies écrites.

MÉNOLOGIE. s. f. (ét. gr., μήν, mois, [illegible]). Pathol. Traité de la [illegible].

MÉNON. s. m. [illegible] Espèce de chèvre du Levant, dont la peau sert à faire de beau maroquin.

MÉNONVILLÉE. s. f. (rad. *Ménonville*, nom propre [illegible] à la mémoire [illegible]). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des crucifères, qui croît au Pérou.

MÉNOPAUSE. s. f. (ét. gr., μήν, mois, παῦσις, cessation, fait de παύω, cesser). Phy iol. Cessation du flux périodique, temps critique des femmes.

MÉNOPHANE. Général de Mithridate, ayant saccagé Délos, pilla le temple et enleva les statues d'Apollon, qu'il jeta dans la mer; mais [illegible] revenant chargé de ces dépouilles sacrées, le lieu le fit périr dans les flots.

MÉNOPLANIE. s. f. (ét. gr., μήν, mois, πλάνη, [illegible]). Flux menstruel [illegible] lieu par un autre organe que la matrice, et qui remplace l'écoulement menstruel.

MÉNORRHAGIE. s. f. (ét. gr., μήν, mois, ῥήγνυμι, rompre). Physiol. Flux excessif des règles, menstrues chez les femmes, comme si les vaisseaux utérins étaient rompus.

MÉNORRHAGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ménorrhagie*). Pathol. Qui appartient à la ménorrhagie.

MÉNORRHÉE. s. f. (ét. gr., μήν, mois; ῥέω, couler, fait de ῥέω, couler). Pathol. Hémorrhagie par la matrice.

MÉNORRHÉIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ménorrhée*). Pathol. Qui appartient à la ménorrhée.

MÉNOSTASE. s. f. (ét. gr., μήν, mois; στάσις, stagnation; fait de ἵστημι, rester immobile). Pathol. Accumulation et rétention du sang menstruel dans la matrice.

MENOTTE. s. f. (dimin. de *main*). Petite main et particulièrement la main d'un enfant. Cet enfant a de jolies menottes, de belles menottes. Donnez, tendre la menotte.

— MENOTTES. s. f. pl. Fers qu'on met aux poignets d'un prisonnier, d'un criminel, pour lui ôter l'usage de ses mains. Mettre les menottes. Ôter les menottes. Les gendarmes qui l'ont arrêté lui ont mis les menottes.

— Fig. et fam. *Mettre des menottes à quelqu'un*. Le mettre dans l'impossibilité d'agir dans une affaire, de s'en emparer, de nuire.

MENOTTÉ, ÉE. adj. (rad. *menotte*). Qui a les menottes. Voleur, criminel menotté.

MENOTYRANNOS. (ét. gr., μήν, μηνός, mois; τύραννος, tyran, roi; littéral. *roi des mois*). Surnom sous lequel les Phrygiens adoraient Atys, pris pour le soleil.

MENOU (Jacques-François), Né en 1751, maréchal de camp. Il se distingua dans l'expédition d'Égypte, et à la mort de Kléber reçut le commandement en chef. Battu par les Anglais près d'Alexandrie, il ramena l'armée française en France par capitulation; mort en 1810.

MENOU. Myth. ind. V. MANOU.

MENS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Grenoble (Isère); 1,900 hab. Toiles.

MENS. (pr. *mince*; du lat. *mens*, pensée, fait du gr. μένος, mouvement impétueux de l'âme). Ant. rom. Nom que les Romains donnaient à la Pensée divinisée, à laquelle un temple avait été bâti sur le Capitole.

MENSAIRE. s. m. (du lat. *mensarius*, banquier; fait de *mensa*, table, parce qu'ils avaient une table devant eux). Ant. rom. Titre de cinq officiers qui tenaient dans les marchés une espèce de tribunal, auquel les créanciers avaient recours contre leurs débiteurs. ‖ MENSAIRES. s. m. pl. Agents du trésor public, inférieurs aux questeurs.

MENSAL, ALE. adj. (du lat. *mensis*, mois). Qui a rapport au mois.

— *Junon mensale*. Ainsi surnommée parce qu'on présentait aux calendes de chaque mois, [illegible] payements que l'on faisait aux banquiers appelés *mensarii*.

— Ant. rom. [illegible] titre sous lequel chaque curie [illegible] des sacrifices à Junon.

MENSALE. s. f. (du lat. *mensa*, table). Chirom. Ligne qui traverse le milieu de la main.

MENSE. s. f. (du lat. *mensa*, table). Autrefois, table où l'on mangeait.

— Se disait plus spécialement des revenus dont jouissaient les abbés des monastères ou les évêques. Mense abbatiale. Mense conventuelle. Mense commune.

— Fig. Toutes les espèces ont un droit égal à la mense de la nature. (Buff.)

MENSEUR. s. m. (du lat. *mensa*, table). Ant. rom. Officier des empereurs, qui marquait et distribuait les logements.

MENSOLE. s. f. (de l'ital *mensola*, même signif., fait du lat. *mensa*, corbeau à soutenir). Archit. Pierre du milieu d'une voûte qui la ferme et l'arrête.

MENSONGE. s. m. (ét. lat., *mens*, esprit; *somnium*, rêve; littér. *rêve de l'esprit*). Tout acte accompli dans l'intention de tromper, et qui peut être fait par le geste, la parole et même le silence. Mensonge adroit. Mensonge évident. Mensonge caché, découvert, surpris. Grand, horrible mensonge. Mensonge prémédité. Surprendre un mensonge. Dire, faire un mensonge. Éviter un mensonge. Cacher, découvrir un mensonge. Être dupe d'un mensonge. Discerner le mensonge d'avec la vérité. Forger un mensonge. Prêter l'oreille au mensonge. Le mensonge est transparent : avec de l'attention on peut voir au travers ; mais la vérité, de quelque côté qu'on la regarde, est toujours la même. (Sénèq.) Il vaut mieux être mis dans les fers pour avoir dit la vérité, que de s'en tirer à la faveur du mensonge : le mensonge est comme une blessure ; quoiqu'elle guérisse, la cicatrice reste toujours. (Persans.) Les mensonges sont de la nature des boules de neige : on les roule des montagnes, ils grossissent en chemin, jusqu'à ce qu'ils se dissipent, se fondent et enfin se réduisent à rien. (Oxenstiern.) Le mensonge ne s'est point trouvé dans leur bouche, ni aucun [illegible] dans leur conduite. (Bossuet.) Le mensonge et la crainte entrent plus aisément dans un cœur à qui la vérité ne sait rien dire et qui n'a rien à craindre ni à espérer des hommes. (Mass.) Le mensonge peut être regardé comme le marchepied de tous les vices. (S. Dub.) Le mensonge inventé par l'envie et par la calomnie [illegible] quelque force, mais il ne tarde pas à la perdre. (Théophraste.) L'aversion du mensonge est souvent une imperceptible ambition de rendre nos témoignages considérables, et d'attirer à nos paroles un respect de religion. (La Rochef.) Nous nous persuadons quelquefois nos propres mensonges, pour n'en avoir pas le démenti, et nous nous trompons nous-mêmes, pour tromper les autres. (Vauven.) Le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal; c'est une grande vertu, quand il fait du bien. (Volt.) Comme rien n'est plus beau que la connaître la vérité, rien n'est plus honteux que d'approuver le mensonge, et de le prendre pour elle. (Cicér.) Le mensonge est en soi une chose odieuse, avilissante et condamnable; mais la vérité ne serait-elle pas souvent un plus grand mal que le mensonge? (Marmontel.)

Mensonge innocent. Mensonge sans conséquence, qui ne peut nuire à personne. ‖ *Mensonge officieux*. Fait pour plaire à quelqu'un, pour lui être utile. ‖ *Un mensonge joyeux*. Un mensonge avouant et excusant.

Dans l'Écriture, *L'esprit de mensonge*. Le [illegible] Le diable. Le mensonge est entré dans le monde par l'auteur de tout mal, [illegible] la chute de l'homme; [illegible] tentateur [illegible] (Vieillard, Avent.) Le Seigneur a l'esprit du mensonge, entré dans la bouche des prophètes du roi Achab. (Mass.)

— Fig. Fausse doctrine. Il recevait avec ce beau sang des principes d'erreur et de mensonge. (Fléch.) O Dieu de vérité! vous n'avez pas fait cet esprit pour le mensonge. (Id.) Il a plu aux apologistes ont victorieusement répondu aux subtilités et aux mensonges, mais ils ont été moins heureux contre la religion. (Chateaubriand.) D'un Dieu de vérité faire un Dieu de mensonge. (Boil.)

— Fig. Erreur, illusion. Tout n'est que mensonge. Le monde n'est qu'illusion, vanité et mensonge. Il y a des femmes en qui l'art surmonte la nature, et que l'on peut appeler de beaux mensonges. (Lamothe-Levayer.)

— Par anal. Les fictions du roman, de la fable et de tout genre de composition, dont la fiction est la base. Les mensonges de la poésie. Les aimables mensonges de la fable. Un livre est un secret [illegible] lequel on ne trouverait pas le mensonge. (Boileau.)

L'homme est de glace aux vérités,
Il est de feu pour les mensonges. La Fontaine.

— Le mensonge personnifié. Le Mensonge parut vainqueur de l'Évangile. (Id.)

[illegible]
[illegible]. (Racine.)

— C'est [illegible] par les Juifs et Musulmans. Les paroles mêmes qu'il semblait la [illegible] de trahison moulé.

— Hist. *Champ du Mensonge*. Lieu situé entre Brisach et la rivière d'Ill, où les troupes de l'empereur Louis le Débonnaire se révoltèrent contre [illegible] ses trois fils révoltés, en 833.

— Myth. lat. Divinité infernale, qui doit être la [illegible] Mercure, conducteur des ombres.

— Prov. *Tous songes sont mensonges*. Il ne faut pas croire aux rêves.

— Iconol. Le Mensonge est représenté laid, mal coiffé et mal vêtu : sa draperie est garnie de langues et de masques : il tient un faisceau de paille allumée, pour marquer que ses propos n'ont aucune consistance, et meurent presque aussitôt qu'ils sont nés. On lui donne une jambe de bois pour marquer son peu de solidité.

— Syn. comp. MENSONGE, MENTERIE. Le mensonge est une fausseté méditée, composée de manière à séduire, à abuser. La menterie est une simple fausseté avancée dans l'intention de tromper.

MENSONGER, ÈRE. adj. (rad. *mensonge*). Qui est faux, trompeur, qui tient du mensonge. Histoire mensongère. Discours mensonger. Plaisirs mensongers. Caresses mensongères. Douleur mensongère. Promesse mensongère. Espoir mensonger. Attraits mensongers. Regards mensongers. Une coquette se pare souvent de la calomnie mensongère. (Oxenst.) Redoutez du moment le conseil mensonger. (Del.) Sous l'appareil mensonger de vos fausses jouissances, l'instinct de la nature vous parle encore. (Bergasse.)

Tandis qu'aux bords crétois le ravisseur d'Europe,
D'un taureau mensonger dépouille l'enveloppe.
Desaintange.

— Suivant l'Académie, ce mot ne se dit que des choses : c'est une erreur : il s'emploie aussi en parlant des personnes, et alors il est synonyme de *Menteur*. Dieu! que vous êtes mensongère! Desportes.

— Syn. comp. MENSONGER, MENTEUR. *Men-*

songer indique l'état constant de ce qui à la qualité exprimée par le substantif *mensonge*; *menteur* rappelle l'action du verbe *mentir*, l'habitude de mentir.

MENSONGÈREMENT. adv. (rad. *mensonge*). D'une manière mensongère. Parler mensongèrement.

MENSORES. s. m. pl. (du lat. *mensurare*, mesurer). Ant. rom. Fourriers et maréchaux des logis qui avaient soin de marquer les logements, soit lorsque l'empereur voyageait, soit lorsqu'il fallait camper.

— Se disait des arpenteurs, des architectes des experts des bâtiments publics.

MENSTRUAL, ALE. adj. (du lat. *menstrualis*, qui se fait chaque mois). Physiol. Qui a rapport aux menstrues. || Au pl., *menstruaux*.

MENSTRUATION. s. f. (pr. *manss-tru-a-ci-on*; du lat. *menstrua*, fait de *menses*, mois). Physiol. Excrétion sanguine qui se fait tous les mois par les organes génitaux de la femme, et qui dure depuis l'âge de puberté jusqu'à l'âge critique. Cet écoulement est le signe le moins équivoque de la puberté chez les jeunes filles. Il commence dans nos climats tempérés vers l'âge de treize à quinze ans. Dans les pays froids, auprès du pôle, et dans les montagnes, la menstruation ne s'établit souvent qu'à vingt-quatre ans. Menstruation régulière, irrégulière, véritable. Menstruation apparente, précoce, difficile, laborieuse, prématurée. Périodicité de la menstruation. Menstruation par le nez, par les doigts, par les mamelles. Toutes les femmes sans exception, à quelque race d'hommes qu'elles appartiennent, sont soumises à la *menstruation*. (G. de Caux.) C'est à l'époque de la *menstruation* que les jeunes filles deviennent tristes et mélancoliques, qu'elles s'abandonnent à de douces rêveries, et que, sans en connaître la cause, elles versent des larmes involontaires qui calment momentanément le malaise qui les tourmente. (Maygrier.) La santé peut être dérangée par le défaut de *menstruation*. (Id.) La *menstruation* est moins précoce dans les campagnes que dans les villes. (Id.)

— Se dit aussi pour l'époque des menstrues. La quantité de sang que perdent les femmes à chaque *menstruation* est loin d'être la même pour toutes. (Mayg.)

MENSTRUE. s. m. (du lat. *menstruum*, fait de *mensis*, mois). Chim. Mot adopté par les anciens chimistes pour signifier Un dissolvant lent, à l'aide d'une douce chaleur que l'on soutenait pendant un mois.

— Hermét. Mercure des sages. || Signifie aussi Eau. De là ce précepte des médecins hermétiques : *Ne mangez pas du fils dont la mère abonde en menstrue*, c'est-à-dire, d'un produit dans lequel l'eau domine. || *Menstrue végétal*. Se dit de l'eau ardente sept fois rectifiée.

— MENSTRUES. s. f. pl. Physiol. Écoulement qui se fait par les parties sexuelles de la femme, et qui se renouvelle tous les mois. Le mot *menstrues* est le mot scientifique ; ceux de *règles*, *mois*, *ordinaires*, *affaires*, *purgations*, *lunes*, etc., sont les noms vulgaires donnés par les femmes. Les *menstrues* ont une périodicité d'un mois ; elles arrivent pourtant tous les quinze jours chez certaines femmes, toutes les six semaines, tous les trois mois seulement chez d'autres. (G. de Caux.)

— Ce mot est absolument banni du style poétique, et l'idée qu'il présente doit, en vers, être rendue par une périphrase.

Ton seizième printemps et ton cœur vient d'éclore ;
L'inconstante Phébé, te marquant ses retours,
Dans les fastes des mois te fait suivre son cours.
(Lebrun.)

. . Cet astre inconstant (la lune) dont les métamor-
Des Grâces, nous dit-on, séparent les Amours [phoses
Par une barrière de roses. (Demoustier.)

MENSTRUÉ, ÉE. adj. (pr. *manss-tru-é*; du lat. *menstruus*, qui arrive tous les mois). Physiol. Se dit d'une femme chez laquelle le flux menstruel s'est établi. Chez les femmes les plus régulièrement *menstruées*, il y a d'un mois à l'autre de fréquentes variations d'un jour ou même de plusieurs. (Contr. franç.)

MENSTRUEL, ELLE. adj. (rad. *menstrues*). Physiol. Qui a rapport à l'écoulement périodique des femmes. Flux ou écoulement menstruel. Purgations menstruelles. Révolution menstruelle. Époque menstruelle. L'évacuation *menstruelle* est moins grande chez les femmes de la campagne que chez celles qui habitent les villes, et parmi ces dernières, celles dont la vie est désordonnée, dissolue, sont les plus abondamment réglées. (G. de Caux.) Le sang *menstruel* est fourni par exhalation ; il s'écoule des orifices exhalants, qui s'ouvrent de toutes parts à la surface de la membrane muqueuse qui tapisse la cavité de la matrice et de son col. (Id.)

MENSTRUEUX, EUSE. adj. (rad. *menstrue*). Chim. anc. Qui abonde en menstrue.

MENSUAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *mensis*, mois). Syn. peu usité de Mensuel.

MENSUEL, ELLE. adj. (pr. *man-suel*; du lat. *mensis*, mois). Admin. str. Qui se fait par mois, tous les mois. État mensuel de recette, de dépense. Écrit mensuel. Annonce mensuelle. Réclame mensuelle. Billet mensuel.

MENSUELLEMENT. adv. (pr. *man-suel-le-man*; rad. *mensuel*). Tous les mois. Ce mot, quoique très-usité, est omis dans tous les dictionnaires, même dans celui de Napoléon Landais. Payer mensuellement une dette. Être payé mensuellement. Les hémorroïdes suppléent en beaucoup d'individus l'écoulement de sang dont la femme se débarrasse *mensuellement*. (Virey.)

MENSURABILITÉ. s. f. (rad. *mensurable*). Géom. Propriété, qualité de ce qui est mensurable.

MENSURABLE. adj. des 2 g. (du lat. *mensurabilis*, même signif., fait de *mensuro*, je mesure). Géom. Qui est susceptible d'être mesuré. Syn. peu usité de Mesurable.

MENSURATION. s. f. (du lat. *mensurare*, mesurer). Géom. Action de mesurer.

MENTAGRE. s. f. (du lat. *mentum*, menton; et du gr. ἄγρα, proie ; littér. *qui occupe le menton*). Pathol. Dartre rougeâtre qui survient au menton, et qui attaque particulièrement les enfants à la première dentition.

MENTAL, ALE. adj. (du lat. *mens*, gén. *mentis*, esprit). Qui se fait, qui s'exécute dans l'esprit, dans l'entendement. L'opposé de verbal.

— *Oraison mentale*. Oraison qui se fait en esprit et sans proférer une seule parole. || *Restriction mentale*. Réserve tacite qu'on fait d'une partie de ce qu'on pense, pour induire en erreur ceux à qui l'on parle. La restriction mentale est contre la bonne foi.

— Qui a rapport à l'entendement. || *Aliénation mentale*. Folie, démence. || *Maladies mentales*. Celles qui dérangent les fonctions intellectuelles.

MENTAL, ALE. adj. (du lat. *mentum*, menton). Ornith. Qui est produit par la réunion des deux branches de la mandibule des oiseaux. Angle mental.

MENTALAGRE. s. f. Pathol. V. MENTAGRE.

MENTALEMENT. adv. (rad. *mental*). D'une manière mentale ; intérieurement ; dans son esprit. Prier Dieu mentalement. En immolant notre espèce à la satire, nous faisons *mentalement* exception de nous. (Boiste.) Les lois ne punissent point ceux qui n'ont commis un crime que *mentalement*. (***)

MENTAVAZA. s. m. Ornith. Oiseau gris de l'île de Madagascar, ayant la taille d'une perdrix, le bec long et crochu, et fréquentant les bords de la mer. Les mentavazas sont de très-bon goût. || *Mentavaza-anguthou*. Oiseau de la même couleur et de la même taille que le précédent, mais qui en diffère par son bec droit plus petit.

MENTE. s. f. Comm. Espèce de couverture de laine qu'on fabrique à Reims.

MENTELLE (Edme). Géographe et membre de l'Institut et de la Légion-d'honneur ; né en 1730 à Paris, mort en 1815.

MENTERIE. s. f. (rad. *mentir*). Simple fausseté dite sans l'intention de tromper ; mensonge badin, sans conséquence. Menterie plaisante, ridicule. Menterie hardie, vaine. Débiter des menteries. Dire de petites menteries. Forger, méditer une menterie. Soutenir une menterie. Le bavard dit des menteries. Par des mensonges on se rend odieux, et par des *menteries*, méprisable. (Roubaud.) Un plaisant ne met dans son jeu que de la *menterie*, car il n'y met ni l'intention, ni l'importance, ni la malignité d'un mauvais dessein. (Id.)

— Fig. La civilité du monde est *menterie* plutôt que mensonge, elle ne trompe personne. (Roubaud.)

— Ce mot est du style familier, et dit moins que mensonge. Un enfant pour badiner dit des menteries. Un homme pour se faire valoir dit des mensonges.

MENTEUR, EUSE. adj. (rad. *mentir*). Qui dit un mensonge, une menterie. Jeune homme menteur. Femme menteuse. Personne menteuse. Celui qui a besoin d'un motif pour être engagé à mentir, n'est pas né *menteur*. (Vauven.)

— Qui dit des faussetés, des erreurs. L'usage a décidé : tout poëte est *menteur*. (Colnet.) Des prophètes *menteurs* la troupe confondue. (Rac.)

— Qui a l'apparence trompeuse, qui peut induire, qui induit en erreur. Dans ce sens, il se dit en parlant des choses. Silence menteur. Physionomie menteuse. Ornement menteur. Visage menteur. Regard menteur. Mine menteuse. Propos menteurs. Le silence *menteur*. (Desmahis.) En amour la colère est toujours *menteuse*. (P. Syrus.) Le monde est *menteur*, il promet un bonheur qu'il ne peut donner. (Mme de Pompadour.) Toutes les passions sont *menteuses*. (La Bruy.)

Madame, voilà donc cet ennemi terrible ?
De vos songes *menteurs* l'imposture est visible ;
A moins que la pitié qui semble vous troubler,
Ne soit ce coup fatal qui vous faisait trembler. (Rac.)

— Théol. *Tout homme est menteur*. Tout homme est sujet à se tromper.

— Chass. *Chien menteur*. Celui qui cèle la voix pour gagner le devant, ou qui crie à faux.

— Prov. *Il est menteur comme un arracheur de dents, comme un laquais*. Il ment souvent, et avec effronterie.

MENTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ment, qui dit ou fait un mensonge, soit par habitude, soit accidentellement. Un menteur. Une menteuse. Un menteur fieffé. Un grand menteur. Un menteur hardi. Un menteur de profession. Menteur impudent, effronté. Le *menteur* a besoin d'une mémoire exquise. (Boiste.) Le *menteur* n'est pas cru, même s'il dit la vérité. (Arist.) Le *menteur* détruit de tout son pouvoir cette confiance mutuelle qui fut le lien des hommes. (St-Lamb.) Un *menteur* est aussi nécessaire dans les mariages qu'un notaire. (Bruéys.) Le *menteur* ne trompe bien souvent que lui. (Lingré.) Ce qui empêche les *menteurs* de pouvoir jamais se corriger, c'est qu'ils tirent vanité de leur [illegible]. (Id.)

— Log. anc. *Le menteur*. Argument célèbre des sophistes grecs, inventé par Carnéades, qui prétendait s'en servir pour démontrer qu'il n'y a point d'évidence réelle.

— Ce mot a servi de sujet et de titre à plusieurs pièces de théâtre. Le Menteur de Corneille. Le Menteur de Scribe.

— Expr. prov. *Menteur comme une oraison funèbre, comme une épître dédicatoire*. Se dit d'un [illegible] *il vaut un menteur et demi*. Il est bon de réfuter un mensonge par un mensonge plus grand encore, comme l'enseigne l'apologue dans lequel l'homme qui prétend avoir vu un chou gros comme un chêne, trouve un plaisant qui lui répond qu'il existe une marmite grande comme une église, faite exprès pour faire cuire ce chou. || *Il faut qu'un menteur ait bonne mémoire*. Se dit de certaines personnes habituées à débiter tant de choses, qu'il leur est impossible de ne pas se contredire. Ce proverbe fut appliqué au grammairien Didyme, qui avait traité de ridicule une histoire inventée par lui-même et insérée dans un de ses ouvrages.

MENTHE. s. f. (du gr. Μίνθος, fille du Cocyte, qui fut changée en cette plante). Bot. Genre de plantes dicotylédones monopétales, de la famille des labiées, comprenant des plantes herbacées, presque toutes vivaces, à tiges plus ou moins tétragones, garnies de feuilles simples, opposées, et à petites fleurs, disposées par verticilles, rapprochées en épi ou en tête au sommet des rameaux, ou écartées les unes des autres dans les aisselles des feuilles. On compte près de vingt espèces de menthes, dont plusieurs sont employées en médecine, telles sont *la menthe poivrée*, exhalant une odeur aromatique très-volatile, dont les feuilles sont douées d'une saveur chaude, piquante et camphrée; elle laisse au palais et à la langue une chaleur vive, suivie d'une impression froide qui s'évapore instantanément et rafraîchit le lieu qu'elle a touché. La menthe crépue. La menthe rotondifoliée. La menthe verte. La menthe cultivée. La menthe cervinée. C'est avec la menthe poivrée qu'on fait d'excellentes liqueurs de table, et les pastilles si connues et si agréables de menthe.

— *Menthe à bouquet*. Nom vulgaire de la balsamite odorante. || *Menthe de chat*. La cataire commune. || *Menthe de cheval*. La menthe sauvage. || *Menthe commune*. La menthe apparentée. || *Menthe coq*. La balsamite odorante. || *Menthe à épi* ou *menthe de Notre-Dame*. La menthe verte. || *Menthe grecque*. La balsamite odorante. || *Menthe à grenouilles*. La menthe aquatique. || *Menthe romaine*. Plusieurs espèces de menthes. || *Menthe rouge*. La menthe aquatique. || *Menthe de Sainte-Marie*. La balsamite odorante. || *Menthe sauvage*. Plusieurs espèces de cataires et la menthe rotondifoliée.

MENTHOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la menthe. || MENTHOÏDÉES. s. f. pl. Section de la famille des labiées, ayant pour type le genre menthe.

MENTI. part. pass. du v. Mentir. Il est invariable et ne s'emploie qu'avec l'auxiliaire *avoir*. J'ai menti. Nous avons menti. Elles ont menti.

MENTIANE. s. f. (pr. *man-ci-a-ne*). Bot. Nom vulgaire de la viorne.

MENTION. s. f. (pr. *man-ci-on*; du lat. *mentio*, même signif.). Commémoration, rapport fait de vive voix ou par écrit. Faire mention de quelqu'un, de quelque chose. Il est fait mention de lui dans ce livre. Faire mention de ses rapines. Il y a telle femme qui anéantit ou qui enterre son mari au point qu'il n'en est fait dans le monde aucune *mention*. (La Bruy.)

— *Mention honorable*, ou simplement *mention*. Distinction accordée à quelqu'un ; nomination de la personne qui dans un concours n'a obtenu ni le prix ni l'un des accessits. Sa pièce de vers a obtenu une mention, la première mention.

MENTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Mentionner. Ce qui a été mentionné ci-dessus. Choses mentionnées dans un contrat.

MENTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *mancio-ne*; rad. *mention*). Faire mention. Mentionner une proposition au procès-verbal. Vous mentionnerez dans la quittance les espèces du payement.

— *Mentionner quelqu'un honorablement*, ou simplement *mentionner*. Accorder à un ouvrage de concours l'espèce de distinction appelée *mention*.

MENTIR. v. n. 2e conj. irrég. (du lat. *mentiri*, mentir). *Je mens, tu mens, il ment, nous mentons, vous mentez, ils mentent. Je mentais. Je mentis. Je mentirai. Je mentirais. Mens, mentons, mentez. Que je mente. Que je mentisse. Mentant. Menti.* Dire un mensonge, affirmer pour vraie une chose qu'on sait être fausse. Mentir impudemment. Mentir à tout propos. On ne gagne rien à mentir. Prenez garde de mentir. *Mentir*, c'est faire le brave envers Dieu, et le poltron envers les hommes. (Mont.) Beaucoup de gens se piquent d'avoir un bon cœur, qui n'osent dire qu'ils ont un bon esprit, ils ne veulent pas *mentir* deux fois. (***) Quoique les personnes n'aient point d'intérêt à ce qu'elles disent, il ne faut pas conclure de là absolument qu'elles ne *mentent* point, car il y a des gens qui *mentent* simplement pour *mentir*. (Pascal.) Quiconque est capable de *mentir*, est indigne d'être compté au nombre des hommes. (Fén.) Combien de gens *mentent* parce qu'ils ont été trompés. (Sévig.) Qui *mentit*, *mentira* tout le temps de sa vie. (Andrieux.) Il faut bonne mémoire après qu'on a *menti*. (Corn.)

D'un bout du monde à l'autre on *ment* et l'on *mentit* :
Nos neveux *mentiront* comme ont fait nos ancêtres.
(Voltaire.)

— Fig. Sa physionomie annonce l'esprit, et ne ment pas. La satire *ment* sur les gens de lettres pendant leur vie, et l'éloge *ment* après leur mort. (Volt.)

— *Faire mentir*. Empêcher d'être vrai ; empêcher un accident prédit d'avoir lieu. Faire mentir le proverbe, la sentence, la prédiction.

— *Mentir à*. Mentir à quelqu'un. Mentir à une personne. Mentir à sa conscience. Les femmes à leur cœur même savent *mentir*. (Nanteuil.)

— Théol. *Mentir à Dieu, mentir au Saint-Esprit*. Ananias et Saphira mentirent au Saint-Esprit.

— *Mentir par*. Mentir par malice, par caprice.

Parisien, Gascon, Normand,
Savent tous trois *mentir*, mais bien diversement :
Le Parisien par caprice,
Par air, ou, si l'on veut, par sotte vanité ;
Le Gascon par nécessité,
Le Normand par fraude et par malice. (Flatey.)

— *Mentir pour*, suivi d'un substantif. Mentir pour quelqu'un. Pourquoi viens-tu mentir pour moi, qui ne *mentis* jamais pour personne ? (Fléch.)

— *Mentir pour*, suivi d'un infinitif. Combien de gens *mentent* pour tromper ! (Sévign.)

— *Il en a menti*. Ce qu'il dit n'est pas vrai. Vous en avez menti. || Autrefois, pour rendre cette injure plus atroce, on disait : *Il a menti par sa gorge*. C'est là sans doute une bonne raison pour dire à toute une nation, vous en avez *menti*. (Volt.)

Sottement vous avez *menti*,
Par lui l'esprit humain s'éclaire. (Voltaire.)

— Fam. *Il n'enrage pas pour mentir*. Il est dans l'habitude de mentir. || *Il ne ment jamais s'il n'ouvre la bouche*. Se dit d'un grand menteur. || *Il ne faut pas mentir devant des menteurs*. Il ne faut pas faire une chose devant ceux qui y excellent.

— Prov. et fam. *Bon sang ne peut mentir*. Des personnes bien nées ne dégénèrent point. On le dit aussi en mauvaise part et par ironie. || *Nature ne peut mentir*. Les instincts naturels ne sauraient tromper. || *On sait mentir sans parler*. Induire en erreur par sa contenance, par ses gestes.

— *Sans mentir, à ne point mentir*. loc. adv. Se dit pour En vérité, à dire vrai. Sans mentir, c'est un perfide, un brave homme. Je viens tremblante, à ne vous point *mentir*. (Rac.) Sans *mentir*, l'avarice est une étrange rage. (Boil.) Le pays sans *mentir* est un bouffon plaisant. (Id.)

Sans *mentir*, si votre ramage
Ressemble à votre plumage,
Vous êtes le phénix des hôtes de ces bois. (La Font.)

— Prov. *A beau mentir qui vient de loin*. Un homme qui vient d'un pays éloigné peut facilement en imposer. Les dictionnaires ont tort de considérer *mentir* dans cette expression comme verbe ; il est plutôt substantif, comme le prouve la définition qu'ils en donnent. *A beau mentir qui vient de loin*, ne signifie pas autre chose que (*celui*) qui vient de loin a (*un*) beau mentir, c'est-à-dire, Celui qui vient de loin peut mentir facilement, il est sûr d'être écouté. En regardant *mentir* comme verbe, *beau* ne sert plus du tout à le qualifier ; il devient adverbe, et a le même sens que dans les locutions, *il a beau dire*, *il a beau faire*; tandis que pris substantivement *beau* a le même sens que dans *il a beau jeu*.

— Un poëte lui a donné un complément direct, et a dit en parlant du perroquet :

L'oiseau coloré qui *ment* la voix humaine. (Le Bars.)

— SE MENTIR. v. pron. Mentir à soi-même, s'en imposer. L'homme se *ment* à lui-même. (Boiste.) L'imagination, les passions se *mentent* à elles-mêmes. (Id.) Omission de l'Académie.

— v. récipr. Les amants comme les courtisans se *mentent* l'un à l'autre. (Boiste.)

— Syn. comp. MENTIR, DIRE DES MENSONGES. *Mentir* est plus fort que *dire des mensonges*, parce qu'il est essentiellement significatif du genre d'action.

MENTISME. s. f. (du lat. *mens*, gén. *mentis*, esprit). Mouvement déréglé de l'action mentale par l'effet d'une passion ou d'une imagination vive.

MENTO-LABIAL, ALE. adj. Anat. Qui tient au menton et à la lèvre. || s. m. Carré du menton ou abaisseur de la lèvre inférieure.

MENTON. s. m. (du lat. *mentum*, menton). Anat. Partie inférieure de la face de l'homme, saillie plus ou moins prononcée que présente la mâchoire au-dessous de la lèvre inférieure. Menton pointu, fourchu, long, carré, rond, plat. Menton de galoche. Un gros menton. La peau du menton est plus épaisse que celle de la face. On doit être sage quand on a de la barbe au menton. [illegible] leux, des cheveux noirs, un teint [illegible] et un *menton* à [illegible]. (Sévig.) [illegible] et en général les peuples du Nord, ont fréquem-

ment un *menton* très-épais. (Paris.) Les Espagnols, les Italiens, et autres nations du Midi, ont le *menton* pointu. (Id.)

— *Menton de galoche.* Menton qui avance beaucoup en faisant la pointe, par analogie avec la forme de certaines chaussures connues sous le nom de *galoches*.

— Fig. et fam. *Avoir deux mentons, double, triple menton.* Se dit d'une personne replète qui a le dessous du menton très-gras.

Toi qui fus des plaisirs le doriot arbitre,
Et laissais, cher abbé, je vois, malgré tes soins,
Que ... ... honneur de ton chapitre,
Aura ... ... de deux étages de moins (Volt.)

— On dit également: *avoir un menton à double*, à triple étage. Son *menton* sur son sein descend à triple étage. (Boil.)

— Fam. *Être assis à table jusqu'au menton.* Y être assis fort bas.

— Expr. prov. *Branler le menton.* Manger. ‖ *Secouer le menton.* Se moquer de quelque réprimande. ‖ *Lever le menton.* Faire le brave, le résolu. ‖ *Mettre ses mains sous le menton.* Prendre ses aises.

— Entom. Une des deux pièces des lèvres des insectes, qui s'étend depuis la pièce prébasilaire jusque vers l'extrémité des mâchoires, en recouvrant les parties internes de ces dernières jusqu'aux pièces dorsales qui restent libres sur les côtés.

— Mamm. Se dit aussi du dessous de la mâchoire inférieure dans certains animaux. Le menton d'un cheval, d'une chèvre, d'un bouc.

— Ornith. Région inférieure de la tête des oiseaux, comprise entre les branches de la mandibule et la gorge.

MENTONNET. s. m. (rad. *menton*). Mécan. Pièce saillante fixée à une roue ou à un arbre tournant, qui vient faire son arrêt sur une autre pièce, lorsqu'elle la rencontre dans son mouvement.

— Coutell. Sorte de tenon réservé au talon d'une lame de couteau pour porter le ressort et empêcher le tranchant de se gâter en se fermant.

— Technol. Pièce de fer qui reçoit le bout du loquet ou du loquetau pour tenir une porte fermée.

— Art milit. Anse de bombe.

MENTONNIER, IÈRE. adj. (rad. *menton*). Anat. Qui a rapport au menton, qui appartient au menton. Trou mentonnier. Artère mentonnière. Nerf mentonnier. Le trou *mentonnier* termine le canal maxillaire, qui est creusé dans l'épaisseur de l'os maxillaire inférieur. (Paris.)

— Anat. *Mentonnier-labial.* Se dit du muscle carré du menton. ‖ subst. Le mentonnier-labial.

MENTONNIÈRE. s. f. (rad. *menton*). Bande de toile ou d'étoffe qui tenait autrefois aux masques des dames, et qui couvrait le menton. Il y a encore des masques à mentonnière pour le bal.

— Ajustement en usage dans les toilettes des femmes, et destiné à garnir le menton. Bonnet à mentonnière. Il fait froid, mettez une mentonnière.

— Chir. Bandage pour le menton, dans les cas de blessure ou de fluxion.

— Docim. Plaque de fer placée horizontalement au-devant et au bas de l'entrée de la moufle dans le fourneau d'essai.

— Émaill. Plateau saillant du fourneau de l'émailleur.

— Entom. Pièce principale du masque des libellules.

— Impr. Sorte de tasseau ou de support triangulaire qui se place sous la casse pour la relever par-devant.

MENTOR. (pr. *min-torr*). Fils d'Alcimus, ami d'Ulysse, roi d'Ithaque, et précepteur de son fils Télémaque. Fénelon, dans son Télémaque, fait accompagner ce prince par Minerve, cachée, selon la tradition, sous les traits de Mentor.

— Par extens. Nom qui sert à désigner un homme appelé à exercer, par la sagesse de ses conseils, une influence paternelle sur une personne qui lui est confiée. Il m'a servi de mentor. Il aurait bien besoin d'un mentor. Nos mentors du jour appellent radoteurs de grands écrivains, oracles de l'Europe éclairée, Locke, Beccaria, tous les amis de l'humanité. Si vous êtes trop sérieux pour être leur camarade, vous êtes trop jeune pour être leur *mentor*. (J.-J. Rouss.)

Mais, baisse le ton, et, sans être grotesque,
Le ... fils du homme ... *mentor* ... ... ;
Bonnet j'enseigner i comment un soin prudent
Peut de ce grave emploi seconder l'ascendant (Del.)

— Un poète a appliqué figurément ce terme à un taureau :

Puis, *mentor* ruminant de mon fécond troupeau,
Suit à pas lents ... mon grave et lourd taureau.

MENTSCHIKOFF (Alexandre). Né en 1691, d'un pauvre paysan des environs de Moscow, devint, sous Pierre le Grand, prince d'Ingrélie, ministre d'État et feld-maréchal. Perdu dans l'esprit de Pierre II, il fut exilé en Sibérie, et mourut misérablement en 1729.

MENTULAGRE. s. f. (du lat. *mentulagra*, fait de *mentula*, le pénis, et du gr. ἄγρα, proie). Physiol. État convulsif ou spasmodique des muscles ischio-caverneux ou érecteurs du pénis, que l'on observe quelquefois chez les eunuques.

MENTULE MARINE. s. f. Erpét. Nom vulgaire d'une sangsue de mer.

MENTZÈLE. s. f. Bot. V. MENTZÉLIE.

MENTZÉLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la mentzélie. ‖ MENTZÉLIACÉES. s. f. pl. Famille de loasées, renfermant le genre mentzélie.

MENTZÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, servant de type à la famille des loasées, et renfermant deux plantes inusitées de l'Amérique méridionale, qui croissent au Mexique. Mentzélie rude. Mentzélie hispide.

MENU, UE. adj. (du lat. *minutus*, fait de *minuo*, diminuer). Délié, qui a peu de volume, peu de grosseur, de circonférence. Homme menu. Menu bois. Bâton menu. Tête menue. Herbe menue. Corde trop menue. Avoir les bras, les doigts menus, les jambes menues.

— Agric. *Menu bétail.* Brebis, moutons, par opposition à Gros bétail, bœufs, vaches, etc. ‖ *Menus grains.* Le millet, les pois, les lentilles, les vesces, etc.

— Chass. *Menu gibier.* Se dit, par opposition à Gros gibier, des lièvres, perdrix, bécasses, etc. Et par opposition à Gibier ordinaire, des cailles, grives, mauviettes et autres petits oiseaux. ‖ *Menus droits.* Se dit particulièrement de certaines parties du cerf, comme les oreilles, le mufle, les daintiers et les nœuds. ‖ *Menu plomb.* Le plus petit plomb dont se servent les chasseurs, celui qui sert à tirer aux oiseaux, et qu'on nomme aussi *cendrée*.

— Cout. anc. *Menus marchés.* Bois que les officiers des maîtrises pouvaient vendre sans avoir besoin d'une commission du grand maître.

— Cuis. *Menus droits.* Extrémités d'un animal dont on fait certains ragoûts. ‖ *Menu rôt.* Cailles, perdreaux, ortolans, etc. Un service de menu rôt.

— Féod. *Menues dîmes.* Celles qui se prenaient sur les menus grains et sur le bétail.

— Qui a peu d'importance. Les menues réparations. Menus frais. Menues sommes. Menus détails. Les menues réparations sont à la charge des locataires.

— Fig. et fam. *Menus suffrages.* Petits profits attachés à un emploi. Il tire tout de sa charge, sans les menus suffrages. Il a vieilli.

— Liturg. *Menus suffrages.* Oraisons qui se disent après l'office, pour la commémoration des saints. ‖ Par extens. Certaines prières à dévotion.

— Qui a peu de valeur. ‖ *Menue monnaie.* Monnaie de cuivre ou de billon.

— *Menu peuple.* Petit peuple, peuple qu'on appelle dédaigneusement le bas peuple, et qui était autrefois ainsi désigné.

Le *menu* peuple s'expose
A discourir de chaque chose (Voiture.)

— *Menus plaisirs.* Dépenses de fantaisie. Certaines dépenses d'amusement. Donner tant par mois à son fils pour ses menus plaisirs.

— Fig. L'égoïsme met en pratique cette assertion : Les sots sont ici-bas pour nos *menus* plaisirs. (Boiste.)

— *Menus plaisirs* ou simplement *Les menus.* Autrefois, Dépenses du roi qui n'entraient pas dans les dépenses ordinaires, comme les fêtes, les bals, les spectacles à la cour. Intendant des menus plaisirs, ou simplement, Intendant des menus. Trésorier des menus.

Un intendant des plaisirs dits *menus*,
Chez qui les arts sont toujours bien venus,
Grand connaisseur, et pour vous plein de zèle,
Vous avertit que la pièce nouvelle
Aura l'honneur de paraître à la cour. (Voltaire.)

— *Hôtel des menus plaisirs.* Lieu où était l'administration qui réglait cette sorte de dépenses. Aujourd'hui il existe encore un hôtel et une administration des menus plaisirs, administration de laquelle ressortit le Conservatoire.

— Syn. comp. MENU, DÉLIÉ, MINCE. *Menu* a rapport à la grosseur dont un objet manque, et quelquefois à la grandeur en tous sens ; *délié* n'est opposé qu'à la grosseur ; *mince* ne se dit que de ce qui manque d'épaisseur.

MENU. s. m. Détail écrit, mémoire, note d'un repas. Le menu d'un repas. Demander le menu. Savoir le menu. Ce *menu*, pris au hasard, n'est qu'un feuillet détaché de la série des *menus* du moment. (De Cussy.)

— Menu linge. Changer tant de menu. Mettre à la lessive tant de paquets de menu.

— Fam. *Se donner du menu.* Se donner du bon temps, se divertir.

— *Gens de menu* ou *gens du menu.* Se disait autrefois des gens de basse condition, sans importance sociale.

— *Par le menu.* Avec un grand détail. Compter par le menu. Dire, expliquer une chose par le menu. Savoir le menu. Expliquer ce que je dis par le *menu*, serait de plus grand labeur que de plus apparent profit. (Seblet.) Je serais ennuyeux si je vous racontais par le *menu* le commencement et les progrès de mon affection. (Roman de d'Urfé.)

Renaud poursuit, louant par le *menu*
Tout ce qu'il voit, tout ce qu'il n'a point vu. (La Fontaine.)

— Ichthyol. Nom spécifique d'un cycloptère.

— Minér. Petit diamant taillé en rose ou en brillant.

MENU. adv. En petits morceaux, en morceaux d'un menu volume. Hacher menu. Vous les hachez *menu* comme chair à pâté. (Mol.)

— Prov. *Écrire menu.* Écrire en lettres fort petites.

— Se joint quelquefois avec *dru*, pris aussi adverbialem. Il pleut dru et menu. ‖ Fam. Les balles tombaient autour de lui dru et menu.

— Fam. *Marcher, trotter dru et menu.* Marcher vite et à petits pas. La gent trotte-*menu*. (La Font.)

MENUAILLE. s. f. (pr. *me-nu-â-ye*; rad. *menu*). Métrol. Quantité de petites monnaies. Payer en menuailles. Il est fam. dans toutes ses acceptions.

— Pêch. Quantité de petits poissons qu'on met dans un étang pour le peupler.

— Par extens. Toute sorte de petites choses mises au rebut. Que voulez-vous faire de cette menuaille ?

MÉNUCHON. s. m. Bot. Nom vulgaire du mouron des champs. ‖ On le nomme aussi *menuet*.

MENUET, ETTE. adj. (diminut. de *menu*). Se disait autrefois pour Petit, délicat, menu. Avoir le visage menuet et le ventre rondelet.

MENUET. s. m. (rad. *menu*; ainsi appelé parce qu'on le dansait à petits pas, à pas menuets, comme on disait anciennement. C'est à cause de cela qu'on a dit longtemps, *danser les menuets*). Sorte de danse grave à trois temps qu'on dansait à deux. Danser un menuet, un pas de menuet. Le *menuet* règne sur les bords de la Seine, et paraît la danse la plus propre à combiner à la fois les grâces d'un cavalier et de sa dame. (B. de St-P.) Je cherche à m'affermir dans le pas du *menuet* (Volt.) Je n'avais répété ce *menuet* que pour lui. (Id.)

Un jeune homme en est il plus riche quand il sait
Chanter ré, mi, fa, sol, ou danser un *menuet* ? (Regnard.)

— Un poète l'a fait de trois syllabes : D'un pesant *menuet* l'ours traînait la cadence. (Imb.)

— Mus. Air composé de deux reprises sur lequel on dansait le menuet. Jouer un menuet. Air de menuet.

— Bot. V. MÉNUCHON.

MENUF. s. m. Manuf. Sorte de lin fin et de toile d'Égypte.

MENUFEUILLÉ, ÉE. adj. (pr. *me-nu-feu-ié*; ét. lat. *minutus*, exigu, étroit; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles très-étroites. Plantes menufeuillées. Peu usité.

MENUISE ou **MENUISAILLE.** s. f. (pr. *me-nui-za-ie*; rad. *menu*). Chass. Petit plomb à tirer qu'on appelle plus souvent *cendrée*.

— Pêch. Amas de petits poissons de diverses espèces qu'on trouve dans les seines à mailles serrées, quand elles ont été traînées dans une rivière.

— Tout poisson qui n'est mangeable qu'en friture.

— Syn. comp. MENUISE, ALEVIN. La *menuise* se rejette à l'eau, sert d'amorce pour pêcher à la ligne, ou bien se mange en friture. L'*alevin* est composé de poissons d'espèces choisies pour la multiplication.

MENUISÉ, ÉE. part. pass. du v. Menuiser.

MENUISER. v. a. et n. 1ʳᵉ conj. (pr. *me-nui-zé*; rad. *menu*). Menuis. Travailler en menuiserie. Aimer à menuiser.

MENUISERIE. s. f. (du lat. *minutarius* ou *munitiarius*, dér. de *minutus*, menu, parce que le menuisier ne se sert que de menu bois et travaille en petit, comparativement au charpentier, etc.). Menuis. Art de tailler, de polir et d'assembler des bois de différentes espèces pour de menus ouvrages, comme les portes, les croisées, toutes les espèces de revêtements en bois dans l'intérieur des appartements. Une belle menuiserie. Il entend bien la menuiserie. Bois propre à la menuiserie.

— Ouvrage fait par un menuisier. Lambris de menuiserie. Menuiserie bien travaillée. Belle menuiserie.

— *Assemblage de menuiserie.* Art de réunir et de joindre plusieurs morceaux de bois ensemble pour ne faire qu'une seule pièce. Assemblages carrés, à bouement, à queue d'aronde, à clé, en fausse coupe, en adent, et en emboîture.

— Hortic. *Menuiserie des jardins.* Se dit de l'art du treillage.

— Orfèvr. Petits ouvrages d'or et d'argent, comme anneaux, boucles, crochets, etc., par opposition à la *grosserie*, qui comprend les grands ouvrages, la vaisselle, etc.

— *Menuiserie d'étain.* Tout ce qui se fabrique en étain, excepté la vaisselle et les pots.

MENUISIER. s. m. (rad. *menu*). Artisan qui travaille en bois et fait divers ouvrages qui servent à l'intérieur des maisons, comme portes, fenêtres, meubles. Maître menuisier. Excellent menuisier. Habile menuisier. Bon menuisier. Ouvrier menuisier. Menuisier en bâtiments. Menuisier en meubles. Menuisier en voitures. Menuisier treillageur.

MENUISIER, IÈRE. adj. Entom. Se dit des fourmis qui établissent leur société dans le tronc des vieux arbres, ou elles construisent des chambrées disposées par étages, séparées entre elles par des murs latéraux, des plafonds et des planchers, et solidifiées par une menuisation noirâtre ayant à peu près l'épaisseur d'une carte à jouer.

— Se dit aussi des abeilles qui coupent et perforent le bois pour y déposer leurs larves. On en a fait le genre xylocope. V. ce mot.

MENUISIÈRE. s. f. Femme d'un menuisier.

MENU-PENSÉE. s. f. Bot. Variété de la pensée ou violette tricolore.

MENURE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des passereaux dentirostres, ayant le bec à sa base plus large que haut, les pieds grêles, les ailes courtes, la queue à pennes très-longues. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, le *menure-lyre*.

— MENURE-PARKINSON. Oiseau remarquable par la forme et la beauté de sa queue, qui se trouve dans les pays montagneux de la Nouvelle-Hollande.

MENUTHIS. Myth. égypt. Divinité égyptienne adorée dans le bourg qui porte le même nom, et qu'on croit être la même qu'*Eumenuthis*.

MENU-VAIR. s. m. Anc. comm. Se disait autrefois d'une fourrure très-utile faite de la peau d'un petit écureuil du Nord qui a le dos gris et le ventre blanc. Aujourd'hui *petit-gris*.

— Blas. Se dit du vair, lorsqu'au lieu d'avoir quatre ou cinq tangées il en a six ou sept.

MENU-VAIRÉ, ÉE. adj. Blas. D'un menu-vair d'émail différent.

MÉNYANTHE. s. m. (ét. gr., μήνη, lune; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des lysimachiées, remarquable par la beauté et la bonne odeur de ses fleurs. Dans le nord de l'Europe, on le substitue quelquefois au houblon dans la fabrication de la bière. La seule espèce de ce genre est le *ményanthe à trois feuilles*.

MÉNYANTHINE. s. f. (rad. *mé-ny-an-the*). Chim. Inuline retirée du ményanthe à trois feuilles.

MENZIÈZE. s. m. ou **MENZIÉZIE.** s. f. Bot. Arbuste d'Amérique.

MENZIL. s. m. Hist. ott. Bureau du département des finances. ‖ LE MENZIL. s. m. Espèce de poste aux chevaux.

MÉON ou **MÉUM.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones polypétales aromatiques de la famille des ombellifères herbacées, à feuilles ailées, et à fleurs disposées en ombelle. La racine de cette plante était autrefois employée en médecine, comme stomachique, et a une propriété très-excitante. Méon athamantique. Méon mutelline.

MÉONIDE. adj. des 2 g. Ant. gr. Qui appartient à la Méonie ou à ses habitants. ‖ MÉONIDES. s. f. pl. Se dit des Muses, parce qu'on croyait que la Méonie était la patrie d'Homère, leur plus célèbre favori.

MÉONIE. (rad. *Méon*, roi de Phrygie). Géogr. anc. Nom poétique de la Lydie. V. LYDIE.

MÉONIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Syn. de Méonide. ‖ Habitant de la Méonie.

MÉOSCHION. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour placer quelques espèces d'ischèmes.

MÉOTE ou **MÉOTIDE.** adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Peuple de la Scythie méridionale, sur les bords du Palus-Méotide, qui en a pris son nom.

MÉOTIDE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient aux méotes. ‖ *Palus méotide.* Petite mer, au nord du Pont-Euxin, avec lequel elle communiquait par le Bosphore cimmérien. Auj. Azof.

On a vu mille fois des fanges *méotides*
Sortir des conquérants, Goths, Vandales, Gépides (Boileau.)

MÉOUVE. s. m. Bot. Un des noms vulgaire du mélèze, en Languedoc.

MÉPARTI, IE ou **MIPARTI.** part. pass. du v. Mépartir ou Mipartir. En arrivant à Antioche, il trouva devant la porte de la ville grande multitude de gens *mépartis* en deux rangs, deçà et delà la rue. (Boiste.) V. MI-PARTI.

MÉPARTIR ou mieux **MIPARTIR.** v. a. irrég. 2ᵉ conj. (ét. lat., *dimidius*, demi ; *partiri*, partager). *Je mépartis. Je mépartissais. Je mépartis. Je mépartirai. Je mépartirais. Que je mépartisse. Mépartissant.* Diviser, partager en deux portions égales. Et dit-on encore que la coutume de *mépartir* les cheveux des nouvelles mariées avec le fer d'un javelot vint aussi de là, étant signe que les premières noces furent faites par force d'armes. (Amyot.) Il est vieux et peu usité.

— S'est pris aussi dans un sens métaphorique. Celui-là *mépartissait* l'esprit et traversait la première résolution qu'il avait prise. (Sully.)

MÉPARTISSANT. part. prés. invar. du v. Mépartir.

MÉPHITE. s. f. (du lat. *mephitis*, odeur infecte). Chim. Ancien nom de plusieurs carbonates et sous-carbonates. Méphite ammoniacale. Méphite calcaire. Méphite martiale. Méphite de magnésie. Méphite de plomb. Méphite de potasse. Méphite de soude.

MÉPHITIQUE. adj. des 2 g. (rad. *méphite*). Qui est malfaisant, meurtrier. Se dit particulièrement des exhalaisons et des fluides que les nouveaux chimistes ont nommés *gaz*, et emporte avec lui l'idée de puanteur. Vapeur méphitique. Air méphitique. Molécules méphitiques. Bouffée méphitique.

— Chim. *Acide méphitique.* Se disait anciennement de l'acide carbonique.

MÉPHITIS. (rad. *méphite*). Myth. rom. Divinité des anciens habitants de l'Italie qui présidait à l'air corrompu, aux lieux infects, particulièrement à ceux d'où s'exhalaient des vapeurs sulfureuses. Dans l'embrasement général Cré

mone, on remarqua que le temple de cette déesse resta seul debout.

— s. m. Puanteur. Émanation pestilentielle. Spécialement exhalaisons sulfureuses.

MÉPHITISÉ, ÉE. part. pass. du v. Méphitiser. S'empl. adjectiv. Un homme méphitisé. Une femme méphitisée par le gaz acide carbonique. Nous avons énoncé rapidement les premiers secours à donner aux individus *méphitisés*. (Fodéré.) La classe du peuple qui accourt aux incendies, aux rivières, aux puits, aux lieux *méphitisés*, ne calcule pas les dangers qu'elle peut courir. Omiss. des dictionn.

— substantiv. Un méphitisé. Une méphitisée. Les *méphitisés* par le gaz acide carbonique veulent le grand air, et un air plutôt froid que chaud. (Fodéré.) Omiss. des dictionn.

MÉPHITISER. v. a. 1^{re} conj. (rad. *méphite*). Néol. Infecter de méphitisme, de vapeurs malfaisantes.

— SE MÉPHITISER. v. pron. Être méphitisé. À la longue, le terrain des cimetières finit par se *méphitiser* entièrement, au point d'exposer la santé et la vie de ceux qui avoisinent ces dépôts de corruption. (Fodéré.) Omiss. des dictionnaires.

MÉPHITISME. s. m. (rad. *méphite*). Hyg. Altération de l'air atmosphérique produite par diverses émanations; exhalaison malfaisante. Les causes productrices du méphitisme sont les eaux croupissantes, les exhalaisons des gaz azote, ammoniacal, acide sulfureux et acide hydrochlorique, des puits, des égouts, du charbon de terre, du gaz oxyde de carbone, etc. Méphitisme des puits. Méphitisme des cimetières. Méphitisme des cuves. Méphitisme des mines. Méphitisme des fosses d'aisances. Virulence du méphitisme. Avoir une attaque de méphitisme. Préservatif contre le méphitisme. La nature a planté dans tous les sites du globe des végétaux propres à changer en parfum le *méphitisme* de l'air, et à servir de décoration aux tombeaux par leurs formes mélancoliques et religieuses. (B. de St-P.)

MÉPLACÉ, ÉE. part. pass. du v. Méplacer. S'empl. adjectiv. Je suppose qu'une femme laide s'introduise dans une cérémonie où il faut que de jolies femmes représentent, on pourrait dire : Voilà une femme *méplacée* ; ce que ne dirait pas aussi bien *mal placée*, ou *déplacée*, parce que ces mots ont plusieurs sens. (La Harpe.)

MÉPLACER. v. a. 1^{re} conj. (ét. fr., *mé*, pour *mal*, et *placer*). On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous méplaçons, je méplaçais*, etc. Ne pas placer selon les convenances. Proposé par La Harpe dans ce sens, ce mot n'a pas été adopté.

MÉPLAT. s. m. (ét. fr., *mé*, pour *mal*, et *plat*). Peint. et sculpt. Indication des différents plans d'un objet. Méplats finement accusés. Faire ressortir les méplats d'une figure. Graduer savamment les méplats. Le méplat dans la nature de l'homme approche plus de la ligne droite, dans celle de la femme, de la ligne circulaire.

— Charp. Pièce de bois équarrie, beaucoup plus large qu'épaisse.

MÉPLAT, ATE. adj. Qui a plus d'épaisseur que de largeur. Bois méplat. Fer méplat.

— Peint. *Lignes méplates*. Lignes qui établissent le passage d'un plan à un autre. La ligne méplate procède de la ligne droite à la ligne courbe, par une multitude et une variété d'inflexions qui échappent à la démonstration mathématique, mais dont la nature abonde en ses productions. On dit aussi formes méplates.

— Grav. *Manière méplate*, *tailles méplates*. Système de tailles tranchées et sans adoucissement. On fait usage de la *manière méplate* pour donner de la force aux ombres et en arrêter les contours. (Encycl.)

MÉPONCTUÉ, ÉE. part. pass. du v. Méponctuer. S'empl. adjectiv.

MÉPONCTUER. v. a. 1^{re} conj. (ét. fr., *mé*, pour *mal*, et *ponctuer*). *Je méponctue, nous méponctuons, vous méponctuez. Je méponctuais, nous méponctuions, vous méponctuiez, etc.* Néol. Ponctuer d'une manière contraire aux règles.

MÉPRENDRE (SE). v. pron. 4^e conj. irr. (ét. fr., *me*, pour *mal*; et *prendre*). *Je me méprends, tu te méprends, il se méprend, nous nous méprenons, vous vous méprenez, ils se méprennent. Je me méprenais. Je me mépris, nous nous méprîmes. Je me suis mépris. Je me méprendrai. Je me méprendrais. Méprends-toi. Méprenons-nous, Méprenez-vous. Que je me méprenne. Que je me méprisse. Se méprenant.* Se tromper, prendre une personne ou une chose pour une autre. Je ne me suis jamais mépris au jugement que j'ai porté de cet homme. Je ne vous devais que tant, nous nous sommes mépris. Je crains que vous ne vous mépreniez. Cette affaire aura des suites, il se méprend fort. Je vois en quoi vous vous méprenez. En suivant toujours cette rue, vous ne pouvez pas vous méprendre.

> Le cuisinier fut fort surpris ;
> Il vit bien qu'il s'était *mépris*. (LA FONTAINE.)

— *Se méprendre à quelque chose*. Ne pas voir une chose telle qu'elle est. Il ne faut pas s'y méprendre. Il y a dans la véritable vertu une candeur et une ingénuité que rien ne peut contrefaire et à laquelle on ne se *méprend* point, pourvu qu'on y soit attentif. (Lav.) Le portrait sera si ressemblant et si bien achevé, qu'on ne pourra pas s'y *méprendre*. (Desh.)

— Fig. S'oublier et manquer de respect. Vous vous méprenez sans doute ! à qui pensez-vous parler ?

— Se dit en parlant des choses. Ses yeux peuvent-ils pas aisément se *méprendre* ? (Rac.)

> Ton goût a craint de se *méprendre*,
> Et des fruits qu'on veut nous défendre
> Il choisit le plus défendu. (PARNY.)

MÉPRIS, ISE. part. pass. du v. pron. Se méprendre. Ne s'empl. qu'avec l'auxil. *être mis*, pour *avoir*. Je me suis mépris. Elle s'est méprise. Ils se sont mépris. Elles se sont méprises.

MÉPRIS. s. m. (ét. lat., *minus*, moindre; *pretium*, prix). Sentiment par lequel on juge une personne ou une chose indigne d'estime, de considération, d'égards. Froid, profond mépris. Mépris insultant, injurieux, injuste, insupportable. Parole, geste de mépris. Mépris public. Concevoir, témoigner du mépris pour quelqu'un. S'exposer au mépris, Braver le mépris public. Être sensible au mépris. Être dans le dernier mépris. L'homme pardonne quelquefois la haine, jamais le *mépris*. (Ferrand.) Le *mépris* est comme le fer brûlant dont on use pour noter d'infamie les criminels ; les empreintes sont presque toujours ineffaçables. (Alibert.) Un homme assez vain pour croire qu'il ne peut jamais être l'objet du *mépris*, y est d'autant plus sensible, lorsqu'il ne peut plus se le dissimuler. (Duclos.) Quelle erreur à une chrétienne d'orner ce qui n'est digne que de son *mépris*. (Boss.) Qu'on est digne de *mépris* quand on peut faire des heureux et qu'on ne le veut pas! (Mass.) Le *mépris* est un supplément que nous ajoutons à l'insuffisance des lois pénales. (Alibert.) Le *mépris* est une pilule qu'on peut bien avaler, mais non mâcher sans faire la grimace. (Mol.) Le *mépris* dans les grandes villes est comme l'air infect qu'on y respire, on s'y fait. (Mercier.) Il est des personnes que le *mépris* ne saurait offenser. (Duclos.) Les lois de la religion éviteront d'inspirer d'autre *mépris* que celui du vice. (Montesq.) Un tranquille et froid *mépris*, voilà l'espèce de haine qui convient aux âmes généreuses, et la seule dont elles soient susceptibles. (M^{me} de Genlis.) Nous sommes moins offensés du *mépris* des sots, que d'être médiocrement estimés des gens d'esprit. (Vauvenargues.) Le *mépris* que les grands ont pour le peuple les rend indifférents sur les flatteries ou sur les louanges qu'ils en reçoivent. (La Bruy.)

> C'est chez elle toujours que les fades auteurs
> S'en vont se consoler du *mépris* des lecteurs. (BOILEAU.)

— *Tomber dans le mépris*, c'est-à-dire, dans un état où l'on encourt le mépris. Cet homme qui était si considéré est tombé dans le mépris. Ce favori est tombé dans le dernier mépris. Otez-lui ses richesses, et il tombera bientôt dans le mépris.

— En parlant des choses, Dédain, sentiment qui nous élève au-dessus de certaines choses que nous jugeons indignes de nos affections, de notre attention. Mépris des grandeurs, de la richesse, de la faveur, des louanges. Mépris des dangers, de la mort. Ses chants enflammés inspiraient le *mépris* des dangers et de la mort. (Barth.) L'un des principaux bienfaits de la vertu, c'est le *mépris* de la mort. (Montaign.) Du *mépris* de la réputation naît celui de la vertu. (Tacite.) ‖ Dans le même sens, *le mépris du monde et de ses vanités*.

— S'emploie souvent au pluriel et se prend pour les paroles ou les actions qui marquent le mépris. Souffrir, endurer les mépris. Les mépris d'un tel homme valent des louanges. Je ne suis pas fait pour souffrir vos mépris. Il distribuait à des Grecs les *mépris* qu'il venait d'essuyer de la part des Perses. (Barth.) Pouvez-vous d'un superbe oublier les *mépris* ? (Rac.)

> Je reconnais toujours vos injustes *mépris*,
> Ils ont même passé sur mon malheureux fils. (RAC.)

— Fig. En parlant des choses morales. La philosophie n'applique ses *mépris* qu'aux choses; le philosophisme les applique aux hommes. (***)

— *Au mépris de*, loc. prép. Au préjudice de, sans avoir égard à. Au mépris de ses promesses, de ses serments. Agir au mépris des lois, de sa parole. L'ingrate, qu'il aime au *mépris* de ma sœur. (Rac.)

> Au *mépris* de tes lois,
> L'hypocrisie a pris et mon nom et ma voix. (BOIL.)

— *En mépris de*. loc. prép. Par un sentiment de mépris. En mépris du devoir.

— Prov. *La familiarité engendre le mépris*. ‖ *Il n'y a point de dette sitôt payée que le mépris*. Le mépris est généralement réciproque, ou le mépris est payé par la haine.

— Iconol. Ce sentiment a été rendu par une main qui fait claquer les doigts, geste que fait la statue de Sardanapale, pour indiquer le peu de valeur dont lui paraissait la vie.

MÉPRISABLE. adj. des 2 g. (rad. *mépris*). Digne de mépris. Homme méprisable. Ennemi méprisable. Femme méprisable. Il s'est rendu méprisable par ses dérèglements. Elle s'est rendue méprisable par sa mauvaise conduite. Il répugne d'être soumis à des maîtres qui se sont rendus *méprisables*. (Sainte-Foix.) Un prince *méprisable* l'est plus qu'un autre homme. (Mirabeau.) Lequel est le plus vil d'un riche *méprisable* ou de celui qui le considère ? (S. Dubay.)

> De mes lâches soupirs d'autant plus *méprisable*,
> Qu'un long amas d'honneurs rend Thésée excusable. (RACINE.)

— En parlant des choses. Qualités méprisables. Société méprisable. conduite méprisable. Habitudes méprisables. Que de choses méprisables sont estimées par les hommes. Le monde a trouvé le secret de rendre et le vice *méprisable* et la vertu ridicule. (Mass.) C'est l'adulation qui, à force de louer les faiblesses des rois, rend leurs vertus même *méprisables*. (Id.)

— Dont on ne doit pas faire cas, qui n'est digne que de dédain. La faveur des grands, la richesse, sont pour le sage des biens méprisables.

MÉPRISABLEMENT. adv. (rad. *mépris*). D'une manière méprisable ; avec mépris. Peu usité.

MÉPRISAMMENT. adv. (rad. *mépris*). Néol. D'un ton méprisant; d'une manière méprisante.

MÉPRISANT. part. prés. invar. du v. Mépriser. Qui méprise. Je me livrai à mon penchant ; et, *méprisant* la vaine opinion des conditions, je me jetai successivement dans les divers états qui pouvaient m'aider à les comparer tous. (***)

> Cruel ! si, de mes pleurs *méprisant* le pouvoir,
> Vous consentez sans peine à ne plus me revoir,
> Partez. (RACINE.)

MÉPRISANT, ANTE. adj. (rad. *mépris*). Qui a l'habitude de mépriser. Homme méprisant. Femme méprisante.

— Se dit des choses et signifie Qui marque du mépris. Air méprisant. Regard méprisant. Accueil méprisant. Humeur fière et méprisante. Ton méprisant. Manières méprisantes. Parler d'un ton méprisant. Il ne faut presque rien pour être cru fier, incivil, *méprisant*, désobligeant; il faut encore moins pour être estimé tout le contraire. (La Bruy.)

> Là, le Grec né moqueur, par mille jeux plaisants,
> Distille le venin de ses traits *méprisants*. (BOIL.)

MÉPRISE. s. f. Erreur de celui qui se méprend, qui prend une chose pour une autre; inadvertance. Lourde méprise. Grossière méprise. Grande méprise. Méprise impardonnable. Méprise inconcevable. Tomber dans une méprise. Donner une lettre à une personne autre que celle à qui elle est destinée, c'est commettre une méprise. Bien des historiens ont, dans leurs ouvrages, commis ou enregistré des méprises grossières. Le nombre des pièces de théâtre dans lesquelles l'action ne se lie et ne se soutient que par des méprises, est immense. Presque toutes les *méprises* de l'amour viennent de ce qu'on ne distingue pas le physique du moral. (Boiste.) Les *méprises* viennent, en presque toute chose, de ce qu'on sépare le bien du mal. (Id.) Tout ce qui nous fait sentir notre *méprise* devient lui-même l'attrait qui la perpétue. (Mass.) Rien n'est plus grand dans le souverain, que de vouloir être détrompé, et d'avoir la force de convenir en soi-même de sa *méprise*. (Id.) Il est essentiel, pour quiconque veut faire par lui-même des progrès dans la recherche de la vérité, de connaître les *méprises* de ceux qui ont cru lui en ouvrir la carrière. (Condillac.)

— Loc. adv. *Par méprise*. Par inadvertance. Il a fait cela par méprise, ce n'est point sa faute.

MÉPRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Mépriser. S'empl. adjectiv. Il n'y a que ceux qui sont méprisables, qui craignent d'être *méprisés*. (La Rochef.) Avec le temps on y admit les paysans même, partie du peuple injustement *méprisée* ailleurs. (Volt.)

> Roxane *méprisée*
> Bientôt de son erreur sera désabusée. (RAC.)

> Vous m'en voyez encor toute scandalisée,
> Il est fort mal plaisant d'être ainsi *méprisée*. (DEST.)

— *Méprisé par*. On n'est *méprisé* par les autres que lorsqu'on a commencé par se mépriser soi-même. (Sénèq.) Il succéda à La Motte dans la place d'académicien ; place *méprisée* par les gens qui pensent, respectée encore par la populace, et toujours courue par ceux qui n'ont que de la vanité. (Volt.)

— En parlant des choses. La foi violée, les traités *méprisés*. (Fléch.) Sur le haut Hélicon leur veine *méprisée*. (Boil.) Quoi ! l'art qui nourrit les hommes est *méprisé*. (B. de St-P.) La vertu obscure est souvent *méprisée*. (Mass.)

MÉPRISER. v. a. 1^{re} conj. (rad. *mépris*). Avoir du mépris pour ; n'attacher aucun prix à ; ne tenir aucun compte de. Mépriser des services. Mépriser les méchants. Il méprise tous les conseils qu'on lui donne. Je ne méprise nullement cela. Il ne faut point mépriser les pauvres, les malheureux. On n'aime point constamment ceux qu'on méprise. On ne peut être un grand homme, lorsqu'on méprise les hommes. On rit de l'homme dans La Bruyère ; on le *méprise* dans Pascal ; dans La Rochefoucauld on le fuit. (De la Bouisse.) Nous *méprisons* beaucoup de choses, pour ne pas nous *mépriser* nous-mêmes. (Vauven.) On *méprise* dans la société un homme riche dont l'esprit est sans goût et sans culture. (Volt.) Le rossignol *méprise* la parole et le sifflet. (Buff.) On ne *méprise* pas tous ceux qui ont des vices, mais on *méprise* tous ceux qui n'ont aucune vertu. (Condill.) Loin de trembler devant les autels, on y *méprise* Jésus-Christ présent. (Boss.) Ne vous étonnez pas si l'Ecclésiaste *méprise* tout en nous, jusqu'à la sagesse. (Id.) La cour où l'on *méprise* ceux que la fortune a abandonnés. (Fléch.) On *méprise* devant nous le nom du Seigneur, et nous demeurons insensibles. (Id.) Personne ne *méprise* davantage, que ceux qui sont véritablement méprisables. (Duclos.) On s'occupe rarement de ceux qu'on *méprise* ; mais on veut toujours paraître *mépriser* ceux qu'on hait. (Lingrée.) Achille nous menace ; Achille nous *méprise*. (Rac.) Qui *méprise* Cotin n'estime pas son roi. (Boil.)

— Ne pas craindre. Mépriser les dangers, la mort, la calomnie. Sachez que le vrai courage consiste à envisager tous les périls et à les *mépriser* quand ils sont nécessaires. (Fén.)

— S'élever au-dessus de l'amour qu'on a ordinairement pour une chose, qui ne mérite pas notre recherche. Mépriser les honneurs, les richesses. Mépriser les choses de ce monde. Mépriser la vie. Celui qui *méprise* sa vie est le maître de la vôtre. (Max. lat.) On s'attache à la vie; elle la *méprise*. (Fléch.) Dans le cours de ses victoires et de son ministère, il a *méprisé* également le faste et les richesses. (Volt.)

— Parler mal, médire de quelqu'un en son absence. Rien de plus lâche que de mépriser une personne absente.

— SE MÉPRISER. v. pron. Être méprisé. Il y a des choses qui se méprisent rarement; l'or, les éloges, la beauté, la vertu.

— Avoir du mépris pour soi-même. Il ne faut pas permettre à l'homme de se *mépriser* tout entier, de peur que, croyant avec les impies que sa vie n'est qu'un jeu où règne le hasard, il ne marche sans règle et sans conduite au gré de ses aveugles désirs. (Boss.) Quiconque commet une bassesse doit se *mépriser*. (Volt.) Que je me serais *méprisé* de souiller d'un seul soupir un aussi ravissant tableau d'innocence et d'honnêteté. (J.-J. Rouss.)

— v. récipr. Les fripons, les méchants et les sots se méprisent mutuellement.

— Syn. comp. MÉPRISER. DÉPRISER. *Mépriser*, c'est attribuer une valeur mauvaise ; *dépriser*, c'est retrancher ou rabattre de la valeur.

MÉPRISEUR. s. m. (rad. *mépris*). Celui qui méprise. Pyrrhus était un trop grand *mépriseur* du peuple. (Amyot.) Ce mot n'est plus usité.

— Syn. comp. MÉPRISEUR. CONTEMPTEUR. *Contempteur* appartient exclusivement au style noble et poétique ; *mépriseur* avait quelque chose de plus simple et de plus familier.

MER. s. f. (pr. *mèr* ; du lat. *mare*, mer, ou de l'adj. *amarum*, amer, à cause de l'amertume de ses eaux). Géogr. Vaste étendue d'eau salée qui environne la terre et qui couvre la plus grande partie de la surface du globe. On l'appelle plus proprement *Océan*.

— Dans un sens plus restreint, Division ou portion de cette masse d'eau portant une dénomination particulière tirée des différentes régions, des pays ou villes qu'elle baigne, ou de quelque circonstance locale. Mer Méditerranée. Mer Adriatique. Mer Rouge. Mer Noire. Mer Glaciale. Mer de Tunis et de Tripoli. Mer de Barbarie. Mer Caspienne. Mer Morte. Mer Atlantique. Mer Egée. Mer Britannique. Mer du Nord. Mer du Sud. Mer des Indes. Mer Australe. Mer Baltique, etc. Le flux, le reflux de la mer. Le rivage, le bord, les sables, le sein, les gouffres, les abîmes de la mer. Poisson de mer. Bains de mer. Mer vaste, profonde, immense, azurée, calme, immobile, tranquille, obéissante, avare, avide, perfide, infidèle, inconstante, écumeuse, blanchissante, irritée, agitée, orageuse, courroucée, furieuse, enflée, émue, féconde en naufrages, bruyante, mugissante, indomptée, indomptable, menaçante, inaccessible, impitoyable, terrible, en fureur. Mer semée de bancs et d'écueils. Aller sur mer, en mer. Mettre un vaisseau en mer, à la mer. Jeter des marchandises à la mer pour alléger le navire. Combattre sur terre et sur mer. Ce prince, cet État est puissant sur mer. C'est un homme accoutumé à la mer. Nettoyer, balayer la mer de pirates. Avant lui, la France, presque sans vaisseaux, tenait en vain aux deux *mers*. (Boss.) Il couvrait la *mer* de voiles et de vaisseaux. (Fléch.) Dieu permit aux vents et à la *mer* de gronder et de s'émouvoir. (Id.) La *mer* abaisse ses flots et porte avec respect les vaisseaux chargés de tant de noblesse chrétienne. (Id.) Eloignés de leurs amis par tant de terres et par tant de *mers*. (Id.) Contre la liberté des *mers* et la fidélité du commerce, des armateurs français leur avaient enlevé et leurs richesses et le vaisseau qui les portait. (Id.) Tout ira bien : la *mer* de ce nouveau monde vaut déjà mieux que les *mers* de notre Europe. (Volt.) On sait que la *mer* Baltique n'a ni flux ni reflux. (Id.) La scorpène didactyle habite dans la *mer* des Indes. (Lacépède.) Le coryphène pointu habite dans les *mers* de l'Asie. (Id.) On trouve la tigle même dans les *mers* de l'Inde. (Id.) Nous laissions nos yeux s'égarer sur les vastes plaines de la *mer*. (Barth.) Platon, sur qui les grands objets faisaient toujours une forte impression, semblait attacher son âme sur les gouffres que la nature a creusés au fond des *mers*. (Id.) Cette *mer*, dont les vagues s'étaient élevées jusqu'aux cieux, traînait à peine ses flots sur le rivage. (Id.) Cette *mer* est souvent enveloppée de vapeurs sombres et agitée par des tempêtes violentes. (Id.) Tyrans des *mers* de l'Orient, ils rançonnaient les vaisseaux de toutes les nations. (Rayn.)

> Est-il rien plus cruel que la *mer*,
> *Mer* qui son nom a dérobé d'amer ? (RONSARD.)

> Les vents agitent l'air d'heureux frémissements,
> Et la *mer* leur répond par ses mugissements. (R.)

> Les malheurs de Lesbos, par vos mains ravagée
> Epouvantent encor toute la *mer* Égée. (ID.)

> J'entends déjà frémir les deux *mers*, étonnées
> De voir leurs flots unis au pied des Pyrénées. (BOILEAU.)

— Pér phr. poét. Le gouffre, le vaste gouffre des mers. Des mers le gouffre immense. Les gouffres de la mer. L'abîme des mers. Des mers

la liquide étendue. Le vaste azur des mers. Le vaste sein des mers. Des mers les campagnes profondes. La liquide plage. L'abîme liquide. L'humide, le liquide élément. Le perfide élément. La plaine liquide. Les liquides plaines. La plaine azurée. L'azur de la plaine humide. Les plaines de l'onde. La plaine des mers. La plaine profonde. L'onde amère. Les flots amers. L'abîme des ondes. Le sein des ondes. Le vaste sein de l'onde. L'humide cristal. De Neptune les liquides palais. L'empire des ondes. Le liquide, l'humide empire. Le théâtre des tempêtes, des naufrages. L'empire de Neptune. L'empire du trident. Les … de Neptune. Les champs d'Amphitrite. Les gouffres de Thétis. Le palais de Thétis. Les plaines de Nérée. Il souffle et de la *mer* tout le gouffre immense. L. RAC. De la profonde *mer* j'entends gronder l'abîme. DEL. Les astres s'éteindront dans l'abîme des *mers*. … J'entends des *mers* mugir les flots troublés. (L. RAC.)

— Les divinités qui président au liquide élément, telles que Neptune, Amphitrite et Thétis, sont prises chez les poètes comme synonyme de *mer*.

L'été s'ouvrait à peine, à … Neptune
Mon terre me pressait de livrer ma fortune. DELILLE.

Au fond des vastes *mers* le pilote se précipite,
Et cherche son salut dans le sein d'Amphitrite. (AIGNAN.)

— Boileau, par une heureuse hardiesse, a osé dire *l'un et l'autre Neptune*, pour Les deux mers.

— *Le dieu des mers*. Périphrase poétique par laquelle on désigne Neptune.

— *Port de mer*. Ville ou endroit situé sur le bord de la mer et ayant un port.

— *Bras de mer*. Partie de la mer qui passe entre deux terres assez proches l'une de l'autre.

— *Coup de mer*. Tempête de peu de durée. Nous essuyâmes un coup de mer à telle hauteur. || Se dit aussi d'une vague. Durant cette tempête, un coup de mer emporta notre gouvernail.

— *Écumeur de mer*. Pirate, corsaire qui court les mers pour voler les vaisseaux marchands.

— *Homme de mer*. Homme dont la profession est de naviguer sur mer. || Particulièrement, Pilote ou officier de marine qui entend bien la navigation.

— *Armée de mer*. Flotte composée de vaisseaux armés en guerre.

— Absol. *Mettre en mer, à la mer*. Quitter le rivage, le port. Cet amiral a mis en mer. || *Se mettre en mer*. S'embarquer.

— *Mettre un vaisseau à la mer* ou *le mettre à l'eau*. Ôter le vaisseau de dessus les chantiers et le mettre à flot.

— *Tenir la mer*. Naviguer en haute mer. Courir en haute mer. Ces deux vaisseaux ne sont plus en état de tenir la mer.

— *Pleine mer* ou *haute mer*. Partie de la mer la plus éloignée du rivage. Être en haute mer, en pleine mer.

— *Mer haute et basse*. Mouvement journalier, régulier et périodique d'élévation et d'abaissement alternatifs qu'on observe dans les eaux de la mer.

— *Il est basse mer*. La mer est à la fin de son reflux.

— *La mer est basse en cet endroit*. Il n'y a presque pas d'eau. || *La mer est basse à cette côte*. On n'y trouve que deux ou trois brasses d'eau.

— *Il y a de la mer*. La mer est un peu agitée. || *Il n'y a plus de mer*. La mer est calme.

— *Tirer à la mer* ou *porter le cap à la mer*. Se mettre au large en s'éloignant de la terre.

— *La mer brise*. Se dit lorsqu'elle bouillonne en frappant contre un rocher ou contre la terre. || *La mer étale*. Lorsqu'elle ne fait aucun mouvement ni pour monter ni pour descendre. || *La mer moutonne*. Pour dire que l'écume des lames paraît blanche. | *La mer rapporte*. Pour dire que la grande marée recommence. || *La mer a perdu*. Pour dire qu'elle a baissé.

— Par exagérat. Grande étendue d'eau quelconque. La rivière débordée couvrait toute la plaine; c'était une mer.

— Se dit par extens. et fig. d'une jarre ou de quelque autre vase de terre dans lequel est une certaine quantité de vin qu'on renouvelle à mesure qu'on y puise. Il a une mer de vin de Chypre.

— Fig. Amas considérable. Le texte se trouve souvent noyé dans une *mer* de notes quelquefois inutiles ou du moins peu … (L'abbé Desfont.) A l'occident, la voûte du ciel paraissait fondue en une *mer* de diamants et de saphirs. (Chateaub.) Quelques rochers isolés sortent de cette *mer* de verdure comme des écueils élevés au-dessus de la surface de l'eau. (Id.) L'affreux orage roule une *mer* de poussière. (Del.) Du métal en flamme cette *mer* ondoyante. (Thom.) Une *mer* de brouillard s'étendait sur la plaine. (Amalric.) Quand le vent agite les plantes, vous croiriez, à leurs ondulations, d'une *mer* de verdure et de fleurs. (B. de St-P.)

D'un déluge de feu l'onde comme alarmée
Semblait rouler sur nous une *mer* enflammée. …

— Fig. Se dit aussi dans un sens moral. Une mer de maux. Une mer de chagrins. Une mer de douleurs. Nous … Thérèse et moi, l'usage de nos sens perdus dans une *mer* de délices. (Marq. d'Argens.) Celui-là seul qui ne craint pas les orages peut s'embarquer sur la *mer* de l'ambition. (…) Démétrius disait qu'il n'y avait gens plus misérables que ceux qui n'avaient jamais senti de traverse, d'affliction, … leur vie la *mer* morte. (Charron.) Courir … de rivage en rivage. (Sarrazin.) … mer orageuse où parmi les tempêtes … les frêles vaisseaux se … aux autres pour se … (Fléch.)

Pour moi, sur cette *mer* qu'ici-bas nous courons,
Je pense à me pourvoir d'esquif et d'avirons. BOIL.

Loin de la … le cœur emporté
… sur une *mer* immense
D'amertume et de volupté. DESHOULIÈRES.

Nous avons assez vu, sur la *mer* de ce monde,
Errer au gré des flots notre nef vagabonde;
Il est temps de jouir des délices du port. RACAN.

— *Mer éthérée*. S'est dit poétiquement pour L'air, les plaines, les régions de l'air.

Dieu des tempêtes, ô Borée!
Respecte ce héros Montgolfier qui volant sans effroi
A travers les écueils de la *mer éthérée*,
Ose s'élever jusqu'à toi. (ROMAN.)

— *Mer sans eau*. Nom donné par les Arabes au désert.

— Fig. *C'est une mer*. Se dit quelquefois d'une affaire compliquée. Cet ouvrage est une mer. C'est une mer d'intrigues, de déboires.

— Fam. *Cela est sale comme mer*. Cela est extrêmement salé.

— Fig. *Être en pleine mer*. Être fort avancé dans une entreprise.

— Prov. et fig. *C'est la mer à boire*. C'est un travail difficile, immense, dont on ne prévoit pas la fin.

Si j'arrondissais mes États!
Si je pouvais remplir mes coffres de ducats!
Si j'apprenais l'hébreu, les sciences, l'histoire!
Tout cela, c'est la *mer à boire*. LA FONT.

— *Ce n'est pas la mer à boire*. C'est une chose qu'il est facile d'exécuter, de mener à terme.

— Par exag. *Il avalerait la mer et les poissons*. Se dit d'un grand buveur, d'un grand mangeur, quelquefois d'un homme cupide, dont l'ambition est insatiable.

— Fig. et fam. *Chercher quelqu'un par terre et par mer*. Le chercher partout.

— Prov. et fig. *Porter de l'eau à la mer*. Donner à ceux qui sont dans l'abondance. || *C'est une goutte d'eau dans la mer*. C'est une petite chose jetée, perdue dans une grande; c'est un faible secours là où il en faudrait un considérable. || *Qui craint le danger ne doit pas aller sur mer*. Une fois engagé dans une affaire, il faut en accepter les périls. | *Qui est sur la mer, il ne fait pas des vents ce qu'il veut*. || *A tort se plaint de la mer, qui ne s'ennuie d'y retourner*.

— Loc. prov. *Labourer le rivage de la mer*. Prendre une peine inutile.

— Fig. *Voguer en pleine mer*. Se dit d'un homme qui a des succès, ou dont la fortune est bien établie.

— Cout. anc. *Lettres de mer*. Lettres qu'on délivrait, en Bretagne, aux vaisseaux naviguant sur la côte, afin de les exempter du droit de bris, de leur permettre d'acheter des vivres dans les ports, et de leur garantir des secours en cas de danger.

— Astron. S'est dit de différentes taches du disque de la lune.

— Ant. hébr. *Mer d'airain*. Énorme cuve d'airain, soutenue par douze taureaux du même métal, que Salomon plaça dans le temple, et dont les prêtres se servaient pour leurs purifications.

— Hist. *Rois de la mer*. Chefs des pirates du Nord.

— Hist. rel. Divinité tutélaire du royaume de Saka, en Afrique. Les habitants de Bénin et d'Adra jurent par la mer.

— *Vert de mer*. Couleur analogue à la teinte des eaux de la mer.

— Comm. *Écume de mer*. V. ÉCUME. || *Consulat de la mer*. V. CONSULAT.

MER. Géogr. Chef-l. de cant., arrond. de Blois (Loir-et-Cher); 3,800 hab. On l'appelle aussi Ménars-la-Ville.

MÉRA. Myth. Chienne d'Icarius, qui par ses cris, indiqua à Érigone où les assassins avaient jeté le corps de son père après l'avoir tué. Érigone se pendit à cette vue, et Méra mourut de douleur à ses côtés. Elle fut mise au rang des dieux. (C'est la Canicule.)

MÉRANDINE. s. f. Comm. Espèce de toile qu'on fabrique en Auvergne.

MÉRANGÈNE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la mélongène. V. ce mot.

MÉRARCHIE. s. f. (ét. gr., μέρος, partie, …). Ant. milit. Subdivision de la phalange grecque, qui comprenait 128 files ou 2,048 hommes.

MÉRARI. Hist. hébr. Fils de Lévi, et tige première de la famille lévitique des Mérarites, fut père de deux fils, Moholi et Musi, qui donnèrent naissance aux Moholites et aux Musites.

MÉRARITE. s. m. Hist. hébr. Se dit des membres de la tribu de Lévi qui descendaient de Mérari, et … les vases du … et … porter les ais du tabernacle, les colonnes, etc.

MÉRARQUE. s. m. (ét. gr., V. MÉRARCHIE). Ant. milit. Chef d'une mérarchie.

MÉRATIE. s. f. (pr. me-ra-sî). Bot. Genre de plantes d'Amérique appartenant à la tribu naturelle des hélianthées et à la section des hélianthées millériées, dont on ne connaît qu'une seule espèce.

MÉRATROPHIE. s. f. (ét. gr. μηρός, cuisse; …). Pathol. Atrophie d'un membre.

MERBRÉGIE. s. f. Agric. Variété de raisin.

MERCADONE. s. f. Bot. Plante herbacée du Pérou, qui forme un genre dans la didynamie angiospermie.

MERCANETTE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de la sarcelle.

MERCANTILE. adj. des 2 g. (du lat. *mercans*, gén. *mercantis*, marchand; fait de *mercari*, marchander). Qui a rapport au commerce. Profession mercantile. Contrat mercantile. Nation mercantile. Un mercier qui avait des prétentions … contre … des droits de sa communauté. (Dufey.)

— S'empl. en mauvaise part, dans le sens moral. Esprit mercantile. Style mercantile. Les ruses de la mauvaise foi et de l'esprit mercantile. Ce n'est pas avec le despotisme, la corruption ou bien un système moral *mercantile*, que l'on peut régénérer une nation. (***)

— *Arithmétique mercantile*. Celle qui n'est propre qu'aux marchands, pour la distinguer de celle des géomètres, des algébristes, etc.

MERCANTILEMENT. adv. (rad. *mercantile*). D'une manière mercantile. Agir mercantilement.

— *Il parle, il écrit, il s'exprime mercantilement*. C'est-à-dire selon les maximes, les usages, le langage propres aux négociants.

MERCANTILISME. s. m. (rad. *mercantile*). Propension à rapporter tout au commerce, au trafic. Omission des dictionnaires.

MERCANTILLE. s. f. (pr. *mér-kan-ti-ye*; rad. *mercantile*). Négoce de peu de valeur. Faire la mercantille. Peu usité.

MERCANTORISTE. adj. des 2 g. (rad. *mercantile*). S'est dit de ce qui appartenait aux marchands, et particulièrement du langage commercial. Expression mercantoriste. Style mercantoriste.

MERCAPTAN. s. m. (ét. lat., *aptum*, propre, *mercurio*, au mercure), ainsi appelé à cause de sa grande affinité par le mercure. Chim. Radical particulier d'une certaine classe d'hydracides, liquide incolore, d'une odeur fétide, très-soluble dans l'alcool, peu dans l'eau.

MERCAPTHYDRIQUE. adj. m. (rad. *mercaptan*). Chim. Se dit d'un acide qui est produit par la combinaison du mercaptan avec l'hydrogène.

MERCAPTIDE. s. m. (fait du mot *mercaptan*, et du gr. εἶδος, forme). Chim. Combinaison du mercaptan avec un métal.

MERCAPTURE. s. m. Syn. de Mercaptide. V. ce mot.

MERCAVA. s. m. Rabb. Partie mystérieuse de la création. || Spéculation sur la nature de Dieu et de ses œuvres.

MERCÉDONE. (du lat. *merx*, marchandise, et du …). Myth. rom. Divinité qui présidait aux ventes et aux payements.

MERCÉDONIEN, ENNE. adj. Ant. rom. Qui appartient à la déesse Mercédone ou aux payements. || *Jours mercédoniens*. Époque du payement des loyers.

MERCÉDONIUS. s. m. (pr. *mer-ce-do-ni-uss*). Ant. rom. Mois intercalaire que Numa inséra dans le calendrier, et qui avait alternativement 22 et 23 jours.

MERCEROT. s. m. (rad. *mercier*). Comm. Petit mercier qui étale aux foires de villages, ou qui porte à la campagne, une balle ou panier … merceries. Peu us.

MERCENAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *mercenarius*, même signif., fait de *merces*, salaire). Qui se fait pour le gain, pour le salaire. Travail mercenaire. Labeur mercenaire.

— Se dit par analogie de ce qui a pour but un intérêt sordide. Louanges mercenaires. Éloquence servile et mercenaire. Âme mercenaire. Actions, … mercenaires. Amitiés mercenaires. Amours mercenaires. Je blâme un bienfaiteur dont l'âme est *mercenaire*. (Mme Joliv.) Qu'il a bien découvert son âme *mercenaire*! (Mol.) Qu'est-ce qu'une armée? c'est une multitude d'âmes pour la plupart viles et *mercenaires*. (Fléch.) Ils font des poètes d'un art divin un métier *mercenaire*. (Boil.) Cet amas d'ouvrages *mercenaires*. (Rac.)

Je … la femme étrangère
Qui me rend … son cœur *mercenaire*. L. RACINE.

— *Troupes mercenaires*. Troupes étrangères dont on achète le service.

— Hist. ecclés. Se disait d'un prêtre qui n'était attaché à aucune paroisse.

MERCENAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle qui sert ou qui travaille pour de l'argent, dont on paie la peine. On ne doit pas marchander le salaire du mercenaire.

— Fig. Homme intéressé, homme aisé à corrompre pour de l'argent. C'est un vil mercenaire. Presque tous les … abandonnés à l'avidité des *mercenaires*. (***) Les ambitieux qu'on loue tant sont des glorieux qui font des bassesses, ou des *mercenaires* qui veulent être payés. (Fléch.)

— s. m. pl. Étrangers qui servent dans une armée pour de l'argent. Un corps de mercenaires.

— Hist. *Guerre des mercenaires*. Guerre terrible que Carthage eut à soutenir en Afrique contre des mercenaires révoltés, pendant l'intervalle de la première à la deuxième guerre punique.

MERCENAIREMENT. adv. (rad. *mercenaire*). D'une manière mercenaire. Agir mercenairement. Peu usité.

MERCENARITÉ. s. f. (rad. *mercenaire*). Qualité de celui qui est mercenaire.

MERCERIE. s. f. (du lat. *merx*, marchandise). Toute espèce de marchandises de mercier, diverses marchandises servant à l'habillement, à la parure. Commerce de merceries. Belle mercerie. Merceries bien variées. Les merceries se sont bien vendues à la dernière foire. Menue mercerie.

— Hist. comm. La mercerie ou le corps des merciers, qui formait le troisième des six corps de marchands de Paris, se subdivisait en vingt classes. Cette corporation établie par Charles VI, et abolie sous Henri IV, renfermait dans son sein, sous Henri II, trois mille merciers. La mercerie avait son écusson, en champ d'argent, chargé de trois vaisseaux, dont deux en chef et un en pointe.

— Loc. prov. *Il a plu sur sa mercerie*. Se dit d'un homme qui fait de mauvaises affaires.

MERCI. s. f. (du lat. *merces*, …). Miséricorde, grâce qu'on demande à un vainqueur, à un plus fort que soi, à celui qu'on a offensé. J'implore votre merci. C'est un homme sans merci. Prendre, recevoir à merci. C'est un homme dont vous ne devez point attendre de merci. Ce mot, qui n'a point de pluriel, n'est plus guère d'usage aujourd'hui que dans ces locutions: *demander merci*, *crier merci*, et s'emploie le plus souvent sans article.

— *A la merci de*. A la discrétion de. Les peuples, dans les campagnes et dans les villes, ne vivaient plus qu'à *la merci* de quelques riches, souvent intéressés, qui songeaient plus à profiter des maux d'autrui qu'à les soulager. (Fléchier.) C'est un bien grand malheur que d'être à *la merci* de gens qui ne vous valent pas. (Boiste.) Il ne faut pas pousser le désintéressement jusqu'à se mettre à la *merci* de l'ingratitude. (Boiste.)

Ce même Antiochus, se cachant à ma vue,
Me laisse à la *merci* d'une cour inconnue. (RAC.)

Le bonheur de l'amitié est toujours agité,
Et reste à la *merci* de sa propre inconstance. (ID.)

Errant à la *merci* de ses inquiétudes,
Sa douleur l'entraînait aux plus affreuses solitudes. SEGRAIS.

Ils verraient leurs écrits, honte de l'univers,
Pourrir dans la poussière à la *merci* des vers. (BOIL.)

— Dans un sens analogue, Être à la merci des flots, à la merci de l'orage, des vents, de la tempête. Il a passé la nuit dans la forêt, à la merci des loups.

— Fam. *Crier merci*. Demander pardon.

La dignité, la gloire …
… à vous crier *merci*. (GRÉCOURT.)

— *Crier merci*. Se disait autrefois pour demander la conversion de la peine encourue en une amende pécuniaire. || *Prendre à merci*. C'était l'accorder.

— Cout. féod. Le peuple était réputé corvéable et taillable à merci et miséricorde.

— Hist. milit. Poignard qu'on a aussi nommé Miséricorde.

— Comm. relig. *Ordre de la Merci, de Notre-Dame de la Merci*. Ordre de religieux institués pour racheter les captifs réduits en esclavage par les infidèles.

— *Don d'amoureuse merci*. Se disait, dans les romans de chevalerie, pour Les faveurs d'une dame.

Conclusion que Renaud sur la place
Obtint le don d'*amoureuse merci*. (LA FONT.)

MERCI. s. m. (par abrév. de *je vous remercie*). Remerciment. Dans ce sens, il ne s'emploie guère que dans les phrases qui sont du style familier. Il ne m'a pas seulement dit merci.

— *Grand merci*. Se dit pour Remerciment. Ce tableau ne m'a coûté qu'un grand merci. Cela vaut bien un grand merci.

Mes beaux pères religieux,
Vous dînez pour un grand *merci*.
O gens heureux! ô demi-dieux!
Plût à Dieu que je fusse ainsi! (MAROT.)

— *Voilà le grand merci que j'en ai*. Voilà la reconnaissance qu'on me témoigne pour les services que j'ai rendus. Cela ne se dit que par manière de plainte.

— Dans le même sens, *grand merci*, se dit pour Je vous rends grâce. Vous me donnez cela, grand merci.

Empruntez moi, car mes parents
Y tiennent tous les premiers rangs;
…
Le … Dieu grand *merci*. (LA FONT.)

— *Merci de ma vie*. Sorte d'exclamation populaire par laquelle on manifeste de l'impatience, de la colère. *Merci de ma vie!* le premier qui avance, je lui donnerai de ces deux épées dans le ventre. (Dancourt.) *Merci de ma vie!* Je m'en vais … le chevalier, et s'il ne change de sentiment, ce sera à moi qu'il aura affaire. (Id.)

Il [illegible] de ma vie, il en irait bien mieux,
[illegible] se gouvernait par ses ordres pieux. (Mol.)

La Fontaine a dit : *Merci de moi.*

Merci de moi, lui dit la mère,
Tu [illegible] pas bien lu ? [illegible] fait à dessein
[illegible] la faim ?

— Loc. adv. *Dieu merci.* Grâce à Dieu. J'ai l'œil bon, *Dieu merci.* (La Font.) Je sais l'art de fourber assez bien, Dieu *merci.* (Quinault.) Voilà mes guichetiers en défaut, Dieu *merci.* (Rac.)

Quelque rare que soit le mérite des belles,
Je pense, Dieu *merci*, qu'on vaut son prix comme elles.
MOLIÈRE.

— Absol. *Merci.* J'en ai assez.

MERCIE. Géogr. anc. Un des sept royaumes de l'Heptarchie anglo-saxonne, et le seul qui n'eût pas la mer pour frontière. Situé au centre de la Grande-Bretagne, il fut fondé en 584 par Créda, et transformé en comté par Édouard Ier, roi d'Angleterre, en 918.

MERCIEN, IENNE. adj. et s. (rad. *Mercie*). Géogr. Qui appartient à la Mercie ou à ses habitants. || Habitant de la Mercie.

MERCIER, ÈRE. s. (du lat. barb. *mercerius*, fait de *merx*, marchandise). Marchand, marchande qui vend en gros et en détail du fil, des aiguilles, des rubans et autres menues marchandises pour l'habillement et la toilette des femmes. Riche mercier. Petit mercier. Habile mercier. Adroite mercière. Grâce aux priviléges attachés à son genre de commerce, un *mercier* pouvait jadis se croire plus qu'un bourgeois et presque autant qu'un gentilhomme. (Dufey.) Le *mercier* ne fabrique rien lui-même et vend un peu de tout. (***)

— Colporteur, porte-balle qui va par les villes et par les villages pour y vendre toute sorte de marchandises de menue mercerie.

— Hist. du moyen âge. *Roi des merciers.* Autrefois, Chef du corps de la mercerie, dont l'autorité s'étendait dans toute la France. Le roi des merciers avait des lieutenants dans toutes les principales villes ; à lui seul appartenait le droit d'accorder le brevet de marchand mercier. Le roi des merciers, d'abord supprimé par François Ier, puis rétabli par Henri III, fut irrévocablement supprimé en 1597 par Henri IV. || *Garde-maître des merciers.* Nom que prit le roi des merciers, lors de la suppression de ce titre par Henri IV.

— Prov. et fig. *A petit mercier, petit panier.* Proportionner sa dépense à son revenu, quand on a peu de bien, et particulièrement dans les affaires commerciales. Ne pas faire des spéculations, des entreprises au-dessus de ses forces. || *Au jour du jugement, chacun sera son mercier, et portera son panier.* Chacun répondra de ses fautes et en portera la charge. || Prov. *Chaque mercier prise ses aiguilles et son panier.* || *Il n'est pas digne d'être mercier qui ne sait pas faire sa loge.* || *Assez dépendre et rien gagner, mène à mal le pauvre mercier.*

— Loc. prov. *Il tuerait un mercier pour un peigne.* Se dit d'un homme colérique.

— adjectiv. Un marchand mercier. Une marchande mercière. Le droit d'accorder le brevet de marchand *mercier* appartenait autrefois au roi des merciers. (Encycl.) Les gardes *merciers* portaient la robe consulaire dans toutes les cérémonies publiques. (Dufey.) Un noble pouvait être *mercier* sans déroger. (Id.) Omiss. des dict.

MERCIER (Louis-Sébastien). Écrivain fécond et spirituel, mais paradoxal et le plus souvent déclamateur. Il fut député au conseil des Cinq-cents et membre de l'Institut ; mort en 1814. Parmi ses nombreuses productions, on remarque principalement son *Essai sur l'art dramatique* et son *Tableau de Paris.*

MERCOEUR. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Tulle (Corrèze) ; 1,000 hab.

MERCORET. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la mercuriale annuelle.

MERCOUFAT-CALÉMI. s. m. Hist. ott. Bureau du département des finances. Le mercoufat-calémi établit des taxes pour les magasins de toutes les places frontières, et fixe les prestations en nature.

MERCREDI. s. m. (ét. lat., *dies*, jour ; *Mercurii*, de Mercure). Quatrième jour de la semaine, ainsi nommé de ce que, dans l'opinion de ceux qui admettent des heures planétaires, la planète de Mercure était censée dominer la première heure de ce jour. C'est aujourd'hui mercredi. De mercredi en huit jours. De mercredi en huit. Le mercredi saint. Le mercredi des Cendres.

— Myth. or. Un des jours blancs, chez les Persans, pour lesquels, cependant, le dernier mercredi du mois de sephar est le plus redouté des jours noirs. || Jour qui chez les Chingulais est consacré aux cérémonies religieuses.

— Iconol. Était personnifié par une figure de Mercure, qu'on reconnaît aux ailerons de son pétase.

MERCURE. (du lat. *Mercurius*, fait de *merces*, marchandise, parce qu'il était le dieu favori des marchands et des voleurs). Myth. rom. Fils de Jupiter et de Maïa ; messager, ambassadeur, hérault, entremetteur de Jupiter ; dieu de l'éloquence, des voyageurs, des marchands et même des voleurs. Il était en outre chargé de conduire les âmes des morts dans le Tartare ou les Champs-Élysées. On lui offrait les langues des victimes, emblème de son éloquence. Il est représenté sous la figure d'un beau jeune homme, avec des ailes à la tête et aux talons. Il tient un caducée de la main droite, et quelquefois une bourse de la main gauche. La multiplicité des fonctions attribuées à ce dieu par les mythologues grecs a fait croire qu'il y a eu plusieurs Mercures. Les plus connus sont Mercure fils de Maïa, et Mercure Trismégiste.

— s. m. Ant. rom. Jeune enfant employé dans la célébration des mystères.

— Ant. gr. Se disait à Athènes du premier criminel qu'on livrait au supplice, quand on en devait exécuter plusieurs, parce qu'il montrait aux autres le chemin des enfers.

— Fig. Se dit d'un homme qui s'entremêle dans les affaires d'amour, par allusion à ce dieu, qui, en sa qualité de messager de Jupiter, servait souvent les intrigues amoureuses du souverain des dieux.

— Titre de quelques écrits périodiques de politique ou de littérature. Mercure de France. Mercure galant. Nouveau Mercure.

— Loc. prov. *C'est un Mercure galant.* Se dit d'une personne qui prend plaisir à recueillir et à colporter des nouvelles.

— Astron. Très-petite planète dont le diamètre forme les deux cinquièmes de celui de la terre, et du volume le seizième. C'est la première dans l'ordre des distances au soleil. Mercure décrit autour du soleil une orbite elliptique très-allongée dont l'excentricité dépasse le cinquième de la distance moyenne. Il exécute sa révolution sidérale dans une période d'environ 88 jours, en tournant sur son axe à peu près en 24 heures, comme la terre. On suppose que cette planète est environnée d'une atmosphère. D'après le calcul des astronomes, la chaleur qu'elle éprouve est égale à celle de l'eau en ébullition, si elle n'est tempérée par la densité de l'atmosphère qui l'entoure. Mercure est le plus souvent invisible à l'œil nu. Mercure en conjonction. Mercure direct, stationnaire, rétrograde. Les divers aspects de Mercure.

— Entom. Nom d'un papillon du genre satyre.

— MERCURE TRISMÉGISTE. (du lat. *Mercurius*, Mercure, et du gr. τρεῖς, trois ; μέγιστος, grand ; littéral. *trois fois grand*). Il est le même que le *Thot* ou *Thaut* des Égyptiens. Contemporain d'Osiris, il fit fleurir le commerce et les arts ; donna aux Égyptiens un grand nombre de connaissances, et leur enseigna l'astronomie. On lui attribuait quarante livres sur la médecine, la théologie et la géographie.

MERCURE. s. m. Métal liquide, brillant, d'un blanc tirant sur le bleu, insipide et inodore, appelé communément *vif-argent.* C'est le seul métal qui jouisse de la singulière propriété d'être toujours liquide à la température ordinaire. A l'état de chlorure, c'est-à-dire combiné avec le chlore, on le connaît sous le nom de *mercure doux* ou *calomel* ; à l'état de sulfure, c'est-à-dire combiné avec le soufre, on l'appelle communément *cinabre.* Le mercure entre en ébullition à 350 degrés centigrades, et se change en une vapeur qui se condense facilement. Il pèse un peu plus de treize fois plus que l'eau, et ne se congèle qu'à 40 degrés au dessous de zéro. Il est fort employé en métallurgie pour le traitement des mines d'or et d'argent ; dans les arts, comme matière colorante à l'état de cinabre ; pour dorer et argenter, à l'état d'amalgame d'or et d'argent ; pour l'étamage des glaces, à l'état d'amalgame d'étain. Le mercure a une puissante action sur l'économie animale : il agit fortement sur le système nerveux et occasionne des tremblements difficiles à guérir sur les ouvriers qui l'emploient dans leurs travaux. La médecine a su profiter de cette puissante action pour le faire entrer dans un grand nombre de médicaments très-efficaces lorsqu'on les emploie avec les précautions convenables, spécialement dans les affections syphilitiques. Ce métal est peu répandu dans la nature, et les mines qui le fournissent sont assez rares. Les principales exploitations sont celles d'Idria, en Frioul, au comté de Goritz, et celles d'Almaden, province de la Manche, en Espagne. Mercure doux. Mercure vierge. Mercure cendré. Mercure pur. Mercure gommeux. Mercure soluble. Mercure natif. Mercure argental. Mercure sulfuré. Extraire le mercure de son minerai. Frotter avec du mercure. Congélation du mercure. Préparer du mercure.

Des beaux jours de l'orage, exact indicateur,
Le *mercure* captif ressent sa pesanteur de l'air.
DELILLE.

— *Mercure corné des anciens chimistes.* C'est le mercure muriaté des modernes. || *Mercure précipité blanc.* Protochlorure de mercure préparé au moyen de la précipitation du nitrate de protoxyde de mercure par le chlorure de sodium. || *Mercure doux.* Un des anciens noms du protochlorure de mercure. || *Mercure animé.* Préparation faite par les alchimistes pour la pierre philosophale. || *Mercure des philosophes.* Substance que les alchimistes croyaient contenir un élément précieux.

— *Fixer le mercure.* L'unir à un corps de telle sorte qu'il ne puisse redevenir coulant, moyen qu'on n'a pu encore trouver.

— Fig. et prov. *Fixer le mercure :* Rendre fidèle une personne très-légère.

MERCUREUX, EUSE. adj. (rad. *mercure*). Chim. Qui a rapport au mercure. || *Oxyde mercureux.* Oxyde qui est le premier degré d'oxydation du mercure. || *Sels mercureux.* Sels qui résultent de la combinaison soit de l'oxyde avec les oxacides, soit du sulfure avec les oxydes, ou du métal avec les corps halogènes, quand ces derniers composés correspondent à l'oxyde mercureux pour la composition.

MERCURIAL, ALE. adj. Ant. rom. Qui appartient à Mercure, au culte de ce dieu.

MERCURIALE. s. f. (rad. *mercure* ; du lat. *Mercurius*, parce qu'au dire des anciens, ce dieu avait le premier fait usage de cette plante). Bot. Genre de plantes annuelles, indigènes, de la famille des euphorbiacées, renfermant une dizaine d'espèces, dont huit sont indigènes. Ce sont des plantes aux tiges droites, peu rameuses, aux feuilles d'un vert sombre, dentées, ovales, lancéolées. La mercuriale vivace passe pour avoir des qualités très-malfaisantes et pour causer des assoupissements, des vomissements, des convulsions. Elle croît spontanément dans tous les endroits cultivés. Mercuriale sauvage. Mercuriale annuelle. Mercuriale commune. Mercuriale des bois.

— Jurispr. anc. Assemblée des cours souveraines qui avait lieu autrefois le premier mercredi après l'ouverture des audiences de la Saint-Martin et de Pâques, dans lesquelles le premier président exhortait les conseillers à rendre scrupuleusement la justice, et blâmait ou louait les autres membres subalternes de la magistrature, selon qu'ils s'étaient bien ou mal acquittés de leurs fonctions.

— Discours que le procureur général, ou l'un des avocats généraux qu'il en a chargé, prononce à la rentrée des tribunaux, après les vacances, sur un sujet convenable à la circonstance, et dans lequel il trace aux avoués et aux avocats le tableau de leurs devoirs, et exprime ses regrets sur les pertes que la cour ou le barreau a faites dans le cours de l'année.

— Par extens. Réprimande, reproches plus ou moins vifs adressés à quelqu'un. On lui a fait une rude mercuriale. Il m'a fallu subir une sévère mercuriale.

— Hist. littér. S'est dit de certaines réunions de gens de lettres, qui se tenaient habituellement le mercredi, chez quelque personne savante. On tenait des mercuriales chez Ménage.

— Comm. État du prix des grains, fourrages, etc., vendus au marché. || Registres où les maires des communes dans lesquelles se tiennent les marchés, constatent le prix des grains, foins et autres semblables denrées. La rédaction des mercuriales se fait d'après la déclaration des marchands et de leurs facteurs. Elles doivent être arrêtées immédiatement après la clôture des ventes. Les résultats en sont adressés le 15 et le 30 de chaque mois au sous-préfet.

— MERCURIALES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes crétoises en l'honneur de Mercure. Les Mercuriales se célébraient aussi à Rome, le 11 juillet, mais avec moins de pompe.

MERCURIALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Mercurialiser. S'empl. adjectiv.

MERCURIALISER. v. a. 1re conj. (rad. *mercuriale*). Réprimander, blâmer, faire des représentations. Tels de mes amis ont parfois entrepris de me chapitrer et *mercurialiser* à cœur ouvert. (Montaigne.) Peu usité.

MERCURIAUX. adj. m. pl. (rad. *mercure*). Pharm. Se dit des médicaments dans lesquels il entre du mercure, et qui agissent, à dose trop forte, comme les poisons irritants. Il ne faut pas abuser des médicaments mercuriaux. || subst. On ne doit employer les mercuriaux qu'avec prudence et circonspection.

MERCURICO-AMMONIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ammonique avec un sel mercurique. Sel mercurico-ammonique.

MERCURICO-ARGENTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est le résultat de la combinaison d'un sel argentique avec un sel mercurique. Sel mercurico-argentique.

MERCURICO-BARYTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel mercurique avec un sel barytique. Sel mercurico-barytique.

MERCURICO-CALCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel calcique. Sel mercurico-calcique.

MERCURICO-CÉRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui doit naissance à un sel mercurique combiné avec un sel cérique. Sel mercurico-cérique.

MERCURICO-COBALTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte d'un sel mercurique uni à un sel cobaltique. Sel mercurico-cobaltique.

MERCURICO-CUIVRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel cuivrique. Sel mercurico-cuivrique, et mieux cuprique.

MERCURICO-FERREUX, EUSE. adj. Chim. Qui résulte d'un sel mercurique uni avec un sel ferreux. Sel mercurico-ferreux.

MERCURICO-GLUCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel glucique. Sel mercurico-glucique.

MERCURICO-LITHIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel lithique. Sel mercurico-lithique.

MERCURICO-MANGANEUX, EUSE. adj. Chim. Qui est produit par un sel mercurique combiné avec un sel manganeux. Sel mercurico-manganeux.

MERCURICO-MANGANIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel manganique. Sel mercurico-manganique.

MERCURICO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui doit naissance à la combinaison d'un sel mercurique avec un sel potassique. Sel mercurico-potassique.

MERCURICO-SODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel mercurique avec un sel sodique. Sel mercurico-sodique.

MERCURICO-STRONTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel strontique. Sel mercurico-strontique.

MERCURICO-YTTRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est le résultat de la combinaison d'un sel mercurique avec un sel yttrique. Sel mercurico-yttrique.

MERCURICO-ZINCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est produit par un sel mercurique combiné avec un sel zincique. Sel mercurico-zincique.

MERCURIEL, ELLE. adj. (rad. *mercure*). Chim. Qui contient du mercure. Onguent mercuriel. Pilules mercurielles. Remèdes mercuriels. || *Frictions mercurielles.* Frictions faites avec un onguent qui contient du mercure.

MERCURIFICATION. s. f. (ét. lat., *mercurius*, mercure ; *fieri*, devenir, être fait). Opération par laquelle on tire le mercure des métaux.

— Art hermét. Nom que les alchimistes donnaient à la prétendue conversion d'un métal en mercure ou à l'extraction du mercure, regardé par eux comme l'élément de certains métaux.

MERCURIQUE. adj. m. (rad. *mercure*). Chim. Se dit d'un oxyde qui est le second degré d'oxydation du mercure. Oxyde mercurique. Sulfate mercurique. || *Sels mercuriques.* Sels produits par la combinaison soit de l'oxyde avec les acides, soit du sulfure avec les sulfides, ou par celle du métal avec les corps halogènes, en quantité suffisante pour produire des corps dont la composition correspond à celle de l'oxyde mercurique.

MERCUROSO-MERCURIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel qui résulte de la combinaison d'un sel mercureux avec un sel mercurique. Sel mercuroso-mercurique.

MERDAILLE. s. f. (pr. *mer-dâ-ie* ; du lat. *merda*, excrément de l'homme). Troupe importune de petits enfants. Faites taire cette merdaille. Il est pop.

MERDASCHT. Géogr. Plateau sur lequel se trouvent les ruines de Persépolis.

MERDE. s. f. (du lat. *merda*, même signif.). Matière fécale de l'homme et de quelques animaux, tels que le chien, le chat, etc. Ce mot est bas et trivial.

— Écon. *Merde à gaillard.* Mélasse. Bas et ignoble.

— *Merde.* Interj. de mépris. Bas et ignoble.

— Prov., fig. et bassem. *Plus on remue la merde, plus elle pue.* Plus on approfondit une mauvaise affaire, plus on déshonore ceux qui y ont participé. || *Il y a de la merde au bâton, au bout du bâton.* Se dit d'une affaire où il y a quelque chose de honteux.

— *Dire merde à quelqu'un*, c'est dire qu'on se moque de lui. Pop., à éviter.

— *Merde d'oie.* Excrément de ce volatile, dont la couleur est entre le vert et le jaune.

— S'empl. adjectiv. Qui est de cette couleur. Habit merde d'oie. Taffetas merde d'oie.

— Bot. *Merde du diable.* Nom donné quelquefois à l'assa-fœtida à cause de son extrême puanteur.

— *Merde de cormoran.* Nom donné par les pêcheurs à des substances desséchées et dures qui semblent être des varechs.

— Géol. Marne très-bitumineuse que l'on trouve aux environs de Syracuse.

— Ornith. Alcyon dont la forme se rapproche de la fiente d'un oiseau.

MERDEUX, EUSE. adj. (rad. *merde*). Souillé, gâté de merde. Chemise merdeuse. Terme bas, à éviter.

— Fig. et bassem. *Cas merdeux.* Se dit d'une faute que l'on est forcé d'avouer. || *Bâton merdeux.* Se dit d'une personne dont le caractère est intraitable.

— subst. Polisson, gamin.

MERDICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *merda*, excrément ; *colo*, habiter). Entom. Qui construit son nid avec des excréments de cheval et de mulet. Fourmi merdicole.

MERDIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *merda*, excrément ; *gero*, porter). Entom. Qui se couvre d'excréments. La criocère merdigère est ainsi appelée parce que sa larve se couvre de ses propres excréments, sous le toit desquels elle vit à l'abri de tout danger.

MERDIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *merda*, excrément ; *voro*, dévorer). Entom. Qui vit d'excréments.

MERDRIGNAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Loudéac (Côtes-du-Nord) ; 2,800 hab.

MÈRE. s. f. (du gr. μήτηρ, mère). Femme qui a mis au monde un ou plusieurs enfants. Bonne mère. Tendre mère. Mauvaise mère. Mère dénaturée. Mère indulgente. A haute mère. Elle est mère de six enfants. Voilà votre mère. Il est parent du côté de la mère. Ils sont frères de père et de mère. Remplir bien ses devoirs d'épouse et de mère. Perdre sa

mère. Jamais cette incomparable *mère* ne fut si bonne, si charmante, si digne d'être adorée. (J.-J. Rouss.) Ma *mère* est faible et sans autorité; je connais l'inflexible sévérité de mon père. (Id.) Elle avait perdu sa *mère* au moment que cette perte lui pouvait être la plus cruelle. (Id. Charles XII avait onze ans lorsqu'il perdit sa *mère*. (Volt.) Ce serait donc auprès de sa *mère*, de son père, de ses frères et de ses sœurs, qu'une fille s'instruirait de ses devoirs futurs de mère et épouse. (B. de St-P.) Un chef-d'œuvre d'amour est le cœur d'une *mère*. (Gaillard.) Mon père et ma *mère* m'ont abandonnée, et dès le ventre de ma *mère* il se déclara mon Dieu. (Boss.) Nous vîmes alors dans cette princesse, au milieu des alarmes d'une *mère*, la foi d'une chrétienne. (Id.) Les sentiments de la nature et de l'amour se réveillaient avec plus de force dans le cœur des *mères* et des épouses. (Barth.) Elle est née d'une *mère* qui peut lui servir d'exemple et de guide dans la voie du salut. (Fléch.) Ces *mères* mouraient sans secours sous les yeux de leurs enfants, les enfants entre les bras de leurs *mères*, faute de pain. (Id.)

Eh! qui pourrait compter les bienfaits d'une *mère* !
A peine nous ouvrons les yeux à la lumière,
Que nous recevons d'elle, en respirant le jour,
Les premières leçons de tendresse et d'amour.
(Delil.)

Ah! que de la patrie il soit, s'il veut, le père,
Mais qu'il songe un peu plus qu'Agrippine est sa *mère*.
Racine.

— Se dit aussi des femelles d'animaux qui ont des petits. Poussins qui suivent leur mère. Un faon qui suit sa mere. La mère et les poussins. Cette chienne est une bonne mère, elle nourrit bien ses petits. Lorsque les dindons sont devenus forts ils quittent leur *mère*. (Buff.) Aux repas, tout s'endort, les petits et la *mère*. (La Font.)

Le père vole au loin chercher dans la campagne
Des vivres qu'il rapporte à sa tendre compagne,
Et la tranquille *mère*, attendant son secours,
Échauffe dans son sein le fruit de leurs amours.
(L. Racine.)

Veut-on pour la charrue un taureau vigoureux?
Des *mères* avec soin il faut choisir l'espèce. (Del.)

— *Mère de famille*. Se dit d'une femme mariée qui a des enfants. La *mère* de famille, telle que nous la comprenons, c'est l'épouse aimante et fidèle, la *mère* tendre et dévouée, la tutrice économe, que le père lègue après lui à ses enfants, et qui ne compromet jamais leur bien-être par des fantaisies ruineuses. A elle notre respect et nos hommages! (Dupouy.) J'étais allé passer quelques jours à la campagne chez une bonne *mère* de famille qui prenait un grand soin de ses enfants et de leur éducation. (J.-J. Rouss.)

— *Mère nourrice*. Femme qui nourrit de son lait un enfant, et qui en prend soin dans le temps de sa première enfance, au lieu de sa mère naturelle.

— *Notre première mère*. Ève, la femme d'Adam.

— *Grand'mère*. Aïeule. Grand'mère du côté paternel, du côté maternel. Grand'mère paternelle. Grand'mère maternelle.

Il vous convient d'extirper ces chimères,
Épouvantail d'enfants et de grand'*mères*!
(J.-B. Rouss.)

— Loc. prov. *Renvoyer quelqu'un à sa grand'mère*. Le relancer vivement, lui dire son fait, le gronder d'importance.

— *Mère-grand*. Se disait autrefois pour Grand'mère. Si Dieu me sauve le moule du bonnet, c'est le pot au vin, comme disait ma *mère*-grand. (Rabelais.) Pendant qu'on faisait le procès à Plantius Silvanus, Urgolania, sa *mère-grand*, lui envoya un poignard. (Mont.)

— *Belle-mère*. Terme relatif. Par rapport aux enfants, c'est la seconde épouse de leur mère, par rapport au gendre, c'est la mère de sa femme; par rapport à la bru, c'est la mère de son mari.

— *Mère* se prend souvent dans une acception figurée. Moment fatal pour tant de pauvres dont elle était la *mère* et la protectrice! (Fléch.) Il demeura sous la conduite d'une *mère* que les pauvres avaient toujours regardée comme la leur. (Id.)

— Fig. *Notre mère sainte Église. L'Église est la mère des fidèles. L'Église est une bonne mère*. Que diraient-je des prières des agonisants, où, dans les efforts que fait l'Église, on entend ses vœux les plus empressés, et comme les derniers cris par ou cette sainte *mère* achève de nous enfanter à la vie céleste. (Boss.) L'Église ne fait que gémir; *mère* affligée, elle a souvent à se plaindre de ses enfants qui l'oppriment. (Id.) Il n'y a qu'une seule Église catholique qui est la *mère* commune de tous les fidèles; elle est la *mère* toujours féconde de tous les particuliers qui la composent. (Id.)

— *La mère commune*. Se dit quelquefois de la nature. On n'y voit partout que les tendres soins de la *mère* commune. (J.-J. Rouss.)

— Qualification que l'on donne à une religieuse professe. La mère prieure. La mère abbesse. La mère sacristaine. La mère Sainte-Ursule.

— Fam. Se dit quelquefois en parlant à une femme du peuple d'un certain âge. La mère, la mère une telle. Comment vous portez-vous, la mère, la mère Gauthier? Venez çà, la bonne mère, qu'on vous parle.

— Loc. fam et fig. *Mère aux écus*. Femme riche et avare.

— *Contes de la mère l'oie*. Contes qui servent à amuser les enfants.

— *Faire des contes de ma mère l'oie*. Dire des choses où il n'y a nulle apparence de raison et de vérité.

— Fig. Se prend souvent dans le sens de Cause, source. L'ambition est la mère de tous les crimes, la méfiance est la mère de la sûreté. La nécessité est la mère des inventions. L'exactitude est fille de la probité et *mère* du crédit. (De Juss.)

La liberté compagne attirante et facile,
Mère de tous les biens dont mon cœur est jaloux.
(La Harpe.)

— Fig. Pays où une chose a pris naissance. La Grèce est la mère des arts.

— Signifie quelquefois Matrice; mais dans ce sens il n'est guère d'usage que dans ces phrases: *mal de mère, vapeurs de mère*.

— Agric. Pied d'arbre, d'arbrisseau ou d'arbuste, coupé rez terre, qui ne sert qu'à fournir des branches propres à être marcottées.

— Bot. *Mère de girofle*. Nom des clous de girofle garnis de leur fruit arrivé à maturité.

— Chass. Entrée de la tanière d'une bête fauve. La renardière n'a jamais qu'une mère.

— Comm. relig. *Clercs réguliers de la Mère de Dieu*. Nom d'une congrégation établie à Lucques en 1583 pour la propagation de la doctrine chrétienne.

— Entom. *Mère à poux*. Nom vulgaire donné à certains insectes dans quelques pays. D'abord aux scarabées géotrupes et onites, dont le corps est en effet très-souvent couvert de petits cirons; et ensuite, probablement par préjugé, aux blaps présage-mort, que l'on a accusés de donner de la vermine aux enfants.

— Erpét. *Mère d'eau*. S'est dit quelquefois du serpent devin.

— Hist. ecclés. Se dit des églises qui en ont fondé d'autres, ou qui ont établi des congrégations. Dans les processions de Notre-Dame de Paris, la bannière de la mère était suivie de celles de ses quatre filles.

— Hist. *Confrérie de la mère folle*. Société bouffonne, établie à Dijon, qui avait pour but de joyeuses réunions et des mascarades quelquefois satiriques. ‖ *La mère folle*. Chef de la confrérie.

— Législ. anc. V. merc.

— Minér. *Mère des mines* ou *mère à maréchal*. Se dit, dans le Bourbonnais, d'une veine particulière de houille, parce qu'elle est bonne pour les maréchaux, et qu'elle colle bien au feu.

— Minér. *Mère* ou *matrice d'émeraude*. Nom donné à plusieurs pierres vertes qui n'ont rien de commun avec l'émeraude.

— Myth. anc. *Mère des dieux*, *grand'mère*, *mère nourricière*. Surnoms de Cybèle. ‖ Surnom de Minerve, chez les Éléens.

— Myth. anc. *Les mères*. Se dit des femmes qui ont élevé secrètement Jupiter.

— Pêch. *Mère des harengs*. Nom que les pêcheurs donnent à l'alose, qui est beaucoup plus grosse que le hareng et dont la forme est la même.

— Techn. Moule qui n'est destiné qu'à donner de nouveaux modèles, sur lesquels on peut faire d'autres moules.

— Tonn. Tonneau dans lequel on convertit le vin en vinaigre.

— S'emploie quelquefois adjectiv. Une femme n'est estimée qu'au moment où elle devient *mère*. (Chateaub.)

— *L'idée mère d'un ouvrage*. L'idée principale dont les autres ne sont que la conséquence.

— *La mère patrie*. État qui a fondé une colonie et qui la gouverne. La France est la mère-patrie d'Alger.

— *La reine-mère*. La mère du roi.

— *Mère-goutte*. Vin qui coule du pressoir ou de la cuve sans que le raisin ait été pressuré.

— *Mère-laine*. Laine la plus fine qui se tond sur les brebis.

— Anat. *Dure-mère et pie-mère*. Deux des membranes qui enveloppent le cerveau. V. méninge.

— Chim. *Eau-mère*. Eau saline et épaisse, qui ne donne plus de cristaux. L'eau mère du nitre.

— Conchyl. *Mère-perle*. Grosse coquille qui renferme quelquefois un grand nombre de perles.

— Gramm. Se dit des langues originales d'où dérivent toutes les autres. Le sanscrit est la langue mère des autres langues. L'hébreu est une langue mère.

— Fig. Se dit aussi dans un sens moral. Emanée de la nature et de la raison, la morale est la science *mère* des devoirs et des vertus de l'homme. (S. Dubay.)

— Hortic. *Branches mères*. Grosses branches d'arbre dont les autres sont les rejetons.

— Ornith. *Mère caille* ou *mère des cailles*. Nom vulgaire du râle de genêt. ‖ *Mère carey*. Très-grand pétrel des Espagnols. L'oiseau auquel les matelots du capitaine Cook donnèrent ce nom.

— Techn. Dans les fabriques, la plus grande plaque de cuivre laitonnée.

— Loc. prov. *C'est le ventre de ma mère, je n'y retourne plus*, c'est-à-dire, je ne veux pas recommencer cette affaire. ‖ *On ne la retrouve plus, la mère en est morte*. Se dit d'une chose devenue fort rare. ‖ *Apprendre à sa mère à faire des enfants*. Se mêler d'enseigner quelque chose à plus savant que soi. ‖ *Il n'est fils de bonne mère qui ne fasse, qui ne dise*, etc. Il n'y a pas un homme bien né qui ne fasse, etc. ‖ *L'oisiveté est la mère de tous les vices*.

MÉREAU. s. m. (du gr. μέρος, part; fait de μείρω, partager, distribuer). Hist. ecclés. Espèce de jeton ou de cachet qu'on distribuait aux ecclésiastiques et chanoines qui existaient à l'office ou à quelque délibération. Les méreaux servaient ensuite à établir les droits de chacun aux distributions. ‖ Espèce de cachet, chez les protestants, qu'on donnait à ceux qui voulaient communier.

— Hist. milit. Nom donné primitivement aux marrons que les rondes déposaient dans les corps de garde.

MÉRELLE ou **MARELLE**. s. f. (du gr. μέρος, partie, division; de μείρω, partager). Jeu. Espèce de jeu qui se joue avec un petit nombre de jetons, sur un damier où se trouvent tracés plusieurs carrés concentriques, unis entre eux par des lignes transversales.

— Autre jeu consistant en une manière d'échelle tracée avec de la craie, dans lesquelles on marche à cloche-pied, en poussant avec le pied une espèce de palet. Le jeu de la vie est comme celui de la *merelle*; on y poursuit le bonheur à cloche-pied pour le repousser lorsqu'on l'atteint. (Boiste.)

MÉRELLÉ, ÉE. adj. Blas. Qui ressemble à une mérelle ou marelle. ‖ *Chaîne merellée*. Se dit d'un meuble des armoiries des anciens rois de Navarre. La chaîne mérellée est ainsi nommée, parce qu'elle forme à peu près une figure semblable à celle que les enfants tracent pour jouer à la mérelle.

MERENDRAS. s. m. Bot. Nom du colchique de montagne aux environs de Salamanque.

MÉRENDÈRE. s f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, servant de type à la famille des colchicacées, ayant la racine bulbeuse, les feuilles simples, les fleurs solitaires, et croissant sur les pelouses, dans les Pyrénées et sur les collines de Barbarie. Mérendère bulbocode. Mérendère caucasique.

MÉRENDÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une mérendère. ‖ mérendérées. s. f. pl. Famille des colchicacées qui a pour type le genre mérendère.

MÉRENGIE. s. f. Bot. Plante de la famille des sablines.

MÉRÉRIS. Démonogr. Chef de certains démons qui se mêlent aux foudres et aux éclairs.

— Conchyl. Genre de coquilles bivalves, établi aux dépens des vénus, dont les coquilles qui le composent sont transverses et orbiculaires.

MÉRÉTRICE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles démembré de celui des vénus, et que depuis on a cru plus convenable de nommer cythérée.

MÉRÉTRICIER. s. m. (rad. *mérétrice*). Conchyl. Animal de la mérétrice, ayant le devant du manteau ouvert, un pied, les tubes respiratoires égaux.

MÉRÉUSSIR. v. n. 2e conj. (du fr. *me*, pour *mal*, et *réussir*). Néol. Échouer, ne point réussir. Il a méréussi dans toutes ses tentatives.

— S'empl. quelquefois activ. Méréussir une affaire, une entreprise.

MÉRÉVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Étampes (Seine-et-Oise); 1,800 hab. Joli château dit Folie-Méréville.

MERGANSER. s. m. Ornith. Nom donné au harle.

MERGENTHEIN. Géogr. Ville de Wurtemberg, dans le cercle de Joxt; 3,000 hab. Résidence de l'ordre teutonique vers 1520, après qu'il eut été réduit à ses domaines d'Allemagne.

MERGER s. m. Agric. Tas de pierres provenant de l'épierrement du sol.

MERGIAN-BANOU. Myth. or. Fée dont il est souvent question dans les romans orientaux. C'est la fée Morgante de nos anciens romanciers.

MERGUI. Géogr. Ville de l'Indo-Chine, chef-lieu de la province du même nom, avec un port sur le golfe du Bengale.

MERGULE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux nageurs du Groenland, de la famille des brachyptères, ayant le bec plus court que la tête, les narines arrondies, les ongles falculaires pointus. La seule espèce qui compose ce genre est l'oiseau vulgairement nommé colombe ou pigeon du Groenland.

MERGUS. s. m. Ornith. Se dit des oiseaux aquatiques de différents genres, tels que les plongeons, les harles, les grèbes, les pingouins; s'applique aujourd'hui exclusivement au genre harle.

MÉRIANE. s. f. (du lat. *meridianus*, de midi). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des mélastomées, qui croît à la Jamaïque, sur les hautes montagnes. Mériane à fleurs blanches. Mériane à fleurs purpurines. Mériane ciliée.

MÉRIANELLES. s. f. pl. Bot. Espèces d'antholyses.

MÉRICARPE. s. m. (ét. gr., μερίς, portion; καρπός, fruit). Bot. Se dit de chacune des deux portions du fruit des ombellifères, composée de chaque carpelle et du calice qui en revêt la partie externe.

MÉRIDIANA. s. f. Bot. Genre de plantes d'Égypte et des Indes, qui n'a que huit étamines et une corolle monopétale à quatre divisions profondes.

MÉRIDIANE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des portulacées, qui n'est qu'un démembrement du genre des pourpiers, dont le nombre des parties de la fructification est très-variable. Méridiane cruciforme, elliptique. Méridiane à fleurs axillaires.

MÉRIDIEN. s. m. (du lat. *meridianus*, fait de *merides*, comp. de *merus* ou *medius*, qui est au milieu, et de *dies*, jour). Astron. Grand cercle de la sphère qui passe par les pôles du monde, par le zénith et le nadir, et divise le globe terrestre en deux hémisphères. C'est le passage du soleil au méridien d'un lieu qui en marque le midi. Chaque lieu a son méridien. C'est sur le méridien que l'on compte la latitude à partir de l'équateur. ‖ *Premier méridien*. Celui duquel on compte tous les autres, en allant d'orient en occident. Les Français ont adopté pour premier méridien celui qui passe par l'Observatoire de Paris. ‖ *Méridien terrestre*. Cercle terrestre, correspondant au méridien céleste, qui passe par les pôles de la terre et qui se trouve dans le même plan que ce dernier. C'est proprement l'intersection de la surface de la terre par le plan du méridien. ‖ *Méridien universel*. Celui où, dans le calcul des éclipses, l'on suppose le soleil fixe, les différents pays y arrivant successivement.

— Phys. *Méridien magnétique*. Grand cercle qui passe par les pôles de l'aimant, et dans le plan duquel se trouve l'aiguille aimantée. ‖ *Méridien du globe* ou *de la sphère*. Se dit du cercle de cuivre dans lequel la sphère tourne et est suspendue.

MÉRIDIEN. s. m. Myth. sept. Espèce de démon fort redouté en Russie, ou l'on croit qu'il se montre au temps des moissons.

— Ant. rom. Gladiateur qui entrait dans l'arène à midi.

MÉRIDIEN, ENNE. adj. Astron. Qui a rapport au méridien. Aspect méridien. Exposition méridienne.

— *Ombre méridienne*. Celle qui est projetée au moment de midi. ‖ *Hauteur méridienne d'un astre*. Hauteur d'un astre au moment où il est dans le méridien du lieu d'où on l'observe. ‖ *Ligne méridienne* ou substantiv. *méridienne*. Ligne droite tirée du nord au sud, dans le plan du méridien. ‖ Ligne tirée depuis l'extrémité la plus méridionale d'un pays, jusqu'à son extrémité la plus septentrionale. La ligne méridienne de la France.

MÉRIDIENNE. s. f. Ligne qui est la section du plan du méridien, et d'un autre plan quelconque horizontal, vertical ou incliné, qui sert à marquer l'heure de midi. ‖ *Méridienne d'un cadran*. Ligne d'intersection du plan de ce cadran et du plan méridien. ‖ *Méridienne de temps moyen*. Celle qui marque le midi moyen, et qui est une ligne courbe.

— Sommeil que les habitants des pays méridionaux ont l'habitude de prendre après leur repas de midi. Quelques médecins prétendent que la méridienne est nuisible à la santé; d'autres la regardent comme salutaire. Faire sa méridienne, la méridienne. La nécessité du sommeil est toujours en raison du travail de la journée, dès lors la *méridienne* ne peut être condamnée pour la classe ouvrière ou agricole. (Delpit.) Le sommeil pris au milieu du jour, et lorsque tout concourt à porter au dehors le mouvement et la vie, paraît un acte contraire aux sages dispositions de la nature. Aussi, l'engourdissement des facultés physiques et morales succède-t-il à ces *méridiennes* ramenées par une habitude vicieuse ou provoquées par une digestion laborieuse. (Id.)

— méridiennes. s. f. pl. Bot. Fleurs qui s'ouvrent vers le milieu de la journée.

MÉRIDIONAL, ALE. adj. (du lat. *meridionalis*, même signif.; composé de *medius*, qui est au milieu, et de *dies*, jour). Géogr. Qui est au midi. Pays méridional. Amérique méridionale. Peuples méridionaux. Contrée méridionale Exposition méridionale. L'aigle confie son nid au rocher qui se perd dans la nue, l'autruche aux sables arides des déserts; le flammant, couleur de rose, aux vases de l'Océan *méridional*. (B. de St-P.) L'oranger passe la mer et borde de ses fruits dorés les rivages *méridionaux* de l'Europe. (Id.)

— Astron. *Distance méridionale*. Différence de longitude entre le méridien sous lequel un vaisseau se trouve, et celui d'où il est parti. ‖ *Cadran méridional*. Celui qui est dans le plan qui va du levant au couchant, et qui est directement tourné vers le midi.

— *Parties méridionales, minutes méridionales*. Se dit, dans la navigation anglaise, des parties dont les méridiens croissent dans les cartes marines, à proportion que les parallèles de latitude décroissent. ‖ On dit dans le même sens, *latitudes croissantes*.

— S'empl. substantiv., en parlant des habitants du midi de la France. Les méridionaux. C'est un méridional.

— Syn. comp. méridional, du midi. *Méridional* se dit de ce qui regarde le midi, a rapport au midi. *Du midi*, de ce qui appartient au midi. Lyon et Bordeaux se trouvent dans la partie *méridionale* du royaume de France; Marseille et Toulouse, dans la partie *du midi*.

MÉRIL. s. f. (du gr. μέρος, partie, fait de μείρω, diviser). Art milit. Subdivision qui était dans les corps de la milice byzantine.

— s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères dont les mâles ne sont pas encore connus, et dont les espèces semblent être comprises dans la famille des florileges, près des mellines.

MÉRIER-BLANC. s. m. Ornith. Oiseau qui mange les mûres. V. MÛRIER.

MÉRIGAL. s. m. Métrol. Monnaie d'or du Monomotapa, qui pèse un peu plus qu'une pistole d'Espagne.

MÉRIN. s. m. Législ. anc. Sergent. ‖ Dans la Navarre française, se disait pour Magistrat, juge, etc.

MÉRINDADE. s. f. Législ. anc. Juridiction dans la Navarre.

MÉRINDOL. Géogr. et hist. Village situé dans le canton de Cadenet (Vaucluse), célèbre dans l'histoire de nos guerres religieuses par le massacre de ses habitants, qui suivaient les erreurs des Vaudois.

MÉRINGENNE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de l'aubergine.

MÉRINGIE. s. f. Bot. Plante à racine fibreuse, qui forme un genre dans l'octandrie digynie, et qui fait partie de la famille des caryophyllées.

MERINGUE. s. f. Pâtiss. Espèce de pâtisserie fort délicate faite avec des blancs d'œufs et du sucre en poudre que l'on garnit de crème fouettée ou de confitures. Meringue à la rose, à la vanille. Meringue aux confitures. Manger des meringues.

MÉRINIDE. adj. et s. des 2 g. Hist. Se dit d'une dynastie arabe qui domina dans la Barbarie, depuis le renversement des Almohades (1213) jusqu'en 1519.

MÉRINOS. s. m. (pr. *mé-ri-noss;* de l'espagn. *merino*, qui signifie proprement errant, et qui se dit des troupeaux qu'on mène de pâturage en pâturage). Mamm. Mouton de race espagnole, dont la laine est très-fine, et qui est acclimaté en Espagne depuis plus de deux mille ans. Le premier troupeau de mérinos fut amené d'Espagne en France sous Louis XIII; il y en eut depuis plusieurs importations. Un troupeau de mérinos. Laine de mérinos.

— Comm. Étoffe faite avec la laine de cet animal; tissu croisé pure-laine, différant essentiellement de tout autre tissu de laine croisé, en ce qu'il n'est pas feutré ou foulé, et que la chaîne et la trame dont il est confectionné sont toutes deux en laines peignées avant la filature. ... eter un mètre de mérinos. Une robe, un ... de mérinos.

— S'empl. adjectiv. Bélier mérinos. Brebis mérinos.

MÉRION. Temps hér. Fils ou frère de Jason, célèbre par ses richesses et par son avarice.

— Antiq. Fils de Molus et de Melphis et parent d'Idoménée, conduisit avec lui au siège de Troie les quatre-vingts vaisseaux de l'île de Crète.

MÉRION. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux insectivores de la famille des sylvidés, placé entre les hochequeues et les fauvettes, ayant un bec plus haut que large, des pieds longs et grêles, des ailes courtes, arrondies, une queue très-longue. Ces oiseaux habitent les lieux humides, couverts de hautes herbes et de joncs, le long desquels ils voltigent, et courent à terre plutôt qu'ils ne volent. Mérion binnion. Mérion noir et rouge. Merion superbe, tacheté, galactote, longibande.

MÉRIONES. s. f. pl. Mamm. Nom donné au genre gerbille, qui renferme des rongeurs de petite taille, très-remarquables, ainsi que les gerboises, par l'excessive longueur de leurs jambes de derrière.

MÉRIS. Anc. t. milit. Genre de javelot.

MERISE. s. f. (syncope de *amère cerise*). Fruit du merisier; petite cerise douce. Merise noire. Merise rouge. Cueillir des merises. Les merises, dont la chair est ferme et peu abondante, sont douces quand elles sont bien mûres; mais d'une saveur âcre et amaresente avant la maturité. Elles sont pour les oiseaux frugivores, et surtout pour les grives, une nourriture qui les engraisse promptement, et rend leur chair plus délicate. Quelques variétés de ce fruit sont du nombre des plus recherchés sur nos tables. Les ménagères savent en préparer des compotes, des confitures. On en fait également un vin et des liqueurs agréables Combien de fois j'ai mangé pendant l'hiver, chez des charbonniers, de la soupe aux *merises*, c'est-à-dire du pain bouilli dans de l'eau avec des *merises* sèches et un peu de beurre! (Bosc.) Le vin et l'eau-de-vie de *merises* ne sont ordinairement destinés qu'à contribuer à l'agrément de nos repas. (Lois.-Deslongch.)

MERISIER. s. m. Bot. Espèce du genre cerisier, qui se distingue du cerisier proprement dit en ce qu'elle forme un arbre beaucoup plus élevé, à tête pyramidale, et que son fruit est petit, sucré, à chair adhérant au noyau. Le merisier croît spontanément dans les bois montueux d'une grande partie de l'Europe. Dans la forêt Noire et en Suisse, on s'occupe particulièrement de sa culture parce qu'on extrait de son fruit par la distillation la liqueur de table connue sous le nom de *kirschenwasser*. Le bois du merisier est dur, un d'un grain serré et d'un ... fibre. Les ébénistes et les tourneurs ... un grand usage. Merisier à grappes. Merisier sauvage. Cochette de merisier. Les ... sauvages embaument les airs, et semblent couverts de neige au milieu du printemps (B. de St-P.)

— Nom donné par les Français établis au Canada à une espèce de bouleau. Merisier du Canada.

MÉRISME. s. m. (du gr. μερισμός, division; fait de μείρω, diviser). Littér. Figure de rhétorique; c'est la division d'un sujet, d'un point à traiter, et ses différentes parties.

— Bot. Genre de la famille des champignons, intermédiaire entre les genres théléphore et clavaire. Ces champignons sont rameux, coriaces, comprimés, et le plus souvent poilus à leur sommet. Mérisme fastidieux, vermiculaire, crêté, palmé.

MÉRITANT. part. prés. invar. du v. Mériter. Qui mérite. Une personne méritante des éloges.

MÉRITANT, ANTE. adj. Qui a du mérite. C'est un homme fort méritant. Une personne méritante. ‖ substantiv. Donner des récompenses aux plus méritants.

MÉRITE. s. m. (du lat. *meritum*, même signif., fait de *mereri*, mériter). Ce qui rend une personne digne d'estime. Mérite supérieur, éminent. Mérite superficiel. Faux mérite. Mérite personnel. Grand mérite. Avoir du mérite. Être plein de mérite. Reconnaître, honorer le mérite. Réunir tous les genres de mérite. Donner les emplois au mérite et non à la faveur. Il a le mérite de savoir se taire et parler à propos. J'estime son mérite. On a récompensé en lui le mérite de ses ancêtres. Produire le mérite, le mettre dans son jour. La modestie doit accompagner le mérite. On lui a rendu de grands honneurs à cause de son rare mérite. Les hommes d'un grand *mérite* et d'une grande vertu s'attirent quelquefois, de la part des personnes du premier rang qui viennent à les connaître, une sorte de respect qui n'a point été établi par les lois de la société, et dont la nature s'est réservé le droit de disposer en faveur de la vertu. (Montesq.) Tant qu'on peut se parer de son propre *mérite*, on n'emprunte point celui de ses ancêtres. (St-Evrem.) Quelque vanité qu'on nous reproche, nous avons besoin quelquefois qu'on nous assure de notre *mérite*. (Vauven.) Rien n'est si utile que la réputation, et rien ne donne la réputation comme le *mérite*. (Id.) Il y a une classe de gens à qui l'on n'accorde du *mérite*, que parce qu'on est las de leur en avoir refusé: ils obtiennent leur réputation comme certains pauvres obtiennent l'aumône, à force d'importunité. (Rivarol.) Personne presque ne s'avise de lui-même du *mérite* d'un autre. (La Bruy.) En Turquie, les titres confèrent les talents, comme ailleurs la naissance confère le *mérite*. (Pouqueville.) Plus on a de *mérite*, plus on doit prendre garde de ne pas gêner les autres et de leur être incommode; car naturellement on craint les maîtres. (La Rochef.) C'est l'effet d'un *mérite* extraordinaire d'être dans tout son jour auprès d'un *mérite* aussi grand. (Montesq.) Toutes les dignités doivent respect au *mérite*; les grands s'élèvent eux-mêmes par les honneurs qu'ils lui rendent. (Lacretelle aîné.)

> Le *mérite* modeste est souvent obscurci :
> Le malheur est partout, mais le bonheur aussi (Volt.)

— S'empl. quelquefois au pluriel dans le même sens. Ce peu de terre que vous voyez dans cette chapelle couvre ces grands noms et ces grands *mérites*. (Fléch.)

— En parlant des choses, Ce qu'elles ont d'estimable, de bon. Le mérite d'un ouvrage. Le mérite d'une belle action. Cette tragédie n'est pas sans mérite, a beaucoup de mérite, bien du mérite. Ce qu'il a fait est d'un grand mérite. Le temps seul décide du mérite des ouvrages. Le mérite de la vertu, de la science. Le mérite de l'obéissance. La foi nous laisse tout le *mérite* de la fermeté. (Mass.) Il me semble que le grand *mérite* des épîtres de Boileau est d'être naturelles, correctes et raisonnables. (Volt.) Vous avez le *mérite* du style, et celui de l'invention dans un genre où tout paraissait avoir été dit. (Id.)

— Dans un sens collectif, ne s'emploie qu'au singulier; mais pris dans un sens distributif, se met souvent au pluriel César et Pompée avaient chacun leur mérite, mais c'étaient des mérites différents.

— Ce qui rend digne de récompense ou de punition. Dans cette acception, le pluriel est aussi usité que le singulier. Dieu nous jugera selon le mérite de nos œuvres. Dieu nous traitera selon nos mérites. Cette dernière phrase a passé dans la conversation, où elle se prend ordinairement en mauvaise part. Il sera traité selon ses mérites. L'homme n'est propriétaire incommutable que de ses mérites. Ils ont reçu leur récompense, dit le Fils de Dieu; ils ont été payés selon leurs *mérites*. (Boss.) Le Dieu vengeur qui du haut de son tribunal pèse les actions et discerne les *mérites*. (Mass.)

> Ils ne s'assurent point en leurs propres *mérites*,
> Mais en ton nom sur eux invoqué tant de fois.
> Racine

— Dans le langage mystique, *Les mérites de la passion de Jésus-Christ*. Ce qu'il a souffert pour la rédemption des hommes.

— *Les mérites des saints*. Les bonnes œuvres des saints. Dans ces deux acceptions, *mérite* n'est usité qu'au pluriel. Jugez des vertus et des *mérites* des saints. (Fléch.)

— Par dérís. *Faire valoir tous ses mérites*. Exagérer ses services.

— *Se faire un mérite d'une chose*. En tirer gloire, avantage. La femme qui se fait un mérite de sa beauté, annonce elle-même qu'elle n'en a pas de plus grand.

> Et loin de repousser le coup qu'on vous prépare,
> Vous voulez vous en faire un *mérite* barbare. (Rac.)

— Dans un sens analogue. *Se faire un mérite de quelque chose auprès de quelqu'un*. C'est-à-dire, faire valoir auprès de quelqu'un ce qu'on a fait pour lui. On se fait, par l'aumône, un mérite auprès de Dieu et des hommes. Se fit-il un *mérite* devant Dieu de procurer à ses religieux des commodités temporelles? (Mass.)

— Ironiq. Se faire un mérite de son fanatisme, de ses erreurs, de ses torts, etc.

— *Abandonner quelqu'un à son peu de mérite*. Ne le protéger plus, ne se mêler plus de ses affaires, ne s'intéresser plus à sa fortune.

— Hist. cheval. *Mérite militaire*. Ordre fondé par Louis XV, en 1759, pour récompenser les services des officiers étrangers employés dans l'armée française, qui ne pouvaient recevoir l'ordre de St-Louis en leur qualité de protestants. Aboli par la Convention, l'ordre du Mérite militaire fut rétabli le 25 novembre 1814 avec quelques modifications dans ses statuts. Plusieurs États européens ont aussi des ordres du mérite civil et militaire.

— *Mérite méconnu*. Dans une épigramme sur Ajax, Aristote l'a dépeint sous la figure de la vertu, qui, la tête rasée, assise près du tombeau de ce héros, fond en larmes. On sait que la cause de sa mort fut le jugement injuste qui le dépouilla des armes d'Achille en faveur d'Ulysse.

— Iconol. On représente le Mérite assis sur le sommet d'un rocher escarpé. Ses armes et le livre qu'il tient marquent qu'il est le fruit des travaux et de l'étude. Il est couronné de lauriers.

— Syn. comp. MÉRITE. MÉRITES. Le *mérite* signifie, d'une manière abstraite et collective, toutes sortes de perfections, ce que vaut en général une personne ou une chose, les *mérites* expriment, d'une manière concrète et détaillée, telles et telles qualités particulières.

MÉRITÉ, ÉE. part. pass. du v. Mériter. S'empl. adjectiv. Punition méritée. Éloge mérité. Le supplice le mieux mérité est la jalousie d'une vieille coquette. Voilà une réputation d'amour-propre établie, et cependant je trouve qu'elle n'est pas *méritée*. (De Sénanc.) Dieu m'accorde d'expier par cette mort non *méritée* le crime dont ma jeunesse fut coupable. (Mme de Staël.) Je croyais entendre sortir de sa bouche des reproches trop *mérités* et des leçons trop mal écoutées. (J.-J. Rouss.)

> Et fuyant de Fagon les maximes énormes,
> Au tombeau *mérité* la mettre dans les formes. Boil.

— *Mérite par*. La fin de l'homme, c'est Dieu *mérité* par les vertus, possédé dans la plénitude de son bonheur et de sa gloire. (L'abbé Legris-Duval.)

MÉRITER. v. a. 1re conj. (du lat. *mereri*, même signif.). Être digne, se rendre digne de. Mériter récompense. Mériter les bonnes grâces de quelqu'un. Mériter d'être loué. Il mérite qu'on ait soin de lui. Il a mérité le prix. Il mérite des louanges. Il faut lui donner cette récompense, il l'a bien mérité. Il mérite de commander. On a puni le coupable comme il le méritait. Afin de l'amener au milieu de leur camp, pour y trouver la sûreté qu'elle avait si justement *méritée*. (Le Maistre de Sacy.) Pour moi, dit-elle, j'ai *mérité* mon sort. (B. de St-P.) Voilà ce que vous pouvez dire dans votre infortune: Je ne l'ai pas *méritée*. (Id.) Qui consolera cet infortuné qui marche au supplice qu'il n'a peut-être point *mérité*? (Michaud.) Cyrus, Alexandre et César ont *mérité* l'amitié et l'estime de tous les siècles. (Christine.) Le malheur ne déshonore que ceux qui l'ont *mérité*. (Phèdre.) C'est toujours un grand bonheur de *mériter* tout, quand même on n'obtient rien. (Mme de Mainten.)

> Arrêtez, et sachez que je l'ai *méritée*.
> Quand votre gloire parle, elle est seule écoutée.
> (Voltaire.)

> L'héritage brillant qui vous est présenté,
> Avant de l'obtenir, vous l'aurez *mérité*. La Harpe.

— Se dit en ce sens avec un nom de chose pour sujet.

> Il ...celait de loin le jeune Téligny;
> T... v, dont l'amour a *mérité* sa fille,
> L'espoir de son parti, l'honneur de sa famille,
> Qui, sanglant, déchiré, traîné par des soldats,
> Lui demandait vengeance, et lui tendait les bras
> Voltaire.

— S'empl. avec un nom de personne pour régime direct. Pendant que tant de naissance, tant de biens, tant de grâces qui l'accompagnaient lui attiraient les regards de toute l'Europe, le prince Édouard de Bavière la *mérita*. (Boss.) Vous *méritez*, ma fille, un père plus heureux. (Rac.)

— Se dit des choses qui font obtenir quelque grâce, quelque faveur, quelque récompense. Cette action mérite récompense. Ses services lui ont mérité cette place. Son assiduité au travail lui a mérité cette récompense. Les services de son père lui ont *mérité* cet accueil favorable. (Acad.) La mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a *mérité* le ciel. (Id.) La défense de cette ville lui *mérita* l'estime des ennemis, les cœurs des citoyens, et les récompenses du roi. (Volt.)

— Être assez considérable, assez important pour, etc.; être d'un assez grand prix pour, etc. Cela mérite qu'on y songe. Quel est le merveilleux avantage qui *mérite* d'être attribué d'une façon si particulière à la divine bonté? (Boss.) Un tel entretien *mérite* de faire partie d'une cérémonie si sacrée. (Id.) Ce que je ... la suite ... *mérite* d'être raconté à toute la terre. (Id.) La véritable gloire consiste à faire ce qui *mérite* d'être écrit, à écrire ce qui *mérite* d'être lu. (Plina.) Cette communication du feu *mérite* une attention particulière. (Buff.) Cette dernière raison me semble être la seule qui *mérite* quelque attention. (Id.) Quelque petits que fussent ces objets, ils étaient dignes de mon attention, puisqu'ils avaient *mérité* celle de la nature. (B. de St-P.)

> Examinons ce bruit ....
> S'il ne *mérite* pas d'interrompre ma course. (Rac.

— *Cette nouvelle mérite confirmation*. Elle n'est pas sûre, elle a besoin d'être confirmée.

— Se prend aussi en mauvaise part, et signifie alors Encourir, attirer sur soi. Il mérite punition, châtiment. Il mérite qu'on le punisse. Je n'ai pas mérité de vous un si cruel châtiment. Mon amour *mérite* votre haine. (Rac.) Mais pendant un siècle et demi qu'a duré cette persécution, on trouve à peine un exemple d'un Indien qui ait *mérité* le dernier châtiment. (Chateaub.) Craindre le mépris, c'est déjà l'avoir *mérité*. (Beauchêne.)

> Des gens qui ne sont pas plus sages
> Disent à leur prochain de dures vérités,
> Et vengent sur autrui, par d'injustes outrages,
> Ceux qu'ils ont bien mieux *mérités*.
> F. de Neufchateau.)

> . . . . . Bajazet, trop indigne de vivre,
> Aux mains de ces cruels *mérite* qu'on le livre. Rac

— *Bien mériter de l'État, de sa patrie, des lettres*, etc. Rendre de grands services à l'État, à sa patrie, aux lettres.

— Absol. Être digne de récompense par ses talents, par ses services. Cet homme mérite beaucoup.

— Syn. comp MÉRITER. ÊTRE DIGNE. On *mérite* par ses actions; on *est digne* par ses qualités.

— SE MÉRITER. v. pron. Être, devoir, pouvoir être mérité. L'estime ne se mérite que par les talents et les vertus. La supériorité s'obtient, mais ne se mérite que par la naissance.

> . . . . . Ce... bienfait... tout j'ose me vanter,
> Par des vers ... ont dû se *mériter*. Boil.

— v. récipr. Ils travaillaient, sans y penser à se plaire et à se *mériter* l'un l'autre. (Fléch.)

MÉRITHALLE. s. m. (ét. gr., μερίς, partie, θαλλός, rameau Bot. Espaces plus ou moins étendus qui, dans les végétaux, sont compris entre deux rangées ou deux couples de feuilles, et qui résultent de l'écartement des nœuds vitaux ou conceptacles des embryons fixes sur les axes. ‖ Ce qu'on nomme *entre-nœud* dans les graminées.

MÉRITOIRE. adj. des 2 g (rad. *mérite*). Qui mérite. De tes hardis travaux l'hommage *méritoire*. (Mollev.)

— Se dit particulièrement en parlant des bonnes œuvres que Dieu récompense dans le ciel. Cela est méritoire envers Dieu, devant Dieu. Œuvre méritoire. C'est un acte très-*méritoire* aux Indes de prier Dieu dans l'eau courante. (Montesq.)

— S'applique souvent aux actions qui n'ont point de motif religieux, mais qui sont louables, dignes d'estime ou de reconnaissance. En sauvant la vie à cet homme qui allait périr, vous avez fait une action méritoire. En défendant cet homme injustement accusé, vous avez fait une action méritoire.

— *Cela est* ou *n'est pas méritoire*. Il y a ou il n'y a pas de mérite de l'avoir fait. Cette expression est en usage depuis quelque temps.

MÉRITOIREMENT. adv. (rad. *mérite*). D'une manière méritoire. Pour faire l'aumône méritoirement, il faut la faire pour l'amour de Dieu.

MERLAN. s. m. Ichthyol. Poisson du genre des gades, famille des anchénoptères ... corps médiocrement allongé, couvert d'écailles molles et petites, le museau avancé, la ... caudale en croissant, la bouche ample, ... choire supérieure un peu saillante et ... comme l'inférieure, de dents fines, aiguës ... lées, le palais hérissé de quatre petites ... chues. Sa taille est de 35 à 50 cent. Le ... de ce poisson offre la blancheur resplendissante de l'argent sur le ventre et les flancs, et ... nuances d'un vert olivâtre plus ou moins ... sur le dos. Ses nageoires pectorales et caudale sont noirâtres et grisâtres. Le merlan ... l'Océan d'Europe en tirant vers le nord. Il se nourrit de vers, de mollusques, de crabes, jeunes poissons, et s'approche souvent des rivages, où il se montre quelquefois en quantité prodigieuse. La pêche du merlan est très-lucrative sur les côtes septentrionales de l'Europe, principalement autour de l'Angleterre et de la Hollande. Sa chair blanche et ferme est agréable au goût et d'une digestion très-facile. Merlan ordinaire. Merlan jaune. Merlan ... Merlan vert. Frire des merlans. Merlans au gratin. Filets de merlan. Merlan à ...

— Par extens. ... aux ... ils étaient ... appelé merlan ... forts ... de ... ce nom ... la mort ... peu dut ...

— Prov. ... Merlans ... et ... pas ...

donné dans plusieurs départements de France au merle commun.

MERLE. s. m. (du lat. *merula*, même signif.). Ornith. Genre de passereaux de la famille des dentirostres, comprenant non-seulement les merles proprement dits, mais aussi les grives et les moqueurs. Les caractères de ce genre sont : un bec aussi large que haut à sa base, comprimé latéralement, les pieds un peu grêles, les narines ovoïdes. Le plumage du merle proprement dit est coloré par une grande masse. Dans le merle commun, ou merle noir, il est en totalité d'un noir foncé, sans reflets. La femelle diffère du mâle en ce que son plumage est brunâtre et noir. Les merles se nourrissent de baies, de fruits et d'insectes ; leur chant est un sifflement éclatant qu'ils font entendre surtout le soir et le matin, depuis le commencement du printemps jusqu'à l'automne. Bien que l'oiseau noir par excellence, le merle offre cependant des variétés blanches assez fréquentes. On trouve des merles dans toutes les parties du monde. Merle brun. Merle bleu. Merle d'eau. Merle de montagne. Merle à plastron blanc. Merle rose, grive. Merle mauvis, litorne. Merle draine. Merle huppé de Surate. Merle olive des Indes. Merle à longue queue. Merle brunet. Merle à calotte noire, à calotte blanche, etc., etc. Le *merle* cherche l'ombre et les taillis épais. (Michaud.)

— Fig. et fam. *C'est un fin merle.* C'est un homme fin et adroit.

— Ironiq. *Beau merle.* Se dit d'un homme laid, mal fait, sans esprit.

— Fam. *Jaser comme un merle.* Parler beaucoup.

— Prov., fig. et pop. *Si vous faites cela, je vous donnerai un merle blanc.* Se dit pour défier quelqu'un de faire une chose qu'on regarde comme impossible. || *C'est un dénicheur de merles.* C'est un homme fort appliqué à rechercher et à découvrir tout ce qui peut lui être agréable ou utile, et fort adroit à en profiter. || *A d'autres, dénicheur de merles!* Se dit à une personne à qui l'on ne se fie pas. || *Or, commence le merle à faire son nid.*

— Hist. *Champ des merles.* Lieu situé entre la Servie et la Bulgarie, où Jean Huniade fut défait par Amurat II, en 1449.

— *Merle roukie.* Se dit en Languedoc du merle des roches.

— Ichthyol. *Merle* ou *Merlot.* Poisson du genre labre.

MERLÉ ou **MERLET.** s. m. Hortic. Variété de raisin.

MERLEAU. s. m. Ornith. Jeune merle.

MERLÉE. s. f. Art milit. Créneau d'une tour.

MERLERAULT (LE). Ch.-l. de cant., arr. d'Argentan (Orne) ; 1,500 hab.

MERLESSE ou **MERLETTE.** s. f. (rad. *merle*). Ornith. Femelle du merle.

MERLETTE. s. f. (rad. *merle*). Blas. Petit oiseau représenté sans pieds ni bec. Il porte d'or à trois merlettes de sable.

— Anc. art milit. Genre de casque.

— Ornith. V. MERLESSE.

MERLIER. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du néflier.

MERLIN DE DOUAI (Philippe-Antoine). Savant jurisconsulte, né le 30 octobre 1754, à Arleux, ancienne petite ville du Cambrésis, fut nommé député aux États-généraux par le bailliage de Douai. Exilé à la seconde Restauration comme régicide, il se retira à Bruxelles, où il résida jusqu'à la révolution de juillet, qui lui rouvrit les portes de la France.

MERLIN ou **MELKIN** (Ambroise). Écrivain anglais du V^e siècle, qu'on a regardé longtemps comme un magicien et un enchanteur. On lui a attribué des propriétés extravagantes.

— Par extens. Grand magicien, faiseur de tours fort adroits. Il possède la baguette de Merlin. C'est un nouveau Merlin.

MERLIN. s. m. Mar. et pêch. Petit cordage de deux ou trois fils de caret fins, commis ensemble au moyen de la roue du siége de commettage. Le merlin s'emploie surtout pour les divers petits amarrages du gréement.

— Techn. Long marteau, espèce de massue dont se servent les bouchers pour assommer les bœufs.

— Espèce de hache pour fendre le bois.

MERLINE. s. f. (rad. *merle*). Mus. Espèce de serinette plus grave que la serinette ordinaire et dont on se sert pour apprendre les airs aux merles.

MERLINÉ, ÉE. part. pass. du v. Merliner.

MERLINER. v. a. 1^re conj. (rad. *merlin*). Mar. Coudre une ralingue avec le [illegible], travail qui s'exécute au moyen de fortes aiguilles, dans l'œillet desquelles se passe le merlin.

MERLON. s. m. Fortif. V[illegible] qui se trouve entre les deux jours d'une embrasure [illegible] de rempart, depuis le haut de ces deux jours jusqu'à la genouillère. Ce v[illegible] ou ouverture a extérieurement 5 mètres 517 cent. et 3 mètres 67[illegible] ent intérieurement. || *Demi-merlon.* Espace compris entre l'embrasure et l'extrémité de l'épaulement [illegible].

MERLONGE. s. f. Ichthyol. Un des noms vulgaires de la merluche.

MERLOT. s. m. Ichthyol. V. MERLE.

MERLUCHE. s. f. ou **MERLUS.** s. m. Ichthyol. Genre de poisson de la famille des gadoïdes ou gadoides, offrant les caractères suivants : corps allongé, épais, revêtu de petites écailles, à deux nageoires dorsales, une seule anale, et manquant de barbillons comme les merlans. Le merlus ordinaire ou merluche vit dans l'Océan et la Méditerranée, et atteint quelquefois la longueur de plus de 70 centim. Il est vorace et va par troupes très-nombreuses. Sa chair est blanche et lamelleuse ; on la sale et on la sèche comme on fait des morues.

— Comm. *Poignée de merluches.* Se dit de deux merluches liées ensemble.

— Loc. prov. *Manger de la merluche.* Se mortifier, endurer le mal. Les devoirs et les considérations nous font manger de la *merluche* toute notre vie, pour manger du poisson frais après la mort. (M^me de Sévig.)

MERLUS. s. m. Ichthyol. V. MERLUCHE.

MERLUSINE. Croy. pop. V. MÉLUSINE.

MERLUT. s. m. Comm. Peau de bouc ou de mouton qu'on fait sécher avec le poil, avant de l'envoyer à la mégisserie. Peaux en merlut.

MERMNADE. s. m. Hist. anc. Membre d'une dynastie de rois de Lydie. Le premier des Mermnades fut Gygès et le dernier Crésus, de 7[illegible]0 à 557 av. J.-C.

MÉROCÈLE. s. f. (ét. gr., μηρός, cuisse ; κήλη, tumeur, hernie). Chir. Hernie crurale, peu volumineuse, arrondie, qu'on reconnaît à une tumeur globuleuse située sur la partie moyenne du pli de la cuisse.

MÉROCTE. s. m. Antiq. Pierre magique à la surface de laquelle suintait une espèce de lait. C'est la serpentine noble des modernes.

MÉRODON. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des sarcostomes, ayant le corps allongé, l'abdomen cylindrique, la tête large, transversale. Dans l'état parfait, on le trouve sur les fleurs.

MÉROÉ. Géogr. Ancienne presqu'île d'Éthiopie, formée par le Nil à l'O. et le fleuve Astaboras à l'E. D'après d'anciens témoignages, il paraît que les sciences et particulièrement l'astronomie y furent cultivées dès les temps les plus reculés. Les habitants du royaume de Méroé étaient de race noire. Ce furent eux qui peuplèrent graduellement l'Égypte en suivant la vallée du Nil. Leur gouvernement était théocratique. Il ne nous reste que quelques débris épars d'architecture pour nous diriger dans l'étude de la civilisation de ce peuple. La presqu'île de Méroé est aujourd'hui appelée *Shandy*. Elle fait partie de la Nubie.

— Capitale du royaume du même nom. Ses ruines, que l'on voit encore entre Chandy et Gerry, prouvent qu'elle se trouvait un peu plus au sud que la première de ces deux villes.

MÉROM. Géogr. sacr. V. SAMOCHONITES.

MÉROPE. Myth. Fille de Cypsélus, roi d'Arcadie, mariée à Cresphonte, roi de Messénie, qui périt sous les coups du soldat Polyphonte, ainsi que le plus jeune de ses fils. L'autre, nommé Égisthe, fut sauvé par Narbas. Polyphonte promit à cette mère infortunée, si elle consentait à l'épouser et à régner avec lui, de sauver Égisthe ; Mérope, cédant à l'amour maternel, marcha tristement vers l'autel, ou l'usurpateur périt de la main d'Égisthe. Voltaire a fait de cet événement historique le sujet d'une de ses tragédies.

— Astron. Myth. Une des Pléiades, ou fille d'Atlas. Elle épousa Sisyphe, qui n'était point un des Titans, tandis que ses six sœurs épousèrent des princes de cette maison, dont la fable fait autant de dieux ; et comme des sept étoiles qu'on nomme *Pléiades*, il y en a une qui jette peu d'éclat, on dit que c'était Mérope, qui se cachait de honte d'avoir épousé un mortel.

MÉROPIDÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble au mérops. || MÉROPIDÉS. s. m. pl. Tribu de passereaux qui a pour type le genre mérops.

MÉROPS. s. m. Ornith. Nom générique des guêpiers, appliqué quelquefois à des oiseaux étrangers à ce genre, tels que le grimpereau de muraille, la sittelle à huppe noire.

— Myth. gr. Un des géants qui voulurent escalader le ciel.

MÉROS. Myth. anc. Montagne des Indes consacrée à Jupiter, et sur laquelle on croyait que Bacchus avait été élevé.

MÉROU. s. m. Myth. ind. Montagne fabuleuse couverte d'or et de pierreries, qui occupe le centre des sept continents.

— Ichthyol. Poisson de la Méditerranée, de la famille des percoïdes et du genre serran.

MÉROVÉE. Hist. littér. et [illegible] German. [illegible] Successeur de Clodion dans le commandement de la tribu des Francs Saliens en [illegible]. Il étendit les bornes de sa domination depuis les bords de la Somme jusqu'à Trèves et mourut en 4[illegible]8, laissant le commandement à [illegible]. Il a donné son nom à la première dynastie des rois francs. || MÉROVÉE. Fils de Chilpéric, épousa Brunehaut en 576. Poursuivi par [illegible], il fut forcé de se réfugier dans une [illegible], d'où il ne sortit que pour être ordonné prêtre, et peu après mis à mort.

MÉROVINGIEN, IENNE. adj. [illegible] de cette dynastie.

— Diplom. *Écriture mérovingienne.* Écriture dont se servaient les Gaulois avant l'établissement des Francs, et dont l'usage, un peu modifié, se conserva sous les rois mérovingiens. L'écriture mérovingienne remplaça l'écriture romano-gallicane.

— MÉROVINGIENS. s. m. pl. Hist. Rois ou chefs des Francs Saliens, descendants de Mérovée, fils de Clodion, et dont le chef le plus illustre fut Clovis, qui commanda les Francs de 480 à 511.

MERRAIN. s. m. (pr. *mè-rin*). Véner. Tige principale qui supporte les andouillers ou bois les cerfs et des autres animaux quadrupèdes ruminants, à cornes caduques.

— Tonnell. Bois de chêne fendu en menues planches, dont on fait des panneaux, des douves de tonneaux, et d'autres ouvrages. Acheter du merrain. Merrain à panneaux. Merrain à futailles.

— Mar. Les tonneliers de la marine distinguent les douves ou douelles qui servent à monter des pièces, barriques, et toute espèce de futailles, par merrain de fonçaille ou d'enfonçure.

MERSEN ou **MEERSEN.** Géogr. hist. Village des Pays-Bas, près de Maestricht, où les fils de Louis le Débonnaire tinrent plusieurs congrès. || *Traité de Mersen.* Traité, conclu en 870, par lequel Charles le Chauve et Louis le Germanique se partagèrent les États de leurs neveux.

MERSENNE (François-Marin). Né au bourg d'Oisé (Maine), en 1588, religieux minime, fut l'ami de Descartes. Philosophe et mathématicien, il inventa la courbe appelée *cycloïde*. Mort en 1648.

MERTENSE. s. f. (rad. *Mertins*, nom d'un botaniste distingué de Brême). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs polygames, de la famille des urticées, qui très-rapproché des micocouliers en diffère par son port, par ses styles bifides. Mertense lisse, pubescent. Mertense jujubier.

MÉRU. s. m. Myth. ind. Montagne d'or située au milieu de la terre. V. MÉROU.

MÉRU. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, dont le fruit n'a point été observé. Méru uniforme. Méru à grappes.

MÉRU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Beauvais (Oise) ; 2,000 hab.

MÉRULA. s. m. (rad. *merle*). Mus. Autrefois, registre de l'orgue qui imitait le chant des oiseaux, et particulièrement celui du merle.

MÉRULAXE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux que l'on fait rentrer dans le genre fourmiller.

MÉRULE. s. m. (rad. *merle*). Bot. Genre de la famille des champignons, ayant le chapeau charnu ou membraneux, avec la surface inférieure marquée de veines, ou de rides, ou de plis rameux, et souvent entrelacés. Mérule orangé, chanterelle. Mérule corne d'abondance, en forme de massue. Mérule pleureur, destructeur.

MÉRULIDE. adj. des 2 g. (rad. *merle*). Ornith. Qui ressemble au merle. || MÉRULIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des oiseaux percheurs dentirostres, ayant pour type le genre merle.

MÉRULIN, INE. adj. Bot. Syn. de Méruliné. || MÉRULINS. s. m. pl. Groupe de la tribu des mérulines, qui renferme le genre mérule.

MÉRULINÉ, ÉE. adj. (*merle*). Bot. Qui ressemble à un mérule. || MÉRULINÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des exosporiens pilomyces, qui a pour type le genre mérule.

MERVEILLOT. s. m. Agric. Variété de raisin.

MERVEILLE. s. f. (pr. *mer-vè-ye* ; de l'ital. *meraviglia*, même signif.). Chose admirable à la vue, extraordinaire, quelquefois incompréhensible, que l'œil humain n'est point accoutumé à voir communément sur la terre. Une merveille de l'art. Les merveilles de nos jours, de notre siècle. On raconte des merveilles de ces pays-là. La mémoire de Joseph et les *merveilles* que Dieu avait faites par ce grand ministre des rois d'Égypte était encore récente. (Boss.) Ce n'est pas la toute-puissance de Jésus-Christ et la *merveille* des pains multipliés par sa seule parole qui doit aujourd'hui nous toucher et nous surprendre. (Mass.) La mauvaise subtilité du bel esprit en a retardé les *merveilles*. (Fén.) Quelle partie du monde habitable n'a pas ouï les victoires du prince de Condé, et les *merveilles* de sa vie ? (Boss.)

> Quoi ! toujours les plus grandes *merveilles*
> Sans ébranler ton cœur, frapper tes oreilles
> (Rac.)

> Cependant cet oiseau qui prône les *merveilles*,
> Ce monstre composé de bouches et d'oreilles
> (Boileau.)

— En parlant des œuvres de Dieu. Les merveilles de la nature. Les [illegible] des cieux seraient bientôt [illegible] pour ceux qui les découvriraient, s'il ne [illegible] les raconter. (Cicéron.) Élevant son esprit aux choses visibles de Dieu, par les *merveilles visibles* de la nature. (Fléch.)

— Se dit aussi des travaux de l'esprit humain. Ce poème est une merveille. L'Iliade d'Homère est la [illegible] ante.

> [illegible]
> [illegible] sur *merveille*
> (Boil.)

— S'emploie dans le même sens au pluriel.

> Le siècle fortuné [illegible]
> [illegible] rendu plus fameux par tes illustres veilles,
> Vit naître sous ta main ces pompeuses *merveilles*. (B[illegible])

— S'emploie quelquefois dans le même sens, en mauvaise part.

> Par un tas de confuses *merveilles*,
> Sans rien dire à l'esprit, étourdir les oreilles. (Boil.)

— Fig. Une des plus grandes *merveilles* que Dieu opère en ses saints, c'est de les rendre en même temps humbles et magnanimes. (Fléch.)

— Fig. Se dit quelquefois des personnes. Il fut regardé comme la merveille de son siècle. Cet enfant est vraiment une merveille. Du théâtre français l'honneur et la *merveille*. (Boil.)

— Littér. Expression dont l'ancienne poésie faisait un grand usage, et dont l'emploi est plus restreint aujourd'hui. On disait d'une femme : *Cette jeune merveille, une adorable merveille.* || *Passer pour merveille.* Expression autrefois usitée dans le style tragique.

— Fam. *C'est une merveille, c'est merveille de vous voir, c'est une merveille de vous voir.* Se dit pour faire un reproche d'amitié à quelqu'un qu'on avait coutume de voir, et qu'on ne voit plus que rarement.

— Se dit quelquefois ironiquement pour rabaisser une chose que l'on exalte outre mesure. Voilà une belle merveille ! Admirez la merveille ! Quelle merveille ! || Dans le même sens : *Ce n'est pas merveille.* Ce tableau est médiocre, ce n'est pas merveille.

— Hist. anc. *Les sept merveilles du monde.* Sept ouvrages extraordinaires célèbres dans l'antiquité. Ces sept merveilles sont : les pyramides d'Égypte ; les jardins et les murs de Babylone ; le tombeau élevé par Artémise au roi Mausole, son époux ; le temple de Diane à Éphèse ; la statue de Jupiter Olympien par Phidias ; le colosse de Rhodes ; le phare d'Alexandrie.

— Prov. et par extens. On dit d'un superbe édifice, ou de quelque autre chose excellente dans son genre, que c'est une des *sept merveilles du monde*.

— Ironiq. dans le même sens : *C'est la huitième merveille du monde.*

— *Faire merveille, faire des merveilles.* Déployer dans certaines circonstances des qualités extraordinaires. Il a fait des merveilles dans cette bataille. Ce prédicateur a fait des merveilles. Dans toutes ses épreuves, ce candidat a fait merveille.

> L'aide qu'il veut avoir, c'est que tu le conseilles,
> Si tu le fais, seigneur, il fera des *merveilles*.
> (Malherbe.)

— *A merveille* ou *à merveilles.* loc. adv. Parfaitement, d'une manière admirable. Peindre, chanter, danser à merveille. Je vois ici des ministres calvinistes, des arminiens, des sociniens, des rabbins, des anabaptistes qui parlent tous à *merveille*. (Volt.) Toutes nos espèces de graminées croissent à *merveille* aux Antilles, mais n'y donnent jamais de graines. (B. de S.-P.)

— Fig. et prov. *Promettre monts et merveilles.* Faire de très-grandes promesses, le plus souvent promettre au delà de ce qu'on peut tenir.

— *Pas tant que de merveille.* Locution familière employée dans le sens de Pas beaucoup. Il ne l'aime pas tant que de merveille. A-t-il beaucoup d'esprit ? pas tant que de merveille. Cette locution vieillit.

— Art culin. Sorte de pâtisserie.

— Bot. *Merveille à fleurs jaunes.* Vulg. Balsamine des bois. || Se dit de plusieurs variétés de fleurs, et particulièrement de tulipes. Merveilles d'Amsterdam, de Harlem.

— Hortic. *Merveille d'hiver.* Sorte de poire d'automne presque ovale et verdâtre.

— Syn. comp. MERVEILLE, MIRACLE. La *merveille* peut être un phénomène de la nature dont on ne connaît pas la cause ; le *miracle* est un prodige qui ne peut être attribué à aucune cause naturelle.

MERVEILLEUSEMENT. adv. (rad. *merveille*). D'une façon merveilleuse, à merveille. Cette femme est merveilleusement bien faite. Un esprit merveilleusement fécond. Il peint merveilleusement. Elle a l'esprit aimable et *merveilleusement* droit. (M^me de Sév.) Je vous avoue, madame, que j'ai à *merveilleusement* à profiter de tout ce que vous dites. (Mol.)

MERVEILLEUX, EUSE. (pr. *mer-vè-yeu* ; rad. *merveille*). Admirable, surprenant, étonnant, qui cause de l'admiration. Homme merveilleux. Femme merveilleuse. Enfant merveilleux. Elle venait [illegible], à l'imitation de cette *merveilleuse* [illegible] parle l'Écriture. (Fléch.) [illegible] qui produit de ces hommes rares et *merveilleux*. (Mass.)

— Fam. et par iron. *Vous êtes un merveilleux homme.* Vous êtes un homme étrange, extraordinaire, par vos sentiments, par vos manières.

— S'emploie surtout en parlant des choses. Pièce merveilleuse. Récit accompagné, chargé de circonstances merveilleuses. Cela a produit, a obtenu un succès merveilleux. Tout paraît merveilleux à [illegible] qui entre dans le monde, tout paraît [illegible] au vieillard qui en sort. Il faut des vers pour les choses *merveilleuses*, la prose n'y suffit pas. (M^me de Staël.) Pour certaines gens, et surtout pour certaines femmes, tout est merveilleux, ou tout est affreux. [illegible] devait être livrée à elle-même, [illegible] la suite [illegible] victoires et la grâce. (Boss.) Nous

ne devons pas être curieux de connaître distinctement ces nouveautés *merveilleuses* du siècle futur. (Id.)

> Ce cousin des quatre fils Aymon,
> Dont tu lis quelquefois la *merveilleuse* histoire.
> (Boursault.)

— Fam. Excellent dans son espèce. Les muscats ont été merveilleux cette année. Voilà du merveilleux. Ces poulets sont d'un *merveilleux* goût. (Boil.)

— *Merveilleux* à. Ses nombreux défauts *merveilleux* à décrire. (Boil.)

— Littér. *Idées merveilleuses*. Idées d'une noblesse, d'une élévation extraordinaire. ‖ *Style merveilleux*. Qui affecte l'étrange, l'extraordinaire.

MERVEILLEUX. s. m. Se disait, dans les dernières années de la République française, d'un petit maître, d'un homme à la mode. C'est un de nos merveilleux. Et tous nos *merveilleux* près d'elle ont échoué. (Lanoue.)

> Nos *merveilleux*, nos petits maîtres
> Exhalent l'ambre le plus doux. (*Mercure*.)

— On disait, dans le même sens, au féminin *une merveilleuse*, en parlant d'une femme qui affectait les manières des petites maîtresses. ‖ adjectiv. dans le même sens. Une femme merveilleuse.

— Se dit quelquefois encore ironiquement d'une personne qui affecte les bons airs, qui a beaucoup de prétentions.

MERVEILLEUX. s. m. Littérat. Intervention des êtres surnaturels dans un poème épique ou dramatique. Le merveilleux de la mythologie. L'emploi du merveilleux devient de jour en jour plus difficile. Le merveilleux de son poème consiste en personnages allégoriques. Les tragiques grecs ont erré en prenant souvent l'horreur pour la terreur, et le dégoûtant et l'incroyable pour le tragique et le *merveilleux*. (Volt.)

— D'une manière générale, ce qui surprend l'esprit, le force à l'admiration. Le *merveilleux* d'un charlatan impose aux sots, le *merveilleux* du talent impose aux gens d'esprit. (La Harpe.)

— Ce qui, dans un événement, s'éloigne de l'ordre naturel et du cours ordinaire des choses. Voilà le merveilleux de l'aventure, de l'histoire. Le merveilleux entoure les hommes. Le *merveilleux* disparaît dès qu'on le discute. (Barth.) Qu'est-ce que l'avenir? Qu'est-ce que le passé? Qu'est-ce que nous? Quel fluide magique nous environne et nous cache les choses qu'il nous importe le plus de connaître? Nous naissons, nous vivons, nous mourons au milieu du *merveilleux*. (Napol.)

MERVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Hazebrouck (Nord), 6,000 hab.

MÉRYCISME. s. m. (du gr. μηρύκω, ruminer). Mamm. V. RUMINATION.

— Pathol. Affection qui consiste en une espèce de rumination analogue à celle des animaux. Inusité.

MERYCOLE. adj. et s. des 2 g. Pathol. Se dit d'une personne qui est sujette au mérycisme.

MÉRYCOLOGIE. s. f. (ét. gr., μηρύκω, ruminer; λόγος, discours). Traité de la rumination ou sur les ruminants.

— Pathol. Description du mérycisme.

MÉRYCOLOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *mérycologie*). Qui a rapport à la rumination ou au mérycisme.

MÉRYCOLOGISTE ou **MÉRYCOLOGUE**. s. m. (rad. *merycologie*). Celui qui se livre à la mérycologie.

MÉRYCOTHÉRION. s. m. (ét. gr., μερύκω, ruminer, θήρ, bête). Mamm. Mammifère dont on ne connaît que les débris fossiles.

MÉRYTE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, encore très-peu connu, caractérisé par des fleurs dioïques, réunies en une petite tête sessile, et découvert dans les îles de la mer du Sud.

MÉRYX. s. m. Genre de coléoptères, section des tétramères, famille des xylophages, tribu des trogossitaires. Ce genre, établi sur un insecte rapporté des îles de la mer du Sud, est voisin de celui des lyctes.

MES. pl. de l'adj. possessif Mon, ma. Mes habits. Mes bas. Mes livres. Mes oiseaux. J'aurai donc *mes* lettres. (Sév.) V. MON.

MÉS. Particule qui change la signification d'un mot en mal, dans la composition des mots *mésallier*, *mésadministrer*, etc. Ce n'est autre chose que *mé* pour *mal*, qui se change en *més* devant les mots commençant par une voyelle. Il est à remarquer que beaucoup de mots, dans la composition desquels entrait cette particule, ne sont plus aujourd'hui en usage; ainsi on ne dit plus *mescreable*, *meslouable*, *meschoir*, *messervir*.

MÉSA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des éricinées, ayant un calice à cinq dents, le style court, les semences nombreuses. Mesa lancéolé. Mésa des bois.

MÉSADMINISTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Mésadministrer. S'empl. adjectiv.

MÉSADMINISTRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *més*, pour *mé*, mal, et *administrer*). Néol. Administrer sans habileté.

MÉSADOU. s. m. (pr. *mé-za-dou*). Écon. rur. Lame de bois dont se servent en quelques endroits les fabricants de fromage, pour couper toutes les parties du caillé qui nagent dans le petit-lait.

MÉSADVENANCE. s. f. (pr. *mé-zad-ve-nan-ce*; rad. *mésadvenir*). Autrefois, Disgrâce, désagrément, accident. Nous appelons laideur aussi une *mésadvenance* au premier regard, qui loge principalement au visage, et nous dégoûte par le teint, une tache, une rude contenance, par quelque cause souvent inexplicable en des membres pourtant bien ordonnés et entiers. (Mont.) On écrit aussi ce mot et les quatre suivants sans *d* : *mesavenance*. V. ce mot.

MÉSADVENANT. (rad. *mésadvenir*). part. prés. inv. du v. Mésadvenir.

MÉSADVENANT, ANTE. adj. Fâcheux, désagréable. Tout affection est *mesadvenant* au courtisan. (Montaig.) C'est une espèce de moquerie et d'injure, de vouloir faire valoir un homme par des qualités *mesadvenantes* à son rang, quoiqu'elles soient autrement louables, comme qui louerait un roi d'être un bon peintre, un bon architecte. (Id.) Inusité.

— S'empl. aussi pour Messéant.

MÉSADVENIR. v. n. unipers. 2e conj. (pr. *mé-zad-ve-nir*; de *mes* pour *me*, mal; et *advenir*). Tourner à mal. Quand il leur *mésadvient* en quelque rencontre ou bataille. (Montaig.) Ce verbe ne s'emploie plus guère qu'à l'infinitif.

MÉSADVENU, UE. part. pass. du v. Mésadvenir. Délibère, s'il lui fût *mésadvenu*, de se brûler soi-même. (Ch. Fauchet.)

MÉSAIR ou **MÉZAIR.** (du gr. μέσος, qui est au milieu). Manég. Allure d'un cheval, qui tient le milieu entre le terre-à-terre et les courbettes.

MÉSAISE. s. m. (pr. *mé-zai-ze*: de *més*, pour *me*, mal; et *aise*). Privation d'aise ou de bien-être. Éprouver du mélaise par tout le corps. Peu usité.

— Syn. comp. MÉSAISE, MALAISE. *Malaise* paraît plus propre pour l'état de la santé, *mésaise*, pour celui de la fortune.

MÉSAL. s. m. Conchyl. Coquille dont on a fait une espèce de turbo, et qui paraît appartenir au genre turritelle.

MÉSALLERIE. s. f. (pr. *mé-zal-le-ri*). Anc. médec. S'est dit pour désigner une énorme enflure aux jambes.

MÉSALLIANCE. s. f. (pr. *mé-zal-li-an-ce*; rad. *mesallier*). Alliance, mariage avec une personne d'une condition fort inférieure à celle de la personne qui l'épouse. Faire une mésalliance. Il ne veut pas souffrir de mésalliance dans sa famille. Les mésalliances des gens de qualité empêchaient leurs enfants d'être chevaliers de Malte.

MÉSALLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Mésallier. S'empl. adjectiv. Jeune fille mésalliée.

MÉSALLIER. v. a. 1re conj. (pr. *mé-zal-lié*; de la partic. dépréc. *mes*, et du mot *allier*). *Je mésallie, nous mésallions, vous mésalliez. Je mésalliais, nous mésalliions, vous mésalliiez*, etc. Marier à une personne d'une naissance ou d'un rang inférieur. Ce tuteur refuse un parti fort riche, pour ne point mésallier sa pupille. Il n'a point mésallié sa fille.

— SE MÉSALLIER. v. pron. Épouser une personne d'une condition inférieure. Jamais on ne s'est mésallié dans cette famille. Il n'a pas voulu se mésallier. La noblesse allemande ne se mésallie guère.

— Fig. et fam. Déroger, s'abaisser. Il craindrait de se mésallier s'il fréquentait ses égaux, quand ils sont moins riches que lui.

MÉSANCYLE. s. m. (ét. gr., μέσος, qui est au milieu; ἀγκύλη, javelot). Art milit. Espèce de dard qui était retenu par une courroie attachée au milieu de la hampe.

MÉSANGE. s. f. (pr. *mé-zan-ge*; du gr. μείων, petit, menu, en allem. *meiske*, *meise*; en flam *mees*). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des granivores, ayant le bec épais à la base, les narines arrondies, les pieds robustes à quatre doigts, remarquables par leur forme et leur plumage varié. Les plus grosses espèces de mésange n'égalent pas la taille du moineau. Ces oiseaux se nourrissent d'amandes, de graines, d'insectes et particulièrement d'abeilles, dont ils sont très-friands. On trouve des mésanges dans toutes les parties de l'ancien continent; il en existe aussi dans le nord de l'Amérique. Mésange charbonnière. Mésange nonnette. Mesange huppée. Mésange bleue. Mésange moustache. Mésange à longue queue.

MÉSANGÈRE. s. f. (rad. *mésange*). Ornith. Grosse mésange.

MÉSANGETTE. s. f. (pr. *mé-zan-get-te*; rad. *mésange*). Chass. Cage à trébuchet dont on se sert pour prendre les mésanges et tous les petits oiseaux granivores.

MÉSANIO. s. m. (pr. *mé-za-nio*). Minér. Sorte de corail.

MÉSAPE. s. m. (pr. *mé-za-pe*). Crust. Genre de crustacés décapodes.

MÉSARAÏQUE. adj. des 2 g. (pr. *me-za-ra-i-ke*; du gr. μεσάραιον, fait de μέση, qui est au milieu, ἀραιά, intestins). Anat. Qui a rapport au mésentère. Veines mésaraïques.

MÉSARRIVER. v. n. impers. 1re conj. (de *mes*, partic. dépréc., et du mot *arriver*). Se dit d'un accident fâcheux qui est amené par quelque imprévoyance. Si vous ne changez de conduite, il vous en mésarrivera. S'il vous mésarrive, ne vous en prenez qu'à vous. Que voulez-vous qu'il en mésarrive?

MÉSATISFAIRE. v. a. 1re conj. (pr. *mé-sa-tis-fè-re*; de *mes*, partic. dépréc., et de *satisfaire*). Néol. Ne pas satisfaire, mécontenter.

MÉSATISFAIT, AITE. part. pass. du v. Mésatisfaire.

MÉSAULE. s. des 2 g. (ét. gr., μέση, qui est au milieu; αὐλή; cour). Ant. gr. Cour intérieure d'une maison grecque.

— *La mesaule* ou adjectiv. *La porte mesaule*. Se dit d'une porte qui conduisait d'une cour à l'autre, ou de la cour intérieure à l'appartement des femmes. V. ANDRON.

MÉSAVENANCE. s. f. (pr. *mé-za-ve-nan-ce*; rad. *mésavenir*). Qualité de ce qui est mésavenant. Peu usité.

MÉSAVENANT. part. prés. invar. du v. Mésavenir. Qui mésavient.

MÉSAVENANT, ANTE. adj. Qui n'est point avenant, qui déplaît, qui contrarie les principes, les usages, les intérêts ou les préjugés de certains individus. Peu usité.

MÉSAVENIR. v. n. unipers. 2e conj. (pr. *me-za-ve-nir*; de *més*, pour *mé*, mal, et *avenir*). Mésarriver, réussir mal dans ses affaires.

MÉSAVENTURE. s. f. (pr. *mé-za-van-tu-re*; ét. fr., *mes*, pour *me*, mal; et *aventure*). Accident, événement fâcheux. Il m'est arrivé une singulière mésaventure, une mésaventure étrange. Sans cette mésaventure, nous serions arrivés trois heures plus tôt.

> Mainte *mésaventure*
> L'aurait fait retourner chez lui,
> Avec cette partie en cent lieux altérée. (La Font.)

MESCAL. s. m. Mus. Instrument à vent composé de différents tuyaux, et employé par les Turcs.

— Métrol. Petit poids de Perse.

MESCHIA. Myth. parse. Auteur du genre humain, né du corps d'un arbre appelé Reivas, lequel avait été produit de la semence de Kaïomorts (le premier homme) à l'instant qu'il expira.

MESCHIANÉ. Myth. parse. Nom de la première femme, qui naquit, ainsi que son époux Meschia, du sang de Kaïomorts.

MÈSE. s. f. (pr. *mè-ze*; du gr. μέσος, qui est au milieu). Anc. mus. Une des sept cordes de la lyre, celle du milieu, qui était consacrée au soleil. ‖ Son du milieu du système musical des Grecs.

MÉSÉDIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Mésédifier.

MÉSÉDIFIER. v. a. 1re conj. (pr. *mé-zé-di-fi-e*; de la part. dépréc. *mes*, pour *me*, et *edifier*). Lang. ascét. Scandaliser.

— SE MÉSÉDIFIER. v. pron. Être scandalisé.

MESELINE. s. f. (pr. *mé-ze-li-ne*). Comm. anc. Étoffe mêlée de soie et de laine. ‖ Sorte de brocatelle qu'on fabriquait en Flandre.

MÉSEMBRIA. s. f. (du gr. μεσημβρία, midi). Myth. gr. et ant. La sixième des dix heures ou divisions du jour chez les Grecs. C'était l'heure de midi, qu'on personnifiait quelquefois.

MÉSEMBRYANTHÈME. s. m. (ét. gr., μεσημβρία, midi, ἄνθεμα, floraison; parce que la fleur de quelques espèces s'épanouit au milieu du jour). Bot. Nom scientifique du genre ficoïde. V. FICOÏDE.

MÉSEMBRYANTHÉMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre mésembryanthème. ‖ MÉSEMBRYANTHÉMÉES. s. f. pl. Section de la famille des ficoïdées, qui a pour type le genre mésembryanthème.

MÉSEMPLOI. s. m. (pr. *mé-zan-ploi*). Néol. Mauvais emploi d'une chose.

MÉSEMPLOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Mésemployer. S'empl. adjectiv.

MÉSEMPLOYER. v. a. 1re conj. (pr. *mé-zan-ploi-ie*, de *mes*, pour *mal*, et *employer*). Néol. Employer de travers, à contre-sens.

MÉSENGLE. s. m. Ornith. Nom donné en Picardie aux mésanges, et particulièrement à la mésange charbonnière.

MÉSENSEIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Mésenseigner. S'empl. adjectiv.

MÉSENSEIGNER. v. a. 1re conj. (pr. *mé-zan-ce-gne-e*, de *mes*, pour *me*, mal, et *enseigner*). Néol. Enseigner de travers, par une mauvaise méthode.

MÉSENTENDRE. v. a. 4e conj. (pr. *mé-zan-tan-dre*, de *mes*, pour *me*, mal, et *entendre*). Néol. Malentendre, refuser d'écouter, de prêter son attention; interpréter dans un sens différent du sens vrai.

MÉSENTENDU, UE. part. pass. du v. Mésentendre. S'empl. adjectiv.

MÉSENTÈRE. s. m. (pr. *me-zan-tè-re*; ét. gr., μέσον, qui est au milieu, ἔντερον, intestin, fait de ἐντός, dans, dedans). Anat. Repli du péritoine qui maintiennent les diverses parties du canal intestinal dans leur situation respective, en leur laissant cependant une mobilité plus ou moins grande. Un de ces replis a reçu le nom de *mésentère* proprement dit. Il appartient à l'intestin grêle, qu'il suspend et retient en position.

MÉSENTÉREMPHRAXIS. s. f. (pr. *mé-zan-te-ran-frak-ciss*, ét. gr., μέσον, qui est au milieu, ἔντερον, entrailles, ἐμφράσσω, j'obstrue, composé de ἐν et de φράσσω, même signif.). Pathol. Obstruction du mésentère.

MÉSENTÉRÉSIE. s. f. (rad. *mesentère*). V. MÉSENTÉRITE.

MÉSENTÉRIE. s. f. (pr. *me-zan-té-ri*; rad. *mesentère*). Pathol. Gonflement des glandes du mésentère.

MÉSENTÉRIN, INE. adj. (rad. *mésentère*). Hist. nat. Qui offre à sa surface des ondulations irrégulières simulant celles du mésentère. Éponge mésentérine.

MÉSENTÉRIQUE. s. m. (rad. *mésentère*). Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons, comprenant des champignons rampants qui forment sur les vieux bois des pellicules qui par la disposition des veines ressemblent au mésentère, membrane qui enveloppe les intestins. Mésentérique jaune, bleu, argenté.

MÉSENTÉRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *mésentère*). Anat. Qui appartient au mésentère. Vaisseaux mésentériques. Glandes mésentériques. Artères mésentériques. Veines mésentériques. Plexus mésentérique.

MÉSENTÉRITE. s. f. (rad. *mésentère*). Pathol. Inflammation du mésentère. ‖ Affection tuberculeuse des ganglions mésentériques.

MÉSESTIMABLE. adj. des 2 g. (rad. *mésestime*). Néol. Qui n'est pas digne d'estime.

MÉSESTIME. s. f. (ét. fr., *més*, pour *mé*, mal; et *estime*). Néol. Défaut d'estime, mépris.

MÉSESTIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Mésestimer. S'empl. adjectiv.

MÉSESTIMER. v. a. 1re conj. (pr. *mé-zes-ti-mé*; rad. *mésestime*). Avoir mauvaise opinion de quelqu'un, n'avoir point d'estime pour lui. Depuis qu'il a fait cette action, je l'ai toujours mésestimé. Il ne faut pas *mésestimer* un général qui a agi avec honneur. (Villem.)

— Apprécier une chose au-dessous de sa valeur, la déprécier. Vous mésestimez ces étoffes, cette bague.

— SE MÉSESTIMER. v. pron. Être mésestimé. Ces marchandises se mésestiment aujourd'hui sur le marché.

— Mésestimer soi. L'homme faux, quelque vain qu'il soit, se mésestime malgré lui. Rien ne se mésestime entièrement de ce qui vient de la louange.

— v. récipr. Les intrigants se mésestiment et se craignent.

MESGIOGIBACHI. s. m. Relig. mah. Prêtre qui dessert une mosquée intérieure où les femmes du sérail vont faire leurs prières.

MESGRIN (Paul de Stuert de Caussade, comte de SAINT-). Un des mignons de Henri II, et celui qu'il aimait le plus. Mort assassiné en 1578.

MESHUI. adv. de temps. (ét. lat., *magis*, plus; *hodie*, aujourd'hui). Ce jourd'hui, à cette heure, dorénavant. Il osait dire que ses réponses devaient *meshui* servir de lois. (Mont.) Vieux mot qui ne pourrait guère s'employer que dans le style marotique.

> Naguère avais, dans un accès de goutte,
> Juré de par le benoît saint Martin,
> Que ne boirais, quelque cher qu'il m'en coûte,
> De *meshui* plus un pauvre coup de vin. (Chaulieu.)

MÉSIE ou **MŒSIE.** (pr. *me-zi*). Géogr. anc. Province de l'Empire romain, entre le Danube et le mont Hémus, conquise par les Romains sous Auguste, qui la divisa en deux provinces, Mésie supérieure et Mesie inférieure, aujourd'hui la Bulgarie et la Servie.

MÉSIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Qui appartient à la Mésie ou à ses habitants. ‖ Habitant de la Mesie.

MÉSIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des ochnacées. Cet arbrisseau croît dans l'Inde, et est en tout temps chargé de fleurs et de fruits. Mésier denté.

MÉSINFÉRÉ. part. pass. invar. du v. Mésinférer.

MÉSINFÉRER. v. n. 1re conj. (pr. *mé-zin-fe-re*, de *mes*, partic. dépréc., et du mot *inférer*). Néol. Se tromper dans les conjectures que l'on tire.

MÉSINFORMÉ, ÉE. part. pass. du v. Mésinformer. S'empl. adjectiv.

MÉSINFORMER. v. a. 1re conj. (pr. *mé-sin-for-me*; de *mes*, partic. dépréc., et du mot *informer*). Néol. Donner des informations inexactes.

MÉSINGLE. s. f. Ornith. V. MÉSANGE.

MÉSINTELLIGENCE. s. f. (pr. *mé-zin-tel-li-jan-ce*; de *més*, partic. déprec., et du mot *intelligence*). Mauvaise intelligence, défaut d'accord, dissension entre personnes qui ont été bien ensemble. Il règne de la mésintelligence entre eux. Entretenir, fomenter la mésintelligence. La *mésintelligence* se glissait entre les puissances alliées. (Volt.) La bataille de Wagram occasionna une grande *mésintelligence* entre Napoléon et le maréchal Bernadotte. (L. Gallois.)

— Fig. Désaccord, défaut d'harmonie. Nous sentons toujours une *mésintelligence* entre nos penchants et nos lumières. (Mass.)

MÉSINTERPRÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Mésinterpréter. S'empl. adjectiv.

MÉSINTERPRÉTER. v. a. 1re conj. (pr. *mé-zin-ter-pré-te*, de *mes*, partic. dépréc., et du mot *interpréter*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je mésinterprète, tu mésinterprètes*.

ou mal interpréter, etc. Interpréter mal, juger à faux. On doit y regarder à deux fois avant de mésinterpréter les actions de ses amis.

MÉSIRE. s. m. Pathol. Maladie du foie.

MÉSITE. s. f. Chim. Substance qu'on retire du goudron par la distillation.

MÉSITÈS. (du gr. μέσος, qui est au milieu). Myth. perse. Nom que les Perses donnaient à leur dieu Mithra, comme tenant le milieu entre Ormuzd et Ahriman.

MESLAY. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Laval (Mayenne); 1,500 hab.

MESLE. s. f. (pr. *mé-le;* du lat. *mespilum*, même signif.). Bot. Ancien nom de la nèfle.

MESLEIN. s. m. (pr. *mé-lin*). Métrol. Mesure de capacité du duché de Bade. Le meslein vaut un litre et demi.

MESLIE. s. f. (pr. *mé-li*). Pêch. Fretin qui sert d'appât. Meslie blanche. V. MENUISE.

MESLIER. s. m. Bot. Ancien nom du néflier. ‖ Variété de vigne. ‖ Houx épineux.

MESMARIAGE. s. m. Féod. Ce qu'un serf payait à son seigneur pour pouvoir se marier à une femme de condition libre, ou à la fille d'un serf d'un autre domaine.

MESMER (Antoine). Né en 1733 à Wiel, près de Stein, aux bords du Rhin; fondateur de la doctrine du magnétisme animal. Il vint à Paris en 1778, où il fit un grand nombre d'adeptes, et présenta sa doctrine aux académies, qui la condamnèrent. Il se retira dans sa ville natale, où il mourut dans l'oubli en 1815. On a de lui plusieurs ouvrages sur le magnétisme animal.

MESMÉRIEN, ENNE. adj. (rad. *Mesmer*). Qui a rapport au mesmérisme. Cet auteur fit un parallèle curieux du baquet *mesmérien* avec le tonneau du diacre Pâris, où les convulsionnaires jouaient une pareille comédie. (Virey.)

— subst. Partisan du mesmérisme.

MESMÉRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *Mesmer*). Qui appartient au système de Mesmer, ou magnétisme. Baquet mesmérique.

MESMÉRISME. s. m. (rad. *Mesmer*). Doctrine de Mesmer sur le magnétisme animal. Le mesmérisme a été longtemps en vogue.

MESMÉRISTE. s. des 2 g. (rad. *Mesmer*). Syn. de Mesmérien.

MESNADIER. s. m. Hist. Autrefois, Membre d'un ordre de chevaliers attachés à la maison des rois d'Aragon. C'était la première classe de la simple noblesse.

MESNALORD. s. m. Hist. Noble de la première classe en Angleterre, au moyen âge.

MÉSOBRANCHE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-bran-che;* ét. gr., μέσος, milieu; βράγχια, branchies). Annél. Dont les branchies occupent la partie moyenne du corps. ‖ MÉSOBRANCHES. s. m. pl. Ordre de la famille des annélides, comprenant ceux de ces animaux dont les branchies occupent la partie moyenne du corps ou s'étendent depuis ce point jusqu'à l'extrémité postérieure.

MÉSOBRAQUE. adj. des 2 g. et s. m. (pr. *mé-zo-bra-que*). Littér. anc. Se dit d'un pied de cinq syllabes, deux longues, une brève et encore deux longues, comme *pulcherrimarum*.

MÉSOBSERVÉ, ÉE. part. pass. du v. Mésoobserver. S'empl. adjectiv.

MÉSOBSERVER. v. a. 1re conj. (pr. *mé-zob-ser-ve;* de *mé* ou *mes* pour *mal*, et *observer*). Néol. Mal observer, faire des observations fausses ou inexactes.

MÉSOCARPE. s. m. (pr. *mé-zo-car-pe;* ét. gr., μέσος, milieu; καρπός, fruit). Bot. Substance interposée entre l'épiderme externe et l'épiderme interne du péricarpe, tantôt charnue et succulente, tantôt sèche et filandreuse, quelquefois aussi presque nulle.

MÉSOCÉPHALE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-cé-fa-le;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; κεφαλή, tête). Anat. Qui est placé au milieu de la tête et du cerveau.

— subst. Protubérance cérébrale. Moelle allongée, qui est située à la partie inférieure, postérieure et moyenne du cerveau. On la nomme aussi *pont de Varole*.

MÉSOCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-cé-fa-li-ke;* rad. *mésocéphale*). Anat. Qui appartient au mésocéphale. Artère mésocéphalique.

MÉSOCÉPHALITE. s. f. (pr. *mé-zo-cé-fa-li-te;* rad. *mésocephale*). Pathol. Inflammation du pont de Varole.

MÉSOCHÈRE. s. f. (pr. *mé-zo-chè-re;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; χείρ, bras). Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

MÉSOCHONDRIAQUE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-kon-dria-ke;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; χονδρίον, cartilage). Anat. Se dit de deux plans de fibres musculeuses, dont les faisceaux charnus sont placés entre les anneaux de la trachée-artère.

MÉSOCHORE. s. m. (pr. *mé-zo-kô-re;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; χορός, chœur). Mus. anc. Celui qui, chez les Grecs, se tenait au milieu d'un chœur pour en diriger l'exécution. Le mésochore battait la mesure avec une sandale de bois. ‖ Celui qui, chez les Romains, donnait dans les jeux publics le signal des applaudissements.

MÉSOCOECUM. s. m. (pr. *mé-zo-cè-komm;* du gr. μέσος, qui est au milieu; et du lat. *cæcum*, boyau). Anat. Repli du péritoine qui soutient le cœcum.

MÉSOCOLON. s. m. (pr. *mé-zo-ko-lon;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; κῶλον, colon). Anat. Se dit des expansions du péritoine dans la duplicature desquelles sont comprises les diverses portions de l'intestin colon, qu'elles maintiennent dans leur situation respective. Mésocolon lombaire droit. Mésocolon transverse. Mésocolon lombaire gauche. Mésocolon iliaque.

MÉSOCRÂNE. s. m. (pr. *mé-zo-kra-ne;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; κρανίον, crâne). Anat. Partie moyenne du crâne.

MÉSOCYNION. s. m. (pr. *mé-zo-ci-ni-on;* du gr. μεσοκύνιον, jarret, jointure du pied et de la jambe). Mamm. Dans les mammifères ongulés, la base des doigts; la partie située au-dessous du canon, entre celui-ci et la corne.

MÉSODISCAL, ALE. adj. (pr. *mé-zo-dis-kal;* ét. gr., μέσος, milieu; δίσκος, disque). Bot. Qui est en rapport avec le milieu du disque. Insertion mésodiscale.

MÉSOFFRIR. v. a. 2e conj. (pr. *mé-zof-frir;* de *mes*, partic. dépréc., et du mot *offrir*). Offrir d'une marchandise beaucoup moins qu'elle ne vaut. Les marchands surfont et les acheteurs mésoffrent. Vous mésoffrez trop de cette marchandise. On fait un mariage comme une emplette; on marchande, on surfait, on *mésoffre*, enfin on est pris au mot. (Dufresny.)

— Anc. prov. *A qui meschet, on lui mésoffre*. On se prévaut de l'état de gêne où se trouve un vendeur pour acheter à bas prix sa marchandise.

MÉSOGASTRE. s. m. (pr. *mé-zo-gas-tre;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; γαστήρ, ventre). Anat. Région moyenne de l'abdomen, celle qui est intermédiaire aux régions épigastriques et hypogastriques.

MÉSOGASTRE. adj. des 2 g. Ichthyol. Se dit d'un poisson qui a les nageoires placées au milieu du ventre. Exocète mésogastre.

MÉSOGASTRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-gas-tri-ke;* rad. *mésogastre*). Anat. Qui occupe le milieu du ventre.

MÉSOGLOÏARIÉ, ÉE. adj. (pr. *mé-zo-glo-i-a-ri-é*). Bot. Qui ressemble à une mésogloïe. ‖ MÉSOGLOÏARIÉES. s. m. pl. Division de la tribu des batrachospermées, ayant pour type le genre mésogloïe.

MÉSOGLOÏE. s. f. (pr. *mé-zo-glo-i;* ét. gr., μέσος, milieu; γλοιός, glissant, glutineux). Bot. Genre de la famille des algues, dont le caractère essentiel est pris dans la consistance plus compacte de la partie centrale de la fronde; ce que l'on a voulu exprimer par le nom de *mésogloïe*. Mesogloïe vermiculaire.

MÉSOGLOSSE. adj. des 2 g. (pr. *me-zo-glosse;* ét. gr., μέση, qui est au milieu; γλῶσσα, langue). Anat. Qui occupe le milieu de la langue.

MÉSOGONIDIE. s. m. (ét. gr., μέσος, qui est au milieu; γόνος, génération). Bot. Se dit dans les lichens, des gonidies parvenues à un certain développement, dans lequel elles se montrent sous la forme d'un réticule d'apparence vitrée, d'où partent ensuite, comme d'un centre commun, toutes les productions qui doivent constituer le nouveau lichen.

MÉSOGONIMIQUE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-gho-ni-mi-ke;* rad. *mesogonidie*). Qui appartient au mésogonidie. Morphose mésogonimique.

MÉSOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-i-de;* ét. gr., μέση, qui est au milieu; ᾠδή, chant). Mus. anc. Se dit des tons moyens du système musical des Grecs. On se servait dans le style dithyrambique de la mélopée mésoïde, ou subst. de la mésoïde.

MÉSOLABE. s. m. (pr. *me-zo-là-be;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; λαμβάνω, prendre). Géom. Ancien instrument de mathématiques inventé pour trouver mécaniquement les moyennes proportionnelles nécessaires pour la solution du problème de la duplication du cube.

MÉSOLE. s. f. (pr. *mé-zo-le*). Minér. Espèce de zéolithe.

MÉSOLEUQUE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-leu-ke;* ét. gr., μέσος, milieu; λευκός, blanc). Zool. Qui a le milieu du corps blanc. Trochile mésoleuque.

— Minér. anc. s. m. Pierre noire traversée par une ligne blanche.

MÉSOLINE. s. f. (pr. *mé-zo-li-ne*). Minér. Variété de chabasie.

MÉSOLITHE. s. f. (pr. *mé-zo-li-te;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; λίθος, pierre). Minér. Variété de mésotype. V. ce mot.

MÉSOLOBAIRE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-lo-bai-re;* rad. *mésolobe*). Anat. Qui a rapport au mésolobe. Artères mésolobaires.

MÉSOLOBE. s. m. (pr. *mé-zo-lo-be;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; λοβός, lobe). Anat. Partie du cerveau placée entre les deux hémisphères; corps celluleux.

MÉSOLOGARITHME. s. m. (pr. *mé-zo-lo-ga-rit-me;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; λόγος, discours; ἀριθμός, nombre). Ornith. Expression qu'on employait autrefois pour désigner les logarithmes des cosinus et des cotangentes, et qui n'est plus usitée.

MÉSOMACRE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-ma-cre*). Littér. anc. Se dit d'un pied composé de deux brèves, d'une longue et deux brèves, comme *avidissimus*.

MÉSOMÉLAS. s. m. (pr. *mé-zo-mé-lass;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; μέλας, noir). Minér. anc. Pierre d'une couleur pâle, traversée par une ligne noire.

MÉSOMÉRIE. s. f. (pr. *mé-zo-mé-ri;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; μηρός, cuisse). Anat. Partie du corps qui est placée entre les cuisses.

MÉSOMPHALE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zon-fa-le;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; ὀμφαλός, nombril). Qui est au centre.

— Ant. gr. Épithète que l'on donnait à Delphes et à son oracle, parce que cette ville était au centre de la Grèce.

— subst. Anat. Se dit quelquefois pour Ombilic.

MÉSOMYDE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-mi-de;* ét. gr., μέση, qui est au milieu; μυῖα, mouche; εἶδος, ressemblance). Entom. Qui ressemble à une mouche intermédiaire. ‖ MÉSOMYDES. s. f. pl. Famille de l'ordre des myodaires, qui fait en quelque sorte le passage entre plusieurs autres, sans avoir elle-même rien de naturel.

MÉSOMYONE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-mi-o-ne;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; μύων, muscle). Conchyl. Qui ressemble à un muscle qui est au milieu. ‖ MÉSOMYONES. s. m. pl. Section de l'ordre des conchifères patulipalles, comprenant ceux de ces animaux dont la coquille n'offre qu'une seule impression musculaire presque centrale.

MÉSON. adj. m. (pr. *mé-zô-ne;* du gr. μέσων, des moyennes). Anc. mus. Se disait chez les Grecs du deuxième tétracorde de leur système musical. On l'appelait ainsi, parce que les Grecs n'ayant primitivement que trois tétracordes, le tétracorde méson était celui du milieu.

MÉSONÈME. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-nè-me;* ét. gr., μέσον, qui est au milieu; νῆμα, fil). Zool. Qui porte un filament au milieu du corps.

MÉSONYCHIE. s. f. (pr. *mé-zo-ni-ki;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

MÉSONYCTIKON ou **MÉSONYCTIQUE.** s. m. (pr. *mé-zo-nic-ti-kon;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; νύξ, nuit). Mus. rel. Hymne qu'on chante la nuit dans l'Église grecque.

MÉSOPENTECÔTE. s. f. (pr. *mé-zo-pen-te-cô-te;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; πεντήκοντα, cinquante). Liturg. gr. Nom donné par les Grecs à la quatrième semaine après Pâques.

MÉSOPHRAGME. s. m. (pr. *mé-zo-frag-me;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; φράγμα, cloison). Entom. Partie qui descend verticalement dans le thorax des insectes, où elle sert d'attache à quelques-uns des muscles des ailes, et forme tant la cavité antérieure de l'alitronc avec le prophragme que la postérieure avec le métaphragme.

MÉSOPHRYON. s. m. (pr. *mé-zo-fri-on;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; ὀφρύς, sourcil). Anat. Partie du visage qui se trouve entre les deux sourcils.

MÉSOPHYLLE. s. m. (pr. *mé-zo-fi-le;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; φύλλον, feuille). Bot. Plexus de fibres vasculaires et de tissu cellulaire, qui constitue le corps même de la famille des plantes, entre les deux faces de laquelle il se trouve compris.

MÉSOPHYTE. s. m. (pr. *mé-zo-fi-te;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; φυτόν, plante). Bot. Nœud vital dans les plantes, c'est-à-dire ligne de démarcation entre la partie ascendante et la partie descendante du végétal.

MÉSOPLEURIOS. adj. des 2 g. (pr. *me-zo-pleu-ri-oss;* mot gr. fait de μέσος, qui est au milieu; πλευρόν, côte). Anat. Se dit des muscles intercostaux.

MÉSOPORPHYRE. adj. des 2 g. et s. f. (pr. *me-zo-por-fi-re;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; πορφυρίς, robe de pourpre). Ant. gr. Se dit d'une robe ornée de nœuds ou de bandes de pourpre. C'est le laticlave des Romains.

MÉSOPOTAMIE. (pr. *Mé-zo-po-ta-mie;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; ποταμός, fleuve). Géogr. anc. Pays qui s'étendait entre l'Euphrate et le cours supérieur du Tigre jusqu'à la muraille de Sémiramis, à l'endroit où les deux fleuves se rapprochent le plus l'un de l'autre, au-dessus de la ville actuelle de Bagdad. La Mésopotamie, si célèbre dans l'Écriture, est la patrie d'Abraham, et le théâtre d'une partie des événements qui ont signalé la fondation des premiers royaumes de la terre. Elle se divisait en Mésopotamie inférieure et Mésopotamie supérieure. Ce pays fut sans cesse disputé par les Parthes aux empereurs romains, qui finirent par renoncer à sa conquête. Aujourd'hui, Al-Djézira.

— Iconol. On représente la Mésopotamie entre deux fleuves, le Tigre et l'Euphrate; elle porte une mitre sur la tête.

MÉSOPOTAMIQUE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-po-ta-mi-que;* rad. *Mésopotamie*). Géogr. anc. Qui appartient à la Mésopotamie. ‖ Géogr. mod. *Région mésopotamique*. Expression que plusieurs géographes ont récemment employée pour désigner une vaste portion d'une contrée comprise dans l'angle formé par la réunion de deux courants d'eau.

MÉSOPRION. s. m. (pr. *mé-zo-pri-on*). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens ayant une dentelure sur le milieu de chaque côté de la tête, et dont la chair est excellente.

MÉSOPE. s. m. (pr. *mé-zo-pe;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; πούς, pied; littéral. *pied central*). Bot. Se dit des tribus du genre cantharelle, comprenant des champignons dont le stipe est central.

MÉSOPYCNE. adj. des 2 g. Mus. anc. Se dit des sons mobiles du genre enharmonique dans la musique des Grecs. On appelait *mésopycne* le second son de chaque tétracorde. Sons mésopycnes.

MÉSOPYRRHE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-pirre*, ét. gr., μέσος, qui est au milieu; πυῤῥός, roux). Hist. nat. Qui est jaune ou roux dans le milieu, comme l'abdomen de la limnobie mésopyrrhe.

MÉSORE. s. m. (pr. *mé-zo-re;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; ὥρα, heure). Liturg. gr. Intervalle entre les heures de l'office divin.

MÉSORECTUM. s. m. (pr. *mé-zo-rec-tomm;* du gr. μέσος, qui est au milieu; et du mot lat. *rectum*, droit). Anat. Expansion triangulaire du péritoine, étendue de la face antérieure du sacrum à la face postérieure du rectum, et maintenant cet intestin dans sa position naturelle.

MÉSORHINION. s. m. (pr. *mé-zo-ri-ni-on*, ét. gr., μέσος, qui est au milieu; ῥίν, nez). Ornith. Partie du bec des oiseaux qui se trouve comprise entre les deux narines.

MÉSORI. s. m. (pr. *mé-zo-ri*). Chronol. Douzième mois de l'année solaire des anciens Égyptiens.

MÉSOSPERME. s. m. (pr. *mé-zos-per-me;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; σπέρμα, graine). Bot. Partie de l'enveloppe de la graine qui se trouve placée entre le pellicule externe et l'interne.

MÉSOSTERNUM. s. m. (pr. *me-zo-ster-nomm;* du gr. μέσος, qui est au milieu; et du lat. *sternum*, os plat du devant de la poitrine). Anat. Partie moyenne du sternum.

MÉSOSTOME. adj. des 2 g. (pr. *mé-zos-to-me;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche dans l'axe du corps. ‖ MÉSOSTOMES. s. m. pl. Tribu de la famille des échinodermes échinoïdes irréguliers, comprenant ceux qui ont la bouche dans l'axe du corps.

MÉSOTHÉNAR. s. m. (pr. *mé-zo-té-nar;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; θέναρ, la paume de la main). Anat. Un des muscles du pouce de la main, qui s'appelle aussi *antithénar*.

MÉSOTHORAX. s. m. (pr. *me-zo-to-rakss;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; θώραξ, thorax, poitrine). Entom. Deuxième partie du corselet, qui supporte les ailes supérieures et la paire de pattes intermédiaires.

— Anat. Partie moyenne de la poitrine.

MÉSOTOME. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-tome;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; τέμνω, couper). Hist. nat. Qui offre une échancrure dans le milieu.

MÉSOTYPE. s. f. (pr. *mé-zo-ti-pe;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; τύπος, forme). Minér. Substance minérale ordinairement blanche et quelquefois jaune, qui ne raye pas le verre et donne de l'eau par la calcination. Elle appartient aux dépôts d'origine ignée. Mésotype pyramidée, sexoctonale, zéolithe, bacillaire, aciculaire, capillaire, compacte, natrolithe, farineuse.

MÉSOXANTHE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-xan-the;* ét. gr., μέσος, qui est au milieu; ξανθός, jaune). Zool. Qui est jaune au milieu, comme l'abdomen de la lapathie mésoxanthe.

MÉSOYAGE. s. m. (pr. *mé-zo-ia-ge*). Agric. Petite culture, celle qui se fait à la bêche.

MÉSOZEUGME. s. m. (pr. *mé-zo-zeug-me*, ét. gr., μέσος, qui est au milieu; ζεῦγμα, liaison, de ζεύγνυμι, joindre). Rhét. Figure de rhétorique appelée généralement *zeugme*, qui consiste à exprimer au milieu de la phrase les mots sous-entendus précédemment et plus loin. Cette figure n'est commune qu'aux langues qui admettent l'inversion.

MESPILIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *mespilum*, nèfle; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une nèfle.

MESPLE. s. f. (du lat. *mespilum*, même signif.). Bot. Ancien nom de la nèfle.

MESQUIN, INE. adj. (pr. *mès-kein;* de l'ital. *meschino*, misérable; dérivé de l'arabe *meskin*, pauvre). Chiche, qui fait une dépense au-dessous de son bien. Cette femme est trop mesquine. Cet homme est excessivement mesquin.

— En parlant des choses dans lesquelles on montre une économie sordide, une parcimonie peu en rapport avec sa condition. Son ordinaire est bien mesquin. Sa robe est bien mesquine. Il a un appartement bien mesquin. Son équipage est bien mesquin. Il mène une vie mesquine.

— *Avoir l'air mesquin, la mine mesquine.* Avoir l'air pauvre, la mine chétive.

— Fig. Se dit aussi quelquefois des choses morales qui manquent des qualités qu'elles doivent avoir dans leur genre. Pensée, idée mesquine. Politique mesquine. Caractère mesquin Un ouvrage sec et mesquin.

— Se dit dans les arts de ce qui est maigre pauvre, de mauvais goût. Ce contour est mesquin. La composition de ce tableau est mesquine. Cette décoration est mesquine. Architecture mesquine. Les deux personnages qui conversent sur le fond sont d'une couleur sale, *mesquins* de caractère, pauvres de draperie. (Dider.)

MESQUINEMENT. adv. (pr. *mès-ki-ne-man;*

rad. *mesquin*). D'une manière mesquine. Il nous a fait souper bien mesquinement. Vous êtes chaussé fort mesquinement. Cette salle est bien mesquinement décorée, est bien mesquinement meublée. Il nous a reçus et traités bien mesquinement.

— On dit aussi, dans les arts de dessin, que des figures sont mesquinement dessinées, qu'un sujet est mesquinement traité.

MESQUINERIE. s. f. (pr. *mèss-ki-ne-ri*; rad. *mesquin*). Epargne sordide, économie poussée trop loin. Cette femme est d'une mesquinerie ridicule. Cette dernière offre me toucha fort et me fit oublier la *mesquinerie*. (J.-J. Rouss.)

— Se dit des choses faites avec une excessive économie. La mesquinerie de ce salon, de ce bal, de ce spectacle.

MESQUIS. s. m. Comm. Sorte de basane apprêtée avec du rédon, au lieu de tan. Basane passée en mesquis.

MESQUITE. s. m. Bot. Grand et bel arbre de l'Amérique, dont les gousses desséchées servent à faire de l'encre. On ignore à quel genre il appartient.

MESRAÏM ou **MISRAÏM.** Géogr. anc. Nom donné par l'Ecriture à l'Égypte.

MESSADGE. s. m. (rad. *message*). Législ. anc. Sergent qui remplissait les messages des juges et exécutait aussi à la requête des parties.

MESSADGERIE. s. f. (rad. *message*). Législ. anc. Fonction des messadges.

MESSAGE. s. m. (du lat. *missio*, envoi, fait de *missus*, part. pass. de *mittere*, envoyer). Charge, commission de dire ou de porter quelque chose. On m'a chargé d'un mauvais, d'un bon message. Il s'est mal acquitté de son message. Je ferai votre message.

> Alors que de ton passage
> On leur fera le *message*. (Malherbe.)

> . . . Les chargeant d'un *message*
> Pour Mahomet, droit dans le paradis. (La Font.)

> Ils vont finir ces jours où les esprits célestes
> Remplissaient ici-bas leurs *messages* divins. (Delille.)

— Signifie aussi quelquefois La chose même qu'on a commission de porter. C'est lui qui a porté ce message, vos messages. Nous n'avons pas reçu votre message.

— Polit. Communication officielle entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, ou entre les deux chambres. Ce terme est particulièrement usité en parlant du parlement anglais ou des chambres du royaume des Pays-Bas.

— Législ. anc. Redevance payée au seigneur par le messier pour son office.

MESSAGER, ÈRE. s. (rad. *message*). Celui, celle qui fait un message. Messager sûr. Messager fidèle. Remettez-moi cette lettre, je serai votre messagère. Alors, triste *messager* d'un événement si funeste. (Boss.)

— Fig. dans le style élevé. Des désastres fameux ce *messager* fidèle. (Boil., en parlant de la Renommée.)

> A me servir aussi cette voix empressée,
> Loin de moi, quand je veux, va porter ma pensée,
> *Messagère* de l'âme, interprète du cœur. (L. Rac.)

— Dans le langage poétique, on dit, *le messager des dieux*, pour Mercure; *la messagère de Junon*, pour Iris; *la messagère du Jour*, pour l'Aurore.

> ..De Junon l'habile *messagère*
> Glisse dans l'air sur une aile légère.
> De ses couleurs le mélange éclatant
> Brille à sa suite, il peint dans un instant
> L'immensité des célestes campagnes. (Malfil.)

— Fig. Annonce, signe avant-coureur de quelque événement futur. Les prodiges, les monstres, sont les messagers de la colère de Dieu. Les hirondelles sont les messagères du printemps. La pensée de nos morts, légion invisible, *messagère* de l'avenir, se promène dans les sierras et dans les plaines de l'Espagne. Ces morts ont réveillé les vivants, ils les agitent d'une tempête irrésistible. (E. Quinet.) L'éclair, *messager* du tonnerre. (Baour-Lormian.) Ces globes, *messagers* de la Mort qui les suit. (Thom.)

— Se dit particulièrement de celui qui est établi pour porter les lettres et les paquets d'une ville à une autre. Messager à pied, à cheval, en charrette. Il est parti par la voie du messager. Portez ce paquet au messager. Le messager de Bordeaux. Le messager de Fontainebleau à Paris. Le *messager* attend et me presse. (J.-J. Rouss.)

— S'emploie quelquefois sans article. Envoyer messager sur messager.

— Autrefois, Voiture ou coche d'eau faisant le service des messageries.

— *Messager d'Etat*. Fonctionnaire chargé de porter officiellement les messages d'un des grands pouvoirs de l'Etat. Messager de la Chambre des pairs, de la Chambre des députés.

— Hist. rom. Titre de certains officiers substitués par Dioclétien aux inspecteurs de l'annone, chargés de faire la distribution aux soldats. || Hist. *Messagers du roi, messagers de l'Université*. Fonctionnaires et traitants chargés autrefois de transmettre les missives royales ou celles de l'Université.

— Cout. anc. *Vin de messager*. Ce que la partie perdante devait rembourser à son adversaire, demeurant hors de la juridiction, pour porte de lettres, voyages, etc.

— Prov. *On ne trouve jamais de meilleur messager que soi-même*, c'est-à-dire, Personne ne peut faire mieux que nous-mêmes nos propres affaires. || *Messager de malheur*, Celui qui apporte habituellement de mauvaises nouvelles || *Ne fais pas d'un fou ton messager*. Il ne faut confier le soin de ses affaires qu'à des personnes prudentes et sensées. || *A messager de loin comptez vos nouvelles*.

— Ornith. Oiseaux du cap de Bonne-Espérance.

MESSAGERIE. s. f. (rad. *message*). Emploi de messager.

— Établissement où l'on fait partir, à jour et à heures fixes, pour une ou plusieurs villes, des voitures dont on loue les places à des voyageurs. Les messageries générales. Etablir une messagerie, plusieurs messageries. On doit à l'université de Paris l'invention des postes et messageries.

— Lieu où la messagerie a son bureau et ses voitures. Aller à la messagerie. || Se dit encore des voitures mêmes établies pour ce service. Prendre la messagerie. Voyager par la messagerie. || Dans les deux sens précédents, s'empl. souvent au pluriel. Passer aux messageries. Envoyer par les messageries. Prendre les messageries.

MESSALIENS. s. m. pl. Hist. ecclés. Anciens sectaires ainsi appelés d'un mot hébreu qui signifie *prière*. Ils enseignaient que la seule prière suffisait pour le salut, et rejetaient le baptême, la cène et le mariage. Messaliens anciens. Messaliens nouveaux.

MESSALINE (Valérie). Arrière-petite-fille d'Octavie, sœur d'Auguste, fille de Valérius Messalinus Barbatus et d'Emilia Lepida, et femme de l'empereur Claude, acquit la honteuse célébrité d'avoir poussé l'impudicité jusqu'à la prostitution la plus infâme. Cette femme, que Juvénal a flétrie des épithètes les plus vraies et les plus énergiques, mourut l'an 47 de J.-C.

> Soit que, poussant à bout la luxure latine,
> Aux portefaix de Rome il vende *Messaline*. (Boileau.)

— Se dit d'une manière générale, et par allusion à l'épouse impudique de Claude, pour désigner une femme de mœurs dissolues: *C'est une Messaline*.

MESSALINES, s. f. pl. Comm. anc. Toiles fabriquées en Egypte.

MESSANE. Géogr. V. MESSINE.

MESSAPIE. Géogr. anc. Pays de l'Iapygie, aujourd'hui terre d'Otrante. La Messapie, dont la capitale était Tarente, fut comprise sous Auguste dans la deuxième région de l'Italie.

MESSAPIEN, IENNE. adj. et s. (rad. *Messapie*). Géogr. anc. Qui appartient à la Messapie ou aux habitants de cette contrée. || Habitant de la Messapie.

MESSE. s. f. (du lat. *missio*, renvoi, fait de *mittere*, envoyer, parce qu'après l'évangile et le sermon on faisait sortir les cathécumènes et les pénitents qui ne communiaient pas). Sacrifice de la loi nouvelle, dans lequel l'Église offre à Dieu, par les mains du prêtre, le corps et le sang de Jésus-Christ, sous les espèces du pain et du vin. Messe de paroisse. Célébrer la messe. Entendre la messe. Le canon de la messe. Chanter, servir la messe. La messe est dite. Au sortir de la messe. Il a perdu la messe. Il a manqué la messe. Répondre la messe. Faire, dire, fonder une messe pour quelqu'un. La messe est à l'évangile. Un livre de messe. J'y cours, midi sonnant, au sortir de la *messe*. (Boil.)

> C'est alors qu'on apprit qu'avec un peu d'adresse,
> Sans crime un prêtre peut vendre trois fois la *messe*,
> Pourvu que, laissant là son salut à l'écart,
> Lui-même en la disant n'y prenne encore part. (Boileau.)

— *Messe basse*. Celle qui se dit par un prêtre seul, sans aucun chant. || *Messe solennelle, messe haute, grande messe* ou *grand'messe*. Celle qui se chante par les choristes, et se célèbre ordinairement avec diacre et sous-diacre. || *La première messe*. Celle qui se dit au point du jour. J'ai entendu la première messe. || *La première messe d'un prêtre*. La première qu'il dit après son ordination. || *Messe ambrosienne*. Messe suivant le rite de l'église de Milan. || *Messe grecque*. Messe suivant le rite grec et en langue grecque. || *Messe votive*. Messe qui se dit pour quelque dévotion particulière, et qui n'est point de l'office du jour. || *Messe rouge*. Messe que les cours souveraines de justice faisaient célébrer après les vacances pour leur rentrée, et à laquelle elles assistaient en robes rouges.

— Hist. relig. *Messe des catéchumènes*. Se disait autrefois de la partie de la messe qui précède l'oblation, et à laquelle seulement les catéchumènes avaient le droit d'assister. || *Messe des fidèles*. Par opposition à celle des catéchumènes et que les fidèles entendaient jusqu'à la fin. || *Messe de scrutin*. Messe que l'on célébrait pour les catéchumènes le mercredi et le samedi de la quatrième semaine de Carême, lorsqu'on examinait s'ils étaient suffisamment disposés au baptême. || *Messe du jugement*. Celle qu'on célébrait pour un accusé qui voulait se justifier par une épreuve. || *Messe des presanctifiés*. Messe dans laquelle on ne consacre point, et qui se célèbre le vendredi saint. || *Messe sèche* ou *nautique*. Messe supprimée aujourd'hui, dans laquelle il ne se faisait point de consécration, et qui se disait ordinairement sur les vaisseaux, où l'on n'aurait pu consacrer le sang de Jésus-Christ sans s'exposer à le répandre dans le balancement du vaisseau. || *Messe sèche*. Se disait aussi d'une messe dans laquelle on ne faisait pas de consécration, parce que le prêtre avait déjà communié. || *Messe dorée*. Celle qui se célébrait dans les jours de réjouissance, où l'on faisait des largesses au peuple, et où les princes et les rois faisaient éclater leur magnificence. || *Messe anglicane*. Messe dite selon le rite qui s'observait autrefois en Angleterre. || *Messe gallicane*. Messe du rite qui s'observait autrefois dans les Gaules. || Se dit aussi de l'office de Paris. || *Messe gothique*. Celle qui se célébrait suivant le rite des Goths, qui étaient ariens. || *Messe mozarabe, mozarabique*, ou *messe des Espagnes*. Celle qu'on célébrait suivant le rite mozarabe. V. MOZARABE. || *Messe latine, romaine* ou *grégorienne*. Se dit de l'office de Rome, par opposition à la messe ambrosienne ou à la messe gallicane. || *Messe de minuit*. Celle qu'on célèbre au milieu de la nuit, à Noël. || *Messe du point du jour*. Celle qui se dit le jour de Noël, à la pointe du jour. || *Messe de paroisse*. Celle que l'on chante à la paroisse les fêtes et dimanches. || *Messe du chœur, messe commune* ou *messe conventuelle*. Se dit, dans les communautés religieuses, de la grand'messe, à laquelle tous les moines doivent assister. || *Messe conventuelle*. Celle qu'on est obligé de dire tous les jours dans certaines églises. || *Messe de la ferie*. Celle où l'on fait les prières et les lectures conformes au temps de l'année ecclésiastique. || *Messe des morts* ou *de Requiem*. Celle qu'on dit à l'intention des morts, et dont l'introït commence par ces mots: *Requiem æternam*. || *Messe des âmes du purgatoire*. Messe instituée par le pape Grégoire III, au VIIIe siècle, pour le repos des âmes qui languissent dans le purgatoire. || *Messe pour la mort des ennemis*. Messe qui a été longtemps en usage en Espagne, et qui a été supprimée comme contraire à la charité chrétienne. || *Messe de Beata* ou *messe de la Vierge*. Celle que l'on offre à Dieu par l'entremise de la sainte Vierge. || *Messe du Saint-Esprit*. Celle que l'on célèbre au commencement de quelque solennité, à la rentrée des vacances universitaires, etc. || *Messe d'un saint*. Celle où l'on invoque Dieu par l'intercession d'un bienheureux. || *Messe d'ange*. Messe d'action de grâces que l'on dit au lieu de messe funèbre, pour les enfants morts au-dessous de sept ans. || *Messe privée*. Où le prêtre n'a que son clerc pour assistant. || *Messe du jour*. Qui est propre au temps où l'on est et à la fête que l'on célèbre. || *Messe musquée*. Celle que l'on dit la dernière, et où va le beau monde. || *Messe de chasseur*. Messe dite à la hâte.

— Fam. *Voilà une messe qui sort de la sacristie*. Voilà un prêtre qui sort de la sacristie pour aller dire la messe. || *Voilà une messe qui sonne*. Voilà qu'on sonne une messe. || *Ce prêtre vit de ses messes, il n'a que ses messes pour vivre*. Il vit des rétributions qu'il reçoit pour célébrer la messe. || *Il a chanté messe tel jour*. Il a dit sa première messe tel jour.

— Loc. prov. *Il va à la messe des morts, il y porte pain et vin*. Il déjeune ou il mange avant d'aller à la messe. || *Il ne faut pas se fier à un homme qui entend douze messes*. Il faut se défier des hypocrites. || *Il ne va ni à messe ni à prêche*. Il n'a point de religion.

— *Enfant de messe de minuit*. Vaurien, libertin.

— Mus. Œuvre de musique composée sur les paroles de certaines prières de la messe: Kyrie, Gloria, Credo, Sanctus, Agnus Dei. Ce musicien a composé une belle messe. La messe de Cherubini est un chef-d'œuvre.

— *Messe des morts*. Œuvre musicale composée de sept parties.

MESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Messer. || *Être messé*. Avoir entendu la messe. Familièrement et inusité.

MESSÉANCE. s. f. (rad. *messeoir*). Manque de bienséance, le contraire de bienséance. Il y a de la messéance de la part de ce magistrat de parler de la sorte. Il y aurait de la messéance de votre part de sortir affublé d'un pareil costume. Peu usité.

MESSÉANT, ANTE. adj. (rad. *messeoir*). Malséant, qui n'est pas séant, convenable; qui est contraire à la bienséance. Il est messéant à un prêtre d'être recherché dans ses habits. Posture messéante. Ce que vous venez de dire est très-messéant. De servir d'amusement aux grands et faire à l'envi parade de son esprit, je trouve que c'est un métier *messéant* à un homme d'honneur. (Mont.) Aux canonnades, il est *messéant* de s'ébranler pour la menace du coup. (Id.)

— Syn. comp. MESSÉANT. MALSÉANT. *Messéant* indique une inconvenance intrinsèque, essentielle; *malséant* signifie une inconvenance de forme.

MESSÈNE. Géogr. anc. Capitale de la Messénie, fondée par Epaminondas, l'an 370 av. J.-C., et détruite comme toutes les villes de Messénie par les Lacédémoniens. Un village appelé Mavro-Mathi a remplacé la ville antique, dont on découvre à peine les restes au milieu de la riche végétation qui les envahit de toutes parts. C'était la plus grande ville du Péloponnèse.

— Hist. *Bataille de Messène*. Bataille gagnée par les Messéniens et par leur chef Dinocrate, sur Philopœmen. 183 av. J.-C.

MESSÉNIAQUE. adj. des 2 g. (rad. *Messénie*). Géogr. et hist. Qui appartient à la Messénie. Golfe Messéniaque.

MESSÉNIE. Géogr. Contrée célèbre du Péloponnèse, bornée au N. par l'Arcadie, à l'O. par la mer Ionienne, au S. par la Méditerranée et à l'E. par la Laconie. Elle est parcourue par une chaîne de montagnes, dont les sommets les plus connus sont l'Ira et l'Ithôme. Elle forme aujourd'hui, avec la Triphylie, une des divisions de la Morée.

— Hist. *Guerres de Messénie*. Trois guerres longues et acharnées, soutenues par les Messéniens contre les Lacédémoniens, à la suite desquelles, l'an 453 av. J.-C., une partie des habitants de la Messénie devinrent esclaves, et les autres se réfugièrent en Sicile, où ils donnèrent leur nom à la ville de Messine.

MESSÉNIEN, IENNE. adj. et s. (rad. *Messénie*). Géogr. et hist. anc. Qui appartient à la Messénie ou à ses habitants. Guerres messéniennes. || Habitant, habitante de la Messénie.

MESSÉNIENNES. s. f. pl. Genre de poésies nationales composées par M. C. Delavigne, et dont le titre a été emprunté à l'abbé Barthélemy, auteur d'élégies sur les malheurs de la Messénie. Nos vraies *messéniennes* sont, la *Marseillaise*, le *Chant du départ* et la *Parisienne*. (Dehèque.)

— On dit aussi au sing. Une Messénienne. Première Messénienne. Messénienne sur la bataille de Waterloo. Messénienne sur la mort de lord Byron.

MESSEOIR. v. n. 3e conj. irrég. (ét. fr., *mes* pour *mé*, mal, et *seoir*). Ce verbe n'est plus en usage à l'infinitif. Il ne s'emploie que dans certains temps, et toujours à la 3e personne du sing. ou du plur. *Je messied, ils messiient. Il messeyait, il messiéra. Il messiérait. Qu'il messiée, qu'ils messieent. Messeyant.* Il est souvent impersonnel, et signifie, N'être pas convenable, n'être pas séant. Il vous messied. Il ne vous messied pas. Cela messied. Cette coutume messied à votre âge. Cet habit ne vous messiéra pas. Il ne *messied* pas même au vieillard d'apprendre. (Stobée.) Alexandre était trop jeune dit La Bruyère; César était trop vieux, dit Pascal, pour conquérir le monde: concluons-en qu'une folle entreprise *messied* à tout âge. (***)

> Cette maigreur est leste et ne te *messied* point;
> Que je la troquerais contre mon embonpoint! (E. Augier.)

MESSER. s. m. (pr. *mess-err*). Vieux mot emprunté de l'italien, que l'on emploie quelquefois dans la poésie badine au lieu de *messire*, monsieur. Messer loup attendait chape-chute à la porte. (La Font.) L'âne à *messer* lion fit office de cor. (Id.)

> De cet accueil, messer Bertrand surpris
> Leur dit serrant sa gibecière. (D'Allainval.)

— Par extens. *Messer gaster*. Nom donné par La Fontaine à l'estomac.

MESSER. v. a. et n. 1re conj. (rad. *messe*). Dire la messe ou l'entendre. Fam. et inus.

MESSERVI, IE. part. pass. du v. Messervir. S'emploie adjectiv.

MESSERVIR. v. a. 2 conj. irrég. (pr. *mécer-vir*; de *mes*, partic. dépréc., et du mot *servir*). *Je messers, tu messers, il messert, nous messervons, vous messervez, ils messervent. Je messervais. Je messervis. Je messervirai. Je messervirais. Messerve, messervons, messervez. Que je messerve. Que je messervisse. Messervant. Messervi, messervie.* Servir mal; n'avoir pas pour son maître le zèle convenable ou la fidélité qu'on lui doit. Ce mot n'est plus usité dans cette acception; il se prend aujourd'hui dans le sens de Desservir, rendre de mauvais offices.

MESSÉTERIE ou **MESSETÈNE.** s. f. Relat. Droit d'entrée qui se paye à Constantinople, particulièrement sur les pelleteries et le café, et qui fut établi pour l'entretien de la sultane Validé.

MESSEURE. s. f. (du lat. *messis*, moisson). Cout. anc. Quantité de blé que l'on donnait aux moissonneurs pour leur salaire.

MESSIADE. s. f. (du lat. *Messias*, Messie, et du gr. ᾄδω, chanter; littéral. *harmonie de l'Evangile*). Philol. Titre d'un ouvrage écrit en bas allemand ancien, et composé dans le IXe siècle, par l'ordre de Louis le Débonnaire. || LA MESSIADE. Titre d'un poëme allemand de Klopstock.

MESSIANIQUE. adj. des 2 g. (rad. *messianisme*). Qui appartient au Messie. Prophéties messianiques. Royaume messianique. Les idées *messianiques* étaient répandues parmi les Juifs avant le schisme religieux qui les sépara des Samaritains. (Le pasteur Cuvier.)

MESSIANISME. s. m. (du lat. *Messias*, Messie, et du gr. νέος, nouveau). Nouvel enseignement qui promet le développement de la parole du Messie. Messianisme terrestre.

MESSIDOR. s. m. (du lat. *messis*, moisson). Dixième mois du calendrier républicain français, qui commençait le 19 juin et finissait le 18 juillet. On lui avait donné ce nom, parce que c'est dans ce mois que se font les moissons.

— B.-arts. Imitation lourde et peu intelligente de l'antique, qui a été adoptée en architecture pendant les dernières années de la république française. C'est du messidor. Style de messidor, ou, par opposition, style messidor.

MESSIE. s. m. (de l'hébr. *maschiach*, oint, consacré; le mot grec χριστός, Christ, a la même signif.). L'oint par excellence, le libérateur promis dans l'Ancien Testament, et que les chrétiens reconnaissent en la personne de Jésus-Christ. Jésus-Christ est le vrai Messie. Le Messie promis à l'homme [illegible]. Les psaumes du roi prophète offrent de nombreux passages qui s'appliquent naturellement au *Messie*, et dans lesquels, hors de cette acception, il serait difficile de trouver aucun sens [illegible]. (Cuvier.) Ce *Messie* tant de fois promis, comme le fils d'Abraham, devait aussi être le fils de David et de tous les rois de Juda. (Boss.) Le

prenant le nom de *Messie*, le Christ voulait annoncer qu'il était envoyé de Dieu : qu'il venait, en exécution des promesses faites, fonder le royaume spirituel, c'est-à-dire l'Église. (Blad.)

— *Faux Messies*. Imposteurs qui, à différentes époques se donnèrent pour le Rédempteur annoncé par les prophètes.

— Fig. et fam. *Attendre quelqu'un comme le Messie*. Comme les Juifs attendent le Messie, avec la plus vive impatience.

MESSIER. s. m. (du lat. *messis*, moisson). Garde préposé à la sûreté des récoltes, à la garde des fruits quand ils commencent à mûrir. Ce mot, comme l'indique son étymologie, ne s'appliquait dans l'origine qu'aux gardes des moissons. Il a été depuis étendu, par analogie, aux gardes des vignes. Cet enfant a été surpris cueillant des raisins par les messiers.

— Hist. ecclés. Titre d'un ancien dignitaire de l'église de Cambray, chargé de faire garder les blés du chapitre.

— Astron. Constellation de l'hémisphère boréal, découverte par l'astronome français de ce nom.

MESSIES (du lat. *messis*, moisson). Myth. rom. Déesses des moissons chez les Romains. Il y avait dans le grand cirque des colonnes qui soutenaient les statues des Messies.

MESSIEURS. s. m. (pl. de *monsieur*). Pluriel de Monsieur. On causa par la portière avec ces *messieurs*, qui sont pleins de légèreté et d'étourderie. (X. Marmier.)

— Nom qu'on donne aux membres d'une cour souveraine. Les messieurs de la cour. Un jour que quelques conseillers parlaient un peu trop haut à l'audience, le premier président, M. de Harlay, dit : Si ces *messieurs* qui causent ne faisaient pas plus de bruit que ces *messieurs* qui dorment, cela accommoderait fort ces *messieurs* qui écoutent. (Sall.)

— Techn. anc. Se disait autrefois des gentilshommes verriers. Pour établir ses verreries en Champagne, on a fait venir des messieurs de Normandie.

MESSIN, INE. adj. et s. Géogr. Qui appartient à Metz ou à ses habitants. || Habitant de Metz.

— *Le pays messin*, ou subst. *le Messin*. Ancienne subdivision de la France, dans la Lorraine. Le Messin, dont la capitale était Metz, forme aujourd'hui la plus grande partie du département de la Moselle.

MESSINE. Géogr. Grande et belle ville de Sicile, fondée environ dix siècles avant notre ère sous le nom de *Zancle*. Elle prit plus tard le nom de Messine, lorsqu'elle reçut dans ses murs les Messéniens échappés aux désastres de leur patrie. Détruite par un tremblement de terre en 1783, elle fut rebâtie sur son ancien emplacement. Elle possède un des plus beaux ports de la Méditerranée. Sa population est d'environ 70,000 hab. || *Détroit de Messine*. Détroit qui sépare la Sicile de l'Italie.

MESSINOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Qui appartient à Messine ou à ses habitants. || Habitant de Messine.

MESSIRE. s. m. (de l'ital. *messere*, contraction de *mio signore*, mon seigneur). Titre d'honneur qui se donnait anciennement dans les actes aux personnes distinguées, et qui depuis ne s'est donné qu'au chancelier de France. Messire de Joinville. Messire d'Harcourt. En cet an fut pris *messire* Monsart d'Esne, dedans le châtel de Vitry, dont il fut capitaine et gouverneur. (Monstr.)

— Dans la poésie badine, s'est dit pour Messer ou Monsieur. Messire Pierre. Messire Antoine. *Messire* Jean. (La Font.)

> Là trouverez *messire* Benserade,
> Le preux Chapelle et maître Chapelain. (Hamilt.)

— Hortic. *Poire de messire Jean*. Poire de couleur rousse qui est cassante et fort sucrée. Elle mûrit en automne. Compote de poires de messire Jean. || Au pl. on ne dit pas des *messires Jean*, mais des poires de *messire Jean*.

MESSORE. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du chabot.

MESSOU. Myth. amér. Nom donné par des sauvages américains à celui qu'ils disent avoir été le réparateur du monde après le déluge.

MESTÈQUE. adj. des 2 g. Teint. Une des [illegible] qu'on trouve dans le commerce. Cochenille mestèque.

MESTIQUES. s. m. pl. Bot. Se dit des concrétions [illegible] qui se forment dans l'intérieur du fruit des cocotiers, et auxquelles les naturels du pays supposent de grandes vertus.

MESTIRITOS. s. m. Polyp. Se dit d'un petit genre établi sous ce nom, qui diffère de celui des [illegible] en ce que les articulations ont leur circonférence [illegible], le centre carré, l'axe central en croix.

MESTIVAGE. s. m. et **MESTIVE**. s. f. (du lat. *messis*, moisson). Anc. cout. Redevance en blé. || Temps de la moisson. Moisson.

MESTO. adv. Mus. Mot italien. Mus. Triste. || *Adagio mesto*. Adagio d'un caractère triste. Ne pas confondre *mesto* et *mosso*.

MESTRE. s. m. (du lat. *magister*, maître). Le grand mât des certains bâtiments du Levant. Arbre de mestre. Voile de mestre. Antenne de mestre.

— Art milit. *Mestre de camp*. Autrefois, Commandant en chef d'un régiment d'infanterie ou de cavalerie. Le roi dit lui-même au régiment qu'il lui donnait M. de La Feuillade pour *mestre de camp*. (Sév.) || *Mestre de camp général de la cavalerie*. Officier qui venait après le colonel général de la cavalerie. || *La mestre de camp*. Se disait de la première compagnie d'un régiment, soit de cavalerie, soit d'infanterie.

MESTRE-ÉCOLE. s. m. Hist. ecclés. Écolâtre; titre d'un ancien dignitaire ecclésiastique.

MÉSUA. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des guttifères, dont le fruit, avant sa maturité, laisse écouler un suc glutineux très-tenace. Cette plante croît dans les Indes orientales.

MESUAGE. s. m. Droit cout. Maison d'habitation.

MESURABLE. adj. des 2 g. (rad. *mesurer*). Qui se peut mesurer. L'infini n'est pas mesurable.

MESURAGE. s. m. (rad. *mesurer*). Législ. anc. Droit seigneurial qui se prenait sur chaque mesure.

— Géom. prat. Action de mesurer l'aire des surfaces ou la solidité des corps.

— Action de mesurer. Il a acheté trois sacs d'avoine; il est content du mesurage.

— Arp. Procès-verbal d'un arpenteur, auquel est ordinairement annexé le plan figuré de l'arpentage.

MESURE. s. f. (du lat. *mensura*, même sign. ; fait de *metiri*, mesurer). Métrol. Quantité prise pour terme de comparaison, et qui sert à évaluer la grandeur d'autres quantités de même nature. Considérées sous le rapport des usages civils et commerciaux, les mesures se divisent en mesures de longueur, de superficie, de capacité et de pesanteur. Les rapports qui unissent entre elles ces différentes mesures forment le système métrique de chaque nation. Le système métrique créé en France en 1790 est sans contredit le plus parfait qui ait jamais été inventé jusqu'à ce jour. Mesures itinéraires, agraires, géodésiques, etc. Le système des poids et des mesures. Bonne mesure. Fausse mesure. Unité des mesures. Étalon des mesures. Vendre à fausse mesure. Faire bonne mesure. L'arbitraire régnait autrefois sur la détermination des mesures. Le système des anciennes *mesures* françaises date de Charlemagne, qui le substitua au système romain dans toute l'étendue de la monarchie. (Louvet.)

— *Mesures anciennes*. Se dit des mesures usitées chez les peuples de l'antiquité. Les mesures égyptiennes avaient pour unité linéaire la coudée royale, longueur prise dans les dimensions du corps de l'homme; le cube de la demi-coudée donnait l'unité de volume; ce cube, rempli d'eau, l'unité de poids, et enfin ce poids, en argent, l'unité monétaire. Le système métrique égyptien, conservé dans toute sa pureté par les Hébreux après leur sortie d'Égypte, subit ensuite de grands changements chez les Romains, les Arabes et les Persans; mais il n'en est pas moins la souche commune des divers systèmes de mesures de ces peuples. On en trouve encore la trace dans les mesures des différentes contrées de l'Europe.

— *Mesures modernes*. Se dit du nouveau système de mesures fondé sur le mètre, et qui a reçu le nom de système métrique. Les divisions de la mesure se marquent par les mots *deci*, *centi*, *milli*, pour marquer un dixième, un centième, un millième; au contraire, les multiples décimaux se marquent par *deca*, *hecto*, *kilo*, *myria*, qui veulent dire, dix, cent, mille, dix mille.

— *Mesures nautiques*. Se dit de trois unités particulières dont se servent les marins pour mesurer le chemin parcouru par un navire; ce sont le *degré du méridien*, la *lieue marine* et le *mille marin*.

— Bot. Se dit de la grandeur comparative des plantes et de leurs parties, offrant souvent d'excellents caractères dont le botaniste fait usage.

— Archit. *Prendre des mesures*. Rapporter sur le papier celles que l'on détermine avec quelque instrument. || *Donner des mesures*. Régler la proportion de ce qu'on désire faire établir.

— Mar. Parmi les matelots, Petit vase, quart, tasse qui sert à distribuer à chacun la ration qui lui revient.

— Fig. Si le temps comparé au temps, la *mesure* à la *mesure*, le terme au terme, se réduit à rien, que sera-ce si l'on compare le temps à l'éternité, où il n'y a ni *mesure* ni terme? (Boss.) Soit que la conversion de ces âmes surpasse toute la *mesure* des dons ordinaires. (Id.) On disait l'autre jour que la vraie *mesure* du mérite du cœur, c'était la capacité d'aimer. (Mme de Sévig.) Il avait appris dans l'Écriture que ceux qui ont beaucoup sont obligés de donner beaucoup, et que la *mesure* de leurs aumônes doit être celle de leurs richesses. (Fléch.) Je sais que tout homme est pécheur, qu'il y a une *mesure* de péchés au-delà de laquelle la condition mortelle est en péril. Dieu exigera plus de celui à qui il aura plus donné; ses bienfaits deviendront la *mesure* de vos devoirs. (Mass.) Que cet enfant prenne dans la tendresse de sa nation pour lui, la règle et la *mesure* de l'amour qu'il doit avoir pour elle. (Id.)

— Fig. Limites, justes proportions, justes bornes, capacité. Régler ses besoins selon la mesure de ses ressources. Cela passe la mesure de son esprit, de son talent. Concourir à l'unité réelle du genre humain, c'est pour chaque peuple se déployer dans la *mesure* de son génie (E. Quin.) Pour nous, à qui Dieu, par sa grâce, a révélé ses vérités, nous avons lu dans ses Écritures qu'il y a un temps de pleurer et une *mesure* de larmes. (Fléch.) Il lui manquait les justes *mesures* de sa grandeur en l'instruisant de ce qu'un roi doit à ses sujets, et de ce qu'un fils doit à son père. (Id.) Les lumières et la sincérité sont dans la vraie *mesure* de l'autorité. (Diderot.)

— Fig. *Il a comblé la mesure*. Ses fautes, ses mauvais procédés sont portés à l'excès. Nos crimes désormais ont comblé la *mesure*. (Rac.) || Dans un sens analogue, *La mesure est comble*. La mesure des injustices est comble, je vais me venger.

> Qu'ils comblent enfin la *mesure*
> De leurs exécrables forfaits. (L. Racine.)

— Se dit dans le même sens, de ceux à qui beaucoup de fautes ont attiré quelque châtiment ou quelque disgrâce. Il a été puni ou il a été disgracié, la mesure était comble.

— *Faire tout avec mesure, avec poids et mesure*. Agir en tout avec circonspection. L'Écriture dit que *Dieu a tout fait avec poids et mesure*.

> Il fait naître et mûrir les fruits;
> Il leur dispense avec *mesure*
> Et la chaleur des jours et la fraîcheur des nuits. (Racine.)

— *Avoir deux poids et deux mesures*. Juger avec partialité; dans le même sens, *Changer de poids et de mesure*.

> Près de leurs passions rien ne me fut sacré,
> De *mesure* et de poids je changeais à leur gré. (Ath.)

— Dimension. Prendre la mesure d'une colonne, d'une pièce d'architecture, d'un bastion. Il a pris la mesure des plus beaux palais de l'Italie. Il en sait, il en connaît toutes les mesures.

— On dit aussi, à peu près dans le même sens. Prendre la mesure d'un homme pour lui faire un habit. Prendre la mesure d'un habit. Prendre la mesure du pied pour faire des souliers. Un homme d'État prend des mesures; un ouvrier, un maçon, un tailleur, un cordonnier prennent une *mesure*. (Volt.)

— Ce que contient un vaisseau qui sert de mesure pour vendre en détail certaines denrées. Une mesure de blé, de sel, d'avoine. Faire donner deux mesures de blé à son cheval.

— Géom. et arith. Certaine quantité qu'on prend pour unité, et dont on exprime les rapports avec d'autres quantités homogènes. Vingt et quarante ont des mesures communes qui sont 5, 4, 2.

— Poés. Cadence des vers, déterminée dans les langues anciennes par les brèves et les longues, et en français, par le nombre des syllabes. Ce vers est trop court, la mesure n'y est pas. On retient plus facilement les vers que la prose, à cause de la mesure. La mesure de l'alexandrin français est de douze syllabes, avec un repos nommé césure entre la sixième et la septième syllabe. Une mesure se compose de deux syllabes. Nous avons des vers de douze, de dix, de huit, de sept, de six, de cinq, de quatre, de trois, de deux, et même d'une syllabe.

Voici un exemple où l'on trouve des vers de toutes les mesures.

> O mort, viens terminer ma misère cruelle
> S'écriait Charle, accablé par le sort
> La Mort accourt du sombre bord.
> C'est bien ici qu'on m'appelle
> Or çà, de par Pluton,
> Que demande-t-on ?
> Je veux, dit Charle.
> Tu veux... parle.
> Hé bien !
> Rien. (***)

> Pour enfermer son sens dans la borne prescrite,
> La *mesure* est toujours trop longue ou trop petite. (Boileau.)

> Sais-tu pourquoi mes vers sont lus dans les provinces?
> Ce n'est pas que leurs sons agréables, nombreux,
> Soient toujours à l'oreille également heureux,
> Qu'en plus d'un lieu le sens n'y gêne la *mesure*. (Id.)

> O malheur à tout nom qui, propre à la censure,
> Peut entrer dans un vers sans rompre la *mesure*. (Id.)

— Mus. Règle qui établit le rapport des sons entre eux, quant à leur durée. Battre, observer la mesure. Sentir et ne pas sentir la mesure. Chanter en mesure.

— Plus particulièrement, Court espace de temps, d'une durée convenue, pendant lequel doivent s'entendre un certain nombre de notes, formant une petite agglomération de sons. Dans la musique écrite, les mesures sont indiquées ordinairement par des lignes verticales. Les mesures sont binaires, ternaires ou quaternaires, selon qu'elles se partagent en deux, trois ou quatre temps. Elles sont simples ou composées. Mesure à deux temps, à trois temps, à quatre temps. Il n'y a réellement que deux sortes de *mesures* dans notre musique, savoir, à deux et trois temps égaux. (J.-J. Rouss.)

— *Jouer, chanter, danser en mesure*. Observer exactement la mesure en jouant d'un instrument, en chantant, en dansant. || Dans le sens contraire : Être hors de mesure. Manquer la mesure, à la mesure. Manquer, perdre la mesure. Presser la mesure.

— Fig. *Être en mesure de faire une chose*. Être en état de la faire. Vous êtes en mesure d'appuyer mes démarches. Je ne suis pas en mesure de demander cette place. || *Être hors de mesure*. Ne plus avoir les moyens de faire une chose. || *Mettre quelqu'un hors de mesure*. Déranger ses projets.

— Fig. Précaution, moyens pour arriver à son but. L'autorité vient de prendre une mesure très-sage. Il a pris ses mesures, pris de fausses mesures. Cet événement a déconcerté ses mesures. Il a pris ses mesures de longue main pour arriver à cette place. Est-on sot, étourdi, prend-on mal ses *mesures*? (La Font.) Toutes les *mesures* sont prises pour que vos assemblées ne soient jamais nécessaires. (J.-J. Rouss.) Le plus grand courage et les meilleures *mesures* ont besoin de la fortune. (Volt.) Ce grand déchec déconcerta leurs *mesures*. (Rayn.) Il y a peu de règles et de *mesures* certaines pour bien gouverner; l'on suit le temps et les circonstances, et cela roule sur la prudence et sur les vues de ceux qui gouvernent. (La Bruy.)

> Demain, dès cette nuit, je prendrai des *mesures*
> Pour assurer le temple et venger ses injures. (Boss.)

— *Rompre les mesures de quelqu'un*. Traverser ses desseins. C'est ce qui a rompu toutes ses mesures. C'est ce qui a rendu toutes ses mesures inutiles. Il y a des *mesures* prises dans le ciel qu'il ne peut rompre. (Boss.)

— Modération, retenue, sentiment des bienséances. Avoir de la mesure. Manquer de mesure. Il n'a gardé aucune mesure avec moi, envers moi. Il m'a écrit, il m'a parlé avec beaucoup de mesure. Garder la mesure en tout. Être plein de mesure. Il ne garde de mesure en rien, sur rien. Emportés par leur humeur violente, ils ne gardent plus ni lois ni *mesures*. (Boss.) Cette armée, toute indépendante, réforme elle-même, à sa mode, le parlement, qui eût gardé quelques *mesures*. (Id.) Ce peuple qui avait perdu toute espérance de santé, et toute *mesure* de prudence. (Fléch.) On est né quelquefois avec des mœurs faciles, de la complaisance, et tout le désir de plaire; mais, par les traitements que l'on reçoit de ceux avec qui l'on vit, ou de qui l'on dépend, on est jeté hors de ses *mesures*, et même de son naturel. (La Bruy.)

— *Passer la mesure*. Sortir des bornes que la bienséance, que la politesse prescrit.

— *C'est un homme sans règle et sans mesure, qui n'a point de mesure*. Il est excessif et déréglé en tout ce qu'il fait.

— *Ne point garder de mesure avec quelqu'un*. N'avoir aucun ménagement, aucun égard pour lui.

— Manég. Précision des mouvements d'un cheval, soit qu'il marche, trotte ou galope. Ce cheval fournit son air avec toute la mesure et la précision possible.

— Escrim. Distance convenable pour parer ou pour porter un coup de fleuret. Être à la mesure, hors de mesure. || *Mesure serrée*. Jeu d'un tireur qui emploie la force, ne rend aux coups qu'on lui riposte que par des mouvements convulsifs, et offre avantage sur lui par sa pesanteur. || *Entrer en mesure*. Approcher de son adversaire en faisant un petit pas en avant. || *Gagner la mesure*. Porter le pied droit en avant et le faire suivre de la jambe gauche, en observant d'un pied à l'autre la même distance que dans la garde. || *Rompre la mesure*. Se mettre hors de la portée du coup. || *Serrer la mesure*. Avancer sur l'adversaire. || *Lâcher la mesure*. Reculer devant lui.

— Fig. *Serrer la mesure*. Presser son adversaire dans une discussion.

— Jeux. Au jeu de mail, Espèce de compas rond qui sert à marquer les différents poids que doivent avoir les bonnes boules de différentes grosseurs.

— Féod. *Droit de mesure publique*. Droit que les seigneurs s'étaient attribué, et qui consistait à donner, par leurs officiers, les poids et les mesures.

— Techn. Bande de papier, plus ordinairement aujourd'hui, Bande de cuir avec laquelle les tailleurs et les couturières prennent les longueurs et les largeurs des vêtements qu'ils ont à faire. || Chez les tireurs d'or, Anneaux plus ou moins ouverts, dans lesquels on passe le fil d'or pour en voir la grosseur.

— Techn. anc. *Mesure de suif*. Se disait autrefois d'un pain de suif pesant cinq livres et demie.

— Métrol. *Grande mesure des marchands*. Mesure de longueur d'Augsbourg, employée pour les étoffes, et dont la valeur est de mèt. 0,6095.

— Loc. conj. *A mesure que*. Selon que, suivant que, à proportion que, en même temps que. A mesure que l'on avançait, l'autre reculait. La chair prend toujours plus de dureté à *mesure* qu'on avance en âge. (Buff.) A *mesure* que l'homme s'approche des éléments de la nature, les principes de sa science s'évanouissent. Je vois mes rideaux dans les beaux jours d'été s'avancer le long de ma [illegible] à *mesure* [illegible]. (X. de Maistre.) Auteur de tout ce qui doit être, le temps détruit tout ce qu'il fait naître, à *mesure* qu'il le produit. (J.-J. Rouss.)

— S'emploie aussi sans *que*, et alors il se met toujours à la fin des phrases. Travaillez, vous serez payé à mesure. || S'emploie aussi avec *de*, comme locution prépositive. Les Romains élevaient leurs prétentions à mesure de leurs défaites.

— Loc. conj. *A fur et mesure*, *au fur et mesure*. V. FUR.

— Loc. adv. *Sans mesure*. Avec excès. Je vis une affliction sans *mesure*. (Boss.) Aussi pleure-t-elle sans *mesure*, et ne veut point recevoir de consolation. (Id.) Sans mesure et sans règle au vice abandonnée. (Boil.)

— Par extens. La puissance de Dieu est sans borne et sans *mesure*. (Fléch.)

— Loc. adv. *Outre mesure*. Avec excès. Il dépense outre mesure.

— Prov. *Les petites mesures ne reviennent point aux grandes*. Lorsqu'on vend en détail, on perd sur la mesure. || *De tout et partout c'est mesure*.

— Iconol. La Mesure est représentée par une femme de bonne mine et modestement habillée, tenant de la main droite le pied romain, de la gauche l'équerre et le compas, sous les pieds le carré géométrique, et à côté de sa robe le niveau avec son aplomb.

MESURÉ, ÉE. part. pass. du v. Mesurer. Simpl. adject. La force accélératrice dans la chute des corps est *mesurée*. (Thomas.) La longueur du corps, *mesurée* depuis l'œil jusqu'à l'origine de la queue, est à peu près égale à sa hauteur prise au niveau du garrot. (Buff.)

— Fig. en parlant des personnes et des choses. Circonspect. Expressions peu mesurées. Jeu mesuré. Homme fort peu mesuré dans ses discours. Les périodes de ce discours sont bien peu mesurées. Je vous assure que ce mouvement et ces sentiments *mesurés* donnent à l'âme une forte impulsion. (Senanc.) Leur démarche, leur course, leurs sauts, ne sont ni gênés ni *mesurés*. (Buff.) Ses mouvements sont toujours *mesurés*, et son caractère paraît tenir de la gravité de sa marche. (Id.)

[illegible] marche en ses conseils à pas plus *mesurés*
[illegible] doyen au Palais ne monte les degrés. (Boil.)

— Littér. *Vers mesurés ou métriques*. Se dit des vers français qu'on a essayé de faire en imitant la mesure des vers latins.

— Mus. Mot que l'on écrivait autrefois sur les partitions, pour indiquer l'endroit où cessait le récitatif, et où reprenait le chœur.

MESURÉMENT. adv. (pr. *me-zu-ré-man*; rad. *mesuré*). D'une manière mesurée, avec prudence. Ce mot, aujourd'hui peu usité, se trouve dans Montaigne. De la savoir choisir et s'y conduire *mesurément*, c'est une des plus ardues besognes que je sache. (Mont.)

MESURER. v. a. 1re conj. (pr. *me-su-ré*; du lat. *mensurare*, même signif.). Chercher à connaître ou à déterminer une quantité par le moyen d'une mesure. Mesurer un champ. Mesurer les degrés de froid, de chaleur. Mesurer un espace. Mesurer la distance d'un lieu à un autre. Mesurer au mètre, au litre, au boisseau.

— *Mesurer des yeux, avec les yeux*. Juger, à la vue, de la distance ou de la grandeur d'un objet. Mesurer des yeux la hauteur d'une tour, la profondeur d'un précipice.

— Par extens. et fig. L'homme, sur un monde de poussière qui s'ouvre et l'emporte avec rapidité, a *mesuré* l'immensité des cieux. (A.-Martin.) Votre œil chercha vainement la scène qu'il doit parcourir. (Mme Campan.) Et le grand homme fut le premier Européen qui traversa chargé de chaînes cet Océan dont il avait le premier *mesuré* les flots. (Malte-Br.)

J'ai vu sur l'Apennin flotter ses étendards,
Ses yeux ont *mesuré* l'empire des beaux arts.
(F. Bally.)

— Poét. Soumettre aux règles de la mesure.

Tantôt dans les ardeurs de ce zèle incommode,
Je songe à *mesurer* les syllabes d'une ode. (Boil.)
Lui-même en *mesurant* le nombre et la cadence
(Id.)

— Fig. dans le style élevé. *Mesurer la terre*. Tomber par terre. Les guerriers de ce coup vont *mesurer* la terre. (Boil.)

— Fig. Apprécier. Je sais de vos présents *mesurer* la grandeur. (Rac.) Est-ce au pied du savoir qu'on *mesure* les hommes? (Boil.)

— Régler avec sagesse, avec circonspection. Mesurer ses actions, ses démarches. Il n'entreprend rien sans avoir auparavant bien mesuré toutes choses. Il faut mesurer ses paroles quand on parle à plus grand que soi. Un ambassadeur doit mesurer toutes ses démarches.

— *Mesurer sur*. Proportionner sur, régler sur. Mesurer sa dépense sur son revenu. Ne *mesurez* pas sur votre puissance la justice de vos entreprises. (Mass.) *Mesurer* les conseils sur ma vaste puissance. (Rac.) Il est juste de *mesurer* ce que je vous dois sur ce que vous avez fait pour moi. (Mass.) Il nous comblerait tous les jours de nouvelles faveurs, s'il en *mesurait* l'abondance et l'excès sur celui de notre tendresse. (Id.)

— Dans le même sens, avec *là-dessus*. Le zèle de vos sujets est inépuisable, mais ne *mesurez* pas là-dessus les droits que vous avez sur eux. (Mass.) Vos bienfaits vous donnent sur vos sujets un droit qui vous les assujétit pour toujours; *mesurez* là-dessus ce que vous devez au Seigneur. (Id.)

— *Mesurer à*. Dieu *mesure* l'abondance de ses dons à la faiblesse de ses créatures. (Mass.) Je *mesure* mon vol à mon faible génie. (Boil.) Que je méprise ces philosophes, qui *mesurent* les conseils de Dieu à leurs pensées! (Boss.) *Mesurer* les lumières de Dieu à celles de l'homme. (Mass.)

Mais hélas! épargnez une âme plus timide
Mesurez vos malheurs aux forces d'Aricie.
Et ne m'exposez point aux plus vives douleurs
Qui jamais d'une amante épuisèrent les pleurs.
(Racine.)

— *Mesurer par*. Nous devons *mesurer* notre vie par [illegible], non par les années. (Boss.) [illegible] qu'on cesse pour nous de compter les heures, et de *mesurer* notre vie par les jours et par les années. (Id.) Ceux qui *mesurent* la durée de leur vie [illegible] et la variété de leurs divertissements. (Id.)

— Fig. *Mesurer un homme des yeux*. L'examiner depuis la tête jusqu'aux pieds, en forme de menace, de provocation. || *Mesurer son épée avec quelqu'un*. Se battre à l'épée contre lui. || *Mesurer ses forces contre quelqu'un*. Faire épreuve de ses forces contre celles d'une autre personne.

— Constr. *Mesurer par équarrissement*. Prendre, pour le volume d'une pierre ou d'une pièce de bois taillés de forme irrégulière, le parallélipipède rectangle dans lequel elle serait inscrite.

— Véner. *Mesurer une forêt*. Se dit en parlant du cerf ou de toute autre bête qui la traverse d'un bout à l'autre.

— Prov. *On sera mesuré à la même mesure qu'on aura mesuré les autres*. La pareille sera rendue à chacun. || *Voilà le boisseau où on les mesure*. Se dit, dans une contestation, quand on énonce la règle qui décide de la matière. || *A brebis tondue Dieu mesure le vent*. Dieu proportionne à notre faiblesse les maux qu'il nous envoie.

— Loc. prov. *Mesurer les autres à son aune*. Juger des sentiments d'autrui par les siens. Il me croit méchant et perfide, il mesure tout le monde à son aune.

— SE MESURER. v. pron. Être, pouvoir être mesuré. Les marchandises se mesurent au poids, à la longueur ou bien au volume. Nous pouvons considérer le temps de deux manières différentes; premièrement, en tant qu'il se *mesure* en lui-même, par heures, par jours, par mois, par années. (Boss.)

— Fig. *Se mesurer par*. L'estime des hommes se *mesure* par les difficultés surmontées. (Volt.)

— Fig. *Se mesurer à*. La gloire doit se *mesurer* aux moyens de l'acquérir. (La Rochef.)

— *Se mesurer avec quelqu'un*. Essayer contre quelqu'un ses forces physiques. || Fig. Vouloir s'égaler à lui, sous le rapport des forces intellectuelles. Il ne vous appartient pas de vous mesurer avec lui.

— v. récipr. Ils se sont d'abord mesurés des yeux.

MESURE-FORCEPS. s. m. V. LABIMÈTRE ou LABIDOMÈTRE.

MESUREUR. s. m. (rad. *mesurer*). Officier public qui a droit, dans quelques marchés, de mesurer certaines marchandises. Mesureur de grains, de charbon. Juré mesureur.

MÉSUS. s. m. (rad. *mésuser*). Législ. anc. Abus et dégradation commis dans les bois, pâturages et communes.

MÉSUSER. v. n. 1re conj. (ét. fr., *més*, pour *mé*, mal, et *user*). Abuser. Faire un mauvais usage. Il a mésusé de vos bienfaits. La fortune, moins folle qu'on ne pense, retire presque toujours ses bienfaits à ceux qui en *mésusent*. (Boiste.) Et songez qu'il vaut mieux encor qu'il en *mésuse*. (Mol.)

MÉTABALE. s. f. (du gr. μετάβασις, transition, formé de μετά, d'une autre manière, et de βαίνω, marcher). Rhét. Transposition, transition.

MÉTABOLE. s. f. (du gr. μεταβολή, changement, formé de μετά d'une autre manière et de βάλλω, je jette). Rhét. Figure qui consiste à accumuler plusieurs expressions synonymes pour peindre une même idée. Il y a une métabole dans cette phrase: Si vous ne pouvez pas ce que vous voulez, il faut vouloir ce que vous pouvez.

— Anc. mil. Nom d'une espèce de conversion ou de demi-tour en usage dans l'infanterie grecque.

— Pathol. Changement d'une maladie en une autre.

MÉTABOLE. adj. des 2 g. (du gr. μεταβολή, changement). Entom. Qui subit un changement. || MÉTABOLES. s. m. pl. Sous-classe de la classe des insectes, comprenant ceux de ces animaux qui subissent des métamorphoses.

MÉTABOLOLOGIE. s. f. (ét. gr., μετά, d'une autre manière, βάλλω, je jette, et λόγος, traité). Pathol. Discours sur les changements qui surviennent dans la marche des maladies.

MÉTACARPE. s. m. (ét. gr., μετά, après, καρπός, carpe). Anat. Partie de la main située entre le carpe et les doigts, composée de cinq os cylindroïdes, formant le dos de la main par sa partie postérieure, et la paume par sa partie antérieure. Les cinq os du métacarpe. Articulations du métacarpe. Maladies du métacarpe.

— Foss. Pierre de l'espèce des étoiles de mer arbreuses pétrifiées, qui ressemble à une main avec ses doigts.

MÉTACARPIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient au métacarpe. Articulations métacarpiennes. Os métacarpien. Artère métacarpienne. Les cinq os métacarpiens.

— On dit aussi substantiv. par ellipse. *Le métacarpien*, pour l'os métacarpien. Le premier, le second métacarpien. Le troisième, le quatrième métacarpien. La dissection de la tumeur prouva qu'elle était formée aux dépens du cinquième *métacarpien*, qui était réduit à une coque osseuse remplie d'une substance gélatiniforme. (Marjol.)

MÉTACARPO-MÉTACARPIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle de la patte de la grenouille.

MÉTACARPO-PHALANGIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient au métacarpe et aux phalanges. Articulation métacarpo-phalangienne.

— s. m. *Métacarpo-phalangien du pouce*. Muscle adducteur du pouce, assez mince et triangulaire, situé dans l'éminence thénar. || *Métacarpo-phalangiens latéraux externes*. Muscles interosseux externes, ainsi appelés parce qu'ils s'étendent depuis la partie inférieure du carpe, entre les cinq os métacarpiens, jusqu'aux premières phalanges des quatre doigts qui suivent le pouce. || *Métacarpo-phalangiens latéraux internes*. Muscles interosseux internes de la main destinés à porter en dedans les doigts auxquels ils correspondent.

MÉTACENTRE. s. m. (ét. gr., μετά, prép. qui marque le changement; κέντρον, centre). Mar. Centre qui varie et se déplace suivant le plus ou moins d'inclinaison latérale du vaisseau. || Point qui doit toujours être au-dessus du centre de gravité de la masse entière.

MÉTACÉTONE. s. f. Chim. Substance particulière qui se rapproche de l'acétone.

MÉTACHORÈSE. s. f. (pr. *mé-ta-ko-rè-ze*; du gr. μεταχώρησις, fait de μετά, qui indique le changement, et de χῶρος, lieu). Pathol. Transport d'une maladie d'une partie dans une autre.

MÉTACHRONISME. s. m. (pr. *mé-ta-kro-nis-me*; ét. gr., μετά, qui indique changement; χρόνος, temps). Chronol. Erreur de date qui se fait en rapportant un fait à un temps antérieur à celui où il est arrivé.

MÉTACISME. V. MYTACISME.

MÉTACONDYLE. s. m. (ét. gr., μετά, après; κόνδυλος, condyle). Anat. Dernière phalange des doigts ou des orteils.

MÉTAGALLATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide métagallique avec une base salifiable.

MÉTAGALLIQUE. adj. des 2 g. (du gr. μετά, après; et du fr. *gallique*). Chim. Qui est produit par l'action du feu sur l'acide gallique. Acide métagallique.

MÉTAGITNION. s. m. (ét. gr., μετά, après; γείτων, voisinage). Chron. anc. Deuxième mois chez les Athéniens, qui répond à notre mois de juin.

MÉTAIL. s. m. S'employait autrefois dans le sens général de métal. || Aujourd'hui, Composition formée de la combinaison de plusieurs métaux. L'or est un métail, le similor un métail. C'est dans ce sens que l'on devrait dire, *métail d'Alger*, et non pas *métal d'Alger*, mais l'usage a prévalu. V. MÉTAL. || Au pl., Métaux.

MÉTAIRIE. s. f. Agric. Ferme destinée à l'exploitation d'une culture d'environ trente à quarante hectares seulement. Belle métairie. Pauvre métairie. Posséder trois métairies.

— Petite ferme, terre de médiocre étendue, dont le fermier paye une redevance annuelle déterminée, en argent ou en fruits.

MÉTAL. s. m. (du lat. *metallum*, fait du gr. μέταλλον, dérivé de μεταλλάω, scruter, rechercher, parce qu'il faut faire beaucoup de recherches pour trouver le métal de la terre). Minér. Corps simple, rangé parmi les substances minérales, qui se trouve dans le sein de la terre, dans toutes sortes de terrains, et plus communément dans ceux qui sont primitifs et de transition. Les propriétés particulières des métaux sont: la ductilité, qui consiste à pouvoir s'allonger en fils très-fins par la filière, ou à s'étendre en lames plus ou moins minces par le martelage et le laminoir; l'odeur, la saveur, la résonnance ou sonoréité, qui n'appartient qu'à quelques-uns d'eux. Les alchimistes et les anciens ne connaissaient que sept métaux, qu'ils désignaient chacun par le nom d'une des sept planètes d'où ils pensèrent qu'ils recevaient des influences; au quinzième siècle on en connaissait déjà dix qui furent divisés en métaux parfaits et métaux imparfaits, en nobles et en ignobles, d'après la rareté et le prix. Depuis le dix-septième siècle jusqu'à nos jours, le nombre des métaux a été porté à trente-deux. Les *métaux* en général sont les meilleurs conducteurs de l'électricité, et c'est à la faveur de cette propriété que le grand physicien et philosophe Franklin est parvenu à ravir la foudre au ciel. (Pelouze.)

Sans argent on fait peu d'affaires;
Mais quelle affaire ne fait point
Ce bienheureux *métal*! (La Font.)

. . . En amour comme en guerre,
On ne doit plaindre un *métal* qui fait tout,
Renverse murs, jette portes par terre,
N'entreprend rien dont il ne vienne à bout. (Id.)

— *Métal natif* ou *métal vierge*. Métal que l'on trouve pur dans la mine.

— adj. L'arsenic *métal* ne fournit aucun médicament à la médecine. (Nachet.)

— Blas. Se dit de l'or et de l'argent que l'on représente par le jaune et le blanc. Lorsque l'on porte métal sur métal, on dit que les armes sont fausses à enquerre. L'écu pointillé par le graveur représente l'or; il représente l'argent, au contraire, quand il est tout à fait blanc et uni.

— Fond. Mélange d'étain, de cuivre jaune et de débris de vieux canons. Cuiller, fourchette de métal.

— Pot d'étain. Mélange de régule, d'antimoine, d'étain de glace et de cuivre rouge.

— *Métal d'Alger*. Composition métallique qui imite grossièrement l'argent. Couvert de métal d'Alger. || *Métal de prince*. Cuivre très raffiné, dont on fait des tabatières, des étuis, etc. || *Métal de miroirs*. Composition métallique très compacte, dure et serrée, qui [illegible] point de devenir unie comme une glace.

MÉTALASIE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées. Métalasie en cime. Métalasie en ombelle.

MÉTALENT. s. m. Néol. Absence de talent; inhabileté. A la cour le mérite parvient quelquefois par la bassesse, et le *métalent*, par l'effronterie. (Boiste.)

MÉTALEPSE. s. f. (du gr. μετάληψις, transposition; formé de μετά, qui marque changement et de λαμβάνω, je prends). Rhét. Figure par laquelle on prend l'antécédent pour le conséquent, ou le conséquent pour l'antécédent, comme *il a vécu*, pour *il est mort*; ou le conséquent pour l'antécédent, comme *nous le pleurons*, pour *il est mort*.

MÉTALIMNÉEN, ENNE. adj. (ét. gr., μετά, après, λίμνη, étang). Minér. Qui n'a lieu qu'après la formation du calcaire marin. Dépôts métalimnéens d'eau douce.

MÉTALLANTHROPONISME. s. m. Une des trois formes principales de l'anthropomagnétisme.

MÉTALLÉITÉ. s. f. (rad. *métal*). Ensemble de toutes les propriétés, perfections ou imperfections que présentent les métaux et qui les caractérisent. On ne peut pas déterminer d'une manière bien précise les divers degrés de *métalléité*. (Pelouze père.)

MÉTALLESCENCE. s. f. Hist. nat. Propriété des corps métallescents.

MÉTALLESCENT, ENTE. adj. Hist. nat. Dont la surface joue les couleurs métalliques. L'acoryne métallescent.

MÉTALLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *metallum*, métal, *ferre*, porter). Minér. Qui contient du métal, un métal quelconque. Filon métallifère. Mine métallifère.

MÉTALLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *metallum*, métal; *forma*, forme). Minér. Qui a l'apparence d'un métal.

MÉTALLIN, INE. adj. Hist. nat. Qui a une teinte métallique. Farge métalline.

MÉTALLIQUE. adj. des 2 g. (rad. *métal*). Minér. Qui a les qualités d'un métal. Corps, substance métallique. Saveur métallique.

— *Éclat métallique*. Brillant produit par une réflexion vive et abondante, d'où résulte l'apparence d'un métal.

— *Plumes métalliques*. Plumes qui offrent des couleurs aussi brillantes que le métal le plus poli.

— Entom. *Insectes métalliques*. Insectes qui ont des couleurs ou un éclat métallique. Les ailes d'un papillon ont un reflet métallique.

— Numism. *Science métallique*. Science qui concerne les médailles.

— *Histoire métallique*. Histoire où les événements sont constatés par une suite de médailles. L'histoire métallique de Louis XIV.

— Diplom. *Caractères métalliques*. Caractères tracés en encre métallique ou de couleur métallique.

— Financ. *Monnaie métallique*. Monnaie fictive, mais qui est remboursable en espèces. Le Directoire émit des inscriptions métalliques en 1799.

— s. f. Syn. de Métallurgie. S'occuper, traiter de la métallique. Un traité de métallique. Il a vieilli en ce sens. V. MÉTALLURGIE.

— MÉTALLIQUES. s. m. pl. Entom. Section de la famille des muscides, comprenant des espèces dont le corps est orné de teintes métalliques.

— Minér. Classe de minéraux et groupes de roches, comprenant les substances métalliques proprement dites.

— Rentes sur l'État en Autriche payables en espèces et non en papier-monnaie. || En Russie, Effets publics payables en roubles d'argent, par opposition à ceux qui sont payables en billets de banque.

MÉTALLISATION. s. f. (pr. *mé-tal-li-za-ci-on*). Chim. Opération chimique ou plutôt métallurgique, à l'aide de laquelle les métaux minéralisés sont ramenés à leurs propriétés métalliques.

— Phys. anc. Génération naturelle des métaux dans le sein de la terre.

— Minér. Opération par laquelle des dépôts laissés par les eaux ont été imprégnés de métaux.

MÉTALLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Métalliser.

MÉTALLISER. v. a. 1re conj. (rad. *métal*). Chim. Faire prendre l'état métallique à un oxyde.

MÉTALLOCHIMIE. s. f. (ét. gr., μέταλλον, métal; χημεία, chimie). Chim. Partie de la chimie qui traite spécialement des métaux.

MÉTALLOCHIMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la métallochimie.

MÉTALLOGRAPHE. s. m. Auteur d'une métallographie.

MÉTALLOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., μέταλλον, métal, γράφω, décrire). Description des métaux.

MÉTALLOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la métallographie.

MÉTALLOÏDE. [illegible] Corps simp[illegible] fre, etc.

— Minér. Se dit de l'éclat, lorsque le corps qui l'offre est une substance pierreuse n'ayant que l'apparence du brillant propre aux métaux. Diallage métalloïde.

MÉTALLURGIE. s. f. (ét. gr., μέταλλον, métal; ἔργον, travail). Techn. Art d'extraire les métaux de leurs minerais. Comme science, la métallurgie se rattache à la minéralogie par la connaissance qu'elle exige des substances minérales que l'on se propose de traiter; à la chimie, par la nature des effets que l'on cherche à produire et par les agents qu'elle emploie; enfin à la mécanique, par les machines dont elle a souvent besoin.

MÉTALLURGIQUE adj. des 2 g. Qui a rapport à la métallurgie. Opération métallurgique. Usine métallurgique.

MÉTALLURGISTE. s. m. Celui qui s'occupe de la métallurgie.

MÉTALOGIQUES. s. m. pl. (ét. gr., μετά, prépos.; λόγος, discours). Philol. Titre d'un livre de Jean de Salisbéry, renfermant une apologie de la saine dialectique et le la véritable éloquence.

MÉTAMÉCONIQUE. adj. m. (ét. gr., μετά, prépos.; μήκων, pavot). Chim. Se dit d'un acide qu'on produit en faisant bouillir l'acide méconique avec de l'eau. Acide métaméconique.

MÉTAMORPHISTE. s. m. (rad. *métamorphose*). Hist. ecclés. Nom de certains sectaires du XVIe siècle, qui disaient que le corps de Jésus-Christ s'est métamorphosé en Dieu dans le ciel.

MÉTAMORPHOPSIE. s. f. (ét. gr., μεταμόρφωσις, métamorphose; ὄψις, vue). Pathol. Affection de la vue, qui présente les objets autrement conformés qu'ils ne le sont réellement.

MÉTAMORPHOSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être métamorphosé ou changé.

MÉTAMORPHOSE. s. f. (ét. gr., μεταμόρφωσις, formé de μετά, qui indique le changement; et de μορφή, forme). Transformation, changement d'une forme en une autre.

— Ant païenne. Ne s'employait qu'au propre, et exprimait ces prétendus prodiges émanés de la puissance des dieux d'alors: tels que ceux de Narcisse changé en fontaine, de Progné en hirondelle, des paysans de Lycie en grenouilles, et tant d'autres.

— Entom. Changement de forme ou de structure qui survient pendant la vie des insectes, depuis le moment où ils sortent de l'œuf jusqu'à celui où ils sont aptes à reproduire leur espèce ou à propager leur race.

— Par extens. Changement extraordinaire dans la forme extérieure ou dans l'habillement de quelqu'un. Je l'ai vu si replet il y a trois ans, le voilà si élancé; quelle métamorphose! L'an dernier vous étiez léger et inconséquent, aujourd'hui vous êtes prudent et discret, quelle heureuse métamorphose!

— Fig. Changement dans la fortune, l'état et le caractère d'une personne. Le voilà riche, le voilà doux et soumis, quelle métamorphose!

— Philol. Se dit absolument de l'Âne d'or d'Apulée, imité de celui de Lucius de Patras.

— MÉTAMORPHOSES. s. f. pl. Titre qui sert à désigner un des plus beaux monuments des lettres romaines, un poëme cyclique qu'Ovide a composé sur les diverses métamorphoses de la Fable. Les Métamorphoses d'Ovide.

MÉTAMORPHOSÉ, ÉE part. pass. du v. Métamorphoser. Sempl. adjectiv. La Fable seule a expliqué les mystères de ces fleurs qui se regardent sans cesse, lors qu'elle en a fait autant de nymphes *métamorphosées*. (A.-Martin.)

— *Métamorphosé par*. Le libertin se transforme quelquefois par respect humain; il est *métamorphosé* par la conversion. (Roub.)

MÉTAMORPHOSER. v. a. 1re conj. Changer d'une forme en une autre. Narcisse fut métamorphosé en la fleur qui porte son nom. Jean-Jacques a dit: « L'homme qui pense est un animal dégénéré; » la perfectibilité doit donc tendre à le *métamorphoser* en brute? (Boiste.)

— Fig. Changer l'extérieur ou le caractère de quelqu'un. Le riche héritage qu'il a fait l'a métamorphosé en un homme léger et dissipateur, qui était si prudent et si rangé.

— SE MÉTAMORPHOSER v. pron. Métamorphoser soi... a faculté de se *métamorphoser* aussi promptement qu'il change de costume. (Boiste.)

— S. *métamorphoser en*. Se métamorphoser en cygne. ... [illegible] ... (Volt.)

MÉTANCHÉE. s. f. Métrol. Ancienne mesure agraire ... Loire 10 ares 7 c..., et dans l'Ardèche 9 ares 5 cent.

MÉTANGISMONITE. s. m. Hist. ecclés. [illegible]

MÉTANIPTRIDE s. f. Ant. gr. Coupe dans laquelle ... [illegible]

MÉTAPARAAL, ALE. adj. Anat. Se dit d'une des pièces osseuses qui constituent la vertèbre.

MÉTAPÉDE. s. m. ... [illegible]

MÉTAPÉRIAL, ALE. adj. Anat. Se dit d'une des pièces osseuses qui forment la vertèbre.

MÉTAPHLOGOSE. s. f. (ét. gr., μετά, après; φλόγωσις, inflammation). Pathol. Le plus haut degré de l'inflammation.

MÉTAPHORE. s. f. (du gr. μεταφέρω, transporter). Rhét. Figure de rhétorique par laquelle on transporte la signification propre d'un mot à une autre signification qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison qui se fait dans l'esprit. Toute métaphore doit être juste, naturelle, sensible au commun des lecteurs; il faut encore qu'elle soit noble dans le style élevé. La lumière de l'esprit, la fleur des ans, la mesure du génie, l'ivresse du plaisir, le feu de l'amour, la tendresse du cœur, etc., sont autant de métaphores, parce qu'il y a une sorte de comparaison ou quelque rapport équivalent entre les mots *lumière*, *fleur*, *mesure*, *ivresse*, *feu*, *tendresse*, auxquels on donne un sens métaphorique, et les noms auxquels on en fait l'application. Dans la tragédie d'*Alzire*, Alvarès dit à Gusman:

Votre hymen est le nœud qui joindra les deux mondes.

Cette métaphore présente à l'esprit une idée frappante, un magnifique spectacle. Le juste peut avec confiance condamner dans les autres ce qu'il s'interdit à lui-même: ses instructions ne rougissent pas de sa conduite. (Mass.)

Faudra-t-il de sang-froid et sans être amoureux,
Pour quelque Iris en l'air faire le langoureux,
Lui prodiguer les noms de Soleil et d'Aurore,
Et toujours bien mangeant mourir par *métaphore*?
(BOILEAU.)

MÉTAPHORIQUE. adj. des 2 g. Rhét. Qui appartient à la métaphore. Cela se doit entendre dans un sens métaphorique.

— Qui abonde en métaphores. Style métaphorique.

— Philol. Se dit d'une des six sortes de caractères dont se compose la langue idéologique des Chinois. Caractères métaphoriques.

MÉTAPHORIQUEMENT. adv. Rhét. D'une manière métaphorique. Métaphoriquement parlant.

MÉTAPHORISTE. s. m. Néol. Celui qui parle, qui s'exprime habituellement d'une manière métaphorique.

— Hist. ecclés. Se disait des sectaires qui avaient adopté les opinions de Daniel Charnier, ministre à Montauban, et qui prétendaient que le dogme de la présence réelle est une espèce de métaphore.

MÉTAPHOSPHATE. s. m. (du gr. μετά, et du fr. *phosphate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide métaphosphorique avec une base.

MÉTAPHOSPHORIQUE. adj. m. Chim. Qui a rapport au phosphore. Acide métaphosphorique.

MÉTAPHRAGME. s. m. (ét. gr., μετά, en arrière; φράγμα, cloison). Entom. Cloison qui dans les insectes sépare la cavité thoracique de l'abdominale.

MÉTAPHRASE. s. f. (du gr. μετάφρασις; fait de μετά, qui indique le changement, et de φράζω, je parle). Littér. Interprétation d'un ouvrage ou d'un écrit quelconque.

— Traduction faite pour en expliquer le sens plus que pour en rendre les beautés. La métaphrase des Phénomènes d'Aratus, par Aviénus.

MÉTAPHRASTE. s. m. (ét. gr., μετά, après; φραστής, qui indique). Littér. Critique qui interprète un auteur obscur, qui l'explique et le traduit en même temps.

MÉTAPHRASTIQUE. adj. des 2 g. Littér. Qui contient une métaphrase, qui explique en traduisant. Traduction métaphrastique.

MÉTAPHRÈNE. s. m. (du gr. μετάφρενον, l'entre-deux des épaules). Mot tiré du grec, que Rabelais a employé pour désigner le dos.

MÉTAPHYSICAILLE. s. f. Néol. Mauvaise métaphysique.

MÉTAPHYSICIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à la métaphysique, qui concerne cette science. Esprit métaphysicien. École métaphysicienne.

— substantiv. Celui, celle qui fait son étude de la métaphysique, qui a du goût pour les recherches métaphysiques. Locke et Condillac sont d'illustres métaphysiciens.

MÉTAPHYSIQUE. s. f. (du gr. μετὰ τὰ φυσικά, ce qui vient après la physique). Pris dans son acception la plus étendue, ce mot désigne la philosophie théorique elle-même, en tant que celle-ci a pour objet des choses intelligibles, des choses qui ne se révèlent pas à l'observation, et qu'elle se fonde sur des principes rationnels. La métaphysique proprement dite se divise en *générale* et *spéciale*. *Métaphysique générale*. Science qui traite des facultés de l'entendement humain, des premiers principes de nos connaissances et des idées universelles; science des principes suprêmes de la connaissance humaine; science de l'être en soi et des principes de toutes choses. La métaphysique générale se compose de deux parties bien distinctes, qui sont la critique ou la théorie de la connaissance, et l'ontologie ou la science de l'être. *Métaphysique spéciale*. Science qui a pour objet la psychologie rationnelle ou la philosophie de l'âme, la cosmologie ou la philosophie de la nature et de l'univers, et la théologie naturelle. Ce sont les profondeurs de la métaphysique. L'histoire de la *métaphysique* est celle même de la philosophie, dont elle est tellement la partie principale, que la différence des opinions philosophiques en général tient surtout à celle des systèmes de *métaphysique*. (Wilm.) Votre écrit respire la plus saine *métaphysique*. (Volt.) La *métaphysique* est le champ des doutes et le roman de l'âme. (Id.) Je me suis plongé dans la *métaphysique* la plus triste et la plus épineuse. (Id.) En voulant s'éclaircir de bonne foi sur ces matières, il s'est enfoncé dans les ténèbres de la *métaphysique*. (J.-J. Rouss.)

— Se prend quelquefois dans le sens de Philosophie. La métaphysique des langues. La métaphysique du langage.

— Se prend souvent aussi en mauvaise part pour désigner l'abus des abstractions. Il y a bien de la métaphysique dans ce traité de littérature, de morale, de politique.

— Se dit des écrits d'Aristote, que ce philosophe ou l'un de ses commentateurs a placés après les livres qui traitent de la physique.

— Iconol. La Métaphysique est représentée avec un sceptre; elle contemple un globe céleste orné d'étoiles; le bandeau qu'elle a au-dessus des yeux, sans lui dérober la lumière d'en haut, l'empêche seulement de regarder en bas vers le globe de la terre sur lequel elle est appuyée, et qu'elle couvre d'une partie de sa draperie, pour s'occuper de contemplations plus élevées.

MÉTAPHYSIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la métaphysique. Science métaphysique. Idées, preuves métaphysiques.

— Trop abstrait, trop subtil. Ce que vous avancez là est bien métaphysique.

— Qui est fondé sur l'évidence. Certitude métaphysique.

MÉTAPHYSIQUEMENT. adv. D'une manière métaphysique. Cela est métaphysiquement certain.

MÉTAPHYSIQUER. v. n. 1re conj. Traiter un sujet métaphysique; parler d'une manière trop abstraite. Ce qui lui nuisait le plus était l'habitude de *métaphysiquer*, dont apparemment le beau sexe dalmate ne s'accommodait pas. (Alfr. Musset.)

— Fam. A force de métaphysiquer, ce raisonneur ne s'entendra pas lui-même.

MÉTAPHYSTÈGUE. s. m. Entom. Pièces du thorax des insectes.

MÉTAPLASME. s. m. (du gr. μεταπλασμός; fait de μετά, qui indique le changement, et de πλάσσω, je forme). Gramm. Dénomination générale que les grammairiens ont donnée aux figures de diction, c'est-à-dire à celles qui n'ont pour objet que les altérations ou changements que peuvent éprouver les lettres ou les syllabes d'un mot. Malgré lui, malgré ses dents, pour, Malgré lui, malgré ses aidants.

MÉTAPLASTIQUE. adj. des 2 g. Gramm. Qui a rapport au métaplasme, qui contient un métaplasme. Forme métaplastique.

MÉTAPONTE. (du lat. *Metapontum*). Géogr. anc. Ville d'Italie, sur la côte orientale de la Lucanie, puissante et riche. Pythagore y mourut. Elle fut prise par les Romains avant 270, se déclara pour Annibal en 217, mais fut reconquise vers 207. Auj. Torre di Mare.

MÉTAPONTIEN, ENNE. ou **MÉTAPONTIN, INE.** adj. et s. Géogr. anc. Qui appartient à Métaponte ou à ses habitants. ‖ Habitant de Métaponte.

MÉTAPOROPOÏÈSE. s. f. (ét. gr., μετά, prépos. qui marque changement, πόρος, pore; ποίησις, composition). Pathol. Changement survenu dans l'état des pores cutanés.

MÉTAPTÈRE. s. m. (ét. gr., μετά, prépos.; πτερόν, aile). Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

MÉTAPTOSE. s. f. (du gr. μεταπίπτω, je dégénère). Pathol. Changement d'une maladie en une autre de nature différente, soit en pis, soit en mieux. Vis-à-vis des malades ou de leurs parents, qui veulent savoir le nom de la maladie existante, les *métaptoses* deviennent fort embarrassantes. (Mérat.)

MÉTARRY. s. f. Anc. techn. Autrefois, Femme qui dans les salines de Franche-Comté était chargée de détremper le sel et de le mettre en mesures, pour le passer ensuite à une autre femme nommée *fassary*, qui le façonnait en pains.

MÉTASCHÉMATISME. s. m. Pathol. Syn. de Métabolologie chez les Allemands.

MÉTASTASE (Pierre-Bonaventure Trapassi, dit). L'un des plus grands poëtes de l'Italie, né à Rome en 1698, mort à Vienne en 1782. Les œuvres poétiques de Métastase consistent en soixante-trois tragédies lyriques et opéras, douze oratorios, quarante-huit cantates, et une foule d'élégies, idylles, sonnets. Il composa aussi quelques ouvrages en prose.

MÉTASTASE. s. f. (du gr. μετάστασις; fait de μετά, qui indique le changement, et ἵστημι, placer). Rhét. Figure qui consiste à rejeter sur le compte d'autrui les choses que l'orateur est forcé d'avouer.

— Pathol. Déplacement d'une maladie, et transport de la matière qui l'entretenait ou de la cause qui l'avait déterminée sur un autre point plus ou moins éloigné de celui où elle avait d'abord fixé son siége. On distingue trois mutations de maladies qu'il est essentiel de ne pas confondre, ce sont la métastase, la métaptose et l'épigénèse. Métastase salutaire. Métastase complète, incomplète. Métastase favorable. Métastase nuisible. Métastase lymphatique, critique, sanguine, séreuse. Formation des métastases. Étudier les métastases. Théorie des métastases. Histoire des métastases. Métastase des forces vitales.

MÉTASTATIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui se tient au delà. Chaux carbonatée métastatique.

— Pathol. Qui dépend de la métastase, qui en a le caractère. Crise métastatique. Matière métastatique. Surdité métastatique. État métastatique. Jetée métastatique.

MÉTASYNCRISE. s. f. (du lat. *metasyncrisis*; fait du gr. μετά, qui marque le changement, et du verbe συγκρίνω, je mêle ensemble) Pathol. Changement universel au moyen duquel on cherchait à rendre le corps entièrement différent de ce qu'il était auparavant.

MÉTASYNCRITIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la métasyncrise, qui produit la métasyncrise. ‖ *Cycle métasyncritique*. Régime particulier que les médecins de la secte méthodique rendaient progressivement plus restaurant, pour réparer les pertes faites par le corps pendant un traitement antérieur très-sévère.

MÉTATARSE. s. m. (du lat. *metatarsus*; fait du gr. μετά, au delà; ταρσός, tarse). Anat. Partie du pied située entre le tarse et les orteils. Elle est composée de cinq os disposés parallèlement. Les cinq os du métatarse. Les os du *métatarse* sont composés de tissu celluleux à leurs extrémités, et de tissu compacte à leur corps. (Mayol.)

MÉTATARSIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient au métatarse. Os métatarsien. Il y a cinq os métatarsiens. Articulation métatarsienne. Artère métatarsienne.

— On dit aussi subst. et par ellipse, *le métatarsien*, pour L'os métatarsien. Le premier, le troisième métatarsien.

MÉTATARSO-MÉTATARSIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle de la patte de la grenouille.

— MÉTATARSO-PHALANGIEN. adj. m. Anat. Qui s'attache au métatarse et aux phalanges.

— MÉTATARSO-PHALANGIEN. s. m. Anat. Muscle inter-osseux du pied. On distingue deux métatarso-phalangiens: le métatarso-phalangien latéral inférieur, et le latéral supérieur.

— MÉTATARSO-SOUS-PHALANGINIEN. adj. m. Qui s'attache au métatarse et au-dessous des phalanges.

— MÉTATARSO-SOUS-PHALANGINIEN TRANSVERSAL DES ORTEILS. s. m. Muscle transversal des orteils qui s'étend entre le bord externe et le bord interne du pied, sous les têtes antérieures des quatre derniers os du métatarse.

— MÉTATARSO-SOUS-PHALANGETTIEN. adj. et s. m. Se dit d'un muscle de la patte de la grenouille.

— MÉTATARSO-SUS-PHALANGIEN. adj. et s. m. Se dit d'un muscle de la grenouille.

MÉTATAXIMÈTRE. V. MONOTRÈME.

MÉTATEUR. s. m. Ant. milit. Officier des anciennes armées romaines qui traçait le camp et en déterminait l'enceinte.

MÉTATHÈSE. s. f. (du gr. μετάθεσις, transposition; fait de μετά, au delà; τίθημι, je place). Gramm. Figure qui consiste dans la transposition d'une lettre, comme *effreier* pour *effrier*.

— Philol. *Métathèse des jugements*. Se dit dans la logique de Kant, d'une espèce de transposition des termes d'un jugement, qui sert à en détruire un autre par voie de raisonnement immédiat. Ex.: Tout ce qui est immuable est nécessaire, et tout ce qui est nécessaire est immuable.

— Pathol. Transposition de la cause d'une maladie du lieu où elle existait dans un autre où sa présence est moins nuisible.

MÉTATHÉSIE. s. f. (ét. gr., μετά, au delà, θέσις, imposition). Zool. Classe de monstres caractérisés par la transposition de quelque membre.

MÉTATHORAX. s. m. (ét. gr., μετά, au delà; θώραξ, poitrine). Entom. Troisième segment du thorax des insectes ailés, qui supporte la paire de pattes et les ailes postérieures.

MÉTATION. s. f. Ant. milit. Action de camper. ‖ Art de placer et de fortifier un camp. V. CASTRAMÉTATION.

MÉTAURE (du lat. *Metaurus*). Géogr. Rivière d'Italie (Ombrie). Sur ses bords eut lieu en 207 une célèbre bataille où fut défait et tué Asdrubal, frère d'Annibal. Auj. Metaro.

MÉTAUX. s. m. pl. V. MÉTAL.

MÉTAYAGE. s. m. Écon. rur. Contrat par lequel le possesseur d'un bien le donne à cultiver à une famille, à la condition d'en partager les produits avec elle.

MÉTAYER, ÈRE s. Écon. rur. Celui, celle qui fait valoir une métairie. Métayer intelligent et honnête. Les chevaux et les bestiaux font une partie importante des soins du *métayer* qui les tient souvent à cheptel. (Francœur.)

— Jurispr. *Métayer partiaire*. Fermier qui retient moitié de la récolte, et donne l'autre au propriétaire de la terre.

MÉTAZO... adj. des 2 g. (ét. gr., μετά, ...

après; ζωή, vie). Minér. Qui est postérieur à l'apparition des animaux sur le globe.

MÉTÉCAL. s. m. Métrol. V. MÉTICAL.

MÉTÉCE. adj. et s. des 2 g. ou **MÉTÉCIEN, IENNE.** adj. Antiq. gr. Étranger établi à Athènes.

MÉTÉCIE. s. f. Antiq. gr. Tribut que les étrangers payaient pour demeurer à Athènes.

— MÉTÉCIES. s. f. pl. Fêtes célébrées à Athènes, en l'honneur de Minerve et en mémoire de la réunion des habitants dans une seule ville.

MÉTEIL. s. m. Froment et seigle mêlés ensemble. Semer du méteil. Du pain de méteil.

— Se dit quelquefois adjectiv. Blé méteil. Le revenu de cette terre se paye en blé méteil.

— *Passe-méteil.* Blé dans lequel on mêle deux tiers de froment contre un tiers de seigle. C'est le passe-méteil.

MÉTEL. s. m. Bot. Nom spécifique d'une espèce de datura, originaire de l'Inde.

MÉTELIN ou **MÉDELIN.** Géogr. Ile de la Turquie d'Asie, dans l'archipel. Olives, fruits, figues, etc. Patrie des deux frères Barberousse. Autrefois Lesbos.

MÉTELLUS. Famille de grands hommes qui était une branche de la famille plébéienne Cécilia, et qui fournit depuis l'an 283 av. J.-C., un grand nombre de généraux distingués, à qui leurs exploits méritèrent de glorieux surnoms.

MÉTEMPSYCOSE. s. f. (pr. *mé-tanp-ci-koze*; ét. gr., μετεμψύχωσις, même signif., formé de μετά, qui indique changement, et d'ἐμψυχόω, introduire l'âme, animer). Philos. Transmigration d'une âme d'un corps dans un autre. La métempsycose est une ébauche imparfaite du dogme de l'immortalité de l'âme; c'est la conception d'une autre vie encore mêlée d'un alliage d'erreurs. Le dogme de la métempsycose est d'origine indienne. De l'Inde cette croyance passa en Égypte, d'où plus tard Pythagore l'importa dans la Grèce. Les disciples de ce philosophe enseignèrent que l'esprit, lorsqu'il est affranchi des liens du corps, va dans l'empire des morts attendre dans un état intermédiaire d'une durée plus ou moins longue, puis ensuite animer d'autres corps d'hommes ou d'animaux, jusqu'à ce que le temps de sa purification et de son retour à la source de la vie soit accompli. Métempsycose universelle. Métempsycose animale. Métempsycose continue. Métempsycose intermittente. Pour l'homme éclairé par la morale du christianisme, la véritable *métempsycose* n'est autre chose que le perfectionnement infini de l'homme intérieur, ou sa tendance graduelle vers le but de la perfection. (Artaud.)

MÉTEMPSYCOSISTE. adj. et s. des 2 g. Philos. Qui appartient au système de la métempsycose. || Partisan de la métempsycose.

MÉTEMPSYQUE. s. m. Hist. ecclés. Nom donné à des sectaires juifs et chrétiens qui admettaient la métempsycose.

MÉTEMPTOSE. s. f. (ét. gr., μετά, qui indique le changement; ἔμπτωσις, chute). Astron. Équation solaire des nouvelles lunes, qui a pour but d'empêcher qu'elles n'arrivent un jour trop tard. Elle consiste à retrancher un jour d'une année séculaire, au lieu de la faire bissextile.

MÉTENSOMATOSE. s. f. (ét. gr., μετά, qui indique le changement; ἐνσώματος, corporel). Phil. Transmutation d'un corps en un autre corps. Fénelon a employé ce mot pour désigner la croyance des peuples sauvages, qui pensent que les morts vont habiter avec leurs facultés corporelles une contrée lointaine.

MÉTÉORE. s. m. (du gr. μετέωρος, haut, fait de μετά, au-dessus, et de ἀείρω, j'élève). Phénomène qui se passe au sein de l'atmosphère, tels que la formation du vent, des nuages, de la pluie, de la grêle, des aurores boréales, etc. On divise généralement aujourd'hui les météores en quatre groupes; le premier se compose des *météores ignés*, qui renferment le tonnerre, le feu St-Elme, les feux follets, les étoiles filantes et les bolides ou globes de feu; le second, des *météores lumineux*, qui sont l'arc-en-ciel, les aurores boréales, la lumière zodiacale, les parhélies et les parasélènes; le troisième, des *météores aqueux*, c'est-à-dire le serein, la rosée, la gelée blanche, les brouillards, les nuages, la pluie, le givre, la neige, la grêle; le quatrième, des *météores aériens*, les vents et les trombes. Météore éclatant, terrible, sinistre. Les *météores*, qui ne sont que des accidents passagers dans l'air, ont pourtant des effets souvent terribles sur notre pauvre humanité. (Déaddé.)

— Fig. Se dit d'un personnage qui a jeté un grand éclat. Ce conquérant fut un météore qui épouvanta le monde. Les grands hommes sont comme des *météores* qui brillent et se consument pour éclairer la terre. (Napol.)

MÉTÉORIDE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones. La météoride écarlate est un grand arbre qui croît dans les forêts de la Cochinchine.

MÉTÉORINE. s. f. vulgairement *Souci.* Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, de la tribu naturelle des calendulées. La météorine, indigène au cap de Bonne-Espérance, est cultivée en Europe dans les jardins pour la beauté de ses calathides, qui s'ouvrent dès sept heures du matin et ne se ferment pas avant quatre heures du soir, si le temps est serein; mais s'il doit pleuvoir dans le jour, elles restent fermées. On joint les feuilles de la météorine à celles de la salade pour leur donner du ton. Cette plante s'employait autrefois en médecine comme narcotique, dépurative et antiscorbutique.

MÉTÉORIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui appartient au météore. Phénomènes météoriques.

— Se dit des pierres qui tombent du ciel en certaines circonstances.

— Se dit des eaux qui proviennent de la condensation des vapeurs suspendues dans l'atmosphère.

— Bot. Se dit des fleurs dont l'influence de l'état atmosphérique modifie l'épanouissement et la clôture. Les vents d'est, les grandes chaleurs, les pluies d'orage agissent visiblement sur ces fleurs.

MÉTÉORISÉ, ÉE. part. pass. du v. Météoriser. S'emploie adjectiv.

— Pathol. *Ventre météorisé.* Ventre enflé et tendu par des flatuosités, par des gaz.

MÉTÉORISER. v. a. 1re conj. (rad. *météore*). Pathol. Causer, donner le météorisme. La luzerne est un excellent fourrage, mais c'est un de ceux qui sont le plus sujets à *météoriser* les bœufs, les vaches et les moutons. (Brard.)

— SE MÉTÉORISER. v. pron. Pathol. Se gonfler, se distendre par l'effet d'une accumulation de gaz.

MÉTÉORISME. s. m. (du gr. μετέωρος, élevé, fait de μετά, au-dessus, et de ἀείρω, j'élève). Pathol. Distension de l'abdomen par un gaz.

MÉTÉORITE. s. m. (rad. *météore*). Minér. Masse pierreuse et métallifère qui se précipite des régions atmosphériques à la surface de la terre avec un ensemble de phénomènes constant. On peut diviser les météorites en météorites métalliques, météorites pierreux et météorites charbonneux. Tous contiennent du fer à l'état natif.

MÉTÉOROGNOSIE. s. f. (ét. gr., μετέωρος, météore; γνῶσις, connaissance). V. MÉTÉOROLOGIE.

MÉTÉOROGRAPHE. s. m. (ét. gr., μετέωρος, météore; γράφω, écrire). Phys. Instrument dont on se sert dans les observations météorologiques.

— Celui qui s'occupe de la description des météores.

MÉTÉOROGRAPHIE. s. f. (rad. *météorographe*). Phys. Description des météores.

MÉTÉOROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *météorographie*). Phys. Qui appartient à la météorographie.

MÉTÉOROLITHE. s. m. Phys. V. AÉROLITHE.

MÉTÉOROLOGIE. s. f. (ét. gr., μετέωρος, météore; λόγος, discours). Phys. Partie de la physique générale qui traite des phénomènes dont l'atmosphère est le théâtre, de leurs causes et de leurs effets. Les succès obtenus dans toutes les sciences qui prêtent leur secours à la *météorologie* font espérer que les progrès de cette science seront d'autant plus rapides qu'ils ont été plus tardifs. (Louvet.)

MÉTÉOROLOGIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μετέωρος, météore; λογικός, fait de λόγος, discours). Phys. Qui a rapport à la météorologie.

— *Observations météorologiques.* Celles que font les physiciens sur tous les changements qui s'opèrent dans l'atmosphère pendant un temps déterminé. || *Tables météorologiques.* Tables où ces observations sont inscrites. || *Instruments météorologiques.* Instruments construits pour montrer l'état ou la disposition de l'atmosphère, tels sont les thermomètres, les baromètres, etc.

MÉTÉOROLOGISTE ou **MÉTÉOROLOGUE.** s. m. (rad. *météorologie*). Phys. Celui qui écrit sur les météores.

MÉTÉOROMANCIE. s. f. (ét. gr., μετέωρος, météore; μαντεία, divination). Art divin. Divination par les météores, et particulièrement par le tonnerre et les éclairs.

MÉTÉOROMANCIEN, IENNE. adj. et s. (rad. *météoromancie*). Art divin. Celui, celle qui pratique la météoromancie. || Qui concerne la météoromancie.

MÉTÉORONOMIE. s. f. (ét. gr., μετέωρος, météore; νόμος, loi). Phys. Recherche des lois qui président à la manifestation des météores.

MÉTÉORONOMIQUE. adj. des 2 g. (rad. *météoronomie*). Phys. Qui appartient à la météoronomie

MÉTÉOROSCOPE. s. f. (ét. gr., μετέωρος, météore; σκοπέω, considérer). Astron. Nom que portait autrefois l'astrolabe planisphère, qui servait à observer et à marquer les distances, les grandeurs et la situation des corps célestes, dont plusieurs étaient regardés par les anciens comme des météores

— Se dit aujourd'hui avec plus de justesse des instruments destinés à faire des observations météorologiques.

MÉTÉOROSCOPIE. s. f. (rad. *météoroscope*). Astron. Contemplation ou étude des météores.

MÉTÉOROSCOPIQUE. adj. des 2 g. (rad. *météoroscopie*). Astron. Qui appartient à la météoroscopie.

MÉTHEG. s. m. Gramm. hébr. (littér. *frein*). Nom de l'accent euphonique en hébreu, qui a pour objet d'arrêter la prononciation d'une voyelle, de manière à la détacher de la syllabe suivante.

MÉTHÉMÉRIN, INE. adj. (ét. gr., μετά, par, ἡμέρα, jour). Pathol. Qui a le caractère quotidien, qui revient tous les jours.

MÉTHOCAMPE. s. m. Entom. Genre d'insectes lépidoptères.

MÉTHODE. s. f. (du gr. μέθοδος, formé de μετά, par; ὁδός, voie; moyen d'arriver à un but par la voie la plus convenable). Ordre qu'on suit pour dire, pour faire ou pour enseigner quelque chose. Méthode facile, aisée. Mauvaise méthode. Chanter avec méthode. La méthode de ce maître ne vaut rien. Cette femme à la voix belle, mais elle n'a pas de méthode. Il y a une méthode pour tout. Méthodes astronomiques. Imaginer, créer une méthode. Lorsqu'une *méthode* n'est pas la bonne, plus on la suit, plus on s'égare. (Condill.) La *méthode* est l'art de concilier la plus grande clarté et la plus grande précision avec toutes les beautés dont un sujet est susceptible. (Id.) Les *méthodes* par lesquelles on recherche la nature. (Buff.)

— *Méthode logique.* Marche que nous suivons pour acquérir nos connaissances, ou pour nous assurer de leur exactitude. || *Méthode analytique.* Celle qui consiste à observer des individus, à décomposer des notions particulières et complexes, pour en tirer des idées plus générales et plus simples, de manière à s'élever ainsi de degré en degré jusqu'aux conceptions les plus abstraites. || *Méthode synthétique.* Celle qui consiste à descendre des principes aux conséquences, du général au particulier, à recomposer ce qui a été analysé. || *Méthode dialectique.* Marche que l'on suit dans l'exposition et l'enseignement d'une science, d'une théorie, d'une suite de faits. || *Méthode scientifique scolastique* ou *théorique.* Celle qui part de propositions élémentaires ou de faits principaux, et qui se borne à la marche rigoureuse de la science, en écartant ce qui n'est que curieux. || *Méthode populaire* ou *pratique.* Par opposition à la précédente, celle qui, partant de notions usuelles et propres à captiver l'attention, s'appuie pour la soutenir sur les faits les plus curieux et les plus susceptibles d'une application pratique. || *Méthode systématique.* Celle qui, pour l'exposition des idées, adopte un ordre dans lequel elles s'engendrent et se suivent naturellement. || *Méthode fragmentaire ou rhapsodique.* Celle qui consiste à traiter successivement différents points d'une science, à présenter des faits divers, sans qu'il y ait une liaison entre ces parties, ou du moins, sans indiquer cette liaison, bien qu'elle existe. || *Méthode syllogistique.* Celle qui présente la science sous la forme d'un enchaînement de syllogismes. || *Méthode tabulaire* ou *synoptique.* Celle qui présente d'un coup d'œil l'ensemble de la science. || *Méthode acroamatique.* Celle d'un professeur qui parle seul, ou qui dicte. || *Méthode érotématique.* Celle d'un professeur qui interroge ses élèves. || *Méthode catéchétique.* Celle dans laquelle les questions et les réponses sont déterminées d'avance. || *Méthode socratique dialogique.* Celle dans laquelle les deux interlocuteurs se questionnent et se répondent mutuellement. Cette méthode, dont se servait Socrate, tend à faire trouver par le disciple lui-même les notions qu'on veut lui inculquer. || *Méthode dogmatique.* Celle qui commence par établir la proposition, la thèse que l'on veut trouver; qui ensuite la divise; qui, pour chaque partie, pose ses définitions, ses axiomes et ses demandes, qui démontre alors chaque point par des arguments en forme, et prévoit ensuite les objections; qui, enfin, résume toutes ses preuves, et conclut en répétant la proposition même comme une chose invinciblement acquise et démontrée. || *Méthode thomistique.* Celle qui débute par une exposition de tous les systèmes opposés à celui qu'on veut établir, qui les réfute successivement, et les remplace enfin par une vérité rigoureusement démontrée. || *Méthode historique.* Elle est à peu près la même que la méthode thomistique, sauf qu'elle ne conclut pas toujours d'une manière absolue. || *Méthodes oratoires.* Toutes les méthodes dialectiques, appliquées à la composition d'un discours, et spécialement à l'arrangement de la partie appelée la *démonstration* ou la *preuve.* || *Méthode cicéronienne.* Disposition des preuves d'un discours, qui se rencontre fréquemment dans les discours de Cicéron, et qui consiste à présenter avec beaucoup de développement quelques arguments principaux, à accumuler ensuite les preuves de moindre importance, traitées sommairement ou par énumération, et à terminer enfin par l'argument le plus puissant de tous.

— *Discours sur la méthode.* Titre d'un des ouvrages de Descartes, dans lequel ce philosophe établit la nécessité du doute méthodique.

— *Méthode de Bacon.* V. ORGANUM.

— Se dit particulièrement des différentes manières d'enseigner les langues. La *méthode* de Dumarsais consiste à débuter par la pratique et l'analyse, pour finir par la théorie et la synthèse. (Compl. de l'Acad.)

— Livre élémentaire, surtout pour l'étude d'une langue. Méthode grecque, latine. Méthode latine de Port-Royal.

— Principes particuliers et moraux au moyen desquels on parvient plus facilement à apprendre une science, un art. Méthode Jacotot. Les nouvelles méthodes d'enseignement simplifient singulièrement les difficultés de la science.

— Dans les ouvrages d'esprit. Disposition des matières et des idées, dans l'ordre le plus logique, le plus propre à faciliter l'intelligence de l'ouvrage. Il y a beaucoup, il n'y a point de méthode dans cet ouvrage. Ce discours est sans méthode. Nous mettons de la *méthode* dans cette recherche. (Buff.)

— Hist. nat. Distribution des êtres d'après tels ou tels caractères. Chaque branche a sa méthode. Méthode de minéralogie, de botanique.

— *Méthode naturelle.* Celle qui est fondée sur les rapports que les êtres ont entre eux. || *Méthode artificielle.* Celle qui n'est établie que d'après quelques caractères particuliers et convenus.

— Mus. Manière d'exécuter. Style d'exécution. Ce musicien a une excellente méthode. Les routiniers ont quelquefois du goût, mais leur *méthode* est toujours mauvaise. (Castil-Blaze.)

— Recueil de préceptes et d'exemples pour l'enseignement du chant vocal ou du jeu d'un instrument. Méthode de chant. Méthode de piano, de violon, de flûte, de basson.

— Usage, manière d'être, coutume. C'est sa méthode. Il a une singulière méthode. Selon sa méthode, il est allé faire sa méridienne. A table on ne manque pas, selon la *méthode* française, de faire beaucoup babiller le petit bonhomme. (J.-J. Rouss.)

— Pathol. *Méthode curative.* Traitement d'une maladie suivant certaines règles de l'art.

— Math. Marche pour résoudre un problème.

— Géom. Dans une acception plus usitée. Route trouvée et expliquée par un géomètre, pour résoudre plusieurs questions du même genre, et qui sont renfermées comme dans une même classe.

— Arith. *Méthode opératoire.* Marche à suivre pour faire une opération.

MÉTHODIAIRE. s. m. Littér. anc. Acteur qui remplissait un rôle dans le méthodium.

MÉTHODIQUE. adj. des 2 g. Relativement aux personnes, qui a de la règle, de la méthode. Homme, esprit méthodique. Je l'ai trouvé grave, *méthodique*, et prêt à peser le sentiment au poids de la raison. (J.-J. Rouss.)

— En parlant des choses. Qui est fait avec méthode, avec règle. Traité méthodique. Ordre méthodique.

> Je ne puis oublier l'appétit *méthodique*
> De Géta, qui mangeait par ordre alphabétique
> (BERCHOUX.)

— Se prend souvent en mauvaise part, pour qualifier un homme trop compassé, qui n'agit que par poids et par mesures. Cet homme est méthodique dans ses plus simples actions.

— Médec. *Secte méthodique.* Secte d'anciens médecins, qui eut pour chef Thémison de Laodicée, lequel florissait avant et sous le règne d'Auguste. Ils réduisaient toute la médecine à un petit nombre de principes communs. || S'est dit aussi des médecins qui s'attachaient exactement à la méthode prescrite par les règles de l'art, par opposition aux médecins empiriques, qui ne s'attachaient qu'à l'expérience.

MÉTHODIQUEMENT. adv. Avec méthode. Il a traité cette matière méthodiquement.

MÉTHODISME. s. m. (rad. *méthode*). Action de procéder avec méthode. Cette acception ne se trouve dans aucun dictionnaire. On pourrait cependant citer de nombreux exemples dans lesquels Méthodisme est employé en ce sens, qui nous parait d'une utilité incontestable. Si le *méthodisme* de la nomenclature a l'avantage de représenter la nature des choses, il entraîne aussi l'inconvénient de fréquents changements. (Pelletan.)

— Hist. relig. Secte religieuse formée au sein de l'église anglicane au commencement du XVIIIe siècle. Elle fut fondée par John Wesley. Le méthodisme se distingue par l'extrême sévérité de ses doctrines. Il a fait en Angleterre et en Amérique un très-grand nombre de prosélytes.

— Médec. Système dans lequel on attribuait toutes les maladies au resserrement ou au relâchement de la fibre.

MÉTHODISTE. adj. des 2 g. (rad. *méthode*). Qui agit avec méthode, partisan de la méthode. || Particulièrement, Zélateur d'une méthode spéciale dans une science ou dans un art quelconque. || S'empl. substantiv. Les méthodistes sont trop exclusifs dans leurs opinions.

— Hist. relig. Qui a rapport au méthodisme. Association méthodiste. Ministres méthodistes. || substantiv. Sectateur du méthodisme. La liturgie des méthodistes ne diffère en rien de celle de l'église épiscopale, si ce n'est qu'ils la suivent avec plus de zèle et de dévotion.

— S'est dit des écrivains catholiques qui au XVIIe siècle inventèrent une nouvelle méthode de dialectique au moyen de laquelle ils s'efforçaient, dans leurs discussions avec les protestants, de mettre ces derniers en défaut.

— Médec. Se disait des médecins qui suivaient les doctrines du méthodisme. S'emploie substantiv.

MÉTHODIUM. s. m. (pr. *mé-to-di-om*). Littér. anc. Espèce d'intermède qu'on plaçait vers la fin d'une pièce de théâtre.

MÉTHODOLOGIE. s. f. (ét. gr., μέθοδος, méthode; λόγος, discours). Philos. Traité des méthodes; art de diriger l'esprit humain dans la recherche de la vérité.

METHOMENIA. s. f. Pathol. V. MÉTHYOMANIE.

MÉTHONE. Géogr. anc. Ville située en Thessalie, dans la Magnésie méridionale.

MÉTHONICÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la méthonique. || MÉTHONICÉES. s. f. pl. Groupe de la famille des liliacées, qui a pour type le genre méthonique.

MÉTHONIQUE. s. f. (du lat. *methonica*, la

tinisation d'un nom vernaculaire). Bot. Liliacée de Malabar, la plus belle par sa taille et par son éclat. La méthonique superbe. Cette plante ne subsiste chez nous qu'en serre chaude, encore ne fleurit-elle que rarement.

MÉTHONIQUE. adj. des 2 g. Astron. V. MÉTONIQUE.

MÉTHOQUE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères qui ont le dessus du corselet comme noueux ou articulé.

MÉTHYLÈNE. s. m. Chim. Substance particulière découverte dans l'esprit de bois.

MÉTHYOMANIE. s. f. (ét. gr., μέθυ, vin; μανία, manie). Pathol. Délire dans lequel le malade est tourmenté par une soif continuelle.

— S'est dit de l'habitude de boire des liqueurs fortes.

MÉTICAL. s. m. Métrol. Poids de Tripoli pour l'or et l'argent, qui équivaut à gramm. 4,77.

MÉTICULEUSEMENT. adv. D'une manière méticuleuse.

MÉTICULEUX, EUSE. adj. (du lat. *meticulosus*, craintif, fait de *metus*, peur). Susceptible de petites craintes, de petits scrupules. Son extrême dévotion, la faiblesse de sa santé, de son esprit, le rend méticuleux. Caractère, esprit méticuleux.

MÉTICULEUSE. s. f. Entom. Espèce de noctuelle dont la chenille est très-craintive, ne sortant que la nuit pour se nourrir de diverses plantes potagères.

MÉTICULOSITÉ. s. f. (rad. *méticuleux*). Néol. Défaut d'un esprit faible, ou scrupuleux sans motifs.

MÉTIDJAH. V. MITIDJAH.

MÉTIER. s. m. Profession d'un art mécanique. Apprendre, exercer un métier. On l'a mis en métier. Le métier de tailleur, de maçon, de serrurier. Le métier va bien. Ce métier ne vaut plus rien. Un homme de métier. Gens de métier. La religion, chez les Turcs, fait un devoir même au sultan de savoir un *métier*. (B. de St-P.) Les hommes ne rougissent pas de prendre pour eux les *métiers* commodes, et de laisser les plus rudes aux femmes. (Id.) Tout le monde se croit savant dans le *métier* d'autrui. (S. Dub.) Les Suédois, devenus ingénieux par le besoin, y exercèrent les *métiers* et les arts dont ils pouvaient avoir quelque teinture. (Volt.) Il n'y a aucun *métier* qui n'ait son apprentissage. (La Bruy.)

— *Arts et métiers*. L'ensemble des arts mécaniques. École conservatoire des arts et métiers. Il y avait autrefois des corps d'arts et métiers.

— S'empl. quelquefois par opposition au mot art. C'est faire d'un art un métier.

— Par extens. Se dit aussi de professions non mécaniques. Métier des armes, de la guerre. Cet avocat entend bien son métier. En fait de peinture, il faut s'en rapporter aux gens du métier. Que chacun fasse son métier. Consultez-le sur votre comédie, il est du métier. Mêlez-vous de votre métier. Il y a des métiers si nobles qu'on ne peut les faire pour de l'argent sans se montrer indigne de les faire. (J.-J. Rouss.) Le *métier* de souverain surpasse les forces de l'homme; il demande un dieu. (L'emp. Julien.) Dans le *métier* des rois tu le devrais instruire. (Genest.) Tout gentilhomme se croyait essentiellement appelé au *métier* de la guerre. (J. Racine.)

Sans ce *métier* fatal au repos de ma vie,
Mes jours pleins de loisir couleraient sans envie. (Boileau.)

— *Faire un métier*. En joignant une épithète à ce mot, Exercer une profession. Faire un métier fatigant, ingrat, pénible, lucratif,

— *Faire son métier*. Exercer exactement les obligations de sa charge, de son emploi. Quelquefois, en mauvaise part, Faire des actes conformes à son caractère, à ses inclinations. Ce fripon vous a volé, il n'a fait que son métier.

— Fig. En mauvaise part. Ce qu'on a coutume de faire. Faire le métier d'oisif, de parasite, d'espion. Il fait le métier de duper tout le monde. Il est fort plaisant de son métier. Le métier des coquettes est de tromper leurs amants.

— *Jalousie de métier*. Jalousie qui règne ordinairement entre personnes de la même profession.

— *Faire métier et marchandise d'une chose*. Faire une chose dans des vues intéressées; ou simplement, la faire habituellement.

Ces gens qui, par une âme à l'intérêt soumise,
Font de dévotion *métier* et marchandise. (Molière.)

— *Avoir cœur, avoir le cœur au métier*. Travailler avec ardeur, prendre plaisir à son travail.

— Autrefois *métier* s'employait pour Besoin. *Si métier est*. Si besoin est. Ainsi la dame attourna Lancelot de tout ce que *métier* lui fut. (Lancelot.)

— Machine qui sert à fabriquer divers produits. Métier de tisserand, de passementier. Métier à broder. Métier à bas. Métier à faire de la tapisserie. Monter, démonter un métier. Des bas faits au métier. Il a trois sortes d'étoffes sur le métier.

Lorsqu'Arachné, sur des *métiers* divers,
L'aiguille en main, colorait l'univers (De Bernis.)

— Fig. et fam. En parlant des ouvrages d'esprit. Avoir un poëme, une tragédie sur le métier. Sa comédie est depuis longtemps sur le métier. Je ne me porte pas assez bien pour avoir à la fois trois tragédies sur le *métier* et une calomnie sur les bras. (Volt.) Vingt fois sur le *métier* remettez votre ouvrage. (Boil.)

— *Corps de métiers*. Ancienne organisation des artisans qui, dans chaque profession, étaient soumis à des règlements spéciaux et divisés en maîtres, compagnons et apprentis.

— *Entreprendre sur le métier*. Se disait d'un compagnon qui travaillait hors de l'atelier de son maître.

— B.-arts. Partie mécanique, manuelle d'un art. On le dit en parlant de peinture, de sculpture et même de littérature. Avoir du métier.

— Brass. Liqueur qu'on tire du houblon, et qui ne prend le nom de bière que lorsqu'elle a été entonnée. Premier métier. Deuxième métier.

— Pâtiss. Espèce d'oublie ou de pâtisserie mince et roulée, cuite entre deux fers, comme les gaufres.

— Techn. *Métier battant* ou *ouvrant*. Métier à étoffes qui travaille actuellement.

— Cave où les vinaigriers pressurent la lie du vin.

— *Être du métier*. Se dit, grossièrement, d'une femme de mauvaise vie.

— Loc. prov. *Gâter le métier*. Donner sa peine, sa marchandise à trop bon marché. || Fig. C'est un mari trop complaisant pour sa femme, il gâte le métier. || *C'est un homme de tous métiers*. C'est un homme intrigant et capable de se prêter à tout, selon les conjonctures. || *Il est de tous métiers, et il ne peut vivre*. Se dit d'un intrigant maladroit. || *Donner, servir un plat de son métier*. Faire ou dire quelque chose qui tienne de sa profession, de son caractère. C'est un menteur qui nous a servi un plat de son métier. || *Jouer un tour de son métier*. Faire quelque tour d'adresse, d'escroquerie. Le fripon nous a joué un tour de son *métier*. (Regn.)

— Prov. *C'est un méchant métier que celui qui fait pendre son maître*. || *De tous métiers, il est des pauvres et des riches*. || *Il n'y a point de si petit métier qui ne nourrisse son maître*. || *Quand chacun fait son métier, les vaches sont bien gardées*. Tout va bien quand chacun ne se mêle que de ce qu'il doit faire.

MÉTIS, ISSE. adj. (pr. *mé-tiss*; du lat. *mixtus*, mêlé, mélangé). Qui est né d'un blanc et d'une Indienne, ou d'un Indien et d'une blanche. Les Espagnols naturels, et les Espagnols métis. Une femme métisse. || subst. Un métis. Une métisse.

— On dit quelquefois *Métif, métive*.

— Illégitime, bâtard.

Vers la terre d'où sont sortis,
Tant légitimes que *métis*
Vos aïeux tant hommes que femmes. (Scarron.)

— Fig. S'est dit d'un homme qui prend un terme moyen entre différents partis. Se tenir chancelant et *métis*. (Montaig.)

— Zool. Se dit des animaux nés du mélange de deux espèces. Ce chien n'est pas bon lévrier, il est métis. Bêtes métisses. Bélier métis.

— Qui provient de ces animaux. Laine métisse.

— Bot. Se dit des fleurs et des fruits produits de deux espèces différentes. Cette poire est métisse. Cet œillet est métis.

— Gramm. S'applique à des mots composés, tirés de deux langues différentes. Choléra-morbus, lithotriteur, sont des mots métis. On dit plus souvent Hybrides. V. ce mot.

MÉTISSAGE. s. m. (rad. *métis*). Écon. rur. Action de croiser une race avec une autre, pour améliorer celle qui a moins de valeur. Le métissage des bêtes ovines.

MÉTIVAGE. s. m. (du lat. *messis*, moisson). Féod. Droit que le seigneur prélevait sur les moissons.

METKAL ou **MIKTAL.** s. m. Métrol. V. MÉTICAL.

MÉTOCHE. s. f. Ant. et archit. V. MÉTOPE.

MÉTONIEN et **MÉTONIQUE.** adj. m. Chron. Se dit du cycle qui a été inventé par Méton. Cycle métonien. V. CYCLE.

MÉTONOMASIE. s. f. (du gr. μετονομασία, changement de nom; fait de μετά, qui indique le changement; et de ὄνομα, nom). Didact. Changement de nom propre par la voie de la traduction, comme: *Ramus* pour *la Ramée*; *Mélanchthon* fait de deux mots allemands pour *schwarzerd*, qui signifie en français *terre noire*.

MÉTONYMIE. s. f. (ét. gr., μετά, qui indique le changement; ὄνομα, nom). Rhét. Figure de rhétorique qui consiste à prendre la cause pour l'effet ou l'effet pour la cause, le contenant pour le contenu, etc. Les travaux de Mars. La mort est dans ses mains. Il avala la coupe funeste. Vivre de son travail, c'est-à-dire vivre de ce qu'on gagne. Cérès et Bacchus, pour dire du pain et du vin. L'Amour languit sans Bacchus et Cérès. (Deshoul.) Avez-vous lu Bossuet, Racine et Voltaire? c'est-à-dire les ouvrages de ces grands écrivains. Cette personne a une belle main, pour dire qu'elle écrit bien. En parlant d'un habile peintre, C'est un savant pinceau. Voilà une méchante langue, pour désigner une personne médisante. Le coq gaulois, pour le gouvernement français. La flotte était de cent voiles, c'est-à-dire de cent vaisseaux.

MÉTOPAGE. s. m. (ét. gr., μέτωπον, front; πήγνυμι, réunir). Anat. Monstre produit par deux corps réunis front à front.

MÉTOPAGIE. s. f. (rad. *métopage*). Anat. Monstruosité qui consiste dans la réunion de deux corps par le front.

MÉTOPAGIEN, IENNE. adj. Anat. Qui a rapport à la métopagie. Monstres métopagiens.

MÉTOPANTRALGIE. s. f. (ét. gr., μέτωπον, front; ἄνθραξ, charbon; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dans les sinus frontaux.

MÉTOPANTRALGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *métopantralgie*). Pathol. Qui appartient à la métopantralgie.

MÉTOPANTRITE. s. f. (ét. gr., μέτωπον, front; ἄνθραξ, charbon). Pathol. Inflammation des sinus frontaux.

MÉTOPANTRITIQUE. adj. des 2 g. (rad. *métopantrite*). Pathol. Qui a rapport à la métopantrite.

MÉTOPE. s. m. (du gr. μέτωπον, front). Archit. Intervalle carré qui est entre les triglyphes de la frise dorique, et dans lequel on met ordinairement des ornements. || *Demi-métope*. Portion de métope qui termine une frise.

— Archit. anc. Ouverture entre les triglyphes représentant les poutres du plafond. Dans l'*Iphigénie en Tauride* d'Euripide, Pylade propose à Oreste de pénétrer dans le temple en passant par l'ouverture des métopes. || Espace qui se trouve entre les denticules d'une corniche.

— *Métope barlongue*. Celle qui est plus large que haute.

MÉTOPIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères, voisin des mouches proprement dites.

MÉTOPOCÈRE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

MÉTOPOMANCIE. s. f. Art divin. V. MÉTOPOSCOPIE.

MÉTOPOSCOPE. s. m. (rad. *métoposcopie*). Art divin. Celui qui exerce l'art de la métoposcopie. Les métoposcopes distinguent sur le front sept lignes, à chacune desquelles préside une planète.

MÉTOPOSCOPIE. s. f. (ét. gr., μέτωπον, front; σκοπέω, je considère). Art divin. Art de conjecturer par les traits du visage ce qui doit arriver à quelqu'un. Faire une prédiction fondée sur la métoposcopie.

MÉTOPOSCOPIQUE. adj. des 2 g. (rad. *métoposcopie*). Art divin. Qui concerne la métoposcopie. Observations métoposcopiques.

MÉTOSE. s. f. Pathol. Rétrécissement de la pupille. Ce mot paraît être une altération de méiose. V. MÉIOSE.

MÉTRA. Myth. gr. Fille d'Erysichthon, douée par Neptune du pouvoir de se métamorphoser à son gré. Elle fit usage de cette faculté pour soulager la faim de son père, en se laissant vendre à différents maîtres sous la forme de vache, mouton, cheval, etc., et fournir, avec le prix de sa servitude, des aliments à son père.

MÉTRAGE. s. m. (rad. *mètre*). Techn. Action de mesurer par mètres.

— Résultat, tableau du mesurage métrique d'un bâtiment, d'un ouvrage d'art quelconque.

MÉTRALGIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur qui se fait sentir dans la matrice.

MÉTRALGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *métralgie*). Pathol. Qui appartient à la métralgie. Douleurs métralgiques.

MÉTRANASTROPHIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice; στροφή, conversion). Pathol. Renversement de la matrice.

MÈTRE. s. m. (du gr. μέτρον, mesure). Arith. Unité de longueur des nouvelles mesures en France, égale à la dix-millionième partie de l'arc du méridien terrestre, compris entre le pôle boréal et l'équateur, et à peu près équivalente à trois pieds onze lignes et demie des anciennes mesures: toutes les mesures nouvelles dérivent du mètre. Les mesures linéaires ou de longueur sont des multiples ou des sous-multiples décimaux du mètre. On compose les mesures plus grandes ou plus petites que l'unité principale en faisant précéder le nom de cette unité des mots *myria*, dix mille; *kilo*, mille; *hecto*, cent; *déca*, dix; *déci*, dixième; *centi*, centième; *milli*, millième. Pour exprimer la distance d'un lieu à un autre, on fait usage du myriamètre et du kilomètre. Mètre carré. Mètre cube.

— Poés. gr. ou lat. Pied déterminé par la quantité, comme le dactyle, le spondée, etc. Le spondée est un mètre que l'on multiplie lorsqu'on veut exprimer la pesanteur, la gravité; le dactyle, au contraire, est le type de la rapidité, de la légèreté.

— Système de pieds composés de syllabes différentes et d'une étendue déterminée. Chez les anciens, le mètre fixait invariablement le nombre des pieds des vers, quel que fût d'ailleurs le nombre des syllabes; chez nous, le mètre fixe le nombre des syllabes. Vers du même mètre. On a fait un traité sur les mètres employés par Horace. Il y a une harmonie propre à chaque mètre. Changement de mètre.

Apollon me commande, et ma muse docile
Laisse courir ses vers sur un *mètre* facile. (***)

— S'emploie quelquefois en style marotique pour Vers, poésie.

Maître Clément, le grand forgeur de *mètres*,
Si doucement n'eût [illegible] (J.-B. Rouss.)

Les *mètres* inégaux, fils d'un heureux délire,
Courent légèrement, l'à-propos les inspire. (Chaussard.)

— Mus. Loi de la mesure, d'après laquelle la variété relative des sons se présente deux ou plusieurs fois dans un ordre semblable.

MÉTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Métrer. S'empl. adjectiv.

— MÉTRÉ. s. m. Résultat d'un mesurage métrique.

MÉTRÈME. s. m. (du gr. μέτρον, mesure). Poés. Phrase rhythmique. On conçoit qu'il y a une très-grande latitude pour la longueur des *métrèmes*, et qu'ils se succèdent avec la plus grande irrégularité; un court à côté d'un long, etc. (Ackermann.)

MÉTREMPHRAXIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice; ἐμφράσσω, obstruer). Pathol. Obstruction, engorgement de la matrice.

MÉTRENCHYTE. s. m. (ét. gr., μήτρα, matrice; ἐν, dans; χέω, je verse). Pathol. Liquide qu'on injecte dans la matrice.

— Instrument à l'aide duquel se fait cette injection.

MÉTRER. v. a. 1re conj. (rad. *mètre*). Techn. Mesurer une terre ou un bâtiment, une surface ou un solide quelconque, par mètres.

MÉTRÈTE. s. m. (du gr. μετρητής, formé de μέτρον, mesure). Ant. gr. La plus grande mesure dont les Grecs se servaient pour les liquides, qui valait 12 conges, ce qui fait près de 39 litres. || *Métrète italique*. V. AMPHORE.

MÉTREUR. Néol. Mot proposé pour remplacer celui de toiseur.

MÉTRICIEN. s. m. (rad. *mètre*). Philol. Se dit des auteurs qui ont traité de la prosodie et de la versification. Diomède est un des métriciens les plus célèbres.

MÉTRICOLO. s. m. Métrol. Poids de Goa pour les drogues. || Pl. métricoli. Huit métricoli font 31 grammes.

MÉTRIE. s. f. (rad. *mètre*). Didact. S'est dit quelquefois de la science de l'étendue, de la mesure. || En général ce mot ne s'emploie que comme élément des mots composés: Géométrie, stéréométrie, etc.

MÉTRIOPATHIE. s. f. (ét. gr., μέτρον, mesure; πάθος, passion). Didact. État modéré des passions ou des souffrances.

MÉTRIOPATHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *métriopathie*). Didact. Qui appartient à la métriopathie.

MÉTRIOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέτριος, médiocre; πούς, pied). Ornith. Qui a des pattes de longueur médiocre.

MÉTRIOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέτριος, médiocre; πτέρον, aile). Ornith. Qui a des ailes de longueur médiocre. Oiseau métrioptère.

MÉTRIORHAMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέτριος, médiocre; ῥάμφος, bec). Ornith. Qui a le bec de grosseur médiocre. || MÉTRIORHAMPHES. s. m. pl. Famille de l'ordre des passereaux, comprenant ceux de ces oiseaux qui ont le bec médiocre, sous le rapport de la grosseur et de la longueur.

MÉTRIORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέτριος, médiocre; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec de longueur médiocre. Syn. de Métriorhamphe.

MÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au mètre, base du nouveau système de mesure. Système métrique. Quintal métrique.

— Poés. Composé de mètres. Poésie métrique. Les vers latins et les vers grecs sont métriques. || *Art métrique*. Partie de l'ancienne poétique qui a pour objet la quantité des syllabes, le nombre et la différence des pieds qui doivent entrer dans les vers. On dit dans le même sens Prosodie.

— Mus. anc. Se dit de la partie de la musique qui a pour objet les lettres, les syllabes, les pieds, les vers et le poëme. Musique métrique.

MÉTRIQUE. s. f. Philol. Connaissance de la quantité et des différentes espèces de vers, dans les langues prosodiques. Il connaît à fond la métrique grecque.

— s. m. Auteur qui traite de la quantité et des règles de la versification. Les métriques anciens. On dit quelquefois métricien. V. ce mot.

MÉTRITE. s. f. (du lat. *metritis*; fait du gr. μήτρα, matrice). Pathol. Inflammation de la matrice. Métrite aiguë. Métrite chronique. Chez les femmes atteintes de *métrite*, les [illegible] de la matrice, ainsi que leurs vaisseaux, sont dans un état de turgescence bien remarquable. (Murat.)

MÉTRIURE. adj. des 2 g. (ét. gr., μέτριος, médiocre; οὐρά, queue). Ornith. Qui a la queue de longueur médiocre.

MÉTROCAMPSIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice; κάμψις, action de plier). Pathol. Inflexion de la matrice.

MATROCELE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice; κήλη, hernie, tumeur). Chir. Hernie formée par la matrice.

MÉTROCÉLIQUE. adj. des 2 g. (rad. *métrocèle*). Chir. Qui appartient à la métrocèle.

MÉTRODYNIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice; ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur dans la matrice.

MÉTRODYNIQUE. adj. des 2 g. (rad. *métrodynie*). Pathol. Qui appartient à la métrodynie.

MÉTROGRAPHE. s. m. (ét. gr.,

mesure ; γράφω, écrire). Didact. Celui qui écrit sur les poids et mesures, sur leur valeur.

MÉTROGRAPHE. s. m. (ét. gr., μήτρα, matrice ; γράφω, écrire). Pathol. Auteur d'une description de la matrice et des maladies de cet organe.

MÉTROGRAPHIE. s. f. (rad. *métrographe*). Didact. Traité sur les mesures.

— Pathol. Description de la matrice.

MÉTROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la métrographie.

MÉTROL. Didact. Abréviation qui signifie Métrologie.

MÉTROLOGIE. s. f. (ét. gr., μέτρον, mesure ; λόγος, discours). Didact. Connaissance des poids et des mesures de tous les peuples, tant anciens que modernes.

— Traité de cette science. Métrologie de Paucton.

MÉTROLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la métrologie.

MÉTROLOGISTE ou **MÉTROLOGUE.** s. m. Didact. Auteur d'une métrologie, de recherches métrologiques.

MÉTROLOXIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice ; λοξός, oblique). Médec. Obliquité de la matrice.

MÉTROMANE. s. des 2 g. (rad. *métromanie*). Celui, celle qui a la manie de faire des vers. C'est un métromane. C'est une métromane.

MÉTROMANIE. s. f. (ét. gr., μέτρον, vers ; μανία, fureur). Manie, fureur de faire des vers.

> Mordu du chien de la *métromanie*,
> Le mal me prit, je fus auteur aussi.
> (Voltaire.)

— Littér. Titre d'une comédie de Piron.

MÉTROMANIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice ; μανία, fureur). Pathol. Fureur utérine ; on dit plus souvent *nymphomanie*. V. ce mot.

MÉTROMÈTRE. s. m. (du gr. μετρέω, mesurer). Mus. Pendule dont on se sert pour régler la mesure d'un morceau de musique, et qui indique une mesure d'autant plus rapide qu'on raccourcit davantage le pendule.

MÉTRONOME. s. m. (ét. gr., μέτρον, mesure ; νόμος, loi). Ant. gr. Se dit de certains officiers, vérificateurs des poids et mesures à Athènes.

— Mus. Instrument propre à mesurer le temps musical. Dans cet instrument, chaque vibration du balancier produit un bruit sensible à l'oreille. Au moyen du métronome, tout le système de la division du temps en musique est représenté dans son ensemble et dans ses détails.

— Art milit. V. MÉTROBATE.

MÉTROPOLE. s. f. (ét. gr., μήτηρ, mère ; et πόλις, ville). Géogr. Autrefois, ville capitale d'une province.

— Se dit maintenant d'une ville qui a un siége archiépiscopal. Paris, Bordeaux, Rouen, sont des métropoles.

— Se dit d'un Etat par rapport à ses colonies. Les colonies doivent être protégées par leur métropole. On fit passer de la *métropole* dans la colonie des gens qui n'avaient ni le goût ni l'habitude du travail. (Rayn.)

— Hist. rom. Dans la division de l'empire romain, établie par Constantin, se disait de la ville principale de chaque province.

— S'empl. quelquefois adjectiv. *Église métropole.* Eglise métropolitaine ou archiépiscopale.

MÉTROPOLITAIN, AINE. adj. (rad. *métropole*). Archiépiscopal. Eglise métropolitaine. Siége métropolitain.

— substantiv. Archevêque, par rapport aux évêques qui sont ses suffragants. Il a appelé de la décision de l'évêque au métropolitain.

— Hist. ecclés. S'est dit de simples évêques qui résidaient dans les métropoles, c'est-à-dire dans les capitales des provinces de l'empire romain.

MÉTROPOLITE. s. m. (rad. *métropole*). Hist. ecclés. Archevêque de l'Eglise russe. Le métropolite de Moscou.

MÉTROPOLYPE. s. m. (ét. gr., μήτρα, matrice ; πολύπους, polype). Chir. Polype de la matrice.

MÉTROPTOSE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice ; πτῶσις, chute). Chir. Descente de la matrice.

MÉTRORRHAGIE. s. f. (ét. gr. μήτρα, matrice ; ῥήγνυμι, je romps). Pathol. Écoulement excessif de la matrice autre que l'écoulement périodique. Les jouissances prématurées, l'excès des plaisirs vénériens, ont causé quelquefois des *métrorrhagies* mortelles. (Montmalcon.)

MÉTRORRHAGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *métrorrhagie*). Pathol. Qui a rapport à la métrorrhagie.

MÉTRORRHÉE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice ; ῥέω, couler). Pathol. Écoulement muqueux par la matrice.

MÉTRORRHEXIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice ; ῥήγνυμι, je romps). Chir. Rupture de la matrice.

MÉTRORRHOÏQUE. adj. des 2 g. (rad. *métrorrhée*). Pathol. Qui a rapport à la métrorrhée.

MÉTROSCOPE. s. m. (rad. *métroscopie*). Chir. Instrument en forme de tube, destiné à l'exploration de la matrice.

MÉTROSCOPIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice ; σκοπέω, j'examine). Chir. Exploration de la matrice.

MÉTROSCOPIQUE. adj. des 2 g. (rad. *métroscopie*). Chir. Qui concerne la métroscopie.

MÉTROSIDÉROS. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des myrtées. Les métrosidéros, originaires de la Nouvelle-Hollande, sont de charmants arbrisseaux, aujourd'hui très-communs dans les jardins d'Europe. Leurs fleurs sont d'une grande beauté. Métrosidéros à fleurs nombreuses. Métrosidéros en ombelles. Métrosidéros à panache, à feuilles lancéolées, à feuilles de saule, etc.

MÉTROSOME. adj. des 2 g. (ét. gr., μέτρον, mesure ; σῶμα, corps). Zool. Dont le corps a les formes et les proportions ordinaires.

MÉTROSTÈRE. s. m. (ét. gr., μήτρα, matrice ; στερεόω, consolider). Chir. Instrument propre à fixer la matrice.

MÉTROTOME. s. m. (rad. *métrotomie*). Chir. Instrument propre à opérer la section de la matrice.

MÉTROTOMIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice, τέμνω, couper). Chir. Opération qui consiste à ouvrir la matrice ou à l'extirper.

MÉTROTOMIQUE. adj. des 2 g. (rad. *métrotomie*). Chir. Qui a rapport à la métrotomie.

MÉTROXYLE. s. m. Bot. Palmier des Indes, qui donne du sagou.

METS. s. m. (pr. *mè* ; du lat. *missus*, placé, mis). Ce qu'on porte sur la table à chaque service, tout ce qu'on sert sur la table pour manger. Mets délicat. Mets grossier. Nous avons fait bonne chère, tous les mets étaient excellents. Tous les *mets* qu'on y sert sont communs, mais excellents dans leur espèce. (J.-J. Rouss.) Choisissez vos *mets* sans les mesurer. (Id.) Les *mets* inapprêtés qui forment leur repas. (Del.)

> Moins d'éclat, plus de *mets* ;
> On ne se nourrit point de bijoux, de hochets. (Berch.)

> Il effleure en tremblant de ses lèvres livides,
> De ces *mets* affadis les douceurs insipides. (Id.)

— Féod. *Mets de mariage.* Droit que certains seigneurs avaient de se faire donner un plat de chaque mets servi au repas de noces de leurs vassaux.

METS-INDIEN, ENNE. adj. et s. Ethnog. Celui qui est né de l'union d'un blanc avec un naturel de l'Amérique. On dit aussi Métis.

METTABLE. adj. des 2 g. Qui peut se mettre. Ce manteau est trop usé, il n'est plus mettable. Cette robe n'est plus mettable. Cet habit est encore mettable.

— Se dit par extens. du visage, et même des qualités de l'esprit. Oui, vraiment, ce visage est encor fort *mettable*. (Mol.)

> L'esprit n'y sera point pédant,
> Le savoir n'y sera *mettable*
> Que sous les traits de l'agrément. (Gresset.)

METTAGE. s. m. Action de mettre. Mettage en couleurs. Peu usité.

METTAL ou **METTAR.** s. m. Métrol. Mesure de capacité de Tunis, employée pour les liquides, et qui équivaut à lit. 19, 3970.

METTEUR. s. m. Celui qui met. N'est guère usité que dans les locutions suivantes.

— Imprim. *Metteur en pages.* Ouvrier chargé de rassembler les différents paquets de composition, pour en former des pages et des feuilles.

— Techn. *Metteur en œuvre.* Ouvrier dont le travail consiste à monter des perles fines aussi bien que des perles fausses, et des pierres précieuses aussi bien que des imitations.

— Admin. anc. *Metteur à port.* Se disait, à Paris, des ouvriers établis sur les ports pour décharger les marchandises.

— Fig. En parlant des ouvrages d'esprit. Cet écrivain est un habile metteur en œuvre des ouvrages d'autrui.

METTRAY. Géogr. Village du département d'Indre-et-Loire, près de Tours, dans lequel on a établi récemment un établissement agricole et industriel en faveur des jeunes détenus libérés.

METTRE. v. a. 4ᵉ conj. irrég. (de la basse lat. *mittere*, poser, placer). *Je mets, tu mets, il met, nous mettons, vous mettez, ils mettent. Je mettais. Je mis, nous mîmes. Je mettrai. Je mettrais. Mets, mettons, mettez. Que je mette. Que je misse. Mettant. Mis, mise.* Poser, placer une personne ou une chose dans un lieu déterminé ; placer, dans un certain rapport de position, un être animé avec un autre, ou une chose avec une autre, ou un être animé avec une chose. Je fis un paquet de mes hardes, ou je *mis* par mégarde quelques nippes de mon maître. (Le Sage.)

— *Mettre dans.* Mettre une chose dans la chambre. La mettre dans le cabinet, dans la cour, dans le jardin. Mettre une chandelle dans un chandelier, dans une lanterne. Mettre un malade dans une baignoire. Le mettre dans un bon lit. Mettre un cadavre dans une fosse. Mettre un cheval dans l'écurie. Mettre un oiseau dans une cage. Mettre du foin dans le grenier. Mettre du bois dans la cheminée. Mettre de l'eau dans du vin. Mettre de l'huile dans la lampe. Mettre du sel dans la soupe. Mettre du bois dans le feu. Il *mit* les lettres dans ses poches, et sortit ensuite. (Le Sage.) A l'insu de Cléantis, on *mit* des fleurs dans la ruelle de son lit pour voir ce qui en serait. (Mariv.)

— Fig. Mettre une personne dans l'embarras. Mettre une affaire dans un faux jour. Mettre le nez dans les affaires de quelqu'un. Mettre le nez dans les livres. Mettre quelqu'un dans son tort. Mettre sa gloire, son bonheur dans la vertu. Mettre son espérance dans les bontés de quelqu'un. Je la promenai pendant six mois dans le royaume de Galice ; de là, comme je l'avais *mise* dans le goût de voyager, elle eut envie d'aller faire une tournée en Portugal. (Le Sage.) Elle est dans cet âge vraiment aimable, qui *met* les grâces dans toutes leurs forces. (Mariv.) J'espère que vous vous en acquitterez avec tant d'adresse et de discrétion, que je ne me repentirai point de vous avoir *mis* dans ma confidence. (Le Sage.) Je n'ai fait que dégager ces propositions de toute hypothèse, c'était le seul moyen de les *mettre* dans leur vrai jour. (Cordill.) C'est pour une oreille telle que la sienne que Virgile a *mis* tant de charme dans l'harmonie de ses vers. (La Harpe.) Contentez-vous de remplir votre devoir dans l'état où la Providence vous a *mis*. (B. de St-P.) Tibulle est celui des écrivains du siècle d'Auguste qui a *mis* dans ses vers le plus d'élégance et de charme. (La Harpe.) L'homme d'Etat doit *mettre* son cœur dans sa tête. (Napol.) Il a montré à tous les peuples son dessein de les *mettre* dans l'esclavage. (Fén.) Charlemagne *mit* un tel tempérament dans les ordres de l'Etat, qu'ils furent contre-balancés, et qu'il resta le maître. (Montesq.) Leur esprit était vif et ferme, mais ils prenaient peu de soin de le cultiver, *mettant* leur confiance dans leurs corps robustes et dans leurs bras nerveux. (Boss.) Il *mettait* l'espérance du succès dans les troupes qu'il avait amenées de Perse. (Id.) Parvenu à un âge où l'esprit commence à *mettre* de l'ordre dans ses pensées. (Condill.) *Mettre* de l'ordre dans ses connaissances. (Id.) L'ordre qu'il a *mis* dans sa maison est l'image de celui qui règne au fond de son âme, et semble imiter, dans un petit ménage, l'ordre établi dans le gouvernement du monde. (Id.) La piété véritable ne *met* pas une perfection chimérique dans des œuvres que Dieu ne demande pas de nous. (Mass.) Ce qui *met* l'ordre dans l'homme peut seul le *mettre* dans l'Etat. (Mass.) Il faut *mettre* les hommes dans les intérêts de notre gloire, si nous voulons qu'elle soit immortelle, et nous ne pouvons les y mettre que par nos bienfaits. (Id.) L'Espagne réunie avec l'empire *mettait* un poids redoutable dans la balance de l'Europe. (Volt.) Commence-t-il à chanceler dans le poste où on l'avait *mis*. (La Bruy.)

> Te voilà, séducteur,
> Qui dans le trouble seul a *mis* tes espérances. (Rac.)

— *Mettre à.* Mettre une chose à sa place. Mettre du foin au grenier. Mettre un poulet à la broche. Mettre le pot au feu. Mettre un cheval à l'écurie. Mettre du bois au feu. Mettre les chevaux à la voiture. Mettre un mors, une bride, une selle à un cheval. Mettre des marchandises à bord d'un navire. Mettre de la toile à la rosée. Mettre pied à terre. Mettre un enfant à terre. Mettre quelqu'un à côté de soi. Le mettre à sa gauche. Le mettre à sa droite. Mettre un tableau à son jour. Mettre l'adresse à une lettre. Ma terreur redoubla quand je vis *mettre* les chevaux pour repartir. (J.-J. Rouss.) Je n'eus pas *mis* pied à terre, que l'hôte vint me recevoir fort civilement. (Le Sage.)

— Par extens. Mettre un homme au cachot, aux galères, au carcan, au pilori, aux fers, à la chaîne, à la torture, à la question, aux arrêts, à l'amende.

— Fig. Mettre un homme au-dessus, au-dessous, à côté d'un autre. Mettre quelqu'un au nombre, au rang de ses amis. Mettre quelqu'un à la tête d'une affaire. Mettre des obstacles, des bornes, des limites à quelque chose. Mettre le comble à ses bienfaits, à son ingratitude. Mettre quelque chose à la discrétion de quelqu'un. Mettre un homme à la raison, à l'épreuve. Mettre une chose à l'enchère, à l'encan. Mettre quelque chose au hasard. Mettre à l'abri, à l'écart. Mettre quelqu'un au fait. Mettre une ville au pillage. Mettre deux personnes aux mains. Les mettre aux prises. Mettre un cheval au pas, au trot, au galop. Mettre un écrit au net. Mettre les choses au pis. Une dispute qui s'éleva sur les limites de leurs gouvernements *mit* le comble à leur haine. (Rayn.) Dieu n'aurait pas commandé la charité à tous les hommes, s'il n'avait pris soin de la *mettre* à la portée de tous. (De Juss.) C'est cette insouciance qui est cause que les Espagnols vous ont *mis* la corde au cou. (X. Marmier.) Delphine, ne fais pas une concession d'un quart de liard à cette grosse bête qui l'a *mise* à la chaîne et l'a rendue malheureuse. (De Balzac.) On prétend qu'on peut en reconnaître l'expression en *mettant* sa main à sa bouche en ne laissant apparaître que le front, le nez et les yeux. (B. de St-P.) On crut très-heureusement procéder en règle, en *mettant* ce même prix à l'assassinat d'un cardinal premier ministre. (Volt.) Vous *mettez* ma modestie à une trop grande épreuve. (Sévig.) Son grand courage l'a *mis* au-dessus des grandes souffrances. (Fén.) Personne ne sait mieux qu'elle *mettre* un prix aux douceurs de la vie. J.-J. Rouss. N'est-ce donc rien d'être guéri des malheureux préjugés qui *mettent* à la chaîne la plupart des hommes et surtout des femmes ? (Volt.) Nous vous remercions d'avoir *mis* un frein à l'autorité des rois, à l'insolence du peuple, aux prétentions des riches, à nos passions et à nos vertus. (Barth.) Les rois sont des surveillants que les peuples ont *mis* à leur tête pour les protéger. (Mass.) Nos rois ont *mis* le titre de chrétien à la tête de tous les titres qui entourent et ennoblissent leur couronne. (Id.) La postérité le *mettra* au rang des plus grands princes. (Acad.) Qu'ils *mettent* ce malheur au rang des plus sinistres. (Rac.) Le roi a estimé la capacité de cette princesse, et l'a *mise*, par son estime, au-dessus de tous nos éloges. (Boss.) La vertu vous *met* au-dessus de l'envie. (Mass.) Il n'y a que la religion qui puisse nous *mettre* au-dessus des événements. (Id.) Et, de peur que la vue de l'objet aimé ne rendît ses remontrances inutiles, il *mit* ma princesse à la porte. (Le Sage.)

> Des héros qu'autrefois
> Leur vertu chez les Grecs *mit* au-dessus des rois.
> (Racine.)

> Celui qui *met* un frein à la fureur des flots
> Sait aussi des méchants arrêter les complots. (Id.)

— Fig. *Mettre à* suivi d'un nom employé sans article. Mettre un homme à mort. Le mettre à terre. Mettre une chose à haut prix, à bas prix. Mettre quelqu'un à couvert. Le mettre à portée de la faire. Mettre une ville à contribution. Mettre une affaire à jour. Mettre une chose à profit. Mettre une chose à exécution. Mettre quelqu'un à bien, à mal. C'est moins avec des paroles que par des démonstrations muettes, qu'au jour de l'an l'inférieur *met* le supérieur à contribution. (Arnault.) On résolut de *mettre* à profit une aussi grande découverte. (Rayn.) Il semble que Dieu lui ait fait un rempart pour le *mettre* à couvert de toute insulte. (Fléch.) Des circonstances heureuses le *mirent* à portée de développer aux yeux des nations des talents acquis dans la retraite. (Volt.) *Mettant* donc à part tout ce qui m'est personnel, je ne répondrai qu'à quelques objections faites contre des vérités morales. (B. de St-P.)

— *Mettre à*, suivi d'un infinitif. Je mets à la former mon étude et mes soins. (Rac.) Il *mit* à tout blâmer son étude et sa gloire. (Boil.) *Mettez* votre gloire à réparer les malheurs des guerres passées. (Mass.) Mettez votre bonheur à les aider, comme elle l'y avait *mis* elle-même. (B. de St-P.) Ce n'est pas par malice qu'il est sincère, c'est qu'il a *mis* son affection à se distinguer par là. (Mariv.)

— *Mettre en.* Mettre un homme en prison. Mettre un oiseau en cage. Mettre un enfant en nourrice. Mettre un enfant en pension. Le mettre en apprentissage. Le mettre en métier. Le mettre en pénitence.

— Fig. Mettre quelque chose en tête à quelqu'un. Lui mettre en tête un rude adversaire. Mettre une ville en état de siége. Mettre de l'argent en dépôt. Mettre des effets en gage. Mettre un homme en cause, en jugement. Mettre quelqu'un ou quelque chose en mouvement, en train, en repos. Mettre une armée en campagne, en déroute. Mettre les ennemis en fuite, en désordre, en désarroi. Mettre ses affaires en ordre. Mettre un Etat en feu, en combustion. Mettre une maison en vente. Mettre quelqu'un en colère. Le mettre en fureur. Le mettre en peine, en gaîté, en joie, en bonne ou en mauvaise humeur. Mettre une chose en évidence. Mettre en quelqu'un ses affections. Mettre en danger. Mettre en péril. Mettre en faveur, en crédit, en honneur, en réputation, en vogue. Mettre sa conscience en repos. Mettre quelqu'un en jeu. Le mettre en avant. Le mettre en frais, en dépense. Mettre une parole en oubli. Que chacun *mette* un peu du sien dans les choses de la vie, et elles en iront mieux. (De Juss.) Nous *mettrons* son honneur et son rang en oubli. (Rac.) Elle n'a jamais *mis* sa confiance qu'en Dieu seul. (Fléch.) J'ai *mis* en pièces une lettre accablante que vous n'auriez jamais supportée. (J.-J. Rouss.) Plusieurs souverains de l'Europe ont *mis* en pratique les maximes de Voltaire et l'ont avoué. (La Harpe.) Les lois cruelles contre les débiteurs *mirent* bien souvent en danger la république romaine. (Montesq.) Ils *mirent* en usage le peu d'art qu'on peut employer quand on est sans pouvoir. (Volt.) Vous *mettez* très à propos vos réflexions en usage. (Id.) Le roi croyait avoir *mis* en sûreté la gloire que donnent les armes. (Volt.) C'est une musique je *mettrai* bientôt en œuvre. (Sévig.) Le général *mit* en œuvre toutes les ressources de la guerre, auxquelles ni la fortune, ni même la valeur du soldat, ne peuvent avoir part. (Volt.) Une assez courte expérience les *mit* en état de se passer de secours étrangers. (Rayn.)

> Ne croyez pas pourtant que, semblable à Pharnace,
> Je vous serve aujourd'hui pour me *mettre* en sa place.
> (Racine.)

— *Mettre sur.* Mettre une assiette sur une table. Mettre des porcelaines sur une cheminée. Mettre un livre sur une tablette. Mettre quelque chose sur le feu. Mettre le pied sur quelque chose. Après que les Athéniens eurent sauvé leurs vieillards, leurs femmes avec leurs enfants, ils *mirent* sur des vaisseaux tout ce qui était en état de porter les armes. (Boss.) Cette fois elle avait *mis* une plus grande quantité de vivres sur le tombeau de sa mère. (B. de St-P.) Je ne sais comment cela s'est fait, on ne se défie de rien quand on rit, j'ai mangé, sans y prendre garde, une aile de poulet qu'ils avaient *mise* sur mon assiette. (E. Scribe.)

— Fig. Mettre la main sur la conscience. Mettre le doigt sur la plaie, sur le mal. Mettre à quelqu'un le poignard sur la gorge. Mettre une question sur le tapis. Mettre quelqu'un sur son testament. Mettre quelque chose sur le compte, sur le dos de quelqu'un. Mettre écu sur écu. Mettre quelqu'un sur la voie. Mettre un homme sur les dents. Le mettre sur un bon pied, sur le bon pied. Mettre une armée sur pied. Pour se dispenser de reconnaître le mérite d'une action, on ne manque pas de la *mettre* sur le compte du devoir. (S. Dubay.) Je m'avançai, saluai Son Excellence en *mettant* la main sur mon cœur. (Chateaub.) Ils s'approchèrent de moi, et, en *mettant* chacun un vis-

t.let sur la gorge, ils me sommèrent de leur apprendre qui j'étais et d'où je venais. (Le Sage.)

Crois-tu que quelque voix ose parler pour lui ?
Sur quel volcan fragile a-t-il *mis* son appui ? (RACINE.)

— *Mettre sous, entre, contre, par*, etc. Mettre ses pieds sous la table. Mettre quelqu'un hors d'une maison. Mettez vos livres avec les miens. Mettre un enfant par terre. Mettre un écran devant le feu.

— Fig. Mettre quelqu'un hors de combat. Je me *mets* entièrement sous votre protection. (Volt.) Sans cesse on lui *met* sa gloire sous les yeux. (Mass.) Si l'on ne le voyait de ses yeux, pourrait-on s'imaginer l'étrange disproportion que le plus ou le moins de pièces de monnaie *met* entre les hommes ? (La Bruy.) La nature n'a *mis* aucune inégalité morale entre les espèces d'animaux et leurs individus. (Virey.) Ils *mettent* entre la faute et le châtiment le plus de proportion qu'il est possible. (Barth.) Qui peut vous *mettre* ainsi hors de vous-même ? (Volt.)

— Il est souvent suivi d'un complément direct non précédé de l'article. Mettre fin à des désordres, à une vie malheureuse. Il s'étrangla, et *mit* fin à un empire et à une vie qu'il n'avait pas osé défendre. (Volt.)

— *Mettre le couvert*. Mettre sur une table à manger tout ce qu'il faut pour le dîner, hors les mets.

— *Mettre le pied dans une maison*. Y entrer, y venir, s'y introduire. Jamais je n'ai mis les pieds dans cette maison. Il n'a pas plutôt *mis* le pied dans une assemblée, qu'il cherche quelque femme auprès de qui il puisse s'insinuer. (La Bruy.)

Si ma fille une fois *met* le pied dans l'Aulide,
Elle est morte. (RACINE.)

Que jamais l'astre qui nous éclaire
Ne te voie en ces lieux *mettre* un pied téméraire.
(ID.)

— Envoyer, conduire en un lieu, y faire entrer, y établir. Mettre un enfant en pension. Le mettre à l'école. Le mettre au collége. Le mettre dans une pension, dans une école, dans un collége. Mettre son fils chez le notaire, chez l'avoué. Mettre un malade dans une chambre bien froide. L'intendant accomplit sa promesse, et me *mit* dès ce jour-là chez don Vincent de Guzman. (Le Sage.)

— Par extens. Mettre un enfant en nourrice. Mettre un enfant en apprentissage, en métier.

— Fig. *Mettre un prince sur le trône*. Élever un prince à la dignité souveraine. Les rois étaient électifs ; or on *mettait* sur le trône le plus grand et le plus fort. (Rayn.)

— *Mettre quelqu'un dans un poste*. Lui conférer un emploi.

— *Mettre quelqu'un dans le monde*. L'introduire dans la société.

— *Mettre un prince, une ville au ban de l'Empire*. Déclarer qu'ils ont encouru les peines de confiscation ou autres, prononcées par les lois de l'Empire.

— Réduire. Mettre un militaire à la retraite, à la réforme, à la demi-solde. Mettre un homme à la mendicité, à la besace, à l'aumône. Le mettre au pied du mur, aux abois, à bout de voie, à bout. Mettre une appellation au néant. Mettre une marchandise au rabais. Mettre une fontaine à sec.

— *Mettre quelqu'un à quia*. Le réduire à ne savoir plus que répondre.

— Revêtir, mettre sur soi. Mettre sa chemise. Mettre ses bas. Mettre ses souliers, ses bottes. Mettre son pantalon. Mettre son gilet. Mettre ses gants. Mettre son épée. Mettre sa cravate. Mettre son habit. Mettre son chapeau. Je ne pouvais, sans passer pour un extravagant, *mettre* cet habit que pour me déguiser. (Le Sage.) A ces mots, je me levai ; je *mis* seulement mon haut de chausse et mon pourpoint, et j'allai, en jurant, trouver le garçon qui m'attendait. (Le Sage.) Comment se coiffera-t-on ? Quel habit *mettra*-t-on ? Quels rubans ? De quelle couleur seront-ils ? (Mariv.)

— Porter habituellement sur soi. Il ne met pas de gants. Il ne met que des bottes. ‖ *Mettre sur soi tout ce qu'on gagne*. Le dépenser en parure, en toilette.

— Accommoder, apprêter d'une certaine façon. Mettre un brochet au bleu. Mettre des anguilles en matelotte. Mettre un poulet en broche, des fruits en compote.

— Placer, employer d'une certaine manière. Mettre son argent à la caisse d'épargne. Mettre son argent à fonds perdu. Je suis dupé dans cette affaire, j'y ai mis du mien. Ils *mettront* en valeur jusqu'aux rochers, qu'ils couvriront de productions. (Condill.)

— *Mettre de l'argent à la grosse aventure*. Placer de l'argent sur un navire marchand, au risque de le perdre, si ce navire périt.

— Absol. *Mettre au jeu*. Déposer son enjeu. ‖ *Mettre à la loterie*. Prendre un billet de loterie.

— Ensemencer, planter, employer d'une certaine manière. Mettre une terre, un champ en seigle, en avoine. Mettre toute une île en osier. Mettre vingt arpents en vigne, en bois. Que sera-ce s'ils *mettent* en jardins et en parcs des champs qu'on ensemencerait ? (Condill.)

— Changer la forme, faire passer d'un état dans un autre. Mettre une chose en pièces, en poudre, en cendre. Mettre un champ en prairie artificielle. Il a mis ce poulet en charbon en le laissant trop longtemps au feu. Mettre une armée en bataille. Mettre des paroles en musique. Mettre une chambre en couleur. Mettre ses souliers en pantoufles. Mettre une vigne en espalier. Mettre ses idées par écrit. Mettre une pensée en vers. Mettre des paroles en musique. Mettre du latin en français.

— Ajouter à quelque chose une partie qui y manque. Mettre un pied à une table. Mettre un fer à un cheval. Mettre le comble à un bâtiment. Mettre un manche à un balai. Mettre une corde à un violon. Mettre une roue à un carrosse. Mettre un bouton à un habit. Mettre une pièce à un pantalon.

— *Mettre de l'eau dans son vin*. Se modérer sur quelque affaire, sur quelque prétention ; marquer moins de chaleur, d'animosité.

— Express. prov. *Mettre de la paille dans ses souliers* ou *du foin dans ses bottes*. Prendre ses précautions, s'assurer d'avance une bonne part dans les bénéfices d'une affaire.

— Se dit des dispositions, des qualités morales que l'on emploie, que l'on manifeste en faisant une chose. Mettre de l'âme dans son chant. Y mettre de l'expression. Mettre de l'accent, du feu dans son langage. Mettre de l'esprit dans ses écrits. Y mettre du goût, de l'imagination, de l'art, du sentiment. Mettre de la bonne foi dans sa conduite. Y mettre de l'adresse, de la réserve, de la modération, du mystère, de la discrétion. Mettre de la passion dans une action ; y mettre de la haine, du ressentiment, de la colère, de l'injustice. Mettre de l'ardeur, de la nonchalance dans ses démarches. Mettre de la chaleur, de la vivacité dans ses paroles. Mettre de la dureté dans ses réprimandes. Le Français, au lieu de *mettre* de l'accent dans son parler, y *met* de l'air. (J.-J. Rouss.) Elles ont *mis* dans leurs manières le même esprit qui dirige leur ajustement. (Id.) Elle s'informe des besoins de son voisinage avec la chaleur qu'on *met* à son propre intérêt. (Id.) Le premier pas vers le vice, c'est de *mettre* du mystère aux actions innocentes. (Id.) *Mettez* de la décence dans vos expressions. (Barth.) Tout ce qui me déplaît dans votre nation, c'est que personne n'ose *mettre* son âme sur le papier. (Volt.)

— Suivi d'un adverbe. Mettre bien. ‖ *Ils avaient de la peine à se rapprocher, je les ai mis bien ensemble*. Je les ai réconciliés. ‖ *Mettre des personnes mal ensemble*. Les brouiller, les refroidir l'une pour l'autre. ‖ *Mettre bas*. Faire ses petits. Elle ne paraît jamais avoir plus de ventre que quand il y a longtemps qu'elle a *mis* bas, et que ses petits sont déjà grands. (Buff.)

— Fig. Se débarrasser, écarter, éloigner. Mettre bas son chagrin, son animosité.

— *Ce cerf a mis bas, a mis sa tête bas*. Il s'est dépouillé de son bois, son bois est tombé.

— *Mettre bas ses habits*. Se déshabiller.

— *Mettre bas les armes*. Se rendre, s'avouer vaincu, cesser de se défendre.

— *Mettre bas son chapeau*, ou *mettre son chapeau bas*. Oter son chapeau. ‖ *Mettre pavillon bas*. Baisser le pavillon pour annoncer qu'on se rend.

— Suivi immédiatement d'un infinitif. Mettre sécher du linge. Mettre chauffer de l'eau. Mettre cuire des pois.

— METTRE. v. n. *Mettre sus*. Établir, réparer.

— *Mettre jus*. Abolir, éteindre.

— *Mettre en ne* ou *en ny*. Nier, s'inscrire en faux.

— Prov. *Je n'y prends, ni n'y mets*. La chose dont il s'agit m'est indifférente ; ou bien, je ne retranche ni n'ajoute rien à l'histoire que je raconte, mais je n'en garantis pas la vérité.

— Constr. *Mettre des pièces de bois en chantier*. Tracer sur ces pièces, d'après une épure, les lignes qui indiquent la manière dont on doit les tailler. ‖ *Mettre un travail en chantier*. Le commencer.

— Jeux. *Mettre dedans, dessous, dessus, en beau, en passe*. V. DEDANS, DESSOUS, DESSUS, BEAU, PASSE.

— Impr. *Mettre en pages*. Composer et placer les titres, les signatures et les folios d'un ouvrage qui a été composé en paquets. Lier les pages et les disposer pour l'imposition. ‖ *Mettre en train*. Se dit de la préparation entière de tout ce qui est nécessaire pour qu'une forme mise sous presse vienne bien à l'impression.

— Lapid. *Art de mettre en œuvre*. Art de monter les diamants et les autres pierres fines ou fausses sur de l'or, de l'argent, etc.

— Manég. *Mettre un cheval dedans, dans la main, dans les talons*. Le dresser, le faire obéir à la main, aux talons du cavalier. ‖ Faire passer un cheval à un nouvel exercice. Ce cheval est propre à mettre aux airs relevés, aux courbettes.

— Manuf. *Mettre en main la soie*. La préparer pour la mettre en teinture.

— Mar. Mettre un vaisseau en mer, à la mer, à flot, en panne. Mettre vent en poupe. Mettre toutes voiles dehors. Mettre le cap en route.

— Menuis. *Mettre en fût*. Monter le fer d'un outil de la classe des rabots, varlopes, etc., sur le bois appelé fût.

— Plumass. *Mettre au bleu*. Mettre les plumes dans de l'eau bleue.

— Raffin. *Mettre sur le pot*. Emboiter la tête du pain sur un pot d'une grandeur proportionnée à la forme qui le contient et propre à recevoir le premier sirop qui en découle.

— Reliur. *Mettre les ficelles à la corde*. Mettre de la corde aux ficelles quand elles sont épointées.

— Techn. *Mettre en cire*. Ranger sur un bloc de cire toutes les parties d'un ouvrage dans l'ordre de l'inclinaison qu'elles doivent avoir étant montées. ‖ *Mettre en terre*. Couvrir la cire d'une terre apprêtée que l'on fait ensuite chauffer pour fondre la cire, ce qui laisse l'ouvrage à découvert.

— Vén. *Mettre aux abois*. Se dit d'un cerf que l'on force.

— Fig. Réduire aux dernières extrémités.

— SE METTRE. v. pron. Se placer, se poser. Se dit au propre et au figuré. Se mettre dans une baignoire. Il m'eût été impossible d'en sortir, si, par la providence de Dieu, le côté où je m'étais *mis* n'eût été celui du sérail. (B. de St-P.)

— *Se mettre à*. Se mettre au-dessus de lui. Se mettre à table. Se mettre au soleil. Se mettre à l'ombre. Se mettre au jour. Se mettre aux pieds de quelqu'un. Se mettre au feu. Se mettre en quatre pour quelqu'un. Se mettre au fait, au courant d'une chose. Se mettre à portée, à même de faire quelque chose. Se mettre à l'abri, à l'écart, à couvert. Se mettre à la suite d'une personne, d'une affaire. Rien ne coûte moins à la passion que de se mettre au-dessus de la raison : son grand triomphe est de l'emporter sur l'intérêt. (La Bruy.) Il fallut presque me porter jusqu'à mon carrosse, et je me *mis* au lit dès que je fus arrivée chez moi. (Mariv.) Je me *mis* au lit, après avoir bien fermé mes rideaux, et là me livrant à tout l'œstre poétique et musical, je composai rapidement en sept ou huit heures la meilleure partie de mon acte. (J.-J. Rouss.) Je me *mets* au hasard de me faire rouer. (Boil.) Les petits spectacles se sont *mis* au niveau des grands ; ils annoncent des pièces demandées. (La Harpe.) Il aimait mieux se *mettre* à la discrétion de son vainqueur que dans les bras de son protecteur. (Volt.) Dès que j'aurai fini le petit-lait auquel je me suis *mis*, j'irai chez vous. (Id.) Ah ! maudit portier, m'écriai-je en bâillant, songez-vous que je viens de me *mettre* au lit tout à l'heure ? (Le Sage.) Le roi vint, et fort gravement regarda tout sans se *mettre* à table. (Sévig.)

— *Se mettre à la place de quelqu'un*. S'emparer de la place de cette personne.

— Fig. Se figurer être dans la position, dans la situation d'une autre personne, afin de bien juger de ses intentions, de ses actions. *Mettez*-vous un moment à ma place. (J.-J. Rouss.) ‖ *Se mettre à quelque chose*. S'en occuper. Je me suis mis à l'étude ; je n'ai pas renoncé à cet ouvrage, je m'y mettrai incessamment.

— *Se mettre à son aise*. Prendre ses aises, en user sans contrainte.

— *Se mettre à tout*. Se rendre utile en toute occasion, ne se refuser à rien.

— *Se mettre au régime. Se mettre au lait, au petit-lait*. Commencer à user du régime, à faire usage du lait, du petit-lait.

— *Se mettre à*, suivi d'un infinitif. Commencer à. Se mettre à courir. Se mettre à rire. Se mettre à pleurer. Se mettre à jouer. Se mettre à parler tout bas. Se mettre à boire. Se mettre à crier. Se mettre à travailler, à étudier. Se mettre à ne rien faire. Je me suis *mise* à la questionner à mon tour. (J.-J. Rouss.) La bonne dame a pris ma distraction pour un hommage, et s'est *mise* à m'aimer sans autre forme de procès. (Mariv.) Aujourd'hui qu'il n'y a plus de police au Parnasse, la basse littérature s'est *mise* à parodier la bonne. (La Harpe.) Une de ces femmes s'adonne à ne dire que des choses fines ; une autre se *met* à être vive et pétillante. (Mariv.) Ayant achevé ces paroles, il se *met* à lire le billet dans les termes dont il l'avait rempli lui-même. (Le Sage.).

— *Se mettre au-dessus, au-dessous*. Lydias s'égale à Lucien et à Senèque, et se *met* au-dessus de Platon, de Virgile et de Théocrite. (La Bruy.) Il parut flatté d'approcher le premier général des temps modernes, et disposé comme lui à se *mettre* au-dessus des passions de parti. (Thiers.)

— *Se mettre avec*. Se mettre bien, se mettre mal avec quelqu'un.

— *Se mettre dans*. Se mettre dans une baignoire. Se mettre dans les affaires. Se mettre dans les remèdes. Se mettre dans l'embarras. Il se *met* dans l'esprit en un moment les temps, les lieux, les personnes et leurs intérêts. (Boss.) Gil Blas se *met* dans le goût du théâtre ; il s'abandonne aux délices de la vie comique, et s'en dégoûte peu de temps après. (Le Sage.) Pourquoi s'est-on *mis* dans la tête que celui qui remplace un académicien doit le louer en tout et outre mesure ? (La Harpe.)

— *Se mettre dans la dévotion*. Se livrer aux pratiques de dévotion.

— *Se mettre derrière*. Se mettre derrière la porte.

— *Se mettre devant*. Se mettre devant quelqu'un. Se mettre devant la cheminée.

— *Se mettre en*. Se mettre en danger, en évidence, en sûreté. Se mettre en garde, en défense. Se mettre en pension, en apprentissage, en métier. Se mettre en eau, en sueur, en nage. Se mettre en crédit, en renom, en réputation. Se mettre en colère, en fureur, en peine. Se mettre en humeur de faire quelque chose. Se mettre en mouvement, en repos. Se mettre en train, en avant. Se mettre en frais, en dépense. Se mettre en jeu. Se mettre en feu, en haleine. Se mettre en voyage. Se mettre en course. Se mettre en route. Se mettre en état de faire une chose. Se mettre en mer. Comment se faire craindre sans se *mettre* en danger d'être haï ? (Fléch.) Je reviens chez moi avec cet oracle qui s'ajustait si bien à mon caractère, et dès ce moment je me *mis* en besogne. (Mariv.) Je me *mis* en campagne le lendemain matin, pour commencer l'exercice de mon emploi d'économe. (Le Sage.) Je pris du papier, une plume et de l'encre, et je me *mis* en devoir d'obéir à don Mathias. (Id.) Quelquefois, se *mettant* en fureur à la vue de ce grand nombre de misérables dont Paris est rempli : Que n'envoie-t-on, s'écriait-elle, ces fainéants périr dans nos colonies ? (B. de St-P.)

— *Se mettre en tête*. Vouloir avec obstination.

— *Se mettre entre*. Psyché descendit du char ; et s'étant *mise* entre l'un et l'autre de ses parents, suivie de la troupe, elle passa par dedans un bois assez agréable, mais qui n'était pas de longue étendue. (La Font.)

— *Se mettre sur*. Se mettre sur le pied de faire telle chose. Se mettre sur les rangs.

— S'habiller d'une certaine manière. Se mettre bien. Se mettre mal. Se mettre avec goût, avec esprit. Les femmes de Paris se *mettent* si bien, qu'elles servent en cela, comme en tout, de modèle au reste de l'Europe. (J.-J. Rouss.) J'ai vu peu de femmes d'une taille aussi noble et d'un si grand air ; elle se *mettait* toujours d'une manière modeste. (Mariv.)

— Hortic. *Se mettre à fruit*. Se dit d'un arbre qui commence à porter des fruits. Il y a des arbres qui se mettent difficilement à fruit.

— Syn. comp. METTRE. POSER. PLACER. Le premier de ces verbes, *mettre*, a un sens plus général ; *poser* et *placer* en ont un plus restreint. *Poser*, c'est mettre avec justesse, dans le sens et de la manière dont les choses doivent être mises. *Placer*, c'est les mettre avec ordre dans le rang et le lieu qui leur conviennent. Pour bien *poser*, il faut de l'adresse dans la main, pour bien *placer*, il faut du goût et de la science. On *met* des colonnes pour soutenir un édifice ; on les *pose* sur des bases ; on les *place* avec symétrie

METZ. (pr. *mèss* ; anciennem. *Divodurum Mediomatricorum, civitas Mediomatricum*, nom qu'elle prit au IVᵉ siècle, des Médiomatriciens ou Médiomatrices, dont elle était la capitale ; du celt. *med*, en composition *mes*, coupure, partage ; *ien, in*, rivière ; parce qu'elle est placée entre deux rivières ; elle était aussi nommée *Metis*). Géogr. Ch.-l. du départ. de la Moselle, sur la Moselle et la Seille, à 317 kil. de Paris ; 43,000 hab. Cette ville est une des places les mieux fortifiées de France. Elle est le siége d'un évêché et le chef-lieu d'une division militaire. Commerce de fer en barres, tôles, fonte, ferblanc, bois de construction, liqueurs, grains, vins, huile, etc. ‖ Hist. Metz, autrefois capitale des Médiomatrices, devint en 510 capitale du royaume d'Austrasie, puis de celui de Lorraine en 844. Elle passa en 923 sous la domination de l'Allemagne, fut reconnue ville libre impériale en 985, se donna à la France en 1552, et y fut définitivement réunie en 1648 par le traité de Munster. Les habitants de Metz sont les Messins.

METZEN. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée pour les grains dans les différents États de l'Allemagne.

METZU (Gabriel). Célèbre peintre hollandais, né à Leyde en 1615 ; mort à Amsterdam.

MEUBLANT. part. pass. inv. du v. Meubler. Des tapissiers meublant une chambre.

MEUBLANT, ANTE. adj. Qui est propre à meubler, qui s'emploie en tenture, en garniture de meubles. Étoffe meublante. Draperies meublantes. Des rideaux meublants. Le damas est bien *meublant*, est une étoffe bien *meublante*. (Acad.)

— Jurispr. *Meubles meublants*. Ce qui sert à garnir une maison, une chambre, sans être attenant aux murs.

MEUBLE. adj. des 2 g. (du lat. *mobilis*, mobile : fait de *movere*, mouvoir). Que l'on peut remuer, qui peut être mu facilement.

— Agric. Qui est friable et facile à labourer ou qui a été rendu tel par de fréquentes façons. Terre meuble. Plus les terres sont *meubles* à une grande profondeur, plus elles deviendront fertiles. (Morog.)

— Jurispr. *Biens meubles*. Choses qui peuvent être facilement transportées d'un lieu dans un autre, sans détérioration. Les choses incorporelles sont réputées biens meubles.

MEUBLE. s. m. (du lat. *mobilis*, mobile, fait de *movere*, mouvoir). Tout ce qui sert à garnir, à orner une maison, un appartement, sans en faire partie. Meuble en acajou, en noyer. Acheter des meubles, de beaux meubles. Saisir des meubles. Vendre ses meubles. Être riche en meubles. Le bois le plus communément employé pour les *meubles* de luxe est, sans contredit, l'acajou, recommandable par la beauté de ses dessins et de ses nuances, ainsi que par sa facilité à subir toutes les formes qu'on veut lui donner. (Déaddé.) A des *meubles* anciens et riches, ils en ont substitué de simples et de commodes. (J.-J. Rouss.) C'est un excellent *meuble* qu'un fauteuil. (X. de Maistre.)

Des *meubles* recherchés, commodes, précieux,
Ornaient cette retraite, au public inconnue.
(VOLTAIRE.)

— *Se mettre dans ses meubles*. Acheter des meubles pour garnir l'appartement, la chambre qu'on doit occuper. ‖ On dit de même, *Être dans ses meubles*.

— *Mettre une femme dans ses meubles*. L'en-

tretenir et lui donner les meubles nécessaires pour garnir un appartement, une chambre.

— Collectiv. Toute la garniture d'une chambre, d'un cabinet, comme tapisserie, lits, sièges, etc.; principalement lorsqu'elle est assortie pour les formes et pour les couleurs. Il a fait faire depuis peu un beau meuble. Meuble de tapisserie.

— Par extens. Se dit de quelques ustensiles portatifs. Un couteau est un meuble utile en voyage.

— Jurispr. Bien meuble. Les meubles suivent la personne. L'argent comptant, les bijoux, les pierreries, la vaisselle d'argent, sont regardés comme meubles.

— Blas. Pièce quelconque qui se trouve dans les armoiries. Des animaux, des fruits, des arbres, des besants, des macles, un bandelaire, une doloire, etc., sont des meubles de l'écu ou des meubles d'armoiries.

— Fig. La vertu sans l'argent n'est qu'un *meuble* inutile. (La Font.) Chaque attrait d'une femme est un *meuble*, et se vend. (*Satiriq.*)

MEUBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Meubler. S'empl. adjectiv. Chambre meublée. Appartement meublé. Un autre rocher plus spacieux et plus richement *meublé* était l'appartement des deux jeunes filles. (La Font.)

— *Personne bien meublée.* Personne qui a beaucoup de meubles, ou qui a de beaux meubles dans sa maison, dans ses appartements. ‖ Dans le sens contraire, Personne mal meublée. Être mal meublé.

— Par extens. *Une cave bien meublée.* Une cave garnie de beaucoup de vins de différentes espèces.

— *Avoir la bouche bien meublée.* Avoir les dents fort belles ; avoir de belles dents.

— Fig. *Avoir la tête bien meublée.* Avoir beaucoup de connaissances.

— *Meublé de*

En spectacle il met sous leurs yeux
Le monde entier, *meublé* de mille personnages
(Fr. de Neufchateau.)

MEUBLER. v. a. 1re conj. (rad. *meuble*). Garnir de meubles. Meubler une maison. Meubler une chambre. Meubler un appartement. Le fou qui décore sa maison et ne la *meuble* pas, est frère du fat qui pare sa tête et ne la meuble pas. (Boiste.)

— *Meubler une ferme.* La garnir de tout ce qui est nécessaire pour la faire valoir.

— Fig. *Meubler sa tête, sa mémoire.* L'orner, l'enrichir de connaissances utiles ou agréables. Meubler sa tête des meilleurs passages de nos auteurs classiques. L'homme est coupable s'il ne *meuble* pas sa mémoire de bons principes. (Boiste.)

— Peint. *Meubler un tableau.* Le garnir, le décorer de meubles somptueux, de riches ornements, de brillants accessoires.

— Absol. *Cette étoffe meuble bien.* Elle fait bon effet, employée en tenture, en garniture de meubles.

— se meubler. v. pron. Se garnir de meubles; être meublé. Cette chambre commence à se meubler.

— Se procurer, s'acheter des meubles. Commencer à se meubler.

MEUDON. Géogr. Bourg des environs de Paris (Seine-et-Oise); 3,200 hab. Château royal. Rabelais fut curé de Meudon.

— *Le curé de Meudon.* Rabelais.

MEUGLEMENT. s. m. V. beuglement.

MEUGLER. v. n. V. beugler. Les vaches reconnaissent aussitôt le son de la flûte, et toutes d'une secousse se jettent en *meuglant* dans la mer. (Courier.)

MEULAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Versailles (Seine-et-Oise) ; 1,900 hab.

MEULARD. s. m. (augm. de *meule*). Techn. Meule de grande dimension, employée dans les grandes usines pour émoudre ou blanchir différents objets.

MEULARDE. s. f. ou **MEULEAU.** s. m. (dimin. de *meule*). Techn. Petite meule servant aux mêmes ouvrages que le meulard.

MEULE. s. f. (du lat. *mola*, fait du gr. μύλη). Bloc de pierre, d'acier ou de fer, servant à broyer les corps durs. Petite meule. Grosse meule. Meule tendre. Meule dure, homogène. Meule lourde, pesante, ronde, piquée, raboteuse, dentelée, bruyante, paisible, roulante. Meule de pierre. Meule de fer. Meule à écraser. Meule à moudre. Meule à broyer. L'œil de la meule. Arrondir une meule. Dégrossir une meule. Dresser une meule. Une *meule* est réputée bonne, quand elle a partout le même grain, la même dureté, et qu'elle ne s'exfolie point; elle doit tourner rond, et son contour doit être parfaitement uni. (É. M.) Plus une *meule* est dure, moins elle a de mordant, mais plus le travail qu'elle exécute est uni. (Id.) Les *meules* qui roulent sur leur surface cylindrique sont dites verticales; au contraire, celles qui reposent pendant leur mouvement sur une de leurs faces sont appelées horizontales. (Viollet.)

Le plus pressant besoin de ce grain nourrissant,
Que la *meule* bruyante éclate en tournoyant.
(Dulard.)

— Roue de grès, de fer ou d'acier, de bois, etc., dont on se sert dans plusieurs professions pour aiguiser, user, polir, etc. Aiguiser un couteau su la meule. Passer un rasoir sur la meule.

— Fig. Meule polissoire. Meule diamantaire. Meule de bois. Meule de fer de tôle. Meule d'acier.

— Domergue a dit *la meule des dents.*

..... Que tous les aliments
Soient broyés à loisir sous la *meule* des dents

— Agric. Amas de foin ou de toute autre céréale disposé méthodiquement sur le lieu de la récolte. Meule de foin. Meule de blé. Meule de seigle. Meule de paille. Meule riche, féconde, nourricière, solide, abondante, énorme, élevée, colossale, arrondie. Meule bien faite. Meule permanente. Meule à demeure. L'érection des *meules* exige de l'habitude et de l'art, pour qu'elles soient solides, à l'abri de l'eau, faites avec régularité et élégance, et susceptibles de résister aux vents. (Francœur.)

Ici les gerbes dispersées
Couvrent la face des guérets ;
Plus loin les *meules* entassées
Élèvent un trône à Cérès. (De Bernis.)

— On supprime quelquefois l'article. Mettre en meule. Le foin ne se met ordinairement en *meule* que passagèrement, et pour achever sa dessiccation sans que le soleil le frappe. (Francœur.)

— *Meule de fromage.* Masse de fromage qui a la forme d'une meule.

— Ant. rom. Se dit de tout le moulin des anciens Romains, composé d'une meule conique qui était mise en mouvement par un âne, ou à bras d'hommes. Condamner à tourner la meule, à la meule.

— Hortic. Tas de fumier provenant des couches.

— Maçonn. Massif de maçonnerie qui entoure le fourneau des fondeurs de cloches.

— Vèner. Racine dure et raboteuse du bois du cerf. Les vieux cerfs ont le tour de la *meule* large, gros, bien pierré, et près de la tête. (Billot.)

— Verr. Morceaux de verres qui s'attachent aux cannes pendant qu'on s'en sert.

MEULEAU. s. m. Syn. de Meularde.

MEULEN (Antoine-François). Peintre de batailles, né à Bruxelles, en l'année 1634. Ses magnifiques tableaux lui valurent la protection de Louis XIV, qui le combla de grâces et d'honneurs. Il mourut à Paris en 1690, âgé de 56 ans.

MEULERIE. s. f. (rad. *meule*). Techn. Atelier où l'on prépare les meules.

MEULETTE. s. f. (dimin. de *meule*). Agric. Petite meule de foin.

— Pêch. Estomac des morues.

MEULÉVI ou **MEVLÉVI.** s. m. Relig. mahom. Ordre de religieux mahométans.

MEULÉVITE ou **MEVLÉVITE.** s. m. Relig. mahom. Derviche de l'ordre appelé meulévi ou mevlévi.

MEULIER. s. m. (rad. *meule*). Techn. Ouvrier qui façonne les meules. Aussitôt que les meules sont extraites de la carrière, le *meulier* les examine, les mesure, détermine les dimensions qu'elles peuvent porter, et se hâte de les travailler, parce qu'en général elles deviennent dures en séchant. (E. M.)

MEULIÈRE. s. f. (du lat. *molaris*, fait de *mola*, meule, parce que cette pierre sert à faire des meules). Archit. Espèce de pierre siliceuse, souvent blanche, luisante, dense, employée en forme de moellons dans les bâtiments pour les fondations, les contreforts, les murs de terrasse, et en grande dimension, à la formation des meules de moulin. La meilleure *meulière* pour bâtir est celle qui est brune, légère, perforée d'une multitude de trous et d'anfractuosités ; elle charge peu les murs, et se lie très-bien au mortier. (Francœur.)

— Carrière d'où l'on tire ces sortes de pierres. On trouve plusieurs meulières dans ce village. Travailler une meule dans une meulière.

— adjectiv. Pierre meulière. Une bonne pierre *meulière* doit être exempte des parties calcaires, de pierres à fusil ; elle ne doit être ni trop pleine, ni trop ouverte. (Viollet.)

MEULON, s. m. (rad. *meule*). Écon. rur. Meule de chaume.

— Tas de sel tiré du marais salant.

MEULOUD. Relig. mahom. V. mewloud.

MEUM. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'aréthuse à feuilles capillaires.

MEUN, MEUNG ou **MEHUN-SUR-LOIRE.** Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Orléans (Loiret), sur la Loire ; 4,600 hab. Feutre, tannerie. Patrie de Jehan de Meung.

MEUNIER. s. m. (de la basse lat. *molinarius*, fait de *molina*, moulin). Ouvrier qui exerce l'art de réduire les céréales en farine et d'en séparer les diverses espèces de son. Bon meunier. Meunier habile. Meunier fraudeur. Les fraudes des *meuniers* ont tellement excité l'attention publique, qu'on a désiré des règlements qui en arrêtent les manœuvres ; mais la difficulté de rédiger et d'exécuter ces règlements a été un obstacle jusqu'ici insurmontable. (Francœur.)

Parbleu ! dit le *meunier*, est bien fou de cerveau,
Qui prétend contenter tout le monde et son père
(La Fontaine.)

Si tu n'avais servi qu'un *meunier* comme moi,
Tu ne serais pas si malade. (Id.)

— Prov. *Il n'y a rien si hardi que la chemise d'un meunier.* Parce qu'elle prend tous les matins un voleur à la gorge. Ce qui signifie que les meuniers sont peu scrupuleux.

— adjectiv. Garçon meunier.

— Bot. Champignon du genre agaric, blanc, non lactescent ni âcre, à chapeau ample, et dont le stipe est court. ‖ Variété de vigne dont les feuilles sont couvertes de poils blancs.

— Entom. Nom de quelques coléoptères qui sont couverts de poils blancs ou qui vivent dans la farine.

— Hortic. Espèce de lèpre blanche qui attaque quelquefois les arbres.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson appelé aussi *chabot.* ‖ *Meunier de mer.* Nom vulgaire de l'holocentre philadelphien.

— Ornith. Nom vulgaire de quelques oiseaux.

— Prov. *Saint Pierre n'a jamais voulu ouvrir le paradis ni aux tailleurs ni aux meuniers.* Selon l'opinion vulgaire, il y a peu de gens honnêtes parmi les tailleurs et les meuniers.

— Prov. et fig. *Il s'est fait d'évêque meunier, il est devenu d'évêque meunier.* Se dit d'un homme qui passe d'une condition avantageuse à une moindre condition.

MEUNIÈRE. s. f. La femme d'un meunier ; celle qui gouverne un moulin à blé. Une jolie meunière. Une meunière fort avenante.

— Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue, et de la corneille mantelée.

MEURON. s. m. Agric. Nom vulgaire du fruit de la ronce dans quelques villages.

MEURT-DE-FAIM. s. m. Vagabond, paresseux. Homme qui ne saurait travailler pour vivre. C'est un meurt-de-faim. ‖ Pl., des *meurt-de-faim.*

MEURTHE (Départ. de la). Géogr. Département de France, formé de la Lorraine propre et du Toulois, deux parties de l'ancien duché de Lorraine ; 424,366 hab. ; ch.-l. Nancy. Montagnes, collines et plaines. Marbre, albâtre, pierres lithographiques, de taille et autres ; grès rouge et gris, tourbe, etc. ; sources salées (à Vic). Eaux minérales et thermales. Grains, fruits, chanvre, lin, navette, vin. Métallurgie, verres et faïence, papiers, draps et toiles ; acides minéraux, teintureries. Se divise en 5 arrondissements, 29 cantons, 714 communes ; dépend de la 3e division militaire ; a une cour royale et un évêché.

MEURTRE s. m. Homicide commis volontairement et avec violence. Commettre un meurtre. Faire un meurtre. Il est coupable, accusé d'un meurtre. Venger le meurtre de son père, d'une personne. Le *meurtre* s'exerçait avec impunité. (Boil.) Les temps de grossièreté, de sédition, de rapines et de *meurtres*, furent cependant le temps le plus brillant de la chevalerie. (Volt.)

— Grand dommage. C'est un meurtre de laisser perdre de si beaux fruits. Quel meurtre ! C'est un meurtre de l'éveiller.

— Fig. et fam. *Crier au meurtre.* Se plaindre hautement d'une chose. Il crie au meurtre contre ceux qui lui ont fait perdre cette place.

— Prov. *Il s'en défend comme d'un meurtre.* Il désavoue hautement et avec chaleur telle action, telle parole qu'on lui attribue.

MEURTRI, IE. part. pass. du v. Meurtrir. S'empl. adjectiv. Des fruits meurtris. Des pommes meurtries. Une pêche meurtrie.

Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
D'os et de chairs *meurtris* et traînés dans la fange.
(Racine.)

Le ceste erre au hasard dans leur bouche *meurtrie* ;
La dent avec fracas se rompt, éclate et crie.
(De Chabanon.)

— S'est dit pour Tué, assassiné. Allez, sacrés vengeurs de vos princes *meurtris.* (Rac.) Pour un père *meurtri* ma douleur a des larmes. (Rotrou.)

Je verrai satisfaite entrer au monument,
De mon époux *meurtri* le premier instrument.
(Cyrano-Bergerac.)

— *Meurtri de.* Cet homme est meurtri de coups.

Mais quel succès nouveau les flatte, les rassure ?
Guelfe tombe à leurs yeux, *meurtri* d'une blessure.
(Baour-Lormian.)

MEURTRIER, ÈRE. s. (pr. *meur-tri-é*). Celui, celle qui a commis, qui commet un meurtre. Meurtrier inhumain, barbare, lâche, féroce, sanglant, odieux. Quiconque le pouvant ne nourrit pas son frère qui a faim, est son *meurtrier.* (Lamenn.) Tout *meurtrier* doit être puni de mort. (Puffend.) Renfermée dans son appartement, elle protesta qu'elle ne reverrait jamais le *meurtrier* de son fils. (Barth.)

A cet air vénérable, à cet auguste aspect,
Les *meurtriers* surpris sont saisis de respect. (Volt.)

— adj. Personne meurtrière. Homme meurtrier. S'il est permis au législateur de prononcer la mort contre son semblable sans devenir *meurtrier* lui-même. (Puffend.)

— Qui cause la mort à beaucoup de personnes. Les armes à feu sont meurtrières. Il règne en ce moment une épidémie bien meurtrière. Combat meurtrier. Siége meurtrier.

— Poét. Épée meurtrière. Le glaive meurtrier. La dent meurtrière du sanglier

— En parlant des choses morales. La plume des historiens est *meurtrière.* (Levesque). La haine *meurtrière* que l'on veut attacher à la différence des cultes n'est jamais entretenue que par l'ambition de quelques souverains. (Ferrand.) En général, il peut y avoir un degré d'ignorance *meurtrière* parmi les hommes en fait de morale. (Mariv.) Il y a jusque dans la sagesse un excès *meurtrier* à fuir. (Virey.) Omiss. de l'Académie.

— *Cette place est meurtrière.* On ne peut l'assiéger, la prendre, sans perdre beaucoup de monde.

MEURTRIÈRE. s. f. (rad. *meurtre*). Fortif. Ouverture pratiquée dans les murs d'une fortification, et par laquelle on peut tirer à couvert sur les assiégeants.

— Mar. On nommait ainsi autrefois des trous qu'on perçait dans le pont supérieur d'un bâtiment armé en guerre, pour tirer des coups de fusil, de dessous ce pont, sur les ennemis qui avaient sauté à bord.

MEURTRIR. v. a. 2e conj. (rad. *meurtre*). S'est dit pour Tuer. Lui qui, sans pitié, faisait cruellement *meurtrir* tant de gens tous les jours. (Mont.)

— Ce mot ne signifie plus maintenant que Faire une contusion, une meurtrissure, blesser. Meurtrir les chairs. Meurtrir le visage. Meurtrir son corps.

Le boxeur furieux, tout bouillant de colère,
S'élance sur son adversaire,
Meurtrit, à poings fermés, et sa tête et ses bras,
Fait voler ses dents en éclats ;
Son art est un fléau, son triomphe est un crime.
(Delille.)

— Se dit aussi dans le même sens en parlant des fruits. Meurtrir une pêche. Meurtrir des cerises, des abricots. Meurtrir des fruits.

— Absol. Les coups de pierres, les coups de bâton *meurtrissent.* (Acad.) L'Académie a confondu cette acception avec le verbe actif.

— Fig. Meurtrir les âmes. Meurtrir le cœur

— Corroy. *Meurtrir les têtes.* Les travailler pour leur donner la souplesse qui leur manque.

— Peint. Adoucir la vivacité des couleurs, par le moyen d'un vernis qui semble jeter une vapeur éparse sur le tableau.

— Sculpt. Frapper le marbre à plomb avec la boucharde.

— se meurtrir. v. pron. Être meurtri. Pouvoir être meurtri. Ces fruits ne peuvent se meurtrir. Les pêches, les abricots sont sujets à se meurtrir par la moindre pression.

— Se faire une contusion. Se meurtrir le sein. En se heurtant contre la table, il s'est meurtri.

— Récipr. Ils se sont meurtris les uns les autres.

MEURTRISSURE. s. f. (rad. *meurtrir*). État d'une partie qui a éprouvé les effets de la contusion.

— Tache sur les fruits, provenant de la chute, du froissement. La meurtrissure des fruits en fait craindre la prochaine pourriture.

MEUSE. (pr. *meu-ze* ; en lat. *Mosa* ; du celt. *moch* ou *mos*, vite, se hâtant). Géogr. Rivière de France, formée de deux ruisseaux descendus du plateau de Langres (Haute-Marne), qui arrose la France, la Belgique et la Hollande, et se perd dans la mer du Nord. Elle a donné son nom à un département.

— meuse (Départ. de la). Géogr. Département de France, formé d'une partie de la Lorraine (Barrois, Verdunois, Clermontois) ; 317,701 hab. ; ch.-l. Bar-le-Duc. Fer, pierres de taille, marne. Céréales, lin, chanvre, navette, vin. Belles prairies, belles forêts. Se divise en 4 arrondissements, 28 cantons, 588 communes ; dépend de la 2e division militaire et de la cour royale de Nancy ; ressortit au diocèse de Verdun.

— meuse-inférieure (Départ. de la). Département formé pendant la première époque de la révolution, et qui dura jusqu'en 1814 ; avait pour ch.-l. Maëstricht. Il forme à peu près le Limbourg actuel.

MEUTANG. s. m. Bot. Plante, fleur de la Chine.

MEUTE. s. f. (du lat. *mola*, mue, part. pass. du v. *movere*, mouvoir, lancer). Chass. Troupe de chiens courants destinés à la grande chasse. Belle meute. Meute de cent chiens, de deux cents chiens. Meute de chiens courants. Meute pour le cerf, pour le lièvre, pour le loup. Faire une meute. Un bon chien de meute. On fait plus de cas d'une *meute* pesante que des chiens qui, par trop de feu, n'ont pas le temps de suivre la voie, et de se redresser les uns par les autres lorsqu'ils se fourvoient. (Francœur.)

— Fig. Un conquérant est toujours suivi d'une *meute* d'ambitieux. (Boiste.)

— *Chef de meute.* Se dit des meilleurs chiens et des mieux dressés.

— Fig. et fam. *Chef de meute*, et plus ordinairement, *Chef de meute.* Homme qui a beaucoup de crédit dans son parti.

MEVELAVITE. s. m. Dervis, charlatan turc.

MÉVENDRE. v. a. 4e conj. (de la partic. déprée. *mé*, et de *vendre*). Comm. Vendre à vil prix. Ce marchand a mévendu plusieurs parties de son fonds.

— S'empl. absol. Il y a des circonstances où les marchands sont obligés de mévendre. Peu usité.

MÉVENDU, UE. part. pass. du v. Mévendre. S'empl. adjectiv. Ces marchandises on été mévendues.

MÉVENTE. s. f. Comm. Vente à vil prix. Se plaindre de la mévente qu'on a fait de son mobilier.

— Non-vente, cessation de vente. Les mage

sins de ce gros négociant sont encombrés de marchandises par suite de mévente. La crainte d'une révolution prochaine occasionne la mévente actuelle.

MEX. s. m. Anc. cout. Métairie.

MEXICAIN, AINE. adj. et s. (pr. *mèk-si-kein*; rad. *Mexique*). Qui appartient au Mexique. ‖ Habitant du Mexique.

— MEXICAIN. s. m. Erpét. Sorte de serpent.

MEXICAINE. s. f. Comm. Étoffe en laine croisée.

MEXIMIEUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Trévoux (Ain); 1,800 hab. Vin.

MEXIQUE (Confédération du). (pr. *mèk-si-que*). Grande république fédérative de l'Amérique du Nord, bornée au N. par les Etats-Unis américains, au S. par ceux de Guatemala, à l'E. par l'Atlantique, à l'O. par la mer Pacifique; 12,000,000 d'hab. Capitale générale Mexico. Divison: 19 États, 4 territoires et le district fédéral. Mines d'or et d'argent, étain, plomb, cuivre, fer, zinc, arsenic, mercure, sel, houille. Arrosé vers le N. par le Colorado, le Grande, le Verde.

— NOUVEAU-MEXIQUE. Territoire de la Confédération mexicaine, au N. de l'Etat de Durango, et à l'E. du territoire des Californies; 40,000 hab. au plus. Sol fertile, mais très-longtemps négligé et inculte. Innombrables troupeaux de bœufs et de chevaux. Tabac, peaux de daims, chèvres et bisons, fourrures, etc. Ch.-l. Santa-Fé.

— GOLFE DU MEXIQUE. Grand espace de mer entre la Colombie, la Louisiane, le Mexique, la Floride et les Antilles.

MEYDAN. s. m. (pr. *mè-dan*). Marché, en Perse, où l'on vend des denrées.

MEYMAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Ussel (Corrèze); 3,200 hab. Mines de houille.

MEYRUEIS. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Florac (Lozère); 2,200 hab.

MEYSIEUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Vienne (Isère); 950 hab.

MEYSSAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Brives (Corrèze); 2,500 hab.

MÉZAIL. s. m. Blas. Le milieu, le devant du heaume.

MEZAIR. s. m. (de l'ital. *mezza aria*). Air qui tient le milieu entre deux. V. MÉSAIR.

MÉZAISE. s. m. V. MÉSAISE.

MÉZANCE. s. f. Mar. Meige, chambre du comité d'une galère.

MEZDJERDA. Géogr. Rivière d'Algérie. V. MEDJERDA.

MÈZE. Géogr. Ch.-l. de cant., arrondiss. de Montpellier (Hérault); 4,500 hab. Eau-de-vie, verdet.

MEZEL. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Digne (Basses-Alpes); 800 hab.

— s. m. Se disait anciennement des Lépreux.

MEZELINE. s. f. Comm. anc. Etoffe tissue de laine et de lin.

MÉZENCE. (pr. *mé-zan-ce*). Temps hér. Tyran d'Etrurie, célèbre par son impiété et sa cruauté: chassé par ses sujets, il se réfugia auprès de Turnus, et fut tué par Enée.

— Supplice inventé par Mézence, qui consistait à lier la victime vivante face à face avec un cadavre.

— On dit de l'union d'une personne jeune et ardente avec un vieillard décrépit, C'est le supplice de Mézence.

MÉZÉRÉON. s. m. Bot. Arbuste commun en Europe, appelé vulgairement *bois-gentil*.

MÉZETTE. s. f. Métrol. Mesure de capacité de Florence pour les grains, qui vaut 0,76134 litres.

MÉZERAY. Géogr. Hameau du département du Calvados, près de Rye; a donné son nom à l'historien Mézeray.

MÉZERAY. Né en 1610, à Rye, près d'Argentan. Son Histoire de France lui fit bientôt une grande réputation; il fut nommé historiographe du roi, fut admis à l'Académie française dès 1649, et mourut le 10 juillet 1683.

MÉZIDON. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Bayeux (Calvados); 600 hab.

MÉZIÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Bellac (Haute-Vienne); 1,400 hab.

— Ville de France, ch.-l. du département des Ardennes, sur la Meuse; 4,100 hab. L'armée de Charles-Quint l'assiégea en vain en 1521; Bayard alors la défendait. Les Prussiens la bombardèrent en 1815. A 232 kilom. de Paris.

— MÉZIÈRES-EN-BRENNE. Ch.-l. de cant., arr. de Leblanc (Indre); 1,700 hab.

MEZILOTHAÏM. s. m. Mus. Nom hébreu des sonnettes qui garnissaient les timbales sacrées.

MÉZIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Nérac (Lot-et-Garonne); 1,900 hab.

MÉZIRIAC (Bachet de). V. BACHET.

MEZONEVRON. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses. Mezonevron glabre. Mezonevron pubescent.

MEZOZOTH. s. m. Rabb. Morceau de parchemin sur lequel les Juifs écrivent certains passages de leurs livres sacrés; ils enchâssent ces mezozoths dans les battants ou dans le chambranle de leurs portes.

MEZZABOUTH. s. m. (pr. *mé-za-bouth*). Anc. mar. Voile de la galère qu'on n'emploie que dans les cas extrêmes.

MEZZACHULIEN. s. m. Relat. Membre d'une secte mahométane.

MEZZANIN. s. m. (pr. *med-za-nein*). Anc. mar. Troisième mât de certaines galères.

MEZZANINE. s. f. (pr. *med-za-ni-ne*, de l'ital. *mezzo*, milieu). Archit. Petit étage pratiqué entre deux grands.

— Fenêtre qui a plus de largeur que de hauteur, pratiquée dans la frise d'un grand ordre d'architecture et dans les entresols. ‖ S'empl. quelquefois adjectiv. dans ce dernier sens. Fenêtre mezzanine.

MEZZAROLA. s. f. (pr. *med-za-ro-la*). Métrol. Mesure de capacité employée à Gênes pour les liquides, et qui vaut lit. 148, 45.

MEZZETIN. (mot italien qui signif. *aventurier, intrigant*). Art dram. Nom d'un personnage grotesque de la comédie italienne.

MEZZO, MEZZA. adj. (pr. *med-zo, med-za*). Mus. Mot italien qui veut dire Moyen, et qui s'emploie dans les expressions suivantes. ‖ *Mezza voce*. A demi-voix. ‖ *Mezzo forte*. Modérément, en tenant le milieu entre le forte et le piano. ‖ *Mezzo soprano*. Voix plus aiguë que le contralto, et plus grave que le soprano. ‖ *Mezza orchestra* (*demi-orchestre*). Mots qui, placés au-dessus de certains passages, indiquent que la moitié de l'orchestre doit se taire jusqu'à ce que le mot *tutti* marque le moment de la rentrée générale. Le *mezza orchestra* ne s'entend que des instruments à cordes, qui seuls peuvent être divisés en deux parts. (Cast.-Blaze.)

MEZZO-SCUDO. s. m. (pr. *med-zo-skou-dô*). Métrol. Monnaie d'argent des Etats-Romains, valant fr. 2,69. ‖ Monnaie d'argent de Lucques, valant fr. 2,56.

MEZZO-TERMINE. s. m. (pr. *med-zo-tèr-mi-né*; mots empruntés de l'italien). Parti moyen qu'on prend pour terminer une affaire embarrassante, pour concilier des prétentions opposées. Cherchons un mezzo-termine pour accommoder cette affaire. Vous êtes pour les mezzo-termine. On dit aussi *moyen terme*.

MEZZO-TINTO. s. m. (pr. *med-zo-tinn-to*; mots italiens qui signifient *demi-teinte*). Grav. Estampe en manière noire. La manière noire, ou *mezzo-tinto*, n'exige pas autant de travail que la gravure ordinaire; mais elle n'a pas le même relief. D'un autre côté, on réussit mieux à rencontrer la ressemblance d'un portrait en *mezzo-tinto* qu'avec le trait ou la hachure. (Lenormand.)

MG. Chim. Abrév. qui signif. *magnesium*.

MI. (de *demi*). Mot invariable qui ne s'employant jamais seul se joint à plusieurs autres, et sert à marquer, soit le partage d'une chose en deux parties égales, soit l'endroit où la chose peut être partagée de la sorte.

— Il sert à marquer le partage d'une chose en deux parties égales, lorsqu'il se joint au mot *parti*. Mi-parti, mi-partie. Les avis ont été mi-partis. Les opinions ont été mi-parties. Cette robe est mi-partie de blanc et de rouge.

— Il sert à marquer l'endroit où une chose peut être partagée en deux portions égales, lorsqu'il se joint à des noms substantifs. Mi chemin. Mi-côte. Mi-corps. Mi-jambe. Mi-sucre. Mi-terme. Mi-carême. Mi-janvier. Mi-février. Ces hirondelles, moins familières que celles de cheminée, arrivent huit à dix jours plus tard, c'est-à-dire vers la *mi-avril*. (Ch. Dum.)

— Quand il se joint aux mots *corps, jambe, chemin, mur, terme, sucre* et *côte*, on ne l'emploie qu'adverbialement, avec la préposition *à* sans article. A mi-corps. A mi-jambes. A mi-terme. Jusqu'à mi-corps. Jusqu'à mi-jambes. Jusqu'à mi-terme. Il n'y a de l'eau qu'à mi-jambe, que jusqu'à mi-jambe. Cette poutre ne porte qu'à mi-mur. Cette femme est accouchée à mi-terme. Conduire jusqu'à mi-chemin. Une maison située à mi-côte. Des confitures à mi-sucre.

— Lorsque *mi* est joint au mot *carême* ou aux noms de mois, ces mots reçoivent l'article féminin, quoique tous soient masculins. La mi-mai. La mi-août. Vers la mi-carême. Le mot *mai* s'emploie cependant sans article dans ce proverbe: *Mi-mai, queue d'hiver*. Suivant Chapsal, il y a ellipse dans ces phrases; c'est comme s'il y avait: L'époque appelée mi-mai, l'époque appelée mi-août, etc. Peut-être pourrait-on admettre avec plus de raison que *mi* dans mi-mai, mi-août, mi-carême, est l'ancien substantif *mi*, employé pour *moitié*, et que la préposition *de* est sous-entendue à la manière de nos pères, qui disaient *la veille Saint-Martin*, *l'incarnation Notre-Seigneur*, pour La veille de Saint-Martin, l'incarnation de Notre-Seigneur; et qu'ainsi *la mi-mai, la mi-août, la mi-carême*, sont dits pour La moitié de mai, la moitié d'août, la moitié du carême. Suivant Vaugelas, si l'on a dit *à la mi-août*, quoique août soit du masculin, c'est qu'on sous-entendait le mot *fête*, comme qui dirait *à la fête de mi-août*. Ensuite, par imitation, on s'est exprimé de même à l'égard des autres mois. ‖ Ménage rapporte qu'il avait ouï dire au premier président Bellièvre, qu'il s'imaginait entendre des chats miauler toutes les fois qu'il entendait dire aux procureurs à l'audience, *la mi-août*. On ne pouvait attacher plus de ridicule à cette prononciation, qui heureusement a changé depuis qu'on a fait *août* d'une syllabe.

— S'est dit substantiv. pour Milieu, moitié, et comme préposition pour Parmi.

MI. s. m. Mus. La troisième note de la gamme naturelle en ut. Mi bémol. Ton de mi.

— Signe qui représente cette note. Ce mi est effacé. Ayez soin d'effacer tous les mi.

— Corde d'un instrument qui donne la note mi. Le mi d'une guitare. V. CHANTERELLE.

MI. s. f. (du lat. *medium*, milieu, entre). Se disait autrefois pour Milieu, moitié.

MIA. s. m. Relat. Nom que les Japonais donnent à leurs temples.

MIACO ou **MEACO.** Géogr. Ville du Japon, la deuxième de l'empire, résidence du dairi ou souverain spirituel; 500,000 hab.

MIAGOGUE ou **MÉIAGOGUE.** s. m. (du gr. μεῖον, moindre; ἄγω, je conduis; parce que le premier jour de la fête, il devait prétendre que les enfants présentés n'avaient pas la taille requise). Antiq. gr. Officier public d'Athènes, chargé de présenter les enfants pubères au temple de Diane pendant la fête des Apaturies. Ils n'y étaient reçus que le troisième jour, et ils étaient alors admis définitivement au nombre des citoyens d'Athènes. ‖ Se disait par plaisanterie des pères qui, à cette fête, sacrifiaient une chèvre ou une brebis, avec une quantité de vin au-dessous du poids ordonné.

MIAILLON. s. m. (pr. *mia-ion*). Techn. Un des huit ouvriers qui servent un fourneau d'affinage à la catalane.

MIALET. s. m. Comm. Sorte de serge des Cévennes.

MIAMI. Géogr. Nom de trois rivières des États-Unis, dont deux se jettent dans l'Ohio, et une dans le lac Erie. Elles tirent leur nom des Indiens Miamis qui habitent leurs bords.

MIANMAÏ. s. m. Linguist. Nom que l'on donne à la langue des Birmans. Le mianmaï appartient à la famille des langues indiennes.

MIAO. s. m. Relat. Nom que les Chinois donnent à leurs temples.

MIAO-TSEU. Géogr. Peuple sauvage qui habite les hautes montagnes de la Chine, près du Thibet. Il s'est maintenu indépendant depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1775, époque à laquelle l'empereur Khian-loung les fit exterminer par son général Akoui.

MIAOULIS (André). Amiral grec, né en 1772, mort en 1835, s'est rendu célèbre pendant la guerre de l'indépendance.

MIASMATIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui contient ou qui produit des miasmes. Quand l'air est libre, peu agité, il est vraisemblable que les miasmes vont se divisant de plus en plus, à peu près dans les mêmes proportions, de manière à former au malade une véritable atmosphère *miasmatique*. (Nacq.)

— Qui est le résultat de miasmes. Maladie miasmatique. Quelques nosologistes ont fait une classe particulière de ces affections. Les anciens proposaient, dans le cas d'épidémies *miasmatiques*, ou mieux d'infections, d'allumer de grands feux pour imprimer à l'air des oscillations violentes, et changer ainsi ses modes de combinaisons. (Nacq.)

MIASME. s. m. (du gr. μίασμα, souillure, contagion). Pathol. Corps extrêmement subtils qui se détachent des matières corrompues, et que l'on croit propres à répandre des maladies contagieuses, et à communiquer la corruption à des corps sains. Quelques auteurs ont admis des miasmes contagieux et non contagieux; mais le plus généralement on distingue les miasmes des virus. Ces derniers sont regardés exclusivement comme les agents de la contagion. Miasmes varioliques. Miasmes pestilentiels. ‖ Quelques médecins emploient ce mot pour désigner seulement les exhalaisons qui s'élèvent du corps de l'homme malade; mais plus généralement on l'applique aussi aux matières animales ou végétales en décomposition, et qui exercent une influence morbifique sur les personnes exposées à leur action. Miasmes concentrés. Miasmes actifs. Extinction des miasmes. Incubation des miasmes. Air imprégné de miasmes. Transmission des miasmes. Foyer de miasmes. Recéler des miasmes. Dégager des miasmes. Exhaler des miasmes. Individu imprégné de miasmes. L'atmosphère est le véhicule naturel et nécessaire des *miasmes*. (Nacq.)

— Tous les fluides aériformes suffocants qui s'exhalent de différents endroits de la terre; telles sont plusieurs espèces de gaz. Dans les cimetières et les endroits marécageux, on rencontre quelquefois des miasmes produits par le gaz hydrogène qui s'en exhale.

— On a prétendu qu'il sortait des corps gras inhumés dans des cimetières ou des endroits marécageux des miasmes qui formaient eux-mêmes des corps ou des enveloppes de corps qui, la nuit et au clair de la lune, représentaient tellement les corps dont ils émanaient, qu'on les prenait pour ces corps mêmes.

MIASZITE. s. f. (pr. *mia-zi-te*; de la ville de Miasz, en Sibérie, où elle a été découverte). Minér. Variété de chaux carbonatée magnétienne.

MIAULANT. part. prés. invar. du v. Miauler. Qui miaule. Une chatte miaulant sans cesse, miaulant après ses petits.

MIAULANT, ANTE. adj. Qui fait entendre des miaulements. Ne se met qu'après un subst.

— *La race miaulante*. Les chats.

— Voiture l'a employé au figuré dans cette phrase burlesque:

> Mon âme dolente
> Toutes les nuits est pour vous *miaulante*.

MIAULARD. s. m. (à cause de leur cri). Ornith. Nom vulgaire des goëlands ou des mouettes.

MIAULE. s. f. Ornith. V. MIAULARD.

MIAULÉE. s. f. Se disait autrefois d'un morceau de pain émietté dans du vin ou du cidre. Les enfants de la campagne prennent grand plaisir à faire une miaulée.

MIAULEMENT. s. m. Cri ordinaire du chat.

— Par extens. Se dit de quelques autres animaux du genre chat. A la même heure où les déserts retentissent des rugissements des lions, des *miaulements* des tigres et des cris plaintifs des chacals, nos coteaux et nos frais vallons ne répètent que les bêlements des troupeaux et les chansons rustiques des bergères. (A.-Mart.)

— Eclat désagréable de la voix.

MIAULER. v. n. 1re conj. (onomatopée). Se dit du chat, lorsqu'il fait entendre le cri propre à son espèce.

> L'un *miaule* en grondant comme un tigre en furie,
> L'autre roule sa voix comme un enfant qui crie.
> (BOILEAU.)

> Il la trouvait mignonne et délicate,
> Qui *miaulait* d'un ton fort doux. (LA FONT.)

— Fig. Chanter ridiculement.

— Se dit dans le style burlesque.

> Tout brûlant pour vous d'amour,
> Je *miaule* nuit et jour. (***)

— Un auteur l'a dit du vent. Le vent *miaule* dans les rochers. (E. Quinet.)

— Quoique Nicod ait écrit *miauler*, il me semble qu'on disait autrefois *miaouler*, et certains grammairiens regrettent cette manière de prononcer, qui leur paraît plus imitative. Elle l'est peut-être trop, et j'ai déjà dit que cette recherche excessive d'imitation était fort ridicule quand elle choquait l'harmonie, et qu'elle ne se fondait que sur un cliquetis de sons bizarres et forcés. (Ch. Nod.)

MIAULEUR. s. m. Ornith. Nom qu'on donne aux mouettes et aux goëlands, à cause de leurs cris ressemblants aux miaulements d'un chat.

MIBI. s. m. Bot. Espèce de liane dont on se sert pour faire de petits ouvrages et pour attacher les choses qui ont peu de force.

MIBIPI. s. m. Bot. Autre espèce de liane, plus grande, plus grosse et plus forte que la précédente.

MI-BIS, ISE. adj. Moitié bis. Du pain mi-bis. Du fil mi-bis.

MIBORE. s. f. Bot. Genre de plantes qui a pour type l'agrostide naine.

MICA. s. m. (du lat. *micare*, briller). Minér. Pierre brillante, feuilletée et écailleuse, se divisant, à l'aide du couteau, en feuillets minces, élastiques, flexibles, et d'un éclat métallique. Les couleurs des micas sont assez variées. On les trouve dans tous les terrains. Les Russes s'en servent en grandes feuilles pour garnir en guise de vitres les lanternes et les fenêtres des vaisseaux de guerre. Le sable micacé ressemble à la poudre d'or, et sert au même usage. On utilise aussi les micas dans la construction de certains instruments de physique appelés *colorigrades*. ‖ On a donné ce nom de *mica* à plusieurs substances très-différentes entre elles, et très-différentes du mica, mais qui ont avec ce dernier minéral la propriété commune de se présenter sous forme de paillettes ou de lamelles minces, souvent flexibles, et très-brillantes. ‖ *Mica ciselé*. Variété de hornblende commune. ‖ *Mica de fer* ou *mica ferrugineux*. Fer oligiste micacé. ‖ Fer phosphaté. ‖ *Mica des peintres* ou *mica graphite*. Le graphite, plus connu sous le nom de *mine de plomb*. ‖ Le molybdène, qui se rapproche encore plus du mica, à cause de sa structure feuilletée. ‖ *Mica vert*. Urane oxyde vert lamelleux. ‖ *Mica en chlore*. Minerai de cuivre. ‖ Minerai d'urane. ‖ *Mica de cobalt*. Cobalt arschiaté. ‖ *Mica de talc prismatique*. Le talc. ‖ *Mica de talc rhomboédrique*. Le mica proprement dit. ‖ *Mica perlé*. Variété du mica rhomboïdal.

— Chez les anciens, ce mot était synonyme de Paillette et même de Grain. Les modernes ont donné ce nom à une substance minérale qui se trouve très-fréquemment dans les sables fins, en fort petites paillettes couleur d'or ou d'argent.

MICACÉ, ÉE. adj. Minér. Qui est de la nature du mica.

— Qui a l'apparence ou l'éclat du mica. Paillettes micacées.

— Qui contient des lamelles ou des cristaux de mica disséminés. Fusibsrde micacé.

— Bot. Qui est couvert de pellicules ayant l'apparence du mica. Agaric micacé.

MICACIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient du mica.

— Se dit d'un genre de roches pierreuses comprenant celles dont le mica fait la base.

MI-CANAL (A). loc. adv. Mar. Se dit d'un bâtiment qui ne s'écarte pas du milieu d'un canal.

MICAPHYLLITE. s. f. Minér. Un des noms de l'andalousite.

MICARELLE. s. f. Minér. Variété de parantine, substance minérale d'un rouge brun, analogue au mica.

MI-CARÊME. s. f. Le jeudi de la troisième semaine du Carême, qui est à peu près la moitié du Carême. Être à la mi-carême. Approcher de la mi-carême. Le jour de la mi-carême. Les bals de la mi-carême.

MICASCHISTE. s. m. Minér. Roche fossile essentiellement composée de mica et de quartz, et présentant une structure feuilletée.

MICATION. s. f. (pr. *mi-ka-ci-on*). Antiq. rom. Exercice qui avait beaucoup d'analogie avec le jeu moderne appelé *mourre*.

MICE. s. f. Féod. Droit de moitié des fruits.

MICHAPONS. Myth. amér. L'Être suprême, chez les sauvages de certaines contrées de l'Amérique septentrionale.

MICHAUD (Joseph). Membre de l'Académie française, né en 1767, mort en 1839. Il fut le fondateur et principal rédacteur de la *Quotidienne*. Ses opinions monarchiques le firent condamner à mort en 1795. On lui doit plusieurs ouvrages d'histoire très-estimés, entre autres, l'Histoire des croisades, quelques poëmes, dont le meilleur est *le Printemps d'un proscrit*, et plusieurs brochures politiques.

MICHAUT. s. m. Impr. Sommeil. Pop.

MICHAUX (André). Voyageur et naturaliste français, né en 1746, passa toute sa vie à parcourir l'Angleterre, l'Espagne, la Perse, les États-Unis, etc., et en rapporta des collections précieuses de plantes et de graines. Il mourut en 1802, sur la côte de Madagascar.

MICHAUX. s. m. (de *Michaux*, botaniste français). Bot. Genre de campanulacées qui croissent dans l'Orient. Une espèce est commune sur le Liban, d'où elle a été apportée dans nos jardins.

MICHE. s. f. (du lat. *mica*, miette, à cause de sa petitesse. Dans la basse latinité, on a dit *mica* pour Petit pain). Pain d'une grosseur médiocre, pesant au moins un demi-kilogramme, et quelquefois un kilog.

— Par extens. Pain rond d'un poids plus considérable. Une miche de six kilogr., de douze kilogr. Le lundi 27 mai 1838, un rassemblement se forma dans le village de Boughton, portant, en signe de ralliement, une *miche* de pain au bout d'un drapeau bleu et blanc, sur lequel était peint un lion rampant. (L. Faucher.)

— Gros morceau de mie.

— Prov. *A la porte où l'on donne les miches, les gueux y vont.* Les hommes rampants font la cour à ceux qui ont le pouvoir de distribuer des grâces. On dit dans le même sens, *Faire sa cour à un homme quand il donne des miches.* || *C'est lui qui donne les miches.* Se dit d'un homme qui a le pouvoir d'accorder des grâces, des faveurs.

— Expres. prov. *Miche de Saint-Étienne.* Une pierre, par allusion au martyre de saint Étienne, qui fut lapidé.

— Miner. *Miches de quatorze sous* ou *Têtes de moines.* Nom que les ouvriers des carrières à plâtre de Paris donnent à la strontiane sulfatée calcarifère, qui se présente en masses arrondies ou comprimées, de manière à ressembler à la forme qu'on donne aux pains appelés miches.

MICHÉ. s. m. Pop. Sot, dupe. Voilà le miché.

— Bas. et pop. Homme qui fréquente les filles de joie en les payant.

MICHÉ. s. m. Métrol. anc. Mesure de capacité de l'Égypte et d'une partie de l'Asie; elle valait 20 mètres.

MICHÉE, dit *l'Ancien*. Prophète juif, qui vivait dans le IXe siècle avant J.-C. Il prédit la dispersion d'Israël et la mort d'Achab. || Un des petits prophètes, vivait de 740 à 724 av. J.-C. On a de lui une prophétie en sept chapitres, dans laquelle il annonce la captivité de Samarie, la naissance du Sauveur à Bethléem, et l'établissement de l'Église chrétienne.

MICHEL (Saint). Archange que l'on représente, dans les livres saints, comme le type du bon ange luttant contre le mauvais et le foulant aux pieds. Il porte un casque éclatant, et sa main est armée d'une lance d'or.

— Nom de huit empereurs d'Orient. || MICHEL Ier, dit *Curopalate*. Régna de 811 à 813, il mourut dans un cloître || MICHEL II, *le Bègue*. Régna de 820 à 827. || MICHEL III, *l'Ivrogne*. Né en 836, régna de 842 à 867. || MICHEL IV, *le Paphlagonien*. Régna de 1034 à 1041. || MICHEL V, *Calafate*. Régna de 1041 à 1042. Le peuple le fit enfermer dans un monastère, après lui avoir crevé les yeux. || MICHEL VI, *Stratiotique*. Régna de 1056 à 1057, et finit ses jours dans un monastère. || MICHEL VII, *Ducas*, dit *Parapinace*. Régna de 1071 à 1078; fut mis dans un monastère, d'où il sortit pour être archevêque d'Éphèse. || MICHEL VIII, *Paléologue*. Régna de 1260 à 1282.

— MICHEL FEODOROWITZ. Czar de Russie; régna de 1613 à 1645.

— MICHEL-ANGE BUONAROTTI (pr. *mi kel-ange*). Peintre, sculpteur et architecte du premier ordre; né en 1474, mort en 1564. Ses plus beaux ouvrages sont: la coupole de Saint-Pierre, la statue de Moïse et le tableau du jugement dernier. || MICHEL-ANGE des *Batailles* ou des *Bamboches* (M.-A. Cerquozzi), plus connu sous le nom de... Né en 1600, mort en 1660, s'appliqua d'abord à peindre des batailles, des naufrages, des sujets historiques, etc.; mais la réputation de Pierre de Laar, dit le Bamboche, le décida à suivre la manière de cet artiste.

— MICHEL CERULAIRE. Patriarche de Constantinople, de 1043 à 1059; consomma la séparation de l'Église grecque d'avec l'Église romaine.

— MICHEL LE FOU. Portefaix de Naples, un des chefs des lazarroni, fut dévoué d'abord à la cause du roi, dans la révolution de 1799, et opposa la plus vive résistance aux troupes françaises. Fait prisonnier, il parut depuis ce temps s'attacher entièrement à la cause des Français, et fut élevé au rang de général de brigade. Étant tombé aux mains du cardinal Ruffo, il fut condamné à mort, et expira au milieu des tourments.

— Hist. *Ordre de Saint-Michel.* Ordre militaire institué, en 1462, par Louis XI. D'abord réservé à la plus haute noblesse, il fut accordé par Louis XIV à des gens de lettres, à des artistes célèbres. Ce fut un des six ordres royaux conservés par la Restauration. || *Ordre militaire de l'aigle de Saint-Michel.* Ordre portugais fondé en 1171, par le roi Alphonse Henriquez. || *Ordre de l'Ermite de Saint-Michel.* Ordre militaire du royaume de Naples, institué en 1463, par Ferdinand d'Aragon.

— Géogr. SAINT-MICHEL, village d'Italie, près Vérone, célèbre par la bataille que Masséna gagna, le 13 janvier 1797, sur les Autrichiens. || SAINT-MICHEL (Mont). V. MONT-SAINT-MICHEL. || Ile de l'archipel des Açores, la plus peuplée de toutes. Sa superficie est de 176 kilom. carrés, et sa population de 40,000 hab.

— Hortic. SAINT-MICHEL. Nom d'une espèce de poire.

— Prov. *Monté sur le traquenard de Saint-Michel.* Emporté par le diable, parce qu'on représente cet archange avec un diable sous ses pieds. || *Pluie de Saint-Michel, soit devant ou derrière, elle ne demeure au ciel.* || *A la Saint-Michel, on cueille chaque fruit.* || *C'est aux pèlerins de Saint-Michel qu'il faut apporter des coquilles.*

MICHELA. s. f. Relat. Bananes que les Indiens font rôtir lorsqu'elles sont mûres, et qu'ils écrasent dans l'eau jusqu'à ce qu'elles soient réduites en bouillie.

MICHÉLIE. s. f. (de *Micheli*, célèbre botaniste florentin). Bot. Genre de la famille des magnoliacées, établi pour plusieurs arbres des Indes orientales, remarquables par leur port élégant et l'odeur suave de leurs fleurs.

MICHELVIE ou **MICHOVIE.** Géorg. Nom que l'on donnait autrefois à une contrée de la Prusse royale.

MICHEN-PULVER ou **MICKEN-PULVER.** s. m. Phar. Arsenic testacé, qu'on met en poudre dans de l'eau, que les mouches sucent avec avidité, et qui les fait périr dans l'instant. || On donne le même nom à l'orpiment et à divers métaux qui contiennent de l'arsenic, et qu'on emploie au même usage.

MICHIGAN. Géogr. Grand lac d'Amérique, au nord des États-Unis. Sa superficie est de 25,200 kilom. carrés. || Territoire des États-Unis, au nord, ch.-l., détroit; 31,000 hab.

MICHILLIMACKINAC. Géogr. Canal ou détroit, long de 64 kilom. et large de 8, par lequel le lac Michigan communique avec le lac Huron. || Ile qui se trouve à l'entrée de ce détroit; elle a 16 kilom. de tour, et renferme un village, un fort du même nom. On y fait un grand commerce de fourrures.

MICHINISI. Myth. amér. Le dieu des eaux, chez les sauvages de certaines contrées de l'Amérique septentrionale.

MICHIUS. Myth. syr. Surnom d'une divinité phénicienne. Zeus Michius.

MICHOL. Mus. hébr. V. MACHOL.

MICHUACANEN. s. m. Mamm. Race de chiens de la Nouvelle-Espagne, qui tire son nom de la contrée dont elle est originaire. Ce qui distingue les michuacanens d'une manière très-remarquable, c'est une espèce de bosse qu'ils portent sur la partie antérieure du dos, et qui fait paraître leur cou si court, que la tête semble sortir immédiatement des épaules.

MICINE. s. f. Bot. Genre de champignons établi aux dépens des agarics. Les espèces qui le composent ont le pédicule nu et le chapeau sans chair.

MICIPPE. Myth. Fille de Pélops.

MICIPPE. s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes, renfermant plusieurs espèces qui appartiennent à l'Océan indien.

MICIPSA. Fils de Massinissa, roi des Numides, hérita des États de son père avec ses deux frères, qui moururent avant lui et le laissèrent seul maître. Il gouverna sous la protection de Rome, et partagea en mourant son empire entre ses deux fils et Jugurtha, son neveu, qu'il avait adopté. Il régna de l'an 170 à l'an 112 av. J.-C.

MICLON. s. m. Ornith. Espèce de canard.

MICMAC. s. m. (pr. *mik-mak*; de l'esp. *micmac*, employé pour désigner les colonies envoyées d'une province dans une autre, transmigrations qui entraînaient beaucoup de tumulte). Conduite obscure, tortueuse. Embarras qu'on suscite. Intrigue, pratique secrète dont le but est blâmable. Il y a eu bien du micmac dans cette affaire. On ne connaît rien à tout ce micmac, à tous ces micmacs. Ce mot est familier.

MICNÉ. s. m. Métrol. anc. Mesure de capacité de l'Égypte et d'une partie de l'Asie; elle valait 20 métrètes.

MICO. s. m. Mamm. Petit singe du Brésil, du genre des ouistitis. Sa face et ses oreilles sont d'un rouge vif.

— Relat. Titre de dignité que les sauvages de l'Amérique septentrionale donnent à leurs chefs.

MICOCOULIER. s. m. Bot. Genre de la famille des amentacées, renfermant une trentaine d'espèces, toutes exotiques, excepté une seule, qui croît dans le midi de la France. C'est un arbre qui a du rapport avec l'orme et dont le bois compacte, presque incorruptible, est employé par les ébénistes. Le fruit du micocoulier ressemble à une petite cerise, agréable au goût. Ici des forêts d'oliviers, de lauriers, de figuiers et de *micocouliers*, nous retracent l'image de la Provence. (M.-Brun.)

MICON. Peintre grec, surnommé le prince des peintres d'Athènes, vivait environ 400 av. J.-C.

MICONE. s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou. || Molène à tige nue.

MICONIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une micone. || MICONIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mélastomacées, qui a pour type le genre micone.

MI-CORPS (À). loc. adv. A moitié du corps. V. MI.

MI-CÔTE (À). loc. adv. A moitié de la côte. V. MI

MICRACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a de petites épines. Câprier micracanthe.

MICRACOUSTIQUE. adj. des 2 g. V. MICROCOUSTIQUE.

MICRAMPÉLIS. s. m. (pr. *mi-kran-pé-liss*). Bot. Genre de plantes qui a pour type une plante de Pensylvanie, voisine du numordica.

MICRANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a de petites fleurs, comme le phare micranthe.

MICRANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a de petites fleurs. || MICRANTHÉES. s. f. pl. Classe de plantes phanérocotylédones incomplètes, comprenant celles qui ont de très-petites fleurs, comme les euphorbiacées, les stilaginées, les bigoniacées, les pipéracées, les urticées, les amentacées et les conifères.

MICRANTHÈME. s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; ἄνθεμον, fleur). Bot. Genre de la famille des primulacées, établi pour une petite plante de la Caroline.

MICRANTHÈRE. s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; ἀνθηρὸς, panthère). Bot. Arbre de la Guyane.

MICRANTHIE. s. f. Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, établi pour un petit arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

MICRARTHRODIÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μικρὸς, petit; ἄρθρον, articulation). Zool. Qui a de très-petites articulations, comme la coralline micrarthrodiée.

MICRENCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; ἐγκέφαλος, cerveau). Didact. Qui a un petit cerveau.

MICRENCÉPHALE. s. m. Petit cerveau.

MICROBASE. s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; βάσις, base). Bot. Fruit composé de quatre coques implantées sur une base étroite, comme dans les labiées et dans plusieurs borraginées.

MICROCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; καρπὸς, fruit). Bot. Qui porte de petits fruits. Asphodèle microcarpe. Pavot microcarpe. || Se dit aussi d'une mousse qui a de petites urnes. Racomitrion microcarpe.

MICROCARPE. s. m. Bot. Genre de champignons qui contient une seule espèce. || Genre de personnées établi pour placer la pédérote naine.

MICROCARPÉE. s. f. Bot. Petite plante de la Nouvelle-Hollande.

MICROCÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; κήλη, tumeur). Qui est légèrement renflé.

MICROCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; κεφαλή, tête). Qui a une petite tête, comme le monodon microcéphale.

— A tête de singe. Insectes microcéphales.

— Bot. Dont les fleurs sont réunies en petits capitules. Séridie microcéphale.

— MICROCÉPHALES. s. m. pl. Entom. Tribu de la famille des coléoptères brachélytres, renfermant ceux de ces insectes qui ont la tête enfoncée depuis le corselet jusque près des yeux.

MICROCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; κέρας, corne). Entom. Qui a de courtes antennes, comme le phryxe microcère. || MICROCÈRES. s. m. pl. Section de la famille des néréides, comprenant ceux de ces chétopodes qui ont des tentacules très-courts.

MICROCÉRÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble à un microcère. || MICROCÉRÉES. s. f. pl. Section de la tribu des myodères calyptérées entomobies, comprenant ceux de ces diptères qui ont des antennes courtes.

MICROCHLOÉ. s. m. Bot. Genre de graminées établi pour placer le nard indien.

MICROCHORYS. s. m. (pr. *mi-kro-ko-riss*). Bot. Genre de la famille des labiées, établi pour trois arbustes de la Nouvelle-Hollande.

MICROCHRONOMÈTRE. s. m. (pr. *mi-kro-kro-no-mètre*; ét. gr., μικρὸς, petit; χρόνος, temps; μέτρον, mesure). Phys. Instrument destiné à mesurer les plus petites fractions du temps.

MICROCOLE. s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; κολεός, fourreau). Bot. Genre d'algues de la famille des oscillaries; on en distingue deux espèces.

MICROCONE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; κῶνος, cône). Hist. nat. Qui a une surface chargée de petites éminences coniques.

MICROCOS. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour une seule espèce de l'île de Ceylan.

MICROCOSME. s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; κόσμος, monde). Petit monde, monde en abrégé. Ce nom a été attribué à l'homme par beaucoup de médecins et de philosophes anciens, qui ont considéré notre espèce comme l'abrégé de l'univers. Aristote paraît être le premier qui ait qualifié l'homme de microcosme. Peu usité.

— Helminth. Espèce d'ascidie.

MICROCOSMÉTOR. s. m. Physiol. Principe de la vie animale, suivant un physiologiste allemand.

MICROCOSMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport au microcosme, à l'homme.

MICROCOSMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la microcosmologie.

MICROCOSMOLOGIE. s. f. (ét. gr., μικρὸς, petit; κόσμος, monde; λόγος, discours). Didact. Histoire ou description du corps humain. Quelques auteurs ont employé ce mot dans la même acception que celle d'anthropologie.

MICROCOUSTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; ἀκούω, entendre). Phys. Se dit d'instruments destinés à faire percevoir les sons les plus faibles. On se sert de cette expression pour désigner d'une manière générale tous les moyens qui, en détruisant la divergence des rayons sonores, semblent, en quelque sorte, augmenter la sensibilité de l'oreille, et rendent appréciables des sons qui, sans cet artifice, seraient trop faibles pour exciter une sensation, soit parce qu'ils ont déjà parcouru un espace trop considérable, soit parce que la cause qui leur a donné naissance avait elle-même trop peu d'énergie. Le porte-voix et les cornets acoustiques sont des instruments *microcoustiques*. (Hallé.)

MICRODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; δάκτυλος, doigt). Ornith. Qui a les doigts courts. || MICRODACTYLES. s. m. pl. Genre d'oiseaux.

MICRODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; ὀδούς, dent). Zool. Qui a de petites dents, comme le priste microdon.

— Bot. Se dit d'une plante qui a un calice à dents très-courtes, comme la rondélétie microdonte.

MICRO-ÉLECTROMÈTRE. s. m. Phys. Instrument propre à faire découvrir de faibles quantités d'électricité.

MICRO-GALVANIQUE. adj. des 2 g. Phys. Se dit d'un appareil propre à faire apprécier les plus faibles effets galvaniques.

MICROGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; γαστήρ, ventre). Entom. Qui a un petit ventre.

MICROGASTRE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères, famille des pupivores. Toutes les espèces connues de ce genre sont très-petites.

— Genre d'ichneumons.

MICROGLOSSE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; γλῶσσα, langue). Ornith. Qui a une langue courte. || MICROGLOSSES. s. m. pl. Tribu de la famille des psittacins, comprenant ceux de ces oiseaux qui ont la langue petite et terminée par un gland corné.

MICROGNATHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; γνάθος, mâchoire). Ichthyol. Qui a de petites mâchoires. || MICROGNATHES. s. m. pl. Tribu de l'ordre des poissons osseux lophobranches, comprenant ceux qui ont la mâchoire très-petite et comme rudimentaire, à cause du développement considérable des os inter-maxillaires.

MICROGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe de micrographie. En Hollande, un fameux *micrographe*, Ant. Van Leuwenhoeck, fit les observations les plus curieuses et reconnut les animalcules spermatiques ainsi que les infusoires, depuis décrits par une foule d'autres *micrographes*. (Virey.)

— Phys. Sorte de pantographe

MICROGRAPHIE. s. f. (ét. gr., μικρὸς, petit; γράφω, écrire). Description des objets qui sont si petits qu'on ne peut les voir sans le secours du microscope.

— Quelques auteurs ont donné ce nom à des ouvrages traitant de ces objets.

MICROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la micrographie. Travaux micrographiques.

MICROLÈNE. s. f. Bot. Genre de graminées de la Nouvelle-Hollande, établi pour placer l'ehrharaste stipoïde.

MICROLÈPE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; λεπίς, écaille). Conchyl. Qui a de très-petites écailles, comme celles qui garnissent les côtes de la coquille du spondyle microlèpe.

— Entom. Qui a de petites écailles comme quelques papillons.

MICROLÉPIDOPTÉROLOGIE. s. f. (ét. gr., μικρὸς, petit, λεπίς, écaille; πτερόν, aile; λο-

-γος, discours). Didact. Traité sur les petits papillons.

MICROLÉPIDOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; λεπὶς, écaille). Entom. V. MICROLÈPE.

— Erpét. Se dit d'un reptile qui a de très-petites écailles sur le corps. Cordyle microlépidote.

— Ichthyol. Se dit des poissons qui ont de petites écailles sur le corps. Labre microlépidote. Trigle microlépidote.

MICROLICIE. s. f. Bot. Genre de plantes du Brésil.

MICROLOGIE. s. f. (ét. gr., μικρὸς, petit; λόγος, discours). Didact. Traité sur des objets d'une grande ténuité.

MICROLOGIQUE adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la micrologie.

MICROLOGUE. s. m. Philol. Celui qui donne une grande attention à de petites choses.

— Celui qui se livre à des recherches micrologiques

— Discours laconique.

— Bibliogr. Titre que Gui Arétin donna à son livre sur la musique. || Petit ouvrage très-estimé qui traite des rites et cérémonies de l'Eglise de Rome, et qu'on attribue à Jean, écrivain français ou italien du XII° siècle.

MICROLOME. s. m. Bot. Genre d'apocynées du cap de Bonne-Espérance, établi aux dépens des céropèges. || Une des sections du genre xylome, dont on a fait un genre particulier.

MICROMÉGAS. s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; μέγας, grand; c'est-à-dire *petit grand homme*). Mot créé par Voltaire pour désigner Fontenelle.

MICROMÉLIE. s. f. (ét. gr., μικρὸς, petit; μέλος, membre). Pathol. Monstruosité qui consiste dans la petitesse excessive de quelque membre.

MICROMÉLIEN, ENNE. adj. Pathol. Qui est affecté de micromélie.

MICROMÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; μέρος, partie). Zool. Qui est grêle dans toutes les parties de son corps. Phocinie micromère.

MICROMÈTRE. s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; μετρέω, mesurer). Astron. Sorte d'appareil qui s'applique aux lunettes, et qui sert à mesurer, dans les cieux, avec une très-grande précision, les dimensions linéaires les plus exiguës, ou les moindres changements qui surviennent dans le diamètre apparent des corps célestes.

— *Micromètre objectif.* V. HÉLIOMÈTRE. || *Micromètre universel.* Micromètre qui sert pour toutes les éclipses de soleil et de lune, et pour l'observation des angles. || *Micromètre à double image* ou *micromètre prismatique.* Instrument imaginé par Rochon pour mesurer les plus petits diamètres apparents des objets éloignés, tels que ceux des planètes et de leurs satellites, et qui sert par conséquent à trouver la distance d'un objet lorsque l'on en connaît la grandeur réelle et réciproquement. Le micromètre à prisme de Rochon est basé sur les propriétés de la double réfraction de la lumière.

— Phys. Dans la balance de torsion, le micromètre est une boîte en cuivre placée à l'extrémité supérieure d'un cylindre en verre autour de l'axe duquel elle est mobile. Son disque est divisé en 360 degrés, et une aiguille qui suit le mouvement du fil d'argent, dont la torsion mesure la force répulsive, sert à indiquer cette même torsion.

— Autre instrument pour mesurer le degré de finesse des laines.

MICROMÈTRE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des plantes dont le périgone externe est entier, ou à deux ou trois divisions seulement.

MICROMÉTRIE. s. f. (rad. *micromètre*). Didact. Art de se servir du micromètre, de faire des observations micrométriques.

MICROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Astron. Qui appartient au micromètre. On se sert de moyens micrométriques pour mesurer le pouvoir amplifiant des microscopes.

— Qui est fait à l'aide de cet instrument. Observations micrométriques.

— Techn. *Vis micrométrique.* Vis dont le pas est très-fin et très-précis.

MICROMMATE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; ὄμμα, œil). Zool. Qui a de petits yeux.

MICROMMATE. s. m. Entom. Genre d'arachnides pulmonaires, peu nombreux en espèces, et dont on n'a guère observé les mœurs que d'une seule.

MICROMYZIDES. s. f. pl. (ét. gr., μικρὸς, petit; μυῖα, mouche; εἶδος, forme). Entom. Famille de diptères très-petits, et qui ressemblent à la mouche ordinaire.

MICRONÈME. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; νῆμα, filet). Zool. Qui a des tentacules extrêmement courts, comme le callirhoé micronème.

MICRONÉSIE. (ét. gr., μικρὸς, petit; νῆσος, île). Géogr. Nom sous lequel plusieurs géographes désignent la réunion des plus petites îles de l'Océanie.

MICROONTE. s. m. (ét. gr., μικρος, petit; ὤν, ὄντος, être). Mamm. Quadrupède fossile, le plus petit des ruminants

MICROPE. s. m. (ét. gr., μικρός, petit; πούς, pied). Bot. Genre d'ombellifères du midi de l'Europe, renfermant deux espèces de corymbifères.

— Ornith. Nom qu'on a donné aux martinets.

MICROPÈPLE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, ne renfermant qu'une seule espèce. On le trouve sur les matières végétales et animales corrompues.

MICROPÉTALE. adj. (ét. gr., μικρὸς, petit; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales très-courts ou très-petits, comme le dianthe micropétale, la potentille micropétale.

MICROPÈZE. s. f. Entom. Genre de diptères ressemblant beaucoup à ces espèces de mouches, qui, dans l'état de repos, font presque continuellement vibrer ou balancer leurs ailes; aussi les a-t-on placées d'abord dans le genre téphrite, avec ces insectes.

MICROPHÉNIX. s. m. Ornith. Nom qu'on a donné au jaseur.

MICROPHILE. s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; φιλέω aimer). V. MICROLOGUE.

MICROPHONE. adj. des 2 g. (ét. gr. μικρός, petit; φωνή, son). Phys. Se dit des instruments qui augmentent l'intensité du son, comme font la plupart des instruments à vent, notamment le porte-voix. Un instrument microphone. Des instruments microphones. On dit aussi *microcoustique.*

— Qui aime à entendre les sons les plus faibles. || Qui affaiblit les sons. || Qui a la voix faible.

— substantiv. Un microphone.

MICROPHONIE. s. f. (ét., V. MICROPHONE) Médec. Faiblesse de la voix.

MICROPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρος, petit; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a de petits yeux, comme le physeter microphthalme.

— Pathol. Se dit de ceux qui ont naturellement l'œil petit, ou chez qui il diminue par atrophie ou autre cause.

— Zooph. Se dit d'un polypier qui a de très-petites étoiles. Astrée microphthalme.

MICROPHTHÈRES. s. m. pl. (ét. gr., μικρὸς, petit; φθείρ, pou). Entom. Famille d'insectes aptères, ou d'arachnides trachéennes, comprenant de très-petites espèces, qui vivent en parasites sur d'autres animaux.

MICROPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; φύλλον, feuille). Bot. Qui a de petites feuilles. Lotus microphylle.

— Conchyl. Se dit d'une coquille dont les tours de spire sont chargés de petits bourrelets, comme le murex microphylle.

— Mamm. Se dit d'un chéiroptère qui a le nez garni d'une très petite feuille. Rhinolophe microphylle.

MICROPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; πούς, pied). Conchyl. Qui a de petits pieds. || MICROPODES. s. m. pl. Ordre de la classe des conchophores, comprenant une partie des conchifères dimyaires lamellipèdes, ceux qui ont le pied petit.

MICROPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; πόρος, pore). Bot. Qui a de très-petits pores. Cériopore micropore.

MICROPORE. s. m. Bot. Genre établi pour placer deux espèces de champignons découverts dans les royaumes d'Oware et de Benin.

MICROPS. s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; ὤψ, œil). Mamm. Espèce de cétacé, placé dans le genre physétère.

MICROPSYCHIE. s. f. (ét. gr., μικρὸς, petit; ψυχή, esprit). Didact. Faiblesse d'esprit.

MICROPSYQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a l'esprit faible.

MICROPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; πτερὸν, aile). Ornith. Qui a de petites ailes, des ailes courtes. Perroquet microptère.

— Bot. Se dit de la gousse du machérion microptère.

— MICROPTÈRES. s. m. pl. Ichthyol. Genre de poissons qui ont la gueule fendue et les dents en velours des sciènes, mais qui s'en distinguent par la petitesse remarquable de leur seconde dorsale.

— Famille de coléoptères renfermant le genre staphylin.

MICROPTÉRYGIEN, ENNE. adj. (ét. gr., μικρὸς, petit; πτερὸν, nageoire). Ichthyol. Qui a de petites nageoires. || MICROPTÉRYGIENS. s. m. pl. Ordre de la classe des ptéropodes, comprenant ceux qui ont de petites nageoires.

MICROPYLE. s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; πύλη, porte). Bot. Petite ouverture située près du hile de la graine, toujours dirigée du côté qui regarde le stigmate, aboutissant à la radicule de l'embryon, et servant d'introducteur aux vaisseaux qui, des stigmates, apportent à l'embryon encore invisible le principe fécondant propre à déterminer sa séparation de la plante-mère. Le micropyle n'est pas admis par tous les botanistes : suivant quelques-uns, ce n'est que l'indice de l'insertion de la radicule de l'embryon.

MICRORCHIDE. adj. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; ὄρχις, testicule). Anat. Qui a de très-petits testicules.

MICRORCHIDE. s. f. Pathol. Atrophie des testicules, par suite de laquelle ils diminuent insensiblement, et restent de la grosseur d'un pois ou d'un haricot. | On donne le même nom à la maladie qui empêche les testicules d'acquérir le développement qui leur est naturel.

MICRORHAMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρος, petit; ῥάμφος, bec). Ornith. Qui a un petit bec ou un bec court, comme le palémon microrhamphe.

MICRORHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; ῥίζα, racine). Bot. Qui a de petites racines.

MICRORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec court. || MICRORHYNQUES. s. m. pl. Section de la famille des échassiers tachydromes, comprenant ceux qui ont le bec petit.

MICRORTHORYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; ὀρθὸς, droit; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec droit et grêle. || MICRORTHORHYNQUES. s. m. pl. Famille de l'ordre des sylvains ancistropodes, comprenant ceux de ces oiseaux qui ont le bec droit et mince.

MICROSCOME. s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; κομέω, nourrir). Zool. Petit animal marin renfermé dans une espèce d'enveloppe pierreuse couverte de petits coquillages, de petits animaux, de petites plantes, de manière qu'on ne voit que l'extrémité des deux ouvertures par lesquelles il lance de l'eau. Cet animal, décrit par les anciens naturalistes, n'a pas été retrouvé par les modernes.

MICROSCOMIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel triple de soude, d'ammoniaque et d'acide phosphorique, que l'on retire de l'urine, et qui est d'un grand secours pour les essais au chalumeau.

MICROSCOPE. s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; σκοπέω, regarder). Opt. Instrument de dioptrique qui sert à regarder les objets trop petits pour qu'on puisse convenablement les examiner à la simple vue. Lorsqu'on découvrit le microscope, vers l'an 1650, plusieurs savants examinèrent les corps organisés les plus petits avec ce nouvel instrument. La physiologie végétale doit ses plus grandes découvertes au microscope. Cet objet est si petit, qu'on ne peut le voir qu'avec un microscope. Avec le secours du microscope, on a fait bien des découvertes dans la physique.

— *Microscope simple.* Celui qui est formé d'une seule lentille ou loupe très-convexe. || *Microscope composé.* Celui qui est garni d'un corps de métal qui renferme trois verres convexes, de différents foyers, l'oculaire, l'objectif et le verre lenticulaire, qui se place au bas du tube de métal. L'objectif est d'un foyer très-court et l'oculaire d'un foyer plus long. || *Microscope des objets opaques.* Microscope qui, par le moyen d'un miroir d'argent extrêmement poli, au centre duquel est placée la lentille, réfléchit une vive lumière sur l'objet examiné. || *Microscope à réflexion.* Sorte de microscope de l'invention de Barker, qui peut servir comme le télescope grégorien. || *Microscope à division.* Celui qu'on applique sur une plate-forme qu'on veut diviser ou sur le limbe d'un quart de cercle, pour déterminer exactement les angles que l'on mesure avec cet instrument. || *Microscope solaire.* Sorte de microscope qui fait voir en grand dans une chambre obscure les images de très-petits objets, vivement éclairés par le soleil. Il est composé d'un tube contenant plusieurs verres, et d'un miroir que l'on incline à volonté, et qui se place dans l'ouverture faite au volet d'une chambre obscure. || *Microscope anatomique.* Microscope par le moyen duquel on peut affermir commodément et promptement des animaux vivants, les placer d'une manière convenable, et, après avoir ouvert leur corps, examiner le contenu de quelques-unes de leurs parties. || *Microscope lucerna.* Espèce de microscope inventé en Angleterre, pour voir les objets opaques avec la plus grande netteté.

— Phys. *Microscope à gaz.* Sorte de microscope construit comme les microscopes solaires, et éclairé par la combustion d'un mélange d'hydrogène et d'oxygène en contact avec un carbonate de chaux, combustion qui donne une lumière fort intense.

— Fig. *Il voit tout avec un microscope.* Son imagination lui grossit tous les objets.

> . . . L'un d'eux était de ces conteurs
> Qui n'ont jamais rien vu qu'avec un *microscope;*
> Tout est géant pour eux. (LA FONT.)

— Fig. Il n'y a pas de *microscope* qui grossisse autant que les yeux de l'homme se contemplant lui-même. (Pope.) Il n'existe pas de *microscope* aussi puissant que l'enthousiasme. (Karamsin.) L'histoire est bien souvent à l'égard des actions des hommes ce qu'est un *microscope* à l'égard des objets; l'un et l'autre ne représentent rien au naturel. (Oxenst.) C'est la raison qui a servi de *microscope* à Descartes. (Noël.) On a dit de Marivaux qu'en observant la nature avec un *microscope*, il faisait voir des écailles sur la peau. (Id.)

— Astron. Constellation méridionale placée au-dessous du Capricorne.

— Epith. Grossissant, subtil, perçant. || Périphr.

> *Le disque d'un cristal*, de mes yeux rapproché,
> Grossit, dévoile, étend l'organe trop caché. (BERNAC.)

MICROSCOPIE. s. f. Didact. Art de se servir du microscope. || Ensemble des connaissances qu'il est appelé à procurer.

MICROSCOPIQUE. adj. des 2 g. Qui se fait avec le secours du microscope. Observations microscopiques. Expériences microscopiques.

— Qui ne peut être vu qu'avec le microscope. Objet microscopique. Animal microscopique. Plante microscopique. Les animaux infusoires sont la plupart microscopiques. La création est infinie : l'homme semble placé dans un milieu où il a au-dessus de lui l'immensité des cieux, au-dessous, sur le globe qu'il habite, les myriades *microscopiques.* (Encycl.)

— Qui ne voit qu'avec le secours du microscope. Œil microscopique.

— MICROSCOPIQUES. s. m. pl. Zool. Famille de céphalopodes sans siphon, comprenant ceux qu'on ne peut bien observer qu'avec le secours du microscope, à cause de leur petitesse. || Classe du règne psychodiaire, comprenant des animaux invisibles à l'œil nu, et dont un grossissement considérable peut seul révéler les formes. || C'est à tort qu'on emploie quelquefois ce mot substantivement pour désigner les infusoires, parce qu'ils sont la plupart microscopiques. Il existe en effet, même parmi les animaux, d'autres espèces microscopiques; beaucoup de plantes, et même des productions minérales, sont aussi microscopiques, et pourraient dès lors également recevoir ce nom. Les animaux microscopiques ne forment pas d'ailleurs un groupe naturel qui puisse être admis dans la classification; les espèces qu'on désigne parmi eux trouvent parfaitement leur place dans diverses classes d'invertébrés.

MICROSEMME. s. m. Bot. Arbrisseau des îles de la mer du Sud.

MICROSOLÈNE. s. f. Zooph. Genre de polypiers ne renfermant qu'une seule espèce.

MICROSOMATIE. s. f. (ét. gr., μικρὸς, petit; σῶμα, corps). Pathol. Monstruosité qui consiste dans la petitesse excessive du corps.

MICROSOMATIEN, IENNE. adj. Pathol. Se dit des monstres par microsomatie.

MICROSOME. adj. des 2 g. (ét., V. MICROSOMATIE.) Zool. Qui a un très-petit corps.

MICROSOME. s. m. Anat. Monstre qui a le corps excessivement petit.

— Entom. Qui est de petite taille. || MICROSOMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des coléoptères renfermant ceux de ces insectes qui sont de très-petite taille.

MICROSOMIE. s. f. (rad. *microsome*). Anat. Classe de monstres ayant pour caractère la petitesse de tout le corps.

MICROSOTER. s. m. (pr. *mi-kro-so-tèrr* ét. gr., μικρὸς, petit; σωτήρ, conservateur). Phys Instrument servant à choisir parmi une foule de petits êtres le seul qu'on veuille conserver et mettre à part, afin de pouvoir observer au microscope, sans difficulté, les changements qu'il subit par les progrès de l'âge.

MICROSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; σπέρμα, graine). Bot. Qui a de très-petites graines.

MICROSPHÈRE. s. m. Bot. Espèce de nard à très-petites feuilles.

MICROSPHYCTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; σφυγμός, pouls). Pathol. Qui a le pouls très-faible.

MICROSPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; σπορά, graine). Bot. Qui a de petites graines.

MICROSTACHYDE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

MICROSTACHYÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μικρος, petit; στάχυς, épi). Bot. Qui a les fleurs disposées en petits épis, comme le coccolobe microstachyé.

MICROSTEMME. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des apocynées, composé d'une seule espèce de la Nouvelle-Hollande.

MICROSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρος, petit; στήμων, étamine). Bot. Qui a de petites étamines, comme l'eupatoire microstémone.

MICROSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; στόμα, bouche). Zool. Qui a une petite bouche.

— Conchyl. Se dit d'une coquille univalve dont l'ouverture est petite, comme l'hélice microstome. || Se dit d'un mollusque tunicier qui a les ouvertures de son manteau très-petites.

— Bot. Se dit d'une mousse dont l'ouverture est petite et resserrée, comme le gymnostome microstome.

MICROSTOME. s. m. (ét. gr., μικρὸς, petit; στόμα, bouche). Ichthyol. Sous-genre de poissons établi parmi les ésoces aux dépens de l'serpe microstome, qui vit dans la mer Méditerranée. || Espèce de lutjan.

— MICROSTOMES. s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons zégooptérygiens, comprenant ceux de ces animaux qui ont une petite bouche.

MICROTÉE. s. f. Bot. Petite plante annuelle des Antilles, de la famille des arroches, formant à elle seule un genre.

MICROTHÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρος, petit; θηλή, mamelon). Zool. Qui a le corps couvert de petits mamelons, comme l'eunicide microthèle.

MICROTHUARÉE ou **MICROTHUARSIE.** s. f. Bot. Genre de graminées de Madagascar.

MICROTIDE. s. f. Genre de la famille des orchidées, établi pour placer cinq espèces de la Nouvelle-Hollande.

MICROTRACHÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρος, court; τράχηλος, cou). Didact. Qui a le cou court.

MICROZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρος,

petit; ζῶον, animal). Zool. Qui est extrêmement petit. ‖ MICROZOAIRES. s. m. pl. Classe comprenant des animaux infiniment petits, que l'on admet seulement d'une manière provisoire, et que l'on regarde comme un assemblage d'êtres très-différents quant au type et aux formes, d'entomostracés, d'ascaridiens, de planariées, et peut-être même de germes d'animaux zoophytaires.

MICROZONE, EE. adj. (ét. gr., μικρὸς, petit; ζώνη, ceinture). Conchyl. Qui est marqué d'une zone étroite, comme le murex microzoné.

MICRURE. adj. des 2 g. (ét. gr., μικρὸς, petit; οὐρά, queue). Mamm. Qui a une queue courte. Rat micrure.

MICTYRE. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes, ne renfermant qu'une seule espèce des Indes orientales.

MIDAMUS. Myth. Un des cinquante fils d'Égyptus, tué par sa femme Amynone.

MIDAS. (pr. *mi-dâss*). Myth. Roi de Phrygie, qui reçut de Bacchus le don de convertir en or tout ce qu'il toucherait, et qui perdit cette vertu en se baignant dans le Pactole. Il avait lui-même prié Bacchus de lui retirer ce don fatal, qui avait failli le faire mourir de faim. Midas ayant accusé le Tmolus d'injustice, dans le jugement qui proclamait Apollon vainqueur de Pan, le dieu irrité lui donna des oreilles d'âne, difformité qui fut divulguée par le barbier du roi.

Apollon ne veut pas qu'une oreille si dure
De l'oreille de l'homme ait encor la figure ;
Couverte d'un poil gris, on la voit se dresser,
S'allonger, et de honte aussitôt s'abaisser ;
Et puni du délit de son stupide organe,
Midas, le roi *Midas* a des oreilles d'âne (DESAINTANGE)

— *Avoir des oreilles de Midas.* Être fort mauvais juge en fait d'arts.

— *C'est un Midas.* C'est un homme riche et ignorant.

— Il s'emploie souvent pour Mauvais juge, ignorant admirateur.

Le plus vieux des *Midas* aux esprits trop frivoles,
Fait saisir en courant ses sons et ses paroles ;
Et comptant tour à tour les beautés par ses doigts,
Cent fois il l'interrompt pour l'applaudir cent fois (DUPUY DES ISLETS.)

— Un auteur contemporain fait allusion à la fable de Midas changeant tout en or. L'Espagnol est le *Midas* des colonies, changeant tout en or, et mourant de faim au milieu de son or. (De Pradt.)

MIDAS. s. m. Mamm. Espèce de singe du genre ouistiti.

— Erpét. Un des noms de la tortue franche.

— Entom. Genre de diptères de la famille des aplocères, ne renfermant qu'une espèce, ainsi appelée à cause de la longueur de ses antennes, par allusion à la longueur des oreilles de Midas.

MIDASIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un midas. ‖ MIDASIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des diptères, ayant pour type le genre midas.

MIDDELBOURG. Géogr. Ville et port des Pays-Bas, chef-lieu de la province de Zélande; 18,000 hab.

MIDDLESEX. Géogr. Comté d'Angleterre, au. S. E. de Londres. 40 kilom. sur 27; 1,150,000 hab.

MIDDLETON (Christophe). Célèbre navigateur anglais, qui fit de vaines tentatives pour trouver un passage en Asie par le N.-O. de l'Amérique.

MIDÉE. Géogr. anc. Ville d'Argolide, près laquelle les Spartiates remportèrent l'an 367 av. J.-C., sur les Arcadiens et les Argiens, une victoire dite *sans larmes*, parce qu'elle ne coûta pas un homme aux vainqueurs.

MI-DENIER. s. m. Anc. jurispr. Moitié des sommes employées par la communauté en impenses et améliorations sur l'héritage de l'un des époux.

MIDERONNER. v. n. 1re conj. Se dit, dans quelques provinces, pour Faire la méridienne. Les vignerons mideronnent l'après-dîner.

MIDI. s. m. (du lat. *medius dies*). Le milieu du jour, le point qui partage le jour également entre le soleil levant et le soleil couchant. Elle a perdu à *midi* sa fraîcheur du matin. (Fléch.)

— Dans l'usage ordinaire, La douzième heure depuis minuit. A l'heure de midi. A midi sonnant. Il est midi, midi et demi, midi un quart, midi trois quarts. Midi est sonné. A midi. Sur le midi. Avant midi. Entre onze heures et midi. Entre midi et une heure. Après midi. Le soleil de midi est quelquefois dangereux. Le cadran marque midi. L'aiguille est sur le point de midi. Nous restâmes ainsi entre la vie et la mort, depuis le lever du soleil jusqu'à trois heures après midi. (B. de St-P.)

Lorsque, sur le *midi*,
Le hasard au palais le conduit un jeudi. (BOIL.)

— *Chercheurs de midi.* Nom qu'on donnait à des escrocs qui se glissaient dans les maisons à midi, heure du dîner, pour tenter d'y dérober l'argenterie.

— Par exagér. *En plein midi.* En plein jour, publiquement. Il fut volé dans la rue en plein midi.

— Fam. *C'est ne pas voir clair en plein midi, c'est dire qu'il ne fait pas jour en plein midi.* Se dit à une personne qui doute d'une chose certaine, évidente, ou qui la nie.

— Prov. et fig. *Chercher midi à quatorze heures.* Chercher des difficultés où il n'y en a pas. ‖ Allonger inutilement ce qu'on peut faire ou dire d'une manière plus courte. ‖ Vouloir expliquer d'une manière détournée quelque chose de fort clair.

Il suit toujours le grand chemin,
Et ne va pas chercher *midi* à quatorze heures. (MOL.)

Vous qui vivez dans ces demeures,
Êtes-vous bien? tenez-vous-y,
Et n'allez pas chercher *midi*
A quatorze heures (VOLTAIRE.)

‖ Ce proverbe vient de l'usage où sont les Italiens de compter par vingt-quatre heures d'un soleil à l'autre, au lieu de diviser cet espace en deux, comme nous faisons, et de compter deux fois douze.

— Prov. *A midi étoile ne luit.*

— Poét. *Le midi de la vie.* L'époque de la vie qui est entre l'enfance et la vieillesse. Être dans son midi, à son midi. La nuit est déjà proche à qui passe *midi.* (Malh.)

Au *midi* de mes années
Je touchais à mon couchant. (J.-B. ROUSS.)

Enfin j'ai vu de mes jeunes années
L'astre pâlir au *midi* de son cours (COLARDEAU.)

Il demande son fils, l'appui de sa vieillesse ;
Il le demande en vain : l'impitoyable mort
Au *midi* de ses jours a terminé son sort. (FEUTRY.)

— Astron. Le moment où le centre du soleil se trouve dans le méridien, et où commence le jour astronomique. C'est lorsqu'il est midi pour un point de la surface terrestre que les rayons solaires lui arrivent le moins obliquement, et par conséquent c'est l'instant où il reçoit le plus de chaleur. Cependant cette heure n'est pas celle du maximum de température ; il n'arrive qu'un peu plus tard.

— *Midi vrai.* Le temps où le soleil est réellement au méridien.

— *Midi moyen.* Le temps où il serait midi si le soleil avait un mouvement uniforme dans l'équateur, et que l'équateur et l'écliptique coïncidassent.

— La plus haute élévation du soleil, d'une planète. Le soleil est à son midi.

— Un des quatre points cardinaux du monde, qu'on nomme autrement le sud. C'est la région du ciel comprise, dans notre hémisphère, entre l'orient et l'occident, à droite de l'observateur regardant l'orient. Le midi est opposé au nord. Les régions, les contrées du midi. Se tourner vers le midi. Ce pays est borné au midi par une rivière, par une montagne. Cette colline regarde le midi, est exposée au midi, est à l'exposition du midi. Le vent du midi. Ces hommes tièdes à qui Dieu et le salut sont indifférents, qui demeurent sans mouvement où ils sont tombés, soit au *midi*, soit au septentrion. (Fléch.) Et son nom du *midi* jusqu'à l'Ourse vanté. (Boil.) Approchez des pays du *midi*, vous croirez vous éloigner de la morale même. (Montesq.)

Qu'Ismaël en sa garde
Prenne tout le côté que l'orient regarde,
Vous, le côté de l'ourse, et vous, de l'occident;
Vous, le *midi*. (RACINE.)

— Par extens. Les pays méridionaux. Cet homme est du Midi. Les peuples, les productions du Midi. Avoir ses biens dans le Midi, dans le midi de la France. Les contagions sont plus fréquentes dans le Midi que dans le Nord. Voyager dans le Midi.

Le commerce agrandi,
De l'étoile du Nord aux bornes du *Midi*
Épanchant les tributs de son urne féconde,
Courut en fleuve d'or dans les veines du monde. (CHÊNEDOLLÉ.)

— Un lieu pris à la surface de la terre est au midi d'un autre, lorsqu'il est plus avancé que lui dans le sens du point cardinal qui porte ce nom. C'est ainsi que l'on dit : L'Espagne est au midi de la France, Bordeaux est au midi de Paris, etc. C'est encore d'après la même idée qu'on dit : Le midi de la France, le midi de l'Europe, etc., pour désigner les parties de l'Europe ou de la France les plus avancées vers le midi.

— Hist. *Démon du midi.* Nom que l'on a donné à Philippe II, roi d'Espagne, à cause de sa cruauté.

— On a appelé quelquefois les parasites des *démons du midi*, par une fade allusion à cet endroit des psaumes : *Ab incursu et dæmonio meridiano.*

— Géogr. *Canal du Midi* ou *du Languedoc.* Canal qui joint la Garonne à la Méditerranée. Son développement est de 240 kilom. Le projet en fut formé sous François Ier, mais il ne fut exécuté que sous Louis XIV, de 1667 à 1681, par les ordres de Colbert et aux frais de Riquet. ‖ *Pic du Midi.* Montagne de la chaîne des Pyrénées (Basses-Pyrénées) ; 2,986 mètres de hauteur. ‖ Une autre montagne des Pyrénées porte le même nom ; elle a environ 3,000 mètres de hauteur.

— Exposition qui, étant en face du soleil à midi, reçoit toute la chaleur de ses rayons. Son appartement est au midi. Il faut mettre cette plante au midi. Mur d'espalier au midi.

— *Midi* ne s'emploie point au pluriel. On doit dire : Je m'y rendrai sur le midi, et non pas sur les midi. Quoique *midi* soit l'équivalent de douze heures, on ne peut pas dire, Midi sont sonnés, car *midi* signifie plutôt le milieu du jour que le nombre d'heures écoulées depuis minuit. On dit Midi est sonné, et non pas Midi a sonné.

— Iconol. Les artistes, pour représenter le Midi ou le milieu du jour, peignent quelquefois le Soleil sur son char s'arrêtant au milieu de sa course. ‖ On représente le Midi, point cardinal, par un jeune Maure de moyenne taille que le soleil environne de ses rayons, et sur la tête duquel il frappe à plomb. Son habillement est d'un rouge jaunâtre; il porte une ceinture bleu turquin où se remarquent les signes du Taureau, de la Vierge et du Capricorne. Il tient de la main droite des flèches, et de la gauche un rameau de lotus, arbrisseau aquatique qui, selon les anciens naturalistes, suit la marche du soleil, se lève avec lui, s'épanouit à son midi, se penche à son couchant, et se cache dans l'eau. A ses pieds sont des fleurs desséchées par les rayons du soleil.

— Épith. dans le sens de Milieu du jour. Brûlant, brillant. ‖ Périphr. Les feux du midi, l'heure du midi.

Quand l'astre du Jour
Aura fini la moitié de son tour. (MALFILATRE.)

Lorsque l'astre brillant, dispensateur du Jour,
Aura fait dans le ciel la moitié de son tour. (DELARD.)

— Syn. simpl. dans le sens d'un des points cardinaux. Le sud. ‖ Épith. Brûlant, dévorant. ‖ Périphr. Le pôle austral. Les feux du midi. Les bornes du midi. Les feux de Sirius. Les climats que l'été s'est choisis pour domaine. (Notaris.)

— Syn. comp. DU MIDI. MÉRIDIONAL. *Méridional* ne signifie pas nécessairement et absolument au midi, mais seulement plus près du midi que tout autre. *Du midi* signifie Qui appartient au midi. Si même on entend les deux expressions dans le sens relatif, l'adjectif sera encore plus étendu, plus large et plus vague.

MIDIE. Géogr. Un des cinq royaumes de l'ancienne Irlande, que l'on a réuni plus tard à la Lagénie, et qui forme aujourd'hui les deux comtés de Meath.

MI-DOUAIRE. s. m. Anc. jurispr. Pension que pouvait réclamer la femme, lorsqu'il y avait séparation ou lorsque le mari était absent, en attendant que la mort de celui-ci donnât lieu à l'ouverture du douaire ; elle était égale à la moitié du douaire.

MIDSHIPMAN. s. m. (ét. angl., *sheep*, vaisseau; *man*, homme). Aspirant ou cadet dans la marine anglaise.

MIE. s. f. (abrév. d'*amie*). Se disait pour Amie, amante, maîtresse, épouse. Aimer sa mie, sa douce mie. Je voudrais, ma *mie*, que vous eussiez été ici. (Mol.)

Si le roi m'avait donné
Paris, sa grand'ville,
Et qu'il m'eût fallu quitter
L'amour de ma *mie*,
Je dirais au roi Henri
Reprenez votre Paris ;
J'aime mieux ma *mie*,
O gué !
J'aime mieux ma *mie* : (***)

— Gouvernante d'un enfant. Être fort attaché à sa mie. Appeler sa mie. Aujourd'hui on dit plutôt *bonne*.

. . . Cent fois ma nourrice ou ma *mie*
M'a fait ce beau récit le soir près des tisons ;
Je n'y fais qu'ajouter un peu de broderie. (Mlle L'HÉRITIER.)

Il n'est pas besoin qu'on vous die
Ce qu'était une fée en ces bienheureux temps,
Car je suis sûr que votre *mie*
Vous l'aura dit dès vos plus jeunes ans. (PERRAULT.)

— Nos premiers poètes, au lieu de violer la concordance des genres, et dire *mon amie, son amie*, élidaient la voyelle de l'adjectif féminin ; ils disaient donc *m'amie* au lieu de *ma amie*, *s'amie* au lieu de *sa amie* ; *m'ame* au lieu de *ma ame*. Par m'*ame* je ne donne rien. (Villon.) Nourrice, m'*amie*, vous vous mêlez de bien des choses. (Mol.) C'est donc par ignorance que l'on a écrit plus tard en deux mots *sa mie, ma mie.*

MIE. s. f. (du lat. *mica*, miette, parce que cette partie du pain est sujette, en se séchant, à se réduire en petits morceaux, à s'émietter. Toute la partie du pain qui est entre les deux croûtes. De la mie de pain. La mie d'un pain. Ne manger que de la mie. Un morceau de mie. Le crayon noir s'efface en frottant avec de la mie de pain.

— Prov. *Il jeûne entre la mie et la croûte.* Se dit d'un homme que les prescriptions sur le jeûne n'empêchent point de manger.

— Bot. *Mie de pain.* Espèce de champignon.

MIE. adv. Fam. Se disait pour Pas, point. Il n'en tâtera mie. Vous ne l'aurez mie. Qui emprunte ne choisit *mie*. (Pathelin.)

Car quant au corps n'y touche *mie*,
Dès que je l'appelle m'amie. (MAROT.)

— On trouve fréquemment *ne mie* pour Ne pas, ne point, dans Rabelais, dans Villon, dans Montaigne, etc. La Fontaine s'en est servi dans le patois picard ou cette expression est encore usitée.

Biaux chires loups, n'écoutez *mie*
Mère tenchent chen fieux qui crie.

Ce qui signifie : Beaux sires loups, n'écoutez pas mère tançant son fils qui crie. Aujourd'hui ce mot ne pourrait être admis que dans le style badin ou dans le genre marotique.

— Ce mot, que les uns regardent comme venant du latin *minime*, point du tout, et les autres comme une particule négative, est, comme *pas* et *point*, un nom substantif venu du latin *mica*, petit morceau, grain, miette ; aussi ne s'emploie-t-il, de même que *pas* et *point*, qu'avec la négative *ne*. C'est le *ne* ... *mie* ... [illegible] les Latins. *Non est in tanto corpore mica salis.* (Mart.) Dans un si grand ouvrage il n'y a pas un grain de sel. Nos pères auraient dit : Il n'y a mie de sel (*mica salis*).

MIECZYSLAS ou **MIÉCISLAS.** Nom de trois rois de Pologne. ‖ MIECZYSLAS Ier. Né en 931, régna de 962 à 992. Il fut le premier prince polonais qui embrassa le christianisme. ‖ MIECZYSLAS II. Régna de 1025 à 1034. ‖ MIECZYSLAS III, *le Vieux.* Né en 1131, monta sur le trône en 1173, fut chassé en 1177, et remplacé par Casimir II, remonta sur le trône en 1190, fut obligé de le céder de nouveau à Casimir II, et vit élire Leszek le Blanc. Il obtint la tutelle de cet enfant encore au berceau, et en profita pour reprendre le sceptre. Il mourut en 1201.

MIÉGE. s. f. Dr. cout. Moitié d'une chose.

MIÉGIE. s. f. Bot. Genre de graminées.

MIE-JOUR. s. m. S'est dit pour Moitié du jour.

MIEKIÉKI. s. m. Chron. Septième mois des Arméniens, il répond à peu près au mois d'avril.

MIEL. s. m. (du lat. *mel*). Substance liquide et sucrée que plusieurs insectes hyménoptères, et surtout les abeilles, composent en élaborant dans leur estomac les sucs qu'elles recueillent sur les fleurs des plantes. Le miel diffère pour la saveur suivant la nature des fleurs qui prédominent. On dit que celui qui provient de plantes vénéneuses est un poison. Sa couleur varie : celui de Cayenne est rougeâtre, celui de Madagascar, verdâtre ; le plus ordinaire et le meilleur est blanc ou jaune. Le miel est employé en médecine pour édulcorer les tisanes ; il figure comme aliment sur les tables ; on l'emploie dans l'industrie à la fabrication du pain d'épice et à la confection d'une boisson à laquelle on donne le nom d'hydromel. Avant que l'on connût le sucre, tous les fruits étaient confits au miel, et on le mêlait aux pâtisseries les plus friandes. Bon miel. Miel d'été. Miel de printemps. Miel roux. Miel blanc. Un rayon de miel. Mouches à miel. Miel de Narbonne. Miel de Mahon. Miel de Moscovie. Miel sauvage. Miel commun, doux, exquis, délicieux, savoureux, suave, pur, épuré, doré, épais, épaissi, gluant, visqueux, écumeux, précieux, odorant, fluide, céleste. Des confitures au miel. Le miel du mont Hymette était célèbre chez les anciens. Il faut prendre les voluptés comme on fait le *miel*, avec le bout du doigt, non en pleine main. (Charron.) La raison ne cherche qu'à goûter le *miel* sans endommager la fleur. (Pope.)

Comme on voit au printemps la diligente abeille,
Qui du butin des fleurs va composer son *miel*,
Des sottises du temps je compose mon fiel. (BOILEAU.)

Telle on voit au printemps la diligente abeille
De Flore avec ardeur butiner la corbeille,
Et d'un *miel* épuré, dans sa cellule d'or,
Composer, non pour soi, le liquide trésor. (VALMALÈTE.)

— Périphr. Du miel le nectar parfumé. Le nectar de l'abeille. Du miel la liqueur jaunissante. Le liquide trésor des abeilles, des ruches. Le trésor exquis de la ruche odorante. La richesse odorante des abeilles. La liqueur d'or. D'un miel épuré le liquide trésor.

— *Miel vierge.* Miel blanc qui a été tiré des ruches, sans feu. ‖ Miel qu'on recueille des jeunes abeilles. ‖ Dans le commerce, on appelle ainsi le miel le plus pur.

— Pharm. *Miels pharmaceutiques.* Nom sous lequel on désigne les sirops dont le miel est l'intermède conservateur. ‖ *Miel violat, miel rosat, miel scillitique, miel mercurial.* Compositions dont le miel est la base. Dans l'ancienne pharmacie, tous les sirops se faisaient avec le miel; aujourd'hui que la canne à sucre nous fournit un principe qui conserve les substances qu'on y associe, les médicaments siropeux miellés sont très-restreints.

— Fig. Paroles, choses douces, délicieuses. Le *miel* des éloges est enivrant. (Boiste.) Mon âme était alors sur mes lèvres, pour savourer le *miel* qui était sur les vôtres. (Voit.) La douce persuasion coulait de ses lèvres comme un *miel* délicieux. (Fén.)

C'est sans doute, madame, une douceur extrême,
Que d'entendre ces mots d'une bouche qu'on aime,
Leur *miel* dans tous mes sens fait couler à longs traits
Une suavité qu'on ne goûta jamais. (MOLIÈRE.)

— Douceur trompeuse, douceur affectée. Comme les rivières d'eau douce courent et vont mourir en la mer salée, ainsi le *miel* des voluptés se termine en fiel de douleurs. (Charron.)

Voyez-vous comme un *miel* flatteur
Distille de sa bouche impure ? (VOLTAIRE.)

— On s'en sert aussi, en termes de dévotion, pour exprimer par une comparaison sensible, la douceur intérieure et spirituelle dont Dieu comble ses serviteurs dans l'oraison, dans la lecture des livres saints, dans la pratique des bonnes œuvres et dans les maux qu'on souffre pour la gloire de son nom. Tout ce que l'on peut dire à l'avantage de la parole divine ne la fait pas si bien sentir, qu'elle se fait sentir elle-même quand on la lit avec un esprit docile, avec un cœur humble. Il en est d'elle-même comme du *miel*, auquel le Saint Esprit la compare, et dont une goutte qu'on met sur la langue fait mieux sentir la douceur, que ne pourraient jamais faire les discours les plus amples et les expressions les plus vives. (Bouh.)

— *Pour comm...* [illegible]

peut ce qui rend le cœur content, l'âme gaie. Il a reçu d'en haut comme miel. Il lui a conté cela doux comme miel. Cette expression paraît empruntée à l'Écriture sainte, où l'idée de douceur est plusieurs fois jointe à celle de *miel*. Prends ce livre, dévore-le; il remplira ton ventre amer, mais dans ta bouche il sera doux comme le miel. (Apoc.)

— Loc. *Être doux comme miel, être tout sucre et tout miel*, Être doucereux, flatteur.

— Fig. *Cet orateur a toujours le miel sur les lèvres, le miel découle de ses lèvres*. Ses paroles sont douces et flatteuses. Les paroles ... comme les abeilles, ont le miel à la bouche et l'aiguillon ... (Delille.) Si elle a le cœur à sa place, on ne verra sans qu'elle ait besoin de se mettre du *miel* au bout de la langue. (G. Sand.)

— Pour marquer l'abondance de la Terre promise, l'Écriture dit qu'il *y découlait du lait et du miel*.

— Prov. et fig. *On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre*. On réussit mieux dans les affaires, on subjugue plus de personnes par la douceur que par la dureté et la rigueur.

— Prov. et fig. *La lune de miel*. Le premier mois du mariage. || *Être encore dans la lune de miel*. Ne connaître du mariage que les plaisirs.

— Prov. *Trop achète le miel qui le lèche sur les épines*. Il ne faut pas acheter un plaisir par des sacrifices trop pénibles. || *Un peu de fiel gâte beaucoup de miel*. Un faible sujet d'affliction empoisonne les plus doux plaisirs. || *Bouche de miel, cœur de fiel*. Se dit en parlant des flatteurs. || *Au dégoûté le miel est amer*. || *Le miel est fait pour qui en le lèche*. || *Nul miel sans fiel*.

— *Miel de l'air, miel aérien*. Nom donné à la manne par quelques auteurs anciens, qui n'en connaissaient pas la nature.

— *Miel indien*. Nom que les anciens donnaient au sucre, dont ils ne connaissaient pas l'origine. || Pendant longtemps on l'appela *miel de roseau*; on n'en faisait alors usage qu'en médecine.

MIEL (Jean). V. MEEL.

MIÉLAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mirande (Gers). 2,000 hab.

MIELLAT. s. m. (rad. *miel*, ainsi nommé à cause de la douceur de cette substance). Agric. Exsudation sucrée qui, dans certaines circonstances, couvre les plantes pendant l'été. On l'attribue à une maladie ou à la piqûre des pucerons. D'autres croient que c'est une sécrétion particulière des pores de la feuille.

MIELLÉ, ÉE. adj. Doux comme le miel. On dit aujourd'hui *mielleux*.

Tant il eut beau prêcher; ses paroles *miellées*
S'en étaient au vent envolées. (La Fontaine.)

— Un écrivain contemporain a cru devoir suivre l'exemple de notre fabuliste. Et des couplets *miellés* l'insipide douceur. (Chaussard.)

— Qui a la couleur jaune du miel. Jacinthe miellée. Fleur miellée.

MIELLÉE ou **MIELLURE**. s. f. Agric. Se dit quelquefois pour Miellat. La miellée est une espèce de manne qui suinte des feuilles de plusieurs arbres forestiers, et dont les abeilles se montrent très-avides. L'état électrique de l'atmosphère paraît avoir beaucoup de part à la production de ce phénomène de physiologie végétale.

MIELLEUSEMENT. adv. D'une manière mielleuse, persuasive. De peur d'ouïr le doucereux et le *mielleusement* doux chant des sirènes. (H. Est.) Cet adverbe, employé par un écrivain moderne, l'abbé Royou, n'a rien de choquant et peut être utile.

MIELLEUX, EUSE. adj. (rad. *miel*). Qui tient du miel; qui a la saveur sucrée et la consistance du miel.

— Se prend ordinairement en mauvaise part, dans le sens de Fade, doucereux. Substance mielleuse. Sauce mielleuse. Ce vin, cette liqueur a un goût mielleux.

— Fig. Se dit des personnes, et du ton et des paroles des personnes qui font les doucereuses. Homme mielleux. Paroles mielleuses. Ton mielleux. L'homme le plus brusque répond à l'adroite flatterie par un ton doux, même *mielleux*. (Boiste.)

— S'empl. aussi substantiv. pour Homme mielleux, femme mielleuse. C'est un mielleux. C'est une mielleuse. Les *mielleux* sont trop souvent des hypocrites. (Boiste.)

MIELLIN. s. m. Bot. Nom vulgaire du bolet du noyer.

MIELLER. v. a. 2e conj. S'est dit pour Emmieller, adoucir.

MIELLURE. s. f. V. MIELLÉE.

MIÉMITE. s. f. (de *Miémo*, lieu de Toscane où on l'a trouvée). Minér. Variété de calcaire magnésien, de couleur vert d'asperge. || On rapporte à la même variété ces sortes de concrétions de Styrie, qui sont formées d'un assemblage de corps polyédriques d'une couleur verdâtre.

MIEN, ENNE. adj. et pron. poss. (du lat. *meus*; ou du fr. *mon*, d'où on a fait *mien*, puis *mien*). Qui est à moi, qui m'appartient. Quand vous m'aurez dit votre sentiment, je vous dirai le mien. Ce n'est pas votre avis, c'est le mien. Vous veillerez à votre intérêt, et moi au mien. Songez-y de votre côté, j'y songerai aussi du mien. Ses amis et les miens s'en sont mêlés. C'est son intention et la mienne. Vos affaires sont les miennes. Au lieu de déplorer la mort des autres, je veux apprendre de vous à rendre la *mienne* sainte. (Boss.) Tes discours trouveront plus d'accès que les *miens*. (Rac.) Et Achille, l'auteur de tes maux et des *miens*. (Id.) La honte de cent rois, et la *mienne* peut-être. (Id.) Voilà l'ambition d'un cœur comme le *mien*. (Id.) J'attends sa résolution pour prendre la *mienne*. (J.-J. Rouss.) Mon erreur sera la *mienne*. (Id.) Occupez votre élève à toutes les bonnes actions qui sont à sa portée; que l'intérêt des indigents soit toujours le *sien*. (Id.) Faites-lui bien comprendre que le sort de ces malheureux peut être le *sien*. (Id.)

Tel est votre devoir, je l'avoue, et le *mien*
Est de vous épargner un si triste entretien. (Racine.)

— Dans ce sens, *mien* est pronom; et alors il ne se met jamais sans l'article, et ne se joint pas à un substantif.

— Fam. Il se joint avec *un* ou avec un adjectif déterminatif équivalent, et se met devant un substantif. Un mien frère. Un mien parent. Un mien neveu. Une mienne cousine. Cet emploi a vieilli, mais on s'en sert encore quelquefois dans le style familier et comique, et surtout dans le style marotique. Au travers d'un *mien* pré certain ânon passa. (Rac.) Il ne reste de toute la maison de Latour que Mme de Warens et une *sienne* nièce. (J.-J. Rouss.) Un *mien* cousin est juge-maire. (La Font.) Un *mien* parent me fit apprenti maltôtier. (Regnard.) Vous avez en vos mains un *sien* portrait. (Volt.)

Un *sien* ami voyant ce somptueux repas,
Lui dit: Et d'où vient donc un si bon ordinaire?
(La Fontaine.)

. . . Je gagne en cette affaire
Beaucoup sans doute, en trouvant un *mien* frère.
(Voltaire.)

Quelle est donc votre fantaisie,
Lorsque dans le rapide cours
D'une carrière si remplie,
Vous prétendez avoir recours
A quelque *mienne* rapsodie? (Id.)

— Quand on dit: *un mien pré*, on fait entendre deux choses: ou qu'on ne possède qu'un seul pré ou qu'on en indique un parmi plusieurs. Dans la première hypothèse, *un mien pré*, signifie simplement, mais d'une manière beaucoup plus expressive, *mon pré*; dans la seconde, *un mien pré*, a le sens de *un de mes prés*.

— Il s'emploie aussi, dans le style comique comme dans le style sérieux, sans être accompagné de l'article ni du mot *un*, et alors il se met toujours après le substantif avec lequel il se construit. La suppression de l'article donne à l'idée de possession plus de force, plus d'énergie. Ce livre que vous tenez est mien. Cette découverte est mienne. Je donne cette raison non comme bonne, mais comme *mienne*. (Montaigne.) Julie, ô Julie! ô toi qu'un instant j'osai appeler *mienne*. (J.-J. Rouss.) Oui, tendre et généreux ami, ta Julie sera toujours *tienne*. (Id.) L'intérêt du prince serait que le peuple fût puissant, afin que cette puissance étant *sienne* le rendît redoutable à ses voisins. (Id.) Frisch rapporte que lorsqu'on met les petits de la draine dans le lit de la litorne, celle-ci les adopte, les nourrit et les élève comme *siens*. (Buff.)

Coras lui dit: La pièce est de mon crû.
Leclerc répond: Elle est *mienne* et non vôtre. (Rac.)

— *Mien* finit désagréablement un vers, surtout lorsqu'il termine aussi le sens; il est plus supportable au féminin.

Amour, à qui je dois et mon mal et mon bien,
Ah! que ne faisiez-vous son cœur comme le *mien*,
Ou que ne faisiez-vous le *mien* comme les autres.
(St Evremont.)

MIEN. s. m. Le bien qui m'appartient. Je ne demande que le mien.

— Ce qui vient de moi. Je vous dis la chose comme elle est, je n'y mets rien du mien, je n'y ajoute rien du mien.

Si j'ajoute du *mien* à son invention,
C'est pour peindre nos mœurs. (La Fontaine.)

— *Le tien et le mien*. La propriété. Le tien et le mien engendrent beaucoup de guerres et de procès. Platon, pour abolir la distinction du tien et du *mien*, qui cause tant de désordres dans la société, voulut réunir tous les hommes dans les mêmes intérêts, en mettant tout en commun. (Dac.)

— Les poètes personnifient quelquefois le tien et le mien. Et le tien et le *mien*, deux frères pointilleux. (Boil.)

On les reçut à bras ouverts,
Elle, la Discorde et Que-si-que-non son frère,
Avecque Tien et *mien*, son père. (La Font.)

— Le tien et le *mien* sont deux petits mots qui en disent plus qu'ils ne sont gros. (De Juss.)

— LES MIENS. s. m. pl. Mes proches, mes alliés, ceux qui m'appartiennent en quelque façon. Il est plein d'égards pour moi et pour les miens. Mais j'ai les *miens*, la cour, le peuple à contenter. (La Font.)

Ai-je donc oublié que sa barbare main
Fit tomber tous les *miens* sous un fer assassin?
(Crébillon.)

— Ceux de mon parti, ceux qui me sont attachés.

Montrait à tous les *miens*, séduits par l'...ence,
Des ... son fils la flatteuse ... (Volt.)

— Fam. *J'ai fait bien des miennes dans ma jeunesse*. J'ai fait bien des folies quand j'étais jeune.

MIENCAPHÉTITE. s. m. Pharm. Espèce d'antidote.

MIERDGIDGI. s. m. ... Officier des eunuques blancs du sérail, qui ont le soin de nettoyer et de tenir en ordre la mosquée du Grand-Seigneur.

MIÈRE. s. m. S'est dit pour Médecin. || Prov. *Après le cerf la bière, après le sanglier le mière*. La blessure que fait le cerf est mortelle, et celle que fait le sanglier peut se guérir.

MIETTE. s. f. (du lat. *mica*). Petite partie qui se détache du pain quand on le coupe, ou qui reste quand on a mangé. Petite miette. Les miettes qui tombaient de la table, sous la table. Ramassez les miettes. C'est assez qu'il leur soit permis de venir recueillir à terre les *miettes* qui tombent de la table de leurs seigneurs. (Boss.)

— Fam. Très-petit morceau de quelque chose à manger. Ne donner qu'une miette de quelque chose. En voilà une belle miette. Il n'en est pas resté une miette. Il n'en est pas resté miette. La cigogne au long bec n'en put attraper *miette*. (La Font.)

— Fam. *Faire sauter les miettes*. Manger avec un grand appétit.

— *Rendre les miettes*. Vomir, rendre le vin et les aliments qu'on a pris. Bas et pop.

— Fig. J'ai lu le discours de l'abbé Arnaud. Nulle grâce dans l'expression; pas une *miette* d'élégance, un ton dur et voisin de l'école. (Diderot.)

— *Miette* s'employait souvent comme adverbe de négation, il est encore usité aujourd'hui en ce sens dans le style familier. N'as-tu rien entendu de leur discours? — Non, qu'une petite *miette*. (Mariv.)

MIETTE. s. f. (dimin. d'*amie*). Se disait pour Jeune amie, petite amie.

Or chanterai
Et ferai
Chanson joliette
Pour l'amour de ma *miette*. (*Chans. du XIIIe siècle.*)

MIEUX. adv. (du lat. *melius*). Compar. de *bien*. D'une manière plus accomplie, d'une façon plus avantageuse. Personne n'entend mieux les affaires que lui, n'entend mieux la guerre que lui, n'écrit mieux que lui, ne parle mieux que lui. Il chante mieux, beaucoup mieux qu'autrefois. Vous ne sauriez mieux faire. Ses affaires vont mieux que jamais. Être mieux reçu qu'on ne croyait. Il est bien de prier, mais il est mieux de faire de bonnes œuvres. Vous seriez mieux sur ce fauteuil que sur cette chaise. Y eut-il homme plus sage et plus prévoyant, qui disposât *mieux* toutes choses à leur fin? (Fléch.) Qui trouva jamais *mieux* tous ces tempéraments? (Id.) Quelle gloire *mieux* placée que de ne point se livrer à des vices? (Mass.) Vous parlez *mieux* pour lui qu'il ne parle lui-même. (Rac.) Moins connu des mortels je me cacherais *mieux*. (Id.) On fait pis en voulant *mieux* faire. (Jauffret.) Le pied du cerf est *mieux* fait que celui du bœuf. (Buff.)

Pour *mieux* voir, cher Paulin, et pour entendre *mieux*,
Je vous ai demandé des oreilles, des yeux. (Racine.)

. . . Mais tout n'irait que *mieux*,
Quand de ces médisants l'engeance tout entière
Irait la tête en bas rimer dans la rivière. (Boil.)

Qui prend mari fait bien, fait *mieux* qui n'en prendra,
Disait le bon Damis à sa fille Lisette.
A ce sage propos répond la doucerette:
Mon père, faisons bien, fera *mieux* qui pourra. (***)

— S'oppose quelquefois à *plus*, *moins*. Plus on a d'esprit, mieux cela vaut. Moins on voit de médecins, mieux on se porte.

Ah! qui versa des pleurs, tremble d'en voir couler;
Et plus on a souffert, *mieux* on sait consoler.
(De Belloy.)

— *Puis-je mieux me venger qu'armer* n'est pas une construction française, il fallait *qu'en armant*. Ainsi il y a une faute dans ces vers:

Puis-je *mieux* me venger de ce sang odieux
Que d'armer contre lui son forfait et les dieux?
(Crébillon.)

— Plus, davantage. J'aime mieux cette étoffe que l'autre. Il ne sentait jamais *mieux* son bonheur que lorsqu'il pouvait faire le leur. (Fléch.) On aime *mieux* attribuer ses prospérités à une impuissante sagesse, dont les hommes se flattent, qu'au pouvoir de celui qui voit, qui règle tout. (Id.)

Et je ne saurais *mieux* punir tous vos dédains,
Qu'en vous mettant moi-même en de serviles mains.
(Racine.)

— *Mieux* est synonyme de Plus, avec cette différence: si le qualificatif exprime une qualité susceptible de plus grande quantité, d'extension, d'amplification, on se sert de *plus*. Charles est plus satisfait que Pierre. Mais si le qualificatif exprime une perfection, il faut se servir de *mieux*. Charles est mieux mis que Pierre.

— Ne dites pas, comme les Gascons: *Il a mieux de quarante mille livres de rente*, pour Il a plus de quarante mille livres de rente. || Ne dites pas non plus, *Vous dites que cette femme a cinquante ans, elle en a mieux*, dites, Elle en a davantage.

— Prov. *Il aime mieux deux œufs qu'une prune*. Se dit d'une personne qui préfère la quantité à la qualité.

— *Tant mieux*. V. TANT.

— *Trop mieux*. S'est dit pour Beaucoup mieux.

Aimant trop *mieux* porter, sans titre de guerrier,
L'olivier sur le front, qu'un chapeau de laurier.
(Ronsard.)

— Précédé de l'article, *mieux* est ordinairement employé comme superlatif. C'est l'homme du monde le mieux fait. De tous nos grands écrivains, c'est celui que j'aime le mieux. Le *mieux* vanté de tous les beaux esprits. (Boil.)

— Avant l'adverbe *mieux*, on emploie *le*, *la*, *les*, quand on veut établir une comparaison. Les choses les mieux faites. Dans les moments les mieux choisis. Les femmes les mieux aimées. Il prit congé d'eux en les embrassant, en leur faisant accepter les diamants de son pays *les mieux* montés. (Volt.) Je ne vois dans toute la conduite de Rosalie que ces inégalités auxquelles les femmes *les mieux* nées sont le plus sujettes. (Diderot.)

La ruse *la mieux* ourdie
Peut nuire à son inventeur. (La Font.)

Des amants *les mieux* faits et les plus vertueux
Une fille à seize ans souffre à peine les vœux.
(Boursault.)

— Mais on emploie *le* invariable toutes les fois qu'on veut exprimer une qualité portée au plus haut degré, sans aucune idée de comparaison, et alors *le mieux* forme une expression adverbiale qui modifie soit un verbe, soit un adjectif, etc. Ceux qui seraient *le mieux* organisés ne feraient-ils pas leurs nids, leurs cellules ou leurs coques d'une manière plus solide? (Buff.) Il était fort surpris que les choses qu'il avait *le mieux* aimées n'étaient pas celles qui étaient le plus agréables à ses yeux. (Id.) Les plus grandes âmes sont celles qui s'arrangent *le mieux* dans la situation présente, et qui dépensent le moins en projets pour l'avenir. (Fénelon.) Ceux de nos auteurs dramatiques qui ont *le mieux* écrit sont ceux aussi qui ont le plus intéressé. (La Harpe.) Maman, je sèmerai autour du tombeau de mon frère les fleurs que vous aimez *le mieux*. (B. de St-P.)

Dans le temps où nous sommes,
L'on doit peu compter sur les hommes,
Même sur ceux qu'on a *le mieux* servis.
(Collé.)

— On dit qu'*une chose vaut mieux qu'une autre*, pour qu'Elle est meilleure, et qu'*elle vaut plus qu'une autre*, pour dire que le prix en est plus grand. La sagesse vaut *mieux* que les armes des gens de guerre. (Fléch.) Faisant admirer à cette nation une judicieuse nécessité, qui valait *mieux* que ses subtilités et ses adresses. (Id.) Nos écrits sont mauvais; les siens valent-ils *mieux*? (Boil.) L'ignorance vaut *mieux* que l'erreur. (Mercier.)

— *Il vaut mieux, mieux vaut*. Il est plus à propos, plus expédient. Il vaut mieux attendre un peu. Mieux vaut s'accommoder que de plaider. Il vaudrait mieux qu'il se tût, que de parler mal à propos.

— Prov. *Cela vaut mieux denier qu'il ne valait maille*. || *Il vaut mieux en terre qu'en pré*. || *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras*. Un bien présent vaut mieux qu'un bien à venir.

— Absol. *Être mieux*. Être en meilleure santé, en meilleur état. Il est mieux, un peu mieux, beaucoup mieux. Il n'est guère mieux. Il était mieux hier qu'aujourd'hui. J'étais un peu *mieux* et je retombe. (J.-J. Rouss.) M. de La Condamine avait une hernie qui était parfaitement contenue par un bandage. Il voulut être *mieux*, il se fit opérer par le caustique, et il mourut. (Percy.)

— *Être mieux*. Être d'une figure, d'un extérieur plus agréable. Cette femme est mieux, est beaucoup mieux que sa sœur. Ce jeune homme est mieux que son frère.

— *Être mieux*. Être d'une meilleure conduite, d'un meilleur caractère. Ce jeune homme est corrigé de ses défauts, il est beaucoup mieux qu'il n'était avant ses voyages.

— *Mieux que tout cela*. Se dit par ellipse pour, Faites mieux que tout cela, ou, il y a quelque chose de mieux à dire, à faire, que ce qu'on a proposé. On vous conseille de plaider, de vous désister; mieux que tout cela, offrez à votre partie adverse moitié de ce qu'elle demande.

— *Pour mieux dire*. Pour exprimer avec plus de justesse. Elle n'a jamais voulu nuire, non pas même à ceux qu'elle pouvait croire ses ennemis, ou, pour *mieux* dire, ses envieux. (Fléch.)

Par quel charme. . . . . . .
Ou, pour *mieux* dire enfin, par quel engagement
Bajazet a-t-il pu faire un si prompt changement? (Rac.)

— Lorsque *mieux* est suivi de deux infinitifs, on met *de* avant le second, quoique le premier ne soit pas précédé de cette préposition. Il vaut *mieux* se taire que de parler mal à propos. (Acad.) J'aime *mieux* vous déplaire que de vous tromper. (Marm.) Il vaut *mieux* risquer de perdre sa fortune que de perdre sa réputation. (Id.) Il vaut *mieux* succomber que de plaider. (Volt.) J'aime *mieux* n'être plus que de vivre avili. (Thomas.)

Mieux vaut défricher un sillon
Que de bâiller dans sa cellule. (L. de Lanoue.)

Il vaut *mieux* se flatter d'un espoir téméraire,
Que de céder au sort dès qu'il nous est contraire.
(Crébillon.)

J'aime *mieux* s'il le faut succomber avec gloire,
Que d'avoir à rougir d'une indigne victoire.
(La Harpe.)

— Quelques auteurs modernes ont supprimé le *de*. Se taire à propos vaut souvent *mieux* que bien parler. (Trad. de Plut.) La plupart des lecteurs aiment *mieux* s'amuser que s'instruire. (Volt.) Il vaut *mieux* déplaire à son ami que lui dissimuler ce qu'on a sur le cœur. (Marm.) Ma tante aimait *mieux* chanter les psaumes que veiller à notre éducation. (J.-J. Rouss.) Il vaut *mieux* risquer de perdre sa fortune que l'assurer par une lâcheté. (Marm.) On serait tenté de croire que les hommes qui amassent le plus de matériaux ne sont pas ceux qui les mettent le *mieux* en œuvre. (Bouffl.)

. . . Il vaut *mieux* expirer
Et mourir avec toi que se déshonorer. (Voltaire.)

— Marmontel est même d'avis qu'on ne fait pas une faute en omettant la préposition *de*. Cependant il croit qu'il est mieux de la conserver. Ce n'est pas inutilement que *de* s'est glissé entre le *que* comparatif et le verbe. Il indique une ellipse, et suppose confusément un mot sous-entendu, qui, dans la phrase analytique, le régirait, comme lorsqu'on dit, *Il vaut mieux mourir libre que de vivre esclave ; de* fait entendre le malheur et la honte. Je crains moins le malheur *de* mourir que la honte *de* devenir esclave.

— Lorsque *mieux* fait partie du premier membre d'une phrase, et que ce premier membre est affirmatif, le second membre doit être négatif et prendre *ne*, sans *pas* ou *point*. Vous écrivez mieux que vous ne parlez. || Le contraire a lieu, si le premier membre est affirmatif. Il n'écrit pas mieux que je le croyais. On n'en peut pas user *mieux* que je fais (Mol.)

— Après *valoir mieux*, on emploie ordinairement *que de*. Il vaut mieux être juste que d'être riche. Il vaut mieux être raisonnable que d'être savant. Quelques bons auteurs ont supprimé le *de*. Je ne sais s'il ne vaut pas *mieux* achever de le guérir que le désabuser. (J.-J. Rouss.)

— *Le mieux* veut le verbe suivant au subjonctif. C'est le livre le *mieux* écrit que j'aie lu.

— Autrefois on faisait suivre dans certains cas *mieux de non pas que*. La nature de l'esprit humain est d'aimer *mieux* qu'on lui laisse quelque chose à suppléer, que non pas qu'on s'imagine qu'il ait besoin d'être instruit. (P. Roy.) Il vaut beaucoup *mieux* que les preuves suivent immédiatement les propositions douteuses, que non pas qu'elles en soient séparées. (Id.) On a depuis longtemps rejeté cette construction traînante, dure et désagréable à l'oreille.

— Dans les temps simples, *mieux* se met après le verbe. Il est mieux, il se porte mieux. Mais dans les temps composés il vaut mieux le mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il a mieux chanté aujourd'hui qu'hier, et non pas il a chanté mieux. J'ai mieux aimé, et non pas j'ai aimé mieux.

— S'empl. substantiv. avec ou sans article. Le mieux est de n'en point parler. Arranger tout pour le mieux. Etre changé en mieux. S'attendre à mieux. Vous croyez qu'elle n'a que vingt ans, elle a mieux. Dirigez tout pour le *mieux*. (J.-J. Rouss.)

— *Faire de son mieux, du mieux qu'on peut.* Aussi bien qu'il est possible.

Le pâtre fut d'avis qu'éloignant la pensée
De leur aventure passée,
Chacun fit de son *mieux*. (La Font.)

— *Aller de mieux en mieux.* Faire toujours quelque progrès vers le bien, vers un état meilleur. Il faut espérer que cela ira de mieux en mieux. Ses affaires vont de mieux en mieux.

— Fam. *A qui mieux mieux.* A l'envi l'un de l'autre. Allons, enfants, à qui *mieux mieux*. (Volt.) Adieu, monsieur, ma fille et moi nous vous aimons toujours à qui *mieux mieux*. (Sév.)

Il n'était fils de bonne mère
Qui, les [illegible] à qui *mieux mieux*,
Pour [illegible] ancêtres n'en fît faire. (La Font.)

Le [illegible] langue des dieux
Parle au [illegible] dans mes ouvrages ;
Les bêtes à qui *mieux mieux*
Y font divers personnages. (Id.)

Pour pleurer dignement ce buveur merveilleux,
Mes amis, voulez-vous m'en croire,
Buvons, buvons à qui *mieux mieux*. (Gombauld.)

— Cette locution *à qui mieux mieux* a fort embarrassé les grammairiens, et finalement tous se sont accordés à la regarder comme un gallicisme non susceptible d'analyse. Elle nous semble pourtant tout aussi naturelle que ces autres locutions *de plus en plus, de mieux en mieux*, etc. *Nous vous aimons à qui mieux mieux*, est, selon nous, une phrase elliptique qui, ramenée à son intégrité, est pour : Nous vous aimons *à* (ce point et de telle façon que celle) *qui* (de nous deux vous aime déjà) *mieux* (que l'autre, vous aime encore) *mieux*.

— *Faute de mieux.* A défaut d'une chose meilleure, plus convenable. Faute de mieux, je m'arrangerai du logement que vous me proposez.

— Prov. *Le mieux est l'ennemi du bien.* On peut gâter une bonne chose en voulant la rendre meilleure. Ce proverbe, *le mieux est l'ennemi du bien*, est l'axiome favori de la paresse. (D'Alembert.) || On dit aussi dans le même sens, *le mieux fait regretter le bien.*

— *Il y a du mieux dans son état ; chez lui il y a un mieux sensible, le mieux se soutient.* Se dit d'un malade qui commence à se mieux porter. || D'une personne dont les affaires sont en meilleur état.

— *Mieux* peut s'employer au pluriel. Hier il était sans fièvre ; ces sortes de *mieux* sont presque toujours traîtres. (Mme de Sév.)

— Fam. *Cette personne chante des mieux.* Elle chante aussi bien que celles qui chantent le mieux. Ces villageois causent des *mieux*, et j'espère que l'air du pays me va raffiner de moitié. (Rac.)

— S'empl. adjectiv. dans le sens de Meilleur, plus convenable, plus propre à la chose dont il s'agit. Il n'y a rien de mieux, rien n'est mieux que ce que vous dites. L'amitié n'a rien de *mieux* à donner qu'elle-même. (Le Tasse.) On ne fait rien de *mieux* que le bien. (Barrow.)

— *Le mieux du monde, au mieux, tout au mieux*, etc., etc. En user le mieux du monde. Cela est au mieux. Cela va le mieux du monde, tout au mieux.

— *Du mieux, le mieux, tout du mieux, tout le mieux.* loc. conj. Aussi bien qu'il est possible dans telle circonstance. Il s'en est tiré le mieux qu'il a pu.

— Aussi bien qu'il est possible à telle personne. Faire du mieux que l'on peut, le mieux qu'on peut. C'est le mieux que l'on puisse faire. Faire de son mieux, tout de son mieux.

— Prov. *Il a fait comme Robin fit à la danse, tout du mieux qu'il a pu.* Se dit d'un homme peu habile, qui a fait sans succès tous ses efforts pour réussir.

MIEUX-DISANT. s. m. Celui qui parle le mieux. Me laisserai-je éternellement ballotter par les sophismes des *mieux-disants* ? (J.-J. Rouss.)

MIEUX-ÊTRE. s. m. Néol. État plus heureux. La civilisation montre le *mieux-être* dont l'humanité est susceptible. (Virey.) Je suis enchantée de pourvoir au *mieux-être* de mes chères petites-filles. (Prév.)

MIEUX-FAISANT, ANTE. adj. Qui agit le mieux, avec le plus de bonté, de générosité. Le plus charitable et le *mieux faisant* des hommes aurait-il voulu perdre ces beaux noms? (Balz.) Je revis le chirurgien Parisot, le meilleur et le *mieux-faisant* des hommes. (J.-J. Rouss.) Ce mot est à conserver, car il dit plus que bienfaisant.

MIEUX-FAISANT. s. m. Hist. cheval. Celui qui, dans un tournoi, avait surpassé tous ses rivaux en force, en grâce et en adresse. Être le mieux-faisant du tournoi, de la journée.

MIÈVRE. adj. des 2 g. Vif, remuant et un peu malicieux. Cet enfant est mièvre, est bien mièvre. Lorsqu'il était petit, il n'a jamais été ce qu'on appelle *mièvre* et éveillé. (Mol.) Fam.

— S'empl. aussi substantiv. C'est un petit mièvre.

MIÈVREMENT. adv. Avec une malice enfantine.

MIÈVRERIE. s. f. Qualité de la personne qui est mièvre. Cet enfant est d'une mièvrerie amusante, fatigante. Fam.

— Se dit aussi de quelques animaux. La mièvrerie des singes.

— Petite malice. Faire une mièvrerie. Ce n'est qu'une mièvrerie. Fam.

MIÈVRETÉ. s. f. Mièvrerie. Linguet a voulu rajeunir ce mot. Si c'est une *mièvreté* des ministres (anglais) pour mettre la nation en joie, c'est une bien pauvre ressource.

MI-FORT. s. m. Escr. Partie de l'épée qui est entre la garde et la pointe, entre ce que l'on appelle le fort et le faible.

MIGE. adj. des 2 g. Se disait pour Qui est au milieu, à moitié.

MIGE. s. m. Agric. Semis sur chaume, usité dans le département des Deux-Sèvres.

— Conchyl. Espèce du genre nasse.

MIGEAU. s. m. Comm. Nom donné dans le Roussillon à une espèce de laine commune.

MIGERAT. s. m. Anc. art milit. Espèce de flèche ou de dard.

MIGLAIVE. s. m. Anc. art milit. S'est dit pour Glaive ou épée d'une longueur moyenne. || Espèce de hallebarde.

MIGLIARIO. s. m. Métrol. Poids de Venise avec lequel on pèse les huiles. Il équivaut à près de 450 kilogr.

MIGNAMIGRA. s. m. Bot. Arbre imaginaire que l'on a prétendu exister dans le Congo. On disait qu'il produisait en même temps un poison et le remède qui devait le combattre; et que si l'on était empoisonné par le bois ou le fruit, on obtenait la guérison par les feuilles; que si, au contraire, les feuilles avaient produit le mal, il pouvait être réparé par le bois ou le fruit.

MIGNARD, ARDE. adj. (du fr. *mine*, que l'on prononçait *migne* en quelques provinces). Gracieux, délicat. Une femme mignarde. Un visage mignard. Des traits mignards. Vieux en ce sens.

— Qui est mêlé de gentillesse et d'afféterie. Sourire mignard. Langage mignard. Manières mignardes.

— Caressant. Enfant mignard.

— Travaillé avec délicatesse. Ouvrage mignard.

— Se dit, dans les arts, de petits agréments d'une gentillesse enfantine.

— Syn. comp. MIGNARD, MIGNON, GENTIL, JOLI. *Gentil* suppose toujours des objets petits, légers, délicats, et qui tiennent en quelque sorte des grâces. *Joli* se dit aussi des personnes et des choses, mais il n'indique que les choses. *Mignon* se dit des choses qui, ayant ordinairement des formes d'une certaine grandeur, se trouvent réduites à de petites formes agréables et régulières qui tirent de cette petitesse un agrément particulier. *Mignard* marque la délicatesse et la douceur dans des traits animés, l'air et les manières gracieuses, un certain mélange de gentillesse et d'afféterie.

— MIGNARD. s. m. Peint. Se dit pour le genre mignard. Ce qui est gracieux, mais qui se rapproche un peu de l'affecté, du petit, du mesquin. Donner dans le mignard.

— On dit aussi de quelqu'un qui fait le beau, *qu'il fait le mignard*. || On l'employait aussi au féminin de la même manière.

Lise a beau faire la *mignarde*,
Chaque jour elle s'enlaidit :
Ce n'est pas que je la regarde,
Mais tout le monde me le dit. (Charleval.)

— Ornith. Petit gobe-mouches d'Afrique.

MIGNARD (Nicolas More, dit). Né en 1608, mort en 1668, excellait surtout dans le coloris. On a de lui un grand nombre de portraits et de tableaux d'histoire. || (Pierre), né en 1610, mort en 1695, a été le plus célèbre peintre de portraits. On considère comme ses chefs-d'œuvre les plafonds de la galerie de Saint-Cloud, les peintures de la petite galerie de Versailles, le dôme du Val-de-Grâce et le tableau de saint Charles Borromée.

MIGNARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Mignarder. S'empl. adjectiv. Enfant mignardé. Style mignardé. Langage mignardé.

MIGNARDELET, ETTE. adj. (diminut. de *mignard*). S'est dit pour Mignard, mignon. Danse d'un pied *mignardelet*. (Belleau.)

MIGNARDEMENT. adv. Avec délicatesse. Enfant élevé mignardement. Travailler fort mignardement. Peu usité en ce sens.

— Fam. Avec une gentillesse mêlée d'afféterie. Parler mignardement. Sourire mignardement.

— D'une manière mignarde.

Sur un front blanc comme l'ivoire
Deux petits arcs de couleur noire
Étaient *mignardement* voûtés. (Voltaire.)

MIGNARDER. v. a. 1re conj. Fam. Traiter délicatement. Mignarder un enfant. Se prend en mauvaise part.

— Flatter. Les Lacédémoniens *mignardaient* leur Diane en faisant fouetter des jeunes garçons en sa faveur, souvent jusqu'à la mort. (Charron.)

Un gros prieur son petit fils baisait,
Et *mignardait* au matin, en sa couche,
Tandis rôtir sa perdrix on faisait. (Marot.)

— Affecter de la délicatesse, de la grâce. Mignarder son style. Mignarder son langage.

— Rendre doux, rendre mignard. C'est une chose bien séante aux demoiselles, lorsqu'elles *mignardent* leurs ris, de faire deux petites fossettes aux deux côtés de la bouche. (Muret.)

— Absol. *Cette femme mignarde trop.* Affecte de la gentillesse.

— SE MIGNARDER. v. pron. Se traiter délicatement. Cette femme se mignarde trop.

— Se dit des personnes qui ont pour elles des attentions trop délicates.

MIGNARDISE. s. f. Délicatesse. La mignardise de son visage. La mignardise de ses traits.

— Caractère de l'enfant mignard.

— Affectation de gentillesse, de délicatesse. Avoir, mettre de la mignardise dans ses manières, dans son langage, dans son style. La *mignardise* dans une jeune personne voisine de l'enfance, devient minauderie dans la femme qui s'éloigne de la jeunesse, et n'est bientôt plus qu'une grimace. (Noël.)

— Hortic. Espèce de petits œillets de couleur gris de lin, dont on garnit les plates-bandes des jardins. De la mignardise.

— Littér. Se dit d'une certaine délicatesse du style. Ces sortes de pieds et mesures n'ont qu'une certaine *mignardise*, qui a toujours le même tour, et qui n'émeut point l'âme. (Boil.) La langue italienne a des mignardises qui ne se trouvent dans aucune autre.

— Il se prend souvent en mauvaise part, pour désigner les petites affectations du style. Sénèque plus que tout autre avait contribué à gâter et à corrompre le jugement des jeunes Romains, et à substituer à l'éloquence mâle et robuste qui avait régné jusqu'à lui des *mignardises* d'un style chargé d'ornements, de pensées brillantes, d'antithèses et de pointes. (Roll.)

— Peint. Défaut des ouvrages dans lesquels le soin est porté à l'excès, et qui paraissent peu naturels.

— MIGNARDISES. s. f. pl. Manières gracieuses et caressantes. Se laisser prendre aux mignardises d'une femme. Cet enfant obtient tout ce qu'il veut de sa mère par ses mignardises.

MIGNOL. s. m. Bot. Liqueur spiritueuse extraite d'une espèce de palmier; elle s'obtient en détruisant la grappe des fleurs dans leur spathe, avant le développement, pour que le suc qui était destiné à leur nourriture puisse s'écouler par l'ouverture faite à la spathe, et être reçu dans un vase placé au-dessous.

MIGNON, ONNE. adj. (du lat. *minor*, plus petit, du fr. *mine*, ou de l'esp. *minino*, mon garçon). Délicat, joli, gentil. Visage mignon. Bouche mignonne. Pied mignon. Beauté mignonne.

— Bien aimé. Enfant mignon.

— Fait, travaillé avec délicatesse. Se dit des choses qui ont une élégante régularité dans de petites formes. Ouvrage mignon. Couteau mignon.

— Se dit des choses qui ont des agréments propres à la petitesse. Des souliers mignons.

— Fam. *Argent mignon.* Argent qu'on a mis en réserve, et qu'on peut, sans se gêner, employer en dépenses superflues. Pour faire cette dépense, il faudrait avoir de l'argent mignon. || *Avoir de l'argent mignon.* En avoir beaucoup en réserve.

— Fam. *Péché mignon.* Péché qu'on se plaît à commettre, et dont on ne veut pas se corriger. La médisance est son péché mignon.

— Se dit des ouvrages d'esprit où il y a de la finesse. Sonnet mignon.

— Se dit aussi des langues où il y a de la finesse et de l'agrément. La langue italienne est fort mignonne.

— Syn. comp. V. MIGNARD.

MIGNON, ONNE. s. Terme de flatterie dont on se sert en parlant à un enfant. Mon mignon. Mon petit mignon. Ma mignonne. Ma petite mignonne.

— Fam. *Vous êtes un mignon, un plaisant mignon.* Se dit à quelqu'un qui a fait ou dit une sottise. Je vous trouve un plaisant *mignon* de ne m'avoir pas écrit depuis deux mois. (Mme de Sévigné.

— Fam. Favori. De ces deux enfants, il y en a un qui est le mignon de sa mère. Elle l'aime fort, c'est son mignon.

— S'emploie aussi en parlant d'un amant.

Le voilà, le beau fils, le *mignon* de couchette,
Le malheureux tison de ta flamme secrète. (Molière.)

— Fig.

Du siècle les *mignons*, fils de la poule blanche,
Ils tiennent à leur gré la fortune en la manche. (Régnier.)

— Montaigne appelle Socrate *le premier mignon de la vertu.*

— *Mignon de cour.* Se disait autrefois pour Courtisan, favori du roi.

—Se prend quelquefois dans un sens obscène. *Les mignons de Henri III.* Les jeunes gens qui partageaient les débauches de ce prince.

MIGNONNE. s. f. Impr. Petit caractère entre la nonpareille et le petit-texte. On l'appelle aujourd'hui *six et demi*.

— Bot. Mauvisque à fleurs rouges.

— Hortic. Variété de poire fort belle et d'un rouge foncé. || Sorte de pêche très-grosse et très-rouge. Il y a la grosse et la petite mignonne et la mignonne tardive. || Sorte de prune longuette et blanche jaunâtre.

MIGNONNEMENT. adv. Avec délicatesse, d'une manière délicate. Cela est mignonnement fait. Fam.

MIGNONNET. s. m. Bot. Nom vulgaire du trèfle. || *Mignonnet blanc.* Le trèfle des champs. || *Mignonnet rouge.* Le trèfle étalé.

MIGNONNETTE. s. f. (rad. *mignon*). Comm. Sorte de petite dentelle de fil de lin blanc, très-fine, qui se fabrique sur l'oreiller avec des fuseaux et des épingles. Une robe garnie de mignonnette. || Sorte d'étoffe tissue de laine et de soie.

— Comm. Poivre concassé en fort petits morceaux.

— Bot. Nom vulgaire de la drabe du printemps et de l'holostée à ombelle. On donne le même nom à l'œillet de la Chine, à la luzerne lupuline, à la saxifrage ombreuse, au réséda des jardins, et à l'holostée en cœur, plante que l'on mange en salade à Cayenne.

— Entom. Petit papillon de nuit.

— Hortic. Espèce de petits œillets appelés aussi *mignardise*.

— Impr. On a aussi donné ce nom à un caractère très-menu.

— Pop. S'est dit d'une petite pièce d'argent. Recevoir une mignonnette.

MIGNOT (Jacques). Pâtissier traiteur, rue de La Harpe, vis-à-vis la rue Percée, avait la charge de maître queux de la maison du roi, et celle d'écuyer de bouche de la reine. Boileau le traita d'empoisonneur dans sa satire du *Repas*. Le cuisinier offensé porta plainte, mais les magistrats refusèrent de l'entendre. Pour se venger, il fit imprimer à ses frais une satire de l'abbé Cottin contre Boileau, et la répandit dans le public avec ses biscuits, auxquels elle servait d'enveloppe, et qui dès lors eut une vogue prodigieuse.

Ma foi, vive *Mignot* et tout ce qu'il apprête!
Les cheveux cependant me dressaient à la tête;
Car *Mignot* c'est tout dire, et dans le monde entier
Jamais empoisonneur ne sut mieux son métier. (Boil.)

MIGNOT, OTE. adj. S'est dit primitivement pour Joli, mignon, délicat.

Je suis toujours gent et *mignot*
Sur mon cheval qui va le trot. (Coquillart.)

— S'est dit aussi pour Favori. Un écuyer gascon, lequel était *mignot* du roi d'Angleterre. (Al. Chart.)

— Il s'est pris ensuite en mauvaise part. || *Femme mignote.* Femme vaporeuse, capricieuse. || *Enfant mignot.* Enfant gâté.

MIGNOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Mignoter. S'empl. adjectiv. Enfant mignoté.

MIGNOTEMENT. adv. S'est dit pour Joliment, d'une manière agréable, délicate.

MIGNOTER. v. a. 1re conj. Traiter délicatement, dorloter, caresser. C'est gâter cet enfant que de le mignoter comme vous faites. V. MIJOTER.

— Nos pères l'ont dit pour Arranger légèrement, enjoliver.

Dedans les prés je vis une naïade
Qui *mignotait* un chapeau de couleurs. (Am. de B[illegible])

— v. n. Se disait pour Prendre ses aises. La dame ne fait rien que *mignoter* et se plaindre. (Quinze joies du mar.)

— SE MIGNOTER. v. pron. Se traiter délicatement. Cette femme se mignote trop.

— Se dit de personnes qui ont pour elles trop de ménagements, trop de soins.

MIGNOTIE. s. f. S'est dit pour Flatterie. || Caresse. || Gentillesse.

— Bot. OEil de Christ, très-belle plante.

MIGNOTISE. s. f. Flatterie, caresse. Vieux et fam.

— Bot. *Mignotise des Genevois.* Le thym.

MIGONITIDE. Myth. gr. Surnom de Vénus adorée à Migonium, lieu où Hélène céda à l'amour de Pâris.

MIGOT. s. m. Comm. A été employé pour désigner le rebut des laines, une laine qui est encore au-dessous du migeau.

MIGRAINE. s. f. (ét. gr., ἡμι, demi, abrégé de ἥμισυς, moitié; κρανίον, le crâne, la tête). Pathol. Affection douloureuse de la tête, dont le debut est instantané et brusque, les récidives plus ou moins fréquentes, la duree des accès courte le plus ordinairement, le temps de leur terminaison incertain et variable; mais qui, lorsqu'elle a cessé momentanément ou disparu pour toujours, ne laisse aucune trace après elle. Migraine simple. Migraine compliquée. Avoir la migraine. Etre tourmenté d'une migraine. Migraine intolérable. Etre sujet à des migraines périodiques. Les odeurs très-fortes donnent la migraine. La migraine cause ordinairement des maux de cœur. Nous manquons d'aller au chœur aujourd'hui parce que nous avons la *migraine;* demain, parce que nous l'avons eue hier, et le troisième jour, parce que nous l'aurons le lendemain. (Ste Thérèse.) La mollesse et l'oisiveté entretiennent la *migraine.* (Devill.) La *migraine* est habituelle chez les femmes hystériques, chez les gens frappés d'hypocondrie. (Id.) La *migraine* commence souvent dans le bas-âge. (Id.) Linné se guérit d'une *migraine* qui avait résisté à tous les remèdes, en buvant tous les matins à jeun une livre d'eau fraîche, et en faisant de l'exercice avant dîner. (Id.)

— Fam. On dit de toute chose ennuyeuse et choquante qu'*elle donne la migraine,* pour exprimer qu'elle fait mal à la tête.

— Fig. La voix de madame a la *migraine.* (Danc.)

— Balzac a reproché à Duplessis-Mornay d'avoir dit *migraine d'esprit.*

MIGRAINE. s. f. Bot. Ancien nom de la grenade.

— Anc. art milit. Nom donné primitivement aux grenades d'artifice.

MIGRANE. s. m. Crust. Genre de crustacés.

MIGRATION. s. f. (pr. *mi-gra-ci-on;* du lat. *migrare,* émigrer). Action de passer d'un pays dans un autre pour s'y établir. Ne se dit qu'en parlant d'une quantité considérable de peuple. Il y eut de grandes migrations dans le IVe siècle. Les migrations des peuples septentrionaux ont inondé le midi de l'Europe. Les livres de Moïse nous représentent les premières *migrations* des hommes. (Chateaub.)

— Voyages que font certaines espèces d'animaux, soit périodiquement, soit à des époques irrégulières. Trois causes principales les déterminent à entreprendre ces voyages : la recherche de la nourriture dans toutes les saisons, le besoin de se reproduire, la température de l'atmosphère. Mais il y a beaucoup d'autres causes qui nous sont inconnues. Quelques-unes de ces migrations sont temporaires, et se renouvellent un certain nombre de fois durant la vie de l'animal; d'autres ont pour but un changement durable de résidence; enfin il en est qui sont accidentelles, ce sont celles qui sont la suite d'une perturbation atmosphérique, comme un ouragan, une tempête. Les migrations des oiseaux. Les migrations des poissons. Les migrations des reptiles. La saison de la *migration* n'est pas encore venue. (Chateaub.)

MIGRATOIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux migrations. Mouvement migratoire.

— Zool. Qui passe d'un pays dans un autre. Animaux migratoires.

MI-GRÉGEOIS, OISE. adj. Qui est à moitié grec. Le mi-grégeois Properce. || substantiv. Un mi-grégeois.

MIGUEL. s. m. Erpét. Espèce d'orvet du Paraguay.

MIGUEL (SAN-) Géogr. La plus grande des Açores, ch.-l. Ponta-Delgada; 80,000 hab. On l'appelle souvent Saint-Michel.

MIGUÉLISME. s. m. Polit. Attachement à la cause de don Miguel, ex-roi de Portugal; légitimisme portugais.

MIGUÉLISTE. s. des 2 g. Polit. Partisan de don Miguel, de sa politique. Un miguéliste. Défaite des miguélistes.

— adjectiv. Qui appartient au parti de la légitimité en Portugal. Le parti miguéliste.

MIHIEL (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., (Meuse); 6,500 hab.

MIHIRGIAN. s. m. Ant. pers. L'équinoxe l'automne, chez les Perses. Le mihirgian était un jour de fête.

MIHR ou **MIHIR.** s. m. Ant. pers. Le mois de l'équinoxe chez les Perses; il répond au mois de septembre.

— Myth. Un des noms de Mithra ou du soleil.

— Hist. ott. Don nuptial.

MIHRAGAN. s. m. Ant. pers. Fête que les anciens Perses célébraient en l'honneur de Vénus Uranie.

MIHR-MAH. s. m. Chronol. Nom du septième mois des Persans; il répond à peu près à notre mois de mars.

MIIR-AAB. s. m. Relat. Grand maître des eaux de la cour de Perse.

MIIR-ACHOUR-BASCHI. s. m. Relat. Grand écuyer du roi de Perse.

MIIRI-SCHIKAAR-BASCHI. s. m. Relat. Le grand veneur du roi de Perse.

MI-JAMBE (À). loc. adv. A moitié de la jambe.

MIJAURÉE. s. f. Fille ou femme qui montre des prétentions, par de petites manières affectées et ridicules. Faire la mijaurée. Voyez un peu cette mijaurée! Fam.

> Parce que te voilà de bout en bout dorée,
> Ne vas pas envers moi faire la *mijaurée.* (Regn.)

— Ce mot est un terme injurieux qui ne s'emploie que dans le style familier ou le bas comique.

MIJAZIA. s. m. Chronol. Nom du huitième mois des Éthiopiens, qui répond à peu près à notre mois d'avril.

MIJOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Mijoter. S'empl. adjectiv. Bœuf mijoté. Soupe mijotée. Enfant mijoté.

MIJOTER. v. a. 1re conj. Art culin. Faire cuire doucement et lentement. Mijoter du bœuf à la mode. Mijoter de la soupe. Mijoter de la viande.

— Fig. et fam. Traiter délicatement. Mijoter un enfant. Peu usité.

— SE MIJOTER. v. pron. Se traiter délicatement. Aimer à se mijoter.

MI-JUIN. s. f. La moitié du mois de juin. A la mi-juin. Après la mi-juin. Passé la mi-juin.

— Vénér. *Mi-juin, mi-graisse.* Se dit des cerfs, qui alors commencent à être gras.

MIKADDO. s. m. Relat. Le souverain pontife de la religion du Sintos, au Japon.

MIKANIE. s. f. Bot. Genre d'eupatoires d'Amérique.

MIKANIER. s. m. Bot. Genre de la famille des corymbifères, renfermant une vingtaine d'espèces, toutes généralement frutescentes, propres à l'Amérique centrale. L'espèce la plus intéressante est le mikanier guaco, qui jouit de propriétés excellentes contre la morsure des reptiles venimeux.

MIKIAS. s. m. Myth. égypt. Symbole des Egyptiens dans leur écriture hiéroglyphique. Cette figure devient le signe ordinaire d'un bonheur désiré ou de la délivrance d'un mal. On en fit une amulette qu'on suspendait au cou des malades et à la main de toutes les divinités bienfaisantes.

MIKIRI. s. m. Mamm. Espèce du genre atèle.

MIL. adj. numér. invar. (on pron. *mil,* sans mouiller, en lat. *mille*). C'est une abréviation de *mille* uniquement affectée à la supputation des années depuis l'ère chrétienne. V. MILLE. L'an mil huit cent quarante-cinq. Fait le septième janvier *mil* cinq cent quatre-vingt-neuf, et scellé du sceau public de la ville. (Voltaire.) Henri IV, empereur d'Allemagne, fut excommunié par Grégoire VII en l'année *mil* quatre-vingt. (Id.)

> En l'an du Christ *mil* sept cent quatre-vingt,
> Chez un tailleur, mon pauvre et vieux grand-père,
> Moi, nouveau-né, sachez ce qui m'advint.
> (Béranger.)

MIL. s. m. (pr. en mouillant le *l;* du lat. *milium*). Bot. Graminée annuelle, originaire des Indes orientales et cultivée en Europe; sa graine est fort petite et sert à engraisser la volaille. Le mil est une céréale. Semer du mil. Un grain de mil. On dit plus ordinairement *millet.*

> Un jour un coq détourna
> Une perle qu'il donna
> Au beau premier lapidaire.
> Je la crois fine, dit-il,
> Mais le moindre grain de *mil*
> Serait bien mieux mon affaire. (La Font.)

— *Mil à épis.* Sorgho. || *Mil à grappes.* Panis. || *Mil à chandelles.* Espèce de céréale de Cayenne.

— Graine de cette plante.

MILABRE. s. m. Entom. Petit insecte des fleurs.

MILADY. s. f. Titre qu'on donne à une dame anglaise, femme d'un lord ou d'un baronnet, en lui parlant ou en parlant d'elle. Vous avez raison, milady. J'ai rencontré milady. Avez-vous vu milady?

— *Milady* est l'orthographe généralement adoptée; cependant il est mieux d'écrire *my-lady,* conformément à l'orthographe anglaise.

MILAN. s. m. (du lat. *milvus,* fait de *milvine,* sorte de flûte très-ancienne, qui avait le son fort aigu et semblable au cri perçant du milan). Ornith. Genre de l'ordre des oiseaux de proie. L'espèce la plus connue est le milan royal. Le milan doit à sa longue queue fourchue et au vaste développement de ses ailes un vol aussi facile que rapide; mais il n'a pas, en revanche, dans son bec court et grêle, dans ses faibles serres, des armes aussi redoutables que les faucons, avec lesquels il a d'ailleurs beaucoup de rapports; aussi montre-t-il peu de courage et n'attaque-t-il que de faibles proies. De petits mammifères, des reptiles, ou à leur défaut des chairs en putréfaction, composent la nourriture habituelle des milans. En captivité, il ne paraît susceptible d'aucune éducation. Le milan commun est renommé pour sa poltronnerie.

— Ichthyol. Poisson du genre trigle.

MILAN. Géogr. Capitale du royaume lombard-vénitien et du gouvernement de Milan, siége d'un archevêché; 150,000 hab. || Un des deux gouvernements qui composent le royaume lombard-vénitien. Sa superficie est de 2,344 kilomètres carrés, et sa population de 2,191,650 h. Sa capitale est Milan. Il se divise en neuf provinces ou délégations. || Délégation du gouvernement de ce nom. Sa superficie est de 540 kilomètres carrés, et sa population de 463,200 h. Capitale Milan. || Grand-duché d'Italie, qui renfermait plusieurs petits pays secondaires, tels que le Bergamasque, le Crémasque, le Lodesan, le Brescian, la Valteline, etc. Il forme aujourd'hui la plus grande partie du gouvernement de Milan dans le royaume lombard-vénitien.

— *Duché de Milan.* Duché érigé, en 1378, en faveur de Jean Galéas Visconti, et usurpé, en 1450, par François Sforce. Il resta aux Sforce jusqu'en 1535, époque de la mort de François-Marie Sforce. L'empereur Charles-Quint s'en empara, et en investit son fils Philippe. Ce prince et les rois d'Espagne ses successeurs l'ont possédé jusqu'en 1705, où l'empereur Joseph Ier s'en rendit maître, et il resta depuis lors à l'Autriche, sauf l'intervalle du règne de Napoléon, pendant lequel il fit partie de la république cisalpine et du royaume d'Italie.

— *Siége de Milan.* Attaque et prise de cette ville, du 15 au 27 décembre 1783, par le roi de Sardaigne; du 14 mai 1796, où Masséna en prit possession, jusqu'au 2 juin 1800, où Murat y fit son entrée. Milan et sa citadelle passèrent des mains des alliés à celles des Français.

MILAN. s. m. Écon. dom. Sorte de fromage à croûte rouge qui vient de Milan.

— Hortic. *Milan d'été.* Sorte de poire précoce qui vient au mois de juillet.

MILANAIS, AISE. adj. Qui est de Milan ou du Milanais. || Qui appartient à Milan ou au Milanais, ou aux habitants de cette ville ou de ce pays. Le peuple milanais. Les mœurs, les coutumes milanaises.

— subst. Celui, celle qui habite Milan ou le Milanais. Un Milanais. Les Milanais. Une Milanaise. Les Milanaises.

MILANAIS ou **MILANEZ.** Géogr. Pays d'Italie dont Milan était la capitale.

— *Guerres du Milanais.* Expéditions entreprises par Louis XII en 1499, et par François Ier en 1515, pour enlever le Milanais aux Sforce, comme héritiers des Visconti. Ces guerres n'eurent aucun succès.

MILANAISE. s. f. Techn. Ouvrage dont le fond est un fil recouvert de deux brins de soie, dont l'un, moins serré que l'autre, forme sur le fil un petit relief à distances égales.

— Hort. Variété d'anémone à très-grosses fleurs.

MILANDRE. s. m. Ichthyol. Genre de la famille des squales, dont on ne connaît qu'une seule espèce. Ce poisson est aussi féroce que le requin, sa chair est dure, et répand une odeur désagréable.

MILANEAU. s. m. (diminut. de *milan*). Ornith. Jeune milan.

MILANÈSE. s. f. (de *Milan,* où il a été inventé). Techn. Ouvrage de fileur d'or, à deux brins de soie.

MILANEZ. Géogr. V. MILANAIS.

MILANIEN. Myth. Fils d'Amphidamas et mari d'Atalante; il fut dévoré avec sa femme par un lion, et ils furent ensuite changés en lions.

MILCARTUS. Myth. or. V. MELKART.

MILCHOM. Myth. or. V. MOLOCH.

MILÉSIAQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à Milet ou aux Milésiens.

— Philol. *Milésiaques* ou *fables milésiaques.* Contes obscènes, composés par Aristide de Milet, imités par Lucien et Apulée, et traduits en latin du temps de Sylla.

MILÉSIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des athéricères.

MILÉSIEN, ENNE. adj. Qui est de Milet. || Qui appartient à Milet ou à ses habitants.

— Myth. *Milésien.* Surnom d'Apollon, qui était adoré à Milet. || *Milésienne.* Surnom de Cérès, qui était adorée à Milet.

— Philol. *Fable milésienne* ou *récit milésien.* Nom que les anciens donnaient à des contes merveilleux et souvent obscènes, composés par Aristide de Milet. Ils sont perdus. On les appelait aussi *Milésiaques.*

— substantiv. Celui, celle qui habitait Milet.

MILET. Géogr. anc. Ville d'Ionie, fondée vers l'an 1155 av. J.-C., près de l'embouchure du Méandre. Elle fut longtemps une république puissante par sa marine, puis elle tomba au pouvoir des Perses. Les colonies de Milet, au nombre de près de 300, couvraient les rives du Pont-Euxin et du Palus-Méotide. C'était, après Tyr, la ville la plus commerçante du monde. Cette ville est aujourd'hui entièrement détruite, et n'offre qu'un monceau de ruines qu'on nomme Palaska.

MILHAU. (pr. *mi-lô*). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Avignon); 10,500 hab.

MILIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au millet. || MILIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre millet.

MILIAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *milium,* millet). Anat. Qui ressemble à des grains de mil. Glandes miliaires.

— Bot. *Glandes miliaires.* Très-petits corps qui, lorsqu'on examine à contre-jour l'épiderme détaché d'une plante, paraissent sous la forme d'aires rondes ou elliptiques, ayant à leur centre une ligne obscure ou transparente, que beaucoup d'observateurs ont prise pour un pore, mais qui n'est peut-être que le sommet couché d'un poil très-court.

— Minér. Se dit des grains d'une roche grenue, quand ils ont la grosseur d'un grain de chènevis ou de millet.

— Pathol. *Eruption miliaire.* Éruption de très-petits boutons qui ressemblent à des grains de millet. || *Fièvre miliaire.* Fièvre accompagnée d'une éruption miliaire.

— Zool. Se dit d'un animal qui est extrêmement petit, comme le ver luisant miliaire.

MILIAIRE. s. m. Erpét. Espèce de couleuvre.

MILIAIRE. s. f. Pathol. Phlegmasie exanthématique, souvent accompagnée de fièvre, caractérisée de petits boutons rouges, isolés ou rassemblés, élevés d'abord très-peu au-dessus du niveau de la peau, et surmontés, dès le second jour, d'une petite vésicule rouge, qui devient bientôt blanche et transparente, et ne tarde pas à tomber en écailles.

MILIANA. Géogr. Ville d'Algérie, où l'on croit que mourut le fils de Pompée. Elle fut occupée par Abd-el-Kader en 1834, et par le maréchal Valée en 1840.

MILIARÉSION. s. m. Métrol. anc. Monnaie d'argent qui fut en usage sous Constantin et ses successeurs, et qui valait 24 fois le nummus ou 96 assarions.

MILIARIUM. s. m. (pr. *mi-li-a-ri-om*). Ant. rom. Sorte de vase appelé aussi Milliaire.

MILIASSE. s. f. (du lat. *milium,* millet). Relat. Sorte de bouillie de maïs ou plutôt de millet.

MILICA. s. m. Bot. Blé barbu qui ressemble au millet.

MILICE. s. f. (du lat. *militia,* fait de *miles,* lequel dérive de *mille,* mille, parce qu'à Rome chaque tribu fournissant mille hommes pour la guerre, quiconque était de ce nombre s'appelait *miles*). L'art de la guerre, la profession des armes, chez les anciens. S'est dit aussi pour exprimer les forces militaires d'un Etat en général. Végèce a écrit sur la milice des Romains. Rien n'égala jamais la *milice* des Romains. (Boss.) Le zèle des bons empereurs pour maintenir l'ancien ordre de la *milice* romaine ne sert qu'à les exposer à la fureur des soldats. (Id.) On dit plutôt aujourd'hui *guerre* ou *art militaire.*

— Fig. dans le langage de l'Écriture sainte : *La vie de l'homme est une milice continuelle.* Un état de guerre continuel.

— Style soutenu. Corps de troupes, armée. Une si vaillante milice lui promettait la victoire. Le capitaine perdit dans cette bataille la fleur de sa milice. On le vit, en ce dernier rang de la *milice,* ne refuser aucune fatigue. (Fléch.) On a essayé d'établir, entre le trône qui doit protéger la nation et la nation qui doit défendre le trône, une *milice,* toujours sous les armes, d'ombrages, de soupçons, de méfiances. (Salvandy.) Rome nourrissait une *milice* admirable qui ne respirait que la gloire. (Boss.) Il refond perpétuellement sa *milice,* sans jamais retrouver une force nationale. (Rayn.)

— Hist. fr. Corps d'archers permanents qui exista depuis François Ier jusqu'à Henri II, et qui jouissait de certains priviléges. || *Milice du roi.* Corps de 500 hommes recrutés parmi les bouchers de Paris par le comte de St-Pol, pendant les querelles des Armagnacs et des Bourguignons.

— S'est dit particulièrement des levées de bourgeois et de paysans faites par la voie du sort, soit pour recruter l'armée, soit pour former des régiments provinciaux qu'on ne réunissait que dans certaines occasions. Chaque ville, bourg ou village fournissait un nombre d'hommes proportionné au nombre de ses habitants. En ce sens, il est opposé à *troupes réglées.* Réunir les milices pour résister à une invasion. Forteresse qui n'est défendue que par la milice. La garde nationale mobile, la landwehr, sont des espèces de milices. Tirer au sort pour la milice. Tirer à la milice. Tomber à la milice. Officier de milice. Sergent de milice. Soldat de milice. Ils se trouvèrent tous avec leurs *milices.* (Anquet.) L'Espagne avait une armée de cent quarante-cinq mille hommes et de nombreuses *milices.* (De Pradt.) L'origine de la *milice* anglaise remonte, dit-on, à Alfred le Grand. (Encycl.) Aux Etats-Unis la *milice* est constituée par un acte du congrès de 1792. (Id.) En vertu de cette loi, tout individu de 18 à 45 ans, jouissant des droits de citoyen et en état de porter les armes, est enrôlé dans la *milice.* (Id.)

— En Espagne, on donne ce nom à la garde urbaine ou nationale.

— Nouvelles recrues.

— *Tirer à la milice.* A la conscription.

— Fig. Vous êtes monté d'un grade dans le service, et vous voilà toujours le même dans la *milice* de Jésus-Christ. (Mass.)

— Féod. Service militaire dû par les roturiers.

— Fig. et fam. *Soldat de la milice.* Homme qui n'a aucun avancement dans sa condition.

— Fig. et poét. *Les milices célestes.* Les anges.

Parmi les célestes *milices*
Venez prendre part aux délices
De mes combattants épurés. (J.-B. Rousseau.)

— S'emploie quelquefois en mauvaise part.

Milice du démon, gens hideux et hagards,
Engeance qui portait la mort dans ses regards.
(La Fontaine.)

— Hist. ecclés. *Milice de Jésus-Christ.* Nom donné par quelques auteurs à l'ordre de la Croix de Saint-Dominique, parce que cet ordre avait été fondé pour combattre les hérétiques.

— Hist. anc. *Maître général de la milice.* Charge militaire créée par Constantin. Il y avait deux maîtres généraux de la milice, ayant chacun sous leurs ordres deux maîtres de la cavalerie et deux maîtres de l'infanterie. || *Comte de la milice.* Grand officier des empereurs grecs et latins, ministre de la guerre.

— Hist. *Maître de la milice.* Titre du magistrat annuel de Venise, de 737 à 741. Après cette époque, on ne trouve plus que des *doges.*

MILICHIEN. adj. m. (du gr. μειλίχιος, doux comme le miel). Myth. gr. Epithète que l'on donnait, par euphémisme, aux dieux infernaux. || Surnom de Jupiter chez les Eléens. || Surnom de Bacchus, que l'on croyait avoir le premier planté le figuier.

MILICIEN. s. m. Soldat de milice. Actuellement les *miliciens* anglais et écossais sont recrutés par le sort; la durée de leur service est de cinq ans, mais ce terme peut être prolongé au besoin. (Encycl.)

— Garde national en Espagne.

MILICITE. s. m. (du lat. *milicitus*). Bot. Plante à fleurs incomplètes.

MILICOTON. s. m. Hortic. Variété de pêche.

MILIEU. s. m. (du lat. *medius locus*). Le centre d'un lieu, l'endroit qui est également distant de la circonférence, des extrémités. Voici le milieu de la place. Nous voici justement au milieu, dans le milieu. Couper un fruit par le milieu.

— Dans un sens moins rigoureux, tout endroit qui est éloigné de la circonférence, des extrémités. Ville située au milieu de la France, dans le milieu de la France. Au milieu de l'église. Au milieu de la cour. Au milieu du chemin. Au milieu du bois. Au milieu de l'assemblée. Au milieu de la foule. Au milieu de la ville. Prendre son adversaire par le milieu du corps. Combien il était auguste et majestueux au *milieu* de son palais et de sa cour. (Boss.) Au *milieu* des places publiques, elle a prêché la sagesse. (Mass.) Au *milieu* de Paris, il promène sa vue. (Boil.) Chaque étoile repose probablement au *milieu* d'un monde. (Libes.) J'ai fait revivre le siècle d'Auguste au *milieu* de ma cour; j'y ai mis la magnificence, la politesse, l'érudition, et la galanterie. (Fén.)

— Hist. *Empire du milieu.* Nom que les Chinois donnent au vaste pays qu'ils habitent.

— Fam. et par exagér. *Au beau milieu.* Tout au milieu. Tomber au beau milieu de la rue.

— *Au milieu.* Bien avant. Cette langue de terre s'avance au milieu de la mer. Ce bras de mer s'avance au milieu des terres.

— *L'aigle s'élève au milieu des airs.* Il s'élève à une distance considérable de la terre.

— Fig. *Au milieu des hommes.* Dans le monde, dans la société de nos semblables. Nous sommes destinés à vivre au milieu des hommes.

— Point également éloigné des deux termes d'un espace de temps. Vers le milieu de la nuit. Sur le milieu du jour. Fais enlever Junie au *milieu* de la nuit. (Rac.) Le commencement, le *milieu* et la fin des révolutions sont trois curées abondantes pour l'intrigue et pour l'égoïsme. (Boiste.)

— *Être au milieu de l'été, de l'hiver,* etc. Être dans un temps à peu près également éloigné du commencement et de la fin de l'été, de l'hiver, etc. Et camper devant Dôle au *milieu* des hivers. (Boil.)

— Poét. *Le soleil était au milieu de son cours, la nuit était au milieu de sa course.* Il était à peu près midi, à peu près minuit.

— Se dit des ouvrages prononcés et écrits, par rapport à leur commencement et à leur fin. Ce passage se trouve au milieu, dans le milieu, vers le milieu du livre. Le milieu de son discours est fort beau. Etre interrompu, demeurer court au milieu, au beau milieu de sa harangue. Se lever au milieu du sermon. Que le début, la fin, répondent au *milieu.* (Boil.) Au *milieu* d'une églogue entonne la trompette. (Id.) De tristes pensées peuvent nous apparaître au *milieu* de ce tableau. (Villem.)

— Se dit aussi en parlant des choses morales, mais alors il ne s'emploie guère qu'avec *au.* Etre élevé au milieu des grandeurs. Vivre au milieu des plaisirs. Au milieu des affaires, des plus grandes affaires, trouver des moments à donner à ses amis. Périr au milieu de ses succès, de ses victoires. Nous vîmes dans cette princesse, au *milieu* des alarmes d'une mère, la foi d'une chrétienne. (Boss.) Songeons qu'il n'établit partout la religion au dehors, que parce qu'il la fait régner au dedans et au *milieu* de son cœur. (Id.) Au *milieu* de leurs espérances et de leurs établissements, Dieu brise le bras de chair qui les appuyait. (Fléch.) Se faisant au *milieu* d'elle-même une solitude intérieure et secrète. (Id.) Au *milieu* de ses peines et de ses douleurs, il n'est occupé que de nos intérêts. (Mass.) Un mal au *milieu* des plaisirs est pour les riches une épine au *milieu* des fleurs. (B. de St-P.) || On peut aussi l'employer avec *du.* Du *milieu* de mon peuple exterminez les crimes. (Rac.)

— *Au milieu du sujet.* Se dit fig. à propos d'un roman ou d'une pièce de théâtre qui, dès le début, vous intéresse, et vous conduit directement à ce que l'auteur veut faire voir. On se trouve tout de suite au milieu du sujet.

— Fam. *Au milieu de tout cela.* Parmi tout cela, avec tout cela, nonobstant tout cela. C'est un homme qui, au milieu de tout cela, ne laisse pas d'être à plaindre. Au milieu de tout cela, je voudrais le pouvoir servir.

— Mor. Ce qui est également éloigné des extrémités vicieuses. La vertu se trouve dans un juste milieu. La libéralité tient le milieu entre la prodigalité et l'avarice. Il faut savoir en tout garder le milieu, le juste milieu, un juste milieu. Trouver, saisir, prendre le milieu entre les extrêmes, c'est être sage. La vertu tient en toutes choses le *milieu;* c'est aussi là qu'est la sûreté, la tranquillité, le bonheur. (B. de St-P.) Le bien politique, comme le bien moral, se trouve toujours dans un juste *milieu.* (Montesq.) Il y a une espèce d'amitié tendre qui tient le *milieu* entre l'amour et l'amitié. (Scud.) Les coquettes tiennent le *milieu* entre les femmes vertueuses et les vicieuses. (Id.) Entre les vices opposés, il y a le *milieu* et la vertu; comme la piété entre l'impiété et la superstition. Quelquefois ce *milieu* est double, comme entre la timidité qui craint et la témérité qui ne craint rien, il y a la générosité, qui ne s'étonne point des périls, et une précaution raisonnable qui fait éviter ceux auxquels il n'est pas à propos de s'exposer. (Log.) Le juste *milieu* entre deux extrémités se mesure par rapport aux personnes: ce qui serait excessif pour l'une ne l'est pas pour l'autre. (Dac.)

Ne hasardez jamais votre estime trop tôt,
Et soyez pour elle dans le *milieu* qu'il faut. Mol.)

— Prov. *Vertu gît au milieu.* Toute vertu est entre deux vices ou entre deux excès.

— *Juste milieu.* Nom donné au système de gouvernement qui domine en France depuis la révolution de juillet. || Partisan de ce système. C'est un juste milieu.

— Fig. Tempérament qu'on prend dans les affaires pour accommoder des intérêts différents, pour concilier des esprits opposés. Il faut chercher quelque milieu. Essayez de trouver quelque milieu pour contenter l'un et l'autre.

— *Il n'y a point de milieu,* ou simplement, *Point de milieu.* Il faut absolument prendre un des deux partis qui sont proposés, il n'y a point de terme moyen à chercher. Point de milieu, il faut se rendre ou combattre.

— Phys. Tout corps solide, liquide ou fluide élastique, dans l'intérieur duquel d'autres substances peuvent pénétrer et se mouvoir avec plus ou moins de liberté. Le verre, l'eau et l'air sont des milieux. Les milieux réagissent sur les corps qui les pénètrent ou tendent à les pénétrer. La densité du milieu. Milieux liquides. L'air est le milieu dans lequel nous vivons. L'eau est le milieu où vivent les poissons. La lumière se rompt difficilement en traversant différents milieux. Milieu rare. Milieu dense. C'est à la différence des milieux que la lumière traverse qu'est due la réfraction. Le verre et tous les corps transparents sont des milieux que la lumière traverse. || *Milieu éthéré.* Fluide très-rare et très-subtil, qui est répandu par tout l'univers. || *Résistance du milieu.* La densité des parties du milieu, qui retarde les mouvements des corps.

— *Milieu réfringent.* Substance qui prête passage à un corps, mais qui le fait changer de direction lorsqu'il se présente obliquement à sa surface.

— Anat. *Milieu de l'œil.* Humeurs diaphanes et plus ou moins épaisses qui entrent dans la composition de l'œil, et sont destinées à imprimer diverses réfractions aux rayons lumineux pour l'accomplissement de la vision.

— *Milieu du ciel.* Le point de l'équateur qui se trouve dans le méridien.

— Mécan. Espace matériel dans lequel un corps est placé.

— S'empl. quelquefois adject. *Le point milieu.* Le point du milieu.

— *Au milieu de.* loc. prépos. Parmi. Vivre au *milieu* d'un peuple qui n'a pas de sentiments religieux, c'est vivre au *milieu* des bêtes féroces. (De Bréhan.)

MILIGME. s. m. Antiq. gr. Offrande aux dieux infernaux.

MILIOLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves renfermant plusieurs espèces fossiles.

MILIOLE. s. m. Pathol. Très-petite tumeur qui se montre sous les téguments des paupières, et qui présente à peu près le volume et la consistance d'un grain de millet.

MILIOLITHE. s. f. Conchyl. Genre établi pour placer une petite coquille fossile, qu'on trouve en immense quantité dans les sables coquilliers et les pierres calcaires des environs de Paris et de beaucoup d'autres lieux.

MILION. s. m. Ornith. Ancien nom du milan.

MILIORATS. s. m. pl. Comm. Espèce de soies d'Italie, que l'on tire de Bologne et de Milan.

MILIOTE. adj. et s. des 2 g. Qui est de Milo. || Habitant, habitante de Milo.

MILITAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *militaris*). Qui concerne la guerre, qui est relatif ou propre à la guerre. L'art militaire. La discipline militaire. Les vertus militaires. La gloire militaire. Les exploits militaires. Les fonctions militaires. Les emplois militaires. Les grades militaires. Récompense militaire. Punition militaire. Talents militaires. Eloquence toute militaire. Ecrivain militaire. Morale militaire. Un prince qui n'a eu que des vertus *militaires* n'est pas assuré d'être grand dans la postérité. (Mass.) Oui, sire, c'est le choix de la nation qui mit d'abord le sceptre entre les mains de vos ancêtres, c'est elle qui les éleva sur le bouclier *militaire,* et les proclama souverains. (Id.) De tous temps les hommes sont convenus de se dépouiller et de s'égorger les uns les autres, et pour le faire plus ingénieusement et avec plus de sûreté, ils ont inventé des règles qu'on appelle l'art *militaire.* (La Bruy.) On a attaché de la gloire à la pratique des lois *militaires,* et de siècle en siècle on a enchéri sur la manière de se détruire réciproquement. (Id.) La révolution, en mettant en mouvement tous les esprits, prépara l'époque des grandes combinaisons *militaires.* (Thiers.) Le Grand Frédéric de Prusse, qui, en créant la discipline de ses troupes, créa en quelque sorte son royaume, doit être compté parmi les écrivains *militaires.* (Préval.)

— *Art militaire.* Art de faire la guerre. On pourrait le définir, Une méthode habile de faire avec succès la guerre suivant certaines règles, quelquefois même contre toutes les règles, pourvu que ce ne soit point au hasard. Suivant le maréchal Saint-Cyr, la guerre est un art pour le général, une science pour l'officier, et un métier pour le soldat. L'art militaire peut être divisé en deux branches principales, la tactique et la stratégie. || *Science militaire.* Connaissance fondée en principes de tout ce qui se rapporte de près ou de loin au métier des armes. L'histoire militaire des nations anciennes et modernes, les variations introduites, à diverses époques, dans les différentes armes, les notions particulières à chacune d'elles, tous les détails relatifs à l'organisation, à l'administration, à la comptabilité, à la police et à la discipline des armées, tels sont les principaux éléments de la science militaire.

— *Administration militaire.* Ensemble des services organisés pour assurer l'entretien de l'armée d'un Etat et le bien-être du soldat.

— *Législation militaire.* Tout ce qui se rattache à la constitution et à l'état militaire d'un pays, c'est-à-dire au recrutement, à l'équipement, à l'instruction, à l'entretien, au licenciement des troupes, de même qu'au maintien de la discipline, qui toutefois est le but spécial de la législation militaire. C'est un corps bien irrégulier, bien incomplet et souvent barbare, que celui des lois diverses qui composent le code *militaire.* (Encycl.)

— *Ecoles militaires.* Ecoles où sont élevés des jeunes gens qui se destinent au métier des armes. Les écoles *militaires* sont pour notre armée de véritables pépinières d'officiers. (Prév.) || *Ecoles militaires spéciales.* Ecoles d'artillerie et du génie.

— *Académies militaires.* Ecoles militaires dans laquelle on n'admet que des officiers.

— *Gouvernement militaire.* Gouvernement dans lequel l'armée ou les chefs militaires exercent l'autorité. L'Europe, qui s'est soulevée tout entière pour briser, sur le continent, le joug du despotisme *militaire,* le supportera-t-elle encore sur les mers? (Boiste.) Le gouvernement *militaire* conduit au despotisme. (Id.) Chez les peuples de l'Afrique, le pouvoir *militaire* ou royal l'emporte sur le pouvoir religieux. (B. de St-P.)

— *Division militaire.* Etendue de territoire commandée par un lieutenant-général. La France est partagée en 21 divisions militaires, comprenant plusieurs départements. Chaque division est partagée en autant de subdivisions qu'il y a de départements. Les subdivisions sont commandées par un maréchal de camp.

— *Etat militaire.* Etat gouverné militairement. || Liste générale détaillée des troupes d'un Etat. || Enumération de ses forces militaires.

— *Testament militaire.* Testament fait à l'armée pendant la durée d'une campagne, et dans lequel on est dispensé d'observer la plupart des formalités ordinaires.

— *Justice militaire.* Celle qui s'exerce parmi les troupes, suivant des lois spéciales.

— *Exécution militaire.* La peine de mort infligée aux soldats pour délit militaire. C'est là que se font les exécutions militaires. || Violence qu'on exerce dans un pays pour punir les habitants de leur résistance ou pour les contraindre à quelque chose. Menacer un pays d'exécution militaire. Contraindre les habitants, par exécution militaire, à payer contribution. || Fig. Exécution faite brusquement, et sans observation des formalités ordinaires.

— *Architecture militaire.* L'art de fortifier les places de guerre, de les entourer d'ouvrages qui puissent concourir à leur défense. Aujourd'hui, la plupart des travaux qui sont du domaine de l'architecture militaire sont confiés au corps du génie.

— *Colonne militaire.* Colonne sur laquelle était gravé le dénombrement des troupes d'une armée romaine par légion, selon leur rang, pour conserver la mémoire du nombre des soldats qu'on avait employés à quelque expédition.

— *Voies* ou *chemins militaires.* Routes pavées, construites sous Auguste, par Agrippa, pour faciliter les mouvements stratégiques des armées romaines; elles étaient plus larges et plus directes que les routes ordinaires.

— *Routes militaires* ou *stratégique.* Chemins qui ont été percés pour faciliter les opérations militaires, et aux travaux desquels on a fait concourir des corps de l'armée. Routes militaires de l'Ouest, de la Vendée.

— *Port militaire.* Celui où stationnent ordinairement les bâtiments de guerre d'un Etat.

— *Chantier militaire.* Celui où se construisent des vaisseaux de guerre.

— *Fièvre militaire.* Espèce de fièvre maligne qui règne dans les armées.

— Géogr. *Frontières* où *confins militaires.* Territoires assignés, en Autriche et en Russie, à une population formée d'anciens soldats mariés, mais encore enrégimentés. || Les *confins militaires* forment une des divisions de l'empire d'Autriche, c'est un gouvernement partagé en quatre généralats dont les chefs-lieux sont Agram, Péterwardein, Temeswar et Hermanstadt.

— S'empl. quelquefois par opposition à Civil. Se montrer également propre aux emplois civils et aux emplois militaires. Les autorités civiles et les autorités militaires.

— *Ordre religieux militaire.* Dénomination qui était commune à plusieurs ordres de chevaliers chrétiens, institués pour réprimer les insultes et la violence des infidèles, soit mahométans, soit idolâtres, pour repousser leurs attaques et prévenir leurs brigandages. Non-seulement les ordres religieux et militaires étaient les défenseurs de la chrétienté, mais encore ils servaient la cause de la raison et de l'humanité. V. HOSPITALIERS, MALTE, TEMPLIERS, etc.

— Bot. *Herbe militaire.* Nom vulgaire de la millefeuille, plante vulnéraire propre à arrêter le sang qui coule d'une blessure. Pline donnait ce nom à une espèce d'épervière.

— *Heure militaire.* Heure précise, exacte.

— Myth. anc. Une des épithètes que les aruspices donnaient à Jupiter.

— Le mot *militaire* est technique, c'est-à-dire un terme d'art, il faut donc le remplacer en poésie par guerrier, belliqueux. Ainsi Corneille a eu tort de dire: Ayant régné sept ans, son ardeur *militaire* alluma cette guerre.

— Syn. comp. MILITAIRE, MARTIAL, BELLIQUEUX. *Belliqueux,* ne se dit guère que des peuples et des nations anciennes dont la guerre était l'unique métier. *Guerrier* se dit des peuples ou des princes qui ne font la guerre que lorsqu'ils le jugent nécessaire. *Militaire* se dit de tout ce qui a rapport à l'administration de la guerre. *Martial* s'applique aux choses qui marquent l'autorité suprême dans les choses de l'administration militaire.

MILITAIRE. s. m. Homme de guerre. C'est un bon militaire. Donner des récompenses à tous les vieux militaires. Nouveau militaire. Militaire instruit, exercé. Les braves *militaires* font la guerre et désirent la paix. (Napol.) Les batteries, dehors et ouvrages extérieurs des fronts d'attaque de nos places de terre recevront, à l'avenir, les noms des généraux, commandants et autres *militaires* qui se seront illustrés dans la défense des places. (Id.)

— La totalité des gens de guerre. L'esprit du militaire est généralement bon dans cette province. Cette ordonnance déplut au militaire.

— L'état, la profession militaire. Etre dans le militaire.

— M. Moreau s'en est servi comme d'un terme collectif. Il ne suffit pas, pour être le premier prince de l'Europe, d'être à la tête d'un *militaire* immense, commandé par les plus habiles généraux.

MILITAIREMENT. adv. D'une manière militaire. Agir militairement. Juger militairement. Exécuter militairement un bourg, un village. Les Etats-Unis furent secourus *militairement* par la France, qui les traita en alliés. (Chateaub.)

— *Exécuter militairement un soldat.* Le fusiller.

MILITANT. part prés. invar. du v. Militer. Cette raison militant pour moi, ne militant point contre moi.

MILITANT, ANTE. adj. Qui combat. Se dit des fidèles qui sont sur la terre, parce que la vie d'un chrétien est regardée comme une milice ou un combat continuel qu'il doit livrer au monde, au démon et à ses propres passions.

— Théol. *L'Eglise militante.* L'assemblée des fidèles sur la terre.

MILITARISER. v. a. 1re conj. Néol. Rendre militaire. Militariser une nation.

MILITARISME. s. m. Néol. Système militaire. Les excès du *militarisme.* (National.) Voici des célébrités roturières confondues avec les débris du *militarisme* impérial. (L. Blanc.)

MILITER. v. n. 1re conj. (du lat. *militare,* combattre). Combattre. Le fils de laquelle ayant *milité* sous trois empereurs, et retournant dans les Gaules, fut baptisé. (Carozet.) Inus. au propre.

— Fig. Être en faveur, à l'avantage de quelqu'un. Cette raison, cet argument milite pour moi, ne milite point contre moi.

MILITIE. s. f. Se disait pour Milice.

MILIUM. s. m. (pr. *mi-li-omm*). Bot. Genre de la famille des graminées, dont on connaît plusieurs espèces assez voisines du genre mil ou millet. C'est un fourrage odorant et fort recherché des bestiaux.

MILLA. s. f. Bot. Genre de plantes bulbeuses, de la tribu des narcissées, originaires du Mexique.

MILLAIRE. s. m. Métrol. Nom donné dans l'origine à la division du kilomètre.

MILLANGUE. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du sorgho.

MILLARAL. s. m. Bot. Nom qu'on donne, dans le midi de la France, à un champ planté de maïs.

MILLAS. Géogr. Chef-lieu de cant., arrondissement de Perpignan (Pyrénées-Orientales); 2,100 hab.

MILLE. adj. numér. des 2 g. (pr. *mi-le*; du lat. *mille*). Ne prend point la marque du pluriel. Dix fois cent. Dans l'écriture des nombres, un chiffre, pour être placé au rang de mille, doit avoir trois chiffres à sa droite. Mille hommes. Mille chevaux. Mille navires. Mille écus. Dix mille hommes. Louis XII avait donné, pour l'investiture de Milan, cent *mille* écus d'or. (Volt.)

— Nombre incertain, mais fort grand. Mille personnes l'ont vu. Mille témoignages, mille preuves se réunissent contre lui. Il y en a mille et mille. Donner mille coups à quelqu'un. Avoir mille affaires. Mille chimères lui passent par la tête. Rendre mille grâces. Je vous ai dit cent mille fois. Mille gens l'ont fait. Mille l'ont fait, mille pourraient le faire. Les mille et un jours. Les mille et une nuits. On lui dit *mille* fois que la franchise n'était pas une vertu de la cour. (Fléch.) Ils donnent à la complaisance pour votre rang *mille* démarches dont leur propre goût et leur nouvelle foi les éloignent. (Mass.) Une troupe illustre que *mille* actions distinguent plus que le nom du fameux général qui a l'honneur d'avoir à sa tête. (Id.) *Mille* fois dans les combats vous avez vu disparaître en un instant les compagnons de vos excès. (Id.) Le peuple aime mieux avoir un souverain que *mille* tyrans. (De St-Pierre.) On a *mille* remèdes pour adoucir le malheur de l'honnête homme, on n'en trouve pas un pour alléger celui du méchant. (La Bruy.)

> La cour de Claudius, en esclaves fertile,
> Pour un que l'on cherchait en eût présenté *mille*.
> Racine.

> *Mille* appas, *mille* gentillesses,
> *Mille* transports, *mille* caresses,
> *Mille* agréments, *mille* vertus,
> Ce nombre est souvent dans le style,
> Et l'on ne voit que les écus
> Qu'on ne compte guère par *mille*. (***)

— On redouble quelquefois le mot *mille*, et l'on dit par emphase, *mille et mille*. Il y a mille et mille choses à dire là-dessus. On a dit cela mille et mille fois. *Mille et mille* lauriers dont sa tête est couverte. (Corn.)

> Après qu'on eut mangé *mille et mille* fusées,
> S'élevant vers les cieux ou droites ou croisées,
> Firent un brillant jour. (Corn.)

> Sur ces murs que *mille et mille* voix
> Font résonner encor du bruit de ses exploits? (Id.)

— *Il s'est donné à tous les mille*, en sous-entendant le mot *diables*. Il a éprouvé un dépit très-vif. || *S'enfuir à tous les mille*. S'enfuir très-loin. || *Menteur comme tous les mille*. Fort menteur.

— Millième. Le nombre mille. Numéro mille.

— *Mille*, employé pour la date des années. Par abréviation on écrit *mil* dans la supputation ordinaire des années depuis l'ère chrétienne. L'an mil huit cent quarante-cinq, orthographe qui subsistera sans doute jusqu'à l'an deux *mille*. Mais on écrit *mille* en parlant des années qui ont précédé notre ère et de celles qui suivront le millésime où nous sommes. L'an deux mille. La première irruption des Gaulois arriva sous le règne de Tarquin, environ l'an du monde trois *mille* quatre cent seize. (Vertot.)

— Se prend quelquefois substantiv. Mille multiplié par vingt, par cent. Le premier mille. Le second mille. Unité de mille. Dizaine de mille. Centaine de mille.

MILLE. s. m. (du lat. *mille*; *mille passus*, mille pas). Métrol. Mesure itinéraire dont l'étendue diffère suivant les pays. || Le mille romain valait environ 1,518 mètres, et celui de Strabon 1,532. || Le mille anglais = 1 kilom. 60 m. || Mille anglais géographique ou marin, 1 k. 85. || Mille autrichien, 7 k. 58. || Mille marin autrichien, 1 k. 85. || Mille de Bohême, 6 k. 91. || Mille d'Italie, 1 k. 85. || Mille de Venise, 1 k. 83. || Mille de Hongrie, 8 k. 35. || Mille de Bade, 8 k. 80. || Mille de Bavière, 7 k. 42. || Mille métrique de Belgique, 1 k. || Mille de Brunswick, 10 k. 80. || Mille du Bengale, 1 k. 78. || Mille du Danemark, 7 k. 53. || Mille marin d'Espagne, 6 k. 36. || Mille romain, 1 k. 45. || Mille de Hambourg, 7 k. 53. || Mille hollandais, 5 k. 85. || Mille hollandais marin, 5 k. 55. || Mille de Hanovre, 10 k. 63. || Mille de Lubeck, 1 k. 85. || Mille de Turquie, 1 k. 47. || Mille marin de Turquie, 1 k. 47. || Mille de Pologne, 5 k. 55. || Mille maritime du Portugal, 1 k. 85. || Mille de Prusse, nouvelle mesure, 7 k. 53. || Mille de Prusse, ancienne mesure, 7 k. 78. || Mille de Silésie, 6 k. 55. || Mille de Lithuanie, 8 k. 95. || Mille de Sardaigne et de Piémont, 2 k. 53. || Mille napolitain, 1 k. 86. || Mille de Saxe-Weimar, 6 k. 79. || Mille de police de Saxe, 9 k. 6. || Mille de Suède, 10 k. 68. || Mille de Norwége, 11 k. 13. || Mille toscan, 1 k. 60. || Mille de Wurtemberg, 7 k. 40. || En navigation, le chemin se mesurait autrefois par tiers de lieue appelé *mille*, équivalant à 950 toises ou 1,854 kilom.

— Employé dans cette acception, le mot *mille* est susceptible de prendre la marque du pluriel. On accoutumait les soldats romains à aller le pas militaire, c'est-à-dire à faire en cinq heures vingt *milles*, et quelquefois vingt-quatre. (Montesq.) Un intervalle d'une cinquantaine de *milles* sépare ces deux villes. (La Harpe.) J'avais dans la journée parcouru à cheval une soixantaine de *milles*. (Id.)

— Astron. *Mille de longitude*. Chemin que fait un vaisseau à l'est ou à l'ouest, par rapport au méridien d'où il est parti et d'où il a fait voile. || Différence de chemin de longitude, soit orientale, soit occidentale, entre le méridien sous lequel est le vaisseau, et celui d'où la dernière observation ou supputation a été faite.

MILLÉA. s. f. Bot. V. MILLA.

MILLE-CANTON. s. m. Pêch. Très-petit fretin, qui paraît de temps en temps en quantité innombrable; il n'est pas généralement plus long qu'une épingle.

— Ichthyol. Petite perche du Léman.

MILLE-DIABLES. s. m. pl. Hist. Nom donné à certaines troupes d'aventuriers, sous le règne de François Ier; on commença à leur donner ce nom en 1523.

MILLÉE. s. f. Graine de millet décortiquée et cuite dans du bouillon ou du lait. C'est un aliment sain et agréable si on y ajoute du sucre.

MILLE-FANTI. s. m. Art culin. Mots italiens qu'on emploie pour désigner une pâte de vermicelle qui a une forme ovale.

MILLEFEUILLÉ. adj. des 2 g. Bot. Qui a les feuilles extrêmement découpées, comme la renoncule millefeuillée.

MILLEFEUILLE. s. f. (en lat. *millefolium*). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, tribu des corymbifères. Il doit son nom aux nombreuses découpures des feuilles de plusieurs de ses espèces. La plupart sont des herbes vivaces, croissant dans les diverses régions de l'Europe, et surtout dans les montagnes. Leurs fleurs sont blanches ou jaunes, quelquefois rougeâtres ou violacées. La millefeuille commune. La millefeuille ptarmique. La millefeuille dorée. La millefeuille visqueuse. La millefeuille élégante. La millefeuille commune s'appelle aussi vulgairement *herbe à la coupure*, *herbe au charpentier*, *herbe militaire*, à cause de ses prétendues propriétés pour la guérison des coupures. La millefeuille est loin de mériter la réputation dont elle jouissait autrefois.

— *Millefeuille aquatique*. Nom vulgaire du plumeau, des myriophylles, des cornifles et de quelques renoncules. || *Millefeuille cornue*. On appelle ainsi les cornifles, à cause de leurs feuilles découpées et de leurs fruits cornus. || On donne aussi quelquefois ce nom à une variété de la renoncule aquatique, parce que ses fleurs, très-petites, sont portées sur des pédoncules couchés en forme de corne. || *Millefeuille des marais*. L'utriculaire commune. || *Millefeuille marine*. Nom qu'on donne à plusieurs espèces de varechs à frondes très-découpées. || *Millefeuille en épi*. Le myriophylle à épi. || *Millefeuille à feuilles de coriandre*. Nom vulgaire de la phellandre aquatique.

— M. Landais dit : Nous écrivons *millefeuilles*, et non pas avec l'Académie *millefeuille*. A notre tour, nous dirons qu'il ne faut écrire ni *mille-feuilles* avec M. Landais, ni encore moins *mille-feuille* avec l'Académie. Tous les dictionnaires de médecine et d'histoire naturelle écrivent *millefeuille* en un seul mot, et ils ont parfaitement raison; aussi cette orthographe est-elle préférable; elle lève toute difficulté, ce qui n'est pas un mince avantage.

MILLE-FLEURS. adj. Bot. Qui est garni de fleurs très-nombreuses.

MILLE-FLEURS. s. Mot qui ne s'emploie que dans les locutions suivantes : || *Rossolis de mille-fleurs*. Sorte de rossolis, dans la composition duquel il entre quantité de fleurs distillées. || *Eau de mille-fleurs*. Urine de vache reçue dans un vase pour être prise en remède. || *Eau de mille-fleurs, huile de mille-fleurs*. Eau, huile extraite de la bouse de vache, par distillation.

— Bot. Le thlaspi des champs.

MILLE-GRAINES. s. f. (à cause de la grande quantité de graines que produisent ces plantes). Bot. Plante de Saint-Domingue, qui imite l'hysope. || On donne le même nom à la turquette.

MILLEGEUX. s. m. Bot. Jonc marin qui borde les côtes. || On donne le même nom à des plantes qui y ressemblent.

MILLEGROUX. s. m. Croy. pop. Espèce de loup-garou.

MILLEMORBIE. s. f. (du lat. *mille*, mille; *morbus*, maladie). Bot. La scrofulaire des bois a été nommée ainsi autrefois, parce qu'on l'employait dans le traitement d'un grand nombre de maladies.

MILLÉNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *mil-le-nè-re*; ét. lat., *mille*, mille; *annus*, année). Qui contient mille. Le nombre millénaire.

— *Règne millénaire*. Prétendu empire qui devait durer mille ans, et sur lequel les âmes pieuses fondaient les plus grandes espérances. Tout devait y être joie et magnificence, par suite de l'arrivée du Messie. Les paroles adressées par les prophètes aux Israélites accablés par le malheur, avant et après la captivité de Babylone, par leur abaissement successif et prolongé, ont donné naissance parmi le peuple à cette opinion, qui a pris, surtout à l'époque de la venue de Jésus-Christ et sous la domination romaine, toute la consistance qu'ont les rêves de bonheur dans l'imagination des malheureux. V. CHILIASME.

MILLÉNAIRE. s. m. (pr. *mil-lé-nè-re*). Chronol. Dix siècles ou mille ans. Dans le premier millénaire. Le premier millénaire. Le second millénaire.

— MILLÉNAIRES. s. m. pl. Sectaires chrétiens qui croyaient qu'après le jugement universel, les élus demeureraient mille ans sur la terre à jouir de toute sorte de plaisirs. Voilà donc, comme au temps des *millénaires*, des femmes qui sont incertaines s'il fallait encore faire des enfants avec leurs maris. (Grimm.) V. CHILIASTE.

MILLÉNARISME. s. m. Hist. relig. Doctrine des millénaires.

MILLEPÈDE. s. m. Entom. Araignée de mer.

— Conchyl. Coquillage du genre murex.

MILLEPERTUIS. s. m. (pr. *mi-le-per-tui*; ét. fr., *mille*, et *pertuis*, trou, parce qu'en regardant cette plante au soleil, on voit sur ses feuilles quantité de petits points transparents qui paraissent autant de trous). Bot. Genre de la famille des hypéricées, renfermant plus de cent vingt espèces, dont l'une contient une huile volatile abondante, que l'on faisait entrer autrefois dans une foule de compositions officinales, à raison des nombreuses propriétés qu'on lui supposait. Les millepertuis sont des arbrisseaux cultivés dans quelques jardins à cause du joli vert de leur feuillage, de la grâce de leur port et de la grandeur de leurs fleurs originales. Millepertuis à grand calice. Millepertuis élégant. Millepertuis perforé. || Famille naturelle de plantes, renfermant entre autres le genre millepertuis. || *Herbe à millepertuis*. Nom vulgaire du millepertuis commun ou officinal.

MILLE-PIEDS. adj. des 2 g. (pr. *mi-le-pié*; du fr. *mille* et *pied*). Entom. Qui a un très-grand nombre de pieds. || Nom vulgaire de l'ordre des myriapodes, et en particulier des scolopendres.

MILLE-PIEDS. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes aptères, comprenant ceux de ces animaux qui ont des paires de pattes à presque tous les anneaux de leur corps. Ceux qui ont beaucoup de laquais sont comme les *mille-pieds*, et n'en courent que moins vite. (Wicherley.)

— Bot. Nom qu'on donne, dans plusieurs colonies françaises, à un arbre de la famille des guttifères.

— Conchyl. Nom que les marchands de coquilles donnent quelquefois à une espèce de ptérocère, à cause des nombreuses digitations de son bord droit.

MILLE-POINTS. s. m. Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille du genre cône. On donne le même nom à une espèce de cyprée, à cause du grand nombre de points dont elle semble criblée.

MILLEPONCTUÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est couvert d'une multitude de points.

MILLÉPORACÉ, ÉE. adj. Zooph. Qui ressemble à un millépore.

MILLÉPORE. s. m. (pr. *mil-lé-po-re*; ét. fr., *mille* et *pore*). Zooph. Genre de polypiers pierreux dont la surface est creusée d'une multitude de pores. C'est une espèce de lithophytes qui prennent la forme de buissons, d'arbres, d'étoiles.

MILLÉPORÉ, ÉE. adj. Zooph. Qui ressemble à un millépore.

— Entom. *Brachycère millépore*. Brachycère qui a les élytres chargés d'une multitude de petits points.

— MILLÉPORÉES. s. f. pl. Ordre de la section des polypiers pierreux foraminés, qui a pour type le genre millépore. || MILLÉPORÉS. s. m. pl. Famille de la classe des polypiaires, comprenant ceux de ces êtres dont les polypiers sont creusés de trous infiniment nombreux.

MILLÉPORITE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui est percé de pores ou de cellules à l'intérieur. || MILLÉPORITES. s. m. pl. Tribu de la famille des céphalopodes polythalames, comprenant ceux dont la coquille est plutôt poreuse que celluleuse à l'intérieur. Ce sont les millépores fossiles. || On dit aussi au sing. Un milléporite.

MILLER (Philippe). Célèbre jardinier anglais, né en 1691, mort en 1771, a laissé plusieurs ouvrages d'horticulture très-estimés.

MILLERÉE. s. f. Métrol. Monnaie d'or du Portugal valant 6 fr. 12 cent. et demi. On dit mieux *milreis*.

MILLERET. s. m. Passem. Agrément pour les bordures de robes de femmes.

MILLÉRIE. s. f. Bot. Genre de la famille des corymbifères. Une espèce, originaire du Pérou, est employée à teindre en jaune et à tuer les vers qui s'engendrent dans les ulcères.

MILLÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une millérie. || MILLÉRIÉES. s. f. pl. Section de la tribu des héliantheés. || Section de la sous-tribu des astéroïdées mélampodiées, ayant pour type le genre millérie.

MILLÉRINE. s. f. Agric. Terre semée de millet.

MILLEROLLE. s. f. Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, qui est en usage à Tunis; elle équivaut à 64 litres 33. On l'appelle aussi *millerolle de Marseille*.

— Techn. Vase de terre vernissé dans lequel les savonniers mettent l'huile d'olive.

MILLÉSIME. s. m. (pr. *mil-le-zi-me*; du lat. *millesimus*, millième). Numism. L'ensemble des chiffres qui marquent l'année sur les médailles, monnaies et monuments, depuis que les années de l'ère vulgaire sont arrivées au nombre de mille. On ignore en quelle année cette médaille a été frappée, car le millésime n'y est pas, le millésime est effacé.

— Par extens. Se dit en parlant des médailles et monnaies frappées avant l'an 1000. Le millésime de cette médaille fait connaître qu'elle fut frappée l'année du couronnement de Charlemagne. Le chiffre de l'année, n'étant pas toujours marqué, se déduit du nom du prince régnant et de l'année de son règne, des magistrats en exercice, des circonstances rappelées, etc. Pour les médailles romaines, le millésime se calcule d'après le consulat, le tribunat, etc.

— Les anciens ne se servaient pas de millésime. On n'a commencé à en faire usage que vers le commencement du XVe siècle, et il paraît qu'il fut d'abord adopté en Allemagne et dans les Pays-Bas. La première de nos monnaies qui en porte un est de 1498. Cet usage, abandonné ensuite, fut remis en vigueur en 1549.

MILLÉSIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Millésimer. S'empl. adjectiv. Pays millésimé.

MILLÉSIMER. v. a. 1re conj. Prendre la millième partie.

— Lever un tribut d'un millième.

— Prendre un sur mille.

— Fig. On a dit de l'inoculation qu'elle nous *millésime*, tandis que la nature nous décimait; que dire donc de la vaccine? (Noël.)

MILLESIMO. adv. (pr. *mil-le-zi-mo*; du lat. *millesimo*). Millièmement. Il s'emploie quand on a commencé à compter les articles par *primo*, *secundo*, *tertio*, etc. On dit pour la deux millième place, *bis millesimo*, pour la trois millième, *ter millesimo*, etc.

MILLESIMO. Géogr. Bourg des États sardes, division de Gênes, où les Français vainquirent les Autrichiens le 14 avril 1796.

MILLESOUDIER. s. m. Pop. Se disait pour Homme qui a mille sous à dépenser par jour.

— Pop. On appelait un homme riche, *un gros millesoudier*.

MILLESPÈCE. s. f. Bot. Nom qu'on donne au calament, qui par ses vertus peut remplacer plusieurs espèces de plantes.

MILLET. s. m. (pr. *mi-iè*; du lat. *milietum*, dimin. de *milium*, que l'on croit formé de *mille*, à cause du grand nombre de ses semences). Bot. Genre de la famille des graminées, appelé aussi *mil*. Cette céréale, originaire de l'Inde, est depuis longtemps cultivée en Europe, surtout dans le midi. Le fruit est un petit grain arrondi et jaunâtre. Dans beaucoup de contrées de l'Inde, le millet forme une des principales denrées alimentaires; chez nous on l'emploie surtout à nourrir la volaille et les oiseaux de cage ou de volière; on en fait aussi de la farine qu'on mange en bouillie, mais qui est peu appropriée à la panification.

— On a donné improprement le nom de *millet* à beaucoup de plantes étrangères au genre, à une espèce de panic appelé aussi *millet des petits oiseaux*, et au maïs, que l'on appelle tantôt *millet d'Inde*, tantôt *gros millet*, on appelle aussi le sorgho *millet d'Afrique*; le sarrasin, *millet noir*, le panic, *millet à grappes*, et l'alpiste, *millet long*. || *Millet d'amour*. Un des noms vulgaires du gremil officinal. || *Millet à balais*. Un des noms vulgaires de la houque sorgho. || *Millet sauvage*. C'est tantôt le mélampyre des champs, tantôt celui des bois. || *Millet en branches*. Nom vulgaire du panic millet. || *Millet de Cafrerie*. La houque saccharine. || *Millet à chandelles*. Nom vulgaire de la houque à épi. || *Millet des chèvres*. La balsamine des bois. || *Millet en épis*, *millet d'Italie*. Noms vulgaires du panic cultivé. || *Millet d'Inde* ou *de Turquie*. Noms vulgaires sous lesquels on a désigné la houque sorgho et le maïs. || *Millet gris*, *millet perlé*. Noms vulgaires du gremil officinal. || *Millet jaune* et *millet sauvage*. Le mélampyre des prés. || *Millet du soleil*. Le gremil.

— Graine de millet. Semer du millet. Un grain de millet. Farine de millet. Les canaries se nourrissent de blé, de *millet*, et de toutes sortes de graines. (Buff.)

— Prov. fig. et pop. *C'est un grain de millet dans la gueule d'un âne*. Se dit lorsque ce qu'on donne à quelqu'un n'est pas à beaucoup près suffisant pour ses besoins. || Se dit aussi d'une petite quantité de nourriture donnée à un homme vorace ou affamé.

— Pop. Pour marquer qu'un homme a extrêmement peur, on dit qu'*on lui boucherait le derrière avec un grain de millet*.

— Erpét. Espèce de serpent à sonnettes.

— Mamm. Le troisième ventricule des animaux qui ruminent.

— Pathol. Nom qu'on donne à l'exanthème miliaire.

MILLEVOYE (Charles-Hubert). Célèbre poëte élégiaque, né en 1782, mort en 1816; remporta plusieurs fois le prix de poésie à l'Académie française.

MILLI. Nom générique de la millième partie d'une chose.

MILLIADE. s. f. Didact. Se dit quelquefois pour Période de mille ans.

MILLIAIRE. adj. des 2 g. (pr. *mi-li-ère ;* de *mille*, parce que chez les Romains on comptait par mille pas géométriques). Se dit des bornes, des pierres, placées de distance en distance sur les grands chemins pour indiquer les milles, les lieues, les kilomètres, etc. Les pierres milliaires sur les grandes routes furent établies par Caïus Gracchus. Borne milliaire. Colonne milliaire. Pierre milliaire. || Quoique nous ne comptions point par milles, nous appelons de même *pierres milliaires*, celles qui sur nos grands chemins indiquent les distances.

— Ant. milit. *Cohorte milliaire*. Cohorte qui, selon Végèce, était composée de 1,005 fantassins et de 132 cavaliers.

— Bot. Se dit des feuilles et des écailles qui sont si fines et si multipliées, qu'on ne peut les compter. || Se dit aussi des semences ou des glandes qui ressemblent à des graines très-fines.

MILLIAIRE. s. m. Pierre ou borne qui marque les distances. Le premier milliaire. Le second milliaire.

— *Milliaire doré*. Colonne qu'Auguste fit élever au milieu de Rome, et d'où l'on commençait à compter les milles pour tous les grands chemins de l'empire. || Lors de la translation de l'empire à Constantinople, Constantin fit élever dans la place de l'Augustéon un milliaire doré. C'était une arcade ornée de statues, et destinée au même usage que le milliaire de Rome.

— Chaudière dans laquelle on faisait chauffer l'eau des thermes, chez les Romains.

— Par anal. Vase haut et étroit, auquel était adjoint un petit fourneau, et dont on se servait chez les Romains pour faire chauffer des boissons.

MILLIARD. s. m. (pr. *mi-li-ar*). Mille fois un million, mille millions, ou dix fois cent millions. Dans notre système de numération, le milliard est l'unité du dixième ordre, ou l'unité du quatrième ordre ternaire. Pour qu'un chiffre écrit représente des milliards, il faut qu'il ait neuf chiffres à sa droite. Un seul fils de Noé produisit une race qui, au bout de deux cent quatre-vingt-cinq ans, se montait à six cent vingt-trois *milliards* six cent douze millions. (Volt.)

— Un nombre très-considérable. Les premiers biens, la religion et la liberté, coûtent au genre humain des *milliards* de victimes. (Boiste.)

— Absol. Fin. Milliard de livres ou de francs. La dette de cet État est de plusieurs milliards.

— Le milliard est aussi appelé *billion*, nom qui est préférable pour la régularité de la nomenclature.

MILLIARE. s. m. (pr. *mi-li-a-re*). Métrol. Millième partie de l'are.

MILLIARENSE. s. m. Métrol. anc. Nom d'une monnaie battue par Constantin. Le milliarense valait primitivement la millième partie d'une livre d'or. Il y avait également des milliarenses d'argent. || Il y a eu aussi des monnaies espagnoles de ce nom.

MILLIARIA. s. m. Archéol. Nom donné par les Romains à trois vases immenses d'airain placés dans le salon des thermes, et contenant des milliers d'amphores. L'un servait pour l'eau chaude, l'autre pour l'eau tiède, et le dernier pour l'eau froide. Ces vases étaient disposés de manière à ce que l'eau pouvait passer de l'un dans l'autre au moyen de plusieurs siphons.

MILLIASSE. s. f. (pr. *mi-li-ass-se*). Fam. et par dénigrement. Fort grand nombre. Milliasse de mendiants. Milliasse de fourmis. Milliasse de rats. Des milliasses de moucherons.

— A été quelquefois employé pour Mille milliards.

MILLIÈME. adj. des 2 g. (pr. *mi-liè-me ;* du lat. *millesimus*). Se dit d'un nombre ordinal qui complète le nombre de mille. Être le millième. La millième année.

— Se dit d'une des parties d'un tout que l'on suppose composé de mille parties. Il a eu la millième partie des bénéfices de cette entreprise.

— Par exagér. S'emploie pour une partie quelconque d'un tout. Si j'avais la millième partie de son bien, je serais assez riche. De tout ce qu'il vous dit là, il n'y a pas la millième partie de vrai.

MILLIÈME. s. m. La millième partie. Une des parties d'un tout composé de mille. Être intéressé dans une affaire pour un millième. Cinq millièmes. Dix millièmes.

MILLIER. s. m. (pr. *mi-lié*). Mille objets de la même espèce. Un millier d'épingles. Un millier de tuiles. Un millier de fagots. Un millier d'échalas. Un millier d'arbres. Un millier d'écus. Quoi que l'on dise, quoi que l'on fasse, une nation sera toujours plus qu'un homme, qu'une famille, qu'un *millier* de familles. (Boiste.)

— *Un millier de foin, de paille*. Un millier de bottes de foin, de paille.

— Mille livres pesant. Cette cloche pèse dix milliers. Une charrette qui porte deux milliers. Un millier de fer. Un millier de cuivre. Les grands chameaux portent un *millier*. (Buff.)

— Nombre indéterminé, mais considérable. Un millier de gens. Un millier d'exemples. Des milliers d'hommes. Des milliers d'inconvénients. On le trouva parmi ces *milliers* de morts dont l'Espagne sent encore la perte. (Boss.) Une force secrète le persuade à cent milliers d'hommes ignorants. (Pasc.) Point de solitude plus affreuse pour l'étranger, l'homme isolé, qu'une grande ville, tant de *milliers* d'hommes, et pas un ami ! (Boiste.)

L'Élide, l'Étolie, et Thèbes et Pylos,
M'opposèrent en vain des *milliers* de héros
(Aignan.)

— *A milliers, par milliers*. loc. adv. En très-grand nombre. On en trouve à milliers, par milliers.

Bientôt victorieux de cent peuples altiers,
Tu nous aurais fourni des rimes à *milliers*. (Boil.)

— *A milliers* est bien moins usité que *par milliers*.

MILLIÈRE ou **MILIÈRE**. s. f. S'est dit pour Champ semé de millet.

MILLIGRAMME. s. m. (pr. *mi-li-gra-me ;* du fr. *milli*, pour millième ; et du gr. γράμμα, gramme). Métrol. Millième partie d'un gramme, environ un cinquantième de grain.

MILLILITRE. s. m. (pr. *mi-li-li-tre*). Métrol. La millième partie d'un litre. On ne s'en sert guère qu'en pharmacie.

MILLIME. s. m. (pr. *mil-li-me*). Métrol. La dixième partie d'un centime, ou la millième partie d'un franc. Il s'emploie quelquefois dans les calculs, mais dans les résultats, on néglige les millimes.

MILLIMÈTRE. s. m. (pr. *mil-li-mè-tre*, du fr. *milli*, pour millième ; et du gr. μέτρον, mètre). Métrol. La millième partie du mètre. Nouvelle mesure de longueur, qui équivaut à environ une demi-ligne.

MILLIN (Aubin-Louis). Naturaliste et archéologue, né en 1759, mort en 1818, s'occupa alternativement d'histoire naturelle, de numismatique et d'histoire. Il devint un des savants les plus distingués de l'Europe.

MILLINE. s. f. (de *Millin*, archéologue fr.) Bot. Genre de plante de la famille des synanthérées, établi pour une seule espèce.

MILLINGTONIE. s. f. Bot. Genre de plante ne contenant qu'un arbre des Indes orientales, de la famille des bignoniées. || Un autre genre de ce nom a été réuni au sainfoin.

MILLION. s. m. (pr. *mi-li-on*). Mille fois mille ou dix fois cent mille. Le million est l'unité du septième ordre, ou celle du troisième ordre ternaire. Le chiffre qui dans un nombre écrit représente des millions, en a six à sa droite. Un million d'hommes. Un million de francs. Un million d'écus. On compte plus de neuf cent cinquante *millions* d'hommes sur la terre. (Volt.) Qui pourra croire que par chacune des portes de Thèbes il sortait deux cents chariots armés en guerre et dix mille combattants ? Cela fait vingt mille chariots et un *million* de soldats. (Id.) Diodore, au livre premier, dit que l'Égypte était si peuplée, qu'elle avait eu jusqu'à sept *millions* d'habitants. (Id.) Il paraît difficile qu'il y ait moins de cent cinquante *millions* d'habitants à la Chine. (Id.) C'est un nom bien étrange que le nom de tiers-état, donné en France au peuple, c'est-à-dire à plus de vingt *millions* d'hommes. (B. de St-P.) Il y a moins de grandeur et de véritable gloire à battre des *millions* d'hommes, qu'à en mettre quelques mille en sûreté (Boiste.)

— Absol. Financ. Un million de livres ou de francs. Avoir un million de rente. Compter un million à quelqu'un. Un *million* qu'elle retira du duché de Rethelois servit à multiplier ses bonnes œuvres. (Boss.) L'homme le plus pauvre est celui qui jouit le moins, eût-il des *millions*. (Boiste.)

— Fam. *Être riche à millions, ne compter que par millions*. Être extrêmement riche. Cet homme est si riche, qu'il ne compte que par millions.

— Par exagérat. Nombre indéterminé, mais considérable. Ouïr dire quelque chose un million de fois. Rendre un million de grâces. Des milliers de soleils, des *millions* de mondes. (Lebrun.)

Je t'envoie un grand million
De saluts, mon ami Lyon,
S'ils étaient d'or ils vaudraient mieux. (Marot.)

— *Million* quoique suivi d'un autre nom de nombre prend un *s* au pluriel, car c'est un véritable substantif. Trois millions quatre cent mille francs.

MILLIONIÈME. adj. numér. des 2 g. (pr. *mi-li-o-ni-è-me*). Se dit d'un nombre ordinal qui complète le nombre d'un million.

— Se dit des parties d'un tout que l'on suppose composé d'un million de parties. La millionième partie.

— S'emploie aussi substantiv. au masc. Un millionième. Trois millionièmes. Dix millionièmes.

MILLIONNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *mi-li-o-nè-re*). Qui possède des millions. C'est un négociant millionnaire.

— Fam. *Être deux, trois fois millionnaire*. Avoir deux, trois millions de fortune.

— Qui est extrêmement riche. Cet homme est devenu millionnaire.

— S'empl. aussi substantiv. pour désigner une personne dont la fortune s'élève à un million de francs. Cette expression est du reste plus ou moins vague et se dit le plus généralement d'une personne très-riche, sans spécifier d'une manière exacte le chiffre de sa fortune. C'est un millionnaire. On ne distingue pas les *millionnaires* dans la foule ; ils n'ont pas l'air plus heureux que les autres. (Boiste.)

MILLISTÈRE. s. m. Métrol. La millième partie du stère.

MILLOT. s. m. Pathol. V. MILLET.

MILLOT (Claude-François-Xavier). Né en 1726, mort en 1785, publia divers ouvrages d'histoire très-estimés. On a aussi de lui des traductions de discours académiques.

MILLOUIN. s. m. Ornith. V. MILOUIN.

MILLOUINAN. s. m. Ornith. Oiseau de la Louisiane, appartenant au genre millouin.

MILLUBINE. s. m. Bot. Fruit du carambolier, arbre de la Chine, dont on distingue deux espèces, l'une douce, l'autre aigre.

MILLY. (pr. *mil-li*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Étampes (Seine-et-Oise) ; 2,000 hab.

MILMILS. s. m. Comm. Sorte de toile de coton des Indes orientales.

MILNÉE. s. f. (de *Milne*, botaniste). Bot. Genre de la famille des méliacées, établi pour un arbre de l'Inde, dont on mange le fruit dans le pays.

MILO. Géogr. La Mélos des anciens Grecs. Une des îles Cyclades, dans l'Archipel, 24 kilom. sur 16 ; 7,000 hab. || Nom de la capitale de cette île. On y voit de belles antiquités, et c'est dans cette île que fut trouvée en 1820 la *Vénus* dite *de Milo*, que l'on voit au Musée du Louvre.

MI-LODS. s. m. Anc. jurispr. Droit qu'il fallait payer au seigneur, dans certaines provinces, chaque fois que l'héritage mouvant de lui changeait de mains autrement que par vente ou par acte équipollent à vente, c'est-à-dire, par succession, donation, etc. Le mi-lods n'était que la moitié du droit payé pour lods et ventes.

MILON DE CROTONE. Fameux athlète grec, renommé par sa force prodigieuse. Il fut sept fois vainqueur aux jeux pythiques, et six fois aux jeux olympiques. Son histoire est remplie de fables. Il vivait dans le VIe siècle avant J.-C. || MILON (Titus-Annius). Né vers l'an 95 av. J.-C. Étant tribun du peuple, il agit avec zèle pour le retour de Cicéron, et l'obtint malgré les intrigues de Clodius, qui devint dès lors son plus cruel ennemi. Un jour que Milon s'était rencontré avec Clodius près de Rome, il le tua dans un combat survenu entre leurs esclaves. Il fut accusé et condamné à l'exil malgré le discours de Cicéron. Sa mort arriva vers l'an 48 av. J.-C.

MILONIENNE. s. f. Littér. Harangue de Cicéron pour Milon, meurtrier de Clodius. La Milonienne n'atteignit pas son but comme plaidoyer ; elle ne nous est point parvenue telle que l'orateur l'avait prononcée, il l'avait habilement retouchée.

MILORD. s. m. (ét. angl., *my lord*, mon seigneur). Titre que l'on donne aux pairs d'Angleterre, en leur adressant la parole, et quelquefois en citant leur nom.

— Fig. et pop. *C'est un milord*. C'est un homme riche.

— Il est mieux d'écrire *mylord*, conformément à l'orthographe anglaise.

MILORT. s. m. Erpét. Serpent du Milanais, qui n'est pas venimeux.

MILOUIN. s. m. Ornith. Section du genre canard, renfermant des espèces qui habitent le nord de l'Europe.

MILPHOSE. s. f. (du gr. μίλφωσις, fait de μίλτος, minium, parce qu'après la perte des cils, les bords en restent rouges, comme s'ils étaient couverts d'une couche de minium). Pathol. Rougeur du bord des paupières, quand cette partie est dépourvue de cils.

MILTHA, ou peut-être **MILTA**. Myth. ass. Surnom de Diane chez les Phéniciens, les Cappadociens et les Arabes.

MILTE. s. f. Bot. Genre de la famille des ficoïdes, que l'on a réuni à celui des glinoles, dont il ne diffère que par l'absence des pétales.

MILTIADE. (pr. *mil-cia-de*). Roi des Dolomes en Thrace, en l'honneur de qui les peuples de la Chersonèse célébraient des fêtes d'où étaient exclus les habitants de Lampsaque, qui l'avaient retenu prisonnier. || Neveu du précédent. Craignant la vengeance de Darius, auquel il avait voulu fermer le retour en Perse dans son expédition en Sarmatie, il se retira à Athènes, où il fut mis à la tête d'une partie de l'armée athénienne contre celle des Perses. Ce fut lui qui gagna la bataille de Marathon. Quelque temps après, ayant échoué devant Paros, il fut condamné à une amende de 50 talents. Ne pouvant la payer, il fut mis en prison, et y mourut l'an 489 av. J.-C. || Nom d'un pape appelé aussi Melchiade.

MILTIADÉES. s. f. pl. Antiq. gr. Jeux célébrés dans la Chersonèse en l'honneur de Miltiade.

MILTITE. s. f. (du gr. μίλτος, sanguine). Minér. Espèce d'hématite calcinée.

MILTON (John). Célèbre poète anglais, né en 1608, mort en 1674, se fit d'abord connaître par des poésies latines d'une élégance et d'une harmonie tout à fait classiques, et tenta plusieurs essais poétiques remplis d'agréments, puis il se livra tout entier à la politique, se jeta avec ardeur dans le parti opposé à la cour, et publia des écrits contre l'épiscopat et sur la réformation ecclésiastique. Cromwell le nomma son secrétaire. Après sa mort, il abandonna la politique, et s'occupa avec ardeur de la composition de ses écrits. Son poème le plus remarquable est le *Paradis perdu*, ouvrage d'abord reçu avec froideur, et qui est aujourd'hui l'orgueil de l'Angleterre.

MILTONIEN, IENNE. adj. Littér. Qui a le cachet de Milton, qui est dans la manière de Milton. Style miltonien.

MILTOSE. s. f. V. MILPHOSE.

MILVIN, INE. adj. (du lat. *milvus*, milan). Ornith. Qui ressemble au milan. || MILVINS. s. m. pl. Tribu de la famille des falconides, ayant pour type le genre milan.

MILVIUS. Pont sur le Tibre, à 2 kilom de Rome. Il était fameux du temps de Néron par les rendez-vous qui s'y donnaient et les courses nocturnes de l'empereur. Maxence, vaincu devant Rome par Constantin, opérait sa retraite en désordre vers la ville, quand le pont croula sous ses pas : il fut noyé ainsi que la plus grande partie de ses troupes, le 29 octobre 312.

MILYADE. s. f. Géogr. Contrée de la Lycie, dans l'Asie Mineure. || Se prenait quelquefois pour la Lycie tout entière.

MILYEN, ENNE. adj. Qui est de la Milyade.

— S'empl. aussi substantiv. Un Milyen. Une Milyenne.

MIM. s. m. Gramm. or. La vingt-quatrième lettre de l'alphabet arabe et la vingt-neuvième de l'alphabet turc. Le mim correspond à notre *m*. || Signe numérique de 40.

MI-MAI. s. f. La moitié du mois de mai. A la mi-mai. Après la mi-mai. Passé la mi-mai.

— Vén. *Mi-mai, mi-tête*. Se dit en parlant des cerfs qui ont leur tête à moitié refaite.

MIMALLONES ou **MIMALLONIDES**. Myth. Un des noms donnés aux Bacchantes, dont les orgies se célébraient au mont Mimas.

— Génies fabuleux.

MIMANSA. s. f. Philos. Nom de deux systèmes orthodoxes de la philosophie des Hindous. La première Mimansa, ou la Mimansa proprement dite, est le *Pourva ;* la seconde est le *Védanta*. C'est la philosophie idéaliste de l'Inde.

MIMAR-AGA. s. m. Hist. ott. Inspecteur des bâtiments publics.

MIMAR-BACHI. s. m. Hist. ott. Architecte en chef du sultan.

MI-MARÉE (À). loc. adv. Environ trois heures avant la pleine ou la basse-mer.

MIMARELOS. s. m. Agric. Nom qu'on donne, dans le midi de la France, aux sarments de vigne, que l'on conserve frais en terre pour les planter au printemps.

MI-MARGE (À). loc. adv. A la moitié de la marge.

MI-MÂT (À). loc. adv. Se dit d'un hunier ou perroquet, dont la vergue n'est élevée qu'à la moitié du guindant.

MIMBOUHE. s. m. Bot. Arbre de l'île de Madagascar, dont les feuilles sont odoriférantes.

MIME. s. m. (du gr. μῖμος, imitateur, acteur). Littér. rom. Espèce de comédie, dont le sujet et l'action étaient le plus souvent bouffons et libres jusqu'à l'obscénité. On y imitait avec impudence les actions, les discours, les manières de quelque personne connue. Les paroles ne consistaient guère que dans quelques monologues et quelques conversations fort courtes. Le style des mimes était ordinairement bas et trivial. Ces pièces, après avoir fait les délices de la populace, et avoir remplacé les atellanes d'abord, et toutes sortes de pièces dramatiques ensuite, prirent quelque chose de plus régulier et de plus élevé vers l'époque de Jules César. Il ne nous reste que des fragments des anciens mimes joués à Rome.

— Acteur qui représentait ces sortes de pièces. Les moyens dont dispose le *mime* sont la position et la tenue du corps, la démarche et surtout le mouvement des mains et des traits du visage ou la physionomie ; l'habillement lui-même lui offre de précieuses ressources. (Encyclopédie.)

— Auteur qui les composait.

— Les Romains attiraient les mimes dans leurs parties de plaisir, dans leurs festins. Un mime fut même employé dans les funérailles. Il devançait le cercueil, et représentait par des gestes les actions et les mœurs du défunt.

— *C'est un bon mime*. Se dit d'un homme qui a le talent d'imiter, de contrefaire, d'une manière plaisante, l'air, l'action, le langage d'autres personnes.

— S'empl. aussi adject. Il est mime.

MIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Mimer. S'empl. adjectiv. Discours mimé. Rôle mimé.

MIMER. v. a. 1re conj. Néol. Représenter par des gestes. Ne se dit guère qu'en parlant des sourds-muets ou des acteurs de pantomimes. Mimer un discours. Mimer un rôle.

— Absol. Mimer avec beaucoup de vérité.

MIMÈSE. s. m. Littér. Sorte d'ironie par laquelle on répète directement ce qu'un autre a dit ou pu dire, en affectant d'imiter le maintien, les gestes et le ton de cette personne, de manière à la tourner en ridicule.

MIMÈTE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Afrique, établi aux dépens des protées.

MIMÉTÈSE. s. f. (du gr. [illegible], imitateur) à cause de la ressemblance qu'il présente avec

le phosphate de plomb). Minér. Oxyde de plomb combiné avec l'acide arsénique.

MIMEUSE. s. f. (du fr. *mime*, ou du lat. *mimosa*). Bot. Genre de la famille des légumineuses, ayant pour type la tribu des mimosées. L'espèce la plus connue est la mimeuse pudique, vulgairement appelée *sensitive*, plante herbacée, cultivée chez nous en serre chaude. Une égratignure, la chaleur, le froid, les agents chimiques, ont sur elle une action évidente et remarquable par les phénomènes d'irritabilité qu'elle présente.

MIMEUX, EUSE. adj. Bot. Se dit des plantes qui, lorsqu'on les touche, se contractent et semblent imiter les grimaces d'un mime; telles que la sensitive, les étamines de l'épine-vinette, etc.

MIMIAMBE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mimus*, mime; *iambus*, iambe). Littér. Se dit d'une sorte de vers iambique très-libre, dont les mimes faisaient usage dans leurs farces licencieuses.

— S'emploie aussi substant. Un mimiambe.

— Titre des mimes composés par le mimographe Mattius.

MIMIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *mimus*). Qui concerne les mimes. Pièce mimique. Poète mimique. Jeux mimiques. Dans le XVIe siècle, ce furent les Italiens, seuls en possession d'une comédie supportable, qui renouvelèrent les farces ou les pièces *mimiques*. (Bret.) La gent *mimique* est une espèce d'hommes à part. (Noël.) Le talent *mimique* s'est conservé jusqu'à nos jours chez les Italiens, et se produit dans les bouffonneries de leurs acteurs comiques. (Encycl.)

— Qui imite, qui exprime par le geste. Action mimique. Signes mimiques. Langage mimique. La langue *mimique* est la langue de la pensée et du sentiment. (Berthier.)

MIMIQUE. s. m. Auteur de mimes. Un bon mimique.

MIMIQUE. s. f. Art de rendre sensibles par l'imitation, aux yeux des hommes rassemblés dans un théâtre, les gestes et les actions des personnes. Chez les anciens, la mimique servait à représenter exactement la forme du personnage mis en scène; ses traits mêmes étaient imités par le masque dont l'acteur se couvrait.

— Art de parler aux yeux sans le secours de la parole et de l'écriture, par des attitudes, des mouvements du corps, assujettis à de certaines lois ou devenus signes de convention. La mimique est le principal moyen de transmettre des idées aux sourds-muets. Elle peut aussi servir de moyens de communication entre personnes qui ne parlent pas la même langue ou des hommes privés de l'organe de la parole avec leurs semblables.

MIMIS. Myth. sept. Sage scandinave, ou plutôt être allégorique, dont Odin portait toujours la tête, pour en recevoir des conseils et des oracles. Suivant d'autres, c'était le dieu de la sagesse.

MIMIZAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mont-de-Marsan (Landes); 500 hab.

MIMNERME. Célèbre poète et musicien grec, contemporain de Solon. Les anciens lui attribuaient l'invention du vers pentamètre et de l'élégie. Il ne nous reste de lui qu'un très-petit nombre de vers conservés par Stobée.

MIMNERNIA. Myth. rom. Un des noms de Vénus.

MIMODRAME. s. m. Littér. Drame exécuté en mimologie.

MIMOGRAPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μῖμος, mime; γράφω, écrire.) Littér. Qui concerne la mimographie, l'art mimique. Parmi les poètes *mimographes* des Grecs, on cite surtout Sophron et Xénarque; parmi ceux des Latins, Decimus Laberius et Publius Syrus, qui vivaient sous Jules César. (Encycl.)

— subst. Auteur de mimes.

MIMOGRAPHIE. s. f. Littér. Traité sur la mimique ou sur les mimes.

MIMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Litt. Qui a rapport à la mimographie.

MIMOGRAPHISME. s. m. Écriture imitatrice, qui offre aux yeux l'image de l'objet exprimé par la parole.

MIMOLOGIE. s. f. (ét. gr., μιμέομαι, imiter; λόγος, discours). Didact. Imitation de la voix humaine, ou des locutions habituelles, de la prononciation d'une personne.

— Action d'imiter, dans la création des mots, le bruit, le son des objets qu'ils servent à désigner. Nommer par la *mimologie*, s'enrichir par la comparaison, les langues n'ont pas d'autre moyen, elles ne sortent pas de là. (Ch. Nod.)

MIMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la mimologie.

— Gramm. *Substantif, verbe mimologique*. Substantif, verbe formé par imitation du son que produit l'objet ou l'action désignée. *Huée, brouhaha*, sont des substantifs mimologiques, et *rouler, éclater, siffler*, des verbes mimologiques.

MIMOLOGISME. s. m. Gramm. Mot formé par mimologie. L'enfant qui essaie sa première consonne nomme son père et sa mère avec des *mimologismes* caressants. (Ch. Nod.) *Mimologisme* et *mimologique* sont nouveaux, mais très-utilement employés dans la grammaire, pour exprimer la construction d'un mot formé d'après le cri humain. *Huée, brouhaha*, etc., sont des *mimologismes* ou des *substantifs mimologiques*, en quoi ils diffèrent des onomatopées formées sur les bruits élémentaires ou mécaniques, tels que *fracas* et *cliquetis*. (Id.)

— Rhét. Figure par laquelle on imite un être animé, en imitant sa physionomie, son geste, sa voix pour le faire reconnaître, comme *breke ké koax* dans J.-B. Rousseau en parlant de la grenouille.

MIMOLOGUE. s. m. Didact. Celui qui imite la voix, la prononciation d'une personne.

— Celui qui est exercé dans la mimologie.

MIMON. Myth. gr. Un des dieux telchines.

MIMOPHYRE. s. m. (ainsi appelé parce qu'il imite le porphyre, ou plutôt la structure porphyritique). Minér. Nom donné à une roche composée d'un ciment argiloïde réunissant des grains très-distincts de feldspath, et quelquefois de quartz, de schiste argileux, etc.

MIMOPLASTIQUE. adj. des 2 g. Se dit de tableaux vivants, représentant surtout des scènes de la Passion. Aujourd'hui, le cercle d'action de la mimique est généralement restreint au théâtre, et l'on donne souvent en Allemagne des tableaux vivants, représentant surtout des scènes de la Passion, sous le nom de tableaux *mimoplastiques*. (Encycl.)

MIMOPORPHYRE. s. m. Minér. Roche qui a l'apparence du porphyre.

MIMOSA. s. f. (du gr. μῖμος, à cause de la singulière propriété qu'elle a de changer d'état lorsqu'on la touche, ou par la seule influence de la température). Bot. Nom latin de la sensitive. || Genre nombreux de plantes légumineuses qui donnent des signes évidents d'irritabilité. Une belle mimosa. Ce sont des espèces de ce genre qui fournissent au commerce le suc d'acacia, la gomme arabique et du Sénégal, et le cachou. Dans le midi de la France, on en cultive quelques-unes pour l'ornement des jardins.

MIMOSE. s. m. Minér. Lave composée de feldspath compacte et de pyroxène intimement unis, et dont la couleur est le gris uniforme.

MIMOSÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une mimeuse. || MIMOSÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des légumineuses, ayant pour type le genre mimeuse; elle renferme plus de sept cents espèces.

MIMULE. s. m. (du lat. *mimulus*, petit mime). Bot. Genre de plantes de la famille des scrofulariées, originaire des deux Amériques. Le stigmate se compose de deux lamelles glanduleuses sur leur face interne; si l'on touche l'une d'elles avec la pointe d'un instrument quelconque, aussitôt toutes se rapprochent par un mouvement dû à l'irritabilité de l'organe. Les mimules, sans être très-brillants, ont obtenu droit de naturalisation dans nos jardins. On en compte environ douze espèces. Le mimule ponctué. Le mimule orangé ou glutineux. Le mimule de Virginie.

MIMUSOPE. s. m. Bot. Genre de la famille des sapotacées, renfermant de grands et beaux arbres de l'Inde et de la Nouvelle-Hollande. Le mimusope élengi se distingue par son port élégant, son épais feuillage et le parfum de ses fleurs. Les femmes s'en parent et en parfument les meubles et les vêtements. Son fruit est bon à manger. Le bois de cet arbre se conserve longtemps dans l'eau. Les Indiens préparent avec l'eau distillée de ses fleurs une espèce de thé.

MINA. s. f. Metrol. Mesure de capacité employée à Gênes pour les matières sèches; elle vaut 21 litres 71. || La mina de Milan vaut 28 moggies. V. MOGGIE.

MINA (don Francisco-Espoz y). Général espagnol, né en 1781, dans un petit village près de Pampelune, mort à Barcelone, capitaine général de la Catalogne, le 24 décembre 1836.

MINABLE. adj. des 2 g. Pop. Misérable, qui fait pitié. Air minable.

— Qui indique une grande misère. Vêtements minables.

— C'est une mauvaise expression sous tous les rapports, puisqu'elle ne tient à aucune racine française ni étrangère qui puisse en faire comprendre le sens, et la rendre claire.

MINABLE. adj. des 2 g. Susceptible d'être détruit ou attaqué par une mine.

MINAGE. s. m. Cout. Droit que l'on prenait sur les grains qui se vendaient au marché. || Droit sur les vins.

— Anc. jurispr. *Tenir à minage*. Tenir à ferme, à la charge de rendre par an tant de mines de blé.

MINAGEUR. s. m. Anc. jurispr. Celui qui percevait le minage.

MINAHOUET. s. m. Mar. Planche percée d'un trou, instrument dont les cordiers se servent pour garnir un filin, en l'entourant d'un fil de caret ou d'une ligne. || Petit appareil de cordages qui sert à bord des petits bâtiments pour roidir les haubans.

MINALTOUN. s. m. (ét. turq., *min*, mille; *altouan*, denier). Métrol. Monnaie de compte de Perse, qui équivalait à 5 francs de notre monnaie.

MINARD (Antoine). Magistrat célèbre du XVIe siècle. Son zèle pour la religion lui faisant approuver toutes les mesures prises contre les protestants. Chargé de faire le procès au conseiller Anne Dubourg, il continua à siéger malgré les récusations de l'accusé, ce qui lui fut fatal. Il fut tué d'un coup de pistolet, en sortant du Palais, le 12 décembre 1559, à cinq heures.

MINARDE. s. f. (du présid. *Minard*, assassiné, le 12 décembre 1559). Hist. Ordonnance du parlement qui statua qu'en hiver les séances se termineraient à quatre heures, au lieu de cinq.

MINARET. s. m. (de l'ar. *menareh* ou *minareh*, bâtiment élevé, tour). Archit. Tour élevée auprès d'une mosquée et faite en forme de clocher ou de flèche élancée, du haut de laquelle on appelle le peuple à la prière, et d'où l'on annonce les heures. Ces tours sont ceintes, à différentes hauteurs, de balcons, orientés selon les quatre points cardinaux. Constantinople, et surtout la côte d'Asie, étaient noyées dans le brouillard; les cyprès et les *minarets* que j'apercevais à travers cette vapeur, présentaient l'aspect d'une forêt dépouillée. (Chateaub.)

— Se dit quelquefois improprement des tours chinoises que l'on place dans les jardins pittoresques.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves, ayant pour type une espèce de la mer des Indes, dont la robe est tachetée de rose, de noir et cerclée de vert. Ces coquilles ont été ainsi nommées à cause de la forme élancée et pointue de leur spire.

MINARZIN. s. m. Relat. Astronome du roi de Perse.

MINAS-GÉRAËS. Géogr. Province du Brésil, riche en mines de divers métaux. Ch.-l. Villa-Rica. 975 kil. sur 700; 940,000 hab., dont 200,000 esclaves.

MINAUDER. v. n. 1re conj. (rad. *mine*). Faire certaines mines, affecter certaines manières pour plaire et paraître plus agréable. Cette femme ne fait que minauder. La femme qui *minaude* court à sa perte, si elle n'est déjà perdue. (Boiste.) Les vieilles se fardent, les jeunes *minaudent*. (Th. ital.) Phénice, comédienne, faisait la tout aimable, et écoutait en *minaudant* le doux ramage d'un jeune oiseau qui s'était apparemment laissé prendre à la glu de sa déclamation. (Le Sage.)

> Contrefaire la langoureuse,
> Et *minauder* à tout moment,
> Pour paraître plus gracieuse,
> Est un métier assurément
> Bien digne d'une paresseuse. (N.)

MINAUDERIE. s. f. Action de minauder. La minauderie est un défaut très-commun. La *minauderie* est souvent l'expression mimique de la luxure. (Boiste.)

— Défaut d'une personne qui minaude. Faire sa principale occupation de la minauderie. Etre d'une minauderie insupportable. Voilà l'occasion, monsieur, de faire valoir les talents que vous avez pour le grand art de la *minauderie*. (Regn.)

— MINAUDERIES. s. f. pl. Mines et manières affectées dans l'intention de plaire. Ne pas aimer les minauderies. Il n'y a point de jolie femme qui n'ait un peu trop envie de plaire; de là naissent ces petites *minauderies* plus ou moins adroites par lesquelles elle vous dit, regardez-moi. (Mariv.) Ce qui me déplaît encore, c'est qu'avec ses *minauderies* elle attire les yeux de tout le monde. (Dancourt.) Les grâces séduisantes dans la jeunesse, deviennent des *minauderies* dans l'arrière-saison. (Mme de Puysieux.)

> Qu'aux beautés jeunes et fleuries
> Tout devienne agrément, jusqu'aux *minauderies*.
> Je le crois bien. (***)

MINAUDIER, ÈRE. s. Celui, celle qui est dans l'habitude de faire de petites mines affectées. Les *minaudiers* sont faux. (Boiste.)

MINAUDIER, ÈRE. adj. Qui a des manières affectées. Homme minaudier. Femme minaudière. Cette femme est trop minaudière.

— Qui annonce l'affectation. Figure minaudière. Face minaudière. Avec ses airs passionnés, son ton adouci, sa face *minaudière*, je le connais un grand comédien. (Le Sage.)

MIN-BACHI. s. m. Relat. Officier qui commande mille hommes en Perse.

MINCE. adj. des 2 g. (du lat. *minutus*, menu). Qui a fort peu d'épaisseur. Étoffe mince. Doublure mince. Lame d'argent fort mince. Couper des tranches de pain trop minces.

— Prov. *Mince comme la langue d'un chat.* Extrêmement mince.

— Fig. Faible, peu considérable, médiocre. Revenu mince. Mince héritage. Donner un mince dîner. Mérite mince. Esprit mince. Mince savoir. Noblesse mince. Rien de si mince que sa personne. Raison mince. Savoir bien mince.

> Toute reconnaissance à toute peine est due,
> Mais la tienne est trop *mince*: hélas! elle est perdue.
> (Fr. de Neufchât.)

> L'emploi de secrétaire est *mince* chez monsieur,
> Il ne tiendra qu'à lui d'en avoir un meilleur.
> (Campistron.)

— De peu d'importance. N'aimer que soi, c'est concentrer ses affections sur un bien *mince* objet. (Boiste.) De vieux parchemins sont une base bien *mince* dans les siècles où beaucoup d'hommes se sont élevés, par leur talent, sur les piédestaux de l'honneur et de la gloire. (Id.) Je les trouvai échauffés sur une dispute la plus *mince* qui se puisse imaginer. (Montesq.) Il aura besoin de toute son éloquence pour faire l'éloge d'un homme si *mince*. (Volt.) Sophocle ne savait pas même préparer les événements, ni cacher sous le voile le plus *mince* la catastrophe de ses pièces. (Id.) La nature a donné à ce qu'on appelle mon âme un étui des plus *minces* et des plus misérables. (Id.)

> La vertu! c'est sans doute une chose fort belle!
> J'ai, moi qui vous en parle, un grand respect pour elle;
> Et n'était qu'en ce monde on est *mince* sans bien,
> Je pourrais comme un autre être un homme de bien.
> (***)

— *Cet homme a la mine bien mince, c'est un homme bien mince, un homme de mince étoffe.* Il a l'air de peu de considération, de peu de mérite.

— Art milit. L'*ordre mince*. V. ORDRE.

— Syn. comp. MINCE. MENU. *Menu* indique un manque de volume ou de grosseur; *mince* ne marque qu'un manque d'épaisseur. Au figuré, *menu* contient une qualification de fait, et *mince* une qualification de nature.

MINCEPIES. s. m. pl. Art culin. Sorte d'entremets anglais, fait avec du rognon de bœuf, une langue de bœuf, des pommes de rainette, des raisins de Corinthe, du sucre, de la muscade, du girofle, de la cannelle, de l'eau-de-vie.

MINCER. v. a. 1re conj. (du fr. *mince*). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous minçons, je minçais.* Mettre en petits morceaux. || *Mincer du pain.* Se dit en Bourgogne du pain que l'on coupe en petits morceaux pour le distribuer au peuple. V. ÉMINCER.

MINCEUR. s. m. Qualité de ce qui est mince. Minceur des os.

MINCHA. s. f. Relig. hébr. Prière que les juifs font après midi, et qui répond aux nones des chrétiens.

MINCIN. s. m. Comm. Espèce de marchandise que l'on vendait à Smyrne.

MINCIO. Géogr. Rivière du royaume lombard-vénitien, qui se jette dans le Pô. || Nom que portait un département du royaume d'Italie. Son chef-lieu était Mantoue.

— Hist. *Bataille du Mincio.* Bataille gagnée par les Romains sur les Insubriens, en 197 av. J.-C.; 35,000 barbares restèrent sur le champ de bataille. || Bataille gagnée par le prince Eugène Beauharnais sur les troupes autrichiennes, le 8 février 1814.

MINCITÉ. s. f. Néol. Qualité, état de ce qui est mince. Mot forgé par L. Gozlan.

MIND (Godefroi). Peintre suisse, né en 1768, mort en 1814; dessina avec le plus grand succès les ours et les chats. Son talent à représenter cette dernière espèce le fit surnommer *Raphaël des chats*.

MINDANAO. Géogr. La plus grande des îles Philippines, après Luçon. Les Espagnols ont dans cette île plusieurs établissements; un million d'hab. || Capitale de l'île de ce nom, résidence du sultan des Mindanaos.

MINDANAO. s. m. Peuple de l'île de Mindanao. Les Mindanaos.

— S'empl. aussi adj. Le peuple mindanao.

MINDEN. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Westphalie, près de laquelle les Français furent battus en 1759, par le prince de Brunswick; 9,000 hab. || Régence de Westphalie, qui a 97 kilom. sur 91, et une population de 382,000 hab. || Évêché d'Allemagne, formé d'abord par Charlemagne, vers 803, aux dépens de quelques districts de l'Angric. Sécularisé en 1648, à la paix de Westphalie, il fut donné à la Prusse, qui en fit une principauté. Elle fut occupée en 1757 par l'armée française, mais évacuée dès 1759. Reconquise en 1806 par Napoléon, elle fit trois ans partie du royaume de Westphalie, puis entra presque tout entière dans le département des Bouches-du-Weser. Le congrès de Vienne l'a rendue à la Prusse.

MINDION. s. m. Bot. Plante du mont Liban, dont on a fait un genre.

MINDORO. Géogr. Une des îles Philippines; 200 kilom. sur 100; 50,000 hab. || *Mer de Mindoro* ou *des Philippines*. Mer entre l'île de Mindoro et l'archipel de Soulon, au sud, et l'archipel des Philippines, à l'est, au nord et au nord-ouest.

MINE. s. f. (du bas bret. *moina*, qui signifie la même chose; ou du lat. *minari*, menacer, c'est-à-dire menacer par l'air du visage). L'air qui résulte de la conformation extérieure de la personne et principalement du visage. Bonne mine. Mauvaise mine. Méchante mine. Grande mine. Petite mine. Mine fière. Mine insolente. Mine basse. Mine ignoble. N'avoir pas de mine. Avoir la mine fausse, trompeuse, hypocrite. Avoir une jolie mine. Avoir la mine guerrière, la mine d'un homme de guerre, la mine patibulaire, toute la mine d'un pendard, d'un vaurien. Faire triste mine. On se trompe souvent à la mine. Il ne faut pas toujours juger des gens à la mine, par la mine, sur la mine. On connaît, on voit à sa mine que c'est un méchant sujet. Comus, viens me montrer ta *mine* réjouie. (Berch.) Rien n'est, à mon avis, si trompeur que la *mine*. (Campistr.) Il ne faut pas toujours se régler sur la *mine*. (Montfleury.)

> Garde-toi, tant que tu vivras,
> De juger des gens sur la *mine*. (La Fontaine.)

— Fig. Les premiers plaisirs qui nous ont trompés sont entrés dans notre cœur avec une *mine* innocente, comme un ennemi qui se déguise. (Boss.) Les projets ont souvent des *mines* trompeuses. (S. Dub.)

— Ce mot n'a point assez de noblesse pour la tragédie. Corneille est donc blâmable pour avoir dit: Que tu discernes mal le cœur d'avec la *mine*!

— *Homme, femme de bonne mine.* Homme, femme d'une figure agréable, d'un extérieur avantageux.

— *Homme de mauvaise mine.* Homme mal vêtu, dont l'habillement et l'extérieur peuvent exciter des inquiétudes.

— Fam. *Payer de mine.* Avoir un bel extérieur, mais peu de mérite. Il paye de mine, mais au fond c'est un sot. ‖ Conserver, dans la maladie, l'apparence de la santé. Je paye de mine, mais je me porte pas bien.

— *Avoir une bonne mine, une mauvaise mine, bonne mine, mauvaise mine.* Avoir l'apparence d'une bonne, d'une mauvaise santé.

— *Avoir une bonne mine, une mauvaise mine.* Avoir l'apparence d'un bon, d'une mauvais caractère. On dit de même, Avoir une mine noble, basse, fière.

— Fam. *Avoir la mine, avoir toute la mine d'être riche, d'être un peu fou,* etc. Paraître riche, paraître un peu fou, etc.

. . . . . Cet homme a bien la *mine*
D'avoir le sang bouillant et l'âme un peu mutine.
(Molière.)

— Fam. *Avoir la mine d'avoir fait, de vouloir faire une chose.* Avoir un air, un maintien qui le fait conjecturer. Vous avez la mine, vous m'avez bien la mine d'avoir passé la nuit au bal.

— Fig. *Avoir la mine de faire* ou *de vouloir faire quelque chose.* Se dit lorsque, par la connaissance qu'on a des habitudes, du caractère, de l'esprit d'un homme, on juge qu'il a fait ou qu'il fera telle chose. Il a bien la mine de se moquer de ce qui pourra lui arriver. J'ai bien la *mine* de me défaire de ma charge, et de partir un beau matin pour aller gagner les montagnes qui sont aux sources du Tage. (Le Sage.)

— Fam. *Porter la mine de.* Avoir l'air de Porter la mine d'un fripon. Ne se dit qu'en mauvaise part.

— Contenance que l'on prend, air qu'on se donne dans une intention quelconque. Faire bonne mine, mauvaise mine. Prendre une mine riante, une mine sévère. Prendre une mine agréable. Affecter une mine grave. Toute sa vertu consiste en mines et en paroles. Quelque *mine* qu'il fasse, il n'est pas tant à craindre. (Volt.) Dans toutes les professions, chacun affecte une *mine* et un extérieur pour paraître ce qu'il veut qu'on le croie. (La Rochef.) Contentons-nous de faire bonne *mine* à la vue de la mort, sans nous vanter d'en approcher avec indifférence. (Id.)

J'approuvais tout pourtant de la *mine* et du geste,
Pensant qu'au moins le vin dût réparer le reste.
(Boileau.)

— *Faire mine de quelque chose.* En faire semblant. Faire mine d'être content. Faire mine de vouloir s'en aller, de vouloir se retirer. Fais *mine* un peu d'en être mécontent. (Boil.) Si donc l'Angleterre, plutôt que de souscrire à la longue absorption de l'Orient par la Russie, faisait *mine* de s'approprier les provinces arabes, la France devrait-elle refuser son concours à son alliée? (Barrault.)

Il fait *mine* d'aimer; mais sa galanterie
N'est qu'un amusement et qu'une raillerie.
(Corneille.)

— *Faire bonne mine, mauvaise mine à quelqu'un.* Lui faire un bon, un mauvais accueil.

— Fam. *Faire triste mine, grise mine, froide mine à quelqu'un.* Lui faire mauvais visage, le recevoir froidement.

— Fam. *Faire la mine à quelqu'un.* Lui témoigner qu'on est mécontent de lui. Depuis quelques jours il nous fait la mine.

— Fam. *Faire une laide mine.* Faire une vilaine grimace.

— Fam. et absol. *Faire la mine.* Faire la grimace, témoigner qu'on est mécontent.

— Prov. *Faire la mine comme saint Médard.* Faire une grimace. V. médard.

— Prov. et fig. *Faire bonne mine à mauvais jeu.* Dissimuler adroitement et cacher le mécontentement qu'on a, le mauvais état où l'on est.

Il nous mena dans sa cuisine,
Couvrant son jeu de bonne *mine*. (***)

— Bonne ou mauvaise apparence de quelque chose. Un mets qui a bonne mine, qui a mauvaise mine. Peste! voilà qui a bonne *mine*: allons, il faut y faire honneur. (Brill.-Sav.)

Je fais plus, à l'instant j'entre dans la cuisine:
Je n'y vois qu'un poulet d'assez mauvaise *mine*.
Baron.

— mines. s. f. pl. Certains mouvements du visage, certains gestes qui ne sont pas naturels. Faut-il tant faire de mines et de façons? A quoi bon toutes ces mines? Cette femme fait bien des mines. Fam.

— *Faire des mines à quelqu'un.* Lui faire des signes pour lui faire entendre une chose qu'on ne peut pas ou qu'on ne veut pas lui dire autrement. J'ai eu beau lui faire des mines, il ne m'a pas compris. ‖ Agacer quelqu'un par des regards affectés, par des mouvements de visage particuliers. Faire des mines à toutes les femmes. Cette femme aime à faire des mines. Elle répondit à mes *mines*, et cela me suffit pour me croire en droit de la suivre après la messe, pour savoir sa demeure. (Le Sage.)

Vous dormez dessous les courtines
Et des Grâces et des neuf Sœurs
Je leur fais encor quelques *mines*;
Mais vous possédez leurs faveurs.
(Voltaire.)

— L'Académie a eu tort de restreindre cette expression aux femmes; elle se dit également des hommes à l'égard des femmes, comme le prouvent les exemples précédents.

— Syn. simpl. Air, extérieur, dehors, figure, visage, physionomie. ‖ Epith. Altière, fière, joyeuse, agréable, gentille, friponne, agaçante, enfantine, famélique, affamée, maussade, renfrognée, mourante, traîtresse, trompeuse, plate, ingrate, sinistre, patibulaire.

— Ce mot vieillit un peu dans la plupart de ses acceptions, surtout dans celles où il est pris en bonne part; mais, en retour, le mot *air*, qui en est à peu près synonyme, devient plus en usage. Ainsi l'on dira plutôt La mine d'un coquin et l'air d'un honnête homme, que L'air d'un coquin et la mine d'un honnête homme; une mine basse, ignoble, fausse, et l'air grand, généreux, plein de majesté; car l'acception trop familière et trop badine de ce mot ne va pas avec la gravité de ces trois dernières épithètes ou autres semblables.

— Syn. comp. mine. air, *Air* se dit non-seulement du visage, mais encore de l'attitude, du maintien et de l'action; *mine* ne se dit que des divers changements arrivés sur le visage par l'effet des mouvements de l'âme ou de la volonté.

MINE. s. f. (de l'all. *mine*, qui a la même signif., ou du lat. *minera*). Lieu souterrain, excavation creusée dans le sein de la terre, et où se trouvent en filons, en couches ou en amas, les métaux et divers autres minéraux. Une mine d'or, d'argent, de cuivre, d'étain, de charbon de terre, de sel gemme, etc. Une mine de diamants, de rubis. Une mine riche, pauvre. Trouver, découvrir, ouvrir, fouiller, exploiter une mine. Pays riche en mines. Ecole des mines. Pour leurs *mines* ils n'eurent aucune peine à nous les abandonner. (Fén.) Nous ne pouvons pénétrer que dans l'écorce de la terre, et les plus grandes cavités, les *mines* les plus profondes ne descendent pas à la huit millième partie de son diamètre. (Buff.) Les *mines* de sel de Pologne forment des excavations encore plus grandes que celles de Maestricht. (Id.) Les visages hâves des malheureux qui languissent dans les infectes vapeurs des *mines*, de noirs forgerons, de hideux cyclopes, sont le spectacle que l'appareil des *mines* substitue, au sein de la terre, à celui de la verdure et des fleurs, du ciel azuré, des bergers amoureux et des laboureurs robustes sur sa surface. (J.-J. Rouss.)

— Minér. *Mines fixes.* Filons qui se prolongent. ‖ *Mines égarées.* Endroits où l'on trouve quelques morceaux de métal isolés.

— Cavité souterraine pratiquée pour extraire ce qu'une mine contient. Travailler aux mines, dans les mines. Descendre dans une mine. Les galeries d'une mine. Mine qui s'éboule sur les ouvriers. Je courais le risque d'être enlevé pour les *mines* de Mexico. (Chateaub.)

— Antiq. *Peine des mines.* Condamnation qui astreignait le coupable à travailler dans les mines. La peine des mines a été remplacée, chez les modernes, par celle des galères ou des travaux forcés, sauf chez les Russes, où des condamnés politiques subissent encore la peine des mines.

— Toute substance métallique fossile combinée avec quelque matière étrangère, telle que le soufre, un acide, une terre, etc., que l'on trouve en couches plus ou moins continues, entre des lits de pierres ou des sels terreux, et formant ce qu'on nomme des *filons*. Voilà de la mine d'or. Mine d'argent. Mine de cuivre. De la pierre de mine.

— Il est quelquefois synonyme de minerai, mais il faut éviter de l'employer en ce sens. ‖ *Mine de triage, mine grasse.* Minerai pur ou du moins très-riche.

— Les caprices de l'usage font encore appliquer ce mot à d'autres désignations spéciales, à l'égard desquelles rien ne justifie l'emploi qu'on en fait.

— *Mine de plomb* ou *plombagine.* Pierre dont on fait les crayons de couleur de plomb. C'est un percarbure de fer, qui n'a rien de commun avec le plomb.

— Crayon fait avec cette pierre. Dessiner à la mine de plomb. Dessiner à la mine.

— *Mine orange.* Couleur d'un rouge orangé fort vif, qui sert à peindre en miniature.

— *Mine aurifique de Transylvanie.* Le tellure graphique. ‖ *Mine de bronze.* L'étain sulfuré cuprifère, que l'on suppose pouvoir donner directement du bronze. ‖ *Mine d'acier.* Minerai de fer qui est susceptible de donner directement l'acier qu'on appelle naturel, parce qu'il n'a pas passé préalablement par l'etat de fer; c'est le fer carbonaté spathique. ‖ *Mine douce.* Le même minerai devenu brun par suite de décomposition par les agens atmosphériques, et parce qu'il a moins de tendance à se convertir en acier, et qu'il donne plus ordinairement du fer doux, malléable. ‖ *Mine d'argent grise.* Minerai gris de cuivre, renfermant de l'argent. ‖ *Mine de fer du marais.* Fer hydraté limoneux. ‖ *Mine de fer en grains.* Nom que portent plusieurs variétés de fer d'origines bien différentes. ‖ *Mine de corail.* Minerai de mercure sulfuré bituminifère qui présente par sa structure l'apparence d'une réunion de coquilles fossiles ou de zoophytes ayant quelque ressemblance de couleur et d'aspect avec les coraux. ‖ *Mine d'étain blanche.* Nom qu'on donnait autrefois au schelin calcaire. ‖ *Mine de laiton.* Minerai de cuivre qui, étant accompagné d'oxyde de zinc, est susceptible de donner immédiatement par la fusion du cuivre jaune ou laiton. L'existence de ce minerai n'est pas bien prouvée. ‖ *Mine à laye de terre.* Espèce de houille. ‖ *Mine à maréchal.* Se dit d'une sorte de houille qu'on emploie de préférence pour le travail du fer dans les forges des maréchaux et des forgerons. ‖ *Mine tigrée.* Variété de baryte sulfatée, dans laquelle on voit des taches rondes de minerai d'argent. ‖ Variété de calcaire d'alumine renfermant des taches noirâtres dues à un mélange d'amphibole et d'un peu de minerai d'argent. ‖ Calcaire lamellaire mélangé d'un peu de plomb sulfuré. ‖ *Mine à vernis.* Plomb sulfuré, parce qu'un de ses usages est d'entrer dans la composition de l'émail ou couverte vitreuse des poteries communes. ‖ *Mine grasse.* Expression dont se servent les mineurs dans quelques localités, pour désigner le minerai pur et dégagé de sa gangue. ‖ *Mine noire.* Espèce particulière de minerai de cuivre de couleur gris très-foncé. ‖ On donne souvent dans les forges le même nom à certains minerais de fer oxydé brun, pour les distinguer d'autres minerais oxydés rouges ou jaunes, et qui, par la même raison, prennent le nom de *mine jaune* ou *rouge*, tandis qu'il y en a qui sont quelquefois désignés sous le nom de *mine grise*, de *mine fine*, etc., épithètes qui varient selon les localités et les variétés qu'on emploie simultanément.

— Fig. Ce qui produit quelque chose en abondance, et qui en est la source féconde. Ce sujet est une mine de beautés poétiques. De l'antiquité fouiller les doctes *mines*. (Castel.) L'agriculture est une *mine* féconde de trésors renaissants. (Thom.)

Vois, dit la Liberté, vois le premier des arts,
De trésors renaissants *mine* toujours féconde,
Qui seul peut suppléer à l'or du nouveau monde.
(Thomas.)

— Se dit surtout des ouvrages importants que l'on consulte, dont on fait des extraits. Les Écritures, les Essais de Montaigne, l'Encyclopédie, sont des mines inépuisables.

— *C'est une mine de savoir, d'érudition.* C'est un homme très-savant, très érudit.

— Art milit. Cavité souterraine pratiquée sous un bastion, sous un rempart, dans un roc, etc., pour le faire sauter par le moyen de la poudre à canon. Charger, faire jouer une mine. Mettre le feu à une mine. Attendre l'effet de la mine. Angle d'un bastion emporté par une mine. Brèche faite par une mine. Tête de sape bouleversée par une mine. ‖ *Le puits de la mine.* L'ouverture qu'on fait en terre à la profondeur de l'entrée des galeries de mine qu'on veut pratiquer. ‖ *La chambre* ou *le fourneau de la mine.* Le lieu destiné à recevoir la charge de la mine. ‖ *Le saucisson de la mine.* Le rouleau de toile rempli de poudre dont on se sert pour mettre le feu à la charge de la mine. ‖ *L'entonnoir de la mine.* Le trou que forme la mine quand elle saute. ‖ *Eventer la mine.* Découvrir le lieu où elle est pratiquée, et en empêcher l'effet. Les assiégés éventent la mine. La mine fut éventée. ‖ L'usage des mines dans l'art militaire remonte à la plus haute antiquité, car elles étaient employées par tous les peuples de l'Orient. Mais, à cette époque, elles ne servaient qu'à tromper l'ennemi qui, croyant marcher sur un terrain sûr, sentait tout à coup la terre manquer sous ses pieds. Plus tard, les Grecs et les Romains les utilisèrent dans les siéges et s'en servirent pour séparer les murs et les tours des villes. C'était aussi un canal ou chemin souterrain, pour pénétrer sous la muraille ou le rempart d'une ville assiégée.

— Fig. La flatterie est une *mine* que creuse le vice pour faire écrouler la vertu. (D'Arc.)

— Fig. et fam. *Eventer la mine.* Pénétrer un dessein, et empêcher par là qu'il ne réussisse. ‖ *Faire jouer la mine.* Exécuter un complot.

L'on peut dresser quelque machine,
Faire jouer sous main quelque secrète *mine*. (Regn.)

— Fig. Embourbé qu'il était dans son humeur qui éloignait tout le monde de lui, comme d'une *mine* toujours prête à sauter. (St-Simon.) Un ennemi public et déclaré est bien moins à craindre que des *mines* continuellement chargées sous les pieds. (Id.)

— Hist. *Chevaliers de la mine.* Chevaliers qui reçurent cet honneur pour avoir combattu dans les mines que l'on faisait aux siéges des villes.

MINE. s. f. (du lat. *mina*, fait du gr. μνᾶ, poids grec). Métrol. Ancienne mesure de Paris, pour les matières sèches, contenant la moitié d'un setier, ou 78 litr. 04. ‖ Mine de Florence, 12 litr. 18. ‖ Mine de Turin, 19 litr. 16. ‖ Mine de Milan, pour les liquides, 12 litr. 59. ‖ Mesure pour les terres qui valait environ un demi-arpent de Paris. ‖ Monnaie de compte en Turquie, que l'on appelle aussi *aspre*. ‖ Monnaie de compte dans l'île de Chypre, où elle se divise en cent aspres.

— Ce qui est contenu dans la mine. Mine de froment, de blé, de sel. Manger une mine d'avoine.

— Prov. *En avoir pour sa mine de fèves.* Eprouver quelque malheur; essuyer quelque perte.

— Antiq. Monnaie des Athéniens et des Hébreux. La mine athénienne valait 92 fr. 68 c. 1/2. ‖ Poids athénien, qui valait 436 grammes. L'ancienne mine attique valait les trois quarts de la nouvelle.

MINÉ, ÉE. part. pass. du v. Miner. S'empl. adjectiv. Bastion miné. Demi-lune minée. Pierre minée. Bords minés. Personne minée.

— Fig. *Miné par.* Le pauvre enfant, jaune et *miné* par la fièvre, était tout nu. (Chateaubr.)

MINÉE. Myth. gr. Se dit quelquefois pour Minyas. Les filles de Minée.

MINÉE. s. f. Métrol. Mesure agraire du dép. de Maine-et-Loire, qui équivalait à 39 a. 6.

MINÉEN. s. m. Hist. relig. Nom donné, après la ruine de Jérusalem, à certains chrétiens qui continuèrent à pratiquer la circoncision et les observances légales. On les appelle aussi *nazaréens*.

MINÉIDES. Myth. gr. V. minyéides.

MINEL DU CANADA. s. m. Bot. Espèce de cerisier à grappes, plus connu sous le nom de *ragoumier*.

MINER. v. a. 1re conj. (rad. *mine*). Art milit. Faire, pratiquer une mine sous un ouvrage, de fortification, dans un roc, etc. Miner un bastion. Miner une demi-lune.

— Agric. Défoncer un sol pierreux.

— Creuser lentement. L'eau mine la pierre. Le courant de la rivière a miné les piles de ce pont. Les rivières minent peu à peu leurs bords. L'homme qui lutte contre le grand ordre des choses est un insecte qui entreprend de *miner* les pyramides. (Boiste.)

— Fig. Consumer, ruiner, détruire peu à peu. Cette maladie le mine. Le chagrin la mine. Le temps mine tout. Avoir des dettes qui minent sa fortune. L'étude mine peu à peu la santé. Il s'appliqua d'abord à *miner* par degrés l'édifice de leur religion. (Volt.) Balzac, par son affectation, *minait* la beauté naturelle des pensées. (St-Evrem.)

Une fièvre brûlante attaquant tes ressorts
Vient à pas inégaux *miner* ton faible corps. (Voltaire.)

— se miner. v. pron. Se consumer peu à peu. Se miner dans la solitude par ses regrets.

MINERAI. s. m. Le métal tel qu'on le retire de la mine. Les métaux se trouvant rarement dans la nature à l'état métallique, les minerais sont presque toujours des combinaisons de ces métaux avec le soufre, l'oxygène, etc., ou bien avec d'autres métaux. Un minerai rebelle. Un minerai fusible. Laver, écraser, broyer, fondre le minerai. Le traitement des minerais. Minerai réfractaire. Un minerai de fer très-réfractaire. La recherche et l'exploitation des *minerais* varient selon la nature des dépôts qu'ils constituent. (Huot.)

— Quoique, dans cette acception, ce mot soit synonyme de Mine, cependant on ne dit point *un minerai d'or, un minerai de cuivre,* mais *une mine d'or, une mine de cuivre.*

— Le minerai porte le nom du métal qui y domine; par exemple, telle combinaison de cuivre et d'argent est un minerai de cuivre, si l'argent ne s'y trouve qu'en petite quantité, c'est un minerai d'argent, au contraire, si la quantité de ce métal l'emporte sur celle du cuivre. ‖ *Minerais aurifères.* Certaines pyrites de cuivre ou de fer qui contiennent de petites quantités d'or suffisantes cependant pour mériter d'être exploitées.

— On dit qu'un *minerai est riche*, quand il n'est mélangé d'aucune matière étrangère, et qu'il est par conséquent plus ou moins pur; on dit qu'il *est pauvre*, au contraire, quand il ne contient qu'une très-faible proportion du métal pour lequel il est exploité.

— Chim. Espèces métalliques qui résultent de la combinaison d'un métal avec un minéralisateur.

— Minér. Toute substance qui renferme un métal autopside.

— Techn. Se dit des seules substances dont on peut retirer avec profit la matière précieuse qu'elles renferment. ‖ *Minerai à bocard.* Celui qui présente un mélange trop intime de roche et de matière métallique pour qu'on puisse les séparer par le cassage et le triage.

MINÉRAL. s. m. Tout corps inorganique, combustible, terreux, salin ou métallique, qui se trouve dans l'intérieur de la terre ou à sa surface, tel que les pierres, les métaux, les substances inflammables, les sels et les pétrifications. Ces corps n'offrent que des assemblages de molécules similaires liées entre elles par la loi de l'affinité; ils sont susceptibles de prendre une forme cristalline très-variable, et n'ont pas de fin déterminée. Leur composition présente aussi une très-grande variété: tantôt ils sont composés d'un ou de plusieurs métaux, mêlés avec des substances terreuses; tantôt ce sont des oxydes, des sulfures, des chlorures, etc. Haüy les a divisés en quatre grandes classes: les substances acidifères, les substances terreuses, les substances combustibles et les substances métalliques. On les a aussi divisés d'après leurs caractères physiques. Un minéral. Des minéraux. La forme des minéraux. La structure des minéraux. La phosphorescence des minéraux. La saveur des minéraux. La transparence des minéraux. La pesanteur spécifique des minéraux. La plupart des *minéraux* sont conducteurs de l'électricité. (Encycl.) Le carbonate, le sulfate et le phosphate de soude sont des *minéraux* efflorescents. (Id.)

Souvent des *minéraux* les subtiles vapeurs
Pénètrent lentement dans le sein de la terre. (Del.)

Surtout des *minéraux* l'intéressante étude
Occupait leurs moments; tous rangés avec art
Et classés avec ordre, instruisaient leur regard. (Id.)

— Il ne se disait autrefois que des terres et des sols; mais on étend aujourd'hui cette dénomination générale à tous les corps qui composent comme l'écorce de la terre, depuis le sommet des montagnes jusqu'aux profondeurs où nous pouvons parvenir.

— *Minéraux isolants.* Ceux qui retiennent le fluide électrique, sans lui permettre de se répandre sur les corps environnants. || *Minéraux* [illegible]. Ceux qui transmettent plus ou [illegible] le fluide électrique. || *Minéraux* [illegible]. Ceux qui exposés à l'air perdent [illegible] de combinaison qu'ils tenaient et finissent par tomber en poussière.

MINÉRAL, ALE. adj. Qui appartient aux [illegible], qui tient aux [illegible]. Matière minérale. Substance minérale. Charbon minéral. [illegible]

A [illegible] on le gésir [illegible]
[illegible]
[illegible] (Delille.)

— *Le règne minéral.* L'ensemble des objets [illegible] minéraux. C'est un assemblage [illegible] d'une forme déterminée, [illegible] à la plupart de [illegible] qu'on les rencontre naturellement [illegible] en masses homogènes ou mélangées, soit qu'on les retrouve éparses ou [illegible] de la nature et servant de [illegible] nisés. Le règne *minéral* n'a rien en soi [illegible] et d'attrayant; ses richesses, renfermées dans le sein de la terre, semblent [illegible] des regards de l'homme, pour ne pas tenter sa cupidité. (J.-J. Rouss.)

D [illegible] végétaux,
L [illegible] en bouquets, en rameaux,
D [illegible] arrangés avec grâce
Delille.

— Phys. *Eaux minérales naturelles.* Eaux qui sortent du sein de la terre, et qui contiennent des matières minérales en dissolution en assez grande quantité pour produire sur le corps humain des effets sensibles et différents de ceux de l'eau commune. On les divise en *eaux thermales* et *eaux froides*. Les eaux de Balaruc, de V[illegible], etc., sont des eaux minérales thermales; celles de [illegible], de Mier, de Valo, etc., sont des eaux minérales froides. Les eaux minérales qui contiennent du fer s'appellent eaux martiales. || *Eaux minérales factices.* Imitation des eaux minérales par des procédés chimiques. || Cette expression *d'eaux minérales* semble indiquer qu'elles seules contiennent des principes minéraux, et cependant l'eau commune, celle de pluie, de rivière [illegible] renferment plusieurs de ces mêmes substances; l'eau seule étant la plus simple, celle où l'hydrogène et l'oxygène sont isolés le plus possible de toute autre matière. Le terme d'*eaux minérales* est donc inexact, et peut-être devrait-on lui substituer celui d'*eaux médicinales* ou [illegible].

— *Minéral* ne se met qu'après son substantif. Sel minéral. Eaux minérales, etc.

MINÉRALISABLE. adj. des 2 g. Minér. Qui est susceptible de se combiner avec un corps minéral. Se dit des corps en quelque sorte passifs, qui, pour se réunir entre eux, ont besoin de l'action médiate d'autres corps.

MINÉRALISATEUR. s. m. Chim. et minér. Substance qui, par sa combinaison avec les matières métalliques, en change beaucoup les caractères extérieurs, soit physiques, soit chimiques. L'oxygène, les acides, le soufre, l'arsenic, sont les minéralisateurs les plus ordinaires, et leur présence indique, en quelque sorte, quelle est la nature des métaux qui font la base de la mine.

— S'empl. adjectiv. Appareil minéralisateur.

MINÉRALISATION. s. f. (pr. *mi-ne-ra-li-za-ci-on*). Chim. et minéral. Se dit des modifications et des changements survenus dans les substances minérales après leur dépôt, soit dans les filons, soit même dans les différentes couches des terrains qui composent l'écorce du globe. Ces changements paraissent généralement avoir pour cause l'électricité qui se développe par la présence de trois éléments ou de trois corps métalliques, et dont le développement [illegible] des réactions chimiques qui [illegible] la nature des corps. La puissance végétale, comme nous l'avons vu, reçoit toutes les qualités des puissances précédentes, par l'air et l'eau qu'elle s'approprie, par les couleurs et les formes de ses fleurs et de ses fruits, par des *minéralisations* même dont quelques-unes sont connues, comme celles de fer, qu'on trouve dans toutes les cendres des végétaux. (B. de St-P.)

— Les alchimistes se servaient de ce mot pour exprimer la transmutation des bases entre elles.

MINÉRALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Minéraliser. S'empl. adjectiv. Plomb minéralisé par le soufre.

— Chim. Se dit d'un corps qui est combiné avec un minéralisateur, par exemple le fer avec le soufre.

MINÉRALISER. v. a. 1re conj. Chim. et minéral. Se dit des substances qui, en se combinant avec les matières métalliques, en changent beaucoup les caractères extérieurs.

— SE MINÉRALISER. v. pron. Être minéralisé.

MINÉRALISTE. s. m. Celui qui étudie, connaît et [illegible] les minéraux. On dit plutôt *minéralogiste*.

MINÉRALOGIE. s. f. (du lat. *minera*, mine ou minéral, et du gr. *λόγος*, discours). Partie de l'histoire naturelle qui, ayant pour but de connaître les combinaisons inorganiques des éléments, telles qu'on les trouve produites par la nature, s'occupe de l'examen des caractères par lesquels ils frappent nos sens, leur composition chimique, les circonstances de leur gisement, le rôle qu'ils jouent dans la constitution de la terre, leurs propriétés, leurs usages, et qui les classe suivant un ordre méthodique. Traité de minéralogie. Ouvrage de minéralogie. || Mais, prise dans son sens le plus étendu, la minéralogie peut embrasser la géologie, qui s'occupe de l'examen des minéraux à la place même qu'ils tiennent, et tels qu'ils se présentent dans le sein de la terre, du soin de reconnaître les rapports qu'ils ont entre eux, la disposition des couches qu'ils constituent, l'ordre dans lequel ils sont placés. Par l'ensemble de ces observations, la géologie est amenée à expliquer les changements, à constater les révolutions que diverses parties de la terre ont pu éprouver. || La minéralogie peut comprendre encore les arts qui la concernent médiatement, ceux à l'aide desquels on retire les minerais de la terre, on s'assure de leur valeur, et l'on parvient à en extraire les métaux à l'état de pureté; tels sont l'art du mineur, la docimasie et la métallurgie. La *minéralogie*, cette compagne inséparable de la géologie, existait à peine au commencement du XVIIIe siècle. D'Orbigny.) En fondant la cristallographie sur le calcul, Haüy fit pour ainsi dire de la *minéralogie* une science exacte. (Huot.)

— *Minéralogie scientifique.* Partie de la minéralogie qui considère les minéraux dans leur essence, ou dans leurs propriétés, qui examine d'où résultent leurs ressemblances et leurs différences entre eux.

— *Minéralogie géognostique.* La science qui considère les minéraux dans leur position au sein de la terre, dans leurs connexions entre eux, ainsi que dans les circonstances et la succession de leur formation.

— *Minéralogie historique.* Histoire des minéraux dans leurs rapports avec les progrès de nos connaissances, etc.

— *Minéralogie technologique.* Connaissance des minéraux relative à l'application qu'on en fait ou qu'on en peut faire aux besoins, aux usages et aux agréments de la vie.

— On l'a quelquefois employé pour désigner les travaux que l'on fait pour l'exploitation des mines.

— Livre, traité de minéralogie. La minéralogie de Beudant. La minéralogie de Huot.

MINÉRALOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la minéralogie. Carte minéralogique. Observations minéralogiques. Découvertes minéralogiques. Science minéralogique. Nomenclature minéralogique.

MINÉRALOGIQUEMENT. adv. Dans le langage minéralogique. On nomme vulgairement pierre meulière, et *minéralogiquement* silex molaire, une variété de quartz appelée *silex*. (Encycl. des gens du monde.)

MINÉRALOGISTE. s. m. Celui qui est versé dans la minéralogie. C'est un savant minéralogiste. Les études sérieuses auxquelles se livrèrent les *minéralogistes*, guidés dans leurs recherches par les lumières de la chimie, firent chaque jour découvrir de nouvelles substances. D'Orbigny.)

— adj. Le premier qui sut distinguer l'or du cuivre, et le plomb de l'argent, fut *minéralogiste*. (Huot.)

MINÉRALOGUE. s. m. Se dit quelquefois pour Minéralogiste.

MINÉRALURGIE. s. f. (du lat. *minera*, minéral, et du gr. *ἔργον*, ouvrage). Application des connaissances minéralogiques à la recherche et à la distinction des corps dont les arts peuvent tirer parti, ou de ceux dont l'emploi pourrait offrir des inconvénients. Ce mot s'applique plutôt aux espèces pierreuses qu'aux espèces métalliques.

MINÉRALURGISTE. s. m. Celui qui s'occupe de minéralurgie.

MINERBINO. Géogr. Ville du royaume de Naples (Terre de Bari). On l'a prise à tort pour l'ancienne ville de Cannes; 7,000 hab.

MINERIE. s. f. Mine de sel.

MINÉROGRAPHE. s. m. (du lat. *minera*, minéral, et du gr. *γράφω*, écrire). Didact. Celui qui écrit l'histoire des minéraux.

MINÉROGRAPHIE. s. f. Didact. Description des minéraux.

MINÉROGRAPHIQUE. adj. des 2. g. Didact. Qui a rapport à la minérographie.

MINERVAL, ALE. adj. Antiq. rom. Qui est consacré à Minerve.

— *Maître minerval.* Chef du collège des prêtres institué en l'honneur de Minerve.

MINERVAL. s. m. Honoraires que les écoliers romains donnaient à leurs maîtres les ides de chaque mois, ou, selon quelques critiques, seulement à l'époque des Minervales, c'est-à-dire le 3 janvier et le 19 mars.

— Dans quelques collèges de l'Allemagne et des Pays-Bas. Rétribution payée par les élèves externes; elle se partage entre les professeurs.

MINERVALES. s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes célébrées en l'honneur de Minerve, au mois de janvier et au mois de mars.

MINERVE. Myth. rom. Fille de Jupiter, déesse de la sagesse, de la guerre, des sciences et des arts. Minerve sortit tout armée du cerveau de Jupiter, après que ce dieu eut dévoré Métis, et que Vulcain eut fendu d'un coup de hache la tête du maître des dieux. Cette déesse présidait à tous les travaux qui se font à l'aiguille, et excellait elle-même dans les ouvrages de broderie, de tapisserie, de couture, etc. Arachné ayant osé défier Minerve dans l'art de broder, cette déesse la métamorphosa en araignée. On la considère sous deux rapports: ou comme déesse de la guerre, et alors on la confond quelquefois avec Bellone, ou comme la déesse de la sagesse et des beaux-arts, et les poètes la nomment Pallas ou Minerve.

— Antiq. gr. *Calcul* ou *suffrage de Minerve.* Suffrage que les juges d'Athènes ajoutaient, pour faire pencher la balance en faveur de l'accusé, quand les voix étaient également partagées. Absous par le suffrage de Minerve.

— Iconol. On donne à Minerve, dans ses statues et dans ses peintures, une beauté simple, négligée, modeste, un air grave, noble, plein de force et de majesté. Elle a ordinairement le casque en tête, une pique d'une main, un bouclier de l'autre, et l'égide sur la poitrine. Auprès d'elle se trouvent une chouette, son oiseau favori, et divers instruments de mathématiques.

— Syn. simpl. Pallas. || Epith. Guerrière, belliqueuse, redoutable, formidable, terrible, homicide; sage, chaste, austère, docte, savante, adroite, ingénieuse, industrieuse, inventrice, féconde. || Périphr. La fille de Jupiter, la déesse des combats.

— *Faire quelque chose malgré Minerve.* Tenter une chose à laquelle on n'est point propre. Rimer malgré Minerve.

Maudit soit l'auteur dur dont l'âpre et rude verve,
Son cerveau tenaillant rima malgré *Minerve*
(Boileau.)

— Fig. Femme aussi sage que belle. || Femme instruite ou adroite au travail.

— 3. f. Fam. Tête, cervelle. Tirer quelque chose de sa minerve. Ne pouvoir rien tirer de sa minerve.

— Raison, sagesse, génie. Ce qu'il y a de choquant, c'est de voir une douzaine de flandrins.... fatiguer leur *Minerve* à maintenir un intarissable flux de paroles. (J.-J. Rouss.

Chaque mortel a sa *Minerve*,
Qui doit lui servir de flambeau. (J.-B. Rouss.)

Ma *Minerve* sévère
Adoucira ses grotesques portraits,
Et les voilant d'une gaze légère,
Ne montrera que la moitié des traits. (Gresset.)

— Chir. Collier dont les orthopédistes se servent pour soulever la tête.

MINERVIEN, ENNE. adj. Antiq. rom. Qui appartient à Minerve.

— *Légion minervienne.* Légion romaine, que l'on croit avoir été formée en l'honneur de Minerve par Domitien, qui rendait à cette déesse un culte superstitieux.

MINERVIUM. s. m. (pr. *mi-ner-vi-omm*). Antiq. rom. Temple de Minerve.

MINET, ETTE. s. Petit chat, petite chatte. Minet qui joue avec un chien. Jolie petite minette. Un beau minet. Fam.

MINET. s. m. Nom qu'on donne, dans les landes de Bordeaux, à des paniers d'osier ou de ronce, dans lesquels on met fermenter les pains de froment.

MINETTE. s. f. S'est dit pour Petite mine, minauderie.

Quand elle va sur les épinettes,
Elle fait un tas de *minettes*. Coquillart.

— Bot. *Minette dorée.* Luzerne lupuline.

— Minér. Se dit de variétés de minerais et particulièrement de celles qui sont en poussière.

— Techn. Grande auge pleine de sable dans laquelle le potier de terre jette ses moules pour les couvrir de sable.

MINEUR. s. m. Celui qui fouille la mine pour en tirer la matière minérale.

— Les ouvriers mineurs appellent *petit mineur*, un être imaginaire, un esprit tantôt malfaisant, tantôt bienfaisant, auquel ils offrent une chandelle à certaines époques.

— Fig. Les Allemands sont les *mineurs* de la pensée, et exploitent en silence les richesses intellectuelles du genre humain. (Mme de Staël.)

— Art milit. Celui qui est employé aux travaux des mines pratiquées pour l'attaque ou la défense des places. Attacher le mineur à un bastion. Le trou du mineur. Une compagnie de mineurs. Capitaine de mineurs.

— Fig. Je sentis le *mineur* sous mes pieds. (Le Sage.)

— Anc. art milit. *Attachement de mineur.* Opération de siège qui consistait à introduire un mineur dans un trou fait au rempart, pour qu'il en continuât l'excavation.

— Agric. Sorte de charrue-taupe, imaginée en Angleterre pour creuser profondément le sol sans ramener le dessous à la surface.

— Entom. Insecte qui se creuse un abri dans la terre ou dans les végétaux.

— Ornith. *Mineur des Indes orientales.* Un des noms du mainate.

MINEUR. adj. m. Art milit. Se dit des soldats employés à préparer les mines. Sapeur mineur.

— Minér. Se dit aussi de ceux qui travaillent aux excavations d'où l'on extrait des métaux. Ouvrier mineur.

MINEUR, EUSE. adj. Entom. Qui mine, qui creuse. On a appelé *vers mineurs* les larves de divers insectes qui se mettent à l'abri, et le plus souvent qui se nourrissent dans l'intérieur des végétaux. Il est des larves de diptère qui se creusent, sous l'épiderme de plusieurs synanthérées, de longues galeries tortueuses. D'autres larves se développent et creusent des canaux dans l'intérieur des racines; plusieurs perforent le tronc ou les branches des arbres. Il en est qui attaquent les tiges; d'autres enfin se pratiquent des galeries dans l'intérieur des fruits. Enfin plusieurs chenilles détruisent les rayons des ruches des abeilles en les perforant pour dévorer la cire, en construisant, à mesure qu'elles cheminent, un boyau cylindrique de soie solide qu'elles recouvrent de leurs excréments.

MINEUR, EURE. adj. (du lat. *minor*, plus petit). Moindre, plus petit.

— Antiq. rom. *Races mineures.* Familles patriciennes que Tarquin adjoignit à celles de Romulus.

— Discipl. ecclés. *Les quatre ordres mineurs.* Les quatre petits ordres, qui sont ceux de portier, de lecteur, d'exorciste et d'acolyte. Comme ces fonctions n'existent plus pour la plupart dans l'Église, on les confond en une qui est celle de mineur. || *Excommunication mineure.* Excommunication qui prive de la participation aux sacrements, et du droit de pouvoir être élu ou présenté à quelque bénéfice, à quelque dignité ecclésiastique. || *Causes mineures.* Celles où il s'agit du jugement des simples prêtres, ou de quelque point de discipline peu important.

— Hist. ecclés. *Frères mineurs.* Religieux nommés aussi *cordeliers*. || *Clercs réguliers mineurs.* Nom d'une communauté fondée en 1588, et approuvée la même année, par Sixte-Quint.

— Prov. *Ils vont deux à deux comme frères mineurs.* Se dit en parlant de plusieurs personnes qui vont comme eux côte à côte.

— Géogr. *Asie mineure.* Partie occidentale de l'Asie.

— Mar. *Lieues mineures.* Celles que l'on parcourt ou que l'on compte sur un petit cercle parallèle à l'équateur.

— Mus. *Tierce mineure.* Tierce composée d'un ton et d'un demi-ton. *Ré, fa*, est une tierce mineure. || *Sixte mineure.* Intervalle tel que celui de *mi* à *ut*. || *Septième mineure.* Intervalle tel que celui de *mi* à *ré*. || *Ton* ou *mode mineur.* Celui où la tierce et la sixte, au-dessus de la tonique, sont mineurs. Ton de *la* mineur. Mode mineur. || *Seconde mineure.* Celle qui ne se compose que d'un demi-ton, comme de *mi* à *fa*. || *Demi-ton mineur.* Celui qui se trouve entre une des notes de la gamme et la note supérieure accidentellement bémolisée.

— Myth. rom. *Dieux des races mineures.* Divinités du deuxième ordre, telles que les faunes, les satyres et les nymphes.

— Regnard s'en est servi pour qualifier les anoblis.

Est-ce ce financier de noblesse *mineure*,
Qui s'est fait depuis peu gentilhomme en une heure?

— Jurispr. Qui n'a point atteint l'âge prescrit par les lois pour disposer de sa personne, de son bien. Enfant mineur. Fille mineure. Roi mineur.

— On dit que l'*Église est toujours mineure*, pour exprimer qu'elle jouit du privilège des mineurs.

— Fig. Les rois qui ne gouvernent pas par eux-mêmes sont toujours *mineurs*. (Mass.)

— Il ne se place qu'après son substantif. Enfant mineur. Fille mineure.

MINEUR, EURE. s. Jurispr. Celui, celle qui n'a pas atteint l'âge voulu pour contracter. Un mineur. Faire le profit d'un mineur. Émanciper un mineur, une mineure. C'est le droit des mineurs.

— Du temps de Ramus on disait *mineur d'âge*.

— Prov. *Ce n'est pas le profit des mineurs.* Se dit d'un parti, d'un projet peu avantageux.

MINEUR. s. m. Mus. Ton, mode mineur. Un air en mineur. Passer du mineur au majeur, du majeur au mineur.

— Discipl. ecclés. *Les quatre mineurs.* Les quatre ordres mineurs.

MINEURE. s. f. Logiq. La seconde proposition d'un syllogisme. Nier, accorder, prouver, distinguer la mineure, une mineure. Celle des deux premières d'un syllogisme qui contient le sujet.

— Théol. Thèse que les étudiants en théologie soutenaient durant le cours de la licence, et dans laquelle il ne s'agissait ordinairement que de théologie positive. On l'appelait *mineure* parce que c'était le plus court de tous ceux qu'on soutenait pendant la licence. Soutenir une mineure. Faire sa mineure. On l'appelait aussi *mineure ordinaire*.

MINEURES. s. f. pl. Hist. Les religieuses de Saint-François. || Nom que prirent, sous saint Louis, les religieuses de Longchamps.

MINEUSE. s. f. Ornith. Espèce de tarier des bords de la Plata.

MINEUX, EUSE. adj. S'est dit pour Pauvre, misérable. Ils sont allés, selon leur faiblesse, feindre cette sotte image, triste, querelleuse, dépite, menaceuse, *mineuse*, et la placer sur un rocher à l'écart. (Montaigne.) Dieu veuille que cet excès de licence attire nos hommes jusques à la liberté, par dessus ces vertus couardes et *mineuses*, nées de nos imperfections. [...] L'amour des Espagnols et des Italiens, plus respectueuse et craintive, plus *mineuse* et couverte, me plaît. (Id.,

MING. adj. des 2 g. Chronol. Se dit la dynastie chinoise qui a régné de 1368 à 1644. Dynastie ming. Il y a eu vingt empereurs mings.

— substantiv. La dynastie des Mings. Le règne des Mings.

MINGART. s. m. Bot. Arbre de la Guiane.

MINGLE. s. m. Métrol. Mesure hollandaise pour les liquides.

MINGRÉLIE. Géogr. Province d'Asie, au sud du Caucase, tributaire de la Russie, et dépendante du gouvernement du Caucase : cap. Zoubdidi. || *Mer de Mingrélie*. Nom donné à une partie de la mer Noire.

MINGRÉLIEN, ENNE. adj. Qui est de Mingrélie. || Qui appartient à la Mingrélie ou à ses habitants.

— S'empl. aussi substantiv. Un Mingrélien. Une Mingrélienne. Est-ce que les *Mingréliens* auraient sarclé toutes les mauvaises herbes qui infectaient leurs forêts et leurs campagnes ? (Vaidy.)

MINGRELIN, INE. adj. S'est dit pour Faible, débile.

MINGUART. s. m. Bot. Arbre de la Guiane.

MINHO. (pr. *mi-no*). Géogr. Fleuve qui sépare le Portugal de l'Espagne, et se jette dans l'Océan atlantique; 270 kilom. de cours. || *Entre Douro et Minho*. Province septentrionale du Portugal; cap. Braga.

MINI. s. m. Comm. Nom d'une espèce de marchandise d'Amsterdam.

MINIA. s. m. Erpét. Sorte de serpent venimeux du pays des Noirs.

MINIADE. s. f. Échin. Genre d'échinodermes, établi pour une seule espèce d'Amérique.

MINIANUS. Myth. rom. Épithète de Jupiter, dont la statue, au Capitole, était enluminée de minium.

MINIATEUR. s. m. Peintre en miniature. Inus.

MINIATURE. s. f. (pr. *mi-ni-a-tu-re* et non *mi-gna-tu-re*, comme l'Académie ; du lat. *minium*, parce que c'est une des couleurs qu'on y emploie le plus ordinairement ; ou du vieux mot franç. *mignard*, mignon, gentil, agréable). Sorte de peinture délicate qui se fait à petits points ou à petits traits, avec des couleurs très-fines délayées à l'eau gommée. Portrait en miniature. Peintre en miniature. On pointille la miniature.

— Paléogr. Lettres de couleur rouge, tracées au minium, qui commencent les chapitres et les paragraphes des manuscrits les plus anciens. Plus tard, les miniatures se composèrent de lettres ornées et peintes de toutes sortes de couleurs. C'est en France et en Flandre qu'elles atteignirent le plus de perfection. La découverte de l'imprimerie ayant fait tomber la vogue des manuscrits, les peintres en miniature se jetèrent sur le portrait, la peinture des boîtes, des tabatières, etc.

— Fig. Ouvrage de littérature fait dans de petites proportions. Histoire en miniature. Donner une description en miniature de toutes les parties du globe.

— Tableau, portrait peint en miniature. Voilà une jolie miniature.

— Fig. Objet d'art de petite dimension et travaillé avec délicatesse. Cette boîte est une vraie miniature.

— Delille l'a dit du colibri. Du peuple ailé des airs brillante *miniature*.

— Personne petite et délicate. C'est une miniature une jolie petite miniature.

— *En miniature*. loc. adv. En petit.

— Fig. Il a la goutte en *miniature*, dit Mme de La Fayette de son ami le duc de La Rochefoucauld, qui en avait un léger accès. L'Allemagne en *miniature* n'est pas faite pour plaire à une imagination française telle que la vôtre. (Volt.)

MINIATURISTE. s. m. Peintre en miniature. C'est un bon miniaturiste.

MINICULE. s. f. Très-petite parcelle.

MINIÈRE. s. f. (du lat. *minera*, mine). La terre, le sable ou la pierre dans lesquels on trouve et d'où l'on tire un métal ou un minéral, de quelque nature qu'il soit. Minière d'or. Minière d'argent.

— Ne se dit guère aujourd'hui que des exploitations de minerais de fer d'alluvion et de lignite pyriteux, lorsqu'elles ont lieu à ciel ouvert, ainsi que des tourbières. || On peut en étendre la signification à toutes les exploitations à ciel ouvert, qui ont lieu sur des minerais métalliques d'alluvion, lorsqu'à raison de leur peu d'importance et de leur peu d'étendue, elles ne sont pas susceptibles d'être concédées par le gouvernement.

— Médec. S'est dit des parties du corps où il s'amasse et s'épaissit des matières qui forment des obstructions.

MINIHI. s. m. Dr. cont. Terre affranchie qui servait d'asile.

MINIMÂ (À). loc. adv. lat. Jurispr. N'est en usage que dans cette formule. *Appel à minimâ*. Appel que le ministère public interjette, quand il croit que la peine appliquée est trop faible.

MINIME. adj. des 2 g. (du lat. *minimus*). Très-petit, très-peu considérable. Objet minime, d'un intérêt minime, d'une valeur minime.

— Comm. Se disait d'une couleur très-sombre, semblable à celle des habits des minimes. Drap minime.

— Mus. Se dit d'un intervalle qui est plus petit que le mineur de même espèce, et qui ne peut se noter. Le semi-ton minime est la différence du semi-ton maxime au semi-ton moyen.

MINIME. s. m. Anc. mus. Se disait pour Blanche.

MINIME. s. m. (du lat. *minimus*, le plus petit). Religieux de l'ordre de Saint-François de Paule, qui avaient pris ce nom par humilité. Outre les trois vœux monastiques, ils faisaient vœu d'observer un carême perpétuel.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille univalve du genre cône, à cause de sa couleur semblable à la robe des minimes. || *Minime fascié*. Espèce du genre fuseau, à cause de sa couleur minime traversée par une bande blanche.

— Entom. *Minime à bandes*. Espèce de papillon de nuit. || On donne également le nom de minime à plusieurs autres papillons du genre bombyce. || Espèce de coléoptère du genre anthribe.

— Erpét. Espèce de couleuvre.

MINIMESSES. s. f. pl. Religieuses de l'ordre de Saint-François-de-Paule. Il y avait à Abbeville un couvent de religieuses de l'ordre des *minimesses*; c'était le seul de ce nom qui existât en France.

MINIMUM. s. m. (pr. *mi-ni-momm*; du lat. *minimum*, le plus petit). Mathém. Le plus petit degré auquel une grandeur puisse être réduite. || Lorsque l'on considère les variations successives d'une quantité, si, après avoir été en diminuant, elle vient à augmenter, la valeur qu'elle possédait lorsqu'elle a cessé de décroître pour commencer à croître est un minimum. En continuant de suivre les variations de ces quantités, elle décroît pour augmenter de nouveau, elle aura un second minimum, correspondant au second point où elle a cessé de diminuer pour augmenter. La plus petite valeur de toutes les valeurs minimum est appelée un *minimum minimorum*.

— La plus petite somme dans l'ordre des sommes dont il s'agit. Le minimum d'une pension. Le minimum d'une amende.

— La moindre des peines que la loi inflige pour un crime, pour un délit. Appliquer le minimum.

— Quelques personnes disent au pluriel des *minimum*, d'autres des *minima*. La première forme est beaucoup plus conforme au génie de notre langue.

MINISTÈRE. s. m. (du lat. *ministerium*, emploi, fonction). Emploi, charge qu'on exerce. Satisfaire aux obligations, remplir les devoirs de son ministère. Cela n'est pas de mon ministère. Se bien acquitter de son ministère. Abuser de son ministère. La sainteté de son ministère était encore relevée par l'éclat de ses vertus. Le ministre s'appliquait aux affaires d'État, et lui laissait le *ministère* de ses libéralités et de ses aumônes. (Fléch.) La royauté n'est pas seulement une dignité qui élève un homme au-dessus des autres, c'est aussi un *ministère* de religion envers Dieu, de justice envers les peuples, de charité envers les misérables, de sévérité envers les méchants, de tendresse envers les bons. (Id.) Quelle consolation pour notre *ministère* de pouvoir nous servir de vos exemples dans ces chaires chrétiennes. (Massillon.)

C'est peu que le front ceint d'une mitre étrangère,
Ce lévite à Baal prête son *ministère*
(Racine.)

— *Le ministère des autels*. Le sacerdoce, les fonctions de prêtre. Se vouer au ministère des autels.

— Par extens. *Le ministère de la parole*, *de l'éloquence*. Les fonctions qui exigent le talent de l'orateur, telles que celles d'avocat, de prédicateur, etc.

— Fig. Se rendre capable du *ministère* des âmes, celui de tous le plus délicat et le plus sublime. (La Bruy.) Quel avilissement pour nous, si nous faisons du *ministère* même de la vérité un *ministère* d'adulation et de mensonge. (Massillon.)

— *Ministère public*. Magistrature amovible établie près de chaque tribunal, pour y veiller au maintien de l'ordre public, et y requérir l'exécution et l'application des lois. La poursuite des crimes est réservée au ministère public. Le ministère public soutient l'accusation. || Nom collectif des magistrats qui sont chargés de ces fonctions.

— Entremise de quelqu'un dans une affaire, service qu'il rend à une autre personne dans quelque emploi, dans quelque fonction. Avoir besoin du ministère de quelqu'un. Offrir, prêter son ministère. Compter sur le ministère de quelqu'un. Ma triste voix était réservée à ce déplorable *ministère*. (Boss.) On érige en mérite le zèle que les flatteurs étalent pour nos intérêts, et on leur fait une vertu d'un *ministère* infâme dont on rougit tout bas soi-même. (Mass.)

— S'applique à toutes les professions d'officier public. Le ministère d'un avocat, d'un avoué, d'un notaire, même d'un huissier, est indispensable pour la régularité de tous les actes de transactions entre particuliers, le jugement et l'exécution de toutes les affaires contentieuses. Ce mot est plus rarement appliqué aux agents supérieurs et subalternes de l'autorité administrative.

— Partie de l'administration gouvernementale confiée à un haut fonctionnaire agissant au nom du prince, nommé et révocable par lui.

— Le département d'un ministre. Le ministère des affaires étrangères, des finances, de l'intérieur, de la guerre, de la marine, etc. Les bureaux d'un ministère.

— Sous les rois de la première et de la seconde race, et une partie de la troisième, les hautes fonctions gouvernementales étaient exercées par les principaux officiers de la couronne. Depuis Henri Ier jusqu'à Louis VIII, toutes les lettres, chartes, ordonnances des rois, étaient signées par les grands officiers de la couronne. Charlemagne avait près de lui quelques hommes dont il avait éprouvé le dévouement et la capacité : il les réunissait quelquefois en conseil et les chargeait de l'administration publique ; mais ce n'était pas là un ministère. Louis XI peut être considéré comme le premier des rois de France qui ait, sinon organisé, du moins préparé un système de haute administration plus compacte et plus régulier. Il divisa son conseil en trois sections, qu'il composa d'hommes de son choix, dont il borna la coopération à exécuter ses ordres. François Ier réunit les trois sections en une seule ; Henri II les rétablit en deux ; Louis XII en cinq, et cette division des départements ministériels subsista jusqu'au règne de Louis XVI. Pendant longtemps il n'y eut pas de départements fixes. Le bon plaisir du roi assignait à chaque secrétaire d'État ses attributions respectives. Ce n'est que depuis 1789 que les ministères furent organisés ainsi qu'ils le sont aujourd'hui.

— *Ministère des affaires étrangères*. Département ministériel embrassant tout ce qui concerne les rapports de l'État avec les nations étrangères, et particulièrement le maintien et l'exécution des traités et conventions de politique et de commerce, la correspondance avec les ambassadeurs et les agents, soit des puissances étrangères près le souverain territorial, soit de ce souverain près les gouvernements étrangers. L'existence du ministère des affaires étrangères date du règne de Louis XI. On y trouve aujourd'hui quatre directions appelées : 1° *Politique*; 2° *commerciale*; 3° des *archives et chancelleries*; 4° de la *comptabilité*. Il n'y a point de secrétariat général.

— *Ministère des finances*. Ce ministère dirige et surveille l'assiette et la perception de toutes les branches du revenu public, et l'application des recettes aux dépenses des divers ministères. Il se divise en deux parties : la première comprenant *l'administration centrale*; la seconde, les directions qui ont chacune le *personnel*, l'*administration* et la *comptabilité*. L'*administration centrale* se divise ainsi qu'il suit : un secrétariat chargé du personnel des contributions directes et de l'inspection générale des finances ; un secrétariat général ayant la distribution du travail et la centralisation des directions extérieures ; une division ou direction des contributions directes ; une direction du mouvement des fonds ; une direction de la dette inscrite ; une direction de la comptabilité générale des finances ; une direction du contentieux et une caisse centrale chargée de recevoir toutes les valeurs qui arrivent au trésor et d'acquitter les ordonnances des différents ministres. Les directions générales ou extérieures sont celles des contributions indirectes, des tabacs, des douanes, de l'enregistrement et du timbre, des postes, des forêts, des monnaies. La cour des comptes, la caisse d'amortissement et celle des dépôts et consignations, en dépendent également.

— *Ministère de la guerre*. Il réunit dans ses attributions tout ce qui concerne les diverses armes dont se compose l'armée de terre, envisagée sous le rapport militaire et économique, les établissements et bâtiments militaires, tels que les places fortes, les arsenaux, le dépôt général de la guerre et les ingénieurs géographes qui y sont attachés, les tribunaux et les prisons militaires, les écoles spéciales, telles que l'école Polytechnique et les diverses écoles d'application, la gendarmerie sous le rapport de la discipline, enfin tout ce qui concerne l'administration civile et militaire de l'Algérie. La spécialité de ce ministère ne fut établie que sous Henri III, après la suppression de la charge de connétable. Elle est partagée ordinairement en quatre grandes directions : celle du *secrétariat*, celle du *personnel*, celle de l'*administration*, celles des *fonds* et du *contentieux*. Deux services spéciaux sont régis à part : ce sont ceux de l'*artillerie* et du *génie*. Le *dépôt des documents relatifs à la guerre* forme encore une direction. Enfin on a chargé ce département de l'*administration des affaires d'Afrique*, qu'on aurait dû réunir à la section des colonies.

— *Ministère de la marine*. Ses attributions embrassent les services de l'armée de mer sous le rapport du personnel et du matériel, les ports militaires et les travaux y relatifs, quelques écoles spéciales, les tribunaux maritimes, le dépôt de la marine, et les ingénieurs hydrographes. Ce ministère est aussi chargé de la surveillance des bagnes et enfin de l'administration de tous nos ports coloniaux. Il a été créé dans le XVIe siècle et se divise en cinq sections : le *secrétariat* et le *conseil d'amirauté*, le *personnel*, l'*administration du matériel et des ports*, les *colonies* et la *comptabilité*.

— *Ministère de la justice et des cultes*. Ce ministère a dans ses attributions les cours et les tribunaux ordinaires de justice civile et criminelle, puis le conseil d'État, la grande chancellerie de la Légion d'honneur, l'imprimerie royale, et l'administration de tous les cultes reconnus par l'État. Le ministre est aussi chargé de la garde des sceaux, mais il n'a pas le titre de chancelier : ce titre appartient au président de la chambre des pairs. Ce ministère formait d'abord deux ministères séparés, l'un remplaçant la chancellerie depuis 1789, l'autre créé en 1801 ; ils ont été réunis en 1830. Il renferme cinq divisions : celle des *affaires civiles* et celle des *affaires criminelles*, et, comme dans les autres ministères, celles du *secrétariat* et de la *comptabilité*. Les *cultes* ont été rattachés à ce ministère on ne sait trop pourquoi.

— *Ministère de l'intérieur*. Les subdivisions principales de ce ministère sont : 1° le *secrétariat général*, chargé de la réception, de l'enregistrement, de la distribution des dépêches ainsi que de leur départ, des archives de l'État et de celles du département, du dépôt des lois et ordonnances pour ce qui concerne l'intérieur et de tout ce qu'il est nécessaire de centraliser ; 2° la direction ou division du *personnel* des fonctionnaires de l'ordre administratif et de tout ce qui concerne les élections ; on a réuni à cette division l'administration des gardes nationales ; 3° la direction de la *police politique* ; 4° celle de l'*administration communale et départementale* ; 5° la division des *beaux-arts*, dont le travail est peu considérable depuis qu'on en a séparé les sciences et les lettres, qui ont passé au département de l'instruction publique ; 6° la division ou direction de la *comptabilité*. On a successivement détaché l'instruction publique, le commerce et les travaux publics du département de l'intérieur. Cependant il semble que l'instruction supérieure et l'instruction élémentaire devraient être placées sous les ordres du ministre qui a dans ses attributions l'administration communale et départementale. Les sciences et les lettres sont inséparables des beaux-arts. Les travaux de bâtiment devraient également revenir à l'intérieur. Enfin les cultes seraient mieux placés dans ce département que dans celui de la justice.

— *Ministère du commerce et de l'agriculture*. Ce ministère est chargé de la distribution des encouragements accordés par l'État à l'agriculture et au commerce, de la surveillance de quelques établissements spéciaux, [illegible] les haras et dépôts d'étalons, les écoles vétérinaires, les écoles et le conservatoire des Arts et métiers ; il s'occupe principalement du commerce intérieur et de ce qui s'y rapporte, des sociétés commerciales, des bourses, des courtiers, des agents de change, moins ceux de la capitale, des chambres de commerce, des chambres consultatives, des arts et manufactures. Il est chargé, quant au commerce extérieur, de la police sanitaire de tout ce qui s'y rapporte. Il concourt aux règlements des douanes avec le ministre des finances. Ce ministère a quatre divisions : 1° celle du *secrétariat général*, comprenant, on ne sait pourquoi, les haras et l'administration de certains établissements d'utilité publique, tels que les établissements thermaux, qui devraient appartenir à l'intérieur ; 2° la direction du *commerce, des arts et manufactures, de l'agriculture et des subsistances* ; 3° la direction du *commerce extérieur* ; 4° la *comptabilité*. On aurait dû réunir à ce ministère l'administration des postes et celle des colonies.

— *Ministère des travaux publics*. Ce ministère est chargé de tout ce qui concerne les grandes routes et la police du roulage, les fleuves et rivières navigables, la police de la navigation, les usines situées sur les cours d'eau navigables ou non navigables, les ports de commerce, les phares, les monuments publics, les dessèchements de marais, les mines et minières, et les chemins de fer. Il se partage en trois divisions : celle des *ponts et chaussées*, [illegible] *travaux publics*, et celle de la *comptabilité*.

— *Ministère de l'instruction publique*. Ce ministère, dont le chef remplit les fonctions de grand maître de l'Université, [illegible] de la direction suprême des établissements universitaires ; son autorité s'étend aussi sur certains établissements scientifiques, tels que l'Institut, les académies et sociétés savantes, les bibliothèques nationales, le Collège de France, le Muséum d'histoire naturelle, et les observatoires. Quelques-uns de ces établissements renferment des écoles spéciales. Ce ministère a deux divisions : 1° celle du *secrétariat général*, qui a les attributions du secrétariat [illegible] des autres ministères ; 2° celle du *personnel* et de l'administration des établissements [illegible] supérieure et l'instruction élémentaire.

— *Ministère de la maison du roi*. Ce ministère fut d'abord borné à la [illegible] de la maison du roi, et plus tard chargé [illegible] plus étendues, la haute administration de [illegible] capitale, de plusieurs provinces, [illegible] cachet, et, en 1749, les affaires [illegible] religion réformée. Il a été supprimé en 1830.

— *Ministère du trésor*. Ministère [illegible] celui des finances pendant l'Empire, et supprimé depuis la Restauration.

— *Ministère d[illegible] d'État*. Il [illegible] créé en 1780. [illegible] l'expédition [illegible] raux, et [illegible]. Il n'a pas su[illegible].

— *Ministère des [illegible]*. [illegible], après [illegible], et [illegible] réuni [illegible] de ce ministère [illegible] réuni [illegible].

— *M*[illegible]. Distrait du ministère [illegible]

un ministère spécial; supprimé depuis la chute de l'Empire.

— *Ministère de la police générale.* Créé en 1794, il fut réorganisé en 1803, et subdivisé en trois grandes sections, dirigées par trois conseillers d'Etat. Ce ministère fut supprimé en 1818, mais il n'y eut de changé que le titre. Il fut maintenu de fait sous le titre de *direction générale de la police*, qui fut supprimée par une autre ordonnance de 1820. La police générale a formé depuis une division du ministère de l'intérieur.

— Le temps pendant lequel une personne a été ministre. Sous son ministère. Pendant son ministère. Le ministère de Richelieu, de Mazarin

— Par extens. Le lieu où sont établis les bureaux d'un ministère. Aller au ministère des finances, de la marine.

— L'hôtel destiné à l'habitation d'un ministre.

— Le corps des ministres ayant département. Le ministère était opposé à cette proposition. Changer le ministère. Entrer au ministère. Sortir du ministère. Il y a dans toutes les cours, et cette remarque est d'un courtisan, des gens amis du ministre et ennemis du *ministère*. Il semble qu'il ne serait pas moins vrai de dire qu'il y a dans toutes les cours des gens amis du *ministère* et ennemis du ministre. (Noël.)

— Le ministère est ordinairement désigné par le nom du premier ou du principal ministre. Ministère Richelieu, Mazarin, Colbert, Necker, Calonne, Brienne, Villèle, Guizot, Molé, Thiers.

— Tous les employés d'un ministère.

— *Ministère des infirmes.* Congrégation de clercs réguliers fondée en Italie, en 1550, par Camille de Lallis. Leur habillement ne différait de celui des autres ecclésiastiques que par une croix tannée qu'ils portaient au côté gauche.

— Syn. comp. MINISTÈRE, CHARGE, OFFICE, EMPLOI. L'*office* donne en même temps un pouvoir, une autorité; le *ministère*, une qualité, un titre pour représenter les personnes, disposer des choses; la *charge*, des prérogatives, des priviléges qui honorent ou distinguent le titulaire; l'*emploi*, des salaires, des émoluments qui payent ou récompensent le travail.

MINISTÉRIALISME. s. m. Polit. Opinion, conduite de ceux qui soutiennent systématiquement un ministère.

MINISTÉRIAT. s. m. Gouvernement d'un ministre.

— La durée de ses fonctions.

— Office claustral.

MINISTÉRIEL, ELLE. adj. Qui appartient, qui a rapport au ministère, qui est propre à un ministre. Politique ministérielle. Lettre, circulaire, opération ministérielle. Tête ministérielle. Réserve ministérielle. Airs ministériels.

— Qui est partisan du ministère, dévoué au ministère, vendu au ministère. Député ministériel. Parti ministériel. Journal ministériel. Ecrivain ministériel.

— *Banc ministériel.* La partie qu'occupent, dans le lieu des séances législatives, les membres qui soutiennent par leurs discours ou par leurs votes les propositions faites par les ministres.

— Pal. *Officiers ministériels.* Officiers publics ayant qualité pour faire certains actes, tels que les notaires, les avoués, les huissiers, etc.

— Théol. Le pape est le chef ministériel de l'Eglise, dont Jésus-Christ est le chef essentiel.

MINISTÉRIEL. s. m. Celui qui est partisan du ministère, qui approuve tous ses actes sans examen. Un ministériel.

— Féod. Officier subalterne des rois, comtes, et seigneurs. || Prévôt des monastères.

MINISTÉRIELLEMENT. adv. Dans la forme ministérielle. Répondre ministériellement.

— Il ne se met qu'après le verbe. Il a répondu ministériellement, et non pas, Il a ministériellement répondu.

MINISTIER. s. m. Se disait pour Celui qui distribue les aumônes.

MINISTRE. s. m. (du lat. *minister*). Celui dont on se sert pour l'exécution de quelque chose. Ne se dit guère qu'au moral. Etre le ministre des passions d'autrui, le ministre de ses volontés, de ses vengeances. Un prédicateur apostolique, *ministre*, non de la lettre, mais de l'esprit de l'Evangile. (Boss.) Quel malheur, quand le souverain semble consacrer le désordre par les grâces dont il l'honore dans ceux qui en sont ou les imitateurs ou les honteux *ministres*. (Mass.) Tout devient pour les grands les *ministres* et les complices de leurs passions injustes. (Id.) Quel malheur pour les grands d'entendre autour de leur trône les *ministres* et les interprètes de la religion parler comme le courtisan! (Id.) Jésus-Christ reproche à ses disciples d'ignorer encore l'esprit de douceur et de charité dont ils vont être les *ministres*. (Id.) Les grands ne sont que les *ministres* de la bonté et de la providence de Dieu. (Id.) Ce n'est pas le souverain, c'est la loi qui doit régner sur les peuples : toi, vous n'en êtes que le *ministre* et le premier dépositaire. (Id.) Le vice et la vertu ont toujours à Paris chacun leurs *ministres*. (Duclos.)

— Se dit des anges qui sont chargés d'exécuter les ordres de Dieu.

> *Ministres* de mes volontés,
> Anges, servez contre eux ma fureur vengeresse.
> (J.-B. Rouss.)

> Dieu parle, et soudain sur leurs ailes
> Les anges, *ministres* fidèles,
> Portent la mort et la terreur. (Malfilâtre.)

— Se disait des oiseaux et des autres animaux que les anciens regardaient comme exécutant les ordres des dieux.

> Tout à coup, s'élançant des clartés éternelles,
> L'aigle, *ministre* ailé du roi de l'univers,
> Porte aux dieux divisés la foudre et les éclairs.
> (De Guerle.)

— Se dit quelquefois des choses. Le plaisir, d'ordinaire irréconciliable avec la fortune, devient l'artisan et le *ministre* des projets de l'ambitieux. (Mass.)

> *Ministre* cependant de nos derniers supplices,
> La mort, sous un ciel pur, semblait nous respecter.

— L. Racine l'a employé au féminin dans cette acception, mais c'est à tort, car il est toujours masculin, lors même qu'il modifie un nom du genre féminin.

> Une troupe insolente,
> D'un fier usurpateur *ministre* violente.

— Fig. *Ministre des vengeances de Dieu.* Se dit d'un homme puissant et cruel. || D'un conquérant.

> Moi, nourri dans la guerre aux horreurs du carnage,
> Des vengeances des rois *ministre* rigoureux. (Rac.)

— Par extens. Cette expression s'applique aux fléaux naturels. La peste, la famine et la guerre, sont les ministres des vengeances de Dieu.

> Assez et trop longtemps des orages sinistres,
> De ton courroux, grand Dieu! redoutables *ministres*,
> Ont épouvanté les mortels. (Lebrun.)

— Chacun de ceux dont le prince a fait choix pour les charger des principales affaires de l'Etat, et pour en délibérer avec eux. Faire quelqu'un ministre, le nommer ministre. Le ministre de l'intérieur, de la guerre, de la marine, des finances, des affaires étrangères, de la justice. Le ministre ayant le département de l'intérieur. Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur. Ministre à portefeuille. Président du conseil des ministres. Premier ministre. De tous les *ministres*, le cardinal Mazarin, plus nécessaire et plus important, fut le seul dont le crédit se soutint. (Boss.) Les *ministres* qui ont outré la puissance des rois l'ont toujours affaiblie. (Mass.) Ces rois nés valets de leurs propres *ministres*. (Boil.) Le prince de la Paix a fait périr son roi comme tant de *ministres* ont fait périr les leurs. (De Pradt.) Le silence des peuples sur un *ministre* est son éloge; il ne paye pas de flatteurs et ne fait pas de mécontents. (Boiste.) La fureur de la guerre est une maladie des rois et des *ministres*. (Fén.) Il n'y a point de *ministre* si occupé qui ne perde chaque jour deux heures de temps. (La Bruy.) On a comparé un bon roi oui a de mauvais *ministres* au Nil, dont l'eau est excellente, mais dont on n'ose presque approcher à cause des crocodiles qu'il nourrit. (Noël.)

— ***Ministres d'Etat, ministres sans portefeuille.*** Ministres qui n'ont pas de département, et qui ne sont appelés que pour le conseil. Les ministres d'Etat ont subsisté sous divers régimes. L'empereur avait créé un certain nombre de ces fonctionnaires : les présidents des sections du conseil d'Etat, plusieurs directeurs généraux dont les fonctions avaient quelque chose de ministériel, étaient ministres d'Etat. Sous la Restauration, le ministère d'Etat devint l'hôtel des invalides du pouvoir; chaque ministre déchu tombait ministre d'Etat avec un traitement annuel de 20,000 fr., et le droit de faire partie du conseil privé du monarque. Enfin le gouvernement de juillet maintint tout d'abord les ministres d'Etat; mais, au bout de quelques jours, la réaction des esprits emporta l'institution.

— Ambassadeur, haut agent diplomatique envoyé par un prince dans une cour étrangère. Les ministres étrangers jouissent de certains priviléges dans les cours où ils sont. Les grands envoient des *ministres* pour être informés de ce qui se passe de plus secret dans les royaumes les plus éloignés. (Mass.)

— *Ministre plénipotentiaire.* Celui qui a un plein pouvoir pour traiter quelque affaire importante.

— *Ministre public.* Personne envoyée par un souverain pour le représenter près d'une nation étrangère.

— *Les ministres de Dieu, de la parole de Dieu, de Jésus-Christ, de l'Evangile, de la religion, des autels, du culte.* Les prêtres. C'est le sort des femmes d'être sensibles aux persuasions des *ministres* de la religion, et de persuader les autres hommes. (Volt.)

> Toujours il revêtait, dans ses déguisements,
> Des *ministres* des cieux les sacrés ornements. (Volt.)

> Le *ministre* d'un Dieu qui vécut indigent
> Ne doit point, croyez-moi, connaître l'opulence.
> (Chénier.)

— Se disait également des prêtres des faux dieux. On consacra aux dieux des lieux particuliers; il fallut qu'il y eût des *ministres* pour en prendre soin, comme chaque citoyen prend soin de sa maison et de ses affaires. (Montesq.) Tel que d'Apollon le *ministre* terrible. (J.-B. Rouss.)

> Les bois étaient, dit-on, la funèbre retraite
> Des *ministres* affreux de l'empire des morts.
> (Dulard.)

— Ce mot s'emploie dans le style noble, surtout au figuré. *Ministre* impétueux des faiblesses du roi. (Volt.)

— Hist. ecclés. Chez les jésuites, le ministre est un dignitaire qui commande en l'absence du général. || *Ministre général.* Titre que porte le supérieur général des cordeliers. || *Grand ministre.* Général de l'ordre de la Trinité. || *Ministres des infirmes.* Nom des membres d'une congrégation fondée en 1584 pour le soulagement des malades. Grégoire XIII en fit un ordre religieux en 1591.

— Parmi les luthériens, les calvinistes et les anglicans, *Ministre du saint Evangile, ministre de la parole de Dieu*, ou simplement *ministre*. Celui qui fait le prêche.

— Se disait des Lecteurs de l'école de droit de Poitiers.

— Se disait dans l'origine pour Chanteur, baladin.

— Ornith. Gros-bec d'Amérique.

— Prov. *Ouvrir la bouche comme un ministre qui dit son premier sermon.* Dans ce proverbe, le mot *ministre* signifie Prêtre de la religion réformée.

— Epith. Habile, sage, prudent, assidu, appliqué, infatigable, zélé, vigilant, soigneux, irréprochable, incorruptible, généreux, immortel, impérieux, insolent, redoutable, rigoureux, puissant, absolu, circonspect, inquiet, faible, dangereux, lâche, flatteur, fourbe, adroit, artificieux, politique, odieux, infâme, saint, sacré, auguste, révéré, fervent, hypocrite, ambitieux. || Pour désigner un ministre des finances, expression technique, et par conséquent nullement propre à entrer dans la haute poésie, un de nos auteurs a dit par périphrase :

> Et celui dont la sage et constante industrie
> Veille au trésor de la patrie,
> Réparant, dirigeant ses fertiles canaux.

|| Le mot *vizir* pourra se prendre, même dans le style soutenu, comme synonyme de *ministre*, mais seulement en mauvaise part.

— Dans la langue poétique, et même en prose dans le style élevé, un juge, un magistrat est appelé *le ministre de Thémis*; un législateur, *le ministre des lois*; un médecin, *le ministre d'Hygie*, etc.

MINISTRER. v. a. 1re conj. Se disait pour Donner. || Administrer. || Servir. || Il nous reste le composé *administrer*.

MINISTRERIE. s. f. Hist. ecclés. Charge de supérieur chez les mathurins.

— Hist. Nom par lequel on désignait l'école de droit de Poitiers.

MINIUM. s. m. (pr. *mi-niomm*; du lat. *minium*). Chim. Deutoxyde de plomb, oxyde rouge de plomb. Le minium s'obtient par la calcination du plomb dans un four. Il est sous la forme d'une poudre d'un rouge vif, inodore et insoluble dans l'eau. Dans les arts, on l'emploie dans la peinture à l'huile pour colorer les papiers de tenture, et surtout pour la préparation du cristal et du flint-glass. Il entre également dans un grand nombre de préparations médicinales. || *Minium natif.* Le plomb carbonaté, terreux et rougeâtre des minéralogistes. || Les anciens comprenaient sous le nom de *minium* le vermillon ou mercure, et le plomb oxydé rouge pulvérulent. Mais c'est au premier qu'ils donnaient plus particulièrement ce nom. || Quand le minium n'a pas été suffisamment suroxydé par un seul feu, on est obligé de lui faire subir une seconde et même une troisième opération semblable, rarement plus. Le minium qui provient de ces différentes opérations est désigné sous le nom de *minium deux feux, trois feux*, etc., suivant le nombre de fois qu'il a été remis au four.

MINJAS. s. m. Conchyl. Espèce de pourpre, appartenant au genre tonne.

MINNÆSINGER ou **MINNESINGER.** s. m. (de l'allem. *minne*, amour; *singen*, chanter). Littér. Se dit de certains poètes et musiciens allemands qui florissaient du XIIe siècle au XIVe. Les chants des minnesingers ont été recueillis au commencement du XIVe siècle par le conseiller Rudiger de Maresse. Les minnesingers étaient tous des chevaliers qui appartenaient aux plus hautes classes de la société et qui faisaient un corps à part.

MINOÏDE. Myth. Ariane, fille de Minos, et en général, toute autre femme de la famille de Minos, telle que Phèdre, Pasiphaé.

MINOIS. s. m. (pr. *mi-noè*; du fr. *mine*). Visage d'une personne plus jolie que belle. Avoir un joli minois, un joli petit minois. J'ai eu un petit *minois* qui ne m'a pas mal coûté de folies. (Mariv.) Il est fam.

> Imaginez de Flore la jeunesse
> Et de l'Amour le séduisant *minois*. (Volt.)

— S'est dit autrefois dans le sens de Visage. Cet ivrogne a un rouge minois.

> Les banquiers étonnés admiraient sa grimace,
> Et montraient, en riant, qu'ils ne lui eussent pas
> Prêté sur son *minois* quatre doubles ducats. (Regnier.)

MINON. s. m. Nom que les femmes et les enfants donnent aux chats quand ils les appellent.

— Prov. *Il entend bien chat sans qu'on lui dise minon.* Il sait comprendre à demi-mot.

MINORAGE. s. m. S'est dit pour Minorité, jeune âge.

MINORAT. s. m. (pr. *mi-no-ra*). Titre, fonction de celui qui est entré dans les ordres mineurs. L'âge requis pour la collation du minorat est d'ordinaire 18 ans. On n'est à la fois à le recevoir, en France, qu'après avoir fait une année de théologie.

MINORATIF. s. m. (du lat. *minorare*, amoindrir). Pharm. Remède qui purge doucement. La casse est un minoratif.

— S'empl. aussi adjectiv. Purgatif minoratif. Remède minoratif.

MINORATION. s. f. (pr. *mi-no-ra-ci-on*; du lat. *minoratio*; fait de *minorare*, amoindrir, diminuer). Médec. Purgation très-douce, sans colique ni trouble général, au moyen de laxatifs.

MINORÉ. s. m. Celui qui a obtenu les ordres mineurs.

MINORITE. s. m. Frère mineur. Peu en usage.

MINORITÉ. s. f. (du lat. *minor*, plus petit). Le petit nombre. La minorité des voix, des suffrages, des votants. La minorité des Français. La rébellion est toujours en *minorité*; la majorité serait la loi, le souverain. (Boiste.) Les sots et les méchants sont heureusement en *minorité*, et tôt ou tard ils seront vaincus par le bon sens et la probité des nations. (Id.)

— *Minorité d'une assemblée.* La partie la moins nombreuse qui combat certaines opinions, certaines mesures préférées par la partie la plus nombreuse. Etre de l'avis de la minorité. La minorité a gagné quelques voix. Les ennemis du ministère sont en minorité, en faible minorité dans cette assemblée.

— Etat d'une personne mineure. Le privilége de la minorité est de faire déclarer nuls tous les actes que le mineur a faits à son préjudice. Dieu donc lui avait donné cette indomptable valeur pour le salut de la France, durant la *minorité* d'un roi de quatre ans. (Boss.)

— Le temps pendant lequel on est mineur. Cela est arrivé pendant sa minorité. Durant la minorité du prince.

— Absol. La minorité des souverains. Durant la dernière minorité. Les minorités sont ordinairement des temps de troubles. Pour le soutien d'une *minorité* et d'une régence tumultueuse. (Fléch.)

— Hist. *Recevoir de minorité.* C'était, dans l'ordre de Malte, admettre des chevaliers, chapelains, conventuels et servants d'armes, avant l'âge de seize ans accomplis. On ne pouvait être reçu de minorité sans dispense du pape.

— Sorte de ruban qu'on a inventé durant la minorité de Louis XV.

MINORQUE. Géogr. Une des îles Baléares, dans la Méditerranée; capitale Port-Mahon; 27,000 hab. Cette île, après avoir appartenu successivement aux Phéniciens, aux Carthaginois, aux Romains, aux Vandales et aux Sarrasins, fut conquise par Alphonse, roi d'Aragon. Prise par les Anglais en 1708, elle leur fut reprise par les Français en 1756, et rendue en 1763; elle revint en 1779 aux Espagnols, à qui la paix de Paris en confirma la possession.

MINORQUIN, INE. adj. (pr. *mi-nor-kein*) Géogr. Qui est de Minorque. || Qui concerne Minorque ou ses habitants. || Substant. Un Minorquin. Une Minorquine.

MINORT. s. m. Bot. Plantes de la famille des sublines.

MINOS. (pr. *mi-nôss*). Myth. Fils de Jupiter et d'Europe, roi de Crète, et premier législateur des Crétois; il devint après sa mort un des juges des enfers. Il était regardé comme le président de la cour infernale. Les lois de Minos subsistaient encore du temps de Platon. || Fils de Lycaste, roi de Crète, et époux de Pasiphaé; il obligea les Athéniens, pour venger la mort de son fils Androgée, à envoyer chaque année en Crète sept jeunes garçons et autant de jeunes filles, qu'il livrait au Minotaure. Minos poursuivit Dédale jusqu'auprès de Cocalus, roi de Sicile, et fut mis à mort par les filles de ce prince. Les poètes confondent les deux Minos.

— Iconol. Homère le représente avec un sceptre à la main, assis au milieu des ombres, dont on plaide la cause en sa présence. Virgile le peint agitant dans sa main l'urne fatale où est renfermé le sort de tous les mortels, citant les ombres à son tribunal, et soumettant leur vie entière au plus sévère examen.

MINOT. s. m. (pr. *mi-nô*; rad. *mine*). Métrol. Ancienne mesure de capacité qui contenait la moitié d'une mine. Le minot de Paris valait 39 litr. 02. || Mesure de terre que l'on pouvait ensemencer avec un minot de blé.

— *Farine de minot.* Celle qui, pour passer les mers, est enfermée dans des barils.

— Ce qui est contenu dans le minot. Minot de sel, de blé, d'avoine, de charbon, de chaux.

— Prov. et pop. *Nous ne mangerons pas un minot de sel ensemble.* Nous ne serons pas longtemps unis.

— Mar. Espèce d'arc-boutant en bois, saillant sur l'avant du navire de chaque côté, en dehors de la poulaine.

MINOTAURE. s. m. Myth. Monstre moitié taureau et moitié homme, fruit de l'union de Pasiphaé avec un taureau. Il fut enfermé dans le labyrinthe construit par Dédale, où on le nourrissait de chair humaine. Après avoir vaincu les Athéniens, Minos leur avait imposé l'obligation d'envoyer tous les sept ans en Crète sept jeunes garçons et autant de jeunes filles, choisis par le sort, pour servir de pâture au monstre. Déjà le tribut avait été payé trois fois, lorsque Thésée forma le dessein d'en affranchir sa patrie. Ariane, fille de Minos, facilita l'entreprise du héros en lui donnant un peloton de fil, par le moyen duquel il put revenir sur ses pas et sortir du labyrinthe après avoir tué le Minotaure.

— Astron. Un des noms de la constellation du Sagittaire et de celle du Centaure.

MINOTERIE. s. f. Comm. Établissement

dans lequel on prépare les farines destinées au commerce extérieur.

— Commerce du minotier.

MINOTIER. s. m. Comm. Celui qui possède, qui fait valoir une minoterie.

— Cleui qui fait le commerce des farines pour es expédier en Amérique.

— Hist. Ligueur auquel les Espagnols donnaient du blé minot à minot.

MINOÜS. s. m. Philol. Un des mois des habitants de l'île des Bienheureux, selon Lucien. Pendant ce mois, les arbres fruitiers produisent une double récolte.

MINQUART. s. m. Bot. Arbre de la Guiane dont le bois est estimé incorruptible ; il est préféré pour les poteaux et les fourches que l'on plante dans la terre. Ses copeaux bouillis dans l'eau donnent une teinture noire qui prend très-bien sur le coton.

MINSI. s. m. Écon. rur. Mélange de son et d'ortie hachée qu'on donne aux dindons dans le département des Deux-Sèvres.

MINSK. Géogr. Ville de Russie, chef-lieu du gouvernement du même nom, dans l'ancienne Lithuanie ; 3,000 hab. || Gouvernement de Russie, dont les Russes se sont emparés en 1656 ; 1,200,000 hab.

MINTRIR. v. n. 2e conj. Crier à petits cris aigres comme le rat.

MINTURNES. Géogr. anc. Ville du Latium, près de l'embouchure du Liris. Ce fut dans les marais situés près de cette ville que se cacha Marius. Elle est entièrement ruinée.

MINU. s. m. Anc. jurispr. Déclaration et dénombrement qu'un nouvel acquéreur devait donner à son seigneur, des héritages, terres, rentes et devoirs qu'il avait acquis.

MINUART. s. m. Bot. Genre de caryophyllées, renfermant trois plantes annuelles propres à l'Espagne.

MINUARTIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Espagne, renfermant trois espèces.

MINUARTIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une minuartie. || MINUARTIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des paronychiées, ayant pour type le genre minuartie.

MINUCIEN, ENNE. adj. Antiq. rom. Se dit de deux portiques ou édifices de Rome, construit par le consul Minucius, qui triompha des Sardisques. || *Porte Minucienne*. Une des portes de Rome. || *Voie Minucienne*. Partie de la voie Appienne.

MINUCIUS FÉLIX (Marcus). Écrivain chrétien, florissait vers l'an 207 après J.-C. Il fut un des plus zélés défenseurs du christianisme. || MINUCIUS RUFUS (Marcus). Consul 221 ans av. J.-C., il fut envoyé contre les peuples de l'Inde, qu'il força à se soumettre. Quatre ans après, battu par Annibal, il ne dut son salut qu'à Fabius, qu'il avait offensé. Il fut tué l'année suivante à la bataille de Cannes.

MINUER. v. a. 1re conj. Anc. prat. S'est dit pour Minuter, écrire une minute.

MINUIT. s. m. (ét. fr., *mi*, moitié, et *nuit*). Le milieu de la nuit. Aller se coucher à minuit. Minuit est sonné. En plein minuit. Jusqu'à minuit. Sur le minuit. Vers minuit. La messe de minuit. A minuit et demi. A minuit un quart. A l'heure de minuit. Minuit sonnant. Voilà *minuit* c'est l'heure des amours. (Volt.) Quelquefois nous restions là jusqu'à *minuit* sans y songer et sans nous douter de l'heure. (J.-J. Rouss.)

> Où l'université des chats,
> A *minuit*, en robe fourrée,
> Vient tenir ses bruyants états. (Gress.)

— Astron. Époque à laquelle le soleil passe par le méridien inférieur de chaque lieu de la terre.

— Il y a un *minuit moyen* comme il y a un midi moyen : le minuit moyen est le milieu de l'intervalle entre deux midis moyens consécutifs.

— L'heure de minuit avait autrefois des privilèges particuliers. C'était elle qui voyait le plus souvent les apparitions du diable aux carrefours des chemins, lorsqu'une bouche imprudente avait osé l'invoquer. Maintenant ces privilèges ont disparu.

— C'est à tort que beaucoup de personnes disent *minuit sont sonnés* pour *minuit est sonné*. Ce mot étant un singulier ne peut se construire avec un pluriel. Il est vrai qu'il est l'équivalent de douze heures, mais il ne désigne que le milieu de la nuit, et non le nombre des heures ; on ne doit pas se conformer à l'usage qui a lieu pour les autres heures. || *Minuit* n'a point de pluriel.

— Ce mot a été longtemps féminin. Vaugelas fait remarquer que, si on l'a plus tard rendu masculin, c'est probablement à cause de l'analogie qu'il présente avec *midi ;* de même que l'on disait *sur le midi*, on a dit *sur le minuit*.

— On trouve dans un de nos auteurs modernes cette singulière phrase : Il s'était endormi à la *mi-nuit* passée. (A. Dumas.) Il serait difficile de voir ce que la langue peut gagner à ce retour à l'ancienne orthographe, avec son gênant trait d'union et sa terminaison masculine dans un nom féminin.

— *Messe de minuit*. Messe que l'on dit à minuit, le jour de Noel, en mémoire de la naissance du Sauveur qui a eu lieu à pareille heure.

— Prov. *Les enfants de la messe de minuit*. Les libertins.

— Ce mot est familier, et les poètes, dans le style élevé, le remplacent par une périphrase. La nuit avait rempli la moitié de son cours. (Delille). Quand le pôle glacé brillait des feux de l'Ourse. (Denne-Baron.)

> Les flots étaient calmés, les bois silencieux,
> C'était l'heure où, roulant dans la sphère des cieux,
> Les astres ont fourni la moitié de leur course.
> (Passey.-Grandb.)

MINULE. s. m. Ornith. Petit épervier d'Afrique.

MINUSCULAIRE. s. m. (du lat. *minuscularius*, fait de *minusculus*, un peu plus petit). Ant. Commis des fermes à Rome.

MINUSCULE. adj. des 2 g. (du lat. *minusculus*, un peu plus petit). Se dit de petites lettres. Lettre minuscule. Caractère minuscule. || Ne se met qu'après son substantif.

MINUSCULE. s. f. Suivant l'Académie, ce sont des petites lettres dont se servent les imprimeurs. Dans l'imprimerie on ne se sert jamais de ce mot, on dit plutôt, *lettres du bas de casse*, parce que les minuscules se trouvent dans la partie inférieure de la casse. Avant l'invention de l'imprimerie, les caractères du commencement des mots étaient appelés *majuscules*, et les autres lettres, *minuscules ;* mais ce dernier nom n'a été appliqué aux caractères de l'imprimerie que par les personnes étrangères à cette profession.

MINUTE. s. f. (du lat. *minutus*, petit). Astron. La soixantième partie d'une heure. L'heure est composée de soixante minutes. La minute contient soixante secondes. Une minute et une seconde. Une minute et demie. Une demi-minute. Un quart de minute. Compter les heures et les minutes. Quand on attend impatiemment des nouvelles, on compte jusqu'aux minutes. || Dire que tous les chênes étaient renfermés dans le premier gland, et toutes les générations de tous les hommes dans le premier embryon, c'est-à-dire que tous les siècles du monde étaient renfermés dans la première *minute*. (B. de St-P.) Oh ! vous avouerez qu'il est difficile de surprendre une femme qui ne vous prête ses yeux et ses oreilles qu'une *minute*. (Marivaux.) Lors de l'établissement du système décimal, on a fait quelques horloges et quelques montres, dont les heures étaient partagées en cent minutes, et les minutes en cent secondes ; mais les habitudes prises, et surtout la difficulté de transformer les instruments à mesurer le temps, ont bientôt fait revenir à l'ancienne division. || *Minutes proportionnelles*. Les soixantièmes parties de l'excentricité. || *Minutes d'incidence*. Mouvement de la lune depuis le commencement d'une éclipse jusqu'au milieu. || *Minutes d'expurgation* ou *d'emersion*. Mouvement de la lune, depuis le milieu de l'éclipse jusqu'à la fin. || Angle correspondant à un angle d'une minute.

— Les minutes sont ordinairement désignées par ce signe '.

— Fig. Les horloges les plus communes et les plus grossières marquent les heures, il n'y a que celles qui sont travaillées avec plus d'art qui marquent les *minutes*. De même les esprits ordinaires sentent bien la différence d'une simple vraisemblance à une certitude entière ; mais il n'y a que les esprits fins qui sentent le plus ou le moins de certitude ou vraisemblance, et qui en marquent, pour ainsi dire, les *minutes* par le sentiment. (Fontenelle.)

— Court espace de temps, qui n'est pas déterminé d'une manière précise. Il n'y a qu'une minute qu'il est parti. Je reviens dans une minute. Je suis à vous dans une minute. Je ne serai absent qu'une minute. L'homme ne peut savoir quelle pensée occupera son esprit dans quelques *minutes*. (Boiste.) Une *minute* suffit pour nous faire passer du bonheur à l'infortune. (Id.)

— Fam. *C'est un homme à la minute, il est à la minute*. Il est d'une grande exactitude.

— Art culin. *Côtelettes à la minute*. Côtelettes grillées promptement et servies sur-le-champ.

— Astron. et géogr. La soixantième partie de chaque degré d'un cercle. || On divise aussi le degré en cent minutes, et alors on appelle ces minutes *centesimales*.

— Archit. La douzième, la dix-huitième ou la trentième partie du module.

— Mar. La minute de degré égale un mille ou tiers de lieue marine de vingt au degré.

— Peint. Subdivision de la tête humaine, d'après laquelle on règle les proportions d'une figure. C'est à peu près la quarante-huitième partie de la tête.

MINUTE. s. f. (du lat. *minuta*, diminuée, petite). Lettre, écriture extrêmement petite. Écrire en minute.

— Petit caractère dont on se sert pour écrire les actes originaux et publics.

— L'original, le brouillon de ce qu'on écrit d'abord pour en faire ensuite une copie, et la mettre plus au net. Faire la minute d'une lettre. Ne point faire de minute de ses lettres, n'en point garder les minutes.

— Original des actes qui demeure chez les notaires, et sur lequel s'expédient les grosses et expéditions. La minute d'un contrat. La minute lui est demeurée. Garder la minute. Délivrer une grosse en parchemin sur la minute. Avoir recours à la minute. Toutes les minutes doivent être sur papier timbré.

— Original des sentences, des arrêts, des procès-verbaux qui demeurent au greffe sans rapport d'experts.

— Dans l'art de lever les plans, le dessin qu'on a tracé géométriquement ou à vue sur le terrain même dont il est la représentation.

— Chancell. rom. *Préfet des minutes*. Officier chargé de dresser les minutes des décrets du préfet de la signature de justice.

MINUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Minuter. S'empl. adjectiv. Acte minuté. Dépêche minutée

— Fig. Il y a des mariages dont le contrat semble avoir été *minuté* par l'enfer. (Oxenstiern.)

MINUTER. v. a. 1re conj. (rad. *minute*). Faire la minute d'un écrit qu'on se propose de mettre ensuite au net. Minuter un acte. Minuter une dépêche.

— Écrire très-fin

— Fig. et fam. Projeter quelque chose pour l'accomplir bientôt. Minuter son départ, sa retraite. Minuter quelque chose. Avec un froid adieu, je *minute* ma fuite. (Regnier.) Peu usité en ce sens.

— *Minuter de*. Minuter de s'en aller Minuter de faire quelque chose.

— SE MINUTER. v. pron. Être écrit en minute. Cet acte doit se minuter.

— Être projeté. Son départ se minute.

MINUTERIE. s. f. Techn. Partie du mouvement d'une pièce d'horlogerie qui est destinée à indiquer les fractions d'heures et les minutes. || Ce qui fait mouvoir la grande aiguille.

MINUTEUR. s. m. Chancell. rom. Officier qui dresse les minutes de la chancellerie apostolique.

MINUTIE. s. f. (pr. *mi-nu-ci ;* du lat. *minuta* ou *minuties*, qui signifie proprement Poussière, parcelle). Bagatelle, chose frivole et de peu de conséquence. S'arrêter à des minuties. Minuties grammaticales. Ce n'est qu'une minutie, une pure minutie. Le goût des *minuties* annonce la petitesse du génie ou la bassesse de l'âme. (De Retz.)

— Il paraît que ce terme était nouveau du temps du cardinal de Retz, puisque, dans son décret du conclave d'Alexandre VII, il en donne cette signification. Ce détail paraît sans doute une *minutie*, c'est-à-dire une chose mince et frivole qui ne vaut pas la peine d'être remarquée, et qui ne fait rien au gros de l'affaire.

— Syn. comp. MINUTIE. BABIOLE. BAGATELLE. VETILLE. MISERE. *Minutie* désigne proprement le peu de conséquence d'une chose ; *babiole*, le peu d'intérêt ; *bagatelle*, le peu de valeur ; *vétille*, la futilité ; *misère*, la nullité d'une chose qu'on ne doit compter pour rien.

MINUTIEN. Ant. rom. V. MINUCIEN.

MINUTIEUSEMENT. adv. (pr. *mi-nu-ci-euze-man ;* du lat. *minutatim*). D'une manière minutieuse. Observer, relever minutieusement les fautes d'un ouvrage. Examiner minutieusement. Travailler minutieusement. Des esclaves étaient spécialement attachés à chaque fonction conviviale, et ces fonctions étaient *minutieusement* distinguées. (Brill.-Savar.)

MINUTIEUX, EUSE. adj. (pr. *mi-nu-ci-eu ;* rad. *minutie*). Qui s'attache aux minuties, qui s'en occupe et y donne trop d'attention. Homme minutieux. Esprit minutieux. Le propre de l'esprit *minutieux* est d'agrandir ce qui est petit, et de rapetisser ce qui est grand. (S. Dubay.) Les gens *minutieux* n'avancent pas ; ils se traînent comme le limaçon, regardant, s'arrêtant, se heurtant contre tous les objets. (Boiste.)

— Se dit de la nature, de Dieu. La nature est sublime dans ses masses, *minutieuse* dans ses détails. (La Peyrouse.)

— Se dit aussi des choses. Recherches minutieuses. Soins minutieux. Attention minutieuse. Exactitude minutieuse. Chose minutieuse. Travail minutieux.

— Peint. Se dit d'un artiste qui entre dans les plus petits détails.

— Ce mot est encore moins ancien dans la langue que *minutie*, puisqu'il est dérivé de ce dernier.

— On peut le mettre avant son substantif, lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. Soins minutieux. Recherches minutieuses. Attentions minutieuses. De minutieuses recherches. De minutieuses attentions.

— subst. Celui, celle qui s'attache aux minuties. Un minutieux. Une minutieuse.

— Syn. comp. MINUTIEUX. FRIVOLE. L'homme *minutieux* prend et veut qu'on prenne les minuties dont il s'occupe pour des choses importantes ; l'homme *frivole* s'occupe de petites choses, mais sans y attacher une idée d'importance.

MINUTIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *minutus*, petit, *flos*, fleur). Bot. Qui a de petites fleurs, comme le dilepyre minutiflore.

MINUTIUS. (pr. *mi-nu-ci-us*). Myth. Dieu que les Romains imploraient pour toutes les petites choses, comme pour tous les petits ouvrages, pour les petites affaires, pour les petits discours, pour les petits voyages, en un mot pour les minuties.

MINUTO. s. m. Métrol. Mesure de longueur employée à Naples c'est la soixantième partie du palmo.

MINUTUM. s. m. (pr. *mi-nu-tom*) Métrol. Petite pièce de monnaie valant 52 cent. et demi.

MINYADE. s. m. V. MINYEN.

— Zool. Genre du groupe des actinées.

MINYAS. (pr. *mi-ni-âss*). Myth. Ancien roi d'Iolcos et fils de Chrysès, donna son nom aux peuples minyens. Son opulence était passée en proverbe.

MINYÉES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes nationales à Orchomènes, ville bâtie par Minyas.

MINYÉIADES ou **MINYÉIDES.** Myth. gr. Nom collectif des filles de Minyas, métamorphosées en chauves-souris, parce qu'elles avaient méprisé les mystères de Bacchus.

MINYEL. Géogr. Ville de la Moyenne-Égypte, ch.-l. de la province de ce nom. || Province d'Égypte dont le sol est très-fertile ; une partie du pays est montagneuse ; 160,000 hab.

MINYEN, ENNE. adj. Géogr. anc. Nom que l'on donnait aux habitants d'Iolcos, en Thessalie, à ceux d'Orchomènes, en Béotie, à un peuple sorti de Lemnos, qui tenta de s'établir dans le Péloponnèse.

— Myth. Surnom des Argonautes, soit parce que la plupart d'entre eux étaient d'Iolcos, soit parce qu'ils descendaient de Minyas. || Se dit aussi des enfants des Argonautes et des Lemniennes, qui, chassés de Lemnos par les Pélasges, tentèrent de s'établir dans le Péloponnèse.

MIOCHE. s. des 2 g. (du gr. μείων, moindre). Pop. Petit enfant. Un mioche. Une petite mioche.

— Se dit, par mépris, de toute espèce de personnes.

MIOLÉ. s. m. Relat. Espèce d'hydromel dont on fait usage dans quelques parties de la Russie.

MION. s. m. (contr. de *mignon*, ou du gr. μείων, plus petit). Petit garçon.

— Nom qu'on donnait, dans quelques pays, à une petite mesure de vin.

— Ornith. Un des noms vulgaires du canard siffleur.

MIOSTADE. s. f. Petite serge.

MI-PARTI, IE. adj. Composé de deux parties égales, mais dissemblables. Robe mi-partie d'écarlate et de velours noir, de bleu et de noir. Les échevins avaient des robes mi-parties.

— Blas. *Écu mi-parti*. Écu composé de deux autres qui n'ont chacun que la moitié de la largeur ordinaire. Les écus mi-partis renferment habituellement les armes du mari et celles de la femme.

— Fig. Partagé en deux moitiés égales ou à peu près égales. Les avis sont mi-partis. L'opinion est mi-partie. Les électeurs étaient mi-partis.

— *Chambres mi-parties*. Chambres instituées par l'édit de Nantes, et ainsi nommées parce qu'elles étaient composées, par moitié, de juges catholiques et de juges protestants. Louis XIV supprima toutes les chambres mi-parties. J'ai passé les yeux sur tel dialogue de Platon, *mi-partie* d'une fantastique bigarrure, le devant à l'amour, tout le bas à la rhétorique. (Mont.)

— Ce mot n'est pas composé du mot masculin *parti*, mais du féminin *partie*. Ne faudrait-il donc pas écrire *mi-partie*, c'est-à-dire qui a une demi-partie de telle manière et une demi-partie de telle autre ? Toutefois cette finale rendrait cet adjectif invariable, quant au genre, ce qui est un désavantage réel. Dès lors, pourquoi ne pas faire disparaître le trait d'union ; il n'y aura plus qu'un mot, ce mot sera qualificatif, et alors recevra naturellement les inflexions du genre nécessaire à la clarté du discours.

MI-PARTIR. v. a. 2e conj. S'est dit pour Séparer. || Partager.

MIPPI. s. m. Bot. Espèce de figuier grimpant, dont le bois très-fibreux est taillé en planchettes ou éclisses qui servent à maintenir les membres fracturés jusqu'à ce qu'ils se soient ressoudés.

MIQUELET. s. m. (pr. *mi-ke-lè*). Bandit espagnol qui vivait dans les Pyrénées, principalement sur les frontières de la Catalogne et de l'Aragon. Les miquelets étaient fort à craindre pour les voyageurs, à moins qu'ils n'eussent la précaution d'en prendre à leur suite et de les payer.

— S'est dit aussi de certaines troupes légères qui font la guerre en enfants perdus, en éclaireurs, sans se mettre en lignes, mais disséminés, derrière un rocher, un tronc d'arbre ou un pan de mur.

— Aujourd'hui Chacun des soldats qui forment la garde particulière des capitaines généraux ou gouverneurs de province en Espagne. Leur dévouement à leur chef est sans bornes et va même jusqu'au fanatisme.

— Hist. Il commence à être question des miquelets, lors de la conquête du Roussillon par Louis XIII. Ce sont d'excellents fusiliers, qu'il est quelquefois dangereux de rencontrer dans un lieu écarté. Ils furent enrégimentés sous Charles III. Ils font, près de la cour et sur les frontières, le service de la gendarmerie, avec cette différence qu'en France on est en sûreté avec celle-ci, et qu'en Espagne, avec les autres, on ne marche jamais sans crainte.

— *Miquelets français*. Corps de partisans créés par Napoléon, en 1808, pour l'opposer aux guérillas espagnols. Louis XIV en avait déjà formé en 1689, Louis XV en 1741, et la République après 1789.

MIQUELON. Géogr. Groupe des trois petites îles de l'Océan atlantique, au sud de Terre-Neuve ; elles appartiennent à la France. Ses habitants se livrent à la pêche de la morue. La population des trois îles réunies n'est que de 1,500 hab.

MIQUELOT. s. m. (altérat. de *Michel*) Se disait de celui qui allait en pèlerinage à une

église ou chapelle dédiée à saint Michel, et qui se servait de ce prétexte pour mendier.

— Pop. *Faire le miquelot.* Affecter une mine hypocrite.

MIRAB. s. m. Astron. Etoile fixe du cou du Cygne.

MIRABANDE. s. f. Entom. Taon du Brésil, qui vit en société dans une espèce de nid.

MIRABAUD (J.-B. de). Littérateur, né en 1675, mort en 1760, quitta la congrégation de l'Oratoire pour suivre la carrière des armes, qu'il abandonna pour les lettres. On lui doit une traduction de la Jérusalem délivrée et une de Roland furieux.

MIRABEAU (Victor-Riquetti, marquis de). Né en 1715, mort en 1789, fut un des principaux économistes de son temps, et le tyran de sa famille, contre laquelle il obtint cinquante-quatre lettres de cachet. || MIRABEAU (Henri Gabriel). Son fils aîné, né en 1749, mort en 1791, mena dans sa jeunesse une vie désordonnée, qui le fit repousser par la noblesse aux élections de 1789. Nommé député du tiers-état il s'y déchaîna avec toute la puissance de son éloquence contre tous les abus de la monarchie et de la féodalité, et acquit l'empire de la tribune. Il s'éleva sur la fin de ses jours contre les factieux, et parut se rapprocher de la royauté, qu'il avait attaquée auparavant. Il a composé un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels on cite ses *Lettres à Sophie.* || Son frère Boniface, surnommé *Mirabeau-Tonneau*, servit en Amérique, et fut nommé aux Etats-généraux en 1789. Il s'opposa avec chaleur à la réunion des ordres et à l'envahissement des biens du clergé. Il émigra, suivit le prince de Condé en Pologne, et mourut à Fribourg, en 1792.

MIRABÉLIE. s. f. Bot. Genre de légumineuses de la Nouvelle-Hollande.

MIRABELLE. s. f. (de la ville de *Mirebeau*, en lat. *Mirabella*, où la prune qui porte ce nom commença à être cultivée). Hortic. Espèce de petite prune ronde, de couleur jaune. Mirabelle double ou dorée. Mirabelle commune.

— Bot. *Mirabelle de Corse.* Nom vulgaire du coqueret cotonneux.

MIRACH. s. m. (pr. *mi-rak*). Astron. Etoile fixe d'Andromède.

MIRACLE. s. m. (du lat. *miraculum*, miracle; fait de *mirari*, admirer). Acte de la puissance divine, contraire aux lois connues de la nature. Vrai miracle. Faux miracle. Miracle avéré. Le don des miracles. Opérer des miracles. Il y a une crédulité populaire qui établit de faux *miracles*, comme la vaine subtilité des savants et la sagesse aveugle des libertins refusent d'en reconnaître de véritables. (Fléch.) Il y a deux sortes de *miracles*, ceux de la puissance et ceux de la charité. Les premiers, n'étant faits que pour frapper ou pour convaincre l'esprit de ceux qui les voient, ne produisent ordinairement que l'admiration et la crainte; les seconds, étant faits pour le soulagement et pour le secours des misérables, touchent le cœur, et joignent à la surprise et à l'étonnement l'amour et la reconnaissance; ceux-là effraient et rebutent pour ainsi dire; ceux-ci consolent et attirent. (Id.) Il est vrai que les exemples, les *miracles* et la doctrine de Jésus-Christ qui vont assurer le salut à tant de brebis d'Israël, ne deviendront une occasion de chute et de scandale pour le reste des Juifs, que par l'incrédulité qui les rendra inexcusables. (Mass.) La science est pieuse, quand partout elle retrouve un *miracle* permanent, et qu'ainsi elle est enveloppée de tous côtés par la révélation. (E. Quinet.) Le théisme n'a pas besoin des *miracles* opérés par des hommes; ceux de la création, de la nature, lui suffisent. (Boiste.) Rien ne caractérise mieux un *miracle* que l'impossibilité d'en expliquer l'effet par les causes naturelles. (Buff.)

— Prov. *Il n'est miracle que de vieux saints.* Il ne faut avoir confiance qu'en des gens éprouvés. Ce proverbe ne peut être venu que de ceux qui étaient d'opinion qu'on s'adressât plutôt aux anciens saints qu'aux modernes, lesquels tacitement ils condamnaient, ou que du moins ils déclaraient devoir être tenus pour suspects. (H. Estienne.)

— Par exagér. Chose qui devait naturellement arriver, et qui cependant n'est pas arrivée. Echapper à la mort comme par miracle. C'est un miracle qu'il n'ait pas été tué dans cette bataille. C'est un miracle qu'il se soit sauvé d'un si grand péril. C'est un miracle qu'il soit venu si vite, qu'il ait achevé si promptement cet ouvrage. Le ciel l'avait arrachée comme par *miracle* des mains des ennemis du roi son père. (Boss.) C'eût été le plus grand de tous les *miracles* que de me faire croire le christianisme. (Id.)

— Chose rare, action extraordinaire. Mais le plus grand *miracle* qu'ait fait ce grand homme, c'est de n'avoir pas été ébloui de la gloire que ces *miracles* lui avaient acquise. (Fléch.) Le ciel fit naître en même temps, et faisait croître sous une pareille éducation, le roi, dont la naissance miraculeuse promettait à tout l'univers une vie pleine de *miracles*. (Id.) L'harmonie en naissant produisit ces *miracles*. (Boil.) Racine enfantant des *miracles* nouveaux. (Id.) C'est un des *miracles* de l'amour de nous faire trouver du plaisir à souffrir. (J.-J. Rouss.) Le plus grand *miracle* de l'amour est de guérir de la coquetterie. (La Rochef.)

> Bientôt vous le verrez, prodiguant les *miracles*
> Du Styx et d'Achéron peindre les noirs torrents
> (Boileau.)

— Événement dont on ne connaît pas la cause.

— Tout ce qui fait naître l'étonnement, l'admiration. Cette femme est un miracle de la nature, un miracle de beauté. Cette machine est un miracle de l'art. Toute la vie du chrétien, et dans le temps qu'il espère, et dans le temps qu'il jouit, est un *miracle* de la grâce. (Boss.) La conjuration du Portugal fut l'ouvrage et le *miracle* du secret. (Bouh.)

> Ce n'était plus ce *miracle* d'amour
> Qui devait charmer tout le monde. (La Font.)

— *Miracle chimique.* Nom que l'on donnait autrefois à la transformation subite par laquelle l'acide sulfurique concentré, versé dans une dissolution rapprochée d'hydrochlorate de chaux, donne du sulfate de chaux, qui, étant peu soluble dans l'eau, et ne trouvant pas assez de liquide pour être dissous, se prend en une masse solide. Le miracle consistait dans la transformation subite de deux substances liquides en une substance solide.

— Iron.

> Il met tous les matins six impromptus au net;
> Encore est-ce un *miracle* en ses vagues furies,
> Si bientôt imprimant ses sottes rêveries,
> Il ne se fait graver au devant du recueil
> Couronné de lauriers par la main de Nanteuil
> (Boileau.)

— Hist. *Cour des Miracles.* Nom qu'on donnait dans le moyen âge, dans plusieurs villes, aux lieux où se réunissaient les gueux et les mendiants. On les appelait ainsi, parce qu'après avoir contrefait les estropiés, les aveugles, les blessés, etc., ils quittaient leurs emplâtres, leurs béquilles, et toutes les autres marques de leurs infirmités qui n'étaient qu'apparentes. Ils formaient une véritable communauté, ayant ses lois et ses statuts, et des chefs particuliers.

— Fam. *C'est un miracle de vous voir.* Se dit à une personne qu'on n'avait pas vue depuis longtemps.

— Fam. *Il faut crier miracle.* Se dit quand quelqu'un fait une chose qu'il n'a pas coutume de faire, qui est opposée à ses habitudes, à son caractère. Parbleu! c'est à ce coup qu'il faut crier *miracle*. (Legrand.)

— Fam. et iron. *Voilà un beau miracle!* Se dit à quelqu'un qui a fait une chose fort ordinaire. || *Vous avez fait là un beau miracle!* Se dit à celui qui a fait une action maladroite.

— *Faire miracle.* Faire mieux que tout ce qu'on pouvait attendre.

— *Faire des miracles.* Se signaler, se distinguer dans tout ce qu'on entreprend.

— Fam. *Faire des miracles en quelque occasion.* Se signaler, se distinguer en quelque occasion.

— Fam. *Cela se peut sans miracle.* Cela est très-aisé.

— Fam. *Il n'y a pas là de quoi crier miracle.* Se dit à une personne qui se vante après avoir fait une chose fort aisée.

— On appelait *miracle*, dans le moyen âge, une pièce de théâtre dans laquelle on représentait quelques événements de la vie d'un saint, et dont le dénoûment était ordinairement un martyre. Ces drames religieux étaient connus en Normandie dès les premières années du XII° siècle.

— À MIRACLE. loc. adv. fam. Parfaitement bien. Cela est fait à miracle. S'acquitter à miracle d'une commission. Je contrefais ma voix à *miracle*. (Baron.) Mes enfants s'en tirent à *miracle*. (Coll. d'Harl.)

— *A miracle* est une de ces expressions emphatiques qui ont un instant de vogue dans les cercles précieux de Paris, et qui, à l'inverse des mots utiles, tombent en décadence en se popularisant. Ils ne méritent d'ailleurs d'être consacrés par les Dictionnaires qu'autant qu'ils l'ont été par les classiques, comme celui-ci l'a été par La Fontaine. Il sait notre langue à *miracle*. (Ch. Nod.)

— MIRACLE! S'emploie quelquefois comme exclamation. Miracle! voilà M. un tel qui vient nous voir.

> *Miracle!* criait-on, venez voir dans les nues
> Passer la reine des tortues. (La Fontaine.)

— Syn. comp. MIRACLE, MERVEILLE, PRODIGE. Le *prodige* est un phénomène éclatant qui sort du cours ordinaire des choses; le *miracle*, un étrange événement qui arrive contre l'ordre ordinaire des choses; la *merveille*, une œuvre admirable qui efface tout un ordre de choses.

MIRACLIFIQUE. adj. des 2 g. Burl. Merveilleux. Ouvrage miraclifique.

— Qui fait des miracles. Les réformés appelaient ainsi par dérision les saints dont on allait visiter les tombeaux ou les églises, sur la réputation qu'ils avaient de faire des miracles.

MIRACOR-BACHI. s. m. Relat. Grand écuyer de la cour de Perse.

MIRACULÉ, ÉE. adj. Sur qui s'est opéré un miracle. Personne miraculée. Vieux mot tout à fait inusité.

MIRACULEUSEMENT. adv. D'une manière miraculeuse. Saint Pierre fut délivré miraculeusement de ses liens par un ange.

— D'une manière surprenante. Echapper miraculeusement du naufrage. Un trône indignement renversé, et *miraculeusement* rétabli. (Boss.)

— D'une manière admirable. Ouvrage travaillé miraculeusement.

— M^me^ de Sévigné l'a employé en parlant de M^me^ de Grignan, qui ne pouvait achever la lecture des ouvrages de longue haleine. Ne lisez-vous pas toujours Josèphe? Prenez courage, ma fille, et finissez *miraculeusement* cette lecture. (M^me^ de Sév.)

— On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il a miraculeusement échappé. Il a été miraculeusement délivré.

— Syn. comp. MIRACULEUSEMENT, PAR MIRACLE. *Miraculeusement* ne veut pas dire tout à fait *par miracle*, mais d'une manière miraculeuse, qui tient du miracle, comme par miracle.

MIRACULEUX, EUSE. adj. (du lat. *miraculosus*). Qui s'est fait par miracle. Effet miraculeux. Evénement miraculeux. Fait miraculeux. Chose miraculeuse. Les faits *miraculeux* qui établissent la divinité de la religion. (Mass.) Si Dieu agissait toujours d'une manière *miraculeuse*, on serait comme forcé à le reconnaître, et alors il n'y aurait plus de foi. (Nicole.) Chez un peuple plongé dans la superstition, tous les événements sont *miraculeux*. (Rayn.)

— Qui tient du miracle. On peut dire que sa guérison est miraculeuse.

— Surprenant, merveilleux, admirable. Ouvrage miraculeux. Action miraculeuse.

— Né par miracle. L'enfant miraculeux né pour la rédemption du genre humain. L'enfant *miraculeux* que Dieu réservait encore pour être le salut d'Israël. (Mass.)

— Qui opère des miracles. Élie, cet homme *miraculeux*, qui pouvait faire descendre le feu du ciel, ou s'y élever lui-même. (Mass.)

— Qui a des talents extraordinaires. On trouve ce médecin miraculeux, mais je le crois un charlatan. Tel a été *miraculeux* au monde, auquel sa femme et son valet n'ont rien vu seulement de remarquable. (Montaigne.)

— Ce mot était autrefois fort employé par les petits-maîtres et les petites-maîtresses qui ne parlaient qu'avec exagération. Cela est du dernier miraculeux. D'une chose qui est commune, vous dites simplement elle est bonne; une importante dirait : C'est *miraculeux*. (Boyer.)

— On peut le mettre avant son substantif en consultant l'oreille et l'analogie. Chose miraculeuse. Action miraculeuse. Cette miraculeuse guérison.

— S'empl. aussi substantiv. Il y a du miraculeux dans tout ceci.

MIRACULISÉ, ÉE. part. pass. du v. Miraculiser. S'empl. adjectiv. Fait miraculisé.

MIRACULISER. v. n. 1^re^ conj. Faire des miracles. Ce mot a été employé par J.-J. Rousseau.

— v. a. Rendre miraculeux.

MIRADOUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lectoure (Gers); 1,800 hab.

MIRAFRE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux.

MIRAGE. s. m. Phys. Phénomène qui est l'effet de la réfraction, et qui fait paraître au-dessus de l'horizon des objets lointains qui n'y sont pas, mais qui sont très-rapprochés de l'horizon; ces objets paraissent doubles, l'une des images étant droite comme à l'ordinaire, et l'autre dans une position renversée. Dans la Basse-Egypte, le phénomène du mirage donne souvent à une plaine de sable l'apparence d'une grande étendue d'eau. Ce phénomène a lieu tant sur terre que sur mer. Il est dû à la densité de l'air qui, dans ce cas, au lieu d'être plus dense vers la terre, l'est davantage à mesure qu'on s'élève; ce qui résulte de la température élevée du sol. Un effet de mirage. L'effet du mirage. Les phénomènes de *mirage* sont quelquefois très-compliqués et très-bizarres. (Encycl.)

MIRAGUAMA. s. m. Bot. Palmier de l'île de Cuba, remarquable par son élégance et par la beauté de son feuillage.

MIRAILLÉ, ÉE. adj. (pr. *mi-ra-yé*; du fr. *miroir*, parce que ses couleurs en imitent le brillant). Blas. S'empl. pour indiquer l'émail des taches qui se trouvent sur la queue du paon et sur les ailes du papillon. Paon rouant d'azur miraillé d'or. || Il se dit aussi de certains oiseaux dont les plumes paraissent de diverses couleurs qui ne leur sont pas naturelles.

MIRAILLET. s. m. Ichthyol. V. MIRALET.

MIR-ALEM. s. m. Hist. ott. Porte-étendard.

MIRALET. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de raie.

MIRAMBEAU. Géogr. Ch.-lieu de cant., arrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure); 3,000 hab.

MIRAMION (Marie Bonneau, dame de). Née en 1629, morte en 1696, fonda la maison de refuge pour les femmes débauchées qu'on enfermait, et la maison de Sainte-Pélagie pour celles qui s'y retiraient de plein gré. En 1661, elle établit la communauté à laquelle elle donna son nom.

MIRAMIONES. s. f. pl. (du nom de M^me^ *Miramion*, leur fondatrice). Religieuses qui élevaient les jeunes personnes, et soignaient les malades.

MIRAMOLIN. s. m. (par corruption de l'ar. *émir al-mouménin*, prince des fidèles, commandeur des croyants). Hist. Nom par lequel les écrivains du moyen âge désignent le calife des Arabes.

MIRAN. s. m. Conchyl. Nom de la coquille qui sert de type au genre vis.

MIRAN-CHAH (Mirza-Moez-Eddin). Un des fils de Tamerlan, fut nommé, en 1380, gouverneur du Khoraçan, acheva de le soumettre, pénétra jusqu'à Bassora, et reçut de son père tous les nouveaux pays qu'il venait de soumettre. Il fut détrôné par son propre fils vers 1406; il périt, en 1408, dans une bataille contre ce fils.

MIRANDA. (François) Général péruvien, né en 1750, fut obligé de quitter sa patrie par suite de la découverte d'une conspiration, vint en France, fut poursuivi et obligé de quitter ce pays à cause de ses relations avec les Girondins. De retour en Amérique, il fit insurger Venezuela contre la métropole en 1811; mais, après quelques succès, il fut fait prisonnier par les Espagnols, et mourut, en 1816, dans les prisons de Cadix.

MIRANDA DE DUERO. Géogr. Ville de Portugal, jadis évêché; 7,000 hab. || MIRANDA DE EBRO. Ville d'Espagne; 2,400 hab. || MIRANDO DE CORVO. Ville de Portugal; 3,950 hab.

MIRANDE. Géogr. Chef-lieu d'arr. (Gers); 3,400 hab.

MIRANDELLA. Géogr. Ville de Portugal; 6,500 hab.

MIRANDOLE. Géogr. Ville d'Italie, dans le duché de Modène; 8,000 hab. Patrie du célèbre Pic de la Mirandole, savant du XV° siècle. V. PIC

MIRAÜDÉ, ÉE. part. pass. du v. Mirauder. S'empl. adject. OEuf miraudé.

— M^me^ de Sévigné a rajeuni ce mot. La Brinvilliers monta seule et nu-pieds sur l'échelle et sur l'échafaud, et fut en un quart d'heure *miraudée*, rasée, dressée et redressée par le bourreau.

MIRAUDER. v. a. 1^re^ conj. S'est dit pour Regarder avec attention, admirer.

— *Mirauder un œuf.* Le regarder en l'interposant entre l'œil et le jour. On dit plus souvent Mirer un œuf.

MIRAUT. s. m. Nom d'un excellent chien de chasse.

> Il est sorcier, je crois. — Sorcier? je l'en défie,
> Repartit le seigneur; fut il diable, *Miraut*,
> En dépit de ses tours, l'attrapera bientôt.
> (La Fontaine.)

MIRBÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, originaire de la Nouvelle-Holande.

MIR-CHEKAR-BACHI. s. m. Relat. Le grand veneur de la cour de Perse.

MIRCOLION. s. m. Entom. Sorte d'insecte à cornes.

MIRDANS. s. m. Relat. Tambour des Indes, de forme oblongue, et plus large du milieu que des extrémités.

MIRE. s. f. (du lat. *mirari*, admirer). Art milit. Espèce de bouton placé vers le bout du fusil, d'un canon, et qui sert de guide à celui qui veut tirer. La mire d'un canon. La mire d'un fusil.

— *Ce canonnier prend sa mire.* Il pointe le canon, et prend sa visée pour faire que le coup porte où il veut.

— *Point de mire.* L'endroit où l'on veut que le coup porte. || *Ligne de mire.* Rayon visuel qui va de la pièce au point de mire.

— Arpent. Signal qui sert à diriger les instruments pour fixer la position des lignes dans l'espace. || Tige graduée le long de laquelle glisse un plateau de bois ou de tôle, peint de deux couleurs séparées par une ligne horizontale. C'est un instrument dont on se sert pour le nivellement. || Jalon verticalement implanté en terre, dont le bout supérieur est blanchi, ou est enveloppé d'un papier blanc, pour pouvoir être aperçu de loin. || Edifice en charpente surmonté d'un mât, ou même d'un arbre dépouillé de ses branches et qui est très-droit. On se sert quelquefois d'une flèche de clocher pour le même usage. || Disque en tôle percé d'un trou qui laisse traverser la lumière et pirouetter sur un axe, pour présenter sa surface des divers côtés où cela est nécessaire. On blanchit le signal lorsque, aperçu de loin, il se projette sur terre; ou le noircit, quand il se peint sur le ciel.

— *Points de mire.* Points où s'arrêtent les rayons visuels et les points à observer, quand on veut lever un plan.

— Fig. *Point de mire.* But auquel on tend. Cette dignité est le point de mire de beaucoup d'ambitieux.

— *Coins de mire.* Morceaux de bois qui servent à hausser ou à baisser un canon, un mortier.

— S'est dit pour Point de vue. Comme de vrai, nous n'avons d'autre *mire* de la vérité et de la raison que l'exemple des opinions et usances du pays où nous sommes. (Mont.)

MIRE. s. m. Chass. Sanglier de cinq ans.

— S'est dit pour Médecin, chirurgien, apothicaire.

MIRE (Aubert le). Chroniqueur flamand, né en 1573, mort en 1640, a publié un excellent recueil de chartes flamandes.

MIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Mirer. S'emploie adjectiv. But miré. Gibier miré. OEufs mirés.

— Chass. *Sanglier miré.* Vieux sanglier dont les défenses sont recourbées en dedans.

MIREBALAIS. Géogr. Petite contrée du haut Poitou; sa capitale était Mirebeau. Elle fait aujourd'hui partie du département de la Vienne.

MIREBALAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Qui est du Mirebalais.

MIREDEAU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de

Poitiers (Vienne); 2,600 hab. || Ch.-l. de cant., arr. de Dijon (Côte-d'Or); 1,200 hab.

MIRECOURT. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Vosges); 5,600 hab.

MIREMENT. s. m. Mar. Effet du mirage. || *La terre, un vaisseau est en mirement*, lorsque les rayons visuels, courbés par l'effet de la réfraction, dans un air plus dense et brumeux, font paraître les objets plus élevés qu'ils ne le sont réellement, et les font en conséquence découvrir de plus loin.

MIREPOIX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pamiers (Ariège); 4,300 hab.

MIREPOIX. Ancienne famille française qui produisit plusieurs guerriers illustres.

MIRER. v. a. 1re conj. (du lat. *mirare* ou *mirari*, regarder fixement). Viser, regarder avec attention l'endroit où l'on veut que porte le coup d'une arme à feu, d'une arbalète, etc. Mirer le but. Mirer son gibier.

— *Mirer des œufs.* Les regarder, en les plaçant entre son œil et le jour, pour s'assurer s'ils sont frais.

— *Mirer un drap.* Regarder à contre-jour une pièce de drap déployée, pour en apercevoir les défauts.

— Fig. et fam. *Mirer une place, un emploi.* Y aspirer, y viser.

— Absol. Après avoir bien miré, il n'approcha seulement pas du but.

— Joaill. Se dit de diamants et autres pierres fines qui, lorsqu'ils ont peu d'angles et de facettes, sont veloutées et mirent en forme de glace, de miroir.

— SE MIRER. v. pron. Se regarder dans un miroir ou dans quelque autre chose qui renvoie l'image des objets qu'on lui présente. Se mirer dans l'eau. Se mirer longtemps. Il trouva Edward devant le petit miroir, passant ses doigts dans ses cheveux, et se *mirant* avec complaisance. (A. Karr.)

Dans le cristal des eaux souvent Philis se *mire*,
Et là contre mon cœur elle apprête ses traits.
(La Font.)

— Fig. Ce corps, qui lui est uni si étroitement, mais qui toutefois est d'une nature si inférieure à la sienne, devient le plus cher objet de ses complaisances. Elle tourne tous ses soins de ce côté; le moindre rayon de beauté qu'elle y aperçoit suffit pour l'arrêter; elle se *mire*, pour ainsi parler, et se considère dans ce corps. (Boss.) Suis-je en état prospère, j'emploie mon âme de sa part à s'y *mirer*, à en priser et estimer le bonheur et l'amplifier (Montaigne.) Je me suis *mirée* dans sa lettre. (Mme de Sévigné.) Ne doivent-ils point se *mirer* dans cet exemple? (Id.)

— Par exagér. *On se mirerait dans ce parquet.* Il est fort uni et fort luisant. || *On se mire dans cette vaisselle.* Elle est très-nette et très-claire.

— Fig. et fam. *Se mirer dans son ouvrage.* Regarder son ouvrage avec complaisance.

— Prov. et fig. *Se mirer dans ses plumes.* Faire paraître une grande complaisance pour sa beauté et pour sa parure.

— Prov. *Le paon se mire dans sa queue.* Se dit, par allusion, à un sot glorieux de sa bonne mine.

— Absol. *Se mirer.* S'admirer. || On dit, dans le même sens, *Se mirer dans les yeux l'un de l'autre.*

— Mar. On dit que *la terre se mire*, pour exprimer que les vapeurs font paraître les terres de telle manière qu'il semble qu'elles soient élevées sur de bas nuages.

— Syn. comp. MIRER. VISER. *Mirer* n'exprime que l'action de considérer le but, et *viser*, celle de diriger le coup vers le but. *Mirer* ne se dit guère qu'au propre; *viser* s'emploie souvent au figuré. || AJUSTER. MIRER. VISER. *Ajuster*, c'est diriger une arme à feu vers le point qu'on veut frapper; *mirer*, c'est regarder attentivement l'objet; *viser*, c'est diriger le coup vers cet objet.

MIRES. s. f. pl. Myth. Espèces de fées chez les Grecs modernes. Les jeunes filles demandent des époux aux mires.

— *Visite des mires.* Cérémonie superstitieuse qui a lieu le cinquième jour après la naissance d'un enfant.

MIRETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de campanule.

MIREUR. s. m. Art milit. Instrument au moyen duquel les artilleurs des batteries de côte calculent à quelle portée sont les vaisseaux ennemis.

MIRGOROD. Géogr. Ville de la Russie d'Europe; 7,400 hab.

MIRI. s. m. Hist. ott. Impôt foncier payé au sultan par les vassaux de l'empire ottoman.

MIRI-ASKÉRIS. s. m. pl. Hist. ott. Troupes irrégulières qui forment des régiments de 1,000 hommes, et qui ne sont engagées que pour une campagne.

MIRIDE. s. m. Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, vivant sur les plantes.

MIRIDICE. adj. des 2 g. S'est employé pour Qui dit des merveilles.

MIRIFIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *mirificus*, merveilleux). Se dit quelquefois, en plaisantant, pour Admirable, merveilleux. La nature est singulièrement déroutée, depuis que j'ai coupé des têtes à des limaçons, et que j'ai vu ces têtes revenir. Depuis Saint-Denis, on n'avait rien vu de plus *mirifique*. (Volt.)

MIRIFIQUEMENT. adv. D'une manière mirifique.

MIRI-KIATIBI. s. m. Hist. ott. Juge du tribunal fiscal à Constantinople.

MIRIOFLE. s. m. Bot. Genre de la famille des naïades. On dit mieux myriophylle.

MIRIS. s. m. (pr. *mi-riss*). Entom. Genre d'hémiptères qui se trouvent habituellement sur les végétaux, qui sont très-habiles à la course, et propres à s'envoler.

MIRI-TELLAH-BASCHI. s. m. Hist. ott. Huissier priseur des fermes des revenus publics.

MIRITI. s. m. Bot. Palmier du Brésil, dont le fruit, de la grosseur d'un œuf, est bon à manger, et dont les feuilles servent à couvrir les habitations.

MIRKHOND (Mohammed). Célèbre historien persan qui vivait au commencement du XVe siècle, et qui a écrit en langue persane un vaste ouvrage, espèce d'encyclopédie de l'histoire orientale.

MIR-MAHMOUD ou **MAHMOUD-CHAH.** Souverain persan, qui, n'étant âgé que de 18 ans, poignarda son oncle, intendant du Candahar, et se mit à sa place. Profitant de l'anarchie qui régnait en Perse, il détrôna le sophi Hocéin, en 1722, et prit le chah. Il soumit d'abord toute la Perse; mais ayant éprouvé quelques revers, il tomba dans une sorte de folie, et les Afghans le déposèrent, en 1725, et mirent sur le trône Aschraf, qui lui fit trancher la tête.

MIRLICOTON. s. m. (de l'esp. *mirlicotones*, pour *melocotones*). Hortic. Sorte de grosse pêche jaune qui mûrit sur la fin de l'automne.

MIRLIFICHURES ou **MIRELIFICHURES.** s. f. pl. S'est dit pour Ajustement. || Chiffons. || Parure.

MIRLIFLORE. s. m. (ét. fr. *mirer, fleur*). Fam. Jeune homme qui fait l'agréable, le merveilleux. Voyez donc ce mirliflore!

— Se disait pour Guetteur de fillettes.

MIRLIPOT. s. m. Sauge infusée dans de l'eau chaude, qu'on prend quelquefois en guise de thé.

MIRLIRO. s. m. Réunion de deux as noir, à l'hombre. Celui qui les a reçoit deux fiches s'il gagne, et en paye deux s'il perd.

MIRLIROT. s. m. Bot. Nom vulgaire du mélilot officinal et de la lupuline.

— Prov. et pop. *J'en dis du mirlirot.* Je ne m'en soucie point, je m'en moque.

Mais tenez franchement, j'en dis du *mirlirot*,
Tèxtedié! je suis las d'être appelé Pierrot. (Bours.)

MIRLITON. s. m. Espèce de flûte très-simple, formée d'un roseau bouché par les deux bouts, avec une pelure d'oignon ou avec un morceau de baudruche. Jouer du mirliton.

— Coiffure de gaze qui fut en usage dans le XVIIIe siècle.

— Refrain populaire.

— On a, pendant quelque temps, donné ce nom aux louis d'or.

— On en a fait aussi un terme équivoque auquel on a attaché différentes idées, dont quelques-unes sont peu honnêtes.

— Art culin. Sorte de pâtisserie d'entremets, faite avec des œufs, du sucre, de la fleur d'oranger, du beurre, etc.

MIR-LIVA. s. m. Hist. ott. Officier qui commande dans une province.

MIRME. s. m. Mar. S'est dit pour Petit vaisseau. || Chaloupe.

MIRMEAU. s. m. Bot. Un des noms du lycopode sélage.

MIRMÉCOPHAGE. s. m. V. MYRMÉCOPHAGE.

MIRMIDON ou **MYRMIDON.** s. m. (du gr. μύρμηξ, fourmi). Nom de peuple. On donna ce nom aux Eginètes, soit parce qu'ils habitaient sous terre comme les fourmis, soit parce que, suivant la fable, ils tiraient leur origine de fourmis métamorphosées en hommes par Jupiter.

— Fam. et iron. Jeune homme de très-petite taille et de peu de considération. Voilà un plaisant mirmidon!

— Fig. et fam. Celui qui a des prétentions exagérées et ridicules, qui fait de vains efforts pour paraître supérieur aux autres et à soi-même. Des mirmidons en littérature. Ces mirmidons prononcent sur ce qu'ils n'entendent pas.

— En 1777, on donna le nom de *mirmidons* à de jeunes seigneurs de la cour qui s'étaient ligués avec la comtesse de Mably contre le cardinal de Fleury. Cette ligue fut de courte durée.

MIRMILLON. s. m. (pr. *mir-mi-ion*; du lat. *mirmilliones*, fait, à ce qu'on croit, de *mormyra*, morne). Antiq. rom. Sorte de gladiateur qu'on opposait ordinairement aux thrèces et aux rétiaires. Ils portaient une armure à la gauloise, le bouclier appelé perma ou pelta, un coutelas ou une épée courbée, et un casque orné de la figure d'un poisson.

MIR-MIRAN. s. m. (par corr. d'*emir-al-omra*). Hist. Gouverneur général d'une province. Ce sont des pachas à deux queues.

MIRO. s. m. Métrol. Mesure vénitienne pour les liquides. Il vaut 15 litr. 23.

MIROB ou mieux **MIHRAB.** s. m. Relig. mahom. Niche où l'on place le Koran, dans les mosquées.

MIROBOLAN. s. m. Bot. Genre de plantes ayant pour type la famille des mirobolanées.

MIROBOLANÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au mirobolan. || MIROBOLANÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre mirobolan.

MIROBOLANT. Néol. V. MYROBOLANT.

MIRODÉ, ÉE. adj. V. MIRAUDE.

MIROIR. s. m. (de *mirer*). Glace de verre ou de cristal, parfaitement polie, étamée par derrière et représentant exactement les objets que l'on place devant. Grand miroir. Miroir de toilette. Miroir de poche. Miroir de cristal de roche. Bordure de miroir. Glace de miroir. Miroir de Venise. Se regarder dans un miroir. S'ajuster au miroir. Miroir qui flatte, qui enlaidit, qui n'est pas fidèle. Être sans cesse devant son miroir. Courir au miroir. Une vieille coquelle s'irrite contre le *miroir* qui lui montre ses rides et sa laideur. (De Lévis.)

Un petit coup d'œil au *miroir*
Donne plus d'éclat à nos charmes;
Et quoique sûres de nos armes,
On est bien aise de savoir
Si rien n'affaiblit leur pouvoir
Il faut, pour calmer ses alarmes,
Un petit coup d'œil au *miroir*. (***)

— Périphr. Les *conseillers muets* dont se servent nos dames. (La Font.)

— Fig. Les grands naissent avec certaine délicatesse qui tient dans un timide respect les courtisans qui les approchent, de sorte qu'on ne leur présente jamais des *miroirs* fidèles. (Fléch.) Le cœur d'une coquette est un *miroir* qui reçoit toute sorte d'objets, et qui n'en conserve aucun. (Noël.) Une fortune riante est un *miroir* qui flatte; on ne peut y regarder sans se méconnaître. (Id.) La conversation des gens qui parlent sans cesse d'eux-mêmes est un *miroir* qui présente toujours leur impertinente figure. (Montesq.)

. . . Renaud, pâle, saisi d'horreur,
Détache ses regards du *miroir* trop fidèle
Qui lui rend de ses traits l'image criminelle
(Baour-Lormian.)

— Tout corps poli, qui ne donnant point passage à la lumière, la réfléchit, et renvoie l'image des objets. Plusieurs des miroirs qui servent aux expériences de catoptrique sont de métal.

— Les anciens ne connaissaient que les miroirs de métal ou de pierre polie, ce qui est d'autant plus étonnant qu'ils avaient poussé très-loin l'art de travailler le verre et le cristal. Les plus anciens miroirs dont il soit parlé étaient d'airain. On ne connut pas les verres étamés avant l'an 636 de J.-C. Pline dit que de son temps on voyait incrustés dans les murailles des miroirs de la grandeur d'un homme, faits avec le verre noir des volcans ou la pierre obsidienne. On incrustait alors de miroirs non seulement les murs, mais encore les plats ou bassins dans lesquels on servait les mets sur la table. On en mettait aussi sur les tasses, les gobelets, qui multipliaient ainsi l'image des convives. On exécuta, dit-on, à Rome, du temps de Pompée, les premiers miroirs en argent, qui devinrent ensuite si communs qu'ils ne servaient qu'aux esclaves. Les autres étaient d'or. Les miroirs étaient généralement ronds ou ovales. On déployait à Rome un grand luxe dans la fabrication de ces objets, souvent ornés de pierres précieuses. Les dames romaines avaient un esclave spécialement chargé du soin de les garder et de les tenir pendant leur toilette. Ils étaient renfermés dans un étui. Les miroirs de métal ne servent plus aujourd'hui que pour les télescopes ou dans les arts et les sciences.

— *Miroir ardent.* Sorte de miroir, soit de verre, soit de métal, qui, étant exposé au soleil, en rassemble tellement les rayons dans un point appelé le foyer, qu'il brûle, presque en un moment, ce qui lui est présenté. L'histoire des *miroirs* ardents d'Archimède est fameuse. (Buff.) || *Miroir plan.* Miroir dont la surface est plane. || *Miroir convexe.* Celui dont la surface est convexe. || *Miroir concave.* Celui dont la surface est concave. On entend ordinairement par *miroir concave*, ceux d'une concavité sphérique. || *Miroir cylindrique*, *parabolique*, *elliptique*. Miroir terminé par une surface cylindrique, parabolique ou elliptique. || *Miroir prismatique.* Miroir composé de surfaces planes, inclinées les unes aux autres, et qui ont chacune la figure d'un parallélogramme. || *Miroir pyramidal.* Miroir dans lequel les surfaces planes qui le composent sont triangulaires et inclinées les unes aux autres, de manière que les sommets de tous les triangles ont un point commun de réunion, lequel forme le sommet de la pyramide. || *Miroir conique.* Miroir dont la surface réfléchissante est conique. || *Miroir cylindrique.* Miroir dont la surface réfléchissante est cylindrique. || *Miroir mixte.* Miroir dont la surface réfléchissante est composée de lignes droites dans un sens et courbes dans un autre.

— *Miroir des Incas.* Nom qu'on a donné anciennement au fer sulfaté poli. Les Péruviens construisaient avec la pyrite en grande masse et avec l'obsidienne que leur contrée offre abondamment, des plaques polies, d'un vif éclat, qui remplaçaient nos miroirs, dont ils n'avaient nulle idée. La pyrite et l'obsidienne, quoiqu'elles ne soient plus employées au même usage, ont toujours conservé le nom vulgaire de *miroir des Incas*.

— *Le miroir des eaux.* Leur transparence.

Mais à peine des eaux le *miroir* argenté
Eut offert à ses yeux sa nouvelle figure. (Dessaintange.)

Si la mer nous peint bien dans le *miroir* des eaux,
Quand l'haleine des vents n'ébranle point les flots,
Souvent j'ai consulté ce *miroir* immobile,
Mon air ne cède en rien aux grâces de Mirtile
(Gresset.)

— Les précieuses appelaient le miroir, *Le conseiller des Grâces*.

— Fig. *Les yeux sont le miroir de l'âme.* Les diverses affections de l'âme se manifestent dans les yeux. Les yeux de la haine sont pour le sage un *miroir* dans lequel il se voit comme dans celui de la vérité. (Gracian.)

— Fig. et iron. On dit d'un fat qui se pique de beauté, que *c'est un miroir*, pour exprimer que les femmes aiment à le regarder. Cette locution, peu usitée, vieillit et manque de justesse.

— Fig. Ce qui représente une chose et la met en quelque sorte devant nos yeux. Cet homme est un miroir de vertu, de patience. Le théâtre, la comédie est un miroir où nous nous voyons souvent sans nous reconnaître. La satire présente son miroir aux hommes pour les faire rougir de leurs vices. C'est vainement qu'on offre à des hommes prévenus le miroir de la vérité. L'exemple quelquefois est un *miroir* trompeur. (Corn.) Le *miroir* de la vérité ne peut être qu'un bon choix de maximes. (Boiste.) Certains prédicateurs sont comme des *miroirs* qui montrent les défauts, mais qui ne les effacent pas (Noël.) La mer, fatiguée du mouvement qu'elle s'est donné pendant le jour, est si calme, qu'elle ressemble à un grand *miroir*, dans lequel je me vois jusqu'au fond de mon cœur. (Le pr. de Ligne.)

Le sage aux sots peut montrer leur image,
Mais il ne jette pas le *miroir* au visage. (Delille.)

— Corneille a dit, dans *Polyeucte :*

... Il passe dans Rome avec autorité
Pour fidèle *miroir* de la fatalité.

On dit bien *miroir de l'avenir*, parce qu'on est supposé voir l'avenir comme dans un miroir; mais on ne peut dire : *miroir de la fatalité*, parce que ce n'est pas cette fatalité qu'on voit, mais les événements qu'elle amène.

— Les poètes et les peintres donnent un miroir à la comédie, ils en donnent également un à la Prudence, mais il est entouré d'un serpent.

. . . . Sur la scène Thalie,
Dans un riant *miroir* nous montre nos défauts.
(Desmoustier.)

— Le miroir est même pris quelquefois pour la comédie.

Le coupable rougit, et ce vivant *miroir*
Présente l'homme à l'homme, étonné de s'y voir.
(Thomas.)

— Archit. Petit ornement ovale qu'on taille dans certaines moulures creuses et qui est quelquefois rempli de fleurons.

— Art culin. *Œufs au miroir.* Œufs qu'on fait cuire sur un plat enduit de beurre et sans les brouiller. On les nomme aussi *œufs sur le plat*.

— Art divin. *Miroir magique.* Miroir dans lequel les astrologues prétendaient faire voir les événements futurs, ou ce qui se passe à une grande distance. Il suffisait pour cela de les écrire en grosses lettres sur un miroir et de les présenter à la lune, qui les faisait connaître dans un autre miroir, dans lequel on regardait.

— Bot. *Miroir de Vénus.* Nom vulgaire d'une espèce de campanule, dont on mange les jeunes pousses en salade. || *Miroir du temps.* Nom vulgaire du mouron rouge.

— Chass. Instrument monté sur un pivot et garni de petits morceaux de miroir, qui tourne au moyen d'un ressort, et qu'on expose au soleil pour attirer, par son éclat, des alouettes et d'autres petits oiseaux. Prendre, tirer des alouettes au miroir. || Fiente des bécassines, à l'aide de laquelle on reconnaît leur passage. || *Miroir anglais.* Espèce de miroir à alouettes qu'un chasseur peut faire mouvoir en même temps qu'il tire.

— Chevaler. *Ordre du miroir de la Vierge Marie.* Nom d'un ordre établi par Ferdinand de Castille, en 1410, après une victoire mémorable sur les Maures.

— Chir. Instrument qu'on appelle aussi *dilatatoire*.

— Constr. Cavité produite dans le parement d'une pierre par un éclat qui a pénétré trop profondément.

— Entom. Espèce de papillon de jour, appartenant au genre hespérie.

— Eaux et for. Places entaillées sur le tronc d'un arbre et marquées avec le marteau.

— Hydraul. Pièce d'eau carrée.

— Manég. *Bai à miroir.* V. MIROITÉ.

— Mar. Cadre ou cartouche de menuiserie, placé à l'arrière du vaisseau et chargé des armes du roi, quelquefois aussi de la figure qui donne son nom au vaisseau. On dit plutôt aujourd'hui *tableau* ou *fronton*.

— Minér. *Miroir d'âne.* Nom vulgaire du gypse lamellaire. || *Miroir de sainte Marie*, *miroir de la Vierge.* La chaux sulfatée à grandes lames transparentes et blanches. || *Miroir au pèlerin.* La chaux sulfatée en grandes lames blanches, parce qu'on s'en servait et même qu'on s'en sert encore dans le Nord, en Italie, pour mettre devant les images, en guise de verre.

— Ornith. Marque colorée et brillante qu'on voit au bord de l'aile des canards et de quelques autres oiseaux. || Taches qui terminent les barbes de la fausse queue de quelques oiseaux comme le paon.

— Pêch. Endroit d'une rivière où la surface

de l'eau est très-unie, parce que les parties de l'eau n'ont qu'un mouvement commun qui ne les déplace point les unes à l'égard des autres. || *Pêche au miroir.* Manière d'attirer le poisson en recevant dans un miroir l'image de la lune.

— Techn. Endroit d'une peau de chagrin, où le grain n'est pas formé.

— Prov. *Le miroir porte en soi l'image laquelle il ne voit pas.*

— Syn. simpl. Glace. || Épith. Fidèle, vrai, sincère, complaisant, flatteur, magique, terne.

MIROITANT. part. prés. invar. du v. Miroiter.

MIROITANT, ANTE. adj. Didact. Se dit d'un corps dont la surface a l'éclat d'un miroir. Lames miroitantes.

— Minér. Se dit de la diallage métalloïde.

MIROITÉ, ÉE. adj. Se dit d'un cheval dont le poil véritablement bai présente des marques plus brunes ou plus claires, qui rendent sa croupe en quelque façon pommelée, et qui la différencient en partie du fond de sa robe. Cheval bai miroité.

MIROITEMENT. s. m. Didact. Éclat qu'une surface polie jette en réfléchissant la lumière.

MIROITER. v. n. 1re conj. Didact. Réfléchir la lumière.

MIROITERIE. s. f. Commerce de miroirs. || Profession de miroitier.

MIROITIER. s. m. Celui qui fait, répare et vend des miroirs. Le *miroitier*, indépendamment de l'étamage des glaces dont il s'occupe, monte les miroirs et les glaces de grandes dimensions. Il ne fait pas les cadres, il les achète tout prêts; il se charge souvent de les faire dorer, et y fixe ensuite la glace. (Lenorm.)

MIROMÉNIL (Armand-Thomas Hue de). Né en 1723, mort en 1796, devint ministre d'état. On lui doit l'abolition de la question préparatoire. Il partagea la disgrâce de Calonne, et vécut depuis dans la retraite.

MIRO-MIRO. s. m. Ornith. Nom vulgaire du gobe-mouches rubisole et du gobe-mouches aux longs pieds.

MIRON. s. m. Anc. mar. Espèce de vaisseau à rames.

MIRON. Famille illustre dans la médecine et la magistrature, a fourni des médecins à plusieurs de nos rois depuis Charles VIII.

MIRONTAINE, MIRONTON. Refrain populaire.

MIROSPERME. s. m. (ét. gr., μύρον, parfum; σπέρμα, semence). Bot. Genre de la famille des légumineuses. Une des espèces fournit le baume du Pérou. On écrit aussi et mieux *myrosperme*, conformément à l'étymologie.

MIROSTOYER. v. n. 1re conj. Se disait pour Se pavaner, se regarder devant le miroir.

MIROTON. s. m. Art culin. Mets composé de tranches de bœuf déjà cuites, qu'on assaisonne de différentes manières, et principalement avec de l'ognon, de la ciboule, etc.

MIROTTES ou **MÉSOTTES.** s. f. pl. Agric. Nom donné, dans plusieurs cantons, aux prés dits *salés*, que la mer couvre et découvre aux hautes marées.

MIROU. s. m. Relat. Sorte de vaisseau à rames en usage chez les Siamois.

MIROUTTE. adj. des 2 g. Manég. Se dit d'un cheval dont la robe noire ou baie offre des taches d'une nuance plus claire. On dit aussi *miroité*.

MIROXYLE. s. m. Bot. Genre de plantes qui contient trois espèces d'arbres propres aux îles de la mer du Sud: ils exhalent une odeur balsamique, et servent d'aromates aux naturels du pays.

MIRSINE. s. f. Bot. Genre de la famille des hilospermes, qui renferme sept à huit arbustes ayant l'aspect de petits myrtes; on les cultive dans nos jardins.

MIRTIL. s. m. Entom. Sorte de papillon de jour, qu'on trouve en été au bord des bois.

— Bot. Nom spécifique d'une airelle.

MIRTILLE. s. f. Bot. V. MYRTILLE.

MIR-WEISS. Chef d'une tribu afghane, était intendant de Candahar pour les sophis de Perse. Il se rendit indépendant en 1709, mourut en 1715, et eut pour successeurs d'abord son frère, et ensuite son fils.

MIRZA. s. m. Relat. Prince tartare.

— Pendant d'oreilles.

MIRZAPOUR. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, présidence de Calcutta, sur le Gange; 200,000 hab. — Le district de Mirzapour est très-fertile, et compte 900.000 hab.

MIRZASSE. s. f. Relat. Princesse tartare.

MIS, ISE. part. pass. du v. Mettre. S'empl. adjectiv. Le Christ *mis* en croix pour vous a promis de vous délivrer. (Lamenn.) D'honnêtes personnes *mises* à mal, des femmes séduites, c'étaient là ses textes les plus ordinaires. (J.-J. Rouss.) C'est un des avantages de la bonne comédie, qu'un mot très-commun devient très-heureux par la manière dont il est *mis*. (La Harpe.) Il n'avait qu'à se résoudre à rendre justice au duc de Holstein, ou à voir Copenhague détruite et son royaume *mis* à feu et à sang. (Vol.)

D'éloges on regorge, on les jette à la tête;
Et mon valet de chambre est *mis* dans la gazette. (Molière.)

Et cet or *mis* dans la balance
Doit vaincre sans difficulté
Minerve et sa vertu, Vénus et sa beauté. (Fr. de Neufch.)

— *Bien mis, mal mis.* Bien vêtu, mal vêtu. || *Être mis proprement, simplement.* Être habillé proprement, avec simplicité.

— Manég. Dressé. Cheval bien mis dans la main et dans les talons.

MIS. s. m. Anc. prat. Indication du jour où l'on avait mis un procès au greffe.

— Anc. jurispr. *Mis royaux.* V. MISSI.

MISAGO. s. m. Ornith. Épervier aquatique. Cet oiseau fait un trou dans quelque rocher sur les côtes, et y met sa provision, où l'on a remarqué qu'elle se conserve aussi parfaitement que le poisson mariné.

MISAILLE. s. f. (pr. *mi-zdye*). Se disait pour Mise. || Montant d'une gageure en main tierce.

MISAINE. s. f. (de l'ital. *mezzana*, fait du gr. μέσος, qui est au milieu). Mar. Se dit d'un des grands mâts du navire, qui occupe l'avant, immédiatement après le beaupré. Le mât de misaine. || Se dit des objets qui en dépendent. La vergue de misaine. La hune de misaine. || On ne dit pas la *voile de misaine*, quand on parle de la voile ainsi nommée; on dit simplement *la misaine*, et alors il est toujours entendu que c'est la voile qui porte ce nom qu'on veut désigner. La *misaine* est la voile de tous les temps; elle ne se supprime que devant une tempête irrésistible. (Dict. mar.)

— Conchyl. Un des noms du strombe succin.

MISANDRE. s. f. Bot. Genre de la famille des urticées, établi sur une plante du détroit de Magellan. On l'a depuis réuni aux gunères.

MISANTHROPE. s. m. (ét. gr., μισέω, haïr; ἄνθρωπος, homme). Celui qui hait les hommes. Timon d'Athènes était un véritable misanthrope. Misanthrope chagrin, frondeur, inabordable. Faire le misanthrope. Le vrai *misanthrope* est un monstre; s'il pouvait exister, il ferait horreur. (J.-J. Rouss.) Le *misanthrope* est franc, ouvert; mais sa franchise qu'il pousse jusqu'à la rudesse, est souvent un résultat de la colère. (Villermé.)

— Homme bourru, chagrin, ennemi du commerce des autres hommes. C'est un misanthrope, un vrai misanthrope. Ce *misanthrope* aux yeux tristes et sombres. (Boil.)

— Philol. Titre d'une comédie de Molière. Le grand peintre de caractères prouva son tact exquis, en choisissant, pour mettre le *Misanthrope* sur la scène, celui de la seconde espèce, pour lequel il pouvait exciter de l'intérêt, tout en signalant ses ridicules. (Ourry.)

Dans ce sac ridicule où Scapin s'enveloppe
Je ne reconnais plus l'auteur du *Misanthrope*. (Boileau.)

— Nom qu'on a quelquefois donné à une espèce de voiture étroite, appelée aussi *désobligeante*.

— Dans le langage familier, et même quelquefois en médecine, Misanthrope a été employé comme synonyme de Mélancolique.

— Le jeu du solitaire.

— adjectiv. Devenir chaque jour plus misanthrope. Esprit misanthrope. Hippocrate ne veut pas que le médecin ait l'air *misanthrope*. (Villermé.) L'individu qui digère mal est habituellement morose; celui dont l'esprit est quinteux, bizarre, sera *misanthrope*. (Id.)

MISANTHROPERIE. s. f. Mot que l'on a essayé d'introduire dans la langue, avant que *misanthropie* fût en usage. Mme de Sévigné l'a employé en plaisantant. Dites-moi s'il est bien désolé de la longueur de son exil, ou si la philosophie et un peu de *misanthroperie* soutiennent son cœur contre les coups de l'amour et de la fortune?

MISANTHROPIE. s. f. (du gr. μισανθρωπία; fait de μισος, haine; ἄνθρωπος, homme). Haine des hommes et de la société; l'opposé de philanthropie. En général, la *misanthropie* n'est point un vice du cœur, mais un défaut dans le caractère; elle n'est point un vice, car un zèle amer, une vertu intraitable et l'âpreté des formes sont moins blâmables qu'une lâche complaisance, qu'une adulation servile: elle n'est pas non plus une maladie, mais seulement une disposition mentale à un état maladif; d'autres fois une cause, un effet, un symptôme d'une aliénation d'esprit. (Villermé.) Plus fréquente dans les villes que dans les campagnes, dans les pays civilisés que dans les contrées sauvages, la *misanthropie* est tantôt fille de l'égoïsme ou de la jalousie, tantôt d'un amour-propre aussi exagéré que ridicule, quelquefois aussi de la satiété. (Id.)

— Caractère d'un homme bourru, chagrin, ennemi des autres hommes, de la société. Sa misanthropie le porte à désapprouver tout ce qui se fait.

. . . Par de vains discours et de frivoles vers,
Étalant au public notre *misanthropie*. (Boileau.)

— Humeur toujours chagrine, bourrue.

— Dans le langage familier, et même quelquefois en médecine, Misanthropie a été employé comme synonyme de Mélancolie.

MISANTHROPIQUE. adj. des 2 g. Qui naît de la misanthropie. Réflexion misanthropique. Chagrin misanthropique.

— Qui en a le caractère. Humeur misanthropique.

MISANTHROPISME. s. m. Ce mot a été quelquefois employé pour Misanthropie. J'oubliais de vous dire que le titre de mon livre est le *Misanthropisme;* mais madame votre mère soutient qu'il faut la *Misanthropie*. (Corbinelli.)

MISARGYRIDE. s. m. (ét. gr., μισέω, je hais; ἀργύριον, argent). Philol. Nom forgé, par lequel Plaute désigne énergiquement un usurier, dans la pièce intitulée *Mostellaria*.

MISCELLANÉES. s. m. pl. (du lat. *miscere*, mêler). Bibliogr. Recueil de différents ouvrages de science, de littérature, qui n'ont quelquefois aucun rapport entre eux. Cet auteur a donné d'excellents miscellanées. On dit aussi *miscellanea*, et plus souvent *mélanges*.

— Antiq. rom. Espèce de spectacle composé de toutes sortes de jeux et de combats qui se succédaient sans ordre.

— S'emploie quelquefois adjectiv. *Œuvres miscellanée.* Œuvres mêlées.

MISCHIO. s. m. (pr. *miss-kio;* du lat. *miscere*, mêler, à cause du mélange de diverses pierres, dont le temps et les eaux n'ont fait qu'une seule). Espèce de marbre d'Italie de différentes couleurs.

MISCHNA. s. f. Philol. sacr. Recueil de traditions rabbiniques et des lois civiles des Hébreux depuis Moïse, rédigé, selon les Juifs, par Juda le Saint, dans le IIe siècle. Plusieurs savants croient ce recueil beaucoup plus moderne. La Mischna a servi de fondement au Talmud et en forme la première partie.

MISCHNIQUE. adj. des 2 g. Philol. Qui est partisan de la tradition.

MISCHNIQUE. s. m. Philol. Écrivain hébraïque partisan de la tradition.

MISCIBILITÉ. s. f. (du lat. *miscere*, mêler). Didact. Qualité de ce qui peut se mêler, s'allier. La miscibilité des métaux. || On le dit plutôt des fluides.

MISCIBLE. adj. des 2 g. Didact. Qui a la propriété de se mêler avec quelque chose. L'huile n'est point miscible avec l'eau.

MISCIE. s. f. Anc. admin. District. || Juridiction.

MISCODÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

MISCOPÉTALE. s. m. Bot. Genre de saxifrages, établi pour une seule espèce.

MISCOPHE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères, renfermant des insectes filiformes, et presque semblables dans les deux sexes.

MISE. s. f. Ce qu'on met, soit dans une société de commerce, soit au jeu. Mise de fonds. Mise d'argent. Sa mise dans cette affaire est de cent mille francs. Faire à la loterie une mise de deux cents francs. Retirer sa mise. Doubler sa mise. Dans tous les jeux on exige que la *mise* soit égale: on ne devrait pas en excepter le duel. (Boiste.) Une bonne réputation est comme la première *mise*, dont le capital et les intérêts augmentent toujours lorsqu'on y veille. (Id.)

— Enchère. La dernière mise est à mille francs. Ma mise a couvert la sienne.

— Fig.

Comme on s'y connaît mal, chacun s'y fait de *mise*,
Et vaut communément autant comme il se prise. (Corneille.)

— Emploi de l'argent qu'on a reçu, qu'on a dépensé. La mise excède la recette. Toute la mise monte à vingt mille francs.

— On dit des articles légers, *qu'on n'en fait ni recette ni mise.* || Se dit, au figuré, de toutes les choses qu'on veut mépriser.

— État que l'on en dresse dans un compte. Vieux dans ces deux acceptions.

— Débit, cours de la monnaie. Monnaie de mise. Argent de mise.

— *Ces espèces-là ne sont plus de mise.* Ces espèces-là n'ont plus de cours, ne sont plus de débit.

— Fig. et fam. *Cet homme est de mise.* Il est fait pour la bonne compagnie, on peut le présenter partout.

Aller dans l'autre monde est très-grande sottise,
Tant que dans celui-ci l'on peut être de *mise*. (Mol.)

— Fig. et fam. *Cette raison, cette excuse n'est pas de mise.* Cette raison n'est pas valable, cette excuse n'est pas recevable. Auprès de moi tu sais qu'elle n'est pas de *mise*. (Hauteriche.)

— *Cette étoffe n'est pas de mise, n'est plus de mise.* Elle n'est plus de mode. || La saison de la porter est passée.

— Manière de se mettre, de se vêtir. Avoir une mise décente, négligente, élégante, indécente, ridicule, grotesque. L'œil exercé reconnaît le caractère à la *mise;* le sage et le fou ne mettent pas leurs chapeaux de même. (Boiste.)

. . . Savez-vous qu'on vous cite partout
Pour la beauté, l'esprit, et la *mise* et le goût? (Collin d'Harleville.)

|| *Mise*, en ce sens, était un néologisme en 1785; c'est aujourd'hui un mot tout à fait autorisé.

— Anc. jurispr. Arbitrage. Mettre en mise. Ne faire ni paix ni mise. || *Mise de fait.* Se disait, dans le nord de la France, de la prise de possession judiciaire d'un bien.

— Jurispr. *Mise en possession.* Formalité juridique par laquelle on est mis en possession d'un bien. || *Mise en cause.* Action d'appeler une personne dans un procès. || *Mise en délibéré.* Jugement qui ordonne un délibéré. || *Mise en demeure.* Interpellation faite au débiteur, pour qu'il ait à remplir ses obligations. || *Frais et mise d'exécution.* Frais qu'un créancier est obligé de faire pour employer son titre. || *Mise à prix.* Déclaration du prix d'un objet, qui est faite en diverses circonstances, par le vendeur. Les affiches, le cahier des charges d'une vente, doivent renfermer la mise à prix.

— *Mise en accusation, en jugement.* Décision par laquelle on met un prévenu en accusation, un accusé en jugement. La seule *mise* en jugement est pour l'homme innocent un premier supplice dont la société ne lui tient aucun compte. (Boiste.)

— *Mise en liberté.* Décision par laquelle le prévenu ou l'accusé est mis en liberté.

— Législ. milit. *Mise en état de siége.* Déclaration officielle des mesures prises pour la défense d'une ville, d'un pays. || *Mise en subsistance.* Position d'un militaire momentanément attaché, sous le rapport administratif, à un autre corps que le sien.

— *Mise en scène.* Les préparatifs, les soins qu'exige la représentation d'une pièce de théâtre, surtout quand on la joue la première fois.

— *Mise en vente.* Acte par lequel un objet qui n'était pas destiné d'abord à être vendu, ou du moins qui n'était pas encore en vente, s'y trouve mis tout d'un coup par suite d'un pouvoir individuel ou légal; ainsi l'on dira: Le propriétaire de cette maison s'étant ruiné, s'est décidé à s'en défaire, et la mise en vente en aura lieu demain. Il y a eu mise en vente, ce matin, des meubles qui ont été saisis chez cet homme. On conçoit aisément de là quelle différence il y a entre une mise en vente d'objets ou des objets mis en vente; quoique les premiers soient accidentellement dans le même cas que les seconds, ceux-ci ne sont pas dans le même cas que les premiers, en ce qu'il y a permanence indéfinie dans leur état de vente: telles sont les marchandises qui font l'objet habituel du commerce.

— Construct. *Mise en ligne.* Manière de construire un mur à parement vertical, en se guidant sur des ficelles ou lignes tendues.

— *Mise en œuvre.* Action de faire subir par le travail, et pour une fin donnée, à des matériaux informes et bruts, une modification quelconque; ainsi l'or, l'argent, doivent être mis en œuvre par les bijoutiers, les monnayeurs, etc., pour confectionner avec ces métaux les objets d'usage. Un tronc d'arbre doit être mis en œuvre par le charpentier, pour en faire une pièce de charpente, etc. La mise en œuvre était très-facile, très-difficile.

— Imprim. *Mise en pages.* Action de rassembler les paquets de composition pour en faire des pages et des feuilles. Être chargé d'une mise en pages. || *Mise en casse.* Action de jeter les lettres dans les cassetins. || *Mise en train.* Action de tout disposer pour le tirage d'une forme.

— *Mise en train.* Acte par lequel on fait commencer ou continuer un mode de travail interrompu, ou par lequel on met en action un mécanisme quelconque; ainsi la mise en train des travaux d'une fabrique exige souvent beaucoup de fonds; un bateau à vapeur ne marche que par la mise en train de son mécanisme, en chauffant la chaudière.

— Mar. *Mise à l'eau d'un bâtiment.* Son lancement du chantier, de la cale où il a été construit, dans la mer qui l'attend. || *Mise en place des couples.* Leur élévation sur la quille aux points où ils doivent rester dès le commencement de la construction.

— Mus. *Mise de voix.* Tenue faite sur une des notes les plus sonores du diapason, en passant insensiblement du pianissimo au forté et du forté au pianissimo.

— Techn. Bassin carré, destiné à recevoir le savon quand il est cuit, afin qu'il s'y refroidisse. || Trou conique par lequel on verse la graine de moutarde dans le moulin. | Pièce de fer forgée à laquelle on donne la forme propre à être soudée exactement à une masse, ou à un autre morceau de fer. || Disposition des pièces de bois d'un train à flotter. || Pièce de bois sous la presse du papetier.

— Syn. comp. MISE. TENUE. Le dernier ne s'applique qu'aux habitudes, qu'aux manières de l'individu; on peut avoir en même temps une *mise* brillante et une *tenue* très-indécente.

— MISE-BAS. s. f. Se disait autrefois des habits qu'on ne veut plus porter, et qu'on donne aux domestiques ou aux pauvres. Donner sa mise-bas. || Au pl., des *mises-bas*.

— MISE-HORS. s. f. Comm. Argent déboursé pour les frais d'une entreprise. Sa mise-hors n'est pas encore couverte. || Au plur., des *mises-hors*.

MISÉ. Myth. gr. La mère de Bacchus, selon les Orphiques. On lui attribue les deux sexes. Misé est sans doute la même que Proserpine.

MISELIE. s. f. Entom. Genre de papillon.

MISÈNE. Myth. Fils d'Éole, et compagnon d'Énée, excellent joueur de trompette, fut précipité dans les flots, pour avoir osé défier les Tritons. Énée fit ensevelir Misène sur le promontoire qui porte le même nom.

— Géogr. Cap dans la Campanie, au nord du golfe de Naples.

MISÉRABLE. adj. des 2 g. (du lat. *miserabilis*, fait de *miser*). Qui est dans la misère, dans la souffrance. Homme misérable. Famille misérable. Il ne crut pas que, pour avoir des sujets obéissants, il fallût les rendre *misérables*. (Fléch.) Je péris la dernière et la plus *misérable*. (Rac.) Un clergé ambitieux appauvrit son peuple, et un peuple pauvre rend tôt ou tard son clergé *misérable*. (B. de St-P.) Le plus heu-

reux est celui qui souffre le moins de peines; le plus *misérable* est celui qui sent le moins de plaisirs. (J.-J. Rouss.) Les Scythes, le plus *misérable* de tous les peuples, ont résisté aux plus puissants monarques de l'univers. (Id.)

Haï, craint, envié, souvent plus *misérable*
Que tous les malheureux que mon pouvoir accable.
(Racine.)

— Se dit aussi des choses. Être réduit à un état misérable. C'est une misérable condition que celle de l'homme. Mener une vie, une existence misérable. Son sort est misérable. La plupart des hommes emploient la moitié de leur vie à rendre l'autre *misérable*. (La Bruy.)

Je n'eus pour soutenir mes *misérables* jours
Que l'aliment du pauvre... et ne l'eus pas toujours.
(De Belloy.)

— *Misérable* veut dire qui excite de la compassion, et non pas qui est touché de compassion; il est donc mal employé dans ces vers:

Qui que ce soit, frappez, soyez inexorable;
C'est être criminel que d'être *misérable*.
(Guym. de la Touche.)

— *Faire une fin misérable*. Mourir dans la misère. || Périr d'une manière très-fâcheuse.

— Méchant, vil, méprisable. Il faut être bien misérable pour faire une telle action. *Misérable*, tu cours à ta perte infaillible. (Rac.)

Misérable, et je vis, et je soutiens la vue
De ce sacré soleil dont je suis descendue! (Racine.)

— Qui est fort mauvais dans son genre. N'alléguer que des raisons misérables. Faire un discours, une pièce misérable. Un livre, un auteur misérable. Une santé misérable. Les misérables disputes de l'école.

— S'emploie comme terme de mépris. Se tourmenter pour de misérables honneurs. N'avoir qu'un misérable cheval dans son écurie. N'être couvert que d'une misérable redingote. Une misérable consolation. Ces *misérables* amoureux des grandeurs humaines. (Boss.) Il n'y a rien de plus éclatant que la gloire, ni qui fasse plus de bruit parmi les hommes; et tout ensemble, il n'y a rien de plus *misérable* ni de plus pauvre. (Boss.) *Misérable* troupeau qu'a dispersé la crainte. (Rac.)

— Il peut précéder ou suivre son substantif, au choix de l'orateur ou du poète. Un homme misérable. Une famille misérable, une misérable famille. Un état misérable, un misérable état. Des raisons misérables, de misérables raisons. Une misérable ambition. Un misérable repas.

— Syn. simpl. Malheureux, infortuné, abandonné, opprimé, souffrant, affligé, pauvre, indigent, digne de pitié. Funeste, déplorable, fâcheux, fatal, tragique. Méchant, mauvais, pitoyable.

— Syn. comp. MISÉRABLE. MALHEUREUX. Le *malheureux* n'a pas les commodités de la vie, le *misérable* a de la peine à se procurer les choses nécessaires à la vie. *Malheureux* s'applique plus particulièrement aux actions, et *misérable* aux mauvaises inclinations.

MISÉRABLE. s. des 2 g. Celui qui est dans la misère. Assister, secourir les misérables. Avoir pitié des misérables. Sécher les pleurs des misérables. Jeter un regard de pitié sur les misérables. Compatir à des misérables. Soulager les misérables. Charité envers les misérables. Cris des misérables. Pleurs des misérables. Et pour nous rendre heureux perdons les *misérables*. (Rac.)

Il ne se faut jamais moquer des *misérables*,
Car qui peut s'assurer d'être toujours heureux?
(La Fontaine.)

— Par injure, *C'est un misérable, ce n'est qu'un misérable*. C'est un homme de néant, c'est un très-malhonnête homme. Dans ce dernier sens, on dit aussi, *C'est un grand misérable*. || *C'est un petit misérable*. C'est un enfant, un jeune homme vicieux. || *C'est une misérable*. C'est une femme décriée pour sa mauvaise conduite.

— Employé comme nom, ce mot dans ses diverses acceptions n'est que du style familier; mais Thomas et Racine le fils ont su l'ennoblir par le choix d'une épithète qui présente une heureuse alliance de mots.

Ces biens, ces dignités et ces superbes tables
Ne font que trop souvent d'illustres *misérables*?
(Thomas.)

Eh! pourquoi voulons-nous que, déchus de nos droits,
Nous soyons ici-bas d'illustres *misérables*? (L. Racine.)

MISÉRABLEMENT. adv. D'une manière misérable. Vivre misérablement. Finir misérablement. On ne sait qui mourut plus *misérablement* ou du vainqueur ou du vaincu. (Volt.)

— Dans la misère. Traîner misérablement sa

—Mal. Écrire misérablement. Quoique *misérablement* administrées par la mère patrie, le premier mouvement des colonies fut plutôt l'effet d'une impulsion étrangère que l'instinct de la liberté. (Chateaubr.)

MISÉRABLETÉ. s. f. S'est dit pour Misère. || Pauvreté.

MISÈRE. s. f. (du lat. *miseria*). État malheureux, condition malheureuse. Être sensible aux misères d'autrui. Il y a des misères qui font saigner le cœur. La vie est pleine de misères. Les misères de la vie. Ce monde est une vallée de misères. Voir la fin de ses misères. Cette compassion le rendit sensible à toutes les misères connues. (Fléch.) Cette capitale qui renferme tant de grandeurs et tant de *misères*. (Id.) Les gémissements les plus touchants que forme la *misère* publique passent bientôt pour des murmures. (Mass.) Ce prince pieux ne voulait régner que pour nous rendre heureux; nos *misères* étaient ses misères, nos afflictions étaient les siennes. (Id.) Plus ce prince croîtra dans cette science funeste de l'ambition, plus les *misères* publiques croîtront avec lui. (Id.) Chaque horizon plus vaste agrandit ma *misère*. (Farcy.) L'air grand est toujours triste; il fait songer aux *misères* de celui qui l'affecte. (J.-J. Rouss.) Il y a une sorte de honte d'être heureux à la vue de certaines *misères*. (La Bruy.)

— Par extens. on dit Les misères de l'âme, les misères du cœur.

— Extrême indigence, privation des choses nécessaires à la vie. Grande misère. Profonde misère. Tomber dans la misère. Être plongé dans la misère. Être au comble de la misère, dans la dernière misère, dans une extrême misère. Mourir de faim et de misère, de pure misère. Soulager la misère. Il vient de s'enfuir chargé de sa seule *misère*. (Boil.) Ne me méprisez pas à cause de ma *misère*. (J.-J. Rouss.) La *misère* étouffe l'esprit. (St-Evr.) La paresse produit la *misère*; la *misère* tue le corps par les privations, et l'esprit par le chagrin. (De Juss.) La société ne sera parfaite que lorsqu'il n'y aura plus de *misère* sans paresse. (Boiste.) La *misère* ne consiste pas dans la privation des choses, mais dans le besoin qui s'en fait sentir. (J.-J. Rouss.) Il y a des *misères* sur la terre qui saisissent le cœur; il manque à quelques-uns jusqu'aux aliments; ils redoutent l'hiver, ils appréhendent de vivre. (La Bruy.)

. . . . Les amis de mon père
Sont autant d'inconnus que glace ma *misère*. (Racine.)

— Se personnifie quelquefois. Il est bon que le malheur, la *misère*, nous montrent parfois leurs faces menaçantes, pour nous rendre plus aimables le bien-être et la médiocrité. (Boiste.)

— Faiblesse et néant de l'homme. Ce qui nous paraît de plus grand dans le monde n'est que misère et que vanité. On n'est jamais content de son état: rien ne marque davantage la misère de l'homme. Les *misères* de l'homme prouvent sa grandeur; ce sont des *misères* de grand seigneur, des *misères* de roi détrôné. (Pasc.)

— Peine, difficulté, gêne. C'est une grande misère que les procès. C'est une misère que d'avoir affaire à lui. Je ne prends pas plaisir à croître ma *misère*. (Rac.) En passant d'une situation à l'autre, on ne fait que changer de *misères*. (Boiste.)

. . . . Le travail, aux hommes nécessaire,
Fait leur félicité plutôt que leur *misère*. (Boileau.)

— Poét. Calamité, malheur, infortune. J'ai tantôt sans respect affligé sa *misère*. (Rac.) Hécube près d'Ulysse acheva sa *misère*. (Id.) *Acheva sa misère*, façon de parler hardie et poétique, pour dire *acheva sa misérable vie*. *Misère* est un terme noble en poésie; il ne signifie pas seulement *pauvreté*, mais *malheur*, *infortune*.

— Dans le langage ecclésiastique, on appelle le monde, *une vallée de misères*.

— Fig. et fam. *Collier de misère*. Travail pénible, qu'on ne peut interrompre que pour le reprendre bientôt. Prendre le collier de misère. Reprendre le collier de misère.

— *Lit de misère*. Nom que l'on donne vulgairement au lit sur lequel on place une femme pour l'accoucher.

— *La misère du temps, des temps*. Le mauvais état des affaires. Ne vendre rien, par suite de la misère du temps.

— Bagatelle, chose de peu d'importance et de valeur. C'est une misère, ce n'est qu'une misère. Se fâcher pour une misère. Ne reprocher que des misères. Avoir toujours quelques misères qui empêchent de se bien porter. Ce ne sont que des misères qui m'incommodent. Ne dire que des misères.

— Iron. Il a volé douze cent mille francs, c'est une misère.

— Coup que l'on gagne, au boston, quand on parvient à se débarrasser de toutes ses cartes, sans relever une seule main. Demander une misère en pique, en trèfle, etc. Faire la misère des quatre as. Grande, petite misère. Misère sur table.

— Ornith. Un des noms vulgaires qui sont donnés, ainsi que celui de *Bonhomme misère*, au rouge-gorge, probablement parce qu'en hiver ses plumes sont hérissées, et qu'il semble transi de froid.

— Myth. rom. Divinité allégorique, fille de l'Érèbe et de la Nuit.

— Dans le sens d'Indigence, ce mot n'est point admis dans le style noble, mais on l'y emploie dans le sens de Calamité.

Je vais suivre vos pas, mais pour revoir mes frères,
Et savoir d'eux enfin la fin de nos *misères*. (Corn.)

J'entends, vous gémissez. Mais telle est ma *misère*,
Je ne suis point à vous, je suis à votre père. (Rac.)

— Syn. simp. Pauvreté, indigence, nécessité, pénurie. Malheur, infortune, calamité, disgrâce, peine, douleur, souffrance, délaissement. Dans le premier sens, ce mot est rejeté du style noble; mais dans le second, il y est admis sans difficulté. || Epith. Horrible, affreuse, affligeante, fâcheuse, importune, pénible, impatiente, insupportable, active, industrieuse, inventive, laborieuse, extrême, vaste, obstinée, accrue, soulagée, noble, illustre. || Périph. Le fardeau des besoins, l'hydre des besoins.

— Syn. comp. MISÈRE. BABIOLE. Les *babioles* ont leur genre d'utilité; les *misères* sont des choses si petites, si méprisables, qu'elles ne méritent aucune espèce d'attention.

MISÉRÉRÉ. s. m. (mot lat. francisé). Liturg. Le psaume cinquantième de David, qui commence par ces mots: *Miserere mei Deus*. Plusieurs psaumes commencent ainsi, mais c'est le seul qu'on désigne par ce mot. Dire un miséréré, le miséréré.

— Mus. Chant composé sur les paroles du psaume *Miserere*.

— Espace de temps qu'il faudrait pour dire le psaume *Miserere*. Je reviendrai dans un miséréré, dans deux miséréré au plus.

— Pathol. Nom que l'on donne vulgairement à une sorte de colique très-violente et très-dangereuse, dans laquelle on rend les excréments par la bouche. On l'appelle ainsi du latin *miserere*, ayez pitié, à cause de la douleur insupportable qu'éprouve le malade, et qui lui fait implorer du secours. Le miséréré emporte un homme en peu de temps. Avoir le miséréré. Colique de miséréré. Mourir d'un miséréré. || On confond sous le nom de *miséréré* plusieurs affections intestinales graves.

— Prov. *Il en a eu depuis Miserere jusqu'à vitulos*. Se dit d'un homme bien battu, par allusion à l'usage monastique, de prononcer pendant qu'on se donne la discipline un psaume dont le premier mot est *Miserere* et le dernier *vitulos*. || *En donner à quelqu'un depuis Miserere jusqu'à vitulos*. Depuis le commencement jusqu'à la fin. || *Il a tout dit, depuis Miserere jusqu'à vitulos*. Il ne nous a pas fait grâce d'un mot.

MISÉRICORDE. s. f. (du lat. *misericordia*: fait de *misereri*, avoir pitié; *cor*, cœur). Vertu qui porte à avoir compassion des misères d'autrui et à les soulager. Pratiquer, exercer la miséricorde, les œuvres de miséricorde. C'est un homme sans miséricorde. N'avoir pas de miséricorde. N'avoir de miséricorde envers personne, pour personne. Les pauvres qu'elle a secourus demandent pour elle à Dieu la *miséricorde* qu'elle leur a faite. (Fléch.) Que la clémence et la *miséricorde* croissent avec l'âge dans cet enfant précieux. (Mass.) L'homme est si malheureux, que la *miséricorde* devrait être sa première divinité. (Pausan.)

— Grâce, pardon accordé à ceux qu'on pourrait punir. Demander miséricorde. Crier miséricorde. Implorer la miséricorde du prince. Faire miséricorde. Ne faire aucune miséricorde. Obtenir miséricorde. Ne point mériter de miséricorde. La mesure de la *miséricorde* que nous attendons est la *miséricorde* que nous aurions faite. (Fléch.) C'est là qu'il prononçait des arrêts de *miséricorde*. (Id.) L'esprit de Jésus est un esprit de paix, de *miséricorde* et d'amour. (Lamennais.) La loi ordonne d'user de *miséricorde*, et eux n'usent pas même de justice. (Id.)

— Dans les premiers siècles de l'Église, on appelait *œuvre* ou *mariage de miséricorde*, le mariage de celui qui épousait une fille dont la conduite avait été déréglée.

— Bonté par laquelle Dieu fait grâce aux hommes, aux pécheurs. La miséricorde de Dieu. La miséricorde divine. C'est une grande miséricorde que Dieu nous a faite. Il faut espérer que Dieu nous fera miséricorde, nous recevra dans sa miséricorde. Chanter les miséricordes de Dieu. Le père des miséricordes. Implorer ses miséricordes. Le Dieu de miséricorde et de paix. Chanter dans le ciel les miséricordes éternelles. Recevoir la miséricorde de Dieu. Louer sa miséricorde. Espérer en sa miséricorde. Abuser de ses miséricordes. Mériter sa miséricorde. Elle a senti jusqu'où va la misère humaine, jusqu'où vont les *miséricordes* divines, (Fléch.) Ne dissimule pas mes défauts, et ne m'attribue pas mes vertus; loue seulement la *miséricorde* de Dieu, qui a voulu m'humilier par les uns, et me sanctifier par les autres. (Id.) Quand le ciel donne des princes à la terre, on peut dire que ce sont des bienfaits ou des châtiments publics que sa miséricorde ou sa justice prépare aux peuples. (Mass.) Que l'enfance de ce jeune roi, Seigneur, réveille les entrailles de votre *miséricorde* et de votre tendresse. (Id.) Et sa *miséricorde* à la fin s'est lassée. (Rac.) Si la *miséricorde* dépendait de certains dévots, les pécheurs seraient bien à plaindre. (Clément XIV.) Tous les hommes implorent la *miséricorde* de Dieu dans les jours d'infortune. (Encycl.)

— Plusieurs hôpitaux ont été bâtis sous le nom de Miséricorde.

— *Œuvres de miséricorde*. L'Église en reconnaît sept spirituelles et sept corporelles, parmi lesquelles, Donner à manger à ceux qui ont faim, instruire les enfants, etc.

— Hist. relig. *Religieuses de Notre-Dame de la Miséricorde*. Ordre monastique fondé, en 1637, pour des religieuses qui, outre les trois vœux ordinaires, en faisaient un quatrième, qui consistait à recevoir sans dot les filles de qualité qui n'avaient pas assez de bien pour entrer dans les autres ordres.

— *Préférant miséricorde à justice*. Formule usitée dans les lettres de rémission et dans celles d'abolition.

— Prov. *A tout péché miséricorde*. Il faut avoir de l'indulgence. || Il n'y a point de faute dont on ne puisse obtenir le pardon, soit devant Dieu, soit devant les hommes, quand on le demande sincèrement. || *Rimer comme hallebarde et miséricorde*. Se dit de rimes détestables.

— *Être à la miséricorde de quelqu'un*. Dépendre absolument de la pitié de quelqu'un, dans une circonstance où l'on a besoin qu'il fasse grâce.

— *Se remettre, s'abandonner à la miséricorde de quelqu'un*. Se remettre, s'abandonner à sa merci, à sa discrétion.

— Fam. *Crier miséricorde*. Souffrir des douleurs si violentes, qu'elles font pousser de grands cris.

— Tout étant ainsi préparé, on vit paraître la poularde, qui fut à l'instant dépecée et avalée sans *miséricorde*. (Brillat-Sav.)

— Anc. art milit. Espèce de dague ou poignard de duel, que les anciens chevaliers portaient à la ceinture ou au côté, et que dans les combats singuliers le vainqueur enfonçait dans le corps du vaincu au défaut de l'armure, si celui-ci ne criait miséricorde.

— Petite saillie de bois attachée sous le siége d'une stalle, et sur laquelle on peut être en quelque manière assis lorsque le siége est levé. On l'a ainsi nommée comme pour rappeler que cette espèce de siége n'a été accordé que par grâce, et que sans lui on serait toujours debout ou à genoux, comme cela se pratiquait autrefois et se pratique encore en Russie dans les églises.

— Hist. ecclés. Repas que les chartreux font une fois par semaine avec du pain et de l'huile. || Mesure de vin plus grande que la mesure ordinaire, qu'on accordait aux religieux dans les grandes occasions. || Vestiaire de ces mêmes religieux. || Salle où l'on reçoit les hôtes dans quelques communautés. || Récréation, relâche qu'on accorde en certains temps et à certains jours aux moines. || *Demander miséricorde*. Se dit de l'acte du prieur, qui déclare qu'il désire être déchargé du soin de la communauté.

— Liturg. Nom du deuxième dimanche après Pâques, dont l'introït commence par le mot *misericordia*.

— Myth. gr. Divinité qui avait à Athènes un autel célèbre, où vinrent se réfugier les petits-fils d'Hercule. Il servait d'asile aux criminels et aux malheureux poursuivis par leurs ennemis. || Longtemps, dans les pays chrétiens, les églises ont été des asiles sacrés où se réfugiaient les malheureux que la loi avait frappés; elles devenaient ainsi des temples de la miséricorde. En France, ce droit d'asile fut aboli par Louis XII. Les anciennes ordonnances qui enjoignaient de poursuivre le malfaiteur, portent *hors lieu saint*, c'est-à-dire, le cimetière et l'église.

— Iconol. On dépeint la Miséricorde sous les traits d'une femme dont le teint est d'une blancheur éclatante, avec une guirlande d'olivier autour de la tête, le bras gauche déployé, un rameau de cèdre dans la main droite, et à ses pieds une corneille, oiseau que les Égyptiens regardaient comme plus enclin à la compassion que les autres.

— MISÉRICORDE! s'emploie en forme d'exclamation pour marquer une extrême surprise ou une grande douleur. Miséricorde! il va se tuer, s'il fait cela. Eh, *miséricorde!* on traîne mon mari en prison! (Volt.) *Miséricorde!* où suis-je, et qu'est-ce que je vois? (Mol.)

— *A l'aide, miséricorde!* Se dit quand on est battu, outragé, et qu'on demande du secours.

— Syn. comp. MISÉRICORDE. MERCI. *Merci* ne se dit plus que dans certaines phrases familières, et ne convient plus que dans des occasions communes. Les grandes idées morales appartiennent à la *miséricorde*.

MISÉRICORDIEUSEMENT. adv. Avec miséricorde. Dieu reçoit miséricordieusement les pécheurs qui reviennent à lui.

MISÉRICORDIEUX, EUSE. adj. Qui a de la miséricorde. Qui est enclin à la miséricorde. Dieu est miséricordieux envers les pécheurs. Le Sauveur miséricordieux. Une Providence miséricordieuse. Que la clémence et la miséricorde coulent dans cet enfant avec le sang d'un père si humain et si *miséricordieux*. (Mass.)

— Qui a de la pitié, de la compassion. Homme miséricordieux envers les pauvres.

— Ne s'emploie absolument qu'en parlant de Dieu. On dit bien, Dieu est miséricordieux, mais on ne dirait pas, Cet homme est miséricordieux.

— subst. Bienheureux les *miséricordieux*, car ils obtiendront, miséricorde. (*Evang.*)

MISGURNE. s. m. Ichthyol. Genre établi pour placer le cobite, loche d'étang, poisson qui se trouve dans toutes les eaux douces, à fond vaseux, du nord de l'Europe et de l'Asie, comme il est très-sensible aux changements de l'atmosphère, on le met quelquefois dans un bocal, où il annonce par son agitation les orages et autres changements de temps, ce qui lui a fait donner le nom de *baromètre vivant*.

MISILE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves qui ont la forme d'une cruche.

MISIS. s. m. Entom. Papillon diurne.

MISITHÉE. Beau-père de Gordien III, fut préfet du prétoire pendant le règne de ce jeune prince, gouverna avec sagesse et repoussa les Parthes. Il mourut en 243; on soupçonna Philippe, qui le remplaça, d'avoir abrégé ses jours.

MISITRA ou **MISTRA**. Géogr. Ville du royaume de Grèce, dans la Laconie. C'est l'ancienne Lacédémone; 2,000 hab. Il y en avait 12,000 avant la guerre de l'indépendance.

MISKAL. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Maroc, appelée aussi *ducat* et *mitkal*.

MISMAR. s. m. Pathol. Sorte de nodus qui se forme aux orteils à la suite de contusion ou d'inflammation de ces parties.

MISNA ou **MISNE**. s. f. Philol. V. MISCHNA.

MISNAIOTH. s. m. Philol. Livre qui fut publié, au IIe siècle, ou au VIe, par Jehuda Hakados, et qui contient toutes les traditions des Juifs. C'est ce qu'on appelle vulgairement la *Misna* ou *Mischna*.

MISNAÏQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la Misna.

MISNIE. Géogr. Cercle du royaume de Saxe. Ch.-l. Dresde. 70 kilom. sur 44; 336,000 hab. ‖ *Margraviat de Misnie*. Un des trois margraviats établi par Henri l'Oiseleur, pour garantir l'Allemagne des invasions des Hongrois.

MISOCAMPE. s. m. (ét. gr., μῖσος, haine; κάμπη, chenille). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, renfermant des ichneumons nains qui vivent parasites sur les larves de plusieurs insectes.

MISOGAME. s. des 2 g. (ét. gr., μῖσος, haine; γάμος, mariage). Celui, celle qui hait le mariage. Un misogame. Des misogames. On rencontre dans le monde une foule de misogames.

— S'empl. aussi adjectiv. Etre misogame.

MISOGAMIE. s. f. Haine du mariage.

MISOGYNE. s. m. (ét. gr., μῖσος, haine; γυνή, femme). Celui qui hait les femmes. Un mysogyne. Des misogynes.

— S'empl. aussi adjectiv. Etre misogyne.

MISOGYNIE. s. f. Aversion pour les femmes.

MISOLAMPE. s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères.

MISOLOGIE. s. f. Didact. Haine de la logique, du raisonnement. On ne peut éprouver de plus grand malheur que celui de haïr la raison, et cette *misologie* a la même cause que la misanthropie. (Cousin.)

MISOLOGUE. s. m. (ét. gr., μῖσος, ennemi; λόγος, discours, traité). Didact. Celui qui hait la raison, l'art de raisonner. Mais prenons bien garde, dit Socrate, d'être des *misologues*, comme il y a des misanthropes. (Cousin.)

— Ennemi des méthodes scientifiques.

MISOLTE. s. m. Bot. Nom du pâturin maritime aux environs de la Rochelle.

MISOMESSE. s. m. Hist. relig. Ennemi de la messe. ‖ Celui qui ne croit pas à la transsubstantiation dans le sacrifice de la messe. ‖ Ce mot a été créé par Henri Estienne.

MISON. s. m. Rélat. Boisson que font les Chinois avec les choux salés et fermentés, et qu'ils épaississent en la faisant bouillir.

MISON. s. m. Bot. Bolet étagé.

MISOPOGON. s. m. (ét. gr., μισέω, je hais; πώγων, barbe). Philol. Titre d'une satire composée par l'empereur Julien contre les philosophes.

MISOPOLÈME. s. m. (ét. gr., μισέω, je hais; πόλεμος, la guerre). Philol. Titre d'un poëme contre la guerre, composé par Verdier.

MISOPSYCHIE. s. f. (ét. gr., μῖσος, haine; ψυχή, vie). Pathol. Dégoût de la vie.

MISOR. Myth. as. Fils d'Amynus ou de Magus, et père de Thaautus ou du Thaut des Egyptiens.

MISPIKEL. s. m. Minér. Fer natif, sulfuré ou cobaltifère, mêlé d'arsenic.

MISQUE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

MISR ou **MESR**. Géogr. Nom arabe de l'Égypte.

MISRAÏM. Fils de Cham, qui alla habiter l'Egypte. Plusieurs savants croient qu'il est le même que Ménès. On conjecture qu'il commença à régner vers l'an 2188 av. J.-C., et que c'est lui qui, après sa mort, fut adoré comme un dieu sous les noms d'Osiris, d'Apis ou Sérapis, et d'Adonis.

— Géogr. *Terre de Misraïm*. Nom donné à l'Egypte dans l'Ecriture sainte. ‖ Misraïm se dit aussi absolument de l'Egypte.

MISSALÈNE. s. m. Ornith. Genre d'araignées de la Nouvelle-Hollande.

MISSE ou **MUSETTE**. s. f. Art vétér. Le chanfrein des bêtes à laine.

MISSEIT. s. m. Drogue propre à la teinture.

MISSEL. s. m. (du lat. *missa*, messe). Liturg. Livre qui contient les prières, le canon et les cérémonies de la messe pour tous les jours de l'année. Chaque diocèse et chaque ordre religieux a maintenant son missel particulier, de même que chaque secte chrétienne a le sien. Ces recueils, différents pour les détails, sont les mêmes pour le fond. Il existe dans les bibliothèques des missels manuscrits qui ont appartenu à des reines ou à des princesses, et qui sont ornés de précieuses miniatures. Un missel. Des missels. Missel romain. Missel parisien. Missel à l'usage du diocèse de Paris.

— Mus. Recueil des chants introduits par saint Grégoire, à l'usage du culte catholique.

MISSI. s. m. pl. (du lat. *missus*, envoyé). Anc. jurispr. Nom latin donné à des commissaires envoyés par les rois francs de la deuxième race, dans les provinces, avec un très grand pouvoir, à l'effet d'informer sur la conduite des comtes et des juges, et de prononcer sur les causes d'appel dévolues au roi. Leur titre complet est *missi dominici*. On les appelle aussi *missi regaux*. Ils furent remplacés par les intendants.

MISSIE. s. f. Anc. admin. Juridiction dans laquelle agissait un des *missi dominici*. Sous Charles le Chauve, la France était divisée en douze missies.

MISSIER. s. m. (du lat. *missa*, messe). Signifiait Prêtre qui dit la messe.

MISSILANCE. s. f. Ornith. Espèce de petit faucon.

MISSILE. adj. des 2 g. Antiq. rom. Qui se jette. ‖ *Armes missiles*. Armes de jet.

— MISSILES. s. m. pl. Présents que les empereurs jetaient au peuple le jour de leur couronnement. On enveloppait l'argent dans des morceaux de drap pour qu'il ne blessât pas, et il y eut des tours bâties pour cet usage.

MISSION. s. f. (du lat. *missio*). Charge, pouvoir qu'on donne à quelqu'un d'aller faire quelque chose. Belle mission. Mission importante, honorable. Recevoir une mission. Attendre une mission. Donner une mission. Remplir sa mission. Accomplir sa mission. Avoir mission pour parler, pour agir. Où est votre mission? Donner mission pour quelque chose. Agir sans mission. Mal remplir sa mission. J'ai rempli ma *mission*. (J.-J. Rouss.)

— Ant. rom. *Honnête mission*. Congé honorable accordé à un soldat.

— Mar. Expédition particulière d'un bâtiment de guerre, ou d'un officier commandant qui a la confiance du gouvernement pour une mission importante, secrète. Avoir une mission. Aller en mission. Remplir bien ou mal une mission.

— Polit. Fonction temporaire dont un gouvernement charge des agents spéciaux pour certains objets déterminés. Toute espèce de rapport des gouvernements entre eux ou des peuples avec les gouvernements peut devenir l'objet d'une mission. La Convention nationale confiait des missions à ses propres membres. Les uns étaient envoyés auprès des armées de la République pour y surveiller de près les généraux et les fournisseurs, rétablir les liens de la discipline, et faire circuler partout l'esprit du gouvernement; d'autres parcouraient les départements, transmettant quelquefois l'impulsion du centre d'une manière inintelligente et brutale.

— Se dit particulièrement en parlant des choses qui regardent la religion, la prédication de l'Evangile et la discipline ecclésiastique. La mission des apôtres vient de Jésus-Christ même. Agir en vertu de la mission apostolique qu'on a reçue. Demander, obtenir la mission de son supérieur. Ils prouvèrent, non en combattant, mais en mourant pour la foi, la vérité de leur *mission*. (Mass.) L'homme de génie a reçu sa *mission* du ciel pour éclairer les hommes. (Boiste.)

— Prov. et fig. *Prêcher sans mission*. N'être pas autorisé à dire ou à faire ce qu'on dit ou ce qu'on fait.

— Pour justifier sa mission, Mahomet prétendait que la loi de grâce contenue dans le Coran lui avait été apportée en un certain nombre de cahiers par l'ange Gabriel, député du trône de Dieu.

— Théol. Se dit d'une personne de la Trinité à l'égard d'une autre. Le Père envoie le Fils, et le Père et le Fils envoient le Saint-Esprit; mais le Saint-Esprit n'étant point le principe d'un autre principe, ne donne point de mission.

— Réunion des prêtres, séculiers ou réguliers, employés dans quelque pays, soit pour la conversion des infidèles, soit pour l'instruction des chrétiens. Envoyer une mission dans les Indes. La mission de la Chine. Mission qui fait de grands fruits, de grandes conversions. Il est arrivé une mission dans la ville. L'autre songeait aux moyens de soutenir des hôpitaux chancelants, de fonder des *missions* dans le royaume. (Fléch.) Quelle *mission* y a-t-il eu qu'elle n'ait été ou animée de son crédit, ou entretenue par ses bienfaits? (Fléch.)

— *Faire la mission*. Se livrer à des travaux apostoliques.

— Suite de prédications, de catéchismes et de conférences, que les missionnaires font en quelque endroit, soit pour la conversion des infidèles, soit pour l'instruction des chrétiens. Faire une mission. Faire la mission. Faire la mission dans une ville, dans une paroisse. Envoyer quelqu'un en mission. La mission a duré plusieurs mois.

— *Pères de la mission*. Congrégation de prêtres réguliers qui vivent en communauté sous un supérieur général, et dont l'institution a principalement pour objet la prédication dans les campagnes. On les appelle aussi *lazaristes*.

— Cette congrégation est quelquefois désignée simplement par le mot *mission*. Supérieur général de la mission. Général de la mission.

— Maison où demeuraient les Pères de la mission. Aller à la mission. Etre en retraite à la mission.

— *Prêtres des missions étrangères*. Prêtres séculiers qui vivent en communauté sous un supérieur général, et qui se consacrent particulièrement à aller prêcher l'Evangile dans les Indes, la Chine, etc.

— *Séminaire des missions étrangères*, ou simplement *Missions étrangères*. Maison où ces prêtres demeurent à Paris. Loger aux Missions étrangères.

— Géogr. Établissement permanent où des missionnaires chrétiens sont parvenus à réunir sous leur direction des peuplades auparavant sauvages et errantes. La plus célèbre de toutes les missions est celle que les jésuites fondèrent au Paraguay. Il existe encore un grand nombre de missions dans la Californie, dans la confédération mexicaine, dans les républiques de la Colombie, du Pérou et de Bolivia. Les missions catholiques sont les plus florissantes. Parmi les protestants, les Anglais se sont montrés les plus actifs dans la carrière des missions.

— Se disait pour Frais, dépense.

MISSIONNAIRE. s. m. Celui qui est employé aux missions pour la conversion ou pour l'instruction des peuples. En 1622, Grégoire XV voulant régulariser les travaux des missionnaires, qui jusque-là n'avaient eu d'autre guide que leur zèle, fonda la congrégation de la Propagande; en même temps, le P. Bernard de Sainte-Thérèse créait en 1663, à Paris, le séminaire des Missions étrangères. On y recevait des religieux de tous les ordres pour les préparer aux travaux apostoliques. Comme les catholiques, les protestants, surtout en Angleterre, se sont montrés actifs pour la propagation de la foi. Un bill de 1647 autorisa en Angleterre la première société de missionnaires protestants, et en 1824 on comptait plus de cinq cents de ces missionnaires. Les missionnaires des Indes. Il y a des missionnaires dans cette province, dans cette paroisse. C'est un missionnaire fort zélé. Cet orateur a une éloquence de missionnaire.

— Se disait plus particulièrement des Pères de la mission. Chaque bourgade était gouvernée par deux *missionnaires*. (Chateaub.) Plusieurs *missionnaires* furent massacrés par les sauvages du Paraguay. (Id.)

— Hist. relig. *Missionnaire de Saint-Joseph*. Membre d'une communauté religieuse fondée à Lyon par le prince de Condé, à la fin du XVIIe siècle.

— Se disait pour Chargé d'une mission, envoyé.

MISSIONNARISME. s. m. Zèle pour les missions; ardeur pour la propagation de la foi.

MISSIONNER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Aller en mission. ‖ Mettre en frais.

MISSISSIPI. Géogr. Grand fleuve qui traverse les Etats-Unis du nord au sud, et se jette dans le golfe du Mexique, au-dessous de la Nouvelle-Orléans. Le cours du Mississipi est de 4,000 kilom., et il est navigable sur un développement de 3,000 kilom. On l'appelle aussi *Meschacebé*. ‖ Un des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale; 137,000 hab.; ch.-l. Jackson.

— Hist. *Compagnie du Mississipi*. Société commerciale par actions, qui fut fondée en 1716, par Law, pour l'exploitation du sol de la Louisiane; elle fut déclarée banque royale en 1718, entreprit le commerce du Sénégal, acquit le privilège de l'ancienne compagnie des Indes, et se chargea des fermes générales du royaume. Le papier de cette compagnie, qui en 1719 représentait quatre-vingts fois le numéraire du royaume, servit à rembourser les rentiers de l'Etat, et se trouva complètement déprécié en 1720.

MISSISSIPIEN, ENNE. adj. Géogr. Qui habite le Mississipi. ‖ Qui appartient au Mississipi ou à ses habitants.

— Hist. S'est dit des Agioteurs qui spéculaient sur les actions de la compagnie du Mississipi.

— S'est dit également de tout ce qui avait rapport à ces agioteurs. Une contagion mississipienne s'était emparée alors de tous les esprits. Les fortunes qui se sont faites à Paris pendant cette contagion *mississipienne* sont si extraordinaires, qu'à moins de les avoir vues il est impossible de les croire. (Pollis.)

— Substantiv. Un Mississipien. Une Mississipienne.

MISSITAIRE. s. f. Relat. Droit de douane à Constantinople.

MISSIVE. adj. f. (de *missum*, sup. de *mittere*, envoyer). Destinée à être envoyée. Il n'est plus usité que dans cette locution, Lettre missive.

— S'emploie plus ordinairement comme substantif, dans le style plaisant ou railleur. Ecrire une missive. Recevoir une missive. Fam.

MISSOLE. s. m. Agric. Variété de froment qui se cultive dans le département de la Haute-Garonne.

MISSOLONGHI. Géogr. Ville forte de Grèce, dans l'Acarnanie. Cette ville est célèbre par la défense de Mavrocordato et Marko Botzaris, en 1822, contre Omer Vrione, accompagné de forces supérieures, et par le siège qu'elle soutint, en 1825, contre Reschid Pacha, à la tête de 35,000 hommes. Après quarante jours de bombardement, les Turcs pénétrèrent dans la ville, et Notho Botzaris se fit sauter avec le reste de sa garnison, le 22 avril 1826. En 1829, Missolonghi revint au pouvoir des Grecs.

MISSOTE. s. m. Bot. Nom qu'on donne au paturin maritime aux environs de la Rochelle.

MISSOURI. Géogr. Grande rivière des Etats-Unis, qui se jette dans le Mississipi, après un cours de plus de 7,000 kilom. ‖ Un des Etats-Unis; 140,000 hab.; ch.-l. Jefferson. ‖ Territoire des Etats-Unis, où errent un grand nombre de tribus sauvages et des troupeaux immenses de buffles. Le territoire de Missouri est occupé seulement par quelques postes militaires.

MISTACHE. s. f. Métrol. Mesure des huiles et des vins dans quelques échelles du Levant, particulièrement dans l'île de Candie.

MISTE. s. m. Archéol. Obélisque d'une seule pierre, que l'on voyait sur l'hippodrome de Constantinople.

MISTI. s. m. Mar. Petit navire grec.

MISTIGRI. s. m. Se dit du valet de trèfle, surtout quand il est accompagné de deux cartes de la même couleur, à la bouillotte et au brelan.

— Fam. Le chat.

MISTIQUE ou **MISTIC**. s. m. Mar. Bâtiment de la Méditerranée, portant des antennes; il est du port de 80 tonneaux environ.

MISTOUFLET. s. m. Se disait pour Personne délicate, mignonne. ‖ Enfant gâté.

MISTRA ou **MISITRA**. Géogr. Ville de Grèce, ch.-l. de la Laconie, près des ruines de l'ancienne Sparte.

MISTRAL. s. m. (du lat. *magistralis*, ou de l'it. *maestrale*). Vent du nord-ouest, dans les contrées voisines de la Méditerranée. C'est pendant l'hiver et l'automne qu'il souffle avec le plus d'impétuosité, surtout après les pluies crageuses.

— Anc. législ. Bailli ou prévôt; celui qui prélevait les redevances pour le seigneur et qui veillait à ses intérêts.

MISTRALIE. s. f. Anc. législ. Office de mistral; charge de bailli.

MISTRANCE. s. f. (du lat. *magister*, maître). Mar. Corps des bas officiers des galères.

MISTRAU. s. m. V. MISTRAL.

MISTRE. s. m. Anc. législ. Exécuteur des hautes œuvres.

MISTRETTA. Géogr. Ville de Sicile; 8,000 h.

MISY. s. m. Minér. Substance sulfureuse; décomposition jaune d'une substance ferrugineuse.

MIT. s. m. (du lat. *mitis*, doux). Nom que les enfants donnent quelquefois aux chats.

MITA. s. m. Bot. Racine d'un souchet de Madagascar, que les femmes de cette île enveloppent dans de la toile et portent à leur cou.

MITADÈNE. s. m. Mélange de deux variétés de froment, l'un dit blé fin, et l'autre blé gros. ‖ Se disait pour Méteil.

— Métrol. Mesure pour les grains.

MITAILLE. s. f. (pr. *mi-ta-ie*). Se disait pour Mitraille, ferraille.

— Métrol. Ancienne monnaie de cuivre, qui avait particulièrement cours en Flandre.

MITAINE. s. f. (du celt. *mittain*, qui a la même signification; ou de *byth*, mot qui désigne en général tout ce qui couvre). Sorte de gant de laine, de soie ou de peau, où la main entre tout entière, sans qu'il y ait de séparation pour les doigts, excepté pour le pouce. Une paire de mitaines.

— Sorte de petits gants de femme, qui ne couvrent que le haut des doigts, au-dessus de la main.

— On disait, il n'y a pas encore longtemps, *Prendre quelqu'un sans mitaine*, pour dire A l'improviste. Il haïssait à mort les financiers qui faisaient de la bourse de leur maître *mitaine*. (Sat. Mén.)

— Fig. et pop. *Onguent miton mitaine*. Remède qui ne fait ni bien ni mal. Mais tout cela, comme dit l'autre, n'a été que de l'onguent *miton mitaine*. (Mol.) ‖ Expédient inutile que l'on propose dans quelque affaire que ce soit. ‖ *Miton*, espèce de gant, synonyme de *mitaine*. Ainsi, *onguent miton mitaine* est un onguent sans vertu. Qu'on se serve ou non d'un tel onguent, c'est tout un, comme miton et mitaine. ‖ On dit dans le même sens, *Ce sont là des mitaines à quatre pouces*.

— *Croque-mitaine*. Personnage fictif qui sert d'épouvantail aux enfants. On écrit plutôt *croquemitaine*, en un seul mot. ‖ Pl., des *croquemitaines*.

— Techn. Peau de castor de mauvaise qualité, ainsi appelée apparemment parce qu'elle n'est propre qu'à fournir des mitaines. ‖ Plaque de tôle courbe, ayant une échancrure dans laquelle la canne du souffleur pose pendant le travail.

— MITAINES. s. f. pl. Fig. et fam. Précautions, soins, ménagements. Cela ne se prend pas sans mitaines. On ne peut toucher à cela qu'avec des mitaines. Il faut y aller avec des mitaines. Etre obligé de prendre des mitaines pour parler à quelqu'un, pour l'avertir de son erreur. Il faudra que ce croquant de capitaine ait de bonnes *mitaines* pour en approcher. (Dict. des prov.) ‖ Cette locution ne vient-elle pas de l'utilité de prendre des mitaines pour se saisir d'un chat, d'un chien ou d'un autre animal qui peut mordre ou égratigner?

MITAN. s. m. Se disait pour Milieu, et se dit encore dans certains pays de la France.

MITANT. s. m. (du lat. *mitis*, doux). Un des noms que les enfants donnent aux chats.

MITCHELLE. s. f. (de *Mitchel*, médecin anglais). Bot. Genre de la famille des rubiacées, ne renfermant qu'une espèce, qui est fort élégante, soit lorsqu'elle est en fleur, soit lorsqu'elle est en fruit.

MITE. s. f. (du gr., μίδας, espèce de ver qui ronge les fèves; ou du celt. *mwytta* ou *bwytta*, manger, mordre, ronger). Entom. Genre d'insectes aptères, renfermant un très-grand nombre d'espèces; la plus commune est la mite domestique, insecte presque imperceptible, qui s'engendre dans le vieux fromage, sur la viande sèche ou fumée, sur les oiseaux et les insectes des collections d'histoire naturelle, sur le vieux pain et les confitures sèches conservées trop longtemps. ‖ Pou des oiseaux.

MITE. s. m. (du lat. *mitis*, doux). Un des noms que les enfants donnent aux chats.

MITÉ, ÉE adj. Comm. Rongé des mites. Fourrure mitée.

MITELÈNE. s. m. Ornith. Espèce d'ortolan.

MITELLE. s. f. Antiq. rom. Petite mitre, espèce de coiffure que portaient particulièrement les femmes, et qui était quelquefois ornée avec beaucoup de luxe. Les hommes en faisaient usage à la campagne.

— Bot. Genre de plantes de la famille des saxifragées, ainsi appelées parce que leur fruit a la forme d'une mitre. Toutes les espèces sont cultivées dans nos jardins.

— Chir. Écharpe pour soutenir le bras.

— Entom. Cirrhipède scalpelle.

MITE-MOC. adj. des 2 g. S'est dit pour Qui affecte une douceur hypocrite.

MI-TERME (À). loc. adv. Lorsque la moitié du terme est écoulée. Déloger à mi-terme. Faire une fausse couche à mi-terme.

MITERNE. s. f. Pêch. Jonchère.

MITG. Myth. sept. Dieu de la mer, chez les habitants du Kamtschatka. Il envoie les poissons dans les rivières pour y chercher du bois propre à la construction de ses canots, et non pour servir de nourriture aux hommes.

MITHAMA. Myth. gnost. Le génie du bien, selon les basilidiens.

MITHODIS. Myth. sept. Une des trois divinités inférieures des Cimbres; peut-être la même que Mithothin.

MITHOTHIN. Myth. scand. Magicien qui usurpa les honneurs divins pendant les dix années que dura l'absence d'Odin.

MITHRA ou **MITHRAS.** Myth. pers. Divinité des anciens Perses, que les Grecs et les Romains ont confondue avec le soleil. Ce n'était autre que l'Amour, principe de la génération et de la fécondité qui perpétue le monde. Le culte de Mithra passa des Perses aux Égyptiens et aux Grecs; il fut introduit en Italie l'an de Rome 687, se développa surtout sous le règne de Commode, et fut détruit en 378 ou 391 après J.-C.

— Iconol. On représente Mithra avec un bonnet phrygien, une tunique et un manteau. Il tient le genou sur un taureau renversé, et lui plonge un poignard dans le cou.

— s. m. Nom que les anciens Perses donnaient à leur grand prêtre.

MITHRAX. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes, dont quelques-uns parviennent à une grandeur très-considérable.

— Minér. Pierre de Perse et des montagnes voisines de la mer Rouge, qui, suivant Pline, faisait voir une grande variété de couleur lorsqu'on la présentait au soleil.

MITHRÈS. Myth. Quelques-uns en font un dieu différent de Mithras. Selon eux, Mithrès était adoré des Perses comme le plus grand et le premier des dieux; et Mithras, comme le soleil et le feu.

MITHRIACISME. s. m. Antiq. Culte de Mithra.

MITHRIAQUE. adj. des 2 g. Myth. parse. Qui a rapport au culte de Mithra.

— *Antre mithriaque.* Antre d'Alexandrie, consacré au culte de Mithra.

MITHRIAQUES. s. f. pl. Antiq. Fêtes et mystères de Mithra, chez les Romains. La principale fête était celle de la naissance du dieu, le 25 décembre. Il fallait, avant d'être initié à ces mystères, passer par vingt-quatre épreuves différentes, d'autres disent quatre-vingts. L'initié y succombait souvent.

MITHRIDATE. Nom de six rois de Pont. ‖ MITHRIDATE Ier régna de 406 à 368. ‖ MITHRIDATE II régna de 336 à 301. ‖ MITHRIDATE III régna de 301 à 226. ‖ MITHRIDATE IV régna de 226 à 183. ‖ MITHRIDATE V régna de 156 à 121. ‖ MITHRIDATE VI régna de 121 à 64. Il est surtout fameux par sa haine contre les Romains. Elle avait sa source dans ce qu'ils lui avaient enlevé la Phrygie, et qu'ils l'avaient empêché de s'emparer de la Paphlagonie et de la Cappadoce. Mithridate lève une armée, s'empare de presque toute l'Asie Mineure et envahit la Grèce. Battu par Sylla, il est forcé de demander la paix; mais il recommence bientôt une seconde guerre. La réduction de la Bithynie en province romaine lui fournit le prétexte d'une troisième guerre, dans laquelle il fut battu. Il conçoit alors le projet d'attaquer Rome même; mais ses soldats s'étant révoltés, il se fait tuer par un esclave.

— Trois rois parthes ont porté ce nom. ‖ MITHRIDATE Ier régna de 164 à 136. ‖ MITHRIDATE II régna de 126 à 86. ‖ MITHRIDATE III régna de 61 à 53.

— Il y a eu trois rois du Bosphore de ce nom. ‖ MITHRIDATE Ier le Grand, roi de Pont, fut aussi roi du Bosphore. ‖ MITHRIDATE II fut placé sur le trône par César, et mourut assassiné. ‖ MITHRIDATE III fut établi sur le trône par Claude, l'an 42 de J.-C., et chassé en 49, par les Romains. Il vint ensuite à Rome jusqu'au règne de Galba, qui le fit mettre à mort.

— Le plus grand des malheurs n'est pas que les vices soient des poisons, mais que nous soyons devenus pour eux des *mithridates.* (S. Dubay.)

MITHRIDATE. s. m. Pharm. Drogue composée, que l'on dit de l'invention du fameux Mithridate, roi de Pont, et à laquelle on attribue des vertus antivénéneuses. On prétend qu'il en usait tous les jours pour disposer son corps à résister à tous les poisons. Ses propriétés sont les mêmes que celles de la thériaque. Prendre du mithridate.

— *Vendeur de mithridate.* Charlatan. ‖ Fig. et fam. Homme qui parle avec jactance, qui promet beaucoup et ne tient rien.

— Fig. La flatterie est un poison contre lequel on ne connaît pas de *mithridate.* (De Beugny.)

— Bot. Genre de monimiées

MITHRIDATÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des monimiées.

MITHRIDATION. s. m. (pr. *mi-tri-da-ci-on*). Bot. Nom de la plante appelée vulgairement *dent de chien.*

MITHRIDATIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui a pour objet Mithridate, roi de Pont.

— *Guerres mithridatiques.* Trois guerres que les Romains eurent à soutenir contre Mithridate. La première commença, en 88 av. J.-C., par le massacre de tous les Romains qui se trouvaient en Asie, et se termina par un traité en 84, après les victoires de Sylla. La deuxième se composa des hostilités que Muréna engagea, à différentes reprises, contre les troupes de Mithridate, de 84 à 82. La troisième commença à la mort du roi de Bithynie, dont les États furent réduits en province romaine en 75. Lucullus, chargé de cette guerre, fit lever siége de Cyzique et gagna plusieurs grandes batailles; Pompée lui succéda et battit Mithridate sur l'Euphrate; enfin le roi de Pont, réduit à la dernière extrémité par la révolte de ses fils, se donna la mort, en 64 av. J.-C.

MITHRIUS. Antre d'Alexandrie, consacré au culte de Mithra. On rapporte que les chrétiens d'Alexandrie ayant découvert cet antre, fermé depuis longtemps, on y trouva des ossements et des crânes humains.

MITIDJA. Géogr. Plaine de l'Algérie, fertile en grains et en fruits. Il s'y est établi beaucoup de fermiers et autres colons français.

MITIGATIF, IVE. adj. (du lat. *mitigativus*). Didact. Qui mitige.

— Propre à mitiger, à adoucir

MITIGATION. s. f. (pr. *mi-ti-ga-ci-on*; du lat. *mitigatio*, fait de *mitigare*, mitiger, adoucir). Adoucissement apporté à une règle, à une loi trop austère. La règle de cet ordre avait besoin de mitigation. Il faudrait apporter à cette loi quelque mitigation. La mitigation des peines.

— Médec. Modération. ‖ Ce mot est très-peu usité.

MITIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Mitiger. S'empl. adjectiv. Peine mitigée. Loi mitigée. Cette assertion a besoin d'être mitigée, demande à être mitigée.

— Se dit aussi des personnes. Voiture, audacieux, enflé et guindé, si vous voulez, n'est tout au plus que Balzac *mitigé.* (Bouh.) Furetière appelait La Fontaine l'*Arétin mitigé.*

> Libre d'ambition, d'erreur, de jalousie,
> Cynique *mitigé*, je jouis de la vie. (REGNARD.)

— *Morale mitigée.* Morale relâchée. Il y eut de tout temps une religion *mitigée* à l'usage des grands. (Lemontey.)

— *Ordres mitigés.* Ceux qui vivent sous une règle moins austère et moins pénible que celle de leur première institution.

— Hist. Ceux qui, sous la Fronde, avaient des opinions modérées. Les mitigés se plaçaient entre les frondeurs et les mazarins, qu'ils tâchaient de concilier; mais ils étaient détestés de ces deux partis.

— *Luthériens mitigés.* Luthériens qui se rapprochaient du catholicisme.

— Polit. Un despotisme *mitigé* plaît mieux aux hommes faibles ou corrompus, que l'austère âpreté du républicanisme. (Boiste.)

MITIGER. v. a. 1er conj. (du lat. *mitigare*, fait de *mitis*, doux). Ce verbe prend un *e* après le *g* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *a* ou un *o*. *Je mitige, nous mitigeons. Je mitigeais. Mitigeant.* Adoucir. Mitiger une loi, un jugement, une peine.

— Rendre plus aisé à supporter, à subir, à pratiquer. Mitiger une règle trop austère.

— *Mitiger une assertion, une proposition.* La rendre moins absolue, y apporter quelque modification.

— SE MITIGER. v. pron. Devenir plus doux. La règle de cet ordre commence à se mitiger.

— Syn. comp. MITIGER. ADOUCIR. On peut *adoucir* jusqu'à dénaturer; *mitiger*, au contraire, suppose l'action d'adoucir, bornée au point où est la perfection.

MITILÈNE. s. m. Ornith. Espèce de bruant.

MITINE. s. f. Bot. Espèce de carline dont les écailles du périanthe sont sans épines sur le côté.

MITIS. s. m. (pr. *mi-tis*). Fam. Un gros chat.

> Notre maître *mitis*,
> Pour la seconde fois les trompe et les affine
> (LA FONTAINE.)

MITKAL. s. m. Métrol. Poids algérien qui équivaut à 4 gr. 66.

MITKUL. s. m. Métrol. Monnaie de compte de Maroc, valant 3 fr. 96.

MITLA. Géogr. Ville de la confédération mexicaine, remarquable par de nombreuses antiquités, parmi lesquelles on remarque surtout des tombeaux, dont les appartements intérieurs offrent pour la structure de frappants rapports avec celle des monuments de l'Égypte.

MITON. s. m. (dimin. de *mitaine*). Sorte de gant sans main ni doigt qui ne sert qu'aux femmes, et ne leur couvre que l'avant-bras. Miton de laine. Miton de soie.

MITON. s. m. (du lat. *mitis*, doux). Un des nom que les enfants donnent au chat.

— *Onguent miton mitaine.* V. MITAINE.

MITONNAGE. s. m. Art culin. Espèce de bouillon qui sert pour les potages.

MITONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Mitonner. S'empl. adjectiv. Soupe mitonnée. Personne mitonnée. Affaire mitonnée.

MITONNER. v. n. 1er conj. (du lat. *mitis*, doux). Se dit du pain qu'on laisse tremper longtemps dans le bouillon sur le feu, avant de servir le potage. Le potage mitonne. Il faut le laisser mitonner quelque temps. Faire mitonner la soupe. ‖ Se dit aussi d'un ragoût que l'on fait cuire ou bouillir dans une sauce ou dans quelque assaisonnement pour lui en faire prendre le goût.

— Techn. Faire cuire doucement, à l'entrée du fourneau de réverbère, les couleurs dont se servent les peintres en émail.

— v. a. Fam. Dorloter, prendre un grand soin de tout ce qui regarde la santé et les aises d'une personne. Sa femme le mitonne. Aimer qu'on vous mitonne.

— Fig. et fam. *Mitonner quelqu'un.* Ménager adroitement son esprit, dans des vues intéressées. C'est un homme qu'on doit mitonner. J'ai cru *mitonner* cette belle pour moi pendant treize ans. (Mol.) Quoi, marier votre fille! et à qui donc? — A un honnête vieillard que je lui *mitonne* depuis longtemps. (Gherardi.)

— *Mitonner une ressource, un protecteur à quelqu'un.* Lui ménager par ses soins une ressource, un protecteur.

— Fig. et fam. *Mitonner une affaire.* La disposer et la préparer doucement, pour la faire réussir quand il en sera temps. Je cache cette pensée, je la *mitonne.* (Mme de Sév.)

— Se disait, à la cour de Louis XIV, pour, Amuser en faisant des contes. Elle nous *mitonna* donc, et nous parla d'une île verte, où l'on élevait une princesse plus belle que le jour. (Mme de Sév.)

— SE MITONNER. v. pron. Cuire lentement. La soupe se mitonne.

— Se dorloter. C'est un homme qui aime à se mitonner.

MITONNERIE. s. f. Art culin. Action de mitonner un mets.

— Fig. Cajolerie.

MITONNIER. s. m. Anc. cout. Nom que les marchands bonnetiers prenaient dans leurs statuts.

MITOSATE. adj. des 2 g. (ét. lat., μίτος, fil). Entom. Qui a les mâchoires cornées, croisées, sans palpes. ‖ MITOSATES. s. m. pl. Classe d'insectes correspondant aux myriapodes.

MITOUCHE (Sainte). s. f. S'est dit pour Sainte Nitouche, à l'époque où *mie* se disait pour *point.*

> L'un à son aide appelle saint Martin,
> L'autre saint Roch, l'autre sainte *Mitouche.*
> (VOLTAIRE.)

— On disait autrefois *sainte n'y touche*, et on disait bien. On voit aisément que c'est une femme qui a l'air de n'y pas toucher; c'est par corruption qu'on dit *sainte mitouche.*

— *Faire la sainte Mitouche.* Faire semblant de ne vouloir pas d'une chose qu'on désire avec ardeur. ‖ Affecter un faux air de douceur et de réserve.

MITOYEN, ENNE. adj. (du fr. *moitié*, ou de *toi* et *moi*). Qui est au milieu, qui tient le milieu, qui est entre deux choses. Espace mitoyen.

— Qui appartient à deux propriétés contiguës, et en forme la séparation. Mur mitoyen. Fossé mitoyen. Haie mitoyenne.

— *Puits mitoyen.* Puits pratiqué sur la limite commune de deux propriétés contiguës, et qui est à l'usage de l'une et de l'autre.

— *Cloison mitoyenne.* Cloison qui est commune à deux chambres, et qui les sépare.

— *Dents mitoyennes d'un cheval.* Celles qui sont entre les pinces et les coins.

— Myth. *Dieux mitoyens.* Dieux inférieurs aux dieux célestes, et supérieurs aux hommes.

— Fig. Qui est placé entre deux choses extrêmes ou opposées, et qui tient un peu de l'une et de l'autre. Ouvrir un avis mitoyen. Prendre un parti mitoyen. Quelquefois les partis mitoyens sont les plus mauvais en affaires. La bourgeoisie formait un état mitoyen entre la noblesse et le peuple. Le commerce et l'industrie n'ont pu former qu'avec le temps cet état *mitoyen* qui fait la richesse d'une nation. (Volt.) Ces deux genres de citoyens prévalaient dans Rome; et l'état *mitoyen*, qui seul tient tout en balance dans les états populaires, étant le plus faible, il fallait que la république tombât. (Boss.)

MITOYENNETÉ. s. f. Qualité de ce qui est mitoyen. La mitoyenneté d'un mur, d'un puits.

— Droit de copropriété de deux voisins sur le mur, la haie, le fossé qui les sépare. Indices, preuves de mitoyenneté.

MITOYERIE ou **MITOIERIE.** s. f. Anc. jurispr. Séparation de deux héritages contigus, par une clôture commune ou un mur mitoyen.

— *Être en mitoyerie.* Avoir un mur en commun.

MITRA. Myth. pers. La Vénus Uranie des Perses.

MITRAGYNE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des scrofulaires.

MITRAILLADE. s. f. (pr. *mi-trâ-ya-de*; rad. *mitraille*). Hist. Décharge de plusieurs canons chargés à mitraille, sur une masse de personnes liées et garrottées. La mitraillade a duré une demi-heure, et a tué beaucoup de monde. La mitraillade a été principalement mise en usage à Lyon.

MITRAILLE. s. f. (pr. *mi-trâ-ye*; onomat. du bruit que la ferraille fait en tombant). Toute sorte de vieille quincaillerie, de vieux morceaux de cuivre. Vieux en ce sens.

— Fam. Basse monnaie. Ne payer qu'en mitraille.

— Fig. L'aristocratie est la monnaie de la royauté, comme la démocratie en est la *mitraille.* (Boiste.)

— Toute sorte de vieux clous, de vieux fers, etc., dont anciennement on chargeait quelquefois le canon.

— Par extens. Les balles de fer ou biscaïens, ordinairement mêlés de ferraille, dont on fait des cartouches pour l'artillerie. On les renferme dans des boîtes de fer ou en paquets dans des sacs de toile, arrangés autour d'une tige de fer. On en charge les canons et les caronades pour faire le plus de mal possible à l'ennemi. Pour tirer à mitraille, il faut être près de son ennemi, parce qu'elle ne porte pas loin. On ne s'en sert que sur les masses; car elle s'écarte comme le plomb, ce qui la rend plus dangereuse et plus meurtrière. Canon chargé de mitraille, à mitraille. Tirer à mitraille.

— Petite quincaillerie.

— Techn. Laiton dont on se sert pour souder.

— Se disait pour Prêtre mitré. Après la réforme de la moinaille, on en viendra à celle de la prêtraille, et pour mieux réussir, on ira chercher la *mitraille.* (Biblioth. fr.)

MITRAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Mitrailler. S'empl. adjectiv. Ennemi mitraillé. Armée mitraillée.

MITRAILLER. v. n. 1er conj. (pr. *mi-trâ-yé*). Tirer le canon à mitraille. Mitrailler pendant une heure.

— v. a. Tirer à mitraille sur quelqu'un. Mitrailler l'ennemi.

— SE MITRAILLER. v. pron. Se dit de deux armées qui tirent le canon l'une contre l'autre. Les deux armées se sont longtemps mitraillées.

MITRAIRE. s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux du Chili, de la famille des bignones, ne renfermant qu'une seule espèce.

MITRAL, ALE. adj. (du lat. *mitra*, mitre). Anat. Qui a la forme d'une mitre, comme la valvule gauche du cœur. La valvule mitrale, formée par la membrane interne du ventricule, a pour fonction d'empêcher le reflux du sang du ventricule dans l'oreillette. ‖ Pl. *mitraux.*

— Ce mot a la même signification en botanique, mais il est peu employé.

MITRALE. s. f. Anat. Se dit des deux valvules du cœur qui ont la forme d'une mitre.

MITRASACME. s. f. Bot. Genre de la famille des scrofulaires, renfermant plusieurs espèces de la Nouvelle-Hollande.

MITRE. s. f. (du gr. μίτρα, coiffure à laquelle la mitre des évêques ressemble beaucoup). Coiffure que portent les évêques, les archevêques et les cardinaux, quand ils officient en habits pontificaux. C'est un bonnet rond, pointu et fendu par le haut, ayant deux fanons qui pendent sur les épaules. Les abbés réguliers portaient autrefois la mitre, mais tournée de profil, et la crosse en dedans, pour montrer qu'ils n'avaient juridiction spirituelle que dans leur cloître. Quelques chanoines la portaient aussi. Les anciens papes portaient des mitres rondes, pyramidales ou coniques. L'usage de la mitre remonte au Xe siècle, et nous est venu de l'Inde.

> D'or et d'argent une *mitre* pointue,
> A deux pendants, sur le sommet fendue.
> (VOLTAIRE.)

— Fig.

> Une ville . . . .
> Où le vice orgueilleux s'érige en souverain,
> Et va la *mitre* en tête et la crosse à la main.
> (BOILEAU.)

— Antiq. Coiffure en usage chez les femmes romaines, et qui venait originairement des Perses. Cet ornement dégénéra peu à peu, et les femmes qui avaient quelque pudeur n'osèrent plus en porter.

— On a appelé *mitre* le bonnet qui est au-dessous de la couronne de l'empereur et de quelques autres rois.

— Bonnet de papier qu'on mettait en Espagne sur la tête de ceux qu'on exécutait par jugement de l'inquisition pour hérésie.

— Myth. Bacchus portait une mitre en forme

de serpent, comme un symbole de son éternelle jeunesse.

— Bot. Le chapeau des champignons, quand il est bas, épais, arrondi et plissé, comme dans les helvelles et les morchelles. ‖ Genre de rubiacées.

— Chir. *Mitre d'Hippocrate.* Espèce de bandage qu'on emploie dans les plaies de la tête.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves, ayant pour type la volute épiscopale, et renfermant plus de quatre-vingts espèces vivantes et un grand nombre à l'état fossile.

— Mathém. Se disait pour angle de 45 degrés.

— Métrol. Mesure de Tunis pour les liquides. Six mitres et demie forment une millerolle de Marseille.

— Techn. Tuile, planche de plâtre qu'on dispose en forme de mitre au-dessus d'une cheminée, pour l'empêcher de fumer, en diminuant l'ouverture de la cheminée. ‖ Petit rebord plat qui s'applique sur l'épaisseur du manche d'un couteau. ‖ Le dôme des chaudières des locomotives prend quelquefois le nom de *mitre*, lorsqu'au lieu de le faire rond on lui donne une forme quadrangulaire.

— Zooph. *Mitre polonaise.* Nom que les marchands d'histoire naturelle donnent à une espèce de madrépore, dont on a fait un genre sous le nom de *fongie*.

MITRÉ, ÉE. adj. (du lat. *mitra*, mitre). Qui porte la mitre. Abbé crossé et mitré.

— Où l'on porte la mitre. Abbaye crossée et mitrée.

— Erpét. Se dit d'une espèce de basilic, le *basilic mitré*, dont la tête est surmontée de lignes saillantes qui par leur réunion produisent l'apparence d'une sorte de capuchon.

— MITRÉS. s. m. pl. Bot. Tribu de l'ordre des hyménomycètes helvellacés, comprenant ceux qui ont un réceptacle piléiforme.

MITREMYCE. s. m. Bot. Genre de champignons établi pour une espèce de la Caroline.

MITRÉOLE. s. f. Bot. Genre de la famille des gentianées, composé d'une seule espèce.

MITRER. v. a. 1ʳᵉ conj. Se disait pour Mettre au pilori.

MITRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *mitra*, mitre; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une mitre, c'est-à-dire d'un cône un peu ventru, comme la balle de l'alopécure agreste, la coiffe des grimmies, la coquille de la mitre épiscopale.

MITRON. s. m. (du gr. μίτρα, mitre). Garçon boulanger ou pâtissier. Les mitrons sont ainsi nommés parce qu'ils portaient autrefois des bonnets semblables pour la forme aux mitres des femmes grecques. Popul.

— Coiffe ou mitre de papier.

MITROPHORE. s. m. Bot. Genre de valérianées.

MITROUILLET. s. m. (pr. *mi-trou-yè*). Bot. Un des noms vulgaires de la gesse tubéreuse.

MITRULE. s. f. Bot. Genre de champignons dont le chapeau est en forme de petite mitre.

MITRULIN, INE. adj. Bot. Qui ressemble à une mitrule. ‖ MITRULINS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des hyménomycètes claviformes, qui a pour type le genre mitrule.

MITTAU. Géogr. Ville de Russie, chef-lieu du gouvernement de Courlande; 12,000 hab. En 1705, le comte de Lowenhaupt gagna une bataille près de cette ville, à la tête de 7,000 Suédois, sur 20,000 Russes.

MITTE. s. f. Pathol. Vapeur qui s'exhale des fosses d'aisances; c'est de l'ammoniaque uni à l'acide carbonique et à l'acide hydrosulfurique. On l'appelle aussi *plomb*. La mitte cause des maux d'yeux. ‖ Accidents produits par ces gaz.

— Métrol. Ancienne mesure dont on se servait pour mesurer le sel et le blé. ‖ Nom d'une ancienne monnaie.

MITTEK. s. m. Ornith. Poule d'eau du Groenland.

MITTENDAIRE. s. m. (du lat. *mittere*, envoyer). Hist. rom. Officier que les empereurs envoyaient dans les provinces pour lever les impôts.

MITULE. s. f. Conchyl. Espèce de moule.

MITYLÈNE. Géogr. Cap de l'île de Lesbos, patrie de Sapho. On l'appelle aussi *Métélin*. Il ne reste aujourd'hui que quelques ruines de la ville ancienne.

MITYLÉNIEN, ENNE. adj. Géogr. Qui est de Mitylène. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— substantiv. Un Mitylénien. Une Mitylénienne.

MITYLÉNIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes célébrées à Mitylène en l'honneur d'Apollon.

MITZLI. s. m. Mamm. Grand chat d'Amérique.

MIURE. adj. des 2 g. (du gr. μείουρος, entrecoupé). Médec. Se dit d'un pouls très-faible, inégal et irrégulier.

— Gramm. Se dit d'un vers grec ou latin dont le dernier pied est trop petit, et particulièrement d'un vers hexamètre dont la dernière mesure est un iambe au lieu d'un spondée.

MIVE. s. f. Anc. pharm. Suc.

— *Mive de coings.* Selon quelques-uns, Gelée de coings; selon d'autres, ce n'est qu'un sirop.

MI-VENT. s. m. Hortic. Arbre fruitier à tige peu élevée abandonné à lui-même.

MIXIS. s. f. Mus. anc. Partie de la mélopée grecque qui enseignait l'art de combiner les intervalles et les modes.

MIXO-LYDIEN. adj. m. Mus. anc. Se dit d'un des modes de l'ancienne musique grecque, appelé autrement *hyperdonien* et *milésien*.

MIXTE. adj. des 2 g. (du lat. *mixtus*, mêlé) Qui est mélangé, qui est composé de plusieurs choses de différente nature, et qui participe de la nature des unes et des autres. Corps mixte.

— Fig. Qui tient le milieu entre deux choses de nature différente, et qui participe de la nature de l'une et de l'autre. Se faire en politique une opinion mixte. Le drame est une espèce de genre mixte qui tient de la tragédie et de la comédie.

— *Commission mixte.* Commission composée d'hommes pris dans deux ou plusieurs compagnies, dans deux ou plusieurs nations. Établir une commission mixte pour la liquidation des créances respectives, pour la détermination des limites.

— Jurispr. *Causes, actions mixtes.* Causes, actions qui sont à la fois personnelles et réelles.

— *Causes mixtes.* Causes qui étaient de la compétence du juge séculier et du juge ecclésiastique en même temps. ‖ *Questions mixtes.* Celles où plusieurs lois ou coutumes se trouvent en opposition.

— Bot. Se dit des boutons qui produisent à la fois des feuilles et des fleurs, comme dans le syringa.

— Gramm. *Terme mixte.* Terme de la langue d'une science et du langage commun.

— *Écriture mixte.* Écriture des manuscrits antérieurs au IXᵉ siècle; elle emprunte ses lettres à la fois à la majuscule, à la minuscule et même à la cursive.

— *Pièce mixte.* Tragi-comédie ou comédie larmoyante.

— Horlog. *Pendule mixte.* Pendule qui est adapté à un mouvement.

— Mathém. *Proportions mixtes.* Celles où l'on compare la raison de l'antécédent et du conséquent à leur différence. ‖ *Mathématiques mixtes* ou *sciences physico-mathématiques.* Celles qui empruntent à la physique un ou plusieurs principes incontestables, et qui sont fondées sur ces principes. ‖ *Figure mixte.* Celle qui est composée en partie de lignes droites et en partie de lignes courbes. ‖ *Nombre mixte.* Celui qui est composé en partie d'entiers et en partie de fractions.

— Minér. Se dit des cristaux qui résultent d'une seule loi mixte de décroissement, comme la chaux carbonatée mixte.

— Mus. anc. *Mode mixte.* V. MIXO-LYDIEN. ‖ Se dit, dans le plain-chant, des chants dont l'étendue excède celle de leur octave, et passe d'un mode dans l'autre, de l'authente dans le plagal ou réciproquement.

— Peint. *Peinture mixte.* Genre de peinture où l'on se sert du pointillement de la miniature et de la touche libre de la détrempe.

— Polit. Gouvernement qui participe de la nature de plusieurs autres. La monarchie mixte ou tempérée est le chef-d'œuvre de l'esprit humain. Il ne peut y avoir de gouvernement libre que celui qui est *mixte*. (Sismondi.)

— Il ne se met qu'après son substantif. Corps mixte. Commission mixte.

MIXTE. s. m. Chim. Corps mixte ou composé. Toutes les parties d'un mixte. Réduire les mixtes à leurs principes. C'est ce sens qu'il avait toujours chez les anciens. ‖ Ce mot, que l'on ne devrait employer que pour désigner un mélange, exprime le plus ordinairement un composé de différentes natures. ‖ Il serait utile de le conserver dans le langage chimique pour désigner toute matière qui présente à l'analyse plusieurs principes qui peuvent être combinés en proportion indéfinie ou simplement mélangés, telles sont les gommes résines. ‖ Il est probable que tous les corps de la nature sont des mixtes, et que ceux que nous désignons comme simples ne nous paraissent tels que par l'impuissance où nous sommes d'en connaître les principes composants.

— Cout. relig. Verre de vin et d'eau que prenait le lecteur avant de commencer son office.

MIXTÈQUES. s. m. pl. Géogr. Nom d'un peuple indien de l'État d'Oaxaca, dans le Mexique.

MIXTIBINAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mixtus*, mixte; *binarius*, double). Minér. Se dit d'un cristal dû à un décroissement mixte et à un autre décroissement par deux rangées, comme dans la chaux carbonatée mixtibinaire.

MIXTIBISUNITAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mixtus*, mixte; *bis*, deux fois; *unitas*, unité). Minér. Se dit d'un cristal qui résulte d'un décroissement mixte, et de deux autres décroissements par une seule rangée, comme dans la chaux carbonatée mixtibisunitaire.

MIXTILIGNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mixtus*, mixte; *linea*, ligne). Géom. Qui est terminé en partie par des lignes droites, et en partie par des lignes courbes. Figure mixtiligne.

— Minér. Se dit d'un cristal dont, parmi les faces qui le terminent, les unes sont planes et les autres ont pris de la convexité, comme dans la chaux sulfatée mixtiligne.

MIXTINERVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mixtus*, mixte; *nervus*, nerf). Bot. Se dit d'une feuille dont les nervures naissent de la base et des côtés de la nervure médiane, comme dans beaucoup de rhamnées.

MIXTION. s. f. (pr. *mikss-ti-on*; du lat. *mixtio*). Pharm. Mélange de plusieurs drogues ou substances simples dans un liquide, pour la composition d'un médicament. Souvent aussi l'on opère la mixtion ou le mélange de plusieurs médicaments déjà composés eux-mêmes. Pour qu'il y ait mixtion, il faut que les propriétés des composants restent les mêmes. ‖ La mixtion se fait quelquefois entre des médicaments déjà préparés; alors la seule agitation dans un vase suffit pour l'opérer; d'autres fois il faut avoir recours à des procédés pharmaceutiques, susceptibles de diviser la matière et de la rendre propre à être mélangée avec d'autres, soit liquides, soit solides.

— Se dit quelquefois de tout autre mélange. Les *mixtions* eurent des principes plus vifs, et devinrent dans l'estomac d'une décomposition plus facile. (De Cussy.)

— S'employait, dans l'ancienne chimie, pour désigner l'union des éléments dans les composés les plus simples. On dit aujourd'hui *combinaison*.

— Dor. Mordant léger qui sert à fixer la dorure à l'huile.

— Grav. Mélange de suif et d'huile dont on recouvre les grandes parties qui ont été mordues par l'eau forte, avant de continuer à faire mordre celles qui doivent être creusées plus profondément.

— Syn. comp. MIXTION. MIXTURE. La *mixtion* est le mélange des drogues, et la *mixture*, le médicament qui en résulte.

MIXTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Mixtionner. S'empl. adjectiv. Breuvage mixtionné.

— *Vin mixtionné.* Vin qui n'est pas naturel, qui est mélangé, frelaté.

MIXTIONNER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *mikstio-né*). Mélanger, mêler quelque drogue dans une liqueur, et faire qu'elle s'y incorpore. Mixtionner du vin, un breuvage. ‖ Ce verbe indique ordinairement un mélange mauvais, dangereux.

— SE MIXTIONNER. v. pron. Être mixtionné. Le vin se mixtionne.

— Syn. comp. MIXTIONNER. MÊLER. MÉLANGER. *Mêler*, c'est mettre ensemble, avec ou sans art, à dessein ou sans dessein, avec une sorte de confusion, toutes sortes de choses de quelque manière que ce soit. *Mélanger*, c'est combiner à dessein et avec art des choses qui doivent naturellement se convenir, pour obtenir un résultat avantageux et un nouveau tout. *Mixtionner*, c'est fondre des drogues dans des liqueurs, de manière qu'elles y restent incorporées.

MIXTITERNAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mixtus*, mixte; *ternarius* de trois). Minér. Se dit d'un cristal provenant d'un décroissement mixte, et d'un autre décroissement par trois rangées, comme dans la chaux carbonatée mixtiternaire.

MIXTITRIUNITAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mixtus*, mixte; *tres*, trois; *unitas*, unité). Minér. Se dit d'un cristal qui provient d'un décroissement mixte, et de trois autres décroissements par une rangée, comme dans le pyroxène mixtitriunitaire.

MIXTIUNIBINAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mixtus*, mixte; *unus*, un; *binarius*, double). Minér. Se dit d'une variété produite par trois décroissements, l'un mixte, le second par une rangée, et le dernier par deux rangées, comme dans la baryte sulfatée mixtiunibinaire.

MIXTURE. s. f. (pr. *mik-stu-re*; du lat. *mixtura*). Pharm. Mélange liquide de médicaments très-actifs, destiné à être pris par gouttes sur du sucre, ou dans un verre d'eau ou d'une boisson appropriée. Une mixture est une composition dépourvue de véhicule aqueux; cependant on a donné, par extension, le nom de *mixtures* à une foule de médicaments composés, qui ne sont autre chose que des potions. ‖ *Mixture cathélétique.* Collyre de Lanfranc.

MIYAKO. Géogr. V. MÉACO.

MIZAN. s. m. Hist. ott. Droit de douane en Turquie. Le mizan est levé principalement sur la soie et sur la cochenille.

MIZAR. s. m. Astron. Nom d'une des étoiles de la Grande Ourse.

MIZQUITL. s. m. Bot. Nom d'un arbre de la Nouvelle-Espagne.

MLECTCHA. s. m. Hist. ind. Barbare, homme sans caste; nom que les Indiens donnent à tout homme né hors de l'Hindoustan. Les lois de Manou désignent spécialement par ce nom plusieurs nations qui paraissent avoir habité les frontières nord et sud de l'Inde. Les Mlectchas sont pour les Indiens ce qu'étaient les Barbares pour les Grecs et les Romains, ce que sont les Adjems pour les Arabes.

MNASION. s. m. Bot. Plante des anciens, que l'on a rapportée au souchet.

MNASKIRÈS. Roi des Parthes, régna de 86 à 77 av. J.-C.

MNÉMÉ. Myth. gr. La Mémoire, une des premières Muses.

MNÈME. s. m. Pharm. Ancien nom d'un baume céphalique.

MNÉMÉCÉPHALIQUE. s. m. (ét. gr., μνήμη, mémoire; κεφαλή, tête). Hist. Baume merveilleux, que Charles, duc de Bourgogne, acheta, dit-on, d'un médecin anglais, et auquel on attribuait la propriété de conserver dans l'esprit un souvenir ineffaçable des choses passées.

MNÉMÉIDÉ, ÉE. adj. Anat. Qui ressemble à une mnémie. ‖ MNÉMÉIDÉES. s. f. pl. Famille d'acalèphes, ayant pour type le genre mnémie.

MNÉMIE. s. f. Acal. Genre d'acalèphes.

MNÉMONIDE ou **MNÉMOSYNIDE.** Myth. gr. Se dit des Muses.

MNÉMONIE ou **MNÉMOTECHNIE.** s. f. V. MNÉMONIQUE.

MNÉMONIQUE. s. f. (du gr. μνημόνικη, s. ent. τέχνη, art qui a la mémoire pour objet). Art de faciliter les opérations de la mémoire, méthode au moyen de laquelle on se forme une espèce de mémoire artificielle. Les anciens le connaissaient; selon quelques-uns, l'invention en est due au poète Simonide. Conrad-Celtes dans le XVᵉ siècle, et Schenkel dans le XVIᵉ, remirent en usage et perfectionnèrent cet art, qui emploie pour soulager la mémoire tantôt les chiffres, tantôt les images, quelquefois les objets extérieurs les plus frappants. Apprendre la mnémonique. Écrire sur la mnémonique. La mnémonique était en usage chez les anciens.

MNÉMONIQUE. adj. des 2 g. De la mnémonique, qui a rapport à la mnémonique. Art mnémonique. Figures mnémoniques. Opérations mnémoniques.

MNÉMOSILLE. s. f. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des raiforts.

MNÉMOSYNE. Myth. gr. Déesse de la Mémoire, fille du Ciel et de la Terre, et mère des neuf Muses. On attribue à Mnémosyne l'invention du raisonnement et l'imposition des noms convenables à chaque être.

> Grâce aux vers immortels, la seule *Mnémosyne*
> Des sciences et des arts conserve l'origine.
> (LEBRUN.)

— Iconol. Mnémosyne est représentée assise dans un fauteuil, posant les pieds sur une escabelle, et se touchant le bout de l'oreille. Sa tête est un peu penchée; elle tient les yeux baissés, pour que les objets qui l'environnent ne troublent pas sa mémoire, occupée à se rappeler le passé. L'autre main repose négligemment dans son sein, attitude ordinaire aux personnes plongées dans de profondes réflexions.

— Épith. Riche, docte, savante, féconde. ‖ Périphr. La mère des Muses. La déesse de mémoire.

MNÉMOSYNE. s. f. Entom. Belle espèce de papillon du genre parnassien.

— Bot. Genre de mousses.

MNÉMOTECHNIE. s. f. (pr. *mné-mo-tek-ni*; ét. gr., μνήμη, mémoire; τέχνη, art). Art de faciliter les opérations de la mémoire. Syn. de Mnémonique.

MNÉMOTECHNIQUE. adj. des 2 g. (pr. *mné-mo-tek-ni-ke*). Didact. Qui appartient à la mnémotechnie. Procédés mnémotechniques.

— S'empl. aussi substantiv. au fém. La mnémotechnique rend de grands services.

MNÈNE. s. m. Relat. Un des gangas ou prêtres du Congo. Il fait croire aux nègres que les idoles mangent les gerbes de maïs qu'on suspend à la cime des arbres, et qu'il dérobe pendant la nuit.

MNÉSITHÉON. s. m. Bot. Genre de corymbifères de la Louisiane.

MNESTOTHÉLÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μνηστεύω, se marier; θηλή, mamelon). Bot. Se dit d'une fleur qui contient un ovaire et un organe mâle.

MNESTRA. Myth. Une des Danaïdes; elle tua son mari Egires.

MNESTRA. s. m. Entom. Papillon d'Europe.

MNÉVIS. Myth. Taureau consacré au Soleil, que l'on gardait dans la ville d'Héliopolis. Il devait avoir le poil noir et hérissé. Son culte était plus ancien que celui d'Apis et d'Onuphis.

MNIARE. s. m. Bot. Genre de la famille des arroches, renfermant des plantes qui ont tout à fait l'apparence d'une mousse.

MNIE. s. f. (du gr. μνίον, mousse). Bot Genre de la famille des mousses, renfermant une quarantaine d'espèces, presque toutes propres à l'Europe.

MNIOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un mnion. ‖ MNIOÏDÉES. s. f. pl. Famille de mousses qui a pour type le genre mnion.

MNION. s. m. Bot. Genre de mousses ayant pour type le mnion des marais.

MNIOPSIDE. s. f. Bot. Genre de plantes.

MNIOPSIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une mniopside. ‖ MNIOPSIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre mniopside.

MNIOTILLE. s. m. (pr. *mnio-ti-ye*). Ornith. Genre de la famille des grimpereaux établi pour un oiseau d'Amérique.

MOAB. Fils de Loth et de sa fille aînée.

— Géogr. Pays habité par les Moabites. On dit aussi *le pays de Moab, la terre de Moab*. ‖ *Les plaines de Moab.* La partie septentrionale de la Moabitide, à cause de ses vastes plaines.

MOABICIEN, ENNE. adj. Géogr. Nom donné par les anciens traducteurs de la Bible aux Moabites.

MOABITE. adj. des 2 g. Géogr. Nom d'un

peuple arabe, descendant de Moab, établi entre la mer Morte, la tribu de Ruben et les Madianites

— S'empl. aussi substantiv. Un Moabite. Une Moabite.

MOABITIDE. Géogr. Nom que l'on donne quelquefois au pays de Moab.

MOAICA. s. m. Bot. Genre de palmiers qui paraît être le même que le mocaya.

MOALLAKATS (Les sept). Bibliogr. Nom que les Arabes donnent à sept poëmes qu'ils regardent comme sacrés, et dont un exemplaire est suspendu aux voûtes de la Kaaba, à la Mecque.

MOANSA. s. m. Relat. Grand prêtre des noirs du Congo.

MOANZI. Relat. Lieu retiré, où se trouve un des plus célèbres mokissos ou idoles du Congo. Le mokisso de Moanzi est un vieux vase enfoui dans la terre, et surmonté d'une flèche qui soutient une corde garnie d'une grande quantité de feuilles. Ceux qui veulent voir ce mokisso doivent avoir au bras un anneau de cuivre, et faire vœu de ne jamais manger en public des noix de Kola.

MOATAZALITE. adj. et s. des 2 g. Relig. mahom. V. MOTAZALITE.

MOAVIA ou **MOHAWYAH Ier**. Premier calife de la dynastie des Ommiades, ne monta sur le trône qu'après la mort d'Ali, en 661. Il mourut en 680, après avoir reculé par ses conquêtes les bornes de l'empire musulman. ‖ Mohawyah II ne régna que quelques mois, en 683.

MOBED. s. m. Hist. relig. Mage du deuxième ordre. Les mobeds seuls avaient le droit d'entrer dans l'atech-gah, pour entretenir le feu sacré; mais dans un cas de nécessité, un simple parsi peut en faire les fonctions.

MOBIL. s. m. Anc. cout. Avantage que la femme accordait sur la dot au mari pour soutenir les charges du ménage.

— S'empl. aussi adjectiv. Don mobil.

MOBILE. adj. des 2 g. (du lat. *mobilis*). Qui se meut. L'aiguille aimantée est mobile sur son pivot. Cette roue n'est pas assez mobile.

— Fig.

Le temps, cette image *mobile*
De l'immobile éternité. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Qui peut être mu. Les vents agitent la surface *mobile* des eaux. (Buff.)

— Fig. *Caractère mobile.* Caractère changeant. ‖ *Imagination, esprit mobile.* Imagination, esprit qui reçoit aisément des impressions différentes.

— *Fêtes mobiles.* Fêtes qui n'arrivent pas toujours le même jour ou le même mois de l'année, mais toujours le même jour de la semaine, Pâques, la Pentecôte, l'Ascension, etc., sont des fêtes mobiles.

— Art milit. *Troupes mobiles.* Troupes ordinairement sédentaires, que l'on fait aller d'un lieu à un autre. ‖ *Colonne mobile.* Colonne destinée à suivre les opérations de la guerre, à se porter partout où l'exige le besoin de l'armée. ‖ *Garde nationale mobile.* Celle qu'on peut mobiliser, envoyer aux frontières

— Se dit d'une anthère qui, fixée par un seul point, peut se mouvoir en deux sens opposés, comme cela a lieu dans le lis. ‖ Se dit de l'anneau des champignons, quand, n'adhérant pas au pied du stipe, il peut en parcourir la longueur, comme ferait une bague, ainsi que cela a lieu dans l'agaric élevé.

— Gramm. *Lettres mobiles.* Celles qui font entendre le son propre à l'organe auquel elles appartiennent. Toutes les lettres hébraïques sont mobiles, excepté *alef*, *hé*, *vau* et *yod*, qui sont souvent quiescentes.

— Hist. nat. Se dit d'une couleur qui varie avec les corps colorés.

— Impr. *Caractères mobiles.* Caractères séparés, qu'on place les uns après les autres pour en former des mots.

— Mus. anc. *Cordes mobiles* ou *sous-mobiles.* Se disait, chez les Grecs, des deux cordes moyennes de chaque tétracorde.

— Techn. *Menuiserie mobile.* Celle qui a pour objet la construction des parties destinées à s'ouvrir, comme les portes, les croisées, etc.

— On peut, au figuré, le mettre avant son substantif, en consultant l'oreille et l'analogie. Corps mobile. Roue mobile. Caractère mobile. Ce mobile caractère. Une imagination mobile Cette mobile imagination.

MOBILE. s. m. Mécan. Corps qui est uni. Un mobile imprime une partie de son mouvement à un autre mobile qu'il rencontre.

— Horlog. Roue ou quelque autre pièce du mouvement d'une montre ou d'une pendule, qui tourne sur son pivot. Dans une montre, *les premiers mobiles* sont le barillet, la fusée et la grande roue moyenne; *les derniers mobiles*, la petite roue moyenne la roue de champ, la roue de rencontre et le balancier.

— Force mouvante. L'eau est le mobile de cette machine.

— *Le premier mobile.* Le ciel que les anciens astronomes supposaient envelopper et faire mouvoir tous les autres cieux. ‖ *Temps du premier mobile.* Temps qui est mesuré par le retour des étoiles au méridien.

— Fig. *Premier mobile.* Personne qui donne le mouvement à une affaire, à une association. Etre le premier mobile d'une affaire, d'une conjuration.

— Fig. Ce qui porte, ce qui excite à faire quelque chose. La gloire est le mobile des grandes actions, des grands travaux. L'argent est son unique mobile. L'amour du bien public fut le mobile de toutes ses entreprises. Les membres du tribunat commirent donc de grandes fautes, et malheureusement en provoquèrent de non moins graves de la part du premier consul. Déplorable enchaînement que l'histoire observe si souvent dans notre univers agité, dont les passions sont l'éternel *mobile.* (Thiers.) L'amour-propre est le *mobile* de toutes nos actions, dit La Motte : les mânes de Pylade, de Brutus, de Caton, de Trajan, se révoltent contre ce principe. (De St-Aulaire.) Les deux grands *mobiles* des hommes sont la crainte et l'espérance. (Solon.) Il n'est pas vrai que l'intérêt personnel soit le *mobile* le plus puissant de la conduite des hommes. (Mme de Staël.)

Je ne connais d'autre premier *mobile*
Dans l'univers que l'argent et que l'or. (LA FONT.)

— Syn. comp. MOBILE. MOTIF. Le *mobile* est une impulsion qui entraîne; le *motif*, quelque chose qui est capable de porter à tel parti, et que l'esprit pèse, compare pour en reconnaître toute la force.

MOBILE. Géogr. Ville des États-Unis, État d'Alabama, ch.-l. de comté, sur la rive et à l'embouchure de la Mobile, dans la baie du même nom; 10,000 hab.

MOBILIAIRE. adj. des 2 g. Qui consiste en meubles. Propriété, richesse mobiliaire.

— Qui concerne les biens meubles. Contribution mobiliaire. Imposition mobiliaire.

— Anc. jurispr. *Contrat mobiliaire.* Contrat qui concerne les biens meubles.

— Qui tient de la nature des meubles, qui y a rapport. L'argent, les obligations, les récoltes coupées sont des effets mobiliaires. Ils ne sont pas meubles, mais on les assimile aux meubles.

— *Dispositions mobiliaires.* Dispositions relatives aux meubles.

— Syn. comp. MOBILIAIRE. MOBILIER. *Mobiliaire* ne s'emploie qu'en termes de droit; dans tous les autres cas, on se sert de l'adjectif *mobilier*. *Mobilier* marque la qualité de la chose; *mobiliaire*, une relation quelconque avec la chose.

MOBILICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mobilis*, mobile; *cornu*, corne). Zooph. Qui a une corne mobile, comme le mâle du géotrupe mobilicorne en porte une longue sur la tête.

MOBILIER, ÈRE. adj. Jurispr. Qui est de la nature du meuble. Les biens mobiliers d'une succession. Les effets mobiliers. D'après le Code civil, les rentes constituées, les effets publics, les intérêts dans les entreprises de commerce, sont des biens mobiliers.

— *Succession mobilière.* Succession ou portion de succession qui consiste en meubles.

— *Héritier mobilier.* Celui qui hérite des meubles, de tout ce qu'on peut transporter.

— *Action mobilière.* Toute action qui tend à la revendication d'un meuble incorporel ou corporel

— *Droit mobilier.* Droit à la revendication d'un meuble corporel ou incorporel.

— *Les ventes mobilieres* embrassent toutes les dispositions à titre onéreux qui portent sur des biens meubles corporels ou incorporels.

— *Saisie mobilière.* Saisie de tous les objets qui peuvent être considérés comme meubles.

MOBILIER. s. m. Réunion des meubles, de ce qui sert à garnir et à orner une maison, sans en faire partie. Héritier d'un gros mobilier. Avoir un fort beau mobilier. Vendre un mobilier par autorité de justice. Riche mobilier. Beau mobilier. Mobilier mesquin, antique.

— *Mobilier* a, en droit, un sens plus précis que le mot *meuble*. Ainsi le *legs* ou la *donation des meubles*, sans autre addition ni désignation, ne comprend ni l'argent comptant, ni les pierreries, ni les dettes actives, ni les livres, ni les médailles, ni les instruments des sciences, des arts et métiers, ni le linge de corps, ni les chevaux, ni les équipages, ni les armes, ni les grains, ni les vins, ni les foins, ni les autres denrées, ni ce qui fait l'objet d'un commerce; le *legs* ou la *donation du mobilier* comprend tout cela, et ne se réduit pas, comme on pourrait croire à un premier aperçu, à la disposition des meubles meublants. Le mot *mobilier*, qui dans le langage usuel peut avoir cette dernière signification, ne l'a point dans le langage légal.

— Fig. Habitez en vous-même, et voyez combien votre *mobilier* est mesquin. (Phèdre.)

— Syn. comp. MOBILIER. MEUBLES. *Mobilier* désigne l'ensemble des meubles; et *meubles* s'applique à telles ou telles choses particulières.

MOBILISABLE. adj. des 2 g. Admin. milit. Qui peut être mobilisé. Une partie de la garde nationale est mobilisable.

MOBILISATION. s. f. (pr. *mo-bi-li-za-ci-on*; du lat. *mobilis*, mobile, meuble). Jurispr. Action de déclarer qu'on considère un immeuble comme meuble.

— Admin. milit. Action d'envoyer en campagne un corps ordinairement sédentaire.

MOBILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Mobiliser. S'empl. adject. Immeuble mobilisé. Troupes mobilisées.

— Ce participe, pris dans le sens du jeu de physionomie mobile, en parlant d'un acteur, était un néologisme vers 1787. Il ne paraît pas avoir prévalu.

MOBILISER. v. a. 1re conj. Jurispr. Faire une convention en vertu de laquelle un immeuble réel, ou réputé tel, est considéré comme meuble. Par les contrats de mariage on mobilise quelquefois des immeubles. On dit aussi *ameublir*, dans ce sens.

— Rendre une chose facile à déplacer. Voilà l'acception propre et étymologique de ce mot. Mais qui pourra nombrer les sens figurés de ce trop agile enfant de la finance moderne, qu'elle a créé et mis au monde pour son déshonneur et pour la ruine de tous? (Mercier.)

— Admin. milit. Envoyer en expédition, mettre en campagne un corps ordinairement sédentaire. Mobiliser une partie de la garde nationale.

— SE MOBILISER. v. pron. Être déclaré meuble. Cette propriété peut se mobiliser.

— Être envoyé en campagne. La garde nationale ne se mobilise que dans des cas très-rares.

MOBILITÉ. s. f. (du lat. *mobilitas*). Didact. Faculté à être mu, à être transporté d'un lieu dans un autre. La mobilité des corps sphériques. La mobilité du mercure.

— Possibilité d'être mu. Mobilité de la matière.

— Qualité de ce qui a un mouvement facile.

Qui (ses oreilles), tout à coup s'allongeant à merveilles,
Par leur figure et leur *mobilité*
Servent d'enseigne à sa fatuité. (J.-B. ROUSS.)

— Se dit des personnes qui ont des mouvements brusques et précipités. La *mobilité* extérieure ne sied à personne. En se levant, en agissant précipitamment, on fait souvent des mouvements brusques et ignobles; et l'inconvénient de manquer de grâce n'est pas le seul, car ces mouvements trop vifs semblent vouloir captiver l'attention des autres, tandis que le calme et la douceur appartiennent à la modestie. (Mme Necker.)

— Physiol. Grande susceptibilité nerveuse unie à une disposition convulsive, à une excitabilité très-développée.

— Fig. *Mobilité de caractère, d'esprit, d'imagination.* Facilité à passer promptement d'une disposition à une autre, d'un objet à un autre. La *mobilité* de la politique amène ou dénote la faiblesse d'un cabinet. (Boiste.)

— *Mobilité de la physionomie.* Se dit d'un acteur qui modifie sa physionomie suivant les personnages qu'il représente. La *mobilité* des traits décèle la vivacité de l'imagination, l'inquiétude de l'esprit ou la sensibilité. (Boiste.)

— *Mobilité des choses humaines, mobilité des opinions.* Leur incertitude, leur passage continuel d'un état à un autre.

MOBULAR. s. m. Ichthyol. Espèce de raie

MOCA. s. m. Espèce de séné très-mauvais, qu'on appelle séné à la pique.

MOCADE. s. f. Comm. Nom qu'on donne quelquefois à la moquette.

MOCAGA. s. m. Bot. Espèce de palmier de Cayenne.

MOCANÈRE. s. f. Bot. Genre de la famille des ébénacées. renfermant un petit arbrisseau des Canaries, cultivé dans les serres du Jardin des plantes de Paris.

MOCARANGUA. Géogr. État de l'Afrique orientale, un des plus puissants démembrements du Monomotapa. Capit., Zimbaoé; 445 kilom. sur 272.

MOCASSINE. s. f. Chaussure indienne. Elle me broda des *mocassines* de peau de rat musqué, avec du poil de porc-épic. (Chateaub.)

MOCAYA ou **MONCAYA.** s. m. Bot. Espèce de chou palmier de la Guiane, dont l'amande fournit une huile employée dans la peinture et quelquefois dans les aliments.

MOCCE. s. m. Bot. Espèce de prêle de la Chine, dont les tiges servent à polir le bois, la corne, l'ivoire et même les métaux. L'analyse chimique a démontré la présence de la silice dans cette plante.

MOCCUS. adj. m. Myth. lat. Épithète de Mercure, dont on ne connaît pas exactement la signification. On l'a trouvée dans une inscription : *Deo Mercurio mocco.*

MOCENIGO. Famille patricienne de Venise, qui a donné plusieurs doges à la république, de 1413 à 1779. ‖ MOCENIGO (André). Historien, né à la fin du XVe siècle, remplit plusieurs emplois importants, et fut chargé de négociations dont il s'acquitta avec talent. Il est connu par une histoire de la ligue de Cambray.

MOCHE. s. f. Comm. Paquet de soies filées, tel qu'il vient des pays étrangers, partagé en trois parties qu'on appelle *tiers*. ‖ *Soies en moche.* Soies en paquet, qui n'est pas encore teinte et qui n'a pas eu d'apprêt. ‖ Se dit aussi des fils qu'on tire de Rennes sans être tors.

MOCHLIQUE. adj. des 2 g. (pr. *mo-kli-ke*; du gr. μοχλός, levier). Médec. Qui a la faculté de purger.

MOCHLIQUE. s. m. (pr. *mo-kli-ke*). Pharm. Nom qu'on donnait autrefois à un purgatif violent, appelé aussi *macaroni*.

— Il y a dans Hippocrate un livre *mochlique*, qui n'est qu'une récapitulation du traité des fractures et de celui des articles.

MOCHLOS. s. m. (pr. *mo-kloss*). Astron. Un des noms de la constellation de la Balance.

MOCHOK. s. m. Ichthyol. Genre voisin des silures, ayant pour type une espèce du Nil.

MOCINNE. s. f. Bot. Genre de corymbifères du Mexique.

MOCK. s. m. Relat. Sorte de frénésie que se procurent, en prenant de l'opium, les Malais qui habitent les côtes de l'île de Ceylan, lorsqu'ils ont quelque vengeance à exercer. Un Malais qui court le mock ressemble à un loup enragé.

MOCO. s. m. Mamm. Espèce de rongeur du Brésil, qui est le type du genre kérodon.

MOCOCO. s. m. Mamm. Espèce de maki de la côte de Mozambique.

MOCQUE. s. f. S'est dit pour Raillerie, plaisanterie. Mais il leur est avis que c'est mocque.

MODAL, ALE. adj. (du lat. *modus*, mode). Log. Se dit des propositions qui contiennent quelque restriction.

— Jurispr. Qui a rapport à un mode, à une manière particulière de faire une chose. Disposition modale.

— Mus. *Cordes* ou *notes modales.* Celles qui font entendre le mode, la tierce et la sixte.

MODALE. s. f. Log. Proposition qui contient une condition ou une restriction.

MODALISTE. s. m. Partisan des modes.

MODALITÉ. s. f. Log. Mode, qualité, manière d'être. La blancheur est une modalité de la neige.

— Mus. Indication du mode dans lequel on joue. Il faut déterminer la modalité.

— Se dit aussi des modifications de la voix humaine. Nous ne manquons d'aucun signe essentiel pour figurer les bruits des animaux indigènes, et il en est de même de toute langue, bien que nous soyons fort loin d'avoir perdu, dans les alphabets, toutes les *modalités* possibles de l'articulation (Ch. Nod.)

MODE. s. f. (du lat. *modus*, manière, façon). Usage passager qui dépend du goût et du caprice. Nouvelle mode. Vieille mode. Ancienne mode. Mode ridicule, extravagante. C'est la mode. C'est la dernière mode. Ce n'est plus la mode. La mode en est passée. Inventer des modes. Se mettre à la mode. Suivre la mode, les modes. Un habit, une étoffe à la mode. C'est un mot qui est fort à la mode. Une opinion de mode. Un système à la mode. Etre esclave de la mode. Les caprices, les bizarreries, l'empire de la mode. L'assujétissement aux modes. Pécher contre la mode. Cela était autrefois à la mode. Revenir aux vieilles modes. Ne porter que des habits faits à l'ancienne mode. Les fous inventent les modes et les sages les suivent. Le duel est le triomphe de la *mode*, et l'endroit où elle a exercé sa tyrannie avec le plus d'éclat. (La Bruy.) Il y a autant de faiblesse à fuir la *mode* qu'à l'affecter. (Id.) On se récrie contre telle ou telle *mode*, qui cependant, toute bizarre qu'elle est, pare et embellit pendant qu'elle dure. (Id.) Ces mêmes *modes* que les hommes suivent si volontiers pour leurs personnes, ils affectent de les négliger dans leurs portraits. (Id.) Une *mode* a détruit à peine une autre *mode* qu'elle est abolie par une plus nouvelle, qui cède elle-même à celle qui la suit, et qui ne sera pas la dernière. (Id.) Les péchés même des grands deviennent les *modes* des peuples. (Fléch.) C'est de vous que passent, jusque dans le peuple les *modes* immodestes, la vanité des parures. (Mass.) Il change d'esprit comme de *mode*. (Boil.) Une femme surtout doit tribut à la *mode*. (Id.) On ne peut plus souffrir ses vertus hors de *mode*. (Id.) Un sage suit la *mode* et tout bas il s'en moque. (Destouches.) Les dames et les petits-maîtres ont toujours suivi la *mode* et même enchéri sur elle. (Volt.) Telle est la magie de la *mode* que la dernière nous paraît toujours la plus jolie. (S. Dubay.) Un sot mis à la *mode* est toujours fort bien vu. (Colnet.) Pourquoi la raison ne viendrait-elle pas à la *mode*? (Duclos.) Tout a été de *mode* dans le monde, excepté la vertu. (S. Dub.) La plus grande preuve de l'attachement d'une femme est le sacrifice de la *mode*. (Boiste.)

— Les modes se détruisent et se succèdent continuellement, et le plus souvent, le bizarre est préféré aux plus belles choses, par cela seul qu'il est nouveau. La forme et la couleur des vêtements, les différentes espèces d'étoffes, leur couleur, les dessins dont elles étaient enrichies, tout a subi, chez les différents peuples, quoique à différents degrés, l'influence de la mode. Chez les Grecs et chez les Romains, les habits furent d'abord simples et grossiers, et moins faits pour servir d'ornement que pour garantir du froid et des injures du temps Ce ne fut qu'après la bataille de Salamine, 480 ans av. J.-C., que les Athéniens s'abandonnèrent à tout ce que le luxe de cette époque put inventer, à tout ce que l'inconstance de la mode peut produire de bizarre et de varié. Ce ne fut aussi qu'après avoir poussé leurs conquêtes jusque dans l'Asie Mineure et dans la Syrie, 167 ans av. J.-C., que les Romains suivirent leur exemple. Le changement et les modes excentriques furent toujours le goût dominant des Français. Sous les règnes de Philippe de Valois, de Jean et de Charles VI, alors que le royaume était dans la dernière misère par les guerres sanglantes qui le désolaient, les modes bizarres étaient toujours l'occupation favorite de la noblesse et l'objet de la convoitise des bourgeois, ses serviles imitateurs. On faisait venir à grands frais des pays étrangers les étoffes les plus précieuses, dont on composait des vêtements aussi singuliers que frivoles. L'habit des hommes était si étroit et si court, qu'il pouvait à peine dérober à la vue les parties du corps que la pudeur ordonne de couvrir. Les femmes avaient des robes d'une longueur démesurée, qui traînaient derrière elles en queue de ser-

pent. Les dames du temps qui le portaient sur leur tête une coiffure extrêmement élevée et dans la suite, elles les multiplièrent et leur donnèrent tant de largeur et d'élévation, que souvent les portes se trouvaient trop étroites. Plus tard, les énormes perruques pour les hommes, les paniers et les mouches pour les femmes, et la poudre pour les deux sexes furent en vogue. Les noms de ces futilités sont presque toujours aussi ridicules que les modes elles-mêmes. Dans une lettre que le jeune duc de Grammont écrivait à une Anglaise en 1775, il dit, entre autres choses, qu'il a vu à l'Opéra une dame avec une robe *soupir étouffé*, ornée de *regrets superflus*, avec un point au milieu de *candeur parfaite*, une *attention marquée*, des souliers *des cheveux de la reine*, brodés avec diamants *en coups perfides*, et le *venez-y voir* en émeraudes, frisée en *sentiments soutenus*, avec un bonnet de *conquête assurée*, garni de plumes *volages*, avec des rubans d'*œil abattu*, ayant un *chat* sur les épaules, couleur de *gens nouvellement arrivés*, derrière une *Médicis* montée en *bienséance*, avec un *désespoir d'opale*, et un manchon d'*agitation momentanée*. La mode de ce langage fut de peu de durée. Après l'époque d'engouement vint celle du ridicule, car, entre ce qui est de mode et ce qui est ridicule, il n'y a qu'un pas. Les modes et les attifements dont nous venons de parler seraient trouvés fort ridicules aujourd'hui, tandis que les modes d'aujourd'hui ne tarderont pas d'arriver à leur phase de ridicule et d'abandon.

— Fam. *Cet homme, cette femme est fort à la mode.* Cet homme est fort recherché, cette femme est beaucoup fêtée. Tel a été à la *mode* pour l'éloquence de la chaire ou pour les vers, qui n'y est plus. (La Bruy.) Un homme à la *mode* dure peu, car les *modes* passent. (Id.) Cela n'est seulement à la *mode*. (Id.)

Et . . . .
Le mérite et l'esprit ne sont plus à la *mode*.
(Boileau.)

— Se dit aussi des choses. Couleur à la mode.

— Manière, fantaisie. Vivre à sa mode. Faire à sa mode. Se faire une philosophie à sa mode. Cette armée, toute indépendante, réforme elle-même à sa *mode* le parlement. (Boss.) Un dieu qu'on fait à sa *mode*, aussi patient que nos passions, n'incommode pas. (Id.) Réglant tout, brouillant tout, fit un art à sa *mode*. (Boil.) Vous êtes né comme les enfants des rois, qui veulent que tout se fasse à leur *mode*. (Fénel.) La vertu est si nécessaire à nos cœurs, que, quand on a une fois abandonné la véritable, on s'en fait une à sa *mode*, et l'on y tient plus fortement, peut-être, parce qu'elle est de notre choix. (J.-J. Rouss.)

— Art culin. *Bœuf à la mode*. Pièce de bœuf piquée de gros lard et cuite dans son jus.

— *De mode que*. S'est dit pour De manière que.

— Prov. *Chacun à sa mode et les ânes à l'ancienne*.

— *A la mode d'Italie, d'Espagne*, etc. Suivant les usages d'Italie, d'Espagne, etc.

— *Oncle, tante à la mode de Bretagne*. Cousin germain, cousine germaine du père ou de la mère.

— *Neveu, nièce à la mode de Bretagne*. Fils, fille du cousin germain ou de la cousine germaine.

— Prov. *Chaque pays a sa mode*. Chaque pays a ses usages.

— Prov. et iron. *Visages à la mode*. Se dit des gens qui changent de manières dès qu'ils voient changer la fortune. || *Amis à la mode*. Ceux qui aiment les gens tant que ceux-ci sont heureux. || *Savants à la mode*. Ceux qui parlent de tout avec aisance, sans rien savoir.

— MODES. s. f. pl. Les ajustements, les parures à la mode, tout ce qui sert à l'habillement des dames, tels que chapeaux, bonnets, robes de coupe nouvelle, etc. Marchande de modes. Magasin de modes. Vendre des modes. Faire bien les modes. Passer sa jeunesse à examiner des *modes* et des ajustements. (Fléch.) Il y a des hommes qui sont marchands de *modes*, de linge, de gaze, de mousseline, de fleurs artificielles. (B. de St-P.)

— Art de les faire. Être habile dans les modes. Avoir du goût pour les modes.

— Commerce de ces objets, de tous les produits de la fabrique française. Les modes sont sans contredit ce qui a été le plus anciennement et le plus universellement recherché par les nations étrangères. Ce qui prouve l'incontestable et constante supériorité des modes françaises sur toutes les autres, c'est que les plus violentes commotions, celles qui ont porté à l'industrie et au commerce les atteintes les plus graves, ont échoué contre cette partie de notre négoce. Une des causes qui donnent aux modes françaises une juste célébrité, c'est l'intelligence avec laquelle elles se plient à toutes les exigences étrangères, se façonnent d'après les goûts nationaux de chaque population, et vont au-devant des caprices probables de toutes les régions du monde.

— Estampes qui représentent les changements de modes.

— Syn. comp. MODE. VOGUE. La *mode* est un usage passager introduit dans la société par le goût, la fantaisie, le caprice. La *vogue* est un concours vers quelque marchandise ou vers quelque personne, excité par la réputation, le crédit, l'estime, l'opinion.

— Syn. comp. DE MODE. A LA MODE. Les objets *de mode* sont tels par leur nature; les objets *à la mode* le sont par circonstance.

MODE. s. m. (du lat. *modus*). Philos. Manière d'être. Les divers arrangements des parties d'un corps en sont les modes. Les modes n'ont rien de réel et de séparé des corps, ce sont des accidents de la matière qui font la diversité des êtres corporels, et qui en constituent la différente manière. Une des principales causes de nos erreurs est de confondre les modes avec les substances, et les substances avec les modes.

— Log. *Mode des arguments*. Les différentes manières de disposer les propositions d'un syllogisme, par rapport à la quantité et à la qualité. || Modification d'une proposition, et ce qui la rend modale.

— Dans le langage ordinaire, Forme, méthode. Mode de gouvernement, d'administration, de comptabilité, d'enseignement, d'élection. Adopter un mode. La mode règle tout, même le *mode* de gouvernement. (Boiste.)

— Gramm. Se dit des différentes inflexions que prend le verbe pour énoncer la coexistence du sujet avec l'attribut. Les grammairiens appellent ces inflexions générales du verbe *modes*, du nom latin *modus*, qui veut dire manière, parce que, comme dans la langue vulgaire, la mode est la manière de se vêtir, dans la langue grammaticale, le *mode* est la manière d'employer, d'habiller en quelque sorte le verbe selon l'idée que l'on veut ajouter à sa signification principale. Il y a cinq modes : || *Mode indicatif* ou mieux *affirmatif*. Celui où la coexistence du sujet avec l'attribut est affirmée d'une manière positive. *Je suis, je fus, je serai*, etc., appartiennent au mode indicatif. || *Mode conditionnel*. Celui qui exprime l'idée d'affirmation, d'existence, d'action soumise à une condition, *Je mangerais si j'avais faim*. || *Mode impératif*. Celui où la coexistence de l'attribut est présentée sous la forme du commandement. *Travaille, travaillons, travaillez*. || *Mode subjonctif*. Celui qui est toujours placé sous la dépendance d'un autre verbe, *Je veux que vous le fassiez*. || *Mode infinitif*. Celui qui s'étend, sans changer de forme, à toutes les personnes, à tous les nombres et à tous les temps, à cause de cette étendue illimitée, *Je veux aller, elle voulait aller*, etc. Quelques grammairiens y ajoutent un sixième mode, le *mode participe*, celui qui tient de la nature du verbe et de celle de l'adjectif. On l'a nommé *participe*, pour exprimer cette participation de deux espèces de mots. *Allant, allé, aimant, aimé, battant, battu*, etc. D'après tout ce que nous venons de dire, on peut aisément conclure que le mode n'est autre chose que les différentes formes que prend le verbe pour satisfaire aux besoins de l'énonciation. En effet, comme il arrive la plupart du temps qu'une seule proposition ne suffit pas à l'expression complète de la pensée, d'autres propositions, qui servent à en modifier une plus essentielle ou plus importante, à laquelle elles se rapportent, ou à déterminer avec plus de précision quelques mots, quelques idées de cette proposition principale, concourent avec celle-ci à former un tout, un ensemble, dont les diverses parties, liées entre elles et subordonnées les unes aux autres, sont indispensables pour donner à la pensée tout le développement nécessaire. Voilà pourquoi l'on remarque, dans les langues qui ont été le plus perfectionnées, outre le mode qui sert à l'expression des propositions absolues, directes ou principales, et qu'on appelle *indicatif*, trois autres modes propres à exprimer les propositions relatives, accessoires ou subordonnées : l'un, tel que le *subjonctif*, qui marque plus spécialement que la proposition où il se trouve dépend d'une autre proposition, à laquelle elle doit être jointe pour en compléter et en développer le sens; l'autre, exprimant un ordre, une volonté, un désir, une prière, et se rapportant moins à quelque proposition précédente et expressément énoncée, qu'à ces mouvements mêmes de l'âme ou de la faculté intellectuelle, qu'on néglige d'énoncer d'une manière plus explicite : c'est le mode appelé *impératif*. Enfin, le troisième, nommé *conditionnel*, se trouve dans les propositions subordonnées, qui renferment quelque supposition ou condition, quelque vœu ou désir dont l'accomplissement est incertain, ou au moins dépendant de ces conditions mêmes. Toutes les langues n'ont pas le même nombre de modes : ainsi les Latins traduisent le conditionnel, qu'ils n'ont pas, par l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif, et les Grecs ont un optatif, que nous traduisons par le subjonctif et le conditionnel. || *Modes obliques* ou *indirects*. S'est dit autrefois de tous les modes des verbes autres que l'indicatif.

— Jurispr. Clause qui modifie l'effet d'un acte d'après un événement incertain, mais dépendant de la volonté de celui qui doit profiter de la disposition modale.

— Musiq. Caractère affecté au ton. Mode ionien. Mode dorien. Mode phrygien. Mode éolien. Mode lydien. || Loi qui détermine la position des deux demi-tons dans la gamme, par rapport à la tonique. || *Mode majeur*. Celui où la tierce et la sixte, au-dessus de la tonique, sont majeures. Le ton d'*ut*, mode majeur. || *Mode mineur*. Celui où la tierce et la sixte, au-dessus de la tonique, sont mineures. Le ton de *la*, mode mineur. || Dans le plain-chant, *Mode authentique*. Celui où la quinte de la tonique est au grave, et la grave à l'aigu. || *Mode plagal*. Celui où la quinte est à l'aigu, et la quarte au grave. || Dans le moyen âge, le *mode* était la loi de subdivision de certaines notes. || Dans le *mode majeur parfait*, la maxime valait trois longues. || Dans le *mode majeur imparfait*, la maxime n'en valait que deux. || Dans le *mode mineur*, on pratiquait, d'une manière analogue, la division de la longue en brèves.

— Pourquoi *mode* est-il féminin, lorsqu'il signifie manière d'agir, de se mettre, et masculin, partout ailleurs? La réponse est facile. Les grammairiens ont dit le mode indicatif : les philosophes, la substance et le mode; les musiciens, le mode majeur, parce qu'ils ont tous pensé au masculin *modus*, d'où il est tiré. Mais les gens illettrés et les femmes ne voyant dans ce mot que la manière d'agir, de s'habiller, ont donné à la mode le genre de manière, et l'usage universellement adopté a fait loi.

— Syn. comp. MODE. TON. Le *mode* diffère du *ton*, en ce que celui-ci n'indique que la corde ou le lieu du système qui doit servir de base au chant, et le *mode* détermine la tierce et modifie toute l'échelle sur ce *ton* fondamental.

MODELAGE. s. m. Sculp. Opération de celui qui modèle.

— Action de modeler.

MODELATURE. s. f. Se disait pour Moulure.

MODÈLE. s. m. (du lat. *modulus*, mesure). Exemplaire, patron. Un modèle d'écriture. Un modèle de broderie. Servir de modèle. Se conformer au modèle. Faire, donner un modèle. Suivre, imiter un modèle. Travailler sur un modèle, d'après un modèle. La nature est le modèle des arts. Cette église a été bâtie sur le modèle du Panthéon.

— B.-arts. Personne, homme ou femme, d'après laquelle les artistes dessinent, peignent, modèlent, sculptent, etc. Figure dessinée, peinte d'après le modèle. Faire le métier de modèle. Lorsque l'élève sait dessiner facilement d'après l'estampe et la bosse, je le tiens pendant deux ans devant le *modèle* académique de l'homme et de la femme. (Dider.) || Tous les objets d'imitation que les artistes se proposent. La nature est le modèle des arts. On admire, on loue même les grands *modèles*, mais on ne les suit pas. Dans le moral, il n'y a que Dieu qui doive servir de *modèle*, et dans les arts, que la nature. (Id.) || *Modèle vivant*. Homme ou femme qui sert de modèle. || *Modèle mort*. Tous les objets inanimés qui servent au même usage.

— *Poser le modèle*. Mettre le modèle dans l'attitude qu'on veut représenter.

— *Être fait comme un modèle*. Être très-bien fait, avoir toutes les parties du corps dans des proportions régulières et élégantes. || On dit dans le même sens, *Être digne de servir de modèle*.

Au ciseau de Scopas, même au pinceau d'Apelle,
La beauté que je chante eût servi de *modèle*. (Del.)

— Sculpt. Représentation en terre ou en cire d'un ouvrage qu'on se propose d'exécuter en marbre ou en quelque autre matière. Modèle de terre, de cire. Modèle en grand, en petit. Le modèle d'une statue, d'un groupe.

— Dans plusieurs arts, Représentation en petit d'un objet qu'on se propose d'exécuter en grand. Modèle d'architecture. Modèle d'un édifice. Modèle de plâtre, de stuc, de bois. Modèle d'une machine. Modèle de vaisseau, de canon. || Dans la fonte des cloches, Couche de ciment et de terre, de la forme et de l'épaisseur de la cloche qu'on veut fondre.

— Se dit, en général, de tout ce qui imite, soit l'ensemble, soit quelques parties isolées, mais dans des proportions plus petites, une machine ou un objet quelconque de grandeur naturelle. On peut, de cette manière, réunir dans une localité peu spacieuse une collection de modèles qui représentent un grand nombre de machines pour servir à l'instruction des machinistes, des manufacturiers, etc. C'est ainsi que la plupart des galeries du Conservatoire des arts et métiers, celle du Musée de l'artillerie, de la marine, etc., sont garnies.

— On appelle également *modèles*, bien qu'elles soient de grandeur naturelle, les pièces en bois ou en métal qu'on établit pour être fondues en fer ou en cuivre, et dont se compose une machine.

— Archit. Plan en relief, imitation en petit de l'élévation d'un édifice. Ce n'est guère qu'un objet d'agrément, moins propre à donner aux gens de l'art une idée de l'édifice, que ne feraient des plans et des élévations soigneusement dessinés et cotés exactement. Les modèles d'architecture s'exécutent en plâtre ou en stuc pour les parties de pierre ou de marbre, et en bois pour les parties de charpente. S'il s'agit de ruines antiques, on emploie avec succès le liége.

— Mar. Répétition exacte, mais sur une échelle petite, d'un bâtiment dont on veut conserver le souvenir matériel; c'est la copie portative et fidèle des formes d'un navire, de son gréement, de sa mâture, et de son installation. Il y a dans les grands ports une salle dite *salle des modèles*, où sont conservés les modèles des bâtiments de guerre qui y ont été faits. Le musée naval de Paris est ce que la France possède de plus admirable en ce genre. || Vaisseau ou autre bâtiment qui présente, dans son espèce, les résultats les plus heureux, soit en théorie, soit en application.

— *Modèle anatomique*. Corps humain de grandeur naturelle formé d'os véritables, qui en constituent le squelette; de muscles faits avec du carton, qui, après avoir été ramolli et modelé d'après nature, est recouvert de brins de chanvre fin, destinés à imiter les fibres musculaires et peints ensuite de couleurs naturelles; de fils et de cordes à boyau, enduits d'un vernis coloré, et qui simulent les artères, les veines, les nerfs; de poils véritables pour les parties qui doivent en être pourvues. On peut en détacher toutes les parties, et les étudier séparément, sans altérer leurs formes naturelles, il peut servir aux démonstrations dans les temps ou la chaleur est un obstacle aux dissections.

— Se dit, chez les teinturiers, des écheveaux de soie et de laine cramoisie sur lesquels ils doivent faire les épreuves des teintures.

— Se disait des lames de cuivre qui servaient à faire dans la terre les empreintes pour recevoir les métaux fondus.

— En industrie, le modèle est l'idée première de l'inventeur, traduite et rendue palpable à l'aide de la matière, soit qu'elle ait été réalisée par le dessin, par la peinture, par le moulage, la ciselure ou la fonte.

— Fig. Se dit des ouvrages d'esprit, des actions que l'on imite ou que l'on doit imiter. Homère et Virgile sont de beaux modèles. Se former, se régler sur un modèle. Avoir un modèle devant les yeux. Cela vous servira de modèle. La vie de cet homme est un modèle de vertu. Regarder quelqu'un comme un modèle de patience. Beau modèle qu'on se propose de suivre. Se proposer un modèle. Prendre quelqu'un pour modèle. Sa conduite est le modèle de la mienne. Prendre, choisir, imiter un mauvais modèle. Être le modèle des rois. La reine, pleine de foi, ne se propose pas un moindre *modèle* que Marie. (Boss.) Vous avez prétendu que je consacrasse la mémoire de ses vertus, et que je vous proposasse comme un tableau le *modèle* de sa vie. (Id.) On gardait ses lettres comme le vrai *modèle* des pensées raisonnables et de la pureté de notre langue. (Fléch.) Votre règne aux neveux doit servir de *modèle*. (Rac.) Les *modèles* les plus éclatants ne sont pas toujours les plus utiles; ils éteignent l'ambition de surpasser, la seule qui puisse inspirer de l'enthousiasme. (Mme de Genlis.)

Que m'importe, après tout, que Néron plus fidèle
D'une longue vertu laisse un jour le *modèle*? (Rac.)

— *C'est un modèle*. C'est une personne qui a de grandes vertus, de grandes qualités.

— Il y a de bons modèles qu'on se fait gloire d'imiter : pourquoi en est-il aussi de mauvais que l'on veut suivre? en morale comme dans les arts, c'est un travers de l'esprit inexplicable, à moins qu'on ne suppose dans le copiste un jugement faux et des principes que rien au monde ne saurait corriger : mais on peut en changer la direction dans l'enfance, à l'aide de bons modèles de goût et de sentiment. Dans les sociétés les plus corrompues, on trouve encore de grandes vertus, des exemples à offrir, et ils sont alors d'autant plus rares que les vices les plus honteux sont le plus honorés. C'est le goût naturel, c'est une bonne direction surtout, qui, au milieu du déluge d'ouvrages mauvais ou dangereux dont nous sommes inondés, doivent guider un jeune homme dans le choix de ses modèles d'étude et de conduite.

— Techn. Grande glace doucie, sur laquelle on assemble plusieurs glaces, pour qu'elles présentent une surface unie, et qu'on scelle ensuite pour les polir toutes à la fois. || *Modèle de fabrique*. Sorte de table qui sert à couper les pains de savon.

— Syn. comp. MODÈLE. COPIE. *Copie*, ouvrage fait d'après l'original, ne se dit qu'en fait d'impression; *modèle*, se dit en toute autre occasion dans la morale comme dans les arts. Dans une autre acception, *copie* se dit pour la peinture; *modèle* pour le relief. || MODÈLE. TYPE. Le *type* porte l'empreinte de l'objet dont la figure se multiplie exactement par l'impression; le *modèle* offre l'objet à imiter par l'art, par des règles qui peuvent être bien ou mal suivies.

MODELÉ, ÉE. part. pass. du v. Modeler. S'empl. adjectiv. Figure bien modelée.

— Fig. L'île déroulait devant nous ses paysages gravés ou *modelés* dans les ondes. (Chateaub.)

— *Modelé par*. Le globe fut modelé par l'Océan.

— *Modelé sur*.

Aussi n'ira-t-il pas se chercher en autrui
Le rôle qu'il accepte est *modelé* sur lui. (Piron.)

MODELÉ. s. m. B.-arts. Représentation, imitation des formes. Beau modelé. Modelé savant.

— Peint. Le modelé est dans un tableau ce qui imite l'œuvre du modeleur. Le beau modelé dépend du dessin et de la couleur; il consiste à rendre, au moyen des lignes et des ombres, les parties saillantes, rondes ou plates d'un corps solide.

— Sculpt. Dans une statue, c'est l'œuvre elle-même.

MODELER. v. a. 1re conj. (rad. *modèle*). L'e se change en è devant une syllabe muette. *Je modèle, tu modèles, il modèle, ils modèlent. Je modèlerai*, etc. *Je modèlerais*, etc. Sculpt. Former avec de la terre molle ou de la cire le modèle, la représentation d'un ouvrage qu'on veut exécuter en marbre ou en quelque autre matière. L'art de modeler est la partie principale et essentielle de la statuaire. Modeler une statue. Modeler un groupe en terre, en cire.

— Tirer en creux, faire des moules sur les plus beaux ouvrages de l'antiquité. En ce sens, on dit plutôt *mouler*.

— Donner la forme extérieure. C'est l'Océan qui a modelé le globe.

— Peint. Rendre exactement, par le moyen du clair-obscur, le relief des figures, les méplats et les détails du système musculaire.

— Faire en petit la représentation d'un grand ouvrage.

— Fig. Régler, conformer. Modeler sa conduite sur celle des autres. L'auteur est obligé de *modeler* son terme sur le caractère ou le maintien connu du personnage qu'il doit représenter. (Talma.)

— Absol. Bien modeler. Mal modeler. Modeler parfaitement. Apprendre à modeler. Savoir modeler.

— SE MODELER. v. pron. Se régler, prendre pour modèle. On doit se modeler sur les gens de bien. Il est absurde de vouloir qu'un siècle de lumière se *modèle* sur des siècles d'ignorance. (Boiste.) Les hommes ordinaires se *modèlent* les uns sur les autres ; l'homme fort se *modèle* sur les grands hommes. (Id.) En France toutes les classes se *modèlent* sur la première. (Linguet.) Les jeunes animaux se *modèlent* sur les vieux. (Buff.) La matière qui sert à son accroissement se *modèle* et s'assimile au total. (Id.)

MODELEUR. s. m. B.-arts. Celui qui fait en terre grasse le modèle d'une statue, d'un bas-relief, que l'on doit exécuter en marbre.

— Se dit, par analogie, dans les arts mécaniques, de ceux qui font des modèles de machines.

MODÉNAIS, AISE. adj. et s. Géogr. V. MODÉNOIS, OISE.

MODÉNATURE. s. f. (de l'ital. *modanatura*). Archit. Proportion et galbe des moulures d'une corniche. La modénature détermine le caractère des divers ordres d'architecture. La modénature corinthienne est élégante.

MODÈNE. Géogr. Ville d'Italie, capitale du duché de ce nom ; 27,000 hab. || Duché de Modène, état de l'Italie, autrefois républicain, érigé en duché en 1452, en faveur de la maison d'Este, qui y règne encore aujourd'hui. Le duché de Modène, conquis en 1796 par les Français, fut incorporé à la république cisalpine. La population de Modène, avec ses annexes, est de plus de 400,000 hab.

MODÉNOIS, OISE. adj. Géogr. Qui est de Modène ou du Modénois. || Qui appartient à cette ville, à ce pays, à ses habitants.

— Substantiv. Un Modénois. Une Modénoise.

— LE MODÉNOIS. s. m. Le duché de Modène.

MODÈQUE. s. f. Bot. Genre de plantes sarmenteuses des Indes.

MODÉRANTISME. s. m. Hist. Opinion de ceux qu'on appelait modérés pendant la révolution française. L'exagération factice et de commande fit un crime du *modérantisme.* (Boiste.) On accusait de *modérantisme* les citoyens paisibles, tranquilles, modérés, qui n'applaudissaient pas à l'exaltation, à la fureur, à la rage des démagogues et des anarchistes. (Sall.) *Modérantisme !* ce mot doit occuper une place dans le dictionnaire de la langue française, comme monument historique. Le souvenir des injustices, des vexations, des forfaits dont ce mot donna le signal, fera mieux sentir le prix de la modération. (Merc.)

MODÉRANTISTE. s. des 2 g. Hist. Modéré, partisan du modérantisme. Dénoncé comme *modérantiste,* on était incarcéré, jugé, condamné et mis à mort, tout aussi bien que les aristocrates, les suspects, les royalistes et les prétendus conspirateurs des prisons. (Sall.)

MODÉRATEUR, TRICE. s. (du lat. *moderator*). Celui, celle qui modère, qui dirige, qui règle. Il y avait à Lacédémone des modérateurs de la jeunesse.

— S'emploie surtout dans le style soutenu. Le souverain modérateur. Dieu est le modérateur de l'univers. Jupiter, des humains *modérateur* suprême. (Aignan.)

— Se dit aussi des choses.

La terre enfin, cette tendre nourrice,
De tous nos biens sage *modératrice.* (J.-J. Rouss.)

— Celui qui cherche à tempérer des opinions exaltées, à rapprocher des sentiments extrêmes. Etre le modérateur de son parti. Se faire le modérateur. Prétendre au rôle de modérateur.

— Hist. Titre que prenait le président de certaines assemblées de réformés en France.

— S'emploie quelquefois adjectivement. L'esprit modérateur du monde. *Modérateur* de tous les mouvements de son âme, le sage n'admet d'autre aversion que celle du vice et du crime. (S. Dubay.) Pour Socrate, la tempérance est *modératrice,* non adversaire de voluptés. (Montaigne.)

— Polit. *Pouvoir modérateur.* Quatrième pouvoir que don Pédro a reconnu dans la constitution du Brésil, et qu'il attribuait en partie au monarque et en partie au sénat. Le pouvoir modérateur s'exerce par la convocation, la dissolution ou la prorogation des chambres, etc.

— Syn. simpl. Régisseur, gouverneur, directeur, guide. || Épith. Sage, prudent, habile.

MODÉRATEUR. s. m. Mécan. Instrument dont on se sert pour ralentir et régulariser le mouvement des machines. || Appareil destiné à régler l'émission de la vapeur dans le cylindre d'une machine. On l'appelle aussi *régulateur.*

MODÉRATION. s. f. (pr. *mo-dé-ra-ci-on;* du lat. *moderatio*). Vertu qui porte à garder une sage mesure en toutes choses. Grande modération. Modération d'esprit. Esprit de modération. Se conduire avec beaucoup de modération, avec peu de modération. Apporter toute la modération possible dans une affaire. User de modération. Garder de la modération dans la bonne fortune. Mettre de la modération dans ses désirs. Etre un grand exemple de modération. User des meilleures choses avec modération. Sortir des bornes de la modération. N'est-ce pas un bienfait de Dieu de l'avoir arrachée à sa propre gloire, avant que cette gloire, par son excès, eût mis en hasard sa *modération ?* (Boss.) Notre ministre a fait voir à toute la France que sa *modération* durant quarante ans était le fruit d'une sagesse consommée. (Id.) Les dieux lui avaient donné en partage la valeur dans les combats, la prudence dans les conseils, la *modération* dans les prospérités, et la constance dans la mauvaise fortune. (Fén.) Nous voyons même les enfants des souverains s'éloigner des plaisirs et de la magnificence de leurs cours, venir ici se former sur la sagesse et la *modération,* ou sur l'orgueil et les excès du prince qui le remplit. (Mass.) Qu'il s'offre à ce vertueux du siècle une occasion de décréditer un ennemi, ou de supplanter un concurrent, pourvu qu'il conserve la réputation et la gloire de la *modération,* il sera peu touché d'en avoir le mérite. (Id.) La *modération* du prince qui craint Dieu sera le plus sûr rempart de son empire. (Id.) L'esprit de *modération,* que les enthousiastes, les fanatiques et les ambitieux regardent comme une faiblesse, est le véritable courage, car il résiste seul aux partis opposés. (B. de St-P.) Pris avec *modération,* par les hommes, le vin peut entrer parmi leurs aliments, comme une boisson bienfaisante et cordiale. (Id.) Les choses spirituelles sont conduites avec une pareille *modération.* (St-Evrem.)

La maxime qui dit rien de trop est bien juste,
Et prouve que le sage, en toute occasion,
Doit l'être avec mesure et *modération.*
(Destouches.)

— Sous la terreur, cette vertu, regardée dans tous les temps comme une des qualités essentielles à l'homme, fut transformée en un crime capital qui conduisait à l'échafaud, sous le titre imaginaire de *modérantisme.*

— Etat d'un esprit qui demeure toujours maître de lui.

Tout vouloir est d'un fou, l'excès est son partage.
La *modération* est le trésor du sage (Volt.)

— Diminution d'un prix ou d'une taxe. La modération d'une contribution. Ne faire aucune modération. N'accorder aucune modération. Rôle de modération.

— Adoucissement, mitigation. La modération d'une peine, d'une amende.

— Iconol. On peint la Modération âgée, et on lui donne pour attributs un frein, une règle et une horloge de sable.

— Syn. comp. MODÉRATION. ADOUCISSEMENT. DIMINUTION. *Modération* est le terme générique; *adoucissement* et *diminution* sont des espèces. Les juges supérieurs peuvent modérer la peine à laquelle le juge inférieur a condamné; c'est un *adoucissement.* Ils peuvent aussi, en certains cas, modérer une amende, c'est une *diminution.* || MODÉRATION. PRUDENCE. La *modération* est une vertu qui gouverne et qui règle nos passions; c'est un effet de la prudence, par laquelle on retient ses désirs, ses efforts et ses actions dans les bornes les plus conformes à la bonté, à la fin et à la nécessité ou à l'utilité des moyens. || MODÉRATION. RETENUE. MODESTIE. La *modestie* se rapporte à un plus grand nombre d'objets, la *retenue* a rapport aux paroles et aux actions.

MODERATO. s. m. (de l'ital. *moderato,* modéré). Mus. Mouvement intermédiaire entre le lesto et le presto.

— adj. *Allegro moderato.* Mouvement un peu moins vif que l'allegro.

MODÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Modérer. S'empl. adjectiv. Qui est éloigné de toute sorte d'excès. Une chaleur modérée. Un feu modéré. Un pouls modéré. Un exercice modéré. Colère modérée. Ambition modérée. Adorez donc, ô grand roi, celui qui vous donne dans la victoire, malgré la fierté qu'elle inspire, des sentiments si *modérés.* (Boss.) Elle savait donner de la retenue aux langues les moins *modérées.* (Id.) Le désir de voir vos services récompensés, s'il est *modéré,* n'a rien dont la morale chrétienne puisse être blessée. (Mass.) C'est à l'exercice *modéré* de nos facultés que le Créateur a sagement attaché le plaisir. (De Pouilly.) Le froid à la Nouvelle-Zemble est très-*modéré.* (Buff.) Ils vivent donc en paix, parce que leurs appétits sont simples et *modérés,* et qu'ils ont assez pour ne se rien envier. (Id.)

— Qui est sage, qui est retenu, qui n'est point emporté. Un esprit modéré. Une passion modérée. Etre bien modéré pour son âge. Mais son esprit *modéré* ne se perdait pas dans ces vastes pensées. (Boss.) Celui qui est patient et *modéré* est quelquefois plus estimable que celui qui prend des villes. (Fléch.) On lui donna pour collègue T. Quintius Capitolinus, d'un caractère aussi doux et *modéré* que l'autre était emporté et violent. (Rollin.) Ce prince prodigieux était extrêmement *modéré.* (Montesq.)

— Partisan de la modération.

Si fuir les factions c'est être *modéré,*
De cette injure alors je me tiens honoré. (Laya.)

— Mus. Se dit d'un mouvement moyen entre le lent et le gai.

— *Pouls modéré.* Pouls qui n'est ni fort ni faible, ni dur ni mou, ni accéléré ni ralenti.

— *Modéré par.*

Entre ces lieux et ces pôles glacés,
Sous un lieu tempéré, des climats [illegible]
Où Zéphyr adoucit les rigueurs de Borée,
Où par les eaux du ciel la chaleur *modérée,*
Et le soleil constant dans son oblique cours
Font éclore les fruits et fixent les beaux jours.
(Russet.)

— Il ne se met qu'après son substantif. Esprit modéré. Humeur modérée. Feu modéré, chaleur modérée.

MODÉRÉ, ÉE. s. Hist. Celui, celle qui, dans un temps de révolution, professe des opinions modérées. Les modérés de France, d'Espagne. Des factieux rangent les *modérés* au nombre de leurs ennemis. (Boiste.) || S'est dit, en particulier, sous la Convention, des dantonistes. On les appelait aussi *indulgents.* || *Modéré* ou *politique.* S'est dit, sous le Directoire, du parti opposé aux républicains exaltés qu'on appelait *patriotes.* || Ce mot était devenu, pendant la révolution, un titre de proscription. On disait d'un homme sage que c'était un *scélérat de modéré.*

MODÉRÉE. s. f. Anc. métrol. Nom d'une mesure de terre comprenant tout l'espace qu'on peut ensemencer avec un muid de grain.

MODÉRÉMENT. adv. Sans excès, avec modération. Se comporter modérément. User modérément de quelque chose. Boire, manger modérément. Etre imposé modérément. Content d'établir son droit, il use *modérément* de la victoire. (Boss.) Le corset sans baleine et *modérément* serré est utile à la femme adulte; il la soutient, il lui donne des formes plus avantageuses. (Heurtel.)

— Sans emportement. Parlez-lui modérément.

— Il ne se met qu'après le verbe. Il s'est comporté modérément, et non pas, il s'est modérément comporté.

MODÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *moderare* ou *moderari,* diminuer). On change l'é aigu en è grave dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je modère, tu modères, il modère, nous modérons, ils modèrent,* etc. Diminuer. Modérer le feu d'un fourneau. Modérer la course d'un cheval. Modérer ses pas, sa marche. Modérer une contribution. Modérer sa dépense.

— Adoucir, tempérer. Modérer l'action d'une machine.

— Rendre moins violent. Modérer ses coups.

— Rendre modéré. Elairer les hommes, c'est les *modérer.* (Boiste.)

— Mettre des bornes à quelque chose. Modérer sa colère, ses passions, ses désirs, son ambition, son ardeur. Modérer le zèle de quelqu'un. Modérer la rigueur, la sévérité d'une loi. Modérer sa douleur. Laissons aux infidèles ces longues et sensibles douleurs que la religion ne *modère* pas. (Fléch.) Qu'est-ce qu'un souverain, si la crainte de Dieu ne le conduit et ne le *modère ?* (Mass.) Tout le peuple, entraîné par l'exemple des chefs des tribus, vint en foule offrir ses dons pour la construction de l'arche; il fallut que Moïse *modérât* l'excès de leurs largesses. (Id.) *Modérez* des bontés dont l'excès m'embarrasse. (Rac.) *Modérez* donc, seigneur, cette fureur extrême. (Id.) *Modère* ces bouillons de ta mélancolie. (Boil.) Pour *modérer* ses désirs, il suffit de voir les objets tels qu'ils sont. (Dumarsais.)

— SE MODÉRER. v. pron. Se diminuer, s'adoucir. Le temps s'est modéré. Le froid, le chaud commence à se modérer.

— Être, pouvoir être modéré. Le feu se modère par degrés.

— Fig. Se posséder, se contenir. Peu de gens savent se modérer dans la bonne fortune. Savoir se modérer dans les occasions les plus difficiles. Se modérer un peu. Se modérer dans les prospérités.

— Se contenir mutuellement. Les hommes se modèrent mutuellement par une crainte réciproque.

— Syn. comp. MODÉRER. ADOUCIR. *Adoucir,* c'est rendre la qualité moins désagréable; *modérer,* c'est la corriger, en supprimer l'excès. || MODÉRER. AMORTIR. *Amortir* tend à diminuer, amortir ou éteindre la vivacité de l'action; *modérer,* tend à diriger cette vivacité, à la contenir dans de justes bornes.

MODERNE. adj. des 2 g. (du lat. barb. *modernus,* fait de *modo,* nouvellement). Nouveau, récent. Les auteurs modernes. Les philosophes modernes. Les peintres modernes. Les ouvrages modernes. Cela est moderne. C'est une invention moderne. Comparons ce qu'ont produit les temps anciens avec ce que produisent les temps *modernes,* et parlons de perfectibilité. (Ch. Nod.) Ce soin dont nos *modernes* esculapes s'avisent de trouver que j'ai tant besoin. (Desh.)

— *Architecture moderne.* Chacun des genres d'architecture qui ont été en usage dans l'Europe, depuis le commencement du moyen âge, même l'architecture gothique. || Se dit aussi de la manière de bâtir à l'italienne, dans le goût de l'antique. || Se dit plus particulièrement du système qui consiste à emprunter à l'antique tout ce qu'il y avait de beau, et où l'on a corrigé plusieurs défauts considérables.

— *Bâtiment, édifice moderne.* Bâtiment, édifice fait suivant la manière de bâtir la plus récente.

— *Sculpture moderne.* Se dit par opposition à Antique. || *Statue moderne, restauration moderne.* Statue exécutée, restauration faite à une statue antique, par un sculpteur moderne.

— *Astronomie moderne.* Celle qui a commencé à Copernic.

— *Chimie moderne.* Celle qui a été créée par Lavoisier, développée et étendue par Fourcroy, etc.

— *Géométrie moderne.* Géométrie des infiniment petits.

— *Histoire moderne.* Depuis la renaissance, sous François Ier jusqu'à nos jours.

— *Médailles modernes.* Celles qui ont été frappées depuis la renaissance.

— Peint. Se dit particulièrement des tableaux exécutés depuis peu d'années, par opposition à ceux des peintres des deux premiers siècles qui ont suivi la renaissance de l'art. || *Ecole moderne.* Se dit encore plus spécialement de l'époque actuelle. L'école de David diffère de l'école moderne. || Selon les caprices du langage, les tableaux de l'école de Boucher sont des tableaux modernes, sans néanmoins qu'on puisse dire que ce soient des tableaux de l'école moderne.

— Géol. Se dit d'un ordre de terrains comprenant ceux qui sont caractérisés par la présence des monuments de l'industrie humaine.

— *Physique moderne.* D'abord celle de Descartes, ensuite celle de Newton.

— Eaux et for. Se dit d'un baliveau qui a depuis quarante jusqu'à soixante et quatre-vingts ans. Après ce temps, ce sont des arbres de haute futaie.

— On le met avant son substantif, en consultant l'oreille et l'analogie. Les auteurs modernes. Ces modernes auteurs. Une invention moderne. Cette moderne invention.

— *A la moderne.* loc. adv. Suivant la manière la plus récente. Bâtir à la moderne. Bâtiment à la moderne.

MODERNE. s. m. Auteur, savant, artiste qui a paru depuis la renaissance des lettres et des arts. Les anciens et les modernes sont d'accord sur ce point. Il y a des *modernes* que leurs grandes qualités et leurs vertus rangent parmi les anciens. (Boiste.)

— Se dit aussi, par extension, des hommes en général, depuis la formation des empires actuels.

MODERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Moderner. S'empl. adjectiv. Edifice moderné. Eglise modernée. Presque toutes les anciennes basiliques de Rome ont été modernées.

MODERNER. v. a. 1re conj. Archit. Restaurer, pour de nouveaux usages, et dans un goût moderne, un ancien édifice. Benoît XIV voulut moderner le Panthéon.

— Rapprocher du goût moderne.

MODERNISÉ, ÉE. part. pass. du v. Moderniser. S'empl. adjectiv. Objet modernisé. Monument modernisé. Le chœur a été complètement et impitoyablement *modernisé.* (Dibdin.)

MODERNISER. v. a. 1re conj. Néol. Donner une tournure moderne, rajeunir.

— *Moderniser,* quoique d'origine anglaise, paraît plus doux, plus agréable, et exprime aussi bien son objet que *moderner ;* ne peut-il pas être de bonne prise ?

MODERNISTE. s. m. Celui qui estime les temps modernes au-dessus de l'antiquité. Vous, *moderniste,* vous me montrez une molécule organique. (J.-J. Rouss.)

— Celui qui nie l'antiquité de la civilisation. Bayer, de l'Académie de Saint-Pétersbourg, est le chef des modernistes, qui prétendent que les Indiens ont reçu des Grecs établis dans la Bactriane tout ce qu'ils possèdent de lumières. Les modernistes nient également l'antiquité de la civilisation des Chinois, des Egyptiens, etc.

MODESNE. s. m. Petite étoffe de fleuret, de poil, de fil, de laine ou de coton.

MODESTE. adj. des 2 g. (du lat. *modestus*). Qui a de la modestie. Homme modeste. Etre modeste dans ses discours. Etre trop modeste. La modestie et la frugalité n'ont rien de plus honteux pour le reste des hommes, dès qu'ils voient qu'on peut être grand et *modeste.* (Mass.) L'orgueil rend timide, l'amour-propre rend *modeste.* (Vauven.) Le charlatanisme est plus sûr du succès que le talent *modeste.* (S. Dub.) Il y a des âmes fortes, *modestes* autant que sages, qui mettent leurs talents sous le nom d'autrui. (Boiste.) Les malheureux qu'on accable ont si grand'peur qu'on ne les méprise, qu'ils en sont moins *modestes.* (Bussy-Rabutin.)

Soyez grave sans faste, aisé sans nonchalance,
Modeste sans froideur, hardi sans insolence.
(Sanlecque.)

— Qui annonce de la modestie. Avoir un maintien modeste, une contenance modeste, un air modeste, un ton modeste. Garder un silence modeste. Faire une réponse modeste. Se renfermer dans un doute modeste. Avoir des sentiments modestes de soi-même, une opinion modeste de soi-même. Je vous réponds bien que si j'avais fait quelque découverte, je la donnerais sous les livrées *modestes* du doute. (Volt.)

A tout ce grand éclat, à ce courroux funeste,
On verra succéder un silence *modeste.* (Racine.)

— Qui a de la retenue, de la modération, qui ne donne dans aucun excès. Etre modeste dans sa dépense, dans toute sa conduite.

— Qui annonce de la retenue, de la modération. Former des vœux modestes. Cette guerre, qui donne ordinairement de l'orgueil et de la fierté, ne lui donne que des sentiments *modestes.* (Fléch.) Qu'il eût de ses aïeux un souvenir *modeste.* (Rac.) Attendais-tu, Cléone, un courroux si *modeste ?* (Id.)

— Modéré, simple, sans éclat. Avoir un train, un équipage modeste, une table modeste. Faire une dépense modeste. Se borner à con

server le modeste héritage de ses pères. La fortune la plus modeste. Renfermé, à l'exemple de ces pères, dans les *modestes* emplois de la robe. (Boss.)

— Se dit des plantes dans un sens analogue. La modeste violette. La modeste fleur des champs.

— *Couleur modeste*. Couleur qui n'est pas éclatante. Le gris est une couleur modeste. Cette locution ne s'emploie qu'en parlant des vêtements.

— Qui a de la pudeur, de la décence. Fille modeste. Jeune homme modeste. Il y a encore au personnage au-dessus d'une belle femme, c'est une femme belle et *modeste*. (Pythag.) Le vice grossier fait horreur, l'impudence brutale donne de l'indignation, mais la beauté *modeste* est bien plus dangereuse. (Fén.)

— Se dit des choses dans le même sens.

La jeune Isaure, assise à côté de son père,
Brodait une toile légère,
Pour orner au printemps ses *modestes* appas. (Reynier.)

— On peut le mettre avant son substantif, en consultant l'oreille et l'analogie. Air modeste. Usage modeste. Un maintien modeste, son modeste maintien. Sa contenance modeste, sa modeste contenance. Ses désirs modestes, ses modestes désirs.

— substantiv. *Faire le modeste, la modeste*. Affecter un air modeste.

MODESTEMENT. adv. D'une manière modeste. Parler, s'habiller, vivre modestement. Il y a toujours quelque avantage à suivre *modestement* la profession de son père. (De Juss.)

— Peint. Figure drapée modestement.

— Avec modération. Une table modestement servie.

— On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il s'est comporté modestement. Il s'est modestement comporté dans cette occasion.

MODESTIE. s. f. (du lat. *modestia*). Retenue dans la manière de penser et de parler de soi. Grande modestie. Véritable modestie. Modestie sincère. Parler de soi avec modestie. Etre d'une modestie qui empêche de tirer parti de ses talents. Blesser la modestie, gêner la modestie de quelqu'un par des éloges. Faire violence à la modestie de quelqu'un pour lui décerner un honneur. Il y a une fausse modestie qui n'est qu'un raffinement de vanité. Cependant, ni cette estime, ni tous ces grands avantages, n'ont pu donner atteinte à sa *modestie*. (Boss.) Ayez moins de froideur, ou moins de *modestie*. (Rac.) La *modestie* n'empêche pas un homme de sentir son mérite. (Duclos.) On rougit plus souvent par amour-propre que par *modestie*. (M^me Guibert.) L'excès de *modestie* est un excès d'orgueil. (Chénier.) Il n'y a de vraie *modestie* que dans les fortes têtes et les grandes âmes. (Boiste.) La *modestie* est au mérite ce que les ombres sont dans un tableau ; elle lui donne de la force et du relief. (La Bruy.) Il n'appartient pas à tout le monde d'être modeste; et la *modestie* est une fatuité ou une sottise, quand on n'a pas le mérite le plus éclatant. (Le prince de Ligne.) La *modestie* extrême a ses dangers, ainsi que l'orgueil. (J.-J. Rouss.)

— Modération. Vivre, agir, se comporter avec modestie. Se renfermer, se tenir dans les bornes de la modestie. Etre d'une grande modestie dans sa dépense, dans sa conduite. Il y a des professions où la *modestie* est de rigueur ; c'est une douce simplicité dans les manières, les habillements et les discours ; la dignité personnelle, loin d'en souffrir, y gagne ; car alors on craint tant d'être en arrière qu'on accorde plus qu'on ne doit. (St-Prosp.)

Je m'emporte au delà de cette *modestie*,
Dont jusqu'à ce moment je n'étais point sortie
(Racine.)

— Pudeur, décence. La modestie est le plus bel ornement d'une fille. Blesser la modestie, choquer la modestie de quelqu'un par des paroles, par des actions. La *modestie* est chez les jeunes filles et chez les jeunes femmes compagne de la décence ; ce sont les deux points sur lesquels on insiste le plus dans leur éducation, et l'on fait bien ; dans ce genre il n'y a aucun péril à pousser à l'extrême. Les succès du monde, ses modes, ses habitudes, sont en guerre si ouverte avec la *modestie* et la décence, que, sans un excédant, les femmes seraient bientôt sans ressource. (Saint-Prosper.)

— Se personnifie quelquefois. Le vice s'enveloppe souvent du voile de la *modestie*. (Boiste.) La jactance choque un peu moins que l'hypocrite *modestie*. (Id.)

(Voyez) sous un tendre incarnat rougir la *modestie*,
Le front couvert d'un voile et le regard baissé,
Sans montrer, sans cacher son front pur et céleste,
Noblement recueillie en sa vertu modeste,
Elle marche en silence. (Baour-Lormian.)

— Myth. Divinité des anciens.

— Iconol. L'emblème de cette vertu est une jeune femme vêtue de blanc et coiffée d'un voile, sans autre ornement que ses cheveux ; elle tient dans sa main droite un sceptre terminé par un œil baissé. Ses yeux sont fixés sur la terre, et ses vêtements la couvrent tout entière.

— Ce mot n'a point de pluriel, quand il signifie en général la vertu de ce nom. Il en a un, lorsqu'on veut distinguer des nuances dans cette qualité appliquée à plusieurs individus. C'était de la ces *modesties* que la crainte inspire. (Boss.)

— Syn. simp. Retenue, simplicité, modération, décence, pudeur, honnêteté. ‖ Epith. Humble, timide, soigneuse, scrupuleuse, attentive, craintive, sage, simple, noble, affectée, orgueilleuse, fausse, alarmée.

— Syn. comp. MODESTIE. DÉCENCE. PUDEUR. RÉSERVE. RETENUE. La *décence* craint de choquer, de déplaire, ou de ne pas avoir pour chacun les égards qui lui sont dus. La *modestie* craint d'être remarquée, et ne dispute à personne les avantages de la beauté, de l'esprit, des talents, etc. La *pudeur* craint la honte et l'avilissement. La *réserve* ne dit rien, ne fait rien, sans un mûr examen. La *retenue* est cause que l'on ne fait ou qu'on ne dit rien qu'à propos. ‖ MODESTIE. RETENUE. La *retenue* est bonne partout, mais elle est absolument nécessaire en public et avec les grands. La *modestie* est un ornement pour les personnes qui peuvent prétendre aux plus hauts rangs, pour celles qui ont un mérite connu et distingué, et pour celles à qui leur mérite permet tout sans conséquence; mais elle est pour toutes les autres personnes une vertu indispensable sans laquelle elles ne sauraient paraître décemment ni éviter le ridicule. ‖ MODESTIE. SIMPLICITÉ. La *simplicité* consiste à montrer ce qu'on est, la *modestie* à le cacher.

MOD-GUDUR. Myth. scand. Jeune fille à laquelle est confiée la garde du pont construit sur le fleuve Giall. Le toit de ce pont est couvert d'or brillant.

MODHAFFER ou **MOUZAFFER-CHAH**. Dernier souverain musulman du Guzzerat au XVI^e siècle, fut dépouillé de ses Etats par l'empereur mogol Akbar, qui l'emmena prisonnier. Chargé par ce prince de conquérir le Bengale, il souleva le Guzzerat et reprit la couronne ; mais, après avoir résisté longtemps aux troupes mongoles, il fut vaincu à diverses reprises et se tua en 1592.

MODHAFFÉRIENS. s. m. pl. Petite dynastie de princes turcomans qui régnèrent indépendants dans le Turcoman, depuis 1335 jusqu'à 1394. Elle compte quatre princes.

MODHAFFÉRIM. Hist. or. V. MOZAFFÉRIN.

MODHALLAM. s. m. (littér. *la mer ténébreuse*). Relat. Se dit chez les Arabes de l'océan Atlantique, au delà duquel ils croient qu'on ne peut rien connaître. C'est aussi là qu'ils placent cette fontaine de vie si célèbre dans les romans orientaux, et qui donna l'immortalité au prophète Elie.

MODHARITE. s. m. Hist. or. V. MOZARITE.

MODICITÉ. s. f. (du lat. *modicus*, modique). Petite quantité de bien, d'argent. La modicité de son revenu. La modicité de sa fortune. La modicité d'une somme.

— Médiocre valeur. Etre tenté par la modicité du prix.

— Bornes étroites. On ne saurait concevoir la modicité de sa dépense.

MODIFIABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui peut être modifié. L'homme devient, de tous les êtres, le plus *modifiable*, le plus exposé à périr. (Virey.)

— Syn. comp. MODIFIABLE. MODIFICATIF. *Modificatif* se dit de la chose qui modifie ; *modifiable*, de celle qu'on peut modifier.

MODIFICANTE. s. m. (pr. *mo-di-fi-cânn-té*). Polit. S'est dit de ceux qui voulaient modifier la constitution espagnole de 1812.

MODIFICATEUR, TRICE. adj. Qui est propre à modifier. Il est évident que cette division est vicieuse pour l'hygiène, puisqu'elle passe sous silence des causes *modificatrices* qui méritent la plus haute importance. (Rostan.) Omiss. des diction.

MODIFICATEUR. s. m. Ce qui est propre à modifier. Puisqu'il ne s'agit que de modifier le système nerveux, tous les *modificateurs* sont bons. (Rostan.)

MODIFICATIF, IVE. adj. (du lat. *modificatus*). Qui modifie. Un terme modificatif. Une proposition modificative.

— Il ne se met qu'après son substantif. Un terme modificatif. Une expression modificative.

MODIFICATIF. s. m. Gramm. Mot qui détermine le sens des autres. Les adverbes sont ordinairement des modificatifs.

— Philos. Ce qui sert à modifier, à rendre moins absolu. Un homme qui a de la justesse dans l'esprit, et qui sait combien il y a peu de propositions généralement vraies en morale, les énonce avec quelque modificatif qui les restreint à leur juste valeur.

MODIFICATION. s. f. (pr. *mo-di-fi-ca-cion* ; du lat. *modificatio*). Restriction apportée à une proposition, à une convention, etc. Il faut apporter quelque modification à ces articles-là. Opinion susceptible de beaucoup de modification.

— Action de modifier une loi.

— Action de modérer, d'adoucir une peine.

— Limitations, exceptions, adoucissements que les cours souveraines inséraient quelquefois dans les enregistrements qu'elles faisaient des édits et déclarations du roi.

— Didact. Changement qui s'opère dans la manière d'être d'une substance. Les corps reçoivent différentes modifications. Toutes les querelles de parti ont pour cause les diverses *modifications* du bonheur. (Boiste.)

— Suivant Spinosa, tous les êtres qui composent l'univers étaient autant de modifications d'une seule et unique substance ; il n'y avait que l'arrangement et la diverse situation des parties qui mettaient de la différence entre eux.

— Gramm. Circonstance, particularité ajoutée au sens d'un mot. L'adverbe se met ordinairement auprès du verbe auquel il ajoute quelque *modification* ou circonstance. (Lav.) L'adverbe est au verbe ce que l'adjectif est au substantif : le premier est une *modification* du verbe, comme l'autre est une *modification* du nom. (Id.) L'adverbe exprime une *modification*, une qualification constante qui en donnant au verbe un sens particulier, se confond en quelque sorte avec lui, et s'étend avec lui sur toute la durée de l'action. (Id.) L'adverbe spécifie, caractérise la nature de l'action ; la phrase adverbiale n'en indique qu'une *modification* partielle, un accident particulier. (Id.) Les *modifications* sont ou des adjectifs, ou des adverbes, ou des substantifs précédés d'une préposition, ou d'autres propositions, ou tout cela ensemble. (Id.)

MODIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Modifier. S'empl. adjectiv. Articles modifiés. Propositions modifiées. L'obéissance *modifiée* ne peut être que désobéissance. (Boiste.)

— *Modifié var*. Tout cela n'est qu'un peu d'air *modifié* par des instruments invisibles. (A.-Martin.) Si le nom est *modifié* par un substantif précédé d'une préposition, ou ce substantif est pris d'une manière vague, ou il a un sens déterminé. (Lav.)

MODIFIER. v. a. 1^re conj. (du lat. *modificare*, fait de *modus*, mesure, règle, et de *facere*, faire). *Je modifie, nous modifions*, etc. *Je modifiais, nous modifiions, vous modifiiez. Que nous modifiions, que vous modifiiez*. Adoucir, restreindre les dispositions d'une loi, les clauses d'un contrat, etc. Modifier une peine, une amende, une taxe. Modifier les clauses d'un traité, d'un contrat. Modifier des propositions trop absolues. Les préceptes de la sagesse sont des lois que chacun se croit en droit d'abroger ou de *modifier*. (S. Dubay.)

— Corriger, changer une chose dans quelqu'une de ses parties. Le climat, l'éducation, les lois, modifient diversement la nature de l'homme. Modifier un projet de loi par des amendements. Cette révolution n'a pas seulement *modifié* le pouvoir politique, elle a changé toute l'existence intérieure de la nation. (Mignet.) La nature fait tout l'homme ; l'éducation ne peut que le *modifier*. (Boiste.) Les circonstances et la réflexion ont beaucoup *modifié* son caractère. (Las Cases.) Les circonstances et l'âge auront en vain *modifié* depuis sa nature, et l'auront rendu différent de ce que nous l'avons connu ; l'impression qu'il a faite autrefois sur nous est restée, et ne pourra s'effacer que bien difficilement. (Rollin.)

— Didact. Opérer un changement dans la manière d'être d'une substance, sans en altérer l'essence, mais cependant en lui donnant de nouvelles qualités, ou en lui en faisant perdre. Les différents arrangements des parties modifient la matière.

— Limiter, restreindre. Pour écrire avec élégance, il faut connaître les idées accessoires qui doivent *modifier* les idées principales. (Condill.)

— Gramm. Ajouter quelque modification ou circonstance à un mot, en restreindre, en particulariser le sens. La dénomination de l'adverbe est prise de son usage le plus ordinaire, qui est de *modifier* l'action que le verbe exprime. (Lav.) L'adverbe n'a pas besoin de complément ; c'est un mot qui sert à *modifier* d'autres mots, et qui ne laisse pas l'esprit dans l'attente necessaire d'un autre mot, comme font le verbe actif et la préposition. (Id.) Les adverbes qui marquent comparaison doivent se répéter autant de fois qu'il y a de mots qu'ils *modifient*. (Id.) Les adverbes se placent ordinairement avant les adjectifs qu'ils *modifient*. (Id.)

— Absol. Quand le substantif qui *modifie* est déterminé. (Lav.)

— SE MODIFIER. v. pron. Eprouver des modifications. Leur opinion s'est beaucoup modifiée. Les saveurs se *modifient* en outre par leur agrégation simple, double, multiple. (Brill.-Savar.) Sa sensibilité, sa docilité, son courage, ses talents, tout, jusqu'à ses manières, s'est *modifié* par l'exemple, et modelé sur les qualités de son maître. (Buff.)

— Être modifié. Les êtres bruts ne peuvent se *modifier*. (Boiste.)

— Être, pouvoir être modifié. La religion humaine se *modifie* : selon le caractère de ses ministres, elle est douce ou sévère, indulgente ou cruelle : la religion divine est immuable. (Boiste.)

— Se dit de personnes qui subissent des modifications réciproques. Les hommes, surtout dans la jeunesse, se *modifient* par la fréquentation. (Boiste.)

MODILLON. s. m. (pr. *mo-di-ion* ; de l'ital. *modiglione*, dont la signification est la même). Archit. Ornement en forme de S, figurant l'extrémité des chevrons du comble, et placé sous le larmier de la corniche de l'ordre ionique, du corinthien et du composite. ‖ *Modillon en console*. Celui qui a moins de saillie que de hauteur, et dont l'enroulement d'en bas, en forme de console, passe sur les moulures de la corniche, et termine à la frise. ‖ *Modillon à plomb*. Celui qui, étant de biais, n'est pas d'équerre avec la corniche rampante d'un fronton, comme on le fait ordinairement. ‖ *Modillon rampant*. Celui qui non-seulement est d'équerre avec la corniche de niveau d'un entablement, mais aussi avec les deux rampantes d'un fronton. ‖ *Modillon à contre-sens*. Celui qui représente de front le grand enroulement.

MODIMPERATOR. s. m. (ét lat., *modus*, manière; *imperator*, général). Ant. rom. Le roi du festin, celui qui prescrivait le nombre de coups que l'on devait boire, qui veillait à ce qu'on n'enivrât pas un convive, et qui prévenait les querelles.

MODIN. Géogr. anc. Ville lévitique de Palestine, tribu de Dan, patrie des Machabées.

MODINATURE. s. f. (de l'ital. *modinatura*). Archit. Proportions et galbe des différents membres d'une composition architecturale. On dit aussi *modénature*.

MODINHA. s. f. Mus. Petite chanson portugaise à une ou deux voix.

MODIO. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée à Florence pour les matières sèches elle équivaut à 24 staji.

MODIOLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *modiolus*, moyeu). Didact. Qui a la forme d'un moyeu de roue, comme la cypricardie modiolaire.

MODIOLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves, établi aux dépens du genre moule ; il renferme un grand nombre d'espèces vivantes et fossiles. La délicatesse de la chair et le goût exquis qui caractérise la modiole lithophage la font rechercher avec avidité.

— Bot. Genre de malvacées, renfermant deux espèces de la Caroline.

MODIOLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *modiolus*, moyeu; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un moyeu de roue.

MODIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *modicus*, fait de *modus*, mesure, règle). Qui est peu considérable, de peu de valeur. Somme modique. Taxe modique. Pension modique. Fortune modique. Bien modique. Modique revenu. Il n'est pas possible qu'un si *modique* revenu suffise à tant de dépenses. (J.-J. Rouss.)

— Il se met avant ou après le substantif. Une somme modique, une modique somme. Un repas modique, un modique repas. Un revenu modique, un modique revenu.

— Syn. comp. MODIQUE. MÉDIOCRE. *Modique* est relatif à la valeur des choses, et *médiocre* à l'état et aux personnes.

MODIQUEMENT. adv. Avec modicité. Payer modiquement ses domestiques. Place modiquement rétribuée.

— En petite quantité.

— Il ne se met qu'après le verbe. Il paye modiquement ses domestiques.

MODISTE. s. des 2 g. Ouvrier, ouvrière en modes. Un modiste. Une modiste. Se dit plutôt au féminin. Les modistes s'occupent principalement de tout ce qui concerne les ornements superficiels de l'habillement des femmes. Elles ne travaillent que des étoffes très-légères : les dentelles, les blondes, les tulles, les gazes, les fines batistes, les taffetas, les satins, les rubans de toute espèce, les broderies de toute nature, les fleurs artificielles, les plumes, etc., sont les matériaux qu'elles emploient le plus ordinairement dans les ouvrages de leurs mains. Souvent elles garnissent seulement les robes faites par d'autres ouvrières.

— Marchand, marchande de modes.

— S'est dit pour Personne qui suit les modes.

— adjectiv. Ouvrier, ouvrière modiste. Marchand, marchande modiste.

MODIUS. s. m. (pr. *mo-diuss*). Ant. rom. Nom latin du boisseau. Le modius valait un peu plus de huit litres et demi.

MODLIN. Géogr. Ville très-forte de la Russie d'Europe, dans l'ancienne Pologne.

MODO. s. m. Ichthyol. Espèce de pleuronecte qui se pêche abondamment sur les côtes de la Norwége.

MODON. Géogr. Ville forte et port de Grèce, dans la Messénie; 7,000 hab. C'est l'ancienne Méthone.

MODULAIRE. adj. des 2 g. Archit. Se dit de l'architecture qui dérive de l'emploi des trois ordres usités dans l'antiquité grecque et romaine.

— Qui a rapport à ce genre d'architecture. Les Romains, premiers imitateurs des Grecs, en adoptant le principe des trois ordres, en ont principalement admis la constitution *modulaire*. (Encycl. des g. du m.) Ce fut principalement à l'époque de la renaissance que la doctrine *modulaire* reçut la plus grande extension. (Id.) Le système *modulaire*, poussé au delà des vues générales d'après lesquelles les Grecs l'ont conçu, n'est qu'une illusion. (Id.) Le système *modulaire* n'est applicable qu'à l'architecture qui fait emploi des formes antiques. (Id.) On trouvait encore plus difficilement les traces de l'influence *modulaire* dans les monuments du moyen âge, du style gothique ou autre. (Id.)

MODULATEUR, TRICE. s. Mus. Celui, celle qui entend bien la modulation, l'art de moduler.

MODULATION. s. f. (pr. *mo-du-la-ci-on*; du lat. *modulatio*, art de chanter avec mesure). Mus. Pris dans un sens général, ce mot désignait autrefois cette partie de la composition qui établit les règles de la conduite des tons et par conséquent de la mélodie, partie que les anciens appelaient *mélopée*.

— Aujourd'hui il se prend plus communément pour désigner L'art de conduire l'harmonie et le chant successivement dans plusieurs modes, avec autant d'agrément que de correction. Les règles de la modulation.

— Passage d'un mode à un autre dans le

chant ou dans l'harmonie. Une suite de modulations. L'ordre des modulations. Préparer une modulation. Modulation hardie. Pour les cas extraordinaires, on peut employer des *modulations* également extraordinaires. (Encycl.) Si le sujet que l'on traite exige que l'auditeur soit frappé d'étonnement, de terreur; s'il faut peindre le passage de la crainte à la confiance, de la tristesse à la joie, de la mort à la vie, et réciproquement, une foule de *modulations*, irrégulières en d'autres cas, deviennent la source des effets les plus heureux (Id.) Ce n'est qu'une longue pratique qui peut habituer à connaître tout le pouvoir d'une *modulation* bien placée, et naturellement ou inopinément produite. (Id.) Les grandes compositions dramatiques tirent un immense parti des *modulations*, et leur emploi sagement réglé amène des effets admirables que rien ne pourrait remplacer avec avantage. (Id.)

— Syn. comp. MODULATION. TRANSITION. C'est à tort que quelques personnes confondent les modulations avec les transitions. La *transition* n'a lieu qu'au moment où le ton se substitue à un autre, et la *modulation* existe au contraire depuis le début du morceau jusqu'à cette substitution, et une autre *modulation* commence à cette substitution jusqu'à une autre *transition*.

— Effet qui en résulte. La modulation de cet air est fort agréable.

MODULE. s. m. (du lat. *modulus*). Archit. Mesure arbitraire servant à établir les rapports de proportion entre toutes les parties d'un ouvrage d'architecture. Le diamètre ou le demi-diamètre du bas de la colonne sert ordinairement de module aux divers ordres. Echelle de module. Le module se divise en douze ou en seize minutes ou parties.

— Par extens. Tout ce qui sert à mesurer. Le mètre est le module des longueurs. Dans les tableaux, une figure d'homme placée au pied d'un monument est un module qui en fait évaluer la hauteur.

— Numism. Diamètre d'une médaille, d'une pièce de monnaie. Les médailles du petit bronze sont d'un moindre module que celles du grand, du moyen bronze. Médailles du plus petit module.

— Alg. Quantité par laquelle il faut multiplier les logarithmes d'un certain système, pour avoir les logarithmes correspondants dans un autre système. Le module est égal à l'unité divisée par le logarithme de la base de ce dernier système, pris dans le premier.

— Géom. Sous-tangente de la logarithmique.

MODULÉ, ÉE. part. pass. du v. Moduler. S'emploie. adjectiv. Air bien modulé. *Modulé* comme une musique, son parler s'élevait en gammes vives ou s'abaissait doucement en notes éteintes. (R. de Beauv.)

— Fig. et poét. Le plaisir *modulé* découle de la flûte. (***)

MODULER. v. n. 1re conj. (du lat. *modulari*, conduire la voix avec mesure et harmonie). Mus. Parcourir les cordes d'un ton ou de plusieurs, l'un après l'autre, en les employant mélodiquement ou harmoniquement, ainsi qu'il arrive dans les préludes, ou d'une manière plus régulière, comme dans les morceaux de différents caractères. *Moduler*, c'est proprement faire usage d'une modulation ou de plusieurs successivement; car deux modulations ne peuvent exister à la fois, quel que soit le nombre des parties, parce que l'unité de ton ou de modulation est la première chose que l'on doive conserver avec soin. (C.-Blaze.) L'art de bien *moduler* est une des parties les plus importantes de la composition. (Id.)

— *Moduler sans sortir du ton et du mode.* Parcourir tous les tons de la gamme avec un chant agréable, en ramenant souvent et sans trop d'uniformité les trois sons principaux, la dominante, la tonique et la sous-dominante. ‖ *Moduler dans des tons et modes différents.* Conduire la mélodie et l'harmonie d'un ton à un autre ton, d'un mode à un autre mode, au moyen des altérations.

— v. a. Composer un air suivant les règles du mode dans lequel il est. Moduler un air.

— Se dit de la voix dans un sens analogue.

Il vole; il voit déjà le trop fameux séjour
Où la belle Circé, fille du dieu du jour,
Modulant avec art sa voix mélodieuse
Charme de ses doux sons son île insidieuse. (Del.)

— Style sout. Chanter, composer des vers.

Sous ce hêtre touffu, riant et doux asile,
Ton chalumeau léger *module* un air facile.
(Dombergue.)

. . . . Le chevrier joyeux
Sous un humble roseau *module* un air rustique.
(De Vaiory.)

— Par extension.

Caché sous l'épaisseur d'un pin majestueux,
Le rossignol soupire et *module* ses peines
(Baour-Lorm.)

— Se dit aussi, dans le même style, pour Déclamer des phrases oratoires. Ce n'est point un rhéteur qui *module* ses phrases. (Linguet.)

— Prononcer. L'âme se ment déjà dans les mots que l'enfant *module* au hasard. (Ch. Nod.)

— SE MODULER. v. pron. Etre modulé. Cet air se module avec facilité

MOËDA. s. f. Métrol. Ancienne monnaie d'or de Portugal, valant 33 fr. 96 c. On l'appelle aussi *lisbonnine*. ‖ La *meia moëda* vaut 16 fr. 98

MOÉE. V. MODERÉE.

MOEHRINGIE. s. f. (de *Mœhringius*, académicien de St-Pétersbourg). Bot. Genre de caryophyllées d'Europe.

MOELLE. s. f. (pr. *moè-le*; du lat. *medulla*; fait du gr. μυελός). Physiol. Substance huileuse, jaunâtre, contenue dans la cavité des os longs, dans les cavités cellulaires des extrémités de ces mêmes os, dans le diploé des os plats, et même dans les porosités de la substance compacte des os. La moelle est le produit d'une exhalation qui a lieu à la surface de la membrane médullaire. Elle doit avoir les mêmes usages généraux que la graisse. C'est une sorte d'aliment en réserve, une des formes que doit revêtir la matière nutritive. Elle est fluide pendant la vie, et se présente sous la forme de petites paillettes après la mort. Le cerveau s'arrondit, la *moelle* étend son cours. (Ross.)

— *Moelle alongée.* Tantôt cette expression a été employée comme synonyme de Protubérance cérébrale, tantôt on a réservé ce nom à une partie de cette protubérance, à celle qui se prolonge de la partie inférieure de la protubérance jusqu'au trou occipital. D'autres auteurs confondent avec la moelle alongée, non-seulement les pédoncules cérébraux, mais encore leur épanouissement vers les couches optiques et les corps striés; on regarde même ce que Bichat appelle le *tronc* du nerf olfactif, comme la terminaison antérieure ou ethmoïdale de la moelle alongée.

— *La moelle épinière* ou *moelle vertébrale*, appelée par Chaussier *prolongement rachidien de l'encéphale*, se continue avec la protubérance cérébrale, au niveau du grand trou occipital. Elle descend dans le canal vertébral jusqu'au niveau de la deuxième vertèbre lombaire, sans le remplir exactement, présentant, dans ce trajet, plusieurs renflements très-marqués, et creusée sur sa face antérieure et sur sa face postérieure d'un sillon qui la partage dans toute sa longueur en deux gros cordons nerveux intimement unis.

— Art culin. Substance molle et grasse qui remplit la cavité des os. Moelle de bœuf. Tourte de moelle, à la moelle. Sucer la moelle d'un os.

Et dévorant leur chair déchirée en lambeaux,
Sucer avidement la *moelle* de leurs os
(Desaint.)

— Fig. L'intérieur du corps. Le froid l'a pénétré jusqu'à la moelle des os. N'en est-ce pas assez pour être pénétré de crainte jusque dans la *moelle* des os? (Boss.) La tendresse que j'ai pour vous me semble mêlée avec mon sang et confondue dans la *moelle* de mes os. (Mme de Sévigné.)

— Bot. Nom donné par analogie au tissu cellulaire qui est renfermé dans un canal cylindrique, au centre de la tige des plantes dicotylédones, et par abus à la substance molle et parenchymateuse qui occupe le centre de celle des monocotylédones. Elle existe en grande quantité dans les jeunes plantes; elle disparait peu à peu dans les vieilles, et semble alors se convertir en bois. On ignore son usage, on sait seulement qu'elle n'est nécessaire que dans la jeunesse de la tige ou des rameaux, car on voit des troncs entièrement privés de moelle qui végètent très-bien. Moelle de sureau. Moelle de figuier

— Substance que contient un bâton de casse. Moelle de casse.

— Minér. Nœud formé dans des grains de marcassite, de quartz, etc. ‖ Nœud dans l'ardoise. ‖ *Moelle de pierre*. Variété friable d'argile lithomarge. ‖ La chaux carbonatée, crayeuse, pulvérulente, qu'on appelle aussi *farine fossile*. ‖ Se dit en général de plusieurs substances qui, à cause de leur consistance friable et terreuse, leur couleur blanche, et leur gisement en veine ou en efflorescence dans les fissures des pierres compactes, ont été comparées à la moelle des végétaux. ‖ *Moelle de montagne*, *de roche*. Diverses variétés de chaux carbonatée spongieuse, blanche, etc. ‖ *Moelle de rocher*. Amiante.

— Fig. et fam. *Tirer à quelqu'un jusqu'à la moelle des os*, *le sucer jusqu'à la moelle des os*. Ruiner un homme, en tirant de lui peu à peu tout ce qu'on en peut tirer.

— Fig. Ce qu'il y a de plus essentiel, de plus instructif dans les ouvrages d'esprit. Il faut tirer la moelle d'un bon livre, il faut en extraire la moelle. Il s'est formé un certain savoir pédantesque entre nous, de plusieurs qui font état d'apprendre le grec, non pour tirer la *moelle* qui est ès œuvres de Platon ou d'Aristote, ains sans plus pour discourir sur le dialecte d'un mot. (Et. Pasq.) Vous n'y rencontrerez que sentences, les unes courtes, les autres plus longues, mais toutes en général pleines de *moelle*. (Id.) Il n'y a rien que nous estimons tant que la loi commune, comme étant épuisée de la *moelle* de la raison générale d'un pays. (Id.)

— Le fond de l'âme. Les hommes, à un certain âge, ne peuvent presque plus se plier eux-mêmes contre certaines habitudes qui ont vieilli avec eux, et qui sont entrées jusque dans la *moelle* de leurs os. (Fén.) ‖ Cette expression n'est pas fort noble, et elle semble peu digne d'un poème, même en prose.

— Se dit dans un sens analogue des ouvrages d'esprit. Des dictions qui percent une matière jusqu'à la *moelle*, tandis que les autres la frayent et frappent simplement. (Mlle Gournay.)

— On a donné le nom de *moelle* à plusieurs ouvrages de théologie et de jurisprudence. La Moelle théologique. La Moelle de Justinien.

— Epith. Grasse, molle, tendre, onctueuse, liquide, séchée.

MOELLENDORFF (Richard-Joachim-Henri, comte de). Feld-maréchal prussien, né en 1724, mort en 1807, dut son élévation à son courage, qui lui mérita la faveur du grand Frédéric, dont le successeur lui confia la charge de général de l'infanterie prussienne. Il commanda presque toujours les armées prussiennes jusqu'à sa mort.

MOELLEUSEMENT. adv. D'une manière moelleuse. Fam. au propre.

— Peint. Avec une grande délicatesse, et en adoucissant bien les couleurs. Tableau peint moelleusement.

MOELLEUX, EUSE. adj. (du lat. *medullosus*). Rempli de moelle. Os moelleux. Bois moelleux.

— Qui est de la nature de la moelle.

— Fig. Certes je n'ai point le cœur si enflé, ni si venteux, qu'un plaisir solide, charnu et *moelleux* comme la santé, je l'allasse échanger pour un plaisir imaginaire, spirituel et aéré comme la gloire. (Montaigne.)

— Fig. *Vin moelleux.* Vin qui joint la douceur à la force, et qui flatte agréablement le goût.

— *Etoffe moelleuse.* Étoffe qui a du corps et qui est souple, douce à la main. Je tâte votre habit, l'étoffe en est *moelleuse*. (Mol.)

— Se dit d'autres objets qui ont des propriétés analogues. Deux bandes d'une peau *moelleuse* retiennent l'enfant dans son berceau, et préviennent sa chute sans lui ôter le mouvement. (Chateaub.) Et les contours *moelleux* de ce corps enchanteur. (Chén.) Le *moelleux* cacao s'embaume de vanille. (Del.)

Bientôt du corps la toile obéissante
Suit la rondeur et les contours *moelleux*.
(Parny.)

— *Voix moelleuse.* Voix pleine, douce, et qui n'a rien d'aigre ni de dur.

— Plein de sens et de bonnes choses; rempli de bonnes pensées. Discours moelleux. Que chacun prenne en main le *moelleux* Abéli. (Boil.)

— Par anal. Montrer par des raisons poignantes et *moelleuses*. (Pasq.)

— Hist. nat. Se dit des parties qui sont douces au toucher, comme les feuilles de certaines plantes, etc. Le duvet du canard est très-moelleux.

— Peint. *Pinceau moelleux.* Pinceau dont les touches sont larges, grasses et bien fondues. ‖ *Touche moelleuse.* Touche bien fondue. ‖ *Contours moelleux.* Contours souples et gracieux, qui n'ont rien de rude ni de dur.

— On dit dans un sens analogue, *Burin, ciseau moelleux*.

— Au propre, il se met toujours après son substantif. Un os moelleux. ‖ Au figuré, on peut le mettre avant le substantif en consultant l'oreille et l'analogie. Des discours moelleux, de moelleux discours. Des contours moelleux, de moelleux contours.

MOELLEUX. s. m. Peint. Douceur, liant qu'on remarque dans la touche, dans le dessin, dans les couleurs. Avoir du moelleux dans la touche, dans la couleur. Le moelleux dans le dessin, dans les contours. Le moelleux des contours. Il y a plus de vigueur d'un côté, plus de *moelleux* et d'harmonie de l'autre. (Dider.)

— Danse. *Avoir du moelleux.* Se dit d'un danseur qui fléchit les genoux avec aisance.

MOELLON. s. m. (pr. *moè-lon*; du fr. *moelle*, parce que les moellons sont au milieu du mur comme la moelle est au milieu des os). Maçonn. Pierre tendre de petite dimension et de forme irrégulière, qui s'emploie dans les massifs de construction, et qu'on recouvre ordinairement de plâtre ou de mortier. Le plus souvent ce ne sont que des débris de pierres de taille. La plupart des moellons sont en pierre calcaire; il y en a aussi en pierre siliceuse, qu'on nomme meulière, et en pierre à plâtre. Tirer du moellon de la carrière. Mur construit en moellon.

— Ce mot familier est peu propre à entrer dans la poésie; cependant un poète a dit:

Voyez ce malheureux, suant et presque étique,
Courbé sous les *moellons* qu'il pique et qu'il repique.
(Pis.)

— *Moellon d'appareil.* Celui qui est équarri pour être employé en parement. ‖ *Moellon gisant.* Celui qui a le plus de lit, et où il y a moins à tailler pour le façonner. ‖ *Moellon de plat.* Celui qui est posé sur son lit dans les murs qu'on élève à plomb. | *Moellon en coupe.* Celui qui est posé de champ dans la construction des voûtes. ‖ *Moellon bloque.* Moellon de mauvaise qualité qui ne peut être équarri. ‖ *Moellon essemillé.* Celui qui est grossièrement taillé avec la hachette. ‖ *Moellon piqué.* Moellon travaillé avec la pointe, et servant aux puits, aux voûtes, aux fosses, etc.

— Techn. Pierre dont on se sert dans les manufactures de glaces pour polir les glaces de petit volume. ‖ *Moellon d'assiette.* Pierre de liais sous laquelle est mastiquée une des glaces qui doivent s'adoucir par leur mutuel frottement. ‖ *Moellon de charge.* Autre pierre commune, et de même figure, dont le moellon d'assiette est couvert pour donner plus de force au frottement.

MOELLONAILLE. s. f. (pr. *mo-è-lo-nâ-ye*; diminut. de *moellon*). Techn. Menus moellons.

MOELLONNIER. s. m. Techn. Coin dont on se sert pour diviser la pierre, les moellons.

MOÉMOÉ s. m. Bot. Arbrisseau du Malabar.

MOEN. Géogr. Ile du Danemark, dans la mer Baltique, 7,000 hab. Ch.-l. Siege.

MOENCHIE. s. f. (pr. *men-chi*). Bot. Genre de la famille des caryophyllées, établi pour placer plusieurs plantes prises dans trois genres de Linné.

MOENEL. s. m. Nom qu'on donnait à une espèce de cor de chasse.

MOERA. (pr. *mé-ra*). Myth. gr. La destinée. ‖ Chienne d'Icarius, qui par ses hurlements apprit à Erigone l'endroit où son maître était enterré. En récompense de sa fidélité, Jupiter la plaça dans la constellation de la Canicule.

MOERAGÈTE. (pr. *mé-ra-jè-te*). Myth. gr. Le guide des destinées ou des Parques. ‖ Surnom de Jupiter en Arcadie, en Elide, etc. ‖ Surnom de Pluton.

MOÈRE. s. f. Se dit, sur les côtes de France et de la Belgique, d'une sorte d'étang formé par la mer qui a été desséché et mis en culture.

MOERIS. Roi d'Egypte qui régnait vers l'an 1990 av. J.-C.; est surtout connu pour avoir fait creuser le lac qui porte son nom.

MOERIS. (pr. *mé-riss*). Géogr. anc. Lac d'Égypte creusé de main d'homme qui communiquait avec le Nil par un canal, et qui avait environ 300 kilom. de circonférence. Quand le Nil était trop débordé, et qu'on craignait qu'il ne fît des ravages, on ouvrait des écluses, et les eaux, ayant leur retraite dans le lac, n'y séjournaient qu'autant qu'il fallait pour les engraisser; quand, au contraire, l'inondation était trop basse, on tirait de ce même lac, par des saignées, une quantité d'eau suffisante pour arroser les terres.

MOERZA. s. m. Crust. Genre de crustacés

MOESIE. Géogr. V. MÉSIE.

MOESIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Qui est de la Mœsie. ‖ Qui appartient à la Mœsie ou à ses habitants.

MOESKROON ou **MOUCRON.** Géogr. Village de Belgique près duquel Moreau remporta une victoire sur l'armée réunie des Autrichiens et des Hanovriens, le 29 avril 1794.

MOESOGOTHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *mé-zo-go-ti-ke*). Géogr. Qui appartient aux Goths établis dans la Mœsie ou Mésie.

— Linguist. *Langue mœsogothique.* Langue de la famille germanique que parlaient les Goths de Mœsie; dialecte gothique dans lequel Ulphilas fit une traduction de la Bible dont on possède des fragments. ‖ *Alphabet mœsogothique* ou *d'Ulphilas*. Alphabet d'où est dérivé l'alphabet allemand. Il fut inventé, dit-on, par Ulphilas, évêque des Goths en Mœsie.

— substantiv. Le mœsogothique.

MOESSCHEN. s. m. (pr. *mess-chen*). Métrol. Mesure de capacité employée à Manheim pour les matières sèches. 144 mœsschen forment un malter d'orge et d'avoine; 128 mœsschen forment un malter de blé.

MOESSKIRCH. Géogr. Village du pays de Bade, près duquel Moreau remporta une victoire, le 5 mai 1800, sur l'armée autrichienne.

MOESSLI. s. m. (pr. *mess-li*). Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches employée dans quelques parties de la Suisse: 256 mœsslis de Zurich, d'Aarau, forment un malter de Zurich, d'Aarau.

MOETTE. s. f. Agric. Espèce de tenaille propre à arracher les chardons.

MOEUF. s. m. (pr. *meuf*; du lat. *modus*). Gramm. Se disait pour Mode.

— Anc. mus. Se disait vulgairement de la division de la maxime et de la longue.

MOEUHTESSIB. s. m. (pr. *meu-tes-sib*). Hist. ott. Inspecteur des comestibles.

MOEURS. s. f. pl. (pr. *meurss*; beaucoup de personnes prononcent *meur*; du lat. *mos*, gén., *moris*, coutume, usage). Habitudes naturelles ou acquises, pour le bien ou pour le mal, dans tout ce qui regarde la conduite de la vie. Bonnes mœurs. Mauvaises mœurs. Mœurs pures, honnêtes, décentes, réglées. Mœurs corrompues, dépravées, dissolues. La science, la doctrine des mœurs. Former les mœurs de quelqu'un. Régler ses mœurs. Réformer ses mœurs. Changer de mœurs. Corrompre les mœurs. L'innocence, la pureté, la dépravation, la corruption, la perversité, le dérèglement, la dissolution des mœurs, Action contraire aux bonnes mœurs, aux mœurs, qui porte une grave atteinte aux mœurs. Les mœurs du temps, du siècle, du jour. Attaquer les mœurs de son siècle. Les grands devraient régler les *mœurs* publiques, et ils les corrompent. (Mass.) Les *mœurs* des grands forment les *mœurs* publiques. (Id.) La ville croirait dégénérer en ne copiant pas les *mœurs* de la cour. (Id.)

Le sage est citoyen: il respecte à la fois
Et le trésor des *mœurs*, et le dépôt des lois.
(Chabpentier.)

— Se dit quelquefois des actions libres, en tant que l'esprit les considère comme susceptibles de règles.

— *Vie et mœurs.* Se prend, au palais, pour manière dont une personne se conduit. Certificat de vie et de mœurs. Faire information de vie et de mœurs.

— *Avoir des mœurs.* Avoir de bonnes mœurs, une conduite réglée. ‖ *N'avoir point de mœurs.* En avoir de mauvaises.

— *Homme, femme sans mœurs.* Homme, femme de mauvaises mœurs.

— Prov. *Les honneurs changent les mœurs.* On s'oublie dans la prospérité. || *Les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs.* L'exemple est contagieux. || *Les bonnes mœurs sont en sûreté à la pension.* Il suffit souvent d'une seule faute pour se perdre entièrement. || *Une telle sont les mœurs de sa mère.* L'exemple de sa mère la rend sage ou dissipée.

— Hist. *Temps des mœurs.* Expression que quelques historiens ont appliquée particulièrement au règne de Charles VI.

— Manière de vivre, inclinations, habitudes, coutumes particulières à chaque nation. Mœurs d'une nation, d'un peuple, d'un pays. Chaque nation a ses mœurs. Peuples dont les mœurs sont différentes des nôtres. Mœurs barbares. Mœurs civilisées. Observer, décrire les mœurs des peuples qu'on a visités. Dépeindre à son peuple les mœurs et les coutumes des peuples les plus policés. La culture des lettres adoucit, polit les mœurs. Selon les mœurs. Autres temps, autres mœurs. C'est lui (le vice) qui de nos mœurs a banni la franchise. (Boil.) Des siècles, ces pays étudiez les mœurs. (Id.) Les *mœurs* sont sujettes à toutes les révolutions de l'esprit humain; elles ne sont pas les mêmes chez les peuples qui ont toujours été barbares, chez ceux qui s'éclairent, et chez ceux qui retombent dans la barbarie. (Condil.) Tout homme est formé par son siècle, bien peu s'élèvent au-dessus des *mœurs* du temps. (Volt.)

— Se dit, dans le même sens, en parlant d'une personne ou de quelques personnes. Avoir des mœurs douces, simples, faciles, sévères. Adopter facilement les mœurs de ses amis. Chaque âge a ses plaisirs, son esprit et ses *mœurs*. (Boil.)

> Ces sauvages mœurs, quelle haine endurcie,
> Pourrait, en vous voyant, n'être pas adoucie? (Rac.)

— *Cela est, cela n'est pas dans nos mœurs, dans les mœurs de telle nation.* Cela est, cela n'est pas conforme à nos usages, aux usages de telle nation.

— *Les mœurs des animaux.* Habitudes par lesquelles les divers animaux signalent leur existence, soit dans leurs rapports avec les autres classes, les autres individus de la même espèce, soit avec les circonstances qui les environnent. Ces habitudes sont toujours le résultat de l'organisation: elles se modifient lorsque cette organisation éprouve elle-même des modifications, et changent surtout avec les climats et les différents états dans lesquels l'individu se trouve normalement placé. Mais une des causes les plus puissantes qui agissent sur leurs mœurs, c'est l'état d'indépendance envers l'homme dans lequel tous sont nés, et l'état de domesticité auquel nous en avons soumis un si grand nombre. La privation de la liberté à laquelle on soumet les animaux dans nos ménageries non-seulement change leurs habitudes, mais réagit bien vite et avec une grande puissance sur leur organisation. J'appelle faculté morale celle qui constitue les *mœurs* de l'animal. (B. de St-P.) La fourmi préférant les *mœurs* républicaines. (Delille.) Le serpent a ses *mœurs*, ses combats, ses amours. (Id.)

— Littér. Ce qui concerne les habitudes morales du pays et du temps dont il est question dans un poëme, dans une pièce de théâtre, ce qui est conforme au caractère des personnages qui y sont introduits. Les mœurs sont parfaitement observées dans cette tragédie, dans cette comédie, dans cette épopée. Observer, étudier, peindre bien les mœurs.

— Par les *mœurs* d'un personnage qu'on introduit sur la scène, on entend le fond, quel qu'il soit, de son génie, c'est-à-dire les inclinations, bonnes ou mauvaises de sa part, qui doivent le constituer de telle sorte que son caractère soit fixe, permanent, et qu'on entrevoie tout ce que la personne représentée est capable de faire, sans qu'elle puisse se détacher des premières inclinations par où elle s'est montrée d'abord, car le caractère doit régner d'un bout à l'autre de la pièce.

— Il y a une autre espèce de mœurs qui doit régner dans tous les poëmes dramatiques et qu'il faut s'attacher à bien caractériser; ce sont les mœurs nationales. Corneille a conservé précieusement les mœurs ou le caractère propre des Romains; il a même osé lui donner plus d'élévation et plus de dignité. Il n'a pas essuyé pour cela les reproches que l'on fait à Racine, d'avoir francisé ses héros, si on veut parler ainsi.

— Mus. Partie de la musique grecque qui en fixait les convenances et l'utilité. Elle consistait à connaître et à choisir le bienséant en chaque genre, et ne leur permettait pas de donner à chaque sentiment, à chaque objet, à chaque caractère, toutes les formes dont il était susceptible, mais les obligeait de se borner à ce qui était convenable au sujet, à l'occasion, aux personnes, aux circonstances. Les mœurs consistaient encore à tellement accorder et proportionner dans une pièce toutes les parties de la musique, le mode, le temps, le rhythme, la mélodie et même les changements, qu'on sentît dans le tout une certaine conformité qui n'y laissât point de disparate et le rendît parfaitement un.

— Peint. Le costume, les usages des différents temps, des différents lieux. Observer bien les mœurs dans un tableau, ne pas les observer.

— Rhétor. Partie de l'éloquence qui a pour objet de gagner la confiance des auditeurs, en paraissant avoir de bonnes mœurs. Dans ce cas, on distingue par les mœurs les discours oratoires.

— On confond généralement dans le langage ordinaire sous le nom de *mœurs* trois genres d'habitudes qui doivent être distinguées soigneusement; ce sont les *mœurs morales proprement dites*, les *mœurs sociales* et les *mœurs politiques*. Les premières sont données par la religion, les secondes, par l'état général de la civilisation, de la littérature et des arts; les troisièmes, par la nature et le caractère des institutions publiques d'un pays. Il importe surtout de faire cette distinction lorsqu'il s'agit des bonnes et des mauvaises mœurs.

— Les *mœurs proprement dites*, celles que règlent les lois de la morale, qui tiennent toujours à la religion, sont bonnes lorsque ces lois sont méditées avec soin et pratiquées avec respect, lorsqu'elles règnent généralement dans un pays et qu'elles ne sont ni contestées publiquement ni secrètement démenties. Elles sont mauvaises quand la loi morale, abandonnée de la loi religieuse, et privée à la fois de son appui et de ses lumières, cesse de régner forte et pure sur la majorité des esprits; qu'elle est niée par les uns et traitée avec indifférence par les autres; alors naissent et grandissent l'indifférence, le scepticisme, le fatalisme et le matérialisme, doctrines qui tuent la morale comme la religion.

— Les *mœurs sociales* sont bonnes lorsque la civilisation, les lettres et les arts, loin de fournir des moyens de corruption et d'être des agents de mollesse, favorisent et soutiennent toutes les habitudes honnêtes, l'amour du travail, de l'ordre et de l'économie, et le contentement dans la fortune même médiocre. Elles sont mauvaises, au contraire, lorsque les usages qui règnent dans le sein d'une nation et le goût général qui domine dans les lettres et les arts, dans tout ce qui constitue ou exprime la civilisation d'un pays, cessent d'entretenir l'harmonie et commencent à jeter le trouble, d'abord dans les esprits et les consciences, puis dans les diverses classes de la société, par l'excitation de désirs d'ascension et de mouvements d'ambition qui ne sauraient être satisfaits.

— Les *mœurs politiques* sont bonnes lorsque l'amour des institutions publiques et le dévouement à la patrie règnent dans les habitudes générales d'un pays. Elles sont nécessairement mauvaises lorsqu'il y a mécontentement et insubordination d'en bas, violence et oppression, corruption et mauvaise foi d'en haut; lorsque ce ne sont pas la sagesse et la probité qui commandent, lorsque ce sont l'intrigue et la vénalité qui prévalent; lorsque ce n'est plus le mérite qui l'emporte sur la faveur; lorsque, au contraire, la faveur est parvenue à s'introduire jusque dans les institutions les plus légales et les plus populaires.

— Les poëtes font ordinairement rimer *mœurs* avec un mot dont le *s* est muet.

> Pensez-y donc, âmes grossières,
> Commencez par régler vos mœurs,
> Moins de faste dans vos prières,
> Plus d'innocence dans vos cœurs. (...)

— Personne ne prétendra sans doute qu'il n'y a pas dans l'usage deux manières de prononcer ce mot. Dès lors pourquoi l'Académie ne nous fixe-t-elle pas à cet égard? Son silence signifie-t-il qu'on doit prononcer régulièrement *meurs*? Ce silence peut-il être pris pour grâce? Régulièrement il devrait se prononcer *meur*; y a-t-il motif d'exception? Oui. L'homonymie ou l'équivoque avec *meurs* du verbe *mourir*. Donc l'exception doit être d'autant plus admise que cette prononciation du *s* final rappelle celle de *mores*.

MŒUTÉZÉLITE. s. m. (pr. *meu-té-zé-li-te*). Relig. mah. V. METAZALITE.

MOEZ. Myth. or. Nom d'Hakem dans sa septième incarnation.

MOEZ-ED-DAULAH (Ahmed). Le premier des Bouides qui ait régné à Bagdad. Il monta sur le trône après avoir soumis le Kerman, le Kourdistan et plusieurs autres provinces. Il déposa le calife Mostafki, le priva de la vue en 946, et s'empara de toute l'autorité sous son successeur; sa mort arriva en 967. || MOEZ-LEDIN-ALLAH. Calife fatimite, régna de 953 à 975; soumit l'Afrique occidentale, conquit la Sicile, l'Egypte, fonda le Caire, et y établit sa dynastie, qui y régna plus de 200 ans.

MOFETTE. s. f. (de l'ital. *mopheta*). Exhalaison pernicieuse qui s'élève dans les lieux souterrains, et surtout dans les mines.

— Toute exhalaison dangereuse.

— Chim. On donnait autrefois ce nom à tout gaz non respirable, mais particulièrement au gaz azote, que l'on appelait autrefois *mofette atmosphérique*, et au gaz hydrogène protocarboné, que l'on nommait *mofette inflammable*.

MOFRAC. s. m. Hist. Ordre de chevalerie appelé aussi *Montjoie*.

MOFUMA. s. m. Bot. Grand arbre d'Ethiopie, dont le bois sert à faire des canots.

MOGADOR. Géogr. Ville de l'empire de Maroc avec un port sur l'Atlantique; 16,000 hab.

MOGES. s. f. pl. Pêch. Nom que les pêcheurs de La Rochelle donnent aux entrailles de la morue.

MOGGIA. s. f. Métrol. Mesure agraire de Naples qui vaut 35 ares 19.

MOGGIO. s. m. Métrol. Mesure italienne de capacité pour les matières sèches. || Le moggio de Milan = 146 litr. 24. || Moggio de Venise = 333 litr. || Moggio de Corfou et de ... = 21 litr. || *Moggio de Naples*. Mesure ... des îles Ioniennes, valant 97 ares.

MOGHAMIE. s. f. Bot. Genre établi aux dépens des sainfoins.

MOGHOSTAN ou **MOGHISTAN.** Géogr. Partie de la Perse, au sud du Kerman. C'est un pays malsain, où les chaleurs sont insupportables. Il ne produit que des dattes.

MOGIASSEMIOUN. s. m. Hist. mus. Secte musulmane qui donne un corps à Dieu.

MOGILALISME. s. m. V. MOGISLALISME.

MOGILNIK. s. m. Ornith. Autour de Tartarie.

MOGIPHANE. s. m. Bot. Genre de plantes du Brésil.

MOGISLALISME. s. m. (ét. gr., μόγις, difficilement; λαλέω, parler). Pathol. Difficulté de prononcer, d'articuler les mots, surtout les lettres labiales.

MOGLAH. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, ch.-l. du livah de Mentech.

MOGOL. Géogr. Ancien empire de l'Hindoustan, détruit par les Anglais. Dehli en était la capitale. Il fut fondé en 1519 par un des descendants de Tamerlan.

MOGOL, OLE. adj. Nom d'un peuple mahométan qui envahit l'Inde au XVI[e] siècle. Le peuple mogol.

— S'empl. aussi substantiv. Un Mogol, une Mogole.

— Hist. *Grand Mogol.* Titre de l'empereur du Mogol. On écrit aussi *Mongol*.

MOGOLA-NAGON. s. m. Erpét. Variété de la vipère à lunettes.

MOGOLIEN, ENNE. s. et adj. Géogr. Qui est du Mogol.

MOGOLISTAN. Géogr. Un des noms de l'empire du Mogol.

MOGON. Myth. celt. Ancienne divinité des Cadènes, peuples du Northumberland. Une tradition du pays porte que ce Mogon l'avait longtemps défendu contre un tyran.

MOGORI ou **MOGORIS.** s. m. Bot. Genre de la famille des jasminées, renfermant une quinzaine d'espèces.

MOGOSTOKOS. Myth. gr. Surnom de Diane, comme présidant aux douleurs de l'accouchement.

MOGOURI. s. m. Relat. Nom des prêtres juges des habitants des Maldives.

MOGRAB. Géogr. Un des noms de la Berbérie.

MOGRABIN, INE. adj. Qui habite le Mograb.

— S'empl. aussi substantiv. Un Mograbin.

— Linguist. Dialecte arabe des peuples qui habitent la côte de Barbarie.

MOGRITE s. m. Bot. V. MOGORI.

MOGS. s. m. pl. Géogr. Nom d'une chaîne de montagnes qui s'étend du nord au sud de la presqu'île orientale des Indes.

— S'empl. aussi adjectiv. Les monts Mogs.

MOHA. s. m. Bot. Espèce de millet, cultivé comme plante à fourrage. Légèrement concassée, elle remplace le riz dans la cuisine. Les oiseaux de basse-cour l'aiment beaucoup.

MOHABUT. s. m. Comm. Toile de coton des Indes.

MOHACS ou **MOHATZ.** (pr. *Mo-hatch*). Géogr. Bourg sur le Danube, dans la Basse-Hongrie, avec un château-fort, et 7,700 hab.; siége d'un protopope grec et d'un gymnase catholique.

— Hist. *Bataille de Mohacs.* Bataille gagnée, en 1526, par Soliman, sur les Hongrois commandés par leur roi Louis II. Ce prince y perdit la vie avec 18,000 de ses soldats. || Victoire remportée par le duc de Lorraine et l'électeur de Bavière, à la tête des forces impériales, sur l'armée ottomane, le 12 août 1687.

MOHADITE ou **MOHÉDITE.** s. m. Hist. Membre d'une dynastie arabe fondée en Afrique par Mohammed-Abdellah, l'an de l'hégire 514.

MOHAGÉRIN ou **MOHAGÉRIEN.** s. m. Hist. or. Se dit des musulmans qui accompagnèrent Mahomet dans sa fuite de la Mecque.

MOHAMMED. Véritable nom du prophète que nous nommons Mahomet. || Ce nom a été porté par un grand nombre de princes musulmans qui ont régné dans différents pays. Les plus célèbres sont: *Mohammed-al-Mahdi*, qui régna de 775 à 785, à Bagdad. || MOHAMMED-AL-MAHDI (Aboul-Caçem). Dernier imam de la race d'Ali, né en 859. Les musulmans de la secte des chyites croient qu'il disparut mystérieusement, et ils l'attendent comme un autre Messie. || MOHAMMED-EL-MAHDI. Calife ommiade d'Espagne, usurpa le trône de Cordoue en 1009, et en fut renversé par un autre usurpateur en 1012. || MOHAMMED-AL-GAURY. Empereur de l'Hindoustan, fut associé au trône par son frère, en 1171, obtint de lui le royaume de Gaznah, fit de nombreuses incursions dans l'Inde, et établit partout l'islamisme. Il périt assassiné en 1206. || MOHAMMED XIV. Empereur de l'Hindoustan, monta sur le trône en 1717, et mourut en 1747. || MOHAMMED-GAÏATH-EDDIN. Sultan seldjoucide de la Perse, disputa l'empire à son frère, et devint maître de toute la Perse, en 1105. Il mourut en 1118. || MOHAMMED-BEN-TAHER. Dernier prince de la dynastie des Thahérides, régna de 862 à 872, et fut renversé du trône après un règne orageux. || MOHAMMED-HAÇAN-KAN. Fondateur de la dynastie des Kadjars, en Perse, et d'abord gouverneur d'une province, fut un des premiers à se déclarer indépendant à la mort d'Adel-Chah, et il était sur le point de se rendre maître de toute la Perse, lorsque son compétiteur, Khérim-Kan lui fit trancher la tête, en 1758. || MOHAMMED-AGA. Fils du précédent, fut fait prisonnier avec son père, mais il parvint à s'évader en 1779, devint maître de toute la Perse, fit avec succès la guerre aux Russes; et affermit le trône dans sa famille. || MOHAMMED-BEY. Souverain de l'Egypte; il devint le gendre d'Ali et son meilleur général, mais il se révolta bientôt contre son bienfaiteur, le chassa du Caire, s'empara de toute l'Egypte, en 1776, et se fit nommer par le pacha de Constantinople, pacha du Caire. Il mourut en 1776. || MOHAMMED-BEN-ABD-EL-WAHAB. Fondateur de la secte des wahabites, né en 1705, mort en 1803, passa pour inspiré, et voulut prêcher la réforme de l'islamisme.

MOHARB. s. m. ou **MOHARBE.** s. f. Métrol. Monnaie d'or de Bombay, valant 29 fr. 63.

MOHARBANDJ. Géogr. District de la présidence de Calcutta, ch.-l., Hariapour.

MOHARREM. s. m. Chron. or. Nom du premier mois de l'année arabique. C'est un des mois sacrés.

MOHATRA. adj. m. Ne s'emploie que dans cette locution, *contrat mohatra.* Contrat ou marché usuraire, par lequel un marchand vend très-cher, à crédit, ce qu'il rachète aussitôt à très-vil prix, mais argent comptant.

MOHAWIAH. V. MOAVIA.

MOHAWK. Géogr. Rivière des États-Unis, qui se jette dans l'Hudson, après un cour de 250 kilom. || Peuple indigène de l'Amérique septentrionale, qui habite dans le Haut-Canada, aux environs du lac Érié.

MOHEL. s. m. Relig. hébr. Prêtre juif qui pratique la circoncision.

MOHILEV. Géogr. Ville de Russie, chef-l. d'un gouvernement qui porte le même nom, dans l'ancienne Lithuanie; 16,000 hab. || Le gouvernement de Mohilev est divisé en douze cercles; 960,000 hab.

MOHISE. s. m. Myth. Nom de certaines divinités inférieures qui, dans la croyance des habitants du Bembo, sont préposées aux quatre ouvertures du ciel, et qui laissent couler ou retiennent les eaux supérieures.

MOHLÉDITE. s. m. Hist. relig. Nom donné par les mahométans aux membres d'une secte ismaélite, qui s'est rendue fort redoutable en Asie, et dont les chefs sont connus dans l'histoire sous le nom de *Rois des assassins* ou de *Vieux de la montagne*.

MOHOLITE. s. m. Hist. sacr. Sacrificateur juif de la famille de Moholi, fils aîné de Mérari.

MOHRIE. s. f. Bot. Genre de fougères renfermant deux espèces.

MOHRUNGEN. Géogr. Ville de Prusse, district de Kœnigsberg, près de laquelle les Russes, commandés par le prince de Ponte-Corvo, battirent les Français, le 25 janvier 1807.

MOHSITE s. f. (de *Mohs*, minéralogiste allemand). Miner. Substance dont la couleur est noire et dont l'éclat est métallique; elle est fragile, et raie le verre.

MOHUR. s. m. Métrol. Monnaie d'or de l'Inde anglaise. Il y en a de plusieurs espèces. Le mohur vieux de Bombay vaut 37 fr. 91 c. || Le mohur de 1818 de Bombay vaut 36 fr. 73 c. || Le mohur sicca du Bengale vaut 43 fr. 32 c.

MOI. (du gr. μοί, dat. de ἐγώ, moi). Pron. des 2 g. et de la 1[re] pers. Son pluriel est *nous*. Sa signification est la même que celle de *je* et de *me*, mais aucun de ces mots ne peut s'employer l'un pour l'autre. *Moi* ne s'applique qu'à des personnes ou à des choses personnifiées. Partout où il y a des hommes, je suis chez mes frères; partout où il n'y en a pas, je suis chez *moi.* (Buff.)

> David m'est en horreur; et les fils de ce roi,
> Quoique nés de mon sang, sont étrangers pour *moi*.
> (RACINE.)

> Tout se tait, et *moi* seul, trop prompt à me troubler,
> J'avance des malheurs que je puis reculer. (ID.)

> Un noble orgueil m'apprend qu'étant fille de roi,
> Tout autre qu'un monarque est indigne de *moi*. (CORN.)

— S'emploie quelquefois comme sujet du verbe. *Moi* seule à votre amour ai su la conserver. (Rac.)

— Mais le plus souvent *moi* s'emploie comme sujet d'un verbe sous-entendu. Personne ne souhaite plus que *moi*, monseigneur, que vous soyez un très-grand nombre d'années sans des périls inséparables de la royauté. (Fén.) Cette phrase est elliptique, *personne ne souhaite plus que moi*, c'est-à-dire personne ne souhaite plus que moi ne souhaite.

— Employé seul comme réponse, il peut être sujet ou régime direct, et tenir lieu d'une phrase entière. Qui veut aller avec lui? Moi. *Moi* équivaut à: Je veux bien aller avec lui; ici il est sujet. Qui a-t-on voulu désigner? Moi. *Moi* équivaut à: On a voulu me désigner; là il est régime direct.

— Il est aussi régime direct après *ne que*, mis pour Seulement. Je ne plains que moi.

— Il est encore régime direct dans les phrases où il est ajouté à d'autres mots qui sont régimes directs. Il a renvoyé son frère et moi. Il a mécontenté ses parents et moi.

— Il entre aussi dans le sujet de la phrase;

lorsqu'il est joint à d'autres mots qui forment le sujet. Son père, sa mère et moi, le lui avons défendu. Mon avocat et moi sommes de cet avis.

— Quand dans une phrase le pronom *moi* est employé comme sujet, il doit, puisqu'il est pronom de la première personne, et synonyme de *je*, régir le verbe à la première personne. Ainsi l'on doit dire : Moi qui l'aimais tant ; c'est moi qui ai : si c'était moi qui eusse ; et non pas : Moi qui aimait ; moi qui a ; moi qui eût. C'est *moi* qui suis Sosie, et tout Thèbes l'avoue. (Molière.)

— Suivant le même principe, *moi* demande pour correspondant le pronom *me* dans les verbes pronominaux. C'est moi qui me nomme Pierre, et non pas. C'est moi qui se nomme.

— Se joint à la préposition *pour* ou à l'expression *quant à*, pour marquer plus particulièrement ce qu'on pense et indiquer une sorte d'opposition entre ce qu'on va dire, et ce que disent ou pensent d'autres personnes. Vous en direz tout ce qu'il vous plaira ; quant à moi, pour moi, je vois bien ce qui en est. On dira ce qu'on voudra contre cet homme ; quant à moi, je suis sûr de sa probité. Pour *moi*, je suis content de rire des fous. Tous les hommes ne le sont-ils pas ? (Fén.) Pour *moi*, j'avoue que je ne pouvais pas imaginer qu'il fût possible de faire bouillir de l'eau dans des marmites de bois. (B. de St-P.) Pour *moi*, j'ai toujours vu les honnêtes gens assez tranquilles, mais les fripons toujours alertes. (Id.) Pour *moi*, j'ai toujours regardé comme le plus estimable de tous les hommes ce Romain qui voulait que sa maison fût construite de manière qu'on vît tout ce qui s'y faisait. (J.-J. Rouss.) Pour *moi*, bien loin de convenir de la supériorité que nous nous attribuons sur les anciens, je soutiens que plus on remonte dans l'antiquité, plus on retrouve les principes de la galanterie. (P.-L. Courier.) Quant à *moi*, si j'ai complété le texte de Longus, tant qu'on lira du grec, il y aura toujours quatre ou cinq hellénistes qui sauront que j'ai existé. (Id.)

> Il n'est pour voir que l'œil du maître.
> Quant à *moi*, j'y mettrais encor l'œil de l'amant.
> (La Fontaine.)

— Il peut aussi s'employer avec ellipse de la préposition *pour* ou de l'expression *quant à*. Je dois, *moi* qui ne suis rien et qui ne peux rien, tendre au moins de tous mes vœux vers la félicité du peuple. (B. de St-P.) *Moi*, je combattrais le jeu parmi les joueurs, et j'aurais plus de plaisir à me moquer d'eux en les voyant perdre, qu'à leur gagner leur argent. (J.-J. Rouss.)

> *Moi*, je tiens que toujours un peu de défiance,
> En ces occasions, n'a rien qui nous offense. (Mol.)

> *Moi*, j'irais mériter, par un lâche attentat,
> Les titres d'assassin, de perfide, d'ingrat ! (Regnard.)

> Depuis que l'univers est sorti du chaos,
> Ai-je donc trouvé, *moi*, quelque jour de repos ? (Id.)

— On peut dire : *moi, je pourrais trahir le meilleur de mes amis !* ou, en sous-entendant *je pourrais* . *moi, trahir le meilleur de mes amis !* ou encore : *trahir le meilleur de mes amis, moi !* Je pourrais faire une lâcheté, moi ! Faire une lâcheté, moi ! *Moi*, je pourrais trahir le Dieu que j'aime ! (Rac.) *Moi*, je pourrais encor te voir, te reconnaître ! (Andrieux.) *Moi*, le faire empereur ! Ingrat, l'avez-vous cru ? (Rac.) *Moi*, vous payer ! lui dit le bigot en colère. (Boil.)

> *Moi*, régner ! moi, ranger un État sous ma loi,
> Quand ma faible raison ne règne plus sur moi !
> (Racine.)

> . *Moi*, vous abandonner !
> Pouvez-vous un instant, ô ciel ! le soupçonner ?
> (Andrieux.)

— Dans ces sortes d'exclamations, il se construit aussi avec un adjectif. *Moi*, jalouse ! Et Thésée est celui que j'implore ! (Rac.)

— Il se met de même par apposition avant ou après *me*. Voudriez-vous me perdre, moi votre allié ? Moi ! vous me soupçonneriez de vous avoir trahi ! *Moi* ! vous me soupçonnez de cette perfidie ! (Id.)

— S'emploie encore par apposition après le verbe *être*. Je suis bien moi. Puis-je cesser d'être *moi* ? (Mol.)

> Et peux-tu faire enfin, quand tu serais démon,
> Que je ne sois pas *moi*, que je ne sois Sosie ? (Mol.)

> Pourtant quand je me tâte et que je me rappelle,
> Il me semble que je suis *moi*. (Id.)

— Se met aussi par apposition avec *nous* et *vous*, lorsqu'il est accompagné d'un nom ou d'un autre pronom, et, dans ce cas, *moi* et le nom ou pronom qui lui est joint sont tout ensemble l'apposition et l'explication de *nous*, de *vous*. Vous et moi nous sommes contents de notre sort. Nous irons à la campagne lui et moi. Il est venu nous voir, mon frère et moi. Albert et *moi* sommes tombés d'accord. (Mol.) Nous allons, lui et *moi*, dans toutes les assemblées sous le même nom. (Boufl.) Rica et *moi* sommes peut-être les premiers parmi les Persans que l'envie de savoir ait fait sortir de leur pays. (Montesq.) Il me verra, *moi* et mon domestique. (Rac.) La fortune nous a persécutés, lui et *moi*. (Fén.)

> Ah ! bachelier du diable, un peu plus d'indulgence,
> Nous avons, vous et *moi*, besoin de tolérance. (Volt.)

— *Moi* se répète quelquefois par emphase.

> Dans un si grand malheur que vous reste-t-il ? *Moi*,
> *Moi*, vous dis-je, et c'est assez. (Corn.)

> Entre Sénèque et vous disputez-vous la gloire
> A qui m'effacera plus tôt de sa mémoire,
> Vous dont j'ai pu laisser vieillir l'ambition
> Dans les honneurs obscurs de quelque légion,
> Et *moi*, qui sur le trône ai suivi mes ancêtres,
> *Moi*, fille, femme, sœur et mère de vos maîtres,
> Que prétendiez-vous donc ? Pensez-vous que ma voix
> Ait fait un empereur pour m'en imposer trois ?
> (Racine.)

— Joint à un nom ou à un autre pronom, il ne doit, d'après les convenances de notre politesse, être placé qu'en second. Vous et moi. Mon frère et moi. ‖ Le contraire a lieu, si le nom auquel il est joint est celui d'une personne très-inférieure, soit pour l'âge, soit pour la position sociale. Un père dira : Moi et mon fils ; et un maître : Moi et mon domestique.

— Construit avec *le, la, les*, le pronom *moi* se place toujours le dernier. Donne-le-moi. Renvoyez-les-moi. Pardonnez-le-moi. Rends-la-moi. Montrez-moi celui qui a pu arriver à trente ans sans être détrompé ; montrez-le-*moi*, ce mortel privilégié. (Ballanche.)

— Il se construit encore avec *ce* et *il* dans les phrases suivantes et autres semblables. C'est moi qui vous en réponds. Ce fut moi. Si c'était moi qui eusse fait cela. C'est de moi qu'il s'agit. C'est à moi qu'il faudra vous adresser. Il n'y a que moi à qui ces choses arrivent. Je forme une entreprise qui n'eut jamais d'exemple, et qui n'aura point d'imitateur. Je veux montrer à mes semblables un homme dans toute la vérité de la nature, et cet homme, ce sera *moi*. (J.-J. Rouss.)

> C'est *moi*, prince, c'est *moi* dont l'utile secours
> Vous eût du labyrinthe enseigné les détours. (Racine.)

> Frappez, aucun respect ne doit vous retenir :
> J'ai tout fait, et c'est *moi* que vous devez punir. (Id.)

— On peut dire : *ce me fut une grande joie*, ou *ce fut pour moi une grande joie*, ou encore *ce fut une grande joie pour moi*. Il fallut qu'un peu de réputation me tînt lieu de tout. Si c'est un dédommagement pour ceux qui sont toujours loin d'eux-mêmes, ce n'en fut jamais un pour *moi*. (J.-J. Rouss.)

— Après une préposition, il n'y a que le pronom *moi* qui puisse exprimer la première personne. Vous servirez-vous de moi ? Parlez de moi. Il tient cela de moi. Pense-t-on à moi ? Ils auront besoin de moi. Ils auront affaire à moi. Cela vient de moi. Cela est à moi. C'est un homme à moi, un habit à moi, de l'argent à moi. Cela est pour moi. Je prends cela pour moi. Selon moi. Vous serez remboursé par moi. Cela roulera sur moi. Tout est contre moi. Venez avec moi. Contre vous, contre *moi*, vainement je m'éprouve. (Rac.) Par quel trouble me vois-je emporté loin de *moi* ? (Id.) Comment, marauds, vous avez la hardiesse de vous attaquer à *moi* ! (Mol.) Que ne paraît-il à mes yeux au milieu de trente personnes, que ne les vois-je fondre sur *moi* les armes à la main ! (Id.) Une grande révolution venait de se faire en *moi*. (J.-J. Rouss.) Quoi qu'ils fassent, mes contemporains ne seront jamais rien pour *moi*. (Id.) Voilà qui vous apprendra à vous oser jouer à *moi*. (Mol.) J'ai encore quelques jours devant *moi* ; je veux les vivre tout entiers. (De Jouy.) Chacun regarde devant soi, mais je regarde en *moi*. Je n'ai affaire qu'à *moi* ; je me contrôle, je me goûte ; je me roule en *moi*-même, à l'exemple de tous les philosophes. (Montaigne.)

> Sur quel frivole espoir penses-tu qu'il me plaigne,
> Et respecte en *moi* seule un sexe qu'il dédaigne ?
> (Racine.)

> Homme rare, sur ma parole,
> Avec *moi* vous en conviendrez. (Arnault.)

> Vous verrez vos époux d'abord indifférents,
> Attendre de *moi* seul la fin de leurs tourments.
> (Aubert.)

— Il en est de même avec une conjonction. Mon frère et moi. Mon frère ou moi. Mon frère aussi bien que moi. Ni mon frère ni moi. Personne que moi. Nul autre que moi. Je vous laisse aussi libre, et plus libre que *moi*. (Rac.) Votre père et *moi*, nous avons longtemps été ennemis l'un de l'autre. (Fén.)

> Et quand *moi* seul enfin il faudrait l'assiéger,
> Patrocle et *moi*, seigneur, nous irons vous venger.
> (Racine.)

— *De moi*, après un nom de personne ou un pronom personnel également précédé de la préposition *de*, se met quelquefois pour *le mien*, etc. C'est le sentiment, ce sont les sentiments, c'est l'opinion de mon frère et de moi que je vous exprime.

— Quand le verbe est à l'impératif, et que le pronom qu'il régit n'est point suivi du mot *en*, c'est *moi* qu'il faut employer après le verbe, soit comme régime simple, Louez-moi, récompensez-moi ; soit comme régime indirect, où la préposition *à* est sous-entendue, Rendez-moi compte, dites-moi la vérité, et alors *moi* se joint au verbe par un trait d'union. Aimez-*moi* comme je vous aime. (J.-J. Rouss.) Laissez-*moi* chez les morts descendre sans rougir. (Volt.) Rends-*moi* chrétienne et libre, à tout je me soumets. (Id.) Pardonnez-*moi* mon transport, madame ; les grandes choses amènent les grandes idées, et les grandes idées les grands mots. (Boufl.) Muse, raconte-*moi* ces grands événements. (Del.)

> . . . Cessez, vous dis-je, et laissez-*moi*,
> Madame, exécuter les volontés du roi. (Racine.)

— Le complément indirect peut aussi en poésie être indiqué par *à moi*, surtout lorsqu'on veut attirer davantage l'attention. Mais il est mon époux, et tu parles à *moi*. (Corn.) Avez-vous oublié que vous parlez à *moi* ? (Id.) Messala, songez-vous que vous parlez à *moi* ? (Volt.) ‖ En prose on dirait : songez-vous que *c'est à moi* que vous parlez ? etc.

— Cependant *donnez-moi*, sans préposition, ou *donnez à moi*, avec la préposition *à*, ne s'emploient pas indifféremment l'un pour l'autre. On dit *donnez-moi*, lorsqu'on se borne à demander une chose ; et on dit, *donnez à moi* lorsqu'on la demande à quelqu'un qui, paraissant ne savoir à qui la donner, est au moment de la donner à un autre.

— Quelquefois, mais dans le discours familier seulement, il se met par redondance, et pour donner plus de force à ce qu'on dit. Faites-moi taire ces gens-là. Donnez-leur-moi sur les oreilles. Prends-*moi* le bon parti, laisse là tous les livres. (Boil.)

> On n'attend plus rien que ta signature :
> Presse-*moi* donc cette tardive allure. (Voltaire.)

> Ah ! que je hais leur insulte de joie !
> Que leur babil est un trouble importun !
> Chassez-les-*moi*. (Id.)

> N'approfondis jamais rien dans la vie,
> Et glisse-*moi* sur la superficie. (Id.)

> Prends ton pic, et me romps ce caillou qui te nuit ;
> Comble-*moi* cette ornière. (La Font.)

— Dans le même cas, le pronom *moi* se place après l'adverbe de lieu *y*, soit comme régime direct, soit comme régime indirect. Vous allez à l'Opéra, menez-y-moi. Vous allez dans votre voiture, donnez-y-moi une place. On ne pourrait pas dire *menez-m'y*, ni *menez-moi*. Au contraire, *y* se place toujours après *nous*. Menez-nous-y. Donnez-nous-y une place. V. ME.

— A la seconde personne du singulier, le pronom *moi* se met à la même place, et si le verbe finit par un *e* muet, on met après ce verbe un *s*, que l'on place entre deux traits d'union, afin d'éviter la dureté de la prononciation. Mène-s-y-moi, donne-s-y-moi une place.

— *A moi*. Sorte d'exclamation pour faire venir promptement quelqu'un auprès de soi. A moi, à moi, soldats ! A *moi*, Girot, je veux que mon bras m'en délivre. (Boil.)

— DE MOI. Expression adverbiale fort en usage autrefois. Malherbe s'en sert souvent ; Ménage la croyait propre à la poésie, et réservait *pour moi* pour la prose. *De moi* ne se dit plus, et l'on dit *pour moi*, en vers et en prose.

— *De vous à moi*, *ceci est de vous à moi*, *ceci de vous à moi*. Façons de parler dont on se sert pour témoigner à une personne qu'on lui parle avec sincérité, mais qu'on lui demande le secret. De vous à moi, c'est un pauvre homme. De vous à moi, c'est un homme qui ne mérite pas l'opinion qu'on a de lui. De vous à moi, je ne crois pas que la chose réussisse.

— S'emploie quelquefois substantiv. pour Un autre moi-même. Un moi. Deux moi.

> On m'est venu troubler et mettre en peine.
> — Et qui ? — Sosie, un *moi* de vos ordres jaloux,
> Que vous avez du port envoyé vers Alcmène,
> Et qui de nos secrets a connaissance pleine,
> Comme le *moi* qui parle à vous. (Molière.)

> Quels contes ! — Non, monsieur, c'est la vérité pure.
> Ce *moi* plus tôt que *moi* s'est au logis trouvé ;
> Et j'étais venu, je vous jure,
> Avant que je fusse arrivé. (Id.)

> Je vous dis que, croyant n'être qu'un seul Sosie,
> Je me suis trouvé deux chez nous,
> Et que de ces deux *moi*, piqués de jalousie,
> L'un est à la maison, et l'autre est avec vous. (Id.)

> Ce *moi*, qui le seul *moi* veut être,
> Ce *moi*, de tout même jaloux,
> Ce *moi* [illegible] dont le courroux
> Au *moi* [illegible] connaître. (Mol.)

— *Quant-à-moi*. s. m. V. QUANT.

— MOI-MÊME. pron. des 2 g. et de la 1re pers. Ce n'est autre chose que le pronom *moi* et l'adjectif *même*, auquel il est joint par un trait d'union. On l'emploie pour donner plus d'énergie à la phrase. Je veux aller moi-même lui parler. Je n'ai que faire de valet, je me sers bien moi-même. Je dis quelquefois en *moi-même*, la vie est trop courte pour que je m'en inquiète. (Vauven.) Et *moi-même* à mon tour je me verrais lié ? (Rac.) Je ne puis sans horreur me regarder *moi-même*. (Id.) Lasse de vains honneurs et me cherchant *moi-même*. (Id.) Je cherchais à m'expliquer à *moi-même* ce qui a pu porter les hommes à quitter l'abri des bois, l'air pur des montagnes et le charme éternellement attaché aux belles prairies. (De Boufflers.)

> J'aime avec tout *moi-même*, et l'amour qu'on me donne
> En veut, je le confesse, à toute la personne. (Mol.)

> Se pare qui voudra du nom de ses aïeux :
> Moi, je ne veux parer que *moi-même* en [illegible].
> (Corneille.)

— *J'ai appris la géométrie de moi-même*. C'est-à-dire sans avoir eu besoin de maître. ‖ *J'ai fait cela de moi-même*. C'est-à-dire de mon propre mouvement.

— Comm. Un marchand qui tire une lettre de change dit, *valeur reçue de moi-même*, ou *en moi-même*, ou *rencontrée en moi-même*, et cela veut dire valeur reçue pour ce qui m'est dû. C'est un singulier style !

— S'emploie quelquefois substantiv.

> Je ne l'ai pas cru, moi, sans une peine extrême.
> Je me suis [illegible] deux senti [illegible],
> Et longtemps, d'imposteur j'ai traité ce *moi-même* ;
> Mais à me reconnaître enfin il m'a forcé. (Mol.)

— *Un autre moi-même*. Un autre individu comme moi, qui me ressemble, qui a les mêmes qualités, les mêmes goûts, etc. Un fils est un autre *moi-même*, une suite de moi, à qui je transmets mon nom, mon bien, ma réputation. (De Juss.)

— Doit-on dire en parlant d'une femme, *c'est un autre moi-même*, ou *c'est une autre moi-même*. On a prétendu que l'expression *un autre moi-même* offrait à l'esprit l'individu abstrait, l'être moral, et que par conséquent elle doit conserver dans tous les cas le genre masculin. Mais c'est à tort, et il y aurait une espèce de monstruosité à faire dire à une mère parlant de sa fille : *C'est un autre moi-même*. Il faut : *C'est une autre moi-même* ; car s'il s'agit de l'être moral, il s'agit aussi de la ressemblance physique. Une femme dira de son mari : *C'est un autre moi-même* ; un mari s'exprimera de même à l'égard de sa femme.

MOI s. m. L'attachement de quelqu'un à ce qui lui est personnel. Le moi choque toujours l'amour-propre des autres. La piété chrétienne anéantit le *moi* humain, et la civilité chrétienne le cache et le supprime. (La Bruy.) Le *moi* est haïssable ; ainsi, ceux qui ne l'ôtent pas et qui se contentent seulement de le couvrir sont toujours haïssables. Point du tout, direz-vous ; car, en agissant comme nous faisons, obligeamment pour tout le monde, on n'a pas sujet de nous haïr. Cela est vrai, si on ne haïssait dans le *moi* que le déplaisir qui nous en revient. Mais si je le hais parce qu'il est injuste, et qu'il se fait centre de tout, je le haïrai toujours. En un mot, le *moi* a deux qualités : il est injuste en soi, en ce qu'il se fait centre de tout ; il est incommode aux autres, en ce qu'il veut les asservir ; car chaque *moi* est l'ennemi et voudrait être le tyran de tous les autres. (Pasc.) La civilité doit cacher le *moi* humain, et la religion l'anéantir. (Id.) L'irréligion concentre toutes les passions dans la bassesse de l'intérêt particulier, dans l'abjection du *moi* humain. (J.-J. Rouss.)

— Tout ce qui concerne une personne. On ne peut pas vous parler plus à bride abattue que je viens de faire de tout mon *moi*, comme M. Nicole. (Mme de Sévigné.)

— L'homme avec son égoïsme et ses passions. Le moi, tel est pour l'égoïste l'alpha et l'oméga de l'univers. Les bonnes institutions sociales sont celles qui savent le mieux dénaturer l'homme, lui ôter son existence absolue, pour lui en donner une relative, et transporter le *moi* dans l'unité commune ; en sorte que chaque particulier ne se croie plus un, mais partie de l'unité, et ne soit plus sensible que dans le tout. (J.-J. Rouss.)

— Philos. Individualité métaphysique d'une personne. Malgré le changement continuel de l'individu physique, le même moi subsiste toujours. Je sens que je ne puis n'avoir point été, car le *moi* consiste dans ma pensée. (Pasc.) D'où vient que les hommes ont pris le change ? Ils ont mis le sacrifice des animaux, l'encens et les autres dons, à la place du *moi*, victime qu'il fallait immoler. (Fén.)

— Le *moi* est non-seulement l'être ou la substance en qui existent les faits intérieurs qui sont perçus, il est encore le sujet qui les perçoit et qui a conscience de cette perception ; le moi est l'expression la plus simple de cette conscience.

— Quelques philosophes distinguent le *moi pur* ou le *moi absolu*, du *moi empirique*, ou du *moi relatif*. Le premier, c'est le moi dans la plénitude et dans l'entière clarté de sa conscience ; le *moi empirique* ou *relatif*, c'est la conscience plus ou moins nette, telle qu'elle se rencontre dans l'enfance, dans les hallucinations, à certains degrés de l'aliénation, et dans toutes sortes de circonstances qui troublent les facultés de l'intelligence.

— Le *moi*. La conscience que chaque homme a de son existence. ‖ Le *non-moi*. Tout ce que l'homme perçoit autour de lui, et qui n'est pour lui qu'objet, objet d'idées, de connaissances, de sensations, d'efforts et d'actions. ‖ Dans le *non-moi*, et très-près du *moi*, on distingue le *toi*. C'est un être analogue au moi. La connaissance du toi est presque aussi immédiate que celle du moi.

— Quelques personnes, trompées par la forme du *moi* en général, sont allées plus loin, et ont créé un *moi humain*, un *moi social* : c'étaient des non-sens. Le *moi humain* devait être l'homme, le *moi social*, le citoyen ; mais l'homme en général n'existant pas plus que le citoyen en général, et l'idée du moi emportant avec elle celle de conscience, il était difficile de concevoir l'utilité des mots le *moi humain* et le *moi social*, et l'on s'est hâté de les abandonner.

MOIDETTE. s. f. Techn. Outil en bois garni de feutre pour frotter les glaces.

MOÏDORE. s. f. Métrol. V. MOEDA.

MOIE. s. f. Techn. Meule de bois, de sable, de foin, etc.

MOIGNET. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

MOIGNON. s. m. (pr. *moè-gnon* ; du celt. *moign*, manchot). Ce qui reste d'un bras, d'une jambe, d'une cuisse coupée. N'avoir plus que deux moignons. N'avoir qu'un moignon. Il ne me reste qu'un moignon.

— Par analog. Ce qui reste d'une grosse branche d'arbre qui a été coupée ou rompue.

— Hort. Branche d'arbre un peu trop grosse, qu'on a raccourcie tout près de la tige, afin d'obliger l'arbre de pousser de nouvelles branches, et arrêter par là la sève d'un arbre trop vigoureux.

— Techn. Le bouton qui sert d'ornement au bas de la branche des ciseaux à la berge.

MOILETTE. s. f. Techn. Outil de bois garni de feutre pour frotter les glaces.

MOI-MOI. s. m. Bot. Briône du Sénégal, à fruit rouge de corail.

MOINAILLE. s. f. (pr. *moè-na-ye*, rad. *moine*). Fam. et par mépris. Les moines, en général. Les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] n'est point en [illegible] revenue. [illegible]

MOINDRE. adj. compar. des 2 g. (Du lat. *mi-*

nore, ablat. de *minor*). Plus petit ou en étendue ou en quantité. La hauteur de cette colonne est moindre que celle de la colonne opposée. La distance de Paris à Lyon est moindre que vous ne dites. Les spectateurs étaient en moindre nombre que je n'aurais cru. La somme fut bien moindre que celle qu'il m'avait promise. L'épaisseur de ce mur est *moindre* que celle du mur voisin. (Acad.)

— Peut s'employer sans être suivi du second terme de la comparaison. Nous sommes en moindre nombre aujourd'hui. La somme fut bien moindre. La distance est infiniment moindre. La hauteur est beaucoup moindre. Dans la zone torride, les fleurs à grandes pétales sont en *moindre* nombre. (B. de St-P.)

— Plus petit dans son genre; moins grand. Se dit surtout au sens moral. Sa douleur en sera moindre, en sera bien moindre. Croyez-vous que mon mal soit moindre que le vôtre? La récompense fut bien moindre que celle que j'attendais. Le dégât fut bien moindre qu'on ne le disait. A de *moindres* fureurs je n'ai pas dû m'attendre. (Rac.)

Ma honte en serait *moindre*, ainsi que votre crime,
Si ce fils, en effet, digne de votre estime,
A quelque amour encore avait pu vous forcer. (Rac.)

— Moins considérable. C'était une étoffe de moindre prix. Je voudrais une chose de moindre valeur que celle-ci. La place qu'il occupe est bien moindre. Il tient un moindre rang. Être revêtu d'une moindre dignité qu'auparavant. L'inconvénient fut bien moindre.

— Se dit aussi des personnes dans le sens précédent. Sans implorer des rois *moindres* que vous. (Rac.) Ce n'est pas être petit que d'être *moindre* qu'un grand. (Boiste.)

— Qui n'est pas si bon, qui est de plus mauvaise qualité. Ce vin-là ne vous paraît-il pas moindre que le premier que nous avons bu? De ces deux étoffes, celle-ci est moindre, est moindre de beaucoup.

— Avec l'article ou ses équivalents, il forme une espèce de superlatif, et signifie le moins considérable, le moins important, le plus petit, etc. Se dit au propre et au figuré. Le moindre mot que vous direz. Au moindre bruit il s'éveille. Au moindre signe, vous serez obéi. Ses *moindres* vertus balancent tous ses vices. (Boil.) Il tourne au *moindre* vent, il tombe au *moindre* choc. (Id.) Le désordre augmente dans une société à mesure que les richesses s'y accumulent sur un *moindre* nombre de têtes. (B. de St-P.) C'est bien la *moindre* grâce que l'on puisse se rire quelquefois aux dépens de ceux qui se sont enrichis aux nôtres. (S. Dub.) Les *moindres* apparences étaient devenues pour moi des réalités, les *moindres* craintes, des supplices. (Barth.) La *moindre* bassesse déshonore les enfants des rois. (Mass.) Du *moindre* sens impur la liberté l'outrage. (Boil.) Les *moindres* choses sont difficiles avant d'être faciles. (Bibl. orient.) Cette prétendue émulation, inspirée aux enfants, les rend pour toute leur vie intolérants, vains, changeants au *moindre* blâme ou au plus petit éloge d'un inconnu. (B. de St-P.) Elle savait de quel poids est non-seulement la *moindre* parole, mais le silence même. (Boss.) Qui vit jamais paraître en cette princesse le *moindre* sentiment d'orgueil ou le *moindre* air de mépris? (Boss.) Les *moindres* bruits viennent frapper les dômes de cet édifice. (Chateaub.)

La fourmi n'est pas prêteuse,
C'est là son *moindre* défaut. (La Font.)

Le témoin le plus vil et les *moindres* clartés
Nous montrent quelquefois de grandes vérités. (Voltaire.)

— Se dit aussi, en ce sens, des personnes. C'est une chose que le moindre ouvrier peut faire. Il étend ses soins jusqu'aux *moindres* de ses domestiques. (Boss.) Il venait, comme le *moindre* des Israélites, réparer avec ses mains triomphantes les ruines du sanctuaire. (Fléch.)

Le *moindre* d'entre nous, sans argent, sans appui,
Eût plaidé le prélat et le chantre avec lui. (Boil.)

— Fam. et par exagér. *Au moindre petit bruit. Le moindre petit morceau de pain.* Ces locutions sont tout à fait incorrectes, et bien qu'elles soient consignées dans le Dictionnaire de l'Académie, on fera bien de les éviter; elles offrent un pléonasme ridicule.

— Avec l'article, et précédé d'une négation, il signifie *aucun*. N'avoir pas la moindre appréhension. Ne pas faire la moindre honnêteté, le moindre compliment à quelqu'un. Ne pas dire le moindre mot. N'avoir pas le moindre souvenir d'une chose. Ne pas sentir la moindre douleur.

— *Le moindre* peut être suivi de l'indicatif ou du subjonctif, suivant l'idée que l'on veut exprimer. On dira avec l'indicatif. La *moindre* louange qu'on *peut* lui donner, c'est d'être sorti de l'ancienne et illustre maison de la Tour-d'Auvergne. (Fléch.) C'est le *moindre* secret qu'il *pouvait* nous apprendre. (Rac.) ‖ On emploie l'indicatif, parce que c'est un fait que l'on avance. Mais on dira avec le subjonctif. Depuis plus de trois ans, vous n'avez pas donné la *moindre* marque que vous me *connaissiez* seulement. (Rac.) On met ici le subjonctif, parce qu'il y a incertitude.

— Lorsque le verbe n'est point le complément du superlatif, mais du substantif pluriel suivant, on emploie l'indicatif. C'est la *moindre* des choses que je lui dois. (Boil.) Ce genre d'hommes, qui ne souffrent pas la *moindre* des injures qu'ils peuvent repousser, font semblant de souffrir très-patiemment celles dont ils ne peuvent se défendre. (Pasc.) Supprimez les substantifs pluriels, et le subjonctif se produira naturellement. La moindre chose que je lui doive. La moindre injure qu'il puisse recevoir.

— *Moindre* veut *ne* devant le verbe qui suit la conjonction *que*. Cette somme est moindre que vous ne le dites. ‖ Le contraire a lieu si le verbe placé avant *moindre* est négatif ou interrogatif. Cette somme n'est pas moindre que vous le dites. Est-elle moindre que vous le dites?

— Alg. *Méthode des moindres carrés*. Recherche du résultat le plus probable entre un certain nombre d'observations qui ont donné des résultats différents.

— Substantiv. et absol. *Les quatre moindres*. Les quatre ordres inférieurs ou mineurs.

— Syn. comp. MOINDRE, PLUS PETIT. *Plus petit* se dit des choses qui se mesurent : Ma cousine est *plus petite* que sa sœur. *Moindre* se dit des choses qui s'évaluent : La *moindre* difficulté vous arrête. Le *moindre* bruit vous étonne.

MOINDREMENT. adv. Fam. Ne s'emploie que dans cette locution, *pas le moindrement*, qui signifie Pas du tout, nullement. Pas du tout, mon gentilhomme, vous n'y êtes pas le *moindrement*. (E. Corbière.)

MOINE. s. m. (du gr. μόνιος, solitaire, fait de μόνος, seul). Religieux faisant partie d'un ordre dont les membres vivent sous une règle commune, et séparés du monde, comme les bénédictins, les bernardins, les chartreux. Les anciens moines. Les moines réformés. Un moine défroqué. Le fougueux *moine* auteur des troubles germaniques. (Boil.) Le *moine* secoua le cilice et la haire. (Id.)

— Par extens. Les religieux mendiants, et même tous les religieux. Selon le temps et les lieux, des *moines* on fait des soldats, ou des soldats on fait des *moines*. (Boiste.) Nous ne naissons pas *moines*, mais nous naissons citoyens. (Chén.)

— Hist. ecclés. Ne s'est dit primitivement que des hommes qui vivaient dans la solitude et la prière. Les premiers moines n'étaient point dans les ordres, et les prêtres ne pouvaient même pas vivre en moines. Le pape Sirice appela les moines à la cléricature; depuis lors il n'y en eut plus de laïques. ‖ *Moines gris*. S'est dit des moines de Cîteaux, au commencement de leur institution, parce qu'ils portaient alors des capuchons gris.

— Relig. musulm. *Moines errants*. Une des quatre classes de moines orientaux ils voyagent de pays en pays en vendant des reliques.

— Prov. *Gras comme un moine*. Fort gras. ‖ *Mieux vaut gaudir de son patrimoine que le laisser à un ribaud de moine*. Il vaut mieux dissiper son bien que de le laisser à l'Église. ‖ *Comme fièvre en corps de moine*. Se disait d'un mal qui n'excitait aucune commisération. ‖ *Se faire moine après sa mort*. Se faire enterrer en habit de moine, dans l'espoir de se soustraire au démon. ‖ *Donner le moine à quelqu'un*. Lui porter malheur ou guignon. ‖ C'est aussi une espèce de tour malicieux que l'on fait à une personne qui dort dans son lit : on lui attache une corde ou une ficelle au gros orteil d'un pied, et on le lui tire pour le faire éveiller. ‖ *Être ras et tondu comme un moine*. ‖ *C'est une méchante chair que de moine, encore vaut-elle pis que d'abbé*. ‖ *Quand l'abbé tient taverne, les moines peuvent aller au vin*. ‖ *Quand l'abbé danse à la cour, les moines sont en rut aux forêts*. ‖ *Depuis que moines allèrent à cheval, toutes choses allèrent mal*. ‖ *Le moine répond comme l'abbé chante*. Les inférieurs tiennent le même langage que leurs supérieurs. ‖ *L'habit ne fait pas le moine*. On ne doit pas juger des personnes par les apparences, par les dehors. C'est une imitation de l'ancien proverbe : *La robe de lin ne fait pas le prêtre*. ‖ *Attendre quelqu'un comme les moines font l'abbé*. Ne pas l'attendre pour dîner, quoiqu'il doive venir. ‖ *Pour un moine l'abbaye ne faut pas*, ou *pour un moine on ne laisse pas de faire un abbé*. L'absence d'une personne n'empêche pas, ne doit pas empêcher qu'une affaire ne se conclue, qu'une partie ne se fasse.

— *Moine lai*. Laïque, ordinairement homme de guerre invalide, que le roi plaçait dans une abbaye de nomination royale, pour y être entretenu. ‖ On appelle *division des moines lais*, celle des soldats invalides que l'âge ou les infirmités rendent incapables d'un service quelconque.

— *Moine bourru*. Prétendu fantôme que l'ignorance faisait craindre dans les campagnes. Je délie le *moine* bourru aux Avents de Noël, lui commande de rouler comme un tonneau, ou traîner à minuit les chaînes dans les rues, afin de tordre le cou à ceux qui mettront la tête aux fenêtres. (Cyrano Berg.)

— Fam. Homme de mauvaise humeur. Cet homme-là est un moine bourru, un vrai moine bourru.

— Nom que les enfants donnent à la toupie, dans quelques départements.

— Art milit. Feuille de papier, pliée en deux ou en quatre, dont on couvre la traînée de poudre qui doit porter le feu au saucisson d'une mine.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille univalve du genre cône.

— Écon. domest. Meuble de bois où l'on suspend une sorte de réchaud plein de braise pour chauffer le lit. ‖ Cylindre de bois creusé, doublé de tôle, dans lequel on introduit un fer chaud pour le même usage. Faire mettre un moine dans son lit pendant l'hiver.

— Entom. Nom vulgaire de plusieurs insectes, que l'on trouve en grande quantité dans les couches des jardins et dans les potagers, dans le tan et dans le bois pourri. On les appelle ainsi parce que leur tête est munie d'une corne, et leur corselet forme une sorte de capuchon.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un phoque, de plusieurs marsouins, d'un squale vorace. ‖ De l'ange de mer.

— Mamm. Nom vulgaire d'un singe. ‖ *Moine des Indes*. Nom que les Portugais donnent au rhinocéros.

— Mar. Petits cônes de poudre humectée avec du vinaigre, que l'on brûle dans l'entrepont, pour chasser le mauvais air.

— Ornith. Nom vulgaire d'une mésange, d'un canard. ‖ Du roi des vautours et d'un faucon. ‖ Ancien nom du moineau.

— Techn. Partie intérieure du moule qui sert à faire les coupelles. ‖ Boursouflure qui paraît quelquefois dans le fer et dans l'acier, quand on les forge. ‖ Endroit d'une feuille imprimée qui reste blanc, parce que l'encre n'a pas été également répartie sur la forme.

— Syn. comp. MOINE, RELIGIEUX. Ces deux mots désignent ceux qui se sont retirés du monde pour se livrer entièrement à la vie du cloître. Le premier se prend tantôt en bonne, tantôt en mauvaise part. Le second ne se prend qu'en bonne part.

MOINE. (François Le). Célèbre peintre, né en 1688, mort en 1737, a peint le grand salon qui est à l'entrée des appartements de Versailles. ‖ (Jean-Baptiste Le). Sculpteur français, né en 1704, mort en 1778, est connu surtout par sa statue équestre de Louis XV à Bordeaux, par les tombeaux de Mignard et du cardinal Fleury, et par l'autel de Saint-Jean en Grève.

MOINEAU. s. m. (du gr. μόνιος, solitaire, parce qu'il y a une espèce de moineaux qui aiment à vivre seuls, ou du fr. *moine*, à cause de la couleur grise de son plumage). Ornith. Genre d'oiseaux qui servent de type à une tribu nombreuse, de l'ordre des passereaux, famille des conirostres, et qui se reconnaissent à un bec conique, plus ou moins gros à sa base, non anguleux à sa commissure. Les moineaux sont très-voraces, et nuisibles par la quantité considérable de grains qu'ils consomment. Le *moineau domestique*, vulgairement appelé *pierrot*, fait sa résidence habituelle dans le voisinage de nos habitations, et niche dans les trous des murs ou à la cime des arbres. Le *moineau de bois* ou *friquet* est moins familier et se tient plus éloigné de nos habitations. Moineau à gorge noire. Moineau privé, apprivoisé.

Un chat, contemporain d'un fort jeune *moineau*,
Fut logé près de lui dès l'âge du berceau. (La Fontaine.)

— *Moineau de mer*. Oiseau que les habitants de Terre-Neuve appellent l'*oiseau des glaces*, parce qu'il habite toujours dans les glaces.

— En parlant du cri du moineau, on dit qu'il *pépie*.

— *Pot à moineau*. Pot de terre qu'on attache en dehors d'une fenêtre, afin que les moineaux y viennent faire leurs nids.

— On dit, pour se moquer d'une maison de campagne, *Voilà une belle maison s'il y avait des pots à moineaux*.

— Prov. *Être chaud comme un moineau*. Être très-amoureux.

— Prov. et fig. *Tirer sa poudre aux moineaux*. Employer pour des bagatelles son crédit, ses amis, son argent, dont on aurait pu se servir plus utilement. ‖ Se dit en général de toute entreprise qui ne réussit pas. Il a tiré sa poudre aux moineaux. ‖ Il se dit surtout en matière de galanterie. Il s'attache auprès de cette femme, mais il tire sa poudre aux moineaux, il ne réussira pas. ‖ *Le moineau à la main vaut mieux que la grue qui vole*. La possession d'un bien présent, quelque modique qu'il soit, vaut mieux que l'espérance d'un grand bien à venir et incertain.

— Myth. Le moineau était consacré à Vénus; quelquefois même son char était traîné par des moineaux.

— Fortific. Petit bastion obtus, que l'on met au milieu d'une courtine très-longue, pour compléter le flanquement.

— Ichthyol. *Moineau de mer*. Espèce du genre pleuronecte.

— Syn. simp. Passereau. ‖ Épith. Chaud, lascif, ardent, amoureux, rusé, hardi, téméraire, effronté, familier. ‖ Périphr. L'ardent oiseau de Vénus. L'oiseau qui porte gorge noire. ‖ Moineau est du style familier.

MOINEAU. adj. m. Se dit d'un cheval à qui on a coupé les oreilles.

MOINERIE. s. f. Terme de mépris, dont on se sert pour désigner les moines en général. S'attirer sur les bras toute la moinerie. Si tous les garçons et toutes les filles s'encloîtraient, le monde périrait, donc la *moinerie* est, par cela seul, l'ennemie de la nature humaine. (Volt.)

— Esprit et humeur des moines. Il y a bien de la moinerie dans son fait. Ce religieux n'a point de moinerie.

— Se dit aussi de la clôture des moines. C'est un homme qui a mal fait ses affaires, qui s'est retiré dans une moinerie.

MOINESSE. s. f. Religieuse. Peu usité. Ne se dit qu'en plaisantant et par mépris.

MOINET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du moineau franc.

MOINETON s. m. (diminut. de *moine*). Se disait pour Petit moine. Devant les curés Amilon, Boucher et Lincester, marchaient trois *moinetons* et novices, leurs robes troussées, ayant chacun le casque en tête dessous leurs capuchons, et une rondache pendue au cou (Sat. Mén.)

MOINETTE. s. f. S'est dit pour Religieuse

MOINILLON. s. m. (pr. *mo-é-ni-ion*; diminutif de *moine*). Petit moine. Les moines et les moinillons. Ne se dit que par mépris.

Rien n'échappa de leur colère,
Ni *moinillon*, ni béat père. (***)

— Moine sans considération.

MOINIOT. s. m. S'est dit pour Enfant de chœur.

MOINOTIN. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière.

MOINS. adv. de comparaison. (du lat. *minus*, d'une manière plus menue). A un degré moindre, plus petitement. Il se dit par opposition à *plus*, et sert à marquer l'infériorité d'une personne ou d'une chose comparée à une autre ou à elle-même, sous certain rapport de qualité, de quantité, d'action, etc. Elle est moins jolie que sa sœur. Cette table est moins longue que l'autre. Mon frère est moins bien portant qu'avant son voyage. Cet arbre est moins grand que celui-ci. Sa famille est bien moins nombreuse que la vôtre. La lune est *moins* éloignée de la terre que le soleil. (Encycl.) L'ortolan est *moins* gros que le moineau franc. (Buff.) La haine n'est pas *moins* volage que l'amitié. (Vauv.) Ma gloire vous serait *moins* chère que ma vie. (Rac.) Le naufrage et la mort sont *moins* funestes que les plaisirs qui attaquent la vertu. (Fén.) Les jeunes cerfs ont le bois plus blanchâtre et *moins* teint que les vieux. (Buff.) La libéralité consiste *moins* à donner beaucoup qu'à propos. (La Bruy.)

En mainte occasion
Moins sert la force que l'adresse. (Lebrun.)

Voilà bien l'âne aussi : patient et docile,
Moins beau que le cheval, mais non pas moins utile,
On ne l'attelle point à nos chars opulents.
Mais humble il vit et meurt dans la maison des champs (A.-Martin.)

— Le second terme de la comparaison peut ne pas être exprimé. J'en suis moins satisfait. Elle est moins souffrante. Il est moins turbulent. Les jours sont moins longs. Les pluies sont moins fréquentes. Les choses d'ici-bas quand on les envisage, ont toutes un revers dont on est *moins* flatté. (Jauff.) La captivité nuit aux oiseaux dont les ramages et les concerts nous réjouissent au printemps. Quelques uns cependant chantent en cage, mais *moins* bien. (Rosset.)

— Souvent la comparaison a lieu entre deux qualités qui se rapportent à la même personne ou à la même chose. Votre frère est moins spirituel qu'il n'est instruit. Sa sœur est moins sage que réservée. Ce cheval est moins malade que fatigué.

— Quelques grammairiens avaient établi qu'on ne pouvait faire de comparaisons entre des êtres ou des objets de genre différents, et qu'ainsi un homme ne pouvait dire à une femme : *Je suis moins savant que vous*, ni une femme à un homme, *je suis moins savante que vous*. L'usage n'a pas sanctionné cette règle. La loi même est souvent *moins* forte que l'usage. (Arnault.) L'exécution de mauvaises lois est *moins* dangereuse que l'arbitraire. (Boiste.) Fille de l'honneur, l'estime n'est pas *moins* délicate que son père; un rien la blesse; un rien la fait mourir. (S. Dubay.)

— *Moins pour*. Ce que je vous en dis est moins pour vous faire de la peine que pour vous avertir. Ce qu'il en fait, c'est moins pour vous offenser que pour vous taquiner.

— *Il ne faut pas moins*. Il ne faut pas quelque chose de moins. Il ne faut pas moins qu'une raison aussi forte pour me déterminer. ‖ *Il ne faut pas moins, il n'en faut pas moins que je paye*. Je n'en suis pas moins obligé de payer.

— Lorsque *moins* est employé comme adverbe de quantité, il demande *de* avant le substantif suivant. Cela n'a pas moins de trente mètres. Nous n'étions pas moins de cent personnes. Nous savons qu'il ne saurait y avoir *moins* de trente millions de lieues de trois mille pas d'ici au soleil. (Volt.) ‖ Les grammairiens, nous ne savons trop pourquoi, se sont imaginé qu'ainsi employé *moins* ne marquait plus la comparaison. Si *moins* n'est plus adverbe de comparaison dans ce cas, nous ne comprenons plus rien à la valeur des termes. Et en effet, quand on dit : *cela n'a pas moins de trente mètres*, n'est-ce pas comme si l'on disait, cela n'a pas moins que la longueur de trente mètres, ou, cela n'a pas une longueur moins grande que celle trente mètres? Il y a donc comparaison, et est vraiment inconcevable que nos grammairiens cherchent à priver cet adverbe de sa fonction propre, unique.

— Le nom qui suit *moins de* se met tantôt au singulier, tantôt au pluriel, selon le sens. Quand on n'est plus sensible à l'amour, on a plus de repos et *moins* de plaisir, *moins* de vie. (Duclos.) Je veux *moins* de valeur et plus d'obéissance. (Rac.) Il y aura toujours beaucoup *moins* d'inconvénient à laisser un crime impuni, qu'à condamner à une peine capitale sans y être autorisé par une loi expresse. (Volt.) L'ingratitude enlève *moins* de plaisir au bienfaiteur qu'à l'ingrat. (Lingrée.)

— L'expression *moins de* peut être suivie de *que*. Il a moins de savoir que de vanité. Il a moins d'esprit que d'instruction. Elle a moins de beauté que de grâces. J'ai bien moins, beaucoup moins d'intérêt à cela que vous. Les premiers jours du printemps ont *moins* de grâce que la vertu naissante d'un jeune homme. (Vauven.)

— *Moins* veut *ne* devant le verbe qui le suit. Il est moins habile que je ne le croyais. Il est moins spirituel qu'il n'est instruit. Cette chambre est bien moins grande que je ne l'aurais cru. Les lions sont maintenant beaucoup *moins* communs qu'ils ne l'étaient anciennement. (Buff.) Les batailles sont *moins* sanglantes qu'elles ne l'étaient. (Montesq.) Ces vieux solitaires vivent *moins* qu'ils ne meurent chaque jour par une mort anticipée. (Buff.) Les pauvres sont souvent *moins* malades faute de nourriture, que les riches ne le sont pour en prendre trop. (Fén.)

— Mais si la proposition primordiale est négative ou interrogative, le verbe de la proposition incidente s'emploie sans négation. Il n'est pas moins habile que je le croyais. La chambre est-elle moins grande que vous l'aviez pensé? Cette guerre ne fut pas moins heureuse qu'elle était juste. Spartacus ne fit pas *moins* de peine aux préteurs que Mithridate en faisait à Lucullus. (Boss.) Personne ne peut être *moins* prévenu en faveur de son opinion, que je le suis de la mienne. (Frédéc.)

— Il s'oppose quelquefois à *plus*, et se place avant ou après ce dernier. Plus vous le presserez, moins il en fera. Plus on aime quelqu'un, *moins* il faut qu'on le flatte. (Mol.) Et *moins* il est superbe, plus il est vénérable. (Fléch.) *Moins* on a de passions, plus on renferme en soi d'éléments de bonheur. (Marm.) *Moins* nous désirons, plus nous possédons. (Buff.) Plus les hommes en pouvoir ont de torts, *moins* on doit leur en parler, si l'on veut obtenir justice. (Cuvier.) Plus un homme a l'âme bonne, *moins* il soupçonne les autres de méchanceté. (Boiste.)

C'est ainsi qu'un père est toujours adoré,
Et que *moins* il est craint, plus il est révéré. (Piron.)

— *Moins* s'oppose quelquefois à lui-même. *Moins* notre esprit a de lumière, *moins* il éclaire nos vertus. (Bernis.) *Moins* on mérite un bien, *moins* on l'ose espérer. (Mol.)

— Quelques grammairiens prétendent qu'entre *plus* et *moins* corrélatifs, ou *moins* et *moins* opposés l'un à l'autre, on ne doit pas exprimer la conjonction *et*. Cette règle est démentie par les faits et par l'usage de nos meilleurs écrivains. *Moins* l'assemblée est grande, *et* plus elle a d'oreilles. (Piron.) Plus le sens est précis, *et moins* il nous échappe. (Lamothe.)

. . . . Plus je vous envisage,
Et *moins* je reconnais, monsieur, votre visage. (Rac.)
. . . Plus j'y pense et *moins* je puis douter
Que sur vous son courroux ne soit près d'éclater. (Id.)

Moins on a de richesse, et *moins* on a de peine;
C'est posséder les biens que savoir s'en passer. (Regnard.)

— Après *c'est moins que*, *non moins que*, etc., le verbe se met au singulier ou au pluriel, selon que l'attention se porte particulièrement sur le premier ou sur le second des substantifs exprimés. C'était *moins* la naissance que les dignités curules qui décidaient de la noblesse. (Vertot.) Ce sont ses revers, mais *moins* encore que son ambition, qui ont causé sa ruine. (Besch.) C'est son ambition, mais *moins* encore que ses revers, qui a causé sa perte. (Id.) Ce sont *moins* ses revers que son ambition qui l'a perdu. (Id.) C'est *moins* son ambition que ses revers qui l'ont perdu. (Id.) Ce sont *moins* ses attraits que sa vertu qui séduit les cœurs. (Id.) C'est *moins* sa beauté que ses vertus qui séduisent les cœurs. (Id.) C'est *moins* le général que les officiers qui sont blâmables. (Id.)

— Les poètes disent *non moins* pour *autant*.

Il est né violent non *moins* que magnanime,
Tendre, mais emporté, mais capable d'un crime. (Voltaire.)

Avec non *moins* d'ardeur elle poursuit de près
Et le jeune Orsiloque et l'énorme Butès. (Delille.)

— *Il ne le menace pas de moins que de lui rompre bras et jambes.* Nous dirons, avec l'Académie, que cela signifie, Il porte ses menaces jusqu'à dire qu'il lui rompra bras et jambes; mais nous ajouterons que cette phrase est un abrégé de, *Il ne le menace pas de* (mal) *moins* (grand) *que* (celui) *de lui rompre bras et jambes.*

— *Moins que rien.* Se dit pour, Chose moins considérable que rien, de moins grande considération que rien. C'est moins que rien. Le présent que je vous fais est moins que rien. Cet homme-là est moins que rien.

— *Moins* se construit quelquefois, disent les grammairiens, avec *en* explétif. Quand vous périrez tous, en périra-t-il *moins*? (Rac.) *En* est-il bien explétif dans cette phrase et autres semblables? Ne signifie-t-il pas *à cause de cela*, *par suite de cela*, et n'est-il pas présenté comme la conséquence d'un fait précédemment énoncé? C'est une singulière façon de rendre compte d'un mot dont on ne comprend pas bien le sens, que de dire qu'il est inutile!

Et s'il faut que sa voix frappe en vain vos oreilles,
Nous n'en verrons pas *moins* éclater ses merveilles. (Racine.)

En t'avouant pour fils, en est-il *moins* coupable?
En es-tu *moins* Brutus, en es-tu *moins* Romain? (Voltaire.)

— *Qui plus, qui moins.* Les uns plus, les uns moins. En bas, il y a place pour tout le monde où peut s'étendre librement, qui plus, qui *moins*, selon sa taille et sa partie. (De Juss.)

— Précédé de l'article, *moins* est superlatif, quand il modifie un verbe, un adjectif ou un autre adverbe. Et les plus malheureux osent pleurer le *moins*. (Rac.) Laissons donc faire aux gens de loisir métier, et tâchons de leur donner le *moins* de besogne possible. (De Juss.)

— De même que pour *moins de*, le nom qui suit l'expression *le moins de* peut être tantôt au singulier, tantôt au pluriel, selon le sens. Le plus heureux est celui qui souffre *le moins* de peines; le plus misérable est celui qui sent *le moins* de plaisirs. (J.-J. Rouss.) De tous les secours dont on peut soulager les malheureux, l'aumône est à la vérité celui qui coûte *le moins* de peine, mais il est aussi le plus passager et le moins solide. (Id.) La jalousie est le plus grand des maux, et celui qui fait *le moins* de pitié aux personnes qui le causent. (La Rochef.) Le sage occupe *le moins* de place qu'il peut et n'en change point. (Fonten.) L'opinion qui rencontre *le moins* d'obstacles est l'opinion des baïonnettes. (Bignon.) Le *moins* de servitude qu'on peut est le meilleur. (Pasc.)

— Avec l'adverbe *moins*, on emploie *le*, *la*, *les*, lorsqu'on veut établir une comparaison. *Vénus est la planète la moins éloignée du soleil*, c'est-à-dire, Vénus est de toutes les planètes la planète qui est moins éloignée du soleil que toutes les autres. Les montagnes les moins élevées. La distinction la *moins* exposée à l'envie est celle qui vient d'une longue suite d'ancêtres. (Fén.) Les peuples qui vivent de végétaux sont, de tous les hommes, les *moins* exposés aux maladies et aux passions. (B. de St-P.) Les oiseaux dont le vol est le plus lent sont ceux dont la vue est la *moins* étendue. (Buff.) La complaisance est une monnaie avec laquelle même *les moins* riches peuvent toujours payer leur écot. (M^me du Deff.)

Les cœurs nourris de sang et de projets terribles
N'ont pas toujours été les cœurs les *moins* sensibles. (Crébillon.)

— Mais on emploie *le* invariable quand on veut exprimer une qualité portée au moindre degré, sans aucune idée de comparaison; dans ce cas, *le moins* forme une expression adverbiale qui modifie ou un verbe, ou un adjectif, ou un adverbe. *Les objets qui lui étaient le moins agréables*, c'est-à-dire les objets qui lui étaient agréables au moindre degré. Les élèves qui se sont le moins appliqués. Il y a un tour à donner à tout, même aux choses qui en paraissent le *moins* susceptibles. (Montesq.) Chercherons-nous toujours à mettre de l'esprit dans les choses qui en demandent le *moins*? (Rac.) Ceux qui affectent le plus de grandeur dans les manières en ont souvent le *moins* dans l'âme. (Lévis.) Souvent les enfants qui se font le *moins* entendre deviennent les plus étourdissants quand ils ont commencé d'élever la voix. (J.-J. Rouss.) C'est dans l'âge de l'enfance où les peines sont le *moins* sensibles, qu'il faut les multiplier pour les épargner dans l'âge de raison. (Id.) On écrit aujourd'hui assez ordinairement sur les choses qu'on entend le *moins*. (P.-L. Cour.) Les gens les plus aimables sont ceux qui choquent le *moins* l'amour-propre des autres. (La Bruy.)

Triste destin des rois! esclaves que nous sommes
Et des rigueurs du sort, et des discours des hommes,
Nous nous voyons sans cesse assiégés de témoins,
Et les plus malheureux osent pleurer le *moins*. (Rac.)

— *A moins de.* Loc. prépos. qui, disent les dictionnaires, signifie, à un prix au-dessus de. Cette explication ne dispense pas de l'analyse, et sans contredit cette dernière est toujours préférable, puisqu'elle a pour but de montrer le rôle que joue chacun des mots qui composent une locution. Or, *je ne lui donnerai pas ce cheval à moins de mille francs*, c'est pour *Je ne lui donnerai pas ce cheval à* (un prix) *moins* (élevé que celui) *de mille francs*, où l'on voit que *moins* marque encore, comme partout, une comparaison.

— Il signifie aussi, dit l'Académie, sans une certaine condition. Je ne lui pardonnerai pas, à moins d'une rétractation publique. Rien de plus facile que de donner des équivalents, et l'on s'est bien vite tiré d'affaire en disant, cela signifie telle ou telle chose. Mais une pareille explication rend-elle compte de la locution *à moins de*? Pas le moins du monde. *Je ne lui pardonnerai pas à moins d'une rétractation publique*, c'est pour, *je ne lui pardonnerai pas à* (une) *moins* (grande condition que celle) *d'une rétractation publique.*

— Il s'emploie aussi absolument, ajoute l'Académie; et, suivant nous, avec ellipse du second terme de la comparaison. *Vous avez beau marchander ce livre, vous ne l'aurez pas à moins*, signifie bien, pour une moindre somme, mais *vous ne l'aurez pas à moins*, et *vous ne l'aurez pas pour une moindre somme*, bien que ces deux phrases aient le même sens, elles ne sont pas, grammaticalement parlant, la même chose. *Vous aurez beau marchander ce livre vous ne l'aurez pas à moins*, est donc un abrégé de, *vous avez beau marchander ce livre, vous ne l'aurez pas à* (un prix) *moins* (élevé que celui que je vous ai dit.) La même analyse doit s'appliquer à cette autre phrase, *on viendra, on se fâchera à moins*, où *à moins* veut bien dire, comme l'indique l'Académie, *pour une moindre cause*, mais qui analysée revient à celle-ci: *On viendra, on se fâchera* (entraîné) *à* (cela par un motif) *moins* (important).

— *A moins que.* loc. conj. Si ce n'est que. Cette locution, dit l'Académie, régit toujours le subjonctif avec une négation. Il n'en fera rien, à moins que vous ne lui parliez. A moins que vous ne preniez bien votre temps, vous n'en viendrez pas à bout. Le lion n'attaque jamais l'homme, à moins qu'il ne soit provoqué. Il sera difficile désormais qu'il s'élève des génies nouveaux, à *moins* que d'autres mœurs, une autre sorte de gouvernement, ne donnent un tour nouveau aux esprits. (Volt.) Un amant toujours rebuté par sa maîtresse l'est toujours aussi par le spectateur, à *moins* qu'il ne respire la fureur et la vengeance. (Id.)

Quel indigne plaisir peut avoir l'avarice,
Et que sert d'amasser, à *moins* qu'on ne jouisse? (Boursault.)

De vos songes menteurs l'imposture est visible,
A *moins* que la pitié qui semble vous troubler
Ne soit ce coup fatal qui vous faisait trembler. (Racine.)

— En poésie, les écrivains cependant peuvent supprimer la négation quand elle gêne la mesure. Autrement, comme le fait remarquer Voltaire, il n'y aurait pas de poésie possible; il faudrait renoncer à faire des vers. Aussi Corneille a-t-il dit: *A moins qu'à* nos projets un plein effet *reponde*. Qui voudrait condamner cette autre phrase: C'est une règle assez générale qu'un vers héroïque ne doit guère finir par un adverbe, *à moins que* cet adverbe *se fasse* à peine remarquer comme adverbe? (Volt.) Bien que cet exemple soit en prose, bien que la négative soit supprimée, la phrase est pourtant correcte; il y a plus, ce serait une véritable faute d'exprimer la négation, et la raison en est que l'expression adverbiale *à peine* modifiant le verbe *fasse*, s'oppose à l'introduction de la particule *ne* dans la phrase; c'est ce qui aurait également lieu s'il y avait *peu* ou tout autre terme équivalent. Avant donc de poser des règles, il faut étudier les faits.

— Il se construit, dans le même sens, avec l'infinitif et la préposition *de*, sans négation. Je ne pouvais lui parler plus fortement, à moins que de le quereller.

— On peut aussi supprimer le *que*. A moins d'être fou, il n'est pas possible de raisonner ainsi.

— *Au moins, du moins*, sont deux expressions adverbiales qui s'emploient, au gré des écrivains, l'une pour l'autre, et n'offrent entre elles aucune différence de sens. Toutes deux signifient *pour le moins*, et servent à restreindre l'idée qu'on a précédemment exprimée. Si vous ne voulez pas être pour lui, au moins ne soyez pas contre. Il n'est pas fort riche, du moins il a, du moins a-t-il de quoi vivre honnêtement. Il vaut mieux employer *du moins* quand le mot précédent se termine par une voyelle. Donnez-lui de quoi vivre à son aise, ou du moins de quoi subsister. *Ou au moins* formerait une consonnance désagréable. Si on ne les renvoie avec dureté, du *moins* on leur parle avec hauteur et avec empire. (Fléch.) Si l'on ne peut ruiner son pouvoir, on attaque au *moins* sa réputation. (Id.) Au *moins*, répondit Paul, si je lui avais fait mes adieux, je serais tranquille à présent. (B. de St-P.) L'espérance, toute trompeuse qu'elle est, sert au *moins* à nous mener à la fin de la vie par un chemin agréable. (La Rochef.) Si l'on n'est pas maître de ses sentiments, au *moins* on l'est de sa conduite. (J.-J. Rouss.) Il n'y a point de famille un peu à son aise qui n'ait sa provision d'argent assurée au *moins* pour vivre un an. (B. de St-P.) Si Lope de Vega et Shakspeare ne furent pas regardés comme de saints personnages, personne au *moins*, ni à Madrid ni à Londres, ne reprocha à ces deux célèbres auteurs d'avoir représenté leurs ouvrages selon l'usage des anciens Grecs, nos maîtres. (Volt.) La sagesse inutile au monde est pire que certaines folies qui servent au *moins* à l'amuser. (Lingrée.) Si celui qui vise à la singularité ne l'atteint pas toujours, il est au *moins* assuré d'attraper le ridicule. (S. Dub.) Puisque les dieux nous ôtent l'espérance de vous voir régner au milieu de nous, du *moins* aidez-nous à trouver un roi qui fasse régner nos lois. (Fén.) La plupart des enfants aiment le vin, ou du *moins* s'accoutument fort aisément à en boire. (Buff.) Si l'on ne sait point divertir, il faut du *moins* ne point ennuyer. (Laroche.) Si ce n'est point un crime de ne pouvoir régler les mouvements de son cœur, c'est du *moins* un très-grand malheur. (Duclos.)

C'est lorsqu'on a du *moins* un peu connu le monde
Qu'on peut dans la retraite avoir de vrais plaisirs. (La Chaussée.)

Du *moins*, si je ne sais le secret de lui plaire,
Je sais l'art de punir un rival téméraire. (Racine.)

— On dit, dans le même sens, *tout au moins*, *tout du moins*, *pour le moins*. Donner tout au moins à quelqu'un de quoi vivre.

— *Au moins* signifie aussi Sur toutes choses, avant tout. Au moins, prenez-y garde, c'est votre affaire. Au moins je vous en avertis. Au moins je m'en lave les mains. Au moins ne manquez pas de venir. N'y manquez pas au moins.

— *De moins.* loc. adv. De manque. Il y avait dix écus de moins dans ce sac. Elle a trois ans de moins. Elle a six ans de moins que sa sœur. Supposez un grain de plus ou de *moins* dans la somme totale des choses, tout s'en ressent, tout est changé, et l'univers cesse d'être ce qu'il est. (Boufflers.) || On a bien fait de dire comme l'Académie, que *de moins* signifie *de manque*. Mais quelle est l'analyse de cette locution? Quelle fonction y joue la préposition *de*? Est-ce un mot explétif, ou un mot employé d'une manière elliptique? *Moins* est-il employé comme substantif? C'est ce que l'Académie se garde bien de nous dire.

— Sert à exprimer une diminution, un rabais. On vous demande cinq francs de ce volume, vous l'aurez pour quelque chose de moins.

— *En moins de. Dans moins de.* loc. prép. Dans un moindre espace de temps. Achever un travail dans moins d'un an, d'un mois, d'une heure, d'un jour. Dans moins d'une heure je serai à vous.

— *En moins de rien.* loc. adv. Très-promptement, en fort peu de temps. Faire en moins de rien. Manger son bien en moins de rien.

— *En moins de. Dans moins de.* loc. prép. Tous les dictionnaires nous disent que cela signifie, Dans un moindre espace de temps. C'est très-bien, mais cela ne suffit pas. On désirerait aussi connaître l'analyse de ces locutions. Or, *j'aurai achevé en moins d'un an, en moins d'un mois, en moins d'un jour, en moins d'une heure*, c'est évidemment un abrégé de, *j'aurai achevé en* (un espace de temps) *moins* (grand que celui) *d'un an, d'un mois, d'un jour, d'une heure.* Cette analyse rend compte de la fonction de *moins*, et l'esprit est satisfait. Il en est de même de cette autre phrase, *dans moins d'une demi-heure je serai à vous*, qui est également pour, *je serai à vous dans* (un espace de temps) *moins* (grand que celui) *d'une demi-heure.* En *moins* de huit jours j'eus déchiffré le manuscrit. (J.-J. Rousseau.)

— *Sur et tant moins.* loc. prépos. En déduction. Sur et tant moins de la somme de mille écus, on lui a donné cinq cents francs. Je vous donnerai cela sur et tant moins de ce que je vous dois. Cette locution est tout à fait surannée.

— *Rien moins.* Express. adverb. qui a quelquefois deux acceptions opposées. Avec le verbe *être*, *rien moins* signifie le contraire de l'adjectif qui le suit. *N'être rien moins que sage.* N'être point sage.

— Suivi du substantif, il peut avoir le sens positif ou négatif, selon la circonstance. *Vous lui devez de la reconnaissance, car il n'est rien moins que votre père*, signifie, il est votre père. Et *vous pouvez vous dispenser de reconnaissance envers lui, car il n'est rien moins que votre père*, veut dire, il n'est pas votre père.

— *Rien de moins*, employé avec un verbe unipersonnel, a un sens négatif. *Il n'est rien de moins vrai que cette nouvelle.* Cette nouvelle n'est pas vraie. Il ne faut *rien de moins* dans le monde qu'une vraie et naïve impudence pour réussir. (La Bruy.) C'est-à-dire sans une vraie et naïve impudence on ne réussirait pas. || La Phèdre de Racine, qu'on dénigrait tant, n'était *rien de moins* qu'un chef-d'œuvre. (Marm.) C'est-à-dire *Phèdre* était un chef-d'œuvre, et rien de moins que cela.

— Avec un verbe actif, le sens de *rien moins* serait équivoque, s'il n'était déterminé par ce qui précède. *Vous le croyez votre concurrent; il a d'autres vues, il ne désire rien moins, il ne se propose rien moins que de vous supplanter; il n'aspire à rien moins qu'à vous supplanter.* Cette phrase signifie, Il n'est point votre concurrent. *Vous ne le regardez pas comme votre concurrent, cependant il ne désire rien moins, il ne se propose rien moins que de vous supplanter, il n'aspire à rien moins qu'à vous supplanter.* Cette phrase veut dire, Il est votre concurrent. Dans le premier cas, *il n'aspire à rien moins qu'à vous supplanter*, veut dire, Vous supplanter est la chose à laquelle il aspire le moins; et dans le second cas, *il n'aspire à rien moins qu'à vous supplanter*, veut dire, Il n'aspire pas à moins qu'à vous supplanter. Au reste, il est bon d'éviter cette façon de parler, à cause de l'équivoque qu'elle entraîne. Racine l'a néanmoins employée dans le premier des deux sens.

(Elle ne prévoit rien *moins*, dans cette obscurité,
Que la fin d'un amour qu'elle a trop mérité.

C'est-à-dire, la fin d'un amour qu'elle a trop mérité est ce qu'elle prévoit le moins, ou bien elle est fort éloignée de prévoir la fin d'un amour qu'elle a trop mérité.

— Syn. comp. AU MOINS. DU MOINS. POUR LE MOINS. *Au moins* ne fait que restreindre une assertion, la réduire à certaines limites; *du moins* change cette même assertion et lui en substitue une autre plus ou moins approchante. *Au moins* exprime aussi un dédommagement ordinaire, paisiblement consenti; *du moins* un ample dédommagement qui fait qu'en perdant ou qu'en cédant quelque chose, on obtient *pour le moins* une part honnête et capable de consoler.

— *Moins* se place après les temps simples des verbes, et quand il est seul, et qu'il n'est pas suivi de *que*, il se met, dans les temps composés, entre l'auxiliaire et le participe. Les poètes s'affranchissent quelquefois de cette règle, et Voltaire a dit dans Œdipe, Si je l'eusse aimé moins: en prose, il faudrait dire, Si je l'eusse moins aimé. || Si *moins* est suivi de *que*, on peut le mettre devant ou après le participe, dans les temps composés. Si je l'eusse moins aimé que vous, ou si je l'eusse aimé moins que vous. || Si *moins* est suivi d'un autre adverbe, il doit être mis après le participe. Il a combattu moins courageusement. || Ces mêmes règles doivent s'observer devant un infinitif. Vous ne pouvez moins faire ou faire moins pour l'un que pour l'autre. On l'a vu combattre moins courageusement. || Lorsque *au moins* ou *du moins* commencent une phrase, le pronom sujet du verbe suivant peut être mis après ce verbe. S'il n'est pas riche, au moins il a, ou au moins a-t-il de quoi vivre.

MOINS s. m. La moindre chose. Le moins que vous puissiez faire, c'est de l'aller trouver.

Ne différer qu'en plus ou au moins. Ne différer que par la quantité.

Tous les hommes sont fous, et malgré tous leurs soins, Ne diffèrent entre eux que du plus ou du moins.
MOLIÈRE.

— On dit en philosophie, que *le plus et le moins ne changent point l'espèce.*

— *Ils sont à peu près d'accord; ils ne sont [illegible] sur le plus et sur le moins, il ne s'agit [illegible] plus ou du moins.* Il n'y a plus entre eux de débat que sur la manière, sur la somme plus ou moins considérable à donner d'un côté et à recevoir de l'autre.

— *[illegible] ne peut pas être arrivé ainsi, il est [illegible] ou du moins.* Il faut qu'on ait supposé des circonstances qui ne sont pas vraies, ou qu'on en ait omis qui le sont.

— Prov. *Qui peut le plus, peut le moins.* || *Qui dit le plus, dit le moins.*

— Alg. Trait horizontal, qui est le signe de la soustraction. Le moins indique qu'il faut retrancher la seconde quantité de la première.

— Impr. Long tiret (—) qui sert ordinairement à séparer des phrases ou à remplacer des mots qu'on juge inutile de répéter. Mettre un moins dans une phrase.

MOINS-PERÇU. s. m. Admin. milit. Ce que l'on n'a pas reçu. Il y a tant de moins-perçu.

MOIRAGE. s. m. Techn. Action de moirer des étoffes, du ferblanc. || Reflet ondulé et diversement contourné, que présente une étoffe moirée. || Aspect du ferblanc moiré.

MOIRAGÈTES. Myth. gr. Surnom sous lequel Jupiter était honoré en Arcadie, en Élide, comme dirigeant les Parques ou le sort, etc.

MOIRANS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Marcellin (Isère); 2,000 h.

MOIRE. s. f. (de l'angl. *moer*, sorte de camelot; fait du levantin [illegible], sorte d'étoffe en poil de chèvre très-brillante). Technol. Apprêt que reçoivent, à la calandre ou au cylindre, par l'écrasement de leur grain, certaines étoffes de soie, de laine, de coton ou de lin, et qui leur communique un éclat changeant, une apparence ondée et chatoyante. Moire à grands, à petits effets. Moire à petites ondes. Cette popeline a bien pris la moire.

— Étoffe qui a reçu ce genre d'apprêt. Moire de soie, de laine, de coton, de fil. Moire grise, bleue. Habit, robe de moire. D'une longue soutane il endosse la *moire.* (Boil.) || *Moire tabisée.* Gros de Tours fait de la même manière, mais qui est plus fort, et passe sous la calandre pour y faire paraître des ondes comme au tabis.

Le mer, dans son bassin doucement agitée,
Offre [illegible] *moire* argentée. (Delil.)

— Conchyl. Coquille du genre cône.

— Épith. Lisse, ondée, riche, précieuse, éclatante.

MOIRE. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du [illegible]feuille.

— Nom marchand d'une coquille du genre cône.

MOIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Moirer. S'empl. adjectiv. Ruban moiré. Robe de soie moirée. Étoffe de laine moirée. Selon que l'humeur ou l'intérêt domine les hommes, le souverain peut se les attacher avec les cordons d'une bourse ou des rubans *moirés.* (Boiste.)

MOIRÉ. s. m. Ce qui est moiré, ou qui en a l'apparence.

— *Moiré métallique.* Ferblanc auquel on a donné, par le moyen de quelques acides, une apparence cristalline et chatoyante. On obtient le même résultat en faisant chauffer le ferblanc de manière à faire fondre l'étain et à le faire refroidir ensuite brusquement en versant de l'eau sur le côté opposé. On emploie le moiré métallique dans la construction des lampes et d'une foule de meubles d'un usage journalier. Quelques autres métaux peuvent également recevoir le moiré métallique. Des plateaux de moiré métallique.

MOIRER. v. a. 1re conj. Techn. Donner à une étoffe, par la pression de la calandre ou du cylindre, un éclat changeant, une apparence ondée et chatoyante. Moirer un gros de Naples, des rubans, des popelines.

— SE MOIRER. v. pron. Être moiré. Cette étoffe se moire difficilement.

MOIREUR. s. m. Techn. Celui qui moire les étoffes, les métaux.

MOIS. s. m. (pr. *moâ*). Une des douze parties de l'année, dont chacune contient trente ou trente et un jours, excepté la seconde (février), qui est de vingt-huit jours seulement dans les années ordinaires, et de vingt-neuf dans les années bissextiles. Presque tous les peuples avaient divisé l'année en douze mois. Les Juifs et les Grecs [illegible] dans certaines années [illegible] au système solaire. Les Mexicains avaient une année de dix-huit mois, de vingt jours chacun. Le mois de janvier, de février, etc. Le premier, le second, le troisième jour du mois, etc. Le premier, le second du mois. Le deux, le trois du mois. Quel quantième du mois avons-nous? La lettre est écrite, est datée du mois dernier. Les plus beaux mois de l'année. Les plus rigoureux mois. Il [illegible] dans la [illegible] les [illegible] *mois* d'octobre. (Volt.) L'invasion de l'Espagne et du Portugal avait commencé dans le *mois* de février 1808. (L. Gallois.) Les heures, les jours, les semaines, les *mois*, les années, [illegible] comme les minutes et les secondes. (Érasme.)

— On dit le trois janvier, et le troisième de janvier ou du mois de janvier. La première manière est plus du style familier, et la seconde du style soutenu.

— Espace de trente jours consécutifs, de quelque jour qu'on commence à compter. S'absenter pour un mois. Il y a un mois et demi qu'il est parti. Donner deux mois de crédit, à compter de telle époque. Le mois est expiré. En avoir pour un mois à déménager. Garder le lit deux mois durant. Compter les mois et les jours. Payer par mois, mois par mois, au mois. Gagner tant par mois. Servir par mois. Louer une chambre au mois. Dans deux *mois* tu prends quarante villes. (Boil.)

Dans un mois, dans un an, comment souffrirons-nous, Seigneur, que tant de mers me séparent de vous?
(RACINE.)

— Pal. *Les parties viendront au mois.* Il a été ordonné qu'elles viendraient plaider dans un mois.

— Prix convenu pour un mois d'allaitement, de location, de leçons, de travail, etc. Payer le mois, les mois d'une nourrice, d'un enfant. Payer les mois d'une chambre garnie. Devoir un mois, deux mois à un maître. Avancer le mois. Donner le mois.

— On s'en sert quelquefois pour déterminer la durée d'une fonction, d'un privilége, d'un droit. Certains employés servent chacun leur mois. Un officier de la maison du roi sert trois mois pour faire son quartier. Les loyers se payent tous les trois mois.

— Mois de grossesse d'une femme. Être dans son septième mois. Accoucher avant le neuvième mois.

— On dit d'une fille qui s'est laissée séduire, *qu'elle en a pour ses neuf mois.*

— Astron. Période de temps qui embrasse la douzième partie de l'année. Cette période a été fournie par la révolution synodique de la lune, dont le quart a donné la semaine. Lorsque les progrès des observations astronomiques eurent amené l'usage de l'année solaire, l'habitude fit conserver celle de la partager en douze parties, quoique cette division duodécimale n'appartienne point si essentiellement à son caractère, qu'elle puisse aisément être remplacée par un tout autre mode conventionnel de numération, et qu'elle l'ait été réellement chez les anciens Romains, qui avaient une année de dix mois, et chez les Mexicains, qui en avaient adopté une de dix-huit mois.

— Astron. *Mois solaire vrai.* Espace de temps que le soleil met à parcourir un des signes du zodiaque. Ces mois sont inégaux. || *Mois solaires moyens.* Mois solaires dont la longueur est égale, parce qu'on a négligé les fractions de jour qui existent dans les mois solaires vrais. || *Mois lunaire.* Espace de temps qui s'écoule d'une nouvelle lune à une autre. || *Mois lunaire anomalistique.* Espace de temps compris entre deux passages consécutifs de la lune à son apogée. || *Mois draconitique, draconique* ou *mois de latitude.* Espace de temps compris entre deux passages consécutifs de la lune à son nœud. || *Mois lunaire périodique.* Espace de temps dans lequel la lune fait sa révolution autour de la terre. Les astronomes seuls font usage de ce mois lunaire, qui est de près de deux jours plus court que l'autre. || *Mois lunaire synodique* ou simplement *mois lunaire.* Espace de temps compris entre deux conjonctions de la lune avec le soleil, ou entre deux nouvelles lunes. On dit aussi *lunaison.* || *Mois caves.* Ceux de 29 jours. || *Mois pleins.* Ceux de 30 jours. || *Mois embolismique* ou *intercalaire.* Mois qu'on ajoute aux douze mois lunaires tous les trois ans. || *Mois civil* ou *naturel.* Celui qui est mesuré par un intervalle de temps correspondant exactement au mouvement du soleil ou de la lune. Tel est le mois solaire vrai. || *Mois civil* ou *commun.* Intervalle d'un certain nombre de jours entiers, qui approche le plus qu'il est possible de la durée de quelque mois astronomique, soit solaire, soit lunaire.

— Chron. *Mois entrant.* Se disait, dans les dates des anciennes chartes, des seize premiers jours des mois de trente et un jours, et des quinze premiers d'un mois de trente. || *Mois sortant.* Se disait des quinze derniers jours du mois, et ces jours se comptaient en rétrogradant. Le treizième jour du mois sortant de septembre signifie le 18 septembre. || *Mois final.* Juin. || *Mois des moissons.* Août.

— Dr. canon. *Mois des gradués.* Les mois pendant lesquels certains bénéfices qui sont en patronage ecclésiastique, et qui viennent à vaquer, sont affectés aux gradués. Janvier, avril, juillet et octobre sont les mois des gradués. || *Mois de rigueur.* Les mois de janvier et de juillet, parce que le collateur ecclésiastique est obligé de conférer au plus ancien des gradués nommés les bénéfices vacant dans l'un de ces deux mois. || *Mois de faveur.* Les mois d'avril et d'octobre, parce que dans ces mois, le patron a la liberté de choisir parmi les gradués nommés celui qui lui plaît. || *Mois du pape.* Les huit mois durant lesquels le pape conférait les bénéfices en pays d'obédience.

— Hist. relig. *Mois sacré.* Se dit des mois de [illegible] pendant lesquels la guerre est interdite.

— *Mois romains.* Imposition qu'on levait sur les États de l'Empire dans les besoins extraordinaires. Ce nom vient de ce qu'autrefois les [illegible] lorsqu'ils allaient se faire couronner à Rome, les États de l'Empire étaient obligés de leur fournir certaine somme pour les frais de son voyage, pendant quelques mois. Ces mois s'entendent [illegible].

— *Mois de campagne.* Dans les troupes, ils étaient de quarante-cinq jours.

— Jurispr. *Édit des quatre mois.* Nom que l'on donnait au 48e article de l'ordonnance de Moulins, lequel portait que toute personne condamnée pouvait être contrainte par corps et emprisonnée pour le payement de la dette, après qu'on lui avait fait le commandement des quatre mois, et obtenu la sentence des quatre mois.

— Hist. Dans les provinces de France où l'année ne commençait qu'en mars, on trouve souvent janvier et février nommés *onzième et douzième mois.* Février s'appelait encore le *mois du purgatoire.* Juin se nommait *le grand mois*, à cause de la longueur de ses jours; *sommertras*, de l'allemand *sommer*, été; *rosaille*, à cause de la coupe des foins. Cette dernière désignation servait aussi pour le mois de juillet, qui s'appelait en outre *mois fenal*, c'est-à-dire des foins, et *mois sénal.* Août était *le mois des moissons.* Décembre se nommait *delair* ou *delour.* Ce dernier nom et celui de *senal* n'ont pas encore été expliqués d'une manière satisfaisante.

— *Mettre dans un bail la clause des six mois.* Y mettre une clause qui l'annule en donnant congé six mois auparavant.

— *Mois morts.* Nom que l'on donnait autrefois, à l'hôtel de ville de Paris, aux mois où les fonds des payements étaient moins abondants.

— Prov. *On a tous les ans douze mois.* On vieillit malgré qu'on en ait. || On vieillit sans s'en apercevoir. Nous avions chez nous un monsieur qui me trouvait bien gentille. Ah dame! j'étais plus jeune que je ne suis; mais c'est qu'on a tous les ans *douze mois*, comme vous savez. (Carmontel.) *Février, le plus court des mois, est de tous le pire à la fois.* Se disait à cause du froid qui se fait sentir à cette époque || *Faire gille pour trois mois.* S'enfuir. || *Il n'est mois qui ne revienne.*

— Myth. Les anciens avaient fait un dieu du mois. C'était Atys, favori de Cybèle, et cet Athys, suivant Macrobe, n'était autre que le Soleil.

— MOIS. s. m. pl. Écoulement périodique des femmes. Cette femme a ses mois.

Ton seizième printemps et ton cœur vient d'éclore;
L'encens [illegible] le retour des retours.
Dans les fastes des *mois* te fait suivre son cours.
(LEBRUN.)

— Les poëtes nomment bien chaque mois par le signe du zodiaque que le soleil parcourt; ainsi ils disent le Bélier pour le mois de mars, le Taureau pour le mois d'avril, les Gémeaux pour le mois de mai, le Cancer pour le mois de juin, le Lion pour le mois de juillet, la Vierge pour le mois d'août, la Balance pour le mois de septembre, le Scorpion pour le mois d'octobre, le Sagittaire pour le mois de novembre, le Capricorne pour le mois de décembre, le Verseau pour celui de janvier, les Poissons pour celui de février. || Ils disent Les douze maisons, les douze palais, les douze demeures du soleil, pour Les douze mois de l'année ou les douze signes du zodiaque que cet astre habite successivement. || Les apparitions périodiques de la lune ont indiqué les commencements de chaque mois, de là cette planète a été la *courrière des mois.* || Ceux qui écrivent dans la langue poétique regretteront les noms harmonieux et expressifs que la raison et le goût avaient substitués, dans le calendrier républicain, à des mots languissants, vulgaires et insignifiants. Peut-être feraient-ils bien d'appliquer aux anciens mois les noms nouveaux.

MOISASOUR. Myth. ind. Le chef des anges rebelles.

MOISDON-LA-RIVIÈRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châteaubriant (Loire-Inférieure); 2,400 hab.

MOISE. s. f. Charpent. Se dit de pièces de bois plates assemblées deux à deux avec des boulons et servant à maintenir la charpente.

— Tirants en fer qui résistent principalement aux efforts peu obliques, par rapport à la verticale.

— Techn. Long crochet de fer servant à enfourner ou à retirer les gâces du four.

MOISE. Célèbre législateur, prophète et général des Juifs, né en 1571, mort en 1461 av. J.-C.; fut sauvé du Nil par la fille de Pharaon, qui l'éleva dans son palais. Devenu grand, il réclama du roi la liberté d'emmener le peuple hébreu dans le désert, et ne l'obtint qu'après un grand nombre de miracles. Il fit passer la mer Rouge aux Israélites, reçut la loi de Dieu sur le mont Sinaï, vainquit les rois qui s'opposaient à son passage, et réprima les séditions des Hébreux. Il mourut sur la montagne de Nébo, où Dieu lui avait commandé de monter pour lui faire voir la terre promise. C'est Moïse qui est l'auteur du *Pentateuque.* On lui attribue aussi quelquefois le livre de *Job.* || MOISE DE KHORÈNE. Historien arménien, né en 370, mort en 487; fit une étude profonde de la littérature grecque. Il a laissé une histoire de l'Arménie, qui est très-estimée.

MOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Moiser. S'empl. adjectiv. Comble moisé.

MOISER. v. a. 1re conj. Charpent. Mettre des moises. Moiser les fenêtres d'un comble.

— SE MOISER. v. pron. Être moisé. Cette charpente se moise rapidement.

MOISI, IE. part. pass. du v. Moisir. S'empl. adjectiv. Pain moisi. Fromage moisi. Confitures moisies. Vieux parchemins moisis. L'antique noblesse s'établit sur des parchemins vieux et moisis.

— Iron. On dit qu'*un homme a des écus moisis*, pour exprimer qu'il en a amassé beaucoup qui ont été longtemps cachés et sans voir le jour.

MOISI. s. m. Ce qui est moisi. Ôter le moisi.

— Odeur, goût de ce qui est moisi. Sentir le moisi.

— Fig. Il ne se voit point d'âme qui en vieillissant ne sente l'aigre et le *moisi.* (Charron.)

MOISIADE. s. f. (pr. *mo-i-zia-de*). Littér. Poëme français composé par un auteur anonyme, qui a essayé de déprécier et de ridiculiser la mission et les travaux de Moïse.

MOISIR. v. a. 2e conj. (pr. *moè-zir*; du lat. *mucere*, dont on a fait *mucire*). Faire qu'une chose se couvre d'une certaine mousse, qui marque un commencement de corruption. C'est l'humidité qui a moisi ce pâté.

— v. n. Devenir moisi. Ce pâté commence à moisir.

— Fig. Un jeune homme doit troubler ses règles pour éveiller sa vigueur, la garder de *moisir* et s'apoltronir. (Montaigne.) Moi seul puis répondre d'un million de grâces, de perfections et de vertus qui *moisiraient* oisives au giron d'une si belle âme: merci à l'ingratitude de sa fortune. (Id.) M. Mathieu ne laisse point *moisir* l'argent entre les mains de ceux qui lui doivent (Regnard.)

— SE MOISIR. v. pron. Devenir moisi. Confitures qui se moisissent. Fromage qui se moisit. Tout se moisit dans les lieux humides.

— Syn. comp. MOISIR. CHANCIR. *Chancir* se dit des premiers signes du changement; *moisir* du changement entier. || MOISIR. SE MOISIR. *Moisir* exprime un accident que les matières comestibles doivent éprouver ou éprouvent actuellement; *se moisir* indique que ces objets éprouvent la fermentation qui produit la moisissure.

MOISISSURE. s. f. (pr. *moe-zi-çu-re*). Espèce de végétation qui naît sur les corps où se trouve une matière végétale ajoutée à une certaine quantité d'eau, et qui se développe surtout quand cette matière commence à entrer en putréfaction. C'est la moisissure qui a gâté tout cela. La moisissure s'y mettra. C'est une chose curieuse de voir au microscope la *moisissure*: c'est une espèce de pré qui pousse des herbes et des fleurs, les unes en boutons, les autres épanouies, et les autres passées, chacune ayant sa racine et sa tige ronde, longue et transparente, dont la substance ressemble à celle des champignons. (Trév.) Rien de plus délicat que les *moisissures*, un léger attouchement les offense, un zéphyr est pour elles une tempête; la durée de leur vie est proportionnée à leur délicatesse, quelques heures suffisent pour les conduire à leur parfait accroissement, pour les mettre en état de propager leur espèce. (Lav.)

— L'endroit moisi, le moisi. Ôter la moisissure.

— *Moisissure de pierre* ou *de roche.* Minér. Nom qu'on donne, dans les Alpes, à l'amiante en petits filaments courts et droits qui tapisse les fissures et les cavités de certaines roches.

— MOISISSURES. s. f. pl. Groupe de la famille des champignons dermatocarpiens, qui a pour type le genre moisissure.

MOISON. s. f. (du lat. *mensura*, mesure). S'est dit d'une espèce de mesure de longueur.

— *Moison des étoffes.* La longueur que devait avoir une pièce d'étoffe d'après les règlements.

— Anc. jurispr. Certaine quantité de grain qui était due au roi ou au seigneur. || Convention qui permettait au laboureur ou métayer de partager les fruits avec son maître, sous condition d'entretenir les terres et de les emblaver. On l'appelait ainsi, parce que ce partage des fruits se faisait par moitié.

— *Moison* s'est dit pour La traite des vaches. Ce mot s'est formé, dans cette signification, du lat. *a mulgendo*, dont on a fait d'abord probablement *moulson.*

MOISONIER. s. m. Anc. jurispr. Celui qui devait au roi ou au seigneur l'impôt appelé *moison.*

MOISSAC. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Tarn-et-Garonne); 10,600 hab.

MOISSE. s. m. Mamm. Nom vulgaire d'un phoque, plus connu sous le nom de *vache marine.*

MOISSIN. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de [illegible].

MOISSINE. s. f. (rad. *moisson*). Faisceau de branches de vigne, où les grappes sont encore attachées. Les paysans suspendent les moissines au plancher.

— Se disait pour Marc de raisin.

MOISSON. s. f. (du lat. *messis*, dont on a fait *messio*, dans la basse latin.). Récolte des blés et autres grains. Belle, bonne, riche, grande, ample, abondante moisson. Triste, pauvre, chétive moisson. Moisson féconde, abondante, riche, pleine, fructueuse, superbe, ondoyante, flottante, blonde, jaune, dorée, jaunissante, fruite, maigre, indigente. Le temps de la moisson. Faire la moisson. Temps bon pour la moisson. Belle espérance de moisson. Campagne couverte de riches moissons. La nation dont le territoire se couvre chaque année de riches *moissons* peut être plus puissante que celle qui fait sillonner toutes les mers par ses flottes. (Boiste.) Demain on commencera à faucher la riche *moisson.* (Marm.)

Hésiode à son tour, par d'utiles leçons,
Des champs trop paresseux vint hâter les *moissons*
(Boileau.)

— Périphr. La récolte des grains, l'or des moissons ; les dons, les présents, les trésors de Cérès ; les trésors des guérets, l'or des guérets, l'or des blonds épis, l'or des épis flottants, l'or fécond des épis, l'espérance des laboureurs. L'or ondoyant de la *moisson* prochaine. (Lemierre.) Les flots mouvants de ces *moissons* dorées. (Id.) Les gerbes de Cérès. (Chêned.) Des *moissons* les pompes végétales. (Id.)

— Les blés encore sur pied. L'antiquité admirait les riches *moissons* d'un pays que la négligence de ses habitants laisse maintenant sans culture. (Boss.)

— Se dit, par extension, de toutes les productions de la terre. Des plaines bien cultivées présentent successivement d'abondantes *moissons* de blé, de vin, d'huile, de miel et de fruits de toute espèce. (Barth.) Les *moissons* d'or et d'argent qui lui venaient du Nouveau-Monde le rendaient plus puissant que Charles-Quint, qui n'en avait eu que les prémices. (Volt.)

— Temps de la moisson. La moisson approche. Pendant la moisson.

— Fig. C'est là qu'après avoir écouté les autres, il reprenait quelquefois les sujets qu'on croyait avoir épuisés, et que, recueillant les épis qu'on avait laissés après la *moisson*, il en faisait une récolte plus abondante que la *moisson* même. (Fléch.) Si cette vie est le champ fécond dans lequel nous devons semer pour la glorieuse immortalité, ne devons-nous pas désirer que ce champ soit ample et spacieux, afin que la *moisson* soit plus abondante? (Boss.) La justice est la *moisson* des peuples. (Lamenn.) Quand j'ai épuisé les plaisirs d'un climat, j'en vais faire une nouvelle *moisson* dans un autre. (Barth.)

Une santé dès lors florissante, éternelle,
Vous ferait recueillir d'une automne nouvelle
Les nombreuses *moissons*
(J.-B. Rousseau.)

— Le résultat de la moisson.

Que deviendront ces biens où votre espoir se fonde,
Et doit vous étalez l'orgueilleuse *moisson*?
(J.-B. Rousseau.)

— Poét. *La déesse des moissons*. Cérès.

— Anc. jurispr. *Loi de moisson* ou *d'aoust*. Droit de publier le ban de la moisson ou de vendre du vin en détail, à l'exclusion de toute autre personne, pendant le mois d'août.

— Prov. *En moisson et en vendanges, il n'y a ni fêtes ni dimanches*. On ne peut pas cesser de travailler tant que la moisson ou les vendanges commencées ne sont pas terminées. ‖ *Moisson d'autrui plus belle que la sienne.* ‖ *En moissons dames chambrières sont.* ‖ *Le semer et la moisson ont leur temps et leur saison.* ‖ Prov. et fig. *Il ne faut pas mettre la faucille dans la moisson d'autrui*. Il ne faut pas empiéter sur les attributions, sur les droits d'autrui. ‖ On dit aussi, *porter la faux dans la moisson d'autrui*, ce qui est moins bien, car pour faire la moisson, on se sert plutôt de faucilles que de faux.

— Fig. Matériaux d'un ouvrage. Ce savant a fait une riche moisson dans les archives du royaume.

— Concussions d'un gouverneur, d'un administrateur. Ce gouverneur a fait dans sa province une riche moisson.

— Argent produit par une quête. Cette quêteuse a fait une abondante moisson.

— Fig. et poét. *Une moisson de lauriers, une moisson de gloire*. Beaucoup de succès, un grand nombre de victoires. Que de *moissons* de gloire en courant amassées! (Boil.)

. . Plus elle sème de haine,
Plus il récoltera des *moissons* de lauriers.
(Millevoye.)

— On dit très-bien *une moisson de lauriers*, mais peut-on dire également une *moisson de gloire*? Certainement on ne dirait pas Des moissons d'honneur, des moissons de réputation ; *gloire* semble être dans le même ordre d'idées. Il est vrai que Racine a dit dans *Iphigénie :*

Songez, seigneur, songez à ces *moissons* de gloire
Qu'à vos vaillantes mains présente la victoire.

Mais c'est peut-être une licence justifiée par le second vers, qui donne, pour ainsi dire, à *gloire* le sens de *lauriers*. La victoire ne présente pas la gloire aux mains, mais elle présente aux mains les lauriers qui procurent de la gloire. Sans ce second vers, la licence serait trop forte.

— Virgile a dit dans l'Énéide : *Horrescit strictis seges ensibus* ; on a conservé cette métaphore poétique dans les traductions. Les champs sont hérissés d'une horrible *moisson* d'épées nues. (Binet.)

Partout les javelots, les lances et les traits,
D'une horrible *moisson* hérissent nos guérets.
(Delille.)

Les champs sont hérissés d'une *moisson* de fer,
Et chaque javelot fait partir un éclair. (Id.)

— Dans l'Écriture, Conversion des âmes. Ce missionnaire a fait une grande moisson. Il y a une grande moisson à faire en ce pays. Jésus-Christ dit dans l'Évangile que la moisson est grande, mais qu'il y a peu d'ouvriers. Combien de fois, jetant les yeux sur les vastes campagnes des Indiens et des sauvages, et croyant y voir une *moisson* jaunissante qui n'attendait que la main des ouvriers, pria-t-elle le père de famille d'y en envoyer? (Fléch.) Hélas! faut-il que la *moisson* si abondante et qui manque d'ouvriers, excite des sentiments de jalousie parmi le petit nombre de ceux qui travaillent! (Mass.) Quelle *moisson* de cœurs feraient de tels apôtres? (L. Rac.)

— Poét. Année. Avoir vu cinquante moissons.

Et depuis trois *moissons* à leur saint assemblage
L'official a joint le nom de mariage. (Boileau.)

— De ce qu'on a supposé que la mort abattait les humains comme les moissonneurs font tomber les épis sous le tranchant de la faux, le poëte a dit, *les moissons de la mort, de la Parque.*

Orphée au désespoir court vers elle, la suit ;
Arrive sur les bords où la fatale barque
Reçoit à chaque instant les *moissons* de la Parque.
(Dulard.)

Et prenant à grands pas sa sanglante *moisson*,
Tisiphone au hasard les envoie à Pluton
(Delille.)

— *Moisson* s'est dit pour la traite que rend une vache, et ce mot s'est formé dans cette signification du lat. *à mulgendo*, dont on a sans doute formé d'abord *moulson*.

MOISSON. s. m. Ornith. Espèce de moineau de la Martinique.

MOISSONNE. s. f. Hortic. Nom d'une variété de figue.

MOISSONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Moissonner. S'empl. adjectiv. Champ moissonné. Blé moissonné. Leur vie a été moissonnée dans sa fleur.

Que votre vie, ailleurs et longue et fortunée,
Devant Troie en sa fleur doit être *moissonnée*
(Rac.)

MOISSONNER. v. a. 1re conj. (rad. *moisson*). Faire la récolte des blés et autres grains. Moissonner les froments, les orges, les avoines.

— *Moissonner un champ.* Faire la moisson des grains qu'il a produits.

— Par extens.

Tel sous un ciel ardent le tranchant de la faux
Moissonne les épis mûrs pour les vastes granges.
(Mollevaut.)

Les fleurs ont plus d'éclat quand l'amour les *moissonne*;
Heureux qui les reçoit, plus heureux qui les donne.
(Colardeau.)

— Fig. et poét. *Moissonner des palmes, des lauriers*. Avoir de nombreux succès, remporter beaucoup de victoires.

Tu ne *moissonnerais* qu'une gloire stérile,
Si la nécessité. ... (Aignan.)

— L'expression hardie de *moissonner la famine* est littéralement traduite d'Isaïe.

L'ivraie usurpatrice étouffa le froment,
Et Cérès, balançant sa faucille divine,
Dans ces sillons trompeurs *moissonna* la famine
(Esménard.)

— Ronsard l'a dit des désirs.

Donc cependant que notre vie
Et le temps d'aimer nous convie,
Aimons, *moissonnons* nos désirs,
Passons l'amour de veine en veine;
Incontinent la mort prochaine
Viendra dérober nos plaisirs.

— Prov. *Celui qui sème le vent moissonnera la tempête*. Celui qui veut exciter des troubles sera lui-même victime de troubles plus grands encore.

— Absol. On ne moissonne pas encore chez nous. On a déjà moissonné ici.

— *Comme tu sèmeras, tu moissonneras.* Ta récompense sera proportionnée à ton travail.

— Fig. Détruire, faire périr. La mort a moissonné un grand nombre d'hommes, beaucoup d'hommes, des milliers d'hommes. La guerre, le fer, la peste a moissonné la plus grande partie des habitants de cette contrée. Les malheureux, entassés dans un hôpital où l'air vital n'a point d'accès, voient une maladie légère se transformer en une fièvre pestilentielle qui les *moissonne*. (Fourn.)

Tel d'un bras foudroyant fondant sur les rebelles,
Il *moissonne* en courant leurs troupes criminelles.
(Voltaire.)

Il reconnaît surtout ces généreux Troyens
Que *moissonne* le fer dans les champs phrygiens.
(Delille.)

— Fig. Prendre sans contrainte, à discrétion. Dans le champ du public largement ils *moissonnent*. (Corn.)

— Fig., en parlant des travaux littéraires.

L'un, né pour *moissonner* dans les champs de l'histoire,
Nous peindra les héros courant à la victoire. (Lem.)

— Se dit également en parlant des vols des domestiques, des concussions des gouverneurs, etc.

J'ai donc feint d'ignorer que chacun à l'envi
Dans la maison volait, pillait à sa manière;
Sans parler des envois de notre cuisinière,
Qui ne fait que glaner, madame Évrard tout bas
Moissonne, et chaque jour amis et argent, contrats
(Coll. d'Harleville.)

— Delille a dit absolument, dans le sens de Détruire : La peste au loin *moissonne*.

— SE MOISSONNER. v. pron. Être moissonné. Les blés se moissonnent dans ce mois.

MOISSONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui moissonne, qui coupe les blés et autres grains. Bon moissonneur. Louer, payer des moissonneurs, des moissonneuses. Mettre des moissonneurs dans un champ. Un moissonneur ardent, actif, matinal, laborieux, courbé, brûlé, hâlé, basané, brun, brûlant. On ne voyait point cette vive allégresse qui dans les beaux jours de l'été anime les *moissonneurs*, réunis pour dépouiller ensemble les vastes guérets. (Rayn.)

— Quoique *moisson* et *moissonner* s'emploient au figuré, il n'en est pas de même de *moissonneur*.

— Ornith. Nom vulgaire du freux.

— Myth. rom. Une des divinités qui présidaient aux travaux rustiques.

MOISSONNIER. adj. m. Se dit dans Rabelais d'un animal qui tette tout le lait de sa mère ou d'une autre femelle. Chevreau moissonnier.

MOISSONNIER. s. m. S'est dit pour Fermier, métayer.

MOITA. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Corte (Corse) ; 600 hab.

MOITE. adj. des 2 g. (du lat. *madidus*, dont on a fait *mutus* dans le bas lat.). Qui a quelque humidité. Avoir le front moite. Avoir les mains moites. Être tout moite de sueur. Durant le dégel, les murailles sont moites.

— Qui est un peu mouillé. Ces draps sont encore moites.

— Quelques poëtes ont dit *le moite empire*, *le moite élément*, pour dire la mer.

Quelque autre encore plus savant,
Bravant les fougues de la bise,
Se serait livré sans remise
Aux fureurs du *moite* élément. (Gresset.)

— Cette expression ne serait guère admise aujourd'hui que dans le style badin.

MOITEUR. s. f. (du lat. *mador*). Légère humidité. Ces draps ont encore de la moiteur. Il faut les chauffer pour en ôter la moiteur. Avoir une petite moiteur aux mains. L'odeur des prés, la *moiteur* du feuillage. (Campenon.)

— Pathol. Humidité froide ou chaude qui se répand sur le corps dans la syncope, dans la défaillance, etc. Après l'accès de fièvre, il reste d'ordinaire un peu de moiteur.

MOITI, IE. part. pass. du v. Moitir. S'empl. adjectiv. Papier moiti.

MOITIÉ. s. f. (pr. *moè-tié* ; du lat. *medietas*). Une des deux parties d'un tout partagé également en deux. Les deux moitiés d'un cercle, d'un carré. Acheter trop cher de moitié. Être trompé de moitié, de plus de la moitié du juste prix. Il y a lésion d'outre moitié. Surfaire de moitié, de plus de la moitié. L'un est plus grand que l'autre de moitié. Il y a déchet de moitié. Retrancher la moitié. La majorité absolue des suffrages se compose de la moitié des voix, plus une. La moitié d'une succession. Avoir moitié dans une succession. Avoir sa moitié, avoir moitié dans une maison. Avoir moitié dans tous les meubles. La moitié des meubles m'appartient. Avoir moitié partout. Des enfants qui naissent, la *moitié* tout au plus parvient à l'adolescence. (J.-J. Rouss.) La seconde *moitié* des paroles s'est constamment refusée à tous mes efforts pour me la rappeler. (Id.)

. . . La *moitié* du monde a toujours mangé l'autre,
Ainsi Dieu le voulut, et c'est pour notre bien
(Voltaire.)

— Portion, part qui est à peu près de la moitié. Moitié d'un pain, d'un poulet. Moitié d'agneau. Mettre la moitié d'eau dans son vin. Faire bouillir de l'eau jusqu'à ce qu'elle soit réduite à la moitié, à moitié. La moitié de la vie se passe à souffrir. Passer la moitié du temps à la campagne. Être la moitié du temps sans argent. La moitié d'un discours. Manger la moitié de son bien. N'avoir encore fait que la moitié de son ouvrage. Être plus beau de moitié. Trouver quelqu'un crû de moitié, rapetissé de moitié. Donner la moitié d'une place. Si l'on ôtait l'amour-propre de nos plaisirs et de nos chagrins, on les diminuerait de plus de *moitié*. (D'Arconville.) Il est impossible de satisfaire tout son égoïsme : il faut en sacrifier au moins la *moitié*. (Boiste.)

Jugez combien ce coup frappe tous les esprits :
La *moitié* s'épouvante et sort avec des cris. (Rac.)

Heureux si j'avais pu ravir à la mémoire
Cette indigne *moitié* d'une si belle histoire. (Id.)

— *Couper, partager une chose par la moitié.* La couper, la partager en deux moitiés. Le diamètre coupe le cercle en deux moitiés. Scier une pierre par la moitié.

— Fig. *Partager un différend, le différend par la moitié*. Se relâcher des deux côtés sur ce qui empêche de conclure.

— *Partager quelque chose par moitié*. Prendre chacun la moitié d'une chose qui était à partager. Partager les revenus, les bénéfices par moitié.

— Prov. et fig. *Avoir payé plus de la moitié de ses dettes*. Se dit d'un homme qui paraît avoir moins de temps à vivre qu'il n'a déjà vécu. ‖ On dit dans le même sens : *Plus de la moitié de mes dépens sont payés.*

— Jurispr. *Être trompé d'outre moitié du juste prix*. Payer un objet plus de moitié qu'il ne vaut.

— *Offrir la moitié de son lit à quelqu'un*. Offrir place dans son lit à quelqu'un. ‖ *Prendre la moitié du lit de quelqu'un*. Prendre place dans le lit de quelqu'un.

— Fig. et fam. La femme à l'égard de son mari. Comment se porte votre moitié? Perdre sa chère moitié. La *moitié* de moi-même a mis l'autre au tombeau. (Corn.) Ah! si vous connaissiez sa bizarre *moitié*. (Colnet.)

Laissez à Ménélas racheter d'un tel prix
Sa coupable *moitié* dont il est trop épris.
(Racine.)

Tandis que plein d'amour, d'honneur et de vertu,
Je vole sur les pas de ma chère *moitié*
(Piron.)

— Delille l'a dit d'une sœur à l'égard de sa sœur.

O toi qui de mon âme es la chère *moitié*,
Ma sœur, lis avec moi dans mon cœur effrayé.

— Molière l'a dit de chacun des deux sexes :

Quoiqu'on soit deux *moitiés* de la société,
Ces deux *moitiés* pourtant n'ont pas d'égalité,
L'une est *moitié* suprême et l'autre subalterne.
L'une en tout est soumise à l'autre qui gouverne.

— L'usage permet qu'en quelques occasions on puisse appeler sa femme *sa moitié*. Chère moitié. Tendre, fidèle moitié. Moitié chérie. Restes du grand Pompée, écoutez sa *moitié*. (Corn.) Ce mot fait là un effet admirable. C'est la moitié du grand Pompée qui parle ; mais il est ridicule de dire d'une fille à marier, *cette moitié*.

— Les poëtes se servent également de *moitié* dans ce sens, mais ils ne l'emploient jamais absolument, et disent : *Moitié de moi-même*, *moitié de mon cœur*, *moitié de mon âme*. O *moitié* de moi-même! idole de mon cœur! (Volt.)

Toi qui fus de mon cœur la plus chère *moitié*,
Cesse enfin d'obéir aux conseils de la haine.
(Lebrun.)

— Passerat appelait les ignorants, *des moitiés d'hommes*.

— *Moitié* s'emploie souvent sans article. Avoir moitié dans une succession. Cette ville perdit moitié de ses habitants.

— S'empl. adverbialement pour. À demi. Du pain moitié seigle, moitié froment. Étoffe moitié soie, moitié laine. Boire moitié eau, moitié vin. Moitié l'un, moitié l'autre. La parole est *moitié* à celui qui parle, *moitié* à celui qui écoute. (Montaigne.)

Fille qui n'est pas faite à ça
Est toujours, quand elle en vient là,
Moitié forcée, et *moitié* consentante,
Moitié voulant combattre ses désirs,
Moitié n'osant, *moitié* peine et plaisir
Moitié bien aise, et *moitié* repentante. (La Font.)

— *Vaisseau moitié guerre, moitié marchandise*. Vaisseau chargé de marchandises, qui est armé et en état de se défendre.

— Prov. et fig. *Moitié guerre, moitié marchandise.* Se dit en parlant d'une conduite, d'un procédé équivoque et douteux. Cet homme a fait sa fortune moitié guerre, moitié marchandise. ‖ Moitié de force, moitié de gré. On l'a fait consentir à cet arrangement moitié guerre, moitié marchandise. ‖ *Moitié figue, moitié raisin.* Partie à contre-cœur, partie de bonne volonté. ‖ Partie bien, partie mal. ‖ Moitié sérieusement, moitié en plaisantant.

— Fig. et fam. *Cet homme est moitié chair, moitié poisson*. On a de la peine à être de quelles mœurs, de quelle nature il est, ce qu'il aime, ce qu'il hait, ce qu'il veut, ce qu'il ne veut pas.

— Ne pourrait-on pas dire de certains diplomates qu'ils sont *moitié lièvres, moitié renards*?

— *A moitié*. loc. adv. Se dit de terres dont le produit doit être partagé par moitié entre le propriétaire et le fermier. Donner, prendre des terres à moitié. Labourer une terre à moitié. Faire des vignes à moitié. Donner à moitié fruit.

— Se dit d'affaires commerciales, dont le produit doit être partagé par moitié entre deux ou plusieurs associés. Prendre un marché avec quelqu'un à moitié de perte et de gain, à moitié perte et gain.

— *A moitié chemin*. A la moitié du chemin. Rester à moitié chemin.

— *A moitié prix*. Pour la moitié du prix ordinaire.

— En partie, à demi. Cela est à moitié pourri. Tonneau à moitié vide. Bouteille à moitié pleine. À moitié ivre. Maison à moitié ruinée, à moitié découverte. Argent plus d'à moitié dépensé. Vin à moitié bu.

— Fig. Il est assez ordinaire dans la route de la vie, de ne demander le chemin que lorsqu'elle est plus d'à *moitié* faite. (Boiste.)

— *De moitié*. loc. adv. Moitié plus qu'il ne fallait. Être trop long de moitié dans un discours. Sauce trop poivrée de moitié.

Une belle lorsqu'elle est en pleurs
En est plus belle de *moitié*. (La Font.)

— *Être de moitié, se mettre de moitié avec quelqu'un*. Faire avec lui une société dans laquelle la perte et le gain se partagent par moitié. Être de moitié dans une affaire. Être de moitié avec quelqu'un au jeu, dans un jeu. Se mettre de moitié avec quelqu'un. Être de moitié ensemble.

— Fig. Les époux qui s'aiment sont de *moitié* dans la vie. (Boiste.)

— Prov. et fig. *En rabattre la moitié* ou *de la moitié*. Estimer une personne bien moins qu'on ne le faisait. Je le croyais honnête homme; mais, s'il a fait ce que vous dites, j'en rabats de moitié. ‖ *Il en faut rabattre la moitié, il faut en rabattre moitié*. Se dit, pour donner à entendre qu'un récit, un éloge, une plainte sont exagérés.

MOITIR. v. a. 2e conj. (rad. *moite*). Humecter.

— Techn. *Moitir le papier*. L'imbiber d'eau également.

— SE MOITIR. v. pron. Devenir moite. Ce papier se moitit.

MOITTE (Jean-Guillaume). Habile sculpteur, né en 1747, mort en 1810, fut chargé, sous la République et sous l'Empire, de plusieurs travaux importants. On lui doit un grand nombre de statues et de bas-reliefs.

MOIVRE (Abraham). Géomètre distingué, né en 1667, mort en 1754, a laissé un grand nombre de travaux intéressants sur les diverses branches des mathématiques.

MOJAISK. Géogr. Ville de Russie, gouvernement de Moscou, 4,000 hab. Les Français battirent les Russes près de cette ville en 1812.

MOKA. Géogr. Ville d'Arabie qui a un port sur le golfe Arabique. On en tire le meilleur café; 5,000 hab.

MOKA. s. m. Café petit, rond, et très estimé, que l'on transporte des villes de l'intérieur dans la ville de Moka. Du café de Moka, du moka. Du bon moka, du vrai moka.

Des yeux le moka, ta sève enchante esse
Revenir le genie et vaut tout le Permesse. (Castel.)

— Infusion faite avec la graine de ce café torréfiée et pulvérisée. Boire du moka. Une tasse de moka.

— Minér. *Pierre de Moka.* V. AGATE.

— Hist. Odo ant. par ailleurs, de n eux, divin.

— Par pour. La graine, le grain de Moka.

MOKISSO. Myth. afr. Nom que les noirs du Congo, les habitants de Loango, etc., donnent à des dieux, qu'ils croient subordonnés à un dieu suprême.

— Ces peuples donnent le même nom à leur souverain, et lui attribuent un pouvoir divin et surnaturel, tel que celui d'arrêter ou de faire tomber la pluie, de donner la mort à des milliers d'hommes, de se transformer en bête sauvage, etc.

MOKO. s. m. Relat. Espèce de sceau apposé à un acte chez les Nouveaux-Zélandais.

MOKOCH. Myth. sept. Une des divinités inférieures des Slaves. On l'appelle aussi *Mokosle*, et c'est peut-être la même que celle qui porte le nom de Macoche.

MOKOMACHA. s. m. Relat. Général en chef de l'armée au Monomotapa.

MOKTADER - BILLAH. Calife abbasside, régna de 908 à 932, et hâta par sa mollesse la décadence de l'empire.

MOKTADY-BIAMRILLAH. Calife abbasside, régna de 1075 à 1094. Il favorisa les sciences, et surtout l'astronomie.

MOKTAFY - BILLAH. Calife abbasside, régna de 902 à 908, reprit l'Égypte et la Syrie aux Thoulounides, et réduisit les Carmathes ou Ismaéliens. — MOKTAFY-LIAMR-ALLAH. Régna de 1136 à 1160, et releva un instant le califat asservi par les émirs al-omrah.

MOKTHAR. Capitaine arabe, né en 622, mort en 687, fut le plus ferme appui de la famille des Alides. Vaincu par Mosab, général d'Abdallah, il fut mis à mort.

MOKUSIN. s. m. Bot. Genre de champignons de la Chine. Les Chinois en font usage pour guérir les ulcères cancéreux.

MOKUTIS. Myth. jap. Disciple de Xéquia, qui enseigna d'abord sur les côtes du Malabar et de Coromandel la doctrine d'un dieu ordonnateur des hommes, sous le nom d'Amida.

MOL, OLLE. adj. (du lat. *mollis*). V. MOU.

MOLA. s. f. Ant. Pâte consacrée, dont on frottait le front des victimes avant de les égorger.

MOLA. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la terre de Bari; 8,400 hab.

MOLABLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Qui peut être moulu.

— Féod. *Grain molable.* Grain qui devait être moulu au moulin seigneurial.

MOLACHIN. s. m. Métrol. Sorte de monnaie ancienne.

MOLAIRE. adj. f. (du lat. *mola*, meule). Anat. Se dit des grosses dents qui servent à broyer les aliments, et qu'on appelle autrement *mâchelières*. Les dents molaires, au nombre de vingt chez l'homme, sont celles qui occupent le fond de la bouche.

— *Glandes molaires.* Deux petits corps formés par l'assemblage de cryptes muqueux, placés dans l'épaisseur des joues, entre les muscles masseter et buccinateur, et dont le conduit excréteur s'ouvre dans la bouche, vis-à-vis de la dernière dent molaire.

— Entom. On a aussi donné le nom de *molaires* aux dents des mandibules de certains insectes herbivores, qui sont terminées par une surface plane et inégale.

— Minér. *Quartz agate molaire.* Variété qui sert à faire des meules de moulin.

— substantiv. Les petites molaires. Les grosses molaires.

MOLANUS (Gér. Walter van der Meulen, dit). Théologien luthérien, mort en 1772, eut, pendant plusieurs années, une correspondance avec Bossuet pour travailler à la réunion de l'Église catholique et de l'Église protestante; cette correspondance n'eut aucun résultat.

MOLARIFORME. adj. des 2 g. (et. lat., *molaris*, molaire, *forma*, forme). Hist. nat. Qui ressemble à une dent molaire.

— Bot. Se dit d'un chaume noueux, dont les nœuds sont garnis de dents fasciculées et souvent ensemble, qui ressemblent à des molaires avec leurs tubercules.

MOLARITE. s. f. Minér. Silex dont on fait les meules de moulins.

MOLASSE. s. f. Minér. Sorte de sous-sol formé de pierre calcaire mêlée de sable et d'argile, compactement inerte et impénétrable aux racines des plantes.

MOLATHUMIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte mahométane répandue en Afrique.

MOLAY (Jacques de), Dernier grand-maître des Templiers, fut admis en 1265, se signala en Palestine, fut élu grand-maître à l'unanimité. Rappelé en France en 1305, sous prétexte de la réunion de son ordre avec celui des Hospitaliers, il y resta deux ans sans se douter de ce qui se tramait contre les Templiers. Enfin, en 1307, lui et tous ses chevaliers furent arrêtés à la même heure dans toute l'étendue du royaume. Molay ne fut brûlé que sept ans plus tard, après avoir rétracté des aveux qui lui avaient été arrachés par la torture.

MOLD. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le pays de Galles; 5,100 hab.

MOLDAVE. adj. des 2 g. Géogr. Qui est de la Moldavie. || Qui appartient à la Moldavie ou à ses habitants.

— S'empl. aussi substantiv. Un Moldave. Une Moldave. Les Moldaves sont d'origine gréco-latine, et parlent la langue valaque.

MOLDAVIE. Géogr. Ancienne province de la Turquie d'Europe. La Moldavie a maintenant un gouvernement national, qui dépend de la Russie autant que de la Turquie. L'intégrité de son territoire a été reconnue par le traité du 14 septembre 1829. Le prince qui la gouverne a le titre d'hospodar; 450,000 hab. Capitale Jassy.

MOLDAVIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la Moldavie.

MOLDAVIQUE. s. f. Bot. Plante aromatique, de la famille des labiées, qui croît en Moldavie. On la cultive dans nos jardins. Elle a l'odeur, la saveur et les propriétés de la mélisse ordinaire.

MOLDO-VALAQUE. adj. des 2 g. Se dit quelquefois des habitants de la Moldavie et de ceux de la Valachie, envisagés comme ne formant qu'une seule nation. || Qui appartient à la Moldavie et à la Valachie.

— substantiv. Un Moldo-Valaque. Les Moldo-Valaques.

MÔLE. s. f. (du lat. *mola*, fait de *moles*, masse). Médec. Masse charnue, informe et inanimée, qui se forme quelquefois dans l'utérus, sous l'influence de la fécondation : c'est le résidu informe d'un embryon détruit. Les môles sont quelquefois appelées *vraies môles* ou *môles légitimes*, pour les distinguer des *fausses môles*, qui ne sont que des concrétions sanguines, des caillots formés par le sang menstruel retenu dans l'utérus, des corps charnus ou fibreux, des polypes sarcomateux, tantôt adhérents aux parois de l'utérus, tantôt libres dans sa cavité par suite de la rupture de leur pédicule. Les filles peuvent faire des môles sans avoir communication avec un homme, comme des poules font des œufs sans avoir vu le coq. (Buff.)

— Presque toutes les tumeurs susceptibles de se développer dans la cavité ou dans la propre substance de l'utérus, ont été désignées bien mal à propos par les anciens et par quelques modernes sous le nom de *môles*. || On a même donné le nom de *môles* à des caillots formés par le sang des menstrues, ce qui a fait avancer que des vierges qui n'avaient jamais eu de relation avec des hommes, et des femmes très-âgées, qui depuis longtemps ne pouvaient plus concevoir, avaient produit des *môles*.

— Antiq. rom. Pâte faite de farine de froment et de sel, que l'on offrait seule, ou que l'on plaçait entre les cornes de la victime avant de l'immoler.

— Techn. Fil de laiton qui sert à faire les têtes d'épingle.

MÔLE. s. m. (du lat. *moles*, masse énorme). Jetée de pierres fondée dans la mer, à l'entrée d'un port, pour rompre l'impétuosité des vagues, et pour mettre les vaisseaux plus en sûreté. N'est guère usité qu'en parlant de quelques ports de la Méditerranée. Les môles de Gênes. Le môle de Naples, de Barcelone. Les vagues passaient par-dessus le môle. || Se prend quelquefois pour le port même.

— *Môle d'Adrien.* Mausolée de l'empereur Adrien à Rome. Ce monument, revêtu de marbre de Paros, fut construit du vivant même de cet empereur, dont les cendres y furent placées en 138 de J.-C.; dépouillé au moyen âge de tous ses ornements, il forme aujourd'hui le château Saint-Ange. || Quelques auteurs disent, à l'exemple des Italiens, *la mole d'Adrien*. || C'est à tort que quelques lexicographes prétendent que cette expression s'applique aux mausolées romains en général.

— Ichthyol. Genre de la famille des plectognathes, remarquables par leur grande taille et leur queue si haute et si courte verticalement, qu'ils ont l'air d'avoir la partie supérieure coupée.

— Techn. Morceau de bois dans lequel on fait une rainure avec un bouvet, pour voir si les languettes des planches se rapportent à cette rainure. Elle a deux grands *môles* semblables à deux bras. (Fén.)

— Syn. comp. MÔLE, DIGUE. Le *môle* diffère de la digue en ce que celle-ci présente son travers aux lames, tandis que le môle lui présente son extrémité.

MOLÉ. Famille noble et ancienne, qui a donné à la France un grand nombre d'excellents magistrats. Le plus célèbre est Matthieu Molé, né en 1584, mort en 1656. Il se fit estimer de tout le monde par sa probité, par ses talents et par son zèle pour le bien public et la gloire de l'État. || MOLÉ (François-René Molet, dit). Célèbre acteur, membre de l'Institut, né en 1734, mort en 1805, exerça avec le plus grand succès les rôles de premier comique au Théâtre-Français.

MOLEAU. s. m. Techn. Première huile qu'on exprime d'une peau, après qu'elle a été chamoisée.

MOLECHIN. s. m. S'est dit d'une étoffe de couleur de mauve.

MOLÉCULAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport aux molécules.

— Chim. Se dit des actions mutuelles des parties constituantes ou molécules des corps, qui, bien que séparées par des intervalles plus ou moins grands, agissent sans cesse les unes sur les autres pour se maintenir dans leurs positions respectives, s'attirer, se repousser, ou enfin se communiquer les efforts et les pressions qu'elles supportent. || *L'attraction moléculaire* est la force qu'on suppose inhérente aux molécules de matière, qui ne s'exerce qu'à des distances inappréciables ou au point de contact, et qui les fait tendre à se combiner les unes avec les autres.

MOLÉCULAIREMENT. adv. Didact. Molécule à molécule; par molécules.

MOLÉCULE. s. f. (du lat. *molecula*, fait de *moles*). Petite partie ou parcelle d'un corps. Les molécules de l'air, du sang.

— *Molécules élémentaires* ou *constituantes*. Celles qui par leur union donnent naissance aux minéraux; ainsi, dans la baryte sulfatée, les molécules de l'acide sulfurique et celles de la baryte sont des molécules élémentaires. || *Molécules intégrantes.* Celles qui résultent de la combinaison ou réunion des molécules élémentaires, pour former par leur rapprochement un corps, soit simple, soit composé. Ainsi chaque particule ou chaque molécule intégrante d'un fragment de sulfure de mercure est formée de deux molécules constituantes, une de soufre et une de mercure.

— On distingue aujourd'hui la molécule de l'atome : on suppose la première formée de plusieurs de ceux-ci, lesquels par leur position respective donnent à la molécule sa forme spéciale, ce qui constitue la diversité des substances, et rend possibles ou impossibles telles ou telles combinaisons.

— *Molécules organiques.* Matière toujours vivante, toujours active, qui, suivant Buffon, est destinée à la nutrition et au développement de tous les animaux et de toutes les plantes, et qui se divise en particules extrêmement subtiles, incorruptibles et indestructibles, capables de s'organiser et de se former en corps animaux et végétaux.

— Zool. Animaux microscopiques dans le sperme.

— Syn. comp. MOLÉCULE, ATOME. *Atome* s'emploie pour désigner les molécules d'une ténuité telle qu'on ne puisse plus les supposer divisibles au delà.

MOLÉE. s. f. (du lat. *mola*, meule). V. MOULÉE.

MOLÉES. s. f. pl. (du gr. μῶλος, combat). Ant. gr. Fêtes arcadiennes instituées en l'honneur d'un combat où Nestor tua Éreuthalion.

MOLÈMES. Géogr. Bourg de France, arr. de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or); 9,600 hab.

MOLÉNAER. s. m. Ichthyol. Poisson du genre du gade.

MOLÉNAR. s. m. Ornith. Espèce de gobe-mouches d'Afrique.

MOLENDINACÉ, ÉE. adj. (du lat. *mola*, meule). Bot. Se dit de la graine des ombellifères, lorsqu'elles sont garnies d'ailes nombreuses, ce qui la fait comparer à un moulin à vent.

MOLÈNE. s. f. Bot. Genre de la famille des solanées, dont une espèce, le bouillon blanc, est employé en médecine comme pectorale.

MÔLER. v. n. 1re conj. Mar. Se dit, sur la Méditerranée, de l'action d'un vaisseau qui fait vent arrière, qui prend le vent en poupe. Depuis une heure, ce bâtiment môle.

MOLES. s. f. pl. Myth. lat. Déesses sabines, filles de Mars. C'étaient les déesses des meuniers. On les croyait filles de ce dieu, parce qu'il écrase les hommes comme on écrase le blé. || Statues colossales qu'on élevait en l'honneur des dieux.

MOLESTATION. s. f. (pr. *mo-less-ta-ci-on*). Néol. Action de molester. Je ne souffrirai pas longtemps de semblables molestations.

MOLESTE. (du lat. *molestia*, et de l'adj. *molestus*). S'est dit adjectiv. pour Incommode, pénible, en parlant des personnes et des choses. Ils craignent d'être *molestés* l'un à l'autre.

— S'est dit substantiv. pour Tort, grief, chagrin, ennui. Plus endurer ne peut tant de *moleste*. (Marot.)

MOLESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Molester. S'empl. adjectiv. Personne molestée.

MOLESTER. v. a. 1re conj. (du lat. *molestare*, fait de *molestus*, fâcheux, importun). Vexer, tourmenter de quelque manière que ce soit, inquiéter par des embarras suscités mal à propos. Molester quelqu'un par des procès, par des chicanes, par des propos, par des sarcasmes.

Le bon ... nous ordonne
De nous bien divertir sans molester personne.
(Voltaire.)

— SE MOLESTER. v. pron. Se causer mutuellement des chagrins. Ces deux personnes se molestent sans cesse.

— Servant la Touche, on se sert rarement de ce mot aujourd'hui, on dit plutôt *chagriner*, *tourmenter*; mais le premier ne dit pas assez, et l'autre dit trop. *Molester* tient le milieu entre les deux.

— Syn. comp. MOLESTER, TOURMENTER, VEXER. *Vexer* suppose une activité ou un pouvoir dont on abuse par la violence et la persécution, *molester* suppose un mal durable qui par sa continuité fatigue, accable, est insupportable; *tourmenter* suppose la réitération du mal, de manière que celui qui en est l'objet s'agite sans cesse pour s'en dégager.

MOLESTIE. s. f. (du lat. *molestia*). S'est dit pour Ennui, chagrin, incommodité.

MOLET. s. m. Techn. Petit morceau de bois portant une rainure, dans laquelle le menuisier fait entrer les languettes d'un panneau pour en vérifier l'épaisseur.

— MOLETS. s. m. pl. Nom qu'on donne dans certaines parties de la France à des gouffres de terre, dans lesquels un homme et un cheval seraient engloutis s'ils n'étaient secourus promptement. On connaît les molets à ce que la terre est un peu plus élevée dans ces endroits-là qu'ailleurs, parce qu'un peu d'eau qui en sort et qu'on voit bouillonner sur ce bourbier le soulève.

MOLÉTISME. s. m. Polit. Système politique de M. le comte Molé.

MOLÉTISTE. s. m. Polit. Partisan du système politique de M. le comte Molé.

— S'empl. aussi adjectiv. pour les 2 g. La politique molétiste.

MOLETOIRE. s. m. Techn. Verre scellé sur une pierre et frotté de potée, qui sert à polir les glaces.

MOLETTAGE. s. m. Techn. Action d'appliquer des ornements, avec une molette, sur une poterie encore molle.

MOLETTE. s. f. (du lat. *mola*, à cause de la ressemblance avec une petite meule). Partie de l'éperon, qui est ordinairement faite en forme d'étoile, et qui sert à piquer le cheval. Molette d'éperon.

— Blas. On met dans les armoiries des molettes d'éperon, qui sont distinguées des étoiles en ce qu'elles sont percées par le milieu.

— Art vétér. Tumeur molle de la jambe des chevaux, près du boulet. C'est une sorte d'hydropisie des capsules synoviales qui environnent les tendons fléchisseurs du pied. On l'appelle alors *molette simple* ou *nerveuse*. Lorsqu'elle a son siège sur leurs parties latérales, on la nomme *molette soufflée*.

— Morceau de marbre, de verre, etc., taillé ordinairement en cône, dont la base est plane, et sert à broyer des couleurs ou d'autres corps, sur le marbre, le verre, le porphyre, etc.

— Nom vulgaire de la bourse à pasteur. || *Fleurs en molette.* Disposition des pétales en forme de molette d'éperon. On les appelle plus ordinairement *fleurs en rose* ou *en rosette*.

— Chass. Se dit des tendons des épaules et des cuisses du cerf.

— Conchyl. Nom vulgaire que les amateurs et les marchands donnent à plusieurs espèces des genres troque, monodonte, etc.

— Hortic. Se dit d'un melon ou d'un concombre mal fait, c'est-à-dire, lorsqu'il est menu et étranglé, soit du côté de la queue, soit du côté de l'œil, ou qu'il est plat et enfoncé d'un côté au lieu d'être rond. Je ne fais point cas de ce melon, ce n'est qu'une molette.

— Épi de poils au front du cheval.

— Techn. Dans les corderies, Cylindre de bois garni d'un crochet, et servant à donner un mouvement de torsion au chanvre. || Les rubanniers se servent d'un instrument semblable. || Chez les glaciers, Instrument garni de feutre, qui sert à dégrossir et doucir des glaces. || Petite roue servant à graver les cylindres qu'on emploie dans les fabriques de toiles imprimées. || Outil qui sert à fixer des ornements sur une poterie encore molle. || Grande poulie faisant partie d'une machine employée dans l'exploitation des mines. || Morceau de bois sur lequel le miroitier travaille le verre de la lunette. || Petites roues que l'horloger emploie aux conduites du cadran d'une grosse horloge. || Pincettes d'orfèvre. || Chez les boutonniers, se dit de petites roues pleines, creusées dans les bords comme une poulie, et traversées de divers outils. || Outil de jardinier, appelé aussi *tranche-gazon*. || *Scie à molettes.* Scie circulaire mue par un mouvement de rotation. || *Molette* ou *fraise*. Disque d'acier taillé en scie sur le champ, en ligne sur le plat, parfois façonné en demi, en quart de rond ou autre moulure, servant, au moyen d'un mouvement de rotation, à transmettre sa forme en sens inverse sur le bois, sur les métaux, et autres corps durs qu'il attaque en se râpant.

— S'empl. adjectiv. pour les 2 g. En hortic. Melon molette. Concombre molette.

MOLETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Moletter. S'empl. adjectiv. Poterie molettée.

MOLETTER. v. a. 1re conj. Techn. Pratiquer sur les poteries l'opération du molettage. || Polir avec le lustroir.

— SE MOLETTER. v. pron. Être moletté. C'est ainsi que se molettent les poteries.

MOLFETTA. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la terre de Bari; 13,000 hab.

MOLGE. adj. des 2 g. (du gr. μολγη, salamandre). Erpét. Qui ressemble à une salamandre. || MOLGES, s. m. pl. Ordre de la classe des

reptiles comprenant les sauriens et les batraciens.

MOLANT, ANTE. adj. Techn. Se dit chez les corroyeurs des peaux devenues douces et maniables, à force d'avoir été foulées et maniées successivement avec les trois sortes de pommelles.

MOLIENNE. adj. f. Se disait d'une sorte de laine de Barcelone.

MOLIENS-LE-VIDAME. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Amiens (Somme); 850 hab.

MOLIÈRE. adj. f. S'est dit d'une terre grasse et marécageuse.

— A été employé à tort pour Molaire.

MOLIÈRE. s. f. (du lat. *mola*, meule). S'est dit pour Meulière, carrière de pierres à meule. ‖ Nom des boulets de pierre dont on se servait pour les canons.

MOLIÈRE (J.-B. Poquelin, dit). Né en 1622. Il est le premier des auteurs comiques français, et aucun ne l'a surpassé ni même égalé. Après avoir joué quelque temps sur des théâtres particuliers, il finit par se faire comédien. De 1646 à 1658, il parcourut la province avec une troupe qu'il avait formée, jouant de petites pièces qu'il composait lui-même pour la plupart. Revenu à Paris, il y ouvrit un théâtre qui attira bientôt la foule; il y représenta successivement une trentaine d'ouvrages de sa composition, dans lesquels il jouait lui-même le principal rôle. Presque toutes ses pièces sont des chefs-d'œuvre. Il mourut pendant la quatrième représentation du *Malade imaginaire*, le 17 février 1673.

MOLIÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montauban (Tarn-et-Garonne); 2,500 hab.

MOLIN ou **DUMOULIN** (Jacques). Médecin, né en 1666, mort en 1755; fit une foule de cures merveilleuses, et amassa une grande fortune. On croit qu'il est le type du docteur Sangrado, parce qu'il prescrivait fréquemment l'eau chaude, la saignée et la diète.

MOLINA (Louis). Célèbre jésuite espagnol, né en 1535, mort en 1600, est surtout connu par son ouvrage sur la grâce, qui a fait tant de bruit dans l'Église, et a suscité les fameuses disputes sur la grâce et sur la prédestination.

MOLINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des corymbifères.

MOLINE. s. f. Comm. Laine d'Espagne.

MOLINÉ. s. m. Bot. Genre de solanées renfermant une quarantaine d'espèces.

MOLINIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

MOLINET (Jean). Historien et poète, mort en 1507. On a de lui des poésies, une chronique depuis 1474 jusqu'à 1504, et la continuation de la chronique en vers de Georges Chastelain.

MOLINIE. s. f. Bot. Genre de la famille des graminées.

MOLINIEN, ENNE. adj. Hist. relig. Qui appartient aux molinistes ou à leurs doctrines.

MOLINISME. s. m. Hist. relig. Sentiment, opinion de Molina et de ses sectateurs sur la grâce. Suivant ce jésuite, la grâce n'est point efficace par elle-même, mais elle est tantôt efficace et tantôt inefficace, selon que la volonté y coopère ou y résiste.

MOLINISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui suit le sentiment, l'opinion de Molina sur la grâce.

— S'empl. aussi adjectiv. Sentiment moliniste. Opinion moliniste. Doctrine moliniste.

— *A la moliniste*, loc. adv. Conformément à l'opinion de Molina.

MOLINOS. Prêtre espagnol, né en 1627 et mort en 1696 dans les prisons de l'Inquisition, à Rome, est l'auteur du molinosisme.

MOLINOSISME. s. m. Hist. relig. Système théologique de Molinos, qui fait consister toute vertu, toute piété, dans l'anéantissement de la volonté, dans un abandon complet à la grâce ou à la réprobation divine. Le molinosisme fut condamné à Rome, en 1687.

Par les chemins fleuris d'un charmant quiétisme
Tout à coup l'amour et au vrai molinosisme,
Il lui fera bientôt, aidé de Lucifer,
Goûter en Paradis les plaisirs de l'Enfer. (Boil.)

MOLINOSISTE. adj. des 2 g. Qui est partisan du molinosisme. ‖ Qui appartient au molinosisme ou à ses partisans.

— subst. Un molinosiste.

MOLIONIDE. Myth. Se dit des deux fils de Molione. Montés sur un même char, ils le conduisaient, et combattaient en même temps avec tant d'adresse, qu'on disait qu'ils n'avaient qu'un seul corps avec deux têtes et quatre mains. Ils furent tués par Hercule.

MOLISE. Géogr. Province du royaume de Naples, dont la superficie est de 556 kilom. carrés, et la population de 207,000 hab. Sa capitale est Campo-Basso.

MOLLAH. s. m (pr. *mol-la*). Docteur, prêtre musulman qui fait, à certaines heures, la prière sur le toit de la mosquée.

— Titre d'une haute dignité ecclésiastique chez les Turcs. Les mollahs exercent une sorte de magistrature.

MOLLASSE. adj. des 2 g. (du lat. *mollis*, mou). Qui est désagréablement mou au toucher. chair mollasse. Peau mollasse. Aussi voyez comment les lèvres, les gencives sont blanches, *mollasses* et flasques; indice évident d'inertie dans la sanguification. (Virey.)

— Se dit des personnes et signifie. Dont les organes et toutes les parties du corps sont dans un état de flaccidité et de relâchement. Voyez aussi comment ces individus végétant d'une vie sédentaire, casanière, deviennent pâles, cachectiques, lourds et *mollasses*. (Virey.) Acception omise dans les dictionnaires.

— Qui n'a pas assez de résistance, assez de corps. Drap mollasse. Étoffe mollasse.

— MOLLASSES. s. m. pl. Zool. Ordre de la classe des radiaires, comprenant ceux de ces animaux qui ont le corps gélatineux, mou et transparent. ‖ Ordre de celle des vers, à laquelle on rapporte ceux qui ont le corps nu et de consistance molle, sans roideur apparente.

— Syn. comp. MOLLASSE. MOLLET. *Mollasse* se dit de ce qui est désagréablement mou au toucher, et *mollet*, de ce qui l'est agréablement.

MOLLASSE. s. f. Pierre coquillière

MOLLAVI. s. m. Bot. Genre de sterculiacées, renfermant deux espèces.

MOLLE. s. f. Ichthyol. Nom qu'on donne à la tanche de mer sur les côtes de la Méditerranée. ‖ Nom vulgaire du tacaud.

— Bot. Arbre du Pérou, nommé aussi *poivrier lentisque*.

— Techn. Botte d'osier fendu dont se servent les vanniers et les tonneliers.

MOLLÉ. s. m. Bot. Genre de la famille des térébinthacées, renfermant plusieurs arbrisseaux du Pérou, dont une espèce donne une sorte de poivre et de gomme élémi.

MOLLEMENT. adv. D'une manière molle. Peu usité au propre.

— *Être couché mollement, être assis mollement.* Être couché dans un bon lit; être assis sur un siége bien mollet. Il s'étend *mollement* sur un lit de verdure. (De Valori.)

Ici tous les appas de la beauté que j'aime
Reposent *mollement* sur la plume étendus.
(L'Allemand.)

— Fig. Il ne se peut que l'on s'endorme aussi *mollement* dans les bras du néant que dans ceux de l'espérance. (Bossuet.)

Que ma cendre un jour tombée dormirait *mollement*,
Si vos pipeaux en jou... tournent!
(Desne-Baron.)

— Fig. Avec un abandon gracieux. Se balancer mollement.

Tel, les épis dorés qu'agite un vent folâtre,
Sur le sein de Cérès se bercent *mollement*. (De Bridel.)

Je voyais les moissons du soleil éclairées
Ondoyer *mollement* sur les plaines dorées.
(H. Lambert.)

— Avec une souplesse, une flexibilité aisée et gracieuse. Des bras *mollement* arrondis. (M^me de Dourdit.)

Ces bras, par l'Amour arrondis,
Qui, s'étendant autour de la harpe savante,
L'enlacent *mollement* de leur chaîne vivante.
(Legouvé.)

— Doucement, tranquillement. Ce ruisseau coule *mollement* dans la plaine, mais son murmure n'est pas celui qu'entendit mon enfance. (Lamenn.)

Le ruisseau fuit plus *mollement*
A travers les fraîches prairies. (Baour-Lormian.)

— Sans éclat.

Sur un char Diane, ouvrant les cieux,
Argente *mollement* les flots silencieux. (Lebrun.)

— Faiblement, lâchement, sans vigueur. Agir, travailler mollement. Se conduire mollement dans une affaire. Conduire un siége mollement. Il vaut mieux ne point travailler du tout que de travailler *mollement*. (Morice.) La guerre se continuait *mollement*. (Volt.)

— D'une manière molle et efféminée. Vivre mollement.

— On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il s'est conduit mollement dans cette affaire, il s'est mollement conduit.

— Syn. simple. Délicatement, douillettement, d'une manière efféminée, délicieusement, voluptueusement, dans la volupté, dans les délices, dans la mollesse, doucement, faiblement. Lâchement, nonchalamment, sans force, sans énergie.

MOLLERA. s. m. Ichthyol. Poisson des îles Baléares, appartenant au genre phycis.

MOLLESSE. s. f. (du lat. *mollities*). Didact. Qualité de ce qui est mou. La mollesse et la dureté des corps.

— Phys. Propriété des corps dont les molécules insensibles ont peu d'adhérence ou de cohésion les unes avec les autres; de manière qu'une petite force peut, par le choc ou la compression, les faire changer de figure, et qu'après le choc ou la compression, ils ne tendent que faiblement à reprendre la figure qu'ils avaient auparavant. La mollesse ne peut convenir qu'à des corps solides, mais elle n'est pas au même degré dans tous les corps auxquels elle appartient. Parmi ceux que l'on range dans la classe des corps mous, les uns ne le sont que très-peu, et approchent beaucoup des corps durs; dans d'autres corps, cette mollesse est de plus en plus grande, de manière qu'il y en a qui sont tellement mous, qu'ils approchent beaucoup d'être fluides. Tel est le beurre dans les saisons et les climats chauds. Il arrive souvent que les corps passent de l'état de mollesse à celui de dureté, et que ceux qui sont durs deviennent mous. Par conséquent, ces deux états n'ont rien de fixe et de déterminé.

— Se dit de certains corps dont les molécules adhèrent peu entre elles; ainsi l'on dit la mollesse des onguents, des pommades, etc.

— Température douce et molle. La mollesse de leur climat n'affaiblissait pas leur courage. Sa musique légère, brillante, parée de grâces, se ressent en même temps de la *mollesse* qu'on respire dans ce climat fortuné. (Barth.)

— Physiol. État de flaccidité, de relâchement, d'indolence et de langueur des organes. Mollesse des chairs. Les Orientaux, les Hindous vivent sous un climat chaud et humide qui maintient dans la *mollesse* et une moiteur continuelle tous les organes. (Virey.) Que n'est-il permis d'user des mêmes secours pour dégourdir la *mollesse* et l'efféminátion de tant de petits-maîtres vaporeux qui se pâment d'indolence sur leur lit! (Id.)

— Se dit de la complexion, du tempérament des personnes. La mollesse de sa complexion l'expose à beaucoup de maladies.

— Peint. et sculpt. *Mollesse des chairs.* Imitation vraie de la flexibilité, de la morbidesse des chairs. ‖ *Mollesse de pinceau.* Défaut de fermeté dans le maniement du pinceau. ‖ *Mollesse des contours.* Cet ondoyant que l'on souhaite dans les traits des figures des jeunes hommes et des jeunes filles.

— Fig. Manque de vigueur et de fermeté dans le caractère, dans la conduite, dans les mœurs. Grande, excessive, honteuse, lâche mollesse. Mollesse voluptueuse. Agir avec beaucoup de mollesse. Avoir de la mollesse dans le caractère. La mollesse de nos mœurs. Craindre la mollesse des conseils de quelqu'un. Conduire une affaire avec mollesse. Un esprit languissant de mollesse.

. . . . . De Joad l'inflexible rudesse,
De leur superbe oreille offensait la *mollesse*. (Rac.)

Endormi sur le trône au sein de la *mollesse*,
Le poids de sa couronne accablait sa faiblesse. (Volt.)

— Excès d'indulgence. La mollesse de ce père a perdu ses enfants. La *mollesse* ou l'indulgence pour soi et la dureté pour les autres n'est qu'un seul et même vice. (La Bruy.)

— Délicatesse d'une vie efféminée. Vivre dans la mollesse. La mollesse des Sybarites. La mollesse asiatique. Les suites de la mollesse sont à craindre. Pourquoi flattons-nous nos corps et nourrissons-nous leur convoitise par notre *mollesse*? (Boss.) Regardez votre trône comme un lieu de soins et de travail, et non comme le siége de la volupté et de la *mollesse*. (Mass.) La *mollesse* est au moins le sommeil de la vertu. (D'Arconville.) La constitution rigide d'Hercule même se dissoudrait au sein de cette *mollesse* langoureuse si commune sous les cieux méridionaux. (Virey.)

Quelle gloire en effet d'accabler la vieille se...
D'un roi déjà vaincu par sa propre *mollesse*! (Rac.)

— Se prend quelquefois en mauvaise part pour, Faiblesse, délicatesse efféminée du discours.

— Marmontel a fait *mollesse* synonyme de Repos. Je voudrais que la *mollesse* fût le prix des travaux guerriers. Ce mot n'est point usité dans cette acception.

— Littér. Certain abandon gracieux, certaine douceur de pensées et de style. Quinault a dans ses vers beaucoup de douceur et de mollesse. Il distinguera dans les ouvrages de Thucydide une mélodie austère, imposante, pleine de noblesse, mais la plupart du temps dénuée d'aménité; dans ceux de Xénophon, une suite d'accords dont la douceur et la *mollesse* caractérisent les grâces qui l'inspirent. (Barth.) Il paraît que l'auteur s'est toujours servi de ces expressions tendres et harmonieuses qu'on trouve dans les églogues de Virgile, dans Tibulle, dans Properce, et même dans quelques endroits de Pétrone, qui respirent la *mollesse* et la volupté. (Volt.)

— Se dit dans un sens analogue, en parlant de la musique. La flûte sous ses doigts soupire avec *mollesse*. (Thom.)

— On la personnifie quelquefois.

La *Mollesse*, en pleurant, sur un bras se relève;
C'est là qu'en un dortoir elle fait son séjour,
Les plaisirs nonchalants folâtrent à l'entour. (Boil.)

— Ce mot n'a point de pluriel. Perrault n'est donc pas à imiter quand il a dit: Ils passaient tous les jours dans de vaines *mollesses*.

— Syn. simpl. Faiblesse, langueur, lâcheté, nonchalance, indolence, délicatesse, paresse. ‖ Épith. Énervée, efféminée, douce, indolente, indigne, infâme, honteuse, lâche, oisive, orgueilleuse, dangereuse, pernicieuse, languissante, endormie, qui sommeille, assoupie, asiatique.

MOLLET, ETTE. adj. (dimin. de *mou*). Qui a une mollesse agréable et douce au toucher. Étoffe douce et mollette. Des vêtements de coton et de soie doux et *mollets* embrassent chaudement tout le corps. (Virey.)

— Qui cède doucement sous le poids du corps. Lit mollet. Coussins mollets.

— *Pain mollet.* Sorte de petit pain blanc qui est léger et délicat.

— *Œufs mollets.* Œufs à la coque, œufs cuits de manière que le blanc et le jaune restent liquides.

— Fam. *Avoir les pieds mollets.* Se dit d'une personne qui marche encore avec peine après une attaque de goutte.

MOLLET. s. m. Saillie formée à la partie postérieure de la jambe par les muscles jumeaux et soléaires et par le tissu cellulaire et la peau qui les recouvrent. Les contractions vigoureuses dont ces muscles sont susceptibles rendent les mollets fréquemment le siége de crampes douloureuses. Avoir de beaux, de gros mollets. Porter de faux mollets. Le *mollet* est un attribut spécial de l'homme. (Paris.) Le *mollet* est fortement dessiné chez les danseurs et chez ceux qui voyagent à pied. (Id.)

— Fam. *Avoir des mollets de coq.* Avoir peu de mollets.

— Prov. *Il a été à St-Malo, les chiens lui ont mangé les mollets.* V. MALO (SAINT-).

— Agric. Se dit, dans le Poitou, de sables mouvants, de terres humides, où l'on enfonce très-rapidement. Le terrain des mollets est un peu plus haut que le sol qui les entoure, à cause du mouvement de l'eau qui les soulève.

— Bot. *Mollet d'Inde* ou *du Pérou.* La térébenthine à petites feuilles du Pérou.

— Techn. Petite frange qui sert à garnir les meubles. ‖ Petite pincette qui sert aux orfèvres à tenir la besogne.

MOLLETON. s. m. (rad. *mou*). Étoffe de laine, de coton ou de soie, tirée à poil, d'un seul ou des deux côtés, douce, chaude et mollette, dont on fait des camisoles, des gilets, des couvertures, etc. Molleton de laine, de coton, de soie. Camisole de molleton. Gilet doublé de molleton.

— Ornith. Oiseau semblable à un petit canard, dont le plumage est de couleur noirâtre.

MOLLETONNEUX, EUSE. adj. De la nature du molleton. Étoffe molletonneuse.

MOLLETTE. s. m. Techn. Se dit des poulies verticales sur lesquelles passent des cordes destinées à soulever un fardeau. Cette dénomination est particulièrement réservée aux poulies sur lesquelles passent les cordes qui descendent dans les puits de mines, et en remontent les caisses destinées à extraire le minerai et quelquefois l'eau qui s'y trouve. *Machines à mollettes.* Machines employées à ce genre de travail.

MOLLI, IE. part. pass. du v. Mollir. S'empl. adjectiv. Barre mollie.

MOLLICE. s. f. Se disait pour exprimer la qualité de ce qui est doux, soyeux, agréable au toucher ou à la vue. Ce mot se trouve dans Rabelais. Il pourrait être utile.

MOLLIE. s. f. Bot. Genre de plantes renfermant un arbre du Brésil. ‖ Genre de polypiers flexibles.

MOLLIENSIE. s. f. Ichthyol. Poisson des eaux douces de l'Amérique du Nord.

MOLLIÈRE. s. f. (du lat. *mollis*, mou). Agric. Champ cultivé, où l'on voit sourdre, dans les années pluvieuses, de petites sources qui ont peu d'écoulement.

— Terre grasse et marécageuse où les chevaux sont en danger d'enfoncer.

MOLLIFICATION. s. f. (pr. *mol-li-fi-ka-cion*). Médec. Action de mollifier, de rendre fluide; résultat de cette action.

— Pathol. Sorte de paralysie qui a son siége dans les muscles et non dans les nerfs ou dans le cerveau.

MOLLIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Mollifier. S'empl. adjectiv. Humeur mollifiée. Tumeur mollifiée.

MOLLIFIER. v. a. 1^re conj. (pr. *mol-li-fié*; ét. lat., *mollis*, mou; *fieri*, devenir). Ce verbe double l'*i* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *i*. *Je mollifie, nous mollifions, vous mollifiez. Je mollifiais, nous mollifiions, vous mollifiiez.* Médec. Rendre mou et fluide. Mollifier les humeurs. Mollifier une tumeur.

— Techn. Se dit de l'action de donner aux ergots de bœuf le degré de chaleur nécessaire, afin de pouvoir les étendre et les ouvrir.

— SE MOLLIFIER. v. pron. Devenir mou et fluide.

MOLLINÈDE. s. m. Bot. Genre d'urticées qui renferme un arbre et deux arbrisseaux du Pérou.

MOLLINÉDIE. s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou.

MOLLIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat. *mollis*, mou; *penna*, aile). Entom. Qui a les ailes molles. ‖ MOLLIPENNES. s. f. pl. Famille de coléoptères, comprenant ceux de ces insectes qui ont les élytres molles, comme les téléphores, les lampyres.

MOLLIR. v. n. 2^e conj. (du lat. *mollire*, même signif. Devenir mou. La plupart des pommes mollissent. Les nèfles mollissent sur la paille.

— Par extens. Manquer de solidité, fléchir.

Et jugez si ma main, aux grands exploits novice,
Laisse à mes ennemis un lâche qui mollisse. (Id.)

— Manég. Manquer de force. Ce cheval commence à mollir. ‖ Se dit d'un cheval dont la jambe est faible, et qui bronche souvent. ‖ On dit qu'*un cheval mollit sous l'homme*, quand il diminue de force en marchant.

— Fig.

(Il frappe du noble écrit l'athlète au teint...
Le livre sans vigueur mollit contre sa tête. (Boil.)

— Mar. Faiblir, diminuer de force. Le vent mollissait contre les voiles.

— Diminuer de prix. Cette marchandise a beaucoup molli à la dernière foire. Le blé a tenu son prix au commencement de la halle, mais sur la fin il a molli. On dit plutôt diminuer.

— Fig. Les troupes mollissaient et commençaient à plier. Le courage paraît mollir, et ils [illegible] leur [illegible] au vainqueur, sans faire les efforts qu'annonçaient leurs premières résolutions, et que peut-être comportaient leurs forces. (Rayn.)

— Fig. Céder trop aisément dans une occasion où il faudrait voir de la fermeté. Il ne faut pas mollir dans cette affaire. Mollir dans une circonstance [illegible]. C'est un homme qui commence à *mollir*. (Mol.)

Dans le [illegible] les vrais chrétiens gémissent,
[illegible] les repousser, les plus hardis *mollissent*.
(Boileau.)

Je ne connais point [illegible] les sornettes,
Et [illegible] comme vous faites. (Mol.)

— v. a. Mar. [illegible] la roideur d'un câble [illegible] la faisant [illegible]. *Mollir du cabestan.* [illegible] le [illegible].

— SE MOLLIR. v. pron. Devenir mou.

MOLLITEUR. s. m. (pr. *mol-li-teur*). Se disait pour Qui rend l'enveloppe [illegible].

MOLLUSCULE. adj. des 2 g. Bot. Qui est un peu mou, comme le sont en dessous les feuilles de [illegible], à cause de la pubescence [illegible].

MOLLUCELLE. s. f. (pr. *mol-lu-ce-le*). Bot. Genre de labiées.

MOLLUGINE. s. f. Bot. Genre de caryophyllées, dont plusieurs espèces sont cultivées.

MOLLUGINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la mollugine. [illegible] Tribu de la famille des paronychiées, qui a pour type le genre mollugine.

MOLLUGO. s. m. Bot. V. MOLLUGINE.

MOLLUSCARTICULÉ, ÉE. adj. Zool. Se dit d'un animal intermédiaire entre les mollusques et les animaux articulés. || MOLLUSCARTICULÉS. s. m. pl. Sous-type des malentozoaires, exprimant que ces animaux tiennent en quelque sorte le milieu entre les mollusques et les artiozoaires. On dit aussi Un molluscarticulé.

MOLLUSCUM. s. m. (pr. *mol-lus-komm*). Pathol. Nom que l'on a donné à des tubercules qui se font remarquer par des dimensions variées, peu sensibles, lents dans leur croissance, sessiles ou avec un pédicule, remplis d'une substance athéromateuse, globulaire. En apparence, ils ne sont pas avec aucun désordre constitutionnel, n'ont aucune tendance à l'inflammation ou à l'ulcération, et persistent pendant toute la vie sans avoir de terminaison naturelle.

MOLLUSQUE. adj. des 2 g. (pr. *mo-lus-ke*; du lat. *mollis*, à cause de la mollesse de leur substance). Mol. Qui a le corps mou. || MOLLUSQUES. s. m. pl. Ordre de la classe des vers. || Classe [illegible] division comprenant ceux des animaux invertébrés qui ne sont ni articulés, ni rayonnés, et dont le corps est toujours plus ou moins mou.

— Bot. Qui est de substance molle, comme le champignon appelé [illegible] pore mollusque.

MOLLUSQUE. s. m. Moll. Animal invertébré, à corps symétrique, mais sans squelette intérieur et sans articulations, et le plus souvent mou, recouverts, au moins en partie, par une expansion de la peau qu'on nomme le *manteau*, expansion [illegible], comme dans les mollusques nus, ou protégée par une forte cuirasse pierreuse, comme les mollusques testacés. Tantôt ils peuvent se reproduire sans accouplement; tantôt, quoique hermaphrodites, ils sont obligés de s'accoupler, quelquefois ils se reproduisent comme les autres animaux. On trouve à l'état fossile [illegible] mollusques, et quelquefois le ligament des coquilles bivalves, mais aucune partie des animaux auxquels elles ont servi [illegible] conservée.

MOLO. s. m. [illegible] Première [illegible] qui sort des eaux [illegible].

MOLOBRE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des némocères.

MOLOCH. (pr. *mo-lok*). Myth. assyr. Une des principales divinités des Ammonites et des Moabites. Son culte fut adopté par les Phéniciens et porté à Carthage. Les Israélites sacrifièrent des enfants à Moloch. On croit que c'était le même que Saturne. Ce dieu était représenté sous la forme monstrueuse d'un homme [illegible]. On allumait un grand feu dans [illegible] la statue, et on mettait entre ses bras les enfants, [illegible] la chaleur avait bientôt consumés.

MOLOCH. s. m. Alchim. Vase de plomb à travers lequel on faisait couler du mercure que l'on voulait clarifier.

MOLOCHINE. s. m. Pharm. Nom d'un emplâtre vert.

MOLOCHITE. s. m. Art. Pierre précieuse opaque [illegible] les feuilles de [illegible], dont les anciens faisaient une sorte d'amulette. On pense que c'est une espèce de jaspe.

MOLOH. Myth. Petit-fils de Minos, que les habitants de Crète honoraient comme un dieu.

MOLON. s. f. Bot. Filipendule.

MOLONGA. s. m. Relig. Prêtre du Congo, dont la fonction est de prédire l'issue des maladies.

MOLONGO. Myth. afr. Nom sous lequel les peuples voisins du Monomotapa reconnaissent un être suprême, dont ils n'ont qu'une idée confuse, et qu'ils ne craignent ni n'honorent. Ces peuples regardent leurs souverains comme leurs véritables dieux.

MOLOPS. s. m. Entom. Genre de coléoptères voisin des carabes.

— Pathol. Taches de la peau produites par des causes externes ou développées dans le cours des maladies aiguës.

MOLORCHÉENNES. s. f. pl. Ant. gr. Fête qui fut, dit-on, instituée en l'honneur de Molorchus. Peut-être est-ce un surnom des jeux néméens.

MOLORCHUS. Myth. Vieux berger de Cléone, qui accueillit Hercule, et l'aida de ses conseils, alors que ce héros allait combattre le lion de Némée.

MOLORQUE. s. m. (du berger *Molorchus*). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des xylophages.

MOLOSSE. adj. des 2 g. Géogr. Qui habite la Molossie.

— Myth. gr. Surnom de Jupiter.

— substantiv. Un Molosse. Les Molosses, originaires de l'Asie Mineure, vinrent, après la chute de Troie, s'établir dans l'Épire, où ils formèrent une monarchie aristocratique.

MOLOSSE. s. m. Littér. Dans la versification grecque et latine, c'est un pied composé de trois syllabes longues. On le nommait aussi ou Une danse des Molosses, ou parce que, dans le temple de Jupiter surnommé Molosse, on chantait en l'honneur de Molossus, fils de Pyrrhus et d'Andromaque, des odes dans lesquelles ce pied entrait.

— Antiq. Espèce de chien que les anciens employaient à la chasse et à la garde des troupeaux. Un molosse.

— Poét. Chien de garde.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves, ne renfermant qu'une seule espèce.

— Erpét. Espèce de couleuvre.

— Mamm. Genre de chauves-souris d'Amérique, qui a pour type le mulot volant.

— adjectiv. Un chien molosse.

MOLOSSIE ou MOLOSSIDE. Géogr. anc. Petite contrée d'Épire [illegible]. Les villes principales étaient Ambracie et Dodone, et sa capitale Buthrote.

MOLOSSIQUE. adj. m. Gramm. Se dit d'un vers grec ou latin dont tous les pieds sont des molosses.

MOLOSSES. Géogr. Nom d'un peuple de l'intérieur de l'Afrique. On dit que les Molosses forment un des États les plus puissants de l'intérieur de l'Afrique. || adjectiv. Le peuple molosse.

MOLOTITA. s. m. Ornith. Espèce de merle appelé aussi *religieuse d'Abyssinie*.

MOLPADIE. Myth. Amazone qui tua Antiope.

— s. f. Bot. Genre de la famille des synanthérées.

— Zooph. Genre d'échinodermes sans pieds.

MOLSHEIM ou MOLZHEIM. Géogr. Ch.-l. de cant. [illegible] de Strasbourg [illegible] Rhin. 3,300 h.

MOLTE. s. f. [illegible] Droit seigneurial qui se payait en nature.

MOLTKIE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'Arménie.

MOLTOLINA. s. f. Comm. Peau de mouton qu'on tire du Levant.

MOLTOLINOX. s. m. (pr. *mol-to-li-noss*). V. MOLTOLINA.

MOLUC. Géogr. Lieu d'Afrique, dans l'empire de Maroc, où l'armée de don Sébastien, roi de Portugal, fut taillée en pièces par les Maures, le 4 août 1578.

MOLUCELLE. s. f. Bot. Genre de labiées renfermant une demi-douzaine d'espèces, dont une espèce croît naturellement en Europe, mais plusieurs des espèces exotiques sont cultivées dans les jardins botaniques.

MOLUE. s. f. Ichth. S'est dit pour morue.

MOLUGINE. s. m. Bot. Genre de caryophyllées.

MOLUQUE. s. m. Bot. Plante annuelle, labiée, originaire des Moluques. On la nomme aussi *mélisse des Moluques*.

MOLUQUES. Géogr. Îles de l'Océanie, dans la Notasie. Les Portugais et les Hollandais se disputèrent longtemps la possession des Moluques; les derniers, qui en restèrent maîtres au commencement du XVIIe siècle, en tirent le girofle et la noix muscade.

MOLURE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre des Indes à raies rousses mêlées de brun.

— s. m. Erpét. Genre de serpent.

MOLURIDE. s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, ayant pour type le moluride strié. Ils sont propres à l'Afrique méridionale.

MOLVE. s. f. Ichtyol. Un des noms vulgaires de la lotte.

MOLWITZ. Géogr. Village de Prusse, dans la Silésie, où Frédéric le Grand remporta une victoire, le 10 avril 1741, sur les troupes de la reine de Hongrie.

MOLY. s. m. (du gr. μῶλυ). Myth. gr. Plante merveilleuse que Mercure, suivant Homère, donna à Ulysse, et qui eut la vertu de le préserver des enchantements de Circé. On emploie rarement *moly* seul, on dit ordinairement, *la plante nommée moly* ou *l'herbe moly*. On a fait bien des recherches infructueuses pour découvrir quelle était la plante désignée par Homère; cependant on croit généralement que c'était une espèce d'ail. Quelques auteurs prétendent qu'il faut entendre dans un sens allégorique l'endroit où Homère parle de cette plante, et d'autres, remarquant que le poète a pris la précaution d'annoncer que c'était une herbe divine, inconnue aux hommes, concluent de là qu'il est inutile de la chercher parmi les herbes terrestres.

— Bot. Genre de plantes bulbeuses renfermant plusieurs espèces. || Sorte d'ail qui sent peu d'odeur, et que les anciens regardaient comme souveraine contre les poisons. || Ce nom a été aussi donné, par les modernes, à l'éphémère de Virginie, inconnue aux anciens.

MOLYBDATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide molybdique avec une base salifiable.

MOLYBDATÉ, ÉE. adj. Minér. Qui est converti en molybdate. Plomb molybdaté.

MOLYBDÈNE. s. m. (du gr. μόλυβδος, plomb, parce qu'on a longtemps regardé cette substance comme une mine de plomb). Chim. Sorte de métal solide, cassant, d'une couleur semblable à celle du plomb, et très difficile à fondre. Son existence, présumée par Bergmann, a été démontrée en 1782 par Hielm. Il n'existe dans la nature qu'à l'état de sulfure.

— C'est à tort qu'on donne encore ce nom le sens de plombagine.

— Bot. Nom que portait autrefois la dentelaire, ou, suivant d'autres, la centaurée.

MOLYBDÉNITE. s. f. Minér. Sulfure de molybdène natif.

MOLYBDEUX. adj. m. Chim. Se dit d'un oxyde qui est le premier degré d'oxydation du molybdène. || Se dit aussi des sels dans lesquels entre cet oxyde, et des combinaisons du molybdène avec les corps halogènes qui y correspondent quant à la composition.

MOLYBDICO-AMMONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel molybdique qui est uni à un sel ammonique. Chlorure molybdico-ammonique.

MOLYBDICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel molybdique qui est uni à un sel potassique. Fluorure molybdico-potassique.

MOLYBDICO-SODIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel molybdique qui est uni à un sel sodique. Oxy-fluorure molybdico-sodique.

MOLYBDIDES. s. m. pl. Minér. Famille de minéraux qui comprend le molybdène et ses combinaisons.

MOLYBDIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un oxyde de molybdène. || Se dit des sels dans lesquels entre cet oxyde, ou qui lui correspondent par leur composition.

MOLYBDITE. s. f. Minér. Pierre minérale qui contient des particules de plomb.

MOLYBDOÏDE. s. f. (et. gr., μολυβδος, plomb; εἶδος, forme, ressemblance). Minér. Espèce de mine de plomb moins pesante, mais beaucoup plus dure que la commune.

MOLYBDOMANCIE. s. f. (ét. gr., μόλυβδος, plomb; μαντεία, divination). Art divin. Divination pratiquée par l'observation des figures que présente le plomb en fusion, projeté sur une surface plane ou dans un liquide.

MOLYBDOSO-AMMONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel molybdeux qui est uni à un sel ammonique. Chlorure molybdoso-ammonique.

MOLYBDOSO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel molybdeux qui est uni à un sel potassique. Chlorure molybdoso-potassique.

MOLYBDOSO-SODIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel molybdeux qui est uni à un sel sodique. Fluorure molybdoso-sodique.

MOLYTE. s. m. Entom. Genre de coléoptères.

MOLYTIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un molyte. || MOLYTIDES. s. m. pl. Groupe de curculionites [illegible] qui a pour type le genre molyte. || Famille de coléoptères.

MOM. s. m. Sorte de bière très-forte qui se fabrique dans la ville de Brunswick et dans les environs.

MOMASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Momasser. S'empl. adjectiv. Vigne momassée.

MOMASSER. v. a. 1re conj. Agric. Ébourgeonner la vigne.

MOMBAZA. Géogr. Ville capitale d'un État du même nom, en Afrique, sur la côte de Zanguébar, dans la mer des Indes.

MOMBÉ DÉVI. Myth. ind. Divinité adorée à Bombay; elle paraît être la même que *Parvati*.

MÔME. s. m. (du gr. μῶμος, honte). Enfant détenu pour vol.

— Pop. Gamin. C'est un môme.

— Se disait pour Masque.

MOMENET. s. m. Espèce de singe cynocéphale.

MOMENT. s. m. (du lat. *momentum*, fait de *movere*, mouvoir). Petite partie du temps, temps fort court. Attendre quelqu'un pendant quelques moments. Je reviens dans un moment. J'aurai fait en un moment. N'avoir plus qu'un moment à vivre. Arriver trop tard d'un moment. Demander un moment d'audience. Venir dérober quelques moments à quelqu'un. Prendre quelques moments de repos, de sommeil. On ne peut lui donner pour le moment qu'une chambre avec antichambre. (Volt.) L'ennui est un siècle et la mort un *moment*. (Fréd.) Les plus longs règnes ne sont devant Dieu qu'un point de grandeur et un *moment* de durée. (Fléch.) Nous n'avons jamais qu'un *moment* à vivre, et nous avons toujours des espérances pour plusieurs années. (Id.) Un *moment* quelquefois éclaircit plus d'un doute. (Rac.) Nous ne possédons aucun bien que nous ne puissions perdre un *moment* après. (Boss.) La création continue à chaque *moment* de la durée. (Edg. Quinet.) Des *moments* les heures sont nées. (Lamartine.)

— Instant. Le moment de la mort. Le dernier moment. Ses malheurs ont avancé ses derniers moments. Le moment fatal est arrivé. Le moment est venu de prendre un parti. Voici le moment de se décider. Le moment critique. Le moment présent. Le moment est mal choisi pour faire cela. Choisir, attendre, saisir un moment favorable, le moment favorable. Tout d'un coup on voit arriver le *moment* fatal où la terre n'a plus rien pour eux que des pleurs. (Boss.) Tout à coup se trouve plongé dans l'abîme sans avoir pu remarquer le fatal *moment*. (Id.) Tout ce qui est sujet à finir s'efface nécessairement au dernier *moment*. (Id.) A la guerre, il n'y a qu'un *moment* favorable; le grand talent est de le saisir. (Napol.) Il n'y a rien dans le monde qui n'ait un *moment* décisif, et le chef-d'œuvre de la bonne conduite est de connaître et de saisir ce *moment*. (De Retz.)

Hâtons-nous, le temps fuit et nous traîne avec soi;
Le *moment* où je parle est déjà loin de moi. (Boileau.)

Nous voici seuls. Levez et vous m'allez entendre;
Ce *moment*, [illegible] vendre.

— Partie plus ou moins longue du temps. Compter les heures et les moments. Il ne faut pas abuser de votre temps, car tous vos moments sont précieux. Passer ses moments bien heureux, bien agréables auprès de ses amis. Avoir des moments de paix, de bonheur. Avoir des moments de bonté, d'humeur, de sévérité. Il est sage, il est bon par moments, dans certains moments. Ce temps a été mal employé, a rempli tous les moments de sa vie. Il y a de précieux *moments* [illegible] qui valent des années de génie. (Id.) Ne perdez pas ces *moments* de vie qui peuvent vous valoir une éternité bienheureuse. (Id.) Donnez-vous à vos peuples, à qui vous vous devez; le poison de la volupté ne trouvera guère de *moments* pour infecter votre cœur. (Mass.) Les soins que l'ambition exige sont autant de *moments* dérobés à la volupté. (Id.) Les plaisirs partageaient les *moments* de sa vie. (Volt.) Les grands plaisirs changent les heures en *moments*, mais il n'est que les sages qui peuvent changer les *moments* en heures. (Fontenelle.)

— Les circonstances actuelles. Redoutez du *moment* le caprice [illegible]. (Del.)

— *Un bon moment*. Un instant favorable pour faire ce qu'on désire. Choisir, attendre un bon moment. Attendre le bon moment. Cet homme est habile et vigilant, il saisit toujours les bons moments.

— *Mauvais moment*. Moment défavorable pour exécuter un projet. Arriver dans un mauvais moment.

— *Avoir de bons moments*. Se dit d'une personne dont l'esprit est égaré, mais qui a quelques bons intervalles. || Se dit aussi d'une personne qui, ayant quelque défaut habituel, de caractère ou d'humeur, cesse parfois de le manifester. Il est ordinairement colère, mais il a de bons moments.

— *Bon moment*, *heureux moment*. Espèce d'inspiration subite et passagère pour faire le bien ou pour faire le mal.

— S'emploie, dans un sens analogue, en parlant des acteurs, des écrivains, etc. Cet auteur a des moments admirables.

— S'empl. souvent dans les gradations. Quand je vois dans une vie si [illegible] tant de jours, tant d'heures et tant de moments comptés et assurés pour l'éternité. (Boss.)

Vous voilez [illegible] moment,
Vous ne donnez qu'un jour, qu'une heure, qu'un moment.
(Racine.)

— *Un moment*, *quelques moments*. Se dit souvent pour Pendant un moment, pendant quelques moments. Attendez un moment, quelques moments. Elle ne vient pas [illegible] n'est qu'un *moment* de [illegible]. (Boss.) Si vous continuez à me honorer quelques *moments* de votre attention. (Fléch.) Quand il ne fut être grand que certains *moments*, la nature ramasse toutes ses forces. (Mass.)

— Famil. et par ellipse. *Un moment*. Attendez un moment. Un moment, [illegible]. Un moment, je reviens [illegible] que j'avais tant... Ah! de grâce un *moment*; souffrez que je respire. (Boil.)

Debout, dit l'Avarice, il est temps de marcher.
— Hé! laissez-moi, debout!... un *moment*. — Tu répliques?
(Boileau.)

— S'empl. souvent dans l'exclamation ou dans l'apostrophe. Elle meurt; *moment* fatal pour tant de pauvres, dont elle était la mère et la protectrice! *moment* heureux pour elle qui entrait en possession de l'éternité! *moment* triste, mais utile pour nous, si nous apprenons à vivre et à mourir comme elle! (Fléch.)

Phénice ne vient point; *moments* trop rigoureux!
Que vous paraissez lents à mes rapides vœux! (Rac.)

— Pros. ind. Une des divisions du pied des

vers indiens. Deux moments équivalent à une longue.

— Mathém. Quantité infiniment petite. C'est ce qu'on appelle plus communément *différence*.

— Mécan. Produit d'une puissance par le bras du levier suivant lequel elle agit. Dans un levier, les moments des deux puissances qui se font équilibre sont égaux. || Produit d'une masse par une vitesse. Dans la comparaison des mouvements des corps, le rapport de leur mouvement est toujours composé de la vitesse du corps en mouvement et de sa quantité de matière. || Produit d'une force multipliée par une distance. || Quantité [illegible] qu'un corps prend dans le premier instant, lorsque l'équilibre vient à être rompu.

— *A ce moment*. loc. adv. Alors. A ce *moment*, il étend ses soins jusqu'aux moindres de ses domestiques. (Boss.)

— *Au moment de*. loc. prépos. Sur le point de. Au moment de partir. Au moment de fermer ma lettre. Au moment de monter en voiture.

— *Au moment où, au moment que, dans le moment que, dans le moment où* loc. conj. Lorsque. Au moment où il arrivera. Au moment que je le verrai. J'arrivai dans le moment même qu'il venait de sortir, dans le moment où il sortait. Au moment que j'ouvre la bouche pour célébrer la gloire immortelle de Louis de Bourbon, prince de Condé, je me sens confondu par la grandeur du sujet. (Boss.)

Au moment que je parle, ah! mortelle pensée,
Ils bravent la douleur d'une amante insensée. (Rac.)

Au moment où les ombres paisibles.
A ces lits enchanteurs [illegible] les attacher (Boil.)

— *Du moment que*. loc. conj. Dès que, depuis que. Du moment que je l'ai aperçu, je l'ai aimé. Du moment que je l'ai connu, je l'ai aimé.

— Puisque. Du moment que votre père y consent, je n'ai plus rien à dire.

— *Dès ce moment, de ce moment, depuis le moment que* loc. adv. A partir de cette époque. Partez dès ce moment. Il sentit le poids de sa couronne dès le *moment* qu'il la porta. (Fléch.)

Soyez reine, dit-il, et dès ce moment même,
De sa main sur mon front posa le diadème. (Rac.)

Mais depuis le moment que cette frénésie
De ses noires vapeurs troubla ma fantaisie (Boil.)

— *A tout moment, à tous moments, à chaque moment*. loc. adv. Sans cesse, à toute heure. Croire à tout moment voir et entendre quelqu'un. Trembler devant lui à chaque *moment*. (Boss.) Les sentiments que la pensée de la mort devrait nous inspirer à tous les *moments* de notre vie. (Id.) Saint Augustin ne veut pas qu'on dise que Dieu nous a faits justes, mais qu'il nous fait justes à chaque *moment*. (Id.) Il croit voir à chaque *moment* les portes de l'éternité s'entr'ouvrir. (Fléch.) Il change à tous *moments* d'esprit comme de mode. (Boil.)

. . . L'objet horrible où le ciel me l'offrit
Revient à tout moment effrayer mes esprits. (Rac.)

— *Dans le moment, dans un moment, en un moment*. loc. adv. Bientôt, dans très-peu de temps. Je reviens dans le moment. Dans un moment je serai entre ses mains. Dans un *moment* leurs biens passeront à des ingrats. (Boss.) Nos ancêtres nous ont frayé le chemin du tombeau, et nous allons le frayer dans un *moment* à ceux qui viennent après nous. (Mass.) La gloire des méchants en un *moment* s'éteint. (Rac.)

Comment en un moment [illegible] terrible,
En un moment [illegible] (Rac.)

— *Dans ce moment*. loc. adv. Présentement. Que faisiez-vous [illegible], hélas! dans ce triste moment? (Rac.)

— *En ce moment*. loc. adv. Présentement, à l'heure qu'il est. Je suis trop occupé en ce moment pour vous recevoir.

— *De moment en moment*. loc. adv. A tous moments. De *moment* en *moments* sa tête s'égarait. (Lamart.)

Ses yeux, toujours tournés vers votre appartement,
Semblent vous demander de moment en moment (Racine.)

Tandis que des [illegible] de moments en moments
Vont [illegible] (L.)

Mais le printemps [illegible] de moment en moment,
Apporte à la campagne un nouvel ornement. (St-Lambert.)

— *Pour un moment, pour quelques moments*. loc. adv. Pour un temps très-court. Cet accident ne fait [illegible] pour quelques *moments*. (Boss.) Quand vous ne me quittez que pour quelques *moments*. (Rac.)

— Syn. [illegible] MOMENT, INSTANT. *Moment* a une signification plus étendue: il se prend quelquefois pour le temps en général, et n'est d'usage dans le sens figuré. *Instant* a une signification plus resserrée, il marque la plus petite durée du temps et n'est jamais employé que dans le sens littéral.

MOMENTAIN, AINE, adj. S'est dit pour Qui ne dure qu'un moment.

Jouets [illegible], nous sommes
En ce monde [illegible] rang des hommes,
[illegible] de certain,
[illegible] peut être
[illegible] plus un être
[illegible] momentain. (Gill. Durant.)

Il est fâcheux que nous ayons laissé perdre ce mot, [illegible] *Momentain* avait poétique, et *momentané* ne l'est pas.

MOMENTANÉ, ÉE. adj. (du lat. *momentaneus*). Qui ne dure qu'un moment. Plaisir momentané. Le triomphe *momentané* de Marignan fut bientôt flétri par l'opprobre ineffaçable de Pavie. (Linguet.)

— On écrivait autrefois *momentanée* pour les deux genres.

MOMENTANÉMENT. adv. Passagèrement. N'être que momentanément dans un lieu.

— Pour un moment. Ne vous fiez jamais aux serments d'une passion *momentanément* satisfaite. (Boiste.) Il n'y a pas de meilleures leçons que les reproches d'un ennemi *momentanément* victorieux. (Id.)

— Pendant un moment. Ce météore n'a paru que momentanément.

MOMERIE. s. f. (du gr. μῶμος, un moqueur, ou de Momus, le dieu de la raillerie). Mascarade. Vieux en ce sens.

— On appelait *momerie* une vieille coutume qui s'est conservée longtemps dans le nord de l'Angleterre. Les hommes s'habillaient en femmes, et les femmes en hommes, et allaient ainsi déguisés de maison en maison, en dansant et en chantant. Les femmes portaient des vases pleins de bière assaisonnée d'épices, qu'elles présentaient à boire; on leur faisait quelque présent en retour. Cet usage a régné dans toute l'Europe jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. C'était un reste des anciennes saturnales.

— Fig. Affectation ridicule d'un sentiment qu'on n'a pas. Cet héritier se montre fort affligé de la mort de son parent; mais c'est une momerie, une pure momerie, ce n'est que momerie, que pure momerie. Dans les royaumes qui vieillissent, comme dans les États qui se penchent vers la tyrannie, il s'établit entre les esprits un commerce frauduleux, composé d'une *momerie* publique, et d'une doctrine secrète. (Lemontey.) Il y a des gens dont la vie n'est qu'une *momerie* continuelle; ils se rient au fond de leur âme de la chose qu'ils semblent respecter. (Encycl.)

Mais n'étant pas dévot, par quelle effronterie
De la dévotion faire une momerie? (Th. Corneille.)

— Chose concertée pour faire rire, jeu joué pour tromper quelqu'un par plaisanterie. C'est une plaisante momerie. Vieux en ce sens.

— Cérémonie bizarre, ridicule. Il y a peu de cultes qui ne soient défigurés par quelques *momeries*. (Encycl.) La cérémonie de se faire toucher par les souverains pour les écrouelles est une *momerie*. (Id.) Combien de prétendues sciences qui ne sont que des *momeries*. (Id.)

MOMEUR. s. m. S'est dit pour Homme déguisé, masqué. || Comédien. || Bateleur.

MOMIE. s. f. (on écrivait aussi *mumie*; du lat. *mumia*, dérivé de l'arabe *moumya*, mot formé de deux mots coptes, dont l'un signifie *mort* et l'autre *sel*, c'est-à-dire *mort préparé avec le sel*; suivant d'autres, il vient de l'arabe *mum*, cire, à raison sans doute de l'usage que faisaient de cette dernière substance les Babyloniens, les Assyriens, les Lacédémoniens et les Scythes, pour embaumer leurs cadavres. Corps embaumé et conservé presque intact depuis un grand nombre de siècles en Égypte. La couleur des momies est d'un brun foncé, souvent noire et luisante, le corps, aussi dur et aussi sec que le bois, répand une odeur aromatique particulière et a un goût amer. A l'exception de la face, si bien conservée quelquefois que les yeux ont encore leur forme, il est entièrement enveloppé d'étroites bandelettes de toile de coton de diverses couleurs, lesquelles sont si fortement assujéties et tellement pénétrées par les baumes, qu'elles semblent ne faire qu'une masse avec lui. On trouve des momies dans la Moyenne-Égypte, soit dans les pyramides, soit dans les tombeaux souterrains. On en a apporté un grand nombre en Europe, et on en a souvent fait l'ouverture en présence de nombreux témoins. Les *momies* égyptiennes sont les plus anciens débris humains qui nous soient parvenus. (De Lens.) La *momie* à la mort disputait sa conquête. (Delille.)

— Par ext. [illegible] Corps [illegible] qui ont été enterrés sous les sables mouvants que les vents élèvent dans les déserts de l'Arabie et de l'Égypte, et qu'on retrouve ensuite desséchés par les ardeurs du soleil. On trouve des momies dans les sables d'Égypte.

— On a aussi donné, dit-on, le nom de *momies* à des corps de pendus, dont on ôtait la cervelle et les entrailles, que l'on séchait au four, et que l'on trempait dans la poix [illegible] dans d'autres [illegible] pour les vendre [illegible] comme véritables momies d'Égypte.

— Aujourd'hui le nom de *momie* s'applique [illegible] plus vaste [illegible] dans leur texture et préservés [illegible] de la putréfaction [illegible] l'époque de leur momification [illegible] dont elle s'est [illegible] plus ou moins parfaite. Ce [illegible], n'est pas [illegible] applicable aux corps [illegible] les animaux [illegible] circonstances, ont subi des momifications [illegible]. Dans nos climats [illegible] le contact [illegible] l'absence presque complète d'air, etc. [illegible] autres causes [illegible] fois [illegible] de véritables momies naturelles, ou en favorisent la formation. (De Lens.)

— Fig. [illegible] la *momie* de l'antiquité. (Le roi de Bav.)

— Fig. et fam. C'est *une momie, une vraie momie*. Se dit d'une personne sèche et noire.

— Fig. Homme nonchalant.

— S'est dit d'abord de la composition dont on embaumait le corps.

— Couleur brune tirée des bitumes dont les momies ont été enduites.

— Alchim. *Momie minérale*. Certain amalgame de plomb et de mercure qu'on triturait jusqu'à ce qu'il fût réduit en une poudre noire. On lui attribuait beaucoup d'efficacité contre le cancer occulte.

— Comm. Sorte de bitume que l'on tire de Perse. || Espèce de drogue ou de composition visqueuse, faite avec du bitume et de la poix, qu'on trouve dans les montagnes ou dans les forêts de l'Arabie, et dont on se sert pour embaumer les corps.

— Entom. Second état des insectes, quand ils sont tout à fait inactifs, ne prennent plus de nourriture, et cependant ne sont point renfermés dans des coques qui les couvrent entièrement.

— Hortic. Cire noire pour la greffe des arbres.

— Médec. et pharm. On a aussi donné le nom de *momie* à la moelle des os, à la manne et à cet être fantastique, ce baume des éléments externes des premiers alchimistes.

MÔMIER s. m. Hist. relig. Nom de certains sectaires fanatiques, très-nombreux en Suisse.

MOMIFICATION. s. f. (pr. *mo-mi-fi-ka-ci-on*). Didact. Conversion d'un cadavre en momie. Plusieurs moyens peuvent concourir à la conservation des substances animales: telles sont les matières qui par leur nature chimique sont susceptibles de former avec les tissus animaux de véritables combinaisons. C'est même à ce dernier ordre d'agents que les matières doivent ces belles *momifications* qu'ils ont opérées, et qui, non moins durables sans doute que les momies égyptiennes embaumées avec le plus d'art, transmettront avec plus de fidélité encore aux générations futures, les traits des hommes illustres dont elles sont appelées à perpétuer en quelque sorte le souvenir. (De Lens.)

— Fig. Amaigrissement considérable.

MOMIFIER. v. a. 1re conj. Ce verbe double l'i dans tous les temps dont la terminaison commence par un *i*. *Je momifie, nous momifions, vous momifiez. Je momifiais, nous momifiions, vous momifiiez. Que nous momifiions, que vous momifiiez*. Didact. Convertir en momie.

— SE MOMIFIER. v. pron. Devenir momie, se changer en momies. Les nègres ont, dit-on, l'usage de suspendre dans le tronc souvent creusé du baobab, des cadavres qui s'y dessèchent et s'y *momifient*. (Loisel-Deslongch.)

— Fig. Devenir extrêmement maigre. Dans la vie claustrale, les membres se dessèchent et se *momifient* d'avance. (Virey.)

MOMIME Myth. as. Un des deux assesseurs que les Phéniciens d'Édesse donnaient au soleil. C'était sans doute Mercure.

MOMIN. s. m. Bot. Fruit des Antilles, qui rend excellente la chair de tous les animaux qui s'en nourrissent.

MOMISQUE. s. m. Anat. Partie des dents molaires qui touche la gencive. On s'en est servi pour désigner les dents molaires elles-mêmes.

MOMISTE. s. m. S'est dit quelquefois pour Écumeur.

MOMON. s. m. (du gr. μῶμος, tache, opprobre, ou de *Momus*, dieu de la raillerie). Danse. Espèce de danse exécutée par des masques.

— Jeux. Espèce de pari que les masques faisaient entre eux sur un coup de dé. [illegible] porter un *momon*. (Mol.) [illegible] Est-ce un *momon* que vous allez porter? Est-il temps d'aller en masque? Qui vous a fait [illegible] (Id.)

[illegible] (Scarron.)

— *Couvrir le momon*. Accepter le pari. Vous ne couvrez le *momon* par votre raisonnement contraire au mien. (Mme de Sévig.)

— [illegible] lansquenet et à d'autres jeux de cartes, [illegible] dans laquelle le joueur prend [illegible] quantité de jetons, à condition [illegible] gagnera les jetons des autres [illegible] de l'argent mis au jeu.

— MOMONS. s. m. p. Troupe de [illegible] qui paraissaient à la suite de la procession [illegible] Aix. Ils se [illegible] troubadours. Ils chantaient [illegible] pays, des chansons [illegible] satiriques [illegible] des sonnets [illegible] contes [illegible] ces espèces de satires [illegible] leurs vices et leurs sottises. Cette partie de la [illegible] supprimée par le parlement d'Aix.

MOMONIE Géogr. Un des cinq royaumes de l'ancienne Irlande; aujourd'hui la province de Munster.

MOMONT. s. m. Ornith. Faisan des Indes.

MOMORDIQUE. s. f. (du lat. *mordeo*, mordre, à cause de la forme rongée et comme mordue de ses semences). Bot. Genre de cucurbitacées, dont une espèce est drastique.

MOMOT. s. m. Ornith. Genre de [illegible] de l'Amérique du Sud, renfermant quatre espèces.

MOMUS (pr. *Mo-muss*). Myth. Fils de la Nuit, dieu de la satire et de la folie. Selon Lucien, Momus n'avait d'autre emploi ni d'autre occupation que d'observer et de critiquer malicieusement la conduite des dieux. Son humeur satirique lui attira la haine des immortels, et, chassé du ciel en punition de ses plaisanteries, il s'attacha au dieu des vendanges. Ce dieu était tour à tour l'idole et l'animadversion de l'Olympe. Cependant le nectar et l'ambroisie des dieux immortels étaient fades sans Momus.

— Iconol. On le représente levant son masque, et tenant à la main une marotte, symbole de la folie.

— On donna le nom de *soupers de Momus* à des réunions bachiques et gastronomiques établies en 1813 et supprimées en 1828.

— Épith. Gai, enjoué, badin, folâtre, joyeux, satirique, né moqueur. || Périphr. Le plaisant fils du sommeil, le dieu qui porte des grelots, le dieu du carnaval.

MON. adj. posses. m. du gr. μῶν, pour ἐμὸν, de moi, qui est à moi. Mon livre, mon ami. Mon bien. Mon épée. Mon frère. *Mon* père vieillissait, et n'avait aucun bien pour soutenir sa vieillesse. (J.-J. Rouss.)

Sobriété dans toute chose,
Mon ami, c'est l'art de jouir. (Du Tremblay.)

— Son féminin est *ma*. Ma mère. Ma sœur. Ma maison. Ma chambre. Ma plus grande envie. Ma principale affaire. Je vins, [illegible] je cachai *ma* race et mon pays. (Rac.) *Ma* main de quelque fleur esquisse la peinture. (Castel.) Soutiens *ma* foi chancelante. (J.-B. Rouss.) Tu veux *ma* mort, eh bien! je vais remplir ta haine. (Volt.) Du temps de la ligue, Philippe II, roi d'Espagne, reçut des rebelles le nom de protecteur de la sainte ligue, et il accepta cette qualité, dans la persuasion où il était que le fanatisme le conduirait bientôt, lui ou l'un de ses enfants, sur le trône de France. Il se croyait si sûr de sa proie, qu'en parlant des principales villes de France, il disait: *Ma* bonne ville de Paris, *ma* bonne ville de Lyon, *ma* bonne ville d'Orléans, *mon* royaume, *ma* cour, *mes* sujets, etc. Mais Henri IV, en allant à la messe, lui fit perdre tous ces *mon, ma, mes* (Hist. des hommes illustr.).

— Lorsque le substantif ou l'adjectif féminin devant lequel il est placé commence par une voyelle, ou par un *h* non aspiré, au lieu de *ma*, on dit, par euphonie, *mon*. Mon âme. Mon épée. Toute mon espérance. Mon unique ressource. Mon affaire principale. Mon heure n'est pas venue. Je mets à le former *mon* étude et mes soins. (Rac.)

Douces de mon cœur loin de toi mon image
A-t-elle fui, pareille au mobile nuage? (Millev.)
C'est alors en effet que mon âme éclairée
Contre les passions se sentit assurée. (Voltaire.)

— Devant un *h* aspiré, on dit *ma*, au féminin. Ma hallebarde. Ma honte. Quels étaient en secret *ma* honte et mes chagrins! (Rac.)

Levez-vous et quittez un entretien fâcheux,
Qui redouble *ma* honte et nous pèse à tous deux. (Voltaire.)

— Il fait *mes* au pluriel pour les deux genres. Mes amis. Mes livres. Mes amies. Mes pensées. Pleurez, *mes* tristes yeux. (Rac.) Mon arc, *mes* javelots, mon char, tout m'importune. (Id.)

Et chacun à mes pieds conservant sa malice,
N'apporte de vertu que l'aveu de son vice (Boil.)
Et moi, pour toute brigue et pour tout artifice,
De *mes* larmes au ciel j'offrais le sacrifice (Rac.)

— Il s'emploie toujours avec des substantifs et ne peut jamais être précédé de l'article.

— *Mon*, dans les poètes, se dit d'un objet dont on désire ou dont on a la possession. *Mon* Hermione encor le tient-elle asservi? (Rac.)

— On doit répéter *mon* avant chaque substantif. Mes frères et mes sœurs. Mes parents et mes amis. Mes cousins et mes cousines. Mon attention et mes soins. Ma modération ou ma constance. Mon génie ou mon esprit. Ma joie ou ma tristesse. Mes vertus ou mes qualités. Mon père et ma mère. Mon père, ma mère, mes frères et mes sœurs ont été en butte à la plus affreuse calomnie.

— On doit également répéter ce pronom possessif devant les adjectifs qui marquent un sens opposé ou différent. Mon bon et mon mauvais [illegible]. Mes bons et mes mauvais [illegible]. Ma bonne et ma mauvaise fortune. Ma bonne ou ma mauvaise fortune. Mon grand et mon petit appartement. Ma bonne et ma mauvaise humeur. La voilà, [illegible] la voilà celle que Dieu m'a promise [illegible] a été mise sur la terre pour partager *ma* bonne ou *ma* mauvaise fortune, pour [illegible] mes actions et [illegible] à mes pensées. (Balzac.)

— Mais on ne le répète pas quand les deux adjectifs se rapportent au même substantif. Mon bon et digne ami. Mes sages et doctes aïeux. [illegible] J'avais à cœur la publication de *mes* [illegible] et meilleurs ouvrages. (J.-J. Rouss.) [illegible] *mon* ancienne et aveugle confiance, j'osais [illegible] de soupçonner le vrai motif de ce voyage. (Id.) On peut aussi ne pas le répéter quand les adjectifs sont unis par la conjonction *ou*. [illegible] selon *mes* bonnes ou *mauvaises* œuvres. (Acad.)

— Cependant, pour rapprocher le plus possible l'expression de la rapidité de la pensée, on peut, dans certains cas, dire: Mes père et mère. Mes cousins et cousines. Mes frères et sœurs. Mes parents et amis. Cette manière de s'exprimer [illegible] indispensable [illegible] lorsque le second substantif n'est en quelque sorte que l'explication du premier, comme dans les locu-

tions suivantes : Mes poils ou crins. Mes mendataires ou représentants. Mes camarades ou amis. Mon mari ou enfants, etc.

— Le choix entre *mon, ma, mes,* et l'article *le, la, les*, n'est pas arbitraire. On dit : *J'ai mal à la tête, le sang m'incommode, j'ai les yeux rouges*, parce que la présence des pronoms *je* et *me* indique assez que c'est de ma tête, de mon sang, de mes yeux que je veux parler. Mais si l'on parle d'une partie du corps habituellement [illegible] ma tête, on se sert alors des adjectifs possessifs. *J'ai mal à ma tête, je souffre à ma main, mon bras me fait mal.* ‖ De même, lors[que] l'on veut exprimer simplement une action, on dit : *Je me fais la barbe, je me coupe les ongles, je me [illegible]*, mais si l'on veut parler de quelque chose d'habituel, on dira : *Je fais ma barbe, je coupe mes ongles, je forme mon goût.* Il y a des circonstances où l'on peut indifféremment faire usage de l'une ou de l'autre construction. On dit avec l'article : Cependant les cheveux me dressaient à la tête. (Boil.) Je lis les bons auteurs pour me perfectionner le goût. D[ans] [illegible] Je m'attachai à me [illegible] former le goût. Le Sage.) Mais on peut dire avec le possessif : Chaque mot sur mon front fait dresser mes cheveux. (Rac.) Je résolus de me rendre à Madrid comme au centre des beaux-esprits, pour y former mon goût. (Le Sage.) Je remplis ses [illegible] d'accompagnements, d'accords et d'harmonie. (J.-J. Rouss.) — [illegible] (Mol.)

MON. adv. S'est dit pour Véritablement, certes. A savoir mon si les bossus seront tons [illegible] (Mol.) Ca *mon*, ma foi, j'en suis d'avis. (Mol.) Vraiment c'est *mon*, dit Néoclès. (Mont.)

C'est *mon* ! C'est bien sonder au puits inépuisable
De même verte la lampe vénérable. (De Musset.)

MONA. Géogr. anc. Ile dépendante de celle de Bretagne, à l'O. dans la mer Hibernienne. C'est aujourd'hui Anglesey.

MONACAILLE. s. f. (pr. *mo-na-kâ-ye*). Se dit par dénigrement, de tous les moines. Toute la monacaille s'ameuta contre lui.

MONACAL, ALE. (du lat. *monachus*, moine). Appartenant à l'état de moine. L'habit monacal. Les rites monacal. Vie monacale. Règle monacale. Cela est trop monacal. Chant monacal. La sainte hypocrisie, comme la pieuse fraude, appartient toujours aux institutions *monacales*. (Henry.)

— Se dit, par mépris, de tout ce qui a rapport à l'état de moine. Vie monacale. Petitesses monacales. Intrigues monacales.

— Diplom. *Écriture monacale*. L'écriture gothique moderne.

— Syn. comp. MONACAL, MONASTIQUE. *Monacal* se rapporte au fond, au genre, à la nature de l'institution, des mœurs, de la discipline, de la vie des moines, et *monastique* à leur forme.

MONACALEMENT. adv. D'une manière monacale. Vivre monacalement. ‖ S'empl. souvent par mépris.

— Il [illegible] verbe. Il a toujours vécu [illegible]

MONACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul ; ἄκανθα, épine). Ichthyol. Qui n'a qu'une seule épine.

— Zool. Qui n'a qu'une seule épine, comme chacune des cuisses antérieures de l'hydrotie monacanthe.

— Bot. Le tolandre monacanthe doit ce nom à ce qu'une seule des deux squames de son périchine est épineuse. Le cornulaque monacanthe, a ce qu'après la floraison, les cinq divisions du calice se [illegible] autour de la graine, et qu'alors une seule d'elles naît une épine [illegible]

MONACANTHE. s. m. Ichthyol. Sous-genre de poissons établi dans les balistes.

MONACELLE. s. f. de l'ital. *monacella*, petite religieuse, parce que leur chapeau est placé sur le stipe de manière à imiter par sa couleur et ses plis une tête de religieuse. Bot. Espèce de champignons du genre helvelle.

MONACHAT. s. m. S'est dit quelquefois de la vie monacale.

MONACHISME. s. m. (pr. *mo-na-kiss-me*). Se dit par mépris des institutions monastiques en général, surtout quand il s'agit de leur influence politique ou civile. Etudier l'influence du monachisme sur [illegible]. L'esprit du monachisme. Le monachisme est né dans les pays chauds, où l'on est plus porté à l'action qu'à la contemplation. (Montesq.)

— Se prend en bonne part, quand il ne s'agit que du système monastique et de la vie cénobitique des ordres religieux. Ce mot paraît avoir été créé par Montesquieu.

MONACHUS. s. f. [illegible] Genre de plantes [illegible]

MONACO. Géogr. Ville d'Italie, ayant un port sur la Méditerranée, capitale de la principauté de Monaco. 1,200 hab. ‖ *Principauté de Monaco*. Petit État d'Italie, enclavé dans les États du roi de Sardaigne, sous la protection duquel il est placé. Les Grimaldi en furent investis au Xe siècle par l'empereur Othon, en 1641, Louis XIII leur donna en outre le duché de Valentinois. La principauté de Monaco a 24 kilom. carrés, et 6,500 hab.

MONACO. s. m. Monnaie d'Italie battue aux armes du prince de Monaco. Un sou de Monaco. Une pièce de Monaco. Les monacos ne sont pas reçus en France.

MONACTE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul ; ἀκτίς, rayon). Bot. Genre de plantes de la famille des corymbifères.

MONADAIRE. adj. Zool. Qui est aussi petit qu'une monade, qui tient de la monade. ‖ MONADAIRES. s. m. pl. Famille d'animalcules microscopiques gymnodés, qui a pour type le genre monade. ‖ Famille de l'ordre des protozoaires infusoires, comprenant ceux qui sont simples et arrondis.

MONADE. s. f. (du gr. μονάς, unité). Philos. Être simple et sans parties, dont les leibnitziens croient que tous les autres êtres sont composés. Zénon, Leucippe, Démocrite, Epicure ont fourni à Leibnitz le germe de cette hypothèse, qu'il réduisit en système, que Wolf perfectionna, et auquel Mme Duchâtelet mit la dernière main. Les *monades*, étant simples, n'ont point de parties ; sans parties, elles sont sans étendue ; sans étendue, elles sont sans figure ; ne pouvant occuper d'espace ou être dans un lieu, elles ne sauraient se mouvoir. (Condill.)

— Unité parfaite qui, selon les pythagoriciens, renferme l'esprit et la matière sans aucune division. La monade de Pythagore, c'est Dieu lui-même.

— Infus. Genre d'animaux infusoires, tellement petits, qu'au plus fort microscope ils ne paraissent que comme un point, ils se reproduisent par scissions. On ne trouve chez eux aucune trace d'organes.

MONADELPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul ; ἀδελφός, frère). Bot. Dont les étamines sont réunies en un seul paquet ou faisceau, comme dans le dianthe monadelphe, la blackburnie monadelphe.

MONADELPHIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul ; ἀδελφός, frère). Bot. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes à plusieurs étamines réunies par leurs filets en un seul corps ou faisceau.

MONADELPHIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la monadelphie.

MONADINÉ, ÉE. adj. Infus. Qui ressemble à une monade. ‖ MONADINÉS. s. m. pl. Tribu de la famille des polygastriques gymniques, qui a pour type le genre monade.

MONADISME. s. m. Philos. Système qui admet que l'univers est composé de monades : il diffère de l'atomisme en ce qu'il reconnaît une variété dans les monades.

MONADISTE. adj. des 2 g. Philos. Qui appartient au monadisme.

— Qui est partisan de ce système. Les leibnitziens sont monadistes.

— substantiv. Un monadiste.

MONADOLOGIE. s. f. Didact. Doctrine de Leibnitz sur la nature générale des êtres.

MONAGHAN. Géogr. Ville d'Irlande, ch.-l. d'un comté du même nom, dans la province d'Ulster. Le comté a 210,000 hab.

MONALDESCHI (Jean de). Favori de Christine, reine de Suède, que cette princesse amena avec elle en France, et qu'elle fit assassiner à Fontainebleau, en 1657.

MONANCONE. s. m. Anc. art milit. Machine de guerre des Byzantins, qui n'avait qu'un bras ou style.

MONANDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul ; ἀνήρ, homme). Bot. Qui n'a qu'une seule étamine, comme l'halogète monandre, l'haléanochème monandre.

MONANDRIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul ; ἀνήρ, gén. de ἀνδρός, mari). Bot. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes à une seule étamine.

MONANDRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la monandrie.

MONANGON. s. m. Anc. art milit. V. MONANCONE.

MONANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul ; ἄνθος, fleur). Bot. Qui ne porte qu'une seule fleur. ‖ Dont les fleurs sont solitaires.

MONANTHÈME. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul ; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les fleurs sont solitaires. ‖ L'asplénie monanthème est ainsi appelée à cause de sa ligne de fructification unique.

MONANTHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul ; ἀνθηρός, anthère). Bot. Qui ne porte qu'une seule anthère, comme c'est le cas le plus ordinaire.

MONAPIE. Géogr. anc. Ile de Bretagne, dans la mer Hybernienne. Aujourd'hui l'île de Man.

MONAPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul ; πτέρον, aile). Bot. Qui n'a qu'une seule aile, comme la plupart des fruits de la terminalie monoptère. On dit mieux *monoptère*.

MONARCHIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul ; ἀρχή, pouvoir, gouvernement). Gouvernement d'un État régi par un seul chef. Monarchie héréditaire, élective. Monarchie absolue, tempérée, mixte. Aspirer à la monarchie universelle. Bonaparte voulait concilier ce qu'il y avait de vrai, de bon dans la révolution, avec ce qu'il y avait d'utile, de nécessaire à tous les temps dans l'ancienne *monarchie*. (Thiers.) Les républiques corrompues dégénèrent en *monarchie*. (Boiste.) Si les *monarchies* étaient d'institution divine, elles auraient rendu tous les peuples heureux. (Id.)

— *Monarchie constitutionnelle*. Celle où la balance et l'exercice des pouvoirs sont réglés par des lois fondamentales. ‖ *Monarchie élective*. Gouvernement dans lequel la nation se choisit un chef entre les mains duquel elle remet la souveraine puissance. ‖ *Monarchie absolue*. Forme de monarchie dans laquelle la souveraine puissance réside dans la personne du monarque sans autre restriction que celle des lois fondamentales de l'État. ‖ *Monarchie limitée*. Sorte de monarchie où les trois pouvoirs sont tellement fondus ensemble qu'ils se servent l'un à l'autre de balance et de contrepoids.

— État gouverné par un monarque. Vaste monarchie. Monarchie heureuse. Cette monarchie s'agrandit. La monarchie française. Les monarchies de l'Europe. Les empires, les *monarchies* et le monde entier ne subsisteront que tant qu'il y aura de la vertu sur la terre. (Mass.) Quelle erreur de se persuader que les empires et les *monarchies* ne se mènent point par des maximes de religion ! (Id.) Grand Dieu ! jetez du haut du ciel les yeux sur cet enfant auguste, la seule ressource de la *monarchie*. (Id.) Le peuple est donc tout, même dans les *monarchies*. (B. de St-P.) Rome n'était ni une *monarchie*, ni une république ; c'était la tête du corps formé par tous les peuples du monde. (Montesq.) Les ennemis d'un grand prince l'ont mille fois accusé, plutôt sur leurs craintes que sur leurs raisons, d'avoir formé et conduit le projet de la *monarchie* universelle. (Id.)

— Hist. *Monarchie sicilienne*. Se dit, dans un sens absolu, d'un privilége de légation héréditaire, accordé en 1098 par Urbain II à Roger Ier, comte de Venise. En vertu de ce privilége, la puissance ecclésiastique était unie à la puissance royale dans le royaume de Naples. ‖ *Tribunal de la monarchie sicilienne*. Tribunal suprême qui était chargé de maintenir ce privilége.

— Malherbe, faisant allusion à la situation critique des affaires de Philippe IV, roi d'Espagne, disait que, s'il aspirait encore à la *monarchie* universelle, il devait prier Dieu de retarder le jour du jugement.

— Les Français ont aspiré à la *monarchie* universelle de l'esprit. (Noël.) La langue française a acquis une espèce de *monarchie* universelle de l'Europe. (Trév.)

— Iconol. On a figuré la Monarchie par une femme jeune, à l'air altier et superbe, armée, couronnée de rayons, et portant un diamant sur la poitrine. Elle tient un sceptre et est assise sur un trône. Sous ses pieds sont des faisceaux d'armes et des écussons. Ses attributs sont le lion, l'aigle et le serpent, symboles de force et de ruse. Quelquefois elle est exprimée par le lion ou l'aigle couronné. *Monarchie universelle*. Mêmes attributs que pour la monarchie ; mais celle-ci doit être assise sur le globe du monde.

MONARCHIEN. s. m. Hist. S'est dit, par dénigrement, vers 1791, des partisans d'une monarchie représentative conforme à l'idée que l'on a vulgairement de la constitution anglaise.

MONARCHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la monarchie. Pouvoir monarchique. Principes, idées monarchiques. Esprit monarchique. Le système *monarchique* préfère les intérêts de famille aux intérêts nationaux. (Boiste.) L'esprit républicain est au fond aussi ambitieux que l'esprit *monarchique*. (Volt.)

— Qui est gouverné par un monarque. Un gouvernement monarchique. L'empire ottoman n'est point un gouvernement *monarchique* tempéré par des mœurs douces. (Volt.)

— Il ne se met qu'après un substantif. Gouvernement monarchique. État monarchique.

MONARCHIQUE. s. m. Secte d'hérétiques qui, n'admettant qu'une seule personne en Dieu, prétendaient que Dieu le père avait été sacrifié.

MONARCHIQUEMENT. adj. D'une manière monarchique. Régir monarchiquement.

— Selon la monarchie.

— Il ne se met qu'après le verbe. Il est gouverné monarchiquement, et non pas il a monarchiquement gouverné.

MONARCHISÉ, ÉE. part. pass. du v. Monarchiser. S'empl. adjectiv. Pays monarchisé.

MONARCHISER. v. a. 1re conj. Polit. Rendre monarchique. Le trône avait, en *monarchisant* ce centre lumineux, fait se lancer, en 1814, des héros de seize ans. (Touch. [illegible])

— Mettre sous la domination d'un monarque.

— SE MONARCHISER. v. pron. Devenir partisan de la monarchie.

MONARCHISME. s. m. Système, opinion des partisans de la monarchie pure. *Monarchisme* universel, dont le projet, attribué à Louis XIV, fut un fantôme ou un épouvantail politique. (*** Ce mot ne paraît pas remonter au-delà de 1787.

MONARCHISTE. s. m. Polit. Partisan de la monarchie.

— Hist. S'est dit, particulièrement [illegible] des monarchies [illegible] adhérents.

— Hist. relig. *Monarchistes*. [illegible] Ménandre [illegible] vers la fin du Ier siècle. Les monarchistes ne reconnaissaient qu'une personne en Dieu. Ce sont les mêmes que les *Noétiens*.

— S'empl. aussi adjectiv. Un peuple *monarchiste* veut étendre au delà des mers la gloire et l'empire de son maître. (Raynal, à qui l'on attribue la création de ce mot.

MONARCHOLÂTRIE. s. f. Didact. (pr. *mo-nar-ko-lâ-tri*, ét. gr., μόνος, seul ; ἀρχή, pouvoir, λατρεία, adoration). Adoration des rois. Les anciens peuples d'Asie ont pratiqué la monarcholâtrie.

— S'est employé par dénigrement, en parlant de l'opinion des amis de la monarchie.

MONARDE. s. f. (de *Monardin*, botaniste, qui en fit la découverte). Bot. Genre de labiées d'Amérique, que l'on cultive dans nos jardins, à cause de leur bonne odeur. Une des espèces peut remplacer le thé.

MONARDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une monarde. ‖ MONARDÉES. s. f. pl. Famille de labiées, qui a pour type le genre monarde.

MONARQUE. s. m. (ét. gr., μόνος, seul ; ἀρχός, chef). Chef d'une monarchie. Grand, puissant, glorieux, faible monarque. Absolu, impérieux, souverain, puissant, illustre, redouté, inaccessible, libéral, modéré, généreux, soupçonneux, craintif, défiant, faible, indolent. Quelque faiblesse que les rois puissent avoir, l'homme se cache, pour ainsi dire, sous le *monarque*. (Fléch.) On doit tout espérer d'un *monarque* si juste. (Boil.)

Empêcher que Caton, dans la fatale barque,
Ainsi que le berger ne [illegible] le *monarque*. (Boil.)

— Le czar Pierre Alexiowitz était un des plus puissants *monarques* du monde. (Volt.) Le plus absolu des *monarques* est celui qui se fait aimer. (Marm.) Tout *monarque* qui ne se fait pas aimer n'est roi qu'à demi. (Boiste.)

En vain sur ses grandeurs un *monarque* s'appuie,
Il gémit quelquefois, et bien souvent s'ennuie. (Volt.)

— Ce mot désigne le suprême magistrat qui a la prétention de gouverner seul, ou à qui la flatterie persuade qu'il gouverne seul un État ; car, en réalité, il n'y a pas de monarque dans l'acception rigoureuse de ce mot. A Vienne, le conseil aulique, à Constantinople, le divan, limitent plus ou moins le pouvoir despotique du souverain. ‖ Dans les monarchies constitutionnelles, le monarque n'est, à proprement parler, qu'un fonctionnaire public, qui ne diffère d'un président de république [illegible] et par quelques [illegible] qui sont d'ailleurs purement [illegible] Il est vrai que l'inertie des Chambres [illegible] grands dignitaires de l'État seulement en général s'accorder pour laisser la volonté du monarque toute la liberté d'action qu'elle peut désirer.

— Dans le style poétique, on dit *le monarque du ciel, le monarque suprême*, pour Dieu ou pour Jupiter : Delille et le poète Lebrun ont dit dans ce dernier sens, *le monarque des eaux*.

Le Dieu de Polyeucte, et celui de [illegible] monarque,
De la terre et du ciel est l'absolu monarque. [illegible]

Nos crimes dans les mains du *monarque* suprême
Ne laissent pas dormir les foudres courroucés.
Dorneau.

— Chênedollé appelle l'homme *le monarque du monde*.

— Baour-Lormian a dit avec une heureuse hardiesse : Tel s'élève [illegible] vieux *monarque* des monts.

— Fig. L'intérêt est le plus grand *monarque* de la terre. (Trév.)

— Syn. comp. MONARQUE, EMPEREUR, ROI, PRINCE, POTENTAT. *Empereur, roi* est le titre du souverain d'un vaste État, ou celui du chef d'une confédération de plusieurs souverains. *Roi* est le titre du dignité par lequel on distingue un souverain qui gouverne un État appelé royaume. *Prince* est un titre de dignité qui se donne au chef d'une principauté, ou un titre d'honneur sans autorité, donné aux enfants ou aux personnes de leur famille. *Monarque* est une qualification que l'on donne aux souverains qui gouvernent seuls. *Potentat* est une qualification tirée de l'étendue de la puissance et de l'État, qui s'applique aux souverains distingués par cette étendue.

MONARRHÈNE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul ; ἄρρην, mâle). Bot. Genre de synanthérées, renfermant deux espèces.

MONASE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux sylvains, composé d'espèces de la Guiane.

MONASTÈRE. s. m. (pr. *mo-na-ss-ter*) ; du gr. μοναστήριον, solitude ; fait du gr. μόνος, seul). Couvent, lieu habité par des moines ou par des religieuses. Les grands monastères étaient autrefois des espèces de villes où les religieux trouvaient toutes les choses nécessaires à la vie. Leur origine remonte au IVe siècle, époque à laquelle saint Pacôme, dans l'Orient, et saint Martin, dans l'Occident, réunirent un certain nombre de cénobites sous une règle commune. Cette règle, pendant deux siècles, se maintint par tradition. A cette époque, le relâchement des moines nécessitait une réforme. Vers l'an 530, saint Benoît donna la première règle écrite. Cette réforme ne dura pas longtemps. Les moines commencèrent peu à peu à négliger le travail des mains, un nouveau relâchement plus grand que le premier s'introduisit parmi eux. Ils devinrent [illegible] quelques-uns osèrent [illegible] part et assister [illegible] Comme ces riches monastères avaient un grand nombre de vassaux, les abbés furent à mais aux parlements ; ils prirent parti dans les guerres et offrirent même s'assimiler aux évêques. Plusieurs seigneurs laïques se mirent même en possession des meilleures abbayes, sous prétexte de les protéger. Pendant tout le moyen âge, les monastères furent le seul asile des sciences. Les moines se livrèrent à l'étude, à la prédication, et furent

au bout de peu de temps en possession de toutes les cures. Quand ils se relâchèrent, ils nommèrent des vicaires pour faire leurs fonctions, mais ils se réservèrent les grosses dîmes et tous les revenus de l'Eglise, n'en laissant qu'une bien faible portion aux vicaires. Les monastères furent supprimés en 1790. Monastère d'hommes, de filles. Les anciens monastères. Bâtir un monastère. Se retirer, s'enfermer dans un monastère. Sortir du monastère. C'était alors la mode d'enrichir les *monastères*. (Dulaure.) Nous avons vu le bienheureux Adon fonder le *monastère* de Jouarre. (Id.) Dans le IXe siècle, les Normands vinrent piller et detruire le *monastère* de Lagny. (Id.)

— Hist. S'est dit des églises cathédrales et collégiales, et même, depuis le VIIIe siècle, de toutes les églises, tant cathédrales que paroissiales.

— Dans la Corée, c'est le public qui fait les frais nécessaires pour la construction des monastères et des pagodes. Chaque citoyen y contribue suivant ses facultés. Ces lieux, consacrés à la piété, sont des rendez-vous de plaisir. On s'y rend en foule pour s'égayer dans les riantes promenades dont ces couvents sont ordinairement décorés. Auprès de ces lieux respectables demeurent la plupart des femmes publiques, qui choisissent ce voisinage à cause du concours de peuple que la dévotion y attire.

— Syn. comp. MONASTÈRE, ABBAYE, COUVENT, CLOITRE. *Couvent* désigne particulièrement une maison habitée par des religieux ou des religieuses, qui sont autorisés à vivre en communauté. *Abbaye*, monastère gouverné par un abbé ou une abbesse. *Monastère*, maison habitée par des religieux ou des religieuses, mais avec des accessoires de retraite et d'éloignement du monde. *Cloître* emporte l'idée particulière de clôture et de séparation.

MONASTÉRIEN ou **MUNSTÉRIEN**. s. m. (pr. *mo-nas-té-ri-in*; de la ville de *Munster*, qui fut le foyer de cette secte). Hist. relig. Nom que l'on donna, dans le XVIe siècle, aux sectateurs de Jean de Leyde, chef des premiers anabaptistes.

MONASTICITÉ. s. f. Didact. État monastique.

MONASTICO-GOTHIQUE. adj. des 2 g. Diplom. Se dit d'une écriture appelée aussi *monacale*.

MONASTIER. s. m. (pr. *mo-nas-ti-é*). S'est dit pour Asile d'un monastère.

MONASTIER (LE). Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. du Puy (Haute-Loire); 3,500 hab.

MONASTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *mo-nas-ti-ke*). Qui appartient aux moines, qui concerne les moines. Vie, discipline, institution monastique. Les vœux monastiques. Ordre monastique.

— Syn. comp. MONASTIQUE, MONACAL. Le premier se prend en bonne ou en mauvaise part; le second est un terme de mépris.

MONASTIR. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, ch.-l. d'une livah; 15,000 hab. ‖ Ville de l'Etat de Tunis; 12,000 h.

MONAUL. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, renfermant deux espèces de faisans de l'Inde.

MONAULE. s. f. (et. gr., μόνος, seul; αὐλός, flûte). Mus. anc. Flûte grecque, composée d'un seul tuyau.

— s. m. Celui qui jouait de cette flûte sans aucun accompagnement.

MONAUT. adj. m. (et. gr., μόνος, seul; οὖς, gén. ὠτός, oreille). Qui n'a qu'une oreille. Chien, chat, cheval monaut.

> Bonté de Dieu! reprit-elle aussitôt,
> Que dites-vous? quoi! je ai enfant *monaut*
> J'accoucherais. La Fontaine.

MONAX. s. m. Mamm. Marmotte d'Amérique.

MONBAIN. s. m. Bot. V. MONBIN.

MONBARREY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Dôle (Jura); 1,000 hab.

MONBAZENS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Villefranche (Aveyron); 1,000 hab.

MONBIN. s. m. Bot. Genre de térébinthacées des deux Indes, renfermant un grand prunier des Antilles, à baies ovoïdes, jaunes, aromatiques, dont on fait grand cas en Amérique.

MONBODDO (Jacq. Burnett, lord). Philosophe écossais, né en 1714, mort en 1799. Il professait une admiration excessive pour la philosophie grecque, et s'est livré à des recherches curieuses sur l'antiquité, mais trop souvent il s'est laissé entraîner au paradoxe.

MONCADE (Hugues de). Capitaine espagnol. Se mit successivement au service de Charles VIII, roi de France, de César Borgia, de Gonsalve de Cordoue, prit parti pour les Colonna contre le pape Clément VII, s'empara en 1527 du Vatican, et le pilla, se fit nommer peu après vice-roi de Naples, et périt en 1528 dans un combat.

MONCAGLIERI. Géogr. Ville des États Sardes; 8,000 hab.

MONCAYAT. s. m. Sorte d'étoffe de laine.

MONCEAU. s. m. (du lat. *monticellus*, petit mont). Tas, amas fait en forme de petit mont. Grand, petit monceau. Monceau de blé, d'avoine, de pierres, d'argent. Mettre plusieurs choses en un monceau. Cela est tout en un monceau. (Il) rend pour des *monceaux* d'or de vains tas de papiers. (Boil.) Les *monceaux* d'or n'élèvent pas l'âme. (Boiste.) Les plus vastes entreprises humaines sont comme le *monceau* de sable amassé par les fourmis autour des brins d'herbe; le moindre choc les détruit. (Id.)

> Et sur les *monceaux* de piques,
> De corps morts, de rocs, de briques,
> S'ouvrir un large chemin. Boileau.

— Fam. *Avoir des monceaux d'une chose*. En avoir beaucoup. Cet homme a des monceaux d'or.

— Par extens. Il foule sous ses pieds des *monceaux* de carnage. (Desmahis.) *Ces monceaux de carnage*, pour des monceaux de morts dont il a fait un horrible carnage, est une expression hardie.

— Fig. Les succès de l'ambitieux auront égalé ses désirs, mais tout cet amas de gloire ne sera plus à la fin qu'un *monceau* de boue qui ne laissera après elle que l'infection et l'opprobre. (Mass.) Il fallait que sa rage... accablât l'équité sous des *monceaux* d'auteurs. (Boil.)

— Hortic. *Greffe en monceau*. Greffe par approche, sur tige, qui se fait en introduisant la tête du sujet coupée en pointe, dans une entaille faite à un arbre.

— Syn. comp. MONCEAU, TAS. Le *tas* peut être rangé avec symétrie, le *monceau* n'a d'autre arrangement que celui que le hasard lui donne. ‖ AMAS, MONCEAU. L'*amas* n'emporte que l'idée de rapprochement. Le *monceau* suppose un amas considérable de choses mises confusément les unes sur les autres et s'élevant en forme de mont.

MONCEAUX. Géogr. Hameau du département de la Seine, aujourd'hui réuni aux Batignolles. ‖ Beau parc royal, aujourd'hui dans les murs de Paris.

MONCELET. s. m. (diminut. de *monceau*, qu'on écrivait autrefois *moncel*). S'est dit pour Petit mont. ‖ Petite quantité. ‖ Petit monceau.

MONCEY (Bon-Adrien-Jeannot). Maréchal et pair de France, né en 1754, mort en 1842; prit part à toutes les guerres de l'Empire, et fut créé duc de Conégliano par Napoléon. Sous la Restauration, il refusa de faire partie de la commission militaire qui devait juger le maréchal Ney, et il fut, pour ce motif, destitué de tous ses grades et dignités, et condamné à trois mois de prison. Réintégré en 1819, il se signala dans la guerre d'Espagne de 1823. Il fut plus tard nommé gouverneur des Invalides.

MONCHICOURA. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du golfe de Biscaye.

MONCHIQUE. Géogr. Ville du Portugal, dans l'Algarve; 3,000 hab. ‖ *Sierra de Monchique*. Montagne du Portugal, dans l'Algarve.

MONCK (George). Né en 1608, mort en 1679; se signala d'abord dans les troupes de Charles Ier, mais, fait prisonnier par Fairfax, il ne sortit de la Tour que pour conduire un régiment contre les Irlandais catholiques. Après la mort de Charles Ier, il eut le commandement des troupes de Cromwell; mais, sollicité par Charles II, il forma le dessein de le rétablir sur le trône, marcha sur Londres, et proclama ce prince en 1660.

MONCLAR. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montauban (Tarn-et-Garonne); 2,200 hab. ‖ Ch.-l. de cant., arr. de Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne), 2,200 hab.

MONCONTOUR. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Loudun (Vienne); 950 hab. C'est près de cette ville que, le 3 octobre 1569, le duc d'Anjou, depuis Henri III, gagna une bataille sur l'amiral de Coligny, qui commandait les protestants. ‖ Ch.-l. de cant., arrond. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); 1,800 hab.

MONCOUTANT. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Parthenay (Deux-Sèvres); 1,900 hab.

MONCRIF (Paradis de). Écrivain spirituel, né en 1687, mort en 1770, était à la fois poète et musicien, et jouait agréablement la comédie. Ses ouvrages les plus connus sont l'*Art de plaire* et l'*Histoire des chats*.

MONCUQ. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Cahors (Lot); 1,400 hab.

MONDA. Géogr. Ville d'Espagne (Malaga); 10,200 hab.

MONDAIN, AINE. adj. (du lat. *mundus*, monde). Qui aime les vanités du monde. Homme mondain. Femme mondaine.

— Qui se ressent des vanités du monde. Air mondain. Plaisirs, honneurs mondains. Spectacle mondain. Habit mondain. Parure, vie mondaine. Saint Louis renonça à toutes ces qualités *mondaines*. (Fléch.) Une de ces vies *mondaines* dont on ne peut louer que la fin. (Id.) Les affections *mondaines* sont, aux yeux de l'Église, les penchants qui nous portent à violer la loi de Dieu. (Id.)

— Dans ces deux acceptions, il ne s'emploie guère hors des sermons et des livres de dévotion.

— *C'est un sage mondain*. C'est un homme sage, mais peu dévot. Il a vieilli.

— *Justice mondaine*. Se disait autrefois des juges laïques.

— Ascét. *Œuvre mondaine*. Œuvre mercenaire, servile.

— Chronol. *Ère mondaine des Juifs*. L'ère de la création.

— Hist. *Loi mondaine*. Loi composée du code Théodosien pour les Romains, et des codes nationaux des Barbares pour ces derniers. La loi mondaine, nommée aussi *loi du monde*, s'appelait ainsi par opposition à *loi canonique*. ‖ *Lois mondaines*. Une des trois divisions des lois carlovingiennes.

— Philos. *Musique mondaine*. Nom donné par quelques anciens philosophes à l'harmonie, ou à l'accord parfait de toutes les parties de la nature. On dit aussi *harmonie céleste*.

— *Mondain* ne peut jamais s'employer comme adjectif de *monde* pris au propre. Ainsi l'on ne dirait pas *le système mondain*, pour *le système du monde*.

MONDAIN. s. m. Celui qui se livre avec excès aux plaisirs, aux amusements du monde; qui est asservi à tous les usages de la société, bons ou mauvais. Les mondains ne cherchent que la dissipation et la joie; ils ne veulent pas entendre parler de pénitence.

— Ornith. Race de pigeons domestiques la plus estimée, parce qu'elle donne le plus de produits.

MONDAINEMENT. adv. D'une manière mondaine.

MONDANISÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Façonné aux vanités du monde. On est aux champs *mondanisé* comme aux villes. (Pasq.)

MONDANITÉ. s. f. Vanité mondaine. Passer sa vie dans les plaisirs et dans la mondanité. Le mépris des mondanités. Ne s'emploie qu'en style de dévotion.

— État de ce qui est mondain, de ce qui appartient au monde. Une femme mondaine et tout occupée de plaire, répand sur tout ce qui l'environne un air de licence et de *mondanité*. (Mass.)

— Commerce du monde. Les chefs d'un établissement d'éducation ne peuvent pas se passer d'une certaine *mondanité*. (Napol.)

— Plaisir des sens. Les souverains de l'Asie, passant au milieu des *mondanités* la vie la plus rassasiée de toutes les jouissances que peut désirer un efféminé épicurien, périssent bientôt d'un incurable épuisement. (Virey.)

MONDATION. s. f. (du lat. *mundare*, nettoyer). Se disait pour Action de monder, de purifier. Barbazan regrette l'abandon de ce substantif. Quel mot plus énergique, dit-il, peut-on trouver dans notre langue pour l'exprimer? Purgation, expiation ne le valent pas.

MONDE. s. m. (du lat. *mundus*). L'univers, le ciel et la terre et tout ce qui y est compris. Dieu a créé le monde, a tiré le monde du néant. La création, la fin du monde. Plusieurs philosophes ont cru le monde éternel. Les Phéniciens, les Égyptiens, les Babyloniens, etc., croyaient que la matière du monde était éternelle, mais non pas la forme, introduite par une intelligence suprême. D'autres, tels que les pythagoriciens, ont cru que la forme du monde était éternelle aussi bien que la matière. L'Ecriture nous dit que Dieu créa le monde en six jours. Suivant la supputation d'Ussérius, la plus suivie aujourd'hui, on compte 4,000 ans depuis le commencement du monde jusqu'à la naissance de Jésus-Christ. Il n'y a rien de plus incertain que le temps auquel le monde finira. Suivant une vieille tradition juive, adoptée par quelques anciens pères, il doit durer 6,000 ans, dont 2,000 sous le Messie. Que penser du projet de Descartes, lorsqu'avec des cubes qu'il fait mouvoir, il prétend expliquer la formation du *monde*, la génération des corps, et tous les phénomènes? (Volt.) L'Éternel est son nom, le *monde* est son ouvrage. (Rac.) Du *monde* naissant l'édifice eût croulé. (Del.)

> Pas un être vivant, tout est muet, glacé,
> Le chaos recommence, et le *monde* a cessé. (Parseval.)

— Myth. Les anciens en avaient fait un dieu. ‖ Les lettrés de la Chine admettent une succession de mondes qui n'a jamais été interrompue. Ils pensent que le monde présent a été précédé et sera suivi d'une infinité d'autres mondes, à la durée desquels ils assignent des périodes réglées. ‖ Les habitants du royaume de Laos, dans la presqu'île au delà du Gange, croient qu'il y a sur la terre seize mondes différents, y compris celui que nous habitons. Ces mondes sont plus élevés les uns que les autres; et plus ils sont élevés, plus ils sont parfaits, plus ceux qui les habitent sont heureux. Au dessus de ces seize mondes sont les cieux, habités par des intelligences qui veillent à tout ce qui se passe parmi les hommes. Selon ces peuples, les cieux et la terre ont existé et existeront durant toute l'éternité. Ils croient cependant que la terre est sujette à des révolutions, et se renouvelle de temps en temps, après un certain nombre de siècles. Un feu descendu du ciel réduit, par un effet singulier, toute la terre en eau. Mais les intelligences qui habitent au sommet des cieux ne laissent pas longtemps dans cet état la terre dont ils prennent soin: ils en réunissent les parties dispersées, et la rétablissent dans sa première forme. Elle a déjà subi plusieurs de ces révolutions. ‖ Les Siamois placent dans chaque planète un esprit ou génie qui en règle le cours. La terre est suspendue sur les eaux comme une espèce de navire. Un vent qui souffle éternellement met ces eaux dans un équilibre continuel. Au centre de la terre est un gouffre profond, par le moyen duquel les eaux qui servent de base à la terre communiquent avec celles qui couvrent sa surface. Ce vaste univers a existé sans création, et existera toujours, mais de temps en temps il se fait en lui un renouvellement.

— Philos. *Âme du monde*. Espèce d'intermédiaire que la philosophie platonicienne supposait entre Dieu et la matière. ‖ Selon quelques philosophes, qui se rapprochent des panthéistes anciens, l'âme du monde est Dieu.

— Fam. *Depuis que le monde est monde*. De tout temps.

— *An du monde*. Depuis la création du monde.

— *Le monde physique*. Le monde considéré dans ce qu'il a de sensible.

— *Monde souterrain*. Se dit en parlant de tout ce qui est renfermé dans la terre, et principalement des mines. Suivant les hypothèses du géologue de Cincinnati, il y aurait effectivement des mondes sous nos pieds, notre globe serait formé des sphères creuses enchâssées les unes dans les autres, et laissant entre elles un intervalle habitable.

— *Monde moral* ou *intellectuel*. Le monde considéré sous les rapports qui ne peuvent être saisis que par l'intelligence, qui appartiennent à la morale. Le *monde* moral étant interdit à Galilée, il fut réduit à agrandir le *monde* physique. (E. Quinet.)

— *Monde idéal*. Idée archétype du monde qui est en Dieu de toute éternité, suivant la philosophie de Platon.

— *Monde primitif*. L'état du genre humain à l'époque la plus reculée à laquelle on puisse remonter par de profondes recherches sur les langues, les monuments, les traditions. ‖ La géologie emploie le mot *primitif* dans le même sens et avec aussi peu de fondement. En effet, le terme audelà duquel nous ne pouvons plus continuer nos investigations n'est pas celui des œuvres de la nature ni celui du temps qu'elle y mit. ‖ Les géologues nomment aussi *monde primitif* le premier état de la terre, soit immédiatement après la création, soit au moins avant le déluge.

— La terre, le globe terrestre. Les cinq parties du monde. Le monde sublunaire. Le centre, le bout, les extrémités, les confins, les bornes du monde. Aux deux bouts du monde. Alexandre aspirait à se rendre maître du monde. Courir le monde. Faire le tour du monde. Voyager autour du monde. Ce bas monde. La lumière de mes yeux s'éteint, un nuage sans fin se lève entre le *monde* et moi. (Fléch.) Le *monde* fut rempli de dieux de toute espèce. (Boil.) Tes mers couvrent le *monde* à tes mâts opulents. (Millev.) Le *monde* est plus vaste que ne le savent la plupart de ceux qui le gouvernent. (M.-Brun.) Ce *monde* devient un enfer par la ridicule prétention de forcer la chose moins comprimable après l'eau, la pensée. (De Ségur.)

> En quelque obscurité que le sort l'eût fait naître,
> Le *monde* en le voyant eût reconnu son maître.
> Racine.

— *Le monde ancien* ou *le monde des anciens*. Ce que les anciens connaissaient du globe terrestre. Il n'était divisé qu'en trois parties: L'Europe, l'Asie et la Libye ou l'Afrique.

— *Le monde nouveau*. Tout ce que l'on connait aujourd'hui du globe terrestre. Le monde nouveau se divise en cinq parties: Europe, Asie, Afrique, Amérique, Océanie.

— *Le nouveau monde*. Le continent de l'Amérique.

— *L'ancien et le nouveau monde* ou *les deux mondes*. Les deux continents, ou toute la terre.

> ... Nos pavillons, promenés sur les ondes,
> Devinrent les garants du bonheur de deux *mondes*.
> Desaintange.

> L'astre majestueux dont les flammes fécondes
> Dispensent la chaleur et la vie aux deux *mondes*.
> [illegible]

— *Le monde maritime*. L'Océanie et ses dépendances.

— Blas. Globe terrestre que l'on voit sur les tiares des papes ou sur les couronnes des empereurs. On en trouve aussi dans quelques armoiries particulières. Christophe Colomb portait un *monde* pour cimier, en mémoire de la découverte de l'Amérique.

— Fam. *Le bout du monde*. La partie de la terre la plus éloignée de celle que nous habitons. Cette expression vient de ce qu'autrefois on regardait comme l'extrémité de la terre le lieu le plus éloigné qu'eussent découvert les voyageurs. La Mothe le Vayer parle d'un anachorète qui se vantait d'être allé au bout du *monde*, il ajoutait qu'il avait été obligé de plier les épaules, à cause de l'union du ciel et de la terre en cette extrémité.

> Robin monton qui par la ville
> Me suivait pour un peu de pain,
> Et qui m'aurait suivi jusques au bout du *monde*.
> La Fontaine.

— Hyperbol. et fam. *Il est allé loger, il est logé au bout du monde*. Dans un quartier fort éloigné.

— Fig. et fam. *C'est le bout du monde, c'est tout le bout du monde*. Se dit lorsqu'on estime quelque chose à son plus haut prix. Ce sera grand la valeur. Si vous tirez cent francs de ce cheval, c'est le bout du monde. Si j'en avais écus chez moi, c'est tout le bout du monde.

— *Un coin du monde, les quatre coins du monde*, sont des locutions de la langue familière.

— Prov. *On n'a pas tout ce qu'on veut en ce monde*. Se dit à ceux qui se plaignent de légers inconvénients.

— En style de l'Écriture. *La figure de ce monde passe*. Tout ce qui est dans ce monde n'a rien de solide ni de permanent.

— En parlant des personnes. *Venir au monde*. Naître. Quand cet enfant est venu au monde. D'après quoi suis venu au monde. Je dois à la vie à ma mère en venant au *monde*. (Chateaub.)

Être au monde. Exister. || *Cesser d'être au monde*. [illegible] Ne plus exister. Depuis qu'il n'est plus au monde, qu'il a cessé d'être au monde.

Ah! [illegible] affreuses morts
[illegible]
[illegible] je ne prie encore!
Et je n'ose sortir d'un *monde* que [illegible]! DEL.

|| *Mettre un enfant au monde*. Donner naissance à un enfant. Les enfants qu'elle a mis au monde.

— Chacune des planètes considérées comme [illegible]. [illegible] les mondes se trouvant [illegible] Orphiques, anciennes poésies grecques attribuées à Orphée. Les pythagoriciens [illegible] Héraclide, en effet [illegible] astres étaient autant de mondes [illegible] ne se mettaient même [illegible] de la portée de nos yeux. Epicure, Lucrèce, Métrodore, et tenaient le même sentiment. Zénon d'Elée, Anaximène, Anaximandre, Leucippe, Démocrite, le soutenaient également. Il y avait aussi des philosophes qui, en admettant que notre monde était unique, donnaient des habitants à la lune, tels étaient Anaxagore et Xénophon. Hévélius en paraissait persuadé, lorsqu'en 1647 il parlait de la différence des hémisphères de la lune. Dieu a semé les mondes dans l'espace. La pluralité des mondes. Chacune [illegible] probablement au milieu d'un *monde*. [illegible]

Au [illegible] ombres profondes,
Créature d'un jour, [illegible] *mondes*?
FAUR.

Il [illegible] les saisons et les [illegible]
A des *mondes* divers [illegible]
VOLTAIRE.

— Par extens. La terre et l'air sont deux *mondes* différents. (A.-Martin.)

— Fig.

[illegible]
[illegible] l'autre un *monde* toujours beau,
[illegible]
[illegible] le reste.
LA FONTAINE.

— [illegible] Lieu vaste et très-peuplé. Paris est un [illegible]

— Par extens. La totalité des hommes, le genre humain. Jésus-Christ est le Sauveur du monde. [illegible] Laissons le monde tel qu'il est. [illegible] (Mol.)

— C'est Galilée qui ouvre les portes de ce *monde* nouveau, de cette société moderne où tout repose sur le poids et la mesure. (E. Quin.)

— [illegible] La totalité des hommes qui [illegible]

— [illegible] la plupart des hommes [illegible] point l'ingratitude. Le monde est bien méchant. Tout le monde [illegible] Etre connu de tout le monde. [illegible] Après s'être fait [illegible] *monde*, il craignait tout le *monde* aussi. [illegible] C'est [illegible] *monde*. (Bo[illegible]) Tout le *monde* [illegible] connaissance [illegible] de Maistre. [illegible] mieux qu'un ennemi dise du mal de nous [illegible] *monde*, que tout le *monde* [illegible] Vous êtes à votre aise avec [illegible] (J.-J. Rouss.) [illegible] *monde* de savoir ne point [illegible]

— [illegible] Propos ordinaire des méchants [illegible] poids [illegible] leurs calomnies [illegible] tous la main [illegible] ne mentent pas longtemps.

— [illegible] Il ne faut pas accuser [illegible] Est-ce contre cela [illegible] le monde? Se moquer du monde.

— Certain nombre de personnes. Il s'assembla [illegible] Ancien [illegible] Il y avait beaucoup [illegible] à l'Opéra. Le monde n'est pas encore arrivé.

— *Peu de monde, pas grand monde*. Peu de personnes. Il n'y avait pas grand monde à cette fête. Ne pouvoir rassembler que peu de monde.

— Hyperb. *Un monde*. Une grande quantité de personnes. Avoir un monde d'ennemis sur les bras. Ce flots de courtisans, ce *monde* de flatteurs. (Volt.)

[illegible]
[illegible]
LA FONTAINE.

[illegible]

— [illegible]

— Se dit [illegible] N'entre pas [illegible] avec [illegible]

— Avec l'adj. possessif, il se dit particulièrement [illegible] *monde* avait besoin de [illegible] (Fén.)

— Il se dit également des gens qui sont sous les ordres de quelqu'un. L'architecte a [illegible] tout son monde. Ce capitaine n'a [illegible] monde, de son monde. Il faut que tous les jours [illegible] tout son *monde*. Mon[illegible] *monde* que les [illegible] (Vol.)

— Mar. Dans certains cas, *monde* est presque synonyme d'équipage. On dit. Un bâtiment a tout son monde, c'est-à-dire son équipage est complet. Dans un autre cas, il exprime seulement une partie de l'équipage, tel que, Tout le monde à la manœuvre, c'est-à-dire, les gens affectés à l'exécution des manœuvres. || On dit, [illegible] Envoyer du monde à terre [illegible] du navire; reprendre son monde, ce qui désigne alors une quantité indéfinie d'hommes pris dans l'équipage.

— Certain nombre de personnes que l'on attend. On servira dès que votre monde sera venu.

— Société des personnes distinguées par la naissance, le rang, l'esprit, la science, par un talent quelconque, les agréments personnels ou une grande fortune. On entend le plus souvent par ce mot un nombre de personnes choisies, livrées à des occupations frivoles, adonnées aux jouissances que procure le luxe, et recherchant les plaisirs du théâtre, du jeu, de la danse, de la table, des assemblées nombreuses, quelquefois de la conversation. Fréquenter, aimer le monde. Le commerce du monde. C'est un homme qui a vu le monde, qui a un grand usage du monde, une grande connaissance des affaires du monde. Observer, étudier le monde. Avoir l'expérience du monde. A son entrée dans le monde. Ne pas aimer le monde. Loin du monde et du bruit. Se retirer du monde, de l'embarras du monde et des affaires. C'est le monde qui lui a formé l'esprit. Le monde est bien corrompu. Faire figure dans le monde. Se faire un nom, de la réputation dans le monde. Faire parler de soi dans le monde. Faire du bruit dans le monde. Se répandre dans le monde. Se pousser dans le monde. La science du monde. Elle attend pour quitter le *monde* que le *monde* l'ait quittée. (Fléch.) Le *monde* ne subsiste plus que par ces complaisances. (Id.) Toutes les bonnes maximes sont dans le *monde*. (Pasc.) Vous êtes dans le *monde* comme des étrangers. (Lamennais.) Aimez vos frères qui sont dans le *monde*, aimez-les jusqu'à la fin. (Id.) Le *monde* ne s'attache qu'à ceux qui le recherchent. (Duclos.) Le *monde*, a dit un ancien, s'est contenté de leur ou de condamner la plupart des vices. (Patru.) La vertu ne fait pas tant de bien dans le *monde* que ses apparences y font de mal. (La Rochef.) Le *monde* récompense plus souvent les apparences du mérite que le mérite même. (Id.) La connaissance du *monde* et de ses exigences fait partie d'une bonne éducation. (Cte de Bradi.)

Un homme [illegible] de piété profonde,
Et qui veut rendre à Dieu ce qu'il a pris au *monde*.
(BOILEAU.)

— Une partie de la société. Ne voir plus certain monde. [illegible] Se faire un monde à part dans le [illegible] vie. Il vit dans un monde qui n'a rien de commun avec celui où vous vivez.

— *Homme du monde*. Homme qui vit dans le monde. [illegible] || On appelle aussi *gens du monde* toutes les personnes qui veulent égaler par l'instruction, par l'étendue et l'élévation des idées, celles qui composent le monde [illegible]

— Fam. *Le grand monde*. [illegible] qui connaissent. [illegible]
Sa [illegible] et [illegible] (***)

|| Société nombreuse. Le grand monde l'étourdit, il préfère un petit cercle d'amis.

— Fam. *Le petit monde*. Les gens du commun. Cela n'a réussi que [illegible] Il ne faut pas tant [illegible] le petit monde. La vanité pénètre le petit *monde* [illegible] (Boiste.)

— Fam. *Le beau monde*. La société la plus brillante. Aller dans le beau monde. [illegible] beau monde.

— Par extens. *J'ai vu là beaucoup de beau monde*. Beaucoup de personnes bien mises, élégantes.

— *Le monde savant, le monde lettré*. Les hommes qui s'occupent particulièrement des sciences, des lettres. [illegible] Maistre.

— *Un drôle du grand monde*. [illegible]

[illegible] salons.

[illegible]

[illegible] messieurs ont du *monde* et de l'esprit. (Destouches.) [illegible] C'est un [illegible] On ne sait [illegible] même sens, *Ignorer les choses de ce monde*.

— *Connaître son monde*. Connaître les gens, la société.

— *Science du monde*. Art de se conduire avec les hommes, pour son utilité, suivant le gré de...

— *Connaître bien son monde*. Savoir bien démêler le caractère des gens à qui l'on a affaire.

— *N'être plus du monde*. N'être plus dans le commerce du monde. C'est un homme qui n'est plus du monde. N'être plus de ce monde.

— *Quitter le monde, renoncer au monde, se retirer du monde*. Renoncer au commerce du monde.

— Prov. *Ainsi va le monde*. C'est ainsi que les hommes agissent, se conduisent. || *Ainsi est de ce monde, quand l'un descend, l'autre monte*. || *Le monde a pris un pli sur cela*. || *Le monde est rond, qui ne sait nager va au fond*.

— Prov. et fig. *C'est le monde renversé*. C'est une chose contre l'usage et contre l'ordre commun.

— *Monde idéal*. Monde imaginaire, meilleur que le monde où nous existons. Se former, se créer un monde idéal. Vivre dans un monde idéal. S'égarer dans un monde idéal. Les illusions du monde idéal font oublier le monde réel.

— Prov. *Devoir à Dieu et au monde*. Être extrêmement endetté.

— En style de dévotion. Les hommes qui ont les mœurs corrompues du siècle. Renoncer au monde et à ses pompes. L'esprit, le train du monde. Les vanités du monde. Les maximes du monde. Les illusions et les tromperies du monde. L'air contagieux du monde. S'arracher au monde. Les joies et les fureurs du monde. Le commerce et la contagion du monde. Je me propose de vous faire voir le *monde* avec ses vanités et ses inconstances. (Fléch.) Tout que vous n'aurez que cette gloire où le *monde* aspire, le *monde* vous la disputera; ajoutez-y la gloire de la vertu, le *monde* la craint et la fuit, mais le *monde* pourtant la respecte. (Mass.) Le *monde*, tout *monde* qu'il est, est pourtant bien aise d'avoir des gens de bien pour défenseurs et pour juges. (Id.) La philosophie peut ne m'apprendre qu'à mépriser le *monde* que pour s'attirer les applaudissements du *monde*. (Id.) Tout ce que n'a que le *monde* pour fondement se dissipe et s'évanouit comme le *monde*. (Vauven.)

— La vie séculière, par opposition à la vie monastique. Quitter le monde pour se mettre dans un cloître. Sortir du couvent, et rentrer dans le monde.

— Se dit de la vie que mènent les hommes sur la terre, par opposition à une autre vie. David, qui a vu ces choses, a reconnu, en les voyant, que le royaume de son fils n'était pas de ce *monde*. (Boss.)

— Se dit aussi sans rapport d'opposition, en parlant en général de la vie des hommes sur la terre. Les peines de ce *monde* ne durent pas toujours. (Mme de Sév.) La piété est le contrepoison de tous les maux de ce *monde*. (Volt.) Il n'y a que les [illegible] qui nous soutiennent dans ce *monde*. (Id.) Tout est coup de dé dans ce *monde*. (Id.)

— On l'emploie quelquefois comme terme augmentatif, soit qu'on [illegible] Dire de quelqu'un [illegible] du monde. Ne vouloir d'une [illegible] pour rien au monde. Ne pas manquer [illegible] pour tous les trésors du monde. [illegible] pour avoir quelque chose [illegible] Le [illegible] fait tant de plaisir. L'homme est le [illegible] du *monde* la plus difficile. (La Rochef.) [illegible] n'éprouvent et ne [illegible] privation, tout va toujours le mieux du *monde*. (Boiste.)

— *Cela est, c'est le meilleur du monde*. Cela est, cela va très bien.

— *Nous sommes le meilleur du monde ensemble*. Nous sommes parfaitement d'accord, nous sommes très bien l'un avec l'autre.

— Par exagérat. *Le meilleur homme du monde*, [illegible] L'homme le plus honnête de la cour n'est pas le plus honnête homme du monde. (D'Alemb.) [illegible] Un homme très [illegible] une chose très-mauvaise.

— *De par le monde*. Expression vieille qui s'emploie pour [illegible] Elle [illegible] c'est-à-dire [illegible]

[illegible]

— [illegible] les peuples [illegible] probablement [illegible] pour l'autre [illegible] Ne [illegible] qu'on raconte [illegible] de vie, [illegible] la peine le s'en informer. (Mme de C[illegible])

Enfin si l'autre [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

— Pop. *Aller dans l'autre monde*. Mourir.

Ce [illegible] d'être [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] ***

— Fam. *D'où sort-il? Sort-il de l'autre monde?* Se dit à une personne qui paraît ne pas être instruite d'une chose que tout le monde sait.

— *L'autre monde*. Se prend quelquefois pour Pays étranger. || Siècle passé.

— Fig. et fam. *C'est un homme de l'autre monde*. Se dit d'un homme dont les mœurs, les façons de vivre paraissent opposées à celles de la société commune des autres hommes.

— Fig. et fam. *Dire des choses de l'autre monde*. Dire des choses étranges, incroyables.

— *Un autre monde*. Un changement de position. Depuis qu'il a cessé d'être malade, il se croit dans un autre monde. Depuis que j'ai quitté votre société, je me crois dans un autre monde, dans un tout autre monde.

— Fig. Ensemble de choses, de phénomènes, de principes. Le monde des idées. Le monde des détails. Le monde des faits. Le *monde* des détails reste encore à découvrir. (Napoléon.)

— Antiq. L'enfer, le royaume de Pluton. Les Romains croyaient que le monde s'ouvrait à trois époques de l'année, le lendemain les vulcanales, le 3 des nones d'octobre, et le 6 des ides de novembre, jours pendant lesquels on s'abstenait de combattre, de lever des troupes, de tenir les comices, etc., à moins d'une impérieuse nécessité. || *Monde patent*. Fosse qui fut creusée au milieu de Rome, peu de temps après la fondation de cette ville, et dans laquelle on avait coutume de jeter les prémices des fruits et d'autres objets. || *Monde ouvert*. Petit temple rond dédié aux dieux infernaux.

— Ichthyol. *Petit monde*. Poisson du genre du quatre-dents.

— Papet. *Grand monde*. Sorte de papier d'une grande dimension.

— Syn. comp. LE GRAND MONDE, LE BEAU MONDE. Le *grand monde* est la première classe de la société, le *beau monde* est l'élite du monde poli. || MONDE, UNIVERS. *Monde* se prend particulièrement pour la terre avec ses différentes parties, il désigne aussi la totalité des hommes, un nombre considérable d'hommes ou même une certaine classe de personnes. *Univers*, au contraire, renferme sous l'idée d'un seul tout toutes les parties du monde, toutes les choses comprises dans les diverses acceptions du mot *monde*.

MONDE, adj. des 2 g. (du lat. *mundus*). Pur, net. Ne se dit qu'en style d'Écriture sainte, pour qualifier les animaux dont la loi des Juifs permettait l'usage, soit pour les sacrifices, soit pour les repas. Les bêtes, les animaux mondes et immondes.

MONDÉ, ÉE, part. pass. du v. Monder. S'emploie adjectiv. De l'orge mondé. Du séné mondé. De la casse mondée. La Framboisière, médecin de Henri IV, vantait l'orge *mondé* (Oliv. de Ser.)

MONDEGO. Géogr. Rivière de Portugal, qui se jette dans l'Océan après un cours de 20 kilomètres.

MONDER. v. a. 1re conj. (du lat. *mundare* nettoyer). Nettoyer ou séparer d'un corps quelques matières impures [illegible]

— *Monder de l'orge*. Le [illegible] de sa pellicule. || *Monder de la casse*. [illegible] la casse de son bâton et de la [illegible] avoir ôté le semences. || *Monder des raisins*. Les [illegible] pour en ôter la queue. [illegible] raisins secs. En tirer les pepins.

— Chir. Nettoyer une plaie, un ulcère.

— Hortic. Se dit [illegible] pour ébourgeonner.

— SE MONDER. v. pr. [illegible] se monde.

[illegible] se monde [illegible]

MONDICITÉ. s. f. [illegible] Propreté! Pureté.

MONDIFICATIF, IVE. adj. (du lat. [illegible]) [illegible]

— Substantiv. Un [illegible] Des mondificatifs.

— Pharm. *Mondificatif*. [illegible] Onguent com[illegible]

MONDIFICATION. s. f. [illegible] Purification.

MONDIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Mondifier. S'emploie adjectiv. [illegible] Plaie mondifiée.

MONDIFIER. v. a. 1re conj. Ce verbe [illegible] Nettoyer [illegible] ulcère.

— SE MONDIFIER. v. pr. [illegible] mondifié. Cette plaie ne se mondifie [illegible]

MONDILLE. s. m. [illegible] de grains [illegible]

MONDIQUE. s. f. Minér. Substance pierreuse [illegible]

MONDO. s. m. Bot. Espèce de muguet du Japon.

MONDONEDO. Géogr. Ville d'Espagne, chef-lieu de prov. [illegible]

MONDONKA. s. m. Ichthyol. Poisson des rivières de [illegible] analogue au véron.

MONDOUBLEAU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vendôme (Loir-et-Cher) ; 1,860 hab.

MONDOVI. Géogr. Ville des États sardes, chef-lieu d'une province, dans la division de Coni. C'est près de cette ville que, le 25 avril 1796, les Français, commandés par le général Bonaparte, remportèrent une victoire sur les Piémontais; 16,000 hab. || La province a 70 kil. sur 47, et 129,000 hab.

MONDRAIN. s. m. Mar. Monticule de sable qu'on aperçoit d'un bâtiment aux environs des côtes.

MONE. s. f. (de l'esp. *mono*, singe). Mamm. Espèce de singe d'Afrique du genre des guenons.

MONE. Géogr. Île de Danemark, dans le bailliage de Seeland, dont la superficie est de 32 kilom. carrés, et la population de 8,000 hab.

MONÉDA. s. f. Hist. Impôt auquel étaient assujettis les pays ans de Castille ; il fut supprimé, en 1401, par Henriquez III.

MONÉDULE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux comprenant les choucas. On a aussi donné ce nom à un t oupiale noir et à l'ami des savanes.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des fouisseurs.

MONEIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Oléron (Basses-Pyrénées) ; 5,100 hab.

MONEMBASIATIQUE. s. m. Espèce de vin que l'on croit être celui de Malvoisie.

MONEMBASIE. Géogr. V. NAPOLI DE MALVOISIE.

MONÉMÉRON. s. m. Pharm. Nom donné à plusieurs collyres auxquels on attribuait la propriété de guérir les maladies des yeux dans l'espace d'un jour.

MONENTEULE. s. m. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Calédonie.

MONERIN. s. m. Hortic. Variété de pêche.

MONÈRIS ou **MONÈRE.** s. f. (pr. *mo-nè-ris*; du gr. ...). Navire à un seul rang de rames, tel que les ... monères.

MONERME. s. f. Bot. Genre de plantes graminées.

MONERON. s. m. Métrol. Ancienne monnaie de billon, de peu de valeur, et qui n'a ... de cours.

MONESTIER (LE). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Briançon (Hautes-Alpes) ; 2,700 hab. || MONESTIER-DE-CLERMONT (LE). Ch.-l. de cant., arr. de Grenoble (Isère) ; ... hab.

MONESTIÈS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Albi (Tarn) ; 1,300 hab.

MONET. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du moineau commun.

MONÉTA. Myth. rom. La mère des Muses, suivant Hygin, et la mémoire chez les Grecs. || Surnom de Junon. Junon Monéta avait à Rome un temple près duquel on frappait la monnaie. || Surnom d'Apollon.

— Iconol. Junon était représentée sur les médailles avec ... . Une balance, les tenailles et le coin, et ... *moneta*.

MONÉTAGE. s. m. (du lat. *moneta*, monnaie). S'est dit pour Monnayage.

MONÉTAIRE. s. m. (du lat. *monetarius*, fait de *moneta*, monnaie). Officier public qui présidait à la fabrication des monnaies et des médailles. Les anciennes monnaies françaises portaient ordinairement le nom des monétaires qui les avaient faites.

— Ouvrier qui travaille à la monnaie.

MONÉTAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *monetarius*, fait de *moneta*, monnaie). Qui a rapport aux monnaies. Art monétaire. Science monétaire. Atelier monétaire. Système monétaire. Lois monétaires.

MONÉTIE. s. f. (de *Monet de Lamarck*, savant naturaliste). Bot. Nom de deux genres de plantes.

MONÉTISATION. s. f. (pr. *mo-né-ti-za-si-on*). Fin. Action de monétiser. || Effet de cette action.

MONÉTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Monétiser. S'empl. adjectiv. Papier monétisé.

MONÉTISER. v. a. 1^re^ conj. Fin. Mettre en circulation comme monnaie. Monétiser du papier.

— SE MONÉTISER. v. pron. Être monétisé.

MONFÉRINE. Mus. V. MONTFERRINE.

MONFLANQUIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Villeneuve-d'Agen (Lot-et-Garonne) ; 5,100 hab.

MONGAS. s. f. Antiq. gr. Sorte de danse en usage chez les Grecs. Selon Athénée, c'était une des danses furieuses.

MONGE. s. f. Se disait pour Religieuse. Je doute qu'elle se soit faite *monge*. (M^me^ de Sév.)

— S'emploie quelquefois aujourd'hui comme nom générique des religieux réguliers des deux sexes d'Espagne. Les monges espagnols.

MONGE (Gaspard). Célèbre mathématicien, né en 1746, mort en 1818, fut le créateur de la géométrie descriptive et le principal fondateur de l'École polytechnique. Il fut ministre de la marine, de 1792 à 1793. Il fit partie de l'expédition d'Égypte, et présida depuis à la publication du bel ouvrage sur cette contrée. Napoléon le nomma sénateur et le combla d'honneurs ; il perdit tout à la Restauration. On lui doit une foule de savants mémoires et un grand nombre d'ouvrages estimés.

MONGHIR. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, dans le district de Boglipour ; 30,000 hab.

MONG-HOA. Géogr. Ville de la Chine, dans l'Yun-nan, ch.-l. de dép.

MONGOL, OLE. adj. des 2 g. Géogr. Qui habite la Mongolie. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

— Hist. *Dynastie mongole*. Dynastie qui régna à la Chine de 1278 à 1368.

— *Race mongole*. V. MONGOLIQUE.

— substantiv. Un Mongol. Une Mongole. Les Mongols ont été confondus à tort avec les Tartares, dont ils diffèrent entièrement.

— Linguist. Le mongol est parlé dans l'ancien empire du Mongol. Il est sonore ; il n'a ni genres ni articles ; sa prononciation est très-différente de l'orthographe. Il possède une littérature assez riche et un alphabet qui s'écrit en colonnes verticales de gauche à droite.

— Hist. *Empire des Mongols*. Vaste réunion d'États, formée par les conquêtes de Témoudjin, surnommé Djenghis-Khan ou Gengis-Khan, 1206-1227, et de ses descendants. Cet empire envahit successivement la Tartarie, le Khorasan, le Turkestan, la Perse jusqu'aux frontières de l'Inde, la Russie, la Chine, Bagdad, Iconium, la Pologne et la Silésie. Les Mongols après avoir gagné la bataille de Walstadt sur les Allemands, en 1241, et avoir épouvanté l'Europe, s'arrêtèrent cependant ; leur empire parvint à son plus haut degré de puissance sous Kublaï, petit-fils de Djenghis, de 1260-1294 ; mais, à sa mort, la division se mit parmi les descendants de Djenghis, qui perdirent bientôt la Chine. Les khans subalternes se rendirent indépendants et fondèrent des États particuliers, le Zagataï, le Kaptschack, etc. Timour-Lenk ou Tamerlan releva l'empire des Mongols, et en établit le siége à Samarkand, en 1369 ; il vainquit Bajazet en 1400. Après sa mort, en 1405, l'empire des Mongols se divisa.

— Dans l'Inde, on appelle *Mongols* les descendants des conquérants turcs conduits dans ce pays par Baber.

MONGOLIE. Géogr. Vaste contrée de l'empire chinois, située au nord de la grande muraille de la Chine, entre la Tartarie orientale et la Boukharie. Elle ne renferme point de ville remarquable, et n'est habitée que par des tribus nomades. Sa superficie est de 2,640 kilom. sur 2,200, et sa population de 1,000,000 d'hab.

MONGOLIQUE. adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient à la Mongolie ou aux Mongols.

— Ethnogr. *Race mongolique* ou *race jaune*. L'une des grandes variétés du genre humain. Elle embrasse tous les peuples du nord-est de l'Asie qui ont le teint jaune, les yeux petits et inclinés vers le nez, le nez retroussé, etc. Les Tartares, chinois, coréens, japonais, etc., appartiennent à la race mongolique.

MONGOLISTE. s. m. Celui qui connaît la langue des Mongols. Savant mongoliste.

MONGOLO-HINDOUSTANI. s. m. Linguist. Dénomination impropre par laquelle on désigne le maure-hindoustani.

MONGORER. s. m. (pr. *mon-go-rerr*). Ichthyol. Espèce de saumon des rivières de Sibérie.

MONGOUS. s. m. Mamm. Espèce de maki des Indes.

MONGUL. s. m. Mamm. Espèce de gerboise.

MONIAL, ALE. adj. (du gr. μόνος, seul). S'est dit pour Monacal ; || Qui concerne les moines.

MONIAL. s. m. Religieux qui vit en reclus.

MONIALE. s. f. Dr. can. Nom donné à certaines religieuses cloîtrées. Maison de moniales. Les pouvoirs de ce prêtre ne s'étendent pas jusqu'aux moniales.

MONILAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *monile*, collier). Hist. nat. Qui a la forme d'un chapelet.

— Entom. La ... moniliaire est ainsi appelée à cause des appendices tentaculaires moniliformes dont son corps est muni.

MONILICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *monile*, collier ; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes en forme de chapelet, comme le lobidère monilicorne.

MONILIE. s. f. Bot. Genre de moisissures, comprenant celles dont les semences sont unies aux sommets des pédicelles, et rangées à la suite les unes des autres, comme les grains de chapelet, sur des tiges divergentes. On en compte une douzaine d'espèces.

MONILIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une monilie. || MONILIÉES. s. f. pl. Groupe de la tribu des mucédinées byssoïdées, qui a pour type le genre monilie.

MONILIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *monile*, collier ; *fero*, porter). Hist. nat. Qui porte un chapelet. || Qui a quelqu'une de ses parties disposée en manière de chapelet.

— Bot. L'alysicarpe monilifère est ainsi appelé à cause de la forme de ses légumes. || L'ostéosperme monilifère, parce que ses semences osseuses sont disposées circulairement sur le réceptacle.

— Conchyl. La toupie monilifère porte ce nom parce que chaque tour de sa spire offre quatre rangées de tubercules qui ressemblent à des rangs de colliers. || La rotelle monilifère, parce que chacun de ses tours est couronné par une rangée de nœuds.

MONILIFÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes qui a pour type une plante du cap de Bonne-Espérance, dont les graines dures et colorées servent à faire des colliers et des chapelets.

MONILIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *monile*, collier ; *forma*, forme). Qui ressemble à un chapelet.

— Bot. Se dit des parties qui sont divisées par des étranglements en petites masses arrondies placées à la suite les unes des autres, en manière de grains de chapelet, comme les diverses parties de la tige du cactus moniliforme, les feuilles du mésembryanthème moniliforme, les fruits du mullère moniliforme et de l'hédysarum moniliforme, les feuilles du jalap. *Tissu cellulaire moniliforme*. Celui qui présente des séries de cellules ovoïdes, ponctuées, séparées par des diaphragmes, et représentant assez bien un collier.

— Zool. S'emploie dans le même sens qu'en botanique, et s'applique, entre autres, aux antennes, aux palpes, enfin aux poils des moustaches de certains phoques.

MONILIFORMIE. s. f. Bot. Genre ... , créé, ayant pour type le fucus moniliforme.

MONILIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *monile*, collier ; *gero*, porter). Hist. nat. Qui porte un chapelet ou des dessins colorés figurant un chapelet.

— Erpét. La couleuvre moniligère est ainsi appelée à cause de la forme des lignes composant l'une des trois raies qui règnent le long du dessus de son corps.

MONILINE. s. f. Bot. Genre de conferves dont les filaments vus au microscope ressemblent parfaitement à des colliers de perles.

MONILIGIDE. adj. des 2 g. (du lat. *monile*, collier, et du gr. εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui ressemble à un chapelet ou à un collier, comme l'extrémité des filaments qui se compose d'un seul monilioïde.

MONIME. Femme célèbre que Mithridate épousa après avoir vainement tenté de la séduire. Peu de temps après, Mithridate ayant été vaincu par Lucullus, ... ordonner de se tuer. N'ayant pu s'étrangler avec son bandeau royal, elle se fit tuer par l'eunuque Bacchide.

MONIMIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Afrique, de la famille des monimiées, ne renfermant que deux espèces. Leurs fleurs ont une odeur douce et agréable.

MONIMIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une monimie. || MONIMIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre monimie.

MONIN, INE. s. S'est dit pour Singe, guenon. Fig. Personne laide et désagréable.

MONINE. s. f. Bot. Genre de la famille des polygalées, établi pour placer six arbres ou arbrisseaux du Pérou. La racine d'une des espèces est employée contre la dysenterie.

MONIQUE (Ste). Née en 332, morte en 387, convertit au christianisme son mari et son fils, saint Augustin. Sa fête se célèbre le 4 mai.

MONISTROL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Yssengeaux (Haute-Loire) ; 4,000 hab.

MONITEUR. s. m. (du lat. *monitor*). Celui qui donne des avis, des conseils. Les jeunes gens ont besoin de sages moniteurs. Les jeunes gens ont besoin (s'il m'est permis de me servir de ce terme) d'un *moniteur* fidèle et assidu qui leur fasse remarquer le faux qui règne dans presque tous les discours. (Roll.) Quelle récompense ne doit-on pas au *moniteur* attentif qui a conduit la découverte d'un forfait et la punition d'un coupable ! (Linguet.)

Un patelin est bien mieux écouté
Qu'un âge *moniteur* qui dit la vérité. (Reg...)

— Antiq. rom. Se disait de certains subalternes que les orateurs ont toujours avec eux au Forum ; ils étaient chargés de rappeler et de présenter à leurs maîtres les pièces dont ceux-ci devaient se servir, etc. || Se disait des instituteurs des enfants. || Esclave qui accompagnait son maître dans les rues, pour lui rappeler les noms de toutes les personnes qu'il rencontrait. Esclave qui accompagnait un candidat aux fonctions publiques, et qui lui nommait les hommes qu'il fallait mettre dans son parti. Officier qui disait avant le prêtre les prières d'un sacrifice, d'une consécration. || *Moniteur théâtral*. Celui qui aidait la mémoire des acteurs : c'était à peu près un souffleur. || *Moniteur militaire*. Officier chargé d'exercer les jeunes gens des fautes qu'ils commettaient dans les fonctions de l'art militaire. || *Moniteur domestique*. Esclave chargé d'éveiller les maîtres, et de les prévenir aux heures du repas, de la promenade et du bain.

— Élève de l'enseignement mutuel chargé d'instruire un certain nombre de ses condisciples. École qui a de bons moniteurs. Nous vîmes là environ deux cents enfants, qui obéissaient tous au geste d'un de leurs camarades, placé sur l'estrade du maître, en qualité de *moniteur général*, et chaque banc obéissait ensuite à son *moniteur* particulier. (De Juss.) || *Moniteur général*. Celui qui commande à toute l'école, sous la direction du maître. || *Moniteur particulier*. Chacun des moniteurs qui sont subordonnés au moniteur général. Un moniteur est souvent élève dans une classe, et maître dans une classe inférieure. || Les moniteurs particuliers se subdivisent en *moniteurs de classes* et en *moniteurs de groupes*.

— Titre de certains journaux. Le Moniteur universel. Le Moniteur des théâtres. || Se dit absolument du *Moniteur universel*, dont le premier numéro parut le 24 novembre 1789. Le premier volume de la collection du *Moniteur* est une introduction qui contient des observations sur les anciennes formes du gouvernement de la France, et des précis historiques relatives aux premiers temps de la Révolution. || Napoléon l'a employé au pluriel dans cette dernière acception. Ces *moniteurs*, si terribles, si à charge à tant de réputations, ne sont constamment utiles et favorables qu'à moi seul.

— Erpét. Espèce de reptile saurien de la Guyane, qui, dit-on, siffle à l'approche du serpent à sonnettes.

— Ce mot, peu usité en 1787, se trouve aujourd'hui dans le Dictionnaire de l'Académie, et est tout à fait établi, mais peut-être moins dans le sens que lui donnent Rollin, Linguet et l'Académie elle-même, que dans l'acception nouvelle de Journal officiel français, ou d'élève répétiteur dans les écoles d'enseignement mutuel ; il est même probable que cette dernière acception portera obstacle à l'établissement de la première, tout utile qu'elle paraisse.

MONITION. s. f. (pr. *mo-ni-si-on* ; du lat. *monitio*, avis, avertissement). Discipl. ecclés. Avertissement juridique qui se fait en de certains cas par l'autorité de l'évêque, avant de procéder à l'excommunication. Faire jusqu'à trois monitions. Procéder à la troisième monition. Pour la troisième et péremptoire monition.

— Publication d'un monitoire.

MONITOIRE. s. m. (du lat. *monitorius*, qui avertit). Discipl. ecclés. Lettre d'un official pour obliger, sous des peines ecclésiastiques, tous ceux qui ont quelque connaissance d'un crime ou de quelque autre fait dont on cherche l'éclaircissement, à venir révéler ce qu'ils savent. L'usage des monitoires n'existe plus en France. Publier un monitoire dans toutes les paroisses. Décerner un monitoire. Fulminer, jeter, lancer un monitoire.

— Citation juridique faite sous peine d'excommunication. Alexandre III est le premier pape qui ait introduit l'usage des monitoires. Un *monitoire* est une espèce de proscription. (Volt.) Quelqu'un d'humain et de sensé s'est plaint de ce qu'on fulminait des *monitoires* pour découvrir des malfaiteurs, sans en fulminer jamais pour découvrir les malheureux. Est-ce que la découverte de la vertu serait moins intéressante à la société que le crime caché ? Il faut même croire, pour l'honneur de l'humanité, que cette sorte de *monitoire* ferait plus d'effet que l'autre. (Sal.)

— Aux termes d'un décret du 10 décembre 1806, le gouvernement pouvait recourir aux monitoires pour découvrir quelque crime grave. C'était le ministre de la justice qui seul pouvait les ordonner, et c'était à lui que les révélations pouvaient être adressées, après avoir été reçues par les magistrats, les curés et les vicaires.

— adjectiv. Lettres monitoires.

MONITOR. s. m. (du lat. *monere*, avertir, parce qu'une des espèces, qui est fort commune, ... le crocodile, fait entendre un sifflement très-fort à sa vue, ce qui avertit les baigneurs de s'éloigner). Erpét. Genre de reptiles sauriens, divisé en deux groupes, il contient un grand nombre d'espèces.

MONITORIAL, ALE. adj. Qui est en forme de monitoire. Lettres monitoriales. || *monitoriaux*.

MONITRICE. s. f. Celle qui avertit, qui donne des conseils.

— Élève répétitrice dans une école d'enseignement mutuel de demoiselles.

MONJOLI. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des borraginées, renfermant des arbres ou arbrisseaux à feuilles ordinairement rudes au toucher. Il contient une trentaine d'espèces d'Amérique.

MONJOUS. s. m. pl. Géogr. Peuple d'Afrique, au N. du Mozambique.

MONK (George). V. MONCK.

MONKA. s. m. Bot. Genre de champignons.

MONKIE. s. f. Mamm. Guenon à tête de mort.

MONKIR. Myth. mah. Un des anges qui, selon la croyance des musulmans, interrogent les morts aussitôt qu'ils sont dans leur sépulture, et les tourmentent quand ils sont destinés à l'enfer.

MONMOUTH. Géogr. Ville d'Angleterre, chef-lieu du comté qui porte le même nom, dans le pays de Galles ; 4,000 hab. || Le comté a 53 kilom. sur 41 et une population de 160,000 hab. || Ville des États-Unis d'Amérique, dans le Maine, près de laquelle Washington battit, le 18 juin 1778, les Anglais et sir Clinton, pendant la guerre de l'indépendance ; 4,800 hab.

MONMOUTH (James, duc de). Fils naturel de Charles II, né en 1641, mort en 1685, fut créé duc et pair d'Angleterre, et admis dans le conseil. Envoyé en France en 1672, il se signala contre les Hollandais, et reçut le titre de lieutenant général des armées de France. Il défit les covenantaires au pont de Bothwell. Après avoir conspiré contre son père, qui lui pardonna, et contre son oncle, qui le battit, il fut enfermé à la Tour de Londres, et n'en sortit que pour monter à l'échafaud.

MONNAGE. s. m. Anc. cout. Droit payé par les marchands au seigneur sur les terres duquel ils tenaient une foire. || Redevance pour l'usage du moulin seigneurial.

MONNAIE. s. f. (du lat. *moneta*, fait de *monere*, avertir, parce que le type du prince avertit qu'il n'y a point eu de fraude dans la fabrication). Toute sorte de pièces de métal, servant au commerce, frappées par autorité souveraine, et marquées au coin d'un prince ou d'un État souverain. Battre, faire battre monnaie. Avoir droit de battre monnaie. Faire de nouvelle monnaie. Mettre une nouvelle monnaie en circulation. Refondre les monnaies. Monnaie d'or, d'argent. Monnaie courante. Décri de la monnaie. La monnaie a été instituée pour la facilité des échanges. Fausse monnaie. Être accusé de fausse monnaie. Monnaie de cuivre, de billon. Petite monnaie. Monnaie forte. Monnaie légère. Monnaie faible. Monnaie rognée. [illegible] titre, [illegible] poids. Monnaie bien frappée. Monnaie qui s'emploie bien. Altérer les monnaies. Monnaie étrangère. Pièce de monnaie. Les rois font des hommes comme des pièces de *monnaie*; ils les font valoir ce qu'ils veulent, et l'on est forcé de les recevoir selon leur cours, et non pas selon leur véritable prix. (***) Les pièces de *monnaie* sont des portions de métal auxquelles l'autorité publique a mis une empreinte pour faire connaître la quantité d'or et d'argent qu'elles contiennent. (Condill.)

— L'histoire nous apprend que différents peuples ont eu des monnaies faites avec des matières diverses. Aux époques où les métaux manquaient, les plus communs, et leur rareté, on se contentait de cuivre. Les Lacédémoniens ont eu des monnaies de fer; les premiers Romains en avaient de cuivre. Le sel a servi de monnaie en Abyssinie, la morue à Terre-Neuve, les clous dans un village d'Écosse, les coquillages aux Maldives et dans quelques parties de l'Inde et de l'Afrique, les grains de cacao au Mexique, le cuir en Russie, jusqu'à Pierre Ier. Les Saxons, à l'époque saxonne, en Angleterre, ont servi d'une monnaie vivante, qui [illegible] par la loi, et qui consistait à payer en têtes ou en bétail toute espèce de marchandises mises en circulation. Ce qu'il y a aussi remarquable, c'est que le Mexique, pays des métaux précieux, a été longtemps sans monnaie. Toutes ces marchandises prises pour monnaie n'ont pu avoir longtemps cours. Lorsque les nations qui les ont employées ont été conduites à trafiquer au delà d'une certaine limite, soit intérieurement, soit extérieurement, parce qu'elles étaient d'un maniement peu commode, et parce que, hors d'un certain territoire, les raisons qui les avaient fait accepter comme monnaies n'existaient plus. Les *monnaies* d'or ou d'argent sont remplacées en partie, chez beaucoup de nations modernes, par des *monnaies* de papier. (Dict. de comm.) La *monnaie* n'est qu'un terme de comparaison pour la valeur des choses de différentes espèces, et en ce sens la *monnaie* est le vrai lien de la société; mais tout peut être monnaie: autrefois le bétail l'était, les coquillages le sont encore chez plusieurs peuples, le fer fut *monnaie* à Sparte, le cuir l'a été ensuite, l'or et l'argent le sont parmi nous. (J.-J. Rouss.) Quelquefois les législateurs ont employé un tel art, que non seulement les choses représentaient l'argent par leur nature, mais qu'elles devenaient *monnaie* comme l'argent même. (Montesq.) Sous César, les fonds de terre furent la *monnaie* qui paya toutes les dettes; sous Tibère, dix mille sesterces en fonds devinrent une *monnaie*, comme cinq mille sesterces en argent. (Id.)

— Il paraît qu'on a donné dans la plus haute antiquité, comme on donne encore aujourd'hui, aux pièces de monnaie le nom du prince dont elles portaient l'empreinte. La principale monnaie des Perses était d'or, et s'appelait *darique*, du nom de Darius le Mède, qui le premier l'avait fait frapper. Les pièces frappées au coin de Philippe, roi de Macédoine, étaient nommées *philippes*. Chez nous, les monnaies sont depuis longtemps des *louis*; sous le règne de Napoléon, on leur donna le nom de ce prince. || Plusieurs villes ont donné les noms de plusieurs monnaies. Paris aux *parisis*. Tours aux *tournois*, Poitiers aux *pites* et *pites*; Provins aux *provinois*, et Byzance aux *besans*.

— Iconol. La première monnaie des Grecs portait l'empreinte d'un bœuf; dans la suite ils mirent sur leurs monnaies des figures énigmatiques, particulières à chaque province. Ceux de Delphes y représentaient un dauphin, les Athéniens, une chouette, les Béotiens, un Bacchus avec une grappe de raisin et une grande coupe; les Macédoniens, un bouclier; les Rhodiens, le disque du soleil. Chez les Romains, le type de l'as fut une tête de Janus, et au revers la proue d'un vaisseau, revers qu'on voit pareillement à toutes les parties de l'as. Chacune des parties de l'as portait des figures différentes. Sur les médailles romaines, la Monnaie est exprimée par trois figures qui ont chacune à leurs pieds un fourneau, à raison de l'or, de l'argent et de cuivre employés pour la monnaie. Au lieu de fourneaux, on voit quelquefois trois petits tas de monnaies. Ces figures tiennent ordinairement une balance d'une main, et de l'autre une corne d'abondance.

— Fig. La grandeur dans ce monde s'achète à tant le mètre, et les soucis, les périls et les revers sont la *monnaie* dont on la paye. (De Juss.) Huit ou dix mille hommes sont au souverain comme une *monnaie* dont il achète une place forte, une victoire. (La Bruy.) La plus mauvaise *monnaie* dont on puisse payer ses amis, sont les conseils: les secours sont la seule bonne. (Galiani.) Si Descartes n'a pas payé en bonne *monnaie*, il a du moins le mérite d'avoir décrié la fausse. (La Bruy.) La probité est la seule *monnaie* qui ait cours partout. (Max. chin.)

— Anc. jurispr. *Monnaie du roi* ou *monnaie du roi*. Se disait, par opposition à *monnaie des barons*, des pièces frappées à l'effigie du roi. || *Monnaie des barons*. Pièces de peu de valeur, les seules que les barons pussent frapper.

— *Monnaie forte*. Nom que l'on donnait à la monnaie parisis, qui était plus forte d'un quart que la monnaie tournois. || On a aussi donné ce nom en général à la monnaie la plus pure et qui contenait le moins d'alliage.

— *Monnaie fourrée*. Celle qu'un faux monnayeur fait d'un métal de vil prix, et qu'il couvre d'or ou d'argent.

— *Monnaie de compte* ou *monnaie imaginaire*, *idéale*. Monnaie qui n'a jamais existé ou qui n'existe plus en espèces réelles, mais qui a été inventée ou retenue pour faciliter les comptes, en les établissant toujours sur un pied certain et non variable. La livre tournois, la livre sterling sont des monnaies de compte.

— *Monnaie réelle* ou *effective*. Monnaie dont il existe des pièces ayant cours dans le commerce. Le franc est une monnaie réelle.

— *Monnaie de billon*. Monnaie d'argent qu'on a altérée par le mélange du cuivre.

— *Papier-monnaie*. Papier créé par le gouvernement pour faire office de monnaie. On l'appelle aussi *monnaie fictive*. Ces *monnaies* fictives, inventées par la nécessité, et auxquelles la foi seule peut donner un crédit durable, sont comme des billets de change, dont la valeur imaginaire peut excéder aisément les fonds qui sont dans un État. (Volt.)

— *Monnaie obsidionale*. Monnaie frappée dans une ville assiégée, où on lui donne cours pendant le siége, pour une valeur ordinairement beaucoup plus forte que sa valeur intrinsèque, afin de suppléer à la vraie monnaie qui manque.

— *Monnaie noire*. Monnaie de compte dont on se sert à Ratisbonne, en Bavière, pour payer les charges publiques. La monnaie courante est appelée *monnaie blanche*.

— *Monnaie longue*. Valeur qu'on donne à la monnaie de Bologne, de trois pour cent au-dessous de la valeur de la monnaie de banque.

— *Bonne monnaie*. Valeur que l'on donne à l'argent de Florence, comparé à la monnaie longue de Livourne. Vingt-trois livres, bonne monnaie de Florence, valent vingt-quatre livres, monnaie longue de Livourne.

—Métrol. *Monnaie valuta*. Monnaie de compte d'Augsbourg, valant au pair 2 fr. 16.

— *Monnaies constitutionnelles*. Nom que l'on donna, en 1791, à des monnaies portant l'effigie de Louis XVI avec le titre de roi des Français.

— *Payer en monnaie forte*. Payer en espèces évaluées sur un pied avantageux à celui qui les reçoit.

— Fig. et fam. *Battre monnaie*. Se procurer de l'argent. Battre monnaie en vendant ses livres, ses meubles.

— *Fausse monnaie*. Celle qui n'est pas fabriquée avec les métaux prescrits par le gouvernement.

— Fig. La flatterie est une fausse *monnaie* qui n'a de cours que par notre vanité. (La Rochef.) Les amis de notre siècle ne ressemblent pas mal à la fausse *monnaie*; ils en ont le brillant et le peu de valeur. (Oxenst.) Des compliments! je n'en fais point; c'est la fausse *monnaie* du monde. (Marm.) L'esprit tout seul n'est que la fausse *monnaie* du talent. (Voisen.) Les profits injustes sont comme la fausse *monnaie*, plus on en a, plus on risque. (Max. chin.)

— Fam. *Être décrié comme de la fausse monnaie*, *comme la fausse monnaie*, *comme fausse monnaie*. Avoir une très-mauvaise réputation.

— Petite espèce d'argent ou de billon. N'avoir pas de monnaie sur soi. N'avoir pas un sou de monnaie. Les mots et la *monnaie* doivent être pris à leur valeur. (Boiste.)

— Fig. Un homme d'esprit se tait avec les sots comme un riche refuse l'aumône aux indigents; il n'a pas de *monnaie*. (***)

— Valeur d'une pièce monnayée en plusieurs pièces moindres. Avoir la monnaie d'un louis, d'un écu, d'un franc, etc.

— Fig. Les jours sont la *monnaie* [illegible] les heures, la *monnaie* des jours. (Dr [illegible].) Les talents sont plus nombreux, les lumières plus étendues que dans le siècle de Louis XIV, nous avons la *monnaie* de ses grands hommes. (Boist.) Après la mort de Turenne, on créa huit maréchaux de camp: Mme de Sévigné dit à ce sujet qu'on rendait à l'armée la *monnaie* de la pièce qu'elle avait perdue. Clément a dit de Desmahis qu'il avait tout l'esprit qu'on peut avoir en petite *monnaie*. J'expose en détail ce qu'il sent en gros; et voilà, pour ainsi dire, la *monnaie* de sa pièce. (Mariv.)

— *Donner à quelqu'un de belle monnaie*. Lui donner des pièces d'or ou d'argent au lieu de pièces de cuivre ou de billon.

— Fig. Les grands services sont comme de grosses pièces d'or et d'argent, qu'on a rarement occasion d'employer; mais les petites attentions sont une *monnaie* courante qu'on a toujours à la main. (Didier.)

— Prov. et fig. *Rendre*, *donner à quelqu'un de la monnaie de sa pièce*. Se venger, user de représailles. || *Payer quelqu'un en monnaie de singe*. Le payer en gambades, se moquer de lui au lieu de le satisfaire. || *Il l'a payé en même monnaie*. Se dit d'un homme qui ayant reçu d'un autre quelque service ou quelque déplaisir, lui a rendu ensuite la pareille. L'égoïste qui trompe les autres et se les immole, sera payé de la même *monnaie*. (Boiste.) Soyez sûr que l'on vous payera de votre *monnaie*. (Id.)

Lorsqu'un homme vous vient embrasser avec joie,
Il faut bien le payer de la même monnaie.
(Mol. [illegible])

— Prov. *Il n'est que changeur pour se connaître en monnaie*. Se dit ironiquement en parlant d'un homme qui paraît expert en affaires peu honorables. || *Monnaie fait tout*. Avec de l'argent tous les obstacles s'aplanissent. || *Les profits injustes sont comme la fausse monnaie, plus on en a, plus on risque*. || *Payer en monnaie de cordelier*. Payer en belles paroles, en remerciments. || *Monnaie de basoche*. Chose de nulle valeur qu'on donne au lieu d'argent. || *Il n'a point de monnaie faute de grosses pièces*. Se dit en parlant de celui qui allègue le défaut de monnaie pour éviter quelque menue dépense, ou pour ne point s'acquitter sur-le-champ. || *Il ferait de la fausse monnaie pour cet homme*. Il s'exposerait à tous les risques pour l'obliger. || *Il ne faut garder non plus que la vieille monnaie*. || *Il ne se paye pas de telle monnaie*.

— Fig. Les paroles dont il se fait une espèce d'échange dans la société. Les compliments sont une monnaie dont chacun connaît la valeur.

— Le lieu où l'on bat monnaie. Porter des lingots à la Monnaie pour qu'ils soient convertis en espèces. || On dit dans le même sens, *Hôtel de la monnaie*, *des monnaies*. Hôtel des monnaies de Paris, de Lyon, de Bordeaux, etc.

— *Monnaie des médailles*. Lieu où l'on frappe les médailles, les jetons.

— *Cour des monnaies*. Cour supérieure établie autrefois pour juger souverainement tout ce qui concernait les monnaies. Cette cour fut supprimée en 1790, et le contentieux civil et criminel des monnaies rentra sous la juridiction ordinaire.

— *Prévôté générale des monnaies*. Juridiction différente de la cour des monnaies, qui fut établie en 1635 pour veiller sur la fabrication et exposition de la fausse monnaie, et sur les abus et malversations dans le commerce des matières d'or et d'argent. Elle siégeait à Paris, et elle subsista jusqu'en 1790.

— Bot. Nom vulgaire de la lunaire annuelle. || *Monnaie du pape*. La lysimaque.

— Conchyl. Espèce du genre cranie. || *Monnaie de Guinée*. Espèce de porcelaine. Elle sert de monnaie chez différents peuples de l'Afrique occidentale. || *Monnaie de pierre*, *monnaie du diable*, ou *monnaie numismale*. Production marine fossile qui a la forme orbiculaire d'une pièce de monnaie. || *Monnaie de Brattenbourg*. Les auteurs anciens donnent quelquefois ce nom aux numismales.

— Ce mot et ses dérivés devraient s'écrire *monaie*, par un seul *n*, puisqu'ils viennent du latin *moneta*. On ne met nulle part deux *n* à *monétaire*, pourquoi en mettre deux à *monnaie*, dont l'étymologie est la même?

MONNAYAGE s. m. Fabrication de la monnaie. Monnayage au marteau, au balancier. Entendre bien le monnayage.

— Droit qu'on prend sur la façon pour la fonte de la monnaie.

— Droit qu'on payait autrefois au duc de Normandie, de trois ans en trois ans, de douze deniers par feu, afin qu'il ne changeât point la monnaie courante.

— *Denier*, *sou*, *livre de monnayage*. Simple espèce de quelque valeur, le quelque poids ou matière que ce soit.

— Action de marquer les flans de l'empreinte qu'ils devaient avoir, soit par le moyen du marteau, soit par le moyen du moulin et balancier.

— Endroit où était placé le balancier et où l'on marquait les flans.

— *Chambre du monnayage*. Lieu où les officiers monnayeurs s'assemblent pour délibérer.

MONNAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Monnayer. S'empl. adjectiv. Or, argent monnayé.

— *Argent monnayé*. Se dit par opposition à Argent ouvragé ou brut. Payer en argent monnayé.

MONNAYER. v. a. 1re conj. Convertir un métal en monnaie. Monnayer de l'argent. Monnayer de l'or.

— Donner l'empreinte à la monnaie. Monnayer des pièces d'or avec le balancier.

— Absol. Monnayer au marteau, au balancier. L'art de monnayer.

— SE MONNAYER. v. pron. Être monnayé.

MONNAYÈRE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la nummulaire, espèce de lysimachie, dont les feuilles ont été comparées à des pièces de monnaie. || On donne le même nom au tabouret des champs et au thlaspi des champs.

MONNAYERIE. s. f. Lieu où l'on marque l'empreinte des pièces.

— Atelier des monnayeurs.

MONNAYEUR. s. m. Celui qui travaille à la monnaie de l'État.

— *Faux monnayeur*. Celui qui fait de la fausse monnaie. Autrefois les faux monnayeurs étaient mis à la torture et rompus vifs. En 1726 on les condamna seulement à la peine de mort, qui a elle-même été remplacée en 1832 par la peine des travaux forcés à perpétuité pour la contrefaçon des monnaies d'or et d'argent, et par celle des travaux forcés à temps pour celle des monnaies de billon et de cuivre.

— Prov. *Il n'est que monnayeur pour se connaître en billon*.

MONNÉAGE. s. m. Féod. et anc. législ. Redevance qu'on payait tous les trois ans aux seigneurs et barons, et par la suite au roi, pour qu'ils ne changeassent point la monnaie.

MONNIER. s. m. Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur commun.

MONNIER (Jean Charles), Lieutenant général, né en 1758, mort en 1816, est surtout célèbre par sa belle défense d'Ancône, qu'il défendit cent cinq jours, après lesquels il capitula avec les honneurs de la guerre. Son dernier exploit fut la prise de Vérone en 1801.

MONNIÈRE. s. f. (de *Lemonnier*, médecin fr.) Bot. Nom de plusieurs genres de plantes.

MONNINE. s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou.

MONNOIE ou **MONNOYE.** s. f. Ancienne orthographe du mot *monnaie*.

MONNOYE (Bernard de la), Né en 1641, mort en 1728, fut un bibliographe érudit, que l'on regarda comme l'oracle des hommes de lettres. Ses principaux ouvrages sont des poésies latines et françaises, des Noëls bourguignons, etc.

MONNOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Monnoyer. S'empl. adjectiv. Argent monnoyé.

— Fig. Ses louanges sont monnoyées. (Mol.) Il donne de l'argent [illegible]. On écrit aujourd'hui *monnayé*. V. MONNAYÉ.

MONNOYER ou **MONNOYEUR.** s. m. Se disait pour Monnayeur. Quelques personnes écrivent et prononcent encore Monnoyeur.

MONNOYERIE. s. f. V. MONNAYERIE.

MONO Partic. [illegible] (du gr. μόνος, seul), qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots français.

MONOAXIFÈRE. adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul; et du lat. *axis*, axe, *fero*, porter). Minér. Qui ne présente qu'un seul axe.

— Bot. Se dit de l'inflorescence des végétaux, quand elle ne présente qu'un seul axe ou degré de végétation, comme la tulipe.

MONOBAPHIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; βαφή, couleur). Didact. État d'une surface qui n'offre qu'une seule couleur.

MONOBASE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul, βάσις, base). Minér. Qui n'a qu'une seule base.

— Bot. Se dit des plantes phanérogames dont l'adhérence à la racine qui les porte se fait par une base unique, paraissant être l'extrémité inférieure de la tige, ou peut-être une racine tronquée et non rameuse, comme le cynomorion.

MONOBIE. [illegible] des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul, βίος, vie). Helminth. Se dit de certains vers dont la vésicule ne renferme qu'un seul animal.

MONOBIES. s. m. pl. Famille de l'ordre des helminthoptères cystiques, comprenant ceux de ces êtres dont le kyste ne renferme qu'un seul animal.

MONOBOLE. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; βολή, coup). Antiq. Espèce de saut ou d'exercice du corps que l'empereur Justinien substitua aux jeux de hasard, et qui fut permis dans tout l'empire.

MONOCANON. Mot barbare, que quelques dictionnaires donnent pour *monocorde*.

MONO-CAPUCHINO. s. m. Mamm. Singe du genre saki.

MONOCARPE adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul, καρπός, fruit). Bot. Qui n'a qu'un seul fruit. || Qui porte des fruits solitaires. || Se dit aussi des bulbes qui ne produisent qu'une tige et meurent ensuite

MONOCARPIEN, ENNE. adj. Bot. Se dit d'une plante qui ne produit qu'une seule fois des fruits dans le cours de son existence.

MONOCARPIQUE. adj. des 2 g. Bot. V. MONOCARPIEN.

MONOCENTRE. s. m. Ichthyol. Poisson qui ne diffère pas du lépisacanthe.

MONOCENTRIDE. s. m. Ichthyol. Un des nom du genre lépisacanthe.

MONOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; κεφαλή, tête). Anat. Qui n'a qu'une seule tête.

— Bot. Se dit des fruits qui n'ont qu'un seul sommet organique, comme la capsule des silènes. || Se dit des plantes qui ont les fleurs disposées en calathides, en capitules ou ombelles solitaires.

MONOCÉPHALE. s. m. Anat. Monstre par monocéphalie.

MONOCÉPHALIE. s. f. Anat. État d'un monstre qui n'a qu'une seule tête pour deux corps.

MONOCÉPHALIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit d'un monstre qui n'a qu'une seule tête pour deux corps.

MONOCÉRAS. s. m. Bot. Sous-genre établi dans le genre vandelia, et qui comprend les espèces à fleurs munies d'un éperon et d'un calice à cinq pièces.

MONOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; κέρας, corne). Zool. Qui n'a qu'une seule corne, ou un seul prolongement en forme de corne. ‖ Le *notoxe monocère* est ainsi appelé parce que son corselet s'avance en pointe au-dessus de sa tête. ‖ Le *ceratodon monocère*, ainsi nommé parce qu'en général sa canine droite reste rudimentaire, de sorte qu'il n'a qu'une seule défense.

MONOCÈRE ou **MONOCÉROS.** s. m. (pr. *mo-no-cé-re*; ét. gr., μόνος, seul; κέρας, corne). Entom. Nom vulgaire d'un coléoptère du genre des oryctes. ‖ On donne aussi ce nom à un scarabée nasicorne, à un staphylin et à plusieurs autres insectes qui sont munis d'une corne sur la tête ou sur le corselet.

— Astron. Constellation australe, placée auprès d'Orion, entre le Grand et le Petit Chien.

— Conchyl. Nom vulgaire de quelques coquilles.

— Ichthyol. Nom vulgaire de plusieurs poissons. ‖ *Monocère écrit.* Poisson que l'on trouve sur les côtes de la Chine et près des îles de Bahama.

— Mamm. Nom sous lequel Pline a décrit le rhinocéros. ‖ Nom qu'on a donné à la licorne, animal dont l'existence n'est pas certaine. ‖ Nom vulgaire du narval, espèce de cétacé.

— Ornith. Nom vulgaire de l'oiseau de Paradis.

MONOCERQUE. s. m. Infus. Genre d'animaux infusoires.

MONOCHAME. s. m. Entom. Genre de coléoptères.

MONOCHILE. adj des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; χηλή, ongle). Mamm. Qui n'a qu'un seul sabot. ‖ MONOCHILES. s. m. pl. Famille de mammifères comprenant ceux qui n'ont qu'un seul sabot.

MONOCHIRE. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; χείρ, main). Ichthyol. Genre de poissons établi aux dépens des pleuronectes; il ne contient qu'un petit nombre d'espèces.

MONOCHLAMYDÉ, ÉE. adj. (pr. *mo-no-kla-mi-dé*; ét. gr., μόνος, seul; χλαμύς, casaque). Bot. Se dit d'une plante qui n'a qu'une seule enveloppe florale.

MONOCHORDE. s. m. (pr. *mo-no-cor-de*; ét. gr., μόνος, seul; χορδή, corde). Ant. V. MONOCORDE.

MONOCHORDISER. v. n. 1re conj. (pr. *mo-no-kor-di-zé*). Se disait pour, Jouer du monochorde.

— v. a. Fig. *Monochordiser les doigts.* Expression employée par Rabelais, dans le sens de Remuer ses doigts avec vivacité.

MONOCHROÉ, ÉE. adj. (pr. *mo-no-kro-é*; ét. gr., μόνος, seul; χρόα, couleur). Didact. Qui est d'une seule couleur.

— Zool. Se dit d'une espèce de tipule, qui a tout le corps ferrugineux.

MONOCHROÏTE. adj. des 2 g. (pr. *mo-no-kro-i-te*; ét. gr., μόνος, seul; χρόα, couleur). Didact. V. MONOCHROÉ.

— Minér. Se dit des substances qui ne présentent qu'une seule teinte, et qui n'est que la réfraction simple.

MONOCHROMATE. s. m. (pr. *mo-no-kro-ma-te*). V. MONOCHROME.

— adjectiv. Tableau monochromate.

MONOCHROMATIQUE. adj. des 2 g. (pr. *mo-no-kro-ma-ti-ke*; ét. gr., μόνος, seul; χρῶμα, couleur). Peint. Se dit d'une peinture en monochrome.

— Phys. Se dit d'une flamme uniformément et uniquement jaune, que l'on obtient en brûlant de l'alcool dans une capsule contenant des morceaux de fil de fer, et chauffée avec une lampe à esprit de vin. On a reconnu qu'une mèche ordinaire trempée dans une dissolution de sel marin, et séchée ensuite, produisait le même effet. On obtient un résultat identique avec les autres sels sodiques.

MONOCHROME. adj. des 2 g. (pr. *mo-no-kro-me*; ét. gr., μόνος, seul; χρῶμα, couleur. Qui est d'une seule couleur. Les camaïeus, les grisailles, toutes les peintures en clair-obscur, sont des peintures monochromes. ‖ *Tableau monochrome.* Celui qui, étant d'une seule couleur, ne figure les objets que sous le rapport de leur forme, au moyen des nuances de cette couleur.

— Entom. Se dit du taon monochrome, qui est roux.

MONOCHROME. s. m. (pr. *mo-no-kro-me*). Objet peint d'une seule couleur. Un monochrome. L'invention des monochromes est attribuée, chez les anciens, à Cléophante de Corinthe.

MONOCLADE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; κλάδος, branche). Bot. Dont la tige ne produit qu'un seul rameau, comme la weissie monoclade.

MONOCLE. s. m. (du gr., μόνος, seul, et du lat. *oculus*, œil). Petite lunette qui ne sert que pour un œil.

—Chir. Bandage servant à maintenir un appareil sur l'un des deux yeux. V. MONOCULE.

— Crust. Genre de crustacés qui ont les yeux très-rapprochés, et presque réunis. On en a formé depuis un ordre entier, celui des branchyopodes.

MONOCLE. adj. des 2 g. Qui n'a qu'un œil

MONOCLÉE. s. f.-Bot. Hépatique de la mer du Sud.

MONOCLINE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; κλίνη, lit). Se dit d'une plante qui est pourvue des deux sexes dans une même fleur, comme la rose, ou le calathide qui ne renferme que des fleurs hermaphrodites.

MONOCLINOÉDRIQUE. adj. des 2 g (ét. gr., μόνος, seul; κλίνη, lit; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'un cristal dans lequel les plans coordonnés ont deux de leurs angles droits, et le troisième aigu ou obtus.

MONOCOLES. s. m. pl. Peuple fabuleux, voisin des Troglodytes, dont Pline fait mention. Ils n'avaient qu'une jambe, à l'aide de laquelle ils couraient très-rapidement.

MONOCOLON. s. m. Anat. Ancien nom du rectum.

MONOCOLORADO. s. m. Mamm. Un des noms de l'alouate.

MONOCONDYLE ou **MONOCONDYLION.** s. m. Diplom. Abréviation.

MONOCONIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui se termine par un seul cône.

MONOCONQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; κόγχη, coquille). Conchyl. Se dit d'une coquille composée d'une seule pièce. On dit plutôt *univalve*. ‖ s. f. Une monoconque. Des monoconques.

MONOCORDE. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; χορδή, corde). Mus. Instrument de bois, de cuivre, etc., sur lequel il y a une seule corde tendue et divisée selon certaines proportions pour faire connaître les différents intervalles des sons. La division du monocorde. Diviser un monocorde.

— Se dit aussi d'un instrument de musique à une seule corde. La trompette marine était une espèce de monocorde.

— Antiq. Instrument de musique à une seule corde, en usage chez les Grecs, auxquels il servait de diapason; il servait également pour la mesure ou pour le ton. Dans la suite on y mit plusieurs cordes en conservant toujours son nom.

MONOCORDISER. v. n. et a. 1re conj.V. MONOCHORDISER.

MONOCOTYLAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; κοτύλη, cavité). Zool. Qui ne porte qu'une seule ventouse ou suçoir. ‖ MONOCOTYLAIRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des entozoaires myzocéphales, comprenant ceux de ces animaux dont le corps ne porte qu'une seule ventouse en arrière.

MONOCOTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; κοτύλη, cavité). Zool. Qui n'a qu'une seule bouche ou suçoir. ‖ MONOCOTYLES. s. m. pl. Famille de l'orde des acéphales cyclomorphes, comprenant ceux qui ont une bouche distincte.

MONOCOTYLÉDONE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; κοτυληδών, cotylédon). Bot. Dont les semences n'ont qu'un seul lobe ou cotylédon. Plante monocotylédone.

— S'empl. substantiv. Le lis est un monotylédone. Les monocotylédones diffèrent essentiellement des dicotylédones par leur structure. Leur accroissement se fait seulement par le centre, leur texture est lâche et flexible, et leurs vaisseaux, disposés longitudinalement, ne forment point de couches concentriques. Leurs tiges sont simples, pourvues d'une moelle abondante, mais disséminées, ce qui fait qu'elles n'ont jamais un véritable bois.

MONOCOTYLÉDONÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit en parlant de l'embryon des plantes dans lesquelles les feuilles étant naturellement et essentiellement alternes, il se trouve que l'inférieure est solitaire sur un même plan. Cette feuille inférieure est appelée *cotylédon*, et la plupart du temps elle est assez grosse ou assez développée pour qu'on n'aperçoive qu'elle dans la graine; mais souvent aussi on voit le long de la gemmule d'autres petits corps semblables et disposés alternativement comme dans les graminées; quelquefois même on trouve deux cotylédons plus ou moins inégaux, mais alternes comme dans les cicades. Ce n'est donc pas l'unité du cotylédon mais l'alternance des cotylédons qui caractérise les végétaux improprement appelés monocotylédonés, terme qui a pour synonymes ceux d'Endogène, d'endorhize, de cryptocotylédoné, de monogène, de gynodyname, de granifère, de lysospermidé. ‖ MONOCOTYLÉDONÉES. s. f. pl. Classe de plantes dont la semence ne développe qu'un seul cotylédon durant la germination. Cette division comprend environ un cinquième des plantes connues. On les divise en deux groupes, les cryptogames et les phanérogames.

MONOCOTYLÉDONIE. s. f. Bot. État d'une plante qui n'a qu'un seul cotylédon. ‖ Grande section du règne végétal qui renferme les plantes monocotylédones.

MONOCRÉPIDE. adj. m. Myth. Epithète de Mercure, qui, selon quelques mythographes, ne prêta qu'une seule de ses talonnières à Persée, lorsque ce héros alla combattre les Gorgones.

MONOCROTE. s. m. Ant. gr. V. MONÉRIS et MONOCROTON.

MONOCROTON. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; κρότος, impulsion). Antiq. Navire à un seul rang de rames de chaque côté.

MONOCULAIRE. adj. des 2 g. (ét., V. MONOCULE). Qui n'a qu'un œil.

MONOCULE. s. m. (du gr. μόνος, seul; et du lat. *oculus*, œil). Chir. Bandage pour la fistule lacrymale et les autres maladies qui n'affectent qu'un œil. Il semble, d'après l'étymologie, que ce nom convienne à tout bandage qui couvre un œil, et qu'un simple bandeau, un mouchoir en triangle puissent très-bien faire un monocule; mais l'usage, chez les chirurgiens, veut qu'on appelle *monocle* ou *monocule* un bandage un peu plus compliqué.

— Opt. Loupe ou lorgnette.

— Dr. ecclés. Bénéfice à la collation d'une personne unique. ‖ Bénéfice qui était à la collation d'une personne qui n'avait à pourvoir qu'à celui-là seul.

MONOCULES. s. m. pl. Géogr. Peuples de Scythie qui, disait-on, n'avaient qu'un œil. On les appelait peut-être ainsi parce que, tirant continuellement de l'arc, ils tenaient toujours un œil fermé pour viser plus juste.

MONOCULISTE. s. m. Celui qui n'a qu'un œil. Il n'a guère été employé que dans le style burlesque. Scarron l'applique aux Cyclopes.

> Lors on vit les *monoculistes*
> Venir par différentes pistes;
> Aucun de ces enfants d'Etna
> En son grand front plus d'un œil n'a. (SCARRON.)

MONOCULTURE. s. f. Didact. Culture monopolisée. La monoculture du tabac.

MONOCYCLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; κύκλος, cercle). Didact. Qui ne porte ou qui ne décrit qu'un seul cercle.

— La *scalaire monocycle* a été appelée ainsi parce que son dernier tour est circonscrit à la base par un fil transversal.

MONODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui n'a qu'un seul doigt, comme le chalcide monodactyle.

— Art vétér. Se dit des animaux du genre cheval, qui n'ont effectivement qu'un doigt.

— Ornith. Le *ptérophore monodactyle* a été appelé ainsi parce que ses ailes ne sont point divisées.

— Entom. On appelle *mandibules monodactyles*, dans les animaux articulés, celles qui sont composées de deux ou trois articles bien distincts, dont le dernier est mobile en manière de doigt, comme dans beaucoup d'arachnides.

MONODACTYLE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons thoraciques des Indes, ne renfermant qu'une seule espèce.

MONODELPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; δελφύς, matrice). Mamm. Qui n'a qu'une seule matrice. ‖ MONODELPHES. s. m. pl. Sous-classe des mammifères comprenant ceux qui n'ont qu'une seule matrice, c'est-à-dire qui accouchent de petits aptes à vivre en venant au monde.

MONODENDRON. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; δένδρον, arbre). Bateau fait d'un seul tronc d'arbre.

MONODIAIRE. adj. des 2 g. Antiq. Se disait de celui ou celle qui exécutait, sur la scène, le chant appelé *monodie*.

— substantiv. Un monodiaire.

MONODIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; ᾠδή, chant). Antiq. Chant exécuté par un seul individu, avec accompagnement de lyre.

— Monologue, dans les tragédies.

— Sorte de lamentation ou de chanson lugubre qu'on chantait à une seule voix.

MONODIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; δίς, deux fois; μέτρον, mesure). Minér. Se dit d'un cristal dont les plans coordonnés peuvent être rapportés à trois axes, dont deux égaux.

MONODON. s. m. Mamm. Genre de narval qui ne contient qu'une seule espèce.

MONODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; ὀδούς, dent). Conchyl. Qui n'a qu'une seule dent, comme celle qu'on voit de chaque côté du test, dans le portune monodonte, ou à la face interne du bord droit de l'ouverture de la mitre monodonte.

MONODONTE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves, établi aux dépens de celui des toupies.

MONODONTIER. s. m. Conchyl. Mollusque qui habite les coquilles appelées monodontes.

MONODORE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour placer le corossol muscade, arbre de la Jamaïque.

MONODYNAME. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; δύναμις, puissance). Bot. Se dit d'une plante dont une des étamines est plus longue que les autres, comme dans le rhychanthère monodyname.

MONODYNAME. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour un arbrisseau de la Guinée.

MONOECIE ou **MONOÉCIE.** s. f. (pr. *mo-né-ci* ou *mo-no-é-ci*; ét. gr., μόνος, seul; οἰκία, habitation). Bot. Classe du système de Linné, dans laquelle on range les plantes qui portent sur le même pied des fleurs mâles et des fleurs femelles. Le maïs appartient à la monœcie.

MONOECIQUE ou **MONOÉCIQUE.** adj. des 2 g. (pr. *mo-ne-ci-ke* ou *mo-no-é-ci-ke*). Bot. Qui appartient à la monœcie.

MONOECUS. (pr. *mo-né-kuss*). Myth. gr. Surnom d'Hercule, pris de ce qu'il était seul dans son temple. Hercule Monœcus avait un temple dans le lieu où se trouve aujourd'hui Monaco.

MONOÉLEUTHÉROGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; ἐλεύθερος, libre; γυνή, femme). Bot. Se dit d'une plante monocotylédone, dont l'ovaire est libre de toute adhérence.

MONOÉLEUTHÉROGYNIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; ἐλεύθερος, libre; γυνή, femme). Bot. État d'une plante monocotylédone, dont l'ovaire est libre de toute adhérence. ‖ Classe de plantes comprenant les monocotylédones qui ont l'ovaire libre de toute adhérence.

MONOÉLEUTROGYNIE. s. f. Bot. Ce mot n'est qu'une abréviation du précédent.

MONOÉMUGI. Géogr. Royaume d'Afrique, un des plus puissants de l'intérieur de cette partie du monde. Il est très-peu connu, et même quelques géographes le regardent comme imaginaire.

MONOÉPIGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; ἐπί, sur; γυνή, femme). Bot. Se dit d'une plante monocotylédone à étamines épigynes.

MONOÉPIGYNIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; ἐπί, sur; γυνή, femme). Bot. État d'une plante monocotylédone, dont les étamines sont épigynes. ‖ Classe qui comprend les plantes monocotylédones dont les étamines sont épigynes.

MONO-FÉO. s. m. Mamm. Espèce de singe du genre saki.

MONOGAME. s. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; γάμος, noce). Anc. jurispr. Personne qui n'a été mariée qu'une fois.

— Personne qui n'a qu'une femme.

MONOGAME. adj. des 2 g. Qui n'a été marié qu'une fois.

— Zool. Se dit d'un animal dont le mâle ne s'attache qu'à une seule femelle, ou la femelle qu'à un seul mâle.

— Bot. Se dit d'une plante dont toutes les fleurs sont du même sexe, comme la laitue.

MONOGAMIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; γάμος, noces). Union d'un seul époux avec une seule épouse; c'est l'opposé de la *polygamie*. La monogamie est conforme à la loi de la nature, et tous les peuples chrétiens s'y sont assujétis.

— Anc. jurispr. Etat, condition de ceux qui n'ont été mariés qu'une fois.

— Zool. État des animaux chez lesquels les deux sexes s'affectionnent l'un à l'autre, et soignent ensemble leur progéniture.

— Bot. Ordre du système de Linné, comprenant les plantes syngénèses à fleurs isolées les unes des autres.

MONOGAMIQUE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs sont séparées et distinctes.

MONOGAMISTE. s. des 2 g. Partisan de la monogamie. Dans le roman de Goldsmith, *le Vicaire de Wakefield*, le pasteur de campagne déclare être *monogamiste*, c'est-à-dire partisan de l'obligation d'un seul mariage pour les ecclésiastiques, même dans l'Eglise réformée.

MONOGASTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; γαστήρ, ventre). Zool. Qui n'a qu'un seul ventre. ‖ Qui n'a qu'un seul estomac. Le cheval est un animal monogastrique; les ruminants sont, au contraire, des animaux à plusieurs estomacs.

MONOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; γένος, naissance). Didact. Qui est unique en son genre. Et c'est pour cela qu'on l'appelle *monogène*, comme qui dirait unique. (Amyot.)

— Bot. Se dit des plantes monocotylédones, parce qu'elles n'ont qu'une seule surface d'accroissement, qui est centrale.

— Pourquoi avoir laissé perdre un terme sonore, qui exprime si bien ce qu'on veut dire, et dont les naturalistes surtout doivent sentir le besoin?

MONOGÉNIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; γεννάω, produire). Hist. nat. Mode de génération consistant dans la production, par un corps organisé, d'une partie qui s'en sépare bientôt et devient, en s'accroissant, un nouvel individu semblable à celui qui l'a produit.

MONOGÉNIQUE. adj. des 2 g. Géogn. Se dit des roches dont toutes les parties sont de même nature. Ainsi le gompholite monogénique est une roche calcaire dans un ciment calcaire plus ou moins pur.

MONOGOMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; γομφίος, dent). Infus. Qui n'a qu'une seule dent. Epithète donnée aux infusoires rotifères dont chaque mâchoire n'offre qu'une seule dent saillante, fixée à cette mâchoire par la base seulement.

MONOGRAMMATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; γράμμα, lettre). Diplom. Qui tient du monogramme. ‖ Qui offre les traits distinctifs du monogramme. Caractère monogrammatique. Cette tradition de l'écriture hiéroglyphique ne s'arrêta pas même à l'écriture radicale. Elle passa dans notre écriture littérale ou *monogrammatique*. (Ch. Nod.)

MONOGRAMME. s. m. (ét. gr., μόνος, seul, γράμμα, lettre). Diplom. Chiffre ou caractère composé des principales lettres d'un nom, et quelquefois de toutes. Au VIIe siècle et au VIIIe, la signature en monogramme était fort en usage. Le monogramme forma souvent le sceau des rois et des papes au moyen âge. Eginhard dit

que Charlemagne, ne sachant pas écrire, se servait d'un monogramme pour sa signature. La même raison l'avait fait adopter à une grande partie des évêques et des seigneurs. Les rois francs de la deuxième race, depuis Charlemagne, ne signèrent qu'en monogramme. Le droit de signature en monogramme fut longtemps réservé aux souverains et aux princes. Il y avait des monogrammes qui renfermaient plusieurs noms. Les anciens ont fait usage de monogrammes, mais la plupart sont indéchiffrables. || *Monogramme parfait*. Celui qui renferme toutes les lettres d'un nom. || *Monogramme imparfait*. Celui qui ne renferme que les principales lettres d'un nom. || *Monogramme à losange*. Espèce de monogramme dans lequel les lettres sont disposées de différentes manières autour d'un losange. || *Clé d'un monogramme*. Autrefois, la lettre qui se présentait la première à la vue, qu'on apercevait le plus facilement. Aujourd'hui, celle de toutes les lettres dont le monogramme se compose, qui est la première dans l'ordre alphabétique; la seconde clé est la seconde lettre, en observant le même ordre.

— Grav. Caractère unique composé de plusieurs lettres agencées les unes avec les autres, de manière à ne former qu'un seul objet. Les chiffres que l'on grave sur la vaisselle et les cachets sont des monogrammes.

— Numism. Le monogramme remplaça, sous la deuxième race, la tête du souverain sur les monnaies. Cette coutume, qui prit naissance sous Charlemagne, dura jusqu'au règne de Robert.

— On a aussi donné le nom de *monogrammes* aux chiffres ou signes que les artistes apposent au bas de leurs ouvrages.

— Peint. Nom qu'on donnait anciennement à une simple esquisse, à un dessin qui n'avait que le trait.

— Bot. Genre de fougères, qui ne renferme qu'un petit nombre d'espèces.

MONOGRAMME. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; γράμμα, lettre, caractère). Antiq. Qui ne consiste que dans les lignes, dans les contours. Peinture monogramme.

— Philos. Qui n'a rien de concret, de palpable; incorporel, immatériel. C'est dans ce dernier sens qu'Épicure, au rapport de Cicéron, applique l'adjectif *monogramme* aux dieux.

MONOGRAPHE. s. m. Didact. Auteur d'une monographie. Un monographe. Des monographes.

MONOGRAPHE. adj. des 2 g. Qui ne traite que d'un seul objet. Auteur monographe. Livre monographe. Des ouvrages monographes.

MONOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; γράφω, décrire). Hist. nat. Description d'un seul genre ou d'une seule espèce d'animaux, de végétaux, etc.

— Didact. Se dit, par extension, des descriptions qui sont propres à d'autres sciences, telles que l'histoire, la géographie, la médecine. Monographie des villes, des châteaux. Monographie du cancer. Toutes les sciences se sont enrichies par les monographies. On ne peut nier que les *monographies* n'aient rendu et ne soient destinées à rendre encore de grands services à la science, tant que l'on ne sacrifiera pas les notions générales à des particularités souvent peu importantes. (Encycl.)

MONOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à une monographie.

— Qui est du genre de la monographie. Description monographique.

MONOGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; γυνή, femme). Bot. Qui ne renferme qu'un seul pistil. Se dit du gynophore, quand il ne porte qu'un seul ovaire, comme le dianthe, et surtout des fleurs qui ne renferment qu'un seul pistil, comme le mélodine monogyne, l'hibbertie monogyne, le zygophylle monogyne.

MONOGYNIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; γυνή, femme). Bot. État d'une plante dont chaque fleur ne contient qu'un seul pistil. || Nom donné, dans le système sexuel de Linné, à treize ordres, comprenant des plantes dont chaque fleur ne renferme qu'un seul pistil, quel que soit le nombre des étamines.

MONOGYNIQUE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs ne contiennent qu'un seul pistil.

MONOHISTE. adj. des 2 g. Anat. Qui est formé d'un seul tissu ou d'un tissu simple.

MONOHYDRATE. s. m. Chim. Premier des hydrates d'une substance qui en forme plusieurs. || *Monohydrate de sabadilline*. La résine gomme de sabadilline.

MONOHYDRATÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est à l'état de monohydrate.

MONOHYDRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un composé qui ne contient qu'une seule proportion d'hydrogène. || *Phosphure monohydrique*. Combinaison de phosphore et d'hydrogène à volumes égaux, dont l'existence est seulement présumée.

MONOHYLE. adj. des 2. g. (ét. gr., μόνος, seul; ὕλη, matière). Zooph. Dont le corps est formé d'une seule masse homogène. || MONOHYLES. s. m. pl. Section ou ordre de la classe des zoophytes, comprenant ceux de ces animaux dont le corps est formé en totalité ou en grande partie d'une masse homogène.

MONOHYPOGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; ὑπό, sous; γυνή, femme). Bot. Se dit d'une plante monocotylédone à étamines hypogynes.

MONOHYPOGYNIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; ὑπό, sous; γυνή, femme). Bot. État d'une d'une plante monocotylédone dont les étamines sont hypogynes. || Nom donné, dans la méthode de Jussieu, à une classe qui renferme les plantes monocotylédones à étamines hypogynes.

MONOÏAMIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Se dit d'un médicament formé d'une seule substance.

MONOÏQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; οἶκια, habitation). Bot. Qui porte sur le même pied des fleurs mâles et des fleurs femelles distinctes. Le maïs est une plante monoïque.

— Zool. Se dit d'un animal chez lequel les deux sexes sont distincts l'un de l'autre, mais réunis sur un même individu. || MONOÏQUES. s. m. pl. Sous-classe des paracéphalophores, comprenant ceux de ces animaux qui ont des sexes distincts, mais portés sur un même individu.

MONOÏQUE. s. f. Bot. Se dit des plantes dont les sexes sont séparés sur le même individu.

MONOLÉPIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; λέπις, écaille). Hist. nat. Se dit d'une partie qui ne porte qu'une seule écaille.

MONOLITHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul, λίθος, pierre). Qui est d'une seule pierre. Statue, monument, pyramide, aiguille, obélisque monolithe.

— Archit. Se dit aussi des monuments à l'instar de ceux que construit l'architecture. On appelle *temple monolithe*, *mausolée monolithe*, *chapelle monolithe*, un petit temple, une chapelle, un tombeau façonné dans une seule pierre extraite de la carrière. On n'appellerait pas de ce nom le monument creusé dans le roc.

— S'empl. aussi substantiv. au masc. Beaucoup de monuments en Égypte sont des monolithes.

MONOLOCULAIRE. adj. des 2 g. (du. gr. μόνος, seul; et du lat. *locula*, loge). Bot. Mot barbare dont quelques botanistes se sont servis pour désigner les ovaires qui ne renferment qu'une seule loge.

MONOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au monologue.

— *Scène monologique*. Scène où un personnage parle seul.

MONOLOGIUM. s. m. Philos. Titre d'un ouvrage de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, à la fin du XIe siècle. L'auteur cherche, comme Descartes, une idée universelle qui implique la réalité de son objet, et démontre que cette idée, principe général de la science, est celle de Dieu.

MONOLOGUE. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; λόγος, discours). Scène d'une pièce de théâtre où un personnage est seul et se parle à lui-même. Les monologues sont devenus bien communs sur le théâtre moderne; il n'y a rien cependant de si contraire à l'art et à la nature, que d'introduire sur la scène un acteur qui se fait de longs discours pour communiquer ses pensées à ceux qui l'entendent. Lorsque ces sortes de découvertes sont nécessaires, le poète devrait avoir soin de donner à ses acteurs des confidents à qui ils puissent, quand il le faut, découvrir leurs pensées les plus secrètes. Les monologues ne peuvent être excusés que par la vivacité et la variété des idées qui se succèdent, par le choc des sentiments qui se combattent, par l'intérêt qu'inspire celui qui parle, quand ses passions, ses vertus, ses malheurs, ses faiblesses, se livrent dans son âme un combat si noble, si attachant, si animé, que vous lui pardonnez de se parler trop longtemps à soi-même. Beau monologue. Monologue ennuyeux. Monologue trop long. Les monologues manquent ordinairement de vraisemblance. Triste monologue. Monologue fatigant. Dans le théâtre étranger, les monologues les plus célèbres sont ceux de Hamlet, par Shakspeare, et ceux de Jeanne d'Arc et de Guillaume Tell, par Schiller.

— Se dit quelquefois d'une personne qui se parle elle-même. L'étudiant Anselme fut interrompu dans son *monologue*. (Toussenel.)

—Syn. comp. MONOLOGUE. SOLILOQUE. Le *monologue* est le discours d'un personnage qui, seul sur la scène, ne parle que pour les spectateurs. Le *soliloque* désigne particulièrement les réflexions et les raisonnements qu'on fait avec soi, à part soi.

MONOLOPE. s. m. Bot. Genre de plantes appelé aussi *conie*.

MONOMACHIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; μάχη, combat). Anc. jurispr. Combat d'homme à homme, preuve judiciaire par le duel. Ces sortes de combats étaient autrefois autorisés par l'Église, qui ensuite les a sagement interdits.

MONOMANE. adj. des 2 g. Qui est atteint de monomanie. Il est monomane. Elle est monomane.

— S'empl. substantiv. pour les 2 g. C'est un monomane, une monomane.

MONOMANIAQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui est atteint de monomanie. Devenir monomaniaque.

— Se dit en parlant des choses, des affections, des maladies. Hystérie monomaniaque.

— subst. des 2 g. Celui, celle qui est atteinte de monomanie. Les idées exclusives ou dominantes du monomaniaque sont relatives aux passions ou aux affections plutôt qu'aux facultés intellectuelles; au lieu que chez le maniaque, le désordre primitif est dans l'intelligence. La perversion des penchants, des affections, des sentiments naturels du monomaniaque, finit bien par entraîner le désordre de l'intelligence, mais elle peut exister pendant longtemps sans trouble apparent de cette dernière faculté.

MONOMANIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; μανία, manie, passion). Espèce d'aliénation mentale, dans laquelle une seule idée semble absorber toutes les facultés de l'intelligence. Une passion forte, telle que l'amour, la haine, l'ambition, l'avarice, le fanatisme politique ou religieux, un chagrin profond, en sont les causes déterminantes les plus ordinaires. Elle se montre presque exclusivement chez les adultes et chez les jeunes gens. Monomanie érotique. Monomanie religieuse.

— Manie de la solitude.

MONOMAQUE. adj. m. Hist. Celui qui aime à se battre en combat singulier. On a donné ce surnom à l'empereur Constantin IX.

MONÔME. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; νομή, part, division). Alg. Grandeur qui est exprimée sans que celles qui la composent soient jointes par les signes *plus* et *moins*.

MONOMÈLE. s. m. Pharm. Collyre qui n'est plus en usage.

MONOMÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; μέρος, partie). Entom. Se dit d'un insecte coléoptère dont les tarses sont d'un seul article. || Se dit aussi du tronc des insectes, quand il n'offre aucune suture ou trace de segments, comme dans l'araignée. || MONOMÈRES. s. m. pl. Section de l'ordre des coléoptères, comprenant ceux de ces insectes chez lesquels on suppose les tarses composés d'un seul article.

MONOMÈRES. s. m. pl. V. MONOCOLES.

MONOMÉROSOME. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; μέρος, partie, σῶμα, corps). Entom. Dont le corps est d'une seule pièce. || MOMÉROSOMES. s. m. pl. Ordre de la classe des arachnides, comprenant ceux de ces animaux dont le corps est formé d'une seule pièce.

MONOMÈTRE. adj. m. (ét. gr., μόνος, seul; μέτρον, mesure). Littér. Se dit d'un poème qui n'a qu'un mètre ou qu'une espèce de vers. || Se dit aussi d'un vers d'une seule mesure.

— substant. Un monomètre.

— Phys. Boule de verre qui sert à mesurer la densité ou la rareté de l'air.

MONOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Littér. Qui a rapport au monomètre.

MONOMOTAPA. Géogr. Contrée d'Afrique, au S.-O. du Mozambique; elle est gouvernée par plusieurs princes, dont le plus puissant prend le titre de Quitévo, et réside à Zembaoo; 450 kilom. sur 200; 840,000 hab. || Ville d'Afrique, ancienne capitale de l'empire du Monomotapa.

— Hist. *Empire du Monomotapa*. Espèce de confédération très-puissante au XVe siècle. Les Portugais lui portèrent les premiers coups en lui enlevant le district qu'ils appelèrent Mozambique. Au XVIIIe siècle, la division se mit parmi les vingt-cinq États qui le composaient, et qui s'en détachèrent ou se fondirent les uns dans les autres. Le chef dont tous ces États étaient tributaires au XVIe siècle s'appelait *Monomotapa*. A la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, l'empire du Monomotapa est tombé en dissolution par l'effet des guerres civiles, et les principaux peuples qui en dépendaient sont devenus indépendants. Un des plus puissants États du Monomotapa est l'État de Mocarangua.

MONOMPHALE. s. m. Anat. Monstre par monomphalie.

MONOMPHALIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; ὀμφαλός, nombril). Anat. État d'un monstre qui n'a qu'un seul ombilic pour deux corps.

MONOMPHALIEN, ENNE adj. Anat. Se dit d'un monstre qui n'a qu'un seul ombilic pour deux corps.

MONOMYAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; μῦων, muscle). Conchyl. Se dit d'une coquille bivalve dont chaque valve ne porte qu'une seule impression musculaire. || MONOMYAIRES. s. m. pl. Ordre de la classe des conchifères. || Sous-ordre de l'ordre des acéphales élatobranches, comprenant ceux qui n'ont qu'un seul muscle d'attache, et dont la coquille n'offre intérieurement qu'une seule impression musculaire presque centrale.

MONOMYCE. s. m. Bot. Champignon du genre agaric.

MONONEURE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; νεῦρον, nerf). Zool. Se dit des animaux qui n'ont qu'un seul système nerveux. || MONONEURES. s. m. pl. Série du règne animal, comprenant les animaux pourvus de nerfs, mais qui n'ont que le système ganglionnaire seul.

MONOPAGIE. s. f. Pathol. V. MONOPÉGIE.

MONOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; ὤψις, vue). Didact. Qui n'a qu'un œil.

— substant. Un monope.

MONOPÈDE. adj. des 2 g. (du gr. μόνος, seul, et du lat. *pes*, pied). Zool. Qui n'a qu'un seul pied, qu'une seule jambe. On dit mieux *monopode*.

MONOPÈDE. s. m. Ant. Table à manger soutenue par un seul pied. Elles étaient ordinairement de citronnier ou d'érable, et leur pied était d'ivoire et artistement travaillé. Leur prix était exorbitant.

MONOPÉGIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; πηγνύω, fixer). Pathol. Douleur de la tête qui est fixée sur un seul point, qui n'occupe qu'une partie très-circonscrite, comme le clou hystérique.

MONOPÉRIANTHÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μόνος, seul; περί, autour; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs n'ont qu'une seule enveloppe.

MONOPÉRIGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; περί, autour; γυνή, femme). Bot. Se dit d'une plante monocotylédone à étamines périgynes.

MONOPÉRIGYNIE s. f. (ét. gr., μόνος, seul; περί, autour; γυνή, femme). Bot. État d'une plante monocotylédone, dont les étamines sont périgynes. || Nom donné, dans la méthode de Jussieu, à une classe comprenant les plantes monocotylédones à étamines périgynes.

MONOPERSONNEL. adj. m. Gramm. Qui n'a qu'une seule personne. Verbe monopersonnel. On dit plus ordinairement *impersonnel* ou *unipersonnel*, et avec raison, car ce mot est très-mal composé, puisque de ses deux racines l'une est grecque et l'autre latine.

MONOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; πέταλον, pétale). Bot. Dont la corolle est d'un seul pétale, d'une seule pièce. La fleur de la mauve est monopétale. Corolle monopétale. || On emploie communément ce terme pour désigner les corolles qui, bien que diversement découpées à leur limbe, forment à leur base une seule pièce, entourant complétement et sans interruption les organes sexuels, comme la pigée monopétale. Comme alors la corolle résulte toujours de la soudure d'un plus ou moins grand nombre de pétales, Decandolle propose de l'appeler *gamopétale*, et de réserver l'épithète de *monopétale* pour les cas très-rares où elle se compose d'un seul pétale latéral, comme dans les fleurs femelles du cissampélos. || MONOPÉTALES. s. f. pl. Plantes qui forment la vingtième classe de Tournefort, composée d'arbres et d'arbustes.

MONOPÉTALIE. s. f. Bot. État d'une plante dont la corolle est monopétale, ou qui n'a qu'un seul pétale.

MONOPÉTALIE-ÉLEUTROGYNIE. s. f. Bot. Classe de plantes comprenant les dicotylédones à ovaires libres.

MONOPÉTALIE-SYMPHYSOGYNIE. s. f. Bot. Classe de plantes comprenant les dicotylédones à ovaire adhérent.

MONOPHAGE. s. des 2 g. Didact. Qui mange seul, ou avec sa famille, sans inviter personne, et sans admettre aucun étranger dans le lieu où il mange.

— Ant. gr. Convive des monophagies.

— adject. Un homme monophage. Une femme monophage.

MONOPHAGIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul, φάγω, manger). Pathol. Maladie pendant laquelle on est porté à ne manger que d'une seule chose.

— Système hygiénique qui consiste à ne faire usage que d'une seule espèce d'aliments.

MONOPHAGIES. s. f. pl. Ant. gr. Fête que les Éginètes célébraient en l'honneur de Mercure. Les citoyens y mangeaient ensemble, sans être servis par des esclaves.

MONOPHLÈBE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

MONOPHORE. s. m. Zooph. Un des noms du genre pyrosome.

MONOPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; ὀφθαλμός, œil). Didact. Qui n'a qu'un seul œil.

— s. m. Ant. Nom d'un peuple fabuleux dont parlent Hérodote et Ctésias.

— Chir. Bandage qui ne couvre qu'un œil.

— Ichthyol. Poisson des Indes orientales, qui n'a qu'un œil au milieu de la tête.

MONOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; φύλλον, feuille). Bot. Se dit du calice qui est formé d'une seule pièce, au moins à la base, comme dans la sauge, de l'involucre comme dans le tagète, de la spathe comme dans la calle, quand ils sont dans le même cas, et des bourgeons, lorsqu'ils ne contiennent qu'une seule feuille, à laquelle les stipules forment une enveloppe propre, comme dans le magnolia. || Se dit aussi d'une plante dont la tige ne porte qu'une seule feuille, ou dont les feuilles sont simples dans des plantes où elles sont ordinairement composées.

MONOPHYSISME. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; φύσις, nature). Hist. relig. Opinion, doctrine des monophysites.

MONOPHYSITE. s. m. Hist. relig. Nom donné, dans le Ve siècle, aux membres d'une secte qui ne reconnaissait qu'une seule nature en Jésus-Christ, la nature divine qui s'est incarnée.

MONOPHYTANTHÉ ÉE. adj. (ét. gr., μόνος, seul; φυτόν, plante; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit d'une plante qui porte des fleurs mâles et des fleurs femelles distinctes sur un même pied. Syn. inusité de Monoïque.

MONOPHYTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; φυτόν, plante). Bot. Se dit d'un genre de plantes qui ne renferme qu'une seule espèce.

MONOPIRE. s. f. Zooph. Genre de polypiers coralligènes qui vivent dans la mer de Sicile.

MONOPLEUROBRANCHE. adj. des 2 g.

ét. gr., μόνος, seul; πλευρά, côté; βράγχια, branchies). Moll. Qui n'a des branchies que d'un seul côté du corps. || MONOPLEUROBRANCHES. s. m. pl. Ordre de la classe des paracéphalophores. || Ordre de la classe des gastéropodophores cryptobranches, comprenant ceux de ces mollusques dont les branchies sont plus ou moins complètement couvertes par une partie du manteau, au côté droit du corps.

MONOPNOÉ, ÉE adj. (ét. gr., μόνος, seul; πνέω, respirer). Erpét. Se dit d'un animal qui conserve le même mode de respiration pendant toute sa vie. || MONOPNOÉS. s. m. pl. Division de la classe des reptiles, comprenant ceux qui n'ont qu'un seul mode de respiration, qui respirent par des poumons pendant toute leur vie.

MONOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; πούς, pied). Zool. Qui n'a qu'un seul pied.

— Entom. *L'alphée monopode* est ainsi appelé parce qu'il a les pattes de la première paire fort inégales, la main droite étant très-grande.

MONOPODE. s. m. Anat. Monstre affecté de monopodie.

MONOPODIE. s. f. Anat. Monstruosité qui consiste dans la présence d'un seul pied.

— Antiq. Table à un seul pied.

MONOPODIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des monstres qui n'ont qu'un seul pied.

MONOPOLE. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; πωλεῖν, vendre). Trafic exclusif, fait en vertu d'un privilége, soit par un seul individu, soit par un seul peuple. Faire le monopole. Exercer le monopole. Les monopoles nuisent au commerce. Obtenir le monopole d'une denrée. Se réserver le monopole du tabac, de la poudre à canon. Que cet accaparement ait lieu au profit d'un gouvernement, d'une société, d'un individu, il suppose une infraction à la règle générale, et par cela même il répugne à toutes les intelligences partout où il se fait jour. Condamné en naissant, le *monopole* ne pourrait faire oublier son vice originel qu'à force d'utilité et de bienfaits; or, ceux qui le créent et ceux qu'il fait vivre n'ont en vue que des intérêts particuliers et égoïstes. Cependant ne peut-on pas admettre que, dans des cas exceptionnels, le monopole ne serait point un mal, et qu'à la rigueur il est à peu près nécessaire, dans toutes les sociétés, de recourir à lui comme à un agent violent, mais salutaire.....? Il est peut-être certaines matières, certaines fabrications, certains procédés, dont, dans l'intérêt public, les gouvernements doivent se réserver ou déléguer le monopole. Tels seraient la confection des monnaies, le contrôle des matières d'or et d'argent, l'emploi des moyens secrets, qui, mal mis en œuvre, pourraient compromettre la santé particulière ou le salut public. Mais, et hors de ces cas impérieux, nous laissons pour ce qu'il vaut le système des *monopoles*; et cela nous est d'autant plus facile, que, commercialement, le *monopole* n'est bon à rien. (Dict. de comm.)

— Il est encore un autre monopole qui est souvent l'objet des controverses de nos économistes, mais qui diffère des autres en ce que ce n'est pas d'individu à individu, mais bien de nation à nation; c'est celui que les nations accordent à leurs nationaux pour l'approvisionnement des marchés et de la consommation intérieure, à l'exclusion de l'industrie étrangère

— Par extens. Convention inique d'un ou de plusieurs marchands réunis, qui achètent quelque marchandise en si grande quantité, que ceux qui veulent s'en procurer sont obligés de s'adresser à eux, et de payer le prix qu'ils exigent.

— Ce mot s'applique aussi au privilége accordé à certaines personnes pourvues du droit exclusif d'occuper certaines places, comme les agents de change, les courtiers, etc.

— Se dit également de certains droits politiques possédés exclusivement par un petit nombre de citoyens. Ainsi notre loi électorale établit un monopole au profit de deux cent mille électeurs et au préjudice du reste du peuple.

— Abusiv. Imposition onéreuse établie sur les marchandises.

— Fig. Cet écrivain semble s'être réservé le monopole de l'injure et de la calomnie.

— S'est dit pour Assemblée illicite. || Cabale, conspiration. || Révolte. Ceux de Paris firent un terrible *monopole* et conspiration. (Suite de Monstrelet.) Plût à Dieu que je susse l'officine en laquelle sont forgés ces schismes et *monopoles*. (***)

MONOPOLE. adj. f. Myth. gr. Épithète de l'Aurore, dont le char n'est attelé que d'un seul coursier.

MONOPOLER. v. n. 1re conj. Faire le monopole. V. MONOPOLISER.

—S'est dit pour se révolter. Quand c'est contre un pauvre vieillard et pour des enfants, lors empoignent-elles ce titre, et *monopolent* facilement contre sa domination. (Mont.)

MONOPOLEUR. s. m. Celui qui exerce un monopole. Ce qui perd l'agriculture et le commerce, c'est lorsque les compagnies de *monopoleurs* se mettent entre le peuple et les récoltes, ou les manufactures. (B. de St-P.)

— Abusiv. et en mauvaise part. Traitant, commis à la levée des droits. L'argent des amendes, purifié par les *monopoleurs*, est souillé du sang des pauvres auxquels ils l'ont arraché. (Galiani.)

MONOPOLI. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la terre de Bari; 15,000 hab.

MONOPOLISANT. part. prés. du v. Monopoliser. Il est toujours invariable.

MONOPOLISANT, ANTE. adj. Qui jouit d'un monopole. Tant qu'à la tête de l'université centralisée et *monopolisante* on conservera un état-major de sinécuristes, tout fiers de se pavaner sous l'hermine à la distribution solennelle, le concours général sera maintenu sans modification. (Du Rozoir.) Omission des dictionnaires.

MONOPOLISATEUR, TRICE. adj. Qui tend à établir des monopoles. Je serais charmé que vous trouvassiez dans ces nouvelles informations occasion de rappeler les plaintes et les appréhensions du commerce au sujet des vues *monopolisatrices* du ministre. (Courr. fr.) Omission des dictionnaires.

MONOPOLISATION. s. f. (pr. *mo-no-po-li-za-ci-on*). Action d'accaparer des marchandises dans l'intention d'établir un monopole. Il est impossible de pousser plus loin l'esprit de *monopolisation* et de spoliation. (Courr. fr.) Omission des dictionnaires.

MONOPOLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Monopoliser. S'empl. adjectiv. Vente monopolisée.

MONOPOLISER. v. a. 1re conj. Écon. polit. Remettre entre les mains d'un seul la vente d'une marchandise, etc. Monopoliser une vente. Monopoliser une industrie. Diderot m'a proposé la question: s'il était possible, dans un certain cas, qu'on *monopolisât* les blés d'une province entière. (Grimm.)

— Absol. Exercer un monopole. Chacun voudrait monopoliser.

— SE MONOPOLISER. v. pron. Être réduit en monopole. Cette marchandise se monopolise facilement.

— Ce verbe est plus agréable que *monopoler*, et il est plus souvent employé dans le discours ordinaire.

MONOPROTOPHYLLÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des végétaux appendiculés dont l'embryon ne présente d'abord qu'une seule feuille latérale et engainante, comme dans les monocotylédones.

MONOPSE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; ὤψ, œil). Zool. Qui n'a qu'un seul œil. Les fœtus monopses, comme les cyclopes de la Fable, ont souvent les deux yeux réunis dans une seule cavité orbitaire, ou bien il y a deux cavités, mais très-rapprochées l'une de l'autre, et communiquant entre elles faute de cloison ethmoïdale.

MONOPSIE. s. f. Genre de monstruosité qui coïncide presque toujours avec une anencéphalie.

MONOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; πτερόν, aile). Archit. Qui n'a qu'une seule rangée de colonnes. Temple monoptère. || Se dit surtout d'un édifice rond formé d'une simple colonnade sans mur.

— Ichthyol. Se dit des poissons analogues aux anguilles, et dont la nageoire, profondément découpée, ressemble à une aile.

MONOPTÉRHIN. s. m. Ichthyol. Sous-genre de poissons établi parmi les squales.

MONOPTÉRYGIEN, ENNE. adj. (ét. gr., μόνος, seul; πτέρυξ, nageoire). Ichthyol. Qui n'a qu'une seule nageoire. Le cotte monoptérygien n'a qu'une seule nageoire dorsale.

MONOPTOTE. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; πτῶσις, chute). Gramm. Mot indéclinable, mot qui conserve sa terminaison à tous les cas, dans les langues où l'on admet ce genre de désinences.

— S'empl. aussi adjectiv. Mot monoptote.

MONOPYRÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; πυρήν, noyau). Bot. Se dit d'un fruit qui ne renferme qu'une graine très-dure contenue dans un petit noyau.

MONO-RABON. s. m. Mamm. Espèce de singe du genre saki, à queue courte.

MONORCHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; ὄρχις, tubercule). Bot. Qui n'a qu'un seul tubercule. || Cette épithète est donnée à tort à l'ophrys monorchide, dont la racine offre réellement deux tubercules.

— Anat. Qui est né avec un seul testicule, ou qui en a été privé accidentellement. Autrefois on voyait beaucoup d'enfants et d'individus *monorchides*, parce que l'on confiait à des mains aussi barbares qu'ignorantes le soin de guérir les hernies. (Laurent.)

— substantiv. Le monorchide par accident est beaucoup plus commun que le congénial. Quelques auteurs ont cru que les *monorchides* ne conservaient pas la faculté d'engendrer dans toute son intégrité. (Percy.)

MONORCHIS. s. m. (pr. *mo-nor-kiss*). Bot. Genre d'orchidées dont la racine présente une seule grosse bulbe.

MONORCHITE. s. m. Priapolithe à un seul testicule.

MONORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui n'a qu'un seul bec. || MONORHYNQUES. s. m. pl. Famille de l'ordre des subannélidaires bothrocéphalés, comprenant ceux de ces animaux dont le renflement céphalique est pourvu d'une seule trompe médiane.

MONORIME. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; ῥυθμός, rhythme). Littér. Petit poëme dont tous les vers sont terminés de même et riment ensemble. On a plusieurs monorimes de Jean de Meung. Les monorimes paraissent avoir été en usage dans l'ancienne poésie arabe. Le goût ne voit dans ces sortes d'ouvrages que la difficulté vaincue, et si la pièce n'a que ce mérite, il ne la sauve pas de l'oubli.

MONOSCÈLES. s. m. pl. V. MONOCOLES.

MONOSÉPALE. adj. des 2 g. Bot. Se dit communément du calice ou du périanthe simple quand il est d'une seule pièce, au moins à la base, et qu'il circonscrit toute la fleur. || Candolle propose de réserver cette épithète pour le cas rare où, au lieu d'une enveloppe produite par des pièces soudées, il n'y a qu'un seul sépale latéral, comme dans les fleurs femelles du cissampélos.

MONOSITIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; σῖτος, nourriture). Didact. Habitude de ne faire qu'un seul repas par jour.

MONOSOME. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; σῶμα, corps). Anat. Monstre qui n'a qu'un seul corps pour deux têtes.

MONOSOMIE ou **MONOSOMATIE.** s. f. Anat. Monstruosité du monosome.

MONOSOMIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit d'un monstre qui n'a qu'un seul corps pour deux têtes.

MONOSPERMALTHÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des hermanniées.

MONOSPERMATIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui n'a qu'une seule semence.

MONOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; σπέρμα, graine). Bot. Se dit de tout fruit quelconque qui ne renferme qu'une seule graine, comme la camare de l'anémone et la baie du berberis, la capsule du stercule monosperme, la carcérule de l'oseille, la drupe de la varronie monosperme, l'irème des labiées, le légume de la borbonie monosperme, le noyau de la noix, les silicules de l'esthionème monosperme. || L'arthémise monosperme est ainsi appelée parce que sur une dixaine de fleurons hermaphrodites contenus dans chaque calathide, il n'y en a qu'un seul qui porte graine.

MONOSPERMIE. s. f. Bot. État d'une plante dont les fruits ne contiennent qu'une seule graine.

MONOSPERMIQUE. adj. des 2 g. Bot. V. MONOSPERME.

MONOSPHÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes.

MONOSPORÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μόνος, seul; σπορά, semence). Bot. Se dit d'un conceptacle de plante cryptogame qui ne renferme qu'une seule sporule.

MONOSTACHYÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μόνος, seul; στάχυς, épi). Bot. Dont les fleurs sont réunies en un seul épi.

MONOSTICHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; στίχος, ligne d'écriture, vers). Littér. Qui n'a qu'un seul vers. Les sentences monostiches de Ménandre.

— substantiv. *Un monostiche*. Une épigramme renfermée dans un seul vers. On dit mieux *monostique*.

MONOSTIGMATÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une plante, d'un ovaire, d'un style qui n'a qu'un seul stigmate.

MONOSTIGMATIE. s. f. Bot. État d'une plante dont les fleurs ne renferment qu'un seul stigmate. || Section de la classe des synanthérées, comprenant celles de ces plantes qui n'ont qu'un seul stigmate.

MONOSTIQUE. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; στίχος, ligne d'écriture, vers). Littér. Epigramme, inscription en un seul vers.

— Bot. Sous-genre introduit dans le genre sphérie.

— S'empl. aussi adjectiv. pour les 2 g. Une sentence monostique.

— Minér. Se dit d'un cristal prismatique dont la base est entourée d'un seul rang de facettes qui ont différentes inclinaisons, comme l'yénite monostique.

MONOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; στόμα, bouche). Helmint. Qui n'a qu'une seule bouche ou ouverture.

MONOSTOME. s. m. Helmint. Genre de vers intestinaux qui vivent en parasites dans presque toutes les classes de vertébrés. Ce genre contient seize espèces.

MONOSTROÏTE. s. m. Échin. Espèce d'échinite fossile du genre clypéastre.

MONOSTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; στῦλος, style). Bot. Se dit d'un ovaire qui n'a qu'un seul style.

MONOSTYLÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. peu usité de Monostyle.

MONOSYLLABE. s. m. (pr. *mo-no-cil-la-be*). ét. gr., μόνος, seul; συλλαβή, syllabe). Gramm. Mot d'une seule syllabe. Langue qui abonde en monosyllabes. Vous, moi, toi, sont des monosyllabes. Les grands ne parlent aux petits que par *monosyllabes*, ceux-ci ont besoin de plus longs discours pour solliciter, pour obtenir, rarement pour remercier. (Noël.) || L'emploi des monosyllabes, en donnant au discours du nerf et de la rapidité, nuit presque toujours à l'harmonie. Cependant on cite pour exemple du contraire le vers suivant de Racine.

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur

Il y en a quelques autres exemples.

— La versification héroïque exige que les vers ne finissent point en *monosyllabes*, l'harmonie en souffre. *Il peut, il veut, il fait, il court*, sont des syllabes sèches et rudes; il n'en est pas de même des rimes féminines: *il vole, il presse, il prie*; ces mots sont plus soutenus; ils ne valent qu'une syllabe, mais on sent qu'il y en a deux qui forment une syllabe longue et harmonieuse. (Volt.)

— Par exagér. En l'état où je suis, je voudrais ne plus parler que par signes, car je trouve les *monosyllabes* trop longs. (Balz.) Il y a des gens dont je trouve longs les *monosyllabes*, et dont les billets me paraissent calepins. (Id.) Les oui et les non sont longs quand il les prononce, et les *monosyllabes* deviennent des périodes dans sa bouche. (Boil.)

MONOSYLLABE. adj. des 2 g. Qui n'a qu'une seule syllabe. Mot monosyllabe.

MONOSYLLABIQUE. adj. des 2 g. Se dit des vers dont tous les mots sont des monosyllabes. Les vers monosyllabiques sont rarement harmonieux.

— Se dit aussi des vers d'une seule syllabe.

MONOSYLLABISME. s. m. Manie de ceux qui ne parlent que par monosyllabes.

MONOSYMPHYTOGYNE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une plante monocotylédone dont l'ovaire est adhérent.

MONOSYMPHYTOGYNIE. s. f. (ét. gr., μόνος, seul; σύμφυσις, union; γυνή, femme). Bot. État d'une plante monocotylédone dont l'ovaire est adhérent. || Classe de plantes comprenant les monocotylédones qui ont l'ovaire adhérent.

MONOTAXE. s. f. Anc. art milit. Ordre de la phalange grecque sur une seule ligne.

MONOTHALAME. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; θάλαμος, lit). Conchyl. Se dit d'une coquille univalve qui ne renferme qu'une seule cavité. || MONOTHALAMES. s. m. pl. Section de l'ordre des mollusques céphalopodes, comprenant ceux qui ont une coquille uniloculaire.

MONOTHALAMÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une plante graminée dont les locustes ont toutes la même conformation. || MONOTHALAMÉES. s. f. pl. Section de la famille des graminées, à laquelle on rapporte celles de ces plantes dont les locustes sont conformées toutes de la même manière.

MONOTHÉIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au monothéisme.

MONOTHÉISME. s. m. (ét. gr., μόνος, unique; θεός, Dieu). Adoration d'un seul Dieu. Le *monothéisme* de Socrate a survécu aux sarcasme sanglants d'Aristophane. (Ch. Nod.)

MONOTHÉISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui adore un seul Dieu.

— S'empl. aussi adjectiv. pour les 2 g. Peuple monothéiste. Nation monothéiste.

— Qui concerne le monothéisme, qui y a rapport.

MONOTHÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; θηλή, mamelon). Bot. Se dit des plantes dont la fleur ne renferme qu'un seul ovaire.

MONOTHELÈTE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; θέλημα, volonté). V. MONOTHÉLITE.

MONOTHÉLIÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μόνος, seul; θηλή, mamelon). Zool. Qui a la forme d'un mamelon isolé.

— *L'auriculaire monothéliée* est ainsi nommée parce qu'elle ressemble à une papille globuleuse.

MONOTHÉLISME. s. m. Hist. relig. Doctrine prêchée au VIIe siècle, par Théodore, évêque arabe. Le monothélisme admettait dans le Christ deux natures distinctes, l'une divine, l'autre humaine, mais en laissant à la première toute force et toute volonté. Condamnée au concile de Constantinople en 680, elle finit par se fondre dans l'eutychisme.

MONOTHÉLITE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; θέλω, vouloir). Conforme à la doctrine du monothélisme. Opinion monothélite.

— S'empl. aussi substantiv. Un monothélite.

MONOTHÉLITISME. s. m. Hist. relig. V. MONOTHÉLISME.

MONOTHYRE adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος seul; θύρα, porte). Conchyl. Se dit d'une coquille qui n'a qu'une seule valve.

MONOTIDE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles.

MONOTOCA. s. m. Bot. Genre de la famille des épacridées.

MONOTOME. adj. des 2 g. Conchyl. Qui n'a qu'une seule pièce, comme les coquilles univalves.

MONOTOME. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; τόμος, pièce). Entom. Genre de coléoptères.

MONOTONE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; τόνος, ton). Qui est presque toujours sur le même ton, qui n'est pas assez varié dans ses intonations ou dans ses inflexions. Chant monotone. Déclamation monotone.

— *Bruit monotone*, Bruit fatigant par son uniformité.

— Par extens. *Acteur, orateur monotone*. Acteur, orateur dont le débit a de la monotonie.

— Fig. Qui est trop uniforme, qui manque de variété. Vie monotone. Plaisir monotone. Style monotone. L'histoire n'est que le tableau *monotone* de l'éternel abus du pouvoir. (Carn.) Les plaisirs purs sont doux, mais *monotones*. (Scott.) Les imaginations ardentes aiment les perspectives variées; la *monotone* fixité d'un avenir leur semblerait le néant. (Boiste.)

— On dit qu'*une fièvre est monotone* quand elle garde la même intensité depuis le commencement jusqu'à la fin.

— Peint. Qui est égal de ton et de couleur, qui est fade, gris, etc.

— Ce mot n'avait point encore reçu le droit de bourgeoisie en 1728, et l'on disait pourtant *monotonie*.

MONOTONÉMENT. adv. Néol. D'une manière monotone.

MONOTONIE. s. f. Uniformité, égalité ennuyeuse de ton dans la conversation, dans les discours prononcés en public, dans la musique, soit vocale, soit instrumentale. Sa manière de réciter est d'une monotonie fatigante. Cette musique est d'une monotonie assoupissante.

— Peint. Se dit, au propre, d'un tableau dans lequel domine une certaine couleur, comme le verdâtre, le gris, le rouge de brique, de laquelle participent toutes les autres et où l'échelle des tons a peu d'étendue, où l'œil n'est frappé d'aucune de ces oppositions par lesquelles les couleurs et les tons se font l'un l'autre ressortir et valoir. || Se peut dire, au figuré, de l'ordonnance d'un tableau dans lequel les mêmes lignes, les mêmes masses, les mêmes figures à peu près sont reproduites de toutes parts.

— Fig. Défaut de variété dans la manière d'écrire, uniformité toujours la même dans l'élocution, dans le tour des phrases, dans l'usage des figures et même dans les pensées; en un mot, manière d'écrire ou de parler qui ne change jamais ni ses tours ni ses nuances. Ce poème a de la monotonie.

— D'Alembert disait de Racine, qu'il avait la *monotonie* de la perfection; et l'on a dit que les poëtes et les orateurs du siècle dernier avaient la perfection de la *monotonie*.

— Par extens. Manière de vivre qui est toujours la même. Sa vie est d'une monotonie ennuyeuse. Il y a bien de la monotonie dans les habitudes de cette famille. Le voyage de la vie est comme ceux que l'on fait en bateau: la *monotonie* paraît bientôt plus insupportable que les contrariétés. (De Lévis.) Il faut que l'homme craigne, espère, s'alarme, pour supporter la *monotonie* de la vie. (Schiller.)

MONOTOQUE. s. f. Bot. Genre de la famille des bruyères, qui renferme cinq arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande.

MONOTRÈME. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; τρῆμα, trou). Mamm. Qui n'a qu'une seule ouverture pour émettre la semence, l'urine et les excréments. || MONOTRÈMES. s. m. pl. Famille ou subdivision des mammifères, qui tiennent des oiseaux et des reptiles. Les monotrèmes sont ovipares. || Classe d'animaux vertébrés, comprenant ceux qui, avec le corps couvert de poils, n'ont qu'une seule ouverture extérieure pour la semence, l'urine et les excréments. Elle ne contient que deux genres, dont les espèces habitent à la Nouvelle-Hollande et dans la terre de Van-Diémen; ce sont les ornithorhynques et les échidnés.

MONOTRIGLYPHE. s. m. (ét. gr., μόνος, seul; τρίγλυφος, triglyphe). Archit. Espace, de la largeur d'un triglyphe, entre deux colonnes ou deux pilastres.

MONOTRIGLYPHE. adj. des 2 g. Archit. Se dit d'un portique dont les colonnes sont tellement serrées qu'il n'y a entre deux que l'espace nécessaire pour y placer un seul triglyphe. L'entre-colonnement monotriglyphe est le plus correct.

MONOTRIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; τρίς, trois; μέτρον, mesure). Minér. Se dit de cristaux ayant quatre axes, dont un différent des trois autres, qui sont égaux.

MONOTROPE. s. f. Bot. Genre de plantes parasites de l'Amérique ne comprenant que deux espèces.

MONOTROPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une monotrope. || MONOTROPÉES. s. m. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre monotrope.

MONOTROQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; τροχός, roue). Infus. Qui porte des cils formant une couronne simple. || MONOTROQUES. s. m. pl. Nom donné à deux familles de la classe des infusoires rotifères, comprenant ceux dont les cils forment une couronne simple et entière.

MONOTYPE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; τύπος, type). Hist. nat. Se dit d'un genre comme la rose, ou d'une famille comme les labiées, dont toutes les espèces sont liées par une multitude de rapports évidents, ou qui ne renferme qu'une seule espèce.

MONOVAR. Géogr. Ville d'Espagne (Valence; 9,300 hab.

MONOXYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μόνος, seul; ξύλον, bois). Se dit de certaines barques faites d'une seule pièce de bois. Le poivre vient de cette contrée dans des barques monoxyles.

— Substantiv. Un monoxyle.

MONPON. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Ribérac (Dordogne); 1,300 hab.

MONREALE. Géogr. Ville de Sicile que l'on peut considérer comme un faubourg de Palerme; 8,000 hab.

MONRO (Alexandre). Médecin écossais, né en 1697, mort en 1767, passa pour l'un des plus grands anatomistes de son siècle. Il a laissé plusieurs ouvrages estimés sur l'anatomie.

MONROÉ (James). Président des États-Unis, né en 1756, mort en 1831, fut dès l'âge de vingt ans nommé au congrès. Lors de la guerre de l'indépendance, il s'enrôla et parvint au grade de colonel. De nouveau député au congrès, il fut en 1794 envoyé ambassadeur à Paris. Rappelé en 1797, il fut en 1803 nommé gouverneur de la Virginie. Depuis 1814, il fut nommé à différents ministères, et enfin en 1817 et en 1821 il fut élu président.

MONROVIA. Géogr. Ville d'Afrique, dans la Guinée septentrionale, chef-lieu de la colonie américaine du Libéria.

MONS. s. m. (pr. *monss*; abr. de *monsieur*). S'emploie par mépris. Mons un tel. C'est moi, *mons* Damis, qui fais ce mariage. (Volt.) Adieu, *mons* de l'Angleterre, si vous avez du cœur, nous nous verrons hors de la ville. (Boissy.)

> Mais *mons* ton fils, le sieur de Fierenfat,
> Me semble avoir un procédé bien plat. (Volt.)

— Le roi disait aux évêques et aux archevêques, en leur écrivant, Mons l'évêque, mons l'archevêque; et ici *mons* ne signifie pas *monsieur*, mais *monseigneur*.

MONS. Géogr. Ville forte de la Belgique, chef-lieu du Hainaut; 24,000 hab. || Cette ville fut attaquée par Louis XIV en personne et prise le 8 avril 1696, après 24 jours de tranchée. || Les alliés, commandés par Marlborough et le prince Eugène, restés maîtres du champ de bataille à Malplaquet, assiégèrent cette ville, et la garnison française qui y était renfermée capitula le 20 octobre 1709, après 26 jours de siége.

MONSÉGUR. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de la Réole (Gironde); 1,500 hab.

MONSEIGNEUR. s. m. (ét. fr., *mon*, *seigneur*). Titre d'honneur que l'on donne en parlant ou en écrivant à certaines personnes distinguées par leur naissance ou par leur dignité. Monseigneur le prince. Monseigneur le chancelier. Donner du monseigneur à quelqu'un. Traiter quelqu'un de monseigneur. || Dans le moyen âge, il se donnait à tout chevalier. || On le donnait à tous les saints. || On l'accordait autrefois aux présidents des cours royales. || C'était une qualification à laquelle prétendaient aussi les intendants des provinces, mais ils ne l'obtenaient guère que de leurs subalternes. Les préfets de l'empire, qui n'étaient et ne sont encore que les intendants d'autrefois sous un autre nom, avaient la même prétention. || Depuis 1830, elle n'est plus donnée aux ministres du roi. || Il serait difficile d'indiquer d'une manière précise le point de départ et le point d'arrêt de cette qualification, prodiguée dans tous les temps aux hommes titrés, aux fonctionnaires du premier et du second ordre. || Cette qualification avait été abrogée par l'Assemblée constituante. Elle était sans application possible depuis l'abolition des priviléges dont elle était l'expression officielle. Elle a repris sous l'Empire et sous la Restauration, et n'a fait qu'une courte apparition après la révolution de 1830. || A présent, comme aux beaux jours de l'étiquette monarchique, le bâton de maréchal est l'insigne de la première dignité du royaume. On qualifie les maréchaux de France de *monseigneur*, quand on ne joint pas à ce mot leur qualité; dans le cas contraire, on dit *monsieur le maréchal*.

— Absol. Le dauphin, fils de Louis XIV.

— Iron. *Faire le monseigneur*. Etre trop vain de sa qualité.

— *Messeigneurs*. Pluriel de Monseigneur, dont on se sert, soit en parlant, soit en écrivant collectivement à plusieurs des personnes qui ont droit au titre de monseigneur. On entendit avec surprise de prétendus républicains appeler humblement *messeigneurs* leurs anciens compagnons d'égalité, devenus princes. (Boiste.)

— *Nosseigneurs*. Autre pluriel de Monseigneur, dont on se servait principalement dans les requêtes présentées aux conseils du roi, aux cours de parlement et autres cours souveraines. Au roi et à nosseigneurs de son conseil. A nosseigneurs de parlement, du parlement, supplie humblement un tel.

— On a quelquefois employé *monseigneurs* au pluriel dans le style badin et familier.

> Les simples *monseigneurs*
> N'étaient d'un rang digne de ses faveurs. (La Fontaine.)

— *Monseigneur* s'écrit en un seul mot quand on parle aux hommes. Monseigneur le prince. On l'écrit en deux mots quand on parle à Dieu. Mon Seigneur et mon Dieu.

— Il ne faut pas mettre deux fois *monseigneur* dans une phrase. || Quand le pronom *vous* termine un membre de la période, il faut le faire suivre de *monseigneur*. J'ai reçu de vous, monseigneur. Il n'appartient qu'à vous, monseigneur. || On le place ordinairement après *car*, *mais*, *au reste*, *du reste*, *après tout*, *certes*, *certainement*, *c'est pourquoi*, et autres semblables. Car, monseigneur, etc. Mais, monseigneur, etc. || On évite de le mettre après un verbe actif, parce qu'il en résulte ordinairement une sorte d'équivoque. On ne dira donc pas, Je ne veux pas acheter, monseigneur; il faut dire, Je ne veux pas, monseigneur, acheter. || Il y a plusieurs autres occasions où il faut éviter les équivoques que le peuple trouve entre ce mot et celui qui le précède. Ainsi, il faut éviter de dire, C'est du veau, monseigneur, c'est une bête, monseigneur. Ces équivoques ne sont pas fondées en raison; mais il suffit que le vulgaire croie en voir pour qu'il faille les éviter. || Il ne faut pas mettre ce mot entre un substantif et un adjectif, si l'adjectif est du même genre que monseigneur, comme, C'est un procédé, monseigneur, très-insolent. || On dit, Monseigneur, votre altesse, et non pas Votre altesse, monseigneur. || Ces règles peuvent être appliquées aux mots *monsieur* et *madame*.

MONSEIGNEUR. s. m. Nom que les voleurs donnent à une espèce de levier dont ils se servent pour forcer les serrures.

MONSEIGNEURIE. s. f. Se disait ironiquement pour Seigneurie. Votre monseigneurie.

MONSEIGNEURISÉ, ÉE. part. pass. du v. Monseigneuriser. S'emploie adjectiv. Personne monseigneurisée.

MONSEIGNEURISER. v. a. 1re conj. Donner le titre de monseigneur. Monseigneuriser quelqu'un. Ne s'emploie que par plaisanterie.

> Irai-je, adulateur sordide,
> Encenser un sot dans l'éclat,
> Amuser un Crésus stupide,
> Et *monseigneuriser* un fat? (Gresset.)

— SE MONSEIGNEURISER. v. pron. Trancher du monseigneur.

— Prendre le titre de monseigneur. Les évêques statuèrent de se *monseigneuriser* à l'exemple de Richelieu; jamais aucun concile ne fut mieux observé. (Boiste.)

— Se donner mutuellement le titre de monseigneur. De ci-devant républicains se monseigneurisèrent. Les évêques se traitent réciproquement de monseigneur. Cela me fait souvenir qu'étant allé voir un évêque de mes amis, et ayant appris qu'il y avait d'autres évêques avec lui, je demandai ce qu'ils faisaient: Ils se *monseigneurisent*, me répondit assez plaisamment un de leurs laquais. (De Caillières.)

— Devoir, pouvoir être monseigneurisé. L'humilité chrétienne ne doit pas se *monseigneuriser*; ce serait la méconnaître. (Boiste.)

MONS-EN-PUELLE ou **MONS-EN-PÉVÈLE.** Géogr. Commune de France (Nord), près de laquelle Philippe le Bel gagna une bataille sur les Flamands, le 18 août 1304; 1,200 hab.

MONSERRAT. Géogr. Ville d'Espagne dans la Catalogne.

MONSIEUR. s. m. (pr. *mo-cieu*; ét. fr., *mon*, *sieur*). Qualité, titre que l'on donne par civilité, par bienséance, aux personnes à qui on parle, à qui on écrit. Oui, monsieur. Je vous prie, monsieur. Tranquillisez-vous, mon cher *monsieur*, tout va bien. (J.-J. Rouss.)

— Le nom de *monsieur* ne doit se mettre que devant le nom des auteurs qui sont encore vivants, ou dont la mémoire est encore récente. On dit Corneille, Racine, Voltaire, Gresset, La Harpe, etc.

— On ne doit point ajouter aux noms de *monsieur*, *madame*, *mademoiselle*, le nom propre de la personne à laquelle on adresse la parole, à moins que, dans une compagnie, on ne puisse désigner autrement la personne à qui l'on veut parler; mais on peut ajouter les noms de dignité à ceux de *monsieur*, *madame*, pourvu cependant qu'on le fasse rarement et sans affectation.

— Il s'emploie quelquefois pour celui qui a l'autorité.

> Femme riche n'est pas ma femme,
> Voulez-vous savoir pourquoi?
> C'est qu'au lieu d'être madame,
> Elle serait *monsieur* pour moi. (***)

— *Monsieur* est exclu des ouvrages sérieux écrits en vers; il ne peut pas même entrer dans la satire, à moins que le poète n'introduise un personnage qui est supposé parler.

> Mais hier il m'aborde, et me serrant la main:
> Ah! *monsieur*, m'a-t-il dit, je vous attends demain. (Boileau.)
> De ce vers, direz-vous, l'expression est basse.
> Ah! *monsieur*, pour ce vers je vous demande grâce. (Id.)

— On doit donc appeler une personne par son nom ou par sa qualité. Oui, l'honneur, *Valincour*, est chéri dans le monde. (Boil.) Oui, *Lamoignon*, je fuis les chagrins de la ville. (Id.)

— Ce terme est entièrement banni de l'épopée et de la tragédie; on le remplace par celui de *seigneur*, *prince*, *sire*, selon la qualité des interlocuteurs. On est surpris de trouver le mot *monsieur* trois fois répété dans la tragédie du *Cid*. Exercez-la, *monsieur*, et gouvernez le prince. (Corn.) Le sort en est jeté, *monsieur*, n'en parlons plus. (Id.)

> *Monsieur*, pour conserver ma gloire et mon estime,
> Désobéir un peu n'est pas un si grand crime. (Corn.)

Cette seule expression donne à ces vers le ton familier de la comédie.

— On ne se sert point des mots *monsieur*, *madame*, dans les comédies tirées du grec. L'usage a permis que nous appelions les Romains et les Grecs *seigneurs* et les Romaines *madame*; usage vicieux en soi, mais qui cesse de l'être, parce que le temps l'a autorisé.

— Hist. Titre qu'on donnait aux saints dans le moyen âge. Monsieur saint Pierre. Monsieur saint Jean. || On le disait aussi du pape. A notre saint père en Jésus-Christ, monsieur Clément, souverain seigneur et gouverneur de l'Eglise. || *Monsieur le roi*. Titre qu'on a donné aux rois de France dans les actes publics, jusque sous les premiers Valois. Aujourd'hui il n'y a plus que les enfants de France qui lui donnent ce titre. || Les princes du sang royal ne s'appelaient entre eux que *monsieur*. Ils ne donnaient pas non plus du monseigneur aux prélats, et lorsqu'un tiers leur adressait la parole, les princes présents, il ne devait aussi qualifier les prélats que de *monsieur* ou de *messieurs*. || Ce ne fut que vers l'année 1509 que l'on commença à donner le titre de monsieur. Jusqu'alors, quand un homme de qualité était chevalier, on l'appelait *monseigneur*, et on le distinguait, en parlant de lui, par le titre de *seigneur* ou de *sire*; on nommait les gentilshommes par leur nom et surnom. On ne donna d'abord ce titre qu'au plus âgé des frères du roi; il est devenu commun aux Français de toutes les classes. || A la fin de l'Assemblée législative, le mot *monsieur* fut remplacé par celui de *citoyen*, et a repris peu après la réaction thermidorienne. || Les sociétés politiques qui apparurent après la Révolution de 1830 ont rappelé le mot citoyen. Les membres s'interdisaient entre eux le mot de *monsieur* Mais leur existence a été très-éphémère.

— *Donner du monsieur à quelqu'un*. L'appeler monsieur. Si mon censeur avait dit que l'on était accoutumé à ne point donner du *monsieur* à Molière, que j'aurais bien fait de suivre l'usage, et que ce n'est point par mépris pour cet illustre auteur que cet usage s'est établi, j'aurais passé condamnation de cette critique. (Grimarest.)

— Titre que les domestiques d'une maison donnent au chef, au maître de cette maison Monsieur est sorti.

— Quelquefois les femmes s'en servent en parlant de leurs maris.

> *Monsieur* ne songe à rien, *monsieur* dépense tout,
> *Monsieur* court, *monsieur* se repose...
> Elle en dit tant que *monsieur* à la fin,
> Lassé d'entendre un tel lutin,
> Vous la renvoie à la campagne. (La Font.)

— Prov. *Monsieur vaut bien madame*. Le mari vaut bien la femme. Se dit le plus souvent par ironie.

— Tout homme dont le langage et les manières annoncent quelque éducation. Un monsieur est venu vous demander. Appelez ce monsieur.

— Pop. *Faire le monsieur*, *faire bien le monsieur*. Faire l'homme de conséquence. || *Devenir gros monsieur*. Faire fortune. || *C'est un beau monsieur*. Il est élégamment vêtu.

— Fam. *C'est un vilain monsieur*. C'est un homme difficile à vivre, d'humeur maussade.

— Par mépris. Mon petit monsieur. Que veut donc ce petit monsieur?

> Mais, mon petit *monsieur*, prenez-le un peu moins [haut.
> — Ma foi, mon grand *monsieur*, je le prends comme [il faut. (Molière.)

— Se joint quelquefois à un terme d'injure. Monsieur le sot. Monsieur l'insolent. Monsieur le fat.

— L'aîné des frères du roi. La maison de Monsieur.

— Géogr. *Canal de Monsieur*. Nom que l'on donne quelquefois au canal qui va du Rhône au Rhin. Il a pris son nom de Monsieur, comte d'Artois.

— *Prune de Monsieur*. Sorte de prune ronde, d'un beau violet.

— S'empl. adjectiv. pour désigner une nuance de couleur violette. Une robe prune de monsieur.

— Son pluriel est Messieurs. Je vous prie, messieurs, d'observer. Messieurs les membres de la Chambre des députés. J'ai dit à ces messieurs ce que je pensais de l'affaire.

— Se disait autrefois absolument, au Parlement et dans les autres cours souveraines. Un de messieurs. L'avis de messieurs.

— Le peuple dit *monsieurs* pour *messieurs*.

> Tous les plus gros *monsieurs* me parlaient chapeau
> *Monsieur* de Petit-Jean, ah! gros comme le bras. [bas:
> (Racine.)

— On ne prononce pas le *r* en prose; mais on le prononce quelquefois en poésie, pour le faire rimer avec les mots en *eur*.

> Vous oubliez, *monsieur*,
> Qu'Hortense est ma cousine et chérit son honneur.
> (Voltaire.)

> Or çà, sire Grégoire.
> Que gagnez-vous par an? — Par an! ma foi, *monsieur*.
> Dit avec un ton de rieur
> Le gaillard savetier, ce n'est point ma manière
> De compter de la sorte; et je n'entasse guère.
> (La Fontaine.)

— La même chose a lieu pour le pluriel.

> Souvent l'ennui gagne les femmes
> Aux vers de nos hommes auteurs;
> Votre revanche! allons, mesdames,
> Vengez-vous bien de ces *messieurs*. (Charlemagne.)

MONSIGNY (Pierre-Alexandre). Célèbre compositeur français, né en 1729, mort en 1817, a fait la musique d'un grand nombre d'opéras-comiques. Il fut un des créateurs de l'opéra-comique à ariettes.

MONSOL. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Villefranche (Rhône); 1,200 hab.

MONSONE. s. f. Bot. V. MONSONIE.

MONSONES. s. f. pl. Bot. Famille de géraniums.

MONSONIE. s. f. Bot. Genre de géraniées du cap de Bonne-Espérance. Ces plantes se cultivent comme les géraniums, et produisent beaucoup d'effet par la grandeur et la coloration brillante de leurs fleurs.

MONSTERCULLE. s. m. Hortic. Variété de tulipe.

MONSTÈRE. s. f. Bot. Un des noms du dracontium.

MONSTIER. s. m. S'est dit pour Monastère, couvent. || Eglise. || C'est par une corruption de ce mot qu'on a dit ensuite *moustier*, *moutier*.

MONSTRE. s. m. (du lat. *monstrum*). Animal qui a une conformation contre nature dans

la totalité de ses parties, ou seulement dans quelques-unes. On distingue communément trois espèces de monstres. La première comprend ceux qui naissent avec excès de parties, comme avec deux têtes sur un seul tronc, avec deux troncs pour une seule tête, avec plus de deux membres thoraciques ou abdominaux, avec plus de cinq doigts ou plus de cinq orteils. La seconde espèce renferme les monstres avec défaut de parties, tels que les acephales, les monopses, les unipèdes, etc. Enfin, dans la troisième espèce, on range les monstres avec déviation de parties, tels que ceux dont le cœur est à droite, le foie est à gauche, etc. Monstre horrible, effroyable, épouvantable, hideux. Monstre à deux têtes. Femme accouchée d'un monstre. Les monstres n'engendrent point. Les hommes de chair et de sang sont plutôt les *monstres* que les ouvrages ordinaires de la nature. (Mass.) Par vous aurait péri le *monstre* de la Crète. (Rac.)

Ce *monstre* composé de bouches et d'oreilles,
La Renommée enfin (Boileau.)

— Ce mot se dit en général de toute production organisée dans laquelle la conformation, l'arrangement ou le nombre de quelques-unes des parties ne suivent pas les règles ordinaires. Il y a des monstres dans les fleurs, dans les fruits, etc. Les fleurs doubles sont des monstres, parce qu'elles ne conservent aucun organe sexuel, et qu'on ne peut espérer d'elles aucune fécondité par les semences.

— Par exagér. Ce qui est extrêmement laid. Cette femme est un monstre, c'est un monstre de laideur. Mais, ne vous y trompez pas, je suis en femme une espèce de *monstre*. (J.-J. Rousseau.)

Et le barreau n'a point de *monstres* si hagards,
Dont mon œil n'ait cent fois soutenu les regards.
(Boileau.)

— Fig. Il avait toujours regardé le libertinage comme un *monstre*. (Fléch.) Pour eux, un tel ouvrage est un *monstre* odieux. (Boil.) Partout la jalousie est un *monstre* odieux. (Mol.) Parmi les *monstres*, enfants de l'égoïsme et de la vanité, le fanatisme d'opinion est l'un des plus féroces. (Boiste.) La Discorde, *monstre* sanguinaire. (Volt.) Le duel, *monstre* impie. (Lebrun.) La négligence des hommes sur l'éternité m'irrite plus qu'elle ne m'épouvante, c'est un *monstre* pour moi. (Pasc.)

Il n'est point de serpent ni de *monstre* odieux
Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux.
(Boileau.)

— Fig. Personne cruelle et dénaturée. Monstre exécrable, odieux. Néron était un monstre. C'est un monstre qu'il faudrait étouffer. Caligula, Néron, *monstres* dont à regret je cite ici le nom. (Rac.) N'insulte-t-on pas Dieu lorsque l'on dit que tel ou tel *monstre* fut son ministre ou son représentant ? (Boiste.)

. . . T'ai-je point ces tristes Tisiphones,
Ces *monstres* plein d'un fiel que n'ont point les lionnes.
(Boileau.)

— Il se dit même des êtres moraux que l'on personnifie.

Jamais l'affreux duel, *monstre* impie et farouche,
La fureur dans les yeux et l'insulte à la bouche,
De rage, de vengeance, et de sang altéré,
N'arma tes mains d'un glaive aux meurtres préparé.
(Lebrun.)

— Il semble que le même poète a poussé trop loin la hardiesse poétique, lorsqu'il a appliqué ce mot à des canons.

Que ces bouches de feu qui soufflaient le carnage,
Que ces *monstres* d'airain se taisent pour jamais.

— Pop. *C'est un monstre de nature*. C'est une personne naturellement cruelle.

— *C'est un monstre d'ingratitude, un monstre d'avarice, un monstre de cruauté*. etc. C'est une personne qui montre une noire ingratitude, qui est d'une sordide avarice, qui a une grande cruauté, etc. Quel *monstre* d'ingratitude qu'un grand, qu'un homme, comblé d'honneurs et de prospérités, et qui ne lève jamais les yeux au ciel pour adorer la main qui les lui dispense. (Mass.) Si dans cette action, où vous ne dûtes votre délivrance qu'à un prodige, la mort vous eût frappé, quelle âme auriez-vous présentée au tribunal de Jésus-Christ ? quel *monstre* d'ordures, de blasphèmes et de vengeances ! (Id.) Sors donc de devant moi, *monstre* d'impiété. (Rac.) Atala me semblait un *monstre* d'ingratitude. (Chateaub.) Mais ce *monstre* d'ingratitude ne sent rien, ne sait gré de rien. (J.-J. Rouss.)

— Poét. *Les monstres des forêts*. Les bêtes féroces qui habitent les forêts, tels que les lions, les tigres, les ours, les sangliers, les loups, etc.

Aucuns *monstres* par moi domptés jusqu'aujourd'hui
Ne m'ont acquis le droit de faillir comme lui.
(Racine.)

— *Monstres marins*. Les grands cétacés.

— *On a servi des monstres sur cette table*. On y a servi des poissons d'une grandeur extraordinaire.

— Fig. *Se faire un monstre de quelque chose*. S'imaginer qu'une chose est très-pénible, très-difficile.

— *Les monstres de l'imagination*. Les images fantastiques qui se forment dans l'imagination.

— S'est dit pour Monstruosité, chose étrange. Quel *monstre* de vouloir toutes choses libres, son corps, ses membres, ses biens, et non son esprit, qui toutefois seul est né à la liberté. (Charr.)

— Prodige qui est contre l'ordre de la nature. Peu usité en ce sens.

— Personne, chose, animal énorme

— Personne chose, animal horriblement difforme.

— Sorte de ciseaux à longs anneaux.

— Iron. Très-petits ciseaux.

— Hortic. *Monstre double, monstre simple*. Nom de deux variétés de tulipes. ‖ *Monstre pâle*. Variété d'œillet.

— Syn. simpl. Prodige, phénomène. ‖ Épith. Affreux, horrible, épouvantable, énorme, effroyable, difforme, terrible, odieux, étrange, menaçant, farouche, féroce, infâme, cruel, homicide, inhumain, infernal, impie, fabuleux, apprivoisé, sauvage.

MONSTRE. adj. des 2 g. Prodigieux, énorme, extraordinaire. Se dit fam. et par exagér. Un concert monstre. Un dîner monstre.

MONSTRÉE. s. f. Anc. jurispr. Descente sur les lieux ; exhibition d'un héritage contesté, d'après l'ordre du juge.

MONSTRELET (Enguerrand de). Chroniqueur français, né en 1390, mort en 1453, est l'auteur d'une chronique qui va de 1400 à 1467. Cet ouvrage, continuation de celui de Froissart, est précieux pour le grand nombre de pièces originales qu'il renferme.

MONSTRUEUSEMENT. adv. Prodigieusement, Excessivement. C'est un homme monstrueusement gros, monstrueusement gras. Se peut-il rien de plus *monstrueusement* contradictoire, rien de plus absurde ? (Considérant.)

— Pop. D'une manière monstrueuse. Cet ouvrage est monstrueusement fait

MONSTRUEUX, EUSE. adj. (du lat. *monstruosus*). Qui a une conformation contre nature. Enfant monstrueux. Animal monstrueux.

— Qui est contre nature. Conformation monstrueuse.

— Qui est contraire aux lois de la nature. Accouplement monstrueux. Amours monstrueux.

— Fig. Se dit dans la même acception au moral. Union, association monstrueuse d'idées, d'expression. Vers monstrueux. Le repos, dans l'ignorance de ce qui arrivera après la mort, est une chose *monstrueuse*, et dont il faut faire voir l'extravagance et la stupidité à ceux qui y passent leur vie. (Pasc.)

— Prodigieux, excessif dans son genre. Cet enfant a la tête monstrueuse. C'est une femme d'une laideur monstrueuse. Un homme d'une grandeur, d'une grosseur monstrueuse. Un animal monstrueux. Poissons monstrueux.

Il tombe, et de son antre où s'assied le silence,
Sa croupe *monstrueuse* emplit l'enceinte immense.
(Fayolle.)

— Se dit dans le même sens en parlant des choses morales. Avarice, prodigalité, profusion, fortune monstrueuse. Crime, événement monstrueux. Chose monstrueuse. Absurdités monstrueuses. Comme il eut aperçu que dans ce mélange infini de sectes, le plaisir de dogmatiser était le charme qui possédait les esprits, il sut si bien les concilier par là, qu'il fit un corps redoutable de cet assemblage *monstrueux*. (Boss.) C'est une chose *monstrueuse* que d'être élevé au plus haut poste, et d'avoir l'âme la plus basse du monde. (St Bern.) Toute la suite de sa vie parut un enchaînement continuel de crimes *monstrueux*. (Fén.)

Rien n'égale en fureur, en *monstrueux* caprices,
Une fausse vertu qui s'abandonne aux vices. (Boil.)

— Blas. Se dit d'un animal représenté avec quelque partie appartenant naturellement à un autre. Il portait d'azur au lion monstrueux, la tête humaine, d'argent.

— On peut le mettre avant son substantif, lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. Un enfant monstrueux. Un animal monstrueux, un monstrueux animal. Une ingratitude monstrueuse, une monstrueuse ingratitude.

— Syn. simpl. Prodigieux, énorme, étrange, démesuré, excessif, surprenant, incroyable, affreux, horrible, épouvantable.

MONSTRUEUX. s. m. Hortic. Variété de pêche.

MONSTRUOSITÉ. s. f. Zool. Ce mot a été employé pour désigner, tantôt Toute altération quelconque du type spécifique, depuis la plus légère jusqu'à la plus grave ; tantôt seulement les anomalies les plus graves et les plus apparentes. Celles qui altèrent sensiblement la forme des organes semblent originelles, et ne sont presque jamais dues à une cause accidentelle visible. ‖ Geoffroy Saint-Hilaire entend par là des anomalies très-complètes, très-graves, qui rendent impossible ou difficile l'accomplissement d'une ou plusieurs fonctions, ou produisent chez les individus qui en sont affectés une conformation vicieuse très-différente de celle que présente ordinairement leur espèce.

— Bot. Se dit de tous les écarts de la végétation que l'on doit à la piqûre des insectes, aux caprices des cultivateurs, à l'influence des météores, ou à une lésion dans les fonctions physiologiques. Toutes les fleurs doubles, triples, pleines, sont des monstruosités. La rose double n'est qu'une monstruosité résultant de la transformation des étamines en pétales.

— Fig. Caractère d'une action très-criminelle. La monstruosité de son crime. Dieu laissa le fanatisme dominer quelque temps, pour que l'épouvantable *monstruosité* de ses excès en inspirât une éternelle horreur. (Boiste.)

— Partie monstrueuse d'un animal. C'est une monstruosité que la tête, que la main de cet enfant.

— Toute production, tout animal extraordinaire.

— Personne criminelle. La femme égoïste est une monstruosité.

— Fig. Action très-criminelle. Son action est une monstruosité. Cette légèreté à disposer de l'existence des citoyens est une *monstruosité* commune à tous les tribunaux de l'Europe. (Linguet.)

MONT. s. m. (pr. *mon* ; du lat. *mons*, *montis*, même signif.). Géogr. Grande masse de terre ou de roche, élevée au-dessus du terrain qui l'environne. *Mont* fameux, que Dieu lui-même a longtemps habité. (Rac.) Sur ces *monts* entourés d'une éternelle glace. (Boil.) L'aigle abat sur les *monts* son vol audacieux. (Farcy.)

Déjà le sacré *mont* où le temple est bâti
D'insolents Tyriens est partout investi. (Rac.)

— Ce mot ne sert communément qu'à désigner une montagne isolée, mais on l'emploie en parlant des sommités particulières qui s'élèvent au milieu d'une chaîne ou d'un groupe, comme le mont Blanc, et même quand il est question de chaînes et de groupes entiers, comme les monts Alleghany.

— Ne s'emploie guère en prose qu'avec un nom propre. Le mont Etna. Le mont Cenis. Les monts Pyrénées. Le mont Liban.

— Il semble que le mot de *mont* soit affecté aux montagnes fameuses par leur hauteur ; cependant on dit les montagnes de la Lune, et les montagnes de la Table, pour désigner cette montagne voisine du cap de Bonne-Espérance à la pointe méridionale de l'Afrique, quoique, au rapport des voyageurs, ce soit une des plus hautes du monde.

— Il n'est jamais suivi de la préposition *de*, quand il sert à désigner une certaine montagne ; au lieu que le mot *montagne* est toujours suivi de cette préposition. Le mont Sinaï, la montagne de Sinaï. Le mont Calvaire, la montagne du Calvaire. ‖ Cependant les poètes peuvent se conformer à cette règle ou l'enfreindre suivant le besoin. Au pied du *mont* Adule, entre mille roseaux. (Boil.)

Je viens. . . . .
Célébrer avec vous la fameuse journée,
Où sur le *mont* Sina la loi nous fut donnée. (Rac.)

— L'usage a voulu qu'en parlant de certaines montagnes on se servît de leur nom tout simple ; c'est ainsi qu'on dit : les Alpes, les Andes, les Pyrénées, les Cévennes, le Vésuve, le Stromboli, les Vosges, le Pic, l'Apennin.

Avec moins de fierté s'élancent jusqu'aux cieux
Le sourcilleux Eryx, l'Athos audacieux. (Delille.)

— Poét. *Le double mont*, *le mont sacré*. Le Parnasse.

Et ne savez-vous pas que sur le *mont* sacré
Qui ne vole au sommet tombe au plus bas degré.
(Boil.)

Moi donc qui connais peu Phébus et ses douceurs,
Qui suis nouveau sevré sur le *mont* des neuf sœurs.
(Id.)

— Fig. Les hauteurs de l'idéologie ressemblent à des *monts* arides, d'où l'œil égaré dans le vide n'aperçoit aucun des objets auxquels se rattache l'existence. (Boiste.)

— Delille a dit avec une heureuse hardiesse :

Vois l'énorme éléphant dont la masse effrayante,
Fait trembler les forêts dans sa course pesante,
Près de ce *mont* vivant que sont tes faibles bras ?

— Prov. *Chaque mont a son vallon*. V. MONTAGNE.

— Ant. rom. *Mont de Mercure*. Monceaux de pierre que les anciens élevaient sur le bord des routes et dans les carrefours, auprès des hermès. Chaque voyageur jetait en passant une pierre sur le mont de Mercure.

— Fam. et vieux. *Mont pagnote*. Eminence d'où l'on peut, sans aucun péril, regarder un combat. Pendant l'action, il se tint sur le mont pagnote.

— Chirom. Se dit des petites éminences qui sont dans la paume de la main, à la racine des doigts ; on leur a donné le nom des diverses planètes. ‖ *Mont de Mars*. Celui qui est au-dessus du pouce. ‖ *Mont de Jupiter*. Celui qui est au-dessous de l'index. ‖ *Mont de Saturne*. Celui qui est au-dessous du doigt du milieu. ‖ *Mont du soleil*. Celui qui est au-dessous de l'annulaire. ‖ *Mont de Vénus*. Celui qui est au-dessous du petit doigt. ‖ *Mont de Mercure*. Celui qui, dans le thénar, est entre le pouce et l'index. ‖ *Mont de la lune*. Celui qui est dans l'hypothénar.

— S'est dit pour Amas. ‖ Troupe. ‖ Monde ; univers.

— Fig. et fam. *Promettre des monts d'or à quelqu'un, promettre monts et merveilles*. Lui promettre de grandes richesses, de grands avantages.

— Fam. et par exagérat. *Vous me donneriez un mont d'or, des monts d'or, que je n'en ferais rien*. Vous me donneriez tous les biens du monde, que je n'en ferais rien, ‖ *Cela lui coûte des monts d'or*. Cela lui coûte excessivement.

— MONTS. s. m. pl. Pris absolument. Se dit des Alpes. Passer, repasser les monts. Au-delà des monts. Deçà les monts.

Si quelque objet pareil, chez moi, deçà les *monts*,
Pour m'épouser entrait avec tous ces grands noms.
(Boileau.)

— *A mont*. loc. adv. En haut. Fait bien à point l'arbre fourchu, les pieds à *mont*, la tête en bas. (Rabel.) Comme le moût bouillant dans un vaisseau pousse à *mont* tout ce qu'il y a dans le fond. (Mont.) Ils laissaient en même temps échapper un aigle, lequel s'envolant à *mont* signifiait que l'âme s'en allait en paradis. (Id.)

— *Par monts et par vaux*. loc. adv. En toutes sortes d'endroits, de tous côtés. Aller, courir par monts et par vaux. Chercher quelqu'un par monts et par vaux.

— Syn. simpl. Montagne, côte, hauteur, éminence. ‖ Epith. Elevé, escarpé, voisin des cieux, élancé dans la nue, sourcilleux, orgueilleux, audacieux, majestueux, gigantesque, inaccessible, impraticable, vieux, chenu, cornu, sec, stérile, aride, désert, caverneux, sauvage, aplani, franchi, hérissé de frimas, blanchi par les frimas ‖ Périphr. La cime, le sommet, le flanc, le penchant, le pied d'un mont, le sein d'un mont.

— Syn. comp. MONT. MONTAGNE. *Mont* paraît destiné à indiquer une élévation quelconque, distinguée des autres élévations, soit par une dénomination singulière qui la présente comme un individu, soit par une opération de l'esprit qui la sépare des autres élévations. *Montagne* est un terme générique qui indique des élévations qui sont de nature et de formes différentes, et qui souvent se suivent par une espèce d'enchaînement dans des espaces plus ou moins longs. Les parties de ces *montagnes* considérées à part s'appellent *monts* ; considérées comme jointes entre elles, on les nomme *montagnes*.

MONTABAUR. Géogr. Ville du duché de Nassau, où les Français battirent les Autrichiens en 1797 ; 2,300 hab.

MONTAGASSE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la pie-grièche.

MONTAGE. s. m. Action de transporter quelque chose de bas en haut. Le montage du bois, des grains.

— Salaire que l'on donne pour ce transport. Payer le montage du bois.

— Action de faire remonter une rivière à des bateaux.

— S'est dit pour Action de monter à un lieu élevé.

— *Montage du métier*. Dans les fabriques d'étoffes de soie, Opération qui consiste à disposer toutes les parties du métier, à le munir de tout ce qui est nécessaire pour le travail qu'on doit faire.

— Fig. et pop. *C'est un montage de coup*, ou absol., *un montage*. C'est un coup monté, une ruse, une tromperie, un piége.

MONT-AFRIQUE. Géogr. Chaînes de collines qui s'étendent dans un espace de 40 kil., depuis Dijon jusqu'à Chagny, et sur le penchant desquelles on cultive des vignobles qui produisent le meilleur vin de Bourgogne.

MONTAGNAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Béziers (Hérault) ; 3,500 hab.

MONTAGNARD, ARDE. adj. (du lat. *montanus*). Qui habite les montagnes. Les peuples montagnards. Animaux montagnards.

— Qui est né dans les montagnes.

— Se dit de tout ce qui a rapport aux habitants des montagnes. Mœurs montagnardes. Costume montagnard. Chant montagnard.

— Bot. Ne s'applique guère, en parlant des plantes, qu'à celles qui, dans nos climats, ne se trouvent qu'à une hauteur absolue de plus de cinq cents mètres, comme la jasione montagnarde, le pycnanthème montagnard.

— substantiv. Les montagnards. C'est un montagnard.

— Ornith. Nom d'un faucon d'Afrique.

— Hist. S'est dit, sous la Convention, des membres du parti qu'on appelait la Montagne. Les montagnards. C'est un montagnard.

— Myth. Diables qui font leur séjour dans les mines, sous les montagnes, et tourmentent les mineurs. Ils ont un mètre de haut, un visage horrible, un air de vieillesse, et le costume des ouvriers qui travaillent aux mines.

MONTAGNE. s. f. (du bas lat. *montana*, qui s'est dit pour *mons*). Grande masse de terre ou de roche fort élevée au-dessus du terrain qui l'environne. Grande, haute montagne. Montagne élevée, rude, escarpée. Le sommet, le haut, la cime, le mamelon d'une montagne. Le penchant, la pente, la coupe, les flancs, la descente, le revers, le versant, le pied d'une montagne. Monter, descendre, passer, traverser une montagne. Gagner le haut d'une montagne. Gravir une montagne, sur une montagne. Se retirer dans les montagnes. Les montagnes d'Auvergne. Pays de montagnes. Pays hérissé de montagnes. Le serval est originaire des *montagnes* de l'Inde. (Ardant.) L'Espagne est coupée par des *montagnes*. (De Pradt.) Semblable à ces hautes *montagnes*, dont la cime, au-dessus des nues et des tempêtes, trouve la sérénité dans sa hauteur, et ne perd aucun rayon de la lumière qui l'environne. (Boss.) Cette foi vive dont parle Jésus-Christ, capable de transporter les *montagnes*. (Fléch.) Exempts de maux réels, les grands s'en forment de chimériques, et la feuille que le vent agite est comme la *montagne* qui va s'écrouler sur eux. (Mass.) Le Seigneur fait lever son soleil sur les hautes *montagnes*, comme sur les lieux les plus bas et les plus obscurs. (Id.) De pâles vapeurs mangèrent insensiblement les contours anguleux de la *montagne*. (G. Sand.) Les *montagnes* de l'Afrique et du Pérou sont les plus hautes qu'on connaisse. (Buff.) Les nations qui ont peuplé l'Europe ont eu à franchir d'âpres *montagnes*. (Malte-Brun.)

— Les géographes ne donnent ordinairement ce nom qu'à des masses de terrain ayant au moins trois ou quatre cents mètres de hauteur, et produisant sur le sol comme des excroissances qui approchent plus ou moins de la forme conique. Quoiqu'il entraîne en général l'idée

d'une masse qui s'élève de tous côtés au-dessus du sol environnant, on l'applique aussi à des pentes qui ne sont que la différence de niveau entre une région basse et un pays élevé, de sorte qu'arrivé au sommet d'une semblable montagne, on trouve un plateau, au lieu d'une pente en sens inverse. Étant fort élevé, le vallon même est *montagne*. (J.-J. Rouss.)

— Géogr. *Chaîne de montagnes*. Suite de montagnes qui tiennent l'une à l'autre par la base. || *Groupe de montagnes*. Union de plusieurs chaînes. || *Système de montagnes*. Ensemble de plusieurs groupes.

— Agric. Les montagnes jouent un grand rôle dans le système physique du monde, par l'influence qu'elles exercent sur les météores, et par suite sur l'économie animale, sur les productions de la terre et sur l'économie politique en général. Elles sont un vaste réservoir où la nature prévoyante rassemble les eaux et les économise pour les dispenser suivant les besoins de la terre. Mais elles sont dépouillées de bois, elles laissent échapper des torrents, des avalanches, des éboulements qui portent la dévastation dans les champs et les habitations. Elles sont aussi quelquefois la cause de longues sécheresses, d'ouragans, de grêles et de gelées prolongées, suivant qu'elles modifient l'action des vents. Comme le froid augmente sur les montagnes à mesure qu'elles s'élèvent, leur agriculture et celle des vallées qui les sillonnent doivent varier à chaque échelon et finir avant celui où les neiges et les glaces ne se fondent plus.

— Géol. On ne doit pas considérer les montagnes comme des défectuosités de notre globe : elles ont des usages très-marqués. Sans les montagnes la terre serait par trop uniforme ; elles servent à affermir la terre par les rochers dont elles sont composées, et c'est à elles que l'on est redevable de la formation des sources. Les montagnes ont existé de toute antiquité, cependant on doit avouer qu'il y en a eu quelques-unes de détruites et d'englouties, et que d'autres se sont élevées successivement en différents temps, comme paraît le prouver la grande quantité de coquillages qu'on trouve dans quelques-unes. Mais cela ne doit s'entendre que des petites montagnes, car, pour les grandes, il y a toute apparence qu'elles ont le même âge et la même origine que la terre. Il est certain que les révolutions que la terre a éprouvées et qu'elle éprouve encore ont dû produire anciennement et produisent à la surface de la terre, soit subitement, soit peu à peu, des inégalités et des montagnes qui n'existaient point dès l'origine des choses ; mais ces montagnes récentes ont des signes qui les caractérisent. Toutes les montagnes, de quelque nature qu'elles soient, sont sujettes à éprouver de très-grands changements. Les eaux du ciel, les torrents, en arrachent souvent des parties considérables et des quartiers de rochers, qui sont portés dans les plaines, quelquefois à des distances étonnantes, et ces mêmes eaux y creusent des précipices. Les tremblements de terre y produisent des souterrains ; les eaux intérieures y font des grottes et des excavations, qui causent quelquefois leur affaissement total.

— *Montagnes primitives*. Montagnes qui paraissent avoir été créées en même temps que la terre, à laquelle elles servent d'appui. On les distingue par leur élévation, qui surpasse infiniment celle des autres montagnes. Elles se font remarquer par leurs vastes chaînes, et elles tiennent communément les unes aux autres, en se succédant pendant plusieurs centaines de kilomètres. Elles se distinguent encore par leur structure intérieure, par la nature des pierres qui les composent, et par les substances minérales qu'elles renferment. La grande élévation de ces montagnes fait qu'elles sont presque toujours couvertes de neige, même dans les pays les plus chauds, parce que rien ne peut les garantir des vents, et que les rayons du soleil, qui donnent sur les vallées, ne sont point réfléchis jusqu'à une telle hauteur. Il n'y croît que des arbres résineux, et plus on approche de leur sommet, plus l'herbe est courte. On n'y trouve jamais de débris de corps organisés.

— Les *montagnes de transition* sont composées de roches fort anciennes aussi, mais dans lesquelles on commence à trouver quelques restes de corps organisés, bien différents de ceux qui existent aujourd'hui, mais dont l'organisation n'est pas équivoque.

— Les *montagnes secondaires* sont dues aux révolutions que la terre a éprouvées et qu'elle éprouve journellement, ce sont surtout les feux souterrains et les inondations qui opèrent ces changements. Les montagnes formées par des volcans ne sont que des amas de débris de pierres brisées, de pierres ponces, de matière vitrifiée ou de lave, de soufre, de cendres, de sels, de sable ; elles n'ont jamais la hauteur des montagnes primitives. Celles qui ont été formées par les inondations, au lieu d'être pyramidales comme les montagnes primitives, sont arrondies par le haut ; on y trouve aussi soit du sable, soit des fragments de pierres, soit des amas de cailloux arrondis, qui paraissent avoir été roulés par les eaux. Les pierres qui sont dans ces couches diffèrent essentiellement de celles des montagnes primitives ; les substances métalliques n'y sont jamais par filons suivis. Elles présentent un grand nombre de fossiles qui n'existent plus dans les mers actuelles, mais on commence déjà à en voir de semblables ou d'analogues. C'est surtout dans ces montagnes que se trouvent des dépôts de houille, des grès, etc.

— *Les montagnes tertiaires* contiennent de vastes dépôts de coquillages, abandonnés par une mer qui a jadis couvert notre continent. Quoique beaucoup plus récentes, elles n'offrent encore aucun débris des corps et des ouvrages de l'espèce humaine. La plupart de ces montagnes ne sont guère que des buttes.

— Les *montagnes volcaniques* doivent leur combustion au soleil, qui est la source de tous les feux. (B. de St.-P.) V. VOLCAN.

— *Montagnes à parasol*. Celles qui sont destinées à garantir les végétaux et les animaux de l'action trop ardente du soleil, et à leur procurer des ombres d'une grande étendue.

— *Montagnes à réverbère*. Celles qui réfléchissent les rayons du soleil.

— Il y a des *montagnes solaires* et *lunaires*, dont les unes sont disposées en réverbère, comme celles de la Finlande, d'autres en parasol, comme celles de l'Éthiopie. (B. de St-P.)

— Les noms de montagnes, quelque terminaison qu'ils aient, sont masculins. Le Liban, le Saint-Gothard, l'Etna, etc. Il faut en excepter les Alpes, les Pyrénées, les Cordilières, les Vosges, qui sont du féminin.

— Fig. Le bonheur idéal réside à la cime d'une haute *montagne* ; lorsqu'on arrive, après de longs efforts, on n'y trouve rien que le vague des cieux ou les tempêtes. (Boiste.) Les *montagnes* sont comme les cours, leur grandeur en impose et leur aspect séduit ; mais on est bientôt dégoûté de leur séjour, à moins qu'on n'y ait été élevé. (De Levis.) Il en est de l'amour comme de ces *montagnes* en forme de pic, dont le sommet n'offre point de lieu de repos ; à peine monté, il faut descendre. (Id.)

— Prov. et fig. *La montagne a enfanté une souris*. Se dit lorsque de grands projets n'aboutissent à rien.

— Prov. *Deux montagnes ne se rencontrent point, mais deux hommes se rencontrent*. Se dit par menace, pour faire entendre à un homme qu'on trouvera occasion de se venger de lui. || Se dit aussi lorsqu'on rencontre inopinément quelqu'un qu'on ne s'attendait pas à voir. || *Il n'y a point de montagne sans vallée*. Chaque chose existe avec ses conditions naturelles.

— Prov. et fig. *Il a sa montagne dans la tête*. Il est très-occupé d'un dessein qu'il a conçu.

— *Montagnes de glace*. Amas considérable de glace qu'on rencontre principalement dans les mers polaires.

— *Montagne d'eau*. Espèce de rocher artificiel de figure pyramidale, d'où sortent plusieurs jets, bouillons et nappes d'eau.

— *Montagne humide, montagne liquide*. Flots d'une mer agitée.

Cependant sur le dos de la plaine liquide
S'élève à gros bouillons une *montagne* humide. (RAC.)

— Fig. Grand amas de quelque chose que ce soit.

. . . N'allez pas,
Sur les pas de Brébeuf, entasser sur les rives
De morts et de mourants cent *montagnes* plaintives.
(BOILEAU.)

— Fig. Thomas et La Harpe sont les revers l'un de l'autre : le premier met tout en *montagnes*, celui-ci met tout en plaines. (Dider.)

— Hist. Sous la Convention, on donnait ce nom au côté gauche de l'assemblée où s'étaient placés les démocrates les plus ardents. La fraction qui occupait la partie la plus élevée de la montagne était particulièrement désignée par le nom de *crête*. Le parti de la montagne fut détruit le 5 avril 1794 par les comités. || Les membres eux-mêmes pris collectivement.

— *Vieux de la montagne*. V. VIEUX.

— Astron. *Montagne de la table*. Constellation méridionale.

— Myth. Les Montagnes étaient filles de la Terre. On les regardait presque partout comme des lieux sacrés ; quelquefois même on les adorait comme des divinités. Les anciennes médailles les figurent par des génies, dont chacun est caractérisé par quelque production du pays.

MONTAGNE (Pays de la.) Géogr. Petite contrée du duché de Bourgogne, dans les montagnes ; son ch.-l. était Châtillon-sur-Seine. Il forme aujourd'hui les départ. de la Côte-d'Or et de l'Aube.

MONTAGNE-BLANCHE. Géogr. Mont calcaire, situé en Bohême, près de Prague. Frédéric V, comte palatin, y perdit, en 1620, une bataille mémorable contre les impériaux.

MONTAGNE DES GÉANTS. Géogr. Chaîne de montagnes, branche des monts Sudètes, s'étendant dans un espace de 40 à 48 kilom. de long sur 20 kilom. de large. On y trouve des plantes rares et curieuses, des mines et des pierres précieuses.

MONTAGNE-VERTE. Géogr. Principale défense de Trèves, célèbre par la défaite qu'y éprouva, le 11 août 1675, l'armée française, aux ordres du maréchal de Créqui, contre les impériaux, commandés par le duc de Lorraine. Les Français y remportèrent une grande victoire en 1794.

MONTAGNES BLANCHES. Géogr. Chaîne de montagnes qui se rattache aux Montagnes vertes dans les États-Unis.

MONTAGNES BLEUES. Géogr. Chaîne de montagnes des États-Unis, qui se rattache aux monts Alleghany. || Autre chaîne dans la Jamaïque.

MONTAGNES NOIRES. Géogr. Partie des Cévennes, dans les départem. de l'Aude et de l'Hérault.

MONTAGNES ROCHEUSES. Géogr. Grande chaîne de montagnes de l'Amérique septentrionale, dans les États-Unis, la Nouvelle-Bretagne et l'Amérique russe.

MONTAGNES RUSSES. Nom donné à des montagnes réelles ou artificielles où l'on a pratiqué un chemin uni et incliné, souvent droit, quelquefois tournant. On se place dans un traîneau au haut de la montagne, et on se laisse glisser avec une grande rapidité jusqu'au bas. Ce jeu est très en usage en Russie, d'où lui est venu son nom. En France, plusieurs personnes s'étant tuées ou blessées à cet amusement, la police a fini par supprimer les établissements où l'on s'y livrait.

MONTAGNES VERTES. Géogr. Chaîne de montagnes au nord-est des Alleghany, dans les États-Unis et le Nouveau-Brunswick.

MONTAGNETTE. s. f. S'est dit quelquefois d'une Petite montagne. Ce n'est qu'une montagnette. Fam.

MONTAGNEUX, EUSE. adj. Où il y a beaucoup de montagnes. Pays montagneux. Province, région montagneuse.

MONTAGNON. s. m. Géogr. Nom donné, en Suisse, aux habitants d'une montagne voisine de Neufchâtel.

MONTAGRIER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Riberac (Dordogne) ; 800 hab.

MONTAGU (Édouard de). Vaillant amiral anglais, né en 1625, mort en 1672, remporta plusieurs avantages sur les Hollandais, mais le vaisseau qu'il commandait ayant été abordé par un vaisseau ennemi, il périt au milieu des flammes plutôt que de se rendre. || (Charles). Né en 1661, mort en 1715, donna la première idée des billets de l'échiquier. Après la mort de la reine Anne, il fut un des régents du royaume.

MONTAGUE (lady Mary Worcley). Dame anglaise, célèbre par son esprit et sa beauté. Elle naquit en 1690. Mariée en 1712, elle accompagna son mari dans son ambassade de Constantinople, en 1712. Elle voyagea en Orient et dans le reste de l'Europe, et ne revint en Angleterre qu'en 1761. Elle mourut l'année suivante. On a d'elle des lettres pleines d'agrément et d'intérêt.

MONTAIGNE (Michel Eyquem ou Eyghem, seigneur de). Célèbre moraliste, né en 1533, mort en 1592, voyagea en Allemagne, en Suisse, en Italie, fut élu en 1581 maire de Bordeaux, parut avec éclat aux états de Blois en 1588, et se retira ensuite dans son château pour se livrer tout entier à la philosophie. Il s'est rendu à jamais célèbre par ses *Essais*, dans lesquels il a traité les sujets les plus divers, et où il s'est peint avec une entière sincérité. Comme écrivain, il a imprimé à notre langue une énergie qu'elle n'avait pas avant lui.

MONTAIGNER. v. n. 1re conj. S'est dit pour S'élever comme une montagne.

Et de là sort le charme d'une voix
Qui tout ravis fait sauteler les bois,
Planer les monts et *montaigner* les plaines.
(RONSARD.)

MONTAIGU. Géogr. Ch.-l. de cant. (Tarn-et-Garonne) ; 4,100 hab. || Ch.-l. de cant., arr. de Bourbon-Vendée (Vendée) ; 1,200 hab. || Ch.-l. de cant., arr. de Riom (Puy-de-Dôme) ; 1,700 h.

MONTAIGU (Gilles-Aycelin de). Archevêque de Narbonne, né en 1270, mort en 1314, prit part à la condamnation des templiers, et fut, en récompense, élevé à la dignité de chancelier. || MONTAIGU (P.-Guérin de). Élu grand maître des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, en 1208, secourut les chrétiens d'Arménie, remporta quelques avantages sur Soliman, sultan d'Iconium, et mourut en 1230. || MONTAIGU (Jean). Eut la principale administration des affaires sous Charles V et Charles VI. Revêtu de la charge de surintendant des finances en 1408, il irrita par sa violence et son orgueil les premières personnes du royaume. Le duc de Bourgogne et le roi de Navarre le firent arrêter comme coupable de divers crimes, en 1409. Il eut la tête tranchée, et son corps fut attaché au gibet de Montfaucon.

MONTAIN, AINE. adj. Hist. nat. Qui vit dans les montagnes. Syn. inusité de Montagnard.

MONTAIN. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pinson des Ardennes.

MONTAISON. s. f. S'est dit pour Action de monter. || Ébullition, effervescence des liquides.

— Fig. *Fou de montaison*. Expression dont s'est servi Rabelais pour désigner celui à qui le sang monte à la tête, et chez lequel le délire se renouvelle à certaines époques de l'année.

— Pêch. Saison où les truites quittent l'eau salée pour passer dans l'eau douce, où elles doivent frayer.

MONTALBAN. Géogr. Ville d'Espagne (Saragosse) ; 3,700 hab.

MONTALBANIE. s. f. Bot. Genre de la famille des verbénacées.

MONTALCINO. Géogr. Ville d'Italie, en Toscane ; 6,200 hab.

MONTALEMBERT (Marc-René, marquis de). Général et ingénieur français, né en 1714, mort en 1800. Ses ouvrages sur les fortifications le placèrent au premier rang des écrivains militaires.

MONTALIVET (Jean-Pierre Bachasson, comte de). Pair, ancien ministre de l'intérieur, né en 1766, mort en 1823, suivit d'abord la carrière de la magistrature, mais il perdit sa charge à la révolution, et, pour se soustraire à la persécution, il s'engagea comme volontaire. Il se montra dévoué à Napoléon et seconda ses grandes vues.

MONTANCE. s. f. S'est dit pour Estimation, valeur d'une chose. Jusques à la montance de cent livres. || Hauteur, élévation.

MONTANCHES. Géogr. Ville d'Espagne (Badajoz) ; 4,000 hab.

MONTANER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pau (Basses-Pyrénées) ; 900 hab.

MONTANINE. s. f. Chim. Alcali qu'on trouve dans l'écorce d'une nouvelle espèce de quinquina, nommé quinquina montagnard.

MONTANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine enseignée en Phrygie, au IIe siècle, par Montanus, qui prétendait être le consolateur promis par Jésus-Christ. Le montanisme était fort rigoureux : il condamnait le culte de la philosophie et des lettres, et refusait l'absolution aux grands pécheurs.

MONTANISTE. adj. des 2 g. Hist. relig. Conforme à la doctrine de Montanus.

— s. m. Partisan du montanisme.

MONTANSIER (Marguerite Brunet, dite Mlle). Directrice de théâtre, née en 1730, morte en 1820, dirigea divers théâtres au Havre, à Nantes, à Rouen, à Versailles, et enfin à Paris.

MONTANT. part. prés. du v. Monter. Qui monte. Il est invar. La marée montant au-dessus des digues. Des mémoires montant à une forte somme. J'ai vu au collége des jésuites de la rue Saint-Jacques un tableau de douze pieds de long sur douze de hauteur, qui représentait Ignace et Xavier *montant* au ciel, chacun dans un char magnifique attelé de quatre chevaux blancs. (Volt.)

— Dans la supputation d'un compte, on dit : Le tout montant à tant. Toutes les sommes montant à celle de tant.

MONTANT, ANTE. adj. Qui va en montant. Bateau montant. Il y a dans ce puits un seau montant et descendant. Chemin montant. Marée montante.

Dans un chemin *montant*, sablonneux, malaisé,
Et de tous les côtés au soleil exposé,
Six forts chevaux tiraient un coche. (LA FONT.)

— Art milit. *Garde montante*. Celle qu'on place dans un poste, et qui vient relever la troupe qui y était auparavant.

— *Commis montant*. Celui qui en relève un autre dans son service.

— Blas. Se dit des pièces qui sont tournées vers le chef de l'écu. Épis montants. Écrevisse montante. Lion montant. || Se dit particulièrement du croissant, lorsque ses pointes sont en haut. D'azur à trois croissants montants d'or.

— Bot. *Tige montante*. Tige horizontale à sa base, qui se recourbe insensiblement pour gagner la direction verticale. || *Pédoncule montant*. Celui qui est un peu arqué à sa base, mais qui regagne la tige verticale par son sommet. || *Pétiole montant*. Celui qui suit une direction pareille.

— Maçonn. *Joint montant*. Joint vertical de deux pierres.

— Mode. *Robe montante*. Robe dont le corsage couvre la poitrine et les épaules.

MONTANT. s. m. (rad. *monter*). Pièce de bois, de pierre ou de fer qui est posée verticalement et à plomb dans certains ouvrages de menuiserie, de serrurerie, etc. Montants d'une croisée. Montants d'une porte cochère, d'une devanture de boutique. Montants d'une grille, d'une porte de fer. Je pris pour comparaison une échelle formée de deux *montants* inclinés l'un vers l'autre. (B. de St-P.)

— *Montant d'une raquette*. Les cordes qui vont du haut en bas.

— *Montant de la bride*. Partie de la bride qui s'élève des côtés de la bouche au sommet de la tête.

— *Montants d'une presse*. V. JUMELLE.

— Total d'un compte, d'une recette, d'une dépense, etc. Montant d'une somme. Le montant de la recette. Le montant de la dépense. || Total ou addition de chaque page, que celui qui dresse le compte porte et inscrit au haut de chaque nouvelle page, afin de pouvoir plus aisément former le total général de la recette ou de la dépense à la fin du compte.

— Ecclésiastique, magistrat, officier militaire, etc., à qui, par droit d'ancienneté, il appartient de monter à quelque place, à quelque charge, à quelque emploi, en cas de vacance. Être le premier montant. Vieux en ce sens.

— Goût relevé de certaines choses. Ce vin a du montant. Donner du montant à une sauce.

— Vapeur qui sort de certaines substances. Ce tabac a beaucoup de montant.

— Art milit. *Montant de blinde, de manteau d'armes, de traverse*. V. BLINDE, MANTEAU, TRAVERSE.

— Blas. Vol. de l'oiseau de proie au-dessus de celui qu'il attaque.

— Bot. Tige des plantes.

— Horlog. Barres de fer ou de cuivre qui font partie de la cage des grosses et moyennes horloges à poids, dans lesquelles roulent les pivots des roues.

— Faucon. *Prendre le montant*. Se dit de l'oiseau de proie qui s'élève au-dessus du gibier qu'il poursuit.

— Manég. S'est dit de celui qui apprend à monter à cheval.

— Mar. Pièces de bois droites, de médiocre grosseur, qui servent à soutenir le haut de l'arrière du vaisseau. || Toutes les pièces de bois droites que l'on emploie dans les ouvrages du dedans des vaisseaux, comme aux cuisines et aux soutes. || *Montant du pavillon.* Pièce de bois droite à laquelle il y a une tête de more, où passe le bâton d'enseigne de poupe. || Cependant les *montants de voûte* et les *montants de poulaine* ont des positions inclinées que déterminent, pour les premiers, la saillie du tableau du couronnement, et pour les seconds, l'écartement des lisses supérieures de poulaine, ou grandes herpes, relativement aux plus petites. || Temps pendant lequel la marée monte.

— Ornith. Nom vulgaire de l'ortolan des roseaux, parce qu'il a l'habitude de grimper le long des roseaux pour saisir les insectes.

MONTANUS. s. m. (pr. *mon-ta-nuss*). Anat. Nom que l'on a donné à un muscle des lèvres.

MONTANUS ou **MONTAN.** Hérésiarque du IIe siècle, né en Phrygie, se fit passer pour prophète, et à la faveur de prédictions, de guérisons et de prétendus miracles, se fit un grand nombre de partisans. On croit qu'il mourut en 212.

MONTARGIS. (pr. *mon-tar-gi*). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Loiret); 7,800 hab. Cette ville fut assiégée en 1427 par les Anglais, ayant à leur tête Warvick et Suffolk : au bout de trois mois d'une héroïque résistance, elle fut délivrée par Dunois.

MONTASSIN. s. m. Comm. Coton filé du Levant.

MONTASTRUC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Toulouse (Haute-Garonne); 800 hab.

MONTAUBAN. Géogr. Ch.-l. du département de Tarn-et-Garonne, évêché; 21,000 hab. Cette ville, occupée par les protestants, fut assiégée, en 1621, par Louis XIII et le connétable de Luynes; mais les troupes catholiques, après de vains efforts, furent obligées de se retirer.

— Ch.-l. de cant., arr. de Montfort (Ille-et-Vilaine); 2,900 hab.

MONTAUSIER (Charles de Sainte-Maure, duc de). Né en 1610, mort en 1690, se distingua de bonne heure par sa valeur et sa vertu. Son austère probité le fit choisir pour présider à l'éducation du Dauphin.

MONTAZALITE. s. m. Hist. relig. Nom donné par les mahométans aux sectateurs de Wasei-ebn-Ata. Les montazalites rejettent toute distinction entre les attributs éternels de la Divinité; ils nient la prédestination et toute vision de Dieu, dans le paradis, par les yeux du corps. Ils paraissent être les mêmes que les motazalites.

MONTBARD. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Semur (Côte-d'Or); patrie de Buffon; 2,100 h.

MONTBART, dit *l'Exterminateur*. Chef de flibustiers du XVIIe siècle, se signala par sa haine contre les Espagnols. Parti du Havre en 1667, il alla les combattre aux Antilles, dans l'État de Honduras, et en fit un carnage affreux.

MONTBAZON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Tours (Indre-et-Loire); 1,200 hab.

MONTBÉLIARD. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Doubs). Patrie de Cuvier; 5,100 hab. || C'était jadis le ch.-l. d'un comté particulier, faisant partie de l'Empire d'Allemagne, mais n'appartenant à aucun cercle. Ce pays est aujourd'hui réparti entre les arrondissements de Montbéliard et de Baume, dans le Doubs, et celui de Lure, dans la Haute-Saône.

— MONTBELIARD (Philibert Guéneau de). Né en 1720, mort en 1785, s'annonça avantageusement dans le monde littéraire par la *Collection académique*, recueil qui contient ce qu'il y a de plus intéressant dans les mémoires des différentes académies de l'Europe. Ce fut lui qui continua l'histoire des oiseaux commencée par Buffon.

MONTBÉLIARD. s. m. Nom que l'on a donné à une espèce de toile à matelas.

MONTBENOIT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pontarlier (Doubs); 150 hab.

MONT-BLANC. Géogr. La plus haute montagne des Alpes, dans la Savoie. Elle s'élève à 4,800 mètres au-dessus de la mer. Longtemps avant d'arriver à cette hauteur, on rencontre des neiges éternelles. Il faut deux jours pour y monter. || Nom d'un ancien département français, qui fut formé de la Savoie en 1772, et dont le chef-lieu était Chambéry. Ce pays a été rendu à la Savoie.

MONTBOZON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vesoul (Haute-Saône); 750 hab.

MONTBRÉSIE. s. f. Bot. Genre de la famille des iridées, établi pour une plante du cap de Bonne-Espérance.

MONTBRISON. Géogr. Ch.-l. du département de la Loire; 6,300 hab. C'était l'ancienne capitale du Forez. Le baron des Adrets, chef d'un parti de protestants, s'empara de cette ville en 1526, et fit massacrer une partie des habitants.

MONTBRON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de la Rochefoucauld (Charente); 3,200 hab.

MONTBRUN (Charles du Puy), dit le *Brave*. Un des plus vaillants capitaines calvinistes du XVIe siècle se rendit maître de plusieurs places en Dauphiné et en Provence, et se trouva aux batailles de Jarnac et de Moncontour. Ayant attaque les troupes de Henri III, en 1574, il fut arrêté et exécuté l'année suivante.

MONTCALM DE SAINT-VERAN (Louis-Joseph, marquis de). Général français, né en 1712, mort en 1759, fut chargé, en 1756, du commandement en chef des troupes françaises dans l'Amérique septentrionale; mais forcé, en 1759, de livrer un combat inégal sous les murs de Québec, il fut, dès le commencement de l'action, blessé mortellement.

MONT-CARMEL (Notre-Dame du). Hist. relig. V. CARMEL.

MONT-CASSIN. Géogr. V. CASSIN.

MONT-CENIS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Autun (Saône-et-Loire); 4,500 hab. || Haute montagne des Alpes.

MONT-DE-MARSAN. Géogr. Ch.-l. du département des Landes; 4,100 hab.

MONT-DE-PIÉTÉ. s. m. Établissement où l'on prête de l'argent à intérêt sur des objets remis en gage. Mettre des effets au mont-de-piété. Retirer ses bijoux du mont-de-piété. Reconnaissance du mont-de-piété. Les *monts-de-piété* sont utiles à l'homme de labeur. (Dufey.)

MONT-DE-VÉNUS. s. m. Anat. Légère éminence couverte de poils, au bas de l'hypogastre, au-dessus de la vulve et au devant du pubis. Autrefois on n'appelait *mont de Venus* que l'éminence charnue située immédiatement au-dessus des grandes lèvres, et l'on donnait le nom de *penil* à la région située à la face antérieure des os pubis; mais aujourd'hui les anatomistes confondent avec raison ces deux éminences

— Chirom. V. MONT.

MONTDIDIER. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Somme); 3,800 hab.

MONT-D'OR. Géogr. Montagne du département du Puy-de-Dôme, célèbre par ses eaux minérales. || Montagne du département du Rhône, célèbre par les fromages de chèvre qu'on y fabrique.

MONTE. s. f. Accouplement des chevaux et des cavales, et même de tous les quadrupèdes domestiques.

— Temps de cet accouplement. La monte commence en avril, et finit en juin.

— S'est dit pour Augmentation, accroissement. || Intérêt, usure.

MONTE. s. m. Techn. Outils de certains métiers.

MONTE. s. m. Mot espagnol qui signifie Forêt, et qui, écrit par les géographes espagnols sur les premières cartes d'Amérique, a induit en erreur les géographes des autres pays, et leur a fait tracer un très-grand nombre de montagnes qui n'ont jamais existé dans le nouveau monde.

MONTÉ, ÉE. part. pass. du v. Monter. S'empl. adjectiv. Cheval monté. Escalier monté. On les fera trotter ensuite à la longe, avec un caveçon sur le nez, sur un terrain uni, sans être *montés*. (Buff.)

— *Être bien monté en chevaux, en meubles, en linge.* En avoir une quantité considérable.

— *Être bien monté, mal monté.* Être monté sur un bon, sur un mauvais cheval. || Être bien, être mal monté en chevaux.

— Prov. *Etre monté comme un Saint-George.* Etre monté sur un cheval fort beau ou fort bon.

— *Ce violon, ce piano*, etc., *est bien, est mal monté.* Les cordes en sont bonnes, en sont mauvaises.

— Fig. L'esprit est un instrument qui rend des sons agréables ou rauques, selon qu'il est bien ou mal *monté*. (Boiste.)

— Mar. *Ce vaisseau est percé pour cinquante canons, et monté de trente.* Il peut porter cinquante canons, mais il n'en a que trente effectifs. || *Vaisseau monté de tant d'hommes.* Qui porte tant d'hommes. || *Un vaisseau est monté en bois tors*, lorsque tous ses couples, tant de levée que de remplissage, sont élevés sur sa quille. || Le système de l'étrave a été préalablement *monté*, c'est-à-dire, que l'étrave et la contre-étrave ont été établies sur le brion, puis accorées, comme l'arcasse a été *montée* et assujétie sur le contre-étambot intérieur.

— *Monté sur le ton de*. En usage de. Cette société n'est pas montée sur le ton de médire.

— Fig et fam. *Il est monté sur un ton plaisant, sur un ton singulier.* Se dit d'un homme qui plaisante ou qui affecte de dire des choses extraordinaires.

— Fam. *Vous êtes aujourd'hui bien monté, mal monté, singulièrement monté.* Vous êtes bien, mal, singulièrement disposé. Quand on est sûr que son âme est bien *montée*, alors le pauvre homme s'écrie que son âme et son corps sont réunis à l'Etre suprême, et dit : Je suis moi-même une partie de la Divinité. (Volt.)

— *Cheval haut monte* ou *monté haut.* Cheval dont les jambes sont trop hautes, et ne sont point proportionnées.

— Se dit par extension des autres animaux dont les jambes sont fort hautes. Il est haut *monte* sur ses jambes, ce qui le rend svelte et alerte. (Buff.)

— Fig. J'ai bien mauvaise idée de l'esprit toujours tendu; c'est surtout faute de pouvoir descendre, qu'on est toujours *monte* si haut. (Le pr de Ligne.)

— *Coup monte.* Se dit d'une chose préparée à l'avance. Je vis que toutes ces défaites étaient un coup monté.

— *Collet monté.* V. COLLET.

— *Monté à.* La gloire des hommes *montée* à son plus grand éclat. (Mass.) De représenter à quel point l'affliction se trouva *montée*, c'est ce qui surpasse mes forces. (La Font.) Ensuite étant *monté* au haut de la montagne Abarim, il bénit toutes les tribus d'Israël. (Lemaistre de Sacy.)

— *Monté à* (*à* représenté par *où* ou par *y*).

Quelque rang où jadis soient *montés* mes aïeux,
Leur gloire de si loin n'éblouit pas mes yeux. (Rac.)
J'en descendrai du moins comme j'y suis *monté*,
Ma gloire me suivra dans mon adversité (Volt.)

— *Monté de.* Mais, dès qu'il s'agit de quelques expéditions de chasse et de guerre, chaque éléphant est toujours *monté* de plusieurs hommes. (Buff.)

— *Monte en.* De l'eau *montée* en gaz révélons les secrets. (Del.)

— *Monté par.*

Un cheval vigoureux, *monté* par un enfant,
Semblait s'en amuser au milieu d'une plaine,
Tantôt effleurant l'herbe à peine,
Tantôt sautant, tantôt caracolant. (Lebailly.)

— *Monté jusqu'à.* Pendant que tu t'emportais comme un furieux contre moi, ton orgueil est *monte* jusqu'à mes oreilles. (Bonnet.) Et le cri de son peuple est *monté* jusqu'à lui. (Rac.)

— *Monté sur.*

Sur leurs tréteaux *montés*, ils rendent des oracles,
Prédisent le passé, font cent autres miracles. (Volt.)
..... Ses vers, et sans force et sans grâce,
Montés sur deux grands mots comme sur deux échasses. (Boileau.)

MONTE-À-REGRET. loc. Ne se dit que dans cette expression : *Abbaye de monte-à-regret*, pour désigner la potence.

MONTE-AU-CIEL. s. m. Bot. Nom vulgaire de la persicaire orientale.

MONTEBALDO. Géogr. Chaîne de montagnes de Lombardie, près de Vérone, où les Autrichiens furent battus par Masséna en 1796, et par Joubert en 1797.

MONTÉBELLO. Géogr. Bourg de Lombardie, dans la délégation de Vienne; 3,000 hab. Bonaparte y remporta une victoire sur les Autrichiens, le 12 juin 1800. || Ce lieu fut érigé en duché en faveur du maréchal Lannes, qui avait puissamment contribué au succès de la bataille.

MONTEBOURG. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Valogne (Manche); 2,600 hab.

MONTE-CALVO. Géogr. Ville du royaume de Naples (principauté ultérieure); 4,500 hab.

MONTECH. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Castel-Sarrazin (Tarn-et-Garonne); 2,400 hab.

MONTECHIARO. Géogr. Ville du royaume lombardo-vénitien; 6,600 hab.

MONTECORVINO. Géogr. Ville du royaume de Naples (princip. citérieure); 4,300 hab.

MONTECUCULLI (Raymond de). Un des capitaines les plus illustres des temps modernes, né dans l'État de Modène, en 1608, mort à Lintz en 1681, battit les Suédois en Silésie, les força à évacuer la Bohême, fut élevé au grade de général, battit les Turcs, et eut l'honneur de se mesurer deux fois avec Turenne. Il a composé des mémoires précieux pour les militaires.

MONTÉE. s. f. Endroit par où l'on monte à une montagne, à un coteau, à une éminence, etc. Montée roide. Montée rude, pénible, aisée.

— Rampe douce au devant d'un édifice. La montée du Capitole a beaucoup de majesté.

— Action de monter. Les chevaux ont beaucoup de mal à la montée.

— *Barque de montée.* Barque chargée de marchandises qui remontait la Gironde.

— Petit escalier, dans une maison de pauvres gens. Montée étroite, roide, aisée. Monter, descendre la montée. Nettoyer, balayer une montée.

— Escalier de bois pour monter à un moulin à vent.

— Pop. Chacune des marches d'un escalier, d'un degré. Il y a là une montée rampante. Descendre les montées trois à trois, quatre à quatre.

Deux servantes déjà, largement souffletées,
Avaient à coup de pied descendu les *montées*. (Boil.)

— Pop. *Faire sauter les montées à quelqu'un.* Le chasser honteusement de chez soi, et avec violence.

— Archit. Hauteur d'une voûte. Cette voûte a peu de montée. || *Montée d'arche.* Hauteur perpendiculaire depuis le niveau de la naissance de la voûte, jusqu'à l'intrados de sa clé. || *Montée de pont.* Différence du niveau de son pavé sur le milieu de sa maîtresse arche avec le niveau de sa culée.

— Écon. rur. Époque à laquelle le ver à soie fait son cocon.

— Faucon. Vol du faucon qui s'élève à angles droits et par élancements, en poursuivant le gibier. || *Montée d'essor.* Action de l'oiseau, lorsqu'il monte à perte de vue pour chercher une atmosphère plus fraîche. || *Montée par fuite.* Vol rapide de l'oiseau quand il a peur.

— Ichthyol. Petit poisson du genre murène, qui vit en troupes, remonte les rivières, et dont on prend d'immenses quantités avec des paniers. On le mange en friture.

— Syn. comp. MONTÉE, MARCHE, DEGRÉ, ESCALIER. *L'escalier* est proprement la partie d'un bâtiment qui sert à monter ou à descendre. Il est composé de plusieurs parties également élevées les unes au-dessus des autres que l'on nomme *degres*, si on les considère relativement à leur hauteur, et *marches*, si, faisant abstraction de leur hauteur, on ne les considère que relativement à leur étendue horizontale. La *montée* est la pente plus ou moins douce de l'*escalier*, ce qui dépend de la hauteur et de la largeur de chacun des *degrés*.

MONTEFELTRO. Ancienne maison italienne, qui fut à la tête des Gibelins au XIIIe siècle et au XIVe, et qui eut sous sa domination Pise, Urbin et plusieurs autres villes d'Italie.

MONTEFRIO. Géogr. Ville d'Espagne (Malaga); 8,000 hab.

MONTELEONE. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure; 8,000 hab.

MONTÉLIMAR. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Drôme); 8,000 hab.

MONTELLA. Géogr. Ville du roy. de Naples (princip. ultér.); 5,700 hab.

MONTEMAYOR (George de). Poëte espagnol, né en 1520, mort en 1562, est regardé comme l'inventeur du genre pastoral en Espagne.

MONTEMBOEUF. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Confolens (Charente); 1,100 hab.

MONTÉMURLO. Géogr. Bourg de Toscane, où Côme de Médicis, en 1538, défit les républicains florentins, ayant à leur tête Strozzi.

MONTENDRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr de Fonzac (Charente-Inférieure); 2,500 hab.

MONTÉNÉGRIN, INE. adj. et s. Géogr. Habitant du Monténégro. || Qui appartient au Monténégro ou à ses habitants.

— Hist. Les Monténégrins, d'origine slave, faisaient partie du duché de Zenta, en Servie. Ils furent les alliés constants des Vénitiens contre les Turcs, aux attaques desquels ils surent toujours résister. Les Monténégrins sont gouvernés par leurs évêques, qui ont succédé au pouvoir des anciens ducs de Zenta.

MONTÉNÉGRO. Géogr. Petit pays indépendant, à l'O. de la Turquie d'Europe; 45,000 hab. Cap. Cettigne. 98 kilom. sur 47.

MONTENOTTE. Géogr. Village des États Sardes, division de Gênes. || Dép. français formé sous l'Empire. Sa cap. était Savone. || *Bataille de Montenotte.* Victoire remportée le 11 avril 1796, par Bonaparte, sur les Autrichiens et les Sardes. Cette bataille eut lieu à Montélézimo, mais on lui a donné le nom de Montenotte, pour consacrer l'héroïque résistance du chef de brigade Rampon, dans une redoute du village de Montenotte.

MONTER. v. n. 1re conj. (du lat. barb. *montare*, fait de *mons, montis*, mont, montagne). Se transporter dans un lieu plus haut que celui où l'on était. Monter vite, facilement. Monter avec peine. Monter lentement. Monter plus haut, bien haut. On ne fait que monter et descendre. Monter sur un arbre, à un arbre, au haut d'un arbre. Monter à une tour, au haut d'une tour, au haut d'une maison. Monter à une échelle. Monter au ciel. Monter à sa chambre. Monter dans sa chambre. Monter dans une voiture, en voiture. Monter à l'autel. Monter sur une hauteur, sur une montagne. Monter sur un escabeau, sur une chaise. Monter à cheval, sur un cheval. Ils *montent* au sommet de la fatale église. (Boil.) La trompeuse beauté *monta* sur des patins. (Id.)

— Se dit aussi des animaux. Les écureuils montent au haut des arbres. Les chamois montent au haut des rochers.

— Fig. Le premier tribunal où il *monta* fut celui de sa conscience. (Fléch.) Pour *monter* précipitamment aux premiers tribunaux du royaume. (Id.) Les chagrins *montent* et vont s'asseoir avec le souverain sur le trône. (Mass.)

— Se mettre sur. Monter à cheval.

— Fauconn. *Monter sur l'aile.* Se dit de l'oiseau, quand il s'incline sur une des ailes, et s'élève principalement par le mouvement de l'autre. || *Monter à l'essor.* Se dit des jeunes oiseaux qui essaient à voler, et qui commencent à tenter de hauts vols.

— Fig. *Monter à cheval.* Manier un cheval, lui faire faire le manége. Apprendre à monter à cheval. Montrer à monter à cheval.

— *Monter en croupe.* Se placer à cheval derrière quelqu'un

— Fig.

Un fou rempli d'erreurs que le trouble accompagne,
En vain *monte* à cheval pour tromper son ennui,
Le chagrin *monte* en croupe et galope avec lui.
(Boileau.)

— Manég. *Monter entre les piliers.* Se dit de l'élève qui monte le sauteur. || *Monter par haut.* Se dit de la manière de faire travailler les sauteurs, qui, s'élevant plus haut que terre à terre, manient à courbettes, à croupades, etc.

— Prov. *Bon cavalier monte à toute main.* De quelque manière qu'il s'y prennent un homme adroit, il reussira toujours dans ses entreprises.

— *Monter à l'assaut.* Attaquer une place afin de l'emporter de vive force. || *Monter à la brèche.* Faire tous ses efforts pour entrer par la brèche dans une place assiégée.

— *Monter sur un vaisseau, monter sur mer.* S'embarquer.

— Mar. Se transporter dans les haubans pour s'élever à la hune, sur les vergues, sur les barres. Monter au capelage, à la pomme. || Aller de l'intérieur sur le pont. Faire monter le monde. Monter sur le pont. || *Monter en double.* Monter le plus vite possible. || *La mer monte.* Il y a

flot. || *Monter à bord.* Y venir momentanément.

— *Monter en chaire.* Prêcher. C'est une chose très-pénible que de *monter* tous les jours en chaire.

— *Monter sur le théâtre,* et par dénigrement *monter sur les planches.* Se faire comédien. || *Monter sur les tréteaux.* Se faire bateleur.

— *Monter dans les carrosses du roi, monter dans les carrosses.* Être admis à l'honneur de monter dans les carrosses du roi.

— Fig. *Monter au faîte des honneurs.* Parvenir aux plus grandes dignités. || *Monter au trône, sur le trône.* Devenir roi ou reine.

— S'empl. aussi absolument dans le même sens. Voyez combien il est descendu, en voyant où il est *monté;* et jugez de la profondeur de son humilité par le degré d'honneur où Dieu l'a élevé. (Fléch.) On a beau *monter,* et être posé sur les ailes de la fortune au-dessus de tous les autres, la félicité se trouve toujours placée plus haut que nous-mêmes. (Id.) Quiconque est ébloui de ce degré éminent où la fortune et la naissance l'ont placé n'était pas fait pour *monter* si haut. (Id.)

— Fig. *Monter sur le Parnasse.* Composer des vers, se livrer à la poésie.

— Prov. *Bien bas choit qui trop haut monte.* Il est dangereux de prendre des airs qu'on ne peut soutenir.

— Prov. et fig. *Monter sur ses grands chevaux.* Prendre les choses avec hauteur, montrer de la fierté, de la sévérité dans ses paroles, surtout lorsqu'on croit n'avoir rien à craindre. Dessus ses grands chevaux mon courage est *monté.* (Mol.) || Traiter avec des termes magnifiques un sujet qui ne doit être traité que simplement. Dès l'entrée de son discours il monta sur ses grands chevaux.

— Prov., fig. et pop. *Monter sur ses ergots.* Élever sa voix et son geste avec chaleur et audace.

— Prov. et fig. *Monter aux nues.* Se mettre en colère. Vous me feriez monter aux nues.

— On dit à un enfant qui a peur qu'*il faut le faire monter sur l'ours.*

— Fig. Passer à un poste, à un degré au-dessus de celui qu'on occupait, soit dans la magistrature, soit dans l'armée, soit dans l'administration. Monter en grade. Monter à la sous-lieutenance. Monter au grade de capitaine. || Quand l'avancement a lieu dans le même corps, on dit, par ellipse, Monter capitaine.

— Se dit aussi d'un écolier qui passe d'une classe à une classe plus haute. Il était en troisième, il est monté en seconde.

— S'élever. Il n'y a point d'oiseau qui monte si haut que l'aigle.

— Fig. L'âme de l'Église était lasse de *monter;* elle refusait de suivre la science par-delà les horizons visibles. (E. Quinet.) On peut s'arrêter quand on *monte,* jamais quand on descend. (Napol.)

— Mus. Aller du grave à l'aigu, par intervalles conjoints ou disjoints. Ce chanteur monte jusqu'à l'ut. Cette femme ne peut monter plus haut que le sol.

— En ce sens, il se dit plus ordinairement de certains corps, tels que l'eau, le feu, les vapeurs, le son, etc. L'eau monte jusqu'au niveau de sa source. La flamme montait au-dessus des plus hautes maisons. Les vapeurs, les fumées du vin montent au cerveau. Ce vin monte à la tête. Il lui monte des chaleurs à la tête. Le feu, le sang, la rougeur, me montent au visage. La sève monte aux arbres. Le brouillard monte. La voix monte par tons et demi-tons. Ces mots ont fait *monter* la rougeur sur son front. (Rac.)

> Ce fut alors, dame ! ne vous déplaise,
> Que le courroux lui *montant* au cerveau,
> Il s'en allait, enfonçant son chapeau,
> Mettre l'alarme en tout le voisinage. (La Font.)

— Fig. S'emploie dans le même sens. Les prières du juste, les cris des innocents qu'on persécute, montent au ciel. Le cri du pauvre *monte* jusqu'à Dieu. (Lamenn.) Grand Dieu ! les clameurs du peuple et de l'opprimé *monteront* devant vous. (Mass.) Le bonheur *monte* à la tête. (De Retz.) La vanité *monte* à la tête ; l'honneur échauffe le cœur. (Boiste.)

—*Le soleil, les astres montent sur l'horizon.* Ils s'élèvent ou paraissent s'élever sur l'horizon.

— *Le soleil monte tous les jours.* Se dit lorsque le soleil s'approche tous les jours de plus en plus de notre zénith.

— *Le baromètre monte ; le thermomètre monte.* Le mercure qui est dans le tube du baromètre, du thermomètre, monte.

— Être plus élevé d'un côté que de l'autre, en parlant du sol. Le terrain monte.

— *Cette plante monte en graine.* Elle n'est plus bonne à manger, et dans peu elle produira de la graine.

— Fig. et fam. *Cette fille monte en graine.* Elle avance en âge, et ne trouvera bientôt plus à se marier.

— *Cet arbre monte trop haut.* On le laisse trop croître. || *Ce mur monte trop haut.* Il a trop d'élévation. || *Ce collet d'habit, cette robe, montent trop haut.* Ils ont trop de hauteur.

— *Cet arbre, ce mur, ce collet, etc., ne montent pas assez haut.* Ne sont pas assez élevés.

— Croître, s'accroître. La rivière monte de plusieurs centimètres.

—S'emploie surtout au moral dans cette acception. Le luxe monte au plus haut degré. Sa dépravation, sa cruauté, montèrent au comble. Sa vanité montait à un tel point, qu'il en était ridicule. Son orgueil, son insolence, montèrent à un tel excès, que ses amis furent forcés de l'abandonner.

— Hausser de prix, croître en valeur. Le blé monta jusqu'à telle somme. Faire monter bien haut des meubles, des livres. Les actions ont monté beaucoup. Les effets publics montèrent.

— Se dit d'un total composé de plusieurs sommes, de plusieurs nombres. Toutes ces sommes montent à cent mille francs. Les mémoires de ces ouvriers montent à deux mille francs. Son armée monte à vingt mille hommes. Les frais de son procès monteront bien haut. Les revenus de l'État *montaient,* dans les premières années de la régence (d'Anne d'Autriche), à près de soixante-quinze millions de livres. (Volt.)

— *Ce mémoire monte bien haut.* Il en coûte beaucoup pour l'acquitter. || *Cette dépense n'a pas monté haut.* Elle a peu coûté.

— *Monter en cire.* Se dit, chez les metteurs en œuvre, pour Assembler toutes les pièces d'un ouvrage et les ranger sur la cire, de la manière qu'elles doivent être, lorsqu'elles sont solidement montées.

— Fig. On dresse des autels aux dieux, aux puissants, à la liberté, pour *monter* dessus, et dominer. (Boiste.)

— *Monter* et *descendre* ne se construisent pas toujours sans complément. Un homme, dont les appartements sont partie au bas de la maison, partie dans le haut de la maison, dira fort bien à ses gens, s'il est au rez-de-chaussée : Montez en haut ; et s'il est en haut : Descendez en bas ; c'est-à-dire, Montez dans les appartements que j'ai en haut ; descendez dans les appartements que j'ai en bas. L'Académie d'ailleurs a consacré ces façons de parler, et le plus correct de nos poëtes, Racine, a dit : Qu'on ne laisse *monter* aucune âme là-haut. Je vous quitte un moment, et je *monte* là-haut. Mais si *en haut* et *en bas* étaient employés pour exprimer un espace indéterminé, comme en parlant d'un ballon, de la fumée, de la poussière, ils deviendraient vicieux. On ne pourrait pas dire : Tour à tour le ballon montait en haut et descendait en bas ; il faudrait simplement : Tour à tour le ballon montait et descendait ; parce que le ballon ne montait pas et ne descendait pas dans un lieu déterminé, dans des lieux communément appelés *haut* et *bas.*

— MONTER. v. n. Se transporter en un lieu plus haut que celui où l'on était. Monter une montagne. Monter les degrés. Monter l'escalier. De l'auguste chapelle ils *montent* les degrés. (Boil.)

—*Monter un cheval.* Être, monter sur un cheval. Monter un cheval blanc. Ce cheval ne se laisse pas monter facilement. || S'en servir habituellement. Voilà le cheval que je monte. || Instruire, dresser un cheval. C'est ce piqueur qui a monté mon cheval. Monter soi-même ses chevaux. || *Monter un cheval à nu, à cru* ou *à poil.* Le monter sans selle, sans éperons et sans couverture.

— Prov. *Qui monte la mule la ferre.* Celui qui se sert d'un objet doit en payer l'entretien.

— Monter à cheval, monter un cheval sont des expressions familières ; aussi, dans le style élevé, le poëte aura-t-il recours à une périphrase ; il dira, par exemple, *presser les flancs d'un cheval.*

— Mar. *Monter un vaisseau.* Le commander. L'amiral montait le navire l'Hercule. || *Monter un vaisseau en bois tors.* Elonger sa quille sur les tins, établir le système de l'étrave, celui de l'étambot, y compris l'arcasse, et mettre en place ses couples. || *Monter le gouvernail.* Le placer, le présenter contre l'étambot, et le faire porter sur ses gonds et rosettes, de manière qu'il soit prêt à servir. || *Monter les pompes.* Les installer dans l'archi-pompe avec leurs accessoires. || *Monter les canons.* Les mettre sur leurs affûts. || *Monter le cabestan, la roue du gouvernail,* etc. Installer ces objets à bord.

— Fournir un établissement ou une personne de tout ce qui lui est nécessaire. Monter une maison, son ménage. Monter un théâtre, un spectacle. Monter une imprimerie de ses presses. Monter une personne en linge.

— Établir avec dépense. Monter une maison sur un pied trop mesquin.

— *Monter un cavalier.* Lui fournir le cheval et l'équipement. Il lui en coûte tant pour monter chaque cavalier. Monter une compagnie à ses dépens.

— *Monter un ouvrage d'orfévrerie, de serrurerie, de menuiserie,* etc. En assembler les pièces les unes avec les autres. Monter une croix de diamants, de pendants d'oreilles. Monter une armoire, un buffet. Monter une porte de fer, une balustrade. Monter un fusil. Monter une charpente. Monter un lit. Monter un habit, une chemise.

— *Monter une pièce d'étain.* La battre sur l'enclume nue, en faisant tourner à mesure la pièce sur elle-même.

— *Monter un diamant.* Le mettre en œuvre.

— *Monter une estampe.* La mettre sous verre, dans un cadre.

—*Monter un métier.* Accommoder et tendre sur le métier l'étoffe, la toile, le canevas, la chaîne, le fil, la soie, etc., pour travailler. || En passementerie, Passer le patron.

— Pêch. *Monter un filet.* Le garnir de cordes, de flottes, de plombées, le mettre enfin en état de servir.

— Techn. *Monter une perruque.* Coudre les mèches de cheveux par rangées symétriques. || *Monter un bouquet.* Disposer les fleurs d'une manière régulière et agréable à l'œil. || *Monter un bonnet.* Disposer une coiffure sur des passes et un fond, avec des carcasses et des épingles. || *Monter une charpente.* Assembler les pans et les toits, et les mettre en leur place. || *Monter un fusil.* Appliquer le canon et la platine sur son fût. || *Monter une épée.* Joindre la garde à la lame. || *Monter un habit, une chemise.* Coudre ensemble les pièces détachées. || *Monter un lit.* Assembler le bois de lit. || *Monter un rôle de tabac.* Mettre autour d'un bâton du tabac en corde, pour en couper un rouleau, plus ou moins gros, suivant le poids qu'on lui veut donner. || *Monter la tuile.* Jeter trois tuiles couchées l'une sur l'autre à un compagnon monté sur une échelle, qui les reçoit et les donne à un troisième, et ainsi de suite.

— Fig. *Monter une cabale.* Préparer une cabale.

— *Monter une partie.* Prendre des dispositions, faire des invitations dans un but de plaisir.

— Jeux. *Monter une impériale.* Réunir les points nécessaires pour former et marquer une impériale.

— Mus. *Monter un violon, une harpe, une guitare, un piano.* Y mettre des cordes, y remettre de nouvelles cordes. || *Monter un instrument.* Le garnir de cordes. En montant un violon, on le met à peu près d'accord, mais pas toujours aussi haut que le diapason. || *Monter un opéra.* Faire les répétitions et les préparatifs nécessaires pour sa mise en scène et sa représentation.

— *Monter un instrument de musique, une corde de violon, de harpe,* etc. En hausser le ton. || *Monter un instrument au ton d'un autre.* Le mettre au même ton.

— Poés. *Monter sa lyre.* Se disposer à faire des vers.

— *Monter une horloge, une montre, un réveille matin, un tourne-broche,* etc. En bander les ressorts, et en rehausser les contre-poids.

— Art milit. *Monter le bivouac.* Arranger un bivouac pour passer la nuit. || *Monter une batterie.* Mettre tous les canons d'une batterie sur leurs affûts, et les ranger de manière à pouvoir s'en servir.

— *Monter la garde.* Se dit d'une troupe de gens de guerre qui vont faire la garde en quelque endroit. C'est à telle compagnie, à tel capitaine à monter la garde chez le général. || Se dit aussi de chaque soldat qui est de service dans un poste pour un temps déterminé. Monter sa garde.

— Fig. et fam. *Monter une garde à quelqu'un.* Lui faire une vive réprimande.

— *Monter la tranchée.* Monter la garde dans la tranchée.

— Élever, accroître. Monter son train et sa dépense.

— *Monter une couleur.* Donner à une étoffe une couleur plus vive qu'elle ne doit avoir, pour ensuite la rabattre, et la réduire à sa véritable teinte avec d'autres ingrédients.

— Peint. *Monter sa couleur.* Rendre la couleur de son tableau plus vigoureuse qu'on n'avait fait d'abord. || *Monter un trait, une partie.* Les relever.

— Fig. et fam. *Monter la tête à quelqu'un.* Lui inspirer quelque idée qui s'empare de lui jusqu'à l'exalter. Monter la tête à quelqu'un sur un objet.

— Porter, transporter quelque chose en haut, ou l'y élever. Monter des meubles dans une chambre. Monter du foin au grenier. Monter des pierres avec des grues.

— SE MONTER. v. pron. Former la somme, le nombre de. Toutes ces sommes se montent à mille francs. Son armée se montait à vingt mille hommes.

— Se fournir de ce qui est nécessaire pour une maison. Se monter en linge. Se monter en dentelles. Se monter en argenterie, en livres.

— S'élever. Se monter au ton de la plus haute éloquence. Se monter à un ton qu'on ne pourra soutenir.

— S'exalter. S'échauffer, s'irriter. Son imagination se monte. Sa tête se monte. Cet homme se monte aisément.

— S'exalter réciproquement.

— Être monté, pouvoir être, devoir être monté. Cette pendule se monte tous les quinze jours.

— Fig. Le visage de société se *monte* et se démonte comme à ressort. (Boiste.)

— Syn. comp. AVOIR MONTÉ. ÊTRE MONTÉ. Si l'on veut exprimer l'action de monter, il faut employer l'auxiliaire *avoir.* Si, au contraire, on veut exprimer l'état qui résulte de l'action de monter, il faut employer l'auxiliaire *être.* Cependant Voltaire a dit :

> J'ai sauvé cet empire en arrivant au trône,
> J'en descendrai du moins comme j'y suis *monté*

Mais il est très-probable que sans le mauvais son *j'y ai,* Voltaire aurait dit *j'y ai monté.* || MONTER A UN ARBRE. MONTER SUR UN ARBRE. *Monter à un arbre,* marque le dessein d'en atteindre une partie élevée en quittant la terre, et s'attachant à l'arbre. *Monter sur un arbre,* suppose le dessein de se placer parmi les branches soit pour en cueillir le fruit, soit pour éviter quelque danger, soit pour mieux voir ce qui se passe aux environs. On monte aussi sur un arbre, pour le tailler, pour l'élaguer, pour l'émonder. || MONTER A CHEVAL. MONTER UN CHEVAL. Quand on va d'un lieu à un autre, ou que l'on s'exerce dans un même lieu, sans avoir égard à la qualité du cheval, on dit *monter à cheval.* Quand on parle d'un cheval particulier, on dit *monter un cheval.* || MONTER A CHEVAL. MONTER SUR UN CHEVAL. *Monter à cheval,* a toujours quelque rapport à l'art de manier un cheval, et ne se dit point des animaux qui ne rappellent pas directement l'idée de cet art. On ne dit pas monter à jument, monter à mulet, monter à âne, monter à chameau. Quand l'expression n'a aucun rapport à cet art, on dit *monter sur.* On dit *monter sur* pour désigner simplement une supériorité de position. Monter sur un cheval, sur un âne, sur une jument, sur un chameau. Monter sur une chaise, sur un escabeau, sur une table, sur un banc. || MONTER A SA CHAMBRE. MONTER DANS SA CHAMBRE. *Monter à sa chambre* indique simplement l'action de monter. *Monter dans sa chambre* suppose l'intention de s'y occuper, d'y travailler, de s'y entretenir avec quelqu'un, etc. || MONTER EN VOITURE. MONTER DANS UNE VOITURE. On *monte en voiture* pour partir. On *monte dans une voiture* par choix, par préférence, ou pour y arranger quelque chose, pour prendre ce qu'on avait oublié, en un mot, dans tous les cas où il n'est pas directement question de départ. De même on *monte dans une chaire* pour la décorer, pour la réparer, en un mot, dans tous les cas où il n'est pas directement question de prêcher. Dans ce dernier cas, on *monte en chaire.* || MONTER AU TRÔNE. MONTER SUR UN TRÔNE. *Monter au trône* se dit d'un prince qui par les lois du pays a droit d'y monter. *Monter sur un trône* suppose qu'on y monte autrement que par le droit de succession. || MONTER. SE MONTER. *Se monter* est relatif au détail, à l'addition de plusieurs sommes ; *monter* n'indique que le résultat.

MONTEREAU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Fontainebleau (Seine-et-Marne) ; 4,500 hab. A 74 kilom. de Paris.

— Hist. *Entrevue de Montereau* ou *du pont de Montereau.* Conférence qui dut avoir lieu entre le dauphin, depuis Charles VII, et le duc de Bourgogne, Jean Sans-peur, le 10 août 1419, sur le pont de Montereau. Le duc de Bourgogne y fut assassiné par Tanneguy-Duchâtel, un des favoris du dauphin. || *Combat de Montereau.* Avantage remporté sur les alliés par Napoléon, le 17 février 1814.

MONTE-RESSORT. s. m. Techn. Instrument propre à monter et à démonter un fusil.

MONTEREY. Géogr. Ville du Mexique, ch.-l. de l'État de Nouveau-Léon ; 11,000 hab.

MONTESA. Géogr. Bourg d'Espagne, dans le royaume de Valence.

— Hist. *Notre-Dame de Montesa.* Ordre chevaleresque fondé par Jacques II, roi d'Aragon, en 1317, après l'anéantissement des Templiers.

MONTE-SAN-GIULIANO. Géogr. Ville de Sicile ; 6,000 hab.

MONTE-SAN-ANGELO. Géogr. Ville du royaume de Naples (Capitanate) ; 9,000 hab.

MONTE-SANTO. Géogr. Montagne de Turquie que l'on appelait autrefois mont Athos.

MONTE-SARCHIO. Géogr. Ville du royaume de Naples (princip. ultérieure) ; 7,300 hab.

MONTESPAN (Françoise-Athénaïs de Rochechouart-Mortemart, marquise de). Née en 1641, morte en 1707, fut introduite à la cour par son mari, qui la fit nommer dame du palais de la reine. Admise dans la société de Mlle de La Vallière, elle la supplanta dans le cœur de Louis XIV, dont elle eut huit enfants. Fatiguée de son humeur bizarre et hautaine, le roi l'abandonna, à l'instigation de Mme de Maintenon. Elle consacra ses dernières années à la dévotion.

MONTESQUIEU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Muret (Haute-Garonne) ; 3,700 hab. || MONTESQUIEU-LAURAGUAIS. Ch.-l. de cant., arr. de Villefranche (Haute-Garonne) ; 1,600 hab.

MONTESQUIEU (Charles de Secondat, baron de). Un des plus célèbres publicistes français, né en 1689, mort en 1755, fut nommé président à mortier en 1716. Ses *Lettres persanes* commencèrent sa réputation et le firent recevoir à l'Académie. Ce fut après sa réception qu'il visita la plupart des pays de l'Europe. De retour en France, il publia ses *Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains,* et douze ans après l'*Esprit des lois,* qui mit le sceau à sa réputation. Cet ouvrage le place au rang des premiers écrivains, et il rivalise avec Tacite par la concision et l'énergie du style. Montesquieu ne fut pas seulement un grand écrivain, c'était un vrai sage et un homme bienfaisant.

MONTESQUIOU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mirande (Gers) ; 2,100 hab.

MONTESQUIOU (Le baron de). Capitaine des gardes du duc d'Anjou, assassina lâchement, à la bataille de Jarnac, Louis Ier, prince de Condé, prisonnier et désarmé. || MONTESQUIOU D'ARTAGNAN (Pierre de). Se distingua en divers siéges et combats, et reçut en récompense de sa valeur le bâton de maréchal de France. Il mourut en 1725. MONTESQUIOU FEZENSAC (Anne-Pierre, marquis de). Né en 1741, mort en 1798, fut nommé aux États-généraux, et se réunit un des premiers au tiers-état. Chargé sous la république du commandement de l'armée du Midi.

occupa la Savoie en 1792; mais il fut peu après accusé sous un vain prétexte, et se retira en Suisse. Il ne put rentrer en France qu'en 1795. || MONTESQUIOU (François-Xavier-Marie-Antoine, abbé de). Né en 1757, mort en 1832, fut député aux Etats-généraux, où il exerça assez d'influence. Il quitta la France après le 10 août, et se réfugia en Angleterre ainsi que le comte de Provence, avec lequel il se lia étroitement. A la première Restauration, Louis XVIII le fit ministre de l'intérieur, et il fut un des principaux auteurs de la Charte. Il mourut dans la retraite et sans fortune.

MONTESSON (Charlotte-Jeanne Beraud de la Haye de Rion, marquise de). Née en 1737, morte en 1806, epousa en 1753 le marquis de Montesson, lieutenant général des armées du roi. Restée veuve de bonne heure, elle inspira au duc d'Orléans, petit-fils du régent, une passion vive fondée sur son amabilité. Louis XV lui permit de l'épouser, mais en secret. Elle a composé des drames, des comédies, des poésies diverses, des romans, etc.

MONTET-AUX-MOINES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Moulins (Allier); 4 0 hab.

MONTEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui monte des pierres fines, des pièces d'orfèvrerie, etc. || Ouvrier qui fabrique les boîtes de montre. || *Monteur en blanc*. Celui qui dispose le bois du fusil à recevoir le canon.

— Fam. et pop. *C'est un monteur de coups*. C'est un homme qui cherche à tromper, à en imposer, à surprendre la bonne foi de ceux qui l'écoutent.

MONTEUSE. s. f. Ouvrière qui monte les bonnets. Une monteuse de bonnets.

MONTEVIDEO. Géogr. Ville de l'Amérique septentrionale, sur le bord de la Plata, capitale de la république de Montevideo ou Cisplatine; 10,000 hab. || Le département de Montevideo fut enlevé à l'Etat de Buenos-Ayres par les Brésiliens, qui l'appelèrent province Cisplatine, en 1820. Ce pays fut déclaré indépendant en 1825, et forma alors un département de la république de l'Uruguay.

MONTÉZUMA Ier. Empereur du Mexique, régna de 1455 à 1483. || MONTEZUMA II. Régnait depuis 1502, et avait étendu au loin sa domination par ses conquêtes, lorsque les Espagnols, conduits par Cortès, débarquèrent dans ses Etats en 1519. Après avoir été assez bien accueillis par ce malheureux prince, ils s'emparèrent de sa personne sous prétexte d'une trahison. Dans une insurrection que ses sujets entreprirent pour le délivrer, il fut blessé au moment où il s'avançait pour les engager à se soumettre. Il se laissa mourir de faim en 1520.

— Quelques auteurs disent et écrivent *Montézume*.

MONTÉZUMA. s. m. Bot. Grand arbre du Mexique, du groupe des malvacées.

MONTFAUCON. Géogr. Nom d'une hauteur située aux portes de Paris, entre le faubourg Saint-Martin et le faubourg du Temple. || *Voirie de Montfaucon*. Lieu où l'on dépose les immondices de Paris, et où l'on abat les chevaux hors de service.

— Hist. *Gibet ou fourches patibulaires de Montfaucon*. Massif de maçonnerie sur lequel s'élevaient seize piliers liés entre eux par des poutres qui servaient de potences. Trois surintendants des finances, Enguerrand de Marigny, Jean de Montaigu et Semblençay, furent pendus aux fourches de Montfaucon.

— Prov. *Mener quelqu'un à Montfaucon*. Le conduire à la potence.

— MONTFAUCON. Ch.-l. de cant., arr. de Montmédy (Meuse); 1,300 hab. Ce fut près de là qu'en 888 Eudes battit les Normands. || Ch.-l. de cant., arr. de Beaupréau (Maine-et-Loire); 700 hab. Le 18 juin 1800, il s'y conclut un traité entre la République française et les chefs vendéens. || Ch.-l. de cant., arr. d'Issengeaux (Haute-Loire); 1,500 hab.

MONTFAUCON. s. m. Techn. Format d'une espèce de papier.

MONTFAUCON (Bernard de). Savant bénédictin, né en 1655, mort en 1741, suivit d'abord la carrière militaire, qu'il quitta bientôt pour renoncer au monde. Il se livra avec ardeur à l'étude des langues et aux travaux d'érudition, et publia plusieurs ouvrages étendus, remarquables par une érudition abondante et solide.

MONTFERRAT (ét. lat., *mons ferax*, à cause de la fertilité de ses campagnes et de ses vignobles). Géogr. Ancien pays et marquisat d'Italie, dont Casal était la capitale. Il est réparti entre les divisions sardes d'Alexandrie, Coni, Gênes, Novare et Turin

MONTFERRIN, INE. adj. et s. Géogr. Habitant du Montferrat. || Qui appartient au Montferrat ou à ses habitants.

MONTFERRINE. s. f. Danse. Nom d'une danse italienne. || Air sur lequel elle s'exécute.

MONTFLANQUIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne); 5,100 hab.

MONTFLEURY (Zacharie Jacob, dit). Né d'une famille noble vers le commencement du XVIIe siècle, s'engagea dans une troupe de comédiens ambulants. Devenu célèbre, il fut reçu à l'hôtel de Bourgogne. Il est auteur d'une tragédie. || MONTFLEURY (Antoine-Jacob). Né en 1640, mort en 1685, composa pour l'hôtel de Bourgogne des comédies qui luttèrent quelque temps avec celles de Molière; elles ne manquent pas de gaieté, mais elles poussent la licence à l'excès.

MONTFORT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Dax (Landes); 1,600 hab. || MONTFORT-L'AMAURY. Ch.-l. de cant., arr. de Rambouillet (Seine-et-Oise); 1,800 hab. || MONTFORT-LE-ROTROU. Ch.-l. de cant., arr. du Mans (Sarthe); 1,000 hab. || MONTFORT-SUR-MEU. Ch.-l. d'arr. (Ille-et-Vilaine); 1,200 hab. || MONTFORT-SUR-RILLE. Ch.-l. de cant., arr. de Pont-Audemer (Eure); 650 h.

MONTFORT (Simon de). Fameux par ses expéditions contre les Albigeois, fit partie de la croisade prêchée en 1199, et se distingua en Palestine. A son retour, il fut nommé chef de la croisade contre les Albigeois. Il se signala dans cette guerre déplorable par son courage, mais aussi par sa cruauté. Il fut tué d'un coup de pierre en assiégeant Toulouse.

MONTFORT. s. m. Hortic. Variété de tulipe.

MONTGAILLARD (Bernard de Percin de). Né en 1563, mort en 1628, entra dans l'ordre des Feuillants, où il se distingua par son austérité, ses sermons, et son zèle pour le parti de la ligue.

MONTGERON (Louis-Basile Carré de). Conseiller au parlement, né en 1686. Ce qui fit sa réputation, ce fut le livre qu'il publia en 1737 sur les prétendus miracles attribués aux convulsionnaires. Il mourut en 1754.

MONTGISCARD. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Villefranche (Haute-Garonne); 1,000 h.

MONTGOLFIER (Jacques-Etienne). Né en 1740, mort en 1799, fut le premier en France qui fabriqua du papier vélin. Il s'est rendu célèbre par l'invention des aérostats. Il simplifia la fabrication du papier ordinaire, améliora celle des papiers peints, inventa le bélier hydraulique, et s'occupa d'autres travaux utiles. || Son frère, Joseph-Michel, né en 1745, mort en 1810, fut nommé membre de l'Institut et administrateur du Conservatoire des arts et métiers. Il fut constamment associé avec son frère dans l'invention et l'exécution des ballons, et le seconda dans la plupart de ses recherches scientifiques.

MONTGOLFIÈRE. s. f. Sorte d'aérostat inventé en 1783 par Montgolfier, et qui s'élève au moyen de la raréfaction opérée par le feu dans l'air que contenait son enveloppe.

MONTGOMMERY. Géogr. Ville d'Angleterre, chef-lieu d'un comté qui porte le même nom, dans le pays de Galles; 1,000 hab. || Le comté de ce nom a 65 kilom. sur 45, et une popul. de 60,000 hab. || Bourg du Calvados, 1,000 hab. Montgommery avait titre de comté.

— Prov. *Partage de Montgommery*. Partage inégal. || Usurpation du plus fort qui dans un prétendu partage prend tout pour lui.

MONTGOMMERY (Jacques de Lorges, comte de). Un des plus vaillants hommes de son temps, mort en 1559. Ce fut lui qui en jouant avec François Ier le blessa au menton avec un tison, accident qui fut la cause des longues barbes que l'on porta en France pendant plus de cinquante ans.

MONTGUYON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montlieu (Charente-Inférieure); 1,500 hab.

MONTHERMÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mézières (Ardennes); 1,500 hab.

MONTHOIS. Géogr. Ch.-l. de cant, arr. de Vouziers (Ardennes); 650 hab.

MONTHOUMET. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Carcassonne (Aude); 350 hab.

MONTHUREUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Darnay (Vosges); 1,200 hab.

MONTHYON (Antoine-Jean-Baptiste-Robert-Auguste, baron de). Célèbre philanthrope, né en 1733, mort en 1820, suivit avec honneur la carrière de la magistrature. Héritier d'une fortune considérable, il en employa la plus grande partie à encourager les lettres et ceux qui les cultivent. En 1782, il fonda un prix de 1,200 fr. pour l'ouvrage que l'Académie française aurait trouvé le meilleur parmi ceux de l'année, et fonda à la même époque un prix de vertu. La Convention ayant aboli ces fondations, M. de Monthyon les renouvela en 1816, un an après son retour en France. Il avait suivi les Bourbons à l'étranger. Aujourd'hui les prix Monthyon sont au nombre de quatre, chacun de 10,000 fr., deux donnés par l'Académie française, et deux autres par l'Académie des sciences. Outre ses donations aux académies, il a légué aux hospices de Paris une somme de près de trois millions. Monthyon était un écrivain recommandable; il a laissé sur l'histoire et l'économie politique des écrits estimés.

MONTI (Vincent). Célèbre poète italien moderne, né en 1733, mort en 1828, a composé des poésies qui font plus d'honneur à son talent qu'à son caractère, car il y fit tour à tour l'éloge et la critique de ceux qu'il chanta. Il a en outre composé plusieurs tragédies. Un de ses plus beaux titres à la gloire est la traduction de l'Iliade.

MONTIA. s. f. Bot. Espèce de plante dont la fleur est infundibuliforme.

MONTICHICOU. s. f. Comm. Étoffe de soie et coton des Indes orientales.

MONTICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mons*, montagne; *colo*, habiter). Hist. nat. Se dit d'une plante ou d'un animal qui vit dans les montagnes.

MONTICOLE. s. m. Ornith. Oiseau de la famille des motets ou traquets. || La mésange à longue queue.

MONTICULAIRE. s. f. Zooph. Genre de polypiers vivants fossiles, dont les animaux sont inconnus.

MONTICULE. s. m. (dimin. de *mont*). Très-petite montagne isolée; simple élévation de terrain naturelle ou factice. Monticule couvert de gazon.

MONTIE. s. f. (de *Monti*, botaniste italien). Bot. Genre de la famille des portulacées, renfermant une très-petite plante d'Europe, commune dans les localités aquatiques

MONTIEL. Géogr. Ville d'Espagne, dans la Nouvelle-Castille, où Henri de Transtamare remporta une victoire sur Pierre le Cruel, à la suite de laquelle il le prit et le mit à mort en 1388; 1,200 hab.

MONTIER. s. m. S'est dit pour Cellule de moine. || Couvent. || Eglise.

— Inspecteur dans les salines.

MONTIER-EN-DER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vassy (Haute-Marne); 1,500 hab. || MONTIER-SUR-SAUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bar-le-Duc (Meuse): 1,100 hab.

MONTIFRINGILLE. s. m. Ornith. Le pinson des Ardennes.

MONTIGÈNE. adj. des 2 g. Se trouve dans Rabelais pour Engendré, fabriqué dans les montagnes.

MONTIGNAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sarlat (Dordogne); 3,800 hab.

MONTIGNY-LE-ROI. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Langres (Haute-Marne); 1,000 hab. || MONTIGNY-SUR-AUBE. Ch.-l. de cant., arr. de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or); 600 hab.

MONTIJO. Géogr. Ville d'Espagne (Badajoz); 6,200 hab.

MONTILLA. Géogr. Ville d'Espagne (Cordoue); 12,800 hab.

MONTIL-LEZ-TOURS. Géogr. Village de France, où Charles VII, en 1454, publia l'acte par lequel il ordonna la collection et la révision de toutes les coutumes du royaume, pour être observées comme lois.

MONTIN. s. m. Bot. V. MONTINIE.

MONTINE. s. f. Espèce de jeu, que l'on croit avoir été analogue à la loterie.

MONTINIE. s. f. Bot. Genre de la famille des onagraires, établi pour une plante du cap de Bonne-Espérance.

MONTINIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une montinie. || MONTINIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des onograriées, qui a pour type le genre montinie.

MONTINUS. Myth. rom. Divinité romaine qui présidait aux montagnes.

MONTIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des personnées, établi pour une plante de la Guiane.

MONTIVILLIERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. du Havre (Seine-Inférieure); 3,900 hab.

MONT-JOIE. s. f. (ét. fr., *mont*, *joie*, c'est-à-dire mont annonçant la joie). S'est dit pour, Monceau de pierres jetées confusément les unes sur les autres, soit pour marquer les chemins, soit en signe de quelque victoire ou de quelque autre événement important.

— Par extens. Amas de choses quelconques. Il y en avait une mont-joie. Et voyant de grandes *mont-joies* d'arches mouvantes, qui marchent une lieue devant elle. (Mont.) Quand je vois dans un bois une *mont-joie* de fourmis de la hauteur d'un homme et plus. (Pasq.) Faisons de fleurs mainte belle *mont-joie*. (Marot.)

— On l'a même employé au figuré. Garasse, dit son censeur, ramasse gaiement une *mont-joie* d'ordure, de profanation et d'impiété.

> Je prie Dieu qu'il vous envoie
> D'ébattements une *mont-joie* (SCARRON.)

— Éminence qui devait indiquer la place de la sépulture de personnes considérables, tels que des généraux.

— Comme on a mis sur ces élévations des croix, des indications pour reconnaître les chemins, on a appelé *monts-joie* ces croix ou ces indications.

— Bannière qui indiquait la marche de l'armée.

— Cri de guerre usité autrefois parmi les Français dans les batailles. Mont-joie Saint-Denis! Les auteurs en font remonter l'origine jusqu'à la bataille de Tolbiac. || Les ducs de Bourgogne criaient *Mont-joie-St-André*; les ducs de Bourbon, *Mont-joie-Notre-Dame*, et les rois d'Angleterre, *Mont-joie-Notre-Dame-St-George*.

— Titre affecté au premier roi d'armes de France. Le roi d'armes mont-joie, du titre de mont-joie.

— Hist. chevaler. Ordre institué, en 1180, à Jérusalem, par le pape Alexandre III. Les chevaliers de Mont-joie avaient pour but la destruction des infidèles.

MONT-JOLI. s. m. Bot. Sauge de montagne. || Espèce de camara des Antilles.

MONTJOUY. Géogr. Montagne et forteresse de Barcelone qui domine la ville et les environs.

MONTLHÉRY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Corbeil (Seine-et-Oise), où se livra, en 1465, une bataille entre Louis XI et le duc de Berry, son frère. La victoire demeura indécise; mais le roi sut faire tourner les suites à son profit, pour dissiper la ligue du *Bien public*; 1,500 hab.

MONTLIEU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Jonzac (Charente-Inférieure); 2,000 hab.

MONTLIVALTIE. s. f. Zooph. Genre de polypiers.

MONT-LOUIS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Prades (Pyrénées-Orientales); 1,100 hab.

MONTLUC (Blaise de). Vaillant capitaine, né en 1502, mort en 1577, servit avec courage sous les règnes de François Ier, Henri II, François II, et prit une part glorieuse aux expéditions d'Italie; mais, sous Charles IX, il ternit sa gloire par sa conduite envers les protestants, et mérita le surnom de *Boucher royaliste*. Il a laissé des mémoires curieux et intéressants. || MONTLUC (Jean de). Evêque et diplomate, fut employé par Henri II et ses successeurs dans plusieurs négociations importantes, et contribua puissamment à faire élire le duc d'Anjou roi de Pologne. Il était fort tolérant, et fut soupçonné de pencher vers le calvinisme. Il mourut en 1579.

MONTLUÇON. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Allier); 5,000 hab.

MONTLUEL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Trévoux (Ain); 3,000 hab.

MONTMARAULT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montluçon (Allier); 1,400 hab.

MONTMARTIN-SUR-MER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Coutances (Manche); 700 hab.

MONTMARTRE. Géogr. Bourg de France (Seine). Excellent plâtre; 7,800 hab. En 1814, il s'y livra un combat long et acharné entre les Parisiens et les alliés qui assiégeaient Paris. || Butte près de Paris.

> . . Ce *mont*, dont les antres profonds
> Fournissent à Paris l'honneur de ses plafonds,
> Où de trente moulins les ailes étendues
> M'apprennent en tournant quel vent chasse les nues.
> (REGNARD.)

— Prov. *Devin de Montmartre, qui devine les fêtes quand elles sont venues*. Se disait de celui qui fait le devin. || *Il y a plus de Montmartre à Paris que de Paris à Montmartre*. Se disait à cause des carrières qui existent à Montmartre, et d'où l'on tirait toutes les pierres de construction.

MONTMARTRITE. s. f. Minér. Variété du gypse calcarifère que l'on trouve à Montmartre, près de Paris. Il résiste à des intempéries de saisons que le gypse commun ne pourrait pas supporter.

MONTMAUR ou **MONTMORT**. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Epernay (Marne); 650 hab.

MONTMAUR (P. de). Fameux parasite, né en 1576, mort en 1648, se faisait admettre par ses bons mots à la table des grands. Il se fit par ses railleries beaucoup d'ennemis parmi les gens de lettres, et fut l'objet de leurs sarcasmes.

MONTMAURISME. s. m. Jeu de mots; propos de table, dont Montmaur payait son écot aux tables où il était invité.

— Parasitisme pareil à celui du fameux Montmaur.

MONTMÉDY. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Meuse); 2,200 hab. Cette ville fut enlevée par Turenne au prince de Condé et à don Juan d'Autriche, le 6 août 1657, après cinquante jours de siége.

MONTMEILLAN. Géogr. Ville de Savoie; elle a une forteresse célèbre dans l'histoire. François Ier et Henri IV s'en emparèrent. Louis XIII fut obligé d'en lever le siége après treize mois d'attaque. Louis XIII la prit en 1691, et la rendit cinq ans après. Les Français la reprirent en 1705, et en démolirent les fortifications. Elle retourna encore à la Savoie; 2,000 h.

MONT-MÉNALE. s. m. Astron. Constellation boréale placée immédiatement au-dessous du Bouvier.

MONTMIRAIL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Epernay (Marne); 2,400 hab. Le 11 février 1814, Napoléon y battit les armées coalisées. = Ch.-l. de cant., arr. de Mamers (Sarthe); 800 h.

MONTMIREY-LE-CHÂTEAU. Géogr. Ch. lieu de cant., arr. de Dôle (Jura); 430 hab.

MONTMOREAU. Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. d'Angoulême (Charente); 500 hab.

MONTMORENCY. Géogr. Ch.-lieu de cant., arrond. de Pontoise (Seine-et-Oise); 1,900 hab. Eaux sulfureuses et fruits renommés. || Vallée près de Paris, à 13 kilom. de Paris.

— Hist. Lieu célèbre par le séjour qu'y a fait J.-J. Rousseau, dans la maison appelée l'*Ermitage*. La terre de Montmorency fut érigée en duché-pairie en 1551, en faveur de la famille des Bouchart. A la mort du duc de Montmorency, décapité en 1632, elle fut donnée au prince de Condé.

MONTMORENCY Une des plus anciennes familles de France. Avant 1789, elle avait donné six connétables, onze maréchaux, quatre amiraux, des grands-maîtres, des chambellans, etc. Les plus célèbres sont: ANNE DE MONTMORENCY. Né en 1493, mort en 1567; fit ses premières armes à Marignan, et partagea, à la journée de Pavie, la captivité de François Ier; rendu à la liberté, il obtint en récompense de ses services le gouvernement du Languedoc. Après la reprise des hostilités, il déjoua par sa prudence et sa sage lenteur les espérances de l'empereur.

Des intrigues le firent exiler de la cour en 1547. L'avénement de Henri II mit fin à sa disgrâce. Fait de nouveau prisonnier par les Espagnols, il vit son crédit s'affaiblir, et fut éloigné des affaires sous François II. Il ne reparut à la cour, sous Charles IX, que pour achever de flétrir son nom en l'associant à un honteux triumvirat avec le duc de Guise et le maréchal de Saint-André; il périt en combattant les protestants. || HENRI Ier. Bien que zélé catholique, fut forcé, pour échapper au massacre de la Saint-Barthélemy, de se réfugier dans son gouvernement du Languedoc; il s'y mit à la tête des mécontents, et y régna en souverain jusqu'à l'avénement de Henri IV, qui lui envoya l'épée de connétable. || HENRI II. Son fils; après avoir servi utilement sur terre et sur mer, se laissa entraîner à la révolte par Gaston; fait prisonnier, il fut condamné à mort et exécuté en 1632, à l'âge de 38 ans. || Matthieu-Jean-Félicité, duc de.. Né en 1767, mort en 1826; servit dans la guerre de l'Amérique; embrassa les principes de la Révolution, s'y montra un des défenseurs de la liberté politique, et proposa l'abolition des titres de noblesse. Il quitta la France quand la République fut proclamée, et n'y rentra qu'après le 9 thermidor. Il n'occupa aucune fonction sous l'Empire; sous la Restauration, il professa des opinions fort différentes de celles qu'il avait défendues dans sa jeunesse.

MONTMORILLON. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Vienne); 4,306 hab.

MONTMORIN-SAINT-HÉREM (Armand-Marc, comte de). Était ministre des affaires étrangères lors de l'ouverture des États-généraux. Il fut écarté avec Necker, dont il partageait les principes, et rappelé après le 14 juillet. Il reçut, par intérim, en 1791, le portefeuille de l'intérieur. Sa conduite ayant paru suspecte, il fut forcé de se retirer; mais il resta dans le conseil particulier du roi. Il se cacha au 10 août 1792, fut découvert, mis en prison, et massacré en septembre.

MONTMORT (Pierre-Raimond de). Mathématicien, né en 1678, mort en 1719; fut un des premiers à s'occuper du calcul des probabilités.

MONTOIR. s. m. Grosse pierre ou gros billot de bois dont on se sert pour monter plus aisément à cheval. Il y a ordinairement des montoirs aux portes des hôtelleries de campagne. Ne pouvoir monter à cheval sans montoir.

— *Le côté du montoir.* Le côté gauche du cheval, ainsi appelé parce que c'est de ce côté-là qu'on monte d'ordinaire à cheval. || *Le côté hors du montoir, hors le montoir, hors montoir.* Le côté opposé au montoir.

— *Ce cheval est difficile, est rude au montoir.* Il se tourmente, il est inquiet quand on veut monter dessus. || *Ce cheval est aise, doux au montoir.* Il se laisse monter facilement.

MONTOIRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vendôme (Loir-et-Cher); 3,300 hab.

MONTOIS, OISE. adj. et s. Habitant de Mons. || Qui appartient à Mons ou à ses habitants.

— Hist. relig. V. COMPATOIS.

— substantiv. Un Montois. Une Montoise.

MONTORO. Géogr. Ville d'Espagne (Cordoue); 12,700 hab. || Ville du royaume de Naples (princip. ultérieure); 6,500 hab.

MONTORON. Financier auquel Corneille dédia sa tragédie de Cinna, et qui lui donna pour cela 10,000 livres; c'est de là qu'est née l'expression *épître à Montoron*, par laquelle on désigne une dédicace faite pour de l'argent.

MONTOUCHI. s. m. Bot. Le mahot, considéré comme remplaçant le liége. On amollit le cœur de cet arbre et on en fait des bouchons.

MONT PAGNOTE. s. m. Éminence d'où l'on regarde, sans aucun danger, ce qui se passe. Pendant le combat, il se tint sur le mont pagnote. Cette expression a vieilli.

MONTPAZIER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bergerac (Dordogne); 1,200 hab.

MONTPELLIER. Géogr. Ch.-l. du département de l'Hérault. Célèbre école de médecine; 36,000 hab. || *Comté de Montpellier.* État qui se forma ou s'accrut considérablement à l'époque de la destruction de Maguelone, par Charles Martel. Au XIIIe siècle, il fit partie du royaume de Majorque et d'Aragon; mais, ayant été acheté par Philippe de Valois, il fut définitivement réuni à la France vers la fin du règne de Charles VI.

— s. m. Eau-de-vie qu'on fabrique dans cette ville. De l'excellent montpellier.

MONTPELLIÉRAIS, AISE. adj. et s. Qui est de Montpellier.

MONTPENSIER. Géogr. Petite ville du Puy-de-Dôme, qui formait un comté, érigé en duché par François Ier, en 1530.

MONTPENSIER (Catherine-Marie de Lorraine, duchesse de). Née en 1552, morte en 1596, figura dans toutes les intrigues de la Ligue. Ce fut elle qui arma Jacques Clément. || (Anne-Marie-Louise d'Orléans, connue sous le nom de Mlle de). Née en 1627, morte en 1693, prit parti pour les princes dans la guerre de la Fronde. Pendant le combat du faubourg Saint-Antoine, elle fit tirer sur les troupes de Louis XIV le canon de la Bastille. Retirée dans sa terre de Saint-Fargeau, elle y écrivit ses mémoires. Elle obtint en 1669 la permission d'épouser le comte de Lauzun, permission rétractée et restreinte à un mariage secret. Lauzun montra pour elle beaucoup d'ingratitude, elle s'en consola en se jetant dans la dévotion.

— Hist. *Pain de Madame de Montpensier.* Celui qui fut fait avec des os de morts réduits en farine, pendant que Henri IV assiégeait Paris en 1590. Ce nom lui fut donné parce que la duchesse de Montpensier voulait que les Parisiens souffrissent tout plutôt que de se rendre.

MONTPEZAT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montauban (Tarn-et-Garonne); 2,800 hab. || Ch.-l. de cant., arr. de l'Argentière (Ardèche); 2,600 hab.

MONTPONT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Louhans (Saône-et-Loire), 2,300 hab.

MONTRABLE. adj. des 2 g. Qui peut être montré. Si vous aviez des yeux, vous ririez bien de ma figure de quatre-vingts ans. Elle n'est ni transportable ni *montrable*. (Volt.) || Pourquoi ne pas adopter ce néologisme, qui épargnerait une périphrase?

MONT-RACHET. s. m. Comm. Sorte de vin de Bourgogne.

MONTRE. s. f. (du lat. *monstrare*). Échantillon, portion, partie, morceau de quelque chose qui est à vendre, et dont on veut faire voir la qualité. Montre de blé, d'avoine. Montre de pruneaux, de confitures.

— *Acheter du blé, de l'orge, de l'avoine sur montre.* D'après l'échantillon que le vendeur a apporté au marché.

— *Ne point faire de montre.* Faire voir d'abord ce qu'on a de plus beau, de meilleur, sans commencer par étaler les marchandises de moindre qualité.

— Fig.

> Conserve à nos neveux une *montre* fidèle
> Des exquises beautés que tu tiens de ton zèle. (MAL.)

— Ce que les marchands exposent au-devant de leur boutique, pour montrer quelles sortes de marchandises ils ont à vendre. Tout cela n'est mis, n'est pendu que pour la montre, que pour servir de montre.

— Fig. Toute cette vaine *montre*, qui vous environne est pour les autres, le plaisir de faire des heureux est pour vous seul. (Mass.) L'ambition paye bien ses gens de les tenir toujours en *montre* comme la statue d'un marché. (Mont.)

— Prov. *Faire passer quelqu'un à la montre.* L'examiner de très-près. || *Se mettre en montre, s'offrir en montre.* Se faire voir. Chez tous les anciens peuples, les femmes n'avaient pas la meilleure place au spectacle, elles ne s'y mettaient pas en *montre*. (J.-J. Rouss.) L'exposition des dames et demoiselles, parées toutes de leur mieux, et mises en étalage dans des loges, comme sur le devant d'une boutique, en attendant les acheteurs, l'affluence de la belle jeunesse, qui viendra de son côté s'offrir en *montre*. (Id.) || *Mettre sur la montre.* Mettre en état de voir les choses par soi-même.

— Boîte dans laquelle les orfèvres, les bijoutiers, tabletiers, etc., mettent leurs marchandises, afin qu'on les voie sans pouvoir y toucher.

— Escr. Endroit d'une salle d'armes où sont placés, dans une espèce de râtelier, les fleurets des élèves.

— *Montre d'orgues.* Jeu de l'orgue, dont les tuyaux sont en étain poli et placé sur le devant de l'instrument. La montre : pourtant aux jeux de flûte, sa qualité de son est douce et pénétrante.

— Le lieu que les marchands de chevaux ont choisi pour y faire voir aux acheteurs les chevaux qu'ils ont à vendre.

— La manière dont ils essayent et conduisent ces chevaux. La montre est trompeuse.

— Fig. Parade, étalage. Faire montre de son esprit. Faire montre d'érudition. Je ne veux point ici faire une vaine montre de sensibilité. Nous avons beau faire *montre* d'une vaine intrépidité, la conscience criminelle se trahit toujours elle-même. (Mass.) Tout ce dont la vanité s'empare pour faire *montre* perd son prix lorsqu'elle est seule. (De Bugny.)

> Elle qui n'a souci de moi ni de mes larmes,
> Étale ses beautés, fait *montre* de ses charmes. (MALH.)

— Se disait de toute espèce de pompe, de représentation, telle qu'une cérémonie funèbre, etc. Il ordonna à son gré la distribution et disposition de sa *montre*. (Montaigne.)

— Apparence. La montre des blés est belle cette année.

— Fam. *N'être que pour la montre.* Se dit de certaines choses qui ne sont que pour l'apparence, et dont on ne se sert point.

— Prov. et fig. *Belle montre, peu de rapport.* Cette personne, cette chose a de belles apparences, auxquelles ne répond nullement la réalité. On dit aussi, *Ce sont les vignes de la Courtille, belle montre et peu de rapport.*

— Se disait pour Revue d'une armée, d'un régiment, d'un corps de troupes.

— Féod. Revue des troupes qu'un seigneur feudataire amenait au secours de son suzerain. || Liste dressée à la suite de cette revue.

— Anc. art milit. Revue mensuelle ou trimestrielle faite pour le payement de la solde militaire, à l'époque où les troupes étaient entretenues par les chefs de corps. Les officiers mirent leurs valets dans les rangs et les firent passer à la montre. || Se disait par extens. d'un mois ou d'un quartier de solde. Cette compagnie a touché sa montre. || *Montre sèche.* Revue où l'on ne donnait point d'argent.

— Fam. *Cela peut passer à la montre.* Se dit d'une chose qui, sans être tout à fait de la qualité de celles auxquelles on la joint, peut cependant être reçue sur le même pied, et passer dans la quantité.

> Ainsi Richard jouit de ses amours,
> Vécut content, et fit force bons tours,
> Dont celui-ci peut passer à la *montre*. (LA FONT.)

— Techn. Nom que les fabricants de porcelaine donnent aux pyroscopes. || Se disait pour chef d'une pièce d'étoffe.

— Petite horloge qui se porte ordinairement dans une poche destinée à cet usage. On croit que l'invention des montres remonte à l'an 1500, et que les premières ont été fabriquées à Nuremberg. Elles varient autant par leur volume que par l'art qui préside à la disposition des pièces. On en fait de si petites, qu'elles peuvent s'enchâsser dans le chaton d'une bague, et de très-grosses qui servent dans les voyages, qu'on suspend dans les voitures ou qui règlent la marche des navires. Montre ronde, plate. Montre d'or, d'argent. Montre à boîte d'or, à boîte d'argent. Montre à double boîte. Montre de cuivre. Montre émaillée, guillochée. Montre à sonnerie, à réveil, à répétition. Montre à secondes, à quantièmes. Montre à échappement. Montre à recul, à repos. Montre qui va bien, qui va mal, qui avance, qui retarde, qui va trente heures, plusieurs jours. La sonnerie, le mouvement, la chaîne, le ressort, les rouages, le cadran, les aiguilles d'une montre. Oublier de monter sa montre. Régler sa montre. Mettre sa montre à l'heure. Montre détraquée, dérangée. Donner sa montre à raccommoder, à réparer, à nettoyer. L'homme laborieux retarde sa *montre* pour allonger le temps; l'oisif ennuyé l'avance pour l'accourcir. (Boiste.) La chaîne d'une *montre* est bien plus forte qu'on ne croit : elle lie celui qui la porte. (Id.) L'homme ni la *montre* ne renferme l'intelligence qui les créa. (Id.) Il en est de vos jugements comme de vos *montres*; aucune ne va parfaitement d'accord avec celle des autres; chacun néanmoins s'en rapporte préférablement à la sienne. (Noël.)

— *Montre marine.* Montre faite avec une extrême précision, pour donner les longitudes en mer. || *Montre à répétition.* Montre qui sonne les heures. || *Montre à réveil.* Montre qui sonne d'elle-même à une heure marquée. || *Montres à sonnerie.* Montres qui sonnaient d'elles-mêmes à l'heure, à la demie, et quelquefois aux quarts. || *Montres à trois parties.* Celles qui sont tout à la fois à répétition, à réveil et à sonnerie. || *Montre à savonnettes.* Montre dont la boîte a deux cuvettes, et qui par conséquent n'a pas de verre.

— La platine qui montre, qui indique les heures dans une horloge. C'est de là que l'on a appelé les petites horloges portatives, des montres, en prenant la partie pour le tout. On dit plutôt *cadran*.

— J'ai vu faire l'amour à la *montre*, et toujours à la même heure. (St-Evrem.)

— Fig. La raison est une *montre*, dont l'aiguille marche sans qu'on s'en aperçoive; si quelquefois elle s'arrête, il y a toujours au dedans de la *montre* un ressort qu'il suffit de mettre en mouvement pour donner du mouvement à l'aiguille. (Noël.) Dans tous les états, dans toutes les conditions, comme dans la *montre* que nous portons en poche, c'est une roue de cuivre qui fait mouvoir une aiguille d'or. (De Jouy.)

— Le Brun a défini la montre à répétition d'une manière très-poétique dans les vers suivants :

> Tout reposait en ce moment
> Où l'aiguille dans l'air captive et suspendue,
> Et du cercle émaillé divisant l'étendue,
> Loin du midi s'écarte également,
> Enfant d'un art ingénieux,
> Vient répondre au doigt curieux,
> Et, d'un son argentin, rompt six fois le silence

|| En parlant de ces montres à répétition, Marmontel a dit d'une manière aussi précise que poétique : et la *montre* répond au doigt qu'elle repousse.

— Syn. comp. MONTRE, REVUE. *Montre* et *revue* étaient autrefois synonymes; mais il paraît qu'ils ne le sont plus actuellement. *Montre* exprime simplement la paye des troupes; *revue*, l'assemblée qui se fait pour constater leur nombre et leur état.

MONTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Montrer. S'empl. adjectiv. Objet montré. Personne montrée.

— *Avoir été bien montré, mal montré.* Avoir eu un bon, un mauvais maître, en quelque genre de science, d'art ou d'exercice que ce soit.

MONTRÉAL. (pr. *mon-ré-all*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr de Carcassonne (Aude); 3,000 hab. || Ch.-l. de cant., arrond. de Condom (Gers); 2,800 hab. || Cap du Bas-Canada; 40,000 hab. || Ville de Sicile; 8,000 hab.

MONTRÉDON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Castres (Tarn); 5,100 hab.

MONTRÉE. s. f. Anc. prat. Procédure par lequel le juge ordonnait une visite des lieux.

MONTREJEAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Gaudens (Haute-Garonne); 3,100 hab.

MONTRER. v. a. 1re conj. (du lat. *monstrare*). Faire voir, exposer aux regards. Montrer sa maison, son appartement, sa bibliothèque, ses tableaux. Montrer ce qu'on a acheté, ce qu'on a écrit. Montrer des animaux à la foire. Il fallait *montrer* partout, et à l'Allemagne comme à la Flandre, le défenseur intrépide que Dieu nous donnait. (Boss.) Comme si Dieu eût voulu nous les *montrer* sous toutes les formes, et nous *montrer* ensemble tout ce qu'il peut faire des hommes. (Id.) Il faut bien que je me fasse à moi-même cette violence, puisque je ne puis *montrer* qu'à ce prix la constance de la reine. (Id.) Appelons tout le peuple, et *montrons*-lui son roi. (Rac.) Mais, mon Dieu, pourquoi m'avoir *montré* son doux visage, si je ne devais plus le revoir. (Vilen. Bargem.)

> C'est l'aïeul de David, Noëmi le caresse;
> Elle ne peut quitter ce fils de sa tendresse,
> Et dit en le *montrant* sur son sein endormi,
> Vous pouvez maintenant m'appeler Noëmi. (FLORIAN.)

— Fig. En vain la raison nous *montre* au doigt la vérité, les prestiges de l'imagination nous la dérobent. (Boiste.)

— Fig. et pop. *Montrer son nez quelque part.* Se faire voir quelques instants en un lieu pour montrer son nez, et s'en retourner aussitôt. N'avoir garde d'aller montrer son nez. || Se dit de ceux qui vont mal à propos dans quelque endroit. Qu'avait-il à faire d'aller montrer là son nez? || Il faut toujours qu'il montre son nez partout.

— Fig. et pop. *Montrer les dents à quelqu'un.* Lui faire voir qu'on ne le craint point, et qu'on est en état de se défendre.

— Fig. et pop. *Montrer les talons.* S'enfuir, se retirer de quelque lieu.

— Fam. *Cet habit montre la corde.* Il est si usé qu'on en voit la trame. On dit quelquefois, par un mauvais jeu de mots, d'un habit fort usé. *Cet habit fait peur aux larrons, il montre la corde.*

— Fig. et fam. *Cet homme montre la corde.* Il fait voir qu'il en est aux expédients, à ses dernières ressources. || On le dit aussi d'un homme qui, se donnant pour savant, laisse à chaque instant voir son ignorance.

— Fig. et fam. *Cela montre la corde.* C'est une finesse grossière et facile à découvrir.

— Bas et pop. *Montrer le cul.* Se dit lorsque quelqu'un ne sort pas à honneur de ses entreprises, soit par impuissance, soit par incapacité, soit par manque de courage.

— On dit qu'*un homme montre tout ce qu'il porte*, quand il ne cache pas bien ses parties honteuses.

— Fig. et fam. *Montrer à quelqu'un son bec jaune.* Lui faire voir sa sottise, son ineptie.

— Indiquer, faire voir. Montrer quelqu'un. Montrer quelque chose du doigt. Montrer le chemin à quelqu'un. Montrer à quelqu'un ce qu'il cherchait. Un cadran qui montre l'heure. Elles vont au-devant de l'époux, pour être les premières à le connaître, et pour le *montrer* à ceux qui les suivent. (Fléch.) Dieu se contenta de lui *montrer* de loin la terre promise. (Id.) Ils traînent partout avec eux l'éclat qui les trahit et qui les *montre*. (Mass.) Et *montra* pour rimer des chemins tout nouveaux. (Boil.)

> Et dans ces souvenirs le présent retracé
> Lui *montrait* l'avenir écrit dans le passé. (DELILLE.)

— Fig. L'avenir n'arrive jamais tel que l'imagination l'avait *montré*. (Boiste.) Il y a beaucoup d'esprit à n'en pas *montrer* quelquefois, et surtout à ne pas voir que les autres en manquent. (Mme de Puysieux.)

— Fig. *Montrer le chemin aux autres.* Faire quelque chose que les autres font ensuite. || Faire quelque chose à dessein que d'autres le fassent. || On dit dans le même sens : *Montrer l'exemple.* Jésus-Christ nous a *montré* l'exemple. (Boss.)

— Fig. *Montrer quelqu'un au doigt.* S'en moquer publiquement, s'en moquer comme d'une personne décriée ou ridicule. Partout on le montre au doigt. || *Il se fait montrer au doigt.* Se dit d'un homme qui se fait moquer de tout le monde.

— Fam. *Montrer la porte à quelqu'un.* Faire signe à quelqu'un dont on est mécontent, qu'il ait à sortir de la chambre, de la maison.

— Faire voir une affection, un sentiment réel ou simulé. Montrer de la douleur, de la joie, de la tristesse, de la crainte, etc. Et *montrant* à mes yeux une allégresse entière. (Boil.) Schiller, dans une pièce de vers pleine de charmes, reproche aux Français de n'avoir pas *montré* de la reconnaissance pour Jeanne d'Arc. (Mme de Staël.) Quelles nouvelles assurances puis-je vous donner? Soyez sûr toute ma conduite passée, à la tendresse maternelle que je vous ai toujours *montrée*. (L. de Wailly.) Le reste pour son Dieu *montre* un oubli fatal. (Rac.)

— *Montrer un visage gai, un visage triste.* Faire paraître sur son visage de la gaieté, de la tristesse.

> . . . Cet endroit où le chantre orgueilleux
> *Montre*, assis à ta gauche, un front si sourcilleux. (BOILEAU.)

— *Montrer un visage de fer.* Avoir une fermeté inébranlable.

— Se dit aussi des choses. Par les soins d'un si grand roi, la France n'est plus qu'une forteresse qui *montre* de tous côtés un front redoutable. (Boss.)

— Donner des marques, des preuves de quelque qualité bonne ou mauvaise. Montrer du courage, de la faiblesse, de la sagesse, de la retenue. Montrer son courage, sa piété. Montrer un bon, un mauvais cœur. Quand Dieu par plus d'effets *montra*-t-il son pouvoir? (Rac.)

> Il est temps de *montrer* cette ardeur et ce zèle
> Qu'au fond de votre cœur mes soins ont cultivés. (RACINE.)

— Faire connaître, prouver. Montrer à quelqu'un qu'il a tort, qu'il ne devait pas agir ainsi qu'il l'a fait. Montrer à quelqu'un à qui il a affaire. Lui montrer que sa proposition est fausse. Lui montrer par de bonnes raisons qu'il doit faire une chose. Il a *montré* qu'il n'est pas permis aux rebelles de faire perdre la majesté à un roi qui sait se connaître. (Boss.) On le voyait porté dans sa chaise, et, malgré ses infirmités, *montrer* qu'une âme guerrière est maîtresse du corps qu'elle anime. (Id.) Jésus-Christ *montra* son pouvoir par cette pêche miraculeuse. (Fléch.) Par la manière peu sérieuse dont ils s'instruisent de la foi, ils *montrent* qu'ils l'ont tout à fait perdue. (Mass.) Mais sans nous arrêter plus longtemps à cette discussion, il suffit d'avoir *montré* que les idées que nous avons communément du simple et du composé sont des idées d'abstraction. (Buff.)

Dieu saura vous *montrer* par d'importants bienfaits,
Que sa parole est stable et ne trompe jamais.
(Racine.)

— Se dit d'une vérité, d'un principe de morale, etc., qu'on développe au lecteur ou à l'auditeur, et en général de tout ce qu'on expose dans un discours. Je viens vous *montrer* pour quels emplois le ciel avait préparé ce grand homme. (Fléch.) Je viens vous *montrer*, au lieu des fragilités de la nature, les effets de la grâce. (Id.) La religion résout tous les mystères en nous *montrant* notre destinée composée d'une double existence. (Legris-Duval.) *Montrant* les hommes comme ils devraient être plutôt que comme ils sont en effet, elle ne les voit que dans la perspective très-éloignée qui lui permet de les peindre sous les couleurs les plus brillantes. (De Théis.)

— Enseigner. Montrer la grammaire. Montrer une langue. Montrer le latin, le grec, l'italien, la philosophie, les mathématiques, la musique, le dessin. Montrer à lire, à écrire, à danser, à monter à cheval. Montrer à quelqu'un ce qu'il faut qu'il fasse, lui montrer son devoir, ses obligations, lui montrer à vivre. Je passai ensuite au service d'un vieux peintre qui voulut, par amitié, m'enseigner les principes de son art, mais, en me les *montrant*, il me laissait mourir de faim. (Le Sage.)

— Dans cette acception, il prend quelquefois pour régime le nom de la personne. Montrer quelqu'un.

— Prov. *Les bêtes montrent souvent à vivre aux hommes*. Les animaux ne s'abandonnent pas à de si grands dérèglements que les hommes.

— *Montrer à vivre à quelqu'un*. Se dit par menace, pour, Je le corrigerai, je le punirai de sa faute, de son insolence.

— Absol. Enseigner. Montrer fort bien. Montrer à un grand nombre d'écoliers. Montrer en ville. On n'apprend bien que ce que l'on montre.

— Faire voir. Posséder ne suffit pas, il faut pouvoir *montrer*. (Boiste.)

— SE MONTRER. v. pron. Paraître, se faire voir. Ne faire que se montrer dans une compagnie. Le soleil ne s'est point montré aujourd'hui. L'art se montre un peu trop dans cet ouvrage. Il s'est *montré* vivant aux infernales ombres. (Rac.) Pour dissiper leur ligue, il n'a qu'à se *montrer*. (Id.) On craint de se *montrer* sous sa propre figure. (Boil.) Le sang de Bellovèse s'est *montré* dans toutes les actions de sa vie. (Volt.) Nous venons par la pensée de faire le tour du monde; et, dans tous les climats, dans toutes les parties de l'Océan, nous venons de voir que la baleine franche s'y est *montrée*. (Lacépède.)

. . . . . Pâris fut en suspens;
Vénus se *montrant* sans toilette
Sut gagner son procès par un vrai guet-apens.
(Fr. de Neufchateau.)

De ses talents qu'a-t-elle donc à faire?
Pour nous charmer il suffit de ses yeux:
En se *montrant*, elle est sûre de plaire. (La Harpe.)

— Fig. La souveraineté ne doit se *montrer* qu'en pleine activité, accordant des grâces et dépouillée des infirmités humaines. (Napol.) Laissez parler les médisants, ils se *montrent* et se font connaître. (Boiste.)

— *Il n'oserait se montrer*. Se dit de celui que la crainte d'être maltraité, ou la honte, soit de quelque affront qu'il a reçu, soit de quelque mauvaise action qu'il a faite, soit de quelque accident, de quelque malheur qui lui est arrivé, oblige à se tenir caché. Depuis la sottise qu'il a faite, depuis le malheur qui lui est arrivé, il n'ose se montrer.

— *Il est bien hardi de se montrer après cela*. Se dit de celui qui ose se montrer après avoir fait une mauvaise action, une sottise, etc. Comment ose-t-il se montrer?

— Fig. *Se montrer homme de courage, se montrer humain, libéral, bon ami*, etc. Faire voir par les effets qu'on est tel. *Montrez*-vous dieux aux peuples soumis, en imitant la bonté et la magnificence divine. (Boss.) Quel homme autre que Jésus-Christ s'était jamais *montré* à la terre environné de tant de gloire? (Mass.) Les Turcs dans ce siège s'étaient *montrés* supérieurs aux chrétiens, même dans la connaissance de l'art militaire. (Volt.)

— *Se montrer digne de sa fortune, de sa réputation*, etc. Montrer par sa conduite que l'on est digne de sa fortune, de sa réputation, etc.

— *Se montrer tel qu'on est*. Ne rien affecter, ne rien dissimuler. On eût dit qu'en se *montrant* à mes yeux tels qu'ils étaient, ils avaient obtenu de ma part la promesse du silence. (B. Const.)

— Fig. *Se bien montrer, se montrer mal*. Faire bonne, mauvaise contenance dans les occasions qui exigent de la résolution et de la fermeté. Se bien montrer, se mal montrer dans une circonstance. Se bien montrer dans toutes les occasions. Voici le moment de se montrer.

— Être, pouvoir être montré. Cela se montre, cela ne se montre pas.

— Se dit des élèves de l'enseignement mutuel qui se donnent des leçons les uns aux autres.

— Syn. comp. MONTRER. DÉMONTRER. On *montre* quand il n'est besoin que d'une indication, ce sur quoi il n'y a qu'à jeter les yeux pour comprendre ou pour croire; on *démontre* par des raisonnements ce qui ne se comprend qu'avec effort.

MONTRÉSOR. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Loches (Indre-et-Loire); 750 hab.

MONTRET. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Louhans (Saône-et-Loire); 800 hab.

MONTREUIL (Eudes de). Architecte du XIII^e siècle, avait bâti plusieurs églises de Paris. || (Pierre de). Autre architecte de la même époque, mort en 1266. Il a donné les dessins de la Sainte-Chapelle de Paris.

MONTREUIL-BELLAY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saumur (Maine-et-Loire); 1,700 h.

MONTREUIL-SOUS-BOIS. Géogr. Bourg du départ. de la Seine, renommé pour ses pêches; 3,500 hab.; à 6 kilom. de Paris. || On dit absol. Montreuil.

MONTREUIL-SUR-MER. Géogr. Chef-lieu d'arr. (Pas-de-Calais); 3,900 hab.; à 187 kilom. de Paris.

MONTREUR. s. m. Celui qui montre. La Fontaine s'est servi de ce mot en parlant du roi Candaule. Sur le *montreur* d'appas tomba toute la haine.

MONTREVAULT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Beaupréau (Maine-et-Loire); 600 hab.

MONTREVEL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bourg (Ain); 1,200 hab.

MONTRICHARD. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Blois (Loir-et-Cher); 2,000 hab.

MONTRIER. s. m. Fam. Voltaire l'a employé par plaisanterie pour Fabricant de montres.

MONTROSE. Géogr. Ville d'Écosse, comté de Forfar; 10,000 hab.

MONTROSE (James Graham, comte et duc de). Généralissime et vice-roi d'Écosse pour Charles I^{er}, défendit généreusement ce prince contre les troupes du parlement. Battu en Angleterre, il passa en Écosse; mais, peu de temps après, forcé de quitter le pays, il alla servir en Allemagne. Renvoyé de nouveau en Écosse par Charles II, mais défait et forcé de se cacher, il fut découvert, jugé, pendu et écartelé en 1650.

MONTROUGE. Géogr. Village de la Seine, arr. de Sceaux, où il y avait, avant 1830, une célèbre maison d'éducation dirigée par les jésuites; 6,000 hab.; à 4 kilom. de Paris.

MONTS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Loudun (Vienne); 700 hab.

MONT-SAINT-JEAN. Géogr. Village de Belgique, auprès duquel se livra, en 1815, la célèbre bataille plus connue sous le nom de Waterloo.

MONT-SAINT-MICHEL. Géogr. Village de France (Manche), sur un rocher entouré par la mer à la marée haute. Ancienne abbaye, aujourd'hui château fort, prison pour les condamnés politiques; 900 hab.

MONT-SAINT-VINCENT. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire); 800 hab.

MONTSALVY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Aurillac (Cantal); 800 hab.

MONTSAUCHE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Chateau-Chinon (Nièvre); 1,300 hab.

MONTSERRAT. Géogr. Montagne d'Espagne, ainsi nommée de ce que ses côtes sont dentelées en forme de scie; 1,312 mètres de hauteur. Célèbre abbaye où l'on va en pèlerinage. || Une des Antilles anglaises; 13 kilom. sur 10; 15,000 hab. Ch.-l. Plymouth.

MONTSURS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Laval (Mayenne); 1,100 hab.

MONT-TERRIBLE. Géogr. Ancien département français, qui fut formé de l'évêché de Bâle, en 1793, et dont Porentruy était le chef-lieu. En 1801, il fut réuni au départ. du Haut-Rhin. Ce département a été rendu en partie à la Suisse; le reste a été réparti entre les départements du Haut-Rhin et du Doubs. || Montagne de Suisse, canton de Bâle, qui a donné son nom à ce département.

MONT-TONNERRE. Géogr. Ancien département français, dont Mayence était le chef-lieu. Il appartient aujourd'hui en partie au cercle bavarois du Rhin, et en partie au grand-duché de Hesse-Darmstadt. || Montagne de Bavière qui a donné son nom à ce département.

MONTUCLA (Jean-Étienne). Savant mathématicien, né en 1725, mort en 1799, est surtout connu par son Histoire des mathématiques, ouvrage aussi admirable par la clarté de l'exposition que par l'étendue et la profondeur des recherches.

MONTUEUX, EUSE. adj. (rad. *mont*). Qui est extrêmement inégal, et coupé d'espace en espace par des montagnes, des collines. Pays montueux. Terrain montueux. Sol montueux. Contrée, province montueuse. Le terrain du Japon est en général *montueux*, pierreux et peu fertile (Ray.) Le cerf, dans les pays *montueux*, secs et chauds, a perdu la moitié de sa taille. (Buff.)

S'étend vers le couchant un terrain *montueux*,
Sauvage en apparence, et pourtant fructueux (Del.)

— Qui est en forme de monts, qui présente l'image de monts. Quel brillant spectacle s'offre à nos regards, lorsque le soleil, écartant avec majesté la foule des nuages *montueux* qui s'opposent à ses triomphes, inonde de sa bienfaisante lumière nos forêts silencieuses et nos campagnes desséchées par le souffle glacé des fougueux enfants d'Éole! (Pougens.)

— Syn. comp. MONTUEUX. MONTAGNEUX. Un pays fort inégal, tout coupé de terres, de collines, de monticules, de monts, est *montueux*. Un pays tantôt très-élevé, tantôt très-bas, entrecoupé de montagnes et de plaines, est *montagneux*.

MONTURAL. s. m. Métrol. Mesure agraire du département des Alpes maritimes, qui équivalait à un are.

MONTURE. s. f. (rad. *monter*). Bête de charge qui sert à porter l'homme. Bonne, méchante monture. Chercher une monture. Être sans monture. Monture douce. Avoir soin de sa monture. Le cheval est la meilleure de toutes les montures. Les mules sont la monture ordinaire en Espagne. Dans les Indes, on se sert assez ordinairement de bœufs pour monture. Les éléphants sont la monture ordinaire des princes orientaux. Si votre *monture* va bien, ne lui faites pas sentir l'éperon, car au lieu d'aller plus vite, elle s'arrêtera pour ruer. (De Juss.)

— Prov. et fig. *Qui veut aller loin ménage sa monture*. Il faut éviter les excès, si l'on veut prolonger ses jours. || Il faut user avec ménagement de toutes les choses dont on veut se servir longtemps. || Racine a dit: *Qui veut voyager loin ménage sa monture*.

— Agric. Se dit dans quelques cantons, des moutons que les propriétaires de troupeaux permettent à leur berger de réunir à ces troupeaux, pour les mener en commun à la pâture.

— Fig. Les sectes ne diffèrent que par l'espèce de bride qu'elles mettent à leur *monture*. (D'Alemb.)

— Comm. Équipement d'un vaisseau. || Marchandises qu'on doit transporter.

— Se disait en Gascogne de la charge d'un mulet, composée de deux balles de marchandises de 150 livres chacune.

— Mar. Se disait pour les hommes et les canons dont un vaisseau est chargé.

— Techn. Ce qui sert à assembler, à supporter, à fixer la partie ou les parties principales d'un objet, d'un outil. La monture d'une scie. || *La monture d'un fusil, d'un pistolet*. Le bois sur lequel le canon et la platine sont montés. || *La monture d'un éventail*. L'assemblage des morceaux de bois ou d'autre matière qui servent à soutenir le papier ou l'étoffe d'un éventail. || *Monture de bride*. Ce qui porte et soutient la partie du mors qui entre dans la bouche du cheval.

— Métal employé pour assembler, réunir, encadrer les différentes pièces dont se forment une tabatière, un étui, un vase, un bijou quelconque. Monture de vermeil, de similor, d'or, d'argent.

— Travail de l'ouvrier qui a monté un ouvrage. Monture fort belle, fort délicate. Le prix de la monture.

MONT VALÉRIEN. Géogr. Montagne des environs de Paris, dont on avait fait un calvaire sous la Restauration. C'est aujourd'hui une citadelle formidable.

MONT-VOYAU. s. m. Erpét. Crapaud volant de la Guiane.

MONUMENT. s. m. (du lat. *monumentum*; fait de *monere*, avertir). Ouvrage d'architecture ou de sculpture, fait pour transmettre à la postérité la mémoire de quelque personne illustre, ou de quelque événement important. Monument glorieux, superbe, magnifique, durable, éternel. C'est un monument pour la postérité. Dresser, ériger, consacrer un monument à la gloire d'un grand homme. On dressera au conquérant de superbes *monuments* pour immortaliser sa gloire; mais les cendres encore fumantes de villes autrefois si florissantes, seront des *monuments* lugubres qui immortaliseront sa vanité et sa folie. (Mass.) Ils comptent les degrés de leur grandeur par des siècles qui ne sont plus, par des *monuments* que les temps ont effacés. (Id.) Les *monuments* sont une partie des annales des peuples. (C^{tes} Merlin.)

N'écoutez pas la voix de vos ressentiments,
Comme l'âge futur jugez les *monuments*. [illegible]

— Ce mot peut s'appliquer à tous les ouvrages de l'homme qui témoignent de quelque fait dont l'histoire peut s'enrichir, car un monument prend souvent ce caractère sans y avoir été primitivement destiné; ainsi un temple, un palais, une construction quelconque, une statue, un tableau, une inscription, une médaille, une charte, un livre, etc., deviennent, dans certains cas, des monuments historiques.

— On appelle aussi *monument* les édifices antiques, quel qu'ait été primitivement le motif de leur construction, par cela seul qu'ils perpétuent le souvenir des temps anciens, et constatent pour nous l'existence des peuples qui les ont élevés. L'étude des monuments anciens fait l'objet de l'archéologie; elle comprend les édifices de tout genre, les peintures qui les ornent, et en général tous les objets d'art, les sculptures, les gravures et dessins, les mosaïques, les vases, les instruments, meubles et ustensiles, les armures, les inscriptions, les médailles, etc.

— Par un sentiment analogue, nous qualifions également de *monuments* les édifices de nos jours, que nous croyons, à cause de leur importance et de leur solidité, destinés à devenir, dans les siècles futurs, un témoignage de l'existence des générations présentes.

— On donne le même nom à des ouvrages de l'art érigés dans un lieu public ou composés par les soins ou les ordres de l'autorité, soit pour conserver et transmettre la mémoire d'un événement, soit pour honorer les personnages illustres.

— Tout édifice qui, par une considération quelconque, excite des souvenirs ou est propre à en perpétuer, est rangé dans la classe des monuments. Si les intérêts qu'il rappelle sont d'un intérêt général, cet édifice est dit *monument public*. Si ces événements n'intéressent qu'une famille ou des individus, il est dit *monument particulier*.

— La grandeur, la richesse ou l'importance sont généralement les attributs des monuments les plus remarquables; mais ces qualités ne décident pas toujours du caractère monumental des édifices. Nombre de constructions d'une grande étendue, élevées à grands frais, ont fait leur temps et ont disparu sans avoir fixé l'attention publique, tandis que des constructions plus modestes, un tombeau, une simple maison, des débris d'une route, d'un canal, et principalement les vestiges de toute construction ancienne, alors même que dans leur origine ces ouvrages n'auraient pas eu, comme œuvres d'art, une grande importance, deviennent des *monuments historiques* auxquels les peuples survivants attachent un haut prix; cet intérêt s'accroît surtout si ces restes vénérés datent de quelque fait mémorable, rappellent l'existence d'un grand personnage ou de quelque homme célèbre.

— *Monuments nationaux*. Chez tous les peuples, un intérêt de prédilection s'est d'abord tourné vers les monuments qui enrichissent le sol natal, soit qu'ils dérivent des premiers âges de la fondation sociale, soit qu'ils lui aient préexisté. Dans le premier cas, l'orgueil national se plaît à y retrouver les témoignages de son ancienne illustration; dans le second, l'idée d'avoir remplacé une race puissante, ou de lui avoir succédé, fait encore naître des émotions qui ne s'affaiblissent point dans la suite des générations.

— Se dit, par extension, de tous les signes, de toutes les marques, propres à transmettre à la postérité quelque chose de mémorable.

Vois ces débris savants par l'homme interrogés:
La rouille de l'airain, et les marbres rongés,
De muets *monuments*, d'informes caractères,
De quelques noms usés frêles dépositaires,
Composant à ses yeux des fastes éclatants,
Lui racontent les faits dévorés par le temps
(Thomas.)

— Édifice, public ou particulier, qui impose par sa grandeur ou par son ancienneté. Les monuments d'une ville. Les monuments publics. Les anciens monuments. Les monuments de l'antiquité, du moyen âge. Les monuments modernes. Il n'y a donc pour les tribus du Nouveau-Monde qu'un seul *monument*, la tombe. (Chateaub.)

— Se dit absolument d'une colonne élevée à Londres, en mémoire de l'incendie qui détruisit une partie de cette ville en 1680, et dont on accusa les catholiques.

— Fig. Qui pourrait assez exprimer le zèle dont elle brûlait pour le rétablissement de cette foi dans le royaume d'Angleterre, où l'on en conserve encore tant de précieux *monuments*? (Boss.) Durez sur le fondement solide des aumônes chrétiennes, vastes bâtiments de cette sainte maison; durez, s'il se peut, jusqu'à la fin des siècles, et soyez d'éternels *monuments* des soins et des libéralités de votre première bienfaitrice. (Fléch.) Combien de lampes précieuses qui brillent dans le sanctuaire, combien de vases sacrés qui servent à la gloire du saint sacrifice, combien de dons brillants suspendus devant les autels, sont des *monuments* éternels de sa foi et de sa piété libérale. (Id.) Si le Seigneur laisse encore traîner sur la terre des restes infortunés de la race des mauvais princes, c'est pour les faire servir de *monument* éternel à ses vengeances. (Mass.) Le souvenir d'un bon roi, conservé d'âge en âge, deviendra comme un *monument* domestique élevé dans l'enceinte des murs paternels, qui perpétuera sa mémoire dans tous les siècles. (Id.) Les débris de votre élévation seront comme un *monument* éternel, où le doigt de Dieu écrira jusqu'à la fin l'usage injuste que vous en avez fait. (Id.) Le *monument* qui immortalise le cardinal Mazarin, c'est l'acquisition de l'Alsace. (Volt.) Toute la terre est couverte des *monuments* de la vengeance céleste, personne ne veut y lire sa leçon. (Boiste.)

Ah! combien l'amitié, la vertu, les talents,
Ont trouvé dans les fleurs d'aimables *monuments*.
(Castel.)

— Dans le style soutenu, Tombeau. Faire élever un magnifique monument à son époux, à son épouse. Descendre au monument. Et vous, ne viendrez-vous pas à ce triste *monument*, vous qu'il a bien voulu mettre au rang de ses amis? (Fléch.) Il sortira de ce superbe *monument*, non pour être loué de ses exploits [illegible], mais pour être jugé selon ses bonnes ou mauvaises œuvres. (Id.)

Je verrai sa satisfaite entrer au *monument*
De mon époux meurtri le premier instrument
(CYRANO-BERGERAC.)

Ces chars de deuil voilés, qui vers le *monument*
Dans leur morne lenteur roulaient incessamment.
(MILLEVOYE.)

— Fam. *Monument funéraire.* Tombeau.

— Il peut être employé en ce sens même dans la prose ordinaire ; mais alors il a besoin d'être accompagné d'autres mots qui déterminent sa signification. L'âme chargée de ce poids (le corps) y succombe, et entraînée de nouveau vers le monde visible par l'horreur de l'immatériel, et de cet autre monde sans lumière, de l'enfer, comme on l'appelle, elle va, errant, à ce qu'on dit, parmi les *monuments* et les tombeaux. (Cousin.)

— Fig. Si vous voulez un *monument* funèbre indestructible, déposez votre âme dans un bon livre. (Boiste.)

— Fig. Grand objet de la nature. Les cavernes, les basaltes, les précipices, sont autant de monuments des révolutions du globe.

— Ouvrage durable de littérature, de sciences et d'arts. Ce poëme, cette histoire est un beau monument élevé à la gloire de la nation, du héros. Cet ouvrage est un des plus beaux monuments du génie, de l'esprit humain, de la philosophie. Cette statue, ce tableau est un des plus beaux monuments de l'art. Cette médaille est un monument précieux. Il n'y a, en littérature, que les *monuments* qui comptent. (Dussault.)

— Syn. simpl. Marque, preuve, témoignage. || Tombeau, sépulcre, mausolée. || Epith. Eternel, immortel, durable, authentique, solennel, historique, mémorable, perpétuel, superbe, pompeux, glorieux, célèbre, illustre, ancien, antique, public, précieux, magnifique, hardi, riche, savant, éloquent, fidèle, muet, passager, frêle, fragile, grossier, odieux, affreux, cruel, triste, sépulcral, froid, dressé, élevé, érigé, détruit.

MONUMENTAL, ALE. adj. Qui a rapport aux monuments.

— Qui est propre aux monuments. Architecture monumentale. Sculpture monumentale. Caractère monumental.

— Qui est de la nature des monuments. Fontaine monumentale. Statue monumentale.

— Grandiose, durable. Style monumental. || Plur., *monumentaux.*

MONUMENTALISER (SE). v. pron. Devenir monumental. C'est ainsi que se *monumentalise* la Gaule. (Danielo.)

MONVEL (Jacques-Marie Boutet de). Acteur et auteur, né en 1745, mort en 1811 ; réussit également dans la tragédie et dans la comédie. Il a laissé dix-huit pièces de théâtre. Il fut admis à l'Institut lors de sa création.

MONYCHUS. Myth. Centaure dont la force était telle qu'il détachait les arbres, et les lançait comme des javelots.

MONZA. Géogr. Ville d'Italie, dans le royaume lombard-vénitien ; 11,000 hab.

MONZAC. s. m. Hortic. Variété de pêche.

MONZAMBANO. Géogr. Bourg de Lombardie, délégation de Vérone, où le maréchal Brune battit les Autrichiens en 1800.

MOORE (John). Général anglais, né en 1761, fut employé dans la guerre d'Amérique, et réformé à la paix. Il fit partie de l'expédition contre la Corse, puis il fut nommé gouverneur de Sainte-Lucie ; mais l'insalubrité du climat le força à rentrer en Angleterre. Il combattit ensuite en Hollande et en Egypte. Il périt en 1809, dans la guerre d'Espagne. || (Thomas). Un des plus célèbres poëtes anglais, né en 1780, mort en 1823. La traduction en vers anglais d'Anacréon lui a valu le surnom d'Anacréon anglais.

MOOSE ou **MOSE.** s. m. Mamm. Espèce de ruminant de la Nouvelle-Jersey occidentale.

MOPHETTE. s. f. V. MOFETTE.

MO-PIE-SU. s. m. Bot. Arbrisseau de la Chine, dont les fruits sont des baies que l'on emploie à colorer en pourpre brillant les gâteaux et autres aliments.

MOPSE. s. m. Mamm. Ancien nom du doguin ou carlin.

MOPSÉE. s. f. Zooph. Genre de polypiers coralligènes flexibles, établi pour deux espèces de l'Océan indien.

MOPSOPIE. Géogr. anc. Ancien nom de l'Afrique.

MOPSOPIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de la Mopsopie. || Se disait aussi pour Athénien.

— *Le héros mopsopien.* Triptolème.

MOPSUS. Myth. Nom de plusieurs augures ou devins grecs. Le plus célèbre, fils d'Apollon et de Manto, fut honoré comme un dieu après sa mort, et eut un oracle fameux en Cilicie.

MOQUA. s. m. Relat. Pratique superstitieuse des mahométans de certaines contrées de l'Inde. Elle consiste en une espèce de course par les rues, pendant laquelle on tue tout ce qui n'est pas musulman. Il faut avoir fait le pèlerinage de la Mecque pour se permettre cet acte de haute dévotion.

MOQUABLE. adj. des 2 g. Digne de moquerie.

— Dont on doit se moquer. Ce pauvre monsieur un tel ! Il entre dans une maison, dans une assemblée, il sent qu'on le regarde comme une figure hétéroclite et *moquable.* (Mariv.)

MOQUE. s. m. Mar. Espèce de moufle sans poulie, percée d'un trou, par lequel on peut passer un cordage. || *Moque de civadière.* Celle où passe l'écoute de civadière. || *Moques du grand étai.* Gros caps de mouton que l'on met l'un au bout de l'étai, l'autre au collier, et qui sont réunis ensemble par une ride.

— Gobelet de ferblanc.

— S'est dit autrefois pour Moquerie. Il leur est avis que c'est *moque.* (Despériers.)

MOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Moquer. S'emploie adjectiv. Personne moquée. Pierre assure jusqu'à trois fois qu'il n'est pas disciple de Jésus, et cela sous les yeux de son bon maître, lié, affligé, *moqué,* calomnié. (Mass.) Sous ce joug *moqué* (l'hymen) tout à la fin s'engage. (Boil.)

— S'emploie avec le verbe *être.* Etre moqué de tout le monde. Les moqueurs sont moqués. Ceux qui prétendent se moquer de l'opinion sont ordinairement *moqués* par elle. (Boiste.) Les esprits forts qui s'étaient moqués de la foi furent *moqués* à leur tour. (J.-J. Rouss.)

MOQUER (SE). v. pron. (ét. gr., μωκάω, même signific.). Se railler de quelqu'un ou de quelque chose, en faire un sujet de plaisanterie ou de dérision. Se moquer de quelqu'un. Se moquer de l'habit, de la danse de quelqu'un. Ne vous y trompez pas ; on ne se *moque* pas de Dieu. (Boss.) Le zèle est une vertu qu'on n'estime plus : on s'en *moque* comme d'un usage qui convenait à la grossièreté de nos pères. (Fléch.) Cela ne saurait être, on s'est *moqué* de vous. (Boil.) Le public se laisse souvent mener par les journalistes, tout en se *moquant* d'eux. (La Harpe.) Les opéras de Danchet, dont on s'est *moqué,* sont des chefs-d'œuvre en comparaison de la plupart de ceux qu'on donne aujourd'hui. (La Harpe.)

Molière, avec gaîté châtiant nos erreurs,
Se *moquait* de Paris pour corriger ses mœurs.
(A.-MARTIN.)

— Mépriser, témoigner par ses actions, par ses paroles, qu'on ne fait nul cas de quelqu'un, de quelque chose, qu'on ne s'en inquiète point. Se moquer du blâme, de l'opinion publique, de tout. Se moquer des remontrances, de tous les avis. C'est se moquer du monde, c'est se moquer des gens que d'agir ainsi, de parler de la sorte. Se moquer de quelqu'un. Se moquer de quelque chose. Je m'en moque. On se *moque* de moi ; mais, moi, je ne me suis jamais moqué. (Diogène.) Tu te *moquais* de l'amour une fois, mais c'est parce que tu ne le connaissais pas ; et, pour ne pas en avoir senti les traits, tu te croyais au-dessus de ses atteintes. (J.-J. Rouss.) Lorsque Cambyse leur envoya, pour les surprendre, des ambassadeurs et des présents, tels que les Perses les donnaient, de la pourpre et des bracelets d'or, et des compositions de parfums, ils se *moquaient* de ses présents, où ils ne voyaient rien d'utile à la vie, aussi bien que de ses ambassadeurs, qu'ils prirent pour ce qu'ils étaient, c'est-à-dire pour des espions. (Barth.)

— Se dit des personnes qui se tournent mutuellement en ridicule. Nous nous *moquons* les uns des autres ; le sage ne se *moque* que de lui-même. (Boiste.)

— Prov. *Je m'en moque comme de l'an 40.* Je ne m'en soucie guère. || Prov. et pop *Se moquer de la barbouillée.* Ne rien craindre. || *C'est se moquer de la barbouillée.* Ce sont là des propositions ridicules. || Prov. *C'est se moquer de Dieu et du monde que d'agir ainsi.* C'est fouler aux pieds toutes sortes de lois.

— Absol. Ne pas parler, ne pas agir sérieusement. Vous voyez bien que je me moque. C'est se moquer de surfaire comme vous faites. C'est se moquer que de prétendre telle chose, de soutenir une telle proposition. Vous vous moquez.

— Par civilité. *Vous vous moquez de moi, vous vous moquez.* Vous me traitez avec trop de cérémonie, vous poussez trop loin la politesse. Vous vous moquez, je ne passerai pas avant vous. Vous vous moquez de vouloir me reconduire.

— Faire quelque chose hors de propos. Vous vous moquez de sortir par ce mauvais temps.

— Amuser par de vaines promesses. Des charlatans en tout genre se moquent de nous.

— Prov. et fig. *La pelle se moque du fourgon.* Se dit lorsqu'une personne se moque d'une autre qui aurait autant de sujet de se moquer d'elle. || *Il ne faut pas se moquer des chiens qu'on ne soit hors du village.* Il faut se mettre à l'abri du danger avant de se vanter qu'on le méprise.

— Le participe passé de *se moquer* s'accorde toujours, étant toujours précédé de son régime direct, qui est le second pronom. Ils se sont moqués de vos menaces.

— *Moquer* s'emploie quelquefois avec le verbe *faire.* Vous vous ferez moquer de vous. Vous vous ferez moquer.

— Ce verbe est familier dans toutes ses acceptions.

— *Moquer* s'est employé quelquefois à l'actif. *Moquer* mon mal, rire de ma douleur. (An. de Rons.)

Mais quand il voit que content je sommeille,
Moquant mes bras, il s'enfuit et m'éveille.
(AN. DE RONSARD.)

MOQUERIE. s. f. Paroles ou actions par lesquelles on se moque. Moquerie maligne, outrageuse. Etre exposé aux insultes et aux moqueries de la multitude. Une chose fait encore tort à notre talent d'improviser, c'est que ce talent serait presque impossible dans une société disposée à la *moquerie.* (Mme de Staël.) La *moquerie* est une arme offensive qu'on ne voit jamais dans les mains d'un homme bien né, délicat et poli. (S. Dub.) La *moquerie* ridiculise les opinions les plus consolantes, les sentiments les plus tendres. (Boiste.) La *moquerie* est souvent indigence d'esprit. (La Bruy.) La *moquerie* n'est souvent qu'un sentiment vulgaire traduit en impertinence. (Mme de Staël.) De tous les moyens qui peuvent déconcerter l'émulation des caractères élevés, le plus puissant est l'arme de la *moquerie.* (Id.)

Dans peu vous allez voir vos froides rêveries
Du public exciter les justes *moqueries.*
(BOIL.)

— Chose absurde, chose impertinente. C'est une moquerie que de vouloir soutenir une telle proposition, de prétendre réussir dans un pareil projet.

— Iconol. L'âne, image de l'ignorance, a été employé comme le symbole de la moquerie et de la dérision. Il est peint dans cette attitude où on le voit lorsque quelque chose le chagrine, avec les lèvres retirées, et montrant les dents.

— Syn. comp. MOQUERIE. PLAISANTERIE. RAILLERIE. La *moquerie* se prend toujours en mauvaise part ; la *raillerie* peut être prise en bonne ou en mauvaise part, suivant les circonstances ; la *plaisanterie,* en soi, ne peut être prise qu'en bonne part.

MOQUETTE. s. f. Étoffe à chaîne et à trame de fil, veloutée en laine, dont on fait des tapis de pieds ou dont on couvre des siéges. Moquette unie, à dessins. Moquette rouge. Fauteuils garnis de moquette. Fauteuil de moquette. Tapis de moquette. || On nomme *tripe* la moquette unie, dont le velours est d'une seule couleur.

— Pop. Moquerie. Ce ne sont que des moquettes.

— Chass. Oiseau vivant qu'on attache près d'un piége, pour en attirer d'autres. || Fumées du chevreuil.

MOQUEUR, EUSE. adj. Qui se moque, qui a l'habitude de se moquer, de railler. Etre naturellement moqueur. Molière est moraliste, Regnard n'est que *moqueur.* (Le pr. de Ligne.)

— Qui indique la moquerie. Humeur moqueuse. Ris, discours, air moqueur. L'air et le ton *moqueurs* ne conviennent qu'au démon, parfait dans son imperfection. (Boiste.)

J'en croirais quelque chose, à son rire *moqueur* ;
Le serpent de l'envie a sifflé dans son cœur.
(PIRON.)

Mais d'un blâme *moqueur* l'effroi pusillanime,
Précipitant son bras à ses tristes exploits,
Le jette entre la mort et la rigueur des lois.
(LEBRUN.)

— Cet adjectif ne peut avoir de régime ; ainsi Beaumarchais a eu tort de dire : Ce public n'est plus cette assemblée *moqueuse* des talents qui la font pleurer malgré elle.

MOQUEUR, EUSE. s. Fam. Personne qui ne parle pas sérieusement. C'est un moqueur. C'est une moqueuse.

— Ce mot est du style familier, quoique Bossuet l'ait employé dans un discours du genre noble. Peu s'en faut qu'elle ne s'emporte jusqu'à la dérision, qui est le dernier excès et comme le triomphe de l'orgueil, et qu'elle ne se trouve parmi ces *moqueurs* dont le jugement est si proche, selon la parole du Sage. (Boss.)

— Prov. *Les moqueurs sont souvent moqués.* On est souvent puni par où l'on a péché.

— Fig. David juge celui-là être heureux, qui ne s'est point assis au banc des *moqueurs.* (Cont. d'Eutr.)

MOQUEUR. s. m. Ornith. Espèce de grive d'Amérique, qui imite aisément le chant des autres oiseaux, et qui paraît ne les imiter que pour les embellir. || Quelques autres oiseaux d'Amérique ont également reçu le nom de *moqueur* à cause de la même particularité de mœurs, tels sont le *moqueur roux,* le *moqueur cendré.*

— Erpét. Espèce de serpent ; c'est la couleuvre rubanée.

MOQUILIER. s. m. Bot. Genre de la famille des rosacées établi pour un arbre de la Guiane.

MOQUISIE ou **MOKISIE.** s. f. Relat. Nom que les habitants de Loango, de Cacongo, et quelques autres peuples de la Basse-Ethiopie, donnent à leurs démons familiers et à leurs idoles. La moquisie de Thivico est la plus révérée ; celle de Kikokoo préside à la mer ; celle de Malemba est la déesse de la santé. En général, ils appellent moquisie tout être en qui réside une vertu secrète pour faire du bien ou du mal, et pour découvrir les choses passées et futures.

MOQUOISEAU. s. m. (des mots fr. *moquer* et *oiseau*). Hortic. Espèce de cerise blanche que les oiseaux ne mangent pas, ne la croyant pas mûre.

MORA. s. f. Anc. art milit. Nom qu'on donnait chez les Lacédémoniens à un corps d'infanterie de trois cents, cinq cents, sept cents ou de neuf cents hommes. La force de l'armée spartiate consistait dans la mora. On n'y recevait que des hommes libres, depuis trente ans jusqu'à soixante. || On dit aussi *more,* en francisant le mot.

MORABITE. s. m. Sectateur de Mohoidin, petit-fils d'Ali et gendre de Mahomet. Les zélés de cette secte embrassent la vie solitaire. || En général, on donne ce nom aux mahométans qui font profession de science et de sainteté.

MORABITIN. s. m. Métrol. Monnaie des Maures d'Espagne.

MORADABAD. Géogr. Ville de l'Inde anglaise (Calcutta), ch.-l. d'un district. || Le district formé de la partie orientale du Dehli a 1,400,000 hab.

MORAÏ. s. m. Relat. Lieu consacré aux sépultures dans les îles de la mer du Sud. C'est aussi un endroit de culte. || On dit également et mieux *maraï.*

MORAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Morailler. S'empl. adjectiv. Cheval moraillé. Nez moraillé.

MORAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *mo-ra-ié*). Art vétér. Pincer ou saisir avec des morailles.

— Se servir de morailles pour allonger le verre.

— SE MORAILLER. v. pron. Être moraillé. Ce verre ne peut se morailler.

MORAILLES. s. f. pl. (pr. *mo-ra-ié*). Art vétér. Espèce de tenailles de maréchal, avec lesquelles on pince le nez d'un cheval impatient, vicieux, pour le ferrer ou lui faire subir quelque opération.

— Techn. Espèce de tenailles de fer, pour allonger le cylindre de verre, avant de l'ouvrir.

— Fig. Votre portrait est comme des *morailles* qui m'empêchent de sentir le mal de ne vous avoir plus. (Mme de Sévigné.)

MORAILLON. s. m. (pr. *mo-ra-ion* ; du bas bret. *moraille*). Pièce de fer attachée au couvercle d'un coffret, garnie d'un anneau qui entre dans la serrure, et dans lequel passe le pêne.

MORAINE. s. f. Constr. Cordon de mortier que le maçon forme autour d'un ouvrage en pisé.

— Helminth Vers qu'on aperçoit au fondement des chevaux qui ont pris le vert.

— Minér. Amas de débris de roches qui borde les côtes ou le pied de tous les grands glaciers, et qui sont composés de fragments plus ou moins gros de roches analogues à celles qui dominent ou bordent les glaciers.

— Techn. Laine qu'on enlève avec la chaux de dessus la peau d'un animal mort de maladie. || adj. Laine moraine.

MORAIS. s. m. Chronol. Un des mois des Arabes, qui répond à notre mois d'août.

— Métrol. Mesure de contenance qui était en usage dans quelques lieux des Indes orientales.

MORAL, ALE. adj. (du lat. *moralis*). Qui concerne les mœurs. Discours moral. Doctrine morale. Œuvres morales. Sens, instinct moral. Préceptes moraux. Réflexions morales. Contes moraux. Je ne connais qu'un sens aux affections duquel rien de *moral* ne se mêle ; c'est le goût. (J.-J. Rouss.)

— *Théologie morale.* Celle qui traite des cas de conscience. || *Théologien moral.* Celui qui traite des choses qui concerne les mœurs, selon l'Evangile et les principes de la religion chrétienne.

— *Philosophie morale.* Partie de la philosophie dans laquelle on s'occupe des mœurs.

— *Vertus morales.* Celles qui ont pour principe les seules lumières de la raison. Si vous n'avez pas les vertus chrétiennes, ayez au moins les vertus morales. Un chrétien qui a consacré ses vertus *morales* et politiques par une piété simple et sincère. (Fléch.)

— *Ce livre, ce discours est fort moral.* Il renferme une morale fort saine.

— On dit d'un prédicateur qu'*il est fort moral,* pour exprimer qu'il traite bien les mœurs, et que c'est à quoi il s'attache davantage.

— Qui a des mœurs, qui a des principes et une conduite conformes à la morale. Personne morale. Il est bien difficile à l'égoïste d'être *moral.* (Boiste.)

— Considéré sous le rapport moral. La conscience est l'instinct de l'homme *moral* (S. Dub.)

— Qui ne tombe pas sous les sens, qui est uniquement du ressort de l'intelligence. Le monde moral. Causes morales. Preuves morales. Qualités morales. Démonstrations morales. Forces morales. Facultés morales. Mal moral. Sens moral. Amour moral. Besoins moraux. Le tact et le goût du beau, dans la littérature et les arts, sont un véritable sens *moral* peu commun. (Boiste.)

— J'appelle faculté *morale* celle qui constitue les mœurs de l'animal. (B. de St-P.)

— *Certitude morale.* Certitude fondée sur de fortes probabilités, telle qu'on peut l'avoir dans les choses ordinaires de la vie. On n'en a point une démonstration rigoureuse, mais une certitude morale.

— *Preuve, démonstration morale.* Preuve, démonstration fondée non sur des faits et des calculs rigoureux, mais sur des raisonnements présentant de grandes probabilités.

— *Sens moral.* Interprétation qu'on donne à l'Ecriture, dans l'intention d'en tirer quelque instruction pour les mœurs.

— *Intérêts moraux.* Intérêts qui ne sont pas purement matériels. Les intérêts religieux et politiques, en un mot, tous les intérêts de l'âme sont compris dans les intérêts moraux.

MORAL. s. m. Ensemble de nos facultés morales. Le physique influe beaucoup sur le moral, et le moral sur le physique. Etre mieux partagé au physique qu'au moral. Le moral est affecté. L'unique cause d'inégalité dans les esprits se trouve dans le *moral.* (Condill.)

— Néol. S'emploie souvent aujourd'hui avec un régime. Le moral d'une personne. Le moral d'une armée. Omiss. de l'Académie.

— *Le moral du péché.* Opposition d'une action à la conscience, à la loi.

MORALE. s. f. (du lat. *moralitas*, fait de *moralis*, qui appartient aux mœurs). Philos. Science des mœurs, reposant sur trois principes fondamentaux : la notion du bien et du mal ; la notion du devoir, ou l'obligation de faire le bien et de fuir le mal ; la notion du mérite et du démérite, ou la ferme croyance que celui qui fait le bien mérite récompense, et que celui qui fait le mal mérite punition. Le premier de ces principes touche essentiellement à la philosophie, le second à la politique, et le troisième à la religion. La morale, malgré ses rapports intimes avec la philosophie, la politique et la religion, forme une étude spéciale ; elle repose sur toutes les grandes facultés de l'âme, l'intelligence, la sensibilité et la liberté, et a pour mission de régler la vie entière de l'homme. Enseignée comme elle doit l'être, elle est à la fois le plus puissant auxiliaire de la religion et de la politique, et le plus glorieux triomphe de la philosophie. Bonne morale. Mauvaise morale. Morale lubrique. Morale dépravée. Morale relâchée. Morale dangereuse. Morale pure, aisée, austère. Morale indulgente, sévère, rigoureuse. Morale politique. Morale militaire. La morale des païens. La morale de Jésus-Christ. La morale en action. Renverser la morale. Traité de morale. Cours de morale. Leçons de morale. Confondre la morale. Ecouter la morale. La *morale* profite plus, quand elle s'insinue dans l'âme par pensées détachées. (Sénèq.) La *morale* enseigne à modérer les passions, à cultiver les vertus et à réprimer les vices. (La Rochef.) Emanée de la nature et de la raison, la *morale* est la science mère des devoirs et des vertus de l'homme. (S. Dub.) La *morale* austère anéantit la vigueur de l'esprit, comme les enfants d'Esculape détruisent le corps pour détruire un vice du sang ; souvent imaginaire. (Vauven.) L'organisation nous fait vicieux ou vertueux ; la *morale* seule nous fait honnêtes gens. (Livry.) Les gens qui ont du savoir-vivre débitent imperturbablement la *morale* : ils la citent toujours ; mais, dans les intérêts de la vie, ils se gardent bien d'en user. Seulement aux occasions importantes ils la parent, à l'improviste, des plus sévères maximes. (St-Prosp.) La meilleure *morale* est de se rendre heureux. (Favart.)

> La *morale* est un champ fertile
> Que jamais nous n'épuiserons. (AUBERT.)

> Une *morale* nue apporte de l'ennui ;
> Le conte fait passer le précepte avec lui (LA FONT.)

— *Morale publique.* Morale révélée par la conscience et la raison à tous les hommes. ‖ *Morale naturelle.* Morale qui est fondée sur les principes de la loi naturelle. ‖ *Morale divine.* Celle qui est renfermée en substance dans le Décalogue, et qui retrace aux hommes les préceptes de la loi naturelle. ‖ *Morale chrétienne.* Celle qui consiste dans les préceptes donnés par Jésus-Christ, et contenus dans l'Evangile et la tradition.

— Traité de morale. La morale d'Aristote. ‖ On dit aussi, dans le même sens, au pluriel, *les Morales d'Aristote*, parce que ce philosophe a fait plusieurs traités sous ce titre. ‖ C'est également le titre d'un ouvrage de saint Grégoire le Grand.

— Réprimande. Faire une morale, une bonne morale. La conclusion de ma *morale* sera donc moins austère que le début. (J.-J. Rouss.)

— *La morale d'un ouvrage.* La leçon de morale qui en résulte. La morale d'une fable, d'un conte. L'histoire est comme la fable, elle ne vaut que par sa *morale*. (De Pradt.)

— Iconol. Les attributs les plus ordinaires de la morale sont un livre, un frein et une règle. Souvent on lui donne un habit blanc, indice de l'innocence ou des mœurs pures et bien réglées. Nos artistes la représentent quelquefois sous la figure de Minerve, avec son casque en tête, surmonté d'une chouette, symbole de la sagesse.

MORALEMENT. adv. Suivant les règles de la morale. Un homme privé de sa raison ne peut rien faire qui soit moralement mal. Action moralement bonne, moralement mauvaise. On peut trouver des hommes qui vivent moralement bien, quoiqu'ils ne soient pas éclairés des lumières de la foi. C'est un homme qui ne fait tort à personne et qui vit moralement bien. Je sais que toutes ces vertus par imitation sont des vertus de singe, et que nulle bonne action n'est *moralement* bonne que quand on la fait comme telle, et non parce que d'autres la font. (J.-J. Rouss.) Dépourvu de toute moralité dans ses actions, il ne peut rien faire qui soit *moralement* mal. (Id.) Nous ne commençons à vivre *moralement* que quand nous commençons à ordonner nos pensées, à les tourner vers un certain avenir, et à prendre une espèce de consistance. (Buff.)

— *Vivre moralement bien.* Suivant les seules lumières de la raison.

— *Moralement parlant.* Vraisemblablement, et selon les règles de la certitude morale. Cela est vrai moralement parlant. ‖ On dit dans le même sens. *Cela est moralement impossible, moralement sûr.*

MORALÈS (Louis). Célèbre peintre Espagnol, né en 1500, mort en 1586, ne peignit jamais que des sujets de sainteté. Ses tableaux se font remarquer par une touche hardie. Son chef-d'œuvre est une sainte Véronique. ‖ (Antoine). Historien espagnol, né en 1513, mort en 1590, est un des écrivains qui ont le plus contribué à rétablir le bon goût en Espagne.

MORALISATEUR, TRICE. adj. Qui est propre à moraliser. Fonder une œuvre éminemment moralisatrice. L'effet actuel et indirect de cette doctrine est cependant plus énergiquement *moralisateur* et pacificateur que tous les efforts directement exercés par toutes les doctrines morales et religieuses antérieures. (Considérant.) Omiss. de l'Académie.

MORALISATION. s. f. (pr. *mo-ra-li-za-ci-on*). Néol. Action de rendre moral, de donner des principes moraux. Omiss. de l'Académie.

MORALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Moraliser. S'empl. adjectiv. Personne moralisée.

— Expliqué moralement. Ouvrage moralisé.

MORALISER. v. n. 1^{re} conj. Faire des réflexions, des dissertations, des leçons morales. Moraliser sur les vicissitudes de la fortune. Se rendre importun à force de moraliser. Avez-vous bientôt achevé de *moraliser* ? Je commence à m'échauffer beaucoup. (Brueys.)

— Fig. Servir de leçon de morale. Tout événement *moralise*. (La Motte.)

— v. a. Faire de la morale ou une morale à quelqu'un. Fam.

— Rendre moral, engager quelqu'un à réformer ses mœurs. Religions, systèmes, institutions, la société doit recueillir et favoriser tout ce qui tend à *moraliser* les hommes, et proscrire tout ce qui tend à les démoraliser, fût-ce une religion. (Boiste.)

— SE MORALISER. v. pron. Réformer ses mœurs. Cette personne se moralise de plus en plus.

— v. récipr. Se faire des remontrances. Ces deux personnes se moralisent sans cesse.

— Ce mot ne se trouve point dans le Dictionnaire de l'Académie.

MORALISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui affecte de parler morale. C'est un grand moraliseur, un moraliseur éternel. Ne se dit qu'en plaisantant. Je reprends le tour simple au plus vite, de peur d'avoir part aux vieilles haines qu'on eut pour cet agréable *moraliseur*. (M^{lle} Lhéritier.)

— Se dit quelquefois, par dénigrement, même de celui qui moralise à propos.

MORALISME. s. m. Philos. Tout système de philosophie qui néglige les études psychologiques et ontologiques, pour s'attacher exclusivement à la morale.

— Croyance religieuse des personnes qui laissent de côté les dogmes et même le culte, pour ne s'occuper que de bonnes œuvres.

— Les journalistes de Trévoux l'ont employé dans une acception qui n'a pas fait fortune. Nous ne sommes pas de pures machines : il y a bien autant de *moralisme* que de mécanisme dans notre régime, dans notre tempérament.

MORALISTE. s. m. Écrivain qui traite des mœurs, qui compose un traité complet de la science morale, dans lequel il remonte jusqu'au principe de nos actions ; qui en distingue les motifs, qui énumère nos devoirs et donne à chaque classe de la société les leçons qui lui conviennent. Bon moraliste. Les moralistes ne sont pas toujours d'accord. Mauvais moraliste. Moraliste incommode. Les *moralistes* sont comme les chimistes, qui préparent les remèdes pour les autres et qui s'en servent rarement. (Noël.) Le vrai *moraliste* est celui qui, ne parlant ni par invention ni par réminiscence, peint toujours l'homme et jamais lui. (M^{me} de Staël.)

— Écrivain qui se plaît à reproduire dans des portraits satiriques les vices de la société, ses ridicules ou ses travers, comme Théophraste, Juvénal, La Bruyère, et en général tous les poëtes comiques ou satiriques.

— Écrivain qui se prend lui-même pour sujet d'étude, et qui tâche de retrouver l'homme de tous les temps dans les recherches psychologiques qu'il fait au fond de sa propre conscience. Les *Essais* de Montaigne sont peut-être le modèle le plus original de ce genre ; les *Confessions* de saint Augustin et celles de J.-J. Rousseau sont encore parmi ces monuments les plus curieux de cette espèce d'étude ou le *moi* domine.

— Celui qui enseigne la morale.

— Fig. L'esprit de domination, réduit à l'impuissance, se fait *moraliste*. (Boiste.)

— Se dit aussi dans le sens de Moraliseur. Toujours sermonneurs, toujours *moralistes*, toujours pédants, pour une idée que vous leur donnez, la croyant bonne, vous leur en donnez vingt autres qui ne valent rien. (J.-J. Rouss.)

— On appelait autrefois en Flandre les jansénistes, les *moralistes*, parce qu'ils enseignaient une morale très-rigide et très-austère.

— S'empl. aussi adjectiv. La plupart des écrivains *moralistes* fournissent sans y penser des armes contre eux-mêmes. (S. Dubay.)

MORALITÉ. s. f. Réflexion morale. Tirer des moralités d'une histoire. Ouvrage rempli de moralités instructives. Recueil de moralités.

> Et, si vous n'aviez lu que des *moralités*,
> Vous sauriez un peu mieux suivre mes volontés.
> (MOLIÈRE.)

— *Moralités chrétiennes.* Réflexions conformes aux principes et à l'esprit de la religion chrétienne.

— Sens moral que renferme un discours fabuleux ou allégorique. Il y a une belle moralité cachée sous cette fable. La moralité d'un apologue. La moralité doit être claire, courte et intéressante ; il n'y faut point de métaphysique, point de périodes, point de vérités trop triviales. Phèdre et La Fontaine placent indifféremment la moralité, tantôt avant, tantôt après le récit, selon que le goût l'exige ou le permet.

— But moral d'un poëme, d'une pièce de théâtre, d'un ouvrage littéraire. Quelquefois la *moralité* se présente directement, même dans un poëme en préceptes ; mais le plus souvent on la laisse déduire, et l'effet n'en est que plus infaillible, lorsque le mérite de l'avoir saisie trompe et console la vanité que le précepte aurait blessée. C'est l'artifice de l'apologue, c'est plus en grand celui de la tragédie et de l'épopée. (Marm.)

— Petite pièce de vers qui contient un précepte utile pour se bien comporter dans le commerce de la vie.

— Pièces de théâtre que représentaient les clercs de la basoche. C'était une espèce de drame, dont les interlocuteurs étaient ordinairement les idées les plus abstraites et les plus fantasques personnifiées. C'était la chair, l'esprit, le monde, bonne compagnie, je bois à vous, accoutumance, passe-temps, friandise, etc. Rarement la nature fournissait le sujet des moralités. Ces pièces étaient étrangères à l'Écriture sainte, en quoi elles différaient des mystères représentés à la même époque par les frères de la Passion.

— Conscience, discernement moral. Les actions des insensés sont privées de moralité.

— Rapport des actions avec les principes de la morale. Moralité des actions humaines. La moralité d'une action suppose la liberté. La morale est dans la tête, et la *moralité* dans le cœur. (Boiste.) La puissance publique naît de la force et de la *moralité*. (Id.) Je tiens pour impossible, qu'au sein de la société, l'on puisse amener un enfant à l'âge de douze ans, sans lui donner quelque idée des rapports d'homme à homme, et de la *moralité* des actions humaines. (J.-J. Rouss.) C'est la *moralité* d'un fait, et non sa simple matérialité, qui le constitue crime ou délit. (Dict. de dr.)

— Caractère moral, principes, mœurs d'une personne. Etre d'une moralité reconnue, d'une moralité irréprochable. Si les hommes supérieurs n'ont pas tous une *moralité* parfaite, il n'y a peut-être de *moralité* parfaite que parmi les hommes supérieurs. (M^{me} de Staël.) La *moralité* est le type distinctif de l'homme. (Kératry.) Le malheur ou le bonheur de la plupart des hommes vient de leur *moralité*, plutôt que de leur état. (Boiste.)

MORANDE. s. m. Agric. Cep de vigne qui périt par la maladie du blanc des racines.

MORANDISTE. s. m. Hist. Nom qui fut donné aux partisans du gouvernement républicain à Gênes, en 1797, parce qu'ils se réunissaient chez un citoyen nommé *Morandi*.

MORANO. Géogr. Ville du royaume de Naples (Calabre citérieure) ; 8,600 hab.

MORASSE. s. f. Espèce de marais, de fondrière.

MORAT. Géogr. Petite ville de Suisse, canton de Fribourg, près du lac du même nom ; 1,300 hab.

— Hist. *Bataille de Morat.* Victoire remportée le 22 juin 1476, par les Suisses, sur l'armée de Charles le Téméraire. ‖ *Ossuaire de Morat.* Chapelle où l'on réunit les ossements des 18,000 Bourguignons qui avaient péri à la bataille de Morat. L'ossuaire de Morat fut détruit, en 1798, par des bataillons français dont les soldats étaient Bourguignons.

MORATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide morique avec une base salifiable.

MORATEUR. s. m. (du lat. *mora*, retard). Ant. rom. Officier employé dans les courses du cirque pour empêcher que les chars ne partissent avant le signal.

— Néol. Celui qui fait traîner une affaire en longueur.

MORATIN (Nicolas-Fernand de). Poëte espagnol, né en 1730, mort en 1780, se proposa de donner à sa nation des pièces régulières et de se rapprocher du théâtre français. ‖ Son fils, Léandre-Fernand, né en 1760, mort en 1828, marcha sur les traces de son père, et s'éleva même au-dessus de lui. Il a mérité le surnom de *Molière espagnol*.

MORATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *mora*, retard). Didact. Qui accorde un délai.

— Anc. jurispr. *Lettres moratoires.* Lettres d'État accordant un délai.

— Jurispr. *Intérêts moratoires.* Intérêts qui courent par l'effet d'une demande en justice : ils sont dus à raison du retard apporté au payement d'une créance exigible.

MORAVA Géogr. Rivière de Servie, qui donne son nom à la Moravie.

MORAVE. adj. des 2 g. Géogr. Qui habite la Moravie. ‖ Qui appartient à la Moravie ou à ses habitants.

— Hist. *Empire morave.* État fondé vers 885 par Tadun, chef des Moraves, qui, après avoir lutté avec les autres Slaves contre les Francs, s'arracha au joug des Avares et des Bohêmes, et se mit sous la protection de Charlemagne. L'empire morave, indépendant sous Zwentibald, en 874, fut détruit en 901 par les Madjars et les Bohêmes.

— Hist. rel. *Frère morave.* Se dit des hernutes ou hernhuters, dont le premier établissement est situé en Moravie. Les frères moraves travaillent en commun sous l'empire d'une règle religieuse très-austère.

MORAVIE. Géogr. Province de l'Autriche, au nord. Ch.-l. Brunn. Les Slaves de Moravie possédaient un vaste empire au IX^e siècle. Ce pays fit ensuite partie de la Bohême, et se trouva ainsi définitivement réuni à l'Autriche. 26,000 kilom. carrés ; 2,000,000 hab.

MORBEUX, EUSE. adj. (du lat. *morbus*, maladie). Pathol. Se dit de ce qui tient à l'état de maladie, de ce qui en est l'effet.

MORBIDE. adj. des 2 g. (de l'ital. *morbido*, délicat, souple au toucher, fait du lat. *morbus*, maladie). Peint. et sculpt. Se dit des chairs mollement et délicatement exprimées.

— Médec. Qui a rapport à la maladie. Phénomènes morbides. ‖ *Affection morbide.* Qui caractérise une maladie. ‖ Ce mot est souvent employé par les auteurs latins et les médecins dans les sens de Malade, maladif, malsain, qui cause la maladie, qui en est l'effet, le résultat, le symptôme. Mais c'est surtout dans les acceptions de maladif, qui se rapporte à la maladie, qui y tient, qui en est l'effet, que le mot *morbide* est devenu fréquent dans les livres de médecine. Il serait à désirer qu'on fît disparaître cette confusion.

— Syn. comp. MORBIDE. MORBEUX. MORBIFIQUE. *Morbeux* et *morbide* signifient l'un et l'autre ce qui tient à l'état de maladie, ce qui en est l'effet ; *morbifique* signifie proprement qui cause ou qui produit la maladie.

MORBIDESSE. s. f. (de l'ital. *morbidezza*, mollesse, délicatesse). Peint. et sculpt. Mollesse et délicatesse des chairs dans une figure, surtout dans les chairs des femmes et des enfants. La *morbidesse* se trouve surtout dans le sentiment des chairs, lorsqu'elles ont à l'œil dans un tableau toute la souplesse, toute la douceur qu'elles auraient au toucher dans un beau modèle vivant. (Watel.) Le Puget et d'autres sculpteurs habiles ont montré que les matières les plus dures, comme le marbre, ne se refusaient pas à rendre la *morbidesse*. (Encycl.)

— S'est dit pour Qualité de ce qui est doux au toucher, et, par extension, délicatesse, souplesse dans les attitudes, la démarche et les manières ; mollesse aimable, mêlée d'une sorte de langueur. ‖ Montaigne et le cardinal de Retz ont employé le mot italien *morbidezza* dans le même sens.

MORBIEU. interj. S'est dit pour Morbleu. ‖ On a dit dans le même sens, *par la morbieu*.

> Ci-gît, oui gît par la *morbieu*,
> Le cardinal de Richelieu ;
> Et ce qui cause mon ennui,
> Ma pension gît avec lui. (BENSER.)

MORBIFIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *morbificus*, fait de *morbus*, maladie, et *facere*, faire). Médec. Qui cause la maladie. Humeur, matière morbifique.

— Qui appartient à la maladie.

— Beaucoup d'auteurs ont donné mal à propos à ce mot le même sens qu'à morbide.

MORBIHAN. Géogr. Golfe de France, dans l'Atlantique, 18 kilom. sur 8. Il donne son nom à un département. ‖ Département de la France, formé d'une partie de la Basse-Bretagne, divisé en quatre arrondissements, comprenant 37 cantons et 228 communes. Il appartient à la 13^e division militaire, à la cour royale de Rennes. Ch.-l. Vannes, siége d'un évêque. Sa superficie est de 6,996 kilom. carrés, et sa population de 449,700 hab.

MORBILLEUX, EUSE. adj. (pr. *mor-bi-eu*; du lat. *morbilli*, rougeole). Pathol. Qui dépend de la rougeole. Fièvre morbilleuse.

MORBLEU. interj. Sorte de jurement en usage même parmi les gens du bon ton, et qui signifie Mort à Dieu. *Morbleu !* vivent les gens pleins d'imaginative. (Regnard.) *Morbleu !* je trouve la pièce détestable. (Mol.) *Morbleu !* dit un vieux seigneur, l'État n'est plus gouverné : trouvez-moi maintenant un ministre comme M. Colbert. (Montesq.)

MORBRAN ou **MORVRAN.** s. m. Ornith. Nom vulgaire du corbeau noir.

MORCE. s. f. Archit. Pavés qui, dans un ruisseau, font la liaison de la chaussée avec le revers.

MORCEAU. s. m. (du bas lat. *morsellus*, dim. de *morsus*, morsure, action de mordre). Partie séparée d'un corps solide et continu. Morceau d'étoffe, de bois, de pain, de viande, etc. Couper un aloyau par morceaux. Mettre en morceaux. Habit fait de pièces et de morceaux. Tout fut mis en *morceaux*, pas un seul n'échappa. (La Font.)

> .... Toutes ces vertus dont s'éblouit la terre,
> Ne sont que faux brillants et que *morceaux* de verre.
> (BOILEAU.)

— Absol. Portion séparée d'une chose solide qui peut être mangée. Gros, petit, bon morceau. Morceau délicat, friand. Manger, mâcher, avaler un morceau. Couper un morceau. Faire les morceaux trop gros. Les *morceaux* trop hâtés se pressent dans sa bouche. (Boil.) Et les *morceaux* entiers restent sur votre assiette. (Id.)

> . . . . . . N'est-ce que pour les sots
> Que le ciel bienfaisant crée les bons *morceaux* ?
> (CERAS.)

— Autrefois, en menant les criminels au supplice, on leur servait un verre de vin et trois

morceaux de pain bénit. On appelait cette collation le dernier *morceau* du patient. Si le patient mangeait avec un certain appétit, c'était d'un bon augure pour le salut de son âme. (Ess. histor.)

— Fig. Les hommes sont comme les malades et les enfants, il faut ne leur donner le pain de la vérité que par petits *morceaux.* (Boiste.)

— Fam. *Manger un morceau.* Faire un repas fort léger. Manger un morceau avant de partir. Je n'ai pas grand appétit, dit-il; je vais me mettre à table pour vous tenir compagnie seulement, et je mangerai quelques *morceaux* par complaisance. (Le Sage.)

— *Aimer les bons morceaux.* Aimer la bonne chère.

— Fig. et fam. *Doubler les morceaux, doubler ses morceaux, mettre les morceaux doubles, en double.* Se hâter de manger.

— Fam. *Le morceau honteux.* Le morceau qui reste le dernier sur le plat.

— Fam. *S'endormir le morceau au bec.* Dormir après le repas.

— Fig. et fam. *S'ôter le morceau, les morceaux de la bouche.* Se priver du nécessaire pour secourir ou obliger quelqu'un.

— Fig. et fam. *Tailler les morceaux à quelqu'un.* Régler, prescrire la dépense qu'il doit faire. Je hais les *morceaux* que la nécessité me taille. (Montaigne.) L'opinion de celui-là ne me plaît guère, qui pensait, par la multitude des lois, brider l'autorité des juges, en leur taillant leurs *morceaux.* (Id.)

— Fig. et fam. *Tailler les morceaux bien court à quelqu'un.* Lui faire sa part bien petite.

— Fig. et fam. *Il a ses morceaux taillés, ses morceaux sont taillés.* Il vit de son revenu, et n'a précisément que ce qu'il lui faut. || On lui a prescrit tout ce qu'il doit faire, et il ne peut s'écarter en rien de ses instructions.

— Fig. et fam. *Rogner les morceaux à quelqu'un.* Diminuer ses profits, ses revenus.

— *Compter les morceaux à quelqu'un.* Ne lui donner que le juste nécessaire.

— Fig. et fam. *Mâcher les morceaux à quelqu'un.* Lui expliquer et lui faciliter tout ce qu'il a à faire par des documents précis.

— Prov. et fig. *Morceau avalé n'a plus de goût.* On fait peu de cas des plaisirs passés. || Un service est bientôt oublié. || *Les premiers morceaux nuisent aux derniers.* On mange sans plaisir à la fin d'un repas, quand on a beaucoup mangé au commencement. || *Double jeûne, double morceau.* Se dit de ceux qui mangent plus les jours de jeûne que les autres jours. || *Morceau à la Brinvilliers.* Plat empoisonné. Dieu vous la maintienne et vous garde de *morceaux* à la Brinvilliers. (St-Evrem.) || *Morceau à la nourrice.* Le meilleur morceau. || *Voilà un beau morceau pour un malade.* || *Il vous arracherait volontiers les morceaux de la bouche.*

— Portion, partie non séparée, mais distincte et considérée à part, d'un corps solide et continu. Morceau de terre. Morceau d'héritage. Mettre tout son bien en petits morceaux.

— Fam. *Attraper un bon morceau d'une succession.* En avoir une bonne partie.

— Partie, fragment d'un ouvrage d'esprit. Beau morceau d'un poème, d'un discours. Traduire des morceaux de Virgile. Des morceaux qui restent d'un auteur. N'avoir encore fait que quelques morceaux d'un poème. Je vous avoue que j'aimerais mieux avoir fait une demi-douzaine de petits *morceaux* qui sont épars dans cette pièce, qu'un de ces opéras insipides et uniformes. (Volt.)

— Se dit quelquefois d'un objet entier, d'un tout quelconque. Le Panthéon est un beau morceau d'architecture. La colonnade du Louvre est un beau morceau. Voilà un beau morceau de sculpture, d'orfèvrerie, etc. Ce discours est un morceau achevé. Cette élégie, cette églogue, sont de beaux morceaux de poésie. Cette ouverture est un beau morceau de musique. Ce concerto est un morceau bien difficile. Morceaux très-rares d'histoire naturelle. Cette maison est un morceau trop considérable, trop cher pour moi. Un faisan est un morceau délicat. Aimer les morceaux friands. Sa lettre à l'archevêque est un joli *morceau.* (Colnet.) Le Laocoon est peut-être le plus beau *morceau* connu. (Dider.) Peut-être ce *morceau* n'est-il pas assez vigoureusement colorié. (Id.) Nous avons plus de trente peintres qui ont laissé des *morceaux* très-dignes de recherche. (Volt.) J'ai une truite excellente; mais elle coûtera cher à ceux qui la mangeront! C'est un *morceau* trop friand pour vous. (Le Sage.)

— *Morceau,* dans le langage des arts, se dit bien d'un ouvrage entier; mais on ne dirait pas de quelque partie d'un tableau, comme de quelque partie d'un discours, que c'est un beau morceau. || *Beau morceau, morceau précieux, achevé.* Se dit en parlant de l'ensemble d'un tableau, d'une statue, d'un monument. || On ne dirait pas *mauvais morceau,* pour mauvais tableau, non plus que *grand morceau,* pour statue colossale ou pour vaste édifice.

— Se dit également de tout autre objet que ceux qui concernent les arts, les sciences ou les lettres. Le roi d'Espagne a perdu le Portugal, c'est un bon morceau. Cette charge est un des plus beaux morceaux du royaume.

— Fig. et fam. *C'est un morceau trop cher, c'est un morceau de prince.* C'est une chose d'un prix trop élevé, d'une acquisition trop difficile à faire. || On dit dans le même sens, *Vous ne tâterez pas de ce morceau-là.*

— Fig. et fam. *C'est un friand morceau, un morceau de roi.* C'est une très-jolie personne. Et la future est-elle un peu jolie? Ah! oui, ma foi, c'est un *morceau* friand. (Volt.)

Morbleu, j'entre en furie,
En songeant qu'un *morceau* si tendre et si friand
Doit tomber sous la main d'un maudit Bas-Normand.
(Regnard.)

|| C'est un objet qui excite un vif désir. Les docteurs de l'ambition disent qu'il faut être partout homme de bien, sauf au point de régner, qui seul mérite dispense, étant un si friand *morceau,* qu'il vaut bien que l'on en rompe son jeûne. (Charr.)

— Mus. *Morceau d'ensemble.* Morceau à diverses parties, chanté par plusieurs voix.

— *Morceau d'Adam.* Se dit quelquefois de la petite proéminence qu'on voit au gosier des hommes. On dit plus souvent *pomme d'Adam.*

— Anat. *Morceau du diable* ou *morceau frangé.* Nom que l'on donne au pavillon de la trompe de Fallope, qui est comme frangé ou découpé en plusieurs languettes, dont une s'attache à l'ovaire, et les autres flottent dans le bas-ventre. On croit qu'il est de nature musculeuse, et qu'il a pour but de s'appliquer entièrement sur ce dernier organe, application supposée indispensable pour que la fécondation ait lieu.

MORCELÉ, ÉE. part. pass. du v. Morceler. S'empl. adjectiv. Terre morcelée. Héritage morcelé. Pays morcelé. Sujet morcelé. Pourquoi vous tous qui possédez tant de champs *morcelés,* ne les réunissez-vous pas par des échanges? (Morog.)

— Fig. Les Allemands sont Saxons, Prussiens, Bavarois, Autrichiens; mais le caractère germanique, sur lequel devrait se fonder la force de tous, est *morcelé* comme la terre même, qui a tant de maîtres. (Mme de Staël.)

— Géogr. Se dit des couches qui ont si peu d'étendue qu'on peut ou qu'on pourrait en saisir la circonscription d'un seul coup d'œil.

— Fig. *Style morcelé.* Style coupé par petites phrases.

— Fig. Incomplet. L'Europe fut beaucoup moins connue des Arabes; hors les Espagnes, les îles de la Méditerranée et les parties de l'Italie où ils avaient planté leur drapeau, ils n'en avaient que des notions *morcelées.* (M.-Brun.)

MORCELER. v. a. 1re conj. (rad. *morceau*). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je morcèle, tu morcèles, il morcèle,* etc. Diviser par morceaux. Morceler une terre, un héritage, un pays. Morceler un sujet. Je n'aime pas qu'on *morcèle* ainsi l'histoire. (Volt.)

— Fig. Thucydide, toujours uniforme et sur le même ton, pousse son sujet, sans laisser le temps de respirer, entassant combats sur combats, harangues sur harangues, et *morcelant,* pour ainsi dire, par campagnes, des actions qui pouvaient être montrées dans leur tout avec plus de grâce et de clarté. (Roll.)

— SE MORCELER. v. pron. Etre morcelé. Cette terre se morcèlera facilement.

MORCELET. s. m. S'est dit pour Petit morceau.

MORCELLEMENT. s. m. Action de morceler, de diviser les propriétés, les terres, etc. Le morcellement des héritages. Le morcellement des terres. Morcellement d'un domaine, d'une propriété. Morcellement territorial. Le *morcellement* ou l'agglomération des propriétés rurales entraînent à leur suite des conséquences de toute autre nature que l'existence de la grande, de la petite ou de la moyenne culture. (Dict. d'agric.) Cette division, ces *morcellements* en petites pièces, qui existent depuis longtemps, et qui se répètent sans cesse, surtout dans les bons terrains, sont un des obstacles les plus difficiles à vaincre, relativement à l'introduction des pratiques perfectionnées, et en ce qui concerne la production de tous les objets que la grande culture doit nous fournir. (Id.)

MORCHELLE. s. f. Bot. Genre de la famille des champignons, renfermant plusieurs espèces comestibles d'un goût très-agréable.

MORDACHE. s. f. (du fr. *mordre*). Econ. dom. Instrument de fer qui sert à saisir de grosses bûches et à les arranger sans peine dans une cheminée.

— Comm. relig. Gros morceau de bois en forme de bâillon, que par pénitence on fait emboucher à un novice l'espace d'une demi-heure, dans le réfectoire, pour avoir parlé sans nécessité.

— Techn. Tenaille composée de deux morceaux de bois élastique, qu'on place entre les mâchoires d'un étau, pour saisir l'ouvrage que ces dernières pourraient meurtrir. || Extrémités de quelques instruments qui ont du rapport avec des tenailles. Les mordaches d'une tenette.

MORDACITÉ. s. f. (du lat. *mordacitas,* fait de *mordere,* mordre). Didact. Qualité corrosive par laquelle un corps agit sur un autre et le dissout en tout ou en partie. La mordacité de l'eau-forte.

— Fig. Caractère mordant; langue ou plume mordante. La mordacité de Voltaire.

Le célèbre Arétin par sa *mordacité*
Aux souverains se faisait craindre,
Sa langue n'était pas d'humeur à se contraindre
Pour déguiser la vérité.
(Barat.)

— Fig. Médisance aigre et piquante. Grande mordacité. Mordacité révoltante d'une épigramme, d'une satire.

MORDAD. Relat. Nom que les Guèbres et les mahométans donnent à l'ange de la mort.

MORDAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Mordailler. S'empl. adjectiv.

MORDAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *mor-da-ié;* fréquentat. de *mordre*). Mordre légèrement.

— SE MORDAILLER. v. pron. Se mordre légèrement.

MORDANÇAGE. s. m. Techn. Action d'appliquer un mordant pour faire prendre la teinture sur les étoffes. Le *mordançage* s'exécute à température différentes, suivant qu'on agit sur la laine, le lin ou le coton. (Encycl.) (Omiss. des dictionn.

MORDANCÉ, ÉE. Techn. Les peaux étant *mordancées* par l'une ou l'autre de ces deux méthodes, et quelquefois même par les deux, il ne s'agit plus que de les teindre, et pour cela il faut commencer par préparer le bain de teinture. (Lenorm.)

MORDANCER. v. a. 1re conj. On met une cédille sous le *c* devant *a, o. Nous mordançons. Je mordançais,* etc. Appliquer un mordant sur une étoffe pour y déterminer la fixation des couleurs qui ne s'y attacheraient pas seules. Pour *mordancer* le coton ou le lin, la température du mordant ne doit pas s'élever au delà de 35 à 40° centigr. (Encycl.)

MORDANT. part. prés. du v. Mordre. Qui mord. Il est invar. Des chiens mordant les passants. Des plaisanteries mordant jusqu'au vif. Ces insectes et ces folliculaires ne *mordant* que pour vivre. (Volt.)

MORDANT, ANTE. adj. Qui mord ordinairement, qui a de la disposition à mordre.

— Chass. *Bêtes mordantes.* Le blaireau, le renard, l'ours, le loup, la loutre, etc.

— Fig. Qui a une qualité corrosive. Acide mordant. Son grain, léger de poids, cède au *mordant* acide. (Del.) En vain notre art contre elle arme les sels *mordants.* (Id.)

— Qui censure, qui critique avec malignité. Esprit mordant. Humeur mordante. Style mordant. La mordante hyperbole. Sa plume mordante. Des plaisanteries mordantes.

Juvénal, élevé dans les cris de l'école,
Poussa jusqu'à l'excès sa *mordante* hyperbole. (Boil.)

Tous l'un de l'autre ennemis obstinés,
Mordus, *mordants,* chansonneurs, chansonnés.
(Voltaire.)

— Syn. comp. MORDANT. CAUSTIQUE. SATIRIQUE. L'esprit *satirique* veut blâmer et rendre ridicule ou odieux; l'esprit *caustique* veut piquer et humilier; l'esprit *mordant* veut humilier et détruire.

MORDANT. s. m. Dor. Vernis qui sert à fixer l'or en feuilles que l'on applique sur du cuivre, du bronze, etc. || Se dit des substances qui mordent sur les bois, etc.

— Agent à l'aide duquel, dans un but particulier, on attaque, décape ou corrode les surfaces métalliques.

— Teint. Substance au moyen de laquelle on parvient à fixer les couleurs sur la laine, la soie, le coton, etc. Le sulfate d'alumine et potasse, l'acétate d'alumine, sont les mordants les plus employés en teinture. Certains mordants détruisent les couleurs. L'emploi des *mordants* constitue une des bases principales de l'art de la teinture. (Lenorm.)

— Fig. Les opinions et les maximes sont des *mordants* qui prennent sur certains esprits et glissent sur d'autres. (Boiste.) L'âme prend à la longue une teinture des affections vertueuses; l'intérêt qu'elles lui inspirent leur sert comme de *mordant.* (Marm.)

— Fig. *Cette voix a du mordant.* Le timbre en est sonore et pénétrant.

— Quelque chose d'original et de piquant. Cet acteur a du mordant dans son jeu. Hardi dans ses compositions, plein de verve et de *mordant,* il possédait toutes les qualités que comportaient ses défauts. (Balz.)

— Crust. Nom qu'on a donné aux deux grandes pattes d'une écrevisse.

— Mus. Trille qui n'est pas achevé, et qui s'opère sur les notes de peu de durée.

— Fig. *Avoir du mordant dans l'esprit.* Avoir de la force, du piquant, de l'originalité dans l'esprit.

— Techn. Sorte de pince courte et sans branches dont se sert le fabricant de clous d'épingles pour mettre le clou afin d'en faire la pointe. || Espèce de mâchoire de bois dont se sert le parcheminier. || Tringle de bois avec laquelle le compositeur d'imprimerie retient la copie sur le visorium. || Dans plusieurs arts, Instrument destiné, sous des formes différentes, à saisir, à pincer, à mordre quelques objets. || Manière de couper le bout d'une pièce de bois pour l'assembler avec une autre, en faisant un tenon à mi-bois, et coupant l'épaulement à onglet. || Dans les fabriques de tapisserie de laine hachée, on donne ce nom à une composition dont on se sert pour fixer la laine sur la toile ou sur le papier.

— S'est dit pour Boucle munie d'un ardillon. || Agrafe.

MORDARET. s. m. Techn. Clou doré sur les harnais.

MORDATE. s. m. Relat. Se dit parmi les Turcs des renégats qui, après avoir abjuré le christianisme pour le mahométisme, reviennent à leur première croyance et l'abjurent ensuite pour la seconde fois.

MORDÉCHI ou **MORDÉHI.** s. m. Pathol. Maladie des Indes qui ressemble au choléra. Elle consiste dans un dérangement des fonctions digestives causé par la chaleur continuelle du climat, par les sueurs qu'elle excite, et le froid qui lui succède. Cette indisposition paraît n'avoir lieu que lorsque les habitants mangent avec excès.

MORDELLE. s. f. (du lat. *mordere,* mordre). Entom. Genre de coléoptères hétéromères à antennes filiformes, comprenant une vingtaine d'espèces dont presque toutes habitent l'Europe.

MORDELLES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Rennes (Ille-et-Vilaine); 2.300 hab.

MORDELLONE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une mordelle. || MORDELLONES. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères trachélides, qui a pour type le genre mordelle.

MORDEMENT. s. m. S'est dit pour Action de mordre. || Morsure.

MORDETTE. s. f. Entom. Un des noms vulgaires de la larve du hanneton.

MORDEUR DE PIERRES. s. m. Ichthyol. Nom que les pêcheurs de baleines donnent au loup de mer.

MORDEXIN. s. m. Pathol. Vomissement continuel et mortel, espèce de choléra-morbus.

MORDIABLE. s. m. Sorte d'imprécation dont le capitan Châteaufort se sert dans la comédie du *Pédant joué,* de Cyrano de Bergerac. Mais cet autre *mordiable,* de quelle mort le ferons-nous tomber?

MORDICANT, ANTE. adj. (du lat. *mordicans*). Didact. Acre, picotant, corrosif. Sel, suc mordicant. Humeurs mordicantes. Liqueur qui a quelque chose d'âcre et de mordicant.

— Pathol. Se dit d'une modification de la chaleur cutanée, qui imprime une sensation de picotement désagréable au doigt qui touche la peau. C'est la même chose que Chaleur âcre.

— Fig. et fam. Qui aime à médire, à railler amèrement, à critiquer. Etre un peu mordicant. Avoir l'humeur mordicante. Oui, madame, Toinon est toujours *mordicante.* (Hauteroche.) On dit plutôt *mordant.*

— Au figuré et au féminin, on peut le mettre avant son substantif, lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. Une humeur mordicante, cette mordicante humeur.

MORDICANTES. s. f. pl. Entom. Mouches à deux ailes dentelées qui sucent le sang des animaux, comme les cousins, les stomoxes, les hippobosques.

MORDICATION. s. f. (pr. *mor-di-ka-ci-on*). Pathol. Picotement. || Action de ce qui est mordicant.

MORDICUS. adv. (pr. *mor-di-kuss;* du lat. *mordicus,* avec les dents). Avec ténacité. Inus. au propre.

— Fig. *Soutenir son opinion mordicus.* La soutenir avec obstination, Je ne m'arrête point *mordicus* à mon opinion; l'obstination est le propre de la bête. (Gherardi.)

MORDIÉ. Interjection qui s'employait dans le même sens que Morbleu. *Mordié!* je me bats l'œil du Mercure et de toi. (Bours.)

MORDIENNE. s. f. Par la mort de Dieu. Ne s'emploie que dans cette locution adverbiale et populaire, *A la grosse mordienne.* Sans façon, sans finesse, avec sincérité. Nous nous contentâmes d'appeler tout à la grosse *mordienne.* (Sorel.)

— Fam. *Mordienne de vous!* Se disait pour La peste soit de vous!

MORDIEU! interj. Jurement qui signifiait Par la mort de Dieu. Il était autrefois en usage dans l'ancienne comédie.

MORDILLAGE. s. m. (pr. *mor-di-ia-je*). Action de mordiller, de mordre légèrement.

— Fig. D'Alembert eut toujours des amitiés constantes, et n'eut jamais que des haines fugitives, si toutefois on peut appeler haines de légères antipathies, de petites répugnances qui se manifestaient au dehors par un *mordillage* d'enfant, et non par la plus légère amertume. (Poug.) || Quel autre terme plus propre pourrait remplacer ici ce néologisme? et cependant il n'est pas admis.

MORDILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Mordiller. S'empl. adjectiv. Objet mordillé. Théobon n'a pas voulu aller à Dieppe, quoiqu'elle ait été *mordillée.* (Mme de Sév.)

MORDILLER. v. a. 1re conj. (pr. *mor-di-ié;* du lat. *mordicare*). Mordre légèrement et à plusieurs reprises. Cet enfant mordille tout ce qu'il a dans les mains.

Lequel à son tour le pille,
Le déchiqueta, *mordilla*
(Scarron.)

Ah! Dieu, qu'il fait bon *mordiller*
Ces belles roses, et piller
Un million de mignardises!
(Tahureau.)

— Absol. Les jeunes chiens aiment à mordiller. On mord à la longue quand on ne croit que mordiller.

— SE MORDILLER. v. pron. Se mordre légèrement et à plusieurs reprises. Ces chiens se mordillent continuellement.

MORDORÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *Maurus,* Mauré; *auratus,* doré). Qui est d'une couleur brune mêlée de rouge. Drap mordoré. Couleur mordorée. Souliers mordorés.

— Zool. Qui est d'une couleur dorée mêlée de noir et de rougeâtre, comme le cyprin mordoré, la sylvie mordorée.

MORDORÉ. s. m. Couleur mordorée. Le mordoré est une couleur sérieuse.

— Ornith. Espèce de pigeon. || Espèce de tangara. || Espèce de bruant de l'île Bourbon.

MORDORURE. s. f. Couleur mordorée.

MORDOUAN, ANE. adj. et s. V. MORDUAN.

MORDOUIN, INE. adj. et s. V. MORDUAN.

MORDRE. v. a. 4e conj. (du lat. *mordere*). *Je mords, tu mords, il mord ; nous mordons, vous mordez, ils mordent. Je mordais*, etc. *Je mordis*, etc. *Je mordrai*, etc. *Je mordrais*, etc. *Mords, mordons, mordez. Que je morde*, etc. *Que je mordisse*, etc. *Mordant. Mordu.* Serrer avec les dents. Un chien l'a mordu, l'a mordu au bras. Ce chien mord les passants, leur mord les jambes. J'ai beau frotter mon front, j'ai beau *mordre* mes doigts. (Boil.) Voulez-vous *mordre* la terre et manger du sable comme Nabuchodonosor? (G. Sand.) Moïse éleva un serpent d'airain dont la vue guérissait ceux que les serpents avaient *mordus*. (Volt.) Considérant la grande inclination du roi à m'aimer, il me regardait comme le chien qui le devait *mordre*, il n'était pas étrange qu'il me voulût bâillonner. (Bassomp.) Les chasseurs ont de la peine à le prendre vivant ; et quand on le surprend dans son terrier qu'on découvre en dedans et en arrière, il se défend et cherche même à se venger en *mordant* avec autant d'acharnement que de cruauté. (Buff.)

— Poét. *Mordre la poussière.* Être tué dans un combat.

— Creuser, entamer les métaux. La lime *mord* l'acier, et l'oreille en frémit. (L. Rac.)

— Grav. *Mordre une planche, faire mordre une planche.* Lui faire éprouver l'effet de l'eau-forte, après avoir découvert en différents endroits, à l'aide d'une pointe à graver, le vernis dont elle est enduite.

— Mar. *Mordre le fond.* Se dit d'une ancre qui enfonce une de ses pattes dans la vase, le sable ou les accidents sous-marins.

— Teint. *L'étoffe mord la teinture.* Prend la couleur.

— Fig. Médire, critiquer. Pour *mordre* le prochain, une vieille bouche édentée de dévote vaut mieux que les bonnes dents de la belle jeunesse. (Cervantes.)

— *Mordre ses ongles.* Se tourmenter à chercher une rime, à faire des vers, pendant lequel temps on se mord les ongles de dépit.

— On dit, en excitant quelqu'un à se battre. *S'il t'égratigne, mords-le.*

— v. n. Ce chien mord, mord bien serré. Les poissons mordent à l'hameçon. Mordre dans un morceau de pain.

Un serpent mordu peut guérir,
Un serpent qui mord empoisonne. (ARNAULT.)

— Pop. *C'est un beau mâtin ! s'il voulait mordre.* Se dit d'un homme bien fait, vigoureux, dont le courage ou la bonne volonté ne répond pas à ce que promet son extérieur.

— Fig.

Pour faire la guerre il faut mordre;
Et qui mord peut être mordu. (ARNAULT.)

— Prov. et fig. *Chien qui aboie ne mord pas.* Ceux qui font beaucoup de bruit ne sont pas les plus à craindre.

— Prov. *Un chien mort ne mord plus.* Lorsqu'on est mort on ne peut plus nuire. || *Elle ne mord ni ne rue.* Se dit d'une chose inoffensive. || *La mort n'y mord.* Se dit d'une chose indestructible. || *Qui voudra mordre y morde.* || On dit d'une chose claire et visible, qu'*un aveugle y mordrait.* || *Tel grince des dents qui n'a nul talent de mordre.*

— Fig. et fam. *Mordre à l'hameçon.* Se laisser séduire par une promesse que l'on a faite pour surprendre.

— Fig. et fam. *Mordre à la grappe.* Saisir avidement une proposition, croire aveuglément à une promesse.

— Fig. Le soupçon, qualité à laquelle la vieillesse *mord* si volontiers de soi-même. (Montaig.)

— Fig. et fam. *Il n'y saurait mordre.* Se dit d'un homme qui aspire à une chose à laquelle il ne saurait parvenir. || Se dit de celui qui ne peut comprendre une chose, ou qui n'a pas de goût pour l'étude.

— Fig. et fam. *Commencer à mordre au latin.* Commencer à le comprendre. Je crois que c'est le langage des antipodes, le diable n'y *mordrait* mie. (Rabel.)

— Se dit des oiseaux, de quelques insectes et de la vermine. Le perroquet mord. Les puces mordent.

— Se dit de quelques instruments qui serrent, qui pincent. Les tenailles mordent.

— Fig. Se dit de plusieurs choses inanimées qui rongent, qui creusent ou qui percent. L'eau-forte mord sur les métaux. L'eau-forte n'a pas assez mordu sur cette planche. La lime ne mord point dans l'acier bien trempé. Le burin a trop mordu en cet endroit. La lime, le burin mordent sur le fer, sur le cuivre, mais ne mordent pas sur le jaspe, sur le porphyre.

— Fig. Mon vrai besoin n'occupe pas si justement tout mon avoir que, sans venir au vif, Fortune n'ait où *mordre* sur moi. (Montaigne.)

— Faire une impression, se fixer. Cette pensée, cette morale, cette réflexion mord, ne mord pas sur son esprit. Je ne connais pas de peintre dont les couleurs *mordent* plus vivement sur la mémoire. (Cambry.)

— Impr. *La frisquette mord.* Se dit lorsqu'un ou plusieurs des bords de la frisquette couvrent quelques portions de page, et les empêchent de recevoir l'impression. La frisquette mord à la signature et au folio || *La frisquette mord sur les pages.* Elle avance sur les lettres.

— Mar. Se dit de l'ancre dont la patte inférieure s'enfonce dans le sol. L'ancre n'a pu mordre sur ce fond de rochers.

— Coutur. et taill. *Il faut mordre plus avant dans l'étoffe.* Il faut faire la couture un peu plus loin du bord de l'étoffe, pour qu'elle ne se défasse pas.

— Engrainer. Les dents de cette roue ne mordent pas assez sur les ailes du pignon.

— *Mordre dans un mur.* Avancer dans un mur. Cette pièce de bois ne mord pas assez avant dans le mur pour y tenir ferme.

— Fig. Médire, reprendre, critiquer, censurer avec malignité. Chercher à mordre sur tout. N'avoir point à mordre sur sa conduite.

Esprits du dernier ordre,
Qui n'étant bons à rien, cherchez surtout à *mordre*,
Vous vous tourmentez vainement. LA FONTAINE.

— SE MORDRE. v. pron. Se serrer quelque partie du corps avec les dents. Se mordre la langue.

Quel latin, juste ciel ! Les héros de l'empire
Se *mordaient* les cinq doigts pour s'empêcher de rire (***)

— Prov. *Ils ne se mordront pas.* Se dit de gens en mauvaise intelligence qui se trouvent fort éloignés l'un de l'autre. || *Allez vous y faire mordre.* Fiez-vous-y.

— Prov. et fig. *Se mordre la langue.* S'arrêter au moment de dire ce qu'on ne doit ou qu'on ne veut pas exprimer.

— *Se mordre la langue d'avoir parlé.* S'en repentir.

— Prov. et fig. *S'en mordre les doigts, s'en mordre les pouces.* Se repentir d'une chose qu'on a faite.

Ma fille est nonne, *ergo*, c'est une sainte.
Mal raisonné. Des quatre parts les trois
En ont regret et se *mordent* les doigts. (LA FONT.

|| On a dit *se mordre les lèvres*, dans le même sens. Combien de sottises dis-je et réponds-je tous les jours, selon moi, et volontiers donc combien plus fréquentes, selon autrui? si je m'en *mords* les lèvres, qu'en doivent faire les autres? (Montaigne.)

— Se serrer mutuellement quelque partie du corps avec les dents. Ils se sont mordus à la joue.

MORDU, UE. part. pass. du v. Mordre. S'empl. adjectiv. Être mordu d'un chien enragé. Être tout mordu de puces. On aura de fortes présomptions que l'animal était enragé, si c'est un animal herbivore, comme un cheval, un âne qui n'avait point l'habitude de mordre, et qu'il ait été *mordu* antérieurement par un chat, un chien ou un loup. (Petit.)

— Bot. Se dit des racines et des feuilles qui se terminent brusquement par une ligne transversale irrégulière, comme si le sommet en avait été coupé avec les dents. || Se dit également des racines dont l'extrémité est comme tronquée.

— Mar. Se dit du garant d'une poulie, quand il se trouve pris entre le rouet et la caisse de la poulie, ou en s'engageant entre deux objets quelconques qui l'étreignent et en empêchent l'action.

— Prov. *Il vaut autant être mordu d'un chien que d'une chienne.* Il importe peu d'où vient le mal.

MORDUAN ou **MORDUIN.** adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple de race finnoise, répandu en Russie, sur les bords du Volga et de l'Oka. Le peuple morduan ou morduin. Les Morduans.

MORE ou **MAURE.** s. (du gr. ἀμαυρός, noirâtre). Géogr. Habitant de la Mauritanie. || Se dit, par extens., des peuples d'Afrique qui sont du côté de la Méditerranée.

— Prov. et fig. *Traiter quelqu'un de Turc à More, en user avec lui de Turc à More.* Le traiter avec une extrême dureté, comme les Turcs traitaient autrefois les Mores. || *A laver la tête d'un More on perd sa lessive.* Inutilement on se donne beaucoup de peine pour faire comprendre à un homme quelque chose qui passe sa portée, ou pour corriger un homme incorrigible. || On ne peut pas faire qu'une chose soit, quand elle est impossible.

— *Cheval cap de more* ou *cavecé de more.* Cheval d'un poil rouan, dont la tête et les extrémités sont noires.

— *Gris de more.* Couleur grise tirant sur le noir. Des bas gris de more.

— S'empl. aussi adjectiv. pour les deux genres. Le peuple more. La nation more. Le rivage more. La rive more.

— Quelques personnes donnent pour féminin à ce mot *moresse* ou *mauresse* ; d'autres *moresque* ou *mauresque.* Il n'y a aucun inconvénient à admettre *moresse* ou *mauresse* ; quant à *moresque* ou *mauresque*, ni l'un ni l'autre ne sauraient convenir, parce que ces mots ont déjà une signification tout à fait différente. On ne dit guère *une more*, mais on dit bien *une femme more.*

— L'étymologie voudrait qu'on écrivît *Maure, mauresse*, etc., mais l'usage ayant abrégé la pénultième de ce mot, on l'écrit comme on le prononce, *more, moresse*, etc.

MORE. s. m. Linguist. La langue des Mores. || *Le petit more* ou *le moresque* est un langage particulier et différent de celui qu'on appelle simplement le more.

MORE. s. f. Espèce d'hydromel.

— Anc. art milit. V. MORA.

— Techn. Pierre noire dans la savonnerie.

MORÉ, ÉE. adj. (du lat. *morus*, mûrier). Bot Qui ressemble au mûrier. || MORÉES. s. f. pl Tribu de la famille des urticées, qui a pour type le genre mûrier.

MOREAU. adj. m. (du gr. ἀμαυρός, sombre, noirâtre). Se dit d'un cheval extrêmement noir. Un cheval moreau, de poil moreau.

MOREAU. s. m. Cabas de corde pour donner à manger aux chevaux en route.

MOREAU (Jacob-Nicolas). Écrivain français, né en 1717, mort en 1803, écrivit de nombreux ouvrages sur la politique et l'histoire, et rassembla les chartes, les édits, les monuments historiques depuis Charlemagne. || MOREAU (Jean-Michel). Dessinateur et graveur, né en 1741, mort en 1814, passe pour un des plus célèbres graveurs de la France, et même de l'Europe. Il a publié plus de 2,400 estampes. || MOREAU (Jean-Victor). Un des plus grands généraux de la république française, né en 1763, mort en 1813, suivit d'abord la carrière judiciaire, qu'il quitta lors de la révolution. Parti commandant du premier bataillon de volontaires du Morbihan, il fut nommé général de brigade en 1793, et général de division en 1794. Ce fut à l'armée de Rhin et Moselle qu'il fonda sa réputation. Sa retraite a été citée comme un beau fait d'armes. Il gagna ensuite les batailles de Biberach, d'Hochstædt, de Hohenlinden, etc. Mais voyant d'un œil inquiet l'ambition du premier consul, il devint son ennemi. Impliqué dans le procès de Cadoudal et de Pichegru, il fut condamné au bannissement, et se retira aux États-Unis. Il en partit en 1813 pour se rendre auprès des souverains qui se liguaient contre Napoléon, et fut mortellement blessé à l'attaque de Dresde. || MOREAU DE SARTHE (Jacques-Louis). Médecin et écrivain, né en 1771, mort en 1826, fut obligé par une blessure qu'il avait reçue à la main droite de renoncer à la pratique de la médecine ; mais il écrivit sur cette science, et il se fit un nom célèbre dans le monde savant. || MOREAU (Hégésippe). Poète français, né en 1809, mort en 1838, dans la misère, malgré ses talents poétiques. Son style est plein de grâce et de fraîcheur.

MORÉE. s. f. Bot. Genre d'iridées, renfermant plusieurs espèces cultivées en France, et toutes originaires des contrées chaudes du globe.

— Agric. Nom qu'on donne dans le département de la Haute-Marne à la terre argilo-ferrugineuse qui se sépare de la mine de fer limoneuse, dans l'opération du lavage, et qui est entraînée par les eaux. Quoiqu'elle soit infertile par elle-même, elle concourt à améliorer les terres arables sur lesquelles on la répand.

MORÉE. Géogr. Presqu'île de la Grèce, appelée par les anciens Péloponnèse. Le nom de Morée paraît lui avoir été donné vers la fin du XIIe siècle, soit à cause de la grand quantité d'oliviers qu'on y cultive, soit de ce que la figure de ce pays ressemble à une feuille de mûrier. La Morée, dont les Turcs s'emparèrent lorsque l'empire d'Orient tomba en ruine, fut conquise au XVIIe siècle par les Vénitiens : en 1716, elle retomba sous la domination turque, jusqu'à la formation du royaume de Grèce. La Morée turque était divisée en deux sandjakats, celui de Morée et celui de Mistra. Aujourd'hui elle se divise en cinq nomes. Elle a environ 290 kilom. de long sur autant de large, et sa population est de 500,000 hab. || Ch.-l. de cant., arr. de Vendôme (Loir-et-Cher) ; 1,000 hab.

— Hist. *Campagne de Morée.* Expédition française envoyée au mois de septembre 1828, pour chasser définitivement les Turcs du Péloponnèse.

MORELLA. Géogr. Ville d'Espagne (Valence) ; 6,000 hab.

MORELLANE. s. f. Bot. Arbre de la Cochinchine dont les fruits sont bons à manger. C'est une espèce de grosse mûre que l'on confit au sucre, et que l'on mange avant sa maturité.

MORELLE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, ainsi nommée à cause de la couleur noire de ses fruits ou baies, dont plusieurs espèces sont employées en médecine ou en cuisine. La pomme de terre en fait partie. On a prétendu que les fruits et les feuilles de la pomme de terre, pris à l'intérieur, peuvent causer l'empoisonnement ; mais il est vraisemblable que les accidents que l'on a observés étaient causés par les fruits ou les feuilles de la belladone, appelée quelquefois du nom vulgaire de *morelle.* Ce genre est un des plus nombreux du règne végétal ; il contient deux cent soixante-quatorze espèces. || *Morelle grimpante.* Vigne de Judée. || *Morelle furieuse.* Belle-dame ou belladone commune. || *Morelle à grappes* ou *grande morelle des Indes.* Le phytolacca à dix étamines. || *Morelle des Indes.* Herbe de la laque, vermillon. || *Morelle à quatre feuilles.* La parisette. || *Morelle tubéreuse* ou *morelle parmentière.* Pomme de terre ou patate. || *Morelle de muraille.* Nom vulgaire de la pariétaire. || *Morelle du Canada.* Méchoacan. || *Morelle marine.* Nom qu'on donne dans quelques cantons à la belladone commune.

— Ichthyol. Nom vulgaire du véron.

— Ornith. Nom vulgaire d'une foulque

MORELLET (L'abbé André). Littérateur, né en 1727, mort en 1819, se consacra tout entier à soutenir les opinions des encyclopédistes et des économistes, à écrire sur tous les sujets d'administration, de politique et de philosophie à l'ordre du jour. Son ouvrage le plus connu a pour titre *Mélanges de littérature et de philosophie du dix-neuvième siècle.*

MORÈNA (Géogr. Chaîne de montagnes d'Espagne, qui partage les bassins de la Guadiana et du Guadalquivir. On dit aussi *la Sierra Morena.*

MORENDO. s. m. (de l'ital. *morendo*, en mourant). Mus. Se dit d'un decrescendo jusqu'à la cessation totale du son.

MORÈNE. s. f. Pathol. S'est dit pour Hémorrhoïde.

— Bot Genre de la famille des hydrocharidées, dont on ne connaît que deux espèces. Ces plantes croissent dans les eaux tranquilles.

— MORÈNES. s. f. pl. Famille de plantes qui constituent un ordre de la classe des monocotylédones à étamines épigynes.

MORÈNE. Géogr. Partie méridionale de la Mysie, entre le Caïcus et la Lydie.

MORÉNIE. s. f. Bot. Genre de la famille des palmiers, établi pour un palmier du Pérou.

MORENIER. s. m. Bot. V. MORÉNIE.

MORÉOTE. adj. des 2 g. Géogr. Qui est de la Morée. || Qui appartient à la Morée ou à ses habitants. || subst. Un Moréote. Une Moréote.

MORÉRI (Louis). Savant compilateur, né en 1643, mort en 1680, est l'auteur du premier dictionnaire historique qui ait paru en France.

MORÉRISTE. s. m. Continuateur de Moréri.

MORESQUE ou **MAURESQUE.** adj. des 2 g. Qui a rapport aux coutumes, aux usages, au goût des Mores. Les galanteries moresques. Danse moresque. Fête moresque. Architecture moresque. Le genre moresque. Édifice moresque. Palais, église dans le goût moresque.

— Archit. *Style moresque.* Se dit du genre de construction adopté par les Mores ou Arabes. Le style moresque se distingue par ses cintres de portes en voûtes qui outrepassent le demi-cercle, et par la multiplicité et la variété de ses ornements coloriés. Les plus beaux monuments de l'architecture moresque se trouvent en Espagne. Le style moresque est la transition entre le byzantin et le style ogival, improprement appelé *gothique.*

MORESQUE. s. f. Espèce de danse à la manière des Mores. Danser la moresque.

— *Peinture à la moresque* ou *peinture moresque*, ou absolument *moresque.* Sorte de peinture faite de caprice, et représentant pour l'ordinaire des branchages, des feuillages qui n'ont rien de naturel. Galerie peinte à la moresque. On dit plus souvent *arabesque.*

— Bot. Feuillage du câprier.

— Conchyl. Nom marchand d'une espèce de coquille, ainsi appelée à cause de sa couleur noire.

— Hort. Variété d'anémone.

— Techn Ornement de caprice, feuillage de fantaisie, qu'on emploie dans la damasquinure.

MORESSE. s. f. V. MORE.

MORET. s. m. (du lat. *moretum*). Antiq. Mets des anciens, qui était composé de fromage broyé avec de l'huile, de l'ail et des herbes aromatiques.

— Philol. Titre d'un petit poème attribué à Virgile, dans laquelle la manière de faire ce mets est décrite.

— Bot. Nom vulgaire de l'airelle.

— Pharm. Julep cordial dans la composition duquel entrait le sirop de mûres.

MORET. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Fontainebleau (Seine-et-Marne) ; 1,900 hab.

MORÉTIANE. s. f. Bot. Nom d'une carmentine de l'Inde.

MORETO Y CABANA (Auguste). Poète comique espagnol du XVIIe siècle, composa de 1650 à 1676, un grand nombre de pièces qui eurent beaucoup de succès. Il abandonna d'assez bonne heure le théâtre pour l'état ecclésiastique.

MORETON. s. m. Ornith. Un des noms du milouin.

MORETTA. Géogr. Ville des États sardes ; 5,200 hab.

MORETTE. s. m. Hortic. Variété d'anémone.

MORETTIE. s. f. Bot. Genre de la famille des crucifères, établi pour une plante de la Haute-Égypte, de la Nubie, etc.

MOREUIL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montdidier (Somme) ; 2,200 hab.

MOREZ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Claude (Jura) ; 2,700 hab.

MORFA. s. m. Entom. Insecte hyménoptère du genre dorthésie ; il est un fléau pour les orangers et les citronniers. Vivant sur les parties tendres de l'arbre, on s'est aperçu que la où il se multipliait cet insecte, la récolte ou manquait ou était d'une qualité très-inférieure.

MORFÉE. s. f. Agric. Maladie commune à l'olivier et à l'oranger, qui paraît être le résultat d'une sève dépravée par un sol humide. La plante qui en est affectée se couvre ordinairement d'une foule d'insectes qui augmentent le mal et rendent l'arbre stérile. La morfée dure dix, quinze et même vingt ans. Le grand froid la détruit.

MORFIL. s. m. (de l'esp. *marfil*, dérivé de l'ar. *al fil*, éléphant). Certaines petites parties d'acier presque imperceptibles qui restent au tranchant d'un couteau, d'un rasoir, etc., lorsqu'on les a passés sous la meule, et qu'il faut achever d'emporter pour se servir utilement ou du couteau ou du rasoir. Ôter, faire tomber le morfil d'un rasoir, d'un couteau.

Dents d'éléphant séparées du corps de l'animal, et avant qu'elles soient travaillées.

MORFLAT. s. m. Agric. Maladie des vers à soie.

MORFONDEMENT. s. m. S'est dit pour Refroidissement. Une pleurésie, c'est un *morfondement*, et selon qu'ils les nomment doucement, ils les supportent aussi. (Mont.) Si l'apoplexie assoupit et éteint tout à fait la vue de notre intelligence, il ne faut pas douter que le *morfondement* ne l'éblouisse. (Id.)

MORFONDRE. v. a. 4ᵉ conj. (ét. lat., *morbo*, par la maladie ; *fundere*, fondre). Refroidir, causer un froid qui incommode, qui pénètre. Ce vent vous morfondra. Morfondre un cheval.

— SE MORFONDRE. v. pron. Se refroidir. Se morfondre dans la rue, dans un jardin.

Et bravant des sergents la timide cohorte,
Laisse le créancier se *morfondre* à sa porte. (BOIL.

— Fig. La probité se *morfond* sur les éloges. (Juvén.) Il ne faut pas se *morfondre* et s'appesantir sur son ouvrage ; cela glace l'imagination (Volt.)

J'aime mieux Bergerac et sa burlesque audace
Que ces vers où Cotin se *morfond* et nous glace
BOILEAU.

— Fig. et fam. Perdre bien du temps à la poursuite d'une affaire, d'une entreprise qui ne réussit pas, dans l'attente d'une personne qui n'arrive pas, d'un succès qu'on n'obtient point. Se morfondre devant une place. Se morfondre à la cour. Se morfondre à attendre quelqu'un.

— Fig. Boul. *La pâte se morfond.* Elle perd la force de fermentation qu'elle doit avoir pour faire de bon pain.

— On dit qu'*un ragoût se morfond*, pour exprimer qu'il perd la chaleur qui lui est nécessaire pour être bon à manger.

MORFONDU, UE. part. pass. du v. Morfondre. S'empl. adjectiv. Homme morfondu. Cheval morfondu.

Pour se sauver de la pluie
Entre un passant *morfondu*. (LA FONT.)

— Écon. rur. Se dit de la graine des vers à soie quand le germe a péri.

MORFONDU. s. m. Mar. Cordage fait avec de vieux câbles qu'on a préalablement détordus.

— Le froid qui engourdit le corps. Les puissances mêmes qui sont particulières et propres à l'esprit ne se peuvent lors soulever (lorsque le corps est malade), elles sentent évidemment le *morfondu*. (Montaigne.)

MORFONDURE. s. f. Art vétér. Sorte de catarrhe nasal intense, compliqué souvent de catarrhe bronchique, qui vient aux chevaux lorsqu'ils ont été saisis du froid après avoir eu chaud.

— Espèce de coryza, qui consiste dans un écoulement spontané, et sans affection catarrhale, d'une humeur limpide et séreuse par les narines.

MORFONTAINE. Géogr. Ville de France (Oise), où fut signé un traité de paix entre la France et les Etats-Unis d'Amérique, en 1801.

MORGAGNI (Jean-Baptiste). Savant médecin, né en 1682, mort en 1771, cultiva avec le plus grand succès l'anatomie. Il basa la médecine sur l'anatomie, et la fit sortir par là de l'état conjectural.

— Anat. *Humeur de Morgagni.* Le cristallin || *Foramen cæcum de Morgagni.* Le trou borgne de la langue. || *Sinus muqueux de Morgagni.* V. SINUS MUQUEUX.

MORGAIN ou **MORGANE.** Croyance pop. Sœur d'Arthus et élève de Merlin, enchanteresse fameuse dans les romans de chevalerie. Les habitants de Reggio, dans le royaume de Naples, attribuent à cette fée le pouvoir de produire les phénomènes de mirage qui apparaissent fréquemment dans cette partie de la Méditerranée.

— *Château de la fée Morgane.* Nom d'un phénomène que l'on voit quelquefois dans la baie de Reggio, sur le détroit de Messine, dans le royaume de Naples, des constructions bizarres et gigantesques, des châteaux, des tours, paraissent s'élever du sein de la mer. Tout cela est produit par une espèce de mirage.

MORGAN (Henri). Célèbre chef de flibustiers anglais, après avoir ravagé l'île de Cuba, Porto-Bello, et détruit le fort de Maracaïbo, se retira, en 1669, à la Jamaïque, dans l'intention d'y jouir paisiblement de sa fortune ; mais l'année suivante, il alla ravager les côtes de Nicaragua, brûla Panama et Porto-Bello. Le roi d'Angleterre mit fin à tant de ravages. Morgan finit tranquillement ses jours à la Jamaïque. || MORGAN (miss Owenson, lady). Une des plus célèbres romancières contemporaines, née à Dublin vers 1789, se fit connaître avantageusement dans le monde littéraire par des romans fort remarquables.

MORGANATIQUE. adj. des 2 g. (ét. allem., *morgen*, matin, *gabe*, don, cadeau ; *matutinale donum*, par allusion au présent de noces que le marié faisait, le lendemain du mariage, à sa femme). Secret, mystérieux.

— *Mariage morganatique.* Mariage contracté entre un prince et une personne de condition inférieure. On l'appelle aussi *mariage de la main gauche*, parce qu'au lieu de la main droite, comme cela se pratique ordinairement, il ne peut lui donner que la main gauche. Les enfants nés d'un tel mariage sont légitimes et nobles, mais ils ne peuvent hériter des États de leur père. Quelquefois cependant cela a eu lieu, lorsque l'empereur avait rapproché les conditions de leurs parents en élevant la femme au rang de princesse de l'Empire. Cette sorte de mariage a principalement lieu en Allemagne, surtout quand un prince passe à de secondes noces, ayant des enfants d'un premier lit. D'après le code prussien, les mariages *morganatiques* ne diffèrent des autres qu'en ce qu'ils ne donnent point à la femme tous les droits de famille et de rang que les lois accordent à l'épouse effective. (Encycl.)

MORGANATIQUEMENT, adv. A la morganatique. Voir, à l'article ci-dessus, l'essence et les conditions spéciales du mariage *morganatique.*

MORGANIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, de la famille des scrofulariées.

MORGANT, ANTE. adj. Ancienne orthographe de *morguant*. V. MORGUANT.

MORGARTEN. Géogr. Montagne et défilé de Suisse, dans le canton de Zug, où les Suisses battirent l'archiduc Léopold en 1315 ; 1,300 Suisses massacrèrent 15,000 Autrichiens dans le défilé de Morgarten.

MORGELINE. s. f. (ét. lat., *morsus gallinæ*). Bot. Genre de la famille des caryophyllées, que l'on nomme autrement *alsine*. Il y en a sept ou huit espèces, la plus commune est le mouron des oiseaux. || *Morgeline d'été.* Le mouron des champs. || *Morgeline du printemps.* Nom vulgaire de l'holostée en ombelle.

MORGEN. s. m Métrol. Mesure agraire employée en Allemagne. || Morgen du grand duché de Bade = 36 ares. || Morgen de terre arable de Nuremberg, 47 ares 25. || Morgen de pré de Nuremberg, 21 ares 26. || Morgen de Brunswick, 25 ares 01. || Morgen de terre arable de Francfort-sur-le-Mein, 20 ares 25. || Morgen de forêts de Francfort, 32 ares 55. || Morgen de Hambourg, 96 ares 52. || Morgen de Hanovre, 26 ares 19. || Morgen de Hesse-Darmstadt, 25 ares. Morgen de Hollande ou d'Amsterdam, 81 ares 24. || Morgen du Rhin, de Hollande, 85 ares 10. || Morgen de Nassau, 25 ares. || Morgen de Prusse, nouv. mes., 25 ares 53. || Anc. mes., 55 ares 25. || Morgen de Cologne, 31 ares 76. || Morgen d'Aix-la-Chapelle, 84 ares 55. || Morgen de Saxe, 55 ares 36. || Morgen de Wurtemberg, 31 ares 51.

MORGENGABE. s. m. (de l'all. *morgen*, matin ; *gabe*, cadeau, présent de lendemain). Hist. Dot mobiliaire que l'époux, chez les Germains, donnait à son épouse, en retour de l'armure complète que celle-ci lui avait offerte.

MORGENILLE. s. f. Bot. Un des noms de la morgeline.

MORGHEN (Raphaël). Graveur italien, né en 1758, mort en 1833, reproduisit par le burin les chefs-d'œuvre de Raphaël, les loges du Vatican. On lui doit en outre une foule d'excellents portraits.

MORGIEN, ENNE. s. et adj. Nom d'une tribu d'Arabes.

— Nom d'une secte d'hérétiques mahométans.

MORGILE. s. m. Nom de sectaires mahométans.

MORGINCAP ou **MORGINCA.** s. m. Anc. cout. Formes incorrectes du mot *morgengab*, qui sont passées de la loi franque dans nos vieilles coutumes.

MORGITE ou **MORGIT.** s. m. Hist. relig. Membre d'une des sectes les plus fanatiques de la religion mahométane. Selon les morgites, les bonnes œuvres produites par une croyance erronée ne donnent aucun droit à la béatitude, et l'impiété accompagnée d'une ferme foi ne sera jamais punie.

MORGOULE. s. f. Conchyl. Mollusque marin, en forme de moitié d'orange.

— s. m. Zoophyte.

MORGUANT, ANTE. adj. (pr. *mor-ghan*). Qui a de la morgue. La gravité, la robe et la fortune de celui qui parle donnent crédit à des propos vains et ineptes. Il n'est pas à présumer qu'un monsieur à qui on donne tant de commissions et de charges, si dédaigneux et si *morguant*, ne soit pas plus habile que cet autre, qui le salue de si loin et que personne n'emploie. (Mont.)

Pourvu qu'on soit *morguant*, qu'on bride sa moustache,
Qu'on frise ses cheveux, qu'on porte un grand panache,
Qu'on parle baragouin, et qu'on suive le vent,
En ce temps d'aujourd'hui l'on n'est que trop savant.
REGNIER.

MORGUE. s. f. (pr. *mor-ghe*). Se disait autrefois pour Visage.

— Mine, contenance grave et sérieuse, où il paraît quelque fierté, quelque orgueil. Avoir de la morgue. Est-il possible qu'un homme ait de la *morgue* envers un autre homme ? (Clément XIV). La *morgue* parlementaire était poussée au point, qu'à la cour il était passé en proverbe de dire, qu'il valait mieux parler insolemment à la reine que de marcher sur la robe d'une présidente. (Noël.)

— Par extens. Excès de suffisance, orgueil. Affecter de la morgue. Les pédants sont pleins de morgue. Avoir bien de la morgue dans son langage, dans ses discours. La morgue le rend insupportable, le rend ridicule. La *morgue*, apanage de l'orgueil, n'est qu'une singerie de la dignité. (S. Dub.) Celui qui dans la grandeur n'étale que *morgue*, impudence, dureté, ne reçoit en retour que haine et malédiction. (Id.)

— *Tenir sa morgue.* Faire les fonctions de sa charge avec une gravité affectée.

— Prov. *Faire la morgue.* Braver quelqu'un, le défier.

— Néol. Style à prétention, chargé de grands mots, etc.

— Endroit à l'entrée d'une prison, où l'on tient quelque temps ceux que l'on écroue, afin que les guichetiers puissent les regarder, les examiner, pour les reconnaître ensuite. Tenir quelqu'un longtemps à la morgue.

— Endroit où l'on expose les corps des personnes trouvées mortes hors de leur domicile, afin qu'elles puissent être reconnues. Porter un corps à la morgue.

— Pêch. Embouchure de la chausse du bregin. || Entrée de la manche de certains filets.

— L'*u* n'est employé dans ce mot et dans ses dérivés que pour empêcher de prononcer le *g* comme un *j*.

MORGUÉ. interj. Jurement de paysan, qui signifie Mort-dieu.

MORGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Morguer. S'empl. adjectiv. Personne morguée.

MORGUEAU. s. m. Guichetier de service à la morgue.

— Fig. Celui qui regarde avec morgue, avec insolence.

MORGUÈNE. Interj. pop. Sorte de jurement.

MORGUER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *mor-ghé*). Braver quelqu'un en le regardant d'un air fier et menaçant. Morguer quelqu'un partout. Faire une action pour morguer quelqu'un. S'ils ne vous bravent de paroles, ils vous *morgueront* de fâcheux semblants. (Pasq.) Cette gravité dont vous *morguez* les gens avec vos illustres exploits. (Cyrano Berg.)

Vous le voyez toujours campé comme un lutteur,
Les poings toujours fermés, *morguer* son auditeur.
(SANTEUQUE.)

— Se dit aussi des choses. Morguer le ciel.

J'aime les gens hardis, dont l'âme non commune,
Morguant les accidents, fait tête à la fortune REG.)

— Molière lui a donné un sens plus étendu dans les vers suivants :

Et de son large dos *morguant* les spectateurs,
Aux trois quarts du parterre a caché les acteurs
MOLIÈRE.

— Anc. prat. Examiner les prisonniers à leur entrée dans la geôle, afin de les reconnaître.

— v. n. S'est dit pour Avoir de la morgue, de l'insolence. L'homme qui vit sans saluer à droite et à gauche ne s'avise-t-il pas aujourd'hui de *morguer*, et de vous regarder à peine. (Merc.)

— SE MORGUER. v. pron. Braver en se regardant.

Trois conseillers et quatre bons bourgeois
Auprès de la criaient à pleine tête,
Et se *morguaient* d'un air très-malhonnête VOLT.

MORGUEUR. s. m. Anc. prat. Guichetier de la morgue, celui qui est chargé d'examiner les prisonniers qui entrent.

— Celui qui regarde avec morgue.

MORGUEUX, EUSE. adj. S'est dit pour Insolent. || Méprisant.

MORGUIENNE. Interj. Sorte de jurement de paysan.

MORHOF (Daniel). Philosophe allemand, né en 1639, mort en 1691, est surtout connu par son *Polyhistor*, ouvrage d'une érudition immense.

MORIA. Hist. ind. Nom d'une dynastie qui commença à régner 300 ans av. J.-C.

MORIBOND, ONDE. adj. (du lat. *moribundus*). Qui va mourir. Etre moribond. Etre moribonde.

Que diable voulez-vous que l'Amour aille faire
Dans un corps *moribond*, à ses feux si contraire ?
(REGNARD

— *Être tout moribond.* Être dans un état de langueur, comme si l'on allait mourir.

— S'empl. quelquefois substantiv. Un moribond.

— Syn. comp. MORIBOND. MOURANT. Le *moribond* languit, ne fait que traîner ; le *mourant* se meurt.

MORICANDIE. s. f. Bot. Genre de plantes crucifères.

MORICAUD, AUDE. adj. (du gr. μαῦρον, sombre, noirâtre). Fam. Qui a le visage de couleur brune. Etre moricaud.

— S'emploie plus souvent comme subst. C'est un moricaud, un gros moricaud. Une petite moricaude.

MORIE. s. f. Anc. jurispr. Perte, dommage causé par une mort.

— *Peau de morie.* Peau d'une bête jetée à la voirie.

MORIES. s. f. pl. Antiq. gr. Oliviers sacrés qu'on cultivait à Athènes, et d'où l'on tirait l'huile qui était donnée aux vainqueurs des Panathénées.

MORIFORME. adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'une mûre, comme le champignon appelé *dacrymyce moriforme*, lequel est rond, noir et sinueux.

MORIGÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Morigéner. S'empl. adjectiv. dans le sens de Bien instruit, bien élevé. Enfant morigéné.

— Remis dans le devoir.

MORIGÉNER. v. a. 1ʳᵉ conj. (ét. lat., *mores*, mœurs ; *gignere*, produire). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je morigène, tu morigènes, il morigène*, etc. Former les mœurs de quelqu'un, l'instruire aux bonnes mœurs. Un père doit morigéner ses enfants. Vieux en ce sens.

— Fam. Corriger, remettre dans l'ordre et dans le devoir. Morigéner quelqu'un qui manque à son devoir. Vous venez ici me *morigéner*, comme si vous aviez quelque droit sur ma conduite ; c'est tout ce que je pourrais souffrir à mon mari. (Dancourt.)

— SE MORIGÉNER. v. pron. Réformer ses mœurs. Cet enfant commence à se morigéner.

MORIGIA (Jacques-Antoine). Né en 1493, mort en 1545, fut un des fondateurs de la congrégation des barnabites.

MORIGINER. v. a. 1ʳᵉ conj. S'est dit pour Morigéner. Si vous aviez, en brave père, *moriginé* votre fils, il ne vous aurait pas fait le tour qu'il vous a fait. (Mol.)

MORILANDIE. s. f. Bot. Genre démembré du genre chiffortie pour y placer les pièces à feuilles ternées.

MORILLE. s. f. Bot. Genre de champignon dont le chapeau a de petites cavités. Les morilles sont des champignons terrestres, inodores et d'une saveur agréable ; elles naissent au printemps, dans les bois et les pâturages. On en connaît environ quinze espèces. La plus répandue est la morille commune. Son chapeau est ovale, ou presque arrondi, blanchâtre ou brunâtre, ou noirâtre, ordinairement du volume d'un œuf. Ce champignon, fort estimé des gourmands, se plaît dans les terrains calcaires. La morille s'emploie comme garniture dans la plupart des ragoûts et des sauces. Ragoût de morilles. Morilles à la crème, au gras. Morilles au maigre. Morilles au [illegible]. Morilles à l'italienne. Morilles frites. Morilles farcies. Croûtes aux morilles et aux truffes.

— Comm. V. MORAINE.

— Conchyl. Nom marchand d'une espèce de mûres, ainsi appelée sans doute à cause des tubercules dont elle est hérissée.

— Zooph. *Morilles de mer.* Nom que les anciens naturalistes ont donné à des polypiers de la famille des éponges.

MORILLO (don Pablo). Général espagnol, né en 1777, mort en 1832, servit d'abord dans la guerre de 1808 à 1812 contre les Français. En 1814, il fut envoyé contre les insurgés de la Nouvelle-Grenade, où il se signala par ses rigueurs et son despotisme. Il se préparait à envahir le Pérou et Buenos-Ayres, lorsque Bolivar recommença la guerre. Il fut plusieurs fois battu par Bolivar, mais il sut toujours réparer ses défaites. Cependant il fut forcé d'abandonner la Nouvelle-Grenade en 1819. Dans la campagne d'Espagne de 1823, il encourut la disgrâce de Ferdinand VII, et se retira en France, où il mourut.

MORILLON. s. m. (pr. *mo-ri-ion* ; du gr. μαῦρον, noirâtre). Hortic. Sorte de raisin noir et doux. || Il y en a aussi une variété blanc.

— Ornith. Sorte de petit canard de couleur noire.

— MORILLONS. s. m. pl. Joaill. Emeraudes brutes qui se vendent à l'once. [illegible] *Morillons de Carthagène.* Emeraudes brutes et de peu de valeur qu'on apporte d'Amérique par la voie de Carthagène. Se dit communément et généralement des petites pierres [illegible].

MORIMARUSA. Géogr. anc. Nom donné quelquefois par les anciens à l'Océan septentrional ou mer Paresseuse.

MORIMÈNE. Géogr. Contrée de la Cappadoce, régie par une constitution théocratique. Sa ville principale était Nyssc.

MORIN. s. m. (du lat. *morus*, mûrier). Chim. Principe colorant du bois jaune.

MORIN, INE. Géogr. Peuple de la Gaule, dont le pays correspondait au nord de l'Artois et à la Flandre.

MORINDE. s. f. (ét. lat., *morus indica*, mûrier indien, parce qu'une des espèces a les fruits assez semblables à des mûres). Bot. Genre de la famille des rubiacées. Une des espèces produit une racine qui donne, par infusion, une liqueur noire analogue à l'encre. Une autre espèce a une racine qui donne une teinture jaune safran.

MORINDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une morinde. || MORINDÉES. s. f. pl. Sous-tribu de la tribu des rubiacées vanguériées, qui a pour type le genre morinde.

MORINE. s. f. (du lat. *mors*, la mort). S'est dit pour Maladie des bestiaux. || Mortalité sur les bestiaux. || Laine des bêtes mortes.

— Bot. Plante de la Perse, de la famille des dipsacées, ainsi nommée de Morin, membre de l'Académie des sciences.

MORINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une morine. || MORINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des dipsacées, qui a pour type le genre morine.

MORINELLE. s. m. Ornith. Espèce de pluvier.

MORINGE. s. m. Bot. Genre de légumineuses du Malabar, qui fournit un excellent antidote. Le type du genre est le moringe [illegible], dont

l'amande fournit une huile douce, sans odeur, et qui ne rancit point en vieillissant.

MORINGÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une moringe. || MORINGÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre moringe.

MORINIE. Géogr. anc. Pays des Mories. || On le dit quelquefois d'une partie du dép. du Pas-de-Calais. Société des antiquaires de la Morinie.

MORINS. s. m. pl. Géogr. anc. Peuples de la deuxième Belgique, près du détroit des Gaules.

MORIO. s. m. Entom. Papillon diurne d'Europe.

MORION. s. m. (des *Mores*, de qui nous en avons emprunté l'usage). Art milit. Sorte d'armure de tête des anciens chevaliers, qui était plus légère que le casque. N'avoir qu'un simple morion.

— Espèce de punition qu'on infligeait autrefois aux soldats, et qui consistait à les frapper sur le derrière avec la hampe d'une hallebarde, ou avec la crosse d'un mousquet. Originairement, on donnait le morion en chargeant la tête du soldat délinquant d'un gros et pesant morion ou casque qui l'incommodait beaucoup.

— Prov. *Donner sur le morion à quelqu'un.* Le punir, lui faire subir un châtiment corporel.

MORION. s. m. (du lat. *morio*, bouffon ; fait du gr. [illegible]). Ant. Se dit des fous, des nains stupides, extrêmement laids et souvent contrefaits, que les Romains riches entretenaient pour leur divertissement. || Se dit aussi de certains bouffons bossus, boiteux, contrefaits, à tête pointue, à longues oreilles et de physionomie ridicule, qu'on admettait dans les festins pour divertir les convives.

MORION. s. m. Bot. La morelle somnifère. || On donne aussi ce nom à une espèce d'orchis.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves appelé aussi *heaume*.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères.

— Minér. Pierre noire qui, disait-on, paraissait rouge et transparente au feu. On ne sait pas d'une manière positive à quelle espèce la rapporter.

MORIONE. s. f. Ant. rom. Espèce d'onyx à laquelle les Romains attribuaient la propriété de préserver de la mélancolie et de l'épilepsie.

MORIOS. Myth. gr. Surnom de Jupiter, protecteur des oliviers sacrés appelés *morios*.

MORIOTE. adj. des 2 g. V. MORÉOTE.

MORIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide qu'on a trouvé dans l'écorce du mûrier blanc.

MORIS. s. m. Comm. Espèce de basin des Indes.

MORISAKI. Myth. jap. Divinité japonaise adorée par les sectateurs du sintoïsme.

MORISON (Robert). Botaniste écossais, né en 1620, mort en 1683, a rendu des services incontestables à la science, et a été un des premiers à classer les plantes d'après les fruits et les autres organes principaux.

MORISONIE. s. f. (de *Morison*, botaniste écossais). Bot. Un des noms du mabonier, genre de la famille des capparidées, ne renfermant qu'une seule espèce d'Amérique.

MORISQUE. s. m. Métrol. Monnaie de compte à Alger. || Le *morisque double* vaut 99 centimes. || Le *morisque simple* vaut 49 centimes et demi.

— Géogr. Se dit des Mores restés en Espagne après la ruine de l'empire qu'ils y avaient établi, et que Philippe III chassa de tous ses États en 1610.

MORITASCUS. Myth. celt. Divinité des Gaulois sénonais, qui paraît être un de leurs rois déifiés.

MORKI. s. m. Pathol. Maladie pestilentielle très-commune dans le Malabar et dans plusieurs autres contrées des Indes orientales.

MORLAAS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pau (Basses-Pyrénées) ; 1,700 hab.

MORLAIX. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Finistère) ; 9,700 hab., à 195 kilom. de Paris.

— Myth. Dans le voisinage de cette ville se trouvent de petits hommes, hauts d'un tiers de mètre, qui vivent sous terre. Ils marchent sur des bassins, étalent leur or et le font sécher au soleil. L'homme qui tend modestement la main reçoit une poignée de ce métal ; celui qui se présente avec un sac est maltraité et éconduit.

MORLAQUE. s. des 2 g. Nom d'un peuple slave de l'Autriche, qui habite le N.-O. de la Dalmatie, et quelques cantons de la Croatie. || adjectiv. Le peuple morlaque.

MORLAQUIE. Géogr. Contrée de la Croatie, qui dépend du royaume d'Illyrie, et est sous la dépendance de l'Autriche ; 155 kilom. sur 39.

MORLIÈRES. s. m. pl. Hist. milit. Nom d'une troupe de volontaires enrôlés en 1705 par un officier nommé de Morlière, et régularisés par une ordonnance de 1740.

MORMANT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Melun (Seine-et-Marne) ; 1,000 hab.

MORME. s. m. Ichthyol. Poisson de la Méditerranée, du genre du spare.

MORMIROT. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce du genre spare.

MORMO. Hist. Selon quelques traditions fabuleuses, Prince gaulois, fondateur de la ville de Lyon.

— Ant. rom. V. MORMONE.

MORMOIRAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Carpentras (Vaucluse) ; 2,400 hab.

MORMOLUKÉION. s. m. Ant. gr. Masque de théâtre, d'une figure effrayante, dont on se servait pour représenter les ombres.

— Par extens. Épouvantail.

MORMOLYCE. s. m. Ant. gr. V. MORMOLUKÉION.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type un insecte de Java.

MORMON. s. m. Mamm. Un des noms du mandrille.

— Ornith. Nom vulgaire du macareux.

MORMONE ou **MORMO.** s. f. Antiq. Sorte de divinité imaginaire dont on faisait peur aux enfants, chez les Grecs ; la même que Lamie.

— Masque de théâtre d'une figure effrayante.

— Par extens. Toute espèce d'épouvantail.

MORMOPS. s. m. Mamm. Genre de chauves-souris établi pour une espèce de Java.

MORMYRE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons du Nil, de la famille des ésoces. Ce mot, d'origine grecque, désignait dans l'antiquité un poisson de mer [illegible] pour avoir complètement les nouvelles [illegible], chez les [illegible], à des poissons d'eau douce dont les teintes sont uniformes.

MORNAIN. s. m. Hortic. Gros raisin blanc du Midi.

MORNAUT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lyon (Rhône) ; 2,400 hab.

MORNAY (Philibert de). Né en 1549, mort en 1623, après avoir échappé au massacre de la Saint-Barthélemy, voyagea dans plusieurs contrées de l'Europe. Il s'attacha ensuite au roi de Navarre, depuis Henri IV. Sa sagesse, sa valeur et sa probité le rendirent, après l'abjuration de ce monarque, le chef du parti protestant. Il a laissé des mémoires et plusieurs ouvrages sur des matières religieuses.

MORNE. adj. des 2 g. [illegible] sombre et [illegible] silencieux, morne et pensif. Visage, air, œil morne. [illegible]

[illegible]

Ses superbes [illegible]
[illegible]
L'œil morne [illegible] et la tête baissée,
Semblaient se conformer à sa triste pensée. (Racine.)

— Fig. *Temps morne.* Temps obscur et couvert.

— *Le soleil est morne.* Il ne brille pas.

— Fig. *Couleur morne.* Couleur sombre, obscure, qui n'a ni vivacité ni éclat.

— Syn. comp. MORNE. SOMBRE. *Morne* se dit, au propre, d'une couleur sans lustre et sans vivacité. [illegible] Au fig. Un homme *morne* est un homme triste, abattu. Un homme *sombre* est un homme qui renferme profondément en lui-même tout ce qu'il pense. || MORNE. MOROSE. *Morose* est syn. de Morne, avec cette différence que *morne* ne s'applique guère qu'à la manière d'être du moment, ou provient par l'effet des circonstances, tandis que *morose* tient au caractère et à la manière d'être habituelle.

MORNE. s. m. Nom qu'on donne en Amérique à de petites montagnes rondes, élevées sur une pointe de terre en forme de cap, ou le long d'une côte. [illegible] Le morne du Bœuf. Le morne de la Cabelasse. Les mornes de St-Domingue. On aperçoit à gauche la montagne appelée le *morne* de la Découverte, d'où l'on signale les vaisseaux qui abordent dans l'île. (B. de St-P.)

MORNE. s. f. Hist. Cercle, anneau, virole de métal ou de bois dont les chevaliers garnissaient la pointe de leurs armes, quand ils voulaient combattre courtoisement.

— Blas. La représentation de ces mêmes objets.

MORNE. s. f. Se dit par corruption pour *morgue*, endroit où l'on expose les corps des personnes trouvées mortes hors de leur domicile. *Morgue* est généralement le mot adopté par les gens instruits ; *morne* est plus employé par le peuple, qui, ne connaissant pas la véritable étymologie du mot, n'y voit que quelque chose de fort triste, d'essentiellement *morne*. Cependant on lit dans Mercier [illegible] de la *Morne* que l'on aperçoit les [illegible] des malheureux qui se noient [illegible] l'avantage d'avoir le vaste et superbe [illegible] pour tombeau, ainsi qu'ils s'en étaient [illegible] ; [illegible] ceux-là [illegible] et celui qui a cru pouvoir s'échapper de ce monde sans laisser aucune trace est reconnu ; ses restes viennent attester à la *Morne* son crime, son infortune et son erreur. (Mercier.) V. MORGUE.

MORNÉ, ÉE. adj. Se disait, dans les tournois, des armes dont le fer était émoussé. Lance mornée.

— Blas. Qui est privé de ses armes naturelles, qui n'a pas de dents, de bec, de langue, de griffes ou de queue. || *Lion morné.* Lion sans ongles et sans langue. || *Aigle morné.* Aigle privé de ses serres.

— Fig. Se disait pour Émoussé, inoffensif. J'aurai élancé quelque subtilité en écrivant ; j'entends bien : *mornée* pour un autre, affilée pour moi. (Mont.)

— *Viande mornée.* Qui approche de la corruption.

MORNELLE ou **MORNILLE.** s. f. Pêch. Genre de pêche qui se pratique sur les côtes d'Espagne : le pêcheur est monté dans un batelet et se sert de plusieurs nasses.

MORNEMENT. adv. S'est dit pour Tristement. || Avec un air chagrin.

MORNER. v. a. 1re conj. Se disait pour Garnir d'une morne, émousser.

MORNET. s. m. Géogr. Petit morne.

MORNETTE. s. f. Blas. Petit morne.

MORNIE. s. f. Se disait pour la chair d'un animal mort de maladie.

MORNIFLE. s. f. Coup du revers de la main sur le visage, à l'endroit du nez. Donner une mornifle. Pop.

— Burl. S'est dit pour Raillerie.

— Espèce de jeu de cartes.

MORNILLE. s. f. (pr. *mor-ni-ie*). Pêch. V. MORNELLE.

MORNONDEMAVIE! interj. (ét. fr., *mort, non, de, ma, vie*). Jurement de soubrette, dans la vieille comédie.

MORO. s. m. Ichthyol. Espèce du genre des gades, où il constitue une section à part.

MOROCARPE. s. m. [illegible] mûrier; [illegible] Bot. [illegible] parce que [illegible] représente la forme d'une mûre.

MOROCHEN. s. m. Bot. Variété de maïs de la Virginie.

MOROCHITE. s. f. Minér. Terre douce et savonneuse que les anciens employaient pour nettoyer certaines étoffes [illegible] magnésie, plus connu sous le nom de *dolomie*.

MOROCHTHITE. s. f. Antiq. Sorte de pierre [illegible], se couvre d'une [illegible].

MOROCHTUS. s. m. (pr. *mo-rok-tuss*). Minér. Sorte de pierre dont on se servait, dit-on, pour blanchir le linge, et [illegible] les anciens attribuaient des propriétés merveilleuses.

MOROESE. s. [illegible] Monnaie d'argent [illegible]

MOROLINE. [illegible] Chim. V. MORIQUE.

MORON. [illegible] hab.

MORON. s. m. Bot. [illegible]

MORONGUE. s. f. Art culin. Feuilles de [illegible]

MORONOBÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une moronobée. || MORONOBÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des guttifères, qui a pour type le genre moronobée.

MORONOBÉE. s. f. Bot. Genre de plantes renfermant un arbre de la Guyane.

MOROPHORE. s. m. Bot. Un des noms du mûrier.

MOROSAGLIA. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de [illegible] hab.

MOROSE. adj. des 2 g. (du lat. *morosus*). Chagrin, difficile, bizarre. Homme très-morose. Caractère, humeur morose. Quand la conversation commençait à s'animer, il devenait sérieux, taciturne et quelquefois *morose*. (Brill.-Sav.) [illegible] Les sourds sont en général tristes et *moroses*, tandis que la plupart des aveugles [illegible] la désertion en les rendant *moroses*. (Id.)

— *Pensée morose.* Pensée qui tient au caractère morose.

MOROSÉ, ÉE. adj. Néol. Triste. || Pensif. || Sombre.

MOROSIF, IVE. adj. Anc. jurispr. Lent, négligent, tardif. Créancier morosif.

MOROSINI. Famille de Venise, qui a donné plusieurs doges à la république. Le plus célèbre est François, un des plus grands généraux de cette république. Né en 1618, mort en 1694.

MOROSIS. s. f. Didact. S'est dit pour diminution, affaiblissement de l'esprit.

MOROSITE. s. f. Minér. Espèce de terre à foulon.

MOROSITÉ. s. f. (du lat. *morositas*). Disposition à la tristesse ; mauvaise humeur, bizarrerie. C'est l'opposé d'Hilarité. Morosité habituelle. Morosité accidentelle. [illegible] une morosité insupportable. La *morosité* n'est point étrangère à l'enfance ; elle est un des [illegible] des habitudes vicieuses (Vil[illegible]) est fréquemment la compagne de l'ambition et de l'égoïsme (Id.) La surdité, si ordinaire aux vieillards, est une cause très-fréquente de *morosité*. (Id.) Rome, la ville éternelle, était devenue pour l'illustre Winkelman le pays natal, une seconde patrie. Dès qu'il en fut éloigné, la *morosité* le domina. (Id.) Une *morosité* insolite chez une jeune personne est un indice qui trahit le besoin ou le vœu de son cœur. [illegible]

— Ce mot, qui se trouve déjà dans le dictionnaire d'Oudin, a été hasardé de nouveau par Balzac en même temps qu'*anxiété*. Telle est la bizarrerie de l'usage qu'*anxiété* est depuis longtemps naturalisé, tandis que *morosité* ne [illegible] pas encore entièrement, et cependant on ne peut guère s'en passer.

— MOROSITES. s. f. pl. Pathol. Ordre de la classe des vésanies, dans laquelle on [illegible] comme genres le pica, la boulimie, la polydipsie, l'antipathie, la nostalgie, la panophobie, le satyriasis, la nymphomanie, le tarentisme et l'hydrophobie.

MOROSOPHIE. s. f. (ét. gr., [illegible], fou ; [illegible], sagesse). Didact. Espèce de folie grave. Mot employé par J.-B. Rousseau, mais qui n'a pas été adopté.

MORO-SPHINX. s. m. Entom. Espèce de sphinx, qui, sous la forme de chenille, se nourrit des feuilles du caille-lait et des autres plantes dites étoilées.

MOROTOCOS. s. m. Géogr. Peuple indien chez lequel les femmes avaient toute l'autorité.

MORONDE. s. f. Ichthyol. Poisson du genre trigle.

MOROXALIQUE. adj. m. Chim. V. MORIQUE.

MOROXITE. s. f. Minér. Chaux phosphatée bleu verdâtre ou gris bleuâtre, qui se trouve en Norwége.

MOROXYLATE. s. f. Chim. V. MORATE.

MOROXYLIQUE. adj. m. (ét. gr., [illegible], mûre ; [illegible], bois, parce qu'on retire cet acide du bois du mûrier). Chim. V. MORIQUE.

MORPETH. Géogr. Ville d'Angleterre (Northumberland), 6,700 hab.

MORPHASME. s. m. Ant. gr. Danse des anciens, dans laquelle les danseurs figuraient les transformations des dieux.

MORPHÉ. s. m. Entom. V. [illegible]

MORPHÉE. (du gr. [illegible], forme, figure). Myth. gr. Le fils ou le ministre du Sommeil et de la Nuit. Morphée était le premier des songes, et se présentait aux hommes en formis que [illegible] les humaines. || On le confond souvent avec le Sommeil lui-même.

— Iconol. On le représente sous la figure d'un vieillard barbu : deux petites ailes qu'il a à la tête et deux grandes ailes de papillon qu'il a aux épaules lui servent à planer sans bruit dans les ténèbres. Il porte dans la main une corne d'où se répandent sur la terre la multitude des songes, des visions et des apparitions nocturnes. On le voit [illegible] couché, la [illegible] Dormant vêtu d'une tunique [illegible] deux ailes de papillon qu'il a [illegible] petites ailes d'oiseau qu'il a à la tête, sont [illegible] le transporter dans les plaines [illegible] de la nuit. On le voit le plus souvent entouré de pavots.

— Épith. Fantasque, léger, paisible, officieux, assoupissant, armé de pavots. || Périph. Le dieu des songes, le fils de la Nuit, le [illegible] des pavots, le ministre du Sommeil, le dieu du repos.

— *Morphée* rime avec toutes les terminaisons en *phée* ou en *fée*, comme dans *trophée*, *Orphée*, *fée*, *coiffée*, etc.

MORPHÉE. s. f. Pathol. Sorte de lèpre qui se manifeste par des [illegible] taches [illegible]

MORPHÉTIQUE. s. [illegible] d'un corps.

[illegible]

MORPHINE. s. f. (du lat. *morpheus*, morphée, parce que la substance à laquelle on a donné ce nom se retire de l'opium, dont elle est un des principes actifs). Chim. et pharm. Alcali végétal, amer, fusible au feu, qui donne à l'opium sa vertu soporifique et calmante. Plusieurs sels de morphine sont employés en médecine comme calmants du système nerveux. Acétate de morphine. Sirop de morphine.

MORPHIQUE. adj. m. Chim. Se dit [illegible] dont la morphine fait la base.

— adj. des 2 g. [illegible]

MORPHIUM. s. m. (pr. *mor-fiumm*). [illegible]

MORPHNUS. s. m. Ornith. Aigle-vau[illegible] On a aussi donné ce nom au petit aigle [illegible]

MORPHO. [illegible] avait un temple à Lacédémone.

— s. m. Entom. [illegible]

MORPHOLOGIE s. f. (ét. gr., μορφή, forme, structure; λόγος, discours, description). Didact. Histoire des formes que peut revêtir la matière.

— Gœthe s'en est servi en histoire naturelle pour désigner la formation et la transformation des corps organiques.

— Partie de l'anatomie qui s'occupe à décrire la forme, la position, les rapports des organes. [illegible]

MORPHOLOGIQUE adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la morphologie.

MORPHON s. m. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, aussi remarquables par leur grandeur que par les couleurs brillantes de leurs ailes. [illegible]

MORPHOZOAIRE s. m. (ét. gr. μορφή, forme, ζῶον, animal). Zool. Animal qui a une forme bien déterminée. [illegible]

MORPHUROMOLGE adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible], salamandre). [illegible] terrestres qu'aquatiques.

MORPION s. m. (du lat. *mordens*, mordant, et [illegible]) [illegible] mement mordant et tenace). Entom. Sorte de [illegible] avec tant de force, qu'on a de la peine à l'en séparer. [illegible]

— Fig. et pop. Se dit, par injure, aux petits [illegible] pour leur reprocher leur petitesse ou leur importunité.

MORRE s. f. [illegible]

MORPOLOGNE [illegible]

MORRUDE s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires du [illegible]

MORS. s. m. (pr. *mor*; du lat. *morsus*, mor-[illegible]) [illegible]

— [illegible] Mors qui blesse la bouche. Cheval qui joue avec son mors, qui badine avec son mors, [illegible] Ils rongissent le *mors* d'une sanglante écume. (Rac.)

[illegible]

— *Mors Lycos*. Sorte de mors nouvellement inventé. || *Mors à berge*. Celui dont l'embouchure est composée [illegible] || [illegible] Mors dont les branches forment plusieurs coudes, et [illegible] l'embouchure est pliée en forme de pas d'âne, et [illegible]

— Fig. Vraiment celui-là proprement com-[illegible] barbe.

[illegible]

— Fig. Ce qui retient, guide, captive. Longtemps nous n'avons fait que changer de mors [illegible] en croyant nous en affranchir. (Boss.)

— Bot. *Mors du diable*. [illegible] || *Mors de grenouille*. Nom spécifique de la morène.

— Techn. Chacune des deux mâchoires de l'étau du serrurier, du forgeron, etc. || Dans les verreries, extrémité de la canne que l'on plonge dans le creuset, et à la pelle le verre s'attache. || Bord, dos du livre.

— Bien que le s de ce mot ne se prononce jamais, il n'est pas permis aux poëtes de le supprimer. Ainsi c'est à tort que Delille a, pour rimer à *essor*, écrit *mor*, au lieu de *mors*.

— Syn. simpl. Frein, bride. || Epith. Dur, sensible, rongé, impérieux, mousseux, humide, écumeux, sanglant, blanchi d'écume.

— L'expression familière *prendre le mors aux dents*, a été poétiquement rendue par Thomas :

Ses yeux ont vu ses coursiers frémissants
[illegible]
Brave [illegible] les efforts impuissants,
Et, rebelles au *mors*, [illegible]
[illegible] retentissants.

MORS, ORSE. anc. part. pass. du v. Mordre. Il eût voulu s'être *mors* cinquante fois la langue, plutôt qu'il lui en fût échappé un mot. (H. Est.)

MORSE. s. m. (du russe *mors* ou *morss*, dont la signification est la même). Mamm. Genre de mammifères marins qui vivent dans la mer Glaciale. Leur pattes de derrière se confondent avec la queue. On les appelle aussi *éléphants de mer*, *vaches marines*, *veaux marins*. On les chasse pour le produit qu'on peut tirer de leurs dents et de leur graisse. L'huile du morse est presque aussi estimée que celle de la baleine. L'intérieur de ses dents a plus de valeur que l'ivoire.

— Techn. Rangée de pavés qui aboutit aux bordures, en traversant le chemin.

MORSÉGO. s. m. Bot. Arbre d'Amboine, dont les fruits sont très-recherchés des chauves-souris.

MORSIO. s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires de la loche de mer ou gobie aphye.

MORSIUNCULE. s. f. Pathol. Nom employé par quelques auteurs, pour désigner les douleurs de dents auxquelles les enfants sont sujets.

MORSURE. s. f. (du lat. *morsus*). Action de mordre.

— Plaie, meurtrissure, marque faite en mordant. Morsure dangereuse, envenimée, mortelle. Grande morsure. Faire une profonde morsure. La morsure d'un chien enragé. Guérir une morsure. Guérir d'une morsure. Morsure de cheval. Morsure de puce. La morsure d'un serpent est moins cruelle que l'ingratitude d'un fils. (Boiste.) || *Morsure simple*. Celle qui est faite par un animal qui ne laisse aucun virus dans la plaie. || *Morsure compliquée*. Celle dans laquelle l'animal a déposé un virus ou un principe vénéneux.

— Effet de la gelée. Les feuilles naissantes, plissées avec un art céleste, rompent leurs étuis résineux, écailleux, laineux, qui les préservent du choc des vents et de la *morsure* des gelées. (B. de St-P.) Omiss. des diction.

— Fig. Effet de la médisance, de la calomnie. La *morsure* de bêtes la plus dangereuse est celle du calomniateur, entre les bêtes féroces, et du flatteur, entre les bêtes privées. (Diog.) Les *morsures* de la calomnie laissent toujours des cicatrices. (Fayle.)

— Bot. *Morsure de grenouille*. Nom vulgaire de la morène.

— Conchyl. *Morsure de puces*. Coquille du genre cone.

MORT. s. f. (pr. toujours *mor*, même devant une voyelle; du lat. *mors*, *mortis*, qui a la même signification). Fin, cessation de la vie, produite par la séparation de l'âme et du corps. La mort est ordinairement précédée de quelques symptômes graves, qui dépendent du trouble de la respiration, de la circulation ou des fonctions cérébrales, et qui constituent l'agonie. Mort naturelle, douce, violente, prompte, lente, douloureuse, tragique, funeste, déplorable. Mort subite, soudaine, imprévue, précipitée, prématurée. Mort glorieuse, sainte [illegible] mort. Mort honteuse, infâme, ignominieuse. Être menacé d'une mort prochaine. L'instant de sa naissance a été celui de sa mort. Souhaiter, désirer, affronter, braver la mort. Courir à la mort. Attendre la mort. Avoir toujours la mort devant les yeux. Avoir peur de la mort. Envisager la mort avec fermeté. Voir la mort de près. Le jour de sa mort. A l'heure de sa mort. Les approches, les transes, les frayeurs, les affres de la mort. Le hoquet de la mort. Ce mal a été, cette maladie tourne à la mort. Donner, recevoir la mort. Se donner la mort. Aller chercher la mort dans les combats, et l'y trouver. Il n'y a point eu mort d'homme. Pendu jusqu'à ce que mort s'ensuive. Ils ont tout prévu, excepté leur *mort*, qui emportera en un moment toutes leurs pensées. (Boss.) La mortification est un essai, un apprentissage, un commencement de la *mort*. (Id.) La mort n'arrive qu'une fois, et se fait sentir à tous les moments de la vie: il est plus dur de l'appréhender que de la souffrir. (La Bruy.) Il ne pleure point la *mort* des autres, n'appréhende que la sienne, qu'il rachèterait volontiers de l'extinction du genre humain. (Id.) Elle regarde la *mort* comme une consolation, et la vie comme un supplice. (Fléch.) La *mort* de notre illustre duchesse n'a pas été de ces *morts* imprévues ou dissimulées; [illegible] appareil sans en être émue, elle l'a sentie [illegible] sans s'étonner. Ces langueurs, ces abattements, ces diminutions, que Tertullien appelle des portions de la *mort*, ne la lui faisaient-ils pas éprouver par avance? (Id.) La *mort* en mille éclats en sort avec furie. (Volt.) La *mort* est aisée à supporter, quand on n'y pense point. (Pasc.) Les hommes n'ayant pu vaincre la *mort* se sont avisés de ne point y penser. (Id.) Biens, dignités, honneurs, tout disparaît à la *mort*. (Del.) Le mot le plus [illegible]sible pour s'abstenir des passions, c'est la *mort*. (Claude.) Saint, saint, saint, est celui qui a détruit le mal et vaincu la *mort*. (Lamennais.) La *mort* d'un homme vertueux est un malheur pour l'humanité. [illegible]

La mort n'est pas pour moi le comble des disgrâces
[illegible]

— Pathol. *Mort apparente*. État d'immobilité et d'insensibilité absolue, qui se présente à la suite de certaines maladies, et que l'on peut confondre, que l'on a confondu souvent avec la mort réelle. Le seul signe certain qui distingue la mort réelle de la mort apparente, c'est la putréfaction. Pour remédier aux accidents qui pourraient résulter, pour les morts apparents, d'une trop prompte inhumation, on laisse écouler vingt-quatre heures entre la mort et l'enterrement. Quelques peuples n'enterrent les morts qu'après trois jours révolus. Dans quelques villes d'Allemagne, on a même établi des maisons mortuaires, où les corps sont déposés et soigneusement observés jusqu'à ce que la putréfaction commence à se déclarer. || *Mort réelle* ou *absolue*. Dissolution des organes et cessation complète et éternelle des fonctions vitales. || *Mort subite*. Celle qui arrive tout à coup et sans phénomène précurseur; elle est déterminée le plus souvent par une apoplexie foudroyante ou par la rupture d'un anévrysme. || *Mort naturelle*. Celle qui a lieu à la suite d'une maladie arrivée spontanément. || *Mort accidentelle*. Celle qui est produite par la rupture de l'équilibre des fonctions vitales. || *Mort violente*. Celle qui est l'effet d'une violence quelconque.

— *Mort noire*. S'est dit, à diverses époques, de la peste, et particulièrement de celle qui ravagea la Suisse en 1670.

— Cause prochaine de mort, danger imminent de mort. Lors qu'elle sentit la *mort* [illegible] son sein, quelle fut sa ferveur et son zèle! (Fléch.) Que sais-je si la disposition même de votre tempérament ne vous laisse rien à craindre là-dessus; si vous ne portez pas déjà la *mort* dans votre sein, et si, au premier jour, votre *mort* soudaine et surprenante ne répandra pas le deuil parmi nous? (Mass.) La *mort* était sur toutes les têtes, et la vengeance dans tous les cœurs. (Barth.)

— Cessation de la vie de l'homme, considérée relativement aux circonstances qui l'accompagnent. En ce sens il a un pluriel.

Vois les marcher, vois les courir
A des *morts*, il est vrai, glorieuses et belles,
Mais sûres cependant, et quelquefois cruelles.
(La Fontaine.)

— On oppose souvent la mort à la vie. Il me reste à vous montrer comment elle a usé de la vie pour arriver à une bienheureuse *mort*. (Fléch.) Une vie courte mais toute réglée par la sagesse; une longue *mort* soutenue par la résignation et la patience. (Id.) Quand je me figure le plus grand roi de la terre à ses pieds, implorant humblement son secours, et l'honorant comme l'arbitre de sa vie ou de sa *mort*. (Id.) Si l'homme n'a pas un but, sa vie n'est qu'une longue *mort*. (Boiste.)

— Astrol. *Maison de la mort*. La huitième maison.

— Ce mot fournit souvent de belles apostrophes aux orateurs et aux poëtes. Un tel homme, voyant approcher la *mort*, ne la nomme ni cruelle, ni inexorable, au contraire, il lui tend des bras, il lui présente sans murmurer ce qui lui reste de corps, et lui montre lui-même [illegible] *O mort!* [illegible] visage ferme, tu ne me feras aucun mal; [illegible] (Boss.) [illegible] *O mort* trop soudaine! [illegible] avis! (Id.)

— Fam. *Mourir de sa belle mort*. Mourir de mort naturelle.

— *Faire une belle mort, une sainte mort, une mort chrétienne*. Mourir avec tous les sentiments d'un véritable chrétien.

— *Être à l'article de la mort*. Être à l'agonie.

— *Être entre la vie et la mort*. Être dans un fort grand péril, par maladie ou par accident. Pendant cette tempête, nous fûmes deux jours entre la vie et la mort.

— *Être malade à la mort, être à la mort*. Être fort malade et près de mourir.

— *Les plus courtes morts sont les plus saines*. (Mont.) Plus le passage est rapide à la mort, moins il est effrayant.

— Fig. *Être au lit de mort*. Être à l'extrémité. || *A son lit de mort*. Avant de mourir, en mourant. A son lit de mort, il a fait restitution de ce qu'il s'était approprié injustement.

— Prov. et fig. *Avoir la mort entre les dents*. Être fort vieux ou fort malade, n'avoir pas longtemps à vivre. Il a la mort entre les dents, et il songe encore à bâtir.

— Fig. *Avoir la mort sur les lèvres*. Être près de mourir || Avoir la figure d'un mourant.

— *Vouloir mal de mort à quelqu'un, lui vouloir un mal de mort*. Le haïr extrêmement.

— *Avoir vu la mort de près*. Venir d'échapper à un danger éminent.

— *A la mort*. Au moment de la mort. A la mort, vous y penserez.

— On dit, dans un sens analogue, *au lit de mort*. Au lit de *mort* oserez-vous présenter à Jésus-Christ vos fatigues et les désagréments journaliers de votre emploi? (Mass.)

— Prov. et fig. *Après la mort le médecin*. Se dit en parlant d'un remède, d'un secours trop tardif.

— Prov. *Dieu ne veut pas la mort du pécheur*. Il faut être indulgent pour la faiblesse humaine. || *La mort n'a point d'ami, le malade n'en a qu'un demi*. On oublie ses amis quand ils sont morts, on les néglige lorsqu'ils souffrent. || *Mort n'a pas faim*. Se dit à propos de la prolongation des jours d'un vieillard languissant ou d'une personne peu attachée à la vie. S'est dit aussi à propos de la mort de ces personnes. || *Faire un prêt à la mort*. Se guérir d'une maladie dangereuse. || *De toutes les douleurs on ne peut faire qu'une mort*. On ne meurt qu'une fois. || *On trouve remède à tout hors à la mort*. La mort n'épargne personne. Molière a dit dans le même sens, On n'a point pour la *mort* de dispense de Rome. || *A longue corde tire qui d'autru mort desire*. || *A toute heure la mort est prête*. || *Contre la mort il n'y a point d'appel*. || *La dure mort saisit le faible et le fort*. || *La mort partout mord*. || *La mort vient, mais on ne sait l'heure*. || *La mort n'y mord*. Devise de Clément Marot dans ses premières poésies. || *La mort assise à la porte des vieux guette les jeunes*. Les vieux ont à redouter le voisinage de la mort et les jeunes sa surprise. || *Rien n'est plus certain que la mort, rien n'est plus incertain que la mort*. Notre dernière heure à tous est inconnue, mais elle arrive inévitablement pour les jeunes comme pour les vieux.

— Pop. *Il serait bon à aller quérir, à aller chercher la mort*. Se dit d'un homme qui est lent à revenir des endroits où on l'envoie.

— Jurisp. *La mort saisit le vif*. Les héritiers du défunt [illegible] peuvent faire exécuter l'obligation [illegible]

— Dans la langue du droit, on a affecté d'éviter l'emploi du mot *mort*, auquel on a substitué celui de décès qui a la même signification, mais qui ne présente à l'esprit aucune idée de séparation, et non de destruction; on ne dit pas un *acte de mort*, mais un *acte de décès*. On a cependant conservé le mot *mort* pour tout ce qui a rapport au langage criminel, où il s'agit toujours de morts violentes, de meurtres, d'assassinats, qui appellent sur la tête du coupable la **peine de mort**.

— Hist. ecclés. *Pères de la mort*. Hommes religieux [illegible] à l'assistance des mourants. || A Paris, il s'est dit en particulier, des augustins [illegible] ou petits [illegible]

— Hist. *Hussards de la mort*. [illegible] l'ennemi.

— Peine capitale, peine qui consiste dans la perte de la vie. C'est une des peines afflictives et infamantes. [illegible] la tête tranchée. Depuis quelques années, quantité de philosophes éclairés réclament l'abolition de la peine de mort, et demandent qu'on lui substitue l'emprisonnement provisoire des condamnés dans des maisons de détention, jusqu'à ce qu'on ait organisé en France le système pénitentiaire. Abolir la peine de mort. Condamner un homme à la mort, à la peine de mort. Toutes les voix aboutissent à la mort, ont été à la mort. Le procureur général a conclu à la mort. Il y va de la vie ou de la mort. Recevoir, subir, souffrir la mort avec courage. Marcher à la mort avec courage.

— Fig. Jésus-Christ condamne à *mort* par le [illegible] L'homme est un captif condamné à [illegible] lui laisse. (Boiste.)

— *Condamner à la mort*. [illegible] par un arrêt de mort.

— *Sentence, arrêt de mort*. Condamnation qui porte la peine de mort. Être appelant d'une sentence de mort.

— *Testament de mort*. Déclaration dernière que fait un condamné avant son supplice.

— Fig. et par extens. *Testament de mort*. Écrit qui atteste les derniers sentiments d'une personne. Cette lettre touchante fut son testament de mort.

— *Mort civile*. Cessation de toute participation aux droits civils. La condamnation à mort, à la peine des travaux forcés à perpétuité, et celle de la déportation, emportent la mort civile. La profession en religion avait les effets de la mort civile. Par la mort civile, le condamné perd la propriété de tous ses biens; sa succession est ouverte au profit de ses héritiers. Il ne peut plus recueillir aucune succession, ni être nommé tuteur, ni être témoin dans un acte solennel ou authentique ou bien en justice. Il est incapable de contracter un mariage civil, et celui qu'il avait précédemment contracté est dissout quant à tous ses effets civils.

— *La mort éternelle*. La condamnation des pécheurs aux peines de l'enfer.

— *La mort de l'âme.* L'État où l'âme tombe par le péché.

— Poét. et roman. Se dit pour exprimer l'excès d'une passion, d'une langueur amoureuse. Un amant dit à sa maîtresse qu'il meurt, qu'il est réduit à courir à la mort, qu'il ne cherche que la mort, que son absence lui cause la mort, qu'elle avance, qu'elle précipite sa mort.

— *Mourir d'une douce et charmante mort.* Mourir de plaisir.

— Par exagér. Grandes douleurs. La goutte lui fait souffrir mille morts. Souffrir mort et passion. L'épée a frappé en dehors, mais je sens en moi-même une *mort* semblable. (Boss.)

— Grands chagrins. Fils dénaturé qui donne la mort à sa mère. La disgrâce de son ami lui a mis la mort dans le cœur. La conduite de son fils lui a mis la mort dans l'âme.

— Fig. et fam. *Souffrir mort et passion.* Être contrarié, embarrassé, tourmenté. Ce prédicateur faisait souffrir mort et passion à ceux qui l'entendaient, tant il y avait d'hésitation dans son débit.

— **Travaux, soins, occupations qui répugnent.**

— Fam. *C'est une mort que d'avoir affaire à un pareil homme, que de poursuivre une telle affaire.* C'est une grande peine, une grande misère.

— Fig. et fam. *C'est ma mort.* C'est la chose la plus désagréable pour moi. C'est ma mort que d'être obligé de le voir, de lui parler.

— Fig. Cause de destruction. Les réquisitions forcées sont la mort du commerce. Le monopole est la mort de l'industrie. Le plaisir est la mort de l'amour. La prodigalité est la mort de l'aisance. Le repos est la mort de l'ambitieux. La tyrannie est la mort de la monarchie.

> . . . . Et qui sans cesse au jeu...
> Voit sa vie ou sa *mort* sortir de son cornet. (Boil.)

— Fam. Ce qui consume beaucoup d'une chose. La friture est la mort au beurre. Les betteraves sont la mort au sel.

— Se dit aussi de la cessation de la vie des plantes.

— Fam. *Mort aux rats.* Drogue dont on se sert pour faire mourir les rats. C'est l'acide arsénieux.

— On dit de celui qui a empoisonné quelqu'un, qu'*il lui a donné de la mort aux rats.*

— On a aussi donné le nom de *mort aux rats* à la barbotine, que l'on donne aux enfants qui ont des vers.

— On a donné le nom de *mort aux mouches* à des compositions dans lesquelles entre du cobalt ou de l'arsenic métallique réduit en poudre, à cause de la propriété qu'il a, étant délayé dans l'eau, de faire périr les mouches qui viennent goûter cette liqueur.

— Bot. *Mort aux chiens.* Un des noms du colchique d'automne. || *Mort du safran.* Petite truffe parasite, qui s'attache aux bulbes de la racine du safran et le fait mourir. || *Mort au chanvre.* L'orobanche rameuse. || *Mort de froid.* Le grand aconit. || *Mort au loup.* L'aconit lycoctone. || *Mort aux poules.* La jusquiame noire. || *Mort aux vaches.* La renoncule scélérate. || *Mort aux poux.* La staphysaigre.

— Ichthyol. Nom qu'on donne, sur plusieurs des côtes boréales de l'Europe au sey, lorsqu'il n'a encore qu'un an.

— Fam. *Jouer à la mort de telle somme.* Jouer jusqu'à ce que telle somme soit perdue.

— Fig. Frivolité, nullité. Je veux, dans un seul malheur, déplorer toutes les calamités du genre humain, et dans une seule *mort*, faire voir la *mort* et le néant de toutes les grandeurs humaines. (Boss.)

— Ignorance de la véritable religion. Les peuples qui vivent dans les ténèbres, à l'ombre de la *mort*. (Fléch.)

— Poés. et style sout. La Mort est souvent personnifiée. On représente la Mort sous la forme d'un squelette armé d'une faux. Combattre, lutter longtemps contre la mort. La mort l'a frappé, l'a enlevé à la fleur de son âge. La mort a moissonné presque tous les habitants de cette contrée. La mort est sourde à nos vœux, à nos cris. L'impitoyable mort. La faux de la mort n'épargne personne. Passer des bras du sommeil dans ceux de la mort. Ce malheureux appelait la mort à son aide. La *mort* épuisa mille fois ses traits autour de lui sans pouvoir l'atteindre. (X. de Maistre.) La *mort* semblait nous épargner l'un et l'autre. (Id.) J'avais un ami, la *mort* me l'a ôté. (Id.) Le soleil et la *mort* ne peuvent se regarder fixement. (La Rochef.) Cependant ce vainqueur enflé de ses titres tombera lui-même à son tour entre les mains de la *mort*. (Boss.) Cet art de donner agréablement, qu'elle avait si bien pratiqué pendant sa vie, l'a suivie, je le sais, jusque entre les bras de la *mort*. (Id.) La princesse leur échappait parmi des embrassements si tendres, et la *mort* plus puissante nous l'enlevait entre ses royales mains. (Id.) Dans la plupart des hommes, les changements se font peu à peu, et la *mort* les prépare ordinairement à son dernier coup. (Id.) Après que, par le dernier effort de notre courage, nous avons pour ainsi dire surmonté la *mort*, elle éteint en nous jusqu'à ce courage par lequel nous semblions la défier. (Id.) La voilà, malgré ce grand cœur, cette princesse si admirée et si chère! La voilà telle que la *mort* nous l'a faite. (Id.) Si je vous fais voir encore Madame aux prises avec la *mort*, n'appréhendez rien pour elle; de quelque côté qu'on se trouve dans cette vie, elle voit toujours la *mort* en face, qui couvre de ténèbres tous nos plus beaux jours. (Id.) Que faisons-nous autre chose en flattant notre corps, que d'accroître la proie de la *mort*, lui enrichir son butin, lui engraisser sa victime? (Id.) La *mort* aux malheureux ne cause point d'effroi. (Rac.) On court au-devant de la *mort* parce qu'on n'a pas le courage de l'attendre. (St-Évremont.)

— Myth. Fille de l'Érèbe et de la Nuit, et sœur du Sommeil. Les poètes placent la Mort devant le Tartare, ou devant la porte des Enfers; elle était honorée d'un culte particulier chez les Phéniciens et les Espagnols, ainsi que chez les Lacédémoniens. Les sculpteurs et les peintres représentent la Mort sous la forme d'un squelette armé d'une faux. L'if, le cyprès et le coq sont consacrés à la Mort. Les attributs de la Mort sont les ailes et le flambeau renversés; quelquefois l'urne et le papillon.

— Iconol. La plupart de nos sculpteurs ont représenté la Mort sous la figure d'un squelette agile, d'une horrible moissonneuse, tenant une faux d'une main, et quelquefois une clepsydre ou horloge d'eau de l'autre. Les Etrusques peignaient la Mort sous une face horrible, ou sous une tête de Gorgone hérissée de couleuvres, ou sous la figure d'un loup furieux. Les Saintes Écritures la signalent avec un aiguillon à la main, ou tenant les clefs de l'Enfer. La plus commune des allégories de cette puissance, chez les Romains, fut un génie triste et immobile, tenant un flambeau renversé. Les Hellènes lui donnaient un aspect beaucoup moins lugubre, tel est cet emblème gracieux et mélancolique que l'on voit sur une cornaline: c'est un pied ailé, auprès d'un caducée, et au-dessus un papillon qui prend l'essor. Le pied ailé est l'indice de celui qui n'est plus, et qui va suivre, à travers les airs, Mercure et son caducée; le papillon est l'image de l'âme qui remonte au ciel. On est injuste envers la *Mort* en la peignant comme on fait: on devrait la représenter en vieille femme, bien conservée, grande, belle, auguste, douce et calme, les bras ouverts pour nous recevoir. C'est l'emblème du repos éternel après la malheureuse vie inquiète et orageuse. (Le pr. de Ligne.)

— Figure de la Mort.

— *A mort.* loc. adv. De manière qu'on en meure. Blesser à mort. Être frappé à mort.

— Fig. *Être frappé à mort.* Être attaqué d'une maladie dont les symptômes annoncent une mort certaine.

— *Condamner, juger à mort.* Condamner quelqu'un à la peine de mort. || *Juger à mort.* Cette expression, qui se trouve dans le Dictionnaire de l'Académie, n'est pas tolérable, car elle implique fixation, par avance, et pendant le jugement, de la peine à infliger à un accusé, laquelle ne doit être prononcée qu'après jugement, c'est-à-dire après l'appréciation des faits, après l'affirmation préalable que l'accusé est coupable, après que l'action proprement dite de juger est complètement achevée. Les gens illettrés sont les seuls aujourd'hui qui fassent usage de cette expression, échappée à l'Académie dans un moment de distraction sans doute. Il faut dire *condamner à mort*; car, en bonne justice, on commence par juger; on condamne ensuite, s'il y a lieu.

— *Mettre à mort.* Faire mourir.

— *Combat à mort.* Combat qui ne doit se terminer que par la mort de l'un des combattants.

— *A la mort.* loc. adv. Fam. Extrêmement, excessivement. Haïr quelqu'un à la mort. Cela me déplaît à la mort. || On dit aussi *haïr quelqu'un à mort.*

— *En vouloir à la mort à quelqu'un.* Lui en vouloir beaucoup.

— *A la vie et à la mort.* loc. adv. Pour toujours. Être l'ami de quelqu'un à la vie et à la mort. Être à quelqu'un à la vie et à la mort.

— *Entre nous, c'est à la vie et à la mort.* Notre amitié durera toujours.

— *Il ne me pardonnera ni à la vie ni à la mort.* Il ne me pardonnera jamais.

— *Par la mort!* S'emploie par forme de serment dans le style comique.

> Par la *mort*!... Il n'acheva pas,
> Car il avait l'âme trop bonne.
> Allez, dit-il, je vous pardonne,
> Une autre fois n'y venez pas. (Scarron.)

— *Par la mort Mahon.* Espèce de juron en usage du temps des croisades.

— *Par la mort Dieu!* Espèce de jurement qui signifiait Par la mort de Dieu. Par la *mort* Dieu! j'en suis si hourdé que plus n'en puis. (*Cent Nouv.*)

— Pop. *Mort de ma vie.* Sorte de jurement. *Mort* de ma vie! elles ne les placeraient pas dans l'endroit le plus éclairé. (Le Sage.)

— *A la mort, chiens.* Véner. Cri que les chasseurs emploient pour appeler les chiens quand le cerf est pris.

— Syn. simpl. Décès, trépas, fin, la Parque, Atropos. || Épith. Belle, glorieuse, honorable, illustre, déplorable, funeste, fâcheuse, infâme, honteuse, obscure, sûre, certaine, inévitable, imprévue, prompte, précipitée, prématurée, lente, prolongée, tardive, soudaine, présente, recherchée, sanglante, courageuse, affrontée, bravée, volontaire, paisible, tranquille, douce, cruelle, inexorable, inflexible, impitoyable, implacable, aveugle, avare, avide, insatiable, envieuse, jalouse, hideuse, difforme, camuse, pâle, blême, livide, sombre, sourde, muette, sévère, rigoureuse, menaçante, puissante, dévorante, impatiente, traîtresse, au nez camard, à la tranchante faux. || Périphr. La glace de la mort. La pâleur de la mort. Les ombres de la mort. L'abîme où disparaît la vie. Le sommeil de la mort. Le sommeil éternel. L'heure suprême; la dernière heure. L'ombre éternelle; la nuit de la tombe, des tombeaux; la nuit éternelle. L'empire de la mort; le ténébreux séjour. Le tribut que l'on doit à la mort. La fille de la Nuit. Le spectre de la Mort. De la Mort la faux inévitable. La Mort, fille affreuse du Temps.

— Syn. comp. MORT, DÉCÈS, TRÉPAS. *Trépas* est poétique et emporte dans son idée le passage d'une vie à l'autre. *Mort* est du style ordinaire, et signifie précisément la cessation de la vie. *Décès* est d'un style plus recherché, tenant un peu de l'usage du palais, et marque proprement le retranchement du nombre des mortels. *Mort* se dit à l'égard de toutes sortes d'animaux, et les deux autres ne se disent qu'à l'égard de l'homme.

MORT, ORTE. part. pass. du v. Mourir. S'empl. adjectiv. pour Privé de la vie. Homme mort. Femme morte. Il est mort. Tomber mort. Laisser quelqu'un pour mort. Prendre quelqu'un mort ou vif. J'appris dans la suite qu'elle était *morte* au bout de deux ou trois ans de mariage. (J.-J. Rouss.) O nuit désastreuse! ô nuit effroyable, où retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre cette étonnante nouvelle, Madame se meurt! Madame est *morte!* (Boss.) Une partie d'eux-mêmes est déjà *morte*, que l'autre désire encore de vivre. (Fléch.) Les pères mourants envoient leurs fils pleurer sur leur général *mort*. (Id.) Enfin plusieurs de ces religieuses sont *mortes* de chagrin. (Chateaub.) Le nombre est grand, hélas! des poètes *morts* avant le temps. (De Latour.)

— Qui est ou qui se croit sur le point de mourir. L'amie épouvantée pousse un grand cri, et tombe sur son dos plus *morte* que vive. (De Juss.) Qui se fit *mort* est sujet d'être tenu pour vif mourant. (Montaig.) Comme nous étions le plus en train, nous avons vu apparaître M. le Premier avec son grand deuil. Nous sommes tous tombés *morts*; pour moi c'était de honte que j'étais *morte*; je n'avais rien à dire à ce Caton sur la mort de sa femme. (Mme de Sév.)

— Se dit des choses qui cessent d'exister, d'être en vogue. Cent systèmes sont nés et sont *morts* tour à tour. (Delille.)

— *C'est un homme mort.* C'est un homme qui est ou qui paraît être dans un grand danger. Il s'est mis entre les mains de ce charlatan, c'est un homme mort. Le vésicatoire n'a pas pris, c'est un homme mort. S'il se bat avec ce spadassin, c'est un homme mort.

> Si ma fille une fois met le pied dans l'Aulide:
> Elle est *morte* (Racine.)

— Comme les marchands, pendant leur vie, cachent souvent leurs dettes, aussi bien que leurs effets, et que ce n'est qu'à leur mort qu'on sait s'ils sont réellement riches ou non, on disait: Je ne puis savoir si ce marchand est riche ou non, il me le faut livrer mort.

— Se dit quelquefois de ce qui, pour le vulgaire, est inanimé, tandis que le génie lui donne une vie, une âme.

> Aux yeux de l'ignare vulgaire
> Tout est *mort*, tout est solitaire,
> Un bois n'est qu'un sombre réduit,
> Un ruisseau n'est qu'une onde claire,
> Les zéphyrs ne sont que du bruit. (Gresset.)

— Sans vigueur, sans action. Le commerce est mort.

— Fig. Pour moi, dont le génie est *mort* en ce moment. (Boil.) Tel est l'aspect de ce rivage; c'est la Grèce; mais la Grèce qui ne vit plus; son calme glacé, sa beauté *morte*, nous font tressaillir: c'est un corps sans âme. (Byron.)

> Sans tous ces ornements. . . .
> La poésie est *morte* ou rampe sans vigueur. (Boileau.)

— *Avoir le teint mort, les yeux morts, les lèvres mortes.* Avoir le teint décoloré, les lèvres pâles, les yeux éteints.

— Fig. et pop. *Il a la gueule morte.* Se dit d'un médisant, d'un fanfaron, d'un grand parleur qui se trouve réduit au silence.

— Fam. *Frapper sur quelqu'un comme sur bête morte.* Le frapper violemment.

— Fam. *N'y aller pas de main morte.* Frapper rudement. || Fig. Mettre de la rudesse, de la violence dans une discussion verbale ou par écrit. || Se porter à quelque chose avec ardeur.

— Prov. et fig. *Morte la bête, mort le venin.* Un ennemi, un méchant qui est mort, ne peut plus nuire.

— Pop. *Porter quelqu'un à la vache morte ou à la chèvre morte.* Le porter sur son dos, en tenant ses mains par-devant.

— Prov. *Un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort.* || *Un chien mort ne mord plus.* || On dit des choses qui ne se trouvent que rarement, ou qui ne doivent pas se renouveler. *La mère en est morte.* || *Un homme mort n'a ni parents ni amis.* Un mort est bien vite oublié, même de ses parents et de ses meilleurs amis.

> Un lion *mort* ne vaut pas
> Un moucheron qui respire. (Voltaire.)

— *Être mort pour quelqu'un.* Ne pouvoir plus être d'aucune utilité à quelqu'un, ne pouvoir plus avoir aucune relation avec lui.

— *Être mort pour quelque chose.* Ne pouvoir plus être sensible à quelque chose.

— *Être mort à quelque chose.* Ne pouvoir plus jouir d'une chose, soit parce qu'on l'a perdue pour toujours, soit parce qu'on y a renoncé à jamais.

> *Mort* au plaisir, insensible à la gloire.
> Dans le désert je traîne un long ennui. (Millevoye.)

— Dans certaines expressions, *mort* a un sens différent selon qu'il est placé avant ou après le substantif. Du mort bois, du bois mort. Eau morte, morte eau. Morte saison, saison morte.

— Fortif. *Angle mort.* Angle que fait un flanc inutile pour la défense.

— *Argent mort.* Argent qu'on ne fait pas valoir, qui ne rapporte pas d'intérêt. Des pierreries dans un coffre, c'est de l'argent mort. Des deniers oisifs, c'est de l'argent mort.

— *Balle morte.* Balle qui a perdu la plus grande partie de l'impulsion qu'elle avait reçue. Être atteint par une balle morte.

— Eaux et for. *Mort bois.* Les épines, les ronces et le bois blanc, qui ne peuvent servir à aucun ouvrage. || *Bois mort.* Tout le bois qui est effectivement séché sur pied, et qui ne tire plus aucune nourriture de la terre. || Le *droit de mort bois* est celui de couper le bois sec qui reste sur l'arbre, tandis que le droit de *bois mort* n'est que celui de recueillir et d'emporter le bois sec détaché de l'arbre et gisant à terre.

— *Chair morte.* Chair insensible, qui est dans les escarres des plaies.

— *Chardon mort.* Chardon bonnetier dont les pointes sont émoussées par le travail.

— *Cotte morte.* Les meubles qu'un religieux laissait en mourant, ainsi que tout ce qui était provenu de ses épargnes.

— *Couleur morte.* Couleur sombre, tannée ou effacée, en sorte qu'elle a peu ou point d'éclat.

— *Chose morte.* Chose qui sera inutile, qu'on ne relèvera point, dont on ne parle plus.

— *Eau morte.* Eau qui ne coule point, telle que celle des étangs.

— Fig. Personne sombre et mélancolique, qui parle peu, et qui n'a pas beaucoup d'action.

— *Morte eau.* Les marées les plus [illegible] || Le temps où elles ont lieu. Être en morte eau.

— *Feuille morte.* Feuille sèche qui tombe de l'arbre en automne. || On a donné ce nom, en teinture, à une couleur semblable à celle des feuilles sèches. Robe feuille morte.

— *Langue morte.* Celle qu'un peuple a parlée mais qui n'existe plus que dans les livres. La langue latine est une langue morte.

— Jurispr. *Main morte.* V. MAIN-MORTE.

— Géogr. *Mer Morte.* Lac de la Turquie d'Asie, au sud de l'ancienne Judée. On l'appelle aussi *lac Asphaltite.* Sa superficie est d'environ 140,000 hectares. Le bitume et le sel y sont en si grande abondance, qu'une quantité quelconque d'eau contient plus d'un quart de cette dernière matière. Du milieu des eaux se lèvent souvent des exhalaisons sulfureuses qui sont insupportables. On dit que ce lac ne nourrit aucun poisson, et que tout autour le sol étant imprégné de sel, on n'aperçoit aucune trace de végétation.

— *Mort-né.* V. MORT-NÉ à son ordre alphabétique.

— Peint. *Nature morte.* Animaux morts, objets inanimés, dont l'imitation exclusive forme un genre particulier. Rendre bien la nature morte. Des ustensiles, des instruments, des vases, etc., sont de la nature morte. Tableau de nature morte. On n'appellerait pas *tableau de nature morte*, celui qui représenterait un cadavre: ce tableau appartiendrait au genre de l'histoire.

— *Force morte.* Force [illegible] qu'engendrée.

— Mar. *Œuvres mortes.* Les parties du vaisseau qui sont élevées et qui ne trempent point dans l'eau. || *Tour mort.* Tour simple d'un cordage quelconque sur un appui.

— *A morte charge.* loc. adv. [illegible] Un [illegible] est à morte charge, quand on l'a chargé autant qu'il est possible.

— *Œuvres mortes.* Dans l'Écriture sainte, on appelle ainsi les péchés, parce qu'ils causent la mort, étant opposés à ce qu'il faut faire pour arriver à la vie éternelle.

— *Ouvrages morts.* Se dit des ouvrages de l'art, par opposition aux productions de la nature qui sont vivantes et animées. Bien différente de l'art humain dont les productions ne sont que des ouvrages *morts*, la nature est elle-même un ouvrage perpétuellement vivant, un ouvrier sans cesse actif. (Buff.)

— *Mort-paye.* V. MORTE-PAYE.

— *Papier mort.* Papier non timbré.

— *Pays mort.* Pays où il n'y a ni population, ni activité, ni commerce, ni industrie.

— *Saison morte.* Certain temps de l'année où le commerce, les affaires, n'ont pas la même activité que dans un autre temps. On dit plus communément *morte saison.*

— Chim. *Tête morte.* Le résidu d'une distillation. On dit plutôt *caput mortuum.* [illegible] dans tous ces creusets de philosophes [illegible] une ou deux onces d'or; mais tout le reste est tête *morte*, fange insipide, dont rien ne peut naître. (Volt.)

MORT, ORTE. s. Celui, celle qui est privé de la vie. Un mort. Une morte. Être pâle comme un mort. Enterrer, ensevelir les morts. Porter un mort en terre. Avoir la charge d'un

[illegible] pour les morts. Le service des morts. Oraison pour les morts. Dieu viendra juger les vivants et les morts. Le jour des morts. L'office des morts. Il ne faut point insulter aux morts. Être trouvé parmi les morts. Les ennemis demandèrent à enterrer leurs morts. La rivière fut un moment couverte de morts. (Volt.) Attendons-nous que Dieu ressuscite les *morts* pour nous instruire? Il n'est point nécessaire que les *morts* reviennent, ni que quelqu'un sorte du tombeau. (Boss.) Tu te reconnaîtras, tu te retrouveras partout, et chacun t'enviera ta couronne de *morts*. E. Qui [illegible]. Si l'on oublie les absents, à plus forte raison les morts, qui sont absents pour toujours. (Bussy-Rabutin.)

— *Tête de mort*. Tête dont il ne reste que la partie osseuse.

— De tous temps on a honoré la mémoire des morts, aussi regardait-on chez les anciens comme le dernier acte de la tyrannie d'empêcher qu'on ne leur rendît les derniers devoirs. On les honorait sous le nom de *mânes*, et on les invoquait solennellement à des fêtes annuelles nommées *férales*. Chez les Égyptiens, le corps mort d'un proche parent était un gage sacré sur lequel on pouvait emprunter, mais celui qui ne le dégageait pas était noté d'infamie.

— Se dit des fidèles dont l'Église fait commémoration.

— *Fête des morts*. Fête que l'Église célèbre le 2 novembre, en l'honneur des morts qui depuis l'établissement de l'Église ont comparu devant Dieu. Cette fête fut établie en 998 par Odilon, abbé de Cluny, pour tous les monastères de sa congrégation. Depuis on l'a célébrée dans toutes les églises de la chrétienté. || *Messe des morts*. Messe dans laquelle on prie pour les morts.

— *Jugement des morts*. Cette idée du jugement des âmes après la mort est reçue par presque tous les peuples. Chez les Égyptiens, l'âme était jugée dans l'Amenthi, après divers pèlerinages dans les régions nombreuses qu'elle devait parcourir. On pesait dans une balance, devant quarante-deux juges présidés par Osiris, les bonnes et les mauvaises actions du défunt, dont on punissait ou dont récompensait l'âme suivant qu'il y avait lieu. Les Grecs imitèrent ce dogme égyptien, en disant que les âmes étaient jugées dans les enfers par trois juges, Minos, Éaque et Rhadamanthe, et envoyées dans les Champs-Élysées ou dans le Tartare, suivant leurs vertus ou leurs crimes. La religion chrétienne admet le dogme du jugement des morts. Elle enseigne que les âmes sont jugées par Dieu après la mort, et récompensées ou punies par le paradis ou par l'enfer, où elles doivent rester jusqu'au jour du jugement dernier, jour où tous les morts ressusciteront et seront définitivement condamnés à des souffrances éternelles, ou voués à d'éternelles jouissances.

— Poét. *Le rivage des morts, la demeure des morts, chez les morts*. Se dit souvent pour Dans les enfers, dans l'empire de Pluton. Des *morts* la profonde demeure. (Rac.) Mon âme chez les *morts* descendra la première. (Id.)

> . . . . Ces bords
> Où l'on voit l'Achéron se perdre chez les *morts*
> RACINE.

> Si je pouvais, jeté sur la mer de la vie,
> Rouler avec la vague au rivage des *morts*.
> FARCY.

— Se dit des livres dont les auteurs sont morts. Le langage des *morts* est toujours un peu muet; il est destitué d'action et de mouvement, et ne réveille pas assez fortement nos passions. (Nic.) On a dit de Grotius qu'il n'était point propre aux ambassades, parce qu'il fréquentait plus les *morts* que les vivants. (Trév.) La jalousie des auteurs aime mieux voir cent *morts* au-dessus de leur tête, qu'un vivant à leurs côtés. (Pér.)

— *Faire le mort*. Retenir ses mouvements et sa respiration, de manière à faire croire qu'on est privé de la vie. || Fig. Ne pas répondre aux personnes par lesquelles on est questionné, interpellé par écrit.

— Prov. *Les morts ont toujours tort*. Les morts ne pouvant se défendre, on excuse souvent les vivants à leurs dépens. || *Plus de morts, moins d'ennemis*. || *Plus de morts, moins de malades*. || *En attendant les souliers d'un mort, on va longtemps nu-pieds*. On souffre quelquefois longtemps en attendant une succession. || On dit de même, *qui court après les souliers d'un mort risque souvent d'aller nu-pieds*. || On dit de celui qui déjeune avant d'aller à la messe, qu'*il va à la messe des morts*, qu'*il y porte pain et vin*. || *Les morts ne mordent plus*. Les morts ne peuvent plus nuire aux vivants.

— Pop. *Le royaume des morts, le royaume des taupes*. Le tombeau.

— Jurispr. *Le mort saisit le vif*. Une personne en mourant transmet son bien à son héritier, sans qu'il soit besoin d'un acte de mise en possession.

— Féod. *Se faire mort d'un fief*. Délaisser à son plus proche héritier apparent un fief en avancement d'hoirie.

— On disait de celui qui était mis hors la loi, qu'*il devait être saisi mort ou vif*.

— Se dit, à la tontine, d'un joueur auquel il ne reste rien de sa prise.

— *Faire un mort*. Se dit, à certains jeux de cartes, quand un joueur manquant on place son jeu à découvert sur la table, et que les autres joueurs font la partie comme s'il était là en [illegible] voulu. On dit aussi, *jouer le jeu du mort*.

— Mar. *Le mort de l'eau* ou *le mort d'eau*. Les marées les plus basses des quadratures. On dit plutôt *mortes eaux*.

— Myth. *Le mort*. On croit que les Hébreux donnaient ce nom à Adonis.

— Techn. Eau de chaux dans laquelle le tanneur a plongé plusieurs fois les peaux, et qui a perdu sa force. || Canal qui fait le tour d'un marais salant.

— Syn. simpl. Défunt, trépassé. Le premier est familier, le second est vieux, et ne peut entrer que dans le style comique. En poésie, on dit *les mânes, les ombres*, pour *les âmes des morts*. || Périphr. Les habitants des tombeaux. Le peuple des tombeaux. Les pâles habitants de la rive infernale. Les livides sujets du tyran des enfers. Ceux qui peuplent le Ténare. || Pour Être mort, les poètes disent bien, *être sans vie, dormir du sommeil de la mort, du sommeil éternel*. Ses yeux sont pour jamais fermés à la lumière. (Volt.) Des guerriers descendus dans les royaumes sombres. (Delille.) || *L'empire des morts, le séjour des morts, le rivage des morts*. Périphrases poétiques qui désignent l'Enfer, l'Élysée.

MORTA. Myth. lat. Une des trois Parques, selon Cœsellius. Suivant d'autres, c'est plutôt une forme du mot *mora*.

MORTA. s. m. Pathol. Un des noms du pemphigus.

MORTABLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Sujet à la mort, mortel.

MORTADELLE. s. f. Art culin. Espèce de gros saucisson qui vient d'Italie. Mortadelle de Bologne, de Florence. On fait à Lyon un saucisson ordinairement farci de truffes noires et de pistaches, qui est bien supérieur à celui d'Italie. || On donne aussi le nom de mortadelle à un ragoût de poulet en usage en Italie.

MORTAGNE. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Orne); 5,700 hab. || MORTAGNE-SUR-LOIRE. Ch.-l. de cant., arr. de Mauléon (Vendée); 800 hab.

MORTAILLABLE. adj. des 2 g. (pr. *mor-ta-ia-ble*; du fr. *mort* et *taille*). Jurispr. féod. Se disait de ceux qui étaient serfs de leurs seigneurs et dont celui-ci héritait, de manière qu'ils payaient en quelque sorte la taille, même après leur mort, dans la personne de leurs enfants. Les mortaillables ne cessaient d'être les hommes du seigneur qu'en se déclarant les hommes du roi.

MORTAILLE. s. f. (pr. *mor-ta-ie*). Féod. Droit que le seigneur avait, dans quelques coutumes, de succéder à son serf décédé sans héritiers naturels.

— MORTAILLES. s. f. pl. S'est dit pour Funérailles.

MORTAILLER. s. m. (pr. *mor-ta-ié*). Féod. Celui qui est soumis à la mortaille.

— Juge, receveur, procureur, que les seigneurs preposaient pour recevoir la mortaille.

MORTAIN. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Manche); 2,500 hab.

MORTAIN. s. m. Comm. Laine de très-basse qualité.

MORTAISAGE. s. m. Techn. Action de pratiquer une mortaise.

MORTAISE. s. f. (du lat. *mordere*, mordre, parce qu'au moyen de la mortaise, une pièce de bois mord dans une autre). Techn. Trou, entaillure faite dans une pièce de bois ou de métal, pour y recevoir le tenon d'une autre pièce, quand on veut les assembler. Petite, grande mortaise. Faire une mortaise. Ouvrage assemblé à tenons et à mortaises. || Dans les pièces métalliques, les mortaises se pratiquent au moyen d'une *machine à mortaises*, qui a sur la main de l'homme l'avantage d'une plus grande puissance et d'une plus grande régularité.

— Trou long et carré par les deux bouts, qui sert pour l'assemblage des grosses horloges, et pour le placement des clavettes.

— Mar. Vide d'un mouffle où l'on met le rouet. || Trou dans lequel passe la clé de la caisse du mât de hune. || *Mortaise du gouvernail*. Trou carré que l'on fait dans la tête du gouvernail par où passe la barre. || *Mortaise de mât*. Petite fente sous la tête de l'archet.

MORTAISÉ, ÉE. part. pass. du v. Mortaiser. S'empl. adjectiv. Ouvrage mortaisé.

MORTAISER. v. a. 1^re^ conj. Techn. Faire une mortaise. || Tailler à mortaise.

MORTALET. s. m. Anc. art milit. Boîte d'artillerie.

MORTALITÉ. s. f. (du lat. *mortalitas*). Condition de tous les êtres organisés d'être sujets à la cessation définitive de la vie. Épicure croyait à la mortalité de l'âme. Le fils de Dieu s'est revêtu de notre mortalité. Un corps qui, par la *mortalité*, est devenu un empêchement et un fardeau de l'esprit. (Boss.)

— Ce qui doit causer la mort. La mortalité des blessures.

— Mort d'une quantité plus ou moins considérable d'hommes ou d'animaux qui sont emportés en peu de temps par la même maladie, ou qui meurent dans un temps donné. La mortalité des troupes. La mortalité d'une contrée. La mortalité est sur le bétail, s'est mise sur le bétail, dans le bétail, sur les bestiaux. Il y a dans cette ville une grande mortalité.

— Quantité d'individus de l'espèce humaine qui meurent annuellement sur un certain nombre de vivants. A Paris, la mortalité, dit-on, est d'un individu sur trente. Un calcul de proportion avec la *mortalité* des autres hôpitaux démontre que celui de l'Hôtel-Dieu a coûté à l'État cent mille citoyens dans l'espace de soixante-quinze ans. (La Harpe.)

— *Tables de mortalité*. Liste qui, sur un nombre donné de naissances, indique le nombre des survivants à la fin de chaque année. Pour prédire la fin de nos embarras, il suffit de consulter les tables de *mortalité*. (De Lourdoueix.)

MORT-BOIS. s. m. Épines, ronces, bois inutiles dans une forêt.

MORT-CHIEN. s. m. Bot. V. COLCHIQUE.

MORT-DIEU. Interj. qui signifiait Par la mort de Dieu. *Mort-Dieu!* mon ancien ami, envoyez-moi au plus vite Abraham Chaumeix crucifié. (Volt.)

MORTEAU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pontarlier (Doubs); 1,400 hab.

MORT-CHARGE. s. f. V. MORT.

MORTE-EAU. s. f. Mar. Se dit des marées les plus faibles qui ont lieu entre la nouvelle et la pleine lune.

— Époque de ces marées. Être en morte-eau.

— Fig. Personne sombre et mélancolique qui parle peu.

MORTEL, ELLE. adj. Qui cause la mort, ou qui paraît devoir la causer. Maladie, plaie, blessure mortelle. Coup, poison mortel. La coque du Levant est mortelle aux poissons, pour les poissons. Depuis longtemps je pleurais la meilleure des mères, qu'une langueur *mortelle* consumait insensiblement. (J.-J. Rouss.)

— Fig. La gloire. Qu'y a-t-il pour les chrétiens de plus pernicieux ou de plus *mortel*? (Boss.)

— *Péché mortel*. Péché qui fait perdre la grâce de Dieu, et qui donne une espèce de mort à l'âme. Il faut se garder avec grand soin des péchés véniels, parce qu'ils disposent au péché mortel. Chrétien, tu sais trop la distinction des péchés véniels d'avec les *mortels*. (Boss.)

— Prov. *Chanter à quelqu'un ses sept péchés mortels*. Lui reprocher tous ses défauts.

— Extrême, excessif dans son genre. Ne se dit jamais qu'en mal. Haine, inimitié mortelle. Déplaisir mortel. Douleur, inquiétude, crainte, tristesse, offense mortelle. Effroi mortel. Ennui mortel. Être dans des transes mortelles. Il fait un froid mortel. Dans le doute *mortel* dont je suis agité. (Rac.) La cruauté de la reine Marie causa de *mortelles* convulsions dans le royaume. (Mézeray.) Tandis que je tâchais d'adoucir par ces paroles les peines de mes compagnons, je cachais au fond de mon cœur une douleur *mortelle*. (Fén.)

— Long et ennuyeux. Il y a dix mortelles lieues de cette ville à cette autre. Attendre deux mortelles heures dans une antichambre. Fallait-il deux mortels volumes pour un pareil sujet? Si le système de cet auteur avait eu de bons fondements, il n'aurait pas été obligé de faire trois *mortels* volumes pour le prouver. (Montesq.)

— *Être l'ennemi mortel de quelqu'un*. Le haïr profondément.

— Qui est sujet à la mort. Tous les hommes sont mortels. Le corps est mortel. Cette vie mortelle est pleine de misères. D'anciens philosophes ont cru l'âme mortelle. La mort ne l'a point changée, si ce n'est qu'une immortelle beauté a pris la place d'une beauté changeante et *mortelle*. (Boss.) Il se vit *mortel*, et se sentit tel que nous le voyons aujourd'hui. (Fléch.) Dieu m'a retiré des misères d'une vie *mortelle*. (Id.) Consolons-nous d'être *mortels* sur la terre, tant de causes nous y dégoûteraient de l'immortalité! (Boiste.)

> . . En déposant sa dépouille *mortelle*,
> L'âme conserve encor sa tache criminelle.
> DE LA TRESSE.

> Les Parques à ma mère, il est vrai, l'ont prédit,
> Lorsqu'un époux *mortel* fut reçu dans son lit. (RAC.)

— Style soutenu. *Quitter sa dépouille mortelle*. Mourir.

— En parlant des riches, des grands du monde, J.-B. Rousseau a dit :

> Dieux *mortels*, c'est vous qu'il appelle;
> Il tient la balance éternelle
> Qui doit peser les humains

— S'emploie quelquefois par opposition à Immortel, immortalité. Je prétends vous mettre devant les **yeux sa vie** *mortelle*, afin de vous persuader de son immortalité. (Fléch.) Est-ce qu'après tant d'actions dignes de l'immortalité, il n'y avait plus rien de *mortel* à faire? (Id.)

— Cet adjectif ne s'emploie ni au comparatif ni au superlatif. Ainsi l'on ne dit pas. Aussi mortel, moins mortel, le plus mortel, etc.

— On peut le mettre avant son substantif, en consultant l'oreille et l'analogie. || Dans le sens de Qui donne la mort, ou qui paraît devoir la causer, on dit, Une maladie mortelle, un coup mortel, une blessure mortelle, un poison mortel, et l'on peut dire, Cette mortelle blessure.

> Le succès est certain,
> Si le succès dépend d'une *mortelle* main. (RAC.)

|| Dans le sens de Grand, extrême, excessif, on dit, Haine mortelle, inimitié mortelle, déplaisir mortel, mortel déplaisir. C'est son ennemi mortel, c'est son mortel ennemi. Il y a trois mortelles lieues d'ici là, et non pas trois lieues mortelles. Effroi mortel, mortel effroi.

MORTEL, ELLE. s. Style poétique et soutenu. Homme, femme. C'est un heureux mortel, un infortuné mortel. Le plus estimable, le plus vil des mortels. Une simple mortelle. O vanité! ô néant! ô *mortels* ignorants de leurs destinées! (Boss.) Moins connu des *mortels*, je me cacherais mieux. (Rac.) Dieu parle, et d'un *mortel* vous craignez le courroux! (Id.) Tout *mortel* a son heure, et tout peuple a son jour. (Farcy.) Avouez que c'est un terrible *mortel* que monsieur votre père. (Brueys.)

> Un seul jour ne fait pas d'un *mortel* vertueux
> Un perfide assassin, un lâche incestueux. (RAC.)

> Mais, à la place de Socrate,
> Le fameux vainqueur de l'Euphrate
> Sera le dernier des *mortels* (J.-B. ROUSS.)

— Au féminin, il ne se dit guère que par opposition à Immortelle, à déesse. Elle n'a pas l'air d'une mortelle. *Mortelle*, subissez le sort d'une *mortelle*. (Rac.)

— MORTELS. s. m. pl. L'espèce humaine. Les pauvres mortels. Les misérables mortels. La condition des *mortels* égale tous les hommes. (St-Evrem.)

> Les malheureux *mortels*, unis par même sort,
> Vont tous également des douleurs à la mort. (***)

MORTE-LAINE. s. f. V. MORAINE.

MORTELLEMENT. adv. A mort. Être blessé mortellement. Être malade mortellement.

— *Pécher mortellement*. Commettre un péché mortel.

— Excessivement. Haïr mortellement. Être mortellement ennuyeux. Outrager quelqu'un mortellement.

— On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il nous a offensés mortellement, il nous a mortellement offensés.

— Syn. comp. MORTELLEMENT, À MORT. À LA MORT. *A mort* a plus de précision et implique plus de certitude, il marque que la mort s'ensuivra. *Mortellement* marque seulement que la mort pourra s'ensuivre. Au figuré, *mortellement* et *à la mort* signifient tous deux Excessivement, mais l'un annonce une haine plus étendue, plus complète, plus durable, et l'autre une haine plus énergique.

MORTELLERIE. s. f. Techn. Art ou travail du mortellier.

MORTELLIER. s. m. Techn. Celui qui brise certaines pierres dures pour en faire du ciment.

MORTEMENT. adv. S'est dit pour Faiblement, nonchalamment.

MORTE-PAIE. s. f. Soldat payé en tout temps et entretenu dans les garnisons. || Pl., des *mortes-paies*.

— Anc. art milit. Militaire invalide.

— Vieux domestique sans fonction.

MORTE-SAISON. s. f. Temps où, dans certaines professions, on a moins de travail, moins de débit qu'à l'ordinaire. L'été est la morte-saison des fourreurs. Les mortes-saisons ruinent les pauvres ouvriers. || *Saison morte*. Temps où le commerce, les affaires languissent. || Pl., des *mortes-saisons*.

MORT-GAGE. s. m. Jurispr. Gage dont on laisse jouir le créancier, sans que les fruits dont il profite soient imputés sur la dette. || Pl., des *morts-gages*.

MORTICAL. s. m. Métrol. Monnaie du royaume de Fez.

MORTIER. s. m. (pr. *mor-ti-é*; du lat. *mortarium*). Mélange de chaux et de sable, de ciment ou de pouzzolane, détrempé avec de l'eau, et servant à lier les pierres ou les moellons d'une construction. L'usage des mortiers remonte à plus de 2,000 ans avant notre ère. Ceux des Égyptiens, des Grecs et des Romains ont conservé une très-grande dureté, et sont devenus par la pénétration de l'acide carbonique de véritables marbres. Faire du mortier. Mortier à chaux et à sable, à chaux et à ciment. Mortier de ciment.

— Constr. *Mortier gras*. Mortier dans lequel le volume de la chaux est beaucoup plus grand que celui des vides du sable. || *Mortier maigre*. Celui dans lequel la chaux manque et qui n'est pas liant. || *Mortier blanc*. Celui qui est fait avec une chaux d'une faible qualité. || *Mortier bâtard*. Celui qui est fait avec de la bonne et de la mauvaise chaux.

— Mélange d'argile et de sable avec lequel on construit les fourneaux.

— Mélange d'argile, de sable et de foin ou de bourre, propre à lier ensemble, soit des briques crues, soit des morceaux de bois recouverts de paille tordue, qui sont destinés à construire des murs de clôture, des maisons, dans les pays où la pierre à bâtir est rare.

— Bassin, creux fait en terre où l'on éteint la chaux et où on la laisse épaissir pour s'en servir au besoin.

— Fig. et fam. *Cette soupe est du mortier, n'est que du mortier*. Elle est trop épaisse.

— Sorte de vase qui est fait de métal, de pierre, de bois, etc., et dont on se sert pour y piler les substances solides qu'il faut pulvériser, ou triturer les substances noires dont il faut opérer le mélange intime.

— Prov. *Le mortier sent toujours les aulx*. On se ressent toujours des habitudes qu'on a d'abord contractées, des sociétés qu'on a fréquentées. On dit plutôt aujourd'hui, *la caque sent toujours le hareng*.

— Artill. Bouche à feu qui est faite à peu près comme un mortier à piler, et dont on se sert pour lancer des bombes, pour jeter des carcasses

pleines de pierres ou de matières inflammables. L'usage des mortiers ne remonte pas au delà de 1510. Mettre la bombe dans le mortier. Charger le mortier. Mettre le feu au mortier. Batterie de mortiers. || *Mortier à grenades*. Espèce de mortier qui lançait des grenades. || *Mortier à perdreaux*. Celui qui est accompagné de plusieurs autres petits mortiers pratiqués dans l'épaisseur de son métal. || Il y a eu aussi des mortiers à la Cohorn, à la Gomère, à la Villantroys, à l'espagnole, des mortiers bilboquets, des mortiers éprouvettes, et enfin le mortier monstre.

— Cost. Espèce de bonnet rond de velours noir, bordé de galon d'or, que les présidents de parlement portaient dans l'exercice de leurs fonctions, et qui est encore aujourd'hui la coiffure des cours de justice. Président à mortier. Charge de président à mortier. Le chancelier de France avait un mortier qui était d'étoffe d'or avec un bord d'hermine. || Espèce de coiffure que portèrent les rois de France de la première race. „ Coiffure de velours qui était à l'usage du clergé et des gradués sous Philippe le Bel, et qui plus tard fut réservée à certains présidents des parlements.

— Chez les ciriers, Sorte de bougie de miel fondue dans un moule.

— *Mortier de veille*. Petit vaisseau d'argent ou de cuivre qui a de la ressemblance avec le mortier des apothicaires. Il est rempli d'eau sur laquelle surnage un morceau de cire jaune ayant un petit lumignon au milieu. On l'allume quand le roi est couché, et il brûle toute la nuit. || Le morceau renfermé dans ce vase s'appelle aussi *mortier*.

— Syn. comp. MORTIER. CIMENT. BÉTON. *Ciment* désigne une matière propre à lier des pièces distinctes qui sont ordinairement de matière inorganique; quelquefois il s'applique à la brique pilée, ou à une matière argileuse cuite, réduite en poudre. *Mortier* désigne, à proprement parler, le ciment avec lequel on réunit les pierres, les briques des édifices; il se compose essentiellement de chaux et de sable. Le *mortier* qui est employé plus spécialement pour les fondations, et qui a la propriété de se durcir dans la terre ou dans l'eau, est souvent appelé *béton* dans le langage ordinaire. Les matières auxquelles on applique le nom de *ciment* diffèrent de celles qu'on appelle *mortier*, en ce qu'elles sont moins grossières, qu'elles présentent un mélange plus intime, plus homogène à l'œil.

MORTIER (Edouard-Adolphe-Casimir-Joseph). Pair et maréchal de France, né en 1768, mort en 1835, fit avec distinction toutes les guerres de la République; il se signala par de brillants exploits en Espagne, fit partie de l'expédition de Russie, et contribua à sauver les débris de la grande armée. A la première Restauration il fut nommé pair de France, mais en 1815 il fut déclaré déchu de la pairie pour avoir refusé de juger le maréchal Ney. Quelques années plus tard, il fut élevé de nouveau à la pairie. En 1834, il fut nommé ministre de la guerre; il occupait encore ce poste, lorsqu'aux fêtes de juillet il fut tué par la machine infernale de Fieschi.

MORTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mors*, mort; *fero*, porter). Médec. Qui cause la mort. Poison, suc mortifère. Plante mortifère. On dit plutôt *délétère*.

MORTIFIANT. part. prés. du v. Mortifier. Qui mortifie. Il est invar. Une personne mortifiant sans cesse ses domestiques. Des discours mortifiant un homme sensible.

MORTIFIANT, ANTE. adj. Qui humilie l'amour-propre et cause de la confusion. Chose mortifiante. Il est bien mortifiant d'essuyer publiquement des reproches mérités. Y a-t-il rien de plus mortifiant? Des humiliations mortifiantes. Refus mortifiant. Que de suites *mortifiantes* attire un premier mouvement de vanité! (J.-J. Rouss.) C'est un des justes retours de l'inégalité, qu'elle coûte souvent au plus élevé des avances *mortifiantes*. (Id.) Agité de ces pensées *mortifiantes*, enflammé de dépit, je m'enfermai dans ma chambre et me mis au lit. (Le Sage.)

— On peut quelquefois le mettre avant son substantif, en consultant l'oreille et l'analogie. Une chose mortifiante. Une injure mortifiante, une mortifiante injure. Des humiliations mortifiantes, de mortifiantes humiliations. Un refus mortifiant, un mortifiant refus.

MORTIFICATION. s. f. (pr. *mor-ti-fi-ka-cion*; du lat. *mortificatio*). Chir. Etat du corps ou d'une partie du corps, dans lequel les fluides naturels, dont la circulation est arrêtée, s'altèrent et se corrompent de manière à détruire le tissu des chairs. Mortification des chairs. Dans la gangrène, il y a mortification imparfaite; dans le sphacèle, il y a mortification entière.

— Art culin. Bien que la mortification soit un commencement de putréfaction, elle est provoquée ou attendue pour faire servir diverses substances à la nourriture des hommes; ainsi la chair des animaux tués récemment est ferme et moins savoureuse que celle qui a éprouvé un premier degré de décomposition ou qui est mortifiée. La chaleur et l'humidité favorisent cet état; l'extrême fatigue qu'on a fait éprouver aux animaux avant de les priver de la vie produit aussi un effet semblable. Plusieurs fruits s'améliorent également par la mortification; il en est même qu'on ne peut manger qu'à cette condition, par exemple, les nèfles. Les viandes comprises sous le nom de gibier sont celles qu'on laisse le plus se mortifier; il est même certaines personnes qui attendent une putréfaction manifeste pour les faire servir sur leurs tables; c'est une dépravation du goût qui compromettrait la santé si l'on s'y abandonnait souvent.

— Se disait, dans l'ancienne chimie, de la Destruction de la qualité essentielle et caractéristique d'un corps, du changement de sa figure extérieure.

— Style ascét. Action par laquelle on mortifie son corps, ses passions. La mortification de la chair, des sens, des passions. Un chrétien n'est jamais vivant pour la terre, parce qu'il y est toujours mortifié, et que la *mortification* est un essai, un apprentissage et un commencement de la mort. (Boss.) Ils se disposent à l'oraison par la *mortification*, et à la *mortification* par l'oraison. (Fléch.)

— Fig. Impression désagréable excitée dans notre âme par le reproche, le blâme, le défaut de succès, les contre-temps, les contradictions, etc. Recevoir, essuyer, s'attirer une grande, une cruelle mortification. Donner de grandes mortifications à quelqu'un. Leurs airs insolents, leur puérile vanité ne leur attirent que *mortifications*, dédains, railleries. (J.-J. Rouss.) Il parlait avec un air de complaisance et de satisfaction que les princes et les hommes accoutumés aux grandes affaires savent prendre au milieu des *mortifications* les plus cruelles. (Volt.)

— Dans le style de la chaire, il se dit des accidents fâcheux qui arrivent dans la vie. Ce sont des mortifications que Dieu nous envoie.

— Iconol. On la voit représentée sous la figure d'une femme triste et exténuée, qui tient un cilice et une discipline.

— MORTIFICATIONS. s. f. pl. Austérités.

MORTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Mortifier. S'empl. adjectiv. De la viande bien mortifiée. Ce faisan n'est pas encore assez mortifié.

— Fig. *Etre mortifié d'une chose*. En éprouver du chagrin. Etre bien mortifié de dire à quelqu'un quelque chose de désagréable. Etre mortifié de ne pouvoir faire ce que quelqu'un demande. Avoir l'air bien mortifié. Il serait bien *mortifié* qu'on le soupçonnât de vouloir se louer, et pourtant il veut faire son éloge. (Mariv.)

— Syn. comp. MORTIFIÉ. AFFLIGÉ. *Affligé* suppose un mal qui vient du dehors, il n'exprime que la douleur qu'on en ressent. *Mortifié* suppose un déplaisir qui a sa source dans les fautes qu'on a faites, ou dans le mépris, les airs de hauteur, les ironies qu'on essuie, ou dans le succès d'un concurrent.

MORTIFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *mortificare*, fait de *mors*, mort; *facere*, faire). Ce verbe prend deux *i* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *i*. *Je mortifie, nous mortifions, vous mortifiez. Je mortifiais, nous mortifiions, vous mortifiiez. Que je mortifie, que nous mortifiions, que vous mortifiiez*. Faire que de la viande devienne plus tendre en la laissant quelques jours sans la préparer. Mettre de la viande à l'air, la battre pour la mortifier. Le grand air mortifie la viande.

— Se disait, dans l'ancienne chimie, pour Changer la figure extérieure d'un corps, détruire sa qualité caractéristique. || Se disait aussi des esprits dont on diminuait la force en les mêlant avec d'autres plus faibles.

— Fig. Affliger son corps par des macérations, des jeûnes, des austérités. Mortifier sa chair. Plût à Dieu que je *mortifiasse* mes membres mortels! (Boss.) Le solitaire, dans sa retraite, obligé de *mortifier* sa chair. (Mass.)

— *Mortifier ses sens, ses passions*. Les réprimer dans la vue de plaire à Dieu. J'ai tâché de *mortifier* mes appétits sensuels. (Boss.)

— Fig. Eprouver une impression désagréable par suite de reproches, de honte, de blâme, de défaut de succès, de contre-temps, de contradictions, etc. Ce refus me mortifie. Cette disgrâce l'a extrêmement mortifié. Je craignais de ne vous plus revoir, et d'être privée du plaisir de vous témoigner ma reconnaissance, ce qui m'aurait bien *mortifiée*. (Le Sage.)

— SE MORTIFIER. v. pron. Devenir plus tendre. La viande se mortifie lentement dans un temps froid.

— Fig. Faire souffrir à son corps des jeûnes, des macérations, des austérités. Se mortifier pour l'amour de Dieu.

— S'humilier mutuellement.

— Syn. comp. MORTIFIER. MATER. MACÉRER. On *macère* des plantes en les faisant tremper dans un liquide. On *mate* des animaux en s'opposant à l'exercice de leurs habitudes naturelles. On *mortifie* des corps, et particulièrement des viandes et des chairs, en amortissant le tissu de leurs parties pour les amollir ou les attendrir. *Macérer* ne s'emploie au figuré qu'en style de dévotion. Les dévots *matent* leur corps en lui faisant des violences pour le dompter, le réduire en servitude; ils le *mortifient* en prenant soin de réprimer ses appétits, d'amortir ses désirs; ils le *macèrent* par des exercices qui le tourmentent et le tiennent dans un état de souffrance.

MORTINE. s. f. Techn. Feuille de myrte et de diverses autres plantes pour la tannerie.

MORT-IVRE. adj. m. (pr. *mor-i-vre*). Ivre au point d'avoir perdu tout sentiment. On dit aussi *ivre-mort*. || Pl., *morts-ivres*. || En parlant d'une femme, on dit *ivre-morte*, et au pl., *ivres-mortes*.

MORT-NÉ. adj. m. Enfant, animal tiré mort du ventre de sa mère. || Pl., *morts-nés*, c'est-à-dire des enfants nés morts. Quelques grammairiens écrivent *mort-nés*.

MORTODES. s. f. pl. Perles fausses pour le Sénégal.

MORTOISE. s. f. Ancienne orthographe de Mortaise.

MORTON. s. m. Bot. L'agaric meurtrier.

MORT-PLAIN. s. m. Techn. Eau de chaux qui a déjà servi.

MORTREE. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Argentan (Orne); 1,000 hab.

MORTREUX. s. m. S'est dit pour Mélange de pain et de lait.

MORTS-MURS. s. m. pl. Parois d'un four de fusion.

MORTUAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *mortuarius*). Appartenant au service, à la pompe funèbre. Drap mortuaire. Et ce cœur, qui n'a vécu que pour lui, se réveille, tout poudre qu'il est, et devient sensible, même sous son drap *mortuaire*, au nom d'un époux si cher. (Boss.)

— *Registre mortuaire*. Registre où l'on inscrit les noms des personnes décédées.

— *Extrait, acte mortuaire*. Extrait qu'on tire de ce registre pour constater le décès.

— Fig. Chaque page de l'histoire d'un conquérant est un extrait *mortuaire*. (Boiste.)

— *Droits mortuaires*. Droits perçus pour les cérémonies funèbres.

— Jurispr. *Domicile mortuaire*. Lieu où une personne avait son domicile légal au moment de son décès. || *Droit mortuaire*. Portion du bétail ou des meubles que l'église paroissiale prélevait en quelques endroits sur les successions.

— Il ne se met qu'après son substantif. Un drap mortuaire. Un registre mortuaire. Un extrait mortuaire.

MORTUAIRE. s. m. Hist. Revenu d'une commanderie de Malte, depuis la mort du titulaire jusqu'au 1er mai suivant. Le mortuaire appartenait au grand-maître.

MORTUMNOM. s. m. Bot. Fruit du Pérou qui enivre quand on en mange trop, et peut causer la mort en excitant au sommeil.

MORT-VOLANT. s. m. V. MORVOLANT.

MORUE. s. f. (du lat. *mormyra*). Ichthyol. Sous-genre de poissons de mer, démembré du genre des gades, dont la plus grande pêche se fait au banc de Terre-Neuve. La morue est l'objet d'un commerce très-considérable, parce que, lorsqu'elle est salée ou séchée, elle se conserve longtemps sans altération, et peut se transporter sur tous les points du globe. Elle habite exclusivement les mers du Nord; elle ne s'approche des rivages que pendant l'instant du frai, qui a lieu ordinairement vers le mois de février. La chair des morues n'est pas la seule partie dont on fasse usage: leur langue, fraîche, et même salée, est un morceau délicat; on mange leur foie, et on en tire une huile très-recherchée dans plusieurs arts; on obtient de leur vessie natatoire une colle qui ne le cède en rien à celle de l'esturgeon; on conserve les œufs de morue pour la table. La pêche de la morue sur nos côtes a très-peu d'importance; tout son produit est consommé à l'état frais sur le littoral et à l'intérieur, jusqu'à une modique distance de la mer; mais la pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve et sur quelques côtes voisines est une pépinière d'excellents matelots. Morue fraîche. Morue verte. Morue nouvelle. Vieille morue. Morue sèche, salée. Morue de Terre-Neuve. Morue jaune. Pêcher de la morue. Une queue de morue. Aller à la pêche des morues. Navire chargé de morues.

— *Une poignée de morues*. Deux morues jointes ensemble. || *Morues rondes*. Morues que l'on se contente d'ouvrir depuis la gorge jusqu'à l'anus, en conservant une forme arrondie du côté de la queue. || *Morues plates*. Morues ouvertes dans toute leur longueur, et dont l'arête est enlevée en entier. || *Morues blanches*. Celles qui ont été salées, mais séchées promptement, et sur lesquelles le sel a laissé une croûte blanchâtre. || *Morues noires*. Celles qui par un dessèchement plus lent ont éprouvé un commencement de décomposition, qui se reconnaît à des taches grises ou brunes dont la chair est parsemée à la surface. || *Morue verte*. Celle qui a seulement été salée. || *Grandes morues*. Celles dont le cent en nombre pèse 450 kilog. || *Morues moyennes*. Celles dont le cent ne pèse que 300 kilog. || *Petites morues*. Celles dont le poids est encore plus faible. || *Morue marchande*. Morue salée et sèche, et qui a toutes les conditions pour être mise en vente. || *Morue longue*. Un des noms vulgaires de la lingue. || *Morue molle*. Le tacaud. || *Morue noire*. Un des noms vulgaires du charbonnier. || *Morue pinnée*. Morue à laquelle on a fait à dessein subir un commencement de fermentation pendant sa dessiccation.

— Art culin. Avant de faire cuire la morue, on la fait dessaler pendant vingt-quatre heures dans de l'eau de rivière que l'on change trois fois. Morue à la maître d'hôtel. Morue à la provençale. Morue à la crème. Morue à la bourguignonne. Queues de morue à l'anglaise Queue de morue farcie. Morue à la Steinkerque. Morue au parmesan. Tourtes et vol-au-vent de morue.

— *Queue de morue*. Se dit des pans de l'habit ou du frac, lorsqu'ils sont étroits vers l'extrémité. Habit à queue de morue ou en queue de morue. || On dit aussi avoir *une queue de morue*, pour, un habit à queue de morue.

— Prov. *Avoir des yeux de morue*. Avoir de grands yeux à fleur de tête.

MORUM. s. m. Pathol. Nom sous lequel on désigne certaines humeurs arrondies et rouges, semblables au fruit du mûrier, et qui se développent particulièrement aux organes génitaux après un coït impur.

MORUS (Thomas). Né en 1480, mort en 1535, fut employé par Henri VIII dans plusieurs ambassades. A son retour de celle de Cambrai, fait grand chancelier d'Angleterre, il se démit de cette charge lorsque Henri VIII se souleva contre l'Eglise romaine. Après avoir tenté vainement de l'amener à le reconnaître pour chef de l'Eglise anglicane, le roi le fit mettre en prison et lui fit trancher la tête. On a de lui un livre utile et agréable, et plusieurs ouvrages latins.

MORUS. s. m. Ornith. Nom générique que l'on avait proposé pour désigner le Fou.

MORVAN. Géogr. Ancien petit pays de France, compris aujourd'hui dans les départements de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de la Nièvre. || Chaîne de montagnes qui donne son nom à cette contrée.

MORVAN. s. m. Mamm. Mouton d'Afrique à longues jambes.

MORVE. s. f. (du lat. *morbus*, maladie). Physiol. Humeur visqueuse qui découle des narines. Avoir toujours la morve au nez. Pop.

— Art vétér. Ecoulement de mucosités par les narines, soit qu'il dépende d'une phlegmasie de la membrane muqueuse nasale, ce qui constitue la morve proprement dite; soit qu'il résulte de la suppuration de cette membrane survenue à la suite d'un catarrhe intense, comme la morve dite de morfondure; soit qu'elle provienne, comme on l'a prétendu, des bronches ou des poumons, comme dans la morve de pulmonie. La morve est contagieuse, mais seulement par une sorte d'inoculation immédiate.

— *Morve des chiens*. Nom que l'on donne à la maladie vulgairement appelée *maladie des chiens*, parce que dans le commencement elle est accompagnée d'un flux par les naseaux.

— Agric. Mucilage qui forme la substance des fruits huileux avant leur maturité.

— Hortic. Pourriture qui attaque les laitues et la chicorée.

MORVEAU. s. m. Morve épaisse et recuite. Jeter un gros morveau. C'est un mot désagréable dont on évite de se servir.

MORVÉDRO. Géogr. Ville d'Espagne, dans le royaume de Valence, bâtie des ruines de Sagonte.

MORVEN. Géogr. Mont d'Écosse, dans le comté de Caithness, que les poëmes d'Ossian ont rendu célèbre comme théâtre des exploits de Fingal.

MORVÈQUE. s. m. Agric. Variété de raisin.

MORVER. v. n. 1re conj. (rad. *morve*). Hortic. Se pourrir.

— Avoir de la morve. Il se mouchait à ses manches, il *morvait* dedans sa soupe. (Rabel.)

MORVEUX, EUSE. adj. Qui a de la morve au nez. Enfant morveux. Nez morveux. Etre toujours morveux.

— Prov. et fig. *Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez*. Il est de la sagesse de tolérer un petit mal, lorsqu'on risque en voulant y remédier. || *Qui se sent morveux se mouche*. Que ceux qui reconnaissent en eux le défaut, le tort contre lequel on parle, s'appliquent ce qu'on en dit, si bon leur semble.

— Art vétér. *Cheval morveux*. Cheval qui a la maladie appelée la morve.

— Hortic. *Salade, chicorée morveuse*. Qui se pourrit.

— *Amande morveuse*. En eau visqueuse.

— Il ne se met qu'après son substantif. Enfant morveux, nez morveux.

MORVEUX, EUSE. s. Enfant, garçon ou fille. Ne se dit que famil. et par mépris. Petit morveux. Petite morveuse. Jeune morveux. Voilà un beau morveux, un plaisant morveux pour faire l'entendu!

— *Traiter quelqu'un comme un morveux*. Le traiter avec un mépris humiliant.

— Prov. *Le morveux emporte le foireux*. La tête emporte le cul. Bas et pop.

MORVI. s. m. Pathol. Maladie pestilentielle très-commune dans plusieurs contrées des Indes orientales, et particulièrement dans le Malabar.

MORVIS. s. m. Métrol. Monnaie d'or que fit battre le roi Alphonse le Sage.

MORVOLANT. s. m. Écon. rur. Soie mêlée qui tombe dans le déchet lors du dévidage des cocons.

MORXI. s. m. Pathol. Maladie pestilentielle aux Indes orientales.

MORYCUS. Myth. gr. Surnom que les Siciliens donnèrent à Bacchus, dont ils barbouillaient la statue de vin doux, de lie et de figues, au temps des vendanges.

MORYSIE. s. f. Bot. Genre de la tribu des anthemidées, établi pour un arbuste du cap de Bonne-Espérance.

MOSAÏQUE. adj. des 2 g. Qui vient de Moïse. La loi mosaïque. Les traditions mosaïques.

— Prov. On dit d'un homme dont la femme

est infidèle, qu'*il est coiffé à la mosaïque*, parce que Moïse est ordinairement dépeint avec deux rayons sur le front, qui ont la figure de deux cornes.

MOSAÏQUE. s. f. (pr. *mo-za-i-ke*; du gr. μουσεῖον, μουσεῖος, ou μουσεῖον, qui s'employait dans le même sens au moyen âge, sans doute parce qu'on ornait d'abord les musées de ces ouvrages). Ouvrage de rapport, composé de petites pierres dures, ou de petits morceaux d'émail de différentes couleurs, liés par un mastic et assemblés de manière à former des figures, des arabesques, et même des copies de tableaux. Faire de la mosaïque. Voilà une belle mosaïque. Mosaïque tracée sur le sol d'un appartement, d'une salle. Les mosaïques les plus précieuses sont en pierres naturellement colorées. Pavé de mosaïques. Table de mosaïque. Tableau, peinture en mosaïque. Les plus beaux tableaux de Raphaël ont été exécutés en mosaïque pour orner l'église de Saint-Pierre.

— Art dont ces ouvrages sont le produit. Il y a deux espèces de mosaïque, celle de Rome et celle de Florence. Aller à Rome pour apprendre la mosaïque. Dans la *mosaïque de Rome*, on se sert de petits cubes d'émail, de toutes couleurs, qui n'ont pas plus de quatre millimètres de diamètre, et que l'artiste divise d'un coup de marteau tranchant, en pièces aussi minces que l'exigent les détails qu'il doit rendre. On peut avec cette mosaïque imiter les tableaux les plus précieux : Saint-Pierre de Rome offre beaucoup de chefs-d'œuvre en ce genre. C'est la belle mosaïque ancienne. Dans la *mosaïque de Florence*, on n'emploie que des pierres naturelles qui sont ornées de belles couleurs, et qui sont susceptibles d'un beau poli. Ce sont principalement les jaspes et les agates : on choisit celles dont la couleur convient à l'objet qu'on veut imiter, et on les taille suivant la forme de cet objet. Il y a des tableaux en ce genre d'un prix inestimable et d'une rare beauté. Ce genre de mosaïque est presque abandonné.

— Certains peuples d'Amérique ont inventé une mosaïque composée de plumes d'oiseaux assemblées par filets.

— Ornements par petits compartiments.

— Fig. *C'est un ouvrage de mosaïque, c'est une mosaïque*. Se dit d'un ouvrage d'esprit composé de morceaux séparés, dont les sujets sont différents. Il existe un jargon littéraire avec lequel on fait des discours comme de la *mosaïque*. (Boiste.) Les censeurs à petit esprit voient une tache dans le caillou d'une vaste *mosaïque*. (Id.)

— Conchyl. Nom vulgaire d'une espèce de cône.

— Ichthyol. Nom d'une espèce de raie.

— Syn. comp. MOSAÏQUE, MARQUETERIE. Dans la *mosaïque*, chaque petit morceau de pierre est d'une couleur, de sorte que les changements ou les diminutions de couleurs et les nuances s'y font par différentes pierres, appliquées les unes aux autres. La *marqueterie*, au contraire, est composée de pierres, chacune de différente couleur, où les nuances, les changements et les diminutions de couleurs sont marqués naturellement.

MOSAÏQUISTE. adj. et s. des 2 g. B.-arts. V. MOSAÏSTE.

MOSAÏSME. s. m. Loi de Moïse. Le système moral du *mosaïsme*. (Munk.) Je ne pourrai que reproduire les arguments allégués en faveur du *mosaïsme*. (Id.)

MOSAÏSTE. s. des 2 g. B.-arts. Artiste en mosaïque. || adjectiv. Les maîtres mosaïstes.

MOSAMBÉ. s. f. Bot. Genre de la famille des capparidées, renfermant une trentaine d'espèces exotiques. A l'île de France, on mange comme des épinards la mosambé à cinq feuilles; à la Chine, on fait la salade avec la mosambé icosandre, et les semences pilées de la mosambé visqueuse sont employées dans les aliments comme celles de notre moutarde.

MOSARABE. adj. V. MOZARABE.

MOSARABIQUE. Hist. V. MOZARABIQUE.

MOSACE. s. m. Entom. Insecte duplipenne.

MOSCAIRE. s. f. Bot. Genre de chicoracées établi pour une plante du Chili qui répand une forte odeur de musc.

MOSCATELLE. s. f. Bot. V. MOSCATELLINE.

MOSCATELLINE. s. f. Bot. Genre de la famille des saxifragées, établi pour une petite plante d'Europe, dont les fleurs et les feuilles ont une odeur de musc dans les temps humides.

MOSCH. s. m. Bot. Espèce de ketmie qui produit des semences ayant une odeur de musc.

— Anat. Nom qu'on a donné à certains vaisseaux lymphatiques du rein.

MOSCHA. Géog. anc. Ville de l'Arabie, sur la mer Érythrée, aujourd'hui Mascate.

MOSCHABIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de mahométans qui croient que Dieu est absolument tel qu'on l'a dépeint en plusieurs endroits du Koran, c'est-à-dire qu'il a la forme humaine.

MOSCHAIRE. s. f. Bot. Espèce de chicoracée du Chili. || Genre établi pour une plante à odeur de musc, qui croît dans le désert auprès d'Alexandrie.

MOSCHE. Géog. anc. V. MOSQUE.

MOSCHÉLÉON. s. m. Pharm. Huile aromatique composée, contenant du musc.

MOSCHIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *moschus*, musc; *ferre*, porter). Zool. Qui porte ou produit du musc. Animal moschifère. Vessie moschifère.

MOSCHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux Mosches ou Mosques, peuple de l'Arménie. || *Monts moschiques*. Montagne située entre l'Arménie et la Colchide; elle se rattache au Caucase.

MOSCHITA. s. m. Ornith. petit oiseau de Sardaigne dans le nid duquel le coucou a l'habitude de déposer un de ses œufs.

MOSCHOÏDE. s. m. Zool. Quadrupède fossile.

MOSCHTACA. Myth. ar. Dieu des anciens Arabes, dont les attributs étaient semblables à ceux de Jupiter.

MOSCHUS. Poëte bucolique grec; florissait vers l'an 182 avant J.-C. Il ne nous reste de lui que cinq idylles, qui font regretter la perte de ses autres ouvrages.

MOSCOSQUE. s. f. Métrol. Petite monnaie qui avait cours en Russie. || C'était aussi une monnaie de compte.

MOSCOU. Géog. Ancienne cap. de la Russie, aujourd'hui chef-lieu d'un gouvernement du même nom. C'est une ville presque orientale, remarquable par ses coupoles dorées et ... || Le gouvernement a 33,500 kilom. carrés et environ 1,500,000 hab.

— Hist. *Paix de Moscou*. Traité conclu le 6 mai 1686 entre la Pologne et la Russie : Sobieski fit d'importantes concessions à cette dernière puissance pour obtenir son assistance contre les Turcs et les Tatares. || *Campagne et retraite de Moscou*. Expédition entreprise par l'empereur Napoléon contre la Russie en 1812. L'incendie de Moscou, allumé par les Russes le 14 septembre, nécessita la retraite de l'armée française, qui, surprise par un hiver prématuré, éprouva des pertes et des souffrances inouïes. La retraite de Moscou, commencée le 18 octobre, s'arrêta au delà du Niémen, le 28 décembre.

MOSCOUADE. s. f. Sucre brut, coloré par de la mélasse et d'autres substances étrangères.

MOSCOVA. Géog. Rivière de Russie, célèbre par la sanglante bataille gagnée le 7 septembre 1812, sur les Russes, par l'armée française que commandait Napoléon. || *Prince de la Moscova*. Titre que Napoléon donna au maréchal Ney.

MOSCOVIE. Géog. Ancien nom de la Russie, encore en usage dans le style élevé. Il ne désignait dans l'origine que la Grande Russie, ou le duché de Moscou.

MOSCOVITE. adj. des 2 g. Géog. Qui habite la Russie ou Moscovie. || Qui appartient à ce pays ou à ses habitants. || substantiv. Un Moscovite. Une Moscovite.

— *Moscovite* peut encore s'employer en vers pour Russe.

. . . . . Et des dépouilles de la Seine
Le *Moscovite* voit la Néva s'enrichir. (Anon.)

MOSE. s. f. Se disait pour Baril de harengs qui sert d'échantillon.

MOSELLANE. adj. f. Géog. Qui est aux environs de la Moselle. Lorraine mosellane.

MOSELLE. Géogr. Rivière qui coule en France et en Allemagne, et se jette dans le Rhin à Coblentz. Son cours est de 520 kilom. dont 310 en France. || Département de la France, formé aux dépens de la Lorraine et des Trois-Évêchés. Sa superficie est de 5,327 kilom. carrés, et sa population de 427,250 hab. Son chef-lieu est Metz. Il a quatre arrondissements, vingt-sept cantons et six cent cinq communes; il appartient à la troisième division militaire, à la cour royale et au diocèse de Metz.

MOSER (Jean-Jacques). Publiciste allemand, né en 1701, mort en 1785, s'occupa surtout de fixer le droit positif des peuples de l'Europe. Il a publié sur ces matières une foule de volumes.

MOSETTE. s. f. Cost. ecclés. Espèce de camail que portaient les cordeliers et que portent encore les évêques.

MOSHEIN (Jean-Laurent de). Célèbre littérateur, théologien et prédicateur allemand, né en 1694, mort en 1755, occupa un rang distingué parmi les meilleurs dogmatiques et historiens protestants.

MOSILLE. s. m. (pr. *mo-zi-ye*). Entom. Genre de diptères de la famille des athéricères. Une espèce dépose des œufs dans le vinaigre ou le vin corrompu; la larve d'une autre espèce vit dans le fromage, et ses ravages immenses dans la récolte de l'orge en Suède sont dus à une autre de ces larves.

MOSINIEN. Géogr. anc. Peuple montagnard, voisin du Pont-Euxin.

MOSLAMIN. s. m. Relat. Sectateur de la religion de Mahomet.

MOSLEM. s. m. Hist. or. Forme primitive du mot *musulman*.

MOSOSAURE. s. m. Erpét. Grand lézard, dont on ne connaît que des ossements fossiles.

MOSQUE. adj. et s. 2 g. Géogr. Nom d'un peuple de la Colchide, qui donna son nom aux monts Moschiques.

MOSQUÉE. s. f. (pr. *mos-ké*; de l'ar. *masdjid*, lieu d'adoration). Temple du culte mahométan, édifice où les mahométans s'assemblent pour faire leurs prières. On n'y voit ni autels, ni figures, ni images. Une grande quantité de lampes et plusieurs petits dômes soutenus de colonnes de marbre ou de porphyre en sont le principal ornement. Avant d'y arriver, on entre dans une ... cour au milieu de laquelle est une fontaine et plusieurs petits bassins de marbre, où les musulmans font l'abdest avant leur prière. Les revenus des mosquées sont immenses. On estime qu'ils absorbent le tiers des revenus de l'empire. Les mosquées de Constantinople, du Caire. Mosquée qui a six minarets. Les Turcs ont changé plusieurs églises en mosquées. Il y a dans l'enceinte de certaines mosquées des écoles, des plantations, etc. C'est dans les *mosquées* de Tolède et d'Andalousie que j'ai compris tout ce qu'il y a de mahométan dans le christianisme de Calderon. (E. Quin.)

MOSQUILLE. s. f. Entom. V. MOSQUITE.

MOSQUILLIER. s. m. Garniture de lit servant à préserver des mosquilles. V. MOUSTIQUAIRE.

MOSQUILLON. s. m. (pr. *mos-ki-ii-on*). Ornith. Nom vulgaire de la bergeronnette grise.

MOSQUITE. s. m. Entom. Forme étymologique du nom du moucheron appelé par corruption *moustique*.

— MOSQUITES. s. f. pl. Pathol. Petites ampoules cutanées rougeâtres, suivies d'une démangeaison insupportable; ce sont sans doute les piqûres du moustique, insecte diptère voisin du genre moucheron.

MOSQUITOS. s. m. pl. Géogr. Peuple indien de la partie orientale du Guatémala, jadis nombreux et puissant, mais aujourd'hui faible et ... Vaste baie de l'Amérique du Sud; ... kilom. de large sur 270. || Contrée habitée par les Mosquitos.

MOSSE. s. f. Mamm. Ruminant de la Nouvelle-Angleterre.

MOSSEMMAGON. s. m. Relat. Fête de la purification chez les Indiens. A cette époque, chacun va se purifier dans les étangs sacrés.

MOSSO. adj. m. (de l'ital. *mosso*, ému, animé). Mus. Terme que l'on emploie dans les partitions. Andantino mosso. || *Più mosso*. Mots par lesquels on indique qu'il faut accélérer le mouvement. Allegro più mosso.

MOSSOUL ou **MOUSSOUL.** Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, sur le Tigre. C'est à Mossoul qu'on a d'abord fabriqué la mousseline. Cette ville occupe, dit-on, en partie l'emplacement de l'ancienne Ninive; 60,000 hab. || Le gouvernement de ce nom a 11,250 kilom. carrés et 145,000 hab.

MOSTAGANEM. Géogr. Ville d'Afrique, régence d'Alger, sur la Méditerranée. C'est près de Mostaganem qu'est situé Mazagran, où en 1840, 123 Français ont vaincu 12,000 Arabes; 2,000 hab.

MOSTAIGE. s. m. Anc. cout. Temps où l'on paye la redevance en vin doux.

MOSTAR. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe; 10,000 hab.

MOSTARABE. s. et adj. des 2 g. Hist. S'est dit quelquefois pour Mozarabe.

— S'est dit primitivement des individus nés d'un Arabe et d'une Européenne, ou d'un Européen et d'une Arabe.

MOSTELLARIA. s. f. (du lat. *mostellaria*, le revenant). Philol. Titre d'une comédie de Plaute.

MOSYNECIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un des peuples les plus barbares et les plus sauvages de l'Asie, sur les bords du Pont-Euxin. Le roi des Mosynéciens demeurait dans une tour de bois qu'il ne pouvait quitter.

MOT. s. m. (pr. *mo*, et *mott* devant une voyelle; du bas lat. *mutum*, fait de *mutire*, parler bas). Une ou plusieurs syllabes réunies, qui expriment une idée. Mot français, mot latin, mot grec, etc. Mot barbare. Vieux mot. Mot suranné. Mot qui n'est plus en usage, qui est tombé en désuétude, qui a vieilli. Mot nouveau. Mot usité, inusité. Mot qui commence à s'introduire. Mot rude, harmonieux. Mot de deux syllabes, de trois syllabes. Ces deux mots sont synonymes. Choisir ses mots. Effacer, rayer, ajouter un mot. Bien prononcer, bien articuler les mots. Mot expressif. Mot significatif. Mot qui n'est pas de la langue. Emploi, arrangement, choix des mots. Mot qui a plusieurs significations, plusieurs acceptions différentes. Mot qui est du style familier, qui est familier. Mot dérivé du grec, emprunté du latin. Mot simple. Mot composé. Dire, expliquer une chose en peu de mots. Dire quelques mots obligeants, quelques mots de consolation, d'amitié. Il n'y a pas un mot de cela dans le contrat. Il n'en a pas dit un mot. Mauvais mot. Autant de *mots*, autant de sentiments de piété. (Fléch.) Environné d'espions et de surveillants vigilants, inquiet et distrait, je jette à la hâte sur le papier quelques *mots* interrompus qu'à peine j'ai le temps de relire, encore moins de corriger. (J.-J. Rouss.) On ne peut assez peser sur les moindres *mots* dans les grandes affaires. (De Retz.) Le peuple prend les *mots* pour les choses. (De Ferr.) Le mauvais emploi des *mots* cause autant d'erreurs que l'ignorance. (Boiste.)

Un esprit de travers
Qui pour rimer des *mots* pense faire des vers. (Boil.)

— *Mot propre*. Mot qui exprime avec plus de justesse et d'exactitude que tout autre l'idée qu'on veut faire entendre. Il faut, pour bien écrire, employer le mot propre. || *Mot impropre*. Celui qui exprime mal l'idée. || *Mot faible*. Celui qui ne l'exprime qu'imparfaitement.

— *Mot équivoque, ambigu, à deux ententes, à double entente*. Mot qui a deux sens, qui est susceptible de deux interprétations.

— *Mots obscènes*. Termes qui blessent la pudeur.

— *Mot factice*. Mot qui est dérivé d'un autre mot suivant l'analogie ordinaire, mais dont l'usage n'est pas établi.

— *Mot nouveau*. Mot récemment mis en usage. Rien de plus commun aujourd'hui que de créer des mots nouveaux sans nécessité. J.-J. Rousseau a indiqué, dans le passage suivant, les conditions auxquelles on peut se permettre cette création. Quand j'ai hasardé le mot *investigation*, j'ai voulu rendre un service à la langue, en y introduisant un terme doux et harmonieux, dont le sens est déjà connu, et qui n'a point de synonyme en français. C'est, je crois, toutes les conditions qu'on exige pour autoriser cette liberté salutaire. (J.-J. Rouss.) Il est permis, surtout dans le style badin, de créer des *mots* expressifs et plaisants, lorsque ces *mots* peignent heureusement l'idée, et se trouvent en analogie avec les autres termes. C'est ainsi que La Fontaine a dit le peuple *souriquois*, la gent *moucheronne*; que Molière nous a donné *tartufier*, pour Devenir Mme Tartufe, et que Baour-Lormian, en parlant du beau Feder qu'une fée avait changé en merle blanc, l'appelle plaisamment l'*oiseau dévirgineur*. (Noël.)

— *Mot forgé*. Mot créé par plaisanterie, et formé d'une manière bizarre. Dans Molière, *désamphitryonner*, *tartufiée*, sont des mots forgés.

— *Mot hybride*. Mot composé d'autres mots qui appartiennent à des langues différentes. *Cholera-morbus* est un mot hybride.

— *Mot artificiel*. Mot dont on se sert pour aider la mémoire par l'arrangement des lettres. Ainsi les termes de logique, *barbara, celarent*, etc., sont des mots artificiels dont on se servait pour graver plus aisément dans la mémoire les différentes espèces de syllogismes.

— *Mot primitif*. Celui qui n'est tiré d'aucun autre mot de la langue dans laquelle il est en usage. *Ciel, roi, bon*, sont des mots primitifs. || *Mot dérivé*. Celui qui est formé d'un autre mot. *Céleste, royal, royaume, royauté, royalement, bonté, bonnement*, sont des dérivés de *ciel, roi, bon*. On peut reprocher à la langue française un trop grand nombre de mots simples auxquels manque le composé, et de termes composés qui n'ont point de simple primitif. Nous avons des *mots à travers* et point de *travers*, un homme est *implacable*, et n'est point *placable*; il y a des gens *inaimables*, et cependant *inaimable* ne s'est pas encore dit. C'est par la même bizarrerie que le mot de *garçon* est très-usité, et que celui de *garce* est devenu une injure grossière. *Vénus* est un mot charmant, *vénérien* donne une idée affreuse. Le latin eut quelques singularités pareilles. (Volt.)

— *Mot simple*. Celui qui n'est formé d'aucun autre mot. *Juste, justice*. || *Mot composé*. Celui qui est formé de plusieurs mots. *Injuste, injustice*, sont composés de la préposition inséparable *in*, et des mots *juste, justice*.

— *Mot synonyme*. Quand on ne considère dans les mots de la même espèce qui désignent une même idée objective principale que cette seule idée principale, ils sont synonymes, mais ils cessent de l'être quand on fait attention aux idées accessoires qui les différencient.

— *Mots homonymes*. Mots qui se ressemblent par le son et qui diffèrent par le sens. *Autel* et *hôtel*; *auteur* et *hauteur*, sont des mots homonymes.

— *Mots consacrés*. Mots qui sont tellement propres et usités pour signifier certaines choses, qu'on ne peut se servir d'un autre mot sans parler improprement. Ainsi, en théologie, les mots *consubstantiel, transsubstantiation*, sont des mots consacrés; de même qu'en physique, les mots *gravitation, attraction, condensation*, etc., et en blason, les mots de *pal, gueules, sinople*, etc. On leur a probablement donné ce nom, parce que ces mots auront d'abord été créés pour signifier des objets de la religion, et par analogie, on l'a appliqué aux termes en usage dans les sciences et dans les arts. Ces derniers sont mieux appelés *mots techniques*.

— *Mots sacramentaux* ou *sacramentaux*. Mots qui appartiennent au sacrement. || Par extens. Ceux qui sont essentiels à la validité d'un acte, d'une convention.

— Prov. *Il a dit les mots sacrés*. S'emploie pour exprimer que la chose est conclue, qu'on ne peut plus se dédire.

— *Jeu de mots*. Allusion tirée de la ressemblance des mots. C'est une espèce d'équivoque dont la finesse fait le prix, et dont l'usage doit être fort modéré. Les jeux de mots, quand ils sont spirituels, se placent à merveille dans les cris de guerre, les devises et les symboles. Ils peuvent avoir lieu, lorsqu'ils sont délicats, dans la conversation, dans les lettres, dans les épigrammes, les madrigaux, les impromptus, et autres pièces de ce genre. Tous les jeux de mots ne renferment pas d'équivoques, tel est le suivant. Aimez, buveurs; buvez, amants. (Duss.)

— Lettres qui représentent les mots. Ce mot est mal écrit.

— Le matériel des mots, abstraction faite des idées. Nous croyons acquérir des connaissances en apprenant des *mots* qui ne sont que des *mots*. (Cond.) Je veux l'habituer de bonne heure à nourrir sa tête d'idées et non de *mots*. (J.-J. Rouss.) Leur mémoire elle-même n'est guère plus parfaite que ceux autres facultés, puisqu'il faut toujours qu'ils rapprennent, étant grands, les choses dont ils ont appris les *mots* dans l'enfance. (Id.)

— *Il ne faut pas s'arrêter à l'écorce des mots.* Il faut en pénétrer le sens.

— Tout mot peut avoir un sens propre et un sens figuré. Un mot est au propre, quand il signifie ce pourquoi il a été primitivement établi. Le mot *lion* a été d'abord destiné à désigner une espèce d'animal, c'est là son sens propre. Mais si, en parlant d'un homme emporté, je dis : C'est un lion, *lion* est alors dans le sens figuré.

— Gramm. *Espèces de mots.* Classification des différentes parties du discours. On les distingue généralement en deux grandes classes, les *variables* et *invariables*. Dans la première classe se trouvent le substantif, l'adjectif, l'article, le pronom et le verbe; la deuxième classe se compose de la préposition, de l'adverbe, de la conjonction et de l'interjection, ce qui fait neuf espèces de mots, et dix, si l'on y joint le participe, qui se rattache au substantif et au verbe. ‖ On a encore divisé les mots en *substantifs* ou *objectifs*, et *modificatifs* ou *attributifs*, ou en *actifs*, et *énonciatifs* ou *discursifs*; mais ces dernières classifications sont beaucoup moins usitées.

— Pour juger de quelle espèce est un mot, il ne faut pas s'en rapporter uniquement au matériel de ce mot. On trouve des homonymes qui sont tantôt d'une espèce et tantôt d'une autre, selon les différentes significations dont ils se revêtent dans les diverses occurrences. Par exemple, *si* est conjonction quand on dit *si vous voulez*; il est adverbe quand on dit, *vous parlez si bien!* il est nom lorsqu'en termes de musique on dit, *un si*. *La* est article quand il précède le substantif, *la mère*; il est pronom quand il accompagne le verbe, *je la connais*; il est substantif quand il désigne une note de musique, *le la*; il est adverbe quand il marque le lieu, *allez là*. Quelquefois, dans la même phrase, le mot est employé de deux manières différentes : *Un père est tout aussi bon que les bêtes ne sont pas si bêtes qu'on le pense.* C'est donc surtout dans leur signification qu'il faut examiner les mots pour en bien juger, et l'on ne doit en fixer les espèces que par les différences spécifiques qui en déterminent les services réels.

— Si les langues sont comme les nations, il est encore vrai que les mots sont comme les hommes. Ceux qui ont dans la société une famille et des alliances étendues y ont aussi une plus grande consistance. C'est ainsi que les *mots* qui ont de nombreux dérivés et qui tiennent à beaucoup d'autres sont les premiers mots d'une langue et ne vieillissent jamais, tandis que ceux qui sont isolés ou sans harmonie tombent comme des hommes sans recommandation et sans appui. *Rivarol.* Les *mots* ont leur enfance, leur jeunesse, leur âge mûr et leur vieillesse; ils sont semblables, suivant l'expression du lyrique latin, aux feuilles des arbres, et ils éprouvent le même sort. (Noël.) C'est en tournant en ridicule plusieurs expressions ambitieuses et fort à la mode en son siècle, que le législateur de notre Parnasse les a fait tomber en discrédit. Ce n'est pas que quelques-uns de ces *mots* tombés en désuétude ne reparaissent quelquefois avec un nouvel éclat, ou qu'un poëte ingénieux ne puisse hasarder heureusement un ancien terme. (Grand fr.)

— Littér. Se disait, dans l'ancienne poésie française, d'un vers qui se répétait dans tous les stances d'un poëme; ces stances s'appelaient *gloses*.

— Fig. et fam. *Gros mots.* Jurements. Dire de gros mots, des gros mots. ‖ Menaces, paroles offensantes. De la raillerie, ils ont passé, ils en sont venus aux gros mots.

— Fig. *Grands mots.* Expressions exagérées. Il vit tomber de ses grands mots le faste pédantesque. (Boil.)

Tout beau! dira quelqu'un vous entrez en furie,
A quoi bon ces grands mots? (Boileau.

La mot... métonymie,
Grands mots que Pradon croit des termes de chimie
(Id.)

— *Le mot d'une énigme, d'un logogriphe, d'une charade.* Le mot qu'on propose à deviner dans une énigme, dans un logogriphe, dans une charade.

— Fig. *Mot de l'énigme.* Ce qui sert à expliquer, à interpréter, à comprendre un mystère, une conduite, un discours.

— Fig. et fam. *Trancher ses mots.* Parler très-lentement. ‖ *Compter ses mots.* Parler avec lenteur et avec affectation. ‖ *Manger ses mots, la moitié de ses mots.* Ne pas prononcer nettement toutes les lettres ou toutes les syllabes des mots.

— Prov. *Dire les mots et les paroles.* Dire crûment une chose qui aurait besoin d'être adoucie par l'expression. ‖ *Quand les mots sont dits, l'eau bénite est fait.* Quand on a conclu un marché, il faut l'exécuter. ‖ *Il n'y a qu'un mot qui serve.* Décidez vous, dites-moi votre mot. ‖ Ce que je vous dis est mon dernier mot.

— Fam. *Ce sont des mots, ce ne sont que des mots.* Ces paroles sont vides de sens. ‖ Ces paroles ne seront suivies d'aucun effet. Ne vous inquiétez pas de ses menaces, ne croyez pas à ses promesses, ce sont des mots, ce ne sont que des mots.

— Prov. *Voilà bien des mots pour ne pas dire grand'chose.* Il y a là bien des paroles inutiles.

— Ce qu'on dit ou ce qu'on écrit brièvement à quelqu'un. Dites-lui un mot de ma part, un mot en mon nom, un mot en ma faveur. Ne pas dire à quelqu'un un mot, le traiter mot. Dire un mot à l'oreille. Ne pouvoir pas placer un mot dans la conversation. Glisser un mot à quelqu'un sur une affaire, d'une affaire. Mot qui jeté à propos dans la discussion concilie tous les avis. Dire à quelqu'un un mot pour une personne dans une lettre. Lâcher un mot bien léger, bien indiscret, bien irréfléchi. Écrire un mot à quelqu'un, lui écrire un mot pour lui apprendre une nouvelle. Faites-moi un mot de réponse. N'avoir qu'un mot à dire à quelqu'un, n'avoir que deux ou trois mots à lui dire. Nous en dirons demain deux mots. Nous en dirons deux mots quand vous voudrez. Expliquer à quelqu'un une affaire en un mot, en deux mots, en trois mots, en quatre mots. L'usage ne permet pas d'aller plus loin, et de dire, *en cinq mots, en six mots*, etc. Un *mot* même d'Arbate a confirmé ma crainte. (Rac.) D'un *mot* ou d'un regard je puis le secourir. (Id.) S'il m'échappait un *mot*, c'est fait de votre vie. (Id.)

Un *mot* de votre bouche, en terminant mes peines,
Peut rendre Esther heureuse entre toutes les reines.
(Racine.)

— Fig. Tous les avantages du corps parlaient pour lui, mais son esprit ne disait pas le plus petit *mot* en sa faveur. (Hamilton.)

— *Entendre à demi-mot.* Comprendre facilement ce qu'un autre veut dire, sans qu'il se soit entièrement expliqué.

— *Ne dire mot, ne répondre mot.* Ne point parler, ne point répondre. Demeurer confus et ne dire mot. Partir sans dire mot, sans mot dire. N'avoir pas le mot à dire, pas le petit mot, pas le moindre mot, pas le moindre petit mot. Ne jamais répondre mot. Ne pas répondre un mot.

Et sans dire un seul *mot* j'avalais au hasard
Quelque aile de poulet dont j'arrachais le lard (Boil.)

— Fam. *S'il ne dit mot, il n'en pense pas moins.* Se dit d'un homme qui parle peu, pour exprimer qu'il a plus d'esprit, plus de sentiment qu'il ne paraît en avoir.

— Prov. *Qui ne dit mot consent.* En certain cas, se taire, c'est consentir. ‖ *Et de Caron pas un mot.* On ne pense point à la mort, on n'en parle pas.

— Fam. *Ne sonner mot, ne souffler mot, le mot.* Ne rien dire.

— *Un mot, deux mots, s'il vous plaît.* Façons de parler familières dont on se sert lorsqu'on appelle quelqu'un pour lui parler. Un capitaine vint un jour demander son congé à Henri IV, avec la liberté que la circonstance des temps semblait autoriser : Sire, trois *mots*, congé et argent. — Capitaine, quatre, ni l'un ni l'autre. (Espr. de Henri IV.)

— Par forme de menace, *Nous en dirons deux mots quand vous voudrez.* Nous viderons notre querelle quand il vous plaira.

— *Je lui en dirai deux mots.* Je me plaindrai de sa conduite. Oui, l'un de ces matins, je lui dirai deux *mots*. (Coll.-d'Harlev.)

— *Bon mot.* Trait injurieux, vif et plaisant. Quelquefois le bon mot n'est autre chose que l'heureuse hardiesse d'une expression appliquée à un usage peu ordinaire. Diseur de bons mots. Dire des bons mots. Dire les bons mots d'un autre Aimer mieux perdre un ami qu'un bon mot. Il est rare de bien répliquer à un bon mot. On pense communément qu'il vaut mieux être père d'un bon *mot* que frère en Jésus-Christ. (Fréd.) Tout commentateur de bons *mots* est un sot. (Boiste.) Ne sacrifiez personne au plaisir de dire un bon *mot*. (Id.) Il en est du récit des bons *mots* comme de la vente de la vieille vaisselle d'argent, où l'on perd la façon. (Juan Ruiz.) Bon *mot* répété, balle prise du second bond. (***) Souvent avec un bon *mot* on se fait une mauvaise affaire (***) La plupart des bons *mots* sont des redites. (Volt.)

Hé quoi! lorsque autrefois Horace, après Lucile,
Exhalait en bons *mots* les vapeurs de sa bile,
(Boileau.)

. Un jeune fou qui se croit tout permis,
Et qui pour un bon *mot* va perdre vingt amis. (Id.)

A toutes gens ne vient bon *mot*.
Pas plus qu'à tous ne vient gros lot.
Prov. en rimes.)

— On dit toujours *des bons mots*, même quand ils sont mauvais; on peut donc dire, en plaisantant, *un mauvais ou un méchant bon mot*.

Dieu ne créa que pour les sots
Les méchants diseurs de bons mots
La Fontaine.)

— Mot qui renferme un sens peu apparent, et où l'on découvre plus de choses à mesure qu'on le médite.

— On dit, dans des sens analogues, *un mot d'un grand sens, d'un sens exquis, d'un choix, d'un goût exquis, fin.*

— *Mot heureux.* Mot heureusement trouvé.

— *Mot fin.* Expression d'une simplicité apparente, dont la force ne paraît qu'après qu'on y a réfléchi, et qui fait penser plus qu'elle ne semble dire.

— Fig. et fam. *Je n'entends pas le fin mot de tout cela.* Je ne comprends pas ce qu'on veut, à quoi tendent tous ces discours et cette conduite singulière. ‖ *Dire le fin mot.* Manifester entièrement son projet, ses vues. Il n'a pas encore dit le fin mot. Ne nous faites pas attendre, dites-nous le fin mot.

— *Trancher le mot.* Donner une réponse décisive. Tranchez le mot, c'est trop me faire attendre votre réponse. ‖ Parler net, dire sa pensée sans ménagement. C'est un homme sans délicatesse; tranchons le mot, c'est un fripon.

— Fam. *Le grand mot est lâché.* Le mot qu'on retenait est enfin échappé. V. Lâcher

— *Laisser tomber un mot, une expression.*

— *Ce n'est pas un mot tombé par terre*

— *Relever un mot, une expression.*

— Fam. *Mot pour rire.* Ce que l'on dit en plaisantant pour amuser les autres. Avoir toujours le mot pour rire, le petit mot pour rire

— *Il n'y a pas là le mot pour rire.* Se dit lorsque la chose dont on parle est trop sérieuse ou trop piquante pour être tournée en plaisanterie. ‖ Se dit aussi lorsqu'un homme veut être plaisant et qu'il manque son but. Il n'y a pas le mot pour rire à ce qu'il dit. Où est là le mot pour rire?

— Sentence, parole mémorable, dit notable. Mot de Socrate. Ce philosophe dit un beau mot, un grand mot, un excellent mot, un mot bien remarquable. Saint Grégoire de Nazianze a dit ce beau *mot* du grand saint Basile : Il était prêtre avant même que d'être prêtre. (Boss.) Disons le *mot* du Saint-Esprit : nous prostituant nous-mêmes à tous les objets. (Id.) *Mot* qui fut accompagné d'un don de cinquante mille écus. (Volt.)

Et tel *mot*, pour avoir réjoui le lecteur,
A coûté bien souvent des larmes à l'auteur.
(Boileau.)

— Se dit aussi de pensées moins importantes. Il lui échappe des mots fort heureux, fort spirituels.

— Prix que l'on demande ou que l'on offre de quelque chose. Vous voulez vendre cela cinq cents francs! Est-ce votre mot? Ce n'est que votre premier mot? Non, c'est mon dernier mot. Je n'en rabattrai rien, je n'ai pas deux mots. N'être point homme à deux mots. Au dernier mot, qu'en voulez-vous? Si vous voulez acheter, dites le bon mot. Vouloir être payé à son mot. Faire venir à son mot. N'avoir qu'un mot.

— *Dire le mot, dire le grand mot.* S'emploie lorsque, dans une affaire qu'on discute, un homme vient à dire quelque chose de décisif, ou qui éclaircit la difficulté. Vous dites là le mot, le grand mot.

— *Prendre quelqu'un au mot.* Accepter sur-le-champ une offre, surtout quand il s'agit du prix d'un achat ou d'une vente. Il ne m'a fait ce cheval que six cents francs, je l'ai pris au mot. Je lui offre cinq francs de ce volume, il m'a pris au mot. N'ayez pas peur, vous ne serez pas pris au mot. Vous n'avez offert une chambre dans votre maison, je vous prends au mot. Je lui ai offert ma bourse, il m'a pris au mot.

— Saisir l'aveu, accepter l'offre, la proposition que l'on fait, en profiter. Quelle que soit l'indulgence, on ne pardonne pas à qui prend au *mot*, lorsque l'on parle de soi avec modestie. (Naudé.)

— Prov.

Comme les bœufs par les cornes on lie,
Aussi les gens par leurs mots font folie.

En effet la parole nous lie quelquefois.

— Billet portant assurance ou déclaration de quelque chose. Je vous prêterai mille francs, mais donnez-moi un mot de votre main. Donnez-moi un mot d'écrit, deux mots de votre main.

— Art milit. *Mot d'ordre.* Mot que le chef d'une patrouille donne au chef d'un poste, lorsqu'il se fait reconnaître. ‖ *Mot de ralliement.* Mot que le chef d'un poste donne au chef d'une patrouille, en échange du mot d'ordre. Les sentinelles avancées doivent avoir le mot de ralliement. ‖ Souvent on confond ces deux mots sous la dénomination de *mot d'ordre*. On disait autrefois *mot du guet*. Donner le mot. Aller prendre le mot. Envoyer quelqu'un porter le mot. Le mot qu'on donne le jour d'un combat. Quand une patrouille rencontre une ronde, elle lui donne les deux mots d'ordre.

— Prov. et fig. *Avoir le mot.* Être averti de ce qu'on vient de dire ou de faire dans une certaine circonstance. ‖ *Ces gens-là se sont donné le mot du guet*, ou absol., *se sont donné le mot*. Ils sont de concert et d'intelligence ensemble. Lorsque plusieurs hommes se sont tous *le mot* pour en tromper un seul, cela arrive infailliblement. Frét. Les historiens, orateurs, médecins, quelle chute pour vous, si nous pouvions nous donner le *mot* pour devenir sages. (La Bruy.)

— Les paroles d'une devise. Dans la devise de Louis XII, le corps était un porc-épic, et le mot, *cominus et eminus*, dans celle de Louis XIV, le corps était un soleil, et le mot, *nec pluribus impar*.

— Mot ou phrase courte que quelques maisons illustres placent dans leurs armoiries. La maison de Montmorency a pour mot ἀπλανῶς, sans dévier; celui de la maison de France était *Espérance*; celui de la maison royale d'Angleterre est *Dieu et mon droit*, celui de l'ordre de la jarretière : *Honni soit qui mal y pense*.

— Ven. *Sonner un ou deux mots.* Faire entendre, avec le cor, une ou deux notes prolongées.

— *En un mot.* loc. adv. Bref, enfin, en peu de mots. Il est vertueux, généreux; en un mot, c'est un homme accompli. Il fallait, en un *mot*, le consulat, avant d'aboutir à l'empire. (Thiers.) En un *mot*, et les grands et le prince ne sont, pour ainsi dire, que les hommes du peuple. (Mass.) Le monde croit qu'on peut être orné de toutes les vertus que demande la société, sans avoir celles que demande l'Évangile, en un *mot*, être honnête homme sans être chrétien. (Id.) C'est en un *mot*, dans ce siècle d'incrédulité, que Dieu n'est pas plus connu qu'au milieu des peuples infidèles. (Id.)

Sans la langue, en un *mot*, l'auteur le plus divin.
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain
(Boileau.)

— *En un mot, je n'en ferai rien.* Pour répondre en un mot à toutes vos raisons, je dis que je n'en ferai rien.

— *Autant en un mot qu'en cent, qu'en mille, en un mot comme en cent, en un mot comme en mille.* Façons de parler familières, par lesquelles on marque sa dernière résolution. En un mot comme en mille, je suis décidé à n'en rien faire.

— *Mot à mot, mot pour mot.* loc. adv. Sans aucun changement ni dans les mots ni dans leur ordre. Apprendre quelque chose mot à mot comme un perroquet. Transcrire, traduire, rendre mot à mot. Rapporter mot à mot, mot pour mot, tout ce qu'on a ouï dire.

— *Cette phrase est mot pour mot dans Montaigne, dans Voltaire*, etc. Elle s'y trouve entièrement et dans les mêmes termes.

— *Dicter mot à mot.* Dicter un mot après l'autre, ne dicter qu'un mot à la fois.

— *A ces mots, à ce mot.* loc. adv. Après avoir ainsi parlé. Cet honneur ne diminua point sa modestie : à ce *mot*, je ne sais quel remords m'arrête. (Fléch.)

A ce *mot*, ce héros expiré
N'a laissé dans mes bras qu'un corps défiguré (Rac.)

— Syn. simpl. Parole, terme, accents, expression, discours, diction. ‖ Épith. Propre, heureux, nécessaire, usité, consacré, riche, noble, sonore, harmonieux, doux, articulé, sourd, muet, rude, dur, précieux, ambitieux, suranné, vieilli, étranger, nouveau, naturalisé, pompeux, solennel, déplacé, parasite, redondant, lâche, forgé, odieux, funeste, obscène, trivial.

— Syn. comp. MOT. TERME. EXPRESSION. Le *mot* est de la langue, le *terme* est du sujet, l'*expression* est de la pensée. ‖ MOT. PAROLE. La *parole* exprime la pensée; le *mot* représente l'idée qui sert à former la pensée. ‖ MOT À MOT. MOT POUR MOT. Rapporter un discours *mot à mot*, c'est le rapporter à peu près tel qu'on l'a tenu; le rapporter *mot pour mot*, c'est pousser la fidélité jusqu'à rapporter les propres termes dont s'est servi l'orateur.

MOT-A-MOT. s. m. Traduction littérale. Cette version n'est qu'un mot-à-mot. Voilà le mot-à-mot de la phrase, maintenant traduisez avec élégance. ‖ Pl., des *mot-à-mot*.

MOTACILLE. s. f. (du lat. *motum*, sup. de *movere*, mouvoir, parce que ces oiseaux ont l'habitude de hausser et de baisser la queue). Ornith. Un des noms de l'oiseau qu'on appelle plus communément *bergeronnette*. ‖ Genre de passereaux de la famille des subulirostres.

MOTACILLIN, INE. adj. Ornith. Qui ressemble à une motacille. ‖ MOTACILLINS. s. m. pl. Groupe de la tribu des dentirostres sylviades, qui a pour type le genre motacille.

MOTAGE. s. m. Se disait pour Prestation de serment, asservissement.

— Anc. cout. Droit de prendre des mottes de terre pour faire réparer les chaussées. ‖ Obligation où était le vassal d'assister aux plaids du seigneur sur la mote seigneuriale.

MOTAZALE, MOTAZALITE et **MOTAZÉLITE.** adj. et s. des 2 g. Hist. relig. et phil. Nom que donnent les mahométans aux disciples de Vassel-ben-Atha-el-Gazol. Les motazales croient qu'il n'y a point en Dieu d'attributs séparés de son essence; que le Coran n'est ni incréé ni éternel, et que la volonté de l'homme est libre; ils se rattachent d'ailleurs à la secte d'Ali.

MOTE. s. f. Féod. Principal lieu d'une seigneurie; place de la forteresse ou du château. ‖ *Mote tenue.* Tènement roturier donné à certains conditions pour être cultivé.

MOTEAU. s. m. Se disait pour Motte, morceau de terre.

MOTELET. s. m. Se disait pour Petit mot phrase courte, réflexion brève. Cela mérite bien qu'on oye un *motelet*. (*Sat. Ménip.*) Ce joli diminutif est à regretter.

MOTELLE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire de la lotte de rivière dans quelques contrées. ‖ Nom du cobite fossile.

MOTÈNE. s. f. Ichthyol. V. MOTELLE.

MOTERELLE. s. m. Ornith. Le motteux.

MOTET. s. m. (pr. *mo-te*, du fr. *mot*, à cause de la brièveté de sa composition). Mus. Psaume ou autres paroles latines mises en musique pour être chantées à l'église, avec ou sans accompagnement d'orgue ou d'orchestre, et qui ne font point partie de l'office divin. Faire, composer, chanter, exécuter un motet. Un beau motet. Se disait autrefois de la haute-contre, à qui la partie principale des motets était spécialement confiée. ‖ Composition de musique sur une période fort courte; elle était enrichie de toutes les beautés et finesses de l'art. ‖ Chez les Allemands, c'est un morceau de musique dont le texte, en prose, est puisé dans l'Écriture sainte

— Littér. Espèce de poésie dans laquelle le poëte faisait, sur un texte, des stances qui s'appelaient gloses.

MOTEUR s. m. (du lat. *motor*, fait de *movere*, mouvoir). Celui qui donne le mouvement. Dieu est le premier moteur, le souverain moteur de toutes choses, . . . les anciens à l'ré-

vaient à la statue colossale de Jupiter, ils s'inclinaient avec respect devant le maître et le *moteur* du monde. (Delille.)

— Celui qui dirige ostensiblement ou secrètement une entreprise quelconque. Être le principal moteur d'une entreprise, d'une conjuration. Être le moteur secret d'intrigues.

— En parlant d'une femme, on dit ordinairement qu'*elle a été le moteur*, et non pas *la motrice d'une affaire*. Pourquoi ne dirait-on pas *motrice*, puisque *motrice* est déjà usité comme adjectif? Tout le monde dit : *Elle a été l'instigatrice de cet événement*; disons aussi : *elle a été la motrice de cet événement*.

— Mécan. Ce qui imprime le mouvement à une machine, comme l'homme, les animaux, l'air, les courants d'eau. Le plus puissant moteur connu est la vapeur. Le moteur doit être proportionné à l'effet qu'on veut produire. Chacun de ces océans a ses harmonies positives ou négatives, actives ou passives, dont le soleil est le premier *moteur*. B. de St-P.) *Moteurs naturels* ou *premiers*. On nomme ainsi l'air, l'eau, le feu, les animaux, les hommes, les poids, les ressorts qui peuvent imprimer directement le mouvement, lorsqu'ils agissent de manière à communiquer une certaine vitesse à la partie inerte d'une machine. *Moteurs secondaires* ou *intermédiaires*. Les machines elles-mêmes qui reçoivent l'impression de ces moteurs, et la transmettent aux parties que l'on veut faire mouvoir.

— Se dit, dans le même sens, des objets qui donnent le mouvement à la nature.

Ame du mouvement, par son active ardeur,
Le feu de la nature est le puissant *moteur*
(Delille.)

— Anat. Se dit des muscles qui font mouvoir un membre. Les moteurs internes, externes. Les moteurs oculaires.

— Fig. Le plaisir et la douleur sont les deux grands *moteurs* des êtres sensibles. (Beccaria.)

— Syn. simpl. Auteur, modérateur, cause, principe, premier mobile. || Épith. Puissant, souverain, sage, éternel, principal, premier.

— Syn. comp. MOTEUR, PROMOTEUR. Le *moteur* d'une affaire en est l'âme; le *promoteur* en est le propagateur.

MOTEUR, TRICE. adj. Qui fait mouvoir, qui donne le mouvement. Force, puissance, faculté, vertu motrice. Machines motrices. Les avantages que présente leur locomotive consistent dans l'application de la détente et dans la suppression de l'essieu coudé des forces *motrices*. (Cour. fr.) Dans la mécanique, plus les puissances résistantes sont éloignées du centre, plus les forces *motrices* doivent être augmentées. (Rayn.)

— Anat. Se dit de muscles propres aux mouvements, et de deux nerfs de l'œil.

— Fig.

L'autre, d'un doigt *moteur* égarant vos esprits,
Prête un don prophétique à vos sens [illegible]
Saint-[illegible]

— Syn. comp. MOTEUR, MOUVANT. Dans *moteur* le mouvement est actuel et déterminé, c'est une action; dans *mouvant* il est potentiel et déterminé, c'est un état.

MOTHE (Antoine Houdard de La). Né à Paris en 1672, mort en 1731, a composé beaucoup de pièces de théâtre et autres ouvrages en vers et en prose. Ses *Odes* et ses *Réflexions sur la critique* sont estimées.

MOTHE-LE-VAYER (François de La). Né en 1588, mort en 1672, a publié un grand nombre d'ouvrages philosophiques, qui sentent un peu le scepticisme.

MOTHON. s. m. Ant. gr. Sorte de danse lascive en usage chez les Grecs.

MOTIERS-TRAVERS. Géogr. Village de Suisse, canton de Neufchâtel, où se retira J.-J. Rousseau.

MOTIF. s. m. (du lat. *motum*, supin de *movere*, mouvoir). Ce qui meut et porte à faire quelque chose, à adopter un avis. Bon, mauvais, puissant, faible motif. Motif secret, apparent. Motif louable, honnête. Exposer ses motifs. Avoir un motif pour faire une action. Deviner les motifs de quelqu'un. Agir par un pur motif de zèle, de conscience. N'avoir point d'autre motif que celui de la gloire de Dieu. L'intérêt est le seul motif qui le fait agir. Tel a été son motif pour agir de la sorte. Imaginer des prétextes pour cacher un véritable motif. Il y a une dévotion de prince différente de celle des particuliers, non pas quant au motif et à la fin, mais dans les vues et dans l'exécution. (Fléch.) Sans doute, une haute naissance est une prérogative illustre, mais ce n'est qu'un titre, ce n'est pas une vertu, c'est une leçon domestique et un motif honorable [illegible] [illegible]

Il n'y a point de grands travaux sans de grands *motifs*, et les savants sont des ambitieux de cabinet. (Fontenelle.)

— *Motif de crédibilité*. Ce qui peut raisonnablement porter à croire une chose, indépendamment des preuves démonstratives. Si ce n'est pas une preuve convaincante, c'est au moins un motif de crédibilité || Se dit surtout en parlant des preuves qui établissent les vérités de la religion.

— Mus. Phrase de chant, idée primitive qui domine dans tout le morceau. Le motif de cet air est heureux. Beau motif. Motif commun. Motif vide d'idées et de caractère.

— Jurispr. *Motifs d'un jugement*. Ce qui a déterminé un jugement. Les motifs d'un jugement doivent toujours être inscrits dans sa rédaction.

— *Motifs d'une loi*. Raisons qui ont déterminé le législateur dans la combinaison et la rédaction de cette loi. Les motifs du Code civil se trouvent dans les délibérations du conseil d'État.

— Syn. comp. MOTIF, RAISON. Les *motifs* peuvent n'être que des sentiments, des impulsions obscures et secrètes, pour celui même qui agit. Les *raisons* sont des *motifs*, mais des *motifs* clairement aperçus et discutés, dans lesquels l'agent raisonnable a puisé des considérations qui lui ont paru autoriser ou légitimer l'action, et qui, tout au moins, l'expliquent, si elles ne la justifient pas.

MOTILITÉ. s. f. (de *motum*, supin de *movere*, mouvoir). Didact. Facilité de se mouvoir. Faculté ou force qui produit les différents mouvements organiques. Parmi les diverses forces vitales, la *motilité* est celle qui caractérise le mieux la vie, dont elle est l'attribut le plus évident et le plus facile à apprécier. (Richer.)

— Tendance continuelle à la contraction.

— Cause qui détermine le ton des solides en général, et la progression des fluides.

MOTINE. s. f. Machine qui servait à soulever des fardeaux.

MOTION. s. f. (pr. *mo-ci-on*; du lat. *motio*). Didact. Mouvement, action de mouvoir.

— Anc. art milit. Se disait généralement, avant le XVIII[e] siècle, au lieu des mots *évolution*, *manœuvre*, et dans le sens que l'on donne aujourd'hui à ces expressions.

— Gramm. Se dit des signes employés dans l'écriture de plusieurs langues sémitiques, pour représenter les voyelles. Les motions en arabe sont au nombre de trois. Les motions arabes répondent aux points-voyelles de l'hébreu.

— Polit. Proposition faite, dans une assemblée délibérante, par un de ses membres. En ce sens, ce mot est emprunté de l'anglais, depuis 1789. Faire une motion pour tel objet, sur tel objet, relativement à tel objet. Faire la motion d'ajourner la délibération. Il y eut des motions très-diverses, et même il y en eut de contradictoires. Appuyer la motion. Délibérer sur la motion. Amender la motion. Retirer sa motion. Rejeter la motion. On ne vit pas en sûreté dans un pays dont la constitution peut être chaque jour ébranlée par une *motion* indiscrète. (Boiste.)

— *Motion d'ordre*. Motion qui a pour objet particulier l'ordre de la délibération, lorsque plusieurs propositions se trouvent en même temps en discussion, et qu'il faut déterminer celle qui doit avoir la priorité.

— *Faire une motion*, à peine tolérable à la tribune, est bas et de mauvais goût ailleurs, même dans la conversation familière.

— Syn. comp. MOTION, MOUVEMENT. *Motion* est un terme didactique; *mouvement* est du langage usuel.

MOTIONNER. v. n. 1[re] conj. (pr. *mo-cio-ne*). Faire une motion. Ne se dit que dans le style parlementaire, et on ne l'a guère employé que sous la Constituante.

— *Motionner* est presque hors d'usage dans le langage [illegible].

MOTIONNEUR. s. m. (pr. *mo-cio-neur*). Polit. Se dit [illegible] d'un homme parlementaire qui fait fréquemment des motions. Ce mot, [illegible], ne se prend guère qu'en mauvaise part.

MOTISON s. f. S'est dit pour Énonciation, déclaration

— Anc. jurispr. Acte par lequel on fait connaître quelque chose.

MOTIVAL, ALE. adj. Jurispr. Qui concerne les motifs d'un arrêt. Clause motivale.

MOTIVE. adj. Qui détermine à agir. Cause motive.

MOTIVÉ, ÉE part. pass. du v. Motiver. S'empl. adjectiv. Arrêt motivé. Refus motivé. Avis motivé. Les entrées et les sorties ne sont pas motivées dans cette pièce. Arrive [illegible] [illegible]

— Jurispr. *Conclusions motivées* [illegible] sommaires.

MOTIVER. v. a. 1[re] conj. Alléguer, rapporter les motifs d'un avis, d'un arrêt, d'une déclaration quelconque. Motiver un arrêt. Ne motiver jamais un avis. Motiver son [illegible]

— Servir de motif à. Motiver une mesure. La mauvaise foi suggère et motive avec art des exceptions pour s'affranchir de tous les devoirs. (Boiste.)

— Littér. *Motiver les entrées et les sorties dans une pièce de théâtre*. Faire que les entrées et les sorties paraissent naturelles et raisonnables.

— SE MOTIVER. v. pron. Être motivé.

MOTO. s. m. (de l'ital. *moto*, mouvement). Mus. Mot italien, qu'on emploie quelquefois dans les partitions. *Con moto*. avec mouvement.

MOTOYER. s. m. Droit cout. Possesseur d'une terre servile ou roturière.

MOTRIL. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'Andalousie; 12,000 hab.

MOTTE s. f. (du bas lat. *mota*, fait de *meta*, borne pyramidale, et, en général, amas de quelque matière que ce soit, fait en pyramide). Petit morceau de terre détaché avec la charrue, avec la bêche ou autrement. Champ plein de mottes. Rompre, casser, briser les mottes d'un champ. Une motte de gazon. Au moyen âge, une *motte* de terre était le signe de la donation. (Michelet.)

— Butte, éminence isolée, faite de main d'homme ou par la nature. Raser une motte. Aplanir une motte.

— Anc. cout. *Motte ferme*. Terrain voisin d'une rivière [illegible] d'un fleuve, qui n'a été couvert par aucune inondation.

— Féod. Butte que l'on élevait près des châteaux comme signe de la puissance seigneuriale. C'était au pied de la motte que se rendait la justice.

— Butte sur laquelle s'élève un moulin à vent.

— Hortic. Portion de terre qui tient aux racines des plantes, quand on les lève ou qu'on les arrache. Lever un arbre en motte, avec sa motte. Replanter un arbre avec sa motte. On rend aux plantes une *motte* artificielle en mouillant leurs racines et les couvrant de terre en poudre. (Boiste.) || *Planter en motte*. Se dit d'une opération par laquelle on ouvre un fossé à une certaine distance d'un arbre et tout autour, afin de lui conserver le plus de racines qu'il est possible; ensuite, lorsque le fossé est à une profondeur plus basse que celle des racines, on cerne la terre par dessous, et on enlève l'arbre avec la terre qui s'attache aux racines.

— Anat. Un des noms du mont de Vénus.

— Fauconn. *Prendre motte*. Se dit d'un oiseau qui se pose à terre au lieu de se percher.

— *Motte à brûler*. Petite masse plate et ronde, qui est faite ordinairement avec le tan qu'on ne peut plus employer à préparer les cuirs, et qui sert à faire du feu. Brûler des mottes. Motte de tourbe.

— Techn. Massif de pierre qui fait partie de la machine à pilon d'un moulin à poudre. || Masse de terre épluchée, nettoyée et prête à mettre sur le tour pour y prendre la forme que l'on désire.

MOTTE. Nom qu'on donne en Provence à la quantité d'olives qu'il faut pour une mouture, quantité qui varie dans chaque moulin.

MOTTÉE. s. f. Agric. Nom qu'on donne, dans les marais de la Vendée, à de petites pièces de terre qu'on a entourées de fossés profonds dont la terre a été rejetée sur la pièce. Les mottées sont cultivées en chanvre, ou couvertes de saules et de frênes.

MOTTER. v. a. 1[re] conj. Jeter des mottes de terre avec la houlette, pour faire obéir les brebis. Il faut motter cette brebis qui s'écarte trop.

— SE MOTTER. v. pron. Se cacher derrière des mottes de terre. La perdrix se motte.

MOTTER. s. m. Ornith. Passereau subulirostre du genre des motacilles.

MOTTEREAU. s. m. (du fr. *motte*, parce qu'elle niche dans la terre). Ornith. Nom vulgaire de l'hirondelle de rivage.

MOTTERELLE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires du motteux, proprement dit.

MOTTEUX. s. m. (du fr. *motte*, parce qu'il a l'habitude de se tenir sur les terres fraîchement labourées). Ornith. Oiseau commun en Europe; il est de la famille des subulirostres, et du genre traquet.

MOTTEVILLE (Françoise Bertaut, dame de). Née en 1621, morte en 1689, a publié des mémoires très-curieux et pleins de détails authentiques sur la cour à cette époque.

MOTTOIS. s. m. Agric. Race de bœufs nés sur les montagnes du Cantal, où elle est connue sous le nom de *bœufs du haut* [illegible] *rites*.

MOTU PROPRIO DE [illegible] [illegible]

— Cette expression est passée dans le langage ordinaire. [illegible]

— substantiv. C'est un motu proprio.

MOTUS. interj. (pr. *mo-tuss*; du lat. *motum*). Expression fam. par laquelle on avertit quelqu'un de ne rien dire. Motus, ne parlez pas de cela. *Motus!* il ne faut pas dire que vous m'ayez vu sortir de là. (Mol.)

Vous me connaissez mal; d'une telle faiblesse
Jamais les Jacquemins n'ont été convaincus;
Je serais le premier du nombre des. . *motus!*
Fagan.)

MOU, MOLLE. adj. (du lat. *mollis*.) Qui cède facilement au toucher, qui reçoit facilement l'impression des autres corps. Ce lit est mou, n'est guère mou. De la cire molle. Avoir les chairs molles. Du fromage mou. D'une *molle* farine elle imite la poudre. (Delille.)

La jeunesse en sa fleur brille sur son visage;
Son menton sur son sein descend à double étage,
Et son corps, ramassé dans sa courte grosseur,
Fait gémir les coussins sous sa *molle* épaisseur. Boil

— Anat. *Parties molles*. L'ensemble des chairs ou des organes qui recouvrent le squelette. | *Dents molles*. Celles qui ne sont pas fermes dans les gencives, quand les fibres et les ligaments qui les tiennent sont relâchés, ce qui fait qu'elles ont de la peine à mâcher.

— Bot. Se dit d'un corps, lorsque ses parties, tout en conservant une certaine adhérence entre elles, cèdent facilement à la pression, que l'effet de celle-ci soit ou non suivi du retour à la forme primitive, comme l'agaric mou. || Se dit aussi des feuilles qui sont [illegible] et peu résistantes au toucher.

— Pathol. Dont les organes sont dans un état de flaccidité, de relâchement, d'indolence et de langueur. Voyez cette jeune beauté : son teint d'une blancheur éblouissante, et ses longs cheveux blonds n'ont presque jamais subi l'éclat du soleil qui brunirait ou raffermirait toute cette *molle* organisation. (Virey.) Loin de s'exercer à quelque travail de corps, à peine cette frêle et *molle* personne se remue et peut s'avancer quelques pas dans ses promenades. (Id.) || *Pouls mou*. V. POULS.

— Phys. Se dit des corps dont les molécules insensibles n'ont qu'une faible adhérence ou cohésion les unes avec les autres, et capables seulement de résister à une petite force. [illegible] *Corps mous*. [illegible] sion leur a fait perdre.

— *Poires molles*. [illegible]

— On dit d'un homme qui menace, *qu'il promet pas poires molles*.

— Par extens. *Le temps, l'air est mou*. Le temps est relâché, le vent est chaud et humide.

— Prov. *Mai mou est le signe d'une bonne année*. Quand il pleut beaucoup au mois de mai, c'est le signe d'une bonne année.

— Mar. *Molle mer*. L'intervalle entre le flux et le reflux. [illegible] Se dit d'un navire qui tient mal le vent, qui mollit [illegible].

— Fig. Qui a peu de vigueur. Cheval mou. Homme mou au travail.

— Indolent, [illegible] de résolution, d'application. Homme mou pour ses amis. Caractère mou. Esprit mou.

— Amolli, énervé par les plaisirs. Homme mou et efféminé. Ame molle. La *molle* oisiveté des enfants des sultans. [illegible]

— Qui annonce ou [illegible] la mollesse de l'âme. Molle complaisance. Molle indulgence. Résolution molle. Conduite molle. Molle oisiveté. Éducation molle.

Descends sur moi, douce Mollesse,
Viens pénétrer mon âme [illegible]
Et l'abreuver de tes *molles* douceurs. [illegible]

— Efféminé. Une éducation trop *molle* énerve le corps et l'âme, développe l'égoïsme, exalte la sensibilité, prépare de longues douleurs (Boiste.)

— *Style mou*. Style [illegible]

— *Langage mou*. [illegible] doucereux et trop fleuris. || Mots que l'on pro [illegible]

[illegible] nisme de l'art.

[illegible]

— En poésie et dans le style soutenu, on dit *mol* au masculin, quand le mot suivant commence par une voyelle. Un mol abandon. Le marcher mol et doux de la paresse. Sur le *mol* édredon dormez-vous plus [illegible]

— Le pluriel masculin [illegible] Des hommes mous. [illegible] servirait que de l'adjectif *mous*.

— Syn. comp. [illegible]

MOU. s. m. [illegible]

— Morceau de mou. Le chat a-t-il eu son mou?

[illegible]

un câble. En diminuer la tension. ‖ *Embarquer le mou*. Roidir un cordage.

— Mous. s. m. pl. Nom qu'on donne quelquefois aux mollusques.

MOUCE. adj. des 2 g. Se disait pour Mousse ; peu sensible. Avoir l'appétit froid et *mouce* aux douleurs et aux maux. (Montaigne.)

MOUCE. s. m. Agric. Nom de petits morceaux de terre que les propriétaires abandonnent à leurs vignerons, aux environs de Metz, pour y cultiver des légumes.

MOUCELET. s. m. Bot. Nom de deux espèces de thlaspi, que l'on mange quelquefois en salade.

MOUCET. s. m. Ornith. Un des noms de la fauvette d'hiver et du moineau.

MOUCHACHE. s. f. V. mouchage.

MOUCHAGE. s. f. Fécule de manioc exprimée.

MOUCHARD. s. m. (pr. *mou-char* ; du fr. *mouche*, parce que les espions vont de côté et d'autre comme les mouches qui cherchent leur nourriture). Espion de police. Un fin mouchard. Un mouchard adroit, expérimenté.

MOUCHARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Moucharder. S'empl. adjectiv. Personne mouchardée.

MOUCHARDER. v. a. 1re conj. Pop. Espionner. Moucharder une personne.

— v. n. Faire le métier de mouchard. Il est toujours à moucharder.

— se moucharder. v. pron. S'espionner. Ces deux personnes se mouchardent continuellement.

— Ce verbe n'a pas été admis par l'Académie ; elle ne donne que *moucher*, qui cependant est beaucoup moins usité.

MOUCHE. s. f. (du lat. *musca*). Entom. Genre d'insectes diptères, à ailes transparentes, sans étui. Il renferme un grand nombre d'espèces (plus de mille), dont les unes vivent à l'état de larve dans les cadavres, les autres dans les excréments, et d'autres enfin dans des fumiers ; quand elles sont arrivées à leur dernier état d'accroissement, elles se retirent en terre ou sous les pierres, elles sont alors connues sous le nom d'*asticots*. On en emploie beaucoup pour la pêche aux poissons. Les deux espèces de mouches les plus connues sont : la mouche domestique et la mouche à viande. Les mouches pondent toutes des œufs, très-petits, mais en très-grand nombre ; une seule espèce, la *mouche vivipare*, dépose sur la viande des larves déjà toutes formées, et qui grandissent presque à vue d'œil. La mouche bourdonne. Il y a bien des gens que l'on croit fort occupés dans leur cabinet, où ils attrapent plus de *mouches* que de vérités. (De Ségur.) Aucun ami ne mettra un peu d'herbe sur mon corps pour me garantir des *mouches*. Chateaub.)

— Fig. On nomme la comtesse de Grammont pour une des *mouches* qui passent devant les yeux, c'est-à-dire pour une des personnes qui donnaient de la jalousie à Mme de Montespan. (Mme de Sévigné.)

— Par extens. Tous les insectes dont les ailes sont transparentes. Mouche commune. Mouche à deux ailes, à quatre ailes. Mouche à miel. Mouche-guêpe. Grosse, petite mouche. Le bourdonnement d'une mouche. Le taon, le frelon sont des espèces de mouches. En automne, tout est plein de mouches. Les mouches sont importunes en automne. Cheval tendre aux mouches. Les *mouches* que j'avais observées étaient toutes distinguées par leurs couleurs, leurs formes et leurs allures. (B. de St-P.) Ces *mouches* volaient à travers les arbres, se reposaient quelquefois sur les feuilles ; et le vent balançait ces petites étoiles, et variait de mille manières leur lumière incertaine. (Mme de Staël.)

— Se dit également de quelques coléoptères, dont les ailes extérieures ne sont pas transparentes. Mouche cantharide.

— Le nom de *mouche* a été appliqué par le vulgaire à tous les insectes qui volent. Il est un grand nombre de ces noms qui sont restés dans la science ou dans le langage ordinaire, et il est important de faire connaître positivement à quels insectes ils s'appliquent, afin qu'on puisse les chercher à leurs articles ‖ *Mouche abeilliforme*. Un élophile. ‖ *Mouche aphidivore*. Des syrphies, des hémérobes. ‖ *Mouche araignée*. Les hippobosques et les ornithomyies. ‖ *Mouche aquatique*. Phrygan, éphémère, tipule. ‖ *Mouche armée*. Les struthionides. ‖ *Mouche asile* ou *parasite*. Des œstres, des taons et des mélophages. ‖ *Mouche d'automne* ou *piquante*. Les stromoxes ‖ *Mouche baliste*. Mouche qui lance ses œufs comme de petits boulets. ‖ *Mouche bateau*. Des notonectes. ‖ *Mouche à bec*. Un rhingie ‖ *Mouche becasse*. Un empis. ‖ *Mouche bipile*. Ephémère. ‖ *Mouche bombardière*. Carabe peteur, les brachynes, ‖ *Mouche bourdon*. Syrphe, les volucelles. ‖ *Mouche bretonne*. L'hippobosque du cheval. ‖ *Mouche cantharide*. Cantharide. ‖ *Mouche du cerisier, du chardon*. Cosmie, les tephrites. ‖ *Mouche à chien*. L'hippobosque des chevaux. ‖ *Mouche cimiciforme*. Rédonie. ‖ *Mouche cornue, mouche taureau volant*. Nom donné au scarabée hercule par quelques voyageurs. ‖ *Mouche à coton*. Nom donné aux petits ichneumons qui vivent dans le corps des chenilles et des chrysalides, et dont les larves se filent, après en être sortis, de petits cocons de soie jaune ou blanche. ‖ *Mouche dévorante*. Insecte que l'on prétend venir d'une larve qui a la forme de chenille et qui se nourrit sur l'orme. Devenu insecte parfait, il fait la guerre aux araignées. ‖ *Mouche éphémère*. Les éphémères. ‖ *Mouche d'Espagne*. Nom qu'on a donné à une méloé, aux cantharides et à l'hippobosque du cheval. ‖ *Mouche à faux*. La raphidie. ‖ *Mouche à feu*. La fulgore, le lampyre, le taupin. *Mouche de feu*. Une espèce de guêpe de Cayenne, dont la piqûre cause une douleur semblable à celle que produit la brûlure. ‖ *Mouche fourmilion*. Le myrmélion formicaire. ‖ *Mouche du fromage*. Un mosille. ‖ *Mouche des galles*. Des diplolèpes et des cinips. ‖ *Mouche gallinsecte* ou *progallinsecte*. Les cochenilles et les kermès. ‖ *Mouche géant*. L'échinomyie. ‖ *Mouche de la gorge du cerf*. Un œstre. ‖ *Mouche-guêpe*. Un conops. ‖ *Mouche ichneumone*. Les ichneumons. ‖ *Mouche des intestins des chevaux*. Les œstres. ‖ *Mouche jaune*. Espèce de guêpe de l'île Bourbon, qui fait son nid dans les arbres, et qui est très-redoutée. Les petits nègres mangent ses larves. ‖ *Mouche du kermès*. Le genre kermès. ‖ *Mouche* ou *demoiselle du lion des pucerons*. L'hémérobe. ‖ *Mouche-loup*. Les asiles. ‖ *Mouches luisantes*. Les lampyres, quelques fulgores et des taupins. ‖ *Mouche lumineuse*. Insecte de l'Amérique méridionale, appelé *cucuyos*. ‖ *Mouche merdivore* ou *stercoraire*. Les scatophages. ‖ *Mouche à miel*. L'abeille. ‖ *Mouche de l'olivier*. Un téphrite. ‖ *Mouche à ordures*. Les scatopses. ‖ *Mouche papilionacée*. Les phriganes et les perles. ‖ *Mouche papilionaire*. Les hémérobes. ‖ *Mouche pétronelle*. Un calobate. ‖ *Mouche piqueuse*. Un stomoxe. ‖ *Mouche plante* ou *mouche végétante*. Nom qu'on donne à Saint-Domingue à des chrysalides de cigales desséchées et sur lesquelles croît, à l'aide de l'humidité, une espèce de champignon du genre clavaire. ‖ *Mouche pourceau*. L'éristale tenace. ‖ *Mouche punaise*. La réduve. ‖ *Mouche des rivières*. Les éphémères et d'autres insectes. ‖ *Mouche de Saint-Jean*. La cantharide. ‖ *Mouche de Saint-Marc*. Les bibions. ‖ *Mouche sauteuse* ou *sautante*. Le psylle. ‖ *Mouche sautillante*. Les mosilles. ‖ *Mouche à scie*. La tenthrédine. ‖ *Mouche scorpion*. Le panorpe. ‖ *Mouche tarière*. Les hyménoptères de la famille des térébrants. ‖ *Mouche des teignes aquatiques*. Les phriganes. ‖ *Mouche des truffes*. Petit insecte du genre scatophage ou du genre oscine. ‖ *Mouche des tumeurs des bêtes à cornes*. Les œstres. ‖ *Mouche du ver du nez des moutons*. Les œstres. ‖ *Mouche vibrante*. Les ichneumons. ‖ *Mouche du vinaigre*. Un mosille.

— Antiq. Plusieurs peuples anciens invoquaient les dieux pour se voir délivrés des mouches. On disait que les mouches se retiraient d'elles-mêmes aux fêtes olympiques. Les Juifs regardaient comme un augure heureux que l'on n'en vît jamais une seule dans le temple de Salomon. On voyait des mouches représentées sur les médailles des Béotiens.

— Ichthyol. Poisson du genre du labre, du salmone, du sciène.

— Ornith. Nom générique proposé pour désigner les oiseaux-mouches.

— Escr. *Chasser les mouches*. Se dit d'un tireur qui pare à l'aventure et par des mouvements irréguliers.

— Prov. *Connaître mouches en lait*. Savoir discerner le blanc d'avec le noir. ‖ Etre fin et rusé. ‖ *Béer aux mouches*. S'amuser aux choses inutiles. ‖ *En bouche close n'entre mouche*. ‖ *Faire la mouche du coche*. ‖ *La dernière mouche qui vous piquera sera un taon*. ‖ *La mouche se brûle à la chandelle*. ‖ *La mouche va si souvent au lait qu'elle y demeure*. ‖ *Laisse la mouche quand elle est soûle*. ‖ *Mieux vaut une seule mouche à miel que cent bourdons sans miel*. ‖ *Qui son nez mouche ne peut prendre mouche*.

— On dit d'un valet paresseux et musard, qu'*il ne faut qu'une mouche pour l'amuser*.

— Prov. et fig. *Mange bien des mouches qui n'y voit pas*. Lorsqu'on n'examine pas les choses de près, on commet bien des bévues. ‖ *A chevaux maigres vont les mouches*. On persécute plutôt les misérables que les hommes puissants. ‖ *Etre tendre aux mouches*. Etre sensible aux moindres incommodités. ‖ S'offenser de peu de chose. ‖ *Gober des mouches*. Perdre le temps à attendre, à ne rien faire. ‖ *Prendre la mouche*. Se piquer, se fâcher mal à propos. Quand une fois vous avez pris la *mouche*, y a-t-il moyen de vous parler? (Brueys.) ‖ Ce proverbe fait allusion aux mouvements d'impatience d'un homme qui veut prendre ou chasser une mouche toujours obstinée à revenir lui piquer la figure. ‖ *La mouche vous monte à la tête*. Vous vous fâchez facilement. La *mouche* tout d'un coup à la tête vous monte. (Mol.) ‖ *Quelle mouche le pique? quelle mouche l'a piqué?* Se dit d'un homme qui s'emporte, sans qu'on sache qu'il en ait aucun sujet.

> Gardez-vous, dira l'un, de cet esprit critique ;
> On ne sait bien souvent quelle *mouche* le pique.
> (Boil.)

‖ On disait autrefois dans le même sens : *Quelle mouche vous poind?* ‖ *On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre*. On réussit mieux dans les affaires, on subjugue plus de personnes par la douceur que par la dureté et la rigueur. ‖ *Faire la mouche du coche*. Faire l'empressé, le nécessaire, et s'attribuer le succès des choses auxquelles on a le moins contribué. Les *mouches* du coche étourdissent, mais elles n'aident pas. (Boiste.) ‖ *Faire d'une mouche un éléphant*. Exagérer extrêmement une petite chose.

— Prov. *Courageux comme un homme qui a avalé une mouche*. Se dit d'un homme qui fait une action hardie, parce que la mouche est le symbole de la témérité.

— *Faire querelle sur un pied de mouche*. Faire une querelle pour peu de chose.

— Fig. et fam. *Pieds de mouches*. Mauvaise écriture dont le caractère est menu, mal formé, et n'est point lié, en sorte qu'elle ressemble à des pieds ou à des pattes de mouches. L'écriture de Pauline est devenue toute jolie ; elle visait sans vous aux pieds de *mouche*. (Mme de Sévig.) Elle m'écrit des pieds de *mouche* que je ne saurais lire. (Id.)

— Fam. *Dru comme mouches*. En grande quantité, en grande abondance. Les balles, les boulets pleuvaient sur nous dru comme mouches. On voyait les hommes tomber dru comme mouches.

— *Il tombe des mouches d'hiver*. Il tombe de la neige.

— Cost. Petit morceau de taffetas noir préparé, que les femmes se mettaient autrefois sur le visage, ou pour cacher quelques élevures, ou pour faire paraître leur teint plus blanc. Les uns croient que nous avons emprunté cette mode des Persans et des Arabes, qui regardent comme une beauté les taches noires au visage, et qu'elle passa en Europe du temps des croisades. D'autres assignent le commencement du XVIIe siècle comme l'époque où s'est introduite la mode de ces mouches. Ce qu'il y a de certain, c'est que cet usage n'était pas encore tout à fait perdu au commencement de notre siècle. Avoir le visage couvert de mouches. Boîte à mouches. Personne à qui les mouches ne siéent pas.

— Fig. La chaste éloquence ne met sur son visage ni *mouches* ni fard pour paraître agréable ; c'est par les traits de sa beauté naturelle qu'elle charme et qu'elle persuade. (St-Evrem.)

— Petit bouquet de barbe qu'on laisse croître à la lèvre inférieure, et qui est plus souvent appelé *impériale*.

— Très-petit dessin détaché qu'on figure sur les étoffes.

— Démangeaison semblable à des piqûres de mouches.

— Tache de la grandeur d'une mouche sur le visage.

— Eclaboussure de crotte sur le linge ou sur les habits.

— Morceau de peau placé au bout d'un fleuret.

— Fig. et fam. Celui ou celle que la police met à la suite de quelqu'un pour épier ses démarches et en rendre compte.

— Fam. *C'est une fine mouche*. C'est une personne très-fine et très-rusée. Cette façon de parler vient de ce que les vieilles mouches ne se laissent pas engluer ni prendre aisément.

> C'est cette fine *mouche*, avec ce bon apôtre,
> Qui vous faisaient tous deux donner dans le panneau.
> (Fagan.)

— Mar. Petit bâtiment de guerre chargé d'observer les manœuvres de l'ennemi, de porter des ordres, etc.

— Parasite. Nomme-t-on pas aussi *mouches* les parasites? (La Font.) Les *mouches* de cour sont chassées. (Id.)

— Pêch. Appât pour prendre le poisson ; on l'appelle ainsi, parce qu'on lui donne ordinairement une forme qui imite assez grossièrement celle de la mouche.

— Espèce de jeu de cartes qui se joue à plusieurs personnes, depuis trois jusqu'à six. Jouer à la mouche. ‖ Au jeu de la mouche, cinq cartes d'une même couleur, réunies dans une seule main. ‖ Se dit, à d'autres jeux de cartes, de la punition du joueur qui, ayant proposé le coup, n'a fait aucune levée ou bien a renoncé.

— Jeu d'écoliers, où l'un deux choisi au sort fait la mouche, sur qui tous les autres frappent, comme s'ils la voulaient chasser.

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral, qui n'est point visible dans nos climats. ‖ Petite constellation boréale, située au-dessus du Bélier. On l'appelle aussi *lis* ou *fleur de lis*.

— Hist. *Ordre de la mouche à miel*. Nom d'un ordre honorifique fondé à Sceaux par la duchesse du Maine parmi ses courtisans. La duchesse était elle-même la dictatrice perpétuelle de l'ordre.

— Mus. On appelle *mouche* et *grosse mouche* certaines cordes de la vielle.

— Techn. Engrenage qui, dans quelques machines à vapeur, communique le mouvement du balancier au volant. ‖ Petit crampon qu'on met au fer de derrière des chevaux pour relever le talon. ‖ Pièce avec laquelle le parcheminier bouche les trous du parchemin. ‖ *Couteau à mouche*. Couteau qui ne peut se fermer qu'en soulevant le ressort.

— Nom qu'on donne dans l'ancienne Bretagne à un amas ou meule, soit de fagots, soit de grain, soit de tout autre objet, tel que le lin, le chanvre, etc.

— mouches. s. f. pl. Médec. Premières et plus légères douleurs de l'enfantement. Commencer à sentir des mouches, les mouches.

— Nom sous lequel le vulgaire désigne souvent l'emplâtre vésicatoire préparé avec les mouches cantharides.

— *Mouches volantes*. Genre de berlue, dans laquelle le malade croit voir voltiger devant ses yeux des insectes, des mouches, ou quelques corps légers.

— Syn. comp. mouche à miel, abeille. Les naturalistes désignent aujourd'hui, sous le nom d'*abeilles*, tous les insectes qui recueillent la poussière fécondante des fleurs. On désigne par les mots de *mouche à miel* seulement ceux de ces insectes qui fournissent le miel et la cire.

MOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Moucher. S'empl. adjectiv. Enfant mouché. Chandelle mouchée.

— part. pass. du v. Moucher, signifiant Espionner. Homme mouché longtemps.

MOUCHER. v a. 1re conj. (du lat. barb. *mucare*, fait dans le même sens de *mucus*, morve). Presser les narines pour en faire sortir la surabondance des humeurs qui tombent dans le nez.

— *Moucher du sang*. Rendre du sang par le nez en se mouchant.

— Oter le bout du lumignon lorsqu'il empêche la chandelle, la bougie, la lampe, le flambeau de bien éclairer. Moucher une bougie, une chandelle. Moucher une chandelle trop court, trop près.

— Prov. *Moucher la chandelle comme le diable mouche sa mère*. Eteindre la chandelle en la mouchant.

— Mar. *Moucher le chanvre*. Couper les extrémités des fils du chanvre. ‖ *Moucher un cordage*. Râcler avec un outil tranchant les fibres qui s'écartent. ‖ Retrancher une certaine longueur des bouts s'ils sont mal commis, ou s'ils se sont décommis par le service. ‖ Couper le bout d'une pièce de bois d'une certaine forme, c'est le moucher.

— Absol., dans le sens d'Oter la morve du nez. Si cet enfant pouvait moucher, il serait soulagé. Ne moucher presque point. Le tabac fait moucher. Moucher beaucoup. Ne moucher guère.

— se moucher. v. pron. S'enlever la morve du nez. Cet enfant ne se mouche jamais. Dans la plus grande partie de l'Asie, les hommes continuent à se *moucher* avec leurs doigts, qu'ils essuient ensuite avec un mouchoir de mousseline très-cotonneuse, brodé en couleur aux quatre coins. (Laur.) Juvénal fait demander le divorce à un mari, parce que sa femme a trop souvent besoin de se *moucher*. (Id.) On a vu des gens du peuple se *moucher* avec l'un des pans de leur habit, et il ne faut pas aller bien loin pour rencontrer des femmes se *mouchant* dans leur tablier retourné. (Id.) A quoi sert de faire tant de bruit en se *mouchant*, et de transformer son nez en une trompette éclatante? (Id.)

— On dit d'un homme fort occupé, *qu'il n'a pas le loisir de se moucher*.

— Prov. et fig. *Qui se sent morveux se mouche*. Que ceux qui se reconnaissent le défaut, le tort contre lequel on parle, s'appliquent ce qu'on en dit, si bon leur semble.

— Prov. et pop. *C'est un homme qui ne se mouche pas du pied, ce n'est pas un homme qui se mouche du pied*. C'est un homme habile, intelligent, ferme.

> Certes, monsieur Tartuffe, à bien prendre la chose,
> N'est pas un homme, non, qui se *mouche* du pied,
> Et ce n'est pas peu d'heur que d'être sa moitié.
> (Molière.)

‖ Les Latins appelaient un homme fin, *homo emunctis naris*, ce qui signifie littéralement Un homme dont le nez est mouché ; et c'est par une imitation comique de cette expression que nous disons dans le même sens, *un homme qui ne se mouche pas du pied*, parce qu'un homme qui voudrait ne se moucher que du pied serait condamné à rester toujours morveux, et par conséquent n'aurait pas l'odorat subtil.

— Prov. et pop. *Du temps qu'on se mouchait sur la manche*. Au temps passé, au temps où l'on était fort simple.

MOUCHER. v. a. 1re conj. (rad. *mouchard*). Se disait pour Espionner. La police l'a fait moucher. On dit ordinairement *moucharder*. V ce mot.

— Absol. dans le sens d'Espionner. Cet homme mouche sans cesse.

MOUCHERIE. s. f. Action de se moucher.

— Ce mot a été autrefois employé au pluriel. Toutes ses *moucheries*, ses bâillements, ses crachements. (Boissy.)

MOUCHEROLLE. s. m. Ornith. Genre de la famille des myothères, très-voisin des gobe-mouches. Plusieurs espèces sont remarquables par la beauté de leurs couleurs. Le *moucherolle* détruit les insectes de la Nouvelle-Zélande. (B. de St-P.)

MOUCHERON. s. m. (rad. *moucher*). Bout de la mèche d'une chandelle, d'une bougie qui brûle. ‖ Se disait autrefois pour Bout de chandelle.

MOUCHERON. s. m. Entom. Nom qu'on donne vulgairement à toute espèce de petite mouche qui vole le soir. Moucheron léger, voltigeant, faible, vil, incommode, insupportable. Moucheron qui est entré dans l'œil. La trompe du *moucheron* est plus ingénieuse que celle de l'éléphant. (B. de St-P.) Un lion mort ne vaut pas un *moucheron* qui respire. (Volt.)

> Nourrisson de la terre, un frêle *moucheron*
> Pique à l'œil le pasteur de son vif aiguillon.
> (De Valori.)

— Se dit plus particulièrement des cousins.

MOUCHERONNE. adj. f. Des moucherons, des mouches. ‖ *La gent moucheronne*. Expression par laquelle La Fontaine désigne les mouches.

> Il maudit la gent *moucheronne*
> Qui ne sait rien de rien et nargue la grandeur
> (Dorat.)

MOUCHET. s. m. Ornith. V. ÉMOUCHET. || Fauvette d'hiver.

— *Mouchet* était le nom d'une petite espèce l'épervier que l'on comparait aux mouches, à cause de son exiguïté. On a eu tort d'en faire *mouchet*, qui ne dit rien à l'esprit.

MOUCHET. s. m. Nom qu'on donne, dans les environs d'Orléans, aux sarments qui sortent du sommet des ceps.

MOUCHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Moucheter. S'empl. adjectiv. Satin moucheté. Hermine mouchetée.

— Tacheté. Tigre, chat, papillon moucheté. La blancheur incomparable du lis n'est-elle pas encore plus éclatante quand elle est *mouchetée* comme des gouttes de corail, par de petits scarabées écarlates, hémisphériques, piquetés de noir, qui y cherchent presque toujours un asile? (B. de St-P.)

— Blas. *Pièce mouchetée.* Chargée de mouchetures d'hermine.

— Hist. nat. Dont la surface est parsemée de petites taches colorées, imitant des larmes ou des points.

— *Blé moucheté.* Blé malade qui a une poussière noire dans les poils placés à l'une des extrémités du grain.

— Escr. *Sabre moucheté, épée mouchetée.* Sabre, épée dont on a garni la pointe de manière à pouvoir les employer sans danger pour s'exercer à l'escrime.

— Manég. On dit que *la balzane est herminée* ou *mouchetée*, pour dire qu'elle est tachetée de noir.

MOUCHETÉ. s. m. Erpét. Espèce de serpent ou de lézard.

— Bot. Nom de deux champignons qui forment, dans la famille des cèpes mousseux, le groupe des mousseux tachetés. || On donne aussi le nom de *mouchetée* à la fausse orange.

— Ichthyol. Nom spécifique du coffre tigré.

MOUCHETER. v. a. 1re conj. (rad. *mouche*). Marquer une étoffe de petites taches rondes placées symétriquement. Moucheter du satin, du taffetas.

— *Moucheter de l'hermine.* Y coudre de distance en distance de petits morceaux de fourrure noire.

— *Moucheter une coiffe.* La garnir de petites mouches de soie.

— v. n. Hortic. Se couvrir de plusieurs petites taches de différentes couleurs qui se mêlent.

— S'est dit de plusieurs mouches voltigeant sur des étoffes.

— SE MOUCHETER. v. pron. Être moucheté. Cette étoffe doit se moucheter.

MOUCHETTE. s. f. Se disait pour Essaim de mouches, d'abeilles.

MOUCHETTE. s. f. Archit. Partie saillante du larmier d'une corniche. || *Mouchette pendante.* Bord du larmier lorsqu'il est refouillé.

— Ce qui se lançait avec des machines de guerre contre les murs pour les ébranler et les abattre.

— Conchyl. Coquille bivalve.

— Techn. Sorte de rabot dont le menuisier se sert pour former et arrondir les baguettes.

— Se disait pour Abeille, mouche à miel.

MOUCHETTES. s. f. pl. (rad. *moucher*). Instrument à deux branches avec lequel on mouche les chandelles. Des mouchettes de cuivre, d'argent, d'acier. Une paire de mouchettes.

— Petits mouchoirs à l'usage des très-petits enfants.

MOUCHETURE. s. f. (rad. *mouche*). Taches naturelles qui se trouvent sur la peau de certains quadrupèdes, sur le plumage de plusieurs espèces d'oiseaux, sur les ailes de divers papillons, etc. Les mouchetures d'une peau de panthère, de léopard. Les ailes de ce papillon ont des mouchetures jaunes, rouges.

— Par anal. Ornement qu'on donne à une étoffe en la mouchetant. Moucheture agréable.

— *Moucheture d'hermine.* Petits morceaux de fourrure noire qu'on met çà et là sur de l'hermine.

— Agric. Poussière noire qui, sortant des grains de blé mêlés, quand on bat les gerbes, s'attache fortement au bon grain, et laisse une tache noire à la houppe. Quoique cette tache ne soit que superficielle, le pain fait avec du grain ainsi moucheté n'est pas si blanc, et le grain perd beaucoup de sa valeur.

— Archit. Ornements de fantaisie dont on remplit les espaces vides des ouvrages de sculpture.

— Blas. S'emploie particulièrement pour désigner les queues d'hermines lorsqu'elles ne tiennent pas lieu, et qu'elles s'y trouvent en nombre déterminé.

— Chir. Sorte de scarifications superficielles et très-peu étendues, mais plus ou moins multipliées, qu'on pratique soit pour faire écouler de la sérosité amassée sous les téguments, soit pour dégager une partie qui est le siége d'une congestion sanguine.

— Hortic. Mélanges de plusieurs petites taches de différentes couleurs.

MOUCHEUR, EUSE. s. m. (rad. *moucher*). Celui, celle qui, dans un théâtre, était chargé de moucher les chandelles. Le moucheur de la comédie.

— Celui, celle qui mouche ou se mouche souvent. C'est un grand moucheur. Le moucheur universel.

MOUCHI. s. m. Relig. ind. Absorption dans la Divinité, qui, selon les brahmanes, est la récompense des âmes pures.

MOUCHOIR. s. m. (du lat. *mucus*, ou du v. *emungere*, dont on fait *émongeoir*, puis *mouchoir*). Morceau carré de toile, de fil ou de coton, et quelquefois de tissu de soie, dont on se sert pour se moucher et pour s'essuyer. Mouchoir de toile, de batiste. Mouchoir de soie. Mouchoir blanc. Mouchoir de couleur. Mouchoir des Indes. Mouchoir de poche. Une douzaine, une demi-douzaine de mouchoirs. Nos pères ne se sont pas tous mouchés avec un *mouchoir*. (Percy.) L'oubli, la perte de son *mouchoir*, hors de chez soi, n'en fait que mieux sentir la nécessité. (Id.) || *Mouchoir à tabac.* Mouchoir d'une couleur ordinairement rembrunie, où le tabac paraît moins. C'est l'introduction du tabac parmi les peuples modernes qui a fait du *mouchoir* un des articles les plus essentiels de notre habillement. (Laurent.) || *Mouchoirs à deux faces.* Étoffes légères de soie, façon de serge, dont un côté est d'une couleur par la chaîne, et l'autre d'une autre couleur par la trame. || *Mouchoir de cou.* Morceau de toile, de fil ou de coton, ou d'étoffe de soie, de la forme d'un mouchoir, dont les femmes se couvrent le cou et la gorge. On dit aujourd'hui *fichu*.

> Auprès de lui la fait asseoir,
> Prend une main, un bras, lève un coin du *mouchoir*.
> LA FONTAINE.

— Hist. *Jeter le mouchoir.* Expression dont l'origine consiste dans un usage faussement attribué aux Orientaux; cette erreur provient probablement de ce que l'acte des fiançailles est constaté chez les Turcs et chez les Persans par l'envoi que fait l'époux à sa fiancée, d'un anneau, d'une pièce de monnaie et d'un mouchoir brodé; ainsi, quand ils se marient, les Turcs envoient le mouchoir; mais dans leurs harems ils ne jettent point le mouchoir.

— Prov. et fig. *Jeter le mouchoir.* Choisir à son gré, entre plusieurs femmes, celle qu'on préfère, par allusion à la manière dont on prétend qu'en use, chez les Turcs, le maître d'un harem, qui déclare la favorite en lui jetant un mouchoir.

> Pourtant des jeux de la journée,
> Se trouvant un peu las le soir,
> C'est uniquement à l'aînée
> Qu'il jette in petto le *mouchoir*. BERC.)

|| *Briguer le mouchoir.* Chercher à obtenir la préférence sur d'autres femmes. || *Refuser le mouchoir.* Refuser cette préférence.

— Mar. Morceau de madrier, à peu près triangulaire, qui sert à remplir des vides de même forme dans le bordage d'un navire. || *Mouchoirs d'étambrai.* Grains d'orge qui servent à remplir les angles des étambrais de mâts, lorsqu'ils sont percés en octogone. || *Mouchoir de cabestan.* Petit placage triangulaire qui remplit les intervalles entre les taquets du cabestan.

MOUCHON. s. m. Se disait pour le bout de la mèche d'une chandelle qu'on enlève avec les mouchettes. || Filament enflammé de la mèche qui fait couler le suif, et qu'on appelle fam. *voleur*.

— Se disait, dans quelques provinces, pour tison. Cracher sur les mouchons.

MOUCHURE. s. f. Bout du lumignon d'une chandelle, lorsqu'on l'a mouchée. Des mouchures de chandelle.

— Ce qu'on ôte du nez en se mouchant.

— Mar. Parties roides et trop dures qu'on retire du chanvre. || Morceau de bois coupé sur le bout d'une pièce.

MOUCIEU. s. m. Vessie de mer.

— Mar. Galère.

MOUCLIER. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du canard morillon.

MOUDANIA. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, sur un golfe qui porte le même nom; 20,000 hab.

MOUDÉVI. Myth. ind. La déesse de la discorde et de la misère chez les Indiens. L'âne et le corbeau sont consacrés à Moudévi. Cette déesse, née de la mer de lait, ne trouva point d'époux parmi les dieux. Les Indiens prétendent que celui qu'elle protége ne trouverait pas un grain de riz pour apaiser sa faim.

MOUDRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *molere*). *Je mouds, tu mouds, il moud; nous moulons, vous moulez, ils moulent. Je moulais. Je moulus. Je moudrai. Je moudrais. Mouds, moulons, moulez. Que je moule. Que je moulusse. Moulant. Moulu.* Broyer, mettre en poudre par le moyen du moulin. Moudre du blé, du froment, du riz, des fèves. Moudre du café, du poivre.

— Fig. *Moudre un homme de coups.* Le battre violemment. On l'a moulu de coups, tout moulu de coups.

— Prov. et fig. *Il n'est que d'être à son blé moudre.* Il n'y a rien de tel, pour qu'une affaire réussisse, que de la suivre, de la surveiller soi-même.

— Absol. Le moulin ne peut moudre qu'une partie de l'année. Ce moulin moud trop gros, ne moud pas assez fin.

— On dit sur mer, l'*horloge moud*, pour le sable passe.

— SE MOUDRE. v. pron. Être moulu. Ce blé se moud mal.

MOUE. s. f. (du gr. μυάω, serrer les lèvres, ou de l'angl. *mouth*, bouche, grimace, ou enfin par onomatopée). Grimace que l'on fait, en rapprochant et en allongeant les lèvres en signe de dérision ou de mécontentement. Faire la moue. Faire la moue à quelqu'un. Une grosse, une vilaine moue. Vos deux lèvres s'avancent comme si vous faisiez la *moue*. (Mol.)

— Fig. et fam. *Faire la moue.* Bouder, témoigner de la mauvaise humeur par son silence et par son air.

> Chacun oblige l'opulent,
> Et fait la *moue* à l'indigent. (RIGAUD.)

— Prov. *Onques vieil singe ne fit belle moue.* Les gentillesses des vieillards ne rendent pas leur visage plus gracieux.

— Se disait pour Bouche, ouverture.

MOUÉE. s. f. Véner. Mélange de sang de cerf, de lait et de pain coupé, qu'on donne aux chiens à la curée.

MOUÉE. s. f. Métrol. Ancienne mesure pour les vignes, en usage dans la Moselle, elle valait 4 ares 4 dixièmes.

— Métrol. Mesure de terre dans laquelle on pouvait mettre un muid de semailles.

MOUET. s. m. Mesure dans les salines.

MOUÉTER. v. n. Grommeler comme le bouc parmi les chèvres.

MOUETTE. s. f. (ainsi appelée de la forme de son bec). Ornith. Genre d'oiseaux de mer de l'ordre des palmipèdes, ayant de longues ailes. Leur plumage étant serré et épais, ce sont de bons nageurs; mais ils volent presque continuellement et savent braver les plus fortes tempêtes. Buffon appelle ces oiseaux voraces et criards *les vautours de la mer*, qu'ils nettoient des cadavres de toute espèce flottant à sa surface ou rejetés sur ses rivages.

— Syn. comp. MOUETTE, GOÉLAND. Le nom de *goélands* s'applique aux espèces plus grandes que le canard, et celui de *mouettes* à celles dont la taille est inférieure.

MOUEZZIN. s. m. Relig. mahom. V. MUEZZIN.

MOUFÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui tient des moufettes.

MOUFETTE. s. f. (du lat. *mephiticus*). Exhalaison pernicieuse qui s'élève des souterrains, des mines, de certains puits, des fosses d'aisances, etc. On dit aussi *mofette*.

— Mamm. Genre de digitigrades, qui répandent une odeur infecte et suffocante quand on les poursuit.

— Bot. Nom vulgaire du thlaspi bourse à pasteur.

MOUFFLETTE. s. m. Techn. Outil de bois à l'usage du plombier, pour tenir le fer à souder.

MOUFLARD, ARDE. s. (du fr. *mufle*). Pop. Celui, celle qui a le visage gros et rebondi.

MOUFLARD. s. m. Anc. art milit. Partie du chanfrein d'un cheval armé.

MOUFLE. s. f. (de l'all. *moffel*, dont la signification est la même). Mécan. Machine formée d'un assemblage de plusieurs poulies, qui sert à élever et à descendre des poids considérables. Lever un fardeau avec une moufle, avec des moufles. || *Moufle serrée.* Moufle garnie de poulies de cuivre, de boulons et de cordages, pour monter les pièces d'artillerie.

— Chir. La moufle était employée autrefois pour pratiquer l'extension, lorsqu'il s'agissait de réduire une luxation ou une fracture. Ce moyen, abandonné depuis longtemps, a été employé de nouveau depuis quelques années. On y adapte un dynamomètre ou une romaine à cadran, afin de connaître exactement la force employée. L'extension par la moufle présente, selon quelques praticiens, un avantage réel sur celle qui est opérée par des aides, en ce qu'elle peut être augmentée, diminuée ou rendue permanente au degré convenable, sans secousses et sans oscillations.

— Mitaine, gros gant de cuir ou de laine, où il n'y a pas de séparation pour les doigts, excepté pour le pouce.

— Prov. *Il ne faut pas y aller sans moufle.* Sans avoir pris ses précautions.

— Espèce d'ornement qui était placé au bas de la manche d'un habit.

— Barres de fer pour empêcher l'écart des murs.

MOUFLE. s. m. Chim. Vaisseau de terre dont on se sert pour exposer des corps à l'action du feu, sans que la flamme y touche immédiatement. || On le trouve quelquefois au féminin dans cette acception.

— Petit arc de terre dont se sert l'émailleur lorsqu'il veut faire parfondre les métaux.

— Chez les menuisiers, deux morceaux de bois creusés dans le milieu de leur largeur, avec lesquels on embrasse la tige du fer à chauffer.

— Pop. Visage gros et rebondi.

MOUFLÉ, ÉE. adj. Se dit d'une poulie qui agit concurremment avec une ou plusieurs autres.

MOUFLER. v. a. 1re conj. Pop. Prendre et serrer le nez et les joues, en les frappant avec les deux poings.

— *Moufler un mur.* Y appliquer une barre de fer, à l'extrémité de laquelle on a pratiqué des yeux.

— SE MOUFLER. v. pron. Se serrer le nez et les joues.

MOUFLETTES. s. f. pl. Techn. Nom donné par les fontainiers à deux demi-cylindres creux, qui servent à prendre le manche de fer à souder quand il est chaud.

MOUFLON. s. m. Mamm. Espèce de bélier sauvage, que quelques personnes regardent comme la souche des nombreuses variétés du mouton domestique.

MOUFTI. s. m (de l'ar. *moufti*, qui décide des cas concernant la religion). Chef de la religion de Mahomet, interprète de la loi. On dit aussi, *muphti* et *mufti*.

MOUGEOTIE. s. f. Bot. Genre de la famille des bitnériacées.

MOUGRIN. s. m. Bot. Plante de l'Inde qui, pour la figure et l'odeur, ressemble assez au jasmin d'Espagne.

MOUHARREM. s. m. Chron. Premier mois de l'année turque. On dit aussi *moharrem*.

MOUILLADE. s. f. (pr. *Mou-ia-de*). Techn. Action d'humecter les feuilles sèches du tabac d'eau salée pour les rendre plus souples.

MOUILLADOIR. s. m. (pr. *mou-ia-doir*). Mouilloir.

MOUILLAGE. s. m. (pr. *mou-ia-je*). Mar. Lieu où un vaisseau peut être retenu à l'ancre, à l'abri de la grosse mer et des grands vents. Le mouillage est sûr quand le fond n'est pas vaseux, et que la quantité des brasses d'eau est suffisante. Il y a un beau mouillage dans cette rade. Cette rade est un bon mouillage, est un mauvais mouillage. Ce mouillage n'est pas sûr. Aller au mouillage. Être au mouillage. Vaisseau au mouillage.

— Immixtion de l'eau dans le vin.

— Techn. Action de mouiller l'orge pour le faire germer. || Façon qu'on donne aux cuirs en les mouillant pour certains apprêts.

MOUILLE. s. f. (pr. *mou-ie*). Agric. Source qui ne fait que suinter dans une prairie.

MOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Mouiller. S'empl. adjectiv. dans le sens de Qui a jeté l'ancre. Nous étions mouillés dans la rade. Le Saint-Géran était *mouillé* entre l'île et la côte. (B. de St-P.) La flotte du capitan-pacha était *mouillée* de l'autre côté du golfe. (Chateaub.)

— Arrosé par la pluie. Être mouillé, tout mouillé, mouillé comme un canard. Les quatre amis ne voulurent point être *mouillés*: ils prièrent celui qui leur faisait voir la grotte, de réserver ce plaisir pour le bourgeois ou pour l'Allemand. (La Font.) Le coq a perdu sa fierté: sombre et secouant son plumage *mouillé*, il rassemble ses poules nombreuses, et s'enferme avec elle dans un abri. (J.-J. Rouss.) Calypso dit à Télémaque : Reposez-vous, vos habits sont *mouillés*; il est temps que vous en changiez. (Fénel.)

— Se dit d'une surface à laquelle l'eau est restée adhérente. Le matin on le voit recueillir la rosée, et, après ces courtes pluies qui tombent dans les jours d'été, courir sur les feuilles *mouillées* et se baigner dans les gouttes qu'elle secoue du feuillage. (Buff.)

— *Mouillé de.* Des yeux mouillés de larmes. Il me quittait les yeux *mouillés* de larmes et se plaignait à d'autres de ce que je ne l'aimais pas. (B. Constant.) Tu as été bien *mouillée*, cher ange, de cette pluie qui t'a surprise. (A. Karr.) Le fanatisme égoïste insultait aux braves blessés en défendant la patrie, et caressait des ennemis encore *mouillés* des larmes des vierges. (Boiste.)

— *Mouillé par.* La partie antérieure des yeux ainsi défendue contre les injures extérieures est continuellement *mouillée* par les larmes. (Richer.) La plupart des poissons n'ont aucune paupière mobile, leurs yeux ne sont point *mouillés* par l'humeur lacrymale. (Id.)

— Fig. et fam. *Poule mouillée.* Personne qui manque de résolution et de courage.

— *Être mouillé comme un canard.* Être beaucoup mouillé. || Faire le lâche. || N'avoir point de cœur.

— On dit, pour mépriser une étoffe, et pour exprimer qu'elle ne durera rien, que *c'est du papier mouillé*.

— *Jouer au doigt mouillé.* Jouer au jeu qui consiste à mouiller un de ses doigts secrètement, et à donner ensuite à deviner lequel est mouillé.

— *Tirer au doigt mouillé à qui fera telle chose.* Le décider par le doigt mouillé, comme par une espèce de sort.

— Prov. *Se couvrir d'un drap mouillé.* Aggraver une faute par une mauvaise excuse.

— Gramm. *Lettre mouillée.* Se dit non seulement de la lettre *l*, simple ou double, comme dans *taille*, *bail*; mais aussi de *gn*, les mots *daigner*, *signal*, *hargneux*, etc. *L* mouillé, *gn* mouillés.

— Pop. *Être mouillé.* Avoir beaucoup bu.

MOUILLÉ. s. m. L'opposé de Sec. Le sec et le mouillé.

MOUILLE-BOUCHE. s. f. Hortic. Espèce de poire fondante, qui mûrit dans les mois de juillet et d'août. || Pl., des *mouille-bouche*, c'est-à-dire des poires qui mouillent la bouche.

MOUILLÉE. s. f. (pr. *mou-ie*). Techn. Masse de chiffons que le fabricant de papier fait pourrir à la fois. || Poignée de chiffons trempés dans l'eau.

MOUILLEMENT. s. m. (pr. *mou-ie-man*). Action de mouiller. Cette opération se fait sans mouillement.

— Art culin. Léger arrosement.

MOUILLER v. a. 1re conj. (pr. *mou-ié*; du lat. *molliare*, fait par corruption de *mollire*, amollir). Tremper, humecter, rendre moite et humide. Mouiller un linge dans l'eau, une compresse dans du vin. La pluie a mouillé les prés, les chemins. Mouiller quelqu'un de ses larmes. Des larmes mouillaient son visage. L'écume blanche des vagues est jetée quelquefois jusque dans ma chambre, elle a même *mouillé* le toit. (Senancour.)

— Arroser, en parlant d'un fleuve, d'une rivière, de la mer. La Méditerranée mouille les côtes d'Afrique.

— Hortic. Arroser les plantes d'un jardin.

— Gramm. *Mouiller les l, les deux l*. Les prononcer non selon leur valeur ordinaire, comme dans les mots *ville*, *Achille*, etc., mais avec une sorte de mollesse, comme dans *fille*, *grille*, *bataille*, etc. Le double *l* est presque toujours précédé d'un *i* quand il est mouillé. Quand cette voyelle est seule, elle se prononce comme à l'ordinaire : *fille*, *grille*. Mais quand l'i se trouve précédé de quelque autre voyelle ou de quelque autre diphthongue, il n'est mis là que pour faire mouiller le double *l* : *bataille*, *bouteille*, *mouille*, *cueille*, etc. || On dit aussi *mouiller le gn*, pour exprimer qu'il se prononce comme dans *agneau*, *gagner*.

— Mar. *Mouiller l'ancre*. Jeter l'ancre en quelque endroit de la mer, pour arrêter le bâtiment. Mouiller l'ancre dans une rade.

— Techn. Tremper une pièce dans de la terre délayée fort claire.

— Absol. dans le sens de Rendre humide. Il tombe une petite pluie qui mouille fort. Ce brouillard mouille comme de la pluie.

— Mme de Sévigné comparait les petites pertes journalières que l'on fait au jeu, à la pluie fine, qui à force de tomber ne laisse pas que de *mouiller*.

— La pluie de Marly ne *mouille* pas, disait un courtisan à Louis XIV, qui lui montrait les embellissements qu'il venait d'y faire.

— Dans le sens de Jeter l'ancre. Le vent étant devenu contraire, on fut obligé de mouiller. La flotte anglaise y avait *mouillé*. (J.-J. Rouss.)

— Pop. Se dit pour Boire. Il faut que je mouille.

— v. n. Mar. *Mouiller en affourchant*. Jeter deux ancres, l'une à bâbord, l'autre à tribord. || *Mouiller avec la quille*. || *Mouiller en croupière*. Jeter une ancre du côté de la poupe, pour maintenir les ancres de l'avant, et empêcher que le vaisseau ne se tourmente. || *Mouiller en patte d'oie*. Jeter trois ancres en triangle, en patte d'oie, l'une à l'avant, et les deux autres à droite et à gauche.

— **SE MOUILLER**. v. pron. Se tremper, s'humecter. Ne faire que se mouiller les lèvres, le bord des lèvres.

— S'exposer à la pluie. Avoir peur de se mouiller.

— Être mouillé, devenir mouillé. Les yeux se mouillent de larmes.

MOUILLÈRES. s. f. pl. Agric. Nom vulgaire des places habituellement humides, dans les champs ou les prés.

MOUILLET. s. m. (pr. *mou-iè*). Techn. Deux jantes formant ovale pour placer les rais.

— Hortic. Raisin gouais.

MOUILLETTE. s. f. (pr. *mou-iè-te*). Petit morceau de pain long et mince, qu'on trempe dans des œufs à la coque. Faire des mouillettes.

MOUILLEUR. s. m. (pr. *mou-ieur*). Mar. Instrument destiné à faciliter le mouillage des ancres.

MOUILLOIR. s. m. (pr. *mou-ioar*). Petit vase dont les fileuses se servent pour y mouiller le bout de leurs doigts. || On se sert aussi d'un mouilloir pour retordre le fil.

— Techn. Sebile dans laquelle est une éponge mouillée, destinée à mouiller les tenailles avec lesquelles on sépare les dragées de couleur blanche. || Cuve de papetier pour tremper le chiffon.

MOUILLURE. s. f. (pr. *mou-iu-re*). Action de mouiller. La mouillure du papier avant l'impression.

— Ses effets.

— Etat de ce qui est mouillé. La mouillure du papier devient quelquefois de la moisissure. Les voituriers sont responsables de la mouillure.

— Agric. Arrosement léger.

MOUISSEAU. s. m. Mar. Corde avec laquelle on lie aux aurails ou anneaux les caps qui servent à amarrer.

MOUISSONE. s. m. Agric. Variété de figue.

MOUKDEN. Géogr. Ville de Chine, dans le Liao-tou ou Liao-toung, pays des Mandchous, ch.-l. d'une province qui porte le même nom; 10,000 hab.

— Philol. *Éloge de Moukden*. Titre d'un livre chinois qui contient la description de cette ville. Il a été traduit en français.

MOUKHALLIFAT. s. m. Hist. ott. Bureau du département des finances à Constantinople. Le moukhalifat s'occupe spécialement des confiscations et des successions dévolues au souverain.

MOUKSOUM. s. m. Ichthyol. Petit poisson qui remonte, au printemps, les rivières de la Sibérie, et qui paraît appartenir au genre saumon.

MOULADO. s. m. Agric. Nom qu'on donne, dans les départements du Midi, au lieu où l'on dépique le blé.

MOULADSIS. s. m. Relat. Nom de la classe secondaire des prêtres madécasses.

MOULAGE. s. m. Opération qui a pour objet de verser dans des moules de sable, de pierre ou même de métal, les métaux fondus destinés à faire diverses choses d'une forme donnée. Le moulage des grosses pièces en fonte de fer se fait par terre et dans des moules recouverts. Il y a des objets qui se moulent à ciel ouvert, tels que les plaques de cheminées, les saumons, les gueuses, etc. Le moulage des canons et des cloches se fait d'une manière particulière.

— Opération qui a pour objet d'appliquer sur une statue, un bas-relief, un ouvrage quelconque, une substance propre à en retenir l'empreinte et à servir de moule au besoin. On se sert ordinairement pour mouler de plâtre cuit, battu, tamisé et délayé dans de l'eau, que l'on applique sur les objets. Pour les figures de ronde bosse, comme le plâtre employé en grands morceaux s'affaisse et se crevasse, on moule en plusieurs pièces qui s'ajustent et qui sont recouvertes d'enveloppes solides appelées *chapes*.

— Carreaux moulés.

— Action de mesurer du bois.

— Droit dû aux mouleurs de bois.

— Artific. Rouleau destiné aux cartouches. Moulage n° 1. Moulage n° 2.

— Droit cout. Droit que les vassaux payaient au seigneur pour faire moudre leur grain au moulin banal.

— Dans les contrées où le meunier est payé en farine, *moulage* désigne aujourd'hui la portion qu'il prélève pour son payement.

— Techn. Se dit quelquefois de l'action de moudre. || Mécanisme qui, dans un moulin, fait tourner les meules. || Façon que le potier donne à la terre glaise, en la remettant dans des moules pour en faire des carreaux. || Action de faire des chandelles au moule.

— Agric. Variété de raisin.

MOULANT. part. prés. du v. Moudre. Qui moud. Il est invar. Une personne moulant du café.

MOULANT. part. prés. du v. Mouler. Qui moule. Il est invar. Une personne moulant une figure, moulant des ornements, etc.

MOULANT. s. m. S'est dit pour Meunier, garçon meunier qui est occupé à la mouture. || Meule.

MOULARD. s. m. V. MOULARDE.

MOULARDE. s. f. Techn. Terre produite sur une meule par le frottement du fer.

MOULE. s. f. (du lat. *mutilus*). Conchyl. Genre de mollusques bivalves acéphales, dont la coquille est de forme oblongue. La chair des moules est employée comme aliment. Souvent les moules déterminent, peu de temps après leur ingestion dans l'estomac, tous les symptômes d'un véritable empoisonnement. C'est à tort que l'on a attribué ces accidents à la présence d'un petit crabe, que l'on trouve fréquemment dans les coquilles de ces mollusques. Les indispositions, beaucoup plus fréquentes chez certains individus que chez d'autres, tiennent sans doute à une idiosyncrasie. Néanmoins on doit, en général, s'abstenir de moules pendant les mois de mai à septembre, mois pendant lesquels ces accidents sont plus communs. Quelques personnes attribuent ces accidents au frai des étoiles de mer, dont les moules se nourrissent à cette époque. Moule de rivière, de mer. De bonnes moules, des moules bien fraîches. Les *moules* passent pour être indigestes, et elles sont peu recherchées sur les tables délicates. (Bose.)

— *Moule d'étang*. Ce nom est vulgairement employé aussi bien pour indiquer les anodontes que les mulettes, à cause d'une certaine ressemblance avec les véritables moules, mais plutôt pour les premières.

— *Moule fluviatile*. Quoique ce nom serve le plus souvent à indiquer les espèces de mulettes, il est aussi employé indifféremment pour les anodontes.

— *Moule opale*. La moule émeraude, à laquelle on a enlevé l'épiderme, et dont la surface, polie par l'art, reflète les couleurs brillantes de l'opale. Cette coquille jouissait autrefois d'une grande faveur auprès des amateurs.

— *Moule des Papous*. Coquille bivalve du genre modiole.

— Ichthyol. Poisson de mer de couleur rougeâtre, qui ressemble à une tanche d'eau douce par la partie postérieure, et à une sole par la partie antérieure.

— Art culin. Moules à la batelière. Moules à la poulette. Moules à la provençale.

MOULE. s. m. (du lat. *modulus*, mesure). Tout objet qui a un vide, un creux taillé ou façonné de telle sorte, que la matière en fusion, liquéfiée, molle ou détrempée, qu'on y introduit, reçoit une forme déterminée. Faire un moule. Faire le moule d'une statue qu'on doit jeter en bronze. Beau moule. Jeter en moule. Cela est fait au moule. Rompre le moule. Les statues de bronze, les canons, les cloches, etc., se jettent en moule. Moule d'une seule pièce. Moule de plusieurs pièces. Moule à fondre des caractères d'imprimerie. Moule à faire des balles de plomb. Moule à balles. Moule à faire des chandelles. Moule à faire des mottes. Moule à faire des biscuits de Savoie.

— Dans l'art du mouleur en plâtre, on appelle ainsi l'appareil composé de plâtre retenu dans les chapes, et qui conserve l'empreinte d'un modèle que l'on peut reproduire en relief au moyen du moule, qui est creux. || Dans l'art du mouleur en métal, on distingue des moules en pierre, en métal, et le plus souvent en sable. Ces derniers se font sur des modèles établis en bois ou en métal, avec du sable mêlé d'argile et de poussier de charbon de bois.

— C'est à André Verochio, qui vivait dans le XIVe siècle, que l'on doit l'invention de ces moules formés sur le visage des personnes vivantes ou mortes, et dans lesquels on fond ensuite des masques de cire pour en conserver la ressemblance.

— Dulard dit en parlant de la fonte des canons ou autres pièces d'artillerie :

> A flots enflammés l'airain coule,
> S'abîme au sein d'un vaste *moule*,
> Et va seconder Mars dans l'art de foudroyer

Le mot *moule* paraît peu lyrique, surtout placé à la fin d'un vers.

— Fig. La Chine, qui n'a point changé depuis quarante siècles, est restée toujours dans un *moule* semblable ou stationnaire. (Virey.) Qui a touché ce *moule* divin dans lequel sont jetées les races humaines? (Edg. Quinet.) Les âmes des empereurs et des savetiers sont jetées dans le même *moule*. (Mont.) L'enfant est une statue de verre qu'il faut achever au sortir du *moule* : chaque jour elle durcit. (Boiste.) Il n'y a plus d'esprits ni de cœurs sur ce *moule*. (Mme de Sév.) L'âme d'un souverain est un *moule* qui donne la forme à toutes les autres. (Montesq.)

— Prov. et fig. *Cela ne se jette pas en moule*. Cet ouvrage ne peut se faire qu'avec beaucoup de soin et de temps.

— Express. prov. *Moule de gant*. Se dit pop. d'un soufflet, d'un coup appliqué sur le visage avec la main. || *Moule de bonnet*. La tête. || *Moule de pourpoint*. Le corps.

— Pop. *Conserver le moule du pourpoint*. Se conserver, se ménager dans les périls.

— *Prendre le moule de quelque chose*. En prendre la forme.

— Fig. La raison humaine prend plus facilement le *moule* de nos opinions que celui de la vérité. (J.-J. Rouss.)

— On dit fig. qu'*une personne est faite au moule*, comme on dit qu'Elle est faite au tour, pour exprimer qu'elle est très-bien faite.

> Dieu fit paraître à nos yeux
> Jeune hôtesse faite au *moule*. (REGNARD.)

— *Mettre en moule*. Imprimer. Nous mettons en dignité nos sottises quand nous les mettons en *moule*. (Mont.)

— *Être en moule*. Être imprimé. Les sottises, si elles sont en *moule*, elles sont en crédit et en dignité. (Charron.)

— Fig. *Le moule en est rompu*, *en est perdu*. Se dit en parlant de personnes rares et uniques en leur genre.

— On dit de choses dont on ne doit pas trop regretter la perte, que *le moule n'en est pas rompu*.

— Fig. et fam. *Ces deux personnes ont été jetées dans le même moule*. Elles ont des rapports surprenants de figure, de taille, de caractère, d'humeur, etc.

— Les soldats et le peuple appelaient le maréchal de Turenne *un vrai moule à Te Deum*.

— Fig. et fam. Modèle. Se former sur le moule de quelqu'un.

— Bot. *Moule de bouton* ou *grand moule de bouton*. Petit agaric qui croît dans les bois aux environs de Paris. Lorsqu'il sort de terre, il est bombé; il s'aplatit ensuite au point de représenter en quelque sorte un moule de bouton.

— Chim. Vase de chimie appelé aussi *moufle*. C'est un vaisseau de terre à creuset de la forme d'un cylindre creux, coupé par moitié dans la direction de son axe, et fermé de tous côtés, excepté par un seul, qui est la partie antérieure. On introduit dans cette espèce de four des coupelles ou des creusets d'opération.

— Géol. *Moule externe*. Le moule qu'a laissé dans une pierre un corps fossile qui a disparu après son enfouissement. || *Moule interne*. La masse pierreuse qui s'est moulée dans l'intérieur de ce corps quand il offrait une cavité.

— Métrol. Ancienne mesure de bois à brûler qui n'est plus en usage. || Mesure de capacité de Lausanne qui sert pour le bois et le fourrage; elle contient 3 stères 37 cent.

— *Bois de moule*. Bois choisi et de la meilleure qualité.

— Techn. *Moule perçoir*. Outil qui sert à percer les moules de bouton. || Chez les fondeurs de caractères, Instrument composé de douze principales pièces de fer, parfaitement ajustées et bien limées, assujeties entre elles par des écrous et des vis. || Chez les épingliers, Bout du fil de laiton sur lequel on fait la tête de l'épingle. || Chez les batteurs d'or, Certain nombre de feuilles de vélin ou de parchemin entre lesquelles on place des feuilles d'or ou d'argent. || Chez les chandeliers, Morceau de bois de noyer où l'on fait couler du suif tout chaud par un tuyau de ferblanc lorsqu'on fait de la chandelle. || Chez les cartiers, Planche de bois où sont gravés les modèles des cartes, et sur laquelle, après l'avoir bien frottée avec une frotte, on couche une feuille de papier de sa grandeur pour mouler les têtes. || Petite tenaille creuse dans laquelle on fait des balles de plomb. || *Tuiles du grand, du petit moule*. Tuiles de diverses grandeurs. || *Moule de fusée*. Canon de bois ou de matière métallique dans lequel on introduit le cartouche vide et étranglé par un bout afin qu'il y soit appuyé pour résister à la force de la pression de la matière combustible qu'on y foule à grands coups de maillet. || Forme ou modèle de ferblanc, de cuivre, de bois ou de carte, qui sert aux appareilleurs ou tailleurs de pierre à tracer les profils des ornements d'architecture dessinés par l'architecte. || Morceau de bois ou de tôle évidé en dedans, suivant les contours des moulures ou corniches que les maçons ont à tirer. || Morceaux de bois d'une dimension convenable, employés par les blanchisseuses de bas, de gilets, de chaussons de laine, susceptibles par leur nature de se feutrer et de se retirer en longueur et en largeur par le feutrage. Ce moule est destiné à empêcher ce résultat. || Les blanchisseuses de bas de soie ont pareillement des moules de jambes, sur lesquels elles tendent les bas afin de les lisser plus facilement après qu'ils sont secs. || Le fabricant de filets et des étoffes de cette nature, à petites ou à grandes mailles, emploie des moules qui varient de forme, selon que les mailles sont petites ou grandes. Pour les petits filets que les femmes ont portés pendant longtemps comme parure, et dont on se sert encore aujourd'hui pour faire des bourses, les moules sont en ivoire, en acier, en fer, en cuivre, en argent ou en or; ils sont cylindriques. Ils ont la même forme, mais ils sont en bois, pour les filets de pêche à petites mailles : c'est une petite planche mince, à côtés parallèles, et arrondie sur les bords, pour les filets à larges mailles. || Le fabricant de mitaines de soie à jour, différentes de celles qui sont faites comme les filets, appelle *moule* une petite planchette de bois très-dur, arrondie sur les petites faces, un peu moins large que le métier. || *Moule de bouton*. Petit morceau de bois ou d'os, plat, rond, et percé au centre, qu'on recouvre d'étoffe pour en faire un bouton d'habit. || Petit morceau de bois plat tourné, arrondi sur une face et plat sur l'autre, percé au centre, sur lequel le boutonnier dispose, selon les règles de son art, les fils de soie, d'or, d'argent, etc., pour en fabriquer des boutons. || Le confiseur, le pâtissier, emploient des moules que leur fournissent le chaudronnier et le ferblantier pour couvrir de dessins et de figures certaines pâtisseries, ou pour imiter des fruits, des plantes, des animaux même, qu'ils font en sucre. || Le glacier se sert aussi de moules en étain, que lui fournit le potier d'étain, pour imiter des fruits, des fromages, etc., qu'il fait glacer dans ces moules. || Il y a beaucoup d'autres arts dans lesquels on se sert de véritables moules auxquels on donne des noms différents, tels que *formes*, *calibres*, etc. C'est ainsi que le cordonnier, le raffineur de sucre, se servent de *formes*; l'ébéniste, le menuisier, le ferblantier, etc., se servent de *calibres*, afin de donner à leurs ouvrages toujours la même forme et les mêmes dimensions qu'ils ont déjà adoptées.

— Vase en terre, en bois, en osier, dans lequel on met le lait caillé destiné à être transformé en fromage.

MOULE (LE). Géogr. Bourg et port de la Guadeloupe (Grande-Terre); 8,000 hab., dont 7,000 esclaves.

MOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Mouler. S'emploie adjectiv. Figure, médaille moulée. Chandelle moulée. Bois moulé. Il y en a de parfaitement bien *moulés*, mais en petit nombre. (Buff.) Grandet prit un gros pain bien enfariné, *moulé* dans un de ces paniers plats qui servent à boulanger en Anjou. (Balz.)

— *Colonne moulée*. Colonne faite par impastation de gravier et de cailloux de diverses couleurs, liés avec un ciment ou mastic, qui durcit parfaitement et reçoit le poli comme le marbre.

— *Marches moulées*. Celles qui ont une moulure avec un filet au bord de leur giron.

— *Lettre moulée*. Lettre imprimée. || Écriture à la main dont les caractères sont de la même forme que ceux des livres imprimés. Faire bien la lettre moulée.

— Prov. *Croire tout ce qui est moulé*. Déférer à l'autorité de quelque livre que ce soit.

— On dit, en plaisantant, *Il faut bien que cela soit, puisque cela est moulé*.

— Fam. *Homme moulé*. Homme bien fait.

MOULÉ. s. m. Pop. Caractères imprimés. Lire le moulé, dans le moulé.

MOULÉE. s. f. Techn. Dépôt qui se trouve au fond de l'auge de la meule à repasser. || Poussière qui se trouve sous la meule des couteliers, taillandiers, etc.

MOULER. v. a. 1re conj. Jeter en moule, faire au moule. Mouler une figure, des médailles. Mouler des ornements, des bas-reliefs en plâtre, en terre pour les frises. Mouler des chandelles.

— Quand il s'agit de métaux, on dit mieux *fondre* ou *couler*.

— *Mouler un bas-relief, une statue*, etc. Y appliquer une matière propre à en recevoir l'empreinte et à servir de moule pour les reproduire exactement.

— *Mouler la figure d'une personne*. Appliquer plusieurs couches de plâtre sur la figure d'une personne pour en avoir la ressemblance. André Verochio fut le premier qui moula le visage des personnes mortes. On est parvenu depuis à le faire pour les personnes vivantes.

— *Mouler une chose sur une autre*. La former sur une autre, faire qu'elle en reçoive l'em-

preinte en creux. Son buste a été fait d'après le masque qu'on avait moulé sur son visage.

— Hortic. *Mouler des ifs, des orangers, des arbrisseaux à fleurs.* Les tailler en boules, en pyramides, etc.

— Sculpt. *Mouler à creux perdu.* Couler du plâtre dans un moule sans le soutenir par une garniture intérieure. || *Mouler à bas fond.* Couler du plâtre dans un moule en le soutenant par une garniture intérieure.

— Imprim. J'ai imprimé mon factum, il ne me reste plus qu'à le faire mouler.

— On dit que *quelqu'un s'est fait mouler*, pour exprimer qu'il a fait imprimer quelque chose de lui.

— *Mouler du bois.* Mesurer une certaine quantité de bois en la rangeant entre deux traverses qui doivent la contenir. On dit plus ordinairement *corder du bois*.

— Pêch. *Mouler le hareng.* Le presser fortement entre les doigts pour en détacher les corps étrangers et en ôter les écailles.

— Fig. Les législateurs *moulent* les hommes dans les coutumes sociales qu'ils ont créées. (Virey.) La fortune ne peut rien sur nos mœurs ; au rebours, elles l'entraînent à leur suite, et la *moulent* à leur forme. (Montaigne.)

— On dit qu'*on en fera bien mouler à quelqu'un*, pour exprimer qu'on lui donnera bien de la peine.

— Techn. *Mouler une faucille.* La passer sur la meule, lorsqu'elle est dentée et trempée, pour faire paraître les dents. || Chez les potiers, Mettre de la terre dans le moule. || Chez les cartiers, Appliquer avec le frottoir, la feuille de papier au pot contre les parties en relief du moule, après l'avoir chargé légèrement de noir. || *Mouler une pressée.* Fabriquer avec la forme toutes les feuilles de carton qui doivent composer une pressée ou pile. || *Pot à mouler.* Vase de ferblanc en forme d'arrosoir, pour verser le suif fondu dans les moules à chandelles.

— SE MOULER. v. pron. Se former dans un moule.

— Être, devoir, pouvoir être moulé.

— Fig. et fam. *Se mouler sur quelqu'un.* Se former sur lui, le prendre pour modèle. Il est certain que, jusqu'à la révolution française, le monde civil s'est *moulé* sur les formes de la société spirituelle. (E. Quinet.)

MOULERIE. s. f. Techn. Dans les grosses forges, Atelier où l'on jette en moule tous les ouvrages en fonte dont on fait usage.

MOULET. s. m. Techn. Calibre de bois dont se servent les menuisiers pour régler l'épaisseur des languettes des panneaux qui entrent dans les rainures sur l'échantillon du bouvet.

MOULETTE. s. f. Petit coquillage.

— Hortic. Variété de tulipe.

— Ichthyol. Nom qu'on donne à Marseille au callionyme dragon.

— Techn. Partie d'un clou de ciseaux. || Sorte de petite coquille blanche dont on se sert pour former et revêtir des figures de relief.

MOULEUR. s. m. Ouvrier qui moule des ouvrages de sculpture.

— *Mouleurs en terre, en sable.* Nom qu'on donnait aux fondeurs dans les statuts de leur communauté.

— Chez les briquetiers, Ouvrier qui donne la forme à la terre.

— Anc. cout. Celui qui était forcé de faire moudre son blé au moulin banal.

— *Mouleur de bois.* Officier de police dont la charge était de visiter le bois qui se vendait, et de le mouler.

MOULIÈRE. s. f. Pêch. Lieu où l'on pêche des moules.

— Techn. Veine plus tendre dans une pierre à aiguiser.

MOULIN s. m. (du lat. *molina*, moulin à eau, fait de *mola*, meule.) Machine à moudre du grain, etc. Moulin à vent, à eau, à vapeur. Moulin à bras. Moulin à manège. Moulin qui va bien. Moulin bien achalandé. Moulin banal. || *Moulins à arche.* Nom qu'on donnait aux moulins à eau dans les anciennes ordonnances, parce qu'on les bâtissait sur les arches des ponts. || Chez les Romains, les moulins se composaient de deux pierres, taillées l'une intérieurement, l'autre extérieurement, en forme de cônes tronqués qui se pénètrent, dont l'inférieure était fixe, et la supérieure mobile. On employait au travail du moulin les esclaves et les prisonniers de guerre. || Parmi les moulins à bras, ceux à farine sont de deux sortes, à meules de pierre et à meules métalliques. Les premiers sont formés de deux meules en pierre, dont l'inférieure est fixe et creusée cylindriquement pour recevoir dans son intérieur la meule tournante. Le grain réduit en farine entre ces meules sort par une ouverture. Les seconds sont à boisseau et à noix métallique, et alors, ils ressemblent aux moulins à poivre et à café, dans lesquels la meule est ronde et sillonnée par des cannelures angulaires en spirale ou à meules plates, placées dans une position verticale, l'une mobile et l'autre fixe. || On distingue trois sortes de moulins à eau ; ceux à roues hydrauliques à augets, ceux à roues hydrauliques à aubes, et ceux à turbines. || Les moulins à vent sont d'origine orientale, et ont été importés en Europe par les croisés en 1040 ou 1050. La vitesse des ailes du moulin est proportionnelle à celle du vent.

— Toute autre machine du même genre qui sert à divers usages. Moulin à foulon, à huile, à papier, à poudre, à tabac, à sucre, à tan. Moulin à filer la soie. Monnaie faite au moulin. || *Moulin à foulon.* Moulin dont on se sert dans la fabrication des draps pour les feutrer. || *Moulin à broyer les couleurs.* Moulin au moyen duquel on broie les couleurs pour la peinture. || *Moulin pour scier la pierre, le marbre.* Cette espèce de moulin était déjà inventée au IVe siècle. || *Moulin à écosser.* Moulin destiné à broyer l'écorce des arbres, et à la préparer pour la tannerie. || *Moulin à moulures.* Moulin, au moyen duquel on produit des moulures sur le bois par un mouvement de rotation, et par des outils qui servent à profiler. || *Moulin à papier.* Moulin *à fruits.* Moulin qui sert à écraser les fruits pour en retirer le jus. || *Moulin à papier.* Moulin qui sert à réduire le chiffon en pâte, et celle-ci en papier.

— *Moulin à café.* Petit moulin à manivelle qui sert à moudre le café. On en a de semblables pour broyer le poivre, la cannelle, la moutarde, etc.

— Anc. jurisp. *Moulin banal.* Moulin où ceux qui demeuraient dans l'étendue d'une seigneurie étaient obligés de venir moudre leur blé, en payant au seigneur un certain droit. || *Moulin drapier.* Moulin à fouler le drap. || *Moulin pastelier.* Celui qui sert à moudre le pastel ou la guède. || *Moulin pendu.* Moulin établi sur un bateau.

— Prov. et fig. *Faire venir l'eau au moulin.* Procurer du profit par son industrie, ou à soi, ou aux siens.

— Prov., fig. et pop. *Laissez-le faire, il viendra moudre à notre moulin.* Se dit en parlant d'un homme dont on n'est pas content, et signifie, Il aura besoin de nous à son tour.

— Fig. et pop. *Je jetai mon bonnet par-dessus les moulins.* Phrase par laquelle on terminait les contes qu'on faisait aux enfants, et qui signifie, Je ne sais ce que cela devint, je ne sais comment finit le conte, l'histoire.

— Prov. et fig. *Jeter son bonnet par-dessus les moulins.* Braver les bienséances, l'opinion publique. || Renoncer à une entreprise.

— Prov. *Va bien au moulin qui y envoie sa poche ou son âne.* Ce qu'on fait faire est comme si on le faisait soi-même. || *Le moulin ne meut pas avec l'eau coulée en bas.* || *Qui veut ouïr des nouvelles, au four et au moulin on en dit de belles.* || *Le four appelle le moulin brûlé.* Se dit quand quelqu'un a un vice, et le reproche à quelqu'un qui ne l'a pas. || *Chacun tire l'eau à son moulin.*

— Prov. *Il vaut mieux aller au moulin qu'au médecin.*

— Burl. *Être vêtu comme un moulin à vent.* Être vêtu de toile.

— Prov. *Cette personne, cette chose ressemble à telle autre comme à un moulin à vent.* Se dit lorsqu'on veut se moquer de la ressemblance que quelqu'un trouve entre deux personnes qui ne se ressemblent point, entre deux choses qui n'ont aucun rapport.

— Prov. et fig. *Se battre contre des moulins à vent.* Se former des chimères, se créer des fantômes pour les combattre ; allusion aux moulins de don Quichotte.

— Fig. Lutter contre l'opinion, c'est combattre des *moulins* à vent. (Boiste.)

— *Moulin à vent.* Fantôme, chimère. Ce serait là un moulin à vent digne de leur faire tirer l'épée. (Mme de Sévig.)

— Prov. et fig. *C'est un moulin à paroles.* C'est une personne fort babillarde.

— *Le moulin à paroles.* La langue. La Buci fait aller joliment son *moulin* à paroles. (Mme de Sév.)

— Ce mot est familier, mais les poètes, dans le style soutenu, disent la meule pour le moulin. || Épith. Bruyant, retentissant, utile, ingénieux.— Ailé, aux ailes éployées. || Périphr. La meule bruyante. Le cylindre roulé. En parlant d'un moulin à eau, le poète Lebrun a dit :

> . . . Ta roue humide
> Blanchit un cylindre rapide
> De la dépouille des guérets.

Et Dulard et Delille, en parlant d'un moulin à café :

> Dans un cachot d'acier un fer mouvant la broie ;
> Elle est réduite en poudre, et sur l'ardent fourneau,
> Noirâtre, elle bouillonne, incorporée à l'eau.
> (DULARD.)
>
> Moi seul contre la noix qu'arment ses dents de fer,
> Je fais, en le broyant, crier son fruit amer. (DEL.)

MOULINAGE. s. m. Action de tordre ou de filer la soie grège à un ou à plusieurs bouts avec une espèce de moulin garni de bobines et de fuseaux, pour la préparer aux divers emplois dans les fabriques de soieries.

— Le résultat de cette action. Le moulinage de cette fabrique est parfait.

— Se dit aussi de l'ensemble des diverses préparations qui ont lieu dans le travail des soies depuis le moment où on la retire du cocon que forme le ver à soie, jusqu'à la cuite, au décreusage ou à la teinture appropriée au genre de fabrication.

— Action de moudre.

MOULINÉ, ÉE. part. pass. du v. Mouliner. S'empl. adjectiv. Soie moulinée.

— *Bois mouliné.* Gâté par les vers.

— *Terre moulinée.* Terre que les vers ont criblée.

— *Pierre moulinée.* Pierre précieuse qui s'écrase sous le pouce et se réduit en poussière.

— *Cire moulinée.* Cire en parcelles.

MOULINER. v. a. 1re conj. Faire subir à la soie les opérations du moulinage.

— v. n. Creuser le bois, et le réduire par places en menue poussière. Les vers moulinent. || Se dit également des vers qui creusent la terre.

— SE MOULINER. v. pron. Être passé au moulin. La soie se mouline.

— Être creusé par les vers. Cette espèce de bois se mouline rapidement.

MOULINES-CAMPES. s. f. pl. Sorte de laine employée pour faire des draps.

MOULINET. s. m. Autrefois, Petit moulin.

— Petite roue d'un moulin à vent.

— Espèce de tourniquet dont on se sert pour enlever ou pour tirer des fardeaux.

— Se dit quelquefois d'un treuil, particulièrement chez les pêcheurs.

— Machine dont on se servait pour travailler à la monnaie. Ecu d'or au moulinet.

— Se dit des pièces de bois posées en croix qui tournent horizontalement sur un pied de bois ; on les met à côté des barrières pour y laisser passer les gens de pied.

— *Faire le moulinet avec son épée, avec un bâton à deux bouts*, etc. Se servir d'une épée, d'un bâton à deux bouts, ou d'une autre arme de même sorte, en les maniant en rond autour de soi avec tant de vitesse qu'on puisse parer les coups qui seraient portés en même temps par plusieurs personnes.

— Imprim. *Faire le moulinet.* Abattre d'un même coup la frisquette et le tympan.

— Anc. art milit. Nom d'une évolution ou conversion militaire.

— Danse. Figure dans laquelle toutes les danseuses d'un quadrille, réunies par la main droite et donnant la main gauche à leur cavalier, tournent ou balancent en même temps. Les hommes font le moulinet à leur tour. || *Moulinet sur place.* Tour de main que fait chaque couple à la place qu'il occupe dans le quadrille.

— Le *moulinet*, chez les danseurs de corde, consiste à aller en avant et en arrière pour se donner le branle.

— Anc. législ. Instrument avec lequel l'exécuteur des hautes-œuvres étranglait le patient exposé sur la roue, quand il n'était point condamné à y expirer lentement.

— *Moulinet à vent.* Machine tournante qu'on place dans la hotte d'une cheminée, pour agiter l'air et empêcher la fumée.

— Mar. Pièce de bois, en forme d'olive, qu'on met dans le hulot du gouvernail, et au travers de laquelle passe la manivelle.

— Petit ornement de soie ou de ruban que portaient autrefois les dames.

— Morceau que l'on fait rapporter aux chiens.

— Techn. Sorte de vis que fait mouvoir une barre servant de point d'appui à la tête des ondes, dans un métier à bas. || Chez les tireurs d'or, Espèce de broche percée dans toute sa longueur, et recouverte par du bois. Elle est destinée à empêcher que l'argent, l'or, etc., ne se coupent. || Sorte de bâton pour serrer une corde. || Espèce d'engin dont les carriers se servent pour tirer et vider les terres dans les mannes d'osier quand ils commencent à ouvrir une carrière. || Petit bâton qui sert à remuer le chocolat. || *Moulinet en tranchoir.* Sorte de pièces de verre. || Partie de l'établi à fondre des tuyaux de plomb sans soudure ou est attachée la sangle avec laquelle on tire le boulon hors du moule après que le tuyau est fondu. || Morceaux de bois en croix dont les bras servent à donner le mouvement à la presse en taille-douce.

MOULINEUR ou **MOULINIER.** s. m. Ouvrier qui s'occupe de la préparation de la soie depuis le moment où on la retire du cocon jusqu'à la cuite, au décreusage ou à la teinture appropriée au genre de fabrication que se propose le fabricant.

MOULINS. Géogr. Ch.-l. du dép. de l'Allier ; évêché ; ancienne cap. du Bourbonnais ; 15,200 h. || MOULINS-ENGILBERT. Ch.-l. de cant., arr. de Château-Chinon (Nièvre) ; 3,300 hab. || MOULINS-LA-MARCHE. Ch.-l. de cant., arr. de Mortagne (Orne) ; 900 hab.

MOULLAH. s. m. Sorte de docteur mahométan.

MOULLAVA. s. f. Bot. Plante des Indes.

MOULT. adv. (du lat. *multum*). Se disait pour Beaucoup. Etre moult vaillant. Avoir moult d'argent. S'emploie encore dans le style marotique.

> Amour, me sens *moult* grand souci,
> Onc ma lyre ne vis tant sotte ;
> Ce qui bien fut me pèse ici,
> C'est que voudrais fêter marotte.
> MASSON DE MORGS.)

MOULTAN. Géogr. Pays de l'Inde, gouverné par un nabab tributaire du roi de Lahore, sous le nom de confédération des Seiks ; 836 kilom. sur 398 ; 419,000 hab. || Ville, ch.-l. de l'état de ce nom, 70,000 hab.

MOULTANS. s. m. pl. Comm. Toiles peintes que l'on tire du Moultan.

MOULU, UE. part. pass. du v. Moudre. S'empl. adjectiv. Blé moulu. Café moulu.

— *Or moulu.* Or réduit en très-petites parties, et dont on se sert quelquefois pour dorer les métaux. || On dit, dans le même sens, *de l'argent moulu, du cuivre moulu.*

— Chass. On dit que *les fumées d'un cerf sont mal moulues*, pour exprimer qu'elles sont mal digérées.

— Fig. *Avoir le corps tout moulu, être tout moulu.* Sentir des douleurs par tout le corps, pour avoir couru la poste, pour avoir couché sur la dure, ou pour avoir enduré quelque autre fatigue.

MOULURE. s. f. Nom générique des diverses parties d'un profil d'architecture, c'est-à-dire des parties plus ou moins saillantes, carrées ou rondes, droites ou courbes, qui servent d'ornement dans un ouvrage d'architecture. Moulure saillante, plate, ornée, lisse, inclinée. On les appelle probablement ainsi de ce que les dessins que représentent les moulures se ressemblent entre eux et se répètent comme s'ils avaient été moulés les uns sur les autres.

— Archit. *Moulure inclinée.* Se dit des moulures dont la face penche en arrière par le haut, de manière à gagner de la saillie, c'est-à-dire de telle sorte que l'ensemble du membre d'architecture soit moins saillant, et que chacun de ses détails le paraisse davantage. || L'architecture gothique est enrichie d'une grande quantité d'ornements fort ouvragés, qu'on désigne d'une manière assez vague sous le nom de *moulures*.

— Se dit, par analogie, des ouvrages de menuiserie et autres semblables dont on se sert pour les encadrements de tableaux, de gravures, glaces, etc. Ce cadre a plusieurs moulures. Lambris orné de moulures.

— *Outil à moulures.* Outil dont se sert le menuisier pour faire des moulures.

MOUM. s. m. Minér. Espèce de pétrole qu'on recueille dans les environs de Durab, en Perse.

MOUMIDJI. s. m. Hist. ott. Sous-officier attaché au corps des janissaires.

MOUMOUTE. s. m. Un des noms que les enfants donnent aux chats.

MOUNANT. s. m. Féod. Celui qui était oblige de moudre son blé au moulin du seigneur.

MOUNDJA. Temps hér. ind. Roi d'Oudjayani, protecteur des lettres. Il fut l'oncle et le tuteur de Rhodja.

MOUNÉE. s. f. Se disait pour toute quantité de blé que chaque particulier était dans l'intention de faire moudre et d'envoyer au moulin. Les meuniers qui n'avaient pas un moulin banal allaient de maison en maison chercher leurs *mounées*. (Furet.)

MOUNESTAN. s. m. Hortic. Variété de raisin.

MOUNI. s. m. Hist. ind. Nom donné, chez les Indiens, à un homme pieux et savant. || On appelle souvent ainsi les riches et les poètes dont les écrits passent pour inspirés.

— Myth. ind. Esprits auxquels les Indiens attribuent les qualités que les Européens attribuent aux esprits follets. Ces esprits n'ont point de corps, mais ils prennent la forme qui leur plaît. C'est surtout la nuit qu'ils rôdent pour nuire aux hommes ; ils tâchent de faire tomber les voyageurs égarés dans des précipices, des puits ou des rivières, en se transformant en lumière, maisons, hommes ou animaux, et cachant le péril où ils les conduisent.

MOUNIER. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du martin-pêcheur d'Europe.

MOUNIER (Jean-Joseph). Un des députés les plus célèbres des États-généraux, naquit en 1758 et mourut en 1806. Ce fut sur sa proposition que, retirés au jeu de paume, les députés firent serment de ne se séparer qu'après avoir achevé la constitution. Après le 14 juillet, il parut incliner vers la cause royale. En 1790, il quitta la France. A son retour, il fut appelé au conseil d'État. Il se montra toujours le défenseur d'une sage liberté. On lui doit plusieurs discours et rapports remarquables.

MOUNIN-VOLCANIQUE. Géogr. Archipel de la Polynésie, composé de 89 îles ou îlots, et habité par les Japonais.

MOUPHTI. s. m. V. MUFTI.

MOURA. Temps hér. ind. Nom d'un détya tué par Vichnou. || Femme du dernier roi Nanda de la race des Soudras, mère ou aïeule de Tchandragoupta, fondateur de la dynastie des Môtias.

MOURAD-BEY. Un des chefs des Mamelouks qui commandaient en Égypte lors de l'expédition des Français. Il était né en 1750, dans la Circassie. Il s'empara dès 1776 de toute l'autorité en Égypte. Ses extorsions furent le prétexte de l'expédition française. Pendant trois ans, il déploya une activité incroyable ; enfin il négocia avec Kléber, qui lui laissa le gouvernement de la Haute-Égypte. Depuis lors il se montra fidèle aux Français. Il mourut de la peste en 1808.

MOURADGEA-D'HOSSON. Diplomate et écrivain arménien, né en 1740, mort en 1807, possédait également les langues de l'Orient et celles de l'Europe. Il rassembla les matériaux d'un ouvrage immense, destiné à faire connaître l'histoire, les lois et la civilisation des Turcs, et le rédigea pendant son séjour à Paris.

MOURADITE. s. m. Relig. mah. Membre d'un ordre religieux musulman, fondé en 1719, par Mourad Schamy.

MOURANT. part. prés. du v. Mourir. invar. En cet état, et *mourant* presque d'appréhension, elle se sentit enlever dans l'air. (La Font.)

> J'ai vécu loin de vous ; mais mon sort est trop beau
> Si j'emporte en *mourant* votre estime au tombeau.
> (Voltaire.)

Je puis trouver du moins un trépas honorable,
Mourant chez les Thébains, je mourais en coupable
(Id.)

— *Scier ou couper un morceau de bois en mourant.* Le scier ou le couper de sorte que l'épaisseur diminue insensiblement et vienne à rien.

MOURANT, ANTE. adj. (du lat. *moriens*). Qui se meurt. Avoir les yeux d'un homme mourant, d'une personne mourante. Avoir les yeux mourants, la voix mourante. La résurrection des morts, cette précieuse consolation des fidèles *mourants.* (Boss.) Il lui remontre non-seulement qu'il est mortel, mais encore qu'il est *mourant*, et qu'il est *mourant* sans ressource. (Fléch.) Lors même qu'ils sont *mourants*, on n'ose leur dire qu'ils sont mortels. (Id.) Son père à ses côtés sous mille coups *mourant.* (Volt.) Il abandonne sa vie aux assassins; il jette sur ce peuple égaré un œil de tendresse et de pitié; il élève pour eux sa voix *mourante.* (Legris-Duval.)

Vous me voyez, seigneur, interdite et *mourante*;
Je n'ose jusqu'à vous lever un œil tremblant,
Et ma timide voix expire en vous parlant.
(Voltaire.)

Elle tombe, et des bois la dépouille séchée
Est le lit où *mourante* elle attend le trépas.
(Desaintange.)

— Se dit des membres d'un homme mourant.

Je la vois cette lettre à jamais effrayante
Que prête à se glacer traça sa main *mourante*.
(Voltaire.)

Il pardonne aux humains, il rit de leur délire,
Et de sa main *mourante* il touche encor sa lyre.
(Id.)

— Fig. *Des yeux mourants.* Des yeux languissants et pleins de passion.

— Fig. *Voix mourante.* Voix langoureuse et traînante.

— Jurispr. féod. *Homme vivant et mourant.* Homme que les gens de mainmorte étaient obligés de désigner au seigneur, et à la mort duquel ils devaient certains droits seigneuriaux.

— Fig. Se dit de certaines couleurs pâles. Bleu mourant. Les ronces laissent pendre leurs grappes d'un bleu *mourant.* (B. de St-P.)

— Peint. *Tons mourants, couleurs mourantes.* Tons fort affaiblis et dégradés.

— Se dit des villes, des royaumes, des empires qui se détruisent. La dépense excessive est le signe évident d'une cité *mourante.* (Noël.)

— Un poète moderne l'a dit de l'univers ravagé par le déluge.

. Le divin tableau
Où l'âme du Poussin nous traça ce fléau,
Où j'admire enflammé par son puissant génie,
De l'univers *mourant* l'effroyable agonie.
(Parsev.-Grandm.)

— Se dit également de la lumière du jour lorsqu'elle est très-faible. L'éclat *mourant* du jour tempérait l'horreur des ténèbres. (Volney.)

— Se dit des feux, des lumières qui sont près de s'éteindre. D'un feu *mourant* les pâles étincelles. (Volt.)

Je vois briller au loin les feux déjà *mourants*;
Et Pamèle s'arrête à l'aspect de nos camps.
(*Manuel poétique.*)

Il marche, il erre encor sous cette voûte sombre,
Et le flambeau *mourant* fume et s'éteint dans l'ombre.
(Id.)

— Se dit de tout ce qui va en diminuant jusqu'à disparaître entièrement.

La truite ne fend plus les rapides torrents;
L'anguille avec lenteur traîne ses plis *mourants*.
(Delille.)

— Se dit aussi de la liberté.

Et la triste Italie encore toute fumante
Des feux qu'a rallumés sa liberté *mourante*
(Racine.)

— Fig.

J'eusse encor .... Mais que peut une muse expirante
Qui prépare en ces vers les pompes de son deuil?
Ah! de ses derniers feux l'étincelle *mourante*
Ne doit éclairer qu'un cercueil
(Lebrun.)

— *Mourant de.* Vers le soir son cheval et lui s'arrêtèrent *mourants* de faim. (Fén.)

Un porc *mourant* de faim d'un rat fit la capture,
Il se jeta dessus avec avidité.
(Fr. de Neufchateau.)

— *Mourant sous.* Ces illustres guérillas qui nous firent si bonne guerre recueillent l'âme, la croyance de nos pères et de nos frères blessés et *mourants* sous leurs coups. (E. Quinet.)

— Syn. simpl. Expirant, agonisant, languissant, passionné, décoloré, pâle, blême, hâve. || Périphr. Près de mourir, à l'article de la mort, dans les transes de la mort, près de rendre l'âme, qui s'éteint, près d'exhaler sa vie.

MOURANT, ANTE. s. Personne qui se meurt. Le champ de bataille était couvert de morts et de mourants. Les plaintes des blessés et des mourants. Les soupirs contagieux qui sortent du sein d'un *mourant* pour faire mourir ceux qui vivent. (Fléch.) Un *mourant* a bien peu de choses à dire, quand il ne parle ni par faiblesse ni par vanité. (De St-Pierre.) Il y a des gens assez opiniâtres et durs pour disputer avec un *mourant* (Boiste.) Le *mourant* étendu sur un lit de douleur. (L. Rac.) A vingt-deux ans, la belle Ninon vit s'entr'ouvrir les portes du tombeau. On pleurait autour d'elle. Pourquoi vous affliger? Je ne laisse après moi que des *mourants.* Noël.)

— Les anciens recueillaient comme prophétiques les dernières paroles des mourants, persuadés que leurs âmes, à demi dégagées des liens du corps, voyaient déjà l'avenir à découvert.

MOURARIPOU. s. m. Myth. ind. Ennemi de Moura Nom donné à Vichnou, qui tua Moura. || Quelques auteurs ont donné ce surnom à Crichna.

MOURAUDE. s. f. Bot. Variété d'olivier.

MOURAVIEF (Michel-Nikititsch). Poète, historien et philosophe russe, né en 1757, mort en 1807, était officier supérieur dans la garde impériale lorsque la réputation qu'il s'était acquise comme écrivain décida l'impératrice Catherine II à lui confier l'éducation de ses enfants.

MOURCHED-ABAD ou **MOURCHID-ABAD.** Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, présidence du Bengale. Ancienne capitale du Bengale; 165,000 hab.

MOUREANON. s. f. Hortic. Variété de figue.

MOUREAU. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du rouge-gorge.

— Hortic. *Moureau des Languedociens.* Nom d'une variété d'olive.

MOUREILLER. s. m. (pr. *mou-re-ié*). Bot. Genre de la famille des malpighiacées, renfermant des arbrisseaux de l'Amérique méridionale et des Antilles.

MOURELLE. s. f. Bot. La morelle noire.

MOURÈRE. s. f. Bot. Genre établi pour une plante de la Guiane.

MOURET. s. m. Conchyl. Genre de coquilles du Sénégal, ayant pour type le mouret d'Adanson, très-commun sur les côtes du Sénégal.

MOURETIER. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'airelle anguleuse.

MOURETTE. s. f. S'est dit pour M'amour, m'amie.

MOUREUR. s. m. Se disait pour Mourant, homme qui se meurt.

MOURGON. s. m. Mar. Nom que l'on donne, sur les côtes de la Méditerranée, à un homme qui fait le métier de plongeur.

MOURI. s. m. Comm. Sorte de toile de coton des Indes.

MOURIER. s. m. Ornith. Un des noms de la mésange à longue queue.

MOURINE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons chondroptérygiens, de la famille des silaciens, ne renfermant qu'une seule espèce. Sa chair est de médiocre qualité; mais son foie, très-volumineux, est très-bon à manger, et donne beaucoup d'huile.

MOURIR. v. n. 2e conj. irrég. (du lat. *mori.*) *Je meurs, tu meurs; il meurt, nous mourons, vous mourez, ils meurent. Je mourais,* etc. *Je mourus,* etc. *Je mourai,* etc. *Je mourrais,* etc. *Meurs, mourons, mourez. Que je meure,* etc., *que nous mourions, que vous mouriez, qu'ils meurent. Que je mourusse*, etc. *Mourant. Mort, morte.* Se conjugue avec l'auxiliaire *être.* Cesser de vivre. Mourir d'une mort naturelle, de mort violente, de vieillesse, de maladie, d'un coup d'épée. Mourir subitement. Mourir vieux, jeune. Mourir à la fleur de l'âge. Mourir d'apoplexie, d'une fluxion de poitrine. Mourir de faim. Mourir empoisonné. Mourir content. Mourir pauvre. Etre malade à en mourir. Se laisser mourir de faim. Mourir avec fermeté, avec courage, avec résignation. Mourir en homme de cœur, en philosophe, en homme de bien, en bon chrétien. Mourir chrétiennement, comme un saint. Quand un sauvage *meurt* l'hiver à la chasse, son corps est conservé sur les branches des arbres. (Chateaub.) Celui-ci *meurt* dans les prospérités et dans les richesses, celui-là dans la misère et dans l'amertume de son âme. (Fléch.) C'est peu de reconnaître la nécessité de *mourir*, l'importance de bien *mourir*, si l'on n'en tire des motifs et des conséquences pour bien vivre. (Id.) Quiconque croit que tout *meurt* avec nous doit regarder les animaux et les sots comme plus heureux que les hommes et les gens d'esprit. (Guich.) Qui veut *mourir* ou vaincre est rarement vaincu. (Corn.)

Quand tu sauras mon crime, et le sort qui m'accable,
Je n'en *mourrai* pas moins, je *mourrai* plus coupable.
(Racine.)

Au banquet de la vie, infortuné convive,
J'apparus un jour, et je *meurs*.
Je *meurs*, et sur la tombe où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs. (Gilbert.)

— Se dit avec relation aux circonstances de la mort et aux dispositions de la personne qui meurt. S'il leur apprend à bien vivre, ils sauront assez bien *mourir.* (J.-J. Rouss.) Il *mourut* loin de la nation dont il avait fait le bonheur. (Barth.) La plupart des hommes vivent comme des fous et *meurent* comme des sots. (Volt.) Naturellement l'homme sait souffrir constamment et *mourir* en paix. (J.-J. Rouss.) Quiconque a beaucoup de témoins de sa mort *meurt* toujours avec courage. (Volt.) Ce grand homme après cela *mourut* content, comme un homme qui n'avait rien oublié pour conserver parmi les siens la mémoire des bienfaits et des préceptes de Dieu. (Boss.)

— Éprouver cette altération excessive qui mène à la mort. Nous *mourons* tous les jours, chaque jour nous dérobe une partie de notre vie et nous avance d'un pas vers le tombeau (Mass.) Le corps *meurt* peu à peu et par parties, son mouvement diminue par degrés; sa vie s'éteint par nuances successives, et la mort n'est que la dernière nuance de la vie. (Buff.) J'ai passé ma vie à *mourir.* (Volt.)

— En 1772, un voyageur qui traversait les marais pontins demandait à un de ses habitants qu'on pouvait appeler des spectres vivants. comment il faisait pour vivre? Nous ne vivons pas, dit-il, nous *mourons.*

— S'emploie quelquefois par opposition à Vivre. La respiration qui nous fait vivre le fait *mourir* à tous moments. (Boss.) Indigne également de vivre et de *mourir.* (Rac.)

— Fam. *Mourir de sa belle mort.* Mourir de mort naturelle.

— *Mourir au champ d'honneur, mourir au lit d'honneur.* Etre tué à la guerre en faisant son devoir.

— *Mourir glorieusement.* Ce n'est pas mourir, c'est sortir heureusement de la vie.

— Iron. et fam. *Mourir dans les formes.* Mourir en se faisant traiter suivant les règles de la médecine.

— *Faire mourir quelqu'un.* Le mettre à mort en exécution d'une condamnation. Faire mourir quelqu'un en place de Grève.

— *Mourir tout en vie, mourir tout vif.* Mourir d'une maladie vive et prompte. || Etre emporté par la violence du mal, lorsqu'on a encore toute la vigueur que l'on avait en santé.

— *Mourir martyr.* Mourir en souffrant de grandes douleurs.

— *Bien mourir.* Mourir chrétiennement, mourir de la mort des justes. Il envoie aux uns les secours nécessaires pour vivre, aux autres les consolations pour bien *mourir* (Fléch.) || On dit dans le même sens, *mourir en Jésus-Christ.*

— Pop. *Mourir comme un chien.* Mourir sans vouloir témoigner le moindre repentir de ses fautes.

— *Mourir en l'air.* Etre pendu.

— *Mourir de la mort de Roland.* Mourir de soif. On dit qu'en 775, le jour de la bataille de Roncevaux, Roland, général de l'empereur Charlemagne, étant échauffé et altéré, mourut faute de trouver de l'eau pour se rafraîchir.

— *Mourir sans langue.* Se disait autrefois pour Être frappé d'une mort subite; mourir sans avoir eu le temps de se confesser et de faire ses dernières dispositions. En certains endroits, les biens d'une personne qui mourait sans langue venaient au seigneur.

— Fam. *Cet homme mourra dans sa peau.* Il ne changera jamais ses mauvaises habitudes.

— *Mourir dans la peau d'un insolent, d'un impertinent, d'un fat, etc.* Mourir sans s'être corrigé de ses défauts.

— Prov. *Le renard mourra en sa peau.* Le pécheur ne se convertira pas.

— Par menace. *Il ne mourra que de ma main.* Je le tuerai. Madame, il ne *mourra* que de la main d'Oreste. (Rac.)

— *Il en mourra quitte.* Je m'en vengerai.

— Par forme de serment. *Je veux mourir, que je meure à l'instant, si ce que je dis n'est pas vrai.* || *Je viendrai à bout de mon dessein, ou je mourrai à la peine.* Je ne veux point démordre de ce que j'ai entrepris, rien ne m'y fera renoncer.

— Prov. *On ne sait qui vit ni qui meurt.* Se dit, dans certaines occasions, pour marquer l'incertitude de la vie. Il faut lui donner une reconnaissance de l'argent qu'il a prêté, car on ne sait qui vit ni qui meurt. || *Les envieux mourront, mais non jamais l'envie.* || *Va où tu peux, mourir tu dois.* Tu ne peux éviter ta destinée. || *Un lièvre va toujours mourir au gîte.* Après avoir beaucoup voyagé, on est bien aise de retourner dans son pays. || *Autant meurt veau que vache.* Les jeunes gens sont sujets à la mort comme les vieillards. || *Il faut vieillir ou jeune mourir.* La vieillesse et la mort sont deux maux inévitables. || *Il n'en mourra que les plus malades.* || *On ne peut mourir que d'une mort.*

— Fig. *Les communautés ne meurent point.* Elles se renouvellent sans cesse, et le corps de la société entière ne meurt jamais.

— *En France, le roi ne meurt pas.* D'après le principe de successibilité établi, un roi de France qui meurt a immédiatement pour successeur son héritier présomptif.

— *Être mort civilement.* Se dit des religieux et des religieuses, qui en cette qualité ont renoncé pour toujours à certains droits, à certains avantages de la société. || Se dit aussi d'un homme condamné au bannissement perpétuel ou aux travaux forcés à perpétuité, et qui par là est privé à jamais des droits et des avantages de la société. || Cette expression nous vient des Latins, qui regardaient comme mort celui qui, par un jugement, par une loi, avait perdu le droit de citoyen. Le jour où il était réintégré était appelé son jour natal.

— *Être mort au monde.* Avoir quitté le monde pour vivre dans la retraite et dans les exercices de piété.

— *Mourir au péché, au vice, à ses passions.* Ne plus s'y livrer. Elle *mourut* longuement à ses passions avant que de perdre la vie du corps. (Fléch.)

— *Être mort pour quelqu'un.* Ne pouvoir plus lui être d'aucune utilité, ne conserver aucune relation avec lui. Ce jeune homme s'est expatrié, il est mort pour sa famille.

— *Être mort pour quelque chose.* Ne pouvoir plus y être sensible, en être privé pour toujours. Etre mort pour les plaisirs.

— *Mourir pour quelqu'un, pour quelque chose.* Faire pour quelqu'un, pour quelque chose, le sacrifice de sa vie. Mourir pour son roi. Mourir pour la patrie. Mourir pour son pays. Mourir pour la religion. Mourir pour la foi. Quand une fois ce qu'on appelle le dogme est enraciné dans une nation, il faut que le souverain dise qu'il *mourra* pour ce dogme. (Volt.)

— On dit que *le cœur meurt*, pour exprimer que ses facultés s'éteignent, qu'il n'éprouve plus les sentiments qu'il éprouvait. Si un jour de félicité nous ôte un an de jouissance, c'est une mauvaise philosophie d'aller toujours jusqu'où le désir nous mène, sans considérer si nous ne serons point plus tôt au bout de nos facultés que de notre carrière, et si notre cœur épuisé ne *mourra* point avant nous. (J.-J. Rouss.) Si la voix du sang n'est fortifiée par l'habitude et les soins, elle s'éteint dans les premières années, et le cœur *meurt*, pour ainsi dire, avant que de naître. (Id.)

— Se dit également en parlant de la raison. Il est assez aisé d'empêcher la raison de naître; mais quand une fois elle est née, il n'est pas au pouvoir humain de la faire *mourir.* (Volt.)

— Par exagérat. Souffrir beaucoup, soit au physique, soit au moral. Mourir de chaud, de froid, de chagrin, d'inquiétude. Mourir de faim, de soif. Mourir de honte. Mourir de douleur, de regret. Mourir mille fois le jour. Mourir de joie. Mourir de rire. S'ennuyer à mourir. *Mourrai-je* tant de fois sans sortir de la vie. (Rac.) Du coup qui vous attend vous *mourrez* moins que moi. (Id.)

— *Mourir de faim.* N'avoir pas les moyens d'exister. J'ai craint de *mourir* de faim aussi bien que de vieillesse. (Volt.) Les avares se laissent *mourir* de faim dans le sein de l'abondance. (J.-J. Rouss.) Lorsque le peuple *meurt* de faim, il se disperse pour chercher de quoi vivre. (Montesq.) || Ne pouvoir satisfaire entièrement sa faim. Des surtouts dorés autour desquels on *meurt* de faim. (J.-J. Rouss.)

— *Mourir d'amour pour une femme.* Avoir un très-vif amour pour elle.

Tircis *mourait* d'amour pour la belle Climène,
Sans que d'aucun espoir il pût flatter sa peine.
(Segrais.)

— *Mourir d'impatience, de plaisir, d'envie, de tristesse, d'ennui*, etc. Avoir une très-grande impatience, etc. Je *mourrais* du plaisir de la revoir encore. (Volt.)

— *Mourir d'envie de voir quelqu'un.* En avoir une très-grande envie.

— On ne dit pas, Je meurs d'aller, je meurs de savoir; mais Je meurs d'envie d'aller, de savoir; et cela ne se dit que dans la conversation familière.

— *Faire mourir quelqu'un de rire, mourir de rire.* Cette locution figurée et hyperbolique, qui signifie Rire aux éclats, nous est venue des Grecs. On en trouve des exemples dans Homère.

— Prov. *Vous me faites mourir.* Vous m'affligez beaucoup. || Vous m'impatientez extrêmement.

— Fig. *Faire mourir quelqu'un à petit feu.* Le faire languir en prolongeant des peines d'esprit, des inquiétudes, des chagrins qu'on pourrait lui épargner ou lui abréger.

— *Faire mourir,* Ne se dit point au passif. Quoique Vaugelas ait condamné, il y a longtemps, les expressions *il a été fait mourir, il fut fait mourir,* le peuple ne laisse pas de s'en servir encore.

— Se dit des arbres et des plantes. Les arbres meurent tous dans les sables. Ces poiriers, ces pommiers sont morts. Le froid a fait mourir ces fleurs. Dans son germe en naissant on voit *mourir* l'épi. (Thomas.)

— Se dit des Etats, des institutions, des établissements. Les Etats, les empires meurent comme les hommes. Cette entreprise, cette manufacture meurt faute de capitaux, de fonds. Si les hommes apprennent à se modérer en voyant mourir les rois, combien plus seront-ils frappés en voyant *mourir* les royaumes même. (Boss.)

— Se dit des choses morales, des passions, des productions de l'esprit, des ouvrages de l'art. Sa gloire, sa mémoire, son nom ne mourra jamais. Vos bienfaits ne mourront jamais dans ma mémoire. Les ouvrages de cet auteur, de ce peintre, de ce sculpteur, ne mourront jamais. Les passions ne durent guère, elles meurent bientôt. Faire mourir le péché en soi. Faire mourir ses passions. Tant il est vrai que tout *meurt* en lui (dans l'homme), jusqu'aux termes funèbres par lesquels on exprimait ses malheureux restes. (Boss.) Si nos rois sont mortels, la fortune de l'État, la valeur de la nation et la protection du Dieu vivant sur ce royaume ne *meurent* pas. (Fléch.) Tous les autres péchés *meurent*, pour ainsi dire, avec le pécheur; mais les fruits des scandales des grands seront immortels. (Mass.) On ira encore chercher des leçons du crime dans le récit de vos aventures, et vos désordres ne *mourront* point avec vous. (Id.) Ne laisser aucun nom, et *mourir* tout entier. (Rac.) La résignation naît quand l'espérance *meurt.* (Boiste.) L'amitié ne *meurt* jamais dans un bon cœur. (Id.) Le mépris fait *mourir* la médisance. (Id.) La colère *meurt* promptement dans un bon cœur. (Syr.) Si l'amour vit d'espoir, il *meurt* avecque lui. (Corn.)

— Se dit de certaines choses dont l'activité, le mouvement finit peu à peu. Ce feu mourra si l'on n'y met du bois. Laisser mourir le feu. Laisser mourir un sabot. Le boulet de canon vint mourir là. Le boulet est allé mourir au but. C'est une chose fort incommode de voir *mourir* la conversation à tout moment, j'aimerais autant avoir à entretenir le feu des vestales. (Noël.)

Ailleurs tout un grand fleuve en une obscure arène
S'en va perdre en *mourant* son onde souterraine.
(Delille.)

— Se dit de choses qui finissent par une dé-

gradation insensible, comme les sons, les couleurs, etc. Dans ce tableau, les couleurs se perdent en mourant les unes sur les autres. Les sons arrivent en mourant jusqu'à mon oreille. Sa voix meurt à la fin de chaque phrase.

— Se perdre. Que de bonnes choses vont tous les jours *mourir* dans l'oreille d'un sot. (Noël.)

— *Les paroles lui meurent dans la bouche.* Il laisse tomber sa voix et traîne ses paroles.

— Se dit, à la poule, au billard et à plusieurs autres jeux, pour être mis hors du jeu comme perdant. On meurt en tant de points.

— *Mourir de* s'empl. quelquefois pour exprimer la cause de la mort. Mourir de mort naturelle, de mort violente, d'apoplexie, de maladie, d'un coup d'épée, de vieillesse. Elle *meurt* dans mes bras d'un mal qu'elle me cache. (Rac.) Drusus *mourut* de maladie dans ses quartiers d'été, appelés depuis le Camp maudit. (La Harpe.) Blanche, mère de saint Louis, *mourut* de chagrin d'avoir fait pendre deux malheureux croisés qui publièrent les premiers que saint Louis avait été fait prisonnier à la Massoure. (Maury.)

Et quand il n'en perdrait que l'amour de son père,
Il en *mourra* seigneur . (Rac.)

— Fig. Lamotte éprouva que tous les prôneurs du monde ne sauraient empêcher un poème fastidieux de *mourir* de mort subite. (La Harpe.)

— Se dit d'autres fois de la manière dont on meurt. Mourir de la mort des justes, de la mort des héros.

Ma... se donner la mort pour de honteux complots,
Est-ce donc là *mourir* de la mort des héros? Creb.

— Féraud et après lui Laveaux reprennent dans Racine les vers suivants:

Et du même poignard dont est *morte* la reine
Cette fière princesse a percé son beau sein.

On dit bien, dit Laveaux, *mourir de faim, mourir de chagrin, de douleur, mourir de ses blessures*; mais on ne dit pas *mourir d'un poignard, d'une épée, d'un boulet de canon.* Il faut dire: *mourir d'un coup de poignard, d'un coup d'épée*, etc. Il est vrai qu'on ne dit pas *mourir* d'une épée, d'un poignard; mais ne pourrait-on pas permettre au poète de dire, *il est mort de la même épée dont s'est percé son frère?* L'ellipse s'aperçoit facilement; l'Académie donne même un exemple qui semble appuyer ce sentiment. Suivant elle, on dit *mourir d'une belle épée*, pour signifier. Succomber sous un ennemi à qui il est glorieux de céder.

— *Mourir à la peine.* Se donner beaucoup de mal.

— *Mourir pour.* Se sacrifier pour. (Jurez) de vivre, de combattre et de *mourir* pour lui. (Racine.)

Si *mourir* pour son prince est un illustre sort,
Quand on *meurt* pour son Dieu, quelle sera la mort?
(Corneille.)

— *Mourir pour Jésus-Christ.* Recevoir la couronne du martyre.

— Le passé *il est mort* a quelquefois la force du futur *il mourra.*

Si sa fille une fois met le pied dans l'Aulide,
Elle est *morte*. . . (Racine.)

— Le présent a quelquefois aussi la signification du futur. J'ai suivi tes conseils; je *meurs* déshonorée. (Rac.) Je *meurs*, pour ne pas faire un aveu si funeste. (Id.)

— SE MOURIR. v. pron. Être sur le point de mourir. Dans ce sens, il ne se dit guère qu'au présent et à l'imparfait de l'indicatif. Il se meurt. Il se mourait. Je me meurs. C'est à ceux qui se *meurent* qu'il faut demander comment on doit vivre. (Boiste.)

— Être sur le point de s'éteindre. Votre feu, votre chandelle, votre lampe se meurt.

— Par exagérat. *Se mourir d'amour, de peur, d'impatience, d'envie de dormir*, etc. Éprouver un violent amour, avoir beaucoup de peur, d'impatience, etc.

— Ce verbe s'est pris substantiv. Ce n'est pas la mort que je crains, c'est le *mourir.* (Montaigne.) Un bon *mourir* vaut mieux qu'un mal vivre. (Charron.) Un beau *mourir* toute la vie embellit. (Adage franç.)

— Comm. relig. *Clerc régulier du bien mourir.* V. MINISTRE DES INFIRMES.

— Syn comp. MOURIR. ÊTRE MOURANT. On *meurt* d'un coup de feu, dans son lit, à un certain âge, toutes circonstances qui ne peuvent être notées dans l'expression; mais on dit qu'un homme *est mourant*, sans qu'il soit besoin d'ajouter autre chose. ‖ MOURIR. SE MOURIR. *Mourir* exprime cet événement d'une manière générale; *se mourir* peint l'action de mourir avec tout ce qui l'accompagne.

MOURIRI. s. m. Bot. Genre de la famille des onagraires, établi pour deux espèces de d'Amérique.

MOURIS. s. m. pl. Toiles de coton des Indes orientales.

MOURMAISTRE. s. m. Anc. cout. Homme chargé du soin des étangs et des digues.

MOUROIR. s. m. S'est dit pour Lit de mort. Arriver au mouroir.

MOURON. s. m. (ét. gr., μῦς, rat; οὖς, ὠτός, oreille, parce que sa feuille ressemble à l'oreille d'un rat.) Bot. Genre de la famille des primulacées, renfermant une douzaine d'espèces, la plupart naturelles à l'Europe; l'espèce la plus répandue en France est une petite plante blanche à fleurs bleues ou rouges, que l'on nomme autrement *anagallis*. On l'a longtemps préconisée contre la morsure des animaux enragés. Mouron bleu. Mouron rouge.

— *Mouron des oiseaux.* Petite plante à fleurs blanches, du genre morgeline, qui sert principalement à la nourriture des oiseaux. Quelques botanistes en ont fait un genre.

— *Mouron d'alouette.* Le céraiste commun. ‖ *Mouron blanc.* La morgeline des oiseaux. ‖ *Mouron d'eau.* Nom vulgaire du samole. ‖ *Mouron femelle.* Mouron bleu. ‖ *Mouron de fontaine.* Nom vulgaire de la montie des fontaines. ‖ *Mouron mâle.* Le mouron rouge ou des champs. ‖ *Mouron de montagne.* La mœhringie mousseuse. ‖ *Mouron violet.* Espèce de muflier.

— Erpét. Nom vulgaire de la salamandre terrestre.

MOURONNET. s. m. Hortic. Variété de pomme.

MOUROUCOU. s. m. Bot. Genre de la famille des convolvulacées, établi pour un arbuste de la Guiane.

MOURRE. s. f (de l'ital. *morra*, fait du lat. *amor*, amour, parce que c'était un jeu muet des amants). Jeu que deux personnes jouent ensemble en se montrant rapidement les doigts, les uns élevés et les autres fermés, afin de donner à deviner le nombre des premiers. On accuse tous deux un nombre en même temps, et celui-là gagne qui devine le nombre de doigts qui lui sont présentés.

— Cicéron, pour exprimer un homme de bien, dit qu'*on pourrait jouer avec lui la mourre la nuit.* Il est si éloigné de tromper, qu'il vous tient compte fidèle des doigts qu'il a baissés ou levés.

MOURZA. s. m. Relat. Titre par lequel les peuples de race turque désignent une personne de haute naissance, un prince. C'est sans doute le même mot que le *mirza* des Persans.

MOURZOUK. Géogr. Ville de Barbarie, dans le royaume de Tripoli, cap du Fezzan; 20,000 h.

MOUSAH. Calife abbasside, monta sur le trône en 785, et mourut l'année suivante. ‖ Se fit reconnaître sultan par l'armée d'Europe, tandis que celle d'Asie proclamait Mahomet I[er], son frère, en 1410. Vaincu, en 1413, par Mahomet, il fut mis à mort.

MOUSCLEAU. s. m. Pêch. Nom que les pêcheurs provençaux donnent à leurs hameçons.

MOUSET. s m. (du lat. *mus*, rat, souris). Petite souris qui se tient toujours cachée dans des trous.

MOUSQUE-MUE. adj. Burl. S'est dit de la mort, qui fait muer et tomber la moustache.

MOUSQUET. s. m. (pr. *mouss-kè*; de *muschetta*, ancienne machine qui servait à pousser de gros traits). Anc. art milit. Arme à feu qui était en usage avant le fusil, et qu'on faisait partir au moyen d'une mèche allumée et mise sur le serpentin. Cette arme, d'origine moscovite, introduite en France en 1527, et dont l'usage était devenu plus général en 1567, remplaça l'ancienne arquebuse, dont elle était une imitation.

— *Porter le mousquet.* Se dit encore aujourd'hui pour être soldat dans l'infanterie. Dès l'âge de quinze ans j'ai porté le *mousquet*. (Boissy.)

— Prov. *Crever comme un vieux mousquet.* Mourir de trop boire, de trop manger, ou en général d'excès et de débauche. Cette expression vient sans doute de ce qu'après avoir servi longtemps à l'armée, les mousquets étaient susceptibles de crever.

— Anc. art milit. *Mousquet à forquine, à main, à mèche, à rouet, à serpentin; mousquet biscaïen, de rempart*, etc. Variétés d'armes à feu, dont l'artillerie et l'infanterie se sont servies.

— S'est dit aussi du mousquet perfectionné, dont furent armés, en 1621, au lieu de carabines, les gardes à cheval de Louis XIII, qui prirent de là le nom de *mousquetaires.*

— Voltaire a su ennoblir ce terme peu fait pour entrer dans la haute poésie. C'est lorsque Henri IV, après avoir dépeint le luxe de l'armée de Joyeuse, dit par opposition, en parlant de ces soldats aguerris dont la sienne était composée: Leur fer et leurs *mousquets* composaient leur parure.

— Syn. comp. MOUSQUET. FUSIL. On donne indifféremment l'un ou l'autre de ces noms à une arme à feu, dont on se sert à la guerre ou à la chasse. Mais *fusil* ne désigne proprement qu'une des pièces de l'arme; *mousquet* indique l'arme tout entière.

MOUSQUETADE. s. f. Coup de mousquet. Être blessé d'une mousquetade. Essuyer quelques mousquetades. Vieux.

— Plusieurs coups de mousquet tirés à la fois ou continûment par un corps de gens armés. Entendre une vive mousquetade. Essuyer une mousquetade. Tout ce que je sais, c'est qu'après un grand bruit de *mousquetades* j'entendis mes compagnons crier à pleine tête: Victoire! victoire! (Le Sage.) ‖ On dit plutôt aujourd'hui *mousqueterie.*

MOUSQUETAIRE. s. m. Dans l'origine, Soldat à pied armé du mousquet.

— S'est dit ensuite exclusivement de certains cavaliers qui formaient, dans la maison du roi, deux compagnies distinguées l'une de l'autre par la couleur de leurs chevaux. Mousquetaires gris. Mousquetaires noirs. Entrer dans les mousquetaires. Sortir des mousquetaires. ‖ Les mousquetaires furent supprimés en 1775, rétablis en 1789, supprimés en 1791, rétablis de nouveau en 1814, et abolis définitivement en 1815.

— *Mousquetaire à genoux.* Se disait autrefois, par plaisanterie, des garçons apothicaires, parce qu'ils sont supposés se mettre à genoux pour administrer les lavements.

Mousquetaire à genoux, c'est ce que le vulgaire
En langage commun appelle apothicaire. Boursault.

— Anc. cost. Se disait, au XVIII[e] siècle, d'une partie de la coiffure des femmes appelée aussi *fripon.*

— S'est dit aussi des pièces de six blancs ou trente deniers.

MOUSQUÈTE. s. f. Espèce d'arbalète.

MOUSQUETERIE. s. f. Décharge de plusieurs mousquets, de plusieurs fusils tirés en même temps. C'était une affaire de mousqueterie, il n'a pas été tiré un seul coup de canon. Essuyer toute la mousqueterie de l'ennemi, tout le feu de la mousqueterie.

— *Décharge de mousqueterie.* Décharge de plusieurs mousquets.

— On dit que *la mousqueterie a joué le plus grand rôle dans une bataille*, pour indiquer qu'on lui doit plus particulièrement le succès d'une bataille.

— Se disait pour Maniement du mousquet. Entendre bien la mousqueterie.

— Ce mot se trouve assez heureusement employé dans une dépêche du fameux cardinal Dubois. Ce ministre voyant fuir devant lui le chapeau qu'il désirait si ardemment, et pour l'obtention duquel il avait mis en mouvement toutes les couronnes de l'Europe, écrit au cardinal de Rohan, ambassadeur de France à Rome, en faisant allusion aux propos auxquels donnait lieu le retard de cette promotion: Dieu, surtout pourvu que je ne demeure pas plus longtemps sous le feu de la *mousqueterie* de tout le genre humain.

MOUSQUETIER. s. m. Anc. art milit. Nom primitif des mousquetaires.

MOUSQUETON. s. m. Espèce de fusil dont le canon est plus court que celui du fusil ordinaire, et dont le calibre est égal à celui du mousquet. C'était le nom qu'on donnait autrefois au fusil des cavaliers. Charger, tirer un mousqueton. Recevoir un coup de mousqueton.

— Se dit encore aujourd'hui du fusil de cavalerie. On compte trois modèles différents de mousqueton, pour la grosse cavalerie, les hussards et la gendarmerie.

MOUSQUETS. s. m. pl. Comm. Tapis de Turquie et de Perse, qui venaient par Smyrne à Marseille.

MOUSQUITE. s. m. Entom. V. MOSQUITE.

MOUSSA. s. m. Aliment que les nègres se procurent avec la farine du petit mil, qu'ils mettent dans l'eau, et qu'ils réduisent en bouillie.

MOUSSACHE. s. f. Comm. Espèce de fécule qui vient de la Martinique.

MOUSSADOS. s. m. Agric. Nom des billons de plus de huit raies, dans le département de la Haute-Garonne.

MOUSSAILLON. s. m. (pr. *mou-ça-ion*; rad. *mousse*). Mar. Se dit familièrement d'un jeune mousse.

MOUSSAUT. adj. m. De farine de gruau. Pain moussaut. On écrit aussi *mousseau.*

MOUSSE. adj. des 2 g. Dont la pointe ou le tranchant est usé. Cette cognée est mousse. Pointe mousse. Il vieillit.

— Se prenait autrefois dans tous les sens du mot *émoussé*, et souvent au fig. Son goût est *mousse* et hébété. (Montaigne.) J'ai de ma part le goût étrangement *mousse* à ces propensions qui sont produites en nous, sous l'ordonnance et entremise de notre jugement. (Id.) Ma pénétration est naturellement très-*mousse*, mais elle s'est aiguisée à force de s'exercer dans les ténèbres. (J.-J. Rouss.)

MOUSSE. s. m. (de l'esp. *moço*, jeune garçon; fait du lat. *mustus*, frais, récent). Jeune apprenti matelot. C'est le dernier degré de l'échelle hiérarchique de l'équipage d'un navire. Destiné à faire l'apprentissage du métier de la mer, le mousse ne peut être embarqué en cette qualité avant l'âge de dix ans ni après avoir atteint seize ans. Quoique inscrit sur les matricules, il n'est pas assujéti au régime de l'inscription maritime, et ne peut être levé, sans son consentement, pour la marine de l'État. La dénomination de *mousse* paraît avoir été empruntée aux Hollandais, et adoptée en France vers le milieu du XVII[e] siècle. Mousse de vaisseau. Mousse de proue, de poupe.

— Employé du bagne qui vient après les sous-argousins, et dont la fonction est de fouiller les forçats à leur entrée et à leur sortie.

MOUSSES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes cryptogames de la classe des acotylédones, intermédiaires entre les hépatiques et les fougères. Tout le monde connaît ces jolies petites plantes, à la fois si élégantes et si délicates, qui forment des tapis d'un velours éternellement vert, qui bravent les rigueurs de l'hiver et fleurissent au milieu des frimas; elles concourent par leur verdeur à nous rappeler, pendant cette saison rigoureuse, que la nature n'est point morte. Elles s'étendent sur la terre, sur les rochers, sur l'écorce fendillée et rugueuse des vieux troncs, sur les pierres les plus dures, et même sur les sables les plus arides. Les mousses sont de petites plantes herbacées, munies d'une tige garnie de petites feuilles, et portant une double fructification terminale ou axillaire sur le même pied ou sur des pieds différents. Ces petits chefs-d'œuvre de la nature tiennent à la terre par des racines capillaires, filamenteuses, ramifiées, brunes, comparables à la soie ou au duvet le plus fin. Leurs tiges présentent assez ordinairement le port des buissons et des grands arbres; elles sont simples ou rameuses, ordinairement courtes ou très-courtes, rarement nulles, garnies de feuilles ou *frondules* très-nombreuses, éparses ou alternes, disposées en spirale, communément ouvertes, petites, simples, entières, ou imperceptiblement dentées sur les bords, ovales, cordiformes, oblongues, orbiculaires, linéaires et terminées par un poil ou une pointe qui est le prolongement de la nervure médiane. La fructification consiste dans l'*urne*, ses parties accessoires, et dans les *rosettes* ou *gemmules*. Les mousses se plaisent dans les endroits frais, humides et aérés: c'est dans les bois, sur la terre, à l'entrée des grottes et sur les arbres qu'elles végètent avec vigueur. Elles servent d'asile à une foule d'insectes, aux coquillages terrestres et aquatiques, qui y trouvent refuge, fraîcheur et aliment. Leurs touffes verdoyantes font un contraste frappant avec la blancheur éclatante de la neige et le gris cendré des glaces, qui entretiennent dans ces régions des frimas éternels. Les mousses, méprisées du vulgaire, mais comparables pour la délicatesse et la grâce à ce que le règne végétal a de plus beau, de plus parfait, ces arbres en miniature qu'on ne se lasse plus d'admirer quand une fois on a daigné le faire, jouent, malgré leur petitesse, un grand rôle dans l'économie générale de la nature. Elles sont très-utiles à l'agriculture; elles préparent, par la décomposition annuelle de leurs feuilles et de leurs tiges, les sols incultes à la végétation, en y déposant un peu de l'humus nécessaire à la croissance des plantes. Dans les jardins, on se sert de cet engrais pour couvrir les planches de semis de graines fines qui ont besoin d'être à la surface du sol, et qui demandent pour germer de la fraîcheur et de l'ombrage. Dans l'économie domestique, on en garnit des matelas et des coussins très-moelleux. On s'en sert pour l'emballage des objets fragiles, on en calfate les vaisseaux, etc. ‖ On dit aussi au singulier *une mousse*, en parlant d'un seul individu de cette famille, ou d'une des nombreuses espèces qui la composent; on dit aussi vulgairement *la mousse* en parlant des mousses en général.

— On donne vulgairement ce nom à toutes les petites plantes de la famille des mousses qui tapissent les murs, les arbres. Cependant on connaît plus particulièrement sous cette dénomination spéciale les plantes du genre hypnum et de la section des hypnoïdes.

— *Mousse aquatique.* Nom vulgairement donné à cette substance verte qui ne tarde point à couvrir les eaux croupissantes, et qu'on sait être produite par des êtres dont la nature n'est pas encore connue, mais que les botanistes ont longtemps confondus avec les conferves, et que des observations récentes tendent à faire regarder comme des êtres végéto-animaux: ils appartiennent au genre oscillatoire. ‖ L'expression de *mousse verte aquatique* s'étend encore à toutes les espèces de conferves qui forment à la surface de l'eau, dans les ruisseaux et les rivières, des tapis épais et spongieux, qui ont peut-être suggéré au vulgaire l'idée d'appeler mousse l'écume qui se dégage des liquides en fermentation.

— *Mousse de Corse.* Mélange de plusieurs espèces de varechs, d'ulves, de corallines, de conferves, de céramiums et d'un grand nombre de fucus recueillis dans la mer, principalement sur les rochers de l'île de Corse, qu'on emploie en décoction pour faire périr les vers intestinaux.

— *Mousse terrestre.* Nom vulgaire du lycopode. ‖ *Mousse d'Islande.* Nom vulgaire du lichen d'Islande. ‖ *Mousse d'Astrakhan.* Le buxbaume. ‖ *Mousse grecque.* La jacinthe muscari. ‖ *Mousses marines.* Des conferves, des varechs et quelques polypiers de la famille des corallines, que le vulgaire confond avec la mousse. ‖ *Mousse membraneuse.* La tremelle. ‖ *Mousse du Nord.* Le lichen des rennes. ‖ *Mousse de pain.* L'amarante à queue. ‖ *Mousse verte.* Mousse qui, pendant l'hiver et dans les temps humides, couvre les troncs d'arbres et les murs exposés au nord. Cette mousse est d'une nature végéto-animale, et par conséquent étrangère aux champignons et aux algues. ‖ *Mousse grasse.* Nom vulgaire de la tillée mousseuse.

— Les anciens botanistes donnaient le nom de mousses à beaucoup de plantes cryptogames, telles que des lycopodes, des jongermanniées, des lichens, des hépatiques, presque toutes les plantes marines de la famille des algues, et même des zoophytes, comme les alcyons, les corallines, etc. Quelques plantes phanérogames, qui rappellent les mousses par leur port, se trouvaient aussi désignées sous ce nom.

— Prov. et fig. *Pierre qui roule n'amasse pas de mousse.* Un homme qui change souvent d'état, de profession, ne s'enrichit pas.

— Se dit poétiquement de ce qui vient autour d'une mèche qu'on est longtemps sans moucher.

. . . . La mèche en feu dont la clarté s'émousse,
Se couvre en pétillant de noirs flocons de *mousse.* (***)

— Espèce de moisissure qui vient sur la tête des vieilles carpes.

— Ornith. *Mousse en haie.* Nom vulgaire de la fauvette babillarde.

— Zooph. *Mousse de mer.* Nom que les anciens botanistes donnaient aux sertulaires et aux genres voisins, qu'on regardait alors comme des plantes marines ; c'est sans doute ce qui la fait consacrer à la réunion des différentes substances végétales et animales que l'on emploie en médecine comme vermifuges. ‖ *Mousse pierreuse.* Espèce de polypiers.

— Par anal. Matière très-légère, neigeuse, qui se forme quelquefois très-abondamment à la surface des liquides contenant des gaz que la compression a forcés de se dissoudre, et qui redeviennent libres, en donnant lieu à une effervescence souvent considérable, quand cette compression vient à cesser. La mousse se forme encore, surtout par l'agitation, à la surface de liqueurs mucilagineuses, albumineuses, savonneuses, etc. C'est ainsi que, dans la bière, la mousse qui se forme quand on la verse dans les verres est due tout à la fois au gaz acide carbonique, à la dextrine et à l'extrait de houblon qui lui communiquent une consistance visqueuse. La propriété de mousser est particulière à plusieurs liquides, tels sont la bière, les vins mousseux, le cidre, un grand nombre d'eaux minérales, etc.

— Syn. simpl. Écume, bouillons, bulles, globules. ‖ Epith. Ecumeuse, écumante, pétillante, active, argentée.

— Pâtiss. Espèce de crème fouettée, dans laquelle on mêle du chocolat, de la vanille, etc. Mousse au chocolat, à la vanille, etc. Mousse à la Chantilly. Mousse aux liqueurs fines.

— Agric. Nom qu'on donne, dans le département de la Haute-Garonne, à l'oreille de la charrue. ‖ Nom qui dans d'autres départements du Midi sert à désigner un grand dental plat ou légèrement bombé en dessous, fourchu à sa partie postérieure, qu'on adapte à l'araire.

MOUSSÉ, ÉE. adj. Qu'on a fait mousser. Chocolat moussé.

MOUSSEAU. adj. m. Techn. Se dit du pain fait avec la farine de gruau. Pain mousseau.

MOUSSELIM ou **MOUSSALEM.** s. m. Relat. Officier turc ; lieutenant d'un pacha.

MOUSSELINE. s. f. (de *mossoul* ou *moussol*, ville d'Asie, d'où les premières toiles de ce genre sont parvenues en Europe, d'autres le font sortir de *mousse*, parce que toutes les toiles de coton fines qui nous viennent des Indes ont toutes un duvet que l'on a comparé à de la mousse). Tissu de coton très-léger et dont le mérite principal est la transparence et la solidité. Belle mousseline. Mousseline unie, brodée, brochée, rayée. Mousseline des Indes. Cravate, robe de mousseline.

— *Mousseline de laine.* Étoffe légère de laine, fabriquée comme la mousseline de coton, et dont l'usage se répand de jour en jour.

— Art culin. Sorte de pâte composée de gomme adragante fondue et mêlée de jus de citron, qu'on dresse en rocher, en dôme ou d'autre manière, et qu'on fait sécher à l'étuve. Mousseline blanche. Mousseline jaune. ‖ *Bastion de mousseline.* Rouleaux de différentes mousselines, qu'on assemble avec du sucre au caramel en forme de bastion.

— Bot. Un des noms vulgaires de la chanterelle, espèce de champignon.

MOUSSELINETTE. s. f. Comm. Mousseline légère.

MOUSSELINIER, ÈRE. s. Ouvrier, ouvrière qui fabrique la mousseline. ‖ Marchand, marchande de mousseline.

— adjectiv. Ouvrier mousselinier. Marchand mousselinier.

MOUSSER. v. n. 1re conj. Former de la mousse. Verser une liqueur de haut pour la faire mousser. Le vin de Champagne mousse plus que les autres vins. Faire mousser le chocolat.

— Fig. et fam. *Faire mousser un succès, un petit avantage, des qualités, des faveurs.* Les présenter, les raconter de manière à les faire croire plus considérables, plus glorieux qu'ils ne sont en effet. ‖ On dit dans le même sens, *faire mousser un livre, le talent d'une actrice*, etc.

— M. du Buch disait d'un ministre qui n'accordait rien qu'avec humeur : Il ne sait pas faire *mousser* les grâces.

MOUSSERON. s. m. Bot. Nom vulgaire de plusieurs agarics d'une odeur et d'une saveur agréable, qui naissent ordinairement sous la mousse. Le mousseron est de tous les champignons le plus agréablement parfumé. Il a une propriété spéciale, c'est de se dessécher facilement et de se bien conserver sans perdre aucune de ses qualités. Il suffit pour le sécher de l'exposer au soleil ; mais il est plus expédient de le réduire en poudre après cette dessiccation. Une pincée de poudre de mousserons suffit pour communiquer une saveur très-agréable à toutes les sauces auxquelles on l'ajoute.

— Fig. Parvenu. Par tels surnoms, ces nouveaux *mousserons* le plus souvent s'entremêlent avec confusion parmi d'autres races signalées. (Tabourot.)

MOUSSERONNE. s. f. Hortic. Variété de laitue.

MOUSSERONNIÈRE. s. f. Agric. Couche à champignons, à mousserons.

MOUSSETTE. s. f. Hortic. Variété de pomme.

MOUSSEUX, EUSE. adj. Qui mousse, qui fait beaucoup de mousse. Vin de Champagne mousseux. Bière mousseuse.

— Les poètes l'emploient sans difficulté dans le sens de Couvert de mousse, et alors il est synonyme de Moussu. Une grotte *mousseuse*, un coteau verdoyant. (Rouch.)

> Parmi les rocs *mousseux* une claire fontaine
> Bondit, s'échappe, tombe, et, dans son cours errant,
> Arrose une prairie et fuit en murmurant.
> (Michaud.)

— Hortic. *Rose mousseuse*, abusiv. pour *rose mousse.* Rose dont le calibre et la tige sont garnis d'une espèce de mousse.

— Bot. Se dit des plantes qui croissent en gazons touffus, ou qui ressemblent à des mousses par la nature de leur feuillage.

— Minér. Se dit des agates qui renferment des arborisations en forme de mousses, de byssus ou de conferves.

— S'emploie quelquefois substantiv. au masc. Boire du mousseux.

MOUSSEUX. s. m. Bot. Groupe d'espèces du genre bolet. Grand mousseux. Mousseux des limaces. Mousseux moyen. Mousseux veineux.

MOUSSIER. s. m. Bot. Herbier qui ne renferme que des mousses.

MOUSSIVORE. adj. des 2 g. Qui se nourrit de mousse. Le renne *moussivore* offre au Lapon, dans ses quatre mamelles, un lait plus épais que celui de la vache. (B. de St-P.)

MOUSSOIR. s. m. Techn. Ustensile pour faire mousser le chocolat. ‖ Instrument dont on se sert dans les Vosges pour la fabrication du fromage. ‖ Cylindre dont le papetier se sert pour delayer la pâte.

MOUSSON. s. f. (de l'ar. *mousim*, saison). Vent réglé périodique de la mer des Indes, qui souffle six mois du même côté, et les autres six mois du côté opposé. La mousson du sud-ouest. La mousson du nord-ouest. Les variations de la mousson. Les moussons ne se font pas sentir au-delà de tel degré de latitude.

— Saison de ces vents. Attendre la mousson d'été, la mousson d'hiver. Naviguer dans une mousson contraire, dans la mousson pluvieuse.

— Espèce de courant d'eau formé par des vents qui soufffent du même côté.

MOUSSOUR. Géogr. Chaîne de montagnes du Turkestan, qui s'étendent sur la limite de la Dzoungarie et du Turkestan chinois.

MOUSSU, UE. adj. Qui est couvert de mousse. Arbre moussu. Pierre moussue. Carpe dont la tête était toute moussue. Un antre *moussu* creusé des mains du temps. (Castel.)

> Et l'œil se plaît à voir, au pied des troncs *moussus*,
> Leur aimable union et leurs groupes confus.
> (Castel.)

MOUSSURE. s. f. Techn. Barbe autour des trous des pots de terre.

MOUSTAC. s. m. Mamm. Singe de Guinée, à nez blanc, ainsi appelé à cause des taches bleuâtres, en forme de moustache, qu'il a sous le nez.

MOUSTACHE. s. f. (du gr. μύσταξ, la lèvre supérieure et le poil qui y vient). Partie de barbe qu'on laisse au-dessus de la lèvre supérieure. La moustache est roide chez les races blanches, douce, laineuse et bouclée dans la plupart des races noires. La mode de porter des moustaches était en usage chez le peuple franc, lors de l'invasion des Gaules. Cet usage se perdit au IXe siècle, et reparut avec les croisades. Presque abandonnée vers la fin du XIVe siècle, la moustache reparut sous le règne de François Ier, et fut à la mode jusque sous Louis XIV. Elle devint alors l'apanage de l'armée ; mais aux grenadiers seuls appartenait le droit de la faire croître. Un règlement de l'an XIII l'accorda à toute la cavalerie, les dragons exceptés. Accordée aux officiers en 1821, ce privilège a été concédé à tous les militaires en 1832. Grande, belle moustache. Moustache retroussée. Relever sa moustache. Jean de Castro, général portugais dans les Indes, se trouvant avoir besoin d'argent, se coupa une de ses *moustaches*, et envoya demander aux habitants de Goa vingt mille pistoles sur ce gage ; elles lui furent prêtées d'abord ; et, dans la suite, il retira sa *moustache* avec honneur. (Montesq.)

— Fig. et fam. *Vieille moustache.* Soldat qui a vieilli dans le service, qui a longtemps fait la guerre. C'est une vieille moustache. Ce sont de vieilles moustaches.

— Fam. *Brûler la moustache à quelqu'un.* Lui tirer un coup de pistolet à bout portant.

— Fig. *Se brûler la moustache.* Manquer son coup, échouer dans une entreprise pour le succès de laquelle on n'avait rien épargné.

— Fig. et fam. *Enlever quelque chose à quelqu'un sur la moustache, jusque sur la moustache.* Enlever quelque chose à quelqu'un en sa présence et malgré lui. Enlever une place sur la moustache des ennemis. On n'est pas bien aise de voir sur sa *moustache* cajoler hardiment sa femme ou sa maîtresse. (Mol.) Ce jeune homme croyait épouser cette fille, mais il lui en est venu un plus riche qui la lui a enlevée sur la *moustache.* (Trév.)

— *Sous la moustache.* A été employé par quelques auteurs dans le sens de Sur la moustache. Il l'a fait enlever, monsieur, presque sous ma *moustache.* (Du Cerceau.)

> Un financier viendra, qui sous votre *moustache*
> Enlèvera la belle
> La Fontaine.

— Fig. et pop. *Donner sur la moustache à quelqu'un.* Frapper quelqu'un au visage.

— Par anal. Long poil que les chats, les lions, et autres animaux ont autour de la gueule.

— Se disait autrefois des cheveux qu'on laisse croître et pendre le long des joues. Les femmes avaient des moustaches bouclées, qui leur pendaient jusque sur le sein. Les hommes portaient autrefois une longue moustache du côté gauche.

— Anat. Fossette verticale située au-dessous de la cloison du nez.

— Bot. La *huqonie à moustache* est ainsi nommée, parce que sa tige produit de distance en distance des rejetons courts et garnis de deux barbes ligneuses, contournées en spirale, qui imitent assez bien des moustaches.

— Ichthyol. Nom qu'on donne vulgairement à plusieurs poissons de la famille des siluroïdes, à cause des barbillons dont ils sont pourvus. ‖ On appelle *moustaches* les barbillons de certains poissons.

— Mamm. Un ou plusieurs pinceaux de poils très-gros, fort longs et peu flexibles, qui naissent de la lèvre supérieure. Les moustaches sont d'une sensibilité excessive, parce que les nerfs qui se rendent dans leurs racines sont très-developpés. Les chats, les phoques, les écureuils, les porcs-épics, les chinchillas, etc., sont ceux où elles sont le plus développées. On ne peut déterminer d'une manière positive quelle est l'utilité des moustaches, cependant il est certain que quand on les coupe au chat domestique on lui enlève une grande partie des moyens de détruire les rats et les souris.

— Mar. Nom des fausses balancines de la vergue barrée et de la vergue de civadière, dans lesquels on passe un cordage pour leur servir de serpentes.

— Ornith. Réunion de plumes ou de poils roides qui partent de la base du bec. ‖ Un des noms de la mésange barbue, et de plusieurs espèces de corbeaux et de drongos. ‖ Petit sous-genre, distingué des mésanges proprement dites, en ce que la mandibule supérieure se recourbe légèrement sur l'autre.

— Techn. Pince à longues branches, avec laquelle le doreur retire les pièces du feu. ‖ Manivelle du tireur d'or, pour tirer ou dévider les fils d'or ou de soie.

MOUS-TAG. Géogr. Monts d'Asie, qui se détachent au nord de l'Himalayâ, traversent le Djagataï, et rejoignent le Caucase et le Karatchouk.

MOUSTARDIÉ. s. m. Hortic. Variété de raisin.

MOUSTEILLE. s. f. (du lat. *mustela*). Mamm. Ancien nom de la belette.

MOUSTIER. s. m. (du lat. *monasterium*, monastère). S'est dit pour Monastère, par altération de *monstier.* V. MOUTIER.

MOUSTILLE. s. f. (du lat. *mustela*). S'est dit pour Belette.

MOUSTIQUAIRE. s. f. Rideau de gaze ou de mousseline très-claire, dont on entoure les lits dans les pays où l'on a besoin de se préserver de la piqûre des moustiques, des maringouins, etc. On dit aussi *moustillier* et *moustiquière.*

MOUSTIQUE. s. m. (de l'esp. *mosquitos*, petites mouches). Entom. Nom vulgaire employé spécialement aux colonies pour désigner les diptères du genre cousin. Ce sont de petits insectes d'Afrique et d'Amérique, dont la piqûre est très-douloureuse et laisse sur la peau une tache semblable à celle du pourpre. Ces diptères fuient le grand soleil, plutôt à cause de la chaleur qu'à cause de la lumière, préfèrent la chute du jour et un air un peu humide ; c'est pourquoi on en est très-incommodé le long de la mer, des eaux douces, dans le voisinage des jardins, et dans ceux-ci, ils préfèrent les allées sombres, qui sont celles que choisissent ordinairement les promeneurs pour se garantir de la chaleur. Le bourdonnement des moustiques. La piqûre des moustiques.

MOUSTIQUIÈRE. s. f. V. MOUSTIQUAIRE.

MOÛT. s. m. (pr. *mou* ; du lat. *mustum*, fait de *mustus*, frais, récent). Vin qui vient d'être fait et qui n'a point encore fermenté. Boire du moût.

> Le moût, lorsque le bon Silène,
> Bouillant encor, le puise à tasse pleine. La Font.)

— Chim. Jus de raisin composé d'eau, de sucre, de gelée, de gluten et de bitartrate de potasse. Par la fermentation, le moût forme le vin.

— Se dit, par extens., des sucs sucrés extraits de divers végétaux et destinés ordinairement à la fermentation alcoolique.

MOUTA. Géogr. Ancienne ville d'Arabie, célèbre par la victoire remportée par Mahomet sur les troupes byzantines, en 626.

MOUTA. s. f. Espèce de soie crue du Bengale.

MOUTABIER. s. m. Genre de plantes etabli pour un arbrisseau de la Guiane.

MOUTAGE. s. m. Anc. législ. Droit que le seigneur d'un moulin banal percevait par son meunier ; il consistait en une certaine quantité de blé et des autres grains qu'on faisait moudre dans le moulin.

MOUTAN. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une pivoine ligneuse, originaire de la Chine.

MOUTARD. s. m. (pr. *moutar*). Pop. Se dit d'un très-jeune garçon, quelquefois malpropre et bruyant. ‖ Se dit aussi, par plaisanterie, des enfants en général, abstraction faite de leur sexe et de leur caractère. Quelques personnes disent au fém. *moutarde.*

— Syn. comp. MOUTARD. GAMIN. Le *moutar* diffère du *gamin* en ce qu'il n'est pas, comme celui-ci, entièrement abandonné à lui-même.

MOUTARDE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, qu'on appelle aussi *sénevé*, et dont on connaît plusieurs espèces. La *moutarde blanche*, ou *sénevé blanc*, est une plante annuelle indigène d'Europe, que l'on trouve communément dans les champs pierreux et parmi les blés ; elle a été préconisée dans ces derniers temps, avec quelque charlatanisme, pour son efficacité dans les affections du foie, des organes internes et du système nerveux. La *moutarde noire*, ou *sénevé noir*, croît spontanément dans les lieux arides et pierreux ; ses fleurs, comme celles de la moutarde blanche, sont jaunes, mais ses graines sont brunes, d'un goût âcre et piquant. Réduites en farine, les graines de moutarde forment la base des emplâtres rubéfiants nommés *sinapismes.* Aujourd'hui encore, comme chez les anciens, la moutarde est en quelques pays une plante potagère dont les feuilles se mangent en salade, ou cuites à la manière des choux. C'est avec les graines de la moutarde noire que l'on compose cet assaisonnement qu'on emploie dans la cuisine, qu'on sert sur les tables pour relever la saveur des mets, et auquel on donne particulièrement le nom de *moutarde.*

— *Moutarde des Allemands.* Nom vulgaire du cranson de Bretagne. ‖ *Moutarde des Anglais.* Le lépidier à feuilles larges. ‖ *Moutarde blanche.* Nom vulgaire de la tourette glabre. ‖ *Moutarde des capucins.* Un des noms vulgaires du cranson de Bretagne, que l'on appelle aussi *moutardelle.* ‖ *Moutarde de chien.* Espèce de sisymbre. ‖ *Moutarde de haie.* Un des noms vulgaires du sisymbre officinal. ‖ *Moutarde de Mithridate.* Nom vulgaire d'une arabette, d'une lunetière, du tabouret des champs et de celui des vignes. ‖ *Moutarde sauvage.* Nom vulgaire du tabouret des champs.

MOUTARDE. s. f. (ét. lat. *mustum*, moût ; *ardens*, ardent). Art culin. Composition faite de graine de sénevé broyée avec du moût, du vinaigre ou quelque autre liquide et qu'on sert sur les tables pour manger avec les viandes. La moutarde, telle qu'on l'emploie communément, convient surtout aux individus chez lesquels languissent les fonctions digestives. Elle excite l'appétit, elle ranime les forces de l'estomac ; on la mêle avec avantage aux aliments fades et pesants. On fait des moutardes fines et aromatiques en y ajoutant du sucre, du miel, de l'ail, de l'estragon, des clous de girofle et d'autres ingrédients de ce genre. Les Provençaux y font entrer des anchois. Moutarde douce. Moutarde commune grise. Moutarde fort piquante. Moutarde qui monte au nez.

— Graine de sénevé. Semer de la moutarde. Grain de moutarde. Graine de moutarde. Jésus-Christ a dit que si l'on avait de la foi gros comme un grain de moutarde, on commanderait aux montagnes de se jeter dans la mer et qu'elles obéiraient.

— On dit d'une chose commune et triviale, que *les enfants en vont à la moutarde.*

— Prov. *Il n'appartient pas à tout vinaigrier de faire de bonne moutarde.* ‖ *C'est s'y entendre à cela comme un rossignol à crier de la moutarde.*

— On disait autrefois qu'*à Paris on sifflait la moutarde et qu'à Rouen on la criait*, pour exprimer que chaque pays a ses manières et ses usages.

— Prov. et fig. *S'amuser à la moutarde.* S'arrêter à des bagatelles, à des choses inutiles. S'amuser à la moutarde tandis que les autres font leurs affaires.

— Prov. et fig. *La moutarde lui monte au nez.* Il commence à s'impatienter de ce qu'on lui dit ou de ce qu'on lui fait.

— Prov. et fig. *C'est de la moutarde après dîner.* Cela vient lorsqu'on n'en a plus besoin.

— Prov. *Sucrer la moutarde.* Modérer l'expression de sa colère ; dire avec ménagement des choses pénibles à entendre.

— *Et le reste en moutarde.* Se dit des comptes d'un maître d'hôtel, d'une cuisinière, etc., quand ils ne paraissent pas exacts.

— *Un comme moutard.* S'est dit d'un homme fort rusé.

MOUTARDELLE. s. f. S'est dit pour Fourche, bêche : instrument de labourage.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de raifort que l'on mange quelquefois râpé avec de la viande.

MOUTARDIER. s. m. Petit vase servant à mettre de la moutarde. Moutardier d'étain d'argent, de porcelaine.

— Celui qui fait et vend de la moutarde.

— Fig. et fam. *Il se croit le premier moutardier du pape.* Se dit d'un homme médiocre, qui a une grande opinion de lui-même, qui affecte de l'importance. ... du Noyer a dit, dans ses mémoires, en parlant de sa femme : La qualité de madame la consule de Nîmes l'avait rendue si fière qu'elle se croyait la première moutardière du pape.

— Hist. S'est dit des habitants de D... en ... à cause de la moutarde ... de ... Philippe le Bel, que par allusion à la ... les

ducs de Bourgogne, *Moult me tarde*, il me tarde beaucoup.

— Bot. Grande espèce d'agaric, de couleur de chair pâle, qui a une odeur sensible de moutarde, une saveur herbacée désagréable, analogue à celle des plantes crucifères, sans en avoir le piquant.

— Ornith. Nom vulgaire du martinet noir.

MOUTASSEN. s. m. Sorte de coton qui venait de Smyrne par la voie de Marseille.

MOUTBAK-ÉMINI. s. m. Hist. ott. Intendant des cuisines et des offices du palais.

MOUTE. s. f. S'est dit pour Mouture.

— Anc. cout. *Moute sèche*. Se disait, en Normandie, du droit de mouture ordinaire. || *Moute verte*. Se disait, dans la même province, du droit que payait au seigneur le vassal qui engrangeait hors du fief le grain qu'il avait recueilli sur les terres banales.

MOUTE. s. f. Se dit quelquefois pour Chatte. Enfin, ma chère enfant, j'ai retrouvé mon abbé, ma *moute*, ma chienne, mon mail, mes maçons, tout cela m'est uniquement bon en l'état où je suis. (Mme de Sév.)

MOUTERYLE. s. m. Receveur du revenu des mosquées.

MOUTH. Myth. asiat. Le dieu des morts, chez les Phéniciens. Il était honoré à Tyr, à Carthage et en Espagne.

MOUTHE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pontarlier (Doubs), 950 hab.

MOUTHOUMET. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Carcassonne (Aude) ; 400 hab.

MOUTIER. s. m. (du lat. *monasterium*). Se disait pour Monastère. Les *moutiers* étaient de vrais magasins des plus adorables friandises ; et voilà pourquoi certains amateurs les regrettent si amèrement. (Brill.-Savar.)

— On peut fort bien s'en servir dans le style marotique, comme synonyme d'Église, de monastère, de couvent.

> Or du *moutier* la vénérable abbesse
> Depuis deux jours était allée à Blois. (Voltaire.)

— Prov. et fig. *Il faut laisser le moutier où il est*. Il ne faut rien changer aux usages reçus.

— Anc. prat. *Mener la mariée au moutier*. Mener la mariée à l'église. || *Mener une fille au moutier*. L'épouser. Puis au *moutier* le couple alla se rendre. (La Font.)

MOUTIERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Digne (Basses-Alpes) ; 2,000 hab. || MOUTIERS-EN-TARENTAISE. Ville des États sardes, dans la Savoie ; 2,500 hab. || MOUTIERS-LES-MAUFAITS. Ch.-l. de cant., arr. des Sables d'Olonne (Vendée) ; 500 hab.

MOUTON. s. m. (de l'ital. *montone* ; fait du lat. *mons, montis*, montagne, parce que les moutons cherchent les lieux élevés). Bélier châtré que l'on engraisse. Le mouton s'engraisse plus facilement après l'opération ; sa chair acquiert plus de délicatesse, perd un mauvais goût qu'elle aurait naturellement, et sa toison fournit un riche gain. La fiente des moutons est un engrais très-actif. Gros mouton. Mouton gras. Mouton de Berri, de Beauvais. Boucher qui tue beaucoup de moutons par an. Langue, pied, gigot, éclanche, épaule, collet, côtelette, quartier, graisse, suif de mouton. Peau de mouton. Tondre des moutons. De loin on entendait le bêlement des agneaux et la clochette du *mouton* favori, dont le son argentin se perdait insensiblement dans les airs. (Poug.)

— Viande de mouton. Mouton bien tendre. Mouton qui sent le serpolet. Le mouton est une viande noire. Un gigot de mouton.

— Prov. *Sentir l'épaule de mouton*. Puer des aisselles. *Chair de mouton, manger de glouton*. Se disait à une époque où la viande était peu estimée. || *Bœuf saignant, mouton bêlant, veau brûlant, porc pourri, tout n'en vaut rien s'il n'est bien cuit*. Se dit en parlant du degré de cuisson que demandent ces différentes viandes. || *A l'Ascension, gras mouton*. C'est à l'Ascension que les moutons sont le plus chargés de graisse.

— On dit d'un avare, qu'*il jette les épaules de mouton toutes rôties par les fenêtres*.

— Mamm. Genre de la famille des ruminants, élevé partout en domesticité pour l'usage de nos tables. Les quatre espèces primitives sont : le mouflon ordinaire, le mouflon d'Amérique, le mouflon d'Afrique et l'argali. La première est la souche de nos moutons domestiques. || *Mouton domestique*. On en distingue plusieurs races, dont les plus connues sont le mouton d'Islande, le mouton mérinos, le mouton à grosse queue, le mouton Morvan, le mouton de Valachie, le mouton anglais, le mouton commun, etc. Chacune de ces races se subdivise en plusieurs variétés, qui ont formé des sous-variétés par le croisement des races. Les moutons d'Espagne ou mérinos et les moutons anglais sont ceux qui produisent les laines les plus fines. Indolents, stupides, incapables d'attachement, les moutons n'ont pas même assez d'intelligence pour fuir le danger ou s'abriter contre les intempéries de l'atmosphère, qu'ils ressentent cependant très-vivement. Les *moutons* sont de tous les animaux quadrupèdes ceux qui ont le moins de ressource et d'instinct. (Buff.)

— Les béliers, les brebis et les agneaux, quand ils sont en troupes. Troupeau de moutons. Garder les moutons. Hélas ! petits *moutons*, que vous êtes heureux ! (Mme Deshoul.)

— On les peint toujours comme des êtres doux, sensibles, innocents.

> De tout cela l'âme plus s'attendrie,
> Notre César pleurait comme un *mouton*. (Desgrille.)

— Son visage, fait comme ceux qui plaisent le plus, était un de ceux qui plaisaient le moins. Le ciel y avait répandu certain air d'incertitude qui lui donnait la physionomie d'un *mouton* qui rêve. (Hamilton.)

— Fig.

> Dans tous les temps nos seigneurs les lions
> Ont conclu leurs traités aux dépens des *moutons*. (Voltaire.)

— Prov. *Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois font cent*. V. CHAMPENOIS.

— Fig. et fam. *C'est un mouton, il est doux comme un mouton*. Il est d'une humeur fort douce, fort traitable.

> . . On me fait passer pour un diable,
> Moi qui comme un *mouton* suis facile à mener. (Regnard.)

— Se dit d'une femme de bonne composition.

> Le rocher disparut, un *mouton* succéda,
> Un *mouton* qui s'accommoda
> A tout ce qu'on voulut, *mouton* doux et traitable. (La Fontaine.)

— Prov. et pop. *Il ressemble aux moutons de Berri, il est marqué sur le nez*. Se dit d'un homme qui a quelque marque sur le visage.

— Prov. *Le peuple fait comme les moutons*. Il fait ce qu'il voit faire au premier venu, de même que les moutons passent tous où ils voient qu'un autre mouton a passé.

— *Sauter comme les moutons de Panurge*. Se dit des gens qui font une chose par esprit d'imitation ; c'est par allusion au tour que Panurge joue au marchand de moutons Dindenaut, dans Rabelais.

— Prov. et fig. *Revenons à nos moutons*. Reprenons le discours que nous avons quitté, ou qui a été interrompu. || Revenons à notre sujet.

— Prov. *Chercher cinq pieds à un mouton*. Essayer de tirer d'une chose plus qu'elle ne peut fournir.

— *Être bien loin de ses moutons*. Se dit d'un homme qui n'obtient pas la récompense qu'il attendait.

— Prov. *Mieux vaut gigot voisin et prochain qu'un gros mouton lointain*.

— Rétif a donné un féminin à *mouton*, et a dit : C'est la plus douce petite *moutonne* de son sexe. Mais ce n'est point une autorité.

— On donne aussi le nom de *moutonnes* à des brebis qu'on a châtrées en leur enlevant les ovaires.

— Peau de mouton préparée. Reliure en mouton.

— Bot. Nom de deux espèces d'agaric, le mouton ou petit mouton, et le mouton zoné.

— Ichthyol. *Mouton marin*. Nom d'une espèce de poisson.

— Ornith. Oiseau du Brésil, un peu plus grand que le paon, c'est l'albatros.

— Fig. et fam. Homme aposté pour gagner la confiance d'un prisonnier, découvrir son secret et le révéler. Plus d'une fois ces hommes exécrables ont conduit des innocents à l'échafaud. C'est une des pestes les plus horribles de la civilisation. Mettre près de quelqu'un un mouton pour le faire jaser.

— Masse de fer ou grosse pièce de bois armée de fer, qu'on élève et qu'on laisse retomber sur des pieux pour les enfoncer en terre. Enfoncer des pieux jusqu'à refus de mouton.

— Grosse pièce de bois dans laquelle sont engagées les anses d'une cloche, pour la tenir suspendue.

— Hist. *Mouton noir*. Nom d'une dynastie turcomane qui a régné en Mésopotamie et en Arménie, de 1407 à 1468, et qui a été remplacée par celle du *mouton blanc*, détruite elle-même en 1514. La première avait pour emblème un *mouton noir* ; la seconde un *mouton blanc*.

— Archéol. *Pain de mouton*. Se disait autrefois d'un très-petit pain, dont la surface était couverte de grains de blé, et que l'on donnait aux enfants comme une friandise.

— Archit. *Queue de mouton*. Ornement en forme de grosse guirlande, autour des médaillons.

— Anc. métrol. *Mouton d'or* ou *mouton à la grande laine*. S'est dit de deniers d'or frappés par ordre de saint Louis ; ils valaient 16 sous 6 deniers d'argent fin. Ils eurent cours jusque sous le règne de Charles VII. || *Petit mouton d'or* ou *mouton à la petite laine*. Monnaie de 1357, valant 12 sous 6 deniers. || On appelait ainsi ces monnaies, parce qu'à un des côtés était représenté Jésus-Christ, sous la figure de l'agneau. || Ancienne monnaie romaine, qui portait une figure de mouton Elle fut frappée sous Servius Tullius.

— Techn. Pièce qui descend avec la vis de la presse à papier.

— MOUTONS. s. m. pl. Fam. et par anal. Vagues blanchissantes qui s'élèvent sur la mer et sur les grandes rivières, lorsqu'elles commencent à être agitées.

— Archit. hydr. Eaux qui tombent rapidement dans des rigoles, et qui étant arrêtées par une table de plomb dans le bas, se relèvent en écumant.

— Techn. *Mouton d'un carrosse*. Se disait, avant l'usage des ressorts, des pièces de bois posées d'aplomb sur l'essieu, auxquelles on suspendait la caisse de la voiture.

— Ce mot est du style familier ; dans la haute poésie on emploie les mots Agneau, bélier, comme synonymes de mouton. || Epith. Bêlant, laineux, tendre, paisible, bondissant, innocent. || Périphr. Le peuple bêlant. La nation bêlante. Le peuple doux des bergeries. La gent moutonnière. Cette dernière expression n'est que du style familier.

MOUTON, ONNE. adj. Qui appartient aux moutons. Caractère mouton. Humeur moutonne.

— Qui se compose de moutons. La gent moutonne.

MOUTON-DUVERNET. Lieutenant-général français, s'éleva aux premiers grades de l'armée par sa belle conduite dans les guerres que la France soutint contre l'Europe, pendant vingt ans ; mais il périt en 1816, victime des réactions politiques qui ensanglantèrent à cette époque le midi de la France.

MOUTONNADE. s. f. Néol. Ton de pastorale, fade et ennuyeux.

MOUTONNAGE. s. m. Féod. Droit que devaient aux seigneurs ceux qui vendaient ou achetaient du bétail ou d'autres marchandises sur son fief.

MOUTONNAILLE. s. f. (pr. *mou-to-na-ie*). Troupe de moutons.

> Je pourrais dans l'étable avec art me glissant,
> M'emparer de la *moutonnaille* (Fr. de Neufch.)

— Fig. S'est dit, par plaisanterie, de ceux qui se laissent toujours conduire par l'exemple. Le peuple n'est que franche *moutonnaille*. (La Font.)

MOUTONNE. s. f. Anc. cout. Coiffure de femme ; tresse de cheveux touffue et frisée qui s'appliquait sur le front.

MOUTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Moutonner. S'empl. adjectiv. Tête, coiffure, perruque moutonnée.

— Se dit quelquefois de l'aspect du ciel et des nuages, quand ceux-ci sont blancs et forment des flocons pressés.

— Prov. *Temps moutonné et femme fardée ne sont pas de longue durée*.

— Manég. Se dit de la tête du cheval, quand, vue de côté, elle forme une ligne convexe depuis les yeux jusqu'au bout du nez.

MOUTONNEMENT. adv. Néol. A la manière des moutons. Les hommes sont si habitués à se copier *moutonnement* les uns les autres, qu'ils sont plus disposés à pardonner un vice qu'une singularité. (La Bouisse.) Ces flaireurs de conspirations, qui se laissent *moutonnement* garrotter. (Napol.)

MOUTONNER. v. a. 1re conj. Rendre frisé et annelé comme la laine d'un mouton. N'est plus guère d'usage qu'au participe.

— *Moutonner un prisonnier*. Tâcher de gagner sa confiance pour découvrir son secret, afin d'aller le révéler. C'est, dit l'avocat, énervé par le régime de la prison qu'on l'a conduit devant le magistrat chargé de l'interroger ; on l'avait fait *moutonner* aussi. (Courr. fr.)

— v. n. Fam. Se dit de la mer, d'un lac, d'une rivière dont les eaux commencent à s'agiter et à blanchir. La mer commence à moutonner. Rivière qui moutonne.

— Se dit de l'eau des cascades qui tombe en formant des moutons.

— Fig. Quelques gardes nationaux étaient l'avant-garde de cette plèbe ; derrière eux on voyait *moutonner* des têtes hâves dont les yeux étincelaient sous des paupières rouges. (E. Gonzales.)

— SE MOUTONNER. v. pron. Devenir frisé. Ses cheveux se moutonnent.

— Fig. Se faire mouton. Il faut que l'un des deux se *moutonne*, ce doit être le plus faible : *moutonnons*-nous donc, mon pauvre ami, si nous voulons vivre et ne point être croqués. (Mme de Graffig.)

MOUTONNERIE. s. f. Néol. Simplicité, bêtise. Ce mot est tout au plus de la conversation.

— Penchant à imiter la conduite des autres personnes. Les hommes savent compter, très-peu souvent apprécier. De là, cette *moutonnerie* qu'on appelle si volontiers dans le monde bon sens, et qui se réduit à penser d'une manière que le grand nombre ne désapprouve pas. (Turgot.)

— Le Brun lui a donné un autre sens, dans cette épigramme sur les bergeries de Florian.

> Dans ton beau roman pastoral,
> Avec tes moutons pêle-mêle,
> Sur un ton bien doux, bien moral,
> Berger, bergère, auteur, tout bêle.
> Puis bergers, auteur, lecteur, chien,
> S'endorment de *moutonnerie*
> Pour réveiller la bergerie,
> Oh ! qu'un petit loup viendrait bien !

MOUTONNET. s. m. Anc. métrol. Monnaie que l'on frappa sous Charles VI, en 1420.

MOUTONNEUX, EUSE. adj. Qui se blanchit de vagues. Mer moutonneuse.

— Qui est couvert de nuages blancs, formant des flocons pressés. Ciel moutonneux.

MOUTONNIER, ÈRE. adj. Fam. Qui a la nature et le caractère des moutons. C'est La Fontaine qui paraît avoir créé ce mot. La *moutonnière* créature pesait plus qu'un fromage. (La Font.)

> Avis à la gent *moutonnière* :
> On doit moins craindre un loup qu'un renard débonnaire. (Mme Joliveau.)

— Fig. et fam. Se dit des personnes qui, à la manière des moutons, font ce qu'elles voient faire, suivent aveuglément l'exemple des autres. Nation moutonnière. Engeance moutonnière. Peuple moutonnier. La multitude est toujours *moutonnière*. (Leblanc.) L'homme est *moutonnier*, il suit toujours le premier mouvement qui passe. (Napol.)

MOUTOUCHI. s. m. Bot. Arbre de la Guiane.

MOUTURE. s. f. Opération par laquelle le meunier sépare, à l'aide des moulins, sans les altérer, les différentes parties qui constituent le froment, savoir : la farine blanche, la farine bise et le son. Ce meunier prend tant pour sa mouture. Il y a des moulins qui font une meilleure mouture que les autres. Droit sur les moutures.

Mouture rustique. Mouture blutée par un seul bluteau. || *Mouture économique*. Celle qui sépare les sons. || *Mouture en son gros*. Celle qui laisse au boulanger le soin de séparer, après la première opération, le son du gruau, qu'il renvoie ensuite au moulin. || *Mouture à la grosse*. Mouture qui livre au boulanger la farine brute, et l'oblige à bluter pour séparer de la fleur le son et le gruau.

— Salaire d'un meunier. Ce meunier a pris double mouture.

— Prov. et fig. *Tirer d'un sac deux moutures*. Prendre double profit dans une même affaire.

— Se disait autrefois de la taxe prélevée par le propriétaire d'un moulin sur les individus qui y faisaient moudre leurs grains.

— Mélange du froment, du seigle et de l'orge par tiers. Hectolitre de mouture. La bonne mouture vaut seigle. Blé mouture.

— Pharm. Action de réduire en poudre à l'aide d'un moulin ; c'est ce que les pharmaciens exécutent pour toutes les céréales, pour la graine de lin, les amandes, les ricins, la racine de guimauve, etc.

MOUVAGE. s. m. Techn. Opération dont le but est de répartir les cristaux dans toute la masse qui contient une forme à sucre.

MOUVANCE. s. f. Jurispr. féod. Supériorité d'un fief à l'égard d'un domaine qui en relevait. Mouvance active. Tout ce qui est dans la mouvance de cette terre, de ce seigneur.

— Plus ordinairement, Dépendance d'un domaine à l'égard d'un fief. Ces fiefs n'étaient pas de la mouvance de ce comté. || Si un fief relevait d'un autre fief supérieur, c'était pour lui une *mouvance passive* ; si ce même fief en avait d'autres qui relevaient de lui, c'était la *mouvance active*. || La *mouvance immédiate* avait lieu lorsqu'un fief relevait d'un autre immédiatement et sans intermédiaire. || La *mouvance médiate* avait lieu dans le sens contraire. || La *mouvance noble* ou *féodale* était celle dans laquelle le possesseur du fief devait foi et hommage ou au moins fidélité au possesseur du fief dominant. || La *mouvance roturière*, celle dans laquelle le fief servant n'était tenu qu'à certaines redevances.

MOUVANT. part. prés. du v. Mouvoir. Qui meut. Il est toujours invariable. Des hommes robustes mouvant de lourdes masses.

MOUVANT, ANTE, adj. (du lat. *movens*, part. prés. de *movere*, mouvoir). Qui a la puissance de mouvoir.

— *Force mouvante*. Force qui produit un mouvement actuel. Faire un traité des forces mouvantes.

— Qui se meut. L'œil suit les plis *mouvants* de sa robe flottante. (Del.)

> Ce n'est plus ce contour où l'aiguille *mouvante*
> Chemine tristement le long d'un triste mur. (Del.)
> Ainsi de l'air troublé les tourbillons *mouvants*
> Livrent au loin la terre aux ravages des vents. (Id.)

— Se dit d'un sol où l'on enfonce aisément, des sables et des terres dont le fond n'est pas stable, solide. Ce sont des terres mouvantes. Il y a dans cette rivière des sables mouvants. Le fond en est mouvant. Sol mouvant. Terrain mouvant. Ils amarraient leurs bâtiments aux extrémités des glaces *mouvantes*. (Lacepède.) Notre petite barque glissait avec une admirable rapidité entre deux montagnes *mouvantes*. (Las Cases.) Je suis un animal très-faible, marchant sur des sables *mouvants* qui se dérobent sous moi. (Volt.) La crainte arrête ses pas incertains ; ses forces l'abandonnent, il tombe au pied d'un monceau de neige *mouvante*. (Deleuze.)

> J'ai porté mon courroux, ma honte et mes regrets,
> Dans les sables *mouvants*, dans le fond des forêts. (Voltaire.)

— Fig. Les projets humains bâtis sur le sol *mouvant* des conjectures, sont sujets à être renversés par le vent des circonstances. (S. Dub.)

— Fig. *La cour est un terrain mouvant*. Il est difficile de s'y tenir longtemps dans la même situation.

— *Tableau mouvant*. Tableau où il y a des figures qui se meuvent par une mécanique cachée. || Fig. Point de vue animé par un passage fréquent d'hommes, de chevaux, de voitures. On a de cet appartement une vue charmante, c'est un tableau mouvant. || Se disait autrefois d'un grand tableau exposé dans la plupart des bureaux de communautés qui contenait par ordre de réception les noms et surnoms de tous ceux de la communauté qui avaient passé par les charges de gardes ou de jurés. A mesure qu'il en mourait quelqu'un, le concierge avait soin de tirer de sa place le nom du défunt, et de le remplir par le nom de celui qui suivait.

— *Lieu mouvant*. Lieu très-fréquenté.

— Blas. S'emploie pour indiquer de quel côté naît ou sort une figure. Il porte d'azur à trois raies d'or mouvant du chef de l'écu.

— Jurispr. féod. Se disait des fiefs, des terres qui relevaient d'un autre fief. Fief mouvant d'un autre. Ces terres étaient mouvantes de telle autre. La Flandre était autrefois mouvante de la couronne.

— Zool. Se dit des pattes qui, pendant le repos de l'animal, sont dans un perpétuel mouvement vibratoire, comme dans la tipule.

MOUVANT. s. m. Chass. Oiseau qu'on emploie pour attirer dans un piége d'autres oiseaux de même espèce.

MOUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Mouver. S'empl. adjectiv. Terre mouvée.

MOUVE-CHAUX. s. m. Techn. Bouloir de raffineur.

MOUVEMENT. s. m. (du lat. *movere*, mouvoir. Transport d'un corps ou de quelqu'une de ses parties d'un lieu, d'une place dans une autre. Mouvement lent, rapide, doux, violent, égal, inégal, continu, progressif, périodique. Mettre une chose en mouvement. Donner, imprimer le mouvement à quelque chose. Accélérer, ralentir, suspendre, arrêter un mouvement. Les mouvements du corps. La paralysie lui ôte le mouvement du bras droit. Faire un léger mouvement de tête. Le mouvement des doigts. Homme brusque dans tous ses mouvements. Cheval qui a les mouvements beaux, des mouvements doux, gracieux. Ce navire exécute bien ses mouvements. Pour se bien porter, il faut se donner du mouvement. On veut faire de grands *mouvements*, mais on sent ses membres engourdis. (Boss.) Ils demeurent sans *mouvement* où ils sont tombés. (Fléch.) Rendre le *mouvement* aux corps paralytiques. (Boil.) Le repos est pour les masses, et le *mouvement* pour les éléments. (Rivar.) Le *mouvement* de la mer d'orient en occident est continuel et constant. (Buff.) Dans la pleine et dans la nouvelle lune, ce *mouvement* des eaux d'orient en occident est plus sensible. (Id.)

— Changement de situation qu'un corps ou quelqu'une de ses parties éprouve relativement à certains objets regardés comme fixes, par l'effet d'une force agissant sur lui, tantôt seulement pendant un certain laps de temps au bout duquel elle l'abandonne à lui-même, tantôt d'une manière constante, et manifestant son action aussitôt que l'obstacle qui s'y opposait devient nul.

— *Mouvement de terres.* Transport de terres végétales d'un lieu dans un autre. Le propriétaire de ce parc a dépensé beaucoup d'argent en mouvements de terres.

— Mécan. Changement par lequel un corps est successivement présent en différentes parties de l'espace. Mouvement propre, impropre, externe, varié, accéléré, retardé, réfléchi, réfracté. Mouvement rectiligne, curviligne, circulaire, droit, oblique, perpendiculaire, perpétuel. Mouvement d'oscillation, d'ondulation, de vibration, de libration, de trépidation, de rotation. Mouvement intestin. Les lois du mouvement. || *Mouvement apparent.* Mouvement que l'on croit apercevoir, comme celui du rivage qui semble fuir devant une personne en bateau. || *Mouvement uniforme.* Celui par lequel un corps se meut continuellement avec une vitesse invariable. || *Mouvement varié.* Celui dont la vitesse varie, ou dans lequel des espaces inégaux sont décrits dans des temps égaux. || *Mouvement accéléré.* Celui qui reçoit continuellement de nouveaux accroissements de vitesse. || *Mouvement uniformément accéléré.* Celui dans lequel les accroissements de vitesse sont égaux dans des temps égaux. La gravité communique aux corps un mouvement uniformément accéléré. || *Mouvement retardé.* Celui dont la vitesse diminue continuellement. || *Mouvement uniformément retardé.* Celui dont la vitesse décroît proportionnellement au temps. || *Mouvement simple.* Celui qui est produit par une seule force. Le mouvement simple fait toujours décrire au mobile une ligne droite. || *Mouvement composé.* Celui qui est produit par plusieurs forces. Tout mouvement curviligne est un mouvement composé. || *Mouvement absolu.* Mouvement d'un corps considéré en lui-même, ou par rapport à des points entièrement fixes de position. || *Mouvement relatif.* Mouvement d'un corps considéré relativement à d'autres corps qui ont aussi leur mouvement. Les mouvements d'un animal sur la surface de la terre sont des mouvements relatifs aux points de ce globe, lequel est emporté par son mouvement diurne et son mouvement annuel, mouvements relatifs eux-mêmes à celui que le soleil décrit probablement dans l'espace, etc. || *Mouvement local.* S'est dit, comme *mouvement de translation*, du mouvement d'un corps qui change tout entier de place, par opposition au mouvement qu'un corps peut faire sur lui-même, tel que le *mouvement de rotation* d'un corps rond. || *Mouvement de rapt.* Se disait autrefois du mouvement diurne et apparent des astres, parce qu'on le supposait produit par l'action d'un ciel supérieur qui entraînait tous les autres. || *Mouvement naturel.* Celui dont le principe ou la forme mouvante est renfermée dans le corps mu, tel que celui d'une pierre qui tombe librement. || *Mouvement violent.* Celui dont le principe est externe et auquel le corps mu résiste, tel que celui d'une pierre jetée en haut. || *Mouvement rectiligne.* Mouvement qui se fait en ligne droite. || *Mouvement curviligne.* Mouvement qui se fait en ligne courbe. || *Mouvement perpétuel.* Mouvement qui une fois imprimé persévérerait toujours le même, sans aucun changement ni diminution. Le grand problème du mouvement perpétuel est de trouver une machine qui ait en elle-même le principe de son mouvement, qui se remonte toute seule, ce qui ne se trouvera jamais, car il y manquera toujours quelque chose pour emporter l'équilibre, sans compter ce qu'il faudrait pour vaincre la résistance du frottement des parties. || *Quantité de mouvement d'un corps.* Produit de la masse de ce corps par sa vitesse actuelle. || *Vitesse du mouvement.* La propriété qu'a le mobile de parcourir un certain espace en un certain temps.

— Fig. et fam. *Mouvement perpétuel.* Personne qui a une excessive activité de corps. Cette personne ne saurait rester en place, c'est le mouvement perpétuel, c'est un mouvement perpétuel.

— Fig. *Chercher le mouvement perpétuel.* Chercher la solution d'une question insoluble.

— *Mouvement d'altération.* Mouvement insensible qui arrive dans un corps, et qui en change les qualités sans en changer la substance.

— Fig. Ce prince est l'âme de la ligue, il lui donne la vie et le *mouvement*. (St-Evrem.)

— Astron. Révolution, marche réelle ou apparente des corps célestes. Mouvement des astres. Mouvement d'un globe autour de son centre. Mouvement d'orient en occident, d'occident en orient. Mouvement diurne ou commun. Mouvement propre. Mouvement angulaire. Mouvement apparent. Mouvement géométrique, héliocentrique. Le *mouvement* des planètes s'exécute depuis l'origine du monde. (Libes.) O soleil! ô cieux! qu'êtes-vous? Nous avons surpris le secret et l'ordre de vos *mouvements*. (Vauven.)

— *Mouvement de trépidation* ou *de libration.* Mouvement que Ptolémée attribuait à un ciel qu'il avait imaginé entre le firmament et le premier mobile.

— Fig. La cause du XIXe siècle, le *mouvement* qui l'emporte, est la vieille cause de Dieu. (E. Quinet.)

— Médec. Toute fonction animale qui change la situation, la figure, la grandeur de quelque partie intérieure ou extérieure du corps. La respiration, la circulation du sang, l'excrétion, l'action de marcher, etc., sont des mouvements animaux. Mouvement spontané ou musculaire, naturel ou involontaire. Mouvement du cœur, des artères. Mouvement péristaltique des intestins. Mouvements vitaux. Mouvement des humeurs. Cela met les humeurs en mouvement. Avoir un mouvement de fièvre. Demeurer sans pouls et sans mouvement. || *Mouvements spontanés.* Mouvements produits par la volonté et régis par elle. Ils ont lieu dans les membres des animaux, et en général, dans tous les organes ayant, par les nerfs, une relation directe avec le cerveau. || *Mouvements naturels.* Mouvements dans lesquels la volonté n'a aucune part. Ils se produisent tout à fait à notre insu, dans les organes qui tirent leurs nerfs du grand sympathique. C'est ainsi qu'ont lieu la circulation du sang et la digestion. || Action du corps ou exercice qui est nécessaire pour la conservation de la santé, et dont le défaut comme l'excès lui sont extrêmement préjudiciables.

— Art milit. Se dit des marches, des évolutions, des différentes manœuvres d'une armée, d'une troupe. La science du mouvement des troupes. Mouvement savant, judicieux. Mouvement bien exécuté. Faire faire divers mouvements à l'armée pour attirer l'ennemi au combat. Mouvement de l'aile droite, de l'aile gauche. Surveiller tous les mouvements de l'ennemi. Du 20 au 25 mars 1811, Napoléon exécuta plusieurs *mouvements*. (L. Gallois.) || *Mouvement en avant, en arrière.* Celui qu'on fait en avant ou en arrière de la première ligne de bataille. || *Mouvement en avant.* Mouvement qu'on fait pour s'approcher de l'ennemi. || *Mouvement rétrograde.* Celui qu'on fait pour s'en éloigner.

— Variations qui arrivent dans certains établissements publics, dans certains corps, par les changements de situation des personnes qui en font partie, tels que les entrées, les sorties, les décès des personnes qui les habitent. Le mouvement d'une prison, d'un hôpital. La feuille de mouvement d'une prison, d'un hôpital, d'un régiment. Le mouvement de la population d'une ville, d'un pays. Le mouvement d'un port. || *Bureau des mouvements.* Bureau spécial dans lequel sont placés les registres contenant les listes du personnel d'une prison, d'un hôpital, d'un port militaire, etc.

— Changements qui arrivent dans un corps militaire ou civil, et qui y donnent lieu à des promotions. Il y a du mouvement dans ce régiment. Il y a eu du mouvement dans cette administration.

— Variations de prix qui ont lieu dans le commerce. Il y a eu cette semaine de grands mouvements, beaucoup de mouvement dans le prix des denrées, dans le cours de la bourse.

— Mus. Degré de vitesse ou de lenteur que le caractère de l'air doit donner à la mesure. Cette pièce est d'un mouvement lent, d'un mouvement animé. Dénaturer le caractère d'un air, d'un morceau, d'une pièce, en n'y donnant point le mouvement convenable. || Marche ou progrès des sons du grave à l'aigu et de l'aigu au grave, entre des parties qui concertent ensemble. Mouvement direct, contraire, oblique. || *Mouvement direct ou semblable.* Marche des intervalles dans les différentes parties d'un morceau de musique, quand toutes procèdent en même temps du grave à l'aigu ou de l'aigu au grave. || *Mouvement contraire.* Marche des intervalles qui procèdent de l'aigu au grave, dans la basse, tandis qu'ils vont du grave à l'aigu dans le chant ou réciproquement. || *Mouvement oblique.* Marche que suit l'harmonie quand une des deux parties monte ou descend, et que l'autre reste au même degré. || *Presser, ralentir le mouvement.* Battre la mesure plus ou moins vite, sans toutefois la changer ni l'altérer. || *Air de mouvement.* Air dont la mesure est très-marquée. Les contredanses, les valses sont des airs de mouvement. || *Chanter, jouer en mouvement.* Bien observer, bien marquer la mesure en chantant ou en jouant de quelque mouvement. || *Mouvement.* Se dit du fil de fer qui sert à presser la languette des tuyaux d'anche de l'orgue pour les accorder.

— Chorégr. *Mouvement du cou-de-pied.* Celui qui consiste dans l'élévation et l'abaissement de la pointe du pied. || On dit de même *mouvement du genou, mouvement de la hanche.*

— Peint. Expression des mouvements du corps et des affections de l'âme. Figure qui n'a pas de mouvement, qui est sans mouvement. Prodiguer le mouvement sans nécessité. Souvent le mouvement nuit à l'action. Le bras est d'un mouvement hardi. Le mouvement de cette jambe est vague et indécis. || On dit qu'*il y a du mouvement dans un tableau*, pour indiquer que la scène qu'il représente est animée, et que cette animation est fidèlement reproduite par la peinture.

— Archit. Variété dans les lignes du plan, de l'élévation et de la décoration d'un édifice.

— Variété, diversité agréable. Mettre du mouvement dans ses paysages.

— *Le mouvement, les mouvements du terrain.* La succession et la diversité des plans d'un terrain. Les mouvements du terrain sont bien sentis dans ce paysage. || Cette expression est aussi en usage dans le langage ordinaire. Ce jardinier a tiré un grand parti des mouvements du terrain.

— Littér. Ce qui anime le style, et qui rend le discours propre à émouvoir les auditeurs, comme les figures pathétiques et propres à exciter les grandes passions. Mouvement du style. Avoir beaucoup de mouvement dans son style. Style sans mouvement, privé de mouvement. Il y a de beaux, de grands mouvements dans ce discours. Se servir de tous les mouvements de l'éloquence. Les mouvements oratoires. D'un beau *mouvement* l'agréable fureur. (Boil.)

— Poés. Rapport du rhythme et de la cadence des vers avec ce qu'on veut exprimer. Ces vers ont du mouvement, n'ont point de mouvement.

— Se dit des gestes, de la contenance. On doit bannir les mouvements lascifs et efféminés.

— *Se donner bien du mouvement, bien des mouvements dans une affaire.* Agir avec beaucoup d'empressement et d'ardeur pour la faire réussir.

— *C'est un homme qui se donne bien du mouvement.* C'est un homme actif et intrigant.

— Fig. Qu'est-ce au fond que la vie de l'humanité? Un perpétuel *mouvement* pour sortir de Dieu et y rentrer. (E. Quinet.)

— Différentes impulsions, passions et affections de l'âme. Mouvement naturel, volontaire, involontaire, impétueux. N'être pas maître d'un premier mouvement. Les mouvements de l'âme. La volonté donne du mouvement aux autres facultés. Faire une action par un bon mouvement, par un mouvement d'équité, de pitié. Mouvement de colère, d'orgueil, de vanité. Ne pas faire quelque chose de son propre mouvement. Ne faire que suivre le mouvement d'autrui. Ne vous laissez aller ni à un premier ni à un second *mouvement*. (Lamennais.) Le désir se fait mieux sentir, parce qu'il y a de l'agitation et du *mouvement*. (Boss.) On ne saurait allier les *mouvements* sages et mesurés de l'ambition avec le loisir, l'oisiveté, et presque toujours le dérangement et les extravagances du vice. (Mass.) En fait de mérite militaire, qui ne sent pas ces nobles *mouvements* qui nous font aspirer aux grands postes, ne sent pas aussi ceux qui nous font oser de grandes actions. (Id.) Quoi de plus grand que de voir l'homme de bien mesurer ses *mouvements*, et ne se permettre rien d'indigne du cœur. (Id.) La moitié de la vie se perd en faux *mouvements* que l'attention épargnerait. (Boiste.) Les désirs sont nécessaires à l'humanité; ils lui donnent le *mouvement* et la vie. (Stanislas.) Les *mouvements* de l'homme sont prescrits par le caractère et modérés par son éducation. (Boiste.) Tous les *mouvements* de l'homme tendent au bonheur. (Id.)

L'amour le moins honnête exprimé chastement
N'excite point en nous de honteux *mouvement*. Boil.

— Se dit surtout des vives émotions qui se manifestent en nous quand une partie de notre système passionnel est excitée par une cause quelconque, et des rapides impulsions, des élans qui nous portent à quelque action énergique.

— *Arrêts de propre mouvement.* Arrêts du conseil qui étaient rendus sans que les parties eussent été entendues.

— Le pape emploie quelquefois, ou dans les provisions qu'il accorde, ou dans les bulles et brevets qui émanent de lui immédiatement, ces termes : *de notre propre mouvement.* Cette clause, dans l'esprit de la cour de Rome, signifie de sa pleine puissance, de sa souveraine autorité, de l'infaillibilité qu'elle a reçue du Saint-Esprit. C'est pourquoi elle a toujours été odieuse en France, et les parlements l'ont regardée comme donnant atteinte aux libertés de l'Église gallicane.

— Agitation, fermentation dans les esprits, petite émeute qui annonce une disposition au trouble, à la révolte. Il y a des mouvements dans cette province, dans Paris, dans cette ville. Mouvements populaires.

— Brouilleries, guerres civiles. Les mouvements de la Ligue furent pernicieux à la France.

— Sorte d'agitation naturelle des corps et des esprits. Il y a dans Paris un mouvement qui étonne, qui étourdit les étrangers.

— Polit. *Le parti du mouvement.* S'est dit, depuis quelques années, de l'opinion publique qui se prononce en faveur des innovations, des démarches décisives et même hasardeuses. || On dit elliptiquement en ce sens *le mouvement.*

— Horlog. Assemblage des parties qui font aller une horloge, une pendule, une montre.

— *Mouvement en blanc.* Mouvement d'une montre, lorsqu'il n'est qu'ébauché.

— Techn. Levier coudé et tournant sur un clou fiché dans le mur, qui sert à changer la direction du fil moteur d'une sonnette.

MOUVEMENTÉ, ÉE. adj. Néol. Qui a du mouvement. Qui offre une variété, une diversité agréable. Terrain bien mouvementé. Paysage mouvementé. Omiss. des Dictionnaires. V. ACCIDENTÉ.

MOUVER. v. a. 1re conj. (du lat. *movere*, mouvoir). Hortic. Remuer la terre d'un pot, d'une caisse, à la surface; y donner une espèce de labour.

— Techn. Détacher avec un couteau le sucre qui tient aux parois de la forme.

— Pop. Remuer.

— v. n. Mar. Se dit d'une rivière dans laquelle l'eau du fond coule plus vite que d'ordinaire. Quand une rivière mouve du fond, cela annonce une grande crue.

— SE MOUVER. v. pron. Être remué. Cette terre doit se mouver souvent.

— Être détaché de la forme. C'est dans ce moment que le sucre doit se mouver.

MOUVERON. s. m. Techn. Spatule de bois avec laquelle on agite le sirop dans une forme à sucre pour briser les cristaux. || *Mouveron circulaire.* Mouveron dont on se sert pour brasser le sang de bœuf. || *Mouveron du bac à chaux.* Instrument de fer qui sert à brasser la chaux lorsqu'elle est éteinte.

MOUVET. s. m. Techn. V. MOUVOIR. s. m.

MOUVETTE. s. f. V. MOUVOIR. s. m.

MOUVOIR. v. a. 3e conj. (du lat. *movere*). *Je meus, tu meus, il meut, nous mouvons, vous mouvez, ils meuvent. Je mouvais. Je mus, tu mus, il mut; nous mûmes, vous mûtes, ils murent. Je mouvrai. Je mouvrais. Meus, mouvons, mouvez. Que je meuve, que nous mouvions, que vous mouviez, qu'ils meuvent. Que je musse. Mouvant. Mu.* Remuer, faire aller d'un lieu à un autre, faire changer de place. Mouvoir une chose de sa place. Mouvoir une pierre. Ressort qui meut une machine. On ne saurait expliquer comment l'âme, étant purement spirituelle, peut mouvoir le corps. Voulez-vous voir ce qu'il fait dans la sphère où il est attaché, et qu'il doit *mouvoir* par lui-même. (Boss.) Qu'est-ce qu'une armée? C'est un corps animé d'une infinité de passions différentes, qu'un homme habile fait *mouvoir* pour la défense de la patrie. (Fléch.) Or, comme l'art de *mouvoir* de grandes masses a ses lois dans les facultés du corps et dans les leviers dont nos bras ont appris à se servir, l'art de penser a également les siennes dans les facultés de l'âme et dans les leviers dont notre esprit a également appris à se servir. (Cond.)

— Exciter, donner quelque impulsion, faire agir. C'est la passion qui le meut. C'est la colère qui nous meut souvent à une action. La cupidité, le grossier orgueil des distinctions sociales, la débauche, tous les vils penchants, voilà les ambitions qui *meuvent* la plupart des hommes. (G. Sand.) Jérémie, Ézéchiel, ces hommes de l'ancienne alliance, ont vu d'avance la main qui *meut* les révolutions des sociétés humaines. (E. Quinet.)

— Prov. *L'objet meut la puissance.* La présence de l'objet détermine à l'action.

— *Mouvoir une querelle.* Susciter, faire une querelle. Peu usité.

— Pal. *Tous procès mus et à mouvoir.* Tous procès présents et futurs.

— *A ces causes et autres considérations à ce nous mouvant.* Formule qui s'employait autrefois dans les édits du roi, et qui signifiait, Nous portant, nous excitant.

— Ellipt. *Faire mouvoir.* Mettre une chose en mouvement: faire qu'elle se meuve. Le ressort fait mouvoir toute la machine. || S'emploie de même au moral. La volonté fait mouvoir les autres facultés. L'argent est un ressort qui fait *mouvoir* bien des machines. (Boiste.)

— v. n. Féod. Relever, dépendre d'une autre terre. Cette terre est vendue à la charge de payer les droits au seigneur dont elle se trouvera mouvoir.

— SE MOUVOIR. v. pron. Changer son corps de place. Le pauvre homme ne saurait se mouvoir.

— Se dit du mouvement des corps célestes.

Que Rohault vainement sèche pour concevoir
Comment tout étant plein tout a pu se *mouvoir*.
Boileau.

— Se remuer, s'agiter. Les grands ont le malheur de ne se *mouvoir* qu'en agitant tous ceux qui les entourent. (Boiste.)

— Être mû. Un corps qui se meut en ligne droite. Les créatures les plus insensibles s'arrêtent ou se *meuvent* à la volonté d'un homme mortel. (Fléch.) Aux accords d'Amphion les pierres se *mouvaient*. (Boil.)

— Pouvoir être mu. Les trop grandes masses ne se meuvent pas facilement.

— Fig. Être porté à agir. François ne se *meut* par aucun de ces motifs. (Fléch.)

— Se dit de plusieurs personnes qui peuvent agir les unes sur les autres. Les hommes agites par les passions se meuvent les uns les autres.

— Plusieurs des temps de ce verbe ne sont usités que dans le style didactique; de même, dans le discours ordinaire, il y en a aussi plusieurs qui rebutent l'oreille, et qui par conséquent ne sont point usités, ou du moins qui le sont très-peu.

— Syn. comp. MOUVOIR. ÉMOUVOIR. *Mouvoir* annonce une impulsion sans violence, et *émouvoir* une impulsion plus forte qui nous tire de nous-mêmes.

MOUVOIR. s. m. Techn. Outil de bois, baguette dont les chandeliers se servent pour remuer le suif liquide dont est rempli le moule où se fabriquent les chandelles plongées, de crainte qu'il ne s'épaississe trop.

MOUVVER. s. m. Métrol. Mesure de grains dont on se sert à Utrecht.

MOUXON. s. m. Ichthyol. Excellent poisson des rivières de la Sibérie, qui parait se rapprocher de la truite.

MOUY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Clermont (Oise); 2,500 hab. || Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Quentin (Aisne); 1,000 hab.

MOUYTA. s. m. Bot. Espèce de souchet de Madagascar, qui croit dans les lieux marécageux.

MOUZAÏA. Géogr. Montagne de l'Algérie, dans la première chaîne de l'Atlas; 1,560 mètres de hauteur. Au pied de cette montagne est un défilé fort dangereux, connu sous le nom de *Tenah de Mouzaïa*; il s'y est livré plusieurs combats entre les Arabes et les Français.

MOUZANGAYE. Géogr. Ville de l'île de Madagascar, capitale du royaume des Séclaves; 6,000 hab.

MOUZON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sedan (Meuse); 2,400 hab.

MOUZONNE. s. f. Métrol. Monnaie de compte d'Alger, composée de 29 aspres. Sa valeur est très-variable; l'administration française l'a fixée à 7 cent. trois quarts.

MOVILANDIE. s. f. Bot. Nom des espèces à feuilles ternées, que l'on a separées du genre cliffortie.

MOVIN. s. m. Conchyl. Espèce de bucarde.

MOXA. s. m. (mot chinois ou japonais). Chir. Espèce de cautérisation qui consiste à appliquer sur quelque partie du corps un cône de coton, d'étoupe, etc., auquel on met le feu pour exciter fortement le système nerveux, changer le siége d'une irritation, produire une dérivation, etc. Appliquer le moxa. Appliquer deux ou trois moxas. Avoir recours au moxa. Proportionner le volume du moxa à l'étendue de l'escarre que l'on veut produire. Le *moxa* est un agent douloureux sans doute, mais beaucoup moins qu'on ne l'imagine en général, et qui a une action puissante lorsqu'on l'emploie d'une manière énergique et soutenue. (Ratier.)

— Tissu cotonneux que les Chinois et les Japonais préparent avec les feuilles desséchées de l'arthémise de la Chine. Ils font avec le parenchyme de ces feuilles une espèce de cône dont ils allument le sommet, et dont ils appliquent la base sur la partie qu'ils veulent cautériser. La chaleur et la douleur augmentent graduellement, à mesure que la combustion du moxa approche de la peau. || Beaucoup de matières combustibles sont employées au même usage par les autres peuples. Les Arméniens emploient l'agaric du chêne; les Thessaliens, la mousse; les Lapons, le bouleau réduit en pourriture; les musulmans, le coton cardé, etc. C'est cette dernière substance que l'on emploie principalement en France.

MOXIBURE. s. m. Chir. L'agent même de la moxibustion.

MOXIBUSTION. s. f. (pr. *mok-ci-bus-ti-on*; de *moxa*, et du lat. *ustio*, brûlure). Chir. Application d'un moxa, cautérisation par un moxa.

MOXOS. Géogr. Peuple indigène de l'Amérique du Sud (Bolivie).

MOYA. s. m. Minér. Argile sulfureuse volcanique d'Amérique.

MOYAC ou **MOYAQUE**. s. m. Ornith. Oiseau du Canada, gros comme une oie.

MOYAU. s. m. Techn. Poutre qu'on met sur le marc pour le soumettre à l'action du pressoir.

— S'est dit pour Le milieu, le centre. Moi qui suis assis dans le *moyau* de tout le trouble des guerres civiles de France. (Mont.)

MOYE. s. f. Maçonn. Couche tendre qui se trouve dans la pierre, et qui la fait déliter.

— Surface tendre d'une pierre dure.

— S'est dit pour Tas, amas, monceau.

— Caste d'Indiens mougnards.

MOYÉ, ÉE. adj. Techn. Qui contient des moyes.

— *Pierre moyée*. Pierre qui contient des moyes. || Pierre de taille sciée en deux.

MOYEN, ENNE. adj. (du lat. *medianus*, qui est au milieu, intermédiaire). Qui tient le milieu entre deux extrémités. Être de moyenne grandeur, de moyenne taille. Être de moyenne grosseur.

— Qui tient le milieu entre deux choses ou deux personnes de nature différente. Les inventeurs sont d'une nature *moyenne* entre les hommes et les dieux. (Plat.)

— Numism. *Médailles de moyen bronze*, ou *moyen bronze*. Médailles de bronze d'une médiocre grandeur.

— *Être de moyen âge*. Être entre deux âges, n'être ni jeune ni vieux.

— *Auteurs de la moyenne latinité*. Auteurs qui ont écrit depuis le temps de Sévère, ou environ, jusqu'à la décadence de l'Empire.

— *Femme de moyenne vertu*. Femme d'une conduite suspecte, d'une réputation équivoque.

— Anc. jurispr. *Moyenne justice*. V. JUSTICE. || *Moyen justicier*. Magistrat placé entre le haut et le bas justicier.

— *Moyenne région de l'air*. Région qui est entre la haute et la basse. Les météores se forment dans la moyenne région de l'air.

— Log. *Moyen terme*. Partie d'un syllogisme qui sert à unir les deux autres, à en prouver la convenance ou la disconvenance.

— Fig. et fam. *Moyen terme*. Parti moyen qu'on prend pour terminer une affaire embarrassante, pour concilier des prétentions opposées. Proposer, prendre un moyen terme.

— Astron. *Temps moyen*. Le temps calculé dans la supposition qu'au bout de toutes les vingt-quatre heures le soleil se retrouve exactement au méridien où il était le jour précédent. Il y a quelques jours dans l'année où le temps moyen s'accorde avec le temps vrai; cela n'a lieu que quatre fois. Régler une horloge sur le temps vrai, sur le temps moyen. La plus grande différence en moins est de dix-huit secondes six dixièmes; la plus grande différence en plus va jusqu'à trente secondes; mais il y a compensation parfaite au bout de l'année, abstraction faite cependant des équations planétaires et des petites variations séculaires. || *Lieu moyen d'une planète*. Lieu où devrait se trouver cette planète si elle n'éprouvait pas des perturbations dans son mouvement. || *Mouvement moyen d'un astre*. Celui que l'on considère indépendamment des inégalités qui le rendent plus ou moins prompt. || *Anomalie moyenne d'une planète*. Distance angulaire à l'aphélie et au périhélie, en supposant qu'elle se meuve dans un cercle. || *Longitude moyenne du soleil*. Lieu de l'écliptique où il se trouverait à chaque instant si, à partir de son passage par l'apogée, il marchait d'un mouvement uniforme. || *Distance moyenne d'une planète*. Diamètre transversal de son orbite.

— Phys. La *température moyenne* d'un jour est celle qu'on obtiendrait en ajoutant entre elles les observations faites à tous les instants de la journée, et divisant cette somme par le nombre des instants.

— *Force moyenne*. On donne ce nom, en mécanique, à une force qui est proportionnelle entre deux autres.

— Arithm. *Termes moyens*. Les deux termes du milieu d'une proportion.

— Minér. Se dit d'une variété de chaux carbonatée, composée de deux rhomboïdes qui offrent comme deux moyens termes entre deux autres.

— Gramm. *Verbe moyen*. Verbe qui dans quelques langues, le grec par exemple, participe de l'actif et du passif, soit pour le sens, soit pour les terminaisons. Cependant il est plus exact de dire qu'il répond à notre indirectement réfléchi, comme *je me flatte le front*. || *Voix moyenne*. Série de formes des verbes grecs qui impliquent toujours une idée de réflexion, de retour direct ou indirect de l'action sur son auteur, sur le sujet. || *Aoriste moyen* ou *second*. Cet aoriste, que quelques grammairiens ont voulu rattacher à la voix moyenne, n'est qu'une seconde forme d'aoriste actif, qui existe seulement dans quelques verbes. || *Parfait moyen*. Se dit improprement d'une forme de parfait qui a la terminaison active en *a*, et la signification également active. Le prétendu parfait moyen est un parfait second.

— Ornith. *Moyen duc*. Espèce de chouette.

— s. m. Log. La partie du syllogisme qui sert à unir les deux autres. Il est contenu dans le sujet, et il contient lui-même l'attribut. Le moyen de ce syllogisme est faux.

— Arithm. Chacun des deux termes du milieu d'une proposition. Dans toute proportion arithmétique, la somme des extrêmes est égale à celle des moyens. || *Moyens proportionnels*. Dans une progression, tous les termes placés entre les deux termes extrêmes.

— *Écrire en moyen*. Employer une écriture qui n'est ni grosse ni fine, qui est entre les deux.

— s. f. Mathém. *Moyenne* ou *moyenne proportionnelle*. Quantité moyenne, soit géométrique, soit arithmétique, proportionnelle entre deux autres.

— Mathém. *Moyenne proportionnelle géométrique*. Quantité moyenne entre deux autres, en ce sens qu'elle a avec la première le même rapport géométrique que la seconde a avec elle. Quatre est moyenne proportionnelle entre deux et huit. On dit aussi *moyenne proportionnelle*, *moyen proportionnel*, *moyen proportionnel et géométrique*. || *Moyenne proportionnelle arithmétique*. Quantité moyenne entre deux autres, qui excède autant la plus petite qu'elle est surpassée par la plus grande. On dit aussi, pour abréger, *moyenne arithmétique*.

— On disait de Louis Dupuy, secrétaire de l'Académie des inscriptions, également versé dans les sciences et dans la littérature, qu'il était la *moyenne proportionnelle* entre l'Académie des sciences et celle des belles-lettres.

— Gramm. La voix moyenne. Le moyen n'existe pas en français.

MOYEN. s. m. (du lat. *medianum*, employé pour *medium*). Ce qui sert pour parvenir à quelque fin. Bon, mauvais moyen. Moyen, juste, légitime, permis, aisé, difficile, infaillible, naturel, surnaturel. Chercher, trouver, imaginer, employer un moyen. Proposer, suggérer, fournir un moyen à quelqu'un. S'avancer, parvenir par de mauvais moyens. Se servir d'un bon, d'un mauvais moyen. Savoir le moyen, les moyens de faire quelque chose. Savoir un moyen admirable. C'est le moyen de faire fortune. N'avoir pas le moyen, les moyens de subsister. Assurer à une famille des moyens de subsistance. Trouver moyen de s'évader. Excellent moyen pour réussir. Réussir par un tel moyen. Il ne suffit pas que la fin soit bonne, il faut encore que les moyens soient justes. Faciliter à quelqu'un les moyens de faire quelque chose. Par divers moyens on arrive à la même fin. Qui veut la fin veut les moyens. Les richesses sont un *moyen* d'avoir tout ce qu'on désire. (Boss.) Dieu sait par de faibles *moyens* confondre l'orgueil et la fausse prudence des hommes. (Fléch.) L'ambition avilit et dégrade celui qu'elle possède; elle le conduit à une fausse gloire par des moyens injustes, qui lui font perdre la gloire véritable (Mass.) Je serai ravi d'apprendre par quel *moyen* vous avez acquis cette qualité. (Fénel.) Cédons ceci pour obtenir cela, c'est le *moyen* de s'entendre et de vivre en bonne harmonie. (De Juss.) C'est ainsi que les poëtes ont multiplié les *moyens* de plaire. (Barthél.) Nous aurions toujours assez de *moyens*, si nous avions assez de volonté. (Boiste.) Les grands *moyens* commandent de grandes mesures; ils offrent aussi presque toujours de grandes ressources, parce que tout est *moyen* dans les situations désespérées. (Salvandy.)

— Pouvoir, faculté de faire quelque chose. Avoir le moyen de faire quelque chose. N'avoir pas le moyen de donner quelque chose. Je vous prie de faire cela, vous en avez le moyen. Un des *moyens* de bonheur est de l'espérer. (Boiste.) La raison n'a qu'un but, l'utilité; ses deux *moyens* sont: contempler et agir. (Rac.) Le vrai moyen de tromper, c'est de se croire plus fin que les autres. (La Rochef.)

— *Il n'y a pas moyen de faire cela, il n'y a pas moyen*. La chose dont il s'agit ne se peut faire.

— Ellipt. et par forme d'interrogat. *Le moyen? quel moyen?* Je vous demande quel est le moyen de faire cela? Vous voulez que je fasse cela, le moyen? quel moyen? Le moyen que j'y parvienne? Le moyen d'y réussir?

> . . . Hélas! de tant d'amour et de tant de bienfaits,
> Mon père, quel *moyen* de m'acquitter jamais!
>
> Racine.

— Entremise, aide, assistance, secours. Obtenir un emploi par le moyen d'un tel, par le moyen de ses amis. Être admis dans une maison par le moyen de quelqu'un. S'avancer par le moyen de l'intrigue, de la flatterie.

— Anc. jurispr. Juridiction intermédiaire. L'appel de telle justice ressortissait au parlement sans moyen, c'est-à-dire directement, sans qu'il y eût de justice entre les deux à laquelle il fallût se pourvoir d'abord.

— Cout. *Succéder par moyen*. Succéder par la médiation d'une personne interposée, qui est morte, comme un petit-fils à un aïeul, un petit-neveu à son grand-oncle. Ceux qui héritaient de cette manière étaient obligés, dans certaines coutumes, de payer le rachat au seigneur.

— Jeux. Se dit au trictrac des différents coups qui servent à obtenir un avantage déterminé. Moyen pour remplir. Moyen pour compter. Moyens simples.

— MOYENS. s. m. pl. Richesses, facultés pécuniaires. Ne pas connaître les moyens de quelqu'un. Moyens qui ne sont pas considérables. Emploi qui a nuit aux moyens de quelqu'un. Contribuer chacun selon ses moyens.

— Facultés naturelles, morales ou physiques. Enfant qui a peu de moyens. Orateur qui sait, qui ne sait pas ménager ses moyens.

— *Moyens physiques*. La figure, la contenance, le geste et les autres qualités du corps qui peuvent prévenir en faveur de quelqu'un.

— Pal. Raisons qu'on apporte pour établir les conclusions que l'on a posées. Présenter, produire ses moyens dans une requête. Les causes et moyens d'appel, d'intervention. Moyens de faux. Moyens de nullité. Moyens de cassation contre un arrêt. Bon moyen de requête civile. Déduire ses moyens. Faire valoir ses moyens. Réfuter les moyens. Ne pas plaider ses moyens.

— Législ. et fin. *Voies et moyens*. Les revenus de tout genre que l'État applique à ses dépenses. Discuter le budget des voies et moyens.

— *Au moyen de*. loc. prépos. fam. En conséquence, de, avec, par. On lui a donné mille francs, au moyen de quoi il s'est obligé. Au moyen de la démarche que je ferai pour vous, au moyen de la lettre que vous écrivez, nous réussirons.

— Syn. comp. MOYEN. VOIE. Le propre de la *voie* est de tracer ou de retracer la marche, ce que l'on a à faire; le propre du *moyen* est d'agir, d'exécuter, de produire l'effet. || MOYEN DE. MOYEN POUR. On dit, d'une manière générale, Il ne néglige aucun *moyen de* parvenir, et, d'une manière particulière, C'est un sûr *moyen pour* parvenir.

MOYEN-ADDUCTEUR. s. m. Anat. Muscle situé à la partie interne et un peu antérieure de la cuisse.

MOYEN-ÂGE. s. m. Le temps qui s'est écoulé depuis la chute de l'Empire romain, en 475, jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II, en 1453. Beaucoup de chronologistes ne le font commencer qu'à partir de l'avénement de Charlemagne à la couronne impériale en 800, parce que c'est peu de temps après que commença la féodalité. L'époque qui précède, de 475 à 800, est appelée alors *temps barbares*, à cause des invasions des peuples du Nord, fréquentes à cette époque. Quelquefois aussi, en fixant le moyen-âge à la chute de l'Empire romain, on le divise en deux parties, les *temps barbares* et les *temps féodaux*. Au milieu des troubles du *moyen-âge*, les lettres, les arts, les sciences et le commerce s'effacent presque entièrement de la scène du monde. (Encycl.) Le réveil de la littérature propre du *moyen-âge* date de la fin du XIe siècle. (Id.) De tous les arts, l'architecture est le seul qui ait atteint, au *moyen-âge*, un haut degré de perfection. (Id.) Les autres arts ne font que poindre en Italie vers la fin du *moyen-âge*. (Id.) La science du *moyen-âge* est pauvre et naïve, surtout dans les premiers temps, mais non pas absolument nulle, comme on l'a prétendu. (Id.) La médecine et l'histoire naturelle sont presque considérées au *moyen-âge* comme de la sorcellerie. (Id.)

MOYEN-SUS-MAXILLO-LABIAL. s. m. Anat. Nom du muscle incisif ou releveur propre de la lèvre supérieure.

MOYENAGISTE. adj. des 2 g. Néol. Du moyen âge, qui appartient au moyen âge. Durant dix années le drame *moyenagiste* a passé du théâtre et de l'in-octavo sur la grande scène du monde. (Touch.-Lafosse.)

MOYENI. Myth. ind. Nom que prit Vichnou lorsqu'il s'incarna sous la figure d'une femme, pour séduire les géants et leur enlever l'amourdon ou l'ambroisie qu'ils avaient fait sortir de la mer de lait.

MOYENNANT. prépos. C'est le participe prés. du vieux v. Moyenner. Au moyen de. Acheter une chose moyennant la somme de tant. Remettre mille francs à quelqu'un, moyennant quoi l'on est quitte. Venir à bout d'une chose moyennant la grâce de Dieu. Fam.

— *Moyennant que*. loc. conj. A condition que.

MOYENNE. s. f. Nom de deux petits canons de 2 kilog. et demi à 3 kilog. de balle, que l'on plaçait sur le pont d'un galère.

MOYENNÉ, ÉE. part. passé du verbe Moyenner. S'empl. adjectiv. Accommodement moyenné. Entrevue moyennée. Réconciliation moyennée.

MOYENNEMENT. adv. Médiocrement. Être moyennement riche. Cela est moyennement bien. Il vieillit.

— En prenant un terme moyen.

MOYENNEMENT. s. m. S'est dit pour action de Moyenner. Proposer, trouver un moyennement.

MOYENNER v. a. 1re conj. Vieux et fam. Procurer quelque chose par son entremise. Moyenner un accommodement, une entrevue, une réconciliation entre deux personnes. Le plus raisonnable et parfait qu'elle nous *moyenne* (Montaigne). Thierri avertissait Gombaut de *moyenner* la paix entre les rois ses voisins et ses alliés. (Fauchet.) Je ne sais que je ne savais sur quoi fonder cette assurance qui nous *moyennât* un contentement pareil. (Pasq.) || On dit mieux Ménager une entrevue, un accord, etc.

— Pop. *Il y a moyen de moyenner*. Le motif existe de faire une chose.

— Se disait pour tenir le milieu, être au milieu, faire le milieu. Quelle conséquence de commencer par un théâtre, *moyenner* par un soutien et finir par un sanctuaire? Mettre en avant un jongleur, puis en faire un porte-faix, et finalement un sacristain ou corps saint? (Fontaine. Commencer par manger *moyennant* par planter, et finissant par bâtir. (Id.)

— SE MOYENNER. v. pron. Être procuré par l'entremise de quelqu'un. Cet accommodement peut se moyenner.

— Se procurer. Les pères, en mariant leurs enfants, semblent se *moyenner* une vie immortelle. (Pasq.)

MOYENNEUR. s. m. S'est dit pour Médiateur, pacificateur. || Entremetteur. || Intermédiaire. Il y a un seul moyenneur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ. Les parlements de France qui se disent *moyenneurs* entre le prince et ses sujets. (Cont. d'Eutr.)

MOYENNEVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Abbeville (Somme); 900 hab.

MOYENVIC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Château-Salins (Meurthe); 1500 hab.

MOYER. v. a. 1re conj. Techn. Scier une pierre de taille en deux.

— SE MOYER. v. pron. Être fendu en deux avec une scie. Les pierres de taille se moyent.

MOYÈRE. s. f. Agric. Marais couvert de roseaux.

MOYETTE. s. f. Agric. Petite meule provisoire qu'on fait dans les champs, pour garantir les blés de la pluie.

MOYEU s. m. (pr. *moi-ieu* ; du lat. *modiolus*). Milieu de la roue d'une voiture, gros morceau de bois tourné où s'emboîtent les rais et dans le creux duquel entre l'essieu, autour duquel elle tourne. On en fait aussi en fer. Moyeu de roue. Moyeux cassés. Essieu hors du moyeu. Emboîture du moyeu.

— Fig. Le char de la Révolution aurait marché, s'il n'eût été arrêté au milieu de sa course par des cadavres amoncelés qui venaient jusqu'aux moyeux. (Fréron.)

MOYEU. s. m. (du lat. *medium ovi*, milieu de l'œuf). Jaune d'un œuf. Il y a des œufs qui ont deux moyeux. On dit plutôt aujourd'hui *jaune d'œuf*.

— Marot l'a employé dans le sens de Milieu. Tiens le *moyeu*.

MOYEU. s. m. Espèce de prune confite, ainsi appelée à cause de sa ressemblance avec un moyeu d'œuf, à cause de sa couleur jaune. Pot de moyeux.

MOYO. s. m. (pr. *mo-iô*). Métrol. Mesure de capacité pour les grains, qui est employée en Portugal.

MOYRIEUX. s. m. Se disait autrefois pour l'espace laissé entre le pied du rempart et le fossé.

MOYSIADE. s. f. Littér. V. MOISIADE.

MOYTON. s. m. Métrol. Ancienne mesure de grains.

MOZABITE. s. des 2 g. Nom d'une race intermédiaire entre les Turcs et les Maures, qui habite le Mozabi, dans la Barbarie méridionale.

MOZAMBIQUE. Géogr. Ville d'Afrique, dans une petite île du même nom, avec un port sur la mer des Indes. Capitale des possessions portugaises, au S.-E. de l'Afrique ; 8,000 hab. ‖ Contrée d'Afrique dont Mozambique est la capitale ; 287,000 hab. soumis et 3,240,000 en comptant les peuples indépendants. ‖ *Canal de Mozambique*. Canal de la mer des Indes, entre le Mozambique et l'île de Madagascar.

MOZAN. s. m. Bot. Petit fruit de Ténériffe qui donne du miel.

MOZARABE. s. des 2 g. (de *Muza* ou *Mouza*, nom du vainqueur des Maures et des Arabes, qu'on donnait alors aux mahométans africains). Se dit des chrétiens d'Espagne, venus des Maures et des Sarrasins. Ce peuple obtint des Arabes vainqueurs le droit de garder sa religion et ses lois.

MOZARABE. adj. des 2 g. Qui appartient au culte des Mozarabes. Missel mozarabe. On dit aussi *mozarabique*, dans ce sens.

— Hist. ecclés. *Rit mozarabe*. Ordre prescrit dans les cérémonies religieuses des chrétiens d'Afrique et d'Espagne. Avant le VIII[e] siècle, il s'appelait *gothique*. Dans le XI[e] siècle, les papes, aidés par les rois d'Espagne, l'abolirent presque entièrement et y substituèrent le romain gallican. Le cardinal Ximénès rétablit à Tolède, en 1502, le service mozarabe dans la plus grande régularité ; il subsiste encore dans six anciennes églises d'Espagne.

MOZARABIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux Mozarabes.

— Diplom. *Écriture mozarabique*. V. VISIGOTHIQUE.

MOZARITE. s. m. Hist. arab. Membre d'une tribu arabe.

— S'est dit, en général, de tous les Arabes descendus des Ismaélites nomades.

MOZART* (Jean-Chrysostome-Wolfgang-Amédée). Célèbre compositeur allemand, né en 1756, mort en 1791, composa dans tous les genres et excella dans chacun d'eux. Il a laissé plusieurs opéras qui sont des chefs-d'œuvre, un grand nombre de symphonies et la célèbre messe de *Requiem*, qui fut pour lui le chant du cygne.

MOZEA. s. m. Myth. péruv. Tradition sacrée conservée par les quipos du Pérou.

MOZETTE. s. f. Cost. ecclés. V. MOSETTE.

MOZINNA. s. m. Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, dont on ne connaît que deux espèces du Mexique.

MQUINAVARI. Géogr. Un des plus hauts sommets du Caucase ; 4,800 mètres au-dessus du niveau de la mer.

MRITOU. Myth. ind. Un des noms d'Yama, le dieu de la mort.

MU. s. m. Gramm. Nom de la douzième lettre de l'alphabet grec. Comme signe numérique, avec l'accent supérieur à droite, cette lettre vaut 40, et avec l'accent inférieur à gauche, 40,000. ‖ Dans un autre système de notation, le *mu* vaut 12. ‖ Il désigne le douzième chant de l'Iliade et de l'Odyssée.

— Murmure d'un chien qui commence à gronder.

MU, UE part. pass. du v. Mouvoir. S'empl. adjectiv. Personne mue. Chose mue. L'air atmosphérique, *mu* en masse, ne produit aucun son, à moins qu'il ne rencontre sur son passage un corps qui vibre. (Richer.)

— *Mu de*.

Au paravent elle leur fit entendre
Que son cœur *mu* d'un appétit d'enfant,
L'avait porté à tâcher d'être sainte.
(LA FONTAINE.)

— *Mu par*. Comment peut-on considérer tous les êtres vivants comme de simples machines, filles du hasard et *mues* par des puissances aveugles ? (Virey.) Les hommes sont très-souvent *mus* par deux principes opposés, l'intérêt et la vanité. (Boiste.)

— Syn. comp. MU. ÉMU. On est *mu* par une simple considération, et *ému* par une passion.

MUABILITÉ. s. f. Néol. Qualité de ce qui est muable.

MUABLE. adj. des 2 g. (du lat. *mutabilis*). Inconstant, sujet au changement. Le vent est muable. La volonté est muable. Tout est muable en ce monde. Jurer de s'aimer toujours, c'est affirmer que deux êtres essentiellement *muables* ne changeront jamais. (Boiste.) Peu usité.

— Il ne se met qu'après son substantif. Vent muable. Volonté muable.

MUAGE. s. m. Anc. cout. Changement, mutation.

— Techn. V. MUTAGE.

MUANCE. s. f. Mus. Changement d'une note en une autre pour aller au-delà des six anciennes notes de musique, soit en montant, soit en descendant. Depuis l'adoption de la note *si* qui complète la gamme, on ne se sert plus de muances. ‖ *Système des muances*. Se disait, dans l'ancienne musique, de la manière d'appliquer aux notes du clavier les noms ou différentes syllabes en usage depuis Guido, de manière à faire toujours tomber les syllabes *mi, fa*, sur les deux degrés formant un demi-ton. ‖ *Table des muances*. Table dans laquelle étaient rangés, en trois colonnes, tous les changements de nom que subissent les notes du clavier suivant les muances du *b* mol au *b* naturel, etc. La table des muances s'appelait aussi *main harmonique*.

— On dit aussi que *la voix des enfants est en muance*, quand elle commence à prendre un son plus grave.

— Se disait autrefois dans le sens de Changement. Ils ne craignent point ces *muances*, dit Montaigne, en parlant des digressions des anciens, et ont une merveilleuse grâce à se laisser ainsi rouler au vent ou à le sembler.

MUANT. s. m. Techn. Bassin qui fait partie d'un marais salant.

MUATTALÉ. s. m. Relig. mah. Nom d'une des six classes dans lesquelles se rangent les soixante-douze sectes mahométanes.

MUBAD-MUBADAN. s. m. Relig. pars. Nom du chef de la religion des anciens Parses, avant la réforme de Zoroastre.

MUBASCHIR. s. m. Hist. ott. Messager du gouvernement envoyé dans les provinces de l'empire turc.

MUCATE. s. m. Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide mucique avec une base salifiable.

MUCÉDINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une moisissure. ‖ MUCÉDINÉES. s. f. pl. Groupe de champignons qui renferme les moisissures. Ce sont des végétaux qui ont l'aspect de tubes plus ou moins allongés, simples ou rameux, croissant et vivant sur des corps le plus souvent en décomposition, tels que les pierres humides, les matières en fermentation, les bois qui commencent à se pourrir. ‖ Famille de l'ordre des inomycètes. ‖ Ordre de la cohorte des coniomycètes. ‖ Famille de l'ordre des nématomycètes. ‖ Famille de la classe des champignons.

MUCHARUM. s. m. (pr. *mu-ca-rom*). Pharm. Nom qu'on donnait autrefois à un infusum aqueux de roses, édulcoré et évaporé jusqu'en consistance de sirop.

MUCHE-POT (À). V. MUSSE.

MUCHER (SE). v. pron. 1[re] conj. Se cacher. On dit aussi *se musser*.

MUCHETENPOT (À LA). Loc. adv. pop. En cachette.

MUCIA. Famille plébéienne de Rome dont les membres portaient le surnom de Scévola, en mémoire du guerrier qui se laissa brûler la main droite. Cette famille est surtout célèbre par les habiles jurisconsultes qu'elle a produits. Elle s'éteignit sous les empereurs.

— La loi *Mucia* fut décrétée sous les auspices de Licinius Crassus et de Quintus Mucius, l'an 687 de Rome. Elle est également connue sous le nom de *Licinia*.

MUCIDAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Ribérac (Dordogne) ; 1,600 hab.

MUCIDÉ, ÉE. adj. Bot. V. MUCÉDINÉ.

MUCIEN (Marcus Licinius Crassus MUCIANUS ou). Général et ami de Vespasien ; aida puissamment ce prince à renverser Vitellius et à monter sur le trône. Vespasien lui laissa en reconnaissance une grande autorité, dont il abusa quelquefois.

MUCIEN, ENNE. adj. Hist. rom. Qui appartient à la famille Mucia.

— Dr. rom. *Caution mucienne*. Nom que l'on donnait quelquefois à la satisdation.

MUCIENNES. s. f. pl. Ant. Fêtes instituées par les peuples de l'Asie-Mineure, en mémoire du préteur Q. Mucius Scévola, qui avait gouverné cette province avec une rare équité, vers l'an 95 av. J.-C.

MUCIES. s. f. pl. Ant. V. MUCIENNES.

MUCILAGE. s. m. (du lat. *mucilago*). Chim. Substance de nature visqueuse et nourrissante qui est répandue dans presque tous les végétaux, et qui se trouve en plus grande quantité dans les racines et dans les semences que dans les autres parties. C'est un principe immédiat des végétaux qui diffère de la gomme en ce qu'il est insoluble dans l'eau froide et très-peu soluble dans l'eau bouillante, qui le transforme en une masse gonflée et visqueuse. On en fait un fréquent usage pour préparer les cataplasmes émollients et la plupart des tisanes adoucissantes.

— Liquide épais et visqueux formé par la solution ou la division d'une gomme dans l'eau. Les mucilages participent des propriétés émollientes et relâchantes des substances qui servent à les former. Ils servent tantôt de véhicule ou de lien à des pâtes plus ou moins solides, tantôt à maintenir en suspension au milieu d'un liquide des corps qui, étant insolubles par eux-mêmes, s'en sépareraient sans cet intermédiaire. C'est ainsi que, dans les laboratoires de pharmaciens et de confiseurs, on se sert de mucilage de gomme adragante pour fabriquer la plupart des pastilles ou tablettes dont le sucre forme la base.

— *Mucilage animal*. V. MUCUS. ‖ On a aussi donné le nom de *mucilage* à des substances animales qui se comportent avec l'eau comme les matières végétales de ce nom.

— Bot. Genre de la famille des champignons, comprenant des plantes qui, dans leur fraîcheur, ressemblent tellement à un mucilage formé de plusieurs choses fondues ensemble, qu'on les prendrait pour tel. Ces plantes sont munies d'une écorce qui se résout petit à petit, par l'effet de la dessiccation, en une poussière semblable à du son. Ce genre contient neuf espèces.

MUCILAGINEUX, EUSE. adj. (du lat. *mucilaginosus*). Qui contient du mucilage. Racine, plante mucilagineuse.

— Anat. *Glandes mucilagineuses*. Glandes destinées à filtrer des humeurs visqueuses.

— Bot. Qui tient de la nature du mucilage. Se dit du périsperme, lorsqu'il a, étant encore humide, la consistance d'une substance gommeuse un peu ramollie dans l'eau, comme dans le convolvulus.

— Pharm. On donne surtout ce nom aux boissons qui contiennent une grande quantité de principe gommeux dissous. L'eau de guimauve, celle de graine de lin peuvent être offertes en exemple de tisanes mucilagineuses. ‖ On appelle abusivement *mucilagineuses* des tisanes qui sont gélatineuses, comme l'eau de veau, de poulet.

— S'empl. quelquefois substantiv. Un mucilagineux. Des mucilagineux. Les *mucilagineux* sont employés dans les maladies avec irritation ou inflammation, tantôt à l'intérieur, tantôt à l'extérieur, en lotions, bains, cataplasmes, etc. (Dict. des sc. méd.)

MUCINE. s. f. Chim. Substance mucilagineuse qui accompagne le gluten dans les végétaux.

MUCIPARE. adj. des 2 g. Anat. Qui produit du mucus. Crypte mucipare. Follicule mucipare.

MUCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide nitrique sur les gommes et sur le sucre de lait.

MUCITE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide muqueux avec différentes bases alcalines, terreuses ou métalliques.

MUCIUS SCÉVOLA (Quintus). Jeune Romain qui, lors du siége de Rome par Porsenna, pénétra dans la tente de ce roi et tua son secrétaire en croyant le tuer. Au lieu de répondre aux questions qu'on lui adressait, il laissa brûler sa main sur un brasier ardent, et reçut son épée des mains du roi, qui admirait son courage. Il avoua alors à Porsenna que trois cents jeunes gens avaient fait comme lui le dessein de le tuer, et l'engagea à faire la paix avec Rome. Le sénat lui donna en récompense un champ auprès du Tibre.

MUCIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mucus*, mucus ; *voro*, dévorer). Entom. Qui vit de mucosités. ‖ MUCIVORES. s. f. pl. Section de la famille des myodaires mésomydes, comprenant celles qui vivent de sucs végétaux et animaux en décomposition.

MUCO. s. m. Bot. Espèce d'arbre de la famille des malvacées, dont le fruit, recouvert d'une écorce épaisse, est rempli d'une chair blanche et ferme bonne à manger.

MUCOL. s. m. Pharm. Mucilage considéré comme excipient.

MUCOLITE. s. m. Pharm. Mucilage médicinal.

MUCOLITIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Se dit des médicaments qui ont pour excipient un mucilage.

MUCOR. s. m. Bot. Nom latin du genre moisissure.

MUCORÉ, ÉE. adj. Bot. V. MUCÉDINÉ. ‖ MUCORÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mucédinées ; renferme le genre moisissure.

MUCORIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mucor*, moisissure ; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des moisissures ou les appendices semblables à des moisissures. ‖ La boivisière mucorifère est ainsi appelée parce que la nervure médiane de ses feuilles porte en dessous des soies terminées par un globule, ce qui les fait ressembler à des moisissures.

MUCOROÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une moisissure. ‖ MUCOROÏDES. s. m. pl. Ordre des coniomycètes, qui a pour type le genre moisissure.

MUCOSITÉ. s. f. (du lat. *mucus*, morve). Fluide visqueux que les membranes muqueuses sécrètent, en plus ou moins grande quantité, dans leur état naturel et dans leur état d'irritation. La mucosité des narines, de l'estomac, des intestins. Les *mucosités* sont d'autant plus abondantes en général, qu'on est moins avancé en âge. Chez l'enfant naissant tout est *mucosité* : ses os, ses muscles, etc., sont pour ainsi dire muqueux. (Mérat.)

— Suc qui n'est ni tout à fait fluide ni tout à fait visqueux, que contiennent certaines plantes. Plante qui abonde en mucosité.

— MUCOSITES. s. f. pl. Bot. Groupe de champignons établi par quelques botanistes pour placer la plupart des champignons des genres moisissure, mucilage, quelques lycoperdons, les sphéries.

MUCOSO-SACCHARIN, INE. adj. Chim. V. MUCOSO-SUCRÉ.

MUCOSO-SÉREUX, EUSE. adj. Chim. Qui tient de la nature du mucilage et de la sérosité. Les larmes sont une liqueur *mucoso-séreuse*, un peu plus pesante que l'eau distillée, inodore, salée. (Richer.)

MUCOSO-SUCRÉ, ÉE. adj. Chim. Qui tient de la nature du mucilage et de celle du sucre. ‖ Se dit d'une variété de sucre qui ne peut cristalliser, qui existe tout formé dans la canne, se forme en partie aussi par l'effet de la cuisson, et auquel Berzélius donne le nom de sirop.

MUCOSO-SUCRÉ. s. m. Chim. Sorte de sucre imparfait, plus généralement appelé aujourd'hui *sucre incristallisable*. On a reconnu l'existence de ce corps dans un grand nombre de substances.

MUCOSTITE. s. m. Pharm. Cataplasme.

MUCOSTO-SINAPIQUE. s. m. Phar. Sinapisme.

MUCRE ou **MUCHE.** adj. des 2 g. Se disait pour Moisi, corrompu par l'humidité.

MUCRONE. s. m. Bot. Espèce de piquant, qui est court, droit et roide.

MUCRONÉ, ÉE. adj. (du lat. *mucro*, pointe). Bot. Qui se termine par une petite pointe droite et roide, comme les feuilles de l'agathosme mucroné, du statice mucroné et du dicliennixie mucroné, les fruits du palicourée mucroné, les poils du dictamne blanc, les spatelles du phléon des prés, les spatellules de l'uniole. ‖ On appelle *mucronée* la petite pointe qui termine quelquefois les écailles, les paillettes, les glumes et l'ovaire des graminées.

— Ichthyol. *L'odontognathe mucroné* est ainsi appelé parce qu'il a sur la poitrine huit, et sur le ventre vingt-huit aiguillons.

— *Arme mucronée*. Arme qui a une pointe aiguë.

MUCRONIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *mucro*, pointe ; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des pointes droites et roides, comme les feuilles du mésembryanthème mucronifère.

MUCRONIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *mucro*, pointe ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles mucronées, comme le léathique mucronifolié, l'orthothrique mucronifolié.

MUCRONIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *mucro*, pointe ; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une pointe.

MUCRONULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est garni d'une très-petite pointe, comme les carpelles du sède mucronulé.

MUCTI. s. m. Myth. ind. Béatitude céleste, que l'école du Véda prétend consister en une absorption profonde dans l'essence divine, sans cependant exclure le sentiment de ce bonheur.

MUCUNA. s. m. (du nom brésilien de cette plante). Bot. Genre de légumineuses renfermant des plantes herbacées ou des arbustes très-grimpants. Le mucuna, pois à gratter ou pois pouilleux, a des gousses larges hérissées de poils cuisants, qui excitent une démangeaison sur les mains lorsqu'ils s'y attachent.

MUCUS. s. m. (pr. *mu-kuss*). Didact. Mot latin que l'on emploie souvent en français dans le sens de Mucosité.

— Physiol. Substance analogue pour l'aspect au mucilage végétal, dont elle diffère cependant essentiellement en ce qu'elle fournit, par la distillation, beaucoup de carbonate d'ammoniaque. Le mucus exsude à travers la peau à l'état de combinaison avec une matière huileuse particulière, et forme l'épiderme en se desséchant. Il constitue en partie les diverses productions épidermiques, telles que les cheveux, les poils, les ongles, la laine et la corne des animaux, les plumes des oiseaux et les écailles des poissons ; il forme presque seul les durillons et les callosités de la plante des pieds et des mains. On le trouve aussi à la surface des membranes muqueuses.

MUDA. s. m. Bot. Genre de la famille des fucus.

MUDARINE. s. f. Chim. Substance particulière, non cristallisable, trouvée dans l'écorce de la racine d'une espèce de calotrope.

MUDE. s. f. Métrol. Mesure de capacité employée en Suisse. || Ancienne mesure de capacité de la Hollande, équivalant à 111 litres 25 centil. || *Mudde des Pays-Bas.* Nom par lequel l'ordonnance du roi des Pays-Bas, qui admet les mesures métriques sous des noms hollandais, désigne l'hectolitre employé pour les matières sèches.

MUDE. s. f. Comm. Sorte de toile faite avec une écorce d'arbre de Chine.

MUDÉ, ÉE. part. pass du v. Muder. S'emploie adject. Vergue mudée. Antenne mudée.

MUDEJARE. adj. et s. des 2 g. Hist. Nom que l'on a donné aux Maures d'Espagne, vassaux des chrétiens.

MUDER. v. a. 1re conj. Mar. Faire passer la vergue ou l'antenne d'une voile d'un côté à l'autre du mât, pour que les voiles ne chargent pas le mât.

MUDERRIS. s. m. Hist. ott. Docteur chargé d'enseigner les dogmes et les lois du pays dans les écoles publiques. Les muderris occupent un rang élevé dans l'ordre des ouléma.

MÜDT. s. m. Métrol. Ancienne mesure d'Aix-la-Chapelle, pour l'orge et l'avoine. Elle vaut 234 litres 91 centil.

MUE. s. f. (du bas lat. *muta*, fait de *mutatio*, changement). Changement de poil, de plume, de peau, de cornes, etc., qui arrive aux animaux, ou tous les ans, ou à certaines époques de leur vie. La mue du cerf, du serpent, des oiseaux, des vers à soie. Les oiseaux sont malades pendant leur mue, quand ils sont en mue. Cet oiseau est à la première, à la seconde, à la troisième mue.

— Temps où ces changements se font. La mue arrive. Voici la mue. La mue est passée.

— Action par laquelle certains animaux subissent des changements qui n'altèrent jamais leur forme et n'influent que sur leur enveloppe. Les oiseaux, les mammifères, les poissons et les ophidiens éprouvent des mues de diverses sortes. Dans les deux premières classes, elles sont de deux sortes : ou elles s'effectuent au passage d'un âge à un autre, de la jeunesse à la puberté, ou elles ont lieu d'une saison à une autre saison. C'est surtout dans les oiseaux que cette dernière sorte est commune. Tous les oiseaux muent régulièrement en automne, les uns plus tôt, les autres plus tard. Il en est qui muent deux fois par an. Chez les mâles seuls, les couleurs du plumage changent.

— *Autour de trois mues.* Autour qui a mué trois fois, qui a trois ans.

— Dépouille d'un animal, telle que poil, bois, peau, plumes, etc. Mue du cerf. Mue du serpent.

— Fauconn. Sorte de grande cage où l'on met un oiseau quand il mue. Mue de faucon. Il faut tenir ces oiseaux dans la mue.

— Endroit obscur et serré où l'on enferme les oiseaux, soit pour les faire chanter dans la saison où ils se taisent ordinairement, soit pour les engraisser.

— Lieu obscur où l'on engraisse la volaille.

> Quel ressort lui pouvait donner
> Le conseil de tronquer un peuple mis en *mue?*
> (La Fontaine.)

— Fam. Tout lieu de retraite, volontaire ou forcée.

> C'est dans cela, que ta tête est en *mue*,
> Fais le malade, et te plains tous les jours,
> Te réservant sans doute à tes amours (La Font.)

— *Être en mue.* Être en prison. || Garder la chambre pour cause de santé.

— Prov. *Tenir une femme en mue.* L'entretenir comme concubine ; la mettre en chambre et dans ses meubles.

— *Il est propre à garder les oiseaux en mue.* Se dit d'un homme incapable.

— Mus. *Mue de la voix.* Changement que la nature opère dans la voix des individus des deux sexes, à l'époque où ils passent de l'enfance à la puberté. Il faut ménager la voix pendant la mue. Chez les hommes, des sons graves et mâles succèdent aux sons aigus de la voix des enfants. Chez les femmes la mue est presque insensible, et ne se manifeste que par une plus grande intensité dans le nombre après qu'elle a cessé.

— Pal. *Mue de plaid.* Commencement de procès.

— Vener. *Mettre les chiens à la mue.* Cesser de les faire chasser.

— Syn. comp. MUE, MÉTAMORPHOSE. Dans la *métamorphose*, l'animal acquiert des organes nouveaux, des fonctions nouvelles, des habitudes nouvelles. Dans la *mue*, les modifications portent exclusivement sur le système tégumentaire, et plus spécialement sur le système épidermique, et quelque importantes qu'elles paraissent, elles n'entraînent jamais des fonctions physiologiques déterminant chez l'animal de nouvelles habitudes.

MUÉ, ÉE. adj. Qui a mué. Oiseau mué. Voix muée.

— Anc. législ. Loi ou coutume ancienne modifiée ou éclaircie.

— Voltaire l'a employé comme participe pass. du v. Muer, ce qui peut être permis dans un style marotique.

> Qui de Méduse eût vu jadis la tête
> Était en roc *mué* soudainement

MUEL. s. m. Anc. techn. Sorte de règle de maçon. Tirer la droiture d'une muraille au muel.

MUELLE. s. m. Se disait d'une espèce de cuir très-fort.

MUER. v. n. 1re conj. (du lat. *mutare*, changer). *Je mue, tu mues, il mue ; nous muons, vous muez, ils muent. Je muais ; nous muions, vous muiez*, etc. Changer naturellement de poil, de plumes, de peau, etc. Ce chien, ce chat mue, commence à muer. Cet oiseau muera bientôt. C'est ordinairement vers la fin de l'été et en automne que les oiseaux muent. Un paon *muait*, un geai prit son plumage. (La Font.) Il retrouve ses oiseaux dans son sommeil ; lui-même il est oiseau, il est huppé, il gazouille, il perche, il rêve la nuit qu'il *mue* ou qu'il couve. (La Bruy.) Les chiens et les chats qui vivent dans nos maisons n'ont pas d'époque de mues bien marquées, ou pour mieux dire, ils *muent* presque toute l'année. (Encycl.)

— Se dit des jeunes gens parvenus à l'âge où la voix change et devient plus grave. Sa voix commence à muer. Sa voix mue. La voix lui a mué.

— Anc. mus. Exécuter une nuance, changer de ton, et, par suite, de manière de solfier.

— v. a. Se disait pour Changer. Notre Seigneur mua l'eau en vin. Croirait-on qu'elle *muât* tous les animaux que bon lui semblait? (Muret.)

> O Dieu père paterne,
> Qui *muas* l'eau en vin. (Rabelais.)

— *Muer sa tête.* Se dit d'un cerf qui quitte son bois.

MUESON. s. m. Mesure, droit sur le vin.

MUET, ETTE. adj. (du lat. *mutus*). Qui est privé de l'usage de la parole, soit naturellement, soit par accident. Ceux qui sont sourds de naissance, sont muets. Être sourd et muet. Être sourd-muet.

— *Sourd-muet.* V. SOURD-MUET.

— Fam. *N'être pas muet.* Parler hardiment. Si vous lui dites quelque chose qui le blesse, il ne sera pas muet. || Parler beaucoup. Je vous assure qu'il n'est pas muet.

— Se dit des personnes que la peur, la honte, l'étonnement, ou d'autres causes morales, empêchent momentanément de parler. Demeurer muet d'étonnement. Être si honteux que l'on reste muet. La frayeur le rendit muet. Les oracles furent muets. L'interrogeait-on sur ses maux, elle était *muette*, elle était insensible. (Fléch.) Elle vous garde le secret sur vos bonnes qualités, impitoyablement *muette* à cet égard, et *muette* de mauvaise humeur. (Marivaux.)

> Et le triste orateur
> Demeure enfin *muet* aux yeux des spectateurs.
> (Boileau.)

— On dit d'un homme qui ne parle point, qu'*il est muet comme un poisson* ou *comme une carpe.*

— Se dit de ceux qui ne répliquent point par écrit. On a fait une critique contre cet auteur ; mais il n'est pas homme à demeurer muet.

— Se dit des personnes secrètes. Il n'y avait point de gens plus *muets* que les juges de l'Aréopage. (Bouh.)

— *Sa bouche resta muette.* Il ne put parler.

— Se dit, en poésie, des êtres inanimés. Devant une muette idole.

— On disait qu'*un oracle était muet*, que *le ciel était muet*, que l'*enfer était muet*, quand ils ne répondaient pas aux invocations qu'on leur faisait.

— Fig. Calme, silencieux. Les grandes joies sont muettes aussi bien que les grandes afflictions. Sa douleur était muette. Un mépris *muet* est la meilleure réponse aux railleries. (Stob.) La mort la plus *muette* est la plus séante. (Mont.) Une larme échappée nous touche plus que des torrents de pleurs ; la douleur *muette* est la plus attendrissante. (Boiste.)

> Ma bouche et mes regards, *muets* depuis huit jours,
> L'auront pu préparer à ce triste discours (Racine.)

— Se dit des choses inanimées qui ont un genre d'expression, de signification. La peinture est un langage muet. Cette épée, trouvée dans ses mains, était un témoin muet de son crime. La loi est un juge muet. Ses regards, ses présents étaient de muets interprètes de son amour. J'entendrai des regards que vous croirez *muets.* (Rac.)

> Voyez là-bas ces bois dont la *muette* horreur
> Aujourd'hui même encore inspire l'épouvante.
> Delille.)

— *Témoins muets.* Indices et présomptions contre un accusé, comme une épée sanglante en la main d'un meurtrier, les choses volées qu'on trouve entre les mains d'un receleur.

— *Jeu muet.* Partie du jeu d'un acteur, par laquelle il exprime, sans parler, les sentiments dont il doit paraître affecté.

— *Personnage muet.* Personne qui joue son rôle sans parler.

— *Scène muette.* Action d'un ou de plusieurs personnages qui ne parlent pas, mais qui expriment leurs sentiments par le geste, le maintien, l'air du visage, etc.

— *Langage muet.* Langage qui n'est pas exprimé par des paroles.

— Gramm. *H muette*, ou plutôt *h muet.* H qui n'est point aspiré, c'est-à-dire, *h* qui n'empêche point l'élision, comme dans *l'homme*, *l'honneur*, etc. || *E muet.* V. E. || *Consonne muette.* Se dit de toutes les consonnes qui ne peuvent se faire entendre sans être accompagnée d'une voyelle, et qui ne figurent point au nombre des liquides, des nasales, des sifflantes ou chuintantes et des doubles. V. MUETTE. || *Consonnes muettes.* Se disait autrefois de toutes celles dont le nom commençait par la consonne même : dans ce système, *b, c, d, g, k, p, q, t, z*, étaient les consonnes muettes ; les autres étaient appelées *demi-voyelles.* || *Lettres muettes.* Se dit quelquefois de celles que l'on ne prononce point. Le *p* du mot *temps* est une *lettre muette*, est *muet.* Beaucoup des consonnes muettes que l'on emploie aujourd'hui dans notre langue se sont prononcées autrefois, d'autres n'ont été introduites dans les mots que pour marquer leur origine. Outre la raison de l'étymologie grecque ou latine, nos aïeux insérèrent et conservèrent des lettres muettes pour rendre plus sensible l'analogie de certains mots avec d'autres mots français. Quelques-uns enfin se sont introduits contrairement aux lois de l'étymologie. Une assez grande quantité de ces lettres muettes a été bannie des mots de notre langue par les écrivains modernes, il serait à désirer que cette réforme fût poussée encore plus loin.

— Diplom. *Démon muet.* Se dit, dans les dates des anciennes chartes, du troisième dimanche de Carême. || *Semaine muette.* La semaine sainte, pendant les derniers jours de laquelle on ne sonne pas les cloches.

— Vèner. *Chien muet.* Chien qui guette et suit la bête sans aboyer.

— *Muet* a été employé hardiment par Racine avec la préposition *à.* Et votre bouche encor *muette* à tant d'ennui. (Rac.) *Muet* à mes soupirs et tranquille à mes larmes. (Id.) || *Muette à tant d'ennui* n'est pas aussi riche de style que hardi de construction. *Ennui* est faible, et *muette* n'est ici relevé par aucune métaphore.

— On dit que *les lois sont muettes sur un délit*, lorsqu'elles ne prononcent rien pour le punir. Lorsque la loi est *muette*, le magistrat ne risque rien en s'en tenant aux préceptes de l'Évangile. (Boiste.)

— Cet adjectif, appliqué aux personnes, se met toujours après son substantif. Appliqué aux choses, il peut le précéder, lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent.

MUET, ETTE. s. Celui, celle qui ne peut parler, soit naturellement, soit par accident. L'institution royale des sourds-muets. Il n'y a point de mais qui tienne, je ne donne point ma fille à un *muet.* (Brueys.)

— Celui, celle qui feint de ne pouvoir parler. Faire le procès à quelqu'un comme à un muet volontaire. Faire le muet.

— MUETS. s. m. pl. Gens attachés au service des sultans, et qui, sans être privés de l'usage de la parole, ne s'expriment jamais que par des signes. Le sultan envoya ses muets pour l'étrangler.

— Prov. *Muette des halles.* Se dit d'une harangère impertinente, ou d'une femme insolente qui a coutume de dire beaucoup d'injures.

— Jurispr. *Muet volontaire.* Celui qui, étant accusé, refuse de répondre aux interrogations qui lui sont faites, bien qu'il puisse parler.

MUET. s. m. Erpét. Espèce de serpent à sonnettes.

MUÉTISME. s. m. État du muet. Se disait pour *mutisme*, avant que ce mot fût reçu dans la langue. Depuis que je me suis avisé de vous faire muet, il m'est venu dans l'esprit de me servir de votre *muétisme* pour obliger votre père à consentir que vous épousiez Zaïde. (Brueys.)

MUETTE. s. f. Myth. Déesse des Romains qui présidait au silence.

MUETTE. s. f. Gramm. Consonne muette. En grec, on compte neuf muettes : trois muettes labiales, β, π, φ ; trois muettes gutturales, γ, κ, χ, et trois muettes dentales, δ, τ, θ.

MUETTE. s f. Primitivement, Petite maison bâtie, soit pour y garder les mues de cerfs, soit pour y mettre les oiseaux de fauconnerie, au temps de la mue.

— Il s'est dit aussi de petites maisons établies pour s'y ménager des tête-à-tête de galanterie, pendant lesquels les roués de la Régence voulurent que tout fût muet aux alentours.

— Depuis on a donné ce nom à des pavillons et même à des édifices considérables, servant de rendez-vous de chasse. La muette du bois de Boulogne. La muette de la forêt de Saint-Germain.

— S'est dit pour Tour, donjon.

— Chass. Se dit du gîte où le lièvre a fait ses petits.

MUEZZIN. s. m. Hist. ott. Officier, chantre attaché aux mosquées, dont l'emploi principal est d'annoncer à haute voix, des balcons des minarets, l'heure de la prière. Le muezzin dirige sa voix vers les quatre points cardinaux, et psalmodie ces mots : *Il n'y a de Dieu que Dieu! Mahomet est le prophète de Dieu!*

MUEZZIN-BASCHI. s. m. Hist. ott. Grand chantre de la chapelle du sérail.

MUFETTISCH. s. m. Hist. or. Commissaire chargé de juger les contestations relatives aux vakfs ou biens ecclésiastiques.

MUFFLAUDE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires d'une espèce de mufflier.

MUFLE. s. m. (du lat. barb. *muflulus*). Mamm. Partie nue et muqueuse qui termine le museau de certains mammifères carnassiers, comme le lion, le tigre, le léopard ; de quelques rongeurs et de la plupart des ruminants, comme le cerf, le bœuf, le taureau. C'est dans cette peau, criblée d'un nombre considérable de pores muqueux, que sont percés les orifices externes de l'organe de l'olfaction chez ces animaux.

— Sculpt. Ornements qui représentent des mufles d'animaux.

— Se dit, par dérision, du visage d'un homme qu'on veut injurier. Ce mufle effronté.

> Je voudrais à plaisir sur ce *mufle* assener
> Le plus grand coup de poing qui se puisse donner.
> Molière.)

— Pop. *Donner sur le mufle à quelqu'un.* Le frapper au visage.

— Pop. Personne laide et désagréable, lourdaud. C'est un mufle, un vrai mufle.

— Bot. *Mufle de veau*, *mufle de bœuf*, *mufle de chien.* Nom vulgaire du muflier des jardins. || *Mufle de lion.* Sorte de petite fleur. Il y en a de plusieurs couleurs.

— Techn. Lande de fer sous le bout d'un ressort.

MUFLEAU. s. m. Bot. Nom vulgaire du muflier des jardins.

MUFLIER. s. m. (du fr. *mufle*, parce que leur fleur ressemble à un mufle de veau). Bot. Genre de la famille des personnées ou labiées ; on en connaît plus de vingt espèces, parmi lesquelles six croissent naturellement en France. Plusieurs espèces sont cultivées dans les jardins pour la beauté de leurs fleurs.

MUFLIÈRE. s. f. Écon. rur. Nom qu'on donne, dans quelques cantons, à une pièce de forte toile garnie, dans sa partie inférieure, de clous pointus, qu'on suspend aux cornes des vaches par le moyen de deux cordes à coulants, et qu'on attache sur le museau au-dessous des yeux, pour empêcher les veaux ou les vaches elles-mêmes de téter les autres vaches.

MUFTI. s. m. (de l'ar. *moufti*). Le chef de la religion mahométane, celui qui est le souverain interprète de la loi. Il est à la fois le chef suprême des gens de loi et des prêtres. Ses ordonnances, appelées *fetvas* ou *fetfas* sont aveuglément exécutées. Autrefois, son pouvoir était sans bornes, mais il a perdu beaucoup de son autorité.

— C'est à tort que l'on dit généralement que le mufti ou grand mufti est en Turquie le chef de la religion. Les muftis ne sont que des jurisconsultes ou plutôt des avocats consultants, qui occupent dans la hiérarchie religieuse et judiciaire un rang assez subalterne. Cependant leurs consultations ont valeur de sentence et peuvent être opposées aux décisions des juges ; on comprend que ce privilège, assez bizarre, donne aux muftis une véritable influence.

MUGE. s. m. (du lat. *mugil*). Ichthyol. Genre de poissons de mer abdominaux, qui remontent en troupes aux embouchures des fleuves. L'espèce la plus connue se nomme *mulet*

— *Muge volant* ou *exocet.* Poisson approchant de la forme d'un muge, mais à très-longues nageoires pectorales qui le soutiennent en l'air comme des ailes.

MUGGLETON (Lewis). Tailleur anglais, né en 1617, mort en 1697, se fit connaître vers 1650 comme un schismatique, prétendant avoir une lumière intérieure qui répondait à toutes ses questions, et damnant tous ceux qui n'étaient pas de son avis. Il fut condamné au pilori et à la réclusion pour ses écrits, qui furent brûlés de la main du bourreau.

MUGGLETONIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XVIIe siècle, en Angleterre, par Muggleton, qui se donnait pour un prophète, rejetait le dogme de la Trinité, et soutenait que Dieu avait laissé le gouvernement du ciel à Élie pendant que le Père lui-même, et non pas son Fils, revêtait sur la terre la forme humaine.

MUGHO. s. m. Bot. Espèce de pin qui croit sur les montagnes élevées d'Europe.

MUGIL. s. m. Ichthyol. Nom latin du muge, que l'on a quelquefois employé en français. || Genre de poissons abdominaux, qui, entre autres espèces remarquables, offre le mulet, poisson très-abondant dans toutes les mers de l'Europe, et dont on fait une grande consommation.

MUGILOÏDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à un mugil. || MUGILOÏDES. s. m. pl. Famille de poissons, qui a pour type le genre mugil.

MUGILOÏDE. s. m. Ichthyol. Genre de la famille des lépidopomes, dont on ne connaît qu'une espèce du Chili.

MUGILOMORE. s. m. Ichthyol. Genre de la famille des lépidopomes, qui ne renferme qu'une espèce de la Caroline.

MUGIONIENNE. adj. f. Ant. rom. Se dit d'une porte de Rome qui, sous Romulus, était à une des extrémités de l'enceinte des murs, et qui plus tard, se trouva au milieu de la ville.

MUGIR. v. n. 2e conj. (du lat. *mugire*). Se dit proprement du cri du taureau, des bœufs et des vaches. On entendait mugir les taureaux. Cette vache mugit après son veau. Le monstre vient au pied des taureaux tomber en *mugissant.* (Rac.) C'est là qu'on voit errer des taureaux qui *mugissent.* (Fén.)

— Se dit du cri de quelques animaux, lorsqu'il semble se rapprocher de celui du taureau.

> Le lion. . . . .
> Soudain, les crins dressés, et *mugissant* de joie,
> Ouvre une gueule immense, arrive sur sa proie
> Delille.

— Fig. Se dit de la voix humaine, quand on la force et qu'elle approche du mugissement.

cet homme mugissait de colère, de fureur, de rage, de douleur. Cet acteur ne parle pas, il mugit.

Lorsqu'il entend de loin, d'une gueule infernale.
La chicane en fureur *mugir* dans la grand'salle.
(Boileau.)

— Se dit des lieux qui répètent ces cris. Les murs en sont émus, les voûtes en *mugissent*. (Boil.)

— Se dit du bruit que font les flots de la mer, les vents, les torrents, etc., quand ils sont violemment agités. On entend mugir les flots. Le vent mugit dans les voiles. Le Vésuve mugit. Déjà j'entends des mers *mugir* les flots troublés (L. Rac.) L'Araxe au loin *mugit* sous un pont qui l'outrage. (Id.) Ailleurs le feu *mugit* dans la forge brûlante. (Del.) La montagne à leurs cris répond en *mugissant*. (Boil.)

— Fig. S'est employé comme verbe actif. L'agitation, le tumulte, les menaces, les cris qui retentissaient au sein de l'Assemblée constituante, faisaient dire aux écrivains du temps, que les législateurs *mugissaient* les lois bien plus qu'ils ne les méditaient. (Journ. polit. nat.)

MUGISSANT. part. prés. du v. Mugir. Qui mugit. Il est invariable. J'entends des bœufs mugissant dans la prairie. La mer *mugissant* ressemblait à une personne qui, ayant été longtemps irritée, n'a plus qu'un reste de trouble et d'émotion. (Fén.) Ici, *mugissant* sert de moyen à l'emploi du second verbe; c'est parce que la mer *mugissait* qu'elle ressemblait; la mer *en mugissant*, faisant l'action de mugir, ressemblait. Voilà pourquoi ce participe est invariable.

MUGISSANT, ANTE. adj. (du lat *mugiens*). Qui fait entendre des mugissements. Taureau mugissant. A son front orné de deux croissants, à sa barbe antique et limoneuse, vous le prendriez pour le dieu *mugissant* du fleuve. (Chateaub.) A des dieux *mugissants* l'Égypte rend hommage. (L. Rac.)

— Dont la voix est forcée. Cet homme a la voix mugissante.

— Qui est violemment agité. Les ondes mugissantes. Les aquilons mugissants. Leur murmure sourd et *mugissant* ressemble au bruit lointain des orgues, et inspire une profonde mélancolie. (B. de St-P.)

. . . Cascades *mugissantes*,
Où tout est mouvement, bruit, écume et fraîcheur.
(De Bridel.)

Tel enfin, triomphant de sa digue impuissante,
Un fier torrent s'échappe, et l'onde *mugissante*
Traîne, en précipitant ses flots amoncelés,
l'Âtre, etable, troupeaux, confusément roulés.
(Delille.)

— Se dit même quelquefois des objets qui produisent un bruit quelconque.

. . . Soudain avec un bruit terrible
Sur ses gonds *mugissants* tourne la porte horrible.
(Delille.)

— Gramm. *Lettre mugissante*. Nom par lequel Quintilien désigne la lettre *m*, le *mu* des Grecs.

MUGISSEMENT. s. m. (du lat. *mugitus*). Cri que font entendre les bœufs, les taureaux et les vaches. Le mugissement des taureaux. Ses longs *mugissements* font trembler le rivage. (Rac.) De loin on entendait le *mugissement* du taureau précurseur et celui des vaches paisibles qui, dans leur marche lentement tumultueuse, se pressaient vers leur étable. (Pougens.)

Le superbe animal, agité de tourments,
Exhale sa douleur en longs *mugissements*. (Boil.)

— Fig. Voix qui s'en rapproche. Quand cet homme est en colère, ce sont des mugissements qu'il fait entendre.

— Bruits analogues à ce cri. Le mugissement de la mer, des vagues, des flots, des vents, d'un volcan. Et la mer leur répond par ses *mugissements*. (Rac.) Comme le *mugissement* de la mer précède au loin la tempête, cette orageuse révolution s'annonce par le murmure des passions naissantes de l'homme; une fermentation sourde avertit de l'approche du danger. (J.-J. Rouss.) Les *mugissements* des flots semblaient nous avertir à tous moments que nous étions suspendus entre la mort et la vie. (Barth.)

— *Mugissements souterrains*. Bruits sourds, qui sont semblables au fracas des voitures roulant sur le pavé ou aux décharges d'artillerie, et qui annoncent presque toujours les grands tremblements de terre. La plupart des éruptions volcaniques sont également annoncées par de semblables phénomènes, qui se font souvent entendre à de très-grandes distances.

MUGLÉ. s. m. Bot. Nom du mélilot dans la Haute-Marne.

MUGNOS (Gilles). Chanoine de Barcelone, succéda à l'antipape Benoît XIII, et se fit nommer Clément VIII; mais il se soumit volontairement, en 1429, au pape Martin V, qui lui donna en dédommagement l'évêché de Minorque. Cette abdication mit fin au schisme d'Occident, qui avait divisé l'Église pendant quarante et un ans.

MUGOT. s. m. Se disait pour Trésor caché. On dit aujourd'hui *magot*. Nous découvrîmes à peu de frais le beau et ample *mugot* de Molan. (Sat. Mén.) Le malheureux n'osant presque répondre, courut au *mugot*. (La Font.) On a mis dans les éditions postérieures, *magot*.

MUGRON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Sever (Landes); 2,400 hab.

MUGUET. s. m. (du lat. *muscatus*, muscat, dont on prétend que le neutre a été employé dans le sens d'aromate). Bot. Plante de la famille des asparaginées, où elle constitue le genre convallaria. Le muguet, ou muguet de mai est une herbe vivace, à racine rampante, noueuse, garnie d'un grand nombre de fibrilles blanchâtres. Cette jolie plante, qui se cultive fréquemment dans les jardins, n'est pas rare dans les bois; elle fleurit en mai et en juin. ‖ *Muguet des bois*. Nom vulgaire de l'aspérule odorante.

— Fleur de cette plante. Cueillir du muguet. Cela sent le muguet.

— Pathol. Espèce d'aphthe qui survient dans la bouche des enfants nouveau-nés, et qui est le plus ordinairement contagieuse. On l'appelle ainsi à cause de la ressemblance qu'on a prétendu trouver entre les fleurs du muguet et les plaques blanches qui surviennent alors dans la bouche.

— Art vétér. Chancre qui se développe dans la bouche des agneaux.

— Fig. et fam. Celui qui affecte de se parer avec soin, de se parfumer et d'être galant auprès des dames. C'est un muguet, un jeune muguet. Faire le muguet. Vous autres, messieurs les damoiseaux et *muguets*, êtes pour tout sujet occupés à faire l'amour à vos dames. (Pasq.)

Il la retrouve en bonne compagnie,
Dansant, sautant, menant joyeuse vie,
Et des *muguets* avec elle à foison. (La Fontaine.)

Ne voudriez-vous point, dis-je, sur ces matières,
De vos jeunes *muguets* m'inspirer les manières ?
(Molière.)

MUGUET, ETTE. adj. Qui appartient aux muguets, qui est de leur ressort.

. . . Et vous verrez ces visites *muguettes*
D'un œil à témoigner de n'en être point saoûl !
(Molière.)

MUGUETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Muguetter. S'empl. adjectiv. Femme muguettée.

— Fig. Du créancier sans cesse *muguetté*. (J.-B. Rouss.)

MUGUETTER. v. a. 1^re^ conj. Faire le galant auprès des dames. Muguetter toutes les femmes de son quartier. Vous n'en *muguettez* aucune dont l'honneur ne soit bien aventuré. (Bours.) Fam.

— C'est un vieux mot inusité que Voltaire a employé agréablement dans les vers suivants :

Une fille d'ici
Me tracassait, me donnait du souci .
C'était Collette, et j'ai vu la friponne
Pour mes écus *muguetter* ma personne.

— Se disait pour Convoiter, épier l'occasion de se rendre maître d'une chose. Il y a longtemps qu'il muguette cette maison, qu'il muguette cette charge, cet emploi. Les nochers ne *muguettent* point la côte qui n'a point de havres pour mettre leurs vaisseaux à l'abri. (Polit. fr.) Combien que Montluc ne désirât rien tant que d'être aimé des rois ses maîtres, toutefois il ne se fit jamais mignon de cour, pour *muguetter* leurs faveurs. (Pasq.)

— Absol. Ne faire que muguetter. Peu usité dans les deux sens.

MUHARREM. s. m. Chronol. Nom du premier mois de l'année turque.

MUHL. Géogr. Rivière de l'archiduché d'Autriche, qui se jette dans le Danube, après un cours de 60 kilom. Elle a donné son nom à un cercle de l'Autriche. ‖ Cercle de l'archiduché d'Autriche, qui a une superficie de 100 kilom. sur 32, et une population de 200,000 hab. Ch.-l. Freystadt.

MUHLBERG. Géogr. Ville de la Prusse saxonne, sur l'Elbe; 2,400 hab. ‖ Hist. *Journée de Muhlberg*. Victoire remportée par Charles-Quint sur l'électeur de Saxe Jean-Frédéric, commandant des troupes protestantes, en 1547. La journée de Muhlberg détruisit la ligue de Smalkalde.

MUHLDORF. Géogr. Ville de Bavière, près de laquelle fut livrée, en 1334, une célèbre bataille entre les deux compétiteurs à l'empire, Louis IV et Frédéric III. Ce dernier y fut battu et pris.

MUHLENBACH. Géogr. Siége de Transylvanie, dont la superficie est de 144 kilom. carrés, et la population de 6,600 hab. ‖ La capitale porte le même nom.

MUHLENBERGIE. s. f. Bot. Genre de graminées.

MUHLHAUSEN. Géogr. V. MULHAUSEN. ‖ Ville de Prusse, gouvernement d'Erfurth; 10,000 hab.

MUHZUR-AGHA. s. m. Hist. ott. Lieutenant de police. ‖ C'était aussi le titre d'un officier des janissaires.

MUID. s. m. (pr *mui*; du lat. *modius*). Métrol. Mesure dont on se servait autrefois pour les liquides, pour les grains et pour plusieurs autres matières, telles que le sel, le charbon, le plâtre, la chaux, etc. Ce n'était pas un vaisseau dont la capacité servait à mesurer des substances sèches ou liquides, mais une mesure idéale, formée de plusieurs autres réelles, et qu'on n'employait que pour éviter de trop grands nombres. ‖ *Muid de blé de Paris*. Équivaut à 18 hectol. 72. ‖ *Muid de vin*. Contenait 2 hectol. 60. ‖ *Muid de Neufchâtel*. Mesure de capacité pour les matières sèches et liquides, qui vaut 365 lit. 62. ‖ *Muid de chaux*. La valeur de six futailles. ‖ *Muid de plâtre*. Trente-six sacs à deux boisseaux et demi.

— *Muid de terre*. Mesure de terre que l'on pouvait ensemencer avec un muid de grain.

— Vaisseau, futaille qui contient la mesure d'un muid de vin ou de quelque autre liqueur. Percer, défoncer un muid. Muid qui n'est pas de jauge.

— Fam. *Cet homme est gros comme un muid*. Il est fort gros. ‖ Se dit aussi d'un hydropique.

— Prov. *Il vaut mieux que vous vous en alliez qu'un muid de vin*. Se dit à un homme qui s'en va.

MUIN. s. m. Gramm. Huitième lettre de l'alphabet gaélique ou celtique. Le *muin* correspond à notre *m*.

MUIRE. s. f. (du lat. *muria*, sel marin). Techn. Eau mère qui reste après la cristallisation du sel. ‖ Dans les salines de la Franche-Comté, il se dit de l'eau salée qu'on tire des puits pour en faire le sel. Puits à muire.

MUISON. s. m. Agric. Nom que l'on donne au méteil dans quelques cantons.

MUISSON. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du moineau commun.

MUITE. s. f. (du lat. *muria*, saumure). Eau dont on fait le sel.

MUKEN. s. m. Métrol. Mesure d'Anvers pour les grains.

MULA. Géogr. Ville d'Espagne (Murcie); 7,400 hab.

MULAGIS. s. m. (pr. *mu-la-jiss*). Cavalier turc d'élite.

MULALE. s. m. Bot. Palmier d'Afrique.

MULAMBESRA. s. m. Bot. Grand arbre d'Afrique, que l'on croit être une espèce de baobab.

MULAR. s. m. Mamm. Cachalot des mers Glaciales.

MULARD. s. m. Ornith. Bâtard du canard commun et du canard musqué.

MULAT. s. m. Ichthyol. Poisson du Japon du genre holacanthe.

— S'est dit pour Métis.

MULATE. adj. des 2 g. Se dit, dans quelques parties de l'Amérique, pour Mulâtre, mulâtresse. On dit aussi au féminin *mulatesse*.

MULÂTRE. adj. des 2 g. (de *mulet*, animal engendré de deux espèces différentes). Qui est né d'un nègre et d'une blanche, ou d'un blanc et d'une négresse. Valet mulâtre. Servante mulâtre.

— subst. Un mulâtre. Une mulâtre. On dit aussi *mulâtresse* au féminin.

MULCIBER. (ét. lat. *mulcere*, adoucir; *ferrum*, le fer). Myth. rom. Le forgeron, un des noms de Vulcain.

MULCION. s. m. Crust. Genre de crustacés.

MULCIONAIRE. s. m. Se disait pour Celui qui trait les vaches.

MULCTÉ, ÉE. part. pass. du v. Mulcter. S'empl. adjectiv. Etre mulcté. Etre très-mulcté dans un écrit. Je suis las d'être mulcté par de prétendus amis, qui m'outragent sous prétexte de me dire mes vérités.

MULCTER. v. a. 1^er^ conj. (du lat. *mulctare*, condamner, punir). Jurispr. Condamner à quelque peine, punir.

— Par extens. Maltraiter, vexer. On m'a horriblement mulcté.

MULE. s. f. (du lat. *mulleus*). Ancien nom des pantoufles des hommes.

— Chaussure sans quartier, dont les femmes se servaient.

— Espèce de chaussure de dessus, que l'on mettait pour se garantir de la crotte. C'est à peu près ce qu'on appelle aujourd'hui *galoche*.

— Pantoufle du pape, sur laquelle il y a une croix. Baiser la mule du pape.

— Espèce de brodequins de couleur de pourpre, dont se servirent d'abord les rois d'Albe, puis les enfants des sénateurs, et enfin les seuls empereurs. On les appelait ainsi, dit-on, de *mullus*, mulet, poisson de couleur rouge comme ces brodequins.

MULE. s. f. (du lat. *mula*). Femelle de même nature que le mulet, et qui est souvent stérile. Mule noire. Mule fantasque, quinteuse, opiniâtre, ombrageuse. Voyager sur une mule. Carrosse tiré par des mules. Aussitôt je montai sur ma *mule*, et sortis de la ville. (Le Sage.) La première chose que je fis fut de laisser ma *mule* aller à discrétion, c'est-à-dire au petit pas. (Id.) Nous convînmes de prix, tant pour le louage d'une *mule* que pour ma nourriture. (Id.)

— Fam. *Etre fantasque*, *être têtu comme une mule*. Avoir beaucoup de caprices, beaucoup d'entêtement, d'obstination. J.-J. Rousseau a dit : *Têtu comme la mule d'Edom*.

— Prov. *A vieille mule, frein doré*. On pare une vieille bête pour la mieux vendre. ‖ Fig. et fam. Se dit d'une vieille femme qui aime à se parer.

— Prov. et fig. *Ferrer la mule*. Profiter sur un achat qu'on fait pour autrui. Ce proverbe date du temps où les conseillers au parlement de Paris allaient au Palais montés sur des mules; leurs laquais jouaient pendant la séance, et pour avoir de l'argent, ils en demandaient à leurs maîtres, sous prétexte que leurs mules avaient besoin d'être ferrées.

— Prov. *La mule du pape ne mange qu'à ses heures*. Quoique l'on vive dans la plus grande abondance, on ne peut manger avec plaisir que lorsqu'on a faim. ‖ *Vieux comme la mule du pape*. Se dit par abus, comme le proverbe précédent, en supposant que la mule du pape est un animal, et non pas une chaussure. ‖ *C'est l'ambassade de Vitron, trois chevaux et une mule*. Se dit d'un équipage ridicule. ‖ On dit d'un homme qui n'a point d'équipage, qu'*il n'a ni cheval ni mule*. ‖ *Bonne mule, mauvaise bête*. ‖ *Mule enfanter, chose impossible par nature*.

— Ichthyol. Un des noms du muge. ‖ Espèce de raie de la mer Rouge.

— Techn. Pièce qui porte les feutres du papier.

MULES. s. f. pl. Pathol. Sorte d'engelures qui viennent aux talons dans les grands froids. Avoir les mules aux talons. Leur nom vient de ce que ces engelures rendent les talons rouges et luisants comme le cuir roussi dont on faisait ordinairement des mules à l'usage des hommes.

— Art vétér. *Mules traversières* ou *traversines*. Fentes ou crevasses qui se montrent sur le derrière du boulet du cheval, et d'où suinte une sérosité fétide. Cheval qui a des mules dans le paturon.

MULET. s. m. (du lat. *mulus*). Mamm. Quadrupède engendré d'un âne et d'une jument, ou d'un cheval et d'une ânesse, et qui n'engendre pas ordinairement. Les mulets supportent mieux la fatigue que le cheval, sont moins délicats, moins maladifs, ont le pied plus sûr, et portent mieux les fardeaux; aussi les emploie-t-on de préférence dans les pays montagneux. Petit, grand mulet. Mulet de pays. Mulet d'Auvergne. Mulet de bagage. Oreilles de mulet. Croupe de mulet. Charge de mulet. Bât de mulet. Panache de mulet. Le mulet qui provient d'un âne et d'une jument brait. Le mulet qui est né d'un cheval et d'une ânesse hennit. ‖ Se dit plus particulièrement du produit de l'âne et de la jument; celui du cheval et de l'ânesse s'appelle ordinairement *bardeau*. Le mulet n'est pas absolument infécond : des exemples authentiques prouvent qu'il peut engendrer, de même que la mule peut produire; mais les individus qu'il procrée sont peu féconds, et leur race ne tarde pas à disparaître. Le *mulet* reconnaît une jument pour mère. (Rosset.)

— *Mulet fécond de Daourie*. Nom que l'on donne à un solipède du genre cheval.

— Fam. *Etre chargé comme un mulet*. Être chargé d'un fardeau très-lourd.

— Pavillon appelait Dacier *un gros mulet chargé du bagage de l'antiquité*.

— Fam. *Etre têtu comme un mulet*. Être fort opiniâtre. ‖ Il est difficile de faire quitter au mulet la route qu'il veut suivre, et plus difficile encore de le faire marcher dans la compagnie des chevaux, pour lesquels il a une aversion extrême. La résistance qu'il oppose s'accroît d'ordinaire sous les coups qu'il reçoit, et se change en une colère terrible : alors il se précipite sur l'imprudent qui a voulu le contraindre; et malheur à celui-ci ! car en pareil cas, ainsi que le dit un proverbe provençal : *Il n'y a pas de mulet qui ne tue son conducteur*.

— Prov. et fig. *Garder le mulet*. Attendre longtemps quelqu'un avec ennui et impatience. Garder le mulet pendant quatre heures dans une antichambre. Faire garder le mulet à quelqu'un. Je comptai encore dix heures à une autre horloge. Fort bien, dis-je alors en moi-même, je n'ai plus que deux heures à garder le *mulet*. (Le Sage.)

La sœur revient quelques moments ensuite,
Lasse de garder le mulet (Gresset.)

Le mulet était la monture de nos ancêtres. Quand un maître avait affaire dans une maison, il faisait garder son mulet à la porte. Cette fonction n'était pas amusante, quand il fallait attendre longtemps. De là est venue l'expression familière *garder le mulet*.

— Pop. *Être rembourré comme un bât de mulet*. Avoir beaucoup d'habits les uns sur les autres.

— On dit d'un homme qui a de mauvaises jambes, *Il lui arrivera comme aux mulets, il périra par les jambes*.

— Oiseau de race croisée.

— Tout animal provenu de deux animaux de différente espèce, et qui n'engendre point.

— Se dit quelquefois d'animaux dans les formes desquels on croit remarquer des caractères intermédiaires à ceux d'autres espèces voisines.

— Écon. rur. Se dit quelquefois des abeilles et des guêpes de la classe des ouvrières, qui ne contribuent pas à la reproduction de l'espèce. C'est à tort qu'on leur donne ce nom, car elles ne sont réellement d'aucun sexe.

— Bot. Par extens. Toute plante qui est le produit d'une semence fécondée par la poussière d'une plante d'une autre espèce.

— Ant. rom. *Mulet de Marius*. Bâton dont les légionnaires se servaient pour porter plus facilement leur bagage. On l'appelait ainsi, parce que Marius, pour diminuer le nombre de ses chariots, prescrivit à ses soldats de porter eux-mêmes tous leurs effets. ‖ Les soldats eux-mêmes.

— Anc. art milit. *Mulet à feu*. Ancienne pièce d'artillerie.

— Mar. Bâtiment à deux ou à trois mâts, employé sur les côtes de Portugal.

— Vener. Se dit d'un cerf qui a mis bas et qui n'a pas encore de refait. Courir, prendre un mulet.

MULET. s. m. (du lat. [illegible]). Ichthyol. Genre de poissons de mer [illegible] vulgairement nommés *muges*. [illegible] quelquefois donné ce nom au mulle [illegible].

Mulet barbu. Un des noms vulgaires du surmulet. || *Mulet rayé*. Le mulle rayé.

MULET-ODET. s. m. Croy. pop. Espèce de fantôme à l'existence duquel le peuple d'Orléans croyait autrefois.

MULETIER. s. m. Conducteur de mulet. Je résolus de vendre ma mule, et de prendre la voie du *muletier* pour arriver à Astorga. (Le Sage.) Après m'être si avantageusement défait de ma mule, l'hôte me mena chez un *muletier* qui devait partir le lendemain pour Astorga. (Id.)

Et le jeune Alamon goûta le bien suprême,
D'être le *muletier* de la beauté qu'il aime. (Volt.)

— Valet qui panse les mulets et qui a soin de les charger et de les conduire. Dans les querelles entre les mulets et les *muletiers*, à la honte de l'humanité, la raison est toujours du côté des premiers. (Duc de Vend.)

— *Brutal comme un muletier*. Très-brutal.

— Hist. *Muletier de chars*. Ancien officier de la maison du roi.

— Prov. *Muletiers et cuisiniers sont souvent grands dépensiers*.

MULETIÈRES. s. f. pl. Pêch. Sorte de filet qui sert à prendre des muges ou mulets.

MULETTE. s. f. Mar. Bateau de pêche portugais, monté par huit ou dix hommes.

— Fauconn. (du lat. *mola*, parce que cette partie est très-musculeuse). Gésier des oiseaux de proie qui vient après le jabot, et où tombe la mangeaille pour être digérée. || *Avoir la mulette*. Se dit des oiseaux chez lesquels cette partie est embarrassée par une humeur gluante et visqueuse.

— Se dit quelquefois de l'estomac du veau ou se trouve la présure.

— Conchyl. Genre de coquilles bivalves, renfermant des espèces très-ressemblantes aux moules, avec lesquelles on les confond souvent. L'espèce la plus connue est la mulette des peintres, dans les valves de laquelle les peintres mettent leurs couleurs.

MULEY-ABD-EL-MELEK. Roi de Fez et de Maroc, régna de 1576 à 1578. || MULEY-ISMAEL. Empereur de Maroc, régna de 1672 à 1727. || MULEY-HASSAN. Roi de Tunis, monta sur le trône, 1533, fut chassé de Tunis par Barberousse, et replacé sur le trône en 1535; mais battu de nouveau, il fut mis en prison, et privé de la vue. Il fut délivré par les Espagnols, et se retira en Italie, où il mourut vers 1545. || MULEY-HOMAIDAH. Fut chassé de Tunis par les Turcs, en 1573, et fut le dernier prince de sa dynastie.

MULGÈDE. s. m. (du lat. *mulgere*, traire, parce que les plantes de ce genre sont tellement remplies de suc laiteux qu'il suffit de les presser légèrement pour en faire sortir cette liqueur). Bot. Genre de la tribu des lactucées, dont on ne connaît que trois espèces.

MULGRAVE (Constantin-John-Phips, lord). Navigateur anglais, né en 1744, mort en 1794, fut chargé en 1773 de s'assurer de la possibilité d'un passage au nord de l'Amérique. Après un voyage pénible et dangereux, il revint sans avoir obtenu un résultat satisfaisant. Il a publié la relation de son voyage.

MULGRAVES (LES). Groupe d'îles, à peu près au centre de la Polynésie. Presque toutes sont petites et basses, et leurs habitants sont cuivrés ou noirs.

MULHAUSEN ou **MULHOUSE.** Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Altkirch (Haut-Rhin); une des villes les plus manufacturières de France; 25,000 hab. || *République de Mulhausen*. Ancien État de la Confédération helvétique, réuni à la France en 1798. Mulhausen, ville libre impériale en 1268, s'unit avec la Suisse en 1515, pour résister aux landgraves d'Alsace.

— Hist. *Affaire de Mulhausen*. Défaite des troupes impériales par Turenne, au mois de décembre 1674. L'affaire de Mulhausen fut conduite avec tant de dextérité, que Turenne fit prisonniers des régiments entiers, s'empara de quatorze drapeaux, et ne perdit qu'un seul homme.

MULHOUSIEN, ENNE. s. et adj. Géogr. Qui est de Mulhouse. || Qui concerne Mulhouse ou ses habitants.

MULIÈBRE. adj. des 2 g. (du lat. *muliebris*). S'est dit quelquefois en médecine, pour De la femme, qui concerne la femme. || *Flux muliébre*. Flueurs blanches.

MULIEBRIS. adj. f. (mot lat. signif. *qui appartient aux femmes*). Myth. rom. Épithète qu'on donnait à la Fortune. La statue de la Fortune Muliebris était placé dans la voie Latine, et les femmes mariées avaient seules la permission d'y porter la main. C'était la même divinité que Junon.

MULIER. s. m. Pêch. Filet qui est principalement employé pour prendre les poissons nommés *muges*, et qui par sa forme ressemble beaucoup aux folles.

MULINE. s. m. Bot. Genre d'ombellifères qui contient quatre espèces.

MULINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un muline. || MULINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères, qui a pour type le genre muline.

MULION. s. m. (du lat. *mulio*, nom d'une espèce de cousin). Entom. Genre de diptères contenant plusieurs espèces, que l'on voit toutes aux environs de Paris.

MULL. Géogr. Une des îles Hébrides, 49 kil. sur 35; 9,500 hab.

MULLAUM. s. m. Relat. Fête indienne, célébrée au commencement de l'automne chez les Boutans, en l'honneur de l'arrivée de l'automne; elle est surtout marquée par la représentation du combat des dieux et des démons, qui dure dix jours.

MULLE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des percoïdes; ils sont remarquables par leurs belles couleurs et la délicatesse de leur chair. Le rouget en fait partie.

MULLE. s. f. Comm. Nom vulgaire de la garance de qualité inférieure. || adj. De la garance mulle.

MULLEN. s. m. Minér. Roche homogène, qui paraît être voisine du basanite. || Espèce du genre argileux.

MULLEN-BELLERI. s. m. Bot. Plante cucurbitacée, qui se rapproche du concombre et de la momordique.

MULLEQUIN. s. m. Espèce d'étoffe.

MULLEQUINIER. s. m. Se disait pour Tisserand, qui fabriquait une espèce d'étoffe appelée mullequin.

MULLER (Othon-Frédéric). Naturaliste danois, né en 1730, mort en 1784, est l'un des meilleurs observateurs du XVIIIe siècle. Il est surtout connu par ses recherches sur les animaux infusoires. || MULLER (André). Savant orientaliste allemand, né en 1630, mort en 1694, s'est fait connaître par ses travaux sur les langues de l'Asie, particulièrement sur le chinois. || MULLER (Gérard-Frédéric). Voyageur et historien, né en 1705, mort en 1783, alla de bonne heure se fixer en Russie, fut chargé de plusieurs voyages scientifiques, et accompagna Gmelin dans son voyage en Sibérie. || MULLER (Jean de). Historien suisse, né en 1752, mort en 1809. On l'a surnommé le *Thucydide de la Suisse*. || MULLER (Jean). Astronome, V. REGIOMONTANUS. || MULLER (Jean-Godard de). Un des graveurs les plus distingués de l'Allemagne, né en 1747, mort en 1831, fut surtout renommé pour le portrait, mais il s'est aussi exercé dans le genre historique.

MULLÈRE. s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses, renfermant deux espèces de la Guiane.

MULLÉRIE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

MULLÉRINE. s. f. (du minéralogiste *Muller*). Minér. Minéral composé de tellure, de plomb, d'argent, d'or et d'un peu de soufre. Son éclat est métalloïde, et sa couleur est le blanc jaunâtre.

MULLITE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à un mulle. || MULLITES. s. m. pl. Tribu de la famille des percoïdes, qui a pour type le genre mulle.

MULL-JENNY. s. m. Techn. Appareil employé dans le filage du coton, pour conserver le parallélisme au mouvement d'un chariot.

MULM. s. m. Minér. Minerai quelconque effleuré, décomposé, friable ou en poudre.

MULON. s. m. Techn. Grand tas de sel qu'on amasse sur le bord de la mer.

— Agric. Grand tas de foin.

MULOT. s. m. (du bas lat. *mulotus*, fait du lat. *mus*, rat). Mamm. Espèce de souris des champs, de couleur rousse, appartenant au genre rat. Trou de mulot. Les mulots coupent la racine des blés. Champ ravagé par les mulots. || Le campagnol, autre souris des champs, brune, et à queue courte. On l'appelle aussi *mulot à courte queue*. || *Mulot volant*. Chauve-souris des champs, dont on a fait le type du genre myoptère. || *Grand mulot*. Le surmulot.

— Prov. *Endormeur de mulots*. Se dit d'un homme qui amuse les gens par de fausses espérances. || Ce proverbe vient de ce qu'il est très-facile d'endormir une marmotte, que dans quelques pays on appelle un mulot. || Suivant d'autres, cette expression fait allusion à ce qui se pratiquait autrefois en plusieurs endroits, où, pour détruire les loirs et les mulots, on faisait brûler sur la place qu'ils occupaient certaines essences mêlées de fleur de soufre, dont la vapeur les étourdissait et les empêchait de se soustraire à l'atteinte de l'assommoir.

MULOTER. v. a. 1re conj. Véner. Se dit du sanglier qui fouille les caveaux du mulot, pour se repaître du grain qu'il y trouve amassé. || Se dit aussi des chiens courants. Un chien mulote lorsqu'il rebat ses voies; un limier mulote, lorsque, sans se rabattre, il s'arrête sur tout ce qu'il rencontre.

MULOTI. s. m. (de *mulot*, parce que les vignerons supposent que ce sont les mulots qui causent ce dépouillement). Agric. Nom qu'on donne, dans le vignoble de Laon, aux ceps que les larves des hannetons ou d'autres accidents dépouillent de quelques millimètres de leur écorce, soit à l'air, soit dans la terre, et qui sont, par conséquent, dans le cas d'être coupés.

MULOTIN. s. m. Écon. rur. Petite meule de grains.

MULQUINERIE. s. f. Comm. Commerce de toiles fines.

— Atelier d'un mulquinier.

MULQUINIER. s. m. Comm. Celui qui fabrique des toiles fines. Ce mot est très-usité dans les départements du nord de la France. || Celui qui les vend.

MULSUM. s. m. (pr. *mul-som*). Ant. rom. Vin mêlé de miel, que les Romains buvaient au commencement du repas.

MULT. adj. (du lat. *multum*, beaucoup). Se disait pour Beaucoup, grandement. || Il s'employait pour former le superlatif des adjectifs et des adverbes, comme on emploie aujourd'hui *très*.

MULTANGULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *angulus*, angle). Géom. Se dit d'une figure ou d'un corps qui a beaucoup d'angles. On dit plutôt *polygone*.

— Bot. Se dit de la tige du cierge multangulaire.

MULTANGULÉ, ÉE. adj. Didact. Qui a beaucoup d'angles.

— Conchyl. Se dit de la coquille de la telline multangulée.

MULTIARTICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *articulus*, article). Zool. Qui est composé d'un grand nombre d'articles, comme les antennes de beaucoup d'insectes et le carpe de certains crustacés. || Se dit aussi des coquilles bivalves qui ont des dents nombreuses à leur charnière.

MULTIAXIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *axis*, axe; *ferre*, porter). Didact. Qui a plusieurs axes.

— Bot. Se dit de l'inflorescence, lorsqu'elle présente plus de trois axes de végétation, comme le thyrse du lilas.

MULTIBULBEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *bulbus*, ognon). Bot. Qui produit beaucoup de bulbes, comme l'ail multibulbeux.

MULTICAPSULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *capsula*, capsule). Bot. Se dit d'une plante qui porte beaucoup de capsules, et d'un fruit qui est produit par l'assemblage de plusieurs capsules.

MULTICARÉNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *carina*, carine). Conchyl. Qui est muni d'un grand nombre de côtes saillantes, comme le fuseau multicarèné, la térébratule multicarénée.

MULTICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *cauda*, queue). Zool. Qui a de nombreux prolongements en forme de queue, comme la gorgone multicaude.

MULTICAULE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *caulis*, tige). Bot. Qui a de nombreuses tiges, comme le métrasacne multicaule, La pélargonie multicaule.

MULTICAULE. s. m. Bot. Mûrier des îles Philippines, à grandes feuilles, importé en France, en 1780, par M. Poivre. On le nomme aussi *mûrier Perrotet*, parce que M. Perrotet en a fait une nouvelle importation en 1825.

MULTICOLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multus*, nombreux; *color*, couleur). Didact. Qui est d'un grand nombre de couleurs.

— Ornith. Se dit du plumage du roitelet multicolore.

— Fig. L'habit de la vérité est multiforme et *multicolore*. (Boiste.)

MULTICOQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui porte beaucoup de coques.

MULTICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *cornu*, corne). Zool. Qui a beaucoup de cornes ou de tentacules, comme la coryne multicaule.

— Bot. La *vaucherie multicorne* est chargée d'une multitude de pédoncules stériles qui imitent des cornes.

MULTICUSPIDÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multus*, beaucoup; *cuspis*, pointe). Anat. Se dit de dents qui ont beaucoup de pointes.

MULTIDENTÉ, ÉE. adj (ét. lat., *multum*, beaucoup; *dens*, dent). Zool. Qui a beaucoup de dents, comme le front du portune étrille. || MULTIDENTÉES. s. m. pl. Section de néréides, comprenant celle dont la masse buccale est armée à l'intérieur de plis ou de dents cornées, denticulées.

MULTIDIGITÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une feuille qui a beaucoup de doigts, ou de divisions en forme de doigts, comme dans le lupin varié.

MULTIDIGITÉ-PENNÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des feuilles découpées dont le sommet du pétiole commun produit plus de quatre pétioles secondaires, sur les côtés desquels les folioles sont attachées.

MULTIEMBRYONNÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une graine qui renferme plusieurs embryons. Quoiqu'on ait prétendu que cet état de choses constitue une anomalie, il se rencontre trop souvent pour qu'on puisse le regarder comme tel, et il paraît même être pour ainsi dire normal dans le gui, dans les cycadées et les aurantiacées, dont quelques espèces donnent jusqu'à huit ou dix embryons dans chacune de leurs graines.

MULTIEN, ENNE. adj. et s. Hist. Se disait autrefois des habitants de la ville de Meaux et de ce qui appartient à cette ville. Territoire multien.

MULTIFARIÉ, ÉE. adj. Didact. Se dit de parties qui sont disposées sur plusieurs rangées en nombre considérable, qu'on ne peut ou qu'on ne veut point compter.

MULTIFASCIÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui porte un grand nombre de bandes colorées, comme le bulime multifascié.

MULTIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une plante qui porte du fruit plusieurs fois dans la cours de l'année.

MULTIFIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *findere*, fendre). Didact. Qui est partagé en nombreuses lanières.

— Qui est fendu à peu près jusqu'au milieu en plusieurs lanières étroites, comme l'arille du colées grimpant, les feuilles de la renoncule multifide et de l'hydrocotyle multifide, les rameaux de l'amansie multifide, le stigmate du safran multifide, le style des mauves, la tige de l'urane multifide.

MULTIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *flos*, fleur). Bot. Qui porte beaucoup de fleurs, comme la hampe de la primevère élevée, ou la tige du polygoné multiflore. || Qui en contient beaucoup, comme la calathide de l'hélianthe annuel, la spathe des palmiers, les involucres de la plupart des ombellifères. || Qui en accompagne un grand nombre, comme la glume de l'ivraie multiflore. || Qui est formé de fleurs nombreuses, comme les verticilles de la ballote noire. || Se dit aussi d'une plante qui se couvre de fleurs, comme le stysanore multiflore, le leptolène multiflore, l'ivraie multiflore, le glossarrhène floribond, l'exostéme ne floribond, l'eriosme floribond.

MULTIFOLIOLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *foliolum*, foliole). Bot. Se dit d'une feuille digitée dont le pétiole commun se termine par plus de neuf folioles, comme le lupin varié.

MULTIFORE. adj. des 2 g. Foss. Se dit quelquefois du bois fossile vermoulu ou percé par les tarets.

MULTIFORÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *foro*, je perce). Hist. nat. Qui est percé d'un grand nombre de trous, comme l'astérie multiforée.

MULTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *forma*, forme). Didact. Qui affecte un grand nombre de formes différentes. Aristote a eu raison de dire que le genre du grand vautour est *multiforme*, puisque ce genre est en effet composé de trois espèces, du griffon, du grand vautour et du vautour à aigrette. (Buff.)

— Fig. Quel est le moyen de constater ce caractère national, irrégulier et *multiforme*? (Ségrais.) Le caractère du peuple est uniforme dans les pays de despotisme, et il est *multiforme* dans les pays de liberté. (Marm.)

— Ce mot, peu en usage dans le langage de la conversation, est très-employé dans le style soutenu. La vie est un mouvement inégal, irrégulier et *multiforme*. (Montaigne.) Un les caractères de la vérité est d'être féconde et *multiforme*. (Mme Necker.)

— substantiv. Monsieur le protée, monsieur le *multiforme*, je crois que votre *Discours sur l'Inde* est celui de vos ouvrages qui m'a fait le plus de plaisir. (Volt.)

MULTIFORMITÉ. s. m. État des objets qui ont plusieurs formes différentes. En ne laissant décemment conduire par un esprit qui n'est pas sans charmes, me voilà parvenu aux confins du système du docteur Gall, qui enseigne et soutient la *multiformité* des organes du cerveau. (Brill.-Savar.)

MULTIGEMME. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *gemma*, bourgeon). Bot. Se dit d'un tubercule qui porte ou renferme plusieurs bourgeons.

MULTIJUGUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *jugum*, paire). Bot. Se dit d'une feuille ailée dont le pétiole commun porte plus de cinq paires de folioles. Il y en a neuf ou dix dans la psoralie multijuguée, vingt à vingt-cinq dans la casse multijuguée, vingt à trente dans l'astragale multijuguée. || Se dit des ombellifères dont chaque carpelle du fruit, outre les cinq lignes saillantes ordinaires, offre encore une autre ligne saillante dans chacun des quatre enfoncements qui séparent ces lignes.

MULTILABRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *labrum*, lèvre). Zool. Qui a plusieurs lèvres, ou des lèvres très-plissées, comme le cyclostome multilabre, dont le labre offre plusieurs rebords imbriqués.

MULTILAMELLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *lamella*, lamelle). Hist. nat. Qui est garni d'un grand nombre de lamelles, comme le spondyle multilamellé, la cythérée multilamellée.

MULTILATÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multus*, nombreux; *latus*, côté). Géom. Qui a beaucoup de côtes. On dit plus ordinairement *polygone*.

MULTILOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *lobus*, lobe). Bot. Qui est partagé en plusieurs lobes, comme les anthères d'une espèce d'if, et les feuilles d'un grand nombre de plantes. || *Multilobé* est pris quelquefois comme synonyme de polycotylédone.

MULTILOCAL, ALE. adj. Didact. Qui se manifeste sur un grand nombre de points à la fois

MULTILOCULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *locula*, loge). Bot. Se dit d'un corps qui a sa cavité divisée en plusieurs loges par des cloisons, comme la baie du citron, la capsule de la nigelle d'Espagne, la carcerule du grenadier, la coque du tribule terrestre, le legume d'une espèce de casse. La gousse multiloculaire est produite, d'après Can-

dolie, par une feuille carpellaire ployée en long sur elle-même, dont les deux moitiés sont allongées et à peu près planes, et les graines fort espacées, quand les parties comprises entre celles-ci se soudent ensemble, ou sont réunies par des développements de tissu cellulaire, qui produisent de fausses cloisons entre les graines.

— Conchyl. Se dit des mollusques céphalopodes foraminifères ou microscopiques. Il n'est pas applicable à tous, puisqu'il en est parmi eux qui n'ont qu'une seule division ou loge à leur coquille.

MULTIMAMME. adj. des 2 g. (ét. lat., *multus*, beaucoup, *mamma*, mamelle). Mamm. Qui a plus de deux mamelles. On a vu des femmes et mêmes des hommes dans ce cas.

MULTIMAMMIE. adj. f. Myth. rom. Épith. de la Diane d'Éphèse, à cause de la grande quantité de mamelles avec lesquelles on l'avait représentée.

MULTINERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *nervus*, nerf). Bot. Qui est marqué de nervures nombreuses. || Se dit des feuilles ou des folioles qui ont plusieurs nervures partant de leur base, ou leur surface couverte de nervures nombreuses.

MULTINERVIE. s. f. Bot. Ancien nom du plantain.

MULTINERVIÉ, ÉE. adj. Bot. V. MULTINERVÉ. || Se dit des paillettes dont les nervures dépassent le nombre de sept.

MULTINERVULÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit du placentaire qui porte un grand nombre ou un nombre indéterminé de petites nervures.

MULTINÔME. s. m. (du lat. *multus*, nombreux, et du gr. νομή, loi). Algèb. Grandeur exprimée par plusieurs termes que joignent les signes *plus* ou *moins*. On dit plutôt *polynôme*.

MULTINOUEUX, EUSE. adj. Hist. nat. Qui a sa surface garnie d'un grand nombre de nœuds.

MULTIOVULÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'un ovaire qui renferme beaucoup d'ovules.

MULTIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *parere*, produire, enfanter). Zool. Se dit des animaux dont la femelle fait plusieurs petits à la fois. Animaux multipares.

MULTIPARITÉ. s. f. Zool. État d'une espèce animale dans laquelle la femelle fait à la fois plusieurs petits.

MULTIPARTI, IE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *partiri*, diviser, partager). Bot. Qui est divisé très-profondément en un assez grand nombre de lanières étroites, comme l'arille du muscadier, les épines d'une espèce de centaurée, les feuilles du medicinier multifide, le placentaire du pavot.

MULTIPARTITE. adj. des 2 g. Didact. Qui est partagé en un grand nombre de parties.

MULTIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *pes*, *pedis*, pied). Crust. Qui a un grand nombre de pattes. || MULTIPÈDES. s. m. pl. Division des crustacés maxillaires, comprenant ceux qui ont des pieds en nombre considérable.

MULTIPÉTALÉ, ÉE. adj. (du lat. *multum*, beaucoup, et du gr. πέταλον, pétale). Bot. Se dit des plantes dont la corolle est composée d'un nombre indéfini de pétales.

MULTIPLE. adj. des 2 g. (du lat. *multiplicare*, multiplier). Arithm. Se dit d'un nombre qui en contient un autre un certain nombre de fois sans reste. Neuf est multiple de trois. Douze est multiple de trois et de quatre. || *Raison multiple*. Celle qui se trouve entre des nombres multiples.

— Bot. Se dit de l'ovaire, quand il y en a plusieurs dans une même fleur, comme dans les renoncules; du style, quand il est dans le même cas, comme dans le phytolaque; du stigmate, lorsqu'on en compte plus de cinq, comme dans la nigelle d'Espagne; de la tige, quand la racine en produit plusieurs, comme dans l'aster amplexicaule; du fruit, lorsqu'il est composé de carpelles naturellement isolées les unes des autres dans une même fleur, comme dans les apocynées.

— Géom. *Point multiple*. Point commun par lequel passent plusieurs branches d'une même courbe.

—Mécan. *Poulie multiple*. Assemblage de plusieurs poulies.

— Phys. Se dit d'un écho qui répète les mêmes sons deux ou plusieurs fois de suite, comme celui qui existait autrefois près de Verdun, et qui répétait douze ou treize fois le même mot.

— S'empl. dans la conversation, par opposition à simple, unique. La question est multiple, elle a beaucoup de faces différentes. Il y a ces poëmes dont on peut dire que le sujet est multiple. L'animal est seul dans sa peau, et le végétal est *multiple* dans son écorce. (B. de St-P.)

MULTIPLE. s. m. Arithm. Nombre qui en contient exactement un autre un certain nombre de fois. Neuf est un des multiples de trois.

MULTIPLIABLE. adj. des 2 g. (du lat. *multiplicabilis*) Qui peut être multiplié. Tout nombre est multipliable.

MULTIPLIANT. part. prés. du v. Multiplier. Qui multiplie. Il est toujours invariable.

> Enfin *multipliant* ses mobiles reflets,
> Le jour comme dans l'onde y vient briser ses traits.
> (Delille.)

MULTIPLIANT, ANTE. adj. Didact. Qui est susceptible de multiplier.

— Se dit d'un verre à facettes qui fait voir les objets répétés plusieurs fois.

— Les sectes, les partis ont des yeux *multipliants*; ils voient tous la majorité de leur côté. (Boiste.)

MULTIPLIANT. s. m. Opt. Verre taillé à facettes qui fait voir tout à la fois plusieurs images du même objet, et les multiplie.

— Fig. L'envie a pour yeux des *multipliants*. (Boiste.)

— Bot. Arbre des Indes orientales, dont les branches, qui retombent verticalement, forment en rentrant en terre une colonnade naturelle de la plus grande beauté. C'est de cette manière de se multiplier qu'il prend son nom.

— Hist. relig. Membre d'une secte qui prétendait que Dieu a fait à tous les hommes une loi formelle de la multiplication de l'espèce. Les multipliants se sont confondus au XVe siècle avec les anabaptistes.

MULTIPLICABLE. adj. des 2 g. V. MULTIPLIABLE.

MULTIPLICANDE. s. m. (du lat. *multiplicandus*, qui doit être multiplié). Arith. Nombre à multiplier par un autre. Dans la multiplication de quatre par trois, quatre est le multiplicande.

MULTIPLICATEUR. s. m. (du lat. *multiplicator*). Arith. Nombre par lequel on en multiplie un autre. Dans la multiplication de quatre par trois, trois est le multiplicateur. Des deux nombres donnés, on prend ordinairement le plus grand pour multiplicande, et le plus petit pour multiplicateur.

— Phys. On appelle ainsi le galvanomètre de Schweigger, parce qu'en effet il multiplie la force électro-magnétique.

MULTIPLICATIF, IVE. adj. Néol. Qui concourt à multiplier. Cause multiplicative.

MULTIPLICATION. s. f. (pr. *mul-ti-pli-ka-ci-on*; du lat. *multiplicatio*). Augmentation en nombre. Multiplication des êtres, des espèces, des hommes. La multiplication des cinq pains. La multiplication apparente des objets par les verres à facettes. La *multiplication* des heureux est rarement le résultat de la multiplicité des gouvernants. (Boiste.) La *multiplication* des troupeaux amena une grande augmentation dans les cultures. (Rayn.)

— Arithm. Opération par laquelle on répète un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre donné; ou d'une manière plus générale, opération par laquelle deux nombres étant donnés, on compose un troisième nombre avec le premier comme le second est composé avec l'unité. Le produit de la multiplication de trois par quatre est douze. Faire la multiplication de 4 par 3/4, c'est composer un troisième nombre avec 4, comme 3/4 est composé avec l'unité. Faire une multiplication, la preuve d'une multiplication.

MULTIPLICITÉ. s. f. Nombre considérable et indéfini, très-grand nombre. La multiplicité des lois est une des causes de la multiplicité des procès. La multiplicité des noms rend l'étude de l'histoire naturelle fort difficile. La multiplicité des objets dont se compose cette science a rendu les divisions nécessaires. La santé, déjà ruinée par l'intempérance, succombe sous la *multiplicité* des remèdes. (Mass.) Il en est des maximes comme des lois; la *multiplicité* en prouve moins la pratique que la violation. (S. Dubay.) Si l'homme n'était qu'une machine, sans âme intellectuelle, comment expliquer les langues et l'écriture, leur mécanisme et leur *multiplicité*? (Boiste.) La prodigieuse *multiplicité* des lois éphémères se succédant, se réformant, n'a pas fatigué la patience obéissante des dociles Français. (Id.) Les partialités se multiplient avec cette prodigieuse *multiplicité* de citoyens nouveaux, et les esprits turbulents y trouvaient de nouveaux moyens de brouiller et d'entreprendre. (Boss.)

MULTIPLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Multiplier. S'empl. adjectiv. Objet multiplié. Plaisirs multipliés. Nombre multiplié. Les sociétés religieuses étant alors fort *multipliées*, ils durent favoriser singulièrement la propagation des races de bestiaux. (Chateaub.) Les apostrophes et les figures de toute espèce, *multipliées* et exagérées, sont la poésie et l'éloquence de nos jours, parce que cette manière d'écrire est prodigieusement aisée. (La Harpe.) L'habitude d'une manière d'être paisible et réglée prépare si mal aux chances *multipliées* du hasard, qu'on se soumet plus volontiers à la mort qui vient avec méthode qu'à la mort aventureuse. (Mme de Staël.)

— Bot. Se dit des fleurs qui doublent par l'accroissement du nombre des rangées de verticilles floraux, ou par l'accroissement des parties de ces rangées et leur transformation en pétales.

— *Multiplié par*. Un seul homme *multiplié* par ceux qui lui obéissent remplit d'épouvante l'Asie et l'Europe. (Mme de Staël.)

MULTIPLIER. v. a. 1re conj. (du lat. *multiplicare*; fait de *multus*, nombreux, et de *plicare*, plier). *Je multiplie, nous multiplions, vous multipliez. Je multipliais, nous multipliions, vous multipliiez. Que je multiplie, que nous multipliions, que vous multipliiez*, etc. Augmenter le nombre, la quantité d'une chose. Il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité. Miroirs qui multiplient les objets. Jésus-Christ multiplia les cinq pains. Cet homme se plaît à multiplier les difficultés. Avoir l'art de multiplier chez soi les amusements, les plaisirs. Elle a *multiplié* dans l'une et dans l'autre les sites pittoresques. (Sism.) La douleur *multiplie* le temps d'une manière étonnante. (Mme Campan.) Un million qu'elle retira du duché de Rethelois lui servit à *multiplier* ses bonnes œuvres. (Boss.) Tantôt il recueillait tous les bienfaits du roi dans son esprit, pour *multiplier* sa reconnaissance. (Fléch.) Ne dites pas qu'en récompensant la vertu on ne corrige pas les pécheurs, et qu'on *multiplie* seulement les hypocrites. (Mass.) Ce ne fut pas en répandant le sang de ses ennemis que l'Église *multiplia* ses disciples. (Id.) Plus la prospérité *multiplie* nos plaisirs, plus elle nous en détrompe. (Id.) On oublie trop aisément ce précepte : Il ne faut pas *multiplier* les êtres sans nécessité. (Boiste.)

— *Multiplier un fleuve*. Faire couler ses eaux dans un plus grand nombre de contrées. Pour *multiplier* un fleuve si bienfaisant, l'Égypte était traversée par une infinité de canaux d'une longueur et d'une largeur incroyables. (Boss.)

— Arithm. Répéter un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre donné. Multiplier dix par trois.

— Fig. La nature change nos goûts pour multiplier nos jouissances. La libéralité multiplie les avantages de la richesse. La lecture étend, multiplie l'existence. L'Église a *multiplié* ses soins pour un si grand acte de la vie. (Chateaub.)

— v. n. Augmenter en nombre par voie de génération. Dieu dit : Croissez et multipliez. Les enfants d'Israël multiplièrent en Égypte. Les lapins multiplient beaucoup. Son troupeau a fort multiplié. La paix dit : Croissez et *multipliez*; la guerre : Souffrez et mourez. (Boiste.) C'est une chose de fait, que les hommes *multiplient* toutes les fois que les pères sont assurés de la subsistance de leurs enfants. (Cond.)

— Se dit aussi des plantes. Le pavot multiplie beaucoup.

— SE MULTIPLIER. v. pron. Être multiplié. Les plantes se multiplient par les semences, les marcottes et les boutures. Les obstacles se multiplient. Plus le rang est élevé, plus les devoirs se *multiplient*. (Mass.) Vos crimes se *multiplieront* avec le venin dangereux qu'ils portent avec eux. (Id.) Il en fait lui-même le principal ornement, il en est la production la plus noble; en se *multipliant*, il en multiplie le germe le plus précieux. (Buff.)

— Par exagér. *Il se multiplie, il a le don de se multiplier*. Se dit d'un homme fort actif, qui semble être en plusieurs lieux à la fois. Il semble qu'il se *multiplie* dans une action. (Boss.)

— Faire plusieurs choses en même temps. Sembler se multiplier.

— Se dit aussi des choses. Le bonheur qu'elle goûte se *multiplie* et s'étend autour d'elle. (J.-J. Rouss.)

— Couler dans un grand nombre de contrées. Plusieurs rivières, dont quelques-unes semblent se *multiplier* par de fréquents détours, portent l'abondance dans les campagnes. (Barth.)

MULTIPLIEUR. s. m. S'est dit pour Celui qui multiplie, qui augmente. C'est un enchanteur et *multiplieur* de paroles, qui fait toujours d'une parole cent et ne dit jamais vrai. (Lanc. du Lac.)

— Ce mot a un sens plus étendu que *multiplicateur*, qui ne s'emploie qu'en arithmétique.

MULTIPLINERVÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une feuille dont la nervure mitoyenne donne naissance à des nervures latérales nombreuses, un peu au-dessus de la lame de la base.

MULTIPONCTUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *punctum*, point). Hist. nat. Qui est marqué d'un grand nombre de points enfoncés ou colorés.

MULTIRAYONNÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui offre un grand nombre de lignes disposées en manière de rayons.

MULTIRÈME. adj. des 2 g. (ét. lat., *multus*, nombreux; *remus*, rame). Archéol. Se dit quelquefois des vaisseaux des anciens à plusieurs rangs de rames.

MULTISÉQUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *multum*, beaucoup; *seco*, je coupe). Entom. Se dit du corps d'un animal articulé, quand il est divisé en un grand nombre de segments, comme celui des scolopendres.

MULTISÉRIÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Se dit de parties qui sont disposées en un grand nombre de séries.

— Bot. Se dit des squames du péricline des synanthérées, lorsqu'elles sont disposées autour de la calathide sur plusieurs rangées concentriques.

MULTISILIQUÉ, ÉE. adj. Bot. Qui porte de nombreuses siliques. || MULTISILIQUÉES. s. f. pl. Famille de plantes comprenant celles qui portent de nombreuses capsules en forme de siliques.

MULTISILIQUEUX, EUSE. adj. Bot. Qui produit des siliques nombreuses, groupées ensemble.

MULTISILLONNÉ, ÉE. adj. Didact. Qui offre une multitude de sillons.

— Conchyl. Se dit d'une coquille qui est creusée d'une multitude de sillons.

MULTISPIRÉ, ÉE. adj. Conchyl. Se dit de l'opercule d'une coquille univalve qui est formé d'un très-grand nombre de tours de spire fort étroits, dont le sommet est à peu près médian, comme dans les toupies.

MULTISTRIÉ, ÉE. adj. Zool. Qui est marqué d'un grand nombre de stries, comme le corps du tænia multistrié, ou les élytres de l'anistome multistrié.

MULTITIGE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des arbres qui ont plusieurs bourgeons susceptibles de s'élever, ou plusieurs centres de vitalité.

MULTITUDE. s. f. (du lat. *multitudo*). Grand nombre. Multitude innombrable d'hommes, d'animaux, de livres. Multitude d'objets, de paroles, de choses. Grande multitude de peuple. Une multitude de spectateurs. La piété dans les grands va quelquefois dans un autre excès : elle les jette dans une *multitude* de soins et de détails inutiles. (Mass.) La tête et le nom du prince pieux s'élèvent au-dessus de toute la *multitude* des autres princes, comme celle de Saül s'élevait au-dessus de toute la *multitude* des tribus. (Id.) L'air retentissait d'une *multitude* d'oiseaux de marine qui venaient de tous les points de l'horizon chercher des retraites dans l'île. (B. de St-P.) Le plaisir d'aimer et d'être aimé ne s'acquiert que par une *multitude* de privations et de sacrifices. (Id.)

— Grand nombre d'hommes. Il y avait une très-grande multitude à la fête. Les flots de la multitude. Lord Cornwallis et Joseph Bonaparte furent reconduits à leurs demeures, au milieu des démonstrations les plus bruyantes de la *multitude*. (Thiers.) Télémaque impatient se dérobe à la *multitude* qui l'environne. (Fén.) Le caractère des peuples se montre encore plus ouvertement que celui des particuliers : une *multitude* ne saurait agir de concert pour cacher ses passions. (Condill.)

— Le peuple, le vulgaire. Les opinions, les caprices de la multitude. Flatter l'esprit, respecter les préjugés de la multitude. Éblouir la multitude. Les grands dont les mœurs deviennent toujours la loi de la *multitude*. (Mass.) Écoutez cette *multitude* que Jésus-Christ rassasie dans le désert; ils veulent l'établir roi sur eux. (Id.) Les États où la *multitude* gouverne, et ceux où elle partage la puissance avec les souverains, sont sans cesse exposés à des révolutions. (Id.) La *multitude* a toujours été l'ennemie des sages. (St-Evrem.) Dans cette *multitude* que vous méprisez, il y a peut-être un homme de qui dépendra votre destinée, celle du monde! (Boiste.) Le sort de la *multitude* est d'être gouvernée par un petit nombre. (De Bouillé.) La *multitude* espérant toujours, parce qu'elle est toujours malheureuse, ne cesse de se livrer à une attente tant de fois trompée. (De Théis.) La *multitude*, lorsqu'elle jouit de l'autorité, est le plus cruel des tyrans. (Pagès.)

> Telle est la *multitude* et sans frein et sans lois,
> Injuste sans pudeur, et sans remords ingrate,
> Elle hait qui la sert et chérit qui la flatte.
> (LA HARPE.)

— Après la *multitude*, le verbe qui suit se met toujours au singulier. La *multitude* des bonnes choses qu'on trouve quelquefois dans un ouvrage fait perdre de vue la multiplicité des mauvaises. (Caminade.)

— Mais après une *multitude de*, suivi d'un nom pluriel, le verbe se met au singulier si ce mot occupe le premier rang dans la pensée de l'écrivain, si l'attention se porte particulièrement sur ce mot. Une *multitude* de pauvres barnabotes n'approcha jamais d'aucune magistrature. (J.-J. Rousseau.)

— On met, au contraire, le verbe au pluriel si le collectif *multitude* ne joue qu'un rôle secondaire, s'il n'est employé que pour ajouter une idée accessoire de nombre, d'agglomération. Une *multitude* de passions divisent les hommes oisifs dans les villes. (B. de St-P.)

MULTIVALVE. adj. des 2 g. (ét. lat. *multus*, nombreux; *valva*, battant, panneau). Bot. Se dit des capsules qui sont formées d'un nombre indéfini de valves.

— Conchyl. Se dit des coquilles qui résultent de l'assemblage de plus de deux valves. Le placidion multivalve est ainsi nommé, parce que son périthécion s'ouvre en cinq lanières.

— MULTIVALVES. s. f. pl. Conchyl. Division des mollusques comprenant toutes les coquilles qui ont plus de deux valves; on l'a subdivisée en plusieurs classes, ce qui a permis d'admettre une classification plus naturelle.

MULTIVALVÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a plusieurs valves ou panneaux. Capsule multivalvée.

MULTONGULÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *multum*, beaucoup; *ungula*, sabot). Mamm. Se dit d'un animal qui porte plus de deux sabots à chaque pied. || MULTONGULÉS. s. m. pl. Ordre de trois classes des mammifères, comprenant ceux de ces animaux qui ont plus de deux sabots.

MUM. s. m. V. MUMME.

MUMBLE. s. m. Féod. Droit que le seigneur levait sur les bêtes tuées.

MUMBO-JUMBO. Myth. afr. Idole des nègres. Les époux se servent des menaces qu'ils attribuent à Mumbo-Jumbo pour contenir leurs femmes dans la soumission. Le peuple jure par cette idole, et il n'y a pas de serment plus respecté. Il y a peu de villes considérables qui n'aient une figure de Mumbo-Jumbo.

MUMIYIZ. s. m. Hist. ott. Secrétaire du premier bureau de la chancellerie de l'État.

MUMIE. s. f. S'est dit anciennement pour Momie.

— S'est dit aussi [illegible]

thistes de l'esprit prétendu implanté dans les différentes parties du corps mort ou vivant. Ils se servaient de la mumie pour ce qu'ils appelaient transplanter un mal, c'est-à-dire le faire passer dans un animal, un végétal ou un minéral.

MUMIFORME, adj. des 2 g. (ét. lat. *mumia*, momie; *forma*, forme.) Entom. Qui ressemble à une momie. Se dit des nymphes des lépidoptères, dont la forme et les reliefs ont quelque ressemblance avec le cercueil des momies égyptiennes ou avec les momies elles-mêmes.

MUMME. s. f. Comm. Sorte de bière qui se fabrique à Brunswick.

MUMMIUS (Lucius). Surnommé Achaïcus, consul l'an de Rome l'an 146 av. J.-C., fut envoyé dans le Péloponnèse contre les Achéens qui s'étaient soulevés, mit fin à la ligue achéenne, s'empara de Corinthe qu'il incendia, et réduisit toute la Grèce en province romaine.

MUNASYCHITE. s. m. Hist. relig. Nom de certains sectaires mahométans qui ont adopté le système de la métempsycose.

MUNCER ou **MUNTZER** (Thomas). Un des plus fameux disciples de Luther; prêcha que Dieu ne voulait plus souffrir de souverains ni de magistrats sur la terre, et souleva par ses discours un grand nombre de paysans, dont il composa une armée qui ravageait toute l'Allemagne. Il fut décapité à Mulhausen en 1525.

MUNCÉRIEN ou **MUNTZÉRIEN**. s. m. Hist. relig. Nom donné aux anabaptistes d'après un de leurs chefs, Thomas Muncer ou Muntzer, prédicateur à Alstedt, en Thuringe.

MUNCHAUSIE. s. f. Syn. de Lagerstrome.

MUNCOS. s. m. (pr. *moncoss*.) Bot. Espèce de mangouste, qui sert de fourrage.

MUNDA. Géog. anc. Ville d'Espagne, dans la Bétique, où Jules César battit les fils de Pompée, l'an 45 av. J.-C.

MUNDEBURDE ou **MUNDEBURGIE**. s. f. Hist. Se disait pour Défense, protection. Ce sont deux des nombreuses formes du mot *mainburnie*. ‖ *Charte de mundeburde*. Se disait d'une charte de défense et de protection que les souverains accordaient à leurs sujets dans diverses circonstances.

MUNDEN. Géog. Ville du royaume de Hanovre, célèbre par une bataille qui s'y livra dans la guerre de sept ans. 6,000 hab.

MUNDERKINGEN. Géog. Petite ville du Wurtemberg, dans le bailliage d'Eslingen. Le maréchal de Villars y remporta une victoire sur les impériaux, le 30 juillet 1703.

MUNDIE. s. f. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance.

MUNDOURE. s. m. Ichthyol. Poisson du genre spare.

MUNDUALDE. s. m. Tuteur d'une femme chez les Lombards. Les mundualdes, c'est-à-dire les tuteurs naturels, étaient, à l'égard des filles, le père; à l'égard des sœurs, c'étaient les frères ou les plus proches parents; et à l'égard d'une mère, c'étaient ses fils.

MUNDULÉE. s. f. Bot. Genre de plante des Indes Orientales.

MUNEDJIMBASCHI. Hist. or. Premier astronome et astrologue de la cour, chargé de rédiger un almanach dans lequel sont indiqués les jours heureux ou malheureux.

MUNÉRAIRE. s. m. Antiq. rom. Celui qui donnait à ses frais des jeux publics, une représentation théâtrale ou un combat de gladiateurs.

MUNGO. s. m. Bot. Espèce de haricot de l'Inde.

MUNGO-PARK. s. m. Ichthyol. Baliste des eaux de Sumatra.

MUNGOZ. s. m. Bot. Genre de rubiacées, établi pour une plante de Ceylan qu'on emploie contre la morsure des serpents.

MUNI, IE. part. pass. du v. Munir. S'empl. adjectiv. Place munie. Ville munie de tout ce qui est nécessaire pour sa défense. L'un contre le danger est *muni* d'un long dard. (Del.)

MUNICH. (pr. *mu-nik*; de *mœnch*, moine; en lat. *monachium*, parce que, d'après une tradition, la plaine qui entoure cette ville servit autrefois de refuge aux moines contre les persécutions des Hongrois qui dévastèrent l'Allemagne au xe siècle). Géogr. Ville d'Allemagne, capitale du royaume de Bavière, sur la rive gauche de l'Isar, et chef-lieu du cercle de l'Isar, à 312 kil. de Vienne et 820 de Paris. Sa population est de 90,000 hab. C'est la résidence des rois et l'une des plus belles villes d'Allemagne. Le palais, l'un des plus magnifiques et des plus grands de l'Europe, communique à toutes les églises par des galeries. Munich a un archevêché, un tribunal suprême, une académie des sciences, une bibliothèque royale de 400,000 volumes et 8,500 manuscrits, une université fameuse, un lycée, un riche musée, un cabinet de médailles, un observatoire, une académie militaire et d'artillerie, un arsenal, un hôtel de monnaies, etc. Elle a un grand nombre de fabriques et de manufactures, telles que de tapis, de cotonnades, de soieries, de tapisseries de haute lisse, de rubans, etc. La chapelle musicale de Munich est estimée comme l'une des meilleures de l'Allemagne.

MUNICHOIS, OISE. adj. et s. (pr. *mu-ni-koe*). Géogr. Habitant, habitante de Munich. ‖ Qui appartient à Munich ou à ses habitants.

MUNICIPAL, ALE. adj. (du lat. *municipalis*, fait de *munia*, fonctions, office, et *capere*, prendre). Qui appartient, qui a rapport à une communauté d'habitants formant une municipalité. Droit municipal. Lois municipales. Garde municipal. Sans l'amour de la patrie, le régime *municipal* n'offre que des subdivisions de la tyrannie. (Baiste.)

— Se dit des magistrats, des fonctionnaires qui administrent une commune, une ville ou une portion de ville. Les officiers municipaux. Le corps municipal. Le conseil municipal.

— *Ville municipale*. V. MUNICIPE.

— Hist. *Agent municipal*. Se disait, sous la République, des administrateurs d'une commune de plus de 50,000 hab. L'assemblée des agents municipaux composait la municipalité du canton. ‖ *Billet municipal*. S'est dit d'une espèce de bons destinés à rembourser les créanciers de la couronne jusqu'à ce que les municipalités eussent acquis les fonds nécessaires pour les retirer. Les billets municipaux de Paris furent émis en 1789, avant les assignats.

— *Droit*, *lois municipales*. Coutume, droit coutumier d'un pays particulier.

— *Garde municipale*. Garde soldée en partie par la ville de Paris et en partie par l'État, pour veiller au maintien de l'ordre dans la capitale. ‖ Chaque membre de la garde municipale est appelé *garde municipal*. ‖ Pl., *municipaux*.

— S'empl. quelquefois substantiv. pour soldat de la garde municipale. Un municipal. Des municipaux. ‖ Membre d'une municipalité.

MUNICIPALE. s. f. Ville municipale. A peine commençons-nous de paraître, et nous faisons déjà la plus grande portion de ce qui dépend de vous, de vos villes, de vos îles, de vos châteaux, de vos *municipales*, de vos assemblées; de vos camps, de vos tribus, de vos décuries, du palais, du sénat et du barreau. Il n'y a que dans vos temples qu'on ne nous trouve point. (Vassoult.) C'est peut-être le seul exemple de ce mot en ce sens.

MUNICIPALEMENT. adv. Selon les formes municipales.

MUNICIPALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Municipaliser. S'empl. adjectiv. Ville municipalisée. Pays municipalisé.

MUNICIPALISER. v. a. 1re conj. Néol. Introduire le régime municipal dans une ville, dans un pays. Combien n'ai-je pas été poussé à révolutionner leur pays, *municipaliser* leurs villes, soulever leurs sujets. (Napol.)

— SE MUNICIPALISER. v. pron. Se soumettre au régime municipal.

MUNICIPALITÉ. s. f. Le corps des officiers municipaux élus par une commune pour gérer son administration, veiller à la police, etc. Les municipalités s'organisèrent au XIIe siècle et au XIIIe, lorsque les communes réclamèrent leur affranchissement; le nom, le rang et les pouvoirs des officiers municipaux, rétablis par les chartes, furent soumis aux mêmes variations, suivant les temps et les lieux. Les attributions municipales avaient uniquement pour objet ce qui intéressait directement l'administration intérieure de la commune. Mais elles avaient un caractère plus élevé dans certaines localités; ainsi les officiers municipaux y exerçaient le droit de justice criminelle et pouvaient prononcer les peines les plus graves. La royauté chercha à concentrer tous les pouvoirs auprès du trône, accrut le nombre et le pouvoir des officiers royaux, au détriment des fonctions municipales. Le bon plaisir du roi continua à faire loi jusqu'à la révolution de 1789, qui remania le pouvoir municipal comme les autres institutions. Depuis, il subit de nombreuses modifications, et, malgré les grandes améliorations qui ont été apportées à cette institution, il resterait encore beaucoup à faire dans l'intérêt des administrés. Les municipalités sont administrées aujourd'hui par deux pouvoirs : le maire, pouvoir exécutif, assisté de ses adjoints, et le conseil municipal, pouvoir législatif. Faire assembler la municipalité. La municipalité prononça, décréta.

— La commune, le territoire administré par des magistrats municipaux. Etre d'une municipalité importante.

— La maison où les officiers municipaux tiennent leurs séances et ont leurs bureaux. Aller à la municipalité.

— Le droit d'être en municipalité.

— Qualité, fonction de municipal.

MUNICIPE. s. m. (du lat. *municipium*). Titre que portaient les villes du Latium et de l'Italie, dont les habitants participaient au droit de bourgeoisie romaine, sans qu'elles cessassent de former des cités à part. Elles différaient en cela des colonies, qui restaient dans une étroite dépendance de la métropole. On distingua longtemps deux sortes de villes municipales : celles qui avaient le droit de suffrage, et celles qui en étaient privées. Dans la suite, cette ligne de démarcation disparut. Elles avaient deux assemblées distinctes : le sénat, d'institution romaine, et la curie, qui répond à ce que nous appelons aujourd'hui conseil municipal. Il n'y eut d'abord de villes municipales qu'en Italie; mais bientôt les autres provinces en eurent.

— Ant. rom. Se dit quelquefois des bourgeois d'une ville qui avait le titre et les droits de municipe. Les municipes et les habitants. Les droits des municipes variaient suivant les localités.

MUNIER. s. m. Ornith. Nom de la sittelle ou torchepot dans les Vosges lorraines.

MUNIFICE. s. m. Ant. rom. Se dit des soldats romains qui, ne jouissant d'aucune exemption, apportaient dans le camp l'eau et le bois, et s'acquittaient de toutes les corvées.

MUNIFICENCE. s. f. (du lat. *munificentia*). Vertu qui porte à faire de grandes libéralités. Munificence royale. Laisser en partant des marques de sa munificence. Hospice dû à la munificence d'un simple particulier. Son plus grand usage est dans le style soutenu.

— Syn. comp. BIENFAISANCE. BONTÉ. LIBÉRALITÉ. GÉNÉROSITÉ. PRODIGALITÉ. MAGNIFICENCE. MUNIFICENCE. Les rois montrent de la *bienfaisance* quand ils soulagent; de la *bonté*, quand ils accordent des grâces; de la *libéralité*, quand ils donnent ce qu'il faut, avec choix et avec discernement; de la *générosité*, quand ils donnent au delà même de ce qu'on pourrait attendre; de la *prodigalité*, quand ils donnent avec profusion, sans égard aux circonstances; de la *magnificence*, quand ils font des dépenses extraordinaires, mais bien entendues, pour de grandes et belles choses; mais leur *munificence* éclate dans leurs bienfaits publics.

MUNIFICENT, ENTE. adj. Néol. Qui a ou qui montre de la munificence. On a dit aussi *munifique*, mais ces deux mots n'ont guère été employés qu'en plaisantant.

MUNIFIQUE. adj. des 2 g. V. MUNIFICENT.

MUNIR. v. a. 2e conj. (du lat. *munire*). Garnir, pourvoir des choses nécessaires pour la défense ou pour la nourriture. Munir une place. Munir une ville de vivres ou de provisions de bouche, d'armes, etc.

— SE MUNIR. v. pron. Se pourvoir des choses nécessaires. Se munir de bonnes pièces pour la défense d'un procès. Se munir d'un bon manteau contre le froid. Se munir d'armes, de chevaux pour un voyage. Se munir d'argent.

— Fig. *Se munir de patience, de résolution, de courage*. Se préparer à soutenir avec patience, avec courage, tout ce qui peut arriver. Ils se seront *munis* de tous côtés par des précautions infinies; ils auront tout prévu, excepté leur mort. (Boss.) Dans les maux violents, la nature se recueille tout entière, le cœur se *munit* de toute sa constance. (Fléch.)

— *Se munir du bouclier de la foi, pour repousser les dards enflammés du malin esprit*. Repousser les tentations du démon par une foi ardente.

— Être, pouvoir être muni.

— Syn. comp. SE MUNIR. SE PRÉMUNIR. On se *munit* contre; on se *prémunit* d'avance.

MUNISSIER ou **MUNISTER**. s. m. Mamm. Espèce de bœuf que l'on rapporte à l'aurochs.

MUNITION. s. f. (pr. *mu-ni-ci-on*; du lat. *munitio*; fait de *munire*, munir). Provisions des choses nécessaires dans une armée ou dans une place de guerre. Les munitions de guerre comprennent les poudres, les cartouches, les gargousses, les projectiles, les armes portatives, les outils de l'artillerie et du génie, et en général tout le matériel d'une armée ou d'une place. S'emploie surtout au pluriel. Munitions de guerre. Place pourvue de munitions de guerre et de bouche. Manquer de munitions, de toute sorte de munitions.

— Provisions de bouche, comme pain, biscuits, fourrages.

— *Pain de munition*. Pain que l'on distribue aux soldats pour leur nourriture.

— *Fusil de munition*. Fusil de gros calibre, qui est l'arme ordinaire des soldats d'infanterie, et auquel s'adapte une baïonnette. ‖ Se dit surtout de celui qui est confectionné dans les manufactures d'armes au compte du gouvernement.

— *Munitions navales*. Toutes les choses nécessaires à un vaisseau de guerre, à une flotte, à une escadre.

— Fig. De bons livres sont la meilleure *munition* pour le voyage de la vie. (Montaigne.)

— Prov. *Avoir bien des munitions de gueule*. Avoir de quoi faire bonne chère.

— Scarron appelle *munitions d'amour*, les mouches, le fard, les pommades et autres ingrédients dont se servent les coquettes surannées, pour réparer l'outrage des ans.

MUNITIONNAIRE. s. m. (pr. *mu-ni-ci-o-nère*). Celui qui est chargé de fournir les munitions nécessaires à la subsistance des troupes. C'est en 1648 que l'on peut placer l'établissement de l'entreprise régulière des vivres et des fourrages. Munitionnaire général.

— Celui qui en a soin.

MUNITIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Munitionner. S'empl. adject. Ville munitionnée.

MUNITIONNER. v. a. 1re conj. Néol. Approvisionner, pourvoir de munitions.

— SE MUNITIONNER. v. pron. Se procurer des munitions, des approvisionnements.

MUNJAK. s. m. Minér. Espèce de bitume qui est rejeté par la mer dans la baie de Campêche, au Mexique.

MUNNOZIE. s. f. Bot. Genre de corymbifères du Pérou, contenant quatre espèces.

MUNSTER. Géogr. Une des quatre provinces d'Irlande, capitale Cork. Sa superficie est de 4,624 kil. carrés, et sa population de 1,268,000 hab. ‖ Ch.-l. de cant., arr. de Colmar (Haut-Rhin); 4,000 hab. ‖ Ville des États Prussiens, ch.-l. de la province de Westphalie, 18,000 hab. ‖ Régence de Prusse, qui a 133 kil. sur 57, et 380,000 hab. ‖ Évêché d'Allemagne, autrefois État indépendant de l'Empire germanique, dans le cercle de Westphalie. Il fut sécularisé en 1802, et, après diverses vicissitudes, il fut presque entièrement cédé à la Prusse en 1815; le reste fut partagé entre le royaume de Hanovre et le grand-duché d'Oldenbourg.

— Hist. *Traité de Munster ou de Westphalie*. Se dit de la paix qui termina la guerre de trente ans et qui, après quatre années de négociations, fut conclue à Munster, entre Louis XIV, l'empereur Ferdinand III et les princes de l'Empire, le 24 octobre 1648. Le traité de Munster assura les droits des princes protestants et l'exercice de la liberté de conscience. Ce traité général avait été précédé d'une paix particulière, signée le 30 janvier de la même année, par les Provinces-Unies et l'Espagne.

MUNSTERBERG. Géogr. Ville de Prusse, dans la Silésie. ‖ Duché fondé au commencement du XIVe siècle, qui retourna à la couronne de Bohême en 1454.

MUNTINGIE. s. f. Bot. Arbrisseau des Antilles, que l'on regarde comme un micocoulier.

MUNUS. s. m. Ant. rom. Se disait de toute espèce de jeux publics, représentations théâtrales, chasses, naumachies, combats de gladiateurs, festins, etc., que donnaient au peuple romain des magistrats, de simples particuliers, et surtout les édiles, à l'occasion de leur élection.

MUNYCHIE. Géogr. anc. Port d'Athènes, voisin du Pirée.

MUNYCHIE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane, adorée à Munychie, un des ports d'Athènes.

— MUNYCHIES. s. f. pl. Fête annuelle qui se célébrait à Athènes, le 16 du mois de munychion, en l'honneur de Diane Munychie.

MUNYCHION. s. m. Chronol. Dixième mois de l'année athénienne, primitivement le quatrième. Il était ainsi nommé de la fête des Munychies, qui se célébrait le 16. Il répondait à la fin de mars et au commencement d'avril.

MUNYCHUS. Temps hér. Devin habile, que les dieux transformèrent en un oiseau appelé *triorchès*. ‖ Prince athénien qui construisit un temple en l'honneur de Diane, et cette déesse prit de là le surnom de Munychie.

MUPHTI. s. m. V. MUFTI.

MUQUEUSE. s. f. Médec. Membrane qui tapisse certaines parties du corps. La muqueuse de l'estomac, des intestins, etc. Muqueuse gastro-pulmonaire. Muqueuse génito-urinaire.

— Erpét. Espèce de serpent du genre couleuvre.

MUQUEUX, EUSE. adj. (du lat. *mucosus*) Anat. Qui a de la mucosité. Sinus muqueux. Ligaments muqueux.

— Qui produit de la mucosité. Glandes muqueuses.

— Qui produit une matière analogue à la mucosité. Plante très-muqueuse.

— *Membranes muqueuses*. Membranes qui tapissent les conduits, les cavités, les organes creux communiquant à l'extérieur par les diverses ouvertures dont la peau est percée. Elles sont parsemées d'une grande quantité de follicules qui fournissent une humeur visqueuse nommée *mucus*, et forment une sorte de peau interne qui a un grand rapport avec le tissu cutané.

— *Système muqueux*. Nom sous lequel on a compris l'ensemble des membranes muqueuses.

— Pathol. *Fièvre muqueuse*. Celle dont la cause est l'irritation des membranes muqueuses, qui sécrètent en abondance un fluide visqueux. ‖ *Maladies muqueuses, phlegmasies muqueuses*. Celles qui affectent le système muqueux en général, ou une membrane muqueuse en particulier. ‖ *État muqueux*. Se dit de symptômes qui appartiennent à la fièvre muqueuse, et se montrent sans accélération du pouls et sans élévation de la chaleur.

— Se dit d'une saveur douce et fade, semblable à celle de la gomme, ou des fruits de l'anone muqueux.

— On a admis une *fermentation muqueuse*, qui n'est réellement qu'une fermentation vineuse incomplète, la liqueur sucrée devenant visqueuse et filante, par la conversion d'une certaine quantité de sucre en une substance analogue à la gomme d'amidon.

— *État muqueux*. Un des six états que, suivant Bory, la matière peut revêtir primitivement, et qui consiste en ce qu'elle se présente sans molécules apparentes, sous la forme d'une masse étendue, continue, imparfaitement liquide, enduisante, transparente, et susceptible de produire, par le dessèchement, une multitude de molécules amorphes.

— *Acide muqueux*. V. MUCIQUE (acide.)

MUQUEUX. s. m. Se prend quelquefois pour synonyme de Gomme, de Mucilage, de Mucus. Muqueux végétal. Muqueux animal.

— Erpét. Serpent.

MUR. s. m. (du lat. *murus*). Ouvrage de maçonnerie qui sert à enclore quelque espace, à le séparer d'un autre, ou à le diviser. Bon mur. Mur épais de cinq décimètres et haut de cinq mètres. Mur de pierres de taille, de moellons, de brique, de terre, de pisé. L'épaisseur, la hauteur, la longueur d'un mur. Le pied, le chaperon d'un mur. Bâtir, élever un mur. Mur à

hauteur d'appui. Mur mitoyen. Sceller quelque chose dans le mur. Prendre l'alignement d'un mur. Crépir un mur. Reprendre un mur, le reprendre en sous-œuvre. Enclore d'un mur un terrain, un jardin, etc. Fermer un passage par un mur. Les murs d'une chambre, d'un cachot. Percer un mur. Ne laisser que les quatre murs. Donner de la tête contre un mur. Il enferma les cités de *murs* et de remparts. (Boil.)

Vous êtes en des lieux tout pleins de sa puissance ;
Ces *murs* mêmes, seigneur, peuvent avoir des yeux.
(Racine.)

Ses *murs*, dont le sommet se dérobe à la vue,
Sur la cime d'un roc s'allongent dans la nue.
(Boileau.)

— *Gros murs d'un bâtiment.* Ceux qui en forment l'enceinte, et qui portent les combles, les voûtes, etc. || *Mur de face.* Gros mur qui forme l'une des principales faces d'un bâtiment. || *Mur latéral.* Celui qui forme l'un des côtés. || *Mur de pignon.* Mur qui s'élève jusqu'au-dessous du toit, le supporte, et en a la forme. || *Mur de refend.* Celui qu'on élève entre les gros murs, pour diviser l'intérieur du bâtiment. || *Mur à refends.* V. REFEND. || *Mur de parpaing.* Mur formé de pierres qui en traversent l'épaisseur. || *Mur de clôture.* Mur qui enferme extérieurement une cour, un jardin, un parc, etc. Franchir un mur de clôture. Le cochevis se pose quelquefois sur les toits ou sur les *murs* de clôture. (Buff.) || *Mur d'appui.* Mur qui n'est qu'à hauteur d'appui, qui n'est élevé que d'un mètre environ, pour ne pas ôter la vue. || *Mur mitoyen.* Le mur qui sépare le fonds de deux voisins, et qui est commun à tous deux. || *Murs d'un jardin, d'un parc.* Murs qui enferment un jardin, un parc. || *Mur de terrasse.* Mur qui retient les terres d'une plate-forme, d'une terrasse, d'un jardin, d'un boulevard, etc. || *Mur orbe.* Mur où l'on n'a percé aucune porte ni fenêtre. || *Mur en ailes.* Celui qui s'élève depuis le dessus d'un mur de clôture, et va en diminuant jusque sous l'entablement plus bas, pour arc-bouter le mur de face et le pignon d'un corps de logis qui n'est pas appuyé d'un autre. || *Mur en l'air.* Celui qui ne porte pas de fond, mais à faux, comme sur un arc ou poutre en décharge, et qui est érigé sur un vide pratiqué pour quelque sujétion en bâtissant, ou percé après coup. || *Mur en allée.* Mur qui devrait avoir au moins un tiers de mètre de saillie au milieu de la hauteur. || *Mur coupé.* Celui dans lequel on a fait une tranchée pour y loger les bouts des solives ou poteaux de cloison de leur épaisseur, en bâtissant, ou après coup. || *Mur en décharge.* Celui dont le poids est soulagé par des arcades bandées d'espace en espace par la maçonnerie. || *Mur de douve.* Mur de dedans d'un réservoir, qui est séparé du vrai mur par de la glaise. || *Mur sans moyen.* Mur de maison seigneuriale ou de monastère, qui, par un privilége spécial, ne pouvait jamais devenir commun. || *Mur planté.* Celui qui est fondé sur un pilotage ou sur une grille de charpente. || *Mur en surplomb, déversé* ou *forjeté.* Celui qui penche en dehors. || *Mur bouclé* ou *soufflé.* Celui qui est près de sa ruine, et qui fait ventre avec crevasses. || *Mur de dossier.* Celui qui s'élève au-dessus d'un toit et auquel sont adossés des tuyaux de cheminée.

— *Murs d'une ville.* Les murs qui entourent une ville.

— Absol. *Les murs.* Se dit pour, Les murs d'une ville. Eglise située hors des murs. Aller se promener hors des murs.

— La ville même. Depuis quand êtes-vous dans nos murs? Vous voilà enfin dans nos murs. Attaquons dans leurs *murs* ces conquérants si fiers. (Rac.)

Non vous n'espérez plus de nous revoir encor,
Murs sacrés, que n'a pu conserver mon Hector.
(Racine.)

— Antiq. *Mur* ou *muraille médique.* Mur de briques cimentées avec du bitume, qui s'étendait de l'Euphrate au Tigre, et séparait la Babylonie de la Mésopotamie. Il garantissait ce premier pays des incursions des nomades de la haute Mésopotamie. || *Mur de César.* Muraille ou retranchement que Jules César fit élever pour fermer aux Helvétiens le passage dans la province romaine. || *Mur d'Adrien.* Muraille qu'Adrien fit construire dans la Bretagne, de Carlisle à Newcastle, ou du golfe de Solway à l'embouchure de la Tyne, pour arrêter les incursions des Calédoniens. || *Mur de Sévère.* Se dit du mur d'Adrien, réparé par Sévère, 70 ans après sa construction. || Il y a encore, dans différents pays, des vestiges de murs construits pour arrêter des incursions de barbares. On cite *le mur de Sésostris, le mur du Liban, le mur de Joppé, le mur de la Pamphylie, le mur de la Margiane, les grands murs de la Chersonèse de Thrace, de Corinthe, d'Asnastase à Constantinople*, et enfin *le grand mur de Germanie.*

— Blas. *Mur* ou *muraille.* Représentation d'un mur qui occupe toute la largeur de l'écu. S'il n'eisse qu'une vide, on l'appelle *pan de mur.* || *Mur maçonné.* Mur où l'on a marqué les liaisons des pierres d'un émail différent. || *Mur soutenu.* Celui qui pose sur quelques pièces représentées au dessous.

— Escr. *Tirer au mur.* Pousser de tierce ou de quarte à quelqu'un qui ne fait que parer. || *Parer au mur.* Parer les coups de celui qui tire au mur.

— *Grand mur.* Se dit, à la paume, du mur contre lequel il n'y a pas de toit.

— Manég. *Gagner le mur.* Se dit d'un écolier qui approche trop du mur.

II

— Prov. et fig. *C'est se donner la tête, c'est donner de la tête contre un mur.* C'est tenter une entreprise dans laquelle il n'est pas possible de réussir.

— Prov. et par exagérat. *On tirerait plutôt de l'huile d'un mur.* Se dit en parlant d'un homme dur, dont on ne peut rien obtenir.

— Prov. et fig. *Cet homme tirerait de l'huile d'un mur.* Par son adresse et son industrie, il tirerait de l'argent, des secours, d'où les autres n'en pourraient jamais tirer. || *Les murs ont des oreilles.* Quand on s'entretient de quelque chose de secret, il faut parler avec beaucoup de circonspection, de peur d'être écouté.

— On dit proverbialement qu'*on n'a laissé dans une maison que les quatre murs*, pour exprimer qu'on y a tout enlevé.

— Fig. et fam. *Mettre quelqu'un au pied du mur.* Le mettre hors d'état de reculer, et le forcer à prendre un parti. || Se mettre dans l'impossibilité de répliquer. || Cette métaphore paraît empruntée de l'escrime, où celui qui a poussé son adversaire jusqu'au pied d'un mur, lui a ôté tout moyen de reculer, en sorte qu'il se voit contraint de riposter ou de demander merci.

— Prov. *Être au pied du mur sans échelle.* Échouer dans une entreprise, au moment de l'exécution, faute de ce qui est nécessaire au succès.

— On dit qu'un *mur crève de rire*, pour exprimer qu'il est crevassé.

— Fig. *Mur de séparation, mur d'airain.* Causes qui divisent deux personnes, et empêchent qu'elles puissent se rapprocher. Il y a un mur de séparation, un mur d'airain entre ces deux hommes. Lors du fameux procès entre les médecins et les chirurgiens, M. de la Peyronie sollicitait vivement le chancelier d'Aguesseau d'élever un grand *mur*, un *mur* d'airain entre le corps de la médecine et celui de la chirurgie. Fort bien, répondit le magistrat, mais si nous élevons ce *mur*, de quel côté faudra-t-il mettre le malade? Il n'y a pas moyen que la vérité perce ce triple *mur* de l'amour-propre. (Volt.)

— *Abattre le mur de séparation qui s'était élevé entre deux hommes.* Les rapprocher, les réunir.

— Fig. Défense. Son nom seul est un *mur* à l'empire ottoman. (La Font.)

— *Mur d'airain.* Ferme soutien d'un pays. Cet homme, que Dieu avait mis autour d'Israël comme un *mur* d'airain, où se brisèrent tant de fois toutes les forces de l'Asie. (Fléch.)

— Fig. Quel spectacle plus effrayant que celui d'un peuple actif et vigoureux, se débattant sans espérance, dans les *murs* d'airain de la fausse gloire, de la personnalité et de l'égoïsme! (A. Mart.)

— Fig. L'éclat militaire de notre siècle formera, dans le champ de l'histoire, comme un *mur* de feu, au delà duquel tout pâlira. (Boiste.)

— Partie inférieure de la mine, d'un banc, d'une couche, d'un filon.

— Syn. comp. MUR, MURAILLE. Le *mur* est un ouvrage de maçonnerie; la *muraille* est une espèce d'édifice.

MUR. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Loudéac (Côtes-du-Nord); 2,400 hab.

— MUR-DE-BARRÈS. Chef-lieu de canton, arrondissement d'Espalion (Aveyron); 1,300 habitants.

MÛR, ÛRE. adj. (du lat. *maturus*). Qui est arrivé à un certain point de développement, qui le rend propre à être cueilli ou mangé. Blés, épis, raisins mûrs. Pommes mûres. Cerises mûres. Fruit mûr pour être cueilli. Melon qui n'est pas mûr, qui est trop mûr. Fruit qui devient mûr. Fruit mûr avant la saison. A demi mûr.

— Qui n'a plus de verdeur, qui est bon à boire. Ce vin sera bientôt mûr, n'est pas encore mûr.

— Fig. *Cet abcès est mûr.* Il est près de crever, de percer. || Il est temps de l'ouvrir.

— Fig. et fam. *Cet habit est mûr, est bien mûr.* Il est vieux, usé, facile à déchirer.

— Fig. *Cette affaire est mûre, n'est pas encore mûre.* Il est temps, il n'est pas encore temps d'y travailler, de s'en occuper ou de la terminer.

— Fig. et par plaisanterie. *Cette fille est mûre.* Il y a longtemps qu'elle est en âge d'être mariée.

Deux veuves sur son cœur cornent le plus de part,
L'une encor verte et l'autre un peu bien *mûre*.
Mais qui réparait par son art
Ce qu'avait détruit la nature.
(La Fontaine.)

— Fig. *C'est un fruit mûr pour le ciel, pour l'éternité.* Se dit, dans le langage mystique, d'une personne pieuse, qui est morte jeune.

— Fig. *Age mûr.* Age qui suit la jeunesse. L'âge viril, plus *mûr*, inspire un air plus sage. (Boil.) Nous sommes debout dans la jeunesse, assis dans l'âge *mûr*, couchés dans la vieillesse. (De Lourdoueix.) Dans l'âge *mûr* on jouit également du passé. (Buff.)

— *Homme mûr, esprit mûr.* Homme, esprit sage, posé, réfléchi. Naguère on émancipait l'enfance, aujourd'hui on invite les hommes *mûrs* à redevenir enfants. (Boiste.) Les esprits *mûrs* avant le temps tombent aussi avant le temps; c'est comme les fruits qui ne se conservent point, quand ils mûrissent de trop bonne heure. (Noel.)

— *Mûre délibération.* Délibération où tout a été examiné avec beaucoup d'attention. Après une mûre délibération, après mûre délibération, la chose a été décidée ainsi.

— Prov. et fig. *Entre deux vertes, une mûre.* Entre deux choses mauvaises, une bonne. Alléguer plusieurs excuses, entre deux vertes, une mûre. Montrer plusieurs épigrammes, les unes bonnes, les autres mauvaises, entre deux vertes une mûre.

— Prov. et fig. *Il faut attendre à cueillir la poire qu'elle soit mûre.* Il ne faut point précipiter une affaire, et l'on doit attendre qu'elle soit en état d'être faite, d'être conclue, etc.

— Prov. et fig. *La poire est mûre, la poire n'est pas mûre.* L'affaire dont il s'agit est arrivée, n'est pas arrivée au moment précis où il convient qu'on s'en occupe, qu'on songe à la terminer.

— *Mûr pour.* Beaumarchais avait fort bien jugé que le public était *mûr* pour ce genre de satire. (La Harpe.) Quand Gluck donna Orphée, l'opéra était *mûr* pour la nouveauté. (Id.) La France était appelée à de grands changements, et le siècle était *mûr* pour les événements inattendus qui se préparaient. (Rougeron.)

Et son jeune héritier, déjà *mûr* pour la gloire,
D'un si beau dévouement gardera la mémoire.
(Delille.)

— On écrivait autrefois *meur, meure*; de là vient qu'en supprimant l'*e*, on a mis un accent circonflexe sur l'*u*.

MURADAL. Géogr. Lieu de la Sierra Moréna, en Espagne, où les rois de Castille, de Navarre et d'Aragon réunis, remportèrent une victoire sur les Arabes, le 10 juillet 1210.

MURAGE. s. m. Anc. jurispr. Droit qu'on levait autrefois pour l'entretien des murs d'une ville et des monuments publics.

— Etat de ce qui est muré.

MURAIE. s. f. Plantation de mûriers.

— Terrain planté de mûriers.

MURAILLE. s. f. (pr. *mu-râ-ye*; du lat. *murus*). Mur épais et d'une certaine élévation. Bonne, haute muraille. Muraille fort épaisse. Muraille de pierre, de brique. Muraille sèche, à pierre sèche. Couvrir la muraille d'une tapisserie. Ecrire sur la muraille d'une prison. Un pan de muraille. Le long de la muraille. Une muraille couverte d'affiches. Etayer une muraille. Abattre une muraille. Etre écrasé par la chute d'une muraille. Passer par-dessus la muraille. N'offrir plus que des murailles. Le comble s'est abattu sur les *murailles*, et les *murailles* sur le fondement. (Boss.) Du moins la lumière adoucit-elle l'horreur du cachot pour l'esclave; il peut écrire sa misère sur la *muraille*. (Boiste.)

— *Muraille qui pousse.* Muraille qui bombe et menace ruine.

— Constructions qui servent de clôture, de défense, de rempart à une ville, à un château, ou même à un pays. Les murailles d'une ville, d'une forteresse. Muraille flanquée de grosses tours. Murailles renversées par le canon. Défendre, forcer la muraille. Saper une muraille. Etre au pied d'une muraille pour la miner. Escalader les murailles. La grande muraille de la Chine. Nous crûmes voir le temps des miracles où les *murailles* tombaient au bruit des trompettes. (Boss.) Et cet époux, dans une ardeur de gloire qui transporte les jeunes courages, trouve bientôt une honorable mais triste mort, sous les *murailles* d'une ville rebelle. (Fléch.) Vous portâtes la mort jusque sur les *murailles*. (Rac.) Condé, dont le nom seul fait trembler les *murailles*. (Boil.) Il y a autant de vrai courage à souffrir avec constance les peines de l'âme, qu'à rester fixe sous la *muraille* d'une batterie. (Napol.)

— Hist. *Muraille du chameau.* Forteresse d'Egypte, près de laquelle Perdiccas fut défait par Ptolémée Soter, 322 ans av. J.-C. || *Muraille de la Chine* ou absolument *grande muraille.* Muraille de briques, construite par les Chinois, au nord de leur empire, pour arrêter les incursions des Tartares. La muraille de la Chine franchit des chaînes de montagnes fort élevées; elle est munie de tours, et a près de 2,000 kilomètres de développement. Elle fut bâtie vers l'an 230 av. J.-C. || *Les murailles de Babylone*, construites par Sémiramis, étaient placées au rang des sept merveilles du monde.

— Escr. *Tirer à la muraille.* Pousser de tierce et de quarte à quelqu'un qui ne fait que parer.

— Manég. Les murs du manége. C'est ce qu'on appelle aussi *les dehors*, dans certaines occasions. || *Passéger la tête à la muraille, porter la main à la muraille, aller droit à la muraille, arrêter droit à la muraille*, sont différentes actions que le cavalier fait faire à son cheval pour l'assouplir.

— Mar. Epaisseur du bord du bâtiment, comprenant bordage, membres et vaigrage.

— Minér. Se dit quelquefois du sol d'une mine.

— Pêch. Se dit, en Provence, de l'enceinte des pêcheries.

— Fam. *Enfermer quelqu'un entre quatre murailles.* Le mettre en prison.

— *Il n'y a que les quatre murailles.* Se dit d'une maison, d'un appartement où il n'y a point de meubles.

— Fig. *Etre comme une muraille devant l'ennemi.* Se dit d'une troupe en bataille que l'ennemi ne peut ni entamer ni faire reculer.

— Prov. *Avoir sauté les murailles.* Se dit quelquefois d'un moine qui a quitté sa profession, qui a jeté le froc aux orties. || *Les murailles ont des oreilles.* Quand on veut s'entretenir de quelque chose de secret, il faut parler avec beaucoup de circonspection, de peur d'être écouté.

— L'Ecriture dit en menaçant que l'*on exterminera jusqu'à ceux qui pissent contre la muraille*, pour exprimer que l'on ne pardonnera à personne.

— Art vétér. Partie du sabot des chevaux qui est située en avant et à la partie supérieure.

— MURAILLES. s. f. pl. Dans le style soutenu, s'emploie pour Ville. Ce fleuve serpente autour de nos murailles. Dès qu'ils se virent assiégés dans leurs murailles, ils se livrèrent au désespoir.

MURAILLÉ, ÉE. adj. Se dit d'une tranchée, d'un souterrain, d'un remblai, dont on soutient les terres par des murs.

MURAILLEMENT. s. m. (pr. *mu-ra-ye-man*). Techn. Maçonnerie en briques, dont on revêt quelquefois les puits d'une mine.

— Travail qui a pour but de fortifier des ouvrages par la construction de murs.

MURAÏOLLE ou **BAÏOQUELLE.** s. f. Métrol. Monnaie de billon de Bologne, qui vaut environ vingt centimes. Quelques personnes font ce mot du masculin.

MURAL, ALE. adj. (du lat. *muras, mur*). De mur, qui a rapport aux murs.

— *Cartes murales.* Cartes qui s'appliquent aux murs.

— *Couronne murale.* Couronne qu'on donnait chez les Romains à ceux qui, dans un assaut, avaient monté les premiers sur les murs de la ville assiégée. Cette couronne était garnie, par le haut, de dents semblables aux créneaux des murailles.

— Astron. *Cercle mural.* Instrument qui est fixé à un mur.

— Bot. *Plantes murales.* Plantes qui croissent sur les murs.

— Entom. Se dit des insectes qui déposent leurs œufs dans les murs.

— Ornith. Se dit des oiseaux qui grimpent sur les rochers.

— *Machines murales.* Celles qui servaient à défendre ou à renverser les murs. || Pl., *muraux.*

MURAL. s. m. Astron. Quart de cercle fixé sur un mur.

MÛRAL, ALE. adj. (du lat. *morum*, mûre). Pathol. Se dit de certains calculs urinaires, dont la surface mamelonnée ressemble à celle de la mûre. || Pl., *mûraux.*

MURALTIE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance.

MURAPA. s. f. Bot. Aroïde.

MURAT. Géogr. Chef-lieu d'arr. (Cantal); 2,500 hab. || Chef-lieu de cant., arr. de Castres (Tarn); 2,800 hab.

MURAT (Joachim). Général français et roi de Naples, né en 1771, mort en 1815, s'engagea comme volontaire. Parvenu au grade de général, il suivit Bonaparte en Egypte, où il se distingua au premier rang aux batailles des Pyramides et du Mont-Thabor, et à l'assaut de Saint-Jean-d'Acre. Il épousa, en 1800, Caroline, sœur de Bonaparte, et il suivit le premier consul en Italie, où il contribua puissamment à tous les succès. Il fut un des vainqueurs d'Austerlitz, d'Iéna, etc. Appelé en 1808 au trône de Naples, il se fit aimer de ses sujets. En 1814, il s'unit aux alliés contre Napoléon, et fut abandonné et dépossédé par eux. Ayant voulu rentrer dans ses Etats en 1815, il fut arrêté, jugé, condamné par une commission militaire, et fusillé au Pizzo (Calabre) le 13 octobre.

MURATO. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bastia (Corse); 750 hab.

MURATORI (Louis-Antoine). Célèbre historien et érudit italien, né en 1672, mort en 1750, a publié de savantes dissertations historiques et un grand nombre de documents précieux.

MURCHISONITE. s. f. Minér. Substance opaque d'un blanc rougeâtre, cristallisant en prismes rectangulaires obliques.

MURCIA ou **MURTIA.** Myth. rom. Déesse de la paresse, ou, suivant d'autres, surnom de Vénus. Dans cette dernière acception, Murtia se confond avec Myrtea.

MURCIE. Géogr. Ville d'Espagne, capitale de la province du même nom; 3[illegible] hab. Province qui a [illegible] kilom. sur [illegible]. Le *Royaume de Murcie*. [illegible] fondé vers 1030, lors de la [illegible] de Cordoue; réuni bientôt au royaume de Valence, et tributaire du royaume de Léon en 1144, il fut donné aux princes de la Cerda en 1257, et se trouva enfin partagé entre la Castille et l'Aragon en 1[illegible].

MURCIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la ville et du royaume de Murcie. || Qui appartient à ces lieux ou à leurs habitants.

MURCIEN. adj. m. (du lat. *murcus*). Ant. rom. Se disait d'un homme qui s'était mutilé pour ne pas être soldat.

MÛRE. s. f. (du lat. *morum*, fruit du mûrier), sombre, noirâtre, à cause de sa couleur noire. Fruit du mûrier, qui n'est autre chose que la réunion d'un assez grand nombre de [illegible]

queuse, sucrée [illegible] acide, assez agréable. On s'en [illegible] rafraîchissantes, [illegible] dans les inflammations [illegible] un vinaigre assez [illegible] teintures, et est recherchée [illegible] les vins, [illegible] liqueurs, les [illegible] mûres. Mûres blanches. Manger des mûres. Du sirop de mûres. Un panier de mûres. Associez à la framboise, les *mûres* [illegible] son parfum exquis. [illegible] le sirop de *mûres* étendu d'eau offre [illegible]. Le suc de la *mûre* [illegible] et le linge des taches difficiles [illegible]. Là rougit la cerise, ici [illegible] la *mûre*. [illegible])

Ces verdoyants remparts,
Ces [illegible] tissus [illegible] semblante
[illegible] et la *mûre* sanglante. Del.
De la *mûre* pourprée
Aux feux d'un jour serein l'éclat pur resplendit.
Baour Lormian.)

— [illegible] Le noir fruit du mûrier, le fruit sanglant du mûrier, le fruit cher à Thisbé. || Les poëtes [illegible] le sang de la mûre pour le jus de la mûre.

— *Mûre sauvage.* Le fruit de la ronce, qui est semblable à celui du mûrier. On l'appelle aussi *mûre à [illegible]*.

— Prov. [illegible] *renard des mûres.* S'est dit autrefois comme nous disons aujourd'hui, [illegible] *mûres sur sa cervelle.* [illegible] sans avoir ce qu'il faut pour réussir.

MURE. s. f. Conchyl. Nom vulgaire d'une espèce de [illegible], à cause de sa couleur et de ses tubercules. On le donne aussi quelquefois à une espèce [illegible]. Se dit particulièrement d'une espèce de [illegible]. || *Mure ailée*. Nom marchand du murex niritoïde.

MURE, MURIE, MURIE. s. f. Minér. Noms qu'on donne dans les salines, à l'eau saturée de sel après qu'on lui a fait subir l'évaporation nécessaire. On les applique aussi aux eaux imprégnées de sel marin, et même aux eaux naturellement salées.

MURE. s. f. Pathol. Excroissance charnue, [illegible] et rouge, entre la paupière et le globe de l'œil.

MURE. s. f. [illegible] d'une espèce de fourrure faite avec la [illegible] de l'hermine, appelée *rat* ou [illegible].

MURE (LA). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Grenoble (Isère); [illegible] hab.

MURÉ, ÉE. part. pass. du v. Murer. S'empl. adjectiv. Ville [illegible]. Fenêtre murée. Porte murée. Dans cette contrée et dans la Syrie, Damas, Hémath, Hébron, Jéricho, toutes villes *murées*, florissaient longtemps avant Athènes. (Malte-Brun.)

— Comm. [illegible] Se dit des religieux enfermés dans un couvent [illegible] murés.

— Fig. La vie privée doit être *murée*. (Royer-Collard.)

MUREAU. s. m. Techn. [illegible] de la [illegible] d'un fourneau [illegible].

MURECI. s. m. Bot. [illegible] dont [illegible] ressemble à une [illegible].

MÛREMENT. adv. (du lat. *mature*). [illegible] au propre.

— Fig. Avec beaucoup de réflexion. [illegible] Après avoir mûrement [illegible] examiné. Réfléchir, penser mûrement à quelque chose.

MURÉNA (Lucius Licinius). Célèbre général romain, contribua puissamment à la victoire de [illegible], et commença la seconde guerre [illegible] Mithridate. Son [illegible] dans la guerre contre Mithridate, mais [illegible] consulat, [illegible] av. J.-C., il fut accusé par Caton d'avoir employé la brigue; Cicéron, chargé de sa défense, prononça une belle harangue qui nous est restée.

MURÈNE. s. f. (du gr. μύραινα). Ichthyol. Genre de poissons [illegible] qui comprend l'anguille commune, le congre. Ils sont complétement privés de nageoires pectorales. [illegible] espèce célèbre par la [illegible] on peut l'élever dans les viviers. La [illegible] est très-répandue dans la Méditerranée, [illegible] les côtes d'Italie, où l'on en fait [illegible]. On connaît la cruauté de [illegible] qui nourrissait des [illegible] qu'il faisait [illegible].

MURÉNOPHIS [illegible]. s. f. (ét. gr., μύραινα, [illegible]) parce qu'il laisse [illegible] Méditerranée.

MURÉNO [illegible] Ichthyol. [illegible]

MURÉNOPHIS. s. m. (pr. *mu-ré-no* [illegible]) serpent). [illegible] Serpent [illegible].

— Ichthyol. [illegible] espèce d'[illegible] || Un de [illegible].

MURÉNOÏ [illegible] Poisson des [illegible] B[illegible].

MURER. v. a. [illegible] Entourer de murailles. M[illegible].

B[illegible] porte [illegible] de [illegible].

— Fig. Dérober à tous les regards.

— **SE MURER**. v. pron. Être environné de murailles. Cette ville se mure rapidement.

— Fig. Cacher ses actions à tous les regards.

MURER. s. m. Bot. Nom vulgaire de la giroflée de muraille.

MURET. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Haute-Garonne); 4,000 hab.

— Hist. *Bataille de Muret.* Victoire remportée par Simon de Montfort sur le roi d'Aragon, Pierre II, en 1213. Ce prince y perdit la vie avec un grand nombre de ses soldats.

MURET (Marc-Antoine-François). Célèbre humaniste, né en 1526, mort en 1585. Il a publié une foule d'ouvrages, principalement des vers latins très-estimés.

MUREX. s. m. (du lat. *murex*, pointe de roche). Conchyl. Nom commun à différentes espèces de coquilles univalves, hérissées de pointes. On ne connaît plus l'espèce de murex d'où les anciens tiraient la pourpre. || *Murex à dents de chien*. Type du genre turbinelle.

— Bot. Plante dont la fleur sent le musc, et dont le fruit est tétragone et garni d'épines sur les angles, comme cela est fréquent chez les coquilles du genre rocher.

MURG-ET-PFING. Géogr. Cercle du grand-duché de Bade, dont la superficie est de 480 kilom. carrés, et la population de 209,000 hab. Sa capitale est Dourlach.

MÛRI, IE. part. pass. du v. Mûrir. S'empl. adjectiv. Les raisins nouvellement mûris.

Tous deux, mûris enfin dans leur secret séjour,
Sortent impatients de se montrer au jour. (Delille.)

— Fig. Esprit mûri. Tête mûrie.

— Delille l'a dit des empires en décadence :

Hélas! ce goût si pur, cette molle élégance,
Des empires mûris marquent la décadence.

MURIACITE. s. f. Minér. Soude muriatée gypseuse. || *Muriacite fibreuse*. Polyhalite.

MURIATE. s. m. (du lat. *muria*, saumure). Chim. Sel neutre formé par la combinaison de l'acide muriatique avec une base alcaline, terreuse ou métallique. Muriate d'antimoine, de baryte, de chaux, de cuivre, d'étain, de fer, de mercure, de potasse. Ce nom est aujourd'hui remplacé par ceux d'*hydrochlorate* et de *chlorure*. || *Muriate de soude*. Le sel commun. || *Muriate d'ammoniaque*. Hydrochlorate d'ammoniaque, appelé vulgairement *sel ammoniac*. || *Muriates secs*. Nom qu'on donnait autrefois aux chlorures. || *Muriates hydratés*. Ancien nom des hydrochlorates.

MURIATÉ, ÉE. adj. Minér. S'est dit d'une base combinée avec l'acide muriatique, comme la soude muriatée.

MURIATIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *muria*, saumure; *fero*, porter). Minér. Se dit des corps qui contiennent du chlore ou un composé de chlore, comme la chaux anhydrosulfatée muriatifère, qui est imprégnée de chlorure sodique, ou le plomb carbonaté muriatifère, qui est mélangé avec du chlorure plombique.

— Géol. *Terrains muriatifères*. Roches arénacées et de grands dépôts terreux au milieu desquels paraissent de puissantes assises calcaires, et qui ont offert les premiers exemples du gisement du sel gemme en roche.

MURIATIQUE. adj. m. (du lat. *muria*, saumure). Chim. Se disait de l'acide hydrochlorique, quand on le supposait appartenir à la classe des oxacides. || *Acide muriatique oxygéné*. Ancien nom du chlore. || *Acide muriatique suroxygéné*. Ancien nom de l'acide chlorique.

— Zool. La paludine muriatique est appelée ainsi parce qu'elle vit dans les eaux saumâtres voisines des bords de la mer.

MURIATUM. s. m. (pr. *mu-ri-a-tom*). Chim. On appelait ainsi, avant l'établissement de la théorie chlorétique, le radical hypothétique et inconnu de l'acide muriatique, qu'on supposait produire cet acide par sa combinaison avec l'oxygène.

MURIAX. s. m. Anc. art milit. Se disait des machines de guerre qu'on plaçait sur les murailles.

MURICAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des crucifères, établi pour une plante de la côte d'Afrique.

MURICALCITE. s. f. Minér. Variété de chaux [illegible] magnésifère.

MURICÉE. s. f. Zooph. Genre de polypiers.

MURICHE. s. m. Bot. Espèce de palmier d'Amérique.

MURICIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour un arbrisseau de la Cochinchine.

MURICIER. s. m. Conchyl. Animal qui habite les murex.

— Bot. V. MURICIE.

MURICITE. s. f. Conchyl. Murex fossile.

MURICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *muricatus*, pointe). Bot. Qui est [illegible] petites pointes [illegible] comme le fruit [illegible], qui se terminent [illegible] aiguës et très-courtes du calice.

— Conchyl. Se dit, dans le même sens, de la coquille de la mitre muriculée.

MURIDE. s. m. Chim. Nom sous lequel on a d'abord désigné le Brome.

MURIDÉ. adj. des 2 g. (du lat. *mus*, *muris*). Mamm. Qui ressemble à la souris. || [illegible] s. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, qui a pour type le genre rat.

MURIE. s. f. (du lat. *muria*, saumure). Eau qui contient du sel gemme.

— Ant. Sel pilé cuit au four, dont les Vestales usaient dans les sacrifices.

MÛRIER. s. m. (du lat. *morus*, dérivé du celt. *morj*). Bot. Genre d'arbres, qui fait partie de la famille des urticacées, et dont on connaît environ vingt espèces, qui pour la plupart habitent les régions intertropicales. Les mûriers sont des arbres de la plus haute importance, surtout en ce que leurs feuilles servent de nourriture aux vers à soie, et en outre, parce que plusieurs espèces fournissent d'excellents fruits alimentaires connus sous le nom de *mûres*. Mûrier sauvage, épais, touffu, ombreux. Les poëtes l'appellent l'arbre de Thisbé, l'arbre cher à Thisbé. Et le *mûrier* sauvage aux fruits doux et sanglants. (Desaint.)

— *Mûrier noir*. Mûrier qui porte des mûres noires, rafraîchissantes, dont le parfum et la saveur sucrée charment les gourmets. On peut en faire une sorte de vin, en les mettant fermenter dans une certaine quantité d'eau. Ses feuilles peuvent remplacer celles du mûrier blanc pour la nourriture des vers à soie. || *Mûrier blanc*. Celui qui porte des mûres blanches, moins succulentes que celles du mûrier noir. On nourrit ordinairement les vers à soie avec des feuilles de mûrier blanc. || *Mûrier jaune*. Mûrier d'Amérique, qui sert en teinture. || *Mûrier à papier*. Grand arbre de la Chine et du Japon, qui donne une sorte de filasse dont on fait du papier et des étoffes. || *Mûrier sauvage, mûrier des haies*. Espèce de ronce. || *Mûrier de renard*. Nom vulgaire d'une autre espèce de ronce à fruits bleus.

— Myth. Les poëtes feignent que le mûrier fut teint du sang de Pyrame et de Thisbé, et que les mûres qu'il portait devinrent rouges, de blanches qu'elles étaient auparavant.

— Ornith. Nom qu'on donne, en Lorraine, au gobe-mouches ou becfigue. Dans le midi de la France, on désigne par le même nom les divers becs-fins qui aux mois d'août et de septembre sont gras et ont la chair succulente. À la Nouvelle-Angleterre, on appelle improprement *mûrier* le jaseur de Bohême. Ces oiseaux ont tiré ce nom des mûres dont ils se nourrissent.

MURIN, INE. adj. (du lat. *mus*, rat). Mamm. V. MURIDÉ. || MURINS. s. m. pl. Famille de mammifères rongeurs, qui a le genre rat pour type.

MURINGUI-RINGUE. s. m. Bot. Grand arbre d'Afrique.

MURIOCARBONATE DE PLOMB. s. m. Minér. Chlorure de plomb.

MURIOSULFATE. s. m. Chim. Sel produit par la dissolution de l'étain dans l'acide sulfurique et l'acide muriatique. On dit aujourd'hui *chlorosulfate*.

MURIOSULFURIQUE. adj. des 2 g. Teint. Se dit d'une solution d'étain dans l'acide sulfurique et l'acide muriatique, qui sert pour la teinture écarlate. On dit aujourd'hui *chlorosulfurique*.

MURIQUÉ, ÉE. (du lat. *murex*). Bot. Qui est garni de pointes courtes à base large, comme le pollen de la guimauve de Syrie, le fruit de la canne d'Inde.

— Conchyl. Se dit dans le même sens de la coquille d'un fuseau mariqué et de la volute muriquée.

MÛRIR. v. n. 2e conj. (du lat. *maturari*). Devenir mûr. Les raisins mûrissent en automne. Le soleil fait tout mûrir. Chaque chose mûrit en sa saison. Ne pas donner aux fruits le temps de mûrir. Les nèfles mûrissent sur la paille. Il fait naître et *mûrir* les fruits. (Rac.) Aux lieux où *mûrit* le coco. (Boil.) Les fruits qu'on fait *mûrir* par artifice n'ont jamais ni le goût ni la beauté de ceux qui viennent dans leur saison. (St-Evrem.)

— Fig. *Laisser mûrir une affaire*. Lui laisser le temps d'arriver à une solution.

— Acquérir de l'expérience. C'est un esprit qui mûrira avec le temps. Cet homme ne mûrira jamais. Il y a des têtes qui ne mûrissent jamais. Veillez sur un roi enfant qui n'a pas eu le loisir de croître et de *mûrir* sous vos yeux et vos exemples. (Mass.) Les idées *mûrissent* comme le fruit. (A. Martin.)

— Se consolider. Il faut du temps pour que les réputations *mûrissent*. (Volt.)

— Prov. *Avec le temps et la paille les nèfles mûrissent*. Il y a un certain point de maturité qu'il faut attendre dans toutes les affaires, de même que dans les fruits.

— v. a. Rendre mûr. Le soleil du midi mûrit les fruits. Le temps [illegible] les impressions ce qu'il fait [illegible] : il les *mûrit* insensiblement et leur ôte ce qu'ils avaient de rude à leur naissance. (Bouh.)

— *Mûrir un abcès*. Le faire percer. Cet emplâtre mûrira l'abcès.

— Agric. *Mûrir la terre*. Expression impropre par laquelle les cultivateurs désignent l'effet que les gaz atmosphériques produisent sur une terre naturellement infertile, ramenée du fond à la surface du champ par un labour profond, et qui, en effet, n'est propre à donner des productions qu'après une exposition plus ou moins longue à l'air et aux météores.

— Fig. Faire arriver au point de maturité, de perfection convenable. Se dit des personnes et des choses. L'âge et l'expérience **mûrissent** la tête, l'esprit. La lecture des bons écrits **mûrit** le style. Y eut-il jamais homme plus sage et plus prévoyant, qui laissât *mûrir* ses entreprises avec tant de patience? (Fléch.) Il y a toujours quelque chose en nous que l'âge ne *mûrit* point. (Boss.) Le premier écueil de notre innocence, c'est le plaisir; les autres passions, plus tardives, ne se développent et ne *mûrissent*, pour ainsi dire, qu'avec la raison. (Mass.) Maintenant que le temps a *mûri* mes désirs. (Boil.) Attendant que pour toi l'âge ait *mûri* ma muse. (Id.) L'infortune *mûrit* les hommes. (Pythag.) La révolution a blanchi beaucoup de têtes sans les *mûrir*. (Boiste). Il faut recourir à nos amis, et *mûrir* nos colères entre leurs discours. (Charr.)

Laissez entre mes mains *mûrir* vos destinées,
Et ne hasardez point le fruit de tant d'années.
Corneille.)

— Perfectionner. L'expérience lui a **mûri** le jugement. Le soleil de vingt cieux a **mûri** notre vie. (V. Hugo.)

Maintenant que le temps a *mûri* mes désirs,
J'aime mieux mon repos qu'un embarras illustre.
Boil.)

— **SE MÛRIR**. v. pron. Devenir mûr. Les fruits se mûrissent.

— Acquérir de l'expérience, de la perfection. Son esprit se mûrit. Sa tête se mûrit.

— *Son abcès se mûrit*. Est près de percer.

— Syn. comp. MÛRIR, SE MÛRIR. *Mûrir* peint le travail de la maturation et le temps où elle a lieu; *devenir mûr* montre la maturité comme la qualité qui survient dans l'objet.

MÛRISSANT. part. prés. du v. Mûrir. Qui mûrit. Il est invar. Des fruits mûrissant en automne, mûrissant avant la saison, mûrissant malgré leur exposition [illegible].

MÛRISSANT, ANTE. adj. Qui est dans un état de maturation. On voit sur vos coteaux la grappe *mûrissante*. (Del.) Doux fruits d'un jour plus pur, *mûrissants* sous vos yeux. (Id.) Omiss. des dictionn.

MURIUM. s. m. (pr. *mu-ri-om*). Chir. Nom que l'on a donné au radical présumé de l'acide muriatique.

MURLEAU. s. m. Hortic. Raisin noir velouté.

MURMIDIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères.

MURMILLON. s. m. Ant. rom. V. MIRMILLON.

MURMURANT. part. prés. du v. Murmurer. Qui murmure. Il est toujours invariable. Des enfants murmurant en secret.

MURMURANT, ANTE. adj. Qui fait entendre de fréquents murmures. Fontaine, onde murmurante. L'eau seule de la rivière se faisait jour parmi ces lits de fragments, et lavait de son écume *murmurante* les brisures de ces marbres qui font obstacle à son cours. (Lamart.)

De ce buisson voisin qui clôt ton héritage,
La *murmurante* abeille, en recueillant la fleur,
T'invite au doux repos avec un bruit flatteur. Tissot.

MURMURATEUR, TRICE. adj. (du lat. *murmurator*). Se dit de celui qui murmure habituellement.

— Port-Royal et quelques écrivains l'ont employé particulièrement en parlant du peuple juif.

Ce peuple, dont un voile obscurcissait les yeux,
Murmurateur volage, amateur des faux dieux.
L. Racine.)

— Se dit aussi des choses.

Tel un ruisseau qui, dans sa pente
Roulant ses flots *murmurateurs*,
Humecte la tige des fleurs
Autour desquelles il serpente. Dourneau.)

— Fig. Les langues *murmuratrices* s'agitent aisément dans des bouches vides. (Boiste.)

— substant. Il appartenait à l'Église de diriger ses enfants dans les routes d'une dévotion qui parut d'abord étrange et dure aux oreilles des *murmurateurs*. (De Quélen.) Ces *murmurateurs* affectaient la souveraine prêtrise. (Id.) Dieu commanda à tout le monde de se séparer de ces *murmurateurs*. (Bossuet.) Quand le Psalmiste déploya toutes les richesses et la sublimité d'une imagination orientale, de petits *murmurateurs* hébreux murmurèrent ces expressions hardies et figurées. (Lebrun.)

MURMURATION. s. f. (pr. *mur-mu-ra-si-on*). S'est dit pour Action de murmurer.

MURMURE. s. m. (du lat. *murmur*). C'est une onomatopée qui peint parfaitement à l'oreille le bruit confus et doux d'un ruisseau ou du feuillage qu'un vent léger balance. C'est un de ces mots que la nature semble avoir enseignés à tous les hommes. Bruit sourd et confus de plusieurs personnes qui parlent en même temps ou qui font entendre des sons inarticulés d'improbation ou d'approbation. Quel murmure est ce que j'entends? Il s'éleva dans l'auditoire un murmure flatteur. Murmure d'approbation, d'improbation. Nous l'avons vu frappé de ces *murmures* importuns qui troublent dans la maison de Dieu le vénérable silence des saints mystères. (Fléch.) Et ce nom dans la troupe excite un doux *murmure*. (Boil.) Dans tous les rangs circule un sourd et long *murmure*. (Del).

. . . Les chefs, entendez le murmure,
Descendent [illegible], et lui promettent leur foi
D'un *murmure* [illegible] est leur roi. (Del.)

Bruit et plaintes que font des personnes mécontentes. Dans ce sens, il s'emploie surtout au pluriel. Le nouvel impôt a excité de

grands murmures. Il s'est élevé beaucoup de murmures contre cette disposition. Il faut tâcher d'apaiser les murmures du peuple sans vouloir les étouffer. Réprimer les murmures. Prévenir les murmures naissants. Tous ces murmures aboutiront à quelque chose de fâcheux. Ni les louanges ni les *murmures* ne purent jamais le détourner de son devoir. (Fléch.) Les gémissements les plus touchants que forme la misère publique passent bientôt pour des *murmures*. (Mass.) Sous le règne du prince qui craint Dieu, la soumission sera sans *murmure*, parce qu'elle sera sans contrainte. (Id.)

Le ciel sait cependant si, parmi tant d'injures,
J'ai permis à ma voix d'éclater en *murmures*. VOLT.

— Plainte sourde d'une seule personne. Apprendre une disgrâce sans se permettre le moindre murmure.

— Se prend, dans l'Écriture sainte, pour Esprit de désobéissance et de révolte, accompagné de pensées et de paroles injurieuses à la Providence divine. Les Hébreux tombèrent plus d'une fois dans des murmures dignes de punition.

— Fig. Le *murmure* du mensonge qui flatte l'homme au dehors ne saurait étouffer la voix de la vérité qui l'humilie au dedans. (Fén.)

— Fig. et style soutenu. *Le murmure du cœur, le murmure des passions, les murmures du sang, les murmures de la vanité*, etc. Le mouvement secret des passions contraintes ou contrariées. Avoir bien de la peine à étouffer les murmures de son cœur. La voix de la raison étouffe quelquefois les murmures de l'amour. Du sang qui se révolte est-ce quelque *murmure*? (Rac.)

Écoutez-vous du sang le dangereux *murmure*
Pour des enfants ingrats qui bravent la nature?
(VOLTAIRE.)

— Bruit confus et doux d'un ruisseau qui coule à petits flots sur les cailloux. Le murmure des eaux. Le doux murmure des fontaines, des ruisseaux.

Tout est changé, tout me rassure,
Je n'entends plus qu'un bruit
Semblable au doux *murmure*
D'une onde claire, pure,
Qui tombe, coule et fuit. BOSSUET.

— Bruit des vents quand ils agitent doucement les feuilles des arbres, etc. Le murmure des zéphyrs. Majestueuses forêts, n'accompagnez de vos religieux *murmures* que les chants des oiseaux, ou les doux entretiens des amis et des amants qui veulent se reposer sous vos ombrages. (B. de St-P.)

— Ornith. On donne quelquefois ce nom au colibri.

— Syn. simpl. Bourdonnement, bruit sourd, bruit confus, bruissement, gazouillement, grondement. || Plainte légère, gronderie. || Épith. Faible, sourd, confus, léger, long, doux, flatteur, agréable, favorable, triste, secret, cruel, dangereux, menaçant, insolent, ingrat, plaintif, bryant, élevé, étouffé.

MURMURÉ, ÉE. part. pass. du v. Murmurer. S'empl. adjectiv. Paroles murmurées.

MURMUREMENT. s. m. S'est dit pour Bruit. || Murmure.

MURMURER. v. n. 1re conj. (du lat. *murmurare*). Faire du bruit en se plaignant sourdement, sans éclater. Murmurer entre ses dents. Se soumettre sans murmurer. Murmurer fort de quelque chose. Murmurer de la conduite de quelqu'un. Murmurer contre ses supérieurs, contre ses parents. La paresse et la médiocrité *murmurent* toutes seules contre la sagesse et l'équité des choix. (Mass.) Dans quelque situation cruelle que nous nous trouvions, que sommes-nous pour *murmurer*? (Boiste.)

Vous avez vu cent fois nos soldats en courroux,
Porter en *murmurant* leurs aigles devant vous.
(RACINE.)

— Fam. Se dit du bruit sourd qui court de quelque affaire, de quelque nouvelle. Cela n'est pas bien assuré, mais on en murmure. On commence à en murmurer.

— Se dit des eaux, des vents, etc. Un ruisseau qui murmure sur les cailloux. Le vent murmure dans le feuillage.

Tantôt l'onde brouillant l'arène,
Murmure et frémit de courroux,
Se roulant dessus les cailloux
Qu'elle rapporte et qu'elle entraîne. RÉGNIER.

— *Murmurer d'une chose*. En parler faiblement.

— v. a. Prononcer entre ses dents, quelques mots pour se plaindre. Que murmurez-vous là? Je ne sais ce qu'il murmure entre ses dents.

— Prononcer des paroles peu intelligibles. Murmurer un nom.

Désirs, pressentiments, rêves de la pensée,
Comme une voix d'en haut vous *murmurez* tout bas
Des oracles d'espoir que vous n'achevez pas!
(FABCY.)

— Poet. L'insecte en bourdonnant *murmurait* son plaisir. (St-Lamb.) L'enchanteur sourdement *murmure* ses blasphèmes. Baour-Lorm.)

. . . . . Elle voit sous ses armes
S'agiter des soldats *murmurant* leurs alarmes.

— *Murmurer que*, pour *de ce que*.

— SE MURMURER. v. pron. Être dit tout bas.

— *Cette nouvelle se murmure, se murmure à l'oreille*. On commence à se la communiquer en secret.

MURMUREUR. s. m. S'est dit pour Celui qui murmure.

MURMUREUX, EUSE. adj. S'est dit pour Qui murmure. Murmureuses fontaines. Les murmureux ombrages. Il s'emploie encore aujourd'hui dans le style poétique.

MURON. s. m. Fruit des ronces.

MUROS (INTRA ou EXTRA). (pr. *mu-ross*). Locutions latines qui signifient Dans les murs, hors des murs. Subdivision électorale des grandes villes. La population étant trop nombreuse pour qu'on n'en fasse qu'un arrondissement électoral, les électeurs urbains ont formé les collèges *intramuros*, et les électeurs ruraux les collèges *extramuros*.

MURRAI. s. m. Bot. Genre de la famille des hespéridées, établi pour une plante des Indes orientales.

MURRAY. Géogr. Comté d'Écosse. Chef-lieu, Elgin. || Golfe de la côte orientale d'Écosse.

MURRAY (Jacques, comte de). Fils naturel de Jacques V, roi d'Écosse, se montra le plus implacable ennemi de sa sœur Marie Stuart. Il fut assassiné en 1570.

MURRAYE. s. f. Bot. Genre de plantes des Indes orientales.

MURREBONGAN. s. m. Bot. Espèce de vigne de Sumatra, dont le suc de la tige est employé, dit-on, pour guérir les excoriations de la langue.

MURRHIN, INE. adj. Antiq. Ne se dit qu'en parlant de certains vases fort estimés des anciens et dont la matière est encore pour les savants un objet de discussion. On pense que c'était du spath fluor. Vases murrhins. Matière murrhine.

MURRHIN. s. m. Vase antique.

MURRHINE. s. f. (du gr. μύρον, parfum). Ant. Ancienne boisson de vin doux mélangé d'aromates. || Il y avait une autre boisson du même nom qui était fort amère, à cause de la myrrhe qui y était mêlée; les Juifs la donnaient aux criminels que l'on allait exécuter.

MURSA. Géogr. anc. Ville de la Pannonie inférieure, aujourd'hui *Etzek*. L'an 351 après J.-C., Constance y remporta une victoire sur Magnence.

MURSE. s. m. Ichthyol. Poisson de la mer Caspienne.

MURSE ou **MURSE-MIRZA.** s. m. Relat. Nom du chef de chaque tribu tartare. Le murse reçoit la dîme de tous les bestiaux et celle du butin fait à la guerre.

MURSIE. s. f. Crust. Genre de crustacés.

MURTILLE. s. m. (pr. *mur-ti-ie*). Bot. Arbrisseau d'Amérique dont le fruit donne une espèce de vin.

MURUCUCA. s. m. Bot. Espèce de fleur de la passion, dont le fruit est délicieux.

MURUCUJE. s. m. Bot. Nom général que les sauvages de l'Amérique donnent indifféremment à toutes les plantes nommées *coronadilles* par Tournefort.

MURUCUJE. s. m. Bot. Fruit d'un arbre du Brésil, semblable à un poirier sauvage.

MURUME. s. m. Bot. Grand et magnifique palmier, que l'on cultive sur la côte orientale d'Afrique, et qui s'y trouve ainsi répandu dans l'état sauvage. On en retire une liqueur vineuse et une espèce de sucre.

MURVIEDRO. Géogr. Ville forte d'Espagne (Valence). Ruines de Sagonte. 6,000 hab.

MURVIEL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Béziers (Hérault). 1,400 hab.

MUSA. Myth. Déesse qu'on invoquait pour empêcher les médisances.

MUSA. s. m. Bot. Nom latin du bananier.

MUSABLE. adj. des 2 g. Se disait pour Musard. || Léger, badin.

MUSACÉ, ÉE. adj. (du lat. *musa*). Bot. Qui ressemble au bananier. || MUSACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, qui a pour type le genre bananier.

MUSAGÈTE. adj. m. (ét. gr., μοῦσα, muse; ἄγω, conduire, parce qu'Apollon passait pour être toujours accompagné des Muses, et pour présider à leurs concerts). Myth. Qui conduit les Muses. Surnom d'Apollon. || Surnom d'Hercule, qui, en purgeant la terre des monstres, donnait du repos aux Muses.

— Iconol. Apollon Musagète est vêtu d'une tunique longue et d'un manteau. Il est couronné de laurier, et marche en jouant de la cithare. Hercule Musagète est figuré par une lyre qu'il tient d'une main, pendant qu'il s'appuie de l'autre sur sa massue. A ses pieds est un masque, attribut ordinaire de quelques-unes des Muses.

MUSAILLE. s. f. S'est dit pour Action de muser. || Lenteur.

MUSAIQUE. s. f. Se disait pour Mosaïque.

MUSANGÈRE. s. f. Ornith. Un des noms de la grosse mésange.

MUSARAIGNE. s. f. (ét. lat., *mus*, rat; *arena*, sable, ou *aranea*, araignée, parce qu'on la dit venimeuse comme l'araignée). Mamm. Genre de carnassiers de la famille des insectivores, ayant pour type un petit animal sauvage, à peu près de la grosseur d'une souris, et dont le museau est fort pointu. Les espèces les plus connues sont la musette et la musaraigne d'eau. La *musaraigne* a une odeur forte qui répugne aux chats. (Buff.) || *Musaraigne volante*. Espèce de chauve-souris.

MUSARD, ARDE. adj. (rad. *muser*). Fam. Qui perd son temps à s'occuper, à s'amuser de petites choses. || Il ne s'emploie qu'après son substantif.

— substantiv. C'est un musard, un vrai musard.

— Archéol. fr. S'est dit autrefois de certains bateleurs ou musiciens, presque tous provençaux, qui chantaient, jouaient des instruments et récitaient des vers.

MUSARDER. v. n. 1re conj. Faire le musard, flâner. Pop.

MUSARDERIE. s. f. Conduite ou caractère du musard; flânerie. Le café était rempli d'une foule d'oisifs de tout genre, grands amateurs de cafés, de spectacles, de nouvelles et de tout ce que la *musarderie* recherche pour tuer le temps qu'elle ne sait pas employer. (De Ségur.)

MUSARDIE. s. f. Se disait pour Paresse, fainéantise. || Inutilité, bagatelle.

MUSARDISE. s. f. V. MUSARDERIE.

MUSC. s. m. Mamm. Quadrupède ruminant, du genre chevrotain, qui est de la taille d'un chevreuil, et qui a près du nombril une poche pleine d'une matière dont l'odeur est fort pénétrante. Un rognon de musc.

— Liqueur que porte cet animal dans un follicule situé à l'extrémité des organes de la génération. Le musc n'est point borné à ce seul animal: c'est un produit qu'on trouve dans une multitude d'autres; la civette, l'ambre gris, le castoréum, sont dans le même cas. Le pécari, l'ondatra, le desman et autres quadrupèdes étrangers, ont aussi des productions musquées. Parmi nos animaux indigènes, on retrouve aussi le musc; le blaireau, la fouine, le rat musqué, ont une odeur de musc très-prononcé. On le trouve dans beaucoup d'autres. Les végétaux contiennent aussi le principe musqué d'une manière très-évidente. On a même prétendu qu'il existait dans quelques minéraux. Le musc, tel qu'il se trouve dans le commerce est un produit onctueux, grumeleux, d'un brun noirâtre, d'une saveur âcre, légèrement amère, d'une odeur forte et extrêmement diffusible. Il suffit d'une quantité minime de cette substance, pour donner à des corps d'une immense étendue l'odeur de musc, et ces corps conservent cette odeur un long espace de temps. Cette matière est employée en pharmacie et dans la parfumerie. Bon musc. Musc falsifié. Sentir le musc. Grain de musc. Odeur de musc.

— *Musc artificiel*. Résine jaune qui a l'odeur du musc et qui est, dit-on, obtenue en Allemagne en traitant une partie d'huile de succin rectifiée, par quatre parties d'acide nitrique pur. || *Musc indigène*. Fiente de vache séchée au soleil, et qui a acquis une odeur de musc.

— *Couleur de musc*. Espèce de couleur brune. Gant, drap couleur de musc.

— *Peau de musc*. Peau parfumée de musc.

— Prov. *Le musc n'est pas l'odeur des gens d'esprit*. Les gens de goût ne font pas usage de ce parfum.

— Bot. *Herbe au musc*. Plante qu'on appelle aussi mosch ou ambrette.

MUSCADE. s. f. (de *musc*, parfum). Fruit du muscadier aromatique. La muscade et le macis qui l'enveloppe contiennent une huile volatile, qu'on peut en extraire par la distillation, et une huile fixe qu'on en retire par expression à chaud, mais toujours mêlée à l'huile volatile, qui lui communique son odeur et sa couleur. Cette huile est connue sous le nom de *baume ou beurre de muscade*. || On distingue dans le commerce deux espèces de muscades: la *muscade femelle*, qui est plus petite, et la *muscade mâle*, qui est plus grosse et d'une forme plus allongée, mais dont la saveur est moins aromatique. On appelle aussi la muscade mâle *muscade sauvage*, parce que l'arbre qui la produit croît sans culture.

— Graine que contient ce fruit. Il est d'une odeur forte et suave, et sa forme est celle d'une noisette; on le met au rang des épices.

— Conchyl. Nom marchand de la bulle ampoule.

— Foss. On a cru autrefois trouver des noix muscades à l'état fossile, mais il est extrêmement probable qu'on a pris pour ces fruits des polypiers globuleux, qu'on trouve dans la craie, et dont la forme se rapproche beaucoup de celle des noix muscades. Ces polypiers se rapportent au genre alcyon.

— Epith. Cendrée, dure, durcie, odorante, parfumée. || Periphr. La noix de Banda (île d'Asie qui produit beaucoup de muscades).

— Nom que les escamoteurs donnent aux petites boules de la grosseur d'une muscade, dont ils se servent dans leurs tours de gibecière. Passez, partez, muscade.

— S'est dit pour Raisin muscat.

— adjectiv. Noix muscade.

— *Rose muscade*. Rose ainsi nommée à cause de son odeur particulière.

MUSCADELLE. s. f. Hort. Espèce de poire qui sent un peu le musc.

MUSCADET. s. m. Sorte de vin qui a quelque goût de vin muscat.

— Hort. Sorte de gros raisin blanc. || Petite pomme douce dont on fait d'excellent cidre.

MUSCADIER. s. m. Bot. Genre de la famille des myristicées, dont il est le type. Il renferme une vingtaine d'espèces, dont les plus connues sont le *muscadier aromatique* qui produit le fruit nommé muscade, et le *muscadier à suif*, dont on retire une matière jaunâtre avec laquelle on fabrique des chandelles.

MUSCADIN. s. m. Petite pastille à manger, où il entre du musc. Un kilogramme de muscadins.

— Petit maître, homme qui affecte une grande recherche dans son costume. On l'appelait ainsi sans doute à cause du musc qui le tout autre parfum dont on le supposait faire usage dans sa toilette.

— S'est dit, en général, des élégants à l'époque de la République. Les muscadins ont été remplacés par les incroyables. C'était particulièrement à eux que les anarchistes révolutionnaires avaient déclaré une guerre d'extermination. Parlait-on sans jurer, sans faire des solécismes, on était un muscadin. Les femmes étaient aussi appelées *muscadines* lorsqu'elles ne sentaient pas l'ail ou l'eau-de-vie.

— On s'en est servi à Lyon pour désigner les commis de magasins d'épiceries en gros.

MUSCARDIN. s. m. Mamm. Espèce de loir roux. || *Muscardin volant*. Espèce de chauve-souris du genre vespertilion.

MUSCARDINE. s. f. Écon. rur. Maladie des vers à soie qui détruit les récoltes des cocons. Audouin a démontré que c'était un champignon vivant sur le ver aux dépens de sa graisse, et que ce champignon était occasionné par le défaut d'air plus encore que par la chaleur et l'humidité.

MUSCARI. s. m. (du fr. *musc*, à cause de l'odeur agréable de ses fleurs). Bot. Genre de la famille des asphodélées, renfermant une dizaine d'espèces, toutes européennes. Quelques espèces sont cultivées dans les jardins.

MUSCARIIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *muscarium*, houssoir; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un balai ou d'un houssoir.

MUSCARIUM. s. m. Bot. Corymbe lâche et irrégulier.

MUSCARIUS. adj. m. Myth. lat. Surnom de Jupiter.

— Écon. rur. Ver à soie mort de la muscardine.

— S'est dit autrefois pour Muscadin.

MUSCAT. adj. m. Se dit de certaines espèces de raisin parfumé. Raisin muscat.

— Se dit des vins qu'on en tire. Vin muscat.

MUSCAT. s. m. Raisin muscat. Les muscats de ce pays sont fort gros. Manger du muscat. Grappe de muscat. Muscat blanc. Muscat rouge. Muscat noir. Muscat violet. Muscat d'Alexandrie.

— Vin muscat. Boire du muscat. Muscat blanc. Muscat rouge. Muscat de Frontignan.

— Nom de plusieurs espèces de poires dont le goût est très-agréable. Muscat fleuri. Muscat vert. Muscat royal. Petit muscat. Muscat robert. Muscat d'Allemagne.

MUSCELLIN. adj. Qui est plein de musc.

— Trop doux.

MUSCHEBBEHÉ. s. m. Relig. ott. Une des six classes dans lesquelles se rangent les soixante-douze sectes musulmanes.

MUSCHELKALK. s. m. Géol. Série de couches, tantôt calcaires, tantôt marneuses.

— Minér. Calcaire compacte, d'un gris de fumée, quelquefois jaunâtre, et même rougeâtre, qui contient une assez grande quantité de corps organisés, et surtout de coquilles.

MUSCHENBROECK (Pierre van). Né en 1692, mort en 1761, s'occupa principalement des sciences exactes. On lui doit plusieurs ouvrages, dont le plus fameux est intitulé *Essais de physique*.

MUSCICAPE. s. m. Ornith. Espèce de gobe-mouches.

MUSCICAPIDÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble au gobe-mouches. || MUSCICAPIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ... Famille de l'ordre des passereaux, ayant pour type le genre gobe-mouches.

MUSCICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *muscus*, mousse; *colo*, habiter). Hist. nat. Qui vit ou végète dans les mousses.

MUSCIDA. s. f. Astron. Nom de l'étoile qui est dans la bouche de Pégase.

MUSCIDE. adj. des 2 g. (du lat. *musca*, mouche). Entom. Qui ressemble à une mouche. || MUSCIDES. s. m. pl. Famille ou tribu de diptères, qui a pour type le genre mouche. Les larves sont des vers blancs qui éclosent le plus souvent des œufs déposés dans des viandes en putréfaction.

MUSCIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *musca*, mouche; *forma*, forme). Entom. Qui a la forme d'une mouche. || MUSCIFORMES. s. f. pl. Tribu de la famille des tipulaires, comprenant celles qui par leurs pattes courtes et leur corps épais ressemblent à des mouches.

MUSCIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *muscus*, mouche; *gigno*, produire). Hist. nat. Qui naît parmi les mousses, comme l'agaric muscigène, la clavaire muscigène.

MUSCIPULE. adj. des 2 g. Bot. Se dit de plusieurs plantes qui prennent les ... des insectes se collent à la glu que ... de la tige du silène muscipule ... la dionée muscipule se resserrent sur les mouches qui s'y introduisent, et les font périr.

MUSCIPULE. s. f. Plante qui prend les mouches.

MUSCIVORE adj. des 2 g. (ét. lat., *musca*, mouche; *voro*, dévorer). Ornith. Qui dévore les mouches. La grive muscivore fait sa nourriture favorite des mouches et des autres insectes.

— Bot. L'arome muscivore par son odeur cadavereuse attire les mouches dans son spathe, dont les poils renversés en arrière qui garnissent l'orifice ne permettent plus à ces insectes de sortir.

MUSCLE. s. m. (du lat. *musculus*, fait du gr. μύω, mouvoir). Anat. Organe plus ou moins rouge, charnu, fibreux, irritable, s'implantant sur les os au moyen de tendons ou d'aponévroses, et dont les contractions produisent tous les mouvements des animaux. C'est ce qu'on appelle vulgairement les muscles. La plupart des muscles ont leurs extrémités attachées aux os, qu'il font mouvoir en divers sens. La tête, la queue, le ventre d'un muscle. Muscle fléchisseur, extenseur, abaisseur, eleveur, adducteur, abducteur, rotateur. Gros muscle. Muscle large. Les muscles du visage. Les muscles des bras, des jambes. Le tendon d'un muscle. Les fibres des muscles. Ce peintre, ce sculpteur rend bien les muscles. L'habitude de certaines affections de l'âme donne aux muscles du visage une contraction qui fait lire le caractère sur la figure. (De Ségur.)

— *Muscles simples.* Ceux qui n'ont qu'un seul corps et dont toutes les fibres suivent une même direction. || *Muscles composés.* Ceux qui n'ont qu'un seul ventre et se divisent à l'une de leurs extremités en plusieurs tendons, comme les fléchisseurs des doigts, ceux qui ont plusieurs ventres et plusieurs tendons, comme le biceps brachial, ou ceux qui sont rayonnés, c'est-à-dire dont les fibres partent d'un centre commun. || *Muscles extérieurs* ou *de la vie animale.* Ceux qui font mouvoir les divers organes extérieurs du corps. || *Muscles intérieurs* ou *de la vie organique.* Ceux qui sont destinés aux organes interieurs et aux fonctions végétatives.

— Pop. Nerf.

— Anc. art milit. Machine des anciens appelée plutôt *muscule.*

MUSCLÉ, ÉE. adj. (du lat. *musculosus*). Qui a des muscles bien marqués.

— Peint. et sculpt. Cette figure, cette statue est bien musclée, trop musclée.

MUSCLEAU. s. m. Pêch. V. MOUSCLEAU.

MUSCO-FUNGUS. s. m. Bot. Nom de plusieurs espèces de lichens membraneux ou foliacés des genres peltigère, physcie, lobaire.

MUSCOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une mousse. || Se dit des hépatiques, qui ont le port des mousses.

— Minér. Se dit d'un corps affectant une disposition qui le fait ressembler à une mousse, comme le cuivre muriaté muscoïde.

MUSCOÏDE. s. m. Bot. Genre de la famille des hepatiques, auquel on a substitué le nom de jungermannie.

MUSCOLOGIE. s. f. (du lat. *muscus*, mousse, et du gr. λόγος, discours). Didact. Partie de la botanique qui traite de l'histoire des mousses.

MUSCOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la muscologie. Flore muscologique.

MUSCOLOGISTE. s. m. Didact. Celui qui étudie spécialement les mousses.

MUSCOPHILE. adj. des 2 g. (du lat. *muscus*, mousse, et du gr. φίλος, aimer). Bot. Qui se plait parmi les mousses, comme l'agaric muscophile.

MUSCOSITE. s. f. (du lat. *muscus*, mousse). Mot par lequel on a désigné une espèce de mousse qui, dit-on, se trouve dans le ventricule des ruminants. C'est une erreur copiée dans Trévoux; il faut lire *mucosité.*

MUSCULAIRE adj. des 2. Qui a rapport aux muscles.

— Qui est propre aux muscles. Chair musculaire. Veine, artère musculaire. Fibres musculaires. Irritabilité musculaire. Mouvement, action, force musculaire.

— Anat. *Système musculaire.* L'ensemble des muscles du corps. || *Système musculaire de la vie animale.* Système qui comprend les muscles dont l'action est soumise à la volonté, tels sont les muscles des membres, de la tête, du tronc. || *Système musculaire de la vie organique.* Système qui comprend les muscles dont les contractions sont indépendantes de notre volonté, comme ceux du cœur. || *Fibres musculaires.* Celles dont l'assemblage forme les muscles. || || *Force musculaire.* La force motrice inhérente aux muscles. || *Artères* ou *nerfs musculaires.* Un grand nombre de divisions des artères ou des nerfs qui se distribuent dans un ou plusieurs muscles. || *Mouvement musculaire.* Changements plus ou moins notables qui arrivent dans l'habitation et le rapport de nos organes par la contraction musculaire. || *Contraction musculaire.* Puissance qu'ont les muscles de se raccourcir, de se contracter pour déterminer les mouvements. || *Action musculaire.* Mouvements qu'exécutent les muscles de la vie animale.

— *Machine musculaire.* Muscule des anciens.

MUSCULATURE. s. f. B.-arts. L'ensemble des muscles du corps humain, d'une statue, etc.

MUSCULE. s. m. (du lat. *musculus*). Antiq. Machine de guerre des anciens, qui servait à couvrir les assiégeants.

MUSCULE s. f. Anat. Nom de deux veines de la cuisse, l'une interne, l'autre externe.

MUSCULEUX, EUSE. adj. Où il y a beaucoup de muscles. Bras musculeux.

— Qui est ou qui approche de la nature du muscle.

— Qui a des muscles très-apparents et très-forts. Homme musculeux.

— Se dit d'une veine qui sort du tronc descendant de la veine cave.

— Anat. *Membrane musculeuse.* Membrane mince, étendue en largeur, composée de fibres musculaires placées les unes à côté des autres et non superposées. || *Tissu musculeux.* Tissu de la nature du muscle, comme le tissu de la matrice.

MUSCULITE. s. f. Conchyl. Nom qu'on donnait aux moules et aux pinnes fossiles. || On s'en est servi aussi pour désigner les mollusques.

MUSCULO-CUTANÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *musculus*, muscle; *cutis*, peau). Anat. Se dit de parties qui aboutissent à des muscles et à la peau.

MUSCULO-RACHIDIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit de parties qui aboutissent à des muscles et au rachis. On nomme ainsi les rameaux que les artères sacro-latérales envoient aux muscles des lombes, et qui se rendent ensuite au rachis en passant par les trous du sacrum.

MUSE. s. f. (du lat. *musa;* fait du gr. μοῦσα). Myth. Chacune des neuf déesses qui, suivant les anciens, présidaient aux arts libéraux, et principalement à l'éloquence et à la poésie. Les neuf Muses. Le séjour des Muses. Invoquer les Muses. Etre inspiré par les Muses. Être favorisé des Muses. La muse de l'histoire, de l'épopée, de la tragédie, de la comédie, de la poésie champêtre, de la danse. Si je voulais invoquer ici une *muse* savante, mes doctes accords diraient ici quelle fut la destinée du barde dans les jours du vieux temps. (Chateaub.) || Les mythologues ne sont pas d'accord sur l'origine, le nombre, les attributs et les noms des Muses. Cicéron compte quatre Muses, filles du deuxième Jupiter, et neuf, filles du troisième Jupiter et de Mnémosyne. Pausanias et Varron n'admettent que trois Muses: Mnêmê, Mélété et Aïdé, auxquelles Cicéron ajoute Thelxiope. Hésiode, qui en reconnaît neuf, est le premier qui leur ait donné le nom sous lequel elles sont généralement connues aujourd'hui. Les muses avaient un autel magnifique à Athènes. On les peint jeunes, belles, modestes et couronnées de fleurs. Quoique prises en général, les Muses présidassent également aux beaux-arts et à la poésie, chacune avait cependant un emploi distinct et un genre qui lui était propre. Quelques anciens les ont regardées comme des déesses guerrières, et les ont souvent confondues avec les Bacchantes.

— Quand les poètes apostrophent la muse de la poésie, ils l'appellent simplement *muse. Muse*, prête à ma bouche une voix plus sauvage. (Boil.)

Muse, redis-moi donc quelle ardeur de vengeance
De ces hommes sacrés rompit l'intelligence. (Boil.)

Muse, c'est à ce coup que mon esprit timide,
Dans sa course élevée a besoin qu'on le guide. (Id.)

— Fig. *Les nourrissons, les favoris, les amants des Muses.* Les poètes. *Muses*, dictez sa gloire à tous vos nourrissons. (Boil.) || *Les faveurs des Muses.* Le talent de la poésie.

— MUSES. s. f. pl. Les belles-lettres, et principalement la poésie. Cultiver les muses. Les muses consolent des disgrâces.

— La contrainte de la mesure a obligé Boileau à l'employer au singulier dans cette acception.

Il est vrai que du roi la bonté secourable
Jette enfin sur la *muse* un regard favorable. (Boil.)

— Fig. *Les muses grecques, les muses latines, les muses françaises*, etc. La poésie grecque, la poésie latine, la poésie française, etc.

— Dans ce sens, Muse s'emploie aussi au singulier. La muse latine. La muse française.

— Absol. Inspiration poétique. Poète à qui la muse accorde aisément ses faveurs. Le malheur de ma *muse.* (Nod.)

— Fig. Génie de chaque poète. Offrir au public les fruits de sa muse. Sa *muse* en arrivant ne met pas tout en feu. (Boil.)

En savantes leçons votre *muse* fertile
Partout joigne au plaisant le solide et l'utile. (Boil.)

— Il n'y a que la contrainte de la mesure qui a pu forcer Boileau à employer *muses* au pluriel dans cette autre acception. A quoi bon réveiller mes *muses* endormies? (Boil.)

— Caractère de la poésie de chaque poète. La muse de Racine est tendre et passionnée. Une muse enjouée, badine, sévère, dérèglée. Muse froide, folle, stérile, mercenaire, héroïque, vénale.

Le mal est qu'en rimant ma *muse* un peu légère
Nomme tout par son nom, et ne saurait se taire. (Boileau.)

— Les poètes mêmes.

C'est par toi qu'on va voir les *muses* enrichies,
De leur longue disette à jamais affranchies. (Boil.)

— S'est dit pour Musette, cornemuse.

— On a aussi donné ce nom à quelques figues d'Egypte plus douces que les autres.

— Syn. simpl. Piérides. || Epith. Savantes, doctes, discrètes, chastes, divines, sacrées, favorables, fidèles, agréables, enjouées. || Périphr. Les neuf sœurs, les filles de Mnémosyne, les filles de Mémoire, les doctes fées, les nymphes d'Aonie, les nymphes du Parnasse, les nymphes de la double cime, les doctes pucelles, les vierges du mont Piérus, les sœurs d'Apollon, les chastes vierges du Parnasse. || Syn. simpl. Génie poétique, verve poétique, feu, enthousiasme, poésie. || Epith. Savante, sublime, héroïque, lyrique, tragique, comique, satirique, pastorale, polie, riante, légère, facile, champêtre, élégante, enjouée, badine, bouffonne, négligée, coquette, folâtre, frivole, plaintive, novice, naïve, effrénée, frénétique, féconde, stérile, mercenaire, affamée, froide, glacée, grossière.

MUSE. s. f. Véner. Le commencement du rut des cerfs. La muse dure cinq ou six jours.

MUSEAU. s. m. (du bas lat. *musellus*). Zool. Partie de la tête du chien, du renard, et de quelques autres animaux, qui comprend la gueule et le nez. Se dit surtout lorsque cette partie avance beaucoup sur le front, de manière à rendre les mâchoires saillantes. Museau d'un chien. Museau d'un renard, d'une belette, d'un blaireau. La spinache a le *museau* avancé en forme de tube. (Lacép.)

— Pop. Se dit par mépris ou par plaisanterie en parlant des personnes. Montrer son museau. Donner sur le museau à quelqu'un. Qu'avait-il besoin d'aller montrer là son museau? Les courtisans de Louis XIV se débarrassèrent avec empressement des Angevins fidèles, à coups de pied, de poing, et de fouet sur le *museau.* (St-Aignan.)

J'ai reçu deux coups de ciseau
Dans un lieu bien loin du *museau.* (Volt.)

— On dit en badinant, d'une jolie fille, *qu'elle a un joli museau*, que *c'est un joli museau.*

— Iron. et pop. *Voilà encore un beau museau, un plaisant museau.* Se dit d'un homme qui fait l'agréable.

— Anat. *Museau de tanche.* Orifice vaginal de l'utérus, qui a paru à quelques anatomistes avoir quelque ressemblance avec la bouche de la tanche.

— Ichthyol. *Museau long.* Poisson du genre gymnote. || *Museau pointu.* Espèce du genre raie.

— Navig. L'avant d'un bateau foncet.

— Techn. Accoudoir d'une stalle, parce que les Goths y sculptaient des museaux ou mufles d'animaux. || Partie du panneton d'une clé.

MUSÉE. s. m. (du lat. *museum*, fait de *musa*, muse). Lieu destiné soit à l'étude des lettres, des sciences et des beaux-arts, soit à rassembler les productions, les monuments qui y sont relatifs. La peinture, la sculpture, la gravure, la numismatique et la glyptique, fournissent aux musées des objets propres à former des collections. Les plus célèbres musées se trouvent en Italie. L'Allemagne est le pays le plus riche en musées. En France, les musées du Louvre et de Versailles sont les plus beaux du reste du monde. Le musée des Antiques. Le musée Clémentin. Le musée Britannique. Le musée d'histoire naturelle. Musée du Louvre. Musée du Luxembourg.

— Se dit des membres d'une société de savants, d'artistes, de gens de lettres, qui se réunissent dans un musée.

— Petite colline d'Athènes, située dans l'ancienne enceinte, vis-à-vis de la citadelle. Elle était ainsi appelée parce qu'il y avait un temple consacré aux Muses.

— Ant. V. MUSÉON.

— Philol. Titre des ouvrages qui renferment la gravure et la description des objets d'art rassemblés dans un musée. Le Musée Bourbon de Naples. Le Musée Pio-Clémentin de Visconti.

— Myth. gr. La troisième heure personnifiée, celle qui était consacrée à l'étude.

— MUSÉES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes instituées en l'honneur des Muses dans quelques villes de la Grèce, et surtout chez les Thespiens, qui les célébraient tous les cinq ans. Chez les Macédoniens, elles duraient neuf jours, conformément au nombre des Muses. Les *Muses* étaient des fêtes instituées en l'honneur des Muses, d'où l'on a donné le nom de *musées* aux académies, aux cabinets des savants, et aux collections de statues et de tableaux. (Genlis.)

— Syn. comp. MUSÉE, MUSÉUM. On se sert plus communément du mot *musée*, non-seulement parce que sa terminaison est toute française, mais encore parce qu'il désigne non l'édifice lui même, comme *museum*, mais ce qu'il contient. *Museum* ne se dit plus guère qu'en parlant d'objets scientifiques, de collections de minéraux, d'oiseaux, de coquillages, et encore quand on veut appeler l'attention sur le lieu qui les renferme.

MUSÉE. Temps hér. Poète antérieur à Homère. Suivant les uns, il était fils de Linus, et, suivant les autres, d'Orphée, dont il fut certainement le disciple. Aucun de ses ouvrages n'est parvenu jusqu'à nous. Le poème d'*Héro et Léandre*, qui porte le nom de Musée, est pseudonyme. Ce poète vivait, dit-on, vers l'an 1400 av. J.-C.

MUSÉIES s. f. pl. Ant. V. MUSÉES.

MUSELÉ, ÉE. part. pass. du v. Museler. S'empl. adjectiv. Chien muselé. Cheval muselé. Ours muselé. Homme muselé.

MUSELER. v. a. 1re conj. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je musèle, tu museles, il musèle*, etc. Mettre une muselière à un animal. Museler un chien, un cheval, un ours.

En vain dans sa tanière a-t-on *muselé* l'ours,
Soyez sûr que l'ingrat, qui s'en souvient toujours,
Même quand sur deux pieds il trépigne et cadence,
Gronde et garde une dent à son maître de danse. (De Piis.)

— Fig. Empêcher de parler. Museler un calomniateur.

— SE MUSELER. v. pron. Être muselé. Les chiens se musèlent pendant les chaleurs.

MUSELIÈRE. s. f. (du fr. *museau*). Ce qu'on met à la gueule, à la bouche de quelques animaux, pour les empêcher de mordre ou de paître, etc. Mettre une muselière à un cheval, à un mulet, à un chien. Mettre une muselière de fer à un cheval.

— Bride qui passe sur le nez du cheval et qui est attachée à la têtière.

— Morceau de cuir avec de petits clous qu'on adapte au nez des jeunes poulains pour les empêcher de teter.

MUSÉOGRAPHE s. m. (ét. gr., μουσεῖον, musée; γράφω, j'écris). Didact. Auteur de la description d'un musée.

MUSÉOGRAPHIE. s. f. Didact. Catalogue, description d'un musée, de musées.

MUSÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la muséographie.

MUSÉON ou **MUSÉUM.** s. m. Ant. École célèbre de philosophie et de grammaire; réunion de savants et de litterateurs que Ptolémée Soter fonda dans la ville d'Alexandrie.

— Palais où se rassemblaient les membres de cette espèce d'académie. Le Muséon était situé près de la Bibliothèque.

— Forteresse voisine de la citadelle d'Athènes, où se trouvait le tombeau du poète Musée.

MUSEQUIN. s. m. S'est dit pour Petit museau.

Ses dentelettes d'ivoire,
Et la barbelette noire
De son *musequin* friand. (Du Bellay.)

— A été aussi employé comme terme de caresse. Mon Gorgias, mon friand *musequin.* (***) Comment vous va, mon ... *musequin?* (***)

— S'est dit également pour Filles gaies et enjouées, et peut-être même pour Filles libertines.

MUSER. v. n. 1re conj. (de l'allem. *müsse*, loisir, oisiveté, ou du lat. *vacare musis*, parce que l'occupation des gens de lettres les éloignant du mouvement et de l'action des gens du monde, ils semblent être oisifs). S'amuser et perdre son temps à des riens. Ne faire que muser. Fam.

— Prov. *Qui refuse muse.* Souvent celui qui refuse une offre perd une occasion qu'il ne retrouvera plus.

— Se construisait autrefois avec la préposition *sur.* Pendant le parlement, et qu'ils *musaient* sur leurs sûretés. (Mont.)

— Être près d'entrer en rut. Les cerfs commencent à muser.

— Jouer de la muse, de la musette.

MUSERAIN. s m. Mamm. Ancien nom de la musaraigne.

MUSERIE. s. f. S'est dit pour Action de muser.

Fâché de cette *muserie*,
Il reprend son vol de furie. (Riches.)

|| Sottise, niaiserie, fadaise.

MUSERIN. s. m. Nom que se donnent entre eux, chez les Turcs, ceux qui font profession d'athéisme.

MUSEROLLE. s. f. (du fr. *museau*). La partie de la bride d'un cheval qui se place au-dessus du nez.

MUSETTE. s. f. (dimin. de *muse* ou de *Colin Muset*, fameux jongleur du XIIIe siècle, à qui on en attribue l'invention). Instrument de musique champêtre auquel on donne le vent avec un soufflet qui se hausse et se baisse par le mouvement du bras. Jouer de la musette. Danser au son de la musette.

Et le pasteur, enflant sa *musette* rustique,
Egaya vers le soir le repas domestique. (Chénier.)

— Air fait pour la musette, ou dont le caractère convient à cet instrument. Jouer, chanter, composer, danser une musette.

— La musette est donnée aux poètes champêtres, à ceux qui composent des idylles, des pastorales, des églogues.

— Épith. Douce, tendre, humble, modeste, champêtre, rustique, villageoise, enflée.

— Fig. Ils recommencèrent par quatre fois à jouer de leurs *musettes* (à boire), parce qu'en Espagne le vin est dans des outres; mais à la cinquième elles se désenflèrent, et il n'y eut plus moyen de souffler. (Cervantes.)

— Mamm. Espèce de musaraigne qui vit dans les prairies et reste cachée dans les trous. On prête mal à propos des qualités nuisibles à sa morsure.

— Ornith. Nom qu'on donne, dans le département de Loir-et-Cher, à l'alouette lulu, ou cajelier.

— Techn. Défaut du papier produit par une bulle d'air comprimée entre la feuille et le feutre, dans la fabrication, lorsque la feuille n'adhère pas exactement au feutre dans toutes ses parties.

MUSETTEUR. s. m. S'est dit pour Paresseux, niais, stupide.

MUSÉUM. s. m. (pr. *mu-zé-ome*, du gr. μουσεῖον, musée). Vaste établissement destiné à contenir les productions naturelles les plus rares des divers parties du monde. Le Muséum d'histoire naturelle de Paris, qu'on appelle aussi *Jardin du roi* ou *Jardin des plantes*, se compose

de plusieurs galeries où se trouvent disposées méthodiquement des collections appartenant aux trois règnes de la nature; d'un grand jardin, dont plusieurs parties, ouvertes seulement aux élèves, sont destinées à l'étude de la botanique et de la culture; d'une ménagerie d'animaux vivants, d'une bibliothèque d'histoire naturelle, et d'amphithéâtres pour les cours. L'idée première de cet établissement est due au médecin du roi Louis XIII, Hérouard, qui, en 1626, obtint les lettres-patentes pour la fondation d'un jardin botanique. En 1739, Buffon fut nommé intendant du Jardin des plantes. Une bibliothèque fut annexée au cabinet d'histoire naturelle, qui, en 1793, prit le nom de *Muséum*. Un cœur sensible est mal à l'aise dans un *muséum* d'histoire naturelle; il voudrait pouvoir dire aux honorables habitants de ces brillantes catacombes: Secouez votre poussière, et marchez! (Boiste.) Les naturalistes qui montrent le monde sont souvent aussi dégoûtés que ceux qui font voir les *muséums*. (Id.)

— Se dit aussi pour Musée, collection d'objets rares et curieux. Muséum britannique. Muséum d'Alexandrie.

— Antiq. V. MUSÉON.

MUSEUR, EUSE. s. Se dit quelquefois pour Musard.

MUSIA. Myth. gr. La troisième des Heures. On l'appelle aussi Musée.

MUSICAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport à la musique. Art musical. Phrase musicale. Caractères musicaux. Composition musicale.

— *Soirée musicale.* Soirée pendant laquelle on fait de la musique.

— *Échelle musicale.* Série des sons successifs renfermés dans une octave. Les Européens admettent trois échelles, la chromatique, la diatonique et l'enharmonique.

— *Écrivains musicaux.* Auteurs qui ont écrit sur la musique. Cette locution est peu correcte.

— Myth. *Musicale.* Surnom de Pallas, lorsqu'elle jouait de deux flûtes, parce qu'on prétendait que les serpents de son égide jouaient lorsqu'on entendait le son de la flûte dans le voisinage.

MUSICALEMENT. adv. (rad. *musical*). Relativement à la musique.

— Conformément aux règles de la musique. Procéder musicalement.

MUSICANES. s. m. pl. Géogr. anc. Nation puissante de l'Inde en deçà du Gange.

MUSICIEN, ENNE. s. (du lat. *musicus*). Celui, celle qui sait l'art de la musique. Excellent musicien. Grande musicienne. Bon, savant, habile musicien. Musicien froid, insensible. L'art du *musicien* ne peut imiter les objets, mais l'impression qu'ils font. (Boiste.)

— Celui, celle qui fait profession de composer ou d'exécuter de la musique. L'Italie, l'Allemagne et la France sont les pays qui comptent le plus de musiciens. Mozart, Haydn, Gluck, Grétry, Sacchini, Meyerbeer, etc., sont de grands musiciens, des musiciens célèbres. Les musiciens du roi. Les musiciens de la chapelle. Musicien de l'Opéra. Une musicienne de concert. Musiciens ambulants. Le *musicien* qui veut rendre du bruit par du bruit se trompe, il ne connaît ni le faible ni le fort de son art, et il en juge sans goût, sans lumières. (J.-J. Rouss.)

— Se dit quelquefois des oiseaux chanteurs. Si le rossignol est le chanteur des bois, le serin est le *musicien* de la chambre. (Buff.)

— Syn. simpl. Chantre se prend comme synonyme de ce mot, qui est familier. ‖ Épith. Célèbre, savant, harmonieux, joyeux, altéré, ivrogne. ‖ Périphr. Un enfant de l'harmonie; les nobles fils de l'Harmonie, un favori, un prêtre de Polymnie; un fils d'Euterpe.

MUSICIEN, ENNE. adj. Qui sait bien la musique. Ce jeune homme est bon musicien, n'est pas musicien.

— Myth. anc. *Musicien.* Épith. de Bacchus. ‖ *Musicienne.* Épithète de Pallas.

MUSICIEN. s. m. Ornith. Nom de deux oiseaux d'Amérique, le musicien de Cayenne ou arada, et le musicien de Saint-Domingue ou organiste, dont le chant est une suite d'intonation régulière, qu'on lui fait réitérer autant qu'on le veut en l'imitant.

MUSICO. s. m. Lieu, dans la Belgique, et surtout en Hollande, où le bas peuple et les matelots vont boire, fumer, entendre de la musique, et voir des prostituées. Hanter les musicos.

MUSICOMANE s. des 2 g. Celui, celle chez qui le goût de la musique dégénère en manie. On dit plus ordinairement et mieux *mélomane*.

MUSICOGRAPHE. s. m. (ét. gr., μουσική, musique; γραφή, description). Instrument au moyen duquel on peut écrire la musique.

MUSICOMANIE. s. m. (ét. gr., μουσική, musique; μανία, folie). Pathol. Manie qui consiste en un goût passionné pour la musique.

MUSIF, IVE. adj. B.-art. Qui est en mosaïque, en marqueterie. Peu usité.

— Chim. *Or musif.* Combinaison de soufre et d'étain dont on se sert pour graisser les coussins d'une machine électrique.

MUSIMON. s. m. Mamm. Ancien nom du mouflon.

MUSIMOS. s. m. Relat. Fête des Âmes, chez les peuples voisins du Monomotapa.

MUSIQUE. s. f. (du lat. *musica*). Art qui a pour but d'émouvoir l'âme au moyen des modifications du son. Compagne fidèle de l'homme, la *musique* embellit son existence, et l'aide à supporter les fatigues d'un pénible voyage. S'il jouit des faveurs de la fortune, elle vient multiplier ses plaisirs; malheureux, elle le console. Exprimant tour à tour ses désirs, son ivresse ou sa reconnaissance, elle entretient dans son cœur le feu sacré de la sensibilité, l'entraîne aux combats, anime son courage par des sons belliqueux, et c'est elle encore qui doit présider aux fêtes triomphales, et porter aux cieux l'hommage du vainqueur. (C.-Blaze.) La *musique* est aussi naturelle à l'homme que la parole, et elle sert aux mêmes usages relatifs chez l'homme civilisé comme chez celui qui vit dans l'état primitif. (Fourn.) De tous les beaux-arts, la *musique* est celui qui agit le plus immédiatement sur l'âme. (Mme de Staël.) Les Italiens, depuis des siècles, aiment la *musique* avec transport. (Id.) Les chrétiens, comme les païens, ont étendu l'empire de la *musique* après la mort. (Id.) La *musique* est un plaisir si passager, on le sent tellement s'échapper à mesure qu'on l'éprouve, qu'une impression mélancolique se mêle à la gaîté qu'elle cause. (Id.) La *musique* double l'idée que nous avons des facultés de notre âme; quand on l'entend, on se sent capable des plus nobles efforts. (Id.) La peinture est plus près de la nature, la *musique* tient plus à l'art humain. (J.-J. Rouss.) La *musique* est un bienfait du ciel, elle en est descendue. (Boiste.) La *musique* se marie à l'immortelle poésie. (Defauc.)

— Théorie de cet art, ou science des sons considérés sous le rapport de la mélodie, du rhythme et de l'harmonie. Elle recherche les principes de ces combinaisons, et les motifs des affections qu'elle nous cause. Savoir, entendre, posséder parfaitement bien la théorie de la musique. Des mathématiciens, sans savoir solfier, ni jouer d'aucun instrument, ont fait sur la musique des traités fort estimés.

— *Musique théorique* ou *spéculative.* Connaissance des différents rapports du grave à l'aigu, du vite au lent, de l'aigre au doux, du fort au faible, dont les sons paraissent susceptibles. ‖ *Musique pratique.* L'art d'appliquer et de mettre en usage les principes de la spéculative, c'est-à-dire, de conduire et disposer les sons par rapport à la consonnance, à la durée, à la succession, de telle sorte que le tout produise sur l'oreille l'effet qu'on s'est proposé. C'est cet art qu'on appelle *composition*.

— Production de cet art. Composer de la musique. Mettre des vers en musique. Faire de belle, d'excellente musique. Musique savante, agréable, faible, bien écrite, mal écrite, correcte. Harmonieuse, mélodieuse, divine, céleste, charmante, agréable, délectable, tendre, douce, moelleuse, simple, sonore, bruyante, noble, grave, mâle, vive, animée, expressive, pittoresque. Faire, composer la musique d'un opéra, d'une cantate. Messe, *Te Deum* en musique. Musique vocale, instrumentale. Musique pour le piano, pour la harpe, etc. Musique de piano, de flûte, de violon, etc. Musique de scène. Musique dramatique. Musique d'église. Musique de bal. Musique militaire. Exécuter de la musique. Musique d'une exécution difficile. Musique gravée. Musique copiée. Écrire, copier de la musique. Lire de la musique. Marchand, éditeur de musique. Copiste de musique. Musique italienne. Musique française. Les bavards mettent toutes leurs actions en paroles, comme les poëtes, les musiciens mettent leurs paroles en *musique*. (Boiste.) C'est surtout à la ville que je me plais à entendre le soir de bonne *musique*. N'est-il pas juste d'accorder aux oreilles un dédommagement pour tout ce qu'elles ont à souffrir pendant la journée? (De Lévis.) La *musique* nationale des Suisses est d'une mélodie monotone et triste, dénuée d'accent et d'énergie. (Fourn.) Les Russes ont une *musique* chantante, mais triste; leur mélodie est agreste. (Id.) La *musique* des Polonais ne diffère de celle des Russes que par quelques nuances; elle est plus gaie, plus spirituelle, plus martiale. (Id.) La *musique* anglaise est triste, monotone, sans inspiration, dénuée de mélodie. (Id.) La *musique* des Écossais se distingue par une mélodie monotone, triste et plaintive, qui n'est pas sans attrait pour les étrangers, et qui charme les habitants de ces contrées. (Id.) Les Chinois ont une *musique* sourde et monotone comme leur langue. (Id.) Chaque peuple a une *musique* qui lui est propre; cette *musique* a constamment une analogie remarquable avec le climat, le langage, les mœurs, le caractère, les opinions de la nation à laquelle elle appartient. (Id.) L'Italie est la première contrée dont la *musique* s'offre à l'esprit lorsque nous voulons présenter à l'imagination l'idée d'une mélodie enchanteresse. (Id.) Le caractère distinctif de la *musique* italienne est une mélodie dominante, expressive, tendre, passionnée et voluptueuse. (Id.) Les Espagnols chantent sans art; la science n'a rien fait pour leur *musique* nationale. (Id.) La *musique* naturelle, commune à tous les peuples, bornée au seul physique des sons et n'agissant que sur les sens, ne porte point ses impressions jusqu'au cœur, et ne peut donner que des sensations plus ou moins agréables: telle est la *musique* des chansons, des hymnes, des cantiques, de tous les chants qui ne sont que des combinaisons de sons mélodieux, et en général de toute *musique* qui n'est qu'harmonieuse. La *musique* dramatique ou imitative, par des inflexions vives, accentuées, et pour ainsi dire parlantes, exprime toutes les passions, peint tous les tableaux, soumet la nature entière à ses savantes imitations, et porte ainsi jusqu'au cœur de l'homme des sentiments propres à l'émouvoir. (J.-J. Rouss.)

..... Ces lieux communs de morale lubrique,
Que Lulli réchauffa des feux de sa *musique*. (Boil.)

— *Musique de chambre.* Nom qu'on donnait, dans le XVIe siècle, à la seule musique en usage pour les voix: elle consistait en madrigaux ou chansons à plusieurs voix, ordinairement à quatre ou cinq parties, quelquefois à six, sept et huit.

— *Instrument de musique.* Instrument avec lequel on exécute de la musique. La voix tient le premier rang parmi les agents de la *musique*, non-seulement à raison de la facilité que la nature donne à chacun de s'en servir sans étude, mais encore parce que la voix est de tous les instruments de *musique* le plus fécond, le plus riche, le plus puissant, le plus varié, le plus ravissant de ses produits. (Fourn.)

— *Notes de musique.* Signes ou caractères dont on se sert pour indiquer les divers tons de la musique. Les anciens Grecs se servaient, dans leur musique, des caractères de leur alphabet; mais, au lieu de leur donner une valeur numéraire qui marquât les intervalles, ils se contentaient de les employer comme signes, les combinant en diverses manières, les mutilant, les accouplant, les couchant, les retournant différemment, selon les genres et les modes. Les Latins les imitèrent, en se servant, à leur exemple, des lettres de l'alphabet, et il nous en reste encore la lettre jointe au nom de chaque note de notre échelle diatonique naturelle. Gui Arétin imagina les lignes, les portées, les signes particuliers qui nous sont demeurés sous le nom de *notes*, et qui sont aujourd'hui la langue musicale universelle de l'Europe.

— *Livre, cahier, papier de musique.* Livre, cahier, papier ou il y a des airs de musique écrits avec des notes de musique.

— Prov. *Être réglé comme un papier de musique.* Être exact et ponctuel dans tout ce qu'on fait. ‖ Se dit également d'une chose qui a un ordre certain.

— Prov. et fig. *Pays de musique.* Pays où il y a du haut et du bas.

— Art de composer ou d'exécuter la musique. Apprendre la musique. Savoir la musique. Enseigner, montrer la musique. Maître de musique. Classe de musique. Avoir du goût pour la musique. La *musique* est le moyen le plus commode et le moins humiliant de tuer le temps sans prendre la peine de penser. (Johnson.) La *musique* où il n'y a pas de chant n'est que du bruit que l'on fait en mesure. (J.-B. Say.)

— Exécution de la musique, soit avec la voix, soit avec les instruments. Avoir de la musique. Entendre de la musique. Faire de la musique. Donner de la musique, de fort bonne musique. Musique de voix et d'instruments.

Tous mes sots. . . . . .
Détonnant de concert, se mettent à chanter,
La *musique* sans doute était rare et charmante.
(Boileau.)

— Quelques thérapeutistes ont tiré parti de la musique dans le traitement de certaines maladies. Des faits innombrables, et qui se renouvellent incessamment, attestent que l'homme, soit dans l'état de santé, soit dans celui de maladie, est éminemment susceptible d'éprouver des effets remarquables résultant de l'influence que la musique exerce sur son imagination comme sur ses organes.

— Prov. et fig. *Musique enragée, musique de chiens et de chats.* Musique discordante, qui déchire l'oreille. ‖ Pop. Bruit confus de plusieurs personnes qui se querellent.

— Prov. *C'est la musique des saints innocents.* Se dit d'une fort mauvaise musique.

— *Musique mécanique.* Mouvements au moyen desquels des pendules, des tabatières et autres objets, jouent un certain nombre d'airs.

— Compagnie de musiciens de profession qui ont coutume d'exécuter de la musique ensemble. La musique du roi. La musique de la chapelle. Maître de la musique de la chapelle. Être de la musique du roi. Musique d'une église. Être attaché à la musique de l'Opéra. Musique d'un régiment.

— Fig. Certains sons agréables ou désagréables. La voix de cette femme est une musique délicieuse. ‖ Iron. et fam. Cet enfant ne cesse de crier; il nous fait là une belle musique.

— Par anal. Il existe une *musique* de style, et celui qui la possède pas ne saura jamais écrire. (Boiste.) Il y a des paroles qui sont de la *musique*, et des regards qui sont des paroles. (Necker.) Les beaux vers ont la *musique* de l'âme. (Volt.) Il n'y a pas de *musique* plus agréable que la voix de celle qu'on aime. (***)

— Art. La réunion de tous les beaux-arts auxquels président les Muses. Nous employons quelquefois le mot *art* dans un sens analogue. Ainsi ce titre d'un ouvrage: *De l'état de l'art en Europe au XIXe siècle*, doit s'interpréter ainsi: De l'état de la poésie, de l'éloquence, de la musique, de la peinture, de la gravure, de la statuaire, de l'architecture, de l'action dramatique, de la pantomime et de la danse, en Europe, au XIXe siècle.

— Se disait pour Mosaïque.

— Conchyl. Espèce de coquille du genre volute, qui est réglée comme un papier de musique. Il y en a plusieurs variétés.

— Iconol. On reconnaît la Musique à la lyre d'Apollon qu'elle tient, ainsi qu'à un livre sur lequel elle a les yeux fixé, et aux divers instruments qui sont à ses pieds, et dont l'assemblage désigne l'harmonie, la variété et les différents caractères de la musique. D'autres lui donnent des airs notés, une plume, une balance pour exprimer la justesse qui lui est nécessaire, et une enclume, parce qu'on prétend que le son des marteaux a contribué à la découverte de l'art. Les Égyptiens la représentaient hiéroglyphiquement par une langue et quatre dents, etc.; sans hiéroglyphes, par une femme dont la robe est semée d'instruments et de livres notés. Une peinture allégorique qu'on voyait à Rome exprimait ses effets par une troupe de cygnes rangés en cercle autour d'une fontaine. Au milieu d'eux est un jeune homme ailé, c'est Zéphyre, qui de son haleine rafraîchit les airs. On la retrouve encore sous la figure d'une femme qui joue d'un sistre où se voit une cigale à la place de la corde rompue, et qui a un rossignol sur la tête.

MUSIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Musiquer. S'empl. adjectiv. Chanson musiquée.

MUSIQUER. v. n. 1re conj. S'est dit, par plaisanterie, pour Faire de la musique. Nous *musiquâmes* tout le jour au clavecin du prince. (J.-J. Rouss.)

— v. a. Mettre en musique.

MUSITE. s. m. Hist. sacr. Se dit des Lévites, descendus de Musi, fils de Mérari.

MUSKAJAN. s. m. Bot. Racine de Virginie, que les sauvages emploient pour se teindre en rouge.

MUSKOFKE. s. f. Métrol. Petite monnaie d'argent de Russie.

MUSOIR. s. m. S'est dit pour Pointe d'une digue.

MUSOLEPSIE. s. f. Didact. Terme dont quelques auteurs se sont servis pour Métromanie, fureur poétique.

MUSOMANIE. s. f. Pathol. V. MUSICOMANIE.

MUSONE. Géogr. Rivière des États de l'Église, qui, sous le royaume d'Italie, avait donné son nom à un département ayant pour chef-lieu Macerata, et qui est aujourd'hui réparti dans les délégations de Macerata, Ancône, Urbin et Camerino.

MUSONIUS RUFUS (Caïus). Célèbre philosophe stoïcien du IIe siècle depuis J.-C., ouvrit à Rome une école très-fréquentée, fut exilé sous Caligula, revint sous Vitellius, et se fit tellement estimer, que Vespasien l'excepta seul lorsqu'il chassa de Rome les philosophes.

MUSOPHAGE. s. m. (du lat. *musa*, bananier, et du gr. φάγω, manger, parce que le fruit du bananier est leur principale nourriture). Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs de la famille des lévirostres. ‖ Espèce du genre touraco.

MUSOPHAGE. adj. des 2 g. Ornith. Qui ressemble à un musophage. ‖ MUSOPHAGES. s. m. pl. Famille de grimpeurs, qui a pour type le genre musophage.

MUSOPHAGÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à un musophage.

MUSORITE. s. m. (ét. lat., *mus*, rat; *sorex*, souris). Se disait des Juifs qui avaient de la vénération pour les rats et les souris. Cette superstition venait de ce que les Philistins ayant enlevé l'arche d'alliance, Dieu fit naître parmi eux un grand nombre de rats et de souris qui dévoraient tout.

MUSPELHEIM. s. m. Myth. scand. Monde du feu, où Surtur le Noir tient son empire. Ce dieu viendra à la fin du monde, vaincra tous les dieux, et livrera l'univers aux flammes.

MUSQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Musquer. S'emploie adjectiv. dans le sens de Parfumé avec du musc. Gants musqués. Homme musqué.

— Dont l'odeur a quelque rapport avec celle du musc. Poire musquée. Mauve musquée.

— Bot. Qui a la saveur du musc. Poire dont l'eau est musquée. Canard musqué.

— Fig. et fam. *Écrivain, orateur, poëte musqué.* Écrivain, orateur, poëte qui a trop d'esprit, de recherche, qui affecte les ornements futiles. ‖ *Style musqué, phrases musquées.* Style, phrases qui sentent la recherche, l'affectation. ‖ *Comédie musquée.* Comédie dont le dialogue manque de naturel, tombe dans l'affectation, est semé de petits traits d'un esprit maniéré.

— Fig. et fam. *Paroles musquées.* Paroles obligeantes et flatteuses. Tout ce qu'il dit, ce sont des paroles musquées; mais cela n'a guère de suite.

— Fig. et fam. *Fantaisies musquées.* Fantaisies singulières, bizarres, comme en ont les gens riches et les jolies femmes. Cet homme a des fantaisies musquées. Peu usité. ‖ Toutes sortes de petits bijoux inutiles qui ne sont achetés et recherchés que par les gens riches et les curieux.

— Fig. et fam. *Messe musquée.* La dernière messe, où assistent ordinairement les gens du grand monde.

MUSQUER. v. a. 1re conj. Parfumer avec du musc. Musquer une peau, des gants.

— Bot. *Petite musquée.* Nom vulgaire de la muscatelline.

— SE MUSQUER. v. pron. Se parfumer avec du musc.

MUSQUIER. s. m. Techn. Ouvrier fabricant de batiste, de linon.

MUSQUINIER. s. m. Se disait pour Tisserand.

MUSSAF. s. m. Rabb. Prière que font les Juifs modernes le premier jour de chaque mois, le jour du sabbat et le premier jour de l'année.

MUSSASOUS. s. m. Mamm. Espèce de rat de Virginie qui sent le musc.

MUSSE. s. f. S'est dit pour Cachette.

MUSSE. s. f. Econ. rur. Nom de l'habitation des oies et des [illegible] dans quelques lieux. C'est une chambre pratiquée dans le voisinage du poulailler, le dessous du colombier, du four, etc.

— Vener. Passage étroit d'un fort ou d'une haie, pour les lièvres, les lapins et autre gibier.

— Zooph. Genre de madrépores renfermant quatre espèces, que l'on partage en deux sections, suivant que la tige est simple ou divisée.

MUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Musser. S'empl. adjectiv. Personne mussée.

MUSSELLEMS. s. m. pl. Hist. ott. Nom d'une ancienne milice. Les mussellems composaient un corps de trois mille cavaliers; ils étaient pourvus de bénéfices militaires et francs de tout impôt.

MUSSENDE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, qui se rapprochent de la garance.

MUSSE-POT (À). Loc. adv. fam. En cachette. On dit souvent par corruption *à musse-pot*.

MUSSER. v. a. 1re conj. (du lat. *mussare*, parler entre ses dents, à basse voix, et même se taire). [illegible] ceux qui ne peuvent [illegible] parler de peur d'être découverts). S'est dit pour Cacher. [illegible] ma faiblesse sous ces grands [illegible].

— SE MUSSER. v. pron. Vieux. Se cacher. Le naturel des femmes nous est figuré par la lune; et en autres choses, et en cette qu'elles se *mussent*, elles se contraignent et dissimulent en la vue et présence de leurs maris. (Rabel.)

MUSSINÉE. s. f. Bot. Genre de plantes.

MUSSITATION. s. f. (pr. *mus-si-ta-ci-on*, du lat. *mussitare*, marmurer, marmoter, parler entre ses dents). Méd. Action de murmurer, altération et faiblesse de la voix, difficulté d'articuler les lettres, à cause de la débilité des mouvements de la mâchoire, de la langue et des lèvres, d'où il résulte qu'on a beaucoup de peine à entendre ce que dit le malade. La *mussitation* est un signe fâcheux dans les maladies, parce qu'elle accompagne ordinairement le délire. (Renauld.) La *mussitation* cesse communément avec le délire, auquel elle est unie. (Id.)

MUSSITE. s. f. Minér. Un des noms de la diopside.

MUSSOLE. s. m. Conchyl. Coquillage appelé aussi *arche de Noé*.

MUSSY-L'ÉVÊQUE ou **MUSSY-SUR-SEINE.** Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bar-sur-Seine (Aube); 1,800 hab.

MUSTACHIO. s. m. Métrol. Mesure de Venise pour les liquides.

MUSTAGH ou **MOUSTAG.** Géogr. Chaîne de montagnes d'Asie, qui sépare le Turkestan chinois du Petit-Thibet, et s'étend sur une longueur de 1,200 kilom. environ.

MUSTAPHA Ier. Empereur des Turcs, monta sur le trône en 1617; fut détrôné quatre mois après, et rappelé en 1622, puis déposé de nouveau et étranglé au bout d'un an. || MUSTAPHA II. Régna de 1695 à 1703. Il fut déposé et mourut six mois après. || MUSTAPHA III. Né en 1716; régna de 1757 à 1774. || MUSTAPHA IV. Régna de 1807 à 1808. Il fut déposé et étranglé par les janissaires.

MUSTAPHA. s. m. (de l'ar. *istafa*, choisir, élire). Nom propre turc, altéré par la prononciation et l'orthographe européenne, que l'on emploie quelquefois comme nom commun, dans le langage familier, en parlant d'un petit garçon qui a beaucoup d'embonpoint. Un gros mustapha. Quel gros mustapha!

— Hortic. *Mustapha violet*. Variété d'œillet.

MUSTEC. s. m. Ichthyol. Genre de poissons qui se rapprochent du merlan.

MUSTÉCHAR. s. m. Titre d'une dignité en Turquie.

MUSTÉLIN, INE. adj. (du lat. *mustela*, belette). Mamm. Qui ressemble à la belette. || MUSTELINS. s. m. pl. Famille de mammifères qui a pour type le genre belette.

MUSTELLE. s. f. Ichthyol. Sous-genre de poissons démembré du genre gade. || *Mustelle fossile*. Poisson du genre cobite.

MUSTÉMIN. s. m. Hist. ott. Nom donné par les Turcs aux étrangers qui habitent l'empire, et aux musulmans qui sont hors de leur pays.

MUSUCCA. s. m. Myth. afr. Le mauvais principe, chez quelques peuples de l'Afrique.

MUSULAN, ANE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple puissant qui habitait la Mauritanie, dans l'intérieur des terres.

MUSULMAN, ANE. s. (de l'ar. *muslim*, vrai fidèle, vrai croyant, ou de l'ar. *musliman*, arrivé au salut). Nom qui paraît avoir été emprunté aux Persans et sous lequel, chez les Turcs, on des gne les croyants, c'est-à-dire les mahométans, sans distinction de sectes. Un musulman. Un bon musulman. S'il faut [illegible] musulman. La religion des musulmans. Une musulmane. Chaque *musulman* doit faire le pèlerinage de la Mecque au moins une fois dans sa vie, soit en personne, soit par procuration. (Encycl.)

MUSULMAN, ANE. adj. Qui concerne les mahométans. Les rites musulmans. La religion musulmane. Les mœurs musulmanes. Le costume musulman. Dans l'empire turc, le mufti siège à Constantinople; mais il y a des muftis dans d'autres États *musulmans* et même en Russie. (Encycl.)

J'eusse été près du Gange esclave des faux dieux,
Chrétienne dans Paris, *musulmane* en ces lieux.
(VOLTAIRE.)

MUSULMANISME. s. m. Se dit quelquefois de la religion musulmane. On dit plus ordinairement *islamisme*.

MUSURGIE. s. f. (ét. gr., μοῦσα, chant musical, ἔργον, ouvrage). Mus. Art d'employer à propos les consonnances et les dissonances.

— Philol. Titre d'un livre du P. Kircher sur la musique.

MUSURGUES. s. f. S'est dit pour Femmes poëtes.

MUTA. Myth. rom. Déesse du silence, nymphe que Jupiter priva de la parole à cause de son indiscrétion. C'est la même que Lara. Mercure, chargé de la conduire aux enfers, fut touché de sa beauté, l'épousa et en eut les dieux Lares.

MUTABILITÉ. s. f. du lat. *mutabilitas*, fait de *mutare*, changer). Qualité de ce qui est muable, de ce qui est sujet à changer. La mutabilité des choses du monde. Et nous ne possédons aucun bien, même dans l'ordre de la grâce, que nous ne puissions perdre un moment après, par la *mutabilité* naturelle de nos désirs. (Boss.) Tout change sur la terre, parce que tout suit la *mutabilité* de son origine. (Mass.)

— Syn. comp. MUTABILITÉ. CHANGEMENT. On est sujet au *changement*, mais on n'est point sujet à la *mutabilité*.

MUTABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui est sujet au changement.

MUTACISME. s. m. (du lat. *mutacismus*, dérivé de *mutus*, muet). Médec. Sorte de bégaiement qui consiste dans la difficulté de prononcer les lettres labiales *b, p, m*. Ce vice ne paraît pas différer du bégaiement. Le mutacisme est familier aux enfants qui, n'ayant pas de dents, sont obligés de prononcer presque toutes les consonnes des lèvres; les gens ivres, ceux qui ont un bec de lièvre, les lèvres grosses, etc., tombent dans le même défaut par l'hiatus des lèvres ou faute d'ouvrir suffisamment la bouche.

— Gramm. V. MYTACISME.

MUTAFARACA. s. m. Relat. Officier de la garde du Grand Seigneur; espèce d'aide de camp.

MUTAGE. s. m. Agric. Opération qui consiste à mêler de l'acide sulfureux ou du sulfate de chaux avec une liqueur sucrée, pour empêcher qu'elle ne fermente. || Tout moyen d'arrêter les progrès de la fermentation dans les liquides déjà plus ou moins vineux. || On a employé le même moyen pour conserver dans les tonneaux le moût de pommes plus longtemps sucré, et c'est également afin de prévenir dans les vins, le cidre, etc., une fermentation ultérieure capable de les rendre acides, que l'on fait brûler dans l'intérieur des futailles une mèche soufrée avant de les remplir.

MUTANDE. s. m. (du lat. *mutandus*, devant être changé, parce que la propreté les oblige souvent d'en changer de temps à autre). Commun. relig. Caleçon des capucins et de quelques autres religieux.

MUTATION. s. f. (pr. *mu-ta-cion*; du lat. *mutatio*). Changement, remplacement d'une personne par une autre. Il y a eu de nombreuses mutations dans ce régiment, dans cette administration. À chaque mutation de propriétaire foncier, il est dû un droit d'enregistrement.

— Tableaux, écrits dans lesquels on constate ces changements. Faire une mutation. Opérer une mutation.

— Se dit aussi des choses. De grandes richesses ne sont pas une fin, mais une *mutation* de misères. (Fén.) En toutes choses, la *mutation* est à craindre. (Montaigne.)

— Révolution. En ce sens, il ne s'emploie guère qu'au pluriel. Les fréquentes mutations qui arrivent dans l'atmosphère causent des maladies. Les grandes *mutations* ont presque toujours été causées par la mollesse ou la faiblesse des princes. (Boss.)

— Ant. rom. Se dit des relais de poste des anciens. Il ne faut pas confondre les mutations avec les mansions.

— Bot. *Mutation de sexe* ou *de sexe*. Le phénomène singulier du changement de sexe s'observe dans plusieurs plantes dioïques : il n'est point rare d'y voir les étamines transformées en pistil, plus rarement on rencontre les ovaires devenus des étamines. La mutation de nature observée dans les étamines de la viorne obier devenues pétales, sur les pétales de la viorne du Mexique transformées en étamines; sur les pétales du velar officinal, sur les petites écailles du saule rose, changées les unes et les autres en feuilles ordinaires; dans la corolle irrégulière de la linaire, qui prend une sorte de régularité par l'addition de quatre autres éperons à celui qu'elle a naturellement, cette mutation de nature entre en partie dans les métamorphoses et en partie dans les monstruosités. Les difformités caractérisent une mutation accidentelle de la nature. Une des plus agréables est celle que présentent les feuilles crispées du chou frisé. On se rend aisément compte de toutes les difformités provenant d'excroissances. Il en est de même de l'aplatissement de certaines parties qui devraient être rondes.

— Jurispr. Transmission de la propriété d'un bien par vente, échange, donation, testament, etc. Payer un droit de mutation.

— Mus. anc. Se dit des transitions de la musique des Grecs, qui étaient au nombre de cinq : lorsque la mélodie passait du genre diatonique au genre chromatique ou enharmonique; lorsqu'on procédait d'un tétracorde disjoint à un tétracorde conjoint; quand on passait d'un ton à un autre; quand on changeait de rhythmes; quand on quittait une mélodie grave pour en faire entendre une gaie.

— Mus. *Jeux de mutation*. Se dit, dans l'orgue, de ceux qui ne sont pas au ton d'octave des fonds de l'orgue, mais qui en sonnent la quinte ou la tierce, et quelquefois plusieurs de ces intervalles à la fois.

— Syn. comp. MUTATION. CHANGEMENT. RÉVOLUTION. Les *changements* mettent la chose dans un nouvel état; les *révolutions* la renversent; les *mutations* la changent de place et de maître. || MUTATION. CHANGEMENT. *Mutation* éveille l'idée d'un remplacement d'un objet par un autre; le *changement* résulte d'une simple modification.

MUTE. s. f. Gramm. Se disait pour Consonne muette. Tous nos vieux poëtes ont fait d'une syllabe la lettre *i* précédé d'une *mute* et d'une liquide, et suivi de la syllabe *er*. (Ménage.)

— Anc. art milit. Se disait pour Cible.

MUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Muter. S'empl. adjectiv. Liqueur mutée.

MUTÉCAÏD. s. m. Hist. ott. Dans les armées turques, espèce de vétéran qui a obtenu une retraite.

MUTÉFÉRICA-BACHI. s. m. Hist. ott. Chef d'une compagnie de deux cents hommes possesseurs de fiefs.

MUTEL. s. m. Conchyl. Belle espèce de coquille du genre anodonte.

MUTELETTE. s. f. Anc. art milit. Se disait pour Petite cible.

MUTELLINE. s. f. Bot. Espèce de plante ombellifère.

MUTÉOSE. s. f. (du lat. *mutus*, muet). Se dit de tous les phénomènes d'expression, appelés *gestes*, de tous ceux qui ne consistant pas en des sons, fondent vraiment, par opposition à ceux-ci, un langage muet.

MUTER. v. a. 1re conj. du lat. *mutare*, changer). Techn. Pratiquer l'opération du mutage.

— SE MUTER. v. pron. Être muté. Certaines liqueurs se mutent.

MUTÉVELLI. s. m. Hist. ott. Titre que portaient les administrateurs des casernes, dans le corps des janissaires.

MUTH. Myth. Selon Jablonski, c'est le véritable nom du dieu que d'autres archéologues appellent Buto. || Selon Plutarque, un des noms d'Isis.

MUTILATEUR, TRICE. adj. des 2 g. (du lat. *mutilator*). Néol. Qui mutile. Censure mutilatrice. La plupart des traducteurs sont tour à tour extenseurs et *mutilateurs*. (Boiste.)

Je bravant le croissant, l'échelle et le treillage,
Chaque branche en dépit des vieux décorateurs,
Et des ciseaux *mutilateurs*,
Pût rendre un libre essor à son luxe sauvage.
(DELILLE.)

— s. Celui, celle qui mutile. D'odieux mutilateurs de la pensée. Mutilateur de statues, de monuments publics.

MUTILATION. s. f. (pr. *mu-ti-la-ci-on*; du lat. *mutilatio*). Chir. Retranchement d'un membre ou de quelque autre partie extérieure du corps. Cruelle mutilation. Mutilation qui défigure horriblement. L'adultère dans la femme était autrefois puni chez les Hurons par la *mutilation* du nez. (Chateaub.) Par combien de *mutilations* heureuses la chirurgie n'a-t-elle pas arraché à la mort des malheureux qui en auraient été irrévocablement frappés? (Villerme.) Dans l'imminence de la mort, une *mutilation* qui seule peut y arracher est l'œuvre la plus utile et la plus philosophique. (Id.)

— Action de celui qui se mutile.

— Se dit des statues, des tableaux, et même des productions littéraires. Réparer les mutilations d'une statue, d'un tableau, d'un arc de triomphe. Ouvrage qui a subi de grandes mutilations de la part des censeurs.

MUTILÉ, ÉE. part. pass. du v. Mutiler. S'empl. adjectiv. Personne mutilée. Statue mutilée. Poëme mutilé. Tableau mutilé à coups de couteau. Le chien, compagnon de notre enfance, n'a pas besoin d'être *mutilé* pour s'attacher à nous. (B. de St-P.) Depuis celui qui a perdu l'extrémité d'un doigt, jusqu'à celui qu'on a privé d'un quart de lui-même en lui amputant la cuisse, tous sont *mutilés*. (Villermé.)

Qui l'eût cru que ces corps de ce vivant empire,
Leurs membres *mutilés* [illegible] reproduire. (DELILLE.)

— Fig. Qui n'est pas assez étendu. Les périodes trop coupées, et comme *mutilées*, estropient le sublime. (Boil.) Une pensée *mutilée* et estropiée est une pensée dont le sens n'est pas complet. (Beauz.)

— Bot. *Feuilles mutilées*, feuilles [illegible] Feuilles, racines qui sont broyées, déchirées ou défigurées par quelque accident. || *Fleurs mutilées*. Fleurs qui sont privées par accident des parties ordinaires de leur fructification.

— Entom. Se dit des élytres, quand elles sont courtes et qu'elles ont l'air d'avoir été coupées.

— *Mutilé par*. Ceux qui se trouvent blessés ou *mutilés* par la guerre, ils les gardent chez eux et les soignent jusqu'à leur entière guérison. (Saussure.)

— substantiv. Personne mutilée. Un mutilé. Des mutilés. Si l'on voyage dans toute l'Allemagne, en Pologne, en Espagne, en Russie, etc., le très-petit nombre de cicatrices et traces que l'idée de blessures [illegible] rappellent, et [illegible] *mutilés* qu'on y observe dans les maisons d'invalides, comparé au nombre immense de ceux qu'on voit dans nos hôtels et par toute la France, sera pour tout le monde la preuve de la supériorité de notre chirurgie, et particulièrement de notre chirurgie militaire. Omissi des dictionnaires.

MUTILER. v. a. 1re conj. (du lat. *mutilare*). Retrancher, couper un membre ou quelque autre partie extérieure du corps humain. Mutiler quelqu'un d'un bras, d'un pied. Les amputations inutiles qu'on a faites, n'ont peut-être pas *mutilé* le centième des personnes qui sont mortes pour n'avoir point été amputées, ou ne l'avoir été que trop tard. (Villermé.)

— Retrancher quelque partie d'une statue. Mutiler une statue.

— Châtrer. La jalousie des Orientaux les porte à mutiler les esclaves auxquels ils confient la garde de leurs femmes.

— Par extens. Défigurer, briser des tableaux, des édifices, etc. Mutiler un chapiteau. Mutiler un tableau.

— Fig. Ôter une partie essentielle d'un ouvrage d'esprit, y faire des retranchements nombreux, maladroits. La censure a cruellement mutilé cet ouvrage. En voulant abréger son poëme, il l'a mutilé.

— SE MUTILER. v. pron. Se châtrer. Origène se mutila dans une pieuse frénésie.

— S'estropier.

— Être, pouvoir être mutilé. Les membres, les ornements détachés se mutilent aisément.

— Se dit de plusieurs personnes qui se font des mutilations. L'aveugle rage avec laquelle les hommes se *mutilent* serait à peine concevable, s'ils pouvaient se remettre les membres à volonté. (Boiste.)

MUTILLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *mu-til-lè-re*). Entom. Qui ressemble à la mutille. || MUTILLAIRES. s. m. pl. Tribu de la famille des hyménoptères porte-aiguillon, qui a pour type le genre mutille.

MUTILLE. s. f. (peut-être du lat. *mutilus*, qui n'est pas entier, parce que les insectes de ce genre, et surtout les femelles, sont privés d'ailes, ou qu'ils les perdent aisément). Entom. Genre d'hyménoptères voisin des fourmis.

MUTILURE. s. f. S'est dit pour Mutilation; action de couper.

MUTIME. (du lat. *mutire*, parler entre ses dents). Myth. Dieu du silence, que l'on invoquait pour obtenir le don de garder son secret, et de retenir ses pensées cachées.

MUTIN, INE. adj. (du lat. barb. *motinus*, fait de *movere*, remuer). Obstiné, têtu, querelleur. Être mutin, mutine. Enfant mutin. Esprit, caractère mutin. Qu'y a-t-il de plus choquant, de plus contraire à l'ordre, que de voir un enfant impérieux et *mutin* commander à tout ce qui l'entoure, et prendre impudemment le ton de maître à l'égard de ceux qui n'ont qu'à l'abandonner pour le faire périr. (J.-J. Rouss.)

— Séditieux. Peuples légers et mutins. De tes moines *mutins* réprimer l'entreprise. (Boil.)

— Fig. Le monde est un enfant *mutin* qui lenigre et bat ses précepteurs. (Boiste.)

— *Visage, air mutin, yeux mutins*. Visage, air vif, éveillé, piquant.

MUTIN, INE. s. Celui, celle qui se montre obstiné, têtu, querelleur. C'est un mutin. Faire le mutin. Voyez le petit mutin!

Votre plus court sera, madame la [illegible],
D'accepter sans façon l'époux qu'on [illegible]

— Séditieux. Les mutins se [illegible] les maîtres. On punit le chef des [illegible] pour le mieux perdre [illegible] Les *mutins* n'oseraient sortir [illegible] (Id.)

MUTINATION. s. f. (pr. *mu-ti-na-ci-on*). S'est dit pour Mutinerie. César ne punissait guère d'autres vices que la *mutination* et la désobéissance. (Mont.)

MUTINE. Géogr. anc. Ville de la Gaule cisalpine, chez les Boïens. Aujourd'hui Modène.

— Hist. anc. *Siége de Mutine*. Siége fameux soutenu par D. Brutus contre Antoine, en 43 av. J.-C.; Octave et Hirtius forcèrent Antoine à battre en retraite.

MUTINÉ, ÉE. part. pass. du v. se mutiner. S'empl. adjectiv. Troupes mutinées. Peuple mutiné.

Enchaîner un captif de ses fers étonné,
Contre un joug qu'il [illegible] vainement *mutiné*. (RAC.)

— Mollière l'a dit des parties d'un corps.

Il a même cassé [illegible] *mutinez*
Des vases dont [illegible] sa chimie. (MOLIÈRE.)

— Poés. et fig. *Les flots, les vents mutinés*.

Les flots agités, les vents impétueux. Il ouvre aux vents *mutinés* les prisons d'Eole. Boss. Puis-je régler les vents et les flots *mutinés?* (Genest.)

Les vaisseaux que sur l'onde
Battent les flots *mutinés*,
Et dans l'océan du monde
Au ... VOLTAIRE.

— Se dit en général de toutes les choses qui résistent, qui sont contraires.

Que j'aime à voir la décadence
De ces vieux châteaux ruinés,
Contre qui les vents *mutinés*
Ont déployé leur insolence (ST-AMANT.)

MUTINER (SE). v. pron. Se porter à la sédition, à la révolte. Les troupes se mutinèrent. Le peuple se mutinait.

— Se dépiter. Cet enfant se mutine à chaque instant, est sujet à se mutiner.

— Faire le mutin.

— Corneille a dit dans *Cinna*

. . . Cinna dans sa rage s'obstine,
Et contre vos bontés d'autant plus se *mutine*.

Se mutiner contre des bontés est une expression bourgeoise; d'ailleurs *d'autant plus* exige un *que*; c'est une phrase qui n'est pas achevée.

— Fig.

Et mes feux dans mon âme ont beau se *mutiner*,
Ce n'est qu'à ce seul prix que je puis me donner
(CORNEILLE.)

Des feux qui se mutinent cela est impropre, et *s'en mutinent* est encore plus mauvais. On ne se *mutine* point *de*. *Mutiner* est un verbe qui n'a point de régime.

— Fig. et poét. Se dit des flots, des vents. La mer en un moment se *mutine* et s'élance. (Créb.) Se *mutiner* est trop faible pour exprimer le premier bouillonnement d'une masse immense telle que la mer.

— On fait quelquefois ellipse du pronom. Cet ordre rigoureux fit mutiner les soldats.

MUTINERIE. s. f. Tumulte de gens mécontents, sédition. Mutinerie des troupes, du peuple. Apaiser la mutinerie. La *mutinerie*, dit Balzac, en parlant du règne d'Auguste, perdit jusqu'à son souffle, à son murmure. Son ordre excitait seul cette *mutinerie*. (Corn.) ‖ Le mot de *mutinerie* est trop familier : *revolte*, *sedition*, *tumulte*, *soulèvement*, sont les termes usités dans le style tragique.

— Obstination d'un enfant qui se dépite. Il faut punir les enfants de leur mutinerie. Les mutineries de cet écolier, de cet apprenti, sont insupportables. Il n'y a jamais ni mauvaise humeur ni *mutinerie* dans l'obéissance, parce qu'il n'y a ni hauteur ni caprice dans le commandement. (J.-J. Rouss.)

MUTINUS. Myth. rom. Un des noms de Priape. V. MUTUNUS. ‖ Turnèbe en a fait le dieu du silence.

MUTIQUE adj. des 2 g. (du lat. *muticus*). Hist. nat. Qui n'a ni pointes, ni piquants, comme l'ischème mutique. ‖ MUTIQUES. s. m. pl. Ordre de mammifères qui manquent d'une ou de plusieurs sortes de dents, ou même de toutes.

— Se dit de la paillette ou glume des graminées, lorsqu'elle est privée de soie ou l'arête.

MUTIR v. n. 2e conj. S'est dit pour Grommeler, murmurer. ‖ Faire comme un muet qui produit des articulations imparfaites.

— Véner. Se dit quelquefois en parlant des oiseaux de proie qui déchargent leur ventre.

MUTIS (Don José-Celestino). Astronome et botaniste espagnol, né en 173., mort en 1808, se livra à de nombreuses et précieuses recherches sur les richesses végétales de l'Amérique pendant plus de cinquante ans. L'Europe lui doit la découverte du quinquina de la Nouvelle-Grenade.

MUTISIACÉ, **ÉE**. adj. Bot. Qui ressemble à une mutisie. ‖ MUTISIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des synanthérées, qui a pour type le genre mutisie.

MUTISIE. s. f. (du botaniste *Mutis*). Bot. Genre de la famille des corymbifères, renfermant une douzaine de plantes ligneuses à tiges grimpantes, d'Amérique, ayant pour type la mutisie clématite.

MUTISIÉ, **ÉE** adj. Bot. V. MUTISIACÉ. ‖ MUTISIÉES. s. f. pl. Section de la tribu des mutisiacées, ayant pour type le genre mutisie.

MUTISME. s. m. (du lat. *mutus*, muet). Etat de celui qui est muet. Le mutisme de naissance est presque toujours incurable. Le mutisme est ordinairement une suite de la surdité de naissance; quelquefois il est accidentel. La paralysie de la langue, qui survient dans l'apoplexie, occasionne fréquemment le *mutisme*, que l'on observe également dans l'ivresse, l'hystérie et dans le narcotisme. (Renauldin.)

— Techn. Soufflage du via.

MUTISATION. s. f. (pr. *mu ti-za-ci-on*) Ant. rom. ... [illegible]

MUTITÉ. s. f. D... (du lat. ...) ... privé de *mutus*, muet). Sy... [illegible] ... maladie. Galien a observé que l'opium mis dans l'oreille pour apaiser la douleur a souvent causé la *mutité*. (Pellet.) On a prétendu que l'amputation de la langue ou le défaut de cet organe causait la *mutité*. (Id.) La *mutite* est quelquefois simulée, comme on peut l'observer chez certains mendiants et chez quelques petites filles. (Id.) Dans les fièvres adynamiques et ataxiques, où la langue devient quelquefois aussi sèche et aussi dure que du bois, il peut survenir une *mutité* passagère qui disparaît lorsque la bouche et la langue deviennent humides. (Id.) Le plus souvent la *mutité* est le résultat de la surdité congéniale. (Id.)

— Impossibilité physique de former des sons articulés distincts.

— Syn. comp. MUTITÉ. APHONIE. Plusieurs auteurs ont confondu la *mutite* avec l'*aphonie*, mais c'est à tort. En effet, la *mutite* consiste dans l'impuissance de parler, d'articuler des sons; tandis que dans l'*aphonie*, il y a en même temps suppression et de la voix et de la parole. Ainsi, un individu *muet* peut pousser des cris sans pouvoir parler; celui qui, au contraire, est frappé d'*aphonie*, est incapable d'émettre aucun son.

MUTSIE. s. f. Métrol. Petite mesure de liqueurs en usage à Amsterdam.

MÜTT. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, qui est employée dans divers cantons de la Suisse. ‖ Le mutt d'Appenzell vaut 91 litr. 36. ‖ Le mütt d'Arau, 90 litr. 07. ‖ Le mutt de Berne, 168 litr. 13. ‖ Le mutt de Lucerne, 139 litr. 02. ‖ Le mütt de Soleure, 158 litr. 92. ‖ Le mutt de Saint-Gall et de Zurich. 82 litr. 12. ‖ Le mütt d'Autriche. Mesure de compte qui vaut 30 metzen.

MUTTATHAL. Géogr. Vallée de Suisse, dans le canton de Schwitz, célèbre par la marche du général russe Suwarow, qui fit gravir à son armée en 1799 le mont Kientzingkoulm par des chemins que fréquentent seulement des chasseurs de chamois.

MUTU. s. m. Ornith. Espèce de poule du Brésil.

MUTUALISTE. s. m. Comm. Actionnaire d'une société d'assurance mutuelle.

MUTUALITÉ. s. f. Didact. Etat de ce qui est mutuel.

— Comm. Système des sociétés d'assurance mutuelle.

MUTUEL, **ELLE**. adj. (du lat. *mutuus*). Réciproque entre deux ou plusieurs personnes, entre deux ou plusieurs choses. Amour mutuel. Haine mutuelle. S'aimer d'une affection mutuelle. Obligation mutuelle entre le mari et la femme, entre le souverain et les sujets. Devoirs mutuels d'un père et d'un fils. Le mari et la femme se sont fait un don mutuel de leurs biens, se sont fait un don mutuel. Ces deux amis se sont fait une donation mutuelle. L'attraction mutuelle de deux corps. Dépendance mutuelle des différentes parties de l'organisation. Société de secours mutuels. Le monde ne subsiste plus que par ces complaisances *mutuelles*. (Fléch.) Etre corrompu et corrompre les autres est la fonction *mutuelle* des hommes. (Id.) Sans l'estime et l'affection *mutuelles*, les gouvernants et les gouvernés sont malheureux les uns par les autres. (Boiste.) Après une révolution, il n'y a de salut pour tous les partis que dans un *mutuel* pardon. (Id.) L'ordre résulte de la dépendance *mutuelle* des différentes parties de l'univers, la vie est l'effet de l'accord existant entre nos différents organes. (Piorry.)

L'amour n'est doux qu'autant qu'on en inspire;
S'il n'est pas mutuel, c'est un cruel martyre.
(LA CHAUSSÉE.)

— *Assurance mutuelle*. Compagnie où les propriétaires s'assurent réciproquement contre l'incendie.

— *Enseignement mutuel*. Système d'enseignement dont l'idée paraît être empruntée aux Indiens, et dont on attribue l'importation en Europe, en 1747, à un instituteur français nommé Herbault, et à un ecclésiastique nommé Charles, Un Irlandais réfugié en France, le chevalier Paulet, appliqua cette méthode à l'éducation de quelques enfants pauvres, vers 1780. Bell et Lancaster la perfectionnèrent en 1797 et 1800. L'enseignement mutuel fut adopté dans la plupart des écoles primaires laïques sous la Restauration.

— Syn. comp. MUTUEL. RÉCIPROQUE. Le premier exprime l'action de donner et de recevoir de part et d'autre; le second, l'action de rendre selon ce qu'on reçoit.

MUTUELLEMENT. adv. (du lat. *mutue*). Réciproquement. S'aider mutuellement. S'assurer mutuellement son bien. Ces deux puissances d'un ordre si différent ne s'unissent pas, mais se soutiennent *mutuellement*, quand on le... [illegible] ...; c'est ainsi qu'ils se donnent *mutuellement* un repos qui les applique chacun tout entier à son action. (Boss.) Je voudrais qu'on établît à Paris un bureau de renseignements où ceux qui auraient besoin ou superflu de quoi que ce fût pourraient s'adresser *mutuellement*. (Mont.) Nous eûmes mépris du monde, ... nous nous estimons *mutuellement*. (B. de St-P.) En vivant continuellement ensemble, on se découvre *mutuellement* mille petits défauts dont on ne se doutait pas. (Mme de Montolieu.) Tous les hommes qui ont un cœur et lui obéissent doivent se respecter *mutuellement*. (Mme de Staël.) L'esprit et la raison ont été créés, comme le mari et la femme, pour s'aider *mutuellement* et comme ces derniers, ils sont presque toujours en querelle (Pope.)

— Syn. comp. MUTUELLEMENT. RÉCIPROQUEMENT. Un amant et une maîtresse se donnent *mutuellement* leur cœur; un mari et une femme s'engagent *mutuellement* leur foi, mais chacun s'oblige réciproquement à des soins, à des fonctions, à des devoirs différents.

MUTUELLISER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Rendre la pareille.

MUTUELLISME. s. m. Comm. Système des mutuellistes. ‖ Leur association.

MUTUELLISTE. s. m. Comm. Membre d'une corporation des maîtres ou chefs d'atelier à Lyon.

— S'est dit quelquefois des partisans de l'enseignement mutuel.

MUTUIN. s. m. Un des prêtres gangas.

MUTULE. s. f. (du lat. *mutulus*). Archit. Ornement propre à la corniche de l'ordre dorique, et qui représente au-dessous du larmier l'extrémité des chevrons. C'est ce qu'on appelle modillon dans les autres ordres. Les mutulles sont placées au-dessus des triglyphes et des métopes, et ont des gouttes pendantes à leur surface taillante et inclinée.

MUTUNUS, **MUTINUS** ou **MUTO**. Myth. Dieu des Romains, le même que le Priape des Grecs, le Phallus des autres peuples anciens et le Lingam des Indiens. C'était le simulacre du sexe de l'homme. On lui donnait quelquefois la forme d'une lampe ou d'une terrine, on le représentait avec des ailes. Les nouvelles mariées étaient forcées par l'usage à faire plusieurs cérémonies devant la statue de ce dieu.

MUTZIG. Géogr. Ville de France, (B.-Rhin.) Manufacture d'armes à feu; 3,500 hab.

MUWAHIDIN. s. m. Relig. ott. Nom des disciples de l'hérésiarque Mohammed-Ibn-Tumereth.

MUZERIN. s. m. Hist. relig. Nom que l'on donne en Turquie à ceux qui nient l'existence de Dieu. Il s'est formé, dit-on, entre un grand nombre de muzerins, une espèce de confraternité assez semblable à celle de nos francs maçons.

MUZILLAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vannes (Morbihan); 1,800 hab.

MUZIMO. s. f. Relat. Divinité de Monomotapa. Les muzimos sont les âmes des empereurs morts.

MUZUCO. s. m. Relat. Génie malfaisant, fort redouté des habitants du Monomotapa.

MY s. m. Gramm. Nom de la douzième lettre de l'alphabet grec, selon la prononciation reuchlinienne. Depuis Erasme, on l'appelle *mu*.

MYACANTHE. adj. des 2 g. Bot. Qui a des épines comparables aux dents de la charnière des moules. Chacune des squames du périclinе des calathides du chausse-trappe myacanthe se termine par un appendice bordé de dents épineuses qu'on a comparées aux dents des coquilles bivalves.

MYACANTHE s. m. Bot. Nom qu'on donnait autrefois à la chausse-trappe et à une asperge sauvage.

MYACÉ, **ÉE** adj. Conchyl. Qui ressemble à une mye. ‖ MYACÉES. s. m. pl. Famille de mollusques de l'ordre des acéphales elatobranches, ayant pour type le genre mye.

MYAGRE. s. m. (ét. gr., μῦς, rat; ἄγρα, chasse). Bot. Genre de la famille des crucifères, dont une espèce fournit une huile pour adoucir la peau, et à laquelle on attribue la propriété de chasser les souris et les rats.

MYAGROÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *myagrum*). Bot. Qui ressemble à la cameline.

MYAGROS Myth. anc. V. MYIAGROS.

— Bot. Nom que les anciens donnaient à une plante que l'on croit être la cameline, et à une autre que l'on croit analogue au sésame.

MYAIRE. adj des 2 g. Conchyl. V. MYACÉ. ‖ MYAIRES. s. m. pl. Famille de ... conchifères, ayant pour type le genre mye.

MYARGYRITE. s. f. Minér. Sulfure d'antimoine et d'argent qui est ordinairement noir, d'un éclat semi-métallique et d'une grande fragilité.

MYCALE. Géogr. anc. Montagne et promontoire au sud de l'Ionie, vis-à-vis de l'île de Samos. Aujourd'hui Samsoun.

— Hist. anc. *Combat de Mycale*. Défaite et incendie de la flotte des Perses par les Grecs, sous les ordres de Xantippe et de Léotychide, l'an 479 av. J.-C.

— Myth. Fameuse magicienne qui faisait descendre la lune par la force de ses charmes.

MYCALÉSIDES. s. f. pl. Myth. gr. Nymphes ... ou du mont Mycale.

MYCALESSIENNE. s. f. Myth. gr. Surnom de Cérès qui avait un temple à Mycalessos, en Béotie.

MYCASTRE. s. m. Bot. Genre de champignons établi pour une seule espèce.

MYCE. s. m. (du gr. μύκης, champignon). Pathol. Excroissance fongueuse qui se développe dans les plaies et les ulcères.

MYCÉDION. s. m. Zooph. Genre de polypiers ... champignons de mer.

MYCÉLIDE. s. f. Bot. ... tribu des lactucées, établi pour une petite plante d'Europe.

MYCÉLION. s. m. Bot. Substance blanche et filamenteuse, qui paraît être l'état rudimentaire des champignons, et qu'on connaît plus généralement sous le nom de *blanc de champignon*.

MYCÈNE. s. m. Bot. Section du genre agaric, qui comprend soixante espèces.

MYCÉNÉEN, **ENNE**. adj. et s. V. MYCENIEN.

MYCÈNES. Géogr. anc. Une des principales villes de l'Argolide, au nord d'Argos. Mycènes fut ruinée de fond en comble en 462 av. J.-C. par les Argiens, et l'on en découvre à peine aujourd'hui quelques restes.

— Hist. anc. *Royaume de Mycenes*. Petit État du Péloponnèse, dont le premier roi fut Acrisius, en 1344 av. J.-C., et le dernier, Epitus, détrôné par les Héraclides, en 1106.

— s. m. pl. Bot. Groupe de champignons peu charnus et d'une nature suspecte.

MYCÉNIEN, **ENNE**. adj. et s. Géogr. Qui habite Mycènes. ‖ Qui appartient à Mycènes ou à ses habitants.

MYCÉRINUS. Roi d'Egypte, qui construisit une des trois grandes pyramides. On croit qu'il régna environ deux cents ans avant la guerre de Troie.

MYCES. s. m. pl. Bot. Nom sous lequel on a proposé de réunir les genres amanite, agaric, bolet, hydne, léotie, hélotie, mérule et battarée, qui se distinguent par leur chair un peu ferme et plus ou moins cassante, toujours plus épaisse au centre qu'à la circonférence.

MYCÉTAS. s. m. Surnom sous lequel on immolait à Neptune des taureaux tout noirs.

MYCÈTE. s. m. (du gr. μύκης, champignon). Bot. Champignon, morille.

— MYCÈTES. s. m. pl. Mamm. Nom générique des alouattes ou singes hurleurs.

MYCÉTOBIE. adj. des 2 g. (ét. gr., μύκης; βιόω, vivre). Entom. Qui vit dans les champignons. ‖ MYCETOBIES. s. f. pl. Famille de coléoptères hétéromères, comprenant ceux de ces insectes qui vivent sur les champignons : elle contient huit espèces.

MYCÉTOCHARE. s. f. Bot. Genre de champignons.

MYCÉTODIEN, **ENNE**. adj. Bot. Qui est mucédiné.

MYCÉTODIENS. s. m. pl. Section des gastromiciens, correspondant aux lycoperdacées.

MYCÉTODÉ, **ÉE**. adj. Bot. Qui est mucédiné. ‖ MYCETODES. s. m. pl. Section des champignons mucédinés, comprenant ceux qui sont floconneux et vésiculeux.

MYCÉTOGÉNÈSE. s. f (ét. gr., μύκης, champignon; γένεσις, génération). Bot. Origine ou premier développement des champignons.

MYCÉTOGRAPHE s. m. (ét. gr., μύκης, champignon; γράφω, décrire). Didact. Celui qui décrit des champignons.

MYCÉTOGRAPHIE. s. f. Didact. Description des champignons.

MYCÉTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la mycétographie.

MYCÉTOÏDE adj. des 2 g. (ét. gr., μύκης, champignon; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble à un champignon. ‖ MYCETOÏDES. s. m. pl. Série entière de végétaux qui, comme les moisissures et autres, ont les plus grands rapports avec les champignons.

MYCÉTOLICHEN. s. m. Bot. Lichen qui se rapproche de certains champignons.

MYCÉTOLOGIE. s. f. (ét. gr., μύκης, champignon; λόγος, discours). Didact. Traité sur les champignons.

MYCÉTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la mycétologie.

MYCÉTOLOGUE ou **MYCÉTOLOGISTE**. s. m. Didact. Auteur d'un traité sur les champignons.

[illegible]

MYCÉTOPHILE. s. m. (ét. gr. μύκης, champignon; φίλος, ami). ... [illegible]

— ... [illegible]

MYCÉTOPHILIDES. ... [illegible]

MYCÉTES. s. f. ... [illegible]

MYCÉTOPHAGE ... [illegible]

MYCOBANCHE. s. m. Bot. Genre de ... [illegible]

MYCODERME. s. m. Bot. Genre de champignons ... [illegible]

MYCOGONE. s. m. ... [illegible] ..., et dont le port est celui des ... [illegible]

MYCOLICHENS. s. m. pl. Bot. Lichens qui, ayant leur thalle oblitéré, constitué par des cellules sphériques, se rapprochent des pyrénomycètes comme la verrucaire.

MYCOLOGIE. s. f. (ét. gr., μύκης, champignon; λόγος, discours). Didact. Histoire des champignons.

MYCOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la mycologie. Observation, système mycologique.

MYCOLOGUE ou **MYCOLOGISTE.** s. m. Didact. Celui qui s'occupe spécialement de l'étude des champignons.

MYCONE. Géogr. anc. Une des îles Cyclades, dans la mer Égée. Le cap du même nom s'appelle aujourd'hui Myconi; 6,000 hab.

— Prov. gr. *Tout est sous Mycone.* Se disait en parlant d'un orateur qui faisait entrer dans son discours une foule de choses étrangères au sujet, c'était une allusion aux derniers géants ensevelis, selon la tradition, sous l'île de Mycone.

MYCONIE. s. f. Bot. Genre établi pour plusieurs espèces de pyrèthre.

MYCONOÏDE. adj. des 2 g. Pathol. Se dit des ulcères fistuleux dans lesquels on entend le gargouillement du fluide contenu.

MYCOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., μύκης, champignon; φιλέω, aimer). Bot. Qui croît sur les champignons secs, comme l'hélote mycophile, ou en putréfaction, comme la pézize mycophile.

MYCOSE s. f. Pathol. Excroissance fongueuse.

MYCOSIE. s. f. Bot. Nom proposé pour la classe des champignons, plus ordinairement désignée sous celui de *mycologie.*

MYCTÈRE. s. f. (du gr. μυκτήρ, nez, narine). Entom. Genre de coléoptères.

MYCTÉRIE. s. f. Ornith. Nom spécifique des jabyrus.

MYCTÉRISME. s. m. (du gr. μυκτήρ, nez, narine). Littér. Sorte d'ironie insultante et prolongée.

MYCHTHISME. s. m. (du gr. μυχθισμός, fait de μύζω, gémir). Pathol. Mot dont Hippocrate se sert pour désigner les gémissements que font les malades dans l'expiration de l'air qui sort des poumons.

MYDALORNITHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μυδαλέος, humide; ὄρνις, oiseau). Ornith. Qui vit dans les lieux humides. ‖ MYDALORNITHES. s. m. pl. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui vivent dans des lieux humides.

MYDAS. s. m. Entom. Genre de diptères de la familles des notacanthes. Toutes les espèces connues sont étrangères, à l'exception d'une seule, propre au Portugal.

— Erpét. Tortue de mer.

— Mamm. Genre de l'ordre des carnassiers plantigrades, voisin du genre moufette et ne renfermant qu'une seule espèce qu'on trouve dans les îles de Java et de Sumatra. Il répand une odeur aussi désagréable que les moufettes.

MYDASIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un mydas. ‖ MYDASIENS. s. m. pl. Tribu de la famille des diptères tanystomes, qui a pour type le genre mydas.

MYDÈSE ou **MYDOSE.** s. f. (du gr. μύδησις, pourriture). Pathol. Écoulement de chassie ou de pus par le bord des paupières.

MYDON. s. m. Pathol. Chair fongueuse qui s'élève de certains ulcères fistuleux.

MYDRIASE. s. f. (du gr. μυδρίασις, fait de ἀμυδρός, faible, obscur). Pathol. Affaiblissement de la vue causé par la trop grande dilatation de la pupille. ‖ Faiblesse de la vue produite par l'hydrophthalmie.

MYDROS. s. m. (du gr. μύδρος). Médec. Balle de fer ou caillou que l'on éteignait dans l'urine après les avoir fait rougir au feu; on employait ensuite cette urine sous forme de fomentations.

MYE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves, renfermant plusieurs espèces vivantes et un grand nombre de fossiles.

MYECPHORITE. Géogr. anc. Nome d'Égypte qui tirait son nom de la ville de Myecphoris, qui y était renfermée.

MYÉLITE. s. f. (du gr. μυελός, moelle). Pathol. Inflammation de la moelle épinière.

MYÉLOCARPE. adj. (du gr. μυελός, moelle; καρπός, fruit). Bot. Qui est pourvu d'un nucléus. ‖ MYÉLOCARPES. s. m. pl. Ordre de la classe des lichens, composé de ceux qui sont pourvus d'un nucléus.

MYÉLOCONE. s. f. (ét. gr., μυελός, moelle; κόνις, poussière). Chim. Graisse solide qu'on extrait du cerveau, stéarine cérébrale pulvérulente.

MYÉLO-MÉNINGITE. s. f. (ét. gr., μυελός, moelle; μῆνιγξ, membrane). Pathol. Inflammation des membranes de la moelle épinière.

MYÉLOMYCES. s. m. pl. (ét. gr., μυελός, moelle; μύκης, champignon). Bot. Section de la famille des champignons.

MYÉLONEURE. adj. des 2 g. (ét. gr., μυελός, moelle; νεῦρον, nerf). Zool. Se dit d'animaux dont le système nerveux a la forme d'un cordon. ‖ MYÉLONEURES. s. m. pl. Groupe d'animaux, comprenant ceux qui, comme les crustacés, les insectes et les annélides, n'ont qu'un seul système nerveux ganglionnaire, formant un cordon analogue à la moelle épinière des animaux supérieurs.

MYÉLOPHTHISIE. s. f. Pathol. Phthisie ou consomption dorsale.

MYÉLOPHTHISIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la myélophthisie.

MYER. s. m. Conchyl. Mollusque qui habite les myes.

MYGALE. s. f. (du gr. μυγαλῆ, musaraigne). Entom. Genre d'insectes qui comprend les plus gros animaux réunis vulgairement sous la dénomination d'araignées. La mygale aviculaire est assez volumineuse pour attaquer les petits oiseaux. Sa piqûre est dangereuse.

— Mamm. Ce nom paraît avoir été employé par les anciens pour désigner les musaraignes. ‖ Genre établi pour placer le desman ou rat musqué de Sibérie.

MYGALURE. s. m. Bot. Genre de graminées.

MYGDONIE. Géogr. anc. Province de la Macédoine, entre le Strymon et l'Axius. ‖ Partie de la Phrygie, au-dessus de la Troade. ‖ Partie occidentale de la Bithynie, près du mont Olympe. ‖ Province de la Mésopotamie, au nord.

MYGDONIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Mygdonie. ‖ Qui appartient à la Mygdonie ou à ses habitants. ‖ Se dit quelquefois pour Phrygien.

— *Mygdonienne.* Surnom de Cybèle, honorée en Mygdonie.

MYGINDE. s. f. Bot. Genre de la famille des rhamnées, renfermant plusieurs plantes d'Amérique.

MYGLOSSE. adj. et s. m. (ét. gr., μυών, muscle, ou μύλη, meule; γλῶσσα, langue). Anat. Se dit d'un muscle de la langue allant des dents molaires au pharynx.

MYHRAB. s. m. Relig. mah. Espèce d'autel situé au fond des mosquées, près duquel le prêtre, tourné vers la Mecque, se place pour réciter la prière.

MYIA. Myth. Amante d'Endymion, qui fut changée en mouche par Diane.

MYIAGRE. Myth. Dieu destructeur des mouches.

MYIAGROS. adj. m. (ét. gr., μυῖα, mouche; ἄγρα, chasse). Myth. gr. Surnom sous lequel Jupiter avait un temple à Élys. ‖ On croit que c'était aussi le nom d'un dieu particulier, que l'on invoquait et à qui l'on faisait des sacrifices pour être délivré des insectes ailés. Il avait à Rome une chapelle où une puissance divine empêchait, dit-on, les mouches et les chiens d'entrer.

MYIODE. Myth. V. MYIAGRE.

MYIOLOGIE. s. f. (ét. gr., μυῖα, mouche; λόγος, discours). Didac. Traité ou description des mouches.

MYIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la myiologie.

MYIOLOGISTE. s. m. Didact. Auteur d'une myiologie.

MYIOTHÈRE. s. m. Ornith. Genre de dentirostres mérulides.

MYIOTHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., μυῖα, mouche; θηράω, chasser). Ornith. Qui vit de mouches. ‖ MYIOTHÈRES. s. m. pl. Famille de sylvains, comprenant ceux de ces animaux qui vivent principalement de mouches ou d'insectes.

MYIOTHÉRIN, INE. adj. Ornith. Qui vit de mouches. ‖ MYIOTHÉRINS. s. m. pl. Groupe de la tribu des dentirostres mérulides, qui a pour type le genre myiothère.

MYIOTHÉRINÉ, ÉE. adj. Entom. V. MYIOTHÉRIN.

MYLABRE. s. m. (du gr. μυλαβρίς, cantharide). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des épispastiques. La mylabre de la chicorée paraît être la véritable cantharide des anciens.

MYLACÉPHALE. s. m. Anat. Monstre qui offre les caractères de la mylacéphalie.

MYLACÉPHALIE. s. f. Anat. Monstruosité consistant en l'absence de la tête, avec imperfection du corps.

MYLACÉPHALIEN, ENNE. adj. et s. Anat. Se dit des monstres par mylacéphalie.

MYLACÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la mylacéphalie.

MYLADY. s. f. V. MILADY.

MYLASIS. s. m. Entom. Genre de coléoptères qui comprend le ténébrion géant de l'Amérique méridionale.

MYLÉENE. adj. (du gr. μύλη, meule). Anat. Se dit de l'apophyse de la mâchoire.

MYLES. Géogr. anc. Ville de Sicile, fameuse par deux victoires navales, remportées l'une par les Romains sur les Carthaginois, l'an 259 av. J.-C.; l'autre par Agrippa sur la flotte de Sextus Pompée, l'an 36 av. J.-C.

MYLIE. s. f. (de *Mylius,* médecin de Leyde). Bot. Genre de plantes qui contient deux espèces.

MYLIO. s. m. Ichthyol. Nom d'une espèce de dorade.

MYLIOBATE. s. m. (ét. gr., μύλη, meule; βατίς, raie). Ichthyol. Genre de poissons qui renferme la raie aigle, poisson qui acquiert des dimensions assez considérables pour peser de 150 à 400 kilog. Sa chair est peu estimée, mais son foie est un aliment agréable et fournit une grande quantité d'huile.

MYLITTA. Myth. asiat. Nom d'une divinité assyrienne dont les attributs étaient les mêmes que ceux de Vénus Uranie. Les femmes étaient obligées de se prostituer une fois dans leur vie aux étrangers dans son temple.

MYLOCARYE s. f. Bot. Genre de la famille des éricinées, établi pour un arbrisseau de l'Amérique septentrionale.

MYLOECQUE. s. m. (ét. gr., μύλη, meule; οἶκος, maison). Entom. Genre de coléoptères. ‖ Plante désignée sous ce nom un insecte qui habite les meules de fourrage.

MYLOGLOSSE adj. et s. m. (ét. gr., μύλος, meule, dent molaire; γλῶσσα, langue). Anat. Se dit d'un des muscles de la langue qui est attaché d'une part près des dents molaires, et de l'autre à la langue.

MYLOHYOÏDIEN. adj. et s. m. (ét. gr., μύλος, meule ou dent molaire; ὑοειδής, l'os hyoïde). Anat. Se dit de deux muscles de l'hyoïde, qui naissent des dents molaires à la base de l'os hyoïde.

MYLOÏCOPHORON. s. m. Bot. Graminée du genre paturin.

MYLOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit d'une ligne saillante à la face interne de l'os de la mâchoire inférieure.

MYLOPHARYNGIEN. adj. m. (ét. gr., μύλος, meule; φάρυγξ, pharynx). Anat. Se dit de deux muscles du pharynx qui naissent près des dents molaires. C'est le même muscle que le myloglosse.

MYLORD. s. m. V. MILORD.

MYLORDER v. a. 1re conj. (rad. *mylord*). Mot forgé par Pavillon pour signifier, Faire d'une dame une mylady.

> Par exemple, en cas qu'un mylord
> S'offrit, valant son pesant d'or,
> Le mylord la *mylordera*

MYLOSPHORE. s. m. Bot. Genre de la famille des guttifères.

MYLOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., μύλη, meule; στόμα, bouche). Anat. Qui a la bouche garnie de dents molaires.

— Ichthyol. Un poisson, la dorée mylostome, est ainsi appelé parce qu'il a le fond du palais pavé de dents molaires.

MYLÔTHROS. s. f. Mus. anc. Nom grec d'une chanson des meuniers.

MYMAR. s. m. Entom. Genre de très-petits hyménoptères appartenant à la famille des pupivores; il se divise en dix-neuf espèces, groupées en deux divisions.

MYNDE. Géogr. anc. Ville de Carie, sur le golfe d'Yassus.

MYNDIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de Mynde. ‖ Qui appartient à Mynde ou à ses habitants.

MYOAM. Myth. Génie invoqué par les basilidiens.

MYOBATRACHOMACHIE. s. f. Philol. V. BATRACHOMYOMACHIE.

MYOCÉPHALE ou **MYOCÉPHALON.** s. m. (ét. gr., μυῖα, mouche; κεφαλή, tête, à cause de la forme de cette tumeur). Pathol. Tumeur noire produite par une hernie de l'iris à travers la cornée transparente.

MYOCÉPHALE. s. f. Staphylôme en forme de tête de mouche.

MYOCOELIALGIE. s. f. (pr. *mi-o-cé-li-al-ji*; ét. gr., μυών, muscle; κοιλία, bas-ventre; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dans les muscles du bas-ventre.

MYOCOELIALGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *mi-o-cé-li-al-ji-ke*). Pathol. Qui a rapport à la myocœlialgie.

MYOCŒLITE. s. f. (ét. gr., μυών, muscle; κοιλία, bas-ventre). Pathol. Inflammation des muscles du bas-ventre.

MYOCONQUE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

MYOCTONON. s. m. Bot. Nom que l'on donnait autrefois à l'aconit, parce qu'on attribuait à sa racine la propriété de tuer les rats, même de loin, par sa seule odeur.

MYOCTONOS. adj. m. (ét. gr., μύων, rat; κτόνος, meurtre). Myth. Épithète d'Apollon.

MYODAIRE ou **MYOÏDAIRE.** adj. des 2 g. (du gr. μυῖα, mouche). Entom. Qui ressemble à une mouche. ‖ MYODAIRES. s. m. pl. Famille de diptères qui renferme les mouches.

MYODE ou **MYOÏDE.** adj. des 2 g. (ét. gr., μυῖα, mouche; εἶδος, ressemblance). Entom. Qui ressemble à une mouche.

— Bot. Se dit de la fleur de l'ophrys myode.

MYODE. s. m. Entom. Genre établi pour placer les ripiphores à élytres extrêmement courts.

MYODÉSOPSIE ou **MYIODÉSOPSIE.** s. f. (ét. gr., μυῖα, mouche; εἶδος, forme; ὄψις, vue). Pathol. Dépravation de la vue qui fait paraître au malade toutes sortes d'objets imaginaires, comme des points noirs, des taches, des mouches, etc. Cette affection est souvent produite par des veilles prolongées.

MYODINE ou **MYIODINE.** s. f. Entom. Genre de diptères.

MYODINÉ ou **MYIODINÉ, ÉE.** adj. Entom. Qui ressemble à une myodine. ‖ MYODINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des myodaires phytomydes, qui a pour type le genre myodine.

MYODITE ou **MYIODITE.** s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des trachélides. On suppose qu'ils vivent en parasites sous l'état de larves.

MYODOQUE ou **MYIODOQUE.** s. f. Entom. Genre d'hémiptères de la famille des rhinostomes, ayant pour type le myodoque serripède.

MYODYNIE. s. f. (ét. gr., μῦς, muscle; ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur rhumatismale dans les parties musculaires.

MYODYNIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la myodynie.

MYOGASTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. g., μυών, muscle; γαστήρ, ventre). Ornith. Se dit des oiseaux qui ont l'estomac musculeux. Les oiseaux myogastriques peuvent, comme les ruminants, dégorger les grains renfermés dans leur jabot. C'est ainsi que les pigeons donnent à manger à leurs petits.

MYOGRAPHE. s. m. Didact. Auteur d'une description des muscles.

MYOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., μῦς, muscle; γράφω, j'écris). Didact. Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des muscles.

— S'empl. quelquefois pour Myologie.

MYOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la myographie.

MYOÏDE ou **MYIOÏDE.** adj. des 2 g. (ét. gr., μυῖα, mouche, εἶδος, ressemblance). Didact. Qui ressemble à une mouche.

MYOLOGIE. s. f. (ét. gr., μῦς, muscle; λόγος, discours). Didact. Partie de l'anatomie qui traite des muscles.

MYOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la myologie.

MYOLOGISTE ou **MYOLOGUE.** s. m. Didact. Auteur d'une myologie.

MYOMANCIE s. f. (ét. gr., μῦς, rat; μαντεία, divination). Divinat. Espèce de divination fondée sur le cri des souris, ou sur la manière dont ces animaux mangent.

MYOMANCIEN, ENNE adj. et s. Divinat. Qui pratique la myomancie.

MYOMYCE. s. m. Bot. Genre qui renferme les agarics solitaires dont le chapeau est bombé ou pointu.

MYONIME. s. f. Bot. Genre de rubiacées d'Afrique.

MYONITE. s. f. Pathol. Inflammation des muscles.

MYONTE. Géogr. anc. Ville d'Ionie, près de Milet, dont Artaxerxe fit présent à Thémistocle.

MYOPALME. s. m. Médec. Soubresaut des tendons des muscles.

MYOPARON. s. m. Antiq. Vaisseau léger dont se servaient les pirates.

MYOPE. s. des 2 g. (du gr. μύωψ, fait de μύω, cligner les yeux, clignoter; ὤψ, vue). Celui, celle qui a la vue fort courte, et qui ne peut voir les objets éloignés sans le secours d'un verre concave. La constriction de la pupille est assez ordinaire chez les myopes. (Guillié.)

MYOPE. adj. des 2 g. Qui a la vue fort courte. Être myope. Enfant myope.

— Qui a peu d'étendue. La vue myope est l'opposé de la vue presbyte. Renfermé dans des appartements étroits, entouré de minces objets, la vue bornée de l'homme civilisé se rétrécit, devient souvent *myope,* par suite des ouvrages délicats. (Virey.)

— Fig. Il nous faut tout notre sang-froid pour répondre à ces sophistes *myopes.* (Courr. fr.)

MYOPE. s. m. (ét. gr., μυῖα, mouche; ὄψις, aspect). Entom. Genre de diptères, de la famille des sclérotiomes, qui vivent sur les fleurs et qui sont très-communs en Europe.

MYOPHONE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux établi pour une espèce de Java.

MYOPIASE. s. f. V. MYOPIE.

MYOPIE. s. f. (ét. gr., μυεῖν, cligner, ὤψ, œil). Pathol. État de ceux qui ont la vue courte et basse. La cause de la myopie est la trop grande convexité du globe de l'œil, la surabondance des humeurs de l'œil, et en général tout vice de conformation qui fait converger les rayons lumineux, de manière qu'ils se réunissent avant d'arriver à la rétine; aussi remédie-t-on à la myopie par l'usage des lunettes à verres concaves, qui diminuent plus ou moins cette convergence, selon leur foyer. La myopie disparaît avec l'âge; le temps, usant la courbure de l'œil, fait disparaître sa trop grande convexité. La *myopie* peut être le résultat de l'habitude que contractent ceux qui, par état, sont obligés de fixer longtemps de petits objets, tels que les lapidaires, les horlogers, etc. (Guillié.) Il est difficile de corriger la *myopie.* (Id.)

MYOPISME. s. m. Physiol. Se dit quelquefois dans le même sens que Myopie.

MYOPORE. s. m. (de la multitude des pores infiniment petits dont la plupart de ces plantes sont couvertes). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, de la famille des myoporinées, renfermant une vingtaine d'espèces, dont deux ou trois sont cultivées en serre, à cause de la quantité de fleurs petites et blanches, et de la singularité du feuillage, qui est charnu et dentelé.

MYOPORINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un myopore. ‖ MYOPORINÉES. s. f. pl. Famille de plantes, qui a pour type le genre myopore.

MYOPOTAME. s. m. Mamm. Genre de rongeurs de l'Amérique méridionale, dont on ne connaît qu'une seule espèce. V. COYPOU.

MYOPTÈRE. s. m. Mamm. Genre de chéiroptères insectivores, établi pour une chauve-souris d'Égypte, appelée aussi *rat volant.*

— Bot. Ancien nom du thlaspi.

MYORAMA. s. m. Sorte de petites vues que l'on forme à volonté à l'aide de figures mobiles en carton peint, et représentant des arbres, des maisons, des fabriques, des animaux, etc.

MYORRHEXIE. s. f. Pathol. Déchirure des muscles.

MYOS. s. m. Géogr. Noms que les Birmans donnent aux arrondissements qui divisent leur empire.

MYOSCHILE. s. m. Bot. Genre de la famille des éléagnées, établi pour un arbrisseau du Chili.

MYOSE. s. f. Pathol. Resserrement de la pupille.

MYOSÉRIDE. s. f. Bot. Genre de plantes.

MYOSIE. s. f. (du gr. μύω, fermer). Pathol. Contraction permanente de la prunelle de l'œil, portée quelquefois au point d'intercepter le passage des rayons lumineux, et de produire la cécité.

MYOSITE ou **MYOSITIE.** s. f. (du gr. μύων, muscle). Pathol. Inflammation des muscles.

MYOSOTIDE. s. f. V. MYOSOTIS.

MYOSOTIS. s. m. (pr. *mi-o-zo-tiss ;* ét. gr., μῦς, rat, ὠτός, gén. d'οὖς, oreille, à cause de la forme des feuilles de plusieurs espèces). Bot. Genre de la famille des borraginées, renfermant plusieurs espèces que l'on trouve en France. On en connaît une quarantaine d'espèces, dont les plus connues sont le *myosotis annuel*, vulgairement *oreille de souris*, très-commun dans les champs et les lieux secs, et le *myosotis vivace*, connu sous les noms vulgaires de *ne m'oubliez pas*, et de *plus je vous vois, plus je vous aime*, qui se plaît sur les bords de l'eau. On l'appelle aussi *scorpione*, parce que ces mêmes fleurs assemblées en épis, imitent la queue du scorpion. Dans quelques provinces, on le nomme *grémillet*. Les Allemands lui ont donné un nom charmant pour la signification, mais peu harmonieux pour nos oreilles, *vergiss mein nicht*, c'est-à-dire *ne m'oubliez pas*. Aussi le myosotis est-il en Allemagne, comme chez nous la pensée, le symbole des affections les plus tendres.

MYOSOTON. s. m. Bot. Genre de plantes.

MYOSURE. adj. des 2 g. (ét. gr., μῦς, souris ; οὐρά, queue). Mamm. Qui a une queue semblable à celle d'une souris.

MYOSURE. s. m. Bot. Genre établi pour une petite plante d'Europe, dont les grains ont la forme d'une queue de rat.

MYOSYTIE. s. f. Pathol. Genre de rhumatisme.

MYOTHÈRE ou **MYÉOTHÈRE.** adj. des 2 g. Ornith. Qui vit principalement de mouches. ‖ MYOTHÈRES. s. m. pl. Famille de fourmiliers.

MYOTHÈRE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, plus connu sous le nom de fourmiliers.

MYOTILITÉ. s. f. (du gr. μύων, muscle). Physiol. Faculté de mouvoir et de contracter les muscles.

MYOTOMIE. s. f. (ét. gr., μύων, muscle ; τέμνω, couper). Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection des muscles.

MYOTOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la myotomie.

MYOXOCÉPHALE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons qui ne diffère pas des cottes.

MYRA. Géogr. anc. Ville métropole de la Lycie, sous les Romains.

MYRACANTHE. s. m. Bot. Nom que portait autrefois le panicaut.

MYRACAPON. s. m. Pharm. Onguent recommandé par Galien contre la lassitude.

MYRCINE. Géogr. anc. Canton des Édoniens, en Thrace. ‖ Ville de Thrace, capitale du canton du même nom.

MYRE. s. m. (du gr. μύρον, onguent). Ichthyol. Poisson de mer du genre de la murène.

— MYRE OU MIRE. s. m. (du gr. μύρον, onguent, d'autres prétendent que ce n'est qu'une abréviation du latin *mederi*, dont on a fait *mire*, et que par conséquent il ne faudrait pas d'*y*). Nom donné en France, pendant une longue suite de siècles, aux hommes qui exerçaient l'art de guérir.

— Prov. *Après la mort le mire.* Après la mort le médecin. V. MIRE.

MYRI. (du gr. μυριάς). Particule initiale, formée du grec, et qui signifie dix mille fois la chose.

MYRIACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a de nombreuses épines, comme la bowytiée myriacanthe, dont le bord des feuilles est garni d'un grand nombre de dents.

MYRIADE. s. f. (du gr. μυριάς). Antiq. Nombre de dix mille.

— Dans le langage ordinaire, Quantité indéfinie et innombrable. Il y a des myriades d'étoiles que l'on ne peut apercevoir à l'œil nu. Des myriades de sauterelles, de cousins. Il faudrait que le hasard épuisât des *myriades* de chances avant de compléter un insecte. Ce serait un dieu que ce hasard qui, de *myriades* de combinaisons informes, amena précisément celle qui composa l'univers. (Boiste.) Des *myriades* d'anges et les hommes rachetés de son sang environnaient le Christ, et chantant ses louanges, ils lui rendaient grâces dans le langage des cieux. (Lamennais.)

MYRIADÈNE. s. m. Bot. Genre de la tribu des inulées, établi pour une plante de la Jamaïque, exsudant une matière visqueuse, et répandant une odeur de camphre.

MYRIAGRAMME. s. m. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; γράμμα, gramme). Métrol. Poids de dix mille grammes, environ vingt livres et demie.

MYRIALITRE. s. m. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; λίτρα, litre). Métrol. Mesure de dix mille litres.

MYRIAMÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; μέρος, partie). Entom. Se dit des chétopodes qui ont beaucoup de segments, d'anneaux ou d'articulations, que la diversité dans l'épaisseur de la peau produit à la surface du corps de certains d'entre ces animaux.

MYRIAMÈTRE. s. m. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; μέτρον, mètre). Métrol. Mesure itinéraire qui vaut dix mille mètres, ou environ deux lieues de poste.

MYRIANDRE. Géogr. Ville de Cilicie, qui donna son nom au golfe Myriandrique.

MYRIANDRIQUE. adj. m. Géogr. Se disait d'un golfe de Cilicie, appelé aussi *golfe Issique*. On lui donne aujourd'hui le nom de *golfe d'Aiassi.*

MYRIANE. s. f. Zool. Néréide qu'on trouve sur les côtes de l'Océan.

MYRIANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; ἄνθος, fleur). Bot. Qui porte un grand nombre de fleurs.

— s. m. Bot. Genre de la famille des cucurbitacées, établi pour un arbre d'Afrique.

MYRIANTHÉIE. s. f. Bot. Genre de la famille des rosacées, comprenant des arbres ou des arbrisseaux de Madagascar.

MYRIAPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; πούς, pied). Entom. Qui a un très-grand nombre de pattes. ‖ MYRIAPODES. s. m. pl. Classe d'animaux articulés, qui ont des pattes en nombre indéterminé, égal à celui des articulations de leur corps. Les myriapodes ont de douze paires à plusieurs centaines de pieds. ‖ Famille de l'ordre des insectes aptères. ‖ Famille d'arachnides. ‖ Ordre de crustacés.

MYRIARE. s. m. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; ἀρόω, labourer). Métrol. Étendue de dix mille ares ou d'un kilomètre carré ; elle équivaut à peu près à 196 arpents.

MYRIARQUE. s. m. Ant. Commandant d'un corps de dix mille hommes chez les Perses.

MYRIASTÈRE. s. m. Métrol. Mesure de dix mille stères.

MYRICA. Bot. Nom latin du genre galé.

MYRICÉ, ÉE. adj. (du lat. *myrica*). Bot. Qui ressemble au galé. ‖ MYRICÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre galé.

MYRICÉEN. adj. m. (du lat. *myrica*, bruyère). Myth. gr. Épithète d'Apollon, comme présidant à la divination par les branches de bruyère.

MYRICINE. s. f. (du gr. μύρον, onguent). Chim. Substance particulière qui existe dans la cire du cirier de la Louisiane. ‖ On a donné le même nom à une des deux espèces de cire que contient la cire des abeilles, parce qu'elle existe en plus grande quantité dans la cire du cirier.

MYRIN. Myth. Surnom d'Apollon, parce qu'il était particulièrement honoré à Myrine.

MYRINE. Temps hér. Épouse de Thoas, qui donna son nom à la ville de Myrine. ‖ Reine des Amazones qui fit de grandes conquêtes.

— Géogr. anc. Ville de l'île de Lemnos. ‖ Ville d'Éolie que l'on disait fondée par les Amazones.

MYRINE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères.

MYRINGE. s. m. Anat. Membrane du tympan.

MYRIOBIBLON. s. m. Philol. Titre d'un ouvrage de Photius, composé des extraits de deux cent soixante-dix ouvrages anciens.

MYRIOCÉPHALES. Géogr. Ville de l'Asie-Mineure. Ce fut dans les défilés des environs qu'en 1175 l'armée de Manuel Comnène fut taillée en pièces par Azz-eddin, sultan d'Iconium.

MYRIOCOQUE. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons, établi pour une espèce de Suède.

MYRIODACTYLE. s. m. Bot. Genre de la famille des algues.

MYRIOLOGIE. s. f. Relat. V. MYRIOLOGUE.

MYRIOLOGUE. s. m. Relat. Chant de deuil que les femmes des Grecs modernes chantent sur les corps de leurs proches.

MYRIOMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; μορφή, forme). Myth. gr. Épithète de Bacchus et d'Apollon.

MYRIONYME. adj. des 2 g. (ét. gr. μυριάς, dix mille ; ὄνομα, nom). Myth. gr. Épithète que l'on donne à Isis et à Osiris, parce qu'on les peint de mille manières différentes, suivant les diverses fonctions qu'on leur attribue.

MYRIOPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a une multitude d'yeux.

— Bot. L'astrée myriophthalme est ainsi appelée à cause de ses nombreuses cellules, qu'on a comparées à des yeux.

MYRIOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles extrêmement découpées. ‖ L'oxytrie myriophylle est ainsi appelée parce que ses folioles tubulées et pileuses sont verticillées, c'est-à-dire naissent au nombre de quatre à six d'un même point du pétiole.

— Zooph. Se dit, dans le même sens, d'un polypier ; l'antipathe myriophylle.

MYRIOPHYLLE. s. m. Bot. Genre de la famille des onagraires, renfermant huit espèces aquatiques. Ces plantes n'ont d'autre utilité que d'être propres à être converties en fumier. Elles sont quelquefois si communes dans certaines mares, qu'elles les remplissent presque entièrement, et qu'il peut être avantageux pour les cultivateurs de les faire arracher avec de grands râteaux pendant l'été, afin de les employer comme engrais. ‖ On ne sait pas au juste quelle était la plante désignée sous ce nom par les anciens.

— Zooph. Espèce de sertulaire.

MYRIOSTOME. s. m. Bot. Genre de champignons qui ne renferme qu'une espèce.

MYRIOSYDRE. s. m. Bot. Genre de la famille des algues.

MYRIOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; θήκη, étui). Bot. Espèce de fougère à capsules nombreuses.

MYRIOTRÈME. s. m. Bot. Genre de lichens.

MYRIOZOOS. s. m. Zooph. Nom des polypes plus connus sous le nom de *millépores.*

MYRIPRISTIS. s. m. (ét. gr., μυριάς, dix mille ; πρίστης, scie ; parce que toutes les pièces qui garnissent la joue, toutes celles de l'opercule et toutes les écailles y ont le bord dentelé). Ichthyol. Genre de poissons renfermant plusieurs espèces toutes étrangères.

MYRISTICA. s. m. Bot. Nom latin du genre muscadier.

MYRISTICÉ, ÉE. adj. (du lat. *myristica*). Bot. Qui ressemble au muscadier. ‖ MYRISTICÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre muscadier.

MYRISTICINE. s. f. Chim. Substance cristalline qui se dépose dans l'huile de girofle.

MYRMÉCIAS. s. m. Minér. Espèce de pierre qui, suivant les anciens, ressemblait à une verrue.

MYRMÉCIE. s. f. (du gr. μύρμηξ, fourmi). Pathol. Espèce de verrue dans la paume de la main ou sous la plante des pieds qui fait éprouver, lorsqu'on la coupe, la même impression que la morsure d'une fourmi.

— Bot. Genre de la famille des gentianées.

— Entom. Genre d'araignées. ‖ Genre d'hyménoptères de la tribu des formicaires.

MYRMÉCION. s. m. Zooph. Genre de polypiers.

MYRMÉCITE. s. f. Minér. Nom donné par les anciens à une pierre qui porte l'empreinte d'une fourmi.

MYRMÉCIUM. s. m. (pr. *mir-mé-ci-om*). Pathol. Démangeaison.

MYRMÉCOBIE. s. f. (ét. gr., μύρμηξ, fourmi ; βίος, vie). Mamm. Genre de didelphes dont on ne connaît qu'une seule espèce, qui vit de fourmis.

MYRMÉCODE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des fourmis.

MYRMÉCOLÉON. s. m. (ét. gr., μύρμηξ, fourmi ; λέων, lion). Entom. Fourmi-lion, insecte qui mange les fourmis.

MYRMÉCOPHAGE. s. m. (ét. gr., μύρμηξ, fourmi ; φάγω, manger). Ornith. Un des noms du fourmilier.

— Mamm. Mammifères édentés qui composent le genre des fourmiliers.

MYRMÉCOPHAGE. adj. des 2 g. Qui vit de fourmis.

MYMÉCOPHILE. s. m. Entom. Genre d'orthoptères.

MYRMÈGE. adj. des 2 g. (du gr. μύρμηξ, fourmi). Entom. Qui ressemble à une fourmi. ‖ MYRMÈGES. s. m. pl. Famille d'hyménoptères comprenant les fourmis et les genres voisins.

MYRMÉLÉON. s. m. (ét. gr., μύρμηξ, fourmi ; λέων, lion). Entom. Genre de névroptères, de la famille des tectipennes. La larve de ces insectes se creuse dans le sable une fosse, en forme d'entonnoir, au fond de laquelle elle se tient immobile. Malheur à la fourmi ou à tout autre insecte qui vient à passer sur le bord de la fosse.

MYRMÉLÉONIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un myrméléon. ‖ MYRMÉLÉONIDES. s. m. pl. Famille d'orthoptères, qui a pour type le genre myrméléon.

MYRMEX. Myth. gr. Jeune fille d'Athènes, qui fut changée en fourmi par Minerve, pour s'être attribué l'invention de la charrue, qu'elle devait à la déesse, et à laquelle elle avait seulement ajouté un versoir. Elle devint mère d'une multitude de fourmis, que Jupiter changea en hommes, à la prière d'Éaque.

MYRMICE. s. f. Entom. Sous-genre d'hyménoptères, établi parmi les fourmis.

MYRMIDON. Temps hér. Fils de Jupiter et d'Eurymédüse, qui régna sur les Myrmidons, en Thessalie.

MYRMIDON, ONNE. adj. (du gr. μύρμηξ, fourmi). Géogr. Nom d'un peuple de la Thessalie, dans la Phthiotide. V. MIRMIDON.

— MYRMIDONS. s. m. pl. Myth. gr. Nom donné aux habitants de l'île d'Égine, après qu'ils eurent été renouvelés par Jupiter, qui changea en hommes toutes les fourmis qui habitaient un grand chêne.

— Fam. Petite famille sans taille et sans mine.

MYRMILLON. s. m. Ant. rom. V. MIRMILLON.

MYRMOSE. s. f. Sous-genre d'hyménoptères établi parmi les mutilles.

MYRMOTHÈRE. s. m. Ornith. Un des noms des fourmiliers. ‖ Genre établi aux dépens des fourmiliers proprement dits ; il a pour type le grand beffroi.

MYROBALAN. s. m. Bot. Espèce de gland parfumé, que l'on tirait d'Égypte. On l'appelle aujourd'hui, par corruption, *mirobolan.*

MYROBATINDON. s. m. Bot. Genre de la famille des verbénacées.

MYROBOLAN. s. m. (ét. gr., μύρον, onguent, βάλανος, gland, à cause de leur forme et de leur usage). Bot. Nom de plusieurs espèces de fruits desséchés, qui sont apportés de l'Amérique et de l'Inde, et qui entraient dans quelques compositions pharmaceutiques. Autrefois on administrait les myrobolans comme laxatifs ; on y a tout à fait renoncé. ‖ On a donné le nom de myrobolans à des fruits qui n'en sont pas. ‖ Il paraît que sous ce nom on confondait plusieurs fruits qui avaient de l'analogie avec ceux dont on se servait en pharmacie.

MYROBOLANÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au myrobolan. ‖ MYROBOLANÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type les myrobolans.

MYROBOLANIER. s. m. Relat. Se dit des différentes espèces d'arbres qui portent les myrobolans.

MYROBOLANT, ANTE. adj. Néol. Qui tient d'un tour de charlatan, d'un prodige.

— Par extens. Merveilleux, étonnant. Voilà qui est myrobolant !

— Un auteur, nommé Hauteroche, fit représenter autrefois une comédie intitulée, *Scapin médecin*, dans laquelle paraît un médecin qui traite tous ses malades avec des pilules. Médecin en vieux français se disait *mire* ; pilule en latin se traduit par *bolus* ; en réunissant ces deux mots par une voyelle euphonique, *o*, et en terminant le substantif ainsi composé par la désinance *ant*, qui marque l'action, Hauteroche a fait un nom propre, *mire-o-bol-ant*, mirobolant. Trompé par le radical du mot, qu'il a cru dérivé du verbe *mirari*, le peuple a pris ce nom de fantaisie pour un synonyme burlesque du participe *émerveillant.*

MYROBROME. s. m. Bot. Un des noms de la vanille.

MYRODENDRON. s. m. Bot. Un des noms du genre houmirie.

MYRODIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des malvacées, renfermant plusieurs plantes d'Amérique. Myrodie à longues fleurs. Myrodie turbinée.

MYROLÉ. s. m. (du gr. μύρον, essence ou parfum). Pharm. Huile volatile, qui sert d'excipient à un médicament. Le baume de soufre anisé est un myrolé.

MYRON. Sculpteur grec, né dans le v[e] siècle avant J.-C. Il excellait surtout à représenter les animaux, et à leur donner l'apparence de la vie.

MYRONIDE. Un des plus habiles généraux d'Athènes, s'acquit une gloire immortelle par la campagne qu'il fit en 458 av. J.-C., contre les Thébains, qui avaient embrassé le parti des Lacédémoniens, ennemis d'Athènes. Myronide battit complétement les Thébains, prit d'assaut Tanagre, s'empara de toute la Béotie, à l'exception de Thèbes, soumit les Phocéens et les Locriens, et revint dans sa patrie, où il fut comblé d'honneurs.

MYROPISSOCÉRON. s. m. Pharm. Topique employé autrefois contre l'alopécie.

MYROSME. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des amomées, établi pour un arbrisseau de Surinam. Myrosme à feuilles de balisier.

MYROSPERME. s. m. (ét. gr., μύρον, baume, σπέρμα, semence). Bot. Genre de la famille des légumineuses, établi pour un petit arbre d'Amérique.

MYROTHÉCIEN, ENNE. adj. Bot. Qui ressemble à un myrothécion. ‖ MYROTHÉCIENS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des gastéromycètes trichodermacés, qui a pour type le genre myrothécion.

MYROTHÉCION. s. m. Bot. Genre de champignons, qui comprend de petits champignons en forme de coupe sessile, dont le bord est développé en manière de valve, et le milieu rempli de sporules réunies en une masse noire et visqueuse. Il renferme six espèces.

MYROXYLE. s. m. (ét. gr., μύρον, parfum ;

[illegible]. Bot. Genre de légumineuses, renfermant [illegible] espèces, les arbres qui fournissent les baumes du Pérou et de Tolu.

MYRRHA. Myth. gr. Fille de Cinyras, roi de Chypre, [illegible] par son père une passion incestueuse, se glissa par surprise dans sa couche. Cinyras, furieux, la poursuivit jusque dans le désert des Sabéens. Lasse d'y vivre exilée, Myrrha pria les dieux de la métamorphoser. L'arbre qui porte son nom et qui s'entr'ouvrit pour donner naissance au bel Adonis, si cher à Vénus. La myrrhe, suivant les poètes, provient des pleurs qu'elle répand.

MYRRHE. s. f. (du gr. μύρρα, fait de [illegible]). Substance gommo-résineuse, [illegible], fort amère, qui vient de l'Arabie Heureuse, et est produite par une espèce d'arbre ou de mimosa. La myrrhe est en larmes ou en grains roussâtres ou jaunâtres, luisants, assez transparents, friables, à cassure résineuse. Elle a une odeur aromatique agréable, une saveur âcre et amère. La myrrhe est très-regardée dans le commerce, et entre dans un grand nombre de préparations médicinales. Myrrhe grasse. Myrrhe onctueuse, amère, embaumée, odoriférante, précieuse. Les mages vinrent apporter de la myrrhe sur le berceau de Jésus à sa naissance, et du temps de Moïse, c'était déjà un des parfums que les Juifs brûlaient en honneur de l'Éternel. Marath. Les peuples de l'Orient mâchent les morceaux de myrrhe pour se parfumer la bouche. (Id.) La myrrhe entre dans les parfums qu'elle exhale. (Desaintange.) Et la *myrrhe* odorante et la gomme [illegible]. Esmén.

> Mais elle exhale encore, et de l'écorce humide
> La *myrrhe* aux doux parfums distille un or fluide
> (Desaintange.)

MYRRHÉ, ÉE. adj. Antiq. Parfumé avec de la myrrhe. *Vin myrrhé*. Vin dans lequel les anciens mettaient un peu de myrrhe. || Se dit plus d'une espèce de vin mêlé d'une drogue amère et assoupissante, que l'on faisait boire aux suppliciés chez les Juifs.

MYRRHIDE. s. f. Bot. Genre de la famille des ombellifères, renfermant vingt-cinq espèces, dont la principale est la *myrrhide odorante*, connue vulgairement sous les noms de *cerfeuil d'Espagne* et de *cerfeuil musqué*. On l'emploie en assaisonnement dans les salades. Les racines de la myrrhide terre-noire ont un goût analogue à celui de la châtaigne.

MYRRHIN, INE. adj. Ant. V. MURRHIN.

MYRRHINITE. s. f. Minér. Nom donné par quelques auteurs anciens à une pierre qui avait l'odeur de la myrrhe.

MYRRHIS. s. m. (pr. *mir-riss*). Bot. Plante ombellifère et médicinale, dont les feuilles sont assez semblables à celles de la ciguë. On la nomme aussi *cerfeuil musqué* et *cicutaire odorante*.

MYRRHITE. s. f. Minér. Agate jaune. || Les anciens donnaient ce nom à une substance pierreuse ayant la couleur de la myrrhe, et répandant, lorsqu'on la frottait, l'odeur de cette substance. Quelques auteurs ont pensé que c'était une variété bruriante de succin, assez semblable à celle que l'on trouve sur la côte orientale de la Sicile.

MYRRHOLOGIE. s. f. (ét. gr., μύρρα, myrrhe; λόγος, discours). Didact. Traité sur la myrrhe.

MYRRHOSPERNUM. s. m. (pr. *mir-ros-per-nom*). Bot. Semence de myrrhe. || Arbre du Pérou; quinquina.

MYRSIDE. s. m. Bot. Genre de végétaux, ayant pour type l'abyssin bourse.

MYRSINATON. s. m. Pharm. Espèce d'emplâtre.

MYRSINE. s. f. Bot. Genre de plantes étrangères, du port d'un myrte, aux fleurs disposées en corymbe.

MYRSINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une myrsine. || MYRSINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre myrsine.

MYRSINÉLÉON. s. m. Pharm. Huile de myrte.

MYRSINITE. s. f. Minér. Pierre qui sent la myrrhe.

— Bot. Espèce de tithymale.

MYRSIPHYLLE. s. m. Bot. Genre de plantes, démembré du genre médéole.

MYRSITE. s. m. Pharm. Vin où l'on a fait macérer des branches de myrte.

MYRSTÉPHYLLE. s. m. Bot. Genre de la famille des rubiacées, établi pour une espèce de la Jamaïque.

MYRTACANTHE. s. m. Bot. Nom qu'on donnait autrefois au fragon.

MYRTACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au myrte. || MYRTACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre myrte.

MYRTE. s. m. (lat. *myrtus*). Bot. Genre type de la famille des myrtacées, [illegible] plus de cinquante espèces. La principale est un arbrisseau toujours vert, dont les feuilles sont menues et ont partie des fleurs blanches d'une odeur agréable. Son bois est dur, et dans les pays où il [illegible], on l'emploie avec profit pour faire des meubles et des instruments. On emploie aussi le myrte; les Calabres et les feuilles du myrte pour le tannage des cuirs. On en tirait le aussi on emploie la toilette. On retire de toutes les parties de la plante une huile volatile recherchée et une eau distillée, ainsi que ses fruits, mulant, et du fruit, pilé, mis en infusion dans l'alcool, et exprimé, un suc huileux propre à rappeler la fraîcheur de la peau. Myrte mâle, femelle, commun, double. La feuille et la fleur du myrte ont des vertus astringentes. Encensez-en cette *Myrte, épicé* ou *myrte du Brabant*. Nom vulgaire du gale odorant. || *Myrte épineux*. Nom vulgaire du fragon piquant. || *Myrte juif*. Variété du myrte commun, recherchée des Juifs pour leurs cérémonies religieuses. || *Myrte des marais*. Le galé. || *Myrte piquant*. La maingrette. || *Myrte sauvage*. Le houx fragon.

— Chez les anciens, le myrte était consacré à Vénus, et il est encore pris aujourd'hui pour le symbole de l'amour, comme le laurier pour le symbole de la victoire; ainsi l'on dit poétiquement, *cueillir les myrtes de l'amour*, *entasser les myrtes*; et d'un homme qui est heureux en amour et en guerre, *qu'il est couvert de myrtes et de lauriers*. || A Athènes, les suppliants et les magistrats portaient des couronnes de myrte. C'était aussi avec du myrte que l'on couronnait les vainqueurs des jeux isthmiques, et les généraux romains auxquels on accordait le triomphe. On portait une couronne de myrte en récitant les vers d'Ésope et de Simonide. Dans les festins joyeux, une branche de cet arbre passait de main en main avec la lyre, et c'était pour chaque convive l'ordre de chanter à son tour des vers érotiques. On chargeait de branches de myrte les statues des héros, en célébrant l'anniversaire de leur mort.

— Cultivons les oliviers et les vignes, dit Balzac, à propos des détracteurs de la poésie, mais n'arrachons pas les myrtes et les roses. C'est à juste titre que le *myrte* est l'emblème de l'amour, sentiment impérieux et surtout exclusif : le *myrte* veut régner sur le terrain dont il s'empare; ses longues racines en bannissent entièrement toutes les autres plantes; on ne trouve jamais dans les bois de *myrtes* du gazon ou des fleurs. (Mme de Genlis.)

— Épith. Vert, odorant, odoriférant, tendre, pâle, amoureux, fleuri, frais, fertile, prophétique, le myrte cher à Vénus, les myrtes de Cypris, les myrtes de l'amour. Le soleil venait de se coucher, lorsque au-dessous du vallon j'aperçus une petite maisonnette entourée de *myrtes* à fleurs doubles, arbuste charmant qui croît sans culture au milieu de ces bois. (A.-Martin.)

> . . . Sous le simple lambris
> Des *myrtes* verts et des rosiers fleuris,
> Entrelacés par la main du mystère,
> L'amour conduit les enfants de Cypris. (Malfil.)

— Pharm. *Feuille de myrte*. Instrument de chirurgie qui sert à étaler les onguents sur les plumasseaux de charpie ou le linge dont on se sert pour panser les plaies. La feuille de myrte sert à abaisser la langue et à beaucoup d'autres emplois.

MYRTÉ, ÉE. adj. Bot. V. MYRTACÉ. || MYRTÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des myrtacées, ayant pour type le genre myrte.

MYRTÉA. adj. f. Myth. rom. Surnom de Vénus, à laquelle le myrte était consacré.

MYRTÉACÉ, ÉE. adj. Bot. V. MYRTACÉ. || MYRTÉACÉES. s. f. pl. Famille des myrtacées.

MYRTIDANE. s. m. Bot. Excroissance inégale, raboteuse, en forme de verrue, dans les lieux où sont ces arbrisseaux et atteints. || Le fruit du myrte.

— Vin fait avec le fruit du myrte sauvage.

MYRTIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. Qui porte des bractées en forme de myrte.

— Entom. Se dit d'une annélide, l'euphrosine myrtifère, à cause de la forme de ses branchies, qu'on a comparées à des feuilles de myrte.

MYRTIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. A feuilles de myrte.

MYRTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *myrtus*, myrte; *forma*, forme). Anat. Qui a la forme d'une feuille de myrte, c'est-à-dire qui est petit, ovale, entier et lancéolé. Les caroncules myrtiformes. Muscles myrtiformes. Fosse myrtiforme.

— substantiv. Le myrtiforme.

MYRTILE. Myth. gr. Fils de Mercure, conducteur du char d'Œnomaüs; il trahit son maître en faveur de Pélops, et comme il demandait insolemment la récompense de ce service, Pélops le jeta dans la mer, qui de son nom fut appelée *mer de Myrtos*. Les Phénéates instituèrent en son honneur une fête annuelle et nocturne. Myrtile fut mis au rang des astres.

MYRTILINE. s. f. Infus. Genre d'animalcules infusoires.

MYRTILITHE. s. f. Minér. Pierre figurée, dans laquelle on voit des feuilles de myrte.

MYRTILLE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de l'airelle, parce que le port et le feuillage de cette plante ont quelque ressemblance, en petit, avec le myrte. || Feuille le myrte. || Baie du myrte.

MYRTILLITES. s. m. pl. Zooph. Polypiers de la [illegible] d'une [illegible], [illegible] ordinaire sont portés un tronc du centre.

MYRTIN, INE. adj. Se disait pour De myrte; qui appartient au myrte.

> La nuit, de trop aimer, sous les branches *myrtines*
> Nous errons, la nuit, les jours
> Les [illegible] à peu de [illegible],
> Ne [illegible] (Tristan.)

MYRTINÉ, ÉE. adj. Bot. V. MYRTACÉ. || MYRTINÉES. s. f. pl. Nom donné à la famille des myrtacées.

MYRTITE. s. m. Pharm. Médicament préparé avec du miel et du suc de baies de myrte.

MYRTO ou **MYRTOS**. Géogr. anc. Petite île de S. de l'Eubée. || *Mer de Myrtos* ou *de Myrto*. Partie de la mer Égée, entre les Cyclades et le Péloponnèse.

MYRTO-BALANE. s. m. Bot. Un des noms de l'emblique ou myrobolan emblique.

MYRTOCHÉILIDE. s. m. Anat. Nom qu'on a donné aux petites lèvres de la vulve.

MYRTO-CISTE. s. m. Bot. Nom d'un millepertuis.

MYRTOESSA. Myth. gr. Une des nymphes arcadiennes qui élevèrent Jupiter.

MYRTO-GENÈT. s. m. Bot. Espèce du genre podalyrie.

MYRTOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au myrte, pour le port. || MYRTOÏDES. s. f. pl. Un des noms de la famille des myrtacées.

MYRTOMÉLIDES. s. m. Bot. Un des noms de [illegible].

MYRTOPÉTALE. s. m. Bot. Un des noms anciens de la renouée.

MYRUS. s. m. Erpét. Espèce de serpent.

MYRY. s. m. Relat. Contribution que les Égyptiens payent au sultan, sur le produit des terres cultivées. || Redevance des fellah envers leurs propriétaires.

MYSCOLE. s. m. (anagramme de *scolymus*, un des noms de ce genre). Bot. Genre de la tribu des lactucées. Les Arabes mangeaient crues ou cuites dans l'eau bouillante les tiges d'une des espèces.

MYSI. s. m. Minér. Substance corrosive, que l'on croit être un sulfate de fer.

MYSIDE. adj. des 2 g. Crust. Qui ressemble à un mysis. || MYSIDES. s. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, qui a pour type le genre mysis.

MYSIDE. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes, renfermant cinq ou six espèces.

MYSIE. Géogr. anc. Contrée de l'Asie-Mineure, dont la Troade était la province la plus célèbre. || *Mysie d'Europe*. Nom que l'on donne quelquefois à la Mésie. || *Mysie hellespontique*. La petite Mysie. || *Mysie intérieure*. La grande Mysie.

MYSIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple, thrace d'origine, qui occupa la Mésie, en Europe, entre le Danube et l'Hemus, et la Mysie, au N.-O. de l'Asie-Mineure. Les Mysiens sont plus souvent appelés Mésiens.

MYSIENNE. Myth. gr. Surnom sous lequel Cérès avait un temple en Achaïe. || Surnom sous lequel Diane avait un temple en Laconie.

MYSIES. s. f. pl. Ant. gr. Fête de Cérès, célébrée pendant plusieurs jours par les femmes de Pallène.

MYSIS. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes.

MYSODENDRE. s. m. Bot. Genre établi pour placer quelque espèces de gui.

MYSON. Laboureur spartiate mis par Platon au rang des sept sages de la Grèce, à la place de Périandre.

MYSON. s. m. (de *myson* ou *mysi*, espèce de truffe). Bot. Genre de champignons, qui n'est qu'une division du genre polypore. || Pline donnait ce nom à une truffe blanche, très-recherchée des Africains.

MYSORE. Géogr. V. MAÏSSOUR.

MYSORINE. s. f. (du pays de Mysore, où on l'a trouvée). Minér. Minéral composé d'acide carbonique, de deutoxyde de cuivre, de peroxyde de fer et de silice; il est tendre et facile à couper au couteau.

MYSTACIDE. s. f. Entom. Genre de nécroptères.

MYSTACINÉ, ÉE. adj. (du lat. *mystax*, moustache). Zool. Qui porte des moustaches, ou des traits colorés imitant des moustaches. || MYSTACINÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des microscopiques trichodés, comprenant ceux de ces animaux qui ont sur le corps des cils disposés par petits faisceaux, en nombre variable d'un à trois, et imitant des moustaches.

MYSTACODELLE. s. f. Infus. Genre d'animalcules infusoires.

MYSTACOPHANE. adj. des 2 g. (ét. gr., μύσταξ, moustache; φαίνω, apparent). Zool. Qui a de longues moustaches.

MYSTAGOGIE. s. f. Ant. Initiation aux mystères.

MYSTAGOGUE. s. m. (ét. gr., μύστης, qui apprend les mystères; ἄγειν, conduire). Antiq. gr. Prêtre qui initiait aux mystères de la religion. C'est une société d'un complot, car elle aura un *mystagogue* qui fait entrer les humains, et qui s'appelle Balaam. (***)

MYSTAX. s. m. Bot. Nom d'un genre de la famille des hermanniées.

MYSTE. s. m. Ant. gr. Initié aux petits mystères de Cérès. Les mystes ne pouvaient entrer que dans le vestibule du temple, tandis que d'un an, ils pouvaient être admis aux grands époptes, et entrer dans le temple même.

— Ichthyol. Poisson du genre clupe.

MYSTÈRE. s. m. (du lat. *mysterium*, du gr. μύω, fermer, parce que les initiés doivent fermer la bouche et se taire sur les choses saintes. (Ce qu'une religion a de plus caché. Toutes les religions ont leurs mystères. Les mystères de Cérès, d'Éleusis, de la bonne déesse, d'Isis, d'Osiris. Être initié aux mystères. Les anciens punissaient sévèrement ceux qui avaient révélé les mystères. Les profanes étaient écartés des mystères.

> Le reste pour son Dieu montre un oubli fatal,
> Ou même, s'empressant aux autels de Baal
> Se fait initier à ses honteux *mystères*. Racine.
>
> Sur un char que traînaient les lynx et les panthère,
> Du son culte aux Thébains il apprit les *mystères*
> Rosset.

— Les cérémonies elles-mêmes à la suite desquelles les initiés étaient admis à la connaissance de certains dogmes cachés au vulgaire. Les mystères égyptiens paraissent être les plus anciens; ce sont les mystères d'Isis et d'Osiris, et ils furent portés à Rome et en Italie sous ce nom. Chez les Grecs, ils donnèrent naissance à trois principales initiations appelées *mystères orphiques*, *éleusiniens* et *samothraciens*. A Rome, les éleusiniens furent [illegible] sous le nom de *mystères de Cérès* ou de la *Bonne déesse*. Les cérémonies de ce genre prirent encore des noms particuliers, selon les lieux où elles étaient célébrées, tels étaient les *mystères crétois*, *delphiques* et *romains*. || *Grands mystères* et *petits mystères*, ou *mystères masculins*, se dit pour *grandes* et *petites Éleusinies*. || *Mystères bachiques*. Nom que l'on donne quelquefois aux fêtes de Bacchus, plus ordinairement appelées *dionysiaques* ou *Orgies*. || Se dit aussi quelquefois du sixième jour des grandes Éleusinies, qui était consacré à Bacchus ou Iacchus. || *Mystères pythagoriciens*. Initiation à la doctrine secrète du pythagorisme. || *Mystères platoniques*. Tentative faite par les valentiniens et les néoplatoniciens d'Alexandrie, pour imiter les initiations d'Éleusis. || Les ophites, les marcosiens, les marcionites, les tatianiens, les pépuziens et les manichéens, eurent aussi leurs mystères. || Il paraît que les systèmes cosmogoniques, les phénomènes astronomiques, et des dogmes moraux et religieux, dépouillés des superstitions vulgaires, étaient le fond de la doctrine qu'on y révélait aux initiés. Les mystères dégénérèrent souvent en des réunions que favorisait une obscurité profonde, ils se célébraient souvent dans des grottes plus propres à receler des crimes qu'à voiler des cérémonies religieuses. Celui qui assistait aux mystères sans en avoir le droit, ou celui qu'on soupçonnait d'en avoir trahi le secret, était puni de la peine de mort.

— Dans la religion chrétienne, tout ce qui est proposé pour être l'objet de la foi des fidèles, et qui est inaccessible à la raison humaine. Mystère sacré, adorable, ineffable, incompréhensible. Le mystère de la Trinité, de l'Incarnation. Il faut adorer les mystères sans vouloir les approfondir. Les mystères que Dieu a révélés. Le mystère du corps et du sang de Jésus-Christ. La prédication des mystères. Les principaux mystères de la foi. Les deux où Dieu a opéré le mystère de notre salut. Alors ils se souvint des irrévérences où l'on déshonore ce divin *mystère*. (Id. Lavisse.) (Boss.) C'était de tous les *mystères* celui qui lui paraissait le plus incroyable. (Id.) Jésus-Christ, voulant commencer le *mystère* de son Église, a séparé les apôtres du monde de ses disciples, et ensuite voulant consommer ce *mystère*, le l'unité de l'Église, il a séparé l'apôtre saint Pierre des autres apôtres. (Id.) Les contradictions et les abîmes de l'esprit sont encore plus incompréhensibles que les *mystères* de la foi. (Id.) Le grand *mystère* des vertes éternelles qui se manifeste en ce jour de l'Incarnation du Fils de Dieu, va puiser tout son éclat dans sa puissance divine. (Id.)

> De la foi d'un chrétien les *mystères* terribles
> D'ornements égayés ne sont pas susceptibles. (Boil.)

— *Les saints mystères*. Le sacrifice de la messe. Célébrer les saints mystères. Participer aux saints mystères. Malheur à moi, si j'interrompais les saints *mystères* pour faire un éloge profane. (Fléch.) Les *mystères* les plus augustes et les plus terribles, élevés par tous les attraits d'une harmonie [illegible], deviennent pour les grands comme des réjouissances profanes qui les amusent. (Boss.) C'est dans le monde que l'impiété est un bon air, la foi une faiblesse, la religion un scandale, et la sainteté de nos *mystères*, souvent l'assaisonnement des débauches. (Id.)

— Syn. simpl. Dogme secret de la religion, sacrement. Épith. Auguste, divin, saint, sacré, terrible, effrayant, [illegible], redoutable, impénétrable, sublime, obscur, profond, [illegible], antique, accompli, profané.

— Fig. Ce qui nous est caché de la nature. Étudier, approfondir, pénétrer, révéler les mystères de la nature. La mort, comme la naissance, est un *mystère* de la nature. (Marc-Aurèle.) Souvenez-vous que la nature est couverte d'un voile d'airain; que les efforts réunis de tous les hommes et de tous les siècles ne pourraient soulever l'extrémité de cette enveloppe, et que la science du philosophe consiste à discerner le point où commencent les *mystères*, et sa sagesse à les respecter. (Barth.)

— Les mouvements cachés du cœur humain. Les mystères du cœur humain. Nous sommes un *mystère* à nous-mêmes. (Mass.)

— Les anciens les avaient voilés et enrichies par les beaux-arts. Les mystères de la poésie, de l'éloquence. Les arts ont leurs mystères.

— Ce qu'il y a de caché, de secret dans les affaires humaines. Les mystères de la politique. Mystère d'État. Il y a quelque mystère caché

là dessous. C'est un mystère qu'on ne saurait pénétrer, qu'on ne peut développer. Découvrir un mystère d'iniquité. Ens[illegible] crimes dans l'ombre du mystère. C'est un mystère que le temps révélera. Le plus profond mystère enveloppe toute cette aventure. Les affaires d'État, selon l'Écriture, sont des mystères des rois. (Fléch.) Il leva les voiles qui couvraient ce mystère d'iniquité. (Id.) Vous seule avez percé ce mystère odieux. (Rac.) Ce dessein s'est conduit avec plus de mystère. (Id.) Le despotisme est une fausse religion, dont le mystère est de renfermer toute une nation dans un seul homme. (Boiste.)

Enfin on me révèle un mystère odieux,
Qui n'était un mystère, hélas! que pour mes yeux. (De Belloy.)

— Secret, obscurité.

Il se flatte de moins qu'une mort tutélaire
Doit prêter au plaisir les voiles du mystère. (Dard.)

— Certains soins, certaines précautions que l'on prend pour n'être point entendu, pour n'être point observé. Entretenir quelqu'un avec beaucoup de mystère. Sortir en grand mystère. Le mystère est un assaisonnement très-nécessaire à l'amour. (Fontenelle.)

Il faut avec les rois beaucoup plus de mystère
Qu'avec [illegible] d'autres gens sans doute il n'en faudrait. (La Fontaine.)

— Les intrigues amoureuses. L'amoureux mystère. Les mystères d'amour. De ses feux innocents j'ai trahi le mystère. (Rac.)

— Les plaisirs, les jouissances qui sont le but de ces intrigues. Et de Vénus enfin s'accomplit le mystère. (F. Didot.)

[illegible] végétaux le mariage du jour
[illegible] qui préside aux mystères d'amour. (Cast.)

— Delille a dit les mystères d'hymen, pour les plaisirs que la couche nuptiale réserve aux époux.

— Un poëte donne des ailes au mystère.

J'ai vu Zéphyr et Flore
Qui, sur l'aile du mystère
S'envol[illegible] essor
Vers [illegible] de Cythère. Lebrun.

— Difficulté que l'on fait touchant quelque chose, importance qu'on y attache. Se prend ordinairement en mauvaise part. Pourquoi faire tant de mystères pour nous dire ce que tout le monde sait? [illegible] faire tant de mystère pour si peu de chose? Voilà bien les mystères, bien du mystère. Je n'entends pas tous ces mystères.

— Iron. Chose qui n'est pas difficile à faire, à trouver. Il n'y a pas grand mystère à cela. Y a-t-il tant de mystère à cela? Voilà un beau mystère. C'est donc là que gît le mystère?

— *Faire mystère, un mystère d'une chose*. La tenir secrète, la cacher avec soin. Faire mystère de sa naissance, de sa profession. Faire un mystère de sa méthode. C'est un homme qui fait mystère de tout. Faire mystère des moindres choses. N'en pas faire mystère.

— *Mettre du mystère à quelque chose*. Le faire secrètement.

— Prov. *Être tout cousu de petits mystères, être tout mystère de la tête aux pieds*. Agir toujours d'une manière mystérieuse.

C'est de la tête aux pieds un homme tout mystère,
Et jusques au bonjour il dit tout à l'oreille. (Mol.)

— Littér. Se disait, au moyen âge, de pièces de théâtre dont le sujet était tiré de la Bible, et où l'on faisait intervenir Dieu, les anges, les diables, etc. Autorisées, et même préconisées par le clergé, ces pièces se représentèrent d'abord dans les cathédrales, puis dans les parvis, et enfin dans les places publiques. La plupart étaient composées par des clercs et jouées par eux ou par des confréries et des corporations. C'était une gloire et un honneur de jouer dans les mystères. Les mystères commencèrent à disparaître dans le XVI[e] siècle. Les auteurs, pour égayer le public, mêlèrent aux sujets les plus respectables les plaisanteries les plus basses; mais cet alliage de religion et de bouffonnerie fut proscrit sévèrement en 1548, époque où naquit la comédie profane. Dans le XVI[e] siècle, on appelait *mystères* toutes les représentations théâtrales, parce qu'elles avaient commencé par les représentations des *mystères* de notre religion. Monteil.)

— Voltaire a personnifié le mystère.

Il s'en alla vers le dieu du *mystère*
Dieu sage et fin, grand ennemi du bruit,
Qui partout vole et ne va que de nuit.
Il favorise, et certes c'est dommage,
Force fripons; mais il conduit le sage.
Il est au bal, à l'église, à la cour,
Au temps jadis il a conduit l'Amour.

— Ce mot est admis dans le style noble au propre et au figuré.

. . . . . Qui sait si le roi votre père
Veut que de son absence on sache le *mystère?* (Rac.)

MYSTÉRIEUSEMENT. adv. D'une façon mystérieuse. Les prophètes ont parlé mystérieusement. Les politiques disent *mystérieusement* qu'ils n'ont rien à dire. (Boiste.)

— D'une manière cachée, secrète. C'est un homme qui se conduit mystérieusement en tout, qui parle de tout mystérieusement.

MYSTÉRIEUX, EUSE. adj. Qui contient quelque mystère, quelque secret, quelque sens caché. Se dit proprement en matière de religion. Les anciens Égyptiens ont caché les secrets de leur religion sous des caractères mystérieux. Les paroles mystérieuses de l'Écriture. Les sens mystérieux de la Bible. Ce n'est point s'entendre dans un sens mystérieux, d'une façon mystérieuse. L'Église a telle[illegible] dépose l'année, qu'on y trouve, avec la vie, avec les *mystères*, avec la prédication, et la doctrine de Jésus-Christ, le vrai fruit de toutes ces choses dans les admirables vertus de ses serviteurs, et enfin un *mystérieux* abrégé de l'Ancien et du Nouveau Testament. (Boss.) Honorons par notre silence le *mystérieux* secret que Dieu a imposé à ses ministres. (Id.) Le sacré pontife vous attend avec ce voile *mystérieux* que vous demandez. (Id.) Elle vit Jésus-Christ au travers de ces voiles *mystérieux* qui le couvrent. (Fléch.) Vous ressemblez à ce serpent *mystérieux* dont parle Jésus-Christ, qui étant élevé sur la terre, attire heureusement tout après lui. (Mass.)

— Se dit en parlant des affaires humaines, mais presque toujours en mauvaise part. Il y a quelque chose de mystérieux en cette affaire. Avoir une conduite mystérieuse. Avoir un entretien mystérieux avec quelqu'un. Cette affaire est toute mystérieuse. Les airs *mystérieux* qu'on se donne pour cacher son ambition ou pour relever son crédit. (Fléch.) L'opinion publique est une puissance invisible, *mystérieuse*, à laquelle rien ne résiste. (Napol.)

— Qui fait mystère de choses qui n'en valent pas la peine. C'est un homme fort mystérieux, tout mystérieux. Être mystérieux en toutes choses. La finesse jointe à la petitesse d'esprit rend *mystérieux*. (Boiste.)

— Myth. Surnom de Bacchus, honoré en Argolide.

— substantiv. en parlant des hommes. Faire le mystérieux.

— Syn. comp. MYSTÉRIEUX, MYSTIQUE. Le premier est du langage ordinaire; le second n'est que du style religieux.

MYSTÉRION. s. m. Pharm. Espèce d'antidote dont on se servait autrefois.

MYSTICISME. s. m. (du gr. μυστικός). Philos. Toute croyance religieuse ou philosophique qui admet des communications secrètes entre l'homme et la Divinité; qui prête un sens caché aux choses de ce monde ou aux livres saints; et qui surtout fait prédominer, dans les questions religieuses ou philosophiques, l'enthousiasme et le sentiment. Mysticisme religieux. Mysticisme philosophique. Le *mysticisme* est la prédominance accordée au sentiment sur la raison, dans cette aspiration à l'infini qui est un besoin de notre nature spirituelle, et qui fait le fond de la religion. (Artaud.) Le *mysticisme* aboutit au fatalisme et à la négation du devoir. (Id.) *Le mysticisme* est dangereux sous toutes ses formes, il séduit les forts par l'orgueil, les faibles par la vanité, tous par le bonheur réel ou imaginaire qu'il procure, par les illusions qu'il entretient ou par les ravissements qu'il promet. (Matter.)

— Syn. comp. MYSTICISME, MYSTICITÉ. *Mysticisme* a rapport aux opinions; *mysticité*, au caractère.

MYSTICITÉ. s. f. Recherche profonde en fait de spiritualité, raffinement de dévotion. Cet ouvrage respire une douce, une tendre mysticité. De telles opinions conduisent à une extravagante mysticité. Donner dans la mysticité.

MYSTIFICATEUR. s. m. Celui qui a le goût, l'habitude de mystifier, celui qui en fait métier. Nous eûmes des *mystificateurs* en titre, et ce fut en quelque sorte un état dans la société. (Ourry.) Le dernier siècle eut aussi, parmi de nobles ou d'illustres personnages, ses *mystificateurs* amateurs. (Id.)

MYSTIFICATION. s. f. (pr. *mys-ti-fi-ka-ci-on*) Piége dans lequel on fait tomber un homme ignorant, vain, peureux et crédule.

. . . . . Il est, dit-on d'ailleurs,
Certaines gens qui font métier d'être railleurs,
Qui forgent chaque jour quelque pièce nouvelle,
Pour tourmenter autrui: ce jeu, je crois, s'appelle,
Attendez donc . . . . . Eh! oui, *mystification*.
Coll. d'Harl.)

— Chose, parole qui mystifie.

MYSTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Mystifier. S'empl. adjectiv. Personne mystifiée. Après quelques minutes, rien n'est si ennuyeux que de pareils mystificateurs, et presque toujours ceux qui les ont mandés pour égayer leurs convives se trouvent les premiers *mystifiés*. (Ourry.)

— subst. Celui, celle qui est mystifiée. Poinsinet a conservé le nom de Poinsinet le Mystifié, parce qu'il était d'une crédulité incroyable.

MYSTIFIER. v. a. 1[re] conj. (du fr. *mystère*, chose cachée, parce que tout le monde est dans la confidence, excepté celui qu'on mystifie). *Je mystifie, nous mystifions, vous mystifiez. Je mystifiais, nous mystifiions, vous mystifiiez. Que je mystifie, que nous mystifiions, que vous mystifiiez*, etc. Abuser de la crédulité de quelqu'un, pour s'amuser à ses dépens. Mystifier quelqu'un de la manière la plus plaisante. C'était pain bénit pour nos philosophes de *mystifier* un curé. (Ourry.)

— Jouer un tour à quelqu'un, le faire tomber dans un piége.

— SE MYSTIFIER. v. pron. Se d[illegible] les uns les autres [illegible].

MYSTIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *mysticus*). Qui est allégorique. Ne se dit que des choses de la religion. Le sens mystique de l'Écriture sainte. Il ne faut pas entendre ce passage à la lettre, cela est mystique. L'Église est le corps mystique de Jésus-Christ. Vous devez sans cesse monter et descendre comme les anges que vit Jacob dans cette échelle *mystique*. (Boss.) Et Jésus-Christ même se voyait contraint, au grand malheur des hommes ingrats, de chercher d'autres voiles et d'autres ténèbres, que ces voiles, ses ténèbres *mystiques* où il se couvre dans l'Eucharistie. (Id.) Tout à l'écho des pyramides redit à l'ombre de Pharaon les cantiques de ce fils de la *mystique* famille de Joseph. (Chateaub.)

— Qui s'adresse au sentiment, et le prend surtout pour organe. La religion est essentiellement mystique. L'époque à laquelle les doctrines *mystiques* ont pris le développement le plus étendu se rencontre dans les premiers siècles du christianisme. (Artaud.) C'était un parfait *mystique* de ne plus connaître ni père, ni mère, ni épouse, ni enfants, ni amis. (Id.) Le platonisme avait déjà un élément *mystique* quand il déclarait la guerre aux sens, sous prétexte qu'ils sont un obstacle à l'essor de l'âme lorsqu'elle veut prendre son essor vers Dieu. (Id.)

— Gramm. *Lettres mystiques*. Se dit des lettres grecques υ, θ, τ, α et ω.

— Jurispr. *Testament mystique*. Testament écrit ou du moins signé par le testateur, et remis par lui clos et scellé à un notaire, en présence de six témoins.

— Qui raffine sur les matières de dévotion, et sur la spiritualité. Auteur, livre mystique.

— *École mystique*. On comprend sous ce nom les divers philosophes qui ont pris le mysticisme pour base de leurs systèmes, et qui l'ont envisagé sous divers aspects.

— *Théologie mystique*. Connaissance intuse de Dieu et des choses divines, qui émeut l'âme d'une manière douce, dévote et affective, et l'unit à Dieu intimement, éclairant son esprit, et échauffant sa volonté d'une manière affective et extraordinaire.

MYSTIQUE. s. des 2 g. Celui, celle qui a la prétention d'établir un commerce direct de l'âme avec Dieu et avec le monde invisible, sans l'intermédiaire des sens. C'est un grand mystique. Les vrais, les faux mystiques. Bossuet dit que les *mystiques* n'ont songé qu'à percer les cœurs, et à se faire perdre de vue par leurs lecteurs. Les *mystiques* dédaignaient les intérêts du monde, les passions, les plaisirs; ils renonçaient de plus à toute activité intellectuelle, morale et physique.

C'est ainsi quelquefois qu'un indolent *mystique*,
Au milieu des péchés, tranquille fanatique,
Du plus parfait amour pense avoir l'heureux don,
Et croit posséder Dieu dans les bras du démon. Boil.)

— M[me] de Grignan compare les *mystiques* aux faux monnayeurs: Les uns, dit-elle, à force de s'alambiquer l'esprit, font des hérésies, et les autres, à force de souffler, font de la fausse monnaie.

— Hist. ecclés. Membre d'une secte qui s'éleva au III[e] siècle, et dont la doctrine a encore un grand nombre d'adhérents dans le monde. Les mystiques pratiquent un culte tout intérieur, et aspirent à un état de contemplation passive, se fondant sur la croyance que l'Esprit divin prie et agit en nous.

MYSTIQUEMENT. adv. Selon le sens mystique. Ce passage doit être expliqué, doit s'entendre mystiquement.

— D'une manière mystique.

MYSTIQUERIE. s. f. Iron. S'est dit des opinions et des pratiques mystiques. Qui nous débarrassera de toute cette mystiquerie?

MYSTRE. s. m. (du gr. μύστρος, cuiller). Antiq. Une des mesures dont les Grecs se servaient pour les liqueurs. Il y avait le grand et le petit mystre. Le mystre valait environ un centilitre et demi.

MYTACISME. s. m. Gramm. Vice du discours qui résulte de la répétition de la lettre *m* dans plusieurs mots de la même phrase, comme *mamm am ipsam amo*. Suivant le grammairien Diomède, il y a mytacisme, quand un mot qui finit par la lettre *m* tombe sur un autre mot qui commence par une voyelle, comme *bonum animum*. On dit aussi *malacisme*.

MYTEN. s. m. Métrol. Monnaie de Bruxelles. C'est la dernière subdivision de la livre, environ le tiers d'un denier.

MYTH. Abrégé de *mythologie*. Avec un nom abrégé de peuple, il signifie *mythologie* de ce peuple. || *Myth. afr.* Mythologie africaine. || *Myth. amér.* Mythologie américaine. || *Myth. ar.* Mythologie arabe. || *Myth. cabal.* Mythologie cabalistique. || *Myth. celt.* Mythologie celtique. || *Myth. chin.* Mythologie chinoise. || *Myth. fr.* Mythologie française. || *Myth. goul.* Mythologie gauloise. || *Myth. égypt.* Mythologie égyptienne. || *Myth. étr.* Mythologie étrusque. || *Myth. gr.* Mythologie grecque. || *Myth. ind.* Mythologie indienne. || *Myth. jap.* Mythologie japonaise. || *Myth. lat.* Mythologie latine. || *Myth. mahom.* Mythologie mahométane. || *Myth. mex.* Mythologie mexicaine. || *Myth. musul.* Mythologie musulmane. || *Myth. or.* Mythologie orientale. || *Myth. pers.* ou *pers.* Mythologie perse ou persane. || *Myth. péruv.* Mythologie péruvienne. || *Myth. rabb.* Mythologie rabbinique. || *Myth. scand.* Mythologie scandinave. || *Myth. siam.* Mythologie siamoise. || *Myth. slav.* Mythologie slavonne. || *Myth. syr.* Mythologie syriaque.

MYTHE. s. m. (du grec μῦθος, fable.) Trait, particularité de la fable, de l'histoire héroïque ou des temps fabuleux. C'est un mythe commun à toutes les religions de l'Orient. Plusieurs des mythes de l'ancien paganisme se retrouvent dans la religion des Indiens.

— Se dit surtout d'un fait, d'une tradition, qui, au premier coup d'œil ne renferme que des particularités plus ou moins fabuleuses, mais qui, examinée de plus près, laisse voir sous l'enveloppe de l'allégorie une grande généralité historique, physique ou philosophique. Ainsi le mythe des Myrmidons, porte que la fable fait venir de fourmis, [illegible] et le [illegible] peuple [illegible] culture. Le mythe de Prométhée [illegible] satisfaite, s'explique par sa [illegible] difficulté que ses sujets avaient de [illegible]. Ce qu'il y a de capital pour la connaissance de la nature du mythe, c'est le rapport de la forme et du fond dans le récit traditionnel des temps anciens. Le fond peut être une idée, une croyance, un sentiment ou une conception de l'esprit; il peut être un fait, un phénomène du monde physique ou du monde moral, un événement de la nature ou de l'histoire. Dans cette variété d'éléments, la forme reste invariablement la même, celle du récit: les sujets du mythe, quels qu'ils soient, en sont les acteurs, et ces acteurs figurent comme des personnes. De ce que nous venons de dire, il résulte que dans le mythe le fond fait corps avec la forme, ou qu'il n'est autre chose que cette forme même sous laquelle se produit l'idée. C'est en quoi le mythe tient par ses racines au symbole, son [illegible] nécessaire, image naturelle de l'idée prenant un corps; en quoi il diffère de l'allégorie, où l'idée et la forme, conçues à part l'une de l'autre, s'unissent par des rapports plus ou moins arbitraires et artificiels. Le mythe, comme le symbole, est spontané, irréfléchi, quoique à un moindre degré, tandis que l'allégorie a conscience d'elle-même et suppose la réflexion elle dit une chose et en pense une autre, ainsi que son nom l'indique, le mythe pense ce qu'il dit et comme il le dit, la forme avec le fond, l'idée avec le fait, sans avoir conscience de cette distinction, du moins une conscience claire et vraie. Souvent même le mythe n'est qu'un symbole mis en action par la parole, il est d'autant plus voisin du symbole qu'il est plus ancien; au contraire, il se rapproche d'autant plus de l'allégorie, qu'il appartient à une époque plus récente, à un développement plus mûr de l'esprit. Il y a progrès, pour la liberté de la pensée, pour la vivacité, la lumière, sinon pour l'énergie et la profondeur de son expression. Du symbole muet et immobile au *mythe* animé, brûlant, dramatique, à l'ingénieuse et transparente allégorie. (Guigniaut.)

— On a beaucoup abusé depuis quelque temps de cette expression et du genre d'interprétation qu'elle exprime.

MYTHIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui appartient à un mythe, à une fable païenne; qui est fondé sur un mythe. Récits mythiques. De nos jours on a voulu donner une explication mythique à toutes les traditions des temps héroïques.

MYTHISME. s. m. Néol. Science des mythes.

— Abus des explications mythiques.

MYTHOCRATE. s. m. (ét. gr., μῦθος, fable; κράτος, empire). Néol. Mot créé par M. Ballanche, qui l'emploie pour désigner les chefs, les monarques des temps fabuleux.

MYTHOGRAPHE. s. m. (ét. gr., μῦθος, fable; γράφω, j'écris). Philol. Auteur qui a écrit sur les fables [illegible]. Plus utiles pour la connaissance et même pour l'intelligence de la mythologie, sont les *mythographes* proprement dits, qui, aux époques alexandrine et romaine, compilèrent les mythes d'après les poëtes de tout ordre et de tout âge. (Guigniaut.)

MYTHOGRAPHIE. s. f. Description des fables.

MYTHOLOGIE. s. f. (ét. gr., μῦθος, fable; λόγος, discours). Histoire fabuleuse des dieux, des demi-dieux et des héros de l'antiquité, et des rapports des dieux avec les hommes. Les fictions de la mythologie. Les dieux de la mythologie. La mythologie des Grecs, des Romains. L'étude de la mythologie est indispensable aux peintres et aux poëtes. La *mythologie* est une histoire condensée, et pour ainsi dire algébrique. (Ballanche.) Aucune puissance ne peut faire revivre la poétique imagination du paganisme: personne ne croit plus à la *mythologie*. (Boiste.)

— La fable est le patrimoine des arts. Elle a plu et doit toujours plaire. C'est en langage de la fable que la poésie est redevable en grande partie des qualités qui la distinguent si éminemment; c'est principalement dans ses fictions merveilleuses qu'elle trouve ses charmes, qu'elle rencontre ces ornements qui en parent tous les sujets qu'elle veut traiter. S'[illegible] vers tire sa principale richesse de cette source intarissable, il est vrai de dire aussi que la mythologie elle-même est redevable du haut degré de perfection qu'elle a atteint, aux favoris des Muses et principalement à Homère.

— Connaissance générale du paganisme, de ses mystères, [illegible] et du culte dont il honorait ses dieux et ses héros, ainsi que des diverses [illegible] des poëtes, des artistes et des philosophes.

— La science [illegible] des systèmes et des fables [illegible] théologie. [illegible]

— *Mythologie* [illegible] des Hindous [illegible] système d'après lequel un être unique [illegible] [illegible] être [illegible] l'eau, le soleil et la lune, [illegible] femme, le haut et le vaste, [illegible] génération, à [illegible].

symboles des forces productrices et régénératrices de la nature, composaient principalement le culte hindou. Il n'est jamais venu à l'idée des législateurs ou du peuple des Hindous, qu'une chose naturelle puisse être obscène. De là le culte du *lingam* par les sivaïtes, et de l'*yoni* par les sectateurs de Vichnou. Le *lingam* est le symbole de la nature mâle, image du feu vital et du principe actif des mondes. L'*yoni* est le symbole de la nature féminine, réuni à celui de la nature masculine. Le *lotus*, qui est aussi une fleur sacrée chez les Egyptiens, est adoré avec grande dévotion dans l'Hindoustan, le Tibet et le pays de Népal, parce que c'est une plante d'eau, et que l'eau est le premier principe de la création. Le nombre des dieux inférieurs est immense. Quelques-uns le portent à 333,000,000. Le fleuve Gange est sacré, parce qu'il provient de l'eau dans laquelle nage l'univers. Les cérémonies du culte hindou consistent en visites faites aux pagodes, en ablutions et purifications, en actes de pénitence et de mortification, en bonnes œuvres, en aumônes, en sacrifices, etc.

— *Mythologie persane*. La religion primitive des Perses ou Parses, c'est-à-dire, des peuples qui habitaient les pays compris aujourd'hui sous les noms de Farsistan et d'Iran, consistait dans l'adoration des éléments et des astres, et principalement du soleil et de la lune. Puis de la Médie ou de la Bactriane il leur fut apporté un nouveau système religieux plus métaphysique, qui, par son mélange avec le premier, produisit le *magisme*. Cette dernière religion fut résumée dans les livres écrits ou supposés écrits par Zoroastre, saint prophète, pure émanation de la Divinité, sur lequel les traditions abondent. L'idée fondamentale du magisme est un dualisme de la lumière et des ténèbres, une lutte entre les deux principes, qui doit se terminer par la défaite des ténèbres. Ces deux principes sont personnifiés dans *Ormuzd*, le dieu de la lumière, le principe du bien, et dans *Ahriman*, le dieu des ténèbres, le principe du mal. Mais au-dessus de ce dualisme existe un principe suprême de la dualité, l'éternel *Zervane Akerene*, créateur d'Ormuzd et d'Ahriman. Les livres de Zoroastre mentionnent un dieu *Mithra*, célèbre non-seulement dans la religion médo-persane, mais dans l'Asie occidentale, l'Egypte, la Grèce, dans l'Italie, et en un mot dans tous les pays conquis par les armes romaines. Suivant le Zend-Avesta, Mithra a été créé par Ormuzd, auquel il est soumis et qu'il reconnaît pour souverain de la nature. C'est le plus grand et le plus brillant des Izeds. On doit l'adorer trois fois chaque jour, savoir : à l'aurore, à midi, et au coucher du soleil.

— *Mythologie égyptienne*. Comme toutes les religions de l'Orient, la religion égyptienne offre un double point de vue. Elle repose sur un panthéisme à la fois physique et intellectuel, et sur la personnification des forces de la nature identifiées avec les forces de l'intelligence. Dans la doctrine des prêtres égyptiens, il existe un être, *Piromi*, irrévélé, absolu, incorporel, immuable, éternel, infini, antérieur au premier né des dieux. Les Egyptiens furent les premiers qui établirent en principe que l'âme est immortelle, et que l'homme étant mort, elle passait dans le corps d'un animal, et qu'après avoir passé d'animal en animal pendant l'espace de trois mille ans, elle rentrait dans un corps humain. Les principales divinités de l'Egypte sont *Kneph*, dieu sans commencement, lieu immortel ; de son union avec la parole divine sortit le second démiurge, *Phta*, le dieu du feu et de la vie, qui fut le créateur de la terre *Tho* et du ciel *Potiris*. Comme il était à la fois mâle et femelle, il se partagea et devint *Pan-Mendes*, le pouvoir mâle de la production, et *Hephaestobula*, le pouvoir femelle de la génération. De ce couple divin sortirent le soleil *Pi-Re* ou *Phré*, roi et œil droit du ciel, et la lune *Pi-Ioh*, reine et œil gauche du ciel. Pi-Ré, Kneph et Phta, telle est la trinité égyptienne. Le soleil est à la fois membre et chef des *Cabires*, tous enfants de Phta. Ces Cabires sont d'abord les sept planètes. Le huitième est *Imathès* ou *Esculape*, dieu gouverneur et conservateur du monde. Les six Cabires mâles et les six Cabires femelles forment les dieux célestes du second ordre. La troisième génération céleste se compose des cinq dieux suivants : *Osiris*, *Aroueris*, *Typhon*, *Isis* et *Nephthys*. Parmi les autres divinités égyptiennes, on compte encore *Toth*, appelé Hermès par les Grecs. Le culte des animaux embrassait l'Egypte tout entière.

— *Mythologie phénicienne*. La cosmogonie et les traditions religieuses des Phéniciens offrent l'analogie la plus frappante avec celles des Egyptiens et des Chaldéens. Le souffle de l'esprit ou le vent primitif *Kolpia* (voix de la bouche de Dieu), et la nuit primitive *Baaut*, figurent comme principes des choses. Après eux vient le limon primitif *Mot*. De là les animaux, de là le soleil, la lune et les étoiles. Kolpia et Baant enfantèrent *Æon* (la durée), et *Protogonos* (le premier né), qui à leur tour mirent au monde *Genos* (genre), et *Gena* (race). Puis vinrent *Sydyk*, principe du feu et père des Cabires, *Esmun*, dieu de la médecine ; *Ilus* ou *Cronos*, le *Bétyle*, *Dagon* ou *Siton* et *Atlas*, etc.

— ***Mythologie carthaginoise***. La religion de Carthage se compose de quelques éléments lybiens, et surtout d'éléments phéniciens. Les dénominations des divinités sont identiques. Le soleil était adoré sous le nom de *Baal* ou *Moloch*, seigneur, roi, ou de *Belsamen*, roi du ciel. A Baal était associée la grande déesse, image de la lune, *Astarté*, reine du ciel. Après eux venait *Melkarth*, roi de la cité ; c'était le génie tutélaire de Tyr. Les *Dioscures* étaient les dieux tutélaires des navigateurs. En résumé, c'étaient moins des objets matériels que des génies et des esprits qui formaient la religion de Carthage, religion mélancolique, sombre, cruelle, et dont les rites étaient souillés de sang humain.

— *Mythologie de la Grèce*. La religion primitive des Grecs porte à un haut degré le caractère symbolique et figuré. Elle offre la personnification des planètes, des vents, des phénomènes célestes, des révolutions physiques du globe, des premiers établissements de la société, des premiers essais d'agriculture, d'industrie, et spécialement de métallurgie. Les principales divinités grecques sont : *Ouranos*, le ciel ; *Pontos*, la mer ; l'*Océan*, le fleuve des fleuves ; *Téthys*, la mère des sources et des rivières ; les *Cyclopes*, les *Hécatonchires*, *Kronos*, le temps ; les *Mélies*, *Aphrodite*, la déesse de la beauté ; les *Ouranides*, les *Titans*, *Metis*, la sagesse ; *Tyché*, la fortune ; *Styx*, la source redoutable des enfers, etc., etc.

— *Mythologie de l'Italie*. La plupart des religions primitives de l'Italie, surtout celles de l'Étrurie, doivent être rapportées, soit à la Thrace et à l'île de Samothrace, soit à la Thessalie et à Dodone. Chez elles règne le fétichisme. Une lance (*quir*) plantée en terre était pour le Sabin le dieu de la guerre, *Mamers*, *Mavors* ou *Mars*. Chaque dieu, chaque homme, chaque maison, chaque ville, avait son démon et son génie. Les génies des dieux se nommaient *Pénates*, et se divisaient en quatre classes, se rapportant à Tina, à Neptune, aux divinités souterraines, et enfin aux hommes. Ils formaient ainsi une sorte de hiérarchie divine unissant entre eux les grands dieux, les dieux inférieurs et les hommes. Toutes les jouissances de la famille et de la patrie étaient personnifiées dans les *Lares*, protecteurs du foyer domestique. Les principales divinités adorées dans l'empire romain étaient *Jupiter*, *Junon*, *Neptune*, *Mars*, *Vénus*, *Mercure*, *Vesta*, *Minerve*, *Apollon*, *Cérès*, *Vulcain*, *Diane*, *Hécate*, *Cybèle*, *Pluton*, *Bacchus*, *Cupidon*, *Eole*, etc.

— *Mythologie des Germains*. Rien de plus obscur que l'ancienne religion des Germains, car les écrivains latins donnent à leurs dieux les noms des dieux de Rome, avec lesquels ils les supposaient identiques. On sait seulement que *Wodan* ou *Odin*, le dieu principal des Germains, était celui auquel on avait appliqué le nom de Mercure, bien qu'il n'eût rien de commun avec ce dernier.

— *Mythologie des Scandinaves*. Les croyances religieuses de ces peuples ont leur origine probable dans les religions de la Haute-Asie. On voit figurer en tête de leurs dieux une trinité représentant la puissance, la sagesse et la bonté, et composée de *Thor* ou *Har*, *Odin* ou *Jafnbar*, *Freyr* ou *Thridi*. Mais, par suite de plusieurs révolutions religieuses qui survinrent dans ces croyances, Odin devint le dieu suprême, et Thor ne fut plus considéré que comme son fils. Odin, comme le Jupiter gréco-romain, préside, soit par lui-même, soit par ses fils, à tout ce qui se passe dans l'univers ; c'est lui qui donne aux dieux l'immortalité ; c'est lui qui inspire les poëtes ; c'est lui qui, par son fils *Heimdall*, a donné naissance à toutes les peuplades du Nord. *Thor* ou *Ake Thor* présidait à l'air, aux saisons et en général à tous les phénomènes atmosphériques ; c'est lui qui lance la foudre et protège les hommes contre les mauvais génies et les géants. *Freyr* ou *Frei* était le dieu de la force productive et de la fertilité de la terre, le dieu de la paix, des richesses et de l'abondance ; c'était aussi le dieu de la lune. Il avait pour sœur *Freia*, la déesse de l'amour et de la reproduction. Les autres dieux principaux étaient *Aegir* ou *Hler*, le dieu de l'Océan, qui luttait sans cesse avec le grand serpent, *Midgards arm*, qui, couché au fond de l'Océan, entoure la terre comme une vaste ceinture. Il avait pour frères *Kar*, le dieu des vents, *Loke*, le dieu du feu, dont le fils, qui est le loup *Fenris*, doit rester enchaîné jusqu'au dernier jour, où il brisera ses fers et dévorera les astres. *Tyr* était le dieu de la guerre, et avait pour femme *Hilda*. *Bragi*, dieu de l'éloquence et de la poésie, était la divinité tutélaire des bardes. Les *Nornes* étaient les Parques des Scandinaves. C'étaient *Urd*, la passée ; *Verandi*, la présente ; *Skuld*, la future. Les *Walkyries* étaient les déesses chargées de trancher la vie des héros sur les champs de bataille, et de leur verser dans le palais céleste du Walhalla l'hydromel et la bière.

— *Mythologie gauloise*. Les pierres, les arbres, les vents, les lacs, en un mot la matière brute, les phénomènes et les agents de la nature, tels furent les premiers objets de l'adoration des Gaulois. Plus tard ce culte grossier se rapprocha de la mythologie des Grecs et des Romains ; seulement les noms et quelques détails étaient différents. Les principales divinités des Gaulois étaient *Taran*, *Taram* ou *Tarann*, dieu du tonnerre ; *Tuistou*, dieu de la terre, était fils de *Tis* ou *Tuis*, la terre ; *Heu*, *Heus* ou *Hesus*, dieu de la guerre et des conquêtes, *Teut*, *Teutat* ou *Teutatès* ; dieu du commerce, des arts, etc. ; *Bel*, *Belene* ou *Belenus*, le soleil ; *Ogham* ou *Ogmios*, le dieu de l'éloquence et de la poésie, etc., etc. Outre ces grandes divinités, les cités, les collines, les forêts, etc., avaient leurs divinités particulières. Indépendamment de ce polythéisme, il y avait encore en Gaule une autre religion métaphysique mystérieuse, sacerdotale dans son essence, importée par les Kymris et présentant avec les religions de l'Orient la plus grande analogie. C'était le *druidisme*, appelé ainsi du nom de ses prêtres, les *druides*. V. DRUIDISME, DRUIDE.

— *Mythologie française*. En chassant successivement de la Gaule les religions des Gaulois, des Germains et des Scandinaves, le christianisme fut loin de déraciner complètement toutes les superstitions. Du mélange des croyances religieuses de ces différents peuples on vit se former un grand nombre de traditions populaires, qui subsistèrent longtemps dans toutes les classes de la société, et qui même aujourd'hui sont encore vivaces chez les paysans de quelques contrées de la France. C'est ainsi que le peuple croit encore à l'existence des *fées*. Après les fées viennent les *sorcières*, qui en sont pour ainsi dire la contre-partie. Nous devons encore mentionner la croyance aux *loups-garous* et la tradition du *grand-veneur de Fontainebleau*, qui, la nuit, traverse la forêt avec un bruit affreux de cors et de chiens, et dont l'apparition prédit toujours de grands malheurs. Au dire des plus graves historiens, il apparut à Henri IV quelque temps avant sa mort, et, dit-on, on l'a revu encore en 1814, la veille de l'abdication de Napoléon.

— *Mythologie des sauvages de l'Amérique*. La plupart des sauvages de l'Amérique septentrionale reconnaissaient un être suprême qu'ils appelaient *Manitou* et qui était souvent confondu avec le soleil. Ils admettaient en outre un grand nombre de divinités inférieures classées, comme chez les Iroquois, en divinités bonnes ou malfaisantes ; et certaines tribus les nommaient aussi *manitous*, en faisant précéder ce nom d'une épithète. Les manitous vulgaires sont de véritables fétiches, comme un arbre, un chien, une pierre, etc. Leur croyance principale portait sur la nature et la destinée de l'âme, qu'ils regardaient comme une ombre qui survit au corps et va habiter le *Pays des ancêtres* ou *des esprits*. Les principales divinités des Iroquois, communes aussi pour la plupart aux Hurons, sont : *Garonhia*, le dieu suprême ; *Matkomak*, dieu de l'hiver ; *Ouahiche*, génie qui inspirait les jongleurs et leur révélait l'avenir ; *Ataentsic*, la mère du genre humain, qui donna naissance à un fils, dont naquit *Tharoniaougon*, le dieu suprême, le dieu du bien ; les *Okisik*, les esprits gardiens, bienfaisants ou funestes ; *Agolkon*, les esprits du second ordre ; *Hondatkonsana*, esprits et génies subalternes dont le nombre était immense, chaque objet, chaque phénomène physique étant régi par l'un d'eux ; *Oiarou*, fétiche choisi par chaque Iroquois, après lui avoir apparu en songe. Les croyances religieuses des peuplades sauvages de l'Amérique, à l'époque où les Européens abordèrent dans cette contrée, portaient l'empreinte de la barbarie. Elles ne subsistent plus aujourd'hui que chez un petit nombre de tribus que l'on voit disparaître chaque jour.

— *Mythologie péruvienne*. La religion des Péruviens, religion simple et douce, se bornait à peu près au culte des objets de la nature. Ainsi ils adoraient principalement le soleil, la lune et les étoiles. Cependant ils révéraient un être suprême, dieu inconnu, qu'ils désignaient sous le nom de *Patchacamac*, c'est-à-dire créateur de l'univers. Ils offraient au soleil des productions de la terre, des animaux, et dans une de leurs fêtes, des gâteaux arrosés du sang tiré des bras, des sourcils et du nez de leurs enfants. Ils avaient une trinité composée de l'Etre suprême *Patchacamac*, de *Virakotcha* et de *Mamakotcha*. Cette dernière, dont le nom signifie *mère mer*, était la déesse de l'Océan. La trinité portait le nom de *Tungatanga*, c'est-à-dire un en trois et trois en un. C'était probablement le soleil qui était désigné sous le nom de *Punchao*, c'est-à-dire seigneur du jour, auteur de la lumière. Les autres divinités étaient *Quila*, la lune, que dans les éclipses les Péruviens croyaient morte ou malade, suivant que l'éclipse était totale ou partielle ; *Koupaï*, le mauvais esprit. Chaque fois que les Péruviens prononçaient son nom, ils crachaient à terre.

— *Mythologie mexicaine*. La religion des anciens peuples du Mexique portait à un haut degré, dans ses rites, l'empreinte de la tristesse et de la cruauté. Ses divinités, représentées sous les formes les plus horribles, ne se plaisaient que dans la terreur et la vengeance. Les jeûnes, les mortifications, les pénitences atroces, les sacrifices humains, tels étaient les moyens employés pour apaiser des dieux toujours en courroux. Les prisonniers de guerre étaient sacrifiés avec des cérémonies pleines à la fois de solennité et de férocité. Le cœur et la tête de la victime appartenaient aux dieux, et le reste du corps était abandonné au maître du prisonnier et à ses amis, qui s'en régalaient dans un festin. Voici les noms des divinités mexicaines. *Teotl*, le dieu par excellence, l'être irrévélé ; comme tel il n'avait point de temple. *Teskalibochtli*, le plus grand dieu après Teotl ; il était le vengeur des crimes, le dispensateur de tous les fléaux. *Quetsalcoatl*, l'Hermès du Mexique, le dieu de l'air et le législateur de la vallée de Cholula. Les murs du temple de ce dieu, à Mexico, étaient revêtus de crânes dont on porte le nombre à 136,000. *Vitslibochtli*, dieu de la guerre et de la divination, dont les oracles réglaient les opérations militaires. Il eut pour mère une pieuse et noble femme, *Koatlikoé*, qui le conçut miraculeusement d'un bouquet de plumes qui volait dans les airs et qu'elle cacha dans son sein. Ses fils, les *Ceutsonhouitsnahouis*, la voyant enceinte, complotèrent sa mort ; mais Vitslibochtli sortit tout à coup du ventre de sa mère, armé de pied en cap, et extermina ses frères. Après ces divinités viennent *Tevaikaiohona* et *Tozi*, dieu et déesse de la terre, et *Tezkasoukat*, le dieu du vin.

MYTHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la mythologie. Discours, livre mythologique.

MYTHOLOGIQUEMENT. adv. D'une manière mythologique.

MYTHOLOGISÉ, ÉE. part. pass. du v. Mythologiser. S'empl. adjectiv. Fable mythologisée.

MYTHOLOGISER. v. a. 1re conj. Se disait pour Interpréter une fable, en tirer la moralité. Ceux qui *mythologisent* les fables d'Esope en choisissent quelque visage qui cadre bien à la fable. (Montaigne.)

— Prendre dans un sens mythologique.

— SE MYTHOLOGISER. v. pron. Être pris dans un sens mythologique.

MYTHOLOGISME. s. m. Didact. Explication mythologique.

— Système mythologique.

MYTHOLOGISTE. s. m. Synonyme de Mythologue.

MYTHOLOGUE. s. m. Celui qui traite de la mythologie. On dit aussi *mythologiste*.

— L'abbé Desfontaines l'a employé adjectiv. Voici encore une explication qui fait voir le génie *mythologue* de M. Banier.

MYTHOS. s. m. Myth. gr. La fable personnifiée. On reconnaît Mythos dans un des personnages de l'apothéose d'Homère.

MYTILACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une moule. || MYTILACÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des mollusques acéphales. || Famille de la classe des conchifères. || Famille de l'ordre des acéphalophores lamellibranches. || Ordre de la classe des élatobranches, ayant pour type le genre moule.

MYTILÈNE. Géogr. anc. V. MITYLÈNE.

MYTILÈNE. s. m. Ornith. Espèce d'ortolan.

MYTILIN, INE. adj. (du lat. *mytilus*). Conchyl. Qui ressemble à une moule.

MYTILINE. s. f. Infus. Genre d'animalcules infusoires.

MYTILITHE. s. f. (du lat. *mytilus*, moule, et du gr. λίθος, pierre). Conchyl. Moule fossile pétrifiée.

MYTILOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *mytilus*, moule, et du gr. εἶδος, ressemblance). Conchyl. Qui a de la ressemblance avec une moule. || MYTILOÏDES. s. m. pl. Famille de coquilles fossiles qui se rapproche des moules.

MYTULE. s. f. Conchyl. Moule, coquille bivalve.

MYTULITHE. s. m. Conchyl. Un des noms des moules fossiles.

MYURE. adj. des 2 g. (ét. gr., μῦς, souris ; οὐρά, queue). Bot. Qui ressemble à une queue de souris. Se dit d'une plante dont l'épi long et serré, ou les rameaux longs et chargés de feuilles serrées, ont été comparés à une queue de souris.

— Médec. Se dit d'un pouls dont les pulsations s'affaiblissent peu à peu jusqu'à ce qu'elles manquent, par comparaison avec la queue d'un rat, qui va toujours en diminuant jusqu'à son extrémité. || *Pouls myure réciproque*. Celui dont les pulsations remontent progressivement comme elles ont descendu.

MYURE. s. m. Bot. Espèce de fétuque.

MYVA. s. f. S'est dit pour Gelée de fruits.

MYXA. s. f. Ornith. Partie apicale de la mandibule des oiseaux, qui est produite par la réunion des branches ou gnathidies.

— Bot. Le fruit du sébestier.

— Quelques auteurs ont donné ce nom au mucus nasal.

MYXINE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons cyclostomes établi pour une seule espèce. De son corps s'écoule une mucosité si abondante, que ce singulier animal semble convertir en gelée l'eau des vases où l'on cherche à le conserver en vie. Une matière semblable s'échappe en outre de toutes les parties de la peau et l'enduit d'une sorte de vernis. La myxine s'introduit dans le corps des gros poissons, se glisse dans leurs intestins, et les perfore pour s'en repaître, ce qui l'a fait longtemps confondre avec les annélides.

MYXOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr. μύξα, mucus ; γεννάω, engendrer). V. MUCIPARE.

MYXOSARCOME. s. m. (ét. gr., μύξα, mucus ; σάρξ, chair). Pathol. Sarcocèle qui renferme de la mucosité concrétée.

MYXOTRICHE. s. m. Bot. Plante appelée aussi *oncidion*.

MYZINE. s. f. Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des fouisseurs, contenant dix-neuf espèces.

MYZOCÉPHALE. adj. des 2 g. Zool. Qui a la tête en forme de ventouse ou de suçoir.

MYZOCÉPHALÉ, ÉE. adj. (ét. gr., μύζησις, succion ; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête en forme de suçoir. || MYZOCÉPHALÉS. s. f. pl. Ordre de la classe des entozoaires, comprenant ceux qui ont la bouche placée à l'extrémité intérieure du corps, dans le fond de la ventouse labiale.

MYZOXILE. s. m. Entom. Genre d'hémiptères homoptères fondé sur le puceron lanigère ; il a beaucoup d'analogie, pour les mœurs et le caractère, avec les pucerons.

N s. m. autrefois s. f. La onzième des consonnes et la quatorzième lettre de l'alphabet des langues néo-latines et germaniques. || Autrefois, lorsqu'on la nommait *enne*, cette lettre était du genre féminin; mais aujourd'hui qu'on la nomme *ne*, ce nom est masculin.

— *N* est le signe de l'articulation *ne*, dans toutes les occasions où cette lettre commence la syllabe, comme dans *nous*, *none*, *nonagénaire*, *Nîmes*, *Ninive*, etc

> *N* au fond de mon nez s'enfuit en résonnant
>
> De Piis.

— Suivie d'une consonne autre que *n*, cette lettre prend le son nasal comme dans *entier*, *commencer*.

— Lorsqu'elle est redoublée, à l'exception des mots *ennemi*, *ennobli*, et de leurs dérivés, elle n'a pas ordinairement le son nasal: *anneau*, *année*, se prononcent *ano*, *anée*. Cependant les deux *n* se font sentir dans *annales*, *annuler*, *connivence*, *inné*, *innombrable*, *innover*, etc., et quelques noms propres.

— *Solennel*, *hennir*, et son dérivé *hennissement*, se prononcent *so-la-nel*, *ha-nir*, *ha-ni-ceman*.

— *N*, à la fin de la syllabe, est le signe orthographique de la nasalité de la voyelle précédente, comme dans *an*, *en*, *ban*, *bon*, *bien*, *lien*, *indice*, *onde*, *fondu*, *contondant*. Il faut seulement excepter les mots *hymen*, *amen*, *abdomen*, *Eden*, *gramen*, où cette finale conserve la prononciation naturelle.

— Dans plusieurs mots terminés par *n* ayant le son nasal, il arrive souvent que l'on fait entendre l'articulation *ne*, si le mot suivant commence par une voyelle ou par un *h* muet || Si un adjectif terminé par un *n* nasal se trouve immédiatement suivi du nom auquel il a rapport, et que ce nom commence par une voyelle ou un *h* muet, on prononce entre deux l'articulation *ne*. *bon ouvrage*, *ancien ami*, *certain auteur*, *vilain homme*, *vain appareil*, *un an*, *mon âme*, *ton honneur*, *son histoire*, etc. || On prononce encore de même, *un*, *mon*, *ton*, *son*, s'ils ne sont séparés du nom que par d'autres adjectifs qui y ont rapport: *un excellent ouvrage*, *mon intime et fidèle ami*, *ton unique espérance*, *son entière et totale défaite*, etc. || Hors de là, on ne fait point entendre l'articulation *ne*, quoique le mot suivant commence par une voyelle ou par un *h* muet: *ce projet est vain et blâmable; ancien et respectable; un point de vue certain avec des moyens sûrs*, etc. || Le substantif *bien* a toujours le son nasal; mais l'adverbe *bien* fait entendre l'articulation *ne* après le son nasal, lorsqu'il est suivi immédiatement de l'adjectif, de l'adverbe ou du verbe qu'il modifie, lorsque cet adjectif, cet adverbe ou ce verbe commence par une voyelle ou par un *h* muet: *bien aise*, *bien honorable*, *bien utilement*, *bien écrit*, *bien entendre*, etc. || Si l'adverbe *bien* est suivi d'un autre mot que de l'adjectif, de l'adverbe ou du verbe qu'il modifie, la lettre *n* n'y est plus qu'un signe de nasalité: *il parlait bien à propos.* || Si la préposition *en* est suivie d'un complément qui commence par une voyelle ou par un *h* muet: *en homme*, *en Italie*, *en un moment*, *en arrivant*, etc. Si le complément commence par une consonne, *en* est nasal. || Si l'adverbe *en* est avant le verbe, et que ce verbe commence par une voyelle ou par un *h* muet, on prononce l'articulation *ne*: *vous en êtes assuré; en a-t-on parlé? nous en avons des nouvelles*, etc. Mais si l'adverbe *en* est après le verbe, il demeure purement nasal, malgré la voyelle suivante: *parlez-en au ministre*, *allez-vous-en au jardin*, etc. || *On*, avant le verbe dans les propositions positives, fait entendre l'articulation: *on aime*, *on honorera*, *on a dit*, *on a pensé*, *on y travaille*, *on en revient*, *on y a réfléchi*, etc. Dans les phrases interrogatives, *on* étant après le verbe, ou du moins après l'auxiliaire, est purement nasal, malgré les voyelles suivantes: *a-t-on eu soin? est-on ici pour longtemps? en aurait-on été assuré?* etc.

— Lorsque la consonne *n* est placée à la fin d'un mot qui est suivi lui-même d'un autre mot commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré, comme dans le premier de ces deux vers:

> Celui qui met un *frein* à la fureur des flots
> Sait aussi des méchants arrêter les complots. (Racine.)

doit-on, dans ce cas, lier le *n* de *frein* avec la voyelle qui suit, ou faut-il le prononcer sans liaison? || Si l'on prend pour loi le sentiment de quelques poètes qui s'imaginent voir un hiatus où il n'y en a réellement pas, on admettra toujours la liaison du *n* avec la voyelle initiale. Mais, au contraire, si on s'en rapporte à l'usage et aux décisions de l'Académie, de d'Olivet et de l'auteur du *Manuel des étrangers*, on rejettera la liaison toutes les fois que l'esprit et l'oreille permettront de s'arrêter un peu après la voyelle nasale; car, dès qu'il y a repos, il ne peut y avoir de bâillement, d'hiatus. Or, dans ces vers: Celui qui met un *frein* à la fureur des flots, le sens autorise un léger repos après le mot *frein*; il ne faut donc pas faire de liaison. Il y a là un sens commencé qui permet de respirer, et qui par conséquent rejette la liaison. || C'est d'après cette règle que l'on prononce sans nasalité, en liant le *n* final avec la voyelle initiale: *un vain espoir*, *on est ici comme chez soi*, parce que les mots *vain* et *un* n'offrent rien à l'esprit qui puisse l'arrêter, et qui permette au lecteur de prendre haleine. || Mais ici la difficulté semble se compliquer: *vain espoir*, *on est ici*, doivent-ils se prononcer comme s'il y avait: *vai-nespoir*, *o-nest ici*, ou *vain-nespoir*, *on-n'est ici?* L'abbé Dangeau, et, après lui, quelques autres grammairiens, soutiennent que dans ces circonstances, on doit nécessairement introduire un *n* entre la nasale et la voyelle initiale. Le ridicule de cette prononciation aurait suffi pour faire tomber le système de Dangeau, quand bien même ce système n'aurait pas été tout à fait contraire à la marche que suivent les syllabes dans leur formation. En effet, toute syllabe se termine naturellement par une voyelle. On ne déroge à cette règle que lorsqu'il y a impossibilité d'y obéir, et cela arrive dans *respect*, *martyr*, et dans tous les cas où, quand la voix est émise, l'articulation ne trouve pas une voix qu'elle puisse saisir et modifier. Que l'obstacle soit levé, qu'après la consonne il n'y ait pas une autre consonne, on dira *ma-ri*, *ty-ran*; ou qu'il y ait deux consonnes qui s'unissent facilement, on dira encore *or-dre*, *qua-tri-è-me*. Il résulte de là que la consonne quitte la syllabe énoncée pour s'unir à la voyelle qui suit, et sans laquelle elle ne pouvait exister. Or, dans *vain espoir*, *on est ici*, je prononce *vai*, *o*, et la syllabe étant énoncée, le *n* appartient à la voyelle qui suit: *vai-nespoir*, *o-nest ici*, c'est ainsi qu'il faut prononcer.

— Jamais les mots en *an* ne doivent se lier avec les voyelles qui les suivent. Ainsi, au lieu de dire *un courtisa nadroit*, *un ouraga naffreux*, il faut prononcer sans liaison, *un courtisan adroit*, *un ouragan affreux*. || Même règle pour les mots terminés en *ean*, comme *Océan*, et en *ein*, comme *dessein*, il y a quelques exceptions en faveur du mot *plein*. || Sauf bien peu d'exceptions, que l'usage peut faire connaître, il n'y a point de liaison après les substantifs terminés en *en*, *ien*, *in*, *ion*, *oin*, *ouin*, *on*. || La finale *un* est une de celles qui comportent le plus de difficulté, et dont la prononciation éprouve le plus de contradictions. Les uns font la liaison, les autres la réprouvent. Ce qui n'est contesté par personne, c'est que les noms de ville comme *Autun*, *Verdun*, etc., ne souffrent point de liaison, et que le mot *un* ne se lie jamais devant *oui*, *huit*, *onzième*.

— Réuni au *g*, le *n* forme une articulation particulière: *digne*, *magnifique*, etc. Dans quelques mots peu usités les deux lettres se prononcent: *agnus*, *gnome*, *gnostique*, etc. Enfin, dans quelques noms propres, le *g* est entièrement muet, le *n* seul se prononce: *Clugny*, *Regnaud*, *Regnard*.

— *Ent* dans les troisièmes personnes plurielles des verbes est entièrement muet: *ils aiment*, *ils aimaient*, *ils aimeraient*, etc.

— La consonne *n* est considérée tantôt comme liquide ou linguale et tantôt comme nasale. Dans tous les cas, elle appartient en même temps aux dentales; c'est la liquide ou la nasale de cet ordre. || Comme dentale, *n* est souvent attiré dans la formation et la dérivation des mots, par les autres consonnes de cet ordre *d*, *t*, ainsi que par le *g*. C'est ainsi que du latin *genere* on a formé le français *gendre*. || Comme linguale, *n* se change en *l* et en *r* devant un *l* ou un *r*: *illégal*, *irréprochable*, ont été formés de *in* privatif, et de *légal*, *reprochable*. || Comme nasale, *n* se permute avec *m* devant *m*, *b*, *p*.

— La lettre *n*, dans la langue espagnole, est souvent surmontée d'un signe nommé *tilde* *ñ*, qui en fait un *n* mouillé, dont l'articulation est

[illegible] à celle de notre *ç*, dans *ignorance*. [illegible]

— Dans les manuscrits et sur les monuments latins, *n* est le signe abréviatif des mots *natus* [illegible] et les noms propres *Neptunus*, *Nonius* et *Numerius*. [illegible]

— Gramm. [illegible] Neutre, soit en parlant de l'espèce [illegible].

— Astron. et mar. Marque le nord, ou signe qui est au nord. N.-E., nord-est; N.-O., nord-ouest; N.-N.-E., nord-nord-est, etc.

— [illegible] *Ellers gouttes* [illegible]

— Chim. N désigne le nitre ou le nitrogène.

— N. ou N. B., *nota* ou *nota bene*, s'écrit en tête d'une remarque, d'une note. [illegible] N° signifie numéro, et se place devant un nombre d'ordre. N/C signifie notre compte. || N.-D. veut dire Notre-Dame.

— N s'emploie dans des actes, des récits, pour tenir la place du nom d'une personne qui est inconnue, ou que l'on ne veut pas désigner, ou en attendant un nom que le lecteur devra remplacer.

— N, simple ou surmonté d'une couronne, sur les monnaies et les ornements de l'Empire français, signifie Napoléon.

— N, comme signe d'ordre, désigne le quatorzième objet d'une série, etc.

— N, dans les chiffres employés au moyen âge, était, suivant les uns, le signe numérique [illegible] C'est à tort qu'on a dit qu'elle valait 9,000.

— N est la marque de l'ancienne monnaie de Montpellier.

NA. s. m. Gramm. sanscr. Nom par lequel [illegible] les trois nasales de l'ordre des palatales, de [illegible] *pal*. palatale, et *nha* ou *ma* [illegible]

NA. s. m. Gramm. sanscr. Nom que l'on donne [illegible] On l'appelle aussi *nga* ou *gna*.

NA ou **NAGI**. s. m. Myth. jap. Espèce de laurier fort rare, qui conserve ses feuilles toute l'année, et qui passe au Japon pour un arbre de bon augure.

NAALIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte [illegible]

NAAMUTELAHI. s. m. Hist. relig. Religieux mahométan, appartenant à un ordre répandu dans la Perse.

NAANG-PHRATORANI. Myth. siam. Divinité [illegible] C'est un ange femelle, car les Siamois établissent une différence [illegible]

NAARMALCHA. s. m. Ant. or. Canal creusé par les anciens rois de Babylone pour recevoir une partie des eaux de l'Euphrate.

NAAS. Géogr. Ville d'Irlande, ch.-l. du comté de Kildare, ancienne résidence des rois [illegible]

NAATSJAM. s. m. Bot. Graine d'une plante graminée des Indes.

NABAB. s. m. (de l'ind. *nawaub*, lieutenant). Relat. Titre qu'on donne dans l'Inde à ceux qui sont chargés du gouvernement d'une ville, d'un district, d'une province, en dessous [illegible] Nadir-Chah dans l'empire mogol, les nababs se déclarèrent indépendants [illegible] Beaucoup de personnes se parent du titre de nabab sans en avoir le moindre droit.

— Se dit, par dérision, des Anglais qui ont rempli de grands emplois, ou fait le commerce dans l'Inde, qui en sont revenus avec des richesses considérables, et qui vivent avec une splendeur orientale.

NABABIE. s. f. Dignité de nabab.

— [illegible] soumis à la puissance d'un nabab.

NABAL. Riche Juif de la tribu de Juda, [illegible] David [illegible] Abigail [illegible] il mourut de [illegible] cette nouvelle.

NABALE. s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées, de la tribu des lactucées.

NABARZANE. Général de Darius Codoman, commandait à Issus la cavalerie et les archers. Deux ans après, il s'unit avec Bessus pour assassiner son maître et s'emparer du royaume. Il se rendit dans l'Hyrcanie, et fit sa paix avec Alexandre en se rendant à lui avec des présents magnifiques.

NABATHÉE. Géogr. anc. Petite contrée de l'Arabie Pétrée, entre [illegible] On y voyait la ville de Pétra.

NABATHÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Peuple [illegible] Les Nabathéens [illegible] le nom de Sarrasins [illegible]

NABE. s. m. S'est dit pour Navet [illegible] Nabot.

NABINE. s. f. S'est dit pour Terrain semé de navets.

NABIROP. s. m. Ornith. Espèce de merle du cap de Bonne-Espérance.

NABIS. Tyran de Sparte, l'an 205 av. J.-C. se signala par les plus grandes cruautés pendant tout le cours de son règne, qui fut de 14 ans. Il périt assassiné l'an 192 av. J.-C.

NABIS. s. m. Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, établi pour placer quelques espèces de réduves. On trouve ces insectes en France et en Allemagne, sous les pierres et sous les mousses. Les habitants de l'île de France redoutent la piqûre d'une grande espèce qu'ils appellent *morpain*.

NABIT. s. m. Anc. pharm. Sucre candit réduit en poudre, dont on se servait pour guérir les maux d'yeux.

NABLA ou **NABLIUM**. s. m. (pr. *na-blion*). Mus. Instrument des Hébreux, que Luther appelle un psaltérion. D'autres pensent que c'était une lyre. Il se jouait à deux mains, et l'on faisait résonner les cordes sur un ventre creux par le haut. Quelques-uns ont pensé qu'il se jouait avec une espèce d'archet. On l'appelait aussi *nable* et *nebel*.

NABLE. s. m. Mar. Trou de tarière percé dans un canot et fermé par un bouchon; il sert à vider le fond du canot, lorsqu'on l'a tiré à bord ou sur le rivage. || Nom que les marins donnent au bouchon que l'on met dans ce trou. On l'appelle aussi *tapon*.

NABLONION. s. m. (du gr. [illegible], psaltérion, parce que le tronc offre par sa forme quelque ressemblance avec une lyre antique). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, de la tribu des anthémidées; il ne contient qu'une seule espèce.

NABLOUS. Géogr. V. NAPLOUSE.

NABO ou **NÉBO**. Myth. syr. Divinité des Assyriens. On croit que c'était la lune. La plupart des rois de Babylone portaient ce nom joint à leur nom propre.

NABONASSAR. Fondateur du royaume des Babyloniens, n'est connu que par l'ère qui porte son nom. Il monta sur le trône en 748, et l'occupa jusqu'en 734 av. J.-C.

— Chron. *Ère de Nabonassar*. Ère des Babyloniens, qui a dû commencer le 26 février 747 avant J.-C.

NABONASSARÉEN, ENNE. adj. Chron. Qui appartient à l'ère de Nabonassar. Année nabonassaréenne.

NABONIDE. Le même que le Labynit d'Hérodote, et le Baltazar de l'Écriture.

NABOPOLASSAR. Roi de Babylone, de 626 à 605 av. J.-C., conquit Ninive, et renversant cet empire avec le sien, il fonda le second empire assyrio-babylonien.

NABOT, OTE. s. (du lat. *napus*, navet, lequel est gros et court comme les nabots, ou du celt. *nab*, et de *ot*, terminaison des diminutifs). Fam. Se dit, par mépris, d'une personne d'une très-petite taille. C'est un nabot, un petit nabot. Une petite nabote.

— Fig. La médiocrité s'entoure de *nabots* pour se grandir. (Boiste.)

— Scarron l'a employé adjectiv. au figuré, dans le style burlesque. Esprit nabot.

[illegible]

— Syn. comp. NABOT, RAGOT, TRAPU. Le *nabot* est excessivement petit; *le ragot*, ridiculement petit, est d'une conformation bizarre; court, rond, ramassé, taillé dans le fort, avec un air vigoureux et robuste, un homme est *trapu*.

NABOUROUP. s. m. Ornith. Oiseau d'Afrique, qui est de la taille du merle commun.

NABQ-ALI. s. m. Bot. Fruit d'une espèce de jujubier d'Égypte.

NABU. s. m. Chron. Nom que quelques calendriers donnent au premier mois des Arabes; il répond à peu près au mois de septembre.

NABUCHODONOSOR I^er^. Roi de Ninive, régna de 650 à 605 av. J.-C., vainquit et tua de sa main Arphaxad, roi des Mèdes, envoya Holopherne contre la Syrie et la Phénicie [illegible] II, dit le *Grand*, Roi de Babylone [illegible] régna de 605 à 562 av. J.-C. s'empara deux fois de Jérusalem, réduisit toute la Judée [illegible], et conquit l'Égypte [illegible] Il fut pendant sept ans privé de la raison, et se crut changé en bœuf.

NABUS. Myth. as. Nom sous lequel Mercure était adoré à Cyzique.

NAC. s. m. Ancienne étoffe.

NACAIRE. s. f. (de l'ar. [illegible]) Anc. art milit. Instrument de musique militaire, espèce de petit tambour ou de timbale. Les nacaires, d'origine orientale, étaient en usage dans la cavalerie. [illegible] une sorte de trompette qu'on nommait ainsi, parce que les trompettes étaient faites de nacre, c'est-à-dire, de ces espèces de grandes coquilles torses avec lesquelles les poètes et les peintres figurent que les Tritons ont coutume de sonner.

NACARAT. adj. invar. (de l'esp. *nacarado*, fait de nacre, nacré). Qui est d'un rouge clair entre le cerise et le rose. Satin, velours, ruban nacarat.

NACARAT. s. m. Couleur nacarat. Le nacarat tire sur le rouge de la nacre de perle. Cette étoffe est d'un beau nacarat. || *Nacarat du Portugal*. Crépon ou linon très-fin teint en nacarat, dont les dames se servent pour se farder, après l'avoir un peu trempé dans l'eau.

NACELÉE ou **NACELLÉE**. s. f. S'est dit pour Ce que contient une nacelle.

NACELET. s. m. S'est dit pour Petite barque, petit navire.

NACELETTE. s. f. S'est dit pour Petite barque, petit navire, et s'emploie quelquefois dans le langage familier.

NACELIER. s. m. Navig. Celui qui conduit une nacelle.

— Constructeur de petits bateaux.

NACELLE. s. f. (du lat. *navicella*, pour *navicula*, petit vaisseau). Petit bateau qui n'a ni voile, ni gouvernail, qu'on manœuvre à la rame. Nacelle de pêcheur. Passer la rivière dans une nacelle. Douze pêcheurs, abandonnant leur nacelle et leurs filets sur le lac de Génésareth, ont entrepris ce grand ouvrage. (Péliss.)

— Ce mot s'emploie surtout en poésie, où il peut figurer dans tous les styles.

Il est d'un triple airain le cœur enveloppé,
Celui qui le premier, sur sa frêle *nacelle*,
A travers mille écueils, d'un fol espoir trompé,
Osa se confier à la mer infidèle. (Bosquet.)

— Fig. La plus frêle *nacelle* nous suffit pour le voyage de l'éternité. (Boiste.)

— Fig. *La nacelle de saint Pierre*. L'Église catholique romaine. Dans les temps de persécution, on aurait dit que Jésus-Christ est endormi dans sa *nacelle*. (Trév.) Baronius faisant réflexion sur la corruption du x^e^ siècle, dit que Jésus-Christ dormait alors dans le fond de sa *nacelle*. (Id.)

— Panier suspendu au-dessous d'un ballon aérostatique, et où se placent les voyageurs dans les ascensions.

— Anat. *Nacelle* ou *fosse naviculaire*. Cavité à l'extrémité du canal de l'urètre.

— Archit. Moulure en demi-ovale dans les profils.

— Bot. Partie de la corolle des fleurs papilionacées, qui est formée par la réunion ou la soudure des deux pétales inférieurs, et qu'on désigne plus généralement sous le nom de *carène*. La *nacelle* du pois est comme le vaisseau dans lequel la nature a mis son trésor à l'abri des atteintes de l'air et de l'eau. (J.-J. Rouss.)

— Conchyl. Nom marchand d'une espèce de patelle. [illegible] valves dorsales ses embrions, qui présentent une certaine ressemblance avec un petit bateau. || Genre de coquilles établi pour une espèce de patelle; on l'a appelé depuis *navicelle*.

— Myth. égypt. Quinte-Curce dit que les prêtres égyptiens portaient Jupiter Ammon sur une nacelle d'or, d'où pendaient des patères d'argent, [illegible] de la volonté du dieu, et répondaient à ceux qui les consultaient.

— Syn. [illegible] || Épith. Légère, frêle, agile, prompte, imprudente, errante, vagabonde.

NACH. s. m. Gramm. La quatorzième lettre de l'alphabet slavon et russe; elle a la forme H, et a la valeur de notre *n*.

NACHAL. s. m. Calend. Nom que les Arméniens donnent au quatrième mois de leur année; il répond à peu près au mois de janvier.

NACHANI. s. m. Bot. Petite graine [illegible] de l'Inde, qui a le goût du seigle, et dont la farine sert à faire du pain [illegible] dans la composition du cachou. Cette graine est probablement celle d'une graminée.

NACHBERG. s. m. Minér. Sorte d'argile calcarifère, schisteuse et bitumineuse.

NACHE. s. f. S'est dit pour Fesse.

— Comm. Partie de la peau qui va de la patte à la queue.

NACHEN. s. m. Bot. V. NAAT-JANI.

NACHON, ONNE. adj. S'est dit pour Difficile à nourrir.

NACIBÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des rubiacées.

NACIBE. s. f. Bot. Genre de plantes rubiacées, composé de huit espèces.

NACQUET. s. m. S'est dit pour Valet, laquais. Goujat.

NACRE. s. f. (de l'esp. *nacar*, nacre, ou de l'ar. *nakar*, coquille). Matière blanche et brillante qui réfracte la lumière de manière à produire un mélange agréable de couleurs, et qui forme l'intérieur de beaucoup de coquilles, particulièrement de l'avicule perlière. Les perles sont [illegible] et plus pure. Cette substance doit presque tout son brillant éclat qui en fait tout le mérite, à de petites couches d'air excessivement minces qui restent enfermées entre les couches calcaires et transparentes dont elle est composée. La nacre servait autrefois en médecine. Les dames en faisaient usage dans leur fard. Les tabletiers s'en servent encore pour faire des cuillers, des jetons, des manches de couteau, et une foule d'objets de luxe, [illegible] une teinte jaune qui en altère la beauté.

— [illegible] préparée. Étui de nacre. Couteau de nacre [illegible]

— Au lieu de *nacre*, on dit, dans le discours familier, *nacre de perles*.

— Conchyl. *Nacre de perles*. Coquillage dans lequel se trouvent ordinairement les perles.

NACRÉ. s. m. Entom. Nom vulgaire de deux espèces de papillons.

NACRÉ, ÉE. adj. Conchyl. Se dit des coquilles qui renferment de la nacre.

— On a donné ce nom à plusieurs espèces de papillons, à cause des taches argentées de leurs ailes.

— Minér. Se dit du talc, quand il tire sur le luisant argentin de la perle, et d'une variété de feldspath qui offre des reflets blanchâtres, souvent avec une teinte légère de bleuâtre ou de verdâtre, partant d'un fond demi-transparent et légèrement laiteux.

— Zool. Se dit des animaux dont la couleur est le gris de perle, avec des reflets.

NACRER. v. a. 1^re^ conj. Techn. Donner le lustre de la nacre. L'ablette est un petit poisson [illegible] On s'en sert pour nacrer les perles fausses. [illegible]

NACRITE. s. f. Minér. Variété de talc qui a l'éclat de la nacre et qui paraît même susceptible de cristallisation.

NAGAUGAN, EUSE. adj. Se disait d'une personne délicate qui se faisait une peine de manger avec les gens malpropres.

NACURURU. s. m. Ornith. Hibou d'Amérique.

NADAB. Roi d'Israël, monta sur le trône l'an 343 av. J.-C., se livra à tous les excès, et fut tué après un règne de deux ans, par Baasa, un de ses généraux.

NADAB. s. m. Relat. Grand-prêtre des Persans.

NADAL. s. m. S'est dit pour Noël.

NADAR. s. m. Calendr. Nom que les Arméniens donnent au sixième mois de leur année; il répond à peu près au mois de mars.

NADDIA. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, dans l'ancien Bengale, chef-lieu d'un district.

NADELERZ. s. m. (en allem. [illegible]) Minér. [illegible] || On a aussi donné ce nom à des minerais de cuivre gris bismuthifère.

NADELLE. s. f. Ichthyol. Espèce d'anchois.

NADELSTEIN. s. m. (de l'allem. *nadel*, aiguille, *stein*, pierre). Minér. Titane oxydé en prismes allongés et déliés comme des aiguilles. || Variété de mésotype qui se présente souvent en longues aiguilles.

NADER. s. m. Relat. Chef des eunuques à la cour du Grand Mogol.

NADHIRÉEN et **NADHIRITE**. Hist. or. V. NAZIRITE.

NADIEU. s. m. Comm. Sorte de toile qui se fabrique principalement à Villefranche.

NADIR. s. m. (de l'ar. *nadhara*, regarder, considérer, être vis-à-vis). Astron. Le point du ciel qui est directement sous nos pieds et auquel aboutirait une ligne verticale tirée du point que nous habitons, par le centre de la terre. Le nadir est diamétralement opposé au zénith. Le zénith et le nadir sont les pôles de l'horizon; toutes les fois que nous changeons de place sur la surface de la terre, nous changeons de nadir et d'horizon. || *Nadir du soleil*. Nom qu'on donnait autrefois à l'axe du cône que fait l'ombre de la terre, parce que cet axe étant prolongé, donne dans l'écliptique un point diamétralement opposé au soleil.

— *Fig.* Le zénith de votre esprit ne va pas au *nadir* de celui du moindre des immaums. (Montesq.)

NADIR-CHAH. Roi de Perse et conquérant célèbre, né en 1688. Il s'appropria le Khoraçan, à la faveur des troubles qui suivirent la chute de Hussein, en 1722, périt assassiné par un de ses généraux, en 1747.

NADROVIE. Géogr. Subdivision de la Prusse ancienne.

NÆMASPORE. s. m. Bot. Genre de champignons établi pour de petits corps gélatino-pulpeux, qui naissent sous l'épiderme des arbres qu'ils percent en sortant sous forme de ils ordinairement tordus en spirales et portant des séminules.

NÆMASPORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au næmaspore. || NÆMASPORÉS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des coniomycètes, ayant pour type le genre næmaspore.

NÆMATÉLIE. s. f. Bot. Genre de mousses ayant pour type la tremelle encéphale.

NÆMATOTHÈQUES. s. m. pl. Bot. Première division du premier ordre des champignons ; il comprend six genres.

NAESBY. Bataille dans laquelle les parlementaires, commandés par Fairfax, mirent en fuite l'armée royale et forcèrent Charles Iᵉʳ à abandonner son infanterie, ses canons et ses bagages, en 1645.

NÆSE. s. f. (pr. *nè-ze*). Crust. Genre de crustacés.

NÆVIUS (Cn.). Poète tragique et comique campanien, mort vers l'an 202 av. J.-C., en Afrique ; il avait vécu à Rome, mais avait été forcé de s'exiler à cause de quelques traits satiriques lancés dans ses pièces contre les grands.

NAFÉ. s. m. (mot orient. qui signif. littér. *salutaire pour la poitrine*). Fruit de la ketmie, plante cultivée en Syrie et en Égypte. Le fruit du nafé d'Arabie est rafraîchissant. On en compose une pâte et un sirop qui réunissent les propriétés pectorales et adoucissantes de ce fruit. Sirop de nafé. Pâte de nafé. Pectoraux de nafé.

NAFFE. s. f. N'est usité que dans cette expression, *eau de naffe*, sorte d'eau de senteur dont la fleur d'oranger est la base.

NAFÉRI. s. m. Relat. Nom d'une trompette indienne.

NAFRE. s. f. S'est dit pour Balafre, cicatrice.

NAFRER. v. a. 1ʳᵉ conj. S'est dit pour Navrer, blesser.

NAGA. s. m. Myth. ind. Race de demi-dieux, ayant une face humaine et une queue de serpent.

NAGAIRER. v. n. 1ʳᵉ conj. Se disait pour Jouer des timbales.

NAGAM. s. m. Bot. Grand arbre de l'Inde, dont le suc des feuilles est employé en médecine.

NAGA-MUSADIE. s. m. Bot. Arbre de l'Inde, de la famille des rubiacées. Les Talingas font usage de son écorce et de sa racine pour se guérir des morsures du serpent à lunettes.

NAGAPOUTCHÉ. Myth. ind. Office de la couleuvre. Les femmes sont ordinairement chargées de cette cérémonie. Lorsqu'à certains jours de l'année elles veulent s'en acquitter, elles vont sur les bords des étangs où croissent l'anchi et le mangolier ; elles portent sous ces arbres une figure de pierre représentant un lingam entre deux couleuvres, elles se baignent, et après cette ablution, elles lavent le lingam, brûlent devant lui quelques morceaux d'un bois particulièrement affecté à ce sacrifice, lui jettent des fleurs et lui demandent des richesses, une nombreuse postérité et une longue vie pour leurs maris.

NAGARA. Géogr. anc. Ville de l'Inde, dont on attribuait la fondation à Bacchus. On l'appelait aussi Nysa, aujourd'hui *Nager*.

NAGARET. s. m. Mus. Espèce de timbale dont on se sert en Abyssinie.

NAGAS. s. m. (pr. *na-gass*). Bot. Genre de la famille des guttiers. Son bois, à raison de sa dureté, est appelé *bois de fer*. Sa fleur est employée dans la confection des sachets odorants. Il découle de son fruit, avant sa maturité, une liqueur glutineuse très-tenace.

— Mamm. Baleine du Japon.

NAGASSARI ou **NAGASSI.** s. m. Bot. Arbre d'Amboine, qui paraît être une espèce de nagas.

NAGATE. s. m. Nom qu'on donne aux astrologues de Ceylan. Ces astrologues décident souvent du sort des enfants ; s'ils déclarent qu'un astre malin a présidé à leur naissance, les pères, en qui la superstition étouffe la nature, leur ôtent la vie. Quelquefois cependant ils se contentent de les donner à une autre famille, dans la persuasion que les malheurs qui les menacent dans la maison paternelle ne les poursuivront pas dans une maison étrangère.

NAGE. s. f. Action de nager. Il ne s'emploie que dans les locutions suivantes.

— *A la nage.* En nageant. Passer la rivière à la nage. Se sauver à la nage. Je me sauve à la *nage* et j'aborde où je puis. (Boil.)

— *Se jeter à la nage.* Se jeter à l'eau pour nager.

— *A nage.* S'est dit autrefois pour A la nage. Il passa une rivière à *nage*. (Fontenelle.) Français, ce n'est qu'un fleuve, il faut passer à *nage*. (Voit.)

— Fig. et fam. *Être en nage, tout en nage.* Être tout trempé, tout mouillé de sueur. « Roquefort prétend que ces dernières expressions, *tout en nage*, *être en nage*, sont dérivées du vieux français *age* ou *aigue*, eau, et qu'en conséquence on devrait écrire *tout en age*, *être en age*, mais la prononciation aura bientôt fait perdre cette origine et contribué à faire adopter l'orthographe actuelle, qui a prévalu depuis plusieurs siècles.

— Mar. Action des hommes qui font avancer un canot à l'aide d'avirons. || *Donner la nage.* Diriger le canot ou régler la vitesse de sa marche. C'est le rameur placé sur le banc le plus à l'arrière qui donne la nage. || *Bancs de nage.* Bancs qui servent aux canotiers. || *Tente de nage.* Toile tendue sur une chaloupe pour abriter les rameurs. || *Bonne de nage.* Se dit d'une chaloupe facile à manier. || *Canot léger de nage.* Canot auquel les rameurs donnent facilement un prompt sillage. || A Paris, on appelle *nage*, le morceau du bachot où pose la platine de l'aviron, lorsque l'anneau de ce dernier est au touret.

NAGÉ. part. pass. du v. Nager. Il est invariable, et ne s'emploie qu'avec l'auxiliaire *avoir*. J'ai nagé. Ils ont nagé. Elles ont nagé. Nous avons nagé longtemps.

NAGEANT. part. prés. du v. Nager. Qui nage. Il est toujours invariable.

NAGEANT, ANTE. adj. Bot. Se dit des feuilles qui se soutiennent sur l'eau et des plantes qui nagent à la surface de l'eau, sans tenir au sol par des racines.

— Blas. Se dit d'un poisson couché horizontalement ou en travers de l'écusson.

— Techn. *Carde nageante.* Carde dont les dents cèdent aisément.

— NAGEANTS. s. m. pl. Mamm. Ordre comprenant tous les mammifères privés d'extrémités postérieures, les seuls par conséquent auxquels la dénomination de quadrupèdes doive être refusée. Il renferme, outre les cétacés proprement dits, les dugongs, les lamantins et le stellère, qui composent la famille des cétacés herbivores.

NAGEARA ou **NAXERA.** Géog. Ville d'Espagne, dans la province de Ségovie ; 3,000 hab.

— Hist. *Bataille de Nageara.* Bataille gagnée, le 6 avril 1366, par les armées réunies du prince de Galles et de Pierre le Cruel, sur les troupes castillanes et françaises, commandées par Henri de Transtamare et Bertrand du Guesclin. Ce dernier y fut fait prisonnier, et la victoire de Nageara rétablit momentanément les affaires de Pierre le Cruel.

NAGÉE. s. f. Espace qu'on parcourt, en nageant, à chaque impulsion qu'on donne à son corps, par le mouvement simultané de ses bras et de ses jambes. Traverser une rivière en quelques nagées.

> Car au bout de quelques *nagées*,
> Tout son sel se fondit si bien,
> Que le baudet ne sentit rien
> Sur ses épaules soulagées. (La Fontaine.)

— Ce mot, peu usité, appartient au vocabulaire des mariniers et des nageurs. Quoi qu'il n'ait pas encore été admis dans nos dictionnaires, il mérite d'y trouver place, car il n'y en a point d'autres pour exprimer la même idée : il est si clair et si heureusement employé par le poète, qu'on n'a pas même besoin de l'expliquer.

NAGÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Arabie et du Japon, établi pour quelques espèces de galé.

NAGELFLUE. s. m. (ét. suiss., *nagel*, clou ; *flue*, rocher à pic). Minér. Roche composée d'un amas de cailloux roulés, faisant saillie comme de gros clous sur les roues d'une charrette. C'est à la facile décomposition de cette roche que sont dus les terribles désastres qui ont désolé plus d'une fois les environs du Righy, dans la vallée de Goldau.

NAGEMENT. s. m. Action de nager, faculté de se mouvoir dans l'eau. Le vol des oiseaux, le *nagement* des poissons, la course des quadrupèdes, sont des effets démontrés des règles du mouvement connues. (Volt.)

— Ce terme, employé par Voltaire et proposé par Mercier, ne mériterait-il pas d'être adopté, puisqu'aucun autre ne le remplace ?

NAGEOIR. s. m. S'est dit pour Lieu où l'on peut nager sans danger.

NAGEOIRE. s. f. Zool. Organe membraneux, mince et plus ou moins large, soutenu ou non par des rayons osseux, qui sert d'agent de locomotion aux animaux destinés à vivre dans l'eau. La plupart des poissons ont des nageoires, mais certains d'entre eux en sont totalement dépourvus. Ce nom n'est pas donné aux pieds palmés des oiseaux aquatiques, qui sont cependant de véritables nageoires, et en général, parmi les animaux vertébrés, on ne l'accorde aux membres que quand ceux-ci ont perdu entièrement la forme des pattes des animaux aériens, et acquis plus ou moins celle des membres des poissons, comme chez les cétacés et quelques chéloniens. A l'égard des animaux sans vertèbres, les organes qu'on nomme nageoires chez ces êtres n'ont rien de commun entre eux ni avec ceux des animaux vertébrés, et cette dénomination ne leur a été appliquée qu'en raison de la fonction qu'ils remplissent, celle d'aider à la natation. Beaucoup de reptiles, les grenouilles, les salamandres et surtout les têtards des grenouilles et des crapauds, ont une queue munie d'une véritable nageoire, comparable à celle des poissons. Les mollusques offrent beaucoup d'espèces munies de nageoires. Chez les crustacés, les pattes dilatées des portunes et de quelques autres en tiennent lieu. Enfin plusieurs insectes en sont aussi pourvus, soit dans leur état parfait, soit dans celui de larves et de nymphes. Nageoires d'un poisson. Nageoires d'un phoque. Nageoire dorsale. Nageoires pectorales. Un poisson peut avoir depuis une *nageoire* jusqu'à dix. (Lacépède.)

— Epith. Prompte, agile, humide. || Par allusion aux vaisseaux, les poètes diront fort bien, en parlant des poissons : leurs rames ou leurs avirons pour leurs nageoires.

> Ces oiseaux qui d'une rame agile,
> Navigateurs ailés, fendent . . . . (Delille.)

— Ce qu'on met sous ses bras pour se soutenir sur l'eau, quand on apprend à nager. Se servir de nageoires.

— Techn. Caisse placée devant la cuve du papetier. || Morceau de bois plat qu'on place sur les seaux pleins, pour empêcher l'eau de jaillir.

NAGER. v. n. 1ʳᵉ conj. (du lat. *navigare*, naviguer, d'où l'on a fait dans le bas lat. *nagare*). Ce verbe prend un *e* après le *g* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *a* ou un *o*. *Nous nageons. Nageant. Je nageais*, etc. Se soutenir et avancer sur l'eau par le mouvement de certaines parties du corps. Se dit de l'homme et des animaux. Bien nager. Apprendre à nager. L'art de nager. Nager avec grâce. Nager sur le dos. Chien qui aime à nager. C'est la queue des poissons et non leurs nageoires qui contribue le plus à les faire nager. Une troupe de nymphes couronnées de fleurs *nageaient* en foule derrière le char. (Fén.) Il n'est pour bien *nager* que les grandes rivières. (Boursault.)

> Son coursier écumant sous un maître intrépide,
> *Nage* tout orgueilleux de la main qui le guide. (Boileau.)

— Apprendre à nager était une chose si commune chez les anciens Grecs, que pour marquer un homme qui ne savait rien, ils disaient proverbialement *un homme qui ne sait ni lire ni nager*.

— Fig. Il faut être bien vigoureux pour *nager* longtemps sur le fleuve d'Oubli. (Boiste.)

— Fig. et fam. *Nager en grande eau.* Être dans l'abondance, jouir d'une grande fortune, se trouver dans de grandes occasions d'avancer ses affaires.

— Fig. *Nager dans l'opulence.* Jouir de grandes richesses.

— *Nager dans la joie.* Être rempli de joie. Son cœur *nageait* dans la joie ; il la goûtait pour la première fois dans toute sa vivacité. (Marm.)

— *Nager dans les plaisirs.* Vivre au milieu des plaisirs, s'y abandonner. Son cœur *nage* dans la mollesse. (Rac.)

— Se dit de beaucoup d'autres sentiments, de beaucoup d'autres passions. Soyez très-sûr qu'on passe des moments bien tristes à quatre-vingts ans, quand on *nage* dans le doute. (Volt.) Nous *nageons* dans l'incertitude. (Id.) Nous *nageons* dans l'utile et dans l'agriculture. (Id.) *Nageant* dans le reflux des contrariétés. (Id.) Je ne me sens plus assez de vigueur pour *nager* dans le chaos de mes anciennes extases. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. *Nager entre deux eaux.* Se dit, au propre, d'un homme qui nage ayant tout le corps sous l'eau. || Se dit aussi d'une personne qui, entre deux factions, entre deux partis, se conduit de manière à les ménager l'un et l'autre, de manière à pouvoir profiter de l'avantage que remportera l'un ou l'autre.

— Fig. On voit peu d'esprits entièrement lourds et stupides : on en voit encore moins qui soient sublimes et transcendants. Le commun des hommes *nage* entre ces deux extrémités. (La Bruy.)

— *Nager des coudes.* Chercher à percer la foule en poussant avec les coudes les personnes qui se trouvent à droite et à gauche. La foule l'étouffe, le courant l'emporte, il *nage* des coudes pour se sauver. (Dufresny.)

— Prov. *Etre à nage pataud.* Se dit d'un homme ou d'un animal tombé dans l'eau et se débattant pour en sortir. || S'est dit, par extension, d'un homme qui jouit d'une grande opulence, surtout quand on peut penser qu'elle n'est point honorablement acquise.

— Prov. *Le monde est rond, qui ne sait nager va au fond.*

— On dit d'une personne qui nage très-bien, qu'*elle nage comme un poisson.*

— *Nager comme une meule* ou *comme une balle de plomb.* Aller au fond de la rivière.

— Mar. Ramer pour voguer sur l'eau. Allons, bateliers, nagez. Il faut nager de toutes les rames pour mener la chaloupe à bord. Ceux qui mènent les chaloupes nagent debout. || *Nager* est le seul terme dont se servent les marins, en parlant du maniement des rames ou avirons. Dans le langage ordinaire, on ne se sert que du mot *ramer*. || *Nager à sec.* Remuer les avirons de manière à ne pas faire jaillir l'eau. || Se dit aussi pour exprimer que l'aviron porte sur la terre dans un lieu étroit. || *Nager debout.* Ramer sans être assis. || *Nager sur le fer.* Mettre à la mer ou au large, avec de petites ancres, un vaisseau que la tempête a jeté sur la côte. || *Nager en arrière.* Arrêter ou faire reculer un petit bateau avec un des avirons. || Ce verbe s'emploie à l'impératif dans plusieurs commandements de marine. || *Nage sec.* Commandement qu'on donne à l'équipage de manier l'aviron de façon que l'on ne soit point mouillé. || *Nage de force.* Se dit pour commander aux gens de l'équipage de redoubler d'efforts. || *Nage qui est paré* ou *qui est prés.* Se dit pour commander à ceux qui sont prés seulement. || *Nage à faire abattue.* Se dit aux gens d'une chaloupe qui touent un vaisseau, pour les faire nager du côté où l'on veut que le vaisseau s'abatte. || *Nage au vent.* C'est un commandement fait à la chaloupe, pour qu'elle aille du côté du vent. || *Nage à bord.* Venez à bord.

— Flotter sur l'eau, ne point aller à fond. Se dit des corps légers qui n'enfoncent pas dans l'eau. Le bois, le liége nage sur l'eau. L'huile nage sur l'eau et sur les autres liqueurs. La châtaigne *nage* sur les eaux des étangs. (Castel.)

— Fig. Cette grande ville semble *nager* au-dessus des eaux. (Fén.) La morale des poètes dramatiques sans art se détache du corps de la fable, *nage* au-dessus du sujet, et ne se mêle point avec lui. (Balzac.)

— Par extens. Être ou s'avancer dans un liquide ou un fluide quelconque. Pendant neuf mois, le fœtus nage dans le liquide qui remplit l'amnios. Ces pois nagent dans la sauce. Il faut que les cornichons, pour se conserver, nagent dans le vinaigre. Ces grands corps qui *nagent* dans les espaces immenses. (Mass.) Couronné de rayons, *nageant* dans la lumière. (Volt.) Les oiseaux volent alors par élancement, leur queue ni leurs ailes ne leur servent plus de rames ou de gouvernail pour *nager* dans le fluide des cieux. (Rayn.) Considérez ces grands corps de lumière qui sont suspendus sur votre tête, et qui *nagent*, pour ainsi dire, dans des espaces immenses où votre raison se confond. (Mass.)

> A côté de ce plat paraissaient deux salades,
> L'une de pourpier jaune, et l'autre d'herbes fades,
> Dont l'huile de fort loin saisissait l'odorat,
> Et *nageait* dans des flots de vinaigre rosat. (Boil.)

— Fig. Les pédants, pour se vouloir élever et gendarmer de ce savoir qui *nage* en la superficie de leur cervelle, vont s'embarrassant et empêtrant sans cesse. (Montaigne.)

— Par exagér. *Nager dans son sang.* Être tout couvert de sang.

> Le bûcher par mes mains détruit et renversé,
> Dans le sang des bourreaux *nagera* dispersé. (Racine.)

— On dit que le *pied nage dans le soulier*, pour exprimer que la chaussure est trop large.

— Art vétér. *Nager à sec.* Se dit d'un animal qu'on force à marcher sur trois jambes, en lui en liant une, de manière qu'il ne puisse la poser à terre. On recourt à ce moyen pour guérir le cheval d'un effort d'épaule. || *Nager.* Se dit du cheval qui jette les pieds en dehors.

— Fauconn. *Nager entre les nues.* Se dit du faucon qui plane.

— v. a. *Nager la chaloupe à bord.* La faire avancer vers le bord, l'y conduire. || *Nager un vaisseau.* Mettre les bateaux du navire sur l'avant, amarrés à bord, pour tirer le vaisseau après eux à force de ramer.

— SE NAGER. v. pron. Mar. Être conduit à force de rames. C'est ainsi que se nage une chaloupe.

NAGER. s. m. S'est dit pour l'Action de se mouvoir dans l'eau ou à la surface de ce liquide. Le nager des poissons.

NAGER ou **NAGIR.** s. m. Calendr. Nom du second mois des anciens Arabes, qui répond à peu près au mois d'avril. Dans quelques calendriers on le fait le quatrième de l'année, et alors il répond à peu près au mois de décembre.

NAGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui nage, qui sait nager. Grand nageur, bonne nageuse.

> L'onde gémit, tous les bras dépouillés
> Glissent déjà sur les flots émaillés,
> Et le *nageur* laisse après lui sa trace. (Parny.)

— Prov. *Bons nageurs sont à la fin noyés.* || *Bon nageur de nature noyé n'est pas sûr.*

— Se dit également des animaux. Le buffle est excellent *nageur*. (Ardent.)

— Batelier qui rame. On dit mieux *rameur*.

— NAGEURS. s. m. pl. Crust. Tribu de crustacés décapodes brachyures, à laquelle on rapporte ceux dont les deux tarses postérieurs au moins sont en forme de nageoires.

— Mamm. Ordre de mammifères qui correspond aux cétacés. || Famille de rongeurs comprenant ceux dont les doigts des pattes de derrière sont réunis par une membrane. || Ordre de la classe des mammifères, correspondant aux palmipèdes.

— Ornith. Ordre d'oiseaux qui se compose des oiseaux aquatiques. Ils se distinguent de tous les autres en ce qu'ils ont les tarses courts et des doigts palmés. Leur corps est aplati et bombé comme la carène d'un vaisseau ; leur plumage, serré, lustré, est imbibé d'huile et garni d'un duvet épais qui les garantit de l'humidité et les fait flotter plus aisément sur l'eau. Ce sont les seuls oiseaux où le cou dépasse, et quelquefois de beaucoup, la longueur des pieds.

— Zooph. Tribu de la famille des polypiers corticaux, comprenant ceux dont l'axe n'est point fixé, et qui peuvent errer librement dans les eaux.

NAGEUR, EUSE. adj. Zool. Se dit quelquefois d'un animal qui vit dans l'eau.

— Entom. Se dit de l'abdomen, lorsqu'il est terminé par des appendices foliacés, ou garni de cils très-serrés qui aident à la natation, comme dans les larves d'agrion, et des pattes quand elles sont comprimées ou ciliées et en forme de rames, comme dans le dytisque.

NAGI. s. m. Bot. Genre de plantes du Japon, établi pour un arbre qui a la grandeur et le port du cerisier; ses fruits ressemblent aux cerises.

NAGLEFARE. s. m. Myth. scand. Vaisseau fatal fait des ongles des hommes morts; il doit porter l'armée des mauvais génies de l'Orient. L'apparition de ce vaisseau, qui ne doit être achevé qu'à la fin du monde, fera trembler les hommes et les dieux.

NAGOR. s. m. Mamm. Antilope du Sénégal.

NAGPOUR. Géogr. Ville de l'Hindoustan, capitale d'un État mahratte tributaire des Anglais; 115,000 hab. || Le royaume, fondé au milieu du XIII^e siècle, s'engagea en 1803 dans la coalition contre les Anglais, et n'obtint la paix qu'en leur cédant le district de Kattak et en se reconnaissant leur vassal. Il était jadis célèbre par ses riches mines de diamants; 5,000,000 d'hab.

NÂGRI. adj. m. Linguist. *Caractères nâgris.* Sorte de caractères indiens en usage dans le Guzarate.

NAGUÈRE ou **NAGUÈRES.** adv. (des trois mots *il n'y a guère*, sous-entendu *de temps*). Poés. et style sout. Il y a peu de temps, il n'y a pas longtemps. Dans ces fêtes où elle s'était vue *naguère* adorée. (Marm.) Les deux armées qui *naguère* vous attaquaient avec audace, fuient épouvantées devant vous. (Napol.)

Un roi qui *naguère*, avec quelque apparence,
De l'aurore au couchant portait son espérance.
(RACINE.)

N'avez-vous pas *naguère* entendu sans terreur
Des rochers de Scylla la bruyante fureur? (DELILLE.)

— Le *s* final de *naguères* ne peut être admis qu'en poésie, pour la rime, ou pour éviter l'élision.

— Ce mot peut se mettre avant ou après le verbe, ou entre l'auxiliaire et le participe.

Lent et majestueux, il s'avance, escorté
Des glaçons qui *naguère* enchaînaient sa fierté.
(ROUCHER.)

Naguère des esprits hantaient chaque village;
Tout hameau consultait son sorcier, son devin;
Tout hameau renfermait son spectre, son lutin.
(DELILLE.)

— *Depuis naguère.* S'est dit pour Récemment. Depuis *naguère* tous deux s'étaient entredonné la foi. (La Font.)

— On écrivait autrefois *naguère* avec une apostrophe, *n'aguère*, et même en deux mots, *n'a guère*; en le remettant en vigueur, on a supprimé l'apostrophe. || Plus anciennement on a même écrit *n'y ha guères*. La bataille qui a été menée contre les Français *n'y ha guères*. (Trad. de l'Utopie de Morus.) || C'est de cette expression que l'on a fait par contraction *naguère*.

NAHAMA. Myth. rabbin. Une des quatre femmes dont l'union avec les anges donna naissance aux démons. Elle vit encore, entre subitement dans le lit des hommes endormis, et surprend à leurs sens fascinés des moments d'égarement.

NAHARVALE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple germain entre la Warthe et la Vistule.

NAHER. s. m. Relat. V. NAÏRE.

NAHHAR. s. m. Chron. mah. Le dernier jour du mois de l'année, où se fait le sacrifice à la Mecque.

NAHIR. s. m. Calendr. Le onzième mois des Arabes est ainsi appelé dans quelques calendriers: il répond à peu près au mois de juillet.

NAHITIS. Myth. asiat. Nom d'une divinité des anciens Perses, que l'on croit être la même que Vénus.

NAHOUCHA. Myth. ind. Prince de la dynastie lunaire, qui présente quelque ressemblance avec Bacchus. Il conquit le monde, et fonda une ville nommée *Déva-Nahoucha-Nagari*; mais ayant frappé un brahmane, il fut changé en serpent; les Pandavas lui rendirent sa première forme.

NAHUM. Un des petits prophètes, florissait vers l'an 718 av. J.-C. Il prédit la deuxième ruine de Ninive.

NAÏA. s. f. Erpét. Serpent des Indes qu'on appelle aussi *vipère à lunettes*. || On a aussi donné le même nom à un genre de reptiles ophidiens appelé également *naja*.

NAÏADE. s. f. (du gr. ναϊάς, fait de νάω, couler). Myth. Chacune des divinités qui présidaient aux fontaines et aux rivières. On les distingue en potamides et en limnades. Quelques mythologues les font mères des satyres. Il voit fuir à grands pas ses *naïades* craintives. (Boil.) || Selon quelques auteurs, La nymphe mère de Priape.

Des *naïades* en deuil sur leurs urnes gémissent,
Et semblent regretter leurs sources qui tarissent.
(DESAINTANGE.)

— Iconol. On les représente couronnées de roseaux et penchées sur une urne versant de l'eau, ou tenant à la main un coquillage et des perles dont l'éclat relève la simplicité de leur parure. Une couronne de roseaux orne leur chevelure argentée, qui flotte sur leurs épaules.

— Se prend souvent pour l'onde elle-même. Tendre, froide, humble naïade. Naïade azurée, plaintive.

— Poét. *La liqueur des Naïades.* L'eau.

— *Bacchus aime les naïades.* Il faut mettre de l'eau dans le vin. Se disait surtout chez les anciens, qui buvaient des vins cuits.

— Epith. Jeunes, tendres, bienfaisantes, fécondes, amoureuses, froides, humides, échevelées, folâtres, craintives, fugitives. || Périphr. Les nymphes des eaux. Les nymphes des fontaines. L'essaim folâtre des Naïades.

NAÏADE. s. f. Bot. Genre de plantes qui croissent dans les eaux courantes. Les naïades offrent peu d'intérêt, si ce n'est au cultivateur, qui, en curant les rivières ou les étangs, peut en faire d'assez bons engrais. || *Naïade marine.* Plante annuelle qui se trouve au fond de la mer.

— Helmint. Genre de vers aquatiques à corps allongé. Les espèces de ce genre vivent les unes dans la mer et les autres dans les eaux douces.

— Conchyl. Famille de mollusques de l'ordre des élatobranches mytilacés, comprenant les conchifères qui vivent dans les eaux douces.

— Entom. Se dit de certaines araignées qui nagent dans l'eau l'abdomen enveloppé d'une bulle d'air.

NAÏADE. adj. des 2 g. V. NAÏADÉ.

NAÏADÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une naïade. || NAÏADÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre naïade.

NAÏADIFORME. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une naïade.

NAÏDE. s. m. Entom. Entom. Genre d'annélides.

NAÏF, ÏVE. (du lat. *nativus*). Naturel, ingénu, sans fard. Beauté naïve. Les grâces naïves de l'enfance. Une réponse simple et naïve. Un ton naïf et doux. Une pensée naïve. Notre langue vous doit sa clarté, sa pureté, son élégance, sa douceur, tout ce qu'elle a d'aimable et de *naïf*. (B. de St-P.) A cet air *naïf*, croirait-on qu'elle y touche? (Regnard.) Crois-tu que tes manières *naïves* et tendres et ton air timide et doux cachent moins de ruse et d'habileté que toutes mes étourderies? (J.-J. Rouss.)

— Qui retrace simplement la vérité, qui imite la nature sans laisser paraître d'artifice ni d'effort. Faire une description, une relation, une peinture naïve de quelque chose. Expression naïve. Amyot, Montaigne et Marot ne soupçonnaient probablement pas que la postérité les appellerait *naïfs*. (Boiste.) La substance du cerveau, qui conserve avec ordre des représentations si *naïves* de tant d'objets dont nous avons été frappés depuis que nous sommes au monde, n'est-elle pas le prodige le plus étonnant? (Fén.)

— Peint. et sculpt. Qui est tel que la nature l'a formé, sans rien ou encore peu de chose de ce que la réflexion ou l'expérience, l'artifice de l'éducation et les habitudes empruntées de la civilisation apportent de changement ou même de supplément au naturel. Il ne se dit qu'en parlant des naturels heureux, et comporte les idées de candeur, d'ingénuité, d'innocence, d'enjouement ou de sensibilité, de grâce, de bonhomie, de franchise. La naïveté est le propre de l'enfance. Certains caractères doux, confiants, sincères, exempts d'orgueil, d'ambition, de jalousie, de passions fortes, la conservent même dans un âge plus avancé. Elle a dans les traits de la physionomie une expression facile à reconnaître, pleine de charme, surtout dans les femmes, et qui doit être l'objet de l'imitation du peintre et du sculpteur, qui emploient toutes les ressources de l'art à représenter la nature naïve. Airs de tête naïfs. Il y a quelque chose de naïf dans tout ce que ce peintre compose. L'attitude, la pose de cette statue est naïve. Nature naïve. Personnages naïfs. || Se dit aussi des ouvrages des peintres ignorants ou peu soucieux du choix de leurs sujets et de la vérité historique, parce qu'ils représentaient les scènes les plus simples sur toutes sortes de sujets, sans rien changer au caractère non plus qu'au costume des modèles que le pays et le temps où ils vivaient leur fournissaient, ne se doutant de l'idéal en rien, ne s'appliquant à autre chose qu'à peindre ces modèles au naturel.

— Qui n'est pas concerté, qui n'est pas étudié. Avoir quelque chose de naïf dans l'humeur, dans l'esprit, dans l'air. Avoir des manières naïves et agréables.

— Qui dit sa pensée sans détour, ingénument. C'est un homme naïf. Personne franche et naïve.

— Qui dit, par un excès de simplicité, ce qu'il aurait intérêt à cacher. Personne trop naïve.

— Se dit des choses dans un sens analogue. Amour-propre naïf. Vanité naïve. Réponse naïve. Cela est naïf. Par sa *naïve* ardeur elle aurait su me plaire. (***.)

— Si l'on dit d'une jeune fille qu'*elle est naïve*, c'est toujours un éloge; si on dit d'un jeune homme qu'*il est naïf*, c'est presque toujours une critique: c'est que la naïveté, chez la première, est nécessairement la compagne de l'innocence, tandis que chez le second elle peut n'être qu'une nuance de la niaiserie.

— Techn. *Pointe naïve.* Diamant qui, naturellement et sans taille, offre une forme pyramidale.

— Se disait pour Né. || Natif, naturel. Mes défauts s'y lisent au vif, et ma forme *naïve*, autant que la révérence publique l'a permis. (Mont.) || Se disait particulièrement de ceux qui naissaient en servage.

— Dans tous les sens, on peut le mettre avant son substantif, en consultant l'oreille et l'analogie. Une beauté naïve, une naïve beauté. Une description naïve, cette naïve description. Une humeur naïve, cette naïve humeur.

— Syn. simpl. Naturel, élégant, sans fard, sans artifice, candide, franc, sincère, ouvert, vrai, véridique.

— Syn. comp. NAÏF, NATUREL. La majesté, la fierté, la noblesse peuvent être *naturelles*, mais elles ne sont jamais *naïves*. Ce qui est *naïf* naît du sujet, et en sort sans effort; ce qui est *naturel* appartient bien au sujet, mais n'éclot que par la réflexion. || NAÏF, SINCÈRE, FRANC, INGÉNU. L'homme *sincère* ne peut parler autrement qu'il ne pense; l'homme *franc* ne saurait dissimuler; l'homme *naïf* dit librement ce qu'il pense; l'homme *ingénu* ne sait rien cacher.

NAÏF. s. m. B.-arts et littér. Le genre naïf. Le naïf, en peinture, distingue les ouvrages de l'école flamande. Le naïf, en littérature, n'est pas le bas et le trivial. La cour désabusée distingua le *naïf* du plat et du bouffon. (Boil.) Une des choses qui nous plaît le plus, c'est le *naïf*; mais c'est aussi le style le plus difficile à attraper. (Noël.) Le *naïf* est précisément entre le noble et le bas; et il est si près du bas, qu'il est très-difficile de le côtoyer toujours sans y toucher. (Lav.)

NAIGEON (Jacques-André). Né à Paris en 1738, et mort en 1810, a laissé la réputation d'un athée fanatique et intolérant, et d'un écrivain tranchant, diffus et lourd.

NAILLOUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Villefranche (Haute-Garonne); 1,200 hab.

NAÏM. Géogr. anc. Ville de Galilée, tribu d'Issachar, au S.-E. de Nazareth. Jésus-Christ y ressuscita le fils d'une femme que l'Évangile appelle *la veuve de Naïm*.

NAIMAN. Géogr. Tribu mongole qui campe dans la Mongolie orientale, sur un territoire de 45 kil. de long sur 90 de large.

NAIN, AINE. s. (du gr. νάνος). Celui, celle qui est d'une taille beaucoup plus petite que la taille ordinaire. Joli nain. Jolie naine. Les nains sont ordinairement contrefaits. || Dans l'acception vulgaire, ce nom est donné à tous les êtres organisés, et plus spécialement aux individus de l'espèce humaine, dont la taille est de beaucoup inférieure à la taille moyenne de leur race, lorsqu'ils ont, par exemple, au-dessous d'un mètre trente-trois centimètres. J. Geoffroy-Saint-Hilaire la réserve pour les seuls cas où l'exiguïté de la taille dépend de la diminution du volume de toutes les parties du corps. || Les peuples de petite taille habitent généralement les climats froids, bien qu'on en rencontre quelques peuplades éparses dans quelques îles de la mer du Sud où les chaleurs sont excessives. Cependant il n'y a pas, à proprement parler, de peuples de nains; ainsi l'on doit ranger parmi les fables l'existence des Troglodytes et des Pygmées. Les animaux, de même que l'homme, se ressentent de l'influence du climat: c'est ainsi que les chevaux et les vaches se maintiennent dans de petites tailles dans les pays secs dépourvus de pâturages. Parmi les végétaux, on voit plusieurs plantes rester naines dans certaines localités. Des plantes qui ne sont que des herbes dans nos contrées, deviennent des arbres dans d'autres lieux.

— Celui, celle qui paraît beaucoup plus petit qu'une autre personne. Être, paraître un nain auprès de quelqu'un. D'un *nain* faire un Atlas. (Boil.) A côté du géant le *nain* est toujours *nain*. (***)

— Hist. Aux fous et aux poëtes en titre d'office, les rois et les grands seigneurs joignirent pendant longtemps les nains, dont ils faisaient leur amusement. Des Orientaux, qui, dans tous les temps, raffinèrent sur les plus cruelles mutilations des hommes, l'art d'empêcher l'accroissement et de créer pour ainsi dire des nains artificiels passa aux Grecs après Alexandre, et aux Romains dégénérés, sous les empereurs, dès le milieu du I^{er} siècle. Ce goût fut porté très-loin chez ces derniers. On trouve une preuve, dans nos vieux romanciers, de l'existence des nains dans les temps reculés de la monarchie française. La manie des nains fut poussée fort loin sous les règnes de François I^{er} et de Henri II. Le dernier prince qui se soit amusé des nains fut Stanislas, duc de Lorraine. || Les Romains prenaient plaisir à rassembler, de tous côtés, des nains qu'ils faisaient combattre ensemble et s'entr'égorger.

— Myth. scandin. Espèces d'êtres élémentaires semblables aux gnomes. Ils furent formés du corps du géant Ime, c'est-à-dire de la poudre de la terre. Ils n'étaient d'abord que des vers; mais, par l'ordre des dieux, ils participèrent à la raison et à la figure humaine, habitant toujours cependant entre la terre et les rochers. Les nains sont sans doute les Lapons et les hommes adonnés aux arts et métiers, qu'une nation guerrière devait regarder comme l'occupation des lâches et des esclaves. Des nains habitent encore, pour le peuple, les mines de l'Allemagne, et sont les gardiens des trésors cachés.

— *Nain jaune.* Sorte de jeu de cartes pour lequel on emploie un tableau au milieu duquel est représenté un nain tenant un sept de carreau.

— *Nain londrin.* Drap fin qui se fabrique à Londres avec des laines d'Espagne.

NAIN, NAINE. adj. Zool. S'emploie souvent comme dénomination spécifique, en histoire naturelle, mais alors il exprime seulement la petitesse absolue ou relative du corps auquel on l'applique.

— Hortic. *Arbres nains.* Arbres à fruit qui ne croissent, ou qu'on ne laisse croître que jusqu'à une hauteur médiocre, et que l'on élève en buisson.

— *Buis nain.* Buis qui ne devient jamais aussi grand que le buis ordinaire.

— *Œuf nain.* Œuf de poule qui ne contient point de jaune.

— Ant. gr. Se disait d'un vase bas, peu élevé dont les Grecs se servaient.

NAÏOPHYTE. s. m. (ét. gr., ναϊάς, naïade; φυτόν, plante). Bot. Algue qui vit dans les eaux douces.

NAÏPE. s. m. Relat. Espèce de juge de village chez les Turcs. Ce mot est principalement en usage parmi les Grecs modernes, qui l'appliquent à un lieutenant du cadi.

— Se disait pour Carte à jouer.

NAÏQUE. s. m. Relat. Nom qu'on donnait au prince ou roi de Gingi.

NAIRANGIE. s. f. (de l'ar. *nairani*, duel de *nair*, lumière, qui, au duel signifie le soleil et la lune). Espèce de divination astrologique usitée parmi les Arabes; elle se tire des divers phénomènes du soleil et de la lune.

NAÏRE. s. m. Nom que les Indiens du Malabar donnent à leurs nobles, surtout aux militaires.

NAIRN. Géogr. Ville d'Écosse, ch.-l. du comté du même nom; 2,000 hab. || Le comté de Nairn a 35 kil. sur 13, et compte 10,000 hab.

NAÏS. Myth. Nymphe de la mer Rouge, qui changeait en poissons tous ceux qui venaient la visiter et qui obtenaient ses faveurs, et qui fut elle-même métamorphosée en poisson par Apollon.

NAÏS. s. m. Zooph. Genre de polypiers flexibles.

— Helmint. Genre de petits vers annélides, pour la plupart d'eau douce, que l'on trouve par toute l'Europe.

NAISAGE. s. m. Dr. cout. Droit que l'on payait pour faire macérer le chanvre dans un étang.

NAISSANCE. s. f. (du lat. *nascentia*). Sortie de l'enfant hors du sein de sa mère. Naissance désirée, attendue. Depuis la naissance de Jésus-Christ. La naissance d'un prince. A sa naissance. Au jour de sa naissance. Les astres qui ont présidé à sa naissance. Le temps qui s'est écoulé entre sa naissance et sa mort. Le lieu de sa naissance. Le pays où il a reçu la naissance, ou il a pris naissance. Être sourd et muet de naissance, dès sa naissance. Le moment, l'heure, l'époque, l'anniversaire de sa naissance. Fêter le jour de naissance. L'administration tient registre des décès et des naissances. Acte de naissance. C'est aujourd'hui l'anniversaire de ma *naissance*. (Marmier.) Alors il nous a révélé le mystère de sa *naissance*, qui jusqu'ici n'avait été connue que de mon père. (J.-J. Rouss.) Délaissé de toute la terre dès ma *naissance*. (Boss.) Sans un Dieu, la *naissance* est le plus grand malheur, et la mort le plus grand bien. (Boiste.) On tire vingt et un coups de canon pour la *naissance* d'une princesse, et cent un pour la *naissance* d'un prince. (Encycl.)

— *Jour de naissance.* Anniversaire qui était fêté particulièrement chez les Romains. On dressait un autel de gazon, sur lequel on immolait un agneau. Les amis ne manquaient guère de s'envoyer des présents. L'adulation n'oublia point de solenniser la nativité de ceux que la fortune avait portés aux grandes places, et par qui se distribuaient les grâces et les bienfaits. Le jour de la naissance des princes était surtout consacré par la piété ou par la flatterie. Ces honneurs eurent aussi leur contraste; on mit au rang des jours malheureux la naissance de ceux que la tyrannie proscrivait, et celle des tyrans eux-mêmes. || Le jour de naissance de chacun des membres d'une famille est encore célébré régulièrement chaque année dans les pays du Nord: c'est pour les protestants ce qu'est chez les catholiques la fête patronale. Parmi plusieurs de ces nations que les Grecs appellent barbares, le jour de la *naissance* d'un enfant est un jour de deuil pour sa famille (Barth.)

— Se dit quelquefois des animaux. La naissance d'un poulain, d'un veau, d'un agneau.

— Astro. Le moment auquel naît un enfant, eu égard à la disposition du ciel et des astres.

— Les circonstances qui l'accompagnent. Heureuse, fatale, funeste naissance. Pénible, douloureuse naissance.

— *Donner la naissance.* Être le père. Le prince pieux qui vous donna la *naissance*. (Mass.) || Fig. La paix et le bonheur donnent souvent *naissance* à l'ennui. (Boist.)

— *Devoir la naissance.* Être le fils. Le prince pieux auquel il doit sa *naissance*. (Mass.)

. . . . L'impatience
D'apprendre à qui je dois une illustre *naissance*.
(RACINE.)

— *Prendre naissance.* Naître. Il vous souvient des lieux où vous prîtes *naissance*. (Rac.) Dans quel sein vertueux avez-vous pris *naissance*? (Id.)

— Extraction. Haute naissance. Etre de grande, d'illustre naissance. Etre d'une naissance obscure. On ignore quelle est sa naissance. Naissance illégitime. Révéler le secret de sa naissance. Réparer le vice, le défaut de sa naissance. S'enorgueillir, rougir de sa naissance. Avoir des sentiments dignes de sa naissance. Sa vertu rehausse l'éclat de sa naissance. Naissance commune. Cherchons sincèrement la vérité, ne donnons rien au droit de *naissance*. (J. J. Rouss.) On a trouvé le moyen de distinguer les *naissances* illustres d'avec les *naissances* viles et vulgaires. (Boss.) C'est donc Dieu qui a voulu élever la reine par une auguste *naissance* à un auguste mariage. (Id.) Une haute *naissance* nous prépare aux sentiments nobles qu'exige la foi. (Mass.) Ils ont voulu dégrader le Messie de sa *naissance* éternelle. (Id.) Il ne compte que sur les avantages de sa *naissance* spirituelle. (Fléch.) Je vous veux devant elle expliquer sa *naissance*. (Rac.) Qui nous révélera ta *naissance* secrète? (Id.) On peut se glorifier d'avoir pris un bon billet à la loterie avec autant de raison que de sa *naissance*.. (Boiste).

Les mortels sont égaux : ce n'est point la *naissance*,
C'est la seule vertu qui fait la différence. (Volt.)

— Noblesse. Avoir l'avantage de la naissance. C'est un homme de naissance, qui a de la naissance. Homme qui n'a point de naissance. Homme sans naissance. Montrer une vertu digne de sa *naissance*. (Boss.) Issue de cette race, fille de Henri le Grand et de tant de rois, son grand cœur a surpassé sa *naissance*. (Id.) Ce qui relevait sa *naissance*, c'est qu'elle la devait à une fille de Henri le Grand. (Fléch.) La *naissance* n'est rien où la vertu n'est pas. (Th. Corn.) Efforcez-vous d'être tel que l'on ne s'informe pas si vous avez de la *naissance*. (La Bruy.)

— Se dit quelquefois en parlant des bonnes et des mauvaises qualités avec lesquelles on est né. La plus heureuse naissance a besoin encore d'une bonne éducation. De cette heureuse *naissance* sa modestie se fit un rempart contre les louanges. (Boss.) Une si heureuse *naissance* la rendit d'abord la passion de tout ce qu'il y avait de vertueux. (Fléch.) Cette acception a vieilli ; on dit plutôt *naturel*.

— Les premières années de la vie. Hercule fit un exploit héroïque dès sa naissance.

— Fig. Origine, commencement. La naissance du monde. La naissance d'un Etat, d'une ville. La naissance de l'hérésie. Naissance des troubles, des désordres. Etouffer une sédition dès sa naissance, dans sa naissance, sur le point de sa naissance. Favoriser la naissance et les progrès de l'industrie. Donner naissance à un usage. La naissance du printemps. Combien de fois, par un triste silence et par un regard sévère, étouffa-t-elle dans sa *naissance* une calomnie qui aurait causé des divisions éternelles. (Fléch.) Que d'établissements utiles n'ont dû leur *naissance* qu'au crédit d'une seule personne élevée. (Mass.) Son empire a du temps précédé la *naissance*. (Rac.) La vue a donné *naissance* à la peinture, à la sculpture, aux spectacles de toute espèce. (Brill.-Savar.) Les maximes favorisent la *naissance* des idées, comme elles en fixent la certitude ou la fausseté. (La Beaumelle.)

— *Naissance de la verdure, des fleurs.* Le moment où la verdure, les fleurs commencent à pousser.

— *La naissance du jour.* Le moment où il commence à paraître.

— Le point, l'endroit où commence, d'où part, d'où s'élève une chose qui se prolonge ensuite dans une certaine direction. La naissance d'un fleuve. La naissance d'une tige, d'un rameau. Couper une branche à sa naissance.

— Archit. Le point où un membre d'architecture procède d'un autre et commence à saillir. *Naissance d'une colonne.* Le commencement du fût. ‖ *Naissance d'une voûte.* Le commencement de sa courbure.

— Bot. Se dit du bas des feuilles ou des tiges. Dans certaines plantes, les feuilles sont arrondies à leur naissance. On dit aussi la *base*. ‖ On dit que les *feuilles embrassent les tiges par leur naissance*, c'est-à-dire par la partie qui tient à la plante. On dit aussi *origine*.

— Hortic. Commencement de la broderie d'un parterre, endroit d'où part un rinceau, une palmette, un fleuron, etc.

— Techn. *Naissance d'enduit.* Ce sont, dans les enduits, certaines plates-bandes au pourtour des croisées et ailleurs, qui ne sont ordinairement distinguées des panneaux de crépi ou d'enduit qu'elles entourent, que par du badigeon.

— Se disait autrefois pour Talent. Naissance heureuse pour la parole.

— S'est dit quelquefois pour les parties naturelles de la femelle, principalement dans les vaches et les cavales. Ceux qui font saillir des vaches ont soin d'introduire avec la main le membre du taureau dans la naissance de la vache.

— Syn. comp. NAISSANCE. NATIVITÉ. *Naissance* est un terme ordinaire et commun qui s'applique indifféremment à toute créature humaine, et *nativité* est un terme de rituel consacré par l'Église pour désigner la naissance de Jésus-Christ, de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste, etc. *Nativité* ne se dit qu'au propre ; *naissance* peut s'employer au figuré.

NAISSANT. part. prés. du v. Naître. Qui naît. Il est toujours invariable. Des animaux naissant avant terme. Je montrerais en Egypte les arts *naissant* et s'étendant avec le débordement du Nil. (J.-J. Rouss.) Il est impossible de concevoir l'idée de la propriété *naissant* d'ailleurs que de la main-d'œuvre. (Id.)

Tout mortel en *naissant* est promis au Cocyte ;
Nos cris ne changent point les arrêts de Minos. (Lebrun.)

NAISSANT, ANTE. adj. Qui vient de naître. Enfant naissant. Des animaux naissants.

Et sans sortir du joug où leur loi la condamne,
Il faut qu'un fils *naissant* la déclare sultane. (Racine.)

— Se dit des différentes parties du corps des animaux.

Comme des os *naissants* les lames s'épaississent,
Ainsi des jeunes bois les couches se durcissent. (Del.)

— Se dit des qualités physiques. Charmes naissants. Beauté naissante. Sa naissante beauté. Les choses *naissantes* plaisent en donnant une idée de jeunesse, de force et de durée. (Malvezzi.)

Pandore, fille de l'Amour,
Charmes *naissants*, beautés nouvelles,
Inspirez à jamais, sentez à votre tour
Cette flamme immortelle
Dont vous tenez le jour (Voltaire.)

— On dit d'une jeune beauté, que c'est *un astre naissant, une beauté naissante.*

— Se dit quelquefois d'un jeune homme, par opposition à une personne plus âgée.

. . . Enfin Néron *naissant*
A toutes les vertus d'Auguste vieillissant. (Racine.)

— *Cheveux naissants.* Cheveux qui flottent en liberté comme ceux des enfants, ou qui sont frisés en long, comme l'étaient autrefois ceux des magistrats.

— *Perruque naissante.* Perruque qui imite les cheveux naissants.

— *Tête naissante.* Tête nouvellement rasée, dont les cheveux commencent à repousser.

— Qui commence à paraître. Fleurs naissantes. Arbres naissants. Vert naissant. Verdure naissante. Ils trouvèrent le long de ce fleuve des peupliers et des saules dont la verdure tendre et *naissante* cachait les nids d'un nombre infini d'oiseaux qui chantent jour et nuit. (Fén.) Mère du printemps, couronne de tes roses *naissantes* ma tête, couverte de soixante-trois hivers. (B. de St-P.) L'honneur *naissant* des rameaux fructueux. (Boil.) Sa parole simple et sans faste coulait doucement dans les cœurs, comme la rosée sur l'herbe *naissante*. (Fén.)

Le saule, ami de l'onde, et la ronce épineuse,
Croisent au bord des eaux leurs feuillages *naissants*. (Michaud.)

— Se dit, dans le même sens, du jour, de la lumière, etc. Jour naissant. A la faveur de la *naissante* nuit. (Boil.)

Le jour frappe déjà de ses rayons *naissants*
De vingt peuples unis les drapeaux menaçants. (Volt.)

— Qui vient d'être formé. Caïn, le premier enfant d'Adam et d'Eve, fait voir au monde *naissant* la première action tragique. (Boss.) Tous les mondes *naissants* connurent leurs limites. (Volt.)

Et l'éternel pleureur assure que le feu
De l'univers *naissant* mit les ressorts en jeu. (L. Rac.)

— Qui commence à se former, à se développer, en parlant des sociétés, des villes, des empires. Etat naissant. République, ville, colonie naissante. Compagnie, société naissante. Ordre naissant. Ils attaquèrent les sociétés *naissantes* qui, opposant la valeur à la férocité, les forcèrent d'obéir à des lois ou d'aller en d'autres climats jouir d'une funeste indépendance. (Barth.) Il répondait aux accusations de ses ennemis en Europe, il veillait aux églises *naissantes* de la Chine. (Chateaub.) Il y avait trois mille cinq cent quarante-trois ans que le soleil s'était levé et couché pour la première fois sur cette ville *naissante*. (Id.) La société naissante fit place au plus horrible état de guerre. (J.-J. Rouss.)

— Se dit de la fortune, du pouvoir, etc. Fortune naissante. Pouvoir naissant.

— Se dit des sentiments, des opinions, des passions. Passion naissante. Amour naissant. Hérésie naissante. Liberté naissante. Schisme naissant. Vérité naissante. Je m'affermissais dans cette pensée *naissante*. (Buff.) Quelle confession de foi opposa-t-il à l'hérésie *naissante ?* (Boss.)

Votre choix est meilleur . vos hommages *naissants*
Ont déjà pour objet la muse de la gloire,
Et dans le livre de mémoire,
Sa main notera tous vos chants. (Parny.)

— Se dit des vertus, des vices, etc. Mérite naissant. Vertu naissante. Talents naissants. Encourager les talents naissants. Une fierté encore naissante. La fraude, l'ambition, l'intérêt, vices encore *naissants* et peu connus. (Fléchier.) Ces vertus *naissantes* se fortifient tous les jours. (Id.) D'un courage *naissant* sont-ce là les essais ? (Rac.)

Mon Dieu, qu'une vertu *naissante*
Parmi tant de périls marche à pas incertains. (Racine.)

— Blas. Se dit des animaux dont on ne voit que le haut du corps, les pieds de devant et le bout de la queue. La Baume porte d'or à trois chevrons de sable, au chef d'azur chargé d'un lion naissant d'argent.

— Anc. prat. *Propre naissant.* Héritage transmis pour la première fois à titre successif. ‖ *Propre naissant conventionnel.* Héritage acquis avec des deniers dotaux en vertu d'une clause du contrat de mariage. ‖ Argent qu'un père ou une mère donnent à leur enfant pour acheter un héritage.

NAÏSSE. Géogr. anc. Ville de Mésie, dans la Dacie intérieure, aujourd'hui Nissa. C'est la patrie de Constantin.

NAÎTRE. v. n. 4ᵉ conj. (du lat. *nasci*). *Je nais, tu nais, il naît, nous naissons, vous naissez, ils naissent. Je naissais. Je naquis. Je naîtrai. Je naîtrais. Que je naisse. Que je naquisse. Naissant. Né.* Ce verbe prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés. *Je suis né, j'étais né*, etc. Venir au monde. Enfant qui vient de naître. Naître le même jour, dans la même année. Le moment où l'on est né. Etre né dans une grande ville. Etre né gentilhomme. Etre né Français. Etre né sous une heureuse étoile. Etre né dans l'abaissement, dans la grandeur. Etre né de parents illustres, obscurs, riches, pauvres. Les enfants qui naîtront de ce mariage. Naître aveugle, boiteux. Etre né avec une excroissance au front. Etre né avec un esprit inquiet, turbulent. L'homme naît sensible. Il lui est né un fils. Tout ce qui naît est sujet à mourir. Nous *naissons*, nous vivons pour la société. (Boil.) Tous les enfants qui *naquirent* le même jour que Sésostris furent amenés à la cour par ordre du roi. (Boss.)

— Se dit aussi des animaux. Un poulain, un agneau qui vient de naître. Le poulet naît d'un œuf. D'anciens philosophes ont cru faussement que les insectes naissaient de la corruption. Le chameau *naît* avec des loupes sur le dos. (Buff.)

— Sortir de l'œuf, en parlant des ovipares.

— Sortir de terre, commencer à pousser. L'herbe qui commence à naître. Les fleurs naissent au printemps. Les palmiers ne naissent que dans les pays chauds. Comme l'herbe qui languit et meurt sous les mêmes rayons du soleil qui l'avait fait *naître*. (Boss.) Dans son germe, en *naissant*, on voit mourir l'épi. (Thomas.)

Comme au printemps *naissent* les roses,
A la paix *naissent* les fleurs. (Malh.)

Il fait *naître* et mûrir les fruits ;
Il leur dispense avec mesure
Et la chaleur des jours et la fraîcheur des nuits. (Racine.)

— Se dit quelquefois des êtres organiques. Avec les feux de l'amour, vous touchez la matière, et vous faites *naître* le rocher et ses fontaines. (A.-Martin.)

— Se dit en parlant de l'origine de l'homme, eu égard à la qualité de ses parents. C'est un avantage que de naître gentilhomme, de naître prince. C'est une grâce que Dieu nous a faite, de nous faire naître chrétiens. Quand on a le malheur de naître pauvre, on a bien de la peine à s'élever.

— *Etre né poète, peintre, musicien*, etc. Avoir des dispositions naturelles à être poète, peintre, etc. L'artiste doit *naître* tout parfait. (Toussenel.) Dans un pays où les peuples *naissent* pour ainsi dire bons sujets, il faut que les souverains *naissent* bons maîtres. (Mass.)

— *Etre né pour une chose.* Avoir un talent naturel, une grande disposition pour une chose. Etre né pour la guerre, pour les armes. Etre né pour les lettres, pour le plaisir, pour l'amour.

— Fam. *Etre innocent d'une chose comme l'enfant qui est à naître, qui vient de naître.* En être tout à fait innocent, n'y avoir aucune part.

— Fam. *Son pareil est à naître.* Il n'y a point d'homme semblable à lui, d'homme qui agisse, qui parle comme lui.

— Fig. L'amour de la justice était comme *né* avec ce grave magistrat. (Boss.) Cet enfant du plaisir veut *naître* dans la joie. (Boil.)

— *Il est à naître que.* Il n'est jamais arrivé que. Il est à naître qu'un fils en ait jamais si mal usé avec son père. Cette locution vieillit.

— Théol. Se dit en parlant du Fils de Dieu. Le Verbe naît éternellement du Père d'une manière ineffable. Le Verbe est né avant tous les temps.

— Commencer à paraître. Aller jusqu'où l'aurore en *naissant* voit l'Hydaspe. (Boil.)

— Se dit des choses qui commencent à paraître tout à coup par quelque événement extraordinaire. Le tremblement de terre fit naître des îles en des lieux où il n'y en avait jamais eu.

— Fig. Prendre son origine, être produit. Ce ruisseau naît près d'ici. Beaucoup de maladies naissent de l'intempérance.

— Se dit au moral, dans la même acception. Il est né de là une foule de procès. Cet incident m'en a fait naître la pensée. Cette querelle fit naître une haine irréconciliable entre les deux familles. Cela peut faire naître de grands soupçons, des doutes, des scrupules. L'esprit de parti a fait naître de nouveaux troubles. Les inventions utiles sont nées du besoin. Beaucoup de grandes découvertes sont nées du hasard. Les sciences ne prospèrent pas toujours dans les pays où elles naissent. Tous les mauvais *désirs* naissent dans son cœur. (Boss.) Un esprit de raillerie qui *naît* parmi l'enjouement des conversations. (Id.) On vit croître en elle ces louables habitudes, dès qu'on les eut vues *naître*. (Fléch.) Tu vis *naître* ma flamme et mes premiers soupirs. (Rac.) On vit avec le fer *naître* les injustices. (Boil.)

— Commencer. L'empire romain ne faisait alors que de naître. J'ai vu naître cet amour. Les empires naissent, se développent et périssent. Il faut s'opposer aux passions quand elles naissent, et ne pas attendre qu'elles aient pris des forces. Les arts naissent, se perfectionnent et déclinent. J'ai vu naître la fortune de cet homme. On a vu dans les siècles et chez toutes les nations les études *naître*, tomber et se succéder dans un certain ordre réglé. (Rayn.)

— *Je l'ai vu naître.* J'ai vu le commencement de sa fortune. Des subalternes, des gens qu'on a vus *naître* dans le service. (Mass.)

— *Il ne fait encore que de naître.* Sa fortune ne fait que commencer.

— Poét. On dit que *les fleurs naissent sous les pas d'une personne*, pour exprimer qu'elle marche, qu'elle fait toutes choses avec beaucoup de grâce.

— On dit d'un auteur qui écrit avec beaucoup de politesse et d'élégance, que *les fleurs*, que *les roses naissent sous sa plume.*

— *Naître avec.* Apporter en naissant. Il était né avec un esprit inquiet et turbulent.

— *Naître dans.* Qui *naquit* dans la pourpre en est rarement digne. Volt.)

— *Naître de.* Recevoir la naissance. Il a plu à Notre-Seigneur de *naître* de parents illustres. (Boss.) Elle est née d'une mère qui peut lui servir d'exemple. (Fléch.) Il *naquit* d'une des plus nobles et des plus anciennes familles du Nivernais. (Id.)

— Fig. De l'étude des passions *naquit* le poëte. (C. Fée.)

Des succès fortunés du spectacle tragique,
Dans Athènes *naquit* la comédie antique. (Boileau.)

— Provenir. Les affaires naissent les unes des autres. De là *naissent* ces grands efforts pour nous séparer du commun. (Boss.) Les dissensions, les attentats, l'impunité, *naissent* bientôt de l'indépendance. (Mass.) D'où peut *naître* à ce nom le trouble de votre âme? (Rac.) C'est des difficultés que *naissent* les miracles. (Delille.) L'oubli de tous les droits *naît* de l'oubli des dieux. (Id.) La vraie gaieté *naît* de la bonté de l'âme. (Changeux.) Les plaisirs ne *naissent* que des besoins. (Volt.)

— *Faire naître.* Donner naissance. S'empl. au propre et au fig. Ces sensations ne lui font pas *naître* des idées. (Buff.) L'intimité de la jouissance fit *naître* l'idée de la possession. (Id.) Il vous a fait *naître* au milieu de l'éclat et de l'abondance. (Fléch.) Le Dieu qui le nourrit, le Dieu qui le fit *naître*. (Boil.) Le seul désespoir fit *naître* ce dessein. (Rac.)

Je ne veux rien devoir à ceux qui m'ont fait *naître*,
Je suis assez connu sans les faire connaître. (Corneille.)

‖ Recevoir la naissance. Considérez de quel père Dieu vous a fait *naître*. (Boss.)

— *Naître* rime avec toutes les terminaisons en *aître* et *être* long, comme dans *traître, maître, champêtre, hêtre*, etc.

Ici des vers heureux, tels qu'Amour en fait *naître*,
Expriment son ardeur sur l'écorce d'un hêtre. (Castel.)

NAÏVEMENT. adv. (rad. *naïf*). Avec naïveté. Parler naïvement. Avouer naïvement une chose. Exprimer, représenter naïvement quelque chose. Personne a-t-il raconté plus naïvement que La Fontaine ? En vous exposant *naïvement* mes scrupules, je n'ai point prétendu changer vos résolutions. (J.-J. Rouss.)

— On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il a avoué naïvement sa faute, ou, il a naïvement avoué sa faute.

— Syn. comp. NAÏVEMENT. AVEC NAÏVETÉ. La finesse, la méchanceté même peuvent quelquefois s'énoncer avec *naïveté*; mais il n'est donné qu'à la candeur et à la simplicité de parler toujours *naïvement.*

NAÏVETÉ. s. f. (rad. *naïf*). Ingénuité, simplicité d'une personne qui manifeste naturellement ses opinions et ses sentiments. La naïveté d'un paysan. La naïveté d'un enfant. Rien de plus ridicule que l'affectation de la *naïveté*. (Ourry.)

— Simplicité naturelle et gracieuse avec laquelle une chose est exprimée ou représentée, selon la vérité ou la vraisemblance. Il y a beaucoup de grâce et de naïveté dans ses expressions, dans son style. Dépeindre avec une naïveté et une vérité admirables. Il y a une grande naïveté dans l'expression, dans la pose, dans l'attitude de cette figure. Cet acteur est d'une extrême naïveté dans son jeu. Cet auteur exprime le sentiment avec beaucoup de naïveté. Naïveté de style, de langage. Naïveté de pinceau. Ce sont leurs passions qui en inspirent tous les jours de nouvelles, par la *naïveté* du style (Mass.) Le rondeau né gaulois a la *naïveté*. (Boil.) La *naïveté* exclut le sublime. (Bouh.)

— La naïveté de Marot, de Montaigne et de quelques autres écrivains est une grâce ; chez d'autres, c'est la très-proche voisine de la bêtise. Je ne connais dans tout le recueil de La Fontaine que cinq ou six fables où brille éminemment la *naïveté* puérile. (J.-J. Rouss.)

— Simplicité niaise, ou défaut de retenue dans l'expression de sentiments qu'on aurait intérêt à cacher. Admirer la naïveté de quelqu'un. Son orgueil est d'une naïveté comique, d'une naïveté risible.

— Propos, expressions qui échappent par ignorance. Voilà une grande naïveté. Les jeunes personnes sont sujettes à dire des naïvetés. ‖ Ce mot ne prend un pluriel que dans cette acception.

— Syn. comp. LA NAÏVETÉ. UNE NAÏVETÉ. Ce qu'on appelle *une naïveté* est une pensée, un trait d'imagination, un sentiment qui nous échappe malgré nous, et qui peut quelquefois nous faire tort à nous-mêmes. *La naïveté* est le langage du beau génie et de la simplicité pleine

de lumière ; elle fait les charmes du discours, elle est le chef-d'œuvre de l'art dans ceux à qui elle n'est pas naturelle. || NAIVETÉ, CANDEUR, INGÉNUITÉ. L'*ingénuité* peut être une suite de la sottise, quand elle n'est pas l'effet de l'inexpérience, mais la *naïveté* n'est souvent que l'ignorance des choses de convention, faciles à apprendre et bonnes à dédaigner, et la *candeur* est la première marque d'une belle âme. || NAIVETÉ, FRANCHISE, SINCÉRITÉ, INGÉNUITÉ. La *naïveté* en péche de parler autrement qu'on ne pense ; la *franchise* fait parler comme on pense ; la *sincérité* fait dire librement ce qu'on pense ; l'*ingénuité* fait avouer ce qu'on sait et ce qu'on sent.

NAJA. s. m. Erpét. Genre d'ophidiens hétérodermes, renfermant deux espèces également redoutables : l'une, célèbre chez les anciens, et dont le nom rappelle les infortunes et la mort d'une reine illustre, de Cléopâtre, est l'aspic ou haje, l'autre est le naja vulgaire ou vipère à lunette. Il est rare que l'on échappe à la mort quand on a été piqué par un naja. Les jongleurs indiens, après avoir eu le soin d'arracher aux najas leurs terribles crochets, s'en vont les promenant de ville en ville, assurant qu'ils ont le pouvoir de les charmer, et vendant aux badauds des spécifiques qui ont, selon eux, le pouvoir de guérir de leurs blessures.

NAJAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Villefranche (Aveyron) ; 2,000 hab.

NAJERAN ou **NEDJERAN.** Géogr. Ch.-l. d'une [illegible] d'Arabie.

NAKARONKIR. s. m. Myth. mah. Esprit que Mahomet envoie en songe aux coupables, pour les pousser au repentir.

NAKCHIBENDITE. s. m. Hist. mah. Membre d'un ordre musulman fondé, au XIVe siècle, par Mahomet Nakchbendi.

NAKCHI-ROUSTAM. s. m. Antiq. Nom par lequel les archéologues désignent les monuments et inscriptions des ruines de Persépolis qui appartiennent à la période sassanide.

NAKCHIVAN. Géogr. Ville de Russie, gouvernement d'Arménie. C'est l'ancienne Naxuana qui passait pour la première ville bâtie après le déluge. Elle a compté jusqu'à 200,000 habitants, mais elle est beaucoup moins peuplée aujourd'hui.

NAKHITCHEVAN. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, gouvernement d'Ekatherinoslaw ; 13,000 hab.

NAKHL. s. f. Hist. ott. Nom de certaines pyramides fleuries, ornées de guirlandes, de banderoles de papier doré, etc., qui font partie du trousseau d'une jeune fille turque. On dépose les nakhls dans la chambre nuptiale, et ils y restent pendant la nuit des noces.

NAKIB. s. m. Hist. or. Chef des émirs ou parents de Mahomet, chargés de porter l'étendard du prophète. Il a le pouvoir de vie et de mort sur tous ceux qui lui sont soumis ; mais il ne fait jamais à ceux de sa race l'affront de les faire mourir publiquement.

NAKKACH-BACHI. s. m. Relat. Le chef des peintres du roi de Perse.

NALAGU. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour un arbrisseau du Malabar.

NALIMÉ. s. m. Ichthyol. Poisson de la Sibérie, qui ressemble à la morue pour la forme et le goût.

NAMA. s. m. Bot. Genre de la famille des convolvulacées.

NAMANDA. s. m. Relat. Prière habituelle d'une confrérie d'Asiatiques ; ils appellent les passants avec une petite clochette, afin que le spectacle de cette dévotion les engage à faire quelques aumônes. Les confrères font ordinairement un gain assez considérable, parce que le but du namanda est de soulager les âmes des défunts tourmentées dans l'autre monde.

NAMA-NEUSADIE. s. m. Bot. Arbre des Indes orientales, dont on emploie l'écorce et les racines contre la morsure du naja ou serpent à lunettes.

NAMAQUA. s. et adj. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple hottentot qui habite le sud de l'Afrique. On les appelle aussi *Namaquois*.

NAMAZ ou **NAMAZI.** s. m. Hist. or. Prière que les Turcs sont obligés de faire cinq fois dans les vingt-quatre heures.

NAMBOURI. s. m. Relat. Grand-prêtre du Malabar ; membre du premier ordre des prêtres.

NAME. s. m. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

NAMESTRICK. s. m. Hist. Titre des anciens princes de Lithuanie.

NAMGHAN. Géogr. Ville du Turkestan indépendant ; 40,000 familles.

NAMIRESTLIN. s. m. Minér. Roche composée de très petites parties de feld-spath, de quartz et de mica, dans laquelle sont distribués des grenats.

NAMIESTERSTEIN. s. m. Minér. Grès mélangé de grenat. || Variété de calcédoine grise, tachée de jaunâtre, contenant aussi des grenats.

NAMPS. s. m. Anc. cout. Gage, nantissement. Ce mot était surtout en usage dans la coutume de Normandie.

NAMUÉLITE. s. m. Hist. sacr. Descendant de Namuel. La famille des Namuélites appartenait à la tribu de Ruben.

NAMUR. (anciennem. *Manucum*, puis *Namucum*, puis *Namurcum* ; du celt. *man* ou *nam*, coupé, escarpé ; *ucon*, roc ; on disait indifféremment *Namucon* ou *Manucon* ; le château de Namur était placé sur un roc élevé). Géogr. Ville de Belgique, chef-lieu de la province du même nom ; 20,000 hab. || *Province de Namur*. Une des divisions du royaume de Belgique.

— Hist. *Comté de Namur*. État dont la fondation remonte au Xe siècle. Le comté de Namur passa, en 1119, dans la maison de Hainaut ; et en 1228, Baudouin, élu empereur de Constantinople, le vendit au comte de Flandre. En 1421, le comté de Namur fut cédé à la maison de Bourgogne, et par suite il fit partie des Pays-Bas autrichiens. || *Conquête de Namur*. Prise de cette ville par Louis XIV en personne, le 1er juillet 1692. Elle fut reprise par le prince d'Orange, après un siège meurtrier, le 4 août 1695. || Pendant la réunion de la Belgique à la France, Namur fut le chef-lieu du département de Sambre-et-Meuse.

NAMUROIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Namur. || Qui appartient à la ville, à la province ou à leurs habitants.

NAN. s. m. Relat. Espèce de mouche commune en Laponie, que l'on porte sur soi comme une espèce d'amulette, pour se préserver de toute espèce de maladie. Les Lapons considèrent ces mouches comme des esprits.

NANAL. s. m. Bot. Espèce de roseau de Pondichéry, dont les Indiens emploient la tige en forme de plume.

NANAN. s. m. Mot dont les enfants se servent, et dont on se sert en leur parlant. Friandises, sucreries. Avoir du nanan. Donner du nanan.

NANARIS. s. m. Bot. Grand arbre qui croît aux environs d'Amboine et en plusieurs autres lieux des Indes. L'écorce de cet arbre est tellement imprégnée d'une huile essentielle, qu'elle en découle naturellement, et en assez grande quantité pour qu'on la puisse recueillir.

NANCAS. s. m. Pêch. Sorte de pêche à la nasse en usage sur les côtes d'Espagne.

NANCÉATE. s. m. Chim. Se dit des sels produits par la combinaison de l'acide nancéique avec une base salifiable. On les appelle plus communément *lactates*.

NANCÉIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de Nancy. || Qui appartient à Nancy ou à ses habitants. L'industrie nancéienne. La grisette nancéienne.

NANCÉIQUE. adj. m. (de la ville de Nancy, où il a été découvert). Chim. se dit d'un acide qui se forme pendant la fermentation des matières végétales. On l'appelle plutôt *acide lactique*.

NANCELLE. s. f. Archit. Concavité entre deux terres.

NANCY. (en lat. *Nanceium* ; du celt. *nant*, rivière ; *sah* ou *seh*, dormante, parce que cette ville est sur une petite rivière, à l'endroit où elle forme un étang). Géogr. Ch.-l. du départ. de la Meurthe, ancienne capit. de la Lorraine ; 31,500 habit. ; 330 kilom. de Paris.

— Hist. *Bataille de Nancy*. Bataille gagnée par René, duc de Lorraine, sur Charles, duc de Bourgogne, le 5 janvier 1477 ; le duc de Bourgogne y fut tué.

NANDA. Myth. ind. Père nourricier de Crichna ; il sauva ce dieu de la mort en lui substituant sa propre fille.

— Hist. ind. Race de princes indiens.

NANDANA. s. m. Myth. ind. Nom des jardins d'Indra.

NANDHIROBE. s. f. (de son nom indien). Bot. Genre de plantes grimpantes d'Amérique, de la famille des cucurbitacées. Il comprend trois espèces. A Saint-Domingue, on les appelle *lianes contre-poison* ou *lianes à boîte à savonnette*, et l'on donne à leurs graines, qui sont fort amères, le nom de *noix de serpent*, parce que, pilées et appliquées sur les morsures des serpents, elles en diminuent le danger.

NANDHIROBÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une nandhirobe. || NANDHIROBÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre nandhirobe.

NANDI. Myth. ind. Compagnon du dieu Siva : c'est au son du tambour de Nandi que ce dieu danse pour amuser son épouse Parvasi.

NANDI. s. m. Littér. La première partie d'un drame ; elle consiste en une prière ou invocation.

NANDIGUELSOURER. Myth. ind. Portier du Cailasa, qu'on représentait avec la tête d'un bœuf.

NANDINE. s. f. (du japon *nandin*, nom de cette plante). Bot. Genre d'arbrisseaux du Japon, de la famille des berbéridées. Il ne renferme qu'une seule espèce que l'on cultive dans les jardins à la Chine et au Japon pour la beauté de ses fleurs. On l'a naturalisée en France et en Angleterre.

NANDSJOKE. s. m. Bot. Nom d'un arbrisseau du Japon qu'on cultive pour l'odeur agréable de ses fleurs.

NANDU ou **NANDOU.** s. m. Ornith. Genre d'autruches d'Amérique, qui ne contient qu'une espèce.

NANÉA. Myth. or. Déesse qui avait un temple à Elymaïs en Perse. Cette déesse, qui a quelque rapport avec Diane et avec Vénus, paraît être la même qu'Anaïtis.

NANEC. Fondateur du nanékisme, né dans le Lahore en 1469, et mort en 1539, parcourut l'Inde, en prêchant partout sa religion.

NANÉKISME. s. m. Hist. relig. Religion des Seiks, instituée par Nanek, en 1419, dans la province de Lahore. Le nanékisme est un mélange de brahmanisme et d'islamisme.

NANGASAKI ou **NAGASAKI.** Géogr. Ville et port du Japon, dans l'île de Kiusiu. C'est le seul point du Japon où il soit permis aux Européens de faire le commerce : on n'y reçoit que les Hollandais ; 60,000 hab.

NANGIS. (du celt. *nan*, rivière ; *gwyc* ou *gys*, habitation, parce qu'elle est sur une petite rivière). Géogr. Chef-lieu de cant., arrond. de Provins (Seine-et-Marne) ; 2,000 hab.

— Hist. *Combat de Nangis*. Victoire remportée sur les alliés par les généraux Kellermann et Gérard, dans le mois de février 1814.

NANGUER. s. m. Mamm. Espèce d'antilope, dont les cornes se recourbent en avant.

NANI. s. m. Bot. Arbre remarquable par la nature de son bois, qui est si dur lorsqu'il est sec, qu'il ne peut être entamé par les outils. On est obligé de le mouiller pour le travailler. Il est presque indestructible, et se conserve dans l'eau aussi bien que sur la terre.

NANI-HUA. s. m. Bot. Genre établi pour un petit arbre de l'Inde.

NANISME. s. m. Médec. Genre d'anomalie ou de monstruosité qui caractérise les nains. Le nanisme a plusieurs causes naturelles : d'abord le peu d'étendue ou le renversement des organes utérins, et le manque de nourriture dans ces organes, ensuite les scrofules, le rachitisme, et l'influence d'une chaleur ou d'un froid excessif.

NANKIN ou **NAN-KING.** (littéral. *résidence du Sud*). Géogr. Ville de Chine, capitale de la province de Kiang-sou. Environ 500,000 hab. Cette ville a été la capitale de la Chine méridionale jusqu'en 1363. On l'appelle aussi *Kang-Ning* (repos du fleuve). Parmi ses monuments on cite ses *tours* dites *de porcelaine*, dont l'une, de forme octogone, a neuf étages et jouit depuis longtemps de la plus grande célébrité. Nankin est encore la ville savante de la Chine. Elle possède beaucoup d'imprimeries et de librairies.

NANKIN ou **NANQUIN.** s. m. (de *Nankin*, ville de Chine, où il se fabriquait dans l'origine). Toile de coton, ordinairement d'un jaune chamois, qu'on imite aux Indes et en Europe. Pièce, pantalon, gilet, guêtres de nankin. Nankin des Indes.

— adjectiv. Couleur nankin.

NANKINETTE. s. f. Toile plus fine et plus légère que le nankin, dont elle a la couleur.

NANNA. Myth. scand. Femme de Balder ; elle mourut de la douleur que lui causa la perte de son époux.

NANNA. s. f. Bot. Plante d'Amérique, dont le fruit a la chair semblable à celle d'un artichaut, et le goût à une poire très-succulente.

NANNACUS. Myth. gr. Ancien roi de la Grèce, qui prédit le déluge de Deucalion.

NANNÈTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois de la troisième Lyonnaise. Sa capitale était Nantes.

NANNUS. Temps. hér. Roi des Ségobrigiens, qui favorisa la fondation de Marseille par les Phocéens.

NANODE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux.

NANSE. s. f. Pêch. Nasse d'osier.

NANSOUTY (Étienne-Antoine-Marie Champion, comte de). Général français, né en 1768, gagna successivement sur les champs de bataille tous ses grades, et se signala dans presque toutes les campagnes de la République et de l'Empire. Il mourut en 1815.

NANT. s. m. Cascade ou torrent dans les Alpes.

NANT. (du celt. *nant*, rivière, ruisseau, vallée). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Milhau (Aveyron) ; 3,400 hab.

NANTAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Nantes. || Qui appartient à Nantes et à ses habitants. || On écrivait et on prononçait autrefois *Nantois*.

NANTAIS. s. m. Métrol. Ancienne monnaie d'argent.

NANTERRE. (en lat. *Nemptodorum* ; du celt. *nant* ou *nent*, rivière ; *torr* ou *dorr*, partage, parce qu'elle est près de la Seine, dans un endroit où elle est partagée en deux bras). Géogr. Ch.-l. de cant. (Seine) ; 2,600 hab.

— *La vierge de Nanterre*. Sainte Geneviève, patronne de Paris.

— *Gâteaux de Nanterre*. Espèce de pâtisserie commune qui se vend dans les promenades publiques de Paris.

NANTES. (autrefois *Condivicnum*, *Nannetes* ; du celt. *nan*, rivières ; *aid* ou *ait*, grand nombre, la ville étant située au confluent de plusieurs rivières). Géogr. Ch.-l. du dép. de la Loire-Inférieure, avec un port très-commerçant. 76,000 hab. 370 kil. de Paris.

— Hist. *Comté de Nantes*. La partie méridionale de la Bretagne. Le Nantais ou comté de Nantes a eu pendant quelque temps ses comtes particuliers ; il a été ensuite réuni au duché de Bretagne. || *Édit de Nantes*. Édit porté en 1598, par Henri IV, en faveur de la religion réformée. L'édit de Nantes accordait aux protestants le libre exercice de leur religion, et la faculté de posséder toutes les charges de judicature et de finance. Le parlement n'enregistra l'édit de Nantes qu'après avoir adressé au roi ses remontrances. || *Révocation de l'édit de Nantes*. Ordonnance de Louis XIV, de 1685, qui révoque toutes les concessions faites aux protestants par l'édit de Henri IV. Cette ordonnance fut suivie de plusieurs autres qui eurent pour but de contraindre les protestants à l'abjuration et de les empêcher de sortir du royaume. La révocation de l'édit de Nantes a privé la France d'un grand nombre de commerçants et d'artisans qui ont porté à l'étranger leurs richesses et leur industrie. || *Noyades de Nantes*. V. NOYADE.

NANTEUIL. (du celt. *nant*, rivière, parce qu'elle est située au bord de la Marne). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Senlis (Oise) ; 1,500 hab.

NANTEUIL (Robert). Célèbre graveur de portraits, né en 1630, mort en 1678 ; avait autant de facilité que de talent. Il exécuta pour les libraires beaucoup de portraits d'auteurs.

Il met tous les matins six impromptus au net
Encore est-ce un miracle en ces vagues furies,
Si bientôt, imprimant ses sottes rêveries,
Il ne se fait graver au-devant du recueil,
Couronné de lauriers par la main de *Nanteuil*. Boil.

NANTI, IE. part. pass. du v. Nantir. S'empl. adjectiv. Personne nantie. Ne pas vouloir prêter sans être nanti.

— *Nanti de*. Je suis encore *nanti* de la belle. (Mol.)

NANTIAT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bellac (Haute-Vienne) ; 1,100 hab.

NANTILDE, reine de France, femme de Dagobert Ier, fut régente du royaume sous Clovis II. Elle mourut en 642.

NANTIR. v. a. 2me conj. Donner des gages pour assurance d'une dette. Nantir quelqu'un pour sûreté d'un prêt.

— Anc. jurispr. Faire l'inscription d'une hypothèque. || Consigner, payer une amende.

— SE NANTIR. v. pron. Prendre des gages pour assurance d'une dette. Se nantir de bons effets.

— Pal. *Se nantir des effets d'une succession*. S'en saisir comme y ayant droit, s'en emparer par précaution, sauf à rapporter.

— Fam. Se garnir, se pourvoir de quelque chose par précaution. Se nantir d'un bon manteau contre la pluie, d'un bon déjeuner avant de partir.

— Absol. Faire des profits dans un emploi, dans une place, et les mettre en réserve. Se nantir avant de sortir de place.

— Prendre des effets pour assurance d'une dette. Je me suis nanti.

NANTISSEMENT. s. m. (rad. *nantir*). Ce qu'on donne à un créancier pour sûreté de ce qui lui est dû. Avoir un bon nantissement. Exiger, donner des pierreries pour son nantissement, en nantissement. Prêt sur nantissement.

— *Pays de nantissement*. Les lieux où la coutume voulait que pour avoir privilège sur les biens d'un débiteur, on fit inscrire sa créance sur le registre public. || *Coutume de nantissement*. Coutume dans laquelle le nantissement était en usage.

— Féod. Acte judiciaire par lequel on prenait civilement possession d'un héritage.

— Se disait aussi pour l'ayement, consignation.

NANTOIS, OISE. adj. et s. Géogr. V. NANTAIS.

NANTOIS. Géogr. Comté dont Nantes était la capitale. V. NANTES.

NANTOISE. s. f. (ainsi appelée, parce qu'il venait de Nantes). Anc. cost. Espèce de peignoir que les femmes portaient en déshabillé, à la fin du XVIIIe siècle.

— Hort. Variété d'anémone. || Variété de tulipe.

NANTON. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du cresson alénois.

NANTUA. (en lat. *Nantuadis* ; du celt. *nant*, eau ; *guad*, *gud*, abondance, à cause de la multitude des eaux qui se rassemblent). Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Ain) ; 3,700 hab.

NANTUATE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule narbonnaise qui habitait les Alpes Pennines, entre les Alpes et le Léman, dans le pays qu'on appelle aujourd'hui le Valois et le Chablais.

NAOPHYLAX ou **NAOPHYLACE.** s. m. Ant. gr. Officier subalterne dont la fonction était de garder le temple.

NAOS. s. m. Ant. gr. La partie d'un temple où se tenait le peuple. || Se dit souvent de la demeure du dieu, par opposition à l'enceinte entière. || Par anal. Se disait, dans l'Église grecque, de la partie d'une église où se trouvaient les fidèles.

NAPACÉ, ÉE. adj. (du lat. *napus*, navet). Bot. Qui a la forme d'un navet.

NAPAL ou **NAPAUL.** s. m. Ornith. Faisan du Bengale.

NAPAUL. Géogr. V. NEPAUL.

NAPÉE. s. f. (du gr. νάπος, ou νάπη, vallée, colline, forêt). Myth. Chacune des nymphes qui présidaient aux forêts et aux montagnes. || Se disait, selon Vossius, des nymphes qui protégeaient les vallons et les prairies. || D'autres

prétendent qu'elles présidaient aux bocages. || On les confond souvent avec les Dryades, les Hamadryades et les Oréades.

—Iconol. Les Napées sont représentées comme de jeunes filles d'un air gai, en robe verte liée d'une ceinture, la tête couronnée de thym, de roses et d'autres fleurs.

— Bot. Genre de plantes malvacées d'Amérique dont on ne connaît que deux espèces. Les feuilles de la napée glabre, dans leur jeunesse, se mangent comme les épinards, ses racines ont les mêmes propriétés que celles de la guimauve, et l'on retire des fibres de ses tiges une filasse propre à faire de la toile.

NAPÉELLE. s. f. Entom. Genre de diptères.

NAPÉELLÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble à une napéelle. || NAPÉELLÉES. s. f. pl. Famille de l'ordre des diptères myodaires, ayant pour type le genre napéelle.

NAPÉEN. adj. m. Myth. gr. Surnom d'Apollon.

NAPEL. s. m. (du lat. *napellus*, dimin. de *napus*, navet, à cause de la forme de sa racine, un peu semblable à celle d'un navet). Bot. Espèce d'aconit, poison mortel et subtil de la famille des elléboracées. Le fégoule ou ratéconome dévore le *napel* et l'anémone, et sert lui-même de nourriture aux habitants de la Sibérie et du Kamstchatka. (A.-Martin.)

— Mamm. Espèce de souris qui vit de la racine de napel.

— Pharm. Sudorifique en poudre.

NAPERIE. s. f. Se disait pour Lingerie.

— Anc. cout. Office de la maison du roi qui concernait le linge de la table.

NAPERON. s. m. S'est dit pour Grande nappe.

NAPHTHALASE. s. f. Chim. Un des produits obtenus par l'action du chlore, du brome, de l'iode sur la naphthaline.

NAPHTHALÈSE. s. f. Chim. V. NAPHTHALASE.

NAPHTHALINE. s. f. Chim. Substance qui existe dans le produit de la distillation du charbon de terre.

NAPHTHE. s. m. (du gr. νάφθα, dér. du chald. *naphta*, même signif.). Espèce de bitume liquide, transparent, léger et très-inflammable. L'huile de naphthe purifiée par la distillation est très-limpide. On l'emploie utilement en médecine, et elle pourrait dans la peinture à l'huile remplacer l'huile de térébenthine.

— Chim. Se dit tantôt des éthers en général, tantôt de ceux qui contiennent l'acide avec lequel on les a préparés.

NAPIER ou **NEPER** (Jean). Né en Écosse, en 1550, mort en 1617, se rendit célèbre par l'invention des logarithmes, qui, en simplifiant la science du calcul, servit merveilleusement aux progrès de l'astronomie.

NAPIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *napus*, navet; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un navet. || Se dit d'une racine simple qui a la forme d'une toupie, comme le chou navet.

NAPIMOGE. s. f. Bot. Genre de la famille des rosacées, établi pour un arbre de la Guiane.

NAPISTE. s. m. Polit. Nom que l'on donne aux Grecs partisans de la Russie.

NAPITÈLE. adj. des 2 g. Entom. Se dit d'araignées qui filent de larges toiles d'un tissu serré, surmontées d'autres plans plus lâches.

NAPLES. Géogr. Capitale du royaume de Naples. Port sur la Méditerranée; 360,000 hab., 1783 kil. de Paris. || *Royaume de Naples*. Une des deux parties qui forment les États du roi des Deux-Siciles; 5,700,000 hab. || *Province de Naples*. Intendance du royaume de Naples, divisée en 4 districts. Chef-lieu, Naples. || *Golfe de Naples*. Golfe de la mer de Toscane.

— Hist. Naples se constitua en république au IXe siècle, pendant la lutte de l'exarque grec contre les Lombards. La domination normande y érigea d'abord le duché de Naples, qu'elle réunit bientôt à la monarchie. Le royaume de Naples, séparé de la Sicile, appartint aux princes français de la maison d'Anjou, de 1265 à 1443, il passa sous la domination espagnole, y resta jusqu'en 1713, et fit ensuite partie de la monarchie autrichienne jusqu'en 1736, époque de l'établissement des Bourbons à Naples. Le 13 janvier 1799, le royaume de Naples prit le nom de *République parthénopéenne*. || *Roi de Naples*. Titre qu'on donnait en France à Joachim Murat, quoiqu'il portât officiellement celui de roi des Deux-Siciles. || *Révolution de Naples*. Proclamation de la constitution espagnole de 1812, par le peuple napolitain, dans les premiers jours de juillet 1820. La révolution de Naples fut étouffée par l'intervention autrichienne; et le roi Ferdinand se trouva rétabli dans la plénitude de son pouvoir le 15 mars 1821.

— *Mal de Naples*. S'est dit autrefois de la maladie vénérienne.

NAPLOUSE. Géogr. Ville industrieuse et commerçante de la Turquie d'Asie, dans l'eyalet de Damas; c'est l'ancienne Sichem; 10,000 hab.

NAPOLÉON BONAPARTE. Empereur des Français, né à Ajaccio en 1769, mort à Sainte-Hélène en 1821. Admis en 1779 à l'école de Brienne, et l'an 1784 à l'école militaire de Paris, il fut nommé lieutenant en 1785, capitaine en 1793, et général de brigade après la prise de Toulon. Devenu suspect, il resta sans emploi jusqu'au 13 vendémiaire, où il fut nommé général de division, pour avoir mitraillé les Parisiens devant Saint-Roch. L'année suivante, il épousa Joséphine Beauharnais, et reçut le commandement en chef de l'armée d'Italie. En moins d'un an il mit en pleine déroute ou détruisit cinq armées, et força le roi de Sardaigne, le pape, les ducs de Parme, de Modène, de Toscane, à signer ou à implorer la paix; l'empereur d'Autriche la demanda aussi, et céda à la France les Pays-Bas autrichiens avec toute la rive gauche du Rhin et le Milanais. De si prodigieux succès effrayèrent le Directoire, qui lui proposa, pour l'éloigner, de diriger l'expédition d'Egypte. Parti en 1798, il soumit rapidement ce pays, qu'il s'occupa ensuite à organiser; il fonda au Caire un institut qui a jeté les plus vives lumières sur l'histoire et les antiquités de ce pays. L'année suivante, il essaya de joindre la Syrie à ses conquêtes, mais il mit en vain le siége devant Saint-Jean d'Acre avec des troupes minées par la faim et décimées par la peste. De retour en Egypte, il remporta la victoire d'Aboukir, puis laissa son armée à Kléber, et revint en France. Il ne tarda pas à devenir le centre d'un parti puissant, et, après avoir renversé le Directoire le 18 brumaire an VIII, il se fit nommer premier consul pour dix ans. Peu après eut lieu le passage et la victoire de Marengo. Le traité de Lunéville avec l'Autriche, et celui d'Amiens avec l'Angleterre, mirent fin à la guerre. Pendant la paix, Bonaparte pacifia la Vendée, rappela les émigrés, rouvrit les églises, conclut avec le pape un nouveau concordat, institua la Banque de France, fit achever la rédaction du Code civil. Le Sénat, qui l'avait déjà nommé consul à vie en 1802, le proclama empereur en 1804. Il fut sacré, en cette qualité, par le pape Pie VII. L'année suivante il se fit couronner roi d'Italie. Depuis le renouvellement des hostilités, Napoléon eut la douleur de voir les flottes combinées de la France et de l'Espagne anéanties par Nelson à Trafalgar, mais sur terre il compensa cet échec par plusieurs victoires éclatantes, à la suite desquelles fut conclue la paix de Presbourg, qui créait plusieurs royaumes en faveur des alliés de Napoléon, et qui le nommait protecteur de la Confédération du Rhin, nouvel État qui remplaçait l'empire d'Allemagne. Il se forma une quatrième coalition, que Napoléon détruisit par ses deux campagnes de 1806 et de 1807, l'une en Allemagne, l'autre en Pologne. La paix de Tilsitt mit fin à cette guerre. Ce fut peu de temps après que commença la funeste guerre d'Espagne, qui dévora en cinq ans plus de 400,000 hommes. Oppresseur de l'Allemagne, il est attaqué par une cinquième coalition en 1809. Après la victoire décisive de Wagram, que suit l'armistice de Znayon, il stipule son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, et force Joséphine de consentir au divorce. Dès ce moment, plusieurs de ses généraux tendent à s'isoler de lui; le pape Pie VII, qu'il veut dépouiller de ses États, l'excommunie, et du fond de sa captivité continue à lui susciter de sérieux embarras; enfin le système continental ruine le commerce, et produit un malaise universel. Malgré cet état de choses, Napoléon ne craint pas de s'engager dans une guerre contre la Russie. A la tête d'une armée de 450,000 hommes, il poursuit l'ennemi sans l'atteindre, le rencontre enfin à Borodino, et resté maître du terrain, il entre à Moscou, que les Russes venaient d'incendier. Après avoir attendu plus d'un mois les ouvertures de paix, le froid oblige Napoléon à battre en retraite. Privée de tout, l'armée française reste presque tout entière plongée dans les neiges, ou périt dans la Bérésina. De retour en France, l'empereur ne tarda pas à se créer de nouvelles et vastes ressources; mais, malgré de beaux succès, abandonné successivement de tous ses alliés, Napoléon ne put empêcher l'envahissement du territoire français. Dans une dernière et admirable campagne, l'empereur tint encore la fortune en suspens. Napoléon voulait envelopper les ennemis entre lui et la capitale; mais Paris ayant ouvert ses portes après deux jours de combat, les vainqueurs annoncèrent qu'ils rétablissaient les Bourbons. Napoléon abdiqua le 11 avril 1814, et reçut l'île d'Elbe en toute souveraineté; mais il n'y resta que quelques mois: le 1er mars 1815, il reparut en France, et il rentra à Paris sans éprouver de résistance. Aussitôt la coalition qui l'avait détrôné se renoua. Après quelques mois il fut battu à Waterloo, rentra en France, et abdiqua à Fontainebleau en faveur de son fils. Le nouveau règne avait duré cent jours. Il se rendit à Rochefort sur le navire anglais *le Bellérophon*, croyant que l'Angleterre lui accorderait l'hospitalité, mais il fut déclaré prisonnier, conduit à Sainte-Hélène, et, pendant cinq ans, abreuvé de dégoûts et d'humiliations. Ses cendres, rapportées en France en 1840, reposent maintenant sous le dôme des Invalides. Napoléon a publié quelques opuscules dans sa jeunesse, et a laissé, outre ses bulletins et ses proclamations, qui figurent au nombre des documents les plus importants de notre histoire, des mémoires publiés par Las Cases et Montholon, et écrits sous sa dictée.

— NAPOLÉON II. Titre que reçut le roi de Rome, en 1815, après l'abdication de son père. Transféré en Autriche après les événements de 1814, il porta le titre de duc de Reichstadt. Il est toujours depuis resté dans ce pays, et c'est là qu'il est mort le 22 juillet 1832.

NAPOLÉON. s. m. Pièce de vingt ou de quarante francs à l'effigie de Napoléon. Il se dit plus ordinairement des pièces de vingt francs.

— On donne le même nom à des pièces de cuivre marquées de la lettre N. Elles valent dix centimes.

— Le nom de Napoléon est quelquefois donné aux pièces de vingt francs à l'effigie des rois ses successeurs.

NAPOLÉONE. s. f. (du nom de l'empereur). Bot. Genre établi pour une belle plante d'Afrique.

NAPOLÉONÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la napoléone. || NAPOLÉONÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre napoléone.

NAPOLÉONIDE. Hist. Descendant de Napoléon. || Membre de sa famille.

NAPOLÉONIEN, ENNE. adj. Hist. Qui appartient à Napoléon, à son système politique et militaire. Prince napoléonien. Famille napoléonienne. Idées napoléoniennes. Politique napoléonienne.

NAPOLÉONISME. s. m. Polit. Système politique de Napoléon. || Attachement aux principes ou à la personne de Napoléon ou d'un prince de sa famille.

NAPOLÉONISTE. s. m. Polit. Partisan de Napoléon ou d'un prince de sa famille.

NAPOLÉONVILLE. Géog. Nom qui fut donné, sous l'Empire français, au chef-lieu du département de la Vendée. Depuis longtemps les habitants demandent que l'on rétablisse ce nom.

NAPOLI. Géog. Nom de deux villes de Grèce. || *Napoli de Romanie*. V. NAUPLIE. || *Napoli di Malvoisie*. Ville de Grèce, dans une petite île de l'Archipel, sur la côte de Morée; elle exporte d'excellents vins, connus sous le nom de Vins de Malvoisie. 6,000 hab. || *Golfe de Napoli*. Le golfe nommé autrefois golfe Argolique.

NAPOLIER. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la bardane.

NAPOLITAIN, AINE. adj. et s. Habitant de la ville ou du royaume de Naples. Le *Napolitain* est vif, bon, plein d'aptitude. (Encycl.)

— Qui appartient à la ville ou au royaume de Naples. Le gouvernement napolitain. Le peuple *napolitain*, à quelques égards, n'est point du tout civilisé; mais il n'est point vulgaire à la manière des autres peuples. (Mme de Staël.) Le dialecte *napolitain* s'écarte beaucoup de la langue italienne imprimée. (Encycl.)

NAPOLITAINE. s. f. Tissu lisse, non foulé, de laine cardée, teint en pièces, destiné spécialement à l'habillement des femmes, et se consommant en couleurs unies ou imprimées.

— Se dit, au trois sept, de la réunion du trois, du deux et de l'as d'une même couleur.

NAPPE. s. f. (du lat. *mappa*.) Linge dont on couvre la table pour prendre ses repas. Dans les premiers temps les Romains mangeaient sur une table nue. Dans certaines parties de l'Orient on se sert de nappes de cuir ou de jonc. Nappe fine, ouvrée, damassée, unie, blanche, sale. Mettre, lever, ôter la nappe. Nappe de cuisine. Nappe de cabaret. La nappe et les serviettes constituent le linge de table, un service de table.

La déesse en entrant qui voit la *nappe* mise,
Admire un si bel ordre, et reconnaît l'église. (Boil.)

— *Mettre la nappe*. Mettre le couvert pour un repas. || *Lever la nappe*. Desservir.

— Fig. et fam. *La nappe est toujours mise dans cette maison*. On y trouve à boire et à manger à quelque heure qu'on y vienne.

— Prov. *Il a trouvé la nappe mise*. Se dit d'un homme sans fortune qui a fait un riche mariage.

— *Mettre la nappe*. Se dit quelquefois pour exprimer que l'on reçoit de la compagnie chez soi, sans être chargé d'autre chose que de fournir le couvert, le pain et le fruit, les mets étant fournis par les convives.

— *Trancher la nappe*. Se disait de l'action d'un héraut qui, pendant un banquet solennel, venait couper la nappe devant un des convives, pour lui reprocher un acte déloyal ou le faire rougir de son oisiveté.

— Périphr. Le linge qui couvre la table.

Et sur la table on a semé les fleurs,
Qui du long voile ont précédé l'usage.

— Ce qui a la forme, l'apparence d'une nappe.

— Agric. *Nappe de blé*, ou simplement *nappe*. Se dit des blés sur pied, quand ils couvrent également la campagne.

— On l'a dit de l'apparence que présente la moisson.

Loin des yeux de Cérès, le blé monte et jaunit,
S'allonge en *nappe* d'or, mollement s'aplanit.
(Boisjolin.)

— Bouch. Morceau de toile blanche que les bouchers attachent à la tringle où ils suspendent avec des allonges les pièces de viande, à mesure qu'ils la dépècent.

— Chass. Peau d'un cerf qu'on étend par terre quand on veut donner la curée aux chiens. || Filet de bon fil, qui sert à prendre des cailles, des alouettes, des ortolans. || On donne aussi en général ce nom à toute pièce de filet, quelle que soit sa dimension, dont le tissu est uni.

— Hydraul. *Nappe d'eau*. Espèce de cascade dont l'eau tombe en forme de nappe, c'est-à-dire sans solution de continuité, comme semblerait le faire une pièce de toile en se déroulant. Une belle nappe d'eau. Une nappe d'eau bien garnie. Les nappes d'eau en tombant de trop haut se déchirent. Là se déploient les vagues en *nappes* immenses de [illegible] et de [illegible] établies. (Péron.)

Les flots rendus au jour en *nappe* dépliée,
De bassins en bassins tombent multipliés. (Rosset.)

|| Grande étendue d'eau tranquille, comme celle d'un lac, d'un étang. En apercevant le lac de Genève, Rousseau s'écrie: Voilà une belle *nappe d'eau*!

L'œil aime à contempler ces frais amphithéâtres,
Et l'or des feux du jour sur les *nappes* bleuâtres. (Delille.)

|| S'empl. souvent pour désigner le niveau général des eaux d'un canton; car, dans les pays à couches, les sources d'un même canton, souvent assez étendu, sortent toutes de terre à peu près au même niveau.

— Liturg. *Nappe d'autel*. Le linge dont on couvre l'autel. Avant le IIIe siècle, on ne couvrait ordinairement l'autel que d'une nappe; maintenant on le couvre de trois, de deux au moins, dont une est pliée double. || *Nappe de communion*. Le linge placé devant les communiants.

— Pêch. *Nappe de filet*. Certaine étendue de filet simple que l'on tend à plat. || Se dit aussi du filet qui est placé entre les deux trumeaux, et qu'on appelle communément *flue*.

— Techn. Nom que, dans la filature du coton par mécanique, on donne au coton sortant de la première carde sous la forme d'une large étoffe légère et d'égale épaisseur.

NAPPÉ ou **NAPPE.** s. m. Art vétér. Un des noms du charbon des bêtes à laine.

NAPPERIE. s. f. Lieu où l'on serre le linge de table, soit dans une communauté, soit dans la maison d'un prince ou d'un riche particulier. || On dit aujourd'hui plutôt *lingerie*.

NAPPERON. s. m. (dimin de *nappe*). Petite nappe ou serviette qu'on étend sur la nappe pour la garantir des taches; on l'enlève au dessert.

NAPPISTE. s. m. Celui qui chasse avec des nappes.

NAPU. s. m. Mamm. Espèce de chevrotain de Sumatra, qui n'a que la taille d'un lièvre.

NAQUAIRE. s. f. Anc. mus. Nom d'origine arabe qu'on a donné primitivement aux timbales. Les naquaires étaient cependant plus petites que les timbales actuelles.

NAQUAIRER. v. n. 1re conj. Anc. mus. Battre les naquaires ou timbales.

NAQUE-MOUCHE. s. m. Erpét. Espèce de lézard qui se nourrit de mouches.

NAQUET. s. m. Se disait pour Laquais. || Se disait, dans le moyen âge, des soldats à pied.

— Se disait pour Valet d'un jeu de paume chargé de marquer le jeu.

NAQUETER. v. n. 1re conj. Se disait pour Contester, chicaner. || Attendre à la porte de quelqu'un. || *Faire naqueter quelqu'un*. Le traiter comme un valet.

— Plaisanter sur des riens.

NAR. s. m. Bot. Ancien nom de l'iris d'Égypte, que l'on employait comme parfum. On le confond souvent avec le nard.

NARADA. Myth. ind. Fils de Brahma et un des dix premiers richis; il passe pour l'inventeur du luth indien. Narada présente de grandes analogies avec le Mercure des Grecs.

NARAVÉLIE. s. f. Bot. Genre de renonculacées, établi pour une plante des Indes.

NARAYANA. Myth. ind. Nom de Vichnou, considéré comme existant avant le monde. C'est l'esprit qui flottait sur les eaux. La teinte bleue de son visage est une allusion à la couleur de ce fluide primitif; et sa statue, qui le représente couché et flottant sur les eaux, est en marbre de la même couleur.

— Temps hér. ind. Célèbre mouni, fils de Darmâ et d'Ahinsâ. Ce fut lui qui fit naître Ourvasî. || On regarde quelquefois Nara et Narayana comme les avatâras d'Ardjouna et de Crichna.

NARBONNAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Narbonne. || Qui concerne Narbonne ou ses habitants.

NARBONNAISE. adj. et s. f. Géogr. anc. Se dit d'une des quatre grandes contrées de la Gaule. La Gaule Narbonnaise ou la Narbonnaise s'étendait, au sud de la Gaule, entre les Alpes, le Rhône, les Cévennes, le Tarn, la Garonne, les Pyrénées et la Méditerranée. Capit. Narbonne. On la divisait en cinq parties: 1° *la première Narbonnaise*, qui forme aujourd'hui les dép. de l'Ariége, des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, du Gard, de l'Ardèche, avec partie de la Haute-Garonne, du Tarn et de Tarn-et-Garonne; 2° *la deuxième Narbonnaise*, qui forme aujourd'hui le dép. du Var, avec partie des Bouches-du-Rhône, des Basses-Alpes et des Hautes-Alpes: 3° *la Viennoise*; 4° *les Alpes graiennes et pennines*; 5° *les Alpes maritimes*.

NARBONNE. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Aude), sur le canal de Narbonne. Le miel de Narbonne est célèbre; 10,800 hab.; 855 kilom. de Paris.

— Hist. Dès l'année 280 av. J.-C., cette ville était une des plus importantes des Gaules; sa prospérité s'accrut sous les Romains. Elle fut, à deux époques différentes, la capitale des rois visigoths. Sa décadence, qui date du XIVe siècle, eut pour cause les atterrissements qui firent dévier l'Aude et qui comblèrent le port de Narbonne.

NARBONNE. s. f. Hortic. Espèce de pêche.

NARCAPHTHE. s. m. Pharm. Écorce de l'arbre qui fournit l'oliban, et qu'on emploie comme parfum dans les maladies des poumons.

NARCÉA. Myth. Surnom sous lequel Minerve avait un temple en Élide.

NARCÉE. Myth. gr. Fils de Bacchus et de la nymphe Physcoa; devenu puissant dans l'Élide, il bâtit un temple à Minerve, et institua le culte de son père.

NARCÉENNE. adj. f. Myth. gr. Un des surnoms de Minerve.

NARCÉINE. s. f. (du gr. νάρκη, assoupissement). Chim. Substance particulière qui existe dans l'opium.

NARCINE. s. f. Ichthyol. Genre de raie électrique.

NARCISSE. Myth. gr. Jeune Thespien, fils du fleuve Céphise et de la nymphe Liriope. Selon Ovide, fier de sa beauté, il méprisa l'amour de la nymphe Écho; les dieux le rendirent épris de sa propre image, et cette passion lui donna la mort. Suivant Pausanias, Narcisse, épris de sa sœur jumelle, la perdit, et mourut de regret en contemplant dans le miroir d'une fontaine sa propre image, qui lui rappelait cette sœur chérie.

— Épith. Beau, jeune, blond, à la blonde chevelure, pâle, infortuné, épris d'un fol amour. ‖ Périphr. Le fils de Céphise, le fils de Liriope, d'Écho l'insensible amant.

— *Fontaine de Narcisse.* Fontaine voisine de Thespies, dans laquelle on disait que Narcisse avait longtemps contemplé son image.

— s. m. Homme amoureux de sa figure. C'est un Narcisse, un beau Narcisse.

Que fait notre *Narcisse?* Il va se confiner
Aux lieux les plus cachés qu'il peut s'imaginer.
(LA FONTAINE.)

— Se prend quelquefois simplement pour Joli garçon.

. . . . Fût-ce un ange,
Un *Narcisse* en beauté, je soutiendrai toujours
Qu'on ne peut pas aimer son mari quinze jours.
(POISSON.)

NARCISSE. Affranchi et favori de Claude, devint immensément riche, surtout du produit des confiscations. Il contribua puissamment à la perte de Messaline. Agrippine l'ayant fait exiler, il se tua de désespoir l'an 54 de J.-C.

NARCISSE. s. m. (du gr. νάρκη, assoupissement, parce que l'odeur de cette fleur a la propriété d'assoupir). Bot. Genre de plantes, type de la famille des narcissées ou amaryllidées, qui comprend environ soixante espèces, toutes remarquables par l'élégance et le parfum de leurs fleurs. Plusieurs de ces plantes croissent spontanément dans toute la France, mais la plupart sont indigènes des contrées voisines de la Méditerranée, dont elles parent les campagnes et les prairies dès les premiers mois de l'année. On les cultive pour l'ornement des jardins. Plusieurs espèces sont employées en médecine. Le narcisse des poëtes. Le narcisse de Constantinople. Le narcisse sauvage ou faux narcisse est commun dans les bois et les prairies. On l'appelle vulgairement *porillon, fleur de coucou, clochette des bois* et *aïault.* Le narcisse à bouquet ou narcisse tazette est du nombre des espèces les plus estimées pour le parfum de leurs fleurs, et par cette raison, des plus communes dans les parterres.

Le *narcisse* penché sur l'onde transparente,
Épris d'un fol amour, y cherche encor ses traits.
(BAOUR-LORMIAN.)

Ici fleurit l'infortuné *narcisse*,
Il a toujours conservé la pâleur
Que sur ses traits répandit la douleur
Il aime l'ombre, à ses ennuis propice,
Mais il craint l'eau, qui causa son malheur. (PARNY.)

— Se dit aussi de la fleur de cette plante. Narcisse blanc. Narcisse jaune. Narcisse simple. Narcisse double. Narcisse odoriférant.

— *Narcisse d'automne.* Nom vulgaire de l'amaryllis jaune et du colchique d'automne.

— Antiq. Fleur qui était consacrée aux divinités infernales, avant même que les poëtes eussent inventé l'histoire de Narcisse. ‖ Selon Ovide, fleur qui naquit à la place ou Narcisse était mort.

— Épith. Doré, argenté, éclatant, délicat, tendre, penché, incliné.

NARCISSÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au narcisse. ‖ NARCISSÉES. s. f. pl. Famille de plantes, qui a pour type le genre narcisse.

NARCISSER (SE). v. pron. Être idolâtre de sa personne comme Narcisse. Tout homme qui se *narcisse* et se sangle comme un cheval, n'est pas né pour penser. (Desnoyers.)

NARCISSIFLORE. adj. des 2 g. Bot. Dont les fleurs ressemblent à celles du narcisse.

NARCISSITE. s. f. Minér. Pierre ressemblant à un narcisse par ses veines, son odeur et sa transparence.

NARCISSOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr. νάρκισσος, narcisse; εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble au narcisse. ‖ NARCISSOÏDES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre narcisse.

NARCOBATE. s. m. Ichthyol. Nom donné à la torpille.

NARCOSE. s. f. Pathol. État de stupeur ou de torpeur.

NARCOTIDO-ÂCRE. adj. des 2 g. Se dit des poisons qui irritent les tissus, les phlegosent et souvent même les détruisent, en même temps qu'ils agissent sur le cerveau.

NARCOTINE. s. f. (du gr. ναρκόω, engourdir). Chim. Principe cristallisable, que l'on tire de l'opium. Cet alcaloïde est inodore et insipide, et se présente en prismes rhomboïdaux, en aiguilles déliées ou en paillettes nacrées. Il a été découvert en 1804, par Derosne.

NARCOTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ναρκωτικός, fait de νάρκη, assoupissement). Médec. Qui produit une sorte de torpeur et d'assoupissement. Remède narcotique. Plante narcotique. Odeur narcotique. Médication narcotique. Substances narcotiques. Sous l'influence de la médication *narcotique* exagérée dans ses doses, le malade éprouve des vertiges, de l'assoupissement et un engourdissement que rien ne peut vaincre. (Rat.)

— Chim. Se dit des sels dont la narcotine fait la base.

— Fig. Discours narcotique. Poésie narcotique. Style narcotique.

— substantiv. Se dit pour Médicament, remède narcotique. Un narcotique. Des narcotiques. L'effet des narcotiques peut être dangereux. L'opium occupe le premier rang parmi les narcotiques. Les médecins de l'antiquité faisaient un usage très-fréquent des narcotiques. Les narcotiques ne sont pas seulement des médicaments, ce sont aussi des masticatoires.

— Se dit aussi pour Parfum narcotique.

Il faut que de Cuba le divin *narcotique*
Charge de bleus flocons mon divan poétique. (BARTH.)

— Fig. et fam. *Ce livre est un bon, un vrai narcotique.* Il est assoupissant, ennuyeux.

NARCOTISME. s. m. Pathol. Ensemble des effets causés par l'action des substances narcotiques. Tantôt le narcotisme se borne à un assoupissement plus ou moins profond, et constitue, dans certains cas, une médication utile; tantôt c'est un véritable empoisonnement, caractérisé par un engourdissement général, de l'assoupissement, des vertiges, des nausées, etc.

NARD. s. m. (pr. *nar*; du gr. νάρδος, fait de l'ar. *nardin*). Bot. Espèce de lavande très-odoriférante. On l'appelle aussi *faux nard.* ‖ Genre de graminées, ne contenant que trois espèces. ‖ Racine de l'asaret. ‖ *Nard celtique.* La valériane celtique. ‖ *Nard de Crète* ou *de montagne.* La grande valériane. ‖ *Nard sauvage.* Le cabaret.

— Pharm. *Nard indien.* Substance végétale qui vient de Ceylan, et dont on s'est servi comme médicament.

— Parfum que les anciens retiraient de certaines plantes odoriférantes. C'était avec du nard que se parfumait l'épouse dans le *Cantique de Salomon*: « Le *nard* dont j'étais parfumée exhalait l'odeur la plus suave. » C'était avec du nard que les riches Romains se parfumaient les mains et le front dans leurs festins. Enfin ce fut avec du nard que, dans la maison de Simon le Lépreux, Marie Magdeleine oignit les pieds de Jésus-Christ.

NARDET. s. m. Bot. Chiendent à chaume très-menu, qu'on appelle aussi *nard bâtard.*

NARDINÉ, ÉE. adj. Qui ressemble au nard. ‖ NARDINÉES. s. f. pl. Famille de plantes graminées, qui a pour type le genre nard.

NARDOSMIE. s. f. Bot. Genre de la tribu des tussilaginées, établi pour des plantes du midi de l'Europe; on en connaît trois espèces.

NAREDA. Myth. ind. Fils de Brahma et de Saraçwati, est l'inventeur de la lyre indienne, appelée *vina*, et le messager des dieux. C'est le Mercure indien.

NARÉGOM. s. m. Bot. Nom de deux espèces de limons de l'Inde.

NAREL. s. m. Conchyl. Espèce du genre marginelle.

NARENTA. Géogr. Fleuve qui arrose la Bosnie et la Dalmatie, et se jette dans la mer Adriatique, en passant par un canal appelé *canal de Narenta.* ‖ Ville de la Turquie d'Europe, dans la Bosnie.

NAREUX, EUSE. s. et adj. Se disait pour Qui vomit facilement.

NARFÉ. Myth. scand. Un des fils de Loke, frère de Vale. Dévoré par celui-ci, ses intestins, changés depuis en chaînes de fer, servirent de liens à son père.

NARFI. s. f. Myth. scand. La nuit éternelle ou l'Érèbe.

NARGHILEH. s. m. Relat. Pipe turque, indienne et persane. On écrit aussi *narguillé* et *narguillet.*

NARGUE. s. f. (peut-être de *nares*, narines, les anciens exprimant, se moquer de quelqu'un, par *suspendere naso*). Fam. Ne s'emploie que dans les phrases suivantes. ‖ *Dire nargue d'une chose.* Exprimer le peu de cas qu'on fait d'une chose. ‖ *Faire nargue à quelqu'un.* Le braver avec mépris. Et faire *nargue* au cygne de Mantoue. ‖ *Nos vins font nargue aux vôtres.* Nos vins sont très-supérieurs aux vôtres.

NARGUE. Interj. fam. dont on se sert par dépit, par raillerie ou par mépris, pour marquer le peu de cas qu'on fait d'une personne ou d'une chose. Nargue de cet homme! Nargue du bon vin! Nargue de l'amour! Nargue du chagrin! Nargue du Parnasse! Nargue des cérémonies! Tiens-toi, buvons frais, et *nargue* du vieillard. (Destouches.)

Nargue du Parnasse et des Muses,
Elles sont vieilles et camuses,
Nargue de leur sacré ruisseau. (SAINT-AMANT.)

— Ce mot est surtout bon pour le marotique, le burlesque et le bas comique.

NARGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Narguer. S'empl. adjectiv. Personne narguée.

NARGUER. v. a. 1re conj. (rad. *nargue*; pr. *nar-ghé*). Fam. Braver avec mépris. Narguer les ennemis.

Il maudit la gent moncheronne
Qui ne sait rien de rien, et *nargue* la grandeur.
(DORAT.)

Quand on est mort, c'est pour longtemps,
Dit un vieil adage
Fort sage,
Employons donc bien nos instants,
Et contents,
Narguons la faux du temps. (DÉSAUGIERS.)

— SE NARGUER. v. pron. Se moquer l'un de l'autre, se tourner en ridicule.

— Ce mot appartient surtout au style burlesque ou comique.

NARGUILLER. v. a. 1re conj. S'employait comme diminutif de Narguer.

NARGUILLÉ ou **NARGUILLET.** s. m. (pr. *nar-ghi-lé*). V. NARGHILEH.

A part quelques élus, quelques doctes fumeurs,
Qui du sage Orient y pratiquent les mœurs,
Et du doux *narguillet* se passent le caprice.
(BARTHÉLEMY.)

NARINAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport aux narines.

NARINAM-POULI. s. m. Bot. Herbe annuelle qui croît dans toute l'Inde, et dont les feuilles, d'une odeur aigrelette et agréable, servent d'assaisonnement à plusieurs mets.

NARINE. s. f. (du lat. *naris*, fait, suivant les uns, de *gnarus*, qui sait, qui connaît, parce que c'est par les narines que nous connaissons les odeurs des corps; suivant d'autres, de *nare* ou *natare*, nager, couler, parce que l'air qu'on respire et les mucosités des fosses nasales coulent par cette ouverture). Anat. Chacune des deux cavités, des deux ouvertures du nez, par lesquelles l'homme respire et flaire. Les narines externes. Les narines postérieures. Narine droite, narine gauche. La cloison des narines. Sang qui coule par les narines. La colère enfle les narines.

— Se dit aussi d'un grand nombre d'animaux. Les narines d'un cheval, d'un taureau. Les narines des poissons. Les narines des oiseaux. La plupart des animaux ont des *narines* ou des naseaux avec la cloison qui les sépare. (Buff.)

— Plusieurs anatomistes se servent encore de ce mot pour désigner l'une et l'autre issue de forme quadrilatère par lesquelles les fosses nasales elles-mêmes communiquent avec l'arrière-bouche ou cavité gutturale. On nomme ces ouvertures *narines postérieures.*

— Delille a dit en parlant du cheval: Superbe, l'œil en feu, les *narines* fumantes. Un critique a trouvé cette expression ignoble; un autre a prétendu qu'elle était plus noble que *naseaux.* Nous sommes de l'avis de ce dernier auteur.

— Ornith. Les organes étant susceptibles, chez les oiseaux, de beaucoup de variations, soit dans la place qu'ils occupent, soit dans leur forme, leur grandeur etc., les naturalistes les comprennent dans les parties dont la considération sert à l'établissement des genres.

NARISQUE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple germain, au N. du Danube. Les Narisques étaient renommés pour leur bravoure.

NARNI. Géogr. Ville et évêché de l'État ecclésiastique; 5,000 hab.

NARNIO (Antoine). Président de la république de la Nouvelle-Grenade, prit part à diverses insurrections contre la métropole, de 1794 à 1811, et tomba enfin entre les mains des Espagnols, et mourut leur prisonnier.

NARO. Géogr. Ville de Sicile; 10,800 hab.

NARON. s. m. Bot. Genre de plantes qui a pour type la morée iridiforme, et que l'on a rapporté au genre iris.

NARON. Géogr. anc. Ville de Dalmatie; les Romains y envoyèrent une colonie. Aujourd'hui Narenta.

NARQUIN. s. m. S'est dit pour Mendiant, voleur, coupeur de bourses.

NARQUOIS, OISE. s. (du v. fr. *narquin*). Homme fin, subtil, rusé, qui se plaît à tromper les autres, ou à s'en moquer. C'est un narquois, un fin, un franc narquois. C'est une narquoise. Ce vieux narquois a voulu me tromper. C'est un narquois, un railleur qui plaisante à vos dépens. Fam. et peu usité.

— Se disait particulièrement de mendiants qui prétendaient avoir été estropiés à la guerre.

— adjectiv. Maint vieux chat subtil et *narquois.* (La Font.)

NARQUOIS. s. m. Ce mot, dans le XVIIe siècle, a été synonyme d'*argot.* On disait *parler le narquois, savoir le narquois*, pour dire Parler et entendre le jargon qu'employaient entre eux les voleurs et les escrocs. Il est employé ainsi dans Tallemant des Réaux, t. 1er, p. 139.

— Fam. *Parler narquois.* Parler un certain jargon, un certain langage qui n'est entendu que de ceux qui sont d'intelligence ensemble pour tromper quelqu'un.

NARRAIN. Myth. ind. Le même que Crichna, l'Apollon des Indiens.

NARRAIENIE. s. f. Métrol. Petite monnaie d'argent qui vaut un peu moins d'un franc, et que les Boutaniens sont dans l'usage d'offrir aux dewtas, pour se les rendre favorables.

NARRATEUR, TRICE. s. (pr. *nar-ra-teur*; du lat. *narrator*). Celui, celle qui raconte quelque chose. Narrateur intéressant, fastidieux, amusant, exact, fidèle.

. . . . . Tout *narrateur*
Y met du sien, selon les occurrences;
C'est la coutume, et sans telles licences,
On quitterait la charge de conteur. (LA FONTAINE.)

— L'Académie ne donne pas le féminin *narratrice*; mais si l'on avait besoin de s'en servir, il ne faudrait pas craindre de l'employer.

NARRATIF, IVE. adj. (pr. *nar-ra-tif*; du lat. *narrativus*). Qui appartient à la narration. Style narratif. Poésie narrative.

— Qui fait connaître, qui expose en détail. Procès-verbal narratif du fait. Mémoire narratif de ce qui s'est passé.

NARRATION. s. f. (pr. *nar-ra-ci-on*; du lat. *narratio*). Récit historique, oratoire ou poétique. Belle narration. Narration intéressante. Narration simple, naïve, sans ornement. Narration pompeuse, magnifique, éloquente. Narration obscure, confuse, diffuse, sèche. Narration historique, oratoire, poétique. Modèle de narration. Le fil de la narration. La narration de Tacite est semée de traits fins et profonds. Soyez vif et pressé dans vos *narrations.* (Boil.) Il affectait d'assaisonner la *narration* de fables consignées dans les traditions des peuples et dans les récits des voyageurs. (Barth.) Quelque aversion que je vous aie toujours vue pour les *narrations*, j'ai cru que vous aviez trop d'esprit pour ne pas voir qu'elles sont quelquefois agréables et nécessaires. (Mme de Sévigné.)

— Rhét. Partie d'un discours qui contient l'exposé des faits et qui précède la confirmation. Cicéron, Démosthène excellent dans la narration.

— S'est dit, dans un sens plus étroit, de l'action, de l'événement qui fait le sujet du poëme épique. La durée d'une année est pour la narration épique ce qu'un jour est pour la tragédie.

— Simple récit fait en conversation. Abréger sa narration. Être interrompu dans sa narration.

— Anc. cout. Se disait, dans la Normandie, d'un procès commencé, d'une action intentée.

— Syn. comp. NARRATION. NARRÉ. *Narré* se dit d'un rapport court et peu important, renfermant un seul fait; *narration*, d'un récit plus long et plus considérable. ‖ NARRATION. CONTE. RÉCIT. La *narration* doit être claire, élégante, facile, concise. Le *récit* doit être simple, fidèle, circonstancié, exempt de réticences et de discours. Le *conte* doit être familier, court, piquant et curieux.

NARRATIVE. s. f. Se disait pour Art de raconter. Avoir la narrative plaisante, ennuyeuse.

NARRÉ. s. m. (pr. *nar-re*). Discours par lequel on raconte quelque chose. Long narré. Faire le narré d'une chose. Insinuer dans son narré, par son narré, que quelqu'un s'est mal conduit.

— *Faire des narres.* Donner de mauvaises raisons.

NARRÉ, ÉE. part. pass. du v. Narrer. S'emploie adjectiv. Histoire bien, mal narrée.

NARRER. v. a. 1re conj. (pr. *nar-ré*; du lat. *narrare*). Raconter. Se dit plus particulièrement de l'exposition et du développement des faits dans les ouvrages historiques, ou dans les discours oratoires. Mme de Sévigné *narre* autrement que Mascaron la mort du grand Turenne. (Encycl.)

— Absol. Bien narrer. Narrer agréablement.

— SE NARRER. v. pron. Être narré. C'est ainsi que se narre l'histoire.

— Syn. comp. NARRER. RACONTER. CONTER. On *conte* pour récréer la société; on *raconte* avec exactitude pour expliquer les faits; on *narre* avec art pour attacher, intéresser les auditeurs.

NARREW. Géogr. Rivière de Pologne, qui se jette dans le Boug.

— Hist. *Combat de la Narrew.* Victoire remportée par les Français sur les Russes, le 18 février 1807.

NARSE. s. f. Géol. Fondrière ou tourbière de peu d'étendue, en Auvergne.

NARSÈS. Général célèbre sous Justinien Ier, s'empara de l'Italie sur les Goths, en 554, la réorganisa, y rétablit l'ordre, releva les villes, mais s'attira la haine des habitants par ses mesures fiscales. Remplacé par Longin en 566, il s'en vengea en appelant les Lombards en Italie, en 568. Il mourut, lorsqu'à la prière du pape Jean III, il allait enfin reprendre les armes contre eux. ‖ Roi de Perse, régna de 296 à 303, occupé pendant tout ce temps à faire la guerre aux Romains.

NARSINGA-JEINTI. Relat. Fête indienne qui a lieu la veille de la nouvelle lune du mois vayassi, qui répond au mois de mai. Ce n'est que dans les temples de Vichnou qu'on la célèbre. Elle dure neuf jours, et l'on fait des processions, pourvu toutefois que quelqu'un en fasse la dépense. C'est à pareil jour que Vichnou se métamorphosa en homme-lion.

NARTHÈSE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des joncées.

NARTHÉCOPHORE. adj. m. Ant. gr. Se dit d'un homme ou d'un dieu qui porte un rameau

de la plante appelée narthèce ou férule. || Se dit des initiés du second degré aux mystères de Bacchus.

— Myth. gr. Surnom de Bacchus.

NARTHEX. s. m. (du gr. νάρθηξ, férule, parce qu'on était là en pénitence, et sous la férule de l'Église). Hist. ecclés. Partie inférieure d'une église grecque, où se tenaient les catéchumènes, les énergumènes et les pénitents du second et du troisième rang.

NARTHICOÏDES. s. m. pl. Bot. Nom sous lequel on designe le séséli annuel et ses variétés.

NARVA. Géogr. Ville et port de Russie, gouvernement de Saint-Pétersbourg; 3,600 habitants.

— Hist. *Bataille de Narva.* Victoire remportée par Charles XII, roi de Suède, sur le czar Pierre Alexiowitz, le 30 novembre 1700. || Narva fut pris le 4 août 1704, par le czar, après une défense vigoureuse de la part des Suédois.

NARVAL. s. m. (ét. celt., *narch*, charogne, esclave; *whaie*, baleine; ou de l'angl. *north*, nord; *whale*, baleine). Mamm. Genre de cétacés de la famille des souffleurs à petite tête, qui portent à l'extrémité de leur mâchoire supérieure une dent en forme de corne, droite et longue quelquefois de plus de cinq mètres. On les appelle aussi *licorne de mer*. Par leur forme générale, les narvals ressemblent aux marsouins. Leur agilité est très-grande; ils sont voraces, se nourrissent de mollusques et de poissons. Ils habitent les mers du Nord, entre le Groënland et l'Irlande. On les pêche surtout pour leur défense, qui fournit un bel ivoire. Les Groënlandais mangent la chair du narval, crue ou salée.

NARVALINE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

NARVOLE. s. m. Bot. Arbre de Malabar, dont on fait cuire les feuilles avec de la viande, non-seulement comme aromate, mais même comme plante potagère.

NARYCIE ou **NARYX.** Géogr. anc. Petite ville de la Locride, chez les Epicnémidiens.

NARYCIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de Narycie.

— *Le héros narycien.* Ajax, fils d'Oïlée.

NAS. s. m. (pr. *nâ-ze;* du lat. *nasus*). S'est dit et se dit encore quelquefois parmi le peuple pour Nez.

NASAL, ALE. adj. (pr. *na-zal;* du lat. *nasus*, nez). Anat. Qui appartient au nez. Canal nasal. Os nasaux. Fosses nasales. Artère nasale. Cartilage nasal. Bosse nasale. Echancrure nasale. Épines nasales. Mucus nasal. Artère nasale. Nerf nasal.

> Tantôt une topaze, effroi du linge blanc,
> Au bout du cartilage étincelle en tremblant;
> Tantôt elle envahit la gouttière *nasale*,
> Et glisse vers la bouche en pente verticale.
> (BARTHELEMY.)

— Gramm. Qui est modifié par le nez. Son nasal. Voyelles, consonnes nasales. Prononciation nasale. Les premières syllabes d'*embrasser*, *tinter*, *tomber*, et les dernières d'*Océan*, *raison*, *parfum*, sont des syllabes nasales. Les voyelles nasales sont celles dont le son se fait en partie par l'ouverture de la bouche, et en partie par le canal du nez. Nous n'avons point de caractères exclusivement destinés à cet usage, nous nous servons de *m* ou de *n* après une voyelle simple, pour en marquer la nasalité : *an* ou *am*, *ain* ou *aim*, *un* ou *um*, *on* ou *om*. On donne quelquefois aux sons mêmes le nom de voyelles, et, dans ce sens, les voyelles nasales sont des sons dont l'émission se fait en partie par le canal du nez. Les consonnes nasales sont *m* et *n*. || Se dit de six consonnes de l'alphabet sanscrit, *nga*, *nja*, *na*, *na*. *ma* et *bra*, et qui correspondent aux gutturales, aux palatales, aux linguales ou cérébrales, aux dentales, aux labiales et aux sifflantes. || Les consonnes *m*, *n*, que nous appelons *nasales* en français, ne sont considérées en grec que comme liquides.

— Quelques grammairiens donnent pour pluriel masculin à cet adjectif, *nasaux*, et d'autres, *nasals*. Les anatomistes disent les os nasaux.

NASAL. s. m. Anc. art milit. Partie d'un casque qui consistait en une lame de fer courbe, parallèle à la ligne du profil de l'homme; elle servait à garantir le nez.

NASALE. s. f. Gramm. Voyelle dont la prononciation est nasale. Nos nasales sont *an*, comme dans *anchois*, *en*, *ein*, *rin*, *in*, comme dans *bien*, *frein*, *ainsi*, *ingrat*; *on*, comme dans onze; *un*, *um*, comme dans *commun*, *parfum*.

— La rencontre des nasales avec d'autres voyelles produit des bâillements, des hiatus, que doivent éviter les poëtes, surtout ceux qui travaillent pour les musiciens. Cependant, si l'on en croit d'Olivet, les voyelles nasales, bien que formant des sons simples et indivisibles, ne sont pas de pures et de simples voyelles, pas plus que les voyelles aspirées. Si l'aspiration empêche l'hiatus, pourquoi la nasalité ne l'empêcherait-elle pas? Il est vrai que l'usage autorise la rencontre des voyelles devant les aspirations comme après les nasales, mais aussi il est incontestable que cette rencontre est une des plus grandes difformités de notre langue poétique; et l'aspiration, loin d'adoucir le heurt des voyelles, le rend au contraire plus sensible; il n'y a donc que l'habitude qui, en nous familiarisant en quelque sorte avec les bâillements produits par les voyelles nasales, fait que notre oreille les supporte avec moins de répugnance.

NASALÉ, ÉE. part. pass. du v. Nasaler. S'empl. adjectiv. Voyelle nasalée.

NASALEMENT. adv. Gramm. Avec un son nasal. Prononcer une syllabe nasalement.

NASALER. v. a. 1re conj. Gramm. Donner un son nasal. Nasaler une voyelle.

— SE NASALER. v. pron. Être prononcé avec un son nasal. Cette voyelle doit se nasaler.

NASALITÉ. s. f. Gramm. Qualité d'une voyelle ou d'une consonne nasale. *N*, à la fin d'une syllabe, est ordinairement le signe orthographique de la nasalité. || Qualité d'une articulation ou d'une émission de voix nasale, d'une consonne ou d'une voyelle nasale.

NASAMON, ONE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Afrique, au sud de la Grande-Syrte, et à quelque distance des côtes, fut soumis par les Romains en même temps que la Cyrénaïque, et fit nominalement partie de l'empire.

NASAMONITE. s. f. (des *Nasamons*). Minér. Pierre d'un rouge sanguin, marquée de veines noires.

NASARA. s. f. Métrol. Monnaie d'argent de Tunis, carrée et informe.

NASARD, ARDE. adj. Se disait pour Nasillard. Lire d'un ton *nasard*. (St-Amand.)

NASARD. s. m. Mus. Un des jeux de l'orgue, qu'on appelle ainsi, parce qu'il imite la voix d'un homme qui chante du nez. Jouer le nasard.

NASARDE. s. f. (du lat. *nasus*, nez). Chiquenaude sur le nez. Donner une nasarde. Recevoir des nasardes.

> Il faut avec courage également offrir,
> Et ton front aux lauriers, et ton nez aux *nasardes*
> (LA FONTAINE.)

> Ah! que ne nous vient-on
> Donner quelque *nasarde*, ou des coups de bâton?
> (TH. CORNEILLE.)

— Fig. et fam. *Donner une nasarde, des nasardes à quelqu'un.* Se moquer de lui, le critiquer, le censurer d'une manière mortifiante.

— Fig. et fam. *Homme à nasardes.* Homme fait pour être méprisé et moqué impunément.

> Vous faites le plongeon,
> Petit noble à *nasarde*, enté sur sauvageon.
> (REGNARD.)

NASARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Nasarder. S'empl. adjectiv. Homme nasardé. A la charge d'être en mon absence *nasardé* par quelques sots. (Pasq.)

NASARDER. v. a. 1re conj. Donner des nasardes.

> Çà, ce nez, que je le *nasarde*,
> Pour t'apprendre avecque deux doigts,
> A porter honneur où tu dois.
> (CL. MAROT.)

— Fig. Poursuivre, persécuter.

> Oui, malgré la vigueur du sort qui me *nasarde*,
> Je veux toujours aimer, charmante léoparde.
> (GHÉRARDI.)

— Fig. et fam. Se moquer de quelqu'un avec des marques de mépris.

— Braver. Que le ciel affrontant, je *nasarde* la lune. (Regnier.)

— SE NASARDER. v. pron. Se donner mutuellement des nasardes.

NASBINALS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Marvejols (Lozère); 1,500 hab.

NASCALE. s. m. Chir. Sorte de pessaire, aujourd'hui hors d'usage. On disait aussi *nascalie.*

NASCIO ou **NASIO.** (du lat. *nascere*, naître; ou *natus*, né). Myth. rom. Déesse qui présidait à la naissance des enfants, et que les femmes invoquaient pour obtenir d'heureuses couches.

NASCOTI. s. m. pl. Hist. (littéral. *cachés*). Nom que prenaient les académiciens de Milan.

NASE. s. m. Ichthyol. Poisson du genre cyprin, qui se trouve dans les lacs d'Europe.

NASEAU. s. m. (du lat. *nasus*, nez). Chacune des deux ouvertures du nez par laquelle l'animal respire et flaire. Se dit surtout des narines du cheval et des grands quadrupèdes herbivores. Ce cheval a les naseaux fort ouverts. Fendre les naseaux à un cheval. De ses *naseaux* brûlants il souffle la terreur. (Del.) De ses *naseaux* brûlants il respire la guerre. (Id.)

> . . . Les chiens, par le cor animés,
> De plaisir haletants, et les yeux enflammés,
> De leurs *naseaux* ouverts ont respiré la proie.
> (THOMAS.)

> De ses larges *naseaux* qu'il présente aux zéphyrs,
> L'animal arrêté sur les monts de la Thrace,
> De son épouse errante interroge la trace (ROUCHER.)

— Prov. et fig. *Fendeur de naseaux.* Bravache, fanfaron.

— Syn. simpl. Narine. || Épith. Ouvert, large, fumant, enflammé.

NASEBY. Géogr. Village d'Angleterre, comté de Northampton, où Fairfax remporta une victoire sur Charles Ier en 1645.

NASELLE. s. f. Art milit. V. NASAL.

NASI. s. m. Président du Sanhédrin, chez les Juifs. || Titre que l'on donnait aux chefs des tribus, des grandes familles. Simon Machabée fut honoré du titre de *nasi*.

NASICAN. s. m. Ornith. Espèce du genre picucule.

NASICOLE. s. m. (ét. lat., *nasus*, nez; *colo*, j'habite). Entom. Ver qui se forme dans le nez.

NASICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nasus*, nez; *cornu*, corne). Mamm. Qui a une corne sur le nez). || NASICORNES. s. m. pl. Famille de l'ordre des mammifères multongulés, qui ne comprend que le seul genre rhinocéros, portant une ou deux cornes sur le nez.

— Entom. Qui a une corne sur la partie correspondante au nez, comme le scarabée nasicorne.

NASICORNE. s. m. Entom. Espèce de scarabée, dont la larve se développe dans le fumier des couches.

— Erpét. Tortue de mer.

NASIÈRE. s. f. Écon. rur. Espèce de tenaille ou pince dont les extrémités sont émoussées, et la poignée garnie de deux anneaux, à l'un desquels on fixe une corde qui passe librement dans le second anneau. On insinue les pinces dans les naseaux des bœufs à travers le cartilage qui les sépare. On conduit et l'on guide par ce moyen les bœufs, soit qu'ils labourent, soit qu'ils tirent des fardeaux.

NASILLANT. part. prés. du v. Nasiller. Qui nasille. Il est invar. Une personne nasillant lorsqu'elle chante.

NASILLANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de nasiller. Omiss. des dictionn.

> Près des bois, près des eaux, une troupe innocente
> De canards *nasillants*, de dindons rengorgés,
> De gros moutons bêlants que leur laine a chargés,
> Disaient : Tout est à nous. (VOLTAIRE.)

NASILLARD, ARDE. adj. (pr. *na-zi-iar;* rad. *nasiller*). Qui nasille, qui parle du nez. Orateur nasillard.

— Qui vient du nez. Ton nasillard. Voix nasillarde. Son nasillard. Terminaison nasillarde. Le mot le plus court était pour les Francs le plus agréable. De là ces monosyllabes *nasillards*, *main*, *pain*, *vin*, *point*, *loin*, *soin*, et une foule d'autres qui rendent le discours si sec et si sourd quand on n'a pas l'art de les mêler avec des mots plus moelleux et plus sonores. (Auguis.) Qu'y a-t-il en effet de plus contraire à l'harmonie que cette foule de terminaisons sourdes et *nasillardes*, qui s'opposent toujours à la naissance d'une bonne musique, et qui donnent la torture aux bons faiseurs de vers? (Id.)

— Cette expression n'est pas exacte, puisqu'on ne peut pas dire que l'on parle du nez; car c'est précisément lorsque l'air ne peut plus passer par les narines, que le son nasillard est produit. C'est à la résonnance de l'air dans les cavités, passagèrement sans communication avec l'extérieur, qu'on doit attribuer sa formation; aussi l'observe-t-on dans les personnes qui ont des coryzas, des polypes des narines ou toute autre cause d'occlusion des conduits du nez.

— substantiv. Un nasillard. Une nasillarde.

NASILLARDER. v. n. 1re conj. (pr. *na-zi-iar-dé;* dimin. de *nasiller*). Parler du nez.

NASILLARDISE. s. f. (pr. *na-zi-iar-di-ze*). S'est dit du défaut de celui qui parle du nez.

> Tu m'abandonnerais? toi qui mets hors de mise
> Ton poil déjà grison et ta *nasillardise.* (TH. CORN.)

— Ce mot, qui dérive de *nasillard*, n'a point été adopté, quoiqu'il paraisse utile.

NASILLEMENT. s. m. (pr. *na-zi-ye-man*). Action de nasiller.

— Altération de la voix causée par la difficulté qu'éprouvent les sons articulés par les fosses nasales, qui se trouvent oblitérées en partie ou en totalité.

NASILLER. v. n. 1re conj. (pr. *na-zi-ié;* du lat. *nasus*, nez). Parler du nez. Ne faire que nasiller. Il y avait des ordres monastiques qui affectaient de nasiller en chantant, parce qu'ils croyaient cela plus dévot.

— Vêner. Se dit de l'action du sanglier qui enfonce ses naseaux dans la fange.

— Un auteur satirique qui, malgré son esprit, ne peut faire autorité, a donné à ce verbe un sens actif, et l'a employé assez agréablement dans cette phrase, où il dit d'un capucin (le P. Norbert), qu'il *nasillait* la parole de Dieu avec un succès capucinal. (Chevrier.)

NASILLEUR, EUSE. (pr. *na-si-ieur*). Celui, celle qui parle du nez.

NASILLONNEMENT. s. m. (pr. *na-zi-io-ne-man*). Mauvaise prononciation du nez.

NASILLONNER. v. n. 1re conj. (pr. *na-zi-io-né;* dimin. de *nasiller*). Se disait pour Nasiller.

NASIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *nasus*, nez). Mamm. Qui a le nez fort long. || NASIQUES. s. m. pl. Famille de l'ordre des mammifères multongulés, comprenant le tapir, qui a le nez prolongé au delà des mâchoires, et mobile.

— Qui a la tête prolongée en devant, comme le truxale nasique.

— Bot. Se dit d'une plante dont la fleur forme un tube allongé et de couleur rouge, qu'on a comparé à un grand nez.

— Entom. Qui porte une élévation unique sur le front, comme la mouche nasique.

— Ichthyol. Qui a le museau prolongé en forme de nez, comme le pleuronecte nasique.

NASIQUE. s. f. Mamm. Genre établi pour une espèce de guenon à long nez.

— Erpét. Espèce de couleuvre.

NASIR-DAVAAR. s. m. Relat. Intendant des haras du roi de Perse.

NASIRÉENS. s. m. pl. (de l'hébr. *nasir* isolé). V. NAZARÉENS.

NASIRÉISME. s. m. V. NAZARÉISME.

NASITERNE. s. f. Antiq. lat. Genre de vases qui avaient une embouchure à trois becs ou à trois goulots.

NASITORT. s. m. (ét. lat., *nasus*, nez; *torquere*, tordre, parce que son odeur fait éternuer). Bot. Un des noms vulgaires du cresson alénois, plante de la famille des crucifères.

NASO-LOBAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui se rend à l'aile du nez. Rameau naso-lobaire. Veine naso-lobaire. || substantiv. Le naso-lobaire.

NASON. s. m. (du lat. *nasus*, nez, parce qu'ils ont le front proéminent, muni d'un appendice osseux, en forme de corne ou de lame, située au-dessous du museau). Ichthyol. Genre de poissons thoraciques des Indes et de l'Arabie, renfermant douze espèces.

NASONNEMENT. s. m. Action de nasonner.

NASONNER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Nasiller, ou faire du bruit en respirant par le nez.

NASO-OCULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nasus*, nez; *ocularis*; fait de *oculus*, œil). Anat. Qui appartient au nez et à l'œil. Nerf naso-oculaire. || subst. Le naso-oculaire.

NASO-PALATIN, INE. adj. (ét. lat., *nasus*, nez; *palatum*, palais). Anat. Qui appartient ou qui se rend au nez et au palais. Le muscle naso-palatin. || substantiv. Le naso-palatin.

NASO-PALPÉBRAL, ALE. adj. (ét. lat., *nasus*, nez; *palpebræ*, paupières). Anat. Qui appartient au nez et aux paupières. Se dit du muscle orbiculaire des paupières. Le muscle orbiculaire ou naso-palpébral, en se contractant, ferme l'œil et le protége contre une lumière trop vive et les corps extérieurs. Pendant le sommeil l'occlusion des yeux n'est point due à l'action des muscles orbiculaires ou *naso-palpébrals*, mais bien au relâchement du muscle élévateur de la paupière supérieure. (Encycl.)

— subst. Le naso-palpébral.

NASO-SURCILIER, IÈRE. adj. (ét. lat., *nasus*, nez; *supercilium*, sourcil). Anat. Qui se rend du nez au sourcil. Le muscle naso-surcilier. Le muscle *naso-surcilier* a pour usage de froncer la peau du sourcil qu'il ride perpendiculairement et qu'il ramasse vers l'angle interne de l'œil, tantôt pour protéger cet organe d'une trop vive lumière, tantôt pour servir à l'expression des passions tristes et concentrées. (Dict des sc. méd.) || subst. Le naso-surcilier.

NASSAIRE. s. m. Conchyl. Animal qui habite les nasses.

NASSANGI. s. m. Relat. Officier du sceau en Turquie.

NASSANGI-BACHI. s. m. Relat. Le chef des nassangis.

NASSARI. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte peu connue, dont les opinions participent de celles des mahométans, des guèbres et des chrétiens.

NASSAT. s. m. Mus. Jeu d'orgues qui est moitié moins ouvert par le haut que par le bas. On l'appelle aussi *quinte couverte*.

NASSAU. Géogr. Duché de la confédération germanique. Wiesbaden en est la capitale; 337,000 hab.

— Hist. *Maison de Nassau.* Ancienne maison d'Allemagne, qui s'est divisée en trois branches principales : la maison d'Orange, la maison de Dillenbourg, la maison de Sarrebruck.

NASSAU (Engelbert, comte de). Gouverneur de Brabant, combattit jusqu'à sa mort en 1504, pour l'affermissement de la domination autrichienne dans les Pays-Bas. || NASSAU (Guillaume Ier de). Né en 1533, enleva les Pays-Bas aux Espagnols, et fonda la république de Hollande. Il fut assassiné en 1584 à Delft. || NASSAU (Maurice de). Son fils, né en 1567, n'avait pas encore atteint sa vingtième année, qu'il fut jugé digne d'être mis à la tête de l'armée chargée de défendre la liberté que son père avait conquise. Il répondit dignement à cette confiance en enlevant aux Espagnols les places importantes qui étaient entre leurs mains. Battus sur tous les points, les Espagnols se virent obligés de reconnaître l'indépendance de la Hollande. Maurice de Nassau mourut en 1625. || NASSAU (Henri Frédéric), son frère, régna de 1625 à 1647. Il égala son frère pour les talents militaires, et le surpassa en prudence et en pénétration. || NASSAU (Guillaume II), son fils, né en 1626, lui succéda en 1647. Après la paix de Westphalie, il se fit donné une autorité dictatoriale par les États-généraux, mais il fut bientôt obligé de la déposer. Il mourut en 1650. || NASSAU (Guillaume III). Devint roi d'Angleterre. || NASSAU (Guillaume IV). Régna de 1747 à 1751. || NASSAU (Guillaume V). Régna de 1751 à 1800.

— NASSAU-SIEGEN (Jean-Maurice, prince de). Né en 1604, enleva, pendant son séjour au Brésil, beaucoup de places aux Portugais. Il a laissé 2 vol. in-fol. représentant les animaux remarquables de l'Amérique du Sud, dessinés et enluminés de sa main. Il mourut en 1679. || NASSAU-SIEGEN (Charles-Henri-Nicolas-Othon), Prétendu prince de). Né en 1745, eut une vie

très-aventureuse. Privé de ses biens par le conseil auquel, qui lui reprochait l'illégitimité de sa naissance, il entra au service comme volontaire, gagna tous ses grades par sa bravoure, suivit Bougainville dans son voyage autour du monde, entra au service de la France, puis à celui de l'Espagne, qui lui donna pour récompense de ses services une somme de trois millions et un brevet de lieutenant-général des armées espagnoles. Appelé en Russie par Catherine II, il détruisit entièrement les forces navales de la Porte et la flotte suédoise. Il mourut à Paris vers 1805.

NASSAUVE. s. f. V. NASSAUVIE.

NASSAUVIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la nassauvie. || NASSAUVIACÉES. s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des synanthérées qui a pour type le genre nassauvie.

NASSAUVIE. s. f. (du prince de *Nassau*). Bot. Genre de plantes cinarocéphales du détroit de Magellan, qui répand une odeur très-agréable.

NASSAUVIÉ, ÉE. adj. Bot. V. NASSAUVIACÉ. || NASSAUVIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des synanthérées. || Section de la famille des nassauviacées, renfermant le genre nassauvie.

NASSE. s. f. (du lat. *nassa*). Pêch. Instrument d'osier très-conique, servant à prendre du poisson. La nasse d'un pêcheur. Pêcher à la nasse. || Une des trois parties principales du filet nommé *aissaugue*.

— Fig. et fam. *Être dans la nasse.* Être engagé dans une affaire fâcheuse dont on ne peut se tirer.

M... ent que l'hymen me tenait dans la nasse,
Il n'... pas saison de songer au Parnasse.
(SARRAS.)

— Chass. Sorte de filet, rond à son ouverture, terminé en pointe, et soutenu par plusieurs cerceaux allant toujours en diminuant, avec lequel on prend les petits oiseaux.

— Chim. Nom d'une espèce de fourneau.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves, renfermant neuf espèces vivantes et plusieurs espèces fossiles.

NASSELLE ou **NASSETTE.** s. f. (dim. de *nasse*). Pêch. Petite nasse de jonc.

NASSENDÈCHE. s. m. Relat. Nom des prêtres du premier ordre, dans le royaume de Camboge.

NASSERI. s. m. Métr. Monnaie qui fut battue en Syrie et en Égypte, sous le règne de Saladin.

NASSI. s. m. Bot. Arbre dont les feuilles sont légèrement lanugineuses. Son fruit est une petite baie un peu fade, mais bonne à manger.

NASSIB. s. m. Myth. mah. Nom que les Turcs donnent au destin, qui se trouve, selon eux, dans un livre écrit au ciel, et contient la bonne et la mauvaise fortune de tous les hommes, qu'ils ne peuvent éviter malgré tous leurs efforts. De là la persuasion d'une prédestination absolue, qui les précipite dans les plus grands périls, parce qu'il n'en arrivera que ce que porte le Nassib.

NASSIER. s. m. Se disait pour Pêcherie. || Étang.

— Conchyl. Mollusques qui habitent dans les nasses.

NASSITURE. s. f. Se disait pour Tumeur dans le corps.

NASSON. s. m. S'est dit pour Grande nasse; filet pour la pêche.

NASSONE. s. f. Pêch. Espèce de nasse avec laquelle on prend des écrevisses, des langoustes et autres crustacés.

NASTE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées. Le naste se trouve à l'île Bourbon, où il s'élève en arbre, et jette de ses nœuds les rameaux en verticilles chargés de fleurs à leur sommet. C'est un arbre superbe qui entoure la montagne du volcan d'une ceinture brillante.

NASTOS. s. m. Bot. Nom de l'une des cinq espèces de roseaux inodores mentionnés par Dioscoride. Le nastos servait à faire des flèches. On présume que ce peut être une espèce de rotang, semblable à celui dont on fait des cannes.

NASTRAND. s. m. Myth. scand. Enfer défini des Scandinaves. Là sera un bâtiment vaste et infâme dont la porte, tournée vers le nord, ne sera construite que de cadavres de serpents, dont toutes les têtes, tournées vers l'intérieur, vomiront des flots de venin. Il s'en formera un large fleuve empoisonné dans les ondes rapides duquel flotteront les parjures, les assassins et les adultères. Dans un autre lieu, leur condition sera pire encore, car un loup dévorant y déchirera les corps qui y seront envoyés.

NASTURTIE. s. f. (pr. *nas-tur-ci*; du lat. *nasturtium*, cresson alénois). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères.

NASTURTIOÏDE. s. f. (pr. *nas-tur-ci-o-i-de*). Bot. Genre de plantes qui rentre dans celui des passerages.

NASTURTIOLUM. s. m. (pr. *nas-tur-ci-o-lom*). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères. C'est le passerage des Alpes.

NASTURTIUM. s. m. (pr. *nas-tur-ci-om*). Bot. Plante des anciens, dont les graines sont odorantes. || On l'a donné à diverses espèces de crucifères ayant le goût du cresson, ou une saveur approchante. V. NASTURTIE.

NASTUS. s. m. Bot. genre de plantes renfermant les bambous. On en connaît une dizaine d'espèces.

NASUA. s. m. (du lat. *nasus*, nez, à cause de la grandeur excessive du nez du coati et de sa grande mobilité). Mamm. Nom spécifique du coati. || Genre de mammifères de la famille des ours, établi pour placer les coatis.

NASUTTO. s. m. Mamm. Genre de mammifères ongulés de la famille des tapirs.

NATAL, ALE. (du lat. *natalis*). De la naissance, qui a rapport à la naissance. Pays, lieu natal. Ville, terre, maison natale. Respirer l'air natal. Les anciens célébraient leur jour natal. Fêtes natales. Être privé de sa chambre natale, du jardin que l'on a parcouru dans l'enfance, n'avoir pas l'habitation paternelle, c'est n'avoir pas de patrie. (Napol.)

Un instinct né chez tous les hommes,
Et chez tous les hommes égal,
Nous force tous tant que nous sommes
D'aimer notre séjour natal.
(J.-B. ROUSSEAU.)

— *Maison natale.* Se disait chez quelques religieux pour exprimer la maison dans laquelle ils avaient fait leurs vœux. Retourner dans sa maison natale.

— *L'anneau natal.* Celui qu'on ne portait que le jour de sa naissance.

— Myth. rom. Surnom de plusieurs divinités. Le génie natal. Junon, la fortune natale.

— Ant. rom. S'est dit des jeux célébrés annuellement en mémoire de la naissance d'un empereur.

— L'Académie dit que ce mot n'a pas de pluriel masculin. Autrefois on disait *nataux*, *des jeux nataux*. Aujourd'hui on dit plutôt *natals*.

NATAL ou **NATALICE.** s. m. Liturg. Se disait autrefois chez les chrétiens pour désigner une fête quelconque. Le natal du calice. Le natal de la chaire. Le natal des reliques de saint Étienne. || *Le natal d'une église.* Le jour de la dédicace. || On appelait autrefois *les quatre nataux*, les fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et de la Toussaint.

— S'est dit pour Jour solennel. || Présent qu'on faisait au prêtre lors du baptême.

NATAL. Géogr. Ville du Brésil, chef-lieu de la province de Rio-Grande-do-Norte; 3,000 h. || *Terre de Natal.* Partie de la Caffrerie propre, sur la côte de la mer des Indes. Commerce d'ivoire. || Fleuve de la terre de Natal, affluent de la mer des Indes. || Port dans la terre de Natal, à l'embouchure du Natal, dans la mer des Indes. || Ville de l'île de Sumatra, sur la côte occidentale, dans le gouvernement néerlandais de Padang, chef-lieu d'un territoire du même nom.

NATALITIES. s. f. pl. (pr. *na-ta-li-ci*). Myth. rom. Fêtes et jeux en l'honneur des dieux qui présidaient à la naissance.

NATANGIE. Géogr. Une des divisions de l'ancienne Prusse.

NATANT, ANTE. adj. (du lat. *natans*, nageant). Bot. Qui nage sur l'eau. Feuille natante.

NATATION. s. f. (pr. *na-ta-ci-on*; du lat. *natatio*). L'art de nager. École de natation. La *natation* n'est pas seulement utile à l'homme sous le rapport de la santé et de la conservation, mais elle est encore indispensable pour certains besoins de l'art. C'est ainsi que la pêche des éponges, des coraux, des huîtres perlières, nécessite de la part des plongeurs qui y sont employés une habileté excessive dans l'art de la *natation*. (Guérin.)

— Action de nager. La natation est favorable à la santé. Chez l'homme, la natation s'exécute par des combinaisons de mouvements musculaires des membres.

— Genre de locomotion propre aux animaux qui habitent dans l'eau.

NATATOIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la natation. Exercice natatoire.

— Qui sert à la natation. *Vessie natatoire.* Celle qui soutient les poissons sur l'eau.

NATATOIRE. s. m. Lieu où l'on peut nager sans danger. || Lieu disposé pour s'y exercer à la nage.

NATCHEZ. s. m. Géogr. Nom d'une tribu américaine qui, au commencement du XVIII^e siècle, occupait la rive orientale du Mississipi. Les Natchez furent détruits en grande partie par les Français vers 1730. On ne trouve plus que quelques individus de cette nation, dispersés parmi les peuplades voisines. || On a aussi donné le nom de *famille mobile Natchez* ou *Floridienne* à une des principales familles indigènes de l'Amérique méridionale. Elle se subdivisait en plusieurs branches ou nations, une des plus importantes était celle des Natchez.

— Ville des États-Unis, État du Mississipi; 3,600 hab.

NATES. s. m. pl. (du lat. *nates*, fesses). Anat. Nom de deux des quatre tubercules quadrijumeaux du cerveau.

NATHAN. Prophète juif, reprocha à David le meurtre d'Urie, et lui prédit que l'honneur de construire le temple était réservé à Salomon.

NATHIL ou **NATIL.** s. m. Calendr. Nom du neuvième mois de l'année des anciens Arabes; il répond à peu près au mois de novembre.

NATHINÉEN, ENNE. adj. et s. Hist. Nom qui signifie Donné ou voué, et que Josué imposa aux Gabaonites après la supercherie au moyen de laquelle ils firent alliance avec lui. || S'est dit par la suite de tous les peuples conquis par les Israélites. || Se dit aussi des Juifs qui étaient voués dans le temple aux services les plus bas et les plus pénibles.

NATICE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves vivant dans les eaux marines, à peu de distance du rivage, au milieu des algues. On les trouve aussi quelquefois à peu de profondeur dans le sable. Ce genre renferme beaucoup d'espèces.

NATICIER. s. m. Conchyl. Mollusque qui vit dans les natices.

NATICOÏDE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui ressemble à une natice.

NATIF, IVE. adj. (du lat. *nativus*, fait de *nasci*, naître). Se dit de la ville, du lieu où une personne a pris naissance. Être natif de Paris, de Lyon.

— Féod. On appelait *esclaves natifs* ceux qui, par leur origine et par leur naissance, étaient attachés à la glèbe, à la seigneurie.

— *Américains natifs.* Parti politique formé récemment aux États-Unis d'Amérique : il demande que l'on n'accorde des droits politiques aux étrangers qu'après un séjour de vingt et un ans dans la république.

— Minér. Se dit d'un métal qui se trouve dans la terre sous la forme métallique, sans être minéralisé par sa combinaison avec d'autres substances, ou qui est fort peu altéré par le mélange. Or, argent, cuivre natif. || On dit dans le même sens *métal vierge*.

— Apporté en naissant. Vertu, qualité native. L'égoïsme entoure le cœur de l'homme d'une dure écorce qui lui ôte la sensibilité *native*. (Boiste.) Longtemps la société, morcelée par les partis, ne subsistera plus que par la force des vertus *natives*. (Id.)

— Fig. Naturel. Candeur, simplicité, pudeur native. Ses yeux, que le feu du sentiment n'anime point encore, ont au moins toute leur sérénité *native*. (J.-J. Rouss.) Tout ouvrage étranger perd infiniment de sa couleur *native* dans une traduction française, avec quelque précision et quelque énergie qu'on en puisse rendre les idées, les images et les sentiments. (Mercier.)

— *État natif de l'homme.* L'homme à l'état sauvage.

— Pop. *Ne natif.* Se dit de celui qui est non-seulement né dans un lieu, mais encore de parents qui vivaient depuis un certain temps dans ce même lieu. Il a été employé dans la poésie badine. Certain petit pinson né *natif* de sa cage. (Boufflers.) *Natif* n'était ajouté à *né* que pour lui donner plus de force.

—Les Anglais disent *Expressions natives*, par opposition à Expressions empruntées d'une autre langue.

— substantiv. *Les natifs d'un pays.* Les naturels, les habitants originaires d'un pays. Les *natifs* étaient les enfants de ces habitants nés dans les villes. (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. NATIF. NÉ. *Natif* suppose ordinairement l'établissement fixe des parents, l'éducation, etc.; *né* n'indique que la naissance accidentelle.

NATIGAY. Myth. tart. Nom des dieux pénates des Tartares mongols. Ils président aux biens de la terre et sont les gardiens des familles. Chaque maison a une image de son natigay, qui a une femme et des enfants. A dîner, on commence par servir le natigay et sa famille. On leur graisse abondamment la bouche, et les restes du repas sont jetés hors de la maison pour servir à la nourriture de quelques esprits qu'on redoute sans les connaître.

NATION. s. f. (pr. *na-ci-on*; du lat. *natio*, fait de *nasci*, naître). Agglomération d'hommes vivant sous les mêmes lois, en communauté de mœurs et de langage, dans une certaine circonscription territoriale. Nation puissante, belliqueuse, guerrière, civilisée, policée, barbare, sauvage, riche, pauvre, commerçante, industrieuse. Nation grave, spirituelle. Nations rivales, ennemies, alliées. Chaque nation a ses coutumes, ses mœurs. Les défauts d'une nation. Nation française, espagnole, anglaise. Les nations de l'Asie, de l'Amérique. L'humeur, l'esprit, le génie d'une nation. Toutes les nations de la terre. Les nations septentrionales, méridionales, orientales, occidentales. Visiter, fréquenter les nations étrangères. Voyager chez diverses nations. Soutenir l'honneur de sa nation. Les droits, les libertés, les lois, la constitution, le gouvernement d'une nation. Civiliser, policer une nation. Commander à diverses nations. Être Français, Italien de nation. Dieu a préparé dans son conseil éternel les premières familles qui sont la source des *nations*, et dans toutes les *nations* les qualités dominantes qui devaient en faire la fortune. Il a aussi ordonné dans les *nations* les familles particulières dont elles sont composées, mais principalement celles qui devaient gouverner ces *nations*. (Boss.) Auguste journée, où deux fières *nations* longtemps ennemies, et alors réconciliées par Marie-Thérèse, s'avancent sur leurs confins, leurs rois à leur tête, non pour se combattre, mais pour s'embrasser. (Id.) Notre *nation* surtout, plus attachée à ses maîtres, plus respectueuse envers les grands, se fait une gloire de copier leurs mœurs. (Mass.) Qu'ils cessent de décorer nos temples, dédiés à la charité, avec des drapeaux obtenus par le sang des *nations*. (B. de St-P.) On n'a jamais vu de *nation* formée uniquement de prêtres ou de nobles. (Id.) Les femmes ont contribué plus que les philosophes à réformer les *nations*. (Id.) Heureuse la *nation* qui a la vérité pour principe. (La Rochef.) Les mœurs d'une *nation* sont plus sacrées au peuple que ses lois. (Duclos.) Le meilleur code grammatical se trouve dans les grands écrivains d'une *nation*. (Delille.) Napoléon, ce prénom si éclatant, que la voix des *nations* a tant répété depuis, n'avait encore été employé qu'une fois : c'est dans l'acte constitutif de la république italienne. (Thiers.)

— Se dit quelquefois des habitants d'un même pays, encore qu'ils ne vivent pas sous le même gouvernement. Ainsi l'on dit *la nation italienne*, *la nation allemande*, quoique l'Italie et l'Allemagne soient partagées en divers États et en divers gouvernements. Jules Mazarin était propre par son génie à ménager l'esprit de sa *nation*. (Boss.)

— On nomme aussi *nation* une agrégation d'hommes qui ont une origine commune : ainsi, quoique la grande famille slave fasse aujourd'hui partie de peuples différents, on peut très-bien dire *la nation slave*, pour exprimer cette collection d'individus ayant une origine commune, attestée encore par l'identité des mœurs et du langage.

— Se dit encore des personnes d'une même nation qui se trouvent dans un pays étranger. L'ambassadeur assembla la nation. Toute la nation se rendit chez l'ambassadeur.

— Fig. Classe d'individus suivant les mêmes principes, le même culte, les mêmes opinions, la même profession. La nation des poètes. La nation des grammairiens. La nation des sophistes. La nation des comédiens. Connais-tu la *nation* dévote? (Boil.) Je sais que la *nation* des poètes est une *nation* farouche, qui prend feu aisément. (Id.) Grands savantas, *nation* incivile. (M^me Deshoul.) || Employé en cette acception, ce mot se prend souvent en mauvaise part.

— Le P. Lemoine l'a dit des fleurs. L'impériale ne semble être faite que pour régner sur la *nation* des fleurs.

— NATIONS. s. f. pl. Se prend, dans l'Écriture sainte, pour les peuples infidèles et idolâtres. C'est là qu'on voit le peuple de Dieu, sous les yeux mêmes d'un Josué, donner dans tous les excès des *nations*. (Mass.)

— *Docteur des nations*, *maître des nations* ou *apôtre des nations*. Locutions par lesquelles les prédicateurs ont souvent désigné saint Paul, parce qu'il s'attacha principalement à convertir et à instruire les païens.

— Se disait autrefois, dans la faculté des arts de l'université de Paris, d'une société de maîtres, vivant sous les mêmes lois, les mêmes institutions et les mêmes préfets. Le lien entre ces maîtres était une commune patrie. On distinguait quatre nations : celle de France, celle de Picardie, celle de Normandie et celle d'Allemagne. Il n'y en avait d'abord que deux, la gallicane et l'anglicane : la première comprenant tous les écoliers originaires du midi de l'Europe, et la seconde ceux du nord. Plus tard, on y adjoignit la nation de Picardie et celle de Normandie; et la nation anglicane reçut, probablement à cause des guerres contre les Anglais, le nom de nation germanique ou nation d'Allemagne.

— *Collège des Quatre-Nations.* Collège fondé par Mazarin, pour recevoir les élèves de l'université appartenant aux provinces espagnoles, italiennes, allemandes et flamandes, nouvellement réunies à la France. Les bâtiments du collège des Quatre-Nations forment maintenant le palais de l'Institut. Cette détermination n'avait rien de commun avec l'antique dénomination des nations universitaires.

— Syn. comp. NATION. PEUPLE. *Nation* comprend les naturels du pays, et *peuple*, tous les habitants. Dans plusieurs pays, la *nation* est le tout, le *peuple* est la partie. Souvent ces deux mots s'emploient l'un pour l'autre dans un sens analogue, mais il serait peut-être plus juste de réserver le nom de *peuple* aux hommes unis par une communauté d'origine et d'idées, et de ne qualifier de *nations* que les peuples régulièrement constitués en État politique et souverain.

NATIONAL, ALE. adj. (pr. *na-cio-nal*). Qui concerne toute une nation, qui appartient à une nation. Esprit, caractère, préjugé, honneur national. Prévention, haine nationale. Qualités nationales. Assemblée nationale. Propriété, récompense, fête nationale. Bien, domaine national. Les biens nationaux. Pavillon national. Église nationale. Il avait existé sous l'ancienne monarchie un clergé puissant, formant l'un des trois ordres qui, dans les États-généraux, exprimaient les volontés *nationales*. (Thiers.) Le principe de tout gouvernement est la volonté *nationale*. (Boiste.) Le droit de changer un gouvernement est un droit *national* et non pas un droit du gouvernement. (Payne.)

— *Troupes nationales.* Troupes levées dans l'État même qu'elles servent.

— *Garde nationale.* Troupe non soldée qui est composée de citoyens, et qui sert au maintien du bon ordre, ainsi qu'à la défense intérieure du royaume.

— *Garde national.* Celui qui fait partie de la garde nationale. Un garde *national* rétablira mieux l'ordre qu'un piquet de gendarmes, parce qu'il est investi de la confiance publique. (Boiste.)

— *Concile national*. Assemblée des évêques de toutes les métropoles d'une nation. || *Synode national*. Concile où l'on assemblait les prélats de la nation qui était sous la même domination temporelle.

— *Cardinal national*. Cardinal attaché à quelqu'une des couronnes par sa naissance ou par un engagement personnel et connu.

— Qui est attaché avant tout aux intérêts de la nation et non point à ceux d'une caste ou d'une famille. Parti national. Opinions nationales. Sentiments nationaux. Écrivain national. Poëte national.

— Le P. d'Orléans l'a employé dans le sens de Partial, prévenu pour sa propre nation. Il proteste qu'on ne le trouvera point *national* dans son histoire et préoccupé en faveur de la nation française. Aucun autre auteur ne l'a employé en ce sens.

— NATIONAUX. s. m. pl. La totalité de ceux qui composent une nation.

— Pourquoi donc restreindre ce nom au nombre pluriel? N'est-ce pas encore ici ôter volontairement une ressource à notre langue, la priver d'une expression aussi exacte que claire pour tous? Pourquoi ne dirions-nous pas: *C'est un national*, comme nous disons: *C'est un étranger!* Et par quelle autre expression remplacer convenablement *national?* Sera-ce par le dur et baroque mot *regnicole*, connu seulement des lettrés et des administrateurs? Sera-ce par les mots *indigène*, *naturel*, qui nous présentent l'individu plutôt comme faisant partie d'une peuplade, d'une horde, que d'une nation civilisée?

— *Le National*. Titre d'un journal politique quotidien fondé en 1830 par A. Carrel.

NATIONALEMENT. adv. (pr. *na-cio-na-le-man*). D'une manière nationale.

NATIONALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Nationaliser. S'empl. adjectiv. Étrangers nationalisés.

NATIONALISER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *na-cio-na-li-ze*). Rendre national, faire adopter par une nation.

— SE NATIONALISER. v. pron. Prendre les mœurs d'une nation.

— En parlant des choses, Passer dans les usages d'un peuple. La liberté se nationalise.

NATIONALITÉ. s. f. (pr. *na-cio-na-li-te*). Condition de l'homme qui appartient à un corps de nation, soit par naissance, soit par association ou naturalisation. La nationalité d'un peuple peut survivre longtemps à son indépendance. Mépriser les *nationalités*, ce n'est rien autre chose que mépriser la vie en sa source la plus profonde. (E. Quinet.) La nationalité de la France est le fruit de ses combats, de ses défaites, de ses victoires, pour une cause dont elle a reçu le germe et qui grandit avec elle (Id.)

— Esprit, amour, union, confraternité nationale; patriotisme. Une nationalité ferme, compacte et vigoureuse. Le despotisme détruit toute *nationalité* (Boiste.) Quand certaines idées ne sont plus généralement admises, quand les intérêts divergent et se fractionnent, quand on ne s'entend plus sur le but qu'on doit atteindre par un effort commun, alors la *nationalité* s'affaisse, languit et meurt. (***)

NATIVETÉ. s. f. Qualité de ce qui n'est point factice. Peu en usage.

NATIVITAIRE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte arienne qui pensait que le Verbe avait pris naissance et n'était pas éternel.

NATIVITÉ. s. f. (du lat. *nativitas*). Naissance. Ne s'emploie qu'en parlant de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et de quelques saints. La nativité de Notre-Seigneur, celle de la sainte Vierge et celle de saint Jean-Baptiste, sont les seules que fête l'Église. || La fête de la Nativité de la sainte Vierge est connue en Anjou et dans les provinces limitrophes sous le nom de *Notre-Dame de l'Angevine* ou *l'Angevine*, parce que l'Anjou fut durant trois siècles la seule contrée où on la célébra. Ce ne fut que vers la fin du XIIᵉ siècle que le pape Sergius Iᵉʳ l'établit dans toute la chrétienté.

— Absol. La naissance de Jésus-Christ ou la fête de Noël.

— Image qui représente la nativité.

— Chron. *An de la Nativité*. Se dit d'une manière de compter les années en commençant au 25 décembre. Dans les expéditions de la cour de Rome, on se sert quelquefois de l'an de la Nativité.

— Astrol. État et disposition du ciel, des astres, au moment de la naissance de quelqu'un. Faire le thème de la nativité de quelqu'un. || Horoscope qu'on en tire. Dresser, juger une nativité.

— Liturg. Se dit, dans le rite mozarabique, de la seconde des neuf fractions de l'hostie.

— Fig. Saint-Amant l'a employé dans le sens de Naissance.

> Que mes yeux sont contents
> De voir ces bois qui se trouvèrent
> A la *nativité* des temps!

NATOLIE. Géogr. V. ANATOLIE.

— s. f. Hortic. Variété d'anémone.

NATRICE. s. f. Bot. Plante dont l'odeur est très-désagréable.

NATRIUM. s. m. (pr. *na-tri-om*). Chim. V. SODIUM.

NATRIX. s. m. (de *natare*, nager, ainsi nommé parce qu'il nage dans l'eau). Erpét. Espèce de serpent aquatique

— Bot. Genre de plantes.

NATROCHALCITE. s. f. (pr. *na-tro-kal-cite*). Chim. V. DATOLITHE.

NATROLITHE. s. f. (du lat. *natrum*; et du gr. λίθος, pierre). Minér. Variété de mésotype. || On a aussi donné ce nom à d'autres minéraux.

NATRON ou **NATRUM.** s. m. (pr. *na-tron* ou *na-trom*). Minér. Carbonate de soude, solide et naturel, ordinairement mêlé à du sel marin et à du sulfate de soude. Plusieurs lacs de l'Égypte fournissent beaucoup de natron. On l'emploie au blanchiment du lin et à la fabrication du verre. || Dans l'ancienne chimie, on donnait ce nom à plusieurs substances différentes.

— Géogr. *Lacs de natron*. Lacs de la Basse-Égypte, ainsi nommés du natron que l'on en tire. || *Vallée de natron*. Vallée de la Basse-Égypte où l'on trouve sept lacs renfermant du natron. La vallée s'étend pendant 110 kilom.

NATRONIUM. s. m. (pr. *na-tro-ni-om*). Chim. V. SODIUM.

NATSONIE. s. f. Bot. Genre de plantes qui se rapproche beaucoup de celui des turgoties.

NATTA. s. f. (du lat. *nates*, fesses). Pathol. Tumeur charnue qui vient au dos et aux épaules, et à laquelle on a donné ce nom, parce qu'elle est en forme de fesses.

NATTAIRE. s. m. Hist. ecclés. Solitaire ou moine qui n'avait pour lit que des nattes de jonc.

— adjectiv. Moine nattaire.

NATTE. s. f. (du lat. *natta*, tapis de jonc, natte). Sorte de tissu de paille, de jonc, de roseau, etc., fait de trois brins ou cordons entrelacés, et servant ordinairement à couvrir les planchers et à revêtir les murailles des chambres. Natte de paille, de jonc. Faire de la natte. Brocher de la natte avec de la ficelle. Assembler de la natte. Vendre de la natte au mètre. Clouer de la natte sur un plancher. Rouleau de natte. Coucher sur de la natte.

> L'une *natte* de joncs, villageoise tissure,
> Couvre un lit dont le saule a formé la structure.
> (DESAINTANGE.)

— Les Gaulois et les Francs, nos ancêtres, n'ont eu pendant longtemps aucune idée des belles tapisseries ou des beaux tapis; mais on sait qu'ils couvraient leurs murailles et leurs planchers de nattes tissues de longues pailles et de joncs, que l'on fit teindre plus tard. Elles furent travaillées en compartiments, et avec des dessins plus ou moins agréables. Aujourd'hui les tapis ont tellement pris le dessus, qu'on ne voit plus de nattes qu'au dehors des portes d'appartements, ou sous les pieds poudreux des gens de bureau de la dernière classe.

— Absol. Natte de paille. Coucher sur une natte.

— Toute sorte de tresses de fil, de soie, etc., lorsqu'elles sont faites de trois brins ou cordons. Une natte d'or et d'argent.

— *Natte de cheveux*. Cheveux tressés en natte.

— Fig. Les procès sont semblables à la *natte*, qui se continue bout à bout jusqu'à l'infini, et dont nul ne voit la fin qui ne la laisse. (Le Sage.)

— Bot. V. BOIS DE NATTE.

— Conchyl. *Natte d'Italie*. Nom que les marchands donnent quelquefois à une variété du cône listre. || *Natte de jonc*. Espèce de telline, la telline vierge, et quelquefois vénus écrite. || *Natte de jonc sans tache*. Autre espèce de telline.

— Hortic. Les nattes dont les jardiniers se servent pour couvrir les espaliers et les autres plantes, afin de les garantir de la gelée, etc., sont en paille non tressée, sur laquelle on tend des ficelles à des distances voulues; on croise les ficelles, et avec un liteau de bois arrondi on consolide la paille, et l'on continue jusqu'au bout, en croisant toutes les ficelles à chaque poignée de paille qu'on place.

— Mar. Entrelacement de roseaux fendus ou d'écorces d'arbres qu'on plaçait dans les vaisseaux pour garnir la soute au biscuit, les soutes aux voiles, et le fond de cale du vaisseau lorsqu'on chargeait des grains, car ces nattes empêchent l'humidité.

— Pêch. *Natte de liége*. Se dit, en Provence, des morceaux de liége que l'on attache à la tête des filets.

NATTÉ, ÉE. part. pass. du v. Natter. S'empl. adject. Chambre nattée. Cheveux nattés. Cheval natté. Vêtue de blanc, sans aucun ornement dans ses cheveux simplement *nattés*, elle semblait calme, et n'affichait ni douleur, ni fierté, ni fausse joie. (De Balz.)

— Pêch. *Morue nattée*. Morue qui a été endommagée par les nattes avec lesquelles se font les premiers lits, sur le plancher où l'on établit la pile.

— Zool. Se dit d'une surface qui est marquée de lignes obliques entrecroisées comme les plumes de l'amylide nattée, la coquille du cône natté.

NATTER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *natte*). Couvrir de nattes. Natter les murailles d'une chambre, le plancher d'un cabinet.

— *Natter de la paille, du jonc, des cheveux, les crins d'un cheval*, etc. Les tresser en natte. Je ne le reconnus pas d'abord. Outre qu'il avait changé d'habit et *natté* ses cheveux, une moustache postiche lui couvrait la moitié du visage. (Le Sage.)

— SE NATTER. v. pron. Être natté. Ces cheveux se nattent facilement.

NATTIER, ÈRE. s. Celui, celle qui fait et vend de la natte, des nattes. Les nattiers ont été nos premiers tapissiers.

— Hist. relig. Membre d'une secte manichéenne qui affichait une grande austérité, et qui ne permettait pas d'autre lit que des nattes de jonc.

NATTIER. s. m. Bot. Sorte de plante.

NATTS. s. m. pl. Myth. ind. Esprits aériens redoutés des Birmans.

NATURALIBUS (IN). Loc. adverb. latine. Fam. Dans l'état de nature. Surprendre quelqu'un in naturalibus. || On dit quelquefois dans le même sens: *puris in naturalibus*.

NATURALISATION. s. f. (pr. *na-tu-ra-li-za-ci-on*). Action de naturaliser.

— Acte par lequel un étranger obtient les droits et les priviléges dont jouissent les naturels. En France, la faculté de conférer la naturalisation appartient au roi seul.

— Effet des lettres de naturalité. Obtenir des lettres de naturalisation. Après sa naturalisation, on est admissible aux emplois publics.

— Art de transporter les animaux et les végétaux d'un pays dans un autre, et de les habituer à vivre et à se reproduire sous un nouveau climat. Plutarque rapporte qu'Alexandre tenta vainement de *naturaliser* le lierre dans les campagnes de Babylone. (A.-Martin.)

— Action de transposer un mot, une phrase, d'une langue dans une autre, sans la moindre altération, soit dans le sens, soit dans la forme.

— On peut aussi appliquer le mot de *naturalisation* à des expressions que l'on fait quelquefois avec bonheur d'une science dans une autre, du sens propre dans un sens figuré. Ainsi, le mot *restauration*, qui d'abord ne fut employé que comme terme d'art et de médecine, a été naturalisé d'une manière remarquable dans le langage politique.

— Syn. simpl. ACCLIMATATION, NATURALISATION. *L'acclimatation*, c'est l'introduction d'un animal, d'un végétal dans un pays, sans qu'il cesse pour cela d'exiger les secours habituels de l'homme pour se conserver, croître et se propager; tandis que la *naturalisation* indique positivement que l'animal, que la plante, acclimatés, sont devenus propriétés du pays où on les a transplantés, qu'ils s'y perpétuent et continueront à y multiplier, lors même que l'homme les perdrait totalement de vue, et les abandonnerait à eux-mêmes.

NATURALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Naturaliser. S'empl. adjectiv. Personne naturalisée. Animal naturalisé. L'institution du jury a été naturalisée dans ce royaume. Locution qui n'est pas encore naturalisée.

NATURALISER. v. a. 1ʳᵉ conj. Accorder à un étranger les droits et les priviléges dont jouissent les naturels du pays. Naturaliser un étranger. Se faire naturaliser français. Rome, épuisée par tant de guerres civiles et étrangères, se fit tant de nouveaux citoyens qu'à peine pouvait-elle se reconnaître parmi tant d'étrangers qu'elle avait *naturalisés*. (Boss.)

— Se dit aussi en parlant des animaux et des plantes que l'on apporte dans un pays, et qui y réussissent. Naturaliser en Europe des animaux d'Afrique. Naturaliser une plante, un arbre en France. En *naturalisant* sur notre sol des insectes, ils ont ajouté des richesses à nos manufactures. (Chateaub.) Ils *naturaliseront* avec succès tous les grains, tous les fruits, tous les quadrupèdes de l'ancien hémisphère dans le nouveau. (Rayn.) Le climat s'est absolument refusé aux tentatives qu'on a faites pour y *naturaliser* la soie. (Id.)

— Se dit des sciences, des arts, des inventions, des institutions qu'on apporte dans un pays, et qui y prospèrent. Naturaliser dans un pays sauvage les arts de l'Europe. Ils espérèrent qu'en le *naturalisant* chez eux, ils se ménageraient des intelligences et des protecteurs parmi les génies noirs. (Chateaub.) Mais en *naturalisant* à Jérusalem l'architecture de Corinthe et d'Athènes, les Juifs y mêlèrent les formes de leur propre style. (Id.) En attirant dans ce pays quelques Indiens et quelques Chinois, on y *naturalise* tous les arts et toutes les cultures de l'Asie. (Rayn.)

— Se dit particulièrement des mots et des phrases que l'on transporte d'une langue dans une autre. Naturaliser un mot latin en français. L'usage seul peut naturaliser les mots étrangers. *Deficit* est un mot latin que nous avons naturalisé.

— SE NATURALISER. v. pron. S'habituer. || Se familiariser avec. Engager les princes à envoyer leurs enfants à Goa, pour s'y *naturaliser* en quelque manière avec les mœurs et les principes de la cour de Lisbonne. (Rayn.)

— Fig. Entrer dans les mœurs, les habitudes d'un pays. Les lois qui sont d'accord avec le sol et le climat d'un pays s'y *naturalisent* de plus en plus; elles y deviennent aussi indigènes que leurs végétaux. (Ferrand.)

NATURALISME. s. m. Didact. Qualité de ce qui est produit par une cause naturelle. Le naturalisme d'un prétendu prodige.

— Caractère de ce qui est naturel. C'est aux philosophes que nous avons l'obligation de nous avoir montré le *naturalisme* de tant de phénomènes qui effrayaient nos pères. (Mém. de Trév.)

— Religion de la nature; système de ceux qui attribuent tout à la nature comme premier principe. || Il y a plusieurs degrés dans le naturalisme: ou l'homme divinise les phénomènes de la nature et les objets individuels, c'est le fétichisme; ou il divinise les forces de la nature, en s'élevant à une première généralisation, tel est le culte des éléments; ou il divinise le tout, l'univers entier, et il arrive au panthéisme, dernier degré de généralisation dans l'ordre matériel.

— Philos. *Naturalisme de Schelling*. V. NATURE (Philosophie de la).

— Système des médecins qui considèrent la nature, souverainement sage et prévoyante, comme la principale cause de la curation des maladies.

— Histoire naturelle d'un pays. M. l'abbé Guyon donna en 1744 l'Histoire des Indes orientales anciennes et modernes, où l'on comprend le *naturalisme*, la géographie, la religion et les mœurs du pays. L'auteur se jette dans le *naturalisme*, il décrit le bézoard. (Mém. de Trévoux.)

NATURALISTE. s. m. Celui qui s'applique particulièrement à l'histoire naturelle, qui s'attache à la connaissance des plantes, des minéraux, des animaux, etc.

— Celui qui écrit sur l'histoire naturelle. En l'état où est maintenant l'histoire naturelle, on n'est pas admis à se dire naturaliste pour avoir décrit bien ou mal un et même plusieurs objets de la nature. Ceux qui n'ont que ce talent de faire à tout propos des descriptions minutieuses, qui rassemblent des détails minutieux pour le plaisir de les dénombrer, n'ont qu'un mérite fort restreint. Le vrai naturaliste saisit la science d'un point de vue plus élevé; il ne s'arrête aux détails qu'autant qu'ils lui semblent utiles à l'explication de l'ensemble; s'il prend un fait particulier, c'est pour en faire ressortir quelque loi générale. Les *naturalistes* substituent souvent la science des mots à celle des êtres. (Boiste.)

— On dit aussi adjectiv. dans le même sens, Un écrivain naturaliste.

— C'est par un étrange abus qu'on donne le nom de *naturalistes* à une classe d'artisans qui empaillent des animaux, et qui tiennent boutique pour les vendre.

— Hist. relig. et philos. Se dit de ceux qui ne reconnaissent que la puissance de la nature, qui n'admettent point de Dieu, mais qui croient qu'il n'y a qu'une substance matérielle revêtue de diverses qualités qui lui sont essentielles, et par le moyen desquelles tout s'exécute nécessairement dans la nature comme nous le voyons.

— Se dit adjectiv. dans ce dernier sens. Ce besoin d'unité qui domine l'esprit humain le pousse à confondre les effets et la cause, et il finit par tomber dans le panthéisme, seule conclusion possible du point de vue exclusivement *naturaliste*.

— S'est dit pour Enfant de la nature; homme naïf. Nous autres *naturalistes* estimons qu'il y aye grande et incomparable préférence de l'honneur de l'invention à l'honneur de l'allégation. (Montaigne.) || Il paraît, par un passage de Montaigne, que ce terme commençait à peine de son temps à s'introduire dans notre langue.

NATURALITÉ. s. f. État de celui qui est naturel d'un pays, ou qui s'y est fait naturaliser.

— *Droit de naturalité*. Droit dont jouissent les habitants naturels d'un pays, à l'exclusion des étrangers.

— *Lettre de naturalité*. Lettres par lesquelles le gouvernement accorde le droit de naturalité aux étrangers. Obtenir des lettres de naturalité.

— Fig. Il est des mots qui ont reçu du ciel des lettres de *naturalité*. (Domergue.)

NATURE. s. f. (du lat. *natura*, fait de *nasci*, naître). Le monde ou l'ensemble des êtres sortis de la création; universalité des choses créées. Toute la *nature* étonnée, attentive, obéissante, reconnaît en lui le pouvoir de son créateur. (Fléch.) La *nature* est le trône extérieur de la magnificence divine. (Buff.) L'homme de la *nature* est le chef et le roi. (Boil.) Il se trouve dans la *nature* peu de géants et peu de nains. (Théoph.) La *nature* qui se ranime me ranime aussi. (J.-J. Rouss.) Je crois donc que la volonté meut l'univers et anime la *nature*. (Id.)

> Avant la mer, la terre, et la voûte des cieux,
> La *nature*, cette œuvre admirable des dieux,
> Sans mouvement, sans vie, indigeste, uniforme,
> N'était qu'un tout confus où rien n'avait sa forme.
> (DESAINTANGE.)

— On dit que *le soleil est l'œil de la nature*, parce qu'il éclaire l'univers. || On dit qu'*il est le père de la nature*, parce qu'il échauffe la terre, et qu'il la rend féconde.

— Par exagérat. *Il n'y a rien de meilleur, de plus mauvais, de plus beau, de plus laid dans la nature, dans toute la nature*. Se dit d'une personne ou d'une chose très-bonne, très-mauvaise, etc.

— Syn. simpl. Monde, univers. || Épith. Entière, vaste, indigeste, créée, détruite.

— L'ordre établi dans l'univers. Pénétrer dans les secrets de la nature. Les lois de la nature. Les mystères de la nature. Les merveilles de la nature. L'étude de la nature. Le spectacle de la nature. Lire dans le grand livre de la nature. Tout périt et se renouvelle dans la nature. La *nature* est pour l'homme un livre fermé. (Mass.) L'homme le plus puissant ne peut déranger l'ordre de la *nature*. (Del.) Ainsi, à mesure que

l'homme s'approche des éléments de la *nature*, les principes de la science s'évanouissent. (B. de St-P.) Il est un livre ouvert à tous les yeux, c'est celui de la *nature*. C'est dans ce grand et sublime livre qu'on apprend à connaître son divin Auteur. Nul n'est excusable de n'y pas lire, parce qu'il renferme un langage intelligible à tous les esprits. (J. J. Rouss.)

— La puissance, la force active qui a établi cet ordre, et qui le conserve suivant de certaines lois. On personnifie presque toujours cette expression, et elle devient alors un synonyme plus ou moins vague de Dieu. Cependant toutes les phrases où l'on emploie le nom de *nature* ne peuvent pas s'appliquer à Dieu. Le mot *nature*, employé de cette manière, est très-souvent une fiction de notre esprit, à laquelle on attribue certains effets extraordinaires et une conduite régulière, comme si cette nature était le substitut de Dieu, une puissance collatérale avec Dieu, ou un être moyen entre Dieu et les choses créées. La nature ne fait rien en vain. La nature agit, opère par les voies les plus simples et les plus courtes. La nature répand ses dons, ses richesses en tous lieux. La nature semble avare dans quelques climats. La nature étale ici toute sa magnificence. La nature est admirable jusque dans ses moindres caprices. Les jeux, les caprices de la nature. Dieu et la *nature* ont fait tous les hommes égaux. (Boss.) La *nature*, cruelle usurière, nous ôte tantôt un sens, tantôt un autre. (Id.) Tous les biens appartenaient originairement à tous les hommes en commun; la simple *nature* ne connaissait ni de propriété ni de partage; elle laissait d'abord chacun de nous en possession de tout l'univers. (Mass.) La *nature* veut que les enfants soient enfants avant que d'être hommes. (J.-J. Rouss.) La *nature*, en naissant, vous fit l'âme sensible. (Regnard.) La *nature* a tout balancé. (B. de St.-P.) Si la *nature* est un esprit intelligent, je l'appelle Dieu. (La Bruy.) La *nature* est le premier ministre de Dieu. (De Bréhan.) Laissez les autres se ruiner en habits et en pierreries, la *nature* a fait pour vous toutes les dépenses. (Saint-Evrem.)

— Syn. simpl. Providence, génie du monde. || Epith. Bienfaisante, indulgente, prudente, sage, impénétrable, mystérieuse, cachée, ingénieuse, industrieuse, constante, prévoyante, immortelle, inépuisable, féconde, prodigue, officieuse, libérale, puissante, active, riche, simple, inflexible, aveugle, avare, bizarre, rebelle, sublime, naissante, rajeunie, embellie, attristée, en deuil, dégradée, outragée, languissante, épuisée, aride.

— Phys. *Jeux de la nature*. Phénomènes encore inexpliqués, que l'on considérait comme des espèces de miracles, de dérogations aux lois naturelles. Les prétendues pluies de soufre, de sang, de crapauds, étaient appelées *jeux de la nature*. On donnait le même nom aux stalactites, aux pétrifications, aux fossiles, aux monstres, à certains effets d'architecture naturelle résultant de la cristallisation de quelques substances minérales. || *Merveilles de la nature*. Cette expression est restée pour désigner ceux de ces phénomènes dont l'imposante ou la pittoresque beauté a plus particulièrement eu le privilége d'exciter en tout temps l'étonnement et l'admiration des hommes.

— Prov. *Dieu et la nature ne font rien en vain*. Il n'y a rien d'inutile dans la création.

— *Payer le tribut à la nature*. Mourir.

— Prov. *Il est bien âne de nature, il ne sait pas lire son écriture*. || On dit qu'*un homme est ennemi de nature*, quand il se plaît à faire du mal à soi et aux autres, quand il condamne toutes sortes de divertissements. || On dit, quand un poltron va dans les occasions dangereuses, que *nature pâtit*.

— On appelle *richesses, dons de la nature*, ceux qui viennent de la naissance, comme l'esprit, la fortune, la beauté.

— Myth. anc. Divinité que les uns font mère, d'autres femme, d'autres enfin fille de Jupiter. || L'Etre suprême, qui, suivant quelques philosophes, n'était que l'ensemble de tous les êtres ou l'âme du monde. || La Nature était principalement adorée sous le nom de Pan.

Nature, ô séduisante et sublime déesse,
Que tes traits sont divers! Tu fais naître dans moi
Ou les plus doux transports, ou le plus saint effroi
(Delille.)

— Philol. *De la nature des choses*. Titre d'un poëme latin de Lucrèce, qui, vers l'an 60 av. J.-C., prêta les formes de la poésie au matérialisme d'Epicure. || *Instances de la nature*. Nom par lequel François Bacon désigne les observations, les phénomènes purs de tout alliage, dont il enseigne à dresser des tableaux. || *Système de la nature*. Titre du grand ouvrage de Linné. || *Système de la nature*. Titre d'un livre du baron d'Holbach, qui contient une cosmologie matérialiste. || *Philosophie de la nature*. Se dit d'un système cosmogonique de quelques philosophes allemands, parmi lesquels on remarque Schelling et Herder. Selon eux, la nature est la réalisation de tout ce qui peut se concevoir, réalisation dans laquelle se manifeste un principe d'unité, c'est-à-dire la singularité d'un seul prototype doué d'une perfection progressive.

— Autrefois on employait ce mot sans article. C'est une œuvre où *nature* a fait tous ses efforts. (Malh.) Ménage laissait aux poëtes la liberté de dire *nature* ou *la nature*. Aujourd'hui on ne s'en sert sans article que dans quelques expressions, comme *crime contre nature, peindre d'après nature, représenter d'après nature*. || Dans le style marotique, la suppression de l'article plaira toujours.

Oyez le reste, et sachez que *nature*
A mis remède à tout, fors à la mort. (La Font.)

— Alchim. *Nature fuyante au feu*. Le mercure ordinaire, qui est volatil. || *Nature se joint par nature; nature contient nature; nature est contenue par nature*. Ces expressions marquent l'union fixe du volatil du soufre et du mercure, laquelle se fait lorsque le noir paraît. On exprime encore la même union par les phrases suivantes: *La nature aime la nature; la nature surmonte la nature; la nature retient la nature* || *Changer les natures*. Rendre subtil ce qui est gros et épais, sec ce qui est humide.

— Prov. hermét. *Les natures diverses ne s'amendent point*. On ne peut jamais unir parfaitement des substances tout à fait différentes, par exemple, un métal et un végétal.

— Ce qui constitue tout être en général, soit incréé, soit créé. La nature divine. La nature angélique. La nature humaine. Votre Verbe éternel descendit du sein de votre gloire, pour s'unir à la *nature* de l'homme; la *nature* humaine monta avec lui à la droite de votre immense majesté; elle se vit élevée au-dessus de toutes les principautés et de toutes les puissances célestes. (Mass.) Comme ils imitent les mœurs des bêtes, ils sont pardonnables de s'en attribuer la *nature*. (Id.)

— *La nature humaine*. Le genre humain. Vouloir du mal à toute la nature humaine.

Un Dieu qui prit pitié de la *nature* humaine
Met auprès du plaisir le travail et la peine. (Volt.)

La comédie
Magistrat enjoué de l'humaine *nature*,
Citait au tribunal d'une adroite censure
Les vices échappés à la rigueur des lois. (Thomas)

— Essence d'un être, avec les attributs qui lui sont propres. La nature de Dieu est d'être bon. La nature de l'âme est de penser. La nature de la matière consiste dans l'étendue. Il est dans la nature du feu de s'élever. La nature de l'aimant est d'attirer le fer. Il est dans la nature des choses que cela soit ainsi. Notre chair change bientôt de *nature*. (Boss.) Le temps dont la *nature* est de n'être jamais que dans un moment qui s'enfuit d'une course irrévocable. (Id.) Ce corps d'une *nature* si inférieure à celle de l'âme. (Id.) La pensée de l'homme est une chose admirable par sa *nature*. (Pasc.) La *nature* de l'homme est d'être ce qu'il est. (Boiste.) Etrange effet de notre orgueil! nous prétendons diviniser la *nature* humaine, puis humaniser la *nature* divine. (Id.) La philosophie laisse les hommes à leur *nature*. (Id.)

— Ensemble des propriétés qu'un être tient de sa naissance, de son organisation, de sa conformation primitive, par opposition à celles qu'il peut devoir à l'art.

— Organisation particulière des êtres animés, mouvement qui les porte vers les choses nécessaires à leur conservation. Chaque animal a sa nature particulière. La nature de l'homme est plus flexible que celle des animaux. La nature du poisson est de vivre dans l'eau. Chaque animal obéit à sa nature, suit l'instinct de la nature. On peut améliorer, corriger sa nature. La nature pâlit à la vue d'un grand danger. Satisfaire aux besoins de la nature. Contenter la nature. Donner quelque chose à la nature. Il craignait toujours de trop donner à la *nature*. (Boss.)

— Fam. *Être ennemi de nature*. S'opposer à ce que la nature demande, ou pour les autres, ou pour soi-même. Cette locution a vieilli.

— *Forcer nature*. Vouloir faire plus qu'on ne peut.

— *Faire un grand effort de nature*. Faire une chose à contre-cœur.

— Prov. *Nourriture passe nature*. L'éducation a plus de pouvoir sur nous que la nature même. || *L'habitude est une nature, une seconde nature*. Se dit pour marquer le pouvoir de l'habitude. || *A chacun plaît le sort de sa nature*. || *Nature a produit à toute bête son ennemi*. || *Nature est contente de peu*. || *Nature fait chien chasser*. || *Nature ne peut mentir*.

— Corneille a dit dans *Héraclius*: Vous, pour qui son amour a forcé la *nature*. Voltaire dit au sujet de ce vers: Il eût été mieux, je crois, de dire *a dompté la nature*, car *forcer la nature* signifie pousser la nature trop loin.

— *L'état de nature, de pure nature*. L'état de l'homme tel qu'on le suppose antérieurement à toute civilisation. Dans l'état de société, les hommes ont des besoins, des plaisirs et des maux qu'ils ne connaissent pas dans l'état de nature. Tous les hommes suivaient la grossière *nature*. (Boil.) L'état de *nature* de l'homme serait la barbarie; son état naturel est la société, comme celui des abeilles et des castors. (Boiste.)

— Fam. *Être dans l'état de pure nature*. Être tout nu.

— Constitution du corps humain, du principe de vie qui l'anime et le soutient. La nature commence à s'affaiblir en lui. La nature a manqué en lui. Une nature défaillante. L'art de la médecine consiste à aider, à soulager la nature. Ce médecin a pour système de laisser agir la nature. Il y a des maladies où il faut abandonner la nature à elle-même. Les forces de la nature ont un terme. Vivre selon le cours de la nature. Dans les maux violents la *nature* se recueille tout entière. (Fléch.) Quand il ne faut être grand que certains moments, la *nature* ramasse toutes ses forces. (Mass.) Je ne redoute point la mort; mais la *nature* la redoute en moi. (Pasc.)

— Complexion, tempérament de chaque individu. Nature sèche, bilieuse, sanguine, flegmatique, cacochyme. Il y a des natures qui sont plus maladives, plus rebelles aux remèdes que les autres. Etre bilieux, mélancolique de nature, de sa nature.

— Lumière qui est née avec l'homme, et qui le rend capable de discerner le bien et le mal. La nature nous ordonne de ne pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qui nous fût fait à nous-mêmes. La nature nous donne les premières notions du juste et de l'injuste. Il faut se secourir les uns les autres, c'est la loi de la nature. Ce crime fait frémir la nature. Cette action, ce sentiment est conforme, est contraire à la nature, est contre nature. La nature se révolte à ce spectacle. Qu'un père vous ait aimé, c'est un sentiment que la *nature* inspire. (Boss.) La *nature*, en cette occasion, relâche beaucoup de ses droits. (Fléch.)

— Se dit particulièrement des affections naturelles de l'homme, de celles qui ont pour objet les personnes auxquelles on est uni par les liens du sang. Le cri, la voix, les sentiments de la nature. Imposer silence à la nature. Etouffer la voix de la nature. Sacrifier la nature à l'amour de la patrie.

— Certaine disposition ou inclination de l'âme. Nature heureuse. Nature perverse, dépravée. Etre de sa nature enclin à quelque vice. Être triste, gai de sa nature. Toutes les plus belles qualités d'une excellente *nature*. (Boss.) Arrêter la pente d'une *nature* toujours rapide vers le mal. (Mass.)

— Syn. comp. INCLINATION. NATUREL. PENCHANT. V. PENCHANT.

— Se disait autrefois pour Naturel, caractère. Qui aime bien le vin est de bonne *nature*. (Ol. Bassel.)

— Partie morale de l'instinct des animaux. Le singe est malin et imitateur de sa nature. De sa nature, le chien est ami de l'homme.

— Manég. *Cheval de bonne nature*. Cheval qui obéit à la volonté de son cavalier. || Cheval qui a un bon tempérament, et qui se maintient en parfait état avec très-peu de nourriture. || *Cheval de mauvaise nature*. Cheval qui résiste à la volonté de son cavalier.

— Théol. État naturel de l'homme, par opposition à l'état de grâce. La nature corrompue. La nature déchue est rétablie par Jésus-Christ. La nature fragile. De l'état de nature le baptême nous fait passer à l'état de grâce. Je n'ignore pas que la grâce supplée à la *nature*. (Mass.) || *État de la nature corrompue*. État de la nature déchue et rétablie par Jésus-Christ. || *État de la nature élevée et innocente*. État dans lequel Adam fut créé, avec la justice originelle, la facilité et le penchant au bien, et les autres dons gratuits dont Dieu le priva en punition de son péché. || Quelques théologiens catholiques appellent encore *état de la nature*, celui dans lequel Dieu aurait pu créer l'homme sujet à la mort et autres misères de la vie, sans aucune des grâces qu'on nomme surnaturelles.

— *La loi de nature*. La loi qui est innée en nous. Se dit par opposition à l'ancienne loi et à la loi de grâce.

— Opération, production de la nature, par opposition aux productions de l'art. L'art perfectionne la nature, ajoute à la nature. La nature imprime à ses ouvrages un caractère de simplicité qui manque souvent aux ouvrages de l'art. Dans ce magnifique jardin, l'art surpasse la nature, l'emporte sur la nature. La *nature* est plus belle que l'art. (Buffon.)

— Se dit de ce qui est simple, sans ornement, par opposition à ce qui est affecté, artificiel, forcé, contraint. Il n'y a rien de naturel chez les dames du grand monde, ni teint, ni sentiments. La *nature* s'est réfugiée chez les grisettes. (Ch. Nodier.)

— Est quelquefois opposé à Éducation. Quand la *nature* ne lui aurait pas donné tous ces avantages, elle aurait pu les recevoir de l'éducation. (Fléch.)

— La nature, soit physique, soit morale, considérée comme modèle des arts d'imitation. Il faut, dans les arts, prendre la nature pour guide. Il faut prendre la belle nature pour modèle. Cet auteur, ce peintre, ce comédien, s'éloigne, s'écarte de la nature. Ce poëte n'a pas assez étudié, consulté la nature. Ne pas connaître la nature. La Fontaine est le poëte de la nature.

Ce style figuré dont on fait vanité,
Ce n'est que jeu de mots, qu'affectation pure,
Et ce n'est point ainsi que parle la *nature*.
(Molière.)

— Beaux-arts. Objet naturel que le peintre ou le sculpteur a sous les yeux pour l'imiter. Dessiner, peindre, modeler d'après nature. Paysage fait d'après nature. Peindre la nature morte. Tableau de nature morte. Les arts sont consacrés à peindre les traits de la belle *nature*. (Vauven.) La liberté des mouvements fait la belle *nature*. (Buff.)

— *Belle nature*. Nature la plus exempte de défauts, dont il y ait des modèles réels. || *Nature idéale*. Celle dont le modèle le plus parfait encore n'existe que dans l'imagination de l'artiste.

— *Figures plus grandes, plus petites que nature*. Figures qui ont des proportions plus grandes, plus petites que les proportions naturelles. || *Figures de demi-nature*. Figures qui n'ont que la moitié des proportionnelles.

— Fam. On dit absol. *C'est nature*, pour C'est conforme à la nature, ou, c'est la nature même reproduite.

— Se dit, à peu près dans le même sens, des ouvrages d'éloquence et de poésie. Que la *nature* donc soit votre étude unique. (Boil.) L'esprit avec plaisir reconnaît la *nature*. (Id.) La *nature* est en nous plus diverse et plus sage. (Id.)

Sans cesse on prend le masque, et quittant la *nature*,
On craint de se montrer sous sa propre figure.
(Boileau.)

— Parties qui servent à la génération, surtout dans les femelles des animaux.

— Quelques auteurs ont appelé *nature de baleine* le spermaceti, qui est une matière huileuse concrète.

— On dit, en philosophie, *un instant de temps, un instant de nature*. La lumière précède l'illumination d'un instant de nature seulement, c'est-à-dire, qu'on conçoit qu'il faut qu'elle soit avant que d'illuminer.

— Mus. *Chanter par nature*. Se disait pour passer de bémol en bécarre par nature, suivant l'ancienne gamme.

— On dit qu'*une syllabe est longue* ou *brève par nature*, pour exprimer que cela a lieu sans aucune règle de grammaire, qu'elle est telle par position ou autrement.

— Se dit de certaines choses, telles qu'elles sont matériellement, par opposition à l'argent qu'elles peuvent valoir. Avoir le choix de recevoir sa nourriture en argent ou en nature. Restituer des meubles en nature, ou en payer le prix.

— *Payer en nature*. Payer avec les productions naturelles du sol.

— Sorte, espèce. La nature des arbres. La nature du terrain. La nature des affaires. Une autre nature de biens, de rentes. Changer la nature de son bien. Cette plante, cette pierre, ce minéral est d'une nature particulière. Le cristal est de la même *nature* que le quartz. (Buff.) La volonté m'est connue par ses actes, non par sa *nature*. (J.-J. Rouss.) Le climat de ce qu'on appelle la cour est d'une étrange *nature*. (M^me de Motteville.)

— Techn. *Diamant de nature*. Diamant qui, n'ayant pas son fil dirigé uniformément, ne peut être bien poli.

— Iconol. La Nature est souvent représentée sur les médailles comme l'emblème de Pan. Les Egyptiens la peignaient sous l'image d'une femme couverte d'un voile. Sur quelques médailles, c'est une femme qui a du lait aux mamelles, et un vautour dans la main, ce qui désigne sa force active et passive, sur d'autres médailles, c'est simplement une tête de femme posée sur une espèce de gaîne ornée de mamelles, symboles de la fécondité. On l'a aussi représentée sous la figure d'une femme ailée, armée d'un carquois, d'une égide et d'un casque entouré de rayons et surmonté d'une urne, symbole de l'humidité, tenant d'une main un gouvernail, de l'autre une corne d'abondance, sur laquelle est posé un coq, et qui se termine en tête de bélier. || La Nature, prise dans le sens opposé de l'art, s'exprime ordinairement par une jeune fille vêtue simplement, couronnée de fleurs, et qui donne les mains à l'Art, pour faire entendre que la Nature et l'Art doivent toujours être unis.

NATUREL, ELLE. adj. (du lat. *naturalis*). Qui appartient à la nature. La physique a pour objet les corps naturels. Les lois, les forces, les causes, les facultés naturelles. Les effets naturels. Les besoins, les sentiments naturels. Ceux qui s'aiment sont exposés à mourir deux fois, de la mort *naturelle* et de l'absence. (Boiste.)

— *Philosophie naturelle*. Celle qui a pour objet l'étude des lois et des causes des phénomènes naturels.

— *Sciences naturelles*. La réunion de toutes les sciences qui s'occupent de la nature, de ses productions, comme la physique, la chimie, l'histoire, la médecine, etc. Les sciences *naturelles* ne s'accordent parfaitement qu'avec le théisme. (Boiste.) Les sciences *naturelles* ont tué la superstition. (Volt.)

— *Histoire naturelle*. Science qui a pour objet la description et la classification des animaux, des végétaux et des minéraux. Etudier l'histoire naturelle. Professer l'histoire naturelle.

— Ouvrage qui traite de cette science. L'Histoire naturelle de Buffon. || Il y a des histoires naturelles qui ne s'occupent que d'une branche de l'histoire naturelle ou d'une de ses subdivisions, comme la zoologie, la botanique, la minéralogie, ou l'ornithologie, l'ichthyologie, etc. || D'autres ne traitent que de l'histoire naturelle d'un royaume, d'une province, d'un canton, etc. Histoire naturelle du Brésil, de la Guiane, de la France, du département du Rhône, etc.

— Hist. nat. *Caractère naturel*. Enumération complète de toutes les qualités qui distinguent un être.

— Myth. rom. *Dieux naturels*. Se disait de toutes les parties de l'univers que l'on avait personnifiées, comme le soleil, l'air, le ciel, etc.

— *Enfant naturel, fils naturel, fille naturelle*. Enfant qui n'est pas né en légitime mariage. On lui donne ce nom sans doute pour exprimer que les deux sexes, en s'unissant pour la propagation de l'espèce, se sont seulement occupés de remplir le vœu de la nature, à l'exclusion des lois et coutumes qui veulent que cette union soit consacrée par un acte civil et cimentée par une cérémonie religieuse. || *Enfant légitime et naturel*. Celui qui est né d'un mariage légitime, par opposition à l'enfant adoptif.

— *Parties naturelles.* Les parties destinées à la génération.

— Anc. législ. *Homme naturel.* Homme qui est d'âge à se marier.

— Se prend quelquefois dans le sens d'Indigène et d'autochthone.

— Qui est conforme à la nature particulière de chaque espèce, de chaque individu. La raison est un attribut naturel de l'homme. La curiosité est une passion naturelle à l'homme. Générosité naturelle à une nation. Férocité naturelle du tigre, naturelle au tigre. Cette haine lui est devenue naturelle. Suivant son penchant naturel, son inclination, sa pente naturelle. Affection naturelle pour son pays, pour ses enfants. Son humeur naturelle le porte à la solitude. Avoir un désir naturel d'être heureux. Tant le désir de vivre est *naturel* à tous les hommes. (Fléch.) La faiblesse aux humains n'est que trop *naturelle.* (Rac.) Tous les hommes ont un plaisir *naturel* à voir leurs semblables. (D'Aguesseau.) L'homme change l'état *naturel* des animaux en les forçant à lui obéir. (Buff.)

— Se dit, dans le même sens, en parlant des choses. Les bornes naturelles de l'Océan. La direction naturelle de la flamme.

— *Loi naturelle.* Loi que Dieu impose à tous les hommes, et qu'ils peuvent découvrir et connaître par les seules lumières de leur raison, en considérant avec attention leur nature et leur état. || *Droit naturel.* Système, assemblage en corps de ces mêmes lois. || *Jurisprudence naturelle.* Art de parvenir à la connaissance des lois de la nature, de les développer et de les appliquer aux actions humaines.

— *État naturel de l'homme.* État de l'homme civilisé, vivant en société. || Suivant quelques philosophes, c'est l'état sauvage.

— Qu'on a reçu de la nature, qu'on apporte en naissant. Lumières naturelles. L'affabilité et l'humanité seraient les vertus *naturelles* des grands, s'ils se souvenaient qu'ils sont les pères des peuples. (Mass.)

— Qui vient de la nature seule, par opposition à ce qui est artificiel, factice, cultivé. Avoir de l'esprit naturel. Ses qualités acquises l'emportent de beaucoup sur ses qualités naturelles. Sa gaieté n'est pas naturelle, elle est forcée.

— Se dit, dans le même sens, en parlant des choses. Les eaux minérales naturelles sont souvent remplacées avec avantage par les eaux minérales artificielles. Chute d'eau naturelle. Ce baume est-il naturel ou artificiel? Cet oiseau est peint, ce n'est pas sa couleur naturelle. Cette perruque imite très-bien les cheveux naturels. Le cinabre *naturel* en masse est d'un rouge très-foncé. (Buff.)

. . La laine et la soie, en cent façons nouvelles,
Apprirent à quitter leurs couleurs naturelles. (Boil.)

— *Laine de couleur naturelle.* Laine qui n'a point été mise à la teinture, qui n'a que la couleur qu'elle avait sur le dos de l'animal. || *Étoffe de couleur naturelle.* Étoffe fabriquée avec des laines ou autres matières qui n'ont point été teintes.

— *Vin naturel.* Vin qui n'a pas été frelaté, où l'on n'a rien mêlé d'étranger.

— Qui n'est pas dû à l'industrie des hommes. *Un arbre naturel* est celui qui vient de lui-même dans les forêts, sans avoir été ni planté, ni cultivé, ni greffé. Il est bien vrai qu'un arbre cultivé porte naturellement des fruits, c'est-à-dire sans miracle; mais on dit que ces fruits viennent artificiellement et non pas naturellement, c'est-à-dire indépendamment du secours de l'industrie humaine. Elever une masse d'eau avec des pompes, c'est quelque chose de naturel, c'est-à-dire que cette pratique n'a rien de miraculeux, cependant on dit que c'est une chose artificielle, et non pas naturelle, parce qu'elle dépend de l'industrie des hommes.

— Qui est conforme au cours ordinaire de la nature. Le cours, l'ordre, l'état naturel des choses. La défense est de droit naturel. Evénement naturel.

— Qui est conforme aux lois de la nature, par opposition à Surnaturel. La résurrection d'un mort n'est pas un effet naturel. Les miracles sont des effets produits par la volonté de Dieu, et non pas des causes naturelles.

— Qui est conforme à la raison ou à l'usage commun. Il est naturel de se confier à ses amis. Il est naturel de demander un service à ceux qu'on a obligés soi-même. Il n'est pas naturel de s'attaquer à plus fort que soi. Ce n'est pas une chose naturelle qu'il ait été guéri d'une si grande blessure en si peu de temps. Il est si peu *naturel* aux femmes de se mêler des affaires, que la langue n'a pas de termes pour exprimer sans équivoque la manière dont elles s'y conduisent. (Boiste.)

— *Cela n'est pas naturel, ce n'est pas une chose naturelle.* Se dit d'une chose où l'on soupçonne quelque tromperie. Ce n'est pas une chose naturelle de gagner toujours au jeu. Il faut qu'il y ait quelque supercherie là-dessous, car cela n'est pas naturel.

— *Juges naturels.* Ceux que la loi assigne aux accusés, aux parties, suivant leur qualité et l'espèce de la cause. Nul ne peut être distrait de ses juges naturels. || Par extens. Les gens de goût sont les juges naturels des productions littéraires.

— Arithm. *Nombres naturels.* Se dit, dans les tables de logarithmes, des nombres consécutifs 1, 2, 3, 4, etc., par opposition aux nombres artificiels, qui en sont les logarithmes. || *Logarithmes naturels.* Ceux dont la génération est donnée d'une manière indépendante de leur base.

— Astron. *Mois naturel* ou *astronomique.* V. MOIS. || *Horizon naturel.* V. HORIZON.

— Mar. *Ordre naturel.* Ordre d'une armée navale ou d'une escadre, lorsque les vaisseaux sont rangés en ligne de bataille, ayant entre eux une seule encâblure de distance.

— Médec. On a appelé *choses naturelles* celles du bon état desquelles dépend l'entretien de l'harmonie qui constitue la nature de l'homme, de même que leur dérangement tend à la détruire, comme les solides, les fluides, les esprits vitaux et les diverses fonctions des parties. || *Choses non naturelles.* Celles dont une dose modérée contribue à modifier le tempérament naturel et à conserver la santé, et dont l'excès produit un effet tout contraire, par exemple, l'air, les aliments, le sommeil, la veille, l'exercice, le repos, les passions, etc.

— Mus. *Tons naturels.* Tons qui se forment de la gamme ordinaire sans aucune altération, sans dièse et sans bémol à la clé. Il n'y a que deux tons naturels, qui sont : *ut* majeur et *la* mineur, encore ce dernier comporte-t-il deux dièses accidentels. || *Naturel.* Se dit d'une note qui n'est affectée ni d'un dièse ni d'un bémol. Ut naturel. Si naturel. Mi naturel. || *Echelle naturelle.* On donne ce nom à l'échelle diatonique, parce qu'étant engendrée par les consonnances et les dissonances entre elles, c'est celle qui se présente le plus naturellement à l'esprit. || *Musique naturelle.* Celle qui est formée par la voix humaine, par opposition à l'artificielle, qui s'exécute avec des instruments. || *Chant naturel.* Chant doux, aisé, gracieux, etc. || *Harmonie naturelle.* Celle dans laquelle on ne recherche pas trop les dissonances et les transitions hasardées. || *Naturel.* Se dit aussi de ce qui n'est point forcé, qui ne va ni trop haut ni trop bas, ni trop vite ni trop lentement.

— Se dit de ce que nous faisons, en conséquence de nos habitudes. Il était naturel à Ovide d'écrire en vers. Il lui est naturel de marcher très-vite. Il lui est naturel de s'affliger pour peu de chose.

— Qui s'offre naturellement à l'esprit. Le sens que vous donnez à ce passage n'est pas naturel. Vous n'avez pas pris cette phrase dans son sens naturel. Voilà l'explication la plus naturelle qu'on puisse donner de sa conduite, l'interprétation la plus naturelle qu'on puisse donner à son propos.

— Qui est sans affectation, sans contrainte, sans effort. Avoir des grâces naturelles. Gestes, mouvements naturels. Démarche naturelle. Avoir un air naturel. Le maintien, le débit, le jeu de ce comédien est naturel. Vous êtes *naturel,* oui; mais soyez aimable. (Volt.) Rien n'empêche tant d'être *naturel* que l'envie de le paraître. (La Rochef.)

— Se dit, dans le même sens, de l'esprit et de ses productions. Avoir l'esprit naturel. Pensées, expressions naturelles. Langage, style naturel. Vers naturels. Quand on voit un style *naturel,* on est ravi, car on s'attendait de voir un auteur, et l'on trouve un homme. (Pasc.) Il y a de beaux esprits qui trouvent plat et insipide ce qui n'est que *naturel.* (Bouh.) Il faut prendre garde qu'on voulant rendre une pensée *naturelle,* on ne lui fasse perdre quelque chose de ce qui la rend vive et piquante, et qu'on ne la rende plate et languissante. (Id.)

— B.-arts. On appelle *naturels* les objets artificiels qui se présentent à nous, comme si l'art ne s'en était point mêlé, et qu'ils fussent des productions de la nature. || *Un tableau est naturel* lorsqu'il frappe les yeux, comme si l'on voyait l'objet qu'il représente. || *Une action dramatique est naturelle* lorsqu'elle nous donne la même idée de la chose décrite que si nous l'avions vue.

— Qui a de la simplicité et de la franchise. Homme naturel. Femme naturelle. Je l'ai vu, simple et *naturel,* changer de visage au récit de leurs infortunes. (Boss.) La plupart des jeunes gens croient être *naturels* lorsqu'ils ne sont qu'impolis. (La Rochef.)

NATUREL. s. m. Habitant originaire d'un pays. Un naturel. Les naturels du pays. || Dans cette acception, ce mot s'emploie rarement au singulier, et même au pluriel il est mieux de l'employer avec un régime qu'absolument. Enfin on ne le dit pas des habitants de l'Europe.

— Propriété inhérente à la nature de l'être animé ou inanimé dont on parle. C'est le naturel du feu de tendre en haut. Le naturel de l'homme est d'être sociable. C'est le naturel du poisson de vivre dans l'eau, de l'oiseau de s'élever dans l'air. C'est le naturel de la sensitive de replier ses feuilles sous le doigt qui la touche.

— Se prend aussi pour Tempérament, constitution du corps. Naturel fort et robuste. Naturel vigoureux.

— Inclination, humeur naturelle. Bon, mauvais, méchant naturel. Naturel doux, humain, vertueux, compatissant, bienfaisant, reconnaissant, etc. Naturel pervers, féroce, vicieux, malfaisant, ingrat, etc. C'est un plaisir de cultiver, d'orner un beau naturel. Être jaloux, colère de son naturel. Etre d'un naturel jaloux, d'un naturel colère. On ne force guère son naturel. Il y a des naturels que rien ne peut adoucir, ne peut dompter. Le tigre est d'un naturel farouche et cruel, le cerf d'un naturel doux et timide. On a beau chasser le naturel, il revient toujours. Le *naturel* le plus heureux est souvent perverti par l'impression que fait un mauvais exemple. (Fléch.) Les deux sexes ne manquent pas de bon *naturel.* (J.-J. Rouss.) En développant le *naturel,* nous avons donné le change à sa sensibilité naissante; nous l'avons réglé en cultivant la raison. (Id.) Le bœuf est d'un *naturel* lent et pesant. (Ardent.) Le *naturel* des chevaux n'est point féroce. (Buff.) Chassez le *naturel,* il revient au galop. (Boil.)

Le *naturel* toujours sort et sait se montrer;
Vainement on l'arrête, on le force à rentrer;
Il rompt tout, perce tout, et trouve enfin passage.
(Boileau.)

— Sentiments que la nature inspire aux pères et aux mères pour leurs enfants; et aux enfants pour leurs pères et pour leurs mères. C'est un enfant qui a beaucoup de naturel, qui n'a point de naturel, qui est sans naturel. C'est une méchante mère, elle n'a point de naturel, elle manque de naturel. La princesse palatine trouvait dans la duchesse sa chère fille un *naturel* tel qu'il le fallait à un cœur comme le sien. (Boss.)

— Sentiments d'humanité et de compassion qu'on doit avoir pour tous les hommes. Il faut être sans naturel pour ne pas soulager un malheureux quand on le peut. Montrer son bon naturel dans toutes les occasions.

— *Avoir beaucoup de naturel.* Avoir les bons sentiments que la nature inspire.

— Facilité, aisance naturelle avec laquelle une chose est faite. C'est l'opposé d'Art, d'affectation. Il y a beaucoup d'art dans ce travail, mais point de naturel. N'avoir pas de naturel dans le langage, dans le geste, dans le maintien. Avoir du naturel dans l'esprit. Acteur qui manque de naturel dans son débit, dans son geste. Gâter ses qualités par son défaut de naturel.

— Littér. Sentiment de la belle nature joint à une grande facilité pour la peindre. Tantôt il ne craint pas de paraître, tantôt il semble se cacher. Un ouvrage n'est naturel qu'autant que l'art est d'accord avec le genre dans lequel on écrit, et cet accord en fait toute l'élégance.

— Forme naturelle et extérieure de chaque chose. Cela est peint au naturel, pris, tiré sur le naturel.

— B.-arts. Modèle qu'on a sous les yeux pour l'imiter. Dessiner, peindre, modeler d'après le naturel.

— *Statue plus grande que le naturel.* Statue qui excède les proportions naturelles. Une statue monumentale doit être plus grande que le naturel.

— *Au naturel.* loc. adv. D'après nature, selon la nature. Cette figure représente le prince au naturel. La vieille Sanguin est morte comme une héroïne, promenant sa carcasse par la chambre, se mirant pour voir la mort au *naturel.* (Mme de Sév.)

— Se dit quelquefois au moral. Représenter, retracer au naturel l'injustice du procédé de quelqu'un. L'illusion se dissipera, vous verrez tout au *naturel.* (Mass.) Cette acception vieillit.

— Art culin. Se dit de la manière la plus simple d'apprêter certaines viandes. Bœuf au naturel. Tête de veau au naturel. Côtelettes au naturel.

— Blas. Se dit lorsque les animaux ou les fleurs qui meublent l'écu sont représentés avec leurs couleurs naturelles, et non avec les émaux ordinaires du blason.

— Mus. *Solfier au naturel.* Transporter les tons affectés de dièses ou de bémols, et les solfier par les noms des sons de la gamme ordinaire.

— *De mon naturel.* loc. adv. Naturellement.

— Syn. comp. NATUREL. TEMPÉRAMENT. CONSTITUTION. COMPLEXION. Le *naturel* est formé de l'assemblage des qualités naturelles; le *tempérament,* du mélange des humeurs; la *constitution,* du système entier des parties constitutives du corps; la *complexion,* des habitudes dominantes que le corps a contractées.

NATURELLEMENT. adv. Par un principe naturel; par une impulsion, une propriété naturelle. Tout retourne naturellement à son principe. Tous les animaux désirent naturellement la conservation de leur être. Être porté naturellement à la douceur. Naturellement sensible. Le lion est naturellement courageux. Le lièvre est naturellement timide. Sans s'abaisser, pour être civil et obligeant, il se trouve *naturellement* ce qu'il doit être envers tous les hommes. (Boss.) Albert de Walstein fut naturellement fort sobre. (Sarrazin.) Les plantes y sont *naturellement;* elles naissent sous nos pieds. (J.-J. Rouss.) J'ai dit que Sophie était gourmande. Elle l'était *naturellement;* mais elle est devenue sobre par habitude, et maintenant elle l'est par vertu. (Id.)

— Par le seul secours, par les seules forces de la nature. Cela ne peut pas se faire naturellement.

— *Cela ne se fait pas naturellement.* Se dit des choses qui ne sont pas dans l'usage ordinaire, qui n'arrivent pas ordinairement. || Se dit aussi des choses où l'on veut faire entendre qu'on soupçonne quelque supercherie. Il a gagné dix parties de suite, cela ne se fait pas naturellement. || On dit dans le même sens: *Cela ne peut pas être arrivé naturellement.*

— D'une manière naturelle, simple, facile. Entrer naturellement dans son sujet. Son éloge est venu, a été amené naturellement, tout naturellement dans cet endroit du discours. Cela s'explique naturellement, tout naturellement. Voilà le sens qui s'offre naturellement à l'esprit.

— D'une manière naïve, propre à imiter exactement la nature. Dépeindre quelque chose naturellement. Contrefaire tout le monde fort naturellement.

— Sans affectation, sans recherche, sans effort. Penser, parler, écrire naturellement. Jouer naturellement.

— Sans déguisement, avec franchise. Parler à quelqu'un naturellement, lui répondre naturellement. Ne pas agir naturellement. Il ne trouvait pas de plaisir plus doux que d'entendre parler les hommes *naturellement* et se montrer tels qu'ils sont. (Mass.)

— Sans art, sans culture. Ces plantes croissent naturellement. On y voyait briller mille fleurs des champs, parmi lesquelles l'œil en démêlait avec surprise quelques-unes des jardins qui semblaient croître *naturellement* avec les autres. (J.-J. Rouss.)

— *Naturellement parlant.* En parlant sans figure. || Se dit aussi par opposition à Surnaturellement. Naturellement parlant, un mort ne peut ressusciter.

NATURER. v. n. 1er conj. S'est dit pour Ressembler.

NATURISME. s. m. Philos. Système dans lequel la nature est considérée comme auteur d'elle-même. L'athéisme, le *naturisme* de ce Spinosa, moins géométrique que l'autre, nous rappelle toutefois le raisonnement enthousiaste dans sa sobriété chauve et unie. (Ste-Beuve.) On dit aussi *Naturalisme* et *philosophie de la nature.*

— Système ou opinion de ceux qui attribuent tout à la nature médiatrice, comme puissance souverainement sage et prévoyante. V. NATURALISME.

NATURISTE. s. m. Nom donné par quelques auteurs au médecin qui, ayant fait une étude approfondie de l'économie animale, met tous ses soins à observer scrupuleusement la marche de la nature dans les maladies, et n'emploie que des moyens indispensables et propres à seconder la tendance réputée salutaire.

— adject. Médecin naturiste. Les médecins *naturistes* se livrent peu à la recherche des causes prochaines des maladies, et encore moins à l'explication de leur manière d'agir, ce en quoi ils diffèrent totalement des dogmatistes. (Brichet.)

NAU. s. m. (du lat. *navis.*) Se disait pour Gros vaisseau. || Se disait aussi pour une grande pièce de bois creuse servant à l'égout des étangs, et où l'on place la bande avec un chapeau.

NAUCADE. s. m. Écon. rur. Mélange d'herbes, d'eau et de son, dont on nourrit les porcs dans le dép. de la Haute-Garonne.

NAUCELLE. Géogr. Ch.-l. de cant.; arr. de Rodez (Aveyron). 1,600 hab.

NAUCIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. Qui porte des fruits semblables à de petites noix.

NAUCLARE. s. m. Ant. gr. V. NAUCRARE.

NAUCLARÉE. s. f. Ant. gr. V. NAUCRARIE.

NAUCLÉE. s. f. Bot. Genre de plantes rubiacées des contrées équinoxiales. C'est des feuilles et des jeunes pousses d'une espèce de ce genre que l'on obtient par décoction une fécule souvent employée comme astringente dans les maladies de la gorge, dans les dyssenteries, et qui sert dans la tannerie et la teinture, et dans les cas où le cachou est employé.

NAUCLÉE, ÉE. Bot. Qui ressemble à une nauclée. || NAUCLÉEES. s. f. pl. Groupe de la tribu des rubiacées, qui a pour type le genre nauclée.

NAUCLÈRE. s. m. Ant. Propriétaire d'un bâtiment marchand.

NAUCORE. s. m. (ét. gr. ναῦς, vaisseau; κόρις, punaise, parce qu'ils ont la forme d'un petit bateau. Entom. Genre d'insectes hémiptères aquatiques, renfermant huit espèces, qui, sous tous les états, sont très-carnassiers et attaquent tous les autres insectes aquatiques.

NAUCORIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à la naucore. || Famille d'insectes hémiptères, qui a pour type le genre naucore.

NAUCRARE. s. m. Ant. gr. Titre de certains magistrats athéniens, administrateurs des revenus des terres. C'étaient les mêmes que les démarques. Ce nom de naucrare leur était donné parce qu'ils devaient fournir un vaisseau à la république.

NAUCRARIE. s. f. Ant. gr. Dîmes d'Athènes. || Juridiction d'un naucrare.

NAUCRATE. s. m. Ichthyol. Genre de poisson de la Méditerranée, ayant pour type le centronote conducteur. || Espèce d'échénéide.

NAUCUS. s. m. Bot. Péricarpe évalve, nucamenteux ou foliacé de quelques crucifères.

NAUENBURGIE. s. f. Bot. Genre établi pour une plante annuelle qu'on trouve dans l'Amérique méridionale.

NAUFRAGANT. s. m. Celui qui a fait naufrage. Les vœux empressés des *naufragants,* que le vent apporte avec l'orage. Ce mot a été hasardé par le P. Larue.

NAUFRAGE. s. m. (du lat. *naufragium,* pour *navifragium,* fait de *navis,* vaisseau; *frangere,* briser). Perte d'un vaisseau, causée par quelqu'un des accidents qu'on éprouve sur mer. Faire naufrage. Faire naufrage sur un banc, à une côte. Ne pouvoir rien sauver du naufrage. Après le naufrage. Les débris, les restes d'un naufrage. Mer fameuse en naufrages.

— Se dit, par extension, des autres bâtiments de mer, et même des barques, des bateaux, etc.

qui vont sur les fleuves, les rivières et les lacs. La chaloupe, l'esquif, le bateau, la barque a fait naufrage.

— Fig. *Faire naufrage au port.* Voir tous ses projets ruinés, renversés au moment ou l'on etait près de réussir.

— Fig. Se dit de toute sorte de pertes, de ruines et de malheurs. Le naufrage de son honneur, de sa réputation, de sa fortune. Son honneur a fait naufrage. On dit que cet homme est ruiné, mais il lui reste encore des débris de son naufrage. Cette maison, voilà tout ce qu'il a pu sauver de son naufrage. Siècle vainement subtil, ou tant d'âmes insensées cherchent leur repos dans le *naufrage* de la foi. (Boss.) Lorsque le juge change en une souplesse de cour le rigide ministère de la justice, il fait *naufrage* contre ces écueils. (Id.) Plus notre course est rapide, plus le *naufrage* est inévitable. (Mass.) Cette mer où tu cours est célèbre en *naufrages*. (Boil.) Leurs noms sont échappés du *naufrage* des temps. (Id.) Les arts et les lettres ont sauvé l'antiquité du *naufrage* au sein du néant. (Boiste.) Des hommes qui ont étudié la manœuvre de l'Etat, qui ont médité l'histoire de ses *naufrages*, peuvent-ils être forcés à se taire, lorsqu'ils voient des signes de tempêtes, et l'ignorance des pilotes ? (Id.)

— Massillon a dit assez improprement, *essuyer du naufrage*, pour Accueillir après le naufrage.

— On compare souvent la vie à une mer orageuse, à cause des vicissitudes qui la partagent, des écueils dont elle est semée ; en suivant cette figure, Castel a dit en parlant de l'homme qui vit tranquillement à la campagne :

Chaque jour sur les flots de ce monde orageux,
Contemplant des mortels les débris malheureux,
Il s'applaudit d'avoir dans ce commun *naufrage*,
Confié ses destins au tranquille rivage.

— Alchim. *Naufrage de la mer des philosophes.* Phrase du langage hermétique, par laquelle on désigne les pertes, les mauvais succès dans l'œuvrage de la pierre.

— Régnier a donné à ce mot le sens de naufragé.

Il semble dépiter, *naufrage* audacieux,
L'infortune, les vents, la marine et les cieux.

— Syn. simpl. Submersion, perte d'un vaisseau, perte, ruine, infortune, malheur, chute, décadence. ‖ Epith. Horrible, affreux, vaste, commun, dangereux, menaçant, illustre. ‖ Périph. Les horreurs, les dangers du naufrage.

NAUFRAGÉ, ÉE. adj. Se dit de ce qui a péri, de ce qui a été submergé par l'effet d'un naufrage. Vaisseau, bateau naufragé. Effets naufragés. Marchandises naufragées. Personnes naufragées. Les habitants de ces côtes ne se bornaient pas alors à attendre sur le rivage les navires *naufragés ;* ils occasionnaient fréquemment encore la perte de ces navires. (Encycl.)

— substantiv. En parlant des personnes qui ont échappé à un naufrage. Un naufragé. Un malheureux naufragé.

NAUFRAGER. v. n. 1re conj. (rad. *naufrage*). Ce verbe prend un *e* après le *g* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *a* ou un *o*. *Nous naufrageons. Je naufrageais.* Faire naufrage.

— Fig. Enfin que ma raison auprès de vous *naufrage.* (Scarron.)

— Se disait pour Naviguer avec péril.

— Ce verbe serait utile dans le sens de Faire naufrage, et il serait à désirer que l'usage l'adoptât.

NAUFRAGEUX, EUSE. adj. (du lat. *naufragiosus*, qui fait faire naufrage). Fécond en naufrages. Hélas ! il fuyait la rive *naufrageuse* qui avait vu périr son fils. (Prév.)

— C'est aux poètes à faire revivre cet adjectif, dont ils sentent la nécessité.

NAULAGE. s. m. (du gr. ναῦλον, fait de ναῦς, vaisseau). Mar. Fret, louage d'un navire, d'une barque pour le transport, par mer, des personnes ou des marchandises. Naulage d'un navire, d'une barque. On dit aussi *nolis*. *Naulage* n'est guère usité que dans la Méditerranée.

— Myth. Droit qu'on payait à Caron pour passer le Styx.

NAULE. s. m. Ant. gr. Naulage, prix d'un passage sur un navire.

— Myth. Pièce de monnaie qu'on mettait dans la bouche des morts pour payer le passage du Styx. Je suis prêt de payer pour nous deux à Charon le *naule* de sa barque. (Rabelais.)

NAULISER. v. a. 1re conj. (du gr. ναυλόω, fait de ναῦς, vaisseau). Mar. Payer le louage d'un navire. V. NOLISER.

NAULOQUE. Géogr. anc. Ville et port de Sicile. Octave détruisit la flotte de Sextus Pompée près de Nauloque, en l'an 36 av. J.-C.

NAUMACHIE. s. f. (ét. gr., ναῦς, vaisseau ; μάχη, combat). Spectacle d'un combat naval qu'on donnait au peuple de l'ancienne Rome.

— Le lieu même où se donnait ce spectacle.

NAUMACHIEN. s. m. Ant. rom. Celui qui combattait dans les naumachies.

NAUMBURGIE. s. f. Bot. Genre établi pour la lysimachie thyrsiflore.

NAUPACTE. Géogr. anc. Ville de la Locride, sur le golfe de Corinthe. Aujourd'hui *Lépante.*

NAUPACTE. s. m. Entom. Genre de coléoptères.

NAUPACTIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Naupacte. ‖ Qui appartient à Naupacte ou à ses habitants.

— Philol. *Poésies naupactiennes.* Satires dirigées contre les femmes, parce que les premières poésies de ce genre eurent pour auteur Larcinus, né à Naupacte.

NAUPHYLAX ou **NAUPHYLACE.** s. m. (ét. gr., ναῦς, vaisseau ; φύλαξ, gardien). Ant. gr. Gardien des ports, des vaisseaux ‖ Officier subalterne à bord d'un vaisseau.

NAUPLIE. Géogr. Ville de Grèce, dans la Morée, ch.-l. de l'Argolide, port sur l'Archipel ; c'est le port de l'ancienne Argos ; 12,000 hab. On l'appelle aussi *Napoli de Romanie.*

NAUPLIE. s. f. (ét. gr., ναῦς, vaisseau ; πλέω, naviguer, à cause de l'habitation aquatique ou maritime des deux espèces primitives de ce genre). Bot. Genre de plantes à fleurs composées, de la tribu des inulées.

— Entom. Genre de crustacés entomostracés.

NAUPLIUS. Temps hér. Fils de Neptune, roi de l'île d'Eubée.

NAUPRUSTIDE. adj. et s. (ét. gr., ναῦς, vaisseau ; πρηστήρ, fait de πρήθω, brûler). Temps hér. Surnom des filles de Laomédon, qui brûlèrent les vaisseaux de Protésilas, pour le forcer à demeurer dans le lieu où il avait abordé.

NAUROS. s. m. Relat. Fête du premier de l'an chez les Indiens.

NAUROUZ. s. m. Chron. Premier jour de l'ancienne année solaire que les Persans non mahométans célèbrent avec beaucoup de solennité, au premier jour de l'équinoxe de printemps.

NAUSCOPE. s. m. (ét. gr., ναῦς, vaisseau ; σκοπέω, observer). Mar. Instrument à l'aide duquel on peut découvrir les vaisseaux à une très-grande distance.

NAUSCOPIE. s. f. Mar. Art de découvrir les vaisseaux en mer à une très-grande distance.

NAUSCOPIQUE. adj. des 2 g. Mar. Qui concerne le nauscope et la nauscopie.

NAUSE. s. f. Écon. rur. Fossé large et profond destiné à l'écoulement des eaux, lors des crues surabondantes.

NAUSÉABOND, ONDE. adj. (du lat. *nauseabondus*, sujet aux nausées). Qui cause des nausées. Aliment, remède nauséabond. Odeur, saveur nauséabonde.

— Fig. Se dit des ouvrages littéraires qui déplaisent, rebutent, excitent le dégoût. Discours, ouvrage nauséabond.

— Beaumarchais lui a donné un régime. Nauséabond aux lecteurs.

NAUSÉATIF, IVE. adj. S'est dit pour Nauséabond.

NAUSÉE. s. f. (du lat. *nausea*, fait du gr. ναυσία, dérivé de ναῦς, vaisseau, parce que nausée a signifié primitivement l'envie de vomir à laquelle on est sujet sur mer). Envie de vomir qui vient de dégoût. Avoir de grandes nausées. Exciter des nausées. L'exercice de la valse, de l'escarpolette, du jeu de bague, etc., produit la *nausée* chez un grand nombre d'individus. (Villen.) La vue seule d'un objet immonde, dégoûtant, l'impression d'une odeur quelconque, suffisent chez d'autres pour exciter la *nausée*. (Id.) Un maçon, ayant été invité à un repas par ses camarades, fut pris de *nausées*, de dégoût, en voyant mettre sur la table une tête de veau encore saignante. (Id.)

— Envie de vomir à laquelle on est sujet sur mer.

— Fig. Dégoût qu'inspirent les discours et les ouvrages littéraires qui sont rebutants, fastidieux, insipides, quant à la forme ou à l'esprit.

Combien de fois les Waillys, les Beauzées,
Au dieu du goût ont donné des *nausées*. (***)

— Syn. comp. NAUSÉE. VOMISSEMENT. Dans le *vomissement*, on rejette une quantité plus ou moins grande de matières contenues dans l'estomac, et dans la *nausée* ce phénomène n'a pas encore lieu.

NAUSÉEUX, EUSE. adj. Médec. Qui provoque des nausées. Odeur nauséeuse.

NAUSICAA. Temps hér. Fille d'Alcinoüs, roi des Phéaciens ; elle accueillit Ulysse après le naufrage de ce héros. Selon quelques auteurs, elle épousa Télémaque, fils d'Ulysse.

NAUSIOSIS. s. m. Pathol. Ce mot est tantôt synonyme de Nausée, tantôt il exprime le phénomène qui a lieu dans certaines hémorrhagies veineuses, lorsque le sang s'échappe par secousses.

NAUTE. s. m. S'est dit pour Navigateur. Compagnies de marchands, auxquels on avait accordé de grands priviléges, et qui, sous le nom général de *nautes*, étaient les agents, les ressorts d'un mouvement continuel. (Rayn.)

NAUTELLIPSITE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles multiloculaires fossiles, ayant pour type une espèce rencontrée dans un calcaire ancien, en Irlande.

NAUTÈS. Temps hér. Un des compagnons d'Ulysse, inspiré par Minerve ; la garde du Palladium lui avait été confiée.

NAUTIA. Hist. Famille patricienne de Rome, consacrée au culte de Minerve, et qui avait la garde du Palladium.

NAUTIER. s. m. Pêch. Sorte de couteau dont les pêcheurs de morue se servent pour ôter les noues.

NAUTIES. s. f. pl. Fêtes en l'honneur de Nautia.

NAUTILACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble au nautile. ‖ NAUTILACÉES. s. m. pl. Famille de l'ordre des mollusques céphalopodes. ‖ Famille de l'ordre des céphalopodes polythalamacées. ‖ Famille de l'ordre des céphalopodes siphonophores, ayant pour type le genre nautile.

NAUTILE. s. m. (du gr. ναυτίλος, nautile ; fait de ναῦς, vaisseau, parce que le nautile ressemble à une nacelle conduite sur mer comme un vaisseau l'est par un pilote). Conchyl. Mollusque testacé à coquille divisée en plusieurs cellules. ‖ *Nautile papyracé* ou *argonaute*. Mollusque de la famille des seiches qui conduit sa coquille comme une barque en s'aidant de ses pieds, dont deux sont élargis et servent de voiles. ‖ *Nautile à spire*. Belle coquille des mers de la Chine, qui forme maintenant le genre ammonie. ‖ *Nautile déprimé*. Coquille fossile qu'on a nommée depuis *bellérophe*. ‖ *Nautile encapuchonne*. Coquille fossile dont on a formé le genre agamide.

— Sorte de grosse ceinture en tissu imperméable, remplie d'air, et maintenue gonflée à l'aide d'anneaux en fil de fer.

NAUTILÉ, ÉE. adj. Conchyl. V. NAUTILACÉ.

NAUTILIER. s. m. Conchyl. Mollusque qui habite dans la coquille appelée nautile.

NAUTILITHE. s. f. (ét. gr., ναυτίλος, nautile ; λίθος, pierre). Conchyl. Nautile fossile.

NAUTILITHE. adj. des 2 g. Qui ressemble à un nautile. ‖ NAUTILITHES. s. m. pl. Tribu de la famille des céphalopodes polythalames, ayant le genre nautile pour type.

NAUTILOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ναυτίλος, nautile ; εἶδος, ressemblance). Conchyl. Qui ressemble à un nautile. ‖ Dont la coquille ressemblé à un nautile par sa forme et son mode d'enroulement. Spirorbe nautiloïde. Lituole nautiloïde. ‖ NAUTILOÏDES. s. m. pl. Tribu de la famille des céphalopodes hélicostègues, comprenant ceux dont les tours de spire de la coquille s'enveloppent, comme dans le nautile.

NAUTILOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ναυτίλος, nautile ; φέρω, porter). Conchyl. V. NAUTILACÉ. ‖ NAUTILOPHORES. s. m. pl. Ordre de la classe des céphalopodes, qui a pour type le genre nautile.

NAUTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ναυτικός, fait de ναῦς, vaisseau). Qui appartient à la navigation. Art nautique. Astronomie nautique. Cartes nautiques. Observations nautiques. Instruments nautiques. Baromètre nautique.

— Hist. *Legion nautique.* Légion que l'on forma en Egypte des matelots tirés de la flotte française.

NAUTIQUEMENT. adv. Didact. D'une manière nautique.

NAUTODICE. s. m. Ant. gr. Titre de certains magistrats subalternes d'Athènes. Ils étaient chargés de terminer les différends qui s'élevaient entre les matelots et les marchands.

NAUTONIER, ÈRE. s. (du gr. ναύτης, fait de ναῦς, navire). Celui, celle qui conduit un navire, une barque. Nautonier sage, prudent, fidèle, hardi, imprudent, craintif, timide, avare, vagabond. Un hardi nautonier. Ce mot est principalement d'usage en poésie. Les âmes fortes repoussent la volupté comme les *nautoniers* évitent les écueils. (Napol.)

Du prêtre dont la voix semble enchaîner les vents
Les *nautoniers* émus répètent les accents. (Esmén.)

Le hardi *nautonier*, sur la foi des étoiles,
A des vents mal connus ose livrer ses voiles. (Desaintange.)

— *Le nautonier des sombres bords*. Caron. Le nocher des enfers. Des enfers le nautonier avide.

— Syn. comp. NAUTONIER. NOCHER. PILOTE. V. PILOTE.

NAVAL, ALE. adj. (du lat. *navis*, vaisseau). Qui regarde, qui concerne les vaisseaux de guerre. Combat naval. Armée, victoire navale. Forces navales.

— L'expression *armée navale* a remplacé celle de *flotte de guerre*, et se donne seule à toute force navale de vingt-sept vaisseaux et au-dessus, si ce n'est dans un seul cas, c'est-à-dire quand on veut exprimer la totalité des bâtiments de guerre d'un Etat.

— *La science navale.* La navigation, l'art de naviguer.

— *Maisons navales.* Nom qu'on donnait à des vaisseaux peints, vernissés, dorés, vitrés et tapissés, qui servaient aux entrées des rois, des princes, des archevêques ou des gouverneurs, dans les villes maritimes.

— Entom. Le *lymexyle naval* a été ainsi appelé parce que sa larve cause de grands dommages aux bois de construction de la marine, dans l'intérieur desquels il vit, les perçant et sillonnant en tous sens. ‖ La *tarière navale* perce aussi tous les bois, même les plus durs, qui sont plongés dans l'eau, afin d'y établir sa demeure, ce qui a compromis la sûreté des digues de la Hollande, et quelquefois mis des navires en danger.

— Hist *Couronnes navale.* Couronne ornée de proues de vaisseaux, qu'on donnait chez les anciens Romains à ceux qui dans un combat naval étaient montés les premiers sur un vaisseau ennemi.

— Quelques grammairiens disent *navals* au pluriel. Des combats navals.

NAVARCHIE. s. f. Antiq. Titre, charge du navarque.

NAVARCHIQUE. adj. des 2 g. Antiq. Qui tient, qui a rapport au navarque, à la navarchie.

NAVARÈTE. s. f. Bot. Genre de la famille des polémoniées, établi pour une plante du Chili.

NAVARETTE. Géogr. Bourg d'Espagne où du Guesclin fut fait prisonnier en 1367, dans une bataille que Henri de Transtamare perdit contre son frère Pierre le Cruel et le prince Noir.

NAVARICIEN. s. m. Hist. relig. Nom d'anciens hérétiques.

NAVARIN. Géogr. Ville de Grèce, en Morée, avec un port sur la mer Ionienne ; 2,000 h. ‖ *Bataille de Navarin.* Défaite et destruction de la flotte turco-égyptienne par les navires français, anglais et russes, le 20 octobre 1827.

NAVARQUE. s. m. (ét. gr., ναῦς, vaisseau ; ἀρχή, commandement). Ant. gr. Titre du commandant d'une flotte grecque.

— Ant. rom. Nom qu'on donnait au commandant de chaque vaisseau liburnien.

NAVARRAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Navarre. ‖ Qui appartient à la Navarre ou à ses habitants.

NAVARRE. Géogr. Province et royaume d'Espagne. Pampelune en est la capitale ; 272,000 hab. ‖ *Basse-Navarre.* Ancien petit pays de France enclavé dans le Béarn. Saint-Jean-Pied-de-Port en était la ville la plus remarquable. ‖ *Navarre-et-Béarn.* Grand gouvernement de la France qui se composait de deux parties, la Navarre française et le Béarn. Il a formé le département des Basses-Pyrénées. ‖ *Nouvelle-Navarre.* Ancienne province du Mexique, aujourd'hui comprise dans l'Etat de Sonova.

— Hist. *Royaume de Navarre.* Etat formé d'une partie en deçà et d'une partie au delà des Pyrénées. Les chrétiens goths lui donnèrent une assiette régulière vers le commencement du IXe siècle, et on l'appela d'abord *royaume de Suprarbie ;* puis sous Garcie, en 858, *royaume de Pampelune.* Cette province fut réunie à la France en 1589 par l'avénement de Henri IV au trône. Depuis cette époque, les Bourbons ont pris le titre de *roi de France et de Navarre.* Louis-Philippe y a renoncé en 1830.

— NAVARRE. s. m. Métrol. Écu marqué aux armes de France et de Navarre, au commencement du règne de Louis XV.

NAVARREINS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Orthez (Basses-Pyrénées) ; 1,400 hab.

NAVARRÉSIE. s. f. Bot. Genre établi pour une plante du Chili.

NAVARROIS, OISE. Géogr. V. NAVARRAIS.

NAVASARDI. s. m. Calendr. Nom du premier mois de l'année chez les Arméniens ; il répond à peu près au mois d'octobre.

NAVÉE. s. f. (du lat. *navis*, vaisseau, bateau). Charge d'un bateau.

— Pêch. Se dit particulièrement, en Normandie, des bateaux chargés de poisson salé.

NAVEMBURGIE. s. f. Bot. Genre de la tribu des hélianthées, établi pour une plante d'Amérique.

NAVET. s. m. (du lat. *napus*). Bot. Genre de plantes crucifères que l'on cultive dans les jardins, dans les champs, et dont la racine, qui prend le même nom, sert à la nourriture des hommes et des bestiaux. Les navets sont l'objet d'une culture importante, mais leur qualité varie singulièrement, selon la nature du terrain où ils végètent. On en distingue un grand nombre de variétés divisées en trois sections principales : 1° les navets secs à chair, ne se délayant pas en cuisant ; ce sont les plus estimés pour assaisonner les ragoûts : 2° les navets tendres ; ils ont le goût moins fin que les précédents, mais ils ont l'avantage de réussir mieux dans toute espèce de terrain : 3° enfin les navets demi-tendres. ‖ *Navet du diable* ou *navet à longue queue.* Nom vulgaire de la bryone. On l'appelle aussi *navet galant.*

Le *navet* n'a-t-il pas dans le pays latin
Longtemps composé seul ton modeste festin ? (Rivar.)

A côté de vos fleurs aimez à voir éclore
Et le chou panaché que la pourpre colore,
Et les *navets* sucrés que Freneuse a nourris. (Delille.)

— Art culin. Le navet est un aliment sain et assez recherché, quoique venteux. Manger des navets. Potage aux navets. Canard aux navets. Navets glacés au jus. Navets à la d'Esclignac. Navets à la picarde. Navets en ragoût vierge. Purée de navets. Bouillon pectoral aux navets.

— Conchyl. Nom marchand de plusieurs coquilles univalves.

— Hortic. S'est dit de la racine de toutes sortes de plantes. Couper le navet d'un œilleton.

NAVETIER. s. m. Techn. Ouvrier qui fait des navettes.

— Conchyl. Animal qui vit dans la navette.

NAVETTE. s. f. (du fr. *navet*). Bot. Espèce de navet sauvage dont la graine, nommée aussi

navette, donne de l'huile. On emploie la plante à la nourriture des bestiaux. On en distingue deux espèces, la navette d'été et la navette d'hiver. || *Navette des serins.* Un des noms de la moutarde des serins. || *Navette d'été.* Nom impropre que l'on donne en différents cantons à des plantes tout à fait distinctes de la vraie navette d'été. *Grosse navette.* Nom vulgaire du colza. || *Navett trémoise.* Un des noms impropres de la cameline cultivée.

— Huile que l'on tire de la navette. On s'en sert pour l'éclairage, pour la préparation des cuirs et des draps, pour en faire du savon noir. Elle entre dans la préparation des aliments des gens de la campagne. Les marcs, gâteaux ou tourteaux, composés avec les résidus après l'expression de la substance oléagineuse, sont employés à l'engrais des bestiaux.

NAVETTE. s. f. (du lat. *navis*, à cause de sa ressemblance avec un petit navire). Petit vase de cuivre, d'argent, etc., fait en forme de navire, et où l'on met l'encens qu'on brûle à l'église dans les encensoirs.

— Instrument de tisserand qui sert à porter et à faire courir le fil, la soie, la laine, entre les fils de la chaîne. Navette agile, mobile, roulante, errante, légère, prompte, vagabonde, rapide. Faire courir la navette. Nous voulons savoir quelle était la théologie de Thot, de Zerdust, de Sanchoniathon, et nous ignorons le nom de l'homme utile et industrieux qui inventa la *navette*. (Volt.) || Les femmes se servaient autrefois de petites navettes d'or, de laque, d'écaille, pour faire des nœuds ou du filet. || *Navettes volantes.* Navettes que l'on emploie pour faire de la gaze et d'autres étoffes de toute largeur. On les appelle ainsi parce que l'ouvrier n'y touche pas, et que leur mouvement est pour ainsi dire continu

Voyez se promener la volante *navette* ;
Un léger coup de main la chasse, la rejette (Alboy.)

. Sur un métier, la *navette* en courant
Dans la chaîne entr'ouverte enlace un fil errant (Moilevaut.)

Dans la trame suivez la *navette* rapide,
Qui parcourt en volant un dédale de fils. (Talbert.)

— On appelle *ouvriers de la grande navette* les ouvriers en drap d'or, d'argent, de soie, et autres étoffes mélangées, par opposition aux rubaniers, que l'on appelle *ouvriers de la petite navette*.

— Fig. et fam. *Faire la navette, faire faire la navette.* Faire beaucoup d'allées et de venues, en faire faire à d'autres. || Se dit quelquefois des choses dans un sens analogue. Cette somme, envoyée de Paris à Lyon, a été renvoyée de Lyon à Paris ; elle a fait la navette.

— *Faire la navette.* Se dit, au whist, quand le deux partenaires chacun coupe une couleur, et joue alternativement celle que l'autre coupe de son côté.

— Prov. *La langue lui va comme la navette d'un tisserand.* Se dit d'une personne babillarde.

— Conchyl. Nom marchand de plusieurs coquilles. || *Navette de tisserand.* Nom marchand d'une espèce de bulle, et quelquefois d'une espèce de volute. || *Navette tuilée.* Nom marchand d'une coquille du genre pholade.

— Mar. Poulie allongée dont le corps n'est pas entièrement estropé. || Espèce de pirogue des Indes.

— Techn. Morceau de plomb en forme de navette. On l'appelle plus ordinairement *saumon*.

NAVETTIER. s. m. V. NAVETIER.

NAVICELLE. s. m. Archéol. Bassin d'une fontaine antique que l'on a trouvé à Rome, et qui a la forme d'une petite barque.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves.

NAVICULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *navicula*, nacelle, dimin. de *navis*, vaisseau). Anat. Qui a la forme d'une nacelle. Os naviculaire. || *Fosse naviculaire.* Chez la femme, Petit enfoncement qui se trouve à l'entrée du vagin, derrière la bride membraneuse qui unit inférieurement les grandes lèvres. || Chez l'homme, Dilatation que présente le canal de l'urètre, vers la base du gland. || Enfoncement digital superficiel qui sépare les deux racines de l'hélix.

— Bot. Qui est creusé en nacelle, c'est-à-dire concave et plus ou moins comprimé latéralement, comme les pétales de la cookie ponctuée, les spathelles du froment d'été, les spathellules du seigle, les valves de la subulaire aquatique.

— Conchyl. Se dit d'une coquille qui, étant renversée sur le dos, l'ouverture en haut, a quelque ressemblance avec un petit bateau ; d'une coquille bivalve quand sa coupe transversale approche de la figure d'un petit bateau, comme quelques espèces d'arches

NAVICULAIRE. s. m. Antiq. Propriétaire et capitaine d'un navire de commerce chez les Romains. || *Préfet des naviculaires.* Chef de la corporation des naviculaires, à Rome.

— Bot. Genre de plantes dont les bractées sont très entières et naviculaires.

— Petite barque. Peu usité.

NAVICULE. s. f. (du lat. *navicula*). Infus. Genre d'animalcules infusoires, formant une des limites du règne animal les plus voisines du règne végétal.

— Conchyl. Division des arches dont la coquille rappelle un peu la forme d'un navire, comme l'arche de Noé.

NAVIELLE. s. f. Erpé

NAVIÈRE. s. f. (du lat. barb. *naparia*). Se disait, en Normandie, d'Un champ de navets.

NAVIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *navis*, vaisseau ; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un petit bateau.

— Anat. Se dit quelquefois de l'os scaphoïde. On dit plutôt *naviculaire*.

NAVIGABILITÉ. s. f. Didact. Qualité, état d'un cours d'eau ou l'on peut naviguer.

NAVIGABLE. adj. des 2 g. (du lat. *navigabilis*). Où l'on peut naviguer. Mer qui n'est pas navigable. Fleuve navigable dès sa source. Rivière navigable. Canaux navigables. Il a fallu des siècles pour rendre le Rhône et la Loire *navigables*. (Buff.)

— Ce mot désigne un espace de mer ou une rivière, un fleuve, un golfe, etc., dans lequel un bâtiment peut se risquer et franchir des distances, malgré les bancs, les rochers, les écueils enfin qui y sont répandus et qui peuvent être évités. Un espace peut n'être pas navigable pour certains bâtiments et l'être pour d'autres, suivant leurs dimensions, desquelles résulte la profondeur que la coque atteint dans l'eau qui la porte. Une mer qui n'est pas navigable est donc celle qui est trop encombrée d'écueils, ou dont les eaux ne sont pas assez profondes pour porter des bâtiments.

NAVIGATEUR. s. m. (du lat. *navigator*). Celui qui a fait sur mer des voyages de long cours. Navigateur infatigable, hardi, habile, savant. Grand navigateur. Les découvertes des navigateurs. || Ce mot semble particulièrement consacré à des hommes éclairés, courageux et hardis, qui ont fait par mer de nouvelles découvertes importantes de lieux et de pays.

— Marin, homme qui sait conduire un vaisseau. Excellent navigateur.

— Buffon l'a dit du cygne. On doit reconnaître le cygne non-seulement comme le premier des *navigateurs* ailés, mais comme le plus beau modèle que la nature nous eût offert pour l'art de la navigation

. . . Ces oiseaux qui, d'une rame agile,
Navigateurs ailés, fendent l'onde docile. (Delille.)

— Géogr. *Île des navigateurs.* Groupe d'îles dans la Polynésie méridionale.

— Comme jusqu'à présent il n'y a aucune femme qui ait entrepris de grands voyages sur mer, par des vues particulières, on ne dit point *navigatrice*.

NAVIGATEUR. adj. m. Qui est adonné particulièrement à la navigation. Peuple navigateur.

— Dans le style soutenu et surtout en poésie, il peut se dire des animaux et même des choses. L'oiseau navigateur. Le pin navigateur.

— On ne trouve pas d'exemples du féminin *navigatrice*.

NAVIGATION. s f. (pr. *na-vi-ga-ci-on* ; du lat. *navigatio*). Voyage sur mer ou sur les grandes rivières. Longue navigation. Navigation périlleuse. Navigation facile et sûre. Gêner la navigation.

— Science théorique et pratique qui enseigne à conduire un bâtiment sur mer, à lui faire quitter un point pour en atteindre un autre. S'adonner à la navigation. Rétablir le commerce et la navigation. Entendre bien la navigation. Faire un livre sur la navigation, sur l'art de la navigation. Navigation à la rame, à la voile, à la vapeur. Navigation intérieure ou fluviale, côtière, maritime, de long cours. Navigation sous-marine. Navigation de concurrence. Navigation réservée. La *navigation*, plus florissante que sous les règnes précédents, étendit notre commerce dans toutes les parties du monde. (Mass.) On peut comparer la *navigation* à un pont immense qui réunit toutes les parties de notre globe. (Noël.)

— Hist. L'origine de la navigation se perd dans la nuit des temps. Dès que l'on eut reconnu au bois et à quelques autres corps la propriété de flotter et de supporter un poids sur l'eau, la navigation fut inventée. L'histoire de ses progrès n'est autre que celle de la civilisation. En remontant leur filiation, on trouve aux époques les plus reculées, comme on peut encore le constater de nos jours, le tronc d'arbre creusé dont se servent les naturels de l'Océanie et le radeau qui, au Brésil et aux Antilles, a encore conservé sa forme primitive. L'histoire de la navigation se divise en deux âges distincts. L'un, embrassant toute l'antiquité, traverse la civilisation des Babyloniens, des Égyptiens, des Grecs et des Latins, et vient se perdre dans les temps de barbarie qui ont suivi l'invasion de l'empire romain. Le second commence à la renaissance des arts en Europe, et reprenant la navigation au point où elle en était restée, la conduit à pas de géant au degré de perfection où nous la voyons aujourd'hui. Il est peut-être réservé à notre siècle d'être témoin de l'inauguration d'une nouvelle ère qui daterait alors de la navigation à la vapeur.

— *Navigation hauturière.* Navigation au long cours. || *Navigation côtière.* Cabotage. || *Navigation sous-marine.* Art de naviguer plus ou moins de temps entre deux eaux à une certaine profondeur dans la mer, au moyen d'un bateau d'une construction toute spéciale et d'installations particulières. || *Navigation intérieure.* Celle qui a lieu sur les lacs, les fleuves, les rivières et les canaux.

— Circulation des marchandises par les fleuves, les canaux. Faciliter, activer, suspendre la navigation.

— *Canal de navigation.* Canal qui porte des bateaux.

— Hist. *Acte de navigation.* Acte du parlement anglais, promulgué par Cromwell, en 1651, à la suite du refus que firent les Provinces-Unies de s'allier à la république d'Angleterre. L'acte de navigation fut une des principales causes de la prospérité et de la puissance de la marine britannique ; il assurait à l'Angleterre le commerce exclusif avec ses colonies. L'acte de navigation fut renouvelé en 1660, par Charles II.

— Phys. *Navigation aérienne.* Se dit de l'art ou des moyens encore cherchés de diriger un aérostat.

— Iconol. Les anciens ont représenté la Navigation sous l'emblème d'Isis, tenant des deux mains une voile enflée. Le présage d'une navigation heureuse était le dauphin, aussi les navires portaient-ils des dauphins pour symboles. Les modernes la désignent par une femme couronnée de poupes de vaisseaux et dont les vents agitent les vêtements. D'un côté elle s'appuie sur un gouvernail et de l'autre tient l'instrument qui sert à prendre la hauteur. On voit à ses pieds l'horloge marine, la boussole, le trident de Neptune et les richesses du commerce qu'on lui doit ; sur la mer qu'on aperçoit, des vaisseaux cinglant à pleines voiles ; un fanal borne l'horizon.

NAVIGEANT, ANTE. adj. Se disait pour Qui navigue. || substantiv. au m. S'est dit pour Navigateur.

NAVIGER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Naviguer. Selon qu'il fait l'homme doit naviger. L'Académie, en 1704, préférait ce verbe à Naviguer. Depuis on a préféré *naviguer*, parce que le mot latin est *navigare*, qui a un *g* fort.

NAVIGUANT, ANTE. adj. Qui navigue ordinairement.

NAVIGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Naviguer. S'empl. adjectiv. Chaloupe naviguée.

— *Mer qui n'a pas encore été naviguée.* Mer dans laquelle on n'a pas encore navigué. Cette locution n'a pas été admise.

— Hors de là, ce participe est toujours inv.

NAVIGUER. v. n. 1re conj. (du lat. *navigare* ; fait de *navis*, vaisseau ; et *agere*, conduire). Aller sur mer ou sur les grandes rivières. Naviguer le long des côtes. Naviguer en pleine mer. Naviguer sur un fleuve.

Pallas, à ses côtés, apprend de ce héros
A diriger son cours sur la plaine profonde,
A vaincre sur la terre, à *naviguer* sur l'onde. (Del.)

— Fig. La grue au haut des airs *naviguant* sans boussole. (Delille.)

Puis bientôt en grande eau, sur le fleuve du Tendre,
Naviguer à souhait, tout dire et tout entendre. (Boileau.)

— Se dit de la manœuvre qu'un pilote fait faire à un vaisseau. Mer où il est difficile de bien naviguer. Bien naviguer. Entendre l'art de naviguer.

— Se dit aussi de la manière dont un vaisseau va sur mer. Vaisseau qui navigue bien. Un navire *navigue* mal s'il n'est chargé qu'en proue. (Boiste.)

— *Naviguer en armée* ou *en escadre.* Faire partie de forces navales réunies pour une expédition.

— *Naviguer dans les terres.* Se dit, parmi les marins, lorsque la carte maritime se trouvant fausse, le vaisseau navigue dans un espace indiqué sur cette carte comme terre.

— *Naviguer par les sinus, par le compas de proportion.* Faire usage des sinus ou du compas de proportion pour résoudre les problèmes de la navigation. || *Naviguer par le rond ou par le réduit.* Se servir, en naviguant, de cartes où les degrés de latitude vont en croissant vers le pôle. || *Naviguer sur une carte plate.* Suivre ou pointer sa route sur une carte où les degrés de longitude ne sont pas marqués. || *Naviguer sur une carte réduite.* Suivre et pointer sa route avec l'observation de la latitude et de la longitude estimées. || *Naviguer à la sonde.* Faire route, en sondant, par certains parages, où les bas-fonds et les autres écueils sont multipliés.

— *Naviguer à part.* Servir à bord d'un bâtiment de commerce, moyennant une part déterminée dans les bénéfices. || *Naviguer au voyage ou à la traversée.* S'engager moyennant un salaire convenu.

— v. a. Mar. *Naviguer une chaloupe.* La faire avancer avec des rames.

— On dit quelquefois, *Naviguer l'un et l'autre Océan.* Mais cette construction n'a pas été adoptée.

NAVILLE. s. f. (du l'ital. *navicello*, ou du lat. *navis*, vaisseau, à cause des petites barques qui naviguent dessus). Petit canal qui sert à conduire des eaux pour arroser les terres. Se dit principalement des canaux d'irrigation de la Lombardie.

NAVIRE. s. m. (du latin *navis*, vaisseau). Toute espèce de bâtiment propre à naviguer. Grand, bon, vieux navire. Navire de cinq cents tonneaux, de douze cents tonneaux, du port de cinq cents, de douze cents tonneaux. Navire qui va bien à la voile, qui est bon voilier. Bâtir, construire, mâter un navire. Construction d'un navire. Charger, décharger un navire. Equiper, armer un navire en guerre. Fréter un navire. Un navire à l'ancre. Couler à fond un navire. Un navire marchand. Navires qui sont dans le port. Capitaine de navire. La mer gémissait sous le nombre et sous la grandeur énorme de nos *navires*. (Mass.)

— *Navire marchand.* Celui qui va en mer seulement pour le commerce. || *Navire en guerre et marchandise.* Vaisseau marchand qui a une commission pour faire la guerre. || *Navire en course* ou *armateur.* Vaisseau armé en guerre par des particuliers, avec une commission pour courir sur les ennemis de l'Etat. || *Navire à fret.* Celui que le propriétaire loue à des particuliers pour transporter leurs marchandises. || *Navire de conserve* ou *de convoi.* Vaisseau de guerre qui accompagne les vaisseaux marchands pour les défendre s'ils sont attaqués. || *Navire terre-neuvier.* Navire destiné à la pêche de la morue sur le grand banc de Terre-Neuve. || *Navire banqué.* Celui qui est placé sur le banc, et qui y fait sa pêche. || *Navire débanqué.* Celui qui a fini sa pêche, ou qui est dérivé de dessus le banc par le mauvais temps. || *Navire de registre.* Nom qu'on donnait en Espagne et dans l'Amérique à un navire marchand qui obtenait du conseil des Indes la permission d'y aller trafiquer moyennant une certaine somme et sous certaines conditions. || *Petit navire.* Instrument de bois qu'on jette à la mer pour connaître le sillage du vaisseau. || *Navires à vapeur.* Ce sera vraisemblablement, comme pour les navires à voiles, le nom collectif, la désignation générale des bâtiments à vapeur de toute grandeur, que l'on distinguera et que l'on distingue déjà en frégates, corvettes, etc., à titre de bâtiment de guerre, puis en paquebots et bateaux à vapeur, plus spécialement destinés au transport, tant de la correspondance que des passagers et des marchandises.

— *Navire !* est le cri de l'homme en vigie, pour avertir quand il découvre un bâtiment au large.

— Prov. *A navire brisé tous vents sont contraires.* Tout nuit à un corps usé. || Les gens ruinés ne trouvent aucune chance favorable. || *Tel navire, telle eau.* || *Tel fleuve, tel navire.*

— Fig. Un homme dans la tombe est un *navire* au port. (Malh.) Ces grands génies, semblables à un *navire* sans gouvernail, que des vents favorables poussent à pleines voiles. (Mass.) Bien que M. Addington et lord Hawkesbury ne fussent pas comparables à M. Pitt, le mouvement était donné, et le *navire* britannique allait marcher quelque temps encore. (Thiers.)

— S'empl. quelquefois pour Fortune, destinée.

— Antiq. *Navire sacré.* Se disait chez les Égyptiens, les Grecs et les Romains, de plusieurs bâtiments dédiés aux dieux ; tels étaient chez les premiers, le vaisseau d'Isis, la barque de Caron ; chez les Grecs, le navire qui portait les théories, etc.

— Astron. *Le navire Argo.* Constellation de l'hémisphère austral. On l'appelle aussi *le navire, le vaisseau, le navire de Junon, le chariot de mer.*

— Blas. On dit qu'*un navire est habillé d'argent, de gueules* ou *de sable*, quand les agrès sont de ces émaux.

— Hist. *Ordre du Navire et du double Croissant.* Nom d'un ordre de chevalerie institué en France par saint Louis en 1269, pour encourager par cette marque d'honneur les seigneurs à se croiser. Après la mort de ce roi, cet ordre cessa d'exister en France, mais il fut transporté en Italie par Charles d'Anjou. L'ordre du Navire reçut du roi René le nom d'*ordre du Croissant.*

— *Navire* n'est pas exclu du style élevé.

. . L'amante du pôle (la boussole)
Bravant les fureurs d'Eole
Et tous les flots mutinés,
Sur un abîme liquide
Dirige le vol rapide
Des *navires* effrénés. (Lebrun.)

Cependant *nef, vaisseau,* semblent avoir plus de noblesse.

— Ce mot était anciennement féminin. Jason, le gouverneur de toute la *navire*. (Ronsard.) || Du temps de Ménage ce mot était encore masculin ou féminin, particulièrement en vers.

Car aux flots de la peur sa *navire* qui tremble
Ne trouve point de port (Malh.)

Tout nous rit, et notre *navire*
A la bonace qu'il désire (Id.)

|| Depuis longtemps ce mot est masculin. Cependant il y a peu de temps encore on disait, *la navire Argo*, mais cette exception n'existe plus aujourd'hui.

— Il se disait d'une flotte.

— Syn. comp. NAVIRE. VAISSEAU. V. VAISSEAU.

NAVISALVIA. Myth. rom. Nom sous lequel on adora comme une déesse la vestale Claudia Quinta, parce qu'elle avait traîné avec sa ceinture le navire qui apportait à Rome l'image de la mère des dieux. La statue de Navisalvia était placée dans le vestibule du temple de Cybèle.

NAVISSEAU ou **NAVISSON.** s. m. Agric. Nom qu'on donne dans la Vendée à des navets semés sur le chaume du froment ou du seigle, après un simple labour et un hersage, pour en faire consommer les tiges au printemps par les bestiaux, lorsqu'elles commencent à fleurir

NAVRANT. part. prés. du v. Navrer. Qui navre. Il est invar. Une personne navrant son amie de douleur en lui apprenant une fâcheuse nouvelle.

NAVRANT, ANTE. adj. Qui cause une vive et profonde affliction. C'est un spectacle navrant. Aventure, histoire navrante. Alors ma tête et mon cœur s'emplirent de *navrantes* appréhensions. (Trol.)

NAVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Navrer. S'empl. adject. Personne navrée. Avoir le cœur

navré. Que mon cœur fut *navré*. (J.-J. Rouss.)

— *Navré de*. Une personne navrée de douleur.

> Lorsque autrefois, au printemps de mes jours,
> Je fus quitté par ma belle maîtresse,
> Mon tendre cœur fut *navré* de tristesse ;
> Je détestai l'empire des amours. (Volt.)

— substantiv. Se disait autrefois pour Blessé. De morts et de *navrés* il joncha la campagne. (Alex.)

NAVRER. v. a. 1re conj. (du lat. *naufragare*; fait de *navis*, vaisseau; *frango*, briser; V. aussi NAVRURE). Blesser, faire une grande plaie. Navrer quelqu'un à mort, le navrer mortellement. Vieux en ce sens.

— Fig. Causer une grande peine, une extrême affliction. En m'apprenant cette nouvelle, vous m'avez navré, vous m'avez navré de douleur.

— Agric. Redresser un échalas par une entaille.

— SE NAVRER. v. pron. S'affliger. Cette personne se navre facilement.

NAVREUR. s. m. S'est dit pour Celui qui navre, qui blesse.

NAVRURE. s. f. (rad. *noir*; on disait anciennement *neer*, *naër*, *naeré*, *naërure*, *naurure*, *noerure*). S'est dit pour Action de navrer ; blessure, contusion. Leur corps n'est que navrures de la tête aux pieds. La curation des navrures. Ce mot ne serait pas indigne d'être rajeuni ; il dit beaucoup plus que ne diraient les mots *ecchymose* et *contusion*.

NAVUCE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la moutarde.

NAXAC. s. m. Myth. ind. Séjour de peines où les habitants du Pégu font arriver les âmes après plusieurs transmigrations dans le corps des animaux, des oiseaux.

NAXIAS, NAXIUM. s. m. (pr. *nak-siass*, *nak-sium*). Minér. Pierre qu'on tirait de Naxos et d'Arménie, et dont les anciens se servaient pour polir les pierres fines.

NAXIE. Géogr. Ile de Grèce, dans les Cyclades. Sa capitale porte le même nom. Autrefois Naxos.

NAXIE. s. f. Crust. Genre de crustacés.

NAXIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de Naxos.

NAXOS. (pr. *nak-côss*). Géogr. anc. Ile de la mer Egée, dans les Cyclades, célèbre par ses vins et le culte de Bacchus. Thésée abandonna Ariane sur le rivage de Naxos. || Cap de l'île de Naxos.

NAXUANE. Géogr. anc. Ville d'Arménie ; elle passait pour la première ville bâtie après le déluge.

NAY. Géogr. Ch.-l. de cant, arr. de Pau (Hautes-Pyrénées) ; 3,400 hab.

NAYBE. s. m. Relat. Docteur de la loi, qui, dans les Maldives, a l'intendance des lois et de la religion.

NAYE. s. f. (pr. *né-ie*). Techn. Veine de matières étrangères dans un lit d'ardoises. || Veine supérieure de charbon de terre.

NAYOURIVI. s. m. (pr. *na-iou-ri-vi*). Bot. Sorte de plante des Grandes-Indes, que l'on emploie à la teinture en rouge.

NAZAIRE (SAINT-) Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Savenay (Loire-Inférieure).

NAZAR. s. m. Relat. Nom donné par les Orientaux à l'influence prétendue qu'on appelle dans l'Occident *le mauvais œil*. || Surintendant du roi de Perse.

NAZARÉAT. s. m. Ant. hébr. Condition des nazaréens parmi les Juifs. Le nazaréat était embrassé temporairement ou pour la vie. || Temps pendant lequel on s'instruit dans le nazaréisme. || Nature de la secte nazaréenne.

NAZARÉEN, ENNE. s. Hist. relig. Se disait de certains Juifs qui se consacraient à Dieu d'une manière particulière, soit pour toute la vie, soit pour un temps limité. Les nazaréens s'abstenaient de vin, ne coupaient jamais leurs cheveux, et ne touchaient point les corps des morts. || Nom que portèrent les chrétiens jusqu'à la fondation du siége patriarcal d'Antioche par saint Pierre. Les Orientaux ont continué d'appeler les chrétiens Nazaréens, peut-être à cause du rapport qui existe entre ce mot et celui de Nazareth, résidence de Jésus. || Membre d'une secte qui était issue des premiers chrétiens de Jérusalem, et qui observait la loi de Moïse, tout en admettant l'Evangile hébraïque de saint Matthieu. || Sectaire juif qui honorait Jésus-Christ comme un homme juste et saint.

— Habitant de Nazareth. || Qui y est né. || Surnom que les Juifs donnèrent à Jésus par dérision, parce que les habitants de Nazareth étaient connus pour leur ignorance.

NAZARÉEN, ENNE. adj. Hist. relig. Conforme à la doctrine des nazaréens.

NAZARÉISME. s. m. Hist. relig. Doctrine des nazaréens, sectaires semi-juifs et semi-chrétiens.

NAZARÉISTE. s. m. Hist. relig. Celui qui a embrassé le nazaréisme.

NAZARETH. Géogr. Ville de Palestine, tribu de Zabulon. Jésus-Christ y résida depuis son retour d'Egypte jusqu'à son baptême, c'est pourquoi on l'appelle quelquefois *Jésus de Nazareth*; 2,000 hab. En 1799, le général Junot, avec une poignée de braves, y livra un brillant combat dans lequel il mit en fuite un nombre considérable de Turcs.

NAZARIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une des sectes mahométanes formées par le schisme d'Ali. Les nazariens croient que la Divinité s'est unie corporellement avec plusieurs de leurs saints, et entre autres avec Ali.

NAZE. s. f. Pêch. Se dit quelquefois pour Nasse.

NAZIA. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

NAZIANZE. Géogr. anc. Petite ville de Cappadoce, patrie de saint Grégoire de Nazianze.

NAZIELSK. Géogr. Petite ville de Pologne, dans la Mazovie.

— Hist. *Combat de Nazielsk*. Victoire remportée par le maréchal Davoust, sur les Russes, le 30 décembre 1806.

NAZIÈRE. s. f. Pêch. Lieu où les pêcheurs de rivière tendent des nazes ou nasses, pour prendre du poisson.

NAZIR. s. m. Relat. Cour souveraine en Perse. || Inspecteur d'une mosquée chez les Orientaux.

NAZIRÉAT. s. m. Fonction des naziréens.

NAZIRÉEN. Ant. Hébreu qui se vouait au sacerdoce, bien que n'étant pas de la tribu de Lévi.

NAZIRIE. s. f. Géogr. Nom des divisions administratives de l'Egypte.

NAZIRITE. adj. et s. des 2 g. Hist. Une des plus puissantes tribus juives de l'Arabie, à l'époque où Mahomet fit la conquête du pays. On dit aussi *naziréen*.

NE. Adverbe qui se joint au verbe d'une proposition pour la rendre négative. Il a la même valeur que *non*. Les uns l'appellent *négation*, les autres *négative*. Il est ordinairement suivi de *pas* ou de *point*; quelquefois aussi il s'emploie sans ces particules. Il n'y a que deux adverbes qu'on doive regarder comme essentiellement négatifs ; ce sont *ne* et *non*. Une bien grande différence caractérise ces deux mots : le premier se construit toujours avec un verbe, le second s'emploie sans verbe ; *ne* entre toujours comme élément d'une proposition ; *non* représente tout ou partie d'une proposition. On dit avec *ne* : Il est peu de beautés que le temps *ne* détruise. (Lanoue.) L'histoire, qui punit et récompense, perdrait sa puissance si elle *ne* savait peindre. (Chateaubr.) De tout temps les chevaux *ne* sont nés pour les hommes. (La Font.)

> Il est des souvenirs qui portent dans notre âme
> Une douce langueur, un charme attendrissant ;
> On *ne* saurait alors exprimer ce qu'on sent. (Desmoustier.)

|| On dit avec *non* : Je crains votre secours et *non* sa barbarie. (Volt.) Jugez par vous-mêmes et *non* par l'opinion d'autrui. (Mme Lamb.) Les hommes en seront-ils plus vertueux, pour ne pas reconnaître un Dieu qui ordonne la vertu ? *Non*, sans doute. (Volt.) L'innocence est timide, et *non* la trahison. (Boursault.)

> Le vrai courage est de savoir souffrir,
> *Non* d'aller exciter une foule rebelle
> A lever sur son prince une main criminelle. (Volt.)

— Souvent il arrive que *non* et *ne* se trouvent dans la même phrase pour imprimer plus de force à la pensée.

> O détestable orgueil !... *Non*, il n'est point de vice
> Plus funeste aux mortels, plus digne de supplice ;
> Voulant tout asservir à ses injustes droits,
> De l'humanité même il étouffe la voix. (Destouches.)

> *Non*, les divers fléaux, tant de maux nécessaires,
> Dont le ciel en naissant nous rendit tributaires,
> Dont l'homme ne peut fuir ni détourner les traits,
> *Ne* sont rien près des maux que lui-même s'est faits. (Lemierre.)

— *Non* répété ajoute encore plus d'énergie. *Non*, *non*, le consulat n'est point fait pour son âge. (Volt.) *Non*, *non*, je n'y consentirai jamais. (Acad.)

— *Ne* se répète par comparaison, relation, rapport, opposition, énumération. Il y a des hommes qui auraient dû *ne* jamais naître ; d'autres, *ne* jamais mourir. (Boiste.) Les grands *ne* le sont que parce que notre imagination les élève ; ils *ne* sont que plus riches, plus puissants, et là *n*'est pas la vraie grandeur. (Id.)

— L'*e* de *ne* s'élide toujours devant une voyelle ou un *h* muet. N'aimer rien. Vous n'hésiterez pas. Les oreilles de l'homme *n*'ont ordinairement aucun mouvement. (Buff.) L'homme public *n*'est point vertueux, s'il *n*'a que les vertus de l'homme privé. (Mass.) Il *n*'est pas si diable qu'il est noir. (Acad.) Je *n*'y connais plus rien. (Id.)

> Vous êtes né pour moi, et rien n'est fait pour vous :
> Je suis le centre unique où vous répondez tous. (Voltaire.)

— *Ne* précède toujours le verbe. Que ne fait-on passer avec un peu d'encens ! (Flor.) Le ciel de nos raisons *ne* sait pas s'informer. (Rac.) Elle *n*'est pas tarie, la source de nos larmes, chère Sophie. (Mirab.) Il *n*'est donc plus, ce temps ou mille sentiments délicieux coulaient de ma plume comme un intarissable torrent ! (J.-J. Rouss.) Nous *ne* vivons jamais, nous attendons la vie. (Volt.) L'égoïste *n*'aimant que lui *n*'est aimé de personne. (Gaston.)

> Qui de nous, en posant une urne cinéraire,
> *N*'a trouvé quelque ami pleurant sur un cercueil ? (V. Hugo.)

> A qui du bien d'autrui veut se gratifier,
> Tu ne dois pas trop te fier. (Perrault.)

— Quelquefois il est séparé du verbe par un ou plusieurs pronoms employés comme régimes. Vous ne le pensez pas. Il ne te le dira pas. Je vous donnerai un conseil salutaire ; et, pour récompense, je *ne* vous demande que le secret. (Fénel.) Qui chérit son erreur *ne* la veut point connaître. (Corn.) *Ne* m'ôtez pas ce bien dont je suis si jaloux. (Volt.)

> Une âme accoutumée aux grandes actions
> *Ne* se peut abaisser à des soumissions. (Corn.)

> On dit que la noblesse a la vertu pour mère ;
> S'il est vrai, ses enfants ne lui ressemblent guère. (Boursault.)

> Je *ne* te dis plus rien ; venge-moi, venge-toi.
> Montre-toi digne fils d'un père tel que moi. (Corn.)

— *Ne* employé seul est l'expression négative la plus faible. Je *ne* puis commander au trouble qui m'agite. (Rac.) Les injures *ne* sont jamais bien réparées quand elles *ne* le sont qu'à demi. (Stanislas.)

— *Ne pas* est l'expression négative moyenne ; elle a plus de force que *ne*, et moins que *ne point*. La sagesse *n*'est *pas* toujours inaltérable. (La Chauss.)

— *Ne point* est l'expression négative la plus forte. Il *n*'est *point* de noblesse où manque la vertu. (Crébill.)

— *Pas* et *point* sont des substantifs exprimant des quantités positives, mais d'une très-petite étendue ; ces mots n'indiquent pas la négation, seulement ils la complètent, la précisent, la déterminent ; ils montrent le degré d'exclusion auquel on porte la chose dont on parle. *Pas* dit moins que *point* : le premier achève d'énoncer simplement le sens négatif ; le second l'affirme absolument, totalement, sans réserve. Voilà pourquoi l'un se place très-bien devant les modificatifs, et que l'autre y aurait mauvaise grâce. On dira donc avec *pas* : *N'être pas bien riche, n'avoir pas beaucoup d'argent, n'être pas fort heureux* ; et avec *point* : *N'être point riche, n'avoir point d'argent, n'être point heureux*. Nous venons de dire que *pas* et *point* sont des substantifs : l'analyse va le prouver. En effet, quand on dit : *Ne bougez pas*, c'est ne bougez d'un *pas* ; *ne bougez point*, c'est ne bougez d'un *point*, être dans une immobilité complète. Il en est de même de *personne, rien, goutte, mie, brin*, dans *il ne voit personne, il ne voit rien, il ne voit goutte, il n'en veut mie, il n'y en a brin* ; tous ces mots sont des substantifs qui ne font que modifier la négation.

— On peut indifféremment mettre *pas* et *point* devant ou après le verbe, s'il est à l'infinitif. Pour ne point souffrir, pour ne souffrir pas. Toutefois la première façon de parler est la plus usitée. On prétend aussi qu'il y a une différence entre ces deux expressions, *ne pas* placé avant l'infinitif étant plus négatif que lorsqu'il est placé après. Il faut compter sur l'ingratitude des hommes et *ne* laisser *pas* de leur faire du bien. (Fén.) On pleure pour être pleuré ; enfin on pleure pour éviter la honte de *ne* pleurer *pas*. (La Rochef.) On pardonne rarement aux rois d'avoir des amis ou de n'en avoir *pas*. (Chateaub.) C'est *ne* régner *pas* qu'être deux à régner. (Corn.)

— Dans les temps simples du verbe, *pas* et *point* doivent toujours suivre le verbe. Il ne chante pas. Il ne souffre point. Vous ne connaissez *pas* celui dont vous parlez. (Mol.) Ce temple est mon pays, je n'en connais *point* d'autre. (Rac.)

— Mais si le verbe est à un temps composé, *pas* et *point* se mettent entre l'auxiliaire et le participe. Il n'a point souffert. Il n'a pas chanté. Je ne t'ai *point* aimé, cruel ! qu'ai-je donc fait ? (Rac.)

> Qui sait si cet enfant, par leur crime entraîné,
> Avec eux en naissant *ne* fut *pas* condamné ? (Rac.)

> Je n'ai *point* oublié, prince, que ma victoire
> Devait à vos exploits la moitié de sa gloire. (Id.)

— A l'impératif, *pas* ou *point* se place toujours après le verbe. Ne faites pas cela. N'allez pas au spectacle.

— *Pas* est préférable devant les adverbes et les noms de nombre. Il n'en reste pas un seul petit morceau. Il n'y a pas dix ans. Vous n'en trouverez pas deux de votre avis.

— Par cette raison, *pas* vaut mieux que *point* devant *plus, moins, si, autant*, et autres termes comparatifs. Cicéron n'est pas moins véhément que Démosthène. Démosthène n'est pas si abondant que Cicéron. Un homme qui *n*'aimerait *pas* mieux être le Tasse que Pétrarque ne serait pas né pour la gloire. (La Harpe.) L'Afrique *n*'est *pas* si peuplée que l'Europe. (Wailly.) Les plantes marines *ne* sont *pas*, à beaucoup près, aussi variées que celles de la terre. (Berq.) Hâte-toi, mon ami, tu *n'as pas* tant à vivre. (La Font.) Il *ne* faut *pas* tant d'art pour conserver ses jours. (Id.) Il *ne* faut *pas* tant discourir. (Acad.) Nous *n'avons pas* autant de pouvoir sur les magistrats que sur les confesseurs. (Pasc.) L'amour *n*'est *pas* si despote que l'amour-propre. (De Retz.) Les vertus *ne* font *pas* tant d'amis que les vices. (La Chauss.) Ah ! de peur de tomber, *ne* courons *pas* si fort. (Mol.) Le bonheur ou le malheur des hommes *ne* dépend *pas* moins de leur humeur que de la fortune. (La Rochef.) Nous *n'avons pas* assez de force pour suivre toute raison. (Id.)

> Si tu n'avais servi qu'un meunier comme moi,
> Tu *ne* serais *pas* si malade. (La Font.)

— *Point* nie plus fortement que *pas*. On dira également : Il n'a pas d'esprit ; il n'a point d'esprit ; et on pourra dire : Il n'a pas d'esprit ce qu'il faudrait pour sortir d'un tel embarras ; mais, quand on dit : Il n'a point d'esprit, on ne peut rien ajouter. Ainsi *point*, suivi de la préposition *de*, forme une négation absolue, au lieu que *pas* laisse la liberté de restreindre, de réserver.

— *Point* se met au lieu de *non*, soit pour terminer une phrase elliptique : Je le croyais mon ami, mais point ; soit pour répondre à une interrogation : Lirez-vous ces vers ? Point. || On ne pourrait employer *pas* qu'en exprimant la phrase entière : Je ne les lirai pas.

— *Pas*, exprimant moins fortement la négation que *point*, s'emploie pour indiquer quelque chose d'accidentel. *Il n'étudie pas. Il ne lit pas. Il ne dessine pas.* C'est-à-dire, dans ce moment, à présent, actuellement, il n'étudie pas, il ne lit pas, etc.

— *Point* s'emploie pour exprimer quelque chose d'habituel et de permanent. *Il n'étudie point. Il ne lit point. Il ne dessine point.* C'est-à dire, il n'étudie, il ne lit, il ne dessine en aucun temps, jamais.

— Quand *pas* et *point* entrent dans l'interrogation, c'est avec des sens différents. Si la question est accompagnée de doute, on dira : *N'avez-vous point été là ? N'est-ce point vous qui me trahissez ?* Mais s'il n'y a pas de doute, on dira par manière de reproche : *N'avez-vous pas été là ? N'est-ce pas vous qui me trahissez ?*

> O vierges de Sion ! ô mes douces compagnes !
> *Ne* l'avez-vous *pas* vu descendre des montagnes,
> Brillant comme un rayon de l'astre du matin ? (Millevoye.)

— On peut les supprimer avec élégance dans ces sortes d'interrogations : *Y a-t-il un homme dont elle ne médise ? Avez-vous un ami qui ne soit des miens ?*

— On supprime *pas* et *point*, et même *ne*, quand on emploie *rien* pour signifier quelque chose. *Y a-t-il rien de plus odieux qu'un ingrat ? C'est une lâcheté de rien faire contre sa conscience.*

— Quand *rien* est employé comme signifiant néant, nulle chose, on supprime *pas* et *point*. Il n'y a rien de précieux comme de savoir se taire. Souvent l'homme qui se tait n'est rien moins qu'un sot. On n'est bon à rien, quand on ne saisit pas les occasions d'être utile à son semblable.

— Boileau a dit :

> Passer tranquillement, sans soins et sans affaire,
> La nuit à bien dormir et le jour à *rien faire*.

Il aurait pu mettre la négative *ne*, en disant : La nuit à bien dormir, le jour à *ne* rien faire, ainsi que le fit peu après La Fontaine dans son épitaphe : *L'une à dormir et l'autre à ne rien faire*. Quelques critiques prétendirent que la tournure de La Fontaine valait mieux que celle de Boileau. L'Académie consultée prononça, tout d'une voix, que cette manière de s'exprimer : La nuit à bien dormir, et le jour à rien faire, valait mieux que, le jour à *ne* rien faire, parce qu'en ôtant la négative, *rien faire* devenait une espèce d'occupation, qui répondait mieux à *passer la nuit à bien dormir*.

— Avec les verbes *pouvoir, oser, savoir, cesser, bouger*, suivis d'un autre verbe à l'infinitif, on supprime ordinairement *pas* et *point*. Je *ne* puis soutenir sa colère. (Volt.) Non, déesse, je *ne* puis souffrir qu'un de leurs vaisseaux fasse naufrage. (Fén.) Dans son appartement elle *n*'osait rentrer. (Volt.) C'est un lâche s'il *n*'ose ou se perdre ou régner. (Corn.) Mon orgueil leux rival *ne* saurait me troubler. (Id.) Qui vit haï de tous *ne* saurait longtemps vivre. (Id.) La liberté *ne* cesse d'être aimable. (Id.) Je *ne* bougerai de là, puisque vous l'ordonnez. (Acad.)

— Cependant on peut aussi quelquefois exprimer *pas* et *point* après *pouvoir, oser, savoir*, etc., surtout lorsqu'on veut appuyer plus fortement sur la négation. Je *ne* puis *pas* m'imaginer que vous ayez d'autre objet que celui de me plaire (Montesq.) Eh ! *ne* pouviez-vous *point* punir sa barbarie ? (Volt.) Souvent le meilleur droit *ne* sait *pas* se montrer. (La Chauss.) Je *ne* sais *point* blâmer la générosité (Id.) La pluie *ne* cesse *pas* de tomber depuis huit jours. (Mme de Sév.) *Ne* bougez *pas*, monsieur, le roi a besoin de vous. (Chateaub.)

— Avec *cesser*, il y a des circonstances où il serait impossible de supprimer *pas*. Nous dirons bien : Cet ouvrier *ne cesse* de travailler ; mais si l'on nous demande à quelle heure cet ouvrier cesse de travailler, nous répondrons Cet ouvrier *ne cesse pas* de travailler avant midi.

— *Ne que* est une expression particulière à la langue française ; elle a plus d'énergie que ses équivalents *seulement, uniquement*, par lesquels on la traduit dans d'autres langues. Il n'aime que son plaisir, c'est-à-dire il n'aime rien fors que son plaisir ; fors son plaisir. Nous avons supprimé le mot *fors* dont on se servait autrefois, et nous avons conservé le *que*, parce qu'il est expressif. Nous supprimons souvent de même le mot *rien* ; mais il peut y être employé aussi bien que *plus, guère, jamais, personne*.

> Leurs transports les plus doux *ne* sont *que* phrases
> Ils ne savent jamais que se charger de chaînes ; (vaines ;
> (Boileau.)

— On supprime *pas* et *point* après *ne* suivi de l'adjectif *autre* et de *que*. Je n'ai d'autre but, d'autre désir que celui de vous être utile. || Mais on peut dire aussi : Je n'ai pas d'autre but.

— Quand *autre* est sous-entendu, *pas* et *point* se suppriment toujours. Je n'ai de volonté que la tienne. Il ne fait que rire. || Souvent *ne que* équi-

faut à seulement. Je ne veux que la voir. Le malheur *n*'est vaincu *que* par la résistance. (Chén.) Un mal d'opinion *ne* touche *que* les sots. (Mol.) On *ne* perd les Etats *que* par timidité. (Volt.) Les fortes passions *ne* touchent *qu*'une fois. (Th. Corn.) Dans ces sortes de phrases il y a ellipse de *autre chose*, *autre personne*. Il *ne* fait *que* rire, c'est-à-dire il ne fait *autre chose* que rire ; cela *ne* sert *qu'*à embrouiller, c'est-à-dire cela ne sert à *autre chose* qu'à embrouiller, etc.

Cruels, je n'attendais *qu*'une mort ; et tu viens
M'en faire souffrir mille en mourant à ma vue !
(Piron.)

— C'est une faute d'employer *point* avec *ne que*, et l'on ne dirait plus aujourd'hui, avec Corneille :

Ils ont vu Rome libre autant qu'ils ont vécu,
Et ne l'ont *point* vue obéir *qu'à* son prince.
(Corneille.)

Ici, dis-je, où ma cour tremble en me regardant,
Où je n'ai *point* encore agi *qu*'en commandant. (Id.)

— Après *savoir*, pris dans le sens de *pouvoir*, on doit toujours supprimer *pas* et *point*. Je ne saurais en venir à bout. || Après ce même verbe, précédé de la négation, et signifiant être incertain, le mieux est de les supprimer. Ne savoir où prendre de l'argent. Ne savoir que devenir. Ne savoir ce qu'on dit. || Mais il faut employer *pas* et *point*, quand *savoir* est pris dans son sens ordinaire. Ne pas savoir l'anglais. Ne pas savoir les nouvelles du jour.

— On supprime *pas* et *point*, quand l'étendue qu'on veut donner à la négation est suffisamment exprimée par d'autres termes qui la restreignent. Je ne soupe guère. Je ne sortirai de trois jours. || Ou par d'autres termes qui excluent toute restriction. Je ne soupe jamais. Je ne vis personne hier. Je ne dois rien. Je n'ai nul souci.

L'innocent confondu traîne une affreuse vie,
Il s'écrie en mourant : nul *ne* m'a consolé.
(Volt.)

Au crime, au châtiment malgré vous destiné,
Vous seriez trop heureux de *n*'être jamais né (Id.)

|| Ou enfin par des termes qui désignent les moindres parties d'un tout, et qui se mettent sans article. Je n'y vois goutte. Je ne dis mot. L'ambition, seigneur, *n*'a guère de limites. (Bours.) Quand on souffre en l'honneur, l'amour *ne* touche guère (Scarr.) Nul *ne* peut être heureux s'il ne jouit de sa propre estime. (J.-J. Rouss.) Aucune épouse, aucun fils, aucune sœur, aucune mère, *ne* s'arrêtera à ma prière funeste. (Chateaubr.) Personne *n*'aime à recevoir de conseils. (Ségur.) Personne *ne* veut être plaint de ses erreurs. (Vauven.) Dans un terrain trop sec le grain *ne* germe guère. (De Bièv.) Les plantes *ne* sont guère mieux connues que les étoiles. (B. de St-P.) Rien *n*'est tant à nous que notre volonté. (Rotrou.) Où l'usage prévaut, nulle raison *n*'est bonne. (Quin.) Il *ne* se faut jamais moquer des misérables. (La Fontaine.)

Prenez femme, abbaye, emploi, gouvernement,
Les gens en parleront, *n*'en doutez nullement.
(La Fontaine.)

—Dans ces sortes de phrases, si la conjonction *que* ou les relatifs *qui* et *dont* amènent une autre phrase qui soit négative, on y supprime *pas* et *point*. Je ne soupe guère, je ne soupe jamais que je ne m'en trouve incommodé. Je ne vois personne qui ne vous loue. Vous ne dites mot qui ne soit applaudi.

— La suppression de *pas* et de *point* a également lieu quand il entre dans la phrase une expression emportant un sens négatif. Je ne l'ai vu de ma vie. Je n'en ai parlé à âme qui vive, à qui que ce soit.

— Lorsque *ne* n'est suivi ni de *pas* ni de *point*, ni d'aucun autre mot équivalent, le sens de la proposition est moins négatif. *Je ne sais* marque une ignorance moins absolue que *je ne sais pas*.

— Si un nom de nombre est joint à *ne*, il faut employer *pas*. Il ne dit pas un mot qui ne soit à propos. Il n'y a pas trois mots à reprendre dans cette pièce de vers.

— Devant la préposition *de* on emploie indifféremment *pas* ou *point*. Ne pas faire de doute. Ne pas faire de démarche inutile. Contre la médisance il *n*'est *point* de rempart. (Mol.) Il *n*'est *point* de noblesse où manque la vertu. (Créb.) Il *n*'est *point* de fierté que le sort n'humilie. (Id.) Pour un vieux garçon il *n*'est *point* d'avenir. (Collin d'Harlev.) A son âge on *n*'a *point* de chimères pareilles. (La Chauss.) Pour moi, seigneur, qui *n*'ai *point* de femme ni d'enfants à qui mon secours soit nécessaire, ce que je désire uniquement, c'est de servir Votre Majesté. (La Harpe.) Jésus-Christ ayant faim s'approcha d'un figuier, et voyant qu'il *n*'avait *pas* de fruit, il le condamna à n'en porter jamais. (M^me de Genlis.) Il *n*'est *point* de plaisir sans honneur et sans vertu. (Prévôt.) Il *n*'y a *point* de vertu sans combat, il *n*'y en a *pas* sans victoire. (J.-J. Rouss.)

Je plains le cœur superbe au sein de la grandeur ;
Il *n*'aura *point* d'amis dans les jours de malheur.
(Chénier.)

— On supprime *pas* et *point* après *que*, mis à la suite d'un terme comparatif ou de quelque équivalent. Vous écrivez mieux que vous ne parlez. C'est autre chose que je ne croyais. Peu s'en faut qu'on ne m'ait trompé. Il est moins riche plus riche qu'on ne croit. || Il en est de même après les verbes *craindre*, *avoir peur*, *trembler*, *appréhender*. Je crains qu'il ne vienne.

— On supprime *pas* et *point* quand le *que* signifie *pourquoi* au commencement d'une phrase. Que n'êtes-vous arrivé plus tôt? || Ou quand il sert à exprimer un désir ou une imprécation. Que ne m'est-il permis de vous accompagner! Que n'est-il à cent lieues de nous!

— Après *depuis que* ou *il y a*, suivi d'un mot qui indique un certain espace de temps, on supprime *pas* et *point* quand le verbe est au passé. Depuis que je ne l'ai vu. Il y a six mois que je ne lui ai parlé. || Mais il faut l'un ou l'autre si le verbe est au présent, ce qui forme un sens tout différent. Depuis que nous ne nous voyons pas. Il y a six mois que nous ne nous parlons point.

— Après les conjonctions *à moins que*, et *si* dans le sens de *à moins que*, on supprime *pas* et *point*. Je ne sors pas, à moins qu'il ne fasse beau. Je ne sortirai point si vous ne venez me prendre en voiture. || On les supprime de même après le verbe *empêcher*. Les fautes d'Homère n'ont pas empêché qu'il *ne* fût sublime. (Boil.)

— On supprime encore *pas* et *point* lorsque deux négations sont jointes par *ni*, comme, Je ne l'estime ni ne l'aime. || Et quand cette conjonction *ni* est redoublée, soit dans le sujet, Ni les biens ni les honneurs ne valent la santé ; soit dans l'attribut, Il est avantageux de n'être ni trop pauvre ni trop riche. Heureux qui n'a ni dettes ni procès ! Soit dans le régime, Un vrai roi *ne* connaît ni protecteurs ni maîtres. (De Belloy.) Il *ne* craint ni les dieux ni les reproches de sa conscience. (Fénel.) || Bien que cette règle soit généralement suivie, cependant on peut quelquefois, soit en prose, soit en poésie, employer *pas* ou *point* pour rendre l'expression plus énergique. Ainsi c'est à tort qu'on a critiqué les exemples suivants : On *ne* trouve *point* dans les humains ni les vertus ni les talents qu'on y cherche. (Fén.) Vous *ne* connaissez *point* ni l'amour ni ses traits. (Corn.)

Une noble pudeur à tout ce que vous faites
Donne un prix que *n*'ont *point* ni la pourpre ni l'or.
(Racine.)

— Lorsque deux propositions sont liées ensemble, et que l'une est affirmative et l'autre négative, on peut dans cette dernière ellipser la particule *ne*, en n'exprimant que les mots *point*, *rien*, *jamais*, etc., qui complètent la négation. On doit tout à l'honneur, et *rien* à la fortune. (Pir.) Je ne m'en prends qu'au vice, et *jamais* à la loi. (Fab. d'Églant.) Les lois humaines, faites pour parler à l'esprit, doivent donner des préceptes, et *point* de conseils. (Montesq.) || Cette construction, qui rend l'expression plus concise, la rend aussi plus énergique ; on sent, en effet, combien il serait languissant de dire, avec la construction pleine, *on doit tout à l'honneur, et l'on ne doit rien à la fortune.*

Un généreux courage
Pardonne à qui le hait, mais *point* à qui l'outrage
(Crébillon.)

— On sous-entend souvent aussi *il n'y a*, *il n'y avait*. Dans ce cas, on ne fait pas seulement usage de *pas*, comme l'ont prétendu quelques grammairiens, on peut encore se servir de *point*. Sous Louis XI, *pas* un grand homme. Il avilit la nation ; il n'y eut nulle vertu ; l'obéissance tint lieu de tout. (Volt.) *Point* de vraies tragédies sans grandes passions. (La Harpe.)

Le peuple seul enfin de l'Etat est l'arbitre ;
Ses flatteurs peuvent tout *point* de rang, *point* de titre,
De services, d'exploits qu'il ne mette en oubli,
Si devant ses tribuns on ne rampe avili. (La Harpe.)

Pas un seul petit morceau
De mouche ou de vermisseau. (La Fontaine.)

— Après les verbes *craindre*, *appréhender*, *trembler*, et les expressions *avoir peur*, *il est dangereux*, on met *ne* devant le verbe suivant, quand la proposition primordiale est affirmative. Les pères craignent que l'amour naturel des enfants *ne* s'efface. (Pasc.) Je crains presque, je crains qu'un songe *ne* m'abuse. (Rac.) On appréhenda qu'elle *n*'eût le sort des choses avancées. (Boss.) Il doit appréhender que cette occasion *ne* lui échappe. (La Bruy.) Vous avez bien peur que je *ne* change d'avis. (Mariv.)

Car je dois craindre enfin que la haute vertu
Contre l'ambition *n*'ait en vain combattu. (Corneille.)

Craignez, seigneur, craignez que le ciel rigoureux
Ne vous haïsse assez pour exaucer vos vœux. (Racine.)

Hélas ! on ne craint point qu'il venge un jour son père,
On craint qu'il *n*'essuyât les larmes de sa mère. (Id.)

— Mais si la proposition primordiale est négative, on supprime *ne* devant le verbe suivant. *Ne* craignez pas que je me livre à mes douleurs. (Fléch.) *Ne* crains pas toutefois que j'éclate en injures. (Corn.) Je *ne* saurais craindre que vous vous remerciiez ni l'un ni l'autre. (Mariv.) Jamais homme *ne* craignit moins que la familiarité blessât le respect. (Boss.) Vous *ne* devez pas appréhender que je la loue. (La Bruy.) Mais *n*'appréhende pas qu'un autre ainsi m'obtienne. (Corn.) Je *n*'ai pas peur qu'il arrive. (Acad.)

Ne craignez point ici que sa bouche rebelle
Vous accable des noms d'ingrate, d'infidèle. (Regn.)

— Les poètes jouissent du privilége de se dispenser de cette règle. Seigneur, je crains pour vous qu'un Romain vous *écoute*. (Corn.)

Qui rit d'autrui,
Doit craindre qu'en revanche on *rie* aussi de lui.
(Molière.)

— Si l'on souhaitait que la chose exprimée par le verbe de la phrase subordonnée arrivât, il faudrait mettre *ne pas* à la subordonnée. Par exemple, quand je dis, *je crains que mon frère n'arrive pas*, il est évident que je souhaite qu'il arrive, et voilà pourquoi je mets *ne pas*.

— Quand les phrases sont interrogatives, on peut se servir de *ne* devant le verbe suivant ou le supprimer, que la phrase primordiale soit affirmative ou négative. Peut-on *craindre* que la terre *manque* aux hommes ? (Fén.) *Ne* craignez-vous pas que l'on vous fasse le même traitement ? (Rac.) Quoi ! craignez-vous qu'il *ne* soit exaucé ? (Id.)

Quoi ! dans mon désespoir trouvez-vous tant de charmes ?
Craignez-vous que mes yeux versent trop peu de larmes ?
(Racine.)

Vous souffrez qu'il vous parle ? Et vous *ne* craignez pas
Que du fond de l'abîme entr'ouvert sous ses pas
Il *ne* sorte à l'instant des feux qui vous embrasent,
Ou qu'en tombant sur lui ces murs *ne* vous écrasent ?
(Id.)

— *Craignez-vous qu'il ne soit exaucé ?* C'est pour : *Vous craignez qu'il ne soit exaucé.* La proposition primordiale étant affirmative, la subordonnée doit être négative. Si Fénelon et Racine ont dit sans négation : *Peut-on craindre que la terre manque aux hommes ? Craignez-vous que mes yeux versent trop peu de larmes ?* c'est qu'ils voulaient exprimer cette idée : *On ne doit pas craindre que la terre manque aux hommes ; vous ne devez pas craindre que mes yeux versent trop peu de larmes.* Il est évident que le sens négatif étant dans la première proposition, la particule *ne* doit être rejetée de la seconde. Au surplus, quand le verbe *craindre* est modifié par *peu* ou par *moins*, ces mots tiennent toujours lieu de la particule *ne*.

— Lorsque les phrases sont interrogatives et négatives tout à la fois, on peut exprimer ou ne pas exprimer la particule *ne* dans la proposition subordonnée, et dire très-bien d'après Racine : *Ne craignez-vous pas que la foudre ne tombe sur vous* ou *tombe sur vous ?*

— Quand les verbes *douter*, *contester*, *nier*, *disconvenir*, *désespérer*, sont employés négativement, *ne* doit être répété devant le second verbe. Il en est de même après *il n'est pas douteux*. *Je ne doute pas* que vous *ne* vous *fassiez* honneur dans la carrière où vous entrez. (J.-J. Rouss.) Je *ne doute pas* que mes abricotiers *ne descendent* de greffes apportées par les Romains. (B. de St-P.) *On ne peut douter* que les Grecs *ne connussent* eux-mêmes l'agriculture, et qu'ils *n'aient* été dans la nécessité de la cultiver. (Condillac.) *Il n'est pas douteux* que je *ne doive* les premiers témoignages de ma reconnaissance aux hommes auxquels je suis redevable des premiers besoins de la vie. (B. de St-P.) *On ne peut pas douter* que les pôles *ne soient* couverts d'une coupole de glaces. (Id.) Je *ne doute pas* que la vraie dévotion *ne soit* la source du repos. (La Bruy.) Un physicien, qui avait de la réputation, *ne douta pas* que ce Needham *ne fût* un profond athée. (Volt.) On *ne peut guère douter* que les animaux actuellement domestiques *n'aient* été sauvages auparavant. (Buff.) Je *ne doute pas* que tu *ne balances* à les croire. (Montesq.) On *ne doute pas* aujourd'hui que les madrépores *ne soient* l'ouvrage d'une infinité de petits animaux. (B. de St-P.) On *ne* peut *nier* que cette vie *ne soit* désirable. (Boss.) On *ne saurait contester* que la diversité des mesures *ne brouille* les commerçants pendant un temps infini. (J.-J. Rouss.) Je *ne desespère pas* qu'il *ne* te *fournisse* un jour le moyen de t'éclairer. (Montesq.) Vous *ne sauriez disconvenir* que ce remède *ne soit* meilleur que tous les autres. (M^me de Sév.) Je *ne disconviendrai pas* qu'avec toutes ses perfections, on *ne puisse* faire quelques objections contre Sophocle. (Volt.) On *ne peut nier* que le lâche et inutile mensonge d'Euphorbe *ne soit* indigne de la tragédie. (Id.) On *ne peut nier* que je *ne sois* très-fondé à m'ériger en Aristarque, en juge souverain des ouvrages nouveaux. (J.-J. Rouss.) On *ne désespérait pas* que vous *ne devinssiez* riche. (Beauzée.) Vous *ne sauriez disconvenir* qu'il *ne* vous *ait* parlé. (Acad.) Je *ne saurais disconvenir* que Sophocle, ainsi qu'Euripide, *ne devaient pas* faire de Pylade un personnage muet. (Volt.) || Selon l'Académie, on pourrait indifféremment mettre ou supprimer la négative, avec *nier*, *contester*, *disconvenir*, et dire : *Je ne nie pas, je ne conteste pas, je ne disconviens pas, qu'il ait fait cela*, ou *qu'il n'ait fait cela*, mais nos nombreuses citations font voir que les écrivains ne manquent jamais de mettre cette négative. Remarquons néanmoins que s'il s'agissait d'exprimer une chose positive, incontestable, *ne*, dans ce cas, pourrait être supprimé, comme dans : *Je ne doute pas, je ne nie pas qu'il y ait un Dieu.* Les exemples suivants confirment cette observation. Personne *ne nie* qu'il y *ait* un Dieu, si ce n'est celui à qui il importe qu'il n'y en ait point. (Chateaubr.) Je *ne nie* pas que je te l'*ai* dit. (Vaugel.) Je *ne nie* pas qu'il *ait* raison. (J.-J. Rouss.) || Cet autre exemple est curieux en ce qu'il présente les deux cas : Ils *ne nient* pas que la douleur *soit* un mal et qu'il *n'y ait* de la peine dans la désunion des choses auxquelles nous sommes unis par la nature. (Malebr.)

Je *ne* vous *nierai* point, seigneur, que ses soupirs
M'ont daigné quelquefois expliquer ses désirs. (Rac.)

— Si les verbes *douter*, *nier*, etc., sont employés affirmativement, il n'y a point de difficulté, on ne met jamais *ne* devant le second verbe. Je *doute* qu'elle vous *aime*. (Corn.) Je *nie* qu'il *soit* venu. (Lav.) Je *doute* que le ris excessif *convienne* aux hommes qui sont mortels. (La Bruy.) Il me paraît absurde de *nier* qu'il y *ait* une intelligence dans le monde. (Volt.) Je *doute* qu'on *osât* mettre Aristote et Ptolémée en comparaison avec le chevalier Newton et M. Cassini. (J.-J. Rouss.)

— Lorsque les verbes *douter*, *nier* sont employés interrogativement, on doit mettre *ne* devant le verbe qui suit. Peut-on *nier* que les bonnes mœurs *ne soient* essentielles à la durée des empires ? (J.-J. Rouss.) Oserez-vous *nier* que cette scène bien représentée *ne fasse* une impression plus heureuse et plus forte sur l'esprit d'un jeune homme, que tous les sermons qu'on débite journellement ? (Volt.)

Doutez-vous que l'Euxin *ne* me *porte* en deux jours
Aux lieux où le Danube y vient finir son cours ?
(Racine.)

Réduit à voir sa tête expier son offense,
Doutes-tu qu'il *ne veuille* implorer ma clémence ?
(Id.)

— Cependant on peut, même dans ce cas, ne pas répéter *ne* devant le second verbe. Peut-on *nier* que cette partie du monde *doive* suffire à M. Simon ? (Boss.) Qui est-ce qui *nie* que les savants *sachent* mille choses vraies que les ignorants ne sauront jamais ? (Id.) Peut-être *doutez*-vous qu'étant éloigné du public, il *fût* encore égal à lui-même ? (Fléch.)

— Après les verbes *empêcher*, *éviter*, *prendre garde*, *garder*, dans le sens de prendre des mesures, des précautions, on met *ne* devant le second verbe, que la première proposition soit affirmative, négative ou interrogative. *Prenons garde* si nos bienfaits *ne nuisent* point aux autres, et ne tournent pas contre ceux mêmes qui en sont l'objet. (Dict. des maximes.) Vous devez *prendre garde* à ne jamais *laisser* le vin devenir trop commun dans votre royaume. (Fén.) *Prends garde* qu'il *ne surprenne* les trois juges et Pluton même. (Id.) *Gardons-nous* bien de croire qu'Emilie, malgré son ingratitude, et Cinna, malgré sa perfidie, *ne soient* pas deux très-beaux rôles. (Volt.) *Evitez* qu'il *ne vienne*. (Acad.) La pluie presque continuelle *empêche* qu'on *ne* se *promène* dans les cours et dans les jardins. (Rac.) *Empêchez* qu'elle *ne* se *mêle* d'aucune affaire. (Volt.) La philosophie ni le sceptre *n'empêchent* qu'on *ne soit* homme. (Marc-Aurèle.) Le mot propre est souvent difficile à rencontrer, et quand il est trouvé, la gêne du vers et de la rime *empêche* qu'on *ne l'emploie*. (Volt.) Cette cure secrète de Sévère est un mauvais artifice qui *n'empêche pas* que la cure *ne soit* publique. (Volt.) Toutes les pratiques anciennes et modernes *n'empêcheront pas* que l'on *ne viole* les lois de la nature, et que l'on *ne soit* rebelle à Dieu en coupant volontairement la trame de ses jours. (Formey.)

Prends garde que jamais l'astre qui nous éclaire
Ne te *voie* en ces lieux mettre un pied téméraire.
(Racine.)

Assez et trop longtemps son exemple vous flatte,
Mais *gardez* que sur vous le contraire *n'éclate*.
(Corneille.)

Gardez qu'un jour on *ne* vous *plaigne*.
D'avoir su mal user d'un talent si parfait. (Volt.)

Consulte ta raison, prends la clarté pour guide ;
Vois si de tes soupçons l'apparence est solide.
Ne démens pas leur voix ; mais aussi *garde* bien
Que, pour les croire trop, ils *ne t'imposent* rien.
(Molière.)

Gardez qu'une voyelle, à courir trop hâtée,
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.
(Boileau.)

Gardez que quelque jour cet orgueil téméraire
N'attire sur vous-même une triste lumière. (Volt.)

Évitez qu'un excès de rigueur, d'indulgence,
N'encourage l'audace, ou n'arme la vengeance.
(Delille.)

Cela *n'empêche pas* que dans ce jour, madame,
Nous *ne mettions* à fin une si belle flamme. (Regn.)

Hé ! pourrai-je *empêcher*, malgré ma diligence,
Que Roxane d'un coup *n'assure* sa vengeance ?
(Racine.)

Empêcher que Caron, dans sa fatale barque,
Ainsi que le berger *ne passe* le monarque. (Boil.)

Cela *n'empêche pas* que dans quelques familles,
Je *ne montre* parfois l'italien aux filles. (Regn.)

— Les poètes s'affranchissent quelquefois de cette règle, et suppriment la négation. Voici des exemples de cette liberté poétique.

Cette friponnerie
N'empêche pas qu'un homme se *marie*. (Voltaire.)

Nous pourrions par un prompt achat de cette esclave
Empêcher qu'un rival vous *prévienne* et vous brave.
(Molière.)

— Quant à *tenir*, le *que* de la proposition subordonnée est toujours suivi de *ne*, soit dans les phrases négatives, soit dans les phrases affirmatives ou interrogatives qu'on peut résoudre négativement. En effet, à quoi *tient-il* que nous *ne* parlions ? Je ne sais à quoi *il tient* que je *ne* lui rompe en visière, c'est pour, *il ne tient à rien* que nous *ne* parlions ; *il ne tient à rien* que je *ne* lui rompe en visière. Il *ne* tenait *pas* à lui qu'on *n*'oubliât ses victoires. (Mascaron.) Il ne tiendra pas à moi qu'on *ne* vous rende tout l'honneur qui vous est dû. (Boil.) Mais il *ne* tient qu'à vous que son chagrin *ne* passe (Mol.) A quoi tient-il que nous *ne* parlions ? (Planche.) Je *ne* sais à quoi il tient que je *ne* l'abandonne. (Id.) || Dans tout autre cas, il ne faut pas employer la négative *ne*. Il tient à moi que cela se *fasse*. (Acad.) Ne *tient*-il pas à moi que cela se fasse ? (Col. d'Ambly.)

— *Défendre* signifie prohiber, ne pas vouloir, ne pas permettre ; par conséquent, il n'admet jamais de négation dans la proposition subordonnée. Il *défendit* qu'aucun étranger entrât dans la ville. (Volt.) Avec quelle sévérité *défendit*-elle qu'il y eût rien dans la maison que... (Fléch.) Mais mon père *défend* que le roi se hasarde. (Rac.) Je *défends* qu'on prenne les armes. (Volt.)

J'ai même *défendu*, par une loi expresse,
Qu'on osât prononcer votre nom devant moi. (Rac.)

Mais il me semble, Agnès, si ma mémoire est bonne,
Que j'avais *défendu* que vous vissiez personne. (Mol.)

— Quelques écrivains cependant, ayant confondu ce verbe avec *empêcher*, ont exprimé *ne*

après *défendre;* mais ils ne sont nullement à imiter. Le roi *défendit* de *ne* pas songer à ce mariage. (Mém. de Berwick.) Il lui *défendit* avec dureté de *ne* jamais se présenter devant lui. (Vertot.) Sa majesté *défend* de *ne* rien écrire pour soutenir cette doctrine. (D'Avrigny.)

Défends qu'aucun objet d'un augure sinistre
Ne trouble le présage ainsi que le ministre. (Delille.)

|| En effet, *on ordonne de ne pas troubler, de ne jamais se présenter, de ne pas songer, de ne rien écrire*, et *l'on défend de troubler, de jamais se présenter*, etc. La présence de la négative avec *défendre* fait entendre en quelque sorte une idée contraire à celle que l'on veut exprimer. C'est par la même raison qu'il faut dire : *Gardez-vous de tomber*, et *prenez garde de tomber*, et non : *gardez-vous de ne pas tomber, prenez garde de ne pas tomber*.

— *Il s'en faut* exprime dans toute sa conjugaison une absence, une privation, dont le sens négatif se porte sur la proposition subordonnée. Quand le verbe n'est accompagné ni d'une négation, ni de quelque mot qui ait un sens négatif, tel que *peu, guère, presque rien*, etc., la proposition subordonnée ne prend pas la négative *ne*. Il s'en faut bien qu'on y meure de faim, etc. Je puis vous assurer qu'il s'en faut bien qu'on y meure de faim. (Rac.) Il s'en faut de beaucoup que chaque être à deux mains et à deux pieds possède un fonds de cent vingt livres de revenu. (Volt.) Il s'en faut de beaucoup, en mon particulier, que je trouve Rodogune une bonne pièce. (Id.) Les passions sont les mêmes dans le peuple et parmi les puissants; mais il s'en faut bien que le crime soit égal. (Mass.) Il s'en fallait de beaucoup que la famille de Descartes lui rendît justice. (Thomas.) Il s'en faut de beaucoup que Boileau ait mis dans la satire le courage que Molière a mis dans la comédie. (Id.) Tant s'en faut qu'un chrétien doive haïr son prochain, qu'au contraire il est obligé de le secourir et de faire du bien même à ses ennemis. (Trév.) Il s'en faut de beaucoup que le roi de Prusse soit enthousiaste des ouvrages de J.-J. Rousseau. (D'Alemb.) Le feu des volcans n'est pas si éloigné du sommet des montagnes; et il s'en faut bien qu'il redescende au niveau des plaines. (Buff.)

— Mais lorsqu'*il s'en faut* est accompagné de la négation ou de l'un des mots *peu, guère*, etc., qui ont un sens négatif, la proposition subordonnée admet toujours la particule *ne* : Il *ne* s'en faut pas de beaucoup que la somme *n'y* soit; peu s'en fallut que nous *ne* touchassions sur un rocher, etc. La négative *ne* serait encore de rigueur si la phrase était interrogative. Combien s'en faut-il que la somme *n'y* soit? S'en faut-il beaucoup que la somme *n'y* soit? Il ne s'en faut pas de beaucoup que la somme n'y soit. Peu s'en faut que Mathan *ne* m'ait nommé son père. (Rac.) Peu s'en fallut que nous *ne* touchassions sur un rocher à droite dans la passe. (B. de St-P.) Peu s'en fallut que le même accident *ne* lui arrivât. (Id.) Il s'en faut peu que le crime heureux *ne* soit loué comme la vertu même. (La Bruy.) Un discours que rien ne lie et n'embarrasse marche et coule de soi-même, et il s'en faut peu qu'il *n*'aille quelquefois plus vite que la pensée même de l'orateur. (Boil.) Nous *ne* trouvons pas ces railleries mauvaises; peu s'en faut que nous *ne* les trouvions plaisantes. (Fléch.) Peu s'en fallait que je *ne* me crusse parent du duc de Lerme. (Le Sage.) Annibal étant blessé, il y eut une telle épouvante et une telle confusion, qu'il s'en fallut de bien peu que les ouvrages et les galeries *ne* fussent abandonnés. (Dureau de la Malle.)

— Avec *il s'en faut bien*, les écrivains, faisant abstraction du sens négatif de la proposition primordiale, ont reporté la négative sur la complétive; mais l'usage général est pour la suppression de *ne*. Il s'en faut bien que ceux qui s'attachent à nos finesses *ne* nous paraissent aussi ridicules que nous le paraissons à nous-mêmes quand les finesses des autres nous ont attrapés. (La Rochef.) Cet homme paraît faire tout ce qu'il veut; mais il s'en faut bien qu'il *ne* le fasse. (Fén.) Il s'en faut bien que mon affaire avec M. Tronchin *ne* soit faite. (Volt.)

— Généralement, après les locutions conjonctives, *avant que, sans que*, il ne faut pas faire usage de la particule *ne* devant le verbe qui suit. L'Écriture nous fait voir la terre revêtue d'herbes et de toutes sortes de plantes avant que le soleil ait été créé. (Boss.) Avant que les nations fussent converties, tout n'était pas accompli. (Pascal.) Combien de siècles se sont écoulés avant que les hommes aient pu revenir au goût des anciens! (La Bruy.) L'on est mort avant qu'on ait aperçu qu'on devait mourir. (Fléch.) Les premiers hommes, avant qu'un culte impie se fût taillé des divinités de bois et de pierre, adorèrent le même Dieu que nous adorons. (Mass.) Adraste et ses soldats descendirent avant qu'on pût les reconnaître. (Fén.) Le roi voulut voir ce chef-d'œuvre avant même qu'il fût achevé. (Vol.) Avant que l'action fût terminée, quelques Thébains, à ce qu'on prétend, se rendirent aux Perses. (Barth.) Tout le monde dit d'un fat qu'il est un fat, et personne n'ose le lui dire à lui-même : il meurt sans le savoir et sans que personne se soit vengé. (La Bruy.) Quiconque est vivement ému voit les choses d'un autre œil que les autres hommes. Tout est pour lui objet de comparaison rapide et de métaphore, sans qu'il y prenne garde. (Vol.) Toutes les créatures paraîtront devant Dieu comme le néant, sans qu'il y ait entre elles de prérogatives que celles que la vertu y aura mises. (Montesq.) Raoul, comte d'Eu et de Guines, accusé d'intelligence avec les Anglais, est décapité, sans qu'on observe les formes de procédure. (Hénault.) Il fut des citoyens avant qu'il fût des maîtres. (Volt.) Eh! peut-on être heureux sans qu'il en coûte rien? (Lafosse.)

Avant que sa fureur ravageât tout le monde,
L'Inde se reposait dans une paix profonde. (Rac.)

Et le Rhin de ses flots ira grossir la Loire,
Avant que tes faveurs sortent de ma mémoire. (Boil.)

Avant que le sommeil te ferme la paupière,
Sur tes œuvres du jour porte un regard sévère.
(Lefr. de Pompignan.)

La Castille du moins n'aura pas la victoire,
Sans que nous essayions d'en partager la gloire. (Mol.)

Le sort de votre époux est déjà trop horrible,
Sans que de nouveaux traits venant me déchirer,
Vous me donniez encor votre mort à pleurer. (Volt.)

Vous pouvez maintenant, sans que l'on vous punisse,
Vous retirer chez vous, et quitter le service.
(Regnard.)

Tous les fleuves du monde entrent au sein des mers,
Sans que leurs flots unis ravagent l'univers.
(Lefr. de Pompignan.)

— Il est vrai cependant que de bons écrivains ont aussi fait usage de la négation; mais les exemples qu'on rencontre de cet emploi abondent si peu, qu'ils sont, en comparaison de ceux où *ne* est supprimé, dans la proportion de un à cent. L'usage milite donc en faveur des exemples où les écrivains n'expriment jamais la négation. Voici néanmoins les seuls que nous ayons trouvés avec *ne*; ils sont pour eux des autorités respectables. Nous avons beau leur représenter que nous étions paisibles possesseurs des Tuileries vingt ans avant qu'ils *ne* fussent au monde, je crois qu'ils nous en chasseront à la fin. (Montesquieu.) J'irai vous voir avant que vous *ne* preniez aucune résolution. (Mme de Sévigné.) A peine chacun se contient dans l'attente du signal. Hâtez-vous de le donner vous-même, avant que vos trompettes *ne* vous échappent et *ne* le donnent malgré vous. (Marmontel.) L'ysatis, moins fort, mais beaucoup plus léger que le glouton, lui sert de pourvoyeur : celui-ci le suit à la chasse, et souvent lui enlève sa proie avant qu'il *ne* l'ait entamée. (Buff.) Grâce au ciel, chère cousine, vous voilà rétablie. Mais ce n'est pas sans que votre silence et celui de M. G., que j'avais instamment prié de m'écrire un mot à son arrivée, *ne* m'ait causé bien des alarmes. (J.-J. Rouss.) Je n'ai jamais entendu ce chant grave et pathétique entonné par les prêtres et répondu affectueusement par une infinité de voix d'hommes et de femmes, de jeunes filles et d'enfants, sans que mes entrailles *ne* s'en soient émues, n'en aient tressailli, et que les larmes *ne* m'en soient venues aux yeux. (Diderot.) Elle ne voyait aucun être souffrant sans que son visage *n*'exprimât la peine qu'elle en ressentait. (B. de St-P.) Il ne m'est jamais arrivé de passer devant les habitants de Neufchâtel sans que, petits et grands, ils *ne* m'aient prévenu d'un salut. (Raoul-Rochette.)

— Après *que*, employé pour *sans que, avant que, à moins que*, on fait usage de la particule *ne*. Je ne saurais faire un pas seulement *que* je *ne* l'aie aussitôt à mes trousses. (Mol.) Je ne saurais voir d'honnêtes pères chagrinés par leurs enfants, *que* cela *ne* m'émeuve. (Id.)

... Je ne vous quitte point,
Seigneur, *que* mon amour *n*'ait obtenu ce prix.
(Corneille.)

— Les locutions conjonctives *à moins que, de peur que, de crainte que, dans la crainte que*, veulent toujours après elles la négation *ne*. Combien de fois a-t-on vu des hommes publics faire échouer des entreprises glorieuses à l'État, *de peur que* la gloire *n*'en rejaillît sur leurs rivaux. (Mass.) Clarice le prie de parler plus bas, *de crainte que* son père *ne* l'entende. (Volt.) Plutarque dit que les Grecs, ce peuple si sensible, frémissaient *de crainte que* le vieillard qui devait arrêter le bras de Mérope *n*'arrivât pas assez tôt. (Volt.) Ne jetez pas, dit Jésus, les perles devant les pourceaux, *de peur qu*'ils *ne* les foulent aux pieds, et que se tournant contre vous, ils *ne* vous déchirent. (B. de St-P.) Le seul avantage de la noblesse, c'est de ne pas manquer d'exemples dans sa maison, et d'être dans la nécessité de les imiter, *dans la crainte* de *ne* pas être reconnu pour légitime héritier. (Pensée de Pétrarque.)

Laisse en paix ton cheval vieillissant,
De peur que, tout d'un coup, efflanqué, sans haleine,
Il ne laisse en tombant son maître sur l'arène.
(Boileau.)

J'évite sa présence,
De peur qu'en le voyant, quelque trouble indiscret
Ne fasse avec mes pleurs échapper mon secret.
(Racine.)

— En poésie, les écrivains peuvent supprimer la négative quand elle gêne la mesure. « Autrement, s'écrie Voltaire, il n'y aurait pas de poésie possible; il faudrait renoncer à faire des vers! » *A moins qu'*à nos projets un plein effet *réponde*. (Corn.) Sois donc prêt à frapper, *de peur qu*'on nous *prévienne*. (Volt.)

De peur que ma présence encor *soit* criminelle,
Je te laisse. (Molière.)

Si j'ai besoin de vous, *de peur qu*'on me *contraigne*,
J'ai besoin que le roi, qu'elle-même *me craigne*.
(Corneille.)

— Dans cette phrase de Voltaire : *C'est une règle assez générale qu'un vers héroïque ne doit guère finir par un adverbe, à moins que cet adverbe se fasse à peine remarquer pour un adverbe*, ce serait une véritable faute d'exprimer la négation, et la raison en est que l'expression adverbiale *à peine* modifiant le verbe *fasse*, s'oppose à l'introduction de la particule *ne* dans la phrase; c'est ce qui aurait également lieu s'il y avait *peu* ou tout autre terme équivalent.

— Après les expressions *autre, autrement, tout autre, tout autrement, plutôt que, plus tôt que*, on exprime la négation *ne*. On se voit d'un *autre* œil qu'on *ne* voit son prochain. (La Font.) Nous avons en France des tragédies estimées, qui sont *plutôt* des conversations qu'elles *ne* sont la représentation d'un événement. (Volt.) Il semble qu'il y ait en nous plusieurs hommes, puisque souvent chacun de nous pense et agit aujourd'hui *tout autrement qu*'il *ne* le faisait hier. (Noël.) La joie de faire du bien est *tout autrement* douce *que ne* l'est celle de le recevoir. (Id.) On dompte la panthère *plutôt qu*'on *ne* l'apprivoise. (Buffon.)

— Si cependant la première proposition était négative, il ne faudrait pas faire usage de *ne* après *autre, autrement*, etc. N'agissez pas autrement que vous parlez. Nous n'avons pas plutôt fait une chose que nous en faisons une autre. Il sera difficile désormais qu'il s'élève des génies nouveaux, *à moins que* d'autres mœurs, une autre sorte de gouvernement, *ne* donnent un tour nouveau aux esprits. (Volt.) Un amant toujours rebuté par sa maîtresse l'est toujours aussi par le spectateur, *à moins qu*'il ne respire la fureur de la vengeance. (Id.)

Quel indigne plaisir peut avoir l'avarice?
Et que sert d'amasser, *à moins qu'on ne jouisse?*
(Boursault.)

Un homme en vaut un autre, *à moins que*, par malheur,
L'un d'eux *n'ait* corrompu son esprit et son cœur.
(Destouches.)

— En théorie générale, ce qui exprime la négation ne saurait appartenir à l'affirmation; cependant nous nous servons à tout moment de la particule *ne*, bien décidément négative, dans des phrases décidément affirmatives. Nous disons : Cet homme est plus défiant qu'il n'est permis de l'être; et, pour suivre les principes, il faudrait dire *qu'il est permis de l'être*, comme on le dit en grec, en latin, et dans les langues modernes les plus connues. Que fait donc là ce *ne* qui de sa nature est négatif, et qui, si l'on était conséquent, serait un contre-sens dans la phrase? C'est un gallicisme que la grammaire ne saurait expliquer par les principes. Dans bien des cas, notre emploi de *ne* est abusif, nuisible à la clarté, diamétralement opposé à la pensée, et l'on devrait travailler à faire disparaître un défaut qui ne passe inaperçu de nous que par l'effet de l'habitude. Où est réellement le sens négatif dans les locutions suivantes : De peur qu'il ne vous trompe. Empêchez qu'il ne vienne. J'attendrai jusqu'à ce qu'il ne vienne. Je crains bien qu'il ne vienne. Il viendra, à moins qu'il ne soit retenu. Je viendrai avant qu'il ne parte. Je ne nie pas que cela ne soit. Je ne disconviens pas que cela ne soit. Pour prouver le prétendu avantage de *ne* dans les phrases affirmatives, on a cherché l'analogie avec des tournures latines, ce qui ne prouve nullement cet avantage pour le français, puis on a été forcé de convenir que tantôt nous employons *ne* où le latin ne l'emploie pas, et que dans d'autres cas c'est le contraire. On a ensuite distingué le *ne* négatif du *ne* dubitatif, quoiqu'il n'y ait pas la plus légère idée de dubitation dans certaines phrases où l'on emploie ce dernier. Il n'y a pourtant pas de milieu : si le sens négatif existe réellement dans une expression, tout le monde, et dans toutes les langues, mettra naturellement la négation ou des mots négatifs. Comment se fait-il que dans notre langue la plupart des locutions ou phrases dont il s'agit soient aussi positives, aussi claires en retranchant le *ne*, aussi positivement claires dans les autres langues, sans qu'on y emploie aucune négation? Comment se fait-il que les grammairiens même, comme les écrivains, ne soient pas d'accord sur les cas où *ne* doit être employé? Si ce *ne* est nécessaire à l'expression de la pensée, comment peut-il y avoir hésitation sur son emploi? Prenons cette phrase de Montesquieu : *Les batailles sont moins sanglantes qu'elles ne l'étaient*. Le sens est que les batailles étaient sanglantes autrefois, et qu'elles sont moins sanglantes aujourd'hui. Si le second terme était réellement négatif, nous arriverions à cette proposition absurde : Les batailles n'étaient pas sanglantes autrefois, elles sont moins sanglantes aujourd'hui; c'est-à-dire *moins* sanglantes que *pas* sanglantes, ce qui prouve que le *ne* n'est nullement ici une véritable négation; c'est une particule explétive appelée par le besoin de l'oreille et non par l'essence de la pensée. Si nous cherchons à nous rendre compte par l'analyse comment cette forme menteuse a pu s'introduire dans le discours, nous y serons amenés tout naturellement par le raisonnement suivant. Soit cette phrase : *Je m'abhorre encore plus que tu ne me détestes*. Cela reviendrait-il à dire : Tu me détestes, il est vrai, cependant je jugerais presque que tu *ne me détestes pas*, si je comparais ton aversion à celle beaucoup plus grande que je ressens pour moi-même. On voit qu'il est très-difficile de justifier la présence de *ne* dans ces sortes de phrases.

— Non-seulement nos pères se contentaient quelquefois d'exprimer la négation par le simple adverbe *ne*, mais, oubliant ou ignorant que l'idée négative est essentiellement renfermée dans ce *ne*, ils le supprimaient quelquefois, et disaient *vois tu pas, vois tu point*, pour *ne vois-tu pas, ne vois-tu point*. Ce tour, proscrit d'abord par la raison, l'a été ensuite par l'usage; Voyez-vous pas s'enfuir les hôtes du bocage? (Del.) Voilà-t-il pas de vos jérémiades! (Vol.)

Voyez-vous pas à ce récit
L'Amour irrité qui gémit? (Voltaire).

Voudrais-tu point encore
Me nier un mépris que tu crois que j'ignore? (Rac.)

— Fam. On dit quelquefois *n'était* pour *si ce n'était*. Cet ouvrage serait fort bon, n'était la négligence du style.

NÉ. conjonct. Se disait autrefois pour Ni.

— *Ne plus ne moins*. Se disait pour Comme, ainsi que. Molière s'en est encore servi. *Ne* plus *ne* moins que la statue de Memnon. (Mol.)

— *Se mettre en ne*. Se disait pour S'inscrire en faux, nier.

NÉ, ÉE. part. pass. du v. Naître. S'empl. adjectiv. Un enfant nouvellement né. Aveugle né. Où, quand, comment sont *nés* les germes de ces corps? (Delille.) A peine le fils d'un brame est-il *né*, qu'il est l'esclave des cérémonies. (Volt.) A peine Rome était-elle *née*, qu'elle portait dans son sein le germe de la décrépitude. (Lacépède.)

— Se dit en parlant de certains droits attachés à quelques dignités. L'archevêque de Paris et l'abbé de Cluny étaient conseillers d'honneur nés du parlement de Paris. L'archevêque de Reims était légat né du saint-siége. L'archevêque de Narbonne était président né des états de Languedoc.

— Fig. *Être l'ennemi né des talents*. Avoir pour les gens de talent une aversion si générale et si constante, qu'elle semble être naturelle.

— *Être le protecteur né des sciences et des arts*. Protéger en toute occasion les hommes qui cultivent les sciences, les arts. || Se dit aussi d'un homme à qui sa place et ses fonctions font un devoir de les encourager.

— Se dit, par extension, de tous ceux qui, par leur position, sont obligés de se conduire d'une certaine façon. Les anciens propriétaires sont les appuis naturels d'un monarque légitime; ils sont les ennemis *nés* d'un usurpateur. (B. Constant.)

— On dit, dans le style familier, qu'*un homme est né prié*, pour exprimer qu'il n'a pas besoin d'être invité.

— Il se construit avec beaucoup d'adjectifs et de substantifs. La force étant de notre côté, les femmes sont *nées* esclaves et soumises. (Ségur.) Et nous seuls sommes *nés* cohéritiers du ciel. (Delille.) Tous sont *nés* les sujets du monarque du monde. (Id.) L'homme est *né* libre, et partout il est dans les fers. (J.-J. Rouss.) Il est sublime de voir l'homme *né* libre chercher en vain son bonheur dans sa volonté. (Chateaubr.)

Ceux-ci sont *nés* boiteux, ceux-là sont *nés* bossus,
L'un un peu moins, l'autre un peu plus.
(Florian.)

Il était *né* peut-être et juste et généreux.
Peut-être sans Pallante il serait vertueux. (Volt.)

— *Née* s'emploie pour indiquer le nom de famille que portait une femme avant son mariage.

— *Bien né*. Né d'une famille honnête, honorable. C'est un jeune homme, un homme bien né. || Qui a de bonnes inclinations. Un enfant bien né. Une fille bien née. On ne peut pas être mieux né que ce jeune homme. A tous les cœurs bien *nés* que la patrie est chère! (Volt.)

Plutarque peut lui seul à ses âmes bien *nées*
Apprendre à se connaître à fond.
(F. de Neufchateau.)

|| On dit, dans le même sens, *heureusement né*. Que peut le souverain le plus heureusement *né*, au milieu de cet esprit universel de déprédation et d'avidité? (Guibert.)

— *Mal né*. Qui a de mauvaises inclinations. Un enfant mal né. Une fille mal née. || Fig. Sans ce terrible nom mal *né* pour les oreilles. (Boil.)

— *Mort-né*. Mort avant de naître. Un enfant mort-né. Un veau, un agneau mort-né. Deux enfants mort-nés. Une brebis mort-née. || Se dit fig. des ouvrages d'esprit qui n'ont aucun succès. C'est un ouvrage mort-né. Un poème mort-né. Une tragédie mort-née. *Mort* est invariable dans ces sortes de locutions.

— *Nouveau-né*. Qui est né depuis peu de temps, qui vient de naître. Un enfant nouveau-né. Des enfants nouveau-nés. Une fille nouveau-née. *Nouveau* est employé pour nouvellement.

— S'emploie quelquefois subtantiv. au masculin. Aller voir un nouveau-né.

— *Premier né*. Le premier enfant mâle. Sous la loi de Moïse, on offrait à Dieu les enfants premiers nés.

— substantiv. L'ange extermina les premiers nés des Égyptiens. Ce fils de tant de rois qui ne connaît pas de titre plus beau que celui de premier *né* de vos enfants. (Mass.)

— S'empl. quelquefois en parlant des animaux. Les premiers nés des animaux étaient offerts à Dieu.

— *Dernier né*. Le dernier enfant mâle.

(Il) est des rois de Juda l'héritier véritable,
Dernier *né* des enfants du triste Ochosias. (Rac.)

— *Né à*, se rapportant au lieu. Je suis *né* à Genève en 1712. (J.-J. Rouss.) La célèbre Aspasie, *née* à Milet, en Ionie, seconda les vues de Périclès, dont elle fut successivement la maîtresse et l'épouse. (Barthél.)

— *Né à*, se rapportant à la personne.

Et périsse à jamais le jour infortuné,
Où l'on dit à mon père : Un enfant vous est *né*.
(Racine.)

— *Né avec*. M. Colardeau est *né* avec le talent le plus heureux pour les vers. (La Harpe.)

Il serait encore bon d'examiner si ces discordes ne sont pas *nées* avec les lois mêmes (J.-J. Rousseau.) Ce peuple, tout barbare qu'il était au temps d'Ogygès, paraît *né* avec des organes plus favorables aux beaux-arts que tous les autres peuples. (Volt.) Sa fille Christine, *née* avec un génie vaste, aima mieux converser avec des savants que de régner sur un peuple qui ne connaissait que les armes. (Id.) La plus véritable marque d'être *né* avec de grandes qualités, c'est d'être *ne* sans envie. (La Rochef.)

— *Né dans*. Le maïs, *né* dans l'Inde, aime une terre forte. (Ross.) De mille enfants *nés* dans une même année, il en reste à peine six cents au bout de vingt ans. (Volt.) Paris est *ne*, comme on sait, dans cette vieille île de la Cité qui a la forme d'un berceau. (V. Hugo.) Tout homme *né* dans l'esclavage naît pour l'esclavage, rien n'est plus certain. (J.-J Rouss.) Le protestantisme est *né* dans la Saxe, et l'esprit d'examen s'y est soutenu depuis ce temps avec vigueur. (Mme de Staël.) Que deviendront les malheureuses demoiselles *nées* dans de telles familles? (Chateaubr.) Susarion et Thespis, tous deux *nés* dans un petit bourg de l'Attique. (Barth.) *Né* dans une condition obscure, il exerça dans son enfance des fonctions assez viles. (Id.) Le médecin d'abord semble *ne* dans cet art. (Boil.)

— *Né de*. De là sont *nes* ces bruits reçus dans l'univers. (Boil.) Des richesses sont *nées* le luxe et l'oisiveté; du luxe sont venus les beaux-arts, et de l'oisiveté les sciences. (J.-J. Rouss.) Voyez ces rejetons *nés* de la même tige. (Del.) Tous deux sont *nés* ici du tyran que je hais. (Volt.) Nos spectacles sont *nés* du théâtre d'Athènes. (F. de Neufchâteau.)

Dans le monde, en un mot, souvenez-vous en bien,
On voit de grands effets *nés* de petites causes
F. de Neufchâteau.)

— *Ne en*. Notre maîtresse est *née* en France, ce pays si renommé par les agréments de ses femmes. (B. de St-P.)

— *Né parmi*. Heureux ceux qui sont *nés* parmi les peuples que nous appelons sauvages: ce sont les peuples les plus civilisés qui sont les plus malheureux. (B. de S.-P.)

Né parmi les rochers, au pied du Cythéron,
Ce monstre à voix humaine, aigle, femme et lion.
Voltaire.

— *Né pour*. La fable est sans doute aussi vieille que le monde, elle conserve et conservera toujours son empire; nous l'aimons, nous sommes *nes* pour elles. (Bailly.) Il y a des gens qui sont *nés* pour dire et faire des sottises. (Christine.) Il ne faut pas croire que nous soyons également *nes* pour manier le hoyau ou le mousquet. (Chateaubr.) Un cœur *né* pour servir sait mal comme on commande. (Corn.)

Toi dont le cœur est *ne* pour la tendresse,
Conçois tout l'art du choix d'une maîtresse.
(Bernard.)

|| Boileau l'a dit du style: Tu sais bien que mon style est *né* pour la satire.

— *Ne sous*. *Né* sous le ciel brûlant des plus noirs Africains. (Rac.) Sous quel astre ennemi faut-il que je sois *née*? (Id.) Il était *né* sous le soleil de la Provence, et issu d'une famille noble. (Thiers.)

— *Né sur*. Je suis *né* sur les bords de la mer, dans la principauté d'Oneille. (De Maistre.) La nature semble réserver pour lui cette gloire extraordinaire, que, *ne* sur le trône, il fut le premier de sa nation et de son siècle. (Mirabeau.)

NEAESCH. s. m. Relig. pars. Une des prières de l'Avesta.

NEAGH. Géogr. Lac d'Irlande, dans la province d'Ulster. Il a 35 kilomètres sur 17. Il est fameux par toutes sortes de traditions superstitieuses.

NÉALÉNIE. Myth. celt. Une des divinités des Gaulois et des Germains.

NÉALING. s. m. Relat. Nom donné par des voyageurs anglais à une sorte de pudding de farine de froment que font les naturels de l'île de Gambie.

NEANMOINS. adv. (de l'ital *niente di meno*, même signif., ou des mots fr. *néant* et *moins*, c'est-à-dire rien moins, non moins. On écrivait autrefois *néant moins*.) Sert à désigner deux choses qui paraissent opposées, et en soutient une sans détruire l'autre. Il est encore très-jeune, et néanmoins il est fort sage. Il lui avait promis de l'aller voir, et néanmoins il ne l'a pas fait. Les Machabées étaient vaillants, et *néanmoins* il est écrit qu'ils combattaient par leurs prières plus que par leurs armes. (Boss.) Partisans du plaisir, et *néanmoins* sectateurs de la vertu. (Mass.)

— Syn.comp. NÉANMOINS. TOUTEFOIS CEPENDANT. V. CEPENDANT.

NÉANT. s. m. (de l'ital. *niente*, ou du lat. *ne ens*, non être.) Rien, ce qui n'est point, ce qui ne se conçoit que par une négation. Dieu a tiré toutes choses du neant. Il peut les réduire au néant, les faire rentrer dans le néant d'où elles sont sorties. Le néant n'a point de propriété. Le chrétien voit comme un néant tous les honneurs de ce monde. Que Dieu retire sa main, le monde retombera dans le *neant*. (Boss.) L'âme voit au-dessous d'elle deux gouffres profonds, le *néant* d'où elle a été tirée, et un autre *néant* encore plus affreux, qui est le péché. (Id.) Tous les hommes vont se confondre dans le gouffre infini du *néant*. (Id.) Les impies n'ont pas même de quoi établir le *néant* auquel ils aspirent après cette vie. (Id.) Tout ce qui est né pour finir n'est pas tout à fait sorti du *néant*, où il est aussitôt replongé. (Id.) Dieu est autant élevé au-dessus de moi, que l'être l'est du *néant*. (Mass.) Tout court se précipiter dans le *neant*. (Id.) Aux yeux du courtisan, il y a la même différence entre la faveur et la disgrâce, qu'entre l'être et le *neant*. (La Beaumelle.) La suprême intelligence n'a pu laisser le *néant* pour asile aux bourreaux de l'humanité. (Boiste.)

Lorsque la voix de Dieu, créatrice féconde,
Eut tiré du *néant* le ciel, la terre et l'onde. (Dulard.)

— Tout ce qui parvient à l'existence est considéré comme *sorti du neant*, qui serait ainsi le réservoir où l'on puiserait nécessairement tous les êtres futurs, de même que, suivant l'ancienne cosmogonie, le chaos fournit tous les matériaux pour la composition de l'univers.

— Par une bizarrerie de langage qui tient à l'imperfection de notre intelligence, on dit que le néant est antérieur à toute existence créée, ou lui attribue de la sorte une date, une durée, un mode d'existence.

— *Le néant absolu*. Abstraction qui supprime tous les êtres, et par conséquent toutes leurs relations entre eux, est une conception dont les sciences ne peuvent faire aucun usage, et qu'il faut abandonner à la métaphysique.

— Par exagér. Le peu de valeur d'une chose. Le néant des grandeurs humaines. Comptons comme un pur *néant* tout ce qui finit. (Boss.) Au milieu de toutes les pompes du monde, l'homme en découvre le fond, c'est-à-dire la vanité et le *neant*. (Id.) Dieu voit comme un *neant* tout l'univers ensemble. (Rac.)

Les âmes humaines,
Eprises du *néant* des vanités humaines. (Boil.)

Ah! tout ce vain éclat, cette pompe éphémère
N'est qu'un *néant* superbe, une illustre misère
(Chênedollé.)

— Manque de naissance et de mérite dans une personne. C'est un homme de néant. On l'a fait rentrer dans son neant, dans le néant d'où on l'avait tiré. Il tira François, pour ainsi dire, du *neant* de son humilité. (Fléch.) Les pontifes font passer Jésus-Christ pour un homme de *néant*, né dans la plus vile populace. (Mass.) Combien de favoris de la fortune, sortis tout à coup du *néant*, vont de plain-pied saisir les premiers postes! (Mass.) Rentre dans le *néant* dont je t'ai fait sortir. (Rac.)

— Fig.

Jouet des passions, et si l'état le pire
Est le *néant*, je ne sais point
De *néant* plus complet qu'un cœur froid à ce point.
(La Fontaine.)

— S'emploie quelquefois sans article dans le sens de Rien. On n'a pas mis cet homme en prison pour néant. Vieux en ce sens.

— Pal. *Mettre une appellation au neant*. Déclarer que la partie qui a appelé d'une sentence est déboutée de son appel. || *Mettre l'appellation et ce dont est appel au neant*. Annuler et l'appel et la sentence dont il a été appelé.

— *Mettre neant sur une requête, sur un article de compte*. Mettre le mot *neant* au bas d'une requête, à côté d'un article de compte, pour marquer qu'on rejette cette demande, cet article. La locution et l'usage qu'elle indique ont vieilli.

— Fig. et fam. *Mettre néant à la requête de quelqu'un*. Refuser ce qu'il demande.

— S'empl. rarement au pl. Nous sommes à la place de ceux qui nous ont précédés, qui nous succéderont; comment vouloir se fixer entre deux *néants*? (Sent. turq.)

— S'empl. au pl. dans le sens de Riens, bagatelles. Ecrire des *neants* plus ou moins spirituels. (Mariv.)

— Fam. S'emploie dans le sens de Non. Je vous accorde votre première demande; mais quant à l'autre, néant.

— *Néant plus*. Se disait pour Rien de plus. Je ne m'en émerveille *neant* plus que d'une géline ou d'une oie qui met dehors un gros œuf. (Quinze joies du mar.)

NÉANTETÉ. s. f. Se disait pour Le vide, le peu de valeur d'une chose. Il la veut trop bien tancer, et lui dire la lâcheté et la *néanteté* de son cœur. (Cent Nouv.)

NÉANTHE. Myth. gr. Fils de Pittacus, tyran de Lesbos; il fut dévoré par des chiens qu'il attira, en voulant se servir de la lyre d'Orphée. Suivant d'autres, ce fut Apollon qui le fit dévorer par ses chiens, pour le punir d'avoir osé se servir de son luth, qu'il prétendait toucher aussi bien que lui.

NÉANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes légumineuses de la Jamaïque.

NÉANTISE. s. f. Se disait pour Nullité, absence de facultés, paresse. Nos rois commencèrent par leur *néantise* à s'abâtardir. (Pasq.)

— S'est dit également des hommes et des choses.

NÉAPOLIS. Géogr. anc. Nom de plusieurs villes. La plus célèbre de ce nom est la ville de Naples.

NÉAPOLITE. s. m. Pharm. Ancien nom d'un topique conseillé contre la goutte et la névralgie sciatique.

NÉAPOLITAIN, AINE. adj. Géogr. Habitant de Néapolis. || Qui appartient à Néapolis ou à ses habitants.

— Pharm. anc. *Onguent néapolitain*. Pommade mercurielle.

NÉARQUE. s. m. (ét. gr., ναῦς, vaisseau; ἀρχή, commandement). Ant. gr. Amiral. On dit plus ordinairement *navarque*. || adjectiv. De l'amiral, qui concerne le vaisseau amiral.

NÉARQUE. Amiral d'Alexandre le Grand, est connu surtout par le voyage qu'il fit de l'embouchure de l'Hydaspe dans l'Indus jusqu'à Babylone. Son journal existait encore du temps d'Arrien.

NEBALAZ. Myth. assyr. V NABO.

NÉBALIADE. adj. des 2 g. Crust. Qui ressemble à une nébalie. || NEBALIADES. s. m. pl. Famille de crustacés macroures, qui a pour type le genre nébalie.

NÉBALIE. s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes macroures.

NEBEL. s. m. Mus. anc. V. NABLA.

— Métrol. anc. Mesure de capacité en usage chez les Hébreux.

NÈBLE. s. m. Art vétér. Un des noms de la pourriture des moutons. On l'appelle aussi *nébladure*.

— Agric. Brouillard qui passe pour faire beaucoup de mal aux blés, au commencement de l'été.

NÉBO. Géogr. anc. Montagne de Palestine, à l'Orient, sur laquelle Moïse mourut, en contemplant de loin la terre promise.

NÉBOUZAN. Géogr. Ancien petit pays de France, qui faisait partie du gouvernement de Guienne et Gascogne. La capitale était Saint-Gaudens. Il est aujourd'hui compris dans le S.-O. du département de la Haute-Garonne et dans l'E. de celui des Hautes-Pyrénées.

NÉBRIDE. s. f. (du gr. νεβρός, faon). Myth. et ant. gr. Peau de faon, qui servait de manteau à Bacchus et aux personnages de sa suite.

NÉBRIDOPÉPLOS. adj. m. (ét. gr., νεβρός, faon; πέπλος, manteau). Myth. gr. Revêtu de la nébride. Epithète de Bacchus.

NÉBRIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, établi pour des carabes de la section des cuiosomes.

NÉBRITE. s. f. V. NEBRITÈS.

NÉBRITÈS. s. m. Minér. Espèce de pierre précieuse qui était consacrée à Bacchus, parce qu'elle était de la même couleur que la peau de biche dont ce dieu se couvrait. Il y en avait aussi de noires. On ne sait aujourd'hui à quel genre la rapporter.

NÉBROCHARÈS. adj. m. Myth. Qui aime les faons. Epithète de Bacchus.

NÉBRODA. Myth. Démon de l'impureté, qui, suivant les manichéens, créa Adam et Ève.

NÉBRODÈS. Myth. gr. Surnom de Bacchus.

NÉBULÉ, ÉE. adj. (du lat. *nebula*, nuée). Blas. Qui a la forme des bords d'un nuage. Bordure nébulée. Face nébulée. Fusée nébulée.

NÉBULEUSE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre grise et blanche.

— Conchyl. Nom marchand du cône mage. || Conchyl. Un des noms du cône tulipe.

— Ornith. Espèce de chouette.

— Astron. Étoile nébuleuse. On en distingue de plusieurs classes. La première se compose d'agglomérations où les étoiles se distinguent nettement. La seconde comprend les *nébuleuses résolubles*, ou celles qui font soupçonner qu'elles se composent d'un amas d'étoiles, et qui, tôt ou tard, sont destinées à être résolues, au fur et à mesure du perfectionnement des instruments d'optique. La troisième classe est remplie par les *nébuleuses proprement dites*, dans lesquelles on n'aperçoit aucune étoile, même à l'aide des plus puissants instruments. La quatrième classe est affectée aux *nébuleuses planétaires*, ainsi nommées parce qu'elles ont l'apparence des planètes. La cinquième classe est composée des *nébuleuses stellaires*, qui offrent l'aspect d'une étoile pâle et couverte de taches. Enfin, la sixième, des *étoiles nébuleuses*.

NÉBULEUX, EUSE. adj. (du lat. *nebulosus*). Obscurci par les nuages. Temps, ciel nébuleux. Horizon nébuleux.

Mais déjà de Vénus l'étoile matinale
Rayonnait sur les bois de l'Ida *nébuleux*,
Et la nuit moins obscure a vu pâlir ses feux.
(Léonard.)

Tel le soleil naissant
Jette à peine au milieu des vapeurs *nébuleuses*
De timides rayons et des lueurs douteuses. (Delille.)

— Fig. *L'horizon est nébuleux*. On est menacé de troubles, d'événements tristes, funestes.

— *Esprit nébuleux*. Enclin à la mélancolie.

— *Visage, front nébuleux*. Visage, front sur lequel se peint le souci, l'inquiétude.

— *Avoir l'air nebuleux*, *tout nébuleux*. Avoir l'air soucieux, inquiet.

— Fig. Obscur. Esprit, discours nébuleux. Pensée, idée nébuleuse. Vos auteurs *nebuleux* auxquels je n'entends goutte. (Delav.) Laissons cette métaphysique *nébuleuse*, qui s'arroge le droit de décider sur tout, parce qu'elle peut faire des difficultés sur tout. (Mém. de Trév.)

— Astron. *Étoiles nébuleuses*. Étoiles qui sont beaucoup moins brillantes que les autres, et dont la lumière est faible, terne. Elles ressemblent à de très-petits nuages blanchâtres qu'on aperçoit épars dans le ciel, où ils occupent des espaces plus ou moins considérables, mais en général assez petits, et qui paraissent être, du moins pour la plupart, des voies lactées plus éloignées que la nôtre, c'est-à-dire des amas de petites étoiles imperceptibles à l'œil.

— Blas. S'emploie pour Nébulé.

— Zool. Dont la surface offre des taches irrégulières d'un brun jaunâtre, comme le labre nébuleux, la couleuvre nébuleuse.

NÉBULEUX. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre des labres.

NÉBULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nebula*, nuage, *ferre*, porter). Didact. Qui porte des taches nébuleuses, comme la vaticelle nébulifère.

NÉBULON. s. m. (du lat. *nebulo*). S'est dit quelquefois par plaisanterie ou pédantesquement, d'un jeune homme qui mène une vie irrégulière. C'est une sorte d'euphémisme à l'usage des gens bien élevés qui ne se servent pas des mots grossiers de la langue.

— Rabelais l'a employé dans le sens de Menteur effronté.

NÉBULOSITÉ. s. f. (du lat. *nebulositas*, brouillard épais). Didact. Nuage ou obscurcissement très-léger. S'emploie particulièrement en astronomie. La nébulosité des étoiles.

— Fig. Obscurité. La nébulosité de son esprit, de ses discours. La nébulosité des idées, des pensées.

NÉCANÉE. s. f. Comm. Toile rayée de bleu et de blanc, qui se fabrique dans les Indes orientales.

NÉCANIDES. s. m. pl. Géogr. Peuple de l'Inde en deçà du Gange.

NECBOURG. s. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des palmiers. Avec son bois on fabrique des arcs.

NÉCESSAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *necessarius*.) Dont on ne peut se passer, dont on a absolument besoin pour quelque fin. La respiration est nécessaire à la vie. Avoir les choses nécessaires à la vie. Se servir des moyens nécessaires pour réussir dans une entreprise. L'étude de l'histoire est fort nécessaire. L'ouïe est bien plus *nécessaire* aux hommes qu'aux animaux. (Buff.) La douleur est donc aussi *nécessaire* que la mort. (Volt.) Plus il aime ce monde, plus les plaisirs lui deviennent *nécessaires*. (Mass.) Tout est bientôt épuisé; il faut recommencer sans cesse ce que l'ennui rend insipide et ce que l'oisiveté a rendu *nécessaire*. (Id.) Les chrétiens doivent regarder leur salut comme la seule chose *nécessaire*. (Fléch.) L'ardeur et la patience sont *nécessaires* pour avancer dans le chemin de la fortune. (De Meilhan.)

— *Cet homme s'est rendu nécessaire dans cette maison*. Il s'y est rendu si utile ou si agréable, qu'il est malaisé qu'on puisse se passer de ses conseils, de ses soins, de sa société. Le zèle pour la patrie n'est plus qu'un art de se faire valoir et de se rendre *necessaire*. (Mass.) Combien de gens se rendent utiles à force de se rendre *nécessaires*. (Fléch.)

— *Cette personne m'est devenue nécessaire*, *m'est nécessaire*. Cette personne m'est si utile, sa société m'est si agréable, que je ne puis m'en passer. Le cruel! il ne m'a jamais aimé que tant qu'il a cru que je lui serais *nécessaire*. (Mézer.) Ils sont dignes de notre amitié, dès qu'ils deviennent *nécessaires* à nos plaisirs et à notre fortune. (Mass.)

— *C'est un mal nécessaire*. Se dit de certaines choses qui ont de grands inconvénients, mais qui sont ou indispensables ou inévitables. Il y a des personnes qui croient que la guerre est un mal nécessaire.

— Bot. *Polygamie nécessaire*. Se dit des plantes synanthérées dont les calathides offrent des fleurs mâles au disque et des fleurs femelles à la circonférence, ce qui rend la polygamie nécessaire pour la conservation de l'espèce.

— Dr. rom. *Héritier nécessaire*. V. HERITIER.

— Philos. *Lois nécessaires*. Lois sans lesquelles l'univers ne saurait exister. || *Causes nécessaires*, *agents nécessaires*. Causes et agents qui n'agissent pas librement, et qui produisent infailliblement leur effet. Les agents naturels privés de raison sont des agents nécessaires, des causes nécessaires à l'égard des causes qui en proviennent. Le soleil est la cause nécessaire du jour. || *Effet nécessaire*. Effet qui suit infailliblement de la cause destinée à le produire. La lumière est un effet nécessaire du soleil. || On dit dans le même sens: Tirer une conséquence, une induction nécessaire. C'est la suite nécessaire de ce principe. || *Vérités nécessaires et éternelles*. Vérités qui ne peuvent cesser d'être vérités, parce qu'elles reposent sur des qualités essentielles. L'idée d'un triangle représentera éternellement un triangle, l'idée de deux angles droits représentera éternellement deux angles droits; il sera donc toujours vrai que trois angles d'un triangle sont deux droits.

— *L'être nécessaire*. Dieu, qui existe par sa toute-puissance.

— Théol. et mor. S'empl. par opposition à libre. || *Acte nécessaire*. Celui qui est à la vérité produit par la volonté, mais en vertu d'une impulsion à laquelle elle ne peut résister.

— *Il est nécessaire*. Il faut. Il est nécessaire d'être sage pour être content de soi-même. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans ce détail. Il n'est pas nécessaire que vous sortiez. Tant qu'il n'était pas *nécessaire* de parler, la sage princesse gardait le silence. (Boss.) Il était *nécessaire* à la gloire de la religion que toute la raison humaine se fût épuisée, pour rendre les hommes vertueux. (Mass.)

— Prov. *Cela n'est pas nécessaire au salut.* Se dit pour exprimer qu'une chose n'est pas de précepte et d'obligation.

— Fig. Se dit d'une chose de peu d'importance.

— Syn. comp. NÉCESSAIRE, INDISPENSABLE. ce qui est *nécessaire* l'est universellement, à tous égard; ce qui est *indispensable* dépend souvent des lieux, des circonstances, des individus. ‖ NÉCESSAIRE À, NÉCESSAIRE POUR. La guerre est *nécessaire* au militaire comme l'ouvrage à l'ouvrier; la guerre est *nécessaire* pour le militaire qui veut avancer en se distinguant par des actions d'éclat. ‖ IL EST NÉCESSAIRE, IL FAUT, ON DOIT. La première de ces expressions marque plus particulièrement une obligation essentielle et indispensable. La seconde marque plus précisément une obligation de complaisance, de coutume ou d'intérêt personnel. La troisième est plus propre à désigner une obligation de raison ou de bienséance. ‖ NÉCESSAIRE, CONTRAINT. Ce qui est *nécessaire* exclut la violence et la contrainte. Un acte *nécessaire* se fait selon l'inclination de la volonté. Ce qui est *contraint* lui est contraire.

NÉCESSAIRE. s. m. Tout ce qui est essentiel pour les besoins de la vie. Il n'est pas riche, mais il a le nécessaire. Le nécessaire lui manque. Combien de gens manquent du nécessaire, lorsque tant d'autres ont du superflu. Se priver du nécessaire pour soutenir sa famille. Ne dépenser que pour le nécessaire. Se réduire, se borner, se restreindre au nécessaire, au strict nécessaire, au seul nécessaire. M. de Turenne se resserra dans les bornes étroites du seul *nécessaire.* (Fléch.) Sainte Thérèse crut avoir beaucoup de superflu, parce qu'il ne lui manquait rien du *nécessaire.* (Id.) Nous serions tous assez riches, si nous ne voulions que le *nécessaire.* (Mme de Maintenon.) Chez les peuples que nous avons supposés, chacun a le *nécessaire*, un grand nombre vit dans l'aisance, peu sont riches, personne n'est opulent. (Condill.) Je vais restreindre vos besoins à l'étroit *nécessaire*, et exiger de vos passions les sacrifices les plus amers. (Barth.)

— Ce qui est essentiel, ce qui est indispensable. Il faut s'occuper du nécessaire avant de songer à l'agréable. Tous les biens de l'homme consistent dans la santé, la paix et le *nécessaire.* (Pope.) Celui qui ne demande à la fortune que le *nécessaire* en reçoit souvent le superflu. (Boiste.) On étend le *nécessaire* si loin, que le superflu même n'y peut suffire. (Id.) J'ai été vingt fois, dans ma disgrâce, sur le point de manquer du *nécessaire*, parce que, dans mon bonheur, je n'avais jamais appréhendé de manquer du superflu. (De Retz.)

— *Le salut, l'affaire du salut est l'unique nécessaire.* Le salut est la seule chose dont l'homme doive s'occuper pendant sa vie.

— Philos. Se dit, surtout dans la philosophie péripatéticienne, de ce qui ne peut pas ne pas être, ni être autrement qu'il n'est.

— *Faire le nécessaire.* Faire l'empressé, se mêler de tout, comme si l'on ne pouvait se passer de nous.

— Dans toutes ces acceptions, ce mot n'a pas de pluriel.

— Boîte, étui qui renferme différents petits meubles et ustensiles nécessaires ou commodes. Nécessaire de bois de noyer, de bois d'acajou. Nécessaire d'homme, de femme. Nécessaire de toilette, de voyage. Les pièces de ce nécessaire sont d'argent, de vermeil.

— Choses qui sont contenues dans la boîte. Un nécessaire d'argent, de vermeil.

— Ce mot, dans cette acception, était primitivement féminin. Des nécessaires enveloppées de cuir.

— Rabelais s'en est servi dans le sens de Garde-robe.

NÉCESSAIREMENT. adv. (du lat. *necessario*). Par un besoin absolu. Il faut nécessairement manger pour vivre. Il faut nécessairement que je m'en aille. Le moment de l'éveil revient aussi *nécessairement* que celui du sommeil, et tous deux arriveraient indépendamment des causes étrangères, puisque l'animal ne peut exister que pendant un certain temps dans l'un ou dans l'autre état. (Buff.)

— Infailliblement, par une suite nécessaire, par une liaison nécessaire. Lorsque le soleil luit, nécessairement il est jour. Les causes étant ainsi disposées, il faut nécessairement que tel effet ait lieu. Si je suis le temps qui se perd et le toujours, je me perds *nécessairement* avec (Boss.) La religion elle-même n'est-elle pas *cessairement* liée à l'ordre public? (Mass.) Toute qui n'est pas exécutée est *nécessairement* méprisée. (Ferrand.)

— Théol. S'emploie par opposition à Librement. Les hérétiques disent que les hommes s'imaginent agir librement, et que cependant ils agissent nécessairement.

— Syn. comp. NÉCESSAIREMENT, INDISPENSABLEMENT. L'effet suit *nécessairement*, et non pas *dispensablement* la cause.

NÉCESSARIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui affirmait que les êtres moraux agissent par une nécessité, soit physique, soit morale.

NÉCESSARIO. adj. Musiq. Mot italien dont on se sert en musique, dans le sens d'Obligé, dont on ne peut se passer. On emploie aussi *obligé* dans le même sens.

NÉCESSITANT. part. prés. du v. Nécessiter. Qui nécessite. Il est invar. Une force nécessitant la soumission.

NÉCESSITANT, ANTE. adj. Se disait pour Nécessiteux, qui a besoin. Aussi est-ce à vous seule qu'on voit avoir recours toutes les muses *nécessitantes.* (Mol.)

— *Pauvreté nécessitante.* Pauvreté absolue.

— Fam. *De nécessité nécessitante.* De nécessité absolue et indispensable.

— Théol. *Grâce nécessitante.* Grâce qui contraint et qui ôte la liberté. S'il y avait une grâce *nécessitante*, la créature n'aurait plus de mérite. (Encycl.)

NÉCESSITATION. s. f. (pr. *né-ces-si-ta-ci-on*). Philos. S'est dit des circonstances qui nécessitent l'action de la volonté. La détermination dont il s'agit ici n'est pas une *nécessitation.* (Leibnitz.)

NÉCESSITÉ. s. f. (du lat. *necessitas*). Tout ce qui est absolument nécessaire et indispensable. Il se prend dans une signification plus ou moins étroite, suivant les choses dont on parle. Nécessité absolue, indispensable, dure, fâcheuse, fatale. Une heureuse nécessité. Faire une chose par nécessité. Multiplier les êtres sans nécessité. Le salut est d'une absolue *nécessité.* (Bourdal.) Ils se croient dans l'impuissance d'être charitables, parce qu'ils se sont imposé la *nécessité* d'être ambitieux. (Fléch.) Elle s'imposait une heureuse *nécessité* d'obéir et de plaire à Dieu. (Id.) Ils doivent se détacher par religion de ce qu'ils doivent quitter par *nécessité.* (Id.) Toutes les passions rapprochent les hommes que la *nécessité* de chercher à vivre force à se fuir. (J.-J. Rouss.)

— *C'est une nécessité de mourir.* La mort est inévitable.

— *Je ne vois pas la nécessité de cette conséquence.* Je ne vois pas que cette conséquence soit une suite nécessaire du principe dont on la tire.

— *A Paris, quand on a beaucoup d'affaires, c'est une nécessité de prendre des voitures.* Il est très-incommode de n'en point prendre.

— *Si vous voulez qu'on vous pardonne, c'est une nécessité que vous pardonniez.* C'est une condition nécessaire.

— *La nécessité d'aimer Dieu.* L'obligation indispensable d'aimer Dieu.

— Philos. *Nécessité métaphysique.* Celle qui fait qu'une chose est telle que son contraire est impossible, comme la nécessité que deux et deux fassent quatre. ‖ *Nécessité physique.* Celle qui résulte de l'existence actuelle d'une chose, comme la nécessité que le soleil éclaire. ‖ *Nécessité morale.* Celle qui fait qu'une chose ne peut moralement être autrement, comme la nécessité qu'une mère aime son enfant. ‖ *Nécessité simple et absolue.* Celle qui ne dépend d'aucun état ou conjoncture, d'aucune situation particulière; mais qui se trouve partout, et en quelques circonstances que l'on suppose l'agent. Tel est, dans un homme qui a perdu la vue, la nécessité où il est de ne point distinguer les couleurs; dans un homme qui n'aurait point la grâce, la nécessité de ne point faire d'actions méritoires de la récompense. ‖ *Nécessité relative.* Celle qui met dans une impuissance véritable d'agir, ou de ne point agir dans les circonstances et dans la situation où l'on se trouve, quoique, dans d'autres circonstances et dans un autre état, on peut agir ou n'agir point.

— Théol. Action d'une cause étrangère sur la volonté, à laquelle il n'est pas possible de résister. ‖ *Nécessité de moyen.* Nécessité absolue. Se dit par opposition à *nécessité de précepte.* Le baptême est nécessaire d'une *nécessité* de moyen; l'eucharistie n'est, à la rigueur, que d'une *nécessité* de précepte.

— Tout ce à quoi il est impossible de se soustraire, de résister. Il faut se soumettre à la nécessité. Plier sous le joug de la nécessité. Les dures lois de la nécessité. L'homme ne diffère pas beaucoup de l'homme, mais celui-là l'emporte, qui a le courage de lutter contre la *nécessité* même. (Thucyd.) Nous cédons à la *nécessité* moins par sa force que par notre faiblesse. (Mme de Staël.) C'est une violente maîtresse d'école que la *nécessité.* (Montaigne.) Les sots populaires pèsent les biens dans les balances des orfèvres, mais nature nous apprend à les mesurer à l'aune de la *nécessité.* (Charr.) Ce fut la première fois que je vis la *nécessité* avec la mine d'excommunié. (Le Sage.) Les arts sont les enfants de la *nécessité.* (La Font.) Qu'il sente de bonne heure peser sur sa tête altière le joug que la nature impose à l'homme, le joug pesant de la *nécessité*, sous lequel il faut que tout être fini ploie. (J.-J. Rouss.)

— Ce qui contraint dans quelques circonstances déterminées. On lui tenait le poignard à la gorge, ce lui fut une nécessité de signer cet acte. Réduire quelqu'un à la nécessité de dire des choses désagréables. Aimer la paix par inclination, et faire la guerre par *nécessité.* (Fléch.) Faire par honneur ce que les autres faisaient par *nécessité.* (Id.) L'ambitieux ne tue pas pour le plaisir de tuer, mais il fait de *nécessité* crime ou gloire. (Boiste.) Il vaut mieux faire de vertu *nécessité*, que de *nécessité* vertu. (Id.) Les révolutions ne sont l'ouvrage que de la *nécessité.* (Pagès.) Instruit dans l'art de la guerre, il regardait cet art plutôt comme un fléau du genre humain, et comme une *nécessité* malheureuse, que comme une source de gloire. (Volt.) Il y a des êtres méchants sans *nécessité.* (B. de St-P.)

— Besoin pressant. C'est une nécessité que j'y mette ordre de bonne heure. Quelle nécessité y avait-il de faire ce qu'il a fait? Quelle nécessité si pressante de lui en parler? Une urgente nécessité. Pourquoi le perdons-nous dans la *nécessité* la plus pressante? (Fléch.) Ils comptent pour leur plus grand malheur la *nécessité* d'aborder celui dont ils attendent la délivrance de leurs misères. (Mass.)

> S'il me réduit à la *nécessité*
> D'éprouver contre lui ma faible autorité (RAC.)

— Indigence, dénûment. Grande, extrême nécessité. Être réduit à la dernière nécessité. Être dans la nécessité, dans la nécessité de toutes choses. Elle craignait moins la *nécessité* que l'abondance. (Fléch.) Il a voulu que l'abondance des uns suppléât à la *nécessité* des autres. (Mass.)

— *Une chose de première nécessité.* Une chose dont il est impossible ou très-difficile qu'on se passe pour exister. Le pain est une chose de première nécessité. Une denrée de première nécessité.

— Prov. *Faire de nécessité vertu.* Faire de bonne grâce une chose qui déplaît, mais qu'on est obligé de faire. ‖ Racine et Vertot ont su ennoblir cette expression qui est familière, et en adapter le sens au style de la tragédie et de l'histoire. On fit ensuite une vertu d'un pur effet de la *nécessité.* (Vert.)

> Qui, dans l'obscurité nourrissant sa douleur,
> S'est fait une vertu conforme à son malheur.
> (RACINE.)

‖ *Faire de nécessité vertu*, dans le sens religieux, c'est attribuer à la Providence le gouvernement du monde, et trouver dans cette pensée une consolation intime. (Mme de Staël.)

— Prov. *Nécessité n'a point de loi.* Un extrême péril, un extrême besoin, peuvent rendre excusables des actions blâmables en elles-mêmes. ‖ On dit aussi *nécessité contraint la loi.* ‖ Ce proverbe était déjà en usage au XIIe siècle, du temps de saint Bernard. ‖ Voltaire a employé heureusement cette expression en la paraphrasant:

> Oui, la *nécessité* rompt toutes les barrières,
> Tout se tait à sa voix; ses lois sont les premières.
> (VOLTAIRE.)

— Prov. *Les avares se font nécessité de tout.* Ils ne font aucun usage de leur bien et manquent toujours du nécessaire. ‖ *Nécessité est mère d'industrie.* ‖ *Nécessité rend magnanime le couard et pusillanime.* ‖ *Nécessité est de raison la moitié.* ‖ *Tel a nécessité qui ne s'en vante pas.*

— Féod. *Nécessité jurée.* Serment que devait faire le vassal pour aliéner ou engager valablement un fief. Il jurait que l'aliénation ou l'engagement avait lieu par nécessité, et non par la volonté de faire tort à ses héritiers.

— Myth. anc. Fille de la Fortune. On la regardait comme la plus absolue de toutes les divinités. Chez les poëtes, elle est souvent prise pour le Destin. Sa puissance est telle, que Jupiter lui-même était forcé de lui obéir

— Iconol. On la représentait à côté de la Fortune, sa mère, avec des mains de bronze, dans lesquelles elle tenait de longues chevilles et des coins.

> De la *Nécessité* la déesse inflexible
> Te précède, portant de gros clous dans sa main,
> Des coins, du plomb liquide, et son marteau terrible.
> (KERIVALANT.)

— La Nécessité est souvent prise, chez les poëtes, pour le Destin à qui tout obéit. C'est en ce sens qu'ils font les Parques ses filles. Les philosophes eux-mêmes confondaient les Parques avec le Destin, la Nécessité, Némésis, Adrastée.

— NÉCESSITÉS. s. f. pl. Les besoins de la vie, les choses nécessaires. Les nécessités de la vie. Ne pas avoir toutes ses nécessités. Savoir bien demander ses nécessités. Secourir le prochain dans ses nécessités. Ces lieux sombres où la honte tient tant de *nécessités* cachées. (Fléch.) Avec quelle effusion de cœur exprimait-il à Dieu ses *nécessités* personnelles? (Id.)

— Fig. Plût au ciel que chacun de nous eût son prophète qui l'avertît des *nécessités* de son âme. (Fléch.)

— Besoins d'argent qu'éprouve un pays, un gouvernement, une corporation. Pourvoir par une nouvelle contribution aux urgentes nécessités de l'enfant. D'abondantes collectes ont pourvu aux nécessités pressantes de cette église. Le premier argent qu'il reçut d'Espagne, malgré les *nécessités* de sa maison, fut donné à ses amis. (Boss.)

— *Les nécessités de la nature.* Les besoins auxquels la nature de l'homme est assujétie, comme boire, manger dormir, etc. Satisfaire aux nécessités de la nature. Nous sommes tous assujettis aux mêmes *nécessités* naturelles. (Boss.) L'amour physique ne s'élève pas au-dessus des *nécessités* naturelles; au moral, il devient un dieu. (Boiste.)

— *Aller à ses nécessités.* Aller aux commodités, à la chaise percée.

— *De nécessité.* loc. adv. Nécessairement. Il faut de nécessité que cela soit. Il s'ensuit de nécessité, de toute nécessité, d'une nécessité absolue que Dieu est l'auteur de l'univers. Il est de nécessité que je reste ici encore quelque temps.

S'empl. aussi après quelques substantifs, comme régime. C'est un conseil de perfection, et non pas un précepte de *nécessité.* (Fléch.) Discerner les pauvres de *nécessité* d'avec ceux du libertinage. (Id.)

— *Par nécessité.* loc. adv. A cause d'un besoin pressant. Vendre ses livres par nécessité. Se faire soldat par nécessité.

— Syn. comp. NÉCESSITÉ, BESOIN, INDIGENCE. Dans la *nécessité*, nous sommes réduits à la misère, dans le *besoin*, on éprouve un simple sentiment de peine par suite d'une privation, dans l'*indigence*, on éprouve un *besoin* accablant, un vide profond qui afflige et fait souffrir.

NÉCESSITÉ, ÉE. part. pass. du v. Nécessiter. S'empl. adjectiv. Chose nécessitée.

NÉCESSITER. v. a. 1re conj. Contraindre, réduire à la nécessité de faire quelque chose. Nécessiter quelqu'un à se défendre. Nécessiter quelqu'un à faire une chose.

— Rendre nécessaire. La grâce ne nécessite point la volonté. Cela nécessitera votre intervention. Les vrais coupables des excès d'une révolution sont ceux qui l'ont *nécessitée* par les abus. (Boiste.) L'art du labourage a *nécessité* l'emploi des métaux et des bras pour les fondre et pour les forger. (Virey.)

— Entraîner nécessairement, impliquer. L'intelligence divine *nécessite* toutes les autres qualités célestes; elle *nécessite* aussi l'immortalité de l'âme. (Boiste.)

NÉCESSITEUX, EUSE. adj. Indigent, pauvre, qui manque des choses nécessaires à la vie. Être nécessiteux. La classe nécessiteuse. Des gens nécessiteux. Ses charités s'étendaient bien loin sur les personnes malades et *nécessiteuses.* (Boss.)

— On l'a quelquefois employé avec le mot *pauvre* pour exciter davantage la compassion. Ayez pitié d'un pauvre nécessiteux. N'oubliez pas les pauvres nécessiteux.

— *Langue nécessiteuse.* Langue dépourvue des mots qui seraient nécessaires pour exprimer une pensée sans périphrase. Le seul mot latin *orbus* signifie parents qui ont perdu leurs enfants. La langue écrite ne laisse pas d'être indigente et *nécessiteuse*, parce que ses besoins s'étendent au dehors. L'élégance de la langue française a trop pris sur sa vigueur, ses polis seurs l'ont affaiblie. (Marm.)

— subst. Un nécessiteux. Des nécessiteux

— Fig. Un écrivain illustre est ordinairement un illustre *nécessiteux.* (Noël.)

— Syn. comp. NÉCESSITEUX, GUEUX, INDIGENT PAUVRE, MENDIANT. Le *pauvre* n'a pas le moyen de se procurer les choses nécessaires à la vie parce que ses ressources sont modiques et sa situation incertaine. Si le pauvre perd ou néglige les ressources qui le font vivre, il devient *indigent.* Si personne ne vient au secours de l'*indigent*, il devient *nécessiteux*. Le *mendiant* demande ou reçoit l'aumône, ou par fainéantise, ou par nécessité. Celui qui demande l'aumône par fainéantise, on l'appelle *gueux.*

NÉCHEM. s. m. Chron. Nom du huitième des dix mois de 36 jours chacun, qui composent l'année des peuples de l'île Fromose.

NÉCHILOTH. s. m. Mus. sacr. Nom générique des instruments à vent des Hébreux.

NECKER. Géogr. Rivière d'Allemagne qui se jette dans le Rhin à Manheim. Les coteaux qui la bordent produisent un vin connu sous le nom de *vin du Rhin.*

NECKER (Jacques). Ministre de Louis XVI, né à Genève en 1732, entra au ministère en 1776; rétablit l'ordre dans les finances; fut forcé de donner sa démission en 1781. Rappelé en 1788, et renvoyé en 1789. Après la prise de la Bastille, le roi le rappela encore une fois, et il resta au pouvoir jusqu'en 1790. Il mourut en Suisse en 1845. Il a laissé plusieurs ouvrages de finance et un cours de morale religieuse. ‖ Mme NECKER, possédait les langues anciennes et modernes, et réunissait à la beauté toutes les vertus, et surtout une bienfaisance inépuisable. Ce fut elle qui fonda l'hospice Necker.

NECKER. s. m. Bot. V. NECKERIE.

NECKERIE. s. f. (de *Necker*, botaniste allemand). Bot. Genre de mousses dont les espèces sont disséminées en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique. ‖ On a aussi donné ce nom aux fumeterres à fruit siliqueux.

NECKSTEIN. s. m. Métall. Genre de minerai d'étain qui rend peu à la fonte.

NEC PLUS ULTRA. loc. subst. (des mots latins *nec plus ultrà*, on ne peut pas aller au delà, par allusion à Hercule, qui joignit l'Océan à la Méditerranée en séparant les monts Calpe et Abyla, et qui, voulant que ces montagnes servissent de monument à sa gloire, y grava ces mots pour inscription). Mots latins reçus dans notre langue pour exprimer le terme qu'on ne saurait passer. L'odorat, par les gaz parfumés qui y sont joints, forme en ce moment le *nec plus ultrà* des jouissances du goût. (Brill.-Sav.) Être bien mis, bien logé, bien nourri, bien musqué, voilà, pour un égoïste, le *nec plus ultrà* de la perfectibilité sociale. (Boiste.) C'est le sentiment des lois de Dieu qui forme l'évidence et le *nec plus ultrà* de la raison humaine. (B. de St-P.) Fam.

> Un certain fauconnier, ayant pris, ce dit-on,
> A la chasse un milan (ce qui n'arrive guère)...
> Ce cas n'arrive pas que quelquefois en cent ans,
> C'est le *nec plus ultra* de la fauconnerie.
> (LA FONTAINE.)

> Seul contre cinquante amazones,
> Dans un jour il triompha,
> Et, n'en déplaise à ses colonnes,
> Ce fut là son *nec plus ultra.*

NÉCRACADÉMIE. s. f. Philol. Nom

Lucien donne au jardin de Socrate, dans l'île des Bienheureux.

NÉCROBIE. s. f. (ét. gr., νεκρός, mort; βίος, vie). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, qui vivent de charognes.

NÉCRODE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères qui comprend les bouchers.

NÉCRODOULIE. s. f. Didact. Culte des morts. || Le culte que les Chinois rendent aux âmes de leurs ancêtres.

NÉCROGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., νεκρός, mort; γεννάω, engendrer). Bot. Qui naît sur un végétal mourant ou mort.

NÉCROGRAPHE. s. m. (ét. gr., νεκρός, mort; γράφω, decrire). Didact. Celui qui étudie ou qui décrit les cadavres.

NÉCROGRAPHIE. s. f. Didact. Étude, description des corps morts. || Traité sur les cadavres.

NÉCROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la nécrographie.

NÉCROGRAPHISME. s. m. Didact. Abus qu'un médecin fait de l'étude des cadavres, en la substituant à l'étude des êtres vivants.

NÉCROLÂTRE. (ét. gr., νεκρός, mort; λάτρις, adorateur). Didact. Celui qui rend un culte exagéré à la mémoire des morts. || Celui qui pleure démesurément un mort. || adjectiv. Personne nécrolâtre.

NÉCROLÂTRIE. s. f. Didact. Culte des morts. || Vif regret, douleur exagérée pour un mort, qui absorbe toutes les autres pensées. Les cœurs tendres et malheureux, d'une imagination vive, tombent aisément dans la *nécrolâtrie*. (Boiste.)

NÉCROLÂTRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la nécrolâtrie.

NÉCROLITHE. s. f. (ét. gr., νεκρός, mort; λίθος, pierre). Minér. Nom donné à une roche d'origine volcanique et de nature feldspathique. V. TRACHYTE.

NÉCROLOGE. s. m. (ét. gr., νεκρός, mort; λόγος, discours). Livre, registre sur lequel on inscrit la date de la mort des évêques, abbés et autres personnes illustres, particulièrement des bienfaiteurs des églises. Le même usage s'introduisit dans les congrégations, dans les couvents, dans les paroisses. Le nécrologe d'une église. Le nécrologe d'une communauté.

— On a aussi donné ce nom aux catalogues des saints, ou le jour de leur mort et de leur mémoire est marqué. Aujourd'hui, en ce sens, on dit *martyrologe*.

— Ouvrage consacré à la mémoire des hommes célèbres mort récemment. Le nécrologe des hommes illustres

NÉCROLOGIE. s. f. Écrit consacré à la mémoire des personnes considérables mortes depuis peu de temps. Une nécrologie, la nécrologie est toujours un peu suspecte d'exagération.

— Ce mot a été employé par quelques auteurs pour exprimer tout ce qui concerne la mortalité des diverses maladies.

NÉCROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la nécrologie. Article, notice nécrologique.

NÉCROLOGUE. s. m. Didact. Auteur de nécrologies.

NÉCROMANCIE ou **NÉCROMANCE.** s. f. (ét. gr., νεκρός, mort; μαντεία, divination). L'art prétendu d'évoquer les morts pour avoir connaissance de l'avenir ou de quelque autre chose de caché. Cette sorte de divination était autrefois beaucoup en vogue, mais les progrès de la raison l'ont fait tomber. Les païens s'imaginaient qu'il n'y avait que les âmes de ceux qui étaient morts avant leur temps, soit par quelque accident, soit par une mort volontaire, qui fussent soumises aux mystères de cet art, parce qu'ils supposaient que les âmes de ces gens-là résidaient comme aux confins du monde, et n'étaient pas encore parvenues aux enfers.

— Aujourd'hui le peuple donne, sans distinction, le nom de *nécromancie* à toutes sortes d'enchantements, où il suppose quelque communication avec les esprits ou avec les démons.

— Syn. comp. NÉCROMANCE. NÉCROMANCIE. *Nécromance* a été le premier en usage; on le dit encore quelquefois en parlant des temps anciens; mais *nécromancie* est plus usité.

NÉCROMANCIEN, ENNE. s. Celui, celle qui se mêle de nécromancie.

— Se prend aussi pour Magicien.

NÉCROMANT. s. m. Celui qui exerçait la nécromancie. Alors un noir *nécromant* prononçait les imprécations infernales pour faire sortir les démons, les spectres hideux, traînant des chaînes avec les tristes dépouilles des tombeaux. (Virey.)

NÉCRONITE. s. f. Minér. Minéral qui a les caractères extérieurs du feld-spath. C'est une substance blanchâtre ou bleuâtre, d'un éclat un peu soyeux, que l'on trouve en petites masses cristallines ou en cristaux à six pans disséminés dans un calcaire lamellaire.

NÉCROPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., νεκρός, mort; φαγω, manger). Entom. Qui vit d'animaux morts, ou qu'on trouve sur des charognes. || NÉCROPHAGES. s. m. pl. Tribu de la famille des insectes coléoptères clavicornes, comprenant ceux de ces insectes qui dévorent les animaux morts ou les substances animales en décomposition.

NÉCROPHOBE. adj. des 2 g. (ét. gr., νεκρός, mort; φόβος, crainte). Didact. Qui a peur de la mort ou des morts.

NÉCROPHOBIE. s. f. Didact. Crainte exagérée de la mort ou des morts. C'est un symptôme de l'hypocondrie.

NÉCROPHOBIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la nécrophobie.

NÉCROPHORE. s. m. (ét. gr., νεκρός, mort; φέρω, porter). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, qui ont l'habitude singulière d'enterrer les petits cadavres de taupes, de grenouilles, de souris, pour y déposer leurs œufs.

NÉCROPOLE. s. m. (ét. gr., νεκρός, mort; πόλις, ville). Antiq. Partie des villes destinée aux sépultures.

— Vaste souterrain destiné aux sépultures. Toutes les villes d'Égypte avaient leur nécropole.

— Grand cimetière orné de monuments, de plantations.

— Se dit particulièrement d'un faubourg d'Alexandrie.

NÉCROPOMPOS. adj. m. Myth. gr. Qui conduit les morts. Surnom de Mercure.

NÉCROPSIE. s. f. (ét. gr., νεκρός, mort; ὤψ, vue). Chir. Ouverture d'un cadavre.

NÉCROPSIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui est relatif à la nécropsie.

NÉCROSCOPIE. s. f. (ét. gr., νεκρός, mort; σκοπέω, examiner). Chir. Dissection d'un cadavre pour en faire l'examen. || On a proposé avec raison de substituer cette expression à celle d'*autopsie*, qui ne présente pas un sens déterminé.

NÉCROSCOPIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à la nécroscopie.

NÉCROSE. s. f. (ét. gr., νεκρόω, mortifier; fait de νεκρός, mort). Pathol. État d'un os ou d'une portion d'os privé de vie par l'impression de l'air, la dénudation, la contusion, la fracture, les différents virus, etc. La nécrose est aux os ce que la gangrène est aux parties molles.

— Agric. Maladie des grains, appelée aussi *nielle*. Elle est produite par plusieurs espèces de plantes cryptogames.

NÉCROSÉ, ÉE. part. pass. du v. Nécroser. S'empl. adjectiv. Os nécrosés. Les chirurgiens trouvent dans l'inspection des séquestres *nécrosés* un excellent moyen de reconnaître si la nécrose est interne ou externe. (Richer.) L'os *nécrosé* et les parties molles qui l'environnent se tuméfient, abcèdent, laissent évacuer une plus ou moins grande quantité de pus. (Ribes.)

NÉCROSER (SE). v. pron. Se mortifier, en parlant des os. || Être attaqué par la nécrose.

NÉCROTOMIE. s. f. (ét. gr., νεκρός, mort; τομή, coupure). Chir. Dissection d'un cadavre.

NÉCROTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à la nécrotomie.

NECTAIRE. s. m. (du lat. *nectere*, lier, attacher, parce que ces productions étrangères sont comme attachées à la corolle). Bot. Partie de certaines fleurs qui contient le suc dont les abeilles composent leur miel. || Toute partie d'une fleur qui n'est ni calice ou corolle, ni étamine ou pistil, qu'elle distille ou non une liqueur sucrée. || Toute espèce de glande, tubercule, bosse ou appendice, qui, placé dans la fleur, ne semble pas faire partie de l'un des organes floraux ordinaires. || La plupart des organes qui ont reçu ce nom sont des appareils déguisés, des parties déformées d'appareils bien connus dans d'autres circonstances, mais qui se présentent sous un aspect insolite.

NECTANDRE. s. m. Bot. Genre de plantes réuni aux gnidies. || Genre de laurinées.

NECTANÉBO Iᵉʳ. Roi d'Égypte, régna de 375 à 363 av. J.-C. || NECTANÉBO II. Régna de 363 à 354 ou 360 av. J.-C.

NECTAR. s. f. du gr. νέκταρ, fait de νή, particule négative; et de κτείνω, tuer, parce que le nectar rendait immortel). Myth. Le breuvage des dieux. Verser, servir le nectar. On a été réduit à dire que les dieux étaient ivres de *nectar*, lorsqu'ils firent l'homme, et que, quand ils vinrent à regarder leur ouvrage de sang-froid, ils ne purent s'empêcher de rire. (Fontenelle.)

— Quelques poètes grecs ont employé abusivement ce mot pour la nourriture des dieux. Sapho, Anaxandride et Alcman nous représentent les dieux qui mangent le nectar.

— Ant. En mêlant au vin qu'on y récoltait du miel et des fleurs, on faisait en Lydie, près du mont Olympe, un vin appelé *nectar*, à cause de la localité et de son excellence.

— Fig. Toute sorte de vin excellent ou de liqueur agréable. Ce vin est du nectar. Sitôt que du *nectar* la troupe est abreuvée. (Boil.) La génisse apporte son *nectar* argenté. (St-Lambert.) N'avez-vous point du miel le *nectar* parfumé? (Delille.)

Auriez-vous quitté le *nectar*
D'Aï, d'Arbois ou de Pomar? (GABRIEL.)

Ce *nectar* odorant dont la douce chaleur
Échauffe le génie et ranime le cœur,
Embaume de ses grains et la Mecque et Médine (ROSSET.)

Le doux mugissement de la vache pesante,
Dont le lait, exprimé par d'innocentes mains,
Remplit de son *nectar* une cruche écumante. (LÉONARD.)

— Épith. Doux, précieux, délicieux, pur, parfumé, embaumé, savoureux, délectable, vermeil.

— *Le nectar de la treille.* Le vin.

Comme un homme enivré du *nectar* de la treille,
Il chancelle, il bégaie, et sa raison sommeille. (DESAINTANGE.)

— Par extens. Suc végétal d'une odeur et d'une saveur exquises.

— Bot. Suc mielleux que sécrètent diverses parties de la fleur, dans certaines plantes. Une fois à l'état de papillon, la chenille qui aimait le feuillage préfère le *nectar* des fleurs. (Virey.)

— Chim. *Nectar longevital*. Extrait d'osmazome, conservateur de la santé.

— Fig. et par exagér. Se dit des livres, des images. Un choix de pensées ne peut être que du *nectar* ou de l'opium, ou l'un et l'autre. (Boiste.)

— La Fontaine a placé très-heureusement ce mot dans ces vers:

Ce breuvage vanté par le peuple rimeur,
Ce *nectar* que l'on sert au maître du tonnerre,
Et dont nous enivrons tous les dieux de la terre,
C'est la louange. . . . . .

— Et plus hardiment dans celui-ci: Il y vit dans les pleurs, *nectar* de pénitence.

— On l'a même dit des baisers. Quel pur *nectar* j'ai bu sur ta bouche enflammée! (***)

Viens me presser sur ton sein adoré,
Tes longs baisers prodigue-moi l'ivresse;
De leur *nectar* mon cœur est altéré. (MILLEVOYE.)

Dès que sur l'incarnat d'une bouche charmante,
Il a bu des baisers le *nectar* inconnu. (LEGOUVÉ.)

NECTARADÈNE. s. f. (ét. gr., νέκταρ, nectar; ἀδήν, glande). Bot. Glande qui sécrète le suc mielle des fleurs.

NECTARÉ, ÉE, ou **NECTARIEN, ENNE.** adj. Didact. Qui ressemble au nectar.

— Qui produit du nectar. C'est pour nourrir le papillon que la rose entr'ouvre les glandes *nectarées* de son sein. (B. de St-P.)

— Doux comme le nectar.

NECTARÉE. s. f. Bot. Espèce de plante.

NECTARER. v. a. 1ʳᵉ conj. Abreuver de nectar. Mot forgé par Mercier. || SE NECTARER. Se délecter. Je me *nectare* du plaisir de vous voir.

— Il a même dit: Se *nectarer* de vengeance comme Atrée, c'est se faire démon; ce qui est une application fausse et du plus mauvais goût.

NECTARIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nectar*, nectar; *fero*, porter). Bot. Qui porte un nectar. || Qui sécrète une liqueur sucrée. Glandes, lamelles nectarifères.

NECTARILYME. s. m. (ét. gr., νέκταρ, nectar; εἰλύω, envelopper). Bot. Organe servant à couvrir et à protéger le nectaire, comme des faisceaux de poils dans les géraniums, des écailles dans les phyliques.

NECTARIN, INE. adj. Se disait pour Doux comme le nectar.

NECTARINIADÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à une nectarinie. || NECTARINIADÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ténuirostres, ayant pour type le genre nectarinie.

NECTARINIE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux comprenant les guit-guits, les souimangas.

NECTARITE. s. m. Vin de l'année.

NECTAROSTIGMATE. s. m. (ét. gr., νέκταρ, nectar; στίγμα, marque). Bot. Tache colorée qui avoisine le nectaire d'une fleur.

NECTAROTHÈQUE. s. m. (ét. gr., νέκταρ, nectar; θήκη, boîte). Bot. Partie quelconque d'une fleur qui enveloppe le nectaire.

NECTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. νηκτός, nageur). Minér. Qui a la propriété de surnager pendant quelque temps. Quartz nectique.

NECTIS. s. m. Bot. Genre de plantes.

NECTOCÈRE. s. m. Crust. Genre de crustacés.

NECTOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., νηκτός, nageur; πούς, pied). Entom. Qui a les pieds aplatis en rame, et propres à la nage. || NECTOPODES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères pentamères, renfermant ceux qui ont des tarses aplatis.

— Conchyl. Famille de paracéphalophores nucléobranches, comprenant ceux qui ont un pied abdominal comprimé en forme de nageoire arrondie.

— Mamm. Sous-classe de mammifères à pieds palmés, qui comprend les amphibies et les cétacés.

— Ornith. Ordre d'oiseaux à pieds palmés.

— Zool. Se dit, en général, de tout animal qui peut nager.

NECTOUXIE. s. f. Bot. Genre de la famille des solanées, établi pour une plante du Mexique.

NECTURE. s. m. Erpét. Genre de reptiles batraciens.

NECTYLÉE. s. m. Crust. Genre de crustacés.

NÉCUNE. s. f. Métrol. Monnaie des Indes orientales.

NÉCYDALE. s. f. (du lat. *necydalus*). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des angustipennes ou sténoptères. On croit que les nécydales sont les mâles de plusieurs espèces d'œdémères. || Chrysalide du ver à soie.

NÉCYDALIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une nécydale. || NÉCYDALIS. s. m. pl. Tribu de la famille d'insectes coléoptères longicornes, qui a pour type le genre nécydale.

NÉCYDALOÏDE. adj. des 2 g. Entom. V. NÉCYDALIDE.

NÉCYOMANCIE. s. f. (ét. gr., νέκυς, mort; μαντεία, divination). Art divin. V. NÉCROMANCIE. || Ce mot signifie aussi L'art prétendu de deviner par l'examen des os et des nerfs des trépassés, et par les cordes qui ont servi au supplice des condamnés.

NÉCYS. (du gr. νέκυς, mort). Myth. anc. Nom sous lequel les anciens habitants de l'Espagne adoraient le dieu Mars, comme dieu de la destruction.

NÉCYSIEN ou **NÉCYSÉEN.** s. m. Ant. gr. Nom qu'on donnait à ceux qui figuraient dans les Nécysies.

NÉCYSIES. s. f. pl. (du gr. νεκυσία; fait de νέκυς, mort). Ant. gr. Fête solennelle en l'honneur des morts. Les Nécysies étaient célébrées dans plusieurs villes de la Grèce, au mois d'anthestérion. Les Romains, aussi bien que les Grecs, s'imaginaient que les ombres sortaient des enfers pour assister à leur fête, et que les portes en étaient ouvertes tant que la solennité durait.

NÉDA. Myth. gr. Une des nourrices de Jupiter. || Nymphe qui donna son nom au fleuve Néda, qui séparait l'Élide de la Messénie.

NEDJED. Géogr. Pays de l'intérieur de l'Arabie, habité par les Wahabis. Derreyé est la capitale du Nedjed.

NÉDUSIENNE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Minerve. Minerve nédusienne avait un temple sur la rive du Néda.

NÉEBONG. s. m. Espèce de palmier très-commun à Sumatra, dont on mange les sommités comme celles du chou caraïbe; sa tige, droite et élevée, est employée pour faire les piliers de quelques maisons, soit pour la construction de canaux et gouttières, en le creusant et en enlevant sa partie intérieure fort tendre.

NÉEDHAMI. s. f. (de *Needham*, naturaliste). Bot. Genre d'héliantées, dont on ne connaît qu'une espèce de St-Domingue. || Genre établi pour le galéga des rivages, à cause de sa gousse velue. || Genre de la famille des épacridées, établi pour une espèce de la Nouvelle-Hollande.

NÉÉE. s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou, de la famille des nyctaginées, comprenant deux espèces.

NÉÉRA. Myth. Nymphe que Jupiter aima, et dont il eut deux filles.

NÉÉRA. s. m. Bot. Genre de la famille des nyctaginées.

NÉERLANDAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Qui est né dans le royaume des Pays-Bas. || Qui se rapporte à ce royaume ou à ses habitants.

— Depuis que la Belgique est séparée des provinces septentrionales des Pays-Bas, ce mot est moins en usage, et l'on dit improprement *Hollandais*, en parlant des habitants des diverses provinces qui forment encore le royaume des Pays-Bas ou la Néerlande.

— *Monarchie néerlandaise.* Se disait, avant la révolution de 1830, du royaume qui s'était formé de la Belgique, des anciennes Provinces Unies, de leurs colonies d'outre-mer, et de quelques parties de l'Allemagne.

NÉERLANDAIS. s. m. Linguist. Idiome dérivé de l'ancien teuton. Il se divise en deux dialectes, le hollandais et le teuton. || *Néerlandais moyen.* Idiome qui était parlé au moyen âge dans la Flandre, les Provinces-Unies et le Brabant.

NÉERLANDE. (ét. teut. *neder*, bas, inférieur; *land*, pays, terre). Géogr. Avant 1830, on appelait ainsi l'ensemble des provinces qui formaient le royaume des Pays-Bas. Depuis cette époque, ce nom ne s'applique plus guère qu'au royaume de Hollande.

NÉESIE. s. f. (de *Nées*, botaniste). Bot. Genre de plantes de la famille des hépatiques.

NEF. s. f. (du lat. *navis*). Navire. Ne se dit plus qu'en poésie. La *nef* tourne, s'abîme et disparaît aux yeux. (Delille.)

Plus rapide qu'un trait, sa *nef* obéissante
Court, vole, et dans le port arrive triomphante. (DELILLE.)

Les *nefs* qui promettaient de si sanglants revers,
Vides de Ménélas, ont repassé les mers. (AIGNAN.)

Quand la perfide *nef* du berger adultère
Sur les flots enlevait Hélène à son époux. (DOMERGUE.)

— Fig.

Nous avons assez vu sur la mer de ce monde
Errer au gré des vents notre *nef* vagabonde. (RACAN.)

— Blas. Vaisseau.

— *Moulin à nef.* Moulin à eau construit sur un bateau.

— Prov. *Qui entre en nef n'a pas vent a gré.* || *Nef sans sable.*

— Se disait au figuré de l'Église militante. La nef de Saint-Pierre a résisté à tous les orages et à toutes les tempêtes.

— Se disait pour Vase à boire, en forme de vaisseau. || Vase de vermeil dans lequel on portait les serviettes du roi et de la reine.

— Syn. simpl. Vaisseau, navire. || Épith. Légère, fragile, errante, vagabonde.

— Syn. comp. NEF. NAVIRE. *Nef* ne s'emploie plus guère qu'en poésie; *navire* s'emploie dans tous les styles.

— Archit. Espace compris entre les deux rangées de piliers qui soutiennent une voûte. Se dit particulièrement en parlant des églises.

— La partie d'une église qui est comprise entre les bas côtés, et qui s'étend depuis la

porte principale jusqu'au chœur. Ils passent de la *nef* la vaste solitude. (Bern.)

La voûte de la *nef*, sous ses longs arcs déserts,
De l'orgue harmonieux n'entend plus les concerts.
(Delille.)

|| *Nefs latérales*. Les bas côtés d'une église. || *Église à trois nefs, à cinq nefs*. Église qui a une nef principale et deux ou quatre nefs latérales.

NÉFASTE. adj. des 2 g. (du lat. *nefas*, défendu). Antiq. Se disait des jours consacrés au repos, et où il était défendu par la religion de vaquer aux affaires publiques. Jours néfastes. || Se disait aussi des jours de fêtes solennelles qui étaient accompagnées de sacrifices ou de spectacles. || Se disait plus souvent des jours de deuil et de tristesse de tristes, à l'occasion, et regardés comme funestes, en mémoire de quelque disgrâce éclatante du peuple romain. L'anniversaire de la journée d'Allia et celui de la défaite de Cannes étaient des jours néfastes.

— Néol. Se dit des choses illicites et funestes. Action néfaste.

NÈFLE. s. f. (du gr. μεσπίλη, formé de μέσος, moitié, πῖλος, boulet). Bot. Sorte de fruit qui a plusieurs noyaux, et dont la peau est de couleur grisâtre. D'abord très-acerbes, les nèfles acquièrent, quand on les a conservées quelque temps, surtout quand elles ont été amollies par le froid, une saveur douce et assez agréable. Ce n'est pourtant qu'un des fruits les moins estimés. On peut, en écrasant les nèfles et en les faisant fermenter avec de l'eau, en composer une sorte de cidre, qui forme une boisson astringente, peu agréable au goût, et qui ne peut être saine que lorsqu'elle est faible, et qu'on en fait un usage peu fréquent. Grosse nèfle. Nèfle molle. On met les nèfles sur un lit de paille pour les amollir. Ce nom est aussi donné, dans la Guiane, au fruit du petit parinari.

— *Bois de nèfle*. Nom qu'on donne, dans l'île de Bourbon, à une espèce de jambosier, à cause de la ressemblance de son fruit avec la nèfle de notre pays. || *Nèfle d'Inde*. Le fruit du métel, espèce du genre stramoine.

— Prov. et fig. *Avec le temps et la paille les nèfles mûrissent*. On vient à bout de bien des choses avec du soin et de la patience.

— Prov. et pop. *On vous en donnera des nèfles*. Se dit à celui qui demande une chose trop belle ou trop chère. || *Je ne l'ai pas eu pour des nèfles*. Cela m'a coûté cher.

NÉFLIER. s. m. (du lat. *mespilus*; dérivé du gr. μεσπίλη, fait de μέσος, moitié, et πῖλος, boule, demi-boule, parce que son fruit est à peu près hémisphérique). Bot. Genre de la famille des rosacées. Son fruit s'appelle nèfle. On en connaît une trentaine d'espèces, tant indigènes qu'exotiques. Les plus connues sont : l'aubépine, l'azérolier, le buisson ardent, le néflier commun, le néflier du Japon. Le néflier est un arbre peu élevé, tortueux et difforme, mais qu'embellissent au mois de mai ses larges fleurs blanches. Le bois du néflier est très-dur; il a le grain fin et égal : sa couleur est grise avec des veines rougeâtres. Il serait propre, sous ces différents rapports, pour la menuiserie et le tour, s'il n'avait pas le défaut de se tourmenter et de se fendiller.

— *Néflier des créoles*. Un des noms du parinari.

NÉFRENDE. s. des 2 g. Anat. On a désigné par ce nom les personnes qui sont privées de dents, comme les jeunes enfants qui n'en ont point encore, ou les vieillards qui les ont perdues.

NÉGANOPEAU. s. m. Espèce de toile de coton que l'on fabrique aux Indes.

NÉGAPATNAM. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, présidence de Madras. C'était autrefois le chef-lieu des possessions hollandaises dans l'Inde.

— Hist. *Combat de Négapatnam*. Bataille navale entre les Anglais, commandés par l'amiral Hughes, et les Français, commandés par l'amiral Suffren, le 6 juillet 1782. La victoire resta indécise; cependant les Anglais cessèrent les premiers le combat.

NÉGATE. s. m. V. NAGATE.

NÉGATEUR. s. m. Hist. Nom donné par les premiers chrétiens à celui qui reniait le Christ au milieu des tourments.

NÉGATIF, IVE. adj. (du lat. *negativus*). Didact. Qui exprime une négation. Proposition, particule négative. Terme négatif.

— *Argument négatif, preuves négatives*. Arguments, preuves dont on se sert pour nier quelque chose.

— Qui consiste dans une négation. Le vrai bonheur est pour nous une chose *négative*; il consiste surtout dans l'absence du mal. (Boiste.)

— Fam. *Cet homme est négatif, a l'air négatif*. Il refuse toujours, ou il a l'air d'un homme toujours prêt à refuser ce qu'on lui demande.

— *Avoir voix négative*. Avoir droit de s'opposer.

— Alg. *Grandeurs* ou *quantités négatives*. Celles qu'on fait précéder du signe de la soustraction. Ce qu'un homme doit au-delà de ce qu'il possède est un avoir négatif, une quantité négative.

— Bot. *Caractères négatifs*. Caractères fondés sur l'absence de certaines parties.

— Géogr. *Delta négatif*. Espèce d'embouchure d'un fleuve, qu'on nomme plus communément *estuaire*.

— Gramm. *Verbe négatif*. Une des formes du verbe latin, dans laquelle, au moyen de l'insertion d'une seule lettre, la chose exprimée par le verbe est niée.

— Phys. *État négatif*. Se dit, dans l'hypothèse de Franklin, du fluide électrique, qui a perdu une portion de son fluide naturel, comme il arrive à la cire d'Espagne que l'on frotte. || *Fluide négatif* ou *résineux*. Se dit, dans l'hypothèse de Symmer, d'un des deux fluides que ce physicien suppose composer le fluide naturel. || *Éléments négatifs*. Les disques de cuivre d'une pile galvanique. || *Pôle négatif*. L'extrémité terminée par un disque de cuivre.

— Théol. *Commandement négatif*. Commandement qui défend de faire une chose. Vous ne déroberez point. Vous ne tuerez point. || *Schisme négatif*. Schisme dans lequel on se contente de rejeter les erreurs d'une église, sans s'en séparer, et sans former une autre société. || *Peines négatives*. Lois par lesquelles on exclut certaines personnes des honneurs, des dignités, sans leur infliger aucune peine directe et positive.

— Syn. comp. NÉGATIF, PRIVATIF. Les mots *négatifs* sont ceux qui ajoutent, à l'idée caractéristique de leur espèce et à l'idée propre qui les individualise, l'idée particulière de la négation grammaticale. Les mots *privatifs* sont ceux qui expriment directement l'absence de l'idée individuelle qui en constitue la signification propre, ce qui se fait communément par une particule composante mise à la tête du mot positif.

NÉGATIF. adj. et s. m. Hist. Se disait des membres du conseil et d'une partie des bourgeois de Genève, qui étaient opposés aux amis de la liberté.

— Hist. relig. *Hérétique négatif*. Nom donné par l'inquisition à ceux qui, convaincus d'hérésie par des témoignages suffisants, refusaient d'avoir les croyances qu'on leur supposait. || *Négatif direct* ou *demi-négatif*. Celui qui n'en avouait qu'une partie. || Celui qui confessait avoir fait les choses ou tenu les discours dont on l'accusait, mais qui niait l'avoir fait à mauvaise intention, ou dans un sens hérétique.

— Gramm. Négation, particule négative.

NÉGATION. s. f. (du lat. *negatio*). Didact. Action de concevoir qu'une chose n'est pas une autre chose. Toute proposition contient affirmation ou négation. Négation tranchante, absolue.

— Gramm. Mot qui sert à nier, comme *ne*, *non*, etc. En latin, deux négations valent une affirmation. La langue française a l'avantage de pouvoir exprimer différents degrés de négation, soit en employant simplement la négative *ne*, soit en complétant le sens de cette négation, par les mots *pas* et *point*. *Ne* exprime le degré le plus faible de négation; *ne pas* exprime un degré plus élevé; *ne point* exprime la négation avec plus d'énergie encore. V. NE.

— Philos. Absence d'une qualité dans un sujet qui n'en est pas capable. Ne point voir, qui est une privation dans un homme aveugle, est une négation dans une pierre. La liberté du philosophisme est l'asservissement, sa vérité, la *négation* du vrai; sa félicité, l'égoïsme. (Boiste.)

— Syn. comp. NÉGATION, PRIVATION. La *négation* est l'absence d'un attribut qui ne saurait se trouver dans le sujet. La *privation* est l'absence d'un attribut qui se trouve ordinairement dans le sujet. || NÉGATION, NÉGATIVE. La *négation* est l'action de nier; la *négative* est une proposition qui a la propriété, la vertu de nier.

NÉGATIVE. s. f. Proposition qui nie. Soutenir la négative. Demeurer, persister dans la négative. Mettre une *négative* partout où se trouvait une affirmative, et réciproquement, est tout le secret de ceux qui écrivent pour ou contre une révolution. (Boiste.) Je ne puis encore louer cette femme que par les *négatives*: elle n'est point ceci, elle n'est point cela; avec le temps je dirai peut-être elle est cela. (Mme de Sévigné.)

— Refus. Au sexe féminin sied bien la *négative*. (J.-J. Rouss.)

— *Être fort sur la négative*. Être accoutumé à refuser ce qu'on nous demande.

— *Se tenir sur la négative*. Refuser constamment, persister dans un refus. Je me tiens pourtant sur la *négative*, je ne sors point. (Rac.)

— *Semeur de négatives*, *homme négatif*, comme l'était le duc de Montausier. C'est une expression de Mme de Sévigné.

— Fig. C'est la bile qui domine dans le tempérament de ce magistrat, et qui imprime sur son front une *négative* perpétuelle. (Balzac.)

— Gramm. Mot qui sert à nier. *Non*, *ni*, *ne*, sont des négatives. Et c'est, comme on l'a dit, trop d'une *négative*. (Mol.) || Dans ce sens on dit plus ordinairement *négation*.

NÉGATIVEMENT. adv. D'une manière négative. Répondre négativement.

NÉGATIVETÉ. s. f. Phys. État d'un corps qui manifeste les phénomènes de l'électricité négative.

NÉGATOIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui sert à nier, à refuser.

— Jurispr. *Action négatoire*. Action par laquelle on veut faire déclarer que son adversaire n'a pas tel ou tel droit.

NÉGE. s. m. Relat. Nom de certains prêtres séculiers du Japon, qui desservent les temples.

NÉGE ou **NAGE.** Le plus fort chantier d'un train de bois.

NÉGEON. s. m. Agric. Espèce de raisin de Champagne.

NÉGINOTH. s. m. Mus. anc. Nom générique des instruments à cordes des Hébreux.

NÉGLIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Négliger. S'empl. adjectiv. Style négligé. Extérieur négligé. Éducation négligée. L'éducation de Rousseau avait été tout *négligée* à beaucoup d'égards. (La Harpe.) Votre éducation, me dit l'archevêque avec une sorte de surprise, n'a pas été *négligée*. (Le Sage.) Il y a des grâces *négligées* qui plaisent plus que les beautés régulières. (St-Evrem.)

— Fig. La prose des Allemands est souvent trop *négligée*. (Mme de Staël.) Bossuet, plus *négligé*, se contente quelquefois d'être plus sublime. (Villem.)

— Se disait absolument, d'une personne vêtue d'un négligé, sans ornement. Quand elle est négligée, elle n'en est que plus belle.

— Ornith. Qui n'est point employé à la nourriture de l'homme. || NÉGLIGÉS. s. m. pl. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux de ces animaux dont la chair n'est point employée à la nourriture de l'homme.

NÉGLIGÉ. s. m. Costume du matin que portent les hommes aussi bien que les femmes. Être dans son négligé. Être dans un grand négligé. Un négligé élégant. Un négligé plus piquant que la parure. Le plus joli, le plus galant des négligés. Un homme en redingote n'est point en toilette, il est en négligé. J'étais ce jour-là dans le même *négligé* qui m'était ordinaire. (J.-J. Rouss.)

. . . Une belle emprunte avec adresse,
D'un tendre *négligé* la piquante mollesse. (Marm.)

— B.-arts. Négligence agréable, qui plaît à l'œil. Un beau négligé plaît souvent plus qu'une froide correction.

— Fig. L'appareil de la dignité, l'éclat de la publicité avertissent l'âme de se roidir, et l'aident à se posséder : le *négligé* de la familiarité, l'ombre de la domesticité, l'invitent à se défendre et l'accoutument à s'oublier. (Moreau.)

NÉGLIGEANT. part. prés. du v. Négliger. Qui néglige. Il est invariable. Une personne négligeant le soin de ses affaires.

Respecte des climats de l'Oronte,
Le Germain, le plus *négligeant* ses confins,
Soulever l'étranger et ralentir la course
D'un roi soutenu par nos mains. (***)

NÉGLIGEMENT. s. m. B.-arts. Action de négliger à dessein. Négligement de pinceau.

NÉGLIGEMMENT. adv. (pr. *né-gli-ja-man*). Avec négligence. Agir négligemment. S'habiller négligemment.

NÉGLIGENCE. s. f. (du lat. *negligentia*, fait de *negligere*, négliger). Défaut de soin, d'exactitude, d'application. Grande, extrême négligence. Négligence coupable, punissable. Quelle négligence! Vit-on jamais telle négligence? Il y a en cela de la négligence de votre part. Livre imprimé avec négligence.

. . . . Votre impatience
Vous accusait déjà de quelque *négligence*. (Rac.)

— Extérieur, mise négligée. La *négligence* dans les vêtements est une des ressources de la vanité, qui croit se donner par elle une apparence de dignité. (Boiste.) L'excès de la *négligence* étouffe la beauté. (Mme de Sév.) Il faut que la *négligence* de son extérieur rappelle sa bonté. (Barth.)

— Nonchalance.

— Littér. *Négligence de style* ou simplement *négligence*. Se dit des fautes légères que fait un auteur, lorsqu'il n'apporte pas assez de soin à corriger son style. Il y a dans cet ouvrage de grandes négligences de style. Trop de négligence de style déparent ce traité. Ceci est une petite négligence de style. Ce critique est si sévère, qu'il ne pardonne pas la moindre négligence dans un ouvrage. Il y a des *négligences* arrangées et de la simplicité à prétention. (Favart.) Pour parvenir à la perfection en matière de style, aussi bien qu'en matière de mœurs, il faut éviter tout ce qui s'appelle *négligence*, et avoir une attention particulière pour ne se rien pardonner. (Bouh.)

— Se personnifie quelquefois.

La *négligence*, à mon gré si requise,
Pour cette fois fut sa dame d'atour. (La Fontaine.)

— Iconol. On la symbolise par une femme échevelée, vêtue d'habits déchirés, couchée négligemment auprès d'une horloge de table renversée.

— NÉGLIGENCES. s. f. pl. Se prend en bonne part dans plusieurs acceptions. Il y a quelquefois des négligences qui ont de la grâce. Négligences heureuses. L'Arioste a dit d'Alcine que ses négligences étaient des artifices, et on l'a dit ensuite de lui-même. Les grâces de la négligence. Les *négligences* pardonnables dans un discours doivent être comme les taches du soleil qui s'aperçoivent, non à la simple vue, mais seulement au télescope, et qui alors même nous paraissent comme absorbées par la lumière qui les couronne. (Noel.)

Horace nous montre l'homme et nous cache l'auteur;
Son piquant abandon est mêlé d'indulgence;
Sa conduite et ses vers sont pleins de *négligence*,
De *négligence* heureuse et qui ne sied qu'à lui.
(Lemercier.)

NÉGLIGENT, ENTE. adj. (du lat. *negligens*). Qui n'a pas les soins qu'il devrait avoir. Homme négligent. Être négligent. Négligent en tout. Négligent en affaires. L'écolier le plus négligent de sa classe.

— Nonchalant.

— Voltaire l'a dit de l'amitié. Mon amitié n'est pas négligente.

— Syn. comp. NÉGLIGENT, INDOLENT, PARESSEUX, NONCHALANT, FAINÉANT. On est *indolent* par défaut de sensibilité; *paresseux*, par défaut d'action; *négligent*, par défaut de soin; *fainéant*, par haine du travail.

NÉGLIGENT, ENTE. s. Celui, celle qui montre de la négligence. Un négligent. Une négligente.

NÉGLIGER. v. a. 1re conj. (du lat. *negligere*, fait de la négative *ne*, et du v. *legere*, cueillir, ramasser). Ce verbe prend un *e* après le *g* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *o* ou par un *a*. *Nous négligeons. Je négligeais. Négligeant.* N'avoir pas soin de quelque chose comme on le devrait, ne pas s'en occuper. Négliger son salut, sa fortune, ses affaires, le soin de ses affaires, ses intérêts, ses études. Il ne faut rien négliger. Négliger son devoir. Négliger sa charge. Négliger son style. Ce n'est pas là une chose à négliger. Négliger sa santé. Négliger une maladie. Tous les corps organisés sont égaux devant la nature, qui, *négligeant* le nombre des individus, ne compte que les espèces. (Virey.) Il est vrai, dit Idoménée, que j'ai *négligé* l'agriculture, et même le commerce, qui m'est si facile sur cette côte. (Fén.)

— Ne pas remplir exactement. Négliger ses devoirs. L'amour-propre fait *négliger* la plupart des vertus sociales. (Bignon.)

— Ne pas cultiver. Négliger son talent.

— Ne pas mettre en usage. Ne négliger aucun des moyens qui peuvent assurer la réussite d'une affaire. Négliger les moyens, les ressources que l'on a en son pouvoir. Ne rien négliger de ce qui peut épuiser son ennemi. Je n'ai rien *négligé*, plaintes, larmes, colère. (Rac.) Si on a l'introduction à cet itinéraire, on a pu voir que je n'avais rien *négligé* pour me procurer sur Sparte tous les renseignements possibles. (Chateaub.) On demandait à Raphaël comment il était parvenu à un si haut degré de perfection dans son art : C'est, répondit-il, en ne *négligeant* rien. (***)

— *Négliger quelqu'un*. N'avoir pas soin de le voir assidûment ou aussi souvent que l'exigeraient les devoirs de la société. Négliger ses amis. On *négligea* M. de Montausier comme un serviteur qu'on ne pouvait perdre. (Fléch.)

— *Négliger sa femme*. Ne pas avoir pour elle les soins, les attentions que l'on devrait avoir; ne pas lui donner les marques d'affection qu'elle a droit d'attendre de son mari.

— *Négliger une occasion*. La laisser échapper, ne pas en profiter. Négliger une occasion de faire fortune. Négliger une occasion qui ne reviendra pas. || On dit dans un sens analogue, *négliger un avis*.

. . . La reine qui t'entend
Ne *négligera* pas cet avis important. (Rac.)

— Omettre dans un calcul des quantités fort petites, parce qu'elles ne peuvent influer sensiblement sur le résultat, sur le total. Dans les calculs d'approximation, on néglige les quantités extrêmement petites.

— v. n. Ne pas s'occuper de quelque chose. Négliger de faire valoir son bien. Négliger de voir ses amis. Négliger de faire sa cour. Quelques-uns des plus grands poëtes de l'antiquité ont *négligé* de nous faire connaître les lieux et les gouvernements où ils vivaient. (Lilles.)

Il s'étonne et se plaint qu'on ait sur ses habits
Négligé de semer la perle et le rubis. (***)

— Ne point faire quelque chose par insouciance. Je mets au-dessus du grand politique celui qui néglige de le devenir. (La Bruy.)

SE NÉGLIGER. v. pron. N'avoir pas soin de sa personne pour la propreté, pour l'ajustement. Se négliger un peu, beaucoup. Commencer à se négliger.

— S'occuper moins exactement qu'à l'ordinaire de son devoir, de sa profession, de son travail, etc. Auteur qui se néglige. Artiste, ouvrier qui se néglige.

— Devoir, pouvoir être négligé. Ce travail peut se négliger.

— Se visiter rarement. Des parents, des amis qui se négligent.

NÉGLIGIBLE. adj. des 2 g. Mathém. Se dit des petites quantités dont il est inutile de tenir compte.

NEGO. (du lat. *negare*). Mot latin qui signifie Je nie. On s'en sert quelquefois dans le discours familier pour indiquer que l'on ne peut admettre quelque chose. Sur cet article là, nego. Oh! pour le coup, nego.

NÉGOCE. s. m. (du lat. *negotium*, fait du celt. *neg*, travail). Trafic, commerce. Bon, grand, immense négoce. Négoce lucratif, ruineux. Se mettre dans le négoce. S'adonner au négoce. Entendre bien le négoce. Faire le négoce. Faire négoce de toiles, de draps, d'épicerie, etc. Faire négoce de tout. La guerre a fait tort au négoce, a fait cesser le négoce. Le négoce ne va plus comme autrefois. Le négoce ne vaut plus rien. Il y a grand négoce, il se fait grand négoce de cette marchandise dans mon pays. Ce banquier fait d'énormes bénéfices dans son négoce. Entrer dans le négoce. Quitter le négoce. Se mêler de plusieurs négoces, de toutes sortes de négoces. Se jeter dans le négoce.

— Ne se dit jamais d'un État, d'une nation, d'un peuple. On dit toujours *commerce*.

— Fig. Se dit de certaines industries aux

quelles il est honteux, messéant, dangereux de se livrer. Être un vilain, un étrange négoce. Se mêler d'un dangereux négoce. Se mêler de bien des négoces. On ne sait quel négoce tout ces gens-là. L'usure est un infâme négoce. La contrebande est un périlleux négoce.

— Se disait pour Affaires en général. Toutefois, repensant en moi que les *négoces* et occupations publiques... (Pasq.)

— Syn. comp. NÉGOCE, COMMERCE, TRAFIC. *Négoce* ne se dit guère que du commerce en gros, et il s'étend aux affaires de banque et de marchandise, au lieu que le *commerce* et le *trafic* se bornent à celles qui concernent les marchandises, avec cette différence que le *commerce* se fait plus par vente et par achat, et le *trafic* par échange.

NÉGOCIABILITÉ. s. f. Comm. Qualité de ce qui est négociable. Se dit particulièrement des billets et des lettres de change.

NÉGOCIABLE. adj. des 2 g. Qui peut se négocier. Ne se dit guère que des effets publics, des lettres de change, des billets, etc. Cette action, cette lettre de change n'est pas négociable. Du papier négociable.

NÉGOCIANT. part. prés. du v. Négocier. Qui négocie. Il est invariable. Une personne négociant une lettre de change.

NÉGOCIANT. s. m. Celui qui fait le négoce. Gros, bon, riche, habile négociant. Les négociants français. Les négociants de Hollande, d'Angleterre. La guerre a ruiné beaucoup de négociants. Une compagnie de négociants. Tel *négociant* serait millionnaire s'il avait été fripon. (Boiste.) Presque tous les *négociants* qui se retirent du négoce meurent d'un opulent ennui. (Id.) L'acheteur s'adresse librement aux *négociants* qui ont sa confiance. (Rayn.)

— On emploie bien rarement le féminin *négociante*.

— Syn. comp. NÉGOCIANT, MARCHAND. *Négociant* a un sens plus relevé que celui de *marchand*; le *négociant* fait le commerce en grand.

NÉGOCIANTISME. s. m. Polit. Manière de voir, opinion des négociants. — S'est dit particulièrement, pendant la révolution française, de la préférence que l'on accusait quelques négociants d'accorder à leurs intérêts privés sur les intérêts publics. Accusé, suspect de négociantisme.

NÉGOCIATEUR, TRICE. s. Se dit principalement de celui qui négocie quelque affaire considérable auprès d'un prince, d'un État. Sage, grand, bon, habile, fin, adroit négociateur. Mauvais négociateur. Négociateur intelligent. Négociateur malheureux. Dès qu'un *négociateur* laisse entrevoir de la finesse, son rôle est fini. (Boiste.) Un habile *négociateur* sait parler ambigument et d'une manière enveloppée, afin de faire valoir ou de diminuer la force des mots, selon les occasions. (La Bruy.)

— Se dit quelquefois des personnes qui négocient quelque affaire particulière. En ce sens, prend une terminaison féminine. Se servir d'un négociateur. Cette femme a été la négociatrice du mariage.

— S'est dit pour Facteur, chargé d'affaires d'un négociant. || Marchand.

NÉGOCIATION. s. f. (pr. *né-go-ci-a-ci-on*). Art, action de négocier les grandes affaires, les affaires publiques. Entendre bien la négociation. Être habile dans la négociation. Être employé dans la négociation de la paix. N'avoir nulle part à une négociation. Négociation heureuse, bien conduite. Réussir, échouer dans une négociation. La négociation a lieu dans cette ville. Mettre une affaire en négociation. Être employé dans les négociations. Passer sa vie dans les négociations. Écrire l'histoire de ses négociations. Tout lui réussissait, et ses *négociations* et ses armes étaient également heureuses. (Volt.) Elle était plus capable qu'aucun ministre de faire réussir une *négociation*. (Id.)

— L'affaire même qu'on traite et qu'on négocie. Avoir une négociation difficile, délicate entre les mains. Être chargé d'une négociation importante. Peu de *négociations* s'achèvent sans argent. (Volt.)

— Se dit aussi en parlant des affaires particulières. Être en négociation pour acheter une charge de notaire, pour obtenir une fille en mariage.

— Comm. *La négociation d'un billet, d'une lettre de change*, etc. Le trafic qui se fait de ces sortes d'effets par les agents de change, les banquiers, les marchands, etc.

NÉGOCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Négocier. S'emp. adjectiv. Billet négocié. Traité négocié.

NÉGOCIER. v. n. 1re conj. (du lat. *negotiare*). Ce verbe double l'i dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je négocie; nous négocions, vous négociez. Je négociais; nous négociions, vous négociiez. Que je négocie, que nous négociions, que vous négociiez.* Faire négoce, faire trafic. Négocier dans le Levant. Négocier en Espagne. Négocier en épiceries, en draperies, en soie, en pierreries. Négocier en argent, en billets, en lettres de change.

— v. a. Transporter les effets publics, les lettres de change, les billets, etc., les céder à un autre qui en donne la valeur, en retenant ordinairement l'intérêt de la somme. Négocier des lettres de change, des billets. Négocier un effet. || *Négocier une lettre de change au pair*. Recevoir précisément la somme qui y est contenue. || *La négocier avec profit*. Recevoir plus que ne porte la lettre. || *La négocier avec perte*. La céder pour une somme moindre que celle qui y est exprimée.

— Traiter une affaire d'état avec quelqu'un. Négocier la paix entre deux princes. Négocier un traité, une ligue.

— Par extens. Négocier un mariage, une reconnaissance, un accommodement.

— Abs. Négocier avec beaucoup d'adresse. Négocier fort secrètement, fort adroitement. Négocier pour l'État dans un pays, auprès d'un prince.

— SE NÉGOCIER. v. pron. Être [illegible] pier sur les lettres se négocie au pair. On dit qu'il se négocie quelque chose d'important.

— Être susceptible de négociation.

— Se tramer. Il se négocia bien des choses sous le secret.

NÉGOCIEUX, EUSE. adj. Se disait pour Qui demande de la présence d'esprit, de l'adresse. Chose *négocieuse* et soucieuse. (Montaigne.)

NÉGOGRAPHISME. s. m. (du lat. *negotium*, commerce; et du gr. γράφω, écrire). S'est dit pour Traité sur le négoce et les marchandises.

NÉGORE. s. m. Relat. Espèce de bonze du Japon. La secte des négores est divisée en trois classes : celle des religieux, celle des guerriers et celle des forgerons. Ils ne font point scrupule de s'entr'égorger lorsqu'ils se querellent, mais ils se reprocheraient de tuer un oiseau ou un moucheron, parce que leurs lois le défendent.

NÉGRAILLE. s. f. (péjor. de *nègre*). La race des nègres. Ne se dit que par mépris.

NÉGRAL. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de linotte.

NÈGRE. adj. des 2 g. (du port. *negro*, noir, parce que les Portugais, qui les premiers découvrirent la côte occidentale d'Afrique, appelèrent de ce nom le peuple de couleur réunis sur la plus grande partie de cette côte). Flamand. Se dit des hommes à peau noire. Peuple nègre. Nation nègre. L'espèce nègre. Beaucoup de peuplades *nègres* sont polygames, et les chefs peuvent prendre autant de femmes qu'ils en désirent. (Virey.) Le nègre n'est pas seulement *nègre* à l'extérieur, mais dans toutes ses parties et jusque dans les plus profondément situées. (Id.) Les Portugais des côtes d'Afrique, qui ne sont pas alliés au sang africain, ne deviennent pas *nègres*. (Id.)

— *Race nègre* ou *éthiopique*. Une des races humaines qui peuple non-seulement presque toute l'Afrique, mais encore une grande partie de l'Océanie centrale. Elle a pour caractère la peau noire, les cheveux courts et crépus, le nez épaté, les joues saillantes, les mâchoires proéminentes, etc. Elle compose à peine le quart du genre humain, et ne remplit jamais qu'un rôle secondaire sur ce globe.

— Ichthyol. On a donné cette épithète à plusieurs poissons de couleur noire, et en particulier à un centronote.

— Mamm. Ce mot sert de désignation spécifique à deux animaux américains de l'ordre des quadrumanes, l'un appartenant au genre sajou, et l'autre au genre tamarin. || La guenon maure de l'Inde a été aussi quelquefois appelée *guenon nègre*. On le dit également de tous les animaux. Les gros bœufs ventrus et blancs de Hollande, transportés au cap de Bonne-Espérance, deviennent peu à peu ainsi dire *nègres* et hottentots; après quelques générations, ils paraissent bruns, secs, dans un état demi-sauvage. (Virey.)

NÈGRE. s. m. Nom qu'on donne en général à la race des noirs, et spécialement aux habitants de certaines contrées de l'Afrique. Cette race, inférieure à la race blanche, a presque toujours été asservie par celle-ci. *Les nègres*, les insulaires des Moluques et des îles de la Sonde qui trouvent le plus d'oranges et de pongos parmi eux, se persuadent que ce sont leurs ancêtres à l'état de nature, restés ainsi sauvages et paresseux et qui affectent de ne pas vouloir parler, pour vivre dans les bois en pleine liberté et n'y rien faire. (Virey.)

— La Côte-d'Or fournit les meilleurs esclaves et en plus grande quantité. On les achète par échanges. Au Congo, un père fait argent de ses propres enfants, et les cède souvent pour un collier de corail ou pour quelques bouteilles d'eau-de-vie. La traite fut légalement autorisée d'abord par l'Espagne, sous le ministère du cardinal Ximenez et sous l'empereur Charles-Quint. Elle le fut en Angleterre sous le règne d'Élisabeth, et en France sous Louis XIII. Tous ces princes l'adoptèrent sous le prétexte que les noirs n'étant pas chrétiens, ils ne pouvaient pas prétendre à la liberté d'hommes. Les étranges barbaries dont on use dans ce commerce n'ont été bien dévoilées que de notre temps. Depuis longtemps les hommes les plus recommandables par leur amour de l'humanité manifestaient leur horreur pour l'esclavage des nègres et les infamies de la traite. Les quakers de Pensylvanie y renoncèrent les premiers en 1771, l'Angleterre en 1808, et la France en 1815. Depuis cette époque, le nombre des émancipations a toujours été croissant.

— Esclave noir employé aux travaux des colonies. Avoir cent nègres, deux cents nègres dans son habitation.

— Fam. *Traiter quelqu'un comme un nègre*. Le traiter avec beaucoup de dureté et de mépris.

— *Faire travailler quelqu'un comme un nègre*. Exiger de lui un travail pénible, le faire travailler sans relâche.

— *Nègre marron*. Esclave nègre qui s'est enfui de chez son maître. Le moindre bruit n'échappe point à leur oreille; aussi les *nègres* marrons ou fugitifs savent très-bien découvrir de loin et entendre les blancs qui les poursuivent. (Virey.)

— *Nègre blanc*. Nom qu'on donne aux Albinos, parce que lorsque cette affection morbifique se rencontre dans les nègres, elle les rend tout aussi blafards que lorsqu'elle se manifeste dans la race européenne. || *Nègre-pie*. Les *nègres pies* ont des taches blanches sur diverses parties de leur corps, [illegible] des [illegible] cultivés. (Virey.)

— Entom. Espèce du genre [illegible].

— Ichthyol. Poisson du genre [illegible].

— Mamm. Espèce de singe de Java.

— Syn. comp. NÈGRE, NOIR. Les *nègres* sont les habitants noirs de l'Afrique [illegible] ceux qui vivent sur les bords [illegible] *nègre* est l'homme d'un certain pays; le *noir* est l'homme d'une certaine couleur. Vous opposez les *noirs* aux blancs, et vous faites des *nègres* une espèce de bétail.

NÉGREDENTS. s. f. Manque de dents.

NÈGREPELISSE. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Montauban (Tarn-et-Garonne), 3,[illegible] h. En 1622, cette ville, qui était au pouvoir des protestants, fut prise par Louis XIII et traitée avec la plus grande rigueur.

— s. m. Sorte de cotonnade que l'on fabrique dans ce [illegible].

NÈGREPONT. Géogr. La plus grande des îles de la Grèce, dans l'Archipel. Elle forme un département du royaume de Grèce. L'île a 1[illegible] kilom. de long, et de 4 à 3[illegible] de large; 60,000 h. La capitale porte le même nom; 16,000 hab.

NÉGRERIE. s. f. Lieu où l'on tient renfermés les nègres [illegible].

— Réunion de nègres.

— Lieu où ils travaillent. Lorsque les [illegible] de l'Éternel, parcourant le globe, tombèrent sur une *négrerie*, ils les détournèrent avec indignation. (Boiste.)

— Fig. Ne faites pas d'un atelier une *négrerie*. (Boiste.)

NÈGRES-CARTES. s. f. pl. Minér. Émeraudes de rebut ou de peu de valeur qu'on laisse au profit des nègres qui font, dans le royaume de la Nouvelle-Grenade, la recherche de ces pierres précieuses. Le débit de ces émeraudes rebutées était assez considérable autrefois, alors on croyait que ces pierres précieuses pouvaient servir en médecine; maintenant ce commerce est très-peu de chose.

NÉGRESSE. s. f. Femme nègre. L'amour excite chez les négresses des transports inconnus partout ailleurs, et elles poussent l'audace du plaisir jusqu'à la rage la plus effrénée. (Vir.)

— S'empl. aussi adjectiv. Nos courtisanes, en Europe, n'ont pas mieux que les esclaves *négresses* l'art de consumer et de renverser de grandes fortunes. (Id.)

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille univalve, le cône cordelier. || Il paraît qu'on le donne aussi quelquefois à une espèce de volute et à une espèce d'olive, l'olive [illegible].

NÉGRET. s. m. Agric. Variété de raisin.

NÉGRÉTIE. s. f. (pr. *né-gre-ci*). Bot. Genre de plantes du Pérou établi pour le grand pois pileux, plus connu sous le nom de *mucuna*. || Genre de la famille des légumineuses, établi pour plusieurs plantes de l'Amérique. On emploie extérieurement les plantes pulvérisées, contre la piqûre des insectes. Les poils roides qui recouvrent les cosses passent pour un excellent vermifuge.

NÉGRIER. adj. m. Qui transporte des nègres. || *Vaisseau* ou *bâtiment négrier*. Bâtiment qui sert à la traite des nègres. || *Capitaine négrier*. Capitaine d'un bâtiment qui a cette destination.

— *Littérature négrière*. Celle qui s'occupe du sort des nègres.

— S'empl. aussi substantiv., soit en parlant du vaisseau, soit en parlant du capitaine. Un négrier.

NÉGRIL. s. m. Entom. Nom que l'on donne dans le midi de la France à la larve d'un insecte, l'eumolpe obscur, qui cause de grands ravages aux récoltes de la luzerne, ainsi qu'à celle d'une altise qui dévore les feuilles du pastel.

NÉGRILLON, ONNE. s. (pr. *né-gri-ion*). Petit nègre, petite négresse. Les *négrillons* naissants sont d'une couleur blanche ou seulement jaunâtre. Peu à peu, ils noircissent entièrement dans l'espace de quelques semaines. (Virey.) || On dit aussi *petit nègre*. Jamais les petits nègres ne sont emmaillotés, ils déploient très-librement leurs membres avec agilité. (Id.)

— Enfant barbouillé de noir.

— s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un holocentre.

— Minér. On donne souvent ce nom à une altération particulière de l'argent rouge ou du cuivre gris argentifère du Pérou et du Mexique, altération dans laquelle ces minerais se réduisent en une poussière noire.

NÉGRIO. s. m. Hortic. Sorte de raisin doux dont on fait de très-bon vin en Espagne.

NÉGRITE. s. des 2 g. Relat. Petit nègre, enfant nègre.

NÉGRITE. s. f. Entom. Nom vulgaire d'un insecte qui ravage les plantations de pastel.

NÉGRO ou **RIO NEGRO.** Géogr. Rivière de l'Amérique méridionale qui prend sa source dans la Nouvelle-Grenade, arrose cette république et celle de Venezuela, entre dans le Brésil, et se jette dans l'Amazone après un cours de 1,[illegible] kilom.

NÉGRO. s. m. Polit. Espagnol partisan des cortès de 1820. Ne se prend qu'en mauvaise part.

NÉGRO-MALAIS, AISE. adj. et s. Ethnogr. Se dit des peuples noirs de la Malaisie, et particulièrement des Papouas. Les Nègro-Malais forment une subdivision de la race nègre.

NÉGROMANCIE. s. f. Mot barbare que l'on est étonné de trouver dans l'Académie. V. NÉCROMANCIE.

NÉGRONE. s. f. Hortic. Variété de figue.

NÉGROPHAGE. s. m. (du port. *negro*, noir, et du gr. φάγω, manger). Partisan de l'esclavage des nègres.

— adjectiv. Écrivain négrophage.

NÉGROPHAGIE. s. f. Système de ceux qui soutiennent l'esclavage des nègres.

NÉGROPHILE. adj. et s. des 2 g. (du port. *negro*, noir, et du gr. φίλος, ami). Polit. Qui aime les nègres. || Partisan de l'abolition de l'esclavage.

— adjectiv. Écrivain négrophile.

NÉGROS. Géogr. Une des Philippines; 270 kilom. sur 55, 95,000 hab.

NÉGUNDO. s. m. Bot. Espèce d'érable qui n'a point de corolle. || Petite graine noire de l'[illegible], arbre des Indes orientales, dont les feuilles ont l'odeur et le goût de la sauge.

NÉGUS. s. m. (mot éthiopien qui signifie *roi*). Hist. Titre que l'on donne à l'empereur d'Abyssinie. Le grand négus ne règne plus que sur une partie de l'Abyssinie appelée le Tigré; dans le reste du pays, les gouvernements se sont rendus indépendants de fait, et quelques-uns reconnaissent encore nominalement son autorité.

— Art culin. Sorte de limonade au vin en usage en Angleterre.

NÉHALENNIA. Myth. germ. Divinité dont on a trouvé des statues dans plusieurs endroits [illegible] l'Europe, et principalement aux Bouches du Rhin. On croit que c'était une déesse [illegible] ou une divinité champêtre.

NÉHAVEND. Géogr. Ville de Perse, dans la province de l'Irac-Adjémi.

— Hist. *Bataille de Néhavend*. Victoire remportée par les Arabes sur les Perses, commandés par Rostam, en 638. La bataille de Néhavend anéantit pour longtemps le pouvoir de la Perse.

NÉHEL. s. m. Métrol. Mesures de liquides des Hébreux, qui valait environ 90 litres.

NÉHÉMIE. Myth. rabb. Le premier des deux Messies, sauveur des talmudistes.

— Juif captif en Perse dans le v[e] siècle avant J.-C.; il obtint d'Artaxerxès la permission d'aller rebâtir le temple de Jérusalem, et termina cette entreprise l'an 451 av. J.-C. Il gouverna le peuple hébreu pendant près de vingt-neuf ans avec une grande sagesse, et mourut en l'an 430. On lui attribue le second livre d'Esdras.

NEI. s. m. Relat. Espèce de flûte traversière faite de roseaux, dont se servent les Turcs.

NÉIDE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des rhinostomes. On les trouve sur les feuilles des plantes, le tronc des arbres, etc.

NEIF. s. m. Féod. Serf d'origine.

NEIGE. s. f. (du lat. *ningere*, neiger). Vapeur congelée qui tombe des nues sur la terre en flocons blancs et légers, produite par des amas de cristaux très-variés, dont on a observé et décrit quarante-huit formes différentes. Si l'air est agité, elle tombe sous forme de flocons blancs irréguliers, mais s'il est parfaitement calme, c'est sous forme d'étoile à six rayons. L'influence de la neige sur la conservation des plantes et sur la constitution de l'atmosphère est un fait reconnu. Neige menue. De gros flocons de neige. Ce temps couvert nous amènera, nous apportera de la neige. Il tombe de la neige. La neige voltige, s'amoncèle. De la neige fondue. De la neige durcie. Campagne couverte de neige. Terre couverte d'un mètre de neige. Les premières neiges. Des montagnes couvertes de neige, de neiges éternelles. Se perdre dans les neiges. Torrent formé par la fonte des neiges. Se battre à coups de pelotes de neige, de boules de neige. Boire à la neige. Blanc comme neige. Plus blanc que neige. La *neige* contribue à la fertilité des terres et à l'accroissement des végétaux. (Valmont.) Les perdrix ont l'instinct de se tapir sous la *neige* pour se garantir du froid. (Id.)

> La *neige* au gré des vents, comme une épaisse laine
> Voltige à gros flocons, tombe, couvre la plaine,
> Dégrade à hauteur des chênes, des ormeaux,
> Et confond les vallons, les chemins, les hameaux.
> (Rousseau.)

|| C'est avec [illegible] seule que l'on [illegible] seule est à [illegible].

— On trouve [illegible] rouge, de la neige jaune, etc. Cette [illegible] d'l'oxyde de fer dans un très grand état de lé-

vision, et d'un principe végétal résineux, ayant une couleur rouge orangée, appartenant, selon toute apparence, à quelques cryptogames de la famille des algues et des lichens, ou à la poussière des étamines de certains arbres verts, de certains lichens, etc.

— *Neiges perpétuelles*. Neiges qui ne fondent jamais. Pour qu'il y ait des neiges perpétuelles, il faut nécessairement que la température ambiante soit toujours au-dessous de zéro. Cependant la limite des neiges perpétuelles ne correspond pas toujours avec la hauteur où la température moyenne est à zéro. Ainsi, sous l'équateur, cette limite est peu élevée, et elle descend de plus en plus lorsqu'on se dirige vers les pôles. Lorsque les lieux ou est successivement l'observateur se trouvent sous la même latitude, il y a peu ou point de variation dans la limite.

— *Neige fondue*. Certaines pluies froides qui viennent en hiver.

— C'est un axiôme des champs, que *la neige qui tombe en février vaut du fumier*, parce que les sels des neiges qui tombent dans ce temps-là ne sont pas aussi sujets à être dissous et entraînés par les pluies.

— Fig. L'honneur est comme la *neige*, dont la blancheur est ternie par les pas qui la foulent. (Calder.) Les statues que l'on dresse aux vivants sont de *neige*, et fondent aux rayons de la vérité. (Boiste.) La plus petite tache est visible sur la *neige*. (Gay.)

— Se prend pour Année. A la prochaine lune des fleurs, il y aura sept fois dix *neiges*, et trois *neiges* de plus, que ma mère me mit au monde. (Chateaub.)

— Prov. et fig. *C'est une pelote de neige qui grossit. Cela grossit comme une pelote de neige. Cela fait la pelote, la boule de neige.* Se dit des séditions qui croissent progressivement, des sommes qui grossissent par l'accumulation des intérêts, etc.

— Prov. *Faire cas d'une chose comme des neiges d'automne*. N'en faire aucun cas.

— Fig. Blancheur extrême. La neige et les glaces de la vieillesse. La neige de ses cheveux blancs. Ses cheveux... caressent de son cou la *neige* éblouissante. (Barth.) Le feu que vous cachez sous la *neige* de vos cheveux blancs vous brûle encore et vous consume avec autant d'ardeur que jamais. (Neuville.) Lainez répondit à quelqu'un qui lui faisait compliment sur la fraîcheur de son teint : Comment veux-tu que je n'aie pas le teint frais sous un tas de *neige*? Allusion ingénieuse à ses cheveux blancs.

Semblable au lis baigné par des sources voisines,
Qui lève un front de *neige* au-dessus des épines.
(Denne-Baron.)

— Pop. et par mépris. *Un homme de neige*. S'est dit d'un homme méprisable. Un beau docteur de neige. || *Un habit de neige*. S'est dit d'un habit de nulle valeur.

— Art culin. *Œufs à la neige*. Blancs d'œufs battus de manière qu'ils forment une mousse semblable à de la neige.

— Glace de fruits faite avec du sucre et le jus de certains fruits.

— Dentelle de peu de valeur.

— Fig. et poét. Se dit des fleurs qui sont blanches comme la neige.

Et la brise rafraîchissante
S'embaume en se jouant dans les lilas tremblants,
Ou sème sur la terre une *neige* odorante
En balançant les cerisiers tout blancs. (A. Karr.)

— Alchim. *Neige*. Le mercure des sages, appelé ainsi à cause de sa blancheur. || *Cuire la neige*. Soumettre le mercure hermétique à l'action du feu.

— Chim. anc. *Neige d'antimoine*. Oxyde d'antimoine blanc sublimé.

— *Neige* rime avec les terminaisons en *ége* et *ége*, comme dans *piége*, *Norwége*, etc., quelle que soit la lettre d'appui.

On dirait qu'échappé des antres de Norwége,
L'hiver revient armé de glaçons et de *neige*. (Cast.)

Cependant les poëtes peuvent faire rimer ce mot avec *cortége*, *manege*, *il assiege*.

Sa bénigne moitié
Offrait sans voile aux regards du cortége
Que le plaisir entraînait sur ses pas
Son cou de lis, l'albâtre de ses bras,
Et les trésors de sa gorge de *neige*. (B.-Lormian.)

NEIGÉ (PETIT-). s. m. Un des noms de l'agaric blanc, qui est petit et d'un blanc d'argent.

NEIGER. v. unipers. 1re conj. (du lat. *ningere*). Ce verbe prend un *e* muet dans tous les temps dont la terminaison commence par un *a*. *Il neigeait. Neigeant*. Se dit de la neige qui tombe. Il neige bien fort. Il neige à gros flocons. Il ne fait que neiger.

— Fig. et fam. *Il a neigé sur sa tête*. Il a les cheveux blancs.

— Prov. *Quand il neige sur les montagnes, il fait bien froid sur les vallées*. Quand le malheur atteint les grands, les petits sont déjà accablés.

— *Cela est vrai comme il neige*. Se dit quelquefois d'une proposition fausse.

— On trouve quelquefois ce verbe avec un substantif pour sujet. Avril avait *neigé* sur l'amandier en fleurs. (***) Omiss. des diction.

NEIGEUSE. s. f. Conchyl. Nom marchand d'une coquille univalve du genre porcelaine, ainsi nommée à cause de ses taches blanches sur un fond fauve ou jaunâtre. || *Neigeuse à rubans*. La volute hispidule.

NEIGEUX, EUSE. adj. Chargé de neige. Temps neigeux.

— *Saison neigeuse*. Saison dans laquelle il tombe beaucoup de neige.

— De neige. Et le givre piquant et les flocons *neigeux*. (Delille.)

— Couvert de neige.

— Où il y a beaucoup de neige. Les cimes neigeuses, les sommets neigeux de l'Apennin. Des cadavres infects couvrent ses rocs *neigeux*. (Roucher.) Au nord, par-delà une mer irrégulière et longuement étroite, sont les campagnes de l'Europe, riches en prairies et en champs cultivés; à sa droite, depuis la mer Caspienne, s'étendent les plaines *neigeuses* et nues de la Tartarie. (Voln.) La cime du roc *neigeux*, inaccessible. (Desaintange.)

On calmerait plutôt l'aquilon orageux,
Lorsque de l'Apennin il bat les flancs *neigeux*.
(Baour-Lormian.)

— Blanc comme de la neige. La fleur *neigeuse* du pommier. (Gozlan.)

Son front chauve et *neigeux*, et battu par les vents,
Ou n'a plus de cheveux, ou n'en a que de blancs.
(Desaintange.)

— Bot. Se dit d'une plante qui croît sur les montagnes, près des neiges éternelles, ou même sur la neige qu'elle colore en rouge.

— Conchyl. Se dit d'une coquille qui a des taches blanches sur un fond coloré, comme le cône neigeux, la volute neigeuse.

— Se dit d'une pierre fine transparente qui n'est pas nette.

NEIGIE. s. f. Bot. Sorte de plante qu'on trouve dans l'Amérique septentrionale, et dont les fleurs ressemblent à des flocons de neige.

NEILLE. s. f. (pr. *né-ie*). Techn. Chanvre pris dans une grosse ficelle décordée dont on se sert pour boucher les fentes d'un tonneau.

NEILLIE. s. f. (pr. *né-i*). Bot. Genre de plantes du Népaul.

NEIPPERG (Guill. Reinhardt, comte de). Célèbre général autrichien, né en 1684, mort en 1774.

NÉIS. s. f. Anc. cout. Obligation de nettoyer.

NEISS ou **NEISSE**. Géogr. Nom de deux rivières d'Allemagne, affluents de l'Oder. || Ville forte des Etats prussiens, dans la Silésie, 12,000 hab.

NEITH. Myth. égypt. Divinité égyptienne, déesse de la sagesse et protectrice des arts. Neith était la personnification de la sagesse d'Isis; elle répond à l'Athéné des Grecs. La brebis était son emblème.

— Iconol. On lui donnait tantôt la forme humaine, tantôt celle du lion ou du bélier; souvent elle a des ailes et foule aux pieds le grand serpent Apof.

— Myth. celt. Divinité des eaux chez les Gaulois.

NEITHÉE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

NÉJIN. Géogr. Ville de la Russie d'Asie, gouvernement de Tchernigov; 16,000 hab.

NÉKID. Myth. rabb. Ange qui, suivant le Talmud, préside aux aliments.

NÉKIR. Myth. mah. Nom d'un des deux anges qui, selon les mahometans, interrogent les morts dans leur sépulcre.

NELAM-MAR. s. m. Bot. Plante annuelle herbacée, du genre des sainfoins.

NÉLAM-PACENDA. s. m. Bot. Jolie espèce de violette vivace qui croît dans l'Inde.

NÉLA-NAREGAM. s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux du Malabar.

NÈLE. s. f. Anc. métrol. Petite monnaie qui valait 15 deniers. || Il y avait des gros de nèle qui valaient le double.

NÉLÉE. Temps hér. Fils de Neptune et de Tyro. Exposé dès sa naissance, ainsi que son frère Pélias, il fut trouvé par des bergers. Plus tard il se fit reconnaître par sa mère, qui avait épousé Créthée, roi d'Iolcos, et à la mort de ce prince il s'empara de ses Etats. Chassé par Pélias, il alla fonder Pylos en Messénie, où il épousa Chloris, fille d'Amphion. Il fut tué par Hercule.

— Fils de Codrus, dernier roi d'Athènes, et frère de Médon, fut contraint de céder le pouvoir à son frère et alla s'établir en Asie Mineure. On lui attribue la fondation de Milet, d'Ephèse, de Colophon, de Lébados et de Clazomènes.

NÉLÉE. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes macroures.

NÉLÉIDE. Myth. Surnom de Diane, qui fut honorée par Nélée.

— Se dit de Nestor et des autres fils de Nélée.

NÉLÉIDIES. s. f. pl. Ant. gr. Fête instituée en l'honneur de Diane par Nélée.

NÉLENSIE. s. f. Bot. Genre de la famille des acanthacées, établi pour une plante de la Louisiane.

NÉLESHENA. s. f. Bot. Espèce de gouet qui croît dans les Indes orientales.

NÉLI. s. m. Bot. Nom qu'on donne dans l'Inde au riz qui n'est pas encore dépouillé de ses balles. || Balle florale du riz, dont on se sert pour entretenir le feu.

NÉLICOURVI. s. m. Ornith. Espèce de tisserin.

NÉLITRE. s. m. Bot. Genre de myrtées, renfermant des arbrisseaux des îles de la Société.

NÉLITTE. s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses, renfermant une trentaine d'espèces.

NELLORE. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, présidence de Madras, ch.-l. de district.

NELLUMULLA. s. m. Bot. Arbrisseau du Malabar, de la famille des jasminées, dont les fleurs ont une odeur très-suave.

NELMA. s. m. Ichthyol. Saumon de Sibérie, qui pèse quelquefois jusqu'à 30 kilogr.

NÉLOCIRE. s. f. Crust. Genre de crustacés isopodes.

NÉLOMBIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au nélombo. || NÉLOMBIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre nélombo. || Tribu de la famille des nymphéacées.

NÉLOMBO ou **NÉLUMBO**. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des nymphéacées. Cette belle plante s'est attiré l'attention de tous les peuples chez lesquels elle croît. On la trouve représentée, avec ses fleurs pourpres, sur les papiers à tapisserie qui nous viennent de la Chine. Les Egyptiens l'ont presque divinisée, et l'ont représentée sur la plupart de leurs monuments. Elle est souvent placée parmi les attributs des divinités indiennes.

NÉLOMBONÉ, ÉE. adj. Bot. V. NÉLOMBIACÉ.

NELSON (Horace). Célèbre amiral anglais, né en 1758, anéantit la flotte française à Aboukir, eut seul tout l'honneur du combat naval livré devant Copenhague, mais il attaqua infructueusement la flottille de Boulogne. Il fut tué à Trafalgar en 1805.

NELSONIE. s. f. Bot. Genre d'acanthacées de la Nouvelle-Hollande.

NÉLY. s. m. Comm. Nom que l'on donne dans l'Inde, et particulièrement à Karikal, au riz lorsqu'il est seulement battu, et qu'il n'est pas encore dégagé de son enveloppe.

NÉMALITE. s. f. Minér. Magnésie hydratée fibreuse.

NÉMANOUM. Myth. Nom que les Grecs donnent quelquefois à Minerve.

NÉMASPORE. s. m. Bot. Genre de champignons.

NÉMASPORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un némaspore. || NÉMASPORÉS. s. m. pl. Famille de champignons.

NÉMAKE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, établi pour y ranger quelques espèces d'uropristes ou mouches à scie.

— Minér. Variété d'obsidienne qui est en longs filaments.

NÉMATION. s. f. (pr. *né-ma-ci-on*). Bot. Genre de fucus.

NÉMATOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῆμα, filet; κέρας, corne). Entom. Qui a des antennes filiformes. || NÉMATOCÈRES. s. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères, comprenant ceux de ces insectes qui ont les antennes à peu près filiformes. Presque toutes les espèces de chenilles qui appartiennent aux différents genres de cette famille se filent un cocon dans lequel elles se changent en chrysalides.

NÉMATOCÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères.

NÉMATODE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

NÉMATOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῆμα, fil; εἶδος, ressemblance). Helmint. Qui a la forme d'un fil. || NÉMATOÏDES. s. m. pl. Famille de vers intestinaux, comprenant ceux qui ont le corps allongé et arrondi comme un fil.

NÉMATOÏDÉE. s. f. Helmint. Ver intestinal, qu'on nomme aussi *filaire de Médine*.

NÉMATOMYCE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῆμα, filet; μύκης, champignon). Bot. Se dit des champignons filamenteux. || NÉMATOMYCÈS. s. m. pl. Tribu de champignons filamenteux.

NÉMATOPE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des géocorises.

NÉMATOPHYTE. s. m. (ét. gr., νῆμα, filet; φυτόν, plante). Bot. Plante filamenteuse.

— NÉMATOPHYTES. s. m pl. Zooph. Classe de pseudozoaires, dans laquelle on range ceux qui ont le corps généralement filamenteux.

NÉMATOPLATE. s. f. Bot. Genre d'algues marines.

NÉMATOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῆμα, fil; ποῦς, pied). Infus. Qui a les pieds en forme de filaments. || NÉMATOPODES. s. m. pl. Classe d'animaux, subdivision des malentozoaires, comprenant ceux qui ont le corps terminé par une sorte de queue pourvue d'appendices locomoteurs en forme de longs cirrhes ciliés.

NÉMATOSPERME. s. m. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

NÉMATOTHÉCIEN, IENNE. adj. (ét. gr., νῆμα, fil; θήκη, boîte). Bot. V. NÉMATOMYCE. || NÉMATOTHÉCIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des champignons gymnocarpes, comprenant ceux qui sont composés de filaments.

NÉMATOTHÈQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῆμα, filet; θήκη, boîte). Bot. V. NÉMATOMYCE. || NÉMATOTHÈQUES. s. m. pl. Section de l'ordre des champignons gymnocarpes, comprenant ceux qui sont filamenteux.

NÉMATOURE. adj. des 2 g. (ét. gr., νήματος, gén. de νῆμα, filet; οὐρά, queue). Entom. Dont l'abdomen se termine par une queue composée de soies || NÉMATOURES. s. m pl. Famille d'insectes aptères.

NÉMAUCHÈNE. s. m. (ét. gr., νῆμα, fil; αὐχήν, cou, à cause du col des fruits, qui est filiforme). Bot. Genre de lactucées d'Asie.

NÉMAUCIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de Nîmes. || Qui appartient à Nîmes ou à ses habitants.

NÉMAUSUS. Myth. anc. Divinité des Némausiens, fils ou descendant d'Hercule, et fondateur de Nîmes.

— Géogr. anc. Ancien nom de la ville de Nîmes.

NÉMAZOAIRE ou **NÉMAZOONE**. s. m. (ét. gr., νῆμα, fil; ζῶον, animal). Infus. Animalcule qu'on suppose apte à s'agglutiner avec d'autres, pour produire une espèce d'algue filamenteuse, sans cesser pour cela d'être un animal.

NEMBROSSI. s. m. Bot. Espèce de safran d'Egypte fort estimé.

NEMBROTH. Myth. or. Esprit que les Chaldéens consultaient, et à qui le mardi était consacré.

NEMDA. Myth. tart. Lieu de dévotion célèbre aux environs du Volga. Il est consacré au culte des mauvais génies. Les peuples d'alentour y viennent en pèlerinage, les mains pleines de présents et d'offrandes, car ils supposent que ces esprits sont fort avides, et qu'ils puniraient de mort ceux qui viendraient les honorer sans leur rien apporter.

NÉMÉE. Myth. Fille d'Asopus ou de Jupiter et de la Lune, elle donna son nom à une contrée du pays des Argiens, où il y avait une vaste forêt, fameuse par le lion qu'Hercule étouffa par l'ordre d'Eurysthée.

— Géogr. anc. Ville d'Argolide, où l'on célébrait, tous les trois ans, les jeux néméens.

NÉMÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Némée. || Qui appartient à Némée ou à ses habitants.

— Myth. gr. Surnom de Jupiter et d'Hercule.

— Ant. gr. *Jeux neméens*. Jeux qui furent institués par Hercule. On les célébrait tous les trois ans, et ils étaient comptés parmi les plus fameux de la Grèce. Ils servaient d'ère aux habitants de l'Argolide.

NÉMÉEN, ENNE. adj. (du gr. νῆμα, fil). Bot. Se dit des plantes dont les corpuscules reproducteurs s'allongent en fil par la germination. || NÉMÉENS. s. m. pl. Végétaux cryptogames, cellulaires, sporidiens ou sporidifères, dont les corpuscules reproducteurs s'allongent en fil au moment de la germination.

NÉMÉONIQUE. s. m. Antiq. Vainqueur des jeux néméens.

— Se prend aussi adjectiv. La couronne néméonique était de persil.

NÉMERTE. s. m. Helmint. Genre de vers intestinaux marins qui insinuent leur extrémité antérieure dans les anomies qu'ils sucent.

NÉMERTÈS. Myth. gr. Nom d'une Néréide.

NÉMERTÉSIE. s. f. Zooph. Genre de polypiers flexibles.

NÉMÈSES. s. f. pl. Myth. Divinités, filles de l'Erèbe et de la Nuit, que quelques personnes croient être les mêmes que les Euménides. Elles étaient deux. L'une, la Pudeur, s'en retourna au ciel après l'âge d'or; l'autre resta sur la terre et dans les enfers pour la punition des méchants. La plupart des attributs des Némèses sont les mêmes que ceux de Némésis.

NÉMÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, de la famille des scrofulaires.

NÉMÉSIEN. Poëte latin, né à Carthage, avait composé trois poëmes didactiques, dont il ne nous reste que des fragments.

NÉMÉSIENNES. s. f. pl. Myth. V. NÉMÉSIES.

NÉMÉSIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes lugubres en l'honneur de Némésis; on y faisait des sacrifices d'expiation pour les morts.

NÉMÉSIS. (pr. *né-mé-ziss*). Myth. anc. Fille de l'Océan et de la Nuit, ou de Jupiter et de la Nécessité; déesse de la justice et de la vengeance, qui punit ou récompense les mortels.

— Iconol. On la représentait toujours avec des ailes, armée de flambeaux et de serpents, et portant sur sa tête une couronne rehaussée d'une corne de cerf. Un grand nombre de médailles de Smyrne la représentent avec les attributs de la Vertu, seulement le bras est quelquefois ployé et le doigt appuyé sur les lèvres. De sa main droite elle écarte une partie des vêtements qui lui couvrent la poitrine, et son regard se dirige sur son sein. Elle tient dans la main gauche une coquille, un frein ou une branche de frêne, et dans la main droite une mesure; quelquefois on voit à ses pieds la roue de la Fortune et un griffon.

— Il y avait des Némésis inférieures, qui offrent beaucoup de ressemblance avec les Furies.

— Syn. simpl. Adrastée, Rhamnusie. || Epith. Juste, sévère, cruelle, impitoyable, vengeresse. || Péri. hr. La déesse de la vengeance.

— Barthélemy a fait de ce mot pris comme substantif le titre d'un recueil de poésies satiriques.

NÉMÉSIS. s. f. Bot. Nom d'une plante des anciens, inconnue aux modernes.

NÉMÉSITE. s. f. Ant. gr. Sorte de pierre dont était construit l'autel de Némésis à Athènes, et dont les Athéniens arrachaient des fragments, sans doute pour se rendre la déesse favorable.

NÉMESTRINE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des tanystomes, établi pour une espèce du Levant.

— Mamm. Espèce de singe du genre macaque.

NÉMESTRINUS. Myth rom. Dieu qui présidait aux forêts.

NÉMÈTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple de la deuxième Germanie, entre le Rhin et les Vosges. Spire était sa capitale.

NÉMÉTÈS. Myth. Surnom de Jupiter, à cause d'un temple qu'il avait dans la forêt de Némée.

NÉMÉUS. Myth. Surnom de Jupiter et d'Hercule. Le premier fut ainsi surnommé, parce qu'il avait un temple célèbre dans cette contrée, et le second parce qu'il avait tué le lion de la forêt de Némée.

NÉMICHA. Myth. ind. Forêt où les sages assemblés firent un sacrifice qui dura douze ans, selon le Mahâbhârata, et mille, selon le Bhâgavata. C'est aussi sous les arbres du Némicha que Soûta lisait les ouvrages de Vyasa à soixante mille sages.

NÉMIE. s. f. Bot. Plante nommée aussi Manule.

NÉMOBLASTE. adj. des 2. g. (ét. gr., νῆμα, fil; βλαστὸς, germe). Bot. Qui a des embryons filiformes, comme ceux des mousses et des fougères.

NÉMOCÉPHALE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

NÉMOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῆμα, fil; κέρας, corne). Entom. Qui a des antennes filiformes. ‖ NÉMOCÈRES. s. m. pl. Famille de diptères, comprenant ceux de ces insectes qui ont les antennes en forme de fil ou de soie.

NÉMOCTE. s. m. Helmint. Genre de vers qui vivent dans les eaux douces de la Sicile.

NÉMOGLOSSATE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῆμα, fil; γλῶσσα, langue). Entom. Qui a une langue filiforme. ‖ NÉMOGLOSSATES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères, correspondant à celle des apiaires, à cause de la langue filiforme des insectes qui la constituent.

NÉMOGNATHE. s. m. (ét. gr., νῆμα, fil; γνάθος, mâchoire, parce que les mâchoires de ces insectes sont très-allongées). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des épispastiques.

NÉMOLITHE. s. f. (ét. gr., νέμος, forêt, λίθος, pierre). Minér. Pierre arborisée, dont les dendrites figurent des forêts et des bocages.

NÉMOPANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour un arbuste du Canada; il est de la famille des rhamnées.

NÉMOPHILE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des borraginées, établi pour deux espèces de l'Amérique. Une d'elles a été naturalisée en France.

NÉMOPTÈRE. s. m. (ét. gr., νῆμα, fil; πτέρον, aile). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des tectipennes.

NÉMORAL, ALE. adj. Hist. nat. Qui habite ou qui croît dans les forêts.

NÉMORALES. s. f. pl. Ant. rom. Fêtes qu'on célébrait en l'honneur de Diane, dans le bois d'Aricie.

NÉMORAT. s. m. Se disait pour Temple élevé dans une forêt.

NÉMORE. s. m. (du lat. *nemus, nemoris*, bois, forêt). Mot employé par Rabelais dans le sens de Forêt.

NÉMORÉEN, ENNE. adj. Ant. rom. Qui appartient aux némorales.

— Myth. *Nemoréenne*. Surnom de Diane.

— *Roi némoréen*. Ministre qui présidait aux sacrifices offerts à Diane dans le bois d'Aricie.

NÉMOSIE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des sylvains, établi pour une espèce de tangara.

NÉMOSOME. s. m. (ét. gr., νῆμα, fil; σῶμα, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, établi pour quelques espèces de colydies, petits coléoptères dont le corps est linéaire. On les trouve en France et en Allemagne sous les écorces des vieux ormes.

NÉMOTÈLE. s. f. (ét. gr., νῆμα, fil; τέλος, fin). Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des notacanthes, qui vivent dans les lieux marécageux.

NÉMOURE. s. f. Entom. Genre d'insectes névroptères de la famille des plumipennes.

NÉMOURE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῆμα, filet; οὐρά, queue). Entom. Qui a une queue en forme de filet. ‖ NÉMOURES. s. m. pl. Famille d'insectes aptères, comprenant ceux dont l'abdomen est terminé par des soies ou des fils. Ils se nourrissent de débris de matières animales et végétales.

NEMOURS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Fontainebleau (Seine-et-Marne); 3,600 hab.

— Hist. *Traité de Nemours*. Convention du 17 juillet 1585, par laquelle Henri III s'unit avec les ligueurs contre les protestants.

NEMROD. Arrière-petit-fils de Noé, premier roi des Chaldéens et fondateur de Babylone. Nemrod fut un chasseur intrépide. On le confond à tort avec Ninus. Il régna de 2640 à 2575 av. J.-C.

— Myth. Quelques-uns le regardent comme Saturne, d'autres comme Bacchus ou Mars.

NEMS. s. m. Mamm. Nom donné par les Égyptiens à l'ichneumon ou rat de Pharaon, et appliqué par abus à une autre mangouste des Indes orientales.

NÉNAGH. Géogr. Ville d'Irlande, comté de Tipperary; 6,300 hab.

NÉNAX. s. m. Bot. Genre établi pour une espèce séparée des clifforties.

NÉNIATION. s. f. (pr. *né-ni-a-ci-on*; du gr. νενία, chant funèbre). Antiq. Un des airs spondaïques des anciens. Il était composé de notes longues et égales.

NÉNIE. Myth. rom. Déesse des funérailles. On ne commençait à l'honorer que lorsque l'agonie commençait. Elle présidait aux chants lugubres en l'honneur des morts.

— NÉNIES. s. f. pl. Antiq. Chants funèbres en usage aux funérailles, dans l'ancienne Rome. Ils étaient débités d'une voix lamentable, au son des flûtes, par une femme louée pour cet office. ‖ Il s'est appliqué ensuite à toutes sortes de chants désagréables, et même de discours ineptes. ‖ On entendait aussi par ce nom un chant dont les nourrices se servaient pour endormir les enfants.

NENNI. adv. (pr. *na-ni*; du lat. barb. *nenilum*, pour *ne hilum*, pas même rien). S'emploie pour répondre négativement à une interrogation expresse ou sous-entendue. Voulez-vous aller à la chasse? — Nenni. Fam.

> Est-ce assez? dites-moi, n'y suis-je point encore?
> — *Nenni*. — M'y voici donc? (LA FONTAINE.)

— On ajoutait quelquefois *dà* pour nier davantage. Ferez-vous cela? — Nenni-dà, je ne le ferai pas.

— *Il n'y a point de nenni*. C'est une chose forcée, nécessaire. Il faut que vous partiez demain, il n'y a point de nenni.

— Prov. *Dites toujours nenni, vous ne serez jamais mariée.*

— S'empl. aussi substantiv. *Un doux nenni*. Un refus engageant.

> Un doux *nenni* avec un doux sourire
> Est tant honnête. Il le faut vous apprendre. (MAROT.)

NENS. s. m. pl. Relat. Jeunes gens que leurs parents mettent auprès des talapoins pour recevoir leurs instructions. Ces élèves demeurent souvent écoliers toute leur vie, et forment une espèce d'ordre composé de novices, qui ne sont jamais profès.

NENTILLE. s. f. Ce mot s'est dit longtemps pour Lentille; aujourd'hui il n'y a plus que des personnes tout à fait ignorantes qui se servent de ce terme. Il n'en était pas ainsi au XVIe siècle, et même, si l'on en croit Ménage, celui qui aurait dit des *lentilles* aurait passé pour un provincial ignorant.

NÉNUPHAR. s. m. (par corr. de *nymphea*). Bot. Genre de plantes aquatiques de la famille des hydrocharidées, qui ont de larges feuilles rondes et de grandes fleurs rosacées qui s'élèvent sur la surface de l'eau. C'est une plante d'ornement très-pittoresque et du plus bel effet pendant la floraison. Ses fleurs s'épanouissent hors de l'eau, y rentrent pendant la nuit dans le temps de la fécondation, et n'en sortent plus après qu'elle est terminée. On a cru autrefois que toutes les parties de ces plantes, et surtout la racine, étaient anti-aphrodisiaques, mais on sait aujourd'hui que les propriétés des fleurs sont nulles, et que la racine, loin d'avoir la vertu qu'on lui supposait, produirait plutôt un effet tout opposé. Dans quelques pays du Nord, la racine du nénuphar jaune a été mélangée dans le pain pour en augmenter la masse dans les temps de disette. ‖ L'Académie écrit *nénufar*.

— Antiq. V. NYMPHEA.

NÉOBERING. s. m. Relat. Sorte de combat à la lutte que les nègres exécutent entre eux au son des instruments.

NÉOCÉIDE. s. f. Bot. Genre de la tribu des sénécionées, établi pour des plantes d'Amérique et de la Nouvelle-Hollande.

NÉO-CÉSARÉE. Géogr. anc. Ville du Pont, aujourd'hui Niksar.

NÉO-CHRÉTIEN, ENNE. adj. Hist. relig. Conforme à la doctrine du néo-christianisme.

NÉO-CHRÉTIEN, ENNE. s. Adhérent au néo-christianisme.

NÉO-CHRISTIANISME. s. m. (du gr. νέος, nouveau). Hist. relig. Espèce de philosophie chrétienne que quelques écrivains modernes ont tenté de substituer aux croyances catholiques. Le néo-christianisme s'adressait particulièrement aux personnes qui ont rejeté les principes catholiques à cause de quelques abus ou de l'obscurité de quelques dogmes.

NÉOCLÈS. Myth. gr. Un des paysans lyciens qui furent changés en grenouilles par Latone, qu'ils avaient insultée.

NÉOCORAT. s. m. Ant. gr. Charge, emploi de néocore.

NÉOCORE. s. m. (du gr. νεωκόρος, fait de νεώς, temple; κορέω, nettoyer). Antiq. Officier préposé à la garde et à l'entretien des temples et de ce qu'ils renfermaient de précieux. ‖ Prêtre chargé de préparer les objets nécessaires aux sacrifices. Les néocores étaient d'abord des ministres inférieurs; plus tard ce titre fut porté par les empereurs mêmes.

— Se disait aussi des villes et provinces qui avaient fait bâtir des temples en l'honneur de Rome et des empereurs. Smyrne, Éphèse, étaient des néocores d'Auguste.

— Dans l'Église grecque, Sacristain.

NÉOCORIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne le néocorat, le néocore.

NÉOCTÈSE. s. f. (ét. gr., νέος, nouveau; κτῆσις, acquisition). Minér. Arséniate d'un fer clair, découvert au Brésil.

NÉOCYCLIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., νέος, nouveau; κύκλος, cercle). Chron. Qui a lieu au commencement d'une certaine période de temps.

— *Fête néocyclique*. Fête qui ouvre un nouveau cycle.

NÉODAMODE. s. m. (ét. gr., νέος, nouveau; δᾶμος pour δῆμος, peuple). Ant. gr. Nom qu'on donnait à Lacédémone à ceux qui étaient nouvellement admis au rang de citoyen. Les esclaves pouvaient obtenir leur liberté et le rang de citoyens par quelque action héroïque; on les appelait alors *néodamodes*.

NÉOÉNIES. s. f. pl. (ét. gr., νέος, nouveau; οἶνος, vin). Ant. Fête qu'on célébrait en l'honneur de Bacchus, quand on buvait pour la première fois du vin nouveau de l'année.

NÉOGALE. s. m. (ét. gr., νέος, nouveau; γάλα, lait). Médec. Le premier lait que sécrètent les mamelles après le colostrum. ‖ On pourrait encore appliquer ce nom à l'âge du lait, et appeler ainsi celui qui est sécrété depuis un accouchement peu ancien, par opposition au lait qui serait produit par une femme qui aurait enfanté depuis longtemps.

NÉOGAME. s. des 2 g. (ét. gr., νέος, nouveau; γαμέω, épouser). Didact. Personne nouvellement mariée.

— On l'a employé à tort dans le sens de celui, celle qui se marie de nouveau.

NÉOGAMIE. s. f. Didact. Mariage nouvellement célébré.

— On l'a employé à tort dans le sens de Secondes noces.

NÉOGRAD (Comitat de). Géogr. Province de Hongrie; 113 kilom. sur 78; 200,000 hab. Ch.-l. Balassa-Gyarmath.

NÉOGRAPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., νέος, nouveau; γράφω, écrire). Qui veut introduire ou qui admet une orthographe nouvelle et contraire à l'usage. Écrivain néographe.

— S'empl. substantiv. Un néographe. Des néographes.

NÉOGRAPHIE. s. f. Traité, ouvrage sur un nouveau système d'orthographe, ou suivant ce nouveau système.

NÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la néographie.

NÉOGRAPHISME. s. m. Manière d'orthographier contraire à l'usage. Le néographisme peut être approuvé s'il est raisonné dans ses principes.

NÉOGRAPHISTE. s. des 2 g. V. NÉOGRAPHE.

NÉO-GREC, ECQUE. adj. Se dit quelquefois pour Grec moderne. Langue, littérature néo-grecque.

NÉOÏNIES. s. f. pl. Ant. gr. V. NÉOENIES.

NÉO-LATIN, INE. adj. Linguist. Se dit de toutes les langues modernes dérivées du latin. Le français, l'italien, l'espagnol, le portugais, le valaque, etc., sont des langues néo-latines.

— Se dit de la littérature qui s'est formée à l'imitation des Latins.

NÉOL. Abréviation du mot *néologisme*.

NÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., νέος, nouveau; λόγος, discours). Invention, usage, emploi de termes nouveaux. La néologie demande beaucoup de jugement et de goût.

— Par extens. Emploi des mots usuels dans un sens nouveau ou différent de la signification ordinaire.

— Si l'expression nouvelle ou rajeunie est douce à l'oreille, claire à l'esprit, sensible à l'imagination; si la pensée la sollicite et si le besoin l'autorise; si le tour est animé, précis, naturel, énergique; si elle est conforme à la syntaxe et au génie de la langue; si elle ajoute à sa richesse; si par là on évite une périphrase traînante, une épithète lâche ou diffuse; si elle n'a point d'équivalent pour exprimer une nuance intéressante, ou dans le sentiment, ou dans l'idée, ou dans l'image, où est la raison de ne pas l'employer? (Marm.)

— Théol. Doctrine nouvelle, hardie, telle que les libres penseurs en ont de tout temps professé.

NÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la néologie ou au néologisme. Langue, style, expression néologique. Ne se prend guère qu'en mauvaise part. Telle expression fut autrefois *néologique*, qui est aujourd'hui du bel usage. (Desfont.)

— Il ne se met qu'après son substantif. Expression néologique. Dictionnaire néologique.

NÉOLOGISME. s. m. Habitude d'employer sans besoin ou sans goût des termes nouveaux ou de donner aux mots reçus des significations différentes de celles qui sont en usage. Ne se prend qu'en mauvais part. La manie du néologisme. Ouvrir la porte au *néologisme*, dont la plupart de nos écrivains abusent misérablement; excuser ou encourager les fredaines de style qui font tant de bruit autour de nous; augmenter cette rage de vieilles expressions; de phrases mal faites, d'emprunts maladroits à Ronsard et à Jodelle, ce n'est pas mon intention. (Ph. Chasles.) Comparez au *néologisme* de J.-J. Rousseau celui de Sébastien Mercier, vous verrez qu'il y a fagots et fagots, et que tout dépend de l'habileté de l'artiste. (Id.)

> N'allez pas étaler l'effronté barbarisme,
> Ni l'absurde jargon du froid *neologisme*. (MILLER.)

‖ Ce mot s'étend aussi à la manière d'arranger et de couper les phrases, de joindre les mots ensemble, ou même à la manie d'entasser des figures bizarres.

— Mot forgé ou transporté sans nécessité d'une langue dans une autre. Ouvrez les versificateurs du temps de Louis XIII, vous verrez qu'alors on était aussi fou de *néologismes* qu'aujourd'hui. (Ph. Chasles.)

— Mot détourné de sa signification ordinaire.

— Se prend aussi en bonne part dans le sens de Mot nouveau.

— Mme de Genlis peint fort bien le néologisme. Monsieur est beaucoup trop merveilleux pour moi. Son esprit est si fort au-dessus du mien, que je ne comprends pas plus ses longs discours que s'il parlait allemand. Son langage est composé d'une quantité de mots qui me sont absolument inconnus, et il place ceux que je connais de manière à me dérouter totalement sur leur signification.

— Syn. comp. NÉOLOGISME. NÉOLOGIE. La *néologie* est un art, le *neologisme* en est l'abus.

NÉOLOGISTE. s. m. Gram. Celui qui fait un trop fréquent usage du néologisme.

— Syn. comp. NÉOLOGISTE. NÉOLOGUE. Quelques personnes prennent *néologue* en bonne part; mais *neologiste* est toujours une qualification défavorable.

NÉOLOGUE. s. m. Celui qui, soit en parlant, soit en écrivant, fait un usage fréquent de termes nouveaux ou détournés de leur véritable sens. Se prend souvent en mauvaise part. Cet auteur est un néologue. Un terme hasardé est peu de chose; c'est le tour affecté des phrases c'est la jonction téméraire des mots, c'est la bizarrerie, la fadeur des figures, qui caractérisent surtout le *neologue* et lui donnent un faux air d'esprit auprès de ceux qui n'en ont guère. (Desfont.) Si l'on ne voulait accepter qu'une seule époque littéraire dans toute la vie d'une nation, Lucrèce d'une part et de l'autre Tacite seraient des écrivains barbares; il ne faudrait lire ni Shakespeare et Bacon, riches de toute l'éloquence du XVIe siècle, ni Mackintosh, Erskine ou Byron, *néologues* du XVIIIe siècle. (Ph. Chasles.)

NÉOMÉNIASTE. s. m. Ant. gr. Celui qui célébrait la fête de la néoménie.

NÉOMÉNIE. s. f. (ét. gr. νέος, nouveau; μήνη, la lune.) Astron. anc. Nouvelle lune.

— Ant. Fête qui se célébrait chez les anciens à chaque renouvellement de la lune. ‖ En Égypte, elle consistait surtout à conduire en pompe l'animal sacré avec lequel le mois était en rapport. ‖ En Grèce, on sacrifiait à tous les dieux, surtout à Apollon. Des jeux, des repas en commun occupaient le reste du jour.

Ant. gr. Le premier jour du mois athénien s'appelait néoménie. Le second s'appelait le *second jour du commencement*, et ainsi de suite jusqu'au dixième; le onzième s'appelait le *second jour du milieu*; et le vingt-unième, *le premier après les vingt*.

NÉOMÉNIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom d'Apollon, qui était honoré surtout à la nouvelle lune, parce que la plupart des astres empruntent leur lumière du soleil.

NÉOMÉRIDE. s. f. Entom. Espèce de papillon.

— Zooph. Genre de coralligènes flexibles ou polypiers des Antilles, établi dans la famille des tubulariées, pour placer une espèce qui vit en société; elle s'élève à 2 ou 3 centimètres.

NÉONI. s. m. Relat. Se dit de certains prêtres du Congo, qui se chargent spécialement d'exercer la médecine.

NÉONOMIEN. s. m. (ét. gr., νέος, nouvelle; νόμος, loi). Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui ne reconnaissait que l'Évangile.

NÉOPÈTRE. s. m. (ét. gr., νέος, nouveau, πέτρα, rocher). Minér. Silex à cassure écailleuse ou cireuse. ‖ Nom que l'on a proposé pour désigner les nouvelles roches.

NÉOPHOBE. s. des 2 g. (ét. gr., νέος, nouveau; φόβος, crainte). Crit. Celui, celle qui a horreur des innovations, et particulièrement de la néologie.

NÉOPHOBIE. s. f. Crit. Horreur de la nouveauté, surtout en fait de langage.

NÉOPHRON. Myth. gr. Fils de Némandre, que Jupiter changea en vautour.

NÉOPHRON. s. m. Ornith. Genre de la famille des vautours.

NÉOPHYSME. s. m. Ardeur à faire des néophytes. Alaric, dans la chaleur de son *néophysme* chrétien. (Encycl. nouv.) On le trouve aussi écrit *neophisme*.

NÉOPHYTE. s. des 2 g. (ét. gr., νεόφυτος, nouvellement planté converti; de νέος, nouveau, et φυτόν, plante). Personne nouvellement convertie, nouvellement baptisée. Zèle, ardeur, ferveur de néophyte. Bonguer était un bon *néo-*

phyte, fidèle à sa foi, parce qu'il lui devait son poste d'astronome. B. de St-P. · Le Cimmes, le Jammes, Julien, sont devenus leurs *néophytes*. (Chateaub.)

— On donnait autrefois ce nom aux nouveaux clercs, à ceux qu'on venait de recevoir dans l'Église, et aux novices dans les monastères.

— Fig. En politique comme en religion, les *néophytes* ont quelquefois une ferveur indiscrète. (De Bonald.)

NÉOPLASE. s. f. (ét. gr., νέος, nouveau; πλάσις, formation). Minér. Sulfate de fer, rouge, soluble, d'une saveur styptique analogue à celle de l'encre. ‖ Oxyde de nickel, appelé aujourd'hui *néoplaste*.

NÉOPLASTE. s. f. (ét. gr., νέος, nouveau; πλάσις, formation). Minér. Oxyde noir terreux, qui paraît dû à la décomposition de l'arséniure et de l'arséniate de nickel, dans certaines mines de la Hesse.

NÉO-PLATONICIEN, ENNE. adj. et s. Philos. Se dit improprement de tout ce qui appartient à l'école philosophique d'Alexandrie. Mais il est plus exact de n'accorder ce titre qu'aux métaphysiciens théosophes et mystiques, disciples d'Ammonius Saccas et de Plotin, dont le retour à l'ancien platonisme, mêlé à la théologie et à la démonologie orientale, fut combattu par les alexandrins proprement dits, lesquels étaient sceptiques. Plotin, Porphyre et Jamblique enseignèrent en Italie, en Grèce, en Syrie; et Proclus, au Vᵉ siècle, établit l'école néo-platonicienne dans Athènes. ‖ *Néo-platoniciens du XVᵉ siècle*. Membres d'une école de philosophie formée, à la renaissance des lettres, par Marsile Ficin, qui voua un culte spécial aux doctrines de Plotin et de ses disciples.

NÉO-PLATONISME. s. m. Philos. Doctrine philosophique des néo-platoniciens. Justinien détruisit le néo-platonisme en fermant les écoles d'Athènes.

NÉOPS. s. m. (ét. gr., νέος, nouveau; ὤψ, visage). Ornith. Genre de la famille des grimpereaux.

NÉOPTOLÈME Iᵉʳ. Un des noms de Pyrrhus, fils d'Achille et roi d'Épire. On l'appela de ce nom, parce qu'il alla au siége de Troye, étant encore fort jeune. ‖ NÉOPTOLÈME II. Monta sur le trône d'Épire en 361 av. J.-C. ‖ NÉOPTOLÈME III. Usurpa le trône d'Épire pendant l'absence de Pyrrhus le Grand, et fut mis à mort par ce prince, en 295 av. J.-C.

NÉOPTOLÉMÉES. s. f. pl. Ant. gr. Fête que les Delphiens célébraient en mémoire de Néoptolème, qui périt en voulant piller le temple d'Apollon.

NÉORAMA. s. m. (ét. gr., ναός, temple, habitation; ὅραμα, vue). B.-arts. Sorte de panorama tracé sur une surface cylindrique, et représentant l'intérieur d'un temple, d'un grand édifice éclairé et animé par des groupes de personnages, au milieu desquels se trouve placé le spectateur. M. Alaux l'inventa en 1827.

NÉOLAXANTÈRE. s. m. Techn. Nouvelle mécanique pour carder les matelas.

NÉOTÈRE. Hist. anc. Nom donné à Cléopâtre, sur quelques médailles.

NÉOTÉRIQUE. adj. des 2 g. (de νεώτερος, plus jeune, compar. de νέος). Didact. Qui est nouveau, moderne.

NÉOTHERMES. s. m. pl. (ét. gr., νέος, nouveau; θερμός, chaud). Techn. Bains chauds établis sur un modèle, ou d'après un système nouveau.

NÉOTTIE. s. f. (du gr. νεοττός, nouveau). Bot. Genre de plantes orchidées, renfermant une vingtaine d'espèces, dont trois seulement sont indigènes.

NÉOTTIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une néottie. ‖ NÉOTTIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des orchidées, ayant pour type le genre néottie.

NÉOTTOCRYPTE. adj. des 2 g. (ét. gr., νεοττός, nouveau; κρυπτός, caché). Entom. Se dit des insectes qui déposent leurs œufs sous l'écorce des plantes. ‖ NÉOTTOCRYPTES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères, comprenant ceux de ces animaux qui déposent leurs œufs sous l'écorce des plantes, où ils font naître des galles dans lesquelles les larves se développent.

NÉOU. s. m. Bot. Arbre du Sénégal dont on ignore le genre.

NÉOZONZE. s. f. Ant. pers. Fête que les Perses célébraient à l'équinoxe du printemps, et qui durait plusieurs jours.

NÉPAL ou **NÉPAUL**. Géogr. Royaume d'Asie, au nord de l'Hindoustan, dans lequel il est souvent compris. Il a 780 k. lon. sur 170; 2,000,000 hab. Capitale Katmandou. Ce pays, quoique indépendant de fait, est sous le protectorat de l'Angleterre depuis 1814.

NÉPAPANTOTOTL. s. m. Ornith. Canard sauvage du Mexique.

NÉPAUL. s. m. Ornith. Nom de l'espèce type du genre tragopan.

NÈPE. s. f. (du lat. *nepa*, scorpion). Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des rémitarses.

— Bot. On croit que la plante désignée sous ce nom par Théophraste est l'ajonc.

— Erpét. Espèce de vipère de Madagascar.

NÉPENTHE. s. f. Bot. Genre de plantes des Indes et de Madagascar: elle appartient à la famille des aristolochiées. La népenthe est une des merveilles de l'Inde. Il est certain que l'urne qu'elle présente à l'extrémité de ses feuilles est un des beaux phénomènes de la végétation. Cette urne, granuleuse en grande partie dans son intérieur, est ordinairement remplie d'une eau douce et limpide dont s'abreuvent les voyageurs, alors l'opercule est fermé; il s'ouvre dans le courant du jour, et l'eau diminue de moitié; mais cette perte est réparée pendant la nuit, et le lendemain l'urne est pleine de nouveau et fermée par l'opercule. C'est sa provision et au delà pour un jour, puisqu'il en reste toujours la moitié aux approches de la nuit. Plusieurs espèces de petits vermisseaux nagent, vivent et meurent dans cette liqueur.

NÉPENTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une népenthe. ‖ NÉPENTHÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre népenthe.

NÉPENTHÈS. s. m. (ét. gr., νη, partic. négat.; πένθος, tristesse, affliction). Philol. Plante avec laquelle, dit-on, Hélène composa le philtre qu'elle mêla dans la coupe de Télémaque, son hôte, pour lui faire oublier ses chagrins. Il paraît que ce mot, que l'on prend pour un substantif, n'est autre chose qu'un adjectif signifiant Qui écarte le chagrin. Cependant beaucoup d'auteurs ont fait des recherches pour savoir quelle était la plante désignée sous ce nom, et ont fait différentes conjectures à ce sujet: les uns ont supposé que c'était une espèce de chanvre des Indes, d'autres, que c'était l'opium.

— Plusieurs auteurs ont fait de ce mot, pris comme substantif, le titre d'un ouvrage.

NÉPER. Mathématicien écossais, inventeur des logarithmes et d'un instrument appelé *baguette de Néper*, à l'aide duquel on fait rapidement des calculs compliqués. Son vrai nom est Napier.

NÉPÉRIEN, ENNE. adj. Math. Qui a été inventé par Néper. Logarithmes népériens. Baguette népérienne.

NÉPÈS. s. m. Entom. Scorpion aquatique.

NÉPÈTE. s. m. Bot. Nom qu'on donnait, chez les anciens, au pouliot sauvage. ‖ On a aussi donné le même nom à des menthes et à des mélisses.

NÉPÉTÉ, ÉE. adj. (du lat. *nepeta*). Bot. Qui ressemble à la cataire. ‖ NÉPÉTÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des labiées, ayant pour type le genre cataire.

NÉPÉTELLE. s. f. Bot. Nom spécifique d'une espèce de cataire. ‖ On a donné le même nom à plusieurs plantes différentes.

NÉPHALIES. adj. f. pl. (du gr. νηφεῖν, être sobre). Ant. gr. Se disait des offrandes, des cérémonies religieuses dans lesquelles on ne faisait que des libations d'eau, de miel ou de lait. Les offrandes néphalies étaient agréables aux Euménides, aux nymphes, à Vénus, à Uranie, à Mnémosyne, et quelquefois à Bacchus lui-même. ‖ substantiv. *Les Néphalies*.

NÉPHÉLÉ. Myth. gr. Deuxième femme d'Athamas, roi de Thèbes; mère de Phryxus et d'Hellé, qu'elle déroba à la fureur d'Ino, sa rivale. Néphélé fut changée en nuage. ‖ Mère des Centaures, qu'elle eut d'Ixion; elle assista ses enfants dans leur combat contre Hercule.

NÉPHÈLE. s. f. Bot. Espèce du genre euphorbe.

NÉPHÉLÉGÉRÈTE. adj. m. Myth. gr. Qui rassemble les nuages. Épithète de Jupiter.

NÉPHÉLÉMANCIE. s. f. (ét. gr., νεφέλη, nuage; μαντεία, divination). Art de prédire l'avenir par l'inspection des nuages.

NÉPHÉLIBATE. adj. et s. des 2 g. Qui chemine à travers les nues. Nom d'un peuple imaginaire dans Rabelais.

NÉPHÉLIDE. s. f. Entom. Genre d'annélides.

NÉPHÉLIM. s. m. pl. Nom que l'Écriture donne aux enfants nés du commerce des anges avec les filles des hommes. ‖ Ce nom est aussi donné quelquefois aux Centaures, qu'on disait fils de la Nuée.

NÉPHÉLINE. s. f. (du gr. νεφέλη, nuage, brouillard). Minér. Silicate d'alumine naturel, pierre transparente qui, mise dans l'acide nitrique froid, devient comme nébuleuse à l'intérieur; elle se réduit en gelée dans le même acide chaud.

NÉPHÉLINIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui renferme de la néphéline. Dolérite néphélinique.

NÉPHÉLIODE. s. f. Entom. Genre d'annélides établi pour quelques espèces de sangsues.

NÉPHÉLION. s. m. (du gr. νεφέλη, nuage). Chir. Tache blanchâtre sur la cornée transparente; elle laisse passer les rayons lumineux comme à travers un nuage.

— Bot. Genre de la famille des sapindées, dont les fruits sont hérissés de pointes.

NÉPHELLE. s. f. Bot. Plante voisine du châtaignier.

NÉPHÉLOCENTAURE. s. m. Peuple imaginaire que Lucien place dans la lune.

NÉPHÉLOCOCCYGIE. s. f. Ville imaginaire, que Lucien place dans les nues.

NÉPHÉLOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., νεφέλη, brouillard; εἶδος, forme, ressemblance). Didact. Qui a l'apparence d'un nuage.

— Médec. Se dit de l'urine qui contient beaucoup de nuages blanchâtres.

NÉPHÈS-OGLI. Myth. mahom. Nom que les Turcs donnent aux enfants qu'ils croient être nés d'une mère vierge et avoir le don des miracles.

NÉPHRALGIE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur des reins, accompagnée de tremblements, de refroidissement de la peau, d'urines abondantes et claires, et quelquefois de vomissements opiniâtres.

NÉPHRALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui tient de la néphralgie.

NÉPHRALGIQUE. s. m. Malade attaqué de néphralgie.

NÉPHRANDRE. s. m. Bot. Arbrisseau de la Jamaïque, qu'on a réuni aux gattiniers.

NÉPHRÉLITE. s. f. Minér. Espèce de serpentine.

NÉPHRELMINTHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., νεφρός, rein; ἕλμινς, gén. d'ἕλμινθος, ver). Pathol. Qui est causé par des vers contenus dans les reins. Ischurie néphrelminthique.

NÉPHREMPHRAXIE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein; ἔμφραξις, fait de ἐμφράσσω, obstruer). Pathol. Engorgement, obstruction des reins.

NÉPHRÉTIE. s. f. (pr. *né-fré-ci*). Pathol. V. NÉPHRITE.

NÉPHRÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. νεφρός, rein). Anat. Qui appartient aux reins.

— Pathol. Se dit des maladies des reins. Colique néphrétique. Être sujet à la colique néphrétique.

— Pharm. Se dit des remèdes propres aux maladies des reins, et en particulier de la colique néphrétique. Remède néphrétique. Bois néphrétique.

NÉPHRÉTIQUE. s. m. Pathol. Celui qui est affligé de la colique néphrétique.

— Remède propre aux maladies des reins, et principalement à la néphrétique. La graine de lin est un néphrétique.

NÉPHRÉTIQUE. s. f. Sorte de colique causée par le gravier qui se détache des reins, et qui cause de grandes douleurs en passant par les uretères. Être tourmenté de la néphrétique. Avoir des attaques de néphrétique.

NÉPHRÉTITE. s. f. Minér. Stéatite verte translucide.

— On a donné le même nom à quelques variétés de la serpentine noble.

NÉPHRIDION. s. m. (du gr. νεφρίδιον). Ant. Nom qu'on donnait à la graisse qui entoure les reins.

NÉPHRINE. s. f. (du gr. νεφρός, rein). Chim. Un des noms sous lequel on a désigné l'urée.

NÉPHRITE. s. f. (du gr. νεφρός, rein). Minér. Variété du jade oriental. V. NÉPHRÉTITE.

— Pathol. Inflammation du rein.

NÉPHRITIQUE. adj. des 2 g. Pathol. V. NÉPHRÉTIQUE.

NÉPHROCATHOLICON ou **NÉPHROCATHARTICON**. s. m. (ét. gr., νεφρός, rein; καθαρτικός, purgatif). Pharm. Remède pour les maux de reins.

NÉPHROCÈLE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein; κήλη, hernie). Chir. Hernie du rein.

NÉPHRODION. s. m. Bot. Genre de fougères établi aux dépens des polypodes.

NÉPHROGRAPHE. s. m. (ét. gr., νεφρός, rein; γράφω, écrire). Didact. Celui qui écrit sur la structure, les fonctions, les maladies du rein.

NÉPHROGRAPHIE. s. f. Didact. Description des reins.

NÉPHROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la néphrographie.

NÉPHROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., νεφρός, rein; εἶδος, ressemblance). Didact. Qui a la forme d'un rein. Synonyme peu usité de Réniforme.

NÉPHROJE. s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants de la famille des ménispermes, qui se trouvent dans les forêts de la Cochinchine.

NÉPHROLITHE. s. m. (ét. gr., νεφρός, rein; λίθος, pierre). Pathol. Calcul engagé dans le rein.

NÉPHROLITHIASE. s. f. Pathol. Maladie causée par les calculs dans le rein.

NÉPHROLITHIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est dû à la présence de calculs dans le rein.

NÉPHROLITHOTOMIE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein; λίθος, pierre; τομή, coupe). Chir. Opération qui consiste à ouvrir le rein pour en extraire des calculs.

NÉPHROLITHOTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à la néphrolithotomie.

NÉPHROLOGIE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein; λόγος, discours). Didact. Traité sur le rein.

NÉPHROLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la néphrologie.

NÉPHROLOGISTE. s. m. Didact. Médecin qui s'occupe particulièrement des maladies des reins.

NÉPHROLOGUE. s. m. Didact. Auteur d'un traité sur le rein.

NÉPHROME. s. m. Bot. Genre de lichens.

NÉPHROPHLEGMASIE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein; φλεγμασία, inflammation). Pathol. Inflammation des reins. C'est la même chose que l'ischurie muqueuse.

NÉPHROPHLEGMATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., νεφρός, rein; φλέγμα, mucus). Pathol. Qui est dû à des mucosités provenant des reins.

NÉPHROPLÉGIE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein; πλήσσω, frapper). Pathol. Atonie ou paralysie du rein.

NÉPHROPLÉGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui dépend de la paralysie du rein.

NÉPHROPLÉTHORE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein; πληθώρα, pléthore). Pathol. Pléthore des reins.

NÉPHROPLÉTHORIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est causé par la pléthore des reins.

NÉPHROPS. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes établi aux dépens des écrevisses.

NÉPHROPYIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui dépend de la suppuration des reins, soit que le pus provienne de leur inflammation, ou qu'il résulte d'une métastase purulente.

NÉPHROPYOSE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein; πύον, pus). Pathol. Suppuration du rein.

NÉPHRORRHAGIE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein; ῥόος, écoulement; ἄγω, pousser). Pathol. Écoulement de sang qui provient des reins.

NÉPHRORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la néphrorrhagie.

NÉPHROSPASTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., νεφρός, rein; σπάω, serrer). Pathol. Qui est causé par le spasme des reins.

NÉPHROSTE. s. m. (ét. gr., νέφος, nuage; ἕω, s'envoler). Bot. Espèce de coque qui renferme la poussière séminale des lycopodes, qui s'en échappe sous forme d'un nuage.

NÉPHROTHROMBOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., νεφρός, rein; θρόμβος, caillot de sang). Pathol. Qui est dû à des caillots de sang contenus dans les reins.

NÉPHROTOME. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des hydromyes, qui comprend quelques espèces de tipules.

NÉPHROTOMIE. s. f. (ét. gr., νεφρός, rein; τομή, coupe). Chir. Opération dont le but est d'extraire les calculs des reins, ou de donner issue à une collection purulente.

NÉPHROTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à la néphrotomie.

NEPHTALI. Le sixième fils de Jacob, né de Bala, servante de Rachel.

NEPHTALI. Géogr. anc. La plus septentrionale des douze tribus d'Israël.

NEPHTALITE. adj. et s. des 2 g. Israélite de la tribu de Nephtali.

— Se dit d'une horde de Huns, appelés aussi *Huns blancs*.

NEPHTHÉ ou **NEPTHYS**. Myth. égypt. Déesse de la beauté et mère d'Anubis. De son union avec Typhon résulte le mélange de bien et de mal qui se trouve dans le monde.

NEPHTHYS. s. m. Entom. Genre d'annélides néréidées, qui ne contient encore qu'une espèce des côtes de l'Océan.

NÉPIDE. adj. des 2 g. Qui ressemble à une nèpe. ‖ NÉPIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des insectes hémiptères, qui a pour type le genre nèpe.

NÉPOMUCÈNE (Saint Jean). Né en Bohême vers 1330, refusa de révéler à l'empereur Wenceslas la confession de l'impératrice Jeanne sur la fidélité de laquelle le monarque avait des doutes, et, après avoir subi héroïquement la torture, il fut noyé dans la Moldau en 1383. Canonisé en 1729, il est devenu le patron de la Bohême.

NÉPOS (Cornelius). Historien latin. V. CORNELIUS.

NÉPOS (Flavius-Julius). Empereur d'Occident de 473 à 475. Chassé par le Pannonien Oreste, il s'enfuit dans la Dalmatie, sa patrie, où il se soutint encore quatre ans.

NÉPOTIEN. s. m. Hist. relig. Sectateur de Népos, évêque égyptien qui vivait au IIIᵉ siècle, et qui partageait l'erreur des millénaires.

NÉPOTIEN. Neveu de Constantin, prit la pourpre en 350, mais il fut mis à mort après vingt trois jours de puissance.

NÉPOTISME. s. m. (de l'ital. *nepotismo*, fait de *nepote*, neveu). Autorité que les neveux d'un pape ont eue quelquefois dans l'administration des affaires, durant le pontificat de leur oncle. Les abus du népotisme ont été funestes au pouvoir pontifical.

— Se dit, par extens., de l'abus que les fonctionnaires influents de l'État font de leur autorité pour avancer ou enrichir leurs parents au mépris des droits de ceux qui ont rendu des services.

— Syn. comp. NÉPOTISME. FAVORITISME. Le *népotisme* est le *favoritisme* appliqué aux parents; le *favoritisme* est le *népotisme* exercé sur des protégés quels qu'ils soient.

NEPTUNALES. s. f. pl. Myth. rom. Fête qu'on célébrait à Rome en l'honneur de Neptune, le 23 juillet.

NEPTUNE. Myth. rom. Dieu des mers, fils de Saturne et de Rhéa. Il fut banni du ciel avec Apollon, pour avoir voulu conspirer contre Jupiter, et bâtit les murailles de Troie. Neptune ne voulut point céder à Minerve l'honneur de donner un nom à la ville de Cécrops; et ayant créé un coursier, il fut vaincu par la déesse, qui fit naître l'olivier. Il fut l'époux d'Amphitrite et eut un grand nombre de maîtresses. On n'attribuait pas seulement à Neptune les tremblements et les autres mouvements extraordinaires de terre et de mer, on le regardait aussi comme l'auteur des changements considérables dans le cours des fleuves et des rivières. On le croyait encore le dieu tutélaire des murailles ou de leurs fondements, qu'il renversait à son gré. Le trident de *Neptune* est le sceptre du monde. Lemierre. || Ce dieu paraît n'avoir été adoré des anciens Romains que comme le dieu des chevaux.

Un orage terrible aux yeux des matelots,
C'est *Neptune* en courroux qui gourmande les flots.
(Boileau.)

— Iconol. On le représente ordinairement sur un char en forme de coquille, traîné par ces chevaux marins, et tenant dans sa main un trident. Assis sur une mer tranquille avec deux dauphins qui nagent sur la superficie de l'eau, et ayant près de lui une proue de vaisseau chargé de grains et de perles, il marque l'abondance qui résulte d'une heureuse navigation. Lorsqu'il paraît assis sur une mer agitée, le trident planté devant lui, et un oiseau monstrueux à tête de dragon, avec des ailes sans plumes, comme une chauve-souris, qui semble faire effort pour se jeter sur lui, pendant que Neptune demeure tranquille, et paraît même détourner la tête par mépris, c'est pour marquer que ce dieu triomphe également des tempêtes et des monstres de la mer.

— Génie à peu près semblable aux Faunes, aux Satyres, etc.

— *Fils de Neptune.* Se disait de tous les guerriers emportés et vaillants.

— Les poètes disent *les champs de Neptune, les plaines de Neptune, l'empire de Neptune,* pour la mer.

Un dauphin, traversant les plaines de *Neptune,*
Attiré par ses chants, prend soin de sa fortune.
(Castillon.)

Quand ma jeune valeur sur les champs de *Neptune*
Suivit le grand Énée et sa noble fortune.
(Delille.)

— Ils prennent Neptune pour la mer elle-même. Mais tout dort, et l'armée, et les vents, et *Neptune* (Rac.) Les flots émus de *Neptune* irrité. (Palissot.)

Leur flotte impérieuse, asservissant *Neptune,*
Des bouts de l'univers appelle la fortune. (Voltaire.)

L'été s'ouvrait à peine, à l'orageux *Neptune*
Mon père me pressait de livrer ma fortune. (Delille.)

— Boileau, par une superbe hardiesse, a osé dire *l'un et l'autre Neptune,* pour les deux mers :

Et nos vaisseaux domptant l'un et l'autre *Neptune,*
Nous allons chercher l'or malgré l'onde et le vent.
(Boileau.)

— Mar. Atlas maritime contenant des cartes réduites. || *Neptune oriental.* Celui qui contient des cartes des mers de l'Inde.

— Fig. Étudier le monde après y avoir longtemps vécu, c'est consulter le *Neptune* d'une côte après y avoir fait naufrage. (Boiste.)

— Astron. Nom qu'on a donné pendant quelque temps à la planète d'Herschel ou Uranus, parce que cette planète et celle de Jupiter sont placées des deux côtés de Saturne, père commun de Jupiter et de Neptune.

NEPTUNE (PETIT). s. m. Bot. Espèce de champignon.

NEPTUNIDE. Temps hér. Descendant de Neptune.

NEPTUNIE. s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses aquatiques de la Cochinchine. On mange habituellement ses fleurs en salade; leur saveur est douce et agréable.

NEPTUNIEN, ENNE. adj. Temps hér. Qui descend de Neptune ou qui appartient à ce dieu.

— *Le héros neptunien.* Thésée.

— Géol. Se dit de dépôts et de terrains qui doivent leur origine à l'eau. || *Roche neptunienne.* Celle qui doit naissance à des dépôts de ce genre.

— Poét. *L'empire, le rivage neptunien.* La mer, le bord de la mer.

NEPTUNIEN. s. m. Géol. V. NEPTUNISTE.

NEPTUNISME. s. m. Géol. Hypothèse dans laquelle on attribue à l'action de l'eau la formation des roches qui constituent la croûte du globe, quand elles ne présentent pas des traces évidentes de fusion.

NEPTUNISTE. s. m. Géol. Partisan de l'hypothèse du neptunisme.

NEPVEU. s. m. Se disait pour Neveu. || Petit-fils.

NEQUAM. Myth. Prétendu prince des magiciens, à qui les chroniques françaises attribuent la fondation de Mayence.

NÉQUINATE. s. m. Géogr. anc. Habitant de Néquinum.

NÉQUINUM. Géogr. anc. Nom donné à une ville d'Ombrie, appelée dans la suite *Narnia.*

NEQUIRON. Myth. jap. Dieu qui présidait à la guerre.

NÉQUITIS. s. m. Relat. Nom de certains sectaires du Congo, qui tiennent leurs assemblées dans des lieux sombres et inconnus au vulgaire; il faut prêter un serment pour y être admis, et les parjures sont immolés aux divinités protectrices de la secte.

NÉRAC. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Lot-et-Garonne); 6,600 hab. Terrines de foie gras, dites *terrines de Nérac.*

NÉRAMÉDHIA. s. m. Myth. ind. Sacrifices humains que les Indiens faisaient autrefois à Cali, femme de Shiva. Pour en diminuer l'odieux, les brahmanes avaient tâché d'établir la ferme persuasion que ces malheureuses victimes étaient transportées dans le ciel d'Indra, et mises au nombre de ses musiciens.

NERBEDDA. Géogr. Fleuve de l'Inde, en deçà du Gange, qui tombe dans le golfe de Cambaye, après un cours de 1,300 kilom.

NÈRE. s. m. Chronol. Période de six cents ans, en usage chez les Chaldéens.

— Pharm. Pastille usitée autrefois.

NÉRÉE. Dieu marin, le plus vieux des fils de l'Océan et de Téthys ou de la Terre. Il avait, comme Protée, le don de son de changer souvent de forme et de prédire l'avenir.

— Iconol. On le représentait vieux et avec la barbe couleur d'azur.

— Poét. Se prend quelquefois pour la mer, mais la mer calme et paisible.

— Les poètes disent *l'empire de Nérée,* pour la mer.

NÉRÉIDE. s. m. (du gr. νηρὶς, humide). Myth. Chacune des nymphes de la mer. Belles, jeunes, folâtres, enjouées, humides. || Chacune des cinquante filles de Nérée et de Doris.

— Iconol. On représente ces nymphes avec un corps de femme jusqu'à la ceinture; le reste du corps est en forme de poisson. Elles sont toutes belles, jeunes, groupées autour d'Amphitrite, au milieu des Tritons, et parées d'algues et de coquillages.

NÉRÉIDE. s. f. (de *Néréide*). Entom. Genre d'annélides de la famille des branchiodèles, renfermant un grand nombre d'espèces. On les a appelées *scolopendres marines,* parce que, comme les scolopendres, elles sont longues et aplaties. Elles se cachent et saisissent leur proie au passage. Elles se filent un léger tissu de soie dans les inégalités des rochers, des madrépores, des coquilles à surface raboteuse, ou se font dans la terre des trous qu'elles garnissent de même, et qu'elles prolongent quelquefois au-dessus de la surface, en agglutinant à leur réseau des corps étrangers.

NÉRÉIDÉ, ÉE adj. Entom. Qui ressemble à une néréide || NÉRÉIDÉES. s. f. pl. Famille d'annélides. || Famille de l'ordre des chétopodes homoeriniens, ayant pour type le genre néréide.

NÉRÉIDÉE. s. f. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des varechs.

NÉRÉIDIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble à une néréide. || NÉRÉIDIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des annélides errantes, qui a pour type le genre néréide.

NÉRÉISCOLÉ, ÉE. adj. (ét. gr., νηρὶς, néréide; σκώληξ, ver). Entom. Qui est intermédiaire entre les vers et les néréides. || NÉRÉISCOLÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des chétopodes homoeriens, comprenant ceux qui, par la forme de leur corps, font le passage aux lombricinées.

NÉRÉNES ou **NÉRENGS.** s. m. pl. Livre de prières chez les Persans.

NÉRET. s. m. Métrol. anc. Nom d'une ancienne monnaie de billon. || adjectiv. Sou néret. Denier néret.

— Agric. Sorte de raisin noir qui croît dans le Languedoc.

NERF. s. m. (le *f* se prononce au singulier, mais il est muet au pluriel; quelquefois même, dans la conversation, on ne le fait pas sentir au singulier; du lat. *nervus*). Anat. Se dit de petits filaments blanchâtres qui, distribués dans les diverses parties du corps, transmettent au cerveau les sensations occasionnées par les objets extérieurs, et portent aux muscles les ordres de la volonté. Nulle sensation ne peut être perçue par le cerveau, s'il n'existe pas de nerf entre l'encéphale et la partie du corps qui reçoit l'action des corps extérieurs. Qu'un nerf soit coupé ou lié, les parties auxquelles il se distribue perdent la faculté de sentir et de se mouvoir; si on pratique la ligature ou la section de la moelle dans la région cervicale, le corps entier perd la faculté de sentir; l'anéantissement de toute espèce de sensation est enfin le résultat de la compression ou de la destruction du cerveau. Le cerveau est le principe des nerfs. Les conjugaisons des nerfs. Nerfs de la première, de la seconde conjugaison, etc. Nerf de la première, de la seconde paire, etc. Nerf intercostal, nerf caverneux, nerf optique. Couper, piquer un nerf. Offenser un nerf. Maladie de nerfs. Attaque de nerfs. Avoir mal aux nerfs. Avoir des maux de nerfs. Avoir les nerfs irrités, les nerfs agacés. Cela fait mal aux nerfs. Cela est bon pour les nerfs. Avoir les nerfs en bon, en mauvais état. Irriter, calmer les nerfs. Ils ont été tellement épouvantés de notre canon, que les *nerfs* du dos qui servent à le tourner et ceux qui remuent les jambes pour s'enfuir, n'ont pu être arrêtés par la volonté d'acquérir de la gloire. (Mme de Sév.)

Ces muscles, cet amas d'innombrables vaisseaux,
Du dédale des *nerfs* les mobiles faisceaux.
(Thomas.)

— Fig. Les petites poésies minaudières agacent plus les *nerfs* que le cri d'une roue sèche sur son essieu. (Boiste.)

— Fig. Les prépositions et les conjonctions sont comme les *nerfs* et les ligaments de tout le discours. (Regn. Desmar.)

— Se dit improprement, dans le langage vulgaire, des tendons, des muscles. Avoir un nerf foulé. Se fouler un nerf. Nerf tressailli. Contraction des nerfs. Nerf du jarret.

— Les anciens nommaient *nerfs* toutes les parties blanches du corps animal, les nerfs, les tendons et les ligaments. Mais depuis Galien, et peut-être même avant Galien, le nom de *nerf* est uniquement réservé aux parties qui ont une connexion effective, soit directe, soit indirecte, avec le centre nerveux cérébro-spinal.

— *Nerf de bœuf.* Le membre génital du bœuf, arraché et desséché. Donner des coups de nerf de bœuf. || C'est par suite d'une erreur populaire que ce mot est pris pour le membre génital du bœuf; mais, dans la réalité, ce que les bouchers vendent sous ce nom se compose des tendons de la jambe et du calcanéum du bœuf, qui correspondent à la partie appelée dans l'homme le *tendon d'Achille.* || Dans cette acception, on prononce *ner.*

Et si dans la province
Il se donnait en tout vingt coups de *nerf* de bœuf,
Mon père pour sa part en emboursait dix-neuf.
(Racine.)

— Le système nerveux n'existe pas seulement chez l'homme, on le retrouve, avec un développement plus ou moins complet, dans toute la série animale. Il entre si profondément dans la nature de toute organisation, que la question de savoir si les plantes elles-mêmes sont complètement dépourvues de toute innervation est loin d'être définitivement résolue. La portion centrale de la moelle végétale, qui projette dans toutes les parties de la plante ses rayons médullaires, certains mouvements comparables à ceux des zoophytes, tels que l'épanouissement et la clôture des fleurs diurnes et nocturnes, le mouvement gyratoire d'un hedysarum, l'irritabilité si prononcée des sensitives, etc., sont autant de faits qui doivent au moins faire résoudre cette question d'une manière négative.

— Fig. Force, vigueur. Avoir du nerf dans le caractère. N'avoir pas de nerf. Il n'y a point de nerf dans ses discours. Cet ouvrage est plein de nerf.

— Peint. Se dit pour exprimer la force, la fermeté que l'on a apportée à l'exécution d'un ouvrage d'art, et qui se laisse apercevoir dans cet ouvrage.

— Prov. *L'argent est le nerf de la guerre.* On ne soutient la guerre qu'avec beaucoup d'argent.

Si de quelque argent frais nous avions le secours,
C'est le *nerf* de la guerre ainsi que des amours.
(Regnard.)

— S'est dit quelquefois des cordes d'un instrument de musique. Et bande de tes mains les *nerfs* de mon rebec. (Régnier.)

— Archit. Se dit quelquefois pour Nervures, qui ornent et séparent les voûtes gothiques. On dit plus ordinairement *nervures.*

— Pêch. Se dit des cordes qui sont attachées au bout de l'épervier, et qui servent à le serrer quand le poisson est pris.

— Vénér. Parties de la génération, chez le cerf.

— Techn. Se dit des cordelettes qui sont attachées au dos du livre, et sur lesquelles les cahiers sont cousus. || Dans les fers doux, parties saillantes en forme de lames plates et allongées, qu'on remarque dans l'épaisseur des filaments.

— *Nerf* rime au singulier avec *cerf* et *serf;* au pluriel, où le *f* ne se prononce pas, il se joindra encore aux terminaisons en *ers, airs, erts,* sans égard à la lettre d'appui.

Et des faisceaux légers de fibres et de *nerfs,*
Dans l'ombre du cerveau vont graver l'univers (Del.)

NERF-FERURE. s. m. (du fr. *nerf,* et du vieux mot *ferir,* frapper). Art vétér. Coup, atteinte qu'un cheval a reçu du pied d'un autre cheval sur le tendon de la partie postérieure d'une jambe de devant ou de derrière. || Pl., *nerf-férures.*

NERGEL. Myth. Divinité des Cuthéens, que les uns disent avoir été adorée sous la forme d'une poule de bois, les autres sous celle d'une flamme qu'ils entretenaient sur les autels en l'honneur du soleil.

NÉRI (Saint Philippe de). Né à Florence en 1515, mort en 1595, se consacra tout entier au service des malades et des pèlerins. Il fut le fondateur de la congrégation des oratoriens.

NÉRIA, NÉRIÈNE ou **NÉRION.** Myth. lat. La valeur personnifiée; femme de Mars.

NÉRICIE. Géogr. Ancienne province de la partie centrale de la Suède, comprise à présent dans le district méridional de la préfecture d'Orébro.

NÉRIÉ. Géogr. Ancien nom du cap Finistère en Espagne.

NÉRIE. s. m. Entom. Genre de diptères établi pour trois espèces d'Amérique.

NÉRIETTE. s. f. Nom vulgaire de l'épilobe.

NÉRIGON, ONE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Scandie, à l'ouest, dans le pays qu'on appelle aujourd'hui Norwége.

NÉRINDE. s. f. Comm. Toile de coton blanche fabriquée aux Indes.

NÉRINÉ. s. m. Conchyl. Genre de coquilles fossiles, voisin des cérites ou des pyramidelles.

NÉRION. Myth. lat. V. NÉRIA.

NÉRION. s. m. (du gr. νηρὸς, humide, parce qu'il croît effectivement dans les lieux humides et marécageux). Bot. Genre de plantes de la famille des apocynées. On les a rangées à tort dans la famille des lauriers. Une des espèces était connue sous le nom de laurier-rose. Le nérion commun est très-répandu dans tous les jardins.

NÉRIOSENGH ou **NÉRIOSSENGUL.** Myth. pers. Un des vingt-quatre Izeds; ange qu'Ormuzd envoya vers Zoroastre pour lui annoncer sa mission divine.

NÉRIPIEN. adj. et s. Géogr. Ancien peuple qui habitait la Sarmatie asiatique.

NÉRIS. Géogr. Bourg de France (Allier); 1,000 hab. Eaux minérales thermales très-fréquentées.

NÉRITA. Myth. lat. V. NÉVÉRITA.

NÉRITACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une nérite. || NÉRITACÉS. s. m. pl. Famille de mollusques trachélipodes physiphages. || Famille de l'ordre des gastéropodes pectinibranches gymnocochlides, ayant pour type le genre nérite.

NÉRITE. s. f. (du gr. νηρὸς, humide). Conchyl. Genre de coquilles univalves operculées, et de forme à peu près sphérique, renfermant un grand nombre d'espèces, qui vivent les unes dans les fleuves, et les autres dans la mer.

NÉRITIEN, ENNE. adj. Géogr. anc. Qui appartient au mont Nérite, et par suite à l'île d'Ithaque, où ce mont était situé.

— Se dit d'Ulysse, roi d'Ithaque, et de ce qui lui appartient. Le héros néritien.

— S'est dit des Sagontains, originaires du royaume d'Ulysse.

NÉRITIER. s. m. Conchyl. Mollusque qui vit dans les nérites.

NÉRITINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves renfermant plusieurs espèces fossiles.

NÉRITITE. s. f. Conchyl. Nérite fossile.

NÉRITOTOME. s. m. Conchyl. Petit genre de coquilles formée avec la limnée auriculaire.

NÉROCILE. s. f. Crust. Genre de crustacés isopodes.

NÉROLI. s. m. Essence tirée de la fleur d'oranger. Ce nom vient, dit-on, de la princesse Nérola, qui inventa ce parfum.

NÉRON (C. Claudius). Général romain, qui, nommé l'an 207 av. J.-C., consul avec Livius Salinator, son ennemi, oublia son inimitié pour agir de concert avec lui, afin de chasser Annibal de l'Italie. || Un autre Néron fut le premier mari de Livie, depuis femme d'Auguste, et le père de Tibère. || Le plus célèbre personnage de ce nom est Lucius-Domitius Néron, empereur romain, à qui ses crimes et ses débauches ont assuré une épouvantable immortalité. Il naquit l'an 37 de J.-C., commença son règne par quelques actes de modération et de sagesse; mais, après avoir secoué le joug de ses gouverneurs et celui de sa mère, qu'il avait laissés jusque-là régner sous son nom, il fit empoisonner Britannicus, assassiner Agrippine, sa mère, fit appeler à Rome des histrions et des pantomimes, et se mêla lui-même à leurs jeux. Il répudia sa femme Octavie pour épouser Poppée, qui ne tarda pas elle-même à périr des suites d'un coup de pied. En 64 il mit le feu à Rome, accusa les chrétiens d'être les auteurs de l'incendie, et leur fit souffrir d'atroces tortures. Quatre ans après, Galba fut proclamé empereur, et le sénat déclara Néron ennemi public. Il fut forcé de se tuer. En lui finit la maison des Césars. Il avait trente et un ans, et en avait régné quatorze.

— s. m. Son nom sert à désigner les princes cruels. Le matérialisme encourage les *Nérons.* (Volt.) L'ambition a fait des *Nérons.* (Boiste.)

— Hist. *Le Néron du Nord.* Christian II, roi de Danemark et de Suède.

NÉRON. s. m. Se disait pour l'Endroit d'une hache où le fer se croise avec le bois.

NÉRONDE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Loire); 1,200 hab.

NÉRONDES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Amand (Cher); 1,500 hab.

NÉRONIEN, ENNE. adj. Ant. rom. Qui appartient à Néron.

— *Mois néronien.* Nom que les Romains ont donné, pendant quelque temps, au mois d'avril.

— *Jeux néroniens.* Jeux littéraires institués à Rome par Néron, vers l'an 52, à l'instar de ceux d'Olympie. Les jeux néroniens furent rétablis par Domitien sous le nom de *jeux capitolins*

— Chir. *Phlébotomie néronienne.* Se disait lorsqu'on ouvrait plusieurs veines dans le même jour.

NÉROS. s. m. (pr. *né-ross*). Astron. Période des anciens, la même à ce qu'on croit qui ramène les mêmes lunes aux mêmes jours du mois.

NERPOU-TIROUNAL. s. m. Relat. Fête indienne qui dure dix-huit jours, pendant lesquels ceux qui font vœu de l'observer doivent jeûner, se priver de femmes, coucher sur la terre sans natte, et marcher sur un brasier.

NEPRUN. s. m. (ét. lat., *nigrum,* noir; *prunum,* prunier; à cause de la noirceur de son écorce

et de son fruit). Bot. Genre de la famille des rhamnées, ayant pour type un arbrisseau qui porte un petit fruit noir dont on se sert en médecine et dans la teinture. On prépare avec le suc épaissi des fruits mûrs et une certaine quantité d'alun dissoute dans de l'eau, une couleur verte, connue sous le nom vulgaire de *vert de vessie*. On compte environ cinquante espèces de nerpruns. Parmi les espèces indigènes, il en est plusieurs très-communes dans les jardins et dans les bois. Le nerprun forme d'excellentes haies, dont le vert foncé contraste avec la couleur plus claire des autres arbustes. Le nerprun des teinturiers fournit le stil de grain, qui est d'une assez belle couleur jaune. Le bois du nerprun bourdainier donne le charbon le plus léger pour la composition de la poudre à canon. Le nerprun de la Chine fournit aux pauvres habitants de ce pays une espèce de thé.

NERRE. s. m. Hortic. Variété de raisin.

NERTCHINSK. Géogr. Ville de la Russie d'Asie, chef-lieu d'un district du gouvernement d'Irkoutsk; 3,000 hab.

— Hist. *Paix de Nertchinsk.* Paix conclue en 1689 entre la Chine et la Russie.

NERTE. s. m. Bot. Nom vulgaire du myrte.

NERTÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

NÉRUSE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois des Alpes maritimes. Vence était la capitale des Néruses. On dit aussi *Nérusien, enne.*

NERVA. Empereur romain, né vers l'an 25, fut proclamé en 96, après Domitien, et régna deux ans. Son règne fut remarquable par la modération et la justice. Se sentant trop faible pour supporter seul le poids de l'empire, il adopta Trajan, qui fut son successeur.

NERVAISON. s. f. Didact. Ensemble des nerfs, des organes de la sensibilité. On dit plus ordinairement *système nerveux.*

NERVAL, ALE. adj. (du lat. *nervus*, nerf). Anat. Qui a rapport aux nerfs.

— Pathol. Qui affecte les nerfs, qui en vient. Maladie nervale. Toux nervale.

— Pharm. Bon pour les nerfs. Baume nerval.

— Bot. Qui est en rapport avec les nervures des feuilles ou qui en provient. Déhiscence nervale. Vrilles nervales. || Se dit aussi de quelques champignons qui croissent le long des nervures des feuilles.

— Le plur. masculin *nervaux* est peu usité.

NERVATION. s. f. (pr. *ner-va-ci-on;* du lat. *nervus*, nerf). Bot. Ensemble des nervures d'une feuille, des ramifications formées par les vaisseaux qui parcourent le limbe.

NERVATO-VEINÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une feuille dont les nervures se subdivisent plusieurs fois et se terminent par des veines.

NERVÉ, ÉE. part. pass. du v. Nerver. S'emploie adjectiv. Un battoir bien nervé. La pointe de cet arçon n'est pas bien nervée.

— Blas. Se dit des feuilles dont les nervures sont d'un émail différent. Feuille de chêne nervée d'or.

— Bot. Qui est muni de nervures, comme les cotylédons du jalap, les spatelles du paspal, les spatellules du seigle, ou qui en a de très-saillantes, comme les feuilles du grand plantain.

NERVER. v. a. 1re conj. Garnir et couvrir du bois avec des nerfs que l'on colle dessus, après les avoir battus et comme réduits en filasse. Nerver un battoir, les arçons d'une selle.

— *Nerver un livre.* Dresser les nerfs ou les cordelettes sur le dos d'un livre, et les fortifier avec de la colle forte et de la toile ou du parchemin.

— *Nerver les panneaux.* Soutenir en dessous par des barres ou de grands nerfs de bœuf, les panneaux très-larges des grandes portes.

— SE NERVER. v. pron. Être nervé.

NERVEUX, EUSE. adj. (du lat. *nervus*, nerf). Qui appartient aux nerfs. Affection nerveuse. Maladie nerveuse. Fièvre nerveuse. Toux nerveuse.

— *Fluide nerveux.* Fluide que l'on supposait en circulation dans les nerfs, et que l'on regardait comme l'agent de la sensibilité et du mouvement.

— *Être nerveux.* Avoir les nerfs irritables.

— *Le genre nerveux, le système nerveux.* Les nerfs du corps humain, pris collectivement.

— Qui a de bons nerfs, qui a beaucoup de force dans les muscles. Bras nerveux. Corps nerveux. Homme nerveux. Cheval nerveux. Les grands chevaux de la Frise et du Holstein sont remplacés, dans les plaines ardentes et sablonneuses de l'Arabie, par de petits chevaux *nerveux*, bruns et d'une rapidité surprenante. (Virey.)

— Fig. *Style, discours nerveux.* Style, discours qui a de la fermeté, de la vigueur. Tâchez, si vous pouvez, d'affaiblir votre style *nerveux* et concis. (Volt.)

— Plein de nerfs et de muscles. Le pied est la partie du corps la plus nerveuse.

— Bot. Dont les feuilles sont garnies de nervures très-saillantes.

— Entom. Dont les ailes portent des nervures colorées d'une autre couleur que le fond.

— Techn. Se dit du fer qui a de la ténacité.

NERVÈZE. s. m. Littér. S'est dit de tout écrivain obscur et enflé, dont le style ressemblait à celui de Guillaume Bernard Nervèze, qui fut secrétaire de la chambre du roi. La race des Nervèzes n'est point éteinte.

— Se disait aussi du style de cette école. Le nervèze, le galimatias et le phebus. Ce terme est aujourd'hui complètement hors d'usage.

NERVIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Peuple de la deuxième Belgique, au nord. Les principales villes des Nerviens étaient Cambrai, Tournai et Bavai.

NERVIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *nervus*, nerf; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles garnies de nervures bien sensibles.

NERVIMOTEUR, TRICE. adj. (ét. lat., *nervus*, nerf; *motus*, mouvement). Phys. Se dit des agents capables de produire la nervimotion. || subst. Un nervimoteur.

NERVIMOTILITÉ. s. f. Phys. Propriété vitale en vertu de laquelle a lieu la nervimotion.

NERVIMOTION. s. f. (pr. *ner-vi-mo-ci-on*). Phys. Phénomène du mouvement que les agents extérieurs produisent dans les sens, et que les nerfs transmettent aux muscles.

— Ce terme semble à peu près inutile, car la science possède déjà le mot *innervation*, qui exprime parfaitement l'idée attachée à ce mot.

NERVIN. adj. m. Pharm. Se dit des remèdes qu'on croit propres à fortifier les nerfs. || On dit substantiv. et plus communément *les nervins.*

NERVOIR. s. m. Techn. Outil avec lequel le relieur détache les nerfs de l'encollage sur le dos d'un livre. || Instrument dont le confiseur se sert pour imiter les nervures des feuilles.

NERVOL. s. m. Bot. Espèce de fougère.

NERVOSITÉ. s. f. Néol. Qualité de ce qui est nerveux.

NERVULE. s. f. (du lat., *nervus*, nerf). Bot. Faisceaux des vaisseaux qui parcourent le placentaire d'un fruit.

— Entom. Petite nervure de l'aile des insectes qui de la nervure costale se porte obliquement à la circonférence.

NERVULEUX, EUSE. adj. Bot. Qui porte des nervures saillantes.

NERVURE. s. f. Techn. Réunion des parties saillantes qui sont formées sur le dos d'un livre par les nerfs ou cordes qui servent à relier. La nervure d'un livre. En général, on se contente maintenant de figurer la nervure.

— Archit. Se dit des moulures saillantes et rondes placées sur les arêtes d'une voûte, sur les côtés des cannelures, sur les arêtes des volutes, sur les angles des pierres, sur le contour d'une console, etc. Les nervures d'une voûte gothique.

— Bot. Se dit des filets saillants qui parcourent la surface des feuilles de certaines plantes et des pétales de certaines fleurs. Feuilles à deux, à trois nervures.

— Entom. Les tubes cornés qui se ramifient diversement dans l'aile des insectes.

— Art d'appliquer des nerfs.

— Passe-poil sur la couture d'un habit.

NERVUS. s. m. (pr. *ner-vuss;* mot latin). Ant. rom. Lien de bois qu'on serrait aux pieds, aux mains et au cou de celui qui était condamné à cet horrible supplice.

NERWINDE ou **NEERWINDEN.** Géogr. Village de Belgique, dans la province de Liége, 300 hab.

— Hist. *Bataille de Nerwinde.* Victoire remportée par le maréchal de Luxembourg, sur les troupes alliées commandées par le prince d'Orange, le 29 juillet 1693. || Bataille gagnée par les Autrichiens sur le général Dumouriez, le 19 mars 1793.

NÉSARNAK. s. m. Mamm. Espèce de dauphin.

NESCIEMMENT. adv. (pr. *nèss-ci-a-man*). Se disait pour Sans le savoir, imprudemment. Duquel ayant eu sa dépêche, s'en alla après fort *nesciemment* trouver le roi, qui trouva fort étrange la façon de ce pauvre philosophe d'avoir abordé premier le vassal que le seigneur. (Brantôme.)

NESCIENT, ENTE. adj. (pr. *ness-ci-ant*). S'est dit pour Qui ne sait pas, ignorant; qui agit imprudemment, sans réflexion. Ce mot ne paraît pas susceptible d'être restitué au langage moderne.

NESCIO VOS. (pr. *nes-cio-voss;* mots. lat. qui signifient *je ne vous connais pas*). Formule familière de refus. Je vous ai accordé votre première demande; mais pour celui-ci, *nescio vos.* Il me dit qu'il voulait vous parler un moment, je dis : *nescio vos.* (Scarron.)

> Quelque autre sous l'espoir du matrimonion
> Aurait ouvert l'oreille à la tentation,
> Mais moi, *nescio vos.* (MOLIÈRE.)

|| Cette locution latine, que notre langue a adoptée, tire sa source de l'Écriture sainte.

NÉSÉE. Myth. gr. Une des Néréides.

NÉSÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des lithraires.

— Crust. Sous-genre de crustacés.

— Zooph. Genre de polypiers flexibles, établis aux dépens des corallines.

NESERÉ. s. m. Philol. Lettre, écriture persane.

NESKARI. s. m. Ichthyol. Poisson du genre salmone, qu'on trouve dans les lacs de la Sibérie.

NESKI. adj. des 2 g. Philol. Se dit du caractère d'écriture dont les Arabes se servent le plus communément. Le caractère, l'écriture neski. || substantiv. Le neski.

NESLE. Géogr. Espèce de château-fort qui était situé à Paris, sur le bord de la Seine, vers le lieu où se trouve aujourd'hui l'Institut. On disait aussi *la Tour de Nesle.*

— Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Péronne (Somme); 1,650 hab.

NESLE ou **NÈLE.** s. f. Métrol. Ancienne monnaie de billon, qui avait cours au milieu du XVIIe siècle. Elle était ainsi appelée de la tour de Nesle, à Paris, où elle était fabriquée dans l'origine.

NESLIE. s. f. Bot. Genre de plantes crucifères d'Europe.

NESMOND (de). Évêque de Bayeux, mort en 1715, fonda plusieurs établissements de charité destinés à donner du travail aux pauvres, ce qui donna lieu au proverbe : *Filez filasse, M. de Nesmond l'a dit.*

NESNAKI. s. m. Ichthyol. Espèce de saumon des rivières de Sibérie.

NESROCH. Myth. or. Dieu des Assyriens.

NESSA ou **NESSI.** s. m. Chron. Nom que les anciens Arabes, avant leur conversion au mahométisme, donnaient à un mois qu'ils intercalaient tous les trois ans dans leur année, pour que l'année lunaire s'accordât avec l'année solaire.

NESSATUS. s. m. (pr. *nes-sa-tuss*). Bot. Espèce d'arbrisseau qui croît aux Indes orientales.

NESSIR-KHAN. Souverain et législateur du Béloutchistan, sut se faire chérir de ses sujets. Il mourut en 1795.

NESSUS. Myth. Centaure, fils d'Ixion et de Néphélé. Il voulut enlever Déjanire, et Hercule le perça d'une de ses flèches empoisonnées. La robe de Nessus donna plus tard la mort à Hercule.

NESTALIK. adj. et s. m. Philol. Nom d'un caractère d'écriture propre aux Persans.

NESTÉES. s. f. pl. Antiq. Un des jours des Thesmophories, le seizième de pyanepsion, pendant lequel on observait le jeûne || Fête à Tarente, célébrée par un jeûne.

NESTIER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bagnères (Basses-Pyrénées); 600 hab.

NESTOR. Myth. Roi de Pylos, fils de Nélée et de Chloris. Il fut préservé du sort de son père et de ses frères, et combattit contre les Centaures, qui voulaient enlever Hippodamie, et se fit une grande réputation au siége de Troie. Apollon le fit vivre trois cents ans.

— Épith. Sage, prudent, vieux, éloquent. || Périphr. Le roi, le sage roi, le vieillard de Pylos.

NESTOR. Le père de l'histoire russe. C'était un moine qui vécut de 1056 à 1116. Sa Chronique est la source la plus précieuse de l'histoire primitive des Slaves.

NESTOR. s. m. Nom propre devenu appellatif, par allusion au Nestor d'Homère. Le vieillard le plus âgé et le plus respectable. Le Nestor du conseil. Le Nestor de la littérature. Ces jeunes Achilles ont besoin de Nestors.

> Ainsi plaît un *Nestor* de qui Saturne argente
> La rare chevelure et la barbe ondoyante.
> (BÉRANGER.)

— C'est aussi à cause de la longue vie de Nestor que les Grecs avaient l'usage, quand ils voulaient souhaiter à quelqu'un une longue vie, de lui souhaiter les années de Nestor.

NESTORIANISME. s. m. Hérésie des sectateurs de Nestorius. Le nestorianisme consistait dans une opposition, une séparation de la nature divine et de la nature humaine; il niait aussi que le Saint-Esprit procédât du Verbe.

NESTORIEN, ENNE. adj. et s. Partisan de la doctrine de Nestorius, hérésiarque du Ve siècle. || Secte d'anciens philosophes qui, persécutés par les empereurs d'Orient, se réfugièrent auprès des califes.

— Qui appartient ou qui ressemble à Nestor, qui offre quelque rapport avec Nestor, soit pour la sagesse, soit pour l'éloquence persuasive, soit pour l'âge avancé.

NESTORIUS. Hérésiarque célèbre, né en Syrie, fut nommé en 428 patriarche de Constantinople. Plusieurs conciles condamnèrent ses doctrines, et il alla mourir dans un oasis de Libye.

NÉSU. Myth. Un des cinq dieux qui ont pendant longtemps tenu le premier rang chez les Arabes.

NET, ETTE. adj. (du lat *nitidus*, ou de l'ital. *netto*). Propre, qui est sans ordure, sans souillure. Une chambre nette. De la vaisselle nette. Les rues sont nettes. Avoir les mains nettes, les dents nettes. Tenir les enfants nets. Avoir la tête nette. Eau qui n'est pas nette. Des souliers nets. Devenant insensiblement plus hardi, il m'aida de lui-même à rendre mon plat *net* et à vider ma bouteille. (Le Sage.)

— On dit d'un grand mangeur qui ne laisse rien dans les plats, qu'*il fait les plats nets.*

— Prov. *Net comme une perle.* Très-net, très-propre. || Prov. et pop. On dit dans le même sens, *net comme un denier.*

— *Enfant net.* Enfant qui ne laisse plus aller sous lui.

— *Cheval sain et net.* Cheval qui n'a aucun des défauts, aucune des maladies qu'il est d'usage de garantir.

— Qui est pur, sans mélange.

— *Froment net.* Froment où il n'y a ni seigle, ni orge, ni ivraie, etc. || *Ce riz, ce poivre, ce café est net.* On en a ôté tous les corps étrangers qui pouvaient s'y trouver.

— Clair, transparent. Ce vin est bien net depuis qu'on l'a soutiré, depuis qu'on l'a laissé reposer. || *Ce vin est net.* On n'y a mêlé ni liqueurs étrangères, ni drogues.

— Uni, poli, sans tache. Avoir le teint net. La glace de ce miroir est bien nette. Ce diamant n'est pas net. Cristal net. Perle d'une eau bien nette.

— Qui n'est pas confus, qui est distinct, facile à discerner. Cette écriture, cette impression est bien nette. Ce caractère d'impression est net, fort net.

— *Voix nette.* Voix qui a le son clair et fort égal. || Se dit, dans le même sens, des cordes, des instruments. Cet instrument, cette corde rend un son fort net.

— *Avoir la vue nette.* Avoir des yeux qui distinguent bien les objets. || On dit pop. dans le même sens : *Avoir la visière nette.*

— Se prend quelquefois pour Vide. Trouver la maison nette. Faire place nette.

— *Faire tapis net.* Gagner tout l'argent qui est sur le tapis.

— Fig. et fam. *Faire maison nette.* Chasser, congédier tous ses domestiques.

— Fig. En parlant du bien, du revenu. Clair, liquide, quitte de dettes, aisé à recevoir. Bien, revenu clair et net. Avoir dix mille livres de rentes bien nettes. Ses dettes payées, il lui reste de quitte et de net cent mille francs, il lui reste quitte et net cent mille francs.

— *Produit net.* Ce qu'on retire d'un bien, d'un héritage, tous frais faits et toutes charges déduites. || *Prix net.* Prix qui ne saurait supporter une réduction. || *Bénéfice net.* Ce qu'on a de bénéfice réel sur une chose, déduction faite de tous les frais. || On dit en parlant d'un reliquat de compte, *il reste tant de net.*

— *Poids net.* Le poids d'une chose, sans ce qui la contient ou l'enveloppe.

— *Pierre nette.* Pierre équarrie et atteinte jusqu'au vif.

— En parlant des opérations et des productions de l'esprit, Clair, pur, aisé. Pensée nette. Expression nette. Style net et facile. Idée nette d'un projet. Explications claires et nettes.

> Selon que notre idée est plus ou moins obscure,
> L'expression la suit ou moins *nette* ou plus pure.
> (BOILEAU.)

— *Avoir la conception nette, l'esprit net.* Concevoir clairement les sujets auxquels on s'applique. || Avoir de la clarté, de la méthode dans l'esprit.

— Qui est sans difficulté, sans embarras, sans ambiguïté. Affaire qui n'est pas nette. Proposition nette. Réponse nette. Cela est clair et net. Rendre un compte net. Cela n'est pas net.

— En parlant des personnes. Franc, sans supercherie, qui ne donne lieu à aucun doute, à aucun soupçon. Il n'y a rien à lui reprocher, il est net. J'ai fait tout ce que j'ai pu faire, je suis net. Sortir net d'une affaire.

— Se dit dans le même sens des choses qui ont du rapport à l'homme. Le procédé de cet homme est net, n'est pas net, n'est pas bien net. Sa conduite est nette. Il est difficile de démêler si un procédé *net*, sincère et honnête, est un effet de probité ou d'habileté. (La Rochef.)

— *Son cas n'est pas net.* Il n'est pas sans reproche dans cette affaire.

— *Il a l'âme nette, la conscience nette.* Sa conscience ne lui reproche rien.

— Fig. *Avoir les mains nettes.* Se conduire avec probité, administrer fidèlement, ne faire aucun profit illégitime. C'est un bon comptable, il a les mains nettes. Ce fonctionnaire a quitté sa place les mains nettes.

— *Avoir les mains nettes de quelque chose.* Ne s'en être pas mêlé, n'y avoir pris aucune part.

— Prov. et fig. *Je veux en avoir le cœur net.* Je veux savoir ce qui en est; je veux me délivrer de mes doutes sur ce fait.

— *Patente nette.* Attestation légale qui constate qu'un bâtiment est sorti d'un pays exempt de maladies contagieuses.

— S'emploie substantiv. dans cette phrase : *Mettre au net un écrit, un dessin, un plan,* etc. En faire une copie correcte sur l'original qui est brouillé, qui a des ratures. Il met tous les matins six impromptus au *net.* (Boil.)

— S'empl. adverbial., et signifie Uniment et tout d'un coup. Cela s'est cassé net.

— Fig. Franchement. Trancher net la difficulté. Refuser tout net. Parler net. Dire tout net ce qu'on pense. Oublier tout net.

> Il ne fait pas bien sûr, à vous le trancher *net*,
> D'épouser une fille en dépit qu'elle en ait.
> (MOLIÈRE.)

— Clairement. Entendre net. Voir net.

— Toutes charges, tous frais déduits. Cette maison rapporte net dix mille francs.

— *Tout net.* loc. adv. Sans déguisement, sans aucun détour. Dire tout net sa pensée. || Sans modification, sans adoucissement. Il lui donna le démenti tout net.

— Syn. comp. NET. PROPRE. Une chose est *propre* quand elle est *nette* et arrangée comme il convient.

NET ou **NÉTON**. Myth. Le dieu de la guerre, chez les anciens habitants de l'Espagne.

NÉTÉ. s. f. Mus. anc. La quatrième corde de chacun des trois tétracordes les plus aigus du système grec.

NÈTHE. Géogr. Petite rivière de Belgique qui se jette dans la Dyle: elle est formée par la jonction de la Grande-Nèthe et de la Petite-Nèthe. || *Deux-Nèthes*. Département formé d'une partie de la Belgique. Son chef-lieu était Anvers.

NÉTHINÉEN, ENNE. adj. et s. Nom donné par les Juifs aux Gabaonites, que Josué ne détruisit pas pour ne point violer le serment qu'ils lui avaient extorqué par fraude, mais qu'il condamna au service du tabernacle.

NÉTOÏDE. adj. des 2 g. Mus. anc. Se dit généralement des sons les plus aigus, dans le système musical des Grecs.

NÉTON. Myth. Nom du dieu Mars chez les Occitains.

NETTASTOME. s. m. Ichthyol. Genre de poissons des mers de Sicile, établi pour une seule espèce.

NETTÉ, ÉE. adj. (du gr. νῆττα, canard). Ornith. Qui ressemble à un canard. || NETTES. s. m. pl. Famille d'oiseaux aquatiques qui renferme le genre canard.

NETTELET, ETTE. adj. Se disait pour Propre, clair, luisant.

NETTEMENT. adv. Avec netteté, avec propreté. Se tenir nettement. Aimer à être toujours nettement. Tenir nettement un enfant.

— Fig. D'une manière claire, distincte. Voir nettement un objets. Ne pas distinguer nettement deux idées. Ne pas concevoir bien nettement ce qu'on veut dire. Ecrire nettement. Exposer nettement un fait. Cela est nettement expliqué dans le contrat. Tout écrivain, pour écrire *nettement*, doit se mettre à la place du lecteur. (La Bruy.) Peu de gens distinguent *nettement* les nuances qui séparent les idées et les sensations, la connaissance et le sentiment, la raison et l'instinct. (Buff.) Tenez-vous-en à votre premier sujet; ne l'étouffez point sous un amas de fleurs étrangères; qu'on voie *nettement* ce que vous voulez dire. (Volt.)

— Franchement et sans rien déguiser. Dire nettement la vérité. Parler nettement. S'expliquer nettement. Il concéda ce qui lui paraissait devoir être concédé, et refusa *nettement* le reste. (Thiers.) Jamais un homme faux ne répond *nettement*. (Boiste.) S'expliquer *nettement*, c'est prévenir l'erreur. (Id.)

— Sans retour. Il n'y a que la mort qui termine *nettement* les chagrins et les malheurs. (Mme de Maint.)

— Syn. comp. NETTEMENT. NET. Parler *net* ne s'étend guère au delà des paroles, de l'air et du ton; *nettement* s'emploie, au contraire, pour exprimer la manifestation de sentiments propres à celui qui parle.

NETTETÉ. s. f. Qualité de ce qui est net, propre. Aimer la netteté. Appartement, chambre d'une grande netteté.

— Se dit d'une glace, d'un diamant sans tache et d'un beau poli.

— Se dit de ce qui n'est point confus, de ce qui est distinct. La netteté de l'écriture, de l'impression.

— Clarté. Cette lunette fait voir les objets avec une netteté parfaite.

— Se dit d'une voix claire et égale. Avoir beaucoup de netteté dans la voix.

— Se dit aussi des opérations et des productions de l'esprit. Avoir beaucoup de netteté dans l'esprit, dans les idées. Style d'une netteté admirable. Concevoir, s'exprimer avec beaucoup de netteté. Expression qui manque de netteté. Avec quelle incomparable *netteté* d'esprit leur faisait-il voir la vérité et l'antiquité de la religion! (Fléch.) M. de Lamoignon rapporta cette affaire avec tant d'ordre et de *netteté*, qu'il fit restituer aux malheureux ce qu'ils croyaient avoir perdu. (Id.) Je sacrifie tout à la *netteté* du discours; c'est en effet la première qualité de l'écrivain, car nous ne parlons et nous n'écrivons que pour nous faire entendre. (Boun.) La *netteté* demande qu'on choisisse exactement les idées, qu'on dégage le discours de toute superfluité, que le rapport des mots ne soit point équivoque, et que toutes les phrases construites les unes pour les autres marquent sensiblement la liaison et la gradation des pensées. (Condill.)

— Syn. comp. NETTETÉ. PROPRETÉ. La *propreté* ajoute à la *netteté* l'idée d'un arrangement convenable à la destination. La *netteté* n'est que le premier élément de la *propreté*.

NETTOIEMENT. s. m. Action de nettoyer. Le nettoiement des rues, des places publiques. Le nettoiement d'un port.

— Agric. *Nettoiement des grains*. Séparation et enlèvement de toutes les matières étrangères qui s'y trouvent mêlées à la suite du battage. || *Nettoiement des terres*. Enlèvement et destruction de toutes les mauvaises herbes, de toutes les plantes nuisibles aux moissons. || *Nettoiement des bois*. Coupe qui a lieu pour nettoyer et purger, pour ainsi dire, un bois ou des parties de bois, des ronces, épines, bois blancs superflus et arbres secs, dépérissants ou surabondants, qui nuisent à la végétation.

— Syn. comp. NETTOIEMENT, NETTOYAGE. *Nettoiement* se dit non-seulement en parlant de choses plus nobles, et a plus de rapport à l'action qu'au résultat, mais encore il exprime une action simple, un fait particulier, et non pas une opération étendue qui constitue une profession ou un métier. On dira donc, par exemple, le *nettoiement* d'un peigne ou d'une glace, et le *nettoyage* des rues.

NETTOYAGE. s. m. Action de nettoyer. Le nettoyage des rues, des places publiques.

NETTOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Nettoyer. S'empl. adjectiv. Personne nettoyée. Chose nettoyée.

NETTOYER. v. a. 1re conj. L'*y* se change en *i* devant une syllabe muette. *Je nettoie, tu nettoies, il nettoie; nous nettoyons, vous nettoyez, ils nettoient. Je nettoyais*, etc.; *nous nettoyions, vous nettoyiez, ils nettoyaient. Je nettoyai*, etc. *Je nettoierai*, etc. *Je nettoierais*, etc. *Nettoie, nettoyons, nettoyez. Que je nettoie, que tu nettoies, qu'il nettoie, que nous nettoyions, que vous nettoyiez, qu'ils nettoient. Que je nettoyasse*, etc. *Nettoyant*. Rendre net. Nettoyer un habit, des souliers, des bottes. Nettoyer les dents. Nettoyer des assiettes, des verres. Nettoyer une maison. Nettoyer les rues. Nettoyer les fossés d'un château. Nettoyer un port. Nettoyer un canon, un fusil, une montre. Nettoyer du blé. C'est en contenant les eaux, en les dirigeant et en *nettoyant* le fond des fleuves, qu'on leur donne un cours assuré. (Buff.)

— Fig. et fam. *Nettoyer une maison, une chambre*. Prendre et emporter tout ce qui s'y trouve. Les huissiers, les voleurs ont nettoyé cette maison, cette chambre.

— *Nettoyer la mer de corsaires, les chemins de voleurs*. Rendre la mer, les chemins libres; en chasser les corsaires, les voleurs.

Et toi, Neptune, et toi, si jadis mon courage
D'infâmes assassins nettoya ton rivage. (Racine.)

— Art milit. *Nettoyer* ou *enfiler*. Tirer sur toute la longueur d'une ligne droite.

— *Nettoyer la tranchée*. En chasser les assiégeants.

— *Nettoyer les affaires, le bien d'une personne, d'une famille*. En acquitter les dettes et en terminer les procès.

— *Nettoyer le tapis*. Gagner tout l'argent qui est sur le jeu. || *Nettoyer le gousset à quelqu'un*. Gagner tout l'argent qu'il avait sur lui. C'est une expression basse.

— Sully se levait tous les jours à quatre heures du matin; été comme hiver. Jusqu'à six heures il lisait ses lettres, mémoires et requêtes, et expédiait ses dépêches. Il appelait cela *nettoyer le tapis*.

— Pharm. *Nettoyer les épices, les drogues*. En ôter les immondices, les ordures et la poussière qui y sont mêlées, et séparer le bon du mauvais. C'est la même chose que *monder*.

— Peint. Se dit d'une opération par laquelle on enlève de dessus un tableau la crasse et les taches que la poussière, l'humidité, la fumée forment à la longue; ce qui ne se doit faire qu'avec beaucoup de précautions, et par des gens expérimentés, afin d'éviter que l'enlèvement de la crasse n'entraîne aussi celle des parties les plus délicates de la peinture, telles que les glacés. || *Nettoyer des contours*. Les rendre plus purs et plus corrects.

— Prov. *Nettoyer un homme sans vergettes*. Le battre, l'étriller d'importance.

— *Nettoyer les brocs*. Vider les pots; boire beaucoup. || On dit dans un sens analogue, *nettoyer les plats*.

— Fig. Débarrasser, dégager. Nettoyer sa tête. Il faut avoir l'esprit net pour faire une tragédie; laissez-moi *nettoyer* ma tête. (Volt.)

— *Nettoyer une idée, une pensée*. La débrouiller, la rendre claire et nette.

— Alchim. *Nettoyer le laiton*. Le faire blanchir par l'action du feu.

— SE NETTOYER. v. pron. Oter les ordures que l'on a sur son corps ou sur ses vêtements. Se nettoyer les dents. Se nettoyer avant de sortir.

— S'ôter réciproquement les ordures.

— Hortic. On dit qu'*une fleur panachée se nettoie*, pour exprimer que les couleurs deviennent moins brouillées, plus tranchantes, plus détachées les unes des autres.

— Ce verbe paraît peu propre au style noble, excepté dans *nettoyer le rivage*, qui se dit pour Détruire les pirates qui l'infestaient.

— Syn. simpl. Approprier, curer. || Purger, purifier.

— Syn. comp. NETTOYER. ABSTERGER. *Absterger* est un terme de médecine et de chirurgie qui a une signification bien plus étendue que *nettoyer*; il signifie non-seulement *nettoyer* les plaies, les ulcères, etc., mais encore dissoudre les duretés et les épaississements.

NETTOYEUR, EUSE. s. Econ. dom. Celui, celle qui nettoie.

NETTOYURE. s. f. S'est dit pour ce qu'on enlève d'un lieu sale en le nettoyant.

NETTRORHYNQUE. s. m. Helmint. Espèce de gros ver qui vit dans les intestins de l'homme.

NETZIN. s. m. Art culin. Mets qu'on fait, dans le Brandebourg, avec des sardines et du brochet.

NEUBETDJI-BASCHI. s. m. Hist. ott. Econome des pages du sérail.

NEUBLE. s. f. Agric. Un des noms de la carie des grains.

NEUBOURG. Géogr. Ch.-l. d'un bailliage de la Bavière, cercle du Haut-Danube; 6,000 hab. C'était autrefois la capitale du duché de Neubourg.

— Hist. *Combat de Neubourg*. Victoire remportée par l'armée française sur les Autrichiens, le 26 juin 1800.

NEUC-NUM. s. m. (pr. *neuk-nom*). Art culin. Sorte de sauce dont les Tunquinois se servent dans leurs ragoûts. On la trouve aussi désignée sous le nom de *neuc-mem*.

NEUF. adj. numér. des 2 g. (du lat. *novem*). Nombre impair qui suit immédiatement le nombre huit. Les neuf chœurs des anges. Les neuf Muses. Neuf heures. Neuf cents hommes. Neuf mille hommes. Neuf cent mille. Dix-neuf. Vingt-neuf.

— S'empl. de même en parlant du chiffre qui sert à exprimer ce nombre. Le numéro neuf. Le chiffre neuf.

— Poét. *Les neuf sœurs*. Les Muses. Les *neuf* trompeuses sœurs promettent du repos. (Boil.)

— Neuvième. L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf. L'an mil huit cent neuf. Le roi Louis neuf. Page neuf. Chapitre neuf. Verset neuf.

— Le *f* ne se prononce point dans le mot *neuf*, quand il est suivi immédiatement d'un mot qui commence par une consonne: *neu cavaliers, neu chevaux*. || Quand il est suivi d'un substantif qui commence par une voyelle, l'usage ordinaire est de prononcer le *f* comme un *v*: *neuv écus, neuv amis, neuv aunes, neuv hommes*. || Mais quand *neuf* n'est suivi d'aucun mot, ou qu'il n'est suivi ni d'un adjectif ni d'un substantif, le *f* se prononce. De cent qu'ils étaient ils ne restèrent que neuf. Neuf et demi. Ils étaient neuf en tout.

NEUF. s. m. Le nombre neuf. Le produit de neuf multiplié par trois est vingt-sept.

— Le chiffre neuf. Un neuf de chiffre. Faire un neuf, deux neuf.

— Carte qui est marquée de neuf points. Neuf de carreau. Neuf de cœur. Neuf de pique. Neuf de trèfle. Brelan de neuf. Avoir tous les neuf dans son jeu.

— Fam. *Cette femme est, entre dans le neuf, dans son neuf*. Dans le neuvième mois de sa grossesse. || Se dit aussi d'un malade qui entre dans le neuvième jour de sa maladie. Ce malade est entré dans le neuf, dans son neuf.

— Prov. *Quand on a dix pas à faire, neuf font la moitié du chemin*. Le dernier pas semble le plus pénible.

— Mus. *Neuf huit*. Mesure contenant neuf croches divisées en trois temps. || *Neuf quatre*. Mesure de neuf noires en trois temps.

— Arith. *Preuve de neuf*. Celle qui se fait par le retranchement de tous les neuf, tant de la somme donnée que de celle qui est trouvée par la règle, dont les restes doivent être semblables.

NEUF, EUVE. adj. (du lat. *novus*). Qui est fait depuis peu. Maison neuve. Habit neuf. Chapeau neuf. Meuble neuf. Souliers neufs.

— Qui n'a point encore servi. Cet habit neuf est fait depuis trois ans.

— Qui a peu servi. Cet habit est encore tout neuf.

— Pop. *Tout battant neuf*. Tout neuf. Cet habit est tout battant neuf.

— Fig. Je ne suis point d'humeur à donner tous les jours un habit *neuf* à mes appas. (Comin.) Un peu d'absence vous fera trouver Calliste toute *neuve*. (La Font.) || Brébeuf a dit d'une femme qui se fardait:

Quoi! tous les jours un visage *neuf*!
Certes, c'est un visage un peu trop de dépense.

|| Il faudrait: *C'est un visage d'un peu trop de dépense*, mais le vers n'y serait plus.

— Prov. et fig. *Faire balai neuf*. Se dit des domestiques qui servent bien dans les premiers jours de leur entrée en maison. || On dit dans le même sens, *C'est un balai neuf, Il n'est rien tel que balai neuf*.

— Prov. et fig. *Faire corps neuf*. Rétablir sa santé après avoir pris beaucoup de médicaments qui semblent avoir renouvelé le corps. || *Faire maison neuve*. Renvoyer tous ses domestiques et en prendre d'autres.

— Prov. *Un vieux four est plus aisé à chauffer qu'un neuf*. Il est souvent plus facile d'émouvoir une personne qui a déjà éprouvé beaucoup de sensations, qu'une autre dont la vie a toujours été calme.

— *Cela arrivera plus tôt que robe neuve*. Se dit d'une chose que l'on redoute.

— *Terre neuve*. Terre qui n'a point encore été défrichée, ou qui était demeurée longtemps inculte, ou qui n'est mise en valeur que depuis peu. || Terre rapportée qui n'a point encore servi à la végétation.

— *Bois neuf*. Bois qui est venu par voiture ou par bateau.

— Se dit des chevaux qui n'ont point encore servi, et principalement des chevaux de carrosse.

— Se dit des choses qui sont moins anciennes que d'autres de la même espèce. Le château vieux et le château neuf. La vieille tour et la tour neuve. La vieille ville et la ville neuve.

— Novice, qui n'a point encore d'expérience en quelque chose. Etre tout neuf dans un métier. Etre neuf aux affaires. Etre neuf dans un emploi. Laquais tout neuf. Ce jeune homme est neuf, tout neuf dans la société, dans le monde. Il n'y a personne qui n'entre *neuf* dans la vie, et les sottises des pères sont perdues pour les enfants. (Fontenelle.)

— *Avoir un cœur tout neuf, une âme toute neuve*. Avoir un cœur, une âme que les passions n'aient pas agitée. || On dit de même, *avoir des sens tout neufs*.

— Pop. On dit d'un homme sans expérience *qu'il est neuf comme un fifre*, et avec un calembour, *Il est neuf, il en durera plus longtemps*.

— Qui n'a pas encore été dit, traité, employé. Ce qui paraît neuf n'est souvent qu'une redite. Une pensée, une idée, une image, une expression, une tournure neuve. Sujet neuf et traité d'une manière neuve. Ce livre est un ouvrage neuf. Faire sur un sujet des réflexions aussi neuves qu'importantes.

Et par des vers tout *neufs*, avoués du Parnasse,
Il faut de mes dégoûts justifier l'audace. (Boil.)

— Se dit, dans le langage de l'art, de ce qui résulte de combinaisons nouvelles, de ce qui frappe par son originalité, sa singularité; il ne se prend qu'en bonne part, et comporte toujours l'idée de quelque chose d'ingénieux. Pensée neuve, conception neuve, etc., ne se dirait pas sérieusement d'une conception bizarre, extravagante, insignifiante.

— Fam. *Voilà qui est tout neuf pour moi, voilà une chose toute neuve pour moi*. Voilà une chose dont je n'avais pas d'idée, dont je n'avais pas encore entendu parler.

— Il ne se met guère qu'après un substantif. Cependant Voltaire a dit, dans une épître: de *neuves* vérités.

NEUF. s. m. Ce qui est fait depuis peu; ce qui n'a jamais servi; ce qui est neuf. Donner du neuf. Coudre le neuf avec le vieux. C'est du vieux qui vaut du neuf.

— Fig. Il y a du neuf dans ce poëme. Il est impossible qu'un mélange d'anciennes et de nouvelles idées subsiste: le *neuf* use le vieux, ou bien il ne tient pas. (Boiste.) J'entreprends de mettre dans son jour une vérité toute commune, et ce sera sans doute un prétexte à bien des gens pour avancer que cet ouvrage n'a rien de *neuf*. (Condill.)

— À NEUF. loc. adv. Se dit des choses que l'on raccommode, et qu'on renouvelle en quelque sorte. Refaire un bâtiment à neuf, tout à neuf. Remettre un tableau à neuf. Blanchir des dentelles, des bas à neuf. Refaire une tragédie à neuf. Le premier consul avait voulu que tout se passât avec le plus grand appareil; il avait fait partir pour Amiens un détachement de ses plus belles troupes, habillées à *neuf*. (Thiers.)

— DE NEUF. loc. adv. Avec des habits neufs. Habiller ses gens de neuf, tout de neuf.

— Dans ce mot, le *f* final se prononce au singulier et au pluriel. Habit neuf, bas neufs.

— Syn. comp. NEUF. NOUVEAU. RECENT. Ce qui n'a point servi est *neuf*; ce qui n'avait pas encore paru est *nouveau*; ce qui vient d'arriver est *récent*. || À NEUF. DE NEUF. *A neuf* se dit des choses qu'on raccommode et qu'on renouvelle en quelque sorte. *De neuf* se dit des choses toutes neuves.

NEUFBOURG. (pr. *neu-bour*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Louviers (Eure); 2,100 hab.

NEUF-BRISACH. (pr. *neu-bri-zak*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Colmar (Haut-Rhin); 2,500 hab.

NEUFCHÂTEAU. (pr. *Neu-châ-tô*). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Vosges); 3,600 hab.

NEUFCHÂTEL. (pr. *Neu-châ-tel*). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Seine-Inférieure), 3,500 hab. Fromages renommés. || Ch.-l. de cant., arr. de Laon (Aisne); 650 hab. || Canton suisse qui appartient à la Prusse; 54,500 hab. || Ch.-l. du cant. de Neufchâtel, près du lac de même nom; 5,000 h. || Le lac de Neufchâtel a 40 kil. sur 3 à 8; il offre des sites charmants.

— Hist. *Principauté* ou *canton de Neufchâtel*. Petit Etat qui fait partie de la Confédération suisse, et qui est formé de la réunion des comtés de Neufchâtel et de Valengin. Au xme siècle, le comté de Neufchâtel formait un apanage de la maison de Bourgogne; il fut ensuit réuni à l'Empire. En 1503, il échut par les femmes à la maison d'Orléans-Longueville; mais cette maison s'étant éteinte au commencement du xviiime siècle, le roi de Prusse fut choisi par les états de Neufchâtel pour souverain du pays. En 1806, il fut cédé à la France, et Napoléon donna la principauté de Neufchâtel au maréchal Berthier. Enfin, en 1814, elle retourna à la Prusse, qui y exerce une sorte de suzeraineté.

NEUFCHÂTEL. s. m. Se dit pour Fromage de Neufchâtel. Manger du neufchâtel, un neufchâtel. Des neufchâtels.

NEUFCHÂTELOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de la ville ou du canton de Neufchâtel. || Qui appartient à cette ville, à ce canton ou à leurs habitants.

NEUFME. s. m. Anc. cout. La neuvième partie. || *Droit de neufme*. Droit que prélevaient les curés pour frais de sépulture, et qui consistait dans la neuvième partie des meubles laissés par le défunt.

NEUHOFF. Géogr. Village de la Hesse-Darmstadt, près de Mayence.

— Hist. *Combat de Neuhoff*. Victoire remportée par les Français sur les Autrichiens, le 28 avril 1797.

NEUILLÉ-PONT-PIERRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Tours (Indre-et-Loire); 1,800 h.

NEUILLY-SUR-SEINE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Denis (Seine); 7,700 hab. || *Neuilly-en-Thel*. Ch.-l. de cant., arr. de Senlis (Oise); 1,000 hab. || *Neuilly-l'Evêque*. Ch.-l. de cant., arr. de Langres (Haute-Marne); 1,300

[illegible] ‖ *Neuilly Saint-Front*. Ch.-l. de cant., arr. de Château-Thierry (Aisne); 1,900 hab. ‖ *Neuilly-le-Réal*. Ch.-l. de cant., arr. de Moulins (Allier); 1,200 hab.

NEUKIDE. s. f. Bot. Espèce de plante d'Amérique.

NEULE. s. f. Art culin. Ancienne pâtisserie très-légère, espèce d'oublie.

NEUMARKT. Géogr. Ville libre et royale de Transylvanie; 10,000 hab. ‖ Village des États autrichiens, dans la Carniole.

— Hist. *Combat de Neumarkt*. Victoire remportée par les Français sur les Autrichiens, le 2 avril 1797.

NEUME. s. m. (du gr. νεῦμα, fréquente inclination de tête que font les Grecs en allongeant un ton). Mus. Terme de plain-chant, dont on se servait anciennement pour désigner certaines figures mélismatiques, chantées sur une voyelle, et le plus souvent sur la dernière syllabe du mot *alleluia*. ‖ S'est dit aussi pour Pause. ‖ Le neume était, dans d'autres circonstances, un signe final.

NEUNG. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Romorantin (Loire-et-Cher), 1,200 hab.

NEURA. s. m. Bot. Espèce de plante qu'on employait autrefois contre les maladies nerveuses et pour cicatriser les nerfs coupés.

NEURACHNE. s. f. (pr. *neu-rak-ne*). Bot. Genre de graminées de la Nouvelle-Hollande, ne contenant qu'une espèce.

NEURACTIDE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf; ἀκτίς, rayon, éclat, à cause des nervures qui se font remarquer par leur couleur foncée sur la couleur pâle des corolles radiantes). Bot. Genre d'hélianthées, établi pour une plante de l'île de Java.

NEURADE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Égypte, de la famille des rosacées.

NEURADÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une neurade. ‖ NEURADÉES. s. f. pl. Famille de plantes rosacées qui a pour type le genre neurade.

NEURANIE. s. f. S'est dit pour Le nombre neuf.

NEURE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple sarmate, qui se réunit aux Budins. ‖ Habitant de la Neuride.

— Myth. Ces peuples prétendaient avoir le pouvoir de se métamorphoser en loups une fois tous les ans, et de reprendre leur première forme.

NEURE. s. m. Mar. Petit bâtiment hollandais pour la pêche du hareng.

NEURIDE. Géogr. anc. Pays de la Scythie, qui forme aujourd'hui la partie orientale de la Gallicie.

NEURITE. s. f. (du gr. νεῦρον, nerf, à cause de la propriété qu'on suppose à cette pierre de fortifier les nerfs). Minér. Quelques minéralogistes prétendent que c'était le véritable nom du jade, qu'on n'a appelé *néphrite* que par suite d'une erreur de copiste.

NEURITIQUE. adj. des 2 g. V. NEVRITIQUE.

NEUROBALISTIQUE. adj. des 2 g. Hist. milit. V. NEVROBALISTIQUE.

NEUROBATE. s. m. (ét. gr., νεῦρον, corde; βατής, marcheur). Ant. rom. Espèce de baladin (funambule) qui marchait sur une corde très-lâche.

NEUROBATIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne les neurobates.

NEUROBATIQUE. s. f. L'art de danser sur la corde.

NEUROCARPE. s. m. Bot. Genre de légumineuses d'Amérique. ‖ Genre de la famille des algues.

NEUROCHLÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs [illegible].

NEUROCHLÉNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une neurochlène. ‖ NEUROCHLÉNÉES. s. f. pl. Section de la sous-tribu des [illegible] sénécionées, qui a pour type le genre neurochlène.

NEUROGÈNE. s. m. (ét. gr., νεῦρον, nerf; γεννάω, engendrer). Physiol. Matière nutritive du tissu nerveux.

NEUROÏDE. s. f. Bot. Sorte de laitue sauvage.

NEUROLENE. s. f. Bot. Genre [illegible] d'Amérique.

NEURORRHAPHIE. s. f. V. NEVRORRHAPHIE.

NEUROLOGIE. s. f. V. NEVROLOGIE.

NEUROLOME. s. m. Bot. Genre [illegible]

NEURIME. s. m. V. NEVRIME.

NEUROPLATYCERE. s. [illegible] nerf; [illegible]

NEUROPTÈRE. s. m. (ét. gr. νεῦρον, nerf, [illegible]). V. NÉVROPTÈRE.

[illegible]

l'attribut de Priape.

NEUROTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., νεῦρον, nervure; θρίξ, poil). Bot. Qui a les nervures de ses feuilles velues.

NEURUZ, NEUROUZ ou **NEVROUZ**. s. m. Ant. pers. Le jour du nouvel an et de l'équinoxe du printemps chez les Parses.

NEUS. Géogr. Ville des États prussiens, province Rhénane; 6,500 hab.

NEUSATZ. Géogr. Ville libre royale de Hongrie; 17,000 hab.

NEUSOHL. Géogr. Ville libre royale de Hongrie, ch.-l. du comitat de Sohl; 10,000 h.

NEUSS. Géogr. Ville des États prussiens, province de Clèves-Berg; 6,500 hab.

NEUSTADT. Géogr. Ville de l'archiduché d'Autriche, remarquable par son école militaire; 6,500 hab.

NEUSTRASIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Neustrie. ‖ Qui appartient à la Neustrie ou à ses habitants.

NEUSTRE. adj. et s. m. Se disait autrefois des artisans qui faisaient et vendaient des meubles. ‖ Les courtepointiers portaient dans leurs statuts le titre de courtepointiers neustrés.

NEUSTRIE. Géogr. La partie occidentale de la France. ‖ Partie du royaume de Lombardie, qui comprenait les duchés de Turin, Pavie, Milan, Bergame, etc.

— Hist. *Royaume de Neustrie* ou *Westrie*, c'est-à-dire royaume d'Occident. Un des royaumes qui se formèrent, lors du démembrement des États des quatre fils de Clovis, en 567. Ce nom ne devint d'un usage commun que vers l'an 604. Le royaume de Neustrie comprenait les pays situés entre la Loire et la Meuse. La *Neustrie proprement dite* était elle-même divisée en *Neustrie inférieure*, qui comprenait la Bretagne, l'Anjou et les petits pays voisins, et *Neustrie supérieure*, qui renfermait la Normandie, et tous les pays au couchant de l'Anjou jusqu'à Orléans et Paris. La Neustrie, avec la Bourgogne et la Bretagne, forma la part de Pépin le Bref, dans le partage de la succession de Charles Martel, en 741. Après le traité de Verdun en 843, le nom de Neustrie changea de sens, et ne désigna plus que l'ouest de la Basse-Neustrie. Enfin la Nouvelle-Neustrie elle-même perdit son nom pour prendre celui de Normandie, lorsqu'elle eut été cédée à Rollon en 912.

— *Neustrie* se dit encore aujourd'hui, dans le style soutenu, pour la Normandie. Salut, pommiers touffus qui couvrez la *Neustrie*. (Castel.)

> . . . Les pommiers ont cédé leur moisson,
> Et leur suc formera cette fraîche boisson
> Que la jeune beauté dans les champs de *Neustrie*,
> Préfère au jus vermeil de la grappe mûrie. FONTANES.

NEUSTRIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Neustrie. On dit aussi *Neustrasien*.

— Se dit encore en poésie pour Normand.

> Du pommier *neustrien* ainsi le jus brillant
> Prodigue aux moissonneurs son nectar pétillant.
> DELILLE.

NEUSTRIEN. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un labre.

NEUTHA. s. f. Chir. Pellicule qui couvre le visage d'un enfant qui vient de naître.

NEUTR., NEUTRAL. Abréviations de Neutre, neutralement.

NEUTRA. Géogr. Ville de Hongrie, dans le comitat au delà du Danube, ch.-l. du comitat de Neutra, sur une rivière du même nom; 1,000 hab. ‖ Le comitat de Neutra a 125 kilom. sur 100, et 380,500 hab.

NEUTRALEMENT. adv. D'une manière neutre. Le verbe actif s'emploie quelquefois neutralement.

— Il ne se met qu'après le verbe. Vous avez employé ce verbe actif neutralement, et non pas, vous avez neutralement employé ce verbe.

NEUTRALISANT. part. prés. du v. Neutraliser. Qui neutralise. Il est toujours invariable.

NEUTRALISANT, ANTE. adj. Propre à neutraliser. Nous laisserons les auteurs récents se perdre en vaines conjectures sur l'action *neutralisante* des matières résineuses, etc. (Rost.)

NEUTRALISATION. s. f. (pr. *neu-tra-li-za-ci-on*). Chim. Extinction des propriétés particulières des bases et des acides, par l'action réciproque de ces corps les uns sur les autres.

— Action de rendre neutre un territoire, une ville, un vaisseau. La neutralisation d'un pays. [illegible] les négociations [illegible] être entamées. Solliciter la neutralisation d'un navire.

[illegible] neutralité.

NEUTRALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Neutraliser. [illegible] Verbe neutralisé. [illegible]

NEUTRALISER. v. a. 1re conj. Chim. [illegible] tité suffisante [illegible] pour faire [illegible] en sorte que ne [illegible] à sentiment honorable. (M. Massillon.) Une page d'histoire peut *neutraliser* un volume d'éloges. (Boiste.)

— SE NEUTRALISER. v. pron. Se détruire réciproquement. Ces deux causes, ces deux effets se neutralisent mutuellement.

— Être rendu neutre. Ce corps se neutralisera par ce mélange.

NEUTRALITÉ. s. f. État d'une puissance qui ne prend point parti entre deux ou plusieurs autres puissances qui sont en guerre. Garder, observer, violer la neutralité. Respecter la neutralité d'une puissance, d'un État, d'une ville, d'un territoire. Demeurer dans la neutralité. Déclarer sa neutralité. Accorder la neutralité.

— *Neutralité armée*. Neutralité dans laquelle la puissance qui reste neutre tient sur pied des troupes suffisantes pour faire respecter son territoire, son commerce, ses droits. ‖ *Neutralité accidentelle*. Celle qui résulte de la volonté individuelle du neutre. ‖ *Neutralité permanente*. Celle qui est consacrée par le droit public des États.

— Par extens. Se dit de ceux qui ne prennent point de parti dans des disputes, dans des différends. Aux époques de dissensions politiques ou religieuses, il est difficile de garder, d'observer la neutralité, une entière neutralité. Ayez le courage de garder la *neutralité*, dût-elle vous attirer la haine des deux partis, s'ils sont injustes. (Boiste.)

— Un poëte l'a personnifiée.

> De peur d'endosser la cuirasse,
> Tu sera avec fidélité
> Une damoiselle de glace,
> Qu'on appelle *Neutralité*. MAYNARD.

— Chim. Abolition réciproque des propriétés caractéristiques de l'acide et de la base qui constituent le sel. La neutralité est une propriété relative; elle est d'autant plus marquée que l'acide et la base ont plus d'affinité l'un pour l'autre.

— Iconol. On a représenté la Neutralité sous la figure d'une femme qui ne touche à une balance que pour empêcher qu'elle n'incline d'un côté ou de l'autre, et dont le pied, posé au centre d'une balançoire, la maintient en équilibre.

NEUTRE. adj. des 2 g. (du lat. *neuter*, ni l'un ni l'autre). Qui ne prend point part entre des puissances belligérantes, entre des personnes qui ont des opinions, des sentiments, des intérêts opposés. Demeurer, rester neutre. Être neutre. État, prince, ville neutre. Les égoïstes restent toujours neutres dans les dissensions politiques. C'est un ami froid qu'un ami *neutre*. (St-Évrem.) La vanité reste *neutre* pour critiquer tous les partis. (Boiste.)

— *Lieu, territoire neutre*. Lieu, territoire appartenant à un État neutre, ou dans lequel les puissances belligérantes conviennent d'établir la neutralité. L'entrée du territoire neutre est interdite aux troupes des deux puissances qui sont en guerre.

— *Pavillon neutre*. Pavillon d'une puissance qui ne prend point part à la guerre.

— Gramm. Se dit, dans quelques langues, des noms et des adjectifs qui ne sont ni du genre masculin, ni du genre féminin. Nom neutre. Substantif, adjectif neutre. ‖ Se dit aussi du genre de ces mots. Le genre neutre. Nom du genre neutre. Il n'y a point de genre neutre dans la langue française.

— *Verbe neutre*. Verbe qui ne peut avoir de régime direct. Aller, venir, marcher, etc., sont des verbes neutres. Il y a des verbes neutres qui se conjuguent toujours avec l'auxiliaire *avoir*, d'autres toujours avec l'auxiliaire *être*, et quelques-uns prennent *être* ou *avoir*, mais alors ils ont une signification différente, suivant qu'ils prennent l'un ou l'autre auxiliaire. ‖ *Verbes neutres passifs*. Verbes pronominaux qui ont la signification passive, comme *se vendre*. ‖ Verbes pronominaux qui marquent action et passion dans le même sujet, comme *se repentir*, *se souvenir*. ‖ Verbes neutres qui se conjuguent en français avec l'auxiliaire *être*, comme *tomber*, *venir*. ‖ Verbes neutres latins qui se conjuguent aux temps passés avec le verbe *sum*, comme les verbes passifs.

— Un des privilèges de la poésie, c'est de donner un complément direct à plusieurs verbes neutres. M'ordonner du repos, c'est *croître* mes malheurs. (Corn.) Que ce nouvel honneur va *croître* son audace! (Rac.) Le chantre désolé *lamentait* son malheur. (Boil.)

> Ce n'était pas jadis sur ce ton ridicule
> Qu'Amour dictait les vers que *soupirait* Tibulle.
> BOILEAU.

> Siège de la pudeur, ta bouche sans détour
> N'a jamais *murmuré* les plaintes de l'amour.
> (LE ROIS DES ISLES.)

> [illegible] un [illegible] de butin [illegible]
> *Hurle* les longs regrets de sa rage impuissante.
> LA [illegible]

> Et de tes [illegible] miers la [illegible]
> Viendra te [illegible] ses longs soupirs d'amour.
> (NOTARE.)

— Bot. *Fleur neutre*. Fleur qui ne contient ni étamines ni pistils, par le fait d'un avortement ou d'une monstruosité. La fleur neutre diffère de la fleur [illegible] dans celle [illegible] se sont [illegible] en pétales, ce qui n'a point lieu dans la fleur neutre.

— Chim. *Sels neutres*. On a d'abord donné ce nom à ceux dans lesquels la base et l'acide se sont complétement saturés, de manière que le résultat de leur combinaison n'ait aucune saveur d'alcali ou acide, [illegible] d'action sur les couleurs végétales. ‖ On donne aujourd'hui cette épithète à tous les sels d'une même série où l'oxygène de l'acide est à celui de la base dans la même proportion que celle qui existe dans les combinaisons les plus neutres que cet acide puisse former avec les terres alcalines ou les alcalis, sans avoir nul égard à l'action qu'ils sont susceptibles d'exercer sur les couleurs bleues végétales et sur l'organe du goût. Ainsi, dans les carbonates neutres l'acide contient deux fois autant d'oxygène que la base; il en contient trois fois autant dans les sulfates. On exige donc maintenant dans les sels neutres que tous ceux qui ont le même acide pour radical contiennent la même proportion, ou quantité relative d'oxygène dans toutes les bases diverses par lesquelles cet acide peut être saturé. Il peut se faire qu'un sel neutre par sa composition ne semble pas l'être, eu égard à son action sur les couleurs: on le dit alors *neutre avec réaction acide*, s'il rougit le tournesol, comme le sulfate d'alumine, et *neutre avec réaction alcaline*, s'il le verdit, comme le borate de soude.

— Entom. Se dit, dans certaines espèces d'insectes, d'une classe d'individus qui n'ont les apparences d'aucun sexe. Les abeilles ouvrières sont neutres.

— Il ne se met qu'après le substantif.

NEUTRE. s. m. Celui qui reste neutre, qui ne prend point parti entre deux pays qui sont en guerre. La navigation des neutres.

— *Droit des neutres*. Droit reconnu par les puissances belligérantes aux États qui ne prennent point de part à la guerre. S'applique surtout au droit maritime. Respecter le droit des neutres.

— Gramm. Le genre neutre. Cet adjectif est au neutre. Confondre le neutre avec le masculin.

— Entom. Insecte qui n'a les apparences d'aucun sexe. Il y a des neutres dans certaines espèces de fourmis, chez les termites. Les neutres sont des femelles chez lesquelles les organes de la génération ne se sont point développés, en raison du genre de nourriture auquel elles ont été soumises à l'état de larves. Quelques-uns de ces neutres sont des mâles, surtout dans les termites.

NEUTREMENT. adv. S'est dit quelquefois pour Neutralement.

NEUTRIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *neuter*, neutre; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont neutres.

NEUTRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Neutriser. S'empl. adjectiv. Verbe neutrisé.

NEUTRISER. v. a. 1re conj. Gramm. Rendre neutre. L'usage a *neutrisé* ce verbe, qui était autrefois actif. (Dangeau.)

— SE NEUTRISER. v. pron. Être employé neutralement. Ce verbe se neutrise rarement.

NEUVAINE. s. f. Espace de neuf jours consécutifs pendant lesquels on fait quelque acte de dévotion, quelque prière en l'honneur d'un saint, pour implorer son secours. Faire une neuvaine à Notre-Dame, à sainte Geneviève. Achever une neuvaine.

— S'est dit d'une réunion de neuf personnes, et particulièrement les neuf Muses. Des Muses célébrant la *neuvaine* céleste. (Ronsard.) ‖ On dit encore, dans le style burlesque ou marotique, *la docte neuvaine*.

> J'en jure par la docte neuvaine
> Qui boit de l'eau d'Hippocrène. (***)

— Métrol. Ancienne mesure pour les blés, en usage dans quelques endroits du Lyonnais.

NEUVEMENT. adv. S'est dit pour Nouvellement. ‖ D'une manière neuve.

NEUVETÉ. s. f. Anc. cout. Droit que payait un bateau la première fois qu'il entrait à Paris.

NEUVIC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Ussel (Corrèze); 2,500 hab. ‖ Ch.-l. de cant., arr. de Riberac (Dordogne); 2,000 hab.

NEUVIÈME. adj. des 2 g. Qui suit immédiatement le huitième. Le neuvième [illegible] l'an [illegible]. Le neuvième jour du mois. Le [illegible] jour de la lune. C'est la neuvième [illegible] que je rencontre. Cette femme est dans le neuvième mois de sa grossesse.

— s. m. S'est dit pour Neuvième mois ou neuvième jour du mois. Cette femme accouchera bientôt, elle est dans son neuvième. [illegible] le neuvième du mois. Être dans le neuvième de la lune. Être dans le neuvième de sa fièvre.

— Neuvième partie d'un tout. Être pour un neuvième, être intéressé pour un neuvième. Avoir un neuvième dans une affaire.

— s. des 2 g. Celui, celle qui occupe la neuvième place. Être le neuvième, la neuvième de sa classe.

— s. f. Mus. Intervalle [illegible] de neuf degrés, qui est l'octave de la seconde.

NEUVIÈMEMENT. adv. En neuvième lieu. Se dit pour indiquer une neuvième [illegible] de quelque chose, un neuvième article.

NEUVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Poitiers (Vienne); 2,700 hab. ‖ [illegible] Ch.-l. de cant., arr. d'Orléans [illegible]; 2,000 hab. ‖ *Neuville-l'Archevêque*. Ch.-l. de cant., arr. de Lyon (Rhône) [illegible] hab.

NEUVILLE (Anne-Joseph [illegible]), né en 1693, mort en 1774, a prêché [illegible] trente ans avec beaucoup d'éclat. Il a laissé des sermons et des panégyriques.

NEUVY-LE-ROI. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Tours (Indre-et-Loire); 1,800 hab. ‖ *Neuvy-Saint-Sépulcre*. Ch.-l. de cant., arr. de la Châtre (Indre); 1,800 hab.

NÉVA. Géogr. Fleuve de Russie, qui sort du lac Ladoga, passe à Saint-Pétersbourg, et se jette dans le golfe de Finlande. Son cours est de 10 kilom.

— Hist. *Bataille de la Néva*. Victoire remportée, en 1241, sur les Suédois et les chevaliers teutoniques, par le grand-duc de Russie Alexandre, surnommé Newski.

NÉVADA. Géogr. Chaîne de montagnes dans le S. de l'Espagne; on y voit plusieurs sommets couverts de neiges éternelles. La Névada, la sierra Névada. ‖ Ce nom est commun à un grand nombre de montagnes en Espagne et en Amérique.

NE VARIETUR. (Littéral. *Afin qu'il n'y soit rien changé*). Pal. Expression latine que l'on emploie avec *paraphe* ou *parapher*, pour indiquer que ce paraphe est mis sur une pièce pour empêcher qu'elle ne soit changée.

NÉVAT ou **NÉONAT**. s. m. Métrol. Poids arabe.

NEVE. adj. des 2 g. Se disait pour Nouveau, neuf.

— Chron. *Pâques nèves*. S'est dit de la fête de Pâques, à l'époque où elle marquait le commencement de l'année, c'est-à-dire jusqu'en 1565.

NEVEL. s. m. Métrol. Petite monnaie de bas aloi en usage sur la côte de Coromandel.

NÉVÉRITA. Myth. lat. Déesse du respect, suivant Capella.

NEVERS. Géogr. Ch.-l. du départ. de la Nièvre; 17,000 hab.

—Prov. *Patatra, M. de Nevers*. Ce proverbe, qu'on applique à ceux qui tombent, vient de ce qui arriva à Louis de Gonzague, duc de Nevers, pendant la Ligue, du temps de Henri III. Ce duc courant la poste de Paris à Nevers, le cheval sur lequel il était s'abattit en courant sur le pavé, et fit tomber en même temps le prince. Une vieille, le voyant trébucher, ne put se tenir de rire, et cria tout haut : *Patatra, M. de Nevers*.

NEVERS. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

NEVEU. s. m. (du lat. *nepos*, petit-fils, employé dans le bas lat. pour *neveu*; on écrivait ancienn. *nepveu*). Fils du frère ou de la sœur. Quelle était la joie de M. de Turenne, lorsqu'après avoir forcé les villes, il voyait son illustre *neveu* ouvrir et réconcilier des églises. (Fléch.) Le *neveu* avait part aux services que l'oncle rendait à l'État, et l'oncle avait part à ceux que le *neveu* rendait à l'Église. (Id.) Vertubleu ! mon *neveu*, comme vous êtes brave ! (Destouches.)

Mon père le réprouve, et, par des lois sévères,
Lui défend de donner des neveux à ses frères. (Rac.

— *Petit-neveu*. Le fils du neveu ou de la nièce.

— *Neveu à la mode de Bretagne*. Le fils du cousin germain ou de la cousine germaine.

— *Cardinal neveu*. Cardinal qui est le neveu du pape vivant.

— Ce mot est familier en ce sens, aussi le poète se servira-t-il d'une périphrase dans le style noble; il dira, par exemple, le *fils de votre frère* ou *de votre sœur*, pour votre neveu.

— Style sout. et poét. *Nos neveux*. La postérité, ceux qui viendront après nous. *Nos derniers neveux, nos arrière-neveux*. La postérité la plus reculée. Ces auteurs dangereux, que vous honorez de votre protection, passeront entre les mains de nos *neveux*. (Mass.) Si tout meurt avec nous, les annales domestiques, et la suite de nos ancêtres n'est donc plus qu'une suite de chimères, puisque nous n'avons plus d'aïeux, et que nous n'aurons point de *neveux*. (Id.) Ces événements passeront dans nos annales jusqu'à nos derniers *neveux*. (Id.) Quelles folies pourront imaginer nos *neveux* pour être aussi fous que nous sans être singes ? (Boiste.)

Un jour peut-être, un jour nos neveux attendris
Découvriront enfin, sous de profonds débris,
Ces villes, ces palais, ces temples, ces portiques,
De nos arts florissants monuments authentiques. (Castel.)

— Racine a dit *les neveux* simplement pour les descendants, la postérité. Votre règne aux *neveux* doit servir de modèle. *Aux neveux* pour *à nos neveux* est un tour latin, dont je crois qu'il n'existe pas d'autre exemple.

— Hist. Titre que les empereurs d'Allemagne donnaient aux électeurs séculiers de l'Empire.

NEVILLE'S CROSS. Géog. Lieu d'Angleterre, près de Durham, dans le comté de ce nom, où lord Parcy défit David Bruce, roi d'Écosse, en 1346. 15,000 Écossais périrent dans cette bataille, le roi fut fait prisonnier avec toute sa noblesse.

NEVIS. Géogr. Une des petites Antilles, 48 kil. sur 9; 16,000 hab. Ch.-l. Charleston.

NEVRADE. s. f. Bot. Genre de la famille des rosacées.

NÉVRALGIE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur des nerfs. Nom générique d'un certain nombre de maladies dont le principal symptôme est une douleur vive, exacerbante ou intermittente, qui suit le trajet d'une branche nerveuse et de ses ramifications, sans rougeur, chaleur, tension ni gonflement. Névralgie frontale, maxillaire, etc.

NÉVRALGIE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la névralgie. ‖ Qui est de la nature de ce mal. Douleur névralgique.

NÉVRAMPHIPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., νεῦρον, nervure ; ἀμφί, autour ; πέταλον, pétale). Bot. Dont les pétales sont ornées d'une nervure qui en fait le tour. ‖ NEVRAMPHIPÉTALES. s. f. pl. Nom donné aux synanthérées, parce que chacun des cinq pétales, entregreffés inférieurement, dont se compose la corolle de ces plantes, est muni de deux nervures très-simples, qui le bordent d'un bout à l'autre, des deux côtés, et se réunissent au sommet.

NÉVRARTÉRIEL, ELLE. adj. (ét. gr., νεῦρον, nerf ; ἀρτηρία, artère). Anat. Qui tient aux nerfs et aux artères.

NÉVRIDION. s. m. Bot. Genre fondé sur une plante cryptogame exotique, observée sur une espèce de mélastome.

NÉVRILEMMATIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport au névrilemme.

NÉVRILEMME. s. m. (ét. gr., νεῦρον, nerf ; λῆμμα, membrane, enveloppe). Anat. Membrane qui entoure les nerfs cérébraux et forme un véritable canal, dans lequel est contenue une matière blanche, médullaire, qui n'est autre que la moelle elle-même.

NÉVRILEMMITE. s. f. Pathol. Inflammation du névrilemme.

NÉVRILITE. s. f. Pathol. V. NÉVRILEMMITE.

NÉVRIMOTILITÉ. s. f. (du gr. νεῦρον, nerf, et du lat. *movere*, mouvoir). Physiol. Propriété de provoquer le mouvement, inhérente aux nerfs, chez les animaux, et à un appareil analogue dans les végétaux.

NÉVRITE. s. f. (du gr. νεῦρον, nerf). Pathol. Inflammation des nerfs.

NÉVRITIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Se dit des médicaments propres aux maladies des nerfs. ‖ substantiv. Un névritique.

NÉVROBALISTIQUE. adj. des 2 g. Hist. milit. Se disait des armes de jet, qui agissaient au moyen de l'élasticité d'une corde, d'une courroie, etc., telles que l'arc, l'arbalète, etc.

NÉVROCÔTE. s. f. Anat. Côte du névrosquelette.

NÉVROGAMIE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf ; γάμος, noce, à cause de la communauté nerveuse qu'on prétend s'établir entre le magnétiseur et le magnétisé). Médec. Magnétisme animal.

NÉVROGAMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la névrogamie.

NÉVROGRAPHE. s. m. (ét. gr., νεῦρον, nerf; γράφω, écrire). Didact. Celui qui s'occupe de névrographie.

NÉVROGRAPHIE. s. f. Didact. Description des nerfs. ‖ Traité sur les maladies des nerfs.

NÉVROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la description des nerfs.

NÉVROLOGIE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf; λόγος, discours). Médec. Partie de l'anatomie qui traite des nerfs.

NÉVROLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la névrologie.

NÉVROLOGUE. s. m. Didact. Celui qui étudie spécialement l'anatomie des nerfs.

NÉVRÔME. s. m. (du gr. νεῦρον, nerf). Pathol. On a donné ce nom à des tumeurs plus ou moins volumineuses, sous-cutanées, circonscrites, très-douloureuses, qui se développent dans l'épaisseur du tissu des nerfs ou entre les filets qui les constituent, et qui se présentent tantôt sous la forme de tubercules durs, mobiles et roulants sous la peau, tantôt sous celle de tumeurs plus ou moins volumineuses, qui finissent quelquefois par avoir les caractères des tumeurs squirrheuses ou cancéreuses. ‖ D'autres n'appellent ainsi que des renflements, ordinairement de la grosseur d'un pois, et d'une forme un peu allongée, d'un tissu dur, grisâtre, et comme fibro-cartilagineux, qui se développent quelquefois sur le trajet des nerfs, et qui semblent formés par une sorte de végétation intérieure du névrilemme.

NÉVROMYÉLITE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf ; μυελός, moelle). Pathol. Inflammation de la moelle épinière.

NÉVROPARALYSIE. s. f. Pathol. Paralysie des nerfs ou du sentiment.

NÉVROPARALYTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a les caractères de la névroparalysie. ‖ Qui dépend de la névroparalysie.

NÉVROPATHIE. s. m. Pathol. Affection nerveuse.

NÉVROPATHOLOGIE. s. f. Traité des maladies des nerfs.

NÉVROPHLOGOSE. s. f. Pathol. Inflammation des nerfs.

NÉVROPORE. s. m. Bot. Genre de plantes.

NÉVROPROSOPALGIE. s. f. Pathol. Tic douloureux.

NÉVROPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., νεῦρον, nerf ; πτέρον, aile). Entom. Dont les ailes sont transparentes, et traversées de veines croisées en réseau. ‖ NÉVROPTÈRES. s. m. pl. Ordre de la classe des insectes, comprenant ceux dont les nervures ou lignes saillantes des ailes sont disposées de manière à former un réseau plus ou moins régulier, et dont la bouche est armée de mâchoires.

NÉVROPTÉROLOGIE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf ; πτέρον, aile ; λόγος, discours). Entom. Description des insectes névroptères.

NÉVROPTÉROLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la névroptérologie.

NÉVROPTÉROLOGUE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe spécialement des insectes névroptères.

NÉVROPYRE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf ; πῦρ, fièvre). Pathol. Fièvre nerveuse.

NÉVROPYRIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la fièvre nerveuse. ‖ Qui a le caractère de cette maladie.

NÉVROSE. s. f. (du gr. νεῦρον, nerf). Pathol. Affection nerveuse, maladie des nerfs en général. La névrose, considérée sous son véritable point de vue, n'est qu'une lésion du sentiment et du mouvement, sans fièvre, sans affection locale, et qui ne laisse en général aucune trace de son existence après la mort. Névrose des organes de la locomotion. Traitement curatif des névroses. Névrose des muscles de l'œil.

NÉVROSIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a le caractère d'une névrose.

NÉVROSQUELETTE. s. m. Anat. Ensemble des ossements qui enveloppent les parties centrales du système nerveux.

NÉVROSQUELETTIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport au névrosquelette.

NÉVROSTHÉNIE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf; σθένος, force, vigueur). Pathol. Excès d'irritation ou d'inflammation nerveuse.

NÉVROTHÈLE. adj. des 2 g. Anat. Qui est garni de mamelons nerveux.

NÉVROTIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Se dit des médicaments réputés aptes à agir principalement sur les nerfs.

— substantiv. Un névrotique.

NÉVROTOME. s. m. (ét. gr., νεῦρον, nerf; τομή, coupe). Anat. Scalpel qui sert à disséquer les nerfs.

— Celui qui dissèque les nerfs.

NÉVROTOMIE. s. f. Chir. Dissection des nerfs. ‖ Opération qui consiste à couper un nerf.

NÉVROTOMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la névrotomie.

NÉVROTROPIDE. s. f. Bot. Une des divisions du genre thlaspi.

NÉVROVERTÉBRAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à la névrovertèbre.

NÉVROVERTÈBRE. s. f. Anat. Vertèbre du névrovertèbre.

NEWCASTLE. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Northumberland. Elle possède les mines de charbon de terre les plus riches que l'on connaisse; 55,000 hab.

NEWCOMMEN. Serrurier de Darmouth, inventa vers 1695 la machine qui porte son nom, et qui est la première dans laquelle la vapeur ait été employée comme force motrice. Cette machine a été depuis perfectionnée par Watt.

NEW-HAMPSHIRE. Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique septentrionale; 270,000 hab. Ch.-l. Concord.

NEW-HAVEN. Géogr. Ville et port des États-Unis, un des ch.-l. de l'État de Connecticut; 7,000 hab.

NEW-JERSEY. Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique septentrionale; 280,000 hab. Ch.-lieu Trenton.

NEWMARKET. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Suffolk. Courses de chevaux très-connues; 2,500 hab.

NEWPORT. Géogr. Ville et port des États-Unis, un des deux chefs-lieux de l'État de Rhode-Island; 8,000 hab. ‖ Il y a, en Angleterre, plusieurs villes qui portent le même nom.

NEWROUZ. s. m. V. NEUROUZ.

NEWRY. Géogr. Ville d'Irlande; 10,000 habitants.

NEWTON (Isaac). (pr. *Neu-ton*) Créateur de la philosophie naturelle, et l'un des hommes les plus extraordinaires que le monde ait produits. N'avait pas atteint sa vingt-troisième année que déjà il possédait trois découvertes importantes : la méthode des fluxions, la théorie de la pesanteur universelle, et la décomposition de la lumière. Né en 1642, il est mort en 1727.

NEWTONIANISME. s. m. (pr. *neu-to-nia-nis-me*). Théorie du mécanisme de l'univers, et particulièrement des mouvements des corps célestes, de leurs lois, de leurs propriétés, telle qu'elle a été enseignée par Newton. Voltaire est un des premiers qui aient fait connaître le newtonianisme en France. D'après le *newtonianisme*, les astres devraient se conglomérer en une seule masse ou s'éparpiller dans l'immensité, si l'œil de Dieu ne les retenait dans leurs orbites. (Boiste.)

NEWTONIEN, ENNE. adj. (pr. *neu-to-nien*). Qui a rapport à la doctrine de Newton. La physique, l'astronomie, la philosophie, l'école newtonienne. Les principes newtoniens.

— *Philosophie newtonienne*. La philosophie corpusculaire, telle qu'elle a été réformée par les découvertes dont Newton l'a enrichie. ‖ La méthode observée par Newton dans sa philosophie. En ce sens, c'est la même chose que *physique expérimentale*. ‖ La philosophie qui considère mathématiquement les corps physiques et applique la géométrie et la mécanique à la solution des phénomènes. C'est proprement la philosophie mécanique et mathématique. ‖ Cette partie de la physique que Newton a traitée, étendue et expliquée dans son livre des *Principes*. ‖ Enfin, dans une acception plus générale et plus usitée, les nouveaux principes que Newton a introduits dans la philosophie, le nouveau système qu'il a fondé sur ces principes, et les nouvelles explications des phénomènes qu'il en a déduites.

— Qui a adopté cette doctrine. Physicien, astronome newtonien.

— S'empl. plus ordinairement comme subst. Un newtonien. La lutte des newtoniens et des cartésiens.

NEWTONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Newtoniser. S'empl. adjectiv. Système newtonisé.

NEWTONISER. v. a. 1re conj. (pr. *neu-to-ni-ze*). Didact. Rendre conforme à la doctrine de Newton.

NEW-YORK. (pr. *neu-york*). Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique du Nord ; 2,000,000 h. ‖ Ch.-l. de l'État de ce nom, un des ports les plus commerçants de l'Union ; 213,000 hab.

NEXIE. s. f. Relat. Grand prêtre japonais.

NEXI. (du lat. *nexus*, lié; au pl. *nexi*). Ant. rom. Plébéiens de Rome qui, ne pouvant payer leurs créanciers, devenaient les esclaves de ceux-ci. La servitude des nexi fut supprimée par une loi de l'an de Rome 429.

NEXON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Yrieix (Haute-Vienne); 1,900 hab.

NEY (Michel). Maréchal de l'Empire, né en 1769, mort en 1815. S'étant engagé à 18 ans, il fit les deux premières campagnes de la Révolution comme aide de camp sous Kléber, devint général de brigade en 1796, général de division en 1799. Il ne se distingua pas moins dans les campagnes contre la Prusse et la Russie. En Espagne, il soumit la Galice et les Asturies; en Portugal, il sauva l'armée française par une belle retraite. Il mit le comble à sa gloire dans la campagne de Russie en 1812. Après avoir combattu à Brienne, à Champ-Aubert et à Montmirail, il fut un de ceux qui pressèrent le plus énergiquement Napoléon d'abdiquer. Louis XVIII lui donna le titre de pair, et lui confia, en 1815, le commandement du corps principal chargé de combattre Napoléon ; mais arrivé à Lons-le-Saulnier, Ney se joignit à lui avec ses troupes. Quoique la convention du 3 juillet lui garantît le pardon de sa conduite, il fut arrêté, traduit devant la cour des pairs, condamné à mort et fusillé le 7 décembre.

NEZ. s. m. (pr. *ne* ; du lat. *nasus*). Partie saillante du visage qui est entre le front et la bouche, et qui est l'organe de l'odorat. Chez l'homme, le nez contribue, par quelques-uns de ses mouvements, à l'expression de la figure. Il concourt, en se fronçant, à peindre l'horreur, la répugnance, le dédain, etc. Quelques peuples sauvages percent leurs narines pour y suspendre divers ornements, à peu près comme en Europe on se perce le bout des oreilles pour le même usage. Grand, petit nez. Nez aquilin, retroussé, épaté, pointu. Nez de perroquet, de furet. Nez camus, camard. Nez enluminé, bourgeonné, boutonné, gravé. Avoir mal au nez. Tomber sur le nez. Donner du nez en terre. Se casser le nez. Saigner du nez. La racine du nez. Les ailes du nez. Le dos du nez.

— Mamm. On admet un nez chez la plupart des mammifères, quoique la partie désignée sous ce nom ne ressemble en rien au nez de l'homme, et que, quand elle prend une forme spéciale, comme dans le tapir et l'éléphant, on lui donne le nom de trompe. Le nez d'un chien. Les chiens qui se portent bien ont le nez froid et humide. Le nez d'un cheval.

— Entom. Partie des insectes appelée aussi Chaperon ou épistome.

— *Parler, chanter du nez*. Parler, chanter d'une manière désagréable, comme si le nez était bouché.

Je crains le front tondu d'un cuistre à robe noire,
Qui du vieux Testament lisant de nez l'histoire,
D'Aod et de Judith admirant les desseins,
Prêche le parricide et fait des assassins. (Voltaire.)

— Fig. et fam. *Saigner du nez*. Manquer de résolution, de courage dans l'occasion. Cette expression vient de ce que la peur donne un saignement de nez à quelques individus. ‖ Au propre, Répandre du sang par le nez. ‖ *Saignant au nez*. Avoir une blessure saignant au nez ou sur le nez.

— *Ne pas voir plus loin que son nez*, que le bout de son nez. Avoir peu de lumière, peu de prévoyance. Un homme dont la vue ne se porterait pas plus loin que son nez l'aurait fort courte.

Capitaine Renard allait de compagnie
Avec son ami Bouc, des plus haut encornés ;
Celui-ci ne voyait pas plus loin que son nez. (La Fontaine.)

— *Tirer les vers du nez à quelqu'un*. Tirer de lui un secret en le questionnant adroitement.

— *Jeter à quelqu'un une chose au nez*, la lui reprocher. ‖ *Jeter à quelqu'un sa marchandise, son argent au nez*. Reprocher à quelqu'un quelque défaut, quelque mauvaise action.

— *Mettre son nez, mettre le nez, fourrer son nez où l'on n'a que faire; mettre son nez partout*. Se mêler indiscrètement de quelque chose.

. . . Songez à vous taire,
Sans mettre votre nez où vous n'avez que faire. (Molière.)

— *Mettre le nez dans une affaire.* Commencer à l'examiner.

— *Mettre le nez dans les livres.* Commencer à étudier. || *Ne jamais mettre le nez dans un livre.* Ne jamais lire.

— *Marcher le nez levé.* Marcher la tête haute. || On dit, dans un sens contraire, *marcher le nez dans son manteau, dans son manchon.*

— Fig. et fam. *C'est un homme qui peut aller le nez levé.* A qui on ne peut rien reprocher.

— *Avoir toujours le nez sur quelque chose, ne pas lever le nez de dessus quelque chose.* Y être toujours appliqué.

— Fig. Le gourmand qui a toujours le *nez* sur son assiette ne voit rien au-delà. (Boiste.)

— *Mener quelqu'un par le nez, par le bout du nez.* Abuser de l'ascendant qu'on a sur quelqu'un pour lui faire faire tout ce qu'on veut. Se dit par allusion aux buffles, que l'on conduit au moyen d'un anneau passé dans les narines. Cette expression figurée était déjà en usage chez les Grecs. Mon maître, c'est un sot, un benêt que je mène par le *nez* plus facilement que mes chevaux par la bride. (Legrand.)

> Ah ! les maris seront toujours bernés,
> Jaloux et sots, et conduits par le nez.
> (Voltaire.)

— *Donner du nez en terre ; se casser le nez.* Échouer dans quelque entreprise.

— *Avoir toujours quelqu'un sur le nez, à cheval sur le nez.* En être perpétuellement occupé d'une manière désagréable.

— *Se couper, s'arracher le nez pour faire dépit à son visage.* Faire par dépit contre quelqu'un une chose dont on souffre le premier.

— *Avoir un pied de nez.* Avoir la honte de ne pas obtenir un succès dont on s'était flatté.

> Non, je ne comprends pas de plus charmant plaisir,
> Que de voir d'héritiers une troupe affligée,
> Le maintien interdit, et la mine allongée,
> Lire un long testament où, pâles, consternés,
> On leur laisse un bonsoir avec un pied de nez.
> (Regnard.)

— Prov. et fig. *Faire un pied de nez à quelqu'un.* Se moquer de lui. || *Il a autant de nez.* Ce proverbe, dont on se sert quand on veut désigner quelqu'un qui, ayant entrepris de faire quelque chose n'en est pas venu à bout, n'a de sens qu'autant qu'il est accompagné d'un geste qui lui est propre. || *Regarder quelqu'un sous le nez.* Le narguer. || *Il me semble qu'on me pile le nez.* Se dit pour marquer qu'on méprise quelque discours ou quelque entretien. || *Fermer la porte au nez à quelqu'un.* Ne pas vouloir le recevoir en sa maison. || *Cela vous passera bien loin du nez.* Cela ne sera pas pour vous. || *Beau nez à porter lunettes.* Se dit quand on veut se moquer d'un grand nez. || *Il vaut mieux laisser son enfant morveux que de lui arracher le nez.* Il est de la sagesse de tolérer un petit mal, lorsqu'on risque, en voulant y remédier, d'en causer un plus grand. || *Jamais grand nez ne gâta beau visage.* Ce n'est pas la petitesse du nez, c'est la pureté de la forme, qui sert à la beauté du visage. || *Qui coupe son nez dégarnit son visage.* Il faut se garder de faire par colère des choses qui retombent sur leur auteur. || *Être heureux comme un chien qui se casse le nez.* Être fort à plaindre. || *Il est comme saint Jacques de l'Hôpital, il a le nez tourné à la friandise.* Se disait autrefois d'un gourmand, parce qu'il y avait à Paris une statue de saint Jacques qui regardait la rue aux Ours, habitée par des rôtisseurs. || *Avoir le nez tourné vers un endroit.* Avoir envie ou être sur le point d'y aller. || *Avoir le nez tourné à la friandise.* S'employait encore en parlant d'une jeune fille qui paraissait plus pressée de se marier que d'entrer au couvent. || *Votre nez branle.* Vous ne dites pas la vérité. || *Il a été pris par le nez comme un buffle.* Il a donné dans le piège. || *Regarder qui a le plus beau nez.* Se promener en ne songeant à rien, s'amuser à voir passer le monde dans une rue, une promenade publique, etc. || *Casser le nez à coups d'encensoir.* Donner des louanges exagérées. || *Se refaire le nez.* Réaliser des bénéfices considérables. || *C'est pour votre nez que le four chauffe.* La chose dont il s'agit ne sera pas pour vous. On dit aussi simplement, *Ce n'est pas pour votre nez ; vraiment c'est pour votre nez, c'est pour son nez !* || *Prendre un nez pour ses fesses.* Se tromper grossièrement. || *Prenez-vous par le bout du nez.* C'est ce qu'on disait fréquemment, et ce qu'on dit quelquefois encore pour répondre à quelqu'un qui veut mettre sur le compte des autres des fautes dont il s'est rendu coupable.

— Par exagér. *Il est si jeune que, si on lui tordait le nez, il en sortirait encore du lait.* Se dit d'un très-jeune homme qui veut se mêler de choses au-dessus de son âge.

— *Cela paraît comme le nez au milieu du visage,* et, par ironie, *cela ne paraît pas plus que le nez au milieu du visage.* Se dit d'une chose qui paraît et qu'on s'efforcerait en vain de cacher.

— Fam. Tout le visage. Les femmes avaient autrefois un masque sur le nez. Mettre le nez à la fenêtre. Il avait bien à faire de venir montrer là son nez. Les ennemis n'osaient montrer le nez. Se rencontrer nez à nez. Regarder quelqu'un sous le nez. Fermer à quelqu'un la porte au nez.

> Et vous vous souvenez
> Que vous vous trouvez, vous et ce fil, nez à nez.
> (Piron.)

— Fig. *Donner sur le nez à quelqu'un.* Le souffleter, ou lui faire éprouver quelque mortification. || *Au nez de quelqu'un.* En sa présence et en le bravant. Dire des injures à quelqu'un à son nez, à son nez et à sa barbe. || *Rire au nez de quelqu'un.* Se moquer de lui en face. Les sectaires se rient au *nez* les uns des autres de leurs mutuelles erreurs ; heureux lorsqu'ils ne se déchirent pas ! (Boiste.)

— Le sens de l'odorat. Avoir bon nez. Avoir le nez fin. Odeur qui prend au nez. La moutarde monte au nez. Chien qui a du nez. Les lévriers n'ont point de nez.

— Chass. *Avoir le nez fin.* Se dit d'un chien qui chasse avec succès dans la poussière et pendant la chaleur. || *Avoir le nez dur.* Se dit d'un chien qui entre difficilement dans la voie. || *Chien de haut nez.* Celui qui va quêter sur le haut du jour.

— Fig. et fam. *Avoir bon nez, avoir le nez fin, avoir du nez.* Avoir de la sagacité, prévoir les choses de loin. Cette entreprise a fort mal tourné, vous avez eu bon nez de ne pas vous en mêler. Vous avez eu bon nez de venir nous voir, nous avons une heureuse nouvelle à vous apprendre. || C'est une comparaison tirée des chiens qui conjecturent et connaissent par le moyen de l'odorat où ils doivent aller.

— Le nez, par une de ces bizarreries de langue dont on ne peut rendre raison, ne peut être nommé dans le style noble comme le front, les yeux, etc.

— Liturg. Chalumeau qui servait pour donner le sang de Notre-Seigneur au peuple. On lui donnait ce nom parce qu'il avait quelque ressemblance avec le nez, et parce qu'il servait aussi à pomper, c'est-à-dire à attirer les liqueurs par respiration, comme le nez respire l'air.

— Peint. et sculpt. Mesure proportionnelle à l'usage de la peinture, de la sculpture. Le nez est le tiers de la face.

— Ichthyol. Espèce de poisson du genre des squales. || On a donné le même nom à une espèce de corégone.

— Manég. *Porter le nez au vent.* Se dit en parlant des chevaux qui lèvent fort la tête. || Se dit, par extension, des personnes qui marchent en regardant en l'air ; des gens à la mine éventée.

— Fig. Mar. L'éperon, l'avant, la proue d'un vaisseau. || Ne s'emploie guère que dans cette phrase, *Ce vaisseau est trop sur le nez.* Il penche trop en avant.

— Techn. Se dit, parmi les tisserands, du crochet d'une toile. || *Nez de busque.* Partie du bois d'un fusil de munition qui forme un ressaut près de la poignée. || Dans la fonte des cloches, Morceau de planche taillée en forme de couteau, qui, en tournant le compas, dispose sur le collet du moule la figure des anses. || Partie d'un soufflet qui se termine en pointe. Se dit surtout des soufflets d'orgue.

NEZ-COUPÉ. s. m. Bot. Nom vulgaire du staphylier, tiré de l'espèce de cicatrice que présente l'ombilic de sa graine. || Pl., des *nez-coupés.*

NEZ-DE-CHAT. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la grande coulemelle. || Pl., des *nez-de-chat.*

NEZ-DE-POTENCE. s. m. Erpét. Espèce de serpent. || Pl., des *nez-de-potence.*

NEZ-PERCÉS. Géogr. Dénomination vague par laquelle les Anglo-Américains, les Anglais et les Français, ont désigné des peuplades indigènes de l'Amérique entièrement différentes les unes des autres.

NÉZIB. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, ch.-l. de Livah, célèbre par la grande victoire qu'y remporta, le 24 juin 1839, Ibrahim-Pacha sur l'armée turque, commandée par Hafiz-Pacha. C'est l'ancienne Nisibe ; 1,000 hab.

NGAM-HOEI. Géogr. Province de Chine ; 670 kilom. sur 220 ; 8,000,000 hab. Ch.-l. Nang-king.

NGODI. s. m. Relat. Prêtre du Congo. Les ngodis s'attribuent le pouvoir de rendre l'ouïe aux sourds.

NGOMBO. s. m. Relat. Deuxième chef des gangas, prêtres d'Afrique.

NGOSEÏ. s. m. Relat. Troisième chef des gangas.

NHEUGAHYBAS. s. m. pl. Géogr. Peuplade brésilienne qui domina autrefois sur une grande partie de l'île de Marajo.

NI. Conj. qui exprime une liaison qui tombe directement sur la négation attribuée aux choses pour la leur rendre commune. N'être ni bon ni mauvais. Ne vouloir ni boire ni manger. Il n'y en a ni plus ni moins. Ni l'un ni l'autre n'a fait son devoir. Ni vous ni moi ne le pouvons. Elle n'est ni laide ni belle. Elle n'est ni belle ni riche. Vous ne devez ni le dire ni l'écrire. Je ne crois pas qu'il vienne, ni même qu'il pense à venir. Sans que vous ayez encore ici, pour autoriser toutes ces maximes diaboliques, *ni* lois *ni* canons, *ni* autorité de l'Écriture ou des Pères, *ni* exemple d'aucun saint, mais seulement ce raisonnement impie. (Pasc.) L'orang-outang, qui ne parle *ni* ne pense, a néanmoins le corps, les membres, les sens, le cerveau et la langue entièrement semblables à l'homme. (Buff.) Heureux celui qui sait se contenter de peu ! son sommeil n'est troublé *ni* par les craintes, *ni* par les désirs honteux de l'avarice. (Trad. d'Horace.)

— *Ni* s'emploie quelquefois au lieu de *et sans,* ce qui fournit le moyen d'éviter une répétition désagréable à l'oreille. Vous perdez ainsi la confiance de vos amis sans les avoir rendus *ni* meilleurs *ni* plus habiles. (Volt.) Dans les rêves, les sensations se succèdent sans que l'âme les compare *ni* les réunisse. (Buff.)

> Las d'espérer et de me plaindre
> Des Muses, des grands et du sort,
> C'est ici que j'attends la mort,
> Sans la désirer *ni* la craindre. (Maynard.)

— Au lieu de *ni*, on trouve cependant quelquefois *sans* répété. Les plus charmantes retraites ne plaisent guère sans Bacchus *et sans* Cérès. (Le Sage.) Quelques aborigènes, espèce de sauvages, vivent indépendants et isolés, sans lois *et sans* gouvernement. (Montesq.)

— Dans la phrase suivante, Fénelon a fait usage seulement de *et* après *sans*. Il n'y a point de véritable vertu sans le respect *et* l'amour des dieux.

— *Ni* se met toujours à la tête des mots qu'il lie. Je demanderai si vous voudriez que *ni* votre débiteur, *ni* votre procureur, *ni* votre notaire, *ni* votre juge ne crussent en Dieu. (Volt.) Je ne puis *ni* estimer, *ni* aimer, *ni* haïr, *ni* craindre ceux qui n'ont que de l'esprit. (Vauven.)

> Je l'adore, et mon âme, à vos ordres rebelle,
> Ne peut *ni* soupirer, *ni* brûler que pour elle.
> (Racine.)

— Quand deux ou plusieurs propositions négatives ont le même sujet avec différents attributs, ou le même attribut avec différents sujets, on réunit toutes les propositions en une seule, en répétant *ni* devant chaque sujet ou devant chaque attribut. Au lieu de dire, l'une ne me convient pas, l'autre ne me convient pas, on dit ni l'une ni l'autre ne me conviennent. La justice ne fut jamais *ni* si éclairée *ni* si secourable. (Boss.) *Ni* ma santé, *ni* mon goût, *ni* mes travaux, ne me permettent de quitter ma douce retraite. (Volt.)

— On peut aussi ne pas répéter *ni*, mais alors la phrase est bien moins énergique. Le soleil *ni* la mort ne se peuvent regarder fixement. (La Rochef.)

> L'absence *ni* le temps n'effaceront jamais
> De son cœur affligé le prix de vos bienfaits.
> (Longepierre.)

— Quand un verbe est précédé de plusieurs sujets liés par *ni*, ou précédés chacun de *ni*, ce verbe se met ordinairement au pluriel. Ulysse *ni* Calchas n'*ont* point encor parlé. (Rac.) Quoi ! le ciel *ni* l'enfer n'*ont* rien qui l'épouvante ! (Th. Corn.) *Ni* le bonheur *ni* le mérite seul ne *font* l'élévation des hommes. (Vauven.) *Ni* l'or *ni* la grandeur ne nous *rendent* heureux. (La Font.) || Cependant lorsque les parties constitutives du sujet complexe sont considérées séparément, on emploie le singulier. Il n'est *ni* rang, *ni* naissance, *ni* fortune, qui ne *disparaisse* devant une âme comme la tienne. (Mariv.) *Ni* le reproche, *ni* la crainte, *ni* l'ambition, ne *trouble* les instants d'un honnête homme en place. (Marm.) Nulle courbe *ni* nulle droite réelle ne *peut* passer entre deux lignes réelles qui se touchent. (Volt.) *Ni* l'homme *ni* aucun animal n'*a* pu se faire soi-même. (Id.) || Il en est de même lorsqu'il y a inversion. Supposons-y ce que ne *peut* rendre *ni* la peinture *ni* la poésie, l'odeur des herbes, etc. (B. de St-P.) Ils se trouvaient plus horribles et plus monstrueux que n'*est* la Chimère, vaincue par Bellérophon, *ni* l'hydre de Lerne, abattue par Hercule, *ni* Cerbère même. (Fén.)

— Quand un des sujets précédés chacun de *ni* peut faire seul l'action marquée par le verbe, celui-ci se met au singulier. Ni M. le duc ni M. le cardinal ne sera nommé ambassadeur.

— Après ***ni l'un ni l'autre, l'un ni l'autre,*** on peut mettre le verbe au singulier ou au pluriel, selon le choix qu'on fait du sens distributif ou du sens collectif. *Ni* l'un *ni* l'autre des deux frères ne *peut* intéresser. (La Harpe.) *Ni* l'un *ni* l'autre (Corneille et Racine) ne *doit* être mis en parallèle avec Euripide et avec Sophocle. (Boil.) *Ni* l'une *ni* l'autre manière n'*est* élégante. (Volt.) *Ni* l'un *ni* l'autre n'*ont* eu la moindre part au grand changement qui va se faire. (Id.) Ici l'un *ni* l'autre ne *cherchent* à exposer leur vie. (La Bruy.) L'un *ni* l'autre jamais n'*osent* lever les yeux. (Volt.)

— *Ni* peut se trouver répété un grand nombre de fois. Il goûta le repos d'un homme heureusement dégagé, à qui *ni* l'Église, *ni* le monde, *ni* son prince, *ni* sa patrie, *ni* les particuliers, *ni* le public, n'avaient plus rien à demander. (Boss.) Cette loi sainte ne connaît plus, *ni* pauvre, *ni* riche, *ni* noble, *ni* roturier, *ni* maître, ni esclave. (Mass.)

> *Ni* l'ardeur dont tu sais que je l'ai recherchée,
> *Ni* déjà sur son front ma couronne attachée,
> *Ni* cet asile même où je la fais garder,
> *Ni* mon juste courroux n'ont pu l'intimider.
> (Racine.)

— Au lieu de *et* on emploie *ni* : 1° pour unir deux propositions incidentes qui dépendent d'une principale négative : Je ne crois pas que les méchants prospèrent ni qu'ils soient heureux ; 2° pour unir les parties semblables d'une proposition négative : Il n'aime pas la musique ni la peinture.

— Lorsqu'on énumère plutôt qu'on n'additionne, *ni* convient mieux. On n'est jamais si heureux *ni* si malheureux qu'on se l'imagine. (La Rochef.)

> Et les soins défiants, les verrous et les grilles,
> Ne font pas la vertu des femmes *ni* des filles.
> (Molière.)

— *Et* s'emploie au contraire quand il s'agit plutôt d'additionner que d'énumérer. Rien n'est si aisé et si commun que de calomnier à demi-mot, et rien n'est si difficile que de repousser cette espèce de calomnie. (La Harpe.) Les animaux n'inventent et ne perfectionnent rien. (Buff.)

> Car vous ne m'épargnez guère,
> Vous, vos bergers et vos chiens.
> (La Fontaine.)

> Ce qu'on ne peut plus recouvrer,
> Il faut le savoir perdre, et les pleurs et la rage
> Ne le font pas récupérer.
> (Fr. de Neufchateau.)

— Après un *que* conjonctif précédé d'un verbe accompagné d'une négation, le membre de phrase qui suit doit toujours commencer par *ni*. Je ne crois pas qu'il vienne, ni même qu'il puisse venir. Racine a dit pourtant :

> Seigneur, ne croyez pas qu'une fierté barbare
> Nous fasse méconnaître une vertu si rare,
> *Et* que dans leur orgueil nos peuples affermis,
> Prétendent malgré vous être vos ennemis.

|| Au lieu de : *ni* que dans leur orgueil, etc., mais il a suivi la règle dans *Phèdre.*

> . . . Ne pense pas qu'au moment que je t'aime,
> Innocente à mes yeux, je m'approuve moi-même,
> *Ni* que du fol amour qui trouble ma raison,
> Ma lâche complaisance ait nourri le poison.

— Quand les verbes *empêcher, défendre,* etc., sont employés affirmativement, on se sert ordinairement de *et* à la place de *ni* dans la proposition additionnelle. Nous défendons que vous insultiez au malheur, et que vous lui refusiez votre assistance. (Boiste.) Le ministre a empêché que cet opuscule ne fût imprimé, et qu'il ne circulât manuscrit. (Id.)

— Cependant on peut aussi se servir de *ni* par syllepse, après une expression de défense ou de privation, ce qui équivaut en quelque sorte à une idée négative. J'empêche que pendant le reste de l'année on appelle quelqu'un en jugement pour cette affaire, *ni* qu'on le mette en prison. (Volt.)

> Bientôt ils défendront de peindre la Prudence,
> De donner à Thémis *ni* bandeau *ni* balance.
> (Boileau.)

— Toutes les fois qu'il n'y a pas dans l'esprit une idée négative qui porte également sur deux objets additionnés, nous mettons non le négatif *ni*, mais l'additionnel *et*. Ainsi nous ne dirions pas aujourd'hui avec Boileau : Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt *ni* Patru ; mais Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt et Patru. Tel est l'arrêt que prononcent la plupart des grammairiens ; cependant il est facile de justifier la conjonction *ni* dans ces phrases ; elles ne sont affirmatives qu'en apparence, il y a syllepse ; c'est ce dont il est facile de s'assurer en rétablissant les mots ellipsés. Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt n'écrit, que Patru n'écrit. Rien d'ailleurs n'empêchait à Boileau d'employer *et*, c'est ce qu'a fait Marmontel dans la phrase suivante. Rien de plus naturel et de plus doux que de participer aux malheurs de ses amis.

— Quand *ni* est répété, on supprime ***pas*** ou *point*. Ainsi, on ne dira pas : Il ne faut pas être avare ni prodigue, mais bien : Il ne faut être ni avare ni prodigue ; mais *pas* ou *point* peut se rencontrer avec *ni*, quand cette conjonction n'est pas répétée. Mon père ni mon frère ne sont point accoutumés à ces humiliations.

> Mon esprit n'admet point un pompeux barbarisme,
> *Ni* d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme.
> (Boileau.)

— On trouve cependant dans de bons auteurs quelques exemples de *pas* et *point* employés avec *ni*. Buchanan *ni* Grotius ne l'ont pas fait dans leurs poèmes. (Corn.) Mais l'un *ni* l'autre n'était point nécessaire. (Rac.)

> Dans son cœur malheureux son image est tracée,
> La vertu *ni* le temps ne l'ont point effacée.
> (Voltaire.)

— ***Ni*** est quelquefois suivi immédiatement de *ne*, lorsqu'il joint deux propositions négatives ; dans ce cas, la proposition liée rejette *pas*. Jamais pécheur ne demanda un pardon plus humble, *ni* ne s'en est cru plus indigne. (Boss.) Un sot *ni* n'entre, ni sort, *ni* se lève, *ni* se tait, *ni* se tient sur ses jambes comme un homme d'esprit. (La Bruy.) C'est parce que les animaux ne peuvent joindre ensemble aucune idée, qu'ils ne pensent *ni* ne parlent ; c'est par la même raison qu'ils n'inventent *ni* ne perfectionnent rien. (Buff.)

— Comme la rencontre des deux mots *ni ne* produit un son désagréable, quelques écrivains les ont remplacés par *et ne*. La religion n'abat *et* n'amollit point le cœur ; elle l'ennoblit et l'élève. (Mass.)

— Au lieu de *ni*, on disait autrefois *ne*, venant de *nec* ou *neque*, et ce mot s'élidait devant une voyelle. Il ne savait que dire *ne* que faire. (Rabel.) Les méchants, en bonne *n*'en mauvaise fortune, ne peuvent changer leur naturel. (Cl. Fauchet.)

NIA. Myth. slav. La déesse des enfers || Nom que les anciens Sarmates donnaient à Cérès.

NIABLE. adj. des 2 g. Qui peut être nié. Proposition niable. Si quelqu'un leur nie ces propositions quand elles sont très-*niables*, ils prétendent qu'on ne mérite pas de discuter avec eux. (P. Roy.)

— Prov. *Tout mauvais cas est niable.* Il n'est point étonnant d'entendre quelqu'un nier le mal dont on l'accuse.

NIADIS. s. m. pl. (pr. *ni-a-diss*). Relat. Caste particulière d'Indiens qui suivent la religion de Brahma.

NIAGARA. Géogr. Rivière de l'Amérique septentrionale, qui sort du lac Érié, et se jette dans le lac Ontario; elle forme la limite entre le Canada et les États-Unis. On y remarque la plus belle cataracte du monde. L'eau tombe d'environ cinquante mètres, c'est ce qu'on appelle *la chute du Niagara*. Le bruit se fait entendre à près de 12 kilomètres, et, lorsque le vent est favorable, à près de 60 à 80. Le cours du Niagara est de 59 kil. Il a un kilom. de large à la sortie du lac Érié, et 15 kilom. près de l'île Grande. C'est à deux kil. de là que se trouve la cataracte. || Sur ses bords se trouvait autrefois une tribu de sauvages de ce nom qui a été détruite.

NIAGE. s. m. S'est dit pour Action de nier.

NIAH ou **NIAME.** Myth. celt. Divinité celtique prise par quelques nations slavonnes pour le roi des enfers; elle avait le même rang et le même emploi que Pluton.

NIAIS, AISE. adj. (rad. *nid*, ou du celt. *nith*, petit enfant). S'est dit, au propre, des oiseaux de fauconnerie que l'on prenait dans le nid, et qui n'en était pas encore sortis. Un oiseau niais.

— Fig. Qui est simple, qui n'a encore aucun usage du monde. Garçon niais. Être tout niais. Être toute niaise. N'être pas niais. N'être pas trop niais. Les passions donnent de l'esprit aux plus sots et rendent *niais* les gens d'esprit. (Sénèq.) Un mari ne se prend pas au trébuchet comme un oiseau; il faut bien d'autres piéges. —Je te dis qu'en amour ils sont si *niais*, qu'une fille qui sait un peu son métier en va duper trente à la fois. (Ghérardi.)

— Se dit de l'air, des manières, du ton, etc. Avoir l'air niais, la mine niaise, la contenance niaise. Avoir quelque chose de niais dans la physionomie. Dire une chose d'un ton niais.

— Se dit des choses qui annoncent la sottise ou l'inexpérience. Faire une démarche fort niaise. Raisonnements niais. Écrit, conte niais. Cet air simple et *niais*, que l'amour de l'humiliation et de la souffrance lui fit prendre, fut ce qui le sauva. (Bouh.)

— Prov. *Il n'est pas niais, il n'est pas trop niais.* Se dit quand quelqu'un fait une offre très-médiocre pour avoir quelque chose d'une grande valeur.

— *Style niais.* Surabondance de mots, où les derniers n'expriment qu'en d'autres termes ce qui est suffisamment énoncé par les premiers.

Trois sceptres, à son trône attachés par mon bras,
Parleront au lieu d'elle et *ne se tairont pas.* (Corn.)

Puisque les sceptres *parleront*, il est clair qu'*ils ne se tairont pas.* Ces sortes de pléonasmes sont les plus vicieux, ils retombent dans ce qu'on appelle le style niais. *Hélas! s'il n'était pas mort, il serait encore en vie*, est un autre exemple du style niais.

NIAIS, AISE. s. Celui, celle qui n'a pas l'usage du monde. C'est un niais, un franc niais, un grand niais. Un niais en affaires, en politique. Une grande niaise. Des gouvernants philosophes osèrent appeler les honnêtes gens la secte des *niais.* (Boiste.)

— Personne simple. L'homme qui a le plus d'esprit est parfois réduit à envier l'enfantine quiétude des *niais.* (Boiste.) Quand on est amoureux d'une *niaise*, l'esprit est la dupe du cœur. (La Rochef.) Il y a quelque art à distinguer les visages débonnaires des *niais.* (Mont.)

— *Faire, contrefaire le niais.* Se dit d'un homme fin et adroit qui fait semblant d'être simple.

— Prov. et fig. *C'est un niais de Sologne, il est de ces niais de Sologne qui ne se trompent qu'à leur profit. C'est un niais de Sologne, il prend les sous marqués pour des liards.* Se dit d'un homme adroit et alerte sur ce qui regarde son intérêt, et qui contrefait le simple.

— Prov., fig. et pop. *C'est de la graine de niais.* C'est une chose qui ne peut tromper que les plus simples. || *Graine de niais.* Se dit aussi de ce qui occupe les niais.

NIAISEMENT. adv. D'une façon niaise. Parler niaisement. Applaudir, regarder, rire, raconter niaisement. Il y a de l'esprit à débiter *niaisement* des choses plaisantes. (St-Evrem.)

— Comme un niais. Croire niaisement. S'amuser niaisement. La sincérité n'oblige point à dire *niaisement* tout ce que l'on sait. (Bell.)

NIAISER. v. n. 1^{re} conj. Badiner, s'amuser à des choses de rien. Ne faire que niaiser. Il n'est pas question de niaiser, il s'agit d'une affaire sérieuse. Avant qu'il ait *niaisé* tout son soûl dans un fauteuil et à sa toilette. (Baron.) Fam.

— Le peuple l'emploie pour Baguenauder, bayer aux corneilles. J'étais dans la salle basse à *niaiser*, voilà qu'un cabriolet s'arrête à la porte, et puis je vois entrer le beau monsieur. (Th. d'éduc.)

NIAISERIE. s. f. Bagatelle, chose frivole. S'amuser à des niaiseries. Débiter une niaiserie. Ne dire que des niaiseries. Pour l'égoïsme, toutes les vertus, tous les sentiments qui nuisent au bonheur sont des *niaiseries.* (Boiste.)

— Caractère du niais. Être d'une grande niaiserie. Il y a des niais qui emploient habilement leur *niaiserie.* (La Rochef.) La *niaiserie* est cette altération du jugement qui, par incapacité d'apprécier les objets, semble au plaisir à tout indifféremment, par une expression sensible de joie ou par une contenance embarrassée et ridicule. (Vernier.)

NIANCE. s. f. S'est dit pour Négation. || Dément.

NIANG. Myth. afr. Le génie du mal chez les habitants de Madagascar. On immolait des enfants en son honneur.

NIAS. Géogr. Île de l'Océanie (Malaisie); 80 kilom. sur 35; 200,000 hab.

NIBAM. s. m. État de bonheur suprême qui consiste en une sorte d'anéantissement. C'est le dernier degré de la félicité des âmes, dans l'opinion des habitants du royaume de Pégu.

NIBBAS. (pr. *nib-bass*). Myth. or. Dieu des Syriens, qu'on croit être le même qu'Anubis.

NIBÉCHAN. Myth. Divinité honorée chez les Hévéens.

NIBELUNGEN. s. m. pl. Peuples du moyen âge qui habitaient le nord de l'Allemagne, et dont les exploits forment le sujet d'une gande épopée teutonique, appelée de leur nom *Nibelungen* ou *Niebelungen*. V. NIEBELUNGEN.

NIBILE. s. m. Relat. Espèce de musette des Abyssins.

NIBORE. s. f. Bot. Genre de plantes aquatiques d'Amérique, de la famille des acanthacées.

NICAISE. s. m. (pris en mauvaise part, parce qu'on l'aura regardé comme une extension du mot *aise*). Nom propre dont on se sert pour désigner un jeune homme simple, crédule et même niais. C'est un vrai Nicaise. Pop.

NICANDRA. Myth. gr. Un des noms d'Alcinoé, fille de Polybe.

NICANDRE. s. f. Bot. Genre de plantes du Mexique, de la famille des solanées. On en cultive une espèce dans nos jardins, à cause de son port singulier et de ses fruits, qui ressemblent à l'alkékenge.

NICANDRO. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Capitanate; 7,000 hab. || Bourg du royaume de Naples, dans la province de Bari; 2,000 hab.

NICANÉ. s. m. Comm. Toile de coton qui se fabrique en France, et qu'on exporte en Afrique.

NICANOR. (littéral. *homme de la victoire*). Hist. anc. Surnom de plusieurs princes de Syrie. Séleucus Nicanor. Démétrius Nicanor. || Nom de plusieurs guerriers célèbres, et entre autres d'un commandant des troupes d'Antiochus Épiphane.

— *Journée de Nicanor.* Fête que les Juifs célèbrent le 13 d'adar, en mémoire de la victoire remportée à Maspha par Judas Machabée sur Nicanor, lieutenant d'Antiochus, en 164 av. J.-C.

NICARAGUA. Géogr. Lac du Guatémala, 193 kilom. sur 77. || Fleuve qui sort du lac Nicaragua, et se jette dans le grand Océan. || État de la république de Guatémala. Chef-lieu Léon; 577 kilom. sur 289. || Ville de l'État de Nicaragua, sur le bord du lac du même nom; 13,000 hab.

NICASTRO. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure; 10,000 hab.

NICATISME. s. m. Ant. Sorte de danse en usage autrefois chez les Thraces, après une victoire.

NICATOR. adj. V. NICANOR.

NICATORES. s. m. pl. Hist. anc. Nom que l'on donnait aux soldats de la cohorte royale chez les Macédoniens.

NICCOLANE. s. m. Minér. V. NICKOLANE.

NICCOLATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide niccolique avec une base salifiable.

NICCOLAUM. s. m. (pr. *ni-ko-la-om*). Minér. Substance métallique qui accompagne le nickel.

NICCOLEUX. adj. m. Chim. Se dit d'un des oxydes du nickel.

NICCOLICO-ALUMINIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel aluminique. Fluorure niccolico-aluminique.

NICCOLICO-AMMONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel ammonique. Nitrate niccolico-ammonique.

NICCOLICO-BARYTIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel barytique. Cyanure niccolico-barytique.

NICCOLICO-CALCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel calcique. Cyanure niccolico-calcique.

NICCOLICO-FERREUX. adj. m. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel ferreux. Cyanure niccolico-ferreux.

NICCOLICO-FERRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel ferrique. Cyanure niccolico-ferrique.

NICCOLICO-MERCURIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel mercurique. Cyanure niccolico-mercurique.

NICCOLICO-PLOMBIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel plombique. Cyanure niccolico-plombique.

NICCOLICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel potassique. Tartrate niccolico-potassique.

NICCOLICO-SODIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel niccolique qui est uni à un sel sodique. Oxalate niccolico-sodique.

NICCOLIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un des oxydes du nickel. || Se dit aussi des sels dans lesquels entre cet oxyde, ou qui lui correspondent sous le rapport de la composition.

NICCOLO. s. m. (des frères *Niccolo*, célèbres graveurs en pierres fines). Minér. Espèce d'agate onyx à deux couches, l'une blanche et l'autre noire.

NICE. adj. des 2 g. (du lat. *nescius*, ignorant). S'est dit pour Simple, niais.

Tant ne fut nice, encor que nice fût,
Madame Alix, que le jeu ne lui plût. (La Font.)

— Anc. cout. *Promesse nice.* Simple promesse, faite sans gage ni sûreté. || *Action nice.* Action fondée sur une promesse nice.

NICE. Géogr. Ville des États Sardes, ch.-l. d'une division et d'une province, avec un port sur la Méditerranée. La salubrité du climat y attire beaucoup d'étrangers; 18,000 hab. || L'intendance de Nice a 80 kil. sur 60, et 250,000 h.

— Hist. *Comté de Nice.* Pays qui appartint d'abord aux comtes de Provence; au XIII^e siècle, il était soumis à la république de Gênes, et il se donna au duc de Savoie en 1328. Réuni à la République française en 1792, il forma jusqu'en 1814 le département des Alpes maritimes, dont Nice était le chef-lieu. || *Trêve de Nice.* Trêve conclue à Nice entre François I^{er} et Charles-Quint, le 18 juin 1538, par l'entremise du pape Paul III.

NICÉ. Myth. gr. La Victoire, compagne de Minerve, et quelquefois confondue avec cette déesse sous le nom d'Athéna-Nicé.

NICÉE. Myth. gr. Fille du fleuve Sangarius et de Cybèle. Bacchus l'ayant outragée, elle se pendit de désespoir; mais auparavant elle mit au monde une fille nommée Télétès. Bacchus bâtit en son honneur la ville de Nicée.

NICÉE. Géogr. Ville de Bithynie. Aujourd'hui Isnik. || Ville de l'Inde fondée par Alexandre, après sa victoire sur Porus.

— Hist. *Premier concile de Nicée.* Concile œcuménique tenu dans cette ville en 325, par les ordres de Constantin. Trois cents évêques y condamnèrent Arius, et dressèrent la profession de foi connue sous le nom de *symbole de Nicée.* || *Deuxième concile de Nicée.* Concile tenu en 787, dans lequel les iconoclastes furent condamnés et le culte des images expliqué et autorisé. || Un troisième concile, connu sous le nom de *faux concile de Nicée*, s'y est encore réuni sous l'empereur Constance. || *Empire de Nicée.* État fondé par Théodore Lascaris, gendre d'Alexis III, en 1206, après la prise de Constantinople par les croisés. Il dura jusqu'en 1266, époque où Michel Paléologue, empereur de Nicée, reprit possession de Constantinople.

NICÉE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

NICÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de Nicée. || Qui appartient à Nicée ou à ses habitants.

NICEMENT. s. m. Anc. cout. Acte par lequel le possesseur d'un héritage demandait que celui qui avait formé au pétitoire une demande non libellée fût déclaré recevable. || *Faire nicement.* Faire procéder de la part du défendeur, sans que le demandeur au pétitoire ait donné sa demande libellée. || *Cesser nicement.* Retirer le nicement.

NICEMENT. adv. Se disait pour Simplement, niaisement. || Sans art, sans malice. || D'une manière timide.

— Anc. cout. *Écrire nicement.* Écrire simplement, sans articuler des faits contraires à ceux de la partie adverse.

NICÉPHORE. (ét. gr. νίκη, victoire; φέρω, porter). Myth. Surnom de Jupiter portant une statue de la Victoire.

NICÉPHORE I^{er}, empereur d'Orient, né à la fin du VIII^e siècle, régna de 802 à 811. Il se fit détester par son incapacité, son avarice et sa cruauté. || NICÉPHORE II. Né en 912, régna de 963 à 969. || NICÉPHORE III. Né au milieu du XI^e siècle, régna de 1078 à 1081.

NICETÉ. s. f. S'est dit pour Simplicité, naïveté, niaiserie. Vous n'êtes pas sage de croire telles *nicetes.* (Quinze joies du mariage.)

NICÉTÉRIES. s. f. Ant. gr. Fête athénienne en l'honneur de la victoire que Minerve remporta sur Neptune, lorsqu'ils se disputèrent l'honneur de nommer la ville d'Athènes. || Prix des vainqueurs dans les jeux.

NICETTE. s. f. Se disait d'une jeune fille timide et ignorante. *Nicette* fut, et ne pensait à nul mal. (St-Evrem.)

Qui soit douce et nicette, et qui ne sache pas,
Apprentive au métier, que valent ses appas. (Regnier.)

NICHANDJI. s. m. Hist. ott. Fonctionnaire dont l'office consiste à tracer le tougra ou chiffre du sultan en tête de tous les actes émanés du trône.

NICHAPOUR. Géogr. Ville de Perse, dans le Khorassan. Elle était autrefois très-considérable; 15,000 hab.

NICHE. s. f. (du lat. *nicchia*, fait de *nicchio*, coquille, à cause de la ressemblance d'une niche avec une coquille). Enfoncement pratiqué dans l'épaisseur d'un mur pour y placer une statue, un buste, un vase, un poêle, une fontaine, etc. Niche ronde. Niche carrée. Niches alternativement rondes et carrées. Mettre une statue dans une niche. Chœur orné de niches de saints. Tombeau où il y a des niches pour des urnes cinéraires. Niche de poêle. Mettre un poêle dans la niche d'une salle à manger.

— Archit. *Niche à cru.* Celle qui prend naissance immédiatement au rez-de-chaussée, et qui ne s'élève sur aucun socle ou massif. || Niche qui, dans une façade, porte immédiatement sur l'appui continu des croisées sans plinthe. || *Niche d'autel.* Celle qui sert à la place d'un tableau, dans un rétable d'autel. || *Niche à buste.* Petit renfoncement de forme circulaire ou ovale, propre à contenir un buste. || *Niche feinte.* Renfoncement peu profond qui ne contient que des figures peintes en bas-relief. || *Niche en tabernacle.* Celle qui est décorée de montants de chambranle ou de colonnes avec fronton, etc. || *Niche de rocaille.* Niche formée de coquillages. On met des niches de rocailles dans les grottes des jardins. || *Niche de treillage.* Celle qui est faite de barreaux de fer et d'échalas. || *Niche rustique.* Niche dont les bandeaux sont décorés de refends et de bossages. || *Niche ronde.* Celle dont le plan et la fermeture sont fermés d'une demi-circonférence. || *Niche carrée.* Niche dont le plan et la fermeture sont quadrangulaires. || *Niche angulaire.* Celle qui est pratiquée dans une encoignure, et dont la fermeture est en trompe. || *Niche en tour ronde.* Niche creusée dans le parement intérieur d'un mur circulaire. || *Niche en tour creuse.* Niche dans le parement intérieur d'un mur circulaire.

— Petit trône décoré sous lequel on expose le Saint-Sacrement.

— Petit réduit pratiqué dans un appartement pour y mettre un lit. Lit en niche.

— Petit réduit pratiqué dans un jardin pour s'y retirer en particulier. Il y a une petite niche au bout de ce jardin.

— Petit meuble portatif dans lequel se retire et couche un chien d'appartement, un chat favori.

NICHE. s. f. (par corr. de *nique*). Fam. Malice, espièglerie que l'on fait à quelqu'un. Faire une niche à quelqu'un. Faire des niches, faire cent niches à quelqu'un. Ces niches-là ne me plaisent point. Être las de souffrir des niches. Que l'on mette au bout du monde deux auteurs, deux femmes ou deux dévots, il y en aura un qui fera quelque *niche* à l'autre. (Volt.) L'âme se dévoile dans les jeux; une *niche* cruelle présage un crime. (Boiste.) Pourceaugnac! cela se peut-il souffrir? Non, Pourceaugnac est une chose que je ne saurais supporter, et nous lui jouerons tant de pièces, nous lui ferons tant *niches* sur *niches*, que nous renvoyerons à Limoges M. de Pourceaugnac. (Mol.)

NICHÉ, ÉE. part. pass. du v. Nicher. S'empl. adjectiv. Oiseaux nichés.

— *Niché dans.* Le lendemain, au lever de l'aurore, le chasseur fut réveillé par le chant des oiseaux *nichés* dans les branches du figuier d'Inde. (B. de St-P.) Un ermitage sur une montagne, une chapelle à la source d'une fontaine, une bonne Notre-Dame des Bois *nichée* dans le tronc d'un chêne ou dans le feuillage d'une aubépine, luttèrent bien plus volontiers que les autels dorés des cathédrales. (B. de St-P.) L'abbé Dubos appelle les grands seigneurs des temps féodaux les brigands *niches* dans des forteresses.

— Fig. Placé, mis, inséré.

Mon nom, *niché* dans cent couplets malins,
Aux chansonniers va fournir des refrains. (Volt.)

— Bot. Se dit de l'embryon végétal, quand il se trouve logé, par une de ses extrémités, dans une poche due à un repli du tégument.

NICHÉE. s. f. Se dit des petits oiseaux d'une même couvée, qui sont encore dans le nid. La mère et toute sa nichée. Nichée de quatre ou cinq petits.

— Se dit également du nid et de ce qu'il contient.

— Se dit par extension de quelques autres animaux. Nichée de souris. Nichée d'insectes. Nichée de serpents.

— Se dit même quelquefois des personnes. Je me suis trouvée être l'institutrice d'une *nichée* de rois et de reines sans m'en douter. (M^{me} Campan.)

— Fam. et par mépris. Se dit de plusieurs personnes de mauvaise vie, de mauvaise conduite, rassemblées en un même lieu. Mettre dehors toute la nichée.

NICHER. v. n. 1^{re} conj. (du lat. *nidifare*, fait de *nidum ædificare*, faire son nid). Faire son nid. Nicher dans les cheminées, aux fenêtres, etc. Nicher dans les murailles. Nicher dans les arbres, dans les buissons. Les geais *nichent* dans les bois. (Buff.) Les oiseaux *nichent* ordinairement sous les tuiles. (Id.) Le coq de bruyère qui *niche* sur les souches de sapins, échappe aux ruses du renard. (B. de St. P.)

Là, sur de vieux cyprès dépouillés de verdure,
Nichent tous les oiseaux de malheureux augure.
Cerisi.

— Fig.

En mille endroits *nichait* l'Amour,
Sous une guimpe, un voile, et sous un scapulaire.
La Fontaine.

— v. a. Caser, placer en quelque endroit. Ne se dit guère qu'en plaisantant. On vous a bien mal niché.

— SE NICHER. v. pron. Faire son nid. On y voit grand nombre d'oiseaux bleus qui se *nichent* dans des herbes et dans des [illegible] quatiques. (B. de St-P.)

— Se placer dans un endroit. Vous vous êtes niché bien haut. Le chat s'est niché dans l'armoire.

— Se cacher. Se nicher où l'on peut. Il se *niche* sans une hotte. (La Font.)

— Fig. *Cet homme s'est niché dans une bonne*

maison. Il a trouvé une bonne retraite, un bon établissement.

— S'applique aussi à des idées métaphysiques. Où la vertu va-t-elle se nicher? Où l'orgueil va-t-il se nicher? Ces phrases expriment la surprise de trouver la vertu ou l'orgueil dans telle personne, dans telle condition.

NICHET. s. m. Œuf qu'on met dans les nids préparés pour la ponte des poules.

NICHETÉ. s. f. S'est dit pour Sottise, niaiserie.

NICHEUR, EUSE. adj. Ornith. Se dit des oiseaux qui se construisent des nids.

NICHIL. s. m. S'est dit pour Néant, chose sans valeur.

— *Nichil-au-dos* ou *nichilodos*. Se disait pour habit dont les devants étaient de velours et le dos d'une étoffe commune. || S'est dit, par analogie, des personnes et des choses qui n'ont que de l'apparence.

NICHILIANISTE. s. m. (du lat. barb. *nichil*, que l'on avait fait de *nihil*). Hist. relig. Nom donné, au XIIe siècle, à certains disciples d'Abailard, qui niaient l'existence réelle de Jésus-Christ.

NICHOIR. s. m. Cage propre à mettre couver des serins. || Panier à claires-voies pour faire couver les poules et autres oiseaux de basse-cour.

NICHOLITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une petite secte de quakers fondée aux États-Unis, dans le Maryland, par Joseph Nichols. Les nicholites se distinguent des autres quakers en ce qu'ils croient qu'il est permis de prendre les armes pour la défense de la patrie.

NICHOLSON (William). Célèbre chimiste et physicien anglais, né en 1753, mort en 1815; fut l'un des premiers à reconnaître l'action chimique de la pile galvanique, et on lui doit un aéromètre qui porte son nom. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages sur la physique et la chimie.

NICIAS. Célèbre général athénien; termina la guerre du Péloponnèse par une trêve de cinq ans, connue sous le nom de *paix de Nicias*, l'an 421 av. J.-C. Chargé avec Eurymédon et Démosthène du commandement de l'expédition contre la Sicile, en 415, il fut tué deux ans après. || Un des plus célèbres peintres grecs de son temps. Il florissait vers l'an 332 av. J.-C. Il avait inventé un procédé d'encaustique qui rendait les couleurs plus brillantes et plus durables.

NICK-CORONDE. s. m. Bot. Sorte de cannelle de Ceylan, qui n'a ni odeur ni saveur.

NICKEL. s. m. (de l'all. *kupfer-nickel*, cuivre de Nicolas, qu'on lui donna par dérision, parce qu'on ne le considérait dans l'origine que comme un faux minerai de cuivre). Minér. Métal d'une grande dureté, d'une couleur qui tient le milieu entre l'argent et l'étain, et qui a, comme le fer, la propriété magnétique, mais à un moindre degré. Il a été découvert en 1751, par Cronstedt. Jusqu'à présent, le nickel a été presque sans usages.

NICKELÉ, ÉE. adj. Minér. Qui contient du nickel. Fer nickelé.

NICKELIFÈRE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient accidentellement du nickel. Antimoine sulfuré nickelifère.

NICKELINE. s. m. Minér. Combinaison de nickel et d'arsenic.

NICKEN. Myth. sept. Dieu des mers qu'on honorait autrefois en Danemark, et que l'on prétendait se montrer quelquefois sur les eaux de l'Océan ou sur les rivières profondes, sous la forme d'un monstre marin à tête humaine, surtout à ceux qui étaient en danger de périr.

NICKOLANE ou **NICCOLANE**. s. f. Min. Substance métallique nouvellement découverte dans les mines de cobalt de Suède, elle accompagne le nickel. On l'a d'abord considérée comme un métal nouveau, mais on sait aujourd'hui que c'est un minerai composé de nickel et de cobalt, avec quelques parcelles de fer et d'arsenic.

NICOBAR. Géogr. Groupe d'îles du golfe de Bengale. Les îles de Nicobar. Le groupe de Nicobar.

NICOBARIN. s. m. Géogr. Nom donné par quelques géographes aux habitants du groupe de Nicobar.

NICODÈME. Sénateur juif de la secte des Pharisiens, se déclara disciple de Jésus-Christ, et alla avec Joseph d'Arimathie lui rendre les derniers devoirs, ce qui lui fit perdre sa dignité. On a sous son nom un évangile apocryphe, composé par les manichéens.

— Pharm. *Huile de Nicodème*. Huile que l'on obtenait en faisant digérer pendant quelque temps dans un mélange de vin blanc et d'huile d'olive, de la vieille térébenthine, de la litharge, de l'aloès, du safran, de l'oxyde de zinc, etc.

NICODÈME. s. m. (ét. gr. νικᾶν, vaincre; δῆμος, peuple; vainqueur du peuple. On a pris ce mot en mauvaise part à cause de *nic* et de *nigaud*, avec lesquels le peuple a cru trouver de la ressemblance). Pop. Nom propre que l'on emploie pour désigner un homme simple et borné, un niais. C'est un Nicodème, un grand Nicodème.

NICOLAÏ. Famille française qui a fourni un grand nombre de magistrats distingués.

NICOLAÏSME. s. m. Hist. relig. Doctrine des nicolaïtes, prêchée dans le premier siècle, par Nicolas, un des sept diacres de Jérusalem.

NICOLAÏTE. s. m. Hist. relig. Adhérent au nicolaïsme. Les nicolaïtes mangeaient des viandes offertes aux idoles, et permettaient, dit-on, la communauté des femmes. || On donna le même nom à des prêtres qui renonçaient à leurs vœux afin de pouvoir contracter mariage.

NICOLAS Ier, dit le Grand, pape de 858 à 867. || NICOLAS II. Régna de 1058 à 1061. || NICOLAS III. Régna de 1277 à 1280. || NICOLAS IV. Régna de 1288 à 1292. || NICOLAS V. Régna de 1447 à 1455. || Quatre-vingts ans avant lui, Pierre de Corbière avait été antipape sous le nom de *Nicolas V*. || NICOLAS (Saint). Évêque de Myre, en Lycie, au IVe siècle, fut persécuté et exilé sous Licinius; sa fête est le 6 décembre. || NICOLAS DE DAMAS ou DAMASCÈNE. Écrivain grec, né vers l'an 74 av. J.-C., composa des tragédies qui eurent du succès, cultiva en même temps la rhétorique, les mathématiques et la philosophie. || NICOLAS Ier. Nom que prit Nicolas de Roubioni, jésuite espagnol, après avoir soulevé le Paraguay contre les jésuites qui gouvernaient ce pays. Son règne fut souillé par toutes sortes de crimes et de débauches. || NICOLAS DE PISE. Célèbre architecte et sculpteur florentin, mort vers l'an 1320.

— Prov. *Saint Nicolas marie les filles avec les garçons*. Une légende rapporte que saint Nicolas, évêque de Myre, au commencement du quatrième siècle, était enflammé du zèle de marier les filles, et qu'il allait pendant la nuit jeter des sacs d'argent dans la maison des pères de famille qui n'avaient pas de dot à leur donner. C'est ce qui a donné lieu à ce proverbe.

— On dit *la Saint-Nicolas* pour, la fête de saint Nicolas.

NICOLAS. Nom propre dérivé du gr. νικᾶν, vaincre; λαός, peuple, c'est-à-dire vainqueur du peuple. On l'a cependant pris en mauvaise part, parce qu'on l'a regardé comme une extension du mot *nice*. C'était un bon *Nicolas* qui s'en allait devant lui hurluberlu. (Cyrano.)

— Pharm. *Emplâtre de Nicolas*. Emplâtre aujourd'hui hors d'usage.

NICOLAS (SAINT-). Géogr. Ville et ch.-l. de l'île du même nom, qui est une des îles du cap Vert. || SAINT-NICOLAS DE LA GRAVE. Ch.-l. de cant., arr. de Castel-Sarrasin (Tarn-et-Garonne). || SAINT-NICOLAS DE REDON. Ch.-l. de cant., arr. de Savenay (Loire-Inférieure). || SAINT-NICOLAS DU PORT. Ch.-l. de cant., arr. de Nancy (Meurthe). 3,200 hab. || Ville de Belgique, Flandre orientale. 12,000 hab.

NICOLAU ou **NICOLO**. s. m. Mus. Se dit quelquefois pour Haute-contre de hautbois.

NICOLE (Pierre). Célèbre moraliste, et l'un des plus grands écrivains de Port-Royal, né en 1625, mort en 1695, est surtout connu par ses Essais de morale. Il est, avec Pascal, un de ceux qui contribuèrent le plus à former la prose française.

NICOLO (Nicolas Isouard, dit). Compositeur, né en 1777, mort en 1818, a composé pour l'opéra-comique vingt-neuf pièces remplies de chants gracieux, et qui eurent pour la plupart du succès.

NICOMAQUE. Temps hér. Fils de Machaon et d'Anticlée, et roi de Phères. Isthmius lui éleva un temple: on lui attribuait le pouvoir de guérir les maladies.

NICOMÈDE Ier. Roi de Bithynie, régna de 280 à 250 av. J.-C. || NICOMÈDE II. Régna de 148 à 89 av. J.-C. || NICOMÈDE III. Régna de 89 à 75 av. J.-C.

NICOMÉDIE. Géogr. anc. Capitale de la Bithynie, célèbre par la mort d'Annibal. Aujourd'hui *Ismid*.

NICON. Fameux athlète qui avait été couronné comme vainqueur jusqu'à quatorze fois dans les jeux solennels de la Grèce.

NICONIEN. s. m. Hist. relig. Nom donné aux membres de l'église dominante en Russie, depuis la révision des livres sacrés, en 1659, par le patriarche Nicon, et l'adoption d'une liturgie uniforme.

NICOPHORE. Myth. Surnom de Vénus et de Diane. V. NICÉPHORE.

NICOPOLI ou **NIKOPOL**. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, en Bulgarie. 10,000 hab.

NICOPOLIS. Géogr. anc. Nom d'un grand nombre de villes de diverses parties du monde.

NICOPOLITAIN, AINE. adj. et s. Géogr. Habitant d'une des villes appelées Nicopolis. || Qui appartient à une de ces villes ou à ses habitants.

NICORÉ, ÉE. adj. Se disait pour Naïf, simple, niais. || Se prend substantiv., surtout au féminin. Une grande nicorée.

NICOSTRATE. Myth. Mère d'Évandre, fameuse prophétesse, qui ne donnait ses prédictions qu'en vers.

— Argien qui institua dans sa patrie des cérémonies religieuses en l'honneur de Proserpine.

NICOT (Jean). Né en 1530, mort en 1600, a publié le premier dictionnaire français connu, mais ce qui a le plus contribué à le faire connaître, c'est l'introduction en France du tabac, qui fut d'abord appelé *nicotiane*.

NICOTERA. Géogr. Ville du royaume de Naples, 6,300 hab.

NICOTEUX. s. m. pl. Techn. Morceaux d'une toile fendue en quatre, dont on se sert pour les solins.

NICOTHOÉ. s. m. Entom. Insecte parasite qui se tient sur les branches du homard.

NICOTIANE. s. f. (pr. *ni-ko-ci-a-ne*). Bot. Nom que porta d'abord le tabac en France, lorsqu'il y fut envoyé, en 1560, par Nicot, alors ambassadeur en Portugal. || Genre de la famille des solanées, ayant pour type la nicotiane ou tabac.

NICOTIANÉ, ÉE. adj. (pr. *ni-ko-ci-a-né*). Bot. Qui ressemble à la nicotiane. || NICOTIANÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des solanées, qui a pour type le genre nicotiane.

NICOTIANINE. s. f. (pr. *ni-ko-ci-a-ni-ne*). Chim. Substance solide et volatile, découverte dans le tabac, qui lui doit son odeur caractéristique.

NICOTINE. s. f. Chim. Alcali végétal, existant dans le tabac; il a été découvert en 1829. C'est une substance très-vénéneuse, concentrée, elle tue presque aussi vite que l'acide hydrocianique; son odeur, très-pénétrante, rappelle celle de la fumée de tabac non divisée.

NICOTIQUE. adj. m. Chim. Se dit des sels dont la nicotine fait la base.

NICOU. s. m. Bot. Sorte de robinier de la Guiane, qui sert à enivrer le poisson.

NICTANTE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des jasminées.

NICTATION. s. f. (pr. *nik-ta-ci-on*; du lat. *nictatio*, fait de *nictare*, clignoter). Médec. Clignotement des yeux, produit par l'effet d'une sorte de convulsion, ou par suite d'une impression trop vive de la lumière.

NICTER. v. n. 1re conj. Art vétér. Se dit d'un cheval qui cligne des yeux.

NICTIMÈNE ou **NYCTIMÈNE**. Myth. Jeune Thessalienne, qui, ayant éprouvé pour son père un amour coupable, fut métamorphosée en hibou. On croit que c'est la même que Myrrha.

NICTITANT, ANTE. adj. Anat. Qui clignote. Paupière nictitante.

— Bot. La casse nictitante a été appelée ainsi parce que les quatre pétales supérieurs de sa corolle sont très-courts et fermés, l'inférieur étant très-grand et ouvert, ce qui a fait comparer sa fleur à un œil qui clignote.

NID. s. m. (pr. *ni*; du lat. *nidus*). Espèce de berceau, de logement que les oiseaux construisent pour y déposer leurs œufs et y élever leurs petits. Nid de pie, de corneille, de rossignol. Oiseaux qui font leur nid sur la terre. Chercher, trouver un nid. L'oiseau est dans son nid. Les petits sont hors du nid. Il n'y a plus que le nid. La linotte fait souvent son *nid* dans les vignes. (Buff.) Les chardonnerets sont avec les pinsons ceux qui savent le mieux construire leur *nid*. (Id.) Tu te verras attaqué dans tes murailles, comme un oiseau ravissant qu'on irait chercher parmi ses rochers et dans son *nid*, où il partage son butin à ses petits. (Boss.) La poule et la cane domestique ne font pas de *nids*. (Buff.)

> Pour construire leurs *nids*, les hôtes des bocages
> Vont chercher dans les prés, dans les cours des ha[meaux,
> Les débris des gazons, la laine des troupeaux.
> L'un a placé son *nid* sous la verte fougère;
> D'autres aux troncs mousseux, à la branche légère.
> Ont confié l'espoir d'un mutuel amour.
> (MICHAUD.)

— Le nid de l'aigle et des autres grands oiseaux de proie s'appelle *aire*. V. AIRE.

— On étend abusivement ce nom aux constructions plus ou moins vastes que font certains insectes sociaux, tels que les fourmis, les termites, les guêpes, etc.

— On le dit aussi de quelques mammifères, tels que le lapin, le muscardin, l'écureuil, etc.

— Fig. Il faut prendre une passion naissante dans le *nid*, ou elle nous échappe, comme un oiseau, d'un vol léger, échappe aux filets de l'oiseleur. (Noël.)

— Prov. *Aller prendre la mère au nid*. Ce proverbe est tiré des oiseleurs qui, voulant surprendre la femelle sur les œufs dans le nid, marchent doucement et sans bruit, de peur d'être aperçus et de manquer leur coup. On le dit de quelqu'un qui, voulant tromper un autre pour rire, marche à petits pas ou à pas de larrons.

— Prov. et fig. *Il croit avoir trouvé la pie au nid*. Se dit, par plaisanterie, d'un homme qui s'imagine avoir fait quelque découverte importante. || *Il n'y a plus que le nid, on n'a pas trouvé que le nid*. Se dit lorsqu'on est allé chercher quelqu'un chez lui pour l'arrêter, et qu'on ne l'y a pas trouvé. || Se dit de quelque chose qu'on avait caché, et que l'on ne trouve plus. || *Petit à petit l'oiseau fait son nid*. On fait peu à peu sa fortune, sa maison. || *A chaque oiseau son nid est beau*. Chacun trouve sa maison, sa propriété belle. || *S'en aller à nid de chien*. Se dit d'une chose qui a mauvais succès. || *Villes et maisons sans habitants, nids sont aux rats et chats-huants*.

— Fig. et fam. *Pondre au nid d'autrui*. Coucher avec la femme d'autrui.

— *Il ne sort point de son nid*. Se dit d'un homme sédentaire qui sort rarement de sa maison. || Se dit d'un homme que l'on trouve souvent dans son lit.

— Ce qui ressemble à un nid. Elle s'achemina de la ville vers ces rochers pour s'y retirer comme dans un *nid*. (B. de St-P.)

— Fig. et fam. Se prend quelquefois en mauvaise part. Le christianisme nous rend des actions de grâce pour avoir balayé la Méditerranée du vestige honteux de la piraterie barbaresque, et pour avoir planté sur un *nid* de forbans le drapeau de la civilisation. (Courr. fr.)

> Mais aucun de ces maux n'égale les rigueurs
> Que la mauvaise honte exerça sur les cœurs;
> De ce *nid* à l'instant sortirent tous les vices.
> (BOILEAU.)

— Fig. et fam. *Un bon nid*. Un bon établissement où l'on est à son aise. Trouver un bon nid. Être dans un bon nid. || *C'est un nid à rats, un vrai nid à rats*. Se dit d'une Méchante petite maison, d'une méchante petite chambre. || Se dit aussi quelquefois, en imprimerie, d'un trop grand espace de blanc laissé entre les mots. On dit plutôt *colombier*.

— *Nid d'oiseau*. Se dit particulièrement des nids que certains oiseaux de mer forment avec du frai de poisson, et qui passent pour un mets friand à la Chine et dans les Indes.

— Alchim. L'œuf philosophal. || *Nid du poulet*. L'œuf où le mercure est enfermé.

— Art. milit. *Nid de pie*. Genre de logement d'où l'on peut tirer sans se découvrir, et que l'assiégeant construit dans un ouvrage dont il s'est rendu maître, sur le haut de la brèche, à l'angle flanqué d'un bastion, d'une demi-lune.

— Bot. *Nid de fourmis*. Sorte d'arbrisseau grimpant de l'île de Cayenne. || *Nid d'oiseau*. Plante dont la racine est composée de grosses fibres, fragiles, pleines de suc, entremêlées et ressemblant en quelque manière à un nid d'oiseau. || Espèce d'orchidée qui croît au pied des sapins.

— Cost. milit. *Nid d'hirondelle*. Espèce d'épaulette fixée sur certains uniformes. Les tambours portent des nids d'hirondelles sur l'épaule.

— Géol. Petits amas de matières meubles et très-friables, ayant une forme très-irrégulière, qui sont enveloppés dans l'épaisseur des couches du globe.

— Métallurg. Amas peu considérable de substances métalliques que l'on trouve isolées hors des filons.

— Domergue et Chapsal voient un hiatus dans ce vers de Boileau. De ce *nid* à l'instant sortirent tous les vices, parce que le *d* ne se prononçant pas, l'oreille est blessée du heurtement de l'*i* avec l'*a*. Malgré ces autorités, je crois qu'on peut laisser aux poëtes la liberté de faire sonner comme un *t* le *d* à la fin de nid, c'est incontestablement ce qu'a pensé le correct Boileau, et l'usage qu'ont suivi tous nos écrivains. Impatient, hors du *nid* il s'élance. (Campenon.)

> Montrez le *nid* où nous devons chercher
> Ce vrai phénix que je veux dénicher. (VOLTAIRE.)

> Un *nid* y recélait, sur la mousse légère,
> Huit jeunes passereaux, tendre espoir de leur mère.
> (DESSAINTANGE.)

> . . . Il voit dans un *nid* écarté
> Le plus modeste oiseau caché sous le feuillage
> FONTANES.

NID ou **NIDDE**. s. m. Myth. sept. Chant de malédiction des magiciennes scandinaves.

NIDDUI. s. m. Rabbin. Excommunication mineure qui durait trente jours, chez les Juifs, et qui privait l'excommunié de l'usage des choses saintes.

NIDHOGGUR. s. m. Myth. scand. Serpent des enfers.

NIDIFICATION. s. f. (pr. *ni-di-fi-ka-ci-on*). Didact. Construction d'un nid par les oiseaux.

NIDING. s. m. (du dan. *nid*, infamie). Nom que les anciens Danois donnaient aux fuyards, qu'ils assimilaient par là aux plus grands scélérats.

NIDOREUX, EUSE. adj. (du lat. *nidorosus*, fait de *nidor*, odeur forte de chair brûlée). Médec. Qui a une odeur et un goût de pourri, de brûlé, d'œufs couvés. Les crudités qui s'engendrent dans les premières voies sont acides et nidoreuses.

NIDULAIRE. s. f. (du lat. *nidularia*, fait de *nidus*, nid, parce que les capsules lenticulaires de ces plantes sont nichées au fond du péridium). Bot. Genre de champignons contenant douze espèces. Toutes les nidulaires sont remplies dans leur jeunesse d'un suc glaireux et limpide, et leur orifice est alors fermé par une membrane. A une certaine époque, cette membrane se déchire, la liqueur qu'elle recouvrait s'évapore, se dessèche en partie, et les graines restent à nu.

NIDULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une nidulaire. || NIDULAIRES. s. f. pl. Groupe de la famille des dermatocarpiens, qui a pour type le genre nidulaire.

NIDULANT, ANTE. adj. (du lat. *nidulor*, nicher). Qui construit des nids.

— Bot. Se dit des oignons sous la pellicule desquels s'en trouvent d'autres plus petits, [illegible] ils paraissent entièrement formés. || Se dit aussi des graines qui ne conservent aucun ordre, les unes à l'égard des autres, la position de leur placenta et de leur hile n'ayant rien de fixe, et elles-mêmes étant placées dans le péricarpe comme des œufs dans un nid.

— Entom. La *guêpe nidulante* est ainsi nommée parce qu'elle construit des nids en carton très-fin, qu'elle fixe à l'extrémité des branches d'arbres.

NIDULARIÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à une nidulaire ‖ NIDULARIÉES. s. f. pl. Section de la tribu des lycoperdacées angiocarpes, ayant pour type le genre nidulaire.

NIDULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est disposé comme des œufs le sont dans un nid. ‖ Se dit des semences logées en grand nombre dans une capsule qui n'offre aucune trace de séparation.

NIÉ, ÉE. part. pass. du v. Nier. S'emploie adjectiv. Fait nié. Vérité niée. Ce fait n'a jamais été nié par qui que ce soit. Cette vérité n'a encore été niée par personne.

NIÈBE. s f. Bot. Espèce de dolic du Sénégal.

NIEBELUNGEN. s. m. pl. Philol. Titre d'un ancien poème héroïque écrit dans un dialecte de l'idiome teutonique, appelé le dialecte allemanique. Le sujet des Niebelungen est la lutte des Burgundes et particulièrement de la puissante famille des Niebelungen contre Attila. On attribue cet ouvrage au minnesanger Henri d'Ofterdingen, qui vivait au commencement du XIIIe siècle.

NIEBUHR (Carsten). Voyageur danois, né en 1733, mort en 1815, est surtout célèbre par le voyage qu'il fit en Arabie pendant six ans ‖ NIEBUHR (Berthold-George). Son fils, né en 1776, mort en 1831, est connu par son Histoire romaine ouvrage rempli d'érudition et de sagacité

NIEBUHRIE. s. f. Bot Genre de plantes de la famille des capparidées.

NIEDERBRONN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Weissembourg (Bas-Rhin); 2,700 hab.

NIÈCE. s. f. (du lat. barb. *neptia*, fait par corruption de *neptis*, petite fille). Fille du frère ou de la sœur.

— *Petite-nièce.* La fille du neveu ou de la nièce.

— *Nièce à la mode de Bretagne.* La fille du cousin germain ou de la cousine germaine.

— Ce mot n'a pas assez de noblesse pour la haute poésie, et Baour-Lormian n'aurait pas dû s'en servir en parlant de la belle Armide: Une *nièce* charmante alors parait sa cour. Il aurait dû, à l'exemple de Racine, employer une périphrase. Il n'osait épouser la *fille* de son frère. (Rac.) Mais lui, voyant en moi la *fille* de son frère. (Id.)

NIELLE. s. f. (du lat. *nigella*, fait de *niger*, noir, parce que les épis et la paille en deviennent noirs et comme brûlés). Bot. Espèce de lychnis. Plante qui croît dans les blés et dont la semence est noire; elle donne au pain un aspect bis qui en diminue la valeur. ‖ Genre de plantes de la famille des renonculacées. Les semences de la nielle de Crète réduites en poudre sont employées comme condiment sous le nom vulgaire de *toute épice*. ‖ Nom vulgaire de la nigelle des champs. ‖ *Nielle des blés.* Nom vulgaire de deux espèces de champignons destructeurs des moissons. ‖ *Nielle des arbres.* Nom que l'on a donné à tort à des taches livides et couleur de cannelle, c'est la rouille, et à des taches blanches, c'est le blanc. ‖ *Nielle de Virginie.* Le mélonthe de Virginie.

— Agric. Maladie des grains dont l'effet est de convertir la substance farineuse en une poussière noire. Le blé germé et périt de *nielle* infecté. (Desaintange.) ‖ On a étendu mal à propos le nom de nielle à la rouille, à l'ergot, au blanc, qui sont produits par d'autres espèces de champignons épiphytes.

— Techn. Ornements ou figures que l'on grave en creux sur un ouvrage d'orfèvrerie, et dont les traits sont remplis d'une sorte d'émail noir, fait d'un mélange d'argent, de plomb et de soufre [illegible]. La galène fournit une nielle parfaite.

— B.-arts. Émail noir dont on se servait pour faire ressortir la gravure appelée *nielle*. ‖ Empreinte en soufre ou épreuve sur papier tirée de la planche de métal.

NIELLE. s. f. Métrol. Nom qu'on a donné par corruption à une monnaie de cuivre appelée d'abord *nesle*.

NIELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Nieller. S'emploie adject. [illegible] nielles. Tabatière niellée.

— Gâté par la nielle. Blés niellés.

— Bot. Se dit des fruits qui prennent difficilement leur accroissement et dont la surface est tachée.

NIELLER. v. a. 1re conj. (du lat. *nigellare*) Orner de nielles. Nieller la poignée d'un sabre. Nieller l'argent. Nieller des porte-crayons en argent. Employer de la galène pour nieller l'argent.

— Remplir les traits de la gravure sur métaux d'une couleur noire.

— Agric. Gâter par la nielle.

— SE NIELLER. v. pron. Être gâté par la nielle. Les blés se niellent.

— Être orné de nielles. Cette [illegible] se nieller

NIELLEUR. s. m. B.-arts. Graveur de nielles. ‖ [illegible] les orfèvres nielleurs.

NIELLURE. s. f. B.-arts. Art de nieller. L'[illegible] l'art du graveur et de l'[illegible].

— Ses travaux, ses produits.

NIÉMEN. (pr. *ni-é mènn*). Géogr. Fleuve d'Europe qui se jette dans la mer Baltique.

— Hist. C'est sur les bords de ce fleuve que Napoléon [illegible] Tilsitt. ‖ La [illegible] française [illegible], le 23 [illegible] 1812, le passage du Niémen pour entrer en Russie

NIEMENT. s. m. (pr. *ni-man*). Se disait pour Négation, action de nier.

NIÉPCE. s. f. Ancienne orthographe de Nièce. Lorsqu'il était en traité de mariage avec sa *niepce*. (Montaigne.)

NIEPESSERIES. s. f. pl. (rad. *nippes*). Ce mot désigne l'importance que les femmes mettent aux nippes, la manière dont elles s'en entretiennent, leurs débats avec les marchands quand elles en achètent; en un mot toute conversation roulant sur des nippes et des colifichets. Il dit à ces dames qu'il serait temps de partir, et que pour peu qu'elles ne trouvassent par hasard des coiffes et des masques à leur fantaisie, il se passerait quelques heures à cette emplette; après il se mit à contrefaire les *niepesseries* des femmes. (Tallem. des Reaux.)

NIER. v. a. 1re conj. (du lat. *negare*, nier, refuser). Ce verbe prend deux *i* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *i*. *Je nie, nous nions, vous niez, ils nient. Je niais, nous niions, vous niiez, ils niaient. Nie, nions, niez. Que je nie, que nous niions, que vous niiez*, etc. Dire, soutenir qu'une chose n'est pas vraie. Nier un fait. Nier une vérité. Nier un fait fort et ferme, le nier tout à plat. Il est si difficile d'apercevoir les canaux demi-circulaires, qu'un très-grand anatomiste, Pierre Camper, en a *nié* l'existence. (Lacép.) D'autres ont *nié* l'existence des trachées. (Libes.) C'est sous ce ciel brûlant et au bord de ce fleuve (le Sénégal), torrent mystérieux, que déjà sont rassemblées les populations les plus lointaines, venues là pour assister au miracle qu'ils ont *nié*, pour être témoin de la naissance du Messie de la civilisation. (Gozlan.)

Contre celui qui *nie* une divinité,
Toute raison, toute lumière est vaine. (Mme JOLIVEAU.)

Dieu fait part au besoin de sa force infinie;
Qui craint de le *nier* dans son âme le nie! (CORN.)

— *Nier une dette, un dépôt.* Nier qu'on ait une dette à payer, qu'on ait reçu un dépôt.

— Log. Ne pas demeurer d'accord d'une proposition. Nier une proposition, un principe, une conséquence. Accorder la majeure et nier la mineure.

— Absol. Vous affirmez, et moi je nie. *Nier* n'est pas prouver; c'est la ressource de la sottise ou de la mauvaise foi. (Boiste.)

— Ce verbe suivi d'un autre verbe demande *le*, et l'infinitif lorsque le verbe régi se rapporte au sujet de la phrase. Il a nié d'avoir dit cela. ‖ Dans le cas contraire, on emploie *que* avec le subjonctif.

— *Nier que.* Nier qu'on ait fait une chose. Nier qu'une chose soit vraie. On ne peut *nier* que cette vie ne soit désirable. (Boss.)

— *Nier* veut toujours au subjonctif le verbe qui suit la conjonction *que*. Je ne nie pas qu'il ne soit le plus généreux des hommes. Je nie qu'il ait raison.

— Lorsque *nier* est employé avec la négation, le *ne* doit être répété dans la proposition subordonnée. Je ne nie pas que je l'aie dit, et non pas, je ne nie pas que je l'aie dit. Vous ne pourriez *nier* qu'un homme n'apprenne bien des choses quand il voyage. (Fén.) On ne peut *nier* que je ne sois très-fondé à m'ériger en Aristarque, en juge souverain des ouvrages nouveaux. (J.-J. Rouss.) ‖ La négative doit être également employée quand le verbe paraît sous la forme interrogative. Peut-on nier qu'il n'ait avancé cette proposition? ‖ Lorsque le sens de *nier* est affirmatif, le verbe de la subordonnée ne prend point *ne*. Je nie qu'il soit venu.

— Se disait pour Refuser. Les sujets des deux rois pourront aller et venir par les deux royaumes, sans qu'on leur puisse *nier* passage. (Cl. Faucher.)

. . . Et tâcher par des soins
D'obtenir ce qu'on *nie* à leur peu de mérite. (MOL.)

. . . La terre
Nia son vin, ses pommes et son blé (RONSARD.)

— SE NIER. v. pron Être nié. C'est là une chose qui se nie facilement.

— Les poètes suppriment quelquefois l'*e* muet du futur et du conditionnel, et mettant l'*i*.

Je ne vous *nirai* point, seigneur, que ces soupirs
M'ont daigné quelquefois expliquer ses désirs
RACINE

— Syn. comp. NIER, DÉNIER. *Nier*, c'est ne pas demeurer d'accord, ne pas vouloir reconnaître; *dénier*, c'est nier de manière à faire éprouver une privation à une personne, à lui enlever quelque chose. C'est encore un terme usité seulement en jurisprudence, où il exprime la [illegible] formelle d'une dette, d'un crime, et d'un dépôt, et plus spécialement la négation [illegible], par laquelle on refuse ce qu'on a [illegible], on rétracte ce qu'on a dit

NIEREMBERGIE. s. f. Bot. Genre de [illegible] d'Amérique, à tige [illegible] et rampante.

NIEUIL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de [illegible] (Haute-Vienne) [illegible]

NIEULE. s. f. Art culin. Nom qu'on donnait à [illegible] d'oublie.

NIEULIER. s. m. Art culin. Pâtissier qui faisait les nieules.

NIEUPORT. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre occidentale, 3,6[illegible] hab.

— Hist. *Bataille de Nieuport.* Victoire remportée par Maurice de Nassau sur les Espagnols, le 2 juillet 1600.

NIÈVRE (en lat. *Niveris*; du celt. *nir*, [illegible] salines, rivière qui a deux sources). Géogr. Petite rivière de France, qui se jette dans la Loire à Nevers, et donne son nom au département. ‖ Département de la France, formé du Nivernais et d'une partie de l'Orléanais et du Gâtinais. Il a 6,810 kilom. carrés, et 297,550 hab. Ch.-l. Nevers; 4 arr., 25 cantons, 317 communes. Il appartient à la 10e division militaire, a une cour royale à Bourges et un évêché à Nevers.

NIFAT. s. m. Conchyl. Coquille du genre vis.

NIFE. s. f. Techn. Surface supérieure d'un banc d'ardoise.

NIFELHEIM ou **NIFLHEIM** Myth. scand L'enfer primitif. C'était une espèce de prison où étaient détenus les hommes lâches ou pacifiques qui ne pouvaient défendre les dieux inférieurs en cas d'attaque imprévue. Mais les habitants devaient en sortir au dernier jour pour être jugés sur d'autres principes, et condamnés ou absous pour des vices ou des vertus plus réelles.

NIFFÉ. Géogr. Royaume de la Nigritie centrale.

NIGAUD, AUDE. adj. (du lat. *nugæ*, niaiseries). Sot et niais. Homme nigaud. Femme nigaude. Fontenelle disait de Dumarsais: C'est le *nigaud* le plus spirituel, et l'homme d'esprit le plus *nigaud* que je connaisse. Fam.

— substantiv. Un grand nigaud. Un vrai, un franc nigaud. Une grande nigaude. On ne saurait faire un pas sans trouver des *nigauds* qui vous regardent. (MOL.)

On veut de votre bien revêtir un *nigaud*
Pour six mots de latin qu'il fait sonner bien haut.
MOLIÈRE.)

NIGAUD. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes, renfermant le petit cormoran. On l'appelle ainsi, parce qu'il est encore plus niais que les autres.

NIGAUDER. v. n. 1re conj. (du lat. *nugari*, s'amuser à des bagatelles). Faire des actions de nigaud, s'amuser à des riens. Ne faire que nigauder. Passer son temps à nigauder.

NIGAUDERIE. s. f. Action de nigaud. C'est une nigauderie, c'est une grande nigauderie. Ne faire que des nigauderies.

— Caractère du nigaud. Etre d'une grande nigauderie.

NIGAUTEAU. s. m. Techn. V. NIGOTEAU.

NIGDÉ. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans la Caramanie, chef-lieu d'un sandjakat; 5,000 hab.

NIGELLASTRE. s. m. Zooph. Genre de sertulaires renfermant celles qui ont des cellules polypifères opposées et sur deux ou plusieurs rangs.

— Bot. Genre de plantes qu'on a depuis appelé garidelle. ‖ Genre de plantes connu aujourd'hui sous le nom de nigelle.

NIGELLE. s. f. (du lat *nigellus*, noir). B.-arts. S'est dit pour Nielle.

— Bot. Genre de plantes de la famille des renonculacées, contenant onze espèces dont la plupart sont cultivées dans les jardins à cause de la beauté de leurs fleurs.

— Conchyl. Un des noms du cône aulique.

NIGER. (pr. *ni-gèrr*). Géogr. anc. Fleuve que les anciens plaçaient dans l'intérieur de l'Afrique. On croit que c'est le même que le Dioliba ou le Kouara, affluent du golfe de Guinée.

NIGLAROS. s. m. Ant. gr. Chant des matelots, sur la mesure duquel on réglait le mouvement des rames. ‖ Petite flûte sur laquelle on jouait cet air.

NIGOTEAU. s. m. Archit. Quart de tuile placé le long d'un solin ou d'une ruelle.

NIGREDO. s. m. (du lat. *niger*, noir). Bot. Première section du genre uredo, celle qui renferme les espèces dont la poussière est noire ou brune.

NIGRESCENT, ENTE. adj. Didact. Dont la teinte tourne un peu au noir.

NIGRETTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du merle commun.

NIGRICA. s. m. Minér. Le schiste noir, tendre, propre à dessiner. C'est l'ampélite graphique.

NIGRICAULE. adj. des 2 g. (ét. lat., *niger*, noir; *caulis*, tige). Bot. Qui a la tige noire ou noirâtre.

NIGRICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *niger*, noir, *collum*, cou) Zool. Qui a le cou noir.

NIGRICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *niger*, noir, *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes noires.

NIGRICRURE. adj. des 2 g. (ét. lat., *niger*, noir, *crus*, cuisse). Zool. Qui a les cuisses noires

NIGRIN. s. m. Minér. Substance qui se trouve dans les [illegible] C'est, à ce qu'il [illegible], une variété de titane.

NIGRINE. s. f. Minér. Titanate de fer.

— Bot. Plante de la Chine, du genre des mélastomes. On assure que les Chinois, pour donner aux feuilles de thé l'odeur agréable qu'elles exhalent, sont dans l'usage de les mêler avec celles de cet arbrisseau.

NIGRIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *niger*, noir, *pes*, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe [illegible], comme la pezize [illegible].

NIGRIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *niger*, noir, *penna*, aile). Entom. Qui a les ailes ou les élytres noires.

NIGRIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *niger*, noir; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec ou la trompe de couleur noire.

NIGRISPERME. adj des 2 g. (du lat. *niger*, noir; et du gr. σπέρμα, graine). Bot. Qui a des graines ou les corpuscules reproducteurs de couleur noire.

NIGRITARSE. adj. des 2 g. (ét. lat., *niger*, noir; *tarsus*, tarse). Zool. Qui a les tarses noirs.

NIGRITE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc Nom d'un peuple noir de la Libye intérieure, sur les bords du Niger. ‖ *Lac Nigrite*. Lac de la Libye, traversé par le Niger.

NIGRITELLE. s. f. Bot. Plante orchidée des Alpes.

NIGRITHORAX. adj. des 2 g. (du. lat. *niger*, noir; et du gr. θώραξ, poitrine). Zool Qui a la poitrine noire ou noirâtre.

NIGRITIE. (pr. *ni-gri-cie*). Géogr. Grande contrée de l'intérieur de l'Afrique, encore peu connue. On la divise vulgairement en quatre parties inégales: la Sénégambie, la Guinée, le Congo et le Soudan.

NIGRIVENTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *niger*, noire; *venter*, ventre). Zool. Qui a le ventre noir.

NIGROIL. s. m. (ét. lat., *niger*, noir; *oculus*, œil). Ichthyol. Espèce de poisson, ainsi appelé parce que ses yeux sont grands et noirs, et qu'il a une tache noire sur la queue.

NIGROMANCIE. s. f. (du lat. *niger*, noir; et du gr. μαντεία, divination). Art de connaître les choses cachées dans la terre, et qui sont placées dans des endroits ténébreux. V. NÉCROMANCIE.

NIGROMANCIEN, IENNE. adj. Qui concerne, qui regarde la nigromancie. ‖ Qui s'occupe de nigromancie. ‖ subst. Un nigromancien. Une nigromancienne V. NÉCROMANCIEN.

NIGUA. s. m. Entom. Espèce d'insecte coléoptère, qui incommode beaucoup les hommes et les animaux dans les colonies espagnoles.

NIHIL-ALBUM. s. m. (pr. *ni-hil-al-bomm*). Chim. Nom que portait autrefois l'oxyde de zinc sublimé. ‖ On l'a donné aussi à une matière blanche, semblable à une farine légère, qui s'attache à la partie la plus élevée des fourneaux dans lesquels on traite des substances métalliques volatiles, telles que l'arsenic, l'antimoine, le plomb, l'étain.

— Excrément du rat, autrefois en usage en pharmacie.

NIHILISME. s. m. (du lat. *nihil*, rien). Philos. Néant.

— Absence de toute croyance. Les métaphysiciens modernes ont le ton de l'école et la sécheresse du *nihilisme*. (Mercier.) *Nihilisme*, nom que quelques philophes critiques ont donné à l'idéalisme absolu, qu'ils disent être la négation de l'être, de toute connaissance, attendu qu'il n'admet ni terme, ni rapport, ni même la réalité par opposition à l'idée, pas plus que l'idée par opposition à la réalité. (Roy.-Col.) Le scepticisme ou le *nihilisme* qui caractérise la philosophie de ces derniers temps est né de la satiété. (Id.)

NIHILISTE. s. des 2 g. Philos. Celui, celle qui ne croit à rien.

— Qui ne s'occupe à rien.

— adjectiv. Écrivain nihiliste. Malgré beaucoup de détails heureux, la philosophie, tantôt sceptique, tantôt *nihiliste* de quelques modernes, est du nombre des erreurs dangereuses. (Roy. Coll.)

NIHILITÉ. s. f. S'est dit pour Néant; absence de valeur. Nulle particulière qualité n'enorgueillira celui qui mettra quant et quant en compte tant d'imparfaites et faibles qualités autres qui sont en lui, et au bout la *nihilité* de l'humaine condition. (Montaig.) Je juge volontiers des actions d'autrui, des miennes, je donne peu à juger, à cause de leur *nihilité*. (Id.)

NIKA. s. f. Hist. Sédition qui éclata à Constantinople en 532, au sujet des querelles entre les factions du cirque. L'empereur Justinien s'étant prononcé pour les bleus, tandis que le peuple était passionné pour les verts, les partis en vinrent aux mains, et plus de 30,000 personnes périrent, dit-on, dans la lutte. L'église Sainte-Sophie fut à moitié détruite pendant la nika.

NIKA. s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, de la famille des salicoques.

NIKLASBERG ou **NIKLASBOURG**. Géogr. Bourg de Bohême, où fut conclu en 1622 un traité de paix entre l'empereur Ferdinand et Bethlem Gabor, qui y renonça à ses prétentions sur la Hongrie.

NIL. Géogr. Grand fleuve d'Afrique, dont la source n'est pas bien connue, il traverse la Nubie et l'Égypte, et se jette dans la Méditerranée. Les bouches du Nil étaient autrefois au nombre de sept, deux seulement sont restées navigables. Ses débordements périodiques fécondent la vallée de l'Égypte. Le cours du Nil est de 5,500 kilom. ‖ *Nil Blanc*. Nom que l'on donne au Nil au-dessus de son confluent avec le Nil Bleu, en Nubie. ‖ *Nil Bleu*, rivière qui prend sa source en Abyssinie, et se jette dans le Nil.

— Myth. Le Nil, un des [illegible] fort [illegible] Dans [illegible], le Nil est un des quatre fleuves de

Paradis. On trouve encore en Égypte de nombreux vestiges du culte qu'on lui rendait.

— Iconol. L'image du Nil était sculptée en marbre noir à cause de son origine éthiopienne. Seize enfants, nombre symbolique qui répondait à celui des coudées nécessaires à la crue de ses eaux pour être fertilisante, l'entouraient en jouant. On représentait aussi le Nil de grandeur colossale, appuyé sur un sphinx magnifique, entouré de seize enfants et couronne de lauriers et d'épis. Ses attributs étaient le crocodile et le cheval du Nil, le sphinx et le dauphin.

— Prov. *Inconnu comme la source du Nil.* Se dit d'un homme dont l'origine est très-obscure. ‖ *Chercher la source du Nil.* Se disait chez les anciens, pour Former des entreprises chimériques.

— La Fontaine exprime poétiquement le débordement du Nil dans ces vers. :

Les nymphes de ce fleuve errent dans la campagne
Sous les signes brûlants et durant plusieurs jours.

NIL. s. m. Ant. rom. Se disait de l'Euripe du cirque, quand on donnait à ce canal un grand développement. ‖ Chez les anciens, on appelait *nils* les grands jets d'eau, comme les cascades, les gerbes, etc., dont l'eau formait des canaux et des ruisseaux dans leurs jardins.

— Astron. Un des noms d'Orion.

—Métrol. Monnaie de compte usitée à Surate et dans presque toute l'Inde.

NILACANTHA. Myth. ind. Surnom de Siva. Les dieux avaient fait de l'eau des mers un poison brûlant; Brahma ordonna à Siva de boire ce poison pour sauver le genre humain : Siva obéit, mais il en conserva une marque noire à la gorge.

NIL-GAUT. s. m. Mamm. Espèce d'antilope dont les cornes sont recourbées en avant.

NILGHERRI. Géogr. Chaîne de montagnes qui font partie du système des Ghattes. Les monts Nilgherri sont couverts d'épaisses forêts remplies de bêtes sauvages, et recèlent des mines d'or et de fer.

NILIAQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au Nil.

NILIGÈNE. adj. des 2 g. Antiq. Né sur les bords du Nil.

— Myth. *La génisse niligène.* Isis.

NILION. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des sténélytres, contenant quatre espèces.

NILIOS. s. m. (pr. *ni-li-oss*). Minér. Sorte d'agate, pierre précieuse du genre des topazes. ‖ Les anciens ont confondu sous ce nom plusieurs espèces différentes.

NILLAS s. m. (pr. *nil-lass*). Techn. Étoffe d'écorce et de soie des Indes.

NILLE. s. f. (pr. *ni-ye*). Blas. Espèce de croix ancrée plus mince que la croix ordinaire.

— Agric. Petit filet rond qui sort du bois de la vigne lorsqu'elle est en fleurs.

— Hortic. Ornement de parterre consistant en un simple filet ou trait de buis.

— Techn. Bois qui entoure le manche d'une manivelle, pour empêcher que le fer en tournant dans la main ne la blesse. ‖ Piton carré de fer qui, étant rivé aux croisillons et aux traverses des vitraux d'église, servait à retenir les panneaux. ‖ Manivelle d'une bobine. ‖ Petite roue de bois allongée qui sert aux boyaudiers à retordre les boyaux.

NILLÉ, ÉE. adj. (pr. *ni-ié*). Blas. Qui est en forme de nille. Croix nillée.

NILOËNNES. s. f. pl. Ant. égypt. Fêtes en l'honneur du Nil.

NILOGÈNE. s. et adj. des 2 g. (ét. lat., *Nilus*, Nil; *generatus*, part. de *genero*, engendrer). Qui est né sur les bords du Nil.

NILOMÈTRE. s. m. (ét. gr., Νεῖλος, Nil; μέτρον, mesure). Nom de colonnes divisées dans leur longueur en coudées et en demi-coudées, et qui, placées en différents lieux de l'Égypte, servent à mesurer la crue des eaux du Nil dans ses débordements périodiques.

NILOMÉTRIE. s. f. Antiq. Art de mesurer les crues du Nil.

NILOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Antiq. Qui appartient à la nilométrie ou au nilomètre.

NILONÉES. s. f. pl. Antiq. V. NILOËNNES.

NILOSCOPE. s. m. (ét. gr., Νεῖλος, Nil; σκοπέω, examiner). Antiq. V. NILOMÈTRE.

NILOTIDE. Myth. égypt. Surnom d'Isis.

NILOTIQUE. adj. des 2 g. Zool. Qui vit dans le Nil.

NILUS. Myth. égypt. Le Nil personnifié. ‖ Un des noms du Jupiter égyptien, c'est-à-dire Osiris. ‖ Roi de Thèbes, petit-fils d'Atlas.

NIM. s. m. Comm. Espèce de drap qui se fabriquait dans le Languedoc.

NIMBAN. Myth. ind. Le paradis des Chingulais.

NIMBE. s. m. (du lat. *nimbus*, nuée). B.-arts. Cercle de lumière que les peintres et les sculpteurs mettent autour de la tête des saints.

— Archéol. Cercle lumineux que les peintres anciens traçaient quelquefois autour de la tête des divinités représentées dans leurs tableaux. Le nimbe rayonné indiquait Apollon ou Diane. Le nimbe fut que quefois donné aux empereurs. On croit que cet ornement vient de l'usage où l'on était d'attacher un bouclier derrière la tête de celui à qui était décerné le triomphe.

— Myth. Nuée qui servait de char aux dieux.

— Numism. Cercle que sur certaines médailles, et particulièrement sur des médailles du Bas-Empire, on remarque autour de la tête de quelques empereurs.

— Syn. comp. NIMBE. AURÉOLE. *Nimbe* se dit surtout des empereurs païens, mais, en parlant des saints, on dit plutôt *auréole.*

NIMÈGUE. (anciennem. *Noviomagus*, du celt. *nov*, neuf; *jon*, colline; *mag*, ville; ville placée sur la pente de neuf collines). Géogr. Ville du royaume des Pays-Bas, province de Gueldre; 17,000 hab.

— Hist. *Traité* ou *paix de Nimègue.* Traité qui fut conclu, en 1678, entre la France, la Hollande et l'Empire, et dont Louis XIV dicta les conditions. Par ce traité, la France acquit définitivement la Franche-Comté, et garda Valenciennes, Cambrai, Maubeuge, Saint-Omer, Cassel, etc.

NÎMES, autrefois **NISMES.** (anciennem. *Nemausus*; du celt. *nemos*, temple, parce que cette ville a pris son nom d'un temple; ou de *nam*, *nem*, principale, remarquable, distinguée; *sao*, source). Géogr. Ch.-l. du départ. du Gard. Nombreuses fabriques de soieries. On y remarque plusieurs monuments anciens, entre autres la Maison carrée, l'Amphithéâtre, la tour Magne; 43,000 hab.

NIMÉTULAHI. s. m. Relig. mahom. Ordre religieux, chez les Turcs, dont la règle est fort austère.

NIMÉTULAHITE. s. m. Hist. relig. Nom de certains religieux turcs dont l'ordre s'appelle *Nimetulahi.*

NÎMOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Nîmes. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

NIMROD. Géogr. Montagnes de la Turquie d'Asie, au nord des sources du Tigre.

NINDSING ou **NINZIN.** s. m. Bot. Nom qu'on donne quelquefois au ginseng.

NINÉANAI. Géogr. Royaume d'Afrique, dans le Monoëmugi.

NINGAMÉCHA. s. m. Relat. Grand officier du Monomotapa, qui remplit à peu près les fonctions de grand vizir.

NINGI. s. m. Bot. Grosse racine avec laquelle les nègres font de la bière pour leur usage.

NING-PO. Géogr. Ville de Chine, ch.-l. de départ.; 15,000 hab.

NINGRE. s. m. S'est dit, au jeu du romastre, de deux as avec deux rois, ou de deux as avec deux dix.

NINIADE. Hist. anc. Descendant de Ninus. ‖ Membre de la dynastie assyrienne fondée par Ninus vers l'an 2100 av. J.-C. Cette dynastie a existé 1300 ans.

NINIFO. Myth. chin. Divinité chinoise qui préside à la volupté.

NINIVE. Géogr. anc. Capitale de l'Assyrie, sur le Tigre, à l'endroit où est aujourd'hui Mossoul. On dit qu'elle avait 45 kilom. de circonférence, et 600,000 hab.

— Hist. anc. *Royaume* ou *empire de Ninive.* Un des États qui se formèrent des débris du premier empire d'Assyrie. Le royaume de Ninive, établi vers 759 av. J.-C. par Phul, fut réuni à celui de Babylone par Nabopolassar, en 625.

NINIVITE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de Ninive. ‖ S'est dit aussi des habitants de Ninove, en Flandre.

— Le grammairien Jean Despautère était appelé *le Ninivite.*

NINON ou **ANNE DE LENCLOS.** Célèbre courtisane, née en 1616, morte en 1706, s'est rendue aussi célèbre par son esprit et ses talents, que par le nombre de ses amants. Peu de femmes ont été plus volages en amour et plus fidèles en amitié. Elle joignait aux manières les plus distinguées et les plus aimables une exquise bonté. Sa maison était pour les jeunes seigneurs comme une école de bonne compagnie.

NINOS. s. m. (pr. *ni-noss*). Entom. Sorte d'abeille du Pérou, qui fait une cire jaune d'or.

NINOVE. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre orientale; 3,400 hab.

NINSAM, mieux **NIZAM.** s. m. Relat. Organisation militaire en Turquie.

NINSI. s. m. Bot. Espèce de berle du Japon.

NINUS. (pr. *ni-nuss*). Premier ou deuxième roi des Assyriens, fils de Bélus. Il agrandit Ninive et Babylone, subjugua toute l'Asie, et mourut après un règne de 52 ans. Il régna de 1968 à 1916 av. J.-C. ‖ Roi de Lydie, arrière-petit-fils d'Hercule. ‖ NINUS LE JEUNE. Ninias, fils de Ninus, régna de 1874 à 1836 av. J.-C.

NINXIE. Relat. Prêtre japonais, dont la dignité ne cède qu'à celui du dairi. Il a, comme lui, le privilège de se faire garder par autant de nobles qu'il y a de jours dans l'an. Chacun fait à son tour sentinelle devant son lit.

NIOBÉ. Myth. Fille de Phoronée, et mère d'Argus et de Pélasgus; elle fut la première mortelle aimée par Jupiter. ‖ Fille de Tantale et sœur de Pélops. Elle épousa Amphion, roi de Thèbes, en eut quatorze enfants; mais, pour avoir méprisé Latone, elle vit tous ses enfants, à l'exception de Chloris, tomber sous les flèches de Diane et d'Apollon. Amphion se tua de désespoir; Niobé resta muette de douleur et fut changée en rocher.

NIOBÉ. s. f. Entom. Espèce de papillon.

NIOBIDE. s. des 2 g. Myth. gr. Se dit des enfants de Niobé.

NIOBISIE. s. f. Bot. Genre de la famille des renonculacées.

NIOPO. s. m. Bot. Espèce d'arbre qui croît en Amérique. On se sert, dans le pays, de ses feuilles en guise de tabac.

NIORBE. s. m. Bot. Espèce de fleur du Pérou.

NIORD. Myth. scand. Un des douze dieux scandinaves; il est le maître des vents, du feu et des richesses de la terre, et demeure dans le lieu appelé Noatan. C'est le dieu qu'invoquaient les chasseurs, les pêcheurs, les navigateurs et les mineurs.

NIORT. (anciennem. *Niortum*; du celt. *niot*, boisson; *tom*, beaucoup, quantité; *niottum*, *niortum*, endroit où il croît beaucoup de raisin). Géogr. Ch.-l. du département des Deux-Sèvres; 18,000 hab.

— Prov. *Prendre le chemin de Niort.* Nier un fait dont on est accusé; mentir.

NIORTAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Niort. ‖ Qui appartient à Niort ou à ses habitants.

NIOTE. s. f. Bot. Genre de plantes des Indes.

NIOU. s. m. Métrol. Une des mesures linéaires des Siamois.

NIOUSTITCHITCH. Myth. Le plus ancien dieu des Kamtschadales.

NIPA. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour un palmier des îles de la Sonde et des Philippines. Son sommet est terminé par une touffe de feuilles droites, ailées, longues de 1 mètre 30 centim. à 1 mètre 60, dont les Indiens se servent pour couvrir leurs maisons, pour faire des chapeaux, des parasols, etc. Le fruit de ce palmier mis en fermentation donne naturellement une boisson de bonne qualité; et, par la distillation, une eau-de-vie estimée. On en retire aussi, aux Philippines, par des incisions faites à ses spadix, une liqueur sucrée.

NIPAUL. Géogr. État au nord de l'Hindoustan, tributaire des Anglais. Capitale Catmandou; 3,500,000 hab. On dit aussi *Népâl* ou *Népaul.*

NIPE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour un palmier des Philippines. Des incisions faites à un spadix, on retire une liqueur sucrée très-estimée des Indiens.

NIPHAL. adj. des 2 g. Gramm. hébr. Se dit de la deuxième des formes du verbe hébreu. La forme niphal a ordinairement un sens passif, et quelquefois un sens réfléchi ou neutre. ‖ substantiv. Le niphal.

NIPHATE. Géogr. anc. Chaîne de montagnes situées au sud de l'Arménie.

NIPHON. Géogr. La plus importante des îles du Japon. Les principales villes sont Jédo, capitale de l'empire, et Miaco; 1,300 kilomètres sur 388.

NIPPE. s. f. (de l'esp. *naypes*, cartes à jour, qu'on a dit, par extension, pour meubles de peu de valeur). Se dit des vêtements, des meubles, et de tout ce qui sert à l'ajustement et à la parure. Son usage le plus ordinaire est au pluriel. Avoir de belles nippes, de bonnes nippes. Ne laisser que de vieilles nippes à ses héritiers. A la Chine, une femme n'apporte pour dot que ses habits de noces, quelques *nippes* et les meubles dont son père lui fait présent. (P. le Comte.)

— Fig. et fam. *Il en a eu, il en a tiré de bonnes nippes.* Se dit d'un homme qui a tiré beaucoup d'utilité, beaucoup d'avantage de quelque liaison, de quelque emploi.

— Se dit figurém. de choses de peu de conséquence.

Je me mettrais en gage en un besoin pressant.
— Sur cette nippe-là vous auriez peu d'argent.
(REGNARD.)

— Syn. comp. NIPPES. HARDES. *Nippes* indique également des habits et des meubles; *hardes* n'indique proprement que des habits ou des habillements quelconques. *Hardes* comprend toutes sortes de vêtements; les *nippes* sont des *hardes* destinées surtout à la propreté et à la parure.

NIPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Nipper. S'empl. adjectiv. Personne bien nippée.

NIPPER. v. a. 1re conj. Fournir de nippes. Nipper quelqu'un, le bien nipper.

— SE NIPPER. v. pron. Se fournir de nippes. Se bien nipper.

— Par extens. Se fournir de belles et bonnes choses.

NIPPIS. s. m. (pr. *nip-piss*). Comm. Sorte de toile qu'on fabrique aux îles Philippines, et même à Madagascar, avec le fil pris dans le cœur des balisiers et des bananiers. Elle conserve toujours une couleur jaune paille.

NIPSÉENS. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de Thrace, au sud des Gètes.

NIQUE. s. f. (de l'all. *niken*, cligner des yeux, hocher la tête, ce qui est un signe de moquerie. Les Bas-Bretons disent *niq* dans le même sens). Fam. Signe de mépris ou de dérision. Il n'est usité que dans cette locution : *Faire la nique.* Se moquer de quelqu'un, de quelque chose, comme ne s'en souciant point. Faire la nique à quelqu'un. Faire la nique à la fortune, aux richesses. Ecoute, il n'est pas bon de me faire la *nique.* (Baron.)

Le moine vit le féroce Calvin
Qui, des deux yeux, au défaut de la main,
Faisait la nique à Luther, son confrère
(VOLTAIRE.)

— Prov. *Les malades en ique font au médecin la nique.* Les médecins ne peuvent guérir les asthmatiques, les paralytiques, les pulmoniques, les hydropiques, etc.

— Dans le *Catholicon d'Espagne*, il y a un quatrain d'après lequel on pourrait croire que *faire la nique à quelqu'un* ce serait présenter hardiment le nez à celui qui voudrait nous narguer ou nous donner des nasardes.

Le petit Guisard fait la nique
A tous vos quatrains et sonnets :
Car étant camus et punais,
Il ne sait pas quand on le pique.

—Anc. métrol. Petite monnaie de billon qui valait primitivement un double ou deux deniers tournois, et qui tomba bientôt au prix de trois mailles. Les niques furent mises en circulation, sous Charles VI, par Henri V, roi d'Angleterre, alors maître d'une grande partie de la France.

— Prov. *Je n'en donnerais pas une nique* ou *un niquet.* Se disait d'une chose de peu de valeur.

NIQUEDOUILLE. s. m. (pr. *ni-ke-dou-ye*). Fam. S'est dit d'un sot, d'un nigaud. Un *niquedouille* qui ne saurait rire sans montrer les dents. (Cyrano.)

NIQUÉE. Philol. Héroïne du roman d'Amadis de Gaule. Sa marraine, la fée Zorphée, voulant la soustraire à l'amour incestueux de son frère Anastarax, l'enchanta après l'avoir placée sur un trône magnifique.

— *La gloire de Niquée.* Se dit, par plaisanterie, pour désigner une pompe extraordinaire. Mon imagination sera toujours pour vous cette gloire de *Niquée*, où vous savez qu'on ne changeait point. (St-Evren.) On monta à six heures en calèche, le roi, Mme de Montespan, M. et Mme de Thianges, et la bonne d'Heudicourt, sur le strapontain, c'est-à-dire comme en paradis ou dans la gloire de *Niquée.* (Mme de Sévigné.)

Vous voilà donc, mon cher enfant,
Dans votre gloire de *Niquée*,
Près d'un bel esprit triomphant.
Par qui Minerve heureusement
Ainsi que Mars est invoquée.
(VOLT.)

NIQUER. v. n. 1re conj. T. de jeux. Gagner du premier jet de dés, en amenant le point qu'on a nommé. Ce terme s'emploie aussi au jeu de krabs.

NIQUET. s. m. Anc. métrol. V. NIQUE.

—Se disait pour Un rien, une bagatelle, une chose de peu de valeur.

— Se disait pour Geste de moquerie.

NIRÉE. Myth. Le plus beau des capitaines grecs après Achille. Il était fils de Charopus et d'Aglaïa, roi de l'île de Naxos.

NIREUPAN. Myth. siam. Paradis des Siamois. Le bonheur des habitants du Nireupan consiste dans une insensibilité absolue.

NIRHAM. s. m. Chron. Nom du douzième mois de l'année arménienne; il répond à peu près au mois de septembre.

NIRME. s. m. Entom. Genre d'insectes généralement appelés *ricins.*

NIRMIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un nirme. ‖ NIRMIDES s. m. pl. Famille d'insectes aptères parasites, qui a pour type le genre nirme.

NIRUDY. Myth. ind. Le quatrième des dieux protecteurs des huit coins du monde, le roi des démons et des génies malfaisants. On le représente porté sur les épaules d'un géant, et tenant un sabre à la main.

NIRUKTA. s. m. Philol. ind. Nom d'un glossaire des Védas.

NISA. s. f. Bot. Genre de plantes qui croissent à l'île de Madagascar.

NISABATH. s. m. Chronol. Sixième mois du calendrier des Juifs.

NISAN. s. m. Chronol. Le septième mois de l'année civile des Hébreux, et le premier de leur année sacrée. Il répond à une partie de mars et à une partie d'avril. ‖ C'est aussi le septième mois des Syriens et des Curdes qui ne sont pas mahométans.

NISANNE. s. f. Relat. Racine médicinale de la Chine, employée surtout contre les évanouissements.

NISE. s. f. Techn. Surface supérieure d'un banc horizontal d'ardoises.

— Bot. Genre de plantes de Madagascar.

NISÉE. Géogr. anc. Ville de la Mégaride, au sud de Mégare, dont elle était le port.

NISÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant d'une des villes nommées Niséa, Nisée ou Nise. ‖ Qui appartient à une de ces villes. ‖ *Plaine niséenne.* Vaste plaine de la Médie, vers les portes Caspiennes.

NISFIÉ. s. m. Métrol. Monnaie d'or de l'empire ottoman, valant 4 fr. 36 cent.

NISI. conj. lat. Sinon. Ne s'emploie que dans les locutions suivantes :

— Dr. can. *Lettres de nisi.* Obligation par laquelle on s'engageait à subir les peines qu'on stipulait, si l'on ne remplissait pas certaines conditions. ‖ *Obligation de nisi.* C'était une sorte de dédit.

NISIBE. Géogr. Ville forte de la Mésopotamie.

NISON. s. m. Ornith. Oiseau de mer, du genre des aigles.

NISOUMBHA. Myth. ind. Géant dont la sainteté portait ombrage aux dieux. Il eut à combattre la déesse Dourgâ, qui, pour le faire périr, ainsi qu'un autre saint, nommé Soumbha, prit dix formes différentes.

NISPIE. s. f. Métrol. Monnaie d'or de Turquie, qui vaut 5 fr. 28 cent.

NISSA. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Romélie ; 4,000 hab.

NISSOLE. s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses. A Cayenne, il découle du tronc de la nissole opunate une gomme rouge, transparente et fort astringente.

NISTA. s. m. Bot. Espèce d'arbre peu élevé, dont la feuille ressemble à celle du laurier.

NISUS. (pr. *ni-zuss*). Myth. Frère d'Égée. Il régnait à Mégare, lorsque Minos attaqua l'Attique. Le sort de Nisus dépendait d'un de ses cheveux, qui était de couleur pourpre. Sa fille Scylla, devenue éprise de Minos, coupa le cheveu fatal et le porta à Minos. Nisus, en poursuivant sa fille pour la punir, fut métamorphosé en épervier, et elle en alouette. ‖ Fils d'Hyrtacus, suivit Énée en Italie, et fut tué par les Volsques avec son ami Euryale.

NISYRÉEN. adj. m. Myth. gr. Surnom de Neptune, pris de l'île de Nisyros, qui était autrefois unie à l'île de Cos, et qu'il en sépara par un coup de trident.

NISYROS. Géogr. anc. Ile de la mer Egée, une des Sporades.

NITÉE. s. f. S'est dit pour Nichée.

> Les blés d'alentour mûrs avant que la *nitée*
> Se trouvât assez forte encor
> Pour voler et prendre l'essor (LA FONT.)

NITÈLE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères du midi de la France.

NITÉLION. s. m. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance.

NITESCENT, ENTE. adj. (du lat. *nitescere*, briller). Qui reluit, qui devient brillant.

NITHARD. Historien et homme d'État, né avant 790, mort en 858, a publié l'histoire des divisions des fils de Charlemagne.

NITICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nitidus*, luisant ; *collum* cou). Entom. Qui a le cou ou le corselet luisant.

NITIDIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nitidus*, brillant ; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs brillantes. Le jonc nitidiflore.

NITIDOFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *nitidus*, luisant ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles luisantes.

NITIDULAIRE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une nitidule. ‖ NITIDULAIRES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavicornes, qui a pour type le genre nitidule.

NITIDULE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des hélocères. Il ne renferme que de petites espèces qui vivent dans les charognes et dans les végétaux en putréfaction.

NITIOBRIGE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple de la deuxième Aquitaine. La capitale était Agen.

NITOCRIS. Myth. égypt. Un des noms de la Minerve égyptienne.

— Reine de Babylone qui gouverna cet empire pendant la démence de Nabuchodonosor.

NITOÈS. s. m. Relat. Démon ou génie dont les habitants des îles Moluques consultent l'oracle dans les affaires importantes.

NITON. s. m. Archéol. Vieille pierre auprès de Genève, qui était un autel de Neptune d'après une tradition immémoriale.

NITOUCHE. s. f. (des mots fr. *qui n'y touche*, c'est-à-dire qui feint de ne toucher à rien d'impur). N'est usité que dans cette locution familière, *sainte nitouche*, par laquelle on désigne une personne qui contrefait la sagesse ou la dévotion, qui affecte des airs d'innocence, de simplicité. C'est une sainte nitouche.

> Cette vieille chouette à pas lents et posés,
> La parole modeste et les yeux composés,
> Entra par révérence, et resserrant la bouche,
> Timide en son respect, semblait sainte *nitouche*
> RÉGNIER.

— *Faire la sainte nitouche.* Faire semblant de ne pas vouloir d'une chose qu'on brûle d'envie d'avoir. ‖ Affecter un air de douceur et de réserve que le cœur dément, et nuire aux gens de fait et de paroles dans l'occasion.

— Rabelais a écrit, conformément à l'étymologie, *saint n'y touche.* ‖ Molière a dit d'une manière analogue :

> Mon Dieu, ma sœur, vous faites la discrète,
> Et vous n'y touchez pas, tant vous semblez doucette.

‖ On a dit, et le peuple dit encore par corruption, *sainte mitouche.*

NITRARIE. s. f. Bot. Genre de plantes grasses d'Afrique de la famille des ficoïdes.

NITRANILATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide nitranilique avec une base salifiable.

NITRANILIQUE. adj. m. (ét. lat., *nitrum*, nitre ; *anil*, indigo). Chim. Se dit d'un acide qui est produit par l'acide nitrique sur l'indigo.

NITRARIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une nitraire. ‖ NITRARIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre nitraire.

NITRATATION. s. f. (pr. *ni-tra-ta-ci-on*). Chim. Conversion en nitrate.

NITRATE. s. m. (du lat. *nitrum*, nitre). Chim. Genre de sels formés par la combinaison de l'acide nitrique et d'une base salifiable. Nitrate d'argent, de chaux, de fer, de cuivre, de magnésie, de potasse, de soude, etc. ‖ *Nitrate d'argent fondu.* Pierre infernale. ‖ *Nitrate de potasse.* Nitre, salpêtre.

NITRATÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est converti à l'état de nitrate.

— Dans la langue minéralogique, au lieu de dire *nitrate de potasse, nitrate de chaux*, etc., on dit *potasse nitratée, chaux nitratée*, etc.

NITRE. s. f. (du gr. νίτρος, dérivé de νίζειν, laver, parce que ce sel sert à laver, à nettoyer). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide nitrique et de la potasse jusqu'au point de saturation. C'est le nom vulgaire du nitrate de potasse. On l'appelle aussi *salpêtre.*

— Art culin. Le nitre a la propriété de rougir les viandes salées, et c'est la raison pour laquelle il est bon de l'employer dans la salaison des noix de bœuf, des langues fumées et des jambons.

— Syn. comp. NITRE. SALPÊTRE. *Nitre* s'applique particulièrement au sel purifié, tandis que le *salpêtre* est toujours mélangé de sel marin.

NITREUX, EUSE. adj. Qui contient du nitre. Gaz nitreux. Terres, eaux nitreuses.

— *Acide nitreux.* Acide qui est formé d'azote et d'oxygène, mais qui contient de cette dernière substance une proportion moins forte que l'acide nitrique. ‖ *Gaz nitreux.* Gaz oxyde d'azote, qui ne contient qu'environ deux parties d'oxygène sur une d'azote. ‖ *Acide nitreux blanc.* Ancien nom de l'acide nitrique. ‖ *Acide nitreux fumant.* Ancien nom du gaz acide nitreux rutilant. ‖ *Gaz acide nitreux.* Nom que l'on a donné à un gaz que l'on a considéré pendant longtemps comme permanent, et qui n'est autre chose que la vapeur d'acide nitreux mêlée à de l'air. On lui donne communément le nom de *vapeur nitreuse.*

— On dit qu'*un sol est nitreux*, lorsqu'il renferme du nitrate de potasse en assez grande quantité pour qu'il puisse être exploité avec profit.

— *Plantes nitreuses.* Plantes qui contiennent abondamment du nitre, comme la pariétaire, et surtout le grand soleil, qui en renferme tant que la moelle brûle en scintillant ; ce qui permet de l'employer comme un moxa naturel.

NITRIA. Géogr. anc. Marais de la Basse-Égypte, à l'O., d'où l'on a toujours tiré une grande quantité de nitre. Aujourd'hui lacs de Natron. ‖ Ville près de ces marais.

NITRIADE. s. m. Chim. Le nitrate de potasse. ‖ On donne aussi ce nom en général aux substances qui, comme lui, peuvent favoriser la combustion des matières susceptibles de brûler.

NITRICO-COBALTATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide cobaltique et de l'acide nitrique avec une base salifiable.

NITRICUM. s. m. (pr. *ni-tri-komm*). Chim. Radical hypothétique de l'azote, qui en serait l'oxyde.

NITRIÈRE. s. f. Lieu où se forme le nitre et d'où on le tire. Nitrières naturelles. Nitrières artificielles.

NITRIFICATION. s. f. (pr. *ni-tri-fi-ka-ci-on* ; ét. lat., *nitrum*, nitre ; *fio*, être fait). Chim. Opération naturelle par laquelle il se forme des nitrates ou du nitre. Quelques chimistes ont pensé que la nitrification pouvait avoir lieu sous l'influence de l'air et des matières calcaires ou alcalines, sans l'intervention des substances animales. Cette opinion a été combattue, mais sans être entièrement rejetée.

NITRIFIER (SE). v. pron. 1re conj. Se couvrir de nitre. Les pierres tendres et poreuses sont celles qui se *nitrifient* le mieux, sans doute parce qu'elles sont plus perméables aux matières animales et à l'air. (Nyst.)

NITRIGÈNE. s. m. Chim. V. NITROGÈNE.

NITRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au nitre.

— *Acide nitrique.* Composé d'azote et d'oxygène, dans lequel cette dernière substance est en forte proportion. On l'appelle vulgairement *eau-forte.* ‖ *Acide nitrique alcoolisé.* Nom donné au mélange que l'on obtient lorsqu'on fait digérer pendant un mois deux parties d'alcool et une partie d'acide nitrique.

NITRITE. adj. m. Géogr. anc. Se disait d'un nome d'Égypte où se trouvait le marais appelé Nitria. Nome nitrite.

NITRITE. s. m. Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide nitreux avec une base salifiable.

NITRIUM. s. m. (pr. *ni-tri-omm*). Chim. V. NITRICUM.

NITRO-AÉRIEN, ENNE. adj. Chim. S'est dit d'une substance hypothétique qu'on admettait autrefois dans l'air. On supposait que cette substance, composée de molécules très-ténues, était en lutte continuelle avec les corps combustibles, et que cela donnait lieu aux phénomènes de la combustion et à tous les changements produits.

NITROBENZIDE ou **NITROBENZINE.** s. f. Chim. Combinaison d'acide nitrique et de benzide ou benzine.

NITROGÈNE. s. m. (ét. gr., νίτρον, nitre ; γεννάω, produire, parce qu'il produit le nitre en se combinant avec l'oxygène et la potasse). Chim. Un des noms de l'azote.

— adjectiv. Gaz nitrogène.

NITROHÉMATATE. s. m. Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide nitrohématique avec une base salifiable.

NITROHÉMATIQUE. adj. m. (ét. gr., νίτρον, nitre ; αἷμα, sang). Chim. Se dit d'un acide qui produit des sels d'un rouge sanguin, et qu'on obtient en faisant agir du sulfate ferreux, de l'eau et de l'hydrate barytique, sur l'acide nitropicrique.

NITRO-HYDROCHLORIQUE. adj. m. Chim. Nom donné à l'eau régale.

NITROLEUCATE. s. m. (ét. gr., νίτρον, nitre ; λευκίνη, craie). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide nitroleucique avec une base salifiable.

NITROLEUCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide nitrique sur la leucine.

NITROMÈTRE. s. m. Phys. Instrument propre à essayer les salpêtres du commerce.

NITROMURIATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide nitromuriatique avec une base salifiable.

NITROMURIATIQUE. adj. m. (ét. fr., *nitrique* et *muriatique*). Chim. S'est dit d'un acide vulgairement appelé eau régale. On l'appelle aujourd'hui *acide hydrochloro-nitrique.*

NITRONAPHTHALIDE. s. f. Chim. Composé obtenu en traitant la naphthaline par l'acide nitrique.

NITROPICRATE. s. m. Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide nitropicrique avec une base salifiable.

NITROPICRIQUE. adj. m. (ét. gr., νίτρον, nitre ; πικρός, amer). Chim. Se dit d'un acide amer produit par l'action de l'acide nitrique sur l'indigo. V. CARBAZOTIQUE.

NITROSACCHARATE. s. m. (pr. *ni-tro-çak-ka-ra-te* ; ét. gr., νίτρον, nitre ; σάκχαρ, sucre). Chim. Genre de sels produits par l'action de l'acide nitro-saccharique sur une base salifiable.

NITROSACCHARIQUE. adj. m. (pr. *ni-tro-çak-ka-ri-ke*). Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide nitrique sur le sucre de gélatine.

NITROSITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui contient du nitre.

NITROSONITRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'acide nitreux et de l'acide nitrique. Quelques chimistes le considèrent comme un acide simple, d'autres comme un acide double, enfin quelques-uns comme un sel.

NITROSULFATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide nitrosulfurique avec une base salifiable.

NITROSULFURIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier qu'on n'a pas encore pu isoler.

NITROXANTHIQUE. adj. m. (ét. gr., νίτρον, nitre ; ξανθός, jaune). Chim. Se dit quelquefois de l'acide nitropicrique, à cause de sa couleur jaune.

NITRURE. s. m. Chim. Combinaison du nitrogène ou de l'azote avec un corps simple. On l'appelle aussi Azoture. Le nitrure d'hydrogène est l'ammoniaque, et celui de carbone le cyanogène.

NIVAL, ALE. adj. V. NIVÉAL.

NIVARTI. Myth. ind. Classe de vertus suréminentes. L'âme dans cet état brûle du feu de la sagesse. Sa puissance anéantit les actions des sens, et cette âme rentre dans l'immensité de l'être universel. Tout homme dans l'état de Nivarti mourra dans le temps que le soleil prend sa course vers le nord, et le matin d'un jour où la lune est dans son premier quartier. Élevé par les rayons du soleil, il ira dans le paradis de Brahma, où il jouira des plaisirs inexprimables qu'y goûtent les dieux.

NIVÉAL, ALE. adj. (de *nivis*, gén. de *nix*, neige). Bot. Qui fleurit pendant l'hiver. ‖ Qui habite dans la neige, comme les plantes qui colorent la neige en rouge.

NIVEAU. s. m. (pr. *ni-vô*, du lat. *libellum*, pour *libella*, verge, fléau d'une balance, laquelle, pour être juste, doit se tenir horizontalement). Instrument par le moyen duquel on connaît si un plan, un terrain est uni et horizontal, et l'on détermine de combien un point de la surface de la terre est plus haut ou plus bas qu'un autre. Dresser quelque chose au niveau, avec le niveau. Mesurer, ajuster au niveau, avec le niveau. Niveau à bulles d'air. Niveau d'eau. Niveau de charpentier, de paveur, de maçon, de canonnier. Niveau à plomb ou à pendule. Niveau de réflexion. Niveau hydraulique.

— *Niveau de maçon* ou *à perpendicule.* Niveau composé de deux règles, assemblées à leur extrémité à rainure et languette, solidement chevillées, et formant ensemble un angle arbitraire, qu'ordinairement on fait droit ou de 90 degrés, pour que le même instrument puisse en même temps servir d'équerre et mener des perpendiculaires. ‖ *Niveau d'eau.* Tube de fer-blanc ou de laiton, léger et très-mince, recourbé aux deux bouts, où l'on ajuste deux fioles parallèles de verre, qui y sont lutées avec de la résine ; l'eau qu'on a maintenue dans ce tuyau à peu près horizontal s'élève et apparaît dans les deux fioles, qu'on laisse ouvertes, pour que la pression de l'air permette au liquide de s'y établir de niveau. On l'appelle aussi *niveau hydraulique.* ‖ *Niveau à bulle d'air.* Tube de verre dont une extrémité est bouchée à la lampe, et dont l'autre est effilée en un tube fin. On chauffe ce petit vase en plongeant l'extrémité effilée et ouverte dans un liquide, la pression de l'air fait monter ce liquide dans le tube lorsqu'il se refroidit. On achève de le remplir comme un thermomètre, en laissant toutefois de la vapeur qui simule une bulle d'air. ‖ *Niveau à lunette.* Instrument d'une extrême précision, composé de trois parties principales, une lunette, un niveau à bulle d'air et une monture, qui permet d'ajuster le tout convenablement. ‖ *Niveau de pente.* Appareil semblable au niveau à perpendicule, où la traverse est remplacée par un arc gradué. ‖ *Niveau simple.* Instrument qui a la forme d'une équerre, dont les deux branches sont d'égale longueur. A leur intersection est un petit trou d'où pend une corde avec un petit plomb qui bat sur une ligne perpendiculaire, au milieu d'un quart de cercle qui joint les deux branches. ‖ *Niveau à plomb* ou *à pendule.* Celui qui fait connaître la ligne horizontale, au moyen d'une ligne verticale décrite par son plomb au pendule. ‖ *Niveau des canonniers.* Celui dont on se sert pour niveler les canons ou les mortiers. Il est composé d'une plaque triangulaire, au bas de laquelle est un cercle de 45 degrés divisé en degrés. ‖ *Niveau de réflexion.* Celui qui présente une surface d'eau assez étendue, laquelle représentant renversés les mêmes objets que nous voyons naturellement droits, est par conséquent de niveau avec le point où l'objet et son image paraissent seuls s'unir. ‖ Niveau fait d'un miroir d'acier ou d'autre matière semblable, bien poli, et placé devant le verre objectif d'un télescope suspendu perpendiculairement, et avec lequel il doit faire un angle de 45 degrés, auquel la division perpendiculaire d'un télescope se changera en horizontale ou en ligne de niveau. ‖ *Niveau à équerre.* Instrument qui fait l'office d'un niveau, d'une équerre, d'une règle à jambes. ‖ *Niveau-cercle.* Instrument inventé en 1820, par Lenoir : il forme par ses combinaisons quatre instruments bien distincts.

— État d'un plan horizontal, ou de plusieurs points qui sont dans le même plan horizontal. Prendre le niveau d'un terrain.

— *Niveau de l'eau.* Sa surface.

— *Niveau de pente.* Surface d'un terrain qui a une pente réglée par le niveau. ‖ Si l'on suppose un arc de cercle parallèle à la couche de niveau et passant par deux points également éloignés de la surface d'une eau tranquille, on aura ce qu'on appelle la ligne de *niveau-vrai.* ‖ La tangente à cet arc qui passera par un de ces deux points sera la ligne de *niveau apparent.* C'est cette ligne horizontale que l'on obtient à l'aide des niveaux.

— Dans la pratique, on emploie quelquefois le mot *niveau* comme synonyme de Hauteur. On dit le niveau d'un point ou d'un chemin de fer pour en désigner la hauteur. Mais cette expression suppose toujours que l'on rapporte la hauteur en question à un point horizontal de comparaison préalablement choisi.

— On appelle *niveau*, dans les machines à vapeur, un tube en verre appliqué contre la chaudière et en communication avec elle. Ce tube est placé sous les yeux du mécanicien, et, en vertu de la propriété des liquides de s'élever à la même hauteur dans les vases communiquants, il sert à indiquer constamment la hauteur de l'eau dans la chaudière.

— Fig. Parité de rang, de mérite.

— Art milit. *Niveau de la campagne.* Situation de terrain toute plate, et qui ne penche ni d'un côté ni de l'autre.

— Crust. *Niveau d'eau.* Nom vulgaire d'un crustacé.

— Ichthyol. *Niveau de mer.* Nom vulgaire du squale marteau.

— Mar. *Niveau de la mer.* La ligne de flottaison d'un navire.

— DE NIVEAU. AU NIVEAU. loc. adv. Selon le niveau. Mettre de niveau. Mettre cent arpents au *niveau.* (Boil.)

— Fig. De pair, au même niveau. Les balances de la justice sont toujours de *niveau* sur la toile du peintre. (Droz.) Tout est de *niveau* dans le champ de l'éternité, si ce n'est le vice et la vertu. (Id.) Les trônes portent sur trois colonnes, et tombent lorsqu'elles ne sont pas de *niveau.* (Id.) Le danger, comme la mort, met tous les hommes de *niveau.* (Id.) Le jeu met de *niveau* l'esprit et la bêtise. (De la Bouisse.)

— S'empl. aussi comme les prépos. La cour n'est pas au niveau du parterre. Terrasse de niveau avec le rez-de-chaussée.

— Fig. De pair, à la même hauteur. Être au niveau des grands écrivains, de niveau avec les

grands écrivains. Son caractère était au niveau de son génie. Ouvrage qui n'est pas au niveau des connaissances actuelles. Ils tâchent de se mettre, par l'enflure secrète de l'orgueil, de *niveau* avec ceux au-dessous desquels ils se trouvent par la naissance. (Mass.) La vieillesse, comme l'enfance, met tous les hommes de *niveau*, et les rend à la nature. (B. de St-P.) Quelle horrible peine pour un homme qui n'a que beaucoup de mérite pour toute recommandation, de se trouver au *niveau* d'un fat qui est en crédit. (La Bruy.) Il était simple, affable, toujours de *niveau* avec tout le monde. (Fontenelle.)

— *A son niveau, à leur niveau, à votre niveau*, etc. De pair avec lui, avec eux, avec vous, etc. Ne pouvoir s'élever au niveau de quelqu'un. Se mettre au niveau de quelqu'un. Se tenir, se soutenir à son niveau. N'être pas au niveau de quelqu'un pour la fortune.

Je voudrais bien savoir si monsieur Poissineau
Peut jamais, quoi qu'il fasse, être à notre niveau ?
BOURSAULT.

— Cette expression, *Être au niveau de quelqu'un*, paraissait affectée du temps de Boursault, mais elle est aujourd'hui bien établie.

NIVÉEN, ENNE. adj. (du lat. *nix*, *nivis*, neige). Néol. Qui ressemble à la neige. || Qui a la blancheur de la neige. || Ce mot a été employé par quelques poëtes.

NIVÉIROSTRE. adj. des 2 g. Zool. Qui a le bec ou le rostre blanc.

NIVELÉ, ÉE. part. passé du v. Niveler. S'empl. adjectiv. Terrain nivelé.

— Minér. Se dit d'une variété dans laquelle l'intervention des faces perpendiculaires à l'axe, en mettant les autres faces de niveau par leurs parties supérieures, les convertit en figures du même nombre de côtés, comme la chaux carbonatée nivelée.

— Fig. La dignité de juge souverain est belle, vénérable et utile, pourvu qu'elle soit *nivelée* au pied de la justice et de la raison. (Pasq.)

— Compassé. Prétendre qu'on admire une mauvaise pièce de théâtre, parce que les vers en sont coulants, harmonieux et exactement *nivelés*, c'est vouloir que l'on trouve de l'esprit à un sot, parce qu'il est bien fait. (De Nesle.)

— *Nivelé par*. Les propriétaires de cette terre, *nivelés* tous les ans par les eaux du Nil, se la partagent tous les ans par l'arpentage ; aussi l'arpentage est-il un grand art en Égypte. (Thiers.)

NIVELER. v. a. 1re conj. Ce verbe double le *l* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je nivelle, tu nivelles, il nivelle*, etc. Mesurer avec le niveau, au niveau. Niveler une avenue. Niveler une allée. Niveler la rivière. Niveler les eaux.

— Rendre un plan uni et horizontal. Niveler le terrain d'une place, le pavé d'une rue.

— Se dit aussi quelquefois des choses. C'est l'Océan qui a *nivelé* les couches, qui les renverse et qui les rétablit. (B. de St-P.)

— Fig. Rendre égal. Niveler les fortunes, les conditions, les rangs. Le terrorisme n'imagina pas d'autre moyen de *niveler* la société, que d'abattre toutes les têtes qui dépassaient le niveau de la médiocrité. (Boiste.)

— Soumettre aux mêmes chances. L'incertitude de notre dernière heure, en *nivelant* tous les âges, permet toujours l'espoir, mais nous oblige sans cesse à la prévoyance. (De Lévis.)

— v. n. S'est dit autrefois, dans le style familier, pour Vétiller, s'amuser à des bagatelles. Vous ne faites que niveler.

— SE NIVELER. v. pron. Être mis de niveau. Ce terrain ne se nivellera pas facilement.

— Devenir de niveau. Les terres se nivellent sous les inondations.

— Fig. Devenir égal. Les fortunes se nivellent de jour en jour.

NIVÈLERIE. s. f. Mot qui a été employé par La Fontaine dans le sens de Badauderie. Je voudrais, pour comble de *nivèlerie*, qu'un autre entreprît de compter les pièces qui la composent.

NIVELETTE. s. f. Ch. de fer. Petit voyant semblable à celui d'une mire ordinaire et monté sur un pied-droit. Les nivelettes servent à régler la pente d'une chaussée entre des points rapprochés.

NIVELEUR. s. m. Celui qui fait profession de niveler.

— On donne plus particulièrement ce nom à celui entre les mains duquel est placé le niveau.

— Hist. Nom des membres les plus exaltés du parti des indépendants pendant la révolution d'Angleterre; ils voulaient l'égalité absolue de fait comme de droit. || On a donné le même nom aux révolutionnaires français qui voulaient égaliser toutes les fortunes et se partager les terres.

— S'est dit autrefois pour Vétilleur.

— Fig. *Niveleur de périodes*. Écrivain qui s'occupe plus à arrondir des périodes qu'à exprimer de belles pensées.

NIVELIER. s. m. Se disait pour celui qui s'amuse à niveler, à vétiller. Mais ne passerai-je point moi-même pour un *nivelier*, de m'y tant arrêter? (La Font.)

NIVELLE. Géogr. Ville de Belgique, dans la province du Brabant méridional; 7,000 hab.

— NIVELLE (Jean de). Né en 1423, embrassa le parti du duc de Bourgogne, et refusa de marcher contre ce prince, malgré les ordres de Louis XI et les prières de son père. Il s'attira par cette conduite la colère du roi et celle de son père, qui le déshérita ; mais il fut en dédommagement comblé de biens et d'honneurs par le duc de Bourgogne, qui le nomma son chambellan. Devenu en France un objet de haine à cause de sa trahison, Jean de Nivelle reçut du peuple le surnom injurieux de *chien*; de là le proverbe vulgaire, dont la véritable signification fut bientôt oubliée.

— Prov. *C'est le chien de Jean de Nivelle qui s'enfuit quand on l'appelle*. Se dit d'une personne peu sociable, peu complaisante.

NIVELLEMENT. s. m. Action de mesurer avec le niveau. Travailler au nivellement d'un aqueduc. Nivellement fait avec exactitude. Faire des nivellements pour la construction d'un canal, d'un chemin de fer.

— Action de déterminer la hauteur d'un point quelconque, relativement à la surface des eaux dormantes.

— Action de rendre un plan uni et horizontal. Travailler au nivellement d'un terrain inégal.

— Archit. Opération par laquelle on cherche, ou bien l'on établit, une ligne horizontale sur le terrain, soit pour y asseoir des constructions, soit pour en faire dériver des pentes ou plans inclinés suivant des proportions certaines.

— Branche de la géométrie pratique qui a pour objet de mesurer la différence des niveaux des points terrestres, ou de faire connaître combien un point de la surface du globe est plus près ou plus loin du centre qu'un autre point.

— *Nivellement barométrique*. Partie des sciences physiques et mathématiques qui s'occupe de la hauteur des points les plus élevés, de la profondeur des points les plus inférieurs de la surface du globe, qui traite également des moyens à l'aide desquels on parvient à établir d'une manière aussi rigoureuse que possible ces mêmes hauteurs et ces mêmes profondeurs.

— *Nivellement par rayonnement*. Celui qu'on obtient sans changer de place. || *Nivellement par cheminement*. Celui qu'on obtient en changeant de place pour déterminer la hauteur des divers points de la ligne.

— Fig. Action de rendre égal le niveau des fortunes, des conditions.

— État des choses qu'on a rendues égales.

NIVÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, établi aux dépens des protées.

NIVÉOLE. s. f. (du lat. *nivis*, gén. de *nix*, neige). Bot. Genre de narcissoïdes contenant six espèces. La nivéole printanière a été appelée *perce-neige*, parce qu'elle fleurit à la fin de l'hiver.

NIVEREAU. s. m. Ornith. Espèce de gros-bec qui se plait ordinairement au milieu des neiges.

NIVERNAIS. Géogr. Ancienne province de France, comprise presque en entier dans le dép. de la Nièvre; cap. Nevers. || *Canal du Nivernais*. Canal de France qui joint l'Yonne à la Loire. Il a 80 kil. de développement.

NIVERNAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Nevers ou du Nivernais. || Qui appartient à ce pays, à cette ville ou à leurs habitants.

NIVERNAIS (Louis-Jules Mancini-Mazarini, duc de), né en 1716, mort en 1798, était aussi distingué par son aménité que par son esprit. Il perdit presque toute sa fortune à la révolution. Sa vie avait été en grande partie vouée au culte des Muses.

NIVERNAISE. s. f. Art culin. Sorte de ragoût qu'on emploie pour des garnitures, et qui consiste à faire cuire dans du consommé des morceaux de carottes tournées en forme d'olives, jusqu'à ce que ce mouillement ait acquis la consistance d'un sirop.

NIVEROLLE. s. f. Ornith. V. NIVEREAU.

— Bot. Plante d'hiver qui croît au milieu des neiges.

NIVET. s. m. Bénéfice illicite et caché qu'un agent, un mandataire obtient sur un marché qu'il fait pour autrui. Pop.

NIVETTE. s. f. Hortic. Variété de pêche assez estimée.

NIVIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *nivis*, gén. de *nix*, neige; *forma*, forme). Minér. Qui ressemble à de la neige qu'on aurait pressée et foulée. Chaux sulfatée uniforme.

NIVELLERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Beauvais (Oise); 300 hab.

NIVÔSE. s. m. (du *nivis*, gén. de *nix*, neige). Le quatrième mois du calendrier républicain, du 21 décembre au 19 janvier.

NIX. Myth. germ. Le génie des eaux.

NIXE. adj. m. (du lat. *nixus*, appuyé). Myth. rom. Se disait des trois divinités qui présidaient aux accouchements. On voyait au Capitole les statues des dieux nixes, appuyées sur leurs genoux, comme l'indique leur nom.

NIXOS. s. m. (pr. *nik-soss*). Astron. Nom d'une constellation.

NIZAM. Géogr. État situé au centre de l'Hindoustan; il est gouverné par un prince mahométan, sous la dépendance des Anglais. La cap. est Hayder-Abad.

— Titre donné sous l'empire mogol au gouverneur du Décan. Il est aujourd'hui porté par le souverain qui règne sur la partie du Décan non comprise dans les possessions anglaises, mais soumise au protectorat des Anglais, comme royaume tributaire.

NIZAM-DJÉRID. s. m. Hist. ott. Droit de douane perçu en Turquie sur les raisins, les vins, les liqueurs, etc. || Nom donné à un nouveau corps de troupes turques, organisé à l'européenne. || Décret du sultan pour mettre cet ordre à exécution.

NIZAMI. Célèbre poète persan; mort en 1180, et auteur de cinq poëmes et d'une histoire d'Alexandre en deux parties.

NIZIER-D'AZERGUES (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Villefranche-sur-Saône (Rhône); 1,150 hab.

NOACHIDE. s. des 2 g. Hist. sacr. Descendant de Noé.

— NOACHIDES. s. m. pl. Les sept préceptes qui, selon quelques rabbins, furent donnés par Noé à ses enfants.

NOAILLES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Beauvais (Oise); 800 hab. || Bourg du dép. de la Corrèze, qui a donné son nom à la famille de Noailles.

— Hist. *Duché de Noailles*. Ancien duché-pairie de France, qui faisait partie du Limousin.

— s. m. Archéol. fr. S'est dit des louis d'or frappés en 1716, pendant que le duc de Noailles présidait le conseil des finances. Un noailles. Un demi-noailles.

NOAILLES (Antoine de). Amiral de France, né en 1504, mort en 1562. || NOAILLES (François de). Son frère, diplomate, mort en 1585. || NOAILLES (Louis-Antoine de). Archevêque de Paris et cardinal, né en 1695, mort en 1729. || NOAILLES (Anne-Jules de). Maréchal de France, né en 1650, mort en 1708. || NOAILLES (Adrien-Maurice de). Fils du précédent, mort en 1766, fut président du conseil des finances, sous la régence. || NOAILLES (Louis-Marie de). Né en 1756, mort en 1804, prit part à l'expédition des États-Unis, se prononça dans le sens de la Révolution, en 1789, après la réunion de la noblesse au tiers-état ; quitta la France en 1790, et reprit du service sous le Consulat.

NOANAGOR. Géogr. Ville de l'Inde médiate, dans le Guzzerat, chef-lieu de principauté.

NOAS. s. m. Nom que portait autrefois le cuivre.

NOATAN. s. m. Myth. scand. Demeure de Niord.

NOBATE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple éthiopien de la Nubie inférieure à qui Dioclétien céda sept journées de pays au sud d'Éléphantine.

NOBILACE. s. f. Mot proposé par Lemontey pour désigner la noblesse sous un point de vue odieux et ridicule. Il n'a point été adopté. Ce mot était analogue à *populace*.

NOBILIAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient à la noblesse. L'ordre nobiliaire. Qu'on ne soit pas surpris si des fièvres ardentes et ataxiques, si diverses affections bilieuses, aiguës, inflammatoires, atteignent plus souvent un sang *nobiliaire* que le roturier. (Virey.)

— S'emploie souvent par une sorte de dénigrement. La caste nobiliaire. Être exempt d'orgueil, de vanité, de morgue nobiliaire. Ce n'est pas, toutefois, que la gent *nobiliaire* ou les castes dominatrices vivent exemptes d'autres maux. (Virey.)

— *Particule nobiliaire*. Préposition qui précède le nom des nobles. En France, c'est *de*, en Allemagne, *von*, en Hollande, *van*, en Danemark, *af*, etc. En Angleterre, les noms de la basse noblesse ne sont pas précédés d'une particule nobiliaire, qui manque aussi chez les peuples slaves, où toutefois elle est remplacée par une terminaison. || Beaucoup de gens, même en France, ce pays d'égalité, mettent une affectation puérile à singer la noblesse en prenant un nom précédé du mot *de* et le plus souvent emprunté à leur village, quelquefois même à leur ville ou à leur département.

NOBILIAIRE. s. m. Catalogue détaillé des familles nobles d'un pays. Nobiliaire d'une province, d'un royaume. Nobiliaire universel.

NOBILISSIMAT. s. m. Ant. rom. Dignité de nobilissime. || Temps que durait cette dignité. || Maison qu'habitait le nobilissime.

NOBILISSIME. adj. des 2 g. (du lat. *nobilissimus*, très-noble). Antiq. S'employait, dans le Bas-Empire, comme titre d'honneur à l'égard des césars et de leurs femmes. Il avait été créé par Constantin, et sous Théodose il avait remplacé celui de césar. || Il fut quelquefois porté par les empereurs mêmes. || Titre que l'on donnait exclusivement aux princes, dans le Ve siècle.

— Fam. S'empl. quelquefois pour Très-noble.

NOBILISSIME. s. m. Ant. Nom d'une dignité créée par Constantin, laquelle donnait le droit de porter la pourpre. Le nobilissime était inférieur au césar, il avait le pas sur le patrice.

— Se disait, dans le cours des études théologiques en Sorbonne, de celui qui était le premier de la licence ou du cours, non par sa science, mais sa naissance.

NOBILITATION. s. f. (pr. *no-bi-li-ta-cion*). Se disait pour Action d'anoblir. || Anoblissement.

NOBILITÉ. s. f. S'est dit pour Corps de la noblesse ; noblesse. || Grandeur, pompe, éclat.

Roi très-chrétien, fleur de *nobilité*,
Espoir de paix et de tranquillité. (Trév.)

— Anc. jurispr. Qualité d'un fonds noble. || Noblesse que conférait la seule propriété du sol à celui qui en était possesseur.

NOBILITER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Anoblir. || Fig. Ennoblir.

NOBLAILLE. s. f. (pr. *no-bla-ye*). Se dit, par mépris, pour Petite noblesse. || Noblesse abâtardie.

NOBLE. adj. des 2 g. (du lat. *nobilis*, fait de *nosco*, connaître). Qui, par droit de naissance ou par lettres du prince, fait partie d'une classe distinguée dans l'État. Être noble par naissance, noble de naissance, noble d'extraction. Être de noble sang, d'un sang noble, de race noble. Être noble de race, noble de père et de mère, noble des deux côtés, noble par lettres du prince, noble en vertu de certaines charges qu'on achetait, telle que celle de secrétaire du roi, etc. Il était *noble* de cette noblesse que saint Grégoire appelle la noblesse personnelle. (Boss.) Il n'y a rien à perdre à être *noble*. (La Bruy.) Il y a des gens qui n'ont pas le moyen d'être *nobles*. (Id.) Il est plus honorable d'être *noble* par soi-même que par autrui. (Boiste.)

— Prov. *Être noble comme le roi*. Être d'une extraction fort noble, que personne ne conteste. || Se dit aussi d'un homme dont on veut exagérer la qualité.

— Prov. *Il est fou, ou le roi n'est pas noble*. Il est fou incontestablement. || *Noble comme un lion et un épervier*. || *Noble est qui noblesse ne blesse et n'oublie*. || *Nul noble sans noblesse*.

— Le mot *noble*, chez les Latins, servit d'abord à désigner une chose connue. Et comme il y a deux moyens principaux d'être connu, par le bon et par le mauvais côté, la vertu et le vice furent ainsi admis d'abord pour le même titre aux honneurs de la noblesse. Cicéron appelait Isocrate *un grand et noble orateur* par la même raison que Tite-Live appelait *noble prostituée* cette Hypsala Fuernia, qui joua un si grand rôle dans la découverte des turpitudes auxquelles on initiait les jeunes personnes dans les Bacchanales de Rome. C'est pour le même motif qu'Ovide qualifie par les mots de *noble adultère* l'union d'Hélène avec son ravisseur, et qu'il dota de l'épithète de *noble* cette Canacée, qui ne devait l'anoblissement qu'à l'inceste. || Plus souvent néanmoins le mot *noble* fut employé par les Romains à désigner les hommes de haute et illustre naissance. || On appelait *noble*, à Rome, tous ceux qui prouvaient avoir chez eux les portraits de leurs ancêtres, car c'était là un des priviléges de la noblesse. Ceux qui avaient seulement leurs portraits étaient des *hommes nouveaux* ; ceux qui n'en avaient aucun étaient *ignobles*.

— Hist. Se disait des membres de la première des trois classes des sujets libres du Bas-Empire. || S'est dit primitivement, en France, de tous les hommes libres. Sous les deux premières races de nos rois, il n'y avait que des hommes libres ou nobles et des serfs.

— Hist. *La plus noble des femmes*. Titre qu'on donnait aux épouses des Césars. On les appelait aussi *nobilissimes*.

— *Noble homme*. Qualité que prenaient quelquefois, non-seulement ceux qui étaient nobles, mais aussi quelques bourgeois dans les actes qu'ils passaient. || Ce titre honorifique fut originairement réservé aux rois et aux princes souverains ; dans la suite il fut donné à tous les seigneurs. Depuis le XVIe siècle, ce titre fut considéré comme au-dessous de celui d'écuyer. || Titre donné aux marchands merciers par les anciens statuts de ce corps, parce qu'il leur était défendu de travailler de la main.

— Se dit aussi des choses. Une noble origine. Une noble race.

Son air est doux, mais fier ; et de sa *noble* race
Je ne sais quoi de grand conserve encor la trace.
DELILLE.

— *Noble ville*. Se disait absol. de la cité de Valladolid, ainsi nommée par Jean II, dans une ordonnance d'Ocagna, de 1422.

— Jurispr. féod. *Biens nobles*. Les biens qui étaient tenus en fief.

— Se dit de ce qui appartient à un noble, à une famille noble. Un fief est une terre noble.

— *Garde-noble*. V. GARDE.

— *Noble abbaye*. Abbaye où l'on ne pouvait être reçu sans être noble.

— Fig. Qui a ou qui annonce de la grandeur, de l'élévation, de la supériorité. Avoir l'air noble, la taille, le geste noble, la démarche noble. Noble orgueil. Noble simplicité. Noble audace. Politesse noble. Des plaisirs nobles. Il n'y a rien de noble dans ses discours, dans sa conduite, dans ses manières, dans ses procédés. Toutes les figures de ce tableau sont nobles. Je reconnais mon sang à ce *noble* courroux. (Corn.) Il n'est rien de plus *noble* que la qualité d'homme. (Boiste.) Une âme basse suppose toujours de vils motifs aux actions les plus *nobles*. (Mme de Genlis.)

— Distingué, relevé au-dessus des autres. L'homme est le plus noble des animaux. Ces nobles génies. Cette noble et savante antiquité. Un si noble écrivain. L'homme, cet être si *noble*. (Mass.)

— Libéral, généreux. Quoiqu'il n'y ait jamais eu de roi plus *noble*, saint Louis ne sut-il pas régler ses dépenses ? (Fléch.)

— Auguste, grand, avec un nom de chose. Il appartenait au roi de garder une si *noble* partie de son sang. (Boss.) Cette *noble* alliance, où, de tous côtés, on ne trouve que les rois. (Id.)

— Se dit en parlant des affections, des sentiments de l'âme. Âme noble et généreuse. Cœur noble. Noble désespoir. Il y a je ne sais quoi de *noble* dans cette honnête simplicité. (Fléch.) Elle tire des vertus chrétiennes tout ce qu'elles ont de plus *noble*. (Id.) La plus *noble* conquête que l'homme ait jamais faite est celle de ce fier et fougueux animal, qui partage avec lui les fatigues de la guerre et la gloire des combats. (Buff.) La plus *noble* vengeance est le pardon. (Boiste.)

N'était il pas plus *noble* et plus digne de vous
De joindre à ce devoir votre propre suffrage? (Rac.)

— S'emploie souvent par opposition à Vil, bas. Un objet plus noble. De nobles fonctions. Un plus noble métier. Un noble amusement. Un si noble travail.

Quand pourrai-je, au travers d'une *noble* poussière,
Suivre de l'œil un char fuyant dans la carrière? (Rac.)

Dans les *nobles* douceurs d'un séjour plein de charmes,
Tu n'es pas moins héros qu'au milieu des alarmes.
(Boileau.)

— Se dit aussi des opérations de l'esprit. Style noble. Pensées nobles. Nobles idées. Noble dessein. Traductions nobles et hardies. Nobles fictions. Nobles sentiments. Le style le moins *noble* a pourtant sa noblesse. (Boil.)

Le vers le mieux rempli, la plus *noble* pensée,
Ne peut plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée
(Boileau.)

— B.-arts. Se dit, dans le langage de l'art, de tout objet qui donne l'idée d'une prééminence fondée sur la sagesse de l'ordonnance, l'élégance des formes, la gravité tempérée et l'élégance du style. La noblesse est ennemie des situations violentes, des formes tourmentées ou recherchées, des passions désordonnées; elle se refuse aux sujets empruntés d'une nature commune ou de mœurs triviales, dont elle fausserait la vérité, et ne se prête qu'avec difficulté aux sujets naïfs. Les sujets les plus nobles en eux-mêmes seront sans noblesse en peinture, si le style de l'artiste a manqué d'élégance et d'élévation. Le tableau d'histoire, sagement traité, est le plus noble de tous. Dans le paysage, on distingue aussi fort bien le genre noble du genre rustique : le premier se reconnaît à la grandeur des lignes, au balancement et à la disposition des masses, au choix et au caractère des fabriques, au style des figures. Le paysage rustique est celui que donne la nature, sans choix, sans invention. ‖ Une architecture noble est celle qui impose par la justesse des proportions, la simplicité du plan, le choix sans profusion des ornements, une juste mesure entre les dimensions trop petites ou trop grandes. Un édifice peut être étonnant par sa masse, beau par son étendue, sans avoir ce qu'il faut entendre par de la noblesse. L'élégance et une certaine mesure ennemie de tous les extrêmes sont des caractères essentiels de la noblesse; les monuments colossaux sont majestueux plutôt que nobles. Un édifice sur une trop petite échelle, quelque bien composé qu'il fût d'ailleurs, manquerait de même de cette juste mesure qu'affecte en tout le genre noble.

— Faucons. Se dit des oiseaux de proie qui, unissant le courage à la docilité, sont susceptibles d'être dressés pour la chasse.

— Gramm. S'est dit pour Notable. *La personne la plus noble*. Celle dont la relation est plus proche avec celui qui parle. La première personne est plus noble que la deuxième, la deuxième est plus noble que la troisième. ‖ *Le genre le plus noble*. Se dit du masculin comparé au féminin, et du féminin comparé au neutre. Le masculin est plus noble que le féminin. Le féminin est plus noble que le neutre.

— Minér. Se dit des filons riches en minerai. ‖ Se dit aussi des métaux qui ne subissent aucune perte quand on les travaille au feu, parce qu'ils ne s'y oxydent point.

— Physiol. *Les parties nobles*. Le cœur, le foie, le cerveau, etc., qui sont absolument indispensables à la vie. ‖ On donne aussi ce nom aux parties génitales de l'homme et de la femme, parce qu'elles servent à perpétuer l'homme, le roi de la nature et l'image de la Divinité.

NOBLE. s. m. Celui qui, en vertu de sa naissance ou des lettres du prince, jouit des privilèges de la noblesse. Nouveau noble. Faux noble. Petit noble de campagne. Les anciens nobles. Le peuple et les nobles. Nobles vénitiens. Nobles génois. Un noble romain. D'ailleurs, dans un pays qui compte huit cent mille *nobles*, il va sans dire que chacun est de ce nombre. (E. Quinet.) Cette loi sainte ne connaît plus ni pauvre ni riche, ni *noble* ni roturier. (Mass.) Le *noble* fume ses terres avec les richesses de la canaille. (Virey.)

— Celui qui était noble par lettres, et non de race. Tout gentilhomme est noble, mais tout noble n'est pas gentilhomme. Le prince fait des nobles, mais le sang fait des gentilshommes.

Je ne suis point de ces nouveaux venus,
De ces *nobles* sans nom que par plus d'une voie,
La province souvent en guêtres nous envoie. (Boil.)

— *Corps des nobles de Venise*. Aristocratie qui comptait 2,500 membres, dont elle envoyait 300 au sénat. Tous les nobles de Venise étaient inscrits au livre d'or. ‖ *Nobles de terre-ferme*. Se disait des gentilshommes de tout le territoire de la république de Venise. Les nobles de terre-ferme étaient exclus du gouvernement de l'État.

— Fig. Ce qui est grand, élevé. Son goût était pour le grand et pour le noble. Le goût de Louis XIV était pour le *noble*. (Vol.)

— Métrol. anc. Nom de plusieurs monnaies anciennes. ‖ Le tiers de la livre sterling. ‖ *Noble Henri*. Vieille monnaie d'or d'Angleterre, qui eut cours en France sous les premiers Valois; on en taillait trente-cinq au quart de kilogramme. Ces pièces valaient un peu moins que les nobles à la rose. ‖ *Noble à la rose*. Monnaie d'or d'Angleterre, qui portait la rose d'York ou celle de Lancastre. Les premiers nobles à la rose furent frappés par Édouard III, en 1357. Sous Henri VI, les Anglais étant maîtres de la France, on battit à Paris, en 1426, des nobles à la rose, des demi-nobles et des quarts de noble. Comme on prétendit que Raymond Lulle avait fourni à Édouard tout l'or nécessaire pour la fabrication des nobles à la rose, on les appelle quelquefois *nobles de Raymond*. Les nobles à la rose valaient environ 23 fr. 71 c. ‖ Des monnaies de Flandre ont aussi porté ce nom.

— Prov. *Un noble, s'il n'est à la rose, vaut parfois bien peu de chose*. Ce proverbe est remarquable par sa hardiesse.

— Relat. Se dit en Orient, et particulièrement en Perse, des ducats de Hollande.

— Nom vulgaire du cochon dans quelques contrées de la France.

NOBLE-ÉPINE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'aubépine. ‖ On le donne aussi quelquefois à l'épine-vinette.

NOBLEMENT. adv. D'une manière noble, avec noblesse. Faire les choses noblement, très-noblement. S'exprimer, écrire, penser, se conduire noblement. Voyez si jamais un particulier traita si *noblement* ses intérêts! (Boss.) La constance par laquelle, n'ayant pu vaincre sa destinée, elle en a si *noblement* soutenu l'effort. (Id.) En abandonnant ce qui nous quitte, on se fait voir *noblement* au-dessus de ce qu'on perd. (Mme de Staël.) Quel heureux préjugé que celui de la noblesse, lorsqu'il force à vivre *noblement*! (Boiste.)

— Se dit dans le même sens en peinture. Il faut que les draperies soient jetées noblement.

— Nous *pensons noblement* des autres, lorsque nous croyons plutôt à la bonne foi qu'à la duplicité d'autrui, plutôt à la faiblesse qu'à la tromperie, plutôt à la mauvaise réussite qu'à la mauvaise direction d'une affaire; lorsque nous exigeons des preuves de malignité avant de nous méfier de quelqu'un et des faits accomplis, avant d'en juger sinistrement; et alors la noblesse est bonté de cœur.

— Nous *traitons noblement* avec nos adversaires si nous leur sacrifions quelque prétention ou quelque droit; et alors *noblement* veut dire généreusement.

— On *traite noblement* un sujet sur lequel on parle ou on écrit lorsqu'on emploie dans le raisonnement un style décent, quelquefois élevé, jamais populaire.

— Une *demande faite noblement* veut dire une demande qui ne dissimule pas le besoin, mais qui ne s'abaisse pas jusqu'à la prosternation et à l'avilissement.

— *Répondre noblement*. C'est présenter à celui qui nous demande quelque chose les moyens de satisfaire à ses besoins sans blesser son amour-propre, ou dépouiller une négative nécessaire de tout ce qu'elle peut avoir d'âpre ou de désagréable, ou conseiller sans avoir l'air du patronage, ou ne pas se soucier de tout ce qui, dans la bouche d'un homme affligé ou irrité, dépasse les bornes de la modération, et pardonner au malheur ses plaintes, et à la passion ses épanchements. ‖ Reprendre notre position de dignité, parler avec cette gravité qui est également éloignée de la morgue et de l'irritation, et nous placer à la distance qui nous sépare des autres sans pourtant la faire remarquer.

— *Recevoir quelqu'un noblement*. Lui donner des marques de haute estime, et faire tous les appareils et toutes les démonstrations qui sont dues à son rang ou à ses relations avec nous. La noblesse est alors quelquefois confondue avec la magnificence.

— *Agir noblement*. C'est mettre dans nos actions cette délicatesse et cette prévenance, et dans nos discours cette grâce qui est le cachet de toute personne de qualité.

— On *entame une affaire noblement*, lorsqu'on y met toute la sincérité. ‖ *On la finit noblement*, lorsqu'on se fait de part et d'autre toutes les concessions raisonnables.

— Honorablement, avec honneur.

Bajazet était mort. Nous l'avons rencontré
De morts et de mourants *noblement* entouré. (Racine.)

— *Vivre noblement*. Se disait autrefois pour vivre sur sa terre, ou à la ville, sans exercer aucune profession, ou sans en avoir d'autre que celle des armes. Ses ancêtres n'ont jamais dérogé, ils ont toujours vécu noblement. Il n'est pas noble, mais il vit noblement.

— Jurispr. féod. *Tenir noblement une terre*. La tenir en fief.

NOBLEREAU. s. m. S'est dit autrefois d'un petit noble, d'un homme qui se disait gentilhomme, sans avoir droit à ce titre.

NOBLESSE. s. f. (du lat. *nobilitas*.) Qualité par laquelle un homme est noble. Bonne, haute, ancienne, nouvelle noblesse. Noblesse d'épée, de robe. Noblesse personnelle. Noblesse transmissible, héréditaire. Conserver à quelqu'un sa noblesse. Prouver sa noblesse. Faire preuve de noblesse. Faire ses preuves de noblesse. Ne se point piquer de noblesse. Déroger à noblesse, à sa noblesse. Dégradé de noblesse. Des lettres de noblesse. Être entiché de sa noblesse. Saint Paulin a commencé l'éloge de sainte Mélanie, sa parente, par la *noblesse* de son extraction. (Boss.) La *noblesse* du chrétien n'est pas dans le sang qu'il tire de ses ancêtres, mais dans la grâce qu'il hérite de Jésus-Christ. (Mass.) Mettez au premier rang ceux qui ont une *noblesse* plus ancienne et plus éclatante. (Fléch.) Ceux qui n'ont en soi rien de recommandable que cette *noblesse* de chair et de sang la font valoir, l'ont toujours en bouche, en enflent les joues et le cœur. (Charr.) Si la *noblesse* est vertu, elle se perd par tout ce qui n'est pas vertueux; et si elle n'est pas vertu, c'est peu de chose. (La Bruy.) Se glorifier dans la *noblesse* de ses ancêtres, c'est chercher dans les racines les fruits que l'on devrait trouver dans les branches. (Noël.) La source de la *noblesse* est quelquefois claire, et les ruisseaux en sont troubles. (Id.)

Et si leur sang tout pur, ainsi que leur *noblesse*,
Est passé jusqu'à nous de Lucrèce en Lucrèce.
(Boileau.)

— Hist. *Noblesse d'extraction*. Celle dont l'origine est inconnue. On l'appelait aussi *noblesse de nom et d'armes*. ‖ *Noblesse d'ancienne roche*. Se disait, particulièrement dans le Languedoc, des descendants d'une famille depuis longtemps illustre. ‖ *Noblesse de race* ou *de parage*. Noblesse moins ancienne dont on connaît très-clairement l'origine, mais qui est transmise par la ligne paternelle. ‖ *Noblesse couronnée*. Se disait des princes de la famille royale. ‖ *Noblesse de quatre lignes*. Celle qui peut faire preuve de quatre quartiers par le père et d'autant par la mère. ‖ *Noblesse excellente*. Se disait, en France, de la noblesse de quatre lignes; en Allemagne, la noblesse excellente devait remonter plus haut. ‖ *Noblesse par lettres*. Celle qui était conférée par le roi, pour services rendus à l'État ou à sa personne. Des lettres de noblesse furent accordées en France, pour la première fois, par Philippe le Hardi. ‖ *Noblesse de robe* ou *d'office*. Celle que conférait la possession de certains offices de judicature. Les hautes charges donnaient tout d'un coup la noblesse de robe parfaite et héréditaire; d'autres ne la faisaient obtenir qu'après avoir été occupées par le père et le fils pendant plusieurs années. ‖ *Noblesse de finance* ou *noblesse acquise par finance*. Se disait des titres que l'on acquérait en achetant des lettres de noblesse. ‖ *Noblesse d'épée*. Celle qui était regardée comme originairement acquise l'épée à la main, mais à une époque déjà reculée. ‖ *Noblesse militaire*. Celle qui appartenait de droit aux roturiers parvenus à certains grades supérieurs dans une armée. Louis XV, par un édit de 1750, et Catherine II, par un ukase, ont créé une noblesse militaire. ‖ *Noblesse de la cloche*. Celle qui venait de mairie ou d'échevinage. ‖ Se dit aussi particulièrement du privilège d'anoblissement que possédaient les capitouls de Toulouse. ‖ *Noblesse par les mères*. Privilège de naissance qui, selon quelques coutumes, passait de la mère noble en la personne de ses enfants, quoique le père fût roturier. Cette coutume s'exprimait par la maxime : *le ventre anoblit*. ‖ *Noblesse de bannière*. Se disait de la première noblesse, dans certains royaumes des Espagnes, par opposition à *noblesse de chaudière*. ‖ *Noblesse de chaudière*. Petite noblesse dans certains royaumes des Espagnes. ‖ *Haute noblesse, simple noblesse*. Se dit des deux degrés de la noblesse allemande. Une fille de la haute noblesse acquiert le titre de princesse par son mariage avec un prince; celle de la simple noblesse ne devient pas même baronne en épousant un baron. ‖ *Grande noblesse, petite noblesse*. Se dit des deux degrés de la noblesse en Pologne. ‖ *Noblesse titrée, simple noblesse*. Exprime la même distinction en France. ‖ *Classes de noblesse*. Se disait, en France, des neuf catégories suivantes : 1° le roi; 2° la noblesse couronnée; 3° la noblesse de race; 4° la noblesse par lettres; 5° la noblesse d'office; 6° la noblesse de cloche; 7° la noblesse de coutume; 8° la noblesse réhabilitée; 9° la noblesse bâtarde. ‖ *Parfaite noblesse*. Celle que l'on transmettait à sa postérité. On l'appelait aussi *noblesse au premier degré*. ‖ *Noblesse personnelle*. Celle qui ne passait point aux enfants. On l'appelait aussi *noblesse au second degré*. ‖ *Ancienne noblesse*. Celle qui existait avant la révolution de 1789. ‖ *Nouvelle noblesse*. Celle qui a été créée depuis.

— *Haute noblesse*. La partie de la noblesse qui a le plus d'ancienneté ou d'illustration. ‖ *Petite noblesse*. Celle qui en a le moins.

— *Votre noblesse*. Titre d'honneur que l'on donnait aux laïques de distinction. Le titre de *votre noblesse* était un des plus honorables au IVe siècle.

— S'empl. quelquefois au pluriel. S'il y a du fabuleux dans l'origine des grandes *noblesses*, du moins c'est une sorte de fabuleux qui n'appartient qu'à elles, et qui devient lui-même un titre. (Fonten.) La dégénérescence du christianisme commença le jour même où la noblesse des prêtres fit alliance avec la noblesse héréditaire; ce jour-là il trahit son dogme, il devint un pouvoir matériel, il détruisit de ses propres mains le principe de sa force, il abdiqua. En effet, les deux *noblesses*, alliées d'intérêt, tombèrent au même instant. (Pagès.) Telle est l'histoire résumée de toutes les *noblesses*. (Id.)

— Fig. *Soutenir noblesse*. Faire une dépense convenable à la noblesse de sa naissance. Cette locution a vieilli.

— Prov. *Noblesse vient de vertu*. Un homme n'est proprement au dessus d'un autre que par la vertu et par le mérite. ‖ *Noblesse oblige*. Quiconque prétend être noble doit se conduire noblement. ‖ *C'est pitié de pauvre noblesse, on n'a guère de velours pour deux liards*. Se dit lorsqu'on voit une personne de qualité mal vêtue ou avare. ‖ *Il est comme la vieille noblesse, lorsqu'il a mangé sa soupe il a plus d'à-moitié dîné*. Se dit d'un homme qui fait maigre chère. ‖ *Qui prend des lettres de noblesse déclare d'où vient sa richesse*. La profession que l'anobli avait exercée était rappelée dans les lettres de noblesse qu'il obtenait.

— Se dit collectivement de tout le corps des hommes qualifiés nobles. Les trois états du royaume étaient : le clergé, la noblesse et le tiers-état. Les cahiers de la noblesse. La chambre de la noblesse. Le corps de la noblesse. Assemblée de la noblesse. La noblesse française Brave, généreuse, vaillante noblesse. Vous verriez ici une *noblesse* indigente, poussée par ses charitables secours au service du prince et de la patrie. (Fléch.) La mer porte avec respect les vaisseaux de St Louis, chargés de tant de *noblesse* chrétienne. (Id.) Le besoin d'argent a réconcilié la *noblesse* avec la roture. (La Bruy.) Une *noblesse* instruite et vertueuse fait la gloire d'un État. (Boiste.) Il faut, dans la monarchie, que les lois travaillent à soutenir cette *noblesse*, dont l'honneur est, pour ainsi dire, l'enfant et le père. (Montesq.)

— Se dit aussi d'une partie de ce corps. Le roi accompagné de sa noblesse. La noblesse monta à cheval. La fleur de la noblesse périt dans cette guerre. La noblesse bretonne. La noblesse normande. La noblesse de province. La noblesse de cour. Pierre Alexiowitz a forcé la jeune *noblesse* de ses États à voyager. (Volt.)

— *Assemblée de noblesse*. Assemblée particulière de gentilshommes.

— Anc. jurispr. Fief qui dépendait immédiatement du souverain, et dont la possession anoblissait.

— Se disait pour Droit seigneurial, prérogative. ‖ Riche et magnifique présent.

— Fig. Grandeur, élévation, dignité. Noblesse de cœur, de sentiments, d'âme. Noblesse d'expression, de style, de langage, de pensées. Il y a beaucoup de noblesse dans sa conduite, dans son action, dans son procédé. La noblesse de la physionomie, de la démarche, des manières. La *noblesse* de ses expressions vient de celle de ses sentiments. (Boss.) Mme d'Aiguillon a reconnu qu'il y a une *noblesse* spirituelle qui consiste à être conforme à l'image de Jésus-Christ. (Fléch.) Il suffit de vous dire qu'il y a une *noblesse* d'esprit plus glorieuse que celle du sang. (Id.) Il entraînait les volontés par cette *noblesse* de cœur et de sentiments qui l'élèvent au-dessus de sa propre grandeur. (Id.) Le citoyen obscur, en imitant la licence des grands, croit mettre à ses passions le sceau de la *noblesse*. (Mass.)

Mais enfin l'indigence amenant la bassesse,
Le Parnasse oublia sa première *noblesse*. (Boileau.)

— *Noblesse du style*. Du temps de Montaigne et d'Amyot, on n'avait pas encore l'idée du style noble. Ce n'a été que depuis Malherbe, Corneille et Balzac, que la différence du style noble et du style populaire s'est fait sentir, mais de leur temps même, le style noble était trop guindé, et ne se rapprochait pas assez du familier décent qui lui donne du naturel. Corneille sentait bien la nécessité d'être simple dans les choses simples; mais alors il descendait trop bas, comme il s'élevait quelquefois trop haut quand il voulait être sublime. Racine a mieux connu les limites du style héroïque et du familier noble; et, par la facilité des passages qu'il a su ménager de l'un à l'autre, par le mélange harmonieux qu'il a fait de ces deux nuances, il a fixé pour jamais l'élégance et la noblesse du style.

— Peint. et sculpt. Caractère élevé de la composition, des airs de tête, des formes, et généralement du système d'imitation. Noblesse d'une composition. Figure qui a de la noblesse, qui manque de noblesse, qui est sans noblesse.

— Pop. *Voilà une belle noblesse*. Se dit en voyant une grande abondance de fruit, à la halle ou dans un jardin.

— Iconol. On a représenté la Noblesse sous la figure d'une femme debout, tenant de la main droite une haste, et de la gauche une petite victoire. La médaille de Géta la représente en habit long, tenant une lance d'une main, et de l'autre une figure de Minerve, image des deux moyens par lesquels elle s'acquérait. Gravelot lui place une étoile sur la tête, pour exprimer le hasard de la naissance. L'écusson, la palme, le parchemin déroulé où est un arbre généalogique, le temple de la Gloire que l'on voit dans le fond, rassemblent tout ce qui peut la caractériser.

— NOBLESSES. s. f. pl. Se disait, dans les tournois et les cours plénières, des livrées, des insignes, des décorations, qu'on donnait comme marques d'honneur.

— Anc. cout. Se disait, dans la coutume de Bretagne, des droits et prérogatives des souverains.

NOBLOIS. s. m. Se disait d'un gage qu'un chevalier avait obtenu d'une dame, et qu'il portait ostensiblement sur son armure.

NOBUNANGA. Myth. japon. Empereur du Japon qui se divinisa lui-même.

NOC. s. m. Se disait pour Gouttière, en général.

— Constr. Petit tuyau de bois placé sous une digue ou sous un chemin, pour l'écoulement des eaux. ‖ Se dit aussi des gouttières qui reçoivent l'eau des toits.

NOÇAGE. s. m. Se disait pour Noce.

> Quelques fois en riant tu m'as conté la feste,
> Que pour votre noçage on pensoit toute preste.
> (THÉOPHILE.)

NOÇAGES. s. m. pl. Anc. cout. Rétribution que les curés exigeaient, dans certaines provinces pour célébrer les mariages. ‖ Droit qu'avait le seigneur d'assister aux noces de ses vassaux.

NOÇAILLE. s. f. (pr. *no-ça-ye*). Se disait pour fête de noce. ‖ Droit payé au sujet des noces.

NOCCA. Myth. Le Neptune des anciens Goths, Gètes, etc.

NOCCA. s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux composé d'une seule espèce.

NOCE. s. f. (du lat. *nuptiæ*, fait de *nubere*, se voiler, parce que, chez les Romains, la fille qu'on mariait était conduite dans la maison de son époux couverte d'un voile, en signe de pudeur. On écrivait autrefois *nopce*). Mariage. En ce sens il ne se dit qu'au pluriel. Epouser une personne en premières noces. Convoler en secondes noces. Le jour des noces.

— *Premières noces.* Le premier mariage que quelqu'un a contracté. On ne se sert de ce terme que par opposition à Secondes, troisièmes, quatrièmes noces, etc., c'est-à-dire pour distinguer un mariage des mariages subséquents.

— Dans le langage du droit, sous le nom de *secondes noces*, on entend non-seulement un mariage qui a été précédé d'un autre, mais encore les mariages qui ont été précédés de plusieurs autres.

— Les Romains se servaient du mot *noces* pour exprimer une conjonction légitimement contractée entre les citoyens romains, avec toutes les conditions requises par les lois civiles; et ils employaient le mot de *mariage* pour signifier celle qui se faisait du consentement mutuel de l'homme et de la femme, sans toutes les conditions nécessaires pour faire ce qu'on appelle les *noces*. Parmi nous *noces* et *mariage* sont ordinairement synonymes.

— *Présent de noces.* Présent qu'on fait aux mariées pour honorer leur mariage.

— *Donation en faveur de noces, augment de dot*, était la même chose que ce que l'on appelait *douaire* en pays coutumier.

— Festin, danse et autres réjouissances qui accompagnent le mariage. Dans cette acception il se dit au singulier ainsi qu'au pluriel. Les noces d'un prince. Une noce de village. Ne faire point de noces. ne vouloir point faire de noces. Venir de la noce. Etre de noces. Etre de la noce, à la noce. Au retour de la noce. Salle à faire noces. Ce traiteur fait noces et festins. Repas de noce. Habit de noces. Présent de noce.

> Et même ses bienfaits, dans toutes les provinces,
> Invitèrent le peuple aux *noces* de leurs princes.
> (RACINE.)

— Se dit particulièrement du festin, et, dans ce cas, il ne s'emploie qu'au singulier. Un des garçons de la noce. Qui est-ce qui sera de la noce?

— Toute l'assemblée, toute la compagnie qui s'est trouvée à la noce. Après le dîner, toute la noce est allée à l'Opéra.

— On dit d'un grand repas, *C'est une noce, un festin de noce.*

— Prov. fig. et pop. *Il ne fut jamais, il n'a jamais été à telles noces, à pareilles noces.* Il n'a jamais reçu un pareil traitement. Cela ne se dit guère qu'en mauvaise part. ‖ Il n'a jamais couru un pareil danger. ‖ Ce proverbe vient des noces de Baché, dont parle Rabelais, où les chicanous furent bien battus à coups de gantelets. ‖ *N'être pas à la noce.* Etre dans une situation pénible, inquiétante. ‖ *Il y va comme aux noces, comme à des noces, comme à la noce.* Se dit d'un homme de guerre qui va gaiement au combat. ‖ *Tant qu'à des noces.* Abondamment. Boire tant qu'à des noces. ‖ *Faites cela, je vous servirai le jour de vos noces.* Se dit pour demander à une personne quelque petit service, et comme pour lui promettre qu'on lui en rendra quelque autre. ‖ *On ne va point aux noces sans manger.* Il faut accepter les conséquences d'une position. ‖ *Qui va à noces sans prier, s'en revient sans dîner.* Il ne faut point croire trop légèrement qu'on sera bien venu là où l'on n'est point invité. ‖ *On ne dîne point quand on est de noces le soir.* On se prépare au plaisir par quelque temps d'abstinence. ‖ *Voyage de maîtres, noces de valets.* Lorsque les maîtres sont en voyage, les valets font bonne chère. ‖ *Il n'est vie que de noces.* Se dit lorsqu'on se divertit bien à quelque fête. ‖ *Le pain des noces dure encore.* Se dit de ceux qui continuent longtemps à être galants auprès de leurs femmes. ‖ *Faire noces de chien.* Se marier pour la seule satisfaction des sens. ‖ *Arriver quelque part comme tambourin à noces.* Arriver fort à propos. ‖ *Cela va comme à des noces.* Cela marche bien, sans obstacle. ‖ *Il n'aura pas bonne part de ses noces qui n'y est.* ‖ *Allez-vous en, gens de la noce, allez-vous-en chacun chez vous.* C'est le début et le refrain d'une vieille chanson, dont ne connaît ni l'origine ni la date; elle nous a sans doute été apportée par les siècles précédents, comme les contes des veillées les bonnes gens, qui ne sont que les fabliaux du XII[e] et du XIII[e] siècle. On prétend qu'elle fut faite pour le mariage de l'économe roi Dagobert et de l'économe reine Berthilde sa femme. ‖ *Noces de nuit, noces mortelles.* Proverbe fondé sur une superstition qui règne en plusieurs pays, particulièrement en Provence, et qui a été transmise des païens aux chrétiens. ‖ *Tous jours ne sont pas noces.*

— *Les noces de l'Agneau.* Locution mystique empruntée à l'Apocalypse. La béatitude éternelle.

— Pop. *Faire la noce.* Se bien divertir, bien manger et bien boire.

— Alchim. L'ouvrage de la pierre, l'union du fixe et du volatil.

— Ant. *Noce aldobrandine.* Une des plus célèbres peintures qui nous restent des anciens. Elle fut trouvée à Rome en 1592, et transportée au palais Aldobrandin, qui lui donna son nom.

— Le mot *noces* est de la comédie, et n'entre point dans le tragique, à moins qu'il ne soit relevé par quelque épithète terrible.

— Syn. comp. NOCE. MARIAGE. *Mariage* exprime directement l'idée du lien conjugal, de la cérémonie qui se fait à l'église; *noce* a plus de rapport aux suites ordinaires de cette cérémonie, aux réjouissances, au repas.

NOCÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mortagne (Orne); 1,200 hab.

NOCER. v. n. 1[re] conj. Ce verbe prend une cédille sous le *c* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *a* ou un *o*. *Nous noçons, je noçais.* Se disait pour Célébrer une noce.

— Pop. S'amuser, se réjouir, faire la noce.

NOCÉRA. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la principauté intérieure; 7,000 hab. ‖ Ville des Etats de l'Eglise, dans la délégation de Pérouse; 2,000 hab.

NOCEUR, EUSE. s. Celui, celle qui aime à faire la noce, à se divertir. Pop.

NOCHER. s. m. (du lat. *nauclerus*. On écrivait autrefois *naucher*). Poét. Celui qui gouverne, qui conduit un vaisseau, une barque. Un nocher habile, prudent, expérimenté, hardi, téméraire, novice, timide. Un habile nocher. Il se trouve dans la nature peu de *nochers* comme Caron. (Théophile.) L'effroyable Caron est *nocher* de cette onde. (Delille.) Hardi *nocher*, vainqueur d'une onde innavigable. (Id.) Ces *nochers* vieux habitants des ondes. (Millev.)

> Tout à coup l'air se tait, le vent meurt, le flot dort;
> Aussitôt les *nochers* ont redoublé d'effort;
> Tous ont pris l'aviron, et de l'onde immobile
> Fatiguent à l'envi la paresse indocile. (DELILLE.)

— *Le nocher du Styx, le vieux nocher des morts.* Caron. Le vieux *nocher* des morts à sa voix accourut. (Volt.)

> Le *nocher* de la Parque,
> Dans une même barque,
> Passe indifféremment le vice et la vertu. (MALH.)

> Je vois déjà la rame et la barque fatale;
> J'entends le vieux *nocher* sur la rive infernale;
> Impatient, il crie. On t'attend ici-bas,
> Tout est prêt, descends, viens, ne me retarde pas.
> (RACINE.)

— Nom qu'on donne, sur la Méditerranée, à celui que, sur l'Océan, on appelle *maître du navire*.

— Syn. comp. NOCHER. NAUTONIER. PILOTE. MATELOT. MARINIER. BATELIER. On a dit *nocher* et *nautonier*, on ne dit guère l'un et l'autre, si ce n'est en poésie. Le *nocher* est proprement le maître, le patron, le chef, le conducteur du bâtiment; le *pilote* est le conducteur; le *nautonier* travaille à la manœuvre du bâtiment; il n'est pas le *matelot*, car celui-ci est proprement attaché au service des mâts; il n'est pas le *marinier*, car celui-ci ne sert proprement que sur mer; il n'est pas le *batelier*, car celui-ci ne mène qu'un bateau.

NOCI. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la terre de Bari; 8,000 hab.

NOCIER, ÈRE. adj. Myth. Qui préside aux noces. Le nocier Hyménée. La nocière Junon.

— Se disait pour Qui appartient aux noces.

> Sa torche *nocière*, ondoyante,
> Lançait mille divins éclairs. (VOLTAIRE.)

— *Flambeau nocier.* Le principal des flambeaux qu'on portait aux noces, chez les Grecs et chez les Latins.

NOCIER, ÈRE. s. Celui, celle qui préside aux noces.

NOCTAMBULATION. s. f. (pr. *noc-tam-bu-la-ci-on*). Pathol. Se dit quelquefois pour Noctambulisme.

NOCTAMBULE. s. des 2 g. (ét. lat., *nocte*, de nuit; *ambulo*, je marche). Celui, celle qui marche la nuit en dormant. Les noctambules se lèvent la nuit en dormant, se promènent, parlent, écrivent ou font d'autres actions, sans s'éveiller, et souvent avec la même exactitude qu'étant bien éveillées. On dit plutôt *somnambule*.

— On a appelé l'auteur des *Nuits*, le docteur Young, *Noctambule* pressé que le soleil se couche.

— S'empl. aussi adjectiv. pour les deux g. Homme noctambule. Femme noctambule.

— *Somnambule*, signifiant, Qui marche étant endormi, paraît préférable à *noctambule*, pour exprimer l'idée qu'on attache à ce mot.

NOCTAMBULISME. s. m. Etat de ceux qui marchent la nuit en dormant. On dit plutôt *somnambulisme*.

NOCTURGIE. s. f. S'est dit quelquefois pour Somnambulisme.

NOCTHORE. s. Mamm. Genre établi pour placer un singe américain, voisin des sapajous.

NOCTIFER. s. m. Poés. Nom qu'on donne quelquefois à Vesper.

NOCTIFÈRE. adj. des 2 g. Myth. rom. Qui amène la nuit. Epithète de Vesper.

NOCTIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nox*, nuit; *flos*, fleur). Bot. Se dit d'une plante qui épanouit ses fleurs le soir et les ferme le matin.

NOCTILION. s. f. (de *noctis*, gén. de *nox*, la nuit). Mamm. Genre de chauves-souris de l'Amérique méridionale, renfermant trois espèces.

NOCTILIONIDE. adj. des 2 g. Mamm. Qui ressemble à un noctilion. ‖ NOCTILIONIDES. s. m. pl. Famille de mammifères.

NOCTILIONIN, INE. adj. Qui ressemble à un noctilion. ‖ NOCTILIONINS. s. m. pl. Famille de l'ordre des mammifères chéiroptères, ayant pour type le genre noctilion.

NOCTILUCA. Myth. lat. Surnom de la lune. ‖ Diane avait un temple sous ce nom, à Rome, sur le mont Palatin.

NOCTILUCE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nox*, nuit; *lucere*, luire). Bot. Se dit des fleurs qui s'ouvrent la nuit et se ferment pendant la journée.

NOCTILUQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nox*, nuit; *lucere*, luire). Myth. rom. Qui brille dans la nuit. Surnom de la lune.

— Bot. Se dit des fleurs qui ne s'ouvrent que la nuit

— Zool. Se dit des animaux qui répandent une lueur phosphorique dans l'obscurité.

— Se dit également de tous les autres corps organiques ou non, qui répandent de la lumière dans l'obscurité. Le phosphore est noctiluque. ‖ subst. Un noctiluque.

NOCTILUQUE. s. m. Zooph. Genre voisin des béroés, établi pour un très-petit animal gélatineux, transparent, phosphorescent, qui n'est pas plus gros que la tête d'une petite épingle. Ces animaux microscopiques sont fort communs sur nos côtes, où ils sont une des causes de la phosphorence de la mer. ‖ Espèce de néréide, extrêmement petite, qui se trouve, à ce qu'il paraît, dans toutes les mers, et dont la phosphorescente est très-vive.

NOCTIVAGUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nox*, nuit; *vagus*, errant). Myth. rom. Qui marche dans la nuit. Epithète de la lune. ‖ Le sommeil déifié, Morphée.

— Zool. Se dit d'un animal qui ne se promène que la nuit.

NOCTIVIGILA. Myth. Qui passe les nuits sans dormir. Surnom de Vénus.

NOCTUE. s. f. (du lat. *noctua*, hibou). Ornith. Se disait pour Hibou.

NOCTUELITE. adj. des 2 g. (rad. *noctuelle*). Entom. Qui ressemble à une noctuelle. ‖ NOCTUÉLITES. s. f. pl. Famille d'insectes lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre noctuelle.

NOCTUELLE. s. f. (du lat. *noctua*, hibou, chat-huant, fait de *nox*, nuit). Ornith. Variété de hulotte.

— Entom. Genre de papillons nocturnes de la famille des séticornes, qui portent leurs ailes en toit, et ne volent que la nuit. Il renferme un grand nombre d'espèces; on en compte près de 700.

NOCTULE. s. f. (du lat. *nox*, nuit). Mamm. Espèce de chauve-souris de nos climats.

NOCTULIUS. Myth. ital. Dieu des Briciens, qui présidait à la nuit et au sommeil.

— Iconol. Il était représenté sous la figure d'un jeune homme, vêtu à peu près comme Atys, éteignant son flambeau, et ayant à ses pieds une chouette, qui est un oiseau nocturne, et un des symboles de la nuit.

NOCTUO-BOMBYCE. Entom. V. NOCTUO-BOMBYCITE.

NOCTUO-BOMBYCITE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à des noctuelles et à des bombyces. ‖ NOCTUO-BOMBYCITES. s. m. pl. Famille de papillons nocturnes, comprenant ceux qui viennent à la fois des noctuelles et des bombyces.

NOCTURLABA. s. m. (ét. gr., νύκτωρ, de nuit; λαμβάνω, prendre). Mar. Corruption de nuctolabe. Instrument pour prendre à toute heure de nuit la hauteur de l'étoile du nord.

NOCTURNAL. s. m. Anc. liturg. Office de nuit, matines.

NOCTURNE. adj. des 2 g. (du lat. *nocturnus*, fait de *nox*, *noctis*, nuit). Qui a lieu, qui arrive pendant la nuit. Vision, apparition nocturne. Rendez-vous, visite nocturne.

— Qui appartient à la nuit.

— *Assemblée nocturne.* Assemblée illicite qui ne se tient que la nuit.

— Astron. *Arc nocturne.* Arc de cercle que le soleil décrit ou paraît décrire pendant la nuit, c'est-à-dire, pendant qu'il est sous l'horizon. ‖ *Arc semi-nocturne.* Portion de cercle comprise entre la partie inférieure du méridien et le point de l'horizon où le soleil se lève ou se couche.

— Bot. Se dit des végétaux dont les fleurs ne s'ouvrent que dans l'obscurité. Plante nocturne. ‖ Se dit aussi de celles qui répandent une odeur agréable la nuit et sont inodores le jour.

— Zool. Se dit des animaux qui restent pendant tout le jour cachés dans leurs retraites, et ne se mettent en mouvement que la nuit, pendant laquelle ils cherchent les aliments qui doivent les nourrir. Il existe des animaux nocturnes dans toutes les classes du règne animal. Les chauves-souris et beaucoup d'autres parmi les mammifères, les chouettes parmi les oiseaux, etc., en sont autant d'exemples. Animaux nocturnes. Oiseau, reptile, insecte, poisson nocturne. ‖ Le plus souvent on appelle aussi *nocturnes*, mais à tort, les espèces crépusculaires.

— NOCTURNES. s. m. pl. Ornith. Section ou famille de l'ordre des oiseaux rapaces, comprenant ceux qui, pour la plupart, ne volent que dans l'obscurité ou à l'entrée de la nuit, leurs yeux étant offusqués par une lumière trop vive. ‖ Les divers ordres d'oiseaux renferment des espèces plus ou moins crépusculaires. Tels sont, parmi les échassiers, les cigognes et les grues, qui volent habituellement pendant la nuit; les râles, les courlis, les bécassines, etc., qui se plaisent à chercher alors une nourriture que probablement ils ne trouveraient pas aussi abondamment pendant le jour. Parmi les gallinacés, il en est de même des tétras, des coqs de bruyère, de certains faisans: et de pareilles habitudes se retrouvent chez divers merles, chez les cincles et chez d'autres passereaux. Les rossignols font aussi de préférence entendre leur chant le soir ou le matin.

— Entom. Famille de l'ordre des insectes lépidoptères, comprenant ceux qui ne volent que le soir ou la nuit.

NOCTURNE. s. m. (de *nocturnus*, parce que cette partie de l'office divin se disait autrefois la nuit). Liturg. Partie de l'office de la nuit, composée d'un certain nombre de psaumes et de leçons. Cassien prétend que les moines d'Egypte récitaient douze psaumes et deux leçons tirées du Nouveau Testament pendant la nuit. Cette prière fut, dit-on, introduite en Occident par saint Ambroise. D'autres croient qu'elle existait déjà en Afrique et même à Rome. Aujourd'hui les nocturnes font partie des matines.

— Mus. Petite pièce destinée dans l'origine, ainsi que son nom l'indique, à être exécutée pendant la nuit et à ciel découvert. Le nocturne diffère de la sérénade en ce que celle-ci peut admettre un nombre d'exécutants aussi considérable qu'on le juge à propos, tandis que le nocturne n'est ordinairement qu'à deux voix, quelquefois à trois, rarement à quatre; d'ailleurs il n'a pour accompagnement qu'une guitare. ‖ On donne aussi ce nom à certains morceaux d'opéra qui ont le caractère du nocturne, et qui se chantent dans une scène de nuit. ‖ On a, par extension, donné ce même nom à des pièces qui se chantent dans les salons, avec accompagnement de piano, et qui diffèrent peu de la romance, si ce n'est qu'elles sont à deux voix et un peu plus développées que celle-ci. ‖ Enfin on a nommé *nocturnes* des duos d'instruments qui, après une introduction, exécutent alternativement des variations sur un motif donné.

— Astron. Nom qu'on a donné quelquefois à Vénus.

NOCTURNEMENT. adv. De nuit, pendant la nuit. M. *** allait voir amoureusement et *nocturnement* M[me] D. à la campagne; on l'a pris pour un voleur, on l'a tué sur la place. (M[me] de Sév.) Peu usité.

NOCTURNIUS ou **NOCTURNUS.** Myth. rom. Dieu qui présidait aux ténèbres. ‖ Les Latins donnaient quelquefois ce nom à l'étoile de Vénus ou Vesper.

NOCUITÉ. s. f. Néol. Qualité de ce qui est nuisible.

— Culpabilité.

NOD (Terre de). Géogr. Pays où se retira Caïn après son crime. On ne sait pas au juste où il était situé. Quelques personnes le placent dans l'Hyrcanie; d'autres prétendent que ce mot n'est pas un nom propre, et qu'il signifie seulement fugitif, vagabond. Il habita sur la terre en fugitif.

NODAL, ALE. adj. (du lat. *nodus*, nœud). Phys. Qui a rapport aux nœuds d'une surface vibrante. ‖ *Lignes nodales.* Celles qui sont produites par la série des points de repos à la surface d'une verge rigide mise en vibration. ‖ *Figures nodales.* Celles qui résultent des vibrations, problablement à la fois transversales et longitudinales, qu'exécutent les plaques de matière rigide et les membranes tendues.

NODDI. s. m. Ornith. Sous-genre du genre sterne, établi pour deux espèces d'hirondelle de mer. L'espèce qui a servi en base à cette division est depuis longtemps célèbre dans les relations des voyageurs, par la confiance avec laquelle elle se laisse prendre avec la main à bord des navires sur lesquels elle vient se jeter à l'étourdie. Les matelots en sont friands, quoique sa chair soit dure, coriace et de mauvais goût.

NODICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nodus*, nœud; *collum*, cou). Entom. Qui a le cou ou le corselet chargé de tubercules en forme de nœuds.

NODICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nodus*, nœud; *cornu*, corne). Entom. Dont les antennes sont garnies de nœuds comme l'asile nodicorne.

NODIE. s. f. Bot. Espèce de plante.

NODIER (Charles). Philologue et romancier, né en 1783, à Besançon, mort en 1844, s'est placé au rang des écrivains conteurs dans les plus estimés. Il était membre de l'Académie française.

NODIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *nodus*, nœud ; *ferre*, porter). Se dit d'un corps dont la surface est chargée de nodosités.

NODIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nodus*, nœud, *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs naissent aux nœuds ou articulations, comme la renoncule nodiflore.

NODINUS, NODOTUS, NODUTIS ou **NODUTUS**. (du lat. *nodus*, nœud). Myth. rom. Dieu qui protégeait les blés, à l'époque où le nœud de la tige doit se former.

NODIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nodus*, nœud ; *pes*, pied). Zool. Qui a les pieds garnis de nodosités.

NODIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nodus*, nœud ; *penna*, aile). Entom. Qui a les ailes garnies de nodosités, comme le sont les élytres de quelques insectes.

NODOSAIRE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, renfermant plusieurs espèces fossiles ; il contient quarante-neuf espèces, parmi lesquelles on a établi cinq sous-genres.

NODOSITÉ. s. f. (du lat. *nodus*, nœud). Chir. État de ce qui a des nœuds.

— Se dit plus ordinairement des nœuds mêmes. Avoir des nodosités à tous les doigts de la main.

— Pathol. Concrétions dures ou incrustations qui se forment autour des articulations atteintes de rhumatisme ou de goutte. ‖ Quelques auteurs ont aussi compris sous ce nom les exostoses, les calculs articulaires, les ganglions, et même le gonflement chronique des articulations connu généralement sous le nom de *tumeur blanche*.

— Bot. Se dit des concrétions qui se développent, par l'effet même de la végétation, sur certains points de la surface des plantes, qu'elles rendent comme bosselées. Le tronc de cet arbre est couvert de nodosités.

NODULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *nodus*, nœud). Hist. nat. Qui est chargé de nœuds, comme les stries de la coquille du triton nodulaire, comme les branches de la coralline nodulaire.

NODULAIRE. s. f. Bot. Genre d'algues marines. ‖ Genre de fucus, renfermant ceux qui offrent de distance en distance des vésicules aériennes semblables à des nœuds. Il ne contient qu'une espèce.

— Zooph. Genre de corallines divisé en quatre sections.

NODULE. s. m. (du lat. *nodulus*, dimin. de *nodus*, nœud). Didact. Petit nœud, nouet.

NODULEUX, EUSE. adj. (du lat. *nodus*, nœud). Didact. Qui est garni de petits nœuds.

— Qui offre une aspérité arrondie, avec une base large.

NODULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nodulus*, petit nœud, *ferre*, porter). Hist. nat. Dont la surface est hérissée de petites nodosités.

NODULIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nodus*, nœud ; *penna*, aile). Entom. Qui a des tubercules sur les élytres.

NODUS. s. m. (pr. *no-duss* ; du lat. *nodus*, nœud). Chir. Tumeur dure et indolente qui vient sur les os, les tendons et les ligaments du corps humain. Avoir un nodus au doigt. La goutte fait venir des nodus aux articulations. ‖ On donne plus particulièrement ce nom à la saillie plus considérable que présentent les éminences des extrémités articulaires des os dans certaines maladies, telles que la goutte ou la **syphilis** : aux tumeurs résultant de l'épaississement qui se manifeste quelquefois dans les tendons et les aponévroses, aux concrétions tophacées qui se forment, soit dans les tendons ou les muscles, soit dans les ligaments ou le tissu cellulaire. Cette dernière espèce est, à proprement parler, le véritable nodus. ‖ On a aussi donné le nom de *nodus* à l'épaississement de quelque point du système fibreux, soit qu'il s'agisse des ligaments, des tendons ou des aponévroses. ‖ On a également donné ce nom aux tumeurs que les chirurgiens appellent *ganglions*.

NODUTÉRENSE ou **NODUTÉRUSA**. (ét. lat., *nodus*, nœud ; *tero*, je broie). Myth. rom. Divinité qui présidait à l'action de battre et de broyer le blé.

NOÉ ou **NOAH**. Patriarche, fils de Lamech, né vers 2908 av. J.-C., fut le seul des hommes qui échappa au déluge universel. Dieu lui annonça ce désastre, et lui commanda de bâtir une arche, espèce de grand bateau fermé qui pût lui servir de retraite pendant l'inondation. La catastrophe survenue, il entra dans l'arche avec sa femme, ses fils et leurs femmes, et deux couples de chaque espèce d'animaux. Le déluge fini, Dieu fit alliance avec lui, et fit paraître l'arc-en-ciel comme gage de sa réconciliation avec les hommes. Plus tard, Noé découvrit la vigne, mais il s'enivra du jus de ce fruit. Dans cet état, il provoqua les railleries de son fils Cham ; Noé en courroux le maudit. Ce patriarche mourut âgé de 950 ans. Sa postérité se répandit sur la terre : les Sémites dominèrent en Asie, les descendants de Japhet vinrent s'établir en Europe ; plusieurs peuplades issues de Cham furent, après les guerres sanglantes, chassées par les Sémites et forcées de se réfugier en Afrique, ce qui a fait prendre les Nègres pour la progéniture du fils maudit de Noé.

— Fig. *Arche de Noé*. Cache l'eau, voiture [illegible] où il y a toutes sortes de gens.

— Prov. *C'est l'arche de Noé, il y a toutes sortes de bêtes*. Se dit d'une maison ouverte à tout le monde. ‖ On dit aussi : *C'est l'arche de Noé, toutes bêtes y font leur demeure*.

NOË. s. f. Anc. cout. Terre nouvellement mise en prairie.

NOËL. s. m. (par corr. du lat. *natale*, ou suivant d'autres de l'hébr. *Emmanuel*). Liturg. Fête de la nativité de Notre-Seigneur, qui se célèbre le 24 décembre. Les fêtes de Noël. Noël est une des quatre grandes fêtes de l'année. Le terme de Noël. La messe de Noël. Les trois messes de Noël. ‖ Cette fête remonte presque au berceau de l'Église d'Occident, on en attribue l'institution au pape Télesphore, qui mourut en 138. Mais à cette époque, cette fête était la plus mobile de toutes les fêtes chrétiennes, car, parmi les Églises orientales, les unes la célébraient au mois de mai ou au mois d'avril, d'autres au mois de janvier. Au IVe siècle, le pape Jules Ier, après une enquête sur l'époque de la naissance du Christ, la fixa au 25 décembre, sans que cette opinion fût appuyée sur des preuves bien authentiques. ‖ Pendant longtemps la fête de Noël et celle de l'Épiphanie se faisaient le même jour. Ce ne fut que vers l'an 377 que l'on commença à les célébrer séparément à Antioche. Cependant les Arméniens continuèrent à confondre ces deux fêtes jusqu'au XIIe siècle. L'usage de célébrer trois messes dans cette solennité, l'une à minuit, l'autre au point du jour, la troisième le matin, est très-ancien ; il remonte plus haut que le VIe siècle. Au moyen âge, pour rendre cette fête encore plus brillante, on introduisit des sortes de mystères dans l'office, et le peuple chantait des noëls versifiés en langue vulgaire, accompagnés de l'orgue ; mais cette espèce de spectacle, innocent d'abord, dégénéra en bouffonnerie, et eut beaucoup de ressemblance avec la fête des fous. On supprima ces fêtes dans toute la chrétienté. Cependant quelques églises en conservèrent encore longtemps quelques restes, il n'y a pas encore un siècle que des fêtes de ce genre avaient lieu à Valladolid en Espagne. Dans le Nord, Noël est la fête des enfants, l'enfant Jésus étant devenu le Sauveur du monde. En différents pays, de petits cadeaux viennent ce jour-là encourager leurs efforts et récompenser leur bonne conduite.

— *A la fête de Noël*, et ellipt. *à la Noël, à Noël*. A l'époque de la fête de Noël. ‖ Les écrivains modernes emploient aujourd'hui ce mot généralement sans article.

— *Arbre de Noël*. Grosse branche de sapin ou de houx, étincelante de lumières, de fruits et de dorures dans les maisons des riches, qui fait aussi, avec des dehors plus modestes, le bonheur des chaumières, dans quelques pays du Nord.

— *Bûche de Noël*. Grosse bûche qu'on met au feu la veille de Noël au soir, afin qu'elle entretienne le feu pendant toute la nuit.

— *Jeu de Noël*. S'est dit pour Réjouissance publique.

— Prov. fig. et pop. *On a tant chanté, tant crié Noël, qu'à la fin il est venu*. Se dit en parlant d'une chose qui arrive après qu'on l'a fort désirée, et qu'on en a souvent parlé. Ce proverbe est né de l'usage où l'on était autrefois de crier Noël dans les rues, et de chanter dans l'église des Noels pendant la quinzaine qui précède cette fête.

— Prov. *Quand Noël a son pignon, Pâque a son tison* ou plus ordinairement, *quand à Noël on voit les moucherons, à Pâques on voit les glaçons*. Quand l'hiver vient tard, le printemps est froid. ‖ *Le Noël est plus beau aux champs qu'à la ville*.

— Cantique spirituel fait en l'honneur de la nativité de Notre-Seigneur. On était autrefois dans l'habitude de faire presque tous les ans des couplets sur cette naissance, et sur les différentes circonstances qui l'ont accompagnée. On a donné à ces chansons le nom de *noëls*, parce qu'on les chantait aux fêtes de Noël. Un beau noël. Un noel qui est sur un bel air. Chanter des noels. Les noels bourguignons. Un recueil de noels.

— Airs sur lesquels ces cantiques ont été faits. Exécuter des noels sur l'orgue.

— Certaines chansons satiriques qui se font sur ces airs. Il courut un noel contre le ministère. On en faisait paraître tous les ans vers la fin de l'année. C'était une revue quelquefois spirituelle, quelquefois cynique, des abus du temps et des personnages de la cour qui prêtaient à la satire par leurs ridicules ou par leurs vices. ‖ Ce mot vieillit en cette acception.

— Hist. Cri que le peuple poussait autrefois à l'occasion d'un événement politique qu'il considérait comme heureux, c'est-à-dire à propos de la naissance d'un héritier du trône, du mariage ou de l'arrivée du souverain, etc., et en général à toutes les grandes fêtes. Il correspondait au *vive le roi* de nos jours.

NOËL (François-Joseph). Littérateur, né en 1755, mort en 1841, auteur d'un grand nombre d'ouvrages utiles à l'enseignement.

NOÉMA. Fille de Lamech. Les rabbins lui attribuent l'art de filer la laine et d'en faire des étoffes.

NOÈME. s. m. Rhét. Figure de pensée qui consiste à faire entendre une chose tandis qu'on en dit une autre.

— Philos. S'est dit quelquefois d'une idée en général, du produit de l'intelligence, ou noergie.

NOÉMI. Femme juive, veuve d'Élimélech, avait suivi son mari dans le pays de Moab, et eut deux fils, dont l'un épousa Ruth.

NOERGIE. s. f. Philos. Se dit quelquefois de la faculté active par laquelle notre âme acquiert des connaissances, c'est-à-dire de la faculté qu'on appelle ordinairement *intelligence*, *intellect* ou *entendement*.

NOÉTARQUE. s. m. Philos. anc. Nom du premier principe, selon les philosophes éclectiques d'Alexandrie.

NOÉTIEN. s. m. (pr. *no-é-ci-en*). Hist. relig. Membre d'une secte fondée par Noétos, qui vivait à Éphèse ou à Smyrne au IIIe siècle. Noétos se disait un second Moïse envoyé de Dieu ; il ne reconnaissait qu'une personne en Dieu. Les noétiens reçurent aussi le nom de *monarchistes* ou de *patripassiens*.

NOETOS. Hérésiarque du IIIe siècle, fondateur de la secte des noétiens.

NOEUD. s. m. (pr. *neu* ; du lat. *nodus*). Enlacement fait de quelque chose de flexible, comme ruban, soie, fil, corde, etc., dont on passe les bouts l'un dans l'autre en les serrant. Nœud de ruban. Nœud simple. Double nœud. Gros nœud. Nœud lâche, serré, compliqué. Faire, défaire un nœud. Nœud qui n'est pas serré. Nœud trop lâche. Corde à nœuds. Nœud de tisserand. Nœud de chirurgien. Alexandre coupa le nœud gordien.

> Quelle importune main, en formant tous ces *nœuds*,
> A pris soin sur mon front d'assembler mes cheveux ? (RACINE.)
>
> Que la main des muets s'arme pour son supplice ;
> Qu'ils viennent préparer ces *nœuds* infortunés
> Par qui de ses pareils les jours sont terminés. (ID.)

— En général, Enlacement d'une corde ou de plusieurs cordes afin d'en obtenir, selon les cas, les résultats qu'on désire. Les nœuds servent à plusieurs usages : 1° pour réunir deux ou un plus grand nombre de cordes ; 2° pour réunir les extrémités d'une même corde ; 3° pour attacher une des extrémités ou le milieu d'une corde à une autre ; 4° pour lier les fardeaux que l'on doit tirer ou soulever ; 5° pour raccourcir la longueur d'une corde sans la couper.

— *Nœud coulant*. Nœud d'une forme particulière qui le rend facile à dénouer. Il est fait de manière que le poids et l'effort que l'on fait en tirant le bout libre de la corde le serrent de plus en plus.

— *Nœud coulant fixe, nœud double, nœud à chaînette, nœud fixe, nœud de capucin*. Diverses sortes de nœuds à l'usage des oiseleurs.

— Hist. anc. *Nœud gordien*. V. GORDIEN.

— Fig. *Nœud gordien*. Difficulté qu'on ne peut résoudre. Il y a dans cette affaire un nœud gordien qu'il faut trancher.

— Fig. Le caractère particulier de la princesse Anne était de concilier les intérêts opposés, de trouver le secret endroit et comme le *nœud* par où on les peut réunir. (Boss.) Des hommes auxquels aucun *nœud* commun de culte ou d'espérance ne nous lie. (Mass.)

— *Faire des nœuds*. Former au moyen d'une navette, sur un cordon de fil ou de soie, des nœuds serrés les uns contre les autres.

— Se dit de certaines choses qui sont disposées en forme de nœuds de ruban, et qui servent à la parure des femmes. Des nœuds de perles. Des nœuds de diamants. Un gros nœud de rubis.

— Fig. La difficulté, le point essentiel d'une affaire, d'une question. Voilà le nœud de l'affaire. Trouver le nœud, trancher le nœud de la question, de la difficulté. Pour embarrasser l'homme en des *nœuds* plus subtils. (Boil.) Le cœur et l'intérêt forment le *nœud* social, l'égoïsme le rompt. (De la Bouisse.) Le *nœud* de toute politique est l'intérêt. (Boiste.)

— Littér. Obstacle qui donne lieu à l'intrigue d'une action dramatique ou d'un poème épique. Il n'y a pas de nœud dans cette comédie. Le nœud de cette pièce est mal formé. Que son *nœud* bien formé se dénoue aisément. (Boil.) ‖ Dans le poème épique ou dramatique, on appelle *nœud* la manière dont les obstacles qui s'opposent à la fortune, aux desseins du héros ou du principal personnage, sont présentés et liés à l'action. Il y a dans un poème *nœud* principal et *nœuds* subordonnés. Le principal doit être unique, les autres seront multipliés selon le besoin et la vraisemblance. Le *nœud* principal de l'Énéide est la colère de Junon, qui s'oppose à l'établissement d'Énée en Italie ; les *nœuds* subordonnés sont les effets de cette colère : c'est une tempête qui rejette Énée loin de l'Italie ; c'est l'amour d'une princesse qui veut retenir ce héros à Carthage, c'est la valeur qui s'oppose à l'établissement de ce héros. Le *nœud* peut être dans l'action même, quand l'entreprise est de soi difficile, comme la descente d'Énée aux enfers ; ou dans quelque obstacle du dehors, comme l'opposition de Turnus à l'établissement de ce héros en Italie. Plus il est serré, c'est-à-dire difficile à dénouer, plus il est parfait. (Le Batteux.)

— Fig. Attachement, liaison entre des personnes. Nœud de parenté, d'alliance. Le nœud sacré du mariage. Nœud indissoluble, assorti, légitime, chaste, invincible, doux, charmant, cher, solennel, coupable, illégitime, indigne, fatal, funeste, infortuné, sanglant. Les nœuds les plus forts, les plus étroits, les plus sacrés. Un nœud indissoluble. Les divers nœuds qui les joignent ensemble. Être attaché, lié d'un tendre nœud. Former un nœud. Former de nouveaux nœuds. Serrer, resserrer les nœuds de l'amitié. Rompre les nœuds de l'amitié. La mort rompt les nœuds de leur union, de leur mariage. La mort rompt les plus beaux nœuds, les nœuds les plus doux. Charles resserra les *nœuds* de son alliance. (Anquet.) Les *nœuds* qu'on veut trop serrer rompent. (J.-J. Rouss.) Cette auguste princesse, qui, par son rare mérite autant que par les droits d'un *nœud* sacré, ne fait avec vous qu'un même cœur. (Boss.) Mme la dauphine ménagea ce qui lui restait de moments précieux pour délier les *nœuds* qui l'attachaient encore au monde. (Fléch.) Déjà se formaient dans le ciel ces *nœuds* sacrés qui devaient unir M. de Montausier à l'incomparable Julie. (Id.) L'amour serra les *nœuds* par le sang commencés. (Rac.) Votre hymen est le *nœud* qui joindra les deux mondes. (Volt.) L'argent seul aujourd'hui forme les plus beaux *nœuds*. (La Font.) Par le *nœud* des besoins les hommes sont unis. (Millev.)

> Enfin tout ce qu'amour a de *nœuds* plus puissants,
> Beauté, gloire, vertus, je trouve tout en elle. (RAC.)

— On ne brise pas un nœud, on le défait, on le dénoue, on le délie, on le tranche, on le coupe, etc. Casimir Delavigne écrit cependant : Et brisant par degrés le *nœud* qui vous rassemble. On ne brise point par degrés ce qui est susceptible d'être brisé ; un nœud ne rassemble pas.

— Bosse ou saillie qui vient à l'extérieur d'un arbre, d'un arbrisseau. Le bois d'épine, le bois de cornouiller est tout plein de nœuds. Le tilleul est un bois où il y a peu de nœuds.

> En forme d'écusson, d'un arbre fructueux,
> D'autres vont enlever l'écorce avec ses *nœuds*. (Ross.)
>
> Reçois cette houlette ;
> D'un bois à *nœuds* égaux moi-même je l'ai faite. (TISSOT.)

— Certaine partie, fort serrée et fort dure, qui se trouve quelquefois dans l'intérieur de l'arbre. Ce bois ne saurait se fendre droit, il a trop de nœuds. Cette poutre s'est rompue à cet endroit parce qu'il y avait un nœud. Nœuds de sapin.

— Fig. Marot disait qu'il fallait raboter les gros *nœuds* de la langue.

— Endroits ou la tige des graminées et de quelques autres plantes, telles que la vigne, le fenouil, etc., est renflée et comme articulée. Il faut tailler la vigne au second, au troisième nœud. Des cannes à nœuds, à petits nœuds. Il y a plus de nœuds à la paille de froment qu'à celle d'avoine. ‖ Quand dans une plante une partie se fait remarquer par le nombre ou les dimensions de ses nœuds, on lui donne l'épithète de *noueuse*. ‖ Le connectif est appelé par Mirbel *nœud de l'anthère*. ‖ *Nœud vital*. La ligne médiane qui, dans la masse homogène de l'être végétal, existe au collet de la plante, entre la racine et la tige.

— Espèce de roseau jaunâtre qui croît dans les Indes orientales. Son nom lui vient de la quantité de nœuds dont sa tige est couverte de distance en distance. On s'en sert pour faire des cannes.

— L'article, la jointure des doigts de la main. Le nœud du petit doigt, du doigt du milieu.

— Par anal. Cette partie du gosier ou de la gorge qu'on nomme autrement le larynx. Le nœud de la gorge.

— Fam. *Ce ris ne passe pas le nœud de la gorge*. Il n'est pas naturel, il est forcé.

— Se dit des os qui forment la queue du cheval, du chien, du chat, etc. Couper à un cheval deux nœuds de la queue.

— Anc. cost. milit. *Nœud de cordelières*. Nom donné dans le siècle dernier, vers le temps où les épaulettes s'introduisirent dans l'uniforme, à une des parties du dessus de la frange des épaulettes des officiers supérieurs. ‖ *Nœud d'épaule*. Ornement qui tenait autrefois la place de l'aiguillette d'uniforme. ‖ *Nœud d'épée*. Genre de dragonne que les officiers portaient soit à la cour et n'étant pas en uniforme, soit dans les cas de deuil. ‖ Rosette de ruban dont on ornait communément la garde de l'épée.

— Ant. *Courroies à nœuds*. Instrument dont les anciens Perses se servaient pour compter. ‖ *Nœud d'Hercule*. V. CEINTURE DE VIRGINITÉ.

— Archéol. Sorte d'enlacement de cordes avec lequel on fermait les portes, avant que les serrures fussent en usage.

— Astron. Chacun des deux points d'intersection de deux grands cercles dans la sphère apparente du ciel, notamment ceux où l'orbe, soit d'une comète, soit de la lune, coupe l'écliptique. Les nœuds de la lune. Les nœuds de Jupiter. ‖ Le *nœud ascendant* de la lune est le point où la lune coupe le plan de l'orbe terrestre en dessus pour s'avancer vers le nord. ‖ Le *nœud descendant* est celui où elle le coupe en dessous pour passer vers le sud. ‖ Ces deux points ne sont pas fixes, ils ont un mouvement rétrograde, ou contraire à celui de la lune.

— Chass. Se dit de certains morceaux de chair qui se lèvent aux quatre flancs du cerf.

— Chir. Tumeur dure qui se nomme autrement *nodus*. ‖ Concrétions qui se forment autour des articulations des doigts chez les goutteux. ‖ Renflements qu'on observe, dans quelques cas pathologiques, sur le trajet des vaisseaux lymphatiques ou sanguins, sur les nerfs. V. NODUS. ‖ *Nœud d'emballeur*. Bandage dont on se sert pour arrêter les hémorrhagies de l'artère temporale ou de ses branches.

— Construct. Se dit des parties saillantes dans [illegible] l'espèce de [illegible] de *fiche à nœuds* [illegible]. Renflement que

forme la soudure employée à réunir deux tuyaux de métal.

— Géol. Point où des chaînes de montagnes se réunissent en un système.

— Géom. Se dit du point où une courbe revient sur elle-même et se coupe en formant une espèce de boucle. La lemniscate est une courbe à nœuds.

— Hist. *Ordre du nœud.* Nom d'un ordre militaire du royaume de Naples, institué par la reine Jeanne et le prince Louis son époux, en 1352. Cet ordre ne subsista point au delà du règne des souverains qui l'avaient établi.

— Ichthyol. Espèce de silure.

— Jeux. *Les nœuds* ou *le côté des nœuds.* Se dit, à la paume, du revers de la raquette.

— Mar. Se dit des nœuds de la ligne de loch, formés à la distance d'environ dix-sept mètres les uns des autres, et par lesquels on estime le nombre de kilomètres que le navire a parcourus. Le vaisseau file tant de nœuds à l'heure. Un bâtiment qui fait 4 kilomètres à l'heure file six nœuds ou six milles. ‖ Il y a en marine des nœuds de tant d'espèces, et de complications si différentes, qu'il suffit de faire connaître le nom des principaux. Nœud d'aiguille, de bois. Nœud coulant, plat. Nœud d'aguis, d'écoute, de bouline, de jambe de chien, de hauban, de tire-vieille, de vache, de gueule de raie, de gueule de loup, de cul de porc, de tête d'alouette, de tête de mort, de demi-clé, etc.

— Mus. Assemblage de quatre notes d'agrément, que l'on appelle plus souvent *groupe.* ‖ Se dit des endroits où les branches d'une trompette sont soudées. — Point de repos d'une corde qui vibre, non dans sa totalité, mais dans ses parties aliquotes.

— Phys. et mus. Point fixe où une corde vibrante se divise en aliquotes qui rendent un son en relation harmonique avec celui de la corde entière. Quand on pince une plus petite corde à côté d'elle, au lieu de vibrer dans sa totalité, elle ne le fait que par la portion de sa longueur correspondante, et les points immobiles, qui marquent les divisions, en remplissant jusqu'à un certain point l'office des chevalets, sont les nœuds.

— Sculpt. Se dit des parties dures, dans la substance du bois, du marbre, de la pierre, que l'on travaille.

— Techn. *Nœud d'artificier.* Suite de trois ou quatre boucles de ficelles croisées lâche, pour fixer la ficelle principale pendant qu'on lie les bouts de celle-ci. ‖ *Nœud de chirurgien.* Nœud où l'on fait passer deux fois par le même endroit. ‖ *Nœud de charrue.* Espèce de nœud coulant à plusieurs circonvolutions, que l'on fait autour d'une pièce de bois pour la tirer ou la soulever. Le nœud de charrue est employé dans les charrois et l'artillerie. ‖ Se disait, dans l'ancienne verrerie, d'un gros bouton qui demeurait au milieu des plats de verre soufflés. On l'appelait aussi *boudine, boudine* ou *œil-de-bœuf.* ‖ Se dit, chez les ouvriers en fer ou en métal, des diverses divisions qui se font dans les charnières des compas, boîtes ou coupes, des portes ou fenêtres par où passe le clou de la rivure. ‖ Ornement qu'on voit entre le corps et le pied d'une aiguière ou autre ouvrage de cette nature.

— Vener. Se dit des muscles en saillie, sur les flancs du cerf. Voilà un cerf qui a de gros nœuds.

— Comme le d ne sonne jamais dans ce mot, il ne peut entrer au singulier dans un vers, devant un mot qui commence par une voyelle. Un nœud assorti présente un hiatus.

NOGAÏ adj. et s. m. Géogr. Nom d'un peuple d'origine tartare, dans le nord de la Russie. Les Nogaïs ou Tartares Nogaïs sont nomades pour la plupart. Environ 300,000 familles.

NOGARO. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Condom (Gers), 1,600 hab. C'était le chef-lieu du Bas-Armagnac ou bas Armagnac.

NOGENT-LE-ROI (en lat. *Novigentum*, du celt. *no*, *nor*, le nom, tente, *gwen*, embouchure, ty, habitation, c'est-à-dire Ville sur la pente d'une colline, à la chute d'une petite rivière). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Chaumont en Bassigny (Haute-Marne), 2,400 hab. ‖ NOGENT-LE-ROI. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Dreux (Eure-et-Loir), 1,300 hab.

NOGENT-LE-ROTROU. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Eure-et-Loir), [illegible] hab.

NOGENT-SUR-SEINE. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Aube), [illegible] hab. En 1814, il se livra près de Nogent un combat acharné entre les Français et les alliés.

NOGKOBE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves fossiles qui se trouvent à Amboine.

NOGUET s. m. Techn. Grand panier d'osier très [illegible], par-dessus, une anse transversale. Les [illegible] le portent ordinairement sur la tête, et les bouchers le tiennent à la main [illegible].

NOGUETTE s. f. Se disait autrefois d'une revendeuse [illegible] et de [illegible]. Dans le siècle dernier [illegible], à Paris, les [illegible] des marchandes [illegible], et particulièrement de celles qui étaient établies au Palais.

NOH [illegible]. Nom du premier homme, selon les [illegible].

NOHEMIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte musulmane qui attribue à Dieu le pouvoir de faire du mal.

NOIR, OIRE. adj. (du lat. *niger*). Qui est de la couleur la plus obscure, et la plus opposée au blanc. Une barbe noire. Des cheveux noirs. Un cheval noir. Un drap noir. Un habit noir. Robe noire. Encre peu noire. Raisin noir. Bile noire. Noir comme jais. Noir comme de l'encre. Noir comme du charbon, comme la cheminée. Noir comme un corbeau. Noir comme un diable. Noir comme un Maure, comme un Éthiopien. Les hommes de race noire, de la race noire. Quand mes cheveux plus *noirs* ombrageaient mon visage. (Boil.) Ils arborèrent sur la brèche un drapeau *noir*, et soutinrent plus d'un assaut. (Volt.) Il tenait à la main une large lettre couverte de cinq cachets *noirs.* (De Vigny.)

— Phys. Se dit d'un corps qui ne transmet ni réfléchit aucune espèce de lumière, de sorte que le noir parfait est une privation totale de lumière transmise ou réfléchie. Ainsi moins un corps transmet ou réfléchit de lumière, plus il est noir, et s'il n'en transmet et qu'il n'en réfléchisse point du tout, il est parfaitement noir. Ces sortes de corps absorbent ou éteignent l'action de la lumière, il ne devrait donc venir à nos yeux aucune sorte de lumière des corps de cette espèce. Mais, lorsque nous regardons un corps noir, ce n'est pas lui que nous voyons, ce sont les surfaces éclairées ou lumineuses qui l'environnent et qui lui servent comme de champ. Par exemple, lorsque nous lisons un livre, ce ne sont point les lettres qui font impression sur le fond de nos yeux, c'est le blanc du papier qui est entre elles, puisque c'est de là seulement qu'il nous vient de la lumière. Tous les corps noirs devraient nous paraître comme de simples taches ou comme des ombres, s'ils étaient parfaitement noirs, mais ordinairement ils ne le sont pas. Ainsi, si nous distinguons leurs parties, si nous en apercevons les reliefs, cela vient de ce que les parties les plus saillantes et les plus éclairées se détachent des autres par des nuances plus ou moins claires, et par les reflets de lumière qui en font sentir les contours. Sans ces reflets, ces corps ne paraîtraient que comme de véritables ombres.

— S'empl. souvent pour désigner des animaux ou des plantes d'une couleur plus ou moins foncée, ou qui sont plus noirs que d'autres du même genre ou de la même famille.

— *Cheval noir mal teint.* Cheval dont la couleur noire tire sur le roux.

— Autrefois, lorsqu'on tirait à la milice, il y avait des billets blancs et des billets noirs; ceux qui tiraient ces derniers étaient miliciens, les autres étaient libres.

— Se dit de certaines choses qui approchent de la couleur noire. Du pain noir. Cette personne a la peau noire. Des yeux noirs. Des dents noires. Les yeux *noirs* ont plus de force, d'expression et de vivacité. (Buff.) Les campagnes sont *noires* et arides, comme si le feu les avait brûlées. (Rayn.)

— Le peuple appelait le commissaire de police *bête noire.*

— *Bêtes noires.* Certaines bêtes, comme le sanglier, par opposition aux bêtes fauves.

— *Viandes noires.* Certains animaux dont la chair tire un peu sur le noir, comme le lièvre, la bécassine, etc., à la différence des autres viandes qui sont blanches, comme le veau, le poulet, etc. Préférer la viande noire à la viande blanche. ‖ On dit aussi des animaux mêmes, que c'est de la *viande noire.*

— *Blé noir.* Blé qu'on nomme autrement *sarrasin.*

— Livide, meurtri. On l'a tant battu, qu'il en est tout noir. Avoir la peau toute noire des coups qu'on a reçus.

— Obscur. Nuit noire. Des cachots, des antres noirs. Une chambre noire. Il y fait noir comme dans un four. Le temps est noir. Une nuée noire. Voyez ces plages désertes, ces tristes contrées où l'homme n'a jamais résidé, couvertes ou plutôt hérissées de bois épais et *noirs.* Buff.) Tout à coup une *noire* tempête enveloppa le ciel. (Fén.)

— Sert souvent à qualifier ce qui a rapport aux enfers. De Styx et d'Achéron peindre les *noirs* torrents. (Boil.)

— *Froid noir.* Le froid qu'il fait quand le temps est fort couvert.

> Et, dès que l'Aquilon ramenant la froidure,
> Vient de ses *noirs* frimas attrister la nature,
> Cet animal tapi dans son obscurité,
> Jouit l'hiver des biens conquis durant l'été.
>
> Boileau.

— *Chambre noire* ou *obscure.* Chambre dans laquelle on intercepte toute lumière extérieure pour y introduire ensuite les rayons solaires directs ou réfléchis qu'on soumet à diverses analyses. ‖ On donne plus particulièrement ce nom à les instruments d'optique de formes variées, à l'aide desquels on voit, sur un papier blanc ou sur un verre dépoli, une peinture exacte, mobile, et pour ainsi dire animée de tous les objets extérieurs.

— Sale, crasseux. Se dit surtout du linge et des mains. Son linge est toujours noir. Mains noires.

— Fig. Triste, morne, mélancolique. Esprit noir et rêveur. Humeur noire. Vapeurs noires qui montent au cerveau. Noir chagrin. Les noirs soucis. Un noir pressentiment. Des idées noires. La mélancolie couvre de son voile *noir* tous les objets. (Boiste.) *Les noirs* soucis, l'ennui, la tristesse n'approchent pas plus d'ici que le vice et le remords dont ils sont le fruit. (J.-J. Rouss.) Les rêveries sont quelquefois si *noires* qu'elles font mourir. (Mme de Sévigné.) Ils trouvent les *noires* inquiétudes, la terreur et le désespoir assis au chevet de leur lit de mort. (Rayn.) Ils ne portent plus ces vains diadèmes, dont l'éclat cache tant de craintes et de *noirs* soucis. (Fén.)

— *Il voit tout noir, il voit en noir, il voit noir, il voit bien noir.* Il est sujet à prendre les choses du côté fâcheux, à prévoir les événements tristes et funestes.

— *Bile noire, vapeur noire.* Se disait des vapeurs mélancoliques qui montent au cerveau.

— *Livres noirs.* Livres de magie.

— Fig. Se dit des crimes, des mauvaises actions. Crime extrêmement noir. Noire trahison. Malice noire. Noire ingratitude. Noire calomnie. Noir attentat. Fut-il jamais d'action plus noire? Avoir l'âme noire. Chaque nation a vu des esprits *noirs* et superbes oser blasphémer tout haut qu'il n'y a point de Dieu. (Mass.) Vous trouvez si *noir* et si indigne, lorsque ceux dont l'élévation était votre ouvrage vous oublient. (Id.) Est-ce un crime après tout si *noir* et si grand? (Boil. Est-il rien de plus *noir* que ta lâche action? (Mol.)

> Traître! pour les Romains tes lâches complaisances
> N'étaient pas à mes yeux d'assez *noires* offenses!
>
> Racine.

> Ces hommes. . . .
> Qui tout blancs au dehors, sont tout *noirs* au dedans.
>
> Boileau.

— Se dit des objets qui s'en rapprochent plus ou moins.

> Non, je ne croirai point, ô ciel, que ta justice
> Approuve la fureur de ce *noir* sacrifice. Racine.

> Alors, ce fut alors, sous ce vrai Jupiter,
> Qu'on vit naître ici bas le *noir* siècle de fer. (Boileau.)

— Se dit aussi des personnes qui les commettent. Faire un homme bien noir, le dépeindre bien noir.

— Se prend quelquefois pour Malheureux, funeste.

> Sous un nom emprunté sa *noire* destinée
> Et ses propres fureurs ici l'ont amenée. Racine.

— *Rendre noir.* Diffamer, faire passer quelqu'un pour méchant, pour criminel. Rendre quelqu'un bien noir dans une affaire.

> Selon que vous serez puissant ou misérable,
> Les jugements de cour vous rendront blanc ou *noir*
>
> La Fontaine.)

— Se dit quelquefois des choses dans un sens analogue. Ce qui fut blanc au fond rendu *noir* par les formes. (Boil.)

— Prov. *Il n'est pas si diable qu'il est noir.* Il n'est pas si méchant qu'il le paraît. ‖ *Cet homme est ma bête noire.* Il est pour moi l'objet d'une aversion particulière.

— On dit d'un lieu obscur, *qu'il y fait noir comme dans un four.*

— Prov. *Le temps est bien noir, il pleuvra des prêtres.* Se dit à cause du costume noir des ecclésiastiques. ‖ *N'y voir que du blanc et du noir.* Se dit d'un homme qui tient un livre à la main et qui ne sait pas lire, ou ne voit pas assez clair pour distinguer les lettres. ‖ *Vendre du noir.* En faire accroire à quelqu'un, le tromper. ‖ On dit qu'on a *les yeux pochés au beurre noir*, quand on les a meurtris.

— Prov. et fig. On disait d'un homme qui rentrait dans la conversation par une impertinence, par quelque chose hors de propos, qu'il *rentrait de piques noires, que c'était rentrer de piques noires.*

— Poét. *L'onde noire.* Le Styx. ‖ *Passer l'onde noire.* Mourir.

— Chim. *Étain noir.* Nom qu'on donnait autrefois à l'étain.

— Géogr. *Mer Noire.* Mer située entre l'Europe et l'Asie; elle communique avec la Méditerranée par la mer de Marmara et l'Archipel. On l'appelait dans l'antiquité Pont-Euxin, par euphémisme, mer hospitalière, tant à cause des dangers de sa navigation, qu'à cause des peuples farouches qui habitaient les pays voisins. ‖ *Forêt Noire.* V. FORÊT ‖ *Montagnes Noires.* Chaîne de montagnes en France, dans les Cévennes. ‖ On donne le même nom à une chaîne de Mozambique.

— Grav. *Manière noire.* Manière de graver en taille-douce, qui consiste à couvrir d'abord entièrement le cuivre de points uniformes et à rétablir ensuite le poli de la planche plus ou moins, selon qu'on veut avoir des tons plus ou moins clairs. Gravure à la manière noire. Estampe à la manière noire. ‖ *Estamp. trop noire.* Estampe dans laquelle le graveur n'a pas ménagé assez de parties claires et de demi-teintes, ou bien dont, par un vice d'impression, les parties noires sont trop fortement marquées.

— Hist. angl. *Maille noire.* S'est dit d'un tribut que les habitants des basses terres de l'Écosse payaient aux caterans des Highlands, pour que ceux-ci épargnassent leurs troupeaux.

— Hist. eccles. *Procession noire.* Celle que les prêtres d'une paroisse font, quelquefois revêtus d'ornements noirs. À Malte, en faisant tous les vendredis une procession noire où les membres du clergé marchaient le visage couvert d'un voile noir. ‖ *Moines noirs.* S'est dit des Bénédictins, qui étaient entièrement vêtus de noir. ‖ *Chambre noire* ou *chapelle noire.* S'est dit, dans quelques [illegible] où les religieux se tournaient la discipline. ‖ Par une espèce d'antiphrase et d'allusion à l'usage qui précède, ces deux expressions ont été appliquées à un jeu de paume.

— Hist. fr. *Impartiaux noirs.* V. NOIRS.

— Hist. or. *Mouton noir.* V. MOUTON.

— Jeux. *La couleur noire.* V. NOIRE.

— Anc. prat. *Monnaie noire.* Monnaie de cuivre.

— Myth. *Le dieu noir.* Pluton, dieu des enfers. ‖ *Noire.* Nom sous lequel Cérès avait une grotte sur le mont Élaus, près de Phigalie. Les habitants de cette ville convenaient bien du commerce forcé que Cérès avait eu avec Neptune; mais ils ajoutaient que Cérès, outrée et inconsolable de l'enlèvement de Proserpine, prit un habit noir, s'enferma dans une grotte et y demeura longtemps cachée. Depuis, les Phigaliens regardèrent cette grotte comme sacrée.

— Pathol. *Maladie noire.* Deux états pathologiques différents sont décrits, sous ce nom, dans les écrits d'Hippocrate. L'un semble appartenir aux lésions organiques du foie ou de la rate, et l'autre à celles de l'estomac. La couleur noire des vomissements, celle de la peau, ont été regardées généralement comme l'origine du nom sous lequel est décrite cette affection, quoique ni l'un ni l'autre de ces phénomènes n'appartienne à la seconde des maladies comprises sous le titre de maladie noire. ‖ Négligeant même tous les autres symptômes et concentrant sur un seul l'attention que réclamait l'ensemble des phénomènes, on a cru depuis pouvoir qualifier du même nom, ou regarder du moins comme analogues, une foule d'états morbifiques où des vomissements noirs se sont manifestés.

— *Le prince Noir.* Prince anglais, fils d'Édouard III.

— Dans le style soutenu et surtout en poésie, on peut donner à cet adjectif, pris au moral, un complément amené par la préposition *de.*

> Quand la Discorde encor toute *noire* de crimes,
> Sortant des Cordeliers pour aller aux Minimes.
>
> Boileau.)

> Celui que tu nourris court vendre ton image,
> *Noire* de sa méconnaissance. Gilbert.)

— Dans le sens propre, il se met ordinairement après son substantif. Un habit noir. Une barbe noire. De la bile noire. ‖ En vers et au figuré, même en prose, dans le style soutenu, il peut se placer avant le substantif. Un noir limon. On ne dit pas Un noir crime, une noire malice, mais on dit Un noir attentat, une noire trahison, ces noirs artifices, ces noirs abîmes, les noirs soucis. Offre une brebis *noire* aux *noires* déités. (Del.)

> Mais il le faut ici confesser à sa gloire,
> Son cœur n'enferme point de malice si *noire.* (Rac.)

> O toi, de mon repos, compagne aimable et sombre,
> À de si *noirs* forfaits prêteras-tu ton ombre? Boil.)

NOIR. s. m. La couleur noire. Le noir est l'absence de toutes les couleurs; il consiste dans une privation plus ou moins parfaite des rayons lumineux transmis ou réfléchis, en sorte qu'un corps est noir lorsqu'il ne réfléchit ni ne transmet le fluide lumineux. Un beau noir. Noir de jais. Un vilain noir. Noir foncé. Sur le sol aride et brûlant de l'Afrique, la poule se revêt de plumes d'un noir foncé. (Virey.)

— *Noir d'Allemagne.* Mélange de lie de vin, d'ivoire et de noyaux de pêches brûlés et réduits en poudre, dont les imprimeurs en taille-douce se servent pour l'impression des gravures. ‖ *Le noir d'impression* provient de la préparation du bleu de Prusse. Il tire un peu sur le bleu. ‖ *Noir d'ivoire, noir de velours.* Ivoire brûlé et réduit en poudre, à l'usage des peintres. ‖ *Noir d'os.* Noir que l'on obtient particulièrement des os des pieds de moutons. Il est employé dans la peinture, dans la fabrication des papiers peints et du cirage. ‖ *Noir de mettre en œuvre.* Poudre noire qui provient de l'ivoire brûlé. ‖ *Noir d'Espagne.* Liège brûlé dont les Espagnols ont, les premiers, imaginé de se servir, et dont on fait usage dans les arts. ‖ *Noir de cadran.* Noir d'écaille broyé avec de l'huile d'aspic. ‖ *Noir de fumée, noir à imprimer.* Suie qu'on obtient par la fumée de la poix-résine, des substances huileuses impures, des morceaux de bois de sapin, etc. ‖ *Noir de lampe.* Noir de fumée d'une grande beauté, que l'on obtient en brûlant des huiles dans des [illegible] très simples, placés au-dessous d'une plaque métallique. Ces noirs servent à la fabrication de l'encre, et principalement de l'encre de Chine. ‖ *Noir de terre.* Sorte de charbon minéral qu'on emploie dans la peinture à fresque. ‖ *Noir de corroyeur, premier noir, noir de rouille.* Première teinte de noir appliquée sur les cuirs tannés; la seconde se nomme *noir de suie.* ‖ *Noir végétal.* Charbon de bois broyé, que l'on emploie pour l'épuration des sirops, la filtration des eaux potables, l'épuration des huiles, la peinture, l'art du confiseur. ‖ *Noir de vigne.* Noir qui s'obtient des sarments brûlés. ‖ *Noir de pêche.* Noir qui se fait avec les noyaux de pêches. ‖ *Noir d'Espagne.* Noir préparé avec des rognures de liège, etc. ‖ *Noir animal.* Charbon animal qu'on obtient en général en calcinant en vase clos les os. Son [illegible] est de décolorer les liquides. On peut restituer à ce produit, déjà mis en contact avec des substances liquides, ses [illegible] propriétés, par la revivification, soit par la fermentation, soit par le traitement par les acides, par les alcalis, la fermentation [illegible] propriété du charbon [illegible]. ‖ *Noir en grain.* [illegible] peut être revivifié avec avantage. ‖ *Noir fin.* Poudre

fine de noir animal qui, après avoir servi au raffinage du sucre, ne peut plus être employée que comme engrais. || *Noir animalisé*. Noir obtenu par la calcination en vases clos de mélanges dans lesquels entrent des substances organiques, et qui ôte instantanément toute odeur infectante aux matières auxquelles il est mêlé.

— Ce qui est de couleur noire. Teint en noir. Chambre tendue de noir. Barbouiller une muraille de noir. S'habiller de noir. Porter le noir. Être en noir. Il y a autant de différence de l'un à l'autre, que du blanc au noir.

— On tend de noir les maisons et les églises où l'on fait quelque cérémonie funèbre. En France on porte le deuil en noir; en Turquie, en bleu ou en violet; à la Chine, en blanc; en Éthiopie, en gris.

— Blas. Le noir s'appelle *sable*.

— Alchim. La couleur de la pierre dans un certain temps de l'opération.

— Fig. et fam. *Passer du blanc au noir, aller du blanc au noir*. Passer d'une opinion à l'opinion contraire, passer d'une extrémité à l'autre.

— Prov. et par exagérat. *Si vous lui dites blanc il vous répondra noir*. Il se plaît à contredire.

— Fam. *Mettre du noir sur du blanc*. Écrire, composer.

— On dit d'un homme qui tient un livre, et qui ne sait pas lire, ou qui ne voit pas assez clair pour le faire, qu'*il n'y connaît que le blanc et le noir*.

— Se dit, dans les tirs, du centre de la cible, qui est marqué par un rond noir au milieu d'un cercle blanc. Mettre dans le noir.

— *Voir tout en noir*. Voir tout sous un aspect sinistre. L'humeur et la peur font voir tout en *noir*; et où tout est *noir*, on ne voit plus rien. (De Ségur.)

— Fig. et fam. *Faire du noir, broyer du noir, s'enfoncer dans le noir, dans son noir*. Se livrer à des réflexions tristes, à des pensées mélancoliques, sombres.

— Prov. *Vendre du noir*. Tromper quelqu'un, lui en faire accroire.

— *Gare le pot au noir*. Métaphore empruntée du jeu qu'on appelle *au pot cassé*. On attache au plancher un pot de terre fêlé, ou l'on a mis du noir à noircir ou de la suie. Les joueurs, les yeux bandés, et ayant chacun à son tour un bâton à la main, frappent en l'air a tout hasard, jusqu'à ce que quelqu'un atteignant le pot, le fasse tomber en pièces. Gare alors le pot au noir.

— B.-arts. *Tirer au noir* ou *pousser au noir*. Se dit d'un tableau dans lequel les ombres et les demi-teintes noircissent par l'action du temps. Les ouvrages du Poussin tirent au noir. || S'emploie dans le langage de l'art en parlant des bruns ou des ombres d'un tableau ou d'une estampe, particulièrement lorsqu'il s'agit de blâmer l'abus ou l'exagération de ces tons, comme lorsqu'on dit qu'*il y a trop de noir dans un tableau*; ou d'une estampe, que les passages des blancs aux noirs ne sont pas assez ménagés, etc.

— Agric. Sorte de rouille qui attaque les moissons; elle est produite par une espèce de champignon épiphyte.

— Nègre. Se dit par opposition à Blanc. Un noir et un blanc. L'Évangile ne fait aucune distinction des blancs et des *noirs* dans ses préceptes de charité. (Boiste.) La raison a tenté d'expliquer la couleur des *noirs* par des inductions tirées des phénomènes de la chimie. (Rayn.)

— NOIRS s. m. pl. Hist. Troupe considérable de brigands, qui fit de grands ravages en Angleterre, vers 1723.

— Hist. fr. Membres du côté droit de l'Assemblée constituante, pendant qu'elle siégeait au Manège, les membres du côté gauche furent appelés *les blancs*. Les modérés étaient appelés *impartiaux noirs* ou *impartiaux blancs*, selon le côté vers lequel ils penchaient. || *Ami des noirs*. Membre d'une société fondée à Paris en 1790, dans le but d'appliquer aux colonies françaises les principes consacrés dans la Déclaration des droits de l'homme. || *Commerce des noirs*. V. TRAITE.

— Hist. or. Les Abbassides.

— Ornith. *Noir-aurore*. Gobe-mouches d'Amérique. || *Noir-bleu*. Espèce d'oiseau-mouche. || *Noir-bouillard*. Un des noms vulgaires du chevalier brun ou de la barge. || *Noir manteau*. Espèce de goéland à manteau noir. || *Noir-souci*, par corrupt. de *noir sourcil*). Espèce d'oiseau du genre des gros-becs.

— Bot. *Noir-prun*. Nom vulgaire du nerprun purgatif. || *Noir-veiné*. Espèce d'agaric.

— Erpét. *Noir et fauve*. Espèce de serpent qui porte ces deux couleurs.

NOIRA. s. m. Ornith. Espèce de perroquet de l'île de Java.

NOIRÂTRE. adj. des 2 g. (du fr. *noir*, et du lat. *ater*, noir, c'est-à-dire très-noir, première acception de ce mot). Qui tire sur le noir, qui approche du noir. Couleur noirâtre. Eau noirâtre. Teint noirâtre.

— Hist. nat. S'emploie souvent en parlant des animaux ou des plantes.

— On dit: Une boue noirâtre, c'est-à-dire, qui est grise, mais on se gardera bien de dire de l'encre noirâtre.

NOIRAUD, AUDE. adj. Fam. Qui a les cheveux noirs et le teint brun. Un homme noiraud. Une femme noiraude.

— S'empl. substantiv. Un gros noiraud. Une petite noiraude.

NOIRAUD. s. m. Ichthyol. Espèce d'acanthure, poisson de la mer Rouge.

NOIRCEUR. s. f. (rad. *noir*). Qualité qui fait qu'un corps est noir, paraît noir, c'est-à-dire, ne transmet ni ne réfléchit aucune espèce de couleur. La noirceur de l'ébène, de l'encre. La noirceur des cheveux, des sourcils. La noirceur de la peau. Si la *noirceur* de la peau chez les nègres était l'effet d'une cause purement occasionnelle, extérieure, pourquoi serait-elle donc héréditaire en tous lieux et constante dans toutes les générations? (Virey.)

> Le corbeau délateur, puni par Apollon,
> Vit changer en *noirceur* la blancheur de son lustre.
> (DESAINTANGE.)

> D'un poil déjà blanchi mélangeant sa *noirceur*,
> Sa barbe étale aux yeux son inculte épaisseur.
> (DELILLE.)

> Ainsi, lorsque les vents, méditant le ravage,
> Pour forcer leur prison réunissent leur rage,
> Une épaisse *noirceur* couvre l'onde immobile.
> (L. RACINE.)

— Tache noire. Avoir des noirceurs au visage, une noirceur à la jambe.

— Pathol. Se dit de la couleur noire qui vient d'une cause morbifique. La noirceur du sang. La noirceur de la graisse, de la bile, etc.

— Fig. Sombre tristesse. J'ai quelquefois dans ces bois des rêveries d'une telle *noirceur*, que j'en reviens plus changée que d'un accès de fièvre. (Mme de Sévig.) Pardonnez-moi d'égayer un peu la *noirceur* que ma transplantation répand dans mon âme. (Volt.)

> Compagne de mes jours trop orageux, trop sombres,
> Vous seule éclaircirez la *noirceur* de leurs ombres.
> (VOLTAIRE.)

— Fig. Avec son mérite et sa valeur qui percent même la *noirceur* de sa misère. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Atrocité d'une action, d'un caractère. La noirceur d'un crime. La noirceur de son ingratitude, de son infidélité, de sa trahison. La noirceur d'un attentat. Noirceur d'une action. La noirceur de son âme. Dans toute leur *noirceur* retracez-moi ses crimes. (Rac.) D'un empoisonnement vous craignez la *noirceur*. (Id.) Peut-on pousser plus loin la fourbe et la *noirceur*? (La Harpe.)

> De ces femmes souvent l'hypocrite *noirceur*,
> Au moins pour un mari garde quelque douceur.
> (BOILEAU.)

— Atteinte portée avec mauvaise intention à la gloire, à la renommée, à la considération, ou même aux simples avantages personnels que possèdent les autres. Faire à quelqu'un une noirceur, cent noirceurs. C'est une noirceur. Dire des noirceurs contre quelqu'un. Le méchant vit de *noirceurs*; le féroce, de sang; le cruel, de larmes. (D'Artaize.)

> Des hommes décriés, sans talents, sans honneur
> Nous tiendront dans la crainte, à force d'infamie,
> Et verront à jamais leurs *noirceurs* impunies
> (GRESSET.)

NOIRCI, IE. part. pass. du v. Noircir. S'empl. adjectiv. Muraille noircie. Papier noirci.

— *Noirci de*. Les païens adoraient des dieux noircis de crimes. Il faut avoir l'esprit *noirci* de mélancolie pour mener une vie sauvage, et se tenir toujours dans l'obscurité. (St-Evrem.)

— *Noirci par*. Visage noirci par le soleil.

> Que déjà vingt lauriers, ô foudre de bataille,
> Couronnent tes faisceaux *noircis* par la mitraille.
> (BELLY.)

NOIRCIR. v. a. 2e conj. (du lat. *nigrescere*, devenir noir). Rendre noir. Noircir une muraille. Le soleil noircit le teint. Le cachou noircit les dents. La vapeur des boues et le mauvais air noircissent l'or et l'argent. Un feu qui *noircit* ce qu'il ne peut consumer. (Mass.) Le foie de soufre ou sa seule vapeur *noircit* et altère l'argent. (Buff.) Transportons-nous sur le sol aride et brûlant de l'Éthiopie, et voyons le soleil verser perpétuellement des flots d'une vive lumière qui *noircit*, dessèche et charbonne, pour ainsi parler, les hommes, les animaux, les plantes exposés à ses ardents rayons. (Virey.)

— Fig. *Noircir l'esprit*. Y faire naître des pensées tristes, sombres. Cette lecture m'a noirci l'esprit. Il n'y a que les plaisirs innocents qui laissent une joie pure dans l'âme; tout ce qui la souille, l'attriste et la *noircit*. (Mass.) Ce spectacle trouble la raison, *noircit* l'imagination. (Id.) De quoi n'est pas capable un cœur que la jalousie *noircit* et envenime. (Id.)

— Fig. et fam. *Noircir du papier*. Écrire. On a bien noirci du papier dans cette affaire. *Noircir* d'insipides papiers. (Boil.)

— Fig. La peureuse et vaine appréhension des maux qui peuvent advenir, affliger et *noircir* de fumée toute la beauté et sérénité de l'âme. (Charr.)

— Mar. Enduire les vergues et les mâts d'une composition faite de noir de fumée et de goudron, ou d'huile et de noir de fumée.

— Fig. Diffamer, faire passer pour méchant, pour infâme. La calomnie peut noircir l'homme le plus innocent, la conduite la plus pure. Cette accusation l'a beaucoup noirci. Noircir la réputation de quelqu'un. Noircir la mémoire de quelqu'un. Ces hommes dont l'unique emploi est de *noircir* auprès des grands ceux qui leur déplaisent. (Mass.) Moi, que j'ose opprimer et *noircir* l'innocence! (Rac.) Mais toi qui ne crains pas qu'un rimeur te *noircisse*. (Boil.) Habile seulement à *noircir* les vertus (J.-B. Rouss.)

> Et comment souffrez-vous que d'horribles discours
> D'une si belle vie osent *noircir* le cours? (RAC.)

— Il se prend quelquefois en bonne part dans le sens de Flétrir. De ce même pinceau dont j'ai *noirci* les vices. (Boil.)

— *Noircir de*. J'ignore de quel crime on a pu me *noircir*. (Rac.)

— Techn. Faire chauffer des pièces d'ouvrage et les frotter avec de la corne de bœuf pour les garantir de la rouille. Noircir le canon d'un fusil. Noircir une épée, un couteau.

— v. n. Devenir noir. Cheveux qui noircissent. Le teint noircit au soleil. Bois qui noircit au lieu de brûler. Là, rougit la cerise; ici *noircit* la mûre. (Del.) Dans les plaines ardentes et sablonneuses de l'Arabie, le mouton abandonne sa laine blanche et soyeuse, pour se hérisser de poils fauves et rudes comme du crin. Le chat, le bœuf, le lapin y *noircissent* également. (Virey.)

— SE NOIRCIR. v. pron. Rendre noir quelque chose qui nous appartient. Se noircir les cheveux, les sourcils. Se noircir les mains.

— Devenir noir. Cela s'est noirci à la fumée. Ce n'est pas seulement le hâle et la lumière qui noircissent le nègre à la superficie du corps; il se *noircit* encore intérieurement par une sécrétion abondante de matière noire, bilieuse, qui brunit toutes ses humeurs, son sang, sa chair, la substance de son cerveau. (Virey.)

— Être, pouvoir être noirci. Le cuivre se noircit à la fumée.

— *Le temps se noircit, le ciel se noircit*. Le temps devient obscur, le ciel se couvre de nuages épais.

— Fig. Se rendre odieux, infâme par quelque mauvaise action. Se noircir par des méchancetés. Se noircir d'un crime. Après l'indigne amour dont ton cœur s'est *noirci*. (Quinault.) Tu sais de quels forfaits ma race s'est *noircie*. (Crébillon.)

— S'accuser soi-même. Je ne me *noircis* point pour le justifier. (Rac.)

— S'accuser mutuellement d'une action criminelle. Les méchants se *noircissent* les uns les autres, et font ressortir la blancheur de l'innocence. (Boiste.)

— Syn. comp. NOIRCIR. DÉNIGRER. Celui qui *dénigre* veut nuire; celui qui *noircit* veut perdre. || NOIRCIR. SE NOIRCIR. Les choses sujettes à devenir noires *noircissent*; les choses se *noircissent* lorsqu'elles perdent de leur blancheur et qu'elles deviennent noires. Un objet pourrait *noircir* tout d'un coup; il ne se *noircit* que par degrés. || NOIRCIR. DEVENIR NOIR. Il arrive à ceux qui séjournent quelque temps en Afrique de *noircir*. Un objet blanc devient *noir*.

NOIRCISSEUR. s. m. Anc. techn. S'est dit des ouvriers qui achevaient la peinture noire, le vernis des carrosses. || Ouvrier teinturier qui achève les noirs.

NOIRCISSURE. s. f. Tache de noir. D'où vous vient cette noircissure.

— Anc. techn. Enduit noir des carrosses. Noircissure au vernis.

— Agric. Altération des vins qui prennent une teinte noire.

— Syn. comp. NOIRCISSURE. NOIRCEUR. *Noirceur* est seul d'usage au figuré; *noircissure* ne s'emploie guère que dans les arts.

NOIRE. s. f. Mus. Note qui vaut, pour la durée, le double d'une croche, la moitié d'une blanche.

— Jeux. Se dit des cartes ou des numéros qui portent cette couleur. Cette expression s'emploie au 30 et 40, à la roulette, et par opposition à la rouge. Jouer la noire. La noire a passé dix fois.

— Ichthyol. Espèce de persègue.

NOIRÉ. s. m. Archéol. fr. Monnaie d'argent des comtes de Soissons.

NOIRET. s. m. Bot. V. OREILLE DE NOIRET.

NOIRETABLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montbrison (Loire); 1,900 hab.

NOIRETÉ. s. f. S'est dit pour Noirceur, obscurité.

NOIRICIN. s. m. Hortic. Sorte de raisin qui croît dans la Bourgogne.

NOIRIEN. s. m. Hortic. Nom d'une espèce de raisin du Languedoc.

NOIRLIS. s. m. Hortic. Variété de tulipe.

NOIRMOUTIER. Géogr. Île de France (Vendée); 19 kil. sur 7. || Ch.-l. de l'île qui porte le même nom, arr. des Sables d'Olonne. C'est aussi un ch.-l. de caut.; 7,500 hab.

NOIR-MUSEAU. s. m. Art vétér. Dartre qui se développe sur le nez des moutons.

NOIRON. S'est dit pour Néron.

— Nom que plusieurs chroniqueurs donnent à une idole des païens. *On lui fit adorer Noiron*, c'est-à-dire, probablement, on le força de sacrifier au génie de César.

NOIRON. s. m. Hortic. Variété de tulipe. || Variété d'anémone.

NOIR-PLOYANT. s. m. Techn. Tache brune sur le fer, qui indique qu'il est ductile.

NOISE. s. f. (du lat. *noxia* ou *noxa*, qu'on trouve employé dans le sens de débat, querelle). Fam. Querelle, dispute. Grande noise. Chercher noise. Exciter une noise. Chercher noise à quelqu'un. Émouvoir une noise entre deux personnes. Commencer la noise. Avoir une noise ensemble pour une bagatelle. Être auteur d'une noise, cause d'une noise. Éviter noise. Apaiser la noise.

> Je connais des maris qui, pour éviter *noise*,
> N'ont jamais approché leurs femmes d'une toise,
> Et qui ne laissent pas d'avoir en leur maison
> Un bon nombre d'enfants qui portent tous leur nom.
> (REGNARD.)

> L'animal le plus fier qu'enfante la nature,
> Dans un autre animal respecte sa figure,
> De sa rage avec lui modère les accès,
> Vit sans bruit, sans débats, sans *noise*, sans procès.
> (BOILEAU.)

— Dès le temps de Ménage, ce terme n'était plus du bel usage; mais il est toujours de mise dans le style familier.

> Les si, les car, les contrats sont la porte
> Par où la *noise* entre dans l'univers.
> (LA FONTAINE.)

— On disait, *aire noise*, pour Se réjouir. Plus tard, on ne l'a employé qu'en mauvaise part.

— Prov. *De petite chose vient souvent grande noise*. Les choses les plus futiles peuvent occasionner de vifs débats, de grandes querelles.

— Syn. comp. NOISE. QUERELLE. RIXE. V. QUERELLE.

NOISER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Chercher noise, disputer, quereller, faire du bruit.

NOISERAIE. s. f. Agric. Lieu planté de noyers ou de noisetiers.

NOISETIER. s. m. (rad. *noix*). Bot. Genre de la famille des balanifères, division de celle des amentacées, ayant pour type un arbuste appelé autrement *coudrier*. On en cultive plusieurs variétés qui diffèrent par la grosseur, la forme et la couleur des fruits, qu'on appelle noisettes. Le bois sert à faire des fagots, des échalas, des cerceaux. Les charlatans ont longtemps employé ses rameaux pour en former la baguette divinatrice, au moyen de laquelle, disait-on, on découvrait les sources, les mines, les trésors cachés, et même les voleurs, les homicides, les adultères. Noisetier souple, flexible, humble, agreste, sauvage, noueux. Le *noisetier* penché sur les ruisseaux. (Léonard.)

— *Noisetier de Saint-Domingue*. L'omphalier.

— Syn. comp. NOISETIER. COUDRIER. COCLRE. Ces mots servent tous trois à désigner l'arbrisseau qui porte des noisettes, mais le premier en rappelant spécialement l'idée de ce fruit et les deux autres sans la rappeler: mais le second diffère du troisième en ce qu'il fait penser à l'arbrisseau comme plante, à toutes les particularités de sa croissance et de sa culture, tandis que le troisième ne le fait concevoir que comme une sorte de bois, ayant certaines propriétés et susceptible d'être travaillé de telle ou telle façon.

NOISETTE. s. f. (dimin. de *noix*). Espèce de petite noix ou d'amande que porte le coudrier. C'est un fruit d'un goût assez agréable. On peut en extraire une huile siccative, propre à la cuisine et à la peinture. Noisettes franches. Cueillir, casser, manger des noisettes. L'écureuil ramasse des *noisettes* pendant l'été. (Buff.)

— Bot. Fruit à enveloppe osseuse, uniloculaire, monosperme, qui ne s'ouvre point à la maturité, dont le péricarpe est peu ou point distinct de la graine, et qui est souvent enchâssé dans un involucre.

— *Noisette d'Inde*. L'arec. || *Noisette noire*. Petit agaric dont le chapeau est couleur de noisette. || *Noisette de terre*. L'arachide.

— *Pain, beurre qui sent la noisette*. Pain, beurre qui a le goût de la noisette.

— Prov., fig. et pop. *Donner des noisettes à ceux qui n'ont plus de dents*. Donner à quelqu'un dont il n'est plus en état de se servir.

— *Couleur de noisette* ou *couleur noisette*. Gris roussâtre, qui approche de la couleur de la noisette. Drap d'un beau couleur de noisette. Drap noisette. Habit noisette.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille du genre bulime.

NOISETTE s. f. (dimin. de *noise*). Mot que Rabelais a employé par plaisanterie, dans le sens de Petite noise, petite querelle.

NOISETTÉE. s. f. (de *Noisette*, horticulteur célèbre). Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des violacées.

NOISEUX, EUSE. adj. (rad. *noise*). S'est dit pour Querelleur. || Tapageur.

NOISIF, IVE. adj. (rad. *noise*). S'est dit pour Qui aime à chercher noise. Celui qui attend à voir trépasser l'auteur duquel il veut combattre les écrits, que dit-il, sinon qu'il est foible et *noisif*. (Montaigne.)

NOISILLE. s. f. (pr. *noé-zi-ye*; dimin. de *noix*). S'est dit et se dit encore dans quelques provinces pour Noisette.

NOISILLIER. s. m. (pr. *noé-zi-ié*). Bot. Un des noms vulgaires du noisetier.

NOIX. s. f. (pr. *noa*; du lat. *nux*, fait de *nocere*, nuire, parce que l'odeur du noyer porte à la tête). Bot. Fruit du noyer, consistant en une coque dure et ligneuse, couverte d'une écale verte et contenant un noyau à une seule loge et à une seule graine. Noix verte, nouvelle, huileuse, anguleuse. Un sac, un cent de noix. Abattre, écaler, casser, cerner des noix. Écale, coquille de noix. Le reste d'une noix. Une cuisse de noix. De l'huile de noix. Prendre de quelque chose gros comme une noix. Jouer aux noix. Confire des noix. Noix confite.

— L'usage a appliqué ce nom à des fruits ou des portions de fruits d'une consistance solide, ligneuse ou osseuse, qui ne sont pas de véri-

tables noix, mais avec lesquelles on a trouvé quelque ressemblance. Noix muscade. Noix d'Inde. Noix vomique. Noix de coco. Noix d'acajou || Un botaniste a appelé *noix* les fruits du chêne, les péricarpes des graminées, des abies, etc. Un autre a donné ce nom au fruit de la lampourde. Un troisième l'applique au cône du cyprès, qui diffère seulement de celui des pins par des bractées très-élargies à leur sommet, disposées en forme de sphère, s'ouvrant à peine au moment de la maturité parfaite.

— *Noix d'acajou*. Semence de l'anarcade de l'Asie et de l'Amérique du Sud. Elle n'est pas produite par l'acajou. || *Noix d'arec*. La graine de l'arèquier de l'Inde, que l'on mêle avec de la chaux d'huîtres pour l'unir ensuite au bétel, et leur mélange être mâché par les Indiens. || *Noix de bancoul*. V. BANCOULIER. || *Noix de banda*. Le fruit du muscadier. || *Noix des Barbades*. Fruit du médecinier cathartique. || *Noix de Becuiba*. Fruit résineux de l'Inde dont l'arbre est inconnu. On en retire, dit-on, une huile héroïque contre les maladies cancéreuses. || *Noix de ben*. Nom improprement donné tantôt au legume du ben oléifère, tantôt à ses semences trigones et à trois ailes. || *Noix du Bengale*. Le mirobolan citrin || *Noix à bijoux*. Un des plus gros fruits du noyer dit *noyer de la Saint-Jean*. || *Noix de Canari*. Fruit d'un arbre résineux des Moluques. On fait du pain avec l'amande. || *Noix de castor*. Fruit d'un arbre non décrit du Sénégal. || *Noix de coco*. Enveloppe de l'amande des cocotiers, et semence coriace du krepier de la Jamaïque || *Noix de courbaril*. Nom qu'aux Antilles on donne fort improprement aux semences fibreuses du courbaril diphylle. || *Noix de cyprès*. Fruit du cyprès, qui ne diffère du cône du pin que par sa forme globuleuse. || *Noix à diamants* ou *bulbeux à facettes de diamants*. Agaric de la famille des bulbeux. || *Noix d'eau*. Fruit de la mâcre flottante. || *Noix du frêne*. Espèce de bolet qu'on trouve sur le frêne. || *Noix de galle* ou *galle*. Excroissance produite, sur le chêne et sur d'autres arbres, par la piqûre de certains insectes. La noix de galle sert à teindre en noir et à faire de l'encre. || *Noix de girofle*. Fruit de l'arbre dont on retire la cannelle giroflée. || *Noix de gouron*. Graine du sterculier à aiguillons, dont les nègres du Soudan, en Afrique, se nourrissent avec une sorte de délices. || *Noix d'Inde*. Nom que les anciens voyageurs ont donné au fruit du cocotier, et à celui du cacaoyer. || *Noix de jauge*. Nom d'une variété à gros fruit de la noix ordinaire, entre les valves duquel les parfumeurs mettent une paire de gants, et les bijoutiers divers petits colifichets destinés pour étrennes. || *Noix de kola*. Le même fruit que la noix de gouron. || *Noix de Madagascar*. La capsule coriace, trigone et fort grande du ravenal || *Noix de Malabar*. Fruit du sterculier à feuilles très-entières. || *Noix de marais* Un des noms de l'acajou à pommes. || *Noix de medecine* ou *noix du medecinier*. Fruit du medecinier cathartique. On donne aussi ce nom au fruit du gratgal des Antilles, et quelquefois à la capsule hérissée du ricin de l'Inde. || *Noix de mesange*. Variété de la noix ordinaire, dont la coque est mince et très-fragile. || *Noix de metel*. Nom de la capsule hérissée de pointes de la stramoine velue. On l'applique aussi quelquefois par extension au fruit épineux de la pomme odorante || *Noix des Moluques* La noix vomique et le croton des Moluques || *Noix muscade*. Semence chaude, huileuse et âcre du muscadier, employée en médecine et en cuisine. || *Noix narcotique*. Fruit des Indes, gros comme une petite prune, qui produit lorsqu'on en mange, des vertiges et un délire qui dure quelquefois deux ou trois jours. On ne sait à quel arbre il appartient. On donne aussi ce nom à la coque du Levant. || *Noix pacanie*. Fruit du noyer pacanier. || *Noix de para*. Fruit du laurier pichurim, qui sert à aromatiser le chocolat d'Espagne. || *Noix de pistache*. Fruit du pistachier, noyau osseux, monosperme, n'ayant aucune ressemblance avec la noix proprement dite. || *Noix de serpent*. Fruit des nandhirobées et de l'abouai du Brésil. || *Noix de Saint-Gratien*. Fruit d'une variété du noisetier aveline, dont le fruit est oblong et rouge. || *Noix de terre*. Fruit souterrain de l'arachide. On donne aussi ce nom aux racines tuberculeuses du bunion bulbeux. || *Noix vomique*. Petite amande plate, de la forme d'un bouton, grise, ombiliquée, qui est un poison pour l'homme et pour les animaux.

— Conchyl. *Noix de mer* ou *noix marine*. Nom que les marchands de coquilles et les anciens conchyliologistes emploient presque comme un nom de genre pour désigner les bulles, ainsi la *noix de mer* ou *grosse noix* est la bulle ampoule. La *noix de mer allongée* n'est qu'une variété de la même espèce; la *noix de mer fasciée* n'est qu'une variété de la bulle amplustre; enfin la *noix de mer papyracée* ou la *noix muscade* est la bulle physe. || On donne aussi quelquefois le nom de *noix de mer* au pétoncle velu.

— Péricarpe plus ou moins dur, qui ne s'ouvre pas entièrement, composé de deux valves, presque toujours nu, rarement recouvert d'une enveloppe membraneuse, à laquelle il n'est point adhérent. La surface qui le recouvre est appelée *brou*: le noyau ou noix est uniombarré, et renferme une amande contenant une substance huileuse, comme la noix ordinaire, la muscade, etc. La noix s'appelle plus particulièrement *noyau*, lorsque son enveloppe extérieure est succulente, comme dans la pêche, la cerise, la prune; le brou est moins charnu, d'une saveur amère et désagréable, comme la noix ordinaire, la noix muscade, etc.

— Minér. *Noix vomiques fossiles*. Nom que l'on a donné par inadvertance à des pierres lenticulaires ou numismales.

— Prov. *Le goût de la noix*. L'amorce avec laquelle on trompe quelqu'un, comme on attrape des souris avec une noix. || *Il y va de cul et de tête, comme une corneille qui abat des noix*. Se dit d'un homme qui se porte à quelque chose avec ardeur. || *Marcher comme sur des noix*. Marcher avec peine, comme on marcherait, pieds nus, sur des coquilles de noix. || *Après poisson viennent les noix*. || *Nulle noix sans coque*. || *Qui a des noix il en casse, qui n'en a il s'en passe*. || *Ce sont des noix*, signifiait, chez les Romains, Ce sont de vaines promesses, etc.

— Chez les Romains, les jeunes époux, après la cérémonie du mariage, jetaient des noix au peuple, sans doute pour annoncer que désormais ils renonçaient aux jeux de leur enfance pour s'occuper de soins plus sérieux. Cet usage s'est conservé dans plusieurs contrées du Midi, où la jeune épouse, après avoir reçu la bénédiction nuptiale, jette encore, comme autrefois, des noix et des amandes aux spectateurs.

— *Jouer aux noix* est un jeu très-ancien. Quand on y joue, on doit faire tenir dans une fossette, à une certaine distance, un certain nombre de noix qu'on jette avec la main On y joue encore en faisant des châteaux de noix, c'est-à-dire en mettant quatre noix, ou plus, les unes sur les autres, et tâchant de les abattre, en jetant une noix contre, d'un lieu un peu éloigné.

— Agric. Nœud ou partie centrale d'un aileron d'artichaut.

— Anat. La rotule, ou l'os qui est sur l'articulation de la cuisse avec la jambe. La noix du genou.

— Art culin. Petite glande qui se trouve dans une épaule de veau, proche la jointure des deux os. La noix de veau est un morceau délicat. || Petite pelote de graisse très-estimée qui se trouve dans les muscles lombaires du bœuf. || *Noix de gigot*. Partie glanduleuse qui se trouve dans le milieu d'un gigot de mouton. || *Gîte à la noix*. Muscle qui contient la noix. || *Noix de cerf*. Morceau levé de l'épaule.

— Constr. Rainure dont le fond est arrondi en demi-cercle. | Languette qui entre dans cette rainure. || *Fermeture à noix*. Celle dans laquelle les battants opposés d'une porte ou d'une croisée s'assemblent par le genre de rainure appelé *noix*.

— Mar. Partie d'un mât de hune ou de perroquet, qui est plus forte que le mât lui-même et qu'on laisse en renfort, au-dessous du capelage, pour soutenir les barres. || On donne aussi quelquefois ce nom à la partie d'un cabestan qui reçoit les barres ou leviers au moyen desquels on fait tourner cette machine.

— Techn. Clé d'un robinet. || Sorte de roue de cuivre fixée au bout d'un parapluie pour retenir les baleines. || Axe de la roue d'un potier. || Petite poulie à travers laquelle passe l'axe d'un dévidoir ou d'un fuseau.

— La partie du ressort d'une arbalète, où la corde est arrêtée quand elle est tendue.

— Partie du ressort d'un fusil, d'un pistolet, etc., qui est garnie de deux crans, dont l'un sert pour le repos et l'autre pour la détente, et qui s'engrènent dans la mâchoire de la gâchette.

— Roue dentelée qui fait partie d'un moulin à café, à poivre, etc., et qui sert à broyer la graine.

NOLAGE. s. m. Mar. V. NAULAGE et NOLIS.

NOLANE. s. f. Bot. Genre de plante du Pérou, de la famille des solanées.

NOLAY. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Beaune (Côte-d'Or); 2,300 hab.

NOLET ou **NOULET**. s. m. Techn. Sorte de tuile creuse. || Enfoncement formé par la rencontre de deux combles de pavillons ou d'escaliers.

NOLI ME TANGERE. s. m. (pr. *no-li-mé-tan-je-ré*; ét. lat., *noli*, ne veuillez pas; *me*, me; *tangere*, toucher). Bot. Se dit pour désigner certaines plantes que le moindre attouchement flétrit, ou qui sont armées de fortes épines, ou dont les semences, s'élançant avec roideur quand on les touche, causent une espèce de surprise et une légère douleur.

— Chir. Espèce d'ulcère incurable, et très-malin, qu'on ne peut toucher sans danger ni sans douleur pour celui qui en est affligé.

NOLINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Géorgie, de la famille des liliacées.

NOLIS. s. m. (pr. *no-liss*; du gr., ναῦλον ou ναῦλος, naulage. Mar. Fret ou louage d'un navire, d'une barque, etc. On dit aussi *naulage*. || *Nolis* ne se dit guère que dans la Méditerranée.

— Dans ce mot et dans ses dérivés, on s'est écarté de l'étymologie, que l'on a continué à suivre dans *naulage*.

NOLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Noliser. S'empl. adjectiv. Bâtiment nolisé.

NOLISER. v. a. 1ʳᵉ conj. Mar. Affréter. Noliser un bâtiment. || Ne se dit guère que dans la Méditerranée.

— SE NOLISER. v. pron. Être nolisé.

NOLISSEMENT. s. m. Mar. Action de noliser, de faire un nolis.

NOLISSEUR. s. m. Sur l'Océan, Affréteur.

NOLITION. s. f. (pr. *no-li-ci-on*; du lat. *nolo*, ne pas vouloir). Philos. Acte de l'esprit de celui qui ne veut pas une chose.

NOLOIR. v. n. 3ᵉ conj. S'est dit pour Ne pas vouloir.

NOLONTÉ. s. f. Néol. Action de ne pas vouloir, absence de volonté.

NOM. s. m. (pr. *non*; du lat. *nomen*, *notamen*, *quod notat*, signe qui fait connaître). Terme dont on a coutume de se servir pour désigner une personne ou une chose, une agrégation de personnes ou de choses. Nom propre. Nom de baptême. Nom de famille. Nom patronymique. Nom de terre, de seigneurie, de fief. Donner son nom à un enfant au baptême. Un nom de saint. Imposer un nom. L'imposition des noms. Avoir un beau nom. Porter un grand nom. Porter le même nom qu'une autre personne. Tenir un nom de ses ancêtres. Donner sa main et son nom à une femme. Hériter du nom et des armes. Ce nom est un nom illustre. Nom connu. Nom inconnu. Nom obscur, Signaler, illustrer, dégrader, déshonorer son nom. Éterniser, immortaliser son nom. Quitter son nom. Changer son nom. Déguiser son nom. Prendre un faux nom. Ne connaître quelqu'un que de nom. Le vrai nom de quelqu'un. Faire courir sous le nom de quelqu'un une plate épigramme. Appeler quelqu'un par son nom. Être assez connu par son nom. Faire enregistrer, écrire son nom. Usurper, emprunter le nom de quelqu'un. Prêter son nom. Plaider en son nom. Faire une acquisition sous un nom supposé. Supposition de nom. Ne savoir pas le nom d'une plante. Le nom d'une rue. Certaines gens portent trois *noms*, de peur d'en manquer. (La Bruy.) Tous tremblaient au seul *nom* du roi de Suède. (Volt.) J'aime à vous voir frémir à ce funeste *nom*. (Rac.) Il serait à souhaiter que les *noms* employés fussent des portraits de l'idée qu'ils doivent laisser. (Fén.) Il ne faut pas oublier que la multitude des *noms* nuit à l'avancement des sciences. (Id.) Dieu a écrit au firmament son *nom* trois fois saint. (Lamennais.) Les vices et les vertus changent de *nom* au gré des parties. (Boiste.)

> Les temps aux temps lointains répéteront son *nom*;
> C'est là, s'écrient-ils, qu'est né Napoléon
> (BELLY.)

> Le besoin, ce premier de tous les inventeurs,
> Impose à chaque objet des *noms* imitateurs
> Les objets sont absents, la mémoire fidèle,
> Par un mot au regard les peint et les appelle.
> (DE FONTANES.)

— *Nom de guerre*. Nom que chaque soldat prenait autrefois en entrant au service. || Nom supposé que l'on prend dans certains états, dans certaines situations où l'on ne veut pas être connu sous son nom de famille. Beaucoup de comédiens ont des noms de guerre. Prendre un nom de guerre pour vivre chez les étrangers. || Sobriquet sous lequel une personne est connue.

— *Nom de religion*. Nom que des religieux, des religieuses prennent en entrant au couvent, et qui rappellent ordinairement des idées de dévotion. Marie de l'Incarnation, Élisabeth du Saint-Sacrement, Louise de la Miséricorde. || Les papes changent aussi de nom après leur exaltation; ce qui a été introduit par le pape Sergius Iᵉʳ; d'autres veulent que ce soit Sergius III, et quelques-uns Jean XII ou XIII.

— *Nom de baptême*. Celui qu'on reçoit dans le baptême. On l'appelle autrement *prénom*. || Chez les catholiques, le nom de baptême est pris ordinairement dans le catalogue des saints de la nouvelle loi. Les protestants semblent affecter de prendre ceux des patriarches de l'Ancien Testament. Ils prennent aussi quelquefois le nom des apôtres. || Sous la première, la seconde et, pendant plus de deux cents ans, sous la troisième race, on n'observait que très-rarement l'article du concile de Nicée qui prescrivait de prendre au baptême le nom d'un saint. On peut citer pour exemple le nom de Louis: huit rois, et après eux Louis IX, qui plus tard fut appelé saint Louis, avaient été baptisés sous ce nom, quoiqu'aucun Louis n'eût encore été mis au rang des saints. Philippe Iᵉʳ fut le premier de nos rois qui reçut au baptême le nom d'un saint honoré dans l'Église. || Les Espagnols sont dans l'usage de prendre au baptême une grande quantité de noms, et c'est un acte de modestie rare quand un prince ou une princesse espagnole n'a pas vingt noms de saints ou de saintes qui précèdent le sien. || Les noms en usage dans les différents calendriers, et ceux des personnages connus de l'histoire ancienne, peuvent seuls être reçus comme prénoms sur les registres de l'État-civil, et il est interdit aux officiers publics d'en admettre aucun autre dans leurs actes.

— *Nom de famille*. Nom qui sert à distinguer une famille d'une autre. || Dans les premiers âges du monde, les noms de famille étaient inconnus. Chaque individu n'avait qu'un seul nom, ordinairement significatif, et ne se distinguait de ses homonymes qu'en ajoutant à son nom fils d'un tel.

— *Nom de seigneurie*. Celui qu'on ajoute à d'autres noms, qui est pris d'une terre ou d'un fief, et qui sert quelquefois de surnom ou de titre. Les Espagnols affectent par vanité de porter plusieurs noms et titres de seigneuries.

— *Nom de roman*. Nom factice, et forgé à plaisir, dont on se sert, ou dans les romans, ou dans les comédies, pour raconter, ou pour représenter des aventures vraies ou fausses, comme Clélie, Astrée, Tartuffe, etc.

> La fable offre à l'esprit mille agréments divers,
> Là tous les *noms* heureux semblent nés pour les vers
> BOILEAU

— On se donne aussi des noms badins, ou par amitié, ou par amour, ou par galanterie. Demeurons-en aux *noms* d'amant et de maîtresse. (Saint-Évrem.)

> Pour quelque Iris en l'air faire le langoureux
> Lui prodiguer les *noms* de soleil et d'Aurore
> BOILEAU

— *Avoir trois noms*. Se disait, chez les Romains d'un homme libre et ingénieux.

— Les noms propres que la fable ou l'histoire nous ont transmis doivent être présentés sous la forme que l'usage leur a donnée. Nos anciens poètes n'étaient pas fort scrupuleux à cet égard, ils écrivaient, selon le besoin, *Brutus* ou *Brute*, *Paphos* ou *Paphe*, *Livia* ou *Livie*, etc.; on ne dit plus aujourd'hui que *Brutus*, *Cassius*, *Paphos*, *Agrippa*, *Livie*, *Octavie*, etc. || Je regrette, dit Ch. Nodier, que nous ayons si ridiculement francisé la plupart des noms anciens. *Tite* serait barbare aujourd'hui en parlant de l'empereur Titus, et *Titus* ne le serait pas moins en parlant de l'historien Tite-Live. D'où vient cette irrégularité? De l'usage, dira-t-on; mais ce n'est pas de l'usage d'Amyot, de Montaigne, de Charron, des bons écrivains de notre langue naissante. Il est curieux de remarquer que, chez tous les peuples, ce qui constitue l'usage, ce sont les mauvaises habitudes et les mauvaises autorités. || Les noms latins en *us* se changent rarement lorsqu'ils ne sont que de deux syllabes; on dit Porus, Pyrrhus, Brutus. Il faut en excepter les noms de saints, *Petrus*, *Paulus*. Ceux qui ont plus de trois syllabes prennent la terminaison française. *Tacitus*, Tacite; *Plutarchus*, Plutarque. Malgré cette règle, on dit Darius, Marius, Sertorius. || Montaigne loue Amyot d'avoir laissé les noms latins tout entiers, sans les bigarrer et sans les changer en leur donnant une cadence française. J'ai souhaité de même, dit-il, que ceux qui écrivent nos histoires en latin nous laissassent nos noms tels qu'ils sont; car, en les métamorphosant pour les garber à la romaine, nous ne savons plus où nous en sommes. Cependant tous ceux qui ont écrit l'histoire des nations étrangères ont fait ces sortes de changements. César a latinisé les noms propres celtiques, et qui voudrait garder les noms latins en français, serait très ridicule. Il est vrai qu'il y a quelque tempérament à garder dans la traduction des noms latins en français. Il faut bien se garder d'imiter le président de Thou, qui donne au chancelier de l'Hospital le nom de Xénius.

— Il est sur la liste des rois des noms qu'on traduit et d'autres qu'on offre dans la langue du pays. Pourquoi dire le pape Grégoire et l'empereur don Pedro? Pourquoi Guillaume, roi d'Angleterre, et dona Maria, reine de Portugal? Tâchons, même pour les noms, de nous mettre un peu d'accord avec nous-mêmes: ou conservons-les tous dans la langue des sujets de ces princes, ou traduisons-les tous, ce qui vaudrait mieux à notre avis, pour ne pas faire de disparate avec les anciennes chronologies au bout desquelles ces noms viendront prendre place tôt ou tard. Disons tout simplement Marie et non Maria, Michel et non Miguel, Pierre et non Pèdre ni Pédro. C'est bien assez d'avoir estropié la plupart des noms de saints et d'avoir traduit sainte Barbare par sainte Barbe, Marcellus par Marceau, Chlodovée par Cloud, Pius ou Pieux par Pie, et Cornelius par Corneille.

— Lorsqu'un nom propre est peu connu, qu'il manque d'ailleurs d'harmonie, ou qu'il peut réveiller une idée basse et triviale, il est permis non-seulement de l'altérer, mais même de le changer entièrement. C'est ainsi que Lefranc de Pompignan a cru devoir, dans sa tragédie de *Didon*, substituer au nom d'*Anne* celui d'*Élise*, non-seulement parce qu'il est plus harmonieux, mais principalement parce que le premier aurait pu rappeler l'*Anne, ma sœur Anne*, des contes de Perrault; substitution qui a également paru indispensable aux deux poètes qui ont traduit Virgile. || Desaintange a substitué au nom de Trachinie, contrée de la Thessalie, ainsi appelée du nom de la ville de Trachine, bâtie par Hercule, celui d'Héraclée, surnom du héros qui l'avait fondée.

> Tu viens dans *Héraclée*, où le meilleur des rois,
> Céyx, fait adorer la douceur de ses lois

— On pourrait encore, pour éviter ce nom désagréable, dire en latin *Trachine*.

> D'un seul nom, quelquefois le son dur et bizarre
> Rend un poème entier ou burlesque ou barbare.
> BOILEAU.

— Il y a quelques noms propres qui prennent l'article et un plus grand nombre qui ne le prennent pas. On ne dit pas le Mars, le Démosthène, et l'on dit bien le Lazare, la Madeleine. Peut-être a-t-on mis l'article, parce que ces deux noms propres sont devenus appellatifs et ont signifié un lépreux, une pécheresse. || On met toujours un article aux noms propres quand on veut les distinguer d'autres noms semblables. Le Jupiter de Phidias.

— De tout temps on a eu la passion de changer son nom ou de l'allonger. Démosthène reproche à Eschine d'avoir métamorphosé en Atrométe le nom de son père Tromès, cette faiblesse, ou plutôt cette sottise n'a pas régné dans la Grèce seule | Par ordonnance de 1555 il fut défendu de changer de nom sans une permission expresse du roi. || Toute police bien organisée défend les changements, les suppositions

de *nom*, l'emprunt du nom d'autrui. Il n'y a guère que les auteurs et les acteurs qui aient ce privilége. || Il y a toujours des gens qui savent éluder les lois sans les violer ouvertement. Ils ajoutent à leur nom bourgeois le nom du village où ils sont nés, d'une petite métairie qu'ils possèdent, ou dans laquelle ils ont sucé le lait de leur nourrice, et insensiblement ils oublient le premier nom, ou ne le signent que par initiale.

— L'orgueil des noms se fait remarquer jusque dans les noms de baptême : plusieurs de ceux-ci étant trop vulgaires, certains personnages en ont été chercher dans la mythologie. Il faut avouer cependant qu'il est des prénoms empruntés aux saintes légendes, qui sont devenus par fois bien ridicules : benêt vient de Benoît; Gilles, Nicodème, Pancrace, Cucuphat, Cucufin, Fiacre, Loup, réveillent peu de souvenirs poétiques. || Pendant la Révolution, l'enthousiasme pour la Grèce et Rome fit adopter les noms pompeux d'Anacharsis, d'Anaxagore, etc. Quelques partisans des terroristes empruntèrent même leurs noms. || Souvent nos habitudes euphoniques nous font nous tromper, quand nous croyons choisir ce qu'on appelle de beaux noms de baptême. Telles jeunes personnes qui se complaisent à entendre leurs noms de *Ursule*, de *Claudine*, etc., seraient presque fâchées de les porter, si on leur disait que ce sont les synonymes de petite ourse, de boiteuse, etc.

— Ne trouvez-vous pas, s'écrie plaisamment Voltaire, que les *noms* de vos portes, de vos rues, de vos temples, feraient un bel effet dans un poëme épique? On aime à voir Hector courir du temple de Pallas à la porte de Scée. L'oreille est aussi flattée que l'imagination amusée, quand les Grecs avancent de Ténédos aux rivages de Troie, sur les rives du Simoïs et du Scamandre; mais en vérité pourrait-on peindre vos héros partant de l'église Saint-Pierre aux Bœufs ou de Saint-Jacques du Haut-Pas, avançant fièrement par la rue du Pet-au-Diable, et par la rue Trousse-Vache, s'embarquant sur la *galiote* de Saint-Cloud et allant combattre dans la plaine de Longjumeau?

— Si les personnes qui, pour se distinguer, s'efforcent de prononcer les noms propres à l'étrangère, savaient ce qu'il en résulte souvent, elles changeraient d'habitude : car, si elles ne connaissent pas la langue d'où ces noms sont originaires, leur prononciation ne sera ni conforme à cette langue, ni française, et si elles la connaissent, il y aura fort souvent dans la prononciation exacte de l'affectation et du ridicule, quand un nom étranger viendra se mêler dans une phrase française. L'orateur politique, par exemple, qui entretiendrait ses auditeurs de *sir Ouilème Edemz*, de *lord Béteurste* et de *Cas'lri*, serait aussi peu compris que le littérateur qui, en société, parlerait des poésies de *Bék'n*, de *Lâebnitz*, de la pièce de *done Houane* et des aventures de *done Quihoté*; et, à l'oreille des étrangers, il est tout aussi choquant de nous entendre dire *Nècre*, *Klèbre*, *Ouagingtone*, *Neukècetele*, etc., que si nous disions, d'après le génie de notre langue, *Nekère*, *Klebère*, *Vachington*, *Neucastle*. Cette dernière prononciation est du moins française, l'autre n'est d'aucune langue. Le principe émis en faveur de la prononciation à l'étrangère est qu'un nom propre, pour désigner l'identité, doit être prononcé identiquement. Le principe est philosophique, mais l'exécution en est impossible : il faudrait alors exiger que chaque peuple de la terre connût la prononciation de tous les autres peuples.

— C'est une faute grave d'habiller à la moderne les noms propres anciens, tels que *Montagne* pour *Montaigne*, *Rétif de la Bretonne* pour *Restif de la Bretonne*, *Duguéclin* pour *Duguesclin*, *Sulli* pour *Sully*, etc. || Il est tout aussi singulier de voir les grammairiens prétendre que les noms *Sully*, *Regnard* doivent se prononcer *Su-yi*, *Re-nard* et changer ainsi complétement, par le fait, le nom des individus qui les ont portés?

— Lorsque le prénom ou nom de baptême vient après le nom de famille, on n'est pas d'accord sur la manière de séparer le nom de famille des prénoms. Ainsi l'on trouve ces quatre manières en usage : *Joubert, Jean, Pierre, Henri*; *Joubert*, *Jean-Pierre-Henri*; *Joubert*, (*Jean-Pierre-Henri*); *Joubert*, (*Jean Pierre Henri*). On ne trouve que dans les manuscrits les noms de baptême séparés par des virgules, et l'ignorance seule peut employer de tels signes : l'obscurité la plus positive en résulterait. Bien que ces noms soient de vrais qualificatifs du nom propre, aussi bien que les mots *jeune*, *grand*, *gros*, etc., qui, à la même place, seraient précédés de la virgule, ils n'en concourent pas moins à former un tout, une sorte de nom composé, et, dans ces derniers, c'est le trait d'union et non la virgule qu'il faut employer. Mais la virgule doit-elle indiquer la division qui existe entre le nom de famille et les noms de baptême? Pas davantage. Il y a bien ici deux parties, mais il n'y a qu'un tout, qu'une désignation d'un individu, et la virgule causerait souvent des méprises, en faisant supposer le contraire. Faut-il donc lier par le trait d'union tous les mots composant l'appellation? Non encore, car l'obscurité en résulterait dans bien des cas, puisque bien des prénoms servent de noms de famille. Il semble que ce qu'il y a de mieux à faire en pareil cas, c'est de renfermer les prénoms entre des parenthèses, ce qui indique que ces noms sont placés après le nom au lieu de se trouver devant. Si le prénom se trouvait avant le nom de famille, il ne serait pas uni au nom de famille par un trait d'union. C'est ce que l'on fait aussi très-souvent quand le prénom vient après le nom de famille.

— *Du nom*. Expression usitée parmi les historiens et les généalogistes pour distinguer les personnes de même qualité et de même nom. Louis I^er^ du nom. Philippe II du nom.

— Fig. et fam. *Décliner son nom*, Dire qui l'on est, afin de se faire connaître. Être obligé de décliner son nom

— Prov. *Je ne lui ai jamais dit pis que son nom*. Je ne lui ai jamais rien dit d'injurieux ni d'offensant. || *On ne saurait lui dire plus que son nom*. Son nom est si décrié, si diffamé, que c'est la plus grande injure qu'on lui saurait dire. || *C'est un homme à qui il ne faut pas dire plus haut que son nom*. C'est un homme qui s'offense aisément. || *Nommer les choses par leur nom*. Donner sans aucun ménagement aux choses et aux personnes les noms les plus odieux qu'elles méritent. Il nomme les choses par leur nom, il appelle les voleurs *voleurs* et les fripons *fripons*.

Je ne puis rien nommer si ce n'est par son *nom*;
J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon (Boil.)

|| Employer dans la conversation des termes que la bienséance en a bannis. Se donner, prendre la liberté de nommer les choses par leur nom. || *Je réussirai ou j'y perdrai mon nom*. Je suis décidé à ne rien ménager, à tout sacrifier pour réussir dans cette affaire. || *Il vaut mieux que son nom*. Il n'est pas si méchant qu'on le dit. || *Chose n'a point de nom*. Se dit à ceux qui ne se souviennent point du nom d'une personne.

— Dans le style soutenu, en vers comme en prose, on dit *appeler quelqu'un du nom de*, *le saluer du nom de*, pour Lui donner tel nom, telle qualité.

Mais Pluton me peut seul ravir l'espoir si doux
D'être un jour appelé du *nom* de son époux.
(Mollevaut.)

— Les poëtes disent *son nom est*, pour il se nomme.

Ce Dieu, maître absolu de la terre et des cieux,
N'est point tel que l'erreur le figure à vos yeux.
L'Éternel *est son nom*, le monde est son ouvrage
(Racine.)

Une île, Ténédos *est son antique nom*,
S'élève au sein des mers à l'aspect d'Ilion. (Delille.)

— On dit aussi *avoir nom*, pour Se nommer, mais cette périphrase ne convient qu'au style familier ou badin. Démophon... Justement, c'est ainsi qu'*il a nom*. (Regnard.)

Certain ajustement, dites-vous, rend jolie :
J'en conviens, il est noir, ainsi que vous et moi,
Je veux qu'*il ait nom* mouche. . . (Delille.)

— Joas répond à Athalie, qui lui demande comment vous nommez-vous? *J'ai nom* Eliacin. (Rac.) Cette locution simple et familière est fort bien dans la bouche d'un enfant; mais l'Euripide français se serait bien gardé de faire dire à Achille ou à Mithridate, *j'ai nom Achille*, *j'ai nom Mithridate*.

— Prat. Titre, qualité en vertu de laquelle on agit, en vertu de laquelle on prétend à quelque chose. Procéder au nom et comme tuteur. Ès-noms qu'il procède.

— *Céder ses droits*, *noms*, *raisons et actions*. Transporter les droits et titres en vertu desquels on prétend quelque chose.

— *Répondre d'une chose en son propre et privé nom*. En être personnellement responsable. || *Être attaqué*, *poursuivi en son propre et privé nom*. Être attaqué, poursuivi directement et personnellement.

— Comm. *Nom social*. Nom sous lequel des associés indiquent au public leur association et leur raison de commerce. La signature du nom social oblige, non-seulement celui qui signe, mais tous ses co-associés.

— *Faire le commerce sous son nom*. Le faire pour soi-même.

— La personne. Son nom figure souvent dans l'histoire. Son nom restera gravé dans tous les cœurs. Son nom sera béni. Il est fâcheux qu'on ait mêlé son nom dans des contes ridicules. Que votre *nom* soit écrit dans tous les ouvrages que la vanité de l'esprit veut rendre immortels; que je vous plains, s'il n'est pas écrit dans le livre de vie! (Fléch.) Que nous reste-t-il de ces grands *noms* qui ont joué un rôle si brillant dans l'univers? (Id.) Leur nom même ne s'est conservé jusqu'à nous qu'à la faveur des *noms* des martyrs qu'ils ont immolés. (Mass.) Ces races antiques rendront bientôt, à leur tour, à des *noms* nouveaux les dépouilles qu'elles avaient recueillis de la décadence des *noms* illustres qui les avaient précédés. (Id.) L'empire des *noms* consacrés est tout-puissant; on s'en autorise pour faire ce qu'ils auraient blâmé. (Boiste.) C'est un poids bien pesant qu'un *nom* trop tôt fameux. (Volt.)

Entre les *noms* fameux
Qu'une pareille haine a signalés contre eux,
Nul ne leur a plus fait acheter la victoire. (Racine.)

— Réputation. S'acquérir, acquérir un grand nom. Se faire un grand nom dans les lettres. Se faire un grand nom dans la guerre. Remplir toute la terre de son nom. Avoir un grand nom parmi les hommes. Porter son nom jusqu'aux extrémités du monde. Son nom efface tous les autres noms. Ne laisser aucun nom. Laisser un nom odieux, exécré. Cet auteur a déjà quelque nom. Les grands *noms* abaissent au lieu d'élever ceux qui ne savent pas les soutenir. (La Rochef.) Qu'on ne vienne pas me vanter un *nom*; il est très-petit si celui qui le porte est inutile à l'État (Id.) De bien des gens, il n'y a que le *nom* qui vaille quelque chose, quand vous les voyez de fort près, c'est moins que rien; de loins ils en imposent. (La Bruy.) Héritiers d'un grand *nom*, il paraît inutile aux grands de s'en faire un à eux-mêmes. (Mass.) Je ne crains que le *nom* que je laisse après moi. (Rac.)

Mérite un nom, mais pour être heureux tâche
Avant ta mort de n'être pas nommé. (Voltaire.)

— Quoique *nom* signifie Renommée, il n'en est pas tellement le synonyme qu'il puisse toujours s'employer à sa place, et il y a beaucoup de phrases où il ne fait pas bien dans cette acception.

Vous avez tant de *nom* que tous les rois voisins
Vous veulent comme Orode, unir à leurs destin
(Corneille.)

Nuit et jour un auteur médite, écrit, corrige,
Et dans l'espoir d'un *nom*, travaille incessamment.
(Dufresnel.)

Avoir tant de nom et *l'espoir d'un nom* ne sont pas des expressions reçues, quoiqu'on dise *avoir un grand nom* et même *avoir quelque nom*. || Gresset a dit *le lien du nom* : Je fuis du *nom* le dangereux lien Et M. Le Suirre, *gagner un nom*.

Dois-je enfin pour gagner un *nom*
Risquer d'empoisonner ma vie?

On critique cette dernière expression dans l'*Année littéraire*. Celle de Gresset ne mérite pas moins le blâme.

— Dans cette acception, *nom* ne s'emploie que dans un sens absolu : on peut *acquérir un nom* et non pas *du nom*. Il rejette le régime composé. On n'acquiert pas le nom d'être un homme d'honneur, on en acquiert le renom.

— Corneille a dit dans *Sertorius* : Je n'ose m'éblouir d'un peu de *nom* fameux. Voltaire a fait sur ce vers la remarque suivante : « Le mot *peu* ne convient point à *un nom*. *Un peu de gloire, un peu de renommée, de réputation*, se dit dans toutes les langues; et *un peu de nom* dans aucune. Il y a une grammaire commune à toutes les nations qui ne permet pas que les adverbes de quantité se joignent à des choses qui n'ont pas de quantité. On peut avoir plus ou moins de gloire ou de puissance, mais non pas plus ou moins de nom. »

— *La gloire de son nom*. Sa gloire, sa renommée. La gloire de son nom était parvenue jusqu'en ces contrées lointaines. Porter en tous lieux la gloire de son nom.

— *Cet homme est sans nom*, *c'est un homme sans nom*. On ne le connaît point dans le monde, il est sans crédit, sans autorité, sans réputation.

— Naissance, noblesse. C'est un homme de nom. N'être pas riche, n'avoir pour soi que son nom. Si l'on a quelque égard pour un grand *nom*, c'est comme on en a pour une vieille pièce de monnaie. (Pr. de Ligne.)

Avez-vous pu penser qu'au sang d'Agamemnon
Achille préférât une fille sans *nom*? (Racine.)

— *C'est un nom qui s'éteint*. Se dit d'une famille dont le nom ne peut plus se continuer, faute d'héritiers mâles.

— Se dit quelquefois d'une épithète, d'une qualification morale qu'on donne pour honorer ou pour flétrir. Ce prince a mérité le nom de grand. Être indigne du nom d'ami, de bienfaiteur. C'est pourquoi ce fils de Dieu prend le *nom* de Verbe, afin que nous entendions qu'il naît dans le sein du Père. (Chateaub.) Tous ceux qui portent des *noms* de justes aux yeux des hommes n'en ont pas le mérite devant Dieu. (Mass.) Si tout meurt avec nous, les doux *noms* d'enfant, de père, d'ami, d'époux, sont donc des *noms* de théâtre et de vains titres qui nous abusent. (Id.) C'est une erreur bien déplorable que les hommes aient attaché des *noms* pompeux à toutes les entreprises des passions. (Id.) Le *nom* seul d'assassin l'épouvante et l'arrête. (Rac.)

Ce nom de roi des rois et de chef de la Grèce
Chatouillait de mon *nom* l'orgueilleuse faiblesse.
(Racine.)

— *Le nom chrétien*, *le nom romain*, *le nom français*, etc. Tous les chrétiens, le christianisme; tous les Français, la monarchie française, etc. Ce soudan fut un redoutable ennemi du nom chrétien. Le nom romain s'était répandu par toute la terre. Un prince qui a honoré le *nom* français. (Boss.) Vous trouverez partout l'horreur du *nom* romain. (Rac.)

— Gramm. Mot qui sert à désigner ou à qualifier une personne ou une chose, les personnes ou les choses. Le nom est susceptible de nombre et de genre. Le nom est une des principales parties du discours. On ne peut former une proposition qu'il n'y ait un nom et un verbe exprimés ou sous-entendus. Nom propre. Nom appellatif ou commun. Nom collectif. Nom partitif. Nom diminutif. Nom masculin. Nom féminin. La langue grecque et la langue latine ont des noms neutres. Transposant cent fois et le *nom* et le verbe. (Boil.)

— *Nom commun*. Nom qui convient à tous les êtres, à tous les objets de la même espèce. On l'appelle aussi *nom appellatif*. || *Nom propre*. Nom qui ne sert qu'à distinguer un être, un objet, des autres êtres, des autres objets de la même espèce. Créé d'abord à l'usage de l'homme, il est passé de celui-ci aux êtres ou aux objets qu'il éprouvait le besoin de désigner d'une manière particulière, depuis les dieux qu'il invoquait, jusqu'à l'animal domestique qu'il voulait appeler à lui, le vaisseau, la cloche, auxquels il semblait prêter à la fois une existence et un nom. || *Nom collectif*. Nom qui exprime une collection complète ou partielle. || *Nom composé*. Nom formé de plusieurs mots réunis entre eux dans le langage par la vitesse de la prononciation, et dans l'écriture par des traits d'union. || *Nom relatif*. Nom qui exprime les degrés de parenté ou les relations du supérieur à l'inférieur, ou réciproquement. Tels sont *parrain*, *mari*, *valet*. || *Nom métaphysique* ou *nom abstrait*. Nom qui n'exprime qu'une manière d'être, en faisant abstraction des êtres et de leurs qualités. || *Nom physique*. Nom représentant les choses qui peuvent frapper nos sens, ou qui ont dans notre conception une existence réelle.

— *Nom d'agent*. S'est dit quelquefois, en grammaire générale, du sujet d'un verbe actif.

— Gramm. ar. *Nom d'agent*. Se dit d'un adjectif dérivé de la voix subjective du verbe. || *Nom de patient*. Adjectif dérivé de la voix objective du verbe. *Nom abstrait*. Nom appellatif qui désigne une qualité séparée du sujet. || *Nom propre improvisé*. Celui qui n'a été dès son origine que le nom d'un individu. || *Nom propre transporté*. Celui qui a été d'abord un nom appellatif, un verbe, ou même une phrase entière. Le nom *Abd-Allah* signifie : le serviteur de Dieu; c'est un nom propre transporté. || *Nom solide*. Se dit à peu près dans le même sens que Nom primitif, et par opposition à Dérivé || *Nom d'action*. Nom abstrait qui désigne l'action du verbe qui lui sert de racine, abstraction faite de tout sujet, de tout objet, et de toute circonstance de temps. Le nom d'action, quoique dérivé lui-même du verbe, peut être considéré comme sa racine logique. || *Nom d'unité*. Nom verbal qui indique que l'action ne se fait qu'une seule fois. || Les Arabes ont encore plusieurs espèces de noms remarquables, que leur dénomination fait suffisamment connaître. Tels sont le nom spécificatif, le nom de lieu et de temps de l'action, le nom d'abondance dans un même lieu, le nom d'instrument ou de vase, le nom diminutif, le nom de pluralité, espèce de collectif; le nom de fraction.

— Sous le point de vue de la nature des objets, on distingue des *noms substantifs* et des *noms adjectifs*. V. SUBSTANTIF et ADJECTIF.

— Log. Tout mot qui sert à désigner une chose. Ainsi, sous ce point de vue, l'infinitif des verbes est un véritable nom. En effet, *voir*, *parler*, *chanter*, *souffrir*, sont autant de noms de certaines choses que l'on appelle autrement *vue*, *parole*, *chant*, *souffrance*.

— Anc. art milit. *Nom de nuit*. Mot qui, avant l'usage du mot d'ordre, se donnait comme signe de reconnaissance pendant la nuit.

— Algèb. S'est dit pour exprimer une quantité qui a devant elle un signe par le moyen duquel elle est ordinairement jointe à d'autres quantités, qui toutes ensemble sont appelées *quantités de deux noms*, *de trois noms* ou plus ordinairement *binomes*, *trinomes*. Ainsi $a - b$ est une quantité de deux noms ou binome dont les *noms* sont a et b. $A - b - c$ est une quantité de trois noms ou un trinome.

— *Nom de Jésus*. Petite peinture ou chiffre, où ce nom est en abrégé, composé d'un I, d'un H et d'un S, avec une croix au milieu, et qui porte sur la traverse du H. Cette abréviation vient du grec, parce qu'en cette langue le nom de Jésus commence par IHS.

— *Nom* se disait aussi pour Promesse. Il lui a donné cette bague au nom du mariage, c'est-à-dire, en lui promettant de l'épouser.

— *Au nom de*. loc. prépos. De la part de. Emprunter de l'argent au nom de son maître. Peu importe aux amants de la domination au *nom* de qui, sous quelles couleurs ils l'exercent. (Boiste.) || On dit dans le même sens, *en mon nom*, *en son nom*. Quand je les vois..... te promettre en leur *nom* les faveurs du Parnasse. (Boil.) On se fait esclave d'un souverain, pour être tyran en son *nom*. (Boiste.)

— En considération de. Je vous demande cela au nom de notre ancienne amitié, au nom de tout ce que vous avez de plus cher. Je vous en conjure au nom de Dieu. C'est presque toujours au *nom* du bien et du mieux que le mal se fait. (Boiste.)

Au nom du sacré nœud qui me lie avec vous,
Dissimulez, seigneur, cet aveugle courroux.
(Racine.)

— En l'honneur de. Tous les temples ouvert fument en votre *nom*. (Rac.)

— *De nom*. loc. adv. Se dit par opposition à Réellement et de fait. N'être roi que de nom.

Toujours humble, toujours le timide Néron
N'ose-t-il être Auguste et César que de nom? (Rac.)

— *Sous le nom de*. De toutes parts s'élevèrent des autels et des temples magnifiques consacrés sous sa protection et sous son *nom*, à la gloire de son fils. (Mass.) Ah! que sous de beaux *noms* cette gloire est cruelle! (Rac.)

— *Nom*, pris dans sa première acception, et non dans celle de renommée, s'unit à la rime avec *renom*

Des nymphes, l'arc en main, la troupe virginale
Oublia pour ses bois les forêts du Ménale.
Une d'elles surtout fut longtemps en renom.
Thamés était son père, et Lodono son *nom*
(Boisjolin.)

Tibérinus, issu de leur auguste race,
De l'empire après eux agrandit le renom.
Et noyé dans le Tibre, il lui donna son *nom*
(Drepaintange.)

— Syn. comp. NOM. RENOM. RENOMMÉE. Le *nom* annonce une sorte de célébrité; le *renom* s'applique à la réputation; la *renommée* est au-dessus de l'une et de l'autre. Sans épithète, ces trois synonymes se prennent ordinairement en

bonne part ; mais le mot *nom* ne se dit guère que dans le genre noble, tandis qu'on dit d'un artisan qu'il a du *renom*, qu'il a le renom ou la réputation d'être un bon ouvrier. La renommée ne se dit que de la réputation de ce qui est grand et noble. ‖ NOM. DENOMINATION. Le *nom* est un mot choisi arbitrairement pour être le signe d'une idée. Mais si, d'après les qualités connues d'une chose, on se détermine à lui donner un *nom*, cette manière de le désigner se nomme *dénomination*.

NOMADE. adj. des 2 g. (du gr. νομή, pâturage ; ou de νόμος, loi, parce que les peuples nomades se font à eux-mêmes leurs lois). Errant, qui n'a point d'habitation fixe. Se dit surtout des nations, des tribus, des peuplades. Nation nomade. Peuple nomade. Tribu nomade. Les Tartares sont des peuples nomades, ainsi que les Bédouins et autres races d'Ismaélites, confinés dans les déserts de l'Arabie. Les cafres *nomades* en Afrique ont d'immenses troupeaux de bœufs. (Virey.) Eternels enfants de la nature, les peuples *nomades* passent sur le globe sans y laisser de traces durables de leur existence individuelle. (Id.)

— Géogr. anc. S'est dit plus particulièrement des Scythes d'Europe et des Numides d'Afrique. C'est la forme grecque du mot *numide*.

— Chir. S'est dit, par analogie, de certains ulcères rongeants.

— Se prend aussi substantiv. C'est un peuple de nomades. Les nomades se distinguent des peuples sauvages, en ce que ceux-ci, réunis en petites hordes dans leurs habitations, font bien des excursions au loin, pour la chasse ou pour la guerre, mais demeurent d'ordinaire dans les mêmes contrées. Au contraire, les nomades n'ont aucune habitation fixe : ils dressent des tentes, ou arrêtent leurs chariots, ou parquent leurs troupeaux, tantôt en un lieu, tantôt en l'autre, lorsque le terrain ou la prairie ne leur fournit plus rien. Ce sont des peuples pasteurs ; ils ont ou le cheval ou le chameau, ou le bœuf pour auxiliaires de la vie ; mais, ne cultivant rien, ils vont périodiquement recueillir çà et là ce que la nature produit, et nourrissent ainsi sans frais, et sans autre peine que leur existence voyageuse, de nombreux troupeaux.

NOMADE. s. f. (du gr. νομάς, qui vit au milieu des troupeaux). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, établi pour quelques espèces voisines des abeilles et des andrines.

NOMANCIE. s. f. (du lat. *nomen*, fait du gr. ὄνομα, nom, et μαντεία, divination). Art divin. Divination par les lettres du nom d'une personne. Ce mot paraît n'être qu'une altération d'*onomancie* ou d'*onomatomancie*. On a dit *nomance* dans le même sens.

NOMANCIEN, ENNE. adj. Qui concerne la nomancie.

— Qui tient à la nomancie.

NOMANCIEN, ENNE. s. Celui, celle qui se livre à la nomancie.

NOMARCHAT. s. m. V. NOMARCHIE.

NOMARCHIE. s. f. Hist. Gouvernement d'un nome. ‖ Fonction d'un nomarque.

NOMARQUE. s. m. (ét., gr., νόμος, nome ; ἀρχή, commandement). Ant. Gouverneur d'un nome, dans l'ancienne Egypte.

NOMBLES. s. m. pl. (du lat. *umbilicus*, nombril). Vener. Se dit des deux muscles de l'intérieur des cuisses du cerf.

— On le dit aussi des bœufs et des vaches.

— Art culin. Se disait autrefois d'une longe de veau et d'une échinée de porc.

NOMBRABLE. adj. des 2 g. (du lat. *numerabilis*). Didact. Qui peut être nombré, compté. Quantité abstraite, nombrable.

— Ce mot a été forgé par Linguet. Ce fameux dépôt des connaissances humaines, ou les hommes les plus distingués dans les lettres consultent leurs illustres et *nombrables* découvertes. (Linguet.)

NOMBRAIGE. s. m. Féod. Droit dû à l'agent qui comptait les gerbes de la dîme et du champart.

NOMBRANT. part. prés. du v. Nombrer. Qui nombre. Il est toujours invariable.

NOMBRANT. adj. m. Arithm. Qui sert à nombrer. N'est usité que dans cette locution *nombre nombrant*. Nombre considéré en lui-même.

NOMBRE. s. m. (du lat. *numerus*). Collection ou assemblage d'êtres ou de choses semblables. Un grand nombre d'hommes. Un nombre prodigieux. Un petit nombre d'amis. Le nombre des combattants. Le nombre des ennemis. Un grand nombre d'intrigues. Le nombre de ses conquêtes. Un nombre fortuit de convives. Un certain nombre d'années. Un petit nombre de justes. Le nombre de nos vaisseaux. Le nombre de ses exploits. Si le *nombre* des cultivateurs propriétaires était doublé dans le royaume, les terres en rapporteraient au moins une fois davantage. (B. de St-P.) Le *nombre* prodigieux de végétaux jetés comme au hasard dans les prairies et dans les forêts nous présente un spectacle très-agréable. (Id.)

— *N'être là que pour faire nombre*. Se dit d'une personne qui n'est de nulle considération dans la compagnie dont elle est membre.

— Il se dit aussi des choses. Chaque jour, quelque mauvais qu'il soit, fait *nombre* dans la vie : mettez-le à profit. (Boiste.)

— Quantité, multitude. Avoir un bon nombre d'amis. Il y avait un nombre infini de personnes à cette fête. Un *nombre* infini d'oiseaux faisaient résonner ces bocages de leurs doux chants. (Fén.) On voit dans les cercles un petit *nombre* d'hommes et de femmes qui pensent pour tous les autres, et par qui tous les autres parlent et agissent. (J.-J. Rouss.) Un *nombre* infini de maîtres de langues, d'arts et de sciences, enseignent ce qu'ils ne savent pas. (Montesq.) Partout le petit *nombre* de citoyens qui gouverne cherche à se maintenir contre le grand *nombre* de citoyens qui obéit. (Barth.) Un grand *nombre* d'hommes, lorsque leur raison est libre, ne donne jamais son assentiment complet à toutes les opinions d'un seul. (Mme de Staël). Un grand *nombre* d'hommes peut être nuisible à l'État. (Marm.)

— Dans ce sens il est quelquefois suivi d'un substantif singulier. Un *nombre* infini de monde assistait à ce spectacle. (Acad.)

— On dit quelquefois sans article, Avoir nombre d'amis. Nous étions nombre de gens. Nombre d'historiens l'ont ainsi raconté. Voir quelqu'un nombre de fois.

— Après *nombre de*, suivi d'un pluriel, les poètes sont libres de mettre le verbe au singulier ou au pluriel. *Nombre* de gens fameux en ce genre ont écrit. (La Font.)

> Et que la nuit passée un *nombre* de bandits,
> N'a laissé que les murs dans le prochain logis.
> (REGNARD.)

— S'emploie quelquefois avec ellipse du mot *hommes*. Le petit *nombre* n'envisageait que son propre intérêt. (Rollin.)

— Bibliogr. *Le Livre des Nombres* ou *les Nombres*. Le quatrième livre de Moïse, ainsi appelé, parce qu'il contient le dénombrement du peuple hébreu. C'est l'histoire des Hébreux pendant les quarante ans qu'ils ont voyagé dans le désert.

— Ant. *Nombres babyloniens*. Se dit des calculs astrologiques des Babyloniens ou Chaldéens.

— *Dans le nombre*. loc. adv. Parmi plusieurs, entre plusieurs. J'ai vu ces tableaux ; dans le nombre, il y en a beaucoup de médiocres, il n'y en a qu'un d'excellent.

— *Au nombre de, du nombre de*. loc. prépos. Parmi, au rang. Mettre quelqu'un au nombre des saints, des martyrs. Être au nombre des hommes illustres. Être du nombre des élus. Mettre quelqu'un au nombre de ses amis.

> . . . Peux-tu compter au *nombre* des malheurs,
> Une mort qui prévient et finit tant de pleurs ?
> (RACINE.)

— *Du nombre*. loc. adv. Parmi. J'ai vu la liste des personnes invitées, vous n'êtes pas du nombre. Plusieurs s'y rendaient, je me suis mis du nombre.

> Mais sitôt que d'un trait de ses fatales mains,
> La Parque l'eut rayé du *nombre* des humains.
> (BOILEAU.)

— *Sans nombre*. loc. adv. Se dit d'une grande multitude, d'une quantité que l'on suppose innombrable. Des témoins sans nombre. Avoir de l'argent sans compte et sans nombre. Des réclamations sans nombre. De merveilles sans *nombre* effrayer les humains. (Rac.) De figures sans *nombre* égayez votre ouvrage. (Boil.)

— Blas. Se dit des étoiles, des fleurs de lis, dont l'écu est chargé, sans qu'il y ait de nombre prescrit, fixé. Porter d'azur aux fleurs de lis sans nombre.

— Vêner. V. NOMBLE.

— Math. Collection d'unités ; rapport abstrait d'une quantité à une autre quantité de la même espèce que l'on prend pour unité. Il se dit aussi de l'unité et des parties de l'unité. L'idée de nombre résulte de la considération simultanée d'un ou de plusieurs objets de la même espèce. De cette conception du nombre fournie par les sens, on peut s'élever à la perception abstraite des nombres en eux-mêmes, et indépendamment des objets particuliers dont ils indiquent la réunion. C'est ainsi que les nombres se présentent dans les combinaisons que la science leur fait subir ; c'est ainsi que les considère l'arithmétique, branche des mathématiques le plus spécialement consacrée aux nombres. L'unité est l'élément du nombre. Multiplier un nombre par un autre. Diviser un nombre par un autre nombre. Le nombre de dix. Le nombre de vingt. Le nombre de cent. La division des nombres. Les deux seules modifications que l'on puisse faire subir aux nombres consistent à les ajouter les uns aux autres ou à les retrancher les uns des autres. Répéter un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre. Savoir combien de fois un nombre est contenu dans un autre. Les nombres ont la propriété de pouvoir ou de ne pas pouvoir contenir un nombre exact de fois d'autres nombres plus petits. L'homme avait conçu le temps, il créa les *nombres*. (Rivarol.)

— Les hommes se sont toujours servis, pour représenter les nombres, de signes particuliers nommés *chiffres*. Ces signes n'ont pas été et ne sont pas encore les mêmes pour tous les peuples. Leur simplicité et la facilité qu'ils offrent ont dû avoir, et ont eu en effet une grande influence sur les développements de la science des nombres chez les divers peuples. Les Grecs se servaient des lettres de leur alphabet ; les Romains, de signes empruntés aussi à l'écriture du langage. Les chiffres actuellement employés par nous, et le système de numération au moyen duquel nous les combinons, nous viennent des Arabes, ou, suivant d'autres, des Indiens. Cet admirable système est certainement l'une des causes du progrès des sciences mathématiques en Europe. V. CHIFFRES.

— *Nombre abstrait*. Tout nombre considéré en lui-même, sans application à rien de déterminé. C'est toujours sur les nombres abstraits que se font les opérations de l'arithmétique.

— *Nombre concret*. Celui par lequel on désigne l'espèce de quantité à laquelle il se rapporte, comme quand on dit, Deux francs dix centimes. Un mètre trois centimètres. Les nombres concrets ne paraissent que dans les énoncés des problèmes et les résultats de leurs solutions.

— *Nombre nombrant*. Se dit, mais rarement, pour Nombre abstrait.

—*Nombre cardinal*. Tout nombre qui sert à marquer la quantité, comme un, deux, trois, etc.

— *Nombre d'ordre* ou *ordinal*. Tout nombre qui sert à marquer l'ordre, comme premier, second, troisième, etc. Les nombres ordinaux se forment, abstraction faite de *premier* et de *second*, du nom de nombre cardinal correspondant, auquel on ajoute *ième*, après avoir toutefois retranché préalablement l'*e* final, s'il s'en trouve un dans le nombre cardinal. Cependant, *neuf* fait *neuvième*, *cinq*, *cinquième*. Excepté *premier*, qui s'écrit 1er, tous ces nombres se représentent par le signe du nombre cardinal correspondant que l'on surmonte d'un petit ° vers la droite, ou que l'on écrit ainsi : 2me, 3me, etc.

— *Nombre collectif*. Tout nombre qui exprime l'assemblage de plusieurs nombres, comme une dizaine, une vingtaine, une centaine, etc.

— *Nombre proportionnel*. Nombre qui exprime la quantité plus ou moins considérable d'une chose, relativement à une autre. Le double, le triple, le quadruple.

— *Nombres distributifs*. Nombres qui expriment la manière dont une quantité est partagée. Un à un, deux à deux, trois à trois.

— *Nombre entier*. Celui qui contient l'unité un certain nombre de fois exactement, comme un, deux, trois, quatre, cinq, etc.

— *Nombre rompu* ou *fractionnaire*. Celui qui ne contient que des parties de l'unité, comme un demi, deux tiers, trois quarts, etc. ‖ On l'appelle autrement *fraction*.

— *Nombres complexes*. Nombres formés des fractionnaires joints aux nombres entiers dont ils représentent des parties.

— *Nombres naturels*, *nombres entiers*, ou *nombres*. Ceux que l'on regarde comme des touts, sans supposer qu'ils soient parties d'autres nombres.

— *Nombre déterminé*. Celui qui se rapporte à quelque unité donnée, comme le nombre ternaire trois. On l'appelle proprement *nombre*.

— *Nombre indéterminé*. Celui qui se rapporte à une unité en général. On l'appelle aussi *quantité*.

— *Nombre simple*. Celui qui s'exprime par plusieurs figures, dont la première à droite n'est pas zéro : 24, 36, 53.

— *Nombre articulé*. Celui qui peut se partager en dizaines, comme 20, 30, 40, etc.

— *Nombre premier* ou *primitif*. Tout nombre qui ne peut être divisé exactement et sans reste, par aucun autre nombre que par l'unité, comme trois, cinq, sept, onze, treize, etc. On l'appelle aussi *nombre incomposé*.

— *Nombre composé*. Celui qui peut se diviser en plusieurs parties égales, qui peut être mesuré par d'autres que l'unité. Ainsi 4 est mesuré par 2, 6 par 3 et par 2.

— *Nombre carré*. Tout nombre qui vient de la multiplication d'un nombre par lui-même, comme quatre qui vient de la multiplication de deux par deux ; neuf, qui vient de la multiplication de trois par trois ; vingt-cinq, qui vient de la multiplication de cinq par cinq, etc.

—*Nombre cube* ou *cubique*. Le produit d'un nombre multiplié deux fois par lui-même. Ainsi, huit est un nombre cube, dans lequel quatre, qui est le nombre carré, est multiplié par sa racine, qui est deux.

— *Nombre décimal*. Nombre de parties de l'unité divisée en dix.

— *Nombre nombré*. C'est le même que le nombre concret, mais on s'en sert bien plus rarement.

— *Nombre pair*. Celui qu'on peut diviser par 2 exactement et sans reste.

— *Nombre impair*. Celui qui ne peut être divisé exactement et sans reste en deux parties égales.

— *Nombre rationnel*. Celui qui a une mesure commune avec l'unité. On l'appelle aussi *nombre commensurable*.

— *Nombre irrationnel* ou *sourd*. Celui qui est incommensurable avec l'unité. On l'appelle aussi *nombre incommensurable*.

— *Nombre entier rationnel*. Celui dont l'unité est une partie aliquote.

— *Nombre rationnel rompu*. Celui qui représente quelque partie aliquote de l'unité.

— *Nombre rationnel mixte*. Celui qui est composé d'un nombre entier et d'un nombre rompu, ou de l'unité et d'une fraction.

— *Nombres semblables*. Ceux dont les petits cubes peuvent se ranger de façon à former des parallélipipèdes rectangles semblables.

— *Nombres cosiques*. Les diverses puissances d'un nombre multiplié plusieurs fois par lui-même. Racine, carré, cube, carré de carré, cube cubique, etc., sont des cosiques.

— *Nombre diamétral*. Nombre plan, ou produit de deux nombres dont les carrés des deux côtés font de même un carré dans la somme.

— *Nombre double en puissance*. Nombre dont le carré est deux fois aussi grand qu'un autre nombre.

— *Nombre géométrique*. Nombre qu'on peut diviser sans reste, comme le nombre 16, qui se divise par 8, 4 et 2 ; on l'appelle aussi *nombre composé* ou *nombre second*.

— *Nombre incomposé linéaire*. Celui qui ne peut être mesuré par aucun autre nombre que par lui-même ou par l'unité, tels sont les nombres 1, 3, 5, 7, etc.

— *Nombres proportionnels*. Nombres qui sont entre eux dans une proportion.

— *Nombres proportionnels arithmétiquement*. Nombres qui croissent ou décroissent, selon une différence continuelle, comme, 3, 5, 7, 9, où la différence entre deux nombres se trouve toujours la même.

— *Nombres proportionnels continuellement*. Nombres qui se suivent dans une même raison, de sorte que chacun d'eux, excepté le premier et le dernier, remplit en même temps la place du terme de l'antécédent et du conséquent d'une raison.

— *Nombre pronique*. La somme d'un carré et de sa racine.

— *Nombre rond*. Nombre qui ne contient que des dizaines, des centaines, des mille, etc., 10, 100, 1,000 sont des nombres ronds. ‖ Dans l'usage ordinaire, il se prend souvent pour nombre entier. Neuf est un nombre rond par rapport à huit et demi.

— Anc. arithm. *Nombre plan*. Celui qui est formé par la multiplication de deux nombres entre eux, et qui représente une surface rectangulaire. ‖ *Nombre solide*. Celui qui se forme en multipliant un nombre plan par un troisième facteur, et qui représente un parallélipipède rectangle. ‖ *Nombre triangulaire*. Se dit des nombres formés par l'addition d'une certaine quantité des premiers termes de la série des nombres naturels, 1, 2, 3, 4, etc. ‖ *Nombre parallélogramme*. Nombre plan dont les côtés diffèrent de deux. ‖ *Nombre parallélipipède*. Nombre solide dont les côtés sont égaux, mais dont le troisième est ou plus grand ou plus petit. ‖ *Nombre polygone*. Se dit des nombres formés par l'addition d'une certaine quantité des premiers termes d'une série de nombres commençant par l'unité et ayant une différence constante. Les carrés sont des nombres polygones formés par la série 1, 3, 5, 7, etc. ‖ *Nombre pyramidal*. Se dit des nombres formés par l'addition d'une certaine quantité des premiers termes d'une série de nombres polygones. Les nombres pyramidaux triangulaires sont formés par la série des nombres triangulaires. Les sommes des nombres polygones, prises de la même manière qu'on prend la somme des progressions arithmétiques pour former ces nombres polygones, sont appelées *premiers nombres Pyramidaux*. Les sommes des premiers nombres pyramidaux sont appelées *seconds nombres pyramidaux*. Les sommes des seconds nombres pyramidaux sont appelées *troisièmes nombres pyramidaux*. ‖ On appelle particulièrement *nombres triangulaires pyramidaux* ceux qui sont formés par l'addition des nombres triangulaires, et *premiers pyramidaux pentagonaux*, ceux qui viennent de l'addition des nombres pentagones. ‖ *Nombres barlongs, oblongs, circulaires* ou *sphériques*, *diamétraux*, *parallélogrammes*, *parallélipipèdes*, *sursolides*, *graniques*, etc. Nombres dont les noms sont tous déduits des relations plus ou moins directes avec des figures géométriques, et qui jouissent tous de propriétés particulières. Ainsi 30 est un nombre barlong, puisque les côtés 5 et 6 diffèrent de 1 ; les noms 5 et 6 sont des nombres circulaires, car 5 fois 5 font 25 ; le produit de 25 par 5 est de 125 ; celui de 125 par 5 est 625, etc. ; de même 6 multiplié par 6 donne 36, 6 fois 36 donne 216, le produit de ce nombre 216 par 36 est de 7776. ‖ *Nombres figurés*. Nombres composés de plusieurs séries, dont la première n'est autre chose que la série non interrompue des nombres entiers, et chacune des autres se forme en ajoutant, pour composer chaque terme, au terme qui précède dans la ligne horizontale, le terme de la série qui précède ayant même rang que celui à former. ‖ *Nombre pyryoïdal*. Nombre composé d'un nombre colonnaire et d'un pyramidal, et qui sont tous deux d'un même genre, de façon que le côté ou la racine du nombre pyramidal soit moindre de l'unité que le côté du nombre colonnaire. ‖ *Nombres premiers entre eux*. Se dit des nombres qui n'ont point de diviseur commun, tels que 18 et 35. ‖ *Nombre parfait*. Celui qui est égal à la somme de tous ses diviseurs. 28 qui est égal à la somme des nombres, 1, 2, 4, 7 et 14, est un nombre parfait. 6 est également un nombre parfait, parce qu'il est égal à la somme de 1, 2 et 3, qui sont ses parties. ‖ *Nombre imparfait par défaut* ou *par surabondance*. Celui dont les parties aliquotes donnent plus ou moins que le nombre primitif. 16 est un nombre imparfait défectueux, parce que ses aliquotes 8, 4, 2 et 1 ne donnent par leur réunion que le nombre 15. 12 est un nombre imparfait par excès, en ce que ses aliquotes 6, 4, 3, 2 et 1 donnent 16. ‖ *Nombre égal*. S'est dit pour Nombre pair. ‖ *Nombre pairement pair* ou *également égal*. Celui qui peut être divisé en deux parties égales qui sont encore paires. 20 est un nombre pairement pair. ‖ *Nombre pairement impair*. Celui qui peut être divisé en deux parties égales qui sont impaires. Tel est le nombre 10, qui divisé par 2

donne 5. 90 est un nombre *pairement impair*, si on le regarde comme le produit de 4 par 5, et il est *pairement pair*, si on le regarde comme le produit de 2 par 10. || *Nombres homogènes.* Se dit des nombres qui sont composés des mêmes facteurs. 250 et 100 sont des nombres homogènes qui n'ont pour facteurs que 2 et 5. || On donne le même nom à ceux qui se rapportent à la même espèce d'unité, comme six sphères d'or. || *Nombres hétérogènes.* Ceux qui sont composés de facteurs différents. || Ceux qui se rapportent à différentes unités, comme trois sphères d'argent et une de cuivre. || *Nombres amiables.* On appelle amiables entre eux deux nombres tels que les parties aliquotes de chacun d'eux forment une somme égale à l'autre.

— *Théorie des nombres* ou *génération des nombres.* Manière dont les nombres se forment les uns des autres. Ce n'est que par voie d'addition, de soustraction, de multiplication et de division, d'exaltation et d'extraction, que les nombres s'engendrent les uns des autres. L'unité par addition donne naissance à tous les nombres; mais, par d'autres voies, elle est inféconde: 1 multiplié par 1 fait 1, divisé par 1 fait 1. Lorsqu'on divise l'unité par un nombre, elle produit des nombres nouveaux d'une autre valeur, mais qui n'en sont pas moins de véritables nombres.

— Dans la numération, on dit, *nombre*, *dizaine*, *centaine*, *mille*, etc., pour Unité, dizaine, centaine, mille, etc. || Aujourd'hui on dit plutôt *unité*.

— Pour exprimer le nombre, les poètes emploient volontiers une périphrase.

Pendant *deux fois six jours* une trêve indulgente
Suspend tous les combats. . . (Delille.)

Là, tandis que l'État fleurira sous ses lois,
Le printemps aux frimas succédera *trois fois*,
Assis, après sa mort, sur le trône d'Énée,
Ascagne *trente fois* verra naître l'année. (Id.)

— Anc. agric. Se disait pour Douze gerbes. Il fallait trois nombres de blé pour faire un setier de grain.

— Astrol. Les nombres ont exercé une certaine influence sur les esprits enclins à la superstition : l'unité marquait le caractère sublime de la divinité; les nombres impairs, et entre autres le nombre 3, étaient en grande vénération chez les anciens; ils étaient consacrés aux choses divines. Le nombre 4 était regardé par les pythagoriciens comme la figure de la perfection. 7 était chez les Hébreux un nombre sacré. 13 a été le plus souvent maudit, et l'on sait quelles craintes ce nombre inspire encore de nos jours à quelques esprits.

— Astron. et chronol. *Nombre d'or.* Nombre dont on se sert pour marquer chaque année du cycle lunaire, qui est une révolution de dix-neuf années, au bout desquelles les nouvelles et les pleines lunes retombent à peu près au même jour et à la même heure. Au bout de 312 ans les lunaisons arrivent un jour plus tôt que le nombre d'or ne l'indique. C'est ce qui fait qu'on ne s'en sert plus que pour trouver les épactes. On en attribue l'invention à l'Athénien Méthon. Son nom lui vient ou de son utilité, ou plutôt de ce que les Athéniens le reçurent avec tant d'applaudissement, qu'ils le firent écrire dans la place publique en caractères d'or. Pour trouver le nombre d'or d'une année, il faut ajouter 1 au chiffre de l'année, puis diviser ce chiffre par 19, et le reste représente le nombre d'or. S'il n'y a pas de reste, c'est 19. Ainsi, pour l'année 1845, le nombre d'or est 3. || Chiffres dont on se sert pour marquer les années de cette période.

— Prov. *Il entend le nombre d'or.* Se dit d'un homme qui a trouvé le secret d'amasser beaucoup de bien.

— Chim. *Nombres proportionnels, proportions* ou *équivalents chimiques.* Tous les corps simples ne peuvent s'unir entre eux, mais un très-grand nombre peuvent contracter des combinaisons qui, à leur tour, sont susceptibles de se réunir pour donner naissance à une foule de composés plus complexes. Considérés dans leur ensemble, il est impossible d'apercevoir les lois qui président à leur formation; mais si l'on s'attache d'abord aux composés les plus simples, on remarque bientôt que les combinaisons ne peuvent se produire que dans certaines proportions, ordinairement assez limitées. Des analyses rigoureuses ont démontré que, dans la plupart des cas, les combinaisons de deux corps entre eux, qu'ils soient simples ou composés, suivent une loi régulière, d'après laquelle les éléments de la première étaient pris comme unité, la proportion de l'un des corps se trouvant un multiple ou un sous-multiple simple dans les autres. C'est cette loi qu'on désigne sous le nom de *proportions définies.*

— Philos. *Harmonie des nombres.* Partie du système de Pythagore sur laquelle ce philosophe fondait l'initiation à toutes les sciences. Dans son système, l'unité représentait la divinité, qui contient tout et de qui tout découle. Le nombre 2 était le mauvais principe, et tous les nombres commençant par ce chiffre étaient voués à la haine et au mépris. Le nombre 3 était le symbole de l'harmonie parfaite. Le nombre 4, celui qui donnait l'idée de Dieu et de sa puissance, etc. Junon, qui préside aux mariages, protégeait le nombre 5, parce qu'il est composé de 2, premier nombre pair, et de 3, premier nombre impair, ce qui est un emblème ou une image du mariage. Le nombre 6 devait tout son mérite à l'usage où étaient les anciens géomètres de diviser toutes leurs figures, soit qu'elles fussent terminées par des lignes droites, soit qu'elles fussent terminées par des courbes, en six parties égales; c'est pour cela que les pythagoriciens employèrent le nombre 6 pour caractériser la justice, elle qui marchant toujours d'un pas égal, ne se laisse séduire ni par le rang des personnes, ni par l'éclat des dignités. Aucun n'a été si bien accueilli que le nombre 7; les médecins croyaient y découvrir les vicissitudes continuelles de la vie humaine. C'est de là qu'ils formèrent leur année climatérique. Le nombre 8 était en vénération chez les pythagoriciens, parce qu'il désignait, selon eux, la loi naturelle, cette loi primitive et sacrée qui suppose tous les hommes égaux. Ils considéraient avec crainte le nombre 9, comme désignant la fragilité des fortunes humaines, presque aussitôt renversées qu'établies. Enfin les disciples de Pythagore regardaient le nombre 10 comme le tableau des merveilles de l'univers, contenant éminemment les prérogatives des nombres qui le précèdent. Pour marquer qu'une chose surpassait de beaucoup une autre, les pythagoriciens disaient qu'elle était dix fois plus grande, dix fois plus admirable. Pour marquer simplement une seule chose, ils disaient qu'elle avait dix degrés de beauté. D'ailleurs ce nombre passait pour un signe d'amitié, de paix, de bienveillance, et la raison qu'en donnaient les disciples de Pythagore, c'est que, quand deux personnes veulent se lier étroitement, elles se prennent les mains l'une dans l'autre, et se les serrent en témoignage d'une union réciproque. Or, deux mains jointes ensemble forment, par le moyen des doigts, le nombre de dix.

— Gramm. Propriété qu'ont les mots dont le discours se compose d'indiquer l'unité ou la pluralité des êtres ou des objets auxquels ils se rapportent. C'est ici l'un des artifices les plus admirables de la théorie des langues : avec un léger changement dans la terminaison des mots, ces mots expriment, outre l'idée fondamentale qu'ils renferment, l'idée accessoire de quotité, de nombre. Le nombre singulier est signe de l'unité; le nombre pluriel est signe de la pluralité. En français, la lettre *s* est la marque conventionnelle de l'idée accessoire de pluralité dans les noms et dans les adjectifs. Cette règle générale pour la formation du pluriel est parfaitement assortie au génie de notre langue; elle est simple, judicieuse, et d'une application facile. Mais, malheureusement, cette règle a de nombreuses et de bizarres exceptions. V. SUBSTANTIF. || Presque toutes les langues ne possèdent que deux nombres, le singulier et le pluriel. L'hébreu, le grec, le polonais, le sanscrit, le slavon, admettent cependant un troisième nombre, le *duel*, qui s'emploie lorsqu'on parle de deux personnes ou de deux choses. Ce nombre n'est du reste d'un fréquent usage dans aucune des langues qui l'admettent. || *Noms de nombre.* V. NUMÉRATIF. || *Noms de nombre substantifs.* Ceux qui peuvent être comptés eux-mêmes, et qui sont toujours précédés par un autre nom de nombre, ou par un article, tels sont les *noms de nombre collectifs* ou *d'assemblage*, comme *une douzaine, un millier*; les *noms de nombre distributifs*, comme *la moitié*, *le tiers*, *le quart*; les *noms de nombre proportionnels*, comme *le double*, *le quadruple*, *le centuple*, etc. || Les *noms de nombre adjectifs* servent à compter; ils précèdent toujours les substantifs qu'ils modifient, et ne peuvent être précédés que par l'article ou par les adjectifs possessifs. On les distingue en *nombre cardinaux* et en *nombre ordinaux*.

— Littér. Harmonie qui résulte d'un certain arrangement de mots dans la prose et dans les vers. Cette période, cette phrase, ce style, cette prose, cette poésie a du nombre, manque de nombre. Balzac, en ce temps-là, donnait du *nombre* et de l'harmonie à la prose. (Volt.)

La rime, au bout des mots assemblés sans mesure,
Tenait lieu d'ornement, de *nombre* et de césure.
(Boileau.)

|| Le nombre est quelquefois pris pour un espace, quel qu'il soit, ayant un rapport facile à saisir avec un autre espace. C'est le rhythme des anciens. || Quelquefois on donne ce nom à ce que les Grecs ont appelé *mètre* et les Latins *pied*, et que nous pouvons appeler *mesure*, quoique moins proprement. || D'autres fois il se prend pour Manière dont une phrase se termine : c'est en ce sens qu'on dit que la chute d'une période est nombreuse. || Enfin, il signifie ce que les musiciens appellent *mouvement*, ce qui fait que le chant ou la prononciation se hâte ou se presse plus ou moins; mais c'est plutôt l'effet des nombres que le nombre même. || On dit que les vers ont du *nombre*, que les périodes ont du *nombre*, pour exprimer qu'ils ont cette longueur mesurée qui charme l'oreille sans fatiguer l'esprit.

C'est peu d'aimer les vers : il faut les savoir lire,
Il faut avoir appris cet art mélodieux
De parler dignement le langage des dieux,
Cet art qui, par les sons des phrases cadencées,
Donne de l'harmonie et du *nombre* aux pensées.
(Fr. de Neufchateau.)

— Il y a quelque différence entre le nombre de la poésie et celui de la prose. Le nombre de la poésie consiste dans une harmonie plus marquée, qui dépend du nombre déterminé des syllabes, de la richesse, du choix, du mélange des rimes, et enfin de l'assortiment des mots et des sons dont ils sont composés. Le nombre est donc ce qui fait proprement le caractère et, pour ainsi dire, l'air d'un vers. C'est par le nombre qu'il est doux, coulant, sonore; et la privation de ce nombre le rend faible, rude ou dur. || Le nombre de la prose est une sorte d'harmonie simple et sans affectation, moins marquée que celle des vers, mais que l'oreille pourtant aperçoit et goûte avec plaisir. C'est ce nombre qui rend le style aisé, libre, coulant, et qui donne au discours une certaine rondeur.

— Horlog. Se dit de la quantité de dents donnée à chaque roue d'une horloge, pour qu'elle fasse les révolutions qu'on demande. || *Nombre rentrant.* Se dit pour exprimer que le nombre du pignon est partie aliquote du nombre de la roue dans laquelle il engrène, c'est-à-dire quand le pignon qui engrène dans une roue en divise les dents sans reste.

NOMBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Nombrer. S'empl. adjectiv. Grains nombrés.

— On disait autrefois, en style de pratique, *cet argent lui a été compté et nombré en présence des notaires.*

— *Nombre nombré.* Se dit quelquefois du nombre concret.

NOMBRÉE. s. f. Anc. cout. Compte, dénombrement.

NOMBRER. v. a. 1^er^ conj. (du lat. *numerare*). Supputer combien il y a d'unités dans une quantité. Il ne s'emploie presque plus que dans un sens négatif, et relativement à des choses qui ne sont pas de nature à être comptées. On ne saurait nombrer les grains de sable de la mer. Qui pourrait nombrer les désordres et les malheurs que causent les guerres civiles?

— Exprimer un nombre marqué par un certain assemblage de chiffres.

— SE NOMBRER. v. pron. Etre, pouvoir être nombré.

— Syn. comp. NOMBRER, DÉNOMBRER. *Nombrer* appartient au langage commun, et il marque si peu l'exactitude et la rigueur du calcul, qu'il se dit surtout en parlant des choses qui ne sont guère de nature à être comptées, à cause de leur grand nombre. *Dénombrer* est un terme d'administration, qui signifie faire le compte détaillé, déterminé, précis, d'une ville, d'un empire.

NOMBREUSEMENT. adv. Se disait pour En très-grand nombre, en foule.

NOMBREUX, EUSE. adj. (du lat. *numerosus*). Qui est en grand nombre. Peuple nombreux. Armée nombreuse. Assemblée, compagnie nombreuse. Combien les phénomènes n'en sont-ils pas effectivement *nombreux* et variés. (Péron.) Les sots nous paraissent les plus *nombreux*, parce qu'ils font le plus de bruit. (Boiste.) Dans le code mystérieux de la nature, c'est un crime pour les espèces d'être trop *nombreuses*. (Id.) Nos regards parcouraient avec plaisir les *nombreuses* demeures que les habitants de la campagne se sont construites sur ses hauteurs. (Barth.)

— *Des jours nombreux.* Se dit en vers pour un grand nombre de jours, une longue vie. Destin, accorde-moi des jours sains et *nombreux.* (Crébillon.)

Dans le cours fortuné de mes lustres *nombreux*,
Je ne compte aucun jour perdu pour la nature.
(Léonard.)

— Littér. Harmonieux, qui flatte l'oreille par un heureux choix et une habile disposition de mots. Période nombreuse. Style nombreux. Vers nombreux. La riche expression, la *nombreuse* mesure. (Boil.) Le style historique ne doit être ni trop *nombreux* ni trop négligé. (Le Vas.) Les maîtres dans l'art de parler appellent *nombreux* tout ce que les oreilles aperçoivent de proportionné dans la prononciation du discours, soit pour la proportion des mesures du temps, soit pour la juste distribution des intervalles de la respiration. (Art de parl.)

Ce n'est pas que leur sons agréables, *nombreux*,
Soient toujours à l'oreille également heureux.
(Boil.)

— Peint. *Composition nombreuse.* Composition dans laquelle il entre un grand nombre de figures.

NOMBRIL. s. m. (pr. *nom-bri*; du lat. *umbilicus*). Anat. Partie qui est au milieu du ventre de l'homme et des quadrupèdes, et qui est la cicatrice du cordon ombilical, par lequel le fœtus reçoit sa nourriture. Lier le nombril aux enfants nouveau-nés. Etre blessé au-dessous du nombril. Les fous religieux croient voir les lumières célestes, en contemplant fixement leur *nombril.* (Boiste.)

— *Par le nombril du pape!* Interjection qu'emploient certains écrivains modernes, et qui n'est pas de trop bon goût.

— Bot. Cavité qu'on aperçoit à la partie des fruits qui est opposée à la queue, et que les jardiniers appellent *œil.* || *Nombril blanc.* Espèce d'agaric, bon à manger. || *Nombril de Vénus.* Cotylet ombiliqué, à cause de ses feuilles concaves qui sont marquées d'un petit creux semblable à celui qui est produit par le nœud fait au cordon ombilical. || Cynoglosse à feuilles de lin, à cause de ses capsules qui présentent à leur surface une cavité rappelant un peu la forme du nombril. || *Nombril en touffe.* Espèce d'agaric ombiliqué, qui croît en touffe, et qu'on mange en Toscane. || *Nombril marin.* Plante qui vient au fond des eaux, et dont les feuilles ressemblent à de petits bassins; elle naît sur des coquillages, rarement sur des pierres. || *Feuille à nombril* ou *ombiliquée.* Celle dont toutes les nervures partent du même point, pris dans le corps de la feuille, comme dans celle de la capucine.

— Art vétér. Se dit du milieu des reins d'un cheval. || On dit qu'*un cheval est blessé au nombril*, quand il est blessé sur le dos, à l'endroit qui répond au nombril.

— Blas. Point qui est au milieu du dessous de la fasce. Il portait d'or à un écusson de gueules au nombril.

— Conchyl. Enfoncement au milieu de la base d'une coquille. || *Nombril marin.* Nom marchand des opercules de certaines coquilles univalves. || Quelques espèces de natices portent aussi ce nom.

— Géom. Se dit quelquefois du foyer d'une courbe.

— Techn. Centre d'un plateau de verre V. NOEUD.

NOME. s. m. (du gr. νόμος, loi, air de musique). Ant. Poëme que l'on chantait en l'honneur d'Apollon.

— Mus. anc. Chant ou air assujéti à une certaine cadence, à laquelle il n'était pas permis de manquer, en changeant à son gré le ton de la voix, ou celui des cordes de l'instrument. Les nomes empruntaient leur dénomination de certains peuples, *nome éolien*, *béotien*; ou de la nature du rhythme, *nome orthien*, *nome trochaïque*; ou de leurs inventeurs, *nome hiéracien*, *nome polymnestan*; ou de leur sujet, *nome pythique*; ou enfin de leur mode, *nome aigu*, *nome grave.*

— Préfecture, gouvernement. Se disait surtout des différentes parties de l'Égypte ancienne. L'Égypte fut divisée par Sésostris en trente-six nomes.

— Géogr. anc. *Nome libyque.* Partie orientale de la Libye extérieure. Le nome libyque appartint longtemps à l'Égypte. C'était, dans l'origine, un petit Etat indépendant, fondé par des émigrés éthiopiens.

— Alg. Sert à désigner une quantité jointe à une autre par quelque signe : $a\,b$ est un binome, dont les deux nomes sont a et b.

NOMENCLATEUR. s. m. (du lat. *nomenclator*). Ant. rom. Esclave dont les Romains qui briguaient les magistratures se faisaient accompagner, afin qu'il leur dît le nom des citoyens qu'ils rencontraient, et qu'ils avaient intérêt de saluer. || Esclave chargé de nommer à haute voix chaque convive, en lui indiquant sa place, ou chaque client qui se présentait au lever du patron.

— Hist. ecclés. Officier de l'Église romaine, qui remplissait les fonctions confiées aujourd'hui aux auditeurs; il était en outre chargé d'appeler ceux que le pape invitait à manger.

— Celui qui s'applique à la nomenclature d'une science ou d'un art. L'histoire naturelle, déchue de ses splendeurs naïves par le fastidieux artifice des *nomenclateurs*, parle aujourd'hui une langue exacte, qui n'exerce désormais que les fonctions les plus mécaniques. (Ch. Nod.) Les *nomenclateurs* ont partagé la nature en différents départements qu'ils ont disposés suivant leurs vues. (Fén.) Les *nomenclateurs* ne s'occupent qu'à assigner à chacun des objets d'une science les noms qui leur conviennent et qui les distinguent. (Reydellet.) Les *nomenclateurs* sont les savants qui consacrent leurs veilles à établir les véritables dénominations, leurs synonymes et les étymologies. (Id.)

— Dénomination que La Fontaine applique au premier homme, parce que, selon la Genèse, il imposa des noms aux animaux. Adam le Nomenclateur.

— Bibliogr. *Nomenclateur cicéronien* ou *de Cicéron.* Ouvrage latin renfermant tous les noms d'homme dont il est parlé dans les divers ouvrages de Cicéron, et qui peut contribuer beaucoup à l'intelligence du texte, et à l'éclaircissement d'un grand nombre de traits historiques. || Se dit aussi d'un Recueil de mots, destiné à enseigner l'orthographe. Le nomenclateur orthographique de M. Alvarès Lévi.

NOMENCLATION. s. f. (pr. *no-man-cla-cion*). Art de se rappeler une nomenclature, une grande quantité de noms. Caton était parvenu à savoir les noms de tout citoyen ayant droit de suffrage. Pompée aussi avait pris un soin extrême pour connaître et pouvoir saluer, en appelant chacun par son nom, tout le peuple romain. Ce sont là de misérables exemples de la *nomenclation.* (Encycl. des g. du monde.)

NOMENCLATURE. s. f. (ét. lat., *nomen*, nom; *clavis*, clé; ou du gr. καλέω, j'appelle; ὄνομα, nom; signifie qui fait connaître). Collection de mots employés pour désigner les différents objets d'une science ou d'un art. La nomenclature de la géométrie, de la botanique, de la grammaire, etc. La nomenclature chimique a été changée. Les *nomenclatures* sont indispensables, malgré leurs imperfections. (Fén.) La *nomenclature* est la base de tout langage et de toute science; sans elle ces dernières ne sont que chaos et confusion. (Reydellet.) C'est depuis que leurs *nomenclatures* ont été établies sur des bases plus convenables, que les sciences ont fait de rapides progrès et se sont élevées à un si haut point de perfection. (Id.)

— Longue liste de mots, kyrielle. Si la nature a donné au cerveau des enfants cette souplesse qui les rend propres à recevoir toutes sortes d'impressions, ce n'est pas pour qu'on y grave cette longue *nomenclature* de lois, de dates, de termes de blason, de sphère, de géographie, et tous ces mots sans aucun sens pour leur âge et sans aucune utilité pour quelque âge que ce soit, dont on accable leur triste et stérile enfance; mais c'est pour que toutes les idées relatives à l'état de l'homme, toutes celles qui se rapportent à son bonheur, l'éclairent sur ses devoirs, s'y tracent de bonne heure en ca-

ractères ineffaçables, et lui servent à se conduire pendant sa vie d'une manière convenable à son être et à ses facultés. (J.-J. Rouss.)

— Méthode pour classer les différents objets d'une science, d'un art.

— Ensemble des mots qui composent un dictionnaire. La nomenclature de ce dictionnaire n'est pas exacte, n'est pas complète.

— On a aussi donné ce nom à un catalogue de plusieurs mots les plus ordinaires d'une langue, pour en faciliter l'usage à ceux à qui on l'enseigne.

NOMENCLATURÉ, ÉE. part. pass. du v. Nomenclaturer. S'empl. adjectiv. Objets nomenclaturés.

NOMENCLATURER. v. a. 1re conj. Néol. Ranger des êtres, des objets méthodiquement, en assignant un nom à chacun d'eux.

— Établir une nomenclature.

— Rassembler des mots en les rangeant selon leur ordre alphabétique.

— SE NOMENCLATURER. v. pron. Être nomenclaturé.

NOMENCLATURIER. s. m. Néol. Se dit par dénigrement pour Faiseur de nomenclatures. Ce mot, que M. Landais a employé, est omis dans son dictionnaire, et nous sommes loin de lui en faire un reproche, car ce mot n'est pas merveilleux.

NOMENTE. Géogr. anc. Ville d'Italie, chez les Sabins.

NOMENY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Nancy (Meurthe); 1,350 hab.

NOMIE. Myth. gr. Nymphe qui donna son nom aux monts Nomiens. || Un des noms de Palès, déesse des pasteurs.

NOMIE. s. f. (du gr. νόμος, loi). Mot grec qui signifie Règle, loi. Il ne sert en français qu'à former certains termes scientifiques, Astronomie, physionomie, etc., et il désigne en général l'acte de régler et de gouverner certaines choses, les lois selon lesquelles elles se font, l'ordre à suivre dans la distribution et l'arrangement de leurs parties.

NOMIE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, établi pour quelques espèces d'andrènes.

NOMIEN, IENNE. adj. (du gr. νομάς, troupeau). Myth. anc. Gardien des troupeaux, pastoral, épithète que l'on donne à Mercure, à Phébus, à Jupiter et aux nymphes.

— Géogr. anc. *Monts nomiens.* Montagnes d'Arcadie.

NOMINAL, ALE. adj. (du lat. *nomen*, nom). Qui dénomme ou qui est dénommé. || Pl. *nominaux.*

— *Appel nominal.* Action d'appeler successivement par leur nom les membres d'une assemblée. Procéder à l'appel nominal.

— *Prières nominales.* Droit honorifique qu'avaient les patrons et hauts-justiciers d'être nommés aux prières du prône.

— *Valeur nominale.* Valeur exprimée sur un papier-monnaie, sur un effet de commerce, etc., et qui est ordinairement au-dessus de la valeur réelle. Donner dix mille francs en assignats, en effets publics, valeur nominale. La valeur de ces billets, dans le commerce, est bien au-dessous de leur valeur nominale. On avait frappé en roupies d'or environ quinze millions, valeur *nominale*, mais qui ne représentaient effectivement que neuf millions, parce qu'on y avait mêlé quatre dixièmes d'alliage, et même quelque chose de plus. (Rayn.)

— Gramm ar. *Proposition nominale.* Proposition qui ne renferme aucun verbe. Par exemple, on dit en arabe : *Dieu indulgent*, pour Dieu est indulgent; c'est une proposition nominale.

— Log. *Définition nominale.* Explication du sens que l'on donne quelquefois arbitrairement aux mots techniques dont on fait usage. || *Philosophie nominale.* S'est dit quelquefois, par dénigrement, d'un système qui abuse des dénominations scientifiques, qui cherche à payer de mots quand il faudrait des faits; mais ce nom n'a aucun rapport avec celui de l'expression *philosophie des nominaux.*

— Qui concerne les philosophes nominaux. Je vois dans notre siècle un penchant à retomber dans notre philosophie *nominale*, qui ne mène à rien de réel, qui n'éclaircit rien de réel, qui n'éclaircit rien, ou qui ne sait mettre qu'une difficulté à la place d'une autre. (Trév.)

— NOMINAUX. s. m. pl. Philos. Nom qu'on a donné aux scolastiques, opposés aux réalistes. Les nominaux soutenaient que les universaux, c'est-à-dire les êtres abstraits, n'étaient que de simples noms, des termes signifiant seulement les diverses manières dont la logique pouvait envisager les noms; mais qu'ils n'avaient aucune réalité hors de notre esprit, et qu'ils ne subsistaient que par les noms que nous leur donnions. Cette doctrine, établie au XIe siècle par Roscelin, chanoine de Compiègne, fut condamnée au concile de Soissons en 1092, et dans deux autres conciles, en 1121 et 1141. Elle a compté parmi ses principaux partisans Abailard, Occam, Buridan d'Ailly, Hobbes, Locke, Berkeley, Condillac. Il y avait des *nominaux rigides* et des nominaux *modérés.*

NOMINALEMENT. adv. de nom. Avec une valeur nominale. Cela n'existe que nominalement.

NOMINALIES. s. f. pl. Ant. rom. Fête domestique, célébrée le jour où l'on donnait un nom à un enfant. Cette cérémonie se faisait sous les auspices de la déesse Nundina.

NOMINALISME. s. m. Philos. Système, secte des nominaux ou nominalistes. Selon ce système, fondé à la fin du XIe siècle, par Roscelin de Compiègne, les universaux, c'est-à-dire les termes qui représentent les idées générales, ne seraient que de pures dénominations qui ne correspondent à aucune réalité, ni dans la nature des choses, ni dans l'esprit.

NOMINALISTE. adj. des 2 g. Philos. Se dit de tout ce qui appartient au nominalisme. Secte, erreur nominaliste. || Substantiv. *Les nominalistes.* Les partisans du nominalisme.

NOMINATAIRE. s. m. Dr. canon. Celui qui était nommé par le roi à un bénéfice. || Adjectiv. Abbé nominataire.

NOMINATEUR. s. m. Dr. canon. Celui qui nomme, qui a droit de nommer à un bénéfice. Le roi était le nominateur des bénéfices consistoriaux, des bénéfices qui vaquaient en régale. || S'empl. aussi adjectiv. Le roi était nominateur pour les bénéfices consistoriaux.

NOMINATIF. s. m. (du lat. *nominativus*, fait de *nominare*, nommer; sous-entendu *casus*, cas). Gramm. Le nom tel qu'il est avant d'être décliné, dans les langues qui ont des cas. Le nominatif est le premier cas de la déclinaison. Le nominatif d'un nom, d'un adjectif, d'un pronom. Mot qui est au nominatif.

— Se dit, en sanscrit, du premier cas d'un nom, et non pas de la forme du nom, tel qu'il est avant qu'on le décline. Cette dernière forme s'appelle thème.

— Se prend souvent pour le sujet de la phrase, parce que le sujet se met toujours au nominatif. Chercher le nominatif de la phrase. || Plusieurs nominatifs sans verbe sont quelquefois une beauté, quoique contraires en apparence aux règles de la grammaire. En voici quelques exemples Ne blâmez point, mon enfant, ce que je sentis en rentrant chez moi. Quelle différence! quelle solitude! quelle tristesse! Votre *chambre*, votre *cabinet*, votre *portrait*; ne plus trouver cette aimable personne! M. de Grignan comprend bien ce que je veux dire, et ce que je sentis. (Mme de Sévig.) En ce moment, j'ai changé d'avis..., ainsi, ma fille, *coffres* qu'on rapporte; *mulets* qu'on dételle; *filles* et *laquais* qui se sèchent pour avoir seulement traversé la cour, et *messager* qu'on vous envoie. (Id.)

Ma *fille* vengée, et les *Grecs* dans la joie,
Nos *vaisseaux* tout chargés de dépouilles de Troie,
Les *exploits* de son père effacés par les siens,
Mon *cœur* toi-même enfin de sa gloire ébloui,
Avant qu'il me trahit, vous m'avez tous trahie. (Rac.)

— C'est par un abus très-condamnable que quelques grammairiens français et de quelques autres pays dont les langues n'ont pas de cas, s'obstinent à appeler *nominatif* le sujet de la phrase. Suivant eux, dans cette phrase, *le père aime le fils*, le mot *père* est au nominatif, et dans cette autre, *le fils aime le père*, c'est le mot *fils*. On doit proscrire impitoyablement des grammaires des langues modernes tous ces termes barbares qui ne conviennent pas à leur génie.

NOMINATIF, IVE. adj. Qui dénomme, qui contient des noms. L'état nominatif des employés d'un ministère. La liste nominative des jurés.

NOMINATION. s. f. (pr *no-mi-na-cion*; du lat. *nominatio*). Action de nommer à quelque emploi, à quelque charge, à quelque dignité, etc. Faire la nomination aux places vacantes dans un tribunal. La nomination ne tardera pas à avoir lieu.

— Droit de nommer à un emploi, à une charge, à une dignité, etc. Cette place est à la nomination du roi. La nomination pour cet emploi appartient au ministre. Les préfets ont la nomination aux emplois de ce genre, sur la présentation des maires.

— En matière bénéficiale, on appelait aussi *nomination* le droit que les gradués avaient de demander et d'impétrer les bénéfices qui venaient à vaquer dans les mois qui leur étaient destinés.

— Avec un adjectif possessif, il se dit en parlant de celui qui a été nommé à un emploi, à une charge, à une dignité, etc. Avant sa nomination. Depuis sa nomination. Je ne l'ai point vu depuis sa nomination au ministère.

— Rhét. Figure qui consiste à rappeler pourquoi un nom significatif a été imposé à une chose dont on parle.

NOMINATIVEMENT. adv. Par son nom. Interpeller nominativement quelqu'un.

NOMION. adj. m. Législateur. Épithète d'Apollon.

NOMION. s. m. Mus. anc. Sorte de chanson pastorale chez les Grecs.

NOMIOS. Myth. Surnom de Mercure. Ce nom était aussi donné à Jupiter et à Apollon, comme dieux protecteurs des campagnes, des bergers, et surtout des pâturages. Suivant Cicéron, il était donné à Apollon, en mémoire de ce qu'il avait gardé les troupeaux d'Admète. || C'était aussi celui de Pan, et un des surnoms de Bacchus.

NOMIQUE. adj. des 2 g. Ant. gr. Qui appartient à un nome musical.

NOMIQUE. s. m. (du gr. νόμος, loi). Hist. ecclés. Officier de l'église grecque, qui était charge de faire observer les rites et rubriques.

NOMISMA. s. m. Bot. Une des cinq sections du genre thlaspi.

NOMIUS. Myth. Nom sous lequel on adorait Jupiter et Apollon, comme dieux protecteurs des campagnes, des pâturages et des bergers.

NOMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Nommer. S'empl. adjectiv. Être nommé le Sage, le Père du peuple. Être nommé juge. On compte environ cent rimailleurs qui travaillent pour le théâtre des Italiens, et qui ne seront jamais *nommés* que dans les almanachs de théâtre. (La Harpe.)

Et quel temps fut jamais en vices plus fertile,
Quel siècle d'ignorance, en beaux fruits plus stérile
Que cet âge *nommé* siècle de la raison? (Gilb.)

— Celui, celle dont on a fait mention.

— *Nommé de.* Ce fort fut nommé le fort Louis, du nom du roi.

— *Nommé par.* Les magistrats de cette république étaient nommés tous les ans par le peuple. De simples prêtres, et même des laïques, *nommés* par des évêques à la direction d'une communauté religieuse, furent la source de l'ordre des abbés. (Chateaubr.) Ces magistrats étaient *nommés* par l'assemblée générale des citoyens. (Id.)

— Fam. *Être bien, mal nommé.* Se dit d'une personne dont le nom propre est un nom significatif qui lui convient ou qui ne lui convient pas.

— *Mal nommé.* Se disait autrefois pour mal famé. En toute une province, à peine y avait-il une femme de qualité qui fût mal *nommée.* (Montaigne.)

Évêque nommé. Évêque qui a été nommé par le roi, mais qui n'a pas encore reçu ses bulles du pape.

— *A point nommé*, loc. adv. Précisément, au temps qu'il faut, fort à propos. Arriver à point nommé. Venir à point nommé.

Dès que l'astre du jour en son char remontait,
Un misérable coq à point *nommé* chantait. (La Fontaine.)

— *A jour nommé*, loc. adv. Au jour qui avait été marqué, dont on était convenu. Se trouver au rendez-vous à jour nommé.

Au jour *nommé* viennent d'un vol rapide
Tous nos Français que la nouveauté guide. (Volt.)

— S'empl. quelquefois substantiv. pour désigner des personnes d'un rang inférieur à celle qui parle. Le nommé Pierre, le nommé Jean.

NOMMÉE. s. f. Féod. Etat nominatif des objets qui composaient le fief servant.

NOMMÉMENT. adv. (du lat. *nominatim*). Avec désignation par le nom. Ce mot est principalement en usage lorsque, après avoir parlé de plusieurs personnes ou de plusieurs choses en général, on vient à en désigner quelques-unes par leur nom. On accuse plusieurs personnes, et nommément tel et tels. Le roi a fait fortifier plusieurs villes et nommément Paris, Lyon, le Havre.

— Il signifie aussi Spécialement.

NOMMER. v. a. 1re conj. (du lat. *nominare*; dérivé de *nomen*, nom). Donner, imposer un nom. Nommer un enfant au baptême. Son parrain l'a nommé ainsi. Nommer un pays de son nom, du nom de celui qui l'a découvert. Nommer un bâtiment du nom de celui qui l'a fait construire. J'avais *nommé* ce chien Argus. (Chateaub.) Je ne vois que celui qu'on a *nommé* rouge-queue, qui habite les bois avec le rouge-gorge. (Buff.) C'est moi qui étends les cieux, qui *nomme* ce qui n'est pas comme ce qui est. (Boss.) Ce que nous appelons un don, le sage le *nomme* une dette. (Fléch.) L'amour de ce rien qu'on *nomme* Renommée. (Noël.) Peut-on *nommer* un droit l'empire du plus fort? (Boiste.)

Pourquoi ne suis-je point un cheval de bataille?
On m'eût *nommé* César, ici je suis cadet,
Et fais l'office de baudet. (Le Bailly.)

— Se dit aussi en parlant de certaines épithètes, de certaines qualifications qu'on joint quelquefois aux noms propres, soit des personnes, soit des villes. On a nommé Charles V, le Sage. On a nommé Louis XII, le Père du peuple. On a nommé François 1er, le Père des lettres. On a nommé Gênes, la Superbe. Ils y placèrent un Childéric II, qu'on a *nommé* l'Insensé. (Anquet.)

— Dire le nom d'une personne, d'une chose. Nommer un auteur. Nommer plusieurs personnes, les nommer par nom et par surnom. Nommer les choses par leur nom. Nommer une plante. Comment nommez-vous cet homme? On le nomme Pierre, Jean, Jacques, etc.

— Citer, faire connaître. Hippolyte, grands dieux! c'est toi qui l'as *nommé*. (Rac.) Peu s'en faut que Mathan ne m'ait *nommé* son père. (Id.) Je ne puis rien *nommer* si ce n'est par son nom. (Boil.) Eh! oui, bourreau, tu m'as *nommé.* (Piron.)

— *Nommer ses complices*, les déclarer, les faire connaître.

— *Nommer quelqu'un son protecteur, son libérateur, son bienfaiteur.* L'appeler son protecteur, son libérateur, son bienfaiteur.

— Nommer quelqu'un à un emploi, à une charge, à une dignité. Choisir, constituer quelqu'un pour posséder un emploi, une charge, l'élever à une dignité. Le roi l'a nommé à cette ambassade. Le roi l'a nommé à cette place, sur la présentation du ministre. On l'a nommé ministre des affaires étrangères, ambassadeur. On l'a nommé maire de sa commune. On l'a nommé pape, cardinal, évêque. On l'a nommé préfet sous-préfet. On a nommé des députés, des experts, des arbitres. On vient de nommer un président. Le peuple nommait tous les ans les magistrats de la république. Vous que j'ai fait *nommer* et leur chef et le mien. (Rac.)

Et leurs vœux indiscrets, la *nommant* souveraine,
Semblaient vous annoncer une chute certaine. (Volt.)

— Désigner pour une place. Le public nomme un homme de bien à la place qui vaque dans le ministère; la cour en nomme un autre.

— *Nommer quelqu'un son héritier.* L'instituer son héritier.

— Fig.

Mais, parmi tant d'amants, adorable Lucile,
N'avez-vous pas déjà *nommé* votre vainqueur? (Piron.)

— *Nommer d'office.* Se dit du juge qui, d'après la loi, choisit et nomme des experts, des arbitres, des défenseurs, etc., lorsque les parties n'en ont pas choisi elles-mêmes. Le tribunal a nommé un expert d'office. Nommer un avocat d'office.

— Jeux. *Nommer la couleur.* Dire en quelle couleur on joue.

— Anc. techn. *Nommer un dessin.* Lire un dessin; indiquer en détail à l'ouvrier comment il doit opérer sur son métier pour l'exécuter.

— Absol. en termes de jeu d'hombre. On est obligé de nommer avant de voir la rentrée.

— SE NOMMER. v. pron. Déclarer son nom. Être obligé de se nommer.

— Être nommé. Comment se nomme cette place, cette rue? Comment vous *nommez*-vous? J'ai nom Eliacin. (Rac.) Nulle société ne s'est jamais *nommée* abramique. (Volt.) La candeur se *nomma* grossièreté, rudesse. (Boil.) Ma mère m'a fait chrétienne; je me *nomme* Atala. (Chateaub.) Tous les organes de la voix humaine ont reçu le privilége de se *nommer* par l'articulation qui leur appartient. (Ch. Nod.)

— Prendre un nom, se donner un nom. Les factieux se nomment patriotes.

— Syn. comp. NOMMER. APPELER. DÉNOMMER. On *nomme* pour distinguer dans le discours; on *appelle* pour faire venir au besoin. Dans un autre sens, *nommer* a rapport au nom de la personne, et *appeler* à quelque qualification distincte; on *dénomme* en faisant connaître par le nom.

NOMOCANON. s. m. (ét. gr., νόμος, loi; κανών, règle). Hist. ecclés. Recueil des canons reconnus par l'Église grecque et des lois impériales qui y ont rapport. Le premier nomocanon fut rédigé par le patriarche Jean d'Antioche, en 554. || Recueil de décisions pour les cas de conscience dont les moines du mont Athos faisaient usage. || Se dit encore des livres pénitentiaux des Grecs. Le Nomocanon de Jean le Jeûneur.

NOMODICE. s. m. Ant. gr. Nom des juges chargés de désigner ceux qui avaient mérité d'être couronnés dans les jeux sacrés.

NOMOGRAPHE. s. m. (ét. gr., νόμος, loi; γράφω, j'écris). Didact. Auteur qui écrit sur les lois, qui a fait un recueil de lois.

NOMOGRAPHIE. s. f. Didact. Traité sur les lois.

NOMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la nomographie.

NOMOLOGIE. s. f. (ét. gr., νόμος, loi; λόγος, discours). Didact. Science des lois et de leur interprétation. || Partie de la bibliographie relative à la société.

— Hist. nat. Connaissance des lois qui président à l'organisation et à l'exercice des fonctions.

NOMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la nomologie.

NOMOLOGISTE ou **NOMOLOGUE.** s. m. Didact. Auteur qui écrit sur la science des lois.

NOMOPHYLACE. s. m. (ét. gr., νόμος, loi; φυλάσσω, garder. Ant. gr. Titre de certains magistrats d'Athènes qui étaient chargés du dépôt des lois et du soin de les faire observer. Les nomophylaces étaient les mêmes que les onze. || Officier de l'empire grec.

NOMOS. Myth. gr. La loi personnifiée. Pindare donne à ce dieu les attributions du Destin.

NOMOTHÉSIE. s. f. (ét. gr., νόμος, loi; θέσις, institution). Traité sur les lois.

NOMOTHÈTE. s. m. (ét. gr., νόμος, loi; τίθημι, établir). Ant. gr. Titre de certains magistrats élus par le peuple athénien pour examiner celles des lois anciennes qui pouvaient être abrogées ou modifiées. Lorsque leur travail était fini, ils le présentaient au sénat. || C'était aussi le nom par lequel les Grecs désignaient ceux qui leur avaient donné des lois. Nomothète est syn. de Législateur.

NOMPAIR. adj. m. Se disait pour Nompareil. || Sans pareil. || Impair.

NOMPAREIL, EILLE. adj. (pr. *non-pa-rè-ye*; ét. fr., *non* et *pareil*). Ancienne orthographe de Nonpareil. Sans pareil, sans égal.

Le fameux Amphion, dont la voix *nompareille*,
Bâtissant une ville, étonna l'univers. (Malherbe.)

— Du temps de Malherbe, on disait plus souvent *nompareil* que *sans pareil*; le contraire avait lieu du temps de Ménage.

— Le ridicule que Boileau a versé sur ces termes, que les versificateurs de son temps employaient à tort et à travers, a suffi pour les proscrire l'un et l'autre.

Si je voulais vanter un objet *nompareil*,
Je mettrais à l'instant : Plus beau que le soleil.

Enfin, parlant toujours d'astres et de merveilles,
De chefs-d'œuvre des cieux, de beautés sans pareilles;
Avec tous ces beaux mots, souvent mis au hasard,
Je pourrais aisément, etc. (Boileau.)

NOMPRIX. s. m. Se disait pour Absence de valeur.

NON. adv. (du lat. *non*). S'emploie par opposition à Oui. Ne dire jamais non. Il n'y a qu'à dire oui ou non. Répondre catégoriquement par oui ou par non.

. . . J'aime les gens dont l'âme peut se lire,
Qui disent bonnement oui pour oui, non pour non. (Gresset.)

— S'emploie seul et isolément pour répondre négativement. Viendrez-vous? Non. Avez-vous fini votre ouvrage? Non. Le voulez-vous? Non.

— Dans le style familier, il est quelquefois remplacé par *nenni* et par *point du tout*. Ne l'avez-vous point vu hier? Nenni. Vous l'avez donc vu aujourd'hui? Point du tout.

— Dans le cours de la phrase, il se joint souvent avec *pas*, jamais avec *point*. Prendrai-je cela? Non pas, s'il vous plaît. Je lui payerai ce que je lui dois, mais non pas tout à la fois. Il avait des flatteurs, et non pas des amis. L'absence est le plus grand des maux, *non* pas pour vous, cruel! (La Font.) Chez les Germains, il y avait des vassaux, *non* pas des fiefs. (Montesq.) Il cherchait à soumettre les ennemis, *non* pas à les perdre. (Fléch.)

— Avec les adjectifs et les adverbes, il faut employer *non pas* quand il y a comparaison. Il écrit non pas supérieurement, mais agréablement. Il a un style non pas brillant, mais pur et correct.

— Dans les autres cas, on met seulement *non* devant les adjectifs. C'est un témoin non recevable.

. . . Ah! douleur *non* encore éprouvée;
A quel nouveau tourment je me suis réservée! (Rac.)

— S'emploie aussi d'une manière simplement négative, sans opposition directe à *oui*. Il en est fâché, non sans cause. Il en est en peine, non sans raison. Il vous a fait plaisir, non pas tant pour l'amour de vous que par vanité. Non toutefois que je prétende à lui plaire. Non qu'il soit fâcheux de le mécontenter. Non, que je sache. Non loin de la ville se trouve le château. Mais Rome veut un maître, et *non* une maîtresse. (Rac.) Il faut de l'ordre jusque dans les ouvrages qui sont faits dans l'enthousiasme; dans une ode, par exemple; *non* qu'on y doive raisonner méthodiquement, mais il faut se conformer à l'ordre dans lequel s'arrangent les idées qui caractérisent chaque passion. (Condil.)

— Se met quelquefois au commencement d'une phrase négative pour en annoncer le caractère, et pour fortifier l'expression de la pensée. Non, je n'en ferai rien. Non, jamais la vertu n'exerça plus d'empire. *Non*, j'ai trop souffert en cette vie pour n'en pas attendre une autre. (J.-J. Rouss.) *Non*, jamais la beauté ne règne avec plus d'empire qu'au milieu des soins champêtres. (Id.)

— On le redouble même quelquefois pour s'exprimer plus énergiquement. Non, non, je n'y consentirai point. Non, non, cent fois non! Ne croyez pas, ô Crétois, que je méprise les hommes; *non, non*, je sais combien il est grand de travailler à les rendre bons et heureux. (Fén.)

Non, non, il n'est point d'âme un peu bien située
Qui veuille d'une estime ainsi prostituée. (Mol.)

— Se joint aux adverbes *certes, certainement, vraiment*, etc., qui rendent la négation plus formelle. Non certes, non vraiment, je ne le ferai pas.

— Se joint quelquefois à des substantifs ou à des adjectifs et à des participes, et il équivaut à *qui n'est pas*. Tous les gens intéressés, non préoccupés, non solvables, non recevables.

— S'empl. aussi substantiv. Se brouiller pour un oui ou pour un non. Répondre un non bien sec. Répondre par un non significatif. Le oui et le non.

— Il est quelquefois substantif sans être précédé de l'article. Oui et *non* sont bien courts à dire; mais, avant de les prononcer, il faut y réfléchir longtemps. (Gracian.) Les deux mots les plus courts à prononcer, oui et *non*, sont ceux qui demandent le plus d'examen; je préfère peut-être. (Pythag.)

— On trouve dans La Bruyère: *Un honnête homme qui dit oui et non, mérite d'être cru; son caractère jure pour lui, donne créance à ses paroles, et lui attire toute sorte de confiance.* Un grammairien a blâmé cette phrase, parce que, suivant lui, on ne peut dire *oui* et *non* que dans des temps différents. On peut dire *oui* sur une question et *non* sur une autre; mais sur chaque point, c'est *oui* ou *non* qu'il faut dire. Bien que ce raisonnement soit juste, nous pensons que ce serait se montrer par trop sévère que de condamner la phrase de La Bruyère. Assurément elle perdrait beaucoup de sa force si on remplaçait *et* par *ou*. Cette phrase est elliptique, et se justifie très-bien par l'analyse. Un honnête homme qui dit *oui* quand il faut dire oui, et *non* quand il faut dire non, mérite d'être cru.

— Syn. comp. NON. NE. *Non* se construit sans verbe, et *ne* toujours avec un verbe. *Non* représente tout ou partie d'une proposition; *ne* entre toujours comme élément d'une proposition.

— NON PLUS, NON PLUS QUE, NON PLUS ULTRA, NON QUE, NON-SEULEMENT. V. ces locutions à leur ordre alphabétique.

NON. adv. lat. (pr. *nonn*). S'emploie dans cette phrase latine, *non bis in idem*, que l'on cite souvent, comme une maxime de droit, pour rappeler qu'un individu, jugé sur un fait dont il était accusé, ne peut plus être poursuivi en raison du même fait.

— *Condition* sine quâ non. V. CONDITION.

NONACRIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Nonacris. ‖ Qui appartient à Nonacris ou à ses habitants. ‖ Se dit en général pour Arcadien.

— Myth. Surnom de Mercure.

— *Le héros Nonacrien.* Evandre. ‖ *La vierge Nonacrienne.* Atalante.

NONACRIS. Fille de Lycaon, qui donna son nom à une ville de l'Arcadie.

— Géogr. anc. Ville d'Arcadie, patrie d'Évandre et d'Atalante.

NON-ACTIVITÉ. s. f. Admin. milit. Position d'un officier qui, momentanément, n'exerce aucune fonction. Être en non-activité. Lieutenant en non-activité.

NON-ÂGE. s. m. Féod. Minorité, âge qui précède la puberté. ‖ État d'une personne qui n'a pas l'âge requis.

NON-ÂGÉ, ÉE, adj. Anc. prat. Qui n'a pas l'âge requis pour faire une chose.

NONAGÉNAIRE. adj. des g. (du lat. *nonagenarius*). Qui a quatre-vingt-dix ans. Il ne se dit guère qu'en parlant de l'espèce humaine. Un homme, une femme nonagénaire.

Un vieillard de cent ans apprenant le trépas
De son voisin plus que *nonagénaire* :
Cet homme était, dit-il, trop valétudinaire;
J'ai prédit qu'il ne vivrait pas. (***)

— substantiv. Un nonagénaire. Une nonagénaire.

NONAGÉSIME. adj. m. (du lat. *nonagesimus*). Astron. Se dit du point de l'écliptique qui est éloigné de quatre-vingt-dix degrés des points où l'écliptique coupe l'horizon. ‖ On dit aussi substantiv. Le nonagésime.

NONAGÉSIME. s. f. Liturg. Fête du quatre-vingt-dixième jour avant Pâques.

NONAGESIMO. adv. lat. Il se dit pour 90°, et sert à indiquer le quatre-vingt-dixième rang, lorsqu'on a commencé à compter une série d'articles par *primo, secundo, tertio*, etc. ‖ *Nonagesimo-primo*, se dit pour 91°. ‖ *Nonagesimo-secundo*, se dit pour 92°, etc.

NONAGONE. s. m. (du lat. *nonus*, neuvième, et du gr. γωνία, angle). Anc. géom. Polygone à neuf angles. On dit mieux *ennéagone*.

NONAIN. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'asphodèle rameux.

NONAIRE. s. f. Bot. Un des noms anciens de l'astragale.

NONALIES. s. f. pl. Ant. rom. Cérémonie religieuse qui se faisait le jour des nones, dans la citadelle.

NONANCOURT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Evreux (Eure); 1,350 hab.

NONANDRE. adj. des 2 g. (du lat. *nonus*, neuf, et du gr., ἀνήρ, homme). Bot. Qui a neuf étamines. On dit mieux *ennéandre*.

NONANDRIE. s. f. Bot. Famille de plantes à neuf étamines. On dit plutôt *ennéandrie*.

NONANTE. adj. (du lat. *nonaginta*). Nom de nombre cardinal composé de neuf dizaines. Il est fâcheux qu'on ait laissé vieillir ce mot, et qu'on lui ait substitué un mot aussi barbare et aussi irrégulier que quatre-vingt-dix.

— *Quart de nonante.* Instrument qui représente un quart de cercle divisé en quatre-vingt-dix degrés; il sert à mesurer les angles des figures et les hauteurs des astres.

NONANTER. v. n. 1re conj. Jeux. Se dit au piquet, quand on a en main trente points, et que l'on compte quatre-vingt-dix ou nonante.

— S'est dit autrefois pour Atteindre sa quatre-vingt-dixième année.

NONANTIÈME. adj. des 2 g. Quatre-vingt-dixième. La nonantième année de son âge. Ce mot a vieilli, et on lui a substitué, sans raison valable, l'expression barbare de quatre-vingt-dixième.

NONATÉLIE. s. f. Genre de plantes de la Guiane.

NON-AVENU, UE. adj. Qui ne remplit pas sa destination; qui est nul. Écrit non-avenu.

NON-BATTU. s. m. Comm. Sorte de toile commune.

NONCE. s. m. (du lat. *nuncius*, envoyé, fait de *nunciare*, annoncer). Prélat que le pape envoie en ambassade. Le nonce du pape en France, en Espagne, en Portugal. Nonce ordinaire, extraordinaire. Nonce apostolique. Envoyer un nonce. ‖ Dans plusieurs pays catholiques, le nonce avait juridiction, et pouvait déléguer des juges dans tous les États où il résidait, excepté en France, où les nonces n'étaient considérés que comme de simples ambassadeurs. ‖ *Nonce ordinaire.* Celui qui doit résider comme ambassadeur près de quelque prince ou État catholique. ‖ *Nonce extraordinaire.* Celui dont la mission est temporaire ou limitée à certaines affaires. Lorsqu'il n'y a point de nonce en titre, cet ambassadeur s'appelle *internonce*.

— Titre des députés que la noblesse des diétines polonaises envoyait à la grande diète, pour composer la chambre de la noblesse. Il y avait deux nonces par chaque palatinat. ‖ On donne le même nom aux députés de l'ordre équestre et des villes de Hongrie.

— Hist. *Nonce terrestre.* Député d'un palatinat aux diètes de Pologne. Les nonces terrestres, établis sous Casimir IV, devinrent des espèces de tribuns.

NONCER. v. a. 1re conj. (du lat. *nuntiare*). S'est dit pour Annoncer.

NONCHAIN. s. m. Hortic. Espèce de poire d'automne.

NONCHALAMMENT. adv. (pr. *non-cha-la-man*). Avec nonchalance. Agir nonchalamment.

— Mollement, avec abandon. Être couché nonchalamment sur un lit de repos. S'appuyer nonchalamment sur le bras de quelqu'un.

Sur un lit de repos la belle était couchée,
La tête sur sa main *nonchalamment* penchée. (La Sabl.)

— Vaugelas dit que cet adverbe était vieux de son temps; mais, depuis cette observation, on l'a rajeuni, et il est fort usité.

NONCHALANCE. s. f. (rad. *nonchaloir*). Négligence, manque de soin. Grande, extrême nonchalance. Laisser ses affaires en désordre par nonchalance. Se faire tort par sa nonchalance. Faire tout avec nonchalance. Les Sarrasins, devenus puissants par la division de leurs voisins et par la *nonchalance* des empereurs, leur enlevèrent la plus grande partie de l'Orient. (Boss.)

Il en faut réprimer l'impétuosité,
Avant que les esprits, qu'un juste effroi balance,
S'y puissent enhardir de notre *nonchalance*. (Corneille.)

— Mollesse, abandon. Marcher, parler avec nonchalance, avec une certaine nonchalance qui n'est pas sans grâce. Soyez grave sans faste, aisé sans *nonchalance*. (Sanlèque.)

— Iconol. Les Égyptiens peignaient la Nonchalance assise, l'air triste, la tête penchée, les mains dans le sein et les bras croisés. Ripa la représente par une femme échevelée, mal vêtue, et dormant étendue sur la terre, appuyée sur l'un de ses bras, et tenant de l'autre main une horloge renversée, symbole du temps perdu; une tortue se traîne sur sa robe.

NONCHALANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Nonchalander. S'empl. adjectiv. Ame nonchalandée.

NONCHALANDER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Traîner dans la nonchalance, dans l'oisiveté. Dans le repos, *nonchalander* son âme, est le paradis des vieux jours. (Du Tremblay.)

NONCHALANT, ANTE. adj. (anc. part. prés. du v. *nonchaloir*). Qui, par insouciance, par mollesse, par négligence, ne se donne pas les soins qu'il devrait. Être nonchalant. Les personnes nonchalantes sont souvent victimes de leur indifférence.

— Qui annonce la nonchalance. Humeur nonchalante. Une démarche nonchalante. Une voix, une parole nonchalante.

— Qui accompagne la nonchalance.

La Mollesse à Citeaux a choisi son séjour,
Les Plaisirs *nonchalants* folâtrent à l'entour. (Boileau.)

— S'employait autrefois avec un complément et la préposition *de*, dans le sens de Qui ne se met pas en peine. Je veux que la Mort me trouve plantant mes choux, mais *nonchalant* d'elle et encore plus de mon jardin imparfait. (Montaigne.)

NONCHALANT, ANTE. s. Celui, celle qui a de la nonchalance. Un nonchalant. Une nonchalante. C'est un nonchalant qui néglige toutes ses affaires. Les dieux d'Épicure sont des nonchalants qui laissent aller le monde comme il peut.

NONCHALOIR. v. a. 3e conj. (du mot fr. *non* et *chaloir*, se mettre en peine; fait du lat. *calere*, avoir chaud; parce que lorsqu'on se soucie d'une chose on s'échauffe pour la faire ou l'avoir). Se disait pour Négliger, mettre en oubli.

— v. n. N'avoir pas de zèle.

NONCHALOIR. s. m. S'est dit pour Nonchalance, paresse, inaction. Vous verrez au long aller ce beau nom de poëte venir au *nonchaloir* du peuple. (Pasq.) L'Italie anéantie et réduite en un perpétuel *nonchaloir*. (Id.)

— *Mettre à nonchaloir.* Mettre en oubli. De mettre à *nonchaloir* la charge que mon ami m'a donnée, je ne le fais pas. (Montaig.) Vous qui pensez que les dieux mettent à *nonchaloir* les choses humaines, que dites-vous de tant d'hommes sauvés par leur grâce? (Id.)

— Le substantif *nonchaloir*, qui offre une légère nuance du mot *nonchalance*, se retrouve quelquefois dans nos écrivains modernes.

Depuis deux jours, hélas! je l'ai perdu
Du *nonchaloir* le héros adorable. (Chaulieu.)

NONCIATION. s. f. (pr. *non-ci-a-ci-on*) Anc. jurispr. Acte par lequel on sommait d'interrompre des travaux jusqu'à ce que la justice eût statué.

NONCIATURE. s. f. (du lat. *nunciatura*, fait de *nuncius*, envoyé). L'emploi, la charge de nonce. Nommer un prélat à la nonciature de France. Le tribunal de la nonciature d'Espagne.

— Temps pendant lequel on exerce cet emploi. Pendant, avant, après sa nonciature.

— Hist. ecclés. Pays dépendant du pape où un nonce exerçait une juridiction. La nonciature d'Avignon.

— Se disait pour Fonction, charge d'envoyé, de messager.

NONCIER. v. a. 1re conj. (du lat. *nunciare*). S'est dit pour Annoncer.

NON-COMBATTANT. s. m. Adm. milit. Se dit d'une personne suivant l'armée, à titre d'administrateur, d'aumônier, etc. Le trésorier et les fourriers ont quelquefois été compris dans une capitulation comme non-combattants.

NON-COMPARENCE. s. f. Anc. prat. Défaut de comparution devant la justice au jour indiqué par l'assignation.

NON-COMPLET. s. m. Anc. art milit. Différence en moins dans un corps de troupes, relativement à l'effectif constitutif ou au complet. On est trop facile sur le *non-complet*. (Beausob.)

NON-CONCILIATION. s. f. Jurisp. Défaut de conciliation, Procès-verbal de non-conciliation.

NON-CONFORMISTE. s. et adj. des 2 g. Se dit, en Angleterre, de tous ceux qui ne suivent pas la religion anglicane, excepté les catholiques romains.

Hist. relig. Nom donné primitivement, en Angleterre, à ceux qui refusèrent d'aquiescer à une déclaration de Charles Ier, qui ordonnait à toutes les Églises d'Angleterre et d'Écosse d'adopter une liturgie et une discipline uniformes.

— Fig. On applique quelquefois ce nom aux sodomites.

NON-CONFORMITÉ. s. f. Didact. Défaut de conformité.

NONDIEN, ENNE. adj. S'est dit pour Qui concerne les foires, les marchés.

NONDINA. s. f. (ét. lat., *nonus*, neuvième; *dies*, jour, parce que les lustrations se faisaient le neuvième jour après la naissance). Myth. Déesse qui présidait à la purification des enfants.

NONDINATEUR. adj. et s. m. S'est dit pour Officier qui préside aux foires, aux marchés. ‖ Celui qui les fréquente.

NONE. s. f (du lat. *nonus*, neuvième). Liturg. Celle des sept heures canoniales qui se chante ou qui se récite après sexte, c'est-à-dire vers trois heures après-midi. Être à none. Réciter none. Après none, on dit vêpres.

— Antiq. rom. La quatrième partie du jour, qui commençait à la fin de la neuvième heure, ou, selon notre manière de compter, à trois heures après midi.

— Anc. jurisp. Neuvième denier que l'on payait, à titre de redevance, pour jouir de certains biens.

— Mus. *None* ou *neuvième*. Intervalle distant d'un ton ou d'un demi-ton de celui d'octave, selon qu'il est majeur ou mineur.

— Techn. Une des pièces du moule à faire des coupelles.

— NONES. s. f. pl. Ant. C'était, chez les Romains, le septième jour des mois de mars, mai, juillet et octobre, et le cinquième des autres mois. Les jours précédents se comptaient en rétrogradant: la veille des nones, le 3me, le 4me, le 5me, le 6me jour avant les nones. Les nones étaient un jour néfaste; nul n'osait se marier ce jour-là. Auguste lui-même, dit Suétone, n'entreprenait rien de sérieux durant ces jours sinistres, qui étaient consacrés aux mânes.

NONÉE. s. m. Bot. Genre de borraginées, renfermant une dizaine d'espèces, dont deux croissent naturellement en France.

NON-ÊTRE. s. m. Philos. Ce qui n'a pas d'existence, de réalité. L'être et le non-être. Le *non-être* n'a pas de droits sur l'être, et réciproquement; nous ne pouvons être liés par nos ancêtres, non plus que notre postérité par nous. (Boiste.)

— Cessation d'existence.

Eh! monsieur, le *non-être* est ce qu'on craint le moins,
La peur d'être toujours cause bien d'autres soins. (Boursault.)

NONETTE. s. f. Ornith. Nom qu'on donne en certains endroits à la mésange.

— Bot. Variété de froment barbu.

NON-EXISTENCE. s. f. Philos. Manque d'existence; néant. L'insensibilité n'est qu'une sorte de *non-existence*. (Boiste.)

— Elle met sur le compte de sa santé ou de ses affaires, la tristesse que ne lui vient que de sa *non-existence*, dit le prince de Ligne, en parlant d'une femme aimable, qui n'a pas d'amant.

NON-FEUILLÉE. s. f. (pr. *non-feu-ié*). Bot. Genre de plantes de la famille des joncacées.

NONGENTESIMO. adv. lat. S'emploie pour 900°, et sert à désigner le neuf-centième rang, quand on a commencé à compter une série d'articles par *primo, secundo*, etc. On dit *nongentesimo primo*, 901°; *nongentesimo secundo*, 902°, etc.

NONIDI. s. m. (ét. lat., *nonus*, neuvième; *dies*, jour). Le neuvième jour de la décade dans le calendrier républicain.

NON-INTERCOURSE. s. f. Polit. Inaction forcée d'une puissance qui pourrait intervenir dans les affaires d'une autre avec des vaisseaux armés en course. C'est la suspension, sans accompagnement d'hostilités proprement dites, du droit de libre navigation des bâtiments de deux nations entre les ports qui appartiennent à ces nations.

NON-INTERVENTION. s. f. Polit. Système de politique internationale, ou principe nouveau du droit des gens, qui consiste à ne pas intervenir dans les affaires des peuples voisins, à

condition que les autres nations s'en abstiendront également. Le système de non-intervention a maintenu la paix en Europe.

NON-INTERVENTIONNISTE. adj. et s. des 2 g. Polit. Partisan du système de non-intervention.

NONIONE. s. f. Conchyl. Genre de coquille qui atteint au plus un millimètre de diamètre, ayant pour type la nonione soufflée, se trouve dans les sables sur les bords de la Méditerranée.

NONIONINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, de la classe des céphalopodes.

NONIUS. s. m. (pr. *no-ni-uss*; de *Nonius*, nom supposé de l'inventeur. D'autres personnes prétendent que l'inventeur véritable avait nom *Vernier*, et lui ont donné ce dernier nom). Échelle de certains instruments de mathématiques, formée de très-petites parties, et qui sert à déterminer avec une grande précision les quantités que l'on mesure.

NONIUS MARCELLUS. Grammairien et philosophe péripatéticien du IIIe siècle, a laissé un traité précieux par quelques fragments d'auteurs anciens qu'y s'y trouvent conservés.

NON-JOUISSANCE. s. f. Pal. Privation de jouissance.

NON-LIEU. s. m. Jurispr. Déclaration d'un tribunal pour constater qu'il n'y a matière suffisante pour poursuivre.

NON-MOI. s. m. Philos. Ensemble des objets extérieurs qui font impression sur nos organes. ‖ Tout ce qui se distingue de notre moi métaphysique.

NONNAIN. s. m. (rad. *nonne*). Ornith. Variété de pigeon. ‖ Nom vulgaire de la piette.

NONNAIN. s. f. Religieuse. Une nonnain. Un couvent de nonnains. Une petite, une jeune nonnain. Tel fut l'adieu d'une *nonnain* poupine. (Gresset.)

NONNAT. s. m. (ét. lat., *non*, non; *natus*, né). Hist. Surnom qu'on donnait dans le moyen âge à ceux qui étaient tirés du sein de leur mère par l'opération césarienne.

— Ichthyol. *Nonnat nègre.* Nom d'un stoléphore.

— Pêch. Nom que les pêcheurs donnent aux très-petits poissons d'eau douce, qui viennent tomber dans les filets, et qu'on ne peut employer qu'à faire de la friture ou des appâts.

NONNE ou **NONNAIN.** s. f. (du lat. barb. *nonna*, *nonnana* ou *nonnanis*, employés d'abord pour *pénitente* et ensuite pour *religieuse*. Suivant Scaliger, ce mot latin a été formé de *nonne*, mot égyptien qui signifie Vierge, pénitente). Religieuse. Une nonne. Un couvent de nonnes. Ne se dit plus qu'un plaisantant.

Dans un couvent de *nonnes* fréquentait
Un jouvenceau friand, comme on peut croire.
(La Fontaine.)

Désir de fille est un feu qui dévore
Désir de *nonne* est cent fois pire encore.
(Gresset.)

— Art culin. *Pet de nonne.* Sorte de beignet d'une pâte légère.

— La Fontaine l'a employé adjectiv.

Ma fille est *nonne*, ergo c'est une sainte :
Mal raisonné. Des quatre parts les trois
En ont regret, et se mordent les doigts

—Nom qu'on donne, dans quelques endroits, à une truie coupée.

— Ce mot a été employé autrefois au masculin pour désigner les anciens religieux. Saint Benoît, dans un article de sa règle, défend à ses religieux de s'appeler simplement par leur nom; mais il ordonne que les anciens appellent les jeunes *frères*, et que les jeunes appellent les anciens *nonnes*, pour marquer par ce nom leur respect paternel.

— Syn. comp. NONNE. NONNETTE. NONNAIN. *Nonne* exprime l'état ou la qualité de religieuse; *nonnette* est un diminutif qui marque quelque chose de tendre et de fin; *nonnain* exprime un rapport particulier de la *nonne* avec son ordre. Tous ces mots sont du style badin.

NONNERIE. s. f. S'est dit autrefois d'un couvent de nonnes. On ne l'emploie plus que rarement et en plaisantant.

— Réunion de femmes babillardes.

NONNETTE. s. f. (dimin. de *nonne*). Jeune nonne.

— Agric. Variété de froment.

— Art culin. Nom de petits pains d'épice de forme ronde et d'un goût délicat, que des religieuses ont fabriqués les premières. Une boîte de nonnettes de Reims.

—Ornith. Aigle de Nigritie. ‖ Espèce de grosbec. ‖ Nom vulgaire de la bernache et du balbuzard. ‖ *Nonnette cendrée.* Espèce de mésange.

NONNOTTE (Claude-François). Savant jésuite français, né en 1771, mort en 1793, entreprit de défendre la religion contre les attaques de Voltaire, et s'attira par là les sarcasmes du philosophe. Il a publié plusieurs ouvrages estimés sur la philosophie et la religion.

NONNUS. Poète grec, né en Égypte vers l'an 410 de J. C., est l'auteur des *Dionysiaques*.

NONO. adv. lat. S'empl. pour désigner le neuvième rang, 9°, quand on a commencé à compter une série d'articles par *primo*, *secundo*, etc.

NONOBSTANCE. s. f. Dr. canon. Troisième partie des provisions de la cour de Rome, qui commence par *non obstantibus*. C'est dans la nonobstance que sont comprises les absolutions des censures, les réhabilitations et les dispenses nécessaires pour jouir d'un bénéfice, nonobstant toutes incapacités ou autres obstacles.

NONOBSTANT. prépos. (ét. lat., *non*, non; *obstans*, posant devant). Malgré, sans avoir égard. Être obligé de payer, nonobstant l'appel. S'opiniâtrer, nonobstant toutes les remontrances de ses amis. Nonobstant ces difficultés, il est venu à bout de son entreprise. Massacrer quelqu'un dans un temple, nonobstant la sainteté du lieu. Nonobstant ce, ou ce nonobstant. Nonobstant opposition ou appellation quelconque. *Nonobstant* sa toute-puissance, Dieu ne peut rien produire qui ne soit imparfait à son égard. (Fén.)

— Syn. comp. NONOBSTANT. MALGRÉ. EN DÉPIT. *Nonobstant* ne donne à entendre qu'une simple contrariété d'action; *malgré* sert d'ordinaire à désigner, outre la contrariété d'action, un dessein formel de contrarier; et *en dépit* marque toujours que le principal motif de l'action est le dessein d'offenser quelqu'un. ‖ CONTRE. MALGRE. NONOBSTANT. *Contre* marque une opposition formelle, sans rapport aux effets ni à la valeur de cette opposition; *malgré* exprime une opposition de résistance soutenue, mais sans effet de la part de l'opposant; *nonobstant* ne fait entendre qu'une opposition légère à laquelle on n'a point d'égard.

NONOBSTANT, ANTE. adj. Se disait pour Ne s'opposant pas. ‖ *Ces choses nonobstantes.* Malgré cela.

— Hist. et législ. *Clause nonobstante.* Clause imaginée par Innocent III, et dont Henri III, roi d'Angleterre, se servit le premier dans ses dispenses.

NONODÉCIMAL, ALE. adj. (ét. lat. *nonus*, neuvième; *decimus*, dixième). Minér. Se dit d'un prisme à neuf pans, dont l'un des sommets a neuf faces et l'autre n'en a qu'une, comme la tourmaline nonodécimale.

NONODUODÉCIMALE. adj. (ét. lat., *nonus*, neuvième; *duodecimus*, douzième). Minér. Se dit d'un prisme à neuf pans, dont chaque sommet offre six faces, comme la tourmaline nonoduodécimale.

NONOPÉTALE. adj. des 2 g. Bot. Qui a neuf pétales.

NONOSEPTIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *nonus*, neuvième; *septimus*, septième). Minér. Se dit d'un prisme à neuf pans, ayant un sommet à quatre faces et l'autre à trois, comme la tourmaline monoseptimale.

NON-OUVRÉ, ÉE. adj. Anc. techn. Se disait des matières brutes et particulièrement des métaux. Acier, fer non-ouvré.

— *Linge non-ouvré.* Linge uni.

NON-PAYEMENT. s. m. Fin. Défaut de payement. En cas de non-payement.

NON-PAIR, AIRE. adj. S'emploie dans le même sens qu'Impair, mais il est bien moins usité.

— On se sert surtout de *non-pair* dans une espèce de jeu où il faut deviner si son adversaire a dans la main les choses qu'il tient en nombre, pair ou impair; celui qui propose à deviner dit à son adversaire, *pair* ou *non-pair*, et celui-ci répond *pair* ou bien il répond *non-pair*.

NONPAREIL, EILLE. adj. (ét. fr., *non*, et *pareil*). Qui excelle par-dessus tous les autres, qui est sans pareil, sans égal. Un mérite nonpareil. Une vertu nonpareille. Sa grâce nonpareille. Peu usité.

— S'empl. quelquefois ironiquement.

NONPAREIL. s. m. Ornith. Nom du verdier de la Louisiane.

— Hortic. *Nonpareil royal.* Variété d'œillet.

NONPAREILLE. s. f. Techn. Ce qu'il y a de plus petit.

— Sorte de ruban fort étroit. Un nœud de nonpareille.

— Sorte de dragée fort menue. De la nonpareille de Verdun.

— Typogr. Un des plus petits caractères d'imprimerie, du corps de six points. Nonpareille petit œil, gros œil. Belle nonpareille. ‖ *Grosse nonpareille.* Le plus gros caractère d'imprimerie, celui qui est au-dessus du triple canon.

— Gomme d'automne.

— Conchyl. Nom d'une très-petite espèce de coquille des environs de Paris.

— Hist. *La nonpareille.* S'est dit, absolument, de la cour plénière que saint Louis tint à Saumur en 1248. Ce nom lui fut donné à cause de la magnificence qu'on déploya en cette occasion.

— Hortic. *Nonpareille de Compiègne, nonpareille de Rhodes.* Nom de deux variétés d'œillets. ‖ Grosse pomme d'automne d'un vert jaunâtre.

NONPARILLAS. s. f. pl. Anc. comm. Espèce de petit camelot qui se faisait en Flandre.

NON PLUS. loc. adv. Pareillement. Cette locution s'emploie avec deux propositions négatives. Vous ne le voulez pas, ni moi non plus. Ceux-ci n'en sont pas, ni ceux-là non plus. Quand l'innocence des citoyens n'est pas assurée, la liberté ne l'est pas *non plus*. (Montesq.) Dire que la religion n'est pas un motif réprimant, parce qu'elle ne réprime pas toujours, c'est dire que les lois civiles ne sont pas un motif réprimant *non plus*. (Montesq.) Lorsque je veux vous faire ma prière, je ne sais en quelle langue je dois vous parler. Je ne sais pas *non plus* en quelle posture je dois me mettre. (Id.)

Je ne saurais passer pour femme, à mon avis,
Ni pour veuve *non plus*, puisqu'en effet j'ignore
Si le mari que j'eus est mort ou vit encore. (Regnard.)

— Je ne comprends rien à tout ce que vous dites.
— Ma foi, ni moi *non plus*. (Id.)

— Quelques écrivains ont fait à tort, usage de *aussi* au lieu de *non plus*. L'âme de Mazarin, qui n'avait pas la barbarie de celle de Cromwel, n'en avait pas *aussi* la grandeur. (Girault-Duvivier.) La faveur du prince n'exclut pas le mérite, et ne le suppose pas *aussi*. (La Bruy.) Il n'est pas juste qu'il puisse entrer dans les terres de ses voisins; il n'est pas juste *aussi* que ses voisins puissent entrer dans les siennes. (Fén.) Nous ne voulons pas que les autres nous trompent; nous ne trouvons pas juste qu'ils veulent être estimés de nous plus qu'ils ne méritent: il n'est donc pas juste *aussi* que nous les trompions. (Pascal.)

NON PLUS QUE. loc. conj. Pas plus que. Il n'en fut non plus ému que s'il eût été innocent. On n'en parle non plus que s'il n'eût jamais été. Je n'en sais rien, non plus que vous.

— Quand deux sujets sont unis par *non plus que*, l'accord a lieu ordinairement avec le premier substantif. Son esprit, *non plus que* son corps, ne se pare jamais de vains ornements. (Fén.)

La nation des belettes,
Non plus que celle des chats,
Ne veut aucun bien aux rats (La Font.)

NON PLUS ULTRÀ. s. m. loc. Syn. de Nec plus ultrà.

J'ai rempli dignement tous les emplois des fermes;
Directeur, réviseur, caissier, et cætera;
Et je prétends aller jusqu'au *non plus ultrà*;
Être fermier (Boursault.)

NON-PRIX. s. m. Non-valeur. Peu usité.

— Pal. S'est dit aussi pour Bas prix, vil prix. Cette terre a été adjugée à non-prix. On revient contre un bail judiciaire donné à non-prix par un tiercement.

NON-PUISSANCE. s. f. S'est dit pour Impuissance.

NON QUE. Loc. conj. qui veut le subjonctif. Ce n'est pas que. Non pas que je veuille m'y opposer.

NON-RECEVOIR. s. m. Ne se dit que dans cette locution, *fin de non-recevoir*. V. FIN.

NON-RÉSIDENCE. s. f. Absence du lieu où l'on devrait résider.

NON-RÉUSSITE. s. f. Néol. Manque de réussite.

— État de ce qui n'a pas réussi.

NON-SAGHANCE. s. f. S'est dit pour Ignorance.

NON-SENS. s. m. (de l'angl. *non-sense*). Défaut de sens, de signification. Cette phrase est un non-sens. Ce discours est plein de non-sens, est un non-sens continuel. Le charlatanisme de style revêt des *non-sens* de mots brillants ou sonores. (Boiste.) Origène fut le premier qui donna de la vogue au *non-sens*, au galimatias. (Volt.) Quel débordement de *non-sens* dans tout ce long détail sur la Henriade! (Linguet.)

— Absence de jugement. ‖ Ses effets.

— *Non-sens* est un anglicisme fort usité, et que les dictionnaires ont très-bien fait d'admettre, ne fût-ce que pour caractériser la moitié de leurs définitions. (Ch. Nodier.)

NON-SEULEMENT. Loc. adv. ordinairement suivie de la conj. *mais*. Non-seulement il n'est pas savant, mais il est très-ignorant. Non-seulement je l'ai payé, mais encore je lui ai fait un présent. Un chrétien doit aimer non-seulement ses amis, mais même ses ennemis. *Non-seulement* l'Église secourait ses enfants, elle veillait encore sur les infortunés d'une religion ennemie. (Chateaub.) *Non-seulement* on s'estime avant tout, mais on estime encore toutes les choses que l'on aime. (Vauven.) *Non-seulement* on obéit à un sage roi, mais on aime à lui obéir. (Fén.) Mentor, *non-seulement* ferme et courageux, mais doux et tranquille, semblait commander aux vents et à la mer. (Id.) Mentor parut dans ce danger *non-seulement* ferme et intrépide, mais plus gai qu'à l'ordinaire. (Id.) La patience est *non-seulement* nécessaire, mais utile. (Diderot.)

— *Non-seulement* et *mais encore* doivent être placés de manière qu'ils précèdent des membres de phrase de même nature. Non-seulement il est avare, mais encore il se fait détester par son humeur bizarre. Il est non-seulement le consolateur des infortunés, mais encore le bienfaiteur des pauvres. Dans le premier exemple, *non-seulement*, *mais encore* précèdent le verbe; dans le second ils sont placés l'un et l'autre devant l'attribut. Ainsi ce serait une faute de dire: Non-seulement il est le consolateur des infortunés, mais encore le bienfaiteur des pauvres, *non-seulement* précédant le verbe, et *mais encore*, l'attribut.

— Quand *non-seulement* et *mais encore* unissent des substantifs employés comme sujets, c'est avec le dernier sujet que le verbe s'accorde. Non-seulement toutes ses richesses, mais encore toute sa gloire s'évanouit. Le premier substantif est le sujet d'un verbe sous-entendu; non-seulement toutes ses richesses (s'évanouirent), mais encore toute sa gloire s'évanouit.

NON-SUCCÈS. s. m. Manque de succès. V. INSUCCÈS.

NONTRON. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Dordogne), 3.600 hab.

NONTRONITE. s. f. Minér. Substance minérale composée de silice, d'oxyde de fer, d'alumine, d'eau, de magnésie et d'argile. Elle est sans usage.

NON TROPPO. (pr. *nonn trop-pô*; en ital. *pas trop*). Mus. Ces mots italiens joints à celui qui indique le mouvement d'un morceau de musique, signifient que l'on doit diminuer la lenteur ou la vitesse du mouvement indiqué. Ainsi *largo non troppo* est un peu moins lent que *largo*. *Presto non troppo* est moins rapide que *presto*.

NONUPLE. adj. des 2 g. (du lat. *nonus*, neuvième). Qui contient neuf fois. Peu usité.

NONUPLE. s. f. Mus. S'est dit autrefois d'une mesure de neuf temps.

NONUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Nonupler. S'empl. adjectiv. Nombre nonuplé.

NONUPLER. v. a. 1re conj. Répéter neuf fois. Nonupler un nombre. Peu usité. ‖ SE NONUPLER. v. pron. Être répété neuf fois.

NONUS. Myth. Romain qui, dit-on, nourrit Rome durant quinze jours de famine. En reconnaissance de ce service les Romains donnèrent son nom aux nones.

NON-USAGE. s. m. Cessation d'usage. L'usufruit, les servitudes se prescrivent, s'éteignent par le non-usage pendant trente ans.

— Se dit aussi en matière de langage. Il y a des expressions qui tombent par le non-usage.

NON-VALEUR. s. f. Manque de produit dans une terre, dans une ferme, dans une maison. Terre en non-valeur. La non-valeur de cette terre vient de ce qu'on la néglige depuis trois ans. Terre qui a beaucoup de non-valeurs. Maison sujette à des non-valeurs.

— Fin. et comm. Se dit de certaines parties d'impositions qu'on n'a pu lever, de certaines créances qu'on n'a pu recouvrer. La révolution a fait naître le système des *non-valeurs*, qui sauve la médiocrité malheureuse de l'entier dépouillement auquel le fisc la réduisait. (Boiste.)

— Centimes additionnels qui y suppléent.

— Fig. Celui qui ne sait pas calculer sur les *non-valeurs* de l'exécution des lois ne sait pas gouverner. (Galiani.)

— Quelqu'un appelait des charges sans profit des *non-valeurs* honorables.

NON-VALOIR. s. m. S'est dit pour Mauvaise situation; abandon. Laissant son peuple en ruine, et son royaume en *non-valoir*. (Pasq.)

NON-VENTE. s. f. Comm. État, position d'un marchand qui ne vend pas. Des jours de non-vente.

NON-VUE. s. f. Mar. Effet de la brume, quand elle est bien épaisse, qu'on ne peut avoir connaissance du parage où l'on se trouve. Être en risque de périr par non-vue. Ce mot a vieilli.

NONZA. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bastia (Corse); 1,000 hab.

NOOCRATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., νόος, esprit; κράτος, pouvoir). Philos. Qui considère la raison pure comme la faculté directrice de toutes les autres. ‖ *École noocratique.* Celle qui enseigne la souveraineté de la raison.

NOOLOGIE. s. f. (ét. gr., νόος, esprit; λόγος, discours). Philos. Science qui embrasse l'étude complète de l'intelligence ou de l'esprit humain.

NOOLOGIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui est relatif à la pensée.

— Didact. Se dit de toutes les sciences que M. Ampère classe dans le second des deux règnes qu'il établit au premier degré de sa classification. Les sciences noologiques.

NOOR. s. m. Hortic. Variété d'abricot.

NOPAGE. s. m. (du lat. *nodus*, nœud). Techn. Action de noper les draps.

NOPAL. s. m. Bot. Nom qu'on donne, en Amérique, à tous les cactiers qui ont les tiges aplaties et articulées, principalement à celui sur lequel se trouve la cochenille. Un nopal. Des nopals. Les cochenilles naissent au Mexique, sur la feuille épaisse et épineuse du *nopal*, qu'elles sucent dès qu'elles sont écloses. (B. de St-P.)

NOPALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au nopal. ‖ NOPALÉES. s. f. pl. Famille de plantes, appelée aussi cactées.

NOPALERIE. s. f. Synonyme de Nopalière V. NOPALIÈRE.

NOPALIER. s. m. Autre synonyme de Nopalière. Les cochenilles communiquent d'une plante à l'autre par les fils que les araignées aiment à étendre dans les *nopaliers*. (B. de St-P.)

NOPALIÈRE. s. f. Agric. Terre dans laquelle on plante des nopals. Une multitude d'araignées filent dans les *nopalières*, et c'est le long de ces fils, comme sur des ponts, que les petites cochenilles émigrent sur les nopals voisins. (B. de St-P.)

NOPE. s. f. Techn. Nœud qu'on enlève du drap, lorsqu'il vient d'être fabriqué.

NOPÉ, ÉE. part. pass. du v. Noper. S'emploie adjectiv. Drap nopé.

NOPER. v. a. 1re conj. Techn. Séparer les fils du drap qui sont doubles, rapprocher les fils dans les endroits clairs et détruire les nœuds.

— SE NOPER. v. pron. Être nopé.

NOPEUSE. s. f. Techn. Ouvrière qui fait le nopage.

NOQUET. s. m. Constr. Bande de plomb qu'on place sur les couvertures d'ardoises, dans les angles de la couverture, le long des noues des lucarnes, etc., pour conduire les eaux pluviales, qui sans ce secours s'insinueraient sous la couverture et pourriraient les bois, parce que dans cette partie du toit les ardoises ne peuvent se joindre exactement.

NOQUETER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Errer pendant la nuit. || Trembler de froid.

NOQUETIS. s. m. S'est dit pour Claquement des dents causé par le froid ou la peur.

NOR. Myth. scandin. Géant, père de la Nuit.

NORA, aujourd'hui **BOUR**. Géogr. Place forte de la Cappadoce, située au pied du Taurus, est célèbre par le long siége qu'y soutint Eumène contre Antigone, et qui se termina par son évasion inattendue au milieu d'obstacles de toute espèce, de 320 à 310 avant J.-C.

NORANTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une norantée. || NORANTÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des margraviacées, qui a pour type le genre norantée.

NORANTÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des capparidées.

NORBERTE. s. f. Hortic. Espèce de petite prune noire. Prune de norberte. Confiture de norbertes.

NORD. s. m. (pr. *nor*; du sax. *north*). La partie du ciel qui est opposée au midi, et qui se trouve à la gauche de l'observateur regardant celle où le soleil se lève. Pays borné au nord par une rivière, par des montagnes. Les pays, les contrées, les régions du nord. Le vent est au nord, souffle du nord. Le vent du nord. Maison exposée au nord. Du nord au midi. Les Tartares qui habitent le *nord* occidental de la mer Caspienne et des Palus-Méotides sont mahométans. (Volt.)

— Celui des pôles du monde qui répond à l'étoile polaire arctique, et qui est opposé au sud. L'étoile du nord. L'aiguille aimantée se tourne vers le nord.

Ici, sur son pivot, vers le *nord* entraîné,
L'aimant cherche à mes yeux son point déterminé.
(Colardeau.)

— *Pays du Nord.* Ceux qui sont situés au-delà de la zone tempérée, dans la direction de ce pôle, tels que la Laponie, la Russie, la Pologne, la Suède, la Norwége, l'Islande, une partie de la Prusse et de l'Allemagne, en général, etc.

— Astron. *Étoile du nord.* Dernière étoile de la queue de la Petite Ourse. Cette étoile s'éloignant peu de la terre, indique le nord au voyageur privé de la lumière du soleil. On l'appelle plus souvent *étoile polaire*.

— Absol. Le vent du nord. Le nord est le plus froid de tous les vents. Le nord règne ordinairement dans cette saison. On dit plus ordinairement le vent du nord.

— Ce vent est quelquefois personnifié.

Du bout de l'horizon accourt avec furie,
Le plus terrible des enfants
Que le *Nord* eût porté jusque-là dans ses flancs
(La Fontaine.)

— Se dit des pays septentrionaux, considérés absolument ou relativement. Cet homme est du Nord, est du nord de la France. Les plus belles fourrures viennent du Nord. Voyager dans le Nord. Les peuples, les rois du Nord. C'est du *Nord* aujourd'hui que nous vient la lumière. (Volt.) Le *Nord* décoloré languit dans un long deuil. (Del.) Il se vit plus que jamais l'arbitre du *Nord*. (Volt.)

— Mar. *Faire le nord.* Se diriger vers le nord. || *Perdre le nord.* S'égarer en mer.

— Géogr. Département situé au nord de la France. Il est formé de la Flandre française, du Hainaut français et du Cambrésis. C'est le plus peuplé après le département de la Seine. L'industrie et l'agriculture y sont très-développées. Commerce de houilles, toiles, batistes, dentelles, tabac, etc. Ch.-l. Lille; 1,026,000 h. Ce département a 7 arr., 60 cant., 660 comm.; il appartient à la 16e division militaire, il a une cour royale à Douai et un évêché à Cambrai. || *Mer du Nord.* Mer d'Europe, formée par l'océan Atlantique, entre la Grande-Bretagne, la Norwége, le Danemark, l'Allemagne, la Hollande, la Belgique et la France. On l'appelle aussi *mer d'Allemagne*. || *Cap Nord.* Cap à l'extrémité septentrionale de la Norwége, dans l'île Mageroë. C'est le point le plus septentrional de l'Europe. Il y a des caps du même nom dans autres contrées du monde.

— Hortic. Le côté opposé au nord, et par conséquent le côté méridional du jardin.

— S'empl. aussi adjectiv. *Le pôle nord.* Le pôle qui est au nord. Il y a trois siècles, les navigateurs anglais cherchèrent, pour la première fois un passage qui des mers du Nord devait les conduire dans celles du Sud. Depuis, un grand nombre de navigateurs anglais, américains et russes, firent les mêmes tentatives. La dernière expédition eut lieu en 1837.

— Géogr. *Degrés de latitude nord.* Ceux qui vont de l'équateur au pôle septentrional.

— *Le vent est nord.* Le vent vient du nord.

— Syn. simpl. Septentrion. — Pôle arctique, pôle septentrional. — Borée, aquilon, bise. — Pays septentrional, régions septentrionales. — L'Ourse. || Epith. Glacé, engourdi, rigoureux, attristé. || Périphr. L'astre du nord. L'étoile du nord. Le char de l'Ourse. Les glaces de l'Ourse. Les pôles de l'Ourse. Du *char glacé de l'Ourse* aux feux de Sirius. (Lebrun.) De l'*étoile du nord* aux bornes du Midi. (Chênedollé.)

Et ceux que le soleil sous les *glaces de l'Ourse*,
D'un rayon plus oblique éclaire dans sa course.
(Delille.)

Près des *pôles glacés*, aux limites du monde,
Où des hivers trop prompts succèdent à l'été
(Castel.)

— Syn. comp. NORD. SEPTENTRION. *Septentrion* se dit plutôt de ce qui est vers le pôle, et *nord*, de tout ce qui est depuis l'ouest jusqu'à l'est. || *Du nord septentrional.* Les peuples, les pays du *Nord* désignent la position exacte de ces peuples, de ces pays. *Septentrional*, au contraire, est une expression sans exactitude et sans rigueur. Un peuple *septentrional* n'est pas nécessairement et absolument au *nord*, mais il est seulement plus près du nord que tout autre, dans une certaine région actuellement considérée.

NORDALBINGIE. Géogr. anc. Pays qui répondait au Holstein.

NORDALBINGIEN, ENNE. adj. et s. Hist. Nom d'une des peuplades qui composaient la nation saxonne au moyen âge. Elle habitait la rive droite de l'Elbe.

NORDEAPER. s. m. Mamm. Espèce de cétacé de la famille des dauphins.

NORDENFIELD. Géogr. Grande division de la Norwége centrale; 600 kilom. sur 200; 380,000 hab.

NORD-EST. s. m. (pr. *nor-dest*). La partie du monde qui est entre le nord et l'est. Ville située au nord-est. Le vent souffle du nord-est. || Vent qui souffle entre le nord et l'est. Le nord-est est extrêmement froid dans ce pays.

— On dit aussi adjectiv. Le vent est nord-est.

NORD-EST (Ile du). Géogr. Ile de l'Océan arctique; 400 kilom. sur 250.

NORD-EST-QUART-EST. s. m. Géogr. et mar. Point de l'horizon situé entre le nord-est et l'est-quart-est. || Vent qui souffle de cette plage.

NORD-EST-QUART-NORD. s. m. Géogr. et mar. Point situé entre le nord-est et le nord-nord-est. || Vent qui souffle de cette plage.

NORDESTER. v. n. 1re conj. Anc. mar. Incliner vers le nord-est. Se disait, dans la navigation hauturière, de la déclinaison de l'aiguille aimantée.

NORDGOM. Géogr. Ancien pays d'Allemagne, aujourd'hui compris dans le nord de la Bavière, n'avait pas de limites bien fixes. || On a aussi quelquefois donné ce nom à la Basse-Alsace, en France.

NORDHAUSEN. Géogr. Ville des États prussiens, dans la province de Saxe; 11,000 hab.

NORDLAND. Géogr. Partie septentrionale de la Suède; surf. 192,000 kilom. carrés; 200,000 hab. || *Nordland occidental.* Un des gouvernements du Nordland, 6,000 kilom. carrés, ch.-l. Hernœsand, || Partie septentrionale de la Norwége, 950 kilom. sur 350; 70,000 hab.

NORDLINGUE ou **NORDLINGEN.** Géogr. Ville de Bavière; 6,000 hab. C'était autrefois une ville libre impériale de la Souabe.

— Hist. *Bataille de Nordlingue.* Victoire remportée par les Impériaux sur une armée suédoise commandée par le duc de Weimar et le maréchal Horn, le 6 septembre 1684. || Victoire remportée par les Français, commandés par Turenne, sur les troupes de l'Empire, ayant à leur tête le général Merci, qui perdit la vie à cette bataille, le 3 août 1648. || Combat entre les Autrichiens et les Français, en 1796.

NORD-NORD-EST. s. m. Géogr. et mar. Point de l'horizon qui est situé entre le nord et le nord-est. || Vent qui souffle de cette plage.

NORD-NORD-OUEST. s. m. Géogr. et mar. Point de l'horizon qui est situé entre le nord et le nord-ouest. || Vent qui souffle de cette plage.

NORD-OUEST. s. m. La partie du monde qui est entre le nord et l'ouest. Ville située au nord-ouest. Le vent souffle du nord-ouest.

— Vent qui souffle entre le nord et l'ouest. Le nord-ouest est d'ordinaire froid et pluvieux.

— Géogr. Territoire des États-Unis, situé entre le Missisipi, le lac Michigan et le lac Supérieur. Il est presque entièrement occupé par des Indiens indépendants 1,000 kilom. sur 450; 24,000 hab.

— On dit aussi adjectiv. Le vent est nord-ouest.

— *Nord-ouest-quart-nord.* s. m. Point de l'horizon situé entre le nord-ouest et le nord-nord-ouest. Vent qui souffle de cette plage. || *Nord-ouest-quart-ouest.* s. m. Géogr. et mar. Point de l'horizon situé entre le nord-ouest et l'ouest-nord-ouest. Vent qui souffle de cette plage. || *Nord-quart-nord-est.* s. m. Géogr. et mar. Point de l'horizon situé entre le nord et le nord-nord-est. Vent qui souffle de cette plage. || *Nord-quart-nord-ouest.* s. m. Géogr. et mar. Point de l'horizon situé entre le nord et le nord-nord-ouest. Vent qui souffle de cette plage.

NORDOUESTER. v. n. 1re conj. Anc. mar. Décliner vers le nord-ouest.

NORFOLK. Géogr. Comté d'Angleterre, dont le ch.-l. est Norwich; 345,000 hab. || *Nouveau Norfolk.* Partie nord-ouest de l'Amérique septentrionale. Le Nouveau-Norfolk est compris en partie dans la Russie américaine, et en partie dans la Nouvelle-Bretagne. || Ville des États-Unis, dans la Virginie, 9,800 hab. || Ile d'Australie, entre la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Calédonie.

NORFOLK. Une des plus anciennes et des plus illustres familles d'Angleterre.

NORIA. s. f. Techn. Sorte de machine hydraulique qu'on emploie pour les irrigations; elle est composée d'une chaîne sans fin qui s'enveloppe sur un tambour. Le long de cette chaîne sont attachés des seaux ou augets qui forment une continuité de petits réservoirs mobiles, depuis le fond où ils vont puiser l'eau, jusqu'à la partie supérieure où le liquide est élevé. En imprimant un mouvement de rotation au tambour, la chaîne est entraînée, et les seaux d'un côté sont tout pleins et ascendants, tandis que ceux de l'autre côté sont vides, descendants, et ont leur ouverture renversée ou en bas. Quelquefois la noria n'a que deux seaux, qui sont attachés aux bouts d'une corde; et, lorsque l'un est monté, on tourne le treuil en sens contraire, pour monter l'autre. La noria a la plus grande analogie avec les chapelets hydrauliques, dont elle n'est même qu'une modification || La noria est aussi employée avec succès dans les moulins à blé pour remonter le son et la farine. Elle se compose alors d'une seule chaîne sans fin, garnie de petits godets en fer-blanc.

NORIMON. s. m. Relat. Sorte de palanquin en usage au Japon; il est porté sur des bâtons de bambou.

NORIQUE. Géogr. anc. Contrée d'Europe, entre le Danube, l'Inn, les Alpes et la Pannonie. Le fer de la Norique était renommé pour la fabrication des armes. La Norique forme aujourd'hui une partie de l'Autriche, de la Styrie et de la Bavière. || *Première Norique* et *deuxième Norique.* Se dit de deux provinces de l'Illyrie, dans la division d'Adrien, et du diocèse d'Illyrie, dans la division de Constantin.

NORIQUE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de la Norique. || Qui concerne ce pays ou ses habitants. || *Alpes Noriques.* Branche des Alpes située au midi de la Norique.

NORIQUE. s. m. Linguist. Ancien idiome des Orcades et des Shetlands. On l'appelle plus ordinairement *norse*.

NORITE. s. f. Minér. Variété de granit qui appartient au système des roches de serpentine ou d'ophiolithe.

NORKOEPING ou **NORRKOEPING** Géogr. Ville de Suède avec un port sur la Baltique; 9,500 hab.

NORMAL, ALE. adj. (du lat. *normalis*, fait de *norma*, équerre, règle, modèle). Qui sert de règle.

— *École normale.* École destinée à former des maîtres, dans les sciences et dans les lettres, pour l'enseignement public, dans les colléges et les facultés académiques. Les leçons, les cours, les professeurs, les élèves de l'école normale. Les écoles normales. || *Écoles normales primaires.* Écoles fondées à Paris et dans les départements, pour former des instituteurs capables de bien remplir les fonctions de l'enseignement primaire.

— *Établissement normal.* Établissement qui sert de modèle pour en faire d'autres du même genre.

— Une *institution* ne peut être *normale* si elle n'embrasse point la totalité de son objet, à moins que ce qu'elle comprend dans ses attributions ne soit parfaitement isolé; les notions de régularité et d'incomplet s'excluent mutuellement.

— *État normal.* État d'un être organisé ou d'un organe qui n'a éprouvé aucune altération; état ordinaire et régulier.

— Bot. La *paniflore normale* est ainsi nommée, parce que ses feuilles portent à la base deux lobes qui s'écartent à angle droit, comme les deux branches d'une équerre.

— Géom. Une *ligne est normale à une autre, à un plan, à une surface*, lorsqu'elle n'incline d'aucun côté plus que d'un autre, c'est-à-dire qu'elle est perpendiculaire.

— Ichthyol. Se dit des poissons qui ont le squelette osseux, les mâchoires complètes, les branchies en forme de peigne.

— Ornith. Se dit des oiseaux dont le sternum n'est pas pourvu d'une carène.

— Zool. S'empl. souvent pour indiquer que la structure ou les fonctions d'un être sont conformes à l'être régulier de symétrie parfaite, ou de succession la plus convenable à la santé, à la vie; par exemple, tous les animaux vertébrés sont formés de deux moitiés symétriques normales; mais les limandes, les soles, les turbots, et autres poissons pleuronectes, aplatis d'un côté, manquent de symétrie, n'ont point de formes normales, mais plutôt des formes abnormes. Les chauves-souris, ayant leurs pattes antérieures façonnées en ailes, s'écartent du type normal des autres mammifères.

— On lit dans une brochure: l'Université impériale a établi des cours *normaux*. Pourquoi ferait-on difficulté d'admettre ce pluriel? Plusieurs grammairiens préfèrent *normals*. On donne le nom d'*établissements normals* à ceux qui peuvent servir de modèles pour en former d'autres.

NORMALE. s. f. Géom. et phys. Ligne verticale ou perpendiculaire. Les corps tombent suivant la normale.

— La normale est la même chose que la perpendiculaire, mais on se sert plus particulièrement de ce mot dans la théorie des courbes.

NORMALEMENT. adv. D'une manière normale, régulière.

NORMALITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est normal.

NORMAND, ANDE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Normandie.

Certain renard gascon, d'autres disent *normand*,
Mourant presque de faim, vit au haut d'une treille
Des raisins, mûrs apparemment,
Et couverts d'une peau vermeille. (La Font.)

— Qui est propre à la Normandie ou à ses habitants. || *Iles normandes.* Iles de la Manche, près des côtes occidentales de la Normandie. Elles appartiennent aux Anglais.

— Hist. *Domination normande.* Fondation des Etats de l'Italie méridionale par des aventuriers normands, à partir de l'an 1019. Robert Guiscard et Roger, s'étant faits, l'un duc de la Pouille et de la Calabre, l'autre comte de Sicile, en 1060, consolidèrent la domination normande, qui dura jusqu'en 1194. || *Noblesse normande.* Se dit de la noblesse anglaise, dont la plus grande partie descend des Normands amenés par Guillaume en 1066.

— De tout temps, les Normands ont passé pour amis de la chicane.

Elle y voit, par le coche et d'Évreux et du Mans,
Accourir à grands flots ses fidèles *Normands*. (Boil.)

— *Réponse normande.* Réponse ambiguë. || *Réconciliation normande.* Réconciliation simulée.

— Prov. *Être adroit comme un prêtre normand.* Etre fort maladroit. On dit que saint Gaucher, prêtre de Normandie, a donné lieu à cette ironie proverbiale, qui porte sur l'équivoque du mot gaucher.

— *Répondre en Normand.* Ne répondre ni oui, ni non; répondre d'une manière équivoque. || *C'est un fin Normand.* C'est un homme adroit, et à qui il ne faut pas se fier.

— Prov. *Normand, homme sujet à se dédire.* On croit que cette qualification vient de ce que la coutume de Normandie accordait vingt-quatre heures pour se dédire d'un marché par contrat. Peut-être viendrait-elle aussi de ce que les anciens Normands, grands pirates, lorsqu'une de leurs troupes était tombée d'accord, moyennant une certaine somme, de laisser en paix la province où elle avait débarqué; une autre, débarquée depuis, ne se croyait pas liée par l'accord de la précédente. || On disait dans le même sens, *Un Normand a son dit et son dedit.* || *Qui fit Normand fit truand.* Les Normands furent, dit-on, appelés truands, parce qu'ils étaient si accablés d'impôts, que presque tous les paysans et les ouvriers étaient obligés de mendier pour vivre.

— Littér. *Rime normande.* Se dit d'une terminaison de vers dans laquelle se trouve un infinitif en *er*, qui doit rimer avec un mot terminé par *er* prononcé *ère*, comme *vanter* avec *Jupiter*. On appelle ces rimes *normandes*, parce que les Normands, qui prononcent l'*er* ouvert comme l'*er* fermé, les ont introduites en notre poésie. Ce sont des rimes très-vicieuses, que l'on ne doit jamais employer, si ce n'est pour ne pas perdre quelque belle pensée.

— NORMANDS. s. m. pl. Hist. S'est dit de plusieurs peuples qui n'avaient aucun rapport entre eux; et, en général, dans les temps reculés, cette dénomination ne signifie que la qualité d'hommes du Nord. || Nom d'un peuple de pirates du Nord, formé des Cimbres et des Scandinaves, qui ravagea longtemps l'Europe occidentale. Les Normands se montrent en 820 à l'embouchure de la Seine et de la Garonne; ils assiégent Paris en 885, et continuent leurs ravages jusqu'au traité de Saint-Clair-sur-Epte. || *Impôt des Normands.* Contribution établie pour subvenir aux frais des guerres contre les Normands, ou des tributs qu'on leur paya. L'impôt des Normands fut établi par Charles le Chauve, en 805.

NORMAND. s. m. Anc. métrol. Sorte de monnaie. Il fallait un manceau et demi pour faire un normand. Ce qui avait donné lieu au proverbe: *Un manceau vaut un normand et demi*, proverbe auquel on donnait un sens défavorable pour les deux peuples: on disait que les Manceaux étaient encore plus intéressés, plus chicaneurs et plus fins que les Normands.

— Agric. Espèce de charrue usitée en Flandre.

NORMANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Normander. S'empl. adjectiv. Blés normandés.

NORMANDER. v. a. 1re conj. Agric. Nettoyer le grain battu.

NORMANDIE. Géogr. Ancienne province de France, dont Rouen était la capitale. Elle forme aujourd'hui cinq départements: la Seine-Inférieure, l'Eure, le Calvados, la Manche et l'Orne.

— Hist. *Duché de Normandie.* Nom qu'on donne à la Neustrie, à partir de l'époque où une colonie de Normands, commandés par Rollon, s'y établit, vers le commencement du xe siècle. En 912, la Normandie fut constituée en duché, en faveur de ce chef, par Charles le Simple. Guillaume II, duc de Normandie, s'empara de l'Angleterre en 1066, depuis cette époque, les monarques anglais furent vassaux du roi de France pour le duché de Normandie. C'est ce qui donna lieu à la confiscation de ce fief par Philippe Auguste, lorsque Jean Sans-terre eut refusé de se soumettre à sa juridiction, en 1212. La Normandie, longtemps occupée par les Anglais, fut reconquise entièrement sous Charles VII, en 1453; et, en 146[illegible] Louis XI la réunit définitivement à la France.

— *Primat de Normandie.* Titre que portait l'archevêque de Rouen.

— Prov. *La Normandie est la nourrice de Paris.* Paris tire en grande partie sa subsistance de la Normandie. || *Plus qu'il n'y a de pommes en Normandie.* Se dit pour exprimer un grand nombre. Il s'est donné à plus de diables qu'il n'y a de pommes en Normandie.

— *Chapon de Normandie.* Croûte de pain dans la bouillie.

NORMANDIE. s. f. S'est dit pour Terrain planté de pommiers.

NORMANISME ou **NORMANDISME.** s. m. Gramm. Façon de parler particulière aux habitants de la Normandie.

— S'est dit pour Caractère, esprit des Normands.

NORMANNIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui appartient aux Normands.

NORMANNIQUE. s. m. Linguist. Se dit d'un des cinq rameaux de la famille des langues germaniques. C'est l'idiome parlé en Scandinavie du VIIIe au IXe siècle, et employé dans les poëmes de l'Edda et de la Voluspâ, dont la date est incertaine.

NORME. s. f. Se disait pour Règle, loi, d'après laquelle on doit diriger sa conduite, ses actions, ses paroles, ses opinions, ses sentiments.

NORMELLE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du merle commun.

NORNE. Myth. scand. Nom des déesses du destin. Il y en avait trois, mais elles avaient sous elles un grand nombre d'autres nornes, qui avaient commission de se tenir auprès de chaque personne dès le temps de sa naissance, et de fixer la durée de ses jours. On les appelait aussi *nornirs.*

NORNE. s. m. Ethnogr. Ancien nom des habitants des îles Féroë.

NORNE. s. f. Entom. Espèce de papillon.

NOROLE. s. f. Nom que l'on donne, dans quelques provinces, à une espèce de linote.

NORONHIE. s. f. Bot. Genre de la famille des jasminées, établi pour un arbre de Madagascar.

NOROPS. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

NOROY-LE-BOURG. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vesoul (Haute-Saône); 12,000 hab.

NORRAINE. adj. Se dit quelquefois de la langue irlandaise.

NORRENT-FONTES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Béthune (Pas-de-Calais); 1,000 hab.

NORREQUIER. s. m. Anc. cout. Celui qui a des bêtes à laine, qui les nourrit et les élève.

NORSE. adj. et s. des 2 g. Hist. Nom des anciens habitants des îles Féroë, Orcades et Shetland.

— s. m. Linguist. Idiome des habitants des îles Féroë, Orcades et Shetland. Le norse est un dialecte normannique.

NORT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châteaubriant (Loire-Inférieure); 5,100 hab.

NORTÉ (Rio del). Géogr. Fleuve du Mexique, qui se jette dans le golfe du Mexique. Environ 2,000 kilom. de cours.

NORTÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes de Madagascar, appartenant à la famille des scrofulaires.

NORTH (Frédéric, comte de Guilford, plus connu sous le nom de lord). Homme d'État anglais, né en 1732, mort en 1792, fut placé à la tête du cabinet depuis 1770 jusqu'en 1782.

NORTHAMPTON. Géogr. Comté d'Angleterre, dont la population s'élève à environ 150,000 hab.

— Hist. *Bataille de Northampton.* Victoire remportée par Warwick sur Henri VI, roi d'Angleterre, le 16 juillet 1460. Le roi y fut fait prisonnier.

NORTHUMBERLAND. Géogr. Comté du nord de l'Angleterre; 225,000 hab. Ch.-l. Newcastle. || Comté des États-Unis, dans la Pensylvanie. Ch.-l. Chamberry; 45,000 hab. || Il y a deux autres comtés de Northumberland, l'un en Australie, l'autre dans le Bas-Canada. || Il y a deux détroits de Northumberland, l'un dans l'Amérique anglaise, et l'autre dans l'Océan indien.

— Hist. *Royaume de Northumberland* ou *Northumbrie.* L'un des sept royaumes de l'heptarchie saxonne, fondé par Idda, en 547, cap. York. La Northumbrie fut réunie à la monarchie anglaise par Egbert le Grand, en 827.

NORTHUMBRE. s. et adj. des 2 g. Géogr. Habitant du Northumberland.

NORTHUMBRIE. Géogr. Ancien nom du Northumberland.

NORTIA. Myth. Déesse étrusque, honorée à Volsinie, où on lui appliquait le nom de grande déesse, qu'ailleurs on donnait universellement à Cybèle. Quelques mythographes pensent que Nortia est la même que Némésis; d'autres que c'est la Fortune. On plaçait quelquefois un jeune enfant dans ses bras, parce qu'elle favorisait plus particulièrement les hommes dans cet âge, qui est celui de l'innocence. Les clous attachés dans son temple désignaient le nombre des années.

NORTIER, NORETIER ou **NORESTIER** s. m. Écon. rur. Se dit, dans quelques provinces du Nord, d'un nourrisseur de bestiaux.

NORUS. Myth. V. NOR.

NORWÉGE. Géogr. Royaume d'Europe, uni au royaume de Suède. La Norwége est riche en mines; elle exporte beaucoup de bois de mâture. Cap. Christiania; 1,000,000 hab.

— Hist. *Royaume de Norwége.* État qui subsista politiquement, eut une existence distincte, depuis 936, où Harald Harfager réunit en un gouvernement plusieurs petites provinces, jusqu'en 1387, où mourut Olof V, dernier descendant d'Harald, et où Haquin épousa Marguerite de Waldemar. Sous la domination danoise, la Norwége fut gouvernée par des vicerois, dont plusieurs étaient des princes du sang royal. En 1814, la Norwége forma un royaume avec la Suède.

NORWÉGIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Norwége. || Qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

— s. m. Linguist. Dialecte normannique ou scandinave, qui se rapproche beaucoup du norse et de l'islandais.

NORWÉGIEN. s. m. Ichthyol. Espèce d'holocentre.

NORWÉGIÉNO-SUÉDOIS, OISE. adj. Géogr. Ne s'emploie guère que dans cette locution *monarchie norvégiéno-suédoise*, dénomination nouvelle par lequelle certains géographes désignent les États du roi de Norwége et de Suède.

NORWICH. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Norfolk; 65,000 hab.

NOSAÏRITE. s. m. Relig. mahom. Membre d'une secte de la Turquie d'Asie, dont Hakem est le fondateur. Elle forme une population de 40,000 individus. Les pratiques religieuses des nosaïrites sont un mélange de paganisme, de judaïsme, de mahométisme et de christianisme.

NOSE. Géogr. Cap de la Haute-Egypte, sur le golfe Arabique.

NOSIAM ou **NOSIA.** s. m. (de *nose*, minéralogiste). Minér. Minéral, plus généralement appelé *spinellane.*

NOSK. s. m. Relig. pars. Nom des divisions de l'Avesta. Il y a vingt et un nosk dans l'Avesta. On écrit aussi et mieux *naçka.*

NOSOCOME. s. m. (ét. gr., νόσος, maladie; κομέω, soigner). Didact. Directeur d'un hôpital.

— Par extens. Infirmier.

NOSOCOMIAL, ALE. adj. Pathol. Se dit des maladies qui règnent dans les hôpitaux. Fièvre nosocomiale. Typhus nosocomial. Maladies nosocomiales. || Pl., *nosocomiaux.*

NOSOCOMIUM. s. m. (pr. *no-zo-ko-mi-om*). Didact. Hôpital.

NOSODENDRE. s. m. (ét. gr., νόσος, maladie; δένδρον, arbre; parce qu'on les trouve dans les ulcères des ormes). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères.

NOSODOCHE. s. m. Didact. Hôpital.

NOSOGÉNIE. s. f. (ét. gr., νόσος, maladie; γεννάω, engendrer). Méd. Origine, développement des maladies. || Théorie des causes premières des maladies et de leur mode de développement.

NOSOGÉNIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la nosogénie.

NOSOGRAPHE. s. m. (ét. gr., νόσος, maladie; γράφω, décrire). Didact. Celui qui s'occupe de nosographie.

— Auteur d'une nosographie.

NOSOGRAPHIE. s. f. Classification et description des maladies.

— Livre où les maladies sont décrites.

— Ce mot paraît être d'une composition toute moderne et avoir succédé à la dénomination de *nosologie*, comme plus significatif et plus propre à servir de titre aux ouvrages principalement consacrés à la partie descriptive des maladies. Rigoureusement parlant, ces deux expressions ne peuvent être synonymes; le sens du mot *nosologie* se rapproche beaucoup de celui de *pathologie*, qui emporte l'idée d'un ouvrage sur l'ensemble des maladies.

NOSOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la nosographie.

NOSOLOGIE. s. f. (ét. gr., νόσος, maladie; λόγος, traité). Partie de la pathologie qui traite des maladies en général.

— On l'emploie souvent comme synonyme de *nosographie*, et, dans ce cas, il exprime l'idée d'un ouvrage rédigé d'après une classification méthodique des maladies.

NOSOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la nosologie.

— Qui traite de la nosologie.

NOSOLOGISTE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe de nosologie. || adjectiv. Écrivain nosologiste.

NOSSAÏRITE. s. m. Rel. mah. V. NOSAÏRITE.

NOSSARIS. s. m. pl. (pr. *no-ça-riss*). Comm. Toiles de coton blanches qui viennent des Indes Orientales.

NOSSEIGNEURS. s. m. pl. Hist. Titre que l'on donnait collectivement aux membres des États-généraux et des cours souveraines. Au roi et à nosseigneurs de son conseil.

NOSTALGIE. s. f. (pr. *noss-tal-ji*; ét. gr., νόστος, retour; ἄλγος, ennui, tristesse). Pathol. Maladie causée par un désir violent de retourner dans sa patrie. Elle offre communément un dépérissement lent, quelquefois une fièvre hectique, qui peut entraîner assez rapidement la mort. || On l'appelle vulgairement *la maladie du pays, le mal du pays.*

NOSTALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la nostalgie, qui en dépend. Amour nostalgique. Désir nostalgique.

— Qui éprouve la nostalgie. Devenir nostalgique.

— s. des 2 g. Celui, celle qui est attaqué de nostalgie. Les *nostalgiques* ont ordinairement la peau desséchée. (Fournier.)

NOSTOC ou **NOSTOCH.** s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des algues, contenant une dizaine d'espèces, et ayant pour type une espèce qui ressemble à une sorte de gelée gluante, membraneuse et d'un vert brun. Le nostoc s'aperçoit sur la terre, après les pluies, sous forme de gelée; du jour au lendemain, il disparaît par la sécheresse au point de ne pouvoir en retrouver la moindre trace dans les endroits où il était abondant quelques jours auparavant. En mettant dans l'eau les morceaux qu'on en a desséchés, ils reprennent leur état gélatineux. Ce sont les alchimistes qui nous ont fait connaître le nostoc; mais ils expliquaient son origine par des fables et des absurdités. Paracelse le regardait comme un excrément rejeté sur la terre par les étoiles; d'autres pensaient que c'était une vapeur qui s'exhalait du centre de la terre et s'épaississait sur sa surface par la fraîcheur de l'air, d'où les noms qui lui furent donnés autrefois, de *fleur du ciel, fleur de terre, écume de l'air, salive des étoiles.*

NOSTOCHINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au nostoc. || NOSTOCHINÉES. s. f. pl. Ordre ou famille d'hydrophytes, ayant pour type le genre nostoc.

NOSTOMANIE. s. f. (ét. gr., νόστος, retour; μανία, passion). Pathol. Mélancolie causée par le désir de revoir son pays. On dit plutôt *nostalgie.* || Aliénation mentale produite par le désir de revenir dans son pays; espèce de nostalgie portée au point de troubler l'intelligence.

NOSTRADAMUS (Michel de Nostredame, connu sous le nom de). Astrologue et charlatan célèbre, né en 1503, mort en 1566. Après avoir exercé quelque temps la médecine, il se livra à l'étude de l'astronomie, et s'imagina posséder le don de lire dans l'avenir. Il publia ses *Centuries*, recueil de prédictions en vers, écrites dans un style énigmatique. Son recueil eut une vogue extraordinaire, et lui-même fut appelé à la cour par Catherine de Médicis. Il publia le premier ces almanachs chargés de prédictions qui entretiennent les superstitions du peuple. || Un de ses fils, Michel, dit le Jeune, voulut prédire ainsi que son père; mais voyant toujours l'événement démentir ses prophéties, il s'avisa d'annoncer la destruction de la petite ville de Pouzin, puis d'y mettre le feu lui-même, pour avoir raison au moins cette fois, mais il fut surpris et tué en 1574.

NOSTRASIE. s. f. (du lat. *nostras*, de notre pays). Pathol. Maladie du pays. On dit plutôt *nostalgie.*

NOSTRATE. adj. des 2 g. (du lat. *nostras*, de notre pays). Bot. Qui est de notre pays. Plantes nostrates. Latinisme peu usité.

NOTA. (du lat. *nota*, remarquez). Terme emprunté du latin. On dit aussi *nota benè.* Il voulait me conter son procès; nota, nota benè qu'il était tard et que je n'avais pas dîné. Fam.

NOTA. s. m. (du lat. *nota*, note). Remarque, note que l'on met à la marge d'un écrit, d'un livre, pour obliger à faire attention aux choses qu'on croit importantes, et dont on veut se souvenir. Mettez là un nota. Il ne prend point la marque du pluriel. || Cette note est indiquée, la plupart du temps, par cette abréviation, *N. B.*

— Comm. Observation, remarque qu'il faut faire aux endroits d'un compte, d'un registre, d'un journal, d'un mémoire, d'une facture, etc., où l'on voit en marge le mot *nota*, comme quand un article a été mal porté, une somme tirée autrement qu'il ne faut, quand un endroit est obscur et mal exprimé, ou qu'il y a quelque défaut ou faute qu'on veut faire corriger. Cet article du compte est alloué, mais avec un nota.

NOTABILITÉ. s. f. (du lat. *notabilitas*). Qualité de ce qui est notable.

— Qualité des personnes notables.

— Droit que possédaient les notables d'élire les officiers municipaux.

— Néol. Se dit abusiv. des personnes notables. Les notabilités de la ville. || Ce mot n'a guère commencé à être employé en ce sens qu'à l'époque de la constitution de l'an VIII.

NOTABLE. adj. des 2 g. (du lat. *notabilis*). Remarquable, considérable. Dits, faits notables. Parole, arrêt notable. Cas notable. Cela est notable. Dommage, préjudice, perte, gain, somme notable. Lésion notable. Différence notable. Avantage notable. Notable bourgeois. Notable commerçant. Les gens notables. Les personnes notables de la ville.

— *Arrêts notables.* Ceux qui fixent un point de jurisprudence nouveau ou jusqu'alors controversé. Les arrêts notables des anciennes cours souveraines ont été recueillis en corps d'ouvrage, avec ou sans commentaires, pour le ressort de chaque juridiction parlementaire. || Cette expression, dans l'état actuel de l'organisation judiciaire en France, ne peut plus s'appliquer qu'aux arrêts de la Cour de cassation, sans cependant que sa jurisprudence soit obligatoire pour les cours d'appel.

— *Notables bourgeois.* Ceux qui exerçaient des professions libérales, les avocats, les notaires, les procureurs, les médecins, les principaux commerçants et propriétaires.

— Syn. comp. NOTABLE. REMARQUABLE. Une chose *notable* est une chose qui mérite qu'on en prenne note; une chose *remarquable* est une chose qui mérite qu'on l'observe avec plus d'attention, avec plus de soin que les autres choses de la même nature.

NOTABLE. s. m. Se dit des principaux et des plus considérables citoyens d'une ville, d'une province, d'un État qui ont le droit d'élire ou d'être élus aux fonctions municipales. Une assemblée de notables.

— Pendant la Révolution française, certain nombre de citoyens choisis pour représenter une commune, soit dans le conseil général, soit à l'information des procès criminels.

— Les *notables* sont aujourd'hui un petit nombre de marchands privilégiés choisis par le préfet, pour nommer les membres des tribunaux de commerce.

— *Assemblée des notables.* Assemblées convoquées par nos rois, à de longs intervalles, à la place des États-généraux; elles différaient essentiellement de ces derniers par leur composition, qui était abandonnée à l'arbitraire du monarque. Leurs attributions se réduisaient à donner leur avis sur différentes questions qu'on trouvait bon de leur soumettre. Elles remontaient à une époque fort reculée de l'histoire de la monarchie, et se renouvelèrent un petit nombre de fois.

— Hist. *Assemblée des notables de Cognac.* Assemblée qui fut tenue en 1526, et qui décida que François Ier n'avait pas eu le pouvoir de démembrer le royaume par le traité de Madrid. || *Assemblée des notables à Rouen.* Assemblée convoquée par Henri IV, en 1596; elle eut pour objet d'obtenir quelques subsides, afin de terminer la guerre. || *Assemblée des notables de 1626 à 1627.* Assemblée formée par Richelieu, sous la dénomination de *Conseil des notables du royaume.* La bourgeoisie n'y fut pas représentée, et les notables reçurent un traitement pendant la durée de l'assemblée. || *Assemblée des notables.* Se dit particulièrement de l'assemblée qui fut convoquée en 1787 par Louis XVI. Elle se composait de 144 membres, qui tous, à l'exception de six ou sept, étaient nobles ou anoblis. Cette assemblée, appelée pour combler le déficit, augmenta les embarras du gouvernement; consultée sur plusieurs actes utiles, elle ne donna un plein assentiment qu'à la création des assemblées provinciales; elle ne s'éleva pas contre le principe de l'égale répartition des impôts, mais elle en éluda l'application. La clôture eut lieu le 25 mai 1787. || *Seconde assemblée des notables.* Convocation de la même assemblée, le 6 novembre 1788. Elle fut consultée sur les opérations relatives à la formation des États-généraux, promis pour le 1er mai 1789. Sur sept bureaux, un seul fut d'avis de donner au tiers-état la double représentation.

— C'est l'assemblée des notables de 1789 qui donna lieu à l'imagination burlesque des têtes branlantes que l'on vendit longtemps sur les quais, sous la dénomination de *notables.*

— S'est dit d'une sentence ou maxime. Aux fous déplaît ouïr un bon notable.

NOTABLEMENT. adv. Grandement, beaucoup. Être notablement lésé dans une affaire.

NOTACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῶτος, dos; ἄκανθα, épine). Zool. Qui porte des épines sur le dos, comme l'araignée notacanthe.

— Entom. Qui ressemble à un notacanthe. || NOTACANTHES. s. m. pl. Famille de l'ordre des diptères, comprenant ceux de ces insectes dont l'écusson est souvent armé de dents ou d'épines.

NOTACANTHE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons abdominaux, établi pour une seule espèce.

— Entom. Genre d'insectes diptères.

NOTÆUM. s. m. (pr. *no-té-om*). Zool. Côté supérieur du corps d'un mammifère ou d'un oiseau, depuis la nuque jusqu'à l'anus, tout le long de l'épine du dos.

NOTAGE. s. m. (du lat. *nota*, note). Techn. Manière de noter des airs sur le cylindre des serinettes, des orgues de Barbarie, etc.

— Opération qui consiste à noter ces airs.

NOTAIRE. s. m. (du lat. *nota*, note). Officier public qui reçoit et qui passe les contrats, les obligations, les transactions et les autres actes volontaires, et qui conserve les minutes des actes et contrats passés entre les particuliers. Il se fait aussi l'intermédiaire entre les parties pour prêter et emprunter des capitaux, pour accorder les intérêts respectifs et amener des conciliations entre les personnes divisées par des prétentions ou des droits mal entendus, pour procurer la vente ou l'acquisition des immeubles, recevoir les inventaires après décès ou faillite, etc. Notaire royal. Notaire public. Notaire de ville, de village. Le corps des notaires. Contrat passé, quittance faite par-devant notaires. S'obliger par-devant notaires. Acte signé de deux notaires. Le notaire y a passé, on ne peut plus s'en dédire. Le notaire a reçu son testament. Protester, faire protestation par-devant un notaire, par-devant notaire. Les registres, les minutes d'un notaire. L'étude d'un notaire. Acheter la pratique, la clientèle, la charge, l'étude d'un notaire. Clerc, premier clerc de notaire,

travailler chez un notaire. Chambre de discipline des notaires. Il faut donc que je me prépare à partir pour l'autre monde : va me chercher un *notaire*; je veux faire mon testament. (Le Sage.)

Ce temps n'est plus : hymen, qui marchait seul,
Mène à présent à la main un *notaire*. (La Font.)

Il n'est rien de plus beau qu'un *notaire* honnête homme,
Mais dans tous les grands corps on a vu de tout temps
Se glisser des fripons parmi d'honnêtes gens;
Et, quand on trouverait dans le corps un faussaire,
Cela ne blesserait aucun autre *notaire*. (Boursault.)

— *Notaire en second*. Celui des deux notaires qui n'est appelé que pour donner sa signature, et qui ne retient pas la minute de l'acte qu'ils signent tous deux. ‖ *Notaire certificateur*. Notaire nommé spécialement par le roi pour délivrer des certificats de vie aux titulaires des pensions sur l'Etat.

— Prov. *C'est comme si le notaire y avait passé*. Se dit en parlant d'une chose sur laquelle on peut compter, sur laquelle il n'y a pas à revenir. ‖ *Dieu nous garde d'un et cætera de notaire*. Se dit parce qu'il peut naître de là de nombreux procès.

— *Notaire apostolique*. Officier établi pour les expéditions en cour de Rome et affaires ecclésiastiques. ‖ *Notaire épiscopal*. Notaire ecclésiastique qui ne peut instrumenter pour les choses temporelles.

— Hist. rom. Esclave chargé de prendre des notes en abréviations pour son maître. ‖ Esclave public chargé de prendre note de tout ce qui se passait dans une procédure. Sous l'empire, la charge de notaire fut remplie par des hommes libres, et même par des patriciens. ‖ S'est dit, dans les tribunaux de l'empire romain, d'un écrivain chargé de recueillir, en notes ou caractères abrégés, les paroles d'une conférence ou d'un interrogatoire juridique.

— Hist. du Bas-Emp. *Notaire impérial*. Secrétaire de l'empereur. ‖ *Tribun des notaires*. Se disait du référendaire de l'empereur. ‖ *Notaire honoraire*. Celui qui avait ce titre sans en remplir les fonctions. ‖ Ce fut seulement à Constantinople que les officiers publics chargés de dresser les actes volontaires furent appelés *notaires*, du mot *note*, par lequel on désignait les minutes de ces actes, écrites alors tout entières en abréviations. C'est pourquoi on les a longtemps appelés aussi *garde-notes*.

— Hist. du moyen-âge. S'est dit du greffier d'une ville, d'un tribunal, d'une communauté, dont il était chargé de dresser les actes. ‖ S'est dit du secrétaire particulier d'un clerc, d'un évêque, d'un abbé, d'un comte. ‖ Le notaire n'a été pendant longtemps, en France, que le clerc du tabellion.

— Les *notaires du Châtelet* avaient la qualité de conseillers du roi et garde-notes. ‖ Les secrétaires du roi s'appelaient *conseillers-notaires* et *conseillers du roi*. ‖ Il y avait quatre *notaires* secrétaires du parlement. ‖ *Notaires royaux*. Ceux qui étaient créés par le roi dans les justices royales pour recevoir les actes faits entre toutes sortes de personnes, en quelque lieu qu'elles aient leur domicile, pourvu que les actes soient passés dans le ressort de la juridiction où le notaire est immatriculé. ‖ *Notaires seigneuriaux*. Ceux qui étaient placés dans les justices seigneuriales, pour recevoir tous contrats et actes entre vifs et de dernières volontés dans l'étendue de la juridiction où ils étaient immatriculés, entre personnes qui y avaient leur domicile.

— Hist. ecclés. Officier qui, dans la primitive église, était chargé de recueillir et de conserver, en notes ou abréviations, les actes des martyrs. Le pape Clément établit sept notaires régionnaires, pour les sept quartiers de Rome, et saint Fabien leur adjoignit sept sous-diacres, parce que l'écriture en notes était difficile et obscure; de là vient que les sous-diacres sont quelquefois appelés *notaires*, et que saint Marcien et saint Martyrius sont désignés, dans la ménée des Grecs, par le nom de saints notaires.

NOTALGIE. s. f. (ét. gr., νῶτος, dos; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dans le dos, sans phénomènes inflammatoires.

NOTALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la notalgie, qui tient de la notalgie.

NOTAMMENT. adv. (rad. *noter*). Spécialement. Il a cité plusieurs lois, et notamment celle-là. Accuser plusieurs personnes, et notamment tels et tels.

NOTAPLE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

NOTARCHE. s. m. Conchyl. Genre de mollusques gastéropodes de l'île de France, ne comprenant qu'une seule espèce.

NOTARESQUE. adj. des 2 g. Diplom. Qui appartient aux notaires. ‖ *Ecriture notaresque*. Écriture en notes ou abréviations.

NOTARIAL, ALE. adj. Prat. Qui appartient au notariat. Fonctions notariales. ‖ Qui concerne les notaires. Jurisprudence notariale.

— On ne trouve nulle part le pl. m. *notariaux*; cependant, si l'on avait besoin de ce mot, il ne faudrait pas craindre de s'en servir.

NOTARIAT, s. m. Charge, fonction de notaire. Exercer le notariat.

NOTARICON. s. m. Rabbin. Nom d'une partie de la cabale juive, qui consiste, soit à prendre les initiales des mots d'une phrase donnée pour en former un mot; soit à considérer les lettres d'un mot donné, comme les initiales de tous les mots d'une phrase. C'est par le notaricon que dans le premier mot de la Genèse on trouve toute la création.

NOTARIÉ, ÉE. adj. Passé devant notaire. Acte notarié. Quittance notariée.

NOTARIER. v. a. 1re conj. *Je notarie, nous notarions, vous notariez. Je notariais, nous notariions, vous notariiez*. Néol. Dresser un acte, un contrat, comme le fait un notaire.

— SE NOTARIER. v. pron. Être passé devant notaire. L'acquisition d'un immeuble doit se notarier.

NOTARIQUE. s. f. Rabb. V. NOTARICON.

NOTASIE. Géogr. Partie de l'Océanie, au S.-E. de l'Asie. Elle comprend les îles de la Sonde, Bornéo, les Célèbes, les Moluques et les Philippines. On l'appelle aussi *Malaisie*.

NOTARISÉ, ÉE. adj. S'est dit autrefois pour Notarié.

NOTASPIDE. s. f. (ét. gr., νῶτος, dos; ἀσπίς, bouclier). Entom. Espèce de tique dont on a fait un genre.

NOTASPIDOBÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῶτος, dos; ἀσπίς, plaque, βαίνω, marcher). Erpét. Qui a le dos couvert de plaques, et des pattes conformées pour marcher.

NOTATION. s. f. (pr. *no-ta-ci-on*; du lat. *notacio*). Mus. Art de représenter aux yeux et à l'intelligence le son musical et ses différentes modifications, de telle façon que l'exécution reproduise ensuite, au moyen de la voix et de l'instrument, les pensées écrites par le compositeur.

— Algèb. Représentation ou signe extérieur qu'on emploie pour désigner les quantités numériques. Par exemple, la manière d'écrire l'exposant au-dessus de la base, dans a^m, pour désigner la puissance de cette base, est une notation. L'emploi des signes et des notations algébriques facilite singulièrement la découverte des propriétés des nombres. Il suffit aussi d'appliquer ces signes et ces notations aux faits que nous avons énoncés en arithmétique relativement à la divisibilité, aux fractions décimales, aux proportions, aux progressions et aux logarithmes, pour généraliser ces faits et voir en quoi ils sont applicables aux systèmes de numération différents du système décimal.

— Comm. Sorte de langage que se créent les commerçants, dont ils ont seuls la clé, et qui leur rappelle des conditions qu'ils veulent laisser secrètes pour autrui. Les draps, étoffes, marchandises, portent ordinairement une marque inscrite sur une carte, qui indique au marchand le prix auquel il doit élever la vente de l'objet. Il choisit un mot à volonté, dont les lettres toutes différentes, et au nombre de dix, désignent chacune un chiffre. L'orthographe est même inutile à conserver, et l'on peut supprimer ou ajouter quelque lettre, sans que le mot choisi cesse d'être propre au but qu'on se propose. Dans d'autres circonstances, le négociant se sert de symboles qu'il adopte, et dont le sens est connu de lui seul.

— Gramm. *Notation orthographique*. Système d'orthographe et de transcription. Il ne se dit qu'en parlant des langues indiennes. ‖ *Notation prosodique*. Art de figurer la prononciation longue et brève d'une syllabe.

NOTE. s. f. (du lat. *nota*). Marque que l'on fait avec une plume, un crayon, ou même par un coup d'ongle ou par un pli sur un feuillet en quelque endroit d'un livre, d'un écrit, afin de la retrouver sur-le-champ au besoin. Mettre une note sur un livre. Mettre des notes à la marge d'un compte.

— On met une note à la marge d'un contrat, pour en faire marquer la clause décisive ou importante.

— Aujourd'hui, les employés chargés par les ministres ou par les procureurs du roi d'examiner un livre entourent d'une ligne à l'encre ou au crayon les passages dangereux et incriminés.

— Remarque, espèce de commentaire sur quelque passage d'un écrit, d'un livre. Faire des notes sur un livre. Imprimer un ouvrage avec des notes. Notes marginales. Notes au bas des pages. Notes renvoyées à la fin du volume. Les satiriques anciens ont besoin de notes pour être bien compris. Votre petite *note* est très-bien. (J.-J. Rouss.) Le changement des mœurs et des usages fait que la plupart des auteurs ont besoin de *notes*. (Trév.) ‖ Ces notes s'impriment soit à la marge d'un livre, soit au bas d'une page, soit à la fin d'un volume, pour en faciliter l'intelligence. ‖ On appelle plus particulièrement *scolies* les notes qui n'ont pour objet que d'éclaircir un texte ou de proposer une version différente. ‖ Les notes sont, en général, indispensables pour comprendre les auteurs de l'antiquité grecque et latine. Mais elles doivent être courtes et précises, car elles ne sont faites que pour expliquer des mots, des passages, des allusions; et si elles étaient plus étendues, elles dégénéreraient en commentaires. C'est l'écueil que n'ont presque jamais su éviter les annotateurs. Il y en a même qui font notes sur notes, et qui n'en sont pas plus instructifs. Souvent les notes sont plus longues que le texte; témoin celles du Dictionnaire de Bayle; mais elles sont si curieuses, si pleines d'esprit et d'érudition, qu'on serait bien fâché qu'il en eût usé plus sobrement. ‖ C'est avec raison qu'on a dit que les poëtes anciens, surtout les satiriques, avaient besoin de notes. De même pour la plupart de nos poëtes nationaux. Qui, sans notes, comprendrait les allusions si fréquentes dans les œuvres de Boileau? Sans notes aussi, quel étranger pourrait entendre notre La Fontaine? ‖ Les Saintes Ecritures, les livres de droit, ne peuvent se passer de notes et de commentaires. Mais quel abus n'en a-t-on pas fait? ‖ Depuis qu'on imprime si vite et qu'on ne vise qu'au bon marché de fabrication, on a renoncé aux *notes marginales*; par le même motif, on emploie assez rarement les notes au bas de la page, méthode si commode pour le lecteur, et on les renvoie, si elles sont nombreuses, à la fin du livre, procédé des plus gênants, surtout lorsqu'elles ne sont pas annoncées par des numéros dans le texte. C'est là le défaut capital de plusieurs collections littéraires de l'époque. ‖ Un commentaire se compose de notes.

— Éclaircissement pour l'intelligence du texte, qu'on place au bas de la page ou à la fin d'un ouvrage. L'usage des notes, si commun aujourd'hui dans nos livres, vient, d'une part, de la maladresse des auteurs qui se trouvent embarrassés pour interposer, dans leurs ouvrages, des observations qu'ils croient intéressantes; et de l'autre, la délicatesse des lecteurs, qui ne veulent point être interrompus dans leurs lectures par des digressions. Les anciens, qui écrivaient mieux que nous, n'ajoutaient point de notes à leur texte.

— Quelques auteurs ont intitulé *note* ou *notes* un opuscule séparé : ainsi, dans les œuvres de Voltaire, on trouve *les Quand, notes utiles sur un discours prononcé devant l'Académie française; les Notes sur la lettre de M. de Voltaire à M. Hume, par M. L...; Notes concernant la paix de Gex*; enfin dans d'Alembert : *Note sur la statue de Voltaire*.

— Observation sur un mot, sur une phrase. Dans un dictionnaire, on doit mettre une note à un mot quand il est vieux, quand il est particulier à un art ou à une science, ou lorsqu'on veut indiquer dans quel style il s'emploie. Quand il est dans l'usage commun, il n'y faut point de note.

— Extrait sommaire, exposé succinct. Prendre note de ce que dit quelqu'un. Prendre note de ce qu'on a à payer et à recevoir à la fin du mois. Garder note de quelque chose. Remettre une note d'une affaire. Prendre note des lettres et des billets de change que l'on a à négocier.

— Indications plus ou moins succinctes dont se servent les avocats pour se rappeler les faits principaux de la cause qu'ils ont à plaider. Les orateurs font usages de notes semblables à la tribune.

— Observations hebdomadaires ou trimestrielles que, dans les colléges et dans les pensionnats, chaque professeur ou maître rédige sur la conduite et le travail des élèves.

— Se dit aussi des extraits renfermant l'énonciation de la substance d'un acte ou d'une portion d'acte, laquelle est attestée par le notaire être conforme à la minute qui est en sa possession.

— Mémoire de marchand. Demander sa note. Payer sa note.

— Diplom. Communication ordinairement par écrit qui a lieu entre des agents diplomatiques. Note officielle, confidentielle, secrète. ‖ *Note officielle*. Note signée d'un ambassadeur. ‖ *Note verbale* ou *confidentielle*. Note non signée, ordinairement rédigée sans introduction et sans conclusion, sous la forme d'un simple exposé. ‖ *Notes secrètes*. Partie non officielle, non ostensible, des instructions que reçoit un ministre ou un ambassadeur.

— Se dit encore de certaines déclarations officielles ou demi-officielles que le gouvernement fait insérer au *Moniteur* ou dans tout autre journal dévoué. Cet usage des notes officielles remonte à Napoléon, et l'on peut se rappeler quel effet elles produisaient alors en Europe. C'est le plus souvent par des notes semi-officielles qu'il révélait ses projets au moment de les exécuter.

— Déshonneur qui résulte d'une action blâmable ou de l'exercice d'une profession honteuse. Les mauvais traitements qu'il a fait éprouver à sa femme sont une note, une mauvaise note dans sa vie. Il a été espion de police; c'est une note qu'il portera toujours, qu'il n'effacera jamais.

— *Note d'infamie* ou *note infamante*. Note imprimée juridiquement pour quelque cause grave. Le blâme en justice était une note infamante. Aujourd'hui, cette note ne résulte que d'une peine afflictive et infamante. ‖ Tache honteuse dans la vie, qui fait perdre l'honneur et attire l'aversion des gens de bien. Ce mariage est une note dans sa vie. L'accusation qui a été portée contre lui est une note. ‖ Quelquefois cette note est fondée sur des préjugés. Autrefois le métier de comédien portait avec soi une note d'infamie. Il en était de même pour la famille d'un homme qui avait été pendu; et telle était la bizarrerie du préjugé, que la décapitation n'entraînait pas la note d'infamie.

— Ant. rom. Se dit des formules secrètes qui furent inventées par les patriciens pour remplacer les *actions de la loi*, lorsque celles-ci eurent été publiées. ‖ Se dit particulièrement des abréviations dont se servaient les notaires pour écrire leurs minutes, lesquelles, à cette époque, n'étaient qu'un contrat imparfait. ‖ S'est dit, par suite, des minutes des actes. Ce sens du mot ne se trouve plus que dans *garde-note*. Monsieur le garde-*note*, oui, l'argent nous soutient.) Destouch.) ‖ Les jurisconsultes, les médecins, les chirurgiens, se servaient aussi de notes. ‖ *Notes termiennes*. V. TERMIEN.

—Se dit des caractères dont on se sert pour écrire la musique. Faire des notes. Remplacer les notes par des chiffres. Chanter sur la note. ‖ Les Grecs et les Latins faisaient leurs notes de musique avec des lettres simples ou doublées, droites ou renversées. ‖ Comme leur système musical comprenait un très-grand nombre de modes dont les sons étaient quelquefois fort différents quant à leur situation, il fallait nécessairement une infinité de signes, auxquels l'alphabet tout entier ne suffisait pas. On était donc obligé de donner aux lettres des formes et des positions différentes, et de toutes ces combinaisons il résultait une telle multiplicité de caractères, que l'étude de la musique était d'une difficulté presque insurmontable. Il fallait trois années pour apprendre seulement les rudiments de la musique. Cependant la marche du temps ayant fait tomber en désuétude une grande partie des modes musicaux des anciens, le nombre des lettres employées à la notation fut peu à peu considérablement restreint. ‖ On prétend que les six premières notes furent trouvées par Gui d'Arezzo en 1024, et que leur nom a été emprunté à la première strophe de l'hymne de saint Jean-Baptiste. ‖ Ce fut Jean de Meurs qui, au milieu du XIVe siècle, inventa les rondes, les blanches, les noires, les croches et les doubles-croches, pour distinguer la valeur des notes.

— Se dit aussi des noms qu'on donne à ces différents caractères. *Ut* est la première note de la gamme, *re* la seconde. Connaître, nommer toutes ses notes.

— Se dit aussi des sons représentés par ces caractères, selon leurs divers degrés du grave à l'aigu, et selon leurs différentes durées. Les sept notes de la gamme, par leurs combinaisons, forment tous les chants possibles. Ne pas connaître, ne pas savoir, ne pas observer la valeur des notes.

— *Note tonique*. La note principale ou fondamentale d'un ton ou d'un mode.

— *Note sensible*. La note qui est d'un demi-ton au-dessous de la tonique. On l'appelle *note sensible*, parce qu'elle fait sentir le ton et la tonique, sur laquelle, après l'accord dominant, la note sensible, prenant le chemin le plus long, est obligée de monter.

— *Notes de goût*. Celles qui, appartenant à la mélodie et non à l'harmonie, entrent dans la mesure et n'entrent pas dans l'accord. On les appelle aussi *notes d'agrément*. ‖ Se dit aussi de certaines petites notes qui n'entrent ni dans la mélodie ni dans l'harmonie, et dont la durée très-rapide se prend sur la note qui précède ou sur celle qui suit.

— *Chanter la note*. La solfier. ‖ Chanter juste, mais sans expression.

— *Bien attaquer la note*. Faire une intonation juste et nette.

— On dit qu'*un homme chante sur la note*, pour exprimer qu'il chante à livre ouvert sur un livre noté. ‖ *Faire des accords sur la note*. Faire des accords sans avoir étudié ce qu'on chante.

— Se dit pour le chant même.

La douce linotte,
Agréable en ses tons et savante en ses *notes*. (Mén.)

— Prov. et fig. *Ne savoir qu'une note, chanter toujours sur la même note*. Dire toujours la même chose, proposer toujours le même expédient. ‖ *Changer de note, chanter sur une autre note*. Changer de façon d'agir ou de parler. ‖ *Cela change la note*. Cela change l'état des choses.

— Prov. *N'en savoir note, n'en avoir point retenu note*. Se disait d'une personne qui ne sait rien de la matière sur laquelle on l'interroge.

— La poésie a ses notes, ses longues et ses brèves, ses accents, son harmonie; c'est une sorte de musique. La prose elle-même a les siennes. La ponctuation en indique le repos, et les accents marquent le ton.

— Syn. comp. NOTES. REMARQUES. OBSERVATIONS. CONSIDÉRATIONS. RÉFLEXIONS. Les *notes* servent proprement à éclaircir ou expliquer un texte; les *remarques*, à relever ou dans un ouvrage ou dans un sujet ce qui attire ou mérite particulièrement l'attention; les *observations*, à découvrir par un nouvel examen des choses nouvelles; les *considérations*, à développer avec étendue les différents rapports d'un objet intéressant et la raison des choses, en présentant l'objet sous ses différentes faces; les *réflexions*, à creuser les idées ou à tirer de nouvelles pensées du fond des choses. ‖ NOTE. APOSTILLE. L'*apostille* est un renvoi que l'on met à la marge d'un écrit pour y ajouter quelque chose qui manque dans le texte, ou pour l'éclaircir et l'interpréter. La *note* est destinée au même usage, mais elle a plus d'étendue que l'*apostille*.

NOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Noter. S'empl. adjectiv. Musique bien notée. Airs notés. Chant noté. Office noté. Tous les rôles des acteurs, mais surtout des actrices, étaient *notés* de mémoire par tradition. (Volt.) La division en mesure de valeur égale est venue donner une marche fixe et régulière au chant *noté*. (C.-Blaze.)

— *Paroles notées*. Mises en musique.

— Fig. Les remerciments sont pour ainsi dire *notés*. (Mme du Deffand.)

— *Livres notés*. Livres qui contiennent beaucoup de notes. Les bibliophiles achètent avec amour les livres notés en marge par les savants qui les ont possédés.

— *Homme noté.* Homme qui a une mauvaise réputation, méritée par quelques fautes qui ont fait de l'éclat. Aétius est *noté* dans les écrits des Pères, comme l'auteur d'une nouvelle hérésie, pour avoir égalé la prêtrise à l'épiscopat, et avoir jugé inutiles les prières et les oblations que toute l'Église faisait pour les morts. (Boss.)

— *Un homme noté* est celui dont l'honneur et la réputation ont souffert quelque atteinte, soit par quelque châtiment ordonné par la justice publique, soit par quelque accusation dont il ne s'est point lavé.

NOTELÉE s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, de la famille des jasminées.

NOTENCÉPHALE. adj. et s. m. (ét. gr., νῶτος, dos; ἐν, dans; κεφαλή, tête). Anat. Monstre dont le cerveau, situé hors du crâne, s'appuie sur les vertèbres du cou, ouvertes postérieurement.

NOTENCÉPHALIE. s. f. Anat. Position du cerveau hors du crâne, ouvert à la région occipitale.

NOTENCÉPHALIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit des monstres dont l'encéphale pend derrière le dos.

NOTENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de la notencéphalie.

NOTENSTEIN. s. m. Minér. Grès marqué de lignes et de taches en manière de notes de musique.

NOTER. v. a. 1re conj. (du lat. *notare*). Faire une note sur quelque chose. Noter un passage dans un auteur. Noter des vers sur des tablettes. Pour faire son profit d'un livre, il faut en noter tous les bons endroits.

— Fig. Remarquer. Notez bien cela. Notez bien ce point-ci, ces deux points. Notez qu'il était son ennemi. Cela est à noter. Il est à noter que je ne l'ai pas vu une seule fois depuis le service que je lui ai rendu.

Certaine fille un peu trop fière
Prétendait trouver un mari
Point froid et point jaloux; *notez* ces deux points-ci.
(La Font.)

— Marquer d'une manière défavorable. Ce dernier trait le note bien mal dans mon esprit. Cela le notera aux yeux du public. Nous sommes bien plus appliqués à *noter* les fautes et les contradictions d'un auteur, qu'à profiter de ses vues. (Vauven.)

— *Noter d'infamie.* Couvrir de honte, d'opprobre.

— Écrire la musique avec les caractères destinés à cet usage et appelés *notes*. Noter un chant, un air. Les Grecs se servaient des lettres de leur alphabet pour *noter* leur musique. (C.-Blaze.)

— Absol. L'art de bien noter consiste à placer convenablement tous les signes de la musique.

— SE NOTER. v. pron. Être noté.

— Syn. comp. NOTER. COPIER. Le musicien *note* ce qu'il compose ou ce qu'il a retenu de mémoire; celui qui écrit la musique déjà notée, et d'après un exemplaire qu'il a sous les yeux, ne fait que *copier*.

NOTÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des rémipèdes, établi pour placer quelques espèces de dytiques.

NOTEUR. s. m. (rad. *note*). Copiste de musique. Noteur de l'opéra. On dit plus ordinairement *copiste*.

NOTHITE. s. f. (du gr. νόθος, bâtard, parce que les plantes de ce genre paraissent un produit hybride de la stérie et de la mikanie, et semble d'ailleurs participer par quelques caractères aux trois différents goupes dont se compose la tribu des eupatoriées). Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la tribu des eupatoriées, renfermant quatre espèces.

NOTHOLÈNE. s. f. Bot. Genre de la famille des fougères, renfermant une vingtaine d'espèces qui habitent l'Amérique septentrionale, la Nouvelle-Hollande, les Indes orientales, à Ténériffe et au cap de Bonne-Espérance.

NOTHRIE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance.

NOTHUS adj. m. Hist. anc. Bâtard né d'un père illustre et d'une mère concubine. C'est le surnom de Darius II.

NOTHUS. s. m. (pr. *no-tuss*). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, qui comprend quelques espèces d'œdémères.

NOTI. s. m. Comm. Indigo de la première pousse.

NOTICE. s. f. (du lat. *notitia*, connaissance). Livre, traité où l'on donne une connaissance particulière des dignités, des charges, des lieux, des chemins d'un royaume, d'une province, d'un pays. La Notice de l'empire. La Notice des Gaules. Les anciens nous ont laissé quelques *notices* des volcans qui leur étaient connus. (Buff.)

— Philol. *Notice de l'empire.* Titre d'un ouvrage géographique publié après Constantin, qui contient la division et la description de l'empire romain à cette époque. || *Notice des dignités de l'empire d'Orient et d'Occident.* Titre d'un ouvrage publié sous Théodose, dans lequel on trouve des renseignements précieux sur l'organisation et l'administration des deux grandes divisions de l'empire romain.

— Indication ou extrait raisonné qui se met à la tête d'un manuscrit pour faire connaître l'auteur, le temps où il a vécu, et pour donner une idée générale de l'ouvrage. Les notices des manuscrits de la bibliothèque du roi.

— Par extens. Se dit du compte succinct que l'on rend d'un ouvrage quelconque. Ce journal contient de bons extraits et des notices exactes.

— *Notice historique, biographique.* Écrit de peu d'étendue contenant les principales circonstances de la vie d'un écrivain, d'un savant, d'un artiste, etc.

— *Notice nécrologique.* Celle qui a pour sujet un personnage mort depuis peu de temps.

— Diplom. Se dit, en général, des chartes par lesquelles un homme transmettait à ses héritiers ou à ses successeurs la connaissance de quelque fait historique, comme la fondation ou la dédicace d'une église. Les notices sont publiques ou privées, suivant qu'elles ont été rédigées devant le magistrat ou en son absence. || Registres ou un notaire, en présence de témoins, décrivait historiquement les donations faites aux églises, aux monastères, etc. Les plus anciennes de ces notices ne remontent pas au delà du XIe siècle.

— Se dit, en librairie, de la liste imprimée des livres d'un cabinet, quand elle n'est pas assez étendue pour s'appeler *catalogue*.

NOTIE. s. f. Minér. Sorte de pierre précieuse.

NOTIFICATION. s. f. (pr. *no-ti-fi-ka-cion*). Action de notifier.

— Acte par lequel on notifie. La notification nous en a été faite. Le nouveau propriétaire d'un immeuble hypothéqué est tenu de faire la notification de son contrat aux créanciers lorsqu'il veut se mettre à l'abri de leurs poursuites. La notification de la liste du jury doit être faite à chaque accusé vingt-quatre heures avant les débats, pour le mettre à même d'exercer son droit de récusation. Une notification semblable est faite pour les témoins sur lesquels l'accusé peut avoir des renseignements à prendre.

— Déclaration que, tous les ans, pendant le Carême, les gradués devaient faire de leur nom et de leur surnom au greffe dans lequel étaient situés les bénéfices auxquels leurs lettres étaient adressées.

— *Greffe des notifications.* Greffe que l'on avait établi pour y enregistrer tous les contrats et les rendre par ce moyen publics.

NOTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Notifier. S'empl. adjectiv. Acte notifié. Ordre notifié.

NOTIFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *notificare*, fait de *notus*, connu, et de *facere*, faire). Ce verbe double l'i dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je notifie, nous notifions, vous notifiez. Je notifiais, nous notifiions, vous notifiiez. Que je notifie, que nous notifiions, que vous notifiiez.* Faire savoir dans les formes légales, dans les formes usitées. Faire notifier un acte. Notifier un traité. Notifier une arrivée. Notifier les ordres dont on était chargé.

— *Notifier que.* On fit notifier aux ambassadeurs que la paix était conclue. On lui notifia qu'il eût à se retirer dans les vingt-quatre heures.

— SE NOTIFIER. v. pron. Être notifié.

— Syn. comp. NOTIFIER. SIGNIFIER. On *notifie* ses ordres de manière à ne laisser que l'obéissance; on *signifie* ses intentions de manière à ne pas laisser l'excuse de l'ignorance.

NOTIOMÈTRE. s. m. (ét. gr., νοτία, humidité; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui fait connaître les variations de l'humidité atmosphérique. On dit plutôt *hygromètre*.

NOTION. s. f. (pr. *no-cion*; du lat. *notio*). Connaissance, idée qu'on a d'une chose. Notion claire, précise, exacte, distincte, certaine, vague, confuse, imparfaite. Faible notion. N'avoir pas une notion parfaite d'une chose, n'en avoir qu'une simple notion, qu'une faible notion. Il n'en a pas les premières notions. Sur une même chose on peut se former diverses notions. Donner des notions sur une matière. Selon la notion que j'en ai. Selon la notion commune. Je n'en ai pas la moindre notion. Je n'en ai aucune notion, nulle notion. Manquer des notions les plus familières au commun des hommes. Il y a des notions communes qui composent la raison universelle. Cette *notion* est juste par rapport à nous. (Buff.) On ne peut avoir de *notion* juste de ce qu'on n'a pas éprouvé. (Volt.) Aristote, voulant éteindre jusqu'à la mémoire de tous les systèmes anciens, entreprit de réformer même les termes des *notions* les plus communes. On eût dit qu'il avait pris d'Alexandre, son disciple, cette ambition excessive d'aspirer au despotisme de toutes les opinions, comme ce héros aspirait à la monarchie universelle. (Dict. des homm. illustr.)

— Sert fréquemment, dans le langage ordinaire, à désigner des connaissances très-élémentaires, et souvent imparfaites. C'est ainsi qu'on dit, il a quelques notions de physique, de mathématiques, etc.

— *Notions communes.* Ce que tout le monde conçoit de la même manière. || *Notions de bon sens.* Notions communes à tous les hommes, qui ne trompent jamais ceux qui les consultent attentivement.

— Philos. Chez les leibnitziens, il se dit de l'idée d'un objet particulier, si l'on considère en même temps ce que cet objet a de commun avec les autres individus de la même espèce. La notion est l'idée particulière considérée dans ses rapports avec l'idée générale. || Dans le kantisme, notion se dit d'un concept donné *à priori*.

— Théol. Se dit en parlant du mystère de la Trinité.

— Syn. comp. NOTION. CONSCIENCE. IDÉE. PENSÉE. PERCEPTION. SENSATION. *Pensée*, tout ce que l'âme éprouve, soit par des impressions étrangères, soit par l'usage qu'elle fait de sa réflexion. *Perception*, impression qui se produit en nous par la présence des objets. *Sensation*, cette même impression qui se produit en nous, en tant qu'elle vient par les sens. *Conscience*, connaissance qu'on prend des objets, et en morale, sentiment intérieur de ce qui est bien et de ce qui est mal. *Idée*, connaissance qu'on prend des objets comme images. *Notion*, toute idée qui représente quelques détails de l'objet.

NOTIOPHILE. s. m. (ét. gr., νοτός, humide; φίλος, ami). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carnassiers.

NOTITE. s. f. Minér. Variété de granit.

NOTKER. Moine de Saint-Gall, mort en 1022. Sa traduction, en haut allemand, des Psaumes, qu'il accompagna de commentaires, est un des monuments les plus importants de l'ancienne prose allemande. On la conserve manuscrite à Saint-Gall.

NOTO. Géogr. Ville de Sicile, dans la province appelé *Val di Noto*, et près de l'embouchure du Noto, dans la mer Ionienne; 12,000 h. || Jadis une des trois divisions de la Sicile, dont elle occupait la pointe méridionale. Elle forme aujourd'hui les deux provinces de Catane et de Syracuse, avec une partie de celle de Girgenté, ch.-l. Catane.

NOTOBASE. s. f. (ét. gr., νῶτος, dos; βάσις, base, parce que le fruit se trouve en arrière sur le clinanthe, auquel il adhère par le dos). Bot. Genre de la tribu des carduinées, ayant pour type une plante de la Syrie.

NOTOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῶτος, dos; βράγχια, branchies). Zool. Qui porte des branchies sur le dos.

— NOTOBRANCHES. s. m. pl. Conchyl. Ordre de la classe des gastéropodes, comprenant ceux qui ont les branchies sur le dos.

— Entom. Ordre de la classe des annélides, auquel on rapporte ceux de ces animaux dont les branchies sont disposées dans la longueur du dos.

NOTOCÈRE. s. m. Bot. Genre de plantes crucifères.

NOTODONTE. s. m. Entom. Genre de papillons nocturnes.

NOTOGASTROPE. s. m. Crust. Espèce de crustacé brachyure du genre doripe.

NOTOGNIDION. s. m. Ichthyol. Genre de poissons des mers de Sicile, ne renfermant qu'une seule espèce.

NOTOGRAPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῶτος, dos; γράφω, écrire). Entom. Qui porte des taches sur le dos. || La limonie notographe est ainsi appelée à cause de trois taches noires qu'elle porte sur le corselet.

NOTOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *notus*, connu). Connu généralement. Le fait est notoire. C'est une vérité notoire. Cela n'est que trop notoire. C'est une preuve notoire et convaincante. Cette ordonnance est notoire. Rendre notoire.

— On disait autrefois, en style d'ordonnance et de palais, *soit notoire à tous que*.

— *Art notoire.* Nom que l'on donnait autrefois à une science ou à un art que l'on supposait faire parvenir ceux qui le savaient à la connaissance de toutes choses, de toutes les sciences par infusion et sans peine, en faisant seulement quelques cérémonies.

— Syn. comp. NOTOIRE. MANIFESTE. PUBLIC. *Manifeste*, qui est exposé à la connaissance de tout le monde. *Notoire*, qui est généralement connu comme certain et indubitable. *Public*, qui est généralement connu comme étant vu, dit, cru du plus grand nombre.

NOTOIREMENT. adv. Évidemment, manifestement. Cela est notoirement vrai, notoirement faux. Il est notoirement coupable.

NOTOLÈNE. s. f. Bot. Genre de fougères.

NOTOMÈLE. s. m. (ét. gr., νῶτος, dos; μέλος, membre). Anat. Monstre qui porte un ou deux membres accessoires sur le dos.

NOTOMÉLIE. s. f. Anat. Anomalie qui caractérise les notomèles.

NOTOMÉLIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des monstres par notomélie.

NOTOMÉLIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de la notomélie.

NOTOMYÉLITE. s. f. Pathol. V. MYÉLITE.

NOTONECTE. s. f. (ét. gr., νῶτος, dos; νηκτός, qui nage). Entom. Genre d'insectes hémiptères; ce sont des punaises aquatiques qui nagent habituellement sur le dos, pour pouvoir saisir avec plus de facilité la proie qui passe au-dessus d'elles. Ces insectes sont aquatiques et carnassiers sous tous leurs états.

NOTONECTIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une notonecte. || NOTONECTIDES. s. f. pl. Famille d'hémiptères hydrocorises, qui a pour type le genre notonecte.

NOTONECTIDÉ, ÉE. adj. Entom. V. NOTONECTIDE.

NOTOPÈDE. s. m. Entom. Insecte coléoptère de la famille des taupins.

NOTOPHOLIDE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

NOTOPHOLIDOBÈNE adj. des 2 g. (ét. gr., νῶτος, dos; φολίς, écaille; βαίνω, marcher). Erpét. Qui a le dos couvert d'écailles et les pattes conformées pour la marche. || NOTOPHOLIDOBÈNES. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens, comprenant ceux qui ont des pattes bien conformées, et le dos couvert d'écailles.

NOTOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῶτος, dos; πούς, pied). Crust. Qui a des pieds implantés sur le dos. || NOTOPODES. s. m. pl. Tribu de la famille des crustacés décapodes brachyures, comprenant ceux qui ont les deux ou quatre pieds nageurs implantés sur les dos, ou au-dessus des autres, et tournés vers le ciel.

NOTOPS. adj. des 2 g. (ét. gr., νῶτος, dos, ὤψ, œil). Zool. Qui a des yeux sur le dos. || Le dérostome notops a deux petits points oculiformes sur le dessus du corps.

NOTOPTÈRE. s. m. (ét. gr., νῶτος, dos; πτερόν, aile ou nageoire, parce que leur dos est garni d'une seule nageoire à rayons mous). Ichthyol. Genre de poissons osseux établi pour deux espèces d'Amboine.

NOTOPTÈRE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui a une ou plusieurs nageoires sur le dos.

NOTOPTÉRYGIEN, ENNE. adj. (ét. gr., νῶτος, dos; πτέρυξ, nageoire). Crust. Qui a des pieds en nageoires sur le dos. || NOTOPTÉRYGIENS. s. m. pl. Tribu de la famille des crustacés décapodes macroures, comprenant ceux dont les deux ou quatre pieds postérieurs sont dorseaux et terminés en nageoire.

NOTORHIZÉ, ÉE. adj. (ét. gr., νῶτος, dos, ῥίζα, racine). Bot. Qui a la radicule redressée contre une des faces des cotylédons. || NOTORHIZÉES. s. f. pl. Ordre de la famille des crucifères, comprenant celles de ces plantes qui ont la radicule redressée contre une des faces des cotylédons.

NOTORIE. s. f. Se disait pour Office de notaire.

NOTORIÉTÉ. s. f. (du lat. *notus*, connu). Connaissance générale, publique, d'une chose, d'un fait. Cela est de toute notoriété. Il est de notoriété que cet homme est un fripon. On l'a constitué prisonnier sur la notoriété du fait.

— *Notoriété publique.* Celle des choses que tout le monde connaît. || On dit d'une chose incontestable, qui est connue de tout le monde, qu'*elle est de notoriété publique*.

— *Notoriété particulière.* La connaissance de quelques personnes.

— Autrefois on condamnait une personne en justice sur la notoriété publique. La notoriété publique d'un fait le rendait en quelque sorte certain, et, en matière criminelle, la notoriété d'un crime tenait lieu d'information.

— *Acte de notoriété.* Acte par lequel les officiers d'un tribunal attestaient un usage établi dans ce tribunal, et faisant jurisprudence.

— *Actes de notoriété.* Certains actes passés devant notaires, par lesquels des témoins suppléent à des preuves par écrit.

NOTOSPERME. adj. des 2 g. Zool. Qui porte ses œufs sur le dos.

NOTOSTOMATE. adj. des 2 g. (ét. gr., νῶτος, dos; στόμα, bouche). Entom. Qui a la bouche placée sur le dos. V. NOTOSTOME.

NOTOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., νῶτος, dos; στόμα, bouche). Entom. Qui a la bouche sur le dos. || NOTOSTOMES. s. m. pl. Section de l'ordre des arachnides, renfermant les espèces dont la bouche est placée sur le dos.

NOTOXE. s. m. (ét. gr., νῶτος, dos; ὀξύς, aigu). Entom. Genre d'insectes coléoptères épispastiques.

NOTOZÉPHYR. s. m. Vent du sud-est.

— Endroit d'où souffle ce vent.

NOTRE. adj. possess. des 2 g. (du lat. *noster*. On écrivait autrefois *nostre*). Qui est à nous, qui nous appartient, qui est relatif à nous. Notre père. Notre patrie. Notre religion. Notre bien. Notre vie. Quand *notre* mérite baisse, *notre* goût baisse aussi. (La Rochef.)

. . . *Notre* âme a bien plus de ressort
Pour supporter le mal, quand on sait qu'il arrive.
(Fab. d'Églantine.)

La bienfaisance est un besoin de l'âme;
Heureux, elle nous rend *notre* bonheur plus doux.
(De Belloy.)

— Son pluriel est *nos*. Nos aïeux. Nos ancêtres. Nos amis. Nos biens. Un de nos rois. Un de nos plus grands rois. Oui, le meilleur de *nos* amis, presque toujours est notre argent. (Boiste.) Le ciel de *nos* raisons ne sait pas s'informer. (Rac.) Amour, que sur *nos* cœurs ton pouvoir est extrême! (Lefranc.)

— *Notre*, parmi le peuple, est synonyme de Mon. Ainsi un artisan dit : *Notre femme notre ménagère*. Une servante dit également *Notre maître*.

— Il est également employé au lieu de Mon, par le roi, par les évêques et par quelques fonctionnaires, dans le même cas où ils emploient *nous* pour *je* ou *moi*. Notre conseil d'État entendu, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit.

— Il se répète ordinairement devant chaque substantif. Notre père et notre mère. Nos frères et nos sœurs. Nos parents et nos amis. Nos cousins et nos cousines. Souvent *nos* malheurs et *nos* torts sont la faute de *nos* mentors. (Ging.) || On peut cependant dans certains cas, et pour donner plus de rapidité à l'expression, ne l'exprimer qu'une seule fois. Nos pères et mères. Nos frères et sœurs. Nos parents et amis. Nos

cousins et cousines. || La suppression de *notre* devant le second substantif a surtout lieu lorsqu'on ne parle que d'un seul et même individu. C'est notre parent et ami.

— Il se répète également lorsqu'il y a plusieurs adjectifs. Notre bonne et notre mauvaise fortune. Notre bon et notre mauvais génie. Nous prenons sur *nos* bons et *nos* mauvais succès, et nous nous accusons ou nous louons des caprices de la fortune. (Vauven.) *Notre* bonne et *notre* mauvaise fortune dépend de notre conduite. (De Caillières.) || Mais lorsque les adjectifs se rapportent au même substantif, on ne doit pas répéter *notre, nos. Notre* ancienne et aveugle confiance. *Nos* sages et doctes aïeux ont brûlé religieusement des gens dont le crime était d'avoir eu des illusions et de le dire. (Condorc.)

— On dit *dans le fond de nos cœurs*, ou *dans le fond de notre cœur*. Dans ce cas, on fait usage du pluriel ou du singulier, selon qu'on envisage les objets d'une manière générale ou collectivement. Il ne faut pas s'étonner de l'avidité de *notre* cœur à désirer de nouvelles félicités. (Pasc.)

Le ciel, je le vois trop, met au fond de *nos* cœurs
Un sentiment secret, au-dessus des grandeurs. (Volt.)

— *Notre* désigne quelquefois non ce qui nous appartient, mais ce qui nous intéresse. Notre France. Notre grande reine. Astarbé vous défend de découvrir au roi quel est *notre* étranger. (Fléch.) || Les bourgeois disent *notre quartier*, les gens du bon ton, *mon quartier*. Les domestiques disent *notre maître*.

— *Notre* ne prend point d'accent circonflexe dans cette acception, c'est-à-dire toutes les fois qu'il est suivi d'un substantif.

NÔTRE. pron. possess. des 2 g., qui a un sens analogue à celui de *notre* adjectif, et qui se dit par rapport à une personne ou à une chose dont on a déjà parlé. Il est ordinairement précédé de l'article, et prend toujours l'accent circonflexe. C'est votre avis, ce n'est pas le nôtre. Leur famille est alliée de la nôtre. La foule s'ouvrait avec empressement et respect devant cet honorable représentant des armées anglaises (lord Cornwallis), qui venait faire la paix de sa nation avec la *nôtre*. (Thiers.) La musique des anciens Grecs était très-différente de la *nôtre*. (Volt.) Beaucoup de familles étrangères qui meurent de regret hors de leur patrie, se naturaliseraient dans la *nôtre*. (B. de St-P.)

Damon, quel malheur est le *nôtre*.
On ne nous croit ni l'un ni l'autre. (Regnard.)

Quand les ordres du ciel nous ont fait l'un pour l'autre,
Philis, c'est un traité bientôt fait que le *nôtre*. (Corneille.)

— Il fait au pluriel *les nôtres*. Vos intérêts sont les nôtres. Vous avez vos raisons, et nous les nôtres.

Ne jetons pas la pierre aux autres,
Car, s'ils ont leurs défauts, n'avons-nous pas les *nô-tres* ? (Arnault.)

— On supprime quelquefois l'article dans le langage familier.

— *Nous pourrons compter sur lui, il est nôtre.* Il est de notre parti, il nous est dévoué.

— *Ces effets sont nôtres.* Ils nous appartiennent.

— Il ne peut s'employer avec les adjectifs démonstratifs *ce, cette, ces.* C'est un désavantage de notre langue. Néanmoins Voltaire a dit : Les impies en concluent par conséquent que la nôtre (notre religion), fondée sur la juive, est fausse, et que *cette nôtre* étant la meilleure, etc.

NÔTRE. s. m. Ce qui est à nous, ce qui nous appartient, soit bien, soit réputation. Nous défendons le nôtre. Il y va trop du nôtre. Il n'y a rien du nôtre. Le vôtre est le nôtre.

— Ce qui vient de nous. Ne mettons rien, n'ajoutons rien du nôtre.

— nôtres. s. m. pl. Ceux qui sont de notre famille, nos parents. Nous et les nôtres. C'est un devoir pour nous d'avoir soin des nôtres, de les aider dans leur établissement, de les secourir dans leur détresse.

— Ceux qui sont de notre pays, de notre parti, de notre compagnie. Il est des nôtres. Les nôtres se sont bien comportés dans le combat.

— nôtres. s. f. pl. *Nous avons bien fait des nôtres.* Nous avons fait beaucoup de folies, de bons tours, nous nous sommes bien divertis. Fam.

NOTRE-DAME. s. f. Fête de la sainte Vierge. La Notre-Dame d'août, de septembre.

— Église consacrée à la sainte Vierge. Notre-Dame de Paris. Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

— Image de la Vierge, qui est l'objet d'une vénération particulière. La Notre-Dame de Lorette.

— Hist. *Tapissier de Notre-Dame.* Surnom qui fut donné au maréchal de Luxembourg, à cause des fréquents *Te Deum* que ses victoires faisaient chanter dans la cathédrale de Paris.

— Hist. relig. *Congrégation de Notre-Dame*, Nom d'un ordre de religieuses institué, en 1597, par le P. Fournier et la mère Alix Leclerc, qui en fut la première abbesse. Les religieuses de Notre-Dame se consacraient à l'instruction gratuite des filles. || *Notre-Dame de Charité.* Congrégation de religieuses fondée en 1641, par le frère de l'historien Mézerai. || *Notre-Dame de la Miséricorde.* Ordre de religieuses établi vers 1633 à Aix. || *Notre-Dame de Refuge.* Ordre de religieuses établi, en 1624, à Nancy, en faveur des femmes pécheresses. || *Notre-Dame de la Victoire.* Ordre dont l'établissement fut projeté après la bataille de Lépante.

— S'empl. pop. comme interjection. Notre-Dame ! ou sainte Notre-Dame ! qu'il parle bien! On dit, par corruption, *tredame*.

NOTRE-DAME-DE-LIESSE. Géogr. Bourg du départ. de l'Aisne, célèbre par une chapelle consacrée à la Vierge, et qui est l'objet d'une foule de traditions.

NOTRÈME. s. m. Conchyl. Genre de mollusques conchylifères, ne renfermant qu'une espèce.

NOTTINGHAM. Géogr. Un des comtés de l'Angleterre, au centre; 200,000 hab. || Ch.-l. du comté qui porte le même nom ; 50,000 hab.

NOTULATION. s. f. (pr. *no-tu-la-cion* ; du lat. *notulatio*). Philol. Action de composer, de faire des notules. || Leur ensemble.

NOTULE. s. f. Philol. Petite note en marge, pour l'éclaircissement de quelques endroits qui méritent une explication. C'est un grand préjugé pour le prix d'un ouvrage, que de voir à la tête un nom respecté dans la république des lettres, ne fût-ce que pour l'addition de quelques *notules*. (Trév.)

— Diplom. Minute.

NOTULÉ, ÉE. part. pass. du v. Notuler. S'empl. adjectiv.

NOTULER. v. a. 1^{re} conj. Faire des notules, de petites notes.

— se notuler. v. pron. Être notulé.

NOTUS. (pr. *no-tuss*). Myth. Nom du vent du midi, que l'on personnifie quelquefois. Les poëtes seuls se servent de ce mot.

De l'Aquilon, du terrible Africus
Il ne redouta point les luttes furieuses,
Ni les Hyades orageuses,
Ni l'arbitre des flots, l'impétueux *Notus*. (Dobergue.)

— Syn. simpl. L'Auster. || Épith. Humide, orageux, pluvieux, violent, furieux, impétueux, déchaîné, léger. || Périphr. Le vent du midi, du sud.

NOUAILLE (LA). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Nontron (Dordogne); 1,200 hab.

NOUAILLEUX, EUSE. adj. (pr. *nou-a-ieu*). Se disait pour Plein de nœuds.

NOUASSE. s. f. Comm. S'est dit d'une espèce de noix muscade sauvage.

NOUDLES ou **NUDELN.** s. f. pl. Art culin. V. nouilles.

NOUE. s. f. Archol. L'angle rentrant et en pente, à la rencontre de deux pans de différents combles.

— Lame de plomb ou de cuivre placée dans la noue.

— Tuile creuse servant à l'écoulement des eaux.

— Terre grasse et humide, qui est une espèce de pré servant à la pâture des bestiaux.

— Agric. Terre offrant des creux dans lesquels l'eau séjourne. || Intervalle des sillons dans les labours qu'on appelle *labours à la noue*.

— Pêch. Se dit des entrailles, du foie et de la langue d'une morue.

NOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Nouer S'empl. adjectiv. Ruban noué. Jarretières nouées. Sa robe était blanche, *nouée* d'une ceinture bleue et laissant tout juste apercevoir un petit pied mignon et des mieux faits (****). Sa robe était *nouée* par cette fameuse ceinture sur laquelle se peignaient les grâces. (Fén.)

— *Cet enfant est noué.* Les nœuds qui se sont formés dans ses articulations l'empêchent de croître.

— Fig. La plupart des grands talents s'annoncent par des espérances précoces et des progrès rapides. Mais il en est qui éclatent par une sorte d'explosion, comme s'ils avaient brisé tout à coup l'obstacle qui comprimait leur énergie. On a appelé assez énergiquement ces sortes de talents, des *talents noués*.

— *Cet homme est noué de goutte.* L'humeur de la goutte s'est arrêtée, s'est fixée dans les jointures de ses membres.

— *Goutte nouée.* Goutte qui s'épaissit, se durcit dans les jointures.

— *Boyau noué.* Boyau replié en lui-même.

— Blas. Se dit d'un objet qui est entouré d'un nœud d'un autre émail. Il portait l'argent à deux fasces nouées de gueules. || Se dit aussi de la queue du lion, quand elle est terminée par une houppe.

— Bot. *Fleur nouée.* Fleur femelle ou hermaphrodite qui surmonte l'embryon, comme les fleurs femelles des cucurbitacées.

— Chass. Se dit d'une chienne qui est pleine.

— Chir. *Suture nouée.* Suture ainsi nommée parce qu'on arrête les extrémités des fils par autant de nœuds.

— Hortic. Se dit pour Fécondé.

— Littér. *Pièce de théâtre bien* ou *mal nouée.* Dont l'intrigue est bien ou mal nouée.

— Peint. Se dit des figures et des couleurs qui ont entre elles de la liaison et une belle disposition.

NOUÉ. s. m. Chir. Bandage employé pour comprimer la région parotidienne, et dans laquelle on croise les cylindres de la bande, de manière à couvrir cette région de nœuds analogues à ceux que l'on forme sur la tempe en appliquant le nœud d'emballeur.

NOUE (Jean Sauvé, dit de la). Comédien, né en 1701, mort en 1761, joua avec talent au Théâtre-Français. Il est auteur de plusieurs comédies et de la tragédie de *Mahomet II.* Sa meilleure pièce est la *Coquette corrigée.*

NOUÉE. s. f. Agric. V. noue.

— Géogr. *La Nouée.* Bourg du Morbihan, arr. de Ploërmel (Morbihan) ; 3,400 hab.

— nouées. s. f. pl. Véner. Fientes que les cerfs jettent depuis la mi-mai jusqu'à la fin d'août.

NOUEMENT. s. m. (rad. *nouer*). Action de nouer. Il n'est usité que dans cette locution populaire, Nouement de l'aiguillette.

— *Nouement d'aiguillette.* C'était, dans l'opinion vulgaire, un sortilége qui, sans blesser les organes de la génération, en empêchait l'usage, lorsqu'on s'y attendait le moins. Les anciens jurisconsultes romains ne paraissaient pas douter de la réalité du nouement de l'aiguillette, puisqu'il y a des lois portées contre ceux qui s'y livraient. Il en a été de même en France. Fevret va même jusqu'à prétendre que le nouement de l'aiguillette doit être mis au nombre des crimes capitaux, parce que, outre qu'il suppose du sortilége et un pacte exprès ou tacite avec le démon, il va à détruire l'État indirectement en empêchant la procréation des enfants, qui sont le soutien de la république. Montaigne pense, au contraire, que c'est l'empire de l'imagination qui cause la défaillance fortuite qui surprend les amants si hors de saison, et, par la violence d'une ardeur extrême, les glace au milieu des plaisirs.

NOUER. v. a. 1^{re} conj. (du lat. *nodare*, de *nodus*, nœud). *Je noue, nous nouons, vous nouez. Je nouais ; nous nouions, vous nouiez. Que je noue, que nous nouions*, etc. Lier en faisant un nœud, faire un nœud à quelque chose. Nouer un ruban, des jarretières. L'ingénieuse antiquité aurait cru que Vénus avait *noué* sa ceinture autour de ces nouvelles Cythères pour les défendre des orages. (Chateaub.)

— Se dit pour Rejoindre les fils de la chaîne ou de la trame quand ils se cassent.

— Pop. et fig. *Nouer l'aiguillette.* Faire un prétendu maléfice pour empêcher la consommation du mariage.

— Fig. Manég. *Ce cheval noue l'aiguillette.* Il détache vivement la ruade. Cette locution a vieilli.

— Fig. Faire, former. Nouer une partie de plaisir. Nouer une intrigue.

— *Nouer amitié.* Lier amitié. Cette locution a vieilli.

— Littér. Former le nœud, l'obstacle qui donne lieu à l'intrigue des pièces de théâtre. Bien nouer, mal nouer une tragédie, une comédie. Nouer fortement l'action, l'intrigue d'une pièce.

— Envelopper dans quelque chose en faisant un nœud. Nouer de l'argent dans le coin d'un mouchoir. Nouer des drogues dans un linge et les faire bouillir dans l'eau.

— B.-arts. Se disait autrefois de la disposition des figures et des couleurs entre elles dans un tableau. Nouer habilement ses figures, ses couleurs les unes avec les autres.

— Fauconn. *Nouer la longe.* Mettre l'oiseau en mue et lui faire quitter la volière pour quelque temps.

— v. n. Passer de l'état de fleur à celui de fruit. Les fruits commencent déjà à nouer. Les abricots ne nouent pas encore.

— se nouer. v. pron. Passer de l'état de fleur à celui de fruit. Les pommes, les citrons, les poires commencent à se nouer. Dans le temps où les fruits se nouent.

— *Cet enfant se noue.* Il devient rachitique

— *La goutte se noue.* Se dit lorsque l'humeur qui cause la goutte s'épaissit, se durcit dans les jointures.

— *Les intestins se nouent dans la colique de miséréré.* Ils rentrent en eux-mêmes.

— S'attacher autour. Mon bras s'étant en quelque sorte *noué* à l'arbre qui m'appuyait. (V. Hugo.)

NOUER. v. n. 1^{re} conj. Se disait autrefois pour Nager.

Tous les oiseaux qui par l'air se jouent,
Tous les poissons qui par les ondes *nouent*. (Ronsard.)

— Fauconn. *Nouer entre deux airs.* Se dit d'une manière particulière de voler qui est propre aux oiseaux de proie.

NOUET. s. m. (rad. *nouer*). Linge noué, dans lequel on a mis quelque drogue, quelque substance pour la faire infuser ou bouillir dans un liquide afin de lui communiquer les propriétés de cette substance. Mettre un nouet d'une drogue dans du bouillon. Un nouet de rhubarbe. Mettre un nouet de fines herbes dans une sauce.

— Modes. Nœud de fleurs.

— Pharm. Remède qui supplée au défaut des suppositoires et des clystères. On le lie dans un linge, et on le fait entrer dans le siége, d'où on le retire par le moyen d'un filet qu'on y laisse.

NOUETTE. s. f. Techn. Sorte de tuile bordée d'une arête.

NOUEUR. s. m. Diplom. S'est dit des officiers qui étaient chargés d'attacher aux actes publics les fils ou les rubans qui servaient à les tenir fermés, et ceux auxquels on suspendait les sceaux.

— Celui qui noue, en général.

NOUEUX, EUSE. adj. (pr. *nou-eu* ; du lat. *nodosus*, de *nodus*, nœud). Qui a beaucoup de nœuds. Il ne se dit guère que du bois. C'est un bois noueux. Le hêtre n'est pas si noueux que le chêne. Un bâton noueux. L'épine est fort noueuse. Le coudrier *noueux* et l'olivier fertile. (Desaint.) La racine de cette plante est composée de cinq ou six tubercules oblongs et *noueux*. (Rayn.)

— Il se dit particulièrement du bois que cette qualité rend mauvais.

— Se dit, par extension, de tout ce qui présente des nœuds.

Il dit, et balançant son glaive redouté,
Rompt le câble *noueux* qui l'attache au rivage (Gaston.)

. . . Automédon, accusant leur langueur,
En vain du fouet *noueux* les presse avec vigueur. (Aignan.)

— Blas. Se dit des troncs et des branches d'arbres, quand ils sont représentés pleins de nœuds et d'inégalités.

— Bot. Qui est garni de nœuds de distance en distance, comme la tige du géranium noueux, les légumes du scorpiure, les étamines de la spermannie africaine, les racines du pélargonium triste.

— Se dit d'une espèce de suture. || On le dit aussi de différents bandages.

— Entom. Se dit des antennes moniliformes, lorsque quelques-uns des articles médians sont plus gros que les autres, comme les mâles de plusieurs méloés.

— Ichthyol. Le pimélode noueux est ainsi appelé parce qu'il offre une tubérosité à la racine du premier rayon de sa nageoire dorsale.

— Pathol. *Goutte noueuse.* Goutte qui forme des duretés aux articulations.

NOUFFER (Remède de). Pharm. Remède secret que possédait M^{me} Nouffer pour la guérison du ver solitaire. Il consistait à administrer la racine de la fougère mâle conjointement avec un purgatif, en prenant certaines précautions particulières.

NOUGAT. s. m. (pr. *nou-ghâ* ; du lat. barb. *nucatus* ; fait de *nux*, noix ; ou du fr. *noix* et *gâteau*). Espèce de gâteau fait d'amandes ou de noix au caramel.

— Agric. Marc de l'huile réduit en tourteaux, et employé à la nourriture des bestiaux.

NOUILLES. s. f. pl. (pr. *noû-ye*). Art culin. Espèce de pâte d'Allemagne faite avec de la farine et des œufs, et qui, par la manière dont elle est coupée, ressemble au vermicelle. On s'en sert quelquefois pour garnir des vole-au-vent, mais plus souvent encore sous une volaille bouillie, avec une sauce à la poulette et sans autre garniture. Potage aux nouilles. Les nouilles sont un mets fort nourrissant. Nouilles au gras. Nouilles au maigre. Nouilles à la maître d'hôtel. Nouilles au parmesan. Nouilles au coulis de jambon.

NOUKAHIVA. Géogr. Ile de la Polynésie méridionale, dans l'archipel de Mendana.

NOULET. s. m. Canal pour l'écoulement des eaux fait avec des noues, c'est-à-dire avec des tuiles creuses, des lames de cuivre ou de plomb courbées, etc.

— Se dit aussi des petits chevrons qui forment le fond de la noue entre deux combles.

NOUMÈNE. s. m. Philos. Se dit, dans le kantisme, des faits qui se passent dans notre âme elle-même, et qui nous sont révélés par la conscience. Les idées morales et universelles sont fondées sur des noumènes. Ce mode intellectuel, qui a pour base l'immensité et l'éternité, présente, selon Kant, les deux formes primitives de la pensée humaine, ses *noumènes* intérieurs, tandis que les phénomènes appartiennent par leurs apparences, tombant sous nos sens, au monde extérieur. (Virey.)

NOUN ou **NUN.** s. m. Gramm. Quatorzième lettre de l'alphabet hébreu. || Vingt-cinquième lettre de l'alphabet arabe. || Trentième lettre de l'alphabet turc. || Le *noun* répond à notre *n.* || Comme lettre numérale, il vaut 50.

— Géogr. Cap d'Afrique, dans l'empire de Maroc, sur l'Atlantique. || Rivière du même nom qui se jette dans l'Atlantique, au sud du cap Noun. || Une des branches du delta que forme le Djoliba en se jetant dans l'Atlantique || Rivière de Chine, en Daourie, qui se jette dans l'Arnour, après un cours de 800 kilom.

NOUND-GHOSE. Myth. ind. C'est l'Admète des Hindous.

NOUR EDDINITE. s. m. Rel. mah. Membre d'un ordre monastique musulman fondé au XVI^e siècle par Nour-eddin Djerahhy.

NOUR-EDDIN-MAHMOUD, appelé *Noradin* par les Européens. Sultan d'Égypte et de Syrie; régna de 1145 à 1174.

NOUROU. s. m. Relat. Fête du commencement de l'année chez les Mogols ou mahométans de l'Inde ; elle commence à la première lune de mars, dure neuf jours, et se passe en festins.

NOURRAIN. s. m. (du fr. *nourrir*). Le fretin, le petit poisson qu'on met dans un étang pour le repeupler.

NOURRI, IE. part. pass. du v. Nourrir. S'empl. adjectiv. On est bien nourri, on est mal nourri, dans cette pension, dans cette auberge. L'orphelin fut *nourri*, le vagabond fixé. (Volt.) Je n'étais pas absolument mal *nourri* chez mon maître. (J.-J. Rouss.) Sa figure était toujours riante, et ses joues colorées et bien *nourries* faisaient plaisir à voir. (De Juss.)

Obscurément *nourrie* au fond de sa retraite,
L'exil à peine aperçoit cette plante imparfaite. (DEL.)

L'aisance étouffe l'industrie ;
La recherche gâte l'esprit :
C'est la poule trop bien *nourrie*. (FR. DE NEUFCH.)

— Fig. *N'être pas nourri*. N'être pas suffisamment nourri, être mal nourri. Les enfants ne sont pas nourris dans cette pension, dans ce collége. Les domestiques ne sont pas nourris dans cette maison.

— Par plaisant. *Cet homme est bien nourri*. Il a beaucoup d'embonpoint.

— *Ce blé, ce grain est bien nourri*. Il est bien plein, bien rempli.

— Fig. *Style nourri*. Style riche, plein, abondant.

— *Ouvrage nourri de pensées, de réflexions*. Ouvrage où les pensées justes, où les réflexions judicieuses abondent.

— *Écrivain nourri de bons auteurs*. Écrivain qui a fait preuve d'une grande connaissance des bons auteurs.

— Art culin. Assaisonné. Ragoût nourri de bon jus. Pâté bien nourri.

— Blas. Se dit des arbres et des plantes dont on ne voit pas les racines. || *Fleur de lis au pied nourri*. Lis dont la partie inférieure se termine carrément.

— Calligr. *Cette lettre est bien nourrie*. Les traits qui la forment ont beaucoup de corps. || *Elle n'est pas bien nourrie*. Elle est plus déliée qu'il ne faut.

— Peint. et grav. Se dit d'un tableau dont les couleurs sont couchées abondamment, des tailles larges de la gravure, du trait de crayon large et moelleux, et aussi d'une figure dont les formes sont charnues, et plutôt grasses et fortes que sveltes. On dit dans ces diverses acceptions, *Tableau bien nourri de couleurs, pinceau nourri, tailles nourries, crayon nourri, formes nourries* ; c'est partout l'opposé de Sec et de maigre.

— Prov. *Il a été nourri en un tonneau, il n'a rien vu que par le bondon*.

— *Nourri à*. Enfants de la même Église, *nourris* à la même table. (Boss.) Moi, *nourri* dans la guerre aux horreurs du carnage. (Rac.) Ce guerrier dans l'Église aux querelles *nourri*. (Boil.)

. . . . . . Jamais leur troupe impie
N'approcha de son âme à la vertu *nourrie*. (VOLTAIRE.)

Mais nous autres faiseurs de livres et d'écrits,
Sur les bords du Parnasse aux louanges *nourris*,
Nous ne saurions briser nos fers et nos entraves.
(BOILEAU.)

— *Nourri dans*. Il a été nourri dans l'amour de la vertu, dans la haine du vice, dans la mollesse, dans les délices, dans les fatigues de la guerre, etc. *Nourri* dans les forêts, il en a la rudesse. (Rac.) Vous *nourri* dans la fourbe et dans la trahison. (Id.)

J'étais jeune et superbe, et *nourri* dans un rang
Où l'on puisa toujours l'orgueil avec le sang. (VOLT.)

— *Nourri de*. Cette année les melons ont été trop nourris d'eau. Ce cœur *nourri* de sang et de guerre affamé. (Rac.) Un cœur toujours *nourri* d'amertume et de pleurs. (Id.) Ici les âmes tendres sont *nourries* de lait jusqu'à ce qu'elles soient capables d'un enseignement plus solide. (Mass.) Dans un cœur tous les jours *nourri* du sacrement. (Boil.)

Nourri des plus douces chaleurs,
Riche de sève et de culture,
Il donnera les fruits qu'avaient promis ses fleurs
(LA HARPE.)

— *Nourri par*. Là, *nourri* par les Naïades, il passe sa jeunesse à se jouer autour de plusieurs îles parfumées. (Deleuze.)

NOURRICE. s. f. (du lat. *nutrix*). Femme qui allaite l'enfant d'une autre. Bonne nourrice. Nourrice douce, joyeuse, saine, robuste, officieuse, soigneuse, attentive, vigilante, inépuisable, mercenaire, intéressée. Des contes de nourrice. La *nourrice* ne doit donner à l'enfant que le lait de ses mamelles. (Buff.) Je ne sais qui fut ta *nourrice*, mais ton corps me paraît en merveilleux état. (La Font.)

— *Nourrice sur lieu*. Femme qui allaite un enfant dans la maison de sa mère.

— Mère qui allaite son propre enfant. Elle voulu être la nourrice de son premier-né. Elle a été la nourrice de tous ses enfants. Avant la révolution, il y avait dans certaines provinces de la France une jurisprudence assez inepte et assez barbare tout à la fois, pour s'opposer à ce qu'un enfant né hors mariage eût sa mère pour *nourrice*. (Ami de la nat.)

— Quoiqu'on n'applique ordinairement cette dénomination qu'à la femme qui allaite elle-même le nouveau-né, il semble que le titre de *nourrice* doit être étendu à celle qui, étant dans l'impossibilité de présenter la mamelle à l'enfant, le nourrit par l'un des procédés qui constituent l'allaitement artificiel.

— Delille dit, après Virgile, en parlant de Camille :

D'une fière jument, sa *nourrice* sauvage,
Sur sa lèvre enfantine exprimant le breuvage,
Son père l'élevait, et sa jeune fierté
Prit du sein paternel la farouche âpreté.

— On le dit aussi des chiennes à qui on donne à élever d'autres chiens que les leurs.

— *Mettre un enfant en nourrice*. Le donner à une nourrice hors de chez soi. || *Retirer un enfant de nourrice*. Le retirer de chez la nourrice. || *Cet enfant a été changé en nourrice*. La nourrice la substitué à celui qu'elle avait reçu des parents. || On le dit aussi de l'enfant qui a été remplacé. Cette mère est désolée, elle croit que son enfant a été changé en nourrice.

— Prov. *Il faut qu'il ait été changé en nourrice*. Se dit d'un enfant qui ne ressemble point à ses parents, pour les traits, pour le caractère. || On dit dans un sens opposé, *Il n'a pas été changé en nourrice*. || *Dépuceleur de nourrices*. Fanfaron en amour. || *Battre sa nourrice*. Attaquer les choses ou les personnes auxquelles on est redevable de son éducation, de sa fortune. Les écrivains modernes qui attaquent les anciens, sont des enfants qui battent leur nourrice. || *De grasses nourrices aucunes fois moins de lait*. || *Les nourrices peuvent bien dormir, les enfants s'ébattent*.

— Fig. Province qui fournit à une ville, à un pays de quoi subsister. La Sicile était la nourrice de Rome.

— Fig. et fam. Se dit des choses qui, dans certaines professions, procurent le plus de gain. Les maladies chroniques sont les nourrices du médecin. Il y a certaines questions de droit qui sont les nourrices des gens de palais. Il est vieux dans ce sens.

— Ce mot est beau au figuré. La démocratie est la *nourrice* de l'ambition. (Burke.)

Cette auguste cité, souveraine du monde,
Mère des conquérants, *nourrice* des héros. (BRÉBEUF.)

La terre enfin, cette chaste *nourrice*,
De tous nos biens sage modératrice.
(J.-B. ROUSSEAU.)

— Entom. Se dit des abeilles qui ont pour emploi de soigner les produits de la conception de la reine jusqu'à leur entier développement.

— adjectiv. Mère nourrice. Abeille nourrice.

— Fig. La république est la mère *nourrice* de l'éloquence, et la servitude, son ennemi mortel. (Longin.)

NOURRICERIE. s. f. Écon. rur. Lieu où l'on élève des vers à soie. || Établissement où l'on engraisse des bestiaux.

NOURRICIER. s. m. (rad. *nourrice*). Le mari d'une nourrice. Le nourricier d'un enfant.

Quelle mouche te pique, Iris ?
— Ma cuisinière est à la messe,
Et les *nourriciers* de Paris
A peine arrivent de Gonesse. (SENECÉ.)

Par les *nourriciers de Paris*, il entend les boulangers de Gonesse qui apportent du pain dans la capitale.

— adjectiv. Père nourricier.

— Fig. et fam. *C'est son père nourricier*. Se dit d'un homme qui par ses bienfaits en fait subsister un autre. Cet homme est le père nourricier des pauvres. || Se dit en mauvaise part d'un homme simple qui subvient aux dépenses de quelqu'un.

— Fig. Si la jeunesse doit être nourrie de platitudes et de lieux communs, elle trouvera en M. de Bury un excellent père *nourricier*. (Grimm.) L'amour de soi, mal entendu, est le père *nourricier* de toutes les sottises. (Mont.) Mécène était comme le père *nourricier* des savants. (St-Evrem.)

NOURRICIER, ÈRE. adj. (du lat. *nutritius*). Qui opère la nutrition, qui sert à la nutrition ; qui se répand dans un corps pour en augmenter la substance. Le suc nourricier. La sève nourricière. Substance nourricière. Lymphe nourricière.

D'allégresse pour nous tu gonfles les raisins,
Et l'épi *nourricier* est un don de tes mains. (CASTEL.)

— Anat. *Artères nourricières*. Celles qui s'enfoncent dans les trous des os longs pour les sustenter.

NOURRIR. v. a. 2ᵉ conj. (du lat. *nutriri*). Servir d'aliment. Les aliments les plus propres à nourrir l'homme. Dieu a créé les fruits de la terre pour nourrir l'homme et les animaux.

— Donner à téter à un enfant. C'est cette femme qui l'a nourri. Une mère qui nourrit son enfant est doublement sa mère. Elle a nourri entièrement cet enfant. Elle ne l'a nourri qu'à moitié. C'est la nourrice qui a achevé de nourrir. Autrefois le rang le plus distingué ne dispensait pas une mère de *nourrir* son enfant. (Barth.)

Chargé de son butin, revient-il de la chasse ?
Il retrouve une épouse et des enfants chéris
Qu'il a vus s'élever, que leur mère a *nourris*. (FEIL.)

— *Cette femme ne saurait nourrir d'enfants*. Elle a le malheur de perdre tous ses enfants dès leur bas-âge.

— Fig. Repaître. Nourrir son imagination de chimères. Nourrir son esprit des plus saines maximes. Le troupeau que je dois *nourrir* de la parole de vie. (Boss.) Venons-nous ici interrompre les saints mystères pour *nourrir* votre esprit du récit d'une félicité mondaine? (Mass.) Mᵐᵉ la dauphine *nourrissait* sa piété du suc et de la substance des saintes Écritures. (Id.) Ils *nourrissent* leurs cœurs de mille espérances flatteuses. (Id.) Aimez donc la vertu, *nourrissez*-en votre âme. (Boil.)

— Entretenir d'aliments. Vêtir et nourrir quelqu'un. Les enfants sont obligés de nourrir leur père et leur mère dans le besoin. Nourrir des valets. Ne pas nourrir ses domestiques. Si les guerriers défendent la patrie, les laboureurs la nourrissent. Nourrir beaucoup de chiens, beaucoup de chevaux. Si l'on veut que des chevaux travaillent bien, il faut les bien nourrir. Nourrir des bestiaux, des poulets, des pigeons, des vers à soie. Quand mes bras me manqueront, je vivrai si l'on me *nourrit*, je mourrai si l'on m'abandonne. (J.-J. Rouss.)

J'ai vu, seigneur, j'ai vu votre malheureux fils
Traîné par les chevaux que sa main a *nourris* ! (RAC.)

— Prov. On dit à celui qui bat un enfant, qu'*il n'a pas envie de le nourrir*.

— Fig. Instruire, élever. Il faut avoir soin de nourrir les enfants dans les sentiments de piété et d'honneur. J'espérais d'y trouver Alcine, qui m'avait *nourri*, et qui était le premier auteur de toute ma fortune. (Fén.)

Eh ! que ne dois-je pas à ce pauvre fermier,
Qui m'a *nourri* dans sa jeunesse ? (FLORIAN.)

— Se dit de Dieu dans le même sens. Un roi que Dieu lui-même a *nourri* dans son temple. (Rac.) Il me *nourrit* des dons offerts sur son autel. (Id.) Le Dieu qui le *nourrit*, le Dieu qui le fit naître. (Boil.)

— Prov. et fig. *Nourrir un serpent dans son sein*. Élever, protéger, assister un ingrat, un méchant qui nous perdra, qui nous ruinera quelque jour

— Se dit d'un pays qui ordinairement en fournit un autre de vivres. La Sicile nourrissait Rome. Ces provinces nourrissent la capitale.

— Se dit d'une terre, d'un héritage qui donne au propriétaire de quoi le faire subsister. Cette terre le nourrit lui et toute sa famille. Les hommes adorèrent la terre qui les *nourrissait*. (Mass.)

— Se dit aussi d'une profession qui procure de quoi vivre à celui qui l'exerce. Le métier qu'il fait ne suffit pas pour le nourrir. Je veux un métier qui me nourrisse, moi et mes enfants.

— Prov. *Il n'y a si petit métier qui ne nourrisse son maître*, ou plutôt *son homme*. On peut en travaillant gagner de quoi vivre, quelque peu lucrative que soit l'industrie qu'on exerce. || *Une besace bien promenée nourrit son maître*.

— Élever des bestiaux pour en trafiquer. Nourrir des moutons, des bœufs, des chevaux.

— Produire, porter, renfermer. L'Afrique nourrit beaucoup d'animaux féroces. Cette terre nourrit une race d'hommes fiers et courageux. Cette mer nourrit des poissons voraces et destructeurs.

— Fig. Entretenir, faire subsister, faire durer. Nourrir l'espoir, le mécontentement, l'orgueil de quelqu'un. Nourrir la discorde, les troubles. Nourrir la haine, la défiance dans son cœur, dans le cœur de quelqu'un. Nourrir dans son âme une passion malheureuse, un amour sans espérance, des souvenirs pleins de charmes. Pourquoi *nourrissons*-nous les convoitises de nos corps par notre mollesse? (Boss.) On *nourrit* les défauts des rois par des complaisances affectées. (Fléch.) Cette vive et constante tendresse que la reine *nourrissait* pour Jésus-Christ dans son cœur. (Id.) Sous les apparences de la modération, il avait *nourri* sans éclat une ambition profonde. (Volt.) Vous *nourrissez* un feu qu'il vous faudrait éteindre. (Rac.)

Tous ceux qui comme toi, par de lâches adresses,
Des princes malheureux *nourrissent* les faiblesses.
(RACINE.)

— *Nourrir une action*. Fournir un supplément de finances au capital d'une action.

— *Nourrir un numéro à la loterie*. Mettre sur le même numéro à chaque tirage, en augmentant toujours la mise.

— *Nourrir ses grades*. En matière bénéficiale, c'était Renouveler l'insinuation dans le temps prescrit pendant le Carême.

— Se dit de certaines choses qui en entretiennent d'autres, qui les font profiter. La bonne terre nourrit les plantes, les arbres. Mettre du fumier au pied d'un arbre pour le nourrir. Le bois nourrit le feu. La pommade nourrit les cheveux. Amener des ruisseaux pour nourrir un canal.

Ainsi la vertu même alimente le crime
En *nourrissant* l'oisiveté. (FR. DE NEUFCH.)

— Se dit de même au moral. L'espérance nourrit l'amour. Les services mutuels nourrissent l'amitié. L'étude, la lecture, la conversation des hommes éclairés nourrit l'esprit. La santé réveille les passions, la maladie *nourrit* ou les tiédeurs ou les murmures. (Mass.) Des occupations qui ne tendent qu'à *nourrir* la volupté. (Id.)

— Calligr. *Nourrir ses lettres*. Faire que les caractères soient suffisamment chargés d'encre, pour qu'ils ne soient pas trop maigres.

— Peint. *Nourrir un tableau de couleurs*. Mettre les couleurs avec une certaine abondance qui donne le moyen de les mêler aisément, de les empâter. || *Nourrir le trait*. Éviter la maigreur et la sécheresse.

— Mus. *Nourrir les sons*. Faire qu'ils soient pleins et retentissants, et les soutenir également pendant leur durée.

— Pharm. *Nourrir une drogue*. La broyer continuellement dans le mortier, l'arroser peu à peu d'huile ou de vinaigre, sans la noyer, jusqu'à ce qu'elle ait pris la consistance qu'on veut lui donner.

— Absol. Avoir beaucoup de parties nutritives. Il y a des aliments qui nourrissent trop. Le pain nourrit beaucoup. Les fruits, les légumes ne nourrissent pas autant. Certaines viandes nourrissent plus que d'autres. Cela est fort succulent et nourrit beaucoup. Le vin nourrit.

— Allaiter. Une mère qui ne *nourrit* pas n'est mère qu'à demi. (Boiste.)

— Prov. *Ce que nature engendre, ce n'est pas honte de le nourrir*.

— SE NOURRIR. v. pron. Prendre pour nourriture. L'homme se nourrit de pain, de viande, de légumes. Cet anachorète ne se nourrissait que de racines sauvages. Vêtu simplement, et ne se *nourrissant* que de légumes, il n'accordait qu'à l'hospitalité une nourriture plus délicate (Mass.) Tous les animaux se *nourrissent* de végétaux et d'autres animaux. (Buff.) En automne, ces oiseaux sont très-gras, leur chair est d'un goût plus fin que celui de la meilleure grive, dont elle a le fumet, se *nourrissant* des mêmes fruits, et surtout des alises. (Id.) Je n'entends ici par oiseaux de proie que ceux qui se *nourrissent* de chair et font la guerre aux autres oiseaux. (Buff.) De tous les animaux, ceux qui se *nourrissent* de chair sont les plus indépendants de l'homme. (Id.) Les corps organisés ne se *nourrissent* pas tous de la même manière. (Brill.-Sav.)

— Absol. Prendre de la nourriture. L'univers n'est rien que par la vie, et tout ce qui vit se *nourrit*. (Brill.-Sav.) La destinée des nations dépend de la manière dont elles se *nourrissent*. (Id.) Une troisième différence paraît être dans la manière de se *nourrir*. (Buff.) Nos pères étaient des barbares à qui le christianisme était obligé d'enseigner jusqu'à l'art de se *nourrir*. (Chateaub.)

— *Se nourrir bien, se nourrir mal*. Vivre dans l'abondance ; éprouver des privations.

— *Cet enfant, cet animal se nourrit bien se nourrit mal*. Les aliments lui profitent bien, ne lui profitent pas.

— *Cet arbre n'a pas de quoi se nourrir*. Il est planté dans une mauvaise terre, où il ne trouve pas un suc convenable et suffisant.

— Fig. Se repaître, s'entretenir. Se nourrir d'idées tristes. Ils ne se *nourrissent* que d'un pain de larmes et d'amertumes. (Mass.) L'imagination ne se *nourrit* que du passé et de l'avenir. (Boiste.)

L'infortune, en secret se *nourrissant* de pleurs,
Saura qu'il est un Dieu témoin de ses douleurs,
Qu'il faut se résigner devant la Providence,
Et qu'il n'est jamais temps de perdre l'espérance
(CHÉNIER.)

— Fig. S'instruire, se former l'esprit, le cœur. Se nourrir de la lecture des bons livres. Se nourrir des saines doctrines. Se nourrir de la parole de Dieu. Se nourrir de la parole de vie. Une dévotion qui se *nourrit* de réflexions. (Fléch.) L'histoire des temps héroïques, dont il s'était *nourri* dès sa plus tendre jeunesse. (Barth.) Ceux qui connaissent les anciens les retrouvent sans cesse en lisant nos excellents poëtes, parce qu'ils s'en étaient *nourris* de bonne heure. (L. Rac.) Des poëtes fameux aimez à vous *nourrir*. (Barrau.) Il s'était *nourri* dès sa plus tendre jeunesse de ces poëtes qui, voisins des temps héroïques, concevaient d'aussi grandes idées qu'on faisait alors de grandes choses. (Barth.)

— Être nourri, entretenu. C'est ici que, sous les dehors spécieux de la joie et de la tranquillité, se *nourrissent* les passions les plus violentes et les plus amères. (Mass.)

— Être, pouvoir être nourri.

— S'alimenter mutuellement. La médisance et la haine se *nourrissent* de leur fiel. (Boiste.)

— Mar. Se dit de l'état du ciel qui annonce quelque tempête. Le ciel commence à se nourrir.

— Syn. comp. NOURRIR. ALIMENTER. SUSTENTER. V. SUSTENTER.

NOURRISSAGE. s. m. Écon. rur. Soin et manière de nourrir et d'élever les bestiaux. Nourrissage des bestiaux.

NOURRISSANT. part. prés. du v. Nourrir. Qui nourrit. Il est toujours invar. Une mère nourrissant son enfant.

NOURRISSANT, ANTE. adj. Qui nourrit beaucoup, qui a beaucoup de parties nutritives. Une viande bien nourrissante. Cette viande contient des sucs bien nourrissants. Ce consommé est fort nourrissant. Cela n'est pas assez nourrissant.

— Syn. comp. NOURRISSANT. NUTRITIF. NOURRICIER. *Nourrissant*, qui nourrit beaucoup ; *nutritif*, qui a la faculté de nourrir, de se conserver en la substance de l'objet ; *nourricier*, qui opère la nutrition, qui se répand dans le corps pour en augmenter la substance.

NOURRISSEMENT. s. m. S'est dit pour Nourriture. Ce qui fait que les herbes, arbres, plantes, prennent *nourrissement* et accroissement. (Muret.)

NOURRISSEUR. s. m. Celui qui, à Paris et dans les grandes villes, ou près des faubourgs, nourrit des vaches, des ânesses, etc., dans l'étable, et fait commerce de leur lait.

NOURRISSON. s. m. Enfant qui est en nourrice. Avoir des nourrissons. Manquer de nourrissons. Si l'on prend pour nourrice une femme vicieuse, je ne dis pas que son *nourrisson* contractera ses vices, mais je dis qu'il en pâtira. (J.-J. Rouss.)

Les *nourrissons* avides
Avaient, hélas ! tari ses mamelles arides. (DESAINT.)

— Les poëtes appliquent ce terme, par métaphore, non-seulement aux petits des animaux, mais même aux jeunes arbres, aux jeunes plantes, etc. Du règne végétal les *nourrissons* nombreux. (Delille.)

Si chèrement aimés, leurs *nourrissons* un jour
Aux fils qui naîtront d'eux rendront le même amour.
(L. RACINE.)

L'hiver d'autres plaisirs. Il sait aux aquilons
Dérober des jardins les tendres *nourrissons*. (CASTEL.)

— En parlant de l'art de greffer, Desaintange a dit :

Armée, au lieu d'un dard, d'une serpe légère,
Dans l'écorce entr'ouverte elle insère un bouton,
Du rameau qui l'adopte étranger *nourrisson*.

— Fig. et style sout. Élève, disciple. Télémaque fut le nourrisson de Mentor. Vous voyez à vos pieds un *nourrisson* du grand saint Benoît. (Patru.)

— *Les nourrissons des Muses*. Les poètes. Du Parnasse français formant les *nourrissons*. (Boil.) Nous, de Phébus sacrés *nourrissons*. (Patru.) D'Apollon les *nourrissons* sacrés. (St-Victor.)

En redisant les vers des doctes *nourrissons*,
Peut-être à leurs accents vous unirez vos sons. (Cast.)

‖ On donne le même nom aux musiciens et aux peintres.

— *Les nourrissons de Mars*. Les guerriers.

NOURRIT (Louis-Adolphe). Chanteur célèbre, né en 1802, mort en 1839; fut professeur au Conservatoire.

NOURRITURE. s. f. Substance servant à l'alimentation de l'homme et des animaux. Nourriture abondante, copieuse, féconde, salutaire. Nourriture agréable, splendide, détestable, simple, frugale. Bonne, mauvaise nourriture. Nourriture succulente. Cette racine fournit une nourriture facile à digérer. Refuser toute nourriture. La moindre nourriture lui suffit. Son travail lui procure, lui donne la nourriture. Faire des excès de nourriture. La nourriture est bonne, est mauvaise dans cette pension, dans ce collège. Prendre de la nourriture. Ne plus prendre de nourriture. Mourir faute de nourriture. Dépenser beaucoup pour sa nourriture. Prendre un domestique, un ouvrier pour sa nourriture. La nourriture des pigeons, des poulets. Ainsi détrempée, cette pâte offre une *nourriture* saine et agréable. (Chateaub.) Nous nous proposons de faire voir en effet combien les différentes *nourritures* influent à la longue sur les individus et les diverses nations ; combien l'Indien vivant de riz et de fruits est plus doux que le Tartare qui se gorge de chair de cheval presque crue; combien les *nourritures* animales sont nécessaires sous les régions froides, et les aliments végétaux dans les contrées les plus ardentes de la terre; nous remarquerons ce que les divers régimes de vie opèrent, soit chez les nations agricoles qui se sustentent de graines céréales, soit chez les sauvages qui subsistent du seul produit de la chasse, etc. (Virey.)

— *Stipuler par contrat de mariage tant d'années de nourriture*. Faire insérer dans le contrat que les conjoints seront nourris durant tant d'années par les parents de l'un d'eux.

— Se dit de certaines humeurs, de certains sucs qui servent au développement et à l'entretien des corps animés et des végétaux. Son bras recommence à prendre nourriture. Sa main ne prend plus de nourriture. Cet arbre prend nourriture, ne prend plus de nourriture. Les végétaux tirent leur *nourriture* des éléments, mais ils n'ont point d'organes du goût et d'excréteurs. (B. de St-P.) Les mauvaises herbes s'approprient une partie de la *nourriture* des plantes utiles et en hâtent le dépérissement. (Chapt.)

Vainement vos guérets recevraient la culture,
Si d'un engrais puissant la forte *nourriture*
Ne reproduisait pas les sucs évanouis. (Resset.)

— Fig. S'empl. au moral. L'esprit a besoin de nourriture aussi bien que le corps. La science est la nourriture de l'âme. Dieu lui donna le goût de ses Écritures, solide *nourriture* de la piété. (Boss.) Je me suis arraché aux douceurs de la gloire humaine pour donner à mon esprit une *nourriture* plus utile. (Id.) C'est de cette *nourriture* céleste que l'âme chrétienne tire toute sa force. (Fléch.) L'honneur est la *nourriture* et le plus ardent désir des âmes bien nées. (Patru.) Les faux pasteurs donnent aux âmes une *nourriture* empoisonnée. (Fléch.)

Et son feu, dépourvu de sens et de lecture,
S'éteint à chaque pas, faute de *nourriture*. (Boil.)

L'âme mourante alors, flambeau sans *nourriture*,
Jette par intervalle une lueur obscure. (Rac.)

— Allaitement. Cet enfant a déjà fait plusieurs nourritures, en est à sa deuxième, à sa troisième nourriture, a fait deux nourritures du même lait. La première nourriture de cette femme n'a pas réussi, elle avait trop peu de lait. Cette femme a fait une belle nourriture. Dans les *nourritures* ordinaires, où l'on ne regarde qu'au physique, pourvu que l'enfant vive et ne dépérisse point, le reste n'importe guère. (J.-J. Rouss.)

— Temps pendant lequel l'allaitement dure.

— S'est dit pour Éducation.

Si vous faites état de cette *nourriture*,
Donnez ordre qu'il règne. (Corneille.)

C'est du fils d'un tyran que j'ai fait ce héros,
Tout ce qu'il a reçu d'heureuse *nourriture*
Dompte ce mauvais sang qu'il eut de la nature. (Id.)

‖ *Nourriture* ne se dit plus en ce sens : ce mot mériterait cependant d'être en usage ; il est très-supérieur à *éducation*, qui, étant trop long et composé de syllabes sourdes, ne doit pas entrer dans un vers.

— Fig. Disciple qu'on a formé. Sa chère nourriture.

— Iron. *Vous avez fait là une belle nourriture*. Se dit en parlant d'un enfant mal élevé. Vieux en cette acception.

— Prov. *Nourriture passe nature*. La bonne éducation peut corriger les défauts d'un mauvais naturel.

— *Faire des nourritures*. Nourrir, élever du bétail, de la volaille dans une terre, dans une maison de campagne. Terre propre à faire des nourritures.

— On dit d'un poulain bien fait, que *C'est une belle nourriture*.

— Alchim. *Nourriture de la pierre*. Continuation du feu.

— Mar. Se dit, parmi les matelots, des grains ou nuages orageux qui couvrent le ciel. La nourriture du temps nous annonce un changement de vent.

— Techn. Se dit du tan et des autres substances que les peaux absorbent dans leur préparation. Ce cuir n'a pas pris assez de nourriture. Il faut donner de la nourriture à ces peaux en mégie.

— Syn. comp. NOURRITURE. ALIMENT. V. ALIMENT.

NOUS. pron. pl. de la 1re pers. des 2 g. (du lat. *nos*). C'est le plur. de *je* ou *moi*. *Nous* existons sans savoir comment, et *nous* pensons sans savoir pourquoi. (Buff.) Que vous semble, mes sœurs, de l'état où *nous* sommes ? (Rac.) *Nous* sommes taxés d'hommes singuliers par ceux qui n'ont pas l'esprit ou le courage de l'être. (S. Dubay.) Pends-toi, brave Crillon, *nous* avons combattu à Arques, et tu n'y étais pas. (Henri IV.) C'est lorsque nous sommes éloignés de notre pays, que *nous* sentons surtout l'instinct qui *nous* y attache. (Chateaub.)

Avec la liberté Rome s'en va renaître ;
Et *nous* mériterons le nom de vrais Romains,
Si le joug qui l'accable est brisé par nos mains. (Corneille.)

— Il s'emploie comme sujet. *Nous* ne vivons jamais, *nous* attendons la vie. (Volt.)

— Peut s'employer avec ellipse du verbe dans les comparaisons. *Personne ne connaît mieux nos défauts que nous*, c'est pour *que nous les connaissons*. Ici *nous* est évidemment le sujet du verbe *connaissons* sous-entendu.

— S'emploie comme régime direct. Le sentiment de l'innocence *nous* élève vers la divinité et *nous* porte à la vertu. (B. de St-P.)

Aidons-*nous* mutuellement,
La charge des malheurs en sera plus légère. Florian.)

— S'emploie aussi comme régime indirect. Il faut aimer ceux qui *nous* font du bien. (Gosse.)

— S'emploie enfin comme complément de prépositions. Nous nous assimilons volontiers aux hommes supérieurs à *nous*. (Boiste.)

Examinons un peu, sans témoins, sans jaloux,
Tout ce que la fortune a prodigué pour *nous*. (Volt.)

— Quand *nous* est sujet, il se place avant le verbe, qui se met toujours à la première personne du pluriel. *Nous* naissons, *nous* vivons pour la société. (Boil.)

— Cependant quand la phrase est interrogative, il se place après le verbe. Partons-nous ? Sommes-*nous* sages, nous qui nous confions sans cesse à des espérances qui sont sans cesse trompées ? Et n'allons-*nous* pas chaque jour au-devant d'un fantôme créé par notre imagination ? (Ballanche.)

— Quand *nous* est régime direct ou indirect, il se place toujours avant le verbe, que la phrase soit interrogative ou positive, affirmative ou négative. Il nous regarde. Il nous parle. Il ne nous regarde pas. Il ne nous parle pas. Nous regarde-t-il ? Ne nous parlera-t-il pas ?

C'est Dieu qui *nous* fait vivre,
C'est Dieu qu'il faut aimer. (Malherbe.)

Du lutrin, disent-ils, abattons la machine ;
Mais ne *nous* chargeons pas tout seuls de sa ruine. (Boileau.)

— Mais lorsque le verbe est à l'impératif sans négation, *nous* se place après le verbe. Regardez-nous. Parlez-nous. Dépouillons-*nous* d'une vaine fierté. (Boil.) Marche, et suis-*nous* du moins où l'honneur nous attend. (Id.)

— On dit *donnez-le-nous*, *donnez-la-nous*, *donnez-les-nous* ; mais s'il y a négation ou si le verbe n'est pas à l'impératif, on dit : *ne nous le donnez pas*, *ne nous les montrez pas*, *ne nous la faites pas voir. Il nous le fait assez sentir ; il ne nous les dira pas*. Les péchés que nous avons commis, ô Dieu ! pardonnez-les-*nous*, comme nous les pardonnons aux autres. (***)

La rigueur n'a jamais produit le repentir :
Ce n'est qu'en pardonnant qu'on *nous* le fait sentir. (Crébillon.)

— Avec *en* et *y*, on dit, *donnez-nous-en*, *ne nous en blâmez pas*, *parlez-nous-en*, *ne nous en parlez pas ; attendons-nous-y ! Ne nous y fions pas*.

Le mari de madame aujourd'hui m'a promis
De faire ma fortune. — Est-il bien vrai, Lisette ?
— Et je t'épouserai dès qu'elle sera faite.
— Bon ! attendons-*nous*-y ! quand le bien te viendra,
D'autres amants viendront, tu me planteras là. (Volt.)

— Quand *nous*, régime, est précédé d'une préposition, il se met toujours après le verbe, l'adjectif ou l'adverbe dont il est le complément. Il parle de nous. Il s'en rapporte à nous. Il est pour nous, contre nous. On est content de nous, injuste envers nous. Il n'a rien dit relativement à nous. Je vous l'avouerai entre nous. Cependant on dit familièrement, *Entre nous soit dit*.

— Quelquefois deux *nous* se trouvent de suite, et alors le premier est sujet et le second régime direct ou indirect. Nous nous voyons souvent. Nous nous parlons tout bas.

— D'autres fois, par une répétition qui donne de l'énergie à la phrase, on place *nous* sujet, avant ou après le verbe déjà précédé de *nous*. Nous, nous voulons que telle chose se fasse. Nous pensons, nous, que telle chose doit se faire. *Nous* autres juges, *nous* ne *nous* enflons pas d'une vaine science. (Montesq.) ‖ Dans ce cas *nous* est le complément de la préposition *pour* ou de l'expression *quant à* sous-entendue. *Pour nous*, soyons francs et sincères ; *nous* n'avons rien à perdre à nous montrer tels que nous sommes aux honnêtes gens. (Mirabeau.) V. PLÉONASME.

— On peut dire : *nous sortirons*, *lui et moi*, ou bien *lui et moi nous sortirons*, ou bien encore *lui et moi sortirons*. Votre père et moi, *nous* avons été longtemps ennemis l'un de l'autre. (Fén.) *Nous* allons, monsieur Belpré et moi, dans toutes les assemblées sous le même nom ; et nous voyons plus d'honnêtetés dans une ville de trois mille habitants qu'on n'en trouverait dans les villes de province de la France. (De Boufflers.) Albert et moi *sommes* tombés d'accord. (Mol.) Rica et moi *sommes* peut-être les premiers parmi les Persans, que l'envie de savoir ait fait sortir de leur pays, et qui aient renoncé aux douceurs d'une vie tranquille pour aller chercher laborieusement la sagesse. (Montesquieu.) Vous avez comme vous le dites, monsieur, des syllabes longues et brèves dans votre belle langue italienne ; nous en avons aussi : mais ni vous, ni nous, ni aucun peuple *n'avons* de véritables dactyles et de véritables spondées. (Volt.)

Ah ! bachelier du diable, un peu plus d'indulgence,
Nous avons vous et moi besoin de tolérance. (Volt.)

— On peut dire aussi, *la fortune nous a persécutés, lui et moi*, ou bien *la fortune m'a persécuté, lui et moi*. Il *me* verra, moi et mon domestique. (Rac.) Il *me* parut, à moi et à mes compagnons, que notre arrivée avait jeté une grande terreur dans le pays. (La Harpe.) Il *nous* doit cette somme, à nous et à nos associés. (Gir.-Duv.) ‖ On peut aussi supprimer *nous* ou *me*. Pénélope, ne voyant revenir ni lui ni moi, n'aura pu résister à tant de prétendants. (Fén.)

— Lorsque *nous*, employé comme sujet et comme régime, est joint à un autre *nous* qui concourt avec ce pronom à former le sujet ou le régime, il faut d'abord mettre *nous* avant le verbe, puis le répéter après ce verbe sans préposition, s'il est sujet ou régime direct ; avec une préposition, s'il est régime indirect, afin de le lier avec le nom qui concourt à former le sujet ou le régime. Nous partirons demain, nous et nos domestiques. Il nous a bien reçus, nous et nos amis. Il nous a donné de l'argent, à nous et à nos amis.

— Que *nous* soit employé comme sujet ou comme régime, il peut être suivi de l'adjectif *même*. La vanité est une idole à laquelle nous sacrifions tout et *nous*-mêmes. (Boiste.) La fortune nous fait rarement autant de mal que nous nous en faisons à *nous*-mêmes. (Id.)

— Fam. *Nous autres*. Ce que nous sommes de personnes du même côté, du même avis, du même rang. Vous allez jouer, nous autres nous allons à la promenade. Vous aimez une grande opulence, nous autres nous sommes contents du pur nécessaire.

— *Nous* s'emploie au lieu du singulier *je* ou *moi*, par le roi dans les lois, les ordonnances. Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit.

— Les évêques l'emploient aussi dans leurs mandements, et en général toutes les personnes qui ont autorité et caractère. Nous certifions, nous déclarons. Nous soussigné. Nous maréchal de France. Nous président, ordonnons.

— En France, un homme en place disait *nous* dans les actes publics, un seigneur de fief disait *nous* dans les actes privés ; l'un, pour exprimer l'idée de l'autorité collective ; l'autre, pour affecter une distinction.

— Un auteur, un orateur le dit quelquefois de lui-même. ‖ En ce sens, il a été employé tantôt comme emphatique, tantôt comme plus modeste. C'est dans ce dernier sens que les écrivains de Port-Royal l'avaient mis à la mode, pour éviter, disaient-ils, la vanité du *moi*.

— On trouve aussi quelques traces de cet usage chez les Latins.

— La politesse, l'orgueil ou l'importance de celui qui parle ou de celui à qui le discours s'adresse, ont fait supposer qu'un seul valait autant que plusieurs. De là l'admission, pour ce seul individu, des mots *vous* et *toi*, *nous* et *moi*. Ainsi l'enfant parlant à son père, dit en français : *vous* ou *te*, *tu*, *toi* ; et le roi, qui est le chef de la nation et la représente, dit : *nous*, comme étant en quelque sorte plusieurs, ou tous en un seul. ‖ *Nous* pour *moi* ou *je* se met dans les actes. Un auteur l'emploie aussi en parlant de lui-même. Cependant il est particulièrement réservé pour les actes émanés d'un chef suprême. Il ne désigne pas une seule personne, mais une personne qui croit équivaloir à plusieurs. Tous les princes chrétiens se servent du *nous* dans leurs actes, tous, excepté le roi d'Espagne, dont la signature est précédée de cette formule : *moi*, *le roi*. ‖ Comment un individu a-t-il été amené à employer le pluriel de préférence au singulier, en parlant de lui ? Cela ne viendrait-il pas des Romains ? Chez eux les magistratures, à commencer par le consulat, étaient exercées collectivement par plusieurs magistrats. La *nous* est donc le pronom qui, dans leurs actes, devait désigner ce genre d'autorité. Lorsque, par la réunion des grandes magistratures dans un seul individu, on eut changé la république en monarchie, l'empereur ne devait-il pas se croire fondé à se servir du *nous* pour désigner le dépositaire de tous les pouvoirs, le représentant de tous les intérêts ? Le protocole des princes s'est réglé sur celui des césars, et les autorités inférieures n'ont pas négligé de se régler sur les princes. Le plus petit magistrat, le maire de la plus petite commune, se sert aujourd'hui du *nous* tout bonnement, sans vanité, sans se douter qu'il parle comme les maîtres du monde. Est-ce par suite de l'usage que les princes de l'Église ont adopté l'emploi du *nous* ? je serais tenté de le croire, car les apôtres auxquels ils succédaient ne s'en servaient pas dans leur correspondance avec les fidèles. ‖ L'emploi du *nous*, introduit originairement par l'orgueil, est aujourd'hui recommandé par la modestie, et le *moi* est proscrit par deux grandes autorités, par un moraliste et un chansonnier, par Pascal et Boufflers, comme portant un caractère insoutenable de présomption et de personnalité. Cela est-il bien juste ? Serait-il absolument impossible de démontrer que le *moi*, qui ne caractérise pas moins la franchise que l'égoïsme, est peut-être aussi souvent que le *nous* l'expression de la modestie ? Laissons de côté les circonstances où le *nous* est adopté par l'usage, où le *nous* entre de droit dans les formules. Le *nous* n'indique là ni modestie ni orgueil ; mais est-ce par modestie que plusieurs gens l'emploient en énonçant une opinion ou une volonté particulière, à laquelle ils prêtent ainsi l'autorité de plusieurs ? Non, sans doute, pas plus que ce n'est par courage qu'ils cherchent à couvrir la nullité de leur *moi* de l'importance du *nous*, derrière laquelle ils se réfugient, comme un poltron derrière une ligne de grenadiers.

— Toutes les fois que *nous* est employé pour *je* ou tout autre pronom singulier, le verbe se met au pluriel, mais l'adjectif qui se rapporte à *nous* reste au singulier. Et de *nous* rendre *heureuse* à force de grands crimes. (Corn.) *Nous* soussigné, déclarons que le nommé Pierre a été pris les armes à la main. (***) *Nous* ne *nous* sommes pas cru dans l'obligation de commencer par examiner si l'on doit instruire le peuple. (Naville.) *Nous* sommes trop persuadée du peu d'intérêt qu'offrent ces mémoires pour croire qu'ils méritent jamais l'attention de personne. (Mme de P***.)

— Ce principe, admis par tout le monde, paraît ridicule à Napoléon Landais. « Rien n'est plus bizarre, dit-il au mot NOUS, que de voir accouplés ensemble un singulier et un pluriel. L'œil et l'esprit de la raison ne sauraient voir ce ridicule sans en être péniblement choqués. » Cependant quand une personne, se parlant à elle-même, fait usage de la première personne du pluriel de l'impératif, et dit, par exemple, soyons sage, soyons digne de notre naissance, il faut bien accoupler ensemble un singulier et un pluriel, car si l'on met l'adjectif au pluriel, non-seulement on ôte à cette façon de parler tout ce qu'elle a de piquant, mais encore on fait un contre-sens. M. N. Landais, qui critique le singulier employé avec *nous*, oserait-il blâmer la même construction sans *nous* ?

— Quand un homme sans autorité dit impérieusement, *je le veux*, on lui répond ironiquement, Et le roi dit, *nous voulons*.

— *Nous* s'emploie quelquefois dans le style familier, au lieu du pronom *on*, ou du pronom *il* ou *elle*. On l'a fait apercevoir plusieurs fois de sa faute, mais nous sommes opiniâtre, nous ne voulons pas nous corriger. Il clopine, il fait des remèdes, et, quoiqu'on nous menace de toute la sévérité de l'ancienne discipline, *nous* vivons en paix dans l'espérance que *nous* ne serons point pendus ; *nous* causons, *nous* lisons. (Mme de Sévig.)

— Bien que le pronom *nous* exprime une idée déterminée, l'usage permet de le mettre en rapport avec le pronom indéfini *on*. Qu'on fait un ennemi quand il est près de *nous*. (Rac.)

— La répétition du pronom est vicieuse dans ces vers :

Et le ciel *nous* ordonne
Que, sans peser ses droits, nous respections son trône. (Voltaire.)

Le premier *nous* est ici de trop. On dit je vous ordonne de faire, ou j'ordonne que vous fassiez. On ne dit pas Je vous ordonne que vous fassiez.

— On dit *ce nous est*, *ce nous fut*, ou *c'est pour nous*, *ce fut pour nous*. Ce nous fut une grand joie. Ce fut pour nous une grande joie. Des moutons, un bœuf, du miel et de la graisse, *ce fut une agréable perspective pour nous*, qui n'avions pas mangé depuis quatorze ou quinze jours d'autre viande fraîche que du chameau. (La Harpe.)

NOUURE. s. f. Pathol. État d'un enfant noué. ‖ Se dit vulgairement pour Rachitisme.

— Bot. Se dit des fruits, lorsqu'ils commencent à se former, après que les fleurs sont tombées. Le temps de la nouure.

— Action de nouer en général.

NOUVEAU ou **NOUVEL, NOUVELLE.** adj. (du latin. barb. *novellus*, fait de *novus*). Qui commence d'être ou de paraître, qui n'existe ou qui n'est connu que depuis peu de temps. Nouveau livre. Ouvrage nouveau. Fruit nouveau. Nouvelle intention. Relation, mode nouvelle. Nouvelle édition. Nouvelle découverte. Nouvelle religion. Opinion nouvelle. Il est peu de *nouveaux* riches qui, l'envie mise à part, sache se faire pardonner leur fortune. (S. Dub.) Il paraît plus facile de créer de nouveaux propriétaires que de *nouveaux* nobles ; mais il s'en faut qu'enrichir les hommes devenus puissants soit la même chose qu'investir du pouvoir des hommes qui étaient nés riches. (B. Constant.) Le général annonça qu'il était envoyé uniquement pour com-

plimenter le nouveau roi. (De Pradt.) Le seul espoir de l'esclave est d'être moins malheureux sous un nouveau maître. (Boiste.) Rien n'est agréable comme une amitié *nouvelle*. (B. de St-P.) L'exception d'une loi générale est souvent, dans la nature, le fondement d'une loi *nouvelle*. (Id.)

— *Nouveau* se met devant un mot masculin qui commence par une consonne ou un *h* aspiré; *nouvel* devant un nom masculin qui commence par une voyelle ou un *h* muet. Un nouveau livre. Un nouvel ouvrage. Un nouveau harnais. Nouvel instrument. Nouveau dessein. Nouvel armement. Nouvel accident. Nouvel hommage.

Ce nouvel Adonis à la blonde crinière
Est l'unique souci d'Anne la perruquière. (Boileau.)

— Se dit aussi des personnes. Le secret pour être approuvé en France est d'être *nouveau*. (Frédéric.)

— Prov. *Tout ce qui est nouveau paraît beau*. || *Au nouveau, tout est beau*. Il y a toujours un certain charme dans ce qui est nouveau. || Les personnes nouvellement en place font toujours de beaux projets, de beaux règlements et de belles promesses qui n'ont point de suite. || Se dit aussi de l'accueil qu'on fait aux nouveaux arrivés. || *A nouvelles affaires, nouveaux conseils*. Il ne faut pas prévoir les choses de trop loin. || *Se dire des mots nouveaux*. Se dire des injures, des mots qui ne sont point en usage dans la bonne compagnie. || *A demain toutes choses nouvelles*. Se dit quand on remet une affaire.

— *Recommencer sur nouveaux frais*. Recommencer entièrement un travail.

— *Nouveau*, avant son substantif, a quelquefois un sens différent de celui qu'il présente quand il est après. Placé avant le nom, il exprime l'idée de certains objets analogues à ceux que va désigner son substantif. Quand il le suit, il équivaut à récent, ou bien il spécifie quelque chose d'inconnu dans le genre ou dans l'espèce.

— *Mots nouveaux*. Mots qui commencent à se répandre, mais que l'usage n'a pas encore autorisés. Les mots *nouveaux* sont nécessaires pour servir les passions du moment. (Edgeworth.)

— *Nouveaux livres*. D'autres livres que ceux que l'on a ou qu'on a lus. || *Livres nouveaux*. Livres qui ont paru depuis peu.

— *Un habit nouveau*. Un habit d'une nouvelle mode. L'habit que vous avez est nouveau. || *Un nouvel habit*. Un habit différent de celui qu'on avait auparavant. Mettre tous les jours un nouvel habit.

— *Docteurs nouveaux*. Docteurs qui prêchent une doctrine nouvelle, une doctrine hétérodoxe, non avouée. || *Nouveaux docteurs*. Ceux qui ont reçu nouvellement le doctorat.

Et dans cette école insensée,
Où prêchaient des docteurs *nouveaux*,
Avec mépris fut rabaissée
La raison éloquente et la noble pensée. (La Harpe.)

— *Une chose nouvelle* est une chose nouvellement faite, arrivée, mise à la mode. || *Une nouvelle chose* est une chose autre que celle qu'on tenait, dont on s'occupait.

— *Le nouvel an* et *l'an nouveau*. Le commencement de l'année. Le jour du renouvellement de l'année a varié chez la plupart des peuples; mais tous l'ont consacré comme une grande fête de famille. Chez nous, c'est actuellement au premier janvier qu'on le salue.

— *La saison nouvelle*. Le printemps.

— Boileau l'a dit des Zéphyrs.

Ainsi, lorsque tout prêt à briser cent murailles,
Louis, la foudre en main, abandonnant Versailles,
Au retour du soleil et des Zéphyrs *nouveaux*,
Fait dans les champs de Mars déployer ses drapeaux. (Boileau.)

— *La nouvelle lune*. Le commencement du mois de la lune, qui a lieu lorsque la lune se trouve en conjonction avec le soleil. || *Nouvelle lune moyenne*. Temps de la conjonction du soleil et de la lune, calculée selon le moyen mouvement de ces deux astres. || *Nouvelle lune véritable*. Temps précis dans lequel on verrait la conjonction du soleil et de la lune du centre de la terre. || *Nouvelle lune apparente*. Temps de la conjonction du soleil et de la lune relativement à leur mouvement apparent. C'est cette dernière conjonction du soleil et de la lune qu'on observe sur la surface de la terre.

— *Le nouveau monde*. Cette partie du monde qui a été découverte à la fin du XVe siècle, et à laquelle on a donné le nom d'Amérique. Cet homme qui a longtemps conduit des armées, qui fut le chef de treize États, vivait sans ambition dans le calme des champs, au milieu de vastes domaines cultivés par ses mains, et de nombreux troupeaux que ses soins avaient multipliés dans les solitudes d'un *nouveau* monde. (Fontanes.)

— *Le nouveau style*. La manière de compter dans le calendrier, depuis qu'il a été réformé par le pape Grégoire XIII.

— *Nouveau Testament*. Le livre des Évangiles, avec les Actes des apôtres, les Épîtres de saint Paul, les autres épîtres canoniques, et l'Apocalypse.

— Ant. rom. *Nouvelle Junon*. Appellation sous laquelle les pontifes invoquaient Junon à l'époque des calendes, au commencement des mois

— Anc. jurispr. *Nouveaux acquets*. Héritages pour lesquels les gens de main morte n'avaient point payé les amortissements

— Prat. *Passer titre nouvel*. *Nouvel* ne s'emploie après le substantif que dans ce seul exemple. || *Articuler faits nouveaux*. || *Faire une dénonciation de nouvel œuvre*. Faire assigner un voisin pour lui faire défendre de construire un bâtiment qu'il veut élever au préjudice d'une servitude, ou contre le droit ou la coutume.

— Théol. *Nouvel Adam*. Se dit de Jésus-Christ.

— Quand on apporte quelque chose dans le monde, on dit que *c'est du fruit nouveau*.

— Prov. et fig. *C'est du fruit nouveau que de le voir*. Se dit à l'arrivée d'un homme qu'on n'a pas vu depuis longtemps.

— Qui est inconnu à toute l'antiquité, qui est contraire à la tradition, au sentiment commun des fidèles, des théologiens, et surtout des pasteurs de l'Église. Nouvelle religion. Nouvelle doctrine. Toute nouvelle doctrine doit être suspecte à de véritables chrétiens; ils doivent absolument rejeter tout ce qui est nouveau en matière de religion. || Cependant les Juifs et les Idolâtres ne devaient pas rejeter la doctrine des apôtres, quoiqu'elle fût et qu'elle leur parût nouvelle, et contraire à tous leurs préjugés.

— Se dit, dans quelques autres cas, par opposition à Ancien. Rome observe toujours ma conduite *nouvelle*. (Rac.)

— Se dit d'une chose désagréable dont le souvenir se conserve si longtemps qu'elle paraît toujours nouvelle. Cette offense en son cœur sera toujours *nouvelle*. (Rac.)

— Novice, inexpérimenté, en parlant des personnes. Cet homme est bien nouveau dans son emploi. Cet homme est bien nouveau dans le monde, est bien nouveau, est tout nouveau dans les affaires. Nous arrivons tout *nouveaux* aux différents âges de la vie, et nous y manquons d'expérience, malgré les années. (Boiste.)

— *Homme nouveau*. Celui qui a fait fortune, qui n'a pas de naissance. || Le premier de sa race qui se fasse remarquer. Il (Catilina) traitait Cicéron d'inconnu et d'homme *nouveau*, c'est-à-dire, dont le père et les ancêtres n'avaient jamais été revêtus d'aucune de ces magistratures qui conféraient la noblesse. (Vertot.)

Il sent qu'il a besoin de se donner du lustre,
Et d'acheter l'éclat d'une alliance illustre;
De ces hommes *nouveaux* c'est là l'ambition. (Destouches.)

— *Nouvel homme* et *homme nouveau*. Le chrétien régénéré par la grâce.

— *Nouveau visage*. Personne qu'on n'a pas encore vu. Ne pas aimer de nouveaux visages. Voir toujours de nouveaux visages.

— Se dit quelquefois d'une personne ou d'une chose qui a de la ressemblance, de la conformité avec une autre personne ou avec une autre chose. C'est un nouveau César, un nouvel Alexandre, un nouvel Attila. La terre semblait être menacée d'un nouveau déluge. L'endroit où nous vivons est pour nous une *nouvelle* patrie. (De Maistre.)

— Se dit aussi de ce qui survient, de ce qui est accessoire à ce qui était déjà. Donner un nouveau sujet de plainte, de guerre. Recevoir de nouvelles lumières, de nouvelles instructions. Donner une nouvelle dignité à quelqu'un.

— Bossuet a dit : Une chose si *nouvelle* aux chrétiens. On dirait aujourd'hui si nouvelle pour les chrétiens.

NOUVEAU. s. m. Ce qui est nouveau. Voici du nouveau. Aimer le nouveau. Il me faut du nouveau. Souvent on préfère le nouveau à l'excellent. La tempête révolutionnaire nous a tellement accoutumés à l'agitation, que nous désirons toujours du *nouveau*, quoiqu'il soit souvent du pire. (Boiste.) Il nous faut du *nouveau*, n'en fût-il plus au monde. (La Font.)

Rien de *nouveau* dans l'État. — Tant mieux.
Moins de nouvelles, moins de sottises. (Voltaire.)

— On dit, pour ouvrir la conversation, N'y a-t-il rien de nouveau? Qu'y a-t-il de nouveau?

NOUVEAU. adv. Nouvellement. Du beurre nouveau battu. Du vin tout nouveau percé. Les enfants *nouveau*-nés dorment beaucoup. (Buff.) Des mères abandonnent tous les jours leurs enfants *nouveau*-nés aux carrefours des villes et à la porte de leurs hôpitaux. (B. de St-P.) Les enfants *nouveau*-nés des nègres sont si susceptibles des impressions de l'air, qu'on est obligé de les tenir pendant les neuf premiers mois dans des chambres bien fermées et bien chaudes. (Buff.)

— On ne l'emploie pas en ce sens avec un substantif féminin, excepté dans la locution. Une fille nouveau-née. V. NÉ.

— Boileau a employé *nouveau-né* adjectiv.

Dès le temps *nouveau-né*, quand la Toute-Puissance
D'un mot forma le ciel, l'air, la terre et les flots.

— Il s'emploie encore dans le sens de Nouvellement, avec quelques autres participes qui deviennent des substantifs; et alors il est adjectif variable. Un nouveau marié. De nouveaux mariés. Une nouvelle mariée. Les nouveaux convertis. Les nouvelles converties. Les nouveaux venus. Il faut fêter une nouvelle venue. Un nouveau débarqué. De nouveaux débarqués. Le généreux Freind paya la dot des deux mariés, il plaça bien tous ses *nouveaux* convertis. (Volt.) Si les femmes cherchent à donner du ridicule à une *nouvelle* venue, il est sûr qu'elle est plus jolie qu'elles. (Id.) On m'apporta une couvée de trois ou quatre petits de la même espèce : elle (la jeune alouette) se prit d'une affection singulière pour ces *nouveaux* venus. (Buff.)

Je remarquais tout l'étalage
Et l'air de ces *nouveaux* venus
Ce sont seigneurs de haut lignage,
Car ils descendent de Janus,
Ayant tous un double visage. (Voltaire.)

— *De nouveau*. loc. adv. Derechef, encore une fois. Être accusé de nouveau. Être emprisonné tout de nouveau. L'espèce humaine, maintenant affaiblie, mutilée, moissonnée dans sa fleur, germera de *nouveau*, et se multipliera sans nombre. (Buff.)

— *A nouveau*. loc. adv. Sur un nouveau compte. Créditer, débiter, porter à nouveau. Ne se dit qu'en style de commerce.

— Les règles relatives à *nouveau* employé adverbialement sont tout à fait contradictoires. Si *nouveau*, dit un grammairien, est employé adverbialement dans *nouveau-né*, comment ne l'est-il pas dans *nouveau-marié*, *nouveau-venu*? Pourquoi ne le serait-il pas avec les autres participes, tels que *débarqué*, *inscrit*, etc., et alors ne faudrait-il pas dire et écrire : *des nouveaux débarqués, des nouveaux inscrits*? Et si le féminin du participe ne fait pas varier le mot *nouveau* dans *nouveau-née*, ne fait-il pas dire : Une *nouveau-débarquée*, une *nouveau-inscrite*? Personne ne contestera pourtant qu'on dise : *Une nouvelle venue, une nouvelle débarquée, une nouvelle inscrite, un nouvel inscrit*. Reste à savoir pourquoi *nouvelle née* ne serait pas l'expression convenable. Si le rigorisme grammatical objectait l'invariabilité d'un mot employé adverbialement, nous demanderions pourquoi nous disons et écrivons sans objection : *Des roses fraîches cueillies, une maison fraîche réparée*, etc. A cela nous répondrons qu'il est des consécrations établies par l'usage et auxquelles la raison ne peut rien changer.

NOUVEAU-CHRÉTIEN. s. m. Nom qu'on donnait, en Espagne et en Portugal, aux Juifs convertis au christianisme, et même à leurs enfants et à toute leur postérité. || Pl., des *nouveaux-chrétiens*.

NOUVEAU-CONVERTI. s. m. Nom que l'on donnait, sous Louis XIV, aux réformés que l'on avait forcés de quitter leur religion pour embrasser la religion romaine. Au palais, on les appelait *nouveaux réunis*. || Pl., des *nouveaux-convertis*.

NOUVEAU-MONDE. s. m. Hortic. Variété d'œillet. || Pl., des *nouveaux-mondes*.

NOUVEAU-VENU. s. m. Nouvellement arrivé. || Pl., des *nouveaux-venus*. V. NOUVEAU, adv.

— adj. Un homme nouveau-venu d'Angleterre. Un cœur *nouveau-venu* des universités. (Mol.) V. NOUVEAU.

NOUVEAUTÉ. s. f. Qualité de ce qui est nouveau. La nouveauté plaît à la plupart des hommes. Cet air, que j'ai entendu si souvent, a toujours pour moi le charme de la nouveauté. La *nouveauté* plaît même en fait de religions; une fois établies, elles sont stationnaires. (Boiste.) Quiconque se vante trop tôt de l'avenir dérobe du moins à son action la grâce de la *nouveauté*. (Louis XIV.) Nul mérite ne s'acquiert et ne se perd aussi facilement que celui de la *nouveauté*. (Boiste.) Avec un sifflet ou sonnette de *nouveauté*, on assemble le vulgaire comme les mouches au son du bassin. (Charron.)

— Ce qu'il y a de nouveau dans une chose. La nouveauté d'une opinion, d'une doctrine, d'un sentiment, d'une découverte. Souvent la nouveauté d'une mode en fait tout l'agrément. La nouveauté du fait me surprend. La *nouveauté* de ma situation me rendit immobile. (Buff.) Tout commence : il n'y a point d'histoire ancienne où il ne paraisse, non-seulement dans ces premiers temps, mais longtemps après, des vestiges manifestes de la *nouveauté* du monde. (Boss.)

— Chose nouvelle. C'est une nouveauté pour moi. On aime mieux dire des absurdités que de ne pas dire des *nouveautés*. (Clém. XIV.) On croit que les Français aiment la *nouveauté*; mais ce n'est qu'en fait de cuisine et de modes; car, pour les vérités nouvelles, elles sont toujours proscrites parmi nous. Ce n'est que quand elles sont vieilles qu'elles sont bien reçues. (Volt.)

— Fam. *C'est nouveauté, c'est une nouveauté que de vous voir*. Se dit à une personne qu'on avait coutume de voir souvent et qu'il y a longtemps qu'on n'a vue.

— Polit. et rel. Innovation, introduction de quelque doctrine, de quelque pratique nouvelle. Toute nouveauté trouve des partisans. Il ne faut introduire qu'avec prudence des nouveautés dans un État. Le peuple est amateur de nouveautés, court après les nouveautés. Plusieurs quittent leurs devoirs essentiels pour des *nouveautés* superstitieuses. (Fléch.) Notre nation a une pente naturelle aux *nouveautés*. (La Rochef.)

— Tout système nouveau, ou même seulement renouvelé d'un certain âge, est une nouveauté en médecine; et, suivant l'art ou le génie avec lequel il est conçu, l'entraînement qu'il peut exciter, surtout chez les jeunes adeptes de la science, tient quelquefois du fanatisme. C'est à titre de nouveauté que les remèdes des charlatans ont quelquefois tant de vogue et produisent même de si heureux effets sur les malades.

— Se dit des étoffes les plus nouvelles et les plus à la mode. On trouve toujours quelque nouveauté chez ce marchand. Ce marchand est toujours fourni de nouveautés. Cette femme se ruine en nouveautés, à acheter des nouveautés.

— Se dit également des livres qui viennent de paraître. Ce libraire a toujours quelque nouveauté. Cet homme aime à lire toutes les nouveautés qui paraissent.

— *Marchand de nouveautés*. Celui qui fait particulièrement métier de vendre des étoffes nouvelles ou des livres nouveaux. Cette étoffe se trouve chez tous les marchands de nouveautés. Les marchands de nouveautés vendent toutes les brochures de circonstance.

— *Magasin de nouveautés*. Magasin où l'on vend toutes sortes d'objets de fantaisie, en mercerie, bijouterie, tabletterie, etc.

— Spectacle, pièce nouvelle qui a une certaine vogue. Aller voir la nouveauté. N'avoir pas encore vu la nouveauté.

— Se dit des légumes, des fruits qui sont dans leur primeur. Des pois au commencement d'avril, c'est de la nouveauté, c'est une nouveauté.

— Temps pendant lequel une chose est nouvelle. Cette mode est encore dans sa nouveauté. Voir une tragédie dans sa nouveauté. Les cerises sont encore dans leur nouveauté.

— NOUVEAUTÉS. s. f. pl. Nom d'un théâtre de Paris, qui n'existe plus.

— Syn. comp. NOUVEAUTÉ. NOUVEAU. Ce qui est *nouveau* n'est pas toujours une *nouveauté*, et une *nouveauté* est rarement une chose *nouvelle*, en ce sens que ce qui en fait l'objet soit connu pour la première fois. || NOUVEAUTÉ. NOUVELLE. *Nouvelle* est plus abstrait que *nouveauté*; la *nouvelle* se rapporte à la connaissance qu'on acquiert plus qu'aux choses qui en font le sujet; la *nouveauté*, au contraire, a plus de rapport aux choses mêmes, à la réalité. Quand les deux mots se disent des choses qu'on n'avait pas encore apprises, le mot *nouvelle* est absolu, et celui de *nouveauté* a rapport à la personne instruite.

NOUVELET ou **NOUVELLET, ETTE**. adj. Diminutif de nouveau, employé autrefois en poésie.

Et sur le printemps *nouvelet*
Le transmit à son cher enfant. (C. Marot.)

|| Jolie épithète que la poésie légère devrait revendiquer.

NOUVELIER ou **NOVELIER, IÈRE**. adj. Épithète de la Fortune dans nos vieux poètes, comme aimant la nouveauté, ou à cause de son instabilité.

NOUVELLE. s. f. Premier avis qu'on reçoit d'une chose arrivée récemment. Bonne, mauvaise, fâcheuse nouvelle. Vieille nouvelle. Nouvelle importante. C'est une nouvelle toute fraîche. Ce que vous nous dites est une vieille nouvelle. Savoir quelques nouvelles. Donner des nouvelles de son voyage, de sa santé. Écrire, porter des nouvelles. Faire courir, semer, répandre une nouvelle. Tenir une nouvelle de quelqu'un. Ces détours dont on use pour rendre une triste *nouvelle* plus supportable. (Fléch.) Quelle *nouvelle*, ô ciel! je vais vous annoncer! (Rac.) Le Rhin tremble et frémit à ces tristes *nouvelles*. (Boil.) Un ancien peuple demandait du pain et des spectacles; un peuple moderne demande du pain et des *nouvelles*. (Boiste.) On peut juger de l'esprit et du cœur d'un homme par la nature des *nouvelles* qu'il débite avec plaisir. (Id.)

Vous voyez de quel œil, et comme indifférente,
J'ai reçu de sa mort la *nouvelle* sanglante. (Rac.)

— *Être à la source des nouvelles*. Être au lieu où se passent les nouvelles les plus importantes et où l'on est le plus tôt instruit des événements.

— Fig. et fam. *Nouvelles d'antichambre, de basse-cour, de l'arbre de Cracovie*. Nouvelles fausses, ridicules.

— *Nouvelles* se dit souvent des journaux. Aimer à lire les nouvelles.

— *Nouvelles à la main*. Espèce de journal manuscrit ou clandestinement imprimé, qu'on distribuait à des abonnés avec les précautions les plus mystérieuses; il était destiné à faire circuler les nouvelles dont la censure et l'autorité supérieure ne permettaient pas la publication. L'usage de ces bulletins date de la fin de la Fronde; il en a circulé jusqu'en 1787. Il passait pour haïr le gouvernement qui l'avait fait mettre à la Bastille en 1740, parce qu'il avait distribué des *nouvelles à la main*. (Volt.) Un polisson qui fait des *nouvelles à la main* écrit que l'intention de la cour est de casser l'Académie française, et de la joindre avec l'Académie des inscriptions. (Id.)

— Avis sur ce qui regarde une personne, une chose.

— *Ne faites rien que vous n'ayez de mes nouvelles, que je ne vous aie donné, que vous n'ayez reçu de mes nouvelles*. Que je ne vous aie fait savoir quelque chose de nouveau sur l'affaire dont il s'agit.

— Par menace. *Vous aurez, vous entendrez de mes nouvelles*. Je me vengerai de vous.

— En plaisantant. *Je sais de vos nouvelles*. Je sais de vos aventures secrètes, je sais des particularités que vous m'aviez cachées.

Philis, si je ne vous vois plus,
C'est que je sais de vos *nouvelles* (Gom.)

— Fam. *Vous en pouvez dire des nouvelles*. Vous êtes mieux instruit de cela que personne.

— *Je puis en dire des nouvelles*. Je le sais pertinemment.

— *Envoyer savoir des nouvelles de quelqu'un*. Envoyer demander quel est l'état de sa santé.

— *Mandez-moi de vos nouvelles*. Écrivez-moi, faites-moi savoir l'état où vous vous trouverez, ce que vous ferez.

— *Recevoir des nouvelles de quelqu'un*. Recevoir de ses lettres.

— Art milit. *Envoyer aux nouvelles*. Envoyer quelqu'un pour s'instruire de la position, de la force ennemis.

— *On ne sait point de nouvelles, on est sans nouvelles de ce pays, de cette armée*. On n'en a point reçu de lettres, on ignore ce qui s'y passe.

— Fam. *N'avoir ni vent ni nouvelles d'une personne*. N'en point entendre parler, et ne savoir ce qu'elle est devenue.

— *Il y a bien des nouvelles, voici bien des nouvelles, on dit de grandes nouvelles*. Il est arrivé quelque chose de fort surprenant, de fort extraordinaire, de fort important.

— Prov. et absol. *Point de nouvelles*. Se dit lorsqu'on ne peut obtenir un résultat qu'on attend, la décision d'une affaire, l'exécution d'une promesse, etc. Il me dit qu'il me payera, mais pour de l'argent point de nouvelles.

> On m'en baille, en discours, de belles,
> Mais de l'argent point de nouvelles. (Régnier.)

— *On a beau heurter à sa porte, point de nouvelles*. Personne n'ouvre.

— Prov. *Point de nouvelles, bonnes nouvelles*. Quand on ne reçoit pas de nouvelles d'une personne, on doit présumer qu'il ne lui est point arrive de mal.

— Prov. et fig. *Il ne faut point dire les nouvelles de l'école*. Il ne faut pas divulguer ce qui se passe de particulier dans une société dont on fait partie.

— Prov. *Assez tôt vient à l'hôtel qui mauvaise nouvelle apporte*. || *Beaucoup de nouvelles ne sont sans bourdes belles*. || *Bonnes nouvelles se peuvent dire en tout temps*. || *Hardiment heurte à la porte qui bonne nouvelle y apporte*. || *Telle nouvelle, telle oreille*. || *Trop tôt vient qui male nouvelle apporte*.

— Les impies disent en parlant de l'autre monde, que *personne n'en est venu dire des nouvelles*.

— *Il y a bien des nouvelles*. La face de l'affaire est bien changée.

— Dr. rom. V. NOVELLES.

— Littér. Se dit de certains romans très-courts, de certains récits d'aventures intéressantes ou amusantes, pris dans l'histoire ou dans l'imagination. Une jolie nouvelle. Nouvelle italienne, espagnole. Nouvelle historique, tragicomique. Les Nouvelles de Boccace. Nouvelles de la reine Marguerite. Les Nouvelles de Cervantes. Nouvelles de Scarron.

— Philol. *Les Cent nouvelles nouvelles*. Titre d'un recueil de contes fort libres, composés par Louis XI, lorsqu'il n'était encore que dauphin, et par quelques seigneurs de son intimité. || *Nouvelles ecclésiastiques*. Gazette qui s'imprimait furtivement, et qui était rédigée en faveur des jansénistes

— Se disait pour Procès, pour un cas de nouvelleté.

— Syn. comp. AVOIR NOUVELLE. AVOIR DES NOUVELLES. *Avoir nouvelle*, c'est apprendre une chose qu'on ignorait; *avoir des nouvelles*, c'est apprendre des circonstances et des particularités d'une chose qu'on savait déjà. || *Avoir nouvelle* se construit avec *de* et un nom, ou bien avec *que* et une proposition incidente, selon que la chose qu'on apprend peut ou doit s'exprimer par un nom ou par une proposition. Nous avons nouvelle qu'on a découvert au sud un troisième continent. *Avoir des nouvelles* ne peut se construire qu'avec *de* et un nom. Nous y prendrons plus de confiance, quand nous aurons des nouvelles plus détaillées.

NOUVELLE-ANGLETERRE. Géogr. Nom qu'on donnait autrefois aux États-Unis.

NOUVELLE-BRETAGNE. Géogr. Archipel de l'Australie. || On a donné aussi ce nom à l'ensemble des possessions anglaises dans le nord de l'Amérique, comme le Canada, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Labrador, le Maine oriental, la Nouvelle-Galles, le Nouveau-Cornouailles, le Nouveau-Hanovre, ainsi que de vastes contrées sauvages.

NOUVELLE-CONVERTIE. s. f. Nom que l'on donnait, sous Louis XIV, à des filles ou à des familles de la religion réformée, que l'on engageait et que souvent l'on forçait à embrasser la religion catholique.

— NOUVELLES CONVERTIES. s. f. pl. Communauté où des filles catholiques, gouvernées par une supérieure, instruisent pour un temps celles qui sont nouvellement converties ou qui se disposent à faire abjuration, en les instruisant de la foi et des pratiques de l'Église.

NOUVELLE DE HOLLANDE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

NOUVELLE-ÉCOSSE. Géogr. Contrée de l'Amérique septentrionale.

NOUVELLE-ENCEINTE. s. f. Hortic. Variété d'œillet.

NOUVELLE-ESPAGNE. Géogr. Nom donné par les Espagnols au Mexique après la conquête.

NOUVELLEMENT. adv. Depuis peu. Maison nouvellement bâtie. Livre nouvellement imprimé. Ouvrage nouvellement fait. Pays nouvellement découvert. Terre nouvellement défrichée. Arbres nouvellement plantés. Cela est arrivé nouvellement, tout nouvellement.

NOUVELLE-ORLÉANS. Géogr. Capitale de la Louisiane. 102,200 hab.

NOUVELLER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Renouveler, changer.

— v. n. Donner des nouvelles.

NOUVELLETÉ. s. f. Jurispr. Entreprise faite sur le possesseur d'un héritage, trouble dans sa possession. Le possesseur peut former complainte en cas de saisine et nouvelleté.

— S'est dit pour Innovation. Je suis incapable de *nouvelleté* même corrective. (Mont.) || Nouveauté. Les lieux et les livres que je revois me rient toujours d'une fraîche *nouvelleté*. (Montaigne.)

NOUVELLE-ZEMBLE. Géogr. Grande terre de l'Océan glacial arctique.

NOUVELLIER, ÈRE. adj. S'est dit pour Amateur de choses nouvelles. || Inconstant, changeant. Dame fortune, tant être nouvellière.

NOUVELLISER. v. n. 1re conj. S'est employé dans le sens de Dire des nouvelles.

NOUVELLISME. s. m. Passion pour les nouvelles. Mot de Bayle, qui n'a point été adopté, quoique fort utile.

NOUVELLISTE s. m. Celui qui est curieux de savoir des nouvelles, et qui aime à en débiter. Les nouvellistes sont crédules. Le caractère du *nouvelliste* conduit au ridicule; c'est une espèce de profession qui rabaisse l'homme au-dessous de lui-même. (Bell.) Il n'y a point de cabinets si mystérieux que les *nouvellistes* ne prétendent pénétrer; ils ne sauraient consentir à ignorer quelque chose. (Montesq.) Il y a une nation qu'on appelle les *nouvellistes;* leur oisiveté est toujours occupée. (Id.)

> Ni Luxembourg, ni quai des Augustins,
> Ni du Palais la mugissante salle,
> En célébrant leurs conciles mutins,
> N'eurent jamais pour régler les destins
> Un nouvelliste, Octave, qui t'égale. (Sénecé.)

— *Nouvelliste à la main*. Rédacteur de nouvelles à la main.

— On dit aussi au fém. Une *nouvelliste*, comme on dit *une modiste, une aubergiste*.

NOUVION. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vervins (Aisne); 3,000 hab.

NOUVION-EN-PONTHIEU. Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. d'Abbeville (Somme); 1,200 hab.

NOUVION-EN-PORCIEN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Réthel (Ardennes); 1,100 hab.

NOVACULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *novacula*, rasoir). Minér. Qui sert à faire des rasoirs. Métal, matière, fonte novaculaire. || Se dit d'une variété de schiste avec laquelle on fait des pierres à rasoir.

NOVACULITHE. s. f. (du lat. *novaculum*, rasoir; et du gr. λίθος, pierre). Minér. Schiste dont on fait des pierres à rasoir.

NOVALE. s. f. (du lat. *novalis*, fait de *novus*). Agric. Terre nouvellement défrichée et mise en valeur. Mettre une terre en novale. Les curés avaient droit de dîme sur les novales. || Se dit, dans certains cantons, d'une terre en jachère.

— NOVALES. s. f. pl. Dîme que les curés levaient sur les novales. Les novales et les vertes dîmes. || adjectiv. Terre novale. Dîmes novales.

NOVALIS (Frédéric de **HARDENBERG**, plus connu sous le nom de). Poète allemand, né en 1771, mort en 1801; a laissé un recueil et plusieurs poèmes inachevés qui révèlent un grand talent.

NOVARAIS. Géogr. Ancien pays d'Italie, dans le Milanais sarde, était divisé en haut et bas; il forme aujourd'hui les intendances de Pallanza et de Novare.

NOVARE. Géogr. Ville des États sardes, ch.-l. de la division de ce nom; 15,000 hab. || L'intendance de Novare a 482,000 hab.

— Hist. *Bataille de Novare*. Défaite des Français par les troupes suisses, le 6 juin 1513. La bataille de Novare amena la perte du Milanais.

NOVAROIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Novare. || Qui appartient à Novare ou à ses habitants.

NOVAROIS ou **NOVARÈSE**. Géogr. Contrée du duché de Milan.

NOVATEUR, TRICE. s. (du lat. *novator*, de *novus*, nouveau). Celui, celle qui fait ou qui tente de faire des innovations. Un hardi novateur. Un novateur dangereux, imprudent. Il y a des novateurs en religion, en politique, en philosophie, en littérature, en grammaire, en orthographe, etc. Les néologues, les neographes, sont des novateurs. Les *novateurs* trop pressés sont dangereux. (Boiste.) Le temps est le plus grand des *novateurs*. (Bacon.) Les systèmes obscurs de quelques *novateurs* ne mettent à la place d'une religion auguste que le néant. (De Ségur.)

> Oui, sans peine au travers des sophismes de Claude,
> Arnaud, des novateurs tu découvres la fraude. (Boil.)

— Celui qui se montre partisan des innovations.

— L'Académie ne donne point le féminin de ce mot; mais pourquoi ne dirait-on pas *novatrice?*

— Syn. comp. NOVATEUR. INVENTEUR. Celui-ci a le mérite de trouver, d'imaginer, d'inventer quelque chose, tandis que celui-là ne fait qu'introduire des changements dans une chose déjà connue, et bien souvent pour le seul plaisir de faire autrement que ses devanciers. Le *novateur* ne peut aspirer au titre d'*inventeur* que dans le cas exceptionnel où ses inventions, œuvre du génie et de la méditation, seraient d'une notable importance et d'une heureuse application. A part cela, une idée défavorable s'attache presque toujours au mot *novateur*.

NOVATEUR, TRICE. adj. Néol Qui aime les innovations; qui en produit. Génie novateur. Tendances novatrices. Ce souffle sort de la cendre de chaque Français tombé sous le drapeau de l'esprit *novateur*. (E. Quin.)

NOVATION. s. f. (pr. *no-va-ci-on;* du lat. *novatio*). Jurispr. Changement d'une obligation en une autre postérieure. Novation au premier contrat. Sans novation d'hypothèque. || *Novation contrainte*. Celle qui se fait par une condamnation en justice. || *Novation volontaire*. Celle qui se fait ou en changeant la cause de l'obligation, sans l'intervention d'aucune personne étrangère; ou en changeant seulement la nature de l'obligation; ou par délégation. || *Novation parfaite*. Celle qui détruit tellement la première obligation qu'elle est regardée comme non avenue. || *Novation imparfaite*. Celle qui, sans anéantir la première obligation, en altère les clauses et la modifie de diverses manières. || On pourrait aussi considérer la délégation comme une sorte de novation.

— S'est dit pour Innovation, nouveauté.

NOVELETTE. s. f. Écon. rur. Jeune brebis qui n'a pas encore porté.

NOVELLA. s. m. Bot. Nom donné à plusieurs arbres et arbrisseaux qui servent à l'ornement des jardins et des routes dans les Indes orientales.

— Myth. Surnom sous lequel les pontifes invoquaient Junon à l'époque des calendes.

NOVELLES. s. f. pl. (du lat. *novus*, nouveau; parce qu'elles étaient postérieures aux lois que les empereurs avaient publiées, et qu'elles avaient été faites pour suppléer à ce qui n'avait pas été prévu par les lois précédentes.) Jurispr. Constitutions de l'empereur Justinien, qui forment la quatrième et dernière partie du corps du droit romain. || S'est dit des constitutions impériales promulguées par Théodose et ses successeurs, après la rédaction du code Théodosien. || Quand on parle d'une seule de ces constitutions, on dit la novelle VIII, la novelle X, la novelle XII, etc. || Les Novelles de Justinien sont les plus connues, et quoiqu'il ne soit pas le premier qui ait donné le nom de *novelles* à ses constitutions, on entend néanmoins celles de cet empereur quand on parle de *novelles* simplement.

NOVEMBRE. s. m. (du lat. *november;* fait de *novem*, neuf). Le neuvième mois de l'année, lorsque l'année commençait en mars, et le onzième mois selon notre manière actuelle de compter. Au mois de novembre. Être né en novembre. Connaissez-vous le spectacle imposant de *novembre?* (Latouche.) Aux jours les plus glacés de l'engourdi *novembre*. (Régnier.)

> Déjà le froid novembre a flétri nos campagnes;
> Zéphir rase en sifflant la cime des montagnes;
> La feuille desséchée, en proie aux aquilons,
> Voltige au sein des airs en nombreux tourbillons.
> Tout gémit, et mon œil, des scènes de l'automne,
> Contemple en soupirant la beauté monotone.
> (Dupuy des Islets.)

— Iconol. Ausone le personnifie sous la figure d'un prêtre d'Isis habillé de toile de lin, ayant la tête chauve ou rasée, appuyé contre un autel, sur lequel est une tête de chevreuil, animal qu'on sacrifiait à la déesse. Tout le rapport qu'il y a entre ce personnage et le mois, c'est qu'aux calendes de novembre on célébrait les fêtes d'Isis. Chez les modernes, il est vêtu de couleur de feuille morte, et couronné d'une branche d'olivier; d'une main il s'appuie sur le signe du Sagittaire, soit à raison de la disposition des étoiles, soit à cause des pluies et des grêles que le ciel darde, pour ainsi dire, sur la terre, soit plutôt à raison de la chasse, dernier amusement de la saison, comme l'enfant qui bat du chanvre en marque les dernières occupations; d'une autre main, il tient une corne d'abondance, d'où sortent diverses racines, dernier présent que nous fait la terre. Dans un dessin d'Audran, la déesse de la chasse et de la pêche, vêtue à la légère, ornée de son croissant, tenant d'une main un javelot, de l'autre menant un lévrier, paraît en action de marcher. La biche et le chien qui lui étaient consacrés, les ceintures qu'on lui offrait, les oiseaux, les arcs, les flèches, les carquois, les filets propres à la chasse et à la pêche, attributs ordinaires de la déesse, servent d'ornement à ce dessin.

— Epith. Triste, brumeux, froid, frileux.

NOVEMCOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *novem*, neuf; *costa*, côte). Hist. nat. Qui est chargé de neuf côtes ou saillies longitudinales.

NOVEMDÉCIPONCTUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *novemdecim*, dix-neuf; *punctum*, point). Entom. Qui est marqué de dix-neuf points, comme les élytres de la coccinelle novemdéciponctuée.

NOVEMDIAL, ALE. adj. (ét. lat., *novem*, neuf; *dies*, jour). Ant. rom. Se dit d'un sacrifice qu'on offrait pendant neuf jours pour apaiser les dieux, ou pour se les rendre favorables. || Se dit aussi des dernières funérailles, parce qu'elles avaient lieu neuf jours après le décès. On gardait le corps durant sept jours, on le brûlait le huitième, et le neuvième on enterrait les cendres. || Se dit aussi du sacrifice et du banquet funèbre qui se faisaient ce jour-là. Sacrifice novemdial. Repas, banquet novemdial. Fêtes novemdiales.

— subst. Le novemdial et les novemdiales.

NOVEMDIGITÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *novem*, neuf; *digitus*, doigt). Bot. Se dit d'une feuille dont le pétiole se termine par des folioles.

NOVEMFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *novem*, neuf; *folium*, feuille). Bot. Syn. de Novemdigité. || Qui porte neuf folioles.

NOVEMLOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *novem*, neuf; *lobus*, lobe). Bot. Qui est partagé en neuf lobes.

NOVEMNERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *novem*, neuf; *nervus*, nerf). Bot. Qui porte neuf nervures.

NOVEMPOPULANIE. Géogr. anc. Division de la Gaule, entre les Pyrénées, la Garonne et l'Océan. On l'appelait *Novempopulanie*, parce que neuf peuples différents l'habitaient. César la désigne comme formant de son temps toute l'Aquitaine. On l'appela plus tard Troisième Aquitaine.

NOVEMVIR. s. m. (ét. lat., *novem*, neuf; *vir*, homme). Hist. anc. Nom que les écrivains romains donnent quelquefois aux archontes d'Athènes, parce qu'ils étaient au nombre de neuf. || Se dit aussi de certains magistrats romains chargés de veiller à la santé publique.

NOVEMVIRAT. s. m. Ant. gr. Haute magistrature exercée à Athènes par les novemvirs.

NOVÉNAIRE. adj des 2 g. (du lat. *novem*, neuf). Didact. Qui procède par le nombre neuf Série novénaire. Calcul novénaire.

NOVENDIAL, ALE. adj. Ant. rom. V. NOVEMDIAL.

NOVENSILES. adj. et s. m. pl. Myth. rom. Nom générique sous lequel on désignait plusieurs divinités apportées à Rome par les Sabins, ou même toutes les divinités étrangères admises dans la ville. On n'est pas d'accord sur l'exacte signification de ce mot.

NOVGOROD. Géogr. Nom d'un gouvernement de l'empire de Russie. || NOVGOROD-VELIKI ou *la Grande*. Cap. du gouvernement de Novgorod; cette ville, autrefois très-considérable, n'a plus aujourd'hui que 10,000 hab. || NOVGOROD-NIJNÉI. Ch.-l. du gouvernement de ce nom; 30,000 hab. Le gouvernement de Novgorod Nijnéi a 1,400,000 hab. || NOVGOROD-SEVERSKOI. Ch.-l. de district du gouvernement de Tchernigov; 8,000 hab.

NOVGORODIEN, ENNE, adj. et s. Géogr. Habitant de Novgorod. || Qui appartient à Novgorod ou à ses habitants.

NOVI. Géogr. Ville des États Sardes, Ch.-l. d'une province de la division de Gênes; 5,000 hab. || L'intendance de Novi a 60,000 hab.

— Hist. *Bataille de Novi*. Bataille gagnée par Suwarow sur les Français, le 16 août 1799.

NOVI-BAZAR. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Bosnie, ch.-l. d'un sandjakat; 10,000 hab.

NOVICE. s. des 2 g. (du lat. *novitius*). Homme, femme qui a pris nouvellement l'habit de religion dans un couvent, pour y passer un temps d'épreuve avant de faire profession. Un jeune novice. Une jeune novice. Le directeur, le père, le maître des novices. La maîtresse des novices. Prendre l'habit de novice. Ferveur de novice.

— Fig. et fam. *Ferveur de novice*. Empressement, ardeur qu'on met à remplir les obligations d'un nouvel état. Avoir, montrer une ferveur de novice. Ferveur de novice ne dure pas longtemps.

— s. m. Hist. Se disait des jeunes gens qui faisaient leur apprentissage avant d'être reçus chevaliers.

— On donnait ce nom dans l'ancienne milice romaine aux jeunes soldats.

— Mar. Jeune garçon de seize ans au moins, qui n'est pas encore matelot. Les novices commencent en général par être mousses.

NOVICE. adj. des 2 g. Qui est nouveau et peu exercé, peu habile en quelque métier, en quelque profession. Orateur novice. Chanteur novice. Être bien novice dans son métier, dans sa profession.

— Fig. Le zèle qu'il conçut alors pour la mère de Dieu pensa le porter trop loin, faute de lumière et d'expérience dans les choses spirituelles, ou elle n'était encore que *novice*. (Bouhours.)

— Qui n'a point la connaissance du monde. Jeune personne, jeune homme encore novice.

> Pour rencontrer une fille novice,
> Il faut la prendre au sortir de nourrice. (Cas Bon-Bec.)

> Qu'une femme coquette est facile et crédule!
> Mais qu'un amant novice est facile et ridicule!
> (Destouches.)

— *Cette fille est encore novice*. Se dit pour exprimer qu'elle a conservé son innocence.

— *N'être pas novice*. Avoir une habileté, une finesse, une expérience portées trop loin. N'être pas novice en affaires. Cette femme n'est pas novice.

— Se dit, par extension, des choses prises pour la personne. Une main, une plume novice. Guillaume, enfant de chœur, prête sa main *novice*. (Boil.) Et jugez si sa main aux grands exploits *novice*. (Id.)

— *Novice à*. Novice à la guerre, au métier de la guerre. Les vieux soldats de Philippe novices aux voluptés. (Vaugelas.) Un qui n'était pas *novice* au métier d'assiégeant. (La Font.)

— *Novice à*, suivi d'un infinitif.

> Mais un auteur novice à répandre l'encens,
> Souvent à son héros, dans un bizarre ouvrage,
> Donne de l'encensoir au travers du visage. (Boil.)

— *Novice dans*. Novice dans un métier. Novice dans le crime.

— *Novice en*. Novice en l'art de plaire. Chaque ... nous étions novices en la ...

s'obéir, parce que les lois étaient changées. (Boiste.)

NOVICERIE. s. f. S'est dit pour Noviciat.

NOVICIAT. s. m. (pr. *no-vi-ci-a*). État des novices avant qu'ils fassent profession. Les épreuves du noviciat.

—Temps pendant lequel ils sont en cet état. Long, rude noviciat. Etre entré dans un noviciat. Etre encore dans son année de noviciat. Faire, achever son noviciat. Sortir de noviciat.

—Maison ou partie d'une maison religieuse que les novices habitent, et où ils font leurs exercices pendant leur année de probation. Demeurer au noviciat. Etre au noviciat.

— Fig. Apprentissage qu'on fait de quelque art, de quelque profession. Faire son noviciat à la guerre sous un excellent général. Faire un rude noviciat dans sa première campagne.

— Plutarque appelle le sommeil le *noviciat de la mort.* Mme de Sévigné, dont un rhumatisme cruel attaquait pour la première fois la brillante santé, écrit à son cousin Bussy : C'est un étrange *noviciat* pour une créature comme moi, qui avait passé sa vie dans une parfaite santé. (Mme de Sév.) Je lui vois faire avec un tel zèle son *noviciat* de campagne, et même de province, qu'il est comme assuré qu'il fera profession. (Mme de Coulanges.)

NOVILLO. s. m. Relat. Se dit, au Pérou, d'un bœuf d'un an.

NOVISSIMÉ. adv. (du lat. *novissime*). Fam. Tout recemment. Ce fait est arrivé novissimé, tout novissimé. J'en ai *novissimé* produit trois tour à tour (La Font.)

NOVOGOROD. Géogr. V. NOVGOROD.

NOWAIRI. (Chehab-Eddyn-Ahmed). Historien et jurisconsulte arabe, né vers 1331, a laissé une espèce d'encyclopédie historique.

NOXER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Frapper du talon en dansant.

NOYADE. s. f. (rad. *noyer*). Action de noyer plusieurs personnes à la fois.

—Hist. Se dit particulièrement des meurtres politiques commis à Nantes en 1794, par le représentant Carrier, au moyen de bateaux à soupape, dans lesquels on conduisait les condamnés jusqu'au milieu de la Loire pour les submerger.

NOYALE. s. f. (de *Noyal*, petite ville de France, où on les a d'abord fabriquées). Toile de chanvre écrue, très-forte et très-serrée, dont on fait des voiles. Noyales rondelettes. Noyales à quatre, à six fils.

— adjectiv. Toiles noyales.

NOYALIÈRE. s. f. (rad. *noyau*). Écon. rur. Terre où l'on sème des noyaux pour obtenir des arbres à fruits. || adjectiv. Terre noyalière.

NOYANT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Baugé (Maine-et-Loire) ; 1,100 hab.

NOYAU. s. m. (du lat. *nucellus*, fait de *nux*, noix). Bot. Substance dure et ligneuse qui est enfermée au milieu de certains fruits, comme la prune, l'abricot, la pêche, etc., et qui contient une amande. Casser un noyau pour en avoir l'amande. Fruits à noyau. Pêche, prune qui quitte le noyau. Planter des noyaux. Pêcher, prunier venu de noyau. Le noyau du jujubier a deux loges.

—*Fruits à noyau. Fruits à noyaux.* Les écrivains semblent avoir employé indistinctement le singulier ou le pluriel. Cette double orthographe peut en effet se justifier. De même qu'on dit, ces fruits ont *un noyau* ou *des noyaux*, ces arbres produisent *du fruit* ou *des fruits*, on peut dire fruits *à noyau* ou *à noyaux*, selon qu'on envisage les objets en général ou qu'on les prend dans un sens particulier, individuel. Si cependant on parle de fruits qui ont réellement plusieurs noyaux, tels que les nèfles, etc., on doit faire usage du pluriel. Les arbres fruitiers qui doivent entrer dans la composition d'un verger sont les fruits à pépins, les fruits à *noyaux*, etc. (Encycl. mod.) Jean-Jacques m'a fait observer au bas des feuilles de tous les fruits à *noyau* deux petits tubercules qui les caractérisent. (B. de St-P.) Les arbres du verger chargés de fruits à *noyaux* et à pépins, sont encore une autre richesse. (Volt.)

— *Eau de noyau.* Liqueur dans la préparation de laquelle entrent des noyaux.

— Prov. et fig. *Il faut casser le noyau pour en avoir l'amande.* Il faut prendre de la peine avant de retirer de l'utilité, du profit de quelque chose.

—Prov. et fig. et pop. *Il a amassé des noyaux.* Il a amassé bien des écus.

— Anat. *Noyau central des pédoncules du cervelet.* Partie du cervelet appelée aussi *corps rhomboïdal.*

— Archit. Toute partie plus ou moins brute et massive, qui est enveloppée d'un revêtement. Ce piédestal de marbre a un noyau de maçonnerie. Le noyau de cette colonne de stuc, de plâtre, est de bois.

—*Noyau d'escalier.* Partie d'un escalier à vis qui est au centre, et sur laquelle porte l'extrémité des marches d'un escalier. || *Noyau de fond.* Celui qui, du rez-de-chaussée, monte au dernier étage || *Noyau suspendu.* Celui qui est coupé au-dessous des paliers et rampes de chaque étage. || *Noyau à corde.* Celui qui est taillé d'une grosse moulure en manière de corde, pour conduire la main comme on faisait anciennement. || *Noyau creux.* Celui qui, étant d'un diamètre suffisant à un puisard au milieu, et qui tient par encastrement les collets des marches. || Noyau fait en manière de mur circulaire, et percé d'arcades et de croisées pour donner du jour. || *Noyau de bois.* Pièces de bois qui, posées à plomb, reçoivent dans leurs mortaises les mors des marches d'un escalier de bois, et dans lesquelles sont assemblés les limons et appuis des escaliers et rampes de chaque étage. || *Noyaux vides* ou *noyaux à jour.* Noyaux des escaliers à rampes courbes évidés par le milieu. || *Noyau à coude.* Noyau taillé en forme de coude pour soutenir la main.

— Astron. *Noyau d'une comète.* La partie la plus lumineuse de la comète. C'est la partie solide ou au moins la plus condensée d'une comète. || Partie lumineuse au milieu des taches du soleil. Les *noyaux* des taches du soleil croissent et décroissent ; ils occupent presque toujours le milieu des taches, et ces taches étant prêtes à disparaître, ces *noyaux* crèvent par éclats. (Lav.)

— Conchyl. *Noyau d'olive.* Nom marchand de la volute rustique.

— Fond. Masse de terre à potier, de plâtre, de briques, ou de tout autre matière, qui rempli l'intérieur d'un moule, et qui est destinée à soutenir la cire que doit remplacer le métal en fusion. Noyau d'une statue, d'une cloche, d'un canon, d'un mortier, etc.

— Grav. Partie d'une pierre fine qui est entrée dans la charnière ; c'est une sorte de bouterolle concave.

— Minér. Substance qui s'est moulée et durcie dans l'intérieur d'une coquille pétrifiée. || Partie la plus dure qui se trouve au centre de certains cailloux. || Partie centrale d'un cristal, dont la forme diffère souvent beaucoup de celle du cristal lui-même.

— Se dit également d'une montagne. Le *noyau* d'une montagne est donc composé de différents lits de pierre. (Buff.)

— Mus. Partie d'un tuyau d'orgue, où l'on place l'anche.

— Sculpt. Ébauche grossière d'une figure de plâtre, de stuc, etc.

— Fig. Origine, fonds, commencement d'une société politique ou civile, d'une compagnie littéraire ou scientifique, d'un corps militaire ou d'un rassemblement d'hommes. Dix magistrats désignés par le sort ont formé le noyau de cette compagnie. Quelques hommes s'étant réunis, ce noyau grossit insensiblement, et devint un rassemblement considérable.

— NOYAUX. s. m. pl. Se dit d'un jeu pour lequel on se sert de huit noyaux noirs d'un côté et blancs de l'autre, que l'on jette en l'air.

— Pierres mal calcinées.

— Au propre comme au figuré, ce mot n'est que du style familier.

NOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Noyer. S'empl. adjectiv. Homme noyé. Femme noyée. Chien noyé. Un grand nombre de soldats moscovites étaient *noyés* ; beaucoup avaient passé la rivière. (Volt.) Quant au butin, par esprit de religion, ils n'en voulurent tirer aucun profit ; les chevaux mêmes furent *noyés.* (Anquet.)

— Inondé. Savannes noyées. Et ces plages, alternativement sèches et *noyées*, où la terre et l'eau semblent se disputer des possessions illimitées. (Buff.)

—*Des yeux noyés de larmes.* Des yeux pleins de larmes. Ses yeux *noyés* de larmes ne pouvaient discerner des caractères cependant bien connus. (V. Bargemont.)

> Et mes yeux, *noyés* de larmes,
> Etaient lassés de s'ouvrir. (J.-B. Rouss.)

> En ce moment, de leurs larmes *noyés*,
> Père, mère, enfant, tous sont tombés à ses pieds. (Fallens.)

—Fig. *Un homme noyé de dettes.* Un homme qui doit plus qu'il n'a de bien. Le lendemain des noces, il se trouve un gueux, tout *noyé* de dettes. (Ghérardi.)

—Fam. *Un homme noyé.* Un homme dont les affaires sont en mauvais état, qui n'a plus de ressources, ou qui a perdu toute espérance de s'avancer. || On le dit aussi de celui qui est perdu dans l'esprit du prince.

— *Tous ces traits ingénieux, toutes ces idées neuves et profondes sont noyées dans une mer, dans un deluge de phrases.* Sont exprimés avec diffusion.

— *Papier noyé.* Papier qu'on a trop trempé.

— Mar. Se dit de la batterie d'un navire, quand elle se trouve trop près de la ligne d'eau, par l'effet d'une mauvaise construction ou d'une surcharge. || *Etre noyé.* Se dit du pilote qui, voulant prendre hauteur, ne découvre point assez d'horizon.

— Fam Se dit aussi d'un objet qui disparaît à l'horizon.

— Peint. *Teinte noyée.* Se dit, dans la peinture en émail, d'une teinte affaiblie ou devenue livide, par la perte du fluide qui a entraîné la couleur.

—*Noyé dans.* Que les peuples entiers dans le sang soient *noyés.* (Rac.) *Noyés* dans un déluge de lois, nous ignorons souvent nos devoirs. (Jacotot.) La lune et tous les objets étaient *noyés* dans un brouillard rouge. (Chateaub.) Constantinople et surtout la côte d'Asie étaient *noyés* dans le brouillard. (Id.) Phalante, *noyé* dans son sang et dans celui des soldats qui combattent pour lui, entend les cris de Télémaque qui s'avance pour le secourir. (Fén.)

> Et soient dans les coupes *noyés*
> Les soucis de tous ces orages,
> Que pour nos rebelles courages
> Les dieux nous avaient envoyés. (Malherbe.)

—S'empl. quelquefois substantiv. en parlant des personnes. Rappeler les noyés à la vie. Retirer de l'eau un noyé. Secours pour les noyés et asphyxiés. Quoique les Hollandais eussent trouvé dès 1740 le moyen de secourir les noyés, ce ne fut qu'en 1772 qu'on s'en occupa activement en France. || Un échevin de Paris, M. Pia, eut la première idée de former des établissements pour les secourir ; il fit établir des boîtes fumigatoires. Une partie de ces instruments fut ensuite perfectionnée par Scanegatti, et quelques années après, en 1776, les boîtes de secours, telles qu'elles existent aujourd'hui, furent composées d'après les avis de Pia et de Postal.

— Marle voudrait qu'au lieu de dire *Secours aux noyés*, on dît *secours aux noyants.* En effet, dit-il, un noyé est un homme mort dans l'eau, et certes les secours ne sont pas pour les cadavres. On aurait dû dire *secours aux noyants*, comme on dit *secours aux mourants. Secours aux noyés* est aussi absurde que *secours aux morts.* Cependant c'est la seule expression autorisée.

— Prov. *Un noyé s'accroche à un brin de paille.* Celui qui est dans une situation désespérée cherche à s'en retirer, en profitant du plus petit moyen qui lui est offert.

—Boileau a fait rimer *effrayé* avec *noyé* dans sa neuvième satire. Corneille a fait rimer *noyé* avec *envoyé.*

NOYÉ-D'EAU. s. m. Techn. Nébulosité dans le papier. Cette rame est pleine de noyés-d'eau.

NOYER. s. m. (rad. *noix*), Bot. Genre de la famille des balanifères, ayant pour type un arbre originaire d'Asie, et très-répandu en Europe, où il est cultivé pour son fruit et son bois. L'odeur pénétrante qui s'exhale de ses feuilles est malsaine lorsqu'on la respire longtemps, et nuisible, dit-on, aux végétaux voisins La force de ses racines, l'étendue de l'ombrage qu'il porte, les dégâts causés par la récolte du fruit, sont encore des causes importantes pour qu'il ne puisse rien croître sous les noyers. Aussi ne doit-on le cultiver que sur le bord des chemins, des pâtis, des murailles de clôture, en avenue, etc. Ses fruits sont d'une grande ressource, non-seulement en cerneaux, ou en noix fraîches et sèches, pour le service de la table, mais à cause de l'huile qu'on en retire par la pression. Quoique cette huile soit de médiocre qualité, elle est très-employée pour la cuisine dans les ménages ; on la brûle aussi pour l'éclairage, et comme elle est siccative, elle sert à la peinture, surtout lorsqu'on l'a lithargirisée. Le bois de noyer est indispensable pour les carrossiers ; les ébénistes, les tourneurs, les menuisiers, les sculpteurs, etc., en font aussi un grand usage. On fait avec les noix encore vertes et tendres une liqueur appelée *brou de noix*, qui passe pour stomachique. Le brou de noix sert encore aux menuisiers pour peindre les bois blancs Le genre noyer contient une vingtaine d'espèces. Grand, vieux noyer. Planter des noyers. Allée de noyers. Battre un noyer pour en faire tomber les noix. Bois, racine de noyer, Commode de bois de noyer. Le noyer de jauge. Le noyer mésange. Le noyer tardif. Le noyer à fruit anguleux. Le noyer bifère. Le noyer hétérophylle. Le noyer à grappe Le noyer cendré, L'antiquité avait consacré le *noyer* au maître des dieux à cause de l'excellence de ses fruits. (Guér.)

— Bois de noyer. Table, lit, meubles de noyer, en noyer.

—*Noyer de Ceylan* ou *de l'Inde.* La Carmentine en arbre. || *Noyer de la Jamaïque.* Le sablier porte vulgairement ce nom, quoique son fruit soit loin de ressembler à celui du noyer proprement dit. || *Noyer du Japon.* L'arbre aux quarante écus, dont on mange l'excellente amande en Chine ou au Japon proprement dit || *Noyer vénéneux.* Le mancenillier.

— Prov. *Un noyer ou une vigne, c'est assez pour tout gâter.*

NOYER. v. a. 1re conj. (Autrefois on préférait *nayé*, aujourd'hui on prononce *noa-ié*, il n'y a plus que le peuple qui prononce *na-ye.* L'étymologie de ce mot est incertaine, les uns le font venir du lat. *necare*, tuer ; d'autres du français *nager*, parce que celui qui a mal nagé meurt suffoqué par les eaux). Ce verbe change l'*y* en *i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je noie. tu noies, il noie, nous noyons, vous noyez, ils noient. Je noyais, nous noyions, vous noyiez, ils noyaient. Je noyai ; je noierai, etc. Je noierais, etc. Noie, noyons, noyez Que je noie, que tu noies, qu'il noie, que nous noyions, que vous noyiez, qu'ils noient Que je noyasse. Noyant. Noyé.* Faire périr, causer une suffocation dans l'eau ou dans quelque autre liquide. Noyer un homme un chien. Ah ! maudit animal, qui n'est bon qu'à *noyer.* (La Font.)

— Sous Louis XI, on noyait les criminels d'Etat, par autorité de justice, par sentence du prévôt des marchands, et enfin par la volonté du roi. La Seine était le cimetière ordinaire où ce prince faisait ensevelir, par son compère Tristan, ceux qui le méritaient ou ne le méritaient pas.

—Delille l'a dit des vaisseaux. Dispersez sur les mers ou *noyez* leurs vaisseaux.

> Quoi ! pour *noyer* les Grecs et leurs mille vaisseaux,
> Mer, tu n'ouvriras pas des abîmes nouveaux !

— Fig. *Noyons*-la dans son sang justement versé. (Boil.) Charlemagne et Henri l'Oiseleur ne réussirent à convertir les Germains qu'en *noyant* l'idolâtrie dans des torrents de sang. (Frédéric.) Beaucoup d'auteurs trop féconds ont *noyé* leur gloire dans la bouteille à l'encre. (Boiste.)

— Prov. et fig. *Qui veut noyer son chien, dit qu'il a la gale*, ou *l'accuse de la rage.* On ne manque point de prétexte quand on veut quereller ou perdre quelqu'un. || Prov. *On ne peut noyer celui qui doit être pendu.*

—Fig. *Noyer sa pensée dans un déluge de mots, de paroles.* L'exprimer avec diffusion, l'affaiblir en prodiguant inutilement les mots. Un flux continuel de paroles *noyait* son raisonnement. (Saint-Simon.)

— Fig.

> Dans ce nombre effrayant d'auteurs dont les écrits
> Menacent chaque jour de *noyer* tout Paris. (***)

On dit bien que Paris est *inondé* d'écrits, de mauvais écrits, de vers ridicules et de prose impertinente ; mais on ne saurait dire qu'il en soit *noyé* ni menacé d'en être *noyé.*

—Fig. et fam. *Noyer son chagrin dans le vin.* Perdre le souvenir de son chagrin en buvant. Je ne pense pas qu'il y ait du mal de *noyer* quelquefois vos ennuis dans le vin du Rhin. (Balzac.)

> Aux noces d'un tyran tout le peuple en liesse
> *Noyait* son souci dans les pots (La Font.)

— *Noyer sa raison dans le vin.* Perdre la raison à force de boire.

—Inonder. Les pluies ont noyé la campagne. Le déluge noya toute la terre. Les écluses qu'on lâcha noyèrent deux lieues de pays.

—*Noyer les poudres.* Introduire de l'eau dans une poudrière ou dans la soute aux poudres d'un bâtiment pour prévenir une explosion.

—*Noyer son vin dans l'eau.* Mettre trop d'eau dans son vin.

—*Noyer une boule.* La pousser ou la chasser de manière qu'elle passe une certaine ligne qui est au-delà du but.

—Hydraul. *Noyer un jet.* Faire passer l'eau au-dessus de l'ajoutoir, ce qui le fait paraître plus fort et blanc comme la neige.

—Peint. *Noyer des couleurs.* Mêler les extrémités avec celles des couleurs voisines, de manière qu'elles se fondent insensiblement les unes dans les autres. || On le dit plus ordinairement des contours avec leur fond.

—*Fig. Noyer quelqu'un.* Le perdre, le ruiner.

> . . . . Pour achever l'affaire,
> Achevons de brouiller et de *noyer* Valère. (Gresset.)

— Absol.

> Le meilleur mari du monde
> N'est jamais bon qu'à *noyer.* (Mol.)

— On dit d'un méchant homme, qu'il *n'est bon qu'à noyer.*

— SE NOYER. v. pron. Mourir, suffoquer dans l'eau ou dans quelque autre liquide. Se noyer dans la rivière. Se noyer dans une cuve de vin. Les mouches se noient dans le lait, dans l'huile. Je jetai son voile dans le Gange pour faire croire à ses parents qu'elle s'était *noyée.* (B. de St-P.)

> Je ne suis pas de ceux qui disent : ce n'est rien,
> C'est une femme qui se *noie*,
> Je dis que c'est beaucoup, et ce sexe vaut bien
> Que nous le regrettions, puisqu'il fait notre joie. (La Fontaine.)

— Fig. La fierté républicaine aime mieux se *noyer* dans son propre sang qu'étouffer dans la fange de l'infamie. (Boiste.)

— Par extens. Etre dans une grande quantité d'eau ou d'un autre liquide. Des pois verts qui se *noyaient* dans l'eau. (Boil.)

— Fig. *Se noyer dans la débauche, dans les plaisirs, dans le vin.* Faire excès de débauche, de plaisirs, de vin.

— S'emploie quelquefois en bonne part.

> Et dans la douce ivresse où son âme se *noie*,
> Il exhale en ces mots les transports de sa joie. (Delille.)

—*Se noyer dans les larmes.* Pleurer excessivement. Tandis que dans les pleurs moi seule je me *noie.* (Rac.)

> Parmi les déplaisirs où mon âme se *noie*,
> Il s'élève en la mienne une secrète joie. (Rac.)

—*Se noyer dans le sang.* Commettre de terribles cruautés. Longtemps dans notre sang Sylla s'était *noyé.* (Volt.)

— Prov. et par exagér. *Il se noierait dans son crachat, dans un crachat* Se dit d'un homme malheureux et malhabile. || On dit aussi qu'*il se noierait dans un verre d'eau.*

— Prov. *Il se prend à tout comme un homme qui se noie.* Se dit d'un homme qui se sert de toutes sortes de moyens pour sortir d'une mauvaise affaire. || *Malheureux comme un chien qui se noie.* Très-malheureux. || Prov. et fig. *C'est un homme qui se noie.* Se dit d'un homme qui se ruine, se perd.

— S'égarer.

> La raison pour marcher n'a souvent qu'une voie ;
> Pour peu qu'on s'en écarte, aussitôt on se *noie.* (Boil.)

— Pousser sa boule plus loin que la ligne qui est marquée au delà du but.

NOYERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sisteron (Basses-Alpes) ; 1,100 h. || Ch.-l. de cant., arr. de Tonnerre (Yonne), 1,900 hab.

NOYON. s. m. (pr. *noi-ion* et non *ne-ion* ; prononciation vicieuse et populaire) Ligne qui borne le jeu, et au delà de laquelle la boule est noyée.

—Horlog. Petit creux cylindrique.

NOYON (pr. *noi ion.*) Géogr. Ch.-l. de cant. et évêché, arr. de Compiègne (Oise); 6,000 hab. Patrie de Calvin.

Géogr. *Conference de Noyon.* Réunion des plénipotentiaires de François Ier et de Charles-Quint, en 1516. On y stipula la restitution de la Navarre et le mariage du roi d'Espagne avec la fille de François Ier; ni l'une ni l'autre de ces promesses ne furent remplies.

NOYONNAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Noyon. || Qui appartient à Noyon ou à ses habitants.

NOYONNAIS. Géogr. Petit pays dont Noyon était la capitale, et qui appartint successivement à la Picardie et au gouvernement de l'Ile-de-France. Aujourd'hui compris dans le N.-E. du département de l'Oise.

NOYURE. s. f. Techn. Trou en entonnoir dans lequel on place la tête d'une vis. || Creux dans une platine, pour loger une roue. || Creux au-devant d'un pignon, pour le détacher d'une roue au centre de laquelle il est rivé.

NOZARI. s. m. Linguist. Dialecte indien, plus ancien que le sanscrit.

NOZAY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châteaubriant (Loire-Inférieure); 3,000 hab.

NOZEROY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Poligny (Jura); 800 hab.

NOZOUL. s. m. Relat. Impôt de guerre qu'on perçoit en Turquie.

N. S. Abréviation de *Notre-Seigneur.* || N. S. J. C. Abréviation de *Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

NSINDI ou **NSAMBI.** Relat. Un des gangas, ou prêtres du Congo, dont l'attribution spéciale est de guérir les nègres d'une espèce de lèpre fort commune parmi eux.

NU. s. m. Gramm. Nom de la treizième lettre de l'alphabet grec, qui répond à notre *n.* || Comme signe numéral, avec l'accent supérieur à droite, il vaut 50, et avec l'accent inférieur à gauche, 50,000. || Dans un autre système de notation, le nu vaut 13. Il indique le 13me livre de l'Iliade et de l'Odyssée.

NU, UE. adj. (du lat. *nudus*). Qui n'est point vêtu, qui n'est couvert d'aucun vêtement. Ne se dit proprement que de l'espèce humaine. Un homme nu. Une femme nue. Tout nu. Toute nue. Etre nu. Etre dépouillé et mis tout nu. Les sauvages sont tout nus. Avoir la tête nue. Parler tête nue. Aller pieds nus. Les bras nus. Les jambes nues. Saint Louis suivait pieds *nus* l'étendard de la sainte croix. (Fléch.) Héliogabale se fit tirer dans un coche par quatre femmes *nues,* à travers les rues de Rome. (Montaigne.) Les jeunes filles des sauvages sont chastes, quoique *nues,* parce que leur cœur est pur. (B. de St-P.) Aussitôt on les dépouille *nus* comme des singes. (Volt.) Je vis une figure toute *nue* comme la mienne, et si noire que je m'imaginai que c'était le diable. (Le Sage.) Quelquefois il se tient sur la place publique, la poitrine, les jambes et les bras *nus,* à demi brûlé du soleil. (B. de St-P.) Voulez-vous prendre le plus grand homme en pitié; voyez-le lorsqu'il est nu. (Boiste.) Pour connaître et bien juger la vraie grandeur de l'homme, il faudrait le voir tout *nu.* (Mol.) L'amour est *nu,* mais il n'est pas crotté. (La Font.)

> La mère même des Amours
> N'aime pas à se montrer *nue.*
> (Fr. de Neufchateau.)

— Fig. Pauvre, dénué de biens. Job disait qu'il était sorti nu du ventre de sa mère, et qu'il y retournerait tout nu. J'étais nu, dira un jour Jésus-Christ à ses élus, et vous m'avez habillé, c'est-à-dire vous avez exercé envers moi vos charités.

— Fig. Qui manque de quelque chose. Le mérite va souvent tout nu. On considère peu dans le monde la vertu toute *nue.* (St-Evrem.)

— Fig. Je me trouve toute *nue,* toute seule de ne plus vous avoir. (Mme de Sév.)

— *Nu* est invariable lorsqu'il précède le substantif; dans ce cas, il doit être joint au substantif par un trait d'union. Etre nu-tête, nu-jambes. Parler nu-tête. Aller nu-pieds, nu-jambes, nu-tête. Il marchait *nu-pieds,* et s'appuyait sur un bâton d'ébène. (B. de St-P.) Les courtisans vont *nu-tête;* les esclaves vont *nu-pieds;* le citoyen va entièrement vêtu. (Boiste.)

— Fig. et fam. *Un va-nu-pieds.* Un gueux, un misérable. || Pl., des *va-nu-pieds.*

— Lorsque le substantif qualifié par l'adjectif *nu* est déterminé par l'article *la,* cet adjectif, quoique placé avant le nom, subit l'accord. Le donateur s'est conservé la nue-propriété de ses biens.

— La règle précédemment posée, relative à *nu* devant un substantif, n'est applicable que lorsque cet adjectif est joint à un nom désignant une partie du corps humain ordinairement couverte : pieds, jambes, bras, cou, tête. || On dirait plutôt *les mains nues* que *nu-mains.* || On ne dit point *nu-pied, nu-jambe,* au singulier, mais on dit bien *un pied nu.* Est-il vrai que les expressions *nu-tête, nu-pieds* et autres semblables, aient été, ainsi que le dit Lemare, des négligences qui sont devenues ensuite usuelles? L'adjectif *nu* ne serait-il pas, au contraire, pris adverbialement, et ne pourrait-on pas d'après cela analyser ces expressions ainsi qu'il suit : Les courtisans vont *nu*-tête, les esclaves vont *nu*-pieds, c'est-à-dire, les courtisans vont (ayant la) tête à *nu,* les esclaves vont (ayant les) pieds (à) *nu.* Ces analyses nous paraissent suffisamment justifiées par les phrases suivantes : *Monter un cheval à nu. Faire voir son cœur à nu.*

— Prov. *Il est fait à cela comme un chien à se promener nu-tête.* Il y est tout à fait accoutumé.

— Hist. relig. *Nu-pieds.* V. NUPÉDALE.

— *Être nu en chemise.* N'avoir sur soi que sa chemise.

— Par exagér. *Être tout nu.* Avoir de méchants habits tout déchirés. || N'être pas vêtu comme l'exigerait la saison ou la bienséance.

— Fig. *Il est arrivé tout nu, je l'ai pris tout nu.* Se dit en parlant d'un homme qui était dans le dénûment, et à qui l'on a prodigué les bienfaits.

— Prov. *S'enfuir un pied chaussé, l'autre nu.* S'enfuir en toute hâte, sans avoir le temps de s'habiller. || *Nu comme un ver.* Entièrement nu. Cette expression proverbiale se trouve déjà dans le *roman de la Rose.* || On dit dans le même sens, *Nu comme la main, nu comme il est sorti du ventre de la mère.*

— *Observer quelque chose à l'œil nu.* L'examiner, l'observer sans lunette, sans microscope.

— *Feu nu.* Celui dont l'action est dirigée immédiatement vers le corps sur lequel on travaille.

— Se dit aussi d'un cheval, lorsqu'on le vend ou qu'on l'achète sans selle ni bride. Vendre un cheval tout nu.

— Qui n'est pas armé d'armes défensives. Nos braves vont maintenant tout nus à l'assaut, sans porter ni casque ni cuirasse.

— Par extens. S'applique à certaines choses qui n'ont pas l'enveloppe, la couverture, l'ornement qu'elles ont d'ordinaire.

— *Épée nue.* Épée hors de son fourreau. Attila croit voir dans le ciel saint Pierre, qui, l'épée *nue,* lui défend d'avancer. (Mme de Staël.)

— *Muraille nue.* Muraille sans boiserie ni tenture. Il ne peut souffrir sa pauvreté, ces murailles *nues.* (Boss.)

— *Maison nue.* Maison dégarnie de meubles.

— *Les arbres sont nus en hiver.* Ils sont dépourvus de leur feuillage.

— Bot. Se dit d'une partie quelconque, lorsqu'elle est privée des appendices qui l'accompagnent souvent ou ordinairement.

— Entom. Se dit des ailes des insectes, quand on ne voit à leur surface ni poils, ni poussière farineuse, comme l'hémirobe.

— Ichthyol. L'holocentre gymnose est ainsi nommé, parce qu'on ne voit pas d'écailles sur son corps.

— Minér. *Métal nu.* Celui qui se rencontre dans le sein de la terre dégagé de toute substance étrangère.

— Peint. et sculpt. Se dit de toutes les parties des figures, ou des figures entières qui ne sont pas couvertes de draperies. || On dit d'un tableau qu'il est nu, lorsque sa composition est pauvre, qu'il manque de détails, ou qu'il n'est pas assez meublé de figures.

— Qui manque des ornements convenables. Cette robe est bien nue. La bordure de ce tableau est bien nue. Reliure trop nue. La face de cet édifice est trop nue.

— *Pays nu.* Pays qui est sans arbres, sans verdure.

> Que le vent seul, hélas! soulève sa poussière,
> Et que le Tibre nu voit tomber pierre à pierre
> Sa ville morte dans ses eaux. (Lamartine.)

— Fig. La vérité toute nue risque de déplaire. Cette composition est trop nue, il faudrait l'enrichir de quelques détails. Ce style est trop nu. Une morale *nue* apporte de l'ennui. (La Font.) L'un n'est point trop fardé, mais sa muse est trop *nue.* (Boil.)

— Qui est sans fard, sans déguisement. C'est la vérité toute nue. Montrer son âme toute nue.

— Jurispr. *Nue-propriété.* Propriété d'un fond dont un autre a l'usufruit.

— On trouve *nu* avec un régime. La terre, *nue* d'habitants, n'est plus qu'un lieu désolé. (Volney.) || Cette construction est rare aujourd'hui; autrefois, au contraire, elle était très-fréquente. Le prince est *nu* d'honneur, lequel oublie un service signalé. (Pasq.)

> Ne laissant rien chez lui que le même penser,
> D'un homme qui, tout nu de glaive et de courage,
> Voit de ses ennemis la menace et la rage.
> (Malherbe.)

> Mes ouvrages sont trop vulgaires,
> Et trop nus de science et d'art. (Ménard.)

NU. s. m. Peint. et sculpt. Se dit des figures ou des parties de figure qui ne sont pas drapées. Le nu de cette figure n'est pas correct. Traiter bien le nu. De beaux nus. Indiquer, prononcer, dessiner le nu. Rendre avec mollesse le nu. Le *nu* doit être motivé en peinture. (Kératry.) L'étude du *nu* est indispensable, même lorsqu'on veut présenter ses figures drapées; car les formes et les plis des vêtements sont déterminés par les formes naturelles du corps. (Encycl.)

— Se dit en parlant des parties des figures que les draperies recouvrent, mais sans empêcher de voir les formes. La draperie suit bien le nu. Cette draperie accuse bien le nu, fait bien le nu, laisse apercevoir le nu. || *Nu* ne se dit pas du visage et des mains, que l'usage veut qui soient découverts; mais on le dit de toutes les autres parties du corps. || *D'après le nu.* D'après des modèles.

— Archit. Absence d'ornement. Il y a trop de nu dans cette décoration.

— *Le nu du mur.* La partie du mur qui est plane, où il n'y a point de ressaut, d'ornements qui excèdent. Mesurer l'épaisseur au nu du mur. Avoir une grande saillie sur le nu du mur.

— NUS. s. m. pl. S'emploie, en style de dévotion, pour désigner les pauvres. *Vêtir les nus.* Donner des habits aux pauvres. C'est une des œuvres de miséricorde que de vêtir les nus.

NU. adv. Ce n'est que par ellipse que ce mot s'emploie comme adverbe. *Monter un cheval à nu,* c'est pour Monter sur un cheval à dos nu, à poil nu, etc.

— *A nu.* Loc. adv. A découvert. Toucher un bras à nu. Toucher le corps à nu.

— *Monter un cheval à nu* ou *à dos nu.* Monter dessus sans selle.

— Fig. Sans déguisement, sans voile. L'égoïsme serait trop hideux s'il se montrait à *nu;* il se revêt du manteau des apparences. (Boiste.) Je pourrais en donner la preuve, en exposant à *nu* l'origine de ce que l'on appelle principes dans toutes les sciences abstraites ou réelles. (Buff.)

— Fig. *Découvrir, faire voir son cœur à nu.* Ne rien cacher de ce qu'on a dans le cœur.

— *A nu.* Lamartine l'a écrit avec un *d. A nud.*

> Quand deux fois en dix ans les Gaulois dans la poudre
> Ont par leurs cheveux blancs traîné ces dieux sans [foudre,
> Et mis le temple à *nud* et l'autel à l'encan. (Jolieys.)

NUAGE. s. m. (du lat. *nubes*). Vapeur aqueuse vésiculeuse suspendue dans l'atmosphère, dont elle trouble la transparence, qui s'y soutient parce qu'elle est en équilibre avec le poids de la colonne d'air située au-dessous, et qui est tantôt rassemblée en masses circonscrites, tantôt étendue sans distinction de limites. Les nuages sont le météore le plus commun, dans nos climats surtout, celui dont l'absence ou la présence constitue en quelque sorte la physionomie de l'atmosphère. Nuage épais, obscur, ténébreux, lugubre, pluvieux, orageux, brûlant, flottant, mouvant, errant, fugitif, léger, passager, vaste, immense, humide, sonore, inconstant, vagabond, argenté, élargi, entassé, déchiré, brillant, étincelant, entr'ouvert, dissipé. Un *nuage* d'or. (Béranger.) Un *nuage* éclatant d'or, de pourpre et d'azur. (Delille.) Ciel couvert de nuages. Le vent chasse les nuages. Le soleil dissipe les nuages. Nuage qui crève. La lune sort d'un nuage. Toutes ces tempêtes sont donc produites par des vents qui sortent d'un *nuage.* (Buff.) D'un souffle l'aquilon écarte les *nuages.* (Rac.) Il n'est point de beaux jours sans *nuages.* (Boiste.) Des *nuages* errants les flottantes vapeurs. (Del.) Sous un ciel toujours couvert d'épais *nuages,* où la clarté du jour pénètre avec peine, s'élèvent de vastes et antiques forêts. (Lacép.) Les vapeurs répandues dans l'espace se condensent, transformées tout à coup en *nuages* menaçants. (Bergasse.) Au haut des airs les *nuages* s'entrechoquent. (Id.)

— Fig. Je vois se former de loin un *nuage* de coups de bâton qui crèvera sur mes épaules. (Mol.)

— Fig. *Se perdre dans les nuages.* Rendre avec emphase des idées vagues, obscures, inintelligibles.

— Fig. Tristesse peinte sur le front. Aucun nuage ne trouble la sérénité de son âme. Un nuage de tristesse s'est répandu sur son front. Ne boudez plus, chassez ce nuage. Lumières de la France, aujourd'hui obscurcies et couvertes de votre douleur comme d'un *nuage.* (Boss.)

> Madame, ou je me trompe, ou, durant vos adieux,
> Quelques pleurs répandus ont obscurci vos yeux,
> Puis-je savoir quel trouble a formé ce *nuage?* (Rac.)

> Ce front que la tristesse entourait d'un *nuage*
> S'éclaircit par degrés dans des pensers plus doux.
> (Saint-Victor.)

|| Cette expression est empruntée du latin. On lit dans Horace : *Deme supercilio nubem.* Dissipez le nuage qui couvre votre front. Les Grecs et les Latins ont appelé *nuage* ces rides qui paraissent sur le front au-dessus des sourcils, quand quelque chose nous déplaît ou nous afflige. Car, comme les nuages obscurcissent le ciel, de même ces rides obscurcissent le front et le rendent triste.

— Fig. Tout ce qui offusque la vue, et qui empêche de voir distinctement les objets. Avoir un nuage devant les yeux. Avoir les yeux couverts d'un nuage. Un nuage de poussière, de fumée, d'encens. Etre enveloppé d'un nuage de poussière. Un *nuage* sans fin s'élève entre le monde et moi. (Fléch.) Sainte Thérèse entrevoit-elle son Sauveur, un *nuage* importun le lui dérobe. (Id.) Déjà de traits en l'air s'élevait un *nuage.* (Rac.) Nous partons : un *nuage* de poussière vole et couvre le ciel. (Fén.) Des *nuages* d'encens dans les airs sont perdus. (Denne-Baron.) D'un *nuage* confus ses yeux étaient troublés. (Id.) D'une ruche s'élève un *nuage* d'abeilles. (Dulard.)

> Plus pressés que la neige au retour des hivers,
> Des *nuages* de traits ont obscurci les airs (Del.)

> De corbeaux croassants un ténébreux *nuage*
> Pressent leur vol tardif vers le prochain bocage.
> (Malfilatre.)

— Fig. et mor. Se dit des difficultés qui répandent le doute, l'incertitude dans notre esprit, et qui obscurcissent pour nous la vérité. Les nuages qui offusquent l'entendement. La vérité dissipe les nuages de l'erreur. La vérité a percé le nuage qui la couvrait. En ce monde, nous ne voyons la plupart des choses qu'au travers d'un nuage. Les passions et les préjugés élèvent sans cesse des nuages dans notre esprit. Que vois-je, la foi véritable ne cherche plus qu'à se développer de ses ténèbres, et en dissipant le *nuage* se changer en claire vision. (Boss.) Quelle fut la pénétration de M. Letellier, quand il fallut percer les *nuages* de la dissimulation et de l'artifice? (Fléch.) Des lumières successives dissipèrent une partie des *nuages* dont M. de Montausier était environné. (Id.) La vérité perce le *nuage.* (Id.) Des écrivains distingués ont cherché à dissiper les *nuages* dont son histoire est couverte. (Pastoret.)

> Il est certains esprits dont les sombres pensées
> Sont d'un *nuage* épais toujours embarrassées. (Boil.)

— Se dit aussi des soupçons qui s'élèvent sur la conduite de quelqu'un, des incertitudes répandues sur sa réputation, sur son amitié, etc., d'un commencement ou d'un reste de brouillerie. Dissiper par des explications les nuages qui s'étaient élevés, qui s'étaient répandus sur sa conduite. Leur querelle n'était qu'un nuage. Tous les jours de leur union ont été des jours sans nuage. Il s'est élevé entre eux des nuages qui ont été promptement dissipés. Il ne reste plus entre ces deux personnes que de légers nuages. Les *nuages* qui avaient paru au commencement furent bientôt dissipés. (Boss.)

> Faut-il qu'à vos yeux seuls un *nuage* odieux
> Dérobe sa vertu qui brille à tous les yeux? (Rac.)

> Que le mensonge un instant vous outrage,
> Tout est de feu soudain pour l'appuyer.
> La vérité perce enfin le *nuage,*
> Tout est de glace à vous justifier. (Volt.)

— Orage qui s'élève. Il dissipait d'un regard les *nuages* qui s'élevaient dans les régions inférieures de son royaume. (Fléch.) La gloire des hommes, montée à son plus grand éclat, s'attire, pour ainsi dire, à elle-même des *nuages.* (Mass.) Les *nuages* du malheur ont obscurci ma propre vie, et je n'ai pu être heureux, même en songe. (B. de St-P.) Quelle main salutaire a chassé le *nuage*? (Rac.) N'attendez pas que le *nuage* crève. (Id.)

— Blas. Se dit des pièces qui sont représentées avec plusieurs ondes, sinuosités ou lignes courbes, soit fasces, soit bandes, etc.

— Chir. On a aussi appelé *nuage* le nubicule ou néphélion.

— Conchyl. Un des noms du cône tulipe.

— Mar. *Nuage qui a le pied à l'eau.* Nuage qui s'élève de l'horizon, sans que le pied en sorte.

— Pathol. Substance légère et blanchâtre qui nage quelquefois un peu au-dessous de la surface de l'urine qu'on a laissée reposer dans un vase. || *Nuage inférieur* ou *énéoreme.* Se dit des flocons en suspension vers le milieu ou le tiers inférieur du liquide.

— NUAGES. s. m. pl. Astron. Nébulosités ou blancheurs du ciel, situées près du pôle austral. On les appelle *le petit nuage, le grand nuage,* ou *les nuées de Magellan.* Quelques auteurs établissent une différence entre le grand et le petit nuage et les nuées de Magellan. Suivant eux, le grand et le petit nuage sont deux constellations australes, tandis que les nuées de Magellan sont formées par une blancheur qui ressemble parfaitement à la voie lactée, et qui est produite par la même cause.

— Pathol. *Nuages voltigeants.* Hallucination de la vue, dans laquelle des corps légers semblent voltiger devant les yeux. Ces fantômes légers ne méritent pas même le nom d'incommodité.

— Syn. comp. NUAGE. BROUILLARD. La place seule qu'occupent les *nuages* les différencie des *brouillards;* car ce qui est un *nuage* pour le spectateur placé dans une plaine devient un *brouillard* pour celui qui est placé sur le sommet d'une montagne.

NUAGÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui offre des dessins représentant des nuages.

— Blas. Se dit des pièces qui sont représentées avec des ondes ou sinuosités. Bande, fasce nuagée.

NUAGER, ÈRE. adj. Se disait pour Qui est d'une nature analogue à celle des nuages.

> Iris voulut à ce dieu consentir
> Et rassembla d'une aile *nuagère*
> Chez l'Océan force pluie légère. (Jamyn.)

— Qui habite les nuages.

> Ainsi qu'Iris la *nuagère*
> Bigarre sa robe légère
> Aux rais du soleil opposé. (Jamyn.)

NUAGEUX, EUSE. adj. (rad. *nuage*). Où il y a des nuages. Ciel nuageux.

— Qui est au milieu des nuages.

> De Leucate bientôt les sommets *nuageux,*
> Et du port d'Apollon les écueils orageux,
> Chers malgré leurs dangers, de loin nous apparaissent
> (Delille.)

— Couchyl. Se dit d'un corps qui est marqué de taches irrégulières, peu foncées en couleur, sur un fond blanc, comme le cône nébuleux l'olive nébuleuse.

— Joaill. *Pierre nuageuse.* Pierre précieuse dont la transparence est terne en quelques endroits.

— Ce terme ne paraît pas fort ancien, puisqu'on ne le voit pas dans le dictionnaire de Trévoux, édition de 1743.

NUAISON. s. f. (rad. *nuage*). Mar. Tout le temps que dure un même vent, de quelque côté qu'il souffle. Une nuaison dure quelquefois plusieurs semaines.

NUANCE. s. f. (du lat, *muto,* je change; on a longtemps dit *muance,* qui se trouve encore dans Montaigne et dans les autres écrivains de son siècle). Chacun des degrés différents par lesquels on peut passer une couleur, en conservant

le nom qui la distingue des autres. C'est la fusion presque insensible et habilement ménagée des tons différents d'une même couleur, depuis le plus sombre jusqu'au plus clair. La dégradation d'une seule couleur produit un nombre infini de nuances. Le mélange de plusieurs couleurs produit les nuances variées à l'infini. Les nuances par lesquelles se dégradent l'ombre et la lumière sont assez bien... Cette faible nuance est due... (Buff.) Lorsque le soleil est près de se lever, l'horizon se colore de mille nuances. (...)

— Mélange et assortiment de plusieurs couleurs qui vont bien ou mal ensemble. Nuance douce, tranchée. Nuance bien, mal entendue. Faible nuance. Nuance légère, imperceptible, douce, heurtée. Nuances admirablement assorties ou contrastées.

— Se disait chez les perruquiers, d'un mélange de cheveux de différentes couleurs qui avaient du rapport, et dont ils faisaient une sorte d'agrément.

— Hortic. Mélange naturelle des couleurs qui se trouvent dans certaines fleurs. Cette fleur charme par sa nuance.

— Peint. Se dit des transitions presque imperceptiblement graduées d'une couleur à une autre, ou du passage d'un ton à un autre. || Ce mot est du langage commun, plus encore que de celui de l'art; et l'on s'en sert surtout en parlant de l'œuvre du teinturier. Les peintres expriment la même idée par les mots *tons*, *teintes*, *dégradations*.

— Modification. Observer, ménager la nuance. La fin de la vie n'arrive que par *nuances* souvent insensibles. (Buff.)

— Par extens. L'huître fait la nuance entre les animaux et les plantes, comme le singe fait la nuance entre l'homme et la bête.

— Fig. Différence délicate et presque insensible qui se trouve entre deux choses de même genre, entre deux mots, deux expressions, deux sens du même mot, deux tons, deux airs, deux gestes, deux sentiments, etc. Observer, ménager, heurter, rompre les nuances. Les nuances qui distinguent l'astuce de la finesse. Les nuances qui distinguent les synonymes entre eux. Il y a entre ces deux idées une nuance qu'il est difficile d'apercevoir, de distinguer, de discerner, de saisir. La nuance qui sépare ces deux idées est légère, est fine, est peu sensible, est imperceptible. Ce sont des *nuances* délicates que les connaisseurs aperçoivent. (Volt.) Il y a quelque chose d'aérien dans la gloire; elle forme, pour ainsi dire, la *nuance* entre les pensées du ciel et celles de la terre. (Mme de Staël.) Certaines gens savent si bien observer les *nuances*, qu'ils n'ont de probité que ce qu'il faut pour n'être pas traités de fripons. (Boiste.) Combien d'amants furent malheureux pour n'avoir pas su distinguer, sur un joli visage, les *nuances* entre la satisfaction de soi-même, stimulée par les éloges, et l'inclination qui toutes s'expriment par un sourire! (Id.) Le synonymiste doit s'attacher à saisir les *nuances* qui font qu'un mot diffère d'un autre. Il importe que le moraliste et le poète dramatique étudient avec soin les *nuances* si diverses de toutes les passions. Le style a aussi ses *nuances*, mais elles ne sont bien connues et convenablement mises en œuvre que par les grands écrivains. (Encycl.)

— Fig. L'extrême difficulté ne paraît qu'à penser sur chaque sujet ce qu'il y a de meilleur à dire, et à trouver dans le langage je ne sais quelles *nuances*, qui dispensent de se donner trop de ce qui sied le mieux, en fait d'expressions. (De Méré.) Je n'ai cité l'Écriture sainte que six ou sept fois au plus, tant pour ne pas mêler le sacré avec le profane, qui ne font pas une belle *nuance* ensemble, que parce que la politique moderne ne s'accorde guère avec celle des rois d'Israël et de Juda. (Amel. de la Houss.)

— Syn. comp. NUANCE, TON. On a proposé de se servir du mot *ton* pour désigner l'état d'une couleur dégradée avec du blanc ou montée avec du noir; et d'employer *nuances* pour les modifications d'une couleur par son mélange avec une petite quantité d'une autre, tel serait du bleu légèrement violet, vert, etc.

NUANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Nuancer. S'empl. adjectiv. Couleurs bien nuancées. La politesse italienne est plus cordiale, moins *nuancée* que la politesse française. (Mme de Staël.)

NUANCER v. a. 1re conj. (rad. *nuance*). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous nuançons. Je nuançais. Je nuançai. Nuançant.* Assortir, disposer les couleurs de manière qu'il se fasse une diminution insensible d'une couleur à l'autre, ou d'une même couleur, en allant soit du clair à l'obscur, soit de l'obscur au clair. Nuancer les couleurs.

— Fig. Établir des nuances, de légères différences. Cet auteur sait bien nuancer les caractères de ses personnages. Nuancer des images, des idées. En poésie, comme en peinture, il faut savoir *nuancer* les couleurs; observer les jours et les règles de l'optique, car il en est une pour les yeux de l'esprit comme pour ceux du corps. (Trév.)

— Fig. C'est aux traducteurs à *nuancer* habilement les endroits où la modestie reçoit des atteintes. (Trév.)

— SE NUANCER. v. pron. Prendre une nuance. Éloignez-vous à l'horizon une belle couleur orange qui se *nuance* de vert, et vient se perdre au zénith, dans une teinte lilas. (B. de St-P.) Dans tous les animaux retenus en domesticité ou détenus en captivité, les couleurs naturelles et primitives ne s'exaltent jamais, et paraissent ne varier que pour se dégrader, se *nuancer*, se rajeunir. (Buf.)

NUANÇOIR s. m. Techn. Outil dont se sert l'ouvrier en paille.

NUBICULAIRE. s. f. (du lat. *nubecula*). Conchyl. Genre de coquilles univalves fossiles.
— Zooph. Genre de polypiers.

NUBICULE. s. f. (du lat. *nubecula*, dimin. de *nubes*, nuage). Pathol. Maladie de l'œil qui fait voir les objets comme à travers un nuage ou un brouillard. || Petite tache sur la cornée transparente. || Se dit aussi quelquefois du nuage qui nage au milieu de l'urine.
— Astron. Tache dans le ciel.
— Conchyl. Espèce de coquilles univalves du genre cône.
— Néol. Petit nuage.

NUBELLE. s. f. Mus. Instrument de musique, qui est peut-être le nable ou nébel des Juifs.

NUBES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple d'Éthiopie, le même sans doute que les Nobatæ des anciens, et les Nubiens modernes, habitait aux environs de la Thébaïde, et sur le golfe Avalite.

NUBIE. Géogr. Contrée d'Afrique, au sud de l'Égypte; elle est partagée en plusieurs petits États. La partie septentrionale, appelée Nubie turque, dépend du vice-roi d'Égypte. 1540 kil. sur 576; 2,000,000 hab.

NUBIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Qui est de la Nubie. || Qui appartient à la Nubie ou à ses habitants.

NUBIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nubes*, nue; *ferre*, porter). Néol. Qui porte, qui paraît soutenir les nuages. Les cimes nubifères.

NUBIFUGE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nubes*, nuage; *fugio*, je mets en fuite). Néol. Qui chasse les nuages. L'aquilon nubifuge.

NUBIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nubes*, nuage; *geno*, naître). Myth. gr. Se dit des Centaures, fils de la Nue.
— Ant. rom. *Boucliers nubigènes.* Se dit quelquefois des boucliers sacrés, que l'on croyait tombés du ciel. On les appelait aussi *anciles*.
— Bot. Qui croît sur les montagnes, à une très grande hauteur, comme le cytise nubigène, au sommet du pic de Ténériffe; la renoncule nubigène sur l'Antisane; l'oligacte nubigène sur le Chimborazo.

NUBILE. adj. des 2 g. (du lat. *nubilis*, fait de *nubere*, se marier). Qui est en âge d'être marié. D'après le Code civil, les filles sont nubiles à quinze ans et les garçons à dix-huit.

> La grande peine où je me vois,
> C'est d'avoir cinq filles chez moi,
> Dont la moins âgée est *nubile*. (QUINAULT.)

— Suivant un ancien usage des Romains, les filles qui n'étaient pas nubiles ne devaient pas être mises à mort. Tibère, pour ne pas violer la loi, faisait violer par le bourreau les filles qu'il voulait faire condamner. Le tribunal révolutionnaire ne prenait pas tant de précautions.

— *Âge nubile.* Âge auquel on est en état de se marier.

— Delille a su rendre par une périphrase heureuse l'idée que présente ce mot, trop familier pour le style noble:

> Espoir d'un si beau trône, une jeune princesse
> A passé *la saison de la virginité*,
> Et le temps pour l'hymen a mûri sa beauté.

NUBILEUX, EUSE. adj. S'est dit pour Nébuleux.
— Fig. Triste, chagrin. Cependant je remarque un air fort *nubileux*. (Scarr.)
— Obscur. Style *nubileux* et douteux. (Mont.)

NUBILITÉ. s. f. (du lat. *nubilitas*). État d'une personne nubile.
— Âge nubile. L'âge de la nubilité diffère suivant le sexe et le climat. Relativement au sexe, la femme est en général deux ans plus tôt nubile que l'homme, mais en revanche celui-ci conserve bien plus longtemps la faculté de se reproduire. Relativement au climat, la nubilité présente des différences très-remarquables. Dans les régions les plus chaudes, telles que l'Afrique, la plus grande partie de l'Asie et de l'Amérique, on voit des filles de dix à douze ans déjà nubiles. Dans les climats tempérés, elles ne le deviennent que vers l'âge de quinze à dix-huit ans, et plus tard encore dans les contrées septentrionales. Ces différences dans l'époque de la nubilité doivent nécessairement influer sur celle du mariage.
— Ce mot est syn. de Puberté chez le sexe féminin, il était nouveau en 1802.
— Syn. comp. NUBILITÉ, PUBERTÉ. Celle-ci a un commencement et un développement lents ou rapides, qui coïncident avec les derniers efforts de l'accroissement général; celle-là suppose cet accroissement terminé et tous les organes parvenus au degré de perfection et de force nécessaire pour permettre à l'homme de procréer son semblable, et à la femme de supporter les fatigues de la grossesse, de l'accouchement et de ses suites.

NUBLE. s. f. Nom que l'on donnait autrefois à une sorte de pâtisserie fort déliée, à une espèce d'oublie.
— On donnait le même nom à une longe de veau et à une échinée de porc.

NUBLE adj. des 2 g. Se disait pour Qui ne voit pas clairement.

NUBLESSE ou **NUBILESSE.** s. f. Se disait pour Interception du jour par un nuage.

NUCAMENTACÉ, ÉE. adj. (du lat. *nucamentum*, chaton). Bot. Qui a des fleurs disposées en chaton. || Dont les fleurs ressemblent à de petites noix, comme les caryopses du prostanthère lasianthe. || Quelques botanistes ont donné cette épithète aux siliques qui ne s'ouvrent point d'elles-mêmes. || NUCAMENTACÉES. s. f. pl. Famille de plantes que l'on avait placée près des amentacées, et dans laquelle se trouvent réunis des végétaux qui ont peu d'analogie ensemble.

NUCELLE. s. f. Bot. Corps pulpeux entièrement composé de tissu cellulaire lâche, sans nulle apparence de membrane, qui occupe le centre de l'ovule végétal quand il commence à se développer, et qui n'adhère aux deux enveloppes, la primine et la secondine, qu'à la base de l'ovule.

NUCÉRIE. Géogr. anc. Ville de Campanie, au S.-E. de Naples. Pompéi lui servait de port. Aujourd'hui Nocera.

NUCHAL, ALE adj. (du lat. *nucha*, nuque). Zool. Qui a rapport à la nuque.
— Entom. Se dit d'un des cinq anneaux ou segments céphaliques des chétopodes qui n'est pas toujours distinct, c'est-à-dire auquel il arrive quelquefois de rentrer dans la composition du tronc.

NUCHICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nucha*, nuque; *cornu*, corne). Entom. Qui porte une corne sur la nuque ou sur le derrière de la tête, comme le mâle du copride nuchicorne.

NUCIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nux*, noix; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des noix ou des fruits semblables à la noix, comme le coco nucifère, l'if nucifère.

NUCIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *nux*, noix; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à une noix, comme le mésembryanthème nuciforme, qui est acaule et presque sphéroïdal.

NUCIFRAGE. s. m. (ét. lat., *nucis*, gén. de *nux*, noix, et *frangere*, rompre, briser). Ornith. Un des noms du gros-bec. || Nom donné à une section d'un genre d'oiseaux comprenant les gros-becs.

NUCIFRAGE adj. des 2 g. Qui brise les noix. Instrument nucifrage.

NUCIPERSICA. s. f. (ét. lat., *nucis*, gén. de *nux*, noix; *persica*, pêche). Hortic. Variété de pêche dont le noyau ressemble à une noix.

NUCIPRUNIFÈRE. s. m. (ét. lat., *nucis*, gén. de *nux*, noix; *prunum*, prune; *ferre*, porter). Bot. Plante de la famille des savonniers.

NUCIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nucis*, gén. de *nux*, noix; *vorare*, dévorer). Qui se nourrit de noix. Le perroquet *nucivore* n'a point les goûts d'un oiseau de proie, quoiqu'il ait comme lui des serres et un bec tranchant. (B. de St-P.)

NUCKIEN, ENNE. adj. Anat. Nom donné par quelques anciens auteurs à les glandes et à un conduit découverts par un anatomiste allemand nommé Nuck.

NUCLÉAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *nucleus*, noyau). Bot. Qui a rapport au noyau ou à son contenu. || *Corps nucléaire.* Les trois parties qui constituent l'amande d'une graine, l'embryon, l'endosperme et le vitellus.

NUCLÉAL, ALE. adj. (du lat. *nucleus*, noyau). Bot. Qui a rapport au noyau. Extrémité nucléale du corps des diphyes.

NUCLÉIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nucleus*, noyau; *ferre*, porter). Bot. Qui porte ou renferme un noyau, comme les apothécies des lichens appelés *angiocarpes*.

NUCLÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *nucleus*, noyau; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un noyau.

NUCLÉOBRANCHE. adj. des 2 g. (du lat. *nucleus*, noyau, et du gr. βράγχια, branchies). Conchyl. Qui a les branchies en forme de noyau. || NUCLÉOBRANCHES. s. m. pl. Ordre de la classe des paracéphalophores, comprenant ceux qui ont les branchies groupées avec les organes digestifs, en une petite masse située à la partie supérieure du dos.

NUCLÉOLITHE. s. f. (du lat. *nucleus*, noyau, et du gr. λίθος, pierre). Zooph. Genre d'oursins fossiles ayant pour type la nucléolithe écusson.

NUCLÉUS. s. m. (pr. *nu-klé-uss*, du lat. *nucleus*, noyau). Bot. C'est la même chose que la nucelle.
— Conchyl. Masse de viscères qui tient sous le ventre des ptéropodes nucléobranches.

NUCODE. s. m. Bot. Fruit composé de plusieurs noix manifestement distinctes, mais dont les attaches partent du même point, comme dans le lithosperme.

NUCTOGRAPHE. s. m. (ét. gr., νυκτός, de nuit, γράφω, j'écris). Didact. Instrument au moyen duquel on peut écrire la nuit, sans voir.

NUCTOGRAPHIE. s. f. Didact. Méthode par laquelle on apprend à écrire dans l'obscurité.

NUCTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la nuctographie.

NUCTORLABE ou **NYCTORLABE.** s. m. Anc. mar. Instrument dont on se servait pour connaître l'heure pendant la nuit, en mesurant la hauteur de l'étoile du nord relativement au pôle.

NUCULAINE. s. m. Bot. Fruit charnu, libre, non couronné par les lobes du calice, et renfermant plusieurs noyaux distincts appelés *nucules*. || Quelques botanistes étendent l'application de ce mot aux fruits charnus provenant d'un ovaire infère, tels sont ceux du lierre, du sureau, du néflier, etc.

NUCULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui renferme une amande. Enveloppe nuculaire. Fruit nuculaire.

NUCULE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves de la famille des arcacés.
— Bot. Chacun des petits noyaux d'un nuculaine. Ce sont de petites boîtes solides formées par la panninterne, qui continue à les recouvrir jusqu'à l'évolution de la plante.

NUCULEUX, EUSE adj. Bot. Qui renferme des nucules, comme la baie de la vigne vinifère, le pyridion du néflier germanique.

NUD. adj. Ancienne orthographe du mot *nu*. V. NU.

NUDIBRANCHE adj. des 2 g. (du lat. *nudus*, nu; et du gr. βράγχια, branchies). Conchyl. Qui a les branchies à nu. || NUDIBRANCHES. s. m. pl. Ordre de mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui ont les branchies à nu sur quelque partie du dos.

NUDICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue entièrement nue, c'est-à-dire privée de poils, comme le didelphe nudicaude.

NUDICAULE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *caulis*, tige). Bot. Qui a la tige nue et sans feuilles.

NUDICEPS. adj. des 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *caput*, tête). Ichthyol. Dont la tête nue n'est point cuirassée. || NUDICEPS. s. m. pl. Tribu de la famille des clupéoïdes, comprenant ceux de ces poissons dont la tête nue n'est point cuirassée.

NUDICOLLE adj. des 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou nu.
— Ornith. Qui a le cou sans plumes, comme la perdrix nudicolle.
— Erpét. Qui a le cou sans tubercules épars sur ses côtés, comme l'iguane nudicolle.

NUDICOLLES. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux de l'ordre des rapaces, comprenant ceux qui ont le haut du cou nu ou seulement couvert de duvet.
— Entom. Tribu de la famille des hémiptères, à laquelle on rapporte ceux de ces insectes dont la tête se rétrécit brusquement à la base en manière de cou.

NUDIFLORE adj. des 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *flos*, fleur). Bot. Qui a des corolles sans aucun appendice.

NUDIFOLIÉ, ÉE adj. (ét. lat., *nudus*, nu; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles nues ou lisses, comme l'hélichryse nudifolié.

NUDILIMACE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *limax*, limace). Moll. Qui est nu comme une limace. || NUDILIMACES. s. f. pl. Famille de mollusques gastéropodes pulmonés, comprenant les limaces sans coquilles, ou du moins dont la coquille ne couvre qu'une partie du corps de l'animal.

NUDIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *parere*, engendrer). Zool. Se dit d'un animal ovipare dont les œufs éclosent dans le corps de la mère, où l'embryon reste encore quelque temps avant de naître.

NUDIPÉDALE. s. m. Hist. relig. V. NUPÉDAL.

NUDIPÉDALES. s. f. pl. (ét. lat., *nudus*, nu; *pedes*, pieds). Ant. rom. Cérémonie religieuse dans laquelle tous les assistants étaient nu-pieds, et qui avait lieu à l'occasion de quelque calamité publique, surtout pour demander à Jupiter la cessation d'une sécheresse. Les dames romaines célébraient les nudipédales dans le temple de Vesta. — Se dit de cérémonies du même genre qui ont été pratiquées par les Grecs et les Juifs.

NUDIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *pes*, pied). Didact. Qui va les pieds nus. Il y a beaucoup de sauvages nudipèdes.
— Bot. Se dit d'une plante qui a les pédoncules ou hampes sans feuilles, comme la nebeckhnie nudipède.
— Entom. Se dit d'un insecte dont les pattes ne sont point chargées de poils, comme l'onite nudipède.
— Mamm. Se dit d'un mammifère qui a le dessous des pattes entièrement dégarni de poils, comme la belette nudipède.
— Ornith. Qui a les pattes sans poils ni plumes.
— NUDIPÈDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des gallinacés, comprenant des oiseaux qui ont le bas des jambes dégarni de plumes.

NUDIPELLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nudus*, nu; *pellis*, peau; *ferre*, porter). Erpét. Qui a la peau entièrement nue. || NUDIPELLIFÈRES. s. m. pl. Famille de reptiles amphibiens, qui ont la peau entièrement nue. Ce mot a été proposé pour remplacer celui de batraciens.

NUDISEXÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *nudus*, nu; *sexus*, sexe). Bot. Dont les organes sexuels sont entièrement à nu.

NUDITARSE adj. des 2 g. (ét. lat. *nudus*, nu; *tarsus*, tarse). Ornith. Dont les tarses sont nus, sans poil ni plumes. || NUDITARSES s. m. pl. Tribu de la famille des échassiers tétradactyles, comprenant ceux de ces animaux dont les tarses sont nus en totalité ou en majeure partie.

NUDITÉ. s. f. (du lat. *nuditas*). État d'une personne qui est nue. Couvrir, revêtir la nudité du pauvre. Laisser quelqu'un dans la plus complète nudité. Honteuse, indécente nudité. Nudité voluptueuse, pudique, chaste, innocente, voilée. Nudité naturelle, primitive. Beaucoup de femmes sont mortes martyres de la mode qui les contraignait au sacrifice de la pudeur, à la *nudité*. (Boiste.) Le défaut d'ornements est pour la coquette une sorte de *nudité*. (Id.)

L'onde tiède et limpide invite à s'y plonger,
Il cède, et détachant son vêtement léger,
Dévoile d'un beau corps la *nudité* touchante.
(DESAINTANGE.)

— Se dit des parties que la pudeur oblige de cacher. Couvrir, cacher sa nudité. Les sauvages n'ont pas honte de leur nudité.

. . . Triste et honteux de voir sa *nudité*,
Il sut qu'il n'était plus, grâce à sa vanité,
Qu'un chétif animal pétri d'un peu de terre. (BOIL.)

— Se dit des êtres moraux dans le même sens. Le crime dans toute sa nudité. C'est toujours sous le voile du bien que le mal se fait recevoir, autrement la hideuse *nudité* révolterait. (Boiste.) Les ordures y sont sans enveloppe, et les yeux les plus hardis sont effrayés de leur *nudité*. (Mol.)

— Fig. et poét. Se dit des arbres dépouillés de leurs feuilles, des rochers dénués de verdure. La triste nudité des forêts, des rochers. Affreuse, stérile, aride nudité.

Un vêtement d'hiver est jeté sur les plaines,
Et cache des forêts la triste *nudité*. (LÉONARD.)

— Peint., sculpt. État d'une personne et d'une figure nue, et au pluriel, Parties nues d'une figure. Toutefois les mots *nudité* et *nudités* ne s'emploient qu'en parlant du nu considéré sous le rapport de la pudeur et de la bienséance. En ce sens, il s'entend en mauvaise part, et ne se dit que des figures et des tableaux dont les parties nues éveillent des pensées obscènes. Dans un sujet grave et convenablement traité, et même en un sujet gracieux et voluptueux traité avec noblesse, les nus n'offensent pas la pudeur et ne sont pas ce qu'on appelle des nudités. La sculpture, dont les œuvres sont ou doivent être toujours graves, nobles, héroïques, n'admet guère que le nu, sans qu'on ait presque jamais à lui reprocher des nudités. En général, plus les figures d'un tableau ou d'un morceau de sculpture sont d'un style élevé, plus leurs formes sont idéales, moins elles encourent le reproche de nudité.

— Dans le style des Hébreux, *découvrir la nudité d'une femme*, c'est avoir un mauvais commerce avec elle.

NUDIVENTRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *nudus*, nu; *venter*, ventre). Zool. Qui a l'abdomen nu ou lisse, comme la cétoine liventre.

NUE. s. f. (du lat. *nubes*). Nuage. Nue lumineuse, épaisse, légère, élevée, orageuse, enflammée, entrouverte. L'éclair qui sort de la nue. Le soleil perce la nue. Le tonnerre gronde dans la nue. Cet oiseau fend les airs, se perd dans les nues. Cette montagne a son sommet au-dessus des nues. Des colonnes d'étincelles et de fumée assiègent les *nues*. (Chateaub.) Ce foudre était encore enfermé dans la *nue*. (Rac.) Les factions sont comme les *nues*, où chacun se figure ce qu'il lui plaît. (De Retz.) Cette grosse *nue* de foudres et d'éclairs vint fondre sur la Picardie. (Volt.)

. . . . Dans une *nue*,
Jusque sur le bûcher Diane est descendue. (RAC.)

. . . . . Mille cloches émues
D'un funèbre concert font retentir les *nues*. (BOIL.)

— Se dit du lieu où s'arrêtent ces vapeurs. Le pic de Ténériffe s'élève beaucoup au-dessus des nues. L'aigle par son vol fend et perce la nue, se cache dans la nue.

— Se dit des nuages dans lesquels les païens faisaient descendre leurs dieux, et au milieu desquels les peintres modernes représentent quelquefois Dieu, les anges, les saints. Une nue enleva le Sauveur au ciel. Mercure fend la nue. Iris parut sur une nue.

— Se dit quelquefois pour le ciel même. Dieu voit du haut des nues les entreprises des hommes et les renverse.

— Fig. *Porter, élever une personne, une action aux nues, jusqu'aux nues*. La louer excessivement. Et le peuple élevant vos vertus jusqu'aux nues. (Rac.)

— Fig. *Cette pièce a été aux nues*. Cette pièce de théâtre a obtenu un très-grand succès.

— Prov. et fig. *Faire sauter quelqu'un aux nues*. L'impatienter, le mettre en colère. Quand on lui parle de son procès, on le fait sauter aux nues. Ne me dites pas cela, vous me feriez sauter aux nues. || *Être au dessus des nues*. Avoir surmonté quelque grand obstacle, être bien dans sa fortune ou dans ses affaires. || *Tomber des nues*. Être extrêmement surpris. Quand je vois, quand j'entends de pareilles choses, je tombe des nues, il me semble que je tombe des nues.

— Fig. et fam. *Il semble tomber des nues*. Se dit d'un homme qui est embarrassé, décontenancé, qui ne sait à qui s'adresser dans la compagnie où il se trouve. || *Il est tombé des nues*. Il n'est connu ni avoué de personne.

— Fig. *Ce dénoûment, ce personnage, cet incident tombe des nues*. Se dit en parlant d'un dénoûment, d'un personnage, d'un incident qui n'est point amené, point préparé, qui ne sort point du sujet.

— Fig. *Se perdre dans les nues*. S'élever dans ses discours, dans ses raisonnements, de manière à faire perdre aux autres et à perdre soi-même de vue le sujet qu'on traite, ou la chose qu'on a entrepris de prouver. Il ne se dit qu'en mauvaise part. A force de vouloir s'élever, il se perd dans les nues. Il croyait ramper, si du premier pas il ne se perdait dans les *nues*. (Mass.) L'autre a peur de ramper, il se perd dans la *nue*. (Boil.) Follement égaré dans les *nues*. (Id.)

Et sans t'aller chercher des vertus dans les *nues*,
Il faudrait peindre en toi des vérités connues.
(RACINE.)

— Fig. Il était question d'une nouvelle qui était encore dans la *nue*. (Mme de Sévigné.) Les mystiques n'ont songé qu'à percer les *nues* et à se faire perdre de vue par les lecteurs. (Boss.)

— Myth. Mère des Centaures. V. NEPHELE.

— *En nue*. loc. adv. Se disait autrefois comme on dit aujourd'hui en l'air, au propre et au figuré. C'étaient des pensements vains, en *nue*. (Montaigne.)

— Syn. comp. NUE. NUÉE. NUAGE. Il semble que *nue* marque plus particulièrement les vapeurs les plus élevées; que *nuée* désigne mieux une grande quantité de vapeurs étendues dans l'air et annonçant de l'orage, et que *nuage* soit plus propre à caractériser un amas de vapeurs fort condensées. L'idée de *nue* fait penser à l'élévation; celle de *nuée*, à la quantité et à l'orage; celle de *nuage*, à l'obscurité. Ces idées accessoires deviennent presque principales au figuré.

NUÉ, ÉE. part. pass. du v. Nuer. S'empl. adjectiv. Cela est parfaitement bien nué. Dans un ouvrage bien *nué*, les couleurs sont si bien fondues, que le passage de l'une à l'autre n'est pas sensible, en sorte que l'œil est incertain sur celle qu'il voit. (Noël.)

— Hortic. Se dit de certaines fleurs qui ont plusieurs nuances.

— Se dit aussi des animaux. Plusieurs chenilles étalent une riche variété de couleurs *nuées* avec un art infini. (Réaumur.)

— *Nué de*. Un arc-en-ciel *nué* de cent sortes de soies. (La Font.)

— Techn. *Or nué*. Or employé avec de la soie dans un ouvrage de broderie, de sorte que l'or serve comme de fond au tableau, et que la soie serve à donner les couleurs convenables aux figures.

NUÉE. s. f. (du lat. *nubes*, nuage). Nuage étendu, épais, sombre. Grosse nuée. Nuée épaisse. Cette nuée va crever. Il faut laisser passer la nuée. Le vent chasse la nuée. La nuée passe. Ces montagnes sont surmontées de hauts pitons, autour desquels se rassemblent sans cesse des *nuées* pluvieuses. (B. de St-P.) Il élèvera son trône au-dessus des *nuées*. (Mass.) La tête du conquérant aura touché dans les *nuées*, et tout cet amas de gloire ne sera plus à la fin qu'un vil monceau de boue. (Mass.)

Du fond de notre sacristie
Une épaisse *nuée* à longs flots est sortie. (BOIL.)

— Il est dit, dans l'histoire sainte, qu'à la sortie de l'Égypte, Dieu fit marcher à la tête des Israélites *une colonne de nuée*, qui était obscure pendant le jour et lumineuse pendant la nuit; qu'elle leur servit de guide pour passer la mer Rouge et pour marcher dans le désert; qu'elle s'arrêtait lorsqu'il fallait camper; qu'elle se mettait en mouvement lorsqu'il fallait partir, qu'elle couvrait le tabernacle, etc.

— Fig. Entreprise, complot, conspiration, punition, vengeance, etc., qui se prépare et qui est près d'éclater. La nuée se forme. On ne sait où la nuée crèvera. L'ennemi menaçait plusieurs provinces, la nuée a crevé sur le point où l'on était le moins en défense.

— Se dit au fig. pour Vapeur épaisse.

Tel l'encens d'Yémen, dans un jour solennel,
Touche à peine le feu qui brûle sur l'autel,
Qu'évaporé soudain par la vapeur puissante,
Il monte vers les cieux en *nuée* odorante. (CASTEL.)

— Multitude de personnes, d'oiseaux, d'animaux venus par troupes. Il vint une nuée de barbares qui désolèrent tout le pays. On vit une nuée de corbeaux, de cailles, de sauterelles, etc. Des *nuées* de papillons, peints de mille couleurs, volent sans bruit sur les fleurs. (B. de St.-P.)

— On dit aussi, surtout en vers, *une nuée de traits*. Une *nuée* de traits obscurcit l'air et couvrit tous les combattants. (Fén.)

— Par exagér. Il est tombé chez lui une nuée de parents qui le grugent. Il s'est fait une nuée d'ennemis. Ici, quelle *nuée* de témoins! (Mass.)

— Alchim. *La nuée dont Jupiter couvrait Io*, signifiait la petite peau qui paraît au commencement de la congélation de l'élixir.

— Conchyl. *Nuée d'or*. Nom marchand d'une coquille univalve. || *Nuée*. Un des noms du cône tulipe.

— NUÉES. s. f. pl. Philol. Titre d'une comédie d'Aristophane, dans laquelle ce poète a tourné en ridicule la manière d'enseigner de Socrate, et même ses croyances religieuses. Suivant l'opinion générale, les Nuées furent le premier signal des attaques contre la doctrine de Socrate, attaques qui, vingt-quatre ans après, causèrent la condamnation à mort de ce philosophe.

On vit par le public un poète avoué,
S'enrichir aux dépens du mérite joué,
Et Socrate par lui dans un chœur de *nuées*,
D'un vil amas de peuple attirer les huées. (BOIL.)

— Astron. *Nuées de Magellan* ou *du Cap*. Deux blancheurs remarquables que l'on observe dans le ciel austral.

— Joaill. Parties sombres qui se trouvent souvent dans les pierres et qui en diminuent la beauté et le prix.

— Myth. Les nuées étaient considérées comme des divinités.

NUEMENT. adv. V. NÛMENT.

NUER. v. a. 1re conj. (du lat. *mutare*, changer). *Je nue, nous nuons, vous nuez. Je nuais, nous nuions, vous nuiez. Que je nue, que nous nuions, que vous nuiez*, etc. Assortir, disposer des couleurs, dans des ouvrages de laine ou de soie, etc., de manière qu'il se fasse une diminution insensible d'une couleur à l'autre, ou d'une même couleur, en allant du clair à l'obscur, ou de l'obscur au clair. Nuer les couleurs.

— *Nuer un dessin*. Marquer sur les fleurs les couleurs que l'ouvrier doit employer.

— Absol. Cet ouvrier sait bien nuer, s'entend à nuer.

— SE NUER. v. pron. Être nué.

— Syn. comp. NUER. NUANCER. *Nuer* exprime l'action ou l'art d'assortir et de distribuer sur un fond ou sur un tissu les couleurs ou leurs teintes, selon les rapports qu'elles ont entre elles avec le fond et avec les objets qu'elles figurent, qu'elles représentent ou imitent. *Nuancer* exprime l'action ou l'art d'observer, de distinguer, d'employer les nuances, soit celles qui forment ou marquent le passage d'une couleur à une autre, soit celles qui forment ou marquent les différents degrés d'une couleur, selon que la chose l'exige.

NUESSE. s. f. Féod. Qualité de ce qui est immédiat.

— EN NUESSE. loc. adv. Nûment, immédiatement. Tenir un fief en nuesse de tel seigneur.

NUEULE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

NUEUX, EUSE. adj. Se disait pour Chargé de nuages. Le temps n'était mie *nueux*. (A. Chartier.)

NUGA. s. m. Bot. Nom spécifique d'une espèce de bonduc ou chiquier, parce que ses graines, de la forme et de la couleur d'une petite boule de pierre, sont employées dans l'Inde à divers jeux.

NUGACION s. f. Se disait pour Plaisanterie. || Mensonge.

NUGE. Myth. jap. Nom donné par les Japonais à un dragon infernal que l'empereur Konjei tua avec l'aide du dieu de la guerre Frasman.

NUIL. s. m. (pr. *nuil* sans mouiller le *l*). Bot. Espèce d'orchidée qui vient au Chili.

NUILLE. s. f. Hortic. Espèce de rouille jaune qui attaque les melons et les laitues.

NUIN. s. m. Gramm. Onzième lettre de l'alphabet celtique et gaélique; elle correspond à notre *n*.

NUIRE. v. n. 4e conj. irrég. (du lat. *nocere*). *Je nuis, tu nuis, il nuit, nous nuisons, vous nuisez, ils nuisent. Je nuisais. Je nuisis. Je nuirai. Je nuirais. Nuis, nuisons, nuisez. Que je nuise. Que je nuisisse. Nuisant. Nui*. Faire tort, porter dommage. Chercher à nuire à quelqu'un. Cet homme peut vous nuire dans vos affaires. Il n'a pas l'intention, le dessein, l'envie, les moyens, le pouvoir de vous nuire. Il ne peut pas vous nuire. Cette affaire a nui à sa réputation, à sa fortune. Cela ne nuit en rien, ne nuit à rien. Nuire par quelque chose. Un homme n'est pas coupable pour *nuire* en voulant servir. (J.-J. Rouss.) Il est certain que la révolution a *nui* pour longtemps aux lettres et aux arts. (La Harpe.) Il faut convenir que le théâtre de l'Opéra-Comique a *nui* beaucoup au théâtre Français. (Id.) Trop de gloire nous a *nui*. (Béranger.) Il mettait les uns à couvert de l'insulte, les autres hors d'état de *nuire*. (Fléch.) Le mensonge et la duplicité entrent difficilement dans un cœur à qui la vérité ne saurait *nuire*. (Mass.) Tout zèle qui cherche à *nuire* doit être suspect aux grands. (Id.) J'abats ce qui me *nuit* partout où je le trouve. (Boil.) Il n'est presque pas de romans qui n'aient *nui* aux mœurs. (De Meilhan.)

— Incommoder. Cette boisson, cet aliment nuit à la santé. Ce n'est que lorsque les fruits ne sont pas mûrs, ou lorsqu'ils sont corrompus ou trop desséchés, qu'ils peuvent *nuire* aux enfants. (B. de St-P.)

— Gêner. Je veux abattre cette muraille, elle me nuit.

— Faire obstacle, empêcher. Personne ne m'aide, et tout le monde me nuit. Cela m'a bien nui. La résistance *nuit* aux mouvements, l'indécision *nuit* aux progrès. (Boiste.)

— *Ne pas nuire*. Aider, servir, être utile. Ne pas nuire à quelqu'un. Ne pas lui nuire à obtenir ce qu'il sollicite.

— Absol. Être nuisible. Les princes *nuisent* plus par l'exemple que par leurs fautes mêmes. (Boiste.) L'amour sert, l'amour *nuit* tour à tour. (Id.) Un sot a toujours assez d'esprit pour *nuire*. (Royou.)

— Gêner, importuner. Les insectes, les importuns nuisent.

— v. unipers. Il ne nuit pas d'avoir étudié, d'avoir voyagé.

— Prov. *Abondance de bien* ou *de biens ne nuit pas*. || *Surabondance de droit ne nuit pas*. || *Trop parler nuit*. Il faut être discret. || *Ce qui nuit à l'un sert à l'autre*. Les événements ne sont heureux ou malheureux que relativement à tel ou tel individu. || *Les [illegible] qui nuisent*. Se dit d'un bourru.

— SE NUIRE. v. pron. Se faire du tort. Il s'est nui dans mon esprit par son ton louangeur. La coquette s'est nui à elle-même. En vous vengeant, vous vous *nuisez* bien plus à vous-même que toute sa malignité n'a su vous nuire. (Mass.) Le méchant se *nuit* à lui-même avant de *nuire* aux autres. (Saint Aug.)

— Se faire mutuellement du tort. Ils ont tenté tous les moyens de se nuire, de se nuire l'un à l'autre. C'est là que les haines et les amitiés changent sans cesse avec les intérêts; il n'y a de constant et de perpétuel que le désir de se *nuire*. (Mass.) On se *nuit* réciproquement à la cour avec plus de finesse et d'habileté que parmi le peuple. (La Bruy.) || On dit mieux *se nuire les uns aux autres*.

— Se faire mutuellement obstacle. Les ressorts multipliés se *nuisent* les uns les autres. (Boiste.)

NUISANCE. s. f. (du lat. *nocentia*). Se disait pour Peine, ennui, incommodité, tort, dommage. Une petite erreur en la suspension de leurs drogues peut nous apporter beaucoup de *nuisance*. (Mont.) Et en cas que la faute, pour être si ..., conséquence et *nuisance*, qu'elle tire après soi, semble devoir être promptement manifestée, etc. (St Franç. de Sales.)

— Amende pour dégât commis.

NUISEMENT. s. m. S'employe dans le même sens que Nuisance.

NUISIBILITÉ. s. f. Néol. Qualité de ce qui est nuisible.

NUISIBLE. adj. des 2 g. (de l'anc. verbe *nuisir*, employé dans le sens de *nuire*). Dommageable, qui nuit, qui peut nuire. Cela est nuisible à vos affaires. Nuisible à la santé, à la vue. Tout excès est nuisible. Détruire les animaux nuisibles. Sans la droiture et l'innocence des mœurs, tous les autres talents ne forment plus qu'un mérite équivoque qui devient ou *nuisible* ou inutile. (Mass.) Les plus grands talents deviennent *nuisibles* quand ils ne sont pas accompagnés de l'honneur et de la vertu. (Mme Guibert.) Jamais, disent les philosophes, la vérité n'est *nuisible* aux hommes, c'est une grande preuve que ce qu'ils disent n'est pas la vérité. (J.-J. Rouss.) Il n'y a rien de plus *nuisible* à la cour que d'abandonner son cœur à des mouvements d'impatience et de dépit. (La Bruy.)

Mais la raison d'état veut souvent qu'on préfère
A la vertu *nuisible*, un crime nécessaire. (QUINAULT.)

— Syn. comp. NUISIBLE. MALFAISANT. PERNICIEUX. *Malfaisant*, qui fait du mal par sa nature, qui aime à faire du mal. *Nuisible*, qui altère le bien ou empêche le maintien ou les progrès, qui trouble l'ordre. *Pernicieux*, qui est nuisible jusqu'à causer à la fin la ruine, la perte, la corruption, la destruction.

NUIT. s. f. (pr. *nui*; du lat. *nox*, *noctis*, en gr. νύξ). Temps durant lequel le soleil demeure sous l'horizon. C'est l'opposé de *jour*, c'est le règne des ténèbres, de l'obscurité. Nuit délicieuse, douce, charmante, paisible, tranquille, fraîche, humide, profonde, silencieuse, épaisse, lugubre, sombre, solitaire, ténébreuse, obscure, étoilée, rayonnante d'étoiles, soudaine, douteuse, tombante. Nuit claire, calme. Nuit close. Nuit fermée. Il fait nuit. La nuit de Noël, de la Saint-Jean. La nuit du lundi au mardi. Au commencement, à l'entrée, au milieu, à la fin de la nuit. Une partie de la nuit. Pendant, durant la nuit. Une belle nuit d'été. Une longue nuit d'hiver. Voyager nuit et jour. L'empereur n'avait point de sommeil; il se levait plusieurs fois dans la *nuit*. (Las Cases.) La fille du pays des palmiers vient me trouver au milieu de la *nuit*. (Id.) Il était fort à son aise; il avait amassé de son travail cinquante doubles louis, lorsqu'une *nuit* sa femme et sa fille s'en allèrent avec son trésor. (B. de St-P.) Pauvres en esprit et détachés de vos biens, vous vous tenez aussi prêts à les quitter qu'un voyageur empressé à déloger de la tente où il passe une courte *nuit*. (Boss.) A la *nuit* qu'il fallut passer en présence de l'ennemi, le duc d'Enghien reposa le dernier. (Id.) Les *nuits*, plus tristes que les jours, ôtent à M. de Montausier la douceur de la compagnie, et ne lui donnent pas celle du repos. (Fléch.) Des infortunés qui ne passent que des jours de deuil et des *nuits* laborieuses sur la terre. (Mass.) Que la *nuit* paraît longue à la douleur qui veille. (Saurin.)

Passer tranquillement, sans souci, sans affaires,
La *nuit* à bien dormir et le jour à rien faire.
(BOILEAU.)

La *nuit* règne, et partout le sommeil sur la terre
Verse aux corps fatigués sa fraîcheur salutaire.
(PARSEVAL-GRANDMAISON.)

— Se dit quelquefois seulement de l'obscurité, qui ne commence qu'à la fin du crépuscule.

— Sous l'équateur, la nuit est égale en durée au jour. A l'époque des équinoxes, la nuit est égale au jour sur tous les points du globe. Dans l'hémisphère que nous habitons, la nuit est plus longue que le jour depuis l'équinoxe d'automne jusqu'à celui du printemps; c'est tout le contraire depuis l'équinoxe du printemps jusqu'à celui de l'automne. L'hémisphère méridional subit à cet égard une loi inverse au nôtre. Pour les habitants des pôles, s'il y en a, la durée de la nuit est de six mois. Pour les habitants de la

terre qui sont situés entre l'équateur et les pôles, cette durée varie continuellement suivant les saisons, et suivant que l'on s'éloigne ou que l'on s'approche de l'équateur. Mais il y a des causes qui diminuent l'apparence de la durée de la nuit ; telle est la réfraction, qui fait que nous voyons le disque du soleil, à son lever et à son coucher, au-dessus de l'horizon, pendant qu'il est entièrement dessous. Ainsi le crépuscule diminue considérablement la durée de la nuit réelle. Il y a même des climats où, dans certains temps de l'année, il n'y a pour ainsi dire pas de nuit.

— Suivant César, les Germains et les Gaulois, leurs imitateurs, supputaient la mesure du temps par nuits, et non par jours, parce qu'ils croyaient tous être descendus de Pluton. Les Arabes comptent encore aujourd'hui par nuits, et c'était aussi l'usage des anciens Anglo-Saxons.

— La nuit exerce une action directe sur les mouvements organiques par les modifications diverses que subit l'atmosphère pendant sa durée. Le refroidissement de l'atmosphère et la condensation des vapeurs élevées pendant le jour rendent l'impression de l'air plus pénible. Dans les contrées humides et marécageuses, des matières animales ou végétales réduites à l'état de gaz et condensées par le froid des nuits, exercent une action tellement délétère sur l'organisme, qu'elles sont rapidement funestes aux étrangers et même aux indigènes qui s'exposent imprudemment à leur influence. La seule privation de la lumière est pour l'homme et pour les êtres qui s'approchent le plus de son organisation, une circonstance qui rend impossible l'exécution de la classe entière des fonctions de la vie animale, ce qui est la principale cause du sommeil. Un effet remarquable de l'obscurité de la nuit, c'est la frayeur qu'elle provoque chez l'homme qui n'y est point accoutumé. La nuit n'exerce pas directement dans l'état de santé, d'action très-considérable sur l'économie vivante, et l'habitude rend presque insensible à son influence. Les fonctions intellectuelles s'exercent fréquemment pendant la nuit avec plus de régularité et plus d'énergie que pendant le jour. Quelques maladies sont augmentées par l'influence de la nuit; d'autres, au contraire, en éprouvent du soulagement.

— Fig. *Nuit de fer*. Nuit dont le froid arrête la végétation.

— *Bonnet de nuit*. Bonnet dont on se couvre la tête pour dormir. || *Chemise de nuit*. Chemise que l'on met le soir en se couchant et que l'on quitte le matin pour en prendre une autre. || *Table de nuit*. Table que l'on place la nuit à côté de son lit pour divers besoins. || *Sac de nuit*. Sac dans lequel on emporte ce qui est nécessaire dans un voyage, surtout pour la nuit. || *Les plaisirs de la nuit*. Les plaisirs dont on jouit la nuit.

— Fam. *Faire sa nuit tout d'une pièce*. Dormir sans interruption, d'un sommeil non interrompu.

— Fig. et fam. Manière dont on la passe. Bonne nuit. Mauvaise nuit. Nuit douloureuse, agitée. La première idée de la perfection de l'homme serait qu'il n'ait pas besoin de *nuits*. (Boiste.)

— *Nuit blanche*. Nuit qu'on passe sans dormir.

— *Bon soir et bonne nuit* ou *je vous souhaite une bonne nuit*. Se dit en prenant congé le soir des personnes avec qui l'on vit en familiarité.

— *Se mettre à la nuit*. Se mettre au hasard d'être surpris par la nuit, avant qu'on soit arrivé au lieu où l'on veut aller. Il est tard, ne vous mettez pas à la nuit. Ne vouloir pas se mettre à la nuit.

— *Passer la nuit à étudier, à jouer, à danser, à boire*, etc. Etudier, jouer, etc., pendant toute la nuit.

— *Faire de la nuit le jour, et du jour la nuit*. Consacrer la nuit aux divertissements ou au travail, et le jour au sommeil.

— *Passer une bonne nuit*. Bien dormir dans son lit. || *Passer une mauvaise nuit*. Être agité ou souffrant dans son lit, et ne point dormir ou peu dormir. || On lit de même *bien passer*, *mal passer la nuit*. On dit aussi d'un malade, Comment a-t-il passé la nuit ? Avoir une bonne nuit, une mauvaise nuit.

— *Passer la nuit*. Veiller hors de son lit. Passer la nuit auprès d'un malade. Passer plusieurs nuits de suite.

— *Ce malade ne passera pas la nuit*. Il mourra dans la nuit.

— Prov. *La nuit porte conseil*. Il faut se donner le temps de réfléchir, il est bon de remettre au lendemain pour prendre un parti dans une affaire grave. || *Tout bonnet la nuit est bon*. La nuit, on ne distingue pas un objet agréable aux yeux, de celui qui ne l'est pas. || *Je ne m'en relèverai pas la nuit*. Se dit d'une chose dont on s'inquiète fort peu, dont on ne se soucie guère. || Prov. et fig. *La nuit tous chats sont gris*. La nuit il est aisé de se méprendre, de ne pas reconnaître ceux à qui on parle; || Dans l'obscurité, il n'y a nulle différence pour la vue, entre une personne laide et une belle personne.

— Poét. *Les feux de la nuit*. Les étoiles ou les météores.

— *Le flambeau de la nuit*. La lune.

> Et du flambeau des nuits la lumière incertaine
> Brillait en tremblant sur les mers. Lemercier.

— *Les flambeaux de la nuit*. Les étoiles. La douce clarté des flambeaux de la nuit

> Hélas ! ces purs flambeaux dont les nuits s'embellissent,
> Ces trops démesurés avec lenteur vieillissent
> Fontanes.

> Et la nuit ténébreuse, et ces flambeaux nocturnes,
> Qui déjà commençaient leurs courses taciturnes.
> Delille.)

— *L'astre des nuits*. La lune.

> L'astre incertain des nuits, se levant dans les cieux,
> Entr'ouvre à l'orient son œil silencieux Fabre.)

> Astre inégal des nuits, quelle douce clarté
> S'échappe par les airs de ton disque argenté.
> Lebrun.)

— On l'appelle aussi des *nuits l'inégale courrière*.

> Des nuits l'inégale courrière
> S'éloigne et pâlit à nos yeux. Bernis)

— *Les voiles de la nuit*. L'obscurité de la nuit. || *La nuit a déployé, a replié ses voiles*. La nuit a commencé, a fini.

— Fig. La mort. C'est une longue *nuit* qui n'a point de matin. (***)

— Poét. et fig. *La nuit du tombeau, l'éternelle nuit*. La mort. Ces infortunés que la misère a réduits mille fois à souhaiter que le jour qui les vit naître eût été lui-même la *nuit* éternelle de leur tombeau. (Mass.)

> Il pâlit, il croit voir l'être expirant comme elle,
> Tout prêt à s'abîmer dans la nuit éternelle
> Legouvé.

— Le séjour des morts. Venez-vous m'enlever dans l'*éternelle nuit ?* (Rac.)

> Hôtes inanimés de la nuit éternelle,
> Les morts s'informent-ils si vous êtes fidèle ?
> (Delille.)

— *La nuit du trépas*. Le trépas.

> Ces plaisirs, ces beaux jours coulés dans la mollesse
> Ces ris, enfants de l'allégresse,
> Sont passés avec toi dans la nuit du trépas.
> Voltaire.

— *La nuit du tombeau, du cercueil, la nuit sombre*. Le tombeau. Dans *la nuit du tombeau* j'enfermerai ma honte. (Rac.)

> Et nous, lorsque son fils descend dans la nuit sombre,
> D'inutiles honneurs nous entourons son ombre.
> Delille.

> ..... Où si dans la nuit du tombeau,
> La voix du Dieu vivant a ranimé sa cendre.
> Racine

> . . . . Un fléau précurseur du trépas,
> Vers la nuit du cercueil précipite tes pas.
> Thévenard.

> Sentiront ils percer par un éclat nouveau,
> Ces illustres aïeux, la nuit de leur tombeau ?
> Corneille

— *La nuit du chaos, la nuit du néant*. Le chaos, le néant.

> Déjà je vois autour de ce globe engloutí,
> Régner l'immensité des eaux universelles,
> Et de l'antique nuit les ombres éternelles.
> P'albev. Grandm.

— *La nuit infernale*. L'enfer.

> Où me cacher ? fuyons dans la nuit infernale.
> Mais que dis-je ? mon père y tient l'urne fatale
> Minos juge aux enfers tous les pâles humains.
> Racine.

— *La nuit du Tartare*. Le Tartare.

> . . . . . Que sa main moins barbare,
> Ne m'a-t-elle englouti dans la nuit du Tartare !
> Legouvé.

— *Les nuits éternelles*. Se dit quelquefois des longues nuits des pays voisins des pôles.

> Ils ne connais ent point ces lieux infortunés
> Qu'à d'éternelles nuits le ciel a condamnés. ***

— Dans les livres de l'Ancien Testament, la nuit se prend figurément pour les temps d'affliction et d'adversité, comme lorsque le Psalmiste s'écrie : Vous m'avez éprouvé et vous m'avez visité la nuit.

— On dit aussi dans le même sens : *Il s'est fait nuit autour de moi, la nuit est venue*, etc. Peu de jours après la mort de Sophie, Novalis écrivait à un ami : Il s'est fait *nuit* autour de moi, tandis que je me croyais encore à l'aurore de la vie; ma douleur est infinie comme mon amour. (Artaud.)

— *Les enfants de la nuit*. Les gentils.

— Obscurité d'une condition privée.

> Et pouvez-vous seigneur souhaiter qu'une fille
> Qui dans l'obscurité nourrissait sa douleur,
> S'est fait une vertu conforme à son malheur,
> Passe subitement de cette nuit profonde
> Dans un rang qui l'expose aux yeux de tout le monde?
> Racine.

— Dans le style noble, *nuit* se dit bien au figuré dans le sens d'Obscurité, ténèbres, secret, voile, mystère. Mais quelle épaisse *nuit* tout à coup m'environne ? (Rac.) Épaississons la *nuit* qui voile sa naissance. (Volt.) De la *nuit* du silence un secret peut sortir. (Id.) De la *nuit* des erreurs sortons avec courage. (Chaussard.) Ce bois formait une *nuit* que les rayons du soleil ne pouvaient pénétrer. (Fén.)

> Aurait-il imprimé sur le front des étoiles
> Ce que la nuit des temps renferme dans ses voiles ?
> La Fontaine.

> Du sort de cet enfant on n'a donc nulle trace
> Une profonde nuit enveloppe sa race ?
> Racine.

> Loin de vous, je jour par toi toujours conduit,
> L'homme ne sortit plus de son épaisse nuit.
> Boileau.)

— Fig. *La nuit des temps*. Les temps reculés dont les traditions sont effacées. L'origine de cet usage se perd dans la nuit des temps.

— Fig. *La nuit de l'ignorance*. Se dit en parlant des époques et des pays où l'on était privé de connaissances, de lumières. La nuit de l'ignorance couvrait alors tout l'Occident. Le flambeau des lettres a dissipé la nuit de l'ignorance.

— *Percer la nuit des temps, de l'avenir*. Pénétrer dans l'avenir.

> Le bonheur nous séduit, le malheur nous accable,
> Mais nul ne peut percer la nuit de l'avenir.
> (La Harpe.)

> . . . . . Le flambeau des voyages,
> Tel qu'un astre éclatant, perça la nuit des âges
> (Millevoye.)

— Diplom. *Nuit sacrée*. Dans les dates des manuscrits, la veille de Pâques.

— Hist. relig. *Nuit de la puissance*. Nom que les musulmans donnent à une nuit de la lune du ramadhan, pendant laquelle ils croient que Dieu pardonne aux pécheurs repentants.

— Peint. *Effet de nuit*. Tableau représentant une scène de nuit, éclairée par une lumière artificielle ou seulement par la faible lueur que l'atmosphère conserve durant la nuit. || *Une nuit*. Tableau qui représente un effet de nuit.

— Jurispr. En matière civile, on ne peut faire aucune signification ni exécution pendant la nuit. La maison de chaque citoyen est un asile inviolable pendant la nuit, et la gendarmerie ne peut y pénétrer sans se rendre coupable d'abus de pouvoir, sauf le cas d'incendie, d'inondation ou de réclamation venant de l'intérieur de la maison. Le temps de la nuit est ainsi réglé : du 1er octobre au 31 mars, depuis six heures du soir jusqu'à six heures du matin ; du 1er avril au 30 septembre, depuis neuf heures du soir jusqu'à quatre heures du matin. La nuit est, dans le cas de vol, un des éléments qui constituent les circonstances aggravantes.

— *Voleurs de nuit*. Ceux qui ne dérobent que la nuit.

— *Oiseaux de nuit*. Ceux qui ne sortent que la nuit, comme les hibous, les chauves-souris, etc.

— Myth. Déesse des ténèbres, fille du Chaos ou du Ciel et de la Terre; elle épousa l'Achéron, fleuve des enfers, et l'Erèbe, de qui elle eut les Furies et plusieurs autres enfants. On la représente avec des habits noirs tout parsemés d'étoiles, et parcourant le ciel sur un char d'ébène tiré par deux chevaux noirs. Tantôt un enfant la précède, tenant un flambeau près de s'éteindre, c'est le crépuscule. Quelquefois elle fuit avec précipitation devant le char de l'Aurore ou du Soleil. On la voit aussi couronnée de pavots. Le hibou lui était consacré. On lui immolait des brebis noires et un coq, parce que les cris de cet animal troublent son silence.

> Mais la Nuit aussitôt de ses ailes affreuses
> Couvre des Bourguignons les campagnes vineuses.
> Boileau.)

> . . . La Nuit, de son trône d'ébène,
> Jette son crêpe obscur sur les monts, sur les flots
> Delille)

> Le jour baisse, et la Nuit, d'un long crêpe voilée
> A déroulé les plis de sa robe étoilée Desaintange.

|| La plupart des peuples d'Italie regardaient la *Nuit* comme une déesse; mais les habitants de Brescia en avaient fait un dieu nommé *Noctulius* ou *Nocturnus*.

— Vener. *Faire sa nuit dans un lieu*. Y repaître et s'y reposer, en parlant d'un animal. || *Défaire la nuit d'une bête*. La rencontrer dans l'endroit où elle a fait sa nuit. || On dit aussi que *le faucon se perche pour faire sa nuit*.

— S'empl. adverbialement et avec ellipse de la préposition *pendant*. Et mon esprit troublé le voit encor la *nuit*. (Rac.) Les vents nous auraient-ils exaucé cette *nuit?* (Id.) Cette *nuit* je vous sers, cette *nuit* je l'attaque. (Id.) On reposait la *nuit*, on dormait tout le jour. (Boil.)

— Dans le vers suivant, Racine a mis la préposition qui semblait nécessaire, afin de mieux marquer la gradation.

> Demain, dès cette nuit, je prendrai mes mesures.

— *De nuit*. loc. adv. Se dit par ellipse pour En temps de nuit, pendant la nuit. Aller, marcher, partir, courir de nuit. Voyager de nuit.

— *Travailler de nuit* est une expression familière que Delille a rendue d'une manière aussi heureuse que poétique.

> . . . Rendue à ses soins journaliers,
> La sage ménagère à ses humbles foyers
> Ranime en haletant la flamme qui sommeille.
> Prescrit leur longue tâche aux femmes qu'elle éveille,
> Elle-même, ajoutant la nuit à ses travaux,
> Aux lueurs d'une lampe exerce ses fuseaux

— *Nuit et jour* ou *jour et nuit*. loc. adv. Se dit par ellipse pour Pendant la nuit et pendant le jour, et signifie, Sans cesse. Travailler nuit et jour. Fontaine qui coule jour et nuit. Cette lampe brûle jour et nuit. Il travaille *nuit* et jour à leur donner de fidèles ouvriers. (Boss.) La mort fut jour et *nuit* toujours présente à M. Le Tellier. (Id.) Tant de jets d'eau qui ne se taisaient ni jour ni *nuit*. (Id.) A l'observer jour et *nuit* je m'attache. (Rac.) Leurs écrits jour et *nuit* feuilletés. (Boil.)

— *Ni jour ni nuit*. loc. adv. Se dit par ellipse pour Ni pendant la nuit ni pendant le jour, c'est-à-dire, Jamais. N'avoir de repos ni jour ni nuit.

— *Nuits attiques*. Titre d'un ouvrage d'Aulu-Gelle, sur les mœurs romaines, la philosophie, la littérature, etc.

— On dit, dans la langue poétique, *les ombres, le crêpe, les voiles de la nuit courrent, enveloppent la terre, l'univers*, pour exprimer qu'il fait nuit.

> Sur nous la nuit étend ses ailes ténébreuses (Delille.)

> Déjà la nuit qui sort des creux la vallée plaine.
> Dans les flots azurés plongeait son char d'ébène.
> Millevoye.)

> . . . La nuit, laissant flotter ses voiles,
> Abandonne aux zéphyrs son char semé d'étoiles
> (Baour Lormian.)

— Gresset a dit *les sombres heures*, pour Les heures de la nuit, la nuit.

> Ami des fraîches demeures
> Seconde pendant les sombres heures,
> Tu reprends sur ses yeux tes songes favoris

— Syn. comp. NUIT. TÉNÈBRES. OBSCURITÉ. La *nuit* est proprement la cessation du jour. Les *ténèbres* semblent signifier quelque chose de réel et d'opposé à la lumière. L'*obscurité* est une pure privation de la clarté.

NUITAMMENT. adv. (pr. *nui-ta-man*; rad. *nuit*). De nuit. S'en aller nuitamment.

— Pal. Se dit surtout d'un vol ou de quelque autre mauvaise action faite de nuit. Un assassinat, un vol commis nuitamment. Enterrer quelqu'un nuitamment après l'avoir tué.

NUITÉE. s. f. (pr. *nui-té*; rad. *nuit*). L'espace d'une nuit.

— Ouvrage, travail fait pendant une nuit. On a fait travailler les maçons trois nuits durant, et on leur a payé tant par nuitée.

— Ce qu'on paye par nuit en certains endroits pour le gîte et pour la dépense. On fait payer tant par nuitée dans cette hôtellerie.

— Ce mot est populaire dans toutes ses acceptions.

NUITHONS. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Germanie septentrionale.

NUITON, ONNE. adj. et s. Géogr. Habitant de Nuits. || Qui appartient à la ville de Nuits ou à ses habitants.

NUITS. (en lat. *Nucium*; du celt. *naou*, par crase *nou*, *nu*, pied de montagne, et *cwi*, *ei*, eau, ruisseau ; dans une plaine, au pied d'une montagne, sur un ruisseau. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Beaune (Côte-d'Or). Vins renommés, connus sous le nom de *vins de Nuits*; 3,100 hab.

NUL, NULLE. adj. (du lat. *nullus*). Aucun, pas un. Nul homme. Nulle femme. Nul souci. Nulle crainte. Nul plaisir. Nulle espérance. N'avoir nulle raison. N'avoir nulle exactitude. N'avoir nulle connaissance d'une chose. Cela est de nul usage, de nul service, de nul secours. Cela est frivole et de nulle conséquence. En nulle manière. En nulle façon. N'aller nulle part. *Nul* homme n'est heureux; *nulle* chose ne peut le rendre tel. (Boiste.) *Nul* agrément n'est né de l'affectation. (La Motte.) *Nul* accident ne troubla mon voyage. (J.-J. Rouss.) Il est indubitable que lorsqu'une société a base son existence morale sur une opinion, *nul* membre n'a le droit de l'attaquer. (Id.) *Nul* gouvernement ne peut se soutenir et s'améliorer que par les vertus et les qualités qui lui sont propres. (Lacret.) L'homme ne trouve *nulle* part son bonheur sur la terre. (Mass.)

> . . . Quand le cœur brûle d'un noble feu,
> On peut sans nulle honte en faire un noble aveu
> (Molière.)

— M. Landais prétend que *nul* ne peut jamais être mis au pluriel ; cette assertion est erronée. Le moyen de ne pas mettre *nul* au pluriel devant des substantifs qui, par exemple, n'ont pas de singulier, tels que *frais*, *décombres*, etc. ? M. Landais n'y a sûrement pas songé. L'Académie d'ailleurs, en citant ces locutions ; *nulles troupes*, *nulles gens*, *nuls frais*, donne un démenti formel à M. Landais. Les écrivains ne se sont pas non plus fait faute de ce pluriel dans l'occasion. Les grands hommes n'ont *nuls* besoins des grandeurs charnelles qui n'ont *nuls* rapports avec celles qu'ils cherchent. (Pasc.) Je veux sans *nuls* témoins rire à présent de moi. (Regnard.) En ce bas monde il n'est *nuls* biens parfaits. (Id.) Celui qui n'a *nuls* principes, vicieux par air, débauché par oisiveté, ne trouve plus que le dégoût dans l'habitude du plaisir. (Stanisl.) *Nuls* traits à découvert n'auront ici de place. (La Font.) Il n'y a *nuls* vices extérieurs et *nuls* défauts qui ne soient aperçus des enfants. (La Bruy.) Celles qui ne nous ménagent sur rien, et ne nous épargnent *nulles* occasions de jalousie, ne mériteraient de nous aucune jalousie. (Id.) Ils prétendent que *nuls* malheurs ne doivent abattre l'homme, ces fanatiques déclamateurs qui ne connaissent pas la véritable infortune ni le vrai bonheur. (Mirab.) *Nulles* actions remarquables, *nuls* hommes dignes d'être distingués, ne peuvent se dérober longtemps aux regards d'une assemblée qui veut et peut tout voir. (J.-J. Rouss.)

— S'emploie avec ellipse du verbe *Nulle* paix pour l'impie ; il la cherche, elle fuit. (Rac.) *Nul* bien sans mal, *nul* plaisir sans mélange. (La Font.) *Nulle* parure que la simplicité, *nul* ornement que la modestie. (Boss.)

— S'emploie souvent absolument, c'est-à-dire avec ellipse du substantif. On peut dire, en exprimant le substantif, *nul homme n'a été exempt du péché originel*, ou en le supprimant, *nul n'a été exempt du péché originel*. Dans ce cas, *nul* signifie Nul homme, personne. Il est regardé par les grammairiens comme un pronom qu'ils classent parmi les pronoms indéfinis. *Nul* à Paris ne se tient dans sa sphère. (Volt.) *Nul* n'est si bien soigné qu'un ... femmes. (Boil.) *Nul* n'aime à fréquenter les fripons, s'il n'est fripon lui-même. (J.-J. Rouss.)

> Nul n'est content de sa fortune
> Ni mécontent de son esprit (Mme Deshoul.)

> Ce que nul n'ose eût été heureux effet d'amour!
> Ne saurait échapper aux regards d'une mère.
> Mme Joliveau.)

— Quelques grammairiens se trompent ne avançant que *nul*, lorsqu'il est seul, n'est d'usage qu'en sujet. Voici un exemple entre mille qui prouve le contraire. A *nul* l'ambition n'est, je crois, étrangère. (Stassart.)

— *Nul* peut aussi s'employer d'une manière relative, et alors il ne se dit plus qu'au masculin, comme le fait supposer l'Académie; il se dit aussi au féminin et même au pluriel. De

tous ceux qui y sont allés, *nul* n'en est revenu. (Acad.) *Nul* presque de tous ceux qui m'écoutent ici n'est content de sa destinée. (Mass.) *Nul* de nous de sang-froid n'envisage la mort. (L. Rac.) *Nulles* des expressions qui se présentent ne me satisfont sur cet article. (J.-J. Rouss.) Parmi les sauvages de l'Amérique, *nul* ne se pouvait marier qu'après avoir combattu pour la patrie. (Chateaub.)

— Qui est sans valeur, sans effet, qui se réduit à rien. Dans cette acception il se met après le substantif, et s'emploie au singulier et au pluriel, au masculin et au féminin. Votre observation est nulle. Le résultat de ses négociations a été complètement nul. Si vous manquez à vos conventions, marché nul. Tes malheurs sont *nuls*, l'abîme du néant les a tous engloutis. (J.-J. Rouss.) La première raison est que la probabilité doit être regardée comme *nulle*. (Buff.) Une pénitence *nulle*, douteuse, si vous le voulez. (Boss.) Les auteurs de livres *nuls* sont responsables envers Dieu du temps qu'ils font perdre aux lecteurs. (Boiste.) Si mon autorité est *nulle* dans l'avenir, peu importera que je me sois trompé sur ce point. (B. de St-P.) Nos désirs sont étendus, notre force presque *nulle*. (J.-J. Rouss.) Tous les jugements des hommes sont désormais *nuls* pour moi. (Id.)

— Se dit particulièrement des actes qui, étant contraires aux lois pour le fond ou dans la forme, sont comme s'ils n'étaient pas, et ne peuvent avoir leur effet. Ce testament est nul dans le fond et dans la forme. Faire déclarer un acte nul. Cette clause le rend nul. L'arrêt le déclare nul, de nul effet, de nulle valeur. Toutes ces procédures ont été déclarées nulles. Leur mariage a été déclaré nul. Cela est nul, de toute nullité. Un testament était *nul* si le testateur n'avait fait un legs à l'Église. (B. de St-P.)

— *Son crédit est nul, son talent est nul.* Il n'a point de crédit, point de talent.

— Fig. *C'est un homme nul.* C'est un homme sans mérite, qui n'est propre à rien; qui n'a ni autorité, ni crédit, ni considération. C'est un homme nul dans sa compagnie. Celui qui est *nul* aujourd'hui sera peut-être demain tout-puissant. (Boiste.)

— Rabelais a dit : *Je suis nul, vous êtes nul*, pour Nous allons périr, et cela apparemment à l'exemple de Térence, qui dit *nullus sum*, dans le même sens.

— Bot. Qui manque entièrement, comme le style dans la péonie. Calice nul. Péricarpe nul. Graines nulles. On dit le *connectif nul*, lorsque l'anthère s'attache sans intermédiaire sur le filet ou sur une partie quelconque de la fleur.

— Lemierre a employé substantiv. *nul*, dans le sens d'Homme sans mérite, sans talent, sans crédit.

> Toi qui . . . . .
> Défendis ma cause en tout temps,
> Contre la haine cordiale
> Des sots, des *nuls* et des méchants.

— Syn. comp. NUL. AUCUN. *Nul* porte avec lui la négation; *aucun* en attend une pour en devenir le synonyme. *Nul* a plus de force exclusive et absolue, il exclut chacun, chaque individu, chaque chose, d'une manière déterminée, depuis la première jusqu'à la dernière; *aucun* exclut quelqu'un, celui-ci ou celui-là, une chose ou une autre, d'une manière indéterminée. *Aucun* se dit plutôt des choses, et *nul* des personnes.

NULLE. s. f. Caractère qui ne signifie rien, et qu'on emploie dans les lettres en chiffres pour les rendre plus difficiles à déchiffrer. Les nulles d'un chiffre.

NULLEMENT. adv. (rad. *nul*). En aucune manière. Je ne le souffrirai nullement. Je ne le veux nullement. Je ne suis nullement instruit de cette affaire. Il n'est nullement capable de ce dont on l'a chargé. Il n'est nullement question de cela. Je ne lui en veux nullement. J'en veux à lui, et nullement à vous. N'en doutez nullement. On veut réformer l'Etat par une fausse gloire qui méprise les autres, et *nullement* par principes d'honneur et de probité. (M^me^ de Motteville.)

> Prenez femme, abbaye, emploi, gouvernement,
> Les gens en parleront, n'en doutez *nullement*.
> LA FONTAINE.

— S'emploie quelquefois en forme de réponse, comme *non*. Voulez-vous cela? Nullement. Lui céderez-vous vos droits? Nullement.

— Pal. D'une manière nulle; contre les lois et les formes.

— L'adverbe *nullement* veut toujours être accompagné d'une négation, à moins qu'il ne soit employé seul comme réponse. Ainsi ne dites pas, C'est un homme nullement instruit, mais C'est un homme qui n'est nullement instruit.

— Avec *nullement* on supprime *pas* et *point*. Je n'ai nullement envie de sortir.

NULLI. s. m. Art culin. Mets italien, espèce de bouillie faite avec des jaunes d'œufs battus, de l'eau et du sucre.

NULLIFICATEUR. s. m. Polit. Celui qui veut anéantir, nullifier une loi. Se dit en parlant des Etats-Unis.

NULLIFICATION. s. f. (pr. *nu-li-fi-ka-ci-on*). Polit. Abolition d'une loi.

NULLIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Nullifier. S'empl. adjectiv. Loi nullifiée.

NULLIFIER. v. a. 1^re^ conj. (ét. lat., *nullus*, nul; *facere*, faire). *Je nullifie, nous nullifions, vous nullifiez. Je nullifiais, nous nullifiions, vous nullifiiez. Que je nullifie, que tu nullifies, que nous nullifiions, que vous nullifiiez, qu'ils nullifient.* Polit. Abolir. La Caroline prétendait nullifier un tarif de douanes. Nullifier une loi. Ils voudraient nullifier le progrès.

— SE NULLIFIER. v. pron. Néol. Devenir nul.

NULLINERVE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui n'a aucune nervure.

NULLINERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *nullus*, nul; *nervus*, nervure). Bot. Se dit des feuilles qui n'ont ni vraies ni fausses nervures, comme la fronde des nervures.

NULLIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nullus*, nul; *penna*, aile). Ornith. Qui n'a point d'ailes. ‖ NULLIPENNES. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux anormaux, comprenant ceux encore imparfaitement connus, qui ont les ailes complètement atrophiées.

NULLIPORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nullus*, nul; *porus*, pore). Zooph. Qui n'a pas de pores apparents. ‖ NULLIPORES. s. m. pl. Famille de l'ordre des zoophytes hétérohyles lithophytes, comprenant ceux dont les polypiers n'ont pas de pores apparents à leur surface.

NULLITÉ. s. f. (rad. *nul*). Jurispr. Vice, défaut qui rend un acte nul, de nul effet, de nulle valeur. Je proteste nullité contre tout ce que vous ferez. Prouver la nullité d'un acte. Moyens de nullité. Nullité essentielle. Nullité dans la forme. Nullité au fond. Nullité de droit. Il y a plusieurs nullités dans ce testament. A peine de nullité. Nul de toute nullité. ‖ Vice qui empêche cet acte de produire son effet. ‖ *Nullité de forme.* Nullité d'un acte quand il y manque quelque chose pour le rendre probant et authentique. ‖ *Nullité d'un acte quant au fond.* Nullité qui existe quand celui qui s'oblige n'en a pas la capacité ou bien quand l'engagement qu'il contracte est prohibé par les lois. ‖ *Nullités de droit.* Celles qui sont prononcées par les lois, comme la nullité de l'obligation d'un mineur qui est lésé. ‖ *Nullités d'ordonnance* ou *de coutume.* Celles qui résultent de quelque disposition d'ordonnance qui ordonne de faire quelque chose à peine de nullité; on les appelle aussi dernières *nullités de procédure*. ‖ *Nullité absolue.* Celle qui peut être invoquée par toute personne qui a un intérêt né et actuel à opposer; telle est celle d'un contrat que la loi déclare nul pour vice de forme. ‖ *Nullité relative.* Celle qui n'est établie que dans l'intérêt des parties, et qui ne peut être invoquée que par elles. ‖ *Nullité substantielle* et *intrinsèque*. Celle qui est nécessaire à l'existence de l'acte, ou indispensable pour remplir le but que le législateur s'est proposé.

— *Moyens de nullité.* Ecritures dans lesquelles on déduit les moyens qui rendent les procédures nulles.

— Litur. Se dit aussi de ce qui rend un sacrement nul. Il y a nullité dans un sacrement par le défaut de matière ou de forme.

— Fig. *Cet homme est d'une parfaite nullité.* Il est absolument nul, il est sans aucun mérite. Il n'y aurait qu'un stupide orgueil qui pût se glorifier d'une *nullité* héréditaire. (Boiste.)

— Inaction, impuissance. Réduire, condamner à la nullité. L'indécision de l'Espagne, la *nullité* de la Hollande, l'indifférence de la Suède, doivent se placer au rang des singularités qui distingueront à jamais ce siècle de tous les autres. (Linguet.)

— Néol. Homme nul, dépourvu de facultés. Les nullités et les médiocrités. Veut-on ravaler un homme d'Etat, on en fait une *nullité* aussi lestement qu'on en ferait au besoin une haute capacité. (***)

— Typogr. Espèce de guillemets qu'on pose dans les colonnes où il ne doit point y avoir de chiffres. 243 livr. » s. 9 d.; 3 f. » c.

NUMA. Second roi de Rome. Il était Sabin d'origine, et avait 40 ans lorsque les Romains l'appelèrent au trône, l'an 714 av. J.-C. Son règne fut tout entier voué à la législation et aux institutions religieuses. Il mourut après un règne de 43 ans, en 671 av. J.-C.

— Chron. *Cycle de Numa.* V. *Cycle romain*, au mot CYCLE. ‖ *Calendrier de Numa.* Calendrier romain réformé par Numa. Dans le calendrier de Numa, parmi les douze mois, il y en avait quatre de 31 jours, et sept de 29 jours; le mois de février n'en avait que 28. ‖ *Année de Numa.* Année lunaire de 355 jours. Numa avait ajouté un jour à l'année des Grecs, parce que le nombre pair était regardé comme funeste. L'année de Numa était complétée par une intercalation de 22 ou de 23 jours tous les deux ans.

NUMANCE. Géogr. anc. Ville de l'Espagne tarraconaise, entre les Celtibères et les Arévaques, près des sources du Douro, formait à elle seule un petit Etat.

— Hist. rom. *Guerre de Numance.* Guerre soutenue par les Numantins contre Rome, pendant quatorze années. La guerre de Numance, commencée en 147 av. J.-C., fut terminée par Scipion Emilien, qui prit et détruisit Numance en 133.

NUMANTIN, INE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Numance. ‖ Qui appartient à Numance ou à ses habitants.

NUMBLES. s. m. pl. Véner. Muscles de l'intérieur des cuisses du cerf.

— Féod. *Droit des numbles.* Droit qu'avait le suzerain de lever les numbles des cerfs tués par ses vassaux.

NUME. s. f. Se disait pour Divinité. Les *numes* célestes savent eux seuls ce qui est de l'avenir. (Durfé.)

NUMÉNIUS. Philosophe grec et chrétien du II^e^ siècle, né à Apamée en Syrie. Il ne nous reste que quelques fragments de ses ouvrages.

NÛMENT. adv. (rad. *nu*). A nu.

— Fig. Sans déguisement. Dire nûment la vérité. Conter nûment un fait.

— Jurispr. féod. *Fief relevant nûment de la couronne* ou *d'une seigneurie*. Fief mouvant immédiatement du roi ou d'une seigneurie.

NUMÉRABLE. adj. des 2 g. Se disait pour Qui peut être compté. Ce mot nous manque.

NUMÉRAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *numerare*, compter, parce que la monnaie se compte). Ne se dit que de la valeur légale des espèces qui ont cours. La pièce d'or nouvelle est de 20 fr., valeur numéraire.

— Mar. *Signal numéraire.* Signal qui indique, pour chaque bâtiment d'une escadre, le numéro d'ordre qui lui est affecté, ou qui exprime une quantité quelconque. Comme les pavillons ou signes dont on se sert sont peu nombreux, et que leurs combinaisons, quoique variées à l'infini, ne suffisent pas pour signaler les expressions du vocabulaire des signaux, où accompagne les signes d'un guidon particulier, qui indique le chapitre du répertoire où doit être lue l'expression du signal; ainsi le chapitre des quantités a son guidon, qu'on appelle *guidon numeraire*.

NUMÉRAIRE. s. m. Argent monnayé. Le numéraire est fort augmenté en France depuis un siècle. Le prix des objets de luxe est une espèce de thermomètre, sinon de la propriété réelle d'un Etat, au moins de l'abondance du *numéraire*. (Linguet.)

— Espèces sonnantes. Payer moitié en numéraire, moitié en billets.

— Ant. rom. Officier qui tenait, dans les légions, la liste appelée *numerus*. ‖ Officier chargé de porter au trésor l'argent des impôts, sous les empereurs.

— Syn. comp. NUMÉRAIRE. CAPITAL. Le *capital* est l'ensemble de toutes les valeurs dont on dispose, et il rapporte un intérêt. le *numeraire* ne produit rien, il ne sert qu'à estimer ce que vaut le capital. ‖ NUMERAIRE. ESPÈCES. ARGENT COMPTANT. La première de ces expressions appartient plus au style économique, la seconde est plus commerciale, la troisième est moins souvent employée.

NUMÉRAL, ALE. adj. (du lat. *numeralis*, fait de *numerus*, nombre). Qui désigne un nombre. Adjectif numéral. Nom numéral. Lettres numérales. I, V, X, L, C, D, M, sont des lettres numérales dans les chiffres romains.

— *Vers numéraux* ou *chronologiques*. Vers dont toutes les lettres numérales marquent le millésime de quelque événement. Dans les vers numéraux, les lettres numérales se dessinent en majuscules et se gravent en rouge. Don Carlos ayant demandé à un astrologue quelle serait la durée de la vie de son père, Philippe II, reçut pour réponse ce vers d'Ovide, qui renferme par hasard la date de sa propre mort, 1568 : *FILIVS ante DIeM patrIos InqVIrIt In annos.* On a fait beaucoup d'épitaphes en vers numéraux dans lesquelles on désigne l'année de la mort, et beaucoup d'inscriptions pour les monuments, dans lesquelles on désigne l'année de leur érection.

— *Arithmétique numérale.* Arithmétique par les chiffres. On l'appelle ainsi pour la distinguer de l'arithmétique littérale ou algèbre.

— Gramm. *Substantif, adjectif numéral.* Substantif, adjectif qui sert à exprimer le nombre.

— Syn. comp. NUMÉRAL. NUMÉRIQUE. La chose *numérale* forme toujours un nombre; il n'en est pas de même de la chose numérique. Trois est un nom *numéral* ou un nom de nombre; mais une différence *numérique* n'est pas même cette différence dans le nombre, c'est celle d'un individu à un autre. Mais, dans certains cas, on emploie indifféremment *numérique* pour *numéral*; ainsi le calcul *numérique* est la même chose que l'arithmétique *numérale*.

NUMÉRATEUR. s. m. (du lat. *numerator*, calculateur). Arithm. Nombre qui indique, dans une fraction, combien elle contient de parties de l'unité. Dans la fraction $\frac{3}{121}$, 3 est le numérateur. Ainsi le numérateur est le chiffre supérieur d'une fraction, c'est-à-dire le chiffre placé au-dessus de la ligne de division.

NUMÉRATIF, IVE. adj. Didact. Qui sert à compter.

NUMÉRATIF. s. m. Gramm. Nom de nombre; adjectif, substantif ou adverbe qui désigne un nombre. On en compte plusieurs espèces. ‖ *Numeratif cardinal.* Nom de nombre qui marque seulement la quantité des objets; comme *un, deux, trois*, etc. ‖ *Numératif ordinal.* Celui qui marque l'ordre des objets; comme *premier, deuxième, troisième*, etc. ‖ *Numératif distributif.* Celui qui marque la division des objets par groupes; comme en latin *singuli, bini, terni*, etc., en français, *un à un, deux à deux, trois à trois*, etc. ‖ *Numératif fractionnaire.* Celui qui exprime des parties d'unité, comme *demi, tiers, quart, cinquième*, etc. ‖ *Numératif périodique.* Celui qui exprime après quel nombre une chose se renouvelle, comme *tous les trois ans*; en latin, *tertio quoque anno*; en arabe, ce numératif affecte une forme particulière. ‖ *Numératif multiple.* Celui qui marque combien de fois une chose est plus grande qu'une autre, comme *simple, double, triple*, etc. ‖ *Numératif itératif.* Celui qui marque combien de fois la chose se répète; comme, en latin, *semel, bis, ter, quater*, etc.; en français, on emploie ces mots latins, ou bien on dit, *une fois, deux fois, trois fois*, etc.

NUMÉRATION. s. f. (pr. *nu-mé-ra-ci-on*, du lat. *numeratio*). Art de nombrer, de compter. Les principes de la numération. Numération décimale. Il y a des peuples sauvages qui n'ont presque aucune idée de la numération.

— Arithm. Art, manière d'écrire en chiffres un nombre énoncé, et d'énoncer verbalement un nombre écrit en chiffres. Toute la difficulté de la numération se réduit à énoncer et à écrire un nombre composé de trois chiffres, en faisant attention que de trois chiffres en trois chiffres, en allant de droite à gauche, la dénomination change, que les unités deviennent des mille, les mille des millions, et ainsi de suite. ‖ Génération de tous les nombres, au moyen de certains nombres que l'on considère comme simples ou comme donnés immédiatement.

— Comm. et jurispr. Payement actuel fait en deniers comptants. Il n'y a pas eu numération de deniers. La numération a eu lieu en présence des notaires.

NUMÉREUX, EUSE. adj. Se disait pour Nombreux.

NUMÉRIE. Myth. rom. Divinité qui, selon Varron, était invoquée dans l'accouchement, afin de l'accélérer. Selon saint Augustin, c'était la déesse des nombres.

NUMÉRIEN. Empereur romain, fils de Carus, lui succéda en 284, avec son frère Carin; il périt la même année, assassiné par Aper, préfet du prétoire.

NUMÉRIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *numerus*, nombre). Qui appartient aux nombres. Opération numérique. Rapport numérique. Unité numérique. Solution numérique.

— *Calcul numérique.* Calcul qui se fait avec des nombres représentés par des chiffres, et qu'on appelle arithmétique.

— *Différence numérique.* Qui distingue un individu d'avec un autre.

— Qui consiste dans le nombre. Force, supériorité numérique.

— Minér. Se dit d'un cristal ayant un signe représentatif dont les exposants offrent quelques propriétés de nombres, comme la chaux carbonatée numérique.

NUMÉRIQUEMENT. adv. En nombre exact. Trente témoins qui se répètent n'en font souvent qu'un ou deux numériquement.

— On dit d'une chose, *qu'elle est la même qu'une autre numériquement*, lorsqu'elle est exactement la même qu'une autre, dans le sens le plus étroit qu'on puisse donner à ce mot.

NUMÉRO. s. m. (de l'ital. *numero*, fait du lat. *numerus*, nombre. Ce mot nous est venu du jeu de blanque, introduit par les Italiens. Le nombre qu'on met sur quelque chose, et qui sert à la reconnaître. Numéro de la page. Numéro d'une maison. Il demeure dans telle rue, à tel numéro. Numéro d'une voiture de place. Numéro d'un navire, d'un vaisseau. Ce contrat est inventorié sous tel numéro. Prendre le numéro d'un conducteur de voiture. Savoir tous les numéros de ses balles, de ses ballots. L'usage des numéros est infiniment précieux dans toutes sortes d'affaires; c'est le plus sûr moyen d'éviter souvent le désordre et la confusion. Si les maisons de nos rues n'étaient pas uniformément numérotées, combien de pas inutiles ne ferait-on pas pour trouver le domicile dont on n'aurait que le nom, et l'indication vague du reste? Dans le commerce, le numérotage est d'une utilité incontestable. Aussi toutes les marchandises portent-elles un numéro qui sert à les faire distinguer plus facilement. Le numérotage joue un rôle important dans l'armée; sans lui, on n'y verrait que désordre; aussi tout est-il numéroté dans les régiments: hommes, chevaux, pièces de l'armement, de l'habillement, de l'équipement et du harnachement. En arrivant dans un corps, le soldat nouveau venu prend au registre matricule un numéro qu'il conserve toujours. Ce numéro est indépendant de celui qu'il prend dans l'escadron ou dans la compagnie, lequel est susceptible de changer souvent.

— Nombre qui se trouve sur un billet de loterie. Le numéro, les numéros gagnants. Nourrir un numéro. Rêver un numéro. De belles dames qui convoitaient le quine de la loterie royale, allèrent trouver un fou aux Petites-Maisons, dans l'espérance qu'il nommerait les *numéros* gagnants. (Mercier.)

— Marque particulière qu'un marchand met sur ses étoffes ou autres marchandises, marque qui n'est connue que de lui, et qui est destinée à le faire souvenir du prix auquel il a acheté et du prix auquel il peut vendre.

— *Livre de numéro.* Celui dont on se sert dans les manufactures pour constater l'entrée et la sortie des marchandises.

— Prov., fig. et pop. *Cet homme entend le numéro.* Il est habile dans le commerce dont il se mêle, et son habileté lui est profitable. ‖ Cette expression est prise du jeu de blanque. Elle s'appliqua d'abord, dans le sens propre, à l'homme qui, en jouant à ce jeu, avait la main heureuse, et tirait presque toujours de l'urne un billet écrit ou numéro gagnant.

— Comm. Grosseur, longueur, largeur, qualité de certaines marchandises. Les épingles des numéros trois, quatre, cinq. Du ruban, du fil, du coton, de la laine, de la soie de tel numéro

Des lunettes dont le numéro ne va pas à la vue de quelqu'un. Les numéros usités des fils de coton et de laine expriment le rapport d'une longueur déterminée du fil à un poids constant, et les numéros adoptés pour les fils de lin et de soie sont les rapports inverses des premiers.

— Fig. et fam. *Cette marchandise, cette denrée est d'un bon numéro*. Elle est de bonne qualité.

— Chacune des parties d'un ouvrage publié par cahiers ou par feuilles numérotées. La suite au prochain numéro.

— Ce mot fait au pluriel Numéros. || Landais seul persiste à écrire *numero* sans accent et sans *s*, comme si ce mot n'était pas francisé depuis longtemps.

NUMÉROSITÉ. s. f. (du lat. *numerus*, nombre). Inusit. Qualité de ce qui est nombreux. Ce mot se trouve dans Rabelais; il dit beaucoup plus que *nombre*.

NUMÉROTAGE. s. m. Action de numéroter. Numérotage des maisons, des voitures de place.

— Ordre dans lequel on numérote. Numérotage vicieux.

— Techn. Action de peser les écheveaux pour en déterminer le numéro.

NUMÉROTATION. s. f. (pr. *nu-mé-ro-ta-ti-on*). Action de numéroter, de classer par ordre des chiffres. Peu en usage.

NUMÉROTÉ, ÉE. part. pass. du v. Numéroter. S'emploie adj. [illegible] cotée. Dans un angle est [illegible] ses *numérotés* qui servent à [illegible] serviettes, ou tachées ou [illegible] pensionnaire. [illegible]

— *Char numéroté*. Fiacre, voiture de louage.

NUMÉROTER. v. a. 1re conj. (rad. *numéro*). Mettre un numéro, distinguer par des numéros. Numéroter des pièces. Numéroter les maisons.

— SE NUMÉROTER. v. pron. Être numéroté. Cette rue se numérote rapidement.

NUMÉRUS. s. m. Hist. rom. Rôle sur lequel on inscrivait les noms et le nombre des soldats. || Sous les empereurs, on désigna les corps des troupes eux-mêmes.

NUMICIUS ou **NUMICUS**. Géogr. anc. Fleuve d'Italie, dans lequel Énée se noya, selon une tradition. Depuis, ce héros fut honoré sur les bords du Numicius, comme Jupiter Indigète. Il n'était pas permis de se servir d'autre eau que celle de ce fleuve pour les sacrifices de Vesta.

NUMIDE. adj. et s. des 2 g. Géogr. et hist. anc. Habitant de la Numidie. Les Numides étaient, pour la plupart, nomades. La cavalerie numide était célèbre; les Romains s'en firent pendant longtemps un puissant auxiliaire.

NUMIDIE. Géogr. anc. Ancien royaume d'Afrique, au N., entre l'Afrique propre et la Mauritanie, qui forme aujourd'hui dans l'Algérie la province de Constantine, et une partie du beylik de Tunis.

NUMIDIEN, ENNE. adj. Se dit quelquefois pour Numide.

NUMISMACHIE. Myth. [illegible] où l'on n'aborde pas quand on veut. Les habitants [illegible] parlent toutes sortes de [illegible], surtout les Chrysanthiens et les Ar[illegible], les peuples, pour être engendrés de Mercure et de la nymphe Sulphurie, sont [illegible] fort étrange: car on ne leur voit [illegible] que [illegible] la tête. Quoiqu'ils soient [illegible] rois, empereurs, souverains, ils portent derrière eux [illegible] et leurs [illegible], et relèvent de la terre Lydie. [illegible] sont [illegible], ils ne croissent ni ne [illegible], il est vrai que les traits de leur visage s'effacent peu à peu.

NUMISMAL, ALE. adj. (du lat. *numisma*, médaille). Hist. nat. Qui ressemble à une pièce de monnaie.

— Conchyl. Se dit des coquilles que leur minceur, leur aplatissement et leur forme arrondie permettent de comparer à une pièce de monnaie, comme l'orbiculine numismale, l'huître numismale. || On a donné souvent le nom de *pierres numismales* aux nummulithes.

NUMISMALE. s. f. Minér. Sorte de pierres calcaires et aplaties qui imitent les monnaies.

NUMISMATE. s. m. (du lat. *numisma*, fait de *nummus*, pièce de monnaie). Celui qui étudie les médailles, qui est versé dans la numismatique. Savant numismate.

NUMISMATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux médailles antiques. Art, science numismatique.

NUMISMATIQUE. s. f. La science des médailles. Elle a pour objet l'explication et la description des monnaies, pieds-forts, médailles, médaillons, tessères, jetons, pièces de plaisir ou de nécessité, méreaux et en général de toutes pièces coulées ou frappées, soit avec un métal quelconque, soit avec d'autres matières, telles que bois, cuir, etc. Étudier la numismatique. Être savant en numismatique, dans la numismatique.

NUMISMATISTE. s. m. Se dit quelquefois pour Numismate et même on commence aujourd'hui à l'employer plus généralement que numismate, pour désigner tous ceux qui s'adonnent à la numismatique, soit comme écrivain, soit comme collecteur. L'Académie a donné sa sanction à cette désinence, plus conforme aux règles de l'analogie.

NUMISMATOGRAPHE. s. m. Didact. Auteur d'une description de médailles.

NUMISMATOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., νόμισμα, médaille; γράφω, décrire). Description des médailles antiques.

NUMISMATOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la numismatographie.

NUMITOR. Roi d'Albe, frère d'Amulius, qui le détrôna, et fit périr ses deux enfants. Romulus et Rémus, ses petits-fils, le vengèrent et lui rendirent la couronne.

NUMME ou **NUMMUS**. s. m. Ant. rom. Nom générique des monnaies d'or, d'argent ou de cuivre. Le numme d'or est souvent appelé *numme* absolument. Cependant *numme*, sans épithète, désigne fréquemment aussi le petit sesterce. Le numme de cuivre était l'as; le numme d'argent était le denier; le numme d'or valait 12 fr. 35 cent.

NUMMIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nummus*, médaille; *fero*, porter). Hist. nat. Qui porte des taches rondes comme des pièces de monnaie.

— Ichthyol. Le chironecte nummifère est ainsi appelé parce qu'il porte une large tache ronde sur sa nageoire dorsale.

NUMMIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *nummus*, médaille; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une pièce de monnaie.

NUMMULACÉ, ÉE. adj. (du lat. *nummus*, médaille). Conchyl. Qui ressemble à une pièce de monnaie. || NUMMULACÉES. s. m. pl. Famille de mollusques de l'ordre des céphalopodes polythalamacés, comprenant les espèces dont la coquille est discoïde ou lenticulaire. La plupart des espèces sont fossiles.

NUMMULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *nummus*, médaille). Hist. nat. Qui ressemble à une pièce de monnaie.

— Bot. La *lysimachie nummulaire*. V. NUMMULAIRE, subst.

— Conchyl. Se dit d'un cautère dont l'extrémité a la forme d'un écu.

NUMMULAIRE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la lysimachie nummulaire, ainsi nommée parce que ses feuilles ont la forme ronde d'une pièce de monnaie.

— Conchyl. Petite coquille pétrifiée, en forme de lentille, qui compose souvent des roches entières.

NUMMULAIRE. s. m. Ant. rom. Espèce de banquier ou de prêteur d'argent.

NUMMULINE ou **NUMMULITHE**. s. f. Conchyl. Genre de mollusques à coquilles nummulaires. La nature de ces corps a été longtemps méconnue; les uns les prenaient pour des jeux de la nature, d'autres pour des semences pétrifiées, quelques-uns pour des opercules, et d'autres pour des polypiers.

NUMMULIE. s. f. Conchyl. Un des noms des nummulithes.

NUMUS. s. m. Alchim. Terre très-noire, qu'il faut blanchir et purger.

NUN. s. m. Gramm. Nom de la quatorzième lettre de l'alphabet hébraïque. || Comme lettre numérale, le nun vaut 50.

NUNCUPATIF, IVE. adj. (pr. *non-ku-pa-tif*; du lat. *nuncupare*, déclarer de vive voix). Jurispr. Se dit d'un testament dicté par le testateur avec les formalités prescrites par la loi. Les testaments solennels sont nuncupatifs ou mystiques.

— Théol. Qui n'est que de nom. Félix d'Urgel soutenait que Jésus-Christ, comme homme, n'était qu'un Dieu nuncupatif.

NUNCUPATION. s. f. (pr. *non-ku-pa-cion*; du lat. *nuncupatio*). Dr. rom. Désignation, institution d'héritiers faite de vive voix, en dictant son testament.

NUNC DIMITTIS. loc. lat. (pr. *nunk di-mit-tiss*). Premières paroles du cantique prononcé par Siméon quand il apprit la venue du Sauveur. Le premier verset de ce cantique signifie: Maintenant vous renvoyez mon âme en paix, selon votre parole, ô Seigneur. Il se dit substantivement pour exprimer la résignation de quelqu'un à la mort, après l'accomplissement d'un vœu. C'est son Nunc dimittis. Je puis chanter mon Nunc dimittis. Combien de vieillards chantèrent le *Nunc dimittis* après avoir revu telle ou telle couleur. (Boiste.)

NUNDINA. (pr. *non-di-na*). Myth. rom. Déesse qui présidait à la purification des enfants mâles, le neuvième jour après leur naissance.

NUNDINAIRE. adj. des 2 g. (pr. *non-di-nè-re*). Ant. rom. Qui a rapport aux nundines. Jours, marchés nundinaires.

NUNDINAL, ALE. adj. (pr. *non-di-nal*; ét. lat., *nonus*, neuvième; *dies*, jour). Ant. rom. Se disait des huit premières lettres de l'alphabet, qui s'appliquaient de suite à tous les jours de l'année, de même que nos lettres dominicales; en sorte qu'il y en avait tous les ans une qui indiquait les jours de marché, lesquels revenaient de neuf en neuf jours.

—*Jour nundinal*. Jour de marché indiqué par une de ces lettres. || Pl., *nundinaux*.

NUNDINATEUR. (pr. *non-di-na-teur*). Myth. rom. Se disait de Mercure, qui présidait aux foires.

NUNDINATION. s. f. (pr. *non-di-na-ci-on*). Ant. rom. Trafic qui se faisait dans les foires nundinales.

NUNDINES. s. f. (pr. *non di-ne*). Ant. rom. Jours de marché, indiqués par les lettres nundicales.

NUNNA. s. f. (pr. *non-na*). Relat. Toile blanche de la Chine.

NUNNATION. s. f. (pr. *nun-na-ci-on*). Gramm. ar. Se dit de trois signes employés dans l'écriture arabe, pour indiquer les trois voyelles quasi-nasales, *on*, *in* et *an*. Les Arabes désignent la nunnation par le nom de *tenouin*.

NUNNESARIE ou **NUNNESIE**. s. f. (pr. *non-ne-za-ri* ou *no-ne-zi*). Bot. Petit palmier qui croît au Pérou.

NUNNIE. s. f. Mus. anc. Nom de la chanson particulière aux nourrices grecques.

NUOVO. Géogr. Montagne volcanique du royaume de Naples, au N.-O. de Pouzzoles. On dit aussi: *Monte-nuovo*. Cette montagne remplaça le lac Lucrin en 1538 par l'effet d'un tremblement de terre.

NUPÉDALES, **NUDIPÉDALE** ou **NUPILES**. s. m. Hist. relig. Nom donné à d'anciens sectaires qui prétendaient que, pour être sauvé, il fallait, comme les apôtres, marcher sans chaussure et fuir toute espèce de luxe. || S'est dit aussi d'une secte d'anabaptistes qui professaient la même croyance, et qui parurent en Moravie à la fin du XVIe siècle.

NUPHAR. s. m. Bot. Genre de la famille des nymphéacées, contenant six espèces.

NU-PROPRIÉTAIRE. s. des 2 g. Jurispr. Celui, celle qui a la nue-propriété d'une chose, c'est-à-dire la propriété du fonds sans la jouissance.

NU-PROPRIÉTÉ. s. f. Possession des choses dont un autre a l'usufruit. Pl. des *nu-propriétés*. || On écrit aussi *nue-propriété*.

NUPTIAL, ALE. adj. (pr. *nup-ci-al*, du lat. *nuptialis*, fait de *nuptiæ*, noces). Qui concerne la cérémonie des noces, qui appartient aux noces. Bénédiction nuptiale. Anneau nuptial. Les habits nuptiaux. Robe nuptiale. Chambre nuptiale. Le lit nuptial. Souiller la couche nuptiale. Le soleil, comme un époux éclatant qui sort de la chambre *nuptiale*. (Mass.) On la revêtit des habits *nuptiaux*. (La Font.)

> Le soleil, mon aïeul, favorisant mon père,
> Pour prêt [illegible] *nuptial* en fit [illegible] (Lesueur.)
>
> Ah! que du moins jamais cette Aure maritale,
> Ne souille après ma mort ma couche *nuptiale*.
> (Labaistance.)

— Fig.

> La nature a repris, au mois de ses amours,
> Sa robe *nuptiale* et ses plus frais atours. (Béranger.)

— Jurispr. *Gains nuptiaux*. Les divers avantages que se font les conjoints en considération de leur mariage. || *Gains nuptiaux* ou [illegible] proprement dits. Se disait, dans l'ancienne législation, des avantages qui avaient lieu entre époux au profit du survivant, tels étaient le douaire, le préciput, les bagues et joyaux, l'augment, le contre-augment, etc.

— Myth. Se disait des divinités qui présidaient au mariage: Jupiter, Junon, Vénus, Suada et Diane, étaient des divinités nuptiales. Quand on sacrifiait à Vénus sous ce titre, on ôtait le fiel de la victime, et on le jetait derrière l'autel, pour donner à entendre qu'il ne devait point y avoir d'aigreur ni d'amertume entre les époux.

NUQUE. s. f. (du lat. *nucula*, fait de *nux*, *nucis*, noix, ou du lat. *nucha*). Le derrière du cou, et surtout sa partie creuse immédiatement sous l'occiput. La nuque du cou. Donner à quelqu'un un coup sur la nuque. Appliquer un vésicatoire sur la nuque.

> Un Normand député pour haranguer le roi,
> Sire, dit-il tout court, sans pouvoir passer outre,
> Se frottant à la *nuque* et regardant la poutre,
> Par la [illegible] de mémoire il tombe en désarroi. (***)

— Chez le cheval, la nuque est à la partie supérieure de la tête, derrière les oreilles.

— Zool. Partie supérieure de la région postérieure du cou des mammifères et des oiseaux, celle qui est annexée à la tête.

— Entom. Partie supérieure du cou dans les insectes.

— Ichthyol. Partie de la tête qui tient à la première vertèbre du cou.

— Se prend quelquefois pour toute la tête.

> Et sans respect pour une auguste *nuque*
> Au paradis fait voler sa perruque. (Dulaurens.)

— S'est dit autrefois pour La moelle de l'épine.

NURAGE. s. m. Ant. Se dit de monuments coniques, de trente mètres de diamètre et de seize mètres de haut, qui sont très nombreux en Sardaigne. Les nurages paraissent être les tombeaux, et appartiennent à l'époque cyclopéenne ou pélasgique.

NUREMBERG. Géogr. Ville de Bavière, qui est depuis longtemps l'une des plus manufacturières de l'Allemagne. 38,000 hab.

— Hist. Cette ville a été, depuis 1417, jusqu'à la paix de Presbourg, une ville impériale libre, gouvernée par vingt-huit familles patriciennes. || *Diète de Nuremberg*. Assemblée qui eut lieu le 10 janvier 1356, et où l'empereur Charles IV publia la première partie de la bulle d'or. || *Traité de Nuremberg*. Paix signée, en 1530, entre les protestants et les catholiques allemands, sous les auspices de l'empereur Charles-Quint. || *Bataille de Nuremberg*. Victoire remportée par le général Augereau sur les Autrichiens, le 15 décembre 1800.

NUREMBERGEOIS, OISE. adj. et s. Qui est de Nuremberg. || Qui appartient à Nuremberg et à ses habitants.

NURSIE. s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes brachiures.

NUSAR. s. m. Conchyl. Espèce de donace que l'on trouve dans les sables.

NUSSHOLSTEIN. s. m. Minér. Chaux sulfatée compacte, marquée de veines grises embrouillées et parallèles, comme les veines des nœuds du bois de noyer.

NUTANT, ANTE. adj. (du lat. *nutans*). Bot. Dont le sommet s'incline légèrement vers la terre, comme la tige de la convallaire polygonée, les pédoncules du lis du Canada, les fleurs de l'aquilégie vulgaire, les ombelles du séséli pimpellinoïde.

NUTATION. s. f. (pr. *nu-ta-ci-on*, du lat. *nutatio*). Astron. Sorte de balancement de l'axe de la terre, dû à l'attraction du soleil et surtout de la lune qui lui fait décrire périodiquement une petite ellipse autour des pôles moyens. Cette perturbation de la précession des équinoxes a été reconnue par Bradley. || Mouvement apparent de neuf secondes, observé dans les étoiles fixes.

— Bot. Faculté qu'ont certaines fleurs de suivre le mouvement apparent du soleil, c'est-à-dire, de se pencher le matin à l'est, vers le milieu du jour au midi, et le soir à l'ouest.

— On a proposé de donner ce nom à l'état d'oscillation habituelle de la tête, que l'on appelle vulgairement *branlement de tête*.

— Se disait de la manière dont les Romains orgueilleux donnaient des ordres à leurs esclaves, en remuant la tête d'une certaine manière, parce qu'ils ne daignaient pas leur adresser la parole.

NUTRESCIBLE. adj. des 2 g. Qui a des qualités nutritives, qui est propre à nourrir. Omiss. des dictionn.

NUTRESCIBILITÉ. s. f. Néol. Qualité d'une chose qui est nutritive. Le son qu'on laissait dans le pain était une matière stérile, n'avait aucun caractère de *nutrescibilité*. (Le Siècle.) Omiss. des dictionn.

NUTRICAIRE. s. m. Hist. S'est dit autrefois, dans quelques villes, d'un officier qui était chargé de nourrir et d'élever les enfants trouvés.

NUTRICIER, IÈRE. adj. Phys. Qui nourrit, qui concourt à la nutrition.

— Anat. *Artères nutricières*. Celles qui s'enfoncent dans les trous des os longs pour les sustenter.

NUTRIMENT. s. m. Se disait pour Nourriture, aliment. On le trouve dans Marot.

NUTRITEUR. s. m. Se disait pour Nourrisseur, nourricier.

NUTRITIF, IVE. (du lat. *nutritius*). Qui nourrit, qui sert d'aliment. Remède nutritif et purgatif. Il y a dans cet aliment beaucoup de parties nutritives. Cette substance est fort nutritive.

— *Faculté nutritive*. Propriété par laquelle l'aliment se convertit en la substance de l'animal.

— Se dit des parties subtiles des aliments propres à la nutrition, des autres substances grossières, qui en sont séparées par l'élaboration de l'estomac.

— *Appareil nutritif*. Toutes les parties de la bouche et de l'estomac qui concourent à la nutrition. Cependant l'appareil *nutritif* s'émeut tout entier: l'estomac devient sensible; les sucs gastriques s'exaltent; les gaz intérieurs se déplacent avec bruit; la bouche se remplit de sucs, et toutes les puissances digestives sont sous les armes, comme des soldats qui n'attendent plus que le commandement pour agir. (Brill.-Savar.)

— *Vie nutritive*. La digestion, la respiration et la circulation.

NUTRITION. s. f. (pr. *nu-tri-ci-on*; du lat. *nutritio*). Physiol. Fonction naturelle par laquelle le chyle est converti en la substance de l'animal, opération vitale qui a pour résultat d'entretenir, de réparer et d'accroître les parties des corps organisés. Le règne végétal ne présente à la *nutrition* ni moins de variétés ni moins de ressources. (Brill.-Sav.)

— L'effet qui en résulte. Les parties de l'aliment qui servent à la nutrition.

— Quelquefois on emploie le mot *nutrition* dans un sens plus étendu, pour exprimer toute la série d'actions pour lesquelles s'accomplissent, dans les corps organisés, les deux mouvements continuels de composition et de décomposition. La nutrition comprend alors la digestion, l'absorption, la respiration, la circulation, et l'assimilation, qui est la nutrition proprement dite.

— Bot. Se dit des végétaux dans un sens analogue. Les véritables éléments de la nutrition des végétaux sont les pluies, les rosées, les parties nitreuses de l'air, les sels de la terre, les engrais et le soleil, qui féconde tout.

— Anc. pharm. Préparation qui consiste à mêler peu à peu différentes liqueurs, en les agitant, jusqu'à ce qu'elles aient acquis une consistance épaisse.

— Syn. comp. NUTRITION, OBÉSITÉ. Les personnes qui prennent de l'embonpoint ne sont pas nourries par cette *obésité*; c'est la masse de leurs humeurs qui s'augmente et non pas celle de leurs solides. La *nutrition* ne s'entend que des parties assimilables.

NUTRITIVITÉ. s. f. Didact. Qualité nutritive des aliments.

NUTRITUM. s. m. (pr. *nu-tri-tom*). Anc. pharm. Espèce d'onguent dessiccatif.

NUTTALITE s. f. (de *Nuttal*, savant qui l'a rapportée des Etats-Unis). Minér. Substance des Etats-Unis d'Amérique, que l'on trouve en cristaux engagés dans des calcaires spathiques.

NUYRIGUIER. s. m. Anc. cout. Celui qui nourrit, qui élève du bétail.

NUYTS. Géogr. Partie de la côte méridionale de la Nouvelle-Hollande. La terre de Nuyts, découverte en 1627 par Pierre de Nuyts, négociant hollandais, est encore peu connue.

NY. s. m. Nom de la treizième lettre de l'alphabet grec, d'après la prononciation reuchlinienne.

NYABEL. s. m. Bot. Grand arbre du Malabar, qui n'est guère connu que par son fruit, qui renferme une amande purgative.

NYÂYA. s. m. Philos. ind. Un des systèmes semi-orthodoxes de la philosophie des Hindous, fondé par Gotâma. C'est la philosophie du raisonnement, une logique compliquée de catégories et de syllogismes, mais éclairée par le spiritualisme. C'est sans doute le même système que le nyayam.

NYCHTHÉMÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., νύξ, nuit; ἡμέρα, jour). Bot. Qui n'a qu'une existence éphémère, comme l'agaric nychthémère.

— Ichthyol. Se dit de poissons qui offrent un mélange de noir et de blanc, comme le diodon nychthémère.

— Ornith. Se dit d'oiseaux qui offrent un mélange de blanc et de noir, comme le faisan nychthémère.

NYCHTHÉMÈRE. s. m. Astron. Espace de temps comprenant un jour et une nuit, ou un jour entier, c'est-à-dire vingt-quatre heures.

NYCHTHYPSOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., νύξ, nuit; ὕψος, hauteur; πτηνός, oiseau). Ornith. Qui se perche pendant la nuit. ‖ NYCHTHYPSOPTÈNES. s. f. pl. Famille d'oiseaux nocturnes et pêcheurs, qui renferme les chouettes.

NYCK. Myth. scand. Génie élémentaire. On dit quelquefois au pl. *nicken*. Les nyckens sont capricieux, malfaisants, et peuvent être comparés aux gnomes.

NYCTAGE. s. m. Hist. relig. Nom donné, au V[e] siècle, à ceux qui soutenaient que c'était un acte condamnable que de se lever la nuit pour prier. On dit aussi *nyctace* et *nyctazonte*.

NYCTAGE s. f. (du gr. νυκτός, gén. de νύξ, nuit; ἄγειν, attirer, charmer). Bot. Genre de plantes d'Amérique dont les diverses espèces ne sont ouvertes que la nuit. Les nyctages, qui sont des plantes herbacées vivaces dans leur patrie, deviennent annuelles en France. On en cultive deux espèces dans nos jardins.

NYCTAGINÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à une nyctage. ‖ NYCTAGINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre nyctage.

NYCTALME. s. m. Pathol. Maladie qui fait croire qu'on voit des fantômes pendant la nuit.

NYCTALOPE. adj. des 2 g. Zool. Se dit des animaux qui voient mieux la nuit que le jour; tels que le lièvre, les chouettes, etc.

NYCTALOPE. s. des 2 g. (du gr. νυκτός, gén. de νύξ, nuit; et ὤψ, œil). Celui ou celle qui voit mieux de nuit que de jour. Les *nyctalopes* distinguent les objets au milieu des plus épaisses ténèbres. (Richer.) Quelques *nyctalopes* perdent la vue dès que le soleil cesse de les éclairer; aucune lumière artificielle ne peut remplacer pour eux celle de l'astre du jour; d'autres, au contraire, n'aperçoivent que les objets faiblement éclairés, et ce cas est le plus commun. (Percy.)

NYCTALOPIE. s. f. Pathol. Maladie des yeux, qui fait qu'on n'y voit pas si bien le jour que la nuit. C'est une névrose de la vue, caractérisée par la faculté qu'a le malade de distinguer les objets à une faible lumière ou pendant la nuit, tandis qu'il ne peut supporter le grand jour.

— Quelques personnes prétendent que ce mot désigne une affection dans laquelle on est privé de la vue pendant la nuit. Elles le font dériver alors de νύξ, nuit; et ἀλαός, aveugle; mais sans fondement. Cette acception est une erreur grammaticale, car tous les médecins définissent la *nyctalopie*, maladie de ceux qui distinguent les objets au milieu des plus épaisses ténèbres.

NYCTALOPIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la nyctalopie.

NYCTALOPIQUE. s. m. Bot. Espèce d'agaric des environs de Paris, qui éteint presque la vue des animaux qui en mangent.

NYCTANTHE. s. m. (ét. gr., νύξ, nuit; ἄνθος, fleur, parce que ses fleurs ne s'ouvrent qu'à l'entrée de la nuit, et se ferment dès l'apparition des premiers rayons du soleil). Bot. Genre de plantes de la famille des jasminées, établi pour un arbre du Malabar.

NYCTAZONTE. s. m. Hist. relig. Nom de sectaires qui s'opposaient aux prières nocturnes.

NYCTÉE. Nom de plusieurs personnages mythologiques.

NYCTÉE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

NYCTÉIDE. Temps hér. Se dit des filles de Nyctée, Antiope et Nyctimène ou Nyctis.

NYCTÉLÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des borraginées.

NYCTÉLIE s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, qui ne contient qu'une seule espèce.

NYCTÉLIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom de Bacchus, pris des Nyctélies.

NYCTÉLIES. s. f. pl. (ét. gr., νύκτωρ, de nuit; τελέω, célébrer). Ant. Fêtes nocturnes de Bacchus, qui se célébraient sur le mont Cithéron, à la lueur des flambeaux. C'était un de ces mystères ténébreux où l'on s'abandonnait à toutes sortes de débauches. ‖ On célébrait aussi des fêtes du même nom en l'honneur de Cybèle.

NYCTÉMÉRON ou **NYCHTHÉMÉRON.** s. m. Ant. gr. Espace d'un jour et d'une nuit; temps de la rotation de la terre sur son axe.

NYCTÉRANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes, démembré du genre diosme.

NYCTÈRE. s. m. (du gr. νυκτερίς, nocturne). Mamm. Genre de chauves-souris carnassières, ayant pour type l'espèce appelée campagnol volant. Ces animaux habitent les contrées chaudes de l'ancien continent, et y établissent leur demeure dans des lieux d'où de fortes exhalaisons repoussent d'autres animaux.

NYCTÉRIBIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des pupipares, établi pour le ... u de la chauve-souris.

NYCTÉRIEN, IENNE. adj. Ornith. V. NYCTÉRIN.

NYCTÉRIN, INE. adj. (du gr. νύκτερος, nocturne). Ornith. Qui sort, qui chasse pendant la nuit. ‖ NYCTÉRINS. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des rapaces, comprenant les oiseaux de nuit.

— Se dit quelquefois de certaines chauves-souris, mais il n'est propre à aucune en particulier.

NYCTÉRION. s. m. Bot. Genre de plantes qui ont de grands rapports avec les morelles.

NYCTÉRISITION. s. f. (pr. *nic-té-ri-zi-ci-on*) Bot. Genre de plantes du Pérou, de la famille des sapotées.

NYCTIBIE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux établi pour placer l'ibijau.

NYCTICÈBE. s. m. (ét. gr., νύξ, nuit; κῆβος, singe). Mamm. Genre de mammifères de la famille des lémuriens, établi pour une seule espèce.

NYCTICÉE. s. m. Mamm. Genre de chauves-souris, renfermant un assez grand nombre d'espèces d'Amérique, d'Asie, et même de l'Europe méridionale.

NYCTICORAX. adj. m. (ét. gr., νύξ, nuit; κόραξ, corbeau). Ornith. Se dit d'un oiseau qui croasse pendant la nuit. ‖ Le héron nycticorax est ainsi appelé à cause des croassements effrayants et lugubres qu'il fait entendre pendant la nuit.

NYCTICORAX. s. m. Dans le style biblique, il désigne un oiseau de nuit. Je suis devenu comme le nycticorax dans la solitude. ‖ Ce nom, qui paraît appartenir proprement à la hulotte, a aussi été appliqué au bihoreau et à l'engoulevent.

NYCTILIES. s. f. pl. Ant. V. NYCTÉLIES.

NYCTILOPS. s. m. (ét. gr., νύξ, nuit; ὤψ, œil). Bot. Plante qui brille particulièrement pendant la nuit.

NYCTIMÈNE. Myth. Fille de Nyctée ou d'Épopée, roi de Lesbos. Elle conçut pour son père une passion incestueuse, et fut changée en hibou par Minerve. D'autres prétendent que ce fut au contraire le père de Nyctimène qui conçut pour elle une passion incestueuse, et qu'elle alla se cacher dans le fond des forêts, ce qui avec son nom aura donné lieu à la métamorphose.

NYCTIMÈRE. s. m. Astron. Révolution diurne et apparente du soleil autour de la terre, ou espace de vingt-quatre heures en y comprenant le jour et la nuit.

NYCTIMÉRIQUE. adj. des 2 g. Astron. Se dit d'une période pendant une partie de la nuit et la moitié du jour.

NYCTINOMÉ. Myth. Fils de Lycaon que Jupiter épargna quand il foudroya ses frères avec son père. Ce fut de son temps qu'arriva le déluge de Deucalion.

NYCTINOME. s. m. Mamm. Genre de chauves-souris carnassières, ayant pour type une espèce d'Égypte. Ce sont des chauves-souris hideuses, qui habitent les vieux édifices et les cavernes.

NYCTIPORE. Myth. Qui coule la nuit. Fleuve imaginaire que Lucien place dans l'île des Songes.

NYCTITANT, ANTE. Adj. Anat. On donne le nom de *membrane nyctitante* à la troisième paupière.

NYCTOBAKASE. s. f. Médec. Somnambulisme.

NYCTOBASE. s. des 2 g. Somnambule.

NYCTOGRAPHE. s. m. Phys. Appareil qui permet d'écrire sans voir les traits qu'on forme.

NYCTOGRAPHIE. s. f. Didact. Art d'écrire sans voir les traits qu'on forme.

NYCTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la nyctographie, au nyctographe.

NYCTOPHILE. s. m. Mamm. Genre de chauves-souris carnassières.

NYCTOR. Philol. Nom d'une des divinités imaginaires que Lucien, dans son Histoire véritable, attribue aux habitants de la Lune.

NYCTOSTRATÉGE. s. m. Hist. rom. Titre de certains officiers chargés de prévenir les incendies et les désordres nocturnes.

NYKOEPING. Géogr. Ville de Suède, ch.-l. de préfecture, et port sur la mer Baltique; 3,400 hab. ‖ La préfecture de ce nom a 110,000 hab.

NYLAND. Géogr. Province de la Russie, dans le grand-duché de Finlande; 225,000 hab. Ch. l. Elsingfors.

NYL-GHAUT. s. m. Mamm. Espèce d'antilope. V. NIL-GAUT.

NYMPHACÉ, ÉE. adj. (du gr. νύμφη, nymphe). Qui ressemble à une nymphe. Famille de l'ordre des élatobranches cardiacés, renfermant des espèces qui sont toutes littorales. ‖ NYMPHACÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des conchifères ténacipèdes.

NYMPHAGÈTE. adj. m. Myth. Qui poursuit les nymphes. Epithète de Neptune.

NYMPHAGOGUE. s. m. (ét. gr., νύμφη, nouvelle mariée; ἄγω, conduire). Ant. gr. Jeune homme qui conduisait la fiancée de la maison paternelle à celle de son époux. L'ami le plus intime de l'époux prenait plus particulièrement le titre de *nymphagogue*.

NYMPHAL, ALE. adj. S'est dit pour Semblable à une nymphe.

— *A la nymphale.* loc. adv. S'est dit pour A la manière d'une nymphe.

NYMPHALE. s. m. (rad. *nymphe*). Entom. Genre de papillons diurnes, renfermant un grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont indigènes.

NYMPHALIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un nymphale. ‖ NYMPHALIDES. s. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères diurnes, qui a pour type le genre nymphale.

NYMPHANTHE. s. m. (ét. gr., νύμφη, épouse; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes de la Cochinchine, de la famille des euphorbiacées.

NYMPHARINE. s. f. Minér. Sorte de pierre précieuse.

NYMPHE. s. f. (du gr. νύμφη, jeune épouse, nouvelle mariée). Myth. Chacune des divinités subalternes qui habitaient les fleuves, les fontaines, les bois, les montagnes et les prairies, et qu'on représentait sous la figure de jeunes filles. Selon les poëtes, tout l'univers était plein de ces Nymphes. Il y en avait qu'on appelait Uranies ou célestes (du gr. οὐρανός, ciel), qui gouvernaient la sphère du ciel; d'autres terrestres ou Epigies (du gr. ἐπί, sur; γῆ, terre). Celles-ci étaient subdivisées en Nymphes des eaux et Nymphes de la terre. Les Nymphes des eaux étaient divisées en plusieurs classes: les Nymphes océanides, néréides et mélies; les Nymphes des fontaines ou Naïades, Crénées, Pégées; les Nymphes des fleuves et des rivières ou les Potamides; les Nymphes des lacs et étangs ou les Limnades. Les Nymphes de la terre étaient aussi de plusieurs classes: les Nymphes des montagnes, qu'on appelait Oréades, Orestiades ou Orodemniades; les Nymphes des vallées, des bocages ou les Napées; les Nymphes des prés ou Limoniades; les Nymphes des forêts ou les Dryades et les Hamadryades. Virgile se rapproche des femmes et se familiarise avec elles en peignant le vieux Silène au milieu des *nymphes* qui le barbouillent avec des mûres. (B. de St-P.) Corydon dans son délire amoureux ne promet point de présents aux *nymphes* pour les rendre favorables à ses amours; ce sont les *nymphes* au contraire qu'il appelle pour faire des présents à Alexis. (Id.)

Écho n'est plus un son qui dans l'air retentisse,
C'est une *nymphe* en pleurs qui se plaint de Narcisse.
(BOILEAU.)

— De même que ces déesses ont différents noms suivant leurs emplois, de même les épithètes et les périphrases varient pour exprimer ces différences. ‖ Epith. Marines, humides, ondoyantes, fugitives, vagabondes, champêtres, bocagères, timides, modestes, craintives, enjouées, solitaires, jeunes, légères, charmantes. ‖ Périphr. Les filles de Nérée, pour les Néréides. Nymphes qui présidez aux sources, aux ruisseaux. D'une source vive la nymphe transparente. Les Nymphes des bois Les Nymphes des bosquets d'alentour.

— *Les Nymphes du Permesse, du Parnasse, d'Hélicon, les chastes Nymphes de Mémoire.* Les Muses. Chastes *nymphes* du Parnasse. (Boil.)

— On a ensuite donné le nom de nymphes, non-seulement à des dames illustres dont on apprenait quelque aventure, mais même jusqu'à de simples bergères et à toutes les belles personnes que les poëtes font entrer dans les sujets de leurs poëmes.

— Dans l'antiquité, Toute jeune femme un peu célèbre par sa beauté, si elle n'était point déjà parmi les héroïnes, prenait le titre de Nymphe.

— Dans quelques anciens romans, il se dit des dames de condition, à qui on donne un rang au-dessus des bergères.

— Fig. L'à-propos est la nymphe Egérie des hommes d'Etat, des généraux, de tous ceux qui ont affaire à la mobile nature de l'espèce humaine. (M[me] de Staël.)

— Poés. Jeune fille belle et bien faite. Pour avoir dit à madame qu'elle se soutenait bien à l'âge qu'a ma sœur, voilà que j'ai perdu ses bonnes grâces! Qui est-ce qui devinerait qu'on est encore *nymphe* à cinquante ans? (Mariv.)

— *Elle a une taille de nymphe.* C'est une jeune personne dont la taille est élégante et légère.

— Ce mot s'est pris en mauvaise part. L'amant aussi osa dire qu'il avait mené sa *nymphe* au bal. Du temps de Louis XV, les bourgeois appelaient particulièrement et dérisoirement les actrices de l'Opéra des *nymphes*.

— Se prend souvent en ce sens satirique, et sert à désigner des femmes galantes, des filles publiques.

Car du métier de *nymphe*, se couvrir
On n'en est plus dès le moment qu'on aime
(LA FONTAINE.)

La même nef légère et vagabonde
Portait aussi deux *nymphes*, trois dragons
(GRESSET.)

— *Nymphe potagère.* Expression burlesque, employée pour Fille des champs, jolie jardinière.

— Entom. Se dit du second état des insectes, principalement lorsque, sous cette forme, ils possèdent la faculté de se mouvoir. Les nymphes sont donc des chrysalides mobiles. Autrefois il désignait la première métamorphose.

. . . . . La *nymphe* transformée,
En chrysalide inanimée
Que voilent de sombres couleurs,
Prépare ses brillantes ailes
Et ce front paré d'étincelles
Qu'adore la reine des fleurs. (LEBRUN.)

‖ Genre d'insectes très-voisin de celui de l'hémérobe. ‖ Les nymphes des fourmis sont ce qu'on appelle vulgairement *œufs de fourmis*.

— Œufs de fourmis dont on nourrit les faisans.

— Erpét. Nom spécifique d'un bongare.

— Ornith. *Nymphe de Ternate.* Un des noms du martin pêcheur à longs brins.

— Anat. Chacune des deux productions membraneuses des parties génitales de la femme, placées en dedans des grandes lèvres; ce sont les petites lèvres de la vulve. On les appelle ainsi, parce qu'elles semblent avoir pour fonction de diriger le cours des urines, par allusion aux Nymphes de la fable, qui présidaient au cours des fontaines et des fleuves. On sait aujourd'hui que c'est une erreur, les nymphes ne servant qu'à rendre la grossesse moins pénible et l'accouchement plus facile. ‖ On a aussi employé ce mot comme synonyme de Clitoris.

— Antiq. *Heure des nymphes.* Nom que les Grecs donnaient à la cinquième heure du jour, pendant laquelle on prenait le bain.

NYMPHÉ, ÉE. Bot. V. NYMPHÉACÉ. ‖ NYMPHÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des nymphéacées, qui renferme le genre nymphéa.

NYMPHÉA ou **NÉNUPHAR** s. m. (pr. *ninféa* ou *ne-nu-far*; ét. gr. νυμφαία, fait du gr. νύμφη, nymphe. Ce nom lui fut donné d'une nymphe qu'un amour passionné pour Hercule conduisit au tombeau. Après sa mort, elle fut métamorphosée en une plante que l'on appela *nymphæa*, pour consacrer le souvenir de son infortune). Bot. Genre de plantes type de la famille des nymphées ou nymphéacées, comprenant des plantes aquatiques, dont la racine est charnue, radicante, souvent horizontale au fond des eaux; leurs feuilles sont ovales ou arrondies, échancrées en cœur, portées sur des pétioles cylindriques qui s'élèvent immédiatement de la racine jusqu'à la surface des eaux. Leurs fleurs, d'un bel aspect, blanches, roses, rouges ou bleues, jamais jaunes, s'élèvent comme les feuilles au-dessus des eaux pour nager à leur surface. Les espèces de nymphéas connus sont au nombre de vingt, dont les plus remarquables sont le nymphéa lotus, le nymphéa bleu et le nymphéa blanc ou nénuphar. Le nymphéa lotus croît en Egypte, dans le Nil et dans les ruisseaux où les eaux coulent lentement. Les Egyptiens mangent encore aujourd'hui les racines de cette plante après les avoir fait cuire. Le nymphéa bleu porte des fleurs d'un bleu clair, larges de trois à quatre pouces, peu ouvertes, d'une odeur douce et agréable, portées sur des pédoncules nombreux qui partent immédiatement de la racine, et qui s'élèvent au-dessus de la surface de l'eau. Ses fleurs durent chacune trois à quatre jours; elles s'ouvrent vers dix heures du matin et se ferment à deux heures après midi; elles ne se plongent point dans l'eau pendant la nuit. Le nymphéa bleu croît naturellement en Egypte, dans le Nil et dans les eaux; il est cultivé en France depuis 1800. Le nymphéa blanc, nommé vulgairement *lis d'eau*, *lis des étangs*, *blanc d'eau*, etc., porte de grandes feuilles orbiculaires, luisantes, épaisses, échancrées en cœur à leur base, et attachées à des pétioles qui varient de longueur selon la hauteur de l'eau; ses fleurs, portées avec élégance sur de longs pédoncules, viennent ainsi que les feuilles nager à la surface des eaux tranquilles; elles sont très-belles et d'un blanc éclatant. Si le lis est le roi des fleurs sur la terre, le nymphéa blanc ou nénuphar en est le roi sur les eaux. Le *nymphéa* lotus et le *nymphéa* bleu, originaires des climats chauds, ne pourraient pas probablement vivre dans les pièces d'eau de nos jardins paysagers, qu'autrement ils pourraient embellir de leurs magnifiques fleurs; mais, à leur défaut, le *nymphéa* blanc ornera les petits lacs et les bassins de ses jardins de ses belles corolles blanches, et il s'y fera autant remarquer que le lis au milieu des parterres. (Loisel.-Deslongch.)

NYMPHÉACÉ, ÉE. adj. Bot. qui ressemble au nénuphar ou nymphéa. ‖ NYMPHÉACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre nymphéa.

NYMPHEAU. s. m. (du gr. νύμφη, nymphe). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de trèfle d'eau.

NYMPHÉE. s. f. (du gr. νυμφαῖον, temple de nymphes, fait de νύμφη, nymphe). Archit. Lieu où il y a de l'eau, et qui est orné de statues, de vases, de bassins et de fontaines. Dans presque toutes les maisons de plaisance des anciens il y avait des nymphées, qui servaient ordinairement de bains. L'usage en est venu jusqu'à nous, et il est encore assez commun en Italie.

— Bâtiment public, où ceux qui n'avaient pas de logement commode et propre pour le festin et les cérémonies des noces venaient les faire. Les jardins étaient ordinairement ornés de grottes, de fontaines, de décorations rustiques.

NYMPHÉE. s. m. Ant. rom. Grotte naturelle ou artificielle, petit temple avec une fontaine, qui était consacré aux nymphes.

— Géogr. anc. Promontoire d'Épire sur la mer Ionienne, dans le territoire d'Apollonie. Il y avait un oracle d'Apollon, à qui il était permis de faire des questions sur toutes sortes de sujets, excepté sur la mort et le mariage.

NYMPHÉEN, ENNE. adj. (du gr. νύμφη, nymphe). Miner. Se dit des terrains et des roches dont la formation est due aux eaux douces, et dans lesquels on trouve des débris d'animaux analogues à ceux qui vivent au milieu des eaux douces.

NYMPHÉUM. s. m. (pr. *nin-fé-omm*). Ant. rom. Temple des nymphes.

NYMPHEUOMÈNE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Junon.

NYMPHIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est pourvu d'un nymphion.

NYMPHIEN, ENNE. adj. Géol. Se dit des groupes de terrains d'eau douce.

NYMPHION. s. m. Bot. Sorte de nectaire qu'on trouve dans certaines plantes. C'est une partie de la fleur qui s'étend de l'extrémité de l'ovaire vers l'enveloppe florale, qu'elle soit située au-dessous de l'ovaire libre ou au-dessous de l'ovaire adhérent.

NYMPHIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *nympha*, nymphe; *paro*, produire). Entom. Qui pond des nymphes. Se dit de certains insectes diptères, appelés par d'autres *pupipares*.

NYMPHITE. s. f. Pathol. Inflammation des nymphes.

NYMPHOÏDE. s. f. Bot. Sorte de plante. On l'appelle aussi *nympheau*.

NYMPHOLEPSIE. s. f. (ét. gr., νύμφη, nymphe; λαμβάνω, prendre). Ant. Sorte de délire dans lequel les anciens croyaient que tombait un homme qui avait vu une nymphe.

—Pathol. Sorte de mélancolie pendant laquelle on recherche la solitude des forêts.

NYMPHOLEPTE. adj. des 2 g. Ant. Se disait d'une personne attaquée de nympholepsie. ‖ Se disait en particulier de ceux qui avaient été recevoir l'inspiration des nymphes sphragitides.

NYMPHOMANE. adj. et s. f. Se dit d'une femme attaquée de nymphomanie.

NYMPHOMANIAQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la nymphomanie. Il y a des fureurs utérines ou *nymphomaniaques* chez plusieurs femelles d'animaux, comme dans les filles de Prœtus, les Messalines, etc. (Virey.)

NYMPHOMANIE. s. f. (ét. gr., νύμφη, jeune fille et clitoris; μανία, manie). Pathol. Fureur utérine, penchant irrésistible et insatiable à l'acte vénérien chez les femmes.

NYMPHON. s. m. Entom. Genre d'arachnides trachéennes, de la famille des pycnogonides.

NYMPHONIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un nymphon. ‖ NYMPHONIDES s. m. pl. Famille d'arachnides trachéennes ayant pour type le genre nymphon.

NYMPHOTOME. s. m. (ét. gr., νύμφη, nymphe; τέμνω, couper). Chir. Instrument dont on se sert pour faire une amputation quelconque aux nymphes des femmes.

NYMPHOTOMIE. s. f. (ét. gr., νύμφη, nymphe; τομή, coupe). Chir. Excision des nymphes, retranchement d'une partie des nymphes. ‖ On a aussi donné ce nom à l'amputation du clitoris.

NYMPHOTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui concerne la nymphotomie.

NYONS. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Drôme); 3,200 hab.; à 659 kilom. de Paris.

NYPA. s. m. Bot. Grand palmier qui croît dans les Indes.

NYROCA. s. m. Ornith. Espèce de canard.

NYROPHYLLE. s. m. Bot. Espèce de laurier dont on a fait un genre.

NYSA. Myth. gr. Nourrice de Bacchus.

— Géogr. anc. Nom de plusieurs villes consacrées à Bacchus ou fondées par Bacchus.

NYSÉEN, ENNE adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Nysa. ‖ Qui appartient à une ville de ce nom ou à ses habitants. ‖ *Champs nyséens*. Canton de Médie où les rois de Perse faisaient élever des chevaux renommés pour leur beauté et leur vitesse. ‖ Qui appartient à ce canton. Les chevaux nyséens étaient les meilleurs de l'Asie.

— Myth. gr. Surnom de Bacchus.

NYSÉIDES ou **NYSIADES**. adj. et s. f. pl. Myth. gr. Se dit des nymphes qui élevèrent Bacchus.

NYSSALU. s. m. Bot. Arbre de l'Inde.

NYSSANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, de la famille des amarantacées.

NYSSE ou NYSA. Géogr. anc. Ville de Cappadoce, près de l'Halys.

NYSSE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique de la famille des éléagnoïdes, renfermant six ou sept espèces.

NYSSÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une nysse. ‖ NYSSÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre nysse.

NYSSON. s. m. (du gr. νύσσειν, piquer). Entom. Genre d'insectes hyménoptères que l'on trouve sur les ombelles de la carotte.

NYSSONIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un nysson. ‖ NYSSONIENS. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères fouisseurs, ayant pour type le genre nysson.

NYSTADT. Géogr. Ville de Russie, dans la Finlande; 2,000 hab.

— Hist. *Paix de Nystadt*. Traité conclu entre Charles XII et Pierre le Grand, à l'avantage de la Russie, le 10 août 1721. La Suède céda à la Russie la Livonie, l'Esthonie, l'Ingrie et la Carélie.

NYSTAGME. s. m. (du gr. νυσταγμός, somnolence). Pathol. Clignotement spasmodique des paupières qu'éprouve une personne accablée de l'envie de dormir, et qui fait de vains efforts pour s'en abstenir. ‖ Spasme de l'œil.

NYSUS. Myth. Celui qui soigna l'éducation de Bacchus, et dont il prit le surnom de Dionysus.

NZALI. s. m. Relat. Un des gangas ou prêtres du Congo, celui qui entreprend la cure des maladies.

NZI. s. m. Relat. Un des gangas ou prêtres du Congo, celui qui impose les pénitences aux croyants qui demandent l'absolution de leurs fautes.

O, s. m. Quinzième lettre de l'alphabet, et la quatrième des voyelles. Un grand O. Un petit o. Un o majuscule, gothique. Un o bien fait, mal fait. J'ai connu une jeune personne qui faisait incessamment des *o* grands et petits, des *o* de toutes les tailles, des *o* les uns dans les autres, et toujours tracés à rebours. (J.-J. Rouss.) L'*o* donne de la majesté à tous les mots, en les rendant plus sonores. (B. de St-P.) Quant à l'*o*, je suis porté à croire qu'il doit sa forme à celle du soleil, d'autant que le son qu'il exprime est dans toutes les langues le sentiment de l'admiration. (Id.) L'*o* demande que la langue s'abaisse et que les lèvres se serrent. (Buff.)

La bouche s'arrondit lorsque l'O doit éclore...
Ce signe, de l'organe image circulaire,
Transmis sur le papier, peint l'orbe de la terre. (Pus.)

— Le son de l'*o* est le plus plein et pour ainsi dire le plus rond de tous les sons que l'homme puisse former. Il n'en est point sur lequel le volume de la voix se déploie avec plus d'étendue et de plénitude. Le cercle, image de la rondeur, pour ne pas dire la rondeur elle-même, s'offre donc naturellement ici pour désigner un pareil son, avec lequel il a tant d'analogie. Il devient en ce genre un signe parlant dont la valeur ne peut être équivoque, rien n'étant plus propre que la rondeur physique à dépeindre la rondeur morale. Mais quoique la figure de l'O atteigne son but à cet égard, et qu'il semble qu'on ne puisse rien imaginer de mieux, cependant ce n'est pas le seul rapport sous lequel on puisse l'envisager. Il en est un second plus expressif encore, et plus analogue au son qu'il désigne, c'est celui d'une boule ou d'un globe, que nous offre également la forme de ce caractère. L'esquisse d'une boule sur le papier se réduit en effet à une simple ligne circulaire qui, à la vue, se confond avec celle d'un cercle; mais cela n'empêche pas qu'on ne la distingue aisément, selon les circonstances. L'O comprend donc sous une seule forme deux symboles différents, dont l'un enchérit sur l'autre. En passant de l'état de cercle à celui de globe, il acquiert toute la perfection possible, c'est-à-dire toute la plénitude de la rondeur, et par conséquent un nouveau degré d'expression et d'énergie.

— *O* est muet dans différents mots. Ainsi dans *Laon*, *paon*, *faon*, *sœur*, *cœur*, etc., on prononce comme s'il y avait *Lan*, *pan*, *fan*, *seur*, etc.; mais dans *taon*, *Saint-Laon*, c'est l'*a* qu'on élide; on prononce *ton*, Saint-*Lon*.

— L'*o*, dans ses variations, offre beaucoup d'analogie avec l'*a* de même que cette voyelle, il prend deux inflexions différentes : l'une forte ou grave, comme dans *pot*, *pose*, *chose*, *côte*; l'autre douce, comme dans *or*, *hors*, *bord*, *force*.

— On le trouve répété jusqu'à trois et quatre fois dans le même mot, sans que cette répétition blesse en rien l'oreille, comme on le voit dans *économe*, *astronome*, *monopole*, *protocole*, *horoscope*, *monocorde*, *monotone*, *orthodoxe*.

— L'*ô* marqué de l'accent circonflexe est toujours grave : *côte*, *hôte*, *apôtre*, *le nôtre*, *le vôtre*, *Ancône*, *trône*, *cône*, *prône*, *Rhône*, *Saône*, *Brantôme*, *la Drôme*, *dôme*, *fantôme*, *Jérôme*, *symptôme*, *tôle*, *contrôle*, etc. ‖ Il n'y a d'excepté de cette règle que *aumône*, *hôtel*, *hôtellerie*, *rôti*, *prévôtal*, *hôpital*, *Pentecôte*, et leurs dérivés. L'inattention des orthographistes a laissé sur l'*o* aigu de ces mots le signe de la gravité.

— L'*o* sans accent est grave à la fin des mots, pourvu qu'aucune consonne ne se fasse entendre à la suite; tels sont *écho*, *duo*, *numéro*, *loto*, *domino*, *Jéricho*, *croc*, *escroc*, *sirop*, *galop*, *abricot*, *lot*, *pot*, qu'il faut lire *ekô*, *du-ô*, *numérô*, etc. On excepte *trop*, qui se prononce avec l'*o* doux, bien que le *p* ne se fasse sentir qu'à la liaison.

— Il est également grave dans tous les noms en *os*, que le *s* final se fasse ou ne se fasse pas sentir, comme dans *dos*, *gros*, *os*, *repos*, *Albinos*, *Délos*, *pathos*, *Patmos*, *Samos*, *Andros*, *Paros*, *Minos*, *rhinocéros*, etc. ‖ Les dérivés suivent la même prononciation : *grossier*, *dossier*, *adosser*, *reposer*, *désosser*. ‖ On excepte cependant *ossifier*, *ossification*, *osseux*, *osselet*.

— Le langage à la mode, dit Mme Sophie Dupuis, altère chaque jour quelques-unes de nos voyelles graves, elles ne sont pourtant pas en assez grande quantité pour qu'il soit permis d'en diminuer le nombre. C'est ainsi, par exemple, que beaucoup de personnes s'habituent à prononcer avec l'*o* doux : *mérinos*, *rhinocéros*, *dôme*, *drôle*, *je pose*, etc., altération qui s'étendra plus tard, si l'on n'y fait attention, à tous les mots de la même terminaison; mais une oreille délicate et musicienne réclamera toujours contre de pareilles atteintes portées à la variété de nos sons.

— L'*o* est grave dans les mots terminés en *ose*, *oser*, *osier*, *osion*, *otion*, *osité*, tels que *chose*, *alose*, *glose*, *couperose*, *pose*, *prose*, *rose*, *rosier*, *oser*, *poser*, *imposer*, *gosier*, *osier*, *explosion*, *émotion*, *dévotion*, *animosité*, *curiosité*, *sinuosité*, etc. ‖ Les analogues *oseille*, *groseille*, *groseillier*, *rosée*, suivent la même prononciation, ainsi que les dérivés des terminaisons *ose*, *oser*, *osier*, pourvu que le *s* doux s'y retrouve, excepté *prosaïque*.

— L'*o* prend l'intonation douce ou ordinaire lorsqu'il est placé devant la lettre *r*, comme dans *or*, *hormis*, *horloge*, *horoscope*, *dorer*, *forger*, *mort*, *mortel*, *fortune*, etc.

— L'*o* est également doux lorsqu'il est suivi d'une consonne finale articulée autre que le *s*, tels sont *mol*, *bémol*, *fol*, *roc*, *Espagnol*, *Job*, *Médoc*, *Languedoc*, *dot*, et leurs dérivés.

— Enfin l'*o* est doux dans les dérivés de *numéro*, *croc*, *escroc*, *sirop*, *galop*, *abricot*, *sot*, *pot*, etc., tels que *numéroter*, *escroquer*, *galoper*, *abricotier*, *sotte*, *sottise*, *poterie*, etc.

— Il en est de même quand l'*o* est appuyé sur une consonne articulée, soit médiale, soit finale, comme dans *coction*, *décoction*, *adoption*, etc. D'après ce principe, les composés *pot-au-feu*, *pot-au-lait*, *pot-à-l'eau*, *croc-en-jambe*, et tous les composés du même genre, prennent l'*o* doux.

— L'*o* suivi de l'*a* est toujours doux, et forme à lui seul une syllabe entière, comme dans *boa*, *Goa*, *cloaque*, *coaguler*, *croasser*, *coasser*, *coalition*, *Croatie*, etc.

— L'*o* suivi d'un *e* sonore est également doux, comme dans *Siloé*, *Noé*, *Arsinoé*, *poésie*, *moelle*, *moellon*, *Noël*, *Bohême*, *Bohémien*, etc. ‖ Dans les composés *coéternel*, *cohéritier*, *incohérent*, *cohésion*, *co* conserve toute sa durée, et se prononce *co-héritier*, *inco-hérent*, etc.

— Dans la double lettre *œ*, l'*o* perd entièrement son intonation, l'*e* seul se fait entendre ou se lie à la voyelle suivante pour former un son dérivé, comme dans *Œdipe*, *Œta*, *chœur*, *bœuf*, *œuf*, *nœud*, *sœur*, *cœur*, etc., qui se prononcent *Édipe*, *Éta*, *keur*, *beuf*, etc.

— *Oi* se prononce *oè* dans tous les mots où *oi* se trouve suivi d'une syllabe sonore ou d'une syllabe sourde médiate, tels que *boisé*, *broyer*, *cloîtrer*, *j'accroîtrai*, *il accroîtra*, *noyer*, *noyau*, *poireau*, *poirier*, *poivrier*, *paroissien*, *moineau*, *oiseau*, *oiseleur*, *roitelet*, *voisinage*..

— *Oi* se prononce *oua* toutes les fois que *oi* est placé à la fin des mots, ou appuyé sur une syllabe sourde finale, comme dans *roi*, *loi*, *foi*, *quoi*, *oie*, *soie*, *exploit loir*, *Loire*, *cloître*, *bourgeois*, *bourgeoise*, *Ambroise*, *noise*, *framboise*, etc.

— *Oi* se prononce *ouâ* dans fort peu de mots; ce sont *bois*, *mois*, *pois*, *poids*, *poix*, *noix*, *noisette*, *noisetier*, *empois*, *trois*, *troisième*, *Iroquois*, *Troie*, *Troyes*.

— *Oin* se prononce *ouin* dans *besoin*, *coin*, *foin*, *poing*, *point*, *moins*, *témoin*, etc.

— Deux o placés à la suite l'un de l'autre forment ordinairement deux syllabes, comme dans *zoologie*, *zoolatrie*, *épiloon*, etc.

— *Ou* forme diphthongue avec la voyelle suivante, comme dans *avouer*, *douer*, *jouer*, *louer*, *oui*, *jouir*, *Louis*, *Louise*, etc.

— *Ou* forme une syllabe entière dans *brouée*, *brouet*, *brouette*, *promesse*, *clouer*, *trouer*, *éblouir*, etc.

— *Ou* dans *ouï* se prolonge également, et se prononce comme après un diphthongue consonne : *nous louïons*, *vous louïez*, *que nous louïons*, *que vous louïez*. *Nous jouïons*, *vous jouïez*, *que nous jouïons*, *que vous jouïez*. *Nous nouïons*, *vous nouïez*.

— Le tréma placé sur l'*u* le détache de l'*o*, comme dans *Alcinoüs*, *Antinoüs*, qu'on prononce *Alcino-uce*, *Antino-uce*.

— En passant du latin en français, l'*o* a subi bien des modifications : il s'est changé en *eu*, comme dans *meule*, venant du latin *mola*; dans *peuple* de *populus*; *neuf* de *novus*. Il s'est aussi changé en *u*, comme dans *humain*, dérivé de *homo*, *cuir* de *corium*, etc., etc. Il se change aussi quelquefois en *ou*, comme dans *mouvoir*, dérivé de *movere*, etc.

— O chez les anciens était l'emblème de l'éternité.

Je suis de l'Eternel la figure et l'emblème :
Mortels, que serait-il sans mon pouvoir suprême?
Rien; le monde sans moi n'aurait plus de soutien.
Je suis utile à tout sans être propre à rien. (***)

— O comme lettre numérale avec l'accent dessus valait chez les Grecs 70, avec l'accent dessous 70,000. Chez les Romains, il valait 11; avec une ligne dessus 11,000.

— O mis placé devant un nom de famille irlandaise est une particule nobiliaire, une marque de noblesse, O'Connel, O'Néal, O'Carpen, etc. On l'a dérivé de of, qui serait la particule de ces familles nobles, mais il se rencontre aussi en tête de divers noms plébéiens.

— Admin. On l'emploie aussi comme signe de classement d'ordre, pour marquer le quinzième objet d'une série. Ce volume appartient à l'o, à la série o.

— Anc. prat. Il signifiait Avec. On disait O *intimation*, avec intimation.

— Architect. Rose ou fenêtre circulaire qui se trouve au-dessus du portail des anciennes églises.

— Chronol. Dans les calendriers de l'année républicaine. Huitième jour de la décade.

— Comm. O est mis pour ouvert *C/O*, Compte ouvert.

— Se dit pour Cent. Cinq pour cent se met ainsi, 5 p. 0/0

— Géogr. Abréviation d'*ouest*. S.-O., *sud-ouest*; N.-O., *nord-ouest*.

— Liturg. Nom donné à sept ou neuf antiennes chantées par l'Église romaine pendant l'Avent, sept ou neuf jours avant Noël; appelées ainsi de ce qu'elles commencent toutes par l'exclamation O.

— Math. Caractère ou figure numérique qu'on appelle zéro. Il faut deux 0 après cinq pour faire 500.

— Prov. et fig. *C'est un o en chiffres*. Se dit d'un homme qu'on regarde comme inutile, qui n'est propre à rien. On l'exprime plutôt en lettres, et l'on dit c'est un zéro, c'est un vrai *zéro*. Quant à la question de savoir si l'on doit dire c'est un *zéro en chiffres*, ou c'est un *zéro sans chiffres*, ou bien comme le prétend M. Lamartine, un *zéro de chiffre*. V. ZÉRO.

— Math. Un petit o placé après un chiffre et au-dessus de la ligne signifie degré, en parlant d'une échelle ou d'un cercle. *Il a gelé aujourd'hui à* 15°. A quinze degrés.

— Monn. Marque des monnaies frappées à Riom.

— Mus. anc. Dans la musique ancienne, cette lettre est ce qu'on appelait Temps parfait. Le temps parfait se marquait quelquefois par un O simple, quelquefois pointé en dedans. (Castil-Blaze.)

— Prov. *Rond comme l'o du Giotto*. Se dit d'une figure parfaitement ronde.

Ô. Interjection qui sert à marquer diverses passions, divers mouvements de l'âme. Il est toujours surmonté de l'accent circonflexe; mais il ne prend jamais immédiatement après lui le signe interjectif.

— S'emploie surtout devant le vocatif, et il sert à exprimer le cri de l'exclamation. O mon fils!

— Exprime un sentiment d'admiration, de surprise. O mère! O femme! O reine! O résolution étonnante! O membres tendres et délicats, si souvent couchés sur la dure! (Boss.)

— Exprime la satisfaction, la joie O richesse vraiment précieuse! O mon fils! O ma joie! O jour heureux pour moi! O d'un État penchant l'inespéré secours! (Corn.)

— Exprime un sentiment d'effroi. O nuit effroyable! O terreur! O trahison! O jour affreux! hélas! tout fut englouti. (B. de St-P.)

O terrible ouragan, suspendez vos fureurs.
O campagne déserte! *ô* théâtre d'horreurs!
Ce que d'un père adoré l'univers est l'ouvrage!
Il chérit ses enfants et voilà leur partage. (St-Lambert.)

— Exprime un sentiment de douleur, de regret. O siècle! O temps! O mœurs! Mais *ô* coup funeste pour la princesse Anne! la pieuse abbesse mourut dans ce beau travail. (Boss.) *O* tristesse! *ô* regrets! *ô* jours de mon enfance! (Bertin.)

O sommets du Taygète, *ô* rives du Pénée,
De la sombre Tempé, vallons silencieux,
O campagnes d'Athènes, *ô* Grèce infortunée,
Où sont pour t'affranchir tes guerriers et tes dieux?
(C. Delavigne.)

— Exprime un désir, un vœu. O si je pouvais, etc. O que ne suis-je son maître. O fille plus belle que le premier songe de l'époux! *ô* ma bien-aimée! ose suivre mes pas. (Chateaubriand.) *O* vérité! *ô* lumière! *ô* vie! quand vous verrai-je? (Boss.)

O que le ciel, soigneux de notre poésie,
Grand roi, ne nous fit-il plus voisins de l'Asie.
(Boileau.)

— Exprime le reproche *O* le malheureux, d'avoir fait une si méchante action. (Boss.)

— On le trouve quelquefois répété. *O, ô, ô*, oh! étourdi que je suis! (Beaumarch.) *O, ô*, oh! ave de moi! (Id.) A, a, *ô*, oh! damné brutal. (Id.)

— Peut être suivi de *ça*.

O ça! je suis ravi de vous voir tous ensemble
Parlons de bonne foi sur ce qui nous rassemble.
(Boursault.)

— Syn. comp. ô! oh! Ces deux interjections marquent également un sentiment d'admiration, d'exaltation; mais *ô*, plus grave, tient à une émotion plus profonde; il sert aussi dans l'apostrophe oratoire. Tous les lexicographes, les grammairiens et les typographes semblent confondre et emploient indistinctement *ô* et *oh*.

— Mar. Signal donné par plusieurs marins, de faire effort ensemble. O! saille! O! hisse, etc.

OADITES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de l'Arabie Heureuse, sur les bords du golfe Arabique et au pied des monts Cossanites.

OAH. Exclamation. On écoute attentivement l'orateur, chacune de ses pauses est accueillie par le cri d'applaudissement *oah! oah!* (Chateaub.) Omiss. des dictionn.

— S'emploie substantiv. A l'instant le grand prêtre pousse l'*oah* sacré, le feu jaillit du bois échauffé par le frottement, la mèche soufrée s'allume. (Chateaub.)

OAHOU. Géogr. La plus belle et la plus productive des îles Sandwich.

OANNÈS ou **OAN.** (littér. *étranger*). Myth. Une des principales divinités des Assyriens; c'était un monstre moitié homme, moitié poisson, qui habitait la mer Rouge.

OARISTE. s. m. (du gr. ὀαριστής, qui converse). Littér. anc. Dialogue entre le mari et la femme. On l'applique à l'entretien d'Hector et d'Andromaque, au sixième livre de l'Iliade. || Idylle de Théocrite.

OARTHROCACE. s. f. Anat. Inflammation des surfaces articulaires scapulo-humérales.

OASIS. s. f. (pr. o-a-ziss; de l'égypt. *ouasoi*, toit, habitation). Espace orné de végétation au milieu d'un désert. Semées çà et là dans ces vastes solitudes, dans ces mers de sable de l'Afrique et de l'Asie, comme des îles au milieu de l'Océan, les oasis apportent quelque douceur aux voyageurs qui s'y hasardent, et permettent à la vie de circuler dans ces lieux frappés de mort. On comptait cinq principales oasis; la grande oasis, connue des Égyptiens sous les noms de *El-ouâh el-Kebyr* ou *El-ouâh el-Khargeh*; l'oasis du milieu, la petite oasis, l'oasis d'Ammon ou de Syouâh, et l'oasis de Touât. On voit dans la petite *oasis* une fontaine qui a la propriété de teindre en noir la laine blanche ou fauve dans l'espace de trente-six heures. (A. Desmonc.) Les *oasis* de l'immense Sahara sont la plupart en rapport avec son étendue. (Id.) Ces *oasis* sont des parties de désert où l'on trouve un peu de végétation. Ce sont comme des îles dans une mer de sable. (Napoléon.)

. . . . . S'il pouvait. . . .
Respirer un instant l'abri délicieux
De l'*oasis* d'Hellé que dévorent ses yeux. (Barthél.)

Mais la belle *oasis*, comme une île sacrée,
Aux esclaves du Nil interdit son entrée. (Id.)

— Fig. Tout lieu où l'on se repose après quelque agitation violente, ou après de grands et de longs malheurs.

OASITE. adj. m. Géogr. anc. Se dit de deux nomes égyptiens, formés, l'un de la grande oasis, l'autre de celle d'Ammon. Nome oasite.

OAXACA. Géogr. Ville de l'Amérique du Nord, capitale de l'État d'Oaxaca, sur le Rio-Verde; 24,000 hab. || Un des États de la Confédération mexicaine; 600,000 hab.

OB. Particule inséparable, venant du latin *ob*, qui signifie *devant*, et qui ajoute au mot qu'elle sert à former une idée de position en face; tel est le mot *objet*, chose jeté devant; ainsi qu'*objection*, *obstacle*. *Ob* se change en *oc*, *of*, *op*, suivant la consonne qui commence le radical: *occasion*, *offusquer*, *opposer*, etc.

OBAN ou **OBANG.** s. m. Lingot d'or d'un poids déterminé au titre de 22 carats, servant de monnaie au Japon, et valant 151 livres tournois ou 89 fr. 98 cent.

OBARASSON. s. m. Relat. Jeûne absolu chez les Indiens.

OBBA. s. m. Sorte de vase dont se servaient les anciens dans les repas funèbres.

OBCLAVÉ. adj. des 2 g. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *clava*, massue). Bot. Qui a la forme d'une massue renversée. Partie de plante obclavée.

OBCOMPRIMÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *compressus*, comprimé). Bot. Se dit de l'ovaire et des graines des synanthérées, quand leur plus grand diamètre est de droite à gauche.

OBCONIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *conicus*, conique). Bot. et entom. Qui a la forme d'un cône renversé, ou dont le sommet est tourné en bas. Ovaire, fruit obconique. Involucre obconique.

OBCORDÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ob* à l'envers; *cor*, cœur). Bot. Qui a la forme d'un cœur renversé, ou dont l'échancrure est tournée en haut.

OBCORDIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *cor*, cœur; *forma*, forme). Bot. Qui a la figure d'un cœur renversé. Folicles obcordiformes. Les capsules de la véronique officinale sont obcordiformes. Les silicules de la bourse à pasteur sont aussi obcordiformes.

OBCRÉNELÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *crena*, entaille). Bot. Dont le bord est découpé en petits angles saillants. Feuilles obcrénelées. Légumes obcrénelés.

OBCURRENT, ENTE. (ét. lat. *ob*, à l'envers; *curro*, courir). Bot. Se dit des cloisons partielles d'un fruit, lorsqu'elles concourent par leur rapprochement à diviser la cavité péricarpienne en plusieurs loges. C'est ce qu'on observe dans les liliacées, dans les convolvulacées, etc.

OBÉ. s. f. Ant. gr. Subdivision des tribus d'Athènes. Tribu composée de six obes.

OBÉANCIER. s. m. Hist. ecclés. Titre du premier dignitaire du chapitre de Saint-Just, à Lyon.

OBED. Un des aïeux de Jésus-Christ selon la chair; fils de Booz et de Ruth, naquit vers l'an 275 av. J.-C. || OBED-EDOM. Lévite chez qui David mit en dépôt l'arche d'alliance.

OBÉDIENCE. s. f. (pr. o-bé-di-an-ce; du lat. *obedientia*, fait de *obedire*, obéir). Jurispr. Soumission à un supérieur ecclésiastique. || L'autorité de ce supérieur.

— Espèce de démissoire que donnait le supérieur ecclésiastique aux religieux qui voyageaient ou allaient demeurer dans une autre maison.

— Maisons religieuses inférieures aux maisons principales, dont elles dépendaient, et qui en étaient éloignées.

— Emploi particulier qu'un religieux ou une religieuse a dans son couvent.

— *Ambassadeur d'obédience*. Celui qu'un roi expédie au pape pour l'assurer de son obéissance filiale.

— *Pays d'obédience*. Provinces du royaume qui n'étaient pas comprises dans le concordat intervenu entre François Ier et Léon X. || Dans les temps de schisme où il y avait deux papes à la fois, Pays qui reconnaissait l'un ou l'autre pape. L'obédience d'Urbain. L'obédience de Clément.

— Comm. relig. *Prêtres, frères d'obédience*. Membres de la quatrième des cinq classes de l'ordre de Malte.

OBÉDIENCIER. s. m. Religieux qui, par ordre de son supérieur, dessert un bénéfice dont il n'est pas titulaire.

OBÉDIENTIEL, ELLE. adj. Qui est relatif à l'obédience.

OBÉDIENTIEL. s. m. Hist. ecclés. Officier chargé de faire des distributions aux chanoines.

OBÉI, IE. part. pass. du v. Obéir. S'empl. adjectiv. Le gouvernement est *obéi* plutôt que secondé. (B. Const.) Vous êtes mal *obéie*, madame, et voici quelqu'un qui vous demande. (Dancourt.) Il est *obéi* sans contradiction, et il règne heureux. (Volt.) Elle commande, et elle est *obéie* plus promptement que ne serait un monarque, parce que l'intérêt est le plus grand monarque de la terre. (Montesq.)

— *Obéi par*. Malheur aux souverains *obéis* par devoir! (Letranc.)

Homme, si tu prétends être *obéi* par l'homme,
Obéis toi-même à des lois. (Nivern.)

OBÉID-ALLAH-EL-MAHDI (Abou-Mohammed). Fondateur de la dynastie des califes fatimides, que leurs adversaires ont aussi appelée d'après lui, dynastie des *Obéidides*, né l'an 882 de J.-C., arrière petit-fils de Fatimeh, fille du prophète; mourut l'an de J.-C. 934.

OBÉIDIDES. s. m. pl. Descendants d'Obéid, qui prirent aussi le nom d'Alydes et d'Ismaélides.

OBÉIR. v. n. 1re conj. (du lat. *obedire*, fait de *ob*, part. insép.; *audire*, écouter). Se soumettre. Obéir à quelqu'un. Obéir aux ordres de quelqu'un. Si j'*obéis*, pourquoi ne punit-elle, si je refuse, que fera-t-elle de pis? (J.-J. Rouss.) Mieux vaut céder à sa famille que d'*obéir* à ses valets. (Gutting.) L'animal sauvage, n'*obéissant* qu'à la nature, ne connaît d'autres lois que celles du besoin et de la liberté. (Buff.)

. Ne rougissez point le sang des Ottomans,
Ne doit point en esclave *obéir* aux tyrans. (Rac.)

— Céder, faire ce qu'une chose contraint de faire. Obéir à la force, à la violence. Obéir à la loi du maître. Obéir aux passions. Il faut que les passions obéissent à la raison. Le prince *obéit* à la décision d'un sage religieux. (Boss.) Tout citoyen doit *obéir* aux lois. (B. de St-P.) Le peuple est heureux quand tout le monde *obéit* aux lois (Max. lat.) Il semble consulter ses désirs, et *obéissant* toujours aux impressions qu'il en reçoit, il se précipite, se modère ou s'arrête. (Buff.)

— Il se dit quelquefois impérativement par colère à une personne inférieure. Madame, je le veux et je vous le commande; *obéissez*. (Rac.)

— Être assujéti sous la domination d'un prince, d'un État. Écoutez la prophétie; je veux que ces peuples lui *obéissent*, et qu'ils *obéissent* encore à son fils. (Boss.)

— Absol. La force de celui qui commande n'est que la force de celui qui *obéit*. (Boiste.) La religion, si nécessaire à ceux qui *obéissent*, l'est encore plus à ceux qui commandent. (Boss.)

Dès qu'il faut *obéir*, le parti le plus sage
Est de savoir se faire un heureux esclavage. (Cass.)

— *Se faire obéir*. Faire qu'on soit obéi. Savoir se faire obéir. Oswald apparaissant au milieu de ces créatures, toutes dégradées par la souffrance et la maladie, produisit un si grand effet qu'il s'en fit *obéir* sans résistance. (Mme de Staël.)

— Se laisser gouverner, diriger facilement. Ce cheval obéit bien à son maître. Ce cheval obéit à l'éperon.

Ces superbes coursiers qu'on voyait autrefois
Pleins d'une ardeur si noble *obéir* à sa voix. (Rac.)

— Céder, plier. Se dit en parlant des choses inanimées. Le fil de fer obéit sous le marteau. Le fer *obéit*, l'acier n'*obéit* pas (Boiste.) L'air encore plus léger que l'eau, *obéit* aussi à un plus grand nombre de puissances. (Buff.)

— S'est dit pour Entendre. Mamie, ne savez-vous pas bien comment j'ai tant affaire que je ne sais auquel *obéir*? (Quinze Joies du mar.)

— Jeux. Fournir la couleur demandée. Ce joueur obéit. Se dit à plusieurs jeux de cartes.

— S'OBÉIR. v. pron. Obéir à soi. Lorsque les suffrages du peuple font les lois, chacun croit s'*obéir*. (Boiste.)

— Prov. *Pour savoir bien commander, il faut savoir obéir*.

OBÉISSAMMENT. adv. S'est dit pour Avec obéissance.

OBÉISSANCE. s. f. (du lat. *obedientia*, fait de *obedire*, obéir). Action de celui qui obéit. Grande obéissance. Humble obéissance. Prompte, parfaite obéissance.

. . . . . Si cette *obéissance*
Paraît digne à vos yeux d'une autre récompense
(Racine.)

— Soumission, habitude d'obéir. Obéissance passive. Obéissance aveugle, servile, filiale, extrême. Être d'une grande obéissance. Aimer l'obéissance. L'obéissance d'un enfant. L'*obéissance* aux volontés d'un chef absolu assimile l'homme à la brute. (Toulotte.) Il faut se plier d'abord à la plus parfaite *obéissance*. (J.-J. Rouss.) Le devoir d'une fille est dans l'*obéissance*. (Corn.) Une éducation austère prépare les deux sexes à une *obéissance* aveugle aux lois de la société. (Malte-Brun.) Elle a répandu les honneurs sur les grands, sans les dispenser de l'*obéissance*. (Terrasson.) L'Académie m'a demandé une relation exacte, et mon *obéissance* à ses ordres sera mon excuse envers vous. (Castel.) Je n'exige d'*obéissance* aveugle que dans le militaire. (Napol.)

— Dans le même sens, se dit aussi en parlant des animaux. L'obéissance d'un chien, d'un cheval. Qui aurait pu soumettre à l'homme tant d'animaux qui n'avaient pas besoin de lui, qui le surpassaient en ruses, en légèreté, en force, si la main qui, malgré sa chute, le destinait encore à l'empire, n'avait abaissé leurs têtes à l'*obéissance*. (B. de St-P.)

— Domination, autorité. Se dit en parlant des princes. Être, vivre sous l'obéissance d'un prince. Être rangé sous l'obéissance de tel prince. Se soustraire à son obéissance. Rentrer sous l'obéissance, dans l'obéissance d'un prince. L'Égypte ramenée à son *obéissance*. (Rac.)

— Fig. Dans le même sens. Il faut captiver tout entendement sous l'*obéissance* de la foi. (Boss.)

— *Prêter obéissance à un prince*. Se soumettre solennellement à sa domination.

— Autorité légale des parents sur leurs enfants. Être sous l'obéissance de père et mère. N'être plus sous l'obéissance paternelle.

— *A l'obéissance de*. Racine a dit :

Créon, la reine ici commande en mon absence;
Disposez tout le monde à son *obéissance*.

Il fallait *à lui obéir ou à l'obéissance qu'on lui doit*. L'*obéissance de quelqu'un* s'entend de sa soumission envers un autre: l'obéissance d'un fils envers son père; et non du droit que quel qu'un a d'exiger cette soumission. (Noël.)

— *Avoir obéissance*. S'est dit pour Avoir autorité.

— Prov. anc. en t. de dévotion. *Patience et obéissance valent mieux que sacrifice*. Rien ne plaît à Dieu autant qu'une entière soumission à ses volontés.

— Syn. comp. OBÉISSANCE. SOUMISSION. L'*obéissance* marque particulièrement l'habitude d'obéir aux ordres, aux commandements à mesure qu'ils sont donnés; la *soumission* marque une disposition générale et permanente à se conformer à toutes les volontés.

OBÉISSANT. part. prés. invar. du v. Obéir. Des enfants obéissant à leur mère. Ces jeunes gens ont fait preuve de soumission, obéissant aux ordres des autorités. Tous les globes, *obéissant* aux lois éternelles de la gravitation, roulent d'un cours régulier dans les vastes champs de l'air. (Besch.)

OBÉISSANT, ANTE. adj. Qui est soumis. Personne obéissante. Des enfants obéissants. Des serviteurs obéissants. Sujets obéissants. Le sultan, plus absolu qu'aucun prince ne le fut jamais, n'a plus que des esclaves *obéissants*. (Lamart.) Les vérités qui sont propres à rendre les hommes doux, humains, soumis aux lois, *obéissants* au prince, intéressent l'État et viennent évidemment de Dieu. (Volt.)

Je saurai s'il le faut, victime obéissante,
Tendre au fer de Calchas une tête innocente. (Rac.)

— Par extens. Peuple obéissant. Nation obéissante. Ville obéissante. Un peuple *obéissant* vous attend à genoux. (Rac.) La nation française est essentiellement *obéissante* aux lois. (Boiste.)

Sous un roi bienfaisant, parcourant cette ville,
Obéissante, heureuse, agissante et tranquille. (Volt.)

— Se dit aussi dans le même sens en parlant des animaux. Un chien, un cheval obéissant. Animal obéissant. L'éléphant une fois dompté devient le plus doux et le plus *obéissant* de tous les animaux. (Buff.)

— Fig. Se dit des choses morales. Rendre ses passions obéissantes à la raison.

— Souple, pliant, qui cède facilement. Cuir obéissant. Bois obéissant. Le bois obéissant de

l'osier sert à faire beaucoup d'ouvrages de vannerie.

Et tandis qu'au fuseau la laine *obéissante*
Suit une main légère, une main plus pesante
Frappe à coups redoublés l'enclume qui gémit. (L. Rac.)

— En parlant de la mer, des eaux, des vagues, etc. La mer obéissante. Les flots obéissants,

Bientôt l'heureux reflux des mers *obéissantes*
Apportera vers lui leurs dépouilles flottantes. (Volt.)

L'air s'élève à son gré les eaux *obéissantes*
Du tronc de ses rameaux contraint les cimes des plantes. (Delille.)

— *Obéissant envers, obéissant pour.* Des enfants obéissants envers leurs maîtres.

Qui volent sur nous, aussi prompts que les vents,
Sur ces monstres ailés, pour eux obéissants. (Volt.)

— Gramm. or. *Verbes soumis* ou *obeissants*. V. verbe.

— S'est dit substant. pour Celui qui obéit, qui est soumis. Grande moisson l'*obeissant* recueille. (Anc. prov.)

— Hist. relig. Membre d'une secte qui obéissait aveuglément à ses chefs.

OBÉJACE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, comprenant l'obéjace vulgaire et l'obéjace des bois, plantes herbacées qui croissent aux environs de Paris et fleurissent en été.

OBÈLE. s. m. (du gr. ὀβελός, broche). Bibliogr. Signe en forme de broche, employé dans les anciens manuscrits pour indiquer une répétition, une surabondance de mots.

— Art dram. Précédé de la *diple*, l'obèle signifie Changement de période.

— *Obèle ponctué* (÷ ou ∸). Signe indiquant le doute si l'on doit ôter ou laisser le passage ainsi marqué. ‖ *Obèle surmonté de deux points* (∸). Signe qui indique une transposition. ‖ *Obèle et astérisque* (—*). Signe indiquant un vers déplacé.

OBÉLIAPHORE. s. m. (du gr. ὀβελιαφορός, fait de ὀβελίας, obélias, φορός, porteur). Ant. gr. Celui qui, dans les fêtes de Bacchus, portait les obélias.

OBÉLIAS. s. m. (du gr. ὀβελίας, fait de ὀβελός, broche). Ant. gr. Pain rôti à la broche, avec lequel on faisait des offrandes à Bacchus.

OBÉLIE. s. f. (du gr. ὀβελός, flèche). Zooph. Genre de méduses comprenant une petite espèce, l'obélie sphérulire, qui a été observée sur les côtes de la Hollande.

OBÉLISCAIRE. s. f. (du lat. *obeliscaria*, fait de *obeliscus*, obélisque). Bot. Genre de plantes synanthérées, du pays des Illinois, dans l'Amérique septentrionale, dont une espèce est cultivée au Jardin du roi.

OBÉLISCAL, ALE. adj. Qui appartient, qui ressemble à l'obélisque. Colonne obéliscale.

OBÉLISCOLYCHNE. s. m. (du gr. ὀβελισκολύχνιος, fait de ὀβελίσκος, obélisque; et de λύχνος, lampe, lanterne). Ant. gr. Lanterne ou torche supportée par une hampe ou par une pointe de fer.

— Selon Rabelais, Phare en forme d'obélisque qui se trouvait dans les ports.

OBÉLISCOTHÈCA. s. f. (ét. gr., ὀβελίσκος, obélisque, θήκη, boîte). Bot. Genre de plantes composées, réuni au genre rudbeckie.

OBÉLISMÈNE. adj. des 2 g. (du gr. ὀβελισμός, fait de ὀβελός, broche). Paléogr. Qui ressemble à un obèle, qui est accompagné d'un obèle. ‖ *Diple obelismene* (> —). Signe indiquant un repos après une période; il était employé dans les pièces de théâtre. ‖ *Diple obelismene verse* (— <). Signe qui, dans les chœurs des pièces de théâtre, sépare la strophe de l'antistrophe.

OBÉLISQUE. s. m. (du gr. ὀβελίσκος, obélisque, fait de ὀβελός, broche, alène). Archit. égypt. Espèce de pyramide élancée, de colonne carrée, dont les pans sont coupés en forme d'aiguille, et qui se termine en pointe. Ce sont des monuments à la fois historiques et religieux, ainsi que le prouvent les hiéroglyphes inscrits sur leur surface, lesquels relatent ou bien des événements du règne des rois, leur éloge, ou quelquefois des points de la doctrine des prêtres. On les élevait généralement à l'entrée des temples, des palais. On fait remonter l'origine des obélisques aux temps antérieurs à Moïse. Obél sque majestueux, mémorable, pointu, carré, droit, élancé, élevé. Obélisque de pierre. Obélisque de marbre, de granit. Obélisque recouvert de stuc, de plâtre, de marbre. Ériger un obélisque. Dresser un obélisque. Le temps renverse le funèbre *obelisque* sur les humbles tombeaux qui l'entourent : ainsi les grands écrasent les petits, même dans l'empire de la mort; l'égalité n'est que dans les cieux. (Boiste.) Les peuples civilisés ont, pour conserver les souvenirs de leur patrie, des cités, des palais, des *obélisques*, des tours. (Chateaub.) L'*obelisque* de Diane parut dans les taillis, et le temple de Vénus éleva sa coupole au-dessus des forêts. (B. de St-P.)

Dans ce majestueux et long enfoncement
S'élève un *obélisque*, auguste monument. (Del.)

— De nos jours un obélisque de dimensions peu considérables, connu sous le nom d'*aiguille de Cléopâtre*, et qui était à Alexandrie entre la nouvelle ville et le phare, orne à Londres la place de Waterloo; et le plus beau de huit ou dix obélisques encore debout dans les ruines de Thèbes, et qui se trouvait à l'entrée du grand temple, dans l'enceinte duquel est bâti le village de Louqsor, décore aujourd'hui la place de la Concorde, à Paris. Il a 24m de haut et 2m,42 de base, s'amincissant par degré jusqu'au pyramidion qui le couronne; son poids est de 250,000 kilogr.

— Par extension, Tout ce qui présente une forme longue et haute. Pagès a trouvé dans les lieux secs et arides de ces mêmes contrées, des cierges qui s'élevaient comme des *obélisques* de fleurs et d'épines, à plus de trente pieds de hauteur. (B. de St-P.)

— *En obélisque.* Se dit par ellipse pour, En forme d'obélisque. Le second genre des arbres funèbres renferme ceux qui s'élèvent en *obélisque* ou en pyramide. (B. de St-P.)

— Fig. Mon fils a bien de l'esprit, on en voit une grande étendue; mais il est en *obélisque*, il va toujours en diminuant à mesure qu'il s'élève, et finit par une pointe comme un clocher. (***)

— Conchyl. *Obélisque chinois.* Nom vulgaire employé encore par les marchands de coquilles pour désigner une espèce de cérite.

— Diplom. S'est dit quelquefois pour Obèle.

— Hydraul. *Obélisque d'eau.* Fontaine qui forme par en bas un rocher terminé en pointe ou en forme d'obélisque.

OBÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Obérer. S'empl. adjectiv. Des gens obérés. Succession obérée. Famille obérée. État obéré. La guerre ne fut différée que par l'impossibilité où était un fisc *obéré* d'en faire la dépense. (Rayn.)

OBÉRER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *ob*, part. insep., *æs*, *æris*, monnaie). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'obère, tu obères, il obère*, etc. Endetter, accabler de dettes. Obérer sa maison. Obérer une personne. L'emprunt à intérêt *obère* et ruine tôt ou tard quiconque n'a qu'un revenu fixe. (Boiste.)

— s'obérer. v. pron. S'endetter, se charger de dettes. S'obérer imprudemment. Craindre de s'obérer.

OBERFLESHEIM. Géogr. Village de la Hesse-Darmstadt, près de Worms, où le général Custine remporta une victoire sur les Prussiens, le 20 mars 1793.

OBERHAUSBERGEN. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Strasbourg (Bas-Rhin), 450 hab.

OBERKAMPF (Christophe-Philippe). Fondateur de l'industrie des toiles peintes et de la filature du coton en France, né le 11 juin 1738, à Weissenbach, margraviat d'Anspach; mort à Paris le 4 octobre 1815.

OBERLAND. Géogr. Pays supérieur, ou comme disent les Vaudois, *pays d'en haut*, partie méridionale et élevée du canton de Berne, célèbre par les beautés de la nature qu'elle offre de toutes parts, et qui en font le principal but de la plupart des voyages en Suisse.

OBERLIN (Jérémie-Jacques). Professeur et bibliothécaire à l'université de Strasbourg, naquit dans cette ville le 7 août 1735, et mourut le 10 octobre 1806. ‖ oberlin (Jean-Frédéric). Un des bienfaiteurs de l'humanité, frère du précédent, né à Strasbourg, le 31 août 1740, mort pasteur dans la paroisse de Waldbach, au Ban-de-la-Roche, le 1er juin 1826.

OBERNAI. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Schelestadt (Bas-Rhin); 5,000 hab.

OBERON. Myth. septent. Roi des génies de l'air. Wieland en a fait l'un des principaux personnages d'un grand poëme romantique.

OBERWALD. Géogr. Se dit de la partie occidentale du canton d'Unterwald.

OBERWALDIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant d'Oberwald. ‖ Qui appartient à Oberwald ou à ses habitants.

OBÈSE. adj. des 2 g. (du lat. *obesus*, gras; fait de *obedere*, manger). Qui est attaqué d'obésité. Homme obèse. Femme obèse. Personne obèse. Animal obèse. Tous les individus de la première catégorie qui étaient *obèses* ont repris leur ancienne corpulence. (Brill.-Savar.)

— substant. Un obèse. Une obèse. Sur cent *obèses*, quatre vingt-dix ont le visage court, les yeux ronds et le nez obtus. (Brill.-Savar.) Proposer à des *obèses* de se lever matin, c'est leur percer le cœur. (Id.) Proposez à une jolie *obèse* de monter à cheval, elle y consentira avec joie, mais avec quelques conditions. (Id.)

OBÈSE. s. f. Mamm. Nom d'une famille formée du seul hippopotame.

OBÉSIFUGE. adj. des 2 g. (ét. lat., *obesus*, obèse, *fugo*, je mets en fuite). Néol. Qui détruit, qui chasse l'obésité. Après vous avoir ainsi placés sur votre terrain, je dois aussi vous en montrer les écueils, de peur que, emporté par un zèle *obésifuge*, vous n'outrepassiez le but. (Brill.-Savar.)

OBÉSIGÈNE. adj. des 2 g. (du lat. *obesus*, obèse, et du gr. γεννάω, j'engendre). Néol. Qui engendre l'obésité. Toutes les fécules sont *obésigènes*. Les pommes de terre et les haricots sont *obesigènes*. (Brill.-Sav.)

OBÉSIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'obésité. Régime anti-obésique. Ceinture anti-obésique. Substance anti-obésique. Tout régime anti-*obésique* doit être accompagné d'une précaution, qui consiste à porter jour et nuit une ceinture qui contienne le ventre, en le serrant modérément. (Brill.-Sav.)

OBÉSITÉ. s. f. (du lat. *obesitas*, fait de *obesus*, obèse). Embonpoint excessif, état de congestion graisseuse où, sans que l'individu soit malade, les membres augmentent peu à peu en volume, et perdent leur forme et leur harmonie primitives. Être attaqué d'obésité. Être dans un état d'obésité. Traité sur l'obésité. Remède contre l'obésité. Prévenir l'obésité. Chasser l'obésité. Causer l'obésité. Un régime qui repousse l'obésité. Certaines femmes croient que les acides et particulièrement le vinaigre sont des préservatifs contre l'obésité. L'*obesité* ne se trouve jamais, ni chez les sauvages, ni dans les classes de la société où on travaille pour manger, et où on ne mange que pour vivre. (Brill. Sav.) La première cause de l'*obesite* est la disposition naturelle de l'individu, la seconde et la principale est dans les farines et dans les fécules dont l'homme fait la base de sa nourriture journalière; une double cause d'*obesite* résulte de la prolongation du sommeil et du défaut d'exercice, et dans l'excès du manger et du boire. (Id.) L'*obesite* nuit à la beauté en détruisant l'harmonie de proportion primitivement établie, parce que toutes les parties ne grossissent pas d'une manière égale. (Id.)

— L'obésité chez l'animal est quelquefois une maladie; il perd l'appétit, il respire avec peine, et souvent il succombe accablé sous le poids de la graisse.

— État d'une personne obèse. Traiter l'obésité. L'obésité d'une personne. Quant au roi de Pologne, son *obesite* pensa lui être funeste. (Brill.-Sav.)

— Fig. État de l'esprit lourd et épais.

— Syn. comp. obésité. nutrition. V. nutrition.

OBI ou **OB.** (d'un mot russe qui veut dire *deux*, *ambo*). Géogr. Grand fleuve de la Sibérie occidentale, qui sort du lac Altyn, et dont le cours est de 3,000 kilom.

— Relat. *Vieillard de l'Obi.* Idole des Tartares ostiaques, qui habitent les bords de l'Obi.

OBIER. s. m. Bot. Genre de plantes, ne différant de la viorne que par les fleurs neutres dans la circonférence de son corymbe, et qui sont disposées par boules blanches dans sa variété, nommée pour cette raison *boule de neige*, cultivée dans les jardins d'agrément. Son fruit, qui est un drupe charnu, rouge, ovale ou presque sphérique, est très-acide, et s'emploie dans le Nord à faire du vinaigre et en guise de verjus.

Ici l'obier, en prolongeant
De ses rameaux le jet superbe,
Balance ses boules d'argent. (Dussault.)

OBIER. s. m. Hist. ecclés. Sous-prieur; prieur claustral.

OBIMBRIQUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *imbricatus*, imbriqué). Bot. Qui est imbriqué à rebours.

OBINÉ, ÉE. part. pass. du v. Obiner. S'empl. adjectiv. Arbre obiné.

OBINER. v. a. 1re conj. Planter des arbres près à près en attendant qu'on les replante.

OBISIUM. s. m. Entom. Nom donné aux pinces ou chélifères, insectes sans ailes, dont les palpes sont en forme de pinces ou de serres d'écrevisses.

OBIT. s. m. (pr. *o-bitt*; du lat. *obitus*, décès; fait *d'obire*, aller devant, mourir). Liturg. cath. Service fondé pour le repos de l'âme d'un mort, et qui doit être célébré à des époques déterminées. Fonder un obit. Dire un obit. Chanter un obit. Le bourgeois fait sonner son mariage, le baptême de ses enfants; il fonde même des *obits* pour faire sonner après sa mort à perpétuité. (B. de St-P.)

— *Obit salé* ou *obit de Valois.* Obit célébré tous les ans le 4 janvier, dans l'église Notre-Dame de Paris, pour le roi Louis XII et pour son père; ainsi nommé parce que ce roi accorda à MM. du chapitre de Notre-Dame le droit de prendre deux muids de sel à la gabelle, en ne payant que le prix marchand.

— S'est dit pour Mort.

Tel pour sa mère pleure
Qui bien voudrait de son père l'*obit*. (Cl. Marot.)

OBITIÈRE. s. f. Hist. ecclés. Membre d'une communauté religieuse de Caen, appelée *la maison des obitieres de la Sainte-Trinité de Caen.*

OBITUAIRE. s. m. (rad. *obit*). Liturg. cathol. Registre des obits tenu dans une église; on y inscrit les noms des morts et la date de leur sépulture. ‖ On dit aussi adjectiv. Le registre obituaire.

— S'est dit aussi de l'homme pourvu en cour de Rome d'un bénéfice vacant par mort.

OBJECTÉ, ÉE. part. pass. du v. Objecter. S'empl. adjectiv. Chose objectée.

OBJECTER. v. a. 1re conj. (du lat. *objectare*, fait de *ob*, devant; *jectare*, jeter). Opposer. Objecter de bonnes raisons, de mauvaises raisons. Les raisons que vous *objectez* à l'opiniâtre vanité sont des pierres qui la choquent, et qu'elle repousse du pied. (Boiste.) Quand on *objectoit* à Malebranche les cris douloureux d'un chien frappé, il les comparait aux sons d'une cloche dans la même circonstance. (B. de St-P.) On convient de la réalité du pouvoir, mais on *objecte* qu'il ne s'exerce que dans la famille. (A. Martin.)

— Reprocher. Objecter à quelqu'un ses crimes, ses défauts.

— s'objecter. v. pron. Être, pouvoir être objecté. Les raisonnements peuvent s'objecter. Cette difficulté ne peut s'objecter.

— Se faire une objection, des objections. S'objecter de bonnes raisons. On commence par s'objecter des raisons des arguties, puis des injures. (Boiste.)

OBJECTIF, IVE. adj. (du lat. *objectus*. V. objecter). Qui a rapport à l'objet.

— D'opt. Se dit de celui des verres d'une lunette, ou d'un microscope à plusieurs verres, qui est tourné vers l'objet. Pour s'assurer si un verre *objectif* est bien centré, il faut tenir le verre à une distance convenable de l'œil, et observer les deux images d'une chandelle réfléchie par ses deux faces. (Brisson.)

— Philos. Se dit, dans la plupart des nouveaux systèmes de philosophie, de ce qui est hors du sujet pensant; de tout ce qui est réel et n'a rien d'idéal. La Réalité *objective* est mise en doute par les sceptiques. (Compl. acad.)

— Théol. *Dieu est notre béatitude objective.* Dieu est le seul objet qui puisse faire notre bonheur.

— Gramm. gén. *Voix objective.* S'est dit quelquefois pour Voix passive. ‖ Gramm. or. *Voix objective.* Certaine forme du verbe arabe.

— Stratég. *Ligne objective.* Celle qui tend militairement vers un point, un but, où l'on se propose d'arriver.

— Médec. *Cautérisation objective.* Opération qui consiste à présenter le fer rouge à la partie, sans l'appuyer dessus.

OBJECTIF. s. m. Diopt. Verre d'une lunette, d'un télescope ou d'un microscope composé, qui est tourné vers l'objet. Dans les lunettes et les télescopes, l'*objectif* doit être d'un foyer plus long que celui de l'oculaire. (Brisson.)

— Philos. En philosophie, on appelle *objectif*, non pas seulement, comme dit l'Académie, ce qui a rapport à l'objet, mais ce qui est réel ou ce qui n'est pas simplement idéal; et comme de plus il y a toujours dans nos idées au moins deux éléments, l'un fourni par le sujet, le premier constitue l'*objectif*, le second le *subjectif*. Déterminer le rapport de l'objectif au subjectif.

OBJECTION. s. f. (pr. *ob-jèk-si-on*; du lat. *objectio*). Opposition. Difficulté qu'on oppose à une opinion, à une proposition. Objection ingénieuse, subtile, délicate, solide, forte, faible, sans réplique. Faire des des objections. Mettre les preuves à côté des objections. Résoudre une objection. Réfuter une objection. Cette seule *objection* détruit le système des matérialistes. (Aimé-Martin.) Pour connaître la force des *objections*, il faut les considérer, je crois, liées avec leurs systèmes, leurs conséquences et leurs dépendances. (Bayle.) Les meilleures objections sont, pour l'esprit, comme des pierres sur sa route; il les écarte et passe par-dessus. (Boiste.) Ces impertinentes *objections* qu'on nous fait méritent à peine qu'on y réponde. (Volt.) On a entassé beaucoup d'*objections* contre le catholicisme; des quantités énormes de livres ont été faits pour l'attaquer. (Dict. de la convers.) Renouveler les *objections* du dernier siècle, c'est aujourd'hui de mauvais ton. (Id.)

— Reproche. Avoir toujours des objections à faire à une personne sur sa conduite.

OBJECTIVATION. s. f. Philos. Action d'objectiver. ‖ Résultat de cette action. L'univers est une éclatante manifestation, une *objectivation* des idées de l'Être suprême. (Matter.) Omis des dictionn.

OBJECTIVEMENT. adv. (rad. *objectif*). Philos. D'une manière objective. Observer une chose objectivement. ‖ *Examiner une idée objectivement.* En enlever l'élément subjectif autant que cela se peut faire.

OBJECTIVER. v. a. 1re conj. (rad. *objet*). Philos. Examiner comme un objet d'étude ce qu'il y a de subjectif dans chacune de nos perceptions, de nos idées, etc. Objectiver le subjectif.

— Rendre objectif. Dieu en faisant un monde, a *objectivé* ses idées. (Matter.)

OBJECTIVITÉ. s. f. (rad. *objet*). Philos. Existence des objets en dehors de nous, qualité de ce qui est objectif.

— État de pureté qu'on donne aux objets en la dégageant de la subjectivité de nos idées.

— Esthét. Perfection de style, de dessin ou d'exécution, qui fait qu'un morceau d'art se détache, se conçoit et ressort avec une excessive netteté.

OBJET. s. m. (pr. *ob-jè*; du lat. *objectus*, fait d'*objicere*. V. objecter; on écrivait autrefois *object*). Ce qui s'offre à la vue. Objet sensible, frappant, agréable, gracieux, aimable, intéressant, dégoûtant, révoltant, affreux, horrible, épouvantable, funeste, odieux, déterminé, bas, vague. L'art de représenter les *objets* est fort différent de celui de les faire connaître. (J.-J. Rouss.) Comme ils ne connaissent à fond que l'harmonie des plus petits *objets*, celle des grands doit leur échapper. (B. de St-P.)

Il n'est point de serpents, ni de monstre odieux,
Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux.
D'un pinceau délicat l'artifice agréable
Du plus affreux *objet* fait un objet aimable. (Boileau.)

Ce qu'on ne doit point voir, qu'un récit nous l'expose:
Les yeux en le voyant, saisiraient mieux la chose.
Mais il est des *objets* que l'art judicieux
Doit offrir à l'oreille et reculer des yeux. (Id.)

Ciel! quels *objets* pour leurs yeux et leurs...
Du noble Arthur c'est le char funéraire. (Gress.)

— Tout ce qui touche, tout ce qui affecte les sens. Les couleurs sont l'objet de la vue. Les couleurs sont les objets ... l'objet de l'ouïe. Les saveurs sont l'objet du goût.

— Tout ce qui se présente à l'esprit, ou occupe les facultés de l'âme. Le vrai est l'objet de l'enten-

cement. Le bien est l'objet de la volonté. Notre âme, agrandie par l'éducation qu'elle a reçue des faits, vient de grands *objets* même pour se divertir. (E. Quinet.)

— Tout ce qui fait la matière d'une science, d'un art. L'objet de la logique, de la métaphysique. La théologie a Dieu pour objet. La botanique a les plantes pour objets. Les autres n'ont pour *objets* que les effets particuliers. (Buffon.) C'est la justice extérieure qui est l'*objet* de la jurisprudence, la justice intérieure est l'*objet* de la morale. (Toullier.)

Soyez à votre tour l'objet de mes leçons,
Beaux vergers, sombres bois, et vous riches vendanges. (Delille.)

— Tout ce qui occupe le sentiment, tout ce qui détermine notre volonté ou modifie notre liberté. Le nombre des journaux a dû croître avec l'étendue de nos connaissances et les *objets* de notre curiosité. (La Harpe.)

Ma fille, tendre *objet* de mes dernières peines,
Songe au moins, songe au sang qui coule dans tes [veines. (Voltaire.)

— Tout ce qui est la cause, le sujet, le motif d'un sentiment, d'une action. Être l'objet de la raillerie, du mépris. Être l'objet de la gloire. Être un objet de honte.

— But, fin qu'on se propose. Avoir pour objet telle chose. N'avoir pour objet que la gloire, la fortune, la richesse. Je sais très-bien que la poésie a toujours eu pour *objet* de peindre et de décrire, mais le genre n'est pas nouveau. (Michaud.) La vanité comme *objet*, est la bulle de savon. (Arnault.) L'inconstance nous vient de deux côtés différents, ou de son *objet* ou de nous-mêmes. (S. Dubay.)

— Par extens. se prend quelquefois pour Chose, dans un sens indéterminé. Objet utile, inutile. Objet considérable. Sa chambre est remplie d'objets inutiles. Vendre toutes sortes d'objets. Objets de première nécessité. C'est un objet de peu de valeur. De maints objets divers on connut l'amalgame. (Berchoux.)

— Dans le style poétique, les anciens et même les modernes appelaient leurs maîtresses l'objet de leur amour, de leurs feux, de leur flamme, l'objet de leurs vœux, de leurs désirs, de leurs soupirs, de leurs soins; ou absol. Divin objet. Charmant objet. Agréable objet. Objet rempli de charmes. Plein de l'aimable *objet* qu'il fuit et qu'il adore. (Volt.) L'*objet* aimant est plus heureux que l'*objet* aimé. (B. de St-P.)

Que deviendrais-je, hélas! si le sort rigoureux,
Me privait pour jamais de l'*objet* de mes vœux? (La Fontaine.)

On court se rendre
Sous un chêne connu des bergers d'alentour,
La pour dîner chacun vient prendre
L'*objet* que captive son cœur. (Mme de Bourdic.)

— Se dit aussi dans le même sens en parlant des animaux.

Telle sur un ormeau se plaint la tourterelle,
Quand l'adroit giboyeur d'une main cruelle,
Fait mourir à ses yeux l'*objet* de ses amours. (La Fontaine.)

Déployant mollement son plumage amoureux,
De quel air caressant à l'*objet* de ses feux,
Il tend son cou d'albâtre et s'enlace autour d'elle. (Delille.)

— Scolast. *Objet matériel*. La chose même qu'une science considère. || *Objet formel*. Manière dont l'objet matériel est considéré par la science. || *Objet adéquat* ou *total*. Réunion de l'objet matériel et de l'objet formel.

— En logique l'*objet* prend le nom de *sujet*. En effet, quand on analyse les termes qui constituent la proposition, l'objet en est appelé le *sujet*. Soit l'exemple : *Dieu est grand*. Dans cette proposition *Dieu*, qui est l'*objet* de l'idée qu'on veut exprimer, est appelée le *sujet*; l'idée qu'on a fait de lui est appelée l'attribut.

— En esthétique, on distingue soigneusement, comme en philosophie, entre l'*objet* et le *sujet*. L'*objet* des beaux-arts est de plaire; l'*objet* spécial de la tragédie est d'agir fortement sur l'âme par la pitié et la terreur. Le *sujet* de chaque tragédie en particulier n'a rien de commun avec l'*objet* général de la tragédie.

— Gramm. Se dit quelquefois du complément ou régime direct, par opposition à *sujet*. Dans cette phrase : *Alexandre vainquit Darius*, le mot *Alexandre*, nom de l'être agissant, est le sujet de la proposition; et *Darius*, nom qui reçoit l'action du sujet, en est l'objet. Dans l'ordre de la construction directe, le sujet précède toujours le verbe, et l'objet au contraire est toujours placé après le verbe. Leur position suffit donc pour les faire reconnaître; et c'est pour cette raison que les Français et d'autres peuples ont cru tout à fait inutile de les distinguer par un signe particulier. L'*objet* répond à l'accusatif des Latins.

— Anc. prat. Récusation d'un témoin, pour raison d'alliance, de familiarité, de liaison étroite avec la partie qui produit ce témoin.

— Prov. *L'objet meut, émeut la puissance*. La présence de l'objet excite le désir.

OBJURGATEUR. s. m. Vieux mot qui s'est dit pour Celui qui réprimande, qui fait des reproches.

OBJURGATION. s. f. (du lat. *objurgatio*, fait de *objurgare*, réprimander). Reproche violent, réprimande vive et sévère. C'est un terme didactique par lequel on désigne les reproches animés qui entrent dans un discours. Quant aux *objurgations* ou répréhensions, elles seront sans contumélie, sans injures ni opprobres. (Am. ressuscité.)

— Ce mot, quoique ancien, a été employé par des écrivains modernes. Dans aucun temps la fierté du peuple et la sévérité romaine n'auraient pu s'accommoder des *objurgations* amères et humiliantes que Démosthène adressait aux Athéniens. (La Harpe.) Le reproche, l'*objurgation*, la honte, la vue de l'opprobre, etc., sont nécessaires pour réchauffer des âmes que la crainte a glacées. (Marmont.)

OBJURGATOIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'objurgation.

OBJURGUER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Gronder, réprimander, quereller.

OBLADE. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre bogue.

OBLAMINEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *ob*, partic.; *lamina*, lame). Qui dure longtemps sans se corrompre. Inus.

OBLAT. s. m. (du lat. *oblatus*, offert). Hist. ecclés. Celui qui en embrassant l'état monastique faisait en même temps à une communauté l'abandon de tous ses biens. La réception de ces oblats apportait d'immenses richesses aux monastères. Ces oblats étaient de véritables moines.

— Enfant qui dès sa naissance était donné à un ordre, au choix des pères et des mères. Cette donation se faisait aussi par testament. La cérémonie consistait à conduire l'enfant auprès de l'autel, où on lui enveloppait la main dans un des coins de la nappe : dès lors l'enfant devoué n'était plus libre de renoncer à la règle et à l'habit auxquels il avait été destiné.

— Laïque qui, sans renoncer entièrement au siècle, et même sans prendre l'habit monastique, se retirait dans une communauté régulière à laquelle il donnait tous ses biens à perpétuité, s'il s'engageait à y demeurer toujours, ou simplement une jouissance, s'il se réservait la faculté de sortir de la maison.

— Laïque qui non-seulement se donnait lui et ses biens à un monastère, mais se faisait encore serf de ce monastère, lui et ses enfants.

— Anciennement, se disait d'un soldat qui, ne pouvant plus servir à cause de ses blessures ou de sa vieillesse, était logé, nourri et entretenu dans une abbaye ou dans un prieuré de nomination royale. On l'appelait autrement *moine lai*.

— Anc. admin. Droit que les abbayes et les prieurés à la nomination du roi payaient à l'hôtel des Invalides, au lieu de nourrir un ancien soldat, comme ces maisons le devaient primitivement.

— *Oblats de saint Ambroise*. Congrégation de prêtres séculiers établis à Milan, en 1578, par saint Charles Borromée, et qui avait pour patron saint Ambroise.

OBLATE. s. f. Hist. ecclés. Se disait dans presque tous les sens du mot *oblat*. Les *oblates* que le roi plaçait dans les couvents étaient de pauvres demoiselles. (Trév.) || Membre d'une congrégation qui avait été fondée par sainte Françoise en 1425, sous la règle de saint Benoît.

OBLATE. s. f. Cérém. ecclés. Petit pain sans levain, très-mince, dont une partie servait à faire des hosties consacrées, tandis que l'autre se distribuait au peuple comme le pain bénit.

OBLATEUR. s. m. Celui qui fait une oblation. Mot employé par Rétif de la Bretonne.

OBLATION. s. f. (pr. *o-bla-cion*; du lat. *oblatio*, fait de *oblatus*, offert). Relig. Action par laquelle on offre quelque chose à Dieu. Jésus-Christ étant sur la croix, fit une *oblation* de lui-même à son père. (Encycl.)

— Se dit aussi des choses qui sont offertes à Dieu. Les prêtres ne vivaient autrefois que d'oblations. Le bien mal acquis qu'on offre à Dieu est une *oblation* qu'il rejette. (Encycl.)

— Particulièrement, Action du prêtre qui avant de consacrer le pain et le vin, les offre à Dieu, afin qu'ils deviennent par la consécration le corps et le sang de Jésus-Christ. L'oblation du pain et du vin. L'oblation est une partie essentielle du sacrifice de la messe. Les protestants, qui ne reconnaissent dans la messe ni la présence de Jésus-Christ ni le caractère de sacrifice, ont été obligés de supprimer l'oblation.

— Anc. liturg. La messe entière. C'est par l'oblation que commence ce qu'on a nommé autrefois la *messe des fidèles*.

— Anc. cout. Droit que les seigneurs levaient en certaines occasions.

— Ant. rom. Une des trois impositions que payaient les habitants des provinces. Les deux autres impositions étaient le canon et l'indiction.

— Syn. comp. OBLATION. OFFRANDE. *Oblation* se dit de ce qu'on offre à Dieu avec certaines cérémonies établies; *offrande*, de ce qu'on offre à Dieu, à ses saints, à ses ministres dans le culte public.

OBLATIONNAIRE. s. m. Hist. ecclés. Prêtre qui vivait d'oblations, d'offrandes. || Diacre qui était chargé de recevoir les oblations, les offrandes.

— Officier du pape qui apporte le pain et le vin dans l'endroit où Sa Sainteté doit officier.

OBLATOIRE. s. m. (rad. *oblate*, pain). Anc. liturg. Fer avec lequel on cuisait le pain appelé oblate, et on imprimait la figure dessus.

OBLECTER (S') v. refl. 1re conj. (du lat. *oblecto*, divertir). S'est dit pour prendre du plaisir, se délecter.

OBLÉTIE. s. f. Bot. V. AUBLETIE.

OBLIAGE. s. m. Féod. Espèce d'amende qu'étaient tenus de payer les vassaux lorsqu'ils avaient négligé d'acquitter leur devoir annuel au jour marqué.

OBLIAL. s. m. Féod. Rente annuelle; droit seigneurial, établi en argent ou en volaille, que payait le tenancier lorsque le seigneur, en vendant la censive, s'était réservé la seigneurie du reste.

OBLIGATION. s. f. (pr. *o-bli-ga-ci-on*, du lat. *obligatio*, fait de *obligare*, obliger). Engagement qui impose certains devoirs concernant la religion, la vie civile, ou la morale, etc. Obligation d'honneur. Obligation de droit naturel. Obligation de conscience. Remplir ses obligations. S'acquitter des obligations d'un bon chrétien. Satisfaire à ses obligations. Fête d'obligation. Précepte d'obligation. La connaissance de nos *obligations* est la plus importante, et celle que nous négligeons le plus. (S. Dub.)

— Lien de reconnaissance. Engagement qui nous vient des services, des bons offices qu'on a reçus d'une autre personne. Avoir obligation de la vie à quelqu'un. Nouvelle obligation. Grande obligation. Je vous en aurai obligation toute ma vie. Avoir des obligations, les plus grandes obligations à une personne. Les hommes connaîtront alors, par leur expérience, combien ils ont à la fois d'*obligation* à leurs semblables. (B. de St-P.) Je ne sache point de fardeau plus pesant que celui d'avoir des *obligations* à un malhonnête homme. (Oxenstiern).

— S'emploie quelquefois dans des occasions peu importantes. Si vous me prêtez ce livre, je vous en aurai une grande obligation.

— Jurispr. Acte par lequel on est obligé à donner, à faire ou à ne pas faire une chose. || *Obligation civile et naturelle*. Celle qui est fondée sur l'équité, et que la loi contraint d'exécuter. || *Obligation causée*. Celle dont la cause est exprimée dans l'acte. || *Obligation conditionnelle*. Celle qui dépend d'une condition, soit suspensive, soit résolutoire. || *Obligation divisible*. Obligation ayant pour objet une chose qui, dans sa livraison, est susceptible de division, soit matérielle, soit intellectuelle. || *Obligation générale*. Celle qui donne lieu à des reprises sur tous les biens présents et à venir du débiteur. || *Obligation hypothécaire*. Celle qui est garantie par une hypothèque. || *Obligation indivisible*. Celle qui n'est pas divisible. || *Obligation naturelle*. Celle qui est fondée sur l'équité, mais qui ne produit point d'action. || *Obligation personnelle*. Celle qui oblige la personne. || *Obligation primitive*. Celle qui a été contractée en premier lieu. || *Obligation principale*. Celle qui forme le principal objet de l'engagement. || *Obligation privilégiée*. Celle à laquelle la loi attache un privilège. || *Obligation pure et simple*. Celle qui n'est soumise à aucun terme ni condition. || *Obligation purement civile*. Celle qui produit une action, mais à laquelle l'équité n'astreint pas, et que la loi elle-même permet d'attaquer, soit par voie d'action, soit par voie d'exception. || *Obligation réelle*. Celle qui a pour objet principal un immeuble. || *Obligation sans cause*. Celle qui est contractée sans qu'il y ait de la part de l'autre partie aucun engagement, ou lorsque la chose que celle-ci s'est obligée à faire, a cessé d'exister ou ne peut exister. || *Obligation secondaire*. Celle qui est contractée pour le cas d'inexécution d'un premier engagement. || *Obligation solidaire*. Celle dont le contrat est conçu de telle manière que la totalité de la dette peut être exigée de chaque débiteur, ou demandée par chaque créancier. || *Obligation spéciale*. Celle dont le payement ne peut être poursuivi que sur certains biens. || *Obligation à terme*. Celle dont l'exécution est suspendue. || *Obligation verbale*. Celle qui est faite de vive voix.

— Dr. rom. *Obligation civile*. Celle qui était approuvée par les lois ordinaires. || *Obligation prétorienne*. Celle qui était introduite par le préteur.

— Acte par lequel on s'oblige à payer une somme dans un temps fixe. Une obligation de cinq mille francs, de cent francs, de cinq cents francs. Obligation exécutoire. Obligation par corps. Faire une obligation. Acquitter ses obligations. Endosser une obligation. Sceller une obligation. Payer une obligation devant notaire. Prêter de l'argent par obligation.

— *Faire honneur à ses obligations*. Payer ses dettes, acquitter ses engagements.

— Législ. Acte par lequel on s'oblige à faire quelque chose.

— Anc. prov. *Vieille obligation défait nouveau marché*.

OBLIGATOIRE. adj. des 2 g. Qui oblige, qui force à faire une chose quelconque. Loi obligatoire. Garde obligatoire. Contrat obligatoire. C'est parce que le bienfait est volontaire que la reconnaissance est *obligatoire*. (S. Dub.)

OBLIGATOIREMENT. adv. D'une manière obligatoire. On se ferait une idée très-fausse de la bibliographie et de la philologie elle-même, avec l'âpreté de leur nom grec et de leur physionomie doctorale, si on jugeait sur la teinte *obligatoirement* technique d'un prospectus, que ces aimables études fussent toujours empreintes de pédantisme. (Ch. Nodier.)

OBLIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Obliger. S'emploie adjectiv. Il fut pourtant *obligé* de se rendre, de peur d'accident, car il en avait jusqu'à la gorge. (Le Sage.) Cependant je crus nécessaire de prendre des arrangements concernant ma fortune, et je fus *obligé* d'écrire à Amélie. (Chateaub.) Le vendeur est *obligé* de livrer à l'acheteur la chose vendue, et ce dernier est également tenu de lui en payer le prix. (Encycl.)

— Qui est d'usage, dont on ne peut guère se dispenser. Compliments obligés. Manières obligées. J'ai suffisamment appris au lecteur ce qui se pratiquait alors pour les accessoires *obligés* des repas. (Brill.-Sav.)

— Redevable. Je vous suis obligé de vos soins. Je vous suis fort obligé de votre attention. Non, messieurs, je n'ai pas assez à me louer de vous pour accepter vos dons, je vous laisse *obligés* à moi malgré vous; c'est ma seule vengeance. (J.-J. Rouss.)

— Dans le même sens, on dit par forme de remerciement, *Je vous suis très-obligé*, *je vous suis bien obligé*, ou ellipt., *bien obligé*. Cela me remettra sur pied, et je vous en serai éternellement *obligé*. (Mol.) Sophie ne sait point les compliments triviaux, et n'en invente point de plus recherchés; elle ne dit pas qu'elle est très-*obligée*, qu'on lui fait beaucoup d'honneur. (J.-J. Rouss.)

— Nécessaire, forcé, indispensable. Les journaux sont les échos *obligés* de l'opinion publique; sinon ils parlent dans le désert. (Boiste.)

— *Obligé à*. Les pauvres enfants se croyaient *obligés* à ne pas perdre une mesure, et le galop devenait une tâche au-dessus de leurs forces. (Mme Mélanie Waldor.)

— *Obligé pour*. Cette souffrance est l'une des dispositions *obligées* pour jouir du plaisir et du bien-être par contre-poids, comme la mort est inséparable de la condition de la vie. (Virey.)

— Mus. *Partie obligée*. Celle qu'on ne saurait retrancher sans gâter l'harmonie ou le chant. || *Récitatif obligé*. Récitatif accompagné et coupé par les instruments.

— S'empl. substantiv. pour La personne obligée. Lorsqu'on lui demande une grâce, c'est lui qui paraît l'*obligé*. (Boss.)

— On dit à quelqu'un dont on a reçu un service : *Je suis votre obligé*, *je suis votre obligée*.

— *Le principal obligé*. Le principal débiteur.

— Jurispr. Acte qu'un maître passe avec un apprenti sous des conditions réciproques. || Celui qui a contracté une obligation.

OBLIGEAMMENT. adv. (pr. *o-bli-ja-man*). Avec obligeance, d'une manière obligeante. Parler obligeamment de quelqu'un. Le recevoir obligeamment. Le traiter obligeamment. En user fort obligeamment. Et comme il me témoignait *obligeamment* le regret de ne m'avoir pas vu plus souvent, je ne lui en dissimulai point la cause. (Bril.-Sav.)

OBLIGEANCE. s. f. (pr. *ô-bli-jan-se*). Disposition, penchant à obliger, à rendre des services qui ne sont pas dus. C'est une personne d'une extrême obligeance. Mettre beaucoup d'obligeance dans une affaire. Ne portez pas votre *obligeance* pour l'étranger jusqu'à le préférer à vos compatriotes, il n'est qu'un oiseau de passage. (Boiste.) Une âme d'une *obligeance* qui ne se lassait jamais. (Marm.)

Il est un art heureux dont la dextérité
Donne un air d'*obligeance* à l'âpre vérité. (Delille.)

OBLIGEANT. part. prés. invar. du v. Obliger. Il est des personnes obligeant plutôt par vanité que par obligeance.

OBLIGEANT, ANTE. adj. Qui aime à obliger, à rendre service. Un homme obligeant. Une personne fort obligeante, extrêmement obligeante. Sophie a peu d'usage du monde, mais elle est *obligeante*, attentive, et met de la grâce à tout ce qu'elle fait. (J.-J. Rouss.) L'amour rend les hommes généreux, sincères, *obligeants* : tout le monde serait bon, si tout le monde aimait. (B. de St-P.)

Une vieille, *obligeante* et fort hospitalière,
Avait à la campagne un petit pavillon. (F. de Neufch.)

— Qui annonce un homme officieux. Avoir des manières obligeantes. Parler à quelqu'un d'un ton fort obligeant. Une humeur obligeante. Un air obligeant. Un accueil obligeant. Un sourire obligeant. Ce que vous me dites n'est pas obligeant. Don Quichotte, très-satisfait des offres *obligeantes* de l'alcade de la forteresse, car l'aubergiste lui parut tel, se hâta de lui répondre. (Florian.) Ah! seigneur, s'écria mon maître pénétré de ces paroles *obligeantes*, j'accepte avec autant de joie que de respect l'offre précieuse que vous me faites. (Le Sage.) J'ai reçu votre lettre, qui m'a bien fait voir que je n'oblige pas un ingrat, jamais je n'ai rien vu de si agréable, ni de si *obligeant*. (Mme de Sév.) Dans cette maison les domestiques comptent les mots *obligeants* qu'on leur dit, comme ailleurs les étrennes qu'on leur donne. (J.-J. Rouss.)

— *Obligeant de*. Un homme d'honneur peut avoir des amis qui soient ennemis sans les trahir, mais par malheur peu de gens seront assez *obligeants* de le croire. (Christine.)

— Syn. comp. OBLIGEANT. OFFICIEUX. SERVIABLE. *Obligeant*, qui est disposé à obliger; *officieux*, qui est disposé à rendre des services agréables et utiles qui aident au succès de vos desseins, *serviable*, qui est prompt à vous servir dans l'occasion, comme un serviteur l'est à l'égard d'un maître.

OBLIGEMENT. s. m. S'est dit pour Obligation.

OBLIGER v. a. 1re conj. (du lat. *obligare*, formé de *ob*, devant; *ligare*, lier, qui lui-même vient du gr. λύγος, attacher, lier. Le qu'on en a fait devant les voyelles a, o. *Nous obligeons*,

J'obligeais. Que j'obligeasse. Obligeant. Imposer l'obligation de. La loi vous oblige à prêter serment à votre souverain. La loi nous y oblige. La justice vous oblige à lui rendre ce que vous lui avez pris. La sentence vous oblige à lui payer cent écus. Si ces honneurs ont quelque chose de solide, c'est qu'ils *obligent* de donner au monde un grand exemple. (Boss.) La condition des princesses les *oblige* à se prêter quelquefois au monde. (Fléch.) La loi naturelle, la loi divine nous *oblige* à honorer père et mère. (Acad.) L'équité nous *oblige* à restituer ce qui ne nous appartient pas. (Id.)

— Porter, engager, exciter à. L'envie de parvenir l'a obligé d'étudier. Quelle raison vous oblige à partir? Les erreurs dans lesquelles nous tombons si souvent nous obligent à observer les choses de plus près. Mes conseils l'ont obligé à changer d'avis, de conduite. Dieu nous a caché le moment de notre mort pour nous *obliger* d'avoir attention à tous les moments de notre vie. (Laveaux.) La cruauté des tyrans *obligeait* les premiers disciples de la foi de se cacher dans les lieux obscurs. (Mass.) Le mauvais état de ses affaires *obligeait* ce prince à cette démarche. (Volt.) Gardez un secret dangereux que rien ne vous *oblige* à révéler. (J.-J. Rouss.)

— Contraindre, forcer, mettre dans la nécessité de. Obliger un général à se rendre. La nécessité de le payer m'a obligé de vendre ma maison. La crainte l'oblige à se taire. Si vous le faites, vous m'obligerez à me fâcher. Je saurai bien l'obliger à marcher droit. Un devoir impérieux m'oblige de sortir, de vous quitter.

— Faire plaisir, rendre service. Vous m'*obligerez* de vouloir bien vous en informer. (J.-J. Rouss.) *Obliger* des ingrats, c'est semer sur le sable. (S. Dubay.) C'est un grand bonheur sans doute de trouver qui nous *oblige*; mais c'en est un bien plus grand de pouvoir *obliger* autrui. (De Jus.) Tout lui plaît et déplaît, tout le choque et l'*oblige*. (Boil.)

> Chacun *oblige* l'opulent
> Et fait la moue à l'indigent. (Rigaut.)

— Lier par un acte. Obliger une personne par un contrat. Obliger tous ses biens. Tibère ordonna que ceux qui voudraient de l'argent en auraient du trésor public, en *obligeant* des fonds pour le double. (Montesq.)

— Comm. *Obliger un apprenti.* L'engager chez un maître pendant un certain temps, pour qu'il puisse y apprendre le métier de ce maître.

— s'obliger. v. pron. Se rendre service à soi-même, se faire plaisir à soi-même.

> Obliger ceux qu'on aime,
> Qu'on estime surtout, c'est s'*obliger* soi-même.
> Collin d'Harleville.

— Se lier, s'engager par un acte. S'obliger solidairement. S'obliger par-devant notaire. S'obliger à payer une dette. S'obliger par corps.

— Fig. On ne saurait s'*obliger* pour le passé, ni promettre ce qu'on n'a plus le pouvoir de tenir. (J.-J. Rouss.)

— S'engager à, s'imposer la nécessité de, se lier par une simple promesse. Prêtez-moi ce livre, je m'oblige à vous le rendre dans deux jours. L'Écriture nous apprend qu'on est d'autant plus parfait, qu'on aime plus la perfection et qu'on s'*oblige* davantage à la chercher. (Fléchier.)

— *S'obliger pour quelqu'un.* Lui servir de caution; s'engager à payer pour lui, répondre des pertes et dommages qui peuvent arriver par sa faute.

— Anc. prov. *Qui bien veut payer, bien se doit obliger.*

— Syn. comp. obliger, contraindre. V. contraindre. ‖ obliger, engager. *Obliger* dit quelque chose de plus fort; *engager*, quelque chose de plus gracieux.

OBLIGULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *ligula*, ligule). Bot. Se dit de la corolle des synanthérées, lorsque le limbe se partage en une languette du côté interne ou antérieur.

OBLIGULIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *ligula*, ligule; *flos*, fleur). Bot. Qui est composé de fleurs à corolles obligulées.

OBLIGULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *ligula*, ligule, *forma*, forme). Bot. Qui se rapproche de la forme obligulaire.

OBLIQUAIRE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

OBLIQUANGLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *obliquus*, oblique; *angulus*, angle). Géom. Qui a des angles obliques. Prisme quadrangulaire obliquangle. ‖ *Triangle obliquangle.* Celui qui n'a point d'angle droit.

OBLIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *obliquus*). Géom. Qui est de biais ou incliné; qui, tombant sur une autre ligne ou sur un plan, ne forme pas avec cette ligne ou ce plan des angles droits. Angles obliques. Ligne oblique. Plan oblique à la ligne. Plans obliques entre eux. Couper un cône par une section oblique. Avoir un regard oblique. Une ligne est *oblique* à un plan lorsque sa direction forme avec celui-ci des angles aigus et obtus. (Teyssèdre.) Les rayons du soleil sont plus *obliques* en hiver qu'en été. (Acad.)

> Par les détours étroits d'une barrière *oblique*,
> Ils gagnent les degrés et le perron antique.
> (Boileau.)

— Fig. Qui manque de droiture, de franchise. Conduite oblique. Suivre une marche oblique, des voies obliques. Employer des moyens obliques.

— Fig. Indirect, détourné. Louange oblique. Accusation oblique. Les historiens font des harangues *obliques*, indirectes, quand ils rapportent seulement par article les raisons que les capitaines ont alléguées à leurs soldats, ou les sénateurs en plein sénat, c'est ma méthode. (Perrot d'Ablanc.)

— Anat. Dont l'action s'exerce suivant des directions qui ne sont pas parallèles aux plans qui divisent le corps suivant la verticale. Muscles obliques. ‖ On dit aussi substantivement, Le petit oblique de la tête. Oblique externe.

— Art milit. Qui s'exécute à droite ou à gauche d'une ligne de bataille. Marche oblique. Manœuvre oblique. Feux obliques. Les mouvements *obliques* ont pour but d'éviter les obstacles qui se présentent à droite ou à gauche d'une ligne marchant en ordre de bataille. (E. Sicard.)

— Absol. et par exclam. Oblique à gauche! Oblique à droite! Au commandement de: *Oblique* à droite ou à gauche, cette manœuvre se fait avec la même exactitude et la même précision que les marches en avant. (Sicard.)

— Astron. *Ascension oblique.* V. ascension. Tous les peuples qui vivent entre les pôles et l'équateur ont la sphère *oblique*, parce que leur horizon ne coupe pas l'équateur à angles droits. (Teissèdre.)

— Bot. *Feuilles obliques ou contournées.* V. contourné. ‖ *Stigmate oblique*, celui dont la direction s'écarte de celle de la fleur. ‖ *Tige oblique*, celle qui s'élève en diagonale relativement au plan de l'horizon. ‖ *Embryon oblique*, celui qui s'éloigne davantage de l'axe de la graine par une de ses extrémités que l'autre.

— Gramm. Opposé à Direct. *Temps obliques.* Ceux qui ne peuvent servir qu'à énoncer une proposition incidente, subordonnée à un antécédent. ‖ *Propositions obliques.* Celles qui énoncent l'existence d'un sujet sous un attribut. Toutes les propositions *obliques* sont nécessairement incidentes, ce qui ne veut pas dire toutefois que toutes les propositions incidentes soient *obliques.* (Champagnac.)

— Gramm. lat. *Cas obliques.* Tous les cas hors le nominatif. Dans la déclinaison latine, tous les cas sont considérés comme *obliques*, excepté le nominatif, parce qu'il désigne moins directement le sujet de la proposition dont le nom ou le pronom fait partie. (Champagnac.)

— Mar. Un vaisseau fait des routes *obliques* lorsqu'il a le vent contraire pour suivre sa droite route, et qu'il est obligé de courir des bordées.

— Minér. Se dit du prisme quand la base oblique qui le termine est inclinée à l'axe ou aux arêtes.

— On dit substantiv. *une oblique* pour une ligne oblique. Une *oblique* quelconque à une autre ligne est toujours plus longue que la perpendiculaire à celle-ci, et qui part du même point de l'*oblique.* (Teyssèdre.)

OBLIQUEMENT. adv. D'une manière oblique. Cette chose est posée obliquement. Il s'ensuit de cette loi que la direction du vent se fait *obliquement* de haut en bas par sa pesanteur, et de bas en haut par son élasticité. (B. de St-P.)

— D'une manière indirecte.

> Aux limites des cieux le soleil abaissé
> Ne donne qu'un jour terne, *obliquement* lancé.
> (Léonard.)

— Contraire à la droiture. Se conduire obliquement.

— *Obliquement à.* La pluie, lorsqu'il fait du vent, tombe *obliquement* à l'horizon. (Bresson.)

OBLIQUER. v. n. 1re conj. (pr. *o-bli-ké*; rad. *oblique*). Aller en ligne oblique. Obliquer à gauche. Obliquer à droite. Dans l'école du peloton et du soldat, la marche oblique consiste à porter la jambe droite ou la gauche en avant et à huit pas du côté opposé à celui vers lequel on *oblique*, au lieu de la porter directement en avant et devant soi. (Sicard.)

OBLIQUITÉ. s. f. (pr. *ô-bli-kui-té*; du lat. *obliquitas*, fait de *obliquus*, oblique). Mathém. Inclinaison d'une ligne ou d'un plan sur un autre. Obliquité d'une ligne. Obliquité de la sphère. Obliquité des rayons solaires. ‖ *Obliquité d'incidence.* Obliquité de direction d'un corps qui tombe sur un autre.

— Astron. *Obliquité de l'écliptique.* V. écliptique. ‖ *Obliquité des rayons solaires.* Direction des rayons solaires qui s'écarte des perpendiculaires aux points de la terre sur lesquels tombent ces rayons.

— Anat. Inclinaison d'un corps quelconque. Obliquité de la matrice.

— Fig. *L'obliquité de sa conduite, de ses démarches.* Ce qu'il y a de contraire, d'opposé à la droiture dans sa conduite, dans ses démarches. ‖ Astuce, fausseté. C'est presque toujours notre *obliquité* qui nous instruit à la défiance. (Mass.)

OBLITÉRATION. s. f. Action d'oblitérer. ‖ État de ce qui est oblitéré. ‖ État d'une chose effacée. L'oblitération d'une plaie.

OBLITÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Oblitérer. S'empl. adjectiv. L'homme lui-même présente un crâne épais et dur dont les sutures sont promptement *oblitérées.* (Virey.)

Anat. *Canal, vaisseau oblitéré.* Se dit lorsque les parois d'un canal, d'un vaisseau sont adhérentes l'une à l'autre. Dans la plupart des espèces d'animaux, le nombril est presque insensible, et souvent même entièrement *oblitéré.* (Buff.)

— Fig. et par extens. Effacé. Écriture oblitérée. Figure oblitérée. Inscription oblitérée.

— *Oblitéré par.* Cette inscription a été oblitérée par le temps.

OBLITÉRER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *ob*, sur; *littera*, lettre). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette: *j'oblitère*, *tu oblitères*, *il oblitère*, etc. Faire disparaître peu à peu de manière à laisser des traces. Le temps a oblitéré cette inscription, ces caractères, ces lettres. Le temps a oblitéré certains mots dans ce manuscrit. La circulation des monnaies *oblitère* insensiblement les figures et les lettres qui y sont empreintes. (Acad.)

— s'oblitérer. v. pron. Être oblitéré. Se fermer peu à peu. Ce canal s'oblitère. Cette veine s'est oblitérée.

— S'effacer. Ces inscriptions s'oblitèrent.

— Fig. Les institutions sont comme les hommes, elles s'*oblitèrent*, elles s'usent, elles se dénaturent en vieillissant. (Lamartine.)

OBLIVIEUX, EUSE. adj. Qui fait perdre le souvenir. Vieux mot que l'on trouve dans Ronsard.

> La Parque noire
> Maugré nous
> Nous envoie boire
> Les flots du lac *oblivieux.* (Ronsard.)

OBLONG, ONGUE. adj. (ét. lat., *ob*, devant; *longus*, long). Géom. Qui est plus long que large. Carré oblong. Jardin oblong. Place oblongue. Figure oblongue. Un parallélogramme rectangle dont les côtés sont inégaux est un parallélogramme *oblong.* (Laveaux.)

— Qui est allongé. Sphéroïde oblong. V. allongé, qui est plus usité.

— Libr. Qui a moins de hauteur que de largeur. In-folio oblong. Livre oblong. Les albums de musique sont souvent oblongs.

OBLONGIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *oblongus*, oblong; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles oblongues.

OBNONCIATION. s. f. (pr. *ob-non-ci-a-ci-on*; du lat. *obnuntiatio*, fait de *obnuntiare*). Action par laquelle les augures romains, lorsqu'ils apercevaient au ciel quelques signes sinistres, avertissaient celui qui tenait les comices de les remettre à un autre jour.

OBNUBILER ou **OBNUBLER.** v. a. 1re conj. (du lat. *obnubilare*, couvrir de nuages). Obscurcir, envelopper d'un brouillard épais. Inusité.

— Fig. Lorsque l'estomac est chargé de viandes, les fumosités montent au cerveau et l'*obnubilent.* (Triomph. de N. D.)

OBOLAIRE. s. f. (en lat. *obolaria*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières, de la famille des orobranchées, comprenant une espèce, l'obolaire de Virginie, qui croît dans la Virginie.

— Ichthyol. Genre de poissons qui se confond avec les gastérostées.

OBOLE. s. f. (du gr. ὀβολός, obole). Métrol. anc. La première et la plus petite monnaie des Grecs, elle valait environ seize ou dix-sept centimes de France. L'*obole* de Bélisaire aveugle et mendiant est plus connue que ses victoires. (Du Rozoir.)

— Monnaie de cuivre qui, au moyen âge, valait la moitié d'un denier. Il y avait aussi des oboles d'argent et des oboles d'or. ‖ Petit poids qui pesait douze grains.

> Le souper du croquant avec elle s'envole,
> Point de pigeon pour une *obole.* (La Font.)

> Puis le pauvre qui vient tendre à vide sa main,
> Ou tombe au nom de Dieu son *obole* et son pain.
> Lamartine.)

— Fig. Moins que rien.

— Prov. *N'avoir pas une obole.* N'avoir pas un sou vaillant.

— Expr. prov. *Je n'en donnerais pas une obole.* Je n'en donnerais pas le moindre prix. Je ne donnerais pas une *obole* du cœur du prétendu philosophe. (Mme de Tencin.) ‖ *Rendre compte jusqu'à la dernière obole.* Rendre un compte fort exact.

OBOMBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Obombrer. S'empl. adjectiv.

OBOMBRER. v. a. 1re conj. (du lat. *ob*, devant, et du fr. *ombrer*, faire ombre). Cacher, couvrir de son ombre. Les anges l'*obombraient* de leurs ailes. (Acad.) Vieux mot qui a été renouvelé.

> La vertu du Très-Haut, en te rendant féconde,
> *Obombrera* du ciel ton âme sans seconde. (Daveske.)

OBOMBRATION. s. f. Action d'obombrer. ‖ On a dit aussi *obombrage.*

OBORTITE. adj. des 2 g. (du lat. *obortus*, part. pass. de *oboriri*, commencer à paraître). Qui se lève, qui commence à paraître. Jet obortite. Astre obortite.

— Fig. Peuple obortite. Nation obortite.

OBOTRITES. s. m. pl. Géogr. Peuple qui habitait anciennement le pays qui forme aujourd'hui la Prusse.

OBOVAL, ALE. adj. (ét. lat. *ob*, à l'envers; *ovatus*, ovale). Bot. Qui a la forme d'un œuf ou d'un ovale renversé. Se dit des feuilles qui sont plus longues que larges, et qui ont leur contour arrondi, de manière à représenter la figure d'un œuf.

OBOVATIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *ob*, à l'envers, *ovatus*, ovale, *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles obovales. Plante obovatifoliée.

OBOVÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *ob*, à l'envers, *ovum*, œuf). Bot. Qui a la forme d'un œuf.

OBOVOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *ob*, à l'envers, *ovum*, œuf; et du gr. εἶδος, forme). Bot. Qui approche de la forme d'un œuf dont le petit bout serait tourné en bas. Fruit obovoïde.

OBPYRAMIDAL, ALE. Bot. Qui a la forme d'une pyramide dont la pointe vient au-devant. Fruit obpyramidal.

OBREPTICE. adj. des 2 g. (du lat. *obrepticius*). Chancell. Qui est obtenu par obreption. Rite obreptice. Grâce obreptice. Concession obreptice. Titres obreptices. Les lettres *obreptices* ou subreptices sont nulles et peuvent toujours être révoquées. (Teulet.)

OBREPTICEMENT. adv. Chanceil. D'une manière obreptice; avec obreption. Obtenir une grâce obrepticement.

OBREPTION. s. f. (pr. *o-brèp-ci-on*; du lat. *obreptio*, tiré du v. *obrepo*, ramper, qui vient de *ob*, devant, *repo*, ramper). Chancell. Dissimulation d'un fait vrai qui ne permettait pas d'accorder la faveur sollicitée. On dit qu'il y a *obreption* dans la concession d'une faveur qui n'aurait pas été accordée si celui à qui elle avait été demandée avait connu le véritable état des choses et la position réelle du solliciteur. (Teulet.)

— *Par obreption.* Par surprise. Obtenir un acte par obreption.

OBRIN. Hist. Forteresse fondée dans le XIIIe siècle par Conrad, duc de Mazovie et de Cujavie. ‖ *Chevaliers d'Obrin.* Ordre de chevalerie créé par Conrad pour la défense de son territoire contre les Prussiens encore idolâtres.

OBRINGENT, ENTE. adj. (ét. lat. *ob*, à l'envers; *ringens*, grimaçant). Bot. Se dit d'une corolle, lorsque sa lèvre antérieure en comprend un cinquième et la postérieure quatre cinquièmes. Fleur à corolle obringente.

OBRINGENTIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat. *ob*, à l'envers, *ringens*, grimaçant, *flos*, fleur). Qui est composé de corolles obringentes.

OBRINGENTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *ob*, à l'envers, *ringens*, grimaçant; *forma*, forme). Bot. Qui approche de la forme des corolles obringentes. Corolle obringentiforme.

OBRIQUE. Géogr. Plaine du Portugal, près de Castro-Verde, où une victoire fut remportée en 1139, par Alphonse Ier, roi de Portugal, dans une bataille contre l'armée de cinq princes maures coalisés.

OBRON. s. m. Serr. V. auberon.

OBRONNIÈRE. s. f. (rad. *obron*). Serrur. V. auberonnière.

OBRUER. v. a. 1re conj. (du lat. *obruo*, cacher, couvrir). Accabler sous le poids, écraser sous une masse énorme. ‖ Fig. Décourager.

OBSCÈNE. adj. des 2 g. (en lat. *obscenus*, fait de *ob*, devant, et *cœnum*, boue, fange). Qui blesse la pudeur; sale, immonde. Idée obscène. Chanson obscène. Paroles obscènes. Mot obscène. Peinture, image obscène. Idée obscène. La chose *obscène* viole ouvertement les vertus que la chose déshonnête blâme. (Laveaux.)

— Par extension. Se dit aussi des personnes. Poète obscène. Personne obscène. Ces détails, au moins inutiles pour la science, ne sont propres qu'à faire naître des idées *obscènes* dans lesquelles se complaisent des écrivains peu dignes d'estime. (Rostan.) Les sexes des plantes ne feraient pas plus naître dans les enfants des idées *obscènes*, que les sexes des animaux qu'ils voient tous les jours à découvert. (B. de S.-P.) Mais un mot *obscène* de la bacchante fit crouler cet édifice enchanté. (G. Sand.)

— Syn. comp. obscène, déshonnête. *Obscène* se dit des paroles, des tableaux, des peintures, *déshonnête*, de tout ce qui blesse la pudeur ou la pureté.

OBSCÉNITÉ. s. f. (rad. *obscène*). Qualité de ce qui est obscène. Parole, image qui blesse la pudeur. Dire des obscénités. Livre rempli d'obscénités. L'*obscénité* dans la conversation est la ressource des ignorants, des sots et des libertins. (Lav.)

— Ce mot était nouveau du temps de Molière. Ah! mon Dieu, *obscénité*, qui ne sait ce que ce mot veut dire, mais je le trouve le plus joli du monde. (Crit. de l'École des femmes.)

OBSCUR, URE. adj. (du lat. *obscurus*; fait de *ob* et de *cura*). Sombre, ténébreux. Nuit obscure. Temps obscur. Nuage obscur. Des brouillards épais et fréquents jettent un voile *obscur* sur ces hideuses campagnes. (Rayn.) Je rencontrais de temps en temps des touffes *obscures* impénétrables comme dans la plus épaisse forêt. (J.-J. Rouss.)

> Cependant le [illegible] *obscur*,
> L'aurore en [illegible] (Ibid.)

— *Il fait obscur.* Le jour est sombre, le temps est bas.

— Qui n'est pas clair, qui est privé de clarté, de lumière. Antre obscur. Endroit, lieu obscur.

— *Chambre obscure.* V. noir (Chambre).

— Peint. Qui est moins clair, moins vif, moins éclatant. Bleu obscur. Rouge obscur. Cheval bai-obscur.

— Dont la couleur participe plus du brun que du clair. Tableau trop obscur. [illegible] Les teintes *obscures* [illegible] de la vigueur aux tons brillants. (Boutard.)

— *Clair-obscur.* V. clair.

— Fig. Qui n'est pas [illegible] intelligible, bien clair, qui se fait comprendre [illegible]. Poète obscur. Auteur obscur. Livre obscur. Discours, mot, paysage, terme obscur. Phrase

obscure. Tacite est *obscur* parce qu'il ramasse sa pensée en si peu de mots que je peine [illegible] songer ce qu'il veut dire. (Bouh.) J'évite d'être long, et je deviens *obscur*. (Boil.) Voilà de ces [illegible] qu'il faut que le temps explique, car [illegible] elles sont *obscures*. (Mme de Sév.) Les auteurs n'eurent jamais rien d'obscur que M. de Voltaire n'éclaircit. (Mass.) Ma théologie n'avait rien de triste et d'*obscur* : mon école est au sein des prairies, des bois et des vergers. (B. de St-P.)

Et déjà vous croyez, dans vos rimes *obscures*,
Aux Saumaises futurs préparer des tortures. (Boil.)

— Vague, confus. Voilà ce qui reste d'une vaste [illegible] ! un souvenir *obscur* et vain !... (Volney.)

— *Esprit obscur*. Qui a de la peine à se révéler.

— Fig. Qui est dans l'obscurité, qui est peu connu ou qui n'a point de réputation. Homme obscur. Famille, maison obscure. Partie obscure. Conduite obscure. Vie obscure. Nom obscur. Peuple obscur. Monde obscur. L'homme *obscur* est l'homme heureux. (Nivern.) Les infortunes d'un *obscur* habitant des bois ont-elles moins de droit à nos pleurs que celles des autres hommes ? (Chateaub.) Les vertus d'un homme *obscur* n'intéressent que ses amis. (Barthel.) C'est de cette nature que l'*obscure* vertu appelle la main des anciens au sein des buissons épineux. (B. de St-P.) Dans cette île, située sur la route des Indes, quel Européen peut s'intéresser au sort de quelques particuliers *obscurs* ? (Id.)

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Vit dans l'état *obscur* où les dieux l'ont caché. (Racine.)

— Qui est né de parents inconnus ou pauvres. Être d'une naissance obscure, d'une famille obscure. Être né de parents obscurs.

— *Vivre obscur*. Mener une vie obscure et retirée. Mahomet vécut *obscur* jusqu'à l'âge de quarante ans. (Volt.)

— Prov. *C'est la glose d'Orléans, plus obscure que le texte*. Se dit d'une chose qui a été embrouillée à force d'explications.

OBSCUR s. m. Celui qui vit dans l'obscurité. Aucuns des nobles n'avaient eu l'occasion de recommencer leurs aïeux, et c'étaient d'illustres *obscurs* que tous les grands seigneurs de France. (Mme de Staël.)

— Ce qui est obscur, la chose obscure. L'*obscur* est l'opposé du clair, le confus l'opposé de l'ordonné. (J. Tissot.)

— Se dit aussi pour Obscurité.

Un golfe de la mer, d'îles entrecoupé,
Des blancs reflets du ciel par la lune frappé,
Comme un vaste miroir brisé sur la poussière,
Réfléchit dans l'*obscur* des fragments de lumière. (Lamartine.)

— s. m. pl. *Les Obscurs*. Nom des membres d'une académie de Lucques.

— Syn. [illegible]. OBSCUR, SOMBRE, TÉNÉBREUX. Ce qui est *obscur* manque de clarté ; ce qui est *ténébreux*, est privé de toute lumière, ce qui est *sombre*, manque de jour.

OBSCURANT. s. m. (rad. *obscur*). Écrivain ennemi de la lumière et de la philosophie, qui voudrait éteindre le flambeau des sciences, proscrire l'exercice de la raison parmi les hommes, et plonger le genre humain dans l'état de stupidité des siècles d'ignorance et de superstition.

OBSCURANTISME s. m. Système des obscurants. [illegible] s'explique par ce passage de l'Écriture : « Celui qui agit mal hait la lumière. » Boiste. L'*obscurantisme* et l'esprit de faction ne redouteraient-ils pas des centres d'instruction sociale, qui en élevant le monopole de la science à leur pouvoir ? (***)

OBSCURATION. s. f. S'est dit pour Obscurcissement.

OBSCURCI, IE part. pass. du v. Obscurcir. S'empl. adjectiv. Chambre obscurcie. Lorsque les autans [illegible] soulèvent le fardeau des neiges et les [illegible] au travers des airs *obscurcis*, combien est à plaindre le malheureux qui cherche à regagner sa cabane ! Ô ciel ! (Delille.) Le précipice escarpé qui pendant l'hiver [illegible] l'horreur sur les flots *obscurcis* s'adoucit à ton retour. (Id.)

— Fig. Ne soyez point effrayé d'un nuage sombre dont ses yeux paraissent *obscurcis*. (Barth.)

Un nid sur son front *obscurci*
[illegible] couronne éclatante. (Béranger.)

— [illegible]. Le ciel est obscurci de nuages.

Que toujours *obscurci* des ombres du trépas,
Ce jour [illegible] les jours ne trouve plus sa place. (Lamartine.)

— *Obscurci par*. Une foule d'oiseaux [illegible] entreprennent de [illegible] pérégrinations, et le ciel est *obscurci* par les [illegible] qui se lèvent et se préparent au départ. (Delille.) La lumière de la [illegible] n'y est [illegible] par aucun nuage. (Volt.) La cour est une région de ténèbres, où la vérité est étouffée par le mensonge et la raison *obscurcie* par la vanité. (Fléch.)

Trop [illegible] des doux [illegible] de ses projets futiles,
[illegible] *obscurci* par les fleurs,
[illegible] dans ses sillons seulement fertiles,
Cherche en vain les épis étouffés sous les fleurs. (Arnault.)

OBSCURCIR. v. a. 2e conj. (rad. *obscur*). Rendre obscur. Les [illegible] vapeurs obscurcissent l'air. Les nuages obscurcissent le jour. Les ombres par trois fois ont *obscurci* les cieux. (Rac.) Mille noires vapeurs *obscurcissent* le jour. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Obscurcir la gloire. Obscurcir l'entendement. Les préventions qui *obscurcissent* les lumières de la justice. (Fléch.) Otez à l'homme cette lumière divine, vous effacez, vous *obscurcissez* son être ; il ne restera que l'animal. (Buff.) Le caractère humain s'imprima sur le monde, et l'invasion des Barbares, en détruisant l'Italie, *obscurcit* l'univers entier. (Mme de Staël.)

— Fig. Les longues parenthèses *obscurcissent* le discours. (Vaugelas.) Les moindres fautes sont divulguées comme d'énormes scandales ; on *obscurcit* vos plus droites intentions. (Marivaux.)

— Absol. C'est être subtil et profond, à ce qu'on s'imagine, que de trouver des difficultés, que de répandre les nuages, que d'embrouiller et d'*obscurcir*. (A.-Mart.)

— S'OBSCURCIR. v. pron. Être obscurci, être rendu obscur.

— Devenir obscur, sombre. Le temps s'obscurcit. Le soleil s'obscurcit. Dans la vieillesse la vue s'obscurcit. À la mort du Sauveur le soleil s'*obscurcit*. (Encycl.)

— Fig. Au milieu de tant de passions qui nous agitent, notre raison se trouble et s'*obscurcit*. (B. de St-P.)

— Se rendre obscur. Un homme qui s'obscurcit. Tant de gens de rien s'illustrent, tant de grands s'*obscurcissent*, que l'esprit pourrait bien à la fin s'élever sur les ruines de la noblesse. (Mme de Puysieux.)

OBSCURCISSEMENT. s. m. (rad. *obscurcir*). État d'une chose obscurcie. ‖ Affaiblissement de lumière. Obscurcissement de la vue. L'obscurcissement du soleil.

— Fig. Les Pères de l'Église ont appelé le schisme d'Israël, l'hérésie d'Arius, des éclipses, des syncopes, des *obscurcissements* de l'Église. (Encycl.) La manière dont il interprète ce passage l'obscurcit, et l'*obscurcissement* vient du sens qu'il attache à ce mot. (Acad.)

OBSCURÉMENT adv. D'une manière obscure, sombre, peu claire. Voir des objets obscurément.

— Fig. Cet auteur parle, écrit obscurément. Vico a senti *obscurément* une idée qui n'a pas cessé de croître. À présent elle nous enveloppe de lumière. (Edg. Quinet.)

— Sans éclat. Vivre obscurément. Mourir obscurément. Le [illegible] se plaît à vivre *obscurément*. (Nivernais.)

OBSCURÉ, ÉE part. pass. du v. Obscurer. S'empl. adjectiv. Quand la nuit fut venue et bien *obscurée*. (Chron. de St-Denis.)

OBSCURER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Obscurcir.

OBSCURICAUDE adj. des 2 g. (du lat. *obscurus*, obscur ; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue d'une couleur obscure, sombre.

OBSCURIFIÉ, ÉE part. pass. du v. Obscurifier. S'empl. adjectiv.

Et d'où vient que [illegible] nuée
Sa tête est *obscurifiée* ? (Scarron.)

OBSCURIFIER. v. a. 1re conj. Il s'est dit pour Rendre obscur.

OBSCURIPENNE. adj. des 2 g. (du lat. *obscurus*, obscur ; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes d'une teinte sombre.

OBSCURITÉ s. f. (du lat. *obscuritas*, fait de *obscurus*, obscur). Privation de la vue, absence de la lumière. Grande, profonde obscurité. L'obscurité de la nuit, du temps, d'un bois, d'une caverne. L'obscurité d'une chambre. Être favorisé par l'obscurité. Chercher l'obscurité. Voir l'obscurité grossir à chaque instant. L'obscurité est un genre inspirateur. Le cheval se repaît dans l'*obscurité* comme à la lumière. (B. de St-P.) Mais sa lueur céleste brille encore pour lui au haut des cieux, malgré l'*obscurité* des temps. (Id.) L'*obscurité* de la nuit leur semblait favorable. (Volt.) Les quinze cents Mèdes qui arrivèrent à la faveur de l'*obscurité* jusqu'à la première garde succombèrent sans être reconnus. (Id.) Le vice a beau se cacher dans l'*obscurité*, son empreinte est sur le front des coupables. (J.-J. Rouss.) Combien d'animaux [illegible] savent se soustraire à la puissance de l'homme par la rapidité de leur vol, par la légèreté de leur course, par l'*obscurité* de leur retraite, par la distance que met entre eux et l'homme l'élément qu'ils habitent ! (Buff.)

L'heure approche, et déjà son cœur épouvanté
Croit de l'effroi [illegible] l'*obscurité*. (Delille.)

— *Obscurité des temps, de l'avenir*. Le peu de connaissance qu'on a des temps éloignés, l'ignorance qu'on a de l'avenir. Cette illustre maison dont l'origine s'est perdue dans l'*obscurité* des temps. (Fléch.) Ces rois dont l'origine se cache dans l'*obscurité* des premiers temps. (Boss.)

Sur fidèle crayon, au temple de Mémoire,
Des grands événements conserve la mémoire,
[illegible] des temps la sombre *obscurité*
[illegible] les plus douteux est par lui constaté. (Delille.)

— Ce qui est difficile à connaître, à pénétrer. Profonde *obscurité* du cœur de l'homme. (Boss.)

— Ignorance où l'on est de son sort, incertitude sur sa destinée.

[illegible] rien moins dans cette *obscurité*,
[illegible] amour qu'elle a trop mérité. (Racine.)

— Chose obscure, défaut de clarté. Discours rempli d'obscurités. Affecter l'obscurité. Obscurité des oracles. L'obscurité d'une idée, d'une expression, d'une phrase. Il est commode de connaître les lieux où sont les gens à qui l'on pense toujours, ne savoir où les prendre fait une *obscurité* qui blesse l'imagination. (Mme de Sév.) Je vous avoue que je trouve autant d'*obscurité* dans son style que dans sa conduite. (Volt.) L'*obscurité* est une preuve de négligence, lorsqu'elle n'est pas celle d'un esprit étroit. (De Lévis.) Il est des personnes qui voudraient que l'*obscurité* se plongeât de pans en plus sur notre pauvre globe. (Joseph II.)

— Fig. L'obscurité de la religion, de la foi. Quel soudain rayon perçait la nue, et faisait comme évanouir avec toutes les ignorances des sens les saintes *obscurités* de la foi. (Boss.) Elle passe tout à coup d'une profonde *obscurité* à une lumière manifeste. (Id.) L'esprit est inquiet et tremblant dans l'*obscurité* de la foi, il est agité par la résistance de la raison, mais Dieu, en nous ont quelque *obscurité* dans les mystères de la religion, a voulu exercer notre croyance et humilier notre orgueil. (Encycl.)

— Fig. Vie cachée, privation de bruit, d'éclat, de célébrité. Se plaire dans l'obscurité. Demeurer dans l'obscurité. Vivre dans l'obscurité. Préférer l'obscurité à l'éclat. L'*obscurité* et la solitude causaient toute la majesté des rois d'Asie. (Mass.) Il est des gens de mérite qui se plaisent dans l'*obscurité*. (Encycl.) Dans l'*obscurité* contrastant ma douleur. (Rac.) Un château royal bâti par François Ier tira Fontenay de son *obscurité*. (Dulaure.)

— Bassesse, médiocrité de la naissance. Percer l'obscurité, s'élever de l'obscurité. Sortir de l'obscurité. L'obscurité d'une famille, d'une personne, d'une maison.

— Fig. Les vertus des hommes du commun meurent avec eux, et reposent sous l'*obscurité* du même tombeau. (Mass.)

— Paléogr. *Signe d'obscurité*. Signe qui, dans les manuscrits anciens, marque les passages dont l'interprétation est difficile, il se compose de deux lettres grecques entrelacées, le ρ et le χ.

— Jeux. *Jouer à l'obscurité*. Se dit à l'hombre, lorsque, ayant les deux as noirs, on ne reserve qu'eux, en écartant le reste.

OBSÉCRATION. s. f. (pr. *ob-sé-kra-ci-on* ; du lat. *obsecratio*, fait de *obsecro*, je supplie). Rhét. Figure de rhétorique, par laquelle l'orateur implore l'assistance de Dieu ou de quelque personne.

— OBSÉCRATIONS. s. f. pl. Ant. rom. Prières publiques qui étaient ordonnées, chez les Romains, pour apaiser les dieux, lorsque la république était affligée de quelques maux.

OBSÉCRER. v. a. 1re conj. L'é se change en è devant une syllabe muette. J'*obsècre*, tu *obsècres*, il *obsècre*, etc. Néol. Supplier.

OBSÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Obséder. S'empl. adject. Homme obsédé. Femme obsédée. Je suis *obsédé*, et ne puis ni vous parler ni vous écrire jusqu'à demain. (J.-J. Rouss.)

— *Obsédé de*. *Obsédé* d'impurs fantômes, l'esprit perd sa vigueur et sa fécondité. (Lamenn.) Celui-là est plus souvent *obsédé* de la tentation de rentrer dans le néant, ou d'aspirer vers un monde à son gré plus équitable. (Viney.) Souvent de ses erreurs notre âme est *obsédée*. (Volt.)

— *Obsédé par*. Que je te plains d'être *obsédé* par ces deux importuns ! (J.-J. Rouss.) Quoi, je serai toujours *obsédé* ou par le père ou par la fille ? (Dancourt.) L'infortuné que cette fièvre dévorante consume est sans cesse *obsédé* par des terreurs fantastiques. (Deleuze.)

Comme il se promenait dans ces lieux enchantés,
De ses riants jardins admirant les beautés,
Il fut *obsédé* par un page. (F. de Neufchateau.)

OBSÉDER. v. a. 1re conj. (du lat. *obsidere*, assiéger, s'emparer). L'é se change en è devant une syllabe muette. J'*obsède*, tu *obsèdes*, il *obsède*, etc. Assiéger sans cesse quelqu'un, le circonvenir ou l'environner par les circuits artificieux de la séduction, pour s'emparer de son esprit et de ses volontés. Obséder une personne, un ministre. Obséder un prince. Obséder son maître. Les courtisans assiègent le trône et *obsèdent* le prince. (Lav.)

— Importuner, tourmenter. Cet homme m'obsède. L'homme poli et fin *obsède* les femmes ; l'homme rustique et brutal les assiège. (Lav.)

Vous avez trop d'amants qu'on [illegible] vous obséder,
Et mon cœur de cela ne peut s'accommoder. (Mol.)

— Fig. Une idée exclusive *obsède* l'imagination, la pensée est stupéfiée. (Rost.) Les pensées *obsèdent* jusqu'à ce qu'on les ait déposées sur le papier. (Boiste.) Les tendres *obsèdent* mon cœur et le rongent. (R. de Beauv.)

— Absol. Il n'y a que les personnes ou les êtres intelligents, et des [illegible] qui *obsèdent*. (Boiste.)

— *Obséder par*. On *obsède* par l'assiduité, par l'artifice, la malignité, pour parvenir à gagner et gouverner la personne. (Roub.)

OBSEQUENS (Julius). Compilateur romain dont il nous reste un ouvrage intitulé *De prodigiis*.

OBSÈQUES. s. f. pl. (pr. *obsè-ke* ; du lat. *obsequium*, devoir). Derniers devoirs rendus aux défunts, par des funérailles accompagnées de pompes et de cérémonies. Les obsèques des rois de France se sont faites et se font à l'église de Saint-Denis. Obsèques magnifiques, pompeuses. Faire des obsèques. Assister aux obsèques d'une personne. Les obsèques d'un prince.

OBSÉQUIEUSEMENT. adv. D'une manière obséquieuse, avec beaucoup de respect.

OBSÉQUIEUX, EUSE adj. (pr. *ob-sé-ki-eu*, du lat. *obsequiosus*, très-complaisant). Qui porte la complaisance, les égards, le respect à l'excès. Personne obséquieuse. Homme obséquieux. Femme obséquieuse. Honneur obséquieux. Esprit obséquieux. Iron.

— Qui est porté à l'excès. Se dit des choses. Bénéfice obséquieux. Complaisance obséquieuse. Égards obséquieux. Il se moque de lui-même, quand il prétend qu'offrir une satisfaction très-*obséquieuse* à ceux qui se plaignent, c'est leur faire la loi. (J. J. Rouss.) Où son orgueil n'était pas né, ou il se cachait sous les dehors d'une politesse timide, quelquefois *obséquieuse* et tenant de l'humilité. (Marm.)

OBSÉQUIOSITÉ. s. f. (pr. *ob-sé-ki-o-zi-té* ; rad. *obséquieux*). Qualité de l'être obséquieux. Cette *obséquiosité* aux désirs du duc de Chartres est de rigueur ; il doit à ce prince sa place dans les fermes. (R. de Beauv.)

— État de ce qui est obséquieux. L'obséquiosité de ses désirs, des égards, de la politesse.

OBSERVABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui peut être observé. Différence observable. Corps observable. Corps céleste observable. Un tel mouvement ne produisait aucun changement *observable*. (Leibnitz.)

OBSERVANCE s. f. Action d'observer. L'observance des devoirs, des règles prescrites. Fidèle dans l'*observance* des maximes de la religion. (Mass.) Nous allons jusqu'à la rigueur envers autrui sur l'*observance* des devoirs qui n'intéressent pas nos propres faiblesses. (Duf.)

— Pratique de la règle d'un ordre religieux. L'observance de la règle. L'étroite observance. Les pharisiens se piquaient de l'exacte *observance* des cérémonies prescrites par la loi. (Acad.)

— Se dit aussi de la Règle, de la loi même, des statuts, ordonnances religieuses. Manquer aux observances. Rejeter de vaines *observances*. Se dispenser des observances de la vie religieuse. Telle était sa régularité dans les *observances* de l'Église, qu'elle les regardait comme des pratiques de salut. (Fléch.) Il y a des *observances* que nous gardons sans y être autorisés par un texte de l'Écriture, mais fondées sur la tradition et sur la coutume, et si pour toutes ces *observances* et autres semblables vous demandez un précepte de l'Écriture, vous n'en trouverez point : la tradition les a établies, la coutume les a confirmées, et la foi les garde. (Tertull.)

— *Observances légales*. Pratiques, cérémonies que prescrivait la loi de Moïse, et dont l'Évangile nous a délivrés.

— Communautés religieuses où certaines règles s'observent. Observance relâchée, [illegible], réformée. Étroite observance. L'étroite observance de Cîteaux. Religieux de l'étroite observance de Cîteaux. L'étroite observance de Saint François. Exacts aux *observances* de leur discipline, les enfants de Saint-François se Paule sont les perpétuels imitateurs de leur père. (Fléch.)

— *Religieux de l'observance*. Titre qu'on se donnaient les cordeliers, parce qu'ils observaient la règle plus littéralement que les autres religieux.

— Hist. ecclés. *Grande observance*. Partie de l'ordre de la Merci.

— *Petite observance des frères prêcheurs*. Réforme des dominicains établie en France et approuvée en 1636.

OBSERVANT. part. prés. invar. du v. Observer. Personne observant avec dévotion toutes les lois de l'Église.

OBSERVANT. s. m. (rad. *observer*). Clerc qui dessert une messe.

— Hist. ecclés. S'est dit aussi de celui qui desservait une église.

OBSERVANTIN. s. m. Religieux Cordelier de l'observance. — On dit aussi adjectiv. Frères observantins.

Défendons contre ces [illegible] critiques,
Par les [illegible] *observantins*. (Boursault.)

— OBSERVANTINE. s. f. Commun. rel. Religieuse d'un ordre fondé en 1517 par Léon X.

OBSERVATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui observe. Se dit par opposition à celui qui agit. J'étais là comme observateur. Le sage préfère au rôle d'acteur celui d'*observateur*. (Boiste.)

— Celui, celle qui s'applique à l'observation des divers phénomènes de la nature, du mouvement des astres, des mœurs, des actions des hommes. Habile observateur. Excellent, patient observateur. Observateur minutieux, exact, éclairé. Observateur impartial. Observateur de la nature, du mouvement des astres. L'Éternel sourit lorsqu'il voit l'homme abandonner son personnage d'*observateur* pour créer des mondes. (Palissot.) La nature vivante sort et refuse ses secrets à l'*observateur* dépourvu d'imagination. (Malte-Brun.) L'observateur tire parti de son observation, et il s'efforce d'extraire la vérité tout entière des phénomènes qu'il a observés. (Senebier.) Tandis que vous admirez ce soleil qui se plonge sous les vagues de l'[illegible], un autre *observateur* le regarde sortir des rayons de l'aurore. (Chateaub.) Combien de scandales publics ne retient pas la crainte de ces sévères *observatrices*. (J.-J. Rouss.)

Ainsi, de la nature habile *observateur*,
Buffon peint dignement l'œuvre du Créateur. (Aimé-Martin.)

— Celui, celle qui obéit aux lois, qui suit les

règles. Fidèle observateur. Strict observateur. Religieux observateur des commandements de Dieu. Grand observateur des lois, des règles. Cette religieuse est une grande observatrice de la règle.

— Critique. Observateur rigoureux. Sévère observateur.

— Espion. Homme payé pour observer ce qui se passe dans les endroits publics et en faire son rapport. Bon observateur. Habile observateur. Les *observateurs* de police sont les limiers des bourreaux. (Boiste.)

— Mar. Qualité d'un marin qui est exercé à observer les astres lorsqu'il navigue. ‖ Officier chargé de faire des observations astronomiques.

— adj. Esprit, œil observateur. Son œil *observateur* y poursuit la comète. (Colnet.) Porter un esprit *observateur* parmi les hommes est la seule voie d'étude pratique du cœur humain. (Bonnin.)

OBSERVATION. s. f. (pr. *ob-cer-va-ci-on*; du lat. *observatio*, fait de *observo*, j'observe). Action d'observer. L'observation d'une règle, d'une maxime, d'un ordre. L'observation des lois, des règlements. L'observation des commandements de Dieu. Stricte observation. Observation rigoureuse des commandements d'une personne. L'amour de la loi est devenu une passion dans le peuple anglais, parce que chacun est intéressé à son *observation*. (Volt.) Souvent des arrangements particuliers s'opposent à l'*observation* de cette coutume. (Chateaub.) Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait : l'*observation* exacte de cette maxime fait la probité. (Duclos.)

— *Être, se tenir en observation.* Être, se tenir dans un lieu d'où l'on observe, d'où l'on surveille, d'où l'on épie l'arrivée de quelqu'un ou de quelque chose.

— Action par laquelle on considère avec attention les choses physiques ou morales, les merveilles de la nature. Observation bien faite. Nouvelle, curieuse observation. Neuve, intime observation. Observation intérieure, psychologique. L'observation des ouvrages de Dieu, des miracles, des religions. Science d'observation. Esprit d'observation. Les *observations* faites plus ou moins exactement sur les maladies et les blessures, depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours, forment les archives de cet art, les annales et la base des sciences médicales. (Sédillot.) Si j'ai quelque passion dominante, c'est celle de l'*observation*. (J.-J. Rouss.) Misérables hommes que nous sommes! nous ne pouvons rien contre la nature des choses; la seule faculté qui nous reste, c'est l'*observation*. (Napol.) L'*observation* et l'expérience pour amasser des matériaux, l'induction et la déduction pour les élaborer, voilà les seules bonnes machines intellectuelles. (Le chancel. Bacon.) Ce n'est plus ici un simple travail de la mémoire, mais une étude d'*observation* et de faits. (J.-J. Rouss.) Dans les sciences d'*observation*, l'on devrait se borner à examiner les faits. (Beauch.)

— Résultat de cette action. Observations médicales. Observations météorologiques. Observations astronomiques. De ces *observations* il résulte que toutes les branches du commerce ont souffert d'énormes diminutions. (Rayn.) Nous sommes assurés par des *observations* exactes, réitérées et fondées sur des faits incontestables, que la partie sèche du globe que nous habitons a été longtemps sous les eaux de la mer. (Buff.) Les bonnes *observations* augmentent toujours les connaissances en découvrant de nouveaux faits, en proscrivant quelques erreurs, en supprimant quelques préjugés. (Senebier.) La seule *observation* astronomique que nous puissions signaler chez les Grecs avant Aristille et Timocharis, est celle du solstice d'été de l'an 432 av. J.-C., par Méton et Euctémon. (Sédil.) Chacun, dans son état, fait des *observations* différentes, parce que chacun a des besoins différents. (Condil.)

— *Avoir l'esprit d'observation.* Savoir remarquer les causes et les effets des phénomènes, des événements, des actions des hommes.

— Annotations pour expliquer ou commenter un auteur. Faire des observations sur Tacite, Catulle, Virgile. Observations sur la rhétorique d'Aristote. Publier de savantes observations sur un écrivain classique.

— Réflexion, considération, objection, remarque. Se dit surtout dans le langage de la conversation, de la discussion. Faire une observation. Observation juste. Se permettre une observation, des observations. Le despotisme orgueilleux s'indigne de la moindre *observation*, elle lui paraît révolte ou satire. (Boiste.) J'ajouterai à ces *observations*, que la maturité des fruits tendres s'annonce par des parfums qui flattent agréablement l'odorat. (B. de St-P.)

— Art milit. *Armée, corps d'observation.* Armée, corps chargés d'observer l'ennemi, tandis qu'on attaque une de ses places, et de s'opposer aux efforts qu'il tenterait pour la dégager et en faire lever le siège.

— Mar. Étude de la position des astres pour la conduite d'un navire en mer. ‖ *Bâtiment d'observation.* Celui qui est détaché d'une flotte ou d'un convoi, pour aller observer les mouvements de l'ennemi.

—OBSERVATIONS. s. f. pl. Jurispr. Exposé de faits et de circonstances qui doivent être appréciés pour parvenir au règlement ou à la liquidation des droits et intérêts des parties. ‖ *Plaider par observation.* Débattre une affaire dans laquelle il ne s'agit que de statuer sur un incident de nature à entraîner peu de développement.

— Syn. comp. OBSERVATION, OBSERVANCE. *Observation* désigne une action particulière; *observance*, l'exécution habituelle de la règle.

OBSERVATOIRE. s. m. (rad. *observer*). Astron. Lieu destiné aux observations astronomiques, et où l'on conserve les instruments nécessaires à ces sortes d'observations. L'observatoire de Greenwich est célèbre par les observations de Flamsteed, Halley, Bradley, Maskelyne, etc. En France, on trouve des observatoires à Marseille, à Toulouse, à Lyon, à Montpellier, à Dijon, à Rouen, etc., mais celui de Paris est le plus beau; il fut construit par ordre de Louis XIV (1664-1672), et de grands travaux y ont été faits depuis, sous la direction de M. Arago. C'est ordinairement par leur observatoire capital que les grandes nations font passer le méridien 0, à partir duquel on compte les longitudes de tous les autres lieux.

OBSERVÉ, ÉE. part. pass. du v. Observer. S'empl. adjectiv. Phénomène observé. Poisson observé dans le Nil, la rivière. La monarchie sans constitution *observée*, est une loterie que les peuples tirent à la mort de chaque roi. (Boiste.) De toutes les règles monarchiques, les plus rigides ont été les mieux *observées*. (Chateaubriand.) C'est chez les peuples les plus corrompus que les bienséances sont le mieux *observées*; elles tiennent lieu de vertus. (Beauchêne.) Ces objets sont partout dignes d'être *observés*, et près que partout manquent d'observateurs. (Buff.) Un écho semblable a été *observé* dans la grande église d'Agrigente en Sicile. (A.-Martin.)

— *Observé par.* Parmi ces végétaux *observés* par le sage. (Delille.)

Ces amours, ces hymens *observés* par nos sages,
Croit-on qu'ils aient été méconnus des vieux âges?
DELILLE.

— Mar. *Longitude* ou *latitude observée.* Longitude ou latitude obtenue par l'observation des astres. ‖ On dit aussi substant. L'observée.

OBSERVER. v. a. 1^{re} conj. (du lat. *observare*, de *ob*, devant, sous-entendu *oculos*, les yeux; *servare*, conserver; conserver devant les yeux, avoir constamment sous les yeux). Accomplir, suivre ce qui est prescrit par quelque loi, quelque règle. Observer les commandements de Dieu. Observer les statuts, les lois, le jeûne. Observer les coutumes, les bienséances. Observer l'étiquette. Le souverain n'a qu'un seul devoir à remplir vis-à-vis de l'État, c'est de faire *observer* la loi. (Napol.) Les Suédois se vantent encore aujourd'hui de la discipline qu'ils *observaient* en Saxe. (Volt.) Le ciel et la terre sont témoins de l'engagement que je prends; ils le seront aussi de ma fidélité à l'*observer*. (J.-J. Rouss.) Les peuples chrétiens n'ont jamais *observé* leur religion, et les anciennes castes indiennes ont toujours pratiqué la leur. (Volt.)

— Regarder, examiner, considérer, porter toute son attention sur un objet, pour en découvrir la nature, les qualités, les rapports. Observer le cours des astres. Observer le changement du temps. Observer les mœurs d'un pays. Observer le caractère d'une personne. Observer le flux et le reflux de la mer. Observer les symptômes d'un mal. On peut l'*observer* surtout sur les feuilles de chardons, qui se plaisent dans les lieux secs et sablonneux. (B. de St-P.) Nous ne voyons distinctement les choses qu'autant que nous les *observons* les unes après les autres. (Condil.) Qui n'*observe* rien, n'apprend rien. (Id.) Si je voulais étudier un peuple, c'est dans les provinces reculées, où les habitants ont encore leurs inclinations naturelles, que j'irais les *observer*. (J.-J. Rouss.) La raison trompe ceux qui l'*observent* mal. (Boiste.) *Observez* la nature, et suivez la route qu'elle vous trace. (J.-J. Rouss.)

Le berger qui la voit au lever de l'aurore,
L'*observe* en l'écoutant et croit l'entendre encore.
ST-LAMBERT.

— Fig. La mortelle faux n'*observe* pas les rangs. (Lebrun.)

— Neutral. Remarquer. Avez-vous observé ce passage? Veuillez observer la différence qu'il y a entre ces deux choses.

— Dans cette acception il est le plus souvent suivi de *que*. Nous avons déjà *observé* que, dans le temps où l'on place les voyages d'Abraham, l'Égypte était un puissant royaume. (Volt.) On le *observe* que Vénus avait plus de temples à Rome que dans aucun lieu du monde. (B. de St-P.) On a *observé* que tout morceau de poésie dont le fonds n'est pas dramatique, ne peut guère souteuir une version en prose. (La Harpe.) Xénophon *observe* que les Perses ne dînaient qu'à la fin de la journée. (Malte-Brun.)

Le traître, il méditait a ma confusion;
Et tout le peuple même, avec dérision,
Observant la rougeur qui couvrait mon visage,
De ma chute certaine en tirait le présage. RACINE.

— Lorsqu'il est suivi de *que*, *observer* est neutre, et alors il ne doit être ni précédé d'un pronom personnel régime, ni suivi d'un nom avec ou sans préposition. Ainsi il ne faut pas dire, *je vous observe que, je lui ai observé que, je vous observe une chose à laquelle vous n'avez pas pensé, j'observe à l'assemblée que*; car de même qu'on ne considère pas une chose à quelqu'un, on ne doit pas non plus la lui observer. Pour parler correctement, il faut donc dire : *observez bien que, je lui ai fait observer que, je vous fais observer, je vous prie d'observer que; je prie l'assemblée d'observer que* ou *l'assemblée voudra bien observer que*, etc. Faites-leur *observer* que rien ne contribue plus à l'économie et à la propreté que de tenir chaque chose en sa place. (Fén.) La juste dépense de moi-même m'oblige seulement à vous faire *observer* qu'en pesant les misères humaines, etc. (J.-J. Rouss.) Je me borne à faire *observer* à un enfant ce qu'il fait continuellement. (Condil.)

— Épier, avoir toujours la vue sur quelqu'un, afin de connaître ses actions, ses démarches, ses intentions secrètes. Observer les mouvements de l'ennemi. Observer les actions d'une personne. Observer un homme suspect. J'ai cru remarquer quelquefois qu'il m'*observait* durant ces entretiens. (J.-J. Rouss.) J'estime l'Écossais, j'honore son âme grande et courageuse, j'ai *observé* en silence sa conduite héroïque, et je souhaite que tout se termine heureusement. (X. Marmier.)

— Prov. et fig. *Observer les longues et les brèves.* S'attacher exactement à ne pas manquer aux moindres circonstances, particulièrement dans les cérémonies et dans les devoirs de la vie civile. ‖ On dit dans le même sens. *Observer les points et les virgules.*

— Absol. Analyser, n'est autre chose qu'*observer* successivement et avec ordre. (Condil.) *Observons* exactement, et nous verrons que les grandes chaînes de montagnes se trouvent plus voisines de l'équateur que des pôles. (Buff.) Il faut savoir *observer* pour s'en apercevoir. (Id.) Un homme n'a d'expérience qu'après avoir *observé* plus ou moins longtemps. (***)

— Manég. Ce cavalier observe bien son terrain. Ce cheval observe parfaitement les hanches, sa ligne.

— Mar. Prendre à la mer, avec un instrument à réflexion, la hauteur du bord inférieur d'un astre au-dessus de l'horizon, lorsqu'il passe au méridien du vaisseau, pour en conclure la latitude d'un lieu. ‖ On dit aussi, Observer des distances, des azimuths, des amplitudes.

— S'OBSERVER. v. pron. Être observé, accompli, suivi. Les lois ne s'observent pas toujours. Les devoirs *s'observent* avec une excessive nonchalance. (Mariv.) Les préceptes les plus utiles sont ceux qui *s'observent* le moins, à cause de leur trivialité. (Boiste.) Ces cérémonies *s'observent* avec réflexion. (Boss.) Les mêmes formules *s'observent* à peu près en Angleterre. (Volt.)

— Être fort circonspect, fort réservé dans ses paroles, dans ses actions. Cet homme s'observe trop. Celui qui *s'observe* avec le calme et la réflexion, trouve en lui-même des preuves plus positives de la Divinité, que dans toute l'harmonie de l'univers. (St-Martin.)

— Se regarder l'un l'autre avec attention. Ces deux armées s'observent. Ces ennemis s'observent.

On se plaît à les voir *s'observer* et se craindre,
Avancer, s'arrêter, se mesurer, s'atteindre. VOLT.

L'un et l'autre rival, s'arrêtant au passage,
Se mesure des yeux, *s'observe*, s'envisage. BOILEAU.

— Syn. comp. OBSERVER, ACCOMPLIR, GARDER. *Observer*, marque la fidélité à son devoir; *garder*, la persévérance de la conformité; *accomplir*, la perfection ou la consommation de l'œuvre.

OBSESSEUR. s. m. S'est dit pour Celui qui obsède. Ce mot, qui se trouve dans Lacurne Ste-Palaye, est donné comme néologisme dans le complément de l'Académie.

OBSESSION. s. f. (du lat. *obsessio*, fait de *obsedo*, obséder). Démonol. État d'une personne qu'on croit obsédée du malin esprit. L'Église ne prescrit d'autres remèdes contre l'*obsession* que la prière, les bonnes œuvres, les exorcismes. (Bouteville.) Plusieurs critiques, sans être incrédules, ont prétendu que les *obsessions* et les possessions étaient des maladies purement naturelles, dans lesquelles le démon n'entre pour rien, et qu'on peut, sans recourir à son intervention, expliquer ce qu'en est dit dans l'Écriture par les accidents que nous voyons se produire dans les attaques de mélancolie, d'épilepsie, de catalepsie ou de manie. (Id.)

— Fig. Action d'une personne qui, par une assiduité extrême, en obsède une autre, afin de la capter ou de la maîtriser.

— État d'une personne obsédée. Cruelle obsession. Perpétuelle obsession. Fatigante, inquiétante obsession. J'espère que tu nous reviendras, l'esprit entièrement délivré des *obsessions* de ton fol amour. (Droineau.) Je ne suis pas à moi, je suis dans l'état d'une vraie *obsession*. (M^{me} de Sév.)

OBSIDES. s. m. pl. Otages entre des puissances. Inusité.

OBSIDIANE ou **OBSIDIENNE.** s. f. (d'*Obsidius*, qui le premier apporta cette pierre; ou du gr. ὄψις, à cause de la transparence de cet émail). Minér. Émail volcanique d'une couleur noirâtre tirant sur le vert, matière compacte, presque sans aucune bulle, et susceptible d'un beau poli. L'obsidienne est très-commune au Mexique, dans les Andes du Pérou, en Islande, dans les îles Lipari. Les Péruviens en employaient des fragments pour servir de couteaux et de miroirs. De là le nom de *miroir des Incas* qu'on lui a donné, ainsi que ceux de *pierre de Gallinace* et d'*agate d'Islande*. Obsidienne translucide, transparente. Obsidienne perlée. Obsidienne vitreuse. Obsidienne fragile.

— On dit aussi adjectiv. Pierre obsidienne.

OBSIDIONAL, ALE. adj. (du lat. *obsidionalis*, fait de *obsidio*, siège). Qui concerne les sièges. ‖ Pl., *obsidionaux*.

— Ant. rom. *Couronne obsidionale*. Couronne formée d'un pied de gazon pris sur le lieu même où s'était passé l'événement, ou de quelques herbes arrachées au sol délivré de la présence odieuse de l'ennemi par les soins du triomphateur. Elle était accordée par les soldats au général qui avait fait lever le siège d'une ville. ‖ On donnait le nom de *médaille obsidionale* à celle qui était frappée en mémoire de la délivrance ou de la prise d'une ville.

— *Monnaie obsidionale.* Celle qu'à de certaines époques on fut obligé de frapper dans les villes assiégées pour suppléer au défaut ou à la rareté des espèces. Les Allemands l'appelaient *pièce de nécessité*; elle n'existe plus que comme souvenir historique.

OBSIGNATEUR. s. m. Ant. rom. Témoin qui était appelé pour signer un testament et y apposer son cachet.

OBSISTER. v. n. 1^{re} conj. S'est dit pour Résister, apporter un obstacle.

OBSOLÈTE. adj. des 2 g. (du lat. *obsoletus*, fait de *soleo*, avoir coutume). Néol. Qui est hors d'usage. Terme obsolète. Phrase obsolète.

OBSTACLE. s. m. (du lat. *obstaculum*; fait de *obstare*, se tenir devant). Empêchement, opposition, difficulté. Nouvel obstacle. Grand obstacle. Obstacle invincible. Léger obstacle. Surmonter les obstacles. Triompher des obstacles. Franchir les obstacles. Former des obstacles. Faire naître un obstacle. Rencontrer des obstacles. Opposer des obstacles. De petites haines causent de petits *obstacles*, dont la réunion peut arrêter une grande force. (Boiste.) L'orgueil est souvent un *obstacle* à la véritable grandeur (De Genas.) Un grand *obstacle* au bonheur, c'est de s'attendre à un trop grand bonheur. (Fontenelle.) Un gouvernement devenu sage surmontera tous les *obstacles*. (Raynal.) Rien n'a plus d'attraits pour nous que de triompher des *obstacles* qui sont ou qui paraissent insurmontables. (Barth.) Son courage s'enflamme par les *obstacles*. (Id.) Plus on s'éloigne des affaires, des grandes villes, des nombreuses sociétés, plus les *obstacles* diminuent. (J.-J Rouss.)

— Il s'emploie quelquefois sans article. Mettre obstacle à une chose. Faire obstacle à un événement. Ces hauteurs une fois fournies feront *obstacle* à l'uniformité du mouvement des eaux. (Buff.)

— Fig. Elle a réprimé les esprits rebelles, moins parce qu'ils résistaient à ses volontés, que parce qu'ils faisaient *obstacle* au bien qu'elle voulait faire. (Terrasson.)

— En parlant de l'eau, un poète a dit :

Le voyageur qu'arrête un *obstacle* liquide,
A l'écorce d'un bois confie un pied timide. (L. RAC.

— Phys. Tout ce qui résiste à une puissance qui le comprime. Obstacle fluide. Obstacle impénétrable et fixe. L'effet d'une puissance qui presse un *obstacle*, c'est l'impulsion par laquelle cet *obstacle* passe d'un lieu dans un autre, en cas qu'il puisse être mu par la puissance qui le presse. (Bresson.)

— Art milit. Manœuvre par laquelle l'infanterie, marchant en bataille, rétrécit à propos le front du bataillon. Exécuter l'obstacle.

— Jeux. Au trictrac, Passage intercepté par l'adversaire.

OBSTACLEMENT. s. m. S'est dit pour Action d'obstacler.

OBSTACLER. v. n. 1^{re} conj. S'est dit pour Faire obstacle. Par leur fétarde paresse..., négligeant de payer aux termes échus, à la fin ils se trouvent arriérés de dettes, lesquelles *obstaclent* et empêchent qu'ils ne puissent se relever. (N. Pasq.)

— v. a. Dr. cout. Saisir pour cause de retard dans le payement de la rente.

OBSTANCE. s. f. S'est dit pour Obstacle.

— Hist. ecclés. Raison qui empêche le pape de faire droit à une demande. Les *obstances* sont tous les obstacles qui pourraient démouvoir le pape d'accorder une grâce. (Fleury.)

OBSTANT, ANTE. adj. (du lat. *obstans*, qui arrête). Qui s'oppose, qui met empêchement. ‖ On l'a employé comme préposition, et il est l'opposé de nonobstant. *Obstant* l'imperfection et fragilité des sens corporels. (Rabel.)

OBSTER. v. n. 1^{re} conj. (du lat. *obsto*, empêcher). S'est dit pour Mettre obstacle, s'opposer.

OBSTÉTRICAL, ALE. adj. (rad. *obstetrique*). Anat. Qui a rapport aux accouchements.

OBSTÉTRIQUE. s. f. (du lat. *obstetrix*, sage femme, accoucheuse; fait de *ob* et *sto*, je suis debout). Anat. Art des accouchements.

OBSTÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à cet art. Établissement obstétrique.

OBSTINATION. s. f. (pr. *obsti-na-cion*, du lat. *obstinatio*, fait de *obstinare*, obstiner). Opiniâtreté, entêtement. Étrange obstination. Ridicule obstination. Insupportable, invincible obstination. Sotte obstination. Grande obstination. Quelle obstination! Il faut fléchir un temps sans *obstination*. (Mol.) L'*obstination* tenace des mahométans et des juifs. (Montesq.) Elle porta longtemps en secret la douleur de ne pouvoir vaincre le goût de sa fille, ni l'*obstination* de son époux. (J.-J. Rouss.)

— *Par obstination.* Croyez-vous l'emporter par *obstination?* (Mol.)

— Syn. comp. OBSTINATION, OPINIÂTRETÉ. L'*obstination* tient plus à l'action; l'*opiniâtreté* à l'opinion.

OBSTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Obstiner. S'emp. adjectiv. Qui s'obstine, qui a de l'obstination. Enfant obstiné. Personne obstinée. Plaideur obstiné. Choix obstiné. Plus obstinée que toutes les furies de la fable, elle l'occupe au milieu des repas, elle trouble son repos, elle s'introduit jusque dans ses songes. St-Réal. J'avais alors résolu de ne plus me mêler d'affaires, mais le roi n'en était que plus obstiné. Barthe.) Oui, seigneur, dans son mal Rome est trop *obstinée*. (Corn.)

Le bonhomme *obstiné* suit l'instinct qui l'éclaire,
Et d'Ésope embelli fait un livre enchanteur
(Fr. de Neufchateau.)

Les deux chevreuils lancés et quittés tour à tour
Fatiguent la meute *obstinée* (Rosset.)

— Se dit aussi des choses. Elle voit le Samaritain couvert de blessures sur le chemin, et n'a qu'une idée *obstinée*, qui est de le dépouiller. Edg. Quinet. Quelle puissance dans cette foi *obstinée* à la mission de notre pays! (Id.)

Avec quels yeux cruels sa rigueur *obstinée*
Vous laissait à ses pieds peu s'en faut prosterné!
Racine

Depuis près d'une année,
J'éludais tous les jours sa poursuite *obstinée*. (Boil.)

— *Obstiné à*, suivi d'un verbe.

En vain vous prétendez, *obstinée* à mourir,
Intéresser ma gloire à vous laisser périr. (Rac.)

Eh! par quelle fureur, *obstinée* à me suivre,
Toi-même malgré moi veux-tu me faire vivre? (Id.)

— *Obstiné dans*. La matière brute est pour ainsi dire *obstinée* dans sa propre nature, opiniâtre pour son imperturbable uniformité. (Virey.)

— Fam. *Obstiné en diable*. Très-obstiné, excessivement obstiné. Ces pères, bien souvent, sont *obstinés* en diable. (Regnard.)

— Fig. et fam. Qu'on ne peut faire cesser. Mal obstiné. Douleur obstinée. Rhume obstiné.

— substant. en parlant des personnes. C'est un petit obstiné. Les obstinés sont à charge à tout le monde. Mais c'est un *obstiné*, vous verrez qu'il ne voudra pas répondre. (R. de Beauv.)

— Prov. *Il n'y a de pire que les obstinés*.

— Syn. comp. obstiné, entêté, opiniâtre, têtu. L'*obstiné* tient invariablement à une chose, et d'autant plus qu'on s'y oppose davantage. L'*entêté* a fortement une chose en tête, il n'est préoccupé de manière à ne pas s'en défaire. L'*opiniâtre* est excessivement attaché à son opinion, il la défend à outrance contre toute raison. Le *têtu* a un esprit absolu, décidé; il n'en fait qu'à sa tête, à sa volonté.

OBSTINÉMENT. adv. Avec obstination, avec opiniâtreté. Refuser obstinément. Soutenir obstinément un mensonge. Le duc de Rovigo m'apprend que l'Empereur a demandé à m'envoyer à Londres, vers le prince régent, mais qu'on s'y est *obstinément* refusé. (Las Cases.) Il y a peut-être plus d'orgueil dans celui qui repousse *obstinément* les témoignages de la reconnaissance que dans celui qui les reçoit. (Boiste.)

OBSTINER. v. a. 1re conj. (du lat. *obstinare*; fait de *ob*, devant; et *stare*, être, se tenir, rester). Rendre opiniâtre, obstiné; faire qu'une personne mette de l'obstination à quelque chose. Obstiner une personne. Obstiner un enfant. Obstiner que qu'un par des refus formels. Si l'on eût *obstiné* le roi, il aurait envoyé moins de troupes. (Pelisson.)

— Irriter. Se dit dans le style comique. Il est dangereux d'*obstiner* la douleur d'une femme. (Dufresny.)

— s'obstiner. v. pron. S'opiniâtrer, persister, vouloir à toute force quelque chose. S'obstiner pour avoir une chose. S'obstiner dans son opinion.

— *S'obstiner à*, suivi d'un infinitif. Qui *s'obstine* à mourir en carême, ne réussit qu'à se brûler les yeux. (De Jouy.) Le principal auteur et seul vainqueur de l'ennemi fut Histiée de Milet, qui, lors de l'expédition de Scythie, s'était *obstiné* à garder le pont de l'Ister. (Barth.)

Je ne m'arrêtai point à cette ardeur nouvelle,
Je voulus m'*obstiner* à vous être fidèle. (Racine.)

— Absol. Plus on le prie, plus il s'obstine.

OBSTIPITÉ. s. f. Méd. Inclinaison de la tête sur une des épaules par suite de rhumatisme ou de toute autre lésion des muscles du cou, de ce côté. V. torticolis.

OBSTRUANT. part. prés. du v. Obstruer. Il est invariable. Des personnes obstruant les rues.

OBSTRUANT, ANTE. adj. Pathol. Qui bouche, qui cause des obstructions. Les narcotiques sont des remèdes obstruants. || On dit substant. Un obstruant. Des obstruants. Quelques auteurs ont admis des obstruants parmi les médicaments, mais cela est sans fondement.

OBSTRUCTIF, IVE. adj. (rad. *obstruction*). Méd. Qui cause ou peut causer une obstruction. Aliment obstructif. Corps obstructif.

OBSTRUCTION. s. f. (pr. *ob-struck-si-on*; du lat. *obstructio*, fait de *obstruere*, boucher). Méd. État morbide causé par l'existence d'un obstacle à la circulation des humeurs, et consistant dans leur accumulation et leur stagnation.

— Particul. Engorgement causé par l'infiltration d'une humeur dans un organe à la suite d'une contraction spasmodique des vaisseaux excréteurs; à cause de la manière les obstructions est l'effet des engorgements relâchés, qui elle-même est l'effet ou de l'épaississement des humeurs, ou de la pression exercée sur les canaux, ou d'une compression exercée sur les canaux par l'existence d'une tumeur dans leur voisinage. Obstruction du foie. Les *obstructions* par excellence sont les engorgements du foie. (Montalc.)

— Par extens. Empêchement de la circulation des personnes dans les rues, passages, chemins, etc. Occasionner une obstruction. L'obstruction des rues.

— Empêchement de la circulation de l'eau dans les canaux, de la fumée dans la cheminée, et se dit en général de tout ce qui obstrue.

— Ces deux dernières acceptions sont omises dans le dictionnaire de l'Académie et dans la plupart des dictionnaires.

OBSTRUÉ, ÉE. part. pass. du v. Obstruer. S'empl. adject. Rue obstruée. Canal obstrué. Conduit obstrué.

— *Obstrué par*. Les rivières alimentaient des végétaux jusqu'à leur embouchure, souvent *obstruée* par des mangliers qu'agitaient les flots de la mer. (B. de St P.)

— Bot. Se dit d'une corolle monopétale lorsqu'elle est fermée par des poils, des cils ou autres appendices.

— Médec. Qui a des obstructions, qui est attaqué d'obstruction. Un sujet *obstrué* au bas-ventre, qui est le siége le plus ordinaire de ces lésions organiques, se reconnaît à son teint jaunâtre, etc. (Mérat.) On désigne souvent sous ce nom le viscère ou la partie qui est le siége d'obstructions.

— Substantiv. Personne attaquée d'obstruction. Un obstrué. Des obstrués. Les *obstrués* de la poitrine ont l'œil vif, les pommettes colorées, le visage plombé ou blanâtre autour des lèvres, des yeux, des ailes du nez. Ils respirent avec plus ou moins de difficulté. (Mérat.)

OBSTRUER. v. a. 1re conj. (du lat. *obstruo*, boucher). *J'obstrue, nous obstruons, vous obstruez. J'obstruais; nous obstruions, vous obstruiez. Que j'obstrue; que nous obstruions, que vous obstruiez*, etc. Interposer un obstacle. Obstruer les rues. Obstruer un canal. En 1812, on trouva deux courriers de la poste étendus morts dans une de ces avenues, que la neige comble et *obstrue* en peu de temps. (Ph. Chasles.)

— Causer un engorgement, une obstruction. Les aliments obstruent le pylore, le foie. Obstruer les conduits, les vaisseaux.

— s'obstruer. v. pron. Être obstrué. Les canaux s'obstruent. Cette rue si étroite s'obstrue facilement. Dans la vieillesse, le calibre des vaisseaux se resserre, le ressort des muscles s'affaiblit, les filtres sécrétoires s'*obstruent*. (Buff.)

OBSUBULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *subulatus*, subulé). Bot. Qui va en s'épaississant peu à peu de la base au sommet. Feuille obsubulée.

OBSUTURAL, ALE. adj. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *sutura*, suture). Bot. Qui s'applique contre les sutures. Cloison obsuturale. Placentaire obsutural.

OBTECTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *obtectus*, caché). Entom. Se dit d'une chrysalide dans laquelle toutes les parties de l'insecte sont parfaitement indiquées au dehors.

OBTECTO-NERVEUX, EUSE. adj. Bot. Se dit d'une feuille veinée le long de laquelle courent encore trois nervures partant de la base, et qui semblent la couvrir.

OBTEMPÉRER. v. n. 1re conj. (du lat. *obtempero*, fait de *ob*, devant; *temperare*, adoucir, modérer). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'obtempère, tu obtempères, il obtempère*, etc. Jurispr. Obéir. Obtempérer à un ordre, à une amende, à justice. Obtempérer aux magistrats. A quoi obtempérant. Un parlement croit se donner du relief en disant au roi qu'il ne peut obtempérer. Les princes ne peuvent entendre ce mot, qui n'est pas français. Il y a vingt manières de s'exprimer intelligiblement. (Volt.)

— Il a été employé par Corneille dans le style familier.

Mais puisqu'amour l'ordonne, il faut que j'*obtempère*.
Corneille

OBTENEUR. s. m. Néol. Celui qui s'occupe sans cesse de solliciter quelque faveur d'un prince, d'un gouvernement. Obteneur de places. Obteneur de grâces.

OBTENIR. v. a. 2e conj. irrég. (du lat. *obtinere*, fait de *ob*, devant, et *tenere*, tenir). *J'obtiens, tu obtiens, il obtient, nous obtenons, vous obtenez, ils obtiennent. J'obtenais. J'obtins, nous obtînmes. J'ai obtenu. J'obtiendrai. J'obtiendrais. Obtiens, obtenons, obtenez. Que j'obtienne, que tu obtiennes, qu'il obtienne, que nous obtenions, que vous obteniez, qu'ils obtiennent. Que j'obtinsse, que nous obtinssions. Obtenant. Obtenu.* Parvenir à se faire accorder ce qu'on demande. Obtenir une chose. Obtenir une grâce du roi. Obtenir sa grâce. Obtenir les suffrages du public. Obtenir satisfaction d'un outrage. Obtenir l'estime, les bonnes grâces d'une personne. C'est une preuve de grandeur d'âme, quand les honneurs rendent un homme meilleur qu'il ne l'était avant de les avoir *obtenus*. (Beauch.) L'esprit de contradiction est un défaut dans le caractère, qui ne fait point de grâce et n'en *obtient* jamais. (S. Dubay.) Le coup d'essai d'un jeune homme dans la carrière du théâtre mérite l'attention des amateurs de l'art, surtout quand il a *obtenu* du succès. (La Harpe.) M. de Villette a *obtenu*, lorsqu'on a ouvert et embaumé M. de Voltaire, la permission de prendre son cœur. (Id.) Vénus avait *obtenu* de Mars une sauvegarde pour tous ces lieux. (La Font.)

Elle, la modestie, triomphe de l'envie,
Et l'on *obtient* par elle un succès mérité
(Stassart.)

— *Obtenir que*. L'attention est une prière naturelle par laquelle nous *obtenons* que la raison nous éclaire. (Malebranche.)

— Parvenir à un résultat, à un effet. Obtenir un résultat par tel moyen, tel procédé chimique. En greffant tel arbre sur tel autre, on a obtenu une nouvelle variété de fruits. La lumière qu'on obtient par le gaz est plus vive et plus pure que celle qui est produite par l'huile.

— Jurispr. *Obtenir un jugement*. Parvenir à avoir un jugement qu'on poursuivait. || *Obtenir ses fins et conclusions*. Obtenir en justice ce qu'on demande par requête.

— Absol. L'amitié *obtient*, l'importunité arrache, mais l'exigence repousse. (Lévis.)

— s'obtenir. v. pron. Être obtenu, pouvoir être obtenu. Ces faveurs ne s'obtiennent pas facilement.

— *S'obtenir par*. Un instinct secret avait averti tous les peuples que les initiations s'*obtiennent* par les épreuves. (De Gérando.)

OBTENTION. s. f. (pr. *ob-tan-ci-on*; du lat. *obtentio*, fait de *obtinere*, obtenir). Jurispr. Action d'obtenir. L'obtention d'un privilége, d'un arrêt, etc. On appelle obreption la faute qu'on a commise dans l'*obtention* de quelque grâce. (Bousq.)

OBTENU, UE. part. pass. du v. Obtenir. S'empl. adjectiv. Grâce obtenue. Privilége obtenu. Une grâce injuste ou difficilement *obtenue* est trop payée. (Boiste.)

— *Obtenu à*.

J'aurais pu te montrer nos duchesses fameuses,
Tantôt d'un histrion amantes scandaleuses,
Fières de *ses* soupirs *obtenus* à grands prix,
Elles-même aux railleurs désignant leurs maris.
Gilbert.

OBTONDANT, ANTE. adj. (du lat. *obtundens*, émoussant). Anc. pathol. Qui émousse, qui corrige l'acrimonie des humeurs. Des médicaments obtondants. || S'empl. subst. Un obtondant. Des obtondants. On range parmi les *obtondants* les délayants, les saignées, les sucs des plantes, les amers, etc. (Mérat.)

OBTONDRE. v. a. 4e conj. (du lat. *obtundo*). S'est dit pour Émousser.

OBTURANT, ANTE. adj. Plaque obturante.

OBTURATEUR. s. m. (du lat. *obturatus*, bouché). Techn. Nom donné aux pièces, systèmes ou appareils destinés à permettre ou intercepter l'écoulement des fluides.

— Bot. Corps de forme et de couleurs variables, qui accompagne les masses polliniques des orchidées et des asclépiadées.

— Chim. Plaque circulaire de verre que l'on met sous les cloches remplies de gaz ou de liquide pour les boucher, et pour pouvoir les transporter d'un lieu dans un autre.

— Chirurg. Instrument qui ferme les trous qu'une plaie ou une maladie ont faits aux parois d'une cavité ou à une cloison qui sépare deux cavités l'une de l'autre. Obturateur d'argent, de métal. Obturateur à éponge. Obturateur mécanique. Confectionner un obturateur.

— Chirurg. Anat. Qui ferme et remplit le trou ovaire dans l'état frais. Ligament, muscle obturateur. Artère obturatrice. Veine obturatrice. Nerf obturateur. Membrane obturatrice.

OBTURATION. s. f. (pr. *ob-tu-ra-ci-on*; du lat. *obturatio*, fait de *obturo*, je bouche). Action d'obstruer. Manière dont on bouche les ouvertures qui se font contre nature dans la voûte du palais, dans les os du crâne, etc.

OBTURBINÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *ob*, à l'envers, *turbo*, toupie). Bot. Qui a la forme d'une toupie renversée. Fruit obturbiné; la capsule de la digitale pourprée est obturbinée.

OBTURCON. s. m. Bot. Espèce d'ortie de l'Inde si caustique et si venimeuse, qu'il suffit de la toucher pour éprouver une sensation semblable à l'action de l'eau bouillante, suivie d'un accès de fièvre, si l'on ne se hâte d'appliquer de l'ail pilé sur la partie douloureuse.

OBTUS, USE. adj. (pr. *ob-tu*; du lat. *obtusus*). Géom. Se dit d'un angle qui est plus grand qu'un angle droit. Angle obtus. || On dit aussi Ellipse obtuse.

— Bot. Qui se termine par une pointe émoussée, ou par un bord arrondi. Des feuilles obtuses.

— Entom. Qui se termine par un article arrondi.

— Fig. Dont les perceptions manquent de vivacité, de netteté, qui est émoussé. Sens obtus. La sensibilité des nerfs diminuant, les sens deviennent *obtus*. (Buffon.) Il y a des excès qui émoussent le sens du toucher et le rendent plus *obtus*. (J.-J. Rouss.) Après le troisième verre, le meilleur vin n'éveille plus qu'une sensation *obtuse*. (Brill.-Savar.)

— Fig. Qui est peu pénétrant, qui a de la peine à concevoir. Esprit obtus. Avoir l'esprit obtus.

OBTUSANGLE. adj. des 2 g. Géom. Qui a un angle obtus. Triangle obtusangle.

OBTUSANGLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *obtusus*, obtus, *angulus*, angle). Bot. Dont les angles sont obtus. Tige obtusanglée.

— Par extens. Se dit des feuilles pinnatifides, dont les lobes sont obtus. Feuilles obtusanglées.

OBTUSÉ, ÉE. adj. (rad. *obtus*). Bot. Se dit des feuilles qui ont le sommet arrondi. Feuille obtusée.

OBTUSÉMENT. adv. D'une manière obtuse. Les feuilles de l'abricotier sont obtusément dentées.

OBTUSIFIDE. adj. des 2 g. (du lat. *obtusus*, obtus; *findo*, je divise). Bot. Qui est partagé en segments très-obtus. Feuilles obtusifides.

OBTUSIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *obtusus*, obtus; *flos*, fleur). Bot. Qui a des pétales obtus. Fleur obtusiflore. Corolle obtusiflore.

OBTUSIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *obtusus*, obtus; *foliatus*, folié). Bot. Qui a des feuilles obtuses. Plante obtusifoliée.

OBTUSILOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *obtusus*, obtus, *lobus*, lobe). Bot. Qui a des feuilles partagées en lobes arrondis et obtus. Plante obtusilobée.

OBTUSIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *obtusus*, obtus, *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes obtuses. Insecte obtusipenne. Oiseau obtusipenne.

OBTUSIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *obtusus*, obtus; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a la tête obtuse en avant. Animal obtusirostre.

OBTUSIUSCULE. adj. des 2 g. (rad. *obtusus*, obtus). Bot. Qui est un peu obtus. Feuilles obtusiuscules.

OBUS. s. m. (pr. *o-bu-ze*; de l'allem. *haubitz*). Artill. Projectile creux, d'un diamètre plus petit que celui de la bombe, dont il diffère en ce qu'il est sans anse et sans culot. Les *obus* ont moins de portée que les boulets pleins du même calibre, mais ils en ont plus que ceux du calibre immédiatement inférieur. (Merlin.) Les *obus* sont employés avec le plus grand succès contre des masses ou des lignes de cavalerie, lorsque les distances ne permettent pas de lancer de la mitraille. (Id.)

— On admet en France toutes sortes d'obus: celui de six pouces, celui de quatre et demi, dit de vingt-quatre, et celui des batteries de montagne, dit de douze.

— S'est dit quelquefois pour Obusier. Deux pièces de canon et un obus.

— *Obus tête de mort*. Obus percé de plusieurs trous par lesquels ces projectiles vomissent des matières d'artifice enflammées.

— Quelques grammairiens prétendent qu'il faudrait prononcer *obuce* comme *blocus*; mais il y a un petit inconvénient, c'est que le dérivé *obusier* se prononce *obuzié*, aussi M. Landais, qui est pour la prononciation d'*obuce*, n'a-t-il pas échappé à cette inconséquence.

OBUSIER. s. m. (pr. *o-bu-zié*; rad. *obus*). Artill. Espèce de mortier long qui sert à lancer l'obus. Il est monté sur un affût de campagne, au moyen de sa semelle mobile. Caisson d'obusier. Obusier pointé. Lancer avec l'obusier. Coffret de l'obusier. Obusier de douze. Porter l'obusier. Dans les siéges, l'*obusier* se tire à ricochet sur les directions des chemins couverts et dans les places d'armes. (Merlin.)

OBVALLÉ, ÉE. adj. (du lat. *obvallo*, entourer d'un rempart). Bot. Se dit des feuilles opposées qui par un certain arrangement se coupent sous un angle aigu. Feuilles obvallées.

OBVENIR. v. n. (du lat. *obvenio*, fait de *ob*, devant; *venio*, je viens). Jurispr. Revenir, échoir à l'État par succession, ou par suite de quelque changement dans le système administratif. Ces biens obviennent de droit à l'État.

OBVENTION. s. f. (pr. *ob-van-ci-on*; du lat. *obventio*, fait de *obvenio*, se présenter au-devant). Anc. égl. Impôt ecclésiastique.

— Anc. jurispr. *Obventions extraordinaires*. Fruits que la chose ne produit pas ordinairement.

OBVERSE. adj. des 2 g. Qui est tourné vers un point quelconque. Côtes obverses.

— obvers ou obverse. s. m. Numism. Le côté d'une médaille opposé au revers, lorsque la médaille ne porte point de tête.

OBVERSÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Qui est tourné vers.

OBVERSEMENT. adv. D'une manière obverse, opposée. Entre les vignes situées *obversement* au midi, il y en a quelquefois qui produisent un vin brûlant. (Mercure de 1772.) Vieux et inusité.

OBVIABLE. adj. des 2 g. Néol. Auquel on peut obvier. Accident obviable.

OBVIER. v. n. 1re conj. (du lat. *obviare*, aller au-devant). *J'obvie, nous obvions, vous obviez. J'obviais, nous obviions, vous obviiez. Que j'obvie, que nous obviions, que vous obviiez*, etc. Prendre des précautions, des mesures nécessaires pour éviter, empêcher, prévenir un mal ou un accident quelconque. Obvier à un malheur, à une maladie. Obvier à tous les inconvénients. Pour *obvier* à la chicane, Lysandre ne voulait point qu'il y eût de lois écrites. (Ablanc.)

OBVOLUTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *volutus*, roulé). Bot. Se dit des feuilles et des pétales lorsqu'ils s'enroulent les uns sur les autres. Feuilles obvolutées. Pétales obvolutées.

OBVOLUTIF, IVE. adj. Bot. Qui est enroulé sur une autre partie.

OBVOLVANT, ANTE. adj. (ét. lat., *ob*, à l'envers; *volvo*, je roule). Entom. Se dit des élytres des insectes, quand leurs épipleures couvrent une portion considérable des côtés de l'abdomen.

OBYRE. s. m. (en lat. *obyra*). Bot. Plante gram née.

OC (Langue d'). Dialecte de la langue romane, parlé au XIII[e] siècle dans les parties de la France, au sud de la Loire et en Catalogne. A une époque du moyen âge, le royaume de France était divisé en deux parties, auxquelles on donnait le nom de *langues*. L'une était la langue d'*oui* ou d'*oïl*, l'autre la langue d'*oc*; et comme la province du Languedoc appartenait à cette dernière langue, on en a conclu qu'elle lui devait aussi son nom. On ajoute que cette division était uniquement fondée sur ce que les Gascons, et surtout les Goths, prononçaient *oc* pour dire *oui* tandis que dans tout le reste de la France on prononçait *oui* ou *oïl*.

OC s. m. Flûte turque, terminée par une boule.

OCA. s. f. Géogr. Partie septentrionale de la chaîne des monts Ibériens, en Espagne.

OCA. s. m. Bot. Nom donné à une racine que l'on mange dans le Pérou, et qui a le goût de la châtaigne; on en fait des conserves au sucre très-estimées dans le pays.

OCAIGNER. v. a. 1[re] conj. Anc. techn. Enduire un gant d'une certaine composition, pour le disposer à prendre mieux le parfum qu'on veut lui donner

OCALÉE. Temps hér. Fille de Mantinée, femme d'Albas, dont elle eut Acrisius et Prœtus.

OCCABE. s. m. Ant. rom. Collier et bracelet enrichi de pierres précieuses, que les sacrificateurs portaient, particulièrement dans la cérémonie du taurobole.

OCCAM, OCCHAM ou **OCK-HAM** (Guillaume). Religieux cordelier anglais, théologien scolastique et chef de la secte des nominaux, né au village d'Occam (comté de Surrey), vers la fin du XIII[e] siècle; mort à Munich, l'an 1347.

OCCASARY. s. m. Relat. Général en chef des forces du royaume de Benin, en Afrique.

OCCASE. adj. f. (du lat. *occasus*, coucher du soleil). Astron. Ne se dit que dans cette expression : *Amplitude occase*, celle qui est observée au coucher vrai d'un astre.

— Mar. Les marins disent substantiv. l'*occase* pour l'*amplitude occase*.

OCCASION. s. f. (du lat. *occasio*, fait de *ob*, devant; *casus*, rencontre). Rencontre, conjoncture; le moment le plus convenable pour faire ou pour entreprendre quelque chose. Belle occasion. Favorable, bonne, fréquente, propice occasion. Occasion pressante, périlleuse, difficile. Saisir l'occasion. Manquer l'occasion. Il est des *occasions* où l'homme que nous croyons le mieux connaître nous étonne. (Boiste.) Si chercher les *occasions*, c'est mériter d'y succomber, les fuir avec trop de soin, c'est souvent nous refuser de grands devoirs. (J.-J. Rouss.) Dans les grandes affaires, on doit moins s'appliquer à faire naître des *occasions*, qu'à profiter de celles qui se présentent. (La Rochef.) Le génie et les grands talents manquent souvent, quelquefois aussi les seules *occasions*; tels peuvent être loués de ce qu'ils ont fait, et tels de ce qu'ils auraient fait. (La Bruy.) Les *occasions* préviennent presque les désirs des grands. (Mass.) Un homme moins solide que François de Paule eût pris cette *occasion* de mettre en crédit son nouvel institut. (Fléch.) Nous prenons de nos méprises mêmes l'*occasion* de tomber dans de nouvelles. (Mass.) Il faut à la guerre profiter de toutes les *occasions*; car la fortune est femme : si vous la manquez aujourd'hui, ne vous attendez pas à la retrouver demain. (Napol.) Qui perd l'*occasion* ne la retrouve pas. (Arnault.)

Voilà l'*occasion* : qui la laisse échapper
Ne saurait plus la rattraper. (Le Bailly.)

.. J'acceptai, sans tarder davantage,
L'heureuse *occasion* de sortir d'esclavage. (Rac.)

— Sujet, motif, cause. Se fâcher pour une légère occasion. Être l'occasion d'une dispute. Fuir les occasions du mal. Une occasion de procès, de scandale, de péché. Les mêmes dangers qui sont des écueils pour les réprouvés deviennent des *occasions* de mérite aux justes. (Mass.) Saint Bernard ne fut pas de ceux qui font de ces dons destinés au culte de Dieu, l'*occasion* de leur gain et de leur avarice. (Id.)

— Quelquefois on supprime l'article. Trouver occasion. Peut-être trouverais-je *occasion* de lui donner un jour une légère marque de reconnaissance. (D'Alemb.)

— Combat, rencontre de guerre. L'occasion a été chaude. Aimer les occasions. Fuir les occasions. Se porter, se trouver aux occasions. Il s'était distingué dans cent *occasions* par sa prudence et par sa valeur. (Rayn.) Il vieillit dans ce sens.

— Théol. *Occasions prochaines de péché* ou simplement *occasions prochaines*. Celles qui sont présentes ou qui peuvent porter facilement au péché.

— *A l'occasion de*. Loc. prép. Au sujet de. A mon occasion. A l'occasion de telle personne. Accident arrivé à l'occasion d'une dispute, d'un procès. De combien de morts faut-il vous renouveler le souvenir à l'*occasion* d'une seule? (Fléch.) La séparation de l'Amérique anglaise de sa métropole est venue à l'*occasion* d'un impôt sur le thé. (B. de St-P.)

— *D'occasion*. loc. adv. Par occasion. Ne se dit qu'en parlant des choses que l'on achète à bon marché, parce qu'elles ont déjà servi, ou que le marchand est pressé de s'en défaire. Livre d'occasion. Marchandise d'occasion. Meubles d'occasion. Chose d'occasion. ‖ *Magasin d'occasion*. Se dit pour Magasin où l'on ne trouve que des objets d'occasion.

— *Par occasion*. loc. adv. Accidentellement. Ce n'est que par *occasion* que les rois ont des ennemis à vaincre; c'est par institution qu'ils ont des sujets à aimer. (Fléch.)

— Prov. *L'occasion fait le larron*. L'occasion détermine souvent l'action. L'*occasion*, je sais, fait souvent le larron. (Fabre d'Églant.)

— *Il faut saisir l'occasion aux cheveux*. Il faut user de diligence pour ne pas laisser échapper le temps favorable de faire une chose.

Quand l'*occasion* se présente,
Il faut la saisir aux cheveux,
Sans quoi, la déesse inconstante
N'est qu'un brillant éclair qui fascine nos yeux.
(Coupé de Saint-Donat.)

— Iconol. Divinité allégorique qui présidait au moment le plus favorable pour réussir en quelque chose. On la représentait ordinairement sous la forme d'une femme nue et chauve par derrière, n'ayant de cheveux que sur le devant de la tête, un pied en l'air, et l'autre sur une roue, un rasoir d'une main et un voile de l'autre. Ces symboles nous apprennent qu'il faut saisir l'occasion aux cheveux, car elle est volage et fugitive; ce qui est exprimé par la roue et le pied en l'air. Quant au rasoir, il signifie que, dès qu'elle s'offre à nous, il faut retrancher tout ce qui peut faire obstacle, pour la suivre où elle nous appelle.

— Syn. comp. OCCASION. OCCURRENCE. CONJONCTURE. *Occasion* se dit pour l'arrivée de quelque chose de nouveau; *occurrence* se dit uniquement de ce qui arrive sans qu'on le cherche; *conjoncture* marque la situation qui provient d'un concours d'événements, d'affaires, d'intérêts.

OCCASIONNAIRE. s. m. S'est dit pour Aventurier.

OCCASIONNALISME. s. m. Philos. Système des causes occasionnelles.

OCCASIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Occasionner. S'empl. adjectiv. Tous ces malheurs ont été occasionnés par son imprudence. La terre entière doit être sujette aux contractions et aux dilatations *occasionnées* par l'air qu'elle renferme. (B. de St-P.) Elle est *occasionnée* par la lumière du soleil. (Libes.)

OCCASIONNEL, ELLE. adj. Qui donne occasion, qui sert d'occasion.

— Philos. *Cause occasionnelle*. Celle qui ne produit pas réellement un effet, mais qui donne à une cause immédiate l'occasion de le produire.

— Pathol. *Cause occasionnelle*. Celle qui, joignant son effet aux autres causes des maladies, complète l'état morbifique et provoque la réaction vitale. La transition du chaud au froid, chez un individu dont le poumon y est disposé, est la cause *occasionnelle* d'une péripneumonie. (Mérat.)

OCCASIONNELLEMENT. adv. Par occasion. Venir occasionnellement. Se rencontrer occasionnellement.

OCCASIONNER. v. a. 1[re] conj. (rad. *occasion*). Donner lieu à, être cause de. Occasionner des malheurs, des disputes, des troubles. Occasionner un mal. Cela vous occasionnera bien de l'ennui. Le premier effet de l'attention, c'est de faire subsister dans les esprits, en l'absence des objets, les perceptions qu'ils ont *occasionnées*. (Cond.) Le tabac accroît en quelque sorte la force du jugement, en *occasionnant* une espèce d'ivresse dans le cerveau. (B. de St-P.)

— S'OCCASIONNER. v. pron. Se causer. S'occasionner des tourments, des peines.

OCCATOR. (du lat. *occator*, qui herse; fait de *occare*, herser). Myth. lat. Dieu qui présidait aux travaux de ceux qui hersent la terre pour en rompre les mottes et la rendre unie.

OCCÉMYDES. s. f. pl. (ét. gr., ὄγκη, crochet; μυῖα, mouche). Entom. Section de la famille des myodaires coléoptères, comprenant celles dont la trompe est ordinairement bicaudée.

OCCIDENT. s. m. (du lat. *occidens*; fait de *occasus*, coucher du soleil). Astron. Lieu vers lequel le soleil et les astres descendent sous l'horizon. Le soleil est dans son occident. La lune, Mars sont dans leur occident.

— Le lieu où le soleil se couche quand il est à l'équateur. Se tourner vers l'occident, à l'occident. Côté d'occident. L'occident est l'opposé de l'orient. Un soir, les nuages se disposèrent vers l'*occident* sous la forme d'un vaste réseau, semblable à de la soie blanche. (B. de St-P.)

A peine de la nuit le char silencieux
Vers le sombre *occident* touche aux bornes des cieux.
(Esménard.)

— Un des quatre points cardinaux du ciel ou de la terre. On l'appelle *occident équinoxial* ou *point du vrai occident*, pour le distinguer des autres points où le soleil se couche quand il n'est plus dans l'équateur.

— *Occident d'été* ou *occident septentrional*. Point de l'horizon où le soleil se couche quand il est dans le tropique du Cancer. On l'appelle aussi *nord-ouest*. ‖ *Occident d'hiver* ou *occident méridional*. Celui où le soleil se couche quand il est dans le tropique du Capricorne. On l'appelle aussi *sud-ouest*.

— Géogr. Plus particulièrement, Partie de la terre située du côté où le soleil se couche. L'Empire d'occident était autrefois celui de Rome, et maintenant celui d'Allemagne. Des vaisseaux anglais croisaient à l'orient et à l'*occident* de l'Europe. (Volt.) Japhet, qui a peuplé la plus grande partie de l'*Occident*, y est demeuré célèbre sous celui de Iapet. (Boss.)

— Hist. ecclés. *Eglise d'Occident*. L'Église romaine. ‖ On dit aussi absol., l'*Occident*, pour l'Eglise d'Occident, l'Empire d'Occident. Que l'Orient contre elle à l'*Occident* s'allie. (Corn.) ‖ *Grand schisme d'Occident*. Epoque où il y eut à la fois deux papes.

— Hist. *Empire d'Occident*. Partie de l'Empire romain, qui, à la mort de Théodose le Grand, en 395 après J.-C. fut donnée à son fils Honorius. ‖ *Deuxième Empire d'Occident* ou *Empire romain d'Occident*. Celui qui fut fondé par Charlemagne en 800, et qui finit en 912, à la mort de Louis IV.

— Fig. Vieillesse, décadence. L'Empire romain fut dans son occident dès le IV[e] siècle.

Plaintives ombres de vous-mêmes,
Rendez grâces, d'un cœur ardent,
Au Dieu dont les bontés suprêmes
Ont si loin du matin marqué votre *occident*
(Godeau.)

— Alchim. Dissolution du soleil. ‖ Esprit du mercure des philosophes. ‖ La noirceur.

— Anc. financ. *Domaine d'occident*. Droit de trois pour cent qui se percevait sur toutes les marchandises venant d'Amérique.

— Iconol. On représente l'Occident sous la forme d'un vieillard vêtu d'une robe de couleur brune, et portant une ceinture bleue où sont les signes des Gémeaux, de la Balance et du Verseau. Une étoile, Hespérus, brille sur sa tête, et une bandelette lui serre la bouche, emblème du silence dont il ramène l'empire. De la main droite il semble indiquer la partie du ciel où le soleil se couche, et de la gauche il tient des pavots. Des chauves-souris voltigent autour de lui; l'ombre de la figure paraît s'allonger et l'air s'obscurcir.

OCCIDENTAL, ALE. adj. (rad. *occident*). Astron. Qui a rapport à l'occident. Lune occidentale. Vénus occidentale. Une comète est occidentale lorsqu'elle a une longue queue. ‖ Se dit aussi d'une planète lorsqu'elle est vue, après le soleil couché, vers l'occident.

— *Occidental à*. La lune est occidentale au soleil après son premier et second coucher.

— Géogr. Qui est situé à l'occident. Se dit des parties du ciel et de la terre vers lesquelles les astres se couchent à notre égard. Partie occidentale. Quand le jour s'est plongé dans l'onde *occidentale*. (B.-Lormian.)

— Se dit aussi des peuples qui habitent cette partie, principalement la terre. Les peuples occidentaux. Pays occidental. Nation occidentale. Les Persans et les Turcs nous appellent peuples occidentaux. L'esclavage enfouit aux Indes orientales tout l'or qu'il extrait aux *occidentales*. (Boiste.)

— On dit encore substantiv. au pluriel. *Les Occidentaux*, pour Les Européens.

— *Cadran occidental*. Celui qui est tracé sur un mur qui regard l'occident.

— Joaill. Se dit des pierres précieuses et des pierres de moindre valeur, par opposition à Oriental. V. ce mot.

OCCIPITAL, ALE. adj. Qui a rapport à l'occiput. Artère occipitale. Muscles occipitaux. Tegument occipital. Région occipitale.

— Ornithol. Qui a rapport, qui tient à l'occiput. Plumes occipitales.

— Ichthyol. Epithète donnée aux nageoires qui commencent sur la nuque et aux ouïes qui paraissent placées à la nuque.

OCCIPITAL. s. m. (rad. *occiput*). Anat. Os impair et symétrique qui est situé à la partie postérieure et inférieure du crâne, immédiatement au-dessus du rachis.

OCCIPITO-ATLOÏDIEN, IENNE. adj. et s. Anat. Qui a rapport à l'occipital et à la vertèbre atlas. Articulation occipito-atloïdienne.

OCCIPITO-AURIEN. adj. et s. m. Anat. comp. Muscle qui, dans les mammifères, se porte de la tête à la conque de l'oreille qu'il relève. ‖ *Occipito-aurien rotateur*. Muscle qui dans la tête va se porter à la conque de l'oreille dans tous les animaux à longues oreilles.

OCCIPITO-AXOÏDIEN, IENNE. adj. et s. Anat. Qui a rapport à l'occipital et à la vertèbre axis. Articulation occipito-axoïdienne. Ligament occipito-axoïdien.

OCCIPITO-FRONTAL, ALE. adj. et s. Anat. Qui appartient à l'occipital et au front. Les individus dont le muscle *occipito-frontal* suit tous les mouvements des yeux et des sourcils ont, comme les singes, le caractère inquiet et égoïste. (Descuret.)

OCCIPITO-MÉNINGIEN, ENNE. adj. et s. Anat. Qui a rapport à l'os occipital et à la dure-mère. Artère occipito-méningienne.

OCCIPITO-MENTONNIER, ÈRE. adj. Anat. Qui s'étend de l'occipital au menton.

OCCIPITO-PARIÉTAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport aux os occipital et pariétal.

OCCIPITO-PÉTREUX, EUSE. adj. Anat. Qui est formé par l'occipital et par l'apophyse pierreuse du temporal.

OCCIPUT. s. m. (pr. *ok-ci-putt*; du lat. *occiput*; fait de *ob*, devant, et *caput*, tête). Anat. Partie postérieure inférieure de la tête, formée par l'os occipital.

— Entom. Partie postérieure de la tête des insectes.

— Ornith. Partie postérieure du sommet du crâne, depuis le milieu du vertex jusqu'au grand trou occipital.

OCCIRE. v. a 4[e] conj. (du lat. *occidere*, faire mourir). S'est dit pour Tuer, faire mourir. Occire un homme, une femme. Le bon temps était-il celui où des hommes couverts de fer pouvaient *occire* à leur gré des hommes couverts de haillons?

OCCIS, ISE. part. pass. du v. Occire. S'emploie adjectiv. Homme occis. Femme occise.

OCCISEUR, EUSE. adj. (pr. *okciseur*, du lat. *occidor*, meurtrier). Celui, celle qui tue, qui occit. Ce mot a été employé dans le style burlesque. Faisons l'olibrius, l'*occiseur* d'innocents. (Mol.)

Ainsi qu'une saucisse on rôtira ma fille!
Moi-même j'en serai l'odieux *occiseur*! (Gres.)

OCCISION. s. f. (du lat. *occisio*; fait de *occidere*, tuer). S'est dit pour Tuerie, meurtre. ‖ On a dit dans le même sens *occise*.

OCCITANIE. Géogr. Nom donné aux provinces du midi de la France. Cet ancien nom du Languedoc est préféré par les poètes au nom moderne. La fertile Occitanie. La délicieuse, la riante Occitanie.

O France, et toi surtout, fertile *Occitanie*,
Climat cher à mon cœur, où la clarté des cieux,
Pour la première fois vint briller à mes yeux.
(Ricard.)

OCCITANIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de l'Occitanie. ‖ Qui appartient à l'Occitanie ou à ses habitants.

OCCLUSION. s. f. (du lat. *occlusus*; fait de *occludere*, clore). Anat. Rapprochement momentané des bords d'une ouverture naturelle. Occlusion des paupières. Occlusion des lèvres.

— Syn. d'Oblitération. Occlusion de la pupille. Occlusion du vagin. On reste sans doute sain, mais débile, chétif, langoureux, par le resserrement et l'*occlusion* des vaisseaux chylifères. (Virey.)

OCCOCOLIN. s. m. Ornith. V. OCOCOLIN.

OCCULTANT. part. prés. du v. Occulter. Il est invar.

OCCULTANT, ANTE. adj. (du lat. *occultus*, caché). Bot. Se dit d'une feuille appliquée contre la tige, de manière à la soustraire entièrement aux regards. Feuille occultante.

OCCULTATION. s. f. (pr. *o-kul-ta-ci-on*; du lat. *occultatio*; fait de *occultus*, caché). Astron. Espèce d'éclipse d'une étoile ou d'une planète, produite par l'interposition du corps de la lune ou de quelque autre planète entre cette étoile et nous. Occultation des fixes par la lune. Les *occultations* des planètes par d'autres planètes sont plus rares. (Bresson.)

— S'est dit pour Action de se cacher, mystère. Un grand et religieux auteur tient cette action si nécessairement obligée à l'*occultation* et à la vergogne. (Mont.)

— Gramm. ar. Prononciation sourde de la lettre *noun*, qui est à peu près semblable à la lettre *n* dans le mot français *rentrer*.

OCCULTE. adj. des 2 g. (du lat. *occultus*, caché). Qui est caché, qui n'est pas visible. Cause occulte. Puissance occulte. Propriété, qualité occulte. Vertu occulte. Les gouvernements *occultes* sont une conséquence déplorable de tous les gouvernements monarchiques. (Pagès.) Qui pourra suivre dans ses principes *occultes* cette force vitale qui, sous le pôle, couvre d'un tapis de mousse le froid rocher? (M.-Brun.)

— Art divin. *Sciences occultes*. Nom donné à la nécromancie, à la cabale et à la magie.

— Géom. Qu'on aperçoit à peine, et qui a été tiré au crayon de manière qu'on puisse l'effacer ensuite. Ligne occulte. Les Arabes se servaient beaucoup de lignes occultes.

OCCULTÉ, ÉE. adj. Syn. d'Occulte. Caché Planète occultée. Etoile occultée.

OCCULTEMENT. adv. (du lat. *occulte*, secrètement). S'est dit pour D'une manière occulte, en cachette. Travailler occultement.

OCCULTER. v. a. 1[re] conj. S'est dit pour Cacher une chose, la soustraire aux regards.

OCCULTINE. s. f. Bot. Genre de mousses comprenant quatre à cinq espèces, dont deux croissent en Europe; les autres sont exotiques. Occultine filiforme. Occultine splachnoïde. Occultine unilatérale.

OCCUPANT. part. prés. invar. du v. Occuper. Des locataires occupant une maison. Des maîtres occupant des ouvriers. Un travail occupant l'esprit.

OCCUPANT, ANTE adj. Qui est en possession. Je suis occupant. Nous étions *occupants*, nous avons été dépossédés. (Acad.)

— Jurispr. *Avoué occupant*. Celui qui occupe pour une partie dans un procès.

— Substant. Celui qui s'empare, qui se saisit. Le premier occupant. On voit comment l'idée de la propriété remonte naturellement au droit du premier *occupant* par le travail. (J.-J. Rouss.) Le souper, dit le premier Henri, appartient de droit au premier *occupant*. (F. Soulié.)

OCCUPATEUR, TRICE. s. (rad. *occuper*). Celui, celle qui occupe, qui envahit. ‖ On a dit aussi *occupeur*.

OCCUPATION. s. f. (pr. *o-ku-pa-ci-on*; du lat. *occupatio*, fait de *occupare*, s'emparer). L'emploi qu'on est chargé de remplir, l'emploi que l'on fait de son temps, ou l'affaire à laquelle on

le consacre. Occupation importante, difficile, facile, sérieuse. Occupation pénible, frivole, innocente. Grande, belle occupation. Il n'y avait point de différence entre les heures de loisir de saint Louis et ses heures d'*occupation*. (Fléch.) On nous laisse encore un jour pour éviter notre malheur éternel, et nous le passons dans les *occupations* vaines. (Mass.) Les actions de la foi seules passent pour des *occupations* oiseuses et obscures. (Id.) La plus sotte *occupation* est celle de s'admirer dans un miroir. (Boiste.) Il n'y a pas d'*occupation* plus douce, plus béatifiante, que celle de faire le bonheur d'autrui. (Id.) Les *occupations* sont différentes à Paris et dans la province. (Duclos.) Les soins domestiques sont la plus chère *occupation* de la femme. (J.-J. Rouss.) Les *occupations* champêtres tiennent lieu d'amusement. (Id.) Il n'y a que la retraite qui soit le séjour de l'*occupation*. (Volt.) Une suite d'*occupations* utiles et diversifiées fait couler nos jours au gré de nos désirs. (Barth.)

— Travail. Cet ouvrier est sans occupation. Il manque d'occupation. Je désirerais lui voir encore plus d'occupation.

— La peine, l'embarras, le tourment que l'on cause à un tiers, soit moralement, soit physiquement. Cet enfant me donne bien de l'occupation. Ils m'ont, avec leur visite, donné bien de l'occupation. Je crains de vous donner beaucoup trop d'occupation en vous chargeant de ce soin.

— Jurispr. Habitation. On paye le loyer des lieux à proportion de l'occupation qu'on en a faite. || Particulièrement, Acte par lequel on s'empare d'une chose dans le dessein de se l'approprier; c'est un moyen d'acquérir la propriété de certaines choses en s'en emparant le premier, et en se conformant toutefois aux lois et aux règlements. L'occupation diffère de la conquête comme la possession d'un gage diffère de la propriété.

— Art milit. Action de s'en parer; saisie d'un gage opérée à main armée. L'occupation d'une ville, d'une province, d'une place. Le temps le plus pesant sur les cœurs français fut celui de l'*occupation*. (Boiste.)

— *Armée d'occupation*. Armée conduite par la victoire qui, s'étant rendue maîtresse d'un empire ou d'une portion de pays, occupe militairement les provinces envahies. Pendant toute la durée des guerres de l'Empire, des armées d'*occupation* restèrent souvent et longtemps à l'étranger. (Sicard.) || On nomme aussi *armée d'occupation* celle qui, agissant dans l'intérêt d'une puissance amie ou alliée, occupe militairement ses provinces pour les garantir d'une surprise ou d'une invasion. || On dit aussi *corps d'occupation*, *troupes d'occupation*. Après l'expédition de Morée de 1828 et 1829, la France laissa dans ce pays un corps d'*occupation*, en attendant l'arrangement des affaires de la Grèce. (Sicard.)

— Rhétor. Figure de rhétorique qui consiste à prévenir une objection que l'on prévoit, en se la faisant à soi-même et en y répondant. Cette figure est ainsi appelée du mot latin *occupare*, occuper, parce qu'elle sert à s'emparer, pour ainsi dire, de l'esprit de l'auditeur. V. PROLEPSE.

OCCUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Occuper. S'empl. adjectiv. Place occupée. Appartement occupé. Chambre occupée. Malheureusement la route est fort *occupée* et le pays difficile. (J.-J. Rouss.)

— Qui a de l'occupation. Personne occupée. Ouvrier occupé. Pour être heureux, il faut être *occupé*. (Paley.) L'homme le plus heureux est le plus *occupé*. (Boiston.)

— Fig. On menait dans cette campagne appelée ville, une vie régulière, *occupée* et sérieuse. (Mme de Staël.) Le néologisme le plus barbare infecte presque toutes les feuilles, ou l'esprit de parti est trop *occupé* pour faire attention au style. (La Harpe.) Les hommes qui passent leur vie *occupés* entre un peigne et un miroir ne la méritent pas. (Christian.)

— *Occupé à*. Cette ceinture faisait deux tours et pendait ensuite jusqu'aux pieds; mais ils la rejetaient sur l'épaule lorsqu'ils étaient *occupés* à leur ministère. (Le Maistre de Sacy.)

Écoute quel est mon dessein,
Si tu me vois de grand matin
Occupé à cette guirlande,
C'est qu'au Dieu des bergers j'en veux faire une offrande.
Mon poet. (frande.

— *Être occupé à*, suivi d'un infinitif. Travailler à. Les hommes y sont *occupés* à décharger leurs vaisseaux, à transporter leurs marchandises ou à les vendre. (Fén.) Ainsi les éléphants sauvages sont presque toujours *occupés* à arracher des herbes, cueillir les feuilles et arracher de jeunes bois. (Buff.) Nous sommes toujours moins *occupés* à régler notre conduite qu'à censurer celle d'autrui. (S. Dubay.)

— *Être occupé de*. Faire son occupation de. Les hommes, alors uniquement *occupés* du soin de soutenir leur vie, ne pouvaient remonter à l'auteur de leur vie. (Volt.) Entre les hommes *occupés* de travaux manuels, il s'en est rencontré portés par leur génie à l'étude et propres aux sciences. (Anquetil.) Les habitants d'une grande ville, tous *occupés* de l'unique affaire d'avancer leur fortune, se regardent entre eux comme des concurrents. (M. Michaud.)

Et tous sont *occupés* sans songer à mes maux,
De ces amusements qu'ils nomment leurs travaux
(Racine.)

Hier au soir, do pleurs toute trempée,
De ce dessein étiez-vous *occupée*? (Voltaire.)

— *Occupé par*. Rempli par. A Tharaud, une petite rivière tout à fait rapide et paisible serpente à travers une vallée tortueuse et étroite, *occupée* par les maisons rustiques de la bourgade de ce nom. (Malte-Brun.) || Fig. Le roi consentit que les premières places du parlement fussent *occupées* par la famille de Lamoignon. (Fléch.) || Habité par. Près du logement de madame était une petite chambre *occupée* par une des femmes de service. (Dufaure.) L'Afrique est *occupée* par les Vandales. (Boss.)

OCCUPER v. a. 1re conj. (du lat. *occupare*, s'emparer). Tenir, remplir. Occuper une grande place. Occuper un espace de temps. Les eaux *occupent* toujours les parties basses. (Buff.) Ces hommes, qui paraissent avoir dégénéré de l'espèce humaine, ne laissent pas d'être assez nombreux et d'*occuper* de très-vastes contrées. (Id.) Il n'est pas vrai que les Francs, en tirant dans la Gaule, aient *occupé* toutes les terres du pays pour en faire des fiefs. (Montesq.) Les yeux ne sont pas immobiles dans le lieu qu'ils *occupent*. (Richerand.)

— Par anal. Occuper les premières places. Occuper un rang distingué. Il est destiné à *occuper* un jour de grandes places. (D'Alemb.) Dès ce moment l'enfant *occupe* la place de la femme dont il a recueilli le nom. (Chateaub.) La mort ne nous laisse pas assez de corps pour *occuper* quelque place. (Boss.) L'altière Vasthi dont j'*occupe* la place. (Rac.)

— Habiter. Occuper une chambre, une maison. Occuper un logement au cinquième, au troisième. Ce monsieur *occupant* le premier étage d'une fort belle maison toute neuve de la Chaussée-d'Antin. (E. Sue.) Voici la description minutieuse de la partie du vaisseau que nous *occupons*. (Las Cases.)

— Employer, donner à travailler, donner de l'occupation. Occuper les ouvriers. Occuper des enfants, des jeunes gens. Occuper des rédacteurs, des copistes. Le peuple est un enfant : il faut le bien nourrir, l'*occuper* sans l'écraser, et le conduire sans lui laisser voir ses chaînes. (Boiste.) J'entends dire qu'il convient d'*occuper* les enfants à des études ou il ne faille que des yeux. (J.-J. Rouss.) Que vos plaisirs coûtent cher à ces infortunés qui cherchent à *occuper* une oisiveté où vos amusements les laissent. (Mass.)

— Tenir occupé. Ce travail occupe l'esprit. Cette affaire m'occupe. Occuper l'âme, l'imagination. Occuper les yeux. Ce tableau occupe les yeux. Ces tristes détails m'occupent. Tout ce qui ne dit rien à l'âme n'est pas digne de vous *occuper*. (J.-J. Rouss.) Vivez avec des amis qui adoucissent le fardeau de la vie, qui *occupent* l'âme et qui l'empêchent de tomber en langueur. (Volt.) L'Asie *occupait* alors tous les esprits : c'était le chemin de la fortune, de la considération, de la gloire. (Rayn.) Si quelque chose les empêche de régner sur nous, ces saintes vérités, c'est que le monde nous *occupe*. (Boss.) Leur affection mutuelle et celle de leurs mères *occupaient* toute l'activité de leurs âmes. (B. de St-P.) L'homme est alors incapable de toute espèce de méditation et de pensées, une seule *occupe* son imagination charmée. (Rostan.)

Tant que j'ai respiré, vos yeux me sont témoins
Que votre seul péril occupait tous mes soins. (Rac.)

— *Occuper de*. Ceux que le monde *occupe* de ses vanités. (Fléch.) Je saurai l'*occuper* de soins plus importants. (Rac.)

— Art milit. S'emparer, se rendre maître. Occuper une place forte, un fort. Occuper un défilé. Occuper les frontières. Occuper un poste militaire. Occuper les hauteurs. Il remarqua un défilé par où ils pouvaient se retirer, et il le fit *occuper* par cinq cents montagnards. (Volt.)

— Peint. Tenir. Cet objet occupe le devant, occupe le centre, le fond d'un tableau. Ces arbres *occupent* le fond de son tableau. Cette figure *occupe* le devant et le centre du tableau. (Dider.) Une foule *occupe* le côté gauche du tableau. (Id.)

— Jurispr. S'emparer, se rendre possesseur d'un bien. Occuper un bien abandonné. Occuper une alluvion.

— OCCUPER. v. n. Prat. Se dit d'un avoué qui est chargé d'une affaire en justice. Cet avoué occupe pour moi dans cette cause. || *Signifier un acte d'occuper*. Faire connaître par un acte qu'on occupe pour quelqu'un.

— S'OCCUPER. v. pron. Être occupé. Ces vases ne peuvent s'occuper. Ces places ne peuvent s'occuper.

— Travailler, faire quelque chose. *S'occuper*, c'est savoir jouir. (***) Sachez vous *occuper*, vous préviendrez l'ennui. (Harmont.) Ce n'est qu'en *s'occupant* qu'on existe. (Volt.) Souffrez que mon courage ose enfin *s'occuper*. (Rac.)

— *S'occuper à*. S'employer à, s'appliquer à, travailler à. S'occuper à des ouvrages. S'occuper de bons livres. En attendant, je m'*occuperai* à l'étude (Volt.)

— *S'occuper à*. Suivi d'un infinitif. S'occuper à lire, à jardiner, à travailler. S'occuper à faire le bien, à faire le mal. Des jeunes filles *s'occupant* à faire des couches d'une terre noire et lavée. (Chateaub.) L'auteur de Paul et Virginie *s'occupait* dans sa retraite à recueillir les matériaux de cet ouvrage. (A. Martin.) Tandis que tout *s'occupe* à me persécuter. (Rac.)

— *S'occuper de*. Penser à. S'occuper de ses affaires. S'occuper de son jardin. S'occuper de bagatelles. S'occuper de quelqu'un. S'occuper de sa fortune. Afin que ce pays agricole soit aussi riche qu'il peut l'être, il faut qu'on s'y *occupe* en même temps de toutes sortes de travaux. (Cond.) Je ne suis *occupé* de vous en partant et durant tout mon voyage. (J.-J. Rouss.) Tout citoyen s'occupe uniquement de la patrie. (Raynal.) L'âme ne peut *s'occuper* fortement et longtemps d'un objet, sans contracter des dispositions qui s'y rapportent. (J.-J. Rouss.) Il ne faut *s'occuper* du mal que pour en tirer du bien. (La Hrpe.) Celui qui ne s'est jamais *occupé* du bonheur des autres ne peut exiger qu'ils *s'occupent* du sien. (Boiste.) On ne fait son bonheur qu'en *s'occupant* de celui des autres. (B. de St-P.) Nos livres politiques, pour complaire aux chefs de l'administration, se sont beaucoup *occupés* des moyens d'augmenter les richesses des États. (Id.)

— *S'occuper de*. Suivi d'un infinitif. S'occuper de détruire les abus.

OCCUPEUR. s. m. S'est dit pour Celui qui occupe.

OCCURRENCE. s. f. (du lat. *occurere*, venir au-devant). Rencontre, occasion; événement fortuit. Fâcheuse, favorable occurrence. Occurrences diverses. Dans l'occurrence. Profiter de l'occurrence. Quel est même le particulier assez malheureux, assez dégradé, qui n'aime pas à se rendre témoignage, qu'au moins dans quelques *occurrences*, il a su triompher d'une habitude vicieuse, et se décider pour un principe contre une passion. (Le Portalis.)

. . . . . Tout narrateur
Y met du sien selon les *occurrences*,
C'est la coutume, et sans telle licence,
On quitterait la charge de conteur. (La F.)

— Liturg. Concours de deux fêtes qui tombant précisément le même jour.

— Syn. comp. OCCURRENCE, OCCASION. V. OCCASION.

OCCURRENT, ENTE adj. (rad. *occurrence*). Qui vient par occasion, par rencontre. Affaire occurrente. Cas occurrent. Il faut se gouverner selon les cas *occurrents*. (Lazeaux.)

— Liturg. Qui tombe le même jour. Fêtes occurrentes.

OCCURRIR. v. n. 2e conj. (du lat. *occurrere*, accourir). S'est dit pour Venir au-devant.

OCÉAN. s. m. (du lat. *oceanus*, fait du gr. ὠκύς, vite, νάω, couler; littéral. *qui coule vite*). Nom qu'on donne à ce prodigieux amas d'eau salée et amère qui environne le globe et couvre de sa nappe oscillante à peu près les trois quarts de la surface de la terre, et dont tous les golfes, tous les détroits et toutes les méditerranées ne sont qu'un afflux, une expansion entre deux plages ou deux continents plus resserrés. L'*Océan* est le père des sources, des fontaines et des fleuves; ses eaux salées et amères, que le soleil épure en les pompant, retombent en pluie douce sur la terre, qu'elles filtre encore dans ses entrailles, et les rend propres à désaltérer l'homme et à cuire ses aliments. (Denne-Baron.) L'*Océan* est à la fois le tombeau et le berceau du globe. (B. de St-P.) L'*Océan* n'est pas seulement orné de forêts, il a aussi ses jardins et ses fleurs. (A.-Martin.) Cependant ces chaleurs excessives élevèrent de l'*Océan* les vapeurs qui couvrirent l'île comme un vaste parasol. (B. de St-P.)

— On compte quatre Océans principaux : l'*Océan austral* ou la Mer glaciale du sud, l'*Océan oriental* ou Mer du Sud, Mer Pacifique ou Grand Océan équinoxial, l'*Océan Indien* et l'*Océan occidental*. Les Océans sont subdivisés encore en petits Océans, tels sont, l'*Océan septentrional*, l'*Océan atlantique*, l'*Océan éthiopien*.

— Myth. et iconol. L'Océan, dieu des eaux, était fils du Ciel et de Vesta; il épousa Téthis sa sœur. Il était regardé comme le père des fleuves, des rivières et des fontaines. On le représente sous la figure d'un vieillard assis sur les ondes de la mer, avec une pique à la main, et ayant près de lui un monstre marin. Ce vieillard tient une urne et verse de l'eau, symbole de la mer, des fleuves et des fontaines.

— Epith. et périphr. Vaste, antique, large, immense, humide, calme, calmé, paisible, tranquille, vague, mutiné, révolté, irrité, soulevé, courroucé, sonnais. Le sein de l'Océan. Les abîmes de l'Océan.

Nous vîmes des tritons, brillants d'or et d'azur,
Fendre de l'*Océan* le sein tranquille et pur.
Fatoris

L'*Océan* révolté de ses rives profondes,
Hors du lit qu'il creusa repoussera ses ondes.
Pierre Paros

— *Océan végétal*. Celui qui enrichit et se modifie dans les végétaux, et qui les transforme en une matière solide par un flux et reflux perpétuels.

— La Fontaine, en parlant d'un mince filet d'eau par rapport à une fourmi, a dit :

Et dans cet océan l'on eût vu la fourmi
S'efforcer, mais en vain de regagner la rive

— Fig. Ce mot pris figurément a laissé dans l'imagination de l'homme une idée d'immensité : bornée, l'atmosphère, autre *océan* plus léger, plus diaphane, par sa pression sur l'océan maritime, maintient presque égal, sur toute la surface du globe, le niveau de ce dernier, qui s'étend en nappe continue et sphéroïde autour du globe, dont nécessairement il est contraint de prendre la forme. (D.-Baron.) L'imagination est un *océan* orageux où l'homme navigue souvent à l'aventure. (S.-Dubay.)

— On l'emploie ordinairement avec un régime. Océan de malheurs. Océan de maladies. Océan de livres, de parfums. Ce n'est qu'à travers un *océan* de sang qu'on parvient à la victoire (Jordan.) Pas une haie, pas un arbre qui ne soit un bouquet de fleurs, et l'on voudrait être papillon pour nager dans cet *océan* de parfums. (Werther.) La terre opposée à l'Océan, fleuve qui l'environne, un *océan* de végétaux mobiles, et des flots verts à des flots azurés. (B. de St-P.) Pourvu donc qu'on ne l'arrête point par des autorités dogmatiques, on lui ouvrira mille perspectives ravissantes au milieu de cet *océan* de vérités qui nous environne. (Id.) Cependant, plein d'ardeur, je m'élançai seul sur cet orageux *océan* du monde, dont je ne connaissais ni les ports ni les écueils. (Chateaub.) Jetée dans l'*océan* de cette bêtise, la son le de l'âme y est perdu. (Courr. franc.) Dans l'*océan* des airs l'aifreux craze gronde. (Del.) Soleil, âme du monde, *océan* de lumière. (Id.)

Avec le grand Newton admirant sa puissance,
Par un rapide essor jusqu'aux cieux je m'élance :
Là, mon œil voit nager dans l'*océan* des airs
Tous ces corps dont j'aimais composé l'univers. (Del.)
Ass illi des clartés dont brille l'hémisphère,
Il n'aperçoit d'abord qu'un *océan* de feu (Dorat.)
Peignez-vous un vaisseau qu'au milieu de l'orage
L'onde attaque au dehors, et la flamme au dedans;
Cette image est la vôtre, ô jeunes imprudents,
Qui, brûlants d'une flamme en passions féconde,
Errez sans gouvernail sur l'*océan* du monde.
D. Saintange.

Cet océan de glace ignoré du printemps
Qui, sur ses bords neigeux, voit les Scythes errants,
(Desse-Baron.)

— *L'océan des âges*. Le temps.
Dieu, telle est ton essence. Oui, l'*océan* des âges;
Roule au-dessous de toi sans les frêles ouvrages.
(Thomas.)

— Voltaire a donné, par extension, le nom d'*océan* au lac de Genève.

D'un tranquille *océan* l'eau pure et transparente
Baigne les bords fleuris de ces champs fortunés.

— Philos. *Océan de lumière*. Forme sous laquelle la matière première est représentée par la cabale juive.

OCÉANE. adj. f. Se dit en parlant de l'Océan, et ne s'emploie que dans cette locution. *Mer océane*, l'Océan.

OCÉANIDE. s. f. (rad. *Océan*). Myth. Fille de l'Océan et de Téthys. On compte trois mille Océanides, dont les principales sont Asie, Europe, Lybie, Thrace et Pr[illegible]. Ces charmantes déesses marines sont représentées avec des tuniques volantes, bleu-acier ou verdâtres, comme leurs chevelures et leurs yeux.

OCÉANIDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au genre océanie. || OCÉANIDES. s. f. pl. Nom donné aux hydrophytes dont la plupart habitent les eaux de l'Océan.

OCÉANIDÉ, ÉE. Bot. Syn. d'Océanide. V. ce mot.

OCÉANIE (rad. *Océan*). Géogr. Une des cinq parties du monde. Formée des îles innombrables répandues dans l'Océan Pacifique, de l'ouest à l'est, l'Océanie s'étend depuis l'Océan Indien, le détroit de Malacca, la mer de la Chine et celle du Japon, jusque vers les côtes de l'Amérique méridionale. On en le vaste continent insulaire de la Nouvelle-Hollande, auquel le nom d'Australie est aujourd'hui réservé, outre les îles et groupes nombreux qui étaient autrefois compris sous ce nom et sous celui d'*Indes australes*, l'Océanie embrasse encore les îles de la Sonde, les Philippines et autres îles voisines, auparavant considérées comme dépendantes de l'Asie. Les terres océaniennes peuvent être classées au moins en trois grands groupes : 1° la *Malaisie*, ou Océanie occidentale, principalement occupée par les Malais et d'autres peuples de la même race, 2° la *Mélanésie*, ou Océanie méridionale, habitée surtout par des tribus de la race nègre; 3° la *Polynésie*, ou Océanie orientale, qui embrasse une multitude d'îles disséminées sur un espace immense, et offre une population en général moins foncée de couleur que les Malais, mais que d'autres affinités avec ce peuple ont néanmoins fait rapporter à la même famille. De beaucoup inférieure à l'Asie, à l'Afrique et à l'Amérique, l'étendue des terres de l'Océanie surpasse néanmoins encore celle de l'Europe, et peut être approximativement évaluée à près de 560,000 lieues carrées de France. La population est portée à 25,160,000 hab. L'Océanie tire son nom de sa position dans le grand Océan. Ce nom a été adopté par la plupart des géographes modernes pour remplacer celui d'*Australie*, qu'on avait d'abord donné à cette cinquième partie du monde. Généralement, le climat y est chaud et humide. Le sol est très-fertile; le règne végétal y est fort riche. La mer abonde en poissons, en mollusques, en zoophytes. Des bancs de coraux sans cesse croissant hérissent les abords des côtes. || *Océanie hollandaise*. Nom qu'on donne quelquefois à l'ensemble des îles Java, Sumatra, Moluques, et à la portion de Bornéo, de Célèbes et de l'archipel de Sumbava-Timor que possèdent les Hollandais. || *Océanie espagnole*. Les Philippines. || *Océanie anglaise*. L'Australie et la Tasmanie.

OCÉANIE. s. f. (rad. *Océan*). Conchyl. Syn. de Nautile.

— Zooph. Genre de médusaires, comprenant l'océanie phosphorique, l'océanie finéolée, flavidule, dinème, viridule. L'océanie Bonnet, l'océanie Lesueur, etc. Les mœurs, les habitudes des océanies sont tout à fait semblables à celles des méduses en général.

OCÉANIEN, ENNE. s. et adj. Géogr. Habitant de l'Océanie || Qui appartient, qui a rapport à l'Océanie ou à ses habitants. Diction-

naire océanien-français. Colonisation océanienne. On ne connaît encore que très-imparfaitement la situation et l'hydrographie des terres *océaniennes*. (Vogel.)

OCÉANIQUE. adj. des 2 g. (rad. *Océan*). Hist nat. Qui vit, qui croît dans l'Océan ou dans les eaux de la mer. Plante océanique. Animal océanique. Zoophyte océanique.

— Qui a rapport, qui appartient à l'Océan. Iles océaniques.

— OCÉANIQUES. s. f. Se prend quelquefois pour Océanie.

OCÉANIQUE. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un labre(?)centre.

OCELLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *ocellaria*, fait de *ocellus*, œil). Zool. Qui porte des taches en forme d'œil sur le corps.

— Anat. Se dit des nerfs qui se rendent aux ocelles ou yeux lisses des insectes.

OCELLAIRE. s. f. Zooph. Genre de polypiers pierreux, aplatis en membrane, et dont on ne connaît que deux espèces, l'ocellaire nue et l'ocellaire enveloppée.

OCELLATION, s. f. (pr. *o-cèl-la-ci-on*; du lat. *ocellus*, petit œil). Figure d'œil sur les ailes du paon, et sur le corps, les ailes ou les plumes de certains animaux.

OCELLE. s. m. (du lat. *ocellus*, fait de *oculus*, œil). Petit œil.

— Zool. Tache arrondie, dont le centre est d'une autre couleur que la circonférence, ce qui leur donne quelque ressemblance avec la prunelle de l'œil. On donne aussi ce nom aux yeux lisses des insectes.

OCELLÉ, ÉE. adj. Zool Qui est marqué de taches imitant la prunelle de l'œil.

— Qui porte une figure d'œil. Aile ocellée. Plume ocellée. Corselet ocellé.

OCELLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *oculus*, œil; *ferre*, porter). Zool. Qui porte de petits yeux ou des taches comparables à des yeux.

OCELLITE. s. m. Ocellaire fossile

OCELLUS. s. m. (pr. *o-cèll-luss*). Hortic. Nom qu'on donnait à une jolie variété d'œillets.

OCÉLOÏDE. adj. des 2 g. Mamm. Qui ressemble à l'ocelot. Chat océloïde.

OCELOT. s. m. nom mexicain, dérivé de *tlalocelotl*. Mamm. Chat-tigre d'Amérique, ayant environ 78 centimètres de longueur non compris la queue. L'ocelot est un très-joli animal, absolument nocturne, formant tout le jour dans les fourrés qu'il habite, et n'en sortant que pour se livrer à la chasse des oiseaux, des singes, et autres petits mammifères.

OCHAVO. s.m. (pr. *ot-cha-vô*). Métrol. Monnaie de compte dont on se sert en Espagne, et qui vaut fr. 0, 0157.

OCHÉEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui était très-anciennement répandue dans la Chaldée.

OCHLOCRATIE. s. f. (pr. *o-klo-kra-cie*; du gr. ὀχλοκρατεῖσθαι, fait de ὄχλος, peuple; κράτος, pouvoir). Domination d'une classe jadis opprimée, asservissement d'une classe autrefois oppressive. Si l'*ochlocratie* est à redouter, c'est seulement dans les monarchies et parmi les aristocraties, car alors il y a réaction nécessaire du bas en haut, et la réaction peut et doit naturellement arriver à un tel point, que l'équilibre se trouve violemment rompu. (E. Duclerc.)

OCHLOCRATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'ochlocratie. Gouvernement ochlocratique.

OCHNA (pr. *ok-na*). Temps hér. Fille de Colonus et de Tanagra.

OCHNA s. m. (du gr. ὄχνη, poirier sauvage) Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, type de la famille des ochnacées. Ochna luisant. Ochna obtusé, cilié. Ochna à petites feuilles.

OCHNACÉ, ÉE. adj. (pr. *ok-na-cé*). Bot. V. OCHNÉ. || OCHNACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre ochna.

OCHNÉ, ÉE. adj. (pr. *ok-ne*). Bot. Qui a la forme d'un ochna. || OCHNÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ochnacées, qui a pour type le genre ochna.

OCHODÉE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

OCHODONE. s. f. Mamm. V. OGOTONE.

OCHOSIAS. (pr. *o-ko-zi-âs*) Hist. Ste Roi de Juda, appelé aussi Azarias et Joachaz. était le dernier des fils de Joram et d'Athalie. Il succéda à son père à l'âge de 22 ans en 885 av. J.-C. || OCHOSIAS, Roi d'Israël, succéda en 897 av. J.-C. à son père Achab, dont il imita les impiétés.

OCHRACÉ, ÉE. adj. des 2 g. (pr. *okra cé*; du gr. ὠχρός, pâle). Hist. nat. Qui est d'un rouge pâle et mat.

OCHRADÈNE. s. m. Bot. Arbrisseau d'Égypte.

OCHRANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr. ὠχρός, pâle; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a les fleurs d'un jaune pâle.

OCHRE. s. f. Minér. Substance argileuse employée principalement en peinture. C'est à tort qu'on a prétendu que l'on écrive *ocre*, car ce mot, dérivé du gr. ὠχρός, devrait s'écrire *ochre*; aussi voyez les inconséquences dans lesquelles ce vicieux usage a entraîné nos lexicographes. L'Académie écrit *ocre*, et le Complément de l'Académie écrit tous les dérivés de ce mot par *ochr*. V. OCRE.

OCHRÉE. s. f. (pr. *okré*). Bot. Petite gaîne membraneuse, qui se voit à la base des pédoncules de certaines plantes.

OCHREUX, EUSE. adj. Qui est de la nature, de la couleur de l'ocre. Couche ochreuse. Terre ochreuse.

OCHRICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat. *ochra*, ocre, *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes brunâtres.

OCHROCARPE. s. m. (ét. gr., ὠχρός, jaune; καρπός, fruit). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des guttifères; ainsi nommé parce que ses fruits contiennent un suc jaune très-abondant.

OCHROCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὠχρός, jaune; κεφαλή, tête). Hist. nat. Qui a la tête jaune.

OCHROCHLORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὠχρός, jaune; χλωρός, vert). Hist. nat. Qui est d'un vert jaunâtre.

OCHROÏTE. s. f. (du gr. ὠχρός, jaune). Chim. Substance qui a été reconnue pour être un oxyde de cerium.

OCHROLEUQUE. adj. (ét. gr, ὠχρός, jaune; λευκός, blanc). Hist. nat. Qui offre un mélange de jaune et de blanc.

OCHROLITHE. s. f. (ét. gr., ὠχρός, jaune; λίθος, pierre).

OCHROMATIQUE. adj. des 2 g. (du gr., ὠχρός, jaune). Bot. Se dit d'une teinte jaunâtre ou mélangée de blanc et de jaune, que présentent certains lichens.

OCHROME. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des malvacées. L'ochrome pied-de-lièvre est un arbre de 7 à 15 mètres de hauteur, croissant à la Jamaïque et aux Antilles sur les montagnes, et dont le bois est si léger, que les pêcheurs s'en servent au lieu de liége.

OCHROPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὠχρός, jaune; πούς, pied). Zool. Qui a les pieds de couleur jaunâtre.

OCHROPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὠχρός, jaune; πτερόν, aile). Zool. Qui a des ailes jaunâtres.

OCHROPYRE. s. f. Médec. Fièvre jaune.

OCHROSIE. s. f. (rad gr. ὠχρός, jaune). Bot. Affection des végétaux, caractérisée par une nuance ochracée de leurs parties aériennes.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des apocynées. Ochrosie elliptique.

OCHROSTICTE. adj. (ét. gr., ὠχρός, jaune; στικτός, ponctué). Hist. nat. Qui est chargé de points jaunâtres.

OCHROXYLUM. s. m. (ét. gr., ὠχρός, jaune; ξύλον, bois). Bot Nom scientifique du clavalier.

OCHRURE. adj. (ét. g., ὠχρός, jaune; οὐρά, queue). Hist. nat. Qui a la queue jaune.

OCHTHEBIE. s. f. (pr. *ok-te-bi*; ét. gr., ὄχθη, rivage; βιόω, je vis). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, dont les antennes sont en masse perfoliée. Ces animaux sont ainsi nommés parce qu'ils vivent sur les rivages ou sur les berges des fleuves.

OCHTHERAPTÉNODYTE. adj. des 2 g. et s. m. (ét. gr., ὄχθη, bord d'un fleuve; ἀ priv., πτηνός, oiseau; δύτης, plongeur). Ornith. Se dit d'un oiseau privé de la faculté de voler, et qui vit sur le bord des eaux

OCHTHÈRE. s. m. (du gr., ὀχθηρός, élevé). Entom. Petit diptère de la famille des mouches, remarquable par la forme de ses pattes antérieures, dont les cuisses sont renflées, et sur lesquelles la jambe se replie comme une pince.

OCHTODES. s. m. (pr. *ok-to-dès*; du gr. ὀχθώδης, verruqueux). Médec. Nom sous lequel Galien désigne les ulcères dont les bords sont calleux et gonflés.

— Les anciens minéralogistes ont donné ce nom à divers oxydes métalliques; comme la *pierre calaminaire*, espèce d'oxyde de zinc, et le *vert et bleu de montagne*.

OCHTHODIUM. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des crucifères. Ochthodium d'Égypte.

OCHTHOSIE. s. f. Moll. Genre de cirrhopodes de la famille des balanides, comprenant une seule espèce, l'ochthosie de Stroem.

OCHYPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀχύς, large; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales larges ou amples. Fleur ochypétale.

OCLAGE ou **OCLE.** s. m. Droit cout. Gain nuptial qui consistait en un présent que le mari faisait à sa femme en lui donnant un baiser. || Ce que l'on donnait à une veuve pour son douil.

OCNUS. Temps hér. Fils du Tibre et de la prophétesse Manto.

— Prov. grec. *Faire la corde d'Ocnus*. Travailler beaucoup sans profit, par allusion à une peinture de Polygnote, qui représentait un homme filant une corde, et un âne la mangeant à mesure qu'elle était faite.

OCOTÉE. s f Bot Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des laurinées, comprenant des arbres plus ou moins grands. Ocotée de la Guiane. Ocotée ombrée. Ocotée faux psycothre. Ocotée molle, bicolore.

OCQUE. Métrol. Poids employé en Turquie, dans l'Asie-Mineure et en Grèce. On écrit aussi *oque* et *ok*.

OCRE ou mieux **OCHRE.** s. f. (du gr. ὠχρός, jaune). Minér. Substance argileuse colorée le plus ordinairement en jaune, souvent en rouge, et quelquefois en brun, par une certaine partie de peroxyde ou d'hydroxyde de fer. L'ocre d'apparence simple est composée d'argile et d'oligiste pour le rouge, et d'argile et de limonite pour toutes les autres. Elle se trouve dans plusieurs terrains, et particulièrement au-dessus du calcaire oolithique, où elle forme des couches, les amas et des filons. La plupart des ocres sont employées dans la peinture. Parmi les plus connues on doit citer l'*ocre rouge d'Almuz*, appelée aussi *rouge indien*, et que l'on tire de l'île d'Ormuz, dans le golfe Persique; l'*ocre de Combal*, en Savoie, qui donne une couleur d'un beau rouge orangé; l'*ocre jaune* de Vierzon, dans le département du Cher, qui est fort estimée, les *ocres jaunes* de Pourrain, près d'Auxerre, de Bitry et de St-.... dans le département de la Nièvre, qui sont fréquemment employées; la *belle ocre jaune*, si connue sous le nom de *terre de Sienne*; l'*ocre brune* ou *terre d'ombre*, couleur bien connue, et que l'on tire de Chypre, dans les États romains. L'*ocre rouge* de Tinco-ros, en Portugal, sert à fabriquer des poteries fines, bien qu'elle s'emploie aussi en peinture; l'*ocre rougeâtre*, appelée *almagre*, que l'on exploite en Espagne, sert aux Espagnols pour colorer leur tabac, pour polir les glaces et pour nettoyer l'argenterie; enfin l'*ocre rouge* des Cafres est une sorte d'argile que ces peuples emploient pour se peindre le corps. C'est avec les ocres qu'on met les carreaux des appartements en couleur.

— Anc. minér. Les anciens minéralogistes désignaient les ocres sous la dénomination de *bols* ou de *terres bolaires*.

— Médec. Les ocres étaient anciennement fort en usage en médecine: telle était entre autres, celle que l'on préparait à Lemnos, sous le nom de *terre sigillée*. L'*ocre rouge*, appelée *bol d'Arménie*, entre encore, dit-on, dans la composition de la thériaque de Venise.

OCRE. s. m. Métrol. Monnaie de Suède, qui est la huitième partie du marc d'argent et la vingt-quatrième du marc de cuivre.

OCREUX, EUSE. adj. Minér. V. OCHREUX, ainsi que pour tous les dérivés du mot OCRE.

OCRÉALE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères à fourreau ou sabelle, établi pour une espèce dont le tube est courbé à angle droit.

OCRICULAN, ANE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant d'Ocriculum. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

OCRICULUM Géogr. anc. Ville d'Ombrie, dans le voisinage de Rome, aujourd'hui *Otricoli*.

OCRIDION. Temps hér. Roi de Rhodes, mis au rang des dieux après sa mort.

OCTACORDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit; χορδή, corde). Anc. mus. De huit notes ou huit tons différents. || Quelques dictionnaires écrivent ce mot avec un *h*. *Octachorde*; mais l'usage n'en mettant pas dans *cor le* et ses composés, nous ne voyons pas pourquoi on en mettrait un à ce mot.

OCTAÈDRE. s. m. (ét. g., ὀκτώ, huit; ἕδρα, base). Géom. Solide composé de huit plans disposés symétriquement autour d'un axe qu'ils rencontrent. || *Octaèdre régulier*. Formé par huit triangles équilatéraux égaux. || *Octaèdre symétrique*, *à base carrée*. Octaèdre formé de huit triangles isocèles égaux. || *Octaèdre à triangles scalènes*. Celui qui est formé de huit triangles scalènes égaux. || *Octaèdre à base rectangle*. Octaèdre formé de faces isocèles.

OCTAÉDRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *octaedrus*, octaèdre; *forma*, forme). Minér. Qui a l'apparence d'un octaèdre. Cristal octaédriforme.

OCTAÉDRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *octaèdre*). Qui a rapport à l'octaèdre. || Qui a les caractères de l'octaèdre. Forme octaédrique.

OCTAÉDRITE. s. f. Minér. Nom donné au titane anatase.

OCTAÉTÉRIDE. s. f. (ét. gr., ὀκτώ, huit; ἔτος, année). Chronol. et astron. Espace, durée de huit années.

— Boiste fait à tort ce mot masculin.

OCTALOGUE. s. m. (ét. gr., ὀκτώ, huit; λόγος, discours). Hist. orient. Le code de Genghis-kan, ainsi nommé parce qu'il ne contenait que huit préceptes moraux.

OCTANDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit; ἀνήρ, homme). Bot. Qui a huit étamines dans chaque fleur. Les fleurs octandres sont en assez grand nombre.

OCTANDRIE. s. f. Bot. Classe de plantes renfermant celles qui ont huit étamines dans chaque fleur.

OCTANDRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à l'octandrie. Classe octandrique.

OCTANE. adj. f. (du gr. ὀκτώ, huit). Pathol. Se dit d'une fièvre qui revient tous les huit jours. Fièvre octane.

OCTANT. s. m. (du lat. *octans*, le huitième fait du gr. ὀκτώ, huit). Mar. Instrument d'observation astronomique qui comprend un secteur de cercle de 45° divisé depuis 0 jusqu'à 90°, et qui est propre à mesurer la hauteur de la mer.

— Astron. Une des constellations de la partie australe du ciel, et qui est placée près du pôle austral, au-dessous de Paon et de l'Indien. || On donne aussi ce nom à quatre des phases de la lune.

OCTANTE. adj. num. des 2 g. S'est dit pour Quatre-vingts.

OCTANTHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit; ἀνθηρός, anthère). Bot. Qui a huit anthères. Fleur octanthère.

OCTANTIÈME. adj. des 2 g. S'est dit pour Quatre-vingtième.

OCTAPLES. s. m. pl. (du lat. *octapla*, qui a huit colonnes huit rangs). Littér. sacr. Espèce de bible polyglotte à huit colonnes, dont l'auteur est Origène.

OCTARILLE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des éléagnées, comprenant une espèce d'octarille frutescent. Arbrisseau à tige droite qui croît dans les forêts de la Cochinchine.

OCTASTYLE. adj. des 2 g. V. OCTOSTYLE.

OCTATEUQUE. s. m. (ét. gr., ὀκτώ, huit; τεῦχος, livre). Litt. sacr. Les huit premiers livres de l'Ancien Testament, qui sont la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, Josué, les Juges et Ruth.

OCTAVAGE. s. m. du bas lat. *octavagium*, fait de *octavus*, huitième). Anc. jurispr. Ancien droit qui était le huitième de la taille.

OCTAVAIRE. s. m. (du lat. *octavus*, huitième). Liturg. Livre qui contient ce qu'on doit réciter à l'office pendant les octaves.

— Dr. rom. Impôt qui se levait sur les choses vénales, et qui appartenait au fisc. || Celui qui levait cet impôt.

OCTAVE. s. f. (du lat. *octavus*, huitième; fait du gr. ὀκτώ, huit). Liturg. Huitaine, intervalle de huit jours consacré au service, à la commémoration d'un saint ou de quelque fête solennelle. L'office de l'octave, le jour de l'octave. Octave de Pâques. Octave de la Pentecôte, de la Fête-Dieu. Pendant l'octave du Saint-Sacrement. Le premier jour, le dernier jour de l'octave. Prêcher une octave, l'octave.

— Particulièrem. Le huitième jour de l'octave. Ce jour-là l'office est plus solennel que les jours précédents.

— Station d'un prédicateur qui prêche plusieurs sermons pendant l'octave de la Fête-Dieu.

— Les huit sermons d'un prédicateur sur le St-Sacrement, pour prêcher pendant l'octave du St-Sacrement. L'octave du P. Texier. Acheter un octave. Faire imprimer un octave.

— Musiq. Ton éloigné d'un autre de huit degrés, les deux extrémités comprises. Cet intervalle s'appelle ainsi parce qu'il faut passer par sept degrés et faire entendre huit sons différents pour marcher diatoniquement d'un de ces termes à l'autre. Chanter à l'octave. L'octave d'en haut. L'octave d'en bas || Il se dit aussi des huit degrés pris ensemble. Parcourir l'octave. Voix d'une octave, de deux octaves.

— La première des consonnances, dans l'ordre de leur génération. Octave parfaite, vicieuse. Il y a trois espèces d'octaves: l'octave juste, l'octave augmentée et l'octave diminuée. L'*octave* est la plus parfaite des consonnances; elle est, après l'unisson, celui de tous les accords dont le rapport est le plus simple. (Castil-Blaze.)

— *A l'octave*, *ottava*, ou 8ª, écrit au-dessus d'un trait de musique, signifie que ce trait doit être exécuté à l'octave haute. || Dans la musique de harpe, de piano, de guitare, 8ª signifie que l'on doit doubler les notes avec leurs octaves hautes ou basses.

— Anc. mus. *Règle d'octave*. Formule d'accompagnement recommandée autrefois, et même encore aujourd'hui par nos routiniers d'école; elle consistait à prendre des sixtes sur chaque degré de la gamme, à l'exception du premier et du cinquième, auxquels on fait porter accord parfait.

— Poés. Stance de huit vers. L'octave est employée dans la poésie italienne, espagnole et portugaise. Poëme écrit en octaves.

— Bibliogr. Titre d'un ouvrage de Minutius Félix, qui est un dialogue entre Cæcilius, partisan du paganisme, et Octavius, chrétien. L'*Octave* de Minutius Félix présente le beau tableau d'un chrétien et de deux idolâtres qui s'entretiennent de la religion et de la nature de Dieu, en se promenant au bord de la mer. (Chateaub.)

— Instrum. Nom de la petite flûte, attendu qu'elle sonne l'octave de la flûte ordinaire.

— Comm. Se dit parmi les joailliers et les orfèvres de la huitième partie du marc. Un octave de diamants. || Se disait de la huitième partie de l'aune.

— Cout. étrang. Dans le droit de Hongrie, Assemblée qui se tient huit jours avant la fête de St-Grégoire et de St-Michel, pour rendre la justice.

OCTAVE. Nom porté par Auguste jusqu'à son avénement au trône romain. V. AUGUSTE.

OCTAVIE. Petite-nièce de Jules-César, sœur d'Auguste, troisième femme de Marc-Antoine qui l'abandonna pour Cléopâtre. Elle mourut

de douleur d'avoir perdu son fils Marcellus, l'an de Rome 744 (11 ans de l'ère chrétienne).

OCTAVIÉ, ÉE. part. pass. du v. Octavier. S'emploie adjectiv. Morceau octavié. Piano octavié.

OCTAVIER. v. n. 1re conj. (rad. *octave*). Mus. Faire entendre l'octave haute d'un son, en forçant le vent dans un instrument à vent, ou en jouant près du chevalet, sur les instruments à cordes. Le flageolet *octavie* continuellement. (Blanc.) C'est un défaut dans l'orgue quand un tuyau *octavie* : cela vient de ce qu'il prend trop de vent. (Castil-Blaze.)

— v. a. Jouer à l'octave. Octavier un passage, un morceau.

OCTAVIN. s. m. (rad. *octave*). Mus. Instrument de musique ainsi nommé parce qu'il donne l'octave de la grande flûte. Octavin en mi bémol. Octavin en *fa*. L'*octavin* dont on fait usage à l'orchestre est diapasonné en *ré*, comme la grande flûte; il rend les notes une octave plus haut qu'elles ne sont écrites. (Ch. Bechern.)

OCTAVINE. s. f. (rad. *octave*). Anc. mus. Petite épinette qui n'avait que les octaves supérieures.

OCTAVO. adv. lat. Huitièmement ; s'emploie pour le huitième objet d'une série, quand on compte par primo, secundo.

— *In-octavo*. V. IN-OCTAVO.

OCTAVON, ONNE. s. (du lat. *octavus*, huitième). Celui, celle qui provient d'un quarteron et d'une femme blanche. De l'*octavon* et d'une femme blanche vient un enfant parfaitement blanc. (Buff. Du quarteron et d'une négresse provient l'*octavon*, qui a sept huitièmes de noir et un huitième de blanc. (Id.)

— adj. Un enfant octavon. Une fille octavonne.

OCTEVILLE. Géogr. Chef-lieu de canton, arrondissement de Cherbourg (Manche); 1,340 hab.

OCTIDENT. s. m. (ét. lat., *octo*, huit ; *dens*, dent). Bot. Nom français imposé par quelques botanistes à l'*octoblepharum*. V. ce mot.

OCTIDENTÉ, ÉE. adj. V. OCTODENTÉ.

OCTIDI. s. m. Calendr. républ. Le huitième jour de la décade. Inusité aujourd'hui.

OCTIL, ILE. adj. Astron. Se dit de l'un des aspects des planètes dans lequel deux planètes sont distantes l'une de l'autre de la huitième partie du zodiaque, ou d'un signe plus 15 degrés, qui valent ensemble 125 degrés. ‖ On dit aussi dans le même sens *opposition octile*.

OCTIPÈDE. adj. des 2 g. Zool. V. OCTOPODE.

OCTOBLÉPHARÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὀκτώ, huit; βλέφαρον, paupière). Bot. Dont le péristome offre huit dents. Se dit en parlant des mousses.

OCTOBLÉPHARUM. s. m. (pr. *ok-to-blé-fa-romm*). Bot. Genre de la famille des mousses dont le péristome simple offre huit dents redressées, et qui renferme deux espèces étrangères, à fleurs hermaphrodites : l'octoblépharum denté, et l'octoblépharum blanchâtre.

OCTOBRACHIDÉ, ÉE. adj. (pr. *ok-to-bra-ki-dé*; ét. gr. ὀκτώ, huit; βραχίων, bras). Entom. Qui a la tête surmontée de huit appendices en forme de bras.

OCTOBRE. s. m. (du lat. *october*, huit ; parce qu'il était le huitième mois de l'année romaine qui commençait par le mois de mars). Calendr. Nom du dixième mois de notre année. Il correspond au huitième signe du zodiaque, le Scorpion, dans lequel le soleil entre du 21 au 22 de ce même mois, ce qui lui a fait donner le nom d'*october*, *octo imbrium*, le huitième des pluies, en sous-entendant *mensis*, mois. Il a 31 jours. Le mois d'octobre. Etre en octobre. Le premier jour d'octobre. Le premier octobre. C'est ordinairement à la fin de septembre ou au commencement d'*octobre* que la marmotte se recèle dans sa retraite. (Buff.)

— Le mois d'octobre est le mois des vendanges, c'est pourquoi Mainard a dit dans ses épigrammes :

> Ci gît Jean, qui baissait les yeux
> A la rencontre des gens sobres,
> Et qui priait souvent les dieux
> Que l'année eût plusieurs *octobres*.

— Prov. *Quand octobre prend fin, la Toussaint est au matin*. Parce que la Toussaint est le premier novembre.

— Myth. rom. *Cheval d'octobre*. Cheval qui était immolé tous les ans à Mars, au mois d'octobre.

— Iconol. Octobre était personnifié chez les anciens par un chasseur qui avait un lièvre à ses pieds, des oiseaux au-dessus de sa tête, et une espèce de cuve auprès de lui. Chez les modernes, il est couronné de feuilles de chêne; vêtu d'incarnat, parce que dans ce mois la verdure des feuillages commence à prendre une teinte rougeâtre.

OCTOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit; κέρας, corne). Entom. Qui a quatre paires d'appendices tentaculaires attachés sur la tête. ‖ OCTOCÈRES. s. m. pl. Famille de céphalopodes cryptodibranches.

OCTOCORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *octo*, huit ; *cornu*, corne). Qui a huit cornes.

OCTOCOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *costa*, côte). Zool. Qui a huit côtes saillantes.

OCTOCULÉ, ÉE. adj. V. OCTONOCULÉ.

OCTODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit; δάκτυλος, doigt). Hist. nat. Qui a huit doigts.

OCTODÉCIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *octo*, huit ; *decem*, dix). Min. Qui offre dix-huit faces. Cristal octodécimal.

OCTODÉCIMGOUTTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *decem*, dix; *gutta*, goutte). Entom. Qui est marqué de dix-huit taches en forme de gouttes.

OCTODENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *dens*, dent). Zool. Qui a huit dents. Animal octodenté.

OCTODICÈRE. s. m. Bot. Genre de la famille des mousses, à tiges filiformes rameuses, rougeâtres, grêles. L'octodicère fissidentoïde vit dans les lieux aquatiques.

OCTODUODÉCIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *duodecim*, douze). Min. Qui a une surface composée de vingt facettes, dont huit prolongées par la pensée produiraient un octaèdre, et les autres un iodécaèdre.

OCTOÈQUE. s. m. (du lat. *octoechus ;* fait de ὀκτώ, huit; ἦχος, son, ton). Liturg. Livre dont se servent les Grecs, et qui contient des tropaires, des canons et d'autres prières. chantées à l'office sur quelqu'un des huit tons.

OCTOFASCIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *fascia*, bande). Entom. Qui offre huit bandes colorées.

OCTOFIDE. adj. des 2 g. (ét. lat. *octo*, huit; *findo*, je divise). Bot. Qui présente huit découpures dont la profondeur égale au moins la moitié de la longueur totale.

OCTOFORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *octo*, huit; *foramen*, trou). Entom. Qui a huit trous.

OCTOGAME. s. m. (du lat. *octogamus*, fait du gr. ὀκτώ, huit, γάμος, noces). Droit can. Celui qui a été marié huit fois.

OCTOGAMIE. s. f. Mot forgé par N. Landais, pour signifier, Action de se marier huit fois. ‖ Etat de celui qui est octogame.

OCTOGÉNAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *octogenarius*). Qui a quatre-vingts ans. Homme, femme octogénaire. Vieillard octogénaire.

— Se dit aussi par analogie des choses qui ont cet âge. Omiss. des dictionn. Votre main *octogénaire* s'est étendue vers moi pour me repousser de l'échafaud. (Louis XVI.)

OCTOGÉNAIRE. s. des 2 g. Celui, celle qui a quatre-vingts ans. Un octogénaire. Une octogénaire.

> Un *octogénaire plantait :*
> Passe encor de bâtir, mais planter à cet âge!
> (LA FONTAINE.)

OCTOGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit, γωνία, angle). Géom. Qui a huit angles et huit côtés. Bassin octogone. Figure octogone. Il y a au milieu d'Athènes un petit temple *octogone*, et qui est encore tout entier, dont Pausanias ne fait point mention. (Du Loir.)

OCTOGONE. s. m. Géom. Figure polygonale formée de huit angles et huit côtés. Octogone parfait, régulier, irrégulier. Tous les angles intérieurs d'un *octogone* quelconque valent, pris ensemble, 10,80 degrés. (Brisson.)

— Fortif. Place qui a huit bastions.

OCTOGYNE. adj. f. (ét. gr., ὀκτώ, huit; γυνή, femme). Bot. Qui a huit pistils. Fleur octogyne.

OCTOGYNIE. s. f. Bot. Ordre de plantes, renfermant celles dont les fleurs ont huit pistils.

OCTOGYNIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'octogynie. Classe octogynique.

OCTOLÉPIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit; λεπίς, écaille). Hist. nat. Qui est formé de huit écailles, qui porte huit écailles.

OCTOLOBÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὀκτώ, huit; λοβός, lobe). Bot. Qui est partagé en huit lobes.

OCTOMACULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *macula*, tache). Entom. Qui a huit taches. Partie octomaculée.

OCTOMAGE. s. m. (du lat. *octomagium*). Droit cout. Redemande d'un huitième. Octomage des dîmes.

OCTOMÉRIE. s. f. (ét. gr., ὀκτώ, huit; μέρος, partie). Bot. Genre de plantes monocotylédones à fleurs irrégulières, de la famille des orchidées. Octomérie graminifoliée.

OCTONAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *octonarius*; fait de *octo*, huit). Hist. anc. Nom donné aux soldats qui formaient la huitième légion.

OCTONÉ, ÉE. adj. (du lat. *octo*, huit). Bot. Qui est disposé huit par huit. Feuille octonée.

OCTONÈME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit; νῆμα, fil). Zool. Qui a huit bras ou tentacules.

OCTONERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *nervus*, nerf). Bot. Qui a huit nervures. Feuille octonervée. Pétale octonervé.

OCTONOCULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *oculus*, œil). Entom. Qui a huit yeux. Araignée octonoculée. ‖ On dit aussi *octoculé*.

OCTOPÉEN. adj. m. Astron. Se dit des huit emplacements de constellations qui se trouvent entre les quatre points cardinaux.

OCTOPENNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *penna*, plume). Qui a huit pennes ou plumes à la queue. Pic octopenné. Oiseau octopenné.

OCTOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. lat., *octo*, huit; *petalum*, pétale). Bot. Qui est formé de huit pétales. Corolle octopétale. La fleur du géranium est quelquefois octopétale.

— C'est à tort que Boiste écrit *octopétal, ale ;* et Landais, *octopetalé, ée*.

OCTOPHORE. s. m. (ét. gr., ὀκτώ, huit; φορός, porteur). Antiq. Litière qui était portée chez les Romains par huit esclaves.

OCTOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit ; φύλλον, feuille). Bot. Qui est composé de huit folioles. Feuille octophylle.

— Ant. ecclés. Bannière divisée en huit flammes ou huit languettes.

OCTOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit; πούς, pied). Zool. Qui a huit pieds. ‖ OCTOPODES. s. m. pl. Zool. Ordre de la classe des céphalopodes. ‖ Famille de mollusques céphalopodes. ‖ Sous-ordre d'insectes aptères, comprenant ceux qui ont huit bras ou appendices tentaculaires.

OCTOPONCTUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *punctum*, point). Entom. Qui offre huit points colorés.

OCTORADIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *radius*, rayon). Qui a huit rayons.

OCTOSÉPALE. adj. des 2 g. Bot. Qui est formé de huit sépales. Calice octosépale.

OCTOSÉTACÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *seta*, soie). Hist. nat. Qui a huit soies.

OCTOSEXDÉCIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *sexdecim*, seize). Minér. Qui a la forme d'un prisme à huit pans, terminé par des sommets à huit faces.

OCTOSEXVIGÉSIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *sex*, six; *viginti*, vingt). Minér. Qui a trente-quatre faces.

OCTOSPORE. s. m. (ét. gr., ὀκτώ, huit; σπορά, semence). Bot. V. PEZIZE.

OCTOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit; στήμων, étamine). Bot. Qui a huit étamines libres. Fleur octostémone.

OCTOSTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀκτώ, huit; στῦλος, colonne). Qui a huit colonnes. Temple octostyle. Façade octostyle.

OCTOSTYLE. s. m. Archit. Ordonnance composée de huit colonnes.

OCTOTONE. s. m. (ét. gr., ὀκτώ, huit; τόνος, ton). Liturg. Syn. d'Octoèque. V. ce mot.

OCTOTRIGÉSIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *triginta*, trente). Minér. Qui a trente-huit faces.

OCTOVALVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *octo*, huit; *valva*, valve). Bot. Qui a huit valves.

OCTOVIGÉSIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *octo*, huit; *viginti*, vingt). Minér. Qui a vingt-huit faces.

OCTRISE. s. f. S'est dit pour Octroi.

OCTROI. s. m. (du bas lat. *auctorium*, qui s'est dit pour *auctoritas*, autorité, ou de *auctorgare*, d'où les Espagnols auraient fait *otorgar*, et les Français *octroi*). Chanc. Concession de quelque grâce ou privilège fait par le prince. Lettre d'octroi. L'octroi des lettres de noblesse. Révoquer un octroi.

— Admin. Taxes qui se perçoivent sur les objets de consommation à l'entrée des villes et à leur profit, sauf les prélèvements déterminés par la loi au bénéfice du trésor public. L'origine des octrois paraît remonter à l'établissement même du régime municipal. Les communes avaient besoin de se créer des ressources pour pourvoir à leur sûreté et à leur police intérieure; de là l'établissement des taxes locales, assises de préférence sur les objets de consommation, parce que d'ordinaire les habitants n'acquittent ces taxes qu'indirectement et en détail, et que par conséquent elles sont moins sensibles. L'administration des contributions indirectes est chargée de la surveillance générale de la perception et de l'administration de tous les octrois du royaume. Les droits d'octroi ne peuvent être en général imposés que sur des objets de consommation locale, qui doivent être compris dans les cinq catégories suivantes : les boissons et les liquides, les comestibles, les combustibles, les fourrages et les matériaux.

— *Octroi de navigation*. Impôt qui se perçoit en faveur de l'Etat sur les choses transportées par les canaux et rivières navigables.

— *Octroi de banlieue*. Perception établie dans les banlieues, autour des grandes villes, afin de restreindre la fraude.

— Administration qui perçoit l'octroi. Aller à l'octroi.

OCTROYÉ, ÉE. part. pass. du v. Octroyer. S'empl. adjectiv. Grâce octroyée. Demande octroyée.

— *Octroyé par*. Il est une constitution universelle *octroyée* par Dieu lui-même, et rédigée en un seul article : Aime ton prochain comme toi-même. (Boiste.)

OCTROYEMENT. s. m. (rad. *octroi*). S'est dit pour Action d'octroyer. ‖ Permission ou autre grâce accordée.

OCTROYER. v. a. 1re conj. (rad. *octroi*). L'*y* se change en *i* devant un *e* muet. *J'octroie, tu octroies, il octroie*, etc. Concéder, accorder. Octroyer une grâce. Octroyer une demande. Dieu octroie aux hommes ce qu'ils lui demandent de bon cœur et avec une fervente prière. Le roi octroyait jadis des récompenses à ceux qui l'avaient servi. Vous avez tous les biens et tous les plaisirs que l'amour *octroie* aux vrais amants. (Voiture.) Quel est ce grand secours que son bras vous *octroie* ? (Rac.)

> Consacrons au bonheur, à l'amour, à la joie,
> Ces moments fugitifs que le ciel nous *octroie*.
> (MALEK ST-JUST.)

— S'OCTROYER. v. pron. Être, pouvoir être octroyé.

OCTUAL. s. m. Métrol. anc. Nom d'une mesure de choses liquides qu'on croit être de Pologne. Un octual de bière.

OCTUPLE. adj. des 2 g. (rad. lat. *octo*, huit). Qui contient huit fois. Trente-deux est octuple de quatre.

OCTUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Octupler. S'empl. adjectiv. Somme octuplée.

OCTUPLER. v. a. 1re conj. (rad. *octuple*). Répéter huit fois. Octupler une somme. Octupler un nombre. ‖ S'OCTUPLER. v. pron. Etre octuplé. Ces sommes ne s'octupleront jamais.

OCULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *oculus*, œil). Anat. Qui a rapport à l'œil. *Nerf oculaire*. Le nerf optique. ‖ *Dents oculaires*. Les dents canines.

— *Médecine oculaire*. Médecine qui s'occupe spécialement de guérir les yeux ou de leur traitement. Dès la plus haute antiquité, la médecine *oculaire* avait été pratiquée par des hommes spéciaux qui acquirent une grande célébrité. (Encycl.)

— Diop. *Verre oculaire*. Verre d'une lunette, d'un télescope ou d'un microscope composé contre lequel on applique l'œil pour voir les objets.

— Gramm. *Diphthongue oculaire*. Réunion de deux ou plusieurs lettres qui ne marquent qu'un seul son ; comme *ai, au, œ, eu*.

— Jurispr. *Témoin oculaire*. Celui qui rend témoignage d'une chose qu'il a vue de ses propres yeux.

— Par anal. Que de connaissances *oculaires* on peut acquérir par le toucher même sans rien toucher du tout ! (J.-J. Rouss.)

— Mus. *Clavecin oculaire*. V. CLAVECIN.

— Pharm. *Médicaments oculaires*. Ceux qui sont propres contre les maladies de l'œil.

OCULAIRE. s. m. Opt. Verre d'une lunette ou d'un microscope qui est tourné vers l'œil. ‖ *Oculaire dioptrique*. Lunette d'approche, télescope. ‖ *Oculaire simple*. Celui avec lequel on ne considère les objets qu'avec un seul œil. On l'appelle aussi *monocle*. ‖ *Oculaire double*. V. BINOCLE.

— *Oculaire composé* ou *achromatique*. Oculaire à deux verres convexes, dont la combinaison a pour principal avantage de détruire la coloration des images. On ne cherche pas ordinairement à rendre les *oculaires* achromatiques, puisqu'ils tendent au contraire à diminuer la divergence des rayons. (Franc.) On emploie quatre *oculaires* dans les lunettes terrestres, mais c'est pour redresser les images, qui sans cela seraient vues renversées, ainsi que cela arrive aux lunettes astronomiques et aux microscopes composés. (Id.)

OCULAIREMENT. adv. (rad. *oculaire*). Par le moyen de ses propres yeux. Se convaincre oculairement d'une chose, d'un fait.

OCULATION. s. f. (pr. *o-ku-la-ci-on ;* du lat. *oculatio*, fait de *oculus*, bourgeon). Hort. Greffe en écusson. Mot complètement inusité.

OCULÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *oculus*, œil). Hist. nat. Qui offre des taches circulaires de différentes couleurs, ayant la forme d'un œil.

— Entom. Qui a de gros yeux. ‖ OCULÉES. s. f. pl. Tribu d'hémiptères géocorises, comprenant ceux qui ont les yeux très-gros.

— Fig. et fam. *Etre bien oculé*. Avoir de bons yeux. Consolez-vous, bonne cousine, de n'avoir pas vu les glandes des crucifères. De grands botanistes très-bien *oculés* ne les ont pas mieux vues. (J.-J. Rouss.)

OCULER. v. a. 1re conj. Hort. Greffer par oculation.

OCULI. Liturg. Le troisième dimanche de Carême, dont l'introït commence par ces mots, *Oculi mei semper*.

OCULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *oculus*, œil; *fero*, porter). Crust. Qui porte un œil. Animal oculifère.

OCULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *oculus*, œil; *forma*, forme). Qui a la forme d'un œil.

OCULINE. s. f. (du lat. *oculus*, œil). Zooph. Genre de zoophytes comprenant un certain nombre d'espèces de madrépores, parmi lesquels sont l'oculine vierge, l'oculine diffuse, axillaire, prolifère, hérissonnée, infundibulifère, flabelliforme. Oculine rose.

OCULINOMANCIE. s. f. (du lat. *oculus*, œil; et du gr. μαντεία, divination). Art divin. Divination dont le but est de découvrir un larron, en lui crevant ou tournant l'œil, après certaines opérations superstitieuses.

OCULINOMANCIEN, ENNE. adj. Qui concerne l'oculinomancie. Opération oculinomancienne. ‖ substantiv. Celui, celle qui exerce l'oculinomancie.

OCULISTE. s. m. (du lat. *oculus*, œil). Anat. Celui qui s'occupe spécialement du traitement de la maladie des yeux. L'*oculiste* doit être médecin avant tout, afin de saisir les sympathies

de l'œil avec les autres organes; il doit être chirurgien pour savoir choisir les procédés convenables, les modifier selon les occurrences et les complications, et afin surtout de combattre les accidents qui peuvent les suivre. (De Vill.) L'*oculiste* a aussi pour mission de tâcher de voiler la mutilation qui résulte de la perte plus ou moins complète des parties qui entrent dans la constitution de l'œil. (Lemonn.)

Comment vont aujourd'hui tes yeux?
Demandait Floricourt à sa nièce Isabelle.
— Mais, mon oncle, répondit-elle,
Mon *oculiste* dit que je vois beaucoup mieux. (***)

— adjectiv. Médecin oculiste. Chirurgien oculiste. Amasis, roi d'Egypte, ayant refusé à Cyrus l'envoi d'un célèbre médecin *oculiste*, qu'il réclamait, ce refus occasionna une guerre sanglante, dans laquelle les Egyptiens succombèrent. (Encycl.)

OCULO-MUSCULAIRE. adj. des 2 g. et s. m. Anat. Qui a rapport aux muscles de l'œil. Nerf oculo-musculaire.

OCULUS-CHRISTI. s. m. (litt. *œil du Christ*). Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'aster.

OCULUS-MUNDI. s. m. Minér. Nom ancien de l'hydrophane.

OCYDROME. (ét. gr., ὠκὺς, vite; δρέμω, courir; litt. *qui court vite*). Myth. Un des chiens d'Actéon.

OCYDROME. s. m. Entom. Genre de coléoptères créophages, voisin des carabes.

OCYMOÏDE. s. f. (ét. gr. ὤκιμον, basilic; εἶδος, forme). Bot. Nom ancien donné à des plantes de la famille des caryophyllées, pour plusieurs silènes, deux lychnides, une saponaire, et un céraiste.

OCYMOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὤκιμον, basilic; φύλλον, feuille). Bot. Dont les feuilles sont semblables à celles du basilic. Plante ocymophylle.

OCYMUM. Bot. Nom scientifique du basilic. V. BASILIC.

OCYPÈTE. (ét. gr., ὠκὺς, vite; πέταμαι, je vole; littér. *qui vole vite*). Myth. Une des Harpies.

OCYPÈTE. s. m. Entom. Genre d'insectes aptères, qui ne diffèrent des rhinaptères que par la présence des mandibules.

OCYPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὠκὺς, vite; πούς, ποδὸς, pied; littér. *aux pieds agiles*). Myth. Surnom d'Apollon. ‖ Une des Harpies.

OCYPODE. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures.

OCYPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὠκὺς, agile, vite; πτερὸν, aile). Zool. Dont les ailes sont longues et pointues. Insecte ocyptère. Oiseau ocyptère.

OCYPTÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères, renfermant des espèces de mouches qui portent les ailes écartées du corps et qui les font mouvoir continuellement. Ocyptère des brassicaires. Ocyptère cylindrique.

OCYPTÉRÉ, ÉE. adj. Entom. Qui appartient, qui ressemble à l'ocyptère. ‖ OCYPTÉRÉES. s. f. pl. Section de la famille des myodaires calyptérées, ayant pour type le genre ocyptère.

OCYROÉ. (ét. gr., ὠκὺς, vite; ῥέω, écoulement). Myth. Une des Océanides. ‖ Fille du Centaure Chiron et de la nymphe Chariclo; son nom lui est venu de ce qu'elle était née sur le bord d'un fleuve rapide.

OCYROÉ. s. f. Polyp. Genre de méduisaires, établi pour une méduse gastrique, à quatre bouches, quatre ovaires disposés en croix. L'ocyroé linéolée vient de la terre de Witt, dans l'Australasie.

OCYTHOÉ. (du gr. ὠκύθοος, qui court vite). Myth. Une des Harpies.

OCYTHOÉ. s. m. Moll. Genre de malacozoaires, comprenant une espèce de poulpe des mers de la Sicile, et qui a huit tentacules non réunis à leur base. Ocythoé tuberculé.

OCZACOW. Géogr. V. OTCHAKOV.

ODA. s. m. (en turc *oda*, chambre). Hist. ott. Chambrée. ‖ Division des janissaires. ‖ Chaque division des pages du sultan. ‖ Compagnie de troupes régulières. ‖ Secrétairie du ministre des finances.

ODA-BACHI ou **BASSI.** s. m. Hist. ott. Officier de la maison du Grand Seigneur. ‖ Lieutenant ou caporal de la milice.

ODACANTHE. s. f. (ét. gr., ὀδοὺς, dent; ἄκανθα, épine). Entom. Genre de coléoptères famille des créophages, établi pour quelques espèces de carabes dont le corselet est presque cylindrique ou ovale tronqué, plus étroit que la tête. L'odacanthe mélanure se trouve assez communément aux environs de Versailles.

ODACISME. s. m. Pathol. V. ODAXISME.

ODA-GLANDARI. s. m. Hist. ott. Nom qu'on donne à quarante jeunes hommes de la maison du Grand Seigneur, destinés à la toilette du sultan.

ODALISQUE. s. f. (du turc *odalik*, fait de *oda*, chambre; littér. *chambrière*). Femme dévouée aux services des sœurs du sultan, de ses filles et de ses femmes, et dont les occupations sont de servir à table et de prendre soin des appartements.

— Femme destinée aux plaisirs du sultan, et qui fait partie de son harem. Ce sont généralement des esclaves géorgiennes, circassiennes, etc. L'imagination poétique, dans ses rêves voluptueux, a souvent doté les odalisques de ce que la beauté a de plus séduisant. Belle odalisque. Gracieuse odalisque. Les Ottomans ont seuls résisté à l'appel; mais d'effroyables tempêtes menacent ce peuple insociable, et trente ans ne s'écouleront pas sans que la voix puissante du canon ait proclamé l'émancipation des *odalisques*. (Brill.-Savar.)

—Quelques lexicographes, entre autres Boiste, Nodier, etc., écrivent aussi *odalique*, mais l'usage général et presque exclusif dans toutes les langues de l'Europe est d'écrire *odalisque*.

ODAXISME. s. m. (du gr. ὀδαξισμός, démangeaison des dents). Pathol. Prurit des gencives qui précède la sortie des dents.

ODE. s. f. (du gr. ᾠδή, chant). Littér. Nom donné, chez les Grecs, à tout poème lyrique qui pouvait être chanté, et qui se distinguait en cela de l'élégie; telles sont les odes héroïques de Pindare, l'hymne de Cléanthe.

— Chez les modernes, Poème qui appartient au genre lyrique, et dans lequel le poète exhale les sentiments les plus intimes de son âme. Ce poème est divisé en strophes, semblables entre elles par le nombre et la mesure des vers. Les odes les plus élevées sont celles qui célèbrent la Divinité. Ode religieuse. Ode didactique. Ode satirique. L'ode anacréontique célèbre le plaisir. Les *odes* et les cantiones, qui forment une poésie toute de sentiment, et qui étaient ordinairement accompagnés de la danse et du son des instruments, semblent demander des vers plus courts, qui s'élancent par bonds, qui se dardent comme des traits, et qui secondent, par leur marche prompte et rapide, la vivacité des saillies auxquelles l'âme s'abandonne. (Rollin.) La plus belle *ode* n'apprend rien et n'amuse guère; c'est la sonate de la littérature: qu'est-ce donc, quand elle est mauvaise? (Say.)

L'*ode* avec plus d'éclat, et non moins d'énergie,
Elevant jusqu'au ciel son vol ambitieux,
Entretient dans ses vers commerce avec les dieux,
Chante un vainqueur poudreux au bout de sa carrière. (BOILEAU.)

A mon *ode* patriotique.
Pour lui plaire il faudra, je crois,
Faire une *ode* métaphysique. (LEBRUN.)

A des tables nouvelles
Horace eût récité ses *odes* immortelles. (COLNET.)

— Recueil qui contient les odes d'un auteur. Les odes d'Horace. Acheter les odes de La Motte, de J.-B. Rousseau, de Malherbe.

ODÉIDE. s. f. (ét. gr., ᾠδή, chant; εἶδος, ressemblance). Littér. Poème narratif, partagé en petites pièces de vers et en stances très-courtes, et dont le style doit être fort concis.

ODELETTE. s. f. (dimin. d'*ode*). Littér. Petite ode. Voyez si vous êtes un peu content de la petite *odelette* pour votre souverain le roi de Prusse. (Volt.)

ODENSÉE. Géogr. Ville de Danemark, au centre de l'île de Fionie, sur l'Odense, l'une des plus anciennes du Danemark, et dont on attribue la fondation à Odin; 12,300 hab. ‖ Fleuve du même nom.

ODÉON. s. m. (du gr. ᾠδεῖον, fait de ᾠδή, chant). Ant. Bâtiment dans lequel les poètes, et les musiciens se faisaient entendre. Périclès, le tyran, fit bâtir le premier odeon d'Athènes, où devaient s'exercer les chœurs. Apollodore et Domiton construisirent deux odéons à Rome.

— Nom donné à l'un des théâtres de Paris situé dans le faubourg Saint-Germain, parce que les opéras et les pièces mêlées de chant devaient former le fond du répertoire. Abandonné à plusieurs reprises, il est devenu le second Théâtre-Français, et est réservé à la représentation des œuvres de la nouvelle école dramatique.

ODER. (pr. *o-dèr*; autrefois *Viadus*, du slav. *Vjodr*). Géogr. Rivière d'Allemagne, qui prend sa source en Moravie, baigne la Silésie, le Brandebourg, la Poméranie et se jette dans la mer Baltique après un cours de 900 kil. ‖ Dans le Hanovre, rivière du même nom, qui tombe dans le Ruhm, affluent de la Leine.

ODESSA. (de *Odessus*, ville ancienne d'où elle tire son nom). Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, sur la mer Noire; 40,000 hab. Commerce et industrie fort actifs. Son port, d'un accès facile, est un des plus fréquentés de l'Europe; 67,000 hab.

ODEUR. s. f. (du lat. *odor*; fait du gr. ὀδωδή, odeur; qui lui-même dérive de ὄζω, sentir). Emanation, effluve gazeux ou vaporeux, ou à un état encore moins matériel peut-être, qui s'élève continuellement de la surface des corps dans l'atmosphère, et qui produit la sensation de l'odorat. Bonne odeur. Mauvaise odeur. Odeur suave. Odeur faible. Odeur forte. Odeur douce, agréable. Il est des moyens de produire des *odeurs* bonnes ou mauvaises à volonté, en plaçant certains corps dans les circonstances convenables au développement de ces *odeurs*. (C. P. Brard.) C'est principalement par les *odeurs* que les plantes attirent les animaux. (B. de St-P.) L'acide vitriolique est absolument sans *odeur* et sans couleur. (Buff.) Une beauté sans grâces est une fleur sans *odeur*. (Boiste.) Un de nos plus grands monarques, Louis XIV, n'aimait pas les *odeurs* agréables. (Cloq.)

De ces mets savoureux qu'un art brillant enfante
Il ne connaîtra point l'*odeur* appétissante. (COLNET.)

Puissent jusques au ciel vos soupirs innocents
Monter comme l'*odeur* d'un agréable encens. (RACINE.)

Sa chevelure, en longs anneaux flottante,
Exhale au loin une céleste *odeur* (BAOUR-LORMIAN.)

— Avec un régime. Telle Vénus se fit connaître, dans les bois de Carthage, à sa démarche et à l'*odeur* d'ambroisie qu'exhalait sa chevelure. (Chateaub.) La chair du requin a un goût de raie, avec une forte *odeur* d'urine. (B. de St-P.) Ton haleine exhale, comme celle des loups, l'*odeur* du carnage. (Chateaub.) L'*odeur* du romarin fait reconnaître les côtes d'Espagne à quarante milles en mer. (Cloq.) C'est l'alcool qui est le meilleur véhicule de l'*odeur* des substances balsamiques. (Id.) Les gants conservent parfaitement l'*odeur* de l'ambre. (Id.) Certaines *odeurs* de plantes se développent par la dessication. (Id.)

— On a établi pour les odeurs diverses classifications. ‖ *Odeurs aromatiques*. Celle des fleurs d'œillet, des feuilles de laurier, etc. ‖ *Odeurs fragrantes*. Celle des fleurs de tilleul, de lis, de jasmin, etc. ‖ *Odeurs ambrosiaques*. Celle de l'ambre, du musc, etc. ‖ *Odeurs alliacées*. Celle de l'ail, de l'assa-fœtida et de plusieurs autres sucs gommo-résineux. ‖ *Odeurs fétides*. Celle du bouc, du grand satyrion, de l'arroche puante, etc. ‖ *Odeurs repoussantes*. Celle de l'œillet d'Inde et de beaucoup de plantes de la famille des solanées. ‖ *Odeurs nauséeuses*. Celle des fleurs de *veratrum*, de *stapelia variegata*, etc. ‖ Fourcroy divisait les odeurs en cinq genres: *Odeurs extractives* ou *muqueuses*; *odeurs huileuses fugaces*; *odeurs huileuses volatiles*; *odeurs aromatiques et acides*; *odeurs hydro-sulfureuses*.

— Parfum ou toute sorte de bonnes odeurs. Avoir de l'odeur. Se mettre de l'odeur. Craindre les odeurs. Abuser des odeurs.

— Fig. Il n'y a point d'*odeur* si agréable que celle des louanges; mais il n'y en a point qui porte si vite à la tête. (Noël.)

— Se dit aussi des fleurs et des ornements de rhétorique. Les fleurs de Sénèque ont des *odeurs* trop fortes. (Costar.)

— Bossuet a dit *odeur divine*. « Saint François de Sales, dont les vertus et les pieux écrits ont laissé dans l'Église une *odeur* divine. » Et Voltaire *odeur de saint*, dans le style plaisant. « *Odeur de saint* se sentait à la ronde. » Les Pays-Bas doivent au P. Bourgoing l'établissement de tant de maisons qui ont répandu au loin la bonne *odeur* de l'Evangile. (Boss.) Vous répandez la bonne *odeur* de Jésus-Christ partout où celle de votre sang est répandue. (Mass.) L'*odeur* de votre vie se conservera toujours au milieu de nous avec les descendants qui succèderont à vos noms. (Id.)

— Fig. *Être en bonne, en mauvaise odeur*. Avoir bonne ou mauvaise réputation. ‖ On a dit, *Notre bonne odeur*, pour Notre bonne réputation.

Croyez-vous que le prince, en cet âge de feu,
Vive avecque tout l'ordre et toute la pudeur
D'où dépend notre gloire et notre bonne *odeur*? (ROTROU.)

— Prov. *Mourir en odeur de sainteté*. Après avoir vécu saintement, mourir de même.

— *Être en odeur de sainteté auprès de quelqu'un*. Etre bien dans son esprit. Dieu reçut en bonne *odeur* le sacrifice de Noé. (*La Genèse*.)

— Impression que les corps laissent dans l'air, et que flairent les animaux d'un odorat exquis. Le loup sent l'odeur de la poudre.

— Boul. *Odeur de meule*. Odeur que la farine contracte par des meules neuves.

— Chim. *Odeur électrique*. Odeur que l'on sent à l'approche d'un corps actuellement électrisé.

— Ce mot était masculin du temps de Rabelais. L'*odeur* du vin combien est plus friand. (Rab.)

— Syn. comp. ODEUR. SENTEUR. L'*odeur* peut être insensible; la *senteur* doit affecter l'organe.

ODEYPOUR. Géogr. Ville de l'Inde anglaise médiate, dans l'ancien Adjmir, ch.-l. d'une principauté de même nom. C'est la résidence du radjah, depuis la prise de Tchittour par les Anglais.

ODICÉ. Myth. Une des Heures.

ODIEUSEMENT. adv. D'une manière odieuse. Interpréter odieusement un passage, une phrase. Vivre odieusement. Mesmer se plaignait que les savants et les médecins repoussaient avec mépris sa doctrine et le persécutaient *odieusement*. (Virey.)

ODIEUX, EUSE. adj. (du lat. *odiosus*, fait de *odium*, haine). Qui est digne de haine, d'indignation. Homme odieux. Femme odieuse. Etre odieux. Rendre odieux. Devenir odieux. Les médisants sont plus *odieux* que les sots. (Scudéry.) C'est un monstre *odieux*. (Boil.)

— Se dit aussi des choses. Discours odieux. Race odieuse. Sang odieux. Visage odieux. Nom odieux. Loi odieuse. De tout vœu forcé la chaîne est *odieuse*. (La Harpe.) Oublier un bienfait, c'est un crime *odieux*. (Colnet.) Ce n'est pas que le caractère du médisant ne soit *odieux* devant les hommes, comme il est abominable aux yeux de Dieu. (Mass.) Nous trouvons *odieux* dans autrui l'égoïsme qui dirige nos actions. (Boiste.) L'*odieux* préjugé n'a point d'accès dans cette heureuse contrée. (J.-J. Rouss.) Rendre la vertu aimable et le vice *odieux*. (Did.)

Plus loin des malheureux couchés sur la poussière,
So disputaient encor, à leurs derniers moments,
Les restes *odieux* des plus vils aliments. (VOLTAIRE.)

— Anc. jurispr. Qui n'est pas favorable, qui est onéreux. Clause onéreuse.

— *Odieux à*. Les grands sont *odieux* aux petits. (La Bruy.) [illegible] souvent à charge à odieuses. (Du [illegible])

Tous les hommes me sont à tel point *odieux*,
Que je serais fâché d'être sage à leurs yeux. (MOL.)

— *Odieux par*. Être odieux par ses crimes.

— Express. prov. *Toute comparaison est odieuse*. Expression usitée pour signifier que souvent les comparaisons que l'on veut établir entre deux personnes peuvent blesser celle qui en est l'objet ou toutes les deux.

— substantiv. Ce qui est odieux, chose odieuse. L'arbitraire se charge de tout l'*odieux*. (Boiste.) Vous pouvez répandre à pleines mains sur ce projet et l'*odieux* et le ridicule. (D'Alembert.)

— Syn. comp. ODIEUX. HAÏSSABLE. Les défauts rendent *haïssable*; les vices rendent *odieux*.

ODILE (Sainte). Fille d'Étichon, duc d'Alsace, abbesse en 680; elle a donné son nom à une hauteur située dans les Vosges, le mont Sainte-Odile.

ODILON (Saint). Né en Auvergne en 962, abbé de Cluny en 992, mort en 1048, après avoir propagé son ordre en Italie, en Espagne et en Angleterre. Il institua pour les monastères de l'ordre de Cluny la *commémoration générale des trépassés*, pratique qui fut plus tard adoptée par l'Église romaine.

ODIN. Mythol. scand. Le plus grand des dieux scandinaves, père des dieux et du monde, était aussi le dieu des combats et la source de la science universelle. Il est mêlé dans les légendes à une foule d'aventures de guerre et d'amour, et il est probable qu'une partie des événements que les traditions mythiques attribuent à ce dieu appartiennent à la vie d'un ancien chef qui aura conduit les Scandinaves de l'Asie en Scandinavie, et qu'on suppose avoir vécu environ 70 ans av. J.-C. Son histoire est enveloppée de la plus grande obscurité.

ODINIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à Odin ou à sa religion. Antiquités odiniques.

ODINSDAY. s. m. Jour consacré à Odin par les peuples du Nord.

ODIOSITÉ. s. f. S'est dit pour Qualité de ce qui est odieux, haïssable.

ODOACRE. Conquérant de l'Italie, fils d'un ministre d'Attila. Admis dans la garde impériale de l'Empire, il devint le chef des Hérules, se révolta contre l'empereur Oreste, le détrôna, et se fit proclamer roi d'Italie. Assailli en 489 par Théodoric, roi des Ostrogoths, il fut vaincu après deux ans de résistance, et mis à mort par le vainqueur.

ODOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁδὸς, chemin; γράφω, écrire). Qui indique les routes.

ODOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὁδὸς, chemin, μέτρον, mesure). Machine avec laquelle on mesure le chemin qu'on fait, soit à pied, soit en carrosse.

— Techn. Instrument qui sert à faire connaître le nombre de tours de manivelle exécutés par les ouvriers qui manœuvrent la machine.

— On écrit aussi *hodomètre*. V. ce mot.

ODOMÉTRIE. s. f. Art de faire des odomètres. Apprendre l'odométrie.

— Profession de celui qui les fabrique. Se mettre apprenti dans l'odométrie. ‖ On écrit aussi *hodométrie*.

ODOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'odométrie. Instrument odométrique. ‖ On écrit aussi *hodométrique*.

ODONATE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀδοὺς, dent; γνάθος, mâchoire). Qui a la mâchoire dentelée. ‖ ODONATES. s. m. pl. Classe d'insectes comprenant ceux qui ont les mâchoires dentelées.

ODONECTIDE. s. f. Bot. Genre d'orchidées ne comprenant qu'une seule espèce assez rare, l'odonectide verticillée.

ODONESTIDE. s. f. Entom. Genre d'insectes formé pour rapprocher les espèces qui portent les palpes dirigés en avant comme une sorte de bec, et dont les ailes sont dentelées, comme les bombyces du prunier et la buveuse.

O'DONNELL. Ancienne famille irlandaise du comté de Donégal (province d'Ulster), qui, sous le nom de Tyr-Connel, était dans les possessions de ses ancêtres. Un des plus éminents d'entre eux, le comte Charles O'Donnell, général de cavalerie autrichienne, se signala dans la guerre de Sept-Ans, et mourut à Vienne en 1771.

ODONTAGOGUE. s. m. Chir. Instrument qui sert à arracher les dents.

ODONTAGRE. s. f. (ét. gr., ὀδόντος, dent; ἄγρα, proie). Médec. Douleur rhumatismale ou goutteuse des dents.

ODONTALGIE. s. f. (ét. gr., ὀδοὺς, ὀδόντος, dent; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur des dents souvent accompagnée de gonflement fluxionnaire de la joue. Odontalgie violente, inflammatoire. Cause d'odontalgie. Produire l'odontalgie. Odontalgie par maladie de la dent. Odontalgie incurable. L'*odontalgie* causée par l'action des corps totalement extérieurs cesse en employant leur contact d'avoir lieu. (Mérat.) L'*odontalgie*, genre de douleur très-pénible et très-fréquent, se guérit le plus souvent par l'extraction de la dent, lors même qu'elle ne serait pas malade dans son tissu. (Id.)

ODONTALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est propre à calmer les douleurs des dents. Elixir odontalgique. Poudre odontalgique. Presque tous les dentistes ont un elixir *odontalgique* qu'ils vantent contre les douleurs des dents, et

auquel ils attribuent en outre beaucoup d'autres propriétés merveilleuses. (Mérat.)

— ODONTALGIQUE. s. m. Remède propre à calmer les douleurs de dents. Un odontalgique. Un puissant odontalgique.

ODONTHALIE. s. f. Bot. Genre d'algues ayant la fronde plane, membraneuse, dentée, rouge, marquée de côtes le plus souvent peu apparentes.

ODONTIASE. s. f. (du lat. *odontiasis*). Pathol. Ensemble des phénomènes auxquels donne lieu le développement des germes dentaires, la sortie des dents et leur destruction.

ODONTIE. s. f. (du gr. ὀδοῦς, ὀδόντος, dent). Bot. Genre de champignons devenu une division du genre hydne.

ODONTINE. s. f. Remède propre à guérir le mal de dents.

ODONTIQUE. adj. des 2 g. Syn. d'Odontalgique.

ODONTISME. s. m. Ant. gr. Air de flûte joué sur un ton très-aigu.

ODONTITE. s. f. Pathol. Inflammation de la pulpe dentaire.

ODONTOBIE. s. f. (ét. gr., ὀδοῦς, ὀδόντος, dent, βίος, vie; litter. *parasite des dents*). Zool. Genre de vers trouvés en abondance à la surface des fanons de la baleine.

ODONTODERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀδοῦς, dent, δέρμα, peau). Qui a le chapeau garni de dents en dessous. ‖ ODONTODERMES. s. m. pl. Famille d'exosporiens pileocées, comprenant ceux dont le chapeau est garni de dents en dessous.

ODONTOGÉNIE. s. f. (ét. gr., ὀδοῦς, gén. ὀδόντος, dent; γένεσις, génération). Pathol. Génération des dents.

— Médec. Partie de la physiologie qui traite de la manière dont les dents se développent.

ODONTOGLOSSE. s. m. (ét. gr., ὀδοῦς, gén. ὀδόντος, dent; γλῶσσα, langue). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, irrégulières, de la famille des orchidées, comprenant l'odontoglosse faux angrec, qui croît entre le fleuve des Amazones et la ville de Juca.

ODONTOGNATHE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux holobranches, famille des gymnopomes. L'odontognathe aiguillonné a sur la poitrine tant d'aiguillons recourbés, et parvient à la taille de 30 centimètres. On le nomme *sardine* dans la colonie qu'il habite, parce qu'il est bon à manger et vit dans l'eau salée.

ODONTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὀδοῦς, dent; γραφή, description). Didact. Description des dents.

ODONTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui a rapport à l'odontographie.

ODONTOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀδοῦς, gén. ὀδόντος, dent, εἶδος, forme). Pathol. Qui a la forme d'une dent. Nom donné à l'apophyse située à la face supérieure de la seconde vertèbre du cou. L'apophyse odontoïde.

— s. m. Fossil. Nom donné aux glossopètres ou dents de poissons fossiles.

ODONTOÏDIEN, ENNE. adj. Pathol. Qui a rapport à l'apophyse odontoïde. Ligaments odontoïdiens.

ODONTOLITHE. s. f. (ét. gr., ὀδοῦς, ὀδόντος, dent; λίθος, pierre). Pathol. Tartre des dents; incrustation de couleur jaunâtre qui se forme à la base des dents.

— Minér. Nom donné à la turquoise osseuse, qui doit son origine à des os fossiles, surtout à des dents d'animaux, dont le principe colorant est le sulfate de fer.

ODONTOLITHIASE. s. f. Médec. Formation de l'odontolithe ou du tartre des dents.

ODONTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὀδοῦς, dent, λόγος, discours). Didact. Discours, traité sur les dents.

ODONTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'odontologie.

ODONTOLOGISTE. s. m. Celui qui écrit ou a écrit sur l'odontologie.

ODONTOLOME. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des corymbifères, établi sur un petit arbre de l'Amérique méridionale.

ODONTOMAQUE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, comprenant quelques fourmis.

ODONTOMYE. s. f. Entom. Genre de diptères, famille des notacanthes, comprenant quelques espèces nommées aussi mouches armées, parmi lesquels sont l'odontomye fourchue, l'odontomye annulée, argentée et tigrine.

ODONTOPÈTRE. s. f. Nom quelquefois donné aux dents pétrifiées de requin, qu'on appelle improprement *glossopètres*.

ODONTOPHORE. s. m. Ornith. V. TOCRO.

ODONTOPHIE s. f. (ét. gr., ὀδοῦς, dent; φύω, je nais). Pathol. Production de dents, syn. de Dentition.

ODONTOPTÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

ODONTOPTÉRIDE. s. f. Bot. Genre de la famille des fougères, fondé sur l'ophioglosse grimpante.

ODONTORHAMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀδοῦς, dent, ῥάμφος, bec). Ornith. Qui a les mandibules garnies de dentelures bien prononcées sur les bords. ‖ ODONTORHAMPHES. s. m. pl. Famille de passereaux, comprenant ceux de ces oiseaux dont les mandibules présentent quelques dentelures sur les bords.

ODONTORHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀδοῦς, dent, ῥίζα, racine). Bot. Qui a des racines semblables à de petites dents enchâssées les unes dans les autres.

ODONTORHIPIQUE. adj. des 2 g. Ornith. Syn. d'Odontorhamphe.

ODONTORRHAGIE. s. f. (ét. gr., ὀδοῦς, dent; ῥέω, je coule). Médec. Écoulement du sang par l'alvéole, à la suite de l'extraction d'une dent ou de plusieurs.

ODONTORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'odontorrhagie.

ODONTOSTÈME. s. f. Bot. Quatrième section du genre alysse, renfermant les espèces dont les fleurs sont blanches et les filets des quatre grandes étamines munis d'une dent.

ODONTOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀδοῦς, dent; στόμα, bouche). Moll. Qui a la bouche ou l'ouverture dentée.

ODONTOSTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀδοῦς, dent, στῦλος, style). Moll. Qui offre un pli dentiforme, faisant saillie en avant.

ODONTOTECHNIE. s. f. (ét. gr., ὀδοῦς, dent; τέχνη, art). Chir. Art du dentiste.

ODONTOTECHNIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'odontotechnie.

ODONTOTRIMME. s. m. Méd. Substance propre à nettoyer les dents. Acheter un odontotrimme.

ODONTOXESTE. s. m. (ét. gr. ὀδοῦς, dent; ξέω, je racle). Chir. Instrument qui sert à enlever la carie des dents.

ODOPHYLACE. s. m. Antiq. Soldat qui veillait à la sûreté des chemins.

ODOPOÏES. s. m. pl. (ét. gr., ὁδός, chemin; ποιέω, je fais). Ant. gr. Construction des chemins, à Athènes.

ODORABILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui affecte l'odorat.

ODORABLE. adj. des 2 g. Ce que l'on peut sentir, ce qui peut être apprécié par l'odorat.

ODORANT. part. prés. du v. Odorer. Qui odore. Il est invar. Des personnes odorant une fleur.

ODORANT, ANTE. adj. Qui répand une bonne odeur. Fleur odorante. Jasmin odorant. Rose odorante. Oranger odorant. Corpuscule odorant. Parties odorantes. Le gazon verdoyant, épais, mais court et serré, était mêlé de serpolet, de baume, de thym, de marjolaine, et d'autres fleurs *odorantes*. (J.-J. Rouss.) Chaque anthère est une boîte qui s'ouvre quand elle est mûre, et verse une poussière jaune très-*odorante*. (Id.) On prépare un bûcher composé de bois *odorants* (Chateaub.) L'Arabie, cette heureuse contrée qui porte les parfums et les gommes *odorantes* (Volt.) L'*odorante* ambroisie emplit des vases d'or. (Delille.) On regarde généralement comme salutaires les émanations *odorantes* qui s'échappent du corps des animaux jeunes et vigoureux. (Cloq.)

> Et la grange reçoit sous sa voûte pressée
> Des vallons *odorants* la dépouille entassée. (MILLEVOY.)
> L'*odorant* primevère élève sur la plaine
> Ses grappes d'un or pâle et sa tige incertaine.
> (ST-LAMB.)

— Syn. comp. ODORANT, ODORIFÉRANT. *Odorant* se dit du corps qui produit la senteur; *odoriferant* de celui qui produit l'odeur.

ODORAT. s. m. (pr. *o-do-ra*; du lat. *Odor*, odeur). Sens par lequel nous jugeons des odeurs; placé au troisième rang parmi les sens. Odorat excellent, subtil. Odorat fin. Blesser l'odorat. Ne pas avoir d'odorat. Le toucher est le sens de la connaissance, et l'*odorat* ne peut être que celui du sentiment. (Buff.) Dans les animaux, le sens de l'*odorat* est un organe universel de sentiment. (Id.) J. Frédéric, archevêque de Bohême, mort d'une maladie gangréneuse de l'estomac, répandit une puanteur si horrible, que le chirurgien qui l'ouvrit en perdit pour toujours l'*odorat*. (Cloq.)

— Iconol. On le représente par un jeune homme couronné d'aromates, qui tient à la main un bouquet de roses. Un chien l'accompagne, par allusion à la finesse de l'odorat chez cet animal.

ODORATION. s. f. (pr. *o-do-ra-ci-on*, du lat. *odoratio*). Exercice actif du sens de l'odorat. Et sans l'*odoration* qui s'opère dans l'arrière-bouche, la sensation du goût serait obtuse et tout à fait imparfaite. (Brill.-Sav.)

ODORÉ, ÉE. part. pass. du v. Odorer. S'emploie adjectiv. Fleurs odorées.

ODORER. v. n. 1re conj. (du lat. *odoror*, sentir; fait de *odor*, senteur). S'est dit pour Exhaler une odeur quelconque.

— v. a. S'est dit pour Flairer, sentir par l'odorat. Odorer une fleur. Tenez votre bouquet en main; mais s'il se présente quelque autre odeur suave et profitable, ne laissez pas de l'*odorer* avec action de grâce. (St-Franç. de Sales.)

— S'emploie aujourd'hui dans le même sens, mais alors il n'a pas de régime. Comme dans le corps des animaux il y a des os de différentes formes et espèces, de criblés pour *odorer*, de durs et de compactes pour moudre, etc., il entre de même dans la construction du globe des rochers de toutes sortes de qualités et configurations. (B. de St-P.) Tous les animaux n'*odorent* pas, mais tous respirent. (Id.)

ODOREUX, EUSE. adj. S'est dit pour Odoriférant.

ODORIDES. s. m. pl. Chim. Famille de composés ternaires organiques, comprenant ceux qui se font remarquer par l'action qu'ils exercent sur l'odorat.

ODORIFÉRANT, ANTE. adj. (du lat. *odor*, odeur; *ferens*, qui porte). Qui répand une bonne odeur, qui produit des odeurs et des parfums. Aujourd'hui encore les Grecs brûlent des substances *odoriférantes* au moment où ils vont confier à la terre les restes inanimés de leurs parents ou de leurs amis. (Guys.) Elle brûla des drogues *odoriférantes* et en parfuma mes habits; après quoi elle répandit sur eux des essences abondamment. (Le Sage.) Une harmonie plus parfaite, un air plus *odoriférant* se mêlent à l'existence. (Mme de Staël.)

ODORIFÈRE. adj. des 2 g. Qui répand de l'odeur et surtout une odeur agréable.

ODORIFIQUE. adj. des 2 g. Qui fait l'odeur, qui produit l'odeur.

— Entom. *Organe odorifique*. Celui qui, dans les hémiptères, prépare l'odeur que l'insecte exhale à volonté.

ODORINE. s. f. (du lat. *odor*, odeur). Chim. Base salifiable extraite de l'huile animale de Dippel, et ainsi appelée à cause de son odeur très-pénétrante particulière.

ODORIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui a pour base l'odorine. Sels odoriques.

ODOROSCOPE. adj. des 2 g. (du lat. *odor*, odeur, et du gr. σκοπέω, je vois, littér. *indicateur des odeurs*). Qui sert à apprécier les odeurs. Instrument odoroscope.

ODOROSCOPIE. s. f. Procédé par lequel on apprécie les émanations odorantes qui s'échappent de la plupart des corps.

ODOROSCOPIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'odoroscopie.

ODRYSES. s. m. pl. Géogr. Ancienne et puissante nation de Thrace.

ODRYSIE. s. f. Géogr. anc. Nom qui avait été donné à la Thrace, à cause des Odryses qui l'habitaient.

ODYNÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des diploptères, comprenant quelques espèces de guêpes qui vivent solitaires, comme la guêpe des murailles.

ODYSSÉE s. f. (du gr. Ὀδυσσεύς, Ulysse). Littér. Poëme grec fameux qui a pour sujet les aventures d'Ulysse à son retour à Ithaque, après la guerre de Troie, et dont l'auteur est Homère.

— Fam. et par plais. Voyage semé d'aventures variées et singulières. Raconter son odyssée. Votre voyage est une véritable odyssée. Cette dame rentre, et lit à son mari l'épouvantable odyssée de ce captif. (A. de Pujol.)

OE. Particule initiale. Cette représentation du son é dénote, sans contredit, la fécondité de nos savants. Mais sur les cent et quelques mots de notre langue qui ont l'œ initial, plusieurs dictionnaires autorisent à en écrire le quart avec un é. Pourquoi pas le tout? Le temps n'en est pas venu. Cet œ dérive de la diphthongue grecque οἰ.

OÉ ou **OHÉ.** interj. Cri du charretier pour arrêter les chevaux.

— Fig. et pop. Cri trivial que les masques, pendant le carnaval, emploient pour s'interpeller.

OEAGRE. Myth. Hist. anc. Fils de Tharops, roi de Thrace; père d'Orphée et de Linus, qu'il eut de la muse Calliope.

OEA. (pr. *e-a*). Géogr. anc. Ville d'Afrique, aujourd'hui Tripoli.

OEAGRIEN. adj. m. Géogr. anc. Épithète donnée à l'Hèbre, fleuve de Thrace, ainsi qu'à Orphée.

ŒANTHE. Myth. gr. Nymphe qui donna son nom à la ville d'OEanthe, en Locride.

OEAX. Temps hér. Fils de Nauplius et de Clymène, et frère de Palamède.

OEBALIDE. Géogr. anc. Habitant de l'OEbalie.

— Temps hér. Surnom d'Hélène. ‖ Se dit aussi des Sabines, parce que les Sabins tiraient leur origine de la Laconie.

OEBALIE. Géogr. anc. Canton de la Grande-Grèce, dans la Messapie, aux environs de Tarente. C'était une des contrées les plus fertiles de l'univers.

OEBALIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'OEbalie. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

OEBALUS. Temps hér. Fils de Cynostas, roi de Lacédémone. ‖ Roi des Téléboens, fils de Telon.

OECHALIE. Géogr. anc. Ville célèbre de la Grèce, qui paraît avoir été située dans l'Étolie septentrionale, sur les confins de Thessalie, près du mont Panœtolium. Quelques auteurs la placent en Messénie, près du mont Ira, d'autres enfin près d'Érétrie, en Eubée.

OECHALIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de l'OEchalie. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

OECIE. s. f. (du gr. οἶκος, maison). Nom commun que Linné donne à la vingt-et-unième et vingt-deuxième classe de son système botanique, qu'il divise en monœcie et en diœcie, parce que les mâles y vont sur un seul et même pied dans la première, et sur des pieds différents dans la seconde.

OECIONOMIE. s. f. Didact. Partie de la zootechnie comparée ayant pour but de choisir entre les divers procédés d'éducation des animaux domestiques, de préparation et de conservation des substances qu'ils fournissent.

OECIONOMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'œcionomie.

OECODOME. s. (du gr. οἰκόδομος). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des myrmèges, remarquables par la forme de leur tête, très-grosse et bilobée en arrière. L'espèce principale est la fourmi de visite.

OECODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., εἴκοσι, vingt; ὀδοῦς, dent). Annél. Qui a le corps terminé par un grand nombre de longs tentacules piliformes. ‖ ŒCODONTES. s. m. pl. Famille d'annélides céphalobranches, comprenant ceux qui ont le corps terminé par une multitude de tentacules filiformes.

OECONOMIE. s. f. V. ÉCONOMIE.

OECOPHORE. s. m. Entom. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des séticornes, comprenant sept à huit espèces, parmi lesquelles est l'œcophore olivielle, des environs de Paris.

OECUMÉNICITÉ. s. f. (pr. *é-cu-mé-ni-ci-té*; rad. *œcuménique*). Qualité de ce qui est œcuménique. L'œcuménicité d'un concile.

OECUMÉNIQUE. adj. des 2 g. (du gr. οἰκουμένη, la terre habitée). Universel, général.

— *Concile œcuménique*. Concile général auquel tous les évêques de l'Église catholique ont été convoqués. L'histoire est un concile perpétuellement assemblé, vér table concile œcuménique, où chaque peuple est appelé à son tour pour discuter, délibérer, voter. (Edg. Quinet.)

— *Patriarche œcuménique*. Titre que prennent les patriarches grecs.

— Hist. *Maître œcuménique*. Chef ou directeur des œcuméniques à Constantinople.

OECUMÉNIQUE. s. f. École ou Académie de Constantinople, fondée par Constantin dans un de ses palais, à l'imitation du Bruchion d'Alexandrie. ‖ On dit aussi adjectiv. L'école œcuménique de l'octogone.

OECUMÉNIQUES. s. m pl. Les professeurs de l'école œcuménique.

OECUMÉNIQUEMENT. adv. D'une manière œcuménique. Universellement. Convoquer œcuméniquement.

OECUMÉNISÉ, ÉE. part. pass. du v. OEcuméniser. S'empl. adj. Tragédie *œcuménisée* par les philosophes. (Frédéric.)

OECUMÉNISER. v. a. 1re conj. Rendre universel.

OECUS. s. m. Ant. Grande salle d'une maison, d'un palais grec ou romain.

OEDÉLITE. s. f. Min. Nom donné autrefois à la mésotype et à la scolézite.

ŒDÉMAGÈNE. s. f. Entom. Nom donné aux larves de certains diptères de la famille des astomes ou des œstres.

OEDÉMATÉ, ÉE. adj. Pathol. Affecté d'œdème.

OEDÉMATEUX, EUSE. adj. Pathol. Qui est attaqué d'œdème. Les pieds et les jambes sont fréquemment *œdémateux* à la suite des longues maladies; ce symptôme, que l'on combat par des frictions toniques, disparaît à mesure que l'individu reprend des forces. (Petit.)

— Qui est de la nature de l'œdème. Érysipèle œdémateux. Lorsque l'érysipèle *œdémateux* semble dépendre d'un embarras gastrique, il faut le combattre par l'émétique en lavage. (Petit.)

OEDÉMATIE. s. f. Pathol. Phénomènes locaux qui constituent l'œdème.

OEDÉMATIÉ, ÉE. adj. Qui est affecté d'œdème.

OEDÉMATOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., οἴδημα, œdème; πούς, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe renflé ou ventru.

OEDÈME. s. m. (pr. *é-dè-me*; du lat *œdema*, fait du gr. οἰδέω, je suis enflé). Pathol. Nom donné par les anciens à toutes les tumeurs en général, et par les modernes à une tumeur diffuse, sans rougeur, ni tension, ni douleur, formée par de la sérosité infiltrée dans le tissu cellulaire. OEdème des paupières, des jambes. L'*œdème* est un signe non équivoque de cachexie; il n'arrive guère qu'à la suite des maladies longues, quelle que soit leur nature. (Mérat.) L'*œdème* n'étant le plus souvent que le symptôme secondaire d'une autre maladie, se guérit avec celle-ci et n'exige point ordinairement de traitement particulier; le retour des forces et de la santé dissipe l'engorgement séreux qui le constituait. (Id.)

— *OEdème de la glotte*. Gonflement œdémateux de la membrane muqueuse qui circonscrit l'ouverture supérieure du larynx.

OEDÉMÈRE. s. f. (ét. gr., οἰδέω, je suis enflé; μηρός, cuisse; littér. *qui a les cuisses enflées*). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères de la famille des angustipennes ou sténoptères, dont les mâles ont les cuisses renflées. L'œdémère podagraire et l'œdémère bleue se trouvent aux environs de Paris.

OEDÉMÉRITE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au genre œdémère. || ŒDÉMÉRITES. s. m. pl. Tribu de coléoptères sténélytres, ayant pour type le genre œdémère.

OEDÉMOSARQUE. s. f. (en lat. *œdemosarca*, fait du gr., οἴδημα, œdème; σάρξ, chair). Pathol. Tumeur intermédiaire entre l'œdème et le sarcome.

OEDENBURG ou **OEDALEM**. Géogr. Comitat de Hongrie, au delà du Danube, entre l'Autriche au N. et à l'O., le comitat de Wieselburg au N. et à l'E.; celui d'Eisenburg au S. 90 kil. sur 40. || Chef-lieu du comitat du même nom, sur l'Ikva; 13,000 hab.

OEDÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, observées au jardin du roi à Paris. L'œdère lancéolée. OEdère obtus.

OEDICNÈME. s. m. (ét. gr., οἰδέω, être enflé, κνήμη, jambe; littér. *jambe enflée*). Ornith. Genre d'oiseaux vulgairement connus sous le nom de grand pluvier ou courlis de terre; ils se distinguent par le gonflement qu'offrent leurs jambes au-dessous du genou. L'œdicnème du cap de Bonne-Espérance. L'œdicnème à longs pieds. L'œdicnème à gros bec.

ŒDIPE. Roi de Thèbes, fils de Laïus et de Jocaste, vivait au milieu du XIV^e siècle av. J.-C. Il fut exposé dès sa naissance sur le mont Cithéron, parce qu'un oracle avait prédit qu'il serait le meurtrier de son père et l'époux de sa mère. Sauvé par un berger, il fut élevé à la cour du roi de Corinthe. Instruit du secret de sa naissance, il s'enfuit de Corinthe, tua sur sa route Laïus son père, sans le connaître, devina l'énigme du sphinx, et reçut pour récompense la main de la reine Jocaste, sa mère. De cette union incestueuse sortirent Étéocle et Polynice, Antigone et Ismène. Éclairé plus tard sur ses fatales méprises, Œdipe, dans son désespoir, se creva les yeux, quitta Thèbes banni par ses enfants, et mena une vie errante sous la conduite de sa fille Antigone. Il mourut au bourg de Colone, en Attique.

— Les malheurs d'OEdipe ont fourni le sujet d'un grand nombre de tragédies, tant anciennes que modernes, dont les plus célèbres sont celles de Sophocle et de Voltaire.

— Fig. Celui qui débrouille le fil inexplicable de questions jusqu'alors insolubles et les résoud. Je suis un OEdipe. Tout l'art de nos *œdipes* échouerait devant cette énigme. (Acad.)

— Boiste fait ce mot des deux genres.

OEDIPODIE. s. f. Ant. gr. Fontaine de Béotie, où OEdipe se lava, après le meurtre de Laïus.

OEDIPODIONIDE. s. Temps hér. Se dit des enfants d'OEdipe, et en particulier d'Étéocle et de Polynice.

OEDIPODIQUE. adj. des 2 g. Qui ressemble à OEdipe, qui tient d'OEdipe.

— S'est dit pour Enflé par les pieds. Rabelais a dit Jambe œdipodique.

OEDMANNIE. s. f. (pr. *ed ma-ni*). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs papilionacées, de la famille des légumineuses. L'œdmannie lancéolée.

OEGAGRE. s. m. Mamm. Espèce de chèvre sauvage. V. ÆGAGRE.

OEGLÉE. s. f. Crust. Genre de décapodes, de la famille des macroures, ayant pour type l'œglée unie du Chili.

OEIL. s. m. au plur. **YEUX** ou **OEILS**. (du lat. *oculus*). Anat. Organe de la vue et de la vision dans l'homme et dans les animaux. Dans l'homme, l'œil est situé au bas du front et à côté de la racine du nez; il est composé de membranes et d'humeurs qui ont chacune un effet particulier sur les rayons lumineux, et logé dans une cavité osseuse nommée *orbite*. Chez les mammifères, les yeux sont situés des deux côtés de la tête, et parmi eux, les quadrumanes sont les seuls chez lesquels ils en occupent la face antérieure. Comme chez l'homme, leur volume et leur forme varient beaucoup. Cependant ils sont généralement petits. Chez les oiseaux, le volume de l'œil est très-considérable, non-seulement par rapport au cerveau, mais encore par rapport à la tête entière. Les poissons ont en général de très-gros yeux; il n'y a que les espèces vermiformes, les anguilles, les lamproies, les gastrobranches, qui les aient petits. On ne trouve aucune trace d'yeux dans les polypes, les acalèphes, les échinodermes, non plus que dans les infusoires. Leur présence est douteuse dans les annélides; quant aux mollusques acéphales, ils en sont certainement dépourvus. Les yeux des insectes, des arachnides et des crustacés, peuvent être rapportés à deux types bien distincts, celui des yeux *chagrinés* ou *composés*, et celui des yeux *lisses* ou *stemmates*. Le globe de l'œil. Le fond, la cavité, le coin de l'œil. La prunelle, le blanc de l'œil. Avoir les yeux noirs, bleus, gris, verts. Avoir les yeux bien fendus, creux, enfoncés, morts, humides, chassieux. Cligner les yeux. Avoir la larme à l'œil, les larmes aux yeux. Avoir mal à l'œil. Avoir mal aux yeux. Ouvrir les yeux. Fermer les yeux. Hausser les yeux. Baisser les yeux. Lever les yeux au ciel. Se frotter les yeux. S'arracher les yeux. Des yeux ternis par la douleur. Des yeux attristés par la douleur. Des yeux rouges et gonflés de colère. Vos yeux deviennent sombres, rêveurs, hagards. Ses yeux s'éteignent. Le feu des yeux. L'abattement des yeux. La langueur des yeux. L'œil fixé en terre. L'œil de l'homme. L'œil des animaux. L'œil est le plus bel ornement de la figure humaine et l'un des sens les plus précieux. (Monfalc.) Les *yeux* de certains animaux brillent pendant la nuit d'un éclat phosphorique. (Id.) De très-gros *yeux* sont en général un signe de la médiocrité des facultés intellectuelles, des *yeux* noirs et brillants indiquent l'esprit, la finesse, la gaîté; des *yeux* bleus ou d'un gris bleuâtre peignent la douceur, la sensibilité, l'amabilité. (Id.) J'ai vu ses regards s'adoucir et ses *yeux* s'humecter. (J.-J. Rouss.) A leur vil aspect, je détournai les *yeux* de dédain, d'horreur et de pitié. (Id.) La peinture est l'art d'aller à l'âme par l'entremise des *yeux*. (Dider.) Conserve ce précieux ami comme la prunelle de ton *œil*. (J.-J. Rouss.) Quand je me promène dans mon camp tout s'embellit à mes *yeux*. (Barth.) Les Anglais, dans leurs tragédies, donnent beaucoup plus à l'action que nous, ils parlent plus aux *yeux*. (Volt.) Mes *yeux* se sont mouillés de pleurs. (Soumet.)

> . . . Un cyclope terrible
> Roulant un *œil* de sang dans un orbite horrible
> (PARS.-GRANDM.)

— *Les yeux lui sortent de la tête*. Se dit en parlant d'une personne qui a de gros yeux, ou dont les yeux sont enflammés de colère, de fureur.

— *Ce cheval a l'œil vairon*. Ce cheval a un œil dont la prunelle est entourée d'un cercle blanchâtre; ou bien, Il a un œil d'une façon et un d'une autre.

— *Ce poisson a deux pieds entre œil et bat*. Il a deux pieds entre les yeux et la queue.

— *OEil de verre*. OEil artificiel fait en verre ou en émail, servant à remplacer un œil naturel. || *OEil artificiel*. Instrument dont on se sert dans les cours de physique, pour expliquer les effets de la vision.

— *Un bel œil, de beaux yeux*. Une belle personne. Être épris de deux beaux yeux. Être séduit, subjugué par deux beaux yeux. Un bel œil l'a séduit.

— Se dit de l'organe de la vue considéré comme l'indice des qualités morales. Avoir l'œil sournois, sagace, malin, doux, tendre, inquiet, méchant, agaçant, fripon. Avoir les yeux mourants, languissants, effarés, éveillés, tristes. L'orgueil brille dans ses yeux. Un proverbe espagnol dit que les *yeux* sont toujours enfants, c'est-à-dire, que le plus mauvais spectacle amuse ceux qui le regardent. (M^me Neck.) Il est bien à plaindre celui qui regarde ses devoirs d'un *œil* indifférent, et pour qui leur accomplissement n'est pas le premier des plaisirs. (S. Dub.) Je revenais en me promenant par un assez grand tour, occupé à considérer avec intérêt et volupté les objets champêtres dont j'étais environné, les seuls dont l'*œil* et le cœur ne se lassent jamais. (J.-J. Rouss.) Point d'importuns laquais comptant nos morceaux d'un *œil* avide. (Id.)

> Rhéa du haut des cieux qu'embellit sa présence,
> Jette sur les hameaux un *œil* de complaisance.
> (ROUCHER.)

— Action de la vue, regard. Arrêter, fixer, jeter, porter ses yeux. Les *yeux* des enfants se portent toujours du côté le plus éclairé de l'endroit qu'ils habitent. (Buff.) Les hommes ont toujours fait et feront toujours cas de tout ce qui peut fixer les *yeux* des autres hommes. (Id.) L'usage de revêtir les statues d'habits quelquefois très-riches, est assez commun dans la Grèce, et fait regretter souvent que ces ornements dérobent aux *yeux* les beautés de l'art. (Barth.) Maintenant, sans sortir de la citadelle, nous allons prendre différentes stations qui développeront successivement la ville à nos *yeux*. (Id.) Il y a du plaisir de rencontrer les *yeux* de celui à qui l'on vient de donner. (La Bruy.) Ce qui plaît bien plus à l'*œil* même le moins exercé, ce sont les vases de faïence peints par Raphael. (Malte-Brun.) Les *yeux* du Seigneur sont arrêtés sur les justes, mais ses regards sont fixés sur les pécheurs pour effacer leur mémoire. (De Sacy.)

— Dans l'Écriture, affection bonne ou mauvaise.

— Personne, individu. Aucun *œil* humain n'en a vu l'ensemble, mais quelques voyageurs en ont entrevu des portions. (B. de St-P.)

— *Clin d'œil*. V. CLIN.

— *Coup d'œil*. V. COUP.

— *Les yeux sont le miroir de l'âme*. Les différents mouvements dont l'âme est agitée paraissent ordinairement dans les yeux. || *Les ministres sont les yeux des princes*. Les princes sont informés des choses qu'ils ne peuvent pas voir d'eux-mêmes par la voix de leurs ministres. || *L'œil de Dieu voit tout, pénètre tout, perce le fond des abîmes*. Il n'y a rien de caché pour Dieu. || *Mon œil ne pardonnera pas*. Ma justice saura vous atteindre.

— Fig. et poét. *L'œil de la nature, l'œil du monde, de l'univers*. Le soleil.

> Un antre noir, séjour des tristes ombres,
> Où l'*œil* du monde est sans cesse éclipsé.
> (J.-B. ROUSSEAU.)

— Fig. et poét. *L'œil du jour, l'œil du matin*. Le jour ou le soleil, le matin. Ces morts et ces combats qu'avait vus l'*œil* du jour. (Volt.) L'*œil* du matin verra tous ses apprêts. (Bern.)

— *Loin des yeux, loin du cœur*.

> Loin des yeux, loin du cœur d'un monarque sensible
> Les tableaux douloureux, le spectacle terrible,
> Des maux de la misère et du long désespoir
> De tant d'infortunés soumis à son pouvoir.
> (DE PONGERVILLE.)

|| *OEil pour œil, dent pour dent*. V. DENT. || *Pas plus que dans l'œil*. Rien du tout. || *Aimer quelqu'un comme ses yeux, plus que ses yeux*. L'aimer par-dessus tout. || *S'arracher, se manger le blanc des yeux*. Se disputer violemment. Pourquoi vous et moi nous mangeons-nous le blanc des *yeux* pour des aventures si antiques? (Volt.) Ils se querellent comme s'ils voulaient s'arracher le blanc des *yeux*. (Hauteroche.) || *S'arracher les yeux*. Nous prenez-vous pour des aveugles? || *Cette chose arrête les yeux, attache les yeux agréablement*. C'est avec un extrême plaisir que l'on se plaît à considérer cette chose. || *Avoir pour quelqu'un des yeux de père, de mère*. Avoir pour quelqu'un la tendresse d'un père, d'une mère. || Dans le même sens, par amitié. Elle vous plaint, vous voit avec des *yeux* de sœur. (Rac.)

> En vain contre le Cid un ministre se ligue,
> Tout Paris pour Chimène a les *yeux* de Rodrigue
> (BOILEAU.)

|| *Avoir les yeux au bout des doigts*. Être doué de finesse, avoir le tact très-fin. Pour moi, j'aime mieux qu'Émile ait des *yeux* au bout des doigts que dedans la boutique d'un chandelier. (J.-J. Rouss.) || *Avoir des yeux*. S'apercevoir de ce qui se passe d'une manière distincte. J'ai les *yeux*, Dieu merci! j'ai des *yeux*: je vois bien tout ce qui se passe en cette maison. (Le Sage.) || *N'avoir des yeux que pour quelqu'un*. Ne voir, n'aimer que cette personne. La reine, à vous ouïr, n'a des *yeux* que pour vous. (Rac.)

> L'égoïsme insensible et sourd aux maux d'autrui,
> Qui n'a d'oreilles, d'*yeux*, d'entrailles que pour lui.
> (P. CORNEILLE.)

|| *Avoir la mort dans les yeux*. Être près de mourir.

> On voit avec effroi tous ces vélin, tueux,
> Pâles, défigurés, et la mort dans les *yeux*. (VOLT.)

|| *Avoir l'œil au guet*. Faire attention à tout ce qui se passe. || *Avoir quelque chose devant les yeux*. Avoir l'imagination tellement remplie de cette chose qu'on en fasse la règle de sa conduite. Il n'a devant les *yeux* que sa chère Troyenne. (Rac.) || *Avoir toujours la larme à l'œil*. Être toujours prêt à pleurer. || *Avoir un bandeau sur les yeux*. Être aveuglé par une passion, par une prévention fausse. Ne serait-il pas plaisant de voir un individu s'efforcer de vouloir démontrer le mouvement d'une machine compliquée, s'il n'en connaît pas les rouages, et vouloir même se mêler de la réparer un bandeau sur les *yeux*? (Rostan.) || *Avoir le compas dans l'œil*. V. COMPAS. || *Avoir l'œil à, sur quelque chose*. Ne pas la perdre de vue, veiller sur elle attentivement. || *Avoir l'œil sur quelqu'un*. Examiner, prendre garde à quelqu'un. Tout l'univers a les *yeux* sur vous. (Boss.)

> Vous, sur cet enfant, si cher, si précieux,
> Ministres du Seigneur, ayez toujours les *yeux*. (RAC.)

|| *Avoir les yeux pochés, en compote, au beurre noir*. Les avoir meurtris par quelque coup, livides, rouges ou malades. || *Avoir des yeux d'Argus*. Être diligent, exercer une active surveillance. || *Avoir des yeux d'aigle, de lynx*. Les avoir vifs, éclatants, perçants, propres à découvrir fort loin des objets. || Fig. Avoir une grande pénétration d'esprit, lire dans les pensées d'une personne. || *Avoir de bons yeux*. Voir distinctement ce qui échappe à la vue des autres. || Dans le sens opposé, *avoir les yeux malades*. || *Avoir bon pied, bon œil*. Être vigilant, alerte, vigoureux. || *Se battre l'œil d'une chose*. Se moquer d'une chose. || *Blesser les yeux*. Déplaire, causer de la jalousie. || *Couver des yeux quelqu'un, quelque chose*. Regarder avec intérêt, avec bonheur, cette personne ou cette chose.

> Messire Jean Chouart couvait des *yeux* son mort,
> Comme si l'on eût dû lui ravir ce trésor. (LA FONT.)

|| *Appeler les yeux*. Les attirer. Les riantes couleurs des fruits appellent les *yeux*, leurs doux parfums l'odorat. (B. de St-P.) *Crever les yeux*. V. CREVER. || *Dessiller les yeux*. V. DESSILLER. || *Dévorer des yeux*. V. DÉVORER. || *Faire les yeux doux à quelqu'un*. Regarder une personne avec un air de convoitise.

> Je vois qu'il reprend tout; et qu'à ma femme même,
> Il prend, pour mon honneur, un intérêt extrême,
> Il m'avertit des gens qui lui font les *yeux* doux.
> (MOLIÈRE.)

|| On dit dans le même sens, *Rouler les yeux à quelqu'un*. Le moine filait des sons tendres en roulant des *yeux* en amant qui succombe à sa langueur. (Le Sage.) || *Faire une chose pour les beaux yeux de quelqu'un*. Faire cette chose sans intérêt.

> Ingrat, pour tes beaux *yeux* j'ai contre le Romain
> Mis cent fois l'épée à la main. (GHERARDI.)

> Et de là nous pouvons tirer des conséquences,
> Qu'on n'acquiert point leurs cœurs sans de grandes
> [avances
> Qu'aucun pour nos beaux *yeux* n'est notre soupirant.
> (MOLIÈRE.)

|| *Faire parler les yeux*. Venez dans tous les cœurs faire parler vos *yeux*. (Rac.) || *Fasciner les yeux*. V. FASCINER. || *Fermer les yeux*. Dormir. Quelquefois elle fermait les *yeux*, vaincue par la langueur de l'air. (M^me de Staël.) || Et dans un sens contraire, *Ne pas fermer l'œil*. Ne point dormir. Je n'ai point fermé l'*œil*, j'ai compté toutes les heures, et enfin, à la petite pointe du jour, je me suis levée. (M^me de Sév.) Je ne pus toutefois fermer l'*œil*, je ne fis que rêver à l'habit que je devais prendre. (Le Sage.) || *Fermer les yeux*. Faire semblant de ne pas voir.

> Quand vous auriez cédé, par goût ou par faiblesse,
> J'excuserais votre jeunesse,
> Je fermerais les yeux; parlez-moi franchement.
> (LA CHAUSSÉE.)

|| *Fermer les yeux, avoir les yeux fermés*. Mourir, être mort. Lorsque mon oncle eut fermé les *yeux*, j'aurais souhaité de le faire enterrer avec les cérémonies observées par les anciens Grecs et Romains. (Montesq.) || *Les yeux fermés*. Sans se servir de ses yeux. Aller dans un endroit les yeux fermés. || Fig. *Les yeux fermés*. Aveuglément. Par respect ou par confiance. Signer un contrat les yeux fermés. || *Fermer les yeux à quelqu'un*. Assister à son dernier moment.

> Pauvre soldat, je reverrai la France,
> La main d'un fils me fermera les *yeux*. (BÉRANGER.)

> J'irai seule rejoindre Hector et mes aïeux;
> Céphise, c'est à toi de me fermer les yeux. (RAC.)

> On le nomme, on le cherche, on le trouve..... Grands dieux!
> La Parque pour toujours avait fermé ses *yeux*. [illegible]
> (BERCHOUX.)

|| *Frapper les yeux*. L'or des genêts et la pourpre des bruyères frappaient mes yeux d'un luxe qui touchait mon cœur. (J.-J. Rouss.)

> Un insecte aux longs bras, de qui les doigts agiles,
> Tapissaient ces vieux murs de leurs toiles fragiles,
> Frappe ses *yeux* .. (DELILLE.)

|| *Jeter les yeux sur quelqu'un pour quelque chose*. Penser, songer à lui pour cette chose. || Dans le même sens on dit encore *jeter les yeux sur un ouvrage*, pour le parcourir très-légèrement sans y mettre beaucoup d'attention. || *Cette chose m'a passé devant les yeux*.

> Fortune qui nous fais passer devant les *yeux*
> Des dignités, des biens que jusqu'au bout du monde
> On suit sans que l'effet aux promesses réponde.
> (LA FONTAINE.)

|| *Cette chose s'est passée sous mes yeux*. En ma présence. || *Mettre sous l'œil, sous les yeux*. Montrer. Tout parle au souverain de sa puissance, tout lui met sans cesse sous l'*œil* sa gloire et sa puissance. (Mass.) *Ouvrir les yeux*. Naître. A peine avais-je les *yeux* ouverts à la lumière, qu'une mort prématurée les ferma en même temps à Adélaïde, qui m'avait porté dans son sein. (Mass.) Que les enfants prient en ouvrant et en fermant les *yeux* à la lumière; qu'ils se fassent une douce habitude de mettre leur confiance en Dieu. (B. de St-P.) || *Ouvrir les yeux*. Sortir de son erreur. Les désastres qu'occasionnèrent ces erreurs ouvrirent tardivement les *yeux* de leurs fauteurs, et ces systèmes ne sont célèbres aujourd'hui que par leur ridicule et les souvenirs funestes qu'ils ont laissés. (Rostan.)

> J'ouvre les *yeux*, et vois que dans ce siècle-ci
> Le plus mauvais partage est celui d'un ami. (BOISSY.)

> Le peuple ouvre les *yeux*, se ravise; et la foule,
> Sans avoir fait de choix, tout doucement s'écoule.
> (ANDRIEUX.)

|| *Ouvrir les yeux*. Examiner, surveiller. || *Avoir les yeux ouverts*. Faire attention à tout. Les gens malins ont toujours l'*œil* ouvert. (Volt.) || Prov. *Pleurer d'un œil et rire de l'autre*. Se dit des enfants contrariés qui pleurent et rient en même temps. || Se dit aussi pour signifier un deuil joyeux. || *Regarder quelqu'un avec de bons yeux, de mauvais yeux*. Cette crainte me faisait regarder Monsieur avec de mauvais *yeux*. (D'Allainval.) || Fig. *Sauter aux yeux*. Être évident, manifeste. Cela saute aux yeux. || *Suivre quelqu'un de l'œil*. Faire attention à la conduite, aux démarches de quelqu'un. Suivre de l'*œil* un char fuyant dans la carrière. (Rac.)

> Sur les rochers bientôt je m'élance après elles,
> Et les suivant de l'*œil* aux voûtes éternelles,
> Il me semblait aussi m'élever sans efforts. (CASTEL.)

> Il l'aime, il suit de l'*œil* les réseaux qu'il déploie,
> Lui-même il va chercher, va lui porter sa proie.
> (DELILLE.)

|| *Tourner les yeux*. Diriger, porter les yeux sur quelque objet. Tournez les *yeux* au dehors et au-delà du christianisme, qu'ont produit depuis vingt siècles toutes les autres religions? (Cousin.) Partout où l'on tourne les *yeux*, on ne voit que les monuments de tes bienfaits. (Chateaub.)

> Celui-ci pendant son voyage,
> Tourna les *yeux* vers son village
> Plus d'une fois. (LA FONTAINE.)

|| *Voir une chose d'un œil sec*. La voir d'un œil insensible, sans éprouver d'émotion. Ah! peut-on d'un *œil* sec voir mourir ce qu'on aime? (Corneille.) *Voir de ses yeux, de ses propres yeux*. Se dit par emphase. Je l'ai vu de mes *yeux* descendre de cheval. (Regnard.)

> Les éclairs sont moins prompts, je l'ai vu de mes *yeux*,
> Je l'ai vu qui frappait ce monstre audacieux.
> (VOLTAIRE.)

> Quoi! ne t'ai-je pas vu de mes deux *yeux*, fripon,
> Surprendre dans des lacs le chevreau de Damon!
> (DELILLE.)

|| *Voir par ses yeux*. Régir, conduire soi-même, s'en rapporter à soi-même et non à d'autres. || *Voir par les yeux d'un autre*. Suivre aveuglément les conseils de quelqu'un. || Dans le même sens, *Emprunter les yeux de quelqu'un*. Ne saurait-il rien voir qu'il n'emprunte vos *yeux*? (Rac.) || *Voir les choses d'un autre œil qu'on ne faisait*. Les voir avec des opinions différentes de celles qu'on avait précédemment. Me voit-il de l'*œil* qu'il me voit aujourd'hui? (Rac.) On voit les maux d'autrui d'un autre *œil* que les siens. (Corn.) || *On voit une paille dans l'œil de son prochain, et on ne voit pas une poutre dans le sien*. On s'aperçoit aisément des défauts d'autrui si légers qu'ils puissent être, et l'on ne s'aperçoit pas des siens, si grands qu'ils soient.

— Loc. prov. *Par dessus les yeux*. Plus qu'on ne peut faire d'une chose. || *Entre quatre yeux*. Tête à tête. Pour la prononciation [illegible] *yeux* ou *quatre z-yeux*. V. QUATRE. [illegible] Le destin à ses *yeux* n'osa rien [illegible] (Vol.) Ces défauts sont inaperçus de ceux qui les a, et prennent à ses *yeux* une nouvelle [illegible] me dans chaque circonstance. (M^me de Staël.) Le moment critique est arrivé, où l'accusé va paraître

aux yeux [illegible] (Servan.) L'Orient, aux yeux de la Grèce et de l'Asie entière, est la lice [illegible] de bataille qui embrasse toute l'Asie jusqu'à la Chine. (Barrau.) Mon avare ma[illegible] n'étalera point à nos yeux des espaliers superbes auxquels à peine on osât toucher. (J.-J. Rouss.)

— *A l'œil*. Sa surface ne présente à l'*œil* que des sommets de montagnes. (Buff.)

— Pop. *Avoir une chose à l'œil*. L'avoir à crédit. On dit aussi *Acheter à l'œil*.

— *Servir à l'œil*. Servir son maître avec zèle seulement lors qu'il vous regarde.

— Opt. *A l'œil nu*. Sans lunette, sans microscope. Ma vue courte ne me permet pas de distinguer à *yeux* nus assez nettement les astres. (J.-J. Rouss.) Du pain, aux *yeux* de celui qui a faim, est l'abondance. (Mirab.) Un jardin à mes *yeux* est un vaste tableau. (Del.)

— *A vue d'œil*. Autant qu'on en peut juger par une seule vue, approximativement. Cependant notre sang coulait à bon compte, et nous nous affaiblissions à vue d'*œil*. (Le Sage.)

— Visiblement. Cette plante croît à vue d'œil.

— *Sous l'œil de, sous les yeux de*. Je m'essaie à souffrir avec décence sous l'*œil* du monde. (Drouineau.)

On m'élevait alors solitaire et cachée,
Sous les *yeux* vigilants du sage Mardochée. (Racine.)

Et sous l'œil de Palès, dans une grotte obscure,
Je chante l'amitié, l'amour et la nature. (Lebrun.)

— *Avoir été élevé sous les yeux de sa mère*. Avoir toujours été surveillé avec une grande attention.

— *Sur les yeux de. Par les yeux de*. Gardez-vous, sur les *yeux* de votre tête, de dire que je suis jamais homme à faire une tragédie. (Volt.)

— Fig. Se dit des choses inanimées. L'œil de l'âme. Les yeux de la foi. L'œil de l'esprit. En se cachant sous l'emblème du pain, le Verbe est pour l'*œil* du corps un objet sensible, tandis qu'il reste un objet intellectuel pour l'*œil* de l'âme. (Chateaub.) La chronologie et la géographie sont les yeux de l'histoire. (Encycl.) L'*œil* des intelligences pénètre dans les profondeurs de l'espace ; il admire les merveilles dont elles sont le théâtre, il s'élève jusqu'à celui qui ordonna qu'elles fussent. (La Romiguière.) L'*œil* sévère de la philosophie peut envisager les tableaux de la nature sans trouble, sa langue chaste en faire des descriptions, et l'oreille de l'innocence les entendre. (B. de St-P.) La logique et la grammaire sont les *yeux* du discours, comme la géographie et la chronologie le sont de l'histoire. (Paulmier.) Le jugement est l'*œil* de l'intelligence. (Id.) || *Voir une chose par les yeux de l'esprit*. L'examiner par la raison. Evidemment des surfaces colorées doivent être plus difficilement vues par l'*œil* de l'esprit, que des surfaces simplement palpables. (Dufau.) || *Par les yeux de la foi*. La considérer avec les sentiments que donne la foi.

— Fig. Lustre des étoffes, éclat des pierreries, nuance d'une couleur. L'œil d'une perle, d'un diamant. On a toujours azuré le papier pour lui donner un *œil* plus agréable. (G. de Claub.)

— Diff. gramm. Le pluriel du mot *œil* n'est soumis à aucune règle fixe, et les grammairiens, ainsi que les lexicographes, ne sont nullement d'accord sur ce point. Les uns, tels que Landais, Noël et Chapsal, etc., veulent qu'on dise les *œils* du fromage, de la soupe, des *œils*-de-bouc (coquillages), etc.; les autres, tels que l'Académie, Boiste, Laveaux, Nodier, veulent qu'on dise les *yeux* du fromage, de la soupe, les *yeux* de la vigne, etc. Comme on le voit, l'emploi de ces deux formes *œils* et *yeux* est voué à l'arbitraire. Il me semble que le mot *yeux* devrait être réservé pour indiquer dans l'homme, les animaux, l'organe de la vue, tant au propre qu'au figuré; mais que *œils* ne devrait s'employer que lorsqu'il s'agit d'un rapport de forme ou de couleur avec l'œil. Dans l'impossibilité de réformer l'usage à cet égard, nous indiquerons partout la forme plurielle usitée dans telle ou telle expression.

— Syn. comp. COUP D'ŒIL. ŒILLADE. REGARD. *Regard*, c'est l'action physique de regarder ; le *coup d'œil* est un *regard* furtif, et qu'on jette comme en passant, soit pour regarder légèrement un objet, soit pour avertir quelqu'un de cesser de faire, de dire ce qu'il fait, ce qu'il dit. L'*œillade* est un *coup d'œil* ou un *regard* jeté comme furtivement avec dessein et avec une expression marquée qui est toujours prise en bonne part.

— YEUX. s. m. pl. Lunettes. Porter des yeux dans sa poche, oublier ses yeux. Ne se dit que dans le langage de la conversation.

— Se dit aussi de certains vides, de certains trous qui se trouvent dans la mie du pain et dans plusieurs espèces de fromages. Un pain qui a des *yeux*, qui a de grands *yeux*. (Acad.) Il y a un proverbe qui dit qu'il faut choisir des fromages sans *yeux*, du pain qui ait des *yeux*, et du vin qui saute aux *yeux*. (Trév.)

— Se dit encore de certaines marques de graisse qu'on apperçoit dans le bouillon. Ce bouillon est très-gras, il a beaucoup d'*yeux*. (Acad.)

— Archit. Ouverture ou fenêtre, dont la forme diffère, ainsi nommée, parce qu'elle a toujours l'apparence d'un œil quelconque. || *OEil-de-bœuf*. Baie ronde pratiquée dans un mur pour donner du jour. || Antichambre de l'appartement du roi à Versailles, dans lequel se trouvait un œil-de-bœuf, et où se tenaient les courtisans en attendant que la porte du cabinet du roi leur fût ouverte. || *OEil-de-dôme*. Ouverture ménagée au sommet de la coupole d'un dôme pour l'éclairer, ordinairement recouverte par un petit pavillon pour empêcher la pluie de tomber par l'œil-de-dôme. || *OEil de volute*. Point milieu de l'enroulement de la volute du chapiteau ionique orné d'un fleuron ou petit cercle.

— Archit. hydraul. *OEil de pont*. Ouverture ronde pratiquée au-dessus des piles d'un pont, des avant et arrière-becs et dans les reins des arches.

— Art vin. *OEil de perdrix*. Vin légèrement teint de rouge. || On dit adjectiv. *Du vin œil de perdrix*.

— B.-arts. Premier détail de la figure humaine qu'on fait copier aux enfants qui apprennent à dessiner.

— Bot. *OEil de bœuf*. Nom vulgaire de la camomille des teinturiers et du buphthalme. || *OEil de bouc*. La pyrèthre et la reine marguerite des prés. || *OEil de chat*. Le fruit du bonduc. || *OEil de cheval*. L'aunée. || *OEil de chèvre*. Les graminées du genre ægilops. || *OEil de chien*. Nom vulgaire d'une espèce de plantain, d'une conyse et d'un gnaphale. || *OEil du Christ*. Une inule et un aster. || *OEil de corneille*. Espèce d'agaric de la famille des peaux douces, ainsi nommé à cause de sa ressemblance avec l'œil noir de la corneille. || *OEil du diable*. L'adonide d'été, dont la fleur est d'un rouge de feu. || *OEil de dragon*. Le fruit du litchi longanier. || *OEil de l'olivier*. L'agaric de l'olivier. || *OEil de perdrix*. L'adonide d'été et une espèce de scabieuse. || *OEil de soleil*. La matricaire à feuilles simples. || *OEil de vache*. Espèce de camomille.

— Chir. *OEil simple*. Bandage destiné à couvrir un œil. || *OEil double*. Celui qui est destiné à en couvrir deux.

— Conchyl. *OEil d'Ammon*. Espèce d'hélice. *OEil de bœuf*. Espèce d'hélice. || *OEil de bouc*. Les patelles. || *Faux œil de bouc*. Espèce d'hélice. || *OEil de rubis radié*. La patelle granulée. *OEil de sainte Lucie*. Nom donné à l'opercule d'un sabot des Indes, appelé aussi *nombril de Vénus*.

— Fond. Ouverture située au bas du fourneau par laquelle s'écoule la matière fondue. || *Fondre par l'œil*. Fondre sans boucher ce trou.

— Foss. *OEil de serpent*. Dents de poissons pétrifiées qui, après avoir été polies, offraient des cercles concentriques qui figuraient certains yeux d'animaux.

— Horl. *OEil d'un ressort*. Fente faite à chacune des extrémités du grand ressort d'une horloge pour le faire tenir aux crochets du barillet et de son arbre.

— Hortic. Bourgeon qui commence à se montrer. || Germe épais à la surface des tubercules. || Cavité qui occupe le sommet de certains fruits adhérents. Les bonnes branches sont celles qui sont venues dans l'ordre de la nature, et pour lors elles ont les *yeux* assez près les uns des autres. (La Quint.) || *OEil de bœuf*. Trous ronds et assez petits, qu'on aperçoit sur le tronc des arbres, et qui sont produits par la pourriture d'une branche. || *OEil éventé*. Bouton à bois qui périt par une cause quelconque. || *Enter à œil poussant, à œil dormant*. Greffer en écusson, à la première, à la deuxième sève.

— Ichthyol. *OEil de bœuf*. Le spare macrophthalme. || *OEil d'or*. Poisson du genre crénilabre. || *OEil de paon*. Nom vulgaire d'un chétodon. || *OEil rouge*. V. ROTENGLE.

— Impr. Relief de la lettre, partie de la lettre qui laisse son empreinte sur le papier. OEil de cicéro, de saint-augustin. Gros œil. Petit œil.

— Joaill. *OEil d'une perle*. La petite ouverture d'une perle.

— Mar. Trou percé dans une voile pour qu'il puisse au besoin y être passé un cordage. || *OEil de bœuf*. Grain qui se forme dans un petit nuage rougeâtre et de peu d'apparence. || *OEil de pie*. Trous qui reçoivent les garcettes, dont les huniers ont trois rangées vers leur moitié supérieure. || Pl. des *œils de pie*.

— Mécan. *L'œil d'une chèvre, d'une grue, d'un engin*. Le trou par où passent les câbles.

— Minér. *OEil de bœuf*. Nom donné par les joailliers allemands à une variété de feldspath opalin dont les reflets sont rembrunis. || *OEil de chat*. Variété de quartz hyalin qui, étant taillé en cabochon, présente des reflets soyeux et satinés qui rappellent les teintes de l'iris de l'œil du chat. || Qualité particulière de silex molaire. || *OEil du monde*. L'hydrophane. || Petite coque de calcédoine recélant une goutte d'eau qui se meut dans son intérieur, à la manière du liquide d'un niveau à bulle. || *OEil de perdrix*. Nom donné à différentes roches. || Lave grise qui contient un grand nombre d'amphigènes blancs, dont le centre est occupé par un fragment de la même lave grise. || Espèce de silex molaire d'un gris argentin, qui est renommé pour ses bonnes qualités. || *OEil de poisson*. Nom donné à des quartz laiteux ou chatoyants, à l'opale commune, à certaines calcédoines, et au feldspath adulaire chatoyant, qui présente un reflet d'un blanc laiteux légèrement bleuâtre et verdâtre.

— Pathol. *OEil de lièvre*. V. LAGOPHTHALMIE.

— Phys. *OEil-de-bœuf*. Petit nuage qui se forme au cap de Bonne-Espérance, au-dessus de la montagne de la Table et qui produit des tempêtes.

— Ornith. *OEil blanc*. La fauvette de Madagascar. || *OEil de bœuf*. Le roitelet. *OEil d'or*. Le canard garrot, ainsi nommé à cause de la couleur d'or de son iris. || *OEil peint*. Oiseau du Mexique de la taille et à peu près de la couleur du moineau commun, et qui vit en cage. || *OEil de verre*. Nom donné par les Provençaux au plongeon.

— Techn. Ouverture pratiquée dans certains instruments. || *OEil du mors*. Trou qui est au haut de la branche du mors et par où sort la têtière. || *L'œil d'un étau*. Le trou par lequel passe la vis qui serre. || *L'œil d'un marteau*. Le trou par lequel il est emmanché.

OEILLADE. s. f. (pr. *eu-ya-de*; rad. *œil*). Regard, coup d'œil jeté comme furtivement, à dessein et avec une expression marquée. OEillade jalouse, menaçante. OEillade amoureuse. OEillade animée, favorable. Jeter une œillade. Lancer une œillade. Etre favorisé d'une œillade. Favoriser d'une œillade. Au pays des jaloux les *œillades* sont criminelles. (Trév.) L'*œillade* est oblique, dissimulée dans son allure. (Encycl.) L'intelligence qu'ils veulent cacher, les amants la trahissent par des *œillades*. (Id.)

— Ce mot ne s'emploie qu'au propre et dans le style familier. Dans le style soutenu, il faut dire *coup d'œil* pour *œillade*.

OEILLADÉ, ÉE. part. pass. du v. OEillader. S'empl. adjectiv. Personne œilladée.

OEILLADER. v. a. 1re conj. (pr. *eu-ya-dé*; rad. *œillade*). S'est dit pour Regarder, considérer. Et du sommet des monts *œillader* l'univers. (***)

— Lancer des œillades. OEillader une jeune personne.

OEILLARD. s. m. (pr. *eu-yar*; rad. *œil*) Techn. Trou percé au centre d'une meule.

OEILLÉ, ÉE. adj. (rad. *œil*). Minér. V. OCELLÉ.

OEILLÉ. s. m. (pr. *eu-yé*). Ichthyol. Nom spécifique de plusieurs poissons de genres différents.

OEILLÈRE. adj. f. (pr. *eu-yère*; rad. *œil*). Se dit des dents canines de la mâchoire supérieure de l'homme, placées au-dessous de l'œil, qui tombent presque toujours les premières. || subst. Une œillère. Arracher une œillère.

OEILLÈRE. s. f. (pr. *eu-yère*; rad. *œil*). Petite baignoire destinée aux bains oculaires, qui consiste en un petit bassin ovale, de quatre à six centimètres de longueur, et qui est quelquefois utile dans les phlegmasies des paupières.

— Partie de la têtière du cheval de harnais, composée de deux morceaux de cuir posés à côté des yeux afin de les garantir des coups de fouet, et d'assujétir les chevaux à regarder en face et non de côté.

— Blas. Partie de casque ou heaume qui servait de visière aux chevaliers.

OEILLÈRE. s. m. (pr. *eu-yère*). Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson du genre bodian.

OEILLET. s. m. (pr. *eu-yè*; rad. *œil*). Bot. Genre de plantes de la famille des caryophyllées, cultivé pour l'ornement des jardins. Les œillets sont des plantes herbacées, vivaces pour la plupart, à feuilles opposées, linéaires et à tiges articulées, très-souvent d'un vert glauque. Le plus grand nombre d'entre eux croissent en Europe et en Asie; tous sont intéressants par leur port et leurs fleurs. On en compte environ cent espèces, dont plusieurs se cultivent comme plantes de parterre. Les plus remarquables sont l'*œillet barbu*, vulgairement appelé l'*œillet des poëtes*, l'*œillet des chartreux*, l'*œillet mignardise*, l'*œillet superbe*, l'*œillet giroflé* ou *giroflée*, l'*œillet très-joli*, etc. Dans le palais comme dans la chaumière, l'*œillet* a su se faire au premier rang une place qu'il conservera toujours en partage avec la rose, sa somptueuse rivale. (Guér.) A une époque mémorable, l'*œillet* servit de ralliement politique et devint un signe touchant de souvenir et de constance envers le grand homme dont la France pleurera toujours la perte. (Id.) L'*œillet* est le favori de tous par la grâce de ses formes, la beauté de ses fleurs, leur suave odeur. (Id.) On attribue les premiers procédés de culture convenables à l'*œillet*, à René d'Anjou, ex-roi de Naples, qui vint au commencement du XVIe siècle en Provence, se consoler, par la culture des fleurs, de la perte de son trône. (Id.)

— Les confiseurs en font une liqueur agréable, le *ratafia d'œillet*; les parfumeurs en fixent l'odeur voluptueuse dans des pommades, des essences.

De son panache ainsi l'*œillet* s'enorgueillit;
Osez, Dieu fit le monde, et l'homme l'embellit. (Del.)

Que la rose, l'*œillet*, le lis et le jasmin,
Fassent de vos desserts un aimable jardin.
(Berchoux.)

La renoncule un jour dans un bouquet,
Avec l'*œillet* se trouva réunie,
Elle eut le lendemain le parfum de l'*œillet*.
On ne peut que gagner en bonne compagnie.
(Béranger.)

— *OEillet d'Inde*. Genre de plantes herbacées de la famille des composées, qui ne s'élève guère au-dessus d'un pied. La fleur de cette plante, d'un jaune nuancé de brun velouté, répand une odeur forte et désagréable, mais elle a de l'éclat et produit de l'effet dans les plates-bandes. || *OEillet d'amour*. Nom vulgaire du gypsophylle saxifrage. || *OEillet champêtre*. Nom vulgaire de l'holosteum ombellé. || *OEillet de Dieu*. Nom vulgaire de la lychnide dioïque et de l'agrostème des blés. || *OEillet d'Espagne*. La poincillade. || *OEillet frangé, œillet à plume*. Noms vulgaires de l'œillet superbe. || *OEillet de janséniste*. La lychnide visqueuse. || *OEillet marin*. Le statice armeria.

— Actinoz. *OEillet de mer*. Nom donné par les voyageurs à certaines espèces d'actinies, dont la forme et surtout la disposition et la couleur des tentacules ressemblent un peu à un œillet.

— Trou de forme circulaire entouré de soie de fil ou de cordonnet, que l'on pratique dans les tissus de soie, de toile ou de laine, pour y passer un lacet, une aiguillette, un cordon, etc.

— Mar. Sorte de ganse ou de bague qu'on pratique au bout de diverses manœuvres, et pour y passer un cordage.

— Techn. Petit bouillon qui s'élève quelquefois sur l'œuvre du peintre en émail pendant la cuisson.

OEILLETERIE. s. f. (pr. *eu-ye-te-ri*, rad. *œillet*). Hortic. Lieu planté d'œillets. || Landais seul écrit *œillletterie* avec deux *l*.

OEILLETON. s. m. (pr. *eu-ye-ton*; rad. *œil*). Bot. Pousse latérale qui a lieu en automne, et après la floraison, au collet des racines de certaines plantes vivaces.

— Mécan. Pièce ronde de cuivre, percée d'un trou fort petit que l'on met dans les télescopes à l'extrémité des oculaires.

— ŒILLETON. s. m. (rad. *œillet*). Rejeton, marcotte d'œillet.

OEILLETONNÉ, ÉE. part. pass. du v. OEilletonner. S'empl. adjectiv. Artichaut œilletonné. Plante œilletonnée.

OEILLETONNER. v. a. 1re conj. (pr. *eu-ye-to-né*, rad. *œilleton*). Détacher, ôter les œilletons des plantes. OEilletonner une plante.

OEILLETTE. s. f. (pr. *eu-yè-te*). Bot. Nom vulgaire du pavot des jardins.

— Comm. Huile qu'on retire des graines du pavot simple ; elle a une odeur vireuse et un goût nauséabond ; l'œillette est employée avec succès à l'assaisonnement comme à la préparation des aliments crus ou cuits, pour l'éclairage et dans les arts.

OENANTHE. s. f. (pr. *é-nan-te*, ét. gr., οἶνος, vin ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des ombellifères, comprenant des plantes herbacées, à racines souvent tuberculeuses et vivaces, à feuilles alternes, et à fleurs disposées en ombelles. On en connaît près de trente espèces exotiques et françaises, parmi lesquelles sont l'œnanthe fistuleuse, globuleuse, l'œnanthe pimprenelle, rapprochée, l'œnanthe safranée.

OENAS. s. m. (pr. *é-nâss*; du gr. οἰνάς, vignoble). Entom. Genre de coléoptères de la famille des trachélides, se trouvant sur les fleurs ; on en compte cinq ou six espèces des contrées chaudes de l'Europe et de l'Afrique, dont le type est l'œnas africain.

OENELEUM. s. m. (pr. *é-né-lé-omm*; ét. gr., οἶνος, vin ; ἔλαιον, huile). Médicament dont on faisait un grand usage dans l'ancienne chirurgie, et dont les livres saints font mention sous le nom de *Baume samaritain*.

OENOCARPE. s. f. (pr. *é-no-kar-pe*; ét. gr., οἶνος, vin ; καρπὸς, fruit). Bot. Genre de palmiers indigènes des contrées équatoriales de l'Amérique, dont le type est l'œnocarpe distique. Plusieurs espèces fournissent une boisson vineuse.

OENOGALE. s. m. (ét. gr., οἶνος, vin ; γάλα, lait). Mélange de lait et de vin. Ce médicament, dont il est fait mention dans Hippocrate, n'est plus usité.

OENOL. s. m. (pr. *é-nol*; du gr. οἶνος, vin). Pharm. Le vin considéré comme excipient médicinal.

OENOLATIF, IVE. adj. (rad. *œnol*). Médec. Qui contient du vin.

— s. m. Vin médicinal destiné à l'usage externe.

OENOLATURE. s. f. Pharm. Teinture vineuse d'une substance médicinale.

OENOLÉ. s. m. (du gr. οἶνος, vin). Pharm. Médicament qui a le vin pour excipient. OEnolé arsenical cuivreux. OEnolé d'opium safrané. OEnolé d'absinthe. OEnolé antiscorbutique.

OENOLIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Qui a le vin pour excipient. Medicament œnolique, Préparation œnolique.

OENOLOGIE. s. f. (ét. gr., οἶνος, vin ; λόγος, discours). Art de faire le vin, et par extension, art de conserver le vin.

— Traité sur l'art de faire le vin.

OENOLOGIQUE. adj. des 2 g. qui concerne l'œnologie. Parmi les produits *œnologiques* du sol français, le vin de Bourgogne est celui qui mérite la préférence. (***)

— Qui traite de l'œnologie. Traité œnologique. Ouvrage œnologique.

OENOLOGISTE. s. m. Celui qui écrit sur les vins et sur leur fabrication.

OENOLOGUE. s. m. Celui qui pratique l'œnologie.

OENOMANCIE. s. f. (ét. gr., οἶνος, vin ; μαντεία, divination). Divination par le vin, soit qu'on en considérât la couleur, soit qu'en le buvant on remarquât les moindres circonstances pour en tirer des présages. L'œnomancie était fort en usage chez les Perses.

OENOMANCIEN, ENNE. adj. Qui concerne l'œnomancie. || adj. et s. Qui pratiquait l'œnomancie.

OENOMÉLÉ. s. m. (ét. gr., οἶνος, vin ; μέλι, miel). Pharm. Médicament obtenu par le vin et la fermentation du miel. Mélange agréable à

boire et peu propre pour la santé ; il est semblable au vin doux. OEnomèle d'opium.

OENOMÈTRE. s. m. (ét. gr., οἶνος, vin ; μέτρον, mesure). Instrument qui sert à mesurer le degré de force ou de la qualité du vin.

OENOMÉTRIE. s. f. Action de mesurer la qualité du vin, au moyen de l'œnomètre.

OENOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'œnométrie. Degré œnométrique.

OENONE. Myth. Nymphe du mont Ida qui reçut d'Apollon le don de prédire. Abandonnée par Pâris, elle lui prédit qu'il reviendrait un jour à elle, ce qui se réalisa en effet lorsque celui-ci fut blessé par Philoctète avec une des flèches d'Hercule. OEnone, n'ayant pu guérir Pâris de sa blessure, le suivit au tombeau.

OENONE. s. f. Annél. Genre établi parmi les néréides pour une nouvelle espèce observée sur les côtes de la mer Rouge, l'œnone brillante.

OENOPE. adj. des 2 g. Qui a l'apparence du vin. Liqueur œnope.

OENOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr. οἶνος, vin ; φιλέω, j'aime). Qui aime le vin.

— *Société œnophile.* Société qui fait le commerce des vins.

— substantiv. Amateur de vin. Un œnophile.

OENOPHOBE. adj. et s. des 2 g. Qui a horreur du vin.

OENOPHOBIE. s. f. (ét. gr., οἶνος, vin ; φόβος, crainte). Horreur du vin, aversion pour le vin.

OENOPHORE. s. m. (du gr. οἰνοφόρος, qui porte le vin). Antiq. Grand vase qui servait aux anciens pour mettre le vin. || Celui qui avait soin du vin et qui le portait à table.

OENOPHORIES. s. f. pl. Ant. égypt. Fêtes où les assistants tenaient en main des vases pleins de vin.

OENOPIDAS DE CHIOS. Philosophe péripatéticien, contemporain d'Anaxagoras, au v^e siècle av. J.-C. On lui attribue plusieurs découvertes astronomiques et mathématiques, en particulier celle de l'obliquité de l'écliptique du mouvement propre du soleil. On lui doit aussi un cycle de 59 ans.

OENOPOTE. s. m. (du gr. οἰνοπότης, même signific.) Celui qui boit du vin, qui est adonné au vin.

OENOPTE. s. (du gr. οἰνόπτης ; fait de οἶνος, vin ; ὄπτομαι, je vois). Ant. gr. Censeur athénien qui dans les festins réglait le nombre des coups que l'on devait boire, et prenait garde que quelqu'un ne bût trop peu ou trop.

OENOTHÉRÉ, ÉE. adj. (du gr. οἰνοθήρας, plante qui a l'odeur du vin). Bot. Qui a la forme, qui ressemble au genre onagraire. || OENOTHÉRÉES. s. f. pl. Famille d'onagrariées, ayant pour type le genre onagraire.

OENOTHIONIQUE. adj. m. (ét. gr., οἶνος, vin, θεῖον, soufre). Chim. Nom donné à l'acide sulfo-vinique.

OENOTHIQUE. adj. Syn. d'OEnothionique.

— *Acide œnothique.* L'acide sulfo-vinique ou œnothionique.

OENOTRIE. Géogr. Un des anciens noms de l'Italie méridionale, ainsi nommée en mémoire de l'émigration d'OEnotrus aux lieux jadis habités par les Ausones. On étend quelquefois le nom d'OEnotrie à l'Italie entière.

OENOTRIEN, ENNE. adj. Qui appartient à l'Œnotrie. || subst. Habitant de l'OEnotrie.

OENOTRUS. Le plus jeune des fils de Lycaon, roi d'Arcadie, s'établit dans l'Arcadie méridionale vers l'an 1710 av. J.-C., et donna son nom à cette contrée. Selon quelques-uns, OEnotrus serait le même que Janus.

OEONIE. s. f. Bot. V. ÆONIE.

OEONISTICE. s. f. Ant. gr. Divination par le vol des oiseaux.

OEONISTICIEN, ENNE. adj. et s. Celui, celle qui pratiquait l'œonistice.

OEREBRO. Géogr. Gouvernement du royaume de Suède, dans la Suède proprement dite. Sol très-fertile ; 68,000 hab. || Capitale du gouvernement du même nom ; très-commerçante.

OEROMANCIE. s. f. V. ÉROMANCIE.

OESOPHAGE. s. m. (ét. gr., οἴσω, fait d'οἴω, je porte, φάγειν, manger). Anat. Conduit musculo-membraneux faisant partie du canal alimentaire, et s'étendant du pharynx à l'estomac, auquel il conduit les aliments. Maladies de l'œsophage. Fonctions de l'œsophage. Plaies de l'œsophage. Rétrécissement de l'œsophage. Perforation de l'œsophage. L'œsophage est susceptible d'être affecté du cancer. Irritation, inflammation de l'œsophage. Affection de l'œsophage. Il est urgent d'enlever aussitôt que possible les corps étrangers engagés et arrêtés dans l'*œsophage*. (Charbonn.)

OESOPHAGIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rapport, qui appartient à l'œsophage. Glandes œsophagiennes. Ouverture œsophagienne. Artères œsophagiennes. Tube œsophagien. Angine œsophagienne. Des quartiers de fruits, des morceaux de pain ou de viande, avalés précipitamment, s'engorgent, s'arrêtent dans le tube *œsophagien* et le distendent outre mesure. (Charbonn.)

OESOPHAGISME. s. m. Anat. Spasme de l'œsophage.

OESOPHAGITE. s. f. Anat. Inflammation de l'œsophage. OEsophagite chronique. OEsophagite aiguë.

OESOPHAGORRHAGIE. s. f. Pathol. Écoulement de sang qui vient de l'œsophage.

OESOPHAGORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Qui présente le caractère de l'œsophagorrhagie.

OESOPHAGOTOMIE. s. f. (ét. gr., οἰσοφάγος, œsophage ; τομή, section). Anat. Incision qu'on pratique à la partie supérieure de l'œsophage pour en retirer quelque corps étranger, qui s'y est introduit et arrêté. Pratiquer l'œsophagotomie.

OESOPHAGOTOMIQUE. adj. des 2 g. Qui se rapporte à l'œsophagotomie.

OESSEL. s. m. Métrol. Mesure d'Allemagne qui vaut, lit. 1117.

OESTRACIDÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble à l'œstre. || OESTRACIDÉS. s. m. pl. Famille de diptères qui a pour type le genre œstre.

OESTRE. s. m. (du gr. οἶστρος). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, dont plusieurs espèces sont très-nuisibles aux animaux domestiques, en déposant leurs œufs dans le corps même de ces animaux. Ces insectes ressemblent beaucoup à nos mouches, mais leur corps est très-velu et coloré plus ou moins de jaune, de fauve et de noir. L'œstre des bœufs. Les larves des œstres.

— Fig. Fureur poétique. Là, me livrant à tout l'*œstre* poétique et musical, je composai rapidement la meilleure partie de mon acte. (J.-J. Rouss.) L'Académie dit qu'il est peu usité dans ce sens, et N. Landais ne parle pas de cette acception. C'est une omission.

— Médec. *OEstre vénérien.* Le désir immodéré du coït, tel qu'il existe dans le satyriasis et la nymphomanie.

OESTRIDE. adj. des 2 g. Qui a la forme de l'œstre. || OESTRIDES. s. m. pl. Tribu de diptères athéricères, ayant pour type le genre œstre.

OESTROMANE. s. des 2 g. Personne affectée d'œstromanie.

OESTROMANIE. s. f. (ét. gr., οἰστράω, je pique avec un aiguillon ; μανία, folie). Médec. La passion effrénée du coït. Ce mot, donné par Hippocrate, est synonyme de Satyriasis pour l'homme et de Nymphomanie pour la femme.

OESYPE. s. m. (du gr. οἴσυπον ; fait de οἶς, brebis). Comm. Espèce de mucilage graisseux et en consistance d'onguent, de couleur grisbrune, d'une odeur fade et désagréable. L'œsype se tire des brebis.

— Laine grasse qui n'a pas encore été lavée.

— Landais seul écrit *œsipe.*

OESYPIEN, IENNE. adj. et s. (du gr. οἰσύπη, crotte de mouton). Bot. Qui croît sur les crottes de mouton. Agaric œsypien.

OETA. Géogr. Montagne située sur les confins de la Grèce propre et de la Thessalie, près du golfe Maliaque et des Thermopyles et au milieu de la Doride. Elle est célèbre dans la fable par la mort d'Hercule. Le mont OEta porte aujourd'hui le nom de *Banina* ou de *Commaïta.*

OETÉEN, ENNE. adj. Ant. Qui appartient au mont OEta.

OETHRE. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, fondé aux dépens des calappes. L'œthre déprimé est le type de ce genre.

OETITE. s. f. Minér. Fer argileux réniforme.

OETOLINOS. Ant. gr. Chant funèbre en l'honneur de Linus.

OETOSCYROS. Myth. L'Apollon des Scythes.

OETTE. s. f. Ornith. Nom d'une espèce de cotinga. V. OUETTE.

OEUF. s. m. (du lat. *ovum*, dér. du gr. ᾠόν). Corps d'une enveloppe dure ou molle qui se forme dans les femelles des animaux, et qui contient l'embryon propre à reproduire l'espèce s'il est fécondé. Gros œuf. Petit œuf. OEuf de poule. OEuf d'oie. OEuf de dinde. OEuf de cane. OEuf de pintade. OEuf de perdrix. OEuf de pigeon. OEuf d'autruche. OEufs de carpe. OEufs de saumon. OEufs d'esturgeon, de brochet. OEufs de tanche. OEufs de couleuvre. OEufs de tortue. OEufs de fourmi. OEufs de vers à soie. Les oiseaux pondent des œufs, couvent des œufs. Donner à une poule tant d'œufs à couver. Faire éclore des œufs. OEuf stérile. OEuf fécondé. Le mâle et la femelle ont abandonné leurs œufs. Prendre la mère sur les œufs. Coque, coquille d'œuf. Jaune d'œuf. Blanc d'œuf. Germe d'œuf. Moyeu d'œuf. Il y a des *œufs* de poisson réputés nuisibles. (Mérat.) On sait combien les *œufs* de tortue font de plaisir aux navigateurs à leur relâche, après avoir mangé longtemps des viandes salées. (Id.) Bonnet lit dans l'*œuf* d'un poulet l'histoire de l'économie animale et végétale. (Séneb.) On a calculé que si tous les *œufs* de hareng étaient produits sans destruction, il ne faudrait pas plus de huit ans pour combler de harengs le bassin de l'Océan. (Franc.)

> Un amateur d'oiseaux avait en grand secret,
> Parmi les *œufs* d'une serine
> Glissé l'*œuf* d'un chardonneret. (Florian.)

— Vulgair. Se dit des œufs pondus par les poules. OEufs à la coque. OEufs frais. OEufs durs. OEuf pourri. OEufs couvis. Une couple d'œufs. Un quarteron, un cent d'œufs. Manger des œufs. Faire cuire des œufs. Des œufs à la coque. OEuf mollet. Battre des œufs. Casser des œufs. Avaler un jaune d'œuf. OEufs à la neige. Des œufs sur le plat. Des œufs au gratin. Des œufs brouillés. Des œufs au lait. Mais du moins, dis-je d'un air moitié chagrin et moitié suppliant, ne pourriez-vous pas nous brouiller des *œufs* dans le jus de ce gigot? (Brill.-Sav.) L'égoïsme mettrait le feu à la maison de son voisin pour faire cuire un *œuf.* (Bacon.) Les *œufs* tiennent pour ainsi dire le milieu entre la chair des animaux et les végétaux. (Mérat.) Les *œufs*, quoique provenant des animaux, sont considérés comme maigre, et nos prêtres ne font point de difficulté d'en manger dans le carême. (Id.) L'*œuf*, composé principalement d'albumine et d'huile douce, est un aliment très-sain, de facile digestion, surtout lorsqu'il n'est qu'à moitié cuit dans l'eau. (Id.)

— Prov. et loc. famil. *Donner à quelqu'un des œufs de Pâques.* Lui faire un petit présent dans le temps de Pâques. Il était d'usage jadis de faire bénir le samedi saint une certaine quantité d'œufs mis en réserve dans le temps du carême, pour les offrir en cadeaux. On les teignait en jaune, en violet, et surtout en rouge. De là est venu le nom d'*œufs de Pâques*, parce qu'on les donnait après la grand'messe de ce jour de fête. Louis XIV et Louis XV en distribuèrent eux-mêmes à leurs courtisans. L'usage des œufs de Pâques est aussi très-répandu chez les chrétiens de l'Église orientale. En Russie, les amis s'offrent entre eux ce petit cadeau, en s'embrassant et en s'adressant ces paroles sacramentelles : *Jésus-Christ est ressuscité ; il est certainement ressuscité.* || *Plein comme un œuf.* Extrêmement plein. || On dit aussi famil. *Être plein comme un œuf*, pour Avoir bien mangé. || *Mettre tous ses œufs dans un panier.* Placer tous ses fonds dans une même affaire. || Faire dépendre d'une seule chose sa fortune, son bonheur, son sort.

> Un vieux proverbe a dit que l'homme sage,
> *Dans un panier ne met pas tous ses œufs*,
> Moi, dans un seul, par hymen hasardeux,
> J'ai mis les miens, en dépit de l'adage. (Lebrun.)

|| *Pondre sur ses œufs.* Jouir tranquillement de son bien. Être riche dans son état. || *Il marcherait sur des œufs sans en casser un.* Se dit d'une personne qui marche légèrement. || *Marcher sur des œufs.* Se conduire avec circonspection dans des circonstances délicates. || *Il tondrait sur un œuf.* Se dit d'un avare qui trouverait encore à gagner de l'argent sur une chose de peu de valeur. || Par extens. Trouver à critiquer une chose incritiquable.

> Crépin, ce critique sauvage,
> Qui trouve à tondre sur un *œuf*,
> Quand on lui présente un ouvrage,
> Soupire, et vous dit : Rien de neuf? (Sénecé.)

— *Se ressembler comme deux œufs.* Être parfaitement semblables. || *Donner un œuf pour avoir un bœuf.* Donner une petite chose dans l'espérance d'en avoir une plus grande. || *Au pauvre un œuf vaut un bœuf.* || *Il ne troquerait pas un gros œuf contre un petit.* Il est fort avare. || *Aimer mieux deux œufs qu'une prune.* Préférer de deux choses la plus considérable et la plus avantageuse. || *Il fera toujours de ses œufs poules*, comme on dit, *faire de ses œufs poules.* Il fera toujours de ses œufs des poules, les prisant plus qu'ils ne valent, voulant faire passer des œufs, les vendre, comme s'il c'étaient des poules ; et au figuré, donnant une valeur trop grande à ce qu'il a, à ce qu'il fait, ce qui est le propre de la présomption et de l'amour-propre. || *N'avoir pas cinq œufs après la soupe.* Faire assez maigre chère. || *Il a mangé des œufs de fourmis.* Il est incommodé par des flatuosités. || *Être fait comme quatre œufs.* Être mal vêtu, mal fait.

— Ant. rom. *Depuis les œufs jusqu'aux pommes.* Depuis le commencement d'un repas jusqu'à la fin. || Fig. D'un bout à l'autre d'une chose quelconque.

— Techn. Tout ce qui a la forme d'un œuf. Les femmes se servent d'œufs en bois pour raccommoder les bas ou autre vêtements.

— Litt. Petite pièce de poésie dont les premiers vers étaient fort courts ainsi que les derniers. Cette pièce était ainsi nommée parce que les vers ainsi arrangés avaient la forme d'un œuf.

— Anat. *OEuf humain.* Dans l'homme, on donne le nom d'œuf à des vésicules très-petites, arrondies, remplies d'une humeur claire, qui sont contenues dans les ovaires, et qu'on suppose devenir le rudiment du fœtus après leur fécondation. C'est plutôt par analogie que par une certitude entière qu'on admet ces corps comme de véritables œufs, et pour se conformer à l'opinion de quelques physiciens qui pensent que tous les animaux viennent d'un œuf, même les vivipares.

— Bot. *OEuf du diable.* Nom vulgaire du phalle impudique, espèce de champignon qui paraît d'abord sous la forme d'un œuf, et qui répand une odeur extrêmement fétide. || *Petits œufs.* Espèce d'agarics dont la forme et la couleur sont celles d'un œuf lavé de brun ; ses feuillets sont blancs et sa tige grise. || *OEufs à l'encre* ou *encriers solitaires.* Groupes de champignons du genre agaric, qui se font remarquer par leur forme en œufs et par leurs feuillets le plus souvent noirs. || *OEufs à la neige et à l'encre.* Champignons de la famille des encriers farineux, d'un tissu frêle, tendre et délicat. || *OEufs rayés à l'encre.* Champignons d'un jaune roux ou brun sale, rayé par la saillie des feuillets bruns.

— Conchyl. *OEuf du Japon.* Nom vulgaire de l'ovule ordinaire. || *OEuf papyracé.* L'ovule gibbeuse. || *OEuf de poule.* L'ovule ordinaire ou ovule-œuf. || *OEuf de vanneau.* La bulle ampoule.

— Foss. *OEuf des druides.* Nom donné à des oursins fossiles. || *OEufs fossiles.* Pierres qui paraissent être des échinites spatagoïdes ou brisoïdes.

— Mamm. *OEuf de chamois.* Nom donné aux égagropiles. || *OEuf de vache.* Les égagropiles de la vache et du bœuf.

— Minér. *OEuf de Molesme.* Nom vulgaire des géodes calcaires trouvées aux environs de Molesme, près d'Auxerre.

— Myth. *OEuf d'Orphée.* Symbole mystérieux par lequel Orphée désignait le principe de la fécondité, la source de la vie générale. || *OEuf d'Osiris.* Selon les Égyptiens, Osiris avait renfermé dans un œuf deux figures pyramidales blanches, symbole des biens qu'il voulait répandre sur les hommes, mais Typhon, son frère, y avait introduit secrètement douze pyramides noires, emblèmes du mal toujours mêlé au bien sur la terre. || *OEuf primitif.* Symbole adopté par plusieurs philosophes païens pour représenter le monde ou plutôt l'auteur du monde. Cette croyance se trouve chez les Chaldéens, les Persans, les Indiens, les Chinois.

— Ornith. *OEuf de coq* ou *œuf blanc.* Se dit des œufs imparfaits qui n'ont pas de jaune et qui ne contiennent que de l'albumine. || Nom vulgaire donné à des œufs trouvés dans les fumiers et les meules de foin, où ils ont été déposés par des couleuvres.

— Zooph. Nom donné quelquefois au têt de certains oursins, dépouillé de ses baguettes, ou même à l'oursin comestible, parce qu'on le mange comme un œuf. || *OEufs marins.* Les oursins de nos côtes.

— Prononc. Au singulier, *œuf, un œuf, un gros œuf*, se prononcent *euff, un euff, un gros euff.* Quant au pluriel *œufs, des œufs, de gros œufs*, beaucoup de personnes continuent à prononcer *eû, des eû, de gros eû ;* mais cette prononciation autorisée par tous les anciens grammairiens se perd de jour en jour. En effet, dit un critique, une oreille délicate croit découvrir dans le mot *œufs* prononcé *eû*, une sorte de trivialité qui convient plutôt au langage du peuple ; il n'y a d'ailleurs aucun motif raisonnable pour que le pluriel soit différent du singulier. Ce n'est qu'un pur caprice de grammairien auquel l'usage s'est constamment opposé ; ajoutez que la lettre *f* est une de celles qui se suppriment le plus rarement. Aujourd'hui il est non-seulement permis, selon nous, mais indispensable de faire sentir le *f* du mot *œuf*, au pluriel comme au singulier, en donnant toutefois à la voyelle *œu* toute la douceur qui lui convient. Les composés *œuf frais, œuf rouge, œuf dur, œufs brouillés*, sont les seuls qui ont conservé quelque trace de l'ancienne prononciation recommandée par les grammairiens Prononcez *eû frais, eû dur, eû rouge, eû brouillés.*

OEUFRIER. s. m. (rad. *œuf*). Art cul. Vase dans lequel on fait cuire des œufs frais, en y versant de l'eau bouillante. C'est un mot vraiment barbare.

OEUVÉ, ÉE. adj. (rad. *œuf*). Qui porte les œufs. Ne se dit que des poissons. Carpe œuvée. Poisson œuvé. Hareng œuvé.

OEUVRE. s. f. (du lat. *opus, operis ;* ou du celt. *obra*, ouvrage). Chose faite, créée, produite par une puissance, par quelque agent. L'œuvre de la création. L'œuvre de la rédemption. Les œuvres de Dieu. Les œuvres de la nature. Les œuvres de l'homme. Les œuvres du génie. Les œuvres de la grâce. L'œuvre de la civilisation. L'*œuvre* de la création fut achevée en six jours. (Acad.) L'*œuvre* de la rédemption fut accomplie sur la croix. (Id.) Employons donc tous les moyens pour arrêter l'*œuvre* fatale qui répand une lueur sinistre sur les destinées de la France. (Lamart.) Nous sommes tous ensemble, et les *œuvres* des mains de Dieu et ses images. (Boss.) Avec quelle soumission adorait-il les *œuvres* de Dieu que l'esprit humain ne peut comprendre. (Fléch.) Toutes les *œuvres* de Dieu sont l'équité et la justice même. (Mass.) Protéger une *œuvre* glorieuse pour la religion. (Id.) Les *œuvres* des humains sont fragiles comme eux. (Volt.) La nature peut varier ses *œuvres* à l'infini. (Buff.) Les *œuvres* de l'homme durent plus que sa pensée. (Lamart.) La révolution médicale est l'*œuvre* de son génie. (Rostan.) Dieu protège les *œuvres* du génie. (Ch. de Boigne.) On veut à tout prix voir des *œuvres* de pierre et de chair, comme si on ne croyait plus qu'à celles-là. (E. Quinet.) Les *œuvres* de l'esprit nouveau, qui ne date que d'hier, sont des *œuvres* de vie. (Id.) Ils ont fait au dehors l'*œuvre* de la France, quand elle se croyait abandonnée de Dieu et des hommes. (Id.)

> De son *œuvre* imparfaite il détourna la face,
> Et, d'un pied dédaigneux le lançant dans l'espace,
> Rentra dans son repos. (Lamartine.)

— En ce sens il est quelquefois masculin au singulier, mais seulement dans le style soutenu. Un si grand œuvre. Un œuvre de génie. Ce saint œuvre. Athalie est l'*œuvre* le plus parfait du génie inspiré par la religion. (Chateaub.) On travaille sans succès au grand *œuvre* de la félicité publique, si l'on ne prend pour base l'amour de la patrie. (Boiste.)

— Prov. *A l'œuvre on connaît l'ouvrier.* C'est par le mérite de l'ouvrage qu'on juge du mérite de celui qui l'a fait. || *La fin couronne l'œuvre.* Ce n'est pas assez de bien commencer, il faut bien finir. || Se dit également de quelqu'un qui,

avant bien ou mal commencé, finit encore mieux ou plus mal.

— Fam. *Ne faire œuvre de ses dix doigts.* Ne faire absolument rien.

— Fam. et iron. *Voilà de vos œuvres.* Se dit à quelqu'un qui a gâté ou brisé quelque chose.

— Prov. *Jamais un tel n'y fit œuvre.* Jamais un tel, quoique fort habile, ne fit ou n'aurait pu faire aussi bien.

— Moral. chrét. *L'œuvre de la chair, l'œuvre de chair.* La conjonction charnelle de l'homme et de la femme.

> OEuvre de chair ne désireras
> Qu'en mariage seulement.
> *Commandements de Dieu.*

— T. de Pal. *Cette femme est enceinte des œuvres d'un tel.* Elle est grosse du fait d'un tel.

— *Mettre en œuvre.* Employer une matière quelconque, lui donner par le travail la place et la forme qu'elle doit avoir; employer à quelque usage. Mettre du bois en œuvre. Mettre des pierres en œuvre.

— Fig. Mettre toutes sortes de remèdes en œuvre pour guérir. Mettre tout en œuvre pour réussir. Un poète qui excelle à mettre en œuvre les idées d'autrui. Les instruments du bonheur ne sont rien pour qui ne sait pas les mettre en *œuvre.* (J.-J. Rouss.) La nature fait le mérite, la fortune le met *en œuvre.* (La Rochef.) Le travail, l'art et l'application ne créent point le talent; ils ne font que le mettre en *œuvre.* (S. Dubay.)

— Se dit aussi des personnes. Mettre un ouvrier en œuvre. C'est dommage qu'on ne le mette pas en œuvre. C'est à ceux qui mettent les ouvriers en œuvre à les payer.

— *Mettre à l'œuvre.* Faire commencer un travail à quelqu'un, le mettre à un travail. || *Se mettre à l'œuvre.* Se mettre au travail. || *Être à l'œuvre, en œuvre.* Être au travail, être occupé d'un travail, d'une affaire, etc. || *Mettre la main à l'œuvre.* Prendre part à un travail, y coopérer. Chacun mit la main à l'*œuvre*, à cause de la faiblesse de l'équipage. (B. de St-P.)

— *Main d'œuvre.* Le travail de l'ouvrier, la façon qu'il donne à la chose mise en œuvre. Le prix de la main d'*œuvre* doit être réglé de gré à gré. (Teul.)

— *Maître des œuvres.* Officier qui avait juridiction et inspection sur les ouvrages de maçonnerie et de charpenterie.

— *Maître* ou plutôt *Exécuteur des hautes œuvres.* Dénomination légale adoptée par les décrets pour désigner l'officier chargé des exécutions de justice, communément appelé le *bourreau.* On a voulu effacer ce que cette dernière dénomination avait d'odieux, et l'on a défendu, même sous une pénalité assez sévère, de l'employer; mais l'usage, plus fort que la loi, a maintenu l'emploi du terme proscrit.

— *Maître des basses œuvres.* Vidangeur, cureur de latrines.

— *OEuvre de marée.* Travail de marée. Dans un port, lorsque la mer est basse, on en profite pour travailler à tous les objets en construction ou à réparer, tels que parties de quais, jetées, bâtiments échoués, etc., qui sont noyés à marée haute.

— Mar. *OEuvres vives.* Toute la partie de la carène d'un bâtiment chargé qui est submergée. || *OEuvres mortes.* Toute la partie qui est au-dessus du niveau de l'eau.

— Joaill. L'enchâssure d'une pierre, le chaton dans lequel une pierre est enchâssée. Mettre un diamant en œuvre. Un rubis qui est bien mis en œuvre. L'œuvre de ce diamant est fort délicate. Son diamant sortit de l'œuvre et tomba. || *Un diamant qui est hors d'œuvre, hors de l'œuvre.* Un diamant qui n'est pas encore monté ou qui est hors de sa sertissure.

— La Fabrique d'une paroisse, le revenu affecté à la construction et à la réparation des bâtiments, à l'achat et à l'entretien des choses nécessaires au service divin. || Se dit également du banc particulier que les marguilliers d'une paroisse occupent dans la nef de l'église. Il paraît que le langage aura abrégé la dénomination. On aura dit : le *banc des maîtres de l'œuvre*, le *banc de l'œuvre*, et enfin l'*œuvre.* L'*œuvre* de St-Germain l'Auxerrois, à Paris, due à Le Brun, était une des plus belles de France. (Quatrem.) || *Maîtres de l'œuvre.* Dénomination sous laquelle on désignait autrefois les fabriciens.

— Jurispr. *OEuvre nouvelle.* Tout fait qui peut être considéré comme un attentat à la propriété d'autrui. || Plus spécialement, Tout ouvrage de main d'homme établi sur une portion de terrain dont la propriété est sujette à contestation.

— Productions de l'esprit, ouvrages en prose ou en vers, considérés relativement à celui qui en est l'auteur. OEuvres poétiques. OEuvres choisies. OEuvres mêlées. OEuvres philosophiques. OEuvres morales. OEuvres posthumes. OEuvres complètes. Les œuvres de Voltaire. Les œuvres de Jean-Jacques Rousseau. Les œuvres de Bernardin de St-Pierre. Les œuvres de Chateaubriand. Publier une nouvelle édition des œuvres de Cicéron. Réimprimer les œuvres d'un écrivain moderne.

— Se dit des actions morales, et particulièrement de celles qui ont pour objet le salut. Faire une œuvre méritoire. Faire une bonne œuvre. Une œuvre de miséricorde. Une œuvre de charité. Une œuvre de bienfaisance. Chacun sera jugé selon ses œuvres, selon ses bonnes ou mauvaises œuvres. Il avait plus soin de cacher les bonnes *œuvres* que nous n'en avons de cacher les mauvaises. (Fléch.) Les *œuvres* saintes fournissent matière aux dérisions et aux censures du monde. (Mass.) La religion désavoue les *œuvres* les plus saintes qu'on substitue aux devoirs. (Id.) Heureux ceux qui meurent dans le Seigneur, ils se reposent dès à présent de leurs travaux, car leurs bonnes *œuvres* les suivent. (Trad. des Psaumes.) Le contentement intérieur qu'on éprouve en faisant une bonne *œuvre* n'est pas plus une combinaison de la matière, que le reproche de la conscience, lorsqu'on commet une méchante action, n'est la crainte des lois. (Chateaub.) Sa vie fut un tissu de bonnes *œuvres* dont nous jouissons encore. (Maury.)

— *Gagner les œuvres de miséricorde.* Se dit, en langage de dévotion, pour, Faire certaines actions de charité, comme d'assister les pauvres, de visiter les malades, etc.

— Prov. et pop. *Bon jour, bonne œuvre.* Se dit d'une bonne action faite le jour d'une grande fête. Ils se sont réconciliés le jour de de Pâques : bon jour, bonne *œuvre.* (Acad.) || On ne le dit guère que par ironie. Il a volé le jour de Pâques : bon jour, bonne *œuvre.* (Acad.)

— *OEuvre pie.* OEuvre de charité faite dans la vue de Dieu. Faire de grands legs pour être employés à doter les hôpitaux, et en autres œuvres pies.

— *OEuvres de surérogation.* V. SURÉROGATION.

— ŒUVRE. s. m. Le recueil de toutes les estampes d'un même graveur. Avoir tout l'œuvre d'Albert Durer. L'œuvre de Callot.

— Il sert aussi à désigner les ouvrages de musique d'un auteur. L'œuvre LXXII[e] de Haydn. L'œuvre X[e] de Mozart. Un air varié, une fantaisie sur des motifs connus, ne doivent pas recevoir le nom d'*œuvre*, puisque le fabricateur n'a fait qu'arranger bien ou mal, pour son instrument, l'*œuvre* composé par un ou plusieurs auteurs. (C.-Blaze.)

— Métall. Se dit du plomb qui contient de l'argent.

— Alchim. *Le grand œuvre.* La pierre philosophale. Travailler au grand œuvre.

— Archit. En architecture le mot *œuvre*, synonyme d'*ouvrage*, se prenait autrefois d'une manière plus générale, dans la bâtisse, pour le Bâtiment ou la fabrique. || Les deux locutions adverbiales *dans œuvre* et *hors d'œuvre* s'appliquent aux mesures prises de l'intérieur ou de l'extérieur du bâtiment. Cet escalier est *dans œuvre*, on l'a ménagé dans le corps de l'édifice. Il est *hors d'œuvre*, il est en saillie, hors du bâtiment, hors de l'à-plomb des gros murs. || *Hors-d'œuvres.* Se dit aussi de tout corps de bâtisse, de tout objet, de tout travail accessoire et étranger à l'ensemble, quel qu'il soit, du corps de l'objet ou du travail principal. V. HORS. || *Reprises en sous-œuvre.* Se dit en bâtisse de l'opération par laquelle on rebâtit sous la partie supérieure d'une construction nouvelle, soit qu'on veuille changer la disposition du rez-de-chaussée, soit que la partie inférieure de l'édifice dans ses fondations, et au-dessus du sol, menace ruine par l'effet d'un vice de construction, ou de la mauvaise qualité des matériaux. || *Travailler sous-œuvre, reprendre sous-œuvre* ou *en sous-œuvre un bâtiment, un mur.* En réparer les fondations sans l'abattre, et en le soutenant. || *Les œuvres sont hors de terre.* Se dit en parlant d'un bâtiment dont les murs commencent à s'élever au-dessus des fondations.

— Fig. et fam. *Reprendre sous-œuvre.* Se dit des ouvrages d'esprit. Reprendre sous-œuvre une tragédie, un poème qui pèche par le plan.

— Maçonn. *A pied d'œuvre.* loc. adv. A la proximité du bâtiment que l'on construit. Amener des matériaux à pied d'œuvre.

OEUVRER. v. a. et n. 1[re] conj. (rad. *œuvre*). S'est dit et se dit encore dans quelques provinces pour Travailler.

OEUVRIER, ÈRE. s. (rad. *œuvre*). S'est dit pour ouvrier, ouvrière.

OEUVRISTE. s. m. Celui qui aime à faire collection des œuvres de quelque maître.

OF. Onomatopée qui exprime un sentiment de colère. Ah ! *of ! of !* ah ! (Brueys.)

OFAVAI. s. m. Relat. Petite boîte remplie d'amulettes que les Japonais vont chercher dans certains temples en pèlerinage.

OFFENBACH. Géogr. Ville du grand-duché de Hesse-Darmstadt, sur le Mein, à 5 kilom. de Francfort-sur-le-Mein ; 7,000 hab.

OFFEMBOURG. Géogr. Ville du grand-duché de Bade, sur le Kintzig, à 65 kilom. S. de Carlsruhe ; 3,000 hab. || Ville de Transylvanie, dans le Weissembourg.

OFFENDICES. s. f. pl. Ant. rom. Bandes qui descendaient des deux côtés des bonnets des flamines.

OFFENDRE. v. a. 1[re] conj. (du lat. *offendere*). S'est dit pour Offenser, attaquer.

> Ce circuit meuvent les chiens pour me prendre,
> Le faulse troupe est venue pour m'*offendre.* (MAROT.)

OFFENSANT. part. prés. invar. du v. Offenser. Qui offense. Des hommes offensant leurs amis. Une jeune fille *offensant* la vertu qu'elle aime est ramenée au devoir par l'horreur d'un plus grand crime. (J.-J. Rouss.)

OFFENSANT, ANTE. adj. Qui est injurieux, qui blesse. Les mots vagues cachent et adoucissent les idées fortes et *offensantes.* (M[me] Necker.) Il persistait avec une fermeté qui pouvait devenir tout à fait *offensante.* (Brill.-Savar.) On l'a vu souvent dédaigner de petits ennemis, mépriser leurs insultes, et leur pardonner des libertés *offensantes.* (Buff.)

OFFENSE. s. f. (du lat. *offensio*, fait de *offendere*, offenser). Outrage, injure de fait ou de parole, fait à une personne. Grave offense. Grande, petite offense. Légère, grossière offense. Offense impardonnable, pardonnable, irréparable. Faire une offense. Dire une offense. Réparer une offense. Mépriser les offenses. Souffrir une offense. Publier, pardonner les offenses. Cela n'est point assez de pardonner les *offenses*, il faut les oublier. (M[me] de Staël.) La grandeur d'une *offense* n'est jamais bien connue que par celui qui l'a faite, ou par celui qui l'a reçue. (St-Réal.) Le prince, content de venger ses propres injures, laissait à Dieu le soin de la majesté de son nom, et la poursuite de ses *offenses.* (Fléch.) La passion s'émeut à la seule image d'une *offense* vraie ou fausse. (Nicole.)

— Moral. chrét. Péché, faute. Offense mortelle, vénielle. Expier ses offenses. Pardonnez-nous nos *offenses* comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. (Orais. dom.) Mes *offenses* passées me tiennent dans une agitation continuelle. (Port-Royal.)

OFFENSÉ, ÉE. part. pass. du v. Offenser. S'empl. adj. S'il est un ennemi terrible pour ceux dont il se croit *offensé*, c'est un ami ardent pour qui lui a rendu le plus léger service. (B. de St-P.) Je n'eus devant les yeux que mon père *offensé.* (Rac.)

> De ton fier ennemi le fils audacieux,
> Du mon maître *offensé* rival incestueux. (VOLT.)

> Point de tels amants dans ces lieux,
> Psyché s'y tiendrait *offensée*,
> Ne les offrez point à ses yeux,
> Et moins encore à sa pensée. (LA FONT.)

— Se dit aussi des choses morales. L'amour-propre *offensé* ne pardonne jamais. (M[me] de Staël.) Sauvons, encore un coup, notre gloire *offensée.* (Rac.) Vasthi régna longtemps dans son âme *offensée.* (Id.)

— *Offensé de.* Si la nature soustrait le plus grand nombre des fleurs à l'action trop violente du soleil, elle en destine d'autres à paraître dans tout l'éclat de ses rayons sans en être *offensées.* (B. de St-P.)

> Des ennemis *offensés* de sa gloire,
> En leur fureur de nouveau s'oubliant,
> Ont osé dans ses bras irriter la victoire. (RAC.)

> Mes yeux sont *offensés* du jour qui m'environne,
> Rien ne me plaît et tout m'étonne. (VOLT.)

— *Offensé par.* Qu'un homme ait été *offensé* par une autre, souvent les regrets les plus sincères ne peuvent adoucir son cœur irrité. (Mass.)

— subst. Personne qui a été offensée. Être l'offensé. L'offensé et l'offenseur. Par la malignité de la nature, les amis communs sont toujours plus favorables à l'offenseur qu'à l'*offensé.* (St-Réal.) Souvent l'*offensé* pardonne, mais l'offenseur ne pardonne jamais. (J.-J. Rouss.)

> En cet affront mon père est l'*offensé*,
> Et l'offenseur le père de Chimène. (CORN.)

OFFENSER. v. a. 1[re] conj. (du lat. *offendere*, attaquer). Faire une injure, une offense. Offenser quelqu'un. L'offenser mortellement, grièvement. Si je me suis modéré jusqu'à ce jour, ce n'était pas pour vous donner le droit de m'*offenser* impunément. (Beaumarch.) Que quelqu'un se lève et m'accuse ! Ai-je *offensé* l'Empereur ? ai-je fait un seul pas contre la maison d'Autriche ? (Marmont.) J'ai ri quelquefois du système de vos amis, cependant je ne les ai jamais ni calomniés ni *offensés.* (B. de St-P.) On *offense* un brave homme alors que l'on l'abuse. (Mol.)

> Il m'avait *offensé*, il devait me haïr,
> Il me cherchait un crime afin de m'en punir. (VOLT.)

> Elle nous outragea, je l'ai trop *offensée*,
> A notre abaissement elle est intéressée. (ID.)

— Se dit aussi des choses. Offenser la mémoire de quelqu'un.

> Pensent-ils du plus vieux *offenser* la mémoire,
> Par le mépris d'autrui s'acquérir de la gloire ?
> (REGNIER.)

— Blesser. Offenser le cerveau. Un son aigre offense l'oreille. Le musc pur est si fort, qu'il *offense* le cerveau. (Trév.)

— Blesser, choquer. Offenser la vanité de quelqu'un. Offenser les oreilles chastes. Offenser la pitié. Offenser la bienséance, l'amour-propre. Les paroles indécentes offensent la pudeur. Tout parallèle *offense* l'homme. (Dufresny.) J'*offenserais* votre charité, si je croyais qu'il fallût l'exciter par l'artifice et par le mensonge. (Fléch.) Les conseils sont toujours perdus lorsqu'ils *offensent* l'amour-propre. (Boiste.)

— Théol. *Offenser Dieu.* Pécher, transgresser les commandements de Dieu ou de l'Eglise. Offenser Dieu mortellement, véniellement. La pénitence est nécessaire à ceux qui ont *offensé* Dieu. (Trév.)

— Absol. Celui qui *offense* pardonne moins que celui qui est offensé. (St-Evrem.) Les jeunes gens *offensent* moins pour nuire que pour faire affront. (Dac.) Les paroles *offensent* plus que les actions, le ton plus que les paroles, et l'air plus que le ton. (Necker.)

— Prov. *Il n'y a que la vérité qui offense.* Il n'y a point d'injure qui nous soit plus pénible, que quand nous nous sentons coupables des fautes qu'on nous reproche.

— S'OFFENSER. v. pron. Se fâcher, se piquer. Les hommes cherchent toujours à s'offenser. Ne vous *offensez* pas si je vous contredis. (Acad.)

— *S'offenser de.* Gardez-vous de vous *offenser* des torts d'autrui autant que vous trouvez eu avoir sujet. (Franklin.) On ne fut jamais si pointilleux, si délicat ; on s'*offense* de tout, et l'on ne veut jamais être offensé impunément. (Fléch.)

> Vous, qui, vous *offensant* de mes justes terreurs,
> Avez dans tout le camp répandu vos fureurs. (RAC.)

> De tant de bons conseils que la morale donne,
> A quiconque veut vivre exempt de tout souci,
> Je crois qu'il n'en est point d'égal à celui-ci,
> Ne s'*offenser* de rien, et n'offenser personne. (TARV.)

— Se plaindre. Prenez la peine de mieux voir celui dont vous vous *offensez.* Il est tout autre que vos yeux ne le jugent. (Mol.)

— Être, pouvoir être offensé. Les extrêmes se touchent : l'homme réellement supérieur et l'homme vil ne se peuvent *offenser.* (Boiste.)

— S'offenser mutuellement. Les discussions dégénèrent promptement en querelle, lorsque les orateurs s'*offensent* réciproquement. (Boiste.)

OFFENSEUR. s. m. Celui qui offense ou qui a offensé. Plus l'*offenseur* est grand, et plus grande est l'offense. (Corn.) Plus l'*offenseur* m'est cher, plus je ressens l'injure. (Rac.)

> Puisse en moi la ferveur extrême,
> D'une sainte compassion,
> Des *offenseurs* du Dieu que j'aime,
> Opérer la conversion. (J.-B. ROUSS.)

OFFENSIF, IVE. adj. Qui attaque, qui offense.

— Qui sert à attaquer, à offenser. || *Traité offensif, ligue offensive.* Traité par lequel deux princes ou deux États s'obligent conjointement d'entrer en guerre contre un autre prince ou contre un autre État. || *Guerre offensive.* Guerre dans laquelle l'ennemi est attaqué. || *Armes offensives.* V. ARMES.

— Fig. La moquerie est une arme *offensive*, qu'on ne voit jamais dans les mains des hommes bien nés. (S. Dubay.)

OFFENSIVE. s. f. Attaque. Prendre l'offensive. Reprendre l'offensive. Ceux qui sont le plus en danger ne se doivent pas tenir sur la défensive, il faut aller jusqu'à l'*offensive*, jusqu'à l'attaque. (Trév.) Jamais un gouvernement ne doit prendre l'*offensive* contre des sujets. (Boiste.)

> M'attaque-t-on mal à propos ?
> Je me tiens sur la défensive ;
> Mais, ennemi de l'*offensive*,
> Je sais être et laisser les autres en repos.
> (Cité par TRÉVOUX.)

OFFENSIVEMENT. adv. D'une manière offensive. Agir offensivement contre quelqu'un.

OFFERT, ERTE. part. pass. du v. Offrir. S'empl. adjectiv. Sa force partout *offerte* et reçue en tout lieu. (Rac.) Jamais elle ne nous est *offerte* dans son état de pureté. (Libes.) Si la vierge éteint le flambeau, elle accepte les vœux *offerts* ; si elle le voile sans l'éteindre, elle rejette un époux. (Chateaub.)

— *Offert à.* Le bal, les festins, les jeux, même le théâtre : tout ce qui, mal vu, fait le charme d'une imprudente jeunesse, peut être *offert* sans risque à des yeux sains. (J.-J. Rouss.)

> Les filles de l'Egypte à Suse comparurent,
> Celles même du Parthe et du Scythe indompté
> Y briguèrent le sceptre *offert* à la beauté. (RAC.)

— *Offert par.* Il trouva dans la capitale un asile *offert* par quelques amis qui risquèrent leur vie pour le sauver. (De Ségur.)

> Et cet argent *offert* par les mains de l'amour,
> Me dit que la fortune est pour moi dans ce jour.
> REGNARD.

> Sobre dans ses désirs, l'homme pour nourriture,
> Se contentait des fruits *offerts* par la nature. (RAC.)

— *Offert pour.* Les prières et les sacrifices *offerts* pour la reine. (Fléch.)

OFFERTE. s. f. ou **OFFERTOIRE.** s. m. Liturg. cath. Prière qui dans la messe précède immédiatement l'oblation du pain et du vin.

— Partie de la messe qui se trouve entre le *Credo* et le *Sanctus*, pendant laquelle le chœur garde le silence et le prêtre offre à Dieu le pain et le vin avant de les consacrer. Le prêtre est à l'offertoire.

— Nappe de toile dans laquelle les diacres recevaient les offrandes des fidèles.

— Mus. relig. Morceau composé pour l'orgue et exécuté dans l'intervalle qui se trouve entre le *Credo* et le *Sanctus.* L'offertoire de Jomelli.

OFFICE. s. m. (du lat. *officium*, pour *efficium* ; fait de *efficere*, faire). Devoir de la société humaine. Traité sur les offices. Il est de l'office de tel homme de faire telle chose. Cicéron a fait un traité sur les offices, qui a été appelé par un auteur l'Evangile de la loi naturelle. Tel est l'*office* de l'homme qui veut exister sainement et longtemps. (Virey.)

— Devoir. L'*office* de la vertu est de détruire ces maux. (B. de St-P.)

— Ce mot était autrefois féminin. Il le renvoya chargé de toutes *offices* d'amitié. (Rabel.)

— Dans cette acception, *office* ne s'emploie au singulier qu'avec la préposition *de*, dit M. Landais ; cependant l'Académie dit : *C'est un bon office que vous lui avez rendu.*

— *Bon office.* Acte, service, démarche obligeante d'un homme officieux, pour l'intérêt de l'homme qu'il en juge digne. Rendre de bons offices ! On dit dans un sens contraire, *rendre de mauvais offices.* Les cours sont pleines de mauvais *offices.* (Mass.)

— Fonction, emploi. Il fallait qu'un autre l'imbecquât, si bien qu'une de ces dames servit à cet *office.* (Trad. de Cerv.) Les *offices* les plus lucratifs ne sont pas sans raison qualifiés de charge. (Virey.) Je me représente d'abord l'ob-

servateur se demandant en quoi consiste son *office*. (Senebier.)

— *Faire son office*. Expression triviale et courageuse. Surtout que le sang parle et fasse son *office*. (Rac.)

— *Faire l'office de*. Il fait l'*office* du prêtre; il révèle les lois immuables; il enseigne la sagesse de Dieu dans ses œuvres. (Edg. Quinet.)

— On dit aussi sans article, *faire office de*. L'âne à messer lion fit *office* de cor. (La Font.)

— *D'office*. loc. adv. De son propre mouvement. Faire une chose d'office.

— Art culin. Art de préparer ce qu'on met sur la table pour le dessert. Entendre bien l'office. ‖ Classe de domestiques qui mangent à l'office dans une maison. Office nombreux. Office peu nombreux.

— Diplom. Acte officiel.

— Dr. can. Bénéfice sans juridiction. Office claustral.

— Hist. Tribunal des magistrats municipaux des villes gauloises sous la domination romaine. ‖ *Maître des offices*. Magistrat suprême du palais impérial. ‖ *Congrégation du saint office*. L'inquisition, établie en 1545 par le pape Paul III et confirmée par Sixte-Quint en 1588.

— Liturg. *Office divin* ou *office*. Hommage rendu à Dieu consistant dans la prière publique que font en commun les fidèles à l'église. Je n'ai pas encore dit ma messe, et c'est aujourd'hui jour de grand *office*. (Brill.-Sav.)

— Manière de dire l'office tous les jours, par rapport au mystère ou au saint dont l'Eglise fait commémoration. Office de Marie. Offices doubles, semi-doubles, solennels mineurs, solennels majeurs.

— Partie du bréviaire que tout ecclésiastique est tenu de réciter.

— *L'office des morts*. Prières réglées par l'Eglise en commémoration des morts.

— *Le petit office*. L'office abrégé de la Vierge.

— *Livre d'office*. Livre qui contient les prières récitées à l'office divin.

— Prat. *Informer d'office*. Se dit en parlant d'un juge lorsqu'il informe sans en être requis et par le seul devoir de sa charge. ‖ *Etre nommé d'office*. Etre nommé par le juge.

— Autrefois Titre qui donnait le pouvoir d'exercer quelque fonction publique. Offices vénaux, domaniaux, casuels. L'office de connétable. L'office de chancelier. L'office de maréchal de France. Office de président. Office de conseiller. Office de notaire.

— Un laboureur était *taxé d'office*, quand la taille qu'il devait payer était réglée par l'intendant et non par les collecteurs.

— *Office de finance*. Celui qui donnait pouvoir de manier et de recevoir les deniers du roi ou du public à la charge d'en rendre compte. ‖ *Office de ville*. Charge dépendante du bureau de la ville, établie pour faire la police des ports et veiller aux marchandises.

— Charge de la maison du roi et des princes. Les offices de la chambre, de la garde-robe.

— *Saint-office*. Dans les pays où règne l'inquisition, Tribunal de cette justice. ‖ Ensemble des membres qui font partie de l'inquisition à Rome.

— Prov. *Cet homme a acheté un office de trépassé*. Cet homme est mort. ‖ *N'avoir ni office ni bénéfice*. N'avoir aucun revenu assuré.

OFFICE. s. f. Pièce près de la salle à manger où est renfermé tout ce qui dépend du service de la table et dans laquelle on fait la cuisine. Manger à l'office.

— Au pl. Ensemble de toutes les pièces qui forment le département de la bouche.

OFFICIAL. s. m. (rad. *office*). Jurispr. anc. Vicaire de l'évêque pour l'exercice de la juridiction contentieuse. L'official de Paris. L'official de Lyon. Citer quelqu'un devant l'official. Cette institution, qui ne date guère que de la fin du XIII^e siècle, ne subsista pas longtemps, malgré ses rapides extensions, sans attirer les censures des parlements, qui retinrent la connaissance des affaires civiles, que les officiaux voulaient s'attribuer, par plusieurs appels comme d'abus.

— *Official forain*. Celui qui était placé hors du siége des évêques, et auquel un petit district était assigné.

OFFICIALITÉ. s. f. (rad. *official*). Justice d'église dont l'official était le chef. Officialité foraine. Officialité ordinaire, privilégiée. L'officialité de Lyon, de Paris. Les prisons de l'officialité. Les actions en promesse ou en dissolution de mariage sont les causes les plus ordinaires de l'*officialité*. (Trév.)

— Charge du juge qui exerçait la juridiction contentieuse. C'est par un grand abus que certains prêtres vendent leur *officialité*. (Trév.)

— Lieu où se tenait cette juridiction, et dans lequel l'official rendait la justice. Etre logé près de l'officialité. La salle de l'officialité. Aller à l'officialité.

OFFICIANT. part. prés. du v. Officier. Qui officie. Il est invar. Des prêtres officiant bien.

OFFICIANT. adj. et s. m. Celui qui est chargé d'officier à l'église. Prêtre officiant. L'officiant a encensé l'autel. L'autel fut encensé par l'officiant.

— OFFICIANTE. s. f. Religieuse qui dans les monastères de filles est de semaine au chœur.

OFFICIEL, ELLE. adj. (rad. *office*). Comm. Qui est déclaré, proposé en vertu d'une autorité reconnue. Proposition officielle. Réponse officielle. Déclaration officielle.

— Admin. publ. Qui est publié, déclaré par le pouvoir. Lettre officielle. Journal officiel. La partie officielle du Moniteur. Avis officiel. Nouvelle officielle.

— Qui est d'office. La journée *officielle* étant ainsi terminée, les voisins commencèrent à défiler. (Brill.-Sav.) Les femmes affectent une rougeur *officielle*. (Lacret.)

OFFICIELLEMENT. adv. D'une manière officielle. Instruire officiellement, et non *officieusement*. La puissance ecclésiastique ellemême se relâche *officiellement* de sa rigueur. (Brill.-Sav.)

OFFICIER. v. n. 1^re conj. (pr. *o-fi-ci-é*). *J'officie; nous officions, vous officiez. J'officiais; nous officiions, vous officiiez*, etc. Liturg. Faire l'office divin à l'église. Le prêtre officie bien, mal. Officier longuement.

— Présider à l'office divin, célébrer soi-même la grand'messe. L'évêque officiera aujourd'hui. C'est le curé qui doit officier dans une église.

— Fam. et prov. *Cet homme officie bien*. Cet homme mange et boit bien à table.

OFFICIER. s. m. (rad. *office*). Titre de toute personne qui a un service à remplir, une charge, une fonction à exercer. Le czar obtint secrètement qu'on lui envoyât beaucoup d'*officiers* allemands. (Volt.)

— Art milit. Militaire commissionné par le souverain et qui a quelque commandement. Officiers généraux. Officiers supérieurs. Officiers subalternes. Charles combattit à pied à la tête de quelques *officiers*. (Volt.) Plusieurs *officiers* furent pris, tués ou blessés. (Id.) Tel court au feu avec intrépidité qui ne laisse pas d'être mauvais *officier*. (J.-J. Rouss.) Aucun de ces enfants ne pourra entrer dans les chapitres nobles de l'Allemagne, car leur père n'est qu'un *officier* de fortune. (B. de St-P.)

— *Sous-officiers*. Militaires qui tiennent leur titre des chefs de corps.

— *Officier d'administration*. Membre de l'intendance militaire et du commissariat de la marine.

— *Officier de santé*. Celui qui exerce la médecine sans avoir le grade de docteur. Ils se divisent en officiers de santé civils et militaires.

— *Officier civil*. Fonctionnaire, dépositaire, agent quelconque de l'autorité civile. Tels sont les officiers de l'Etat civil, officiers ministériels, officiers municipaux, officiers de police.

— *Officier de paix*. Officier chargé par la loi d'instruire le préfet de police de ce qui se passe dans Paris, et d'exécuter ses ordres. ‖ Hist. Nom donné par l'Assemblée nationale à vingt-quatre employés du tribunal municipal créé le 21 septembre 1791; ils remplissaient à peu près les fonctions d'huissiers près les juges de paix.

— Chevaler. *Officiers de l'ordre du Saint-Esprit*. Le chancelier, le maître des cérémonies, le grand trésorier et le secrétaire. ‖ *Officiers de l'ordre de Saint-Louis*. Le trésorier, le greffier et l'huissier. ‖ *Officiers de l'ordre de la Légion-d'honneur*. Titulaires du grade immédiatement supérieur à celui de chevalier. Ces officiers portent la croix d'or attachée à un ruban noué en rosette.

— Hist. *Grands officiers de la couronne*. Nom donné autrefois aux grands dignitaires qui approchaient personnellement le monarque et faisaient le service près de sa personne. Ils tombèrent avec la révolution de 1830. ‖ *Grands officiers de l'Empire*. Les électeurs de l'Empire germanique.

— Hist. milit. *Officier major*. Nom que l'on donnait autrefois aux majors de place et de régiment. ‖ *Officiers supérieurs*. Les colonels, lieutenants-colonels, chefs de bataillon et majors. ‖ *Officiers subalternes*. Ceux qui obéissent au capitaine. Tels sont les lieutenants, les sous-lieutenants et les adjudants.

— Jurispr. *Officiers publics*. Agents chargés de l'exécution des lois.

— Mar. Echelon quelconque dans la hiérarchie navale, parmi ceux qui commandent et font partie de l'état-major. On donne diverses fonctions aux officiers, par lesquelles on les distingue en service. Officier de garde sur les rades. Officier de quart à la mer. Officier de manœuvres, de signaux. Officier major. Officier bleu, auxiliaire. Officier de marine, etc., etc.

— OFFICIERS. s. m. pl. Sous ce titre, on comprend l'officier proprement dit, le cuisinier et le maître d'hôtel.

— Domestique qui dans une grande maison a soin de l'office.

— *Officier de bouche*. Personne chargée spécialement, dans la maison du roi, du service de la nourriture du roi. ‖ *Officier du gobelet*. Celui qui fournit le vin pour la table du roi. ‖ *Officier du commun*. Celui qui travaille pour les autres tables de la même maison.

OFFICIER. s. m. S'est dit pour Le livre qui contient les offices de l'Eglise.

OFFICIÈRE. s. f. Hist. ecclés. Religieuse qui dans les monastères de femmes exerce quelque office dans la maison. ‖ S'est dit à la cour des femmes qui étaient chargées de remplir les différentes charges de la maison de la reine.

OFFICIEUSEMENT. adv. D'une manière officieuse. Accompagner quelqu'un officieusement. Recevoir officieusement. S'offrir officieusement.

OFFICIEUSETÉ, OFFICIOSITÉ. s. f. Qualité de celui qui est officieux. Iron.

OFFICIEUX, EUSE adj. (rad. *office*). Qui est serviable, qui est prompt à rendre de bons offices, de bons services. Personne officieuse. Homme officieux. Femme officieuse. Ami officieux. Les Suisses sont justes, *officieux* et charitables. (J.-J. Rouss.) Vous avez plus l'air d'un amant déguisé que d'un ami *officieux*. (Beaum.)

— Se dit aussi des choses faites pour rendre service. Les prétextes sont des défenseurs *officieux* et zélés, toujours à nos ordres pour nous justifier aux yeux d'autrui. (S. Dub.)

— *Conseil officieux*. V. CONSEIL.

— *Mensonge officieux*. Mensonge fait pour complaire à une personne et pour lui rendre service, et qui ne nuit à personne. *Officieux* mensonge, agréable imposture! (Brebeuf.) La société n'est proprement qu'un commerce de mensonges *officieux* et de fausses louanges, où l'on se flatte pour être flatté. (Fléch.)

— *Officieux à*. Il est *officieux* à ceux qui sont au-dessous de lui. (Fléch.)

— substant. dans un sens ironique. Faire l'officieux. Ecarter les officieux. Officieux maladroit, adroit, rusé.

OFFICINAL, ALE. adj. Médec. et pharm. Se dit des médicaments qu'on doit trouver prêts dans les officines, c'est-à-dire chez les pharmaciens. Médicament officinal. Préparations officinales. Les électuaires, les sirops, les emplâtres, les onguents, les poudres composées, les pilules, sont des préparations *officinales*. (Cadet de Gassicourt).

— *Substances médicamenteuses officinales*. Les substances qui servent à la composition des médicaments que les pharmaciens doivent avoir dans leur officine.

— Bot. *Plantes officinales*. Plantes cultivées pour l'usage médical.

OFFICINALEMENT. adv. A la manière des officines, comme l'on fait dans les officines. Les Indiens consomment beaucoup de cannelle avec du sucre, ne connaissant aucun moyen pour les mélanger *officinalement*. (Dict. de cuisine.)

OFFICINE. s. f. (du lat. *officina*, atelier). Laboratoire, boutique. ‖ Parties ou petites pièces détachées d'un appartement, d'un grand édifice, etc.

— Lieu où l'on conserve et où l'on emploie les substances officinales. C'est à la bonne tenue d'une *officine* que le public juge du soin apporté dans la préparation des médicaments. (Favrot.) Le sucre est entré dans le monde par l'*officine* des apothicaires. (Brill.-Sav.)

— Tout endroit où l'on prépare des compositions chimiques.

— Fig. Lieu où l'on étudie et où l'on compose les ouvrages de science.

— S'est dit du lieu où l'on prépare des complots. Plût à Dieu que je susse l'*officine* en laquelle sont forgés ces schismes! (Mont.)

OFFRANDE s. f. (du lat. *offerenda*). Action d'offrir à Dieu, à ses saints ou à ses ministres, une chose que l'on destine au culte de Dieu, et la chose offerte. L'offrande du pain et du vin. Offrande pieuse, agréable. Belle offrande. Ceux qui combattent pour la Divinité s'imaginent que le sang de l'ennemi lui est une *offrande* agréable. (Lloyd.) Pour les dieux la plus belle *offrande* est la piété, la sagesse. (Porphyre.) Remplissez les autels d'*offrandes* et de sang. (Rac.)

— Cérémonie qui se pratique aux grandes messes, où le prêtre, tourné vers le peuple, reçoit les offrandes, les présents des fidèles qui viennent baiser la patène. On présente le pain bénit à l'offrande. Aller à l'offrande. Donner à l'offrande. Pendant, après, avant l'offrande.

— Par extens. Tout ce qu'on offre à une personne pour lui marquer son zèle, son respect. Agréer, accepter l'offrande d'une personne. Le soin des *offrandes* fut confié aux vieillards; ces *offrandes* se faisaient avec appareil. (Helvétius.) Que les chrétiens suivent l'exemple d'un homme juste, qui a fait à ses frères une *offrande* pure du bien le plus légitimement acquis. (Fléch.) On vit les fidèles s'assembler sur les tombeaux des martyrs, y porter avec simplicité leurs vœux et leurs *offrandes*. (Mass.)

— *En offrande*.

> Avant de les quitter, muse, que ta guirlande
> Demeure à leurs rameaux suspendue en *offrande*.
> (Delille.)

— Prov. *A l'offrande qui a dévotion*. L'offrande est libre, chacun est libre de faire ce qu'il veut. ‖ *Vous allez trop vite à l'offrande, vous ferez choir monsieur le curé*. Se dit d'une personne qui fait des importunités, qui se rend importune. ‖ *Chaque saint veut son offrande*. Quand on veut réussir, il faut ménager tout le monde. ‖ *Quand les curés ne voudront plus d'offrande*. Jamais.

— Syn. comp. OFFRANDE, OBLATION. V. OBLATION.

OFFRANT. part. prés. du v. Offrir. Qui offre. Il est invariable. Une personne offrant un présent, un cadeau.

OFFRANT. Celui qui offre.

— Prat. *Au plus offrant*. A celui qui offre le plus haut prix d'une chose mise à l'enchère. Au plus offrant et dernier enchérisseur.

— Fig.

> Je ne sais point. . . .
> De mes sonnets flatteurs lasser tout l'univers,
> Et vendre au plus *offrant* mon encens et mes vers.
> (Boileau.)

OFFRANVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Dieppe (Seine-Infér.); 1 [illegible]50 hab.

OFFRE. s. f. Action d'offrir. Faire une offre, recevoir une offre. Sans l'*offre* de ton cœur par où peux-tu me plaire? (Rac.)

— Chose offerte, ce que l'on offre. Belle offre. Offre avantageuse, riche, magnifique, suffisante, séduisante. Offres obligeantes. Accepter, refuser des offres. Agréer les offres. La plus digne réponse que je puisse faire à vos *offres* est de les accepter. (J.-J. Rouss.) Quelques *offres* qu'on lui fasse, M. de Turenne n'étend ses désirs qu'à proportion de ses besoins. (Fléch.) Il lui croit l'âme trop généreuse pour écouter une *offre* si honteuse. (Rac.)

— Jurispr. Acte par lequel on propose de payer ce qu'on doit, ou de faire autre chose pour prévenir une action judiciaire ou d'arrêter les poursuites. Offres raisonnables, suffisantes. Offres réelles. Offres verbales. ‖ *Offres labiales*. Celles qui ne consistent que dans la déclaration qu'on offre et qu'on est prêt à faire telle chose. ‖ *Offres réelles*. Celles qui sont accompagnées de l'exhibition et représentation effectuée des deniers ou autres choses qu'on offre.

— Econ. polit. absol. Empressement que les fabricants, marchands ou ouvriers paraissent mettre à placer leurs produits, leurs denrées et leur travail, ou la seule abondance de ces choses. L'offre et la demande.

— Ce mot était autrefois masculin.

OFFREUR. s. m. (du lat. *offerre*, offrir). S'est dit pour Celui qui offre, celui qui recevait les impôts. Quiconque fera le contraire, soit bailleur ou *offreur*, perdra la monnaie, et le preneur payera autant d'amende comme la monnaie vaudra. (Philippe V.)

OFFRIR. v. a. 2^e conj. irrég. (pr. *o-frir*; en lat. *offerre*, formé de *ob*, devant, et *ferre*, porter). porter ou mettre devant. *J'offre, tu offres, il offre; nous offrons, vous offrez, ils offrent. J'offrais, nous offrions, vous offriez. J'ai offert. J'offris. J'offrirai. J'offrirais. Offre, offrons, offrez. Que j'offre, que tu offres, qu'il offre, que nous offrions, que vous offriez, qu'ils offrent. Que j'offrisse. Offert. Offrant.* Faire une offre, des offres, présenter. Offrir un présent, un cadeau. Offrir sa bourse à quelqu'un. Offrir ses services. Il refusa les libéralités et les présents que les princes lui *offrirent*. (Fléch.) Ils *offraient* aux hommes apostoliques les effusions sincères de leur charité. (Mass.) Il nous *offre* la paix pour la dernière fois. (Rac.) Des hordes les plus grossières *offrent* leurs femmes et leurs filles aux étrangers. (Chat.) Ainsi détrempée, cette pâte *offre* une nourriture saine et agréable. (Id.)

> Depuis l'instant heureux où je sauvai vos jours,
> J'ai craint de vous *offrir* de dangereux secours.
> (De Belloy.)

— Fig. *Offrir ses amis à quelqu'un*. Lui offrir d'employer, pour le servir, le crédit de ses amis. ‖ *Offrir le combat*. Présenter la bataille, défier son ennemi. ‖ *Offrir le choix des armes à son ennemi*. Lui en laisser le choix. ‖ *Offrir son épée à quelqu'un*. Lui témoigner qu'on est prêt à tirer l'épée pour sa querelle. ‖ *Offrir la main à une dame*. Lui présenter la main par civilité ou pour l'aider à marcher. ‖ Contre vos ennemis je vous *offre* mon bras. (Volt.)

> Il ne m'appartient pas de vous *offrir* l'appui
> De quelques malheureux qui n'espéraient qu'en lui.
> (Racine.)

— *Offrir l'hommage de son respect, de sa reconnaissance*. Formule de civilité dont on se sert à l'égard de personnes pour lesquelles on a beaucoup de considération. En *offrant* à madame nos hommages. (Mol.)

> A trente mille dieux l'homme *offrant* son hommage
> En fit beaucoup à son image,
> Mais chez les animaux il trouva mieux encor.
> (F. de Neufchateau.)

— Théol. Offrir un sacrifice, offrir des victimes, de l'encens, offrir des actions de grâces à Dieu. M. Le Tellier pouvait-il faire à Dieu un plus beau sacrifice que de lui *offrir* une âme pure de l'iniquité de son siècle? (Boss.) La justice vaut mieux devant Dieu que de lui *offrir* des victimes. (Id.) Madame la dauphine demandait à Dieu sa grâce, et lui *offrait* un cœur contrit et humilié. (Fléch.) Je vais l'*offrir* au Dieu par qui règnent les rois. (Rac.)

— Fig. *Offrir à Dieu ses maux, ses douleurs*. Les présenter à Dieu en expiation de ses péchés. Joignant mes maux à ceux de cette paralytique, je les *offrirai* plus hardiment à Dieu. (Boss.) Elle *offrait* à Dieu toutes ses pensées. (Fléch.)

— Proposer de donner ou de faire une chose à telle ou telle condition. Offrir dix mille francs, cent mille francs. Offrir tant d'une chose, d'une ferme. Offrir la propriété, l'usage d'une chose.

— Montrer, exposer, présenter à la vue, à l'esprit. L'amour-propre *offre* à lui seul plus de nuances que tous les autres sentiments ensemble. (S. Dubay.) L'aspect de ces plantes pendant la saison sèche *offre* peut être un spectacle plus affreux que celui des déserts de l'Afrique. (M.-Brun.) C'est par cette magie que de petits espaces nous *offrent* l'étendue d'un grand terrain. (B. de St-P.) Le spectacle de Jésus-Christ souffrant dans un de ses membres n'*offre*-t-il rien qui soit digne de votre pitié? (Mass.) La religion n'*offre* d'abord que les souffrances et les opprobres de la croix. (Id.) Ne m'*offrirez*-vous plus qu'un visage interdit. (Rac.) Sans cesse l'homme trouve à ses côtés ces anges de la terre, qui font pressentir la consolation avant même de l'avoir *offerte*. [illegible]

> Et passe, en nous *offrant* leur [illegible],
> Des charmes de [illegible] à ceux de la nature.
> (A. Massan.)

— [illegible] d'un [illegible] l'offre de [illegible]

— Absol. *Offrir à l'offrande*. Aller à l'offrande.

— Législ. anc. *Droit d'offrir*. Droit en vertu duquel les créanciers postérieurs étaient autorisés à offrir à des créanciers antérieurs le payement de ce qui leur était dû, afin d'être subrogés, par ce moyen, à leurs hypothèques.

— S'OFFRIR. v. pron. Se proposer.

— Être offert, pouvoir être offert. Prudemment cette chose ne peut s'offrir.

— Se proposer. Les amants s'*offrent* un bonheur qu'ils ne pourront se livrer. (Boiste.)

— *S'offrir à*. Se présenter à. Combien de tes pensées viennent s'*offrir* à ma vue. (Fléch.) C'est au dernier moment de votre vie que s'*offriront* à vous des idées bien différentes de celles que vous avez aujourd'hui. (Mass.) A votre inimitié j'ai pris soin de m'*offrir*. (Rac.) A Pompéia, c'est la vie privée des anciens qui s'*offre* à nous telle qu'elle était. (Mme de Staël.)

Tel au bord de la Seine, à nos yeux éblouis,
S'*offre* ce monument du plus grand des Louis. (Del.)

Tu le vis, tu frémis, et ta chute prochaine
Dans ce moment affreux s'*offrit* à tes esprits. (Volt.)

— *S'offrir à*, suivi d'un infinitif. Il s'offre à vous accompagner. Je m'*offre* à servir son courroux. (Volt.)

— *S'offrir en*. J'irai pour mon pays m'*offrir* en sacrifice. (Rac.)

— *S'offrir pour*. Jésus-Christ est un pontife éternel qui s'*offre* lui-même pour son peuple. (Mass.)

Tous les présents de la nature
S'*offrent* également pour toute créature
Qui sait en faire son profit. (Hardouin.)

— v. impers. Il s'*offre* une difficulté, qui la résoudra?

OFFUSQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Offusquer. S'empl. adjectiv. Une personne offusquée.

— *Offusqué de*. *Offusqué* de ses premiers essais. (Boil.)

— *Offusqué par*. La maison est offusquée par les arbres. || Fig. La raison est offusquée par les passions.

— Hist. litt. *Les offusqués*. s. m. pl. Nom d'une académie de Césène, dans les Etats de l'Eglise.

OFFUSQUER. v. a. 1re conj. (pr. *o-fuss-ké*; ét. lat., *ob*, devant; *fuscus*, sombre). Empêcher de voir. Cet effet m'offusque la vue. Nous ne pouvons un moment arrêter les yeux sur la gloire de la princesse, sans que la mort ne s'y mêle aussitôt pour tout *offusquer* de son ombre (Boss.)

— Empêcher d'être vu. Les nuées offusquent le soleil, la lune, le jour. Tes voiles *offusquent* leurs yeux de toutes parts. (Boil.)

— Éblouir. Le soleil nous offusque les yeux.

— Fig. Troubler. Offusquer le cerveau. Les passions offusquent la raison. La colère *offusque* le jugement et aveugle la raison. (Did.) Si l'homme voulait faire taire ces pensées de chair qui *offusquent* sa raison. (Mass.) Le feu des plus nobles passions produit toujours un peu de fumée qui *offusque* la raison. (Louis XIV.)

— Fig. Choquer, déplaire. Donner de l'ombrage. Cet artiste offusque tel autre. Cet homme m'offusque.

OFRIS. s. m. Bot. Orthographe vicieuse du mot *ophrys*. V. OPHRYS.

OG. s. m. Hist. sacr. Roi géant, qui fut tué par Moïse, et dont les Syriens avaient fait une divinité.

OGCODE. s. m. Entom. Genre de diptères comprenant le cyrte bossu et l'acrocère.

OGDOADE. s. f. Phil. Groupe de huit choses ou de huit personnes. || Principalement, dans le gnosticisme valentinien, Huit divinités auxquelles tous les autres esprits mâles et femelles doivent la naissance.

OGEGHA. s. m. Bot. Fruit du Congo, de couleur jaune, semblable à une poire.

OGER ou **OGIER** le Danois. Guerrier austrasien, célèbre dans les romans de la chevalerie comme un des plus braves paladins de Charlemagne. Il se retira dans l'abbaye de Saint-Faron, à Meaux, où il mourut vers la fin du IXe siècle. Il a donné son nom à l'un des quatre valets de nos jeux de cartes, le valet de pique. On écrit aussi Hogier.

OGHAM, OGMIUS ou **OGMION**. Myth. Dieu gaulois, qu'on représentait vieux et chauve, armé d'un arc et d'un carquois, et attirant à lui les hommes par des filets d'ambre et d'or qui partaient de sa langue. Ce dieu paraissait être le symbole de la force, de l'éloquence. Il a beaucoup d'analogie avec l'Hermès des Grecs.

OGIER. V. OGER.

OGIÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes herbacées de l'ordre des synanthérées hélianthées. Ogière triplenervée.

OGIVAL, ALE. adj. (rad. *ogive*). Archit. Qui est fait en ogive. Architecture ogivale. || Pl. m., *ogivaux*.

OGIVE. s. f. Géom. Voûte formée de deux arcs de cercle symétriquement placés par rapport à son axe, et qui se coupent au sommet en formant un angle curviligne.

— adjectiv. Qui est fait en ogive. Voûte ogive. Arc ogive. Porte ogive. On devrait dire *ogival*.

OGIVETTE. s. f. (dimin. d'*ogive*). Archit. Petite ogive.

OGLIFE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées inulées, comprenant l'ogliſe des champs, petite plante herbacée qui fleurit en juillet et août, et qu'on trouve aux environs de Paris.

OGLIO. Géogr. Rivière du royaume lombard-vénitien. || Hist. *Bataille de l'Oglio*. Victoire remportée par les Bresciens, sur les troupes des villes confédérées, en 1197.

OGMIUS. V. OGHAM.

OGNEMENT. s. m. Mauvaise orthographe de Oignement. V. OIGNEMENT.

OGNON. s. m. (pr. *o-gnon*; du lat. *unio*, dont on a fait *union*, puis *ognon*). Bot. Espèce du genre ail, caractérisée par un bulbe sphérique, composé de tuniques rouges et d'une hampe, qui se termine par une houppe ronde formée de fleurs qui donnent naissance à de petites graines noires, ayant la forme de grains de poudre de chasse. Toutes les parties de l'ognon répandent une odeur qui irrite les yeux et les force à larmoyer. Cet effet cesse dès que le bulbe est cuit, il devient même douceâtre et sucré, en raison d'une substance analogue à la manne qu'il contient. On connaît une douzaine de variétés d'ognons, qui sont l'ognon pâle que l'on rencontre le plus communément dans les jardins, l'ognon jaune, l'ognon rouge, l'ognon blanc d'Espagne, l'ognon blanc commun et hâtif, etc. Juvénal a dit que les Egyptiens adoraient des *ognons*; mais aucun historien ne l'avait dit. (Volt.) L'*ognon* préfère un sol épais et gras. (Parny.)

— Nom vulgaire du bulbe. Un ognon de jacinthe. Un ognon de lis. La racine des sauges est un *ognon* d'une nourriture malfaisante. (B. de St-P.) On trouve toujours, dans les souterrains de la taupe, des débris de l'*ognon* de colchique auprès du nid de ses petits. (Id.) L'*ognon* du lis est composé d'écailles en recouvrement. (J.-J. Rouss.)

— Pathol. Tumeur inflammatoire, douloureuse, cuisante, rouge, du volume et de la forme d'un ognon, qui vient aux articulations des os du pied. Les ognons paraissent être occasionnés par les souliers trop étroits, par le frottement incommode des chaussures dures, qu'augmente encore parfois une conformation vicieuse des orteils.

— Bot. *Ognon de loup*. Nom vulgaire d'une variété de courge. || *Ognon marin*. Le bulbe de la scille maritime. || *Ognon musqué*. Le muscari odorant. || *Ognon sauvage*. Le muscari à toupet.

— Conchyl. *Ognon blanc*. Grande espèce d'hélice.

— Fig. et fam. *Être vêtu comme un ognon*. Être très-bien vêtu, être fort couvert de vêtements.

— Prov. *Il y a de l'ognon*. Il y a quelque chose de caché là-dessous.

— Prov. *Marchand d'ognons se connaît en ciboules*. On est difficilement trompé sur les choses de son métier. || Il se dit aussi d'un homme qui reproche aux autres des choses qu'il sait par expérience personnelle.

— *Fi donc! l'ognon, vous sentez la ciboule*. Se dit dans le langage populaire, à une personne qu'on veut éloigner.

— Prov. *Regretter les ognons d'Égypte*. Regretter son ancien état, quoiqu'on soit dans un état meilleur.

— Nom d'un maître des cérémonies, sous Henri III.

— Prov. *Se mettre en rang d'ognons*. Se ranger sur une même ligne || Fig. Prendre place parmi des gens de distinction, dans une réunion où l'on n'est pas invité.

— L'Académie et quelques autres lexicographes écrivent *oignon*. L'*i*, dit Ch. Nodier, ne se prononce pas, mais il sert à mouiller le *g*. Est-ce que dans dans notre langue moderne l'*i* est nécessaire dans *grogner, gagner, montagne*, dont l'ancienne orthographe était *groigner, gaigner, montaigne*? La nécessité d'un *i* dans *ognon* n'est donc pas justifiée. Ce mot est dérivé du lat. *unio*, d'où s'est formé le français *union*. On a d'abord dit *ounion*, puis *ougnion*, *oignon* et enfin *ognon*, comme quelques personnes prononcent *mignature* pour *miniature*. Cet *i* devant le *g* n'est donc qu'une véritable corruption, et il faut écrire avec tous les naturalistes *ognon*.

OGNON. Géogr. Rivière de France, naît dans le département de la Haute-Saône, le sépare de ceux du Doubs et du Jura, et tombe dans la Saône au-dessus de Pontarlier; cours 150 kilom.

OGNONADE. s. f. Art culin. Mets accommodé avec une grande quantité d'ognons.

OGNONET. s. m. (rad. *ognon*). Bot. Variété de poire.

OGNONETTE. s. f. Petits ognons.

OGNONNIÈRE. s. f. Terre semée d'ognons. Boiste et l'Académie écrivent *ognonière*.

OGOESSE. s. f. Blas. Tourteau de sable.

OGOTONE. s. m. (du lat. *ogotona*). Mamm. Nom donné à un lagomys.

OGRE. s. m. (par alter. du gr. ἄγριος, sauvage). Monstre imaginaire qui figure dans les contes et qu'on dit se nourrir de chair humaine. Ogre famélique. Ogre fort gros. On cite comme *ogres* animaux, des vaches alimentées de poisson cru dans les îles Féroë, ou des chevaux nourris pendant quelque temps de chair. (Virey.)

— Par anal. Grand mangeur. C'est un ogre. Quel ogre!

— Fig. Que de choses, que de livres, que d'événements il faut pour assouvir la faim de cet *ogre* vorace que l'on appelle la curiosité publique! (Boiste.)

— Prov. *Manger comme un ogre*. Manger excessivement.

OGRESSE. s. f. Femme d'un ogre.

OGRILLON, ONNE. s. Enfant d'un ogre. Petit ogrillon. Grande, grosse ogrillonne.

OGULNIE. s. f. Ant. rom. Loi.

OGYGÈS. Hist. gr. Roi de l'Attique et de la Béotie au XIXe siècle av. J.-C. Sous son règne eut lieu le déluge qui porte son nom. Selon quelques-uns, Ogygès ne serait qu'une personnification du déluge || *Déluge d'Ogygès*. Grande inondation de l'Attique qui arriva, selon la tradition, pendant le règne d'Ogygès.

OGYGIE. Myth. Une des filles d'Amphion et de Niobé.

OGYGIE. Géogr. anc. Ile où régnait Calypso, au sud de Crotone.

OGYGIE. s. f. Foss. Genre de crustacés fossiles de la famille des trilobites, et qui se rencontrent dans les plus anciennes couches du globe.

OGYGIEN, ENNE. adj. Géogr. anc. Habitant de l'île Ogygie. || Qui appartient à cette île ou à ses habitants.

OGYGIQUE. adj. des 2 g. Ant. gr. Qui a une grande antiquité, qui se perd dans la nuit des temps. || *Porte ogygique*. Une des sept portes de Thèbes.

OH. interj. Qui sert à marquer : 1° La surprise, l'étonnement. *Oh!* dit-il, qu'est ceci? Ma femme est-elle veuve? (La Font.) *Oh!* jusqu'où vous poussez votre humeur libertine! (T. Corn.)

En perds-tu la raison? — *Oh!* c'est une autre chose;
Pourtant à mon amour j'ai tout sacrifié. (Onés. Leroy.)

Oh! que de grands seigneurs, au léopard semblables,
N'ont que l'habit pour tous talents. (La Font.)

— 2° L'admiration, l'exaltation. *Oh!* que c'est beau! *oh!* que la nature est belle au printemps. (Boiste.) *Oh!* que Virginie est vertueuse! (B. de St-P.

Entre les orangers, *oh!* qu'il fait beau, le soir,
Se promener au frais, respirer et s'asseoir! (Ste-Beuve.)

Mais Paris... *Oh!* Paris est bien cher à mon cœur!
On ne trouve que là tout à sa fantaisie (Fr. de Neufch.)

— 3° L'affliction, la pitié, etc. *Oh!* qu'il est cruel de n'espérer plus! (Rac.) *Oh!* que la nature est sèche, qu'elle est vide, quand elle est expliquée par des sophistes! (Chateaub.) *Oh!* je regrette mon premier métier. (Le Sage.) *Oh!* que le sort des rois est digne de pitié! (Lagrange.) Je lui demandai si son père et sa mère vivaient encore. *Oh!* que non, me répondit-elle; il y a bien longtemps, bien longtemps, qu'ils sont morts. (Le Sage.) *Oh!* qu'il est difficile de faire le bien! (B. de St-P.) *Oh!* de combien de maîtres ne sont-ils pas eux-mêmes les esclaves! (Id.) Quel pays que l'Europe! *oh!* il faut que Virginie revienne ici. (Id.) *Oh!* il n'est pas possible à un homme élevé dans la nature de comprendre la dépravations de la société. (B. de St-P.)

Oh! pourquoi n'ai-je pas de mère!
Pourquoi ne suis-je pas semblable au jeune oiseau
Dont le nid se balance aux branches de l'ormeau? (Soumet.)

— 4° L'impatience, l'ennui, la fatigue.

Oh! le maudit bavard! *oh!* le sot érudit!
Il dit tout ce qu'il sait, et ne sait ce qu'il dit. (Lebr.)

— 5° Le désir, le souhait. *Oh!* que le ciel comble les vœux de deux amis aussi parfaits! (Beaumarch.) *Oh!* reviens; j'ai cueilli des fruits délicieux. (Millev.)

Oh! que ne puis-je, instruit des principes des choses,
Connaître les effets, approfondir les causes! (Delille.)

— 6° La prière. *Oh!* je vous en prie, parlons d'autre chose. (J.-J. Rouss.)

— 7° La menace. *Oh!* je te ferai bien décamper. (Bruéys.)

— 8° Le mépris, le dégoût, etc. *Oh!* la déplaisante face de bossu! *oh!* la vilaine âme! (V. Hugo.)

— 9° L'approbation, l'assentiment. Il y a souvent des places de laquais à remplir chez cet homme-là. — *Oh!* je le crois bien, interrompit Fabrice en riant. (Le Sage.) Si je me résolvais à servir, je voudrais du moins n'être pas mal placé. — *Oh!* tu as raison, me dit-il, et j'en fais mon affaire. (Id.) Voilà un impertinent mari; je vous conseille de ne lui point faire de quartier. — *Oh!* je suivrai vos conseils, lui répliquai-je, et je puis vous assurer que son honneur passera le pas cette nuit. (Id.)

Je sens que pour s'instruire il n'était pas besoin
De tant se fatiguer, de prendre tant de soin.
Oh! non, je reconnais que ces longues études
N'étaient que sot ennui, que tristes habitudes. (Gresset.)

— 10° La dénégation. *Oh!* pour cette fois, homme de la nature, je crois que vous vous trompez. (B. de St-P.) *Oh!* non, répondit le bon paria, mais chaque homme trouvera la règle de sa conduite dans son propre cœur, si son cœur est simple. (Id.) *Oh!* non, je ne chercherai jamais que la vérité. (Id.) *Oh!* non, non, je ne saurais me résoudre à les quitter. (Id.) *Oh!* c'est une autre affaire, répartit-il; voilà ce qui s'appelle une figure de rhétorique bien placée. (Le Sage.) Ah! ah! dit-il, petit drôle, vous voulez vous sauver; *oh!* ne pensez pas que vous puissiez me surprendre. (Id.) *Oh!* mon ami, je suis sûr qu'elle vous aime. (B. de St-P.)

— Il peut se répéter, mais si cette répétition se fait rapidement, on ne doit séparer chacune de ces interjections que par une simple virgule, car la sensation est unique, quoique l'expression soit double. *Oh, oh!* dit-il, aurais-je la berlue? (B.-Lormian.) *Oh, oh!* c'est là ce mal que vous me prêchez tant. (La Font.)

Oh, oh! ma fille, on nous fait des affaires
Qui font dresser les cheveux aux beaux-pères. (Voltaire.)

Oh, oh! dit-il, je saigne! et que serait-ce donc
S'il fût tombé de l'arbre une masse plus lourde? (La Fontaine.)

— *Oh, oh, oh!* marquent l'étonnement d'une personne qui s'avise.

Oh, oh, oh! je n'y prenais pas garde;
Tandis que sans songer à mal je vous regarde,
Votre œil en tapinois me dérobe mon cœur. (Mol.)

— *Oh bon!* Oh bon! le voilà pris.

Oh bon! quelle folie! Êtes-vous de ces gens
Soupçonneux, ombrageux? Croyez-vous aux méchants? (Gresset.)

— *Oh bien!* Oh bien! nous le tenons. *Oh bien!* je vous apprends que vous vous abusiez. (Regnard.)

— On peut aussi, dans certains cas, écrire *oh bien, oh! bon!* lorsque le sentiment l'exige.

Le serpent de l'envie a sifflé dans son cœur
Oh! bien! bien! double joie en ce cas pour le nôtre. (Piron.)

— *Oh çà! Oh çà!* ma fille, parlez-moi naturellement. (Destouches.) *Oh çà!* maître Jacques, approchez-vous, je vous ai gardé pour le dernier. (Mol.) Après leur départ, que j'avais tâché de hâter par mes vœux, je m'adressai ce discours : *Oh çà!* Gil Blas, c'est à présent qu'il faut avoir de la résolution. (Le Sage.)

— *Oh là! Oh! là! oh!* descendez que l'on ne vous le dise. (La Font.)

— On trouve quelquefois *oooh!* Voilà ton père! — *Oooh!* aye de moi! (Beaumarch.) Cette interjection *oooh!* qui se trouve plusieurs fois dans le même auteur, se prononce longuement et finit par une légère aspiration. Les écrivains ont le droit d'écrire les interjections comme ils les prononcent, afin de leur faire produire l'effet qu'ils en attendent.

OHÉ. Interj. qui sert à appeler. *Ohé*, maître Orsini, tavernier du diable. (A. Dumas.) *Ohé!* Hennequin Dandèche; *ohé!* Jehan Pincebourde, criaient-ils à tue-tête. (V. Hugo.)

OHIGGINSIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rubiacées, comprenant l'ohigginsie à fleurs agrégées, plante des grandes forêts du Pérou, l'ohigginsie à feuilles ovales et l'ohigginsie verticillée.

OHIO. (litt. *beau fleuve*). Géogr. Grande rivière des Etats-Unis, formée par la réunion de l'Alleghany et de la Monongahela, à Pittsburg; se jette dans le Mississipi, après un cours de 1,500 kilom. || *Etat de l'Ohio*. Un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, à l'E de la Pensylvanie et de la Virginie, au S. du lac Erié et du territoire de Michigan; 1,300,000 hab. Ch.-l. Columbus.

OHM. s. m. Métrol. Mesure employée en Prusse pour les liquides, et qui vaut deux eimers ou litres 149, 7973.

OÏCEPTOME. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des hélocères.

OÏDE. s. m. Entom. Genre de petits coléoptères phytophages

OÏDIUM. s. m. Bot. Genre de champignons de l'ordre des mucédinées

OIE. s. f. (pr. *oa*; du lat. *auca*, d'où l'ital. *oca*, on écrivait ancienn. *oue*, *oye*; nom qui lui vient de son *cri*). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes comprenant des animaux qui vivent en général dans les prairies et dans les marais où ils mangent des plantes aquatiques et des graines. Ces oiseaux sont polygames; ils nichent à terre, et leurs petits, qui marchent en sortant du lit, se nourrissent eux-mêmes. Les oies préludent aux actes de l'amour en allant d'abord s'égayer dans l'eau. Outre leur cri, sauveur du Capitole, elles ont une voix très-bruyante, un son de trompette ou de clairon (*clangor*) qu'elles font entendre très-fréquemment et de fort loin, mais elles ont de plus d'autres accents brefs qu'elles répètent souvent, et lorsqu'elles sont attaquées, elles tendent le cou et rendent un sifflement semblable à celui de la couleuvre. Les oies sauvages se rendent tous les soirs, après le coucher du soleil, sur les étangs et les rivières où elles passent la nuit pour s'y trouver en sûreté. La chair de l'oie se mange fraîche ou conservée dans sa propre graisse. Les foies d'oie que l'on prépare à Toulouse, et surtout à Strasbourg, sont connus et recherchés de tous les hommes qui attachent quelque prix à l'art de bien vivre. On connaît plusieurs espèces d'oies, dont le type est l'oie ordinaire, son mâle se nomme *jars*; les autres espèces sont l'oie des moissons, l'oie rieuse ou à front blanc, l'oie à cou roux, l'oie benache, l'oie cravant, l'oie d'Egypte, l'oie de Gambie, l'oie de Guinée, l'oie à cravate, l'oie peinte, l'oie variée, etc. Tout concourt à nous présenter l'oie comme l'un des plus utiles de nos oiseaux domestiques; car, indépendamment de la bonne qualité de sa chair et de sa graisse, dont aucun oiseau n'est plus abondamment pourvu, l'oie nous fournit cette plume délicate sur laquelle la mollesse se plaît à reposer; et cette autre plume, instrument de nos pensées et avec laquelle nous écrivons son éloge. (Tuff.)

— On a donné le nom d'*oie* à des oiseaux qui ne font point partie du genre, telles sont l'*oie de mer*, qui est un harle. || *Oie de la mère Carey*. Un albatros || *Oie de Solan*. Le fou. || *Oie renard*. Le canard tadorne.

— *Tirer l'oie*. Exercice barbare usité dans les fêtes de campagne, qui consiste à suspendre une oie vivante à un pieu, et à lancer horizontalement un bâton contre ce but, afin de couper le cou de cet animal.

— *Jeu de l'oie*. Jeu qui se joue avec deux dés sur un carton représentant soixante-trois figures dont les oies sont disposées de neuf en neuf; quand on arrive au numéro 63, qui est l'oie royale, on a gagné la partie. Jeu de l'oie renouvelé des Grecs. Jouer à l'oie. Aimer l'oie.

— Fam. Personne fort niaise, très-sotte. C'est une oie. Quelle oie !

— *Etre bête comme une oie* Etre fort sot.

— *Conte de ma mère l'Oie*. V. CONTE.

— *Merde d'oie*. V. MERDE.

— *Patte d'oie*. Le point de réunion de plusieurs routes, de plusieurs allées divergentes, d'où on les aperçoit d'un coup d'œil. La patte d'oie d'un bois. La patte d'oie d'une forêt. La patte d'oie du bois de Boulogne. Arriver à la patte d'oie. || Fig. Se dit des rides qui se forment à l'angle des yeux. || *Avoir la patte d'oie*. Commencer à se rider.

— *Petite oie*. Ce qu'on retranche d'une oie, quand on l'habille pour la faire rôtir, comme les pieds, les bouts d'ailes, le cou, le foie, le gésier. V. ABATTIS.

— Fig. On appelait ainsi, du temps de Molière, les rubans, les plumes et les différentes garnitures qui ornaient l'habit, le chapeau, le nœud d'épée, les gants, les bas, etc. Que vous semble de ma petite *oie* ? (Mol.)

— On disait encore la *petite oie d'un livre*, pour l'Avertissement, l'index, l'épître dédicatoire, etc.

— Les premiers principes de la politesse. J'avais déjà la petite *oie* de ce qu'on appelle l'usage du monde. (Mariv.)

— Par extens. Cette locution s'est dit, en termes de galanterie, des baisers, des caresses que les femmes accordent à leurs amants, et qui sont le prélude des grandes faveurs.

. . . . Menu détail,
Baisers donnés, et puis la petite *oie*. (LA FONT.)

— Hist. rom. *Oies sacrées*. Oies qu'on promenait à Rome en triomphe tous les ans, en mémoire de ce que ces animaux avaient donné l'alarme, dans l'attaque nocturne des Gaulois.

— Astron. Constellation de la partie septentrionale du ciel, qui est placée entre la Lyre et l'Aigle.

— Mar. *Mouiller en patte d'oie*. Jeter trois ancres, par un gros temps, de manière que les cordages figurent à peu près une patte d'oie.

— Prov. *Qui a plumé l'oie du roi, cent ans après il en rend la plume*. Il ne fait jamais bon s'attaquer à plus fort que soi. || *Si tous les fous portaient le bonnet blanc, nous ressemblerions à un troupeau d'oies*. Aucun homme n'est exempt de folies.

OIGNARD. s. m. **OIGNE**. s. f. Ornith. Noms vulgaires donnés au canard siffleur.

OIGNEMENT. s. m. (pr. *oé-gne-man*). Action d'oindre.

OIGNON. s. m. Bot. V. OGNON.

OIGOURIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux oïgours. Littérature oïgourique.

OIGOURS. s. m. pl. Peuple de la famille oufralienne, qui émigra du nord de l'Asie en Europe, vers le Ve siècle de notre ère. Les Oïgours furent connus au moyen âge sous le nom d'Ogors et d'Ogres. Ils avaient une grande réputation de cruauté.

OIKOPLEURE. s. m. Moll. Genre d'animaux marins, fort petits, que l'on trouve dans l'Océan et dans la mer du Nord.

OIKÉTIQUE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, dont le type est l'oikétique de Kerby.

OIL (Langue d'). Littér. Nom donné dans le moyen âge à la langue parlée par les peuples de la France qui habitaient au nord de la Loire. Cette langue était un mélange de latin, avec les langues celtique et franque; de ce mélange fut constituée la langue française. V. OC.

— Géogr. anc. *Pays de la langue d'oïl*. La Picardie, la Normandie, la Basse-Bretagne et toutes les contrées septentrionales de la France qui avoisinent la Germanie.

OILÉE. Temps hér. Roi des Locriens, père d'Ajax, l'un des Argonautes, et des compagnons d'Hercule.

OILLE. s. f. (en espag. *olla podrida*). Art culin. Ragoût, potage d'origine espagnole, dans lequel il entre plusieurs espèces de viandes et plusieurs racines ou végétaux. Oille en potage. Oille à la française. Oille gratinée à la navarraise. V OLLA PODRIDA, qui est plus usité.

— L'ancien traducteur de don Quichotte a rendu ce mot par *olie*. « Mon maître d'hôtel peut bien me donner de ces *olles*. »

OINDRE. v a. 4e conj. (du lat. *ungere*. *J'oins, tu oins, il oint, nous oignons vous oignez, ils oignent. J'oignais. Nous oignions, vous oigniez J'oignis J'ai oint. J'oindrai. J'oindrais. Oins, oignons, oignez Que j'oigne, que nous oignions. Que j'oignisse. Oignant. Oint*. Enduire de quelque substance grasse et molle, frotter d'une liqueur onctueuse. Oindre son corps. Oindre une partie de son corps. Un faisan aux truffes est moins bon qu'on ne pourrait le croire ; l'oiseau est trop sec pour *oindre* le tubercule. (Brill.-Sav.)

— Se dit particulièrement en parlant des huiles dont se servaient autrefois les Israélites pour consacrer les rois et les grands prêtres, et de celles dont l'Église catholique se sert pour administrer les sacrements. Le Seigneur dit à l'âme fidèle : Je t'ai *oint* d'une huile sainte, par l'abondance de mes grâces. (Boss.)

— Fig. On perd souvent ses bons offices vers certaines gens ; un mot reçu de biais efface le mérite de dix ans. Heureux qui se trouve à point pour leur *oindre* la volonté sur ce dernier passage. (Montaig.)

Et quand parfois la mort
Veut délacer le lien de ma peine,
Amour toujours pour l'ennoier plus fort,
Oint ma douleur d'une espérance vaine.
(*Les Amours de Ronsard*.)

— S'OINDRE. v. pron. Se frotter d'huile. Les peuples de Taïti ont l'habitude de *s'oindre* les cheveux ainsi que la barbe avec de l'huile de coco. (Buff.)

— Prov. *Oignez vilain, il vous poindra ; poignez vilain, il vous oindra*. En faisant du bien à un malhonnête homme, on n'en reçoit que du déplaisir, et au contraire en le gourmandant on en tire ce qu'on veut.

OIONES. s. m. pl. (du gr. οἰωνός, oiseau carnassier). Ornith. Famille d'oiseaux comprenant les rapaces diurnes.

OING. s. m. (pr. *ouen* ; du lat. *unguentum*). N'est employé que dans cette locution : *vieux oing*. Vieille graisse de porc fondue, qui servait à frotter les essieux de voitures et à d'autres usages.

OINOMÈTRE. s. m. Phys. V. OENOMÈTRE.

OINOSPONDE. s. f. (ét. gr., οἶνος, vin ; σπονδή, libation). Ant. Libation de vin.

OINT, OINTE. part. pass. du v. Oindre. S'empl. adj. Etre oint. Roi oint. Prêtre oint.

— *Oint de*. Saül fut oint d'huile.

— *Oint par*. Clovis a été oint par l'archevêque de Reims.

— substant. Ce qui a été frotté d'huile, de graisse ou de toute autre matière onctueuse. || Par extens. Ce qui est consacré. || Se dit par excellence de Jésus-Christ, *l'oint du Seigneur* ; et ensuite des prêtres et des rois. Gardez-vous de toucher à mes *oints*, ce sont personnes sacrées. (J.-C.)

— Hist. rel. Membre d'une secte calviniste qui prit naissance en Angleterre au XVIe siècle, et dont Writ fut le fondateur. Les oints croyaient qu'on ne pouvait plus pécher après avoir obtenu une fois l'absolution.

OIR. Terminaison qui sert en général à désigner l'instrument avec lequel on fait l'action exprimée par le verbe de même racine, c'est ainsi qu'on dit : *arrosoir, assommoir, rasoir*. pour l'instrument avec lequel on arrose, on assomme, on rase, ou qui sert à arroser, à assommer, à raser.

— Elle désigne encore le lieu où se fait ordinairement l'action exprimée par le verbe ; ainsi *abreuvoir, abattoir, comptoir*, signifient : le lieu où l'on abreuve, où l'on a coutume d'abreuver, d'abattre, de compter.

OIRE. Terminaison qui sert à marquer le lieu destiné à un usage quelconque et qui dérive ordinairement de substantifs latins terminés par *orium*. Tels sont : auditoire, *auditorium* ; observatoire, *observatorium* ; oratoire, *oratorium*.

— Les Parisiens prononcent et ont toujours prononcé *oare*.

OISAMITE. s. f. Minér. Mine de titane pyramidal.

OISE. (du celt. *oës*, lenteur, ou de *oësus*, lent, paresseux ; *i*, eau, rivière : rivière dont le cours est fort lent). Géogr. Rivière de France qui naît à Sélogne, en Belgique, sur les confins du département de l'Aisne, et se jette dans la Seine à Conflans-Sainte-Honorine, après un cours de 200 kil. Elle donne son nom aux départements de l'Oise et de Seine-et-Oise.

— OISE (Département de l'), formé de l'Ile-de-France, en partie du Santerre et de l'Amiénois, et borné au N. par le département de la Somme, à l'E. par celui de l'Aisne, au S. par ceux de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise, et à l'O. par ceux de l'Eure et de la Seine-Inférieure. Sa superficie est de 608,550 hectares, et sa population de 397,725 hab. Ch.-lieu Beauvais. Il est compris dans la première division militaire, le diocèse de Beauvais et le ressort de l'académie et de la cour royale d'Amiens. L'agriculture y est assez avancée, et l'industrie commerciale s'exerce sur la manufacture des laines, de la faïence, de la porcelaine, de la tabletterie, etc., et sur la fabrication de l'alun et de la couperose.

— SEINE-ET-OISE (Département de). V. SEINE.

OISEAU. s. m. (pr. *oé-zô* ; du lat. *aucella*, pour *avicella*, diminutif d'*avis*). Zool. Animal de la classe des oiseaux, qui a deux ailes, deux pattes, etc. Un bel oiseau. Un vilain oiseau. L'alouette est un *oiseau* fort répandu aujourd'hui. (Buff.)

— OISEAUX. s. m pl. Zool. Deuxième classe des vertébres, placée à côté des mammifères, comprenant des animaux vertébrés ovipares, à circulation et respiration double, organisés pour le vol. Les oiseaux, de tous les êtres qui s'agitent sur notre planète, sont peut-être ceux qui ont le plus attiré l'attention de l'homme. C'est la gravité, l'air imposant et majestueux, le courage et la hardiesse qui le frappent dans ceux-ci; ceux-là, au contraire, se font remarquer par leur timidité, leur lâcheté, leur faiblesse et leur stupidité. Les uns plaisent encore par leur aimable pétulance, leur coquetterie et leur gai caquetage, par leur douceur et leur attachement ; ils plaisent par leur mélodie pleine de charmes et de grâce, par leurs refrains quelque étourdissants qu'ils soient ; les autres fixent notre attention par l'élégance de leurs formes, leur légèreté ; d'autres nous éblouissent par la beauté de leur plumage, par l'éclat et la bizarrerie de leur parure, par les mille couleurs que la nature prodigue à verse sur eux avec profusion. Les oiseaux, par leur gentillesse et l'adresse qu'ils montrent dans une foule d'occasions, ne le cèdent qu'aux mammifères sous le rapport de l'intelligence et de la faculté qu'ils ont de se laisser apprivoiser, et dont la fauconnerie a tiré un grand parti. Les oiseaux chanteurs sont particulièrement connus par leur attachement pour leur maître. En considérant ces animaux sous le rapport de l'utilité, on verra une foule d'espèces offrir à l'homme les aliments les plus savoureux, ou fournir des produits d'un immense avantage à l'économie rurale, aux arts et au luxe. Dans l'économie générale de la nature, les oiseaux rendent de grands services à l'homme; l'échassier purge la terre d'une foule de reptiles nuisibles ; l'oiseau de proie la débarrasse des corps putréfiés ; le passereau et d'autres espèces d'oiseaux font aux insectes une guerre continuelle, qui est profitable à la culture. L'*oiseau* n'est banni un moment que pour son bonheur ; il part avec ses voisins, avec son père et sa mère, avec ses sœurs et ses frères ; il ne laisse rien après lui : il emporte tout son cœur La solitude lui a préparé le vivre et le couvert ; les bois ne sont point armés contre lui; il retourne enfin mourir aux bords qui l'ont vu naître : il y retrouve le fleuve, l'arbre, le nid, le soleil paternel. (Chateaub.) Dans les premiers âges du monde, c'était sur la floraison des plantes, sur la chute des feuilles, sur le départ et l'arrivée des *oiseaux*, que les laboureurs et les bergers réglaient leurs travaux. (Id.) Sous les tentes de Jacob ou de Booz, l'arrivée d'un *oiseau* mettait tout en mouvement ; le patriarche faisait le tour de son champ à la tête de ses serviteurs armés de faucilles. (Id.) Entre les *oiseaux* terrestres qui peuplent les campagnes et les *oiseaux* navigateurs à pieds palmés qui reposent sur les eaux, on trouve la grande tribu des *oiseaux* de rivage, dont le pied, sans membranes, ne pouvant avoir un appui sur les eaux, doit encore porter sur la terre, et dont le long bec enté sur un long cou, s'étend en avant pour chercher la pâture sous l'élément liquide. (Buff.) L'aigle est de tous les *oiseaux* celui qui s'élève le plus haut. (Id.) Le respect que les nations portent à certains *oiseaux* est un hommage indirect qu'elles rendent à la Providence. (B. de St-P.) Les hommes comme les *oiseaux* se laissent toujours prendre dans les mêmes filets. (Fonten.)

Ces *oiseaux* ambulants, instruits par la nature
A prévenir l'excès du chaud, de la froidure,
Cherchent de plage en plage un climat tempéré,
Où le froid, où le chaud pour eux soit modéré.
(DULARD.)

L'*oiseau* léger, précurseur du printemps,
Craint d'annoncer la saison incertaine.
D'un vol timide, il traverse la plaine
Et va sonder la glace des étangs. (LÉONARD.)

— On donne des épithètes aux oiseaux par rapport à leurs mœurs. C'est ainsi qu'on dit Oiseaux aquatiques. Oiseaux carnassiers. Oiseaux échassiers. Oiseaux erratiques. Oiseaux de passage. Oiseaux de poing. Oiseaux de proie. Oiseaux rameurs. Oiseaux de rivage. Oiseaux sédentaires. Oiseaux terrestres. Oiseaux de vol. || *Oiseaux ignobles*. Les oiseaux de bas vol. || Oiseaux de leurre. || *Oiseaux nobles*. Les oiseaux de haut vol.

— Fig. *Oiseau de paradis*. Plumes de cet oiseau servant de parure aux femmes, et qu'elles mettent dans leur coiffure.

— Fig. et pop. *Oiseau de bon, de mauvais augure*. Personne dont l'arrivée fait prévoir une bonne ou une mauvaise nouvelle. || *Etre comme l'oiseau sur la branche*. Etre dans un état incertain, et sans savoir ce qu'on deviendra dans la suite. || *Petit à petit l'oiseau fait son nid*. Sa fortune, sa maison s'est faite petit à petit. || *A chaque oiseau son nid est beau*. Chacun trouve sa maison belle. || *L'oiseau n'y est plus, l'oiseau s'est envolé*. Se dit d'un homme qui s'est évadé, qui n'est plus où on va le chercher. || *Il a battu les buissons et un autre a pris les oiseaux*. Il a eu la peine et un autre les profits. || *Etre battu de l'oiseau*. Etre découragé, être rebuté par suite de mauvais succès, de traverses. || *Ce n'est pas viande pour vos oiseaux*. Cela est trop cher pour vous; cela est au-dessus de vos forces, de votre intelligence. || *Plus l'oiseau est vieux et moins il veut se défaire de sa plume*. Plus nous avançons en âge et moins nous sommes disposés à nous dessaisir de nos biens. || *Léger comme l'oiseau de saint Luc*. Lourd comme un bœuf. || *Le bon oiseau se fait de lui-même*. Un naturel heureux n'attend pas l'éducation pour se diriger vers le bien || *La belle plume fait le bel oiseau*. Le costume est pour beaucoup dans la bonne mine || *C'est une grande cage pour un petit oiseau*. Se dit lorsqu'un homme de peu d'importance est logé dans une riche demeure.

— Par dénig. *Ne voilà-t-il pas un bel oiseau !* Se dit pour se moquer d'un homme laid qui se pavane ou d'un sot qui fait l'important.

— Astron. *Oiseau de paradis*. Constellation de la partie méridionale du ciel, et qui est près du pôle austral.

— Conchyl. On trouve quelquefois ce nom pour désigner l'avicule commun.

— Fauconn. *Oiseau allongé*. Oiseau dont les pennes sont bien entières et ont toute la longueur qu'elles doivent avoir. || *Oiseau âpre à la proie*. Celui qui se sert courageusement de son bec et de ses ongles. || *Oiseau attrempé*. Qui n'est ni gras ni maigre || *Oiseau de bon goût*. Oiseau qui sait veiller sa proie et qui prend son temps à propos pour voler. || *Oiseau de bonne affaire*. Oiseau bien dressé et obéissant. Dans le sens contraire, *oiseau de mauvaise affaire*. || *Oiseau trop en corps*. Oiseau trop gras, qui a de la peine à voler. || *Oiseau d'échappe*. Oiseau qu'on a pris tout élevé. || *Oiseau de montée*. Oiseau qui s'élève très-haut. || *Couronne de l'oiseau*. Duvet qui joint le bec à la tête. || *Mains de l'oiseau*. Les pieds du faucon || *Manteau de l'oiseau*. Le plumage du dos, des épaules et du dessus des ailes. || *Parement de l'oiseau*. La maille qui lui couvre le devant du cou. || *Train de l'oiseau*. Son derrière ou son vol. || *Oiseau sor*. Oiseau de passage qui n'a pas encore mué.

— Foss. *Oiseaux fossiles*. V. ORNITHOLITHE.

— Jeux. *Tirer l'oiseau*. Espèce d'exercice d'adresse où l'on propose un prix à celui qui abattra d'un coup de fusil ou de flèche la figure d'un oiseau placée au bout d'une perche.

— Maçonn. Espèce de demi-auget, composé de planches légères, arrondies par une extrémité et jointes en équerre par l'autre, dont celle d'en bas est posée horizontalement sur deux morceaux de bois, en forme de bras et celle d'en haut est attachée à deux autres petits bâtons qui tombent d'aplomb sur chacun des bras.

— Myth. *Oiseaux de Diomède*. Se dit des compagnons de Diomède, que Vénus changea en oiseaux.

— Ornith. On donne vulgairement ce nom à une foule d'oiseaux très-différents entre eux par leur organisation et leurs habitudes. *Oiseau-abeille*. Les oiseaux mouches et les colibris. || *Oiseau d'Afrique*. La pintade ou poule de Barbarie. || *Oiseau anonyme*. Espèce de tangara et de pie-grièche. || *Oiseau aquatique*. Le bec à fourreau. || *Oiseau arctique*. Le labbe ou stercoraire à longue queue. || *Oiseau baltimore*. Le troupiale baltimore. || *Oiseau de Banana*. Le carouge à long bec || *Oiseau des barrières*. Espèce de coucou qui a l'habitude de se tenir sur les palissades. || *Oiseau à bec blanc*. Espèce de troupiale. || *Oiseau à bec tranchant*. || Les pingouins. || *Oiseau beni*. Le troglodyte. || *Oiseau bête*. Le bruant fou ou de passage. || *Oiseau de bœuf*. Espèce d'oiseau de la grosseur du pigeon le héron de Madagascar. || *Oiseau de Bohême*. Le jaseur d'Europe. || *Oiseau à bonnet noir*. La mésange nonnette. || *Oiseau boucher*. La pie grièche. || *Oiseau bourdon ou bourdonnant*. L'oiseau-mouche et le colibri. || *Oiseau brame*. Espèce de milan de la presqu'île de l'Inde. || *Oiseau brun*. Le grimpereau du Brésil. || *Oiseau de cadavre*. Les oiseaux nocturnes, la chevêche et l'effraie. || *Oiseau de Calicut*. Le dindon. || *Oiseau des Canaries*. Le serin des Canaries || *Oiseau-canne*. L'olive de Buffon, qu'on trouve souvent sur les cannes à sucre. || *Oiseau du cèdre*. Le jaseur de l'Amérique septentrionale, parce qu'il mange les fruits de cet arbre. || *Oiseau céleste*. Le grand aigle, à cause de la hauteur de son vol || *Oiseau de cerises* Le loriot || *Oiseau-chameau*. L'autruche. || *Oiseau-chat*. Le moucherolle de Virginie, parce qu'il a le miaulement du chat. || *Oiseau de Chypre*. Espèces d'oiseaux vulgairement appelés becfigues. || *Oiseau de cimetière*. Le grimpereau des murailles. || *Oiseau-cochon*. Espèce de bihoreau du Paraguay. || *Oiseau-coignée*. Canard qui a sur le bec une excroissance noire et charnue || *Oiseau à collier*. Le martin-pêcheur. || *Oiseau de combat*. Espèce de tringa, nommé vulgairement combattant. || *Oiseau des courants*. Espèce d'oiseau qui cherche sa proie dans les endroits où le courant est le plus fort. || *Oiseau à couronne*. La grue couronnée et une espèce de grand perroquet. || *Oiseau couronné de noir* Le tangara noir et jaune. || *Oiseau de Curaçao*. Le hocco de la Guiane. || *Oiseau de Cythère*. La colombe. || *Oiseau de dégoût*. Le dronte, parce que sa chair a un très-mauvais goût. || *Oiseau du destin* Le calao. || *Oiseau à deux becs*. Le calao de Gingi. || *Oiseau du diable*. L'oiseau de tempête, espèce de pétrel. || *Oiseau diablotin*. Surnom du goéland ou stercoraire brun. || *Oiseaux de Dieu* Les oiseaux de paradis. || *Oiseau de Diomède*. Le pétrel puffin. || *Oiseau dunette*. La grive proprement dite || *Oiseau épinard* Le tangara septicolor || *Oiseau de l'esprit*. Espèce d'oiseau de paradis qui est l'objet d'une grande vénération chez les Indiens. || *Oiseau d'été*. Espèce de grèbe du Groenland. || *Oiseau fétiche* Le butor, la grue couronnée || *Oiseau de feu* Le baltimore. || *Oiseau fou*. La sistelle de la Jamaïque. || *Oiseau frégate*. La frégate. || *Oiseaux frou-frou*. Oiseaux-mouches ainsi nommés à cause du bruit sourd que le mouvement rapide de leurs ailes produit dans l'air. *Oiseau de Gaza*, Oiseau trouvé à Gaza qui a beaucoup de rapport avec la pie-grièche || *Oiseau des glaces* Espèce d'ortolan de neige || *Oiseau goitreux* Le pélican, ainsi nommé à cause de la poche membraneuse qu'il a sous la gorge || *Oiseau à gorge blanche* La fauvette grisette ou cendrée || *Oiseau de guerre* ou *guerrier*. La frégate. || *Oiseau huppé*. Le touraco. || *Oiseau des*

Indes. Le perroquet. ‖ *Oiseau jaune*. Le bruant commun, un loriot et la fauvette tachetée de rougeâtre. ‖ *Oiseau des jones*. L'ortolan des roseaux. ‖ *Oiseau de Junon*. Le paon. ‖ *Oiseau de Jupiter*. L'aigle.

L'oiseau de Jupiter d'un vol plus orgueilleux,
Chargé de ses aiglons, et perdu dans les nues,
Traverse de l'éther les routes inconnues. ROUCHER.

‖ *Oiseau au long bec*. La cigogne. ‖ *Oiseau de Libye*. La grue. ‖ *Oiseau de nuit*. L'alouette calandre. ‖ *Oiseau mangeur de vers*. Le figuier brun. ‖ *Oiseau martyre*. Le narant ou faisan commun. ‖ *Oiseau roi*. ... Nom donné à deux espèces de vautours de l'Amérique. ‖ *Oiseau de mauvaise augure*. L'effraie. ‖ *Oiseau de Médie*. Le paon. ‖ *Oiseau de meurtre*. La grive litorne. ‖ *Oiseau du Mexique*. Le tangara du Mexique. ‖ *Oiseau à miroir*. Le gorge-bleu. ‖ *Oiseau mon père*. Le choucas chauve de Buffon. ‖ *Oiseau de montagne*. Les hoccos. ‖ *Oiseau de mort ou de la mort*. La chouette effraie ou fusaie. ‖ *Oiseau murmure*. L'oiseau-mouche. ‖ *Oiseau de nausée*. Le dronte. ‖ *Oiseau de neige*. L'ortolan de neige, la gélinotte et le pinson des Ardennes. ‖ *Oiseau de nerte*. La grive litorne. ‖ *Oiseau niais*. Le canard siffleur. ‖ *Oiseau du Nord*. V. OISEAU ARCTIQUE. ‖ *Oiseau de Notre-Dame*. Le martin-pêcheur. ‖ *Oiseau de la Nouvelle-Calédonie*. Espèce de corbeau. ‖ *Oiseau de Numidie*. Le dindon. ‖ *Oiseau à œuf*. L'hirondelle de mer ou le sterne à bandeaux. ‖ *Oiseau d'or*. Le ... du monaul resplendissant. ‖ *Oiseau de Palamède*. La grue commune. ‖ *Oiseau de Pallas*. Le hibou.

L'oiseau seul de Pallas, dans les cavernes sombres,
Confond, pendant la nuit, avec l'horreur des ombres
L'horreur de ses lugubres chants. Mme VERDIER.

‖ *Oiseau de paradis*. V. PARADISIER. ‖ *Oiseau pêcheur*. Le balbuzard. ‖ *Oiseau peigne*. V. COMBIRD. ‖ *Oiseau peint*. La pintade, le verdier de la Louisiane. ‖ *Oiseau de Pénélope*. Le canard milouin. ‖ *Oiseau de Pentecôte*. Le loriot d'Europe. ‖ *Oiseau à pierre*. Espèce de hocco. ‖ *Oiseau de pluie*. Le pic-vert, l'engoulevent, et un coucou. ‖ *Oiseau de plumes*. La grue couronnée. ‖ *Oiseau pourpre*. La poule sultane. ‖ *Oiseau prédicateur*. Le toucan. ‖ *Oiseau de quaker*. L'albatros gris-brun. ‖ *Oiseau rhinoceros*. V. CALAO. ‖ *Oiseau rieur*. Espèce de coucou. ‖ *Oiseau de rivière*. Le canard sauvage. ‖ *Oiseau de riz*. L'ortolan de riz ou agripenne. ‖ *Oiseau du roi*. Le tyran de Buffon. ‖ *Oiseau rouge d'été*. Espèce de tangara. ‖ *Oiseau rouge de Surinam*. Le cotinga ouette. ‖ *Oiseau royal*. La grue couronnée, le manucaude. ‖ *Oiseau de Saint-Martin*. Le jean-le-blanc, la soubuse. ‖ *Oiseaux de Saint-Pierre*. Les pétrels. ‖ *Oiseaux sans ailes*. Les manchots et les pingouins. ‖ *Oiseau de sauge*. La fauvette des roseaux. ‖ *Oiseau de Scythie*. La grue. ‖ *Oiseau serpent*. Un anhinga des Florides, à cause de sa forme et de la couleur de son cou. ‖ *Oiseau silencieux*. L'argenou. ‖ *Oiseau sinistre*. La chouette effraie. ‖ *Oiseau du soleil*. Le grèbe ou ... ou ... de Surinam. ‖ *Oiseau sorcier*. L'effraie. ‖ *Oiseau tacheté*. Le chardonneret. ‖ *Oiseau de tempête*. Petite espèce de pétrel presque tout noir, qui se plaît à voler à l'approche du gros temps. ‖ *Oiseau des terres neuves*. L'aracari vert. ‖ *Oiseau à tête rouge*. Le sizerin ou petite linotte de vignes. ‖ *Oiseau toucan*. Le toucan à gorge blanche. ‖ *Oiseaux tout bec*. Les toucans, à cause de l'énormité de leur bec. ‖ *Oiseau trompette*. L'agami, le calao ... et la grue couronnée. ‖ *Oiseau du tropique*. Le paille-en-queue. ‖ *Oiseau de Turquie*. Le casse-noix. ‖ *Oiseau de Widha ou de Juida*. La veuve au collier d'or.

— Phil. hermét. Le mercure philosophal. ‖ *Oiseau d'Hermès*. Toutes les substances spiritualisées. ‖ *Oiseau doré*. La matière hermétique lorsqu'elle est en partie cuite. ‖ *Oiseau vert*. La pierre philosophale, lorsqu'elle prend la couleur de la végétation.

— *A vol d'oiseau*, loc. adv. En ligne droite. Aller de Paris à Melun, de Rouen à Paris, à vol d'oiseau.

— Par extens. On dit improprement *à vol d'oiseau* pour *à vue d'oiseau*. *Paris à vol d'oiseau*.

— B.-arts. *A vue d'oiseau*, loc. adv. De la manière dont un oiseau verrait l'objet dont il s'agit, s'il planait au-dessus.

— Nos pères disaient *oisel* pour oiseau, d'où sont dérivés les mots *oiseler*, *oiselet*, *oiseleur*, *oiselier*, *oisillon*.

— adjectiv.

Chaque oisel en grandit, et devenant oiseau,
D'un brillant plumage s'habille. FLORIAN.

OISEAU-MOUCHE. s. m. Ornith. Oiseau qui tient son nom de ce qu'il a différentes formes de la mouche. L'organisation de sa langue lui permet, comme au colibri, de pomper le nectar des fleurs. Les *oiseaux-mouches*, couverts des plus brillantes couleurs et des reflets les plus riches, se battent entre eux avec acharnement, et ne cessent de becqueter le chasseur qui s'en est rendu maître. (Br. ...) L'émeraude, le rubis, la topaze, brillent sur les habits de l'*oiseau-mouche*, il ne les souille jamais de la poussière de la terre, et, dans sa vie toute aérienne, on le voit à peine toucher le gazon par instants; il est toujours en l'air, il vit du nectar des fleurs. Buff. Le chef-d'œuvre de la nature est le petit *oiseau-mouche*; elle l'a comblé de tous les dons qu'elle n'a fait que partager aux autres oiseaux: légèreté, rapidité, prestesse, grâce et riche parure, tout appartient à ce petit favori. (Id.)

OISELER. v. n. 1re conj. (du fr. *oisel*, oiseau). Tendre des filets, préparer tout ce qui est nécessaire pour la chasse des petits oiseaux.

— v. a. Fauconn. Dresser un oiseau pour la chasse.

OISELET. s. m. (dim. d'*oiseau*). Petit oiseau. Vieux mot qui n'est plus usité que dans le style ...

Voyez, dit-elle, ami, venir froidure;
Ne vont plus oiselets s'aimer jusqu'aux beaux jours!
Ils s'aiment comme nous, comme eux si d'avent ce
Aurons nous trouver sans amour! BERQUIN.

Cependant tous les jours ... oiselets
De rameaux en rameaux volent dans les bosquets. (DELILLE.)

OISELEUR. s. m. (rad. *oiseau*). Celui qui se livre à la chasse des petits oiseaux, qui fait les cages, les filets, et tout ce qui concerne la chasse.

Que je hais l'oiseleur dont la main mercenaire,
Arrache sans pitié les petits à leur mère. CASTEL.)

Loin des hameaux le barbare oiseleur
Recherche des taillis la sauvage épaisseur. (MICHAUD.)

— S'est dit de Celui qui avait un goût décidé pour la chasse à l'oiseau; d'où vient le surnom d'un Henri. Henri l'Oiseleur.

— adjectiv. Marchand oiseleur. Des serpents *oiseleurs* sifflent suspendus aux dômes des bois, en s'y balançant comme des lianes. (Chateaub.)

— *Vents oiseleurs*. Certains vents doux qui soufflent tous les ans vers l'équinoxe de printemps.

OISELIER. s. m. (rad. *oiseau*). Celui dont le métier est d'élever et de vendre des oiseaux vivants.

OISELLERIE. s. f. Art de prendre et d'élever les oiseaux.

— Lieu où l'on élève des oiseaux. Les Romains recherchaient avec passion la chair des oiseaux. Ils bâtissaient d'immenses *oiselleries*, dans lesquelles ils en élevaient de si grandes quantités, que leur seule fiente suffisait pour fumer des champs. (Virey. Omiss. des diction.)

OISEMONT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Amiens (Somme). 1,100 hab.

OISEUSEMENT. adv. D'une manière oiseuse. En écrivant cette préface, mon but n'est pas de rechercher *oiseusement* si j'ai mis au théâtre une pièce bonne ou mauvaise. Beaum.) Va donc, musique! Pourquoi tant répéter? N'es-tu pas assez lente? Au lieu de peindre la passion, tu t'accroches *oiseusement* aux notes. (Id.)

— Un critique moderne, M. Fr. Wey, prétend que c'est un barbarisme, mais quel mot pourrait-il lui substituer? Cet adverbe, dérivé naturellement de son primitif *oiseux*, nous paraît très-convenable, et plusieurs écrivains n'ont pas craint de s'en servir.

OISEUX, EUSE. adj. (du lat. *otiosus*). Qui a du loisir, qui ne fait rien. Personne oiseuse. Gens oiseux.

— Se dit ordinairement des choses, et signifie, Qui n'est pas utile, qui est vain, qui ne peut servir à rien. Question oiseuse. Difficulté oiseuse. Les actions de la foi seule passent pour des occupations *oiseuses* et obscures. (Mass.) La question de l'idée innée d'un Dieu est *oiseuse*; les cieux publient sa gloire. (Boiste.)

Sors de ce lit oiseux qui te tient attaché,
Et renonce au repos ou bien à l'évêché. BOILEAU.)

— Qui n'ajoute rien à la pensée. Ornements oiseux.

— substantiv. en parlant des personnes. L'ambitieux, l'*oiseux*, le vindicatif. (Mass.)

OISIF, IVE. adj. Qui est sans occupation, qui est dans l'oisiveté, qui ne fait rien du tout. Personne oisive. Homme oisif. N'être jamais oisif. Des gens oisifs. Femme oisive. Le malheur corrige de toutes ces petites passions qui agitent les gens *oisifs* et corrompus. (M. de l'Espinasse.) Que l'homme *oisif* joue un sot personnage dans le monde; il y fait pleuvoir l'ennui partout où il se trouve. (Helvétius.) C'est être *oisif* que de s'occuper d'un travail inutile. (Prévôt.) Je ne puis rester *oisif*, et cependant je ne puis rien faire. (X. Marmier.) Ce ne sont pas les bergers *oisifs*, comme ceux du Lignon. (B. de St-P.)

La Thessalie entière ou vaincue ou calmée,
Lesbos même conquise en attendant l'armée,
De toute autre valeur éternels monuments,
Ne sont d'Achille oisif que les amusements. RACINE.)

— Les poètes transportent volontiers l'épithète de la personne à la chose, c'est ainsi qu'ils disent: L'oisive nonchalance, une épée oisive, les coursiers oisifs. Près de son char *oisif* elle a vu le héros. (Aignan.) Forêt d'arbres négligés, point de terres *oisives*. (Delille.)

Les échafauds oisifs reposent dans les airs.
Les chantiers sont muets, et les camps sont déserts. DELILLE.)

Le beau soleil de mai levé sur nos climats,
Féconde les sillons, rajeunit les bocages,
Et de l'hiver oisif affranchit les rivages. (MICHAUD.)

— Se dit aussi en parlant des choses morales. Une vie oisive. Une âme oisive. L'agréable poison du vice atteint une âme *oisive*. (Rigaud.)

— OISIF. s. m. Personne oisive. Un oisif. Des oisifs. Tout ennuie les *oisifs*. (Aubert.) Un *oisif* est un eunuque du corps social. (***)

— Hist. hébr. Se dit, selon quelques auteurs, des chefs d'une synagogue, et selon d'autres, de dix individus payés pour assister à la séance et la rendre légale. ‖ Hist. litter. Membre d'une académie de Bologne.

— Syn. comp. OISIF. OISEUX. Être *oisif*, c'est ne rien faire actuellement, être *oiseux*, c'est être habituellement dans l'oisiveté.

OISILLON. s. m. ... (dim. d'oiseau). Ornith. Petit oiseau. Chasser aux oisillons. Prendre des oisillons. Un manant au miroir prenait des *oisillons*. (La Font.)

Ces oisillons menteurs, que confonde le ciel,
Me reprochent d'avoir assassiné mon père. (FLORIAN.)

Jeunes enfants ont toujours eu la rage
De dénicher et merles et pinsons,
Et toutes sortes d'oisillons. (VITALIS.)

OISIVEMENT. adv. D'une manière oisive.

OISIVETÉ. s. f. (rad. *oisif*). Cessation complète de toute espèce de travail dépendant de l'intelligence ou résultant d'un métier. L'*oisiveté* est comme la rouille, elle use beaucoup plus que le travail: la clé dont on se sert est toujours claire. (B. Franklin.) Si l'indolente *oisiveté* n'engendre que la paresse et l'ennui, le charme des doux loisirs est le fruit d'une vie laborieuse. (J.-J. Rouss.) La liberté n'est pas *oisiveté*. (La Bruy.) A l'*oisiveté* du sage il ne manque qu'un plus beau nom. (Id.) L'*oisiveté* est aussi fatigante que le repos est doux. (De Lévis.) Dieu n'a pas établi les rois seulement pour recevoir, comme les idoles, les écus et les vœux de leurs sujets dans une *oisiveté* superbe. (Fléch.) L'*oisiveté* est la source de la plupart des désordres qui ébranlent les États. (Ségur.)

. . . . . Le bonhomme Roger
Toujours disait que chez les ménagères
L'oisiveté ne trouvait à loger. CL. MAROT.

Les chanoines, vermeils et brillants de santé,
S'engraissaient d'une sainte et longue oisiveté. (BOIL.)

L'oisiveté pesante est le sommeil de l'âme.
Elle éteint dans nos cœurs le feu qui les enflamme,
Engourdit le génie, étouffe ses efforts
Et du corps politique énerve les ressorts. DELAND.)

— Prov. *L'oisiveté est la mère de tous les vices*.

OISON. s. m. (pr. *oezon*; dimin. d'*oie*). Ornith. Jeune oie qui n'a pas encore ses plumes et qui porte le duvet.

Un paon faisait la roue et les autres oiseaux
Admiraient son brillant plumage.
Deux oisons nasillards du fond d'un marécage,
Ne remarquaient que ses défauts. FLORIAN.)

— Fig. Personne idiote. Le contentement d'une médiocre mesure de fortune, et faite de la grandeur, est une vertu, ce me semble, où moi, qui ne suis qu'un *oison*, arriverais sans beaucoup de contentement. (Mont.) Que voulez-vous qu'on dise à de pareils *oisons*? (Gresset.)

L'homme dit: Je commande, et tout sert sous ma loi,
L'oison dit à son tour: L'homme est formé pour moi.
FONTANES.

— *Oison bridé*. Celui à qui l'on a placé une plume dans les ouvertures de la partie supérieure du bec, afin de l'empêcher d'entrer dans les lieux fermés par des haies.

— Fig. Imbécile, esprit borné à qui l'on fait croire tout ce qu'on veut.

C'est un oison bridé, tapi dans sa retraite,
Qui n'a plus que l'instinct que sa femme lui prête.
LA CHAUSSÉE.

— Agric. Tas d'avoine composé de deux javelles ou plus, qu'on laisse sur le sol jusqu'à ce qu'on ait eu le temps de les lier.

— Prov. *Les oisons mènent paître les oies*. Se dit à propos de ceux qui donnent des avis à des personnes plus habiles qu'eux. ‖ *Il n'est bon à garder les oisons en mue*. Il n'est bon à rien.

OISONNERIE. s. f. (rad. *oison*). S'est dit familièrement pour Stupidité, simplicité excessive. J'avais pris la résolution de n'avoir plus de querelles, et de pousser la douceur jusqu'à l'*oisonnerie*. (Mme de Graffigny.)

OJAK. s. m. Hist. ott. Régiment de janissaires chez les Turcs.

OJÉDA (Alphonse d'). Né à Cuença, au XVe siècle, navigateur. Il suivit Christophe Colomb dans sa deuxième expédition, commanda l'expédition de 1498, aux frais d'Americ Vespuce, et mourut dans la pauvreté. Sa vie avait été signalée par une foule d'aventures extraordinaires.

OKA. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, naît dans les gouvernements d'Orel, et se joint au Volga, à Nijni-Novgorod, après un cours de 1,300 kil. ‖ Rivière de la Russie d'Asie, affluent de l'Angara. Cours 700 kil.

OKAL. s. m. Relat. Nom donné par les Égyptiens à leurs hôtelleries, qu'on nomme aussi *kans* ou *caravanserails*.

OKE. s. f. Métrol. Poids des îles Ioniennes, valant kil. 1,224545. ‖ *Oke de l'empire ottoman*. Poids pour le détail, kil. 1,288098. ‖ *Oke d'Égypte*, kil. 1,197311. ‖ *Oke de Dalmatie*, kil. 339,315. ‖ *Oke de Hongrie*, kil. 1,275657.

OKELLE. s. m. Comm. Nom qu'on donne en Égypte aux places de commerce où les marchands européens ont des magasins et où résident les consuls. ‖ Arcades ou portiques où se trouve une suite de boutiques occupées par les marchands européens.

OKHOTSK (Mer d'). Géogr. Vaste golfe du grand Océan boréal, entre le Kamtchatka, le district d'Okhotsk, l'île de Tchoka et les Kouriles.

— OKHOTSK (District d'). Une des sept divisions de la Russie d'Asie, à l'est de la province d'Iakoutsk, à l'ouest des mers d'Okhotsk et de Behring, et au sud de l'Océan glacial arctique. Climat très-rude. Chasse et pêche abondante. Commerce de pelleterie. ‖ Chef-lieu du district du même nom. Entrepôt de la compagnie américaine, et passage ordinaire de ceux qui vont au Kamstchatka ou en Amérique.

OKYGRAPHE. s. des 2 g. (ét. gr., ὠκύς, prompt; γράφω, écrire). Didact. Celui, celle qui pratique l'okygraphie.

OKYGRAPHIE. s. f. Didact. Manière d'écrire extrêmement rapide.

OKYGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'okygraphie.

OLACINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au fissilier. ‖ OLACINÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre olax ou fissilier.

OLAMPI. s. m. Pharm. Substance provenant d'un végétal d'Amérique inconnu, elle est grisâtre, luisante en dedans, presque transparente et brune, brûlant à la flamme, et répandant alors une odeur de résine. On l'appelle *gomme olampi*, mais c'est improprement qu'on a donné à cette substance le nom de gomme; c'est une véritable résine.

OLAN (Mont). Géogr. Montagne de France, entre les départements de l'Isère et des Hautes-Alpes. Hauteur 4,102 mètres.

OLANINE. s. f. (du lat. *oleum*, huile). Chim. Produit trouvé dans l'huile animale.

OLANIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui a pour base l'olanine. Sels olaniques.

OLARGUES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Pons (Ariége). 1,300 hab.

OLAUS ou **OLOF**. Nom commun à cinq rois de Norwége, à deux rois de Danemark et à un roi de Suède.

OLAX. s. m. Bot. V. FISSILIER.

OLBERS (Guillaume). Astronome allemand, né à Brême en 1758, mort en 1840, découvrit les nouvelles planètes de Pallas et de Vesta.

OLBERS. s. f. Astron. Planète nouvellement observée.

OLDENBOURG (duché d'). Géogr. État de la Confédération germanique, borné par le royaume de Hanovre, au sud, à l'ouest et à l'est, et par la mer, au nord. 266,000 hab. Ce pays n'a formé une seigneurie ou un comté que depuis Christian Ier, 1155. La race des comtes remonte cependant jusqu'à Witikind, au VIIIe siècle. L'Oldenbourg a fait partie de la France de 1810 à 1813, sous le nom de département des Bouches-du-Weser. ‖ Capitale du duché de ce nom, à 28 kil. de Brême. 5,800 hab.

OLDENBOURGEOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant du duché et de la ville d'Oldenbourg. ‖ Qui appartient à cet État, à cette ville ou à leurs habitants.

OLDENLANDIE. s. f. (d'un nom propre). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétales, de la famille des rubiacées, comprenant des espèces exotiques. Oldenlandie à ombelles, à feuilles étroites. Oldenlandie verticillée, biflore. Oldenlandie à longue fleur, à corymbes. Oldenlandie trinervia.

OLÉAGINEUX, EUSE. adj. (du lat. *oleaginus*, fait de *oleum*, huile). Qui a la ressemblance de l'huile, qui en contient. Fruit oléagineux. Matière oléagineuse. Bois oléagineux. L'olivier n'est pas le seul arbre dont les fruits fournissent de l'huile, mais c'est le seul des arbres indigènes dont les fruits aient une chair *oléagineuse*. (Lois.-Desl.)

— Bot. *Périsperme oléagineux*. Celui qui donne de l'huile quand on le touche et qui est gras au toucher.

OLÉAIRE. s. f. (du lat. *olearis*, fait de *oleum*, huile). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, à fleurs radiées, ne comprenant qu'un arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

— Conchyl. Grande espèce de tonne connue dans la Méditerranée et l'Adriatique, dont les anciens se servaient pour puiser de l'huile.

OLÉANAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *oleum*, huile). Chim. Qui répand une odeur d'huile.

OLÉANDRE. s. f. Bot. Genre de la famille des fougères, ayant pour type le genre oléandre nerviforme.

OLÉATE. s. m. (rad. *oleum*, huile). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide oléique avec les bases. Oléate d'ammoniaque, de baryte, de chaux. Oléate de potasse. Oléate de soude. Oléate de strontiane.

OLEB. s. m. Comm. Espèce de lin qu'on tire de l'Égypte.

OLÉCRANARTHROCACE. s. f. (ét. gr., ὠλέκρανον, olécrane; ἄρθρον, articulation; κακία, vice). Pathol. Inflammation des surfaces articulaires du coude.

OLÉCRÂNE. s. m. (ét. gr., ὠλένη, coude; κρανον, tête). Apophyse de l'extrémité humérale du coude; elle est très-saillante, recourbée, inégale en haut, et contribue à former le coude.

OLÉCRÂNIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rapport à l'olécrâne. Fosse olécrânienne.

OLÉFIANT. adj. m. (ét. lat. *oleum*, huile; *facere*, faire). Se dit d'un gaz composé d'un atome de carbone et d'un atome d'hydrogène. Gaz oléfiant.

OLÉIDE. adj. des 2 g. (du lat. *oleum*; et du gr. εἶδος, ressemblance). Qui ressemble à de l'huile. ‖ OLÉIDES. s. f. pl. Famille de composées ternaires organiques ayant l'huile pour type.

OLÉIDIQUE. adj. m. V. OLFORICINIQUE.

OLÉIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *oleum*, huile; *fero*, je porte). Qui fournit de l'huile. Plante oléifère.

OLÉIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *olea*, olivier; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'olivier.

OLÉIGÈNE. adj. des 2 g. (du lat. *oleum*

huile; du gr. γίννάω, produire). Qui a la propriété de produire un liquide d'apparence huileuse.

OLÉILE. s. f. (du lat. *oleum*, huile). Chim. Nom donné à l'huile.

OLEINE. s. f. Chim. Syn. d'Élaïne.

OLÉINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a la forme de l'olivier. || OLÉINÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre olivier.

OLEIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *oleum*, huile). Chim. Qui se produit par la saponification de l'huile.

OLÈNE. adj. des 2 g. (du gr. ὠλένη, bras). Zool. Qui a les bras voisins de la bouche. || OLÈNES. s. m. pl. Division d'acéphales, comprenant ceux qui ont les bras voisins de la bouche.

— Anat. L'os du coude, le cubitus.

OLÉNIA. s. f. Astron. Nom que les anciens donnaient quelquefois à l'étoile de la chèvre.

OLÉNUS. Géogr. anc. Ville d'Achaie, sur la mer de Crissa, entre Dymes à l'O et Patras a l'E. avait été bâtie par Olène, fils de Jupiter, et était une des douze villes de la confédération achéenne.

OLÉOCÉROLÉ. s. m. (ét. lat., *oleum*, huile; *cera*, cire). Pharm. Nom sous lequel on désigne le cerat.

OLÉOL. s. m. (du lat. *oleum*, huile). Pharm. Huile fixe naturelle.

OLÉOLAT. s. m. (du lat. *oleum*, huile). Pharm. Huile essentielle.

OLÉOLATÉ. s. m. (rad. *oleat*). Pharm. Médicament composé d'huiles essentielles.

OLÉOLÉ. s. m. (du lat. *oleum*, huile). Pharm. Huile médicinale par infusion ou décoction.

OLÉOLIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *oleum*, huile) Pharm. Se dit d'un médicament dont l'huile est l'excipient.

OLÉOLITE. s. m. (du lat. *oleum*, huile). Pharm. Médicament qui a l'huile pour excipient.

OLEONE. s. f. (du lat. *oleum*, huile). Chim. Matière liquide qui s'obtient par la distillation d'un mélange de chaux et d'acide oléique.

OLÉORICINATE. s. f. (du lat. *oleum*, huile; et du fr. *ricin*) Genre de sels résultant de la combinaison de l'acide oléoricinique avec les bases.

OLÉORICINIQUE. adj. des 2 g. Qui est produit par la saponification de l'huile de ricin. Acide oléoricinique.

OLÉO-SACCHARUM. s. m. (ét. lat., *oleum*, huile, *saccharum*, sucre). Pharm. Mélange de sucre avec une huile volatile. L'oléo-saccharum sert à aromatiser les liqueurs.

OLÉO-SUCRE. s. m. V. OLEO-SACCHARUM.

OLÉO-SUDORIFUGE. adj. des 2 g. Chapeaux oléo-sudorifuges.

OLÉRACÉ, ÉE. adj. (du lat. *olus*, *oleris*, légume). Bot. Qui est employé à titre d'aliments. Plante oleracée. || OLÉRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes || Classe de phanérocotylédones incomplètes comprenant différents genres.

OLÉRIES. s. f. pl. Liturg. Les antiennes de l'Avent qu'on appelle aussi les O de Noel.

— Chronol. Se disait autrefois des sept derniers jours de l'Avent.

OLÉRON (Iles). (du celt. *Oloro*, *Eloro*, formé de *el*, *il*, ville; *lor*, bosse, inégalité, ou *lar*, confluent, et *ro*, rivière). Géogr. Ile de France dans l'Océan, vis-à-vis des embouchures de la Seudre et de la Charente. Elle compte 19,000 h., et renferme deux petites villes Oléron et Saint-Pierre d'Oléron. Cette île fut longtemps la propriété des comtes d'Anjou et du duc d'Aquitaine. Charles V l'acquit à la France; Louis XIV la fortifia.

— Hist. *Lois d'Oléron*. Code ma[illegible] dans l'île [illegible] en 1150, par Louis le Jeune et sa femme Eléonore, à titre de seigneurs d'Aquitaine.

OLÉTÈRE. s. m. (ét. gr., ὀλετὴρ, destructeur). Entom. Genre d'araignées de la tribu des théraphoses tueuses, ayant pour type l'araignée difforme.

OLETTA. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bastia (Corse); 1,050 hab.

OLETTE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Prades (Pyr.-Orient.); 1,100 hab.

OLÉULE. s. f. (pr. *o-lé-u-le*; du lat. *oleum*, huile). Pharm. Huile essentielle d'une plante.

OLÉULÉ. s. m. (rad. *oléule*). Pharm. Se dit de certains médicaments formés d'huiles volatiles.

OLÉULIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ole-u-li-ke*). Se dit de médicaments qui ont des huiles volatiles pour bases.

OLFACTIF, IVE. adj. (du lat. *olfactus*, odorat). Anat. Qui a rapport à l'odorat; qui concourt à l'exercice du sens de l'odorat. Nerf olfactif. Trou olfactif. Membrane olfactive. Sensibilité olfactive. L'appareil olfactif se compose d'une partie essentielle ou nerveuse, en communication directe avec le cerveau, et d'une partie accessoire ou tégumentaire en continuité complète avec la peau.

OLFACTION. s. f. (du lat. *olfactus*, odorat). Anat. Sensation par laquelle nous percevons les impressions que font sur les nerfs olfactifs les molécules odorantes suspendues dans l'atmosphère.

OLFACTOIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui répand de l'odeur.

OLFERSIE. s. f. Bot. Genre de la famille des fougères, ayant pour type l'olfersie de Corcovado, (montagne près de Rio-Janeiro).

OLIBAN. s. m. Substance produite par une espèce de genévrier, et que nous employons sous le nom d'encens. C'est une gomme résine qui se forme sous l'écorce de l'arbre et suinte par ses fentes sous forme de grains de diverse grandeur, transparents, fragiles, de couleur citrine ou rouge, d'une odeur agréable, d'une saveur âcre et amère.

OLIBRIUS. (pr. *o-li-bri-uss*). Sénateur romain, detrôné à cause de son incapacité au bout d'un règne de trois mois. De ce nom est venue l'acception suivante :

— Etourdi qui fait le brave, l'entendu, le fanfaron. C'est un olibrius.

— Prov. *Faire l'olibrius*. Faire le méchant, le furieux. Faisons l'*olibrius*, l'occiseur d'innocents. (Mol.) Ils faisaient les *olibrius*, dans le commencement; mais ils ont le caquet bien rabattu à l'heure qu'il est. (Dancourt.)

OLIET. s. m. (par corrupt. d'*œillet*). Bot. Nom vulgaire de la luzerne lupuline.

OLIFANT. s. m. S'est dit d'un petit cor dont sonnaient les chevaliers et les paladins, pour appeler et défier l'ennemi.

OLIGACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu; ἄκανθα, épine) Bot. Qui a des épines en petit nombre. Tige oligacanthe.

OLIGACTE. s. m. (ét. gr., ὀλίγος, peu; ἀκτὴ, fruit). Bot. Genre de plantes synanthérées, comprenant l'oligacte nubigène, arbrisseau trouvé sur le mont Chimborazo. L'oligacte volubile, et l'oligacte à calathides sessiles.

OLIGANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu; ἄνθος, fleur). Bot. Qui ne porte qu'une petite quantité de fleurs. Plante oliganthe.

— OLIGANTHE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, ayant pour type l'oliganthe à calathides triflores.

OLIGANTHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr. ὀλίγος, peu; ἀνθηρός, anthère). Bot. Dont les étamines sont en nombre égal ou inférieur à celui des pétales. || OLIGANTHÈRES. s. f. pl. Famille de plantes.

OLIGARCHIE. s. f. (ét. gr. ὀλίγος, peu; ἀρχή, commandement). Gouvernement dévolu à un très-petit nombre de familles. C'est une aristocratie limitée à quelques personnes privilégiées. L'*oligarchie* est une tyrannie pire que celle qui résulte des monarchies absolues. (Tailland.) Les *oligarchies* ne changent jamais d'opinions, parce que leurs intérêts sont toujours les mêmes (Bonap.)

OLIGARCHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'oligarchie. Une grande gloire extérieure est donc parfaitement compatible avec un gouvernement *oligarchique*. (E. Duclerc.) L'histoire offre un assez grand nombre de gouvernements *oligarchiques* proprement dits. (Tailland.)

OLIGARCHIQUEMENT. adv. Suivant le système oligarchique.

OLIGARQUE. s. m. Polit. Partisan d'un système de gouvernement oligarchique. || Membre d'une oligarchie.

OLIGARRHÈNE. s. f. Bot. Petit arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

OLIGISTE. adj. (du gr. ὀλίγιστος, très-peu). Min. Se dit d'une variété de fer qui ne laisse à faire pour le rendre ductile que de le dépouiller de son oxygène. Le fer *oligiste* est rarement pur : il est presque toujours accompagné de fer oxydé-rouge compacte plus ou moins mélangé de terre, qui en diminue sa richesse. (Lenorm.)

— OLIGISTE. s. m. Le fer oligiste. L'oligiste est un minerai très-recherché, il donne du fer de très-bonne qualité.

OLIGOBLENNIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; βλέννα, mucus). Méd. Défaut de sécrétion muqueuse.

OLIGOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu, καρπός, fruit). Bot. Qui produit un petit nombre de graines. Plante oligocarpe.

OLIGOCARPHE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu, κάρφος, écorce). Bot. Genre de plantes synanthérées, ayant pour type l'oligocarphe à feuilles de nérion, arbrisseau du cap de Bonne-Espérance.

OLIGOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu; κεφαλή, tête). Bot. Qui porte peu de capitules.

OLIGOCÉRATE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu; κέρας, corne). Bot. Qui porte un petit nombre de cornes, ou de boutons ressemblant à des cornes. Légume oligocérate.

OLIGOCHOLIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; χολή, bile). Méd. Sécrétion peu abondante de la bile.

OLIGOCHRONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu; χρόνος, temps). Didact. Qui vit, qui subsiste pendant peu de temps.

OLIGOCHRONOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὀλίγος, peu; χρόνος, temps; μέτρον, mesure). Instrument qui sert à mesurer de petites fractions de temps. Oligochronomètre à double pendule.

OLYGOCHYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu; χυλὸς suc, chyle). Hyg. Qui fournit peu de chyle. Qui est peu nourrissant. Aliments oligochyles.

OLIGOCHYLIE. s. f. Méd. Défaut de suc nourricier. On dit aussi oligochymie.

OLIGOCHYMIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; χῦμα, suc). V. OLIGOCHYLIE.

OLIGOCOPRIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu, κόπρος, excrement). Méd. Rareté des digestions alvines.

OLIGOCRATIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; κρατέω, commander). Polit. Se dit, dans un sens critique, d'une aristocratie trop peu nombreuse.

OLIGOCRATIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'oligocratie.

OLIGODACRYE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; δάκρυ, larmes). Médec. Sécrétion peu abondante des larmes.

OLIGODONTE. s. m. (ét. gr., ὀλίγος, peu; ὀδοὺς, dent). Erpét. Genre de serpents ophidiens.

OLIGOHÉMIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; αἷμα, sang). Médec. Défaut ou rareté du sang.

OLIGOHYDRIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; ὕδωρ, eau). Médec. Rareté ou manque d'abondance de la sueur.

OLIGOMANIAQUE. adj. et s. des 2 g. (rad. *oligomanie*). Médec. Affecté d'oligomanie. || Qui appartient à l'oligomanie.

OLIGOMANIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; μανία, folie). Médec. Délire relatif à un petit nombre d'idées seulement.

OLIGOMÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὀλίγος, peu; μέρος, partie). Qui se compose d'un petit nombre d'anneaux.

OLIGOPHARMACIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; φάρμακον, remède). Pharmacie simplifiée, qui ne se compose que d'un petit nombre de médicaments.

OLIGOPHARMAQUE. adj. et s. des 2 g. Se dit de celui qui suit une méthode pharmaceutique simplifiée.

OLIGOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu, φύλλον, feuille) Bot. Qui a des feuilles peu nombreuses ou distantes. Plante, tige oligophylle.

OLIGOPIONIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; πῖος, graisse). Médec. Défaut de graisse, maigreur.

OLIGOPODE. s. m. (ét. gr., ὀλίγος, peu; πούς, gen. ποδός, pied). Ichthyol. Genre de poissons osseux, de la famille des auchénoptères, ayant pour type l'oligopode vélifère, de la mer des Indes, on le nomme aussi *eventail*.

OLIGOPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu; πόρος, pore). Qui a une seule ou deux ventouses.

OLIGOPOSIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; πόσις, boisson). Médec. Diminution de la soif. L'oligoposie est un phénomène peu remarquable et qui s'observe moins que l'état contraire.

OLIGOPSYCHIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; ψυχή, courage). Médec. Faiblesse de caractère; pusillanimité.

OLIGOSIALIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; σίαλον, salive). Médec. Sécrétion peu abondante de la salive.

OLIGOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu, σπέρμα, graine). Bot. Qui renferme un petit nombre de graines.

OLIGOSPERMIE. s. f. Médec, Secrétion peu abondante du sperme.

OLIGOSPORE. s. m. (ét. gr., ὀλίγος, peu; σπορά, semence. Bot. Genre de plantes synanthérées, tribu des anthémidées, renfermant plusieurs espèces confondues avec les artémises. L'oligospore champêtre est une plante herbacée des environs de Paris.

OLIGOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu; στήμων, étamine). Bot. Qui a peu d'étamines. Fleur oligostémone.

OLIGOTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀλίγος, peu; θρίξ, poil). Bot. Qui n'a qu'un petit nombre de poils || OLIGOTRIQUES. s. m. pl. Genre de mousses, ayant pour type le bryum ondulé, et renfermant plusieurs espèces, parmi lesquelles sont l'oligotrique ondulé, l'oligotrique lisse; et l'oligotrique de la Forêt-Noire.

OLIGOTROPHIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; τροφή, nourriture). Hyg. Diminution de la nutrition des parties. L'oligotrophie se fait remarquer lorsqu'il y a défaut d'alimentation comme dans le squirre du pylore, où les aliments sont vomis sans digestion, et lorsqu'il n'y a pas d'assimilation, comme dans les maladies où le malade mange, mais ne produit qu'un chyle imparfait.

OLIGOURÉSIE. s. f. (ét. gr., ὀλίγος, peu; οὖρον, urine). Médec. Sécrétion peu abondante de l'urine.

OLIM. adj. et s. m. (pr. *o-limm*; mot lat. qui signif. *autrefois*). Hist. S'est dit en parlant des anciens registres du parlement de Paris. Ce mot est invariable. Les olim et les registres olim.

OLINDE. s. f. (de *Olinda*, ville du Brésil). Sorte de lame d'épée, ainsi nommée de la ville d'Olinda, d'où on l'apporte.

OLINDER. v. a. 1re conj. (rad. *olinde*). Tirer l'épée, pour se battre. Vieux mot.

OLINDEUR. s. m. S'est dit pour Bretteur, ferrailleur.

OLINET. s. m. Bot. Nom vulgaire du lyciet et du chalef.

OLINIE. s. f. (de [illegible], n. propre). Bot. Genre de plantes de la famille des rhamnées, comprenant des arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance.

OLIPHANT. s. m. Nom donné par les Turcs au *typho*, espèce de vent.

OLIVACÉ, ÉE. adj. (rad. *olive*). Qui est de couleur olive.

OLIVAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *oliva*, olive). Bot. Qui ressemble à une olive, qui en a la forme. Bouton olivaire.

— Anat. *Éminence olivaire*. Protubérance située sur la tige de la moelle alongée, à la face antérieure, à côté des éminences pyramidales, dont elles ne sont séparées que par un sillon.

— OLIVAIRES. s. m. pl. Bot. Famille de gastéropodes ayant pour type le genre olive.

OLIVAISON. s. f. (rad. *olive*). Temps de la récolte des olives. || Le produit de cette récolte.

OLIVAREZ (Gaspard-Guzman, comte duc d'). Premier ministre sous Philippe IV, né à Rome en 1587. Maître de la confiance de ce prince, il jouit pendant 22 ans d'un pouvoir absolu en Espagne. Ennemi de Richelieu, il entama avec la France la célèbre guerre qui devait se terminer à la paix des Pyrénées. L'insurrection de la Catalogne, la révolution de Portugal en 1640, portèrent un coup fatal à son pouvoir. Il mourut dans l'exil en 1643.

OLIVAREZ. s. m. Nom vulgaire du fringelle magellanique.

OLIVÂTRE. adj. des 2 g. (rad. *olive*). Qui est couleur d'olive, qui est d'un jaune vert. On n'apercevait aucune partie azurée du firmament; une lueur *olivâtre* et blafarde éclairait seule tous les objets de la terre, de la mer et des cieux. (B. de St-P.) C'était un grand homme, sec, *olivâtre*, aux yeux enfoncés et aux sourcils noirs. (Id.)

OLIVE. s. f. Bot. Fruit de l'olivier. L'olive est un fruit charnu, ovale, dont le centre est occupé par un noyau dur et ligneux, qui renferme une amande. Sa chair, ferme et verte avant sa maturité, mollit et se couvre d'une pellicule noire en mûrissant; c'est alors qu'on les passe au moulin et à la presse pour en extraire l'huile. Les olives que nous mangeons en nature n'ont point atteint leur dernier degré de maturité. C'est en les faisant macérer dans une saumure avec diverses plantes aromatiques, souvent après les avoir laissées d'abord quelque temps dans une eau alcaline, qu'on corrige leur saveur austère et désagréable. Elles deviennent par cette préparation un aliment qui plaît assez au goût, mais qui n'est ni bien nourrissant, ni facile à digérer. L'huile d'olive est la plus estimée de toutes pour les usages alimentaires; elle fait depuis les temps les plus anciens l'objet d'un commerce vaste et lucratif. Elle sert aussi à la fabrication du savon, à l'éclairage et à diverses branches de l'économie et des arts. L'*olive* paraît avec distinction sur nos tables, où elle contribue à la variété des mets et stimule l'appétit. (Loisel. Deslongch.) Et l'*olive* onctueuse répandait ses flots d'or. (Millev.) De l'arbre de Pallas il recueille l'*olive*. (Del.)

L'*olive* ne doit point aux leçons de Minerve
Le soin qui la cultive et l'art qui la conserve. (Rosset.)

— Ce mot se prend dans le langage poétique pour Olivier. *Joindre l'olive aux lauriers*. Faire la paix après des victoires. Mahomet marche en maître et l'*olive* à la main. (Volt.)

Suivi de peu des siens, il arrive au palais,
Et présente à Céyx l'*olive* de la paix. (Dessaint.)

La paix enfin, la paix tardive,
A nos yeux montrant son *olive*,
Nous rappelle des champs de Mars. (Scribe.)

— Ce qui a la forme d'une olive. Boutons tournés en olive. Bouton en olive.

— Archit. Ornement en forme de grains oblongs et enfilés, qu'on taille sur les baguettes et les astragales, ou dans les cannelures.

— Hist. sacr. *Jardin des Olives*. V. OLIVIER.

— Foss. *Olives pétrifiées*. Nom sous lequel des auteurs anciens ont écrit des pointes d'oursins fossiles, dont la forme a quelque rapport avec celle des olives.

— Mollusq. Genre de mollusques carnassiers conchylifères, établi pour un assez grand nombre de coquilles, dont la forme rappelle assez bien celle d'une olive. Les olives appartiennent presque toutes aux mers des pays chauds. L'olive ondée, foudroyante, sépulturale, élégante, enflée, obtusaire, sanguinolente, marquetée, carnéolée, etc.

— Ornith. Nom vulgaire du bruant de St-Domingue, ou oiseau canne, de la petite outarde.

OLIVE. adj. des 2 g. Qui est de la même couleur que l'olive. Couleur olive. || On dit aussi substantiv. dans ce sens l'*olive* pour la couleur olive. Pour obtenir des *olives*, il suffit d'ajouter au mordant plus ou moins d'acétate de fer, suivant la nuance qu'on veut avoir. (Robiquet.)

OLIVENITE. s. f. (de *Oliven*, nom de lieu). Minéral. Nom donné au cuivre arseniaté.

OLIVERIA. s. m. ou **OLIVIÈRE.** s. f. (rad. *olivier*). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, polypétalées, famille des ombellifères, comprenant une plante herbacée, l'oliveria tombant, des environs de Bagdad.

OLIVERT. s. m. Ornith. Nom donné à une fauvette trouvée dans le pays d'Anteniquoy.

[illegible]**ET.** s. m. (rad. *olive*). Ornith. Espèce [illegible], nommé aussi *tanagrat olivet*.

OLIVET. (Joseph Thoulier d'). Grammairien célèbre, né à ... en 1682, mort en 1768 a laissé plusieurs ouvrages estimés. Il avait été reçu à l'Académie française en 1723

OLIVETIER. s. m. Mollusq. Animal qui habite les coquilles appelées *olives*.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des rhamnées, comprenant l'olivetier argan, arbre toujours vert des forêts du Maroc. Les Maures fabriquent avec ces noix une huile un peu âcre, dont ils font usage dans l'apprêt de leurs aliments. L'olivetier d'Orient, vulgairement *bois rouge*, ou *de fer*, croît dans l'île de Madagascar, et l'olivetier austral dans la Nouvelle-Hollande.

OLIVETTE. s. f. (rad. *olive*). Champ planté d'oliviers.

— Joaill. Perles fausses ordinairement blanches, dont on fait commerce avec les nègres de l'Afrique.

— Ornith. Nom vulgaire du pinson de la Chine.

— OLIVETTES. s. f. pl. Chorég. Espèce de danse en usage chez les provinciaux, après qu'ils ont cueilli les olives, et qui se danse par trois personnes qui courent les unes après les autres en serpentant autour de trois oliviers.

OLIVIER. s. m. (pr. *o-li-vié*; du bas latin *olivarius*, en lat. *olea*, en gr. ἐλαία). Bot. Genre de plantes dicotylédones monopétales, de la famille des jasminées, comprenant des arbres ou de grands arbrisseaux à feuilles entières, toujours vertes, à fleurs petites, disposées en grappes ou en panicule axillaire ou terminale. L'olivier est un des arbres les plus précieux que la nature ait donnés à l'homme. Ses fruits fournissent l'huile dite *huile d'olive*, qui fut longtemps la seule connue, et que la plupart des peuples de l'antiquité employaient dans les cérémonies de la religion. On connaît aujourd'hui seize à dix-sept espèces d'oliviers, toutes exotiques, dont les principales sont : l'olivier du Cap, l'olivier échancré, l'olivier d'Amérique, l'olivier élevé, l'olivier odorant, l'olivier noir, l'olivier d'Europe, ou absol. l'olivier.

— L'olivier est un arbre célèbre chez les anciens : il figure au premier rang dans leur mythologie. Les poëtes en ont fait honneur à la sagesse. Une couronne d'olivier était le prix des généraux qui s'étaient signalés par des victoires. L'olivier, noble symbole de la gloire et des triomphes, était aussi l'emblème de la paix et de l'humilité. Les Grecs avaient pour cet arbre un respect religieux, et les Romains ne pouvaient non-seulement s'en servir pour des usages profanes, mais encore ils ne pouvaient l'employer pour le brûler sur l'autel des dieux. Faites provision de feuilles de chêne, de laurier et d'*olivier*, d'écus et de cordons, joint au bandeau de la tolérance, et vous aurez le secret de gouverner sans danger, sans obstacles et sans efforts. (De Ségur.) La nature avait déjà donné l'*olivier* aux animaux ; mais l'intelligence qui apprit aux Athéniens à préparer son fruit fut à Minerve qui en fit présent aux hommes. (B. de St-P.)

Un arbre *olivier*, surpassant ces prodiges,
Des éclats d'un vieux tronc pousse de jeunes tiges. (Del.)

Du vert laurier superbe est la couronne ;
Moins d'apparence a le pâle *olivier*,
Mais pour aimer est le fruit du laurier,
Plus doux le fruit que l'*olivier* nous donne. (Du Bell.)

— *Olivier bâtard* ou *des Barbares*. Noms vulgaires du daphnot. || *Olivier de Bohême*. Le chalef à feuilles étroites. || *Olivier de marais*. Espèce de nysse. || *Olivier de montagne*. Le *symplocos* de la Martinique. || *Olivier nain*. La camelée. || *Olivier des nègres*. Le caïmitier. || *Olivier sauvage*. Le daphnot.

— OLIVIERS (Montagne des). Géogr. et hist. Mont de la Judée, situé à l'orient de Jérusalem, dont il est séparé par le torrent de Cédron et la vallée de Josaphat. C'est sur cette montagne que Jésus-Christ, trahi par Judas, fut livré aux soldats juifs. Le peuple dit le *jardin des olives* pour *Le jardin des oliviers*.

OLIVIER (Guillaume-Antoine). Voyageur et entomologiste, né près de Fréjus, en 1756, mort en 1814. Nommé membre de l'Institut en 1800. Il a laissé plusieurs ouvrages sur les sciences naturelles.

OLIVIÈRE. s. f. Bot. V. OLIVERIA.

OLIVIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *oliva*, olive ; *forma*, forme). Qui a la forme d'une olive.

OLIVILE. s. f. (rad. *olivier*). Chim. Principe immédiat des végétaux, découvert dans le suc concret qui découle de l'olivier. L'olivile pure est tantôt en aiguilles blanches et aplaties, tantôt en forme de poudre brillante ou glacée ; elle est sucrée, amère et un peu aromatique.

—Minér. Le péridot, et particulièrement variété de cette pierre qui se trouve en grains d'aspect vitreux, dans les basaltes.

OLIVINE. s. f. (rad. *olive*). Chim. Sous-espèce de chrysolithe prismatique, d'un vert olive. L'*olivine*, traitée au chalumeau avec du borax, se fond en un bouton d'un vert foncé. (Rifault.)

OLLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *olla*, marmite). Bot. Qui ressemble, qui a la forme, l'apparence d'une marmite.

— Minér. *Pierres ollaires*. Pierres douces et savonneuses au toucher, qui ont la propriété de se sculpter, de se travailler aisément et de prendre au tour la forme qu'on veut leur donner.

OLLA PODRIDA. s. f. (mots espagnols qui signifient *pot-pourri*). Art cul. Mets national de l'Espagne, consistant en un assaisonnement de plusieurs viandes ensemble. Nous revînmes, mon secrétaire et moi, dans la salle où était dressée une table sur laquelle étaient deux couverts : nous nous y assîmes, et dans le moment on nous servit une *olla podrida* si délicieuse, que nous plaignîmes l'archevêque de Valence de n'avoir plus le cuisinier qui l'avait faite. (Le Sage.) On dit aussi *olle*. V. OLLE.

— Fig. Toutes sortes de mélanges sans liaison. V. MACÉDOINE.

OLLIERGUES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Ambert (Puy-de-Dôme); 2,750 hab.

OLLIOULES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Toulon-sur-Mer (Var); 3,150 hab.

OLLURE. s. f. Techn. Gros tablier de mégissier.

OLMÉDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des urticées, établi pour des arbres d'où découle un suc laiteux, et qui croissent dans les grandes forêts du Pérou.

OLMÉTO. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sartène (Corse); 1,400 hab.

OLMI-ET-CAPELLA. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Calvi (Corse), 750 hab.

OLMUTZ. Géogr. Cercle de Moravie, dans les États autrichiens, entre ceux de Troppau, de Prezau, de Hradisch et de Brünn. || Ch.-l. du cercle du même nom. 19,000 hab. Autrefois capitale de la Moravie.

OLOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, entier ; καρπός, fruit). Bot. Dont le fruit ne se fend point, reste entier. || OLOCARPES. s. f. pl. Section de la classe des mousses, comprenant celles dont l'urne ne se fend point.

OLOF ou **OLAF.** Nom porté par six rois de Norwége et par trois rois de Suède.

OLOGRAPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, seul ; γράφω, écrire). Prat. Qui est écrit entièrement de la main de l'auteur, du testateur. Testament olographe.

OLOGRAPHIE. s. f. (rad. *olographe*). Prat. Acte écrit entièrement de la main du testateur.

OLOGRAPHIÉ, ÉE. part. pass. du v. Olographier. S'empl. adjectiv.

OLOGRAPHIER. v. a. 1re conj. Prat. Écrire de sa main un testament.

OLONERVEUX, EUSE adj. (ét. gr., ὅλος, seul ; νεῦρον, nerf). Bot. Se dit d'une feuille qui a une nervure médiane de laquelle partent des nervures latérales très-rapprochées.

OLONERVIÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une feuille de la base de laquelle partent des nervures longitudinales très-rapprochées.

OLONETZ ou **OLONEJE.** Géogr. Gouvernement de la Russie d'Europe, au S. de celui d'Arkhangel et à l'E. de la Finlande. Malgré sa vaste étendue, il n'a que 380,000 hab. Climat très-froid, sol peu fertile. Ch.-l. Pétrozavodsk.

OLONIER. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'arbousier.

OLONNE. s. f. (d'*Olonne*, nom de lieu). Espèce de toile forte qui se fabrique en Bretagne et dont on fait des toiles pour les vaisseaux.

OLONZAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Pons (Hérault) ; 350 hab.

OLOPÉTALAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, tout ; πέταλον, pétale). Bot. Qui est transformé en pétale.

OLOPHYRME. s. m. (du gr. ὀλοφυρμός, pleurs). Ant. gr. Chanson que les anciens chantaient dans les occasions tristes et dans les cérémonies funèbres.

OLOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὅλος, entier ; πτερόν, aile). Bot. Qui a les ailes entières. Corolle oloptère.

OLOR. s. m. Ornith. Nom spécifique du cygne à bec rouge.

OLOR. s. m. Astron. anc. Constellation du Cygne, que Jupiter plaça au ciel en mémoire de Léda.

OLORON. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Basses-Pyr.) ; 6,500 hab.

OLRUPPE. s. f. Ichthyol. Espèce d'anguille que l'on prend dans l'Elbe.

OLYMPE ou **OLYMPIADE** (Sainte). Née en 368, morte en 410. On la fête le 17 décembre.

OLYMPE. s. m. Géogr. Nom commun à deux célèbres chaînes de montagnes, l'une entre la Macédoine et la Thessalie, aujourd'hui le Lacha ; l'autre dans la Bithynie occidentale sur les confins de la Phrygie et de la Mysie, aujourd'hui le Kechich-Dagh ou montagne du Moine. Les anciens avaient fait de la première de ces montagnes, qui était la plus élevée, la demeure des dieux. || Olympe haut, élevé, voisin du ciel. Le mont Olympe. Le sommet de l'Olympe.

— Poét. Le ciel, le séjour des dieux du paganisme ancien. Olympe resplendissant, vaste, brillant, éclatant, vermeil, azuré, radieux. Le palais de l'Olympe. Les dieux de l'Olympe. Les voûtes de l'Olympe. Cinq zones de l'*Olympe* embrassent le contour. (Del.) Tout l'*Olympe* est rempli de héros amoureux. (Volt.)

— En parlant des divinités du paganisme, les poëtes prennent, par métonymie, l'Olympe pour les dieux mêmes. L'Olympe assemblé, réuni, partagé, sublime, éternel, tout-puissant, favorable, calme, apaisé, courroucé, irrité.

Jadis l'*Olympe* et le Parnasse,
Étaient frères et bons amis. (La Font.)

Si vous aviez l'âme assez bonne,
Pour être au Vénus sous un ombrage frais,
Je serais content, et j'aurais
Tout l'*Olympe* en votre personne. (Panard.)

OLYMPIADE. s. f. Chron. Révolution de quatre ans qui servait aux Grecs à compter leurs années. La terre d'Hellé ne peut nous montrer dans ses *olympiades* deux noms aussi beaux, quoique le nom d'un de ses fils soit au premier rang. (Lord Byron.) Thalès naquit dans la ville d'Ionie, la première année de la trente-cinquième *olympiade*. (Fén.)

— Fam. Âge avancé. Il me semble vous voir avec votre visage de plénipotentiaire me reprocher encore mes *olympiades*. (Voiture.)

OLYMPIAS. Fille de Néoptolème, roi d'Épire, femme de Philippe II, roi de Macédoine, mère d'Alexandre le Grand.

OLYMPIE. Géogr. anc. Lieu de l'Élide, sur l'Alphée, célèbre par les jeux olympiques qui s'y célébraient tous les quatre ans en l'honneur de Jupiter Olympien, et par le temple élevé à ce dieu. Ce temple, un des plus beaux de la Grèce, renfermait une statue colossale de Jupiter, chef-d'œuvre de Phidias, et qui passait pour une des merveilles du monde.

OLYMPIEN, ENNE. adj. Géogr. anc. Qui appartient à Olympie ou à ses habitants.

— Se dit des douze divinités de l'Olympe. Les dieux olympiens. Les divinités olympiennes.

— Néol. Majestueux, imposant. Front olympien. Regard olympien.

OLYMPIODORE. Philosophe platonicien qui enseignait à Alexandrie vers le commencement du VIe siècle.

OLYMPIONIQUE. s. m. Athlète couronné aux jeux olympiques. Les villes auxquelles ils appartenaient les comblaient d'honneurs et de récompenses.

OLYMPIQUE. adj. des 2 g. Ant. gr. Qui appartient à l'Olympe.

— *Jeux olympiques*. Jeux célèbres tous les quatre ans à Olympie en l'honneur de Jupiter Olympien. C'étaient les plus célèbres de la Grèce. Ils duraient cinq jours ; on en faisait remonter l'origine jusqu'à Jupiter lui-même, qui combattit à Olympie contre Saturne, qui lui disputait l'empire du monde. Ces jeux se composaient de divers exercices, tels que la course à pied, à cheval et en chars, le ceste, le pentathle, le combat du pancrace. Les vainqueurs recevaient une couronne d'ache, d'olivier ou de laurier.

— *Couronne olympique*. Celle qu'on décernait aux vainqueurs dans les jeux olympiques.

— *Cirque olympique*. Titre d'un théâtre dirigé par MM. Franconi. V. CIRQUE.

OLYMPIQUE. s. f. Philol. Se dit des odes de Pindare. La première, la deuxième olympique.

OLYNTHE. Géogr. anc. Ville de Chalcidice. Cette ville, qui n'était qu'un simple village en 433 av. J.-C., était devenue très-puissante lorsqu'elle tomba au pouvoir de Philippe II, père d'Alexandre, et fut réunie à la Macédoine. Ce fut pour prévenir cet événement que Démosthènes composa ses célèbres harangues, dites *Olynthiennes*.

OLYNTHIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant d'Olynthe. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— OLYNTHIENNES. s. f. pl. Philol. Discours que Démosthènes prononça pour déterminer les Athéniens à secourir la ville d'Olynthe, assiégée par Philippe.

OLYNTHOLITHE. s. f. Minér. Espèce de grossulaire.

OLYRE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées, comprenant plusieurs espèces étrangères. Olyre à larges feuilles, à feuilles en cœur, à longues feuilles. Olyre roseau. Olyre à petites fleurs.

OLYRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'olyre. || OLYRÉES. s. f. pl. Famille de graminées ayant pour type le genre olyre.

OM. Myth. ind. Syllabe mystique qui précède toutes les prières et les invocations des Hindous, et représente la trinité indienne : *A* est Vichnou, *U* est Siva, et *M* Brahma. On écrit plus ordinairement *AUM* dans lequel on retrouve les trois lettres mentionnées ici.

OMA. Géogr. Une des Moluques, par 126° 8' long. E., 9° 4' lat. S. ; 5,000 hab. ; ch.-l. le fort Zélandia.

OMACÉPHALE. s. m. (ét. gr., ὦμος, épaule ; κεφαλή, tête). Anat. Monstre qui a une tête mal conformée et qui manque de bras.

OMACÉPHALIE. s. f. (rad. *omacéphale*). Anat. Monstruosité qui caractérise les omacéphales.

OMACÉPHALIEN, ENNE. adj. (rad. *omacéphale*). Anat. Se dit des monstres par omacéphalie.

OMACÉPHALIQUE. adj. des 2 g. (rad. *omacéphalie*). Anat. Qui appartient à l'omacéphalie.

OMAGRE. s. f. (ét. gr., ὦμος, épaule : ἄγρα, proie). Pathol. Goutte qui attaque l'épaule.

OMALE. s. m. Entom. Nom sous lequel on a décrit un petit genre d'insectes hyménoptères, établi d'après les particularités des cellules des ailes. Ces insectes ont aussi reçu le nom de *bethyles*.

OMALIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à l'omalie. || OMALIDES. s. m. pl. Tribu de coléoptères ayant pour type le genre omalie.

OMALIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères brachélytres, voisin des staphylins.

OMALISE. s. f. (ét. gr., ὁμαλός, uni, aplati). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des mollipennes ou apalytres, sous-ordre des pentamérés.

OMALOCARPE. s. m. (ét. gr., ὁμαλός, uni ; καρπός, fruit). Bot. Genre de plantes qui se rapprochent de l'anémone.

OMALOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμαλός, plat ; εἶδος, forme). Entom. Qui a le corps déprimé. || OMALOÏDES. s. m. pl. Famille de coléoptères comprenant ceux dont le corps est très-déprimé.

OMALON. s. m. (du gr. ὁμαλός, plat). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des systrogastres ou chrysides.

OMALOPIE. s. f. (ét. gr., ὁμαλός, aplati ; σκέλος, entre-deux des cuisses). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

OMALOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμαλός, plat ; πούς, pied). Entom. Dont les pattes et les cuisses sont très-aplaties. || OMALOPODES. s. m. pl. Famille d'orthoptères, comprenant ceux qui ont les pattes et les cuisses très-aplaties.

OMALOPTÈRES. s. m. pl. (ét. gr., ὁμαλός, plat ; πτερόν, aile). Entom. Ordre d'insectes comprenant une portion de celui des diptères.

OMALORHAMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμαλός, plat ; ῥάμφος, bec). Ornith. Qui a le bec large et plat à sa base. || OMALORAMPHES. s. m. pl. Famille de passereaux comprenant les oiseaux à bec large et plat à sa base.

OMALOSOME adj. des 2 g. (ét. gr., ὁμαλός, plat ; σῶμα, corps). Qui a le corps aplati.

OMAN (Mer d'). Géogr. Partie de la mer des Indes qui baigne les côtes de l'Arabie. Elle communique par le détroit d'Ormus avec le golfe Persique.

— OMAN. Une des cinq régions de l'Arabie, la plus au sud est sur le golfe Persique et sur la mer d'Oman. L'intérieur de l'Oman est très-peu connu. || Ville d'Arabie, sur la mer d'Oman, à 220 kilom. de Mascate.

OMANE. s. m. Myth. or. Divinité chaldéenne qu'on regarde comme la personnification du feu sacré.

OMAR Ier. Successeur d'Aboubekre, deuxième calife des musulmans, beau-père de Mahomet, lui succéda l'an 643. Il étendit par lui-même et par ses lieutenants les limites de l'empire arabe, conquit la Syrie, la Perse, l'Égypte, et fut assassiné en 644 par un esclave persan. Il détruisit, dit-on, 40,000 temples chrétiens, et éleva 1,400 mosquées ; il introduisit en Orient l'ère de l'hégyre. || OMAR II. Huitième calife de la race des Ommiades, successeur de Soliman, en 717; attaqua Constantinople, mais fut forcé d'en lever le siége. Mort empoisonné en 720.

OMARTHROCACE. s. f. (ét. gr., ὦμος, épaule, ἄρθρον, articulation ; κακία, vice). Pathol. Carie de l'articulation de l'épaule.

OMASÉE. s. f. (du gr. ὦμος, aplati). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

OMASUS, OMASUM. s. m. (pr. *o-ma-zuss*, *o-ma-zomm*). Zool. Ventricule des animaux ruminants.

OMBELLE. s. f. (du lat. *umbella*, parasol). Bot. Assemblage de fleurs dont les pédoncules, d'une longueur à peu près égale, naissent d'un même point, comme les rayons qui soutiennent un parasol. Ombelle simple. Ombelle composée. Ombelle involucrée

— Blas. Espèce de parasol que le doge de Venise mettait sur ses armes, en vertu d'une concession accordée par le pape Alexandre III.

OMBELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est disposé en ombelle ou à peu près.

OMBELLIFÈRE adj. des 2 g. (ét. lat., *umbella*, ombelle ; *fero*, porter). Bot. Qui porte une ombelle.

OMBELLIFÈRES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones polypétales, à étamines épigynes, regardée comme l'une des plus naturelles, remarquable par la disposition de ses fleurs en parasol. Beaucoup de plantes de cette famille sont employées en médecine. Il y a des fleurs en grappes, en *ombellifères*, telles que celles de la carotte. (B. de St-P.) Les *ombellifères* se présentent au soleil sous les mêmes aspects que les fleurs radiées. (Id.)

— On dit aussi au singulier une *ombellifère*. Cependant j'ose douter, lisant comme vous savez faire, qu'après une ou deux lectures de ma lettre, une *ombellifère* en fleurs échappe à votre esprit en frappant vos yeux. (J.-J. Rouss.)

OMBELLIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *umbella*, ombelle, *flos*, fleur). Bot. Qui a les fleurs disposées en forme d'ombelle. || OMBELLIFLORES. s. f. pl. Classe de plantes comprenant des familles de plantes dans lesquelles les fleurs sont disposées en ombelle.

OMBELLIFORME. adj. des 2 g. (ét lat., *umbella*, parasol ; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une ombelle ou à peu près.

OMBELLULAIRE. s. f. (du lat. *umbella*, parasol). Zooph. Espèce de grande pennatule de la mer du Nord.

OMBELLULE. s. f. Bot. Ombelle partielle qui existe dans les ombelles composées.

OMBELLULÉ, ÉE. adj. (rad. *ombelle*) Bot. Qui est disposé en une petite ombelle.

OMBELLULIFÈRE adj. des 2 g. Syn. d'Ombellifère.

OMBIASSES. s. m. pl. Relat. Prêtres, magiciens madécasses.

OMBILIC. s. m. (pr. *on-bi-lik*; du gr. ὀμβελικος, même signif.). Anat. Cicatrice arrondie, plus ou moins enfoncée, qui chez les mammifères résulte de l'oblitération de l'ouverture qui livrait passage aux différentes parties du cordon. Elle est formée par quatre plans de fibres qui s'entrecroisent par leurs extrémités. Syn. de Nombril.

— Bot. Se dit par analogie d'une petite cicatrice qui se remarque sur les graines des plantes, et qui marque l'endroit par où elles étaient fixées au péricarpe ou placenta. ‖ Il désigne aussi l'enfoncement qui se trouve à l'une ou à l'autre extrémité de certains fruits. La poire n'a qu'un ombilic, la pomme en a deux. Syn. de Hile.

— Conchyl. Enfoncement conique, de la base au sommet, qu'on aperçoit dans les coquilles spirales.

— Ornith. Orifice intérieur du tube des plumes, par lequel pénètre le bulbe.

— Géom. Points d'une surface courbe pour lesquels les rayons de courbure de toutes les sections normales sont égaux entre eux.

OMBILICAIRE. adj. f. (rad. *ombilic*). Conchyl. Qui est ombiliquée. Se dit en parlant d'une coquille.

OMBILICAIRE. s. f. (rad. *ombilic*). Bot. Genre de lichens à thalle foliacé. Les ombilicaires se rencontrent habituellement sur les pierres, auxquelles elles sont assez intimement fixées. Elles habitent l'Europe, les États-Unis et le cap de Bonne-Espérance. Leurs espèces sont peu nombreuses.

OMBILICAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à l'ombilic. Région ombilicale. Vésicule ombilicale. Vaisseaux ombilicaux. Hernie ombilicale. Anneau ombilical. Veines, artères ombilicales.

— *Cordon ombilical.* Faisceau vasculaire qui du placenta s'étend jusqu'à l'ombilic du fœtus, et porte à celui-ci la matière de la nutrition.

— Bot. Partie qui unit la graine à la plante mère, et qui est adhérente au placenta. On a donné au cordon ombilical des végétaux le nom de *podosperme*.

OMBILICARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'ombilicaire. ‖ OMBILICARIÉES. s. f. pl. Groupe de lichens ayant pour type le genre ombilicaire.

OMBILICIFORME adj. des 2 g. (ét. lat., *ombilicus*, ombilic; *forma*, forme). Qui a la forme d'un ombilic.

OMBILICO-MÉSENTÉRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; μέσος, milieu; ἔντερον, intestin). Anat. On a donné ce nom aux vaisseaux omphalo-mésentériques.

OMBILIQUÉ, ÉE. adj. (rad. *ombilic*). Hist. nat. Qui est en forme d'ombilic, qui a la forme de l'ombilic.

— Bot. *Feuille ombiliquée.* Feuille fixée au pétiole par le milieu de sa surface, qui est un peu déprimée, et d'où les nervures divergent comme d'un centre commun.

OMBRACULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *umbraculum*, parasol; *ferre*, porter). Bot. Qui est couronné par huit ou dix feuilles en parasol d'une grandeur excessive.

OMBRACULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *umbraculum*, parasol; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un parasol, d'une ombrelle. Champignon ombraculiforme.

OMBRAGE. s. m. (du lat. *umbra*, ombre), Assemblage des branches et des feuilles des arbres qui donnent de l'ombre. Vaste ombrage. Ombrage épais, agréable, frais, délicieux. Cette forêt offre un ombrage impénétrable aux rayons du soleil. Cet ombrage invite à se promener. Des arbres y présentent des *ombrages* impénétrables à la chaleur du jour. (Rayn.) Les nuages abaissés entrent sous l'*ombrage* des bois. (Chateaub.) Il me semble que sous les *ombrages* d'une forêt je suis oublié. (J.-J. Rouss.) Les arbres diminuent par leur *ombrage* la chaleur du soleil. (Buff.) Chaque couple d'amants cherche un asile sous les *ombrages* que la nature lui a préparés. (B. de St-P.)

Le miel leur doit des sucs, les troupeaux du feuillage,
Les moissons des remparts, les pasteurs de l'*ombrage*
(DELILLE

— En style poét. *Les ombrages verts.* L'ombrage produit par une épaisse feuillée.

Beau parc et beaux jardins qui dans votre clôture
Avez toujours des fleurs et des *ombrages* verts.
(MALHERBE.

Où l'on voyait l'azur de la campagne humide,
Naissent des fleurs sans nombre et des *ombrages* verts.
(VOITURE.)

— Fig. Défiance, soupçon. Donner de l'ombrage. Prendre de l'ombrage. Vivez, solennisez vos fêtes sans *ombrage*. (Rac.)

— Dans le sens de Défiance, *ombrage* ne s'emploie qu'au singulier. Cependant Racine a dit: Tout autre aurait pour moi pris les mêmes *ombrages*. Cet exemple ne doit pas être suivi. On peut également remarquer que dans cette phrase, *prendre ombrage pour* quelqu'un est une locution incorrecte; il fallait, *prendre ombrage de*.

— *Faire, porter ombrage.* Inquiéter. Il y a un moyen encore plus simple et plus sûr de diminuer à la fois les deux puissances qui vous font *ombrage*: c'est de rendre votre peuple heureux. (B. de St-P.) Un vizir au sultan fait toujours quelque *ombrage*. (Rac.)

— Médec. Se dit vulgairement d'une espèce d'albugo dans lequel la partie affectée de la cornée a encore une demi-transparence.

OMBRAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Ombrager. S'empl. adjectiv. Ces animaux aiment le bord des fleuves, les profondes vallées, les lieux *ombragés* et les terrains humides. (Buff.) Mais il y en a qui réussissent mieux dans les lieux un peu *ombragés* que partout ailleurs. (B. de St-P.)

Libre d'envie et d'imposture,
Je parcours des forêts les détours *ombragés* (LEBRUN.)

— *Ombragé de.* Les rives des fleuves sont *ombragées* de platanes et de saules d'Orient. (A. Martin.) Nous arrivâmes par un chemin assez rude, mais *ombragé* en quelques endroits de bois de lauriers. (Barth.) D'un autre côté, des légions de poissons descendent du Nord, côtoient nos rivages et vont frayer dans les fleuves du Midi, *ombragés* de forêts. (B. de St-P.)

— Fig. Au milieu de cette multitude d'êtres divers, une créature presque céleste s'avance avec majesté: sa tête est *ombragée* d'une chevelure superbe. (A. Martin.) Un manteau de soie était jeté sur ses épaules, et sa tête était couverte d'un chapeau à petits bords, *ombragé* de plumes. (Chateaub.) Chez certains peuples du Midi, le sourcil est *ombragé* de poils plus épais et d'une teinte naturellement plus rembrunie. (Richer.) Et son feutre à grands poils *ombragé* d'un panache. (Boil.)

Mais enfin ils ont vu le disque du soleil
Sortir moins radieux de l'orient vermeil,
Il était *ombragé* d'une vapeur légère (ST-LAMBERT.)

— *Ombragé par.* Sa maison est située sur le bord d'un canal, *ombragée* par des chênes plantés devant sa porte. (B. de St-P.) C'est une petite ville avec une place *ombragée* par de beaux arbres. (Rayn.)

OMBRAGEANT. part. prés. du v. Ombrager. Qui ombrage. Il est invariable. Des fleurs ombrageant le disque d'une plante.

OMBRAGEANT, ANTE. adj. Qui donne de l'ombrage. Le midi est souvent trop brûlant pendant l'été pour beaucoup de plantes et d'arbres, et en conséquence il est bon de diminuer la chaleur par des moyens *ombrageants*. (Rozier.)

OMBRAGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous ombrageons. J'ombrageais*, etc. Faire de l'ombre, donner de l'ombre. Un épais feuillage ombrageait sa demeure. D'autres plantes portent autour de leur disque des fleurons qui l'*ombragent*. (B. de St-P.) De grands cheveux blonds *ombrageaient* sa tête. (Id.) Les forêts du Nouveau-Monde ont *ombragé* leurs pavés, et leurs tables ont été chargées des fruits naturels à l'Asie. (Id.) Les saules argentés et les peupliers pyramidaux bordèrent les rivages des fleuves et *ombragerent* jusqu'à leurs embouchures. (Id.)

— *Ombrager de.* Cependant René était entré sous le toit de son hôte, qu'*ombrageaient* quatre superbes tulipiers. (Chateaub.) Le pain croissait pour eux sur ces mêmes arbres qui *ombrageaient* leurs gazons. (Malte-Brun.)

— Fig. Protéger, couvrir de son ombre. Les grands ne sont tels que pour *ombrager* les petits. (Boiste.)

— Poét. dans le sens d'Orner, de décorer. Un panache ombrageait sa tête.

— Fig. et poét. *Les lauriers ombragent sa tête, son front.* Se dit d'un poète ou d'un capitaine qui a remporté de grands succès.

— Se disait autrefois pour Donner de l'ombrage, rendre jaloux.

— Beaux-arts. Mettre plus d'ombre, diminuer les jours. Il faut ombrager davantage ce tableau, il est trop éclairé.

— Techn. Adoucir l'éclat par quelque artifice. ‖ *Ombrager l'or et l'argent.* Entourer une broderie métallique d'une broderie de soie.

— S'OMBRAGER. v. pron. Couvrir d'ombrage. Ce jardin commence à s'ombrager

— *S'ombrager de.* Veut-elle parer le sein de ce globe désolé par les frimas? Elle combine quelques gaz invisibles dans une frêle semence, et soudain la terre se couronne de fleurs et s'*ombrage* de forêts ondoyantes. (A. Martin.)

N'empruntons point ici d'ornement étranger,
Viens, de mes propres fleurs mon front va s'*ombrager*
(DELILLE.)

OMBRAGEUX, EUSE. adj. Ne se dit au propre qu'en parlant d'animaux craintifs, qu'effraye jusqu'à l'ombre des objets. Cheval ombrageux. Cette bête vous jouera quelque mauvais tour, elle est ombrageuse. On mène un coursier *ombrageux* à l'objet qui l'effraye, afin qu'il n'en soit plus effrayé. (J.-J. Rouss.)

— Fig. en parlant des personnes. Soupçonneux, défiant, enclin à prendre de l'ombrage pour le plus léger motif. C'est un homme fort ombrageux. Esprit ombrageux.

— Se dit aussi, dans le même sens, en parlant des choses. Chez tous les peuples on imputa des crimes aux grands hommes dont une politique *ombrageuse* avait juré la perte. (Boiste.)

— Syn. comp. OMBRAGEUX. SOUPÇONNEUX. MÉFIANT. Le premier voit tout en noir, le second tout en mal, et le troisième est toujours en garde. L'*ombrageux* s'arrête aux apparences; le *soupçonneux* à la supposition, le *méfiant* à la crainte d'être trompé.

OMBRATICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat. *umbra*, ombre; *colo*, j'habite). Bot. Qui habite, qui croît dans l'ombre, dans les lieux ombrageux.

OMBRATILE. adj. des 2 g. (du lat. *umbra*, ombre). S'est dit pour Qui aime l'ombre, qui se tient habituellement à l'ombre ‖ Qui se fait, qui se passe à l'ombre. Exercices, études ombratiles. Ce mot est aujourd'hui inusité.

OMBRE. adj. et s. des 2 g. Géogr. V. OMBRIEN.

OMBRE s. f (du lat *umbra*, ombre). Obscurité produite par un corps opaque qui intercepte les rayons lumineux. L'ombre de la terre cause l'éclipse de la lune. Les ombres croissent au coucher du soleil. L'ombre de l'aiguille indique les heures dans le cadran solaire. Le soleil chasse, dissipe les ombres. L'ombre suit le corps et en retrace la figure. Cependant l'*ombre* des montagnes couvrait déjà les forêts dans les vallées. (B. de St-P.) Lorsque le corps opaque est plus petit que le corps lumineux, l'*ombre* diminue d'autant plus qu'elle s'éloigne du corps opaque (Brisson.) Personne avant Thalès n'avait connu la manière de mesurer les hauteurs des tours et des pyramides par leur *ombre* méridionale. (Fén.)

— Opt *Ombre droite.* Celle que jette un corps sur un plan horizontal auquel il est perpendiculaire ‖ *Ombre renversée.* Celle que jette un corps sur un plan vertical.

— Loc. prov. *Il le suit comme l'ombre suit le corps.* Se dit d'un homme qui s'attache aux pas d'un autre. On dit de même *il ne le quitte pas plus que son ombre*, et fig. *c'est son ombre.* A Rome on donnait, dans un sens analogue, le nom d'*ombre* aux personnes que les convives amenaient avec eux dans un repas.

— Prov. et fig. *C'est l'ombre et le corps.* Se dit de deux personnes inséparables, qu'on voit toujours ensemble. Mme de Coulanges est toujours obsédée de notre cousin; il ne paraît plus qu'elle l'aime, et cependant c'est l'*ombre* et le corps. (Mme de Sév.)

— Prov. et par exagér. *Il a peur de son ombre.* Se dit d'un homme pusillanime, prêt à s'effrayer de tout. Car pour peu que l'on aime on a peur de son *ombre*. (Mol.)

— Fig. *Prendre l'ombre pour le corps.* Prendre l'apparence pour la réalité.

— *Faire ombre.* Ombrager.

Qu'autant que le premier coton
Qui de jeunesse est le message
Tardera d'être en son visage,
Et de faire *ombre* à son menton. MALH

— Fig. *Faire ombre.* Porter ombrage. On trouve cette locution dans Racine, mais elle ne serait pas admise en prose. Des prêtres, des enfants lui feraient-ils quelque *ombre*? (Rac.) ‖ On dit cependant prov. dans ce sens *tout lui fait ombre*, il se défie de tout.

— Fig. *Faire ombre à quelqu'un.* Éclipser le mérite de quelqu'un par un plus grand mérite, effacer son crédit par un crédit plus considérable. Il fait ombre à tous ses concurrents. Son mérite ne fait ombre à personne.

— Fig. *Faire ombre.* Donner protection

Que de leurs feuillages sans nombre
A jamais ils puissent faire *ombre*
Aux peuples de tout l'univers. MALHERBE

— Fig. *Courir après une ombre.* Se livrer à une espérance chimérique.

— Fig *Les grandeurs du monde ne sont qu'ombre et que fumée.* Elles n'ont rien de solide, rien sur quoi l'on puisse compter.

— Fig. *Passer comme l'ombre, comme une ombre.* Ne durer qu'un instant, être éphémère. La vie de l'homme passe comme l'ombre. Les plaisirs de ce monde passent comme une ombre. La peine et le plaisir passent comme une *ombre*. (J.-J. Rouss.)

— Absence de lumière, obscurité. Les ombres nous environnent de toutes parts. Les torrents azurés semblent fumer dans l'*ombre*. (Léonard.) Ici, la surface de l'Océan étincelle et brille dans toute son étendue, comme une étoffe d'argent électrisée dans l'*ombre*. (Péron.)

Et quand l'*ombre*, glissant sur l'herbe rembrunie,
Comme un manteau léger couvre au loin la prairie.
(LUCE DE LANCIVAL.)

Éole étend sur nous la nuit et les nuages
L'*ombre* succède à l'*ombre*, et l'orage aux orages.
(ST-LAMBERT.)

Et d'un enfant suivie, avec l'*ombre* du soir,
Sous un jeune cyprès lentement vint s'asseoir.
(SOUMET.)

— Poét. et fig. dans le même sens. Les ombres de la mort. Les ombres du tombeau. Les ombres de la nuit. Se couvrir de l'ombre du mystère.

Le signal est donné sans tumulte et sans bruit;
C'était à la faveur des *ombres* de la nuit. (VOLT.)

— Fig. et pop. *Mettre un homme à l'ombre.* Le mettre en prison. ‖ S'en défaire par la violence.

— Couvert que donnent les arbres. Se promener à l'ombre. Se coucher, se reposer à l'ombre d'un arbre, d'une haie. Cet arbre me protégeait de son ombre. Chercher l'ombre et le frais sous des berceaux. Que de superbes platanes protégeaient de leur *ombre*. (Barth.) Vous qui portez le poids du jour, je voudrais qu'il pût être à votre pauvre âme fatiguée ce qu'est, sur le midi, au coin d'un champ, l'*ombre* d'un arbre, si chétif qu'il soit, à celui qui a travaillé tout le matin sous les ardents rayons du soleil. (Lamenn.) Il a un feuillage si étendu, que cent cavaliers peuvent se reposer à l'aise sous son *ombre*. (B. de St-P.)

Un bois élevé magnifique,
Répand autour de moi son *ombre* aromatique. (CASTEL.)

— Ombrage produit par toute autre cause que la feuillée. Au-dessus de la tête du nouveau-né, on étend un voile pour donner de la fraîcheur et de l'*ombre* à la petite créature (Chateaubriand.)

— *Donner de l'ombre.* Ombrager. Les arbres feuillés des Indes donnent, comme en Europe, de l'*ombre* sans danger. (B. de St-P.)

— *Aimer l'ombre* En parlant des plantes, Croître plus favorablement dans les lieux couverts.

— Fig. Chagrin, mélancolie. Je vous avoue que le reste de ma vie est couvert d'*ombre* et de tristesse, quand je songe que je la passerai si souvent éloignée de vous. (Sévigné.)

Tout respire en Esther l'innocence et la paix,
Du chagrin le plus noir elle écarte les *ombres*,
Et fait des jours sereins de mes jours les plus sombres
(RACINE.

. . Un rayon d'espoir
Du noir chagrin vient éclaircir les *ombres* (MILLEY.)

— Fig. Obscurité, retraite. Après avoir passé une partie de sa vie au grand jour, il faut passer le reste à l'*ombre*. (Mont.) La timide infortune aime à gémir dans l'*ombre*. (Dorat.)

— Fig. Apparence, simulacre. Les vices ne nous trompent que sous l'apparence et l'*ombre* des vertus. (Noël.) Cette *ombre* de gloire va s'évanouir. (Boss.) Les tyrans ont toujours quelque *ombre* de vertu. (Volt.) Suivez jusques au bout une *ombre* qui vous flatte. (La Font.) Ces écrivains n'ont point de style, ou si l'on veut, ils n'en ont que l'*ombre*. (Buff.) Cette *ombre* de gloire va s'évanouir, et nous l'allons voir dépouillée même de cette triste décoration. (Boss.)

Et l'homme qui la voit (la vérité) dans ses reflets sans [nombre.
En croyant l'embrasser, n'embrasse que son *ombre*!
LAMARTINE

D'adorateurs zélés à peine un petit nombre
Ose des premiers temps nous retracer quelque *ombre*.
(RACINE.)

— Faible apparence. Il n'y a pas ombre de doute, l'ombre du doute. L'ombre du mal lui fait peur. Il n'a pas l'ombre du bon sens. Je ne vois pas dans tout cela l'ombre d'une difficulté Nous autres nous n'avons que les *ombres* du plaisir. (Volt.) L'amitié m'a fait supporter vos erreurs, tant qu'une *ombre* d'espoir pouvait les nourrir. (J.-J. Rouss.) Ils ont jugé, sur une traduction, que des poètes admirés des nations entières n'ont pas eu une *ombre* de génie (Malte-Brun.)

— En termes de religion, Signe, figure d'une chose à venir. Les cérémonies et les sacrifices du Vieux Testament n'étaient que les *ombres* des mystères et des vérités du Nouveau. (Acad.)

— Ce qui, dans le système de la mythologie païenne, retenait la figure et l'apparence du corps, et qui n'était ni le corps ni l'âme, mais quelque chose qui tenait le milieu entre l'un et l'autre, et qui, sous la figure du corps, servait à l'âme comme d'enveloppe. L'ombre d'Achille. L'ombre de César. Il n'était pas permis aux ombres de traverser le Styx avant que leurs corps eussent été mis dans un tombeau; mais elles étaient errantes sur le rivage pendant cent ans. Les pâles ombres. Évoquer les ombres. Pluton règne sur les ombres. La vie, disait Pindare, n'est que le rêve d'une *ombre*. (Barth.) Nos jeunes dames vêtues de blanc qui nous devançaient paraissaient et disparaissaient tour à tour à travers ces massifs de fleurs, et ressemblaient aux *ombres* fortunées des Champs-Élysées. (B. de St-P.)

— Bien que le mot *ombre* semble appartenir exclusivement à la mythologie grecque et romaine, les poètes modernes en font un fréquent usage pour exprimer les morts ou leur simulacre, les spectres, les fantômes. La foule des ombres. Le peuple muet des ombres. Le pâle essaim des ombres.

. . . Des *ombres* fugitives
Semblent en longs regrets traîner leurs voix plaintives
(GILBERT.

Ne vois-tu pas dans ces demeures sombres
Ces traits de sang, ce spectre et ces errantes *ombres*.
(VOLT.

Dans le sein de la mort ses noirs enchantements
Vont troubler le repos des *ombres* J.-B ROUSS

.... En achevant ces mots épouvantables,
Son *ombre* vers mon lit a paru se baisser. (RAC)

— S'emploie même quelquefois en prose dans le sens de Mânes, d'une manière allégorique. Leur sang sera agréable à l'*ombre* de ce héros. (Fén.) Son ombre eût pu encore gagner des batailles (Boss.) Pour complaire à ton *ombre*, Raphaël, j'ai placé auprès de toi le portrait de ta maîtresse. (X. de Maistre.) Joseph, qui se sert d'une expression poétique, dit qu'on apercevait au bord du lac les *ombres* des cités détruites. (Chateaub.) La voix d'un ami que l'on a perdu, l'apparition de son *ombre*, sont des réactions, des reflets, des échos du cerveau. (Boiste.)

Poétiq. *Le royaume des ombres, l'ombre éternelle, l'ombre infernale.* L'enfer, le séjour des morts. Échappés du royaume des *ombres*, et descendant sans bruit à la clarté des étoiles, les songes venaient se reposer sur le toit des sauvages. (Chateaub.)

Va dans l'*ombre* éternelle, ombre pleine d'envie,
Et ne te mêle plus de censurer ma vie. ([illegible])

Moi même il m'enferma dans ces cavernes sombres,
Lieux profonds et voisins de l'empire des ombres.
(RACINE.)

Il a vu le Cocyte et les rivages sombres
Il s'est montré vivant aux infernales *ombres*. (ID.)

— Poétiq. *Les ombres de la mort, les ombres*

du trépas. La mort. Et son front se couvrit des *ombres* du trépas. (Baour-Lormian.)

Biron, qu'environnaient les *ombres* de la mort,
A l'aspect de son roi fait un dernier effort. (Volt.)

— Fig. Se dit d'une personne ou d'un établissement qui a perdu ce qui faisait sa force, sa splendeur, son ancienne prospérité. Ce n'est plus que l'ombre de lui-même. La république romaine n'était plus que l'*ombre* de ce qu'elle avait été autrefois. (Acad.)

— Peint. Couleur obscure qu'on emploie dans un tableau pour représenter les objets les moins éclairés et pour donner du relief aux objets éclairés. Donner des ombres plus ou moins fortes. Ménager les ombres. Les ombres sont bien entendues dans ce tableau. Les peintres diversifient leurs blancs par des *ombres*, des demi-teintes et des reflets. (B. de St-P.)

On ne parle que de pinceaux,
D'*ombres* et de couleurs, d'images, de tableaux. (La Harpe.)

— Fig. *C'est une ombre au tableau*. Se dit d'un défaut peu important dans un bon ouvrage, ou d'une légère imperfection qui fait ressortir les qualités d'une personne.

— *Ombre portée*. Toute ombre qu'un corps projette sur une surface, et l'imitation qu'on en fait dans un dessin, dans une peinture.

— *Terre d'ombre* ou simplement *ombre*. Terre brune et noirâtre qu'on emploie dans la peinture.

— Loc. prép. *A l'ombre de*. Reviens, Virginie! quitte les forêts et les grands airs, reviens dans ces rochers, à l'*ombre* de ces bois et de nos cocotiers. (B. de St-P.) Assis sur les bords des ruisseaux, à l'*ombre* des peupliers et des saules, ses pensées ne se reposaient que sur de paisibles objets. (A. Martin.)

— Fig. *A l'ombre de*. Sous la protection, à la faveur de. Il est en sûreté à l'ombre de son innocence. L'injustice fleurit à l'*ombre* de la paix. (Rayn.) Elle jouissait de son triomphe à l'*ombre* de l'autorité du roi. (Volt.) Je voudrais que notre mariage se pût faire à l'*ombre* du leur. (Mol.)

Citoyens désarmés, à l'*ombre* des murailles,
Ils cherchaient aux combats d'illustres funérailles. (Lebrun.)

Ainsi l'on vit l'illustre Samuël
Croître à l'*ombre* du tabernacle. (***)

— *Dans l'ombre*. loc. adv. Dans l'obscurité.

Des loups rôdant dans l'*ombre*
Épouvantaient nos murs. (Delille.)

— D'une manière cachée, occulte. Ces complots se tramaient sourdement dans l'ombre.

— ***Sous ombre, sous l'ombre de***. loc. prépos. et fig. Sous le prétexte, sous l'apparence. Que de gens cachent l'impiété sous l'ombre de la dévotion! Il a trompé tout le monde sous ombre de douceur.

— Dans le même sens. *Sous ombre que*. Il l'a trompé indignement, sous ombre qu'il prenait intérêt à lui. Vous l'avez bien entendu, sous *ombre* que vous écrivez comme un petit Cicéron. (Mme de Sévigné.)

— Blas. Peinture si déliée qu'on voit le champ de l'écu au travers. *Ombre de soleil*. Représentation du soleil qui n'a pas de visage, mais un disque d'une seule couleur. Les ombres du soleil ne sont jamais d'or. La croix des hérauts était cantonnée de quatre ombres de soleil.

— *Ombres chinoises*. Spectacle destiné à l'amusement des enfants dans lequel on fait agir les ombres de diverses personnages derrière une surface transparente, et qui est imité des peintures chinoises. Ce fut un nommé Séraphin qui introduisit ce genre de divertissement à Paris en 1784.

— Expr. prov. *Vous me feriez faire sauter mon ombre*. Vous me feriez faire l'impossible.

— Prov. *Il n'y a pas de corps sans ombre*. On parvient toujours à découvrir la vérité.

OMBRE. s. m. (du lat. *umbra*). Ichthyol. Genre de poissons, qui est un démembrement du grand genre des saumons. Il ne possède qu'une seule espèce, l'ombre commun. Ce poisson, qui a beaucoup d'analogie avec le saumon, affectionne l'eau rapide, froide et pure, et se trouve particulièrement dans les ruisseaux ombragés et dans le voisinage des montagnes. Sa chair est très-délicate, et l'on a remarqué qu'il exhale une odeur fort agréable, assez semblable à celle du thym.

— *Ombre bleu*. Nom qu'on a donné quelquefois au corégone. *Ombre-chevalier*. Variété de la truite. Chaque lac, comme une petite mer, a ses animaux qui lui sont particuliers; tel est, par exemple, parmi les poissons du lac de Genève, *l'ombre-chevalier*. (B. de St-P.) || *Ombre de rivière*. Poisson du genre saumon. *Ombre de mer*. Le corbeau de mer, poisson du genre sciène. || On écrit aussi *umbre*.

OMBRE. s. m. Se dit quelquefois pour Hombre, jeu de cartes. V. HOMBRE.

OMBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Ombrer. S'empl. adjectiv. Dessin [illegible]. Ce dessin n'est pas assez ombré. La poitrine et le ventre sont d'un jaune *ombré* de [illegible]. (Buff.)

OMBRELLAIRE. adj. des 2 g. (rad. *ombrelle*). Bot. Qui est disposé en forme, en manière d'ombrelle.

OMBRELLE. s. f. (du lat. *umbra*, ombre). Petit parasol à l'usage des dames. [illegible] Des ombrelles. Acheter une ombrelle. Porter une ombrelle. Ouvrir, fermer son ombrelle.

OMBRELLE. s. f. (du lat. *umbra*, ombre). Conchyl. Mollusque de la classe des gastéropodes, que l'on a rapporté à la famille des semi-phyllidiens. La coquille de l'ombrelle est extrêmement déprimée ou tout à fait plate, subcirculaire, non symétrique, à bord irrégulier et à sommet à peine marqué. On a décrit deux espèces dans ce genre, l'ombrelle de l'Inde et l'ombrelle de la Méditerranée.

— Bot. Syn. d'Ombelle.

— Ornith. Genre de la famille des dentirostres. Il ne renferme qu'une espèce, l'ombrelle du Sénégal. Le plumage de cet oiseau est généralement d'un brun cendré avec des reflets irisés violets, la nuque est garnie de longues plumes touffues, étroites et flexibles, qui retombent sur le dos en forme d'aigrette. Sa taille est celle de la corneille.

OMBRELLÉ, ÉE. adj. Entom. Qui porte un appendice en forme d'ombrelle.

OMBRELLIFORME. adj. des 2 g. Syn. d'Ombraculiforme.

OMBRER. v. a. 1re conj. (rad. *ombre*). Figurer dans un tableau ou un dessin, à l'aide du pinceau ou du crayon, les parties que la lumière ne doit pas éclairer. Ombrer un dessin.

— Blas. Marquer les traits plus fortement, afin de faire ressortir la pièce. Papillon d'argent miraillé d'azur et ombré de gueules.

OMBRETTE. s. f. Ornith. Genre d'échassier du Sénégal, dont on ne connaît qu'une espèce.

OMBREUSEMENT. adv. (rad. *ombre*). S'est dit autrefois dans le sens d'Obscurément. Aujourd'hui inusité.

OMBREUX, EUSE. adj. (du lat. *umbrosus*, ombragé). Qui donne de l'ombre. Des bois ombreux. Des forêts ombreuses.

— Qui est couvert d'un ombrage épais. Des vallées ombreuses. N'est guère usité dans les deux acceptions qu'en langage poétique. Des renards et des loups les *ombreuses* retraites. (Regnier.) Je descends avec lui dans la vallée *ombreuse*. (Boucher.)

Et souvent des deux bords de nos vallons *ombreux*,
Ces lits contemporains se répondent entre eux. (Del.)

Il aperçoit déjà ses vastes colonnades,
Ses portiques *ombreux*, ses mobiles arcades. (Baour-Lormian.)

— Bot. Qui affectionne, qui se plaît, qui croît de préférence dans les lieux où il existe de l'ombre.

OMBRIE. Géogr. anc. Contrée de l'Italie ancienne, entre l'Étrurie, le Picenum et le pays des Sabins. L'Ombrie est aujourd'hui comprise dans les États de l'Église.

OMBRIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Qui appartient à l'Ombrie. Langue ombrienne. || Habitant de l'Ombrie. On dit aussi *Ombre*.

OMBRIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *umbra*, ombre, *ferre*, porter). Qui porte de l'ombre, qui garantit du soleil.

OMBRINE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des acanthoptères, récemment séparé des persèques et des sciènes. Ombrine barbue. Ombrine dorée. On trouve ce poisson dans la mer Méditerranée.

OMBROMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὄμβρος, pluie; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui sert à mesurer la quantité des eaux pluviales.

OMBROMÉTRIE. s. f. (rad. *ombromètre*). Phys. Art, manière de mesurer la quantité d'eau pluviale qui est tombée dans un temps donné.

OMBROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ombrométrie*). Phys. Qui concerne l'ombrométrie.

OMBROPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄμβρος, pluie; φέρω, porter). Qui apporte la pluie. On trouve ce mot dans Rabelais.

OMBROYER ou **OMBROIR**. v. a. 1re et 3e conj. (rad. *ombre*). Vieux mot inusité, qui signifiait Placer dans l'ombre.

— S'OMBROYER. v. pron. S'est dit pour Se mettre à l'ombre, se reposer à l'ombre.

O'MÉARA (Barry Edward). Chirurgien irlandais, qui donna des soins à Napoléon pendant les trois premières années de sa captivité à l'île Sainte-Hélène. Il publia plus tard un journal des observations qu'il avait faites sur le célèbre captif.

OMÉGA. s. m. Nom de la dernière lettre de l'alphabet grec, qu'on représente ainsi, ω et Ω.

— Fig. *L'alpha et l'oméga*. Le commencement et la fin, la première et la dernière chose, lorsqu'on parle d'objets classés dans un certain ordre.

— Famil. dans le même sens. *Cet enfant est toujours l'oméga de sa classe*. Il est toujours le dernier.

Entom. Nom vulgaire d'une phalène, qui porte sur ses ailes la figure d'un oméga.

OMELETTE. s. f. (on a fait dériver ce mot de [illegible], [illegible] *omelette*, [illegible]; d'autres le font venir du grec [illegible], ensemble, et de [illegible]; d'autres [illegible] la plus [illegible] *œufs* et *mêler*, [illegible]). Art culin. [illegible] œufs battus [illegible] à la poêle avec du beurre, du lard [illegible]. Omelette au naturel. Omelette soufflée [illegible] Omelette au lard. Omelette [illegible]. Omelette [illegible]. Omelette aux fines herbes, aux rognons. Omelette baveuse, etc. Une omelette [illegible] épaisse et mollette. Étaler une omelette sur le plat. Après ce premier plat, le curé attaqua l'*omelette*, qui était ronde, ventrue et cuite à point. (Brill.-Sav.) C'est une *omelette* au thon, dit-il; ma cuisinière les entend à merveille, et peu de gens y goûtent sans m'en faire compliment. (Id.) Je n'en suis pas étonnée, dit l'habitante de la Chaussée-d'Antin; et jamais *omelette* si appétissante ne parut sur nos tables mondaines. (Id.) En parlant ainsi, mon panégyriste s'assit vis-à-vis de moi. On lui apporta un couvert. Il se jeta d'abord sur l'*omelette* avec tant d'avidité, qu'il semblait n'avoir mangé de trois jours. (Le Sage.)

Le malin convive excitant le brocard,
Demandant qu'on lui fît une *omelette* au lard. (Cotard.)

— Conchyl. Nom marchand du cône taillé.

OMEN. s. m. (pr. *o-menn*). Mot latin qui signifie Signe, présage, et dont on se sert quelquefois en français dans la même acception.

OMENTÉSIE, OMENTITE. s. f. V. ÉPIPLOÏTE.

OMER (Saint). Évêque de Thérouanne, près de la ville actuelle de Saint-Omer à laquelle il donna son nom. Mort en 670. L'Église célèbre la fête de ce saint le 9 septembre.

OMER (SAINT). Géogr. Ch.-l. d'arr. du département du Pas-de-Calais, 19,350 hab. Une des neuf places de guerre du département. Sa cathédrale, construite au XIVe siècle, est une des plus belles de France.

OMESSA. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Corte (Corse); 900 hab.

OMETTRE. v. a. 4e conj. (du lat. *omittere*, même signif., fait de *ob*, devant; *mittere*, envoyer). *J'omets, tu omets, il omet, nous omettons, vous omettez, ils omettent. J'omettais. J'ai omis. J'omettrai. J'omettrais. Omets, omettons, omettez. Que j'omette, que nous omettions. Que j'omisse; que nous omissions. Omettant. Omis, omise*. Oublier, négliger, laisser une chose de côté. Je n'omettrai aucune démarche pour vous être utile. Cet avocat a omis dans son plaidoyer ce qui était le plus important. Il a omis une formalité nécessaire. Tout cela a été omis à dessein. Évitez de rien omettre d'essentiel.

Cependant, dès l'été retournant ses vallons,
Le laboureur n'*omit* ni peine ni dépense. (Castel.)

— Passer sous silence dans son histoire. Cet historien a omis des faits curieux. Si quelque sujet est *omis*, l'ouvrage est imparfait. (B. de St-P.)

— OMETTRE DE. v. n. Manquer à faire ou à dire ce qu'on devait faire ou dire. J'ai omis de vous dire. Il a omis d'écrire comme il l'avait promis.

— *Omettre de* suivi d'un infinitif. Nous avons *omis* de voir la collection des gravures, qu'on dit très-riche. (Malte-Brun.)

— *Omettre que*. J'omettais qu'il a fait, qu'il a dit telle chose.

— S'OMETTRE. v. pron. Être omis. Cet article ne peut s'omettre, doit s'omettre.

— S'oublier soi-même. Il s'est omis sur la liste des convives, des invités.

OMICRON. s. m. O bref de l'alphabet grec; quinzième lettre de cet alphabet.

— Entom. *Omicron géographique, nébuleux*. Noctuelles de l'érable et de la persicaire.

OMINEUX, EUSE. adj. (du lat. *omen*, présage). Funeste, de mauvais augure. || Criminel. Diderot a employé ce mot dans ce sens.

OMISSION. s. f. (rad. *omettre*). Action d'omettre une chose. Omission importante, omission volontaire, grave, légère. Faire une omission. Sauf erreur ou omission. Ce n'est qu'une faute d'omission. Dans la royauté, l'*omission* des devoirs entraîne immanquablement la perte des droits. (Ferrand.)

— La chose omise. Il y a un grand nombre d'omissions dans cet ouvrage. Signaler les omissions. Suppléer aux omissions.

— Législ. Manquement à une chose exigée par la loi, et qui dans certains cas entraîne nullité.

OMITO. Myth. chin. Dieu adoré par les sectateurs de Fo. On l'appelle quelquefois pour cette raison O-mi-to-fo.

OMMAILLOUROS. s. m. Minér. Sorte d'agate [illegible].

OMM[illegible]. s. m. [illegible] Livre [illegible] les secrets [illegible] les [illegible] prétendent [illegible] de tous les hommes est écrit en caractères ineffaçables.

OMM[illegible]. s. m. [illegible] gros[illegible] [illegible].

OMMASTRÈPHE. s. m. Moll. Genre de céphalopodes [illegible] famille des [illegible], [illegible] du grand genre calmar. Ce sont des animaux à sac allongé, comme les calmars, avec la tête munie de dix bras [illegible] de ventouses [illegible], deux de ces bras sont rétractiles sur eux-mêmes et servent à ces animaux de moyens de préhension pour saisir leur proie. Les ommastrèphes [illegible] toutes les mers [illegible] jusqu'aux pôles. Vivant presque constamment dans les hautes mers, ils sont pourvus d'organes de natation très puissants [illegible] avec une vitesse extraordinaire. Ce mollusque dérobe sa fuite à ses ennemis par l'émission d'une liqueur noire qu'il répand en abondance autour de lui lorsqu'il est poursuivi. On en fait un grand usage pour la pêche de la morue, qui en est extrêmement friande. Les pêcheurs donnent à l'ommastrèphe le nom d'encornet.

OMMIADES. s. m. pl. Hist. Première dynastie des califes arabes, successeurs de Mahomet, monta sur le trône de Damas en 661 à la mort d'Ali, en la personne de Moawiah, descendant d'Ommiah, et resta au pouvoir jusqu'en 749, où elle fut renversée par les Abbassides. Abdérame, échappé au massacre de sa famille, alla régner en Espagne, où, sous le nom de calife de Cordoue, il forma un empire nouveau qui subsista de 756 à 1031. || adject. Les califes ommiades.

OMMIAH. Prince de la tribu des Koraïchites qui dominait à la Mecque, vivait au commencement du VIIe siècle. Il a été la tige de la dynastie des Ommiades.

OMNES. (pr. *om-nèss*; mot latin qui signifie *tous*.) Anc. mus. relig. Ce mot a été quelquefois employé comme synonyme de Tutti. V. TUTTI.

OMNI. loc. adv. (mot latin qui signifie *de tout, en tout*. On [illegible] *casus*, cas. En général. Si cette définition convient *omni*, elle ne convient pas *soli*. (J.-J. Rouss.)

OMNIBUS. s. m. (pr. *om-ni-buss*). Mot latin qui signifie *à tous* ou *pour tous*, passé dans la langue depuis quelques années pour désigner de grandes voitures publiques consistant en une caisse oblongue et carrée où se trouvent deux banquettes longitudinales, qui peuvent contenir jusqu'à vingt personnes, et où chacun peut monter moyennant une modique rétribution. Les omnibus ont paru pour la première fois à Paris en 1828. Le génie de Pascal revendique l'invention des voitures en commun pour le XVIIe siècle. Nantes dispute à Paris l'honneur de l'application; mais Paris seul, en France, peut se vanter d'avoir établi les omnibus sur une grande échelle. Aller en omnibus. Prendre un omnibus. Conducteur d'omnibus.

— Fam. Se dit familièrement d'une femme qui accorde ses faveurs à tout le monde. C'est un omnibus universel [illegible].

— S'emploie quelquefois adjectiv. Une voiture omnibus.

OMNICOLOR. s. m. Ornith. Nom donné au soui-manga de toutes couleurs.

OMNICOLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *omnis*, tout; *color*, couleur). Qui est nuancé de toutes sortes de couleurs.

— Dans le langage scientifique, ce mot conserve sa forme latine et ne prend pas d'e final. Le plumage du [illegible] empereur est omnicolor.

OMNIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *omnis*, tout; *forma*, forme). Qui peut prendre toutes sortes de formes.

OMNIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *omnis*, tout; *genus*, genre). Qui appartient à tous les genres, à toutes les espèces.

OMNIMODE. adj. des 2 g. (ét. lat., *omnis*, tout, *modus*, mode). De toute espèce, de toute façon; qui appartient à tous les modes. De nous à eux, au contraire, il n'y a aucune hostilité essentielle, puisque nous affirmons, dans une conception *omnimode* et supérieure, toutes leurs affirmations particulières. (Considérant.)

OMNIPHAGE. adj. des 2 g. (ét. lat. *omnis*, tout; du gr. φάγομαι, manger). Qui se nourrit, qui vit d'aliments de toute espèce.

OMNIPOTENCE. s. f. (du lat. *omnis*, toute; *potentia*, puissance). Toute-puissance. L'omnipotence de Dieu.

— Faculté de décider souverainement en certaines matières. *Omnipotence du jury*. Droit que possède le jury de rendre un verdict négatif bien que les faits soient évidents pour sa conscience. *Omnipotence parlementaire*. But réel des efforts de la bourgeoisie dans la recherche de ce qu'on appelle la sincérité du gouvernement représentatif.

OMNIPRÉSENCE. s. f. (du lat. *omnis*, tout; *presentia*, présence). Faculté d'être partout à la fois, présence en tous lieux. Inus.

OMNIPRÉSENT, ENTE. adj. (ét. lat., *omnis*, tout; *præsens*, [illegible]). [illegible] Qui est présent en tous lieux. Inus.

OMNIPROGRÈS. s. m. Néol. Le progrès appliqué à tout. L'omniprogrès social.

OMNISCIENCE. s. f. (du lat. *omnis*, tout; *scientia*, science). Théol. La science infinie, en parlant de Dieu.

OMNISCIENT, ENTE. adj. (ét. lat., *omnis*, tout; *scire*, savoir). Néol. Qui sait tout.

OMNITIGE. adj. des 2 g. (ét. lat. *omnis*, tout, et du franç. *tige*). Bot. Se dit d'une plante dont tous les boutons [illegible] à s'élever, et dans laquelle la tige [illegible] également répartie.

OMNIUM. s. m. (pr. *omni-omm*, gén. pl. du lat. *omnis* [illegible]) [illegible] espèces de fonds publics [illegible] représentation générale de l'emprunt de finance pendant qu'il est en recouvrement.

OMNIVOME. adj. des 2 g. (ét. lat., *omnis*, tout; *vomere*, vomir). Mot inus. Qui vomit tout ce qu'il mange.

OMNIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *omnis*, tout, *voro*, je dévore). Qui se nourrit, qui mange de tout. Se dit des animaux qui se nourrissent également de chair et de végétaux. L'homme est un animal *omnivore*; il a des dents incisives pour diviser les fruits, des dents molaires pour broyer les grains, et des dents canines pour déchirer les chairs. (B[illegible]-Sav.) Le rat est carnassier et même *omnivore*, il semble seulement

préférer les choses dures aux plus tendres. (Buff.) La nature ayant constitué l'homme *omnivore*, cosmopolite, propre à tout état sur ce globe, c'est l'être le plus volontaire. (Virey.)

— substantiv. Un omnivore. L'homme et l'ours sont des omnivores.

— OMNIVORES. s. m. pl. Ornith. Classe d'oiseaux ayant pour type ceux qui se nourrissent de tout.

OMOALGIE. s. f. (ét. gr., ὦμος, épaule; ἄλγος, douleur). Path. Douleur qui se fait sentir dans l'épaule.

OMOALGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *omoalgie*). Pathol. Qui appartient à l'omoalgie.

OMO-CLAVICULAIRE. adj. des 2. g. V. CORACO-CLAVICULAIRE.

OMOCOTYLE. s. f. (ét. gr., ὦμος, épaule; κοτύλη, cavité). Anat. Cavité de l'omoplate qui reçoit la tête de l'humérus.

OMO-HYOÏDIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ὦμος, épaule, ὑοειδής, hyoïde). Anat. Qui s'étend du bord supérieur de l'omoplate au bord inférieur de l'os hyoïde.

OMOÏDE. adj. m. (ét. gr., ὦμος, épaule, εἶδος, forme). Anat. Se dit d'un os du palais des oiseaux. subst. L'omoïde.

OMONT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mézières (Ardennes); 600 hab.

OMOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὠμὸς, cru; φάγω, je mange). Qui mange de la chair crue. Insecte omophage. Homme omophage. Animal omophage.

— subst. Un omophage. Une omophage. Le serpent plaisait surtout au palais de Tarare, et comme Jacques de Falaise, cet *omophage* les avalait plus facilement que les anguilles. (Descuret.)

OMOPHAGIE. s. f. (rad. *omophage*). Habitude de manger de la chair crue.

— OMOPHAGIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes dans les îles de Chio et de Ténédos, en l'honneur de Bacchus, où l'on y mangeait de la chair crue.

OMOPHORION. s. m. (ét. gr., ὦμος, épaule; φορέω, porter). Hist. relig. Petit manteau court que les évêques portaient durant l'office. On le quittait pendant la lecture de l'Évangile. ‖ On dit aussi *omophorium* ou *omophore*.

OMOPHRON. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des créophages ou carnassiers, caractérisés surtout par la forme hémisphérique du corps. Ils habitent le bord des rivières, courent sur le sable avec rapidité et s'y enfoncent. Omophron à limbes. Omophron varié. On écrit aussi Homophron.

OMOPLATE. s. f. (ét. gr., ὦμος, épaule; πλατὺς, large). Anat. Os large, mince et triangulaire situé à la face dorsale du thorax, et formant la partie postérieure des épaules. L'omoplate se développe par six ou sept points d'ossification; elle s'articule avec la clavicule et l'humérus. Fracture, luxation de l'omoplate.

— Se dit familièrement du plat de l'épaule. Il lui a donné un coup sur l'omoplate. Il a été marqué d'un fer rouge sur l'omoplate.

— Comm. Les os minces de l'humérus des moutons.

OMOPLAT-HYOÏDIEN. adj. et s. m. (ét. gr., ὦμος, épaule, πλατύς, large; ὑοειδής, hyoïdien). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend de l'omoplate à l'hyoïde.

OMOPLÉPHYTE. s. m. (ét. gr., ὁμοπλεκής, plié ensemble; φυτόν, plante). Bot. Dont les étamines sont réunies en un seul corps par leurs filets.

OMOPTÈRES. s. m. pl. (ét. gr., ὅμοιος, semblable; πτερόν, aile). Entom. Ordre d'insectes qui correspond aux hémiptères et comprend les collirostres.

OMOULE. s. m. Ichthyol. Espèce de poissons du genre des corégones.

OMPHACIN. s. m. ou **OMPHACINE.** s. f. (du gr. ὄμφαξ, olive verte). Anc. pharm. Huile tirée des olives avant leur maturité. ‖ adject. Huile omphacine.

OMPHACITE. s. f. (du gr. ὄμφαξ, olive verte). Minér. Variété d'argile d'un vert de poireau pâle; se rencontre en Carinthie, dans des roches primitives, avec du grenat précieux.

OMPHACOMEL. s. m. (du gr. ὄμφαξ, raisin vert; et du lat. *mel*, miel). Pharm. Miel dans lequel on a fait infuser des raisins verts.

OMPHALE. Myth. Reine de Lydie dans l'Asie Mineure. Hercule, en voyageant, s'arrêta chez cette princesse, ou selon d'autres lui fut vendu comme esclave par Mercure, et fut si épris de sa beauté qu'il oublia auprès d'elle le soin de sa gloire au point de filer à ses pieds des ouvrages de laine.

OMPHALIE. s. f. Bot. Division du genre agaric, qui contient un grand nombre d'espèces dont le chapeau est ombiliqué, c'est-à-dire creux dans le milieu de sa partie supérieure et offrant le plus souvent un petit mamelon central.

OMPHALIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des euphorbiacées. On ne connaît que deux espèces, l'omphalier grimpant et l'omphalier noisetier, toutes deux originaires de l'Amérique méridionale.

OPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Se dit d'une branche de la quatrième paire de nerfs.

OMPHALOCARPE. s. m. (ét. gr., ὀμφαλὸς, nombril, καρπός, fruit). Botan. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétales de la famille des sapotées, qui croissent dans l'intérieur de l'Afrique.

OMPHALOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὀμφαλὸς, ombilic; κήλη, tumeur). Anat. Hernie ombilicale.

OMPHALODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀμφαλὸς, ombilic; εἶδος, forme). Bot. Qui a la forme de l'ombilic.

OMPHALODE. s. m. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; ὁδὸς, chemin, route, voie). Bot. Ouverture située sur la partie centrale du hile ou sur un de ses côtés, qui donne passage aux vaisseaux nourriciers.

OMPHALOMANCIE. s. f. (ét. gr., ὀμφαλὸς, nombril; μαντεία, prophétie). Art div. Divination pratiquée par quelques matrones, qui prétendent connaître le nombre des enfants qu'une personne doit avoir, d'après les nœuds du cordon ombilical de l'enfant nouveau-né.

OMPHALOMANCIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'omphalomancie.

OMPHALO-MÉSENTÉRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀμφαλός, nombril; μέσον, milieu; ἔντερον, intestin). Anat. Se dit de deux vaisseaux très-déliés qui répandent leurs ramifications sur les parois de la vésicule ombilicale.

OMPHALOMYCES. s. m. pl. (ét. gr., ὀμφαλὸς, ombilic; μύκης, champignon). Bot. Agarics qui croissent solitairement et qui ont le chapeau creusé au milieu en manière d'ombilic.

OMPHALOPOLYMYCES. s. m. pl. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; πολύς, beaucoup; μύκης, champignon). Bot. Agarics ombiliqués qui croissent en touffe.

OMPHALONCIE. s. f. (ét. gr., ὀμφαλὸς, nombril; ὄγκος, tumeur). Pathol. Tumeur à l'ombilic.

OMPHALOPHYME. s. m. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic; φῦμα, tumeur). Pathol. Tumeur survenue à l'ombilic.

OMPHALOPSYQUE. s. m. (ét. gr., ὀμφαλός, nombril; ψυχή, âme). Hist. relig. Nom donné à certains sectaires quiétistes. ‖ Se dit en général des illuminés qui se persuadaient qu'en regardant fixement son nombril, l'homme peut entrer en communication avec la Divinité, et voir ce que quelques-uns d'entre eux ont appelé la lumière du Thabor.

OMPHALOPTIQUE. adj. m. (ét. gr., ὀμφαλός, milieu; ὄπτομαι, voir). Opt. Se dit d'un verre convexe des deux côtés. On dit aussi omphaloptère ou omphaloptre.

OMPHALORRHAGIE. s. f. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic, ῥήγνυμι, rompre). Chirurg. Hémorrhagie ombilicale, chez les nouveaux-nés en particulier.

OMPHALORRHAGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *omphalorrhagie*). Chirurg. Qui a rapport à l'omphalorrhagie.

OMPHALOSITE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀμφαλὸς, ombilic). Physiol. Qui reçoit sa nourriture par l'ombilic.

OMPHALOTOMIE. s. f. (ét. gr., ὀμφαλός, ombilic, τομή, section). Chirurg. Section du cordon ombilical.

OMPHALOTOMIQUE. adj. des 2 g. (rad. *omphalotomie*). Chirurg. Qui a rapport à l'omphalotomie.

OMPHAX. s. m. (du gr. ὄμφαξ, raisin vert). Minér. anc. Pierre précieuse transparente, d'un vert foncé mélangé de jaune.

OMRAH. s. m. Hist. or. Se disait de vingt-quatre officiers qui siégeaient dans le conseil du Grand Mogol. Deux des omrahs étaient généralissimes. Le Mogol avait ordonné à l'officier d'aller dans le quartier des *omrahs*, et d'en amener trois des principaux, chargés de chaînes. (B. de St-P.)

OMSK. Géogr. Ville de la Russie d'Asie, chef-lieu de la province qui porte le même nom, sur l'Irtich.

ON. pron. indéf. m. (par altération du mot lat. *homo*, qu'on écrivait anciennement *hom*, *home*, *homs*, *hon*, *hons*, *om*, *ome*, *omme*, *ons*, *on*). Mot destiné à indiquer l'universalité des personnes d'une manière vague et indéterminée, sans distinction de sexe. Il doit toujours être du masculin et du singulier; aussi le verbe qui le suit ne se met-il jamais au pluriel. Quand *on* est chrétien, de quelque sexe qu'on soit, il n'est pas permis d'être lâche. (Fén.) *On* n'est pas criminel toujours pour le paraître. (T. Corn.) *On* peut être honnête homme et faire mal des vers. (Mol.)

— Si le mot *on* désigne expressément un homme ou une femme ou plusieurs individus de l'un ou de l'autre sexe, l'adjectif en rapport avec lui prend alors le masculin ou le féminin, le singulier ou le pluriel. *On* n'est pas toujours jeune et belle. (Acad.) Quand *on* est belle *on* ne l'ignore pas. (Id.)

> Ce qui ne plaît qu'aux yeux dans un instant s'oublie,
> Le charme dure peu quand *on* n'est que jolie.
> (Gosse.)

— Quant au pluriel, l'Académie semble ne l'autoriser qu'avec *des* et un nom, comme dans cette phrase : *on n'est point des esclaves, pour essuyer de si mauvais traitements*. Cependant *on* peut être suivi d'un adjectif et d'un substantif pluriel sans *des*. *On* s'était cru amis, et l'*on* s'est trouvé rivaux. (Bonif.) Quand *on* est jeunes, riches et jolies, comme vous, mesdames, *on* n'en est pas réduites à l'artifice. (Diderot.) Le commencement et le déclin de l'amour se font sentir par l'embarras où l'on est de se trouver seuls. (La Bruy.)

— Dans les phrases énonciatives, *on* précède toujours le verbe. *On* gagne les esprits par beaucoup de douceur. (Mol.) *On* peut voir l'avenir dans les choses passées. (Rotrou.) *On* aime peu celui qui n'ose aimer personne. (Delille.)

— Dans les phrases négatives, *on* est séparé du verbe par la négation. ON *ne* peut tromper l'œil vigilant des dieux. (Volt.) ON *n*'excite au travail qu'en offrant des amorces. (Favart.) Il faut bien prendre garde, dans ce cas, et lorsque l'on retranche l'*e* de *ne*, de se laisser tromper par la prononciation et d'omettre cette même négation : ce serait une faute très-grave. On peut écrire : *Nous sommes perdus, si l'on en décide autrement*, et *nous sommes perdus si l'on n'en décide autrement*; le sens, comme on voit, est bien différent.

— Dans les phrases interrogatives ou exclamatives, il se met immédiatement après le verbe auquel on le joint par un trait d'union. Peut-*on* prévoir sa destinée? (Agniel.) Dans la peur réfléchit-*on*? (Lenoble.)!

— Si le verbe est terminé par une voyelle, il faut mettre immédiatement après le verbe un *t* entre deux tirets pour éviter l'hiatus, ainsi l'on écrit *a-t-on*? pour ne pas mettre *a-on*. A-t-*on* jamais pleuré d'avoir fait son devoir? (Chamfort.) En riant de ses fers cesse-t-*on* d'en porter? (Chenier.)

— Lorsqu'une proposition se trouve interjetée dans une phrase, le mot *on* se met toujours après le verbe. La vengeance, dit-*on*, est un morceau de roi. (Aubert.) Les animaux étrangers, ajoute-t-*on*, perdent leur caractère dans la captivité. (B. de St-P.)

— Avec *aussi*, *à peine*, *en vain*, *toujours*, etc., le pronom *on* peut se placer avant ou après le verbe; c'est le sentiment et l'oreille qui déterminent la préférence; cependant il se met plus fréquemment après le verbe. *Aussi l'on doit* regarder le déluge universel comme un moyen surnaturel dont s'est servie la toute-puissance divine pour le châtiment des hommes. (Buff.) La Bétique est un pays dont on raconte tant de merveilles, qu'*à peine peut-on* les croire. (Fén.)

— Il se répète devant chaque verbe. *On* accourut; *on* enfonça la porte; *on* dégagea Philoclès des mains de ces trois hommes, qui, étant troublés, l'avaient attaqué faiblement. (Fén.)

> *On* lève l'ancre; *on* part, *on* fuit loin de la terre,
> *On* découvrait déjà les bords de l'Angleterre.
> (VOLTAIRE.)

— Lorsque le mot *on* est répété dans une phrase, il faut faire attention, autant pour l'intelligence que pour la clarté du discours, à ce que le rapport soit identique, c'est-à-dire qu'il ne doit s'appliquer qu'à la même personne. Les phrases suivantes sont donc vicieuses. *Quand on sent que l'on vous aime, on en est plus aimable. Quand on a été aimé avec emportement, il faut qu'on vous haïsse avec fureur.* La divergence des rapports rend ces phrases obscures, fatigantes, insupportables. Il faut dire : Quand *on* sent que l'*on* plaît, *on* en est plus aimable. (Coll. d'Harlev.) Quand *on* a aimé avec emportement, il faut qu'*on* haïsse avec fureur. (Fén.) ‖ Cependant les écrivains n'ont pas toujours observé cette règle, et il n'est pas rare de trouver des phrases où un premier *on* est relatif à une portion d'individus, et un second *on* s'applique à une autre. Telles sont les suivantes. *On* s'attendrissait sur Hippias, dont *on* racontait les grandes actions. (Fén.) Cependant *on* voyait le corps du jeune Hippias étendu, qu'*on* portait dans un cercueil orné de pourpre, d'or et d'argent. (Id.) Ces négligences de style doivent être évitées avec soin.

— Le mot *on* n'a ordinairement pour corrélatif spécial que *se* ou *soi*. *On* a souvent besoin d'un plus petit que soi. (La Font.) ‖ Cependant les pronoms personnels *nous*, *vous*, quand ils sont employés dans un sens général, indéterminé, peuvent être mis en relation avec *on*. Qu'*on* hait un ennemi quand il est près de nous! (Rac.) *On* souffre, *on* jouit, non par ce qui existe, mais par ce qui nous paraît exister. (De Ségur.)

> Au moins, en pareil cas, est-ce un bonheur bien doux,
> Quand *on* sait qu'on n'a point d'avantage sur nous.
> (MOLIÈRE.)

> Quand le bonheur vous guide, *on* doit suivre ses pas,
> Et toujours s'élever sans regarder en bas.
> (DESTOUCHES.)

— Par euphémisme, il peut s'employer pour *je*, *tu*, *il*, *elle*, *nous*, *vous*, *ils*, *elles*, et alors c'est une manière détournée et délicate de s'exprimer, puisque du particulier on passe tout de suite au général. Qu'*on* appelle la reine, et vous, qu'*on* se retire. (Volt.) Et vous, à m'obéir, prince, qu'*on* se prépare. (Rac.)

> *On* a certains attraits, un certain enjouement,
> Que personne ne peut me disputer, je pense.
> (REGNARD.)

> Tu m'avais promis, lâche, et j'avais lieu d'attendre
> Qu'*on* te verrait servir mes ardeurs pour Léandre.
> (MOLIÈRE.)

> Écoute . . . .
> Je prétends qu'*on* soit sourde à tous les damoiseaux.
> (ID.)

> — Que voulez-vous de moi?
> — Je veux que l'*on* m'écoute,
> Vous ai-je dit vingt fois, quand je parle. ID.

— *On* peut être précédé de la lettre *l*, qui est non pas un signe euphonique, mais bien l'article *le*, dont la voyelle se trouve élidée. Les grammairiens ont donné pour règle qu'au commencement des phrases il fallait mettre *on* et non pas *l'on*; mais nous qui faisons moins une grammaire que l'historique du langage, nous devons à la vérité de dire que nos meilleurs auteurs ne se sont pas astreints à cette loi. Toutefois, aujourd'hui les écrivains mettent généralement au commencement des phrases *on* plutôt que *l'on*, influencés par la règle qu'il a plu aux grammairiens d'imaginer. *L'on* fit, pendant notre séjour à Stockholm, de grandes réjouissances pour la naissance d'une princesse. (Regnard.) L'*on* hait avec excès lorsque l'*on* hait un frère. (Rac.)

> Ne faut-il que délibérer?
> La cour en conseillers foisonne,
> Est-il besoin d'exécuter?
> L'*on* ne rencontre plus personne. (LA FONTAINE.)

— Lorsque le mot qui précède *on* se termine par une consonne, c'est presque toujours *on* qu'on emploie au lieu de *l'on*. On n'est guère jaloux de la préséance, quand l'*on* ne la doit qu'à sa vieillesse. (Prévôt.) Selon vous, *on* est coupable dès qu'on est accusé; un soupçon mérite la mort. (Fén.) Artistes, poètes, écrivains, si vous copiez toujours, *on* ne vous copiera jamais. (B. de St-P.) Quand *on* a même but, rarement *on* s'accorde. (Lebrun.) Il n'est affection dont *on* ne vienne à bout. (La Font.) Entre amis, *on* n'a point de réserve. (De la Boutraye.) Reprocher le bienfait, *on* en perd l'avantage. (Haum.)

> En tout temps, en tous lieux, *on* a dit qu'un bienfait
> Porte avec lui sa récompense. (DE LA BOUSSAYE.)

‖ Cependant les écrivains ont aussi fait usage de *l'on*. Quand on se combat bien, l'*on* est sûr de se vaincre. (De Belloy.) L'on compte deux fois quand l'*on* compte sans l'hôte. (Fabre d'Églantine.)

— Après un mot qui a pour finale un *e* muet, on se sert presque toujours, en prose, de *on*, de préférence à *l'on*; en poésie, c'est toujours *on*, surtout quand ce mot commence le second hémistiche du vers. D'un bonheur sans mélange *on* se lasse à la fin. (Agnie.) *On* relit tout Racine, *on* choisit dans Voltaire. (Delille.) Sans se voir, quand on s'aime, *on* peut se deviner. (La Chauss.) De son propre artifice *on* est souvent victime. (Coll. d'Harlev.) Quand *on* aime, *on* cherche à plaire, et qui sait plaire est sûr de persuader. (B. de St-P.) *On* eût vu à Rome, sous les empereurs, la statue de Jeanne d'Arc soutenant le trône, *on* l'eût vue, sous les consuls, au Capitole, au-dessus de celle de Manlius. (Id.) Lorsque les vestales marchaient dans la ville, *on* portait devant elles la masse des préteurs. (Id.)

> *On* ne sait ce que c'est que de payer ses dettes,
> Et de sa bienfaisance *on* remplit les gazettes.
> (COLLIN D'HARLEVILLE.)

— Si le mot qui précède *on* a pour finale un *e* fermé ou un *i*, on peut, en prose, faire usage de *on* ou de *l'on*; mais en vers il n'est permis de se servir que de cette dernière forme *l'on*. Dans les arts même du dessin, qui semblent l'empire de la fermeté, *on* n'arrive au beau qu'en le corrigeant. (Valery.) On doit éviter dans les vers la rencontre des voyelles. Ainsi l'*on* ne pourrait jamais faire entrer dans des vers ces mots : *la loi évangélique*, *Dieu éternel*, etc. (Boiste.) A tout accord fait ce l'*on* a droit de manquer. (Franç. de Neufch.)

> Ce qu'on a bien aimé l'*on* ne peut le haïr
> Jusqu'à le pouvoir perdre ou jusqu'à le trahir. (CORN.)
> Le péril passé, l'*on* ne se souvient guère
> De ce qu'*on* a promis aux dieux. (LA FONT.)
> Tel que pour ami l'*on* suppose,
> Montre dans le besoin qu'il ne l'est nullement.
> (LENOBLE.)

— Les grammairiens, confondant et la prose et les vers, disent qu'après les mots suivants : *et*, *si*, *ou*, *que*, *qui*, *quoi*, etc., il faut toujours, pour éviter l'hiatus, employer *l'on* au lieu de *on*. Les exemples que nous allons citer démontrent la fausseté de cette règle, qui, comme la plupart de celles qu'on trouve dans les grammaires même les plus estimées, a été plutôt imaginée que déduite des faits. Nous voyons que l'écrivain peut à son gré se servir, en pareil cas, de *on* ou de *l'on*. Ce qu'il doit consulter alors, c'est moins la règle des grammairiens que son oreille. L'usage du vin est permis aux princes chrétiens, et *on* ne remarque pas qu'il leur fasse faire aucune faute. (Montesq.) Le ridicule fait malheureusement plus d'impression sur les âmes honnêtes et sensibles que sur les vicieux : parmi eux, on en donne, on en reçoit, et *on* en rit. (Duclos.) Les insectes ne paraissent susceptibles d'aucune sensibilité : si *on* arrache la jambe d'une mouche, elle va et vient comme si elle n'avait rien perdu. (B. de St-P.) Les écoles primaires, où l'on enseigne les premiers devoirs de la morale, doivent être gratuites; mais les écoles secondaires, où *on* apprend les sciences, les arts et les métiers, doivent être payées. (Id.) Jadis, dans l'antiquité, on fit dans Syracuse le procès à toutes les statues des anciens rois, et l'*on* n'en conserva qu'une seule, celle de Gélon. (Mme de Genlis.) Partout on a disséqué l'homme, et l'*on* ne nous montre plus que son cadavre, ainsi le plus bel objet de la création a été dégradé par notre savoir comme le reste de la nature. (B. de St-P.) Si l'*on* faisait le procès aux livres de la bibliothèque du roi, combien, après un jugement équitable, elle aurait de tablettes vides! (Mme de Genlis.) Si nous nous égarons dans le désert, une sorte d'instinct nous fait éviter les plaines, où l'*on* voit tout d'un coup d'œil. (Chateaub.)

— On doit bien se garder de croire que ces

exemples soient les seuls que nous aient fournis nos écrivains : nous pourrions, au besoin, en rapporter des milliers. Toutefois nous devons observer que les écrivains ont plus souvent fait usage de *l'on* que de *on* après les mots cités plus haut, excepté cependant avec le mot *que* et ses composés, *lorsque, parce que, quoique*, etc., qui peuvent être suivis indifféremment de *on* ou de *l'on*, ainsi que le prouve cette phrase, où l'auteur a employé l'une et l'autre forme : On n'est jamais si ridicule par les qualités que *l'on* a, que par celles qu'*on* affecte d'avoir. (La Rochefoucauld.)

— Si, comme nous l'avons fait voir précédemment, le prosateur est libre d'employer *on* ou *l'on*, suivant qu'il veut donner à son expression ou plus d'harmonie ou plus de force, une telle liberté n'est pas laissée au poëte, qui doit de toute nécessité se servir de la forme *l'on*, afin d'éviter *cet hiatement qui*, dit l'Académie, *qu'on ne doit point souffrir dans la poésie*. Il est bon de voir avec quel *l'on* s'allie. (Lenoble.)

Ami, si tu n'as rien, n'attends rien de personne :
Les riches sont ici les gueux à qui l'*on* donne.
(De Boufflers.)

Ne vous entêtez point d'être chez vous le maître ;
Mais, si l'*on* veut bien le souffrir,
Contentez-vous de le paraître. (Regnard.)

Aujourd'hui
On passe sur l'honnête et l'*on* songe à l'utile.
(Destouches.)

Aller en d'autre mode est très grande sottise,
Tant que dans celui-ci l'on peut être de mise.
(Molière.)

Le véritable Amphitryon
Est l'Amphitryon où l'*on* dîne. (Id.)

Une vertu parfaite a besoin de prudence,
Et doit considérer, pour son propre intérêt,
Et les temps où l'*on* vit, et les lieux où l'*on* est.
(Corneille.)

— Pour éviter la cacophonie que produiraient certaines phrases, telles que celles-ci : *Si l'on l'en louait, si l'on l'enluminait, si l'on la lisait*, etc., il faut employer *on* au lieu de *l'on* après les mots *si, et, où, que, ni, ainsi, quoi*, etc., et dire : ***Si on l'en louait, si on l'enluminait, si on la lisait***, etc. On célèbre la mort du cerf par des fanfares, *on* le laisse fouler aux chiens, et *on* les fait jouir pleinement de leur victoire en leur faisant curée. (Buff.) C'est pour ne pas exclure les vices qu'*on* les revêt d'un nom honnête. (Malesh.) Le chien, bien plus intelligent que le singe, témoin chaque jour des effets du feu, accoutumé dans nos cuisines à ne vivre que de chair cuite, ne s'avisera jamais, si *on* lui en donne de crue, de la porter sur les charbons du foyer. (B. de St-P.) Ceux qui veulent achalander une foire y apportent des animaux étrangers, et la partie où *on* les montre en est la partie la plus fréquentée. (Id.) Le café est très en usage à Paris ; il y a un grand nombre de maisons publiques où *on* le distribue ; dans quelques-unes de ces maisons on dit des nouvelles, dans d'autres on joue aux échecs. (Montesq.) || Cependant, en poésie, il est les cas où l'on ne peut guère faire autrement que de se servir de *l'on*. On offense un brave homme alors que *l'on* l'abuse. (Mol.) Un loup disait que *l'on* l'avait volé. (La Font.) Ce que je vous dis là, *l'on* le dit à bien d'autres. (Id.)

Quand l'absurde est outré *l'on* lui fait trop d'honneur
De vouloir, pour raison, combattre son erreur.
(La Fontaine.)

— Prov. *Se moquer du qu'en dira-t-on, être au-dessus du qu'en dira-t-on, braver le qu'en dira-t-on*. Mépriser tout ce que l'on pourra dire. || Dans le sens contraire, on dit : *Être sensible au qu'en dira-t-on*.

— *On dit* s'emploie substantiv. pour désigner Un simple rapport, des bruits vagues. Croire sur on dit, sur des on dit. Condamner quelqu'un sur un on dit, sur des on dit.

— Prov. *On dit est un sot*. Un rapport vague, qui n'est fondé que sur des on dit, ne mérite aucune croyance.

ONAGRAIRE. adj. des 2 g. Bot. Syn. d'Onagre. V. ONAGRE.

ONAGRARIÉ, ÉE. adj. Syn. d'Onagré.

ONAGRE. s. m. (ét. gr. ὄνος, âne, ἄγριος, sauvage). Mamm. Âne sauvage ; animal d'Asie et d'Afrique, très-léger à la course. Son pelage est d'un beau gris, quelquefois plus ou moins jaunâtre ; ses oreilles sont moins longues que celles de l'âne et sa taille est plus élevée. Les Kalmouks le chassent pour sa peau, qui est très-dure, et dont ils se servent pour faire des tambours, des cribles, etc. Les onagres du désert.

— A été quelquefois employé en poésie comme synonyme d'Âne.

Près de lui par les airs s'en va caracolant
Sur un *onagre* né Voltaire chancelant. (Chateaubr.)

Fruit à avoir dans son enfance,
Gardien d'*onagres* et de brebis,
Dran à la truande pour défense,
Porté le jour tous nus pour habits ? (Lamartine.)

— Minér. *Pierre d'onagre*. Bézoard qui se trouve, dit-on, dans la tête et dans la mâchoire de l'âne sauvage.

— Art milit. Ancienne machine de guerre qui servait à lancer des pierres, ainsi nommée par allusion à l'âne sauvage qui, pressé par les chiens, jette au loin les pierres avec ses pieds de derrière.

ONAGRE. s. f. (ét. gr. ὄνος, âne ; ἄγρα, proie). Bot. Genre de plantes exotiques et originaires de l'Amérique, qui sert de type à la famille des onagrariées. Les onagres sont des plantes herbacées, dont quelques-unes sont cultivées pour l'ornement des jardins. Parmi celles-ci, l'onagre bisannuelle est une très-belle plante dont les fleurs sont éphémères et ne durent que quelques heures, mais se succèdent les unes aux autres pendant une grande partie de l'été. On lui a donné vulgairement les noms d'herbe aux ânes, et de jambon du jardinier ou de saint Antoine.

ONAGRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a la forme de l'onagre. || ONAGRÉES. s. f. pl. Tribu d'onagrariées, qui renferme le genre onagre.

ONANISME. s. m. Habitude de la masturbation. Péché d'Onan, qui, selon l'Écriture, répandait sa semence par terre pour ne point avoir d'enfants. V. MASTURBATION.

ONC, ONQUES ou **ONCQUES.** adv. de temps. Jamais. On ne vit onc un si méchant homme. C'est le plus pervers qui fut oncques. Après elle fut sa sœur, Anne de France, fine femme et déliée s'il en fut *oncques*. (Brant.) Ce mot a vieilli et ne s'emploie plus guère que dans le style marotique et dans la poésie badine. Diable n'eut *onc* tant d'honneur en sa vie. (La Font.)

Car bouquet *onc* plus amoureusement
Ne fut donné depuis le doux moment,
Qu'on vit sortir l'autre Vénus de l'onde. (Chaul.)

Oncques dans l'eau n'entrera de ma vie
Qu'auparavant je ne sache nager. (Pons de V.)

C'est saint François qui pourrait ce être donc !
Voilà nos gens penauds, s'il en fut *onc*. (Piron.)

ONCE. s. f. (du lat. *uncia*, même signif.) Métrol. Ancien poids qui forme la huitième partie du marc ou la seizième partie de la livre, équivalant à 31 grammes 25 centigrammes. Une once, une demi-once. Vendre à l'once.

N'as-tu point de remède à ce mal si pressant ?
Quelque élixir heureux, quelque *once* d'émétique ?
(Regnard.)

— Métrol. rom. Se disait, en général, de la douzième partie d'une chose ; dans ce sens, le pied, l'amphore, etc., avaient leur once ; mais elle désignait plus ordinairement le douzième de la livre.

— Métrol. mod. Monnaie d'or de Sicile ; valant fr. 13. 73 || *Once ou piastre de change*. Monnaie de compte de l'île de Malte, composée de 2 scudi et demi et valant au pair fr. 5, 50. || *Once d'Emmanuel Pinto*. Monnaie d'argent de Malte, composée de 30 tari et valant fr. 4, 85. || *Once d'Emmanuel de Rohan*. Monnaie d'argent de Malte, fr. 5, 45 || *Once de Ferdinand Hompesch*. Monnaie d'argent de Malte, fr. 5, 48. || *Once*. Monnaie d'argent du Maroc, qui vaut environ fr. 0, 40. On l'appelle aussi *dirhem*.

— Fig. et fam. *Ne pas avoir une once de bon sens, de jugement*. En manquer complètement.

— Prov. *Une once de bon esprit vaut mieux qu'une livre de science*. || *Une once de bonne réputation vaut mieux que mille livres d'or*.

ONCE. s. m. (corrupt. du mot *lynx* ou *lanx*). Mamm. Variété du genre chat sur l'existence et les caractères de laquelle les zoologistes ne sont pas d'accord et qui ne paraît pas différer essentiellement de l'espèce du jaguar. On désigne ordinairement sous ce nom une espèce de panthère dont les caractères principaux sont une queue plus longue que celle de la panthère ordinaire, un poil aussi plus long, et un pelage blanchâtre marqué de grandes taches noires irrégulières et en anneaux ocellés. Cet animal s'apprivoise assez facilement, et l'on s'en sert en Perse pour la chasse aux gazelles, aux antilopes. Pour cela, on le monte en croupe après lui avoir bandé les yeux, puis, quand la proie est lancée, on lui rend la lumière, et il s'élance aussitôt avec une grande rapidité sur l'animal, qu'il terrasse. L'once se trouve en Asie et en Afrique. Once sauvage. Once apprivoisée. Once chasseresse. L'*once* s'apprivoise aisément, on le dresse à la chasse, et l'on s'en sert à cet usage en Perse et dans plusieurs autres provinces de l'Asie. (Buff.) Il y a des *onces* assez petits pour qu'un cavalier puisse les porter en croupe. (Id.) Les *onces* sont assez doux pour se laisser manier et caresser avec la main. (Id.)

ONCEAU. s. m. Blas. Petit once.

ONCELLE. s. f. (rad. *once*). Mamm. Sorte de petit tigre qu'on rencontre dans les États de Barbarie.

ONCHETS. s. m. pl. Jeu d'adresse, composé de fiches longues et menues, dont quelques-unes portent des figures. V. JONCHETS.

ONCHIDIE. s. f. (pr. *on-ki-die* ; du gr. ὀγχίδιον, tubercule). Bot. Partie cachée du bourgeon des végétaux ou son nœud vital interne.

— Moll. Genre de mollusques subcéphalés-monoïques de la famille des limacinés.

ONCHIDORE. s. m. Moll. Genre de mollusques subcéphalés monoïques, de l'ordre des cyclobranches. Ce genre ne renferme encore qu'une espèce dont on ignore la patrie.

ONCHOBOTHRYDE. adj. des 2 g. (pr. *on-ko-bo-thri-de*, et. gr., ὄγκος, crochet ; βόθρος, trou). Entom. Qui a la tête munie de crochets cornés. || ONCHOBOTHRYDES. s. m. pl. Groupe de bothryocéphales, ayant pour type ceux de ces animaux qui ont la tête munie de crochets cornés.

ONCHOCÉPHALÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὄγκος, crochet, κεφαλή, tête). Helminth. Se dit le vers intestinaux dont la tête est armée de crochets. || Se prend substant. au masc. Un onchocéphale.

ONCIAL, ALE. adj. Antiq. S'est dit primitivement d'une écriture dont les caractères étaient majuscules et avaient un pouce de hauteur. || subst. au fém. *L'onciale* commença à être en usage sous les premiers Ptolémées. Tous les manuscrits d'Herculanum, qui appartiennent au premier siècle de notre ère, sont en *onciale*. (Compl. de l'Acad.) || *Onciale enjolivée*. Celle dont les caractères ont perdu leur simplicité primitive. || S'empl. quelquefois substantiv. au masculin. Le codex Alexandrinus est l'échantillon du plus bel *oncial* non altéré. (Compl. de l'Acad.)

ONCIDIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, irrégulières, de la famille des orchidées. Les oncidies sont des plantes à bulbes progressifs, croissant soit au pied, soit sur le tronc des arbres remarquables par la beauté de leurs fleurs, et dont tous les espèces appartiennent aux régions les plus chaudes du globe, particulièrement à celui du nouveau continent. Oncidie de Carthagène. Oncidie élevée. Oncidie panachée. Oncidie pointe. Oncidie bec d'oiseau. Oncidie hérissée.

ONCIDIUM. s. m. (pr. *on-ci-diomm*). Bot. Genre de la famille des champignons, et de l'ordre de la famille des mucédinées, caractérisé par ses filaments rameux, opaques, rassemblés en une touffe épaisse, dont les extrémités sont libres et crochues. On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre ; elle a été observée sur des vieux papiers écrits laissés dans l'humidité, et a reçu le nom d'*oncidium du papier à écrire*.

ONCINE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, qui croît dans les forêts de la Cochinchine.

ONCIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *uncus*, crochet ; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec crochu.

ONCLE. s. m (du lat. *avunculus*, dimin. d'*avus*, grand-père). Le frère du père ou de la mère, par rapport à un enfant. L'oncle est le plus proche parent collatéral après les frères et les sœurs. Le droit civil place l'oncle au troisième degré avec ses neveux et nièces, et le droit canon au deuxième. À défaut d'héritiers directs ou de frères et de sœurs, l'oncle hérite en première ligne de ses neveux et nièces. Oncle paternel. Oncle maternel. L'oncle et le neveu. L'oncle et la nièce. J'ai reçu une lettre de l'*oncle* avec une autre pour le curé, son ami. (J.-J. Rouss.) Comme mes parents n'avaient pour tout bien que leurs gages, j'aurais couru risque d'être assez mal élevé si je n'eusse pas eu dans la ville un *oncle* chanoine. (Le Sage.) Représentez-vous un petit homme haut de trois pieds et demi, extraordinairement gros, avec une tête enfoncée entre les deux épaules : voilà mon *oncle*. (Id.) Me voilà donc hors d'Oviédo, sur le chemin de Pegnaflor, au milieu de la campagne, maître de mes actions, d'une mauvaise mule et de quarante bons ducats, sans compter quelques réaux que j'avais volés à mon très-honoré *oncle*. (Id.)

— *Grand-oncle*. Les frères du grand-père ou de la grand'mère. Grand-oncle du côté paternel, du côté maternel.

— *Oncle à la mode de Bretagne*. Cousin germain du père ou de la mère. || Se dit quelquefois d'une parenté équivoque, et qui semble difficile à établir.

— Hist. Titre que les empereurs d'Allemagne donnaient aux électeurs ecclésiastiques de l'Empire.

— Expr. prov. *C'est la vigne à mon oncle le plus proche du village*. Se dit vulgairement de la vigne où l'on est surpris dérobant du raisin.

ONCOBA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des tiliacées, qui croît dans l'Égypte et au Sénégal. Oncoba épineux.

ONCOPHORE. s. m. (ét. gr., ὄγκος, crochet ; φέρω, je porte). Bot. Sous-genre établi dans le genre dicrane, de la famille des mousses ; il comprend les espèces dont la capsule est munie d'une apophyse.

ONCOSE. s. f. (du gr. ὄγκος, tumeur). Chir. Tumeur en général.

ONCOTOMIE. s. f. (ét. gr., ὄγκος, tumeur ; τομή, section). Chirurg. Ouverture d'une tumeur quelconque, avec un instrument tranchant.

ONCOTOMIQUE. adj. des 2 g. (rad. *oncotomie*). Chirurg. Qui a rapport à l'oncotomie.

ONCQUES. adv. V. ONC.

ONCRE. s. m. Mar. Sorte de petit navire.

ONCTION. s. f. (pr. *onk-si-on* ; du lat. *unctio*, fait de *ungere*, oindre). Action d'oindre, d'étendre sur la peau des matières grasses et onctueuses. Se dit particulièrement dans le langage médical, pour exprimer l'action de faire pénétrer les médicaments dans l'organisme, au moyen des vaisseaux absorbants de la peau. Les frictions, les *onctions*, le massage, pourraient être avantageux au premier âge. (Rostan.)

— Qualité de ce qui est onctueux. Par divers rameaux coule le sang, liqueur douce, onctueuse, et par cette *onction* propre à retenir les esprits les plus déliés. (Fén.)

— Théol. Se dit de l'action de oindre, pratiquée dans divers sacrements et dans plusieurs cérémonies de l'Église. L'onction du baptême, de la confirmation. Onction sacrée. Onction sacerdotale. L'onction des évêques.

— *Extrême-onction*. Un des sept sacrements, celui qu'on administre aux agonisants.

— Fig. Dans le style mystique, Mouvements de la grâce, consolation du Saint-Esprit. Onction intérieure. Onction de la grâce.

— Ce qui dans un discours ou dans un écrit pénètre doucement le cœur, attendrit l'âme et la porte à la piété. Ce sermon est plein d'onction. Ce prédicateur parle avec onction.

— Antiq. *Pierre de l'onction*. Se disait des bornes des champs, parce que les Orientaux étaient dans l'usage de les oindre d'huile. || Se dit aussi de la pierre où Jacob reposa sa tête.

ONCTUEUSEMENT. adv. Avec onction. Il écrit, il parle onctueusement.

ONCTUEUX, EUSE. adj. (rad. *onction*). Gras et huileux. Liqueur onctueuse. Terre onctueuse. Médicament onctueux. Le bananier produit le plus salutaire des aliments dans ses fruits farineux, succulents, sucrés, *onctueux* et aromatiques. (B. de St-P.) L'*onctueux* cacao qu'embaume la vanille. (Del.) Des fruits de Pallas les liqueurs *onctueuses*. (Tissot.)

— Pharm. *Saveur onctueuse*. Impression que les corps gras font sur la langue et le palais.

— Fig. Qui a de l'onction, en parlant des personnes ou des choses. Style onctueux. Toutes ses paroles sont onctueuses. Prédicateur onctueux.

— S'empl. quelquefois substantiv. L'acide du citron, le sucre de la canne à sucre, l'amer du café, l'*onctueux* du cacao. (B. de St-P.)

ONCTUOSITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est onctueux. Les bois qui ont de l'onctuosité brûlent facilement.

— Fig. Douceur affable et pénétrante du discours. Peu usité dans ce sens.

ONCUS. s. m. (pr. *on-kuss*). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des asparaginées. C'est un arbrisseau des forêts de la Cochinchine, à tiges grimpantes, très-rameuses, et dont la racine est munie d'un gros tubercule farineux, bon à manger. Oncus comestible.

ONDATRA ou **ONDATHRA.** s. m. Mammifère rongeur, fort voisin des campagnoles, mais d'une taille supérieure à celle de ces derniers. On n'en connaît qu'une seule espèce qui vit dans l'Amérique septentrionale ; on lui a donné aussi le nom de *rat musqué du Canada*. L'ondatra affectionne le bord des eaux, où il vit en petite famille et se construit une demeure à la manière des castors. Son corps exhale une odeur de musc.

ONDE. s. f. (du lat. *unda*, eau). Flot, soulèvement de l'eau agitée, traces circulaires qui semblent se mouvoir avec vitesse sur la surface de l'eau, et qui sont dues à l'élévation et à l'abaissement successifs du liquide ému par le vent ou par la déclivité. La rivière est couverte d'ondes. Je contemplai le cours rapide de ses *ondes*, qui semblaient se soutenir mutuellement et remplissaient leur carrière sans tumulte et sans effort. (Barth.) D'autres fois s'arrêtant au bord d'une source qui jaillit du pied de cet arbre, elles écoutent le bruit que forme le bouillonnement de ses *ondes* fugitives. (Id.)

— Dans ce sens il n'est guère usité qu'au pluriel.

— Phys. *Ondes sonores* ou *lumineuses*. Ondulations de l'air ou d'un fluide éthéré, que l'on admet, par analogie avec les ondes de l'eau, pour expliquer les phénomènes du son et de la lumière.

— Dans le style poétique, se dit de l'eau en général, d'une source, d'une rivière, d'un ruisseau. Onde pure, limpide, transparente, paisible. Se mirer dans le cristal d'une onde pure. Je me peignais les bois à travers lesquels cette *onde* avait passé. (Chateaub.)

Telle on voit du soleil la lumière éclatante,
Briser ses traits de feu dans l'onde transparente. (Volt.)

Onde limpide et passagère,
Dont le murmure ami du cœur,
Y porte un calme salutaire. (Ginguené.)

Un agneau se désaltérait
Dans le courant d'une *onde* pure. (La Fontaine.)

Sur les productions de la terre et de l'*onde*,
On les vit exercer leur science profonde. (Berchoux.)

Tel un ruisseau charmé de sa rive opulente,
En méandre d'azur roule une *onde* plus lente.
(Chassard.)

Dans la riche Hespérie où de ses belles *ondes*
Le Tibre baigne en paix des campagnes fécondes.
(Delille.)

— Particulièrement, la mer. Le soleil se cache dans les ondes. Sur la terre et sur l'onde. À la merci des ondes. Voguer sur les ondes. Son audace se dissipait comme la lumière du jour disparaît quand le soleil se couche dans le sein des *ondes*. (Fén.) Son vaisseau, après avoir été longtemps le jouet des vents, fut enseveli dans les *ondes*. (Id.)

Tandis que tu conduis sur les gouffres de l'*onde*,
Ces voyageurs savants, ministres de tes lois. (Volt.)

— Poétiq. Dans le même sens, *l'onde amère, l'empire des ondes*.

Il se rend sur le port, il monte une galère,
Et déjà ses rameurs sillonnent l'*onde* amère. (***)

Aux aquilons impétueux
Interdit l'empire des *ondes*. (Desroustres.)

— Poét. *L'onde noire*. Le Styx, le Cocyte. *Passer l'onde noire*. Mourir.

Si le jeune Adonis l'eût aussi voulu croire,
Il n'aurait pas si tôt traversé l'*onde noire*. (La Font.)

— Fig. et au plur. Se dit de ce qui présente de la ressemblance avec des ondes. Moire à grandes ondes. Cheveux en ondes. Les ondes d'une étoffe. Les cavaliers tirent leurs sabres, dont l'acier réfléchissant les rayons du soleil mêle les éclairs aux triples *ondes* de feu des baïonnettes. (Chateaub.)

Un fil d'or renouant ses tresses vagabondes,
Sur les lis de son cou laisse flotter leurs *ondes*. (Boileau.)

Des blés dont les gerbes flottantes,
Roulent au gré des vents leurs *ondes* jaunissantes. (Id.)

— Peint., sculpt., archit. Ligne composée d'une succession de courbes alternativement concaves et convexes. *Les ondes d'une colonne torse.* Les courbes du profil de cette colonne.

— Bot. Se dit d'un gros pli arrondi.

— Techn. Masse de matière qui double l'épaisseur du cerveau d'une cloche.

— Tiss. Sorte de levier qui joue sur la barre fendue du métier à bas.

— Verr. Défaut dans le verre.

— Syn. comp. ONDE. FLOT. VAGUE. Les *ondes* sont l'effet naturel de l'eau qui coule avec calme, dans les rivières surtout; les *flots* sont produits par un mouvement accidentel, indiquant un peu d'agitation, dans la mer surtout; les *vagues* proviennent d'un mouvement plus violent, plus agitées dans les rivières que dans la mer. On coule sur les ondes, on est porté sur les flots, on est entraîné par les vagues.

ONDÉ, ÉE. adj. Qui présente des lignes colorées irrégulières. Il y a certains bois qui sont ondés. La fleur de la stachis a la partie supérieure de sa corolle *ondée*, ainsi que son tuyau. (B. de St-P.)

— Qui offre des sinuosités. Les molles réflexions du sol *ondé* comme des vagues qui se balancent sous un vent doux et léger. (Ramond.)

— *Ondé de.* Si quelque arbre tombe de vétusté, la nature couvre son tronc de capillaires du plus beau vert, et d'agarics *ondés* de jaune, d'aurore et de pourpre, qui se nourrissent de ses débris. (B. de St-P.)

Il est *ondé* de sucre, on en pourrait orner
Les maisons où le luxe a droit de dominer. (La Font.)

— Blas. Se dit des pièces tracées en ondes. Maison portant de gueules à trois faces ondées d'or.

ONDÉCAGONE. s. m. (ét. gr., ἕνδεκα, onze; γωνία, angle). Géom. Figure qui a onze côtés et onze angles. On dit mieux *hendécagone*, qui se rapproche davantage de l'étymologie.

ONDÉCIOCTONAL, ALE. adj. (ét. lat., *undecim*, onze; *octo*, huit). Géom. Qui offre un seul sommet à onze faces, avec un prisme octogone.

ONDÉE. s. f. Pluie abondante et passagère, qui ne dure que peu de temps. Grosse ondée. Recevoir toute l'ondée. Il pleut par ondées.

L'ondée à l'alouette, à l'abeille un beau jour,
Sont moins doux qu'à mes yeux l'objet de mon amour. (Lanceval.)

— Fig. Se dit de toute chose qui vient subitement. Nous allons faire tomber sur toi une *ondée* de coups de bâton. (Mol.) En même temps, lâchant une *ondée* de petites pierres comme si elles fussent tombées du ciel. (Le Sage.)

ONDELÉ, ÉE. adj. Qui forme des ondes, qui ressemble au mouvement des ondes. N'est plus usité.

ONDIN, INE. s. (rad. *onde*). Génies élémentaires, imaginés par les cabalistes, et qui, selon eux, habitent les profondeurs des lacs, des fleuves et de l'Océan. Ils répondent chez les peuples du Nord aux Naïades des Grecs.

ON DIT. loc. subst. V. ON.

ONDOIEMENT. s. m. Théol. Baptême pour l'administration duquel on n'emploie pas toutes les cérémonies de l'Église. On a recours à l'ondoiement lorsqu'un enfant nouveau-né paraît en danger de mort, et qu'il n'est pas possible de le porter à l'église pour lui donner le baptême.

ONDOUKAI. s. m. Relat. Espèce de petit tambour en usage chez les Indiens.

ONDOYANT. part. prés. du v. Ondoyer. Qui ondoie. Il est invar.

Ses membres délicats, aux contours assouplis,
Ondoyant sous la peau, sans marquer aucuns plis. (Lamartine.)

ONDOYANT, ANTE adj. Qui se meut en ondes. Flamme ondoyante. Vagues ondoyantes. Moissons, plaines ondoyantes. Drapeaux ondoyants. Cheveux ondoyants. Tournoyant et flottant dans cette mer vaste, trouble et *ondoyante* des opinions humaines. (Montaigne). La caravane a passé : elle n'est déjà plus pour lui qu'une ligne *ondoyante* dans l'espace. (Gay.) Les plaines se couvriront de graminées *ondoyantes*, et les montagnes de majestueuses forêts. (B. de St-P.) Une rizière en été ressemble souvent à une prairie *ondoyante*. (Id.) Je trouve que ses robes longues et *ondoyantes* qui accompagnent si bien sa taille, lui vont à ravir. (Id.)

Ces coteaux enrichis de pampres verdoyants,
Et de ces pins altiers les cheveux *ondoyants*. (Lebrun.)
Vois-tu ces longs débris, ces pierres dispersées,
De ces brûlantes tours les masses renversées,
Cette poudre, ces feux *ondoyants* dans les airs? (Del.)

— Fig. C'est un sujet merveilleusement vain divers et *ondoyant* que l'homme. (Mont.)

— Se dit, en peinture, des contours et des draperies. Ligne ondoyante. Draperie ondoyante. Les jambes, les cuisses, tous les membres *ondoyants* sont on ne saurait mieux placés. (Dider.) En peinture, les draperies réussissent mieux que nos habits communs, parce qu'elles ont plus de jeu, qu'elles sont plus *ondoyantes*. (Fonten.) La ligne *ondoyante* est la mesure de la beauté du corps. (***)

— Médec. Se dit du pouls, lorsqu'il se fait sentir par un mouvement successif, continuel et inégal, à l'instar des ondulations des vagues.

ONDOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Ondoyer. S'emploie aussi. Qui a reçu le baptême par ondoiement. Un enfant ondoyé. Des enfants ondoyés.

— Marqué en forme d'ondes. De vieux troncs, renversés par le temps, gisent couverts d'agarics monstrueux, *ondoyés* de différentes couleurs. (B. de St-P.)

ONDOYER. v. a. 1re conj. (pron. *on-doi-ié*). Dans la conjugaison de ce verbe, on conserve toujours l'y qui se trouve dans l'infinitif, excepté avant une syllabe muette. *J'ondoie, tu ondoies, il ondoie, nous ondoyons, vous ondoyez, ils ondoient. J'ondoyais, nous ondoyions*, etc. *J'ondoyai*, etc. *J'ondoierai. J'ondoierais*, etc. *Ondoie, ondoyons, ondoyez. Que j'ondoie, que nous ondoyions*, etc. Théol. Jeter de l'eau sur la tête d'un enfant, au nom des trois personnes de la Trinité, en attendant la cérémonie du baptême. Cet enfant était si chétif qu'il a fallu l'ondoyer.

— v. n. Flotter par ondes. N'est guère usité qu'au figuré. Les flammes ondoient. Les étendards ondoient dans la plaine. Ses cheveux ondoient sur ses épaules. Sa robe blanche d'écorce de mûrier *ondoyait* légèrement derrière elle, et ses deux talons de rose en relevaient le bord à chaque pas. (Chateaub.) Du haut de ces coteaux chargés de vignes, des fleuves de vin coulent éternellement dans la coupe de tous les peuples; tandis que sur ses larges plaines les moissons *ondoient* comme les flots de la mer, sous le vent qui les courbe, sous le soleil qui les mûrit. (A. Martin.) Ici les vents font *ondoyer* les poa dans les prairies, les amourettes tremblantes sur les flancs des montagnes, et les spartes sur leurs sommets arides. (B. de St-P.)

Des forêts de drapeaux, d'enseignes, de bannières,
Marquant les rangs, les chefs, les bataillons divers,
Au centre de l'armée *ondoyaient* dans les airs. (Del.)
Je voyais les moissons du soleil éclairées
Ondoyer mollement sur les plaines dorées. (St-Lamb.)

ONDULANT. part. prés. du v. Onduler. Qui ondule. Il est invar.

ONDULANT, ANTE. adj. Syn. d'Ondoyant. Le cygne vient se faire admirer de plus près en étalant ses beautés et développant ses grâces par mille mouvements doux, *ondulants* et suaves. (Buffon.)

— Méd. *Pouls ondulant.* V. ONDOYANT.

ONDULATION. s. f. (pr. *on-du-la-ci-on*). Mouvement oscillatoire ou de vibration, que l'on observe dans un liquide et qui le fait alternativement hausser et baisser comme les vagues de la mer. S'emploie surtout en termes de physique. Une pierre jetée dans l'eau y cause des ondulations circulaires.

— Phys. *Ondulation du son, de la lumière, de la chaleur.* On admet que le son se propage dans l'air par des sortes de vibrations concentriques semblables aux ondes formées sur une eau tranquille. La même hypothèse s'applique aux phénomènes de la lumière et de la chaleur.

— Par extension, Tout mouvement qui offre de l'analogie avec celui des ondes. Les ondulations d'un champ de blé. Quand le vent agite les plantes, vous diriez à leurs *ondulations* d'une mer de verdure et de fleurs. (B. de St-P.)

— Peint. Se dit, dans le même sens, en parlant des lignes, des contours, des draperies. Dans ce tableau les ondulations des draperies sont parfaitement rendues.

— Pathol. S'emploie quelquefois dans le sens de fluctuation, en parlant d'un liquide. V. FLUCTUATION.

ONDULATOIRE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport aux ondulations. On croit aussi que le mouvement *ondulatoire* de l'air est la cause du son. (Brisson.)

ONDULÉ, ÉE. adj. Dont la surface présente ou semble présenter des ondulations. La surface de l'eau est ondulée par la brise. Cette étoffe est bien ondulée. Ses boucles de cheveux *ondulées* par la valse. (Drouineau.)

— Bot. Qui s'élève et s'abaisse alternativement en plis arrondis.

— Ichthyol. et ornith. Qui porte des raies flexueuses.

ONDULER. v. n. 1re conj. Avoir un mouvement d'ondulation. Le vent faisait onduler l'eau du lac. Elle est à demi enveloppée dans une pelisse de velours noir qui pend et *ondule* auprès de son bras, contraste éblouissant. (Drouin.)

La surface des monts semblait toute onduler,
Comme un duvet ému d'un cygne que l'on touche,
Frémit de volupté sous le vent de la bouche. (Lamartine.)

ONDULEUX, EUSE. adj. Qui ondoie. J'ai vu des flots brillants l'*onduleuse* ceinture. (Lamartine.)

Sa noble écharpe à replis *onduleux*
Ceint la déesse et retombe avec grâce. (Imbert.)

ONDULIFOLIE, ÉE. adj. (ét. lat. *unda*, onde; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles ondulées.

ONEGA. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, naît dans le gouvernement d'Olonetz et se jette dans le golfe de la mer Blanche après un cours de 500 kilom. || Lac du même nom entre le lac Ladoga et la mer Blanche.

ONEIROCRITE. s. m. Celui qui explique les songes, qui établit d'après les songes un jugement ou des conjectures sur les événements qui doivent arriver.

ONEIROCRITIE. s. f. (pr. *o-nè-i-ro-cri-ci*, ét. gr. ὄνειρος, songe; κρίσις, jugement). Divination par les songes.

ONÉIROCRITIQUE. adj. des 2 g. (rad. *oneirocritie*) Qui a rapport à l'onéirocritie. On dit aussi *onirocritique*. Les ouvrages *onirocritiques* d'Artémidore furent célèbres et parvinrent jusqu'à nous. (Macario.)

ONÉIRODYNIE. s. f. (ét. gr., ὄνειρος, songe; ὀδύνη, vertige). Pathol. Douleur ressentie en songe. On a donné ce nom au somnambulisme et au cauchemar.

ONÉIROGYNE. s. m. (ét. gr., ὄνειρος, songe; γονή, semence). Songe vénérien. Pollution nocturne. On dit dans le même sens *oneirogone* ou *oneiropolese*.

ONÉIROMANCIE. s. f. (ét. gr., ὄνειρος, songe; μαντεία, divination). Art de deviner d'après les songes, de les interpréter.

ONÉIROMANCIEN, IENNE. adj. (rad. *onéiromancie*). Art div. Qui a rapport à l'onéiromancie. || subst. Celui, celle qui interprète les songes.

ONÉIROSCOPIE. s. f. (ét. gr., ὄνειρος, songe; σκοπέω, je vois). Didact. Observation, étude des songes.

ONÉIROSCOPIQUE. adj. des 2 g. (rad. *onéiroscopie*). Qui appartient à l'onéiroscopie.

ONÉRAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *onus*, charge). Jurispr. Qui a la charge d'une chose, en opposition à Honoraire, qui n'en a que l'honneur. Ne se dit guère que dans ces locutions, *lecteur onéraire*, *syndic onéraire*, *marguillier onéraire*.

ONÉREUSEMENT. adv. D'une manière onéreuse.

ONÉREUX, EUSE. adj. (du lat. *onus, oneris*, charge). Qui est à charge, qui est incommode. Condition onéreuse. Charge onéreuse. Tutelle onéreuse. Une si grande générosité parut depuis *onéreuse*, et le poids en fut allégé autant qu'il était possible. (Rayn.) Cette exploitation est plus *onéreuse* que profitable à ses entrepreneurs. (Id.) Si cette fonction est *onéreuse*, il est un moyen honnête et sûr de t'en affranchir. (J.-J. Rouss.) Ainsi pour rendre inutiles et *onéreuses* à l'Angleterre toutes ces conquêtes coloniales, ne nous bornons plus aux espérances de la chimie. (Malte-Brun.)

— Jurispr. *Titre onéreux.* Celui par lequel on acquiert une chose à prix d'argent, ou sous la condition d'acquitter certaines charges. C'est l'opposé du Titre gratuit. Il possède cet immeuble à titre onéreux.

ONÉSICRITE. Historien grec, né dans l'île d'Égine quatre siècles av. J.-C., fut disciple de Diogène le Cynique. Il accompagna Alexandre dans son expédition aux Indes, et en composa une relation qui ne nous est pas parvenue, mais qui est souvent citée par Strabon, Élien et Pline.

ONÉSIME (Saint). Disciple de saint Paul, subit le martyre en 95. On l'honore le 15 février et le 10 avril.

ONGLADE. s. m. (rad. *ongle*). Pathol. Inflammation de la matrice de l'ongle. || Affection douloureuse qui accompagne souvent le panaris et qui entraîne constamment la chute de l'ongle.

ONGLE. s. m. (du lat. *unguis*, même signif.) Anat. Lame dure, cornée, demi-transparente, qui revêt l'extrémité dorsale des doigts et des orteils. Les ongles des mains, des pieds. Arracher un ongle. Rogner, couper, ronger ses ongles. Donner un coup d'ongle. Égratigner avec les ongles. Avoir les ongles longs. Un gentilhomme florentin avait, tant aux pieds qu'aux mains, des *ongles* très-longs, qui se courbaient comme les griffes de certains oiseaux et l'empêchaient de marcher. (Brichet.) La longueur excessive des *ongles*, qui chez nous est un signe de malpropreté, est un signe de beauté chez les Chinois. (Id.) L'habitude de couper nos *ongles* nous semble une chose de pure bienséance; mais cet usage est presque inévitablement amené par l'état social, et ce qui nous paraît un ton est réellement un besoin. (Bichat.) Les *ongles* des orteils affermissent les pieds dans la progression, et mettent les extrémités des doigts à l'abri de l'impression des corps durs. (Id.) Les *ongles*, de même que toutes les autres parties des mains et des pieds, sont plus petits chez la femme que chez l'homme. (Patiss.)

— Se dit aussi des griffes de plusieurs animaux. Les ongles des lions, des tigres, des ours, des chats. Les ongles d'aigle, de vautour. Ongles crochus. Ongles rétractiles. En parlant des oiseaux de proie on dit plus ordinairement *serres*. Aristote a remarqué avant nous que de tous les animaux qui ont des griffes, c'est-à-dire des *ongles* crochus et rétractiles, aucun n'était sociable, aucun n'allait en troupe. (Buff.)

— La Fontaine a fait ce mot du féminin; mais on ne peut voir là qu'une licence poétique dont l'exemple ne serait pas à suivre.

Elle (l'alouette) avait évité la perfide machine,
Lorsque se rencontrant sous la main de l'oiseau,
Elle sent son *ongle* maligne. (La Fontaine.)

— Pathol. *Incarnation de l'ongle.* Disposition de l'ongle qui, en entrant trop avant dans les chairs, sur les côtés, produit une inflammation. L'incarnation de l'ongle affecte le plus souvent le gros orteil.

— Art vétér. Sabot d'un cheval. Chute de l'ongle.

— Ocul. Pellicule qui commence en forme d'ongle ou de croissant vers l'angle interne de l'œil, s'étend peu à peu le long de la conjonctive jusqu'à l'iris, et couvre quelquefois toute la cornée transparente. || Se dit aussi d'un amas de pus qui se forme entre l'iris et la cornée, et forme une tache qui a la figure d'un croissant.

— Fauconn. Taie qui vient sur l'œil des oiseaux, et qui provient du chaperon trop serré ou de quelque rhume.

— Manég. Ongles du poing de la bride. Les ongles de la main gauche. La position des ongles du poing de la bride est fort importante pour bien conduire un cheval.

— Entom. Dent recourbée qui termine les pattes des insectes.

— Conchyl. *Ongle aromatique.* Nom que les pharmacologues et quelques naturalistes anciens donnent à la plupart des opercules cornés des mollusques du genre rocher et buccin, mais particulièrement à ceux des espèces de strombes et de ptérocères. || *Ongle marin.* Nom sous lequel les marchands d'histoire naturelle désignent soit des opercules cornés en forme d'ongle, comme ceux des rochers et des strombes, soit une espèce du genre solen.

— Loc. prov. *Avoir de l'esprit jusqu'au bout des ongles.* En avoir beaucoup. || *Avoir bec et ongles.* Ne pas être embarrassé pour se défendre. || *Avoir du sang sous les ongles.* Avoir du courage. || *Il a bien rongé ses ongles.* Se dit d'un homme qui a mis beaucoup d'application en s'occupant d'un ouvrage d'esprit. || *Rogner les ongles à quelqu'un, les lui rogner de bien près.* Lui retrancher de ses profits ou de son pouvoir. || *Avoir les ongles fleuris.* Avoir les ongles marqués de petites taches blanches, noires ou rouges. || Fig. Avoir l'habitude de mentir. || *Donner sur les ongles.* Châtier, réprimander. || *Savoir une chose sur l'ongle.* La connaître parfaitement. || *A l'ongle on connaît le lion.* On reconnaît aux moindres traits la valeur d'un homme. || *C'est l'ongle du lion.* Se dit d'un trait qui décèle un grand talent, un grand caractère.

— Loc. pop. *Ongles de velours.* Ongles sales et mal soignés.

ONGLÉ, ÉE. adj. Fauconn. Se dit des oiseaux qui ont des serres.

— Blas. Se dit des animaux dont les griffes sont d'un émail autre que celui du corps. Aigle de sable onglé d'or. Léopard d'or onglé de gueules.

ONGLÉE. s. f. (rad. *ongle*). Pathol. Engourdissement douloureux avec rougeur et roideur de l'extrémité des doigts, causé par l'action du froid. Avoir l'onglée. Les premiers froids donnent l'*onglée* plus facilement que lorsqu'on en éprouve déjà depuis quelque temps. (Mérat.) L'*onglée* a lieu aux doigts des pieds comme à ceux des mains, moins fréquemment pourtant. (Id.) On remédie à l'*onglée* en se frictionnant les mains, en les battant contre soi, en allant dans un lieu plus chaud, etc. (Id.) Les frictions avec la neige conviennent pour faire passer l'*onglée*. (Id.)

— Art vétér. Excroissance membraneuse chez les animaux, la même que celle que les oculistes nomment ongle chez l'homme.

ONGLET. s. m. (rad. *ongle*). Broch. et reliur. Partie du pli qui dépasse la moitié du blanc de fond d'un seul feuillet d'impression, destiné à y faire recevoir une couture, tout comme s'il y avait un feuillet entier. Monter sur onglets.

— Impr. Feuillet simple que l'on est obligé de coller sur la marge d'un autre feuillet imprimé pour cause de corrections. || Les libraires ou éditeurs comprennent l'*onglet* sous la désignation de *carton*.

— Géom. Angle de 45 degrés. || *Onglet cylindrique.* Portion d'un cylindre comprise entre sa base, sa surface courbe et un plan oblique qui rencontre la base, avant d'avoir coupé la surface entière du cylindre. || *Onglet sphérique.* Portion de la sphère comprise entre deux plans qui passent par le même diamètre.

— Techn. Extrémité d'une planche, d'une moulure qui forme un angle de 45 degrés, au lieu d'être terminée à angle droit. Couper d'onglet. L'angle d'un cadre, d'une corniche. Assemblage à onglet, ou onglet. Ces onglets ne sont pas d'équerre. || Échancrure sur le plat d'une règle de fer ou de bois. || *Boîte à onglet.* Instrument qui sert aux encadreurs et à tous ceux qui doivent couper souvent des baguettes dorées, à faire la coupe d'onglet, sans la tracer.

— Charp. Coupe d'une pièce de bois, faite à l'angle plus ou moins aigu pour l'ajuster à une autre pièce. Assemblage fait à onglet.

— Ébén. Entaille que l'ébéniste fait sur le couvercle d'une boîte, lorsqu'il est ajusté à coulisse, pour le tirer commodément. || Coutell. Entaille sur la lame d'un couteau ou sur celle d'un canif, dans laquelle on place le bout de l'ongle pour faire sortir cette lame au dehors du manche.

— Techn. Dé que les brodeuses emploient pour diriger l'aiguille au crochet.

— Pathol. Pellicule blanchâtre qui du grand angle de l'œil s'étend vers la cornée transparente en forme d'ongle ou d'aile. On nomme quelquefois cette altération *onglet*, mais elle est plus connue sous le nom de *ptérygion*. V. ONYX et PTÉRYGION.

— Bot. Partie rétrécie d'une corolle polypétale. L'*onglet* est par rapport à la fleur ce que le ventre est par rapport aux animaux; sa nuance est presque toujours plus claire que celle du reste du pétale. (B. de St-P.)

— Entom. Épine saillante et roide qu'on voit

souvent au bord externe de l'aile des insectes diptères.

ONGLETÉ, ÉE. adj. (rad. *onglet*). Bot. Qui porte un onglet long et transparent. Pétale ongleté.

ONGLETTE. s. f. Techn. Espèce de petit burin plat dont se servent les graveurs en relief et en creux, ainsi que les serruriers.

— [illegible] sur le dos d'un couteau, d'un canif. V. ONGLET.

ONGLON. s. m. (rad. *ongle*). Zool. Écaille qui enveloppe l'extrémité des pattes de la tortue. Les onglons de la tortue produisent l'écaille blonde, et l'écaille foncée. (G. Brard.)

— Cornet qui termine le pied de tous les animaux ruminants, ainsi que ceux du cochon, du sanglier, etc.

ONGO. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre holocentre.

ONGUÉAL, ALE. adj. (du lat. *unguis*, ongle). Anat. Qui est de la nature de l'ongle. Matrice onguéale.

— substant. Phalange qui porte l'ongle.

ONGUENT. s. m. (pr. *on-gan*; du lat. *unguere*, oindre). Pharm. Médicament composé de corps gras, joints à des résines, les poudres, des sucs, d'une consistance molle et qu'on emploie à l'extérieur, soit sous forme de frictions, soit en les appliquant sur les plaies et les ulcères. Bon onguent. Onguent pour la brûlure. Faire de l'onguent. Onguent onctueux. Onguent rance.

— *Onguent vésicatoire*. Onguent dans lequel il entre des mouches cantharides pulvérisées et qui est employé comme suppuratif pour exciter les plaies des vésicatoires. *Onguent mercuriel, onguent mercuriel double ou napolitain, onguent mercuriel simple ou gris*. Onguents qui contiennent du mercure dans différentes proportions et qui sont spécialement employés en frictions contre la gale, les dartres, la syphilis. ‖ *Onguent de la mère Thècle* ou simplement *de la mère*. Emplâtre brûlé, inventé par la mère Thècle. Il est composé de corps gras et de poix noire, et est employé comme suppuratif. ‖ *Onguent populeum*. Composé d'un corps gras et de feuilles de pavot, de belladone, de jusquiame et de morelle noire. Il est calmant et employé souvent contre les hémorrhoïdes. *Onguent de pompholix*. Onguent dans lequel il entre de l'oxyde de zinc, du sulfure de plomb, de l'oxyde blanc de plomb, et de l'encens. Il est dessiccatif. ‖ *Onguent pour la gale*. Onguent composé de graisse de porc, de soufre sublimé, d'hydrochlorate d'ammoniaque et d'alun. On s'en sert en frictions. ‖ *Onguent de courroi*. Suif de chandelle fondu et versé dans de l'eau. ‖ *Onguent de saint Fiacre*. Agric. Mélange de bouse de vache ou de bœuf, avec de l'argile ou autre terre tenace, et dont on se sert dans le jardinage pour recouvrir les plaies faites aux arbres.

— Se disait autrefois des drogues aromatiques et des essences dont on se parfumait et dont on embaumait les corps morts. La Madeleine versa une boîte d'onguent sur les pieds de Notre Seigneur. Les trois Marie apportèrent des onguents précieux pour embaumer son corps.

— Loc. prov. *Il doit avoir de l'onguent pour la brûlure*. Se dit d'un méchant homme lorsqu'on veut faire entendre qu'il brûlera en enfer. ‖ *Il n'y a pas d'onguent qui le puisse guérir*. Se dit d'une affaire désespérée, ou d'une personne atteinte d'une maladie incurable. ‖ *C'est de l'onguent miton mitaine*. C'est un remède qui ne fait ni bien ni mal. ‖ *C'est de l'onguent pour la brûlure*. Se dit d'un spécifique qui n'a pas de vertu, de toute chose que l'on croit inutile au but qu'on a en vue. ‖ *Dans les petites boîtes sont les bons onguents*. Se dit pour flatter une personne de petite taille.

ONGUENTAIRE. adj. des 2 g. (rad. *onguent*). Pharm. Qui tient de l'onguent, qui en offre les caractères. Les molécules *onguentaires* pouvant être absorbées lorsqu'elles sont appliquées à la surface de la peau et conduites à l'intérieur, on les a accusées de fermer les pores aux exhalations qui, de l'intérieur de nos organes, viennent s'exhaler à la surface extérieure, et par conséquent de gêner une des plus importantes fonctions de l'économie animale. (Mérat.)

ONGUICULE. s. m. (pr. *on-gu-i-cu-le*; du lat. *unguis*, ongle). Zool. Ongle analogue à celui de l'homme, dont sont pourvus certains animaux.

ONGUICULÉ, ÉE. adj. (pr. *on-gu-i-cu-lé*; du lat. *unguis*, ongle). Mamm. Dont les ongles ne recouvrent ou n'enveloppent que le bout des doigts. ‖ ONGUICULÉS. s. m. pl. Section de mammifères comprenant ceux dont les ongles ne recouvrent que le bout des doigts.

— Zool. Qui est ovale, plus ou moins long. Opercule onguiculé. ‖ Qui est composé de plusieurs articles, dont le dernier se meut en forme d'onglet.

— Bot. Qui est muni d'un grand onglet. ‖ *Pétale onguiculé*. Ayant l'onglet rétréci en forme de pédicule.

ONGUICURE. s. des 2. g. (ét. lat., *unguis*, ongle; *curare*, soigner). Celui, celle qui fait profession de nettoyer et d'entretenir les ongles.

ONGUIFORME. adj. des 2 g. (pr. *on-gui-forme*; ét. lat., *unguis*, ongle; *forma*, forme). Qui a la forme d'un ongle.

ONGUIS. s. m. (pr. *on-gu-iss*). Anat. Petit os placé à l'angle interne de l'orbite, qui a la forme d'un ongle. V. UNGUIS.

ONGULE. s. f. (du lat. *unguis*, ongle). Anat. Enveloppe cornée qui constitue le sabot des divers quadrupèdes.

ONGULÉ, ÉE. adj. (du lat. *ungula*, sabot). Qui a la forme d'un ongle.

— Mamm. Se dit des animaux dont le pied est terminé par un ou plusieurs sabots. ‖ Section de mammifères, ayant pour type ceux dont le pied est terminé par un ou plusieurs sabots.

ONGULINE. s. f. (du lat. *unguis*, ongle). Conchyl. Genre de coquilles bivalves, que quelques naturalistes classent dans la famille des mactracées après les érycines, et que d'autres rapprochent des bucardes. Onguline alongée. Onguline transverse.

ONGULOGRADE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ungula*, sabot; *gradior*, marcher). Mamm. Qui s'appuie sur des ongles en forme de sabot. ‖ ONGULOGRADES. s. m. pl. Ordre de mammifères, ayant pour type ceux qui s'appuient sur des ongles en forme de sabots.

ONIAS. Hist. jud. Nom de plusieurs grands-prêtres juifs.

ONIROCRITE. s. m. V. ONÉIROCRITE.

ONIROCRITIE. s. f. V. ONÉIROCRITIE.

ONIROCRITIQUE. adj. des 2 g. V. ONÉIROCRITIQUE.

ONIROMANCE ou **ONIROMANCIE.** s. f. V. ONÉIROMANCIE.

ONIROMANCIEN, ENNE. adj. et s. V. ONÉIROMANCIEN.

ONIROPOLE. s. m. (ét. gr., ὄνειρος, songe; πωλέω, vendre). Qui fait profession d'expliquer les songes.

ONIROSCOPIE. s. f. V. ONÉIROSCOPIE.

ONIROSCOPIQUE. adj. des 2 g. V. ONÉIROSCOPIQUE.

ONISCIDE, ONISCIEN, ENNE. adj. Helminth. Qui ressemble à un onisque. ‖ ONISCIDES, ONISCIENS. s. m. pl. Famille de crustacés et de tétradécapodes, ayant pour type le genre onisque.

ONISCIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *oniscus*, cloporte; *forma*, forme). Qui ressemble au cloporte. ‖ ONISCIFORMES. s. m. pl. Entom. Famille de myriapodes chilognathes, comprenant ceux qui ressemblent un peu à des cloportes.

ONISCIN, INE. adj. (du lat. *oniscus*, cloporte). Entom. Qui ressemble à un cloporte.

ONISCOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὀνίσκος, cloporte; γράφω, je décris). Histoire du cloporte.

ONISCOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'oniscographie.

ONISQUE. s. f. (du gr. ὀνίσκος, cloporte). Entom. Nom sous lequel les anciens désignaient le cloporte.

ONITE. s. m. (du gr. ὄζω, fumier). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes ou pétalocères, tribu des scarabéides, établi aux dépens du genre bousier. Les onites se trouvent dans les pays chauds de l'ancien continent, on en rencontre aussi dans les provinces méridionales de la France. Elles séjournent, comme les bousiers, dans les fientes des animaux.

— Ichthyol. Nom spécifique d'un labre.

ONITICELLE. s. m. (rad. *onite*). Entom. Genre de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des lamellicornes, établi aux dépens des onthophages.

ONIX. s. m. V. ONYX.

ONOBROME. s. f. Bot. Genre de plantes qu'on croit être notre sainfoin.

ONOBRYCHÉ, ÉE. adj. (du gr. ὀνόβρυχις, sainfoin). Bot. Qui ressemble, qui a la forme du sainfoin. ‖ ONOBRYCHÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des papilionacées, ayant pour type le genre sainfoin.

ONOBRYCHIS. s. m. (du gr. ὀνόβρυχις, sainfoin). Bot. Nom scientifique du sainfoin. V. SAINFOIN.

ONOBRYCHITE. s. f. Foss. Sainfoin fossile, espèce de pétrification herbacée.

ONOCENTAURE. s. m. (ét. gr., ὄνος, âne; κένταυρος, centaure). Myth. gr. Monstre moitié homme et moitié âne. On regardait les onocentaures comme des esprits malfaisants.

— Zool. anc. S'est dit du gibbon.

ONOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄνος, âne; κεφαλή, tête). Qui a une tête d'âne.

ONOCHOIRITES. s. m. (pr. *o-no-koi-ri-tess*; ét. gr., ὄνος, âne; χοῖρος, cochon). Monstre moitié âne et moitié porc, dont les païens accusaient les chrétiens d'avoir fait leur dieu.

ONOCLÉE. s. f. (du gr. ὀνοκλεία, orcanette). Bot. Genre de la famille des fougères, caractérisé par sa fructification dense, placée sur le dos de la fronde, et par ses involucres en forme d'écailles closes rapprochées de manière à imiter une baie. Ce genre ne contient qu'une seule espèce, l'onoclée sensible, qui croît dans l'Amérique septentrionale, en Virginie, dans le Maryland, etc.

ONOCLÉOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a la forme de l'onoclée. ‖ ONOCLÉOÏDÉES. s. f. pl. Tribu de polypodiacées, ayant pour type le genre de l'onoclée.

ONOCROTALE. s. m. (du gr. ὀνοκρόταλος, pélican, formé de ὄνος, et de κράτος, parce que le cri de cet oiseau ressemble au braire d'un âne). Ornith. Nom scientifique du pélican. V. PÉLICAN.

ONOLÂTRIE. s. f. (ét. gr., ὄνος, âne; λατρεία, culte, adoration). Culte médical de l'âne, ou confiance exagérée que les anciens avaient placée dans les vertus médicamenteuses des différentes parties de ce quadrupède. Ce ne fut point assez de prendre dans tous les temps l'âne pour sujet des plus malignes allégories, on voulut encore trouver dans sa chair et ses excréments des remèdes à tous les maux.

ONOMANCIE. s. f. V. ONOMATOMANCIE.

ONOMASTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ὄνομα, nom). Didact. Qui doit être nommé; qui est désigné. Jour onomastique.

— Qui a rapport aux noms, qui renferme les noms. Nomenclature onomastique des rois d'Égypte.

ONOMATOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὄνομα, nom; λόγος, discours). Didact. Science des noms, des classifications nominales.

ONOMATOLOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *onomatologie*). Didact. Qui a rapport à l'onomatologie.

ONOMATOLOGUE. s. m. (rad. *onomatologie*). Didact. Nomenclateur.

— Recueil biographique.

ONOMATOMANCIE. s. f. (ét. gr., ὄνομα, nom; μαντεία, divination). Divination au moyen du nom. Par *onomatomancie*: comment as-tu nom? (Rab.)

ONOMATOPÉE. s. f. (ét. gr., ὄνομα, nom; ποιέω, faire.) Rhét. Formation d'un mot dont le son est imitatif de la chose qu'il signifie. *Trictrac, glouglou, cliquetis*, sont des mots formés par onomatopée. L'*onomatopée* n'est pas un trope ni même une figure, c'est la peinture des objets par les sons, c'est la partie la plus variée des mots primitifs, c'est la source la plus féconde des racines dans toutes les langues du monde. (Trév.) L'*onomatopée* est l'écho de la nature, elle est le type des langues prononcées, comme l'hiéroglyphe le type des langues écrites. (Ch. Nodier.) L'*onomatopée* est d'un grand secours aux poètes, puisqu'elle est comme l'âme de l'harmonie pittoresque et de la poésie imitative. (Id.)

— Se dit des mots imitatifs eux-mêmes. Dictionnaire des onomatopées françaises. Si une pareille fantaisie était de nature à devenir contagieuse, la langue serait bientôt inondée d'*onomatopées* barbares, et n'offrirait plus qu'une suite de cacophonies intolérables. (Ch. Nod.)

ONOMATOPÉIQUE. adj. des 2 g. (rad. *onomatopée*). Littér. Qui tient de l'onomatopée, qui offre les mêmes caractères. Sens onomatopéiques.

ONOMATOPOSE. s. f. (ét. gr., ὄνομα, nom; ποιέω, faire). Déguisement de son nom. Inusité.

ONONIDE. s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses.

ONOPYXE. s. m. (du gr. ὀνόπυξος, même signif.). Bot. Genre de la famille des synanthérées, très-voisin des chardons. Il contient deux espèces qui croissent à la Louisiane.

ONOPORDE. s. m. (ét. gr., ὄνος, âne, πορδή, pet). Bot. Genre de plantes de la famille des flosculeuses, comprenant onze espèces, dont une espèce, vulgairement connue sous les noms de *pet d'âne* et d'*épine blanche*, croît le long des chemins.

ONOSCÈLE ou **ONOSCÉLIDE.** s. m. (ét. gr., ὄνος, âne; σκέλος, jambe). Monstre à jambes d'âne.

ONOSÉRIDE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de la famille des cinarocéphales. Onoséride du Mexique. Onoséride à feuilles d'hysope. Onoséride à feuilles de saule. Onoséride pourprée.

ONOSÉRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'onoséride. ‖ ONOSÉRIDÉES. s. f. pl. Groupe de synanthérées, ayant pour type le genre onoséride.

ONOSMODE. s. f. (du gr. ὄνοσμα, onosme). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des borraginées. Onosmode hispide. Onosmode molle.

ONOTROPHE. s. m. (ét. gr., ὄνος, âne, τροφή, nourriture). Bot. Genre de plantes qui appartiennent à l'ordre des synanthérées, et à la tribu naturelle des carduinées.

ONQUER. v. n. 1^re^ conj. Onomatopée que l'on a proposée pour exprimer le cri de l'âne, lorsqu'il interrompt tout à coup son braiement.

ONQUES. adv. V. ONC.

ONTARIO. Géogr. Lac de l'Amérique du Nord, entre les États-Unis et le Canada, communique par le Niagara avec le lac Érié, par le Saint-Laurent avec la mer.

ONTHOPHAGE. s. m. (ét. gr., ὄνθος, fumier, φαγομαι, manger). Entom. Genre d'insectes coléoptères, section des pentamères, famille des clavicornes, tribu des scarabéides, division des coprophages. Ils se distinguent par quelques caractères des bousiers proprement dits. Ils vivent comme eux dans les excréments. On en trouve dans toutes les parties du monde, et les espèces sont fort nombreuses. Onthophage taureau. Onthophage nuchiforme.

ONTOGONIE. s. f. (ét. gr., ὄντες, les êtres; γονή, génération). Phil. Hist. de la production des êtres organisés à la surface de la terre.

ONTOGONIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ontogonie*). Phil. Qui appartient à l'ontogonie.

ONTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὄντες, êtres; λόγος, discours). Didact. Science des êtres en général. L'ontologie fait partie de la métaphysique.

— Système de médecine, de métaphysique, qui a corde une existence réelle à des êtres de raison, comme la fièvre, la peste.

— Traité sur cette matière. L'ontologie de Wolf.

ONTOLOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ontologie*). Philos. Qui a rapport à l'ontologie. ‖ *Preuves ontologiques*. Démonstrations qui reposent sur l'ontologie, sur l'essence des êtres. Études ontologiques. Science ontologique.

ONTOLOGISTE. s. m. (rad. *ontologie*). Celui qui s'adonne à l'ontologie, ou qui adopte les idées du système ontologique.

ONTOPHILE. s. m. (ét. gr., ὄνθος, excrément; φιλέω, aimer). Entom. Division des escarbots, dont on a fait un genre.

ONUPHIS. s. m. Myth. égypt. Taureau noir consacré à Osiris.

— Géogr. Ville de l'Égypte inférieure dans le grand Delta.

ONUPHIS ou **OMPHIS.** s. m. Myth. égypt. Un des trois bœufs sacrés de l'Égypte. C'était une des incarnations animales d'Osiris.

ONYCHION. s. m. (du gr. ὀνύχιον, albâtre). Bot. Genre d'orchidées de Java.

ONYCHITE. adj. m. (pr. *o-ni-ki-te*; du gr. ὄνυξ, albâtre). Minér. Ne se dit que d'une espèce d'albâtre qui renferme de l'onyx.

ONYCHOGRYPHOSE. s. f. (ét. gr., ὄνυξ, ongle; γρῦπος, griffe). Médec. Incurvation des ongles.

ONYCHOMANCIE. s. f. (ét. gr., ὄνυξ, ongle; μαντεία, divination). Antiq. Divination qui se pratiquait en frottant les ongles avec de l'huile et de la suie, et en essayant d'y lire des caractères.

ONYCHOPHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄνυξ, ongle; ὄφις, serpent). Erpét. Qui a des ergots à la partie postérieure du corps. ‖ ONYCHOPHIDES. s. m. pl. Famille d'ophidiens, comprenant les reptiles qui ont des ergots à la partie postérieure du corps.

ONYCHOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄνυξ, ongle; φορός, porteur). Erpét. V. ONYCHOPHIDE.

ONYCHOPHTORIE. s. f. (ét. gr., ὄνυξ, ongle; φθορά, corruption). Pathol. Altération des ongles par une maladie.

ONYCHOPHYME. s. m. (ét. gr., ὄνυξ, ongle; φῦμα, enflure). Path. Tuméfaction des ongles.

ONYCHOPTOSE. s. f. (ét. gr., ὄνυξ, ongle, πτῶσις, chute). Path. Chute des ongles.

ONYGÈNE. s. m. (ét. gr., ὄνυξ, ongle; γένεσις, naissance). Bot. Genre de la famille des champignons, très-voisin du trichostome et des lycoperdons. Ce genre renferme plusieurs espèces remarquables par le lieu qu'elles croissent sur les uns sur le bois, les autres sur les corps des animaux morts, particulièrement sur les sabots des chevaux; d'où le nom d'onygène leur a été [illegible]. Onygène du cheval. Onygène des corbeaux.

ONYCHOTHEUTHE. s. m. (ét. gr., ὄνυξ, ongle; θεω, combattre). Moll. Genre de céphalopodes, dont les bras sont armés de ventouses et de griffes, ce genre est très-voisin des ommastréphes.

ONYX. s. m. (du gr. ὄνυξ, ongle). Minér. Variété de calcédoine, présentant diverses teintes qui forment des espèces de raies parallèles et donnent à la pierre une certaine ressemblance avec les ongles de nos mains. L'agate onyx peut être considérée comme une réunion de calcédoine, de sardoine et de cornaline, disposées en couches, d'une épaisseur sensible, parallèles entre elles. Les principales qualités qui distinguent un bel onyx, sont la finesse et l'homogénéité de la pâte, la vivacité de ses couleurs, la netteté et l'égalité des bandes colorées, et enfin son volume. On se sert des onyx pour les camées: on les taille ordinairement de manière que la figure soit dessinée dans la partie de la pierre qui est de couleur brillante; celle dont la teinte est obscure, forme le fond. La Bibliothèque royale possède une riche collection de camées antiques, gravés sur des onyx.

> O belles Zendovères,
> De vos urnes d'*onyx*, versez, mes jeunes sœurs,
> Les parfums et les fleurs. (Ph. Chasles.)

ONYXIS. s. m. (du gr. ὄνυξ, ongle). Pathol. Inflammation de l'organe producteur de l'ongle. Onyxis aigu. Onyxis simple.

ONZE. adj. numéral des 2 g. (du lat. *undecim*, même signif.). Nombre qui contient dix et un. Onze écus. Onze personnes. Nous étions onze à table. Il viendra entre dix et onze heures.

— Bien que ce mot commence par une voyelle, on prononce et on écrit souvent sans élision l'article, la préposition, ou la particule qui le précède. De onze enfants qu'ils étaient, il n'en reste plus qu'un seul. De vingt, il n'y en a plus que onze. Dans le langage familier, on dit aussi quelquefois, il n'y en a plus qu'onze.

— Quand onze est précédé d'un mot qui finit par une consonne, on ne prononce pas plus la consonne finale que s'il y avait une aspiration. Vers les onze heures.

> Un démon qui m'inspire
> Veut qu'encore une utile et dernière satire
> Se vienne en nombre pair joindre à mes onze sœurs.
> (Boileau.)

— S'emploie quelquefois substantiv. Onze multiple par trois. Le onze de ce cadran est effacé.

— Se prend aussi quelquefois pour le nombre d'ordre qu'il forme. Le onze de ce mois. Dans ce sens on dit de même adjectiv. Louis onze. Feuille onze. Registre onze.

ONZIÈME adj. num. ord. des 2 g. (rad. *onze*). Nombre ordinal de onze. Le onzième jour. Le onzième mois est le mois de novembre. Le onzième tome. La onzième feuille. La onzième livraison. Le *onzième* jour, au soleil levant, il aperçut la fameuse pagode de Jagrenat. (B. de S.-P.)

— La première syllabe est ordinairement aspirée; on trouve cependant quelques exemples de l'onzième pour le onzième. Cet empire n'était pas au *onzième* siècle qu'un assemblage de [illegible]. (Volt.)

On [illegible] contre vous dix entreprises vaines,
Peut-être que la *onzième* est prête d'éclater. (Corn.)

ONZIÈME s. m. La onzième partie d'un tout. [illegible] dans cette faillite pour un onzième. Il y a [illegible] onzièmes dans cette affaire.

— ONZIÈME. s. f. Mus. Réplique ou octave de la [illegible], ainsi appelée de ce qu'il faut former [illegible] sons diatoniques pour passer de l'un [illegible].

ONZIÈMEMENT adv. En onzième lieu.

O[illegible] s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères [illegible] aux dépens de celui des carabes.

OOGÉNÈS adj. m. (pr. *o-o-gé-ness*, ét. gr., [illegible], œuf, [illegible], engendrer). Myth. gr. Surnom d'Éros [illegible] de l'Amour.

OOLITHE s. f. (ét. gr., ὠόν, œuf; λίθος, pierre). Minér. Petites concrétions, ordinairement calcaires, quelquefois ferrugineuses, de petits grains ou de petits noyaux, le plus souvent [illegible] grosseur des œufs de poissons. L'oolithe [illegible] principalement dans les terrains jurassiques et [illegible] lias. La grande oolithe. L'oolithe ferrugineuse. || *Oolithe miliaire*. Agglomération composée de parties de la grosseur d'un grain de millet, et qui selon quelques géologues est formée de petites coquilles.

OOLITHIQUE adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible], œuf; λίθος, pierre). Géol. Qui résulte de l'accumulation d'une [illegible] de globules à couches concentriques, réunis par un ciment visible. Terrain oolithique. Texture oolithique. Calcaire oolithique.

OOLOGIE s. f. (ét. gr., ὠόν, œuf, [illegible], discours). [illegible], histoire des œufs.

OOLOGIE s. f. (ét. gr., ὠόν, œuf, λόγος, discours). Didact. Traité et histoire des œufs.

OOLOGIQUE adj. des 2 g. (ét. gr., ὠόν, œuf; λόγος, discours). Didact. Qui appartient à l'oologie.

OOMANTIE s. f. (ét. gr., ὠόν, œuf; μαντεία, divination). Ant. gr. Divination qui se pratiquait en observant les œufs, et dont on attribuait l'invention à Orphée.

OOMÈTRE s. (ét. gr., ὠόν, œuf; [illegible], matrice). Bot. Ovaire des plantes phanérogames, ainsi appelé de ce que les ovules qu'il contient sont attachés à un cordon ombilical.

OON. s. m. (pr. *ô-o-ne*; du gr. ὠόν, œuf). Médec. Germe.

OONENTÈRE s. f. (du gr. ὠόν, œuf, ἔντερον, intestin). Médec. Se dit des voies du germe fécondé.

OONINE s. m. (du gr. ὠόν, œuf). Physiol. Nom que l'on a donné à l'albumine.

OONINE s. f. (du gr. ὠόν, œuf). Membrane réticulée qui contient l'albumine du blanc de l'œuf dans ses cellules, regardée comme un principe immédiat des animaux.

OOPHORE s. m. (ét. gr., ὠόν, œuf; [illegible], porter). Physiol. Un des noms de l'ovaire.

OOPHORITE. s. f. (rad. *oophore*). Pathol. Inflammation des ovaires de la femme.

OORAH. s. m. Ornith. Oiseau de l'Inde que l'on croit [illegible] le passerage.

OOSCOPIE s. f. (ét. gr., ὠόν, œuf, σκοπέω, voir). Ant. gr. V. OOMANTIE.

OOSPORE adj. des 2 g. (ét. gr., ὠόν, œuf, σπορά, graine). Bot. Qui a des spores ovoïdes.

OOST-FRISE ou **FRISE ORIENTALE.** Géogr. Province du royaume de Hanovre, bornée au N. par la mer d'Allemagne, au S. par la principauté de Meppen, à l'O. par la province [illegible] et de Groningue, et à l'E. par le grand-duché d'Oldenbourg. On fabrique dans cette province des toiles fines, connues dans le commerce sous le nom de toiles de Hollande. Chef-lieu, Aurich.

OOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., ὠόν, œuf; θήκη, boîte). Bot. Ovaire des fougères, parce qu'ils font l'office de boîte à l'égard des corpuscules reproducteurs.

OOZOAIRE adj. des 2 g. (ét. gr., ὠόν, œuf; ζῶον, animal). Zoo. Se dit des animaux [illegible] qui n'ont ni nerfs ni vaisseaux. || OOZOAIRES s. m. pl. Famille formant [illegible] du règne animal, qui comprend [illegible] chez lesquels le système sanguin et nerveux ne s'est pas encore développé [illegible] se trouvent réduits à la simple condition [illegible] animaux supérieurs.

OPA s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones [illegible]. Croît à la Cochinchine. Opa faux metrosidéros.

OPACITÉ s. f. Propriété qu'ont certains corps de ne point transmettre la lumière. Se dit par opposition à Diaphanéité, transparence. L'opacité d'un corps. L'opacité du cristallin est une cause de la cataracte. La cornée a de l'opacité quand une taie, un albugo, un leucoma, viennent en troubler la transparence.

OPAH ou **POISSON LUNE.** s. m. Ichthyol. Poisson du genre chrysotose.

OPAION. s. m. (mot qui signifie *orifice d'un vase*). Archit. ant. Ouverture à la partie supérieure d'un temple, d'une coupole. L'hypètre avait un opaion.

OPALA. s. m. Bot. Arbre de Cayenne.

OPALAGE. s. m. Techn. Action d'opaler.

OPALE s. f. Minér. Substance minérale, infusible, s'éclaircissant au feu, donnant de l'eau par la calcination, et composée de silice et d'eau. C'est le quartz ou silex résinite opalin des minéralogistes. L'opale, ordinairement d'un blanc laiteux et bleuâtre, est remarquable par des reflets magnifiques, produits par des lames d'air interposées dans les fissures dont elle est pénétrée en tous sens, et qui ont la faculté de réfléchir les rayons lumineux sous les couleurs de l'arc-en-ciel ou du spectre solaire. Cette pierre est très-recherchée par les lapidaires, qui en distinguent six variétés principales : l'*opale noble* ou *orientale*, qu'on appelle aussi *opale à flammes*, l'*opale arlequine* ou *à paillettes*, l'*opale girasol*, l'*opale sombre* ou *noirâtre*, l'*opale veineuse*, et *la prime* ou *matrice d'opale*. On désigne aussi sous le nom d'*opale de bois*, une opale qui présente des filaments ligneux. Les anciens connaissaient l'opale et la tiraient de l'Inde, de l'Égypte et de l'Arabie. C'est aujourd'hui particulièrement de la Hongrie que nous viennent celles qui sont dans le commerce. On en trouve aussi quelques-unes en Saxe, aux îles Féroé et en Islande.

D[illegible] des teintes d'azur de rubis et d'opale
Vénus a préparé la pompe nuptiale. (Castel.)

— Couleur de l'opale.

Et l'oiseau qui le suit
Oppose aux feux du jour l'azur, l'or et l'opale
De ce cercle étoilé qu'avec pompe il étale. (Dorat.)
Le pourpre, l'orangé, l'opale, l'incarnat,
De leurs riches couleurs étalent l'abondance. (Del.)

OPALÉ, ÉE. part. pass. du v. Opaler. S'emploie adjectiv.

OPALER. v. a. 1^re conj. Techn. Répartir les [illegible] de sucre dans toute la masse que contient la forme. Opaler le sucre.

— S'OPALER. v. pron. Être opalé.

OPALIES s. f. pl. Ant. rom. Fêtes qu'on [illegible] à Rome en l'honneur de la déesse Ops. On les confond souvent avec les Saturnales.

OPALIFÈRE adj. des 2 g. (ét. lat., *opalus*, opale; *fero*, porter). Miné. Qui est susceptible [illegible] un éclat demi-résineux. Calcédoine opalifère.

OPALIN, INE adj. (rad. lat. *opalus*, opale.) Hist. nat. Qui a la teinte laiteuse et bleuâtre avec les reflets de l'opale. Liquide opalin.

OPALISSANT, ANTE adj. Qui a les reflets de l'opale. Matière opalissante.

OPALISÉ, ÉE adj. Qui est converti en opale, qui a la forme de l'opale.

OPAQUE. adj. des 2 g. Qui n'est pas transparent; qui ne transmet pas la lumière au travers de sa masse. Corps opaque. Cornée opaque. Des milliers de globes lumineux, des milliers de globes *opaques*. (Buff.) Le jaspe primitif, étant *opaque* par sa nature, n'a produit que des stalactites *opaques* qui nous sont représentées par tous les jaspes de seconde formation. (Id.)

OPAS. s. m. Myth. Nom donné par les Égyptiens à Vulcain, qu'ils disaient fils du Nil, et sous la protection duquel ils avaient mis l'Égypte.

OPATRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des ténébricoles ou lygophiles. Ils recherchent l'obscurité et les lieux arides, couverts de sables terreux, d'argile ou de poussière. Les principales espèces sont : l'*opatre gris*, l'*opatre bossu*, l'*opatre des sables*, l'*opatre tibial*.

OPATRINE s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

OPE s. m. (ét. gr. ὀπή, trou). Archit. Trou qui se trouve sur le mur après l'enlèvement des boulons qui ont servi à l'échafaudage. Se dit particulièrement de l'ouverture qui est entre les métopes et qui se trouve remplie par l'extrémité d'une solive décorée d'un triglyphe.

OPÉGRAPHE. s. m. (ét. gr., ὀπή, trou, γράφω, écrire). Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des lichens selon quelques-uns, de la famille des hypoxylées selon d'autres. Les opégraphes croissent sur les écorces d'arbres, sur les rochers et les pierres, des plaques grises ou brunes qui présentent quelque ressemblance avec des caractères d'écriture, qui leur ont fait donner le nom qu'ils portent. Les espèces de ce genre sont très nombreuses.

OPÉLIE s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rhamnées, qui croît sur les [illegible] de Coromandel.

OPÉRA s. m. (mot ital. qui signifie *œuvre*). [illegible] et lyrique où [illegible] tous [illegible] les beaux-arts [illegible] passe [illegible] sensations agréables, l'intérêt et l'illusion. Dans un opéra la musique joue le principal rôle. Un opéra nouveau. Un opéra bien exécuté. Composer un opéra. Les opéras de Gluck, de Mozart, de Rossini. Il faut aux enfants des contes de fées, et il faut aux hommes des poèmes épiques et des *opéras*. (B. de St-P.) On ne fera jamais un bon *opéra*, la musique ne sait pas narrer. (Boil.) Trop de musique dans la musique est le défaut de nos grands *opéras*. (Beaum.)

Cette femme à grands falbalas
Me consulta sur l'air de son visage;
Un blondin sur mot d'usage,
Un robin sur des *opéras*. Sedaine.

— Se dit du genre de spectacle que constituent les poèmes dramatiques mis en musique. L'opéra est un genre que tout le monde n'est pas en état d'apprécier. L'opéra parle à la fois à tous les sens. L'origine de l'opéra remonte à l'an 1440.

— Se dit aussi du théâtre consacré à la représentation de ce genre de pièces. Le théâtre, la salle de l'Opéra. L'orchestre de l'Opéra. Aller à l'Opéra. Avoir sa loge à l'Opéra.

— *Grand opéra*. Drame dans lequel il n'entre pas de dialogue parlé, et qui ne se compose que de chant ou de récitatif, en opposition à Opéra-comique, nom sous lequel on désigne toute pièce mêlée de dialogue et de chant, bien que le caractère en soit quelquefois très-sérieux. Au grand Opéra de Paris et dans quelques autres capitales, on intercale dans les opéras des danses qui se lient plus ou moins heureusement à l'action.

— *Grand opéra*. Se dit quelquefois pour Théâtre de l'Opéra, afin de le distinguer de celui de l'Opéra-comique. || On dit aussi *théâtre de l'Opéra*, ou *Académie royale de Musique*. L'*Opéra* n'est qu'un rendez-vous public, où l'on s'assemble à certains jours sans trop savoir pourquoi; c'est une maison où tout le monde va, quoiqu'on pense mal du maître et qu'il soit assez ennuyeux. (Volt.) On voit bien que l'*Opéra* est l'ébauche d'un grand spectacle, il en donne l'idée, mais je ne sais pas comment l'*Opéra*, avec une musique si parfaite et une dépense toute royale, a pu réussir [illegible].

— Voltaire peignait [illegible] les magnificences de l'Opéra :

Il faut se rendre à ce [illegible]
Où les beaux vers [illegible] la musique
L'art de charmer les [illegible] leurs,
L'art plus heureux de [illegible] cœurs,
De cent plaisirs font un plaisir unique.

— *Opéra-comique*. Drame d'un genre mixte qui tient à la comédie par l'intrigue et les personnages, et à l'opéra par le chant dont il est mêlé. Boïeldieu est auteur d'un grand nombre d'opéras-comiques. Vos compatriotes veulent encore mieux que des héros de tragédie et que des bergers d'*opéra-comique*. (B. de St-P.)

— *Opéra comique*. Genre de spectacle que constitue cet espèce de [illegible]. Aux yeux de beaucoup de personnes l'opéra comique est un genre faux. L'opéra comique est généralement plus goûté de la foule que le grand opéra. || Le théâtre où se joue ces sortes de pièces. Aller à l'Opéra-comique.

— *Opéra héroïque* Drame qui, n'appartenant point à l'opéra-comique par la nature de son sujet, ne saurait être placé sur notre premier théâtre lyrique, qui demande que le discours musical ne soit point interrompu.

— *Opera seria*. Opéra italien dont le sujet est tragique. || *Opera buffa*, c'est-à-dire *œuvre plaisante*, de l'adj. ital. *buffo*, *buffa*, dont *buffone*, farceur, est l'augmentatif. Genre de spectacle lyrique dont une gaieté folâtre fait toujours le fond. On peut rapporter l'invention de l'*opera buffa* aux premières années du XVIII^e siècle. On dit aussi *opera bouffe*. Le genre de gaîté qui brille dans les auteurs des arlequinades et de l'*opéra bouffe* se trouve très-communément, même parmi les hommes sans éducation. (M^me de Staël.) || On dit aussi *les Bouffes*. V. BOUFFE.

— *Opéra spirituel*. S'est dit quelquefois pour Oratorio. V. ORATORIO.

— Fig. Se prend quelquefois d'une manière générale pour une œuvre importante, remarquable. C'est tout un opéra, un véritable opéra.

— Familièrem. dans un sens analogue. *C'est un opéra*. C'est une affaire [illegible], coup d'embarras.

— Se dit aussi pour [illegible] musicale. Opéra prima [illegible].

— Jeu. [illegible]. Se dit [illegible] faire successivement [illegible] sans en avoir [illegible] || Au [illegible] tapis avant d'amener la sie[illegible].

OPÉRABLE adj. des 2 g. Qui peut être opéré. Cas opérable.

OPÉRANT part. [illegible].

OPÉRANT, ANTE [illegible]. Qui est propre à [illegible].

[illegible] *opérant* [illegible].

OPÉRATEUR. [illegible] opérateur. Opérateur oculiste. Ces détails sont fidèlement recueillis des *opérateurs* [illegible]. Voilà l'*opératrice* aussitôt en besogne. (I[illegible])

— [illegible] opérateur.

— Charlatan, vendeur d'orviétan, celui qui débite ses remèdes en public.

OPÉRATIF, IVE. adj. (ét. lat., *opera*, œuvre). Qui a la faculté d'opérer, qui est propre aux opérations, à l'action. La vertu [illegible] et sédentaire n'[illegible] pas de celle *opérative*. (Sully.) Les qualités formelles sont de simples attributs; mais les *opératives* doivent soigneusement se diviser en originales et en dérivées. (Volt.)

OPÉRATION. s. f. (pr. *o-pé-ra-si-on*; du lat. *opera*, œuvre). Action d'une puissance, d'une faculté qui agit selon sa nature pour déterminer un effet. Les opérations de Dieu. Les opérations de la nature.

— Dans la langue mystique. Action de Dieu, de la grâce sur la volonté. Les opérations de la grâce sur le cœur du pécheur. Les contemplatifs sont l'objet de la raillerie de ceux qui ne sentent pas les *opérations* internes du Saint-Esprit. (Fén.) Les *opérations* de la grâce ne se distinguent pas sensiblement de celles de la nature. (Id.) || *Opération du Saint-Esprit*. La sainte Vierge a conçu par l'opération du Saint-Esprit.

— Philos. *Opérations de l'esprit, de l'entendement*. Travail intérieur qui se fait chez l'homme lorsque sa volonté le dirige vers un but. On compte en termes de logique quatre *opérations* de l'esprit : l'appréhension ou perception, le jugement, le raisonnement et la méthode. (Condill.) C'est une erreur bien pitoyable que l'exercice du corps nuise aux *opérations* de l'esprit. (J.-J. Rouss.)

— Action qui suppose un plan, des combinaisons, et qui tend à produire ou à changer une chose. Les opérations du commerce. Habiles opérations. Ce ne fut point une *opération* du cabinet des ministres de Londres. (Volt.) Dans plusieurs de ces lois on s'est proposé d'écarter autant qu'il est possible les procès et les obstacles qui troublent les *opérations* du commerce. (Barth.) J'ai un défenseur dont les *opérations* sont lentes, mais sûres. (J.-J. Rouss.)

— Dans un sens plus général. *L'opération* faite, on voulut voir ce qu'il y avait dans les malles. (Le Sage.) A cette première *opération* je joignis l'attention d'assister à la concoction des œufs, de peur qu'il ne fût fait quelque distraction à notre préjudice. (Brill.-Sav.)

— Chirurg. Application d'instruments au corps de l'homme dans le but de guérir une maladie, de remédier à quelque infirmité. Les opérations chirurgicales ont en général pour objet de diviser ou de réunir les parties, d'extraire des parties nuisibles ou des corps étrangers, de remplacer des organes qui manquent par divers moyens artificiels, etc. Ce chirurgien est remarquable par l'habileté de ses opérations. L'opération de la cataracte demande une main bien exercée. Les *opérations* de la chirurgie sont communément beaucoup plus cruelles que les souffrances qu'elles guérissent. (J.-J. Rouss.) Je lui demandai si la sensation du goût avait survécu à l'*opération* cruelle qu'il avait subie. (Brill.-Sav.)

— Chim. *Opération chimique*, *pharmaceutique*. Tout ce que fait un chimiste, un pharmacien pour analyser un corps, déterminer ses combinaisons, ses propriétés.

— Méd. Action d'un médicament. L'opération de ce remède se fait bien lentement. Le purgatif fera bientôt son opération. Peu usité dans ce sens.

— Mathém. Recherches par lesquelles les calculateurs marchent à la découverte d'un terme qu'ils ignorent, sur les nombres et les grandeurs, soit pour les élever et les agrandir, soit pour les diminuer, ou pour les combiner. Opérations d'arithmétique.

— Art milit. *Opérations militaires*. Mouvements généraux des armées. Les opérations militaires peuvent se diviser en deux classes, les offensives et les défensives.

— Impr. *Opérations*. Compositions en plus petit caractère que le texte, où les chiffres simples ou composés de fractions ont une disposition de colonnes conforme aux opérations arithmétiques, qu'elles soient séparées ou non par quelques filets perpendiculaires. || Tout paragraphe [illegible] avec ou sans accolade, qui occupe toute l'étendue de la justification ou seulement une partie.

— Fam. et par iron. *Vous avez fait là une belle opération*, *voilà une belle opération*. Vous n'avez rien fait de bon.

OPÉRATOIRE adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport aux opérations. Méthode, procédé opératoire.

— *Médecine opératoire*. [illegible]

OPERCULAIRE. adj. des 2 g. (rad. *operculé*). Bot. Qui [illegible] fermé par un couvercle. Valve [illegible].

— Conchyl. Qui a les deux valves inégales. Dans les coquilles bivalves, on nomme ainsi la plus petite.

OPERCULAIRE s. f. [illegible] Bot. Genre de plantes [illegible] des rubiacées [illegible] réunies [illegible] ont les [illegible] *[illegible] feuilles de basilic*.

OPERCULARIÉ, ÉE [illegible] s. f. [illegible] type [illegible] genre operculaire.

OPERCULE s. m. (du lat. *operculum*, couvercle). Bot. Espèce de couvercle qui sert à boucher, à fermer l'urne des mousses. ‖ Pièce foliacée qui recouvre les outres des feuilles ascidiées. ‖ Petit couvercle qui ferme les pores de l'étamine dans le laurier. ‖ Valve supérieure du pyxide, qui se détache en manière de couvercle à la maturité.

— Zool. Tragus de l'oreille, lorsqu'il est assez long pour couvrir presque la cavité auriculaire.

— Ichthyol. Appareil composé de quatre pièces osseuses qui couvre et protège les branchies des poissons.

— Conchyl. Pièce calcaire ou cornée qui sert à fermer plus ou moins complètement l'ouverture d'une coquille univalve. ‖ Valve supérieure de certaines coquilles bivalves qu'on a nommée petite et plus plate que l'inférieure, semble la fermer comme un couvercle, ainsi que cela se voit dans les huîtres, les gryphées et dans quelques espèces de peignes.

OPERCULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est fermé par un opercule.

— Ichthyol. Qui a des taches sur les opercules. Labre operculé.

— Entom. Qui est couvert d'un opercule. Se dit des yeux des insectes.

OPERCULIFÈRE. adj. (ét. lat. *operculum*, couvercle, *ferre*, porter). Qui porte un opercule. ‖ OPERCULIFÈRES. s. m. pl. Famille de polypiaires comprenant ceux qui sont pourvus d'un opercule corné servant à clore les cellules qu'ils habitent.

OPERCULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *operculum*, opercule; *forma*, forme). Conchyl. Qui a la forme d'un opercule. Ostrée operculiforme.

OPERCULINE. s. f. (rad. *opercule*). Conchyl. Genre de coquilles univalves. ‖ Moll. Genre de céphalopodes microscopiques qui rentre dans la même famille que les cristellaires et les spirolines.

OPERCULITE. s. f. (rad. *opercule*). Minér. Opercule fossile.

OPÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Opérer. S'emploie adjectiv. Qui pourrait méconnaître ces changements prodigieux *opérés* par la civilisation, lorsqu'aux mêmes lieux où quelques anthropophages scalpaient les chevelures de leurs ennemis, grandissent maintenant les États-Unis de l'Amérique septentrionale? (Virey.) Et dans nos temps modernes, que de merveilles *opérées* par la religion! (Frayss.) Le changement de leurs mœurs était un miracle *opéré* à la vue du Nouveau-Monde. (Chateaub.) Nous croyons sans difficulté aux vrais miracles *opérés* dans notre sainte religion et chez les Juifs, dont la religion prépara la nôtre. (Volt.)

OPÉRER. v. a. 1re conj. L'é se change en è devant une syllabe muette. *J'opère*, *tu opères*, *il opère*, etc. Faire, produire quelque effet. Il a opéré d'utiles réformes dans son administration. Ce corps a opéré sa jonction avec le corps d'armée. Dieu seul a pu opérer ce miracle. Il *opéra* ce prodige par l'influence de ses vertus et de ses talents. (Barth.) Jamais l'éloquence n'*opéra* de si grandes choses. (Id.)

— S'emploie souvent absol. La grâce opère sur les âmes. Il est quelquefois bon de laisser opérer la nature. C'est pour *opérer* avec cette liberté qu'il avait été nommé. (Arnault.)

— *Opérer sur*. Ce discours a merveilleusement opéré sur les esprits. L'agent vivifiant qui *opère* sur ce globe et jusque dans ses entrailles est sans doute limité par sa quantité, puisqu'il se renferme dans un cercle borné d'action. (Virey.)

— *Cet homme a bien opéré*. Se dit ironiquement pour, Il n'a rien fait qui vaille.

— Particulièrement en parlant de l'effet produit par une médication. Cette médecine a bien opéré. Ce remède commence à opérer.

— Se dit en parlant de quelques arts ou sciences qui exigent une certaine pratique, des manœuvres diverses, comme la chirurgie, la chimie, l'arithmétique. On ne sera jamais bon chimiste sans opérer. Ce chirurgien opère avec une extrême habileté. Cet arithméticien opère avec facilité.

— S'emploie aussi dans ces différents sens avec un régime direct. Opérer une addition. Opérer une manipulation. Opérer un malade.

— *Être opéré*, *se faire opérer*. Subir une opération. Se faire opérer de la cataracte. Il a été bien opéré.

— S'OPÉRER. v. pron. Être opéré. Il s'est opéré un grand changement chez ce jeune homme. Ces travaux se sont opérés bien rapidement. On a ouvert cinq ou six avis sur la manière dont s'*opère* la sensation du goût. (Brill.-Sav.) Lorsque par une action chimique sa décomposition s'est *opérée*. (Libes.) La nutrition, la circulation s'*opèrent* avec plus d'activité dans les appareils organiques que l'on exerce habituellement davantage. (Virey.)

— *S'opérer par*. La cristallisation du feldspath a pu s'*opérer* par le feu. (Buff.)

OPÉRETTA ou **OPÉRETTE.** s. f. (dimin d'*opéra*). Mus. Petit opéra, œuvre musicale de peu d'importance. La création de ce mot est attribuée à Mozart. ‖ Au pl., *operetta*, fait, en italien, *operette* (pr. *opérèté*). En français on dit: *une opérette*, *des opérettes*.

OPERTANÉ. Myth. rom. Surnom que l'on donnait chez les Romains à certains dieux qu'on honorait par des cérémonies secrètes.

OPERTANÉEN, ENNE. adj. (du lat. *opertus*, caché). Antiq. Mystérieux. Se dit des sacrifices secrets.

— Myth. lat. Se disait des dieux qui habitent les entrailles de la terre.

OPERTANÉES. s. f. pl. (du lat. *opertus*, caché). Ant. gr. Sacrifices à Cybèle. On observait dans ces sacrifices un profond silence.

OPERTUM. s. m. (pr. *o-per-tomm*; du lat. *opertus*, caché). Ant. rom. Lieu secret où l'on sacrifiait à Cybèle. ‖ Se disait aussi de l'amphore qui était placée à l'entrée de la salle où se rassemblaient les adorateurs de la bonne déesse.

OPES. s. m. pl. (du gr. ὀπή, trou). Archit. Trous destinés à recevoir les poutres, les solives, les chevrons, les boulins, etc.

OPÉTIOLE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des aroïdes, originaire des Indes orientales.

OPÉTIORHYNQUE. s. m. (ét. gr., ὀπήτιον, alène; ῥύγχος, bec). Ornith. Nom qu'on a donné au genre ophie. V. OPHIE.

OPHATE. s. m. Minér. Sorte de marbre.

OPHÈLE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des malvacées. C'est un arbre très-fort, mais peu élevé, qui croît sur les côtes orientales de l'Afrique. Son fruit, qui est une très-grosse baie, sert aux indigènes à un grand nombre d'usages.

OPHÉLIE. s. f. Entom. Genre de néréidées établi pour une espèce dépourvue de dents et armée de deux paires de tentacules courts.

OPHIASE. s. f. (du gr. ὀφίασις; fait de ὄφις, serpent, et de ἴσος, semblable). Pathol. Espèce d'alopécie dans laquelle les cheveux et les poils tombent par place, et le corps de celui qui en est attaqué ressemble ainsi à la peau du serpent.

OPHIBASE. s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent; βάσις, base). Minér. Nom que l'on a donné à la base du porphyre vert antique, connu vulgairement sous les noms d'*ophite* et de *serpentin*. ‖ On a désigné aussi sous ce nom la pâte de la variolithe de la Durance. L'ophibase est une roche à base de feldspath et d'amphibole vert intimement unis.

OPHICALCE. s. f. (du gr. ὄφις, serpent, et du lat. *calx*, chaux). Minér. Roche calcaire mélangée de serpentine. Cette roche présente le plus ordinairement un mélange de rouge ou rose sale et de vert souvent foncé, quelquefois pâle ou même grisâtre. Elle est employée comme marbre, mais particulièrement à l'intérieur, parce qu'elle s'altère facilement à l'air.

OPHICÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄφις, serpent; κεφαλή, tête). Ichthyol. Qui a une tête semblable à celle d'un serpent.

OPHICÉPHALE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux holobranches qui appartient à la famille des léiopomes, dans le sous-ordre des thoraciques. Ce poisson vit dans les rivières de l'Inde, et sa chair est assez estimée.

OPHICHTHES. s. m. pl. (ét. gr., ὄφις, serpent, ἰχθύς, poisson). Ichthyol. Ordre de poissons comprenant ceux dont le corps allongé et arrondi ressemble à celui des serpents.

OPHICHTHYIQUES. s. m. pl. Ichthyol. V. OPHICHTHES.

OPHICLÉIDE. s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent; κλεὶς, clé). Instrument à vent en cuivre qui se joue avec une embouchure ouverte ou bocal. C'est, à proprement parler, un serpent à clés. Ces clés sont au nombre de neuf. L'ophicléide, d'origine hanovrienne, a été adoptée en France depuis 1820 pour les musiques militaires. On en fait aussi usage à l'église et dans les grands orchestres.

OPHIDIE. s. m. (du gr. ὄφις, serpent). Ichthyol. V. DONZELLE.

OPHIDIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ὄφις, serpent; εἶδος, forme). Erpét. Qui a la forme d'un serpent. ‖ OPHIDIENS. s. m. pl. Ordre de reptiles ovipares qui comprend tous les animaux connus sous le nom de serpents. Les ophidiens ont un corps allongé, dépourvu de toute espèce de membre ou d'appendice, le plus souvent recouvert par une peau formée d'écailles ou par une peau annelée, tantôt granulée, tantôt simplement coriace. On les a divisés en deux grandes familles: les *homodermes*, ceux dont la peau est tout à fait uniforme, tantôt complètement nue, tantôt recouverte d'écailles; les *hétérodermes*, ceux chez lesquels la partie supérieure du corps est recouverte de petites écailles, l'inférieure de larges plaques cornées. A la première de ces deux classes appartiennent les serpents les plus petits et les moins dangereux; à la seconde, ceux dont la puissance musculaire est la plus grande, et dont la morsure est le plus redoutable. Les ophidiens effectuent leurs mouvements à l'aide de contractions. Pendant l'hiver, ils restent dans un engourdissement complet. Les yeux sont immobiles, placés sur les côtés de la tête, et manquent de paupières mobiles, la langue, semblable à une fourche, est à moitié cartilagineuse et à moitié cornée, et très-extensible. Tous les ophidiens sont pourvus de dents acérées, dirigées en arrière; les venimeux en ont en outre une placée à la partie antérieure et médiane du maxillaire supérieur. Cette dent, qui est crochue et acérée, est creuse et destinée à donner un écoulement au venin que sécrète une glande placée de chaque côté de la mâchoire. L'accroissement de ces animaux est très-lent, et cependant ils atteignent quelquefois des dimensions considérables; aussi leur vie est-elle de longue durée.

OPHIDOSAURIENS. s. m. pl. (ét. gr., ὄφις, serpent, σαῦρος, lézard). Erpét. Ordre de reptiles comprenant les ophidiens et les sauriens.

OPHIE. s. f. (du gr. ὄφις, serpent). Ornith. Genre d'oiseaux appartenant à l'ordre des anisodactyles, originaires de l'Amérique méridionale.

OPHIENS. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple d'Étolie, près des sources de l'Événus.

OPHIODE. s. m. (du gr. ὄφις, serpent). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

OPHIODONTE. s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent; ὀδούς, dent). Minér. Dent de serpent fossile.

OPHIOGÈNES. s. m. pl. (ét. gr., ὄφις, serpent; γίνομαι, naître). Antiq. Race d'hommes qui se disaient issus d'un serpent, et prétendaient avoir les mêmes vertus que celles qu'on attribuait aux psylles.

OPHIOGLOSSACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble, qui tient de l'ophioglosse. ‖ OPHIOGLOSSACÉES. s. f. pl. Tribu de fougères ayant pour type le genre ophioglosse.

OPHIOGLOSSE. s. m. (ét. gr., ὄφις, serpent; γλῶσσα, langue). Bot. Genre de la famille des fougères, qui croît dans les prairies humides et les marécages; on en compte une quinzaine d'espèces, tant d'Europe que de l'Amérique. Ophioglosse vulgaire. Ophioglosse réticulé. Ophioglosse pendant. Ophioglosse bulbeux.

OPHIOGLOSSÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'Ophioglossacé.

OPHIOGLOSSITE. s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent; γλῶσσα, langue). Foss. Langue de serpent pétrifiée.

OPHIOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ὄφις, serpent; γράφω, décrire). Celui qui s'occupe de la description des serpents.

OPHIOGRAPHIE. s. f. Traité, description sur les serpents.

OPHIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'ophiographie.

OPHIOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄφις, serpent; εἶδος, ressemblance). Qui offre quelque affinité, quelque ressemblance avec un serpent.

OPHIOÏDES. s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons comprenant ceux qui par la forme de leur corps offrent quelque ressemblance avec celui des serpents.

OPHIOLÂTRE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., ὄφις, serpent, λατρεύω, adorer). Antiq. Qui adore le serpent. Peuple ophiolâtre. Les ophiolâtres.

OPHIOLÂTRIE. s. f. (rad. *ophiolâtre*). Culte des serpents. L'ophiolâtrie était pratiquée par les Égyptiens et par les Babyloniens.

OPHIOLITHE. s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent; λίθος, pierre). Minér. Roche composée, à base de talc ou de serpentine et de diallage, enveloppant du fer oxydulé. Les couleurs de cette roche sont le vert et le rouge-brun foncé, nuances le manière à représenter assez bien les couleurs de certains serpents. On emploie l'ophiolithe dans la construction des fourneaux domestiques et même des fourneaux métallurgiques; on s'en sert encore comme pierre d'ornement dans les édifices et pour les meubles. Ophiolithe chromifère. Ophiolithe diallagique. Ophiolithe grenatique. Ophiolithe marbrée.

OPHIOLITHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophiolithe*). Qui a pour prédominance les roches ophiolithes. Terrains ophiolithiques.

OPHIOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent; λόγος, discours). Didact. Description des serpents.

OPHIOLOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophiologie*). Qui concerne l'ophiologie.

OPHIOLOGISTE. s. m. (rad. *ophiologie*). Celui qui écrit sur les serpents.

OPHIOMANCIE. s. f. (pr. *o-fi-o-man-ci*; ét. gr., ὄφις, serpent; μαντεία, divination). Antiq. Divination que l'on pratiquait en observant les serpents.

OPHIOMAQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄφις, serpent, μάχη, combat). Qui combat les serpents.

— Myth. Surnom de plusieurs dieux égyptiens qui combattaient les serpents, et particulièrement de la déesse Isis.

OPHIOMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄφις, serpent; μορφή, forme). Zool. Qui a la forme d'un serpent.

OPHIOMORPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophiomorphe*). Qui a la forme d'un serpent. ‖ *Lettres ophiomorphiques*. Diplom. Lettres dont les diverses parties représentent des figures de serpents.

OPHIOMORPHITES. s. m. pl. (rad. *ophiomorphe*). Foss. Fossiles dont la forme a quelque ressemblance avec celle d'un serpent.

OPHION. s. m. (du gr. ὄφις, serpent). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des entomotilles ou insectirodes, que l'on rangeait autrefois parmi les ichneumons. Ophion jaune. Ophion ramidule. Ophion ferrugineux. Ophion circonflexe.

OPHIOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄφις, serpent; φάγω, je mange). Qui se nourrit de serpents.

— Hist. Anciens peuples de l'Éthiopie, qui se nourrissaient, dit-on, de serpents.

OPHIOPHAGIE. s. f. (rad. *ophiophage*). Habitude, désir de se nourrir de serpents.

OPHIOPHAGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophiophage*). Qui appartient, qui est relatif à l'ophiophagie.

OPHIORRHIZE. s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent; ῥίζα, racine). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des gentianées, originaire de l'Inde. Elle est employée par les naturels contre la morsure des serpents, d'où lui est venu son nom.

OPHIOSCOLODON. s. m. Bot. Espèce d'arbrisseau du genre des câpriers.

OPHIOSE. s. f. Bot. V. OPHIOXILE.

OPHIOSÈME. s. f. Elminth. Genre de vers intestinaux qui rentre dans le genre fissule.

OPHIOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄφις, serpent; σπέρμα, semence). Bot. Dont l'embryon ressemble à un petit serpent. ‖ OPHIOSPERMES. s. f. pl. Genre de plantes détaché de la famille des sapotées, et ainsi nommées parce que l'embryon, placé en travers dans un périsperme, présente la forme allongée d'un petit serpent.

OPHIOSTACHYS s. f. (pr. *o-fi-o-sta-kiss*) Bot. Plante vivace de la Caroline et de la Virginie, qui seule constitue un genre dans la famille des colchicacées. On l'a appelée aussi vératre jaune et mélanthe.

OPHIOSTAPHYLE. s. m. Bot. Espèce de plante de la famille des câpriers.

OPHIOSTOME. s. m. (ét. gr., ὄφις, serpent; στόμα, bouche). Entoz. Genre de vers intestinaux de la famille des ascarides. Les espèces de ce genre ont été trouvées dans le canal intestinal d'animaux mammifères et de poissons. Ophiostome des chauves-souris. Ophiostome du phoque.

OPHIOXYLE. s. m. (ét. gr., ὄφις, serpent; ξύλον, bois). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des apocynées. Cette plante croît dans les Indes et à l'île de Ceylan. Sa racine passe pour un puissant spécifique contre les morsures des serpents et les blessures faites par les flèches empoisonnées des Indiens.

OPHIR (Pays d'). Géogr. anc. Contrée célèbre dans l'Écriture par ses mines d'or, ses aromates, ses bois précieux et son ivoire, et où les flottes de Salomon allaient chercher les trésors qui faisaient de ce prince le plus riche monarque de la terre. La situation précise du pays d'Ophir est restée incertaine.

— Géogr. mod. Montagne volcanique de l'île de Sumatra; 4000 mètres de hauteur.

OPHIRE. s. f. (du gr. ὄφις, serpent). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des onagraires. L'ophire d'Afrique.

OPHISAURE. s. m. (ét. gr., ὄφις, serpent; σαῦρος, lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens qui appartient à la famille des urobènes et dont on ne connaît encore qu'une seule espèce, l'ophisaure ventral. On le trouve dans le sud des États-Unis, où il recherche les lieux humides et sablonneux et l'intérieur des grands bois. On lui a donné le nom de *serpent de verre*, à cause de l'extrême fragilité de sa queue.

OPHISAURE. adj. des 2 g. Erpét. Qui tient de l'ophisaure. ‖ OPHISAURES. s. m. pl. Famille de reptiles ayant pour type le genre ophisaure.

OPHISAUROÏDE. adj. des 2 g. Syn. d'Ophisaure.

OPHISPERME. s. m. (ét. gr., ὄφις, serpent, σπέρμα, semence). Bot. Genre de plantes de la famille des samydées.

OPHISTHOTONIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophisthotonos*). Pathol. Qui appartient à l'ophistotonos. ‖ Qui est attaqué d'ophistotonos.

OPHISTHOTONOS. s. m. Pathol. Tétanos dans lequel le corps se renverse en arrière.

OPHISURE. s. m. (du gr. ὄφις, serpent). Ichthyol. Genre de poissons qui appartient à la famille des malacoptérygiens apodes anguilliformes. La Méditerranée en nourrit une espèce nommée aussi *poisson de mer* ou *anguille serpent*, longue de 2 à 2 mètres et demi. Ce poisson est extrêmement grêle et parfaitement arrondi; son museau est allongé et pointu.

OPHITE. adj. des 2 g. (du gr. ὄφις, serpent). Didact. Qui tient du serpent.

— Littér. *Vers ophites*. V. SERPENTIN.

OPHITE. s. m. (du gr. ὄφις, serpent). Minér. relig. Membre d'une secte gnostique, fondée par Euphrate au IIe siècle, et qui croyait que le Christ était caché sous la forme du serpent qui séduisit Ève.

OPHITE. s. m. (du gr. ὄφις, serpent). Minér. Roche à base composée d'une pâte qui paraît être une eurite mélangée intimement d'amphibole, enveloppant des cristaux de feldspath. La couleur de la pâte est d'un vert plus ou moins brunâtre, celle des cristaux ordinairement blanche ou d'un vert clair. Cette roche a été aussi nommée *serpentin*. Elle est employée aux mêmes usages que le porphyre.

— adjectiv. Marbre ophite.

OPHITEUX, EUSE. adj. (rad. gr., ὄφις, serpent). Géogr. Qui est réuni par un ciment verdâtre de serpentine ou de chlorite. Anagénite ophiteux.

OPHITINE. s. f. (rad. *ophite*). Minér. Base de l'ophite ou porphyre vert.

OPHIUCHUS. s. m. (pr. *o-fi-u-cuss*; mot lat. formé du gr. ὄφις, serpent; ἔχω, avoir). Astron. Constellation boréale appelée aussi Serpentaire.

OPHIURE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄφις, serpent; οὐρά, queue). Qui est en queue de serpent

OPHIURE. s. m. (du gr. ὄφις, serpent). Zooph. Genre de stellérides, qui diffèrent des autres étoiles de mer par la forme allongée serpentiforme des rayons qui bordent le corps. On trouve des espèces de ce genre dans toutes les mers. Ophiure nattée. Ophiure lézardelle. Ophiure annulaire. Ophiure marbrée. Ophiure scolopendrine. Ophiure néréidine.

— Bot. Genre de plantes graminées, qui se rapproche beaucoup de celui qu'on a appelé microchloé.

OPHIURINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient ou genre ophiure. || OPHIURINÉES. s. f. pl. Famille de graminées ayant pour type le genre ophiure.

OPHONE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

OPHRIAS ou **OPHRIE.** s. f. Erpét. Serpent du genre boa.

OPHRYS s. m. (pr. *o-friss*; du gr. ὀφρῦς, sourcil). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, dont plusieurs espèces sont admises dans les jardins d'ornement, à cause de la singularité de leurs fleurs. L'espèce la plus répandue est l'ophrys-mouche, ainsi appelée, parce que le labelle de sa fleur, qui est d'un vert blanchâtre, figure une espèce de mouche d'un pourpre noirâtre. Les autres espèces tirent leur nom de l'insecte que figurent leurs fleurs. Ophrys bourdon. Ophrys araignée.

OPHRYDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient, qui a la forme de l'ophrys. || OPHRYDÉES. s. f. pl. Famille d'orchidées ayant pour type le genre ophrys.

OPHRYDIE. s. f. (du gr. ὀφρῦς, sourcil). Zooph. Genre d'animalcules infusoires.

OPHRYDINÉ, ÉE. adj. Zooph. Qui a la forme de l'ophrydie. || OPHRYDINÉES. s. f. pl. Groupe d'infusoires polygastriques, ayant pour type le genre ophrydie.

OPHRYESSE. s. m. (du gr. ὀφρῦς, sourcil). Erpét. Genre de sauriens qui se rapproche beaucoup des iguanes. Ophryesse sourcilleux.

OPHTHALGIE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur des yeux sans inflammation.

OPHTHALGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophthalgie*). Qui concerne l'ophtalgie.

OPHTHALMIATRE. s. m. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; ἰατρός, médecin). Médec. Oculiste.

OPHTHALMIATRIE. s. f. (rad. *ophthalmiatre.*) Médec. Traitement des maladies des yeux.

OPHTALMIATRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophthalmiatrie*). Médec. Qui appartient à l'ophthalmiâtrie.

OPHTHALMIE. s. f. (du gr. ὀφθαλμός, œil). Pathol. Affection inflammatoire du globe de l'œil, avec rougeur de la conjonctive. || *Ophthalmie aiguë.* Ophthalmie qui paraît due tantôt à un virus mis en contact avec la conjonctive, ou répandu dans toute l'économie, tantôt à des substances irritantes. || *Ophthalmie chronique.* Ophthalmie qui succède ordinairement à l'ophthalmie aiguë, et a spécialement son siége sur la conjonctive palpébrale. || *Ophthalmie purulente.* V. OPHTHALMOBLENNORRHÉE.

OPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport ou qui appartient aux yeux. Artère ophthalmique. Veine ophthalmique. Nerf ophthalmique. Ganglion ophthalmique.

— Qui a rapport à l'ophthalmie, qui est propre aux maladies des yeux. Topique ophthalmique. Pommade ophthalmique. Cette plante a une vertu ophthalmique bien reconnue.

— OPHTHALMIQUE. s. m. Remède propre aux maladies des yeux. C'est un excellent ophthalmique.

OPHTHALMITES. s. f. pl. (du gr. ὀφθαλμός, œil). Minér. Pierres œillées des Grecs. Ce sont des agates formées de cercles concentriques qui imitent la forme de l'œil.

OPHTHALMIUS. s. m. (pr. *of-tal-mi-uss*). Pierre fabuleuse, qui rendait invisible celui qui la portait.

OPHTHALMOBIOTIQUE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; βίος, vie). Médec. Hygiène relative aux yeux.

OPHTHALMOBLENNORRHÉE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; βλέννα, mucus; ῥέω, couler). Pathol. La blennophthalmie, ou ophthalmie purulente. V. BLENNOPHTHALMIE.

OPHTHALMOBLENNORHÉIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophthalmoblennorhée*). Pathol. Qui concerne l'ophthalmoblennorhée.

OPHTHALMOCÈLE. s. f. Pathol. V. EXOPHTHALMIE.

OPHTHALMODYNIE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur rhumatismale de l'œil.

OPHTHALMOGRAPHIE. s. f. (rad. *ophthalmographe*). Pathol. Partie de l'anatomie qui donne la description de l'œil et traite de l'usage des différentes parties qui le composent.

OPHTHALMOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; γράφω, décrire). Anat. Celui qui étudie ou décrit ce qui concerne l'œil.

OPHTHALMOGRAPHIQUE. adj. des g. (rad. *ophthalmographie*). Qui concerne l'ophthalmographie.

OPHTHALMOÏATRE. V. OPHTHALMIATRE.

OPHTHALMOÏATRIE. V. OPHTHALMIATRIE.

OPHTHALMOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; λόγος, discours). Pathol. Partie de l'anatomie qui traite des yeux.

OPHTHALMOLOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophthalmologie*). Didact. Qui a rapport à l'ophthalmologie.

OPHTHALMOLOGISTE ou **OPHTHALMOLOGUE.** s. m. (rad. *ophthalmologie*). Didact. Auteur d'une ophthalmologie.

OPHTHALMOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; μέτρον, mesure). Instrument qui, dans les expériences anatomiques sur l'œil, sert à mesurer la capacité des chambres intérieure et postérieure.

OPHTHALMOMÉTRIE. s. f. (rad. *ophthalmometre*). Connaissance de l'ophthalmomètre. || Usage de cet instrument.

OPHTHALMOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophthalmométrie*). Qui concerne l'ophthalmométrie.

OPHTHALMONCIE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; ὄγκος, tumeur). Pathol. Tuméfaction de l'œil.

OPHTHALMONOSOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; νόσος, maladie; λόγος, discours). Médec. Traité des maladies de l'œil.

OPHTHALMONOSOLOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophthalmonosologie*). Médec. Qui concerne les maladies des yeux.

OPHTHALMONOSOLOGISTE. s. m. (rad. *ophthalmonosologie*). Médec. Celui qui écrit sur les maladies des yeux.

OPHTHALMOPHYME. s. m. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; φῦμα, enflure). Pathol. Gonflement du globe de l'œil.

OPHTHALMOPONIE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; πόνος, douleur). Pathol. Inflammation de l'œil.

OPHTHALMOPONIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophthalmoponie*). Pathol. Qui a rapport à l'ophthalmoponie.

OPHTALMOPTOSE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; πτῶσις, chute). Pathol. Saillie considérable que l'œil fait hors de l'orbite.

OPHTHALMORRHAGIE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; ῥήγνυμι, je romps). Pathol. Écoulement du sang par la conjonctive oculaire.

OPHTHALMORRHÉE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; ῥέω, couler). Pathol. Écoulement de mucosité qui provient de l'œil.

OPHTHALMORRHOÏQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophthalmorrhée*). Pathol. Qui tient de l'ophthalmorrhée.

OPHTHALMOSCOPIE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; σκοπέω, regarder). Pathol. Art de connaître le tempérament d'une personne par l'examen des yeux.

OPHTHALMOSCOPIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophthalmoscopie*). Méd. Qui appartient à l'ophthalmoscopie.

OPHTHALMOSTAT ou **OPHTHALMOSTATE.** s. m. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; στάω, je fixe). Instrument qui sert à tenir les paupières écartées et à fixer le globe de l'œil, dans certaines opérations sur cet organe.

OPHTHALMOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; θήκη, boîte). Partie du corps de la chrysalide qui sert à protéger les yeux de l'insecte.

OPHTAHLMOTHÉRAPEUTIQUE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; θεραπευσία, traitement). Médec. Thérapeutique appliquée aux maladies des yeux.

OPHTHALMOTOMIE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμός, œil; τομή, action de couper). Chir. Extirpation de l'œil.

— Anat. Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection de l'œil.

OPHTHALMOTOMIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ophthalmotomique*). Chir. Qui a rapport à l'ophthalmotomie.

OPHTHALMOXYSE. s. f. (ét. gr., ὀφθαλμος, œil; ξύω, je racle). Scarification qu'on pratiquait autrefois sur la conjonctive de l'œil en cas d'ophthalmie.

OPHTALMOXYSTRE. s. m. (rad. *ophthalmoxyse*). Chir. Sorte de brosse propre à racler la surface de l'œil.

OPIACÉ, ÉE. adj. (rad. *opium*). Qui contient de l'opium.

— OPIACÉ. s. m. Médicament dans la composition duquel il entre de l'opium. Les opiacés sont d'un grand secours en thérapeutique.

OPIACER. v. a. 1^re^ conj. (rad. *opium*) Pharm. Composer des médicaments dans lesquels il entre de l'opium.

— S'OPIACER. v. pron. Être opiacé.

OPIAT. s. m. (pr. *o-pia*; du lat. *opium*). Pharm. Sorte d'électuaire ainsi appelé par les anciens parce qu'il était préparé avec de l'opium. Les modernes donnent ce nom à plusieurs médicaments officinaux dans lesquels il n'entre point d'opium, et qui ne diffèrent en rien des électuaires.

— Se dit de certaines pâtes préparées pour l'entretien des dents. Opiat balsamique.

— On a dit quelquefois *opiate*, comme substantif féminin. Cette forme n'est plus usitée.

OPIATIQUE. adj. des 2 g. (rad. *opium*). Thérap. Qui a rapport à l'opium. Médication, traitement opiatique.

OPILA. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des térédyles ou perce-bois.

OPILATIF, IVE. adj. (rad. *opiler*). Médec. Qui a pour effet de boucher les passages, les conduits intérieurs du corps. Tout aliment qui se digère difficilement est opilatif.

OPILATION. s. f. (pr. *o-pi-la-ci-on*; rad. *opiler*). Syn. d'Obstruction. Il a une opilation de la rate. Opilation du foie.

OPILÉ, ÉE. part. pass. du v. Opiler. S'empl. adjectiv.

OPILER. v. a. 1^er^ conj. (du lat. *oppilare*, boucher). Médec. Boucher, obstruer les vaisseaux, les conduits intérieurs du corps.

— S'OPILER. v. pron. Être opilé.

OPIMES. adj. f. pl. (du lat. *opimus*, riche). Ant. rom. Ne s'emploie que dans cette locution, *depouilles opimes*, dépouilles que remportait un général d'armée romaine, qui avait tué de sa main le général de l'armée ennemie. V. DÉPOUILLES.

OPINANT. part. prés. du v. Opiner. Qui opine. Il est toujours invariable.

OPINANT. s. m. (du lat. *opinari*, penser). Celui qui émet une opinion dans une délibération. Le premier opinant. Tous les opinants. On se rangea de l'avis du premier opinant.

OPINATEUR. s. m. (du lat. *opinari*, penser). Néol. Celui qui a une opinion, qui se décide pour telle ou telle opinion.

— Ant. rom. Se disait, chez les anciens Romains, de ceux qui fournissaient les armées de pain, de vin, de fourrage.

OPINATIF, IVE. adj. Qui appartient à la pensée.

— Qui n'est fondé que sur l'opinion.

OPINER. v. n. 1^re^ conj. (du lat. *opinor*, penser). Dire son avis, exprimer son opinion dans une assemblée, dans une compagnie, sur un sujet mis en délibération. Ceux qui opinèrent les premiers. Chacun opina à son tour. Opiner longuement. Opiner en faveur d'une proposition, contre une proposition. Tous les juges ont *opiné*, chacun selon ses lumières. (Lav.) Tous les juges ont *opiné*, chacun selon leurs lumières. (Id.)

— *Opiner à.* Dans cette consultation, deux médecins opinèrent à la saignée, trois à la purgation. Les arbitres ont opiné à renvoyer les parties devant les juges.

— *Opiner pour.* Tous les juges opinèrent pour la mort.

— *Opiner par la tribune, opiner par la presse.* Se servir de la tribune, de la presse pour émettre ses opinions.

— Antiq. *Opiner de la main.* Se dit de la manière dont les Athéniens manifestaient leurs opinions dans les assemblées publiques, en élevant la main en signe d'acquiescement.

— Prov. et fig. *Opiner du bonnet.* Être complètement de l'avis des autres, sans restriction ni modification. Tous les juges opinèrent du bonnet. Il n'opine jamais que du bonnet. Cette locution vient de ce qu'autrefois un juge ne faisait qu'ôter son bonnet sans rien dire, lorsqu'il partageait l'opinion de ceux qui avaient parlé avant lui.

OPINIÂTRE. adj. des 2 g. Obstiné, entêté, qui est trop fortement attaché à son opinion, à sa volonté. Enfant opiniâtre. Esprit opiniâtre. Vous êtes par trop opiniâtre. On n'est *opiniâtre* que parce qu'on a la vue courte, et qu'on voit toujours le même objet. (Massias.)

— Se dit des choses où l'on met de la persévérance, de l'obstination, de l'acharnement. Combat opiniâtre. Vengeance opiniâtre. La place fit une résistance opiniâtre. Il garda un silence opiniâtre. Un travail opiniâtre surmonte toutes les difficultés. Il ne remporta de cette expédition que l'honneur d'avoir donné une preuve de ce courage *opiniâtre* qui faisait son caractère. (Volt.) Après quelques heures d'un combat *opiniâtre*. (Barth.) Fatigué de son attention *opiniâtre* à me regarder, je lui adressai ainsi la parole : Père, nous serions-nous vus par hasard ailleurs qu'ici ? (Le Sage.) Plus est restreint le cercle de leurs affections, de leurs connaissances, plus elles deviennent *opiniâtres*, insurmontables. (Virey.)

— Dans le même sens, en parlant des personnes.

La jeunesse au travail ardente, *opiniâtre*,
Creuse d'un soc tranchant une terre marâtre. (GASTON.)

— Qui résiste à tous les remèdes. Une maladie, un rhume, une fièvre opiniâtre. Les mineurs sont sujets à une multitude d'affections particulières, parmi lesquelles il faut citer les ulcères *opiniâtres* et l'anémie. (Rostan.)

— substant. en parlant des personnes. C'est un opiniâtre. Cet enfant est un petit opiniâtre. On ne gagne jamais rien à discuter avec les opiniâtres. C'est moins pour lui que pour soi-même qu'il faut céder à l'*opiniâtre*. (S. Dub.) Les *opiniâtres* ne veulent croire que ce qu'ils conçoivent, et ils ne conçoivent que fort peu de choses. (La Rochef.)

OPINIÂTRÉMENT. adv. Avec opiniâtreté; Soutenir opiniâtrément son opinion. Errer est de l'homme ; mais persister *opiniâtrément* dans son erreur est d'un sot ou d'un fou. (Boiste.)

— Avec vigueur, fermeté, constance. Malgré la disproportion du nombre, ils résistèrent opiniâtrément. La place fut défendue opiniâtrément.

OPINIÂTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Opiniâtrer. S'emploie rarement comme adjectif ; il est presque toujours accompagné de l'auxiliaire.

OPINIÂTRER. v. a. 1^re^ conj. Contredire, contrarier quelqu'un au point de le rendre opiniâtre. Il faut éviter d'opiniâtrer les enfants.

— Soutenir un fait, une opinion avec opiniâtreté. Vous auriez tort d'opiniâtrer cela.

— Prolonger une chose avec constance, persévérance. Opiniâtrer ses plaintes, ses pleurs, ses soupirs.

— Dans ces différents sens, *opiniâtrer* est peu usité.

— S'OPINIÂTRER. v. pron. S'obstiner, vouloir fermement. S'opiniâtrer à soutenir une erreur, à défendre une mauvaise cause. S'opiniâtrer contre l'évidence. Ils se sont opiniâtrés. Elles se sont opiniâtrées.

OPINIÂTRETÉ. s. f. Obstination ; attachement trop fort à son opinion, à sa volonté. Orgueilleuse, invincible, extrême opiniâtreté. L'*opiniâtreté* est une qualité de bêtes, de sots et d'enfants. (Oxenst.) L'*opiniâtreté* unie à la force produit l'injustice, la violence et la tyrannie. (M^me^ de Montol.) Quoique doux dans son enfance, il avait une *opiniâtreté* insurmontable. (Volt.) L'*opiniâtreté* ne peut se résoudre à abandonner une opinion, lors même qu'elle en soupçonne la fausseté ou qu'elle en voit le danger. (Verner.) La petitesse de l'esprit, l'ignorance et la présomption, font l'*opiniâtreté*. (La Rochef.) Les esprits médiocres, mais mal faits, surtout les demi-savants, sont les plus sujets à l'*opiniâtreté*. (Id.)

— Fermeté, constance. Nos troupes lassèrent l'ennemi par l'opiniâtreté de leur résistance. Pour faire de grandes choses, il faut une *opiniâtreté* infatigable. (Volt.) Ils éprouvèrent pour la première fois une résistance égale à leur *opiniâtreté*. (Rayn.)

— *Avec opiniâtreté.* Lanjuinais résistait avec *opiniâtreté* à l'orage. (De Ségur.)

— Syn. comp. ENTÊTEMENT, FERMETÉ, OPINIÂTRETÉ. La *fermeté* est d'un homme sage et convaincu de la vérité de ce qu'il croit ou de la justice de ce qu'il fait. L'*opiniâtreté* et l'*entêtement*, qui se prennent toujours en mauvaise part, n'offrent entre elles que cette seule différence : c'est qu'on peut réduire un entêté par des caresses à son amour-propre, jamais un opiniâtre.

OPINION. s. f. (du lat. *opinio*, même signif.). Avis, sentiment de celui qui opine sur une affaire en délibération. Aller aux opinions. Recueillir les opinions. Les opinions sont partagées. Les juges sont aux opinions. L'opinion de la majorité, de la minorité. Appuyer son opinion sur des faits authentiques.

— Sentiment qu'on se forme des choses. Toutes les opinions sont libres. Je ne suis pas de votre opinion sur ce point. C'est votre opinion, ce n'est pas la mienne. Opinion générale, commune, probable, accréditée, raisonnable, folle, extravagante, erronée. L'incertitude, la diversité des opinions humaines. Être attaché à son opinion. Cette opinion est justifiée par l'expérience. S'en rapporter à l'opinion d'un autre. Partager l'opinion de quelqu'un. Attaquer, combattre l'opinion de quelqu'un. Ne pas avoir d'opinion arrêtée, fixée, sur une affaire. N'avoir d'opinion sur rien. La vérité jaillit du choc des opinions. Cette opinion est universellement adoptée. L'opinion des philosophes. Les opinions religieuses. Il n'y a rien de plus injuste que de s'irriter contre ceux qui ne sont pas de notre *opinion*. (Le Spectat.) Les hommes sages ou fous commencent par adopter une *opinion* et finissent par la défendre. (Hope.) Nos *opinions* ne sont pas en notre pouvoir. (Franklin.) Presque toutes les *opinions* humaines sont des passions. (Dussault.) Le plaisir de la société entre les amis se cultive par une ressemblance de goût sur ce qui regarde les mœurs, et par quelque différence d'*opinions* sur les sciences. (La Bruy.) Je m'en rapporte à votre *opinion*. (Volt.) Il ne nous appartient pas de vouloir soumettre les autres à nos *opinions*. (Id.) L'histoire est en partie le récit des *opinions* des hommes. (Id.) Il est difficile de ne pas embrasser cette *opinion*. (Rayn.) L'homme qui doute est à demi vaincu, et sa conduite est faible comme ses *opinions*. (Frayss.) On achète les *opinions* par l'or et les faveurs ; on achète les convictions par les dehors d'une fausse vertu. (Helvét.) Au reste, je ne donne mon *opinion* que comme mon *opinion*. (B. de St-P.)

— *C'est une affaire d'opinion.* C'est une chose sur laquelle chacun peut avoir l'avis qui lui convient.

— *C'est une opinion.* C'est une assertion qui n'est pas sûre, qui n'est fondée que sur des hypothèses.

— *Un mal d'opinion.* Un mal imaginaire.

— *L'opinion publique* ou simplement *l'opinion*. Jugement du plus grand nombre sur quelqu'un ou sur quelque chose. Craindre, braver, affronter, mépriser l'opinion publique. Respecter l'opinion. Le pouvoir, l'empire, l'influence de l'opinion. L'opinion est la reine du monde. Tout devient facile quand on suit l'*opinion*. (Bonald.) Il n'est puissance, même celle des baïonnettes, qui puisse longtemps résister à l'*opinion*. (J.-M.) Leur éducation leur donne des droits aux premières places, et l'*opinion* publique des facilités pour y parvenir. (Barth.) Toutes les choses de ce monde dépendent de l'usage, de l'*opinion*. (Volt.) L'*opinion* publique pénètre dans les cabinets où la politique s'enferme. (Rayn.) Le cabinet anglais se montrait ému de l'*opinion* publique ; mais il craignait beaucoup plus ce qu'on dirait si la paix était rompue aussitôt qu'essayée. (Thiers.) Je connais quelqu'un qui a plus d'esprit que Napoléon, que

[illegible] etc., que tous les ministres présents et futurs ce quelqu'un, c'est l'*opinion*. (Talleyr.)

— Jugement en bien ou en mal qu'on porte d'une personne ou d'une chose. Avoir bonne opinion de soi-même. Il est permis d'avoir mauvaise *opinion* de celui qui n'a bonne *opinion* de personne. (Duclos.) Je vous assure donc que je suis ravie que vous ayez bonne *opinion* de mon cœur. (Mme de Sév.) La jeunesse, franche, vive, remplie de bonne *opinion* d'elle-même et de ses forces, aime cette allure indépendante [illegible] dans les forêts. (Virey.) Le barbare, au contraire, [illegible] d'un orgueil contempteur et [illegible] *opinion* de sa valeur, ne voit [illegible]. (Id.)

— *Avoir* [illegible] *opinion*. Bien présumer du succès d'une personne ou d'une chose. J'ai bonne opinion de cette entreprise. J'ai bonne opinion de cet artiste.

— *Avoir mauvaise opinion*. Être en défiance à l'égard de la réussite d'une personne ou d'une chose. On a mauvaise opinion de ce candidat. Le médecin a mauvaise opinion de sa malade. Les malheureux ont mauvaise *opinion* de leur fortune. (Mariv.)

— Absol. *Avoir opinion de quelqu'un, de quelque chose*. En bien augurer. J'ai opinion de ce jeune homme. J'ai opinion de ce projet; du succès de ce drame.

— *Selon l'opinion, suivant l'opinion*. loc. prépos. Selon l'opinion des [illegible], c'est le père qui crée l'âme de l'enfant, la mère n'engendre que le corps. (Chateaub.)

OPINIONISTE. s. f. (rad. *opinion*). Auteur d'une opinion.

— Hist. ecl. Sectaires du XVe siècle qui faisaient de reconnaître le pape pour vicaire de Jésus-Christ, parce qu'il n'observait pas la pauvreté évangélique.

OPIS. Myth. Déesse scythique, probablement la plus grande de toutes et celle à laquelle on sacrifiait en l'auriel les victimes humaines.

OPISTHOCYPHOSE. s. f. (ét. gr., ὄπισθεν, en arrière; κυφός, voûté). Pathol. Courbure de l'épine du dos. Bosse par derrière.

OPISTHODOME. adj. m. (ét. gr. ὄπισθεν, par derrière; δόμος, maison). Archit. Se dit des temples qui, outre la porte principale ouverte sur le pronaos ou porche antérieur, avaient une seconde porte à la façade postérieure, quelquefois sous un vestibule semblable au pronaos, que l'on appelait *opisthodomes*.

OPISTHOGASTRIQUE. adj. f. (ét. gr., ὄπισθεν, en arrière; γαστήρ, estomac). Anat. Se dit d'une grosse artère située derrière l'estomac. ‖ subst. L'opisthogastrique.

OPISTHOGNATHE. s. m. (ét. gr., ὄπισθεν, en arrière; γνάθος, bouche). Ichthyol. Genre de poissons de l'ordre des acanthoptérygiens, famille des gobioïdes. Ce genre est très-voisin des blennies, à disposition de leurs maxillaires très-prolongées en arrière à fait donner à ces poissons le nom qu'ils portent.

OPISTHOGRAPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄπισθεν, par derrière; γράφω, écrire). Diplom. Qui est écrit par derrière. Les manuscrits anciens ne sont pas ordinairement opisthographes. ‖ *Feuillet opisthographe*. Feuillet écrit sur le verso et sur le recto. ‖ *Écriture opisthographe*. Celle qui se trouve au verso d'un feuillet.

OPISTHOGRAPHIE. s. f. (rad. *opisthographe*). Diplom. Écriture sur le recto et sur le verso de la page. Jusqu'à Jules César, les Romains n'écrivaient que sur le recto.

OPISTHOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *opisthographe*). V. OPISTHOGRAPHE.

OPISTHOTONOS. s. m. (ét. gr., ὄπισθεν, en arrière; τείνω, je tends). Chir. Tétanos avec renversement du corps en arrière.

OPIUM. s. m. (pr. *o-piomm*). Bot. et thérap. Suc épaissi du pavot blanc, obtenu à l'aide d'incisions horizontales faites aux capsules ou têtes de pavots non encore mûres. On le pile ensuite dans un mortier, puis on l'enveloppe dans des feuilles sèches et on le livre ainsi au commerce. Trois sortes d'opium sont connues dans la droguerie française, l'opium de Smyrne, qui est le plus estimé, celui d'Égypte ou de la Thébaïde, et celui de Constantinople. On en récolte aussi dans l'Inde, en Perse, et même en France, mais ce dernier ne renferme que des principes beaucoup moins énergiques que les autres. L'opium est le narcotique par excellence. A petites doses, [illegible]. A fortes doses, c'est un poison [illegible]. [illegible] formes [illegible] injections [illegible] teinture [illegible] *laudanum* [illegible] Dans [illegible] dans [illegible] qui existe [illegible] des semblables [illegible] Parmi les nombreuses substances que l'analyse [illegible] que a [illegible], la [illegible] rôle. [illegible] celui qu[illegible] pavots. [illegible] inférieure [illegible] on a [illegible] Opium [illegible] têtes de pavots [illegible] rob. Dans l'Inde, en Turquie et en Chine, les hommes se livrent avec fureur à l'usage de l'*opium*. (Fée.) Le besoin d'émotions est pour nous ce que l'*opium* est pour les Orientaux. (Drouin.)

— En poésie on prononce quelquefois *opion*.

L'opium peut aider un sage,
Mais, selon mon opinion,
Il faut au lieu d'opium
Un pistolet et du courage. (Volt.)

La [illegible] ou le froid *opium*.
Dans le cerveau porte un moins lourd poison. (Palissot.)

— Il prend un *s* au pluriel. Des *opiums*.

OPLARION. s. m. (du gr. ὁπλή, sabot). Bot. Pédoncule creux fait en forme d'entonnoir, qui porte la fructification de certains lichens.

OPLISMÈNE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des graminées. Oplismène d'Afrique. Oplismène hérissé. Oplismène bromoïde. Oplismène pied de paon.

OPLITE. s. m. V. HOPLITE.

OPLOGNATHE. s. m. (ét. gr., ὅπλον, arme; γνάθος, bouche). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

OPLOMACHIE. s. f. (ét. gr., ὅπλον, arme; μάχη, combat). Ant. Escrime, combat de gladiateurs armés d'épées ou de poignards.

OPLOPHORE. adj. (ét. gr., ὅπλον, arme; φέρω, je porte). Ichthyol. Qui porte un rayon pointu et fort en forme d'arme, à ses nageoires pectorales. Poissons oplophores. ‖ Oplophores. s. m. pl. Famille de poissons comprenant les poissons oplophores.

OPLOTHÈQUE. s. m. (ét. gr., ὅπλον, arme; θήκη, gaine). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des amarantacées, il croît dans la Floride.

OPOBALSAME. s. m. (ét. gr., ὀπός, suc; βάλσαμον, baume). Bot. Baume de la Mecque, obtenu par l'incision du tronc ou des branches de l'amyris opobalsame. Le baume de la Mecque est très-anciennement connu, et moins bien encore les Arabes, les Égyptiens, les Turcs en font beaucoup de cas. Il est ainsi nommé parce qu'on l'apportait des environs de la Mecque. L'arbre qui produit ce baume, et qui est reconnu maintenant pour un *amyris*.

— *Opobalsame germanique*. S'est dit de l'extrait alcoolique des bourgeons de peuplier blanc, médicament auquel on a attribué de l'efficacité dans les maladies de poitrine. ‖ On dit aussi *opobalsamum*.

OPOCABALSAMUM, ou **OPOCALBASUM.** s. m. (pr. *o-po-ca-bal-sa-momm*; *o-po-cal-ba-zomm*). Substance gommo-résineuse que quelques-uns disent être essentiellement résineuse.

OPOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ὤψ, œil; κεφαλή, tête). Anat. Monstre dont l'œil semble former toute la tête.

OPOCÉPHALIE. s. f. (rad. *opocéphale*). Anat. Monstruosité qui caractérise les opocéphales.

OPOCÉPHALIEN, IENNE. adj. (rad. *opocéphale*). Se dit des monstres par opocéphalie.

OPOCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. (rad. *opocéphale*). Qui a le caractère de l'opocéphalie.

OPODELDOCH. s. m. (pr. *o-po-del-dok*). Pharm. Médicament très-complexe, dont la base est un savon aromatique. On l'emploie contre les rhumatismes.

OPODOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὀπή, trou; κήλη, hernie). Pathol. Hernie sous-pubienne, ou du trou obturateur.

OPODIDYME. s. m. Anat. Monstre ayant deux faces pour une seule tête.

OPOL. s. m. (du gr. ὀπός, suc). Pharm. Suc de plante en général.

OPOLÉ. s. m. (du gr. ὀπός, suc). Pharm. Chaque suc exprimé d'une plante.

OPOLIQUE. adj. des 2 g. (rad. *opole*). Pharm. Qui a rapport aux opoles.

OPOLITE. s. m. (du gr. ὀπός, suc). Pharm. Suc magistral d'une plante.

OPOLITIQUE. adj. des 2 g. (rad. *opolite*). Pharm. Qui a les caractères d'un opolite.

OPOMYZE. s. f. Bot. Genre de plantes type de la famille des opomyzides.

OPOMYZIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui tient de l'opomyze. ‖ OPOMYZIDES. s. m. pl. Famille de diptères ayant pour type le genre opomyze.

OPONTE. Géogr. anc. Ville de la Locride, aujourd'hui Talante. ‖ *Golfe d'Oponte*. Golfe de la Locride septentrionale.

OPONTIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant d'Oponte. ‖ Qui appartient à Oponte ou à ses habitants.

OPOPANAX. s. m. (ét. gr., ὀποπάναξ; formé de ὀπός, suc, et de πάναξ, guérit). Comm. Gomme-résine qu'on extrait par incision de la racine du pastinaca opopanax; elle vient du Levant en [illegible] [illegible] [illegible] est contraire à l'étymologie.

OPORICE. s. f. (ét. gr., ὀπώρα, [illegible]). Ant. Potage fort estimé des anciens, et composé [illegible] de quelques fruits automnaux.

OPOROTHÈQUE. s. f. (du gr. ὀπώρα, fruits de l'automne; θήκη, endroit où l'on serre quelque chose.). Ant. Lieu où l'on renfermait les fruits; fruitier.

OPORTO. Géogr. V. PORTO.

OPOSPERME. s. m. (ét. gr., ὀπός, suc; σπέρμα, graine). Bot. Conferve de Sicile, genre de plantes qui est un démembrement du genre céramium.

OPOSTOL. s. m. (du gr. ὀπός, suc). Pharm. Extrait pharmaceutique en général.

OPOSTOLÉ. s. m. (rad. *opostole*). Pharm. Chaque extrait pharmaceutique en particulier.

OPOSTOLIQUE. adj. des 2 g. (rad. *opostole*). Pharm. Qui a les caractères de l'opostol.

OPPELN (Régence d'). Géogr. Partie méridionale de la Silésie prussienne; ch.-l. Oppeln. Elle est divisée en seize cercles.

OPPORTUN, UNE. adj. (du lat. *opportunus*, même signif.) Qui est à propos, selon le lieu et le temps; favorable, propice. Dans un moment opportun. Circonstance opportune. Les talents, les vertus mêmes doivent résister aux occasions de s'exercer, lorsqu'elles ne sont pas *opportunes*. (Boiste.)

— *Il est opportun de, il n'est pas opportun de.* Il est, il n'est pas à propos de. Il n'est pas opportun de le faire aujourd'hui.

OPPORTUNE (Ste). Abbesse de Montreuil, dans le diocèse de Séez, au VIIIe siècle; mourut en 770. Elle est fêtée le 22 avril.

OPPORTUNÉMENT. adv. D'une manière opportune, à propos, dans le temps convenable, dans une situation propice. Les choses n'ont de valeur qu'autant qu'elles sont faites opportunément.

OPPORTUNITÉ. s. f. (rad. *opportun*). Qualité de ce qui est opportun. Opportunité des circonstances, de la conjoncture.

— Se dit quelquefois absolument pour Occasion favorable. Il faut savoir profiter de l'opportunité.

OPPOS. Abréviation d'Opposition.

OPPOSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être opposé. Il n'y a pas d'argument opposable à ce dilemme. Chez les singes, le pouce des pieds étant *opposable* aux autres doigts, on peut dire que ces animaux ont quatre mains, et Cuvier les a rangés dans l'ordre des quadrumanes. (Anquetin.) Les membres de l'orang... ont des ongles, avec les pouces *opposables* aux mains seulement. (Bory-St-Vinc.)

OPPOSANT part. prés. du v. Opposer. Qui oppose. Il est toujours invariable. Horace, en *opposant* les mœurs des Scythes à celles des Romains, fait en vers harmonieux le panégyrique de ces barbares. (Volt.)

Les chrétiens la terre, ils marchent *opposant*
L'Italie à l'Égypte, et l'aurore au couchant.
St Victor.

OPPOSANT, ANTE. adj. Jurispr. Qui s'oppose, suivant les formes judiciaires, à une sentence, à un arrêt, à un payement, etc. Se constituer, se rendre opposant à l'exécution d'un arrêt. Être reçu partie opposante.

— substantiv. Il est intervenu un nouvel opposant, un opposant à la levée des scellés. Les opposants à la vente.

— Dans le langage ordinaire, se dit adjectivement ou substantivement de quiconque se déclare contraire à une mesure, à une opinion. Le parti opposant. Les opposants sont en minorité. Le dimanche, on y disait la messe à la chapelle, et les *opposants* au concordat continuaient à y assister, comme autrefois on assistait à la messe de Versailles. (Thiers.) Ce message, dont l'intention était facile à deviner, frappa de surprise les *opposants* des deux assemblées législatives, et naturellement excita chez eux la plus vive irritation. (Id.)

— Anat. *Muscles opposants*. Se dit de deux muscles de la main, appartenant l'un au pouce, l'autre au petit doigt, et qui font exécuter un mouvement de rotation à ces doigts en sens correspondant, de manière à porter le pouce ou le petit doigt en face des autres doigts. On dit aussi substantiv. l'Opposant du pouce, l'opposant du petit doigt.

OPPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Opposer. S'empl. adjectiv. Contraire, de différente nature. Caractères, esprits opposés. Intérêts opposés. Nous sommes sur ce point d'opinion opposée. La Suède et le Danemark sont [illegible] à cultiver le commerce par [illegible] entièrement opposées. Concilier les choses les plus *opposées*. (Barth.) [illegible] objets placés diversement [illegible] directement *opposés*. (B. de St-P.) [illegible] violentes jettent toujours l'âme dans [illegible] mités *opposées*. (Id.)

La nature entretient, à son [illegible]
Des éléments *opposés* la concorde [illegible]

Ce que l'on veut succinct, l'autre le veut [illegible],
Les goûts sont différents, souvent [illegible].
[illegible]

— Placé en regard, vis-à-vis. En [illegible] sur le rivage *opposé*, j'entendis le cor des postillons, dont les sons aigus et faux semblaient [illegible] un triste départ vers un triste séjour. (Mme de Staël.) A ce moment une autre [illegible] de la rive *opposée*. (A [illegible]) ponts de bateaux, [illegible] rapprochèrent les [illegible] Assises sur les deux rives [illegible] terrasse, les deux cités [illegible] (V. Hugo.)

— *Opposé à*. La faiblesse est plus opposée à la vertu que le vice. (La Rochef.) La fortune à mes vœux cesse d'être *opposée*. (Rac.) Rien n'est plus opposé au beau naturel, que la peine qu'on se donne pour exprimer des choses ordinaires ou communes, d'une manière singulière ou pompeuse. (Buff.) Le fils ne se montre pas moins *opposé* à Pépin, qui s'efforçait d'étendre l'autorité royale. (Anquetil.)

— Dans le langage dialectique, se dit d'un terme relatif ou contraire à un autre terme. C'est ainsi que *fils* est relativement opposé à *père*, ou que *beau* est opposé à *laid*, qui est son contraire.

— Bot. Se dit des parties qui se présentent au nombre de deux, vis-à-vis l'une de l'autre sur un même plan. Bractées opposées. Cotylédons opposés. Feuilles opposées. Rameaux opposés.

— Géom. *Angles opposés*. Ceux qui sont formés par deux lignes droites, qui se coupent en un point.

— Mar. Se dit en parlant de deux vaisseaux qui font une route opposée, ou qui courent à bord opposé.

— Blas. *Pièces opposées*. Se dit de deux pièces, dont la pointe de l'une regarde le chef, et la pointe de l'autre le bas de l'écu.

OPPOSÉ. s. m. Chose contraire. Tous les contraires sont opposés, mais tous les *opposés* ne sont pas contraires. (Acad.)

— Le contraire. *Cette proposition est l'opposé de telle autre*. En est justement le contraire. Cette personne est tout l'opposé de telle autre. Ce fils est l'opposé de son père. Il pense, il dit tout l'opposé.

— *A l'opposé*. loc. adv. Au contraire.

La plante souffre et [illegible] elle se durcit
Un peuple, à l'*opposé*, [illegible] mollit.
Moustier.

OPPOSER. v. a. 1re conj. (du lat. *opponere*, formé de *op* pour *ob*, devant, et *ponere*, poser). Placer une chose de manière qu'elle fasse obstacle à une autre. Opposer une digue à la fureur des flots. Opposer une batterie à une autre. Les Hollandais n'*opposent* souvent aux fureurs de l'Océan et à celles de leurs ennemis, que de simples lames de saule. (B. de St-P.) On ne peut *opposer* à la nature que la nature même; c'est une maxime vraie en politique et en morale, comme en physique. (Id.)

— En parlant des personnes. On lui opposa des troupes fraîches. Il faudra lui opposer un redoutable adversaire.

— Fig. Se dit des personnes et des choses dont on se sert pour résister à d'autres, pour les combattre. Il avait de bonnes raisons à opposer à ce qu'on lui objectait. On sera forcé d'opposer la force à la force. Opposer une puissante protection à une autre. Opposer Aristote à Platon. L'animal *oppose* la ruse à la sagacité (Buff.)

— Mettre une chose vis-à-vis d'une autre, de manière à produire un rapport ou un contraste. Opposer une porte feinte à une porte d'entrée. Opposer une glace à une cheminée.

— Fig. dans le même sens. Opposer des ombres aux clairs dans un tableau. Il faut *opposer* à l'état de nature des peuples d'Arcadie, l'état de corruption d'un autre peuple, afin de faire sortir vos tableaux par vos contrastes (J.-J. Rouss.) La nature oppose les êtres les uns aux autres, [illegible] entre eux les convenances. (B. de St-P.)

A ces [illegible]
J'*opposerais* de [illegible]

— Mettre en comparaison, en parallèle. Quel poème épique opposer [illegible] Comment opposer [illegible] antique? Celui [illegible] est incontestablement le premier. (La Harpe.)

— *Opposer contre*. Corneille s'est servi de cette locution dans les vers suivants:

[illegible]
Opposant contre eux [illegible]

— S'OPPOSER. v. pron. Être contraire. Rien ne s'*oppose* [illegible] de mettre partout des traits [illegible] [illegible] mêmes. (St-Evrem.)

[illegible] Solon [illegible] Les [illegible] élection [illegible] par [illegible] avec [illegible] (La Rochef.) Je ne [illegible] qui pousse [illegible] Cha[illegible] parce [illegible] son [illegible] cela; mais [illegible] (Mol.)

[illegible]
Devant [illegible] La Font.

— Mettre obstacle. [illegible] attentif aux lois de [illegible] réparer leurs progrès [illegible] non en s'*opposant* directement à leur cours, mais en se détournant dans une autre [illegible] (B. de St-P.)

— Jurispr. Dans le [illegible] des termes judiciaires, qu'on met empêchement à l'exécution de quelque acte, de quelque [illegible]. S'opposer à la levée des scellés, à une vente, à un payement.

— *S'opposer à*. [illegible]

Hermione, seigneur, arrêtera ces coups;
Ses yeux s'opposeront entre son père et vous. (Rac.)

— Se porter mutuellement obstacle. Les hommes s'opposent réciproquement à leur félicité (Boiste.)

OPPOSITAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui est verticillé sur deux ou plusieurs rangs, et dont chacune des pièces naît devant celle du rang externe.

OPPOSITE. adj. des 2 g. (du lat. *oppositus*, opposé). Qui est opposé à une autre chose. Deux grosses troupes prirent d'effroi deux routes opposites. (Mont.) N'est plus usité dans ce sens.

— Se dit aussi substantiv. Ce caractère est l'opposite, tout l'opposite de l'autre. Il soutient aujourd'hui l'opposite de ce qu'il avançait hier. V. OPPOSÉ.

— *A l'opposite de*. loc. prépos. et adverb. Vis-à-vis. Le château est sur la hauteur, et à l'opposite se trouve un grand bois. Ce fut le peuple qui, par le pouvoir tout-puissant de ses opinions, éleva l'abbaye à l'*opposite* du château, et le clocher à celui de la tour. (B. de St-P.)

— En sens contraire. Il y a de ces oiseaux, comme les orfraies, les foulques et les aigles, qui exercent contre les vents dès leur naissance, volent à l'*opposite* des plus violents orages. (B. de St-P.)

OPPOSITIF, IVE. adj. Bot. Qui fait opposition. Étamines oppositives. Corolle oppositive. Pétales oppositifs.

OPPOSITIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *oppositus*, opposé; *flos*, fleur). Bot. Qui a les pédoncules opposés.

OPPOSITIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *oppositus*, opposé; *folium*, feuille). Bot. Qui naît du point diamétralement opposé à celui d'où part la feuille.

— Dont les feuilles sont opposées.

OPPOSITION. s. f. (du lat. *oppositio*, même signif.). Empêchement, obstacle qu'une personne met à quelque chose. Opposition formelle. Mettre opposition. Il a été reçu sans opposition. Vous trouverez une vive opposition. Esprit d'opposition.

— Contrariété d'esprit, différence dans la manière d'être, de penser, d'agir, de différentes personnes, divergence d'opinions, d'humeurs. Ces deux jurisconsultes sont en opposition d'opinion. Il règne entre ces deux hommes une continuelle opposition. On est rarement tranquille quand on se met en *opposition* avec l'intérêt du grand nombre. (Mme Allan.)

— En parlant des choses. Il y a une grande opposition entre ces deux méthodes, ces divers systèmes. La nature est trop souvent en *opposition* avec nos goûts pour se trouver du nôtre. (S. Dubay.)

— Contraste. Il serait fort curieux de rassembler un grand nombre de ces *oppositions* et de ces analogies. (B. de St-P.) Ainsi j'eus des *oppositions* de caractères entre les Gaulois, les Arcadiens et les Égyptiens. (Id.)

— Jurispr. Action de se rendre opposant. Faire opposition à un arrêt. Former, mettre opposition. Demander acte de son opposition. || *Opposition aux criées*. Se divisait dans l'ancien droit en cinq sortes d'oppositions, l'opposition *à fin d'annuler*, l'opposition *à fin de distraire*, l'opposition *à fin de charge*, l'opposition *à fin de conserver*, l'opposition *en sous-ordre*. Le Code de procédure civile, qui a substitué les affiches aux criées proprement dites, contient des dispositions nouvelles sur ces diverses oppositions. || *Opposition à un jugement par défaut*. Voie par laquelle on attaque, devant le juge même qui l'a rendu, un jugement par défaut que l'on soutient contenir des condamnations irrégulières ou injustes qui ont été surprises. || *Opposition à mariage*. Empêchement que quelqu'un forme à la célébration d'un mariage projeté entre deux personnes. || *Opposition aux scellés*. Opposition faite par une déclaration sur le procès-verbal de scellé, ou par exploit signifié au greffier du juge de paix. || *Opposition à une taxe de dépens*. Opposition formée dans les trois jours de la signification d'avoué à avoué avec sommation de comparaître à la Chambre du conseil, pour être statué sommairement sur cette opposition. || *Opposition à une vente de meubles*. Opposition faite par tous ceux qui prétendent avoir quelque droit soit de propriété, soit de privilège sur les meubles saisis.

— Anat. *Mouvement d'opposition*. Celui qu'exécutent les muscles opposants.

— Archit. Espèce de différence d'ornement ou de grandeur que l'on établit entre les parties d'un édifice, afin que les unes fassent ressortir les autres par le contraste.

— Astron. Un des aspects de deux astres, sous lequel ils sont éloignés l'un de l'autre de six signes ou de 180 degrés. Les éclipses de lune ont lieu quand la lune est en opposition avec le soleil.

— Escr. Mouvement de la main par lequel on pare l'estocade. || *Être en opposition*. Tenir la pointe de l'épée dirigée vers la poitrine de l'adversaire, en garantissant sa propre poitrine avec la garde de l'épée.

— Peint. et sculp. S'emploie dans les arts comme synonyme de Contraste. Cependant le contraste emporte avec lui l'idée de quelque chose de brusque et de heurté, tandis que par opposition on entend une manière d'être plutôt différente que contraire.

— Philos. En logique, Disconvenance des propositions. Lorsqu'une proposition est universelle, l'autre particulière, ou bien affirmative et négative, on dit qu'il y a opposition.

— Polit. *Le parti de l'opposition* ou simplement *l'opposition*. Se dit, en politique, de la partie d'une assemblée législative qui n'approuve pas la marche du gouvernement, qui est en lutte avec l'opinion dominante. L'opposition gagne chaque jour des forces. L'opposition s'affaiblit. Ce député siége sur les bancs de l'opposition. Un membre de l'opposition. L'*opposition* est de tous les temps et de toutes les formes de gouvernement : on ne peut pas concevoir un pouvoir tellement absolu qu'il n'ait à compter avec une *opposition* quelconque. (Od. Barrot.) Benjamin Constant comparait l'*opposition* à la soupape de sûreté par laquelle s'échappe la surabondance de force et de vie d'une nation, soupape qu'on ne ferme jamais sans qu'il y ait danger d'explosion. (Id.) Par l'*opposition* le gouvernement est averti des mécontentements qui fermentent au sein des populations ; par l'*opposition* le peuple fait connaître ses griefs et en poursuit le redressement. (Id.)

— Par extens. Le parti qui professe les mêmes opinions que la minorité opposante d'une assemblée. Écrivain, journaliste de l'opposition. Les journaux de l'opposition. Voilà pourtant où nous mènent messieurs de l'*opposition* ! (Drouineau.)

— *Faire de l'opposition*. Se montrer hostile par des discours ou des écrits à la direction imprimée aux affaires publiques par le gouvernement.

— Rhétor. Figure par laquelle on réunit deux idées qui paraissent contradictoires, comme par exemple une folle sagesse, de triomphantes défaites. Les *oppositions* donnent quelquefois beaucoup de grâce ou d'énergie au style. (Davila.) Deux vérités qui ont quelque *opposition* s'éclairent en se rapprochant, et paraissent s'éclairer davantage à proportion que l'*opposition* est plus marquée. (Cond.) Ce sont des pensées qui ne brillent que par l'*opposition*. (Buff.)

OPPOSITI-PENNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *oppositus*, opposé; *penna*, plume). Bot. Se dit de feuilles pennées dont les folioles sont opposées.

OPPRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Oppresser. S'empl. adject. Avoir la poitrine oppressée, la respiration oppressée. On sort pâle, étiolé, la poitrine *oppressée*, surtout en hiver, des appartements chauds et trop renfermés. (Virey.)

— Fig. Je m'éveillai en sursaut, l'âme *oppressée*, l'esprit égaré. (Barth.) Mon âme est *oppressée* du poids de la vie. (J.-J. Rouss.)

OPPRESSER. v. a. 1re conj. (du lat. *opprimere*, presser, fait de *op*, pour *ob*, devant; *premere*, presser). Presser fortement. Se dit de certaines affections corporelles dans lesquelles il semble que la poitrine, l'estomac soient comprimés par un poids. Il est bien oppressé. Je sens quelque chose qui m'oppresse, et qui me suffoque.

— Fig. Se dit des affections morales qui produisent le même effet. Une mauvaise action oppresse toujours la conscience.

OPPRESSEUR. adj. m. Qui opprime. Gouvernement oppresseur. Pouvoir oppresseur. Ce mot n'a pas de fémin. L'haleine brûlante dénonce le resserrement d'un chagrin *oppresseur* et dévorant. (Virey.)

Sous un joug *oppresseur* quiconque est abattu,
S'arme du noble orgueil qui sied à la vertu.
(BAOUR-LORMIAN.)

OPPRESSEUR. s. m. Celui qui opprime. Ce prince fut l'oppresseur de son peuple. Dieu punit les *oppresseurs* d'un peuple par la main des opprimés. (B. de St-P.) La plupart des cuisiniers furent massacrés dans les palais qu'ils desservaient, les autres s'enfuirent pour ne pas régaler les *oppresseurs* de leur pays. (Brill. Savar.) Contre les *oppresseurs* rien n'est illégitime. (Royou.)

OPPRESSIF, IVE. adj. Qui tend à opprimer, qui sert à opprimer. Législation oppressive. Système oppressif. Moyens oppressifs.

OPPRESSION. s. f. (du lat. *oppressio*, même signif.) Méd. Difficulté de respirer, rappelant la sensation qu'occasionnerait une pression exercée sur la poitrine. || *Oppression des forces*. Prostration des forces musculaires.

— Fig. Action d'opprimer, d'accabler par la force, par la violence. Les peuples gémissaient alors sous une affreuse oppression. L'oppression est poussée à son comble. Alors se forma le système d'une *oppression* universelle. (Rayn.) Les Grecs restèrent dans l'*oppression*, mais non pas dans l'esclavage. (Volt.) L'*oppression* donne du ressort à l'âme; elle force d'examiner de près la source de ses maux. (Helvétius.)

Toi, qui, de Benjamin comme moi descendue,
Fus de mes premiers ans la compagne assidue,
Et qui d'un même joug souffrant l'*oppression*,
M'aidais à soupirer les douceurs de Sion.
(RACINE.)

OPPRESSIVEMENT. adv. D'une manière oppressive.

OPPRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Opprimer. S'empl. adjectiv. Dès qu'une nationalité est *opprimée*, il s'échappe de la France un cri de douleur, comme si elle se sentait atteinte elle-même. (Edg. Quinet.) Alors Idoménée dit qu'il était honteux d'avoir tant tardé à délivrer l'innocence *opprimée*, et à punir ceux qui l'avaient trompé. (Fén.) Ceux qui disent qu'ils veulent le despotisme, disent qu'ils veulent être *opprimés* ou qu'ils veulent être oppresseurs. (B. Constant.)

L'innocent *opprimé* perd son dieu tutélaire,
Je pleure mon ami, le monde pleure un père. (VOLT.)

Puisse le ciel enfin, trop lent dans sa justice,
A la Grèce *opprimée* accorder ton supplice. (ID.)

— *Opprimé par*. Lorsque le peuple est *opprimé* par ses chefs, il se réfugie vers ses prêtres, et lorsqu'il est *opprimé* par ses prêtres, il se réfugie vers ses chefs. (B. de St-P.) Nous étions *opprimés* par une animosité privilégiée. (B. Constant.) A son retour ayant trouvé sa patrie *opprimée* par un tyran, il alla, loin de la servitude.... (Barthél.)

...... Tu connais ce fils de l'Amazone
Ce prince si longtemps par moi-même *opprimé*. (RAC.)

— *Opprimé de*.

Je tremble qu'*opprimés* de ce poids odieux,
L'un ni l'autre jamais n'osent lever les yeux. (RACINE.)

— substant. en parlant des personnes. L'opprimé, les opprimés. Prendre la défense des opprimés. La pensée de la mort protège l'*opprimé* et sert de refuge consolateur à l'infortune. (Virey.) Tendez à l'*opprimé* une main tutélaire. (Viennet.)

OPPRIMER. v. a. 1re conj. (du lat. *opprimere*; fait de *op* pour *ob*, contre; *premere*, presser). Accabler par violence, par abus de la force. Opprimer l'innocence. Opprimer les peuples. Le temps est venu où l'on ne doit plus être *opprimé* par la sottise. (Volt.) Un héros qu'on *opprime* attendrit tous les cœurs. (Id.) Les vrais magistrats sont les soutiens de tous ceux qu'on *opprime*. (Beaumarch.) Dans quelques-unes de ces colonies, oubliées même de l'Espagne, et qu'*opprimaient* de petits despotes appelés gouverneurs, une grande corruption de mœurs s'était introduite. (Chateaub.) L'homme dans toutes les circonstances doit protection à la femme, et il est un lâche s'il l'*opprime*. (De Juss.) Le faible est fort quand on l'*opprime*. (Nivern.) Et peut-on sans trembler *opprimer* ce qu'on aime? (Crébill.) Un peuple qu'on *opprime* ne gémit pas toujours en vain. (Agueil.)

— Absol. Malheur à ceux qui oppriment. Parmi les hommes qui n'aiment pas qu'on les opprime, il s'en trouve beaucoup qui aiment à *opprimer*. (Bonap.)

— A été employé en poésie dans un sens physique et comme synonyme d'Oppresser.

Pour exprimer sa rebelle escalade,
Sous des rocs entassés le superbe Encelade
Soulève le fardeau dont il est *opprimé*. (DELILLE.)

OPPROBRE. s. m. (du lat. *opprobrium*, même signif.) Honte, ignominie. Subir un opprobre éternel. Être couvert d'opprobre. Être en butte aux opprobres. L'*opprobre* le suit et le tourmente partout. (Barth.) Il crut aller à la gloire par le chemin de l'*opprobre*. (Volt.) L'*opprobre* avilit l'âme et flétrit le courage. (Id.)

— *Être l'opprobre de sa famille*, [illegible] *du genre humain*. Leur faire honte.

Qui foule aux pieds les lois, le trône, les autels,
Est l'*opprobre* du monde et l'horreur d[illegible]
[illegible]

OPPROBRIEUX, EUSE. adj. Qui couvre d'opprobre.

OPS. Myth. La grande déesse [illegible] des temps primitifs, la [illegible] Rhéa ou la Terre, ainsi nommée [illegible] ses, parce que toutes les richesses viennent de la terre. On célébrait en son honneur des fêtes nommées Opsalies.

OPSIGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀψέ, tard, γόνος, celui qui naît. [illegible]

— Anat. Se dit des dents de sagesse, parce qu'elles poussent les dernières.

OPSIMATHIE. s. f. (ét. gr., ὀψέ, tard, μάθησις, instruction). Didact. Envie tardive d'apprendre.

OPSIOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὄψις, vue; μετρέω, mesurer). Instrument qui sert à déterminer les limites de la vue.

OPSOMANE. adj. des 2 g. (ét. gr. [illegible] ment; μανία, fureur). Méd. [illegible] passion une espèce d'aliment.

OPSOMANIE. s. f. (rad. *opsomane*). Méd. Goût exclusif pour une espèce d'aliment.

OPSOPHAGE. adj. et s. m. (ét. gr., ὄψον, aliment, φαγεῖν, manger). Didact. [illegible]

OPSOPHAGIE. s. f. (rad. *opsophage*). Didact. Amour excessif de la table.

OPSOPHAGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *opsophage*). Didact. Qui a rapport à l'opsophagie.

OPT. Abréviation d'Optatif.

OPTATIF, IVE. adj. (du lat. *optare*, désirer). Qui exprime le souhait. Formule optative.

— Gramm. *Mode optatif*, ou simplement, *l'optatif*. Mode qui, dans certaines langues, sert à exprimer le souhait et qui est distingué du subjonctif. En français, nous suppléons à l'optatif par le subjonctif. || *Conjonction ou particule optative*. Celle qui sert à indiquer un souhait.

OPTATION. s. f. (pr. *op-ta-ci-on*; du lat. *optio*, je désire). Rhét. Figure par laquelle on exprime un souhait sous forme d'exclamation.

OPTER. v. n. 1re conj. (du lat. *opto*, choisir). Choisir entre deux choses qu'on ne peut avoir à la fois, se décider entre deux partis, deux déterminations à prendre. Il faut opter entre ces deux propositions. Il a opté pour la place la plus avantageuse. Il doit opter dans un délai déterminé. Il faut *opter* des deux, être dupe ou fripon. (Regnard.)

OPTICIEN. s. m. (rad. *optique*). Techn. Celui qui construit les instruments d'optique. C'est un opticien fort habile.

Celui qui sait, qui enseigne l'optique, qui s'en occupe spécialement. Tous les peintres et tous les *opticiens* savent que si un corps sphérique est éclairé, il y brille un seul point lumineux, qui va en se dégradant sur le reste du corps, et le fait paraître arrondi. (B. de St-P.)

OPTICOGRAPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀπτική, optique; γράφειν, écrire). Didact. Qui est tracé à l'aide d'une loupe. Écriture opticographe.

OPTICOGRAPHE. s. m. Celui qui écrit sur l'optique.

— Loupe dont on se sert pour écrire.

OPTICOGRAPHIE. s. f. (rad. *opticographe.*) Didact. Traité sur l'optique.

OPTICOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *opticographe*). Didact. Qui appartient à l'opticographie ou à l'opticographe.

OPTICOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὀπτική, optique; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer le degré d'étendue de la vue de chaque individu, afin de faciliter le choix des verres de lunettes. V. OPSIOMÈTRE.

OPTICOMÉTRIE. s. f. (rad. *opticomètre*). L'art de mesurer les degrés de la vue au moyen de l'opticomètre.

OPTICOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *opticomètre*). Qui a rapport, qui appartient à l'opticomètre. Degré opticométrique.

OPTICO-TROCHLÉI-SCLÉROTICIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle grand oblique de l'œil.

OPTIMATE. s. m. (du lat. *optimas*, même signif.). Hist. anc. Citoyen important d'une ville.

OPTIMATIE. s. f. (rad. *optimate*). Hist. anc. Le corps des citoyens les plus considérables d'une ville.

OPTIMÉ. Mot latin qui signifie *très-bien*, et dont on se sert quelquefois en français dans le langage familier, comme marque d'approbation.

OPTIMISME. s. m. (du lat. *optimè*, très-bien). Philos. Système philosophique qui ne voit dans le mal moral et physique qu'un élément de l'ordre universel, et affirme que si l'on considère le monde dans son ensemble, tout est bien par rapport au tout. Le père Malebranche et surtout Leibnitz ont beaucoup contribué à accréditer l'*optimisme*. (Trév.) Les enthousiastes de l'*optimisme* semblent avoir renoncé au témoignage de leurs sens, pour trouver que tout est bien dans une nature où le bien est sans cesse accompagné de mal. (Helvetius.)

— Se dit dans le langage ordinaire d'une tendance à voir tout en beau, quelquefois aussi d'une propension égoïste à croire que tout va pour le mieux dans le monde, lorsque les intérêts individuels sont satisfaits. Peut-être va-t-on m'accuser d'un *optimisme* implacable; mais je crois que les femmes sont moins malheureuses qu'on le prétend. (Lacretelle.)

OPTIMISTE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'optimisme. Opinion, système optimiste.

— substant. Celui ou celle qui admet le système de l'optimisme. Leibnitz était un optimiste.

— Par extens. Celui qui est porté à trouver tout bien dans les affaires de ce monde. Comme il y a des *optimistes* assurant que tout est bien, et les pessimistes qui prétendent que tout est mal, il faut qu'il se trouve dans notre vie les éléments capables de fonder ces deux opinions. (Virey.)

OPTION. s. f. (pr. *op-ci-on*; du lat. *optio*, même signif.). Faculté qui est donnée à une personne de choisir entre deux ou plusieurs choses qu'elle ne peut avoir ensemble. Avoir l'option. Laisser à l'option d'une personne. Faire option. Cela n'est pas à votre option. Laisser à quelqu'un l'alternative, c'est lui laisser l'*option* entre telle ou telle chose, entre telle ou telle proposition. (J. Bousquet.) Nous n'avons pas l'*option* entre le vice et le malheur; ils sont inséparables. (Boiste.)

— Jurispr. Faculté que possède la femme de renoncer à la communauté après la dissolution du mariage.

OPTIQUE. s. f. (du gr. ὄψις, vue). Partie de la physique qui traite de la lumière et des phénomènes de la vision. On la divise en trois parties : l'*optique* proprement dite, qui traite de la propagation de la lumière en ligne droite, et [illegible] les phénomènes qui peuvent résulter de la rencontre d'un milieu différent; la *dioptrique*, qui traite de la réfraction, et la *catoptrique*, qui traite de la réflexion. Traité d'optique. Instrument d'optique.

— Perspective, aspect des objets vus dans l'éloignement. Ce machiniste connaît parfaitement l'optique du théâtre. Les animaux ont une autre chronologie que la nôtre, comme ils ont une autre hydraulique et une autre *optique*. (B. de St-P.)

— *Optique du théâtre*. Se dit quelquefois figurément en parlant d'un ouvrage dramatique. L'*optique* du théâtre exige que les caractères soient peints à grands traits. (Acad.).

— Mécan. Boîte dans laquelle des objets assez éclairés se font voir sous des images amplifiées et dans l'éloignement par le moyen de miroirs et de verres convexes. Acheter une optique. Une belle optique.

OPTIQUE. adj. des 2 g. Qui sert à la vue, qui a rapport à la vision. Appareil optique.

— *Cône optique*. Faisceau de rayons qu'on imagine partir d'un point quelconque d'un objet, venir tomber sur la prunelle et entrer dans l'œil. || *Axe optique*. Rayon qui passe par le centre de l'œil, et qui fait le milieu de la pyramide ou du cône.

d'affection exige la direction des axes *optiques* sur les mêmes objets. Richer.) || *Pyramide optique*. Pyramide qui a l'objet visible pour base, et dont le sommet est dans l'œil. Elle est formée par les rayons qui viennent à l'œil des différents points de la circonférence de l'objet. || *Triangle optique*. Triangle dont la base est une des lignes droites de la surface de l'objet, et dont les côtés aboutissent à l'œil. || *Pinceau optique*. Assemblage des rayons, par le moyen desquels on voit un point ou une partie d'un objet. || *Verres optiques*. Verres convexes ou concaves, au moyen desquels la vue est rendue meilleure, ou conservée, si elle est faible. || *Illusions optiques*. Erreurs où notre vue nous fait tomber, sur la distance apparente des corps, etc.

— Astron. *Inégalité optique*. Irrégularité apparente dans le mouvement des planètes. || *Lieu optique d'un astre*. Le point du ciel où elle nous paraît être.

OPULEMMENT. adv. (pr. *o-pu-la-man*). Avec opulence. Ce financier vivait opulemment. Peu usité.

OPULENCE. s. f. (pr. *o-pu-lan-ce* ; du lat. *opulentia*, même signif.). Grande richesse, abondance de biens. Vivre dans l'opulence. Nager dans l'opulence. Ce pays jouit d'une grande opulence. Il ne leur reste de leur ancienne *opulence* que des regrets et les vices. (Barth.) L'éclat de son *opulence* excitait la jalousie. (Id.) L'*opulence* fait des mêmes citoyens les despotes et les esclaves ; mais la pauvreté les rend tous égaux. (B. de St-P.) L'*opulence* d'une cité de commerce s'est changée en une pauvreté hideuse. (Volney.) Tous ces enchantements, accumulés avec profusion parmi les palais de l'*opulence* et de l'égoïsme, y multiplient les jouissances sociales. (Virey.)

> C'est aux jardins où règne l'*opulence*
> Qu'il faut laisser ces arbres délicats. (Campenon.)

OPULENT, ENTE. adj. Très-riche, qui est dans l'opulence. Que ferait, au milieu des cités *opulentes*, ce Hottentot, cet Esquimau dépaysé ? (Virey.) Ici, me dis-je, ici fleurit une ville *opulente*, ici fut le siége d'un empire puissant. (Volney.)

— Substant. en parlant des personnes. L'opulent. Faire l'opulent. Elle fait l'opulente.

> Chacun oblige l'*opulent*,
> Et fait la moue à l'indigent. (A. Ricard.)

OPUNTIA. s. m. Bot. Nom latin du nopal. V. NOPAL.

OPUNTIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a la forme de l'opuntia. || OPUNTIACÉES. s. f. pl. Tribu de cactées, ayant pour type le genre opuntia.

OPUNTIOÏDE. adj. des 2 g. Qui a la forme des tiges articulées de l'opuntia. Batrachosperme opuntioïde.

OPUSCULE. s. m. (dimin. du lat. *opus*, ouvrage). Petit ouvrage de science ou de littérature. Cet auteur a fait quelques jolis opuscules. Opuscules de Plutarque. Les éditeurs recueillent avec soin les moindres *opuscules*, pour exhausser la statue de leur idole. (Boiste.)

OR. (du lat. *hora hac*, à cette heure). Particule dont on se sert pour lier un discours à un autre. Or, vous devez savoir que.

— Il sert aussi à réunir une proposition à une autre, comme la mineure d'un argument à la majeure. Le sage est heureux ; or, Socrate est sage, donc Socrate est heureux.

— S'empl. familièrement pour Inviter, exciter à quelque chose. Or, racontez-nous cette aventure. Or sus, mettons-nous à l'ouvrage. Or çà, finirez-vous ? *Or* sus, mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants. (Saint Vincent de Paul.) *Or* çà, Gil Blas, me dit-il un jour, le temps de ton enfance est passé ; tu as déjà dix-sept ans, et te voilà devenu habile garçon : il faut songer à te pousser. (Le Sage.)

OR. s. m. (du lat. *aurum*, même significat.) Minér. Métal plus ductile et plus tenace que tous les autres métaux ; très-malléable, solide, peu dur, fusible au chalumeau, est attaqué seulement par l'eau régale. Il est d'une couleur jaune plus ou moins pure, tirant quelquefois sur le blanc jaunâtre, le verdâtre ou le rougeâtre. C'est le plus pesant de tous les métaux excepté le platine. L'or ne se présente jamais dans la nature qu'à l'état natif, mais non pur. La plus grande partie de celui qui est livré au commerce provient du lavage des sables aurifères. On le fond ensuite et on le transforme en lingots. On trouve des mines d'or en Europe, en Asie, en Afrique et surtout en Amérique. L'or est non-seulement employé à la fabrication des monnaies, mais encore à un très-grand nombre d'usages dans les arts. Or pur. Bon or. Faux or. Or affiné. Bas or. Or au titre. Or de rivière. Or pâle. Paillettes d'or. Grains d'or. Sable d'or. Poudre d'or. Mine d'or. Fondre de l'or. Epurer de l'or. Or émaillé. Affiner de l'or. Battre de l'or. Or mat. Or bruni. Ecriture en lettres d'or. Un marc d'or. Une chaîne d'or. Or massif. Cherchez comment l'or se purifie dans les entrailles de la terre. (Mass.) Dans tous les temps, l'or a été regardé comme le métal le plus parfait et le plus précieux. (Buff.)

> L'or ne peut résister au feu qui le dévore,
> Et le diamant lui-même en brûlant s'évapore. (Del.)

> L'or seul donne le pourpre, et l'art qui peint les fleurs
> Fit du roi des métaux la reine des couleurs. (Id.)

> L'amitié, la santé, mieux que tout l'or du Tage,
> Satisfont les souhaits du poète et du sage. (Béranger.)

> Le nourrisson du Pinde, ainsi que le guerrier,
> A tout l'or du Pérou préfère un beau laurier. (Piron.)

— *Or argental*. Alliage naturel d'or et d'argent trouvé dans des mines de la Sibérie. L'argent y entre pour trente-six centièmes environ. || *Or de chat*. Nom qu'on donnait autrefois au mica couleur d'or. || *Or fulminant*. Oxyde d'or ammoniacal. Il est susceptible d'être décomposé par la chaleur ou un frottement subit et vif, ce qui lui a valu le nom qu'il porte. || *Or massif*. Deuto-sulfure d'étain ; mélange dont la couleur approche de celle de l'or, et dont on frotte les coussins des machines électriques pour les rendre propres à développer davantage l'électricité. On s'en sert aussi en peinture pour dorer et bronzer. || *Or potable*. Liquide huileux et alcoolique que l'on obtient en versant une huile volatile dans une dissolution d'hydrochlorate d'or. On faisait autrefois usage en médecine de l'or potable comme cordial.

— Techn. *Or d'épée*. Celui dont on se sert pour damasquiner. || *Or de pistolet*. Celui qu'emploient les armuriers. || *Or de relieur*. Celui dont on fait usage pour les ornements de reliure. || *Or d'apothicaire*. Celui dont on fait usage pour peindre ou écrire. || *Or en coquille*. Rognures de feuilles d'or broyées avec de la gomme. On s'en sert pour les enluminures. || *Or vert*. Alliage d'or et d'argent à l'usage des bijoutiers. || *Or couleur*. Couleur grasse et gluante dont les doreurs se servent pour appliquer les feuilles d'or battu. || *Or à huile*. Or en feuilles appliqué sur de l'or couleur. L'or à huile reste mat. || *Or de rapport*. Celui qu'on enchâsse dans du fer pour produire des damasquinures. || *Or trait*. Celui que les tireurs d'or passent par la filière. || *Or battu*. Réduit en feuilles pour la dorure. || *Or moulu*. Or appliqué sur les bronzes. || *Or poreux*. Non épuré. || *Or en pâte*. Or prêt à être fondu dans le creuset. || *Or en bain*. En fusion. || *Or en larmes*. Aminci par le marteau ou le laminoir. || *Or bretté*. Coupé en petites hachures transversales. || *Or mat*. Or non poli pointillé au matoir ou au ciselet. || *Or bruni*. Passé au brunissoir. || *Or haché*. Or appliqué sur un métal qui a été auparavant préparé par une infinité de hachures. || *Or mal repassé*. Or couché sur un encollage blanc à deux couches seulement. || *Or au titre*. L'or à bijoux au titre de 834 environ. || *Or bas*. Or au-dessous de 750 millièmes. || *Or fin*. Or au titre de 1000 millièmes, ou qui s'en rapproche beaucoup. || *Or d'essai*. Or très-fin qui a été essayé. || *Billot d'or*. Or qui est au-dessous de dix carats. || *Or bleu*. Alliage de 750 parties d'or et de 250 de fer. || *Or rouge*. Or fin. || *Or en chaux*. Oxyde d'or précipité de sa dissolution par les acides. || *Or en chiffons, en drapeaux*. Cendre qu'on obtient en brûlant des chiffons qu'on a préalablement trempés dans du chlorure d'or. On s'en sert ordinairement pour dorer l'argent. || *Or aigre*. Celui qui se gerce sous le marteau ou entre les cylindres du laminoir. || *Or de couleur*. Coloré par les alliages. || *Or faux*. Cuivre rosette forgé en lingots, recouvert d'argent et doré ensuite comme les lingots d'argent fin. || *Or d'Allemagne*. Feuille très-mince de cuivre jaune. || *Tonne d'or*. En Hollande, 100,000 florins.

— S'emploie quelquefois au pluriel pour désigner les différentes couleurs qu'on peut donner à l'or. Une boîte de deux ors. Des ors de différentes couleurs.

— Fil d'argent doré dont on fait des passements, des galons, des franges, des cordons, des étoffes, des broderies. Or de Paris, de Lyon. Clinquant d'or. Frange d'or. Toile d'or. Drap d'or. Fond d'or. Broderie, dentelle d'or. Paillettes d'or. Passement d'or. Ouvrage frisé d'or, broché, brodé d'or. C'était un pourpoint à manches tailladées, avec un haut de chausses et un manteau, le tout de velours bleu et brodé d'or. (Le Sage.)

— *Défendre l'or et l'argent*. Interdire l'usage des étoffes, des dentelles, etc., tissues de fil d'argent doré.

— Se dit particulièrement de la monnaie d'or, par opposition à celles d'argent ou d'autre métal. Changer de l'or pour de l'argent blanc. Payer tout en or. Se munir d'or pour un voyage.

— Fig. Richesse, opulence. La soif de l'or. Ceux que l'or ou les promesses ne séduisaient pas étaient subjugués par la crainte. (Rayn.) La soif des connaissances est moins générale, mais elle est plus impérieuse que celle de l'*or*. (Id.) Tout ce que l'abondance peut faire regorger de délices, de voluptés, d'enivrements, se trouve réuni parmi ces hôtels, ces palais somptueux où s'écoule l'*or* à flots, tandis qu'à leur porte, des misérables se roulent dans la poussière, délaissés et hurlant de faim. (Virey.)

> L'or est d'un grand secours pour acheter un cœur :
> Ce métal, en amour, est un grand séducteur. (Regnard.)

— Fig. par allusion aux qualités, à la valeur de l'or. Aujourd'hui, l'Inde riche et voluptueuse n'est que la servante de l'Europe industrieuse et civilisée, parce qu'elle préfère l'*or* des plaisirs au fer du courage. (Virey.)

> Du feuillage d'acanthe et de plaisants festons,
> Les Muses cachent l'or des vers que nous chantons. (Vauquelin de la Fresnaye.)

— Fig. et fam. *Je ne ferais cela ni pour or ni pour argent*. Rien ne pourrait me déterminer à faire cette action. || *On n'en peut avoir ni pour or ni pour argent*. On ne peut s'en procurer à aucun prix. || *Un marché d'or, une affaire d'or*. Un marché avantageux, une affaire lucrative. || *C'est de l'or en barre*. Cela vaut de l'argent comptant, en parlant d'un billet, d'une marchandise. || *C'est un cœur d'or*. C'est un excellent cœur. || *Il vaut son pesant d'or*. C'est un homme rempli de qualités. || Se dit aussi d'un subalterne, d'un domestique fidèle, laborieux, dont on peut tirer grand parti. Dans le même sens, on dit aussi, *C'est un homme d'or*. || *Il dit d'or, il parle d'or*. Il s'exprime bien, il tient le langage le plus convenable à la circonstance. Ma foi, mon cher Eraste, vous parlez d'or. (Marmont.)

> Dans l'entretien monsieur l'abbé brilla,
> Par ses bons mots charma son assistance ;
> Il parla d'or, il cita, commenta
> Saint Augustin, saint Paul et cætera. (Aub. Charlemagne.)

— Fig. *Acheter, vendre quelque chose au poids de l'or*. L'acheter, la vendre un prix très-élevé. || *Marcher sur l'or et sur l'argent*. Jouir d'une grande opulence. Dans le même sens, *Avoir des monceaux d'or, être tout cousu d'or*. || *C'est un livre d'or*. Livre excellent. Se dit particulièrement d'un petit livre précieux par l'instruction qu'il renferme. Le Manuel d'Epictète est un livre d'or.

— Fig. et pop. *Saint Jean bouche d'or*. Homme qui dit sa pensée avec franchise, sans ménagement. C'est un saint Jean bouche d'or. || *Promettre des monts d'or*. Faire de grandes promesses. || *Faire un pont d'or à quelqu'un*. Lui faire de grands avantages pour le déterminer à se désister de quelque prétention, à abandonner une place, une position. On lui a fait un pont d'or. || *Faire un pont d'or à l'ennemi*. Lui faciliter la retraite, au prix de quelque sacrifice. || *Adorer le veau d'or*. Flatter un homme riche pour en tirer quelque avantage.

— Se dit fig. et poét. de certaines choses qui ressemblent à l'or par la couleur et le brillant. L'or de sa chevelure. L'or des moissons. C'est l'or de tes cheveux qui doit parer ton visage, et non cette rose qui les cache et que ton teint flétrit. (J.-J. Rouss.) Pour vous la gerbe d'*or* se courbe sous ses grains. (Desaintange.) L'*or* brillant du genêt couvre l'humble bruyère. (Michaud.)

> L'or de ses blonds cheveux, qui flotte au gré des vents,
> Tantôt couvre sa gorge et ses trésors naissants. (Volt.)

> Ils reviennent courbés sous l'or de leurs épis,
> Et livrent au sommeil leurs membres affaiblis. (Ricard.)

> Et je pensais par aventure,
> En contemplant cet or mouvant
> De ta soyeuse chevelure
> Où les baisers pleuvaient souvent. (Lamartine.)

> Combien l'or ondoyant de la moisson prochaine
> Fait reluire l'épi jaunissant dans la plaine. (Lemierre.)

— La couleur de l'or. Le pourpre, l'*or* et l'azur brillent sur le plumage de l'ara. (Buff.)

— *L'âge d'or, le siècle d'or*. Les premiers temps du monde où l'on suppose que les hommes vivaient dans l'innocence et le bonheur. Ce pays semble avoir conservé les délices de l'âge d'*or*. (Fén.) L'âge d'or de la morale ou plutôt de la fable, n'était que l'âge de fer de la physique et de la vérité. (Buff.) Je me faisais un siècle d'*or* à ma fantaisie, et, remplissant ces beaux jours de toutes les scènes de ma vie qui m'avaient laissé de doux souvenirs, et de toutes celles que mon cœur désirait encore, je m'attendrissais jusqu'aux larmes sur les vrais plaisirs de l'humanité. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *C'est un homme de l'âge d'or*. C'est un homme qui rappelle l'âge d'or par l'innocence, la pureté de ses mœurs.

— Poét. et fig. *Des jours filés d'or et de soie*. Des jours heureux. Nul n'a vu tous ses jours filés d'*or* et de soie. (Royou.)

— Philol. *L'Ane d'or*. Titre d'un roman d'Apulée.

— Hist. sacr. *Veau d'or*. Idole que les Israélites s'étaient construite au pied du mont Sinaï pendant l'absence de Moïse, et à laquelle ils rendaient un culte à peu près semblable à celui du bœuf Apis, en Egypte.

— Astron. et chronol. *Nombre d'or*. Le nombre dont on se sert pour marquer chaque année du cycle lunaire, qui est une révolution de dix-neuf années, au bout desquelles les nouvelles et les pleines lunes retombent à peu près au même jour et à la même heure.

— Blas. Un des métaux du blason que dans les armoiries peintes on représente avec de l'or ou avec du jaune, et que dans les armoiries gravées on distingue par des points. Il porte d'or à la tour de gueules. Il porte un lion d'or, trois aigles d'or.

— Art hermét. *Or vif des philosophes*. Le feu qui est dans la matière de la pierre. || *Fleur de l'or*. La couleur qui suit la citrinité. || *Or en esprit*. L'argent vif des philosophes. || *Or blanc*. Le mercure hermétique. || *Or sublimé, vivifié et multiplié*. La pierre des sages au rouge parfait.

— *Or-sol*, en terme de banque, le triple de la somme énoncée. Vieux.

— Prov. *Il a de l'or de Toulouse*. Se dit d'un homme qui a obtenu quelque avantage d'une manière peu licite. On dit dans un sens analogue, *C'est de l'or de Toulouse, il lui coûtera cher*, en parlant d'un objet mal acquis, dont la possession doit porter malheur. Ce proverbe est la reproduction d'un proverbe latin, *aurum habet Tolosanum*, dont voici l'origine. Cépion s'étant emparé de la ville de Toulouse et l'ayant livrée au pillage, on prétend que ceux qui emportèrent l'or qu'on trouva à profusion dans les temples périrent tous plus tard misérablement. || *Tout ce qui reluit n'est pas or*. Se dit de toutes les choses qui brillent d'un éclat trompeur. || *Pour tout l'or du monde*. Pour quoi que ce soit. Pour tout l'or du monde il ne voudrait pas avoir guéri une personne avec d'autres remèdes que ceux que la Faculté permet. (Mol.) || *Il a mangé plus d'or qu'il n'est gros*. Il a fait une dépense excessive, il a coûté très-cher à élever. || *C'est l'histoire de la dent d'or, c'est la dent d'or*. Se dit d'une prétendue merveille qui demande à être vérifiée avant d'y ajouter foi.

OR (CÔTE-D'). Géogr. V. CÔTE-D'OR.

ORACLE. s. m. (du lat. *oraculum*, même signif.). Réponse que les païens sollicitaient de leurs dieux, et qu'ils croyaient en recevoir. Oracle ambigu, mensonger. Rendre des oracles. Expliquer les oracles. L'autorité des oracles.

> Un *oracle* jamais ne se laisse comprendre,
> On l'entend d'autant moins que plus on croit l'entendre. (Corneille.)

> Oui, j'en jure Apollon et ce souffle divin,
> J'ai fait sortir l'*oracle* enfermé dans son sein. (Aign.)

— *Les oracles des sibylles, les oracles sibyllins*. Les prédictions attribuées aux sibylles. || *Oracles sibyllins*. Titre d'une collection de prétendus oracles de la sibylle dont la fabrication est attribuée aux premiers chrétiens.

— Se dit aussi de la divinité même qui rendait des oracles. Interroger, consulter l'oracle. L'oracle est muet. L'oracle de Delphes. On n'entreprenait rien de considérable sans consulter les augures, les auspices et les *oracles*. (Condill.)

— Famil. *Parler comme un oracle*. Très-bien parler. || *Parler d'un ton d'oracle*. Affecter un ton sentencieux, qui cherche à imposer la croyance.

— Fam. *S'exprimer en style d'oracle*. S'exprimer d'une manière ambiguë, obscure.

— Se dit figurément des vérités énoncées dans l'Ecriture sainte ou déclarées par l'Eglise. Les oracles de la sainte Ecriture. Les oracles divins. Les oracles des prophètes. Employez toutes vos forces à faire écouter l'Eglise, par laquelle le St-Esprit prononce ses *oracles*. (Boss.) Ils ont la tradition des plus anciens *oracles*. (Fén.)

— Par anal. *Les oracles de la justice*. Les arrêts, les décisions des tribunaux. C'est aux magistrats qu'est confié le soin de rendre les oracles de la justice. Les *oracles* de la jurisprudence sont quelquefois aussi équivoques que ceux des dieux de l'antiquité. (Michelet.)

— Se dit encore figur. des décisions données par des personnes de poids, qui font autorité. Toutes ses réponses étaient considérées comme des oracles. Les aphorismes d'Hippocrate sont encore aujourd'hui les oracles de la médecine.

— Dans le même sens, en parlant des personnes elles-mêmes. Cet homme est l'oracle de son pays. C'est l'oracle du parti.

— Hist. *Oracle divin* ou *sacré*. Se disait des édits des empereurs romains et grecs du Bas-Empire.

— Antiq. Titre de certains poëmes orphiques.

ORACULAIRE. adj. des 2 g. Lois oraculaires.

ORACULISTE. s. m. S'est dit fam. et par ironie d'un homme qui a la prétention de lire dans l'avenir.

ORADOUR-SUR-VAGRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Rochechouart (Haute-Vienne) ; 3,100 hab.

ORAGE. s. m. (du lat. barbare *auragium*, d'*aura*, vent). Pluie forte et subite, ordinairement de peu de durée, précédée presque toujours par un vent impétueux et accompagnée d'éclairs et de tonnerre. Orage affreux, terrible, épouvantable. L'orage menace. Le temps est à l'orage. Nous aurons de l'orage. Essuyer un grand orage. Chercher un abri contre l'orage. L'orage a crevé sur ce pays. L'orage passe, nous n'en aurons que la queue. Lutter contre l'orage. Vaisseau battu par l'orage. L'orage s'apaise. Il y a quatre jours qu'il fait un *orage* continuel. (Mme de Sévig.) Voilà l'*orage* ! Qu'on se figure un déluge de feu sans vent et sans eau ; l'odeur de soufre remplit l'air ; la nature est éclairée comme à la lueur d'un embrasement. (Chateaub.) L'aquilon ayant redoublé ses efforts, l'*orage* alla porter ses fureurs dans les climats brûlants de l'Afrique. (Barthél.) L'*orage* rend plus pur l'heureux jour qui le suit. (Berchoux.) L'ombre succède à l'ombre et l'*orage* aux *orages*. (St-Lamb.)

> Un *orage* terrible aux yeux des matelots,
> C'est Neptune en courroux qui gourmande les flots. (Boileau.)

— Fig. Un *orage* de neige est le plus terrible des *orages*. (Ph. Chasles.)

— Fig. Se dit des peines, des accidents, des revers dont on est menacé, ou qui vous accablent tout à coup. Détourner, conjurer l'orage. Résister à l'orage avec énergie. Laisser passer l'orage. Vous savez que j'ai toujours envisagé la retraite comme le port où il faut se réfugier après les *orages* de cette vie. (Volt.) Déjà de toutes parts je vois grossir l'*orage*. (Crébill.) L'*orage* se déclare, Athalie en fureur demande Eliacin. (Rac.)

— Vives réprimandes, emportements que l'on essuie de la part de ses supérieurs. Votre maître est dans une grande colère ; je crains pour vous l'orage. Tôt ou tard l'*orage* tombera sur moi. (Brueys.)

— Agitation du cœur humain, tumulte de la société. Les orages des passions ne peuvent plus l'atteindre. Il a su se dérober aux *orages* du monde. Les passions s'élèvent dans le cœur

de l'homme de violents orages. La douce chose de couler ses jours dans le sein d'une tranquille amitié, à l'abri de l'*orage* des passions impétueuses. (J.-J. Rouss.) Tous ces *orages* du cœur, que Racine excelle à peindre, échauffent la scène et attachent vivement le spectateur. (Geoff.) *Orage* du cœur, m'écriai-je, est-ce une goutte de votre pluie? (Chateaub.)

De ce sage vieillard la candeur, les accents,
Apaisent par degrés l'*orage* de ses sens. (Baour-Lorm.)

— Fig. Perturbation physique. Il est rare, dans notre état social, que ces époques s'écoulent sans *orages*, et la santé de la vie entière de la femme est souvent attachée à la manière dont se passent ces diverses périodes. (Rostan.)

— Fig. Troubles publics, agitation des États. La sagesse du roi a déjà calmé tant de querelles de ce genre, que j'espère qu'il dissipera cet *orage*. (Volt.) Il apaisa par sa conduite l'*orage* dont le royaume était agité. (Fléch.)

— Fig. en poésie. Un *orage de traits*, *de flèches*. De même que l'on dit fig. dans le même sens, une grêle, une pluie de traits.

Des *orages* de traits, de flèches et de dards,
Pour chasser les Troyens, pleuvent de leurs remparts
(Delille.)

ORAGER. v. impers. 1re conj. S'est dit pour Faire de l'orage.

— A été employé activement par Arnaud, dans son plaidoyer contre les jésuites: «Ils *oragent* et tempêtent le calme où nous vivions avec eux.» || On trouve aussi dans un ancien poète:

La civile tempête
De folles passions *orage* notre tête.

ORAGEUX, EUSE. adj. Qui cause de l'orage, qui menace d'orage. Vent orageux. Ciel orageux. La conscience est une fleur qui s'ouvre aux rayons du soleil, et qui se ferme aux vents *orageux*. (B. de St-P.)

On calmerait plutôt l'aquilon *orageux*.
Lorsque de l'Apennin il bat les flancs neigeux
(Baour-Lormian.)

— Sujet aux orages. Mer orageuse. Saison orageuse. J'ai traversé paisiblement les mers *orageuses* qui sont dans le cercle antarctique. (J.-J. Rouss.)

— Troublé par l'orage. Une année, une soirée, une nuit orageuse. Déclin d'un jour *orageux*, ainsi gronde la foudre dans le nuage flottant sur les bords enflammés de l'horizon; ainsi retentit le torrent qui ravage au loin une terre agreste et sauvage. (Bergasse.)

Sous un ciel *orageux*, mille clartés funèbres,
Brillent d'un pôle à l'autre au milieu des ténèbres.
(Dulard.)

— Fig. en parlant de la vie, de la société, de l'âme, de la santé. Avoir une existence orageuse. Une cour orageuse. Une liberté orageuse. Ce malade a eu une nuit orageuse. Cette régence fut *orageuse*. (Volt.) Cette vie me paraît un peu *orageuse*; nous verrons si l'autre sera plus tranquille. (Id.) Ce règne fut *orageux* dans le commencement. (Id.) Pour acquérir la gloire *orageuse* des lettres, il faut bien de la vertu. (B. de St-P.)

Enfin il guide au port une *orageuse* vie,
Et redemande aux champs sa liberté ravie. (Lebrun.)

— Se dit aussi des assemblées qu'agitent de violentes discussions. La séance a été fort orageuse. Je viens de l'assemblée générale; on s'attendait qu'elle serait *orageuse*. (Barth.)

ORAIRE. s. m. Liturg. Partie du vêtement ecclésiastique que l'on désigne plus ordinairement sous le nom d'*étole*.

ORAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *orare*, prier). Obtenu par prière.

ORAISON. s. f. (du lat. *oratio*, discours). Gramm. Discours, assemblage de mots qui forment un sens complet et qui sont construits suivant les règles de la grammaire. Les parties d'oraison ou de l'oraison sont les différentes espèces de mots. Le solécisme est un vice d'oraison. Oraison correcte, incorrecte, claire, obscure.

— Didact. Ouvrage d'éloquence composé pour être prononcé en public. L'exorde est une des parties de l'oraison. Les oraisons de Cicéron, de Démosthène, d'Isocrate.

— N'est plus usité dans ce sens que pour certains discours à la louange des morts, et qu'on nomme *oraisons funèbres*. Les oraisons funèbres de Bossuet, de Fléchier, de Massillon.

— Syn. comp. oraison. discours. Le *discours* est plus intellectuel; ses parties sont les mêmes que celles de la pensée: le sujet, l'attribut et les divers compléments nécessaires aux vues de l'énonciation. L'*oraison* est plus matérielle; ses parties sont les différentes espèces de mots: le nom, le pronom, l'adjectif, etc., le mécanisme en est soumis aux lois de la grammaire.

— Prière adressée à Dieu ou aux saints. Être en oraison. Faire son oraison. Aller à l'oraison. L'oraison de la messe. L'oraison de la Vierge. Livre d'oraison.

Le pasteur était à côté;
Et récitait, à l'ordinaire
Maintes dévotes *oraisons*,
Et des versets et des répons. (La Font.)

— *Oraison dominicale*. Prière, dite vulgairement le *Pater*, qui est le modèle d'oraison que Jésus-Christ donna à ses disciples. || *Oraison vocale*, *mentale*, *jaculatoire*. Celle qui se forme dans le cœur et ne se produit pas au dehors par la parole.

— Liturg. Prière propre à l'office du jour ou aux commémorations des fêtes et féries, et qui est toujours précédée d'une antienne ou d'un verset.

— Loc. prov. *Il a fait une bonne oraison dans la matinée*. Se dit d'un homme qui a obtenu quelque succès imprévu. || *C'est un homme d'oraison*. C'est un homme qui est souvent en prière.

ORAL, ALE. adj. (du lat. *os*, *oris*, bouche). Qui passe de bouche en bouche. N'est guère usité qu'au féminin et dans ces deux locutions, *loi orale*, *tradition orale*, loi, tradition non écrite, transmise de bouche en bouche. La tradition *orale* est une seconde religion chez un peuple simple et isolé. (Ferrand.)

— Qui est dit de vive voix, par opposition à Écrit. Enseignement oral.

— Gramm. Se dit de certains sons, de certaines articulations, par opposition à Nasal. Un son est *oral* lorsque l'air qui le produit sort entièrement par l'ouverture de la bouche sans qu'il en reflue rien par le nez. Une articulation est *orale*, quand elle ne fait refluer par le nez aucune partie de l'air dont elle modifie le son. On appelle *voyelle* ou *consonne orale*, toute lettre qui représente ou un son oral ou une articulation orale.

— *Manducation orale*. Scolast. Se dit de l'action matérielle de recevoir l'hostie. Les protestants n'admettent pas la manducation orale.

— Entom. Qui fait partie de la bouche. Se dit d'un segment de la tête des chétopodes, celui qui forme leur bouche. || Se dit aussi d'animaux qui ont la bouche ou la partie antérieure de la face d'une autre couleur que le reste de la tête.

ORAL. s. m. Liturg. Grand voile que le pape porte sur la tête et les épaules dans certaines occasions.

— Voile ou espèce de coiffe que portaient autrefois les femmes || Voile que devaient porter les Juives quand elles allaient par la ville.

ORA-LINGUAL, ALE. adj. Gramm. Se dit des articulations qui dépendent principalement du mouvement de la langue, et lorsque l'air qui les produit sort entièrement par l'ouverture de la bouche sans qu'il en reflue rien par le nez.

ORAN. Géogr. Ville maritime de l'Afrique française, ch.-l. du gouvernement d'Oran, à 360 kilom. S.-O. d'Alger; 10,000 hab. Cette ville a été prise par les Français en 1831. Elle est bâtie en amphithéâtre sur la pente d'une montagne élevée, et a pour défense une citadelle et cinq châteaux; près de cette ville se trouve un port excellent nommé *Mers el-Kebir*.

— oran (Gouvernement d'). Un des trois de l'Algérie française, comprend toute la partie occidentale de la régence, depuis l'embouchure du Tennis jusqu'aux frontières de l'empire de Maroc.

ORANCAN. s. m Nom donné par les Indiens à un vent que nous appelons *typho*.

ORANCE. s. m. Agric. Bourgeon que l'on réserve pour recourber ou provigner l'année suivante.

ORANG. s. m. (mot malais qui signifie *homme*; *orang-outang*, homme sauvage). Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des quadrumanes et de la famille des singes, dont l'espèce de l'orang-outang peut être considérée comme le type. Ce genre renferme des singes qui manquent de queue, n'ont point de callosités aux fesses, et ont les membres de devant excessivement longs proportionnellement à ceux de derrière. Leur tronc est court et trapu; leurs membres sont pleins de force et d'agilité. Le plus souvent ils marchent comme l'homme sur les deux membres de derrière, et se servent des membres antérieurs comme des mains. Ils atteignent et dépassent même souvent la taille ordinaire de l'homme. Les orangs sont encore assez peu connus. Cependant, d'après les notions que l'on a sur ces animaux, on est fondé à les placer à la tête du règne animal, si l'on excepte l'homme. Leur conformation et leur intelligence en font en quelque sorte des êtres intermédiaires entre l'homme et la brute. On ne connaît que deux espèces de ce genre; l'une appartient à l'Asie et se trouve principalement dans l'île de Bornéo; l'autre est africaine et vit dans les régions de ce continent les plus voisines de l'équateur. L'homme des déserts, demi-*orang-outang* à l'extérieur, couvert d'une peau âpre et velue, avec son allure brute, son air violent et farouche, garde un cœur franc, capable de générosité, de courage et de vertu. (Virey.)

ORANG-BAHÉ. s. m. Mar. Bateau de plaisance de Java allant à la voile et à l'aviron.

ORANGE. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Vaucluse), à 672 kilom. de Paris; 9,150 hab. Ancienne capitale d'une principauté de même nom.

— *Principauté d'Orange*. Partie du Bas-Dauphiné, enclavée de tous côtés dans le comtat Venaissin. Ce pays, qui dépendit jadis du royaume des Burgundes, puis de la Bourgogne Cisjurane et du royaume d'Arles, devint seigneurie au xe siècle et comté au xie. Quatre maisons ont successivement régné sur cette principauté, jusqu'à l'époque où elle fut réunie à la France par Louis XIV en 1714, et annexée au Dauphiné. En 1789, elle fut comprise dans le département de Vaucluse. L'héritier de la maison de Nassau, qui règne aujourd'hui en Hollande, prend cependant encore le titre de prince d'Orange.

— Hist. *Conciles d'Orange*. Trois conciles furent tenus dans cette ville, le premier en 441 pour régler la discipline ecclésiastique, le second en 529, à l'occasion des livres de Fauste, le troisième en 1228 contre les Albigeois.

— orange. Géogr. Nom de plusieurs comtés des États-Unis, dans les États de la Caroline du Nord, d'Indiane, de Vermont, de Virginie et de New-York.

— orange ou gariep. Géogr. Fleuve principal de l'Afrique australe (Hottentotie). Les hippopotames et les crocodiles y abondent. Il croît périodiquement comme le Nil.

ORANGE (Philibert de Châlons, prince d'). Grand capitaine du xvie siècle, né en 1502. Dépossédé de sa principauté par François Ier, il passa en 1520 au service de Charles-Quint, commanda toute l'infanterie espagnole au siége de Fontarabie en 1522; fut fait prisonnier par les Français en 1525, et ne recouvra sa liberté qu'au traité de Madrid en 1527. Général de l'armée impériale, il s'empara de Rome et la saccagea. Il fut tué en 1530 au siége de Florence. Il n'avait alors que vingt-huit ans.

ORANGE. s. f. (du lat. bab. *aurantia* pour *aurea*, dorée, dérivé de *aurum*, or). Bot. Fruit de l'oranger. C'est une baie charnue recouverte d'une écorce luisante de couleur jaune à l'époque de sa maturité, parsemée de glandes remplies d'une huile volatile, et donnant un jus abondant. On se sert de l'écorce pour un grand nombre de préparations pharmaceutiques, la pulpe fournit des boissons rafraîchissantes, et le suc clarifié se convertit en un sirop très-agréable. Les oranges les plus renommées viennent des Açores, de Malte, du Portugal, des îles Baléares, etc. Orange douce. Orange aigre. Orange confite. Du jus d'orange. || *Oranges vineuses*. Celles qui sont couleur pourpre et qui ont le goût relevé. || *Oranges mouilleuses*. Celles qui contiennent beaucoup de jus.

— Agric. *Orange musquée*, *orange rouge*, *orange d'hiver*, *orange tulipée*. Nom de quatre variétés de poire. || *Orange* ou *fausse orange*. Variété de la citrouille.

— *Orange de mer*. Polyp. Nom donné quelquefois sur les bords de la Méditerranée à une masse arrondie polypifère dont on a fait une espèce d'alcyon.

— Prov. *Manger des perdrix sans orange*. Manger quelque chose sans l'apprêt qui lui convient.

— adjectiv. Qui a la couleur de l'orange. Figurez-vous à l'horizon une belle couleur *orange* qui se nuance de vert, et vient se perdre au zénith dans une teinte lilas, tandis que le reste est d'un magnifique azur. (B. de St-P.)

ORANGÉ, ÉE. adj. Qui est de couleur d'orange. Velours, ruban, satin orangé. Les corps qui nous paraissent *orangés*, ne nous paraissent tels que parce que leur surface réfléchit les rayons *orangés* en beaucoup plus grande abondance que les autres. (Bresson.)

— subst. L'orangé est une des sept couleurs primitives du prisme. Les rayons du soleil colorent de blanc, de jaune, d'*orangé*, de rouge, de pourpre et de bleu le sein des fleurs, suivant leurs genres. (B. de St-P.)

ORANGEADE. s. f. (rad. *orange*). Boisson qui se fait avec du jus d'orange et du jus de citron auxquels on joint du sucre. Boire de l'orangeade.

ORANGEAT. s. m. Espèce de confiture sèche, faite de petits morceaux d'écorce d'orange.

— Certaines dragées faites d'écorce d'orange.

ORANGER. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des hespéridées, renfermant sept espèces: l'oranger proprement dit, le citronnier, le cédratier, le limonier, le limettier, le bigaradier et le pamplemousse. La nature n'offre peut-être pas d'arbres plus attrayants que ceux qui composent le genre oranger. Ils sont doués d'un feuillage éternellement vert et brillant du plus beau vernis; de fleurs blanches ou délicatement purpurines, se succédant sans interruption, et dont le parfum délicieux relève encore la beauté: elles sont l'emblème de la candeur et de l'innocence. A la fleur d'oranger appartient le privilége de former le bouquet des jeunes mariées. Leurs fruits qui parent l'arbre, et qui charment comme leurs fleurs les yeux et l'odorat, ont fait naître dans l'imagination exaltée des Grecs la fable de ces jardins enchantés dont les arbres ne portaient que des pommes d'or gardées par un dragon terrible. Qui, dans les contrées et les saisons brûlantes, n'a souvent éprouvé le rafraîchissement délicieux que procure le suc de ces fruits superbes? L'orange par sa douceur est devenue au commencement de l'année, à cette époque où les hommes commencent une nouvelle période de la vie, le gage le plus agréable qu'on puisse s'offrir mutuellement de bienveillance, de vœux, souvent trop peu sincères. Les orangers sont originaires des provinces méridionales de la Chine, d'où ils nous sont parvenus en passant par l'Inde, la Perse, la Grèce et l'Italie. On suppose qu'ils ont dû paraître en France au commencement du xve siècle. Les orangers et les citronniers se cultivent, comme arbres fruitiers, dans tous les pays méridionaux, jusques et y compris la Provence; mais passé cette latitude, ils deviennent arbres de pur agrément. Leur culture en caisse, dans les pays froids ou tempérés, exige qu'on leur fasse passer sept mois de l'année dans des pièces fermées, qu'on nomme orangeries, et dans lesquelles on entretient une température de 5 à 6 degrés Réaumur. La fleur et les feuilles de l'oranger sont l'objet d'un assez grand commerce, à cause de leurs nombreux usages dans l'économie domestique et dans la médecine. L'*oranger* passe la mer et borde de ses fruits dorés les rivages méridionaux de l'Europe. (B. de St-P.) Ils lèvent les mains au ciel, en contemplant ces beaux vergers remplis de cédrats, d'*orangers* et de citronniers. (J. Pouqueville.)

Orangers, arbres que j'adore
Que vos parfums me semblent doux!
Est-il dans l'empire de Flore
Rien d'agréable comme vous? (La Fontaine.)

Là, les fleurs, l'*oranger*, les myrtes toujours verts,
Jouissent du printemps et trompent les hivers.
D'un portique pompeux leur abri se décore,
Et leur parfum trahit la retraite de Flore. (Delille.)

— *Fleur d'oranger*, *eau de fleur d'oranger*. Eau distillée de ces fleurs, très-souvent employée en médecine contre les accidents spasmodiques. || *Fleur d'oranger*. Liqueur obtenue par l'infusion des fleurs de cet arbre dans l'eau-de-vie.

— Beaucoup de personnes disent *fleur d'orange*, *eau de fleur d'orange*. Ces locutions ne sont pas admissibles. On doit certainement dire *fleur d'oranger*, comme on dit *fleur de cerisier*, et non fleur de cerise, *fleur de pêcher*, et non fleur de pêche, etc. On trouve néanmoins de fréquents exemples de ces locutions, même dans les meilleurs auteurs, mais on n'en doit pas moins en cela éviter de les imiter. Pour désigner ces odeurs, il faut les rapporter directement aux végétaux qui les produisent. Les exemples suivants sont donc incorrects. Une odeur de lilas, de giroflée, de fleur d'*orange*, de jasmin, de rose. (B. de St-P.) Il y a de délicieuses bananes aux Moluques, dont les unes sont aromatisées d'ambre et de canelle, d'autres de fleur d'*orange*. (Id.) Toutes les fontaines étaient de liqueurs glacées; là, de l'eau de fleur d'*orange*, ailleurs, des vins de toutes les façons. (Fén.)

ORANGER, ÈRE. s. Celui, celle qui vend des oranges. || adject. Un fruitier oranger. Une fruitière orangère.

ORANGER. v. a. 1re conj. Techn. Donner une couleur orange à quelque chose.

ORANGERIE. s. f. Lieu fermé, où l'on met, pendant l'hiver, des orangers en caisse et d'autres plantes frileuses. Une belle orangerie. Une orangerie bien garnie. Orangerie de Versailles.

— Esplanade ménagée dans un jardin, pour placer les orangers à l'air durant la belle saison.

ORANGESSE. s. f. Art culin. Ratafia d'orange.

ORANGETTE. s. f. (dimin. d'*orange*). Bot. Fruit d'une espèce d'oranger, que l'on cueille avant qu'il ait atteint la grosseur d'une cerise.

ORANGIN. s. m. Bot. Espèce de courge qui, par sa grosseur et sa couleur, ressemble beaucoup à une orange.

ORANGISME. s. m. Hist. Opinion des partisans de Guillaume d'Orange, en Angleterre et en Irlande. || Opinion des partisans de Guillaume de Nassau en Belgique, depuis 1830.

ORANGISTES. s. m. pl. Hist. Nom que les catholiques fidèles à la cause de Jacques II donnèrent par dénigrement, en 1689, aux protestants partisans de Guillaume d'Orange. Depuis, cette dénomination a continué d'être appliquée en Irlande au parti protestant. || En Belgique on donne aussi le nom d'*orangistes* aux partisans de la maison d'Orange qui, avant la révolution de 1830, régnait sur les Pays-Bas.

ORANG-OUTANG. s. m. V. orang. || Plur., des *orangs-outangs*.

ORANOIR. s. m. Ornith. Oiseau de l'île de Java, qui a le dessus de la tête, le devant du cou et le haut de la poitrine d'une belle couleur de feu.

ORANOR. s. m. Ornith. Gobe-mouche de l'île de Ceylan. Cet oiseau est de la taille de notre chardonneret; sa queue est très-longue; sa tête et les parties supérieures de son corps sont d'un noir glacé de gris bleuâtre.

ORANVERT. s. m. Ornith. Merle à ventre orangé du Sénégal.

ORARIUM. s. m. (pr. *o-ra-ri-omm*, mot latin qui signifie *mouchoir*, de *os*, visage). Antiq. Mouchoir dont les anciens se servaient, entre autres usages, pour donner des signes d'applaudissement.

ORATE. s. m. (rad. *or*). Chim. Combinaison d'acide d'or avec des bases salifiables. || *Orate d'ammoniaque*. Or fulminant.

ORATEUR. s. m. (du lat. *orator*, même signif.). Celui qui compose, qui prononce des discours, des ouvrages d'éloquence. Un grand orateur. Un orateur puissant, éloquent, véhément. Un froid orateur. Les orateurs grecs, latins, français. L'art de la déclamation demande à la fois tous les talents extérieurs d'un grand *orateur*, et tous ceux d'un grand peintre. (Volt.) S'il y a peu d'excellents *orateurs*, y a-t-il bien des gens qui puissent les entendre? (La Bruy.) C'est en vain que l'*orateur* se flatte d'avoir le talent de persuader les hommes, s'il n'a acquis celui de les connaître. (D'Aguess.) A Rome, quand Tacite écrivait, il n'y avait déjà plus d'*orateurs*. (Villem.)

— Fig. Se dit aussi des choses. Les passions sont les seuls *orateurs* qui persuadent toujours. (La Rochef.)

— *Orateur sacré*. Celui qui répand, qui prêche la parole de l'Évangile, particulièrement celui qui compose des sermons, des oraisons funèbres. L'histoire des orateurs sacrés remonte au ber-

ceau du christianisme. (Aubert de Vitry.) Qui [illegible] en tête des *orateurs* sacrés prêchant dans la chaire les vérités de la morale évangélique? encore Bossuet. (Id.) || Dans le même sens. Orateur évangélique. Orateur de la chaire.

— *Orateur parlementaire*. Membre des assemblées [illegible] qui discute, à la tribune, les intérêts publics.

— *Orateur du barreau*. Avocat plaidant. L'[illegible] un de ses ordinaires interprètes parmi les orateurs du barreau.

— Par antonomase. *L'orateur romain*. Cicéron.

— Se dit, en Angleterre, du président de la Chambre des communes. L'orateur est élu à la [illegible] des voix. C'est lui qui expose les affaires.

— *L'Orateur*. Philol. Titre d'un dialogue de Cicéron, dans lequel il passe en revue les principaux orateurs de la Grèce et de Rome. *L'Orateur* de Cicéron est une peinture ingénieuse des différents caractères des orateurs de son temps. (M. [illegible])

— On [illegible] autrefois au fémin. une *oratrice*. V. ORATRICE.

ORATIONNEL, ELLE. adj. (du lat. *oratio*, discours). Qui est complexe, formé de deux mots. *[illegible]* (Chateaubriand.) [illegible] sont des locutions orationnelles. Presque [illegible].

ORATIUNCULE. s. f. (pr. *o-ra-ci-on-cu-le*, dimin. du lat. *oratio*, discours). Néol. S'est dit, par [illegible], d'un petit discours, d'une petite harangue.

ORATOIRE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'orateur. L'art oratoire. Figure oratoire. Discours oratoire. Précautions oratoires. Débit oratoire. [illegible] ne saurait se dissimuler que vous avez hâté les progrès de l'art *oratoire*. (Barth.) Il ne craint pas de s'abandonner volontiers à des [illegible] *oratoires*. (Id.) Tout le secret de l'art oratoire [illegible] passionné. (Marmontel.) Un mouvement *oratoire* [illegible] pour trouver un instant la [illegible]. Le siècle qui vit naître Bossuet et Massillon ne peut s'honorer d'aucun chef-d'œuvre *oratoire*. (Villemain.) Les plus remarquables productions de ce genre sont renfermées dans un ordre [illegible], et ne peuvent [illegible] à la haute éloquence, ni se placer au rang des monuments *oratoires* de notre littérature.

— *Harmonie oratoire*. Se dit de l'accord des sons avec les choses signifiées, soit par la convenance des [illegible], des syllabes, des mots avec les objets qu'ils expriment, soit par l'appropriation du style au sujet.

ORATOIRE. s. m. (du lat. *orare*, prier). Petite pièce destinée à la prière et à la méditation. Petit oratoire. Se renfermer dans son oratoire. [illegible] des maisons et des églises, des [illegible] des petites chapelles qu'on appelait *oratoires*. (Aubert de Vitry.) Des canons [illegible] la liturgie et de baptiser dans les *oratoires* domestiques. (Id.) Servir Dieu, ce n'est point passer sa vie à genoux dans un *oratoire*. (J.-J. Rouss.) Nous voyions Marie-Thérèse s'enfermer dans son *oratoire*, où elle trouvait le Christ [illegible], le désert de Jean, et la montagne où [illegible] les gémissements de Jésus. (Boss.) Quand tout cédait à Louis, les peuples [illegible] les yeux sur la reine, et croyaient [illegible] son *oratoire* la foudre qui [illegible] de villes. (Id.)

— *Congrégation de l'Oratoire*, ou simplement *l'Oratoire*. Communauté religieuse établie à Rome en 15[illegible], par saint Philippe de Néri, [illegible] en France en 16[illegible], par le cardinal Pierre de Bérulle. Les membres de cette congrégation n'étaient pas liés par des vœux, et avaient pour but la littérature et l'instruction de la jeunesse. On a rendu à l'estimable communauté de l'*Oratoire* cette justice, qu'elle était demeurée pauvre, et qu'elle avait toujours donné l'exemple d'un noble désintéressement. (Aubert de Vitry.) *Les pères de l'Oratoire*. Prêtres de l'Oratoire. Les pères de l'*Oratoire* [illegible] prêtres [illegible], non des religieux, mais de simples prêtres vivant librement en communauté. (Aubert de Vitry.)

— Se [illegible] de la maison et de l'église de la congrégation de l'Oratoire. Aller à l'Oratoire. Entrer à l'Oratoire. Une rue de Paris a conservé le nom de rue de l'Oratoire.

ORATOIREMENT. adv. D'une manière oratoire. Cela se dit oratoirement. C'est parler oratoirement.

ORATORIEN. s. m. Membre de la congrégation de l'Oratoire. On compte beaucoup d'écrivains remarquables parmi les oratoriens. Les jésuites trouvèrent dans les *oratoriens* des rivaux redoutables pour la littérature et l'éducation. (Aubert de Vitry.)

— adject. Les pères oratoriens.

ORATORIO. s. m. Mus. rel. Pièce de musique [illegible], ainsi appelée parce que le premier morceau de ce genre fut exécuté dans l'église de la congrégation de l'Oratoire, à Rome, par l'ordre de saint Philippe de Néri, dans le but d'attirer les fidèles par l'attrait d'une belle musique. L'oratorio est une sorte de drame religieux exécuté à grand orchestre et par un grand nombre de chanteurs. On n'exécute plus guère d'oratorios que dans les grandes solennités musicales et dans les concerts spirituels. En Allemagne et en Angleterre, on y [illegible] un très-grand luxe d'exécution, et il n'est pas rare de voir réunis quatre à cinq cents concertants. Les oratorios les plus célèbres sont ceux d'Haydn, d'Hændel, de Beethoven, de Jommelli et de Mozart. Composer un oratorio. Exécuter un oratorio.

ORATRICE. s. f. Néol. Femme qui parle en public, qui porte la parole. Hélas! me répondit *l'oratrice* de la troupe. (Mercier.)

ORBATTERIE. s. f. Anc. techn. Art de battre l'or.

ORBATTEUR. s. m. Anc. techn. Batteur d'or.

ORBE. adj. des 2 g. (du lat. *orbis*, cercle). Chir. Se dit des corps contondants qui sont plus ou moins arrondis et non tranchants. || *Coup orbe*. Coup qui n'entame pas la chair, mais qui fait une forte contusion. J'aime autant les blessures comme les meurtrissures, et les coups tranchants comme les coups *orbes*. (Montaigne.)

ORBE. adj. des 2 g. (du lat. *orbus*, aveugle). Techn. Se dit d'un mur qui n'est percé ni de portes ni de fenêtres.

ORBE. s. m. (du lat. *orbis*, cercle). Astron. Cercle. Se dit particulièrement de l'espace que parcourt une planète dans toute l'étendue de son cours. L'orbe de Saturne, de Vénus. *L'orbe annuel de la terre*. Le chemin que la terre fait tous les ans autour du soleil.

— Sphère creuse, à l'aide de laquelle on démontrait autrefois le mouvement des planètes.

— Dans le style poétique, se dit pour Globe, circonférence, circuit.

> Du soleil prêt à finir son cours
> L'*orbe* [illegible] et vers l'onde s'incline. (M[illegible].)
>
> La lune tout à coup dans son *orbe* effacée,
> Pâlit et se cache par la terre [illegible]. (L[illegible].)

— Fig. En poésie, dans le sens d'Anneaux, en parlant d'un serpent. A l'autre extrémité un reptile dangereux déploie fièrement ses *orbes* redoublés. (Thomson.)

> Ce serpent monstrueux
> Se roule et se déroule en *orbes* tortueux. (Voltaire.)

ORBE. s. m. Ichthyol. Nom [illegible] de deux poissons dont l'un est un diodon et l'autre un éphippus.

ORBE. s. m. Géogr. Petit fleuve de France, département de l'Hérault; il passe à Béziers et se jette dans la Méditerranée.

ORBEC. Géogr. Chef-lieu de canton, arr. de Lisieux (Calvados); 3 200 hab.

ORBIBARIEN. s. m. Hist. rel. Membre d'une petite secte religieuse qui [illegible] vers la fin du XII[e] siècle. Les orbibariens [illegible] la divinité de Jésus-Christ, son [illegible] et les sacrements.

ORBICULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *orbiculus*, fait d'*orbis*, cercle). Qui est rond, qui va en rond. Figure orbiculaire. Mouvement orbiculaire.

— Anat. Se dit des muscles à fibres circulaires qui entourent quelques-unes des ouvertures naturelles du corps. Le muscle orbiculaire des paupières. Le muscle orbiculaire des lèvres. On dit aussi [illegible] orbiculaire des [illegible]. L'orbiculaire des lèvres.

— Bot. Se dit d'une [illegible] d'un corps aplati [illegible] arrondi et rapproché de la forme d'un cercle. Feuille orbiculaire.

— Ichthyol. Dont le corps a une forme presque sphérique. Poisson orbiculaire.

— Conchyl. Dont les valves [illegible] également élargies. [illegible] orbiculaires.

— Moll. Dont le test est [illegible]. || ORBICULAIRES. s. m. pl. Famille de crustacés [illegible] branchyures.

ORBICULAIREMENT. adv. En rond. Cette machine se meut orbiculairement.

ORBICULE. s. f. (du lat. *orbiculus*, petit cercle). Bot. Bosse circulaire, qui provient de la base de la corolle et qui entoure les organes de la fructification.

— Moll. Genre de mollusques acéphales, [illegible], établi pour une petite coquille [illegible] du Nord, et qui [illegible] par les côtes [illegible] de Norvège. Orbicule [illegible].

ORBICULÉ, ÉE. adj. Qui a une forme [illegible]. || ORBICULÉES. s. m. pl. Crust. [illegible] à [illegible] branchies, [illegible], dont le test est [illegible] orbiculaire.

ORBICULITHE. s. m. (du lat. *orbicula*, dimin. d'*orbis*, cercle, et du gr. λίθος, pierre). Foss. Sorte de mollusques fossiles. || Genre de crustacés fossiles.

ORBIÈRES. s. f. pl. (du lat. *orbis*, rond). Techn. Morceaux de cuir hémisphériques qu'on met sur les yeux d'un mulet.

— Fig. Montaigne s'est servi de ce mot en parlant de l'esprit humain. Il n'y a point de bête à qui plus justement il faille donner des *orbières*.

ORBILLE. s. f. Bot. Espèce de cupule ou de conceptacle orbiculaire dans les lichens, porté sur un podétion. Il se développe et s'élargit en disque, de même que la scutelle; mais la substance du podétion, qui forme sa bordure, se prolonge en cils ou en rayons.

ORBITAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *orbitus*, fait d'*orbis*, rond). Anat. Qui a rapport ou appartient à l'orbite. Arcade orbitaire. Cavités orbitaires. Apophyses orbitaires. Trous orbitaires. Fentes orbitaires. Artère orbitaire. Nerf orbitaire. A mesure qu'on s'éloigne de l'homme, en descendant dans l'échelle des êtres, la coupe de la base des fosses *orbitaires* devient de plus en plus oblique. (Richer.)

— Ornith. *Plumes orbitaires*. Celles qui entourent les yeux des oiseaux.

ORBITE. s. m. (du lat. *orbita*, fait de *orbis*, rond, orbe). Anat. Cavités de la face dans lesquelles les yeux sont logés. Ces cavités sont situées de chaque côté et en haut de la région antérieure de la tête, et parfaitement semblables entre elles. Elles ont la forme d'une pyramide creuse, dont la base serait tournée en avant et en dehors. Elles sont remplies par le globe de l'œil, ses muscles, ses nerfs, ses vaisseaux, la glande lacrymale, etc. Il l'a frappé avec tant de violence qu'il lui a fait sortir l'œil de l'orbite. Que l'œil de l'envieux s'enfonce en son *orbite*. (Lemierre.)

> Son œil enflammé par la haine,
> Dans un *orbite* affreux roule un affreux regard.
> (Baour-Lormian.)

— Ornith. Partie interne de la région ophthalmique, qui avoisine immédiatement l'œil.

— Phys. Courbe que décrit le centre d'une planète par son mouvement propre d'occident en orient. Les orbites sont elliptiques et non circulaires, comme on l'avait cru jusqu'à Kepler. L'orbite de Saturne. L'orbite de Jupiter.

> De astres inconstants qui ne brillent qu'un jour,
> Son [illegible] l'*orbite* et marque le retour. (Dar[illegible].)

ORBITÉ. s. f. (du lat. *orbus*, privé de). Anc. jurispr. État des personnes mariées qui n'ont pas eu d'enfants. || État de ceux qui ont perdu leurs enfants.

ORBITÈLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *orbis*, cercle, *tela*, toile). Entom. Qui fait des toiles en réseau régulier, composées de cercles concentriques coupés par des rayons droits qui partent du centre. || ORBITÈLES. s. f. pl. Tribu d'insectes de la famille des aranéides.

ORBITO-EXTUS-SCLÉROTICIEN. adj. et s. m. Anat. Nom donné au muscle droit externe de l'œil.

— ORBITO-INTUS-SCLÉROTICIEN. adj. et s. m. Nom donné au droit interne de l'œil.

— ORBITO-MAXILLI-[illegible]. adj. et s. m. Anat. Nom donné au muscle élévateur de la lèvre supérieure.

— ORBITO-PALPÉBRAL. adj. et s. m. Nom donné au muscle releveur de la paupière supérieure.

ORBITOLITHE. s. m. (du lat. *orbis*, rond, et du gr. λίθος, pierre). Foss. Genre de polypiers pierreux dont les espèces n'ont encore été trouvées qu'à l'état fossile. Orbitolithe plane. Orbitolithe [illegible]. Orbitolithe [illegible].

ORBONA. s. f. (du lat. *orbus*, orphelin). Myth. lat. Déesse protectrice des orphelins et des parents frappés d'orbité.

ORBULITE. s. f. (du lat. *orbis*, cercle, et du gr. λίθος, pierre). Genre de testacés univalves. On ne connaît encore ce genre qu'à l'état fossile.

OR ÇA. loc. interj. V. OR.

ORCA. s. m. Cétac. Nom sous lequel les anciens [illegible] un cétacé qu'on croit appartenir au genre dauphin. Les naturalistes modernes ont donné ce nom à deux espèces de cétacés, l'une de la Méditerranée, l'autre des mers du Nord.

ORCADES. Géogr. Groupe d'îles au Nord de la pointe septentrionale de l'Écosse. On en compte trente, dont vingt-six sont habitées. Les [illegible], peuplés [illegible], forment un des comtés de l'Écosse; ch.-l. Kirkwall.

— ORCADES AUSTRALES, dites aussi Nouvelles-*Orcades* et *Powell*. Groupe d'îles de la Grande Océan austral [illegible] fait la pêche des phoques. Elles ont été découvertes en 18[illegible].

ORCADES. s. f. pl. (ét. gr., ὄρος, montagne). Myth. Nymphes des montagnes, [illegible] le cortège de Diane et d'Hécate. Elles suivaient Diane à la chasse.

ORCANÉTINE. s. f. (rad. *orcanette*). Chim. Principe colorant rouge de l'orcanette.

ORCANETTE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des borraginées, dont une espèce, l'orcanette des teinturiers, [illegible] sa racine, dont on emploie l'écorce [illegible] teinture en rouge. Orcanette jaune. Orcanette soyeuse.

ORCELLE. s. f. Bot. Espèce d'agaric des Alpes, qui est bon à manger.

ORCHEF. s. m. Ornith. Gros-bec des Indes.

ORCHÉSIE. s. f. (pr. *or-ké-zi*, du gr. ὄρχησις, danse). Entom. Espèce de coléoptère hétéromère du genre des serropalpes, famille des sténélytres.

ORCHÉSOGRAPHE. s. m. (pr. *or-ké-zo-graf*; rad. *orchesographie*). Qui s'occupe d'orchésographie.

ORCHÉSOGRAPHIE. s. f. (pr. *or-ké-zo-gra-fi*, du gr. ὄρχησις, danse; γράφω, écrire). Didact. Art d'écrire la danse, en indiquant les pas et les mouvements sur des passages notés.

ORCHÉSOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *or-ké-zo-gra-fi-que*). Qui a rapport à l'orchésographie.

ORCHESTE. s. m. (pr. *or-kes-te*; ét. gr., ὀρχηστής, sauteur). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des rhinocères ou rostricornes, établi pour y ranger les petites espèces de charançon. Orcheste jaune. Orcheste de l'osier.

ORCHESTIDE. adj. des 2 g. (pr. *or-kes-ti-de*). Entom. Qui tient de l'orcheste. || ORCHESTIDES. s. m. pl. Groupe de charançonides ayant pour type le genre orcheste.

ORCHESTIE. s. f. (pr. *or-kes-ti*; du gr., ὀρχηστής, sauteur). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des isopodes, voisin des talitres.

ORCHESTIQUE. adj. m. (pr. *or-kes-ti-que*, du gr. ὀρχηστής, danseur). Ant. N'est usité que dans cette locution: *genre orchestique*. Celui des deux genres principaux de la gymnastique ancienne, qui embrassait tout ce qui avait rapport à la danse et à l'exercice de la paume.

— On dit substantiv. et au fémin. l'*orchestique*. Les jeux de l'*orchestique* ne firent jamais gagner l'humanité sur leurs résultats. (Rostan.)

ORCHESTOGRAPHIE. s. f. V. ORCHÉSOGRAPHIE.

ORCHESTRATION. s. f. (pr. *or-kes-tra-ci-on*, rad. *orchestre*). Mus. Science du maniement d'un orchestre.

— Manière dont les parties d'un orchestre sont combinées entre elles. Orchestration savante, profonde.

ORCHESTRE. s. m. (pr. *or-kes-tre*; du gr. ὀρχήστρα, fait d'ὀρχέομαι, danser). Ensemble des musiciens d'un théâtre, d'un concert, d'un bal. L'orchestre français ne date que du siècle de Louis XIV. Il a été [illegible] par Lulli, mais il n'a réellement commencé à devenir important que depuis Gluck. Aujourd'hui un orchestre complet compte au moins dix-huit instruments. Un orchestre excellent. Un orchestre bien disposé. L'orchestre de l'Opéra. La musique en complète le charme par les chants les plus ravissants, par l'harmonie des *orchestres*. (Devillers.)

— Lieu, dans une salle de théâtre, où se tiennent les musiciens. L'orchestre des musiciens.

— Se dit aussi de plusieurs rangs de banquettes réservées à des spectateurs, et qui sont placées entre l'orchestre des musiciens et le parterre. Une place d'orchestre. Prendre un billet d'orchestre. [illegible] orchestre.

— *Orchestre militaire*. Se dit d'un orchestre composé d'un très-grand nombre d'exécutants.

— Antiq. Partie des théâtres anciens qui correspondait à ce que nous appelons le parterre. Le lieu correspondait à notre orchestre s'appelait *[illegible]* ou *[illegible]*.

— Ce mot était autrefois du féminin.

ORCHESTRÉ, ÉE. [illegible] part. pass. du v. Orchestrer. S'empl. adject. Partition bien orchestrée.

ORCHESTRER. v. a. 1[re] conj. (pr. *or-kes-tré*; rad. *orchestre*). Mus. Arranger pour l'orchestre, écrire les parties d'orchestre.

ORCHESTRINO. s. m. (pr. *or-kes-tri-no*; dimin. d'*orchestre*). Mus. Petit orchestre. || Synonyme d'Orphéon.

ORCHESTROMANIE. s. f. (pr. *or-kes-tro-ma-ni*; du gr. ὀρχηστής, danseur, μανία, folie). Pathol. Danse involontaire morbide; sorte de chorée ou de [illegible].

ORCHESTROMANE. adj. des 2 g. (pr. *or-kes-tro-ma-ne*). Qui appartient à l'orchestromanie.

ORCHIDACÉ, ÉE. adj. (pr. *or-ki-da-cé*). Bot. Synonyme d'Orchidé.

ORCHIDÉ, ÉE. adj. (pr. *or-ki-dé*; du gr. ὄρχις, testicule). Bot. Qui a [illegible] lobes [illegible] divisés. [illegible] sont [illegible] et l'inférieur [illegible]. || ORCHIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes vivaces à racines tubéreuses, [illegible] type le genre orchis. On a partagé la famille des orchidées en quatre sections, les [illegible], les *limodo* [illegible].

ORCHIDOCÈLE. [illegible] (pr. *or-ki-de-a-cé*) [illegible] Bot. Qui a des [illegible] semblables à [illegible].

ORCHIDOCARPE. [illegible] (pr. *or-ki-do-car-p*) du gr. ὄρχις, testicule, [illegible], fruit). Bot. [illegible] quelque [illegible] deux [illegible].

ORCHIES. [illegible] ch.-l. de cant., arr. de Douai (Nord); [illegible] hab.

ORCHIOCÈLE. s. f. (pr. *or-ki-o-cè-le*; ét. gr., ὄρχις, testicule, κήλη, tumeur). Pathol. Tumeur du testicule.

ORCHIONCIE. s. f. (pr. *or-ki-on-si*; ét. gr., ὄρχις, testicule, ὄγκος, tumeur). Pathol. Tuméfaction du testicule.

ORCHIS. s. m. (pr. *or-kiss*, du gr. ὄρχις, testicule). Bot. Genre de plantes monocotylédones, type de la famille des orchidées. Les orchis sont des plantes herbacées, vivaces, ayant des fleurs généralement purpurines, disposées en panache et d'une odeur agréable. On en connaît un très-grand nombre d'espèces, parmi lesquelles près d'une trentaine croissent naturellement en France. Leurs racines, attachées à deux bulbes charnus qui renferment un amidon abondant, dont on fait le salep, de la gelée, des tablettes, des pastilles, etc. Ce genre a tiré son nom de la forme de ses racines, qui ressemblent à des testicules. Cette ressemblance avait fait supposer à ces plantes, chez les anciens, une prétendue vertu aphrodisiaque. Orchis à deux feuilles. Orchis pyramidal. Orchis pourpre. Orchis militaire, etc. Dans certains cantons, les *orchis* croissent avec tant d'abondance qu'un enfant pourrait en peu d'heures en récolter une quantité suffisante pour les besoins de sa famille

pondant une semaine. (Rozier.) Les *orchis* ont deux petits bulbes en guise de racine; tous les hivers, ils en perdent un qui est remplacé par un bulbe nouveau qui se forme en avant, de sorte que, chaque année, on peut dire que l'*orchis* fait un pas; mais ce voyageur se contente de visiter des bocages, et souvent attiré par les eaux d'une fontaine, il vient doucement mourir sur ses bords. (A. Martin.)

ORCHITE. s. f. (pr. *or-ki-te*, rad. *orchis*) Pathol. Inflammation du testicule.

ORCHITES. s. f. pl. (pr. *or-ki-te*; du gr. ὄρχις, testicule). Bot. Nom que les Latins donnaient à une variété d'olive, à cause de sa forme testiculaire.

ORCHITITE. s. f. V. ORCHITE.

ORCHITOMOLOGIE. s. f. (pr. *or-ki-to-mo-lo-gi*; du gr. ὄρχις, testicule; τομή, section; λόγος, discours) Chir. Traité de l'amputation des testicules.

ORCHITOMOLOGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *or-ki-to-mo-lo-gi-que*). Qui a rapport à l'orchitomologie.

ORCHOMÈNE. s. m. (pr. *or-ko-mè-ne*). Temps [illegible] de Jupiter et de la danaïde Hésione. Il fut le père de Minyas et fonda la ville d'Orchomène en Béotie.

— Géogr. Une des villes les plus riches de la Béotie, aujourd'hui Scripou.

ORCHOMÉNIEN, ENNE. adj. et s. (pr. *or-ko-me-ni-en*). Géogr. anc. Qui appartient à Orchomène ou à ses habitants. || Habitant d'Orchomène.

ORCHOTOME. s. m. (pr. *or-ko-to-me*; rad. *orchotomie*). Chir. Instrument dont on se sert pour l'orchotomie.

ORCHOTOMIE. s. f. (pr. *or-ko-to-mi*; du gr. ὄρχις, testicule; τομή, section). Chir. Extirpation du testicule.

ORCHOTOMIQUE. adj. des 2 g. (pr. *or-ko-to-mi-que*, rad. *orchotomie*). Chir. Qui a rapport à l'orchotomie.

ORCHOTOMOLOGISTE. s. m. (pr. *or-ko-to-mo-lo-gi-ste*, rad. *orchotomologie*). Celui qui s'occupe d'écrire sur l'orchotomie.

ORCIÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de d'Embrun (Hautes-Alpes); 1,500 hab.

ORCINE. s. f. (rad. *orseille*). Chim. Principe colorant, qui acquiert la teinte brillante qui le caractérise sous l'influence de l'air et de l'ammoniaque employée dans la préparation de l'orseille.

ORCINIEN. s. m. Ant. rom. Chez les Romains, [illegible] affranchi par suite du testament de son maître.

ORCUS. (pr. *or-kuss*). Myth. Un des noms de Pluton chez les Romains.

— Se dit quelquefois en poésie pour l'Enfer. L'orcus, les ombres de l'orcus.

— Se dit aussi pour La mort.

ORD. Abréviation du mot *ordinal*.

ORD, ORDE. s. f. Vilain, sale. Vieux et inus.

> Certes j'accorde
> Que l'on ne voit harpie en ce monde si *horde*,
> Que cette pauvreté. (RONSARD.)

ORDALIE. s. f. (du sax. *ordall*, purgation). Anc. jurispr. Se dit des diverses épreuves usitées au moyen âge sous le nom de jugement de Dieu. L'ordalie du fer chaud, de l'eau froide, etc. Les ordalies s'appelaient aussi jugement de Dieu.

ORDÉAL. s. m. Relat. Arbre dont les naturels du Congo se servent comme d'une sorte de jugement de Dieu, ce qui lui a fait donner le nom de *arbre à l'épreuve*. On le trouve encore à Madagascar, où il sert aux mêmes usages.

ORDEMENT. adv. D'une manière orde. Inus.

ORDENE. s. f. (du lat. *ordo*, ordre). Vieux mot qui signifiait Ordre, arrangement. || *Ordène de chevalerie*. [illegible] Titre d'un roman en vers qui forme une espèce de code militaire et chevaleresque.

ORDI, IE. part. pass. du v. Ordir. S'empl. adjectiv. [illegible] Inusité.

ORDINAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *ordinarius*, fait de *ordo*, ordre). Qui est dans l'ordre des choses, qui arrive communément, qui est habituel. Le cours ordinaire des choses. Le train ordinaire de la vie. Le sort ordinaire des hommes. Ce sont là ses discours ordinaires. C'est sa manière d'agir ordinaire. Il est assez ordinaire de voir la colombe s'attacher à la vertu. Marcher d'un pas ordinaire. Il ne fait que des choses ordinaires. On tira un jour que Socrate et Aristippe, soit dans leur conduite, soit dans leur doctrine, s'écartaient quelquefois des usages *ordinaires*. (Barth.) La nourriture *ordinaire* de l'écureuil sont des fruits, des amandes, des noisettes, de la faîne et du gland. (Buffon.) J'en ai un charme de compléter [illegible] les *ordinaires* aux sociétés [illegible] (B. de St-P.)

— Commun, vulgaire. Un homme ordinaire. Une personne ordinaire. Un esprit ordinaire. Le détail des [illegible] me fatigue et n'embarrasse; encore [illegible] rebutera les lecteurs *ordinaires*. [illegible] L'homme coupable, qui était troublé [illegible] sentiment de son crime, et regardait [illegible] comme ennemie, crut ne pouvoir [illegible] par les victimes *ordinaires*. (Boss.) Les voyages aérostatiques se sont tellement [illegible] qu'à Paris et dans les principales villes de l'Europe, un voyage aérien n'est plus qu'un spectacle *ordinaire*. (Libes.)

— Art milit. *Pas ordinaire*. Le pas le plus lent de ceux qui sont réglés pour les troupes. C'est celui qu'elles doivent prendre lorsque l'officier n'en indique pas un autre. Marcher le pas ordinaire.

— Jurispr. crim. *Question ordinaire*. Se disait des premiers degrés de la torture qu'on faisait subir à un accusé. Condamné à subir la question ordinaire et extraordinaire.

— Se dit des officiers de la maison du roi qui remplissent leurs fonctions toute l'année, par opposition à ceux qui ne sont employés que par quartiers. Maître d'hôtel ordinaire. Médecin ordinaire. Chirurgien ordinaire || Se dit aussi de quelques autres officiers de la maison du roi, quoiqu'ils ne servent que par quartiers. Gentilhomme ordinaire du roi. Musicien ordinaire de la musique du roi, de la chapelle du roi.

— S'est dit des conseillers d'État qui siégeaient au conseil toute l'année, à la différence de ceux qui y siégeaient par semestre. Conseiller d'État ordinaire. Aujourd'hui il y a des conseillers d'État et des maîtres des requêtes en *service ordinaire*, et d'autres en *service extraordinaire*. Ces derniers sont ceux qui sont chargés de fonctions qui ne leur permettent pas d'assister au conseil.

— S'est dit des juges et des cours qui siégeaient toute l'année, à la différence des juges, et des cours qui ne siégeaient que par semestre. Juges ordinaires. Cours ordinaires. || *Juges ordinaires*. Juges à qui appartenait naturellement la connaissance des affaires civiles ou criminelles, à la différence des juges de privilège et de ceux qui étaient établis par commission. Demander son renvoi devant les juges ordinaires. || *Recevoir les parties en procès ordinaire*. Rendre civile une affaire criminelle.

— Se dit aussi des ambassadeurs qu'on envoie résider dans une cour, à la différence de ceux qui ne sont chargés que d'une mission temporaire. Ambassadeur ordinaire.

— S'est dit de certains officiers de guerre. Commissaire ordinaire des guerres. Commissaire ordinaire de l'artillerie.

— Jurispr. *Frais ordinaires de criées*. Procédure qui se forme pour l'instruction du décret et la sûreté de la vente, et dont les frais sont dus par l'adjudicataire, outre le prix de l'adjudication. || *Affaire ordinaire*. Affaire qui n'est pas de nature à être jugée sommairement.

— Dr. can. *Collateurs ordinaires*. Évêques et prélats inférieurs fondés en titre pour conférer des bénéfices ou donner des provisions.

— S'empl. substant. au masc. dans plusieurs acceptions.

— Ce qui compose la nourriture habituelle. Un bon ordinaire. Un modeste ordinaire. Un pauvre ordinaire. Ordinaire bourgeois. Ne manger que deux plats à son ordinaire. Diminuer, augmenter son ordinaire. Ne pas faire d'ordinaire chez soi. Tenir un bon ordinaire. Il ne faut point tant de façons, je suis un homme à me contenter de l'*ordinaire*. (Mol.)

> Quelqu'un lui demanda ce qu'il prétendait faire
> D'un dogue de qui l'ordinaire
> Était un pain entier. (LA FONTAINE.)

— Portion d'aliments que dans les auberges on donne à une personne pour un repas. Manger un ordinaire. Faire venir un ordinaire de chez le traiteur.

— Mesure de vin qu'on donne par chaque repas aux domestiques. Avez-vous eu votre ordinaire? || Se dit aussi de la ration qu'on donne le soir et le matin aux chevaux. Ce cheval a-t-il eu son ordinaire?

— *Vin d'ordinaire*. Vin de qualité ordinaire que l'on boit chez les gens riches dans le cours du repas, avant de passer aux vins d'entremets ou de dessert.

— Ce qu'on a coutume de faire, ce qui a coutume d'être. L'ordinaire. L'ordinaire des grands est de se laisser gouverner par les flatteurs. Il a fait cette chose à son ordinaire. C'est un homme au-dessus de l'ordinaire.

— *L'ordinaire des guerres*. Se disait autrefois d'un fonds établi pour payer la maison du roi, les commissaires des guerres et les compagnies de gendarmerie. Trésorier, caissier de l'ordinaire. Cette somme doit être prise sur l'ordinaire des guerres.

— *Ordinaires de la musique, de la chambre du roi*. Se disait des chanteurs et chanteuses des concerts du roi.

— Jurispr. *Régler un procès, une affaire à l'ordinaire*. Ordonner qu'un procès intenté au criminel ne pourra être poursuivi qu'au civil. On dit dans le même sens, Recevoir les parties à l'*ordinaire*.

— *L'ordinaire de la messe*. Les prières qui se disent tous les jours à la messe, et qui ne changent jamais.

— En matière ecclés. L'évêque diocésain ou l'autorité épiscopale [illegible] Se pourvoir devant l'ordinaire. Prendre son visa de l'ordinaire. Chapitre soumis à l'ordinaire. Monastère exempt de l'ordinaire.

— Courrier de la poste qui part et arrive à certains jours fixes. L'ordinaire de Rouen. Je vous écrirai par le premier ordinaire. Cette acception commence à vieillir. On dit plus ordinairement, par le premier courrier. Un ordinaire dépêché en avant, à franc étrier, annonça son arrivée. Sarrasin.

— Se dit aussi du jour où ce courrier part et arrive. Voilà plusieurs ordinaires qui se passent sans que je reçoive de vos nouvelles. Je vous en dirai plus long au premier ordinaire. Si je n'en reçois pas à l'*ordinaire* prochain, je ne sais ce que je deviendrai. (J.-J. Rouss.)

— Se dit, au pl., des évacuations menstruelles des femmes. Il y a des femmes qui n'ont pas toujours soin de se laver, même après leurs *ordinaires*, ou quand elles éprouvent des fleurs blanches. (Virey.)

— *À l'ordinaire*. loc. adv. Suivant la manière accoutumée. Disposez tout à l'ordinaire. Arrangez-moi à l'ordinaire. Je vous parle comme à l'ordinaire, comme à mon ordinaire. Je serai cependant chez moi ce soir comme à l'*ordinaire*. (J.-J. Rouss.) Mes arbres se couvrirent, comme à l'*ordinaire*, de rejetons pleins de suc. (B. de St-P.)

— *D'ordinaire*. loc. adv. Le plus souvent. D'ordinaire, on se laisse abuser par les apparences. D'ordinaire l'orgueil est le cachet de l'ignorance. Les allures des campagnards sont d'*ordinaire* naïves et rondes. (Virey.) On est si familiarisé d'*ordinaire* avec les objets extérieurs, qu'on aperçoit à peine leur existence. (Mme de Staël.)

— *Pour l'ordinaire*. loc. adv. Habituellement, presque toujours. Cette fleur a pour l'*ordinaire* cinq pétales arrondis. (B. de St-P.) Ces racines, pour l'*ordinaire*, se subdivisent à l'infini, et correspondent aux branches de l'arbre, en nombre égal. (Id.) La plupart des querelles de la société ne naissent pour l'*ordinaire* que parmi les gens qui se disent des vérités. (Id.) Quand on étudie la botanique pour l'enseigner aux autres, on devient pour l'*ordinaire* envieux, jaloux, intolérant. (J.-J. Rouss.)

— *Contre l'ordinaire*. loc. adv. Contre l'habitude. Là nous attendions que la fortune nous offrît quelque bon coup à faire, quand nous aperçûmes un religieux de l'ordre de Saint-Dominique, monté, contre l'*ordinaire* de ces bons pères, sur une mauvaise mule. (Le Sage.)

— Syn. comp. ORDINAIRE, COMMUN, VULGAIRE, TRIVIAL. Le fréquent usage rend les choses ordinaires, communes, vulgaires et triviales; mais *trivial* dit quelque chose de plus usité que *vulgaire*, qui, à son tour, enchérit sur *commun*, comme celui-ci sur *ordinaire*. *Ordinaire* est d'un usage plus marqué pour la répétition des actions; *commun*, pour la multitude des objets; *vulgaire*, pour la connaissance des faits; et *trivial*, pour la tournure du discours. Dans le sens où ces mots se disent par rapport au mérite des choses, ils ont aussi leur gradation. Ce qui est *ordinaire* n'a rien de distingué, ce qui est *commun* n'a rien de recherché, ce qui est *vulgaire* n'a rien de noble, ce qui est *trivial* a quelque chose de bas.

ORDINAIREMENT. adv. Le plus souvent. Cela arrive ordinairement. Les œufs de la couleuvre à collier sont *ordinairement* au nombre de dix-huit ou vingt. (Lacépède.) C'est *ordinairement* sur l'enfourchure d'un arbre que les écureuils établissent leur domicile. (Buff.) Une femme dont la maison est livrée au jeu s'engage *ordinairement* à plus d'un métier. (Duclos.) Ces effets qu'il avait emportés avec lui furent dispersés après sa mort, comme il arrive *ordinairement* à ceux qui meurent hors de leur patrie. (B. de St-P.) Chaque famille a *ordinairement* trois ou quatre noms qui reviennent tour à tour. (Chateaub.)

ORDINAL. adj. m. (du lat. *ordinalis*, fait de *ordo*, ordre). Arithm. Qui regarde l'ordre dans lequel les choses sont rangées. Premier, dixième, centième, sont des nombres ordinaux.

— Gramm. *Adjectif ordinal, adverbe ordinal*. Adjectif, adverbe qui indique l'ordre dans lequel les choses sont placées. Premier, second ou deuxième, troisième, sont des adjectifs ordinaux; premièrement, secondement ou deuxièmement, troisièmement, sont des adverbes ordinaux. On dit aussi Nom de nombre ordinal.

ORDINAL. s. m. (du lat. *ordinalis*; fait de *ordo*, ordre). Hist. ecclés. Nom donné par le clergé anglican à un livre qui contient le service et les cérémonies avec lesquelles on confère les ordres.

ORDINAND. s. m. (du lat. *ordinandus*, qui doit être ordonné). Celui qui se présente à l'évêque pour en recevoir les ordres sacrés. Examiner les ordinands. Les ordinands étaient nombreux.

ORDINANT. s. m. (du lat. *ordinans*). Qui ordonne, évêque, qui confère les ordres sacrés.

ORDINATION. s. f. (pr. *or-di-na-cion*, du lat. *ordinatio*, ordre). Cérémonie par laquelle l'évêque confère à un clerc les ordres sacrés, et qui, dans l'Église romaine, consiste dans l'imposition des mains de l'évêque sur la tête des ordinants avec une formule ou une prière, et dans l'action de leur mettre en main les instruments du culte divin. L'imposition des mains n'a lieu que pour les trois ordres majeurs.

ORDIR. v. a. 2e conj. (rad. *ord*). S'est dit pour Rendre ord, impur.

— Salir, souiller, couvrir d'ordures. [illegible] fait inusité.

— S'ordir. v. pron. Être sali. [illegible] s'ord [illegible]

ORDO. s. m. (mot latin qui signifie [illegible]) Livret publié tous les ans, et qui indique aux ecclésiastiques la manière dont ils doivent faire et réciter l'office de chaque jour. Acheter un ordo.

ORDON. s. m. Techn. Partie d'une forge où [illegible] les gros marteaux ou martinets qui ne peuvent être manœuvrés à la main.

ORDONNANCE. s. f. (du lat. *ordinare*, mettre en ordre). Disposition, arrangement. L'ordonnance d'un poème, d'un tableau, d'une tragédie, d'un bâtiment, etc. Belle ordonnance. Mauvaise ordonnance. L'ordonnance d'un repas, d'un ballet. L'*ordonnance* de ce tableau est assez bonne. (Dider.) Il savait donner un aspect pittoresque aux figures, et de l'effet à l'*ordonnance*. (Id.) L'*ordonnance* de leurs fleurs suit les mêmes dispositions; car il y en a d'agrégées en ombelles, en grappes, en sphères et en corymbes. (B. de St-P.) L'existence des végétaux tient à celle des fleuves, celle des fleuves tient à l'*ordonnance* des montagnes. (A.-Martin.)

— Archit. Se dit de la manière dont les trois ordres sont employés et de l'effet qui en résulte. Ordonnance dorique, ionique, corinthienne. || Se dit aussi du nombre de colonnes d'une façade, et de la manière dont ces colonnes sont disposées. Ordonnance tétrastyle, décastyle, pycnostyle.

— Règlement fait par une ou plusieurs personnes qui ont droit et qualité pour le faire. Ordonnance juste, utile, arbitraire, injuste. Rendre, publier, afficher une ordonnance. Appeler d'une ordonnance. L'ordonnance du juge. Ordonnance du roi, de l'évêque, du tribunal. Cette *ordonnance* ne fut pas généralement suivie. (Montesq.) Il était impossible de faire dans ces temps-là les *ordonnances* générales. (Id.)

— Se disait particulièrement autrefois des lois et constitutions des rois de France. Les ordonnances de saint Louis, de François Ier. L'ordonnance d'Orléans. L'ordonnance de Blois. Observer les ordonnances. Contrevenir aux ordonnances. Ordonnance civile. Ordonnances criminelles. On disait au pluriel en termes de palais, *ordonnances royaux*. L'*ordonnance* par laquelle François Ier proscrivit le latin des jugements et actes publics, pour y substituer le français, contribua beaucoup à faire cultiver la langue. (Duclos.) Sous la troisième race, le luxe de l'argenterie passa toutes les bornes, et il fallut qu'une *ordonnance* de Philippe le Bel vînt le réfréner. (De Cussy.)

— *Ordonnances du Louvre*. Le recueil des ordonnances imprimées à l'imprimerie royale.

— *Ordonnances de Louis XIV*. Se dit spécialement des grands règlements par lesquels Louis XIV régularisa en France l'administration de la justice. Elles répondent à notre Code civil et à notre Code pénal.

— *Anciennes ordonnances*. Hist. Se dit de celles de Louis IX et des rois qui l'ont précédé. La plus ancienne ordonnance est attribuée à Philippe le Bel, en 1287.

— Se dit particulièrement aujourd'hui, des règlements et actes faits par le roi, pour l'exécution des lois ou pour des objets d'administration qui ne doivent pas être la matière d'une loi. Toute ordonnance du roi doit être contresignée par un ministre qui est responsable.

— Se prend quelquefois au singulier dans un sens collectif pour toutes les ordonnances en général. Cela est contraire à l'ordonnance. Juger suivant l'ordonnance. Être hors l'ordonnance.

— Législ. *Ordonnances de la chambre du conseil*. Décisions rendues en matière criminelle par les tribunaux de première instance, réunis en chambre du conseil, pour entendre le juge d'instruction dans son rapport. || *Ordonnance d'exequatur*. Ordonnance accordée par le président du tribunal, au bas ou en marge de la minute des jugements arbitraux, sans qu'il soit besoin d'en communiquer au ministère public. || *Ordonnance du juge*. Ordre que donne un juge, soit au bas d'une requête, soit à la suite d'un procès-verbal. || *Ordonnance de référé*. Décision du juge des référés.

— Famil. *Être meublé suivant l'ordonnance*. N'avoir que les meubles absolument nécessaires que la loi défend de saisir. || Par extens. Être mal meublé.

— *Compagnies d'ordonnance*. Se disait autrefois de certaines compagnies de cavalerie qui ne faisaient partie d'aucun régiment. La compagnie des gendarmes du roi était la première compagnie d'ordonnance.

— *Habit d'ordonnance*. Habillement, uniforme que les officiers et les soldats doivent avoir dans chaque corps militaire, ou dans une certaine compagnie du corps.

— Sous-officier ou soldat placés près d'un officier supérieur pour porter ses ordres. || Écrit dont ils sont chargés.

— Financ. Mandement à un trésorier de payer une certaine somme. Ordonnance de trois mille francs. Viser, contrôler une ordonnance.

— *Ordonnance de dernière volonté*. En termes de palais, Testament.

— Ce que prescrit le médecin, soit pour le régime, soit pour les remèdes à prendre. Il faut suivre l'ordonnance du médecin. Il s'est écarté de l'ordonnance de son médecin.

— Écrit par lequel le médecin fait sa prescription. Porter l'ordonnance chez le pharmacien.

— Hist. relig. *Ordonnance ecclésiastique*. Se dit [illegible] d'un formulaire [illegible] dressé par Christian III, roi de Danemark, examiné et approuvé par Luther en [illegible]

— Artif. Intervalle uniforme du temps qu'on doit laisser entre le jeu des [illegible]

— ORDONNANCES. s. f. pl. [illegible] des trois [illegible] Charles X, au mois de juillet 1830, et qui [illegible] la révolution. Les ordonnances [illegible]

— Hist. eccl. Les [illegible] et particulièrement [illegible] commandements de Dieu et de l'Église, [illegible] généralement

des grands préceptes de morale. Il est nécessaire pour le salut de ne s'écarter en rien des *ordonnances* de Dieu et des saints pères. (Arnaud.)

ORDONNANCÉ, ÉE part. pass. du v. Ordonnancer. S'empl. adjectiv. Facture ordonnancée. Dépenses ordonnancées.

ORDONNANCEMENT. s. m. Admin. Signature de l'autorité civile ou militaire qui a pouvoir d'autoriser un payement. || Action d'ordonnancer un payement.

ORDONNANCER v. a. 1re conj. Écrire au bas d'un état, d'un mémoire, l'ordre d'en payer le montant. Ordonnancer un état de dépense.

— S'ORDONNANCER. v. pron. Être ordonnancé.

ORDONNATEUR. s. m. Celui qui ordonne, qui dispose. Dieu est le grand ordonnateur, le suprême ordonnateur de l'univers. L'ordonnateur d'un ballet, d'une fête, d'un festin. Un bel ordre de tout, qui marque le concert des parties et l'unité d'intention de l'*ordonnateur*. (J.-J. Rouss.)

Mais pour mêler aussi, dans ces scènes infâmes,
Aux tortures des corps la torture des âmes,
Des plaisirs du forfait l'*ordonnateur* brutal
Les avait combinés dans son drame infernal.
(Lamartine.)

— Celui qui ordonne des payements. Chaque ministre est l'ordonnateur des dépenses de son département.

— Se dit adjectiv. de certains administrateurs qui ordonnancent les dépenses de l'armée, de la marine. Commissaire ordonnateur des guerres, de la marine. || *Commissaire ordonnateur.* Employé supérieur qui préside à Paris aux inhumations.

— On dit quelquefois au féminin Ordonnatrice.

— adjectiv. Pouvons-nous concevoir que tous les organes des animaux, des plantes, soient si bien consacrés à des destinations certaines, sans une profonde sagesse *ordonnatrice*? (***)

Lorsque le grand moteur, sortant de son repos,
Eut d'un souffle immortel fécondé le chaos,
Quand, docile à ses plans, sa main *ordonnatrice*
Eut de ce monde immense achevé l'édifice.
(Chênedollé.)

ORDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Ordonner. S'emploie adjectiv. Disposé, arrangé dans un ordre. La perfection des rapports *ordonnés* produit l'idée de la beauté, et l'extension de l'âme occasionnée par leur analogie avec notre nature, en est le sentiment. (G. Sand.)

Et suivant ses progrès dans sa course *ordonnée*,
Il apprit à compter les jours, les mois, l'année. (Daru.)

Astres qui, poursuivant votre course *ordonnée*,
Conduisez dans les cieux la marche de l'année. (Del.)

— *Une tête bien ordonnée.* Un esprit juste et méthodique. Une tête dans laquelle les idées sont classées avec ordre.

— *Une maison bien ordonnée.* Une maison tenue avec ordre. Toute maison bien *ordonnée* est l'image de l'âme du maître. (J.-J. Rouss.)

— *Ordonné à.* Les montagnes sont *ordonnées* aux bassins des mers et au cours des vents qui les couronnent de vapeurs. (A. Mart.) Les fleurs ont encore des parties *ordonnées* aux autres éléments. (B. de St-P.) Elles sont *ordonnées* aux mers et aux lacs, et elles en embrassent les méditerranées et les golfes par des chemins et des sous-chaînes. (Id.)

— *Ordonné vers.* Ces rapports sont *ordonnés* vers un centre ou un but; ce qui fait l'ordre et l'unité. (G. Sand.)

— Commandé, prescrit. Vingt jours de supplications furent *ordonnés* par le sénat pour cette importante campagne. (Anquetil.) A peine le voyageur a-t-il senti la douce invasion du sommeil, qu'un sombre rideau s'abaisse devant lui, et que le silence est *ordonné* autour de sa couche. (Kératry.)

— *Conseil ordonné.* V. CONSEIL.

— Prov. *Charité bien ordonnée commence par soi-même.* Il est raisonnable de songer d'abord à ses propres besoins avant de s'occuper de ceux des autres.

— Mathém. *Raison ou proportion ordonnée.* Proportion qui résulte de deux ou de plusieurs autres proportions, et qui est telle que l'antécédent du premier rapport de la première proportion est au conséquent du premier rapport de la seconde, comme l'antécédent du second rapport de la première proportion est au conséquent du second rapport de la seconde. || *Equation ordonnée.* Equation où l'inconnue monte à plusieurs dimensions, et dont les termes sont arrangés de telle sorte, que le terme ou l'inconnue monte à la plus haute puissance.

— Blas. *Mal ordonnées.* Se dit de trois pièces mises l'une en chef et les deux autres parallèlement en pointe.

ORDONNÉE. s. f. Géom. Ligne droite tirée d'un point de la circonférence d'une courbe perpendiculairement à son axe.

ORDONNÉMENT. adv. D'une manière ordonnée, avec l'ordre convenable. Le prix de l'âme ne consiste pas à aller haut, mais *ordonnément*. (Mont.)

ORDONNER. v. a. 1re conj. (du lat. *ordinare*, fait de *ordo*, ordre). Ranger, disposer, mettre en ordre. Dieu a ordonné toutes choses. Ordonner une fête, un repas.

Nous *ordonnons* tous deux la fête de Cybèle
L'honneur est égal entre nous. (Quinault.)

Il dit que l'âme est libre et qu'elle est immortelle;
Qu'un esprit *ordonna* la matière rebelle. (G. Farcy.)

— Commander en vertu d'une autorité. La cour a ordonné la remise de cette affaire. Mon devoir me l'ordonne. L'ouvrage que Dieu avait *ordonné* le premier à Moïse était le tabernacle dont on voit ici la figure. (Le Maistre de Sacy.) Gédéon fit ce que Dieu lui avait *ordonné*; il alla de nuit dans le camp des Madianites, où il entendit un soldat qui rapportait à son compagnon le songe qu'il avait eu. (Id.) En père sévère, il avait déjà *ordonné* que les enfants de ses loisirs fussent dévorés par le feu. (Manuel.) Voilà ce que l'administration avait *ordonné* pour rendre quelques honneurs à la vertu de Virginie. (B. de St-P.)

Eh bien! est-ce aujourd'hui qu'il faut que je périsse?
Grande reine, avez-vous *ordonné* mon supplice?
(Voltaire.)

— Laveaux et la plupart des grammairiens disent qu'après *ordonner* on met toujours au subjonctif le verbe de la proposition subordonnée. Cette règle est fausse. On peut employer l'indicatif ou le subjonctif. On se sert de l'indicatif quand l'exécution de l'ordre est tellement sûre, que la chose ordonnée peut être regardée comme un fait qui aura nécessairement lieu. Tels sont les ordres des Souverains et ceux des cours de justice, qui, agissant au nom du souverain, en imitent le langage. *Nous avons ordonné et ordonnons qu'il sera fait...* est plutôt une déclaration d'un fait qu'un ordre; *il est déclaré qu'il sera fait...* Il *ordonna* que les vétérans recevraient leurs récompenses en argent et non en terres. (Montesq.) Pittacus *ordonna* qu'un homme qui commettrait quelque faute étant ivre serait puni doublement. (Fén.) Dioclétien *ordonna* que les chefs des Manichéens seraient brûlés avec leurs écrits. (Condillac.)

Ordonné qu'il sera fait rapport à la cour,
Du foin que peut manger une poule en un jour
(Racine.)

|| On se sert au contraire du subjonctif, lorsque le verbe *ordonner* est pris dans l'acception qui lui est propre, c'est-à-dire qu'il marque cette volonté soudaine, seule, unique, indépendante et absolue, et qu'il est l'expression de la volonté d'une seule personne. Nous l'avons vu *ordonner* qu'on fléchît les genoux devant la majesté présente. (Fléch.) Publius Valérius *ordonna* qu'on séparât les haches des faisceaux que les licteurs portaient devant les consuls. (Vertot.) On oracle fatal *ordonne* qu'elle expire! (Rac.)

. . . Il faut bien que je pleure,
Mon insensible amant *ordonne* que je meure (Corn.)

— Prescrire, en parlant des médecins. Le médecin a ordonné une saignée, a ordonné la diète absolue. Les médecins avaient *ordonné* à cette déesse de se baigner pour des chaleurs qui l'incommodaient. (La Font.)

— Donner à un trésorier l'ordre de payer une certaine somme à quelqu'un. On lui a ordonné une forte somme pour son voyage. Il a vieilli dans ce sens.

— Conférer les ordres de l'Église. L'évêque a ordonné un grand nombre de prêtres.

— Absol. dans ce sens. Un évêque ne peut ordonner dans le diocèse d'un autre sans son autorisation. || Se disait anciennement pour Administrer les derniers sacrements.

— v. n. Donner ordre de faire quelque chose. On lui a ordonné de faire, de dire telle chose. Sire, lui répondit le comte de Guiscard, en français, le roi mon maître m'a *ordonné* de résider auprès de votre majesté. (Volt.) Dieu *ordonne* de tout pardonner. (G. Sand.) M'*ordonnez*-vous de mourir, ah! ce ne sera pas le plus difficile. (J.-J. Rouss.)

— *Ordonner de quelqu'un ou de quelque chose.* En disposer. Dieu en avait ordonné autrement. La destinée en a *ordonné* autrement. (Volt.) Quoique vous *ordonniez* de mon sort. (J.-J. Rouss.) Les monstres de l'Egypte *ordonnent* de sa vie. (Corn.) Du sort de tout ce peuple il est temps que j'*ordonne*. (Volt.)

— Syn. comp. ORDONNER. COMMANDER. Il faut la puissance, la force pour *ordonner*; il faut une domination, une supériorité pour *commander*. Un maître *ordonne*, un chef *commande*. L'action d'*ordonner* a toujours quelque chose de plus absolu, de plus impérieux, de plus pressant que celle de *commander*.

ORDRE. s. m. (du lat. *ordo*, même signif.). Arrangement, disposition, rapport des choses entre elles. Bon ordre. Ordre merveilleux. Ordre naturel. L'ordre de l'univers. L'ordre des pensées, des mots. Il n'y a aucun ordre dans cet ouvrage. Rien ne vient à son ordre. S'exprimer, écrire avec ordre. Mettre de l'ordre dans ses affaires. Changer, renverser, intervertir, troubler, rompre l'ordre. Etablir, maintenir l'ordre. Mettre en ordre. Disposer en ordre. Procéder par ordre. Avancer selon l'ordre d'ancienneté. Ordre chronologique. Ordre alphabétique. Ordre des matières. Il fallait déterminer l'*ordre* que les mots devaient suivre dans le discours. (Condill.) Pour parler d'une manière à se faire entendre, il faut concevoir et rendre ses idées dans l'*ordre* analytique qui décompose et recompose chaque pensée. (Id.) Ils croyaient avoir tout fait quand ils avaient ramassé, sans choix, un peuple immense qui allait au combat assez résolument, mais sans *ordre*. (Boss.) Une suite de convenances qui ont un centre commun forme l'*ordre*. (B. de St-P.) Le style n'est que l'*ordre* et le mouvement qu'on met dans ses pensées. (Buff.) L'*ordre* de l'univers, tout admirable qu'il est, ne frappe pas également tous les yeux. (J.-J. Rouss.) Thalès régla l'*ordre* des saisons et borna chaque mois à trente jours. (Fén.) Mais quel est l'*ordre* qui nous dirigera pour énumérer ces légions organiques ou physiques? (Mérat.)

— *Ordre de marche, ordre de bataille.* Disposition d'après laquelle une armée se range pour marcher ou pour combattre. Se mettre en ordre de bataille. || *Marcher en ordre de bataille.* Se dit des troupes, lorsqu'elles marchent en gardant les rangs et les intervalles qu'elles devraient avoir au moment du combat. || *Ordre mince.* Disposition suivant laquelle une troupe est rangée sur un front très-étendu, avec très-peu de profondeur. || *Ordre profond.* Disposition suivant laquelle une troupe est rangée sur une grande profondeur. || *Ordre oblique.* Disposition d'après laquelle une armée ou un corps de troupes engage le combat par une de ses ailes, en refusant l'autre aile à l'ennemi.

— Mar. Arrangement, d'après la tactique navale, des vaisseaux et autres bâtiments réunis en armée ou en convoi, sous un même commandement supérieur.

— Procéd. *Ordre des créanciers.* État qu'on dresse de tous les créanciers d'une personne, d'une succession, pour les payer suivant la date de leur hypothèque. Instance d'ordre. Sentence d'ordre. Arrêt d'ordre. Etre le premier créancier en ordre. Ouvrir l'ordre. Se faire colloquer l'ordre.

— Suite, longue file. L'ordre des temps. L'ordre des saisons.

Et tout ce qu'à mes yeux l'*ordre* des temps ramène,
Cesse d'être un prodige, et n'est qu'un phénomène.
(Daru.)

De ses triomphantes années
Le temps respectera le cours,
Et d'un long *ordre* d'heureux jours
Ses vertus seront couronnées. (J.-B. Rouss.)

— Tranquillité, police, discipline, subordination, en parlant d'un Etat, d'une ville, d'une armée. Les magistrats sont chargés du maintien du bon ordre. On eut beaucoup de peine à rétablir l'ordre. L'ordre a été troublé dans cette ville pendant plusieurs jours. L'ordre règne dans tout le royaume. Faire rentrer les révoltés dans l'ordre. Tous les partis étaient accourus à sa rencontre, lui demandant l'*ordre*, la victoire et la paix. (Thiers.) L'instruction primaire universelle est désormais une des garanties de l'*ordre* et de la stabilité sociale. (Guizot.) Le dictateur était un despote d'un moment qui rétablissait toutes choses dans l'*ordre*. (B. de St-P.)

— Régularité, exactitude, économie, en parlant soit des finances d'un État, soit de la fortune ou des mœurs des particuliers. Ce ministre a rétabli l'ordre dans les finances de l'État. Les finances de l'État sont en mauvais ordre. Cet homme manque d'ordre. Il n'y a aucun ordre dans cette maison. C'est un homme d'ordre. Une maison simple et bien réglée où règnent l'*ordre*, la paix, l'innocence. (J.-J. Rouss.) Mon seul principe actif est le goût naturel de l'*ordre*. (Id.) L'esprit d'*ordre* s'étendit au recouvrement des revenus publics. (Rayn.) Rien ne maintenait tant la paix de l'empire que l'*ordre* de la justice. (Boss.) Je vous souhaite une vie heureuse et tranquille, des affaires en bon *ordre*. (Volt.) Lui c'est un homme d'*ordre* et qui vit congrument. (Regnard.) L'*ordre* le plus régulier et même le plus minutieux régnait dans sa maison. (Ségur.)

— Arrangement, état convenable, en parlant d'une maison, d'un appartement, d'un jardin, etc. Vous mettrez la maison en ordre. L'appartement n'est pas en ordre. Le jardin est en bon ordre, en mauvais ordre, mal en ordre.

— Dans un sens général, Loi, règle établie par la nature, l'autorité, les bienséances, l'usage. Cela est dans l'ordre de la nature, dans l'ordre des choses, de la Providence. Il n'est pas dans l'ordre que l'inférieur prenne le pas sur son supérieur. C'est un ordre établi, un ordre invariable. Le plus faible, c'est l'*ordre*, est puni le premier. (Lamotte.) Nous n'appartenons point à nous-mêmes, et quiconque subsiste pour soi seul, sort de l'*ordre*. (Virey.)

— *Ordre public.* Ensemble des règles qui font la sûreté de la société et qui constitue l'intérêt général.

— *Ordre moral.* Lois générales sur lesquelles repose la morale. Vous êtes les reines de nos opinions et de notre *ordre* moral. (B. de St-P.)

— *Ordre social.* Règles qui constituent la société. Les fondements de l'ordre social. Que le rang se règle sur le mérite, et l'union des cœurs par leur choix, voilà le véritable *ordre* social. (J.-J. Rouss.) Il s'agissait d'élever l'*ordre* social sur les ruines d'une féroce anarchie. (Rayn.)

— *Ordre de choses.* Système, régime, ensemble des choses. Se dit particulièrement en politique d'un système de gouvernement, d'administration. L'ancien ordre de choses. Le nouvel ordre de choses. Un nouvel *ordre* de choses occasionna de nouvelles fautes. (Rayn.)

— *Ordre d'idées.* Ensemble d'idées relatives à un objet déterminé. Ceci touche à un autre ordre d'idées. Lorsque le pauvre cœur de votre ami sera ainsi familiarisé avec la réalité de son affreux malheur, alors un autre *ordre* d'idées et de sentiments saura s'y faire jour. (V. Bargemont.)

— *Ordre du jour.* Se dit dans les assemblées délibérantes, du travail dont l'assemblée doit s'occuper dans le jour. La proposition fut rejetée, et la Chambre passa à l'ordre du jour. || *Grand ordre du jour.* Les affaires qui ont le plus d'importance. || *Petit ordre du jour.* Celles qui ont le moins d'importance et que l'on traite les premières.

— *Mettre ordre, donner ordre, apporter ordre.* Pourvoir à. Il faut mettre ordre à cette affaire. Ce procès vous sera fatal, si vous n'y donnez ordre. Mettez ordre à ce que le payement se fasse pas attendre. Mettre ordre à sa conduite, à ses affaires.

— Se dit, en politique, des différentes classes qui composent un État, une corporation. En France, les États étaient formés de trois ordres: l'ordre du clergé, l'ordre de la noblesse, l'ordre du tiers état. Député du premier ordre. Député du second ordre. Tous les *ordres* de l'État contribuaient au maintien du gouvernement. (Rayn.)

— Absol. *Les ordres.* Avant la Révolution, l'ordre du clergé, l'ordre de la noblesse et l'ordre du tiers état.

— Se dit, d'une manière plus générale, des différentes classes d'hommes que les diverses positions sociales, l'opinion, les mœurs, établissent dans la société. Les courtisans et les valets, deux *ordres* d'hommes moins différents en effet qu'en apparence. (J.-J. Rouss.) Un *ordre*, le dernier de tous par son rang, et le premier par sa puissance. (Id.)

— *Ordre hiérarchique.* Se dit, dans l'Église, de différents degrés de dignité, d'autorité, de juridiction. || Se dit, par extension, de tous les établissements où l'on reconnaît divers degrés d'autorité subordonnés les uns aux autres.

— *Ordre des avocats.* La compagnie des avocats exerçant près d'une juridiction et inscrits sur le tableau.

— *Conseil de l'ordre.* V. CONSEIL.

— Les neuf classes, appelées autrement chœurs, dans lesquelles on suppose que les anges sont distribués. Les neuf ordres des anges. L'ordre des Séraphins, des Chérubins. Ce genre de vanité est plus vieux que l'*ordre* séraphique. (Arnault.)

— Fig. Se dit des différents degrés qui distinguent les esprits, les talents, les ouvrages d'art ou d'imagination. Un esprit du premier ordre. Un talent du premier ordre. Un ouvrage du premier ordre. Les poètes, les écrivains du second ordre.

— Compagnie dont les membres font vœu ou s'obligent par serment de vivre sous de certaines règles, avec quelque marque extérieure qui les distinguent. Ordre religieux. L'ordre de Saint-Basile, de Saint-Benoît, des frères prêcheurs, des frères mineurs. Le chapitre général de l'ordre. Fondateur de l'ordre. Les règles de l'ordre. Un général d'ordre. Ordre militaire. Ordre de chevalerie. Ordre des Templiers. Ordre des Hospitaliers ou de Saint-Jean de Jérusalem, appelé plus tard ordre de Malte. Ordre teutonique. Ordre de Saint-Jacques. Ordre du Christ. Lagny est célèbre par son abbaye de l'*ordre* de Saint-Benoît. (Dulaure.)

— *Ordre blanc.* Les chanoines réguliers de Saint-Augustin. || *Ordre noir.* Les bénédictins. || *Ordre gris.* Celui des religieux de Cîteaux.

— Se dit aussi de certaines compagnies de chevalerie que des souverains ont instituées, et dans lesquelles on est admis en raison de sa naissance, de son mérite ou de la faveur du prince. L'ordre de Saint-Michel. L'ordre du Saint-Esprit. L'ordre de Saint-Louis. L'ordre de la Légion d'honneur. L'ordre de la Toison d'or. L'ordre de la Jarretière. L'ordre de l'Annonciade, etc. Chevalier de tel ordre.

— *Maître de l'ordre.* Titre du chef de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem jusqu'à Hugues Revel. || *Évêque de l'ordre de Malte.* Titre d'une des principales charges de l'ordre de Malte.

— En France, *Chevalier des ordres du roi.* Chevalier de Saint-Michel et du Saint-Esprit. || *Chevalier de l'ordre du roi.* Chevalier de Saint-Michel. Simplement, *Chevalier de l'ordre.* Chevalier du Saint-Esprit.

— Par extens. Le collier, le ruban, ou toute autre marque distinctive d'un ordre de chevalerie. Le roi a envoyé son ordre à tel prince. Etre décoré de plusieurs ordres. Avoir la poitrine chamarrée d'ordres.

— Le commandement émané d'une autorité supérieure. Donner l'ordre, des ordres, ses ordres. De quel ordre agissez-vous? Ordre exprès. Ordre écrit. Ordre verbal. De l'ordre du roi. Suivre, exécuter les ordres de quelqu'un. Agir sans ordre. J'attends vos ordres. Je suis à vos ordres. Recevoir l'ordre. Expédier des ordres. Je ne connais rien de moins impérieux que leurs *ordres*, et rien de si promptement exécuté. (J.-J. Rouss.) Les *ordres* du sultan sont donnés en secret et exécutés en silence. (Volt.) Il importe que vous appreniez de bonne heure à rapporter les choses humaines aux *ordres* de cette sagesse éternelle dont elles dépendent. (Boss.) Le prince des Asturies avait exécuté l'*ordre* de son père. (De Pradt.)

— *Donner ordre de.* Pygmalion donna *ordre* de renvoyer les troupes de l'île de Cypre. (Fén.)

— *Être aux ordres de quelqu'un.* Etre prêt à se conformer à ses volontés. Si tout ce fatras vous convient, je suis à vos *ordres*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. En parlant des choses. La mémoire est toujours aux *ordres* du cœur. (Rivarol.) Au lieu d'être aux *ordres* de notre conscience, nous la soumettons aux nôtres. (S. Dubay.)

— Le mot que l'on donne tous les jours aux gens de guerre pour distinguer les amis d'avec les ennemis. Le roi donna l'ordre. Le gouverneur, le général a donné l'ordre. Prendre l'ordre. Porter l'ordre aux capitaines. L'ennemi a surpris l'ordre. || On dit aussi, dans le même sens, le *mot d'ordre*.

— Se dit aussi des publications qui se font par ordre du général. Le nom de ce ministre a été mis à l'ordre. Cette défense a été mise à l'ordre. Dans le même sens, *ordre du jour*. Le pre-

mier consul ordonne qu'il soit mis à l'*ordre* de la garde. Qu'un soldat doit savoir vaincre la douleur et la mélancolie des passions. (Le comte de Las-Cases).

— En langage de banque et de commerce, Endossement ou écrit succinct que le propriétaire d'un billet ou d'une lettre de change met au dos de cet effet pour en faire le transport à une autre personne qui devra en recevoir le montant. Mettre un ordre, son ordre au dos d'un billet.

— *Billet à ordre*. Billet payable à la personne qui y est dénommée, ou à telle autre personne qu'il lui conviendra de substituer à sa place.

— Sacrement de l'Église, par lequel celui à qui l'évêque le confère reçoit le pouvoir d'exercer les fonctions ecclésiastiques. Les ordres sacrés. L'ordre du sous-diaconat, du diaconat, de la prêtrise. Prendre, recevoir les ordres. S'engager dans les ordres sacrés. Le temps des ordres. Faire les ordres. || *Les quatre ordres mineurs*, ou *les quatre mineurs*. Les ordres de portier, de lecteur, d'exorciste et d'acolyte.

— Hist. ecclés. Se disait pour Sacrement, et était employé indifféremment au masc. et au fém. || *Ordre de mariage*. Le sacrement de mariage. || Titre de quelques livres contenant l'office divin. || *Ordre des prieres*. Le canon de la messe.

— Hist. nat. Se dit, dans les classifications, du degré immédiatement supérieur aux familles et aux genres. Les règnes se divisent en classes, les classes en ordres, les ordres en familles, les familles en genres. Si l'on applique cette méthode aux plantes marines, elles se trouveront toutes classées dans leur *ordre* naturel. (B. de St-P.)

— Archit. Certaines proportions et certains ornements sur lesquels on règle la colonne et l'entablement. On a admis cinq ordres d'architecture, le toscan, le dorique, l'ionique, le corinthien et le composite. On peut y ajouter le dorique grec ou ordre pæstum, non moins beau et plus ancien qu'aucun des autres, mais qui n'était déjà plus en usage du temps de Vitruve, et que les architectes modernes ont comme retrouvé depuis moins d'un siècle. Les ordres se différencient et se distinguent par le système des proportions, et par la forme du chapiteau et des ornements particuliers à chacun. || *Ordre français*. S'est dit improprement d'un genre de colonnes corinthiennes, dont le chapiteau est orné des attributs de la nation française. || *Ordre persique*. S'est dit de piliers représentants des esclaves. || *Ordre caryatique*. Colonnes qui ont une tête humaine pour chapiteau. || *Ordre gothique*. Colonnes ou piliers de l'architecture ogivale.

— Géom. Classe à laquelle appartiennent les lignes droites ou courbes, en raison des différents degrés de leur équation. Celles dont l'équation ne monte qu'au premier degré composent ce qu'on appelle le premier ordre, et ainsi de suite. || *Infini du second ordre*. Se dit, dans la géométrie transcendante, d'une quantité infinie, par rapport à une autre qui est déjà infinie elle-même.

— Chass. Se dit pour Race. Un bel ordre de chiens.

— *Ordre des coteaux*. Se dit, dans le style familier, des gourmets en vins.

> Sorte d certain hâbleur,
> Et qui s'est dit profes... dans l'*ordre* des coteaux. (Boil.)

— *En ordre*. loc. adv. Des paniers rangés en *ordre* dans le sanctuaire renfermaient les ossements des plus anciens chefs de la nation. (Chateaub.)

> Qu'aux accords d'Amphion les pierres se mouvaient,
> Et sur les murs thébains en *ordre* s'élevaient. (Boil.)

— *Jusqu'à nouvel ordre*. loc. adv. Pour le moment, jusqu'à de nouvelles dispositions, résolutions. Je lui envoyai dix grenadiers pour les loger et nourrir à discrétion, jusqu'à nouvel ordre. (Brill.-Savar.)

— *En sous-ordre*. loc. adv. Subordonnément. Il n'était dans cette affaire qu'en sous-ordre. || *Créancier en sous-ordre*. Celui qui a une créance sur le créancier qui fait actuellement une poursuite.

ORDRYSUS. Myth. Divinité des anciens Thraces, qui n'était connue que d'eux, et dont ils croyaient tirer leur origine.

ORDUN. s. m. Pêch. Se dit d'une certaine longueur de cannes, ou lignes montées sur des cordes.

ORDURICOLE. adj. des 2 g. (du franç. *ordure*, et du lat. *colo*, j'habite). Entom. Qui vit dans l'ordure. Se dit d'un insecte que l'on trouve dans les débris amassés par les inondations.

ORDURE. s. f. (du vieux mot franç. *ord*, sale). Excréments ou autres impuretés du corps. Ce chien a fait là son ordure. Cet abcès a jeté beaucoup d'ordure.

— Se dit aussi de tout ce qui salit un appartement, un escalier, etc. La chambre est pleine d'ordure. Un panier d'ordure. Jeter les ordures. Jeter aux ordures, parmi les ordures.

— Poussière, duvet, toutes espèces de petites choses malpropres qui s'attachent aux habits, aux meubles. Votre manteau, votre chapeau est plein d'ordure. Il lui est entré une ordure dans l'œil.

— Fig. Turpitude dans les actions, dépravation des mœurs. Il y a bien de l'ordure dans tout cela. Laissez cela, ne remuez pas cette ordure. Il y a des âmes sales, pétries de boue et d'*ordure*, éprises du gain et de l'intérêt. (La Bruy.) Le pouvoir est un aimant qui attire toutes les *ordures*. (Volney.)

— Licence dans les discours ou dans les écrits. Le goût de la farce et de l'*ordure* semble devenu l'esprit à la mode, et il y a de bonnes gens qui appellent tout cela de la gaîté. (La Harpe.)

ORDURIER, ÈRE. adj. Qui se plaît à dire ou à écrire des ordures, des choses sales et licencieuses. Un auteur, un écrivain, un poète ordurier.

— Fig. et fam. Se dit des discours licencieux, des écrits obscènes. Ne se plaire qu'à dire des ordures. Aimer les ordures. Ce conte est plein d'ordures. Il y a bien des *ordures* dans Martial et dans Catulle. (Acad.)

— substantiv. en parlant des personnes. C'est un ordurier.

ORE. s. m. Métrol. Monnaie de compte de Suède, dont 12 font un skilling. L'ore vaut environ un centime.

ORÉADE. s. f. Mamm. L'antilope canna.

— Conchyl. Genre de l'ordre des polythalames, famille des cristacés, établi pour une coquille microscopique, qui se trouve dans les concrétions marines de la Méditerranée.

ORÉADES. s. f. pl. (du gr. ὄρος, montagne). Myth. Nymphes des montagnes. Ce nom se donnait aussi aux nymphes de la suite de Diane, parce que cette déesse se plaisait à chasser dans les montagnes.

ORÉAS. Myth. Fils d'Hercule et de Chryséis. On le nomme aussi Onésippe.

ORÉBITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une petite secte de hussites. Les orébites reçurent ce nom, parce qu'ils s'étaient retirés sur une montagne de Bohême appelée Oreb.

ORÉE. s. f. (du lat. *os, oris*, bord). Le bord, la lisière d'un bois, etc. Il était à l'orée du bois. Cependant à l'*orée* du bois, on voit déjà fleurir les primevères, les violettes et les marguerites. (B. de St-P.) Nous débarquâmes à l'*orée* d'une plaine de forme circulaire. (Chateaub.)

ORÉGON ou **COLUMBIA**. Géogr. Fleuve des États-Unis, dans le territoire auquel il donne son nom, prend sa source dans les monts Rocheux et se jette dans le grand Océan entre les caps du Désappointement et d'Adam, après un cours de 2,000 kil.

— OREGON. Territoire des États-Unis, borné au N. par la Nouvelle-Bretagne, au S. par le Mexique, à l'E. par le territoire de Missouri, à l'O. par le Grand-Océan; capitale Astoria. Il est habité par les Indiens Serpents, Têtes-plates et Chechonis.

OREILLARD, ARDE. adj. (pr. *ô-rè-yar*; augm. d'*oreille*). Zool. Qui a de longues oreilles. Se dit particulièrement d'un cheval, d'une jument, dont les oreilles sont longues, basses et pendantes, et qui les remue ordinairement en marchant. Un cheval oreillard. Une jument oreillarde. On dit aussi, mais à tort, *orillard*.

— Ornith. Qui a les oreilles couvertes d'un pinceau de longues plumes effilées.

OREILLARD. s. m. Ornith. Espèce de chauve-souris qui doit son nom à l'étendue extraordinaire de ses oreilles.

— Anc. art milit. Espèce de lance ou de hallebarde. || On disait aussi *Lorillard*.

OREILLE. s. f. (pr. *ô-rè-ye*; du lat. *auris*, oreille). Anat. Organe de l'audition; celui des sens qui, après les yeux, influe le plus sur les rapports des hommes entre eux. L'oreille se compose d'une suite de cavités plus ou moins anfractueuses, dans lesquelles les rayons sonores sont successivement reçus et réfléchis, pour aller faire impression sur la pulpe du nerf auditif. L'oreille se divise communément en trois parties: l'*oreille externe*, qui comprend le pavillon et le conduit auditif, l'*oreille moyenne*, formée par la caisse du tympan et ses dépendances; et l'*oreille interne*, qui comprend le vestibule, le limaçon et les canaux demi-circulaires. Oreille droite. Oreille gauche. Les deux oreilles. Le tympan, le trou de l'oreille. Se boucher les oreilles. Avoir mal aux oreilles. Avoir un bruit, un tintement, un bourdonnement d'oreille. Curer ses oreilles. Les parties de la tête qui font le moins à la physionomie et à l'air du visage, ce sont les *oreilles*. (Buff.) Les oiseaux n'ont point de pavillons externes à leurs *oreilles*. (A. Mart.)

— Se dit du sens qui a la perception des sons. Avoir l'oreille bonne, l'oreille fine, exercée. Avoir l'oreille dure. Etre dur d'oreille. Avoir l'oreille fausse, l'oreille juste, délicate. Cet instrument flatte agréablement l'oreille, blesse l'oreille, écorche, déchire les oreilles. Mon oreille n'est pas faite à un si grand bruit. Quel bruit vient frapper mon oreille. Personne n'a l'*oreille* assez fine pour les entendre marcher. (La Bruy.) Un oiseau dont l'*oreille* est assez délicate, assez précise, pour saisir et retenir une série de sons et même de paroles. (Buff.) On ne saurait trop respecter l'*oreille* dans les vers faits pour être chantés. (La Harpe.) Que celui qui a des *oreilles* entende. (F. Lamenn.)

> Que l'oreille des rois s'accoutume à t'entendre,
> C'est à toi d'annoncer ce qu'ils doivent apprendre. (Voltaire.)

— *Avoir de l'oreille*. Avoir l'ouïe sensible, fine et juste. Il suffit d'avoir un peu d'*oreille* pour éviter les dissonances. (Buff.) || On dit par opposition *n'avoir pas d'oreille*.

— Se dit de l'oreille externe, de cette partie cartilagineuse qui est au dehors et autour du trou de l'oreille. Petite oreille. Grande oreille. Oreilles plates, rebordées, ourlées. Oreilles rouges. Le lobe des oreilles. Tirer les oreilles à quelqu'un. Se faire percer les oreilles. Un cheval qui dresse, qui baisse les oreilles. Un chien qui secoue les oreilles. Prendre un lapin par les oreilles. Déchirer, arracher l'oreille à quelqu'un. Manger des oreilles de veau, des oreilles de cochon. L'*oreille* de la femme a une forme plus élégante que celle de l'homme. (Monfalc.) Les contours, les saillies de l'*oreille* de l'homme sont plus rudes, plus prononcées que ceux de la femme. (Id.)

— *Boucles d'oreilles*. V. BOUCLE.

— Fig. et fam. *Avoir l'oreille basse*. Être humilié, mortifié par quelque perte, quelque insuccès. Dans le même sens, *baisser l'oreille*. || *Avoir l'oreille basse*. Etre fatigué, abattu par le travail, par quelque excès, par quelque maladie. Dans un sens analogue, *en avoir sur l'oreille*. Sa dernière maladie l'a bien vieilli: il en a sur l'oreille. || Par extens. *En avoir sur l'oreille*. En parlant des arbres fruitiers, des blés, des fleurs, etc., endommagés par le mauvais temps. Ces blés en ont eu sur l'oreille.

— Fig. *Avoir les oreilles délicates*. Se fâcher aisément, s'offenser de la moindre chose. || *Avoir les oreilles chastes*. Craindre les propos qui blessent la pudeur.

— Fam. *Avoir les oreilles battues, rebattues d'une chose*. En avoir souvent entendu parler, en être fatigué. J'ai les oreilles rebattues de cette question.

— Fig. *Avoir l'oreille de quelqu'un*. Avoir un libre accès auprès de lui, en être écouté favorablement. Il a l'oreille du ministre. Les gens qui ont l'*oreille* des plus grands princes sont de tous leurs plaisirs et de toutes leurs fêtes. (La Bruyère.)

— Fig. et fam. *Avoir la puce à l'oreille*. Être inquiet, être en peine dans la crainte de quelque accident. Cette lettre lui a mis la puce à l'oreille.

> Fille qui pense à son amant absent
> Toute la nuit, dit-on, a la puce à l'oreille. (La Font.)

— Prov. et fig. *Cela lui entre par une oreille et lui sort par l'autre*. Se dit d'une personne qui oublie facilement les conseils qu'on lui donne, ou en général qui ne fait aucune attention à ce qu'on lui dit.

— Fig. et fam. *Corner quelque chose aux oreilles de quelqu'un*. Parler continuellement d'une chose à quelqu'un.

— Fam. *Dire un mot à l'oreille de quelqu'un*. Parler à quelqu'un de fort près, de manière à n'être entendu que de lui seul. Dans le même sens, *parler à l'oreille de quelqu'un*.

— Fig. et fam. *Donner sur les oreilles à quelqu'un*. Le frapper, le maltraiter. On lui a donné sur les oreilles. Dans le même sens, *il a eu sur les oreilles*. || *Dormir sur les deux oreilles, sur l'une et l'autre oreille*. Etre parfaitement tranquille sur l'issue d'une affaire. C'est une affaire certaine, vous pouvez dormir sur les deux oreilles. || *Echauffer les oreilles à quelqu'un*. L'irriter par quelque discours. Ne m'échauffez pas davantage les oreilles.

— Fam. *Etourdir, rompre les oreilles à quelqu'un*. Lui tenir des discours qui l'importunent, qui l'obsèdent. Il m'étourdit les oreilles de ses récriminations. Il m'a rompu les oreilles de ses vers.

— Fig. et fam. *Être toujours pendu aux oreilles de quelqu'un*. Le suivre partout, lui parler sans cesse. Je ne puis m'en débarrasser, il est toujours pendu à mes oreilles. On ne peut l'approcher, il a toujours quelqu'un pendu à ses oreilles.

— *Pendants d'oreilles*. Pierreries, perles, etc., attachées aux boucles d'oreilles des femmes. || S'est dit fig. et fam. de gens obséquieux qu'on voit toujours pendus aux oreilles des grands.

— Fam. *Faire la sourde oreille*. Faire semblant de ne pas entendre ce que vous dit, n'en pas tenir compte.

— Fig. *Fermer l'oreille à quelque discours*. Ne pas vouloir l'écouter. Quand ces raisons, toutes solides qu'elles sont, ne vous persuaderaient pas, ne fermez point l'*oreille* à la voix qui vous les expose. (J.-J. Rouss.) Je crains d'avoir fermé votre *oreille* à ses cris. (Rac.)

— Fig. et fam. *Frotter les oreilles à quelqu'un*. Le battre. Il se fera frotter les oreilles. || On dit aussi par exagération dans le même sens, *Couper les oreilles à quelqu'un*. || *Les oreilles ont dû vous corner*. Nous avons beaucoup parlé de vous en votre absence. || *Les oreilles vous cornent*. Se dit à quelqu'un qui croit entendre ce qu'on ne lui dit pas, ou qui s'imagine entendre un bruit qui n'existe pas. || *N'avoir pas d'oreilles pour quelque chose*. Ne pas consentir à quelque chose, s'y refuser.

— Fig. *Ouvrir l'oreille*. Ecouter très-attentivement. J'ai beau ouvrir l'oreille, je n'entends rien. || *Ouvrir les oreilles*. Ecouter favorablement une proposition par quelque motif d'intérêt. Dès qu'il a vu qu'il y avait quelque chose à gagner dans cette affaire, il a ouvert les oreilles.

— *Prêter l'oreille*. Être attentif. Prêtez-moi l'oreille. Prêter une oreille attentive à quelqu'un. Prêtez l'*oreille*, et dites-moi d'où vient ce bruit confus, vague, étrange, que l'on entend de tous côtés. (Lamenn.) Oswald prêtait l'*oreille* autant qu'il le pouvait au bruit du vent, au murmure des vagues. (Mme de Staël.) C'est lui qui parle intérieurement à celui qui parle au dehors, et c'est lui que doivent entendre au dedans du cœur tous ceux qui prêtent l'*oreille* aux discours sacrés. (Boss.)

> Cieux, écoutez ma voix; terre, prête l'oreille,
> Ne dis plus, ô Jacob! que ton Seigneur sommeille. (Racine.)

— Fig. Écouter favorablement. Ne prêtez jamais l'oreille à la calomnie.

— *Être tout oreilles*. Écouter avec attention. Le peuple est tout yeux, tout *oreilles*, et il n'est ni plus clairvoyant ni plus attentif. (S. Dubay.)

— *Donner l'oreille*. Se disait pour Écouter, prêter l'oreille.

— Fig. et fam. *Secouer les oreilles*. Ne pas tenir compte, se moquer d'une chose. Parlez lui de ses devoirs, il secoue les oreilles. || *Se faire tirer l'oreille*. Avoir de la peine à consentir à quelque chose. Vous vous faites bien tirer l'oreille. || *Se gratter l'oreille*. Avoir quelque souci; avoir de la peine à se souvenir de quelque chose.

— Fam. *Gager ses oreilles*.

> Je gage mes oreilles
> Qu'il est dans quelque allée à bayer aux corneilles. (Piron.)

— *Souffler quelque chose aux oreilles de quelqu'un*. Lui dire quelque chose secrètement.

— *Venir aux oreilles*. Se dit des choses dont on entend parler. Je tremble que cela ne vienne à ses oreilles.

— *Frapper l'oreille*. Se faire entendre. Mais n'est-ce pas le son d'une cloche qui frappe son *oreille* à travers le murmure de la tempête, ou bien est-ce le glas de la mort que son imagination effrayée croit ouïr au milieu des vents? (Chateaub.)

> Mais quel bourdonnement a frappé mes oreilles
> Ah! je les reconnais, mes aimables abeilles. (Del.)

— *Laisser ses oreilles quelque part*. Etre mal traité, ne pas revenir sain et sauf de quelque occasion périlleuse. Il y laissera ses oreilles. || Dans le sens contraire, on dit: Il sera bien heureux s'il *en rapporte ses oreilles*.

— *Oreille*. Se dit particulièrement d'un pli qu'on fait à un feuillet de livre, pour marquer l'endroit où l'on interrompt sa lecture, ou quelque passage qu'on veut retrouver plus tard. Marquez ce passage, faites-y une oreille.

— Fig. Se dit de plusieurs choses qui ont quelque ressemblance avec la forme de l'oreille ou qui sont doubles comme les oreilles. Les oreilles d'un soulier. Les oreilles d'une écuelle.

— Comm. Partie de toile d'emballage qu'on laisse aux quatre coins d'un ballot pour pouvoir le saisir, le remuer, le transporter d'un lieu à un autre.

— Dans les jeux d'orgues. Petites lames de plomb minces et flexibles que l'on soude aux deux côtés de la bouche des tuyaux, et qui servent à les accorder.

— Se dit aussi de chacune des deux dents d'un peigne qui sont placées aux extrémités, et qui, plus fortes que les autres, servent à les maintenir.

— Imprim. Languette de frisquette.

— Menuis. *Oreille d'âne*. Voussure dont la partie supérieure est droite en devant, et dont le fond est bombé en arc.

— Mach. Saillies ajoutées à un objet pour lui donner plus d'empatement ou pour lui permettre de s'appuyer sur un autre. Les empatements des coussinets sur lesquels portent les rails des chemins de fer sont des oreilles. || Petits appendices qui portent les galets du glissoir de la tige d'un piston.

— Techn. Partie saillante de certaines pièces employées dans les constructions, et qui servent à les assembler à l'aide de boulons à d'autres pièces fixes.

— Agric. Partie de la charrue qui est destinée à renverser hors du sillon la terre que le soc en a détachée.

— Mar. *Oreille d'une ancre*. Partie saillante et large de chaque patte. || *Donner de l'oreille à une pièce de bois, à un bordage*. Les conformer de manière que, sur leur longueur, plusieurs parties se trouvent dans des plans différents et fortement inclinés. || *Taquets à oreilles*. Taquets à double tête qui sont fixés dans la muraille d'un bâtiment pour y tourner les écoutes des basses voiles. || *Oreille de lièvre*. Disposition des voiles de certains petits canots dans l'allure du vent-arrière. Ces voiles représentent de loin la grossière image d'une paire d'oreilles de lièvre.

— *Vin d'une oreille, à une oreille*. Se disait d'un bon vin, d'un vin généreux. Il est à une oreille bien drapée. (Rabelais.) || Par oppos. *Vin de deux oreilles*. Mauvais vin.

— *Jusqu'aux oreilles*. loc. adv. Des pieds à la tête. Crotté jusqu'aux oreilles. Se mettre dans la boue jusqu'aux oreilles. || Se dit fig. dans le sens de Bien avant. Etre dans la misère jusqu'aux oreilles. S'il était dans la peine, je m'y mettrais moi-même jusqu'aux oreilles pour l'en tirer.

— *Par-dessus les oreilles*. loc. adv. Plus qu'on ne peut endurer, supporter. J'ai de ce genre de vie par-dessus les oreilles. Il a des dettes par-dessus les oreilles. Ces locutions sont familières.

— Loc. prov. *Porter le bouquet sur l'oreille*. Être à vendre.

— Prov. *Tenir le loup par les oreilles*. Être dans une position difficile et périlleuse, ne savoir comment en sortir. || *Ventre affamé n'a point d'oreilles*. Un homme pressé par la faim est sourd à tout ce qu'on peut lui dire. Mais un

affamé n'aura jamais d'oreilles. (Colnet.) || *Il vaut mieux se fier à ses yeux qu'à ses oreilles.* On est plus sûr de ce qu'on voit que de ce qu'on entend. || *L'oreille est le chemin du cœur.* Le moyen de convaincre est de se faire écouter. || *Chien hargneux a toujours l'oreille déchirée.* Il arrive toujours quelque accident aux gens querelleurs. || *Petit chaudron, grandes oreilles.* Les enfants écoutent attentivement tout ce qui se dit devant eux. || *Il a mangé de la vache, les oreilles lui cornent.* Il n'entend pas bien ce qu'on lui dit. || *Les murailles, les murs ont des oreilles.* Se dit d'un lieu où l'on peut craindre d'être entendu.

— Bot. Appendices qui se trouvent à la base de certaines feuilles ou de quelques pétales. On leur donne aussi les noms d'*oreillons* ou d'*oreillettes*.

— Bot. crypt. Nom donné à un grand nombre de champignons des genres agaric, bolet, trémelle et pezize, à cause de leur forme assez semblable à celle d'une oreille. || *Oreille d'âne* ou *d'ours*. Champignon commun dans quelques provinces de France ; c'est une espèce de trémelle. || *Oreille blanche* ou *coquillère*. Champignon qui paraît être une espèce de trémelle, et appartient au genre des conques-oreilles. || *Oreille de chardon*. Espèce d'agaric de bonne qualité, ainsi nommé parce qu'il croît sur la racine morte du chardon roland ou roulant. Il est très-délicat à manger. || *Oreille de charme*. Champignon qui appartient à la famille des oreilles des arbres. Il se trouve au pied des charmes. || *Oreille de chat*. Espèce de trémelle qu'on a placée parmi les nostocs opaques. Ce champignon, qui n'est pas malfaisant, se trouve dans les bois au pied des noisetiers. || *Oreille du chêne vert*. Espèce d'agaric voisine de l'oreille de charme, qui se trouve au pied du chêne vert, en Provence. Sa saveur est acerbe et désagréable. || *Oreille de cochon*. Nom donné à deux champignons de la famille des conques-oreilles cassantes, qui sont deux espèces de trémelles. Ils croissent dans les bois en automne et ne sont pas malfaisants. || *Oreille de houx*. Champignon de la famille des oreilles des buissons, qu'on rencontre en automne au pied du houx. Sa chair est excellente à manger. || *Oreille de lierre*. La chanterelle, champignon du genre merule, qui croît aux environs de Paris et dans diverses parties de la France. || *Oreilles de Judas*. Nom vulgaire d'un champignon qui fait partie du genre auriculaire et de la famille des conques-oreilles cassantes. Il est malfaisant. || *Oreille de Malchus*. Espèce de bolet qui se rapproche beaucoup du polypore pied de mouton, qui croît dans les Vosges. || *Oreille de Nouret* ou *Noiret*. Nom vulgaire donné dans quelques départements à un champignon qui n'est autre que l'agaric ostré. On le trouve sur le noyer, le hêtre, le chêne. Il croît presque partout en Europe, et se mange sans inconvénient. || *Oreille du noyer*. Espèce d'agaric sessile qui croît sur le noyer. Sa chair est délicate. || *Oreille de l'olivier* et *oreille jaune de l'olivier*. L'agaric de l'olivier. || *Oreille d'orme*. Agaric qui croît en automne sur les troncs d'arbres et spécialement sur l'orme. On donne aussi le nom d'*oreille d'orme* au bolet du noyer. || *Oreille d'ours*. V. OREILLE D'ÂNE. || *Oreille de singe*. Espèce de pezize de la famille des coccigrues nues, section des coccigrues en oreilles.

— Bot. phan. *Oreille d'abbé*. Le cotylet ombiliqué. || *Oreille d'âne*. La grande consoude. || *Oreille de chien*. La cynoglosse(?) prostrée. || *Oreille d'homme*. L'asaret d'Europe. || *Oreille de lièvre*. Deux espèces de buplèvre. || *Oreille de muraille*. Une espèce de myosotis. || *Oreille d'ours*. La primevère auricule. La perce-neige et les crocus se montrent les premiers ; paraissent ensuite les *oreilles-d'ours* distinguées par la richesse de leur velouté. (Vernier.) || *Oreille de rat*. La piloselle. || *Oreille de souris*. Nom vulgaire d'une espèce de céraiste et d'une espèce de myosotis.

— Conchyl. Petite saillie sur les côtés de la charnière de certaines coquilles bivalves. || *Oreille d'âne*. Nom marchand d'une espèce de genre strombe et d'une haliotide. || *Oreille de bœuf*. Espèce de bulime ou d'auricule. || *Oreille de chat*. Nom marchand d'une espèce de coquille. || *Oreille de chevrotin*. L'agathine gland. || *Oreille de cochon*. Nom marchand d'une espèce de strombe. || *Oreille de Diane*. Espèce de strombe. || *Oreille de géant*. L'haliotide de Midas. || *Oreille de Judas*. Espèce d'auricule. || *Oreille de lièvre*. Nom vulgaire d'une espèce d'auricule. || *Oreille de mer*. Nom d'haliotide. || *Oreille de Midas*. L'haliotide de Midas, qui est une espèce de volute. || *Oreille allongée* [illegible]. L'haliotide oreille d'âne. || *Oreille de St-Pierre*. La fissurelle réticulée. || *Oreille de Silène*. Espèce d'auricule. || *Oreille de souris*. Espèce d'auricule. || *Oreille sans trous*. Espèce de sigaret et de stomatelle. || *Oreille de Vénus*. L'haliotide [illegible].

— Ichthyol. *Oreille grande*. Nom donné par les marins au scombre thon.

— Ornith. *Oreille* [illegible]. Oiseau des plaines du P[illegible] [illegible] des herbes épaisses et se [illegible].

OREILLÉ, ÉE. adj. (rad. *oreille*). Zool. Qui a des oreilles ou des [illegible].

— Bot. Qui porte des appendices en forme d'oreilles. Certaines feuilles sont dans ce cas.

— Blas. Dont les oreilles sont d'un émail autre que celui du corps. Se dit particulièrement des dauphins.

OREILLER. s. m. (pr. *ô-rè-yé* ; rad. *oreille*). Coussin qui sert à soutenir la tête quand on est couché. Petit oreiller. Gros oreiller. Oreiller de crin, de duvet, de plume. Taie d'oreiller. Nos selles nous servaient d'*oreiller* sous l'ajoupa, et nos manteaux de couverture. (Chateaub.)

> Cher petit *oreiller*, doux et chaud sous ma tête,
> Plein de plume choisie, et blanc ! et fait pour moi !
> Quand on a peur du vent, des loups, de la tempête,
> Cher petit *oreiller*, que je dors bien sur toi !
> (Mme DESBORDES-VALMORE.)

> Beaucoup, beaucoup d'enfants pauvres et nus, sans mère,
> Sans maison, n'ont jamais d'*oreiller* pour dormir. (ID.)

> Mets, sous l'enfant perdu que la mère abandonne,
> Un petit *oreiller* qui le fasse dormir. (ID.)

— S'emploie quelquefois d'une manière figurée. Cette vérité est un *oreiller* sur lequel on peut dormir en repos. (Volt.) Je ne suis point surpris que les Romains demandassent le soir, après leurs grands spectacles tragiques, la lecture d'une églogue de Virgile : c'était un *oreiller* d'édredon sur lequel ils voulaient reposer leur tête avant de s'endormir. (B. de St-P.)

— Prov. dans le même sens. *Une conscience pure est un bon oreiller.* Quand on n'a rien à se reprocher, le sommeil est tranquille.

— *Prendre conseil de son oreiller.* Prendre une nuit pour réfléchir.

— *Se battre avec son oreiller.* Avoir de la peine à se lever le matin.

— Mar. Pièce de bois qui croise les deux varangues opposées de la membrure d'un bâtiment, afin de les fortifier.

— Coutell. Coussin de toile rembourrée que les couteliers mettent au-dessus de la roue à repasser, afin de pouvoir s'y appuyer.

OREILLÈRE. s. f. (pr. *ô-rè-yè-re*). Entom. Un des noms vulgaires du perce-oreille.

OREILLETTE s. f. (pr. *ô-re-ye-te* ; dimin. *d'oreille*). Petit linge qu'on met derrière l'oreille lorsqu'il s'y trouve quelque écorchure.

— Parties pendantes des bonnets destinées à couvrir les oreilles. Calotte à oreillettes.

— Anc. cost. Se disait de cercles minces d'or ou d'argent avec lesquels on suspendait les pendants d'oreilles, lorsqu'on n'avait pas les oreilles percées.

— Anc. loc. prov. *Prendre des oreillettes.* Se boucher les oreilles.

— Bot. Nom vulgaire de l'asaret.

OREILLETTE Bot. Champignon dont le pédicule est court, plein, blanchâtre, cylindrique ; son chapeau est rarement bien arrondi, d'un gris plus ou moins foncé et roulé sur ses bords ; ses feuillets sont blancs, décurrents sur le pédicule. L'agaric-*oreillette* a un bon goût, se dessèche aisément et ne se mêle pas ; il est commun en automne sur les pelouses aux environs d'Orléans, où on le mange avec confiance. (De Candolle.) || *Oreillette des arbres*. L'helvelle pourprée, petit champignon blanc qui croît sur les feuilles du chêne.

— Anat. Cavité située à la partie supérieure du cœur. Oreillette droite. Oreillette gauche.

OREILLÈRE. s. f. (pr. *ô-rè-yè-re*). Anc. art milit. Partie du casque qui couvrait l'oreille. V. OREILLON.

OREILLON. s. m. (pr. *ô-re-yon* ; augment. d'*oreille*). Pathol. Nom vulgaire de l'inflammation idiopathique de la glande parotide ou du tissu cellulaire et des glandes lymphatiques qui l'environnent. Causes des oreillons. Symptômes des oreillons. Pronostic et terminaison des oreillons. Les *oreillons* se manifestent spécialement chez les personnes qui s'exposent au froid et à l'humidité. (Mérat.)

— Mamm. Une des éminences de l'oreille des chauves-souris. Cette partie offre des différences très-marquées selon les genres : tantôt l'oreillon n'est que rudimentaire, tantôt il est médiocrement développé, ou bien d'une ampleur extraordinaire ; tantôt il est intérieur ou extérieur à la conque de l'oreille. Sa forme est aussi très-variée.

— Techn. Rognure de peau qui sert à faire de la colle-forte.

— Archit. Se dit des retours aux coins des chambranles de portes ou de croisées.

— Anc. art milit. Partie du casque qui couvrait l'oreille, ou qui se prolongeait en mentonnière. || *Oreillon de cubitière*. Rosette de métal qui garnissait extérieurement le coude d'un brassard.

OREL. Géogr. Gouvernement de la Russie d'Europe, situé entre ceux de Kalouga et Toula ; 1,350,000 hab. || Chef-lieu du gouvernement du même nom, sur l'Oka et l'Orlik, 23,000 hab.

ORELLANA. s. f. Bot. Teinture que les Brésiliens font avec la plante urucu, qui est le *rocou*.

OREMBOURG ou **OUFA**. Géogr. Un des gouvernements orientaux de la Russie d'Europe, contigu à l'Asie, et au sud ceux de Saratov et d'Astrakhan ; 1,100,000 hab. ; ch.-lieu Oufa. || Ville dans le gouvernement du même nom, sur la droite de l'Oural, 21,000 hab.

Gomme d'Orembourg. Espèce de gomme qui découle du mélèze.

OREMUS. s. m. (pr. *o-ré-mus* ; mot latin qui signifie *prions*, et qui est passé dans la langue). Prière, oraison. Dire des oremus. Il est fam.

> Après tant d'*oremus* chantés si pieusement,
> Après cent repetitions(?) en [illegible],
> Pour nous, je l'avoûrai, c'est un [illegible] extrême
> Qu'il nous faille aujourd'hui prier Dieu pour vous-même.
> VOLTAIRE.

ORÉNOQUE. Géogr. Grand fleuve de l'Amérique du Sud ; naît dans les monts de Parime. et se jette dans l'Atlantique par cinquante bouches, après un cours de 2,500 kilom. Ce fleuve nourrit un grand nombre de caïmans et de gros poissons. Il est extrêmement large et profond ; à son embouchure il ressemble à un lac.

— ORÉNOQUE (Départ. de l'). Dans la république de Vénézuéla ; faisait jadis partie de la Colombie ; ch.-l. Varinas. Ce département, d'une vaste étendue, est séparé du Brésil par le fleuve des Amazones. Il est couvert de vastes forêts.

ORENSE. Géogr. Province d'Espagne, formée de l'ancienne Galice, cap. Orense, sur le Minho.

ORÉOBOLE. s. m. (du lat. *oreobolus*). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des cypéracées, comprenant l'oréobole nain, petite plante qui forme, sur le sommet des plus hautes montagnes de la Nouvelle-Hollande, des gazons épais et très-étalés.

ORÉOCALLIDE. s. f. (du lat. *oreocallis*). Bot. Genre établi pour l'embothrion à grandes fleurs.

ORÉODOXE. s. f. (du lat. *oreodoxa*). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs hermaphrodites, de la famille des palmiers, comprenant plusieurs espèces indigènes. L'oréodoxe des montagnes. L'oréodoxe royale.

ORÉOGRAPHE. s. m. (rad. *oreographie*). Celui qui s'occupe d'oréographie.

ORÉOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὄρεος, montagne ; γράφω, écrire). Didact. Description par écrit des montagnes, ou de quelque montagne en particulier. Il a publié l'oréographie des montagnes de la Suisse.

ORÉOGRAPHIQUE adj. des 2 g. (rad. *oreographie*). Didact. Qui a rapport à l'oréographie.

ORÉOTRAGUE. s. m. (du lat. *oreotragus* ; fait du gr. ὄρεος, montagne ; et de τράγος, bouc). Mamm. Nom donné à l'antilope du Cap.

ORES ou **ORE**. adv. Vieux mot qui signifiait Alors, maintenant. *Ores* que je n'y suis plus, j'en juge comme si j'y étais. (Montaig.)

— Tantôt.

> Combien de fois, doucement irrité,
> Suis-je *ore* mort, *ore* ressuscité. (RONSARD.)

— *Ores que*. Quoique. Et *ores* que le sage ne doive donner aux passions humaines de se fourvoyer de la droite carrière, il peut bien..... (Montaig.)

ORESTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de l'Orestide, en Macédoine. || Qui appartient à l'Orestide ou à ses habitants.

ORESTE. Myth. Fils d'Agamemnon et de Clytemnestre. Il échappa, grâce à sa sœur Électre, aux coups du meurtrier de son père, passa sa jeunesse auprès de son oncle Strophius, roi de Phocide, et contracta avec Pylade, fils de ce prince, cette étroite amitié qui est devenue célèbre. Plus tard, il vengea la mort de son père par le meurtre d'Égisthe et de Clytemnestre, et fut poursuivi par les Furies jusqu'à ce qu'il eut délivré, en Tauride, sa sœur Iphigénie. De retour en Grèce, il épousa Hermione, et mourut piqué par un serpent, à l'âge de plus de 90 ans.

ORESTIDE. Géogr. anc. Petite contrée de la Macédoine, à l'ouest.

ORESTIDES. s. f. pl. Descendants d'Oreste, qui ayant été chassés du Péloponnèse par les Héraclides, vinrent s'établir dans la Macédoine.

ORESTIE. s. f. Philol. Titre d'une trilogie grecque d'Eschyle, qui se compose de trois tragédies, *Agamemnon*, *les Choéphores et les Euménides*, et *Protée*.

ORÉXIE. s. f. (du gr. ὄρεξις, appétit). Méd. Besoin incessant de prendre de la nourriture.

ORFÈVRE. s. m. (du lat. *auri faber*, travailleur d'or). Celui qui se consacre à la fabrication ou à la vente de la vaisselle, des vases, couverts, coupes, plateaux, gobelets, flambeaux, et autres objets en or, en argent ou même en platine. Habile orfèvre. Avant la Révolution, on comptait trois cents orfèvres à Paris.

— *Orfèvre grossier*. Celui qui s'occupe spécialement des gros ouvrages employés au service de la table.

— *Orfèvre-bijoutier*. Celui qui vend et fabrique des bijoux d'or.

— *Orfèvre-joaillier*. Celui qui vend les diamants, les autres pierres précieuses et les perles mis en œuvre.

— Les orfèvres, joailliers, bijoutiers, metteurs en œuvre, et marchands d'or et d'argent, formaient le sixième corps des marchands de Paris.

ORFÈVRERIE. s. f. L'art des orfèvres. Ouvrage, chef-d'œuvre d'orfèvrerie. La petite orfèvrerie. La grosse orfèvrerie. La France s'est placée au premier rang parmi les nations de l'Europe, pour la fabrication de l'orfèvrerie. A Rome, l'orfèvrerie fut portée à une grande perfection. C'est à Paris que se font aujourd'hui les plus belles pièces d'orfèvrerie.

— Se dit aussi des ouvrages confectionnés par l'orfèvre. Il y a pour vingt mille francs d'orfèvrerie dans cette boutique.

ORFÈVRI, IE. adj. Se dit de l'or et de l'argent travaillé par l'orfèvre. L'argent monnayé et l'argent orfèvri. Les meubles d'argent *orfèvri* des particuliers produisirent trois millions. (Volt.)

ORFRAIE. s. f. (pr. *or-frè* ; du lat. *ossifraga*, formé de *os*, os ; *frango*, briser). Ornith. Espèce d'aigle auquel les Latins donnèrent le nom d'*ossifraga*, parce qu'ils avaient remarqué qu'il casse avec son bec les os des animaux dont il fait sa proie. On l'appelle aussi *grand aigle de mer*, quoiqu'on le trouve aussi souvent dans l'intérieur des terres que sur les bords de la mer. La barbe de plumes qui pend sous son menton l'a fait nommer aussi *aigle barbu*. L'orfraie habite les forêts des hautes montagnes, mais plus souvent les rochers, sur la mer et aux embouchures des fleuves, et près des eaux où il y a des poissons. Sa voracité est telle qu'on a des exemples qu'il a enlevé et lacéré de jeunes enfants. Pendant longtemps on a distingué l'orfraie du *pygargue* ; mais il est aujourd'hui reconnu que c'est le même oiseau sous le plumage qu'il porte dans ses deux premières années. *L'orfraie* marine s'élève au haut des airs, et, n'osant s'abandonner à l'impétuosité des vents, elle lutte, en jetant des voix plaintives, contre la tempête qui fait ployer ses ailes. (B. de St-P.)

ORFROI. s. m. Se disait autrefois des étoffes tissues d'or. On donne encore aujourd'hui ce nom dans l'église aux parements d'une chape, d'une chasuble.

ORGAGIS. s. m. Comm. Toile de coton blanche qui vient des Indes orientales.

ORGANDI. s. m. Comm. Sorte de mousseline ou toile de coton fort claire. Une robe d'organdi. Les organdis et tous les tissus légers se fabriquent principalement à St-Quentin.

ORGANE. s. m. (du gr. ὄργανον, instrument). Anat. Partie d'un être organisé destinée à exercer une fonction quelconque. On appelle *organes premiers* ceux qui sont composés de parties similaires et destinées pour une seule et même fonction, et *organes secondaires*, ceux qui sont composés de plusieurs organes premiers. C'est ainsi que les veines, les artères, les nerfs, etc., sont des organes premiers ; les mains, les bras, les jambes, etc., des organes secondaires. Les organes des sens sont les parties du corps de l'animal au moyen desquelles il est affecté par les objets extérieurs, comme l'œil, l'oreille, le nez, etc. L'organe de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, du goût, de la voix. La conformation, le jeu des organes. Les muscles sont les organes du mouvement. Les feuilles et les fleurs sont les organes essentiels des végétaux. Les organes de la nutrition. Les organes de la locomotion. Les organes de l'absorption. Lorsque les hommes s'étudiaient à observer leurs sensations, ils ne pouvaient pas ne pas remarquer qu'elles leur arrivaient par des *organes* qui ne se ressemblent pas. (Condill.) Vivre ce n'est pas respirer, c'est faire usage de nos *organes*, de nos sens, de nos facultés. (J.-J. Rouss.) On cherche à réveiller les *organes* du tact par des piqûres, par des brûlures. (Buff.) Le diaphragme est le principal *organe* du sentiment intérieur. (Id.) Ma main me paraît être le principal *organe* de mon existence. (Id.) Il n'est pas facile de déterminer précisément en quoi consiste *l'organe* du goût. (Brill.-Sav.) L'anatomie nous instruit de la structure du corps humain, et la physiologie de l'action des *organes* dans l'état sain. (Rostan.) Les armes des animaux atteignent leur perfection en même temps que les *organes* de la génération. (B. de St-P.)

— Se dit particulièrement de la voix. Avoir un bel organe, un mauvais organe. Ce chanteur n'a pas d'organe. Tout annonce dans ce pays la dureté de l'*organe* musical ; les voix y sont rudes et sans douceur, les inflexions âpres et fortes, les sons forcés et traînants. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Ce qui sert à exprimer, à reproduire, à représenter une chose. Un cœur droit est le premier *organe* de la vérité. (J.-J. Rouss.) Sa bouche est l'*organe* de la sagesse. (Barth.) Si vous n'avez pas vu régner les lois, vous les avez vues du moins exister encore, vous avez appris à quels signes on reconnaît cet *organe* sacré de la volonté d'un peuple. (Id.)

— Fig. Se dit de la personne par l'entremise de laquelle on exprime sa volonté, ou l'on fait quelque action. Les magistrats sont les organes des lois, de la justice. Vous lui servirez d'organe auprès du prince. Il ne fait rien que par l'organe de cet homme. Je lui ai fait connaître ma réponse par l'organe d'un tel. Souvent les opprimés ne le sont que parce qu'ils manquent d'*organe* pour faire entendre leurs plaintes. (J.-J. Rouss.)

— Philos. *Nouvel Organe*, en lat. *Novum Organum*. Titre de la deuxième partie de la *Grande Rénovation* de François Bacon.

— Bot. On divise les organes des végétaux en deux classes : 1° ceux de la végétation, destinés à la vie de l'individu : la racine, la tige et les feuilles ; 2° ceux de la reproduction, destinés à la vie de l'espèce : la fleur et le fruit.

ORGANEAU. s. m. Mar. Gros anneau qui tient à l'ancre et dans lequel est passé et attaché le câble.

ORGANER. v. n. 1re conj. (rad. *organe*). Faire de la musique, toucher de l'orgue. || S'est dit particulièrement pour produire des accords, chanter en parties, parce que c'est à l'usage de l'orgue qu'est due l'invention de l'harmonie.

ORGANIQUE. adj. des 2 g. (rad. *organe*). Physiol. Qui appartient aux organes. Vie organique. Règne organique. L'homme dans cet état oublie la faim, la soif, tous les besoins *organiques*. (Rostan.) Les produits qui forment la base essentielle de toutes les parties solides des corps vivants appartiennent absolument au règne *organique*. (Guér.)

— Médec. *Lésion, maladie organique.* Maladie qui attaque un des organes essentiels à la vie || *Corps organique.* Le corps de l'animal, en tant qu'il agit par le moyen des organes. || *Partie organique.* Partie qui sert d'organe, d'instrument pour quelque action. || *Molecules organiques.* Particules qui, selon quelques philosophes, sont les premiers éléments des corps organisés.

— Législ. *Loi organique.* Loi d'organisation qui découle immédiatement de la loi fondamentale, et qui a pour objet de régler le mode et l'action d'une institution, d'un établissement dont le principe a été consacré dans cette dernière. La loi des élections, celle des conseils généraux ou municipaux et de leurs attributions, celle de la garde nationale, sont des lois organiques.

— Géom. *Geometrie organique.* L'art de décrire des courbes par le moyen d'instruments, et en général par un mouvement continu.

ORGANIQUE s. f. (du gr. ὄργανον, instrument). Antiq. Chez les anciens, partie de la musique qui s'exécute avec les instruments.

ORGANIQUEMENT. adv. (rad. *organe*). D'une manière organique. L'animal, le végétal, se perfectionnent *organiquement* par le développement des parties les plus importantes que fortifient l'exercice et l'habitude. (Virey.)

ORGANISABLE. adj. des 2 g. Qui peut être organisé. Les forces de la vie arrêtent les formes des organismes divers, qu'admettait la nature des éléments combustibles *organisables*, existant dans notre monde. (Virey.)

ORGANISANT. part. prés. du v. Organiser. Qui organise. Il est toujours invariable. Des hommes organisant une société.

ORGANISANT, ANTE. adj. Qui concourt à l'organisation. Nous sommes environnés d'air, d'attraction, d'électricité, de magnétisme, d'êtres *organisants*, sensibles, pas sionnées, tous invisibles par leur essence. (B. de St-P.) A l'égard de l'organum triplum ou quadruplum, ce n'était autre chose que le même chant des parties *organisantes* entonné par des hautes-contre à l'octave des basses, et par des dessus à l'octave des ténors. (C. Blaze.)

ORGANISATEUR, TRICE. adj. Qui organise. La puissance organisatrice.

— substantiv. C'est un grand organisateur.

ORGANISATION. s. f. (pr. *or-ga-ni-za-ci-on*; rad. *organe*). Ensemble des différentes parties qui composent un être organisé ou des lois qui le régissent. L'organisation du corps humain. L'organisation des végétaux. L'organisation végétale. L'organisation animale. L'organisation de l'homme. L'organisation de la femme. Aussitôt l'*organisation* se forma de la pensée du Tout-Puissant, et la vie sortit de sa parole. (B. de St-P.) Il y a des gens qui parlent beaucoup par une disposition particulière à leur *organisation*. (C. Fée.) De son côté, l'*organisation* de l'homme était bien mieux appropriée à ce genre de perceptions qu'elle ne l'est aujourd'hui. (Ch. Nod.)

— Particul. Mode, structure propre à chacune des différentes parties des corps vivants. L'organisation du foie. L'organisation du poumon.

— Fig. Se dit des États, des établissements publics ou particuliers. L'organisation de l'armée, des tribunaux, d'un ministère. Passionné pour les travaux de la paix, sans être bien certain que cette paix durât longtemps, il était pressé d'activer ce qu'il appelait l'*organisation* de la France. (Thiers.)

— Mus. Art d'ajuster un ou plusieurs jeux d'orgues à un clavecin, à un forté-piano.

ORGANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Organiser. S'empl. adjectiv. Un corps bien organisé. Les êtres organisés. Nous sommes diversement *organisés*, nous n'avons aucun la même dose de sensibilité. (Id.) L'homme, supérieur à tous les êtres *organisés*, a le sens du toucher, et peut-être celui du goût, plus parfait qu'aucun des animaux. (Buff.) Or, je crois pouvoir avancer que c'est du détriment des substances *organisées* que la pyrite tire en partie son origine. (Id.) Le corps *organisé* se renouvelle à mesure qu'il s'accroît. (Richerand.) L'époque de la beauté, dans tous les êtres *organisés*, est celle de leurs amours. (B. de St-P.) Telles sont les harmonies solaires et physiques, tant élémentaires qu'*organisées*, du blé. (Id.)

— Fig. Une administration bien organisée. Une ville organisée. Mais dans une société bien *organisée*, le talent conduit à la propriété. (B. Const.)

— *Organisé pour.* Ce n'est point une machine *organisée* seulement pour la mort, qui peut aimer avec tant de passion. (A.-Mart.) Nous sommes *organisés* pour vivre en société. (St-Lamb.)

— Fig. *Une tête bien organisée.* Une personne chez laquelle les facultés de l'intelligence sont bien développées.

— *Corps organisés.* On appelle ainsi tous les corps naturels qui ont vie, c'est-à-dire tous les végétaux et tous les animaux, par opposition aux minéraux, et ce nom leur a été donné, parce qu'à la différence de ces derniers, ces végétaux et ces animaux ont tous dans leur structure un assemblage d'organes, c'est-à-dire de parties qui diffèrent par la forme, les usages, mais dont le concours est nécessaire pour constituer l'être.

ORGANISER. v. a. 1re conj. (rad. *organe*). Donner aux parties d'un corps la disposition nécessaire pour les fonctions auxquelles il est destiné. Il n'y a que l'auteur de la nature qui puisse *organiser* un corps. (Lav.)

. . . . . Je dirai quels ressorts
Des peuples végétaux *organisent* les corps. (Del.)

— Fig. Donner à un établissement quelconque une forme déterminée, en régler les fonctions. Organiser une armée, une administration. Organiser un tribunal. Organiser une compagnie. Organiser une administration, un ministère.

— Dans un sens plus général, Disposer, arranger. Organiser une partie de plaisir, une partie de jeu. Que le salon qui doit recevoir les convives soit assez spacieux pour *organiser* une partie de jeu pour ceux qui ne peuvent pas s'en passer, et pour qu'il reste cependant assez d'espace pour les colloques postmeridiens. (Brill.-Sav.)

— Mus. Joindre un petit orgue à un forté-piano ou à quelque autre instrument semblable, de sorte qu'en abaissant les touches de cet instrument, on fasse jouer l'orgue en même temps. Organiser un forte-piano, un clavecin, une épinette. || *Organiser le chant.* Y mêler des accords qui primitivement ne consistaient qu'en quelques tierces mineures.

— **S'ORGANISER.** v. pron. Être organisé. Ce corps commence à s'organiser. Les travaux s'organisent. J'ai prouvé par des faits que la matière tend à *s'organiser*. (Buff.) Tout se meut, s'*organise* et sent son existence. (St-Lambert.)

ORGANISME. s. f. (rad. *organe*). Physiol. L'ensemble des lois qui régissent l'économie animale, le concours d'actions par lesquelles s'accomplit la vie des corps vivants. Tout être vivant, quel qu'il soit, offre un organisme; mais cet organisme est plus ou moins simple, plus ou moins compliqué, selon que cet être offre dans sa structure un plus ou moins grand nombre d'organes, et occupe dans la série des corps vivants un rang plus ou moins élevé. Organisme végétal. Organisme animal. L'organisme du corps humain. Ces émanations revêtent les formes des *organismes* divers qu'admettait la nature des éléments combustibles organisables, dans notre monde. (Virey.) Faisant dépendre de l'*organisme* seul tous les phénomènes de la vie, c'est dans l'*organisme* que nous avons dû chercher les diverses espèces de constitutions. (Rostan.) Santé, maladie, tout est dans l'*organisme*. (Id.)

ORGANISTE. s. des 2 g. (rad. *orgue*). Celui ou celle dont la profession est de jouer de l'orgue. Savant organiste. L'organiste d'une église. Malgré les soins que l'on prend pour former des *organistes*, il est bien difficile que l'on y parvienne. (Castel-Blaz.)

ORGANISTE. s. m. Ornith. Espèce de manakin.

ORGANODYNAMIE. s. f. (ét. gr., ὄργανον, organe; δύναμις, puissance). Étude de l'action des organes.

ORGANODYNAMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'organodynamie.

ORGANOGÉNIE. s. f. (ét. gr., ὄργανον, organe; γεννάω, produire). Histoire de la manière dont les organes se développent dans l'embryon.

ORGANOGÉNIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'organogénie.

ORGANOGRAPHE. s. m. (rad. *organographie*). Celui qui s'occupe d'organographie.

ORGANOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὄργανον, organe, γράφω, décrire). Description des organes d'un corps vivant quelconque.

ORGANOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'organographie.

ORGANOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄργανον, organe; εἶδος, forme). Minér. Qui présente la structure d'un corps organisé. Calcédoine organoïde.

ORGANOLEPTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄργανον, organe; λῆψις, action de prendre). Didact. Se dit des propriétés par lesquelles les corps agissent sur les sens et les autres organes.

ORGANOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὄργανον, organe; λόγος, discours). Anat. Traité des organes.

ORGANOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'organologie.

ORGANON. s. m. (pr. *or-ga-nonn*, du gr. ὄργανον, ouvrage). Philol. Réunion des écrits d'Aristote sur la logique, comprenant les *Catégories*, le *De Interpretatione*, les *Analytiques* premiers et postérieurs, les *Topiques* et le *De Elenchis sophisticis*.

— Anc. art milit. Engin, ou machine de guerre.

ORGANONYMIE. s. f. (ét. gr., ὄργανον, organe; ὄνυμα, nom). Didact. Art de trouver des noms pour désigner les organes des êtres vivants, ou de coordonner les noms qui leur ont déjà été donnés.

ORGANONYMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'organonymie.

ORGANOPHYSIE. s. f. (ét. gr., ὄργανον, organe; φύσις, nature). Didact. Science qui détermine les fonctions organiques des êtres vivants.

ORGANOPHYSIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'organophysie.

ORGANOPLASTIE. s. f. (ét. gr., ὄργανον, organe, πλάσσω, façonner). Art de modifier artificiellement les formes vivantes. || *Organoplastie hygiénique.* Modification des organes par le régime.

ORGANOSCOPIE. s. f. (ét. gr., ὄργανον, organe; σκοπεῖν, voir). Didact. Examen attentif des organes pour en tirer des inductions relativement aux passions, aux facultés, aux penchants.

ORGANOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'organoscopie.

ORGANOTACTIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à l'organotaxie.

ORGANOTAXIE. s. f. (ét. gr., ὄργανον, organe; τάσσω, mettre en ordre). Didact. Art de grouper les êtres vivants d'après leurs rapports d'organisation les plus intimes.

ORGANSIN. s. m. (pr. *or-gan-cein.*) Soie torse tressée au moulin. L'organsin est composé de deux ou trois brins de soie grège, qui ont d'abord été filés et moulinés séparément, et qui, étant une seconde fois remis au moulinage tous ensemble, ne composent qu'un seul fil. Organsin de Piémont. Organsin de Boulogne, etc. Les organsins de France s'appellent *organsins du pays*.

ORGANSINAGE. s. m. (pr. *or-gan-ci-na-ge*; rad. *organsin*). Techn. Action d'organsiner.

ORGANSINÉ, ÉE. part. pass. du v. Organsiner. S'empl. adjectiv.

ORGANSINER. v. a. 1re conj. Techn. Tordre ensemble plusieurs brins de soie pour en faire de l'organsin. Organsiner de la soie.

— Absol. Métier à organsiner.

ORGANSINEUR. s. m. Fabricant d'organsin.

ORGANUM. s. m. (pr. *or-ga-nomm*; mot lat. fait du gr. ὄργανον, instrument). Antiq. Instrument de musique des anciens; c'est le même que la flûte de Pan, à laquelle on adapte un soufflet.

ORGASME. s. m. (du gr. ὀργάω, désirer avec ardeur). Médec. État d'excitation et de turgescence des organes, et particulièrement de ceux de la génération.

ORGE. s. f. (du lat. *hordeum*, en anc. lat. *fordeum*, fait du gr. φορβή, pâture). Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des graminées, comprenant des plantes herbacées à feuilles alternes, linéaires, engaînantes à leur base, dont les fleurs sont disposées en épi et trois par trois. On connaît aujourd'hui plus de vingt espèces, dont quelques-unes sont indigènes, et parmi les exotiques quelques-unes sont cultivées pour leur usage alimentaire et économique. Les espèces sauvages sont : l'orge à crinière, l'orge queue de souris, l'orge bulbeuse, l'orge des prés et l'orge maritime. Les espèces cultivées sont : l'orge commune, vulgairement grosse orge, escourgeon, épeautre; l'orge à six rangs, vulgairement orge carrée, orge anguleuse, orge d'hiver, soucrion; l'orge noire, l'orge distique ou à deux rangs, l'orge faux riz, vulgairement orge de Russie, orge pyramidale, riz rustique et riz d'Allemagne. Il y a si longtemps que l'orge est cultivée, qu'il est difficile de savoir son pays natal. C'est particulièrement dans les montagnes que l'on cultive l'orge, ainsi que dans les contrées du Nord, où l'on en fait un grand usage pour la confection de la bière. L'orge est d'une grande utilité pour la nourriture des bestiaux et pour l'homme, soit comme aliment, soit pour préparer différentes boissons. Comme aliment, l'orge est précieuse dans les pays du Nord et dans ceux de hautes montagnes; les hommes de ces contrées, peu favorisées de la nature, y ont recours pour en faire du pain quand elle est réduite en farine, ou des espèces de bouillies quand elle est demi-moulue en nature de gruau, ou seulement dépouillée de son écorce. Dans les pays pauvres de la France, le peuple des campagnes mange aussi du pain d'orge pure, ou mêlée d'une certaine quantité de froment ou de seigle. Le pain fait avec la seule farine d'orge est moins nourrissant, moins agréable, plus grossier, et plus difficile à digérer que celui fait avec le froment ou avec le seigle. L'orge est un des principaux ingrédients de la bière, elle sert après qu'on a fait germer cette graine dans l'eau, et qu'on a arrêté la fermentation en faisant sécher à l'étuve. Les tanneurs emploient l'orge en la faisant fermenter et aigrir dans l'eau pour la préparation de certains cuirs. De belle orge. Des épis d'orge. Semer de l'orge. Faire les orges. Orge d'automne. Orge de mars. L'*orge*, destinée aux lieux secs, a des feuilles larges et ouvertes à leur base, qui conduisent les eaux des pluies à sa racine. (B. de St-P.) Chez les anciens, l'*orge* d'Érèze était la plus estimée. On disait que Mercure en venait prendre, afin d'en faire des gâteaux pour la table des dieux. Mme de Genlis.) Les remparts de Lectoure sont chargés d'arbres et de vignes; la plus belle *orge* pousse dans les fossés, la plus belle herbe dans les rues. (J. Janin.) Les *orges* nues sont des céréales précieuses pour les habitants des pays du Nord ou des montagnes, où le froment ne peut réussir. (Dict. des sc. méd.)

— Se dit du grain produit par l'orge. De la farine d'orge. Un setier d'orge. Du pain d'orge. Eau d'orge. Les chevaux de Perse sont robustes et très aisés à nourrir, on ne leur donne que de l'*orge* mêlée avec de la paille hachée menue. (Buff.)

— *Petite orge.* V. CEVADILLE. || *Orge riz.* L'orge à épis larges. || *Orge gruée.* Orge écrasée grossièrement au moulin après qu'elle a été mondée. || *Orge mondé.* Orge dépouillée de sa pellicule et employée à divers usages. || *Orge perlé.* Orge dépouillée de toutes ses parties corticales, et arrondie par la meule et la râpe en forme de petites perles.

— Par une anomalie que rien ne peut justifier, si ce n'est l'usage, orge est masculin dans ces deux dernières acceptions : *orge mondé*, *orge perlé*. On appelle *orge* mondé des grains d'orge qu'on a bien nettoyés et bien préparés; et *orge* perlé, de l'orge réduite en petits grains dépouillés de leur son. (Acad.) L'*orge* mondé sert aux bouillies, que l'on apprête de différentes manières. (L'abbé Rozier.) Les Hollandais sont la seule nation qui prépare l'*orge* perlé, qu'ils transportent ensuite chez tous les peuples. (Id.) || Cependant les naturalistes et les médecins le font féminin même dans ce cas, et disent *orge mondée*, *orge perlée*, comme on dit *orge gruée*, *orge touraillée*, *orge maltée*, *orge germée*, etc. Les personnes instruites diront que *orge* est féminin dans tous les sens, comme sa terminaison l'indique.

— Roucher, dans son poème des mois, a masculinisé ce mot, et cette masculinité n'est pas à imiter.

Le prodigue semeur suit d'un pas mesuré;
Il verse le blé noir et le millet doré,
Et l'*orge*, ami d'un sol mêlé d'un peu d'arène.

— Fig. et fam. *Être grossier comme du pain d'orge.* N'avoir aucune politesse.

— *Faire ses orges, bien faire ses orges.* Réussir dans ses affaires, avoir de grands profits. Se prend presque toujours en mauvaise part.

— Comm. *Grain d'orge*, ou *toile, linge grain d'orge*, *de grain d'orge*, *à grain d'orge.* Toile semée de points ressemblant à des grains d'orge. Service de linge de grain d'orge, à grain d'orge. || On dit de même, Futaine, broderie à grain d'orge.

— Chir. *Lancette à grain d'orge.* Lancette dont la pointe présente la forme d'un grain d'orge, par opposition à la lancette à grain d'avoine, qui est plus effilée.

— *Sucre d'orge.* Espèce de pâte jaunâtre, transparente et solide, faite avec du sucre fondu dans une légère décoction d'orge. Un bâton de sucre d'orge.

— Jeux. *Combien vaut l'orge?* Nom d'un jeu en forme de dialogue.

— Loc. prov. *Être entre l'orge et l'avoine.* Éprouver l'embarras de choisir entre deux avantages.

ORGEADE. s. f. (pr. *or-ja-de*; rad. *orge*). Nom qu'on donnait autrefois au décoctum d'orge émulsionné avec des semences froides ou analogues.

ORGÉANES. s. m. pl. Prêtres de Bacchus qui présidaient aux orgies.

ORGEAT. s. m. (pr. *or-ja*; rad. *orge*). Boisson rafraîchissante composée avec de l'eau, du sucre, des amandes et de la graine pilée de quatre semences froides. Un verre, une carafe d'orgeat. Boire de l'orgeat. Sirop d'orgeat.

— Famil. *Être froid comme une carafe d'orgeat.* Se dit d'un homme impassible, que rien n'émeut, ou bien encore d'un écrivain, d'un orateur, d'un comédien qui manque de feu, de chaleur.

ORGELET. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lons-le-Saunier (Jura); 2,370 hab.

ORGELET ou **ORGEOLET.** s. m. (dimin. d'*orge* ou mot formé de *orge* et de *œil*, *orgeœil*, *orgeol*). Pathol. Petite tumeur inflammatoire, de la nature du furoncle, qui se développe près du bord libre des paupières, particulièrement vers l'angle interne, et qui a la forme d'un grain d'orge. Orgelet aigu. Orgelet chronique.

ORGEOT. s. m. (rad. *orge*). Bot. Orge de mars, dans le département des Landes.

ORGERAN. s. m. Hortic. Variété de pomme.

ORGÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châteaudun (Eure-et-Loir), 380 hab.

ORGIASME. s. m. (rad. *orgie*). Ant. gr. Célébration des mystères, des orgies.

ORGIASTES. s. f. pl. Prêtresses de Bacchus ou bacchantes qui présidaient aux orgies.

ORGIASTIQUE. adj. des 2 g. Antiq. Qui a rapport aux orgies, au culte de Bacchus. Cérémonie orgiastique.

ORGIE. s. f. (rad. *orge*). Agric. Mélange d'orge, d'avoine, de pois et de fèves, pour couper en vert.

ORGIES. s. f. pl. (du gr. ὀργή, fureur). Hist. relig. Fêtes et mystères en l'honneur de Bacchus, célébrées par des femmes agitées d'une fureur sacrée. Ce sont les mêmes fêtes que les dionysiaques et les bacchanales. Les orgies se célébraient la nuit au milieu des plus monstrueuses lubricités.

L'autre attache à son front les serpents des Furies,
Et vole célébrer les nocturnes *orgies*. (Millevaut)

— S'est dit en général et par extension de tous les mystères.

— S'est dit aussi des petites idoles et des vases sacrés que l'on portait dans les orgies.

— Se dit aujourd'hui des débauches de table dans lesquelles on oublie toute retenue, où s'abandonne à tous les excès. Ils se livrent à des orgies continuelles. La Sorbonne ne présidait pas à nos petites *orgies*. (J. J. Rouss.)

Dans ce sens, il s'emploie souvent au singulier. Ils ont fait une abominable orgie. Pour l'*orgie*, que que temps, dans quelques circonstances que vous y paraissiez, il faut une organisation forte et vigoureuse. (Dussaulx.)

— Fig. Le désordre, le dévergondage. Les *orgies* littéraires ont rempli un demi-siècle, et de toutes ces orgies de l'âme Geoffroy, il ne reste que le souvenir du bruit et du scandale de leur

publicité. (Villenave.) Environné de débris, le peuple s'écrie que la vieille monarchie est morte, et, dans ses orgues littéraires, la jeune école a son tour que la vieille littérature a clos ses destinées. (E. Braconnier.)

ORGIOPHANTES s. m. pl. (ét. gr. ὀργή, fureur ; φαίνω, montrer). Principaux ministres dans les orgies. Ils étaient subordonnés aux orgiastes.

ORGLISSE s. f. Bot. V. RÉGLISSE SAUVAGE.

ORGNE. s. f. Agric. Rangée de javelles placées horizontalement l'une à côté de l'autre.

ORGON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Arles-sur-Rhône (Bouches-du-Rhône); 2,590 h.

ORGUE. s. m. **ORGUES**, au pl. s. f. (du gr. ὄργανον, instrument). Mus. Instrument de musique à vent et à clavier, composé de tuyaux de différentes grandeurs, d'un ou de plusieurs claviers, et de soufflets qui lui fournissent du vent. L'orgue est à lui seul une espèce d'orchestre complet, aux ordres de celui qui sait en manier le clavier. Suivant une tradition adoptée par la plupart des historiens, l'invention de l'orgue daterait du VIII^e siècle, et le premier dont il soit fait mention serait celui qui fut envoyé à Pépin par un empereur grec, et placé dans l'église de St-Corneille, à Compiègne. Mais il est certain aujourd'hui que cet instrument remonte à une époque beaucoup plus reculée. Dans le principe, l'air était chassé dans les tuyaux par la force de l'eau, et il ne paraît pas que l'orgue simplement pneumatique, c'est-à-dire avec soufflets, ait été en usage avant le V^e siècle. Son emploi dans les églises fut solennellement consacré en l'année 660, par un décret du pape Vitellien. Un bon orgue. Un buffet d'orgue. Le souffleur d'un orgue. Un cabinet d'orgues. Un jeu d'orgues. Clavier d'orgue. Tuyaux d'orgues. Montre d'orgue. Facteur d'orgue. Souffleur d'orgues. Jouer de l'orgue. Toucher de l'orgue. Le mécanisme de l'orgue a quelque chose de mystérieux analogue aux mystères chrétiens. (Choron.) Saint Jérôme dit qu'il y avait à Jérusalem un orgue qu'on entendait du mont des Olives. (Trév.) L'invention de l'*orgue* est fort ancienne : Vitruve en décrit un dans son X^e livre. (Encycl.) Dans le XV^e siècle, Bartholomeo Antegnati et son fils Graziadio enrichirent l'Italie de cent quarante *orgues* beaucoup plus parfaites que ce qu'on avait vu jusque-là. (Rev. mus.) Les historiens rapportent qu'une femme mourut de plaisir en entendant les *orgues* que l'empereur Constantin Copronyme avait envoyées à Pépin, père de Charlemagne. (M^me de Bawr.)

> Cet *orgue* qui se tait, ce silence pieux,
> L'invisible union de la terre et des cieux,
> Tout enflamme, agrandit, émeut l'homme sensible
> (FONTANES.)

— Ce mot devrait être masculin dans tous les cas. Dira-t-on : *Voilà un des plus belles orgues que j'ai vues. C'est une des plus belles orgues.* Tout cela n'est pas français. En le faisant masculin, il n'y a plus d'embarras. On achève en ce moment, à l'église St-Denis, un *orgue* qui pourra véritablement être cité comme un des plus grands et des plus complets qui existent. (La Presse.) Qui oserait blâmer cet emploi régulier du mot *orgue* ?

— *Orgue hydraulique* ou *Orgues hydrauliques.* Mus. anc. Espèce d'orgue connu des Romains, dans lequel le vent était poussé par la pression de l'eau.

— *Orgue expressif*, ou *orgues expressives.* Espèce d'orgue dont le mécanisme permet à l'exécutant d'augmenter ou de diminuer à volonté et graduellement l'intensité des sons. M. Erard a mis, en 1827, à l'exposition, un *orgue* expressif qui présente un ensemble de qualités parfait. (Rev. mus.)

— *Orgue à cylindre.* Celui qui va par le moyen d'un cylindre, sur lequel on a noté un certain nombre de morceaux de musique avec des pointes. Telles sont les orgues d'Allemagne, les orgues de Barbarie.

— *Orgue de Barbarie.* Orgue à cylindre et à manivelle, réduit à des proportions qui permettent de le transporter d'un lieu à un autre, à la manière des joueurs d'orgue des rues. Il contient quatre ou cinq registres ou jeux qu'on peut faire parler à la fois ou séparément. Les joueurs d'*orgues* de Barbarie sont de tous les musiciens ambulants ceux qui font au plus haut degré le désespoir de l'artiste en travail. (Bechem.)

— *Cabinet d'orgue.* Se dit des petites orgues à cylindre et à manivelle.

— Se dit du lieu élevé où les orgues sont placées dans une église. Monter dans l'orgue, aux orgues, pour chanter un morceau. Il était dans l'orgue.

— Mus. *Point d'orgue.* Repos plus ou moins long placé arbitrairement sur une note quelconque, mais plus ordinairement sur la tonique ou la dominante, ou encore sur les deux à la fois, pour la terminaison d'une cadence. Les points d'orgue sont quelquefois laissés à la volonté de l'exécutant, quelquefois aussi ils sont écrits et mesurés par le compositeur, mais jamais ils ne comptent dans le rhythme et dans la mesure. La dénomination de *point d'orgue* vient de ce que dans l'origine l'orgue soutenait la note sur laquelle avait lieu le repos.

— Loc. prov. et fam. *Ils sont comme des tuyaux d'orgue.* Se dit de plusieurs enfants d'une taille inégale.

— Fortif. Espèce de herse avec laquelle on ferme les portes d'une ville attaquée, et qui diffère de la herse ordinaire en ce qu'elle est composée de plusieurs grosses pièces de bois détachées l'une de l'autre, qui tombent d'en haut séparément.

— Art milit. Espèce d'arme dont on faisait usage autrefois pour la défense des places assiégées, et qui consistait en un assemblage de plusieurs gros canons de mousquets joints ensemble, dont les lumières se communiquaient.

— Mar. Tuyau de plomb qui sert de conduite à l'eau des dallots, des gaillards et des ponts inférieurs.

— Zooph. *Orgue marchand.* Nom vulgaire du polypier tubipore. ‖ *Orgue de mer.* Espèce de madrépore qui présente un assemblage de petits tuyaux rangés par étages les uns contre les autres.

— Ornith. Nom vulgaire du canard siffleur.

ORGUEIL. s. m. (pr. *or-gueu-ye*, dérivé de *orge* par une corruption des plus singulières, *orgueil*, *orgueil*, ou du gr. ὀργάω, être enflé, parce que l'orgueil est une enflure du cœur). Présomption, vanité, opinion trop avantageuse de soi-même. Orgueil insupportable. Fol orgueil. Sot orgueil. Etre gonflé, bouffi d'orgueil. Crever d'orgueil. Rabaisser l'orgueil de quelqu'un. Flatter, nourrir l'orgueil. Avoir des mouvements d'orgueil. C'est en vain qu'il veut dissimuler son orgueil. Il faut définir l'*orgueil* une passion qui fait que de tout ce qui est au monde l'on n'estime que soi. (La Bruy.) L'*orgueil* d'un homme de lettres est babillard et quelquefois instructif; celui d'un ecclésiastique est dissimulé, mais flatteur; celui d'un gentilhomme est altier, mais franc; celui d'un paysan est insolent, mais naïf, mais l'*orgueil* d'un bourgeois est stupide et morne; c'est l'*orgueil* à son aise, l'*orgueil* en robe de chambre. (B. de St-P.) C'est l'*orgueil* qui nous désunit, parce que chacun cherche son bien propre. (Boss.) Du même fond d'*orgueil* dont on s'élève fièrement au-dessus de ses inférieurs, l'on rampe vilement devant ceux qui sont au-dessus de soi. (La Bruy.) L'*orgueil* se tourne aisément en cruauté. (Boss.) La modestie extrême a ses dangers ainsi que l'*orgueil*. (Volt.) L'*orgueil*, qui est presque inséparable de la faveur, est un poison plus traître et subtil qui se glisse insensiblement dans l'âme des grands. (Fléch.) A l'ivresse de leur *orgueil* se joignait celle de l'admiration publique. (Barth.) Se donner pour ce qu'on est, c'est de la candeur, non de l'*orgueil*. (Bonnin.) L'*orgueil* le plus raffiné, le plus adapté à l'amour-propre, est celui qui semble se dérober pour se faire rechercher, qui se cache pour être découvert, qui ne paraît s'oublier que dans la vue de se faire remarquer et de s'élever davantage. (Fernier.)

— Se dit aussi en parlant des animaux.

> Ne l'engraisse (le cheval) surtout qu'après l'avoir
> Autrement son *orgueil* jamais n'est surmonté (dompté),
> (DELILLE.)

— Poét. et fig. Se dit en parlant des choses. Ces arbres dont l'*orgueil* s'élançait dans la nue. (Del.)

— S'emploie quelquefois d'une manière elliptique. L'orgueil de sa naissance, de sa renommée, de ses richesses, pour l'orgueil que lui donne sa naissance, etc.

— Ce qui fait la gloire, l'ornement, le mérite de quelqu'un ou de quelque chose. Le sourire embellit l'*orgueil* de ses appas. (Chauss.)

> Tu disais cependant, anarchique insulaire,
> Environné des mers, seul je suis né leur roi,
> L'*orgueil* des nations s'abaisse avec effroi
> Sous mon trident héréditaire (GILBERT.)

— L'orgueil personnifié. La Renommée, fille de Satan et de l'Orgueil, naquit autrefois pour annoncer le mal. (Chateaub.)

— Se prend quelquefois en bonne part. C'est alors une juste confiance en soi-même qui vous porte à la vertu, aux belles actions. Un noble *orgueil* convient au mérite indigent que l'on veut rabaisser. (Acad.) L'*orgueil* délicieux que nous inspirent nos vertus. (Barth.) Emile aura l'*orgueil* de vouloir bien faire tout ce qu'il fait, même de le vouloir faire mieux qu'un autre. (J.-J. Rouss.)

— A été employé au pluriel en poésie. L'ombre de nos *orgueils*, la main de vos colères. (Lamart.)

— *Avec orgueil.* loc. adv. Fièrement. Carthage seule dénombrait avec *orgueil* sept cent mille habitants, et son territoire comprenait trois cent cités. (Virey.)

— Constr. Cale de bois, de pierre ou de toute autre matière dure, qui soutient l'effort d'un levier employé à soulever un corps quelconque.

— Prov. *Lorsque l'orgueil chemine devant, honte et dommage suivent de bien près.* Lorsqu'on cède aux suggestions de l'orgueil, on ne tarde pas à s'en repentir. ‖ *Il n'est orgueil que de pauvre enrichi.* Les hommes les plus orgueilleux sont les parvenus.

— Syn. comp. ORGUEIL, VANITÉ, PRÉSOMPTION. L'*orgueil* fait que nous nous estimons ; la *vanité* fait que nous voulons être estimés ; la *présomption* fait que nous nous flattons d'un vain pouvoir.

ORGUEILLEUSEMENT. adv. (pr. *or-gheu-yeu-ze-man*). D'une manière orgueilleuse. Agir, parler orgueilleusement. On ne ricane point *orgueilleusement* de leur air gauche et de leurs compliments rustauds. (J.-J. Rouss.)

ORGUEILLEUX, EUSE. adj. (pr. *or-gheu-yeu*). Qui a de l'orgueil, de la vanité. Si l'homme était plus parfait, il serait moins *orgueilleux*, avec plus de raison de l'être. (S. Dub.) Ne regardez pas ces dissertations comme les décisions d'un critique *orgueilleux*, mais comme les doutes d'un jeune homme qui cherche à s'éclairer. (Volt.)

— Se dit aussi des choses que l'orgueil inspire, dans lesquelles l'orgueil se montre. Parler d'un ton orgueilleux. Faire une réponse orgueilleuse. Concevoir des desseins orgueilleux. Jeter sur quelqu'un un regard orgueilleux. Il sut réveiller la jalousie des peuples voisins, contre l'*orgueilleuse* puissance de Babylone qui allait tout envahir. (Boss.)

— Fig. et poét. Se dit de certaines choses inanimées. Josué fit tomber les murs de l'orgueilleuse Jéricho. Le sommet orgueilleux du mont Liban. Les flots orgueilleux. Il n'y a pas de doute qu'il ne plante son humble roseau dans un marais, et son chêne *orgueilleux* sur une hauteur. (B. de St-P.) Voyez ces voluptueux Lucullus, mollement vêtus et balancés sur les coussins de leurs chars *orgueilleux*. (Virey.)

— S'empl. quelquefois substantiv., en parlant des personnes. Un orgueilleux. Dieu se plaît à humilier les orgueilleux. On dit avec raison que l'ignorant pèse à la terre, et l'*orgueilleux* la fait gémir. (Bernier.) L'*orgueilleux* confond souvent la grandeur avec la passion qui le domine ; il commande durement et obéit de mauvaise grâce. (Id.)

— Prov. *Il n'est si grand dépit que de pauvre orgueilleux.* Un homme pauvre et orgueilleux endure plus que tout autre les tourments de l'amour-propre.

ORGYE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des algues, remarquables par l'amplitude de leur fronde.

ORIAS. s. m. Temps hér. Un des chiens d'Actéon.

ORIBASUS. Temps hér. Un des chiens d'Actéon.

ORIBATE. s. m. (du gr. ὀρειβάτης, qui gravit les montagnes ; fait de ὄρος, montagne ; βαίνω, je monte). Antiq. gr. Nom donné à certains danseurs de corde chez les Grecs.

ORIBATE. s. f. Entom. Genre d'archnides, syn. de Mite. V. ce mot.

ORIBUS. s. m. (pr. *o-ri-buss*). Ne s'emploie que dans cette locution populaire : *poudre d'oribus*, par laquelle on désigne les remèdes sans vertu.

ORICHALQUE. s. m. (pr. *o-ri-kal-ke*, ét. gr., ὄρος, montagne ; χαλκός, cuivre ; littér. *cuivre de montagne*). Minér. Sorte de métal très-célèbre dans l'antiquité, que l'on trouvait dans les montagnes et dont la valeur approchait de celle de l'or.

ORICOU. s. m. Ornith. Vautour de Pondichéry.

ORICULAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'oreille. V. AURICULAIRE.

ORICULE. s. f. (du lat. *auricula*, diminut. d'*auris*, oreille). Anat. Nom donné au pavillon de l'oreille. Autrefois qu'on écrivait *aureille*, on devait dire *auricule* ; mais puisqu'on a renoncé à cette orthographe, on doit écrire *oricule*.

ORICUM. Géogr. anc. Ville d'Épire au N. O., sur la mer Ionienne.

ORIDES. s. m. pl. (rad. *or*). Famille de corps pondérables, ayant l'or pour type.

ORIENT. s. m. (du lat. *oriens*, qui se lève). Point du ciel où le soleil se lève sur l'horizon. ‖ Celui des quatre points cardinaux qui divise l'horizon en quatre parties, et où le soleil se lève à l'équinoxe. Orient vermeil, coloré, brillant, éclatant. Orient au vif azur. Les portes de l'Orient. Enfants de la nuit, le Couchant est noir : mais l'*Orient* commence à blanchir. (Lamenn.) Montre-toi à moi comme tu t'y montreras, lorsque dégagée du poids de mon argile, mon âme, s'élevant de la terre vers le soleil, abordera aux rivages d'un *orient* éternel. (B. de St-P.) La pleine lune à l'*Orient* s'élevait sur un fond bleuâtre aux planes rives de l'Euphrate. (Voln.)

> Un matin que l'Aurore, au teint frais et riant,
> A peine avait ouvert les portes d'*orient*. (LA FONT.)
>
> L'Aurore cependant, au visage vermeil,
> Ouvrait dans l'*orient* le palais du soleil (VOLT.)
>
> . . . . . Qu'Ismaël en sa garde
> Prenne tout le côté que l'orient regarde (RAC.)

— Les provinces, les Etats de l'Asie orientale. Orient antique, riche, fertile. Orient parfumé. Les peuples de l'Orient. Les régions de l'Orient. C'est de l'*Orient* que sortit, avec la hiérarchie et la dignité patriarcales, le développement intellectuel de l'homme au milieu des accidents les plus élevés et les plus terribles de la vie des peuples. En même temps, l'on a attaché à ce mot l'idée du sublime et du merveilleux, qui forme le caractère distinctif du monde physique et moral dans les contrées qu'il désigne. (Encycl.) En *Orient*, quand on n'a rien à se dire, on fume du tabac de rose ensemble, et de temps en temps on se salue, les bras croisés sur la poitrine, pour se donner un témoignage d'amitié. (M^me de Staël.) Il portait dans tout l'*Orient* l'honneur de la nation française. (Fléch.) Dans l'*Orient* désert quel devint mon ennui ? (Rac.)

> Et seul dans l'*Orient* balançant la fortune,
> Vengeait de tous les rois la querelle commune. (RAC.)
>
> Si j'en crois le récit des peuples d'*Orient*,
> Pour donner un langage à ses douleurs secrètes,
> Souvent plus d'un captif en fit ses interprètes. (DEL.)

— Géogr. anc. *Empire d'Orient.* Moitié orientale de l'empire romain, dont Constantinople était la capitale.

— *Comté d'Orient.* Un des diocèses de la préfecture d'Orient, comprenant quinze provinces.

— *Patriarches d'Orient.* Les trois évêques de Constantinople qui prirent ce titre vers l'époque de la séparation des deux empires.

— Hist. ecclés. *Schisme d'Orient.* Séparation qui eut lieu en 862, entre l'Eglise grecque et l'Eglise latine.

— Fig. Il n'y a rien de si aimable que l'enfance de ces princes destinés à l'empire ; ce sont des soleils dans leur *orient* qui réjouissent les yeux. (Fléch.)

— Fig. *L'orient des années.* La jeunesse.

> En l'*orient* de nos années,
> Tout le soin de nos destinées
> Ne tend qu'à nous rendre contents. (RACAN.)

— Géogr. *L'orient d'une carte de géographie.* Le côté qui est situé à notre droite quand la carte est étendue dans son sens naturel.

— *L'orient d'une perle.* Son eau, sa couleur. Perle d'un bel orient.

— Franc-maçonn. *Grand-orient.* La réunion des loges de toute la France, qui représentées à Paris par des députés de toutes les loges de la province, ont le pouvoir de régler l'association générale. Les droits du grand-*orient* consistent à reconnaître les loges qui s'établissent régulièrement et qui paraissent dignes de participer aux avantages de la société. (Déaddé.) Le grand-*orient* accorde le titre d'officier honoraire à tous les membres qui, après avoir suivi ses travaux neuf années, demandent à se retirer. (Sicard.)

— Iconol. Sur les médailles, l'Orient est figuré par une tête de jeune homme couronné de rayons, pour marquer qu'un nouveau soleil commençait sa course et allait éclairer l'univers.

— L'*Orient* est désigné par une femme dans l'arc de Constantin, elle tient d'une main une rame et de l'autre un globe, sur lequel est un petit génie avec un voile étendu sur sa tête et un flambeau à la main, image de l'étoile du matin.

— Syn. comp. EST, LEVANT, ORIENT. L'*orient* est le lieu du ciel où le soleil commence à luire, la lumière à briller : ce mot s'applique particulièrement à la cosmogonie. Le *levant* est le lieu où le soleil paraît se lever par rapport à un pays, ce mot appartient à la sphère, à la géographie. L'*est* est surtout en usage dans la navigation et s'applique à la météorologie, c'est proprement le lieu de l'horizon d'où le vent souffle quand le soleil se lève.

ORIENTAL, ALE adj. Qui est placé ou tourné vers l'orient. Pays oriental. Région orientale. Peuples orientaux. Sur le côté *oriental* de la montagne qui s'élève derrière le Port-Louis de l'île de France, on voit sur un terrain jadis cultivé les ruines de deux petites cabanes. (B. de St-P.)

— Qui est propre, qui appartient à l'Orient. Luxe oriental. Style oriental. Le costume *oriental* allie bien sa noblesse à la noblesse de ces ruines. (Chateaub.)

> Vainement elle étale
> De ses attraits captifs la pompe *orientale*. RACINE.

— Qui croît en Orient, qui vient d'Orient. Les plantes orientales. Perles orientales. Fruits orientaux. Marchandises orientales.

— *Eglise orientale.* La société des chrétiens qui relève d'un des patriarches de Constantinople, de Jérusalem, d'Antioche ou d'Alexandrie, et qui regarde le patriarche de Constantinople comme le chef spirituel de l'orthodoxie.

— Astron. *Planète orientale.* Celle qui se lève avant le soleil.

— Géogr. *Indes orientales.* Partie de l'Asie entre la Perse et la Chine, ou la nomme aussi *Grandes Indes.*

— Philol. *Langues orientales.* Toutes celles qui sont parlées en Asie ; le mandchou et le mongol, aussi bien que le turc, l'arabe et le persan. Au milieu du XVIII^e siècle, l'étude des langues *orientales* reçut une direction plus scientifique. On voulait connaître ces langues, nonseulement pour approfondir les saintes Ecritures et faciliter les missions, mais encore pour être initié à la littérature de l'Orient, pour apprécier la civilisation de ces peuples et connaître leur histoire. (Encycl.)

— Hist. *Prince des Francs orientaux.* Titre qui est donné quelquefois aux rois et ducs d'Austrasie.

— Géogr. *Cap oriental.* Cap à l'extrémité orientale de la Russie d'Asie, sur le détroit de Behring.

ORIENTAL, ALE. s. Celui, celle qui est né dans les contrées du Levant. ‖ Pl., *orientaux*. V. ORIENTAUX.

ORIENTALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Orientaliser. S'empl. adjectiv. Personne orientalisée. Français orientalisé.

ORIENTALISER (S'). v. pron. 1^re conj. Prendre les usages des Orientaux.

ORIENTALISME. s. m. Philol. Ensemble des connaissances des Orientaux, de leurs idées philosophiques et de leurs mœurs.

— Système de ceux qui prétendent que toutes les migrations des peuples, toutes les transmissions d'idées civilisatrices, se sont faites de l'Orient à l'Occident.

— Système des orientalistes, connaissance des langues orientales. Aujourd'hui, l'*orientalisme* joue un grand rôle dans les recherches historiques, géographiques, mythologiques, philosophiques et linguistiques. (Encycl.)

ORIENTALISTE. s. m. (rad. *Orient*). Savant qui s'occupe d'une manière spéciale de l'examen et de la traduction des manuscrits orien-

taux, ou qui est versé dans la connaissance des idiomes de l'Orient. Orientaliste universel. Orientaliste célèbre. William Jones fut l'*orientaliste* le plus universel de son temps. (Sédillot.)

ORIENTATION. s. f. (pr. *o-rian-ta-ci-on*). Art de reconnaître l'endroit où l'on est, en examinant l'horizon rationnel ou visuel, en déterminant les points cardinaux, etc. ‖ Position d'un objet relativement aux pôles.

ORIENTAUX. s. m. pl. Géogr. Les peuples de l'Asie les plus voisins de nous, et plus communément les Turcs, les Persans, les Arabes. Les *Orientaux* sont graves, sérieux, réservés; n'ayant ni bals, ni théâtres, ni assemblées nombreuses; ils regardent ces choses comme peu dignes, et traitent d'insensés ceux qu'ils voient courir après des amusements et des récréations si frivoles. (La Harpe.) Les *Orientaux* ont des esclaves; nos domestiques sont de condition libre; les *Orientaux* enferment leurs femmes, les nôtres partagent tous nos droits : ils ont un sérail, et jamais dans aucun temps la polygamie n'a été admise dans l'Occident. (Napoléon.) Dans leur langage, les *Orientaux* sont poëtes, car leur prose est cadencée, comme leurs vers; l'exagération aussi s'y fait toujours remarquer. La métaphore est chez eux d'un fréquent usage; ils aiment particulièrement à rapporter tout à l'homme, chef-d'œuvre de la création : l'éclair est son sourire; le zéphyr son haleine; la rose qui s'épanouit une vierge de l'Yémen qui entr'ouvre la bouche. Pour eux, il n'y a rien d'insensible; tout vit, tout respire : les arbres dansent, le ruisseau chante; le coq est le père de la vigilance; le voyageur est le fils du chemin. (Annales des voyages.)

ORIENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Orienter. S'empl. adjectiv. Carte bien orientée. Plan mal orienté, bien orienté.

— Archit. Se dit d'un édifice dont les quatre faces répondent aux quatre points cardinaux, ou dont le chevet seulement est tourné vers le levant. Eglise bien orientée. Monument, édifice orienté. ‖ On dit aussi dans un sens opposé, Bâtiment mal orienté.

— Mar. *Voile bien orientée.* Voile bien étendue et dont la position est bien choisie.

ORIENTEMENT. s. m. Archit. Action d'orienter un bâtiment, de lui donner l'exposition la plus convenable à sa destination.

ORIENTER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *orient*). Disposer une chose selon sa place convenable par rapport à l'Orient ou aux trois autres points cardinaux. Orienter une serre. Orienter un bâtiment, une maison, un édifice. Orienter un globe, une carte.

— Archit. *Orienter un plan, un dessin.* Marquer par une rose des vents comment sont orientés dans la nature les choses et les lieux qu'il représente. ‖ *Orienter un projet d'édifice.* Déterminer la position des façades de cet édifice relativement aux quatre points cardinaux.

— Mar. Action de disposer les voiles, de les tendre et de les présenter convenablement au vent qui souffle. ‖ Il se dit aussi en parlant du bâtiment lui-même.

— v. n. Une voile *oriente* bien, quand son plan est tracé très-obliquement à la quille et qu'elle sert à faire marcher le bâtiment qui la porte sur une ligne, ayant le moins possible d'inclinaison avec celle du vent. (Montferrier.)

— S'ORIENTER. v. pron. Reconnaître l'Orient et les trois autres points cardinaux du lieu où l'on se trouve. On s'*oriente*, en mer, en rapportant sa position à des relèvements d'astres, de côtes ou d'îles à vue. (William.)

—Fig. Reconnaître de quoi il s'agit dans une affaire, en considérer les différentes faces, et examiner comment on doit s'y prendre pour réussir. S'orienter bien. S'orienter mal. Ne savoir pas s'orienter. Comptez peu sur le jugement de ceux qui ne savent pas s'*orienter*. (Boiste.) On a entendu des choses fort belles et fort vraies, mais au milieu desquelles on a de la peine à s'*orienter*. (***)

ORIENTEUR. s. m. Appareil destiné à former le midi vrai pour chaque jour de l'année.

ORIFANT. s. m. Petit cor qui servait aux anciens chevaliers pour provoquer au combat.

ORIFICE. s. m. (du lat. *orificium*; fait de *os, oris*, bouche, entrée; *facio*, je fais). Anat. Ouverture qui sert d'entrée ou d'issue à un corps, ou qui fait communiquer des cavités les unes avec les autres. Orifice de la matrice. Orifice de l'estomac.

— Par extens. Ouverture quelconque. Orifice d'un vase. L'orifice d'un matras, d'une bouteille.

ORIFLAMME. s. f. (du lat. *aurum*, or; *flamma*, flamme). Célèbre bannière française qui était dans le principe la bannière de l'abbaye de Saint-Denis, et que l'on appelait ainsi parce que c'était un morceau d'étoffe unie de soie rouge, à trois flammes pendantes, et que la hampe était dorée. Porter l'oriflamme. Déployer l'oriflamme. Prendre l'oriflamme. La crédulité de nos pères comparait l'*oriflamme* à un palladium dont la vue mettait en fuite l'ennemi. (Bardin.) En 1790, la fédération du 14 juillet arbora une *oriflamme* qui était le chef de file des bannières des quatre-vingt-trois départements; elle se composait d'une draperie bleue semée de fleurs de lis d'or.(Id.) A son autel sont suspendues les *oriflammes* de Clovis. (De Marchangy.)

— On a dit Oriflambe.

> Laissant équipage et canon,
> Honteux, la queue entre les jambes,
> Eut replié ses *oriflambes*,
> Et fait, sans battre le tambour,
> Vers Mycène un honteux retour (SCARRON.)

ORIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *os*, gén. *oris*, bouche; *forma*, forme). Qui a la forme d'une bouche. Orifice oriforme.

— Qui fait les fonctions de la bouche.

ORIGAN. s. m. (du lat. *origanum*; du gr. ὀρίγανον, fait de ὄρος, montagne; γάνος, joie; parce qu'il se plaît sur les montagnes). Bot. Genre de dicotylédones monopétales, de la famille des labiées, comprenant des plantes herbacées à feuilles et à fleurs ramassées en épis serrés. On en connaît une vingtaine d'espèces, la plupart exotiques. L'origan commun fleurit en juillet et août. Origan de Crète. Origan précoce. Origan fausse marjolaine. Origan dictame.

> On unit le cumin, l'*origan*, le sésame,
> Le thym, le serpolet, mille autres végétaux. (BERCH.)

— *Origan de marais.* L'eupatoire commune.

ORIGÈNE. Célèbre docteur de l'Eglise, né à Alexandrie en 185. Remplaça saint Clément, son maître, dans la direction de l'école chrétienne d'Alexandrie, et poussa l'austérité jusqu'à se mutiler lui-même pour se soustraire à la tentation. Il souffrit la persécution sous Maximin et sous l'empereur Décius, fut mis à la torture, et mourut dans la captivité en 253. Il a laissé un grand nombre d'écrits. Quelques doctrines d'Origène furent entachées d'hérésie et condamnées par l'Eglise.

ORIGÉNIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'hérétiques qui s'abandonnaient sans scrupule à la volupté.

ORIGÉNISME. s. m. Hist. relig. Doctrine d'Origène.

ORIGÉNISTE. adj. et s. m. Hist. relig. Se dit des partisans d'Origène dont les erreurs furent condamnées à Alexandrie en 399, et dans le second concile de Constantinople en 553.

— Qui appartient, qui a rapport aux origénistes ou à l'origénisme. Doctrine origéniste. Opinion origéniste.

ORIGERON. s. m. Bot. Nom donné anciennement à plusieurs anémones.

ORIGIACUM. Géogr. anc. Lieu de la Gaule chez les Atrébates. Aujourd'hui *Orchies*. V. ce mot.

ORIGINAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *originarius*; fait de *origo*, origine). Qui tire son origine de. Qui tient son origine de. Personne originaire de France. Famille, peuple originaire de Turquie. Il est originaire de Lyon, de Paris.

— Se dit aussi, dans le même sens, des plantes et des animaux, en parlant des espèces. Plante originaire du cap de Bonne-Espérance, de Madagascar, etc. Animal originaire d'Afrique. L'éléphant est *originaire* de l'Asie et de l'Afrique. (L. Ardent.)

— Qui est principal, qui est la chose principale. Demande originaire.

— Qui nous vient d'origine. Vice originaire.

— Pathol. Qui dépend de l'origine. Cette épithète s'applique particulièrement aux maladies et aux vices de conformation.

ORIGINAIREMENT. adv. Dans l'origine, primitivement. Ce mot vient originairement du grec, du latin, de l'hébreu. Cet homme avait originairement beaucoup de biens, beaucoup de fortune. Le cafier vient *originairement* de la Haute-Ethiopie. (Ray.) Les cerisiers viennent *originairement* du royaume de Pont, d'où Lucullus les apporta à Rome, après avoir défait Mithridate. (B. de St-P.)

ORIGINAL, ALE. adj. (du lat. *originalis*; fait de *origo*, origine). Qui a servi de modèle, et qui n'en a point eu. Lettre originale. Tableau original. Le titre original. L'acte original. Le texte original. Grimm avait donné les textes dans les dialectes *originaux* de l'Allemagne et du Nord. (Michelet.) On ne sait de toutes ces histoires quelle est l'*originale*. (Volt.)

— Qui a été copié sur l'original. Se dit d'une copie qui, à défaut de l'exemplaire primitif, sert comme étant la copie la plus authentique. L'édition originale. Copie originale. Le texte original de la Bible est le texte hébreu.

— Qui est empreint de hardiesse, de nouveauté, qui semble le fruit de l'invention, sans imitation, sans réminiscence. Pensée originale. Caractère original. Cela est original. Expression originale. Tour original. Des conversations animées par des expressions pittoresques, des pensées *originales*. (Rayn.)

— Qui écrit, qui travaille d'une manière nouvelle, d'une manière neuve, non empruntée. Auteur original. Ecrivain original. Quand une langue a dans chaque genre des écrivains *originaux*, plus un homme a de génie, plus il croit apercevoir d'obstacles à les surpasser. (Condill.)

— Qui est singulier, particulier. Caractère original, mise originale. A mesure qu'on a plus d'esprit, on trouve qu'il y a plus d'hommes *originaux*. (Pascal.)

— *En original.* loc. adv. Cette discussion existe en original dans les archives. Les actes doivent rester en *original* chez le notaire. (Acad.)

— Fam. *En propre original.* En personne. C'est lui-même en propre original.

— *D'original.* loc. adv. Ne s'emploie que dans cette locution, *savoir une chose d'original*, l'avoir apprise de ceux qui en doivent être le mieux informés.

ORIGINAL. s. m. Législ. Écrit authentique dont certains fonctionnaires sont dépositaires, qui sert à constater, au besoin, soit les conventions formées entre parties, soit les décisions réglant leurs droits et leurs intérêts. L'original d'un contrat, d'un traité, d'un exploit, d'une citation. Original authentique, altéré, exact. Etudier l'original. Consulter l'original. Copier sur l'original. Collationné à l'original. De nos jours, en France, les actes de l'Etat civil sont faits doubles, et les actes privés qui constatent des conventions synallagmatiques doivent être faits en autant d'*originaux* qu'il y a de parties ayant un intérêt distinct. (E. Regn.)

— Se dit aussi des ouvrages d'esprit, des peintures, des sculptures, etc. S'éloigner de l'original. Avoir l'original. Comparer une copie avec l'original. Le sens de l'original. L'original hébreu est le texte hébreu de la Bible. Le lecteur qui n'a point les *originaux* sous les yeux est obligé de suivre aveuglément le guide qu'il a choisi, ou de s'arrêter en chemin. (La Harpe.) Lisez encore Daniel dénonçant à Balthazar la vengeance de Dieu toute prête à fondre sur lui, et cherchez, dans les plus sublimes *originaux* de l'antiquité, quelque chose qu'on puisse leur comparer. (Fén.) Les pièces les plus importantes des archives sont les *originaux* des bulles des papes, des diplômes des princes, des chartes des prélats et des seigneurs. (E. Regn.)

— Personne dont on a fait le portrait, chose d'après laquelle on a copié. La nature est le plus bel original que l'on puisse prendre. Qui donne son portrait, promet l'*original*. (Andr.) Dans tout le cours de sa vie, elle a exprimé le parfait *original* de la femme forte par sa générosité naturelle. (Fléch.) Ces portraits que nous aimons se trouveraient obligés de partager leur amour entre les *originaux* qu'ils représentent, et le peintre qui les a faits. (Boss.) Un portrait a toujours son prix, pourvu qu'il ressemble, quelque étrange que soit l'*original*. (J.-J. Rouss.)

> Faut-il d'un sot parfait montrer l'*original*?
> Ma plume au bout du vers trouve d'abord Sofal (BOILEAU.)

— Auteur qui excelle en quelque genre sans s'être formé sur aucun modèle et qui sert de modèle. Homère, Virgile, sont des originaux. Cicéron est un original, ainsi que Démosthène. Leur imagination, fécondée par la lecture de ces grands *originaux*, a transporté dans la langue française des richesses qu'elle ne connaissait pas. (Fontanes.)

— Littér. Ce qui est original. Se dit en parlant du style, des expressions. Le bizarre est faux, tendu, boursouflé; il ne résiste pas à l'examen : l'*original* est un éternel sujet d'études; il a pour caractères l'inattendu et le naturel. (Travers.)

— Homme singulier, bizarre, homme de mœurs particulières qui le font paraître ridicule. C'est un original, un franc original, un grand original. C'est un original sans copie. L'*original* est nécessairement au-dessus ou au-dessous des autres; jamais à côté. (Boiste.) Il faut un très-grand degré de liberté civile pour produire des *originaux*. (Lord Keit.) Un *original* est souvent un bon diable : son originalité est fondée sur la certitude qu'il a de son caractère; cela fait qu'il néglige les manières convenues; il aura peut-être beaucoup de défauts, mais il ne sera sûrement ni faux ni rampant. (Ligne.) Les *originaux* ont sans doute plus d'orgueil que les autres hommes, puisqu'ils ne veulent imiter personne. (S. Dubay.) La plupart des hommes se singent les uns les autres, et nomment *originaux* ceux qui refusent de les singer. (***) L'*original* est plus curieux qu'estimé. (S. Dubay.)

ORIGINALEMENT. adv. D'une manière originale, avec originalité. Penser originalement. S'exprimer originalement.

ORIGINALITÉ. s. f. (du lat. *originalitas*; fait de *origo*, origine). Qualité de ce qui est original, de ce qui est neuf. L'originalité d'une pensée, d'une opinion. L'originalité d'une expression. Avoir de l'originalité dans l'esprit. L'originalité du style. L'originalité des goûts et des manières n'est pas toujours une suite de l'*originalité* de l'esprit. (S. Dubay.) Qu'on se garde bien de confondre avec cette *originalité* du bon goût et de la raison, ces excentricités de l'extravagance qui mêle tous les tons, trouble toutes les couleurs, et n'enfante que des monstres (J. Travers.)

— Singularité, bizarrerie. Originalité fâcheuse, fatigante. Humeur pleine d'originalité. L'originalité du caractère. L'originalité des manières. Comme il y a peu d'instruction à Naples, on y trouve jusqu'à présent plus d'*originalité* dans le caractère que dans l'esprit. (Mᵐᵉ de Staël.)

— Caractère de l'être original. L'*originalité* nécessite la supériorité ou la faiblesse du jugement. (Boiste.) L'*originalité* affecte en tout des manières aussi bizarres que ridicules; elle veut être à elle-même son propre modèle, en servir aux autres et ne ressembler à personne. Elle porte ses prétentions jusqu'à l'impudence, qui ne lui ressemble pas; le mérite même n'est rien à ses yeux s'il refuse de s'avilir par une basse et servile imitation. (Vernier.)

ORIGINE. s. f. (du lat. *origo*, fait de *orior*, naître). Principe, commencement, cause d'une chose, source. L'origine du monde. L'origine d'une coutume, d'une cérémonie. Origine obscure, exacte. L'origine d'un malheur, d'une guerre. Remonter à l'origine. Chercher, découvrir, trouver, révéler l'origine d'une chose. Aller à l'origine. Tirer son origine de. Avoir son origine dans. L'imperfection de la nature ou son imitation est l'*origine* de l'art. (Vauven.) Nous mourons en naissant, notre fin tient à notre *origine*. (Mass.) Les roses de Provins, célèbres par leur couleur pourpre, ont une *origine* historique. (Dulaure). Je crois de ce désordre entrevoir l'*origine*. (Rac.) Le seul moyen d'acquérir des connaissances, c'est de remonter à l'*origine* de nos idées. (Condill.) L'*origine* des charbons et des ardoises datent du même temps. (Buff.) Pour peu qu'on ait réfléchi sur l'*origine* de nos connaissances, il est très-aisé de s'apercevoir que nous ne pouvons en acquérir que par la voie de la comparaison. (Id.) C'est Thalès qui a recherché le premier l'*origine* des vents. (Fén.)

— Extraction d'une famille, d'une race, d'une nation. Illustre origine. Brillante origine. Origine obscure, basse noble. Origine d'une famille, d'une race, d'un peuple. Etre Anglais d'origine. Démentir son origine. Connaître son origine. Ignorer son origine. N'accusons pas aveuglément le naturel des habitants de l'île la plus célèbre du monde, qui tirent leur *origine* des Gaules. (Boss.) Combien de siècles faut-il percer pour découvrir l'*origine* de la maison de Bavière? (Fléch.) La plupart des grands portent sur leur front l'orgueil de leur *origine*. (Mass.) Rarement celui qui se connaît un mérite réel se vante de son *origine*. (Boiste.) Rien n'était plus commun que de rencontrer les ecclésiastiques entourés d'une famille dont ils ne cachaient pas l'*origine*. (Chateaub.) L'*origine* du chrétien étant dans le ciel, celle qu'il prend sur la terre est une bassesse dont il doit gémir. (Mass.) Tout ce qui rappelle l'homme à son *origine* le jette dans des pensées noires et funestes. (Id.) Votre brave mère, quoique d'*origine* française, était Polonaise de cœur et d'âme. (E. Sue.)

> A d'illustres parents s'il doit son *origine*
> La splendeur de son sort doit hâter sa ruine. (RAC.)
> Élevé dans le sein d'une chaste héroïne,
> Je n'ai point de son sang démenti l'*origine*. (ID.)
> Le ciel tire souvent ce qu'on a de plus beau,
> De la plus obscure *origine*. (DE TRESSAY.)

— Étymologie. Origine douteuse, sûre, exagérée. L'origine d'un mot. L'origine d'un proverbe. L'origine d'une langue.

— *Dans l'origine.* loc. adv. Originairement. Si ces pierres ne sont pas salées en elles-mêmes, on pourrait conclure que la mer n'était pas salée dans l'*origine*. (B. de St-P.) Dans son *origine*, Dieu avait plutôt fait l'homme à son image. (Boss.) Bonheur rudement gagné, et tenant presque entièrement dans l'*origine* à cette âpre et douloureuse circoncision de cœur, dont on reste blessé pour la vie. (Ste-Beuve.)

— *Dès l'origine.* loc. adv. Dès le commencement, dès le principe.

— Bibliogr. *Les Origines.* Titre d'un ouvrage sur l'histoire romaine, composé par Caton le Censeur, dans le IIIᵉ siècle av. J.-C. ‖ Titre d'un ouvrage de saint Isidore de Séville.

— Syn. comp. ORIGINE. SOURCE. L'*origine* est le commencement des choses; la *source* est la cause qui les produit.

ORIGINEL, ELLE. adj. (rad. *origine*). Qui vient de l'origine, qui remonte à l'origine. Vice originel. Conserver sa pureté, sa candeur, son innocence originelle. Il y a entre les hommes une inégalité *originelle*, à laquelle rien ne peut remédier. (Raynal.) On n'extirpe pas les qualités *originelles*, on les couvre, on les cache. (Montesquieu.) Notre teinte *originelle* est ineffaçable. (Boiste.) Voulez-vous donc qu'il garde sa forme *originelle*, conservez-la dès l'instant qu'il vient au monde. (J.-J. Rouss.) Ces formes *originelles* que les peuples reçoivent dès leur berceau sont comme le sceau du Créateur. (E. Quinet.)

— Théol. *Justice originelle, grâce originelle.* L'état d'innocence dans lequel Adam a été créé. ‖ *Péché originel.* Péché contracté par tous les hommes en la personne d'Adam. Il se fait dans les enfants une espèce de péché *originel*, qui est la source de mille désordres quand ils sont plus grands. (Fén.)

— *Cet homme a le péché originel.* Sa famille, sa nation ou bien ses liaisons empêchent qu'il puisse parvenir à telle charge ou à telle dignité.

ORIGINELLEMENT. adv. Dans l'origine, dès l'origine. Etre originellement pécheur.

ORIGNAL. s. m. Mamm. Nom donné par les peuplades du Canada à l'élan de ces contrées. L'Arabe n'a point dompté le cheval pour poursuivre la gazelle, il prend lui-même l'*orignal* à la course. (Chateaub.) L'*orignal* a le mufle du chameau, le bois plat du daim, les jambes du cerf. (Id.) Selon les sauvages, les *orignaux* ont un roi surnommé le grand *orignal*; ses sujets lui rendent toutes sortes de devoirs. (Id.)

ORIGOME. s. m. (du lat. *origo*, origine). Entom. Conceptacle s'ouvrant à son sommet par un grand nombre de petites dents, qui s'évase en manière de corbeille, et qui contient des corpuscules reproducteurs.

ORILLARD, ARDE. adj. V. OREILLARD.

ORILLETTE. s. f. (pr. *ô-ri-yè-te*). Bot. Nom vulgaire de la mâche.

ORILLON. s. m. (pr. *ori-yon*; dimin. d'*oreille*). Petite oreille.

— *Les orillons d'une charrue.* Les pièces de bois qui accompagnent le soc de la charrue, pour verser hors du sillon la terre enlevée par le soc.

— *Ecuelle à orillons.* Ecuelle à oreilles.

— Fortif. *Bastion à orillons*. Bastion aux côtés duquel il y a des avances, des épaulements de figure ronde ou carrée, pour couvrir le canon qui est dans le flanc retiré.

ORILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Orillonner. S'empl. adjectiv. Bastion orillonné.

ORILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *ó-ri-yo-ne*). Art milit. Mettre des orillons à un bastion.

ORILOCHIE. Myth. gr. Nom donné à Iphigénie par les écrivains qui parlent de sa résurrection par Diane, et de son mariage avec Achille.

ORIMANTHIS. s. f. (ét. gr., ὄρος, montagne; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes comprenant des espèces marines de forme et de substance différentes.

ORIN. s. m. Mar. Gros cordage amarré par un bout sur la croisée d'une ancre mouillée, et aiguilleté à une bouée par l'autre. Les orins ont de 20 à 40 brasses de longueur; ceux de galère ont souvent plus de 120 brasses.

— Pêch. Cordon au bout d'un filet.

ORINGUER. v. a. 1re conj. (rad. *orin*). Mar. Haler sur l'orin pour soulever l'ancre qui y est fixée.

ORIOLIN, INE. adj. Ornith. Qui a la forme du loriot. || ORIOLINS. s. m. pl. Groupe de merulidés ayant pour type le genre oriolus ou loriot.

ORION. (du gr. Ὠρίων). Myth. Fils d'Hyriée, sorti, selon la fable, de la peau d'une génisse. Il est célèbre par son amour pour l'astronomie et sa passion pour la chasse. Il était d'une très-grande taille et d'une extrême beauté. Diane, dont il avait méprisé l'amour, le fit piquer par un scorpion, puis, inconsolable de sa mort, obtint de Jupiter qu'il fût placé dans le ciel, où il forme la plus brillante des constellations.

— Temps hér. Compagnon de Phinée, fils de la magicienne Mycale, tué aux noces de Pirithoüs par le centaure Gynée.

— Myth. or. Nom du dieu de la guerre chez les Parthes.

— Astron. Constellation située, moitié dans l'hémisphère boréal, moitié dans l'autre, et composée de soixante-dix-huit étoiles, dont trois belles et scintillantes, placées sur une même ligne, ont reçu les noms de Baudrier d'Orion et des Trois-Rois. Orion brillant, resplendissant, téméraire, audacieux, fier, orageux, pâle, triste, pluvieux. L'*Orion* est la plus belle et la plus brillante constellation qui soit dans le firmament. (Brisson.)

Tel épanchant sur nous son urne pluvieuse,
Orion de ses flots bat la terre poudreuse. (Gaston.)

ORIPEAU. s. m. (littér. *petit or*). Dans l'origine, Feuille de cuivre mince et bien poli qui, lorsqu'il n'était pas oxydé, avait l'aspect de l'or. L'oripeau fut d'abord employé sous les pierres précieuses ou factices, pour en relever l'éclat; on s'en servait pour les cartonnages et pour mille petits ouvrages d'agrément. Oripeau coloré. Oripeau jaune, bleu, rose, violet, rouge.

— Toute étoffe, broderie de faux or, de faux argent. Poupée habillée d'oripeau. Etre couvert d'oripeau. Il s'empresse d'enlever son *oripeau*, de peur de ternir de si belles couleurs. (Valery.)

— Par extens. et fam. Ancienne étoffe, vieux vêtement dont l'or est passé. Etre couvert d'oripeaux. Vendre des oripeaux. Je vois dans votre garde-robe plusieurs vieux habits brodés ou galonnés d'or: que faites-vous de tous ces *oripeaux*? (Acad.)

— Fig. et fam. Se dit d'un ouvrage d'esprit dans lequel il y a de faux brillants. Ce poëme contient de l'oripeau, peu d'oripeau, beaucoup d'oripeau.

ORISMOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὅρισμα, détermination; λόγος, discours). Partie de l'histoire naturelle consacrée à l'explication des termes techniques dont on fait usage dans la science.

ORISMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'orismologie.

ORISSA ou ORIÇAH. Géogr. Ancienne province de l'Hindoustan, aujourd'hui aux Anglais, entre le Bengale au N. et les Circars au S.; 1,000,000 hab. Elle forme actuellement six districts de la présidence de Calcutta.

ORISTANO ou ORISTAGNI. Géogr. Ville de Sardaigne, avec un port près de l'embouchure du Tirso; 16,000 hab.

ORITE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple indien, à l'E. de la Gédrosie.

ORITE. s. m. (du lat. *orites*, fait du gr. ὄρος, montagne). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des protéacées.

ORITHUS. Temps hér. Un des fils de Phinée.

ORITHYIE. (ét. gr., ὄρος, montagne; θύω, sacrifier). Myth. Néréide.

— Temps hér. Fille de Marthésie, reine des Amazones. || Fille d'Erechthée, sixième roi d'Athènes, fut enlevée par le vent Borée.

— Les poëtes, par imitation, appellent Borée *l'époux d'Orithyie*, et les vents, les *enfants d'Orithyie*. Les fougueux époux d'*Orithyie*. (Delille.)

Les enfants d'*Orithyie*
Soufflent les noirs frimas sur la terre engourdie. (Delille.)

ORITHYIE. s. f. Moll. Genre de crustacés décapodes brachyures.

— Zooph. Subdivision générique établie pour les méduses agastriques, pédonculées, non tentaculées, et comprenant plusieurs espèces des côtes de la Belgique et de la terre d'Endracht.

ORITINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des protéacées, comprenant l'oritine aciculaire, arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

ORIXA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs polypétalées, comprenant l'orixa du Japon.

ORLE. s. m. (de l'ital. *orlo*, ourlet). Archit. Filet sous l'ove d'un chapiteau.

— Blas. *Pièces en orle*. Celles qui sont rangées le long des bords de l'écu.

— Mar. Ourlet qui est autour des voiles.

— Minér. Contour d'un cratère de volcan.

ORLÉANAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant d'Orléans. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

ORLÉANAIS. Géogr. Ancienne province de France, bornée au N. par l'Ile-de-France, au S. par le Berry, à l'O. par le Maine et la Touraine, à l'E. par la Champagne et la Bourgogne. Elle comprenait cinq pays: l'Orléanais propre, le Gâtinais-Orléanais, la Sologne, le Blaisois et la Beauce. L'Orléanais, qui avait Orléans pour capitale, forme la presque totalité des trois départements du Loiret, d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher.

ORLÉANE. s. f. Comm. Nom donné au rocou dans un tarif de 1725.

ORLÉANIDE. s. f. Bibliogr. Poëme composé sur la Pucelle d'Orléans, par Lebrun de Charmette.

ORLÉANISME. s. m. Polit. Système politique des princes de la maison d'Orléans. || Opinion des orléanistes.

ORLÉANISTE. adj. et s. des 2 g. Polit. Partisan des princes de la maison d'Orléans.

— Qui appartient à l'orléanisme. Doctrine orléaniste. L'histoire du parti *orléaniste* est un curieux exemple de la paix, de la sécurité, de la stabilité que procurent aux Etats les dynasties royales. (E. Duclerc.)

ORLÉANS. (ét. celt., *or*, bord; *lez*, près, *anes*, île). Géogr. Ch.-l. du départ. du Loiret, sur la rive droite de la Loire, à 123 kil. S.-O. de Paris; 40,800 hab. La cathédrale est un des plus beaux édifices de l'art gothique en France. L'industrie de cette ville est fort active et s'exerce particulièrement sur les tissus de laine, de coton, les teintureries, les raffineries de sucre, etc. || Hist. Orléans devint cité sous Aurélien, qui lui donna son nom en 270. Elle subit deux siéges fameux, l'un en 451 livré par Attila, l'autre en 1428 par les Anglais; ce fut pendant ce dernier qu'elle dut sa délivrance à l'héroïsme de Jeanne d'Arc. Réunie à la couronne par Hugues Capet, elle fut érigée en duché en faveur de Philippe VI. Louis XIII donna le duché d'Orléans à Gaston, son frère, et Louis XIV à son frère Philippe, tige des ducs d'Orléans. Il s'est tenu dans cette ville plusieurs conciles et synodes. En 1560, Catherine de Médicis y convoqua des Etats-généraux.

— CANAL D'ORLÉANS. Canal de communication entre la Loire et la Seine par le canal du Loing. Il commence à Combleux, à environ 8 kil. au-dessus d'Orléans, et se termine à Bruges, où il rejoint le canal du Loing à 4 kil au-dessus de Montargis. Sa longueur est de 74,304 mètres.

— ROYAUME D'ORLÉANS. Géogr. et hist. Royaume qui fut formé des démembrements qui suivirent la mort de Clovis, puis, plus tard, celle de Clotaire Ier. Il comprit d'abord le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Berry, et réunit ensuite le royaume de Bourgogne. Châlons-sur-Saône en fut alors la capitale au lieu d'Orléans.

— COMTÉ ET DUCHÉ D'ORLÉANS. Fief français qui ne fut d'abord qu'un comté de l'empire carlovingien, mais qui fit retour de très-bonne heure aux ducs de France. Hugues le Grand et Hugues Capet en héritèrent. Le comté d'Orléans fut souvent séparé de la couronne. Il le fut en dernier lieu par Louis XII, qui le donna à son frère Gaston; celui-ci n'ayant eu qu'une fille, le duché d'Orléans passa au frère de Louis XIV, Philippe, et se transmit de père en fils jusqu'à Louis-Philippe, qui monta sur le trône de France en 1830.

— NOUVELLE-ORLÉANS. Géogr. Ville des Etats-Unis, capit. de la Louisiane, sur la gauche du Mississipi; 60,000 hab., dont 24,000 blancs. Première place commerciale de l'Union, après New-York, pour l'exportation. Le climat est malsain. La Nouvelle-Orléans, fondée en 1717, a successivement appartenu à la France et à l'Espagne, et a été réunie aux Etats en 1803.

ORLÉANS (Louis Ier, duc d'). Tige de la première maison d'Orléans, deuxième fils de Charles V et frère cadet de Charles VI. Il mourut assassiné en 1407 par ordre de Jean de Bourgogne. || ORLÉANS (Charles d'). Comte d'Angoulême, fils aîné de Louis de France, duc d'Orléans, né en 1391, s'unit avec Jacques d'Armagnac pour venger l'assassinat de son père. Fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, il fut retenu pendant 25 ans par les Anglais. Il mourut en 1465. || ORLÉANS (Gaston de France, duc d'). Fils puîné de Henri IV et frère de Louis XIII. Il fut nommé lieutenant du royaume à la mort de Louis XIII, se mêla aux intrigues de la Fronde, et mourut en 1660. || ORLÉANS (Philippe Ier duc d'). Tige de la deuxième maison d'Orléans, aujourd'hui régnante, frère unique de Louis XIV, né en 1640; se distingua aux siéges de Zutphen, de Bouchain, de Saint-Omer. Il mourut en 1701. || ORLÉANS (Philippe II, duc d'). Dit le régent, fils du précédent, né en 1674. Nommé par le testament du roi président du conseil de régence, il se fit reconnaître par le parlement régent avec un pouvoir absolu. Louis XV, devenu majeur en 1723, voulut laisser le duc d'Orléans à la tête des affaires; mais celui-ci mourut la même année. De honteux désordres, un amour effréné des plaisirs, ternirent les brillantes qualités dont était doué ce prince, et firent de la régence une des époques les plus corrompues de notre histoire. || ORLÉANS (Louis, duc d'). Fils du précédent, né en 1703. Il quitta la cour en 1726, et se retira à l'abbaye de Sainte-Geneviève, où il se livra à l'étude et aux exercices de piété jusqu'à sa mort, arrivée en 1752. || ORLÉANS (Louis-Philippe d'). Fils du précédent, né en 1725, prit part aux campagnes de 1742, 43, 44, fut lieutenant général, puis gouverneur général du Dauphiné; il passa les dernières années de sa vie dans la retraite, protégeant les arts et les savants. Il mourut en 1785. || ORLÉANS (Louis-Philippe-Joseph d'). Fils du précédent, né en 1747. Il se montra de bonne heure hostile à la cour, aigri, dit-on, par le refus qui lui fut fait de la charge de grand amiral, et servit dès lors de point de ralliement aux divers partis. Député en 1792 à la Convention nationale, il prit le nom de Philippe Egalité, et vota la mort du roi. Il n'en fut pas moins mis lui-même en accusation, et eut la tête tranchée le 6 novembre 1793.

— *La Pucelle d'Orléans*. Nom qui fut donné à Jeanne d'Arc après qu'elle eut délivré la ville d'Orléans, assiégée par les Anglais.

ORLÉANS. s. m. Œnol. Vin qui est fait à Orléans. Boire de l'orléans. Un verre d'orléans. Une bouteille d'orléans. C'est encore ainsi qu'hier ou demain, trois paires d'amis se seront régalés du gigot à l'eau et du rognon de Pontoise, arrosés d'*orléans* et de médoc bien limpides. (Brill.-Savar.)

ORLOF (Grégoire Vladimir). Favori de Catherine II, né vers 1740, fut l'âme de la révolution de 1762, qui mit cette princesse sur le trône. Mort en démence en 1783.

ORMAIE. s. f. (rad. *orme*). Agric. Lieu planté d'ormes. S'asseoir sous l'ormaie. S'endormir sous l'ormaie. Venir prendre le frais sous l'ormaie.

ORME. s. m. (du lat. *ulmus*). Bot. Genre de plantes de la famille des amentacées, dans lequel on compte dix espèces d'arbres dont le bois est employé à de nombreux ouvrages. Parmi les espèces indigènes à l'Europe, les plus connues sont l'*orme champêtre*, au tronc droit, revêtu d'une écorce raboteuse, gercée, dont la couleur varie du brun rougeâtre au gris cendré, et dont la cime branchue s'élève à plus de trente-trois mètres, et l'*orme liége*, dont l'écorce ressemble à celle du liége. Le bois d'orme est liant, dur, compacte, pesant, jaunâtre, et sert à la marine, à la charpente, au charronnage, à la menuiserie et à l'ébénisterie. Grand orme. Bel orme. Orme mâle, femelle. Orme à petites feuilles, à grandes feuilles. Une allée d'ormes. Planter des ormes. Une salle d'ormes. Dormir sous l'orme. Précieux par son bois, l'*orme* ne l'est pas moins par sa culture; il sert à la menuiserie, à la charpente, à l'ébénisterie, et se conserve fort bien sous l'eau et en terre, ce qui le rend propre à fabriquer des tuyaux et des corps de pompe. (Rozier.) L'*orme* donne aux troupeaux sa feuille nourrissante. (Del.) Les arbres de la Perse et des deux Amériques viennent s'y mêler à l'*orme* social et aux chênes de la vieille Gaule. (A.-Martin.)

Les vents courbent les pins, les *ormes*, les cyprès,
Ils semblent dans leur course entraîner les forêts.
(St-Lambert.)

— *Orme d'Amérique*. Le guazuma. || *Orme pyramidal*. L'érotée onduleuse et le guazuma à feuilles d'orme. || *Orme de Samarie*. Le ptelea trifolié. || *Orme sauvage*. L'ostryer.

— Prov. *Attendez-moi sous l'orme*. Se dit pour faire comprendre à quelqu'un qu'on ne veut point se trouver à un rendez-vous, ou qu'on ne compte point sur sa parole. Vous croyez que j'irai, attendez-moi sous l'orme.

Attendez-moi sous l'*orme*,
Vous m'attendrez longtemps. (Regn.)

— Anc. cout. *Juges de dessous l'orme*. Juges pédanés qui rendaient primitivement leurs sentences sous un orme.

ORMEAU. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'orme jeune. Au jeune et tendre *ormeau* la vigne se marie. (Rosset.) Quelques végétaux s'unissent entre eux d'une espèce d'amitié; le lierre et la vigne s'attachent à l'*ormeau*; le faible liseron élève sa tige flexible et laisse retomber ses guirlandes de fleurs sur le tronc immense du chêne. (A.-Martin.)

Dans la poésie et dans la prose soutenue, *ormeau* se prend pour Orme. Voyez sur cette colline cette église entourée de vieux *ormeaux*. (B. de St-P.) Appuyé contre le tronc d'un *ormeau*, j'écoutais en silence le doux murmure des eaux. (Chateaub.) Amen, pompeux *ormeaux*, et vous, chênes augustes. (Del.)

Quel berger ne sait pas que sous ces vieux *ormeaux*,
Ménalque d'Eurylas brisa les chalumeaux! (Gresset.)

De loin elle observait le temple du hameau
Ombragé de cyprès et d'un antique *ormeau*. (Del.)

ORMÉNIDE. Temps hér. Ctésius, fils d'Orménus.

ORMÉNIDE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, comprenant l'orménide à couronne bicolore, indigène en France et en Italie.

ORMÉNIUM. Géogr. anc. Ville de Thessalie, dont les habitants allèrent au siége de Troie.

ORMÉNUS. Temps hér. Roi des Dolopes, fils de Cercaphus, père d'Amyntores, fondateur de la ville d'Orménus. || Troyen qui fut tué par Polypétès. || Autre Troyen qui fut tué par Teucer, fils de Télamon. || Père de Ctésius et aïeul d'Eumée.

ORMESSON (Maison d'). Ancienne famille dont un grand nombre de membres se distinguèrent dans la magistrature et dans l'administration.

ORMIER. s. m. Nom vulgaire de l'haliotide de nos côtes.

ORMIÈRE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la reine des prés.

ORMILLE. s. f. (pr. *or-mi-ie*; rad. *orme*). Palissade formée de petits ormes.

— Plant de petits ormes. Botte d'ormilles.

ORMIN. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de sauge.

ORMISTE. s. m. Hist. Nom donné à une faction populaire, parce que les membres de cette faction se rassemblaient dans une promenade plantée d'ormes, et qui, dans les troubles de la Fronde, s'unit aux princes de Condé et de Conti, et à la duchesse de Longueville.

ORMOCARPE. s. m. (ét. gr., ὅρμος, collier; καρπός, fruit). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, papilionacées, de la famille des légumineuses. L'ormocarpe verruqueux croît dans le royaume d'Oware.

ORMOSCE. s. f. (du lat. *ormosca*; fait du gr. ὅρμος, collier). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, papilionacées, de la famille des légumineuses. L'ormosce écarlate est un arbre de la Guyane. L'ormosce à fruits velus croît à la Jamaïque, et l'ormosce resserrée dans la Guinée.

ORMUS. Géogr. Petite ville de Perse, au N.-E. de l'île qui porte le même nom, et qui est située dans le détroit d'Ormus, à l'entrée du golfe Persique.

ORMUZD. Myth. pers. L'Oromaze des Grecs. Chez les Perses il représente le bon principe et est l'antagoniste d'Ahriman. Mithra est son incarnation dans une sphère inférieure. Créateur du monde, il répand la lumière et la chaleur, et lutte sans cesse contre l'esprit de ténèbres.

ORNAIN. Géogr. Petite rivière de France, qui prend sa source à Grands (Haute-Marne), reçoit la Chée et la Saulx, et se jette dans la Marne un peu au-dessus de Vitry-le-Français, après un cours de 75 kil.

ORNANS. (ét. celt., *or*, sur; *nant*, rivière, *ser*, élévation; littéral., ville placée au bord de la rivière, sur une élévation). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Besançon (Doubs); 3,100 hab.

ORNATEUR. adj. et s. m. S'est dit pour Celui qui orne, qui honore et fait prospérer. Les rois *ornateurs* des peuples. (Rabel.)

ORNATRICE. s. f. Ant. rom. Coiffeuse d'une dame romaine.

ORNATURE. s. f. S'est dit pour Ornement, parure, ajustement.

ORNE. (du celt. *olwyn*, tour, contour; formé de *ol*, autour, et *lin*, lent). Géogr. Rivière de France, qui prend sa source dans le département auquel elle donne son nom, et se jette dans la Manche après avoir baigné Argentan et Caen. Son cours est de 140 kil.

Tels étaient les pensers de l'amoureux Cléandre,
Retournant vers les bords du celtique Méandre,
Car quiconque a vu l'*Orne* aux tortueux détours
Au Méandre fameux a comparé son cours.
(Mme Deshoulières.)

— ORNE. Département du N.-O. de la France, borné au N. par le Calvados, au S. par la Sarthe et la Mayenne, à l'O. par la Manche, et à l'E. par l'Eure et l'Eure-et-Loir. Il est formé par une partie de la Normandie et du Perche. Sa superficie est de 561,053 hectares; 441,830 hab. Ch.-l. Alençon.

ORNE. s. m. Bot. V. ORNIER.

— Agric. Intervalle des vignes, des ceps, qui est toujours moins élevé que le terrain de ces vignes.

ORNE. s. f. S'est dit pour Voie, sentier, chemin.

ORNÉ, ÉE. part. pass. du v. Orner. S'emploie adjectiv. Chambre ornée, bien ornée, mal ornée. Appartement orné. Cadre orné. Carnet orné. Ils sont *ornés* d'une manière bizarre, et qui ne rappelle en rien le goût antique. (Mme de Staël.) La vue du Tibre embellissait cette maison, *ornée* dans l'intérieur avec élégance la plus parfaite. (Id.) Les églises étaient fort belles et fort *ornées*. (Chateaub.)

Et, d'acteurs mal ornés chargeant un tombereau,
Amusa les passants d'un spectacle nouveau. (Boil.)

— Fig. Esprit orné. Sophie a toujours cet esprit qui plaît aux gens qui parlent, quoiqu'il ne soit pas fort *orné*, selon l'idée que nous avons de la culture de l'esprit des femmes. (J.-J. Rouss.)

— *Orné avec*. Les chariots qui reportaient la moisson des champs étaient *ornés* tous les jours avec des guirlandes de roses. (Mme de Staël.) Les boutiques sont *ornées* agréablement avec des fleurs et des fruits. (Id.)

— *Orné de.* Chambre ornée de glaces. Appartement orné de meubles. Le parapet du pont de l'Elbe est *orné* de vases et de deux statues, représentant le royaume de Pologne et l'électorat de Saxe. (M.-Brun.) Les Parisiens sortaient en campagne *ornés* de plumes et de rubans; leurs évolutions étaient le sujet de plaisanteries des gens du métier. (Volt.) Les cercueils, dont on ne voit que les fragments, étaient de pierre et *ornés* d'élégantes arabesques. (Chateaub.) Tout cela convient parfaitement aux sépulcres des rois, qui étaient *ornes* de trois pyramides. (Id.) Les uns, marchant le front *orné* de panaches, sonnent la trompette. (A. Mart.)

Orné de sa besace et fier de son manteau,
Cet orgueilleux n'apprend qu'à rouler un tonneau.
(L. Racine.)

Son front n'est plus *orné* du long voile de lin
Qui couvrait ses cheveux et flottait sur son sein.
(Michaud.)

Oui, qu'à jamais pour moi, belle Mériadec,
Pégase soit rétif et l'Hippocrène à sec,
Si ma lyre, de myrte et de palmes *ornée*,
Ne consacre les nœuds d'un si rare hyménée. (Piron.)

— Fig. Mais pensez qu'une femme aimable et sage, *ornée* de pareils talents, et qui les consacrerait à l'amusement de son mari, n'ajouterait pas au bonheur de sa vie? (J.-J. Rouss.) On veut un roi dont le corps soit fort et adroit, et dont l'âme soit *ornée* de la sagesse et de la vertu. (Fén.)

— *Orné par.* Chambre ornée par un tapissier.

Les vainqueurs, dans des parcs *ornés* par la victoire,
Allaient calmer leur foudre et reposer leur gloire.
(Delille.)

ORNÉ. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson du genre plagusie.

ORNÉA. Myth. gr. Nymphe qui donna son nom à la ville d'Ornéa.

— Géogr. anc. Ville de l'Argolide où Priape avait un temple.

ORNÉATE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant d'Ornéa. ‖ Qui appartient à Ornéa ou à ses habitants.

— Myth. gr. Surnom de Priape.

ORNÉES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes de Priape, surnommée Ornéate à cause du culte qu'on lui rendait à Ornéa.

ORNEMANISTE. s. m. B.-arts. Celui qui ne fait que des ornements. Je défierais l'*ornemaniste* le plus industrieux de trouver dans toute la chapelle la place d'une seule rosace ou d'un seul fleuron. (Th. Gautier.)

— adj. Artiste ornemaniste. Ouvrier ornemaniste. Souvent aussi l'architecte appelle à son aide un sculpteur *ornemaniste* pour faire des rosaces, des oves, des grains, des feuilles ou des rinceaux sur différentes parties lisses, dans les voûtes, les plafonds, les frises, les soffites. (Duchesne.)

ORNEMENT. s. m. (du lat. *ornamentum*, fait de *ornare*, orner). Action d'orner. Vous prenez un cèdre du Liban, disait Isaïe, vous en retranchez la plus belle partie pour fournir à l'*ornement* de vos palais, et du reste vous en faites une idole. (Mass.)

— Parure, embellissement, tout ce qui orne et ce qui sert à orner. Ornement indispensable, utile, frivole. Ornement superflu. Ornement précieux, riche. Bel ornement. Ornement mesquin, ambitieux. Les ornements de la vanité. Ornement de bon goût. Prodiguer les ornements. Chose dépourvue d'ornements. Se parer d'ornements. Mettre des ornements. Ajouter des ornements. Ôter les ornements. Se passer d'ornements. L'âme regarde le corps auquel est unie, elle le voit revêtu de mille *ornements* étrangers. (Boss.) L'âme en a honte, parce qu'elle voit que ces *ornements* empruntés sont un piége et pour les autres et pour elle-même. (Id.) L'arbre est de nos jardins le plus bel *ornement*. (Del.) Cette femme vaine croit valoir beaucoup quand elle s'est chargée d'or et de mille autres *ornements*. (Id.) La perpétuelle inconstance des *ornements* fut un des attributs de la nation. (Mass.) Que ses vains *ornements*, que ces voiles me pèsent! (Rac.) La tiédeur, le zéphyr et les *ornements* du printemps reviennent sans être prévus. (Ch. Nodier.) Les végétaux qui font l'*ornement* de la nature ne parlent pas à leur âme desséchée par la cupidité. (B. de St-P.) Partout les aras font le plus bel *ornement* de ces sombres forêts, qui couvrent la terre abandonnée à la seule nature. (Buff.) Des statues, des vases, sont des *ornements* pour un jardin. (Duchesnes.) Les marbres, les bronzes, les bas-reliefs, les peintures, les arabesques, les tableaux, sont aussi des *ornements* dont l'architecture fait usage pour décorer les parois, les voûtes ou les plafonds des temples et des palais. (Id.)

Leurs armes éclataient du feu des diamants,
De leurs bras énervés frivoles *ornements*. (Volt.)

— Fig. D'où naît dans les hommes une telle erreur, qu'ils aiment mieux se distinguer par la pompe extérieure que par la vie, et par les *ornements* de la vanité que par la beauté des mœurs. (Boss.) La tête de l'homme est si faible, que le moindre *ornement* dont il la charge la fait vaciller. (Boiste.)

— Ce qui sert à rendre plus recommandable, ce qui fait honneur. Être l'ornement de son siècle, de sa famille, de sa patrie. Ce courtisan est l'ornement de la cour. Faire l'ornement de sa famille. Le principal *ornement* d'une femme vertueuse est la propreté. (***) Le silence est l'*ornement* des femmes. (Max. gr.) Que vos vertus et vos bonnes actions soient les *ornements* de votre personne et de votre palais. (Fén.) Le laitage et le sucre sont un des goûts naturels du sexe, et comme le symbole de l'innocence et de la douceur, qui font leur plus aimable *ornement*. (J.-J. Rouss.) L'une est un *ornement* dans l'auguste maison de France, et l'autre s'est fait admirer dans la puissante maison de Brunswick. (Boss.) Tout enfant qu'elle était, elle se fit admirer de ceux qui étaient eux-mêmes l'*ornement* de leur siècle. (Fléch.)

Des anciens chevaliers *ornement* honorable,
Éclatant à la vue, aux coups impénétrable. (Volt.)

— Littér. Tournures de rhétorique qui consistent à rendre le style plus agréable, à embellir les discours. Ornement naturel. Ornement superflu. Ornement recherché, ambitieux, vain. Les ornements du style. Style chargé d'ornements. Discours trop chargé d'ornements. Jamais on ne parlera bien d'amour si l'on cherche d'autres *ornements* que la simplicité et la vérité. (Volt.) Quelle matière fut jamais plus disposée à recevoir tous les *ornements* d'une grave et solide éloquence. (Fléch.) La chaire elle-même rougit de ce comique indécent, ou de ces *ornements* bizarres et pompeux dont elle s'était jusque-là parée. (Mass.) Le style de saint Justin est sans *ornement*, et les actes de son martyre prouvent qu'il versa son sang pour la religion avec la même simplicité qu'il écrivit pour elle. (Chateaub.)

— Figures de caprice, comme les fleurons, les rosaces, les festons. Peinture d'ornements. Écriture d'ornement. Sculpture d'ornement. Dessiner l'ornement. Exécuter les ornements. Graver des ornements. Recueil d'ornements.

— Archit. et men. Ce qui sert à décorer les différentes parties d'un bâtiment, d'une boiserie, comme les moulures, les sculptures, les denticules, les oves. Les ornements d'un édifice, d'une façade. Façade chargée d'ornements.

— *Ornement courant.* Tout ornement qui se répète, qui se continue dans une frise ou une moulure, comme les entrelacs, les rinceaux, les oves. Mettre un ornement courant dans une frise, dans une moulure.

— Peinture Figures dans une galerie pour accompagner le sujet principal, et qui n'en fait pas partie. Peintre d'ornements. Ornements mal faits. Ce n'est pas ici une de ces vaines images où l'on supplée par les *ornements* à la ressemblance. (Mass.)

— Blas. Tout ce qui ne fait pas partie intégrante d'une armoirie, et se trouve en dehors de l'écu, tels que les timbres, cimiers, lambrequins, supports, colliers, manteaux.

— Liturg. Se dit de plusieurs pièces d'une même couleur, d'une même parure qui font un assortiment entier, dans lequel les habits sacerdotaux et les devants d'autel sont compris. Ornement blanc. Ornement rouge. Ornement riche, magnifique, superbe. De beaux ornements. Faire des habits pour les pauvres ou des *ornements* pour les autels. (Boss.) Les *ornements* sacerdotaux sont plus ou moins splendides, plus ou moins variés, suivant la richesse des églises. (Duch.)

— ornements. s. m. pl. Liturg. Habits sacerdotaux et autres servant au service divin, dans le culte catholique. Officier avec les ornements pontificaux. Se revêtir des ornements.

ORNEMENTAIRE. adj. des 2 g. Qui concerne l'ornement.

ORNEMENTAL, ALE. adj. Qui appartient à l'ornement. Style ornemental.

— Qui peut servir d'ornement. Les clématites sont des herbes ou des arbrisseaux à fleurs le plus ordinairement jolies, souvent très-grandes, très-belles, véritablement *ornementales*, quelquefois exhalant une odeur suave. (D'Orbigny.)

ORNEMENTATION. s. f. Manière de disposer les ornements. ‖ Art de l'ornemaniste.

ORNÉODE. s. f. Entom. Genre d'insectes comprenant une espèce de ptérophore dont la larve se file une coque.

ORNÉPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄρνις, bois, φιλέω, j'aime). Zool. Qui vit dans les bois. ‖ ornéphiles. s. m. pl. Famille de coléoptères comprenant ceux qui vivent dans les bois.

ORNER. v. a. 1^{re} conj. (du lat. *ornare*, embellir; fait du gr. ὥρα, beauté). Parer, embellir une chose, ajouter des ornements à une chose pour lui donner plus d'éclat, plus d'agrément. Orner un appartement. Orner une chambre. Orner une église, une chapelle. Orner un autel. Jamais ni le souffle empesté du midi, qui sèche et qui brûle tout, ni le rigoureux aquilon, n'ont osé effacer les vives couleurs qui *ornent* ce jardin. (Fén.) A-t-il forcé la nature et les éléments pour *orner* ses solitudes? (Fléch.) Je lui bâtis un temple et pris soin de l'*orner*. (Rac.) La nature a *orné*, comme pour un jour de fête, leurs campagnes de la plus riche végétation. (Sismondi.) Il n'y a plus de contagion à Ispahan depuis que les Persans ont *orné* de platanes leurs rues et leurs jardins. (A. Martin.)

C'est ainsi que d'un chiffre aux amoureux liens
Les belles autrefois *ornaient* nos paladins. (Brut.)

— Fig. Orner son esprit. Orner la vérité. Orner la raison. Orner son langage, son style. Les figures ornent le discours. Les vertus ornent l'âme. Vous avez *orné* l'homme, ô Seigneur! des dons lumineux de la science, de la sainteté et de la justice. (Mass.) O cœur, que Dieu avait pris soin d'*orner* de tous ses dons. (Id.) L'art des vers *orne* tout et ne dédaigne rien. (Del.) Pour *orner* une belle vue, je n'ai pas besoin d'emprunter les fausses couleurs de la rhétorique. (Boil.) L'élégie en *orne* ses douloureux caprices. (Boil.)

Du nom de fierté noble on *orna* l'impudence,
Et la fourbe passa pour exquise prudence. (Boil.)

— Être l'ornement. Une foule de personnages célèbres ornaient la cour de ce prince. Dieu a fait les grands hommes, dit saint Augustin, pour *orner* le siècle présent. (Boss.) Des sénateurs célèbres *ornèrent* nos tribunaux. (Mass.)

— s'orner. v. pron. Se parer. Elle prenait plaisir à s'orner des plus beaux atours.

— Être orné. Cette chambre ne peut s'orner avec plus de goût.

ORNUS. Temps hér. Fils d'Érechthée et grand-père de Mnesthée. ‖ Un des compagnons de Phinée. ‖ Un des Centaures.

ORNIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des jasminées, comprenant deux variétés, dont l'ornier d'Europe, vulgairement *frêne à la manne*, *frêne à la fleur*, croît naturellement en Provence et en Languedoc.

ORNIÈRE. s. f. (du lat. *orbita*, marque empreinte). Trace profonde que les roues d'une voiture font dans les chemins. Ornière creuse. Tomber dans une ornière. Chemin rempli d'ornières.

Puisses tu chaque nuit, crotté, mouillé, transi,
Au lieu d'un cabaret, gîter dans une *ornière*.
(La Chaussée.)

— Fig. Habitude à laquelle on ne peut renoncer aisément; opinion adoptée et suivie aveuglément. L'ornière des préjugés. L'ornière de la routine. L'ornière de l'habitude. Tomber dans l'ornière. Retomber dans l'ornière. Suivre l'ornière. Sortir de l'ornière. Esprit embourbé dans l'ornière. Que faire? sinon de tracer une route facile, afin que ces mortels achèvent leur voyage, en parcourant l'*ornière* d'heureuses habitudes. (Virey.) Les gens qui ne suivent que les sentiers battus courent grand risque de rester dans l'*ornière*. (C. Fée.)

— Expr. prov. *Il boirait dans une ornière*. Se dit populairement d'un homme qui a le visage long et étroit.

ORNIS. s. m. Comm. Mousseline des Indes rayée d'or ou d'argent.

ORNITH. Abrév. d'Ornithologie.

ORNITHIAS. s. m. Antiq. Nom donné par les Romains au vent qui souffle vers les calendes de mars, à l'époque où arrivent les hirondelles.

ORNITHIDIE. s. f. (du gr. ὄρνις, oiseau). Bot. Genre de plante monocotylédones à fleurs incomplètes, irrégulières, de la famille des orchidées. L'ornithidie croît sur les arbres, dans les bois, à la Martinique.

ORNITHIVORE. adj. des 2 g. (du gr. ὄρνις, oiseau; et du lat. *voro*, je dévore). Qui dévore les oiseaux.

ORNITHOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄρνις, oiseau, κεφαλή, tête). Hist. nat. Qui a la forme d'une tête d'oiseau.

ORNITHOCÉPHALOÏDE. adj. des 2 g. Qui a la forme de l'ornithocéphale. ‖ ornithocéphaloïdes. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens ayant pour type le genre ornithocéphale.

ORNITHODELPHE. s. m. Mamm. Mot nouveau proposé pour remplacer celui de monotrême. V. monotrème.

ORNITHOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄρνις, oiseau, εἶδος, forme). Qui ressemble à un oiseau.

— Diplom. *Lettres ornithoïdes*. Caractères ornés dont les diverses parties représentent des figures d'oiseaux.

ORNITHOGALE. s. m. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; γάλα, lait). Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des asphodélées. Ornithogale jaune, nain, fistuleux, doré, penché, pyramidal. Ornithogale des Pyrénées, de Narbonne. L'ornithogale en ombelle est appelée vulgairement *Dame de onze heures*, parce que ses corolles s'ouvrent à cette heure. Lorsque ces fleurs sont épanouies, elles font un joli effet, mais elles durent peu, car elles se referment quatre ou cinq heures après.

ORNITHOGLOSSE. s. m. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; γλῶσσα, langue). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des colchicées, comprenant une plante du cap de Bonne-Espérance, l'ornithoglosse verdâtre.

ORNITHOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄρνις, oiseau, εἶδος, ressemblance). Qui a la forme d'un oiseau. ‖ ornithoïdes. s. m. pl. Famille de reptiles comprenant les chéloniens et autres reptiles qui ont de grands rapports avec les oiseaux.

ORNITHOLITHE. s. m. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; λίθος, pierre). Foss. Nom donné aux débris d'oiseaux trouvés à l'état fossile.

ORNITHOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; λόγος, discours). Partie de l'histoire naturelle qui traite de l'histoire des oiseaux. Les travaux descriptifs généraux d'*ornithologie* sont moins abondants que les monographies ou les faunes ornithologiques. (D'Orbigny.)

— Ouvrage, traité sur les oiseaux. M. Nilson est l'auteur d'une *ornithologie* suédoise. (D'Orb.)

ORNITHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'ornithologie. Travaux ornithologiques. Système ornithologique. Faune ornithologique de la France, des Antilles. Les monographies *ornithologiques* sont d'un haut intérêt, et presque toutes, surtout de nos jours, sont accompagnées de figures d'une grande beauté et d'une parfaite exactitude. (D'Orb.)

ORNITHOLOGISTE. s. m. Celui qui s'occupe d'ornithologie, qui s'applique à la connaissance des oiseaux. Savant ornithologiste. Cuvier commença par ébaucher un système appelé, comme ses autres travaux, à faire époque dans les sciences, et le perfectionna plus tard, en mettant à profit ses propres observations et les études des autres *ornithologistes*. (D'Orb.)

— Adj. Naturaliste ornithologiste.

ORNITHOLOGUE. s. m. Syn. d'Ornithologiste.

ORNITHOMANCIE. s. f. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; μαντεία, divination). Divination par le vol des oiseaux. ‖ On dit aussi *ornithomance*.

ORNITHOMYE. s. f. (ét. gr. ὄρνις, oiseau; μυῖα, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères.

ORNITHOMYZE. adj. des 2 g. (ét. gr. ὄρνις, oiseau; μυζάω, sucer). Qui vit en parasite sur le corps des oiseaux. ‖ ornithomyzes. s. m. pl. Famille d'aptères, comprenant ceux qui vivent en parasites sur les oiseaux.

ORNITHOPE. s. m. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; πούς, pied). Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des papilionacées, comprenant des petites plantes herbacées annuelles, l'ornithope délicat, vulgairement *pied d'oiseau*, l'ornithope comprimé et l'ornithope trifolié.

ORNITHOPHILE. s. des 2 g. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; φιλέω, aimer). Celui, celle qui aime les oiseaux. Le patient *ornithophile* Bechstein a pris la peine de figurer jusqu'à vingt articulations propres au rossignol.

ORNITHOPHILIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'ornithophile. Tant que le père Fabri fut en France, il ne manqua jamais de faire son voyage *ornithophilique*, et ne l'interrompit que quand il fut envoyé à Rome, où il mourut pénitencier, en 1688. (Brill.-Savar.)

ORNITHOPHONIE. s. f. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; φωνή, voix.) Chant des oiseaux. ‖ Imitation de ce chant.

ORNITHOPTÉRIDE. s. f. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; πτερόν, aile). Bot. Genre de fougères ayant pour type l'osmonde à feuilles d'adiante et hirsuta.

ORNITHORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; ῥύγχος, bec). Hist. nat. Qui a la forme d'un bec d'oiseau.

ORNITHORYNQUE. s. m. Mamm. Genre de mammifères dont le caractère le plus remarquable consiste dans la forme du museau, absolument pareil à un bec de canard.

ORNITHOSCOPE. s. m. (ét. gr., ὀρνιθοσκόπος, augure). Ant. Celui qui observe les oiseaux pour en tirer des présages.

ORNITHOSCOPIE. s. f. (ét. gr., ὄρνις, oiseau, σκοπέω, examiner attentivement.) Antiq. Observation des oiseaux afin de prédire l'avenir.

ORNITHOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Antiq. Qui appartient à l'ornithoscopie.

ORNITHOTOMIE. s. f. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; τομή, section). Dissection des oiseaux. Nous ne connaissons que fort peu de savants qui se soient spécialement occupés d'*ornithotomie*. (Ch. D'Orb.)

ORNITHOTROPHE. s. m. (ét. gr., ὄρνις, oiseau; τροφή, nourriture). Ant. rom. Basse-cour d'une villa romaine.

ORNITHOTROPHIE. s. f. (ét., V. ornithotrophe). Didact. Art de faire éclore et d'élever les oiseaux.

ORNITHOTYPOLITHE. Foss. Syn. d'Ornitholithe.

ORNITHROPHE. s. f. Bot. Genre de plantes exotiques dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des sapindacées, comprenant l'ornithrophe à feuilles entières, l'ornithrophe roide, glabre, molle.

ORNYTION. Temps hér. Fils de Sisyphe et père de Phocus.

ORNYTUS. Temps hér. Fils de Ménalippe et petit-fils de Thésée. ‖ Guerrier thyrrhénien tué par Camille. ‖ Habitant de Cyzique tué par les Argonautes.

ORO. Relat. Le dieu suprême des Otaïtiens qui en reconnaissent plusieurs autres moins importants.

OROBANCHE. s. f. (du gr. ὀροβάγχη; fait de ὄροβος, orobe; et de ἄγχω, je suffoque, je serre, littér. *étrangleur de l'orobe*). Bot. Genre de plantes monocotylédones, monopétales, type de la famille des orobanchées, comprenant des plantes herbacées, à fleurs disposées en épi terminal, dont les suivantes croissent naturellement en France: l'orobanche majeure, mineure, vulgaire, élancée, orobanche bicolore, rameuse.

OROBANCHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a la forme de l'orobanche. ‖ orobanchées. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre orobanche.

OROBANCHIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, monopétales, de la famille des [illegible], croissant au Brésil.

OROBANCHOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Syn. d'Orobanche.

OROBE. s. m. (du gr. ὄροβος; fait de ὄρος, montagne, [illegible]). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses, comprenant des [illegible] par leurs racines, à fleurs disposées en grappes simples et axillaires. [illegible] L'orobe jaune. L'orobe printanier, tubéreux. L'orobe blanc, noir.

— *Orobe bâtard, orobe des boutiques.* Espèce de lentille.

OROBIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule cisalpine, dont la capitale était Bergame.

OROBITE. s. m. Minér. Calcaire concrétionné sphéroïdal, dont les grains arrondis sont à peu près de la grosseur d'une fève.

OROBOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄροβος, orobe; εἶδος, forme). Pathol. Qui a la forme de l'orobe. Nom donné au sédiment de l'urine, de couleur fauve comme l'orobe.

OROBOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à l'orobe.

ORODE. Temps hér. Un des compagnons d'Énée, tué par Mézence.

ORODEMNIADE. s. f. (du gr. ὀροδεμνιάδες; fait de ὄρος, montagne; δέμνιον, lit; littéral. *qui couche sur les montagnes*). Myth. gr. Nymphe des montagnes appelée aussi *Oréade*.

OROGNOSIE. s. f. (ét. gr., ὄρος, montagne; γνῶσις, connaissance). Minér. Partie de la minéralogie qui traite de l'histoire des montagnes ou des roches.

OROGNOSTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'orognosie.

OROGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὄρος, montagne; γραφή, description). Description des montagnes.

OROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'orographie.

OROHYDROGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὄρος, montagne; ὕδωρ, eau; γράφω, écrire). Histoire des eaux qui découlent des montagnes, ou histoire des eaux et des formations géognostiques d'une contrée.

OROHYDROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'orohydrographie.

OROLOGIE. s. f. (ét. gr., ὄρος, montagne; λόγος, discours). Traité sur les montagnes.

OROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'orologie.

OROMASE. Myth. pars. Dieu des anciens Perses. V. ORMUZD.

OROMÉDON. Myth. gr. Un des géants.

— Géogr. anc. Montagne de l'île de Cos.

ORONCE. s. f. (du lat. *orontium*, ou du gr. ὀρόντιον). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des aroïdes. L'oronce aquatique croît dans la Virginie et au Canada. Oronce du Japon. Oronce de la Cochinchine.

ORONGE. s. f. (ét. lat., *aureus*, doré; *fungus*, champignon, fonge). Bot. Nom donné à une espèce de champignon dont la couleur est d'un beau jaune orangé. Les oronges, d'une forme ordinairement régulière, sont généralement ornées de couleurs vives et décidées; elles répandent une odeur communément vireuse et exaltée; leur substance est molle, elle tend à se corrompre plus promptement. L'oronge franche sort d'un volva d'un beau blanc; son chapeau, d'une belle couleur d'orange ou de jaune d'œuf, est régulier. Elle croît dans les parties tempérées et méridionales de l'Europe, aux environs de Paris, à Fontainebleau, etc., et abonde particulièrement lorsque l'automne est doux et pluvieux. On ne peut rien manger de plus délicieux que l'oronge; un empereur romain l'appelait le manger des dieux. Oronge satinée. Oronge sucrée. L'oronge des vignes. L'oronge souris. L'oronge couleuvre. Oronge tannée. Oronge aiguë. La fausse oronge.

ORONTE. Géogr. Rivière de Syrie qui coule près d'Héliopolis et d'Antioche, et tombe dans la Méditerranée près de Séleucie.

— Temps hér. Roi de Lycie, qui suivit Énée et périt dans un naufrage.

ORONTIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'oronce. ‖ ORONTIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type l'oronce.

OROPE. Temps hér. Fils de Macédon, qui donna son nom à la ville d'Orope, en Béotie.

OROPÈTE. s. m. Bot. Petite graminée du Malabar.

OROPEZA. Géogr. Ville du Haut-Pérou; ch.-l. du départ. de Cochabambar; 17,000 hab.

OROSANGE. s. m. Hist. anc. Titre que les Perses donnaient aux citoyens qui avaient rendu de grands services au monarque ou au pays.

OROSPEDA. Géogr. anc. Chaîne de montagnes d'Espagne, près les sources du Bétis.

OROXYLE. s. m. (ét. gr., ὄρος, montagne; ξύλον, bois). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétales, irrégulières, de la famille des bignoniacées.

ORPAILLEUR. s. m. (pr. *or-pa-ieur*; des deux mots fr. *or* et *paille*). Artisan qui retire es paillettes d'or des fleuves qui en roulent. On les nomme encore *orpailleurs* et *pailleteurs*.

ORPHANISTE. s. m. (du gr. ὀρφανιστής, qui a soin des orphelins). Ant. gr. Tuteur d'un orphelin chez les Grecs.

ORPHANITÉ. s. f. (du lat. *orphanitas*; fait du gr. ὀρφανός, orphelin). État de celui qui est orphelin. ‖ Fig. Misère, abandon.

ORPHANO. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans le sandjakat de Salonique, avec un port sur le golfe qui porte le même nom, au nord de l'archipel.

ORPHANOTROPHION. s. m. du gr. ὀρφανοτροφεῖον; fait de ὀρφανός, orphelin; et de τροφή, nourriture). Ant. gr. Maison d'asile pour les orphelins.

ORPHARION. s. m. Mus. Nom d'un ancien instrument à cordes qui avait quelque ressemblance avec le luth.

ORPHE. s. m. (du gr. ὀρφός; fait de ὄρφνη, ténèbres; ainsi nommé parce qu'il se tient caché tout l'hiver dans les cavernes. Ichthyol. Variété de la rosse.

ORPHÉE. Myth. Fils d'Apollon ou d'Œagre, roi de Thrace, et de Calliope, vivait vers 1330 av. J.-C. Il voyagea en Égypte, prit part à l'expédition des Argonautes, et descendit aux enfers pour redemander à Pluton sa femme Eurydice. Celui-ci lui ayant accordé cette faveur à la condition qu'il ne jetterait pas les yeux sur sa femme avant d'être sorti des enfers, Orphée viola cette défense et perdit Eurydice pour toujours. Dans son désespoir, il ne cessa d'exhaler sa douleur par des chants funèbres, et aux accords de sa lyre les bêtes sauvages quittaient les forêts, les montagnes s'ébranlaient pour l'entendre. Insensible à l'amour depuis la perte d'Eurydice, il fut déchiré par les Bacchantes, irritées de ses mépris. On lui a donné Musée pour fils. Les anciens attribuent à Orphée plusieurs découvertes. Il passe pour avoir enseigné l'astronomie et la musique, perfectionné la morale et institué des mystères dans lesquels il dévoilait les secrets de la nature.

> Lorsqu'autrefois *Orphée*, aux rives de la Thrace,
> Des accords de son luth fit retentir les airs,
> Tous les monstres émus, accourant sur sa trace,
> Erraient avec surprise au fond de leurs déserts
> SORIS.

— Nom commun qui sert à désigner un virtuose en musique ou un grand poète. Roucher a dit en parlant du rossignol l'*Orphée* ami des bois. Je ne laissais pas plus d'une fois de surprendre la vigilance de Domingo, mais il n'y eut pas moyen, il était trop sur ses gardes; j'aurais défié cent *Orphées* de charmer ce Cerbère. (Le Sage.)

> Des chantres de nos bois les voix sont étouffées,
> Aux siècles de Midas on ne voit point d'*Orphées*.
> VOLTAIRE.

— Astron. Un des noms de la constellation d'Hercule.

ORPHELIN, INE. adj. (du gr. ὀρφανός, privé de). Qui a perdu son père et sa mère, ou l'un des deux, et particulièrement sa mère. Être orphelin. Enfants qu'on veut rendre *orphelins*. (Rac.)

— *Orphelin de.* Être orphelin de son père. Enfant orphelin de sa mère.

— S'est dit dans un sens général pour privé de. Il n'y a Français si perclus et *orphelins* de sens et de raison, qui puisse approuver ses actions. (M. Pasquier.)

> Je te compare à quelque pré sans fleur,
> A quelque corps *orphelin* de son âme.
> RONSARD.

ORPHELIN, INE. s. Celui, celle qui a perdu son père ou plutôt sa mère. Pauvre orphelin. La veuve et l'orphelin. Opprimer l'orphelin. Secourir, protéger la veuve et l'orphelin. La justice doit une assistance particulière aux faibles, aux *orphelins* et aux épouses délaissées. (Boss.) Les conseils du prince se règlaient plus que par la justice, on y soulageait la veuve et l'*orphelin*. (Id.) Le véritable *orphelin* n'est pas celui qui a perdu ses parents, c'est celui qui n'a ni science ni éducation. (Boinvillers.)

— *Les orphelins.* Maison d'asile où l'on élève, moyennant un trousseau, ou tout à fait gratuitement, les enfants qui ont perdu leurs protecteurs naturels.

— Hist. ecclés. Nom pris par un grand nombre de hussites après la mort de Ziska, chef de leur secte.

ORPHELINAGE. s. m. S'est dit pour État de celui qui est orphelin. Jetez, s'il vous plaît, les yeux sur l'*orphelinage* de ma pauvre fille. (Don Quich.) Fam.

ORPHELINE. s. f. Conchyl. Nom donné autrefois à plusieurs espèces de coquilles bivalves, et entre autres à deux espèces de vénus.

ORPHÉON. s. m. (rad. *Orphée*). Mus. Instrument de musique monté avec des cordes de boyaux que l'on fait parler au moyen d'un clavier et d'une roue qui porte un archet.

— École de chant établie à Paris pour les élèves des écoles primaires.

ORPHÉOTÉLESTE. s. m. (ét. gr., ὀρφεύς, Orphée; τελεστής, qui initie. Ant. gr. Chez les Grecs, interprète des mystères introduit par Orphée en Grèce.

ORPHIE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons holobranches abdominaux, de la famille des siagonotes.

ORPHILLÈRE. s. m. Pêch. Espèce de filet.

ORPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui est propre à Orphée. Se dit des dogmes, des mystères et des principes de morale qui passaient pour avoir été inventés ou établis par Orphée. Mystères orphiques. Principes orphiques. Dogmes orphiques. On sait l'influence qu'exercèrent dans l'antiquité les initiations aux mystères éleusiniens et *orphiques*. (Depping.)

— *Vie d'orphique.* Vie pure, religieuse, éclairée par la science, dont une des pratiques consistait à s'abstenir de la chair des animaux, et qu'Orphée avait enseignée aux Grecs.

ORPHIQUE. s. m. Ant. gr. Espèce de prêtres païens qui suivaient les pratiques religieuses introduites par Orphée. Philosophes de la secte des Orphiques.

— *Les Orphiques.* Philol. Se dit des poëmes et des vers détachés attribués par les anciens à Orphée. Vers orphiques. Poëmes orphiques.

— ORPHIQUES. s. f. pl. Myth. gr. Orgies ou fêtes de Bacchus, ainsi nommées parce qu'Orphée les avait établies, ou parce qu'Orphée avait péri dans une de ces solennités.

ORPHNÉE. (ét. gr., ὄρφνη, ténèbres). Myth. gr. Nymphe des enfers, épouse d'Achéron et mère d'Ascalaphe.

ORPHNÉUS. Myth. gr. Un des chevaux de Pluton.

ORPIMENT. s. m. (ét. lat. *auripigmentum*; fait de *aurum*, or; *pigmentum*, fard; littér., *fard d'or*). Chim. Sulfure jaune d'arsenic naturel, poison corrosif surtout par l'oxyde d'arsenic qu'il renferme. On emploie l'orpiment en peinture, et les peintres et les marchands de couleur l'appellent *orpin* jaune.

ORPIMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Orpimenter. S'empl. adject.

ORPIMENTER. v. a. 1re conj. (rad. *orpiment*). Mêler, colorer avec de l'orpiment.

ORPIN. s. m. (ét. lat., *aurum*, or; *pigmentum*, fard; littér., *fard d'or*, ainsi nommé parce que les fleurs de certaines espèces sont jaunes). Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des crassulacées, comprenant environ soixante-quinze espèces, parmi lesquelles une trentaine croissent naturellement en France. La plus commune est appelée vulgairement *grassette, joubarbe des vignes, herbe à la coupure*, etc. Les feuilles de l'*orpin* brûlant font vomir lorsqu'elles sont prises intérieurement. (Rozier.)

— Chim. Nom vulgaire du sulfure d'arsenic jaune. V. ORPIMENT.

ORQUE. s. m. (du lat. *orca*). Mamm. Nom donné quelquefois à l'épaulard.

ORRÉRY. s. m. (du nom du comte d'*Orrery*, pour lequel il fut construit). Instrument qui représente le mouvement des astres et qui est plus connu sous le nom de *planétaire*. V. PLANÉTAIRE.

ORRHOCHÉSIE. s. f. (ét. gr., ὀρρός, petit lait; χέζω, aller à la selle). Médec. Diarrhée dans laquelle on ne rend que des matières liquides.

ORRHOPYGION. s. m. (du gr. ὀρροπύγιον). Anat. La ligne qui s'étend depuis le pénis jusqu'à l'anus, et qui sépare le scrotum en deux parties. ‖ L'extrémité inférieure de la colonne vertébrale.

ORSE. s. m. Mar. Se disait autrefois dans le Levant pour Bâbord, côté gauche du navire. ‖ Le côté d'où vient le vent.

ORSÉDICE. Temps hér. Fille de Cinyras et de Métharme.

ORSEILLE. s. f. (rad. *or*). Bot. Espèce de lichen blanchâtre qui croît sur les rochers voisins de la mer, et donne une teinture pourpre très-belle.

ORSEIS. Temps hér. Épouse d'Hellen et mère de Dorus, d'Éolus et de Xuthus.

ORSER. v. n. 1re conj. Mar. anc. Se disait dans le Levant pour Courir une bordée à babord, aller contre le vent.

ORSÈS. Temps hér. Guerrier troyen, tué par le Rutule Rapo.

ORSETTE. s. f. Anc. comm. Sorte de petite étoffe.

ORSI. Myth. or. Divinité des mages.

ORSILOCHÉ. Myth. gr. V. ORILOCHIE.

ORSILOCHUS. Temps hér. Fils du fleuve Alphée, et roi de Messénie, père de Dioclès. ‖ Petit-fils du précédent, qui périt au siége de Troie. ‖ Guerrier troyen tué par Teucer. ‖ Fils d'Idoménée, roi de Crète. ‖ Troyen qui suivit Énée en Italie, où il fut tué par Camille.

ORSINOMÉ. Temps hér. Fille d'Eurynomus, épouse de Lapithus et mère de Phorbas et de Périphas.

ORSODACNE. s. m. (du gr. ὀρσοδάκνη, chenille qui mange les choux). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la division des criocères.

ORT. s. m. Métrol. Quart du ryksdaler danois et du thaler de Cologne. ‖ Ancienne monnaie de cuivre des Pays-Bas autrichiens.

ORT. adj. invar. Brut. Ne s'emploie que dans cette locution, *Peser ort*, peser avec l'emballage. Cette boîte pèse 50 kilos ort.

ORTA. s. m. Hist. ottom. Division du corps des janissaires. Chambrée ou cohorte.

ORTA-CAOUK. s. m. Hist. ottom. Bonnet des janissaires, dont la couleur et la forme annonçaient à quel orta ils appartenaient.

ORTA-JAMI. s. m. Hist. ottom. Mosquée des janissaires, à Constantinople.

ORTALIDE. s. m. (du gr. ὀρταλίς, poule). Entom. Genre de diptères, type de la famille des ortalidées.

ORTALIDÉ. adj. des 2 g. Entom. Qui a la forme de l'ortalide. ‖ ORTALIDÉS. s. m. pl. Famille de diptères qui a pour type le genre ortalide.

ORTÉGAL. Géogr. Cap d'Espagne, au N. de la Galice, dans l'Atlantique.

ORTÉGIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des caryophyllées, comprenant deux espèces herbacées, l'ortégie d'Espagne et l'ortégie dichotome.

ORTEIL. s. m. (du bas lat. *aurticulum*, pour *articulum*, articulation). Anat. Doigt du pied. Les orteils sont au nombre de cinq, et distingués entre eux par le nom de premier, second, etc. Le premier orteil a reçu le nom de gros orteil, et le dernier, celui de petit orteil. Les ongles des orteils s'enfoncent quelquefois dans les chairs et produisent une lésion particulière. Elle (la goutte) s'étend à son plaisir sur l'*orteil* d'un pauvre homme. (La Font.)

> Et ces deux beaux pieds blancs aux *orteils* potelés,
> Pour voler et bondir polis et modelés,
> Comme deux cailloux ronds roulés par l'onde amère,
> Et qui tiendraient encor dans la main de sa mère.
> LAMARTINE.)

— Anc. art milit. S'est dit de la Berme, espace laissé entre le pied du rempart et l'escarpe du fossé.

— Zooph. *Orteil de mer.* L'alcyon lobé ou digité.

ORTH. Abréviation d'Orthographe.

ORTHACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a des épines droites.

ORTHAÉPYRHINQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; αἰπύς, haut; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec droit et haut. ‖ ORTHAÉPYRHINQUES. s. m. pl. Famille d'ancistropodes, comprenant ceux qui ont le bec droit et élevé.

ORTHAGORISQUE. (du gr. ὀρθαγορίσκος, porc). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des ostéodermes, comprenant une espèce vulgairement appelée *poisson lune*.

ORTHANÈS. Myth. gr. Divinité lubrique adorée par les Athéniens.

ORTHAPTODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; ἅπτω, je lie à; δάκτυλος, doigt). Ornith. Dont les serres sont très-puissantes. ‖ ORTHAPTODACTYLES. s. m. pl. Famille d'haptopodes, comprenant les oiseaux de proie diurnes, dont les serres sont très-puissantes.

ORTHÉ. Géogr. anc. Ville de Thessalie, dont les habitants allèrent au siége de Troie.

ORTHÉA. Temps hér. Une des filles d'Hyacinthe.

ORTHEZ. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Basses-Pyrénées); 7,130 hab., à 809 kil. de Paris.

ORTHIEN. adj. m. Anc. mus. Se dit d'un air de flûte plein de vivacité. Le nome orthien.

— ORTHIENNE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane.

ORTHITE. s. f. (du gr. ὀρθός, droit). Minér. Minéral en longs prismes bacillaires droits, noirs, à cassure presque vitreuse.

ORTHOBASIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; βάσις, base). Minér. Se dit des substances dont les cristaux ont des coordonnées orthogonales.

ORTHOCÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; κοιλία, intestins). Infus. Dont le canal intestinal est droit, parallèle à l'axe longitudinal du corps de l'animal, et pourvu d'une bouche en avant, d'un anus en arrière.

ORTHOCENTRE. s. m. (ét. gr., ὀρθός, droit; κέντρον, piquant, aiguillon). Bot. Genre de plantes synanthérées, dont une espèce, originaire d'Arménie, est cultivée au Jardin du roi. L'orthocentre à calathides agglomérées.

ORTHOCÉRATES. s. m. pl. (ét. gr., ὀρθός, droit; κέρας, corne). Moll. Famille de céphalopodes, comprenant ceux qui ont des coquilles cloisonnées droites, ou projetées en ligne droite.

ORTHOCÉRATITE. s. m. Foss. Genre de coquilles trouvées à l'état fossile. Orthocératite conique, anguleux, ondulé, strié, cordiforme, géant.

ORTHOCÈRE. adj. des 2 g. Entom. Qui a des cornes droites. ‖ ORTHOCÈRES. s. m. pl. Section de la famille des rhynchophores, dans laquelle sont compris ceux qui ont les antennes droites et non coudées.

ORTHOCÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, irrégulières, de la famille des orchidées. L'orthocère roide croît à la Nouvelle-Hollande.

— Conchyl. Genre établi pour un petit nombre de corps crétacés plus ou moins droits, assez semblable à de petites baguettes d'oursins. L'orthocère rare, obtuse, oblique, ravenelle, aiguë, grosse.

— Entom. Petit genre de coléoptères hétéromérés, de la famille des lucifuges ou photophyges.

ORTHOCHILE. s. m. (ét. gr., ὀρθός, droit; χεῖλος, aliment). Entom. Espèce de diptères, voisin des dolichopes.

ORTHOCLADE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθός, droit; κλάδος, branche). Bot. Qui a des rameaux droits ou dressés. Plante orthoclade.

ORTHOCLADE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées, comprenant une plante de Cayenne et du Brésil. L'orthoclade à fleurs rares.

ORTHOCOLON. s. m. (ét. gr., ὀρθός, droit; κῶλον, membre). Chir. Roideur d'une articulation qui fait qu'on ne saurait la fléchir.

ORTHOCOLYMBE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθός, bien; κόλυμβος, plongeur). Ornith. Qui plonge par excellence. ‖ ORTHOCOLYMBES. s. m.

pl. Famille d'oiseaux aquatiques, comprenant ceux qui plongent très-bien.

ORTHODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθὸς, droit; δάκτυλος, doigt). Qui a les doigts droits, étendus.

ORTHODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθὸς, droit; ὀδοῦς, dent). Zool. Qui a les dents droites. Animal orthodonte.

ORTHODONTE. s. m. Bot. Espèce de mousse du genre octoblépharе.

ORTHODORON. s. m. (du gr. ὀρθόδωρον). Métrol. Petite mesure de longueur chez les Grecs, qui valait à peu près 21 centimètres de nos mesures.

ORTHODOXE. adj. des 2 g. (du gr. ὀρθόδοξος, fait de ὀρθὸς, droit; δόξα, opinion). Théol. Qui est conforme à la droite et saine opinion. Doctrine orthodoxe. Proposition orthodoxe. Sentiment orthodoxe. Auteur orthodoxe, peu orthodoxe.

— Par extens. Se dit des doctrines morales ou littéraires. Principes peu orthodoxes, très-orthodoxes. Opinion orthodoxe. Auteur peu orthodoxe en matière de religion, de littérature.

— Fig. Je le fis monter derrière le carrosse de M. le Prince, qui mourait de rire toutes les fois qu'il voyait la mine peu *orthodoxe* que le petit Pousfatin avait en livrée jaune. (Ham.)

— subst. en parlant des personnes. Les orthodoxes et les hérétiques.

Trop souvent l'*orthodoxe*, aveugle en sa fureur,
Oublia la douceur aux chrétiens commandée. (Boil.)

ORTHODOXIE. s. f. Théol. Conformité d'une opinion religieuse avec les décisions de l'Eglise. L'orthodoxie d'une proposition.

— Se dit aussi des doctrines morales ou littéraires. L'orthodoxie des principes. Elle convie toutes les races humaines, et toutes se soumettent à cette *orthodoxie* de l'esprit universel. (E. Quinet.)

— Fête instituée en 842, par Méthodius, patriarche de Constantinople, et célébrée chez les Grecs le dimanche qui termine la première semaine du Carême, au sujet du rétablissement des saintes images, après la persécution des iconoclastes.

ORTHODOXOGRAPHE. s. m. Hist. eccl. Auteur qui a écrit sur les dogmes catholiques.

ORTHODOXOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὀρθόδοξος, qui pense bien; γραφή, description). Hist. ecclés. Traité sur les dogmes.

ORTHODOXOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'orthodoxographie.

ORTHODROMIE. s. f. (ét. gr., ὀρθὸς, droit; δρομος, qui court). Mar. Route que fait un vaisseau en droite ligne vers l'un des quatre points cardinaux. Peu usité.

ORTHOÉDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθὸς, droit; ἕδρα, base). Minér. Épithète donnée à un système de cristallisation dans lequel les plans coordonnés sont perpendiculaires entre eux.

ORTHOÉPIE. s. f. (du gr. ὀρθοέπεια, fait de ὀρθὸς, droit; ἔπος, parole). Littér. Art de bien prononcer. L'orthoépie est aussi importante que l'orthographe.

ORTHOÉPIQUE. adj. des 2 g. Littér. Qui a rapport à l'orthoépie. Dictionnaire orthoépique. Omiss. des dictionn.

ORTHOGONAL, ALE. adj. (ét. gr., ὀρθὸς, droit; γωνία, angle). Géom. Qui est à angles droits; syn. de Rectangulaire. Coordonnée orthogonale.

ORTHOGONALEMENT. adv. Anc. géom. Perpendiculairement.

ORTHOGONE. adj. des 2 g. Anc. géom. S'est dit pour Orthogonal.

ORTHOGRAPHE. s. f. (ét. gr., ὀρθὸς, droit; γράφω, j'écris). Art d'écrire correctement les mots d'une langue, selon l'usage établi. L'ancienne orthographe. La nouvelle orthographe. Enseigner l'orthographe. Montrer l'orthographe. Savoir, apprendre l'orthographe. Mettre l'orthographe. Faire des fautes d'orthographe. Ne pas mettre un mot d'orthographe. La nouvelle *orthographe* fait perdre la trace de l'étymologie, il ne faut donc pas l'adopter, car l'idée accessoire que l'étymologie rappelle dispense souvent d'une circonlocution. (Necker.) Nous sommes accoutumés à telle *orthographe* : elle a servi à fixer les mots dans notre mémoire ; sa bizarrerie fait souvent toute la physionomie d'une expression, et prévient dans la langue écrite les fréquentes équivoques de la langue parlée. Ainsi dès qu'on prononce un mot nouveau pour nous, naturellement nous demandons son *orthographe*, afin de l'associer aussitôt à sa prononciation. On ne croit pas savoir le nom d'un homme, si on ne l'a vu par écrit. (Rivarol.) L'*orthographe* doit suivre la raison et l'autorité : la raison, lorsqu'elle a égard à l'étymologie des mots ; l'autorité, lorsqu'elle se conforme à la manière d'écrire la plus ordinaire dans les bons auteurs. (Port-Royal.)

— Manière quelconque d'écrire les mots. Bonne, mauvaise orthographe. Orthographe vicieuse. Orthographe correcte. Orthographe détestable.

— Part. Changements que différents auteurs ont essayé, avec plus ou moins de succès, d'introduire dans la manière d'écrire ordinaire. L'orthographe de Dumarsais. L'orthographe de Duclos. L'orthographe de Voltaire. L'orthographe de Marle.

— Fig. et par plaisant. *Fautes d'orthographe.* Erreurs, incongruités, sottises que font certaines personnes. Tu sais bien que nous nous sommes promis fidélité, en dépit de toutes les fautes d'*orthographe*. (Mariv.)

— Fig. et fam. *Faire une faute d'orthographe.* Avoir un tort de conduite.

— On dit famil. d'un vêtement, d'un meuble ou d'une autre chose qui est déchirée, endommagée, qu'*elle a une faute d'orthographe.*

ORTHOGRAPHIE. s. f. Géom. Représentation de la face d'un objet, comme celle d'un édifice, d'après le rapport géométrique de toutes ses parties. Orthographie régulière. Orthographie irrégulière. L'orthographie d'un bâtiment, d'une façade.

— Particulièrement, Profil ou coupe perpendiculaire d'une fortification.

— Quelques grammairiens l'emploient pour *orthographe.*

ORTHOGRAPHIÉ, ÉE. part. pass. du v. Orthographier. S'empl. adjectiv.

ORTHOGRAPHIER. v. a. 1re conj. *J'orthographie ; nous orthographions. J'orthographiais ; nous orthographiions, vous orthographiiez. Que j'orthographie, que nous orthographiions*, etc. Écrire les mots d'après l'orthographe. Orthographier un mot. Orthographier une phrase.

— Absol. Orthographier mal, bien. Savoir orthographier. Apprendre à orthographier. Orthographier correctement.

ORTHOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'orthographe. Dictionnaire orthographique. Exercice orthographique.

— Qui appartient à l'orthographie. Dessin orthographique.

— Astron. *Proportion orthographique de la sphère.* Représentation sur un plan de différents points de la surface de la sphère, faite en supposant l'œil à une distance infinie et dans une ligne perpendiculaire au plan.

ORTHOGRAPHIQUEMENT. adv. D'une manière orthographique; selon les règles de l'orthographe. Écrire orthographiquement. Orthographiquement parlant.

ORTHOGRAPHISTE. s. m. Didact. Auteur qui écrit ou a écrit sur l'orthographe. L'orthographiste Duclos. L'orthographiste Dumarsais.

— Celui qui met bien l'orthographe. Cet élève est déjà un bon orthographiste.

ORTHOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὀρθὸς, droit; λόγος, discours). Didact. Art de parler correctement.

— Traité sur l'orthologie. L'orthologie française de Boinvilliers, de Legoarant.

ORTHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'orthologie.

ORTHOMORPHIE. s. f. (ét. gr., ὀρθὸς, droit; μορφή, forme). Anat. Art de restituer à une partie du corps humain sa forme normale.

ORTHOMORPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'orthomorphie.

ORTHOMORPHISME. s. m. Hist. nat. Conformation régulière.

ORTHONYX. s. m. (ét. gr., ὀρθὸς, droit; ὄνυξ, ongle). Ornith. Syn. d'Onguiculé. V. ce mot.

ORTHOPALE. s. f. (ét. gr., ὀρθὸς, droit; πάλη, lutte). Antiq. Lutte dans laquelle on combattait debout.

ORTHOPÉDIE. s. f. (ét. gr., ὀρθὸς, droit; παῖς, παιδὸς, enfant). Art de prévenir ou de corriger les difformités corporelles qui résultent des maladies ou qui même datent de la naissance. Ce redressement a plutôt ordinairement lieu dans l'enfance et dans la jeunesse. Si l'*orthopédie* curative est plus cultivée chez nous, ce n'est pas qu'elle ait été ignorée des anciens ; leurs écrits subsistent pour prouver le contraire ; mais l'*orthopédie* prophylactique était chez eux l'objet d'une étude approfondie et d'une application si intelligente, que la beauté des formes était la règle générale, et la difformité une exception chez les personnes de condition libre. (Rat.) Les ressources de la gymnastique font une partie puissante de l'*orthopédie*. (Id.)

— Traité, ouvrage sur l'orthopédie. Savante orthopédie.

ORTHOPÉDIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'orthopédie. Établissement orthopédique. Machine orthopédique. Appareils orthopédiques. Traitement orthopédique.

ORTHOPÉDISTE. s. m. Celui qui s'occupe d'orthopédie ; qui dirige un établissement orthopédique. Un membre déformé reprend sa figure normale avec facilité, sous la main d'un habile *orthopédiste.* (Virey.)

— adj. m. Un médecin orthopédiste.

ORTHOPHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθὸς, droit; ὄφις, serpent). Erpét. Qui a le corps garni de plaques cornées. Serpent orthophide. || ORTHOPHIDES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens comprenant les serpents par excellence, c'est-à-dire ceux dont le corps est garni de plaques cornées. || On dit aussi Un orthophide.

ORTHOPHRÉNIE. s. f. (ét. gr., ὀρθὸς, droit; φρὴν, esprit). Art de corriger les dispositions vicieuses du cœur et de l'esprit.

ORTHOPHRÉNIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'orthophrénie.

ORTHOPLOCÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὀρθὸς, droit; πλοκή, tissu). Bot. Dont la radicule est reçue dans la gouttière que forment les cotylédons plissés longitudinalement. || ORTHOPLOCÉES. s. f. pl. Section de crucifères renfermant les plantes orthoplocées. || On dit aussi Une orthoplocée.

ORTHOPLOTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθὸς, bien; πλωτὴρ, nageur). Ornith. Qui nage bien. || ORTHOPLOTÈRES. s. m. pl. Famille d'oiseaux aquatiques comprenant ceux qui nagent par excellence. || On dit aussi Un orthoplotère.

ORTHOPNÉE. s. f. (du gr. ὀρθόπνοια; fait de ὀρθὸς, droit; πνεῖν, respirer). Anat. Dyspnée dans laquelle le malade est obligé de rester debout ou sur son séant.

ORTHOPNOÏQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'orthopnée.

ORTHOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθὸς, droit; πτερὸν, aile). Entom. Dont les ailes sont pliées longitudinalement. || ORTHOPTÈRES. s. m. pl. Ordre d'insectes comprenant ceux dont les ailes sont pliées longitudinalement. || On dit aussi Un orthoptère.

ORTHORHACIE. s. f. (ét. gr., ὀρθὸς, droit; ῥάχις, le rachis). Médec. Art de redresser les courbures de l'épine dorsale.

ORTHORHACIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'orthorhacie.

ORTHORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθὸς, droit; ῥύγχος, bec). Hist. nat. Qui a un bec droit, ou qui en a la forme. Renoncule orthorhynque. Opercule orthorhynque.

— Ornith. Nom générique donné aux oiseaux-mouches.

ORTHOS. adj. m. Myth. gr. Épithète donnée à Bacchus.

ORTHOSCÈLE. s. m. (ét. gr., ὀρθὸς, droit; σκέλος, jambe). Chir. Appareil orthopédique propre à redresser les jambes torses.

ORTHOSE. s. f. (du gr. ὀρθὸς, droit). Minér. Substance minérale limpide, blanche, rouge, verte, chatoyante ou aventurinée, à texture lamínaire, grenue et compacte.

ORTHOSIE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane chez les Thraces et à Lacédémone. || On dit aussi Orthésie et Orthienne.

ORTHOSOMATIQUE. s. f. (rad. *orthosome*). Anat. Art de rendre aux diverses parties du corps leur rectitude naturelle.

ORTHOSOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθὸς, droit; σῶμα, corps). Ichthyol. Dont le corps est conformé d'une manière régulière. || ORTHOSOMES. s. m. pl. Famille de poissons sternoptérygiens, comprenant ceux qui sont orthosomes. || On dit aussi Un orthosome.

ORTHOSPERMÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὀρθὸς, droit; σπέρμα, graine). Bot. Dont l'albumen est plat ou à peu près. || ORTHOSPERMÉES. s. f. pl. Section de la famille des ombellifères, comprenant celles qui sont orthospermées. || On dit aussi Une orthospermée.

ORTHOSTADE. s. m. (du gr. ὀρθοστάδιας, qui se tient droit). Ant. gr. Robe des Athéniennes, dont les plis tombaient tout droit.

ORTHOSTADE. s. f. Gâteau qui était employé dans les sacrifices funèbres.

ORTHOSTÈME. s. m. (ét. gr., ὀρθὸς, droit; στήμων, étamine). Bot. Genre de plantes de la famille des gentianées, croissant dans la Nouvelle-Hollande.

ORTHOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθὸς, droit; στόμα, bouche). Hist. nat. Qui a la bouche ou ouverture droite. Clausilie orthostome.

ORTHOTOME. s. m. (ét. gr., ὀρθὸς, droit; τομή, section). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des grimpereaux.

ORTHOTRICHOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'orthotrique. || ORTHOTRICHOÏDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mousses, ayant pour type le genre orthotrichum.

ORTHOTRIQUE. s. f. (ét. gr., ὀρθὸς, droit; θρίξ, poil). Bot. Genre de mousses dioïques, portant des fleurs mâles dans les aisselles ou à l'extrémité des rameaux. On en compte une trentaine d'espèces, qui se rencontrent en Europe, en Afrique, en Amérique et dans l'Inde.

ORTHOTROPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀρθὸς, droit; τρέπω, tourner). Bot. Qui tourne droit. || *Embryons orthotropes.* Ceux qui sont droits et ont la même direction que la graine.

ORTHRINATE. s. m. Chim. Syn. de Benzoylate.

ORTHRINE. s. f. (du gr. ὄρθρος, point du jour). Chim. Syn. de Benzoyle. V. ce mot.

ORTHRUS. Temps hér. Chien à deux têtes, né de Typhon et d'Échidna, fut tué par Hercule.

ORTIAGE. s. m. Agric. Maladie de la vigne, dans laquelle ses feuilles jaunissent.

ORTIE. s. f. (pr. *or-ti*; du lat. *urtica*, fait de *uro*, je brûle). Bot. Genre de plantes dicotylédones, apétales, type de la famille des urticées, comprenant des plantes herbacées, plus rarement des arbrisseaux, dont les feuilles sont opposées ou alternes; les fleurs sont disposées en grappes dans les aisselles des feuilles ou quelquefois en tête. On en connait aujourd'hui plus de cent vingt espèces, dont les principales sont : L'ortie baccifère, l'ortie à feuilles blanches, l'ortie du Canada, l'ortie dioïque, l'ortie brûlante, l'ortie pilulifère, l'ortie à feuilles de chanvre et l'ortie naine. Les orties sont en général les plantes négligées, dont le contact avec les tiges et les feuilles fraîches cause une impression désagréable et même une démangeaison cuisante et douloureuse. L'ortie dioïque peut servir à la nourriture de l'homme comme à celle des animaux. Ses jeunes pousses, préparées à la manière des épinards, fournissent un mets assez agréable. Les tiges de l'*ortie*, coupées au milieu de l'été et préparées par le rouissage, donnent une filasse qui n'est pas fort inférieure à celle du chanvre ou du lin. (Rozier.) Les Egyptiens ont fait souvent des vœux pour l'heureuse récolte des *orties*, dont la graine leur donne de l'huile, et la tige leur fournit des fils dont ils font de bonne toile. (B. de St-P.)

L'*ortie* aux dards brûlants
Pullule, et couvre tout de son ombre funeste (Cast.)

— *Ortie blanche.* Le lamier blanc. || *Ortie bleue.* Une campanule. || *Ortie chanvre.* Le galéope piquant. || *Ortie à crapaud.* L'épiaire || *Ortie épineuse.* Le galéope piquant. || *Ortie grimpante.* La tragie volubile. || *Ortie morte.* Le lamier blanc. || *Ortie morte bâtarde.* La mercuriale annuelle. || *Ortie des nègres.* La daléchampie grimpante. || *Ortie puante.* L'épiaire des bois. || *Ortie rouge.* Le galéope ladane et le lamier pourpre.

— Fig. et fam. *Jeter le froc aux orties.* Renoncer à la profession monastique. || Par extens. Renoncer à quelque profession que ce soit.

— Art vétér. Morceau de cuir ou mèche qu'on insinue, par le moyen d'une incision, entre le cuir et la chair d'un cheval, afin de dégorger la partie malade. Pratiquer une ortie.

— Zooph. *Ortie coralline.* Le madrépore muricique est ainsi nommé à cause des piquants dont sa surface est hérissée. || *Ortie de mer.* Sorte d'animaux de mer dont le contact produit sur la peau un effet qui a quelque analogie avec celui des orties.

ORTIÉ, ÉE. part. pass. du v. Ortier. S'emploie adjectiv. Qui cause de l'ardeur, comme la piqûre de l'ortie. Fièvre ortiée. Exanthème ortié.

ORTIER. v. a. 1re conj. (rad. *ortie*). S'est dit pour Frotter et piquer d'orties, et par extension pour Piquer légèrement. Les gourmets disent que le vin, pour être bon, doit *ortier* le palais. (Richelet.)

— Art vétér. Fouetter, piquer avec des orties.

ORTIVE. adj. f. (du lat. *ortivus*, qui s'élève). Astron. Ne s'emploie que dans cette locution : *Amplitude ortive.* Arc de l'horizon compris entre le vrai point de l'orient et le centre du soleil ou d'une étoile, à son lever.

ORTOLAN. s. m. (de l'ital. *ortolano*, ou du lat. *hortulanus*, fait d'*hortus*, jardin). Ornith. Oiseau du genre bruant, de couleur mélangée de brun-roux et de noirâtre ; il est commun dans le midi de la France, où il habite les vignes, les blés et les champs. Les ortolans sont très-recherchés pour la délicatesse de leur chair. Une douzaine d'ortolans. Manger des ortolans. Gras comme un ortolan.

ORTYGIE. Géogr. anc. Un des noms de l'île de Délos. || Bosquet voisin d'Éphèse. || Ile située près de Syracuse, où se trouvait la fontaine d'Aréthuse.

ORTYGIEN, ENNE. adj. Géogr. anc. Qui appartient à l'île de Délos. || Surnom d'Apollon et de Diane.

ORTYGOCOPIE. s. f. (du gr. ὀρτυγοκοπία; fait de ὄρτυξ, caille; κόπτω, couper). Ant. gr. Jeu dans lequel on s'exerçait à tuer des cailles placées en ligne circulaire, en les frappant sur la tête avec le doigt.

ORTYGOMÈTRE. s. f. (ét. gr., ὄρτυξ, caille, μήτηρ, mère). Ant. Nom donné par les anciens à l'oiseau appelé *râle* ou *roi des cailles*.

ORURO. Géogr. Ville de la république de Bolivia, chef-lieu d'un département qui porte le même nom; 5,000 hab.

ORUS. Myth. égypt. Fils d'Osiris et d'Isis, vainqueur de Typhon et vaincu lui-même par les Titans.

— Temps hér. Un des demi-dieux de l'ancienne dynastie des rois égyptiens. || Grec tué par Hector. || Premier roi de Trézène.

— Astron. Étoile de la constellation des Gémeaux.

ORVALE s. f. Espèce de sauge dont l'arome a beaucoup de rapport avec celui des raisins muscats. On l'appelle aussi *toute-saine.* || *Orvale des prés.* La sauge des prés.

ORVERT. s. m. Ornith. Nom donné à une espèce d'oiseau-mouche.

ORVET. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens urobènes, rangés parmi les ophidiens homodermes. L'orvet commun ou fragile appelé aussi *serpent de verre*, se trouve assez fréquemment aux environs de Paris, sous les pierres, sous les écorces des vieux arbres, dans l'herbe et sous la mousse.

ORVIÉTAN, ANE. adj. et s. Géogr. Habitant d'Orviète. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

ORVIÉTAN. s. m. Ancienne province des Etats de l'Eglise.

ORVIÉTAN. s. m. (du lat. *orvietanum*, fait de *Orviète*, nom de lieu). Médicament [illegible] officinal, rangé parmi les conserves [illegible] molles. Ce fameux antidote a été ainsi appelé parce qu'il fut inventé par un [illegible] d'Orviète en Italie [illegible] Marchand d'orviétan. Vendeur d'orviétan.

— *Marchand d'orviétan* [illegible] et [illegible] aux [illegible]

— Fig. et fam. *Marchand d'orviétan*. Homme qui débite beaucoup de paroles pompeuses, qui fait beaucoup de promesses magnifiques pour tromper le monde. Ne vous fiez pas à ses paroles, c'est un marchand d'orviétan. (Acad.)

ORVIETE ou **ORVIETO**. Géogr. Ville des États de l'Église; 7,000 hab.

ORYCTÈRE. adj. des 2 g. (du gr. ὀρυκτήρ, fouisseur). Entom. Qui creuse la terre pour y enfermer ses œufs avec une proie vivante destinée à la nourriture des larves. ‖ ORYCTÈRES. s. m. pl. Famille d'hyménoptères comprenant les insectes oryctères.

ORYCTÈRE. s. m. Mamm. Genre de rongeurs comprenant des animaux pourvus au plus haut degré de la faculté de ronger; ils approchent de la taille du lapin et vivent sous terre, où ils creusent des galeries très-étendues et très-profondes.

ORYCTÉRIEN, ENNE. adj. Mamm. Qui se creuse des terriers. ‖ ORYCTÉRIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des édentés, comprenant les mammifères qui se creusent des terriers.

ORYCTÉROPE. s. m. (ét. gr., ὀρυκτήρ, fouisseur; ὀπή, trou). Mamm. Genre de mammifères formé pour une seule espèce, *le cochon de terre*, qui n'est pas moins remarquable par sa physionomie que par ses organes et ses mœurs.

ORYCTOGÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὀρυκτός, fossile; γῆ, terre; λόγος, discours). Hist. nat. Partie de l'histoire naturelle qui traite de la disposition des minéraux dans l'intérieur de la terre.

ORYCTOGÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'oryctogéologie.

ORYCTOGNOSIE. s. f. (ét. gr., ὀρυκτής, fossile; γνῶσις, connaissance). Branche de l'histoire naturelle qui nous apprend à connaître les minéraux, ainsi qu'à les disposer dans un ordre systématique et naturel.

ORYCTOGNOSTE. s. m. Syn. de Minéralogiste.

ORYCTOGNOSTIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'oryctognosie. Caractère oryctognostique. Description, structure oryctognostique.

ORYCTOGRAPHE. s. m. Celui qui s'occupe d'oryctographie.

ORYCTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὀρυκτός, fossile; γράφω, j'écris). Syn. d'Oryctognosie et de minéralogie.

ORYCTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Syn. de Minéralogique.

ORYCTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὀρυκτός, fossile; λόγος, discours). Syn. d'Oryctographie, d'oryctognosie, et de minéralogie.

ORYCTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Syn. de Minéralogique.

ORYCTOLOGISTE ou **ORYCTOLOGUE**. s. m. Syn. de Minéralogiste.

ORYCTOTECHNIE. s. f. (ét. gr., ὀρυκτός, fossile; τέχνη, art). Étude des moyens par lesquels nous nous procurons les substances minérales destinées à nos usages. Oryctotechnie élémentaire.

ORYCTOTECHNIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'oryctotechnie.

ORYCTOZOOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὀρυκτός, fossile; ζῷον, animal; λόγος, discours). Zool. Traité sur les animaux fossiles.

ORYCTOZOOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'oryctozoologie.

ORYCTOZOOLOGISTE ou **ORYCTOZOOLOGUE**. s. m. Celui qui s'occupe d'oryctozoologie.

ORYGMA. s. m. (du gr. ὄρυγμα, fosse). Ant. gr. Gouffre dans lequel on jetait les criminels à Athènes.

ORYSSE ou **ORUSSE**. s. m. (du gr. ὀρύσσω, je fouis la terre). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des uropristes, dont on connaît seulement deux espèces, l'orysse couronné et l'orysse unicolore.

ORYX. Géogr. anc. Lieu de l'Arcadie occidentale, sur les bords du Ladon.

ORYX. s. m. (du gr. ὄρυξ). Ant. Espèce de gazelle unicorne, animal fabuleux que les anciens naturalistes croyaient habiter l'Éthiopie.

ORYXIONOMIE. s. f. (ét. gr., ὀρύσσω, enfouir; νόμος, loi). Didact. Science qui apprend à comparer les divers procédés applicables à l'exploitation d'une mine, pour choisir les plus avantageux.

ORYXIONOMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'oryxionomie.

ORYZA. s. m. Bot. Nom scientifique du riz.

ORYZÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au riz. ‖ ORYZÉES. s. f. pl. Tribu de graminées ayant pour type le genre oryza ou riz.

ORYZINÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'Oryzé.

ORYZIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., oryza, riz; voro, je mange). Zool. Qui vit de riz. Animal oryzivore. Coccothrauste oryzivore.

ORYZOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄρυζα, riz; εἶδος, forme). Bot. Qui a l'apparence, le port, la forme du riz. Phalaris oryzoïde.

ORYZOPSIDE. s. f. (ét. gr., ὄρυζα, riz; ὄψις, vue). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, comprenant des espèces qui croissent le long des montagnes qui règnent depuis la baie d'Hudson jusqu'à Québec.

OS. s. m. (pr. *ô* à la fin de la phrase et devant une consonne; *oss* devant une voyelle ou un *h* muet; du lat. *os*, même signif.) Anat. Parties dures et solides du corps des animaux, dont la réunion forme la charpente osseuse ou le squelette. Les os sont formés de beaucoup de phosphate de chaux, d'une assez grande quantité de carbonate de chaux, et de très-peu de phosphate de magnésie et d'ammoniaque, avec quelques traces d'alumine, de gélatine, etc. Peu flexibles, non extensibles, ils se brisent facilement en éclats. Chez l'homme, ils sont entourés par les muscles, revêtus extérieurement du périoste, membrane fibreuse, et pénétrés d'un suc huileux. Les anatomistes les distinguent en *os longs*, *os plats* et *os courts*. Les os de la jambe, du bras, de la tête. La jointure, l'emboîture des os. Fracture, dislocation des os. La moelle des os. Os carié, nécrosé. Broyer des os pour en extraire la gélatine. Bouillon d'os. Os de bœuf, de mouton, de poulet. Couteau à manche d'os. Dans la vieillesse, les *os* deviennent plus solides. (Buff.) Il n'y a que l'homme et le singe dans lesquels on trouve ces *os* qui sont immédiatement au-dessous du cou, et que l'on appelle les clavicules. (Id.) Vous compteriez ses *os* sous sa peau transparente. (Desaintange.)

Sa hache, sans égard pour sa vaine prière,
Fend son épaule armée et ses robustes os. (DELILLE.)

Comme un lion plein de rage
Le mal a brisé mes os. J. B. ROUSSEAU.

— En parlant des poissons, on désigne sous le nom d'arêtes les parties solides qui répondent aux os des autres animaux. Cependant on dit des os de baleine, des os de sèche.

— *Os de sèche*. Pièce calcaire qui représente la coquille des sèches. On s'en sert pour unir et adoucir le carton. On en suspend aussi dans les cages, afin que les oiseaux qui y sont renfermés puissent y frotter leur bec.

— Fam. *Il n'a que la peau et les os, il a la peau collée sur les os, les os lui percent la peau*. Se dit d'une personne très-maigre.

— Famil. et par exag. *Être percé jusqu'aux os*. Être extrêmement mouillé de la pluie ou de l'eau qu'on a reçue. ‖ *Casser, rompre, briser les os à quelqu'un*. Le battre avec violence.

Depuis plus d'une semaine
Je n'ai trouvé personne à qui rompre les os. MOL.)

— Fam. *Cet homme ne fera pas de vieux os*. Il mourra jeune, il n'a pas longtemps à vivre. ‖ *Il y laissera ses os*. Se dit d'un homme qui est parti pour un lieu d'où l'on suppose qu'il ne reviendra pas. Dans le même sens, *il est allé porter là ses os*.

— Fig. et fam. *Manger, ronger quelqu'un jusqu'aux os*. Le ruiner petit à petit et complètement. ‖ *Donner un os à ronger à quelqu'un*. Créer des embarras à quelqu'un, lui susciter une affaire qui ne lui permette pas de s'occuper d'autre chose. Ses intrigues ne sont plus à craindre; on lui a donné un os à ronger. Dans un sens analogue, *c'est un os bien dur à ronger*. ‖ Signifie encore Se débarrasser des importunités de quelqu'un au moyen d'une légère faveur. ‖ Jeter en pâture. Je ne suis ni assez fou ni assez sage pour avoir toujours raison, laissons cet *os* à ronger à la critique. (J.-J. Rouss.)

— *Jusqu'à la moelle des os*. Profondément. Le froid l'a saisi jusqu'à la moelle des os. Cette maladie a pénétré jusqu'à la moelle des os. ‖ Dans le même sens, au fig. *Jusque dans la moelle des os*. Cet homme est avare, cupide, jusque dans la moelle des os.

— Se dit poét. des restes d'une personne, de ses ossements. O combien mollement reposeront mes *os*. (Trad. de Virg.) Et toi, terre, à jamais sois légère à ses *os*. (Astrée.) Enlevez à des sauvages les *os* de leurs pères, vous leur enlevez leur histoire, leur loi. (Chateaub.)

— Se disait autrefois des noyaux de certains fruits, tels que les nèfles, les olives.

— Chass. Ensemble des ergots que les cerfs ont à la jambe. Dès que le cerf fuit, il donne des os en terre.

— Loc. prov. *Les os lui sortent des doigts*. Se disait d'un joueur de dés. ‖ *Ce sont trop de chiens après un os*. Trop de gens se mêlent de ce commerce, ont part à cette affaire. ‖ *Jamais belle chair ne fut près des os*. Une personne maigre est rarement belle.

— Syn. comp. OS, OSSEMENTS. Les *os* sont les parties dures des animaux qui servent à attacher et à soutenir toutes les autres parties; les *ossements* sont les os dépouillés de chair.

OS Chim. Abréviation qui signifie *osmium*.

OSAGE. Géogr. Rivière des États-Unis (Missouri). Naît par 36° 54' lat. N. et se perd dans le Missouri à Jefferson, après un cours de 600 kil. m.

OSAGE. adj. des 2 g. (pr. *o-za-je*). Qui appartient aux Osages. Les peuplades osages commencent à se civiliser. ‖ Substantiv. *L'osage*. Dialecte parlé dans la région Missouri colombienne. ‖ OSAGES. s. m. pl. Indiens des États-Unis qui habitent les territoires de l'Arkansas et du Missouri, sur les bords de la rivière Osage. Cette peuplade brave et guerrière était jadis nombreuse, mais elle est aujourd'hui réduite à environ 7,000 individus.

OSAKA. Géogr. Ville du Japon, sur la côte S.-O. de l'île de Niphon, une des cinq villes impériales; 80,000 hab. Grand commerce.

OSANE. s. f. Mamm. Espèce d'antilope d'Afrique.

OSANORE. s. m. Odont. Mot de fantaisie, formé de *os sans or*, et qui se dit des râteliers à succion.

— Adject. Dents osanores.

OSBECKIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des mélastomées. Osbeckie de Chine.

OSBECKIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'osbeckie. ‖ OSBECKIÉES. s. f. pl. Tribu de mélastomacées ayant pour type le genre osbeckie.

OSCABIORN. s. m. Malentoz. Nom islandais d'où est dérivé celui d'*oscabrion*. Il est composé de deux mots, l'un *biorn*, oursin, l'autre *oskar*, vœu ou souhait. On a donné ce nom à l'oscabrion, parce que, dans l'idée populaire, celui qui peut avaler une pierre cachée dans le corps de cet animal obtient aisément l'accomplissement de tous ses désirs.

OSCABRELLE. s. f. Malentoz. Division établie dans le genre oscabrion.

OSCABRION. s. m. Malentoz. Genre d'animaux multiarticulés. Les naturalistes ne sont pas d'accord sur la place qui doit être assignée à ce genre dans la série animale. Les uns le considèrent comme un mollusque voisin des patelles et des phyllidies, les autres le placent parmi les vers testacés multivalves. L'opinion la plus généralement admise est celle qui considère ces animaux comme un degré d'organisation particulier, formant une classe distincte entre les malacozoaires et les entomozoaires. Ces mollusques sont caractérisés par une coquille elliptique composée d'un grand nombre de valves transverses, imbriquées et réunies à leur extrémité par un ligament circulaire. Ils se rencontrent dans presque toutes les mers, où ils s'attachent à divers corps avec une extrême ténacité. Oscabrion fasciculaire. Oscabrion hérissé. Oscabrion granuleux.

OSCANE. s. m. Malentoz. Genre établi pour un animal parasite marin qui s'attache au corselet des crevettes.

OSCHÉITE. s. f. (du gr. ὄσχεος, scrotum). Anat. Inflammation du scrotum.

OSCHÉOCHALASIE. s. f. (ét. gr., ὄσχεος, scrotum; χάλασις, relâchement). Pathol. Tumeur résultant de l'hypertrophie du tissu cellulaire du scrotum, et de l'extension excessive de la peau de cette partie.

OSCHÉOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὄσχεος, scrotum; κήλη, hernie). Anat. Hernie scrotale.

— Tumeur formée par l'épanchement d'un liquide dans le scrotum.

OSCHÉONCIE. s. f. (ét. gr., ὄσχεος, scrotum; ὄγκος, tumeur). Pathol. Tuméfaction du scrotum.

OSCHÉOTITE. s. f. V. OSCHÉITE.

OSCHOPHORIES. s. f. pl. (ét. gr., ὄσχος, branche de vigne; φέρω, porter). Ant. gr. Fêtes en l'honneur de Minerve et de Bacchus, instituées par Thésée.

OSCILLAIRE ou **OSCILLATOIRE**. s. f. Bot. Genre de plantes acotylédones, devenu le type d'une division dans la famille encore obscure des confervées, auquel on attribue des mouvements spontanés. On rencontre ces plantes dans les eaux froides, croupissantes et stagnantes, dans les lieux humides. Elles se montrent ordinairement sous la forme de pellicules vertes, de nature mucilagineuse et douces au toucher. Oscillaire filamenteuse. Oscillaire membraneuse. Oscillaire pulvérulente.

OSCILLANT, ANTE. part. prés. du v. Osciller. Qui oscille. Il est invariable.

OSCILLANT, ANTE. adj. Qui est propre à osciller, qui peut osciller.

— Bot. *Anthère oscillante*. Celle qui se tient au filet par un très-petit point situé vers le milieu de sa longueur, de manière à pouvoir s'y soutenir comme en équilibre.

— Mécan. *Machine oscillante*. Machine à vapeur dont le cylindre peut osciller autour de deux tourillons placés à une hauteur convenable le long du corps de ce cylindre.

OSCILLARIÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à une oscillaire. ‖ OSCILLARIÉES. s. f. pl. Famille d'algues d'eau douce.

OSCILLATION. s. f. (pr. *oss-cil-la-ci-on*, du lat. *oscillatio*, même signif.). Phys. Mouvement d'un pendule qui va et vient alternativement en deux sens contraires, décrivant un arc de cercle. Les petites oscillations du pendule sont isochrones.

— *Centre d'oscillation*. Se dit des points d'un corps solide oscillant autour d'un axe, qui peuvent être comparés aux extrémités d'autant de pendules simples oscillant librement autour de ce même axe.

— Se dit aussi du balancement de certains corps naturels ou artificiels. Les oscillations d'un vaisseau, d'une cloche, d'une escarpolette. Cette masse immense d'eau se balance par des *oscillations* régulières de flux et de reflux. (Buffon.)

— Physiol. Mouvement des fibres du corps qui, selon les anciens physiologistes, atténue les liquides.

— Fig. au sens moral. Fluctuation. Les oscillations de l'opinion publique. Les oscillations du crédit. L'homme qui ne s'attache pas dès sa jeunesse à de bons principes, est toute sa vie fatigué par les *oscillations* de son esprit. (Boiste.)

— Syn. comp. OSCILLATION, VIBRATION. Le mouvement d'*oscillation* mesure le temps, celui de *vibration* mesure les sons.

OSCILLATOIRE. adj. des 2 g. Phys. Qui est de la nature de l'oscillation. Mouvement oscillatoire.

OSCILLATOIRE. s. f. Bot. V. OSCILLAIRE.

OSCILLATORIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'Oscillarié.

OSCILLATORINÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'Oscillarié.

OSCILLE. s. f. (du lat. *oscilla*, masques). Myth. Petite figure humaine qu'on suspendait au cou de Saturne, et qu'on lui faisait toucher pour se le rendre propice. ‖ Se disait aussi de toutes espèces de masques représentant des figures hideuses.

OSCILLER. v. n. 1^re^ conj. (pr. *os-cil-le*, du lat. *oscillare*, même signif.). Phys. Se mouvoir alternativement en deux sens contraires. S'applique spécialement au pendule. Plus occupé de la suite de ses idées que de sa propre fixité, le sentiment se considère comme un pendule qui *oscille* perpétuellement entre le passé et l'avenir. (Rivarol.)

— Fig. Notre âme, telle qu'un habile artiste, fait *osciller* à son gré les diverses pièces de notre corps, et par leur concert obtient l'harmonie de la santé. (Virey.) La vie la plus douce est comme la surface d'une onde paisible que la chute d'une fleur fait *osciller*. (M^me^ Necker.) Il y a peu de têtes assez fortes pour ne pas *osciller* sous le poids d'une couronne. (Boiste.)

OSCINE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères, famille des athéricères, tribu des muscides. Oscine à ventre pâle. Oscine ponctuée.

OSCINIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui appartient, qui ressemble à l'oscine. ‖ OSCINIDES. s. m. pl. Famille de diptères, ayant pour type le genre oscine.

OSCITANT, ANTE. adj. (du lat. *oscitare*, bâiller). Médec. Qui bâille. ‖ *Fièvre oscitante*. Fièvre dans laquelle le malade est continuellement obligé de bâiller.

OSCITATION. s. f. (pr. *os-ci-ta-ci-on*; du lat. *oscitatio*, même signif.). Médec. Action de bâiller.

OSCULATEUR, TRICE. adj. (du lat. *osculum*, baiser). Géom. Se dit d'un cercle dont la circonférence a un point commun avec une courbe, et de cette courbe elle-même, ce qui constitue un contact du deuxième ordre. Cercle osculateur. Courbe osculatrice. Il convient d'en remplacer les petites parties qui terminent les dents par les arcs des cercles osculateurs dont les centres sont sur les normales menées par le milieu de ces parties. (Thomas.)

OSCULATION. s. f. (pr. *oss-ku-la-ci-on*; du lat. *osculum*, baiser). Géom. Contact du deuxième ordre. V. OSCULATEUR. ‖ Contact de deux branches d'une même courbe, lorsque ces deux branches s'étendent de part et d'autre au delà du point de contact. Point d'osculation.

— Action d'embrasser, baiser. Inusité.

OSCULATOIRE. adj. m. (du lat. *osculum*, baiser). Anat. S'est dit d'un muscle des lèvres.

OSCULE. s. m. (du lat. *osculum*, petite bouche). Suçoir qui garnit la tête des tænia.

OSCULÉ, ÉE. adj. Qui a des oscules.

OSÉ, ÉE. part. pass. du v. Oser. S'empl. adjectiv. Entreprise osée avec témérité.

— Hardi, audacieux. Il faut être bien osé pour avancer de telles choses. Vous êtes bien osé. Serez-vous si osé que de dire... Je ne pense pas que personne fût assez *osé*... (Las-Cases.)

OSÉE. Hist. jud. Le premier des petits prophètes, vécut sous Osias et ses successeurs jusqu'à Ézéchias, et mourut vers 723 av. J.-C. Sa prophétie a pour principal objet la ruine du royaume de Jérusalem.

OSEILLE. s. f. (pr. *ô-se-ye*; du lat. *oxalis*, fait du gr. ὀξύς, acide). Bot. Genre de plantes de la famille des polygonées dont la plupart des espèces sont acides au goût. L'oseille est une plante vivace qui croît naturellement dans les prés, mais que l'on a beaucoup améliorée par la culture. On la cultive dans les jardins potagers, et l'art culinaire ou économique en retire beaucoup d'avantages. Parmi les nombreuses variétés que la culture a produites, on remarque l'oseille large de Belleville, l'oseille à feuilles obtuses ou de Hollande, l'oseille à larges feuilles, l'oseille à feuilles glauques ou d'Italie, l'oseille à feuilles crépues, et l'oseille vierge ou stérile. Semer, cueillir de l'oseille. De la soupe à l'oseille. Des œufs à l'oseille. Jus d'oseille. *L'oseille* des prés et les jardins entre dans l'assaisonnement de beaucoup de mets et se mange partout cuite ou crue. Rozier.) Comme les chaleurs de l'été augmentent l'acidité de l'*oseille*, on doit avoir la précaution d'en semer une planche ou bordure au nord. (Bon Jardinier.)

— *Oseille des bois*. Espèce de bégonie, ainsi appelée à la Guiane. ‖ *Oseille de brebis*. Espèce de patience. ‖ *Oseille de bûcheron*. Nom vulgaire de l'oxalide oseille. ‖ *Oseille de cerf*. Espèce de rhexie. ‖ *Oseille de Guinée*. Patience oseille. ‖ *Oseille de Guinée*. Nom vulgaire de la ketmie acide. ‖ *Oseille du Malabar*. Bégonie du Malabar. ‖ *Oseille ronde*. Patience à écusson. ‖ *Oseille rouge*. Non vulgaire de la patience sanguine. ‖ *Oseille de St-Domingue*. Oxalis frutescent. ‖ *Oseille sauvage*. Petite patience. ‖ *Oseille à trois feuilles*. Nom vulgaire de l'oxalide.

— *Sel d'oseille*. Nom vulgaire de l'acide oxa-

lique, acide que l'on retire de l'oseille et qui a la propriété de décomposer l'encre, et d'en enlever les taches, soit sur le linge, soit sur la peau.

OSELLA ou **OSELLE**. s. f. Métrol. Monnaie d'or de Venise, valant f. 47, 83 || Monnaie d'argent de la même ville, valant f. 2, 04.

OSER. v. a. 1re conj. (pr. *o-zé*; du lat. *audere*, même signif.). Avoir la hardiesse de dire ou de faire quelque chose, entreprendre résolument. Qui oserait le blâmer? J'oserai lui résister. C'est un homme à tout oser. Il ne trouve plus rien qui *ose* lui résister. (Fén.) Les hommes pensaient déroger et les femmes sortir de leur état en *osant* s'instruire. (Volt.) Il souffrait rarement qu'on lui parlât et jamais qu'on l'*osât* contredire. (Id.) Ses lettres à la cour firent résoudre le siége de Thionville, que le cardinal de Richelieu n'avait pas *osé* hasarder. (Id.) Les barbares *n'osent* approcher du saint, ils le percent de loin avec leurs flèches. (Chateaub.) *Osez*-vous bien compter sur vous avec un cœur sans courage? (J.-J. Rouss.) Des milliers de personnes qui avant moi n'avaient point *osé*, d'autres enfin qui n'avaient pas songé à voyager, vont s'y résoudre à mon exemple. (X. de Maistre.)

> Bientôt ils *oseront*, les yeux vers les étoiles,
> S'abandonner aux mers sur la foi de leurs voiles.
> (L. Racine.)

> Et, n'*osant* plus paraître en l'état où je suis,
> Sans songer où je vais, je me sauve où je puis. (Boil.)

— *Si j'ose le dire, si j'ose m'exprimer ainsi*. Locutions dont on se sert pour faire passer une idée ou une expression qui pourrait paraître hasardée.

— *Oser contre*. Il régnait dans un temps où l'on pouvait tout *oser* contre lui. (Volt.)

— Se dit quelquefois avec la négation, lorsque, par circonspection, on ne veut pas faire quelque chose. Je n'oserais l'aller interrompre. Personne n'ose lui apprendre cette nouvelle.

— S'emploie souvent absol. avec la négation. Je n'oserais. On n'oserait.

— Par forme de défi. Vous n'oseriez.

— Se prend absol. sans la négation. Il faut *oser* en tout genre; mais la difficulté, c'est d'oser avec sagesse. (Fonten.) Il faut savoir *oser*. (Volt.) *Oser* est toute la politique d'une révolution. (St-Just.)

— A été employé substantiv. Je fais grand cas d'un *oser*, et je sais tout ce qu'il vaut. (Card. de Rich.)

OSERAIE. s. f. (rad. *osier*). Agric. Lieu planté d'osiers. Planter une belle oseraie. Une *oseraie* peut durer vingt à trente ans, si on lui donne chaque année un bon labour. (S. Bodin.)

OSEREUX, EUSE. adj. Agric. Se dit quelquefois d'un lieu, d'un champ rempli d'osiers, où l'osier pousse naturellement.

OSEUR. s. m. Celui qui ose. Il faut être oseur. Métier d'auteur, métier d'*oseur*. (Beaum.)

OSIANDRIANISME. s. m. Hist. ecclés. Erreur, secte des osiandriens.

OSIANDRIEN ou **OSIANDRITE**. s. m. Membre d'une secte protestante fondée au XVIe siècle par Osiander, disciple de Luther. || adjectivement. Qui appartient à l'osiandrianisme.

OSIER. s. m. (pr. *o-zi-é*; du gr. οἰσύα, même signif.) Bot. Nom vulgaire commun à plusieurs espèces de saules dont on emploie les jeunes rameaux, à cause de leur flexibilité, à faire des paniers, des corbeilles, des liens, et différentes espèces de vannerie. Osier rouge. Osier blanc. Osier jaune. Osier franc. Osier bâtard. Planter des osiers. Ainsi le souple *osier* se reproduit sans peine. (Delille.)

—Hortic. *Tête d'osier*. Se dit de la forme d'un arbre dont on ne laisse pousser les branches qu'au sommet, de manière à former une espèce de boule.

— Se dit des jets ou scions de cet arbrisseau. Lier avec de l'osier. Un panier, une corbeille d'osier. Une botte d'osier. Tordre de l'osier.

> Hâtez-vous de venir, avec l'osier plié,
> Attacher à vos murs la bosse au chancelant. (Castel.)

> Pour charmer ses loisirs il travaille, et l'*osier*
> S'arrondit sous ses doigts en rustique panier.
> (Baour-Lormian.)

— Se dit par métonymie pour Corbeille, panier, clayon, faits d'osier.

> Elle vient vous offrir les trésors de l'automne
> Dans l'*osier* couronné des pampres de Bacchus.
> (Demoustier.)

> J'ai des flots de laitage
> Qu'une main prévoyante épaissit dans l'osier. (Tissot.)

— Fam. *Être souple comme de l'osier*. Être souple, d'humeur accommodante. || *Être franc comme l'osier*. Être sincère, sans dissimulation.

> Il faut dire du bien le bien,
> Et parler franc comme un osier. (Coquill.)

— Fig. *Osier de cour*. Courtisan plein de souplesse. Il sut se maintenir en *osier* de cour. (St-Simon.)

— *Osier bleu*. Nom vulgaire d'une espèce de la salicaire hélice. || *Osier fleuri, osier Saint-Antoine*. Noms vulgaires de l'épilobe à feuilles étroites.

OSIRIS. (pr. *o-zi-riss*). Myth. égypt. La plus grande divinité des Égyptiens, adoré sous les noms d'Apis, de Sérapis, de Mnévis, de Chnouphis, etc. Il naquit de lui-même, eut pour femme Isis, et pour fils Horus, et représente, conjointement avec ces deux derniers, le bon principe opposé au couple méchant Typhon et Nefté. Osiris parcourut l'Éthiopie, l'Arabie et la plupart des royaumes d'Asie et d'Europe; à son retour en Égypte, où il régnait, il éleva Thèbes, institua des lois, fit connaître l'écriture et les arts. Il fut assassiné par son frère Typhon, et ses membres, mis en pièces, furent jetés dans le Nil. Les Grecs firent naître Osiris de Jupiter et de Niobé, ou de Saturne et de Rhéa. On l'identifie aussi avec le soleil.

— Iconol. On représente Osiris avec une mitre royale, un bâton dans la main gauche et un fouet dans la droite. Quelquefois on lui met sur la tête un globe orné de deux serpents plats, ou bien il a la tête d'un épervier.

OSMAN ou **OTHMAN**. Hist. Nom de trois sultans turcs. || OSMAN Ier, OTHMAN OU OTTOMAN, fils d'Orthogrul et petit-fils de Soliman, né en Bithynie, chef de la dynastie qui règne à Constantinople, mort en 1326. || OSMAN II. Fils d'Achmet Ier, monta sur le trône à l'âge de 12 ans, en 1618, et en fut renversé par les janissaires en 1622. || OSMAN III. Fils de Mustapha II, succéda en 1754 à son frère Mahmoud Ier, et mourut en 1756.

OSMANLI. s. m. Langue parlée par les Turcs. L'osmanli est la langue de l'empire ottoman, il se subdivise en plusieurs dialectes. Les rapports des Ottomans avec les Persans et les Arabes ont introduit dans l'*osmanli* un grand nombre de mots appartenant à l'Arabie et à la Perse (P. Duprat.)

OSMANLIS. s. m. pl. Hist. Se dit des membres de la dynastie turque qui règne encore aujourd'hui à Constantinople et qui fut fondée par Osman ou Othman Ier en 1301

— Se dit aussi des Turcs en général

OSMAZÔME. s. f. (ét. gr., ὀσμή, odeur; ζωμός, bouillon). Chim. Principe qui communique l'odeur au bouillon. L'osmazôme fait partie de la chair du bœuf, du cerveau, du bouillon, de quelques champignons, etc. Dans le bouillon, il entre pour une partie contre sept de gélatine. D'après des expériences récentes, l'osmazôme ne constituerait par une substance à part, mais elle résulterait du mélange d'un grand nombre de substances différentes. Le plus grand service rendu par la chimie à la science alimentaire est la découverte ou plutôt la précision de l'*osmazôme*. (Brillat-Sav.)

OSMAZÔMÉ, ÉE. adj. (rad. *osmazôme*). Chim. Qui contient de l'osmazôme.

OSMÈRE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons qui se rapproche de celui des saumones.

OSMIATE. s. m. (du gr. ὀσμή, odeur). Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide osmique avec les bases salifiables.

OSMICO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel osmique avec un sel potassique.

OSMIDE. s. m. Combinaison de l'osmium avec les métaux.

OSMIE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillons, famille des mellifères, tribu des apiaires. Quelques-unes des osmies sont maçonnes, les autres coupeuses de feuilles ou de pétales. Osmie cornue. Osmie bleuâtre. Osmie du pavot.

OSMIEUX. adj. m. Chim. Se dit d'un des oxydes de l'osmium. || Se dit aussi des sels dans lesquels entre cet oxyde, ou qui ont une composition correspondante à la sienne.

OSMIDE. adj. des 2 g. Minér. Qui comprend l'osmium et ses différentes combinaisons. || OSMIDES. s. m. pl. Famille de minéraux comprenant ceux qui ont pour base l'osmium et ses combinaisons.

OSMIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀσμή, odeur; μέτρον, mesure). Qui mesure, qui apprécie les odeurs. L'odorat est le sens osmimétrique.

OSMINE. s. f. Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, employée en Turquie et en Russie. L'osmine vaut lit. 104,87.

OSMIQUE. adj. m. (rad. *osmine*). Chim. Se dit d'un des oxydes de l'osmium. || Se dit aussi des sels dans lesquels entre cet oxyde, ou qui ont une composition analogue à la sienne.

OSMITE. s. f. (du gr. ὀσμή, odeur). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des corymbifères. Osmite tomenteuse. Osmite camphrée. Osmite à fleur d'aster.

OSMITOPSE ou **OSMITOPSIDE**. s. f. Bot. Genre de plantes qui appartient à l'ordre des synanthérées, à la tribu naturelle des anthémidées, et a pour type l'osmite à fleur d'aster.

OSMIUM. s. m. (du gr. ὀσμή, odeur). Minér. Métal d'un gris foncé et assez brillant, découvert en 1803. Il n'a été rencontré jusqu'à présent que dans l'iridosmine, substance composée d'osmium et d'iridium, et qui se trouve dans les mines de platine. Il doit son nom à l'odeur extrêmement piquante qu'il exhale lorsqu'il est oxdyé.

OSMIURE. s. m. Chim. Alliage de l'osmium avec les autres métaux.

OSMIURÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient de l'osmiure.

OSMOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὀσμή, odeur; λόγος, discours). Traité sur les odeurs.

OSMOLOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *osmologie*). Qui appartient à l'osmologie.

OSMONDACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'osmonde. || OSMONDACÉES. s. f. pl. Tribu de fougères ayant pour type le genre osmonde.

OSMONDAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des algues, qui ne contient qu'une seule espèce, l'osmondaire prolifère.

OSMONDE. s. f. (du gr. ὀσμή, odeur). Bot. Genre de la famille des fougères, qui renferme une douzaine d'espèces. Ce sont de très-belles fougères, d'un beau port et souvent d'une grande stature. Elles se plaisent dans les parties humides et découvertes des bois. Osmonde royale. Osmonde belle-à-voir. Osmonde cannelle.

OSMONDÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'Osmondacé. || OSMONDÉES. s. f. pl. Section de la famille des fougères, ayant le genre osmonde pour type.

OSMYLE. s. m. Entom. Genre de l'ordre des névroptères, famille des planipennes, tribu des hémérobiens. Le type de ce genre est l'osmyle tacheté, qui se trouve dans les environs de Paris, dans les lieux aquatiques.

OSNABRUCK (Gouvernement d'). Géogr. Division du royaume de Hanovre, qui comprend l'ancienne Frise orientale, et a pour bornes à l'O. le roy. de Hollande, au N. le gouvernement d'Autriche. || Ch.-l. du gouvernement du même nom, sur la Hase; 11,500 hab. C'est dans cette ville que se tinrent les conférences qui préparèrent la paix de Westphalie. Sous l'empire, elle a été le ch.-l. du département de l'Ems supérieur.

OSPHALGIE ou **OSPHYALGIE**. s. f. (ét. gr., ὀσφύς, reins; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dans les lombes.

OSPHALGIQUE ou **OSPHYALGIQUE**. adj. des 2 g. (rad. *osphalgie*). Qui appartient à l'osphalgie.

OSPHRÉSIE. s. f. (du gr. ὄσφρησις, odorat) Phil. Faculté de sentir les odeurs, mode de sensibilité qui correspond à l'odorat.

OSPHRÉSIOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὄσφρησις, odorat; λόγος, discours). Didact. Traité des odeurs et de l'olfaction.

OSPHRÉSIOLOGISTE ou **OSPHRÉSIOLOGUE**. s. m. (rad. *osphrésiologie*). Didact. Auteur d'un traité sur les odeurs.

OSPHRÉSIQUE. adj. des 2 g. (rad. *osphrésie*). Didact. Qui appartient à l'osphrésie.

OSPHRONÈME. s. m. (du gr. ὀσφραίνομαι, flairer). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des pharyngiens-labyrinthiformes. La seule espèce connue, l'hosphronème gouramy, est un poisson d'eau douce, originaire de la Chine, et qui a été apporté à l'île de France; où il s'est naturalisé. Il acquiert une très-grande taille, et sa chair est extrêmement délicate et savoureuse.

OSPHYTE. s. f. (du gr. ὀσφύς, reins). Pathol. Inflammation des lombes.

OSQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport aux Osques. La langue osque est une des grandes langues primitives de l'Italie. || s. m. pl. Ancien peuple d'Italie, qui habitait une contrée située entre le Tibre, l'Anio, et la Campanie. Les Osques étaient de race celtique ou gauloise; leur langue, qui était un dialecte du celtique, différait de celle des Romains.

— Se disait à Rome de jeux scéniques, de comédies fort libres empruntées aux Osques, et qui reçurent plus tard le nom d'Atellanes.

OSQUELLES. s. f. pl. Relat. V. OKELLE.

OSRHOÈNE. Géogr. anc. Contrée de la Mésopotamie, qui s'étendait le long de l'Euphrate, depuis le mont Taurus au N. jusqu'au Khabour. Elle avait pour capitale Édesse. Elle fut conquise par Trajan, et depuis Caracalla jusqu'à Héraclius, elle appartint presque constamment aux Romains.

OSSA, aujourd'hui **KISSABO** ou **KISSOVO**. Géogr. Haute montagne de Thessalie, en Magrésie, le long du golfe Thermaïque. Les Centaures, selon les mythologues, y avaient fixé leur séjour, et c'était une des montagnes que les géants avaient entassées pour escalader les cieux. Elle ne formait autrefois, dit la fable, avec l'Olympe qu'une seule montagne, mais Hercule les sépara, et mit entre elles la célèbre vallée de Tempé.

— Fig. *Entasser Ossa sur Pélion*. Faire de grands efforts pour réussir dans quelque chose.

OSSATURE. s. f. (du lat. *ossa*, os). Didact. L'ensemble des os, la charpente d'un homme ou d'un animal.

— Archit. Ce qui lie les différentes parties d'un édifice entre elles.

— Fig Mécanisme. Nous n'avons pas encore osé dévoiler l'*ossature* de notre langue: c'est notre timidité qui fait tout l'orgueil de nos voisins. (Mercier.)

OSSEC ou **OUSSAS**. s. m. Mar. Lieu de la cale d'un bâtiment où se rassemblent les eaux, au pied des pompes.

OSSÉENS ou **OSSÉNIENS**. s. m. pl. Hist. rel. Sectaires juifs.

OSSELET. s. m. (du lat. *ossiculum*, petit os). Anat. Petit os. || *Osselets de l'oreille*. Quatre petits os qui sont placés dans la cavité du tympan, et forment une chaîne non interrompue depuis la membrane du tympan jusqu'à la fenêtre ovale.

— Méd. vétér. Maladie du pied des chevaux, qui se développe sur le paturon et la couronne. L'osselet est une exostose.

— Bot. Syn. de Nucule.

— Diplom. *Lettres en osselets*. Lettres capitales que l'on trouve dans quelques anciens manuscrits, et dont les jambages représentent des ossements.

— Se dit du noyau de certains fruits. Les osselets des nèfles. L'osselet de la cornouille.

— OSSELETS. s. m. pl. Jeu. Petits os avec les quels les enfants jouent, et qui sont tirés de la jointure d'un gigot de mouton. Les tabletiers en confectionnent de semblables en ivoire. Jouer aux osselets. D'autres guerriers avaient de vives contentions aux jeux des pailles et des *osselets*. (Chateaub.)

— Légis. crim. Se disait autrefois d'une sorte de torture qui s'infligeait avec des osselets enfilés, passés entre les doigts. Donner les osselets

OSSEMENTS. s. m. pl. (rad. *os*). Os décharnés des personnes qui sont mortes. Ossements humains. Des monceaux d'ossements. On trouve dans divers terrains des *ossements* dont l'origine est inconnue et déconcerte notre raison. (Charb.) D'horribles *ossements* pavent l'antre assassin. (Del.) Cet argument n'était pas écouté, qu'ont-ils fait? ils ont emporté les *ossements* qui ne les pouvaient suivre. (Chateaub.) Des paniers rangés en ordre dans le sanctuaire renfermaient les *ossements* des plus anciens chefs de la nation. (Id.)

> Et des vents du Midi la dévorante haleine
> N'a consumé qu'à peine
> Leurs *ossements* blanchis dans les champs d'Ascalon
> J.-B. Rousseau.

> Se traîne quelquefois sur de vieux *ossements*,
> De la mort qu'il veut suivre horribles monuments
> (Delille.)

— Se dit quelquefois en parlant des animaux. Les cavernes renferment des quantités considérables d'*ossements* qui ont appartenu à diverses espèces d'animaux. (Charb.) L'homme a purgé la terre de ces animaux gigantesques dont nous trouvons encore les *ossements* énormes. (Buff.)

OSSERET. s. m. Techn. Espèce de couperet dont le boucher se sert pour trancher, sur le billot, les parties osseuses de la viande.

OSSEUX, EUSE. adj. (du lat. *ossa*, os). Qui est d'un tissu solide, d'une substance de la nature des os. Substance osseuse. Lorsque la première lame *osseuse* est formée entre le périoste intérieur et le périoste extérieur, il s'en forme bientôt deux autres qui se collent de chaque côté de la première. (Buff.) L'os grossit par l'addition de ces couches *osseuses* produites par les périostes, de la même façon que le bois grossit par l'addition des couches ligneuses. (Id.) || *Système osseux*. Ensemble des os qui entrent dans la composition du corps.

— Ichthyol. Dont le corps est couvert d'écailles. Poisson osseux.

OSSIAN. Célèbre barde écossais du IIIe siècle, fils de Fingal, roi de Morven. Privé de son fils Oscar au moment où il allait l'unir à Malvina, devenu infirme et aveugle, il calma ses douleurs en chantant les exploits de sa famille et de ses compatriotes. En 1762, Macpherson publia des poésies d'Ossian, qu'il prétendit avoir recueillies dans le nord de l'Écosse, mais il est bien reconnu aujourd'hui qu'il n'a donné qu'une imitation infidèle. On possède quelques fragments du véritable Ossian.

OSSIANIQUE. adj. des 2 g. Littér. Qui a le caractère des poésies d'Ossian. Style ossianique. Poète ossianique.

OSSIANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Ossianiser. S'empl. adjectiv.

OSSIANISER. v. a. 1re conj. Néol. litter. Rendre semblable aux poésies ossianiques.

— v. n. Imiter le style d'Ossian.

OSSIANISME. s. m. (rad. *Ossian*). Littér. Imitation des poésies attribuées à Ossian; forme poétique grandiose, pompeuse. || Admiration outrée de ce genre de poésie.

OSSIANISTE. adj. et s. des 2 g. Admirateur, partisan fanatique du genre ossianique. || Imitateur des poésies d'Ossian.

OSSICULAIRE. adj. des 2 g. Qui a la forme des ossicules.

OSSICULE. s. m. (du lat. *ossiculum*, même signif.). Petit os.

— Bot. Noyau des drupes.

OSSICULÉ, ÉE. adj. Qui est pourvu d'ossicules. || OSSICULÉS. s. m. pl. Ordre de poissons, comprenant ceux qui sont pourvus d'un véritable squelette.

OSSIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *ossa*, os; *fero*, porter). Qui contient des os.

OSSIFICATION. s. f. (ét. lat., *ossis*, gén. d'*os*, os; *facere*, faire). Formation des os, développement, accroissement du système osseux. L'ossification se fait peu à peu. || *Point d'ossification*. Celui où commence l'ossification d'un os

— Dégénération accidentelle, altération de tissu par laquelle les solides organiques acquièrent accidentellement la dureté, la compacité et toutes les propriétés physiques du système osseux. Ossification du cœur, de l'aorte. Dans la vieillesse, les cartilages se durcissent presque jusqu'à l'*ossification*. (Buff.)

OSSIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Ossifier S'empl. adjectiv. Comme la partie du milieu est celle qui est la première ossifiée, et que quand une fois une partie est ossifiée elle ne peut plus s'étendre, il n'est pas possible qu'elle prenne autant de grosseur que les autres. (Buff.)

OSSIFIER. v. a. 1re conj. (pr. *os-si-fi-é*; ét. lat., *os*, genit. *ossis*, os; *facere*, faire). *J'ossifie, nous ossifions, vous ossifiez. J'ossifiais, nous os-*

fiions, vous ossifiiez. Que j'ossifie, que nous ossifiions, que vous ossifiiez, etc. Convertir en os les parties membraneuses et cartilagineuses. Plusieurs causes contribuent à *ossifier* dans la vieillesse certaines parties du corps qui auparavant étaient molles. (Acad.)

— Fig. Réduire à l'état de squelette. Les chagrins et les maladies avaient en quelque sorte ossifié cet homme.

— S'OSSIFIER. v. pron. Être ossifié. Les membranes et les cartilages s'ossifient quelquefois. Les artères s'ossifient souvent.

OSSIFIQUE. adj. des 2 g. Qui contribue à la formation des os. Qualité ossifique.

OSSIFORME. adj. des 2 g. (ét., *ossa*, os; *forma*, forme). Qui a la forme d'un os.

OSSIFRAGE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ossa*, os; *frangere*, briser). Qui brise les os. Le faucon ossifrage. Qui détermine la fracture des os.

OSSIFRAGE. s. m. (ét. lat., *os*, *ossis*, os; *frangere*, briser). Bot. Espèce du genre anthérie. On a prétendu que cette plante ramollit et dissout les os des bestiaux qui en font leur pâture.

OSSIFRAGUE. s. m. (ét. lat., *os*, *ossis*, os; *frangere*, briser). Ornith. Nom vulgaire du pygargue-orfraie.

OSSILLON. s. m. Petit os d'oiseau. Inusité.

OSSIPHAGE ou **OSSIFAGE.** s. m. (du lat. *os*, *ossis*, et du grec φάγομαι, manger). Ichthyol. Nom spécifique d'un labre.

OSSIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *os*, os; *vorare*, dévorer). Didact. Qui détruit les os, qui en attaque la substance. Ulcère ossivore.

— Qui mange des os. Le chien est ossivore.

OSSOMÈTRE. s. m. V. DYNAMOMÈTRE.

OSSU, UE. adj. Qui a de gros os. Ce mot a vieilli. Elle était grande et *ossue*, et si avait un visage appert et éveillé. (Perceforest.)

> Plus d'un cœur fut épouvanté
> De voir ses épaules *ossues*. (SCARRON.)

OSSUAIRE. s. m. (du lat. *ossa*, os). Assemblage, amas d'ossements. Ces champs offraient l'image d'un immense ossuaire. || *Ossuaire de Morat*. Monument élevé par les suisses avec les ossements des Bourguignons tués à la bataille de Morat.

— Ant. rom. Petites urnes dans lesquelles on mettait les os que le bûcher n'avait pas consumés.

OST ou **HOST.** s. m. (du lat. *hostis*, ennemi). Vieux mot qui signifiait Armée, camp, expédition militaire. Julian Auguste et tout son *ost* moururent de soif. (Rabel.) Il dressa sa bataille en rond, assiégeant de toutes parts l'*ost* des Portugais. (Mont.)

> Car lorsque tu courais vagabond par le monde,
> Tu vins camper ton *ost* au bord gauche de l'onde
> (RONSARD.)

— Se disait aussi du service de guerre dû par le vassal à son seigneur.

— S'emploie encore dans le style marotique. *L'ost* du peuple bêlant crut voir cinquante loups. (La Font.) L'*ost* des Anglais de nuit ils traversèrent. (Volt.)

> On vit presque détruit
> L'*ost* des Grecs et ce fut l'ouvrage d'une nuit.
> (LA FONTAINE.)

OST-FRANCE. s. f. Hist. France de l'est. V. AUSTRASIE.

OSTAGE. s. m. Féod. Droit qui se percevait sur les maisons.

OSTAGER. s. m. Féod. Celui qui occupait une maison dans une seigneurie.

OSTAGIER. v. a. 1re conj. Donner en otage. Vieux mot inusité.

OSTAGRE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; ἄγρα, prise). Chir. Pince propre à saisir les os. || Davier de dentiste.

OSTARIPHYTE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible]; φυτόν, plante). Bot. Qui porte un fruit pulpeux et drupacé.

OSTE. s. f. (du gr. ὀστέον, os). Mar. Manœuvre qui sert à brasser les vergues. L'oste est à l'antenne ce que le bras est à la vergue.

OSTÉAL. adj. m. (rad. *os*). Médec. Se dit du son rendu par les os lorsqu'on les percute.

OSTÉALGIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur des os.

OSTÉALGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ostéalgie*). Qui appartient à l'ostéalgie.

OSTÉIDE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; εἶδος, ressemblance). Minér. Concrétion qui offre l'apparence, la forme d'un os.

— Anat. Se dit aujourd'hui des dents, que l'on a longtemps confondues avec les os, et que l'on sait maintenant n'être que des productions analogues aux poils, aux plumes, aux ongles.

— Anat. comp. Petit noyau osseux qui se forme quelquefois dans la cavité intérieure de la dent chez certains animaux.

— Production osseuse accidentelle.

OSTÉITE. s. f. V. OSTITE.

OSTENDE. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre occidentale, à 17 kil. O. de Bruges, sur la mer du Nord; 15,000 hab. Son port est très-fréquenté.

OSTENDOIS, OISE. adj. et s. Qui appartient à Ostende ou à ses habitants. || Habitant d'Ostende.

OSTENSIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être montré, qui est destiné à être montré. Recevoir une instruction ostensible. Faites-moi, je vous prie, un mot de réponse *ostensible*. (D'Alemb.)

— Qui tombe sous le sens, évident. C'est une vérité ostensible, incontestable.

OSTENSIBLEMENT. adv. D'une manière ostensible. L'Angleterre, de son côté, ne pouvait plus attaquer *ostensiblement* les colonies espagnoles, puisque le roi d'Espagne était devenu son allié. (Chateaub.)

OSTENSIF, IVE. adj. (du lat. *ostendere*, montrer). Diplom. S'est dit des pièces diplomatiques qui peuvent être montrées, par opposition aux pièces secrètes.

OSTENSOIR ou **OSTENSOIRE.** s. m. Pièce d'orfèvrerie, dans laquelle les catholiques romains exposent la sainte hostie ou des reliques à l'adoration des fidèles.

OSTENTATEUR, TRICE. adj. (du lat. *ostentator*, fait de *ostento*, faire vanité de). Qui a de l'ostentation, qui étale avec affectation ses avantages, vrais ou prétendus. Une philosophie *ostentatrice*, qui ne veut que des actes d'éclat. (J.-J. Rouss.) Luxe *ostentateur*. (Mirab.) Voilà le conseil de la vraie et naïve philosophie, non d'une philosophie *ostentatrice* et parlière. (Montesq.)

OSTENTATION. s. f. (pr. *oss-tan-ta-ci-on*; du lat. *ostentatio*, même signif.) Désir excessif, affectation de produire au dehors certains dons naturels ou acquis, ou bien quelques avantages de position. Vaine ostentation. Ostentation ridicule, déplacée. Cet homme met de l'ostentation dans toutes ses actions. Faire ostentation de ses richesses, de son savoir. Ses prétendues vertus prennent leur source dans une vaine ostentation. Quand le style des lois est enflé, on ne les regarde que comme un ouvrage d'*ostentation*. (Montesq.) Quand César voulut imiter les rois d'Asie, il désespéra les Romains pour une chose de pure *ostentation*. (Id.) Le courage d'esprit avec lequel Louis XIV vit sa fin, fut dépouillé de cette *ostentation* répandue sur toute sa vie. (Volt.) Cette générosité n'a pas été une vertu d'*ostentation*. (Rayn.) Où est le sage qui sait mourir, agir et souffrir sans faiblesse et sans *ostentation?* (J.-J. Rouss.) Le monde n'est formé qu'à l'*ostentation*. (Mont.) Dans la fastueuse *ostentation* de leur opulence, les riches s'étalent largement à leur aise, au milieu d'un salon doré, faisant parade de leur bonheur. (Virey.) Je n'estime pas que l'on puisse donner une idée plus juste de l'*ostentation* qu'en disant que c'est dans l'homme une passion de faire montre d'un bien ou des avantages qu'il n'a pas. (La Bruy.) D'après Brillat-Savarin, les financiers s'adonneraient à la gourmandise par *ostentation*. (Descuret.)

— *Par ostentation*. Quand Montgenays l'eut rendue mère, et que toute cette aventure eut fait du bruit, il l'épousa par *ostentation*. (G. Sand.)

OSTENTION. s. f. (pr. *oss-tan-ci-on*; du lat. *ostendere*, montrer). S'est dit pour Action de montrer. Inusité.

— Liturg. Exposition des reliques à la dévotion des fidèles.

OSTÉOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; κήλη, tumeur). Pathol. Tumeur produite par l'ossification d'un ancien sac herniaire.

OSTÉOCOLLE ou **OSTÉOCLE.** s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; κόλλα, colle). Minér. Chaux carbonatée concrétionnée incrustante; cette substance se dépose sur les végétaux ou sur les autres matières plongées dans de l'eau, contenant du carbonate de chaux dissous à la faveur du gaz acide carbonique. On lui supposait la propriété de favoriser la formation du cal dans les fractures.

OSTÉOCOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀστέον, os; κόπος, fatigue). Pathol. Se dit des douleurs qui se font sentir dans les os, et qui sont ordinairement dues à la syphilis constitutionnelle.

OSTÉODERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀστέον, os; δέρμα, peau). Ichthyol. Dont la peau est couverte d'une cuirasse ou de grains osseux. || OSTÉODERMES. s. m. pl. Famille de poissons cartilagineux, téléobranches, comprenant ceux qui sont ostéodermes. On dit aussi Un ostéoderme.

OSTÉODYNIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur des os.

OSTÉODYNIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ostéodynie*). Qui a rapport à l'ostéodynie.

OSTÉOGÉNÉSIE ou **OSTÉOGÉNIE.** s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; γένεσις, naissance). Physiol. Formation ou développement des os. On disait autrefois *ostéogonie*.

OSTÉOGÉNIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ostéogénie*). Qui a rapport à l'ostéogénie.

OSTÉOGRAPHE. s. m. (rad. *ostéographie*). Auteur d'une ostéographie.

OSTÉOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; γραφή, écriture). Description des os.

OSTÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ostéographie*). Qui appartient à l'ostéographie.

OSTÉOLITHE. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; λίθος, pierre). Foss. Os fossile.

OSTÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; λόγος, discours). Anat. Partie de l'anatomie qui traite des os. Traité d'ostéologie. Professeur d'ostéologie. Imaginez-vous un grand corps si sec, qu'en le voyant à nu on aurait fort bien pu apprendre l'*ostéologie*. (Le Sage.)

— Ouvrage sur cette matière. L'ostéologie de ce professeur est fort estimée.

OSTÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ostéologie*). Qui appartient à l'ostéologie. Études ostéologiques.

OSTÉOLOGUE. s. m. (rad. *ostéologie*). Celui qui se livre à l'ostéologie.

OSTÉOLYSE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; λύσις, action de dissoudre). Pathol. Altération particulière du tissu osseux d'où résulte la destruction de la substance de ce tissu, sans qu'il y ait de résidu.

OSTÉOMALACIE, OSTÉOMALAKIE ou **OSTÉOMALAXIE.** s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; μαλακία, mollesse). Ramollissement des os. Affection dans laquelle les os, privés du phosphate calcaire qui entre dans leur composition, acquièrent une souplesse qui les rend impropres à remplir leurs fonctions. Quelques auteurs ont à tort confondu ce mot avec le rachitis.

OSTÉOMÈLE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des rosacées, originaire du Pérou. Ostéomèle à feuilles glabres. Ostéomèle ferrugineux.

OSTÉONCIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; ὄγκος, tumeur). Pathol. Gonflement des os.

OSTÉONÉCROSE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; νέκρωσις, mortification). Pathol. Mortification des os.

OSTÉOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀστέον, os; φάγομαι, manger). Qui mange les os. Animal ostéophage.

OSTÉOPHILE. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; φίλος, ami). Entom. Genre d'insectes aptères, de la famille des nématoures ou séticaudes, voisin des podures.

OSTÉOPHTHISIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; φθίσις, consomption). Pathol. Atrophie des os.

OSTÉOPHTHORIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; φθορά, corruption). Pathol. Altération des os, carie.

OSTÉOPHYME. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; φῦμα, gonflement). Pathol. Gonflement des os.

OSTÉOPHYTES. s. m. pl. (ét. gr., ὀστέον, os; φύειν, croître). Productions osseuses qui naissent quelquefois des lames profondes du périoste, dans le voisinage des portions d'os cariées, et qui semblent destinées à suppléer à l'affaiblissement résultant de la destruction de l'os affecté.

OSTÉOPSATHYROSE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; ψαθυρός, friable). Pathol. Friabilité des os.

OSTÉOPYRE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; πῦρ, feu). Pathol. Gangrène, carie ou nécrose des os.

OSTÉOROSE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; πῶρος, callosité). Pathol. Augmentation de la dureté des os.

OSTÉOSARCOME. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; σάρξ, chair). Pathol. Conversion du tissu osseux en un tissu d'apparence charnue.

OSTÉOSARCOSE. s. f. V. OSTÉOSARCOME.

OSTÉOSE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os). Physiol. Formation, développement des os.

OSTÉOSPERME. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; σπέρμα, semence). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des corymbifères, originaire du cap de Bonne-Espérance. Ostéosperme élancé. Ostéosperme épineux. Ostéosperme cilié.

OSTÉOSPERMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un ostéosperme. || OSTÉOSPERMÉES. s. f. pl. Section de la tribu des calendulées, ayant pour type le genre ostéosperme. || On dit aussi une ostéospermée.

OSTÉOSTÉATOME. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; στεάτωμα, tumeur graisseuse). Pathol. Conversion du tissu osseux en une matière grasse.

OSTÉOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀστέον, os; στόμα, bouche). Ichthyol. Qui a la mâchoire osseuse. || OSTÉOSTOMES. s. m. pl. Famille de poissons établie dans le sous-ordre des olobranches thoraciques.

OSTÉOTIDE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; εἶδος, forme). Chir. Matière osseuse, substance qui doit se former en os.

OSTÉOTOMIE. s. f. (ét. gr., ὀστέον, os; τέμνειν, couper). Anat. Partie de l'anatomie pratique qui a pour but la dissection des os.

OSTÉOTOMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'ostéotomie.

OSTÉOTYLE. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os; τύλος, cal). Pathol. Tumeur développée à la surface d'un os.

OSTÉOZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀστέον, os; ζῶον, animal). Zool. Qui a un squelette intérieur. || On dit aussi substant. Un ostéozoaire pour un animal ostéozoaire.

OSTIAIRE. s. m. (du lat. *ostium*, porte). Ant. rom. Portier. || Hist. de Fr. Garde de la porte. Les premiers rois de France eurent des ostiaires.

OSTIAK ou **OSTIAQUE.** Nom d'un peuple de Sibérie qui habite le gouvernement de Tobolsk. Les Ostiaks sont petits, malpropres, ichthyophages, paresseux, idolâtres.

— OSTIAK ou OSTIAQUE. s. m. Langue parlée par les Ostiaks. L'ostiaque paraît se composer des débris des vieux idiomes scythiques, et est parlé dans les gouvernements de Tomsk et de Tobolsk.

OSTICE. s. f. Féod. Droit d'une géline par an, que le sujet payait au seigneur, pour le louage ou l'habitation.

OSTIE. Géogr. Ville des États romains située à l'embouchure du Tibre et à 19 kil. S.-O. de Rome.

OSTIOLE. s. m. (du lat. *ostium*, porte). Bot. Petite ouverture qui s'aperçoit à la surface de la fronde des algues, à l'extrémité des loges des sphæria, et qui communique avec les réceptacles des séminules.

OSTIOLÉ, ÉE. adj. Qui est muni d'ostioles.

OSTISE. s. f. Anc. cout. V. OSTICE.

OSTITE ou **OSTÉITE.** s. f. (du gr. ὀστέον, os). Pathol. Inflammation des os.

OSTOME. s. m. Entom. V. NITIDULE.

OSTMAN. s. m. (littéral. *hommes de l'Orient*). Hist. Nom donné autrefois aux Danois et aux Norwégiens par les Anglo-Saxons.

OSTORHYNQUE. s. m. (ét. gr., ὀστέον, os, ῥύγχος, bec). Ichthyol. Genre de poisson qui se rapporte à la famille des ostéostomes. Il ne renferme qu'une seule espèce, l'ostorhynque fleurieu, qui habite la grande mer équinoxiale.

OSTPHALIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. et hist. Ancien peuple saxon qui habitait à l'orient, comme les Westphaliens à l'occident.

OSTRACAIRE. s. m. (du gr. ὄστρακον, coquille). Hist. nat. Se dit des animaux qui vivent dans les coquilles des genres huître et peigne.

OSTRACÉ, ÉE. adj. (du gr. ὄστρακον coquille). Hist. nat. Qui a la forme d'une coquille bivalve. Histère ostracée.

— Qui ressemble à l'huître. || OSTRACÉES. s. f. pl. Famille de l'ordre des lamellibranches, ordre de la classe des élatobranches, famille de cet ordre ayant pour type le genre huître.

OSTRACIN, INE. adj. (du gr. ὄστρακον, coquille). Crust. Qui est sur les coquilles d'huîtres. Éponge ostracine.

— Zool. Dont le corps est en forme de coquille, comme celle d'une huître. || OSTRACINS. s. m. pl. V. BITESTACÉS.

OSTRACION. s. m. (du gr. ὄστρακον, coquille). Ichthyol. V. COFFRE.

OSTRACISÉ, ÉE. part. pass. du v. Ostraciser. S'empl. adjectiv.

OSTRACISER. v. a. 1re conj. (du gr. ὄστρακον, coquille). Néol. Bannir, exiler par un jugement comparable à l'ostracisme.

— S'OSTRACISER. v. pron. S'exiler mutuellement ou tour à tour.

OSTRACISME. s. m. Ant. gr. Exil que le peuple d'Athènes prononçait en écrivant le nom du citoyen banni sur des morceaux de terre cuite de forme ronde, auxquels on donnait le nom d'ὄστρακον, à cause de leur ressemblance avec des coquilles. L'ostracisme n'était pas infamant; sa durée était de dix ans.

— Fig. L'envie a son *ostracisme*, d'autant plus à la mode qu'il est injuste. (Gracien.)

OSTRACITE ou **OSTRÉITE.** s. f. (du gr. ὄστρακον, coquille). Foss. Huître fossile.

OSTRACODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄστρακον, coquille; εἶδος, ressemblance). Dont le test est plié en deux pièces semblables à celles de la coquille d'une moule. || OSTRACODES. s. m. pl. Famille d'animaux renfermant ceux qui sont ostracodes. || On dit aussi Un ostracode.

OSTRACODERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄστρακον, coquille; δέρμα, peau). Entom. Dont le corps est couvert de pièces testacées. || OSTRACODERMES. s. m. pl. Famille de corripèdes polybranches, comprenant les animaux ostracodermes.

OSTRACOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὄστρακον, coquille; λόγος, discours). Histoire des coquilles.

OSTRACOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'ostracologie. Méthode ostracologique. Traité ostracologique.

OSTRACOMORPHITE. s. f. (ét. gr., ὄστρακον, coquille; μορφή, forme). Foss. Huître ou autre coquille bivalve fossile.

OSTRACOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄστρακον, coquille; πούς, ποδός, pied). Zool. Syn. d'Ostracode.

OSTRALÈGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄστρακον, coquille; λέγω, ramasser). Zool. Qui ramasse des coquilles pour en faire sa nourriture.

OSTRAPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄστρακον, coquille; πούς, ποδός, pied). Conchyl. Qui a un test formant une coquille bivalve ovalaire. || OSTRAPODES. s. m. pl. Ordre de crustacés comprenant ceux qui sont ostrapodes. || On dit aussi Un ostrapode.

OSTRÉAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *ostrea*, huître). Entom. Qui est sur les coquilles d'huîtres. Amphitrite ostréaire.

OSTRÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *ostrea*, huître; *forma*, forme). Qui a la forme de l'huître. Plicatule ostréiforme.

OSTRÉINE. s. f. (du lat. *ostrea*, huître). Substance qui appartient à l'huître.

OSTRÉITE. s. f. (du lat. *ostrea*, huître). Foss. Huître fossile.

OSTRELIN. s. m. (de l'allem. *ost* ou *osten*, est, orient). Géogr. Nom donné dans quelques histoires aux peuples orientaux, par rapport à l'Angleterre et aux villes hanséatiques.

OSTRÉOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *ostrea*, huître; et du gr. εἶδος, forme). Syn. d'Ostréiforme.

OSTREVANT. Géogr. Petit pays qui faisait partie du Hainaut français.

OSTRO-BOTHNIE (Bothnie orientale). Géogr. Province de Russie dans le gouvernement de Finlande; bornée au S. par celles de Wasa et de Kuopio, à l'E. par les gouvernements d'Olonetz et d'Arkhangel, au N. par la Laponie suédoise, et à l'O. par le golfe de Bothnie. Capitale Uleaborg.

OSTRO-GOTHIE (Gothie orientale). Géogr. Gouvernement de Suède dans la Gothie, formé de l'ancienne province du même nom et borné au N. par ceux d'OErebro et de Sudermanie, au S. par ceux de Jonkœping et de Calmar, à l'O. par le lac Wetter, et à l'E. par la mer Baltique. Cap. Linkœping.

OSTROGOTHISME. s. m. (rad. *Ostrogoth*). Néol. Manque d'usage, de convenance. Une semblable conduite est un véritable ostrogothisme.

OSTROGOTHS. s. m. pl. Hist. L'un des trois peuples de la grande famille des Goths qui envahirent la péninsule scandinave. Repoussés de ces régions vers les premiers temps de l'ère chrétienne, ils vinrent s'établir dans les pays situés entre le Dniester et le Volga, à l'orient des autres Goths, d'où ils prirent leur nom. L'un de leurs chefs fut le fameux Théodoric. Sous son règne les Ostrogoths, déjà fixés en Pannonie, s'emparèrent de l'Italie et de la Provence. Mais après la mort de ce chef, vaincus par Bélisaire en 535 et par Narsès en 552, ces barbares quittèrent l'Italie et disparurent pour toujours.

— Se dit fam. par allusion à ces peuples barbares, d'un homme qui ignore les usages, les coutumes, les bienséances. Il est vêtu comme un ostrogoth. C'est un ostrogoth. Il parle, il écrit comme un ostrogoth. Je ne souffrirai pas qu'un *ostrogoth* menace son maître. (Mariv.)

— adject. Cela est d'un goût bien ostrogoth. On écrit aussi quelquefois *Ostrogot*.

OSTRYER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des amentacées. Ostryer commun. Ostryer de Virginie.

OSYMANDIAS. Hist. Roi d'Égypte de la quinzième dynastie, régnait à Thèbes dans l'intervalle du XXe au XXVIe siècle. Il est surtout célèbre par la bibliothèque publique à laquelle il avait donné pour inscription : *Remèdes de l'âme*, et par son gigantesque tombeau, dont les ruines de Thèbes offrent encore quelques débris. On a quelquefois confondu Osymandias avec Memnon, et même avec Sésostris.

OSYRIDE. s. f. ou **OSYRIS.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones qui a donné son nom à la famille naturelle des osyridées, et n'a qu'une seule espèce, l'osyris blanc.

OSYRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un osyris. || OSYRIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre osyris.

OTACOUSTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὖς, oreille; ἀκουστική, ouïe.) Phys. Qui est propre à perfectionner le sens de l'ouïe.

— s. f. Science qui concerne le sens de l'ouïe.

OTAGE. s. m. (du lat. barb. *hospitagium*; fait de *hospes*, hôte, parce que dans l'origine la personne remise en otage devait être traitée avec les égards qu'impose l'hospitalité). Personne qui est soumise au pouvoir d'autrui pour assurer l'exécution d'un engagement contracté, d'une promesse faite ou d'une parole donnée. S'emploie spécialement en parlant d'affaires d'Etat. On a livré des otages de part et d'autre. Ils réclamèrent des otages. Il s'offrit à servir d'otage. Il sortit enfin de la tour de Londres, en donnant en *otages* son frère et deux de ses fils. (Volt.) Les administrations centrales devaient désigner les individus choisis pour *otages*, et les faire enfermer dans des maisons choisies pour cet objet. (Thiers.)

— Se dit aussi des villes, des places, et en général de toutes les garanties que l'on peut exiger pour assurer l'exécution d'un traité de paix, d'armistice, etc. Donner des villes d'otage.

— Fig. Une femme, des enfants, sont des *otages* que l'homme donne à la fortune. (Bacon.) L'homme de lettres qui tient ou aspire à l'Académie donne des *otages* à la décence. (D'Alemb.)

— Hist. ecclés. Se disait des personnes qui restaient dans l'église de Sainte-Geneviève de Paris quand on en descendait la châsse; et dans l'église Saint-Remy de Reims, pendant qu'on portait la sainte ampoule au sacre, afin de garantir la restitution de ces objets précieux.

— Anc. cout. Droit d'ost

OTAÏTI, OTAHITI, ou **TAÏTI.** Géogr. La plus grande des quatorze îles de la Société, dans le grand Océan équinoxial. Elle fut découverte en 1767. Cette île est couverte de montagnes dans une grande partie de son étendue. Son sol est très-fertile. Elle est placée sous le plus heureux climat, à une latitude où la température ne descend pas au-dessous du 15e degré Réaumur, et ne s'élève jamais au-dessus du 27e. Possédée d'abord par les Anglais, elle se rendit indépendante et forme aujourd'hui une monarchie héréditaire placée sous le protectorat de la France.

OTAÏTIEN, OTAHITIEN, ou **TAÏTIEN, IENNE** adj. et s. Qui appartient, qui a rapport à Otaïti. Habitants de ce pays. Les Otaïtiens sont aujourd'hui les plus civilisés de tous les habitants de l'Australie.

OTALGIE s. f. (ét. gr., οὖς, ὠτὸς, oreille, ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur d'oreille.

OTALGIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὖς, oreille; ἄλγος, douleur) Médec. Qui est propre à combattre l'otalgie. || Qui appartient à l'otalgie.

OTARIE. s. f. (du gr. οὖς, oreille). Mamm. Groupe du genre des phoques, dont un des principaux caractères est d'être pourvu d'oreilles bien visibles quoiques médiocres.

ÔTÉ, ÉE. part. pass. du v. Oter. S'empl. adjectiv. Les ailes *ôtées* nous laissent voir la dernière pièce de la corolle. (J.-J. Rouss.)

— S'emploie quelquefois comme préposition dans le sens d'Excepté, hormis.

OTELLE. s. f. Anc. art milit. Espèce de lance.

— OTELLES. s. f. pl. Blas. Meuble de l'écu; petites figures ovales et pointues que les uns prennent pour des fers de lance, les autres pour des noyaux d'amande. Cominges porte de gueules à quatre otelles d'argent rangées en sautoir.

OTENCHYTE. s. f. (ét. gr., οὖς, oreille; χύσις, effusion). Chir. Seringue propre à injecter un liquide dans l'oreille. || La matière de l'injection.

ÔTER. v. a. 1re conj. (Suivant quelques étymologistes, du lat. *obstare*, s'opposer, ôter la faculté de). Tirer une personne ou une chose de la place où elle est. Oter ce meuble de cette place. Oter la table. Oter les chevaux de la voiture. Oter le couvert.

— Fig. *Oter à quelqu'un quelque chose de l'esprit, de la tête, de la fantaisie.* Faire en sorte qu'il n'y songe plus, qu'il renonce au projet qu'il avait formé. On ne lui ôtera jamais cela de l'esprit. Vous ne m'ôterez pas cela de la tête. Je lui ai ôté ce projet de l'esprit.

— Fig. *Oter quelqu'un de peine, d'inquiétude.* Le tirer de peine, d'inquiétude. Dans le même sens, Oter d'un doute, d'incertitude.

— En parlant des diverses parties du vêtement, Déposer, quitter, mettre bas. Oter sa chemise, son habit, son gilet, son pantalon, ses bas, ses souliers, son manteau, ses gants, son épée.

— *Oter son chapeau à quelqu'un.* Le saluer en se découvrant.

— Faire perdre. Tant de vices *n'ôtèrent* pas à Louis XI ses bonnes qualités. (Volt.) Mon état présent m'inspire une confiance que d'importuns souvenirs voudraient *m'ôter*. (J.-J. Rouss.) L'ivresse ne tarda pas à *m'ôter* le peu de connaissance qui me restait. (Id.) Mon effroi redouble et *m'ôte* le jugement (Id.) Les agitations de mon âme m'ont *ôté* mes forces, et la lumière a fui de mes yeux. (La Harpe.)

— Priver de. Ce que vous *m'ôtez* est sans dédommagement. (J.-J. Rouss.) Je ne voulus point vous *ôter* l'honneur de me faire un jour, de vous-même, un aveu que je voyais à chaque instant sur le bord de vos lèvres. (Id.) Se piquer de n'avoir pas d'accent, c'est se piquer *d'ôter* aux phrases leur grâce et leur énergie. (Id.) La Providence, a sans doute voulu donner aux rois des abeilles, a sans doute voulu donner une leçon de clémence aux rois de la terre. (Beauchêne.)

— Enlever, ravir, reprendre quelque chose à quelqu'un. On lui a ôté son emploi, son bien. Vous n'ôterez pas le pain à ces malheureux. Je lui ai ôté ma confiance. Il leur ôte sa vigne et la donne à d'autres ouvriers. (Boss.) Dieu leur *ôta* la grâce de son alliance. (Id.)

— Prendre par force ou par autorité. Les voleurs lui ont ôté son manteau. C'est avec la corde, le fer ou le poison, qu'on *ôte* la vie aux coupables. (Barth.)

— *Oter l'honneur à quelqu'un.* Le diffamer, répandre des calomnies sur son compte.

— *Oter l'honneur à une femme.* La séduire, en abuser.

— Fig. *Oter le pain de la main à quelqu'un.* Le priver de tout moyen de vivre.

— *Oter la vue d'une chose.* Empêcher qu'on puisse la voir. Cet arbre, ce mur, ôte la vue de la rivière.

— Détruire, faire disparaître, abolir. Oter une tache. Oter des abus. Vous avez *ôté* bien des défauts à cet ouvrage. (Volt.) Il ne peut jamais gagner le peuple, même en *ôtant* des impôts fâcheux. (Lav.)

— Retrancher une partie. Cette lettre est trop longue; ôtez-en la moitié. Otez de ce mémoire ce qui a été payé. Ce manteau est beaucoup trop long; il faut en ôter un pouce. Si nous *ôtions* le temps qu'a duré cette causerie de celui qu'il a passé ici, tu verrais qu'il m'en est fort peu resté pour mon compte. (J.-J. Rouss.) Je regarde comme le comble du crime d'en vouloir *ôter* le remords. (Id.) Souvent pour mettre des vers en *prose* il suffirait *d'ôter* les rimes. (Duclos.) On coupa la grenouille en deux transversalement; les intestins furent *ôtés*. (B. de St-P.)

— Faire cesser, faire passer, délivrer quelqu'un de quelque chose qui l'incommode Le quinquina ôte la fièvre. Ce remède vous ôtera le mal comme avec la main. Oter les fers à un prisonnier. Oter à quelqu'un toute inquiétude.

— Pro. *Ote-toi de là que je m'y mette.* Se dit quand on suppose qu'une personne en discrédite une autre afin de prendre sa place.

— Anc. loc. prov. *Oter sa main de quelqu'un.* Retirer sa protection à cette personne.

— S'ÔTER. v. pron. Oter soi. Otez-vous de ma présence. Otez-vous de mon soleil. Nous le forcerons bien de s'ôter de là.

— Être ôté. Les taches de rouille s'ôtent difficilement. Les préjugés qui entachent l'esprit de l'enfance ne *s'ôtent* presque jamais. (Boiste.)

— Oter à soi. Il ne pouvait s'ôter cette pensée de l'esprit. N'est-ce pas aggraver les chagrins à pure perte que *s'ôter* la douceur de les partager avec un ami? (J.-J. Rouss.) On ne *s'ôte*, on ne se donne pas ses goûts ni ses opinions. (La Rochef.)

OTHÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des sapotées. Othère du Japon.

OTHMAN. V. OSMAN.

OTHMANIDE. adj. et s. des 2 g. Syn. d'Ottoman et d'Osmanli.

OTHO, OTHE, ODE, OTE. Signifie Riche dans tous les dialectes de la langue tudesque.

OTHOMAN, ANE. adj. et s. V. OTTOMAN.

OTHON. Empereur romain, né l'an 32 de J.-C. Favori de Néron, il se déclara cependant pour Galba contre ce prince, puis, frustré dans l'espérance qu'il avait conçue d'être adopté par le nouvel empereur, il se mit à la tête d'une révolte dans laquelle Galba et Pison furent tués, et se fit proclamer empereur. Battu à Bédriac par Vitellius, que les légions de Germanie venaient d'élever à l'empire, il se donna la mort le 15 avril 69.

OTHON ou **OTTON Ier**, dit *le Grand*. Empereur d'Allemagne, né en 912, fils de Henri l'Oiseleur, fut couronné roi des Romains à Aix-la-Chapelle en 936. Il défit les Huns et les Hongrois, soumit la Bohême, vainquit Louis d'Outremer, roi de France, fut couronné roi d'Italie en 961, empereur en 962, réunit définitivement le royaume d'Italie à l'empire d'Allemagne, et mourut comblé de gloire en 973. || OTHON II, dit *le Roux* ou *le Sanguinaire*. Fils et successeur d'Othon Ier, né 955, proclamé roi de Germanie en 962, empereur en 973. Il soutint plusieurs guerres contre la France, le pape et les Sarrasins, et mourut en 983, laissant la réputation d'un prince farouche et cruel. || OTHON III. Fils du précédent, né en 980, sacré à Aix-la-Chapelle en 983. Il passa les Alpes en 996, prit Milan, fit élire pape Grégoire V, et mourut, en 1002, empoisonné par la veuve du consul Crescence, qu'il avait fait périr. || OTHON IV, dit *le Superbe*. Né vers 1175, troisième fils de Henri le Lion, duc de Bavière, élu en 1197 par une partie des électeurs à Cologne, et reconnu par toute l'Allemagne en 1208. Fut excommunié par le pape en 1209. Il s'unit à Jean Sans-terre contre la France, fut battu à Bouvines, et mourut en 1218, au château de Harzbourg.

OTHONIEL. Hist. jud. Premier juge des Israélites après Josué, délivra les Juifs soumis au roi de Mésopotamie, et les gouverna pendant quarante ans. Mort en 1514.

OTHONNE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des corymbifères. Les othonnes connues jusqu'à ce jour appartiennent presque toutes à l'Afrique australe : ce sont des herbes vivaces dont plusieurs sont cultivées dans nos jardins botaniques. Quelques-unes, par la grandeur et la beauté de leurs fleurs, mériteraient d'être employées à la décoration de nos parterres.

OTHONNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une othonne. || OTHONNÉES. s. f. pl. Section de la tribu des sénécionées, et sous-tribu des cynarées, ayant pour type le genre othonne.

OTHRYDE. s. f. ou **OTHRYS.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des capparidées.

OTIDÉ, ÉE. adj. (ét. gr., οὖς, gén. ὠτὸς, oreille; εἶδος, forme). Qui a une coquille très-large et ayant la forme d'une oreille. || OTIDES. s. m. pl. Famille de scutibranches, comprenant ceux qui sont otidés. || On dit aussi Un otidé.

OTIEUSEMENT. adv. (pr. *o-ci-eu-ze-man*). S'est dit pour, Sans rien faire; d'une manière otieuse.

OTIEUX, EUSE. adj. (pr. *o-ci-eu*; du lat. *otiosus*, oisif). S'est dit pour Oisif, qui est inoccupé, qui n'a rien à faire. Pendant qu'eux seraient *otieux* spectateurs de leurs pertes et malheurs en toute sûreté. (Amyot.)

OTIOCÈRE. s. m. (pr. *o-ci-o-cè-re*). Entom. Genre d'insectes hémiptères.

OTION. s. m. (pr. *o-ci-on*; du gr. οὖς, ὠτὸς, oreille). Entom. Genre de mollusques établi parmi les anatifes, pour des espèces dont la coquille est rudimentaire et l'extrémité postérieure du manteau prolongée en deux tubes en forme d'oreille.

OTIOPHORE. adj. des 2 g. (pr. *o-ci-o-fo-re*; ét. gr., οὖς, oreille; φορὸς, porteur). Entom. Dont un des articles inférieurs des antennes est dilaté extérieurement, et présente l'apparence d'une espèce d'oreille. || OTIOPHORES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères qui ont les antennes dilatées en forme d'oreilles.

OTIORHYNCHIDE. adj. des 2 g. (pr. *o-ci-o-rin-ki-de*). Entom. Qui ressemble à un otiorhynque. || OTIORHYNCHIDES. s. m. pl. Groupe de curculionides orthocères, ayant pour type le genre otiorhynque.

OTIORHYNQUE. s. m. (pr. *o-ci-o-rin-ke*, ét. gr., οὖς, oreille; ῥύγχος, bec). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

OTIOSITÉ. s. f. (pr. *o-ci-o-zi-té*). S'est dit pour Inaction, état de celui qui goûte les charmes du loisir.

— S'est aussi pris en mauvaise part et a signifié *Oisiveté*.

OTIOSTOME. adj. des 2 g. (pr. *o-ci-os-to-me*, ét. gr., οὖς, oreille; στόμα, bouche). Conchyl. Dont l'ouverture est pyriforme, triangulaire ou oblongue, avec le labre réfléchi.

OTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. οὖς, oreille). Thérap. Se dit des médicaments qu'on emploie contre les maladies de l'oreille.

OTITE. s. f. (du gr. οὖς, oreille). Pathol. Inflammation de l'oreille. Otite interne. Otite externe.

— Entom. Genre de l'ordre des diptères, famille des athéricères, tribu des muscides. L'otite élégante. L'otite jolie. L'otite nébuleuse.

OTOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., οὖς, oreille; κεφαλή, tête). Anat. Monstre dont les deux oreilles sont confondues ensemble.

OTOCÉPHALIE. s. f. (rad. *otocéphale*). Anat. Monstruosité caractérisée par la fusion des deux oreilles.

OTOCÉPHALIEN, IENNE. adj. (rad. *otocéphalie*). Anat. Se dit des monstres dont les deux oreilles sont réunies ensemble.

OTOCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. (rad. *otocéphalie*). Anat. Qui a les caractères de l'otocéphalie.

OTOCONIE. s. f. (ét. gr., οὖς, oreille; κωνία, poussière). Pathol. Concrétions pulvérulentes de l'oreille interne.

OTOCRYPTIDE. s. m. (ét. gr., οὖς, ὠτὸς, oreille; κρύπτω, cacher). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

OTOGRAPHE. s. m. (ét. gr., οὖς, oreille; γράφω, écrire). Auteur d'une otographie.

OTOGRAPHIE. s. f. (rad. *otographe*). Description de l'oreille.

OTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *otographie*). Qui appartient à l'otographie.

OTOÏATRIE. s. f. (ét. gr., οὖς, oreille; ἰατρική, médecine). Médec. Partie de la médecine qui se rapporte spécialement à l'ouïe et aux maladies de l'oreille. N'est plus usité.

OTOÏATRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *otoïatrie*) Qui concerne l'otoïatrie.

OTOLITHE. s. m. (ét. gr., οὖς, oreille; λίθος, pierre). Ichthyol. Concrétions pierreuses qu'on trouve dans l'oreille interne des poissons.

— Genre de poissons acanthoptérygiens appartenant à la seconde tribu de la seconde section de la famille des perches.

OTOLOGIE. s. f. (ét. gr., οὖς, oreille; λόγος, discours). Médec. Traité de l'oreille.

OTOLOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *otologie*). Qui appartient à l'otologie.

OTON. s. m. Blé dont le battage n'a pas séparé les balles.

OTORRHÉE. s. f. (ét. gr., οὖς, oreille; ῥέω, couler). Pathol. Écoulement par l'oreille.

OTORRHÉIQUE. adj. des 2 g. (rad. *otorrhée*). Qui a rapport à l'otorrhée.

OTOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., οὖς, oreille; στόμα, bouche). Conchyl. Se dit d'une coquille univalve dont l'ouverture imite une oreille.

OTOTOMIE. s. f. (ét. gr., οὖς, oreille; τομή, action de couper). Anat. Dissection de l'oreille.

OTOTOMIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ototomie*). Qui appartient à l'ototomie.

OTRANTE (Terre d'). Géogr. Province du royaume de Naples, bornée au N. par la terre de Bari, au S. par le golfe de Tarente, à l'E. par le golfe de Venise, à l'O. par la Basilicate. Capitale Lecce.

— OTRANTE. Ville du royaume de Naples, située à l'entrée du golfe de Venise, dans la province qui porte son nom; 5,000 hab. || *Canal d'Otrante*. Détroit qui joint la mer Adriatique à la mer Ionienne.

OTRÉLITHE. s. f. (de *Otrée*, nom de lieu, et de λίθος, pierre). Minér. Variété de dalliage.

OTTAVA. Mus. Mot italien qui veut dire *à l'octave*, et que l'on écrit au-dessus des passages qui doivent être chantés ou exécutés une octave plus haut qu'ils ne sont écrits; on le place au-dessous de ceux qui doivent être chantés ou exécutés une octave plus bas. On l'écrit le plus souvent en abrégé de cette manière, 8a.

OTTÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des hydrocharidées. Ottélie des Indes.

OTTOMAN, ANE. adj. Qui appartient, qui a rapport aux Ottomans. Ces mêmes chevaliers, à peine échappés à la puissance *ottomane*, en devinrent les protecteurs. (Chateaub.)

— Substantiv. Nom donné aux Turcs ottomans, qui s'appellent eux-mêmes *Osmanlis*. Répandus dans tout l'empire, c'est dans les provinces rapprochées de la capitale et en Natolie qu'ils sont le plus nombreux. Les Ottomans sont la tribu la plus célèbre de la grande famille des Turcs.

OTTOMAN. (Empire) ou **PORTE OTTOMANE.** Géogr. et hist. Grand empire dont les possessions s'étendent en Europe, en Asie et en Afrique. On donne le nom de Turquie d'Europe à la partie de cet État comprise en Europe. La partie d'Asie prend le nom de Turquie d'Asie, celle d'Afrique comprend les États barbaresques et l'Égypte, pays sur lesquels l'empire n'exerce plus aujourd'hui qu'un pouvoir nominatif. Dans ses possessions d'Europe et d'Asie, la Porte Ottomane tenait pour habitants des Turcs, des

Turcomans, des Tartares, des Kurdes, des Arméniens, des Kophtes, des Slavons, des Druses, des Juifs, des Valaques, des Bohémiens. L'empire ottoman se divise en vingt-cinq gouvernements appelés eïalets ou pachaliks, subdivisés en quatre-vingt-dix sandjakats. Sa population peut être évaluée à 20,000,000 hab. Capitale Constantinople.

— Hist. L'origine de l'empire ottoman remonte à la dissolution de l'empire des Seldjoucides par les Mongols au XIIIe siècle. L'empire ottoman, dont le siége fut établi en 1453 à Constantinople, s'accrut successivement depuis cette époque jusqu'à la bataille de Lépante en 1571, mais ensuite il ne cessa de marcher vers sa décadence, et ne put se soustraire aux envahissements continuels de la Russie.

OTTOMANE. s. f. Sorte de sopha ou de lit de repos où plusieurs personnes peuvent s'asseoir à la fois; ainsi nommé parce que les Turcs ou Ottomans en font un grand usage. Elle l'invita à prendre un siége, et se plaça sur une *ottomane* d'un rouge éclatant sur laquelle ressortait la blancheur de sa robe. (Drouineau.)

OTTUPLE. s. f. (de l'ital. *ottupla*, octuple). Anc. mus. La mesure à quatre temps. N'est plus usité.

OU. conjonction alternative. Je ferai cela aujourd'hui ou demain. Vaincre ou mourir. Mort ou vif. L'un ou l'autre. Nous en viendrons à bout par la douceur ou par la force. La peur ou la misère l'a rendu coupable. La crainte ou l'impuissance les empêche de remuer. Un jeune homme doit être sage, sans affecter de le paraître; un vieillard doit le paraître, qu'il le soit *ou* non. (Chesterf.) Avant de commencer la guerre, les sages peuvent s'y opposer; mais dès qu'elle est déclarée, soit qu'on la trouve juste *ou* injuste, il ne doit plus exister qu'une volonté: chaque citoyen se doit tout entier à sa patrie. (Ségur.) Vaut-il mieux semer ou planter? (Rosset.) La fortune, soit bonne *ou* mauvaise, soit passagère *ou* constante, ne peut rien sur l'âme du sage. (Marmontel.)

— Si les sujets liés par la conjonction *ou* sont au singulier, on met l'adjectif, le pronom et le verbe au singulier, parce que le propre de cette conjonction est d'exclure nécessairement l'un des deux sujets qu'elle unit. La misère ou le déshonneur attend toujours le joueur. Nous sommes si peu faits pour être heureux ici-bas, qu'il faut nécessairement que l'âme *ou* le corps souffre, quand ils ne souffrent pas tous deux. (J.-J. Rouss.) Tout le bien *ou* le mal qu'on dit d'un homme qu'on ne connaît pas ne signifie pas grand'chose. (Id.) Une froideur *ou* une incivilité qui vient de ceux qui sont au-dessus nous, nous les fait haïr, mais un salut *ou* un sourire nous les réconcilie. (La Bruy.) Si l'amour *ou* la philosophie vous porte dans cette solitude, vous y trouverez un asile plus doux à habiter que les palais des rois. (B. de St-P.) La liberté de publier ses pensées, *ou* la liberté de la presse, doit être réglée sur la liberté même d'agir. (Id.) Les jeux que les enfants aiment le mieux, sont ceux où le corps est en mouvement; ils sont contents pourvu qu'ils changent souvent de place: un volant *ou* une boule suffit. (Fén.) Le calme *ou* l'agitation de notre humeur ne dépend pas tant de ce qui nous arrive de plus considérable dans la vie, que d'un arrangement commode ou désagréable de petites choses qui arrivent tous les jours. (La Rochef.)

Le bien *ou* le mal se moissonne
Selon qu'on sème *ou* le mal *ou* le bien. (Lemierre.)

Usez, n'abusez point, le sage ainsi l'ordonne
L'abstinence *ou* l'excès ne fit jamais d'heureux.
(Voltaire.)

— Malgré cette règle, reproduite dans toutes les grammaires, on peut aussi mettre le verbe au pluriel. L'ignorance *ou* l'erreur peuvent quelquefois servir d'excuse aux méchants. (B. de St-P.) Les enfants n'auraient garde de respecter un maître que son mauvais équipage *ou* une vile sujétion rendraient méprisable. (J.-J. Rouss.) Le bonheur *ou* la témérité ont pu faire des héros; mais la vertu toute seule peut former de grands hommes. (Mass.) La peur *ou* le besoin font tous les mouvements de la souris. (Buff.) Nos maux physiques se détruisent *ou* nous détruiront. Le temps *ou* la mort sont nos remèdes. (J.-J. Rouss.) Démétrius éprouva un sort bizarre, il fut souvent relâché, et autant de fois retenu, que l'espérance *ou* la crainte prévalaient dans l'esprit de son beau-père. (Boss.) On instruit les enfants à craindre et à obéir: l'avarice, *ou* l'orgueil ou la timidité des pères leur enseignent l'économie *ou* la soumission. (Vauven.)

Innocents animaux, avez-vous oublié
Et les piéges mortels, et l'homme sans pitié?
Hélas! l'homme *ou* la faim vont leur ôter la vie.
(St-Lambert.)

L'enthousiasme *ou* la haine des sots
Sont les deux malheurs du génie. (Dorat.)

Dans ces phrases, dit très bien Lemare, on exprime sans doute une idée d'alternative, mais qui n'exclut point celle de pluralité. Les deux choses dont on parle agissent, il est vrai, successivement; mais elles agissent en effet toutes deux, tantôt l'une, tantôt l'autre. Le pluriel peut donc être employé. Rousseau, en disant que Le temps ou la mort sont nos remèdes, veut dire que *deux choses* sont nos remèdes, le temps ou la mort; c'est donc comme s'il avait dit: le temps ou la mort (*ces deux choses*) sont nos remèdes. Une semblable ellipse explique le pluriel.

— Après *l'un ou l'autre* on met ordinairement le verbe au singulier. L'un *ou* l'autre fit il une tragique fin? (Boil.)

J'aurai de vous ma grâce, ou la mort de ma main,
Choisissez: L'un *ou* l'autre achèvera mes peines.
(Corneille.)

— Lorsqu'un adjectif est précédé de deux substantifs séparés par la conjonction *ou*, cet adjectif s'accorde avec le dernier si l'on ne veut qualifier que l'un des deux. Un château ou une forteresse ruinée. Un homme ou une femme affligée. C'est un loup ou un chien enragé. Une queue ou pédicule fort court. Le frère ou la sœur aînée. Il a la jambe ou le bras cassé. Un homme ou une femme dévote. C'est une aire *ou* un plancher tout plat comme celui du grand aigle. (Buff.) Ce duvet *ou* ces soies sont très-serrées, très-fournies et très-douces au toucher. (Id.) C'est un homme *ou* une femme noyée. (Boniface.)

Rome n'étant plus libre et ne pouvant plus l'être
Qu'importait que Pompée ou que César fut maître?
(L****)

— Mais si la qualification s'applique à la fois à deux objets, à deux individus, l'accord de l'adjectif avec les deux noms est au contraire indispensable. Les Samoïèdes se nourrissent de poissons crus. (Buff.) Les sauvages de la baie d'Hudson vivent fort longtemps, quoiqu'ils ne se nourrissent que de chair *ou* de poissons crus. (Id.) Quel est, en effet, le bon père de famille qui ne gémisse de voir son fils *ou* sa fille perdus pour la société? (Volt.) On demande un homme *ou* une femme âgés. (Boniface.)

— Si des deux sujets l'un est singulier, l'autre pluriel, l'accord devra se faire avec le nombre du dernier. Le crédit que cette place procure, ou les émoluments qui y sont attachés, la lui rendent précieuse. En renversant la phrase, on devra donc dire, Les émoluments qui sont attachés à cette place ou le crédit qu'elle donne, la lui fait rechercher.

— Lorsqu'il y a deux pronoms personnels, on emploie toujours le singulier, si ces pronoms sont tous les deux de la troisième personne. Lui ou elle viendra avec moi. Mais si les pronoms sont de différentes personnes, on met le verbe au pluriel. Vous ou moi partirons demain. Vous ou lui avez pu seuls commettre cette action. Ni moi ni personne ne le connaissent.

— Signifie quelquefois, Autrement, d'une autre façon, en d'autres termes. La logique ou la dialectique. Son beau-frère ou le mari de sa sœur.

— Dans les deux sens, il se joint souvent avec l'adverbe *bien*. Il faudra qu'il paye, ou bien il ira en prison. Byzance ou bien Constantinople.

Ou bien, quelque malheur qu'il m'en puisse advenir,
Ce n'est que par ma mort qu'on le peut obtenir.
(Racine.)

OÙ. adv. de lieu. (du lat. *ubi* ou de l'ital. *ove*). En quel lieu, en quel endroit. S'emploie dans les interrogations. Où allez-vous? Où suis-je? Où me conduisez-vous? Où demeure-t-il? Où serez-vous tantôt? *Où* menez-vous ces enfants et ces femmes? (Rac.)

— S'emploie aussi hors de l'interrogation. Dites-moi où il est. Quand il sut où il était. Il est allé je ne sais où. J'ignore où il réside.

— Se dit pour *là où*. *Où* l'usage prévaut, nulle raison n'est bonne. (Quinault.)

Les états sont égaux, mais les hommes diffèrent;
Où l'imprudent périt, les habiles prospèrent. (Volt.)

Quand quelquefois je porterai mes pas
Où le Permesse épand ses eaux chéries
(Gresset.)

— A quoi. Se dit au sens moral. Où me réduisez-vous? Où voulez-vous en venir? Où cela vous mènera-t-il? Où tend ce discours? Où en sommes-nous?

— *D'où*. Se dit pour marquer le lieu, la cause, etc. D'où vient-il? D'où est-il parti? D'où a-t-il pris cela? Savez-vous d'où il arrive? D'où lui vient tant d'orgueil? Voilà d'où cet usage tire son origine. D'où vient que vous ne voulez pas y aller? D'où lui vient cette imprudente audace? (Rac.) Nous fîmes tous connaissance en peu de temps, et chacun eut bientôt dit *d'où* il venait et où il allait. (Le Sage.)

— *Par où*. Par quel endroit, par quel moyen. Par où a-t-il passé? Voilà par où il a passé. On ne sait par où en venir à bout. Par où me tirer de cette affaire?

— *Où* s'emploie aussi comme pronom relatif, mais il ne se dit jamais que des deux nombres. Dans le discours il a souvent plus de grâce que *duquel*, *dans lequel*, *par lequel*, *vers lequel*, dont il fait les fonctions. L'abdication d'un souverain est une ironie; il abdique le jour *où* son autorité est méconnue. (Napol.) Sans les insectes, les oiseaux n'auraient pas de quoi nourrir leurs petits, dans une saison *où* il n'y a pas encore de grains ni de fruits mûrs. (B. de St-P.) C'est dans la nature qu'il faut chercher la substance d'un peuple, et dans sa liberté le canal par *où* elle doit couler. (Id.) L'opinion publique ne retourne jamais en arrière qu'au moment *où* elle a atteint les extrêmes du point d'*où* elle est partie. (Deferr.) Dans les pays *où* il y a des lions, il y a des races de chiens capables de les combattre corps à corps. (B. de St-P.) Quand les longues feuilles des palmiers des Indes sont sèches, on s'en sert comme de tablettes *où* l'on écrit avec un poinçon. (Id.) Est-il étonnant que nos maux se multiplient dans tous les points par *où* l'on peut nous blesser? (J.-J. Rouss.) Il arrive quelquefois dans la vie des accidents d'*où* il faut être un peu fou pour se bien tirer. (La Rochef.) Quoique je ne fusse jamais sorti d'Oviédo, je n'ignorais pas le nom des villes par *où* je devais passer. (Le Sage.)

— Dans les vers suivants *où* pour *en qui* est une licence qui n'est guère permise, même en poésie.

. . Il ne reste que moi
Où l'on découvre encor les vestiges d'un roi. (Rac.)

— Cet emploi de *où* pour *duquel*, *auquel*, *par lequel*, *dans lequel*, etc., peut avoir lieu en prose comme en poésie, quand il y a localité physique et en quelque sorte localité morale. Aussitôt il conduisit Télémaque vers la porte d'ivoire par *où* l'on peut sortir du ténébreux empire de Pluton. (Fén.) C'est un mal *où* mes amis ne peuvent porter de remède. (Montesq.)

Autrefois Progné l'hirondelle
De sa demeure s'écarta,
Et loin des villes s'emporta
Dans un bois *où* chantait la pauvre Philomèle.
(La Fontaine.)

A ces bords *où* mes pas et mes destins s'enchaînent,
L'amour et le remords tour à tour me ramènent.
(Chateaubriand.)

Dans le siècle *où* nous sommes,
Il faut fuir dans les bois et renoncer aux hommes
(Regnard.)

Ah! prince, dès longtemps par le sort poursuivie,
J'ai prévu les malheurs qui menaçaient ma vie,
Et j'ai toujours bien cru qu'il fallait m'exercer
Au mépris des grandeurs *où* j'allais renoncer. (Id.)

Reine, l'excès des maux *où* la France est livrée
Est d'autant plus affreux que leur source est sacrée
(Voltaire.)

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Libre du joug superbe *où* je suis attaché,
Vit dans l'état obscur *où* les dieux l'ont caché. (Rac.)

— Toutefois, dans les exemples qui suivent, cette localité morale ne se découvre pas; il faut donc les considérer comme des licences dont le privilége est seulement réservé aux poètes. Vraiment, c'est une grâce *où* je n'osais prétendre. (Campistron.)

Et moi, par un bonheur *où* je n'osais penser,
L'un et l'autre à la fois je puis vous embrasser. (Rac.)

Libre des soins cruels *où* j'allais m'engager,
Ma tranquille fureur n'a plus qu'à se venger (Id.)

— *D'où* et *dont*. V. dont.

— *Où que*. L'Académie et tous les dictionnaires se contentent de dire que cela signifie, En quelque lieu que, en quelque endroit que; nous ajouterons que cette locution elliptique est un abrégé de En quelque lieu ou le sort, le hasard voudra que. *Où que* vous alliez, conformez vous aux mœurs du pays. (Acad.) *Où qu'il* soit, puisse-t-il y être heureux! (Id.) J'imaginai que, sûre de la continuation de mes soins *où qu*'elle pût être, elle aimerait mieux rester à Paris. (J.-J. Rouss.) *Où que* vous soyez, vous êtes mort pour moi. (Id.) Ne dis donc pas: Que m'importe *où que* tu sois? (Id.)

— *Au moment où*, *ou moment que*. Se disent également bien. Dans le *moment où* ils allaient commencer leur repas, cette vieille dont j'ai parlé fit tout à coup du bruit à une porte. (Fén.) Il n'y a pas de jour *où* je ne reçoive des vers et *où* je n'en rende. (Boufflers.) Le temps viendra *où* les Français libres déclareront, par un acte solennel, qu'ils n'ont point pris de part à ces crimes de la tyrannie. (Chateaub.) Un temps viendra *que* tous les hommes, soumis à la seule pensée, se conduiront par les clartés de l'esprit. (Id.) Le temps approche *où* la vie d'Antoine aura pour le jeune homme une instruction plus prochaine que celle d'Auguste. (J.-J. Rouss.) Tout cela est le vif portrait que chacun de vous se fait, au *moment que* je parle, du prince que nous avons perdu. (Fléch.)

Plus je veux du passé rappeler la mémoire
Du jour *que* je la vis jusqu'à ce triste jour,
Plus je vois qu'on ne me peut reprocher trop d'amour
(Racine.)

Approchez mes enfants. Enfin l'heure est venue
Qu'il faut que mon secret éclate à votre vue;
A mes nobles projets je vois tout conspirer,
Il ne me reste plus qu'à vous les déclarer. (Id.)

OU. s. m. Relat. Sorte d'instrument chinois, qui a la forme d'un tigre couché sur une caisse.

OUACAPOU. s. m. Bot. Arbre de la Guiane, dont les propriétés sont les mêmes que celles de l'ouapa.

OUACHITA. Géogr. Rivière des États-Unis, qui traverse la Louisiane et se jette dans la rivière Rouge. On l'appelle rivière Noire dans une partie de son cours.

OUAHICHE. s. m. Myth. amér. Mauvais génie, fort redouté des Iroquois

OUAICHE. s. m. Mar. Sillage d'un vaisseau. || *Tirer un vaisseau en ouaiche*. Le remorquer avec un autre vaisseau. || *Traîner un pavillon ennemi en ouaiche*. Le traîner pendant à fleur d'eau à l'arrière d'un vaisseau. Ce mot n'est plus usité.

— Démon nocturne, chez certains sauvages de l'Amérique.

OUAILLE. s. f. (pr. *oa-ye*; du lat. *ovilia*, pl. de *ovile*, bergerie; fait de *ovis*, brebis). Brebis n'est plus usité qu'au figuré, en parlant d'un chrétien par rapport à son pasteur, à son supérieur spirituel, à son évêque. Un bon pasteur a constamment l'œil sur ses ouailles. Les ouailles connaissent la voix de leur pasteur. Ramener au bercail une ouaille égarée.

Messire Jean aurait voulu tout faire,
S'entremettait en zélé directeur,
Allait partout, disant qu'un bon pasteur
Ne peut trop bien ses *ouailles* connaître. (La Font.)

Mon successeur plein de zèle,
A l'*ouaille* douce et fidèle
Saura faire observer la loi. (Lenoble.)

— A été quelquefois employé dans un sens plus profane.

Pauvres gens qui n'ont pas l'esprit
De garder du loup leur *ouaille!*
Un berger en a cent, des hommes ne sauront
Garder la seule qu'ils auront. (La Fontaine.)

— S'emploie le plus souvent au pluriel.

— Bot. Arbre de la Guiane, dont on fait des canots et qui s'emploie dans la charpente.

OUAIS. (pr. *oè*). Interjection familière qui indique la surprise. Ouais! vous le prenez sur un singulier ton. Ouais! me serais-je trompé? *Ouais!* ce maître d'armes vous tient bien au cœur. (Mol.) *Ouais!* notre servante Nicole, vous avez le caquet bien affilé pour une paysanne. (Id.) *Ouais!* mademoiselle, vous êtes bien délicate. (Destouches.)

OUAN. Onomatopée du cri imitatif du mâle de la caille. Le mâle de la caille fait *ouan, ouan, ouan, ouan*; la femelle a un petit son tremblant cri, cri. (Buff.)

OUANDEROU. s. m. Mamm. Espèce de singe du genre des macaques. L'*ouanderou* a la tête et toute la face environnée d'une espèce de crinière très-longue et très-épaisse. (Buff.)

OUANGOU. s. m. Relat. Pâte solide de farine de manioc.

OUAPA. s. m. Bot. Espèce d'orobe en arbre qui croît à la Guiane, dont on se sert pour faire des pilotis.

OUARACABA. s. m. Myth. Chez les Caraïbes, Idole de bois taillée en forme de lézard, et barbouillée de différentes couleurs d'une manière bizarre.

OUARI. Géogr. Royaume de la Guinée septentrionale dans le delta du Djoliba, sur le golfe de Benin. || Ville de Nigritie, capitale du royaume du même nom.

OUARINE. s. f. Mamm. Sapajou hurleur de l'Amérique méridionale.

OUARQUÉ, ÉE part. pass. du v. Ouarquer S'empl. adjectiv. Terres ouarquées.

OUARQUER. v. a. Agric. Labourer avant l'hiver les terres qu'on veut semer au printemps.

OUASPOUS. s. m. Ichthyol. Espèce de grand poisson du genre des plies.

OUASSACOU. s. m. Bot. Sorte de phyllanthe, plante vénéneuse.

OUATE. s. f. (L'Académie dit que l'on doit prononcer *ouète*, *ouèter*. Nous pensons cependant que cette prononciation, bien qu'assez usitée, n'en est pas moins vicieuse, et qu'elle doit être proscrite.) Bourre douce et lustrée qu'on trouve avec les semences dans les gousses de l'apocyn et d'une autre plante appelée également *herbe à l'ouate*.

— Se dit généralement d'une espèce de coton plus fin et plus soyeux que le coton ordinaire, et qui sert à garnir un vêtement, une couverture, etc., entre la doublure et le dessus. Une robe doublée d'ouate. Une couverture d'ouate. Acheter de l'ouate. || L'Académie et toutes les modistes, lingères, couturières, tailleurs, etc., disent *de la ouate*; mais c'est à tort. Si l'on est aspiré dans ce mot, il faut alors dire aussi *doublé de ouate*, et non *doublé d'ouate*. A quoi bon cette exception? On dirait de la lune en sa robe d'*ouate*. (Th. Gautier.)

On apporte à l'instant ses somptueux habits,
Où sur l'*ouate* molle éclate le tabis. (Boil.)

— *Ouate de soie*. Soie effilée et cardée qu'on emploie aux mêmes usages que l'ouate de coton. On dit aussi ouate de laine, de chanvre.

— Bot. Nom vulgaire de l'apocyn de Syrie.

OUATÉ, ÉE part. pass. du v. Ouater. S'emp. adj. Un jupon ouaté. Une robe ouatée. Le bon homme gisait sur un mauvais lit, n'ayant qu'une maigre couverture et un couvre-pied *ouaté*, fait avec les bons morceaux des vieilles robes de Mme Vauquelin. (De Balzac.)

OUATER. v. a. 1re conj. Mettre de l'ouate entre une étoffe et la doublure. Ouater une robe, un couvre-pied. Le coton dont nos dames *ouatent* leurs jupes; le sucre, le café, le chocolat de leurs déjeuners; la main des malheureux noirs a préparé tout cela pour elles. (B. de St-P.)

— s'ouater. v. pron. Être ouaté. Les robes d'hiver doivent s'ouater.

— Ouater soi. Vous êtes frileuse: ne négligez pas de bien vous ouater.

OUATERGAN. s. m. Fossé plein de bourbe

OUATEUX, EUSE. adj. comm. Qui tient de l'espèce de coton appelée ouate. || Qui est garni d'ouate.

OUAYE. s. f. Bot. Sorte de plante de la Guinée, dont la moelle sert d'amadou et dont les feuilles s'emploient pour couvrir les maisons.

OUBEN. s. m. Agric. Terre légère qui contient des calcaires et de l'argile. Les oubens sont très-propres à la culture du méteil

OUBIER. s. m. Ornith. Une des dix espèces principales de faucons.

OUBLI. s. m. (du lat. *oblivio*, même signif.) Manque de souvenir. Un profond oubli. Un oubli éternel. Ensevelir dans l'oubli. Tirer de l'oubli. Cette action sauvera son nom de l'oubli. Engloutir dans l'abîme de l'*oubli*. (Barth.) Les plaintes tombent dans le gouffre éternel de l'*oubli*. (Volt.) Ceux de nos écrits qui auront échappé à l'*oubli* des temps. (Rayn.) L'usage condamne à l'*oubli* les expressions dont on se servait autrefois communément. (Barth.) La terre se referma sur sa dépouille; l'éternité et

l'oubli le pressèrent de tout leur poids : le soir même l'indifférent passait sur sa tombe. (Chateaub.) Il m'échappa quelques plaintes sur son *oubli*. (Id.) Un phénomène qui caractérise le somnambulisme, c'est l'*oubli*, au réveil, de tout ce qui s'est passé pendant cet état. (Rostan.) Réparons, s'il se peut, cet *oubli* condamnable. (Berchoux.) Vous savourez l'*oubli* des plus vives souffrances. (Id.)

D'adorateurs zélés à peine un petit nombre
Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre;
Le reste pour son Dieu montre un *oubli* fatal. Rac.

— *Tomber dans l'oubli*. S'effacer de la mémoire des hommes. Les détails et les ressorts de la politique tombent dans l'*oubli*. (Volt.)

— *Oubli des injures*. Le pardon des offenses, l'action de n'en conserver aucun ressentiment. L'Evangile nous fait une loi de l'oubli des injures.

A cette heure suprême il faut d'autres pensées,
Demande à Dieu l'*oubli* de tes fautes passées.
(Baour-Lormian.)

— *Oubli des devoirs*. L'action de manquer à ses devoirs. Cet homme en est arrivé à l'oubli de tous ses devoirs.

— *Oubli de soi-même*. Désintéressement, abnégation de ses intérêts, de ses affections. Il a poussé l'oubli de soi-même jusqu'à sacrifier ce qu'il avait de plus cher.

— Fig. en poésie *Boire l'oubli*, par allusion aux eaux du fleuve Oubli.

Partout le vin écume et coule à longs ruisseaux,
Et le peuple en chantant boit l'*oubli* de ses maux.
(Thomas.)

Quand pourrai-je. .
Boire l'heureux *oubli* des soins tumultueux,
Ignorer les humains et vivre ignoré d'eux! (Delille.)

— *Par oubli*. loc. adv. Je n'en avais pas lu dix vers, et je l'avais laissée (la parodie) par *oubli* dans ma poche. (J.-J. Rouss.)

— Myth. *Le fleuve de l'Oubli*. Fleuve que les anciens supposaient couler dans les enfers, et dont les eaux faisaient perdre la mémoire à ceux qui en buvaient. On l'appelle aussi le Léthé.

OUBLIABLE. adj. des 2 g. Susceptible d'être oublié.

— Qui mérite d'être oublié. Si cet ouvrage est aussi oublié qu'*oubliable*. (Mirab.)

OUBLIAGE et **OUBLIAL.** s. m. Anc. cout. Espèce de redevance seigneuriale. V. OUBLIE.

OUBLIANCE. s. f. Oubli, faute de mémoire. Vieux mot qui n'est plus usité.

OUBLIE. s. f. Ce mot paraît venir du lat. *oblata*, sous-entendu *res*, chose offerte. On disait en effet dans l'origine *oblée* et *oblaie*). Sorte de pâtisserie dans le genre des gaufres, beaucoup plus mince et roulée en cornet. La pâte des oublies se compose de belle farine mêlée de sucre, d'œufs, quelquefois de lait et de miel. On la fait cuire entre deux plaques de fer très chaudes. Marchande d'oublies. Vendre, crier des oublies. Mince comme une oublie.

Sous ses doigts délicats les farines pétries
Sortirent en beignets, en gaufres, en *oublies*.
Berchoux.

‖ *Main d'oublies*. Cinq oublies.

— *Faire l'oublie*. S'est dit du linge mal apprêté dont les coins se roulent. Son rabat, son col faisait l'oublie.

— Anc. cout. *Droit d'oublie*. Droit consistant en quelques pâtisseries appelées *oublies*, que les sujets et les vasseaux payaient en certains lieux à leurs seigneurs.

OUBLIE. s. f. Conchyl. Nom spécifique d'une espèce de coquille du genre bulle, ainsi nommée à cause de sa couleur rousse et de la manière dont elle commence à s'enrouler.

OUBLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Oublier. S'empl. adjectiv. Ces longs projets de fortune qui m'ont si grossièrement abusé, sont *oubliés* depuis longtemps. (J.-J. Rouss.) Il parut rappeler aux peuples des droits qui semblaient *oubliés*. (Rayn.) Souffrances et fatigues, tout n'est-il pas *oublié* au premier sourire de notre enfant? (De Juss.) A la première lueur de fortune, ses maux et son protecteur furent *oubliés*. (J.-J. Rouss.) Il n'y a que les méchants de célèbres, les bons sont *oubliés* ou tournés en ridicule. (Id.) Le laboureur chrétien repose *oublié* dans la mort, comme ces végétaux inutiles au milieu desquels il a vécu. (Chateaub.) Milton, libre et *oublié*, poursuivit avec ardeur la composition de son sublime ouvrage. (Villemain.) Toutes ces horreurs étaient bientôt *oubliées* par les grands intérêts des chefs de parti. (Volt.)

Seul, au milieu des bois, *oublié* des humains,
Il demandait au ciel d'abréger leurs destins.
M. Michaud.

Trahi par ma jeune maîtresse
J'irai me plaindre à l'amitié,
Et confier à sa tendresse
Un malheur bientôt *oublié*. Parny.

Quelle touchante mélodie!
C'est Philomèle que j'entends;
Que ses airs, *oubliés* longtemps,
Flattent mon oreille attendrie! Léonard.

— Loc. prov. *Mettre une personne, une chose au rang des pêches oubliées*. N'y plus songer.

OUBLIER. v. a. 1re conj. (du lat. *oblivisci*, même signif.) *J'oublie, nous oublions, vous oubliez. J'oubliai, nous oubliâmes. J'oublierai, nous oublierons. Oublie. Que j'oublie, que nous oubliions, que vous oubliiez*. Perdre le souvenir de quelque chose. J'ai su par cœur cela par cœur, mais je l'ai oublié. N'oubliez pas ce que vous m'avez promis. Pourrais-tu *oublier* jamais la confiance et l'amitié que vous m'avez témoignées! (Fén.) Si je voulais rappeler des temps qu'il faut *oublier*. (J.-J. Rouss.) Je suis convaincue qu'on ne me laissera vivre en paix sur la terre que quand on m'aura *oublié*. (Id.) *Oubliez* vos bonnes actions pour que Dieu s'en souvienne; souvenez-vous de vos fautes pour que Dieu les oublie. (De Nugens.) J'*oubliais* avec lui l'injustice des hommes; les revers de la fortune et les amertumes d'une vie pénible et honnête. (A. Martin.) Avez-vous donc *oublié* les scènes héroïquement passionnées de Sévère et de Pauline? (V. Fabre.) Avez-vous *oublié* vos deux serments d'amour? (Delille.) La dame de charité n'a point *oublié* le chemin qui conduit à la demeure du pauvre. (Lamennais.) Que dis-je, madame, sans se plaindre? *Oublie*-je ce que j'ai vu, ce que j'ai ouï? ces soupirs sortis du fond de son cœur, cette tristesse peinte sur son visage, ces paroles mêlées de douleur et de crainte! (Fléch.)

Mes seuls gémissements font retentir les bois;
Et mes coursiers oisifs ont *oublié* ma voix. Racine.

— *Oublier l'heure*. Laisser par inadvertance s'écouler l'heure où l'on devait faire quelque chose. J'ai manqué le rendez-vous, j'ai oublié l'heure.

— Laisser quelque chose en quelque endroit par inadvertance. J'ai oublié ma bourse. J'ai oublié mes gants dans mon cabinet.

— Omettre, manquer à faire mention de quelque chose dans un écrit, dans un discours. Vous avez oublié mon nom sur cette liste. En citant ce passage, vous avez oublié le nom de l'auteur. J'ai *oublié* de vous recommander d'être fort exact aux heures de leurs repas et de ne faire jamais attendre après vous. (Rac.)

— Négliger. Oublier le soin de sa fortune. Je n'ai rien oublié pour réussir. On n'a rien oublié de ce qui pouvait lui plaire.

— Manquer à quelque obligation. Oublier ses devoirs. Oublier les convenances. Oublier le respect qu'on doit à ses supérieurs. J'allais tout *oublier* hormis mon devoir. (J.-J. Rouss.)

— Ne pas garder de ressentiment. Il faut oublier le passé. Je veux bien oublier vos torts et vous pardonner. J'oublierai difficilement cette offense. Que les malfaiteurs reviennent : les sachems *oublient* leurs crimes. (Chateaub.) L'empereur, dites-vous, a eu des torts envers moi; je les ai *oubliés*; je ne me souviens que de ses bienfaits. (E. Beauharnais.)

Je veux bien l'avouer, de ce couple perfide
J'avais presque *oublié* l'attentat parricide. Racine.

— En parlant des personnes. Négliger quelqu'un, ne pas s'en occuper, omettre de lui être utile. La bonne fortune lui a fait oublier ses parents. Soyez certain que je ne vous oublierai pas dans l'occasion. Oublier les absents. On vous a oublié dans cette promotion. Ma mémoire ne suffirait pas à faire l'énumération des personnes qui se sont intéressées à moi et qui m'ont *oublié*. (X. de Maistre.) Dieu seul ne les avait point *oubliés*, et veillait sur leurs cendres. (A.-Martin.) Est-il possible que le roi ait *oublié* mes services? (Mézeray.)

— Dans un sens analogue, et par forme de reproche familier. Vous nous oubliez, vous ne venez plus nous voir. Nous as-tu donc *oubliés*, frère, ou as-tu de si grands chagrins que tu ne puisses les confier à tes meilleurs amis? (Alph. Karr.)

— *N'oubliez pas les pauvres, n'oubliez pas l'œuvre, n'oubliez pas les besoins de l'Eglise*. Espèce de formule usitée à l'église, lorsqu'on fait la quête pour ces divers objets.

— Ne plus faire attention. Il *oublie* sa douleur. (Fén.) Il *oubliait* le danger auquel il s'exposait inutilement. (Id.) Il marchait, et tous les rois, *oubliant* leur âge et leur dignité, se sentaient entraînés par une force supérieure qui leur faisait suivre ses pas. (Id.) *Oubliant* alors les dangers qui le menacent et les ennemis qui l'entourent, il jette au loin le bouclier qui défendait sa tête. (Mme Cottin.)

Là, Junon elle-même, *oubliant* son injure,
Revenait de Vénus essayer la ceinture. (Delille.)

— Ne pas se prévaloir. Nous avons souvent l'honneur de souper ensemble avec un grand homme qui *oublie* avec nous sa grandeur et sa gloire. (Volt.) *Oubliant* sa grandeur, sans craindre que les autres l'oubliassent, il était d'un accès facile. (Barth.)

— Dans un sens opposé, *Oublier qui l'on est*. Se méconnaître, s'élever par orgueil au-dessus de sa position. Vous oubliez qui vous êtes. ‖ On dit encore *Vous oubliez qui je suis*, pour, Vous n'avez pas envers moi les égards qui me sont dus.

— *Faire oublier*. Effacer, diminuer l'impression. Ses vertus et ses grands talents, qui n'étaient qu'à lui, devaient faire *oublier* des faiblesses et des fautes qui lui étaient communes avec tant d'autres hommes. (Volt.) J'étais sûr qu'au milieu de la nuit il reviendrait à ma porte, repentant et cherchant à me faire *oublier* par ses caresses les égarements de sa passion. (B. de St-P.) ‖ Faire perdre l'attention, la mémoire. Cela m'a fait oublier de lui parler de votre affaire. Il se passa près de deux ans qui me la firent *oublier* tout à fait. (L'abbé Prévost.)

— v. n. J'ai oublié de vous dire telle chose. J'avais oublié qu'il devait venir me chercher. Vous avez oublié de rendre cette visite. Il apprend facilement, il oublie de même. Le plaisir d'observer la nature avec ce jeune savant dissipe ma fatigue, et j'*oublie* que je viens de faire six lieues dans les bois. (Roques.)

— *Oublier à*. Perdre la facilité que l'exercice et l'usage donnaient. J'ai oublié à chanter, à danser. Cette forme de langage est aujourd'hui peu usitée.

— *Oublier à*. Omettre de. On trouve quelques exemples de cette locution, mais nous ne pensons pas qu'ils doivent être suivis. J'ai toujours *oublié* à vous dire qu'il y a des Escobar de différentes impressions. (Pasc.) J'*oubliais* à vous dire que les libraires me pressent fort de donner une nouvelle édition de mes œuvres. (Boil.)

— s'OUBLIER. v. pron. Être oublié, sortir de la mémoire. Ce qu'on apprend précipitamment, s'oublie facilement. Une erreur involontaire se pardonne et s'*oublie* aisément. (Lav.)

— *Oublier soi*. S'abandonner à quelques passions, manquer à ce que l'on doit aux autres et à soi-même. Vous seriez-vous oublié à ce point? Il s'est oublié jusqu'à lui manquer de respect. Vous vous oubliez en me tenant ce langage. On s'oublie un moment et l'on est perdu. Tout le monde est égal, et personne ne s'*oublie*. (J.-J. Rouss.) Jamais elle ne s'est *oubliée* un instant. (Id.)

— Faire abnégation de soi-même. Demandez à l'homme réellement bienfaisant, qui paraît s'*oublier* pour aller rechercher le malheur et le soulager, quels motifs le déterminent à tant de sacrifices. (La Rochef-Lianc.)

Tandis qu'à leurs douleurs Marie encor sensible,
S'occupant de leur peine et s'*oubliant* pour eux,
Portait à son époux les pleurs des malheureux. (Volt.)

— S'enfler d'un vain orgueil dans la prospérité. Les parvenus sont faciles à s'oublier. La prospérité fait qu'on s'oublie bientôt.

— Négliger ses intérêts. Soyez sûr que dans cette affaire il ne s'oubliera pas. Il ne s'est pas oublié. On dit proverb. dans ce sens : *Est bien fou qui s'oublie*.

— Se dit d'un auteur dont le talent ne se soutient pas toujours à la même hauteur. Xénophon et Platon, ces hommes de l'antiquité, sortis de l'école de Socrate, s'*oublient* quelquefois eux-mêmes jusqu'à laisser échapper dans leurs écrits des choses basses et puériles. (Bouhours.)

— Loc. prov. *Il n'oublie rien pour dormir*. Se dit d'un homme fort attaché à ses intérêts et toujours sur ses gardes. ‖ *Il n'oublie pas ses mains*. Il est enclin à dérober. ‖ *Il a oublié la commission*. Il a négligé de la faire et en a gardé le salaire. ‖ *Qui songe à oublier se souvient*. Il n'est rien qui imprime si vivement quelque chose en notre souvenir que le désir de l'oublier. ‖ *Qui aime bien tard oublie*. Ceux qui oublient facilement n'ont jamais aimé.

OUBLIERIE. s. f. Pâtiss. Art de faire des oublies. ‖ Lieu où l'on serre les oublies.

OUBLIETTES. s. f. pl. (rad. *oubli*). Autrefois Cachots où l'on renfermait les prisonniers qui étaient condamnés à une prison perpétuelle, et sur lesquels s'appesantissait un éternel oubli. Les oubliettes datent du moyen âge. On a longtemps prétendu qu'elles consistaient en un puits plus ou moins profond dont les parois étaient hérissées de faux aigues et saillantes qui déchiquetaient en un instant le corps de ceux qu'on y précipitait. On n'a du reste jamais trouvé aucune trace de ces sortes d'oubliettes. Les malheureux condamnés aux *oubliettes* y mouraient sans que rien pût interrompre leur nom et l'époque de leur emprisonnement et de leur mort. (Dufey.)

— *Faire passer par les oubliettes*. Emprisonner secrètement, tourmenter et même faire périr par un cruel supplice un prisonnier dans l'intérieur de sa prison.

— Fig. *Mettre aux oubliettes*. Jeter au rebut une lettre, une demande; ne plus s'en occuper.

OUBLIEUR, EUSE. s. (pr. *oub-li-eu*; rad. *oublie*). Celui, celle qui fait ou qui vend des oublies. Appeler l'oublieur. La chanson de l'oublieur.

— Loc. prov. *On le ferait chanter les pieds dans l'eau comme l'oublieur*. On lui ferait tout faire. Se dit par allusion à l'usage ancien de forcer l'oublieur à chanter les pieds dans l'eau, lorsqu'on avait gagné tout son corbillon.

OUBLIEUX, EUSE. adj. (rad. *oubli*). Qui oublie aisément. Les vieillards sont ordinairement oublieux. Cette femme est bien oublieuse. Il ne faut jamais être *oublieur* au point d'être méconnaissant. (Marmont.) En France, il faut regarder la gloire comme une maîtresse *oublieuse* et peu indulgente. (Mme Necker.)

— *Oublieux sur*.

Plutôt qu'être diffus, devenez *oublieux*
Sur des événements de petite importance Delille.

— Qui fait oublier. De l'*oublieux* Léthé leur fait boire les eaux. (Del.)

OUBRON. s. m. Bot. Un des noms du charme houblon ou ostryer commun.

OUCHE. Géogr. Rivière de France, département de la Côte-d'Or, affluent de la Saône; elle passe à Dijon. ‖ Ancien petit pays de France, dans la Normandie et dont le chef-lieu était Evreux.

OUCHE. s. m. Agric. Terrain voisin d'une maison et planté d'arbres fruitiers, mais qu'on ne laboure pas.

OUCLE. s. m. Bot. Arbuste grimpant de l'Inde dont on se sert pour faire les cercles.

OUDAN. s. m. Chronol. Nom du onzième mois de l'année des Arméniens, il correspond à notre mois d'août.

OUDENARDE. (du lat. *Aldenarda*, formé lu celt. *al*, près; *den*, belles; *arda*, prairie, parce qu'elle est située dans une vallée touchant des terres agréables). Géog. Ancienne orthographe d'Oudenarde, ville de Belgique. V. AUDENARDE.

— Hist. *Bataille d'Oudenarde*. Victoire remportée le 7 juillet 1708, par le prince Eugène et le duc de Marlborough, sur les Français, commandés par le duc de Vendôme.

OUDENARDE. s. f. Comm. Tapisserie qu'on fabriquait autrefois à Oudenarde.

OUDRE. s. f. Mamm. Syn. d'Ocque.

OUDRI, IE. part. pass. du v. Oudrir. S'empl. adjectiv.

OUDRIR (S'). v. pr. 2e conj. Agric. Se rider. Se dit en parlant des bourgeons d'une branche, coupée tandis qu'elle était en végétation.

OUEN (Saint). Né vers 609 à Sancy près de Soissons. Il vécut à la cour de Dagobert, fut étroitement lié avec saint Eloi, et fut nommé évêque de Rouen en 649. Il mourut à Clichy près de Paris, au lieu où fut depuis bâti le village de Saint-Ouen. On l'honore le 24 août.

OUEN (SAINT-). Géogr. Village de France, département de la Seine, sur la Seine. ‖ *Déclaration de Saint-Ouen*. Hist. Préambule de la charte constitutionnelle, publié par Louis XVIII, le 2 mai 1814, daté de ce lieu.

OUES. s. f. pl. Nom que les rôtisseurs donnaient autrefois à des oies rôties ou non rôties.

OUESSANT. Géogr. Ile de France, sur la côte du département du Finistère, dans l'océan Atlantique; 2,000 hab. On trouve à Ouessant un petit port, un château fort et quelques hameaux.

— Hist. *Combat d'Ouessant*. Célèbre bataille navale livrée le 27 juillet 1778, à la hauteur d'Ouessant, entre les flottes française et anglaise. Après un combat de deux heures, la victoire resta aux Français.

OUEST. Géogr. Un des départements d'Haïti, ch.-l. Port-au-Prince.

OUEST. s. m. pr. (*ou-estt*; de l'allem., du flamand ou de l'anglais *west*, qui a la même signif.) Géogr. L'un des quatre points cardinaux qui divise l'horizon en quatre parties égales, comme l'est, auquel il est directement opposé; il forme angle droit avec la ligne passant du pôle nord au pôle sud. Les astres se couchent vers l'ouest. Ce pays a tant de lieues de l'est à l'ouest. Du côté de l'ouest, vers l'ouest. Cette maison est exposée à l'ouest. A gauche, vous apercevez le Mississipi, qui coule dans cet endroit presque est et *ouest*, et qui présente une grande eau trouble et tumultueuse. (Chat.)

— *Ouest équinoxial* ou *vrai point de l'ouest*. Point ou le soleil se couche, lorsqu'il est dans l'équateur.

— *Le vent est à l'ouest, il est ouest*. Il vient du couchant.

— Se dit quelquefois de la partie d'un pays situé du côté de l'ouest. Les provinces de l'Ouest. Voyager dans l'ouest de la France.

— Vent qui souffle de ce côté. L'ouest n'a cessé de souffler depuis deux jours.

— Dans la rose des vents, on distingue *ouest-nord-ouest*. Plage qui est placée au milieu de l'espace qui sépare l'ouest du nord-ouest. Vent qui souffle de ce côté. ‖ *Ouest-quart-nord-ouest*. Plage qui occupe le milieu de l'espace qui sépare l'ouest de l'ouest-nord-ouest. Vent qui souffle de cette plage. ‖ *Ouest-quart-sud-ouest*. Plage qui est placée au milieu de l'espace qui sépare l'ouest de l'ouest-sud-ouest. Vent qui souffle de cette plage. ‖ *Ouest-sud-ouest*. Plage qui est placée au milieu de l'espace qui sépare l'ouest du sud-ouest. Vent qui souffle de cette plage.

OUETTE. s. m. Ornith. Espèce de cotinga.

OUF. Interjection qui exprime un sentiment de douleur, une espèce d'étouffement. *Ouf!* je me sens déjà pris de compassion. (Rac.) J'étouffe; *ouf, ouf*, la peur m'empêche de parler. (Regnard.) *Ouf!* que ce diable d'homme est rude à manier! Figaro le connaît bien. (Beaumarchais.)

OUI. particule d'affirmation, opposée à Non. Ce n'est autre chose que le participe passé du v. *ouïr*, employé d'une manière absolue. Il est monosyllabe et se prononce comme s'il y avait une aspiration, de sorte que, précédé d'une voyelle, il ne forme pas un hiatus. Avez-vous fait cela? Oui. *Oui*, c'est-à-dire Cela est ouï. Irez-vous à Lyon? Oui. Obliger quelqu'un de répondre par oui ou par non. Je crois que oui. Se quereller pour oui et pour non. Vous le voyez ce soir pour la première fois? Mon Dieu, *oui*. (Col.-d'Harlev.) Eh *oui*, de par tous les diables, je l'ai vu! (Molière.)

Oui, monsieur, il est d'elle, avez vous bien ouï?
Voilà cinq ou six fois que je vous dis que oui.
(Boursault.)

— Fam. *Ne dire ni oui ni non*. Ne pas vouloir s'expliquer sur la chose dont il s'agit. Il ne dit ni oui ni non. Il ne m'a répondu ni oui ni non.

Le patron ne voulut lui dire
Ni oui ni non sur ce discours (La Font.)

— Au commencement d'un discours, d'une phrase, s'emploie d'une manière simplement affirmative, sans opposition à *non*. *Oui*, il n'est point le jour, d'heure, de moment, le... mis à profit, ne puisse nous mériter le... (Mass.) *Oui*, telle est la destinée d'une âme... cieuse. (Id.) *Oui*, comme ses exploits, nous admirons vos... d'Atrée et de Thyeste. (Id.) ... non, c'est ton roi qui t'é... (Id.)

viens dans son temple adorer l'Éternel. (Id.) *Oui* c'est double plaisir de tromper les trompeurs. (La Font.)

> *Oui* puisque je retrouve un ami si fidèle,
> Ma fortune va prendre une face nouvelle. (Rac.)

> Oh ! peut-on être heureux quand l'âme ne sent rien ?
> C'est dans le sentiment qu'est le souverain bien ;
> *Oui*, c'est lui seul qui touche, intéresse, remue.
> (Boissy.)

— Il se répète quelquefois pour marquer davantage l'affirmation. Oui, oui, je le ferai. Oui, oui, je m'en souviens. *Oui, oui*, vous me suivrez, n'en doutez nullement. (Rac.)

— Marque quelquefois la surprise, et se dit pour Quoi, cela est vrai ? Il a dit telle chose ! oui ?

— Pour lui donner plus d'énergie, on le joint quelquefois aux adverbes *certes*, *certainement*, *vraiment*, *sans doute*, etc. Oui certes. Oui certainement. Oui vraiment.

— Fam. On dit *vraiment oui*, *eh mais oui*.

— Souvent il s'emploie substantivement. Le oui et le non. Elle a dit ce oui à regret. Elle a dit ce oui-là de bon cœur. On ne vous demande qu'un oui ou un non. Dire un bon oui. Se quereller pour un oui ou pour un non.

> Un prêtre, un *oui*, trois mots latins,
> A jamais fixent vos destins. (Voltaire.)

> Dorilas le premier prononce enfin le *oui* ;
> Gertrude, la voix presque éteinte,
> A son tour l'articule aussi.
> (*Almanach des Muses*.)

— *Je veux savoir le oui ou le non de la proposition que je vous ai faite.* Je veux savoir positivement si vous l'acceptez ou si vous la refusez.

— Prov. *Dire le grand oui*. Se marier. C'est demain qu'elle dit le grand oui.

— S'emploie au pluriel, mais sans changer de forme.

> ...Les si, les mais, les *oui*, les non,
> Toujours à contre-sens, toujours hors de saison,
> Echappent au hasard à sa molle indolence.
> (Delille.)

OUÏ, ÏE. part. pass. du v. Ouïr. S'empl. adjectiv.

> Nos prières sont *ouïes*,
> Tout est réconcilié. (Malherbe.)

> Nous sommes ici seuls, et l'on peut, ce me semble,
> Sans craindre d'être *ouïs*, y discourir ensemble.
> (Molière.)

— Proc. Ouï le rapport d'un tel. Ouï le procureur du roi en ses conclusions. Un jugement rendu parties ouïes. || Il est invariable quand le nom est placé après. Ouï les conclusions du procureur du roi.

— *Il est assigné pour être ouï.* Se disait en matière criminelle d'un prévenu assigné pour répondre en personne devant un juge. || *Décret d'assigné pour être ouï.* Ordonnance judiciaire en vertu de laquelle un prévenu était assigné à comparaître en personne.

OUIAKOU. s. m. Relat. Oiseau pour lequel une peuplade des environs du Mississipi a la plus grande vénération. Ce mot signifie dans la langue du Mississipi, *oiseau de l'esprit*.

OUICHE. Interjection qui indique le doute, l'incrédulité. Ah ! *ouiche !* on ne l'aura, vois-tu, qu'avec ma vie. (Beaumarch.)

OUÏCOU. s. m. Relat. Boisson dont usent les sauvages de l'Amérique, et même les Européens, quand le vin manque. Elle est faite de manioc, de patates, de bananes et de cannes à sucre. Les Brésiliens préparent avec le maïs leur *ouïcou*. (B. de St-P.)

OUI-DÀ. Locution interj. qui marque la dérision. *Oui-dà !* l'état de veuve est une douce chose. (La Font.) *Oui-dà*, seigneur de Santillane, vous serez bientôt servi. (Le Sage.)

— *Oui-dà*. loc. adv. Volontiers, de bon cœur. Oui-dà, j'y consens. Fam.

OUÏ-DIRE. s. m. Locution invar. Chose dont on n'a pas été témoin, qu'on n'a pas entendue soi-même, mais qu'on sait par le rapport d'autrui, par le bruit public. Ne vous en rapportez jamais à des ouï-dire. Ce n'est après tout qu'un ouï-dire. Toutefois, il y a des *ouï-dire* intercalés dans le texte, et tellement confondus, qu'il est souvent difficile de distinguer ce qui appartient au voyageur de ce qui lui a été raconté. (M.-Brun.) Kléber transmettait par négligence ou mauvaise humeur les *ouï-dire* que la passion avait multipliés autour de lui, au point de les convertir en une sorte de notoriété publique. (Thiers.)

— *Par ouï-dire*. loc. adv. Je ne sais cela que par ouï-dire. Je ne dis cela que par ouï-dire.

> Il ne sait que par *ouï-dire*,
> Ce que c'est que le cœur, la mer et son empire.
> (La Fontaine.)

OUÏE. s. f. Physiol. Celui des cinq sens par lequel on perçoit les sons. Ne se dit qu'au sing. Avoir l'ouïe fine, délicate, subtile. Avoir mauvaise ouïe. L'organe de l'ouïe. Le sens de l'ouïe. Les sons faux et criards blessent l'ouïe. L'ouïe a été accordée à un grand nombre d'animaux ; tous les quadrupèdes possèdent ce sens précieux ; il est fort développé, fort subtil dans les oiseaux ; on le trouve et dans le peuple des mers, et dans les reptiles. L'*ouïe* est l'organe immédiat de l'intelligence ; c'est lui qui reçoit la parole, qui n'appartient qu'à l'homme, et qui est, par ses modulations infinies, l'expression de toutes les convenances de la nature et de tous les sentiments du corps humain. (B. de St-P.) Platon appelait la vue et l'*ouïe*, les sens de l'âme. (Id.) L'*ouïe* est aussi l'une de ces vigilantes sentinelles qui veillent à la conservation des animaux ; aussi l'oreille est-elle très-développée et l'*ouïe* très-subtile dans un grand nombre d'entre eux. (Monfalc.) Lorsqu'un accident a fait perdre la vue à quelque animal, à un homme, l'*ouïe* acquiert beaucoup plus de finesse qu'elle n'en possédait. (Id.) Le toucher rectifie les erreurs de l'*ouïe*, car ce sens ne donne pas une connaissance précise de la distance du corps qui produit le son. (Id.)

— Forêt. *Ouïe de la cognée*. Espace qui entoure la coupe, et dans lequel on ne pourrait enlever du bois sans que le bruit de la cognée fût entendu de la coupe.

— *A perte d'ouïe*. loc. adv. Quand je me trouve dans une vaste plaine, disait un aveugle, en portant sa main à son oreille et en étendant le bras avec un geste très-expressif, il me semble que je suis à perte d'*ouïe*. (Dufau.)

OUÏES. s. f. pl. Ichthyol. Ouvertures que les poissons ont aux côtés de la tête, et par lesquelles ils rejettent l'eau qui est entrée dans leur bouche par la respiration. Saisir une carpe par les ouïes. Le sucet a cela de très-singulier, qu'il nage le ventre et les ouïes en l'air (B. de St-P.)

— Se dit aussi des branchies ou des organes en forme de peigne qui sont renfermés dans les ouïes, et qui opèrent la respiration. Ce poisson doit être frais, il a les ouïes vermeilles.

— Luth. Ouvertures pratiquées dans la table supérieure de certains instruments de musique, tels que le violon, la harpe, etc., et qui donne issue au son harmonieux.

— *Avoir les ouïes pâles*. loc. prov. Porter sur son visage les traces d'une maladie ou d'un grand chagrin.

OUÏGOUR. s. m. Philol. Langue parlée dans le Turkestan oriental. L'ouïgour est le premier dialecte tatar qui se soit fixé par l'écriture, au moyen d'un alphabet d'origine syriaque.

OUILLAGE. s. m. Écon. domest. Action d'ouiller.

OUILLARD. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la maubèche ou du bécasseau.

OUILLE. s. f. Se dit pour Brebis dans certaines parties de la France.

OUILLE. s. f. Art culin. Potage de viandes et de racines. V. OILLE.

OUILLER. v. a. 1re conj. Écon. dom. Agiter le vin dans un tonneau pour le mêler avec la lie ou avec la colle.

OUILLIÈRE. s. f. Agric. V. OULLIÈRE.

OUIKKA. s. f. Myth. sept. Mauvais génie, selon les Esquimaux.

OUÏR. v. a. 2e conj. *J'ois, tu ois, il oit, nous oyons, vous oyez, ils oient. J'oyais. J'ouïs. J'oïrai. J'oirais. Que j'oie ou que j'ouïsse. Oyant. Ouï.* Ce verbe n'est presque jamais employé aujourd'hui qu'à l'infinitif et aux temps composés du participe *ouï* et du verbe *avoir*). Entendre, percevoir les sons par l'oreille. Avez-vous ouï parler de cet événement ? Je suis fatigué d'ouïr tout ce bavardage. Ouïr une confession. Ouïr la messe. Sur les monts de la Calédonie, le dernier barde qu'on ait *ouï* dans ces déserts me chanta les poëmes dont un héros consolait jadis sa vieillesse. (Chateaub.) Tenez, monsieur, figurez-vous qu'elle est présentement devant vous, que vous *oyez* le son de sa voix, et que ses yeux vous regardent ; n'est-il pas vrai qu'elle a raison ? (Bruéys.) Hé ! je vous en conjure de toutes les dévotions de mon cœur, que nous *oyions* quelque chose qu'on ait fait pour nous. (Molière.) Je viens d'*ouïr* entrer un carrosse là-bas. (Id.)

> C'est dommage
> Qu'elle ne vous *ouït* tenir un tel langage. (Mol.)

> Il ne faut jamais dire aux gens.
> Ecoutez un bon mot, *oyez* une merveille. (La Font.)

— Donner audience, prêter attention. Un juge doit ouïr les deux parties. On l'a condamné sans l'ouïr. Le prince a refusé d'ouïr leurs députés.

— Ecouter favorablement, exaucer. Seigneur, daignez ouïr les prières de vos enfants.

— Procéd. *Ouïr des témoins*. Recevoir leurs dépositions. On a fait ouïr un grand nombre de témoins.

OUISTISIEN, IENNE. adj. S'est dit burlesquement du vice de prononciation de ceux qui articulent *o* comme *ou*. Langage *ouistisien*. (Tabourot.)

OUISTITI. s. m. (onomatopée ou cri de cet animal). Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des quadrumanes et de la famille des singes. Il ne renferme que des singes de l'Amérique méridionale, remarquables par leur petite taille, et le plus souvent par les belles couleurs de leur pelage. Ils ne sont guère d'une taille plus élevée que celle de l'écureuil. Leurs mœurs sont fort douces. On en compte une quinzaine d'espèces.

OULCHI-LE-CHATEAU. Géogr. Village de France, ch.-l. de cant., arrond. de Soissons (Aisne.)

OULÉMA. s. m. Corps de lettrés turcs divisés en trois classes : les imans, ou ministres du culte ; les muphtis, ou docteurs de la loi ; les cadis ou juges.

OULICES. s. f. pl. Techn. *Tenons à oulices*. Tenons coupés en carrés.

OULITE. s. f. (du gr. οὖλον, gencive). Pathol. Inflammation des gencives.

OULLI. Géogr. Un des États mandingues de la Nigritie occidentale ou Sénégambie, a pour bornes au N. le Foutatoro, à l'E. le Bondou, et pour capitale Medinah.

OULLIÈRE. s. f. Agric. Allée qui se trouve entre les rangs de vigne, et qui est cultivée en céréales, en légumes, etc., etc.

OULNIÈRE. s. f. Agric. Plant d'ormes. || Lieu planté d'ormes.

OULOGÉNIE. s. f. Code de lois russes adopté dans le seizième siècle.

OULONITE. s. f. Pathol. Syn. d'Oulite.

OULORRHAGIE. s. f. (ét. gr., οὖλον, gencive, ῥέω, je coule). Pathol. Écoulement de sang par les gencives.

OULORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'oulorrhagie.

OULOTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὖλος, crépu ; θρίξ, cheveu). Dont les cheveux sont crépus. Homme oulotrique. Les nègres sont oulotriques.

— subst. Un oulotrique.

OULOUK-TAG. Géogr. Grande chaîne de montagnes qui sépare la Sibérie d'avec l'empire chinois et le Turkestan indépendant.

OUMMERA-POURA. Géogr. Grande ville d'Asie, ancienne capitale de l'empire birman, sur l'Iraouaddi ; 180,000 hab.

OUNITE. s. f. Bot. Racine d'un arbrisseau qui croît dans les marais de Madagascar, et dont on fait usage pour teindre en rouge. On ignore à quel genre il se rapporte.

OUNONTIO. s. m. Myth. amér. Nom de l'être suprême chez les Iroquois.

OUPANISCHAD. s. m. Philos. ind. Nom de certaines méditations religieuses extraites des Védas, qui remontent à une haute antiquité et auxquelles se rattache le système Védanta.

OUPELOTTE. s. f. Pharm. Racine médicinale qui nous est apportée de Surate. On écrit aussi *oupelote*.

OUPO-CY-TSÉ. s. m. Bot. Espèce de galle, analogue par sa forme à celle des pucerons de l'orme, qui nous vient de la Chine et qui remplace la noix de galle dans ses usages économiques ou médicinaux.

OURA. s. m. Techn. Conduit par lequel l'air s'introduit dans un four, pour aider à la combustion du bois.

OURAGAN. s. m. (par altér. du mot *orage*). Vent furieux, le plus souvent accompagné de pluie, d'éclairs, de tonnerre, quelquefois de tremblement de terre, et toujours des circonstances les plus terribles, les plus destructives que les vents puissent rassembler. Noir ouragan. Ouragan terrible, épouvantable, affreux, fougueux, déchaîné, dévastateur. Si les *ouragans* traînent après eux la désolation et la famine, ils ont du moins la propriété d'assainir l'atmosphère et d'éloigner pour un temps les miasmes morbifiques et contagieux. (M. Merlin.) Tout le monde s'écria : Voilà l'*ouragan !* Et dans l'instant, un tourbillon affreux de vent enleva la brume qui couronnait l'île d'Ambre et son canal. (B. de St-P.) Il y a d'autres espèces de tempêtes, qu'on appelle proprement des *ouragans*, qui sont encore plus violentes que celles-ci, et dans lesquelles les vents semblent venir de tous côtés. (Libes.) Les *ouragans* n'affectent pas les zones tempérées, et semblent se renfermer dans la région intertropicale. (J. Lecomte.)

> Tantôt de l'*ouragan* c'est le cours furieux,
> Terrible, il prend son vol, et dans des flots de poudre,
> Part, conduisant la nuit, la tempête et la foudre.
> (Delille.)

> O terrible *ouragan !* suspendez vos fureurs
> O campagne ! ô nature ! ô théâtre d'horreur !
> (St-Lambert.)

OURAL. s. m. ou adjectiv. les **MONTS OURALS**. (Mot tartare qui veut dire *ceinture*). Géogr. Chaîne de montagnes, qui sépare l'Europe d'avec l'Asie, et s'étend de l'Océan glacial arctique à la mer Caspienne, dans un développement de 2,600 kil. Les monts Ourals possèdent de riches mines d'or, d'argent et de platine. L'Oural septentrional. L'Oural moyen. L'Oural méridional. L'*Oural* est remarquable surtout par les richesses métalliques qu'il renferme. (Encycl.)

— OURAL. Grande rivière de la Russie d'Europe, naît dans les monts Ourals et se jette dans la mer Caspienne par trois embouchures, après un cours de 3,000 kil. L'Oural sert de limite à la Russie d'Europe du côté de l'E. || On dit aussi adjectiv. Le fleuve Oural.

OURALIEN, IENNE. adj. Géogr. Qui a rapport à l'Oural. Les monts ouraliens. La chaîne *ouralienne* est boisée dans sa plus grande partie. (Guérin.)

— *Peuples ouraliens*. La grande famille finnoise divisée en trois branches, dont l'une prend encore plus spécialement le nom de Finnois ouraliens, comme habitant à proximité de cette chaîne de montagnes.

— Linguist. *Langues ouraliennes*. Famille de langues parlées dans le N.-E. de l'Europe et le N.-O. de l'Asie. || On dit aussi par ellipse l'*ouralienne*, pour La langue ouralienne.

OURALIK. Géogr. Ville de Russie, en Europe, gouvernement d'Orenbourg, sur l'Oural ; 15,000 hab.

OURALITE. s. f. (rad. *Oural*). Minér. Nouvelle espèce de métal découvert dans le grunstein de l'Oural.

OURAME. s. f. Agric. Nom de la faucille dans le Var.

OURAPTÉRYX. s. m. (ét. gr., οὐρά, queue πτέρυξ, aile). Entom. Espèce de phalènes dont les ailes se terminent par des prolongements.

OURAQUE. s. m. (du gr. οὔραχον, fait de οὖρον, urine ; ἄγω, je conduis). Anat. Conduit établissant dans les premiers temps du fœtus une communication entre la vessie et l'allantoïde. L'*ouraque* paraît être un prolongement de la tunique musculeuse de la vessie, et de cette couche mince désignée communément sous le nom de tunique nerveuse. (Viller.)

OURATE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des ochnacées, comprenant une espèce, l'ourate de la Guiane, qui est un arbre de plus de soixante pieds de haut ; il croît à Cayenne, sur le bord de la Crique des Galibis.

OURCQ. Géogr. Rivière de France qui naît dans la forêt de Ris (Aisne), et se jette dans la Marne à Lizy, après un cours de 80 kil.

— *Canal de l'Ourcq*. Canal de dérivation destiné à conduire à Paris les eaux de la rivière d'Ourcq. Son point de prise d'eaux est à Mareuil, et il aboutit au bassin de la Villette, où il prend le nom de Canal St-Martin. Son étendue est de 94 kil. Il a été achevé en 1825.

OURDI, IE. part. pass. du v. Ourdir. S'empl. adjectiv. Toile ourdie.

> . Voilà sa toile *ourdie*,
> Voilà des moucherons de pris. (La Font.)

— Fig. Ruse ourdie. Complot mal ourdi. De grands péchés mes beaux jours sont *ourdis*, (Volt.)

> La ruse la mieux *ourdie*
> Peut nuire à son inventeur,
> Et souvent la perfidie
> Retourne sur son auteur. (La Font.)

— *Ourdi par*. La conspiration *ourdie* par le vieux Taillefer sembla devoir échouer. (De Balz.)

OURDIDOU. s. m. Pêch. Espèce de hangar ou de halle, où l'on fait les pièces de cannes.

OURDIR. v. a. 2e conj. (du lat. *ordiri* ; fait de *origo*, origine.) Techn. Assembler parallèlement tous les fils dont une chaîne doit se composer, leur donner la tension voulue pour la longueur que doit avoir le tissu, et croiser les fils à l'extrémité de manière à faciliter leur passage à travers des lisses dont se servent les tisserands. Ourdir une toile. Ourdir la trame d'une serviette, d'un drap. Leurs toiles ou pagnes que leurs femmes *ourdissent* sont très-fines et bien teintes. (B. de St-P.) Elle *ourdit* une toile en tissus déliés. (Desaint.) Ainsi le ver laborieux qui *ourdit* la plus belle trame, ne connaît cependant que sa voûte d'or, et ne peut étendre ses regards sur la nature. (Chateaub.)

> Circé. . . . .
> D'un tissu varié, doux charme de ses veilles,
> *Ourdit* d'un doigt léger les brillantes merveilles
> (Delille.)

> De ses doigts raccourcis celui-ci manœuvrant,
> S'en allait dévidant lentement, lentement
> Le fil dont il *ourdit* sa ronde sépulture.
> (De Chabanon.)

— Fig. Former. Ourdir un complot, une vengeance. Ourdir une intrigue. Ourdir une trahison. Ourdir une trame. Est-ce en respirant la vapeur embaumée du soir, en se promenant à la lueur tranquille et douce de l'astre des nuits, qu'on peut *ourdir* une trame perfide ou méditer de tristes vengeances ? (Berg.)

> La Parque à filets d'or *n'ourdira* point ma vie,
> Je ne dormirai point sous de riches lambris :
> Mais voit-on que le somme en perde de son prix ?
> (La Fontaine.)

— Absol. J'avais fait cette observation la première fois que je vis *ourdir* avec cet appareil (Lenorm.)

> Vois *ourdir* l'araignée elle vit à la fois
> Dans tous les fils tremblants qu'entrelacent ses doigts
> (De Fontanes.)

— Cord. Étendre, élonger tous les fils de carret qui doivent composer un cordage.

— Maçonn. Mettre un premier enduit de mortier ou de plâtre sur un mur de moellons.

— Pêch. *Ourdir les cannes*. Faire des espèces de claies semblables aux paillassons des jardiniers.

— Techn. Entrelacer des cordons de paille pour faire une natte.

— Syn. comp. OURDIR, TRAMER. *Ourdir* dit moins que *tramer*. *Tramer* exprime un dessein plus arrêté, une intrigue plus forte, des mesures plus concertées, des apprêts plus avancés pour l'exécution. *Ourdir*, c'est commencer ; *tramer*, c'est avancer l'ouvrage de manière à lui donner la consistance convenable.

OURDISSAGE. s. m. Techn. Première opération qu'on doit faire subir aux fils avant de tisser la pièce. || Façon de l'ouvrage ourdi. Pour opérer l'*ourdissage* on se sert de plusieurs mécanismes différents. (Lenorm.)

OURDISSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ourdit, qui exécute l'ourdissage. Il est étonnant que tous les *ourdisseurs* ne se servent pas de la giette, qui rend ce travail si aisé. (Lenorm.)

OURDISSOIR. s. m. (rad. *ourdir*.) Instrument dont on se sert pour exécuter l'ourdissage. Ourdissoir long. Ourdissoir rond. L'*ourdissoir* rond n'oblige pas l'ourdisseur à se déplacer ; il peut être toujours assis, en faisant tourner l'*ourdissoir* à l'aide d'une manivelle. (Lenorm.)

OURDISSURE. s. f. Techn. Syn. d'Ourdissage.

— Vann. Union d'une pièce de vannerie avec les autres parties.

OURDON. s. m. Pharm. Feuilles de cynanque mêlées avec celles du séné du commerce.

OURDOU. s. m. Linguist. Dialecte de l'Hindoustan le plus connu des savants de l'Inde.

OURDRE. s. m. Pêch. Se dit en Provence d'un nœud des mailles d'un filet.

OURET. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des amarantacées.

OURÉTALE. s. m. Chim. V. PHOSPHATE.

OURÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. οὖρον, urine). Chim. Qui se trouve dans l'urine. Acide ourétique.

OURFA. Géogr. V. ORFA.

OURIQUE. Géogr. V. OBRIQUE.

OURISIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des rhinanthées. L'ourisie de Magellan. L'ourisie à feuilles entières de la Nouvelle-Hollande. L'ourisie à fleurs écarlates du Chili.

OURLÉ, ÉE. part pass. du v. Ourler. S'empl. adjectiv. Serviette ourlée. Drap ourlé. Mouchoirs ourlés.

— S'est dit pour Brodé. Un riche bracelet d'ivoire tout *ourlé* de bons saphirs. (Le Maire de Belges.)

— Fig. Matines *ourlées* de deux ou trois leçons. (Rabel.)

OURLER. v. a. 1re conj. (rad. *ourlet*). Faire un ourlet. Ourler des serviettes, des draps.

— Fig. Border. Piron, dominé dès son enfance par le goût de la poésie, ne trouvait pas, dès l'âge de douze ans, de plus grand plaisir que de scander les syllabes françaises, de les arranger ensuite en lignes, et, suivant son expression, de les *ourler* de rimes. (Noël.)

OURLET. s. m. (pr. *our-lè*; de l'ital. *orlo*, orle; fait du lat. *ora*, bord). Espèce de petite bordure que l'on fait à l'extrémité d'une toile ou d'une étoffe, en relevant cette toile sur ellemême et l'y fixant par la couture, pour l'empêcher de s'effiler. Ourlet piat. Ourlet large, étroit. Gros, petit ourlet. Faire un ourlet, des ourlets.

— Archit. V. ORLE.

— Bot. Repli formé par les organes de la fructification dans quelques fougères.

— Cuir mince, long et étroit, avec lequel les ouvriers en cuir bordent certains endroits de leurs ouvrages.

— Verrer. Partie épaisse qui forme le tour d'un plat de verre.

OURLON. s. m. Entom. Nom vulgaire du hanneton.

OURONOLOGIE. s. f. (ét. gr., οὖρον, urine; λόγος, discours). Didact. Traité de l'urine.

OURONOLOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *ouronologie*). Qui a rapport à l'ouronologie.

OURONOLOGISTE ou **ORONOLOGUE.** s. m. (rad. *ouronologie*). Celui qui s'occupe d'ouronologie.

OURONOSCOPE. s. m. (rad. *ouronoscopie*). Didact. Médecin qui juge des maladies par l'inspection des urines.

OURONOSCOPIE. s. f. (ét. gr., οὖρον, urine; σκοπέω, voir). Didact. Inspection des urines, moyen par lequel certains charlatans prétendent reconnaître toutes les maladies.

OURONOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'ouronoscopie.

OURQUE. s. m. Mamm. V. ORQUE.

OURS. s. m. (pr. *ourss*; par contract. du lat. *ursus*). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, un des plus parfaits que la nature ait produits. Tous les ours atteignent à une taille fort élevée; aucun autre carnassier ne les surpasse sous ce rapport; ils égalent les lions et les tigres. Leur front large, leur museau fin, leur tête, qu'ils portent ordinairement haute, détruisent en partie l'impression qui résulte de leurs proportions; c'est qu'en effet ils se distinguent par tout ce qui tient à l'intelligence. Leurs organes du mouvement rendent bien raison de la pesanteur de leurs allures: au lieu de marcher sur le bout des doigts, comme tous les animaux légers et coureurs, ils marchent sur la plante entière des pieds; mais si cette marche plantigrade s'oppose à la vélocité de leurs mouvements, la structure de leurs membres leur donne la faculté de se tenir debout avec une singulière facilité, de monter sur les arbres, dont ils peuvent embrasser le tronc et saisir les branches; et la forme de leur corps, comme la quantité de leur graisse, en font de très-bons nageurs. Les ours se nourrissent de substances végétales et animales, et s'habituent aussi bien aux unes qu'aux autres; ce sont cependant les matières sucrées qui leur plaisent le plus; ils aiment le miel avec une sorte de fureur, et vont le chercher sur les arbres en détruisant les ruches. C'est la prudence qui fait le caractère principal de l'ours: on ne porte pas plus loin que lui la circonspection; il s'éloigne, lorsqu'il le peut, de tout ce qu'il ne connaît pas: s'il est forcé de s'en approcher, il ne le fait que lentement et en s'aidant de tous ses moyens d'exploration, et il ne passe outre que quand il a bien cru s'assurer que l'objet de sa crainte est pour lui sans danger. Ce n'est cependant ni la résolution ni le courage qui lui manquent; il paraît peu susceptible de peur: on ne le voit point fuir; contenant en lui-même, il résiste à la menace, oppose la force à la force, et sa fureur, comme ses efforts, peuvent devenir terribles si sa vie est menacée. Les ours à l'aide de la gourmandise ont appris à faire une foule d'exercices qu'ils répètent au simple commandement, et par le seul espoir d'être récompensés par un gâteau ou par un fruit. L'*ours* est non-seulement sauvage, mais solitaire; il fuit par instinct toute société; il s'éloigne des lieux où les hommes ont accès; il ne se trouve à son aise que dans les endroits qui appartiennent encore à la vieille nature; une caverne antique dans des rochers inaccessibles; une grotte formée par le temps, dans le tronc d'un vieux arbre, au milieu d'une épaisse forêt, lui servent de domicile: il s'y retire seul, y passe une partie de l'hiver sans provisions, sans en sortir pendant plusieurs semaines. Cependant il n'est point engourdi ni privé de sentiment, comme le loir ou la marmotte; mais comme il est naturellement gras, et qu'il l'est excessivement sur la fin de l'automne, temps auquel il se recèle, cette abondance de graisse lui fait supporter l'abstinence, et il ne sort de sa bauge que lorsqu'il se sent affamé. (Buff.) De l'extrémité des avenues on aperçut des *ours* enivrés de raisins. (Chateaub.)

> Les *ours* blancs rassemblés, l'œil fixé sur ces mers,
> De hurlements affreux épouvantent les airs. (Castel.)

> Hérissé de glaçons, et secouant la tête,
> L'*ours* cède en rugissant aux coups de la tempête. (Id.)

— On rencontre des ours dans toutes les parties du monde et sous toutes les latitudes. Les seules contrées où il ne paraît pas s'en trouver sont l'Australasie et l'Afrique méridionale. Ours d'Europe. Ours des Alpes ou ours brun. Ours des Pyrénées. Ours de Norwége. Ours de Sibérie. Ours jongleur. Ours des Malais. Ours d'Amérique. Ours terrible ou gris. Ours noir. Ours du Chili. Ours polaire. Ours blanc. || *Ours crabier*. Le raton crabier. || *Ours doré*. Variété de l'ours brun dont les pointes des poils sont jaunâtres. || *Ours fauve*. Autre variété de l'ours brun. || *Ours fourmilier*. Le fourmilier tamanoir. || *Ours à miel*. Le kenkajou. || *Ours raton*. V. RATON. || *Ours terrestre*. Espèce de rat-taupe des bords de la mer Caspienne.

— *Être fait comme un meneur d'ours*. Être mal vêtu ou avoir ses habits en désordre.

— *Lécher l'ours*. Ruiner les parties, en prolongeant outre mesure un procès.

> Il est temps désormais que le juge se hâte:
> N'a-t-il pas assez léché l'*ours*. (La Fontaine.)

— Prov. *C'est un ours mal léché*. C'est un homme mal fait et grossier. || *Il est de la nature de l'ours, il ne maigrit pas pour pâtir*. Se dit d'une personne qui prend de l'embonpoint quoiqu'elle mange peu et se donne beaucoup de peine. || *Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir mis par terre*. Il ne faut pas disposer d'une chose avant de la posséder; et fig., il ne faut pas se flatter trop tôt d'un succès incertain. || *Il faut le faire monter sur l'ours*. Se dit d'un homme qui a peur, d'un poltron. || Anc. prov. *Il ne faut pas disputer de l'eau de l'ours*. Il est dangereux de contester les droits des hommes puissants, ou d'élever des prétentions sur ce qu'ils possèdent.

— Cost. Peau de cet animal qui sert de déguisement. On s'habillerait volontiers en *ours* pour être vu. (Virey.)

— Par extens. et fam. Homme qui fuit la société et qui vit toujours seul. C'est un ours, un vrai ours. C'est une espèce d'*ours* qui se croit philosophe. (Gresset.) C'est un *ours* qu'on ne saurait apprivoiser. (La Bruy.)

— *Ours de Berne*. Ours qui sont nourris à Berne, aux frais du public.

— Blas. *Ours en pied*. Ours représenté sur l'écu debout, avec une tête.

— Hist. *Ordre de l'ours*. Ordre fondé en Suisse, en 1213, par l'empereur Frédéric II.

OURSE. s. f. (rad. *ours*). Mamm. Femelle de l'ours. L'usage est de faire rôtir un ours tout entier, et de le servir aux convives, des orateurs lui adressent la parole; ils prodiguent des louanges au mort, tandis qu'ils dévorent ses membres. « Comme tu montais au haut des arbres! Quelle force dans tes étreintes! Quelle constance dans tes entreprises! Quelle sobriété dans tes jeûnes! Guerrier à l'épaisse fourrure, au printemps les jeunes *ourses* brûlaient d'amour pour toi! » (Chateaub.)

— Astron. Nom donné à deux constellations. *Grande ourse*. Constellation septentrionale placée proche du pôle nord et qui demeure toujours au-dessus de notre horizon. || *Petite ourse*. Constellation septentrionale la plus proche du pôle nord, et qui, dans nos climats septentrionaux, demeure toujours au-dessus de notre horizon.

— Poés. Le septentrion, le nord. L'Ourse froide, glacée. Les glaces de l'Ourse. Les noirs frimas de l'Ourse. Du char glacé de l'*Ourse* aux feux du Sirius. (Lebrun.)

> Et ceux que le soleil, sous les glaces de l'*Ourse*,
> D'un rayon plus oblique éclaire dans sa course. (Del.)

> Des obstacles vainqueurs, de hardis matelots,
> Dominateurs des mers et souverains des flots,
> De l'aurore au couchant du midi jusqu'à l'*Ourse*,
> Promènent des vaisseaux dont l'art règle la course. (Dulard.)

— Pour dire le milieu de la nuit, un poëte moderne s'est servi de cette périphrase poétique: Quand le pôle glacé brillait des feux de l'*Ourse*. (Denne-Baron.)

— Mar. Manœuvre qui sert à orienter les antennes de bâtiments latins.

OURSERIE. s. f. S'est dit pour Humeur bourrue.

OURSIÈRE. s. f. S'est dit pour Lieu habité par un ours.

OURSIN. s. m. (rad. *ours*). Zooph. Genre d'animaux de la classe des échinodermes, comprenant un certain nombre d'espèces ainsi nommées à cause des longues épines dont elles sont armées et qui ont pour type l'oursin pustuleux. On connaît un grand nombre d'oursins. Oursin piqueté, loculé, étoilé. Oursin fauxmelon. Oursin perlé, globiforme, pointu, violet, pâle, gris, panaché, etc. L'oursin commun se mange au printemps.

— Mamm. Nom donné quelquefois au phoque, lion marin de l'hémisphère austral.

OURSIN, INE. adj. Moll. Qui ressemble à un oursin. || OURSINS. s. m. pl. Famille de radiaires ayant pour type le genre oursin.

OURSIN. s. m. Techn. Nom donné à la peau d'ours garnie de son poil. Un bonnet d'oursin.

OURSINE. s. f. (rad. *oursin*; ainsi nommée parce que ses feuilles sont hérissées de petites épines). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs polygames, de la famille des ombellifères, ayant pour type l'oursine hérissée, qui croît dans les lieux arides et sablonneux du cap de Bonne-Espérance.

OURSINÉ, ÉE. adj. Qui est hérissé d'aiguillons très-rapprochés et grêles.

OURSINIEN, ENNE. adj. Mamm. Qui ressemble à l'ours. || OURSINIENS. s. m. pl. Famille de mammifères carnassiers qui comprend le genre ours.

OURSON. s. m. (dimin. d'*ours*). Mamm. Petit de l'ours. Prendre des oursons. Elever un ourson, des oursons. La femelle de l'ours met bas au bout de sept mois deux à six *oursons*, qu'elle allaite au moins trois mois. (Saucer.) La femelle défend ses petits *oursons* quand ils sont menacés, avec le courage du désespoir, et devient alors terrible. (Id.)

— Nom vulgaire de l'ours noir d'Amérique et d'une espèce de singe du genre alouate.

OURTHE ou **OURT.** Géogr. Rivière de Belgique, qui naît dans le grand-duché de Luxembourg et se jette dans la Meuse un peu au-dessus de Liége, après un cours de 110 kilom. Sous l'Empire, elle avait donné son nom à un département qui avait Liége pour chef-lieu.

OURVARI. s. m. (onomatopée). Ruse des bêtes qui, après avoir longé quelque cent pas, reviennent à l'endroit d'où elles sont parties.

— Cri des piqueurs aux chiens lorsqu'ils tombent à bout de voie.

— Fig. et fam. *Un grand ourvari*. Un grand bruit, un grand tapage.

OURYON. s. m. Relat. Sorte de boisson fermentée en usage aux Antilles.

OUST. Géogr. Rivière navigable de France, qui se jette dans la Villaine, près de Redon.

OÛT. s. m. S'est dit pour Août. V. AOÛT.

OUTIBOT. s. m. Techn. Partie de la machine à frapper les têtes d'épingles qui porte le poinçon.

OUTARDE. s. f. (du vieux mot *oue*, oie, et du lat. *tarda*, lente). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacés, comprenant des oiseaux pesants qui volent très-peu, mais qu'on voit raser la terre avec rapidité, lorsque la course ne leur fournit plus des moyens suffisants pour se soustraire aux poursuites. La grande outarde. L'outarde canepétière. L'outarde houbara. L'*outarde*, qu'on sert sur les tables les plus délicates, dévore les semences de la ciguë. (A. Martin.)

OUTARDEAU. s. m. Petit d'une outarde. Manger un outardeau.

OUTAY. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, irrégulières, de la famille des légumineuses, ayant pour type l'outay de la Guiane, arbre dont le tronc s'élève à cinquante pieds sur un pied de diamètre.

OUTIL. s. m. (pr. *ou-ti*; du lat. *utilis*, utile, ou bien *utensile*, ustensile). Instrument dont se servent les ouvriers et les artisans pour travailler aux ouvrages de leurs professions, arts et métiers. Bon outil. Mauvais outil. Outil commode, nécessaire, indispensable. Les outils d'un sculpteur, d'un menuisier, d'un jardinier. Outils de labourage. Outil de sculpture, de charronnage. Acheter des outils. Arranger des outils. Affûter des outils. Se servir de ses outils. Debout! vous dirais-je, le temps s'use et les *outils* se rouillent. (De Juss.)

— Ebén. *Outil à ondes*. Machine très-compliquée dont se servaient les ébénistes pour faire des moulures ondées et d'autres ornements.

— Lapid. *Outil plat*. Petit cylindre de métal attaché au bout d'un long fer, dont les lapidaires se servent dans la gravure des pierres précieuses.

— Mécan. *Machine-outil*. V. MACHINE.

— Sculpt. *Outil crochet*. Espèce de ciseau tranchant, tout d'acier ou du moins de fer bien acéré par un bout, qui est à demi courbé en crochet.

— Techn. Les tourneurs appellent *outil de côté*, des espèces de ciseaux à deux biseaux, un par le bout et un par le côté.

— Prov. *Méchant ouvrier ne saurait trouver de bon outil*. || *Un bon ouvrier se sert de toute sorte d'outils*.

— Fig. Notre esprit est un *outil* vagabond, dangereux et téméraire. (Mont.)

> Un esprit simple, un cœur neuf et trop bon
> Est un *outil* dont se sert un fripon. (Volt.)

— Expr. prov. *Voilà un bel outil*. Se dit d'une chose qui n'est propre à rien.

— Syn. comp. OUTIL, INSTRUMENT. L'*outil* est une invention utile, usuelle simple maniable, dont les arts mécaniques se servent pour faire des travaux et des ouvrages simples et communs; l'*instrument* est une invention adroite, ingénieuse, dont les arts plus relevés et les sciences mêmes se servent pour faire des opérations et des ouvrages d'un ordre supérieur ou plus relevé; la nécessité a inventé les *outils*; la science a imaginé les *instruments*.

OUTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Outiller. S'empl. adj. Ouvrier bien outillé, mal outillé.

— Se dit aussi des choses qui ne sont pas organisées convenablement. Ce dernier a la langue faiblement *outillée*, et l'empire de la saveur a aussi ses aveugles et ses sourds. (Brill-Sav.)

— Fig. et pop. Se dit d'un homme bien ou mal pourvu de ce qui lui serait nécessaire pour ce qu'il entreprend. Etre bien outillé pour faire une chose.

— S'empl. quelquefois dans un sens obscène. Je fus si ébahi, que je me trouvai petitement *outillé* pour la demoiselle. (Courier.)

OUTILLER. v. a. 1re conj. (pr. *ou-ti-ié*; rad. *outil*). Garnir, fournir d'outils. Outiller un ouvrier. Les maîtres outillent les apprentis.

— Fig. Fournir à quelqu'un tous les moyens pour mener une affaire à bonne fin.

— S'OUTILLER. v. pron. Se garnir, se fournir d'outils. S'outiller petit à petit. Cet apprenti s'outille mal.

OUTILLEUR. s. m. (pr. *ou-ti-yeur*; rad. *outil*). Fabricant d'outils. Marchand d'outils.

OUTPARTER. s. m. Hist. S'est dit de brigands qui infestaient l'Angleterre.

OUTRAGE. s. f. (du bas lat. *ultragium*, fait de *ultrà*, au-delà; *agere*, faire). Injure grave de fait ou de parole. Grand outrage. Cruel outrage. Long, sanglant outrage. Outrage barbare, honteux, lavé, réparé. Outrage irréparable. Celle à qui, chaque instant de ma vie, j'offre des adorations, eût été en butte à mes *outrages*. (J.-J. Rouss.) Il m'est difficile de m'accoutumer assez aux *outrages* et à l'imposture. (Id.) Les gentilshommes se battaient entre eux à cheval avec leurs armes; et les vilains se battent à pied et avec un bâton: de là il suivit que le bâton était l'instrument des *outrages*, parce qu'un homme qui en avait été battu avait été traité comme un vilain. (Mont.) Les Athéniens, contraints de supporter des *outrages* qu'aggravait le souvenir de tant de glorieux exploits, se consumaient en cris d'indignation. (Barth.) Les justes ne doivent attendre des pécheurs que des rebuts ou des *outrages*. (Mass.)

> ...Votre honneur vous engage
> A laver dans le sang un si sensible *outrage*. (La Chaussée.)

— Fig. *Faire outrage à*. Outrager, offenser. Faire outrage à la raison, à la morale publique. Faire outrage à la grammaire, au bon sens. Toute notre vie est un *outrage* continuel que nous rendons à la vérité. (Mass.)

— Poés. Tort, ravage occasionné par le temps, par l'intempérie des saisons, par les caprices du sort, de la fortune. Pour réparer des ans l'irréparable *outrage*. (Rac.)

> Mes ans se sont accrus, mes honneurs sont détruits,
> Et mon front, dépouillé d'un si noble avantage,
> Du temps qui l'a flétri laisse voir tout l'*outrage*. (Racine.)

> Là tous les champs voisins peuplés de myrtes verts
> N'ont jamais ressenti l'*outrage* des hivers. (Voltaire.)

> Le sort jaloux abat ce que l'homme a construit,
> Sur le front des rois même imprime ses *outrages*,
> Renverse leurs palais et brise leurs images. (Castel.)

> Pensez-vous que vos dents impriment leurs *outrages*,
> Sur tant de beaux ouvrages. (La Font.)

OUTRAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Outrager. S'empl. adjectiv. Homme outragé. Femme outragée. La reine ne pouvait paraître en public sans être *outragée*. (Volt.)

— *Outragé par*. L'esprit *outragé* par mille corrections s'afflige, et devient tiède dans la pratique de la vertu. (Mariv.) Par ses affreux complots nous a-t-il *outragés*. (Rac.)

> De rares arbrisseaux, par les vents *outragés*,
> Y croissent tristement sur la pierre rougeâtre. (Parny.)

— *Outragé de*. Être outragé de paroles.

OUTRAGEANT. part. prés. du v. Outrager. Il est toujours invariable. Ces spectres affamés *outrageant* la nature. (Volt.)

OUTRAGEANT, ANTE. adj. Qui fait un outrage. Paroles outrageantes. Léon supporte leurs dédains, leurs railleries *outrageantes* sur le titre de fils qu'il avait donné au jeune Théodoric. (De Ségur.) J'ai vu blâmer les discours *outrageants* que le poëte fait tenir à ses héros, soit dans leurs assemblées, soit au milieu des combats. (Barth.)

> Ses mépris *outrageants*, sa superbe colère,
> Ses desseins contre vous, les complots de son père. (Voltaire.)

— *Outrageant pour*. Des discours outrageants pour un homme d'honneur. Cette raison si *outrageante* pour leur propre nature fut admise par les rois d'Espagne. (Volt.)

— Syn. comp. OUTRAGEANT, OUTRAGEUX. *Outrageant* semble avoir rapport à l'action, et *outrageux* à la nature de la chose.

OUTRAGER. v. a. 1re conj. (rad. *outrage*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous outrageons*, *j'outrageais*, etc. Faire outrage à, offenser cruellement. Outrager une personne. Outrager un honnête homme. Outrager quelqu'un dans ses amis, dans sa personne. Dieu entend les soupirs de l'humble qu'on *outrage*. (Rac.)

Des injures, des coups, m'*outrageraient* moins que de semblables caresses. (J.-J. Rouss.)

— Être un outrage. Un discours qui m'outrage. L'époux et le ciel que ma présence *outrage*. (Rac.) L'Araxe au loin mugit sous un pont qui l'*outrage*. (L. Rac.)

— Se dit aussi des choses. Outrager la grammaire. Outrager la pudeur. Outrager la raison.

— Fig. Ravager, dévaster.

Errantes, on les voit (les chèvres) à l'ombre se cacher
Dans les arides creux que forme le rocher,
Faire à l'herbe naissante une avide morsure,
De la vigne sauvage *outrager* la verdure. (De Valory.)

Ah! le bronze est moins dur qu'un amant irrité
Qui blesse les dieux même en frappant la beauté!
C'est assez pour vos feux d'*outrager* sa parure,
Et de briser les nœuds d'une tresse parjure. (Lebrun.)

— *Outrager de*. Outrager de paroles. De quel nom l'orgueilleuse m'*outrage*! (Crébill.)

Croyez qu'il faut aimer autant que je vous aime,
Pour avoir pu souffrir tous les noms odieux
Dont votre amour le vient d'*outrager* à mes yeux.
(Racine.)

— Absol. L'homme *outrage*, le temps venge. (Byron.) Il y a des gens qui insultent toujours et n'*outragent* jamais. (J.-J. Rouss.)

OUTRAGEUSEMENT. adv. Avec outrage, d'une manière outrageuse. Être traité outrageusement par une personne.

— Avec excès, à outrance. Battre outrageusement. Ce billet était cacheté d'une épingle qui l'a *outrageusement* piqué. (Beaum.)

OUTRAGEUX, EUSE. adj. (rad. *outrage*). Qui fait outrage. Personne traitée d'une manière outrageuse. Paroles outrageuses. Quelque espoir *outrageux* d'être mieux reçu d'elle. (Corn.) Cesse de me tenir ce discours *outrageux*. (Id.)

OUTRANCE (À). loc. adv. Jusqu'à l'excès. Brave à outrance. Plaideur à outrance. Se battre à outrance, à toute outrance. Soutenir, défendre une opinion à outrance. Persécuter à outrance. Bossuet, comme orateur, se bat à *outrance* avec son auditoire ; aussi chacun de ses sermons est un combat à mort. (Mme de Sév.)

— *Combat à outrance*. Duel qui ne devait se terminer que par la mort d'un des combattants.

OUTRE. s. f. (par contract. du lat. *uter*, *utri*). Peau de bouc préparée et cousue en forme de sac, pour contenir des liqueurs. On s'en sert dans les pays montagneux et dans les chemins où le transport des tonneaux ne peut se faire sur des voitures : on y enferme le vin, l'huile et d'autres liquides, et on charge de deux outres les chevaux et les mulets.

— J.-J. Rousseau a fait à tort ce mot du masculin. Ulysse, ô sage Ulysse, prends garde à toi ; les *outres* que tu fermais avec tant de soin sont *ouverts*.

— Bot. Espèce de coupe ou de godet formé soit par une feuille courbée sur elle-même et soudée sur ses bords, soit par un évasement particulier du sommet de la grande nervure, ou plutôt sur la feuille avortée et déformée au bout d'un pétiole phyllodé, soit enfin par la concavité d'une feuille.

— Moll. *Outre de mer*. Nom vulgaire des ascidées.

OUTRE. prép. de lieu. (du lat. *ultra*, de l'autre côté). Au delà de. Outre-mer. Outre-Rhin. Outre-Meuse. Guerres d'outre-mer. Lorsqu'en 1806 j'entrepris le voyage d'*outre-mer*, Jérusalem était presque oubliée. (Chateaub.)

Le peuple d'*outre-Rhin*, enveloppé de brumes,
Les chasse à la vapeur de ses larges écumes. (Barth.)

— Fig. On a dit aussi *outre-tombe*. Mémoires d'outre-tombe, par M. de Chateaubriand.

— adv. Passer outre. Il n'alla pas plus outre. La nuit l'empêcha de passer outre. Malgré toutes ses raisons les juges ont passé outre. Encore un peu plus *outre*, et ton heure est venue. (***)

— prép. Par-dessus ; en plus ; indépendamment. On lui donna cinq-cents francs, et outre cela on lui en promit autant. Outre ce qu'il vient de dire, on doit remarquer que... *Outre* le pilotin et le sucet, le requin nourrit encore sur sa peau un insecte de la forme d'un demi-pois, avec un bec fort allongé. (B. de St-P.) *Outre* le rapport que nous avons du côté du corps avec la nature mortelle, nous avons une secrète affinité avec Dieu. (Boss.)

— *D'outre en outre*. loc. adv. De part en part. Être percé d'outre en outre. Ce coup d'épée l'a percé d'outre en outre.

— *En outre*. loc. adv. De plus, davantage. Il porte en *outre* deux colliers de porcelaine à quatre branches, et une tourterelle vivante dans une cage. (Chateaub.) Le défaut d'exercice laisse en *outre* abattre l'inertie musculaire. (Virey.) En *outre*, les opinions générales dont l'influence est si active sont-elles à dédaigner sur nos actes organiques? (Id.)

— *Outre que*. loc. conj. Ajoutez à cela que *outre* qu'elle est riche, elle est belle et sage. (Acad.) *Outre* que votre père vous le commande, l'honneur vous y oblige. (Id.) *Outre* que sa toison était d'une épaisseur extrême. (La Font.) *Outre* que la philosophie nous apprend que l'esprit et la sagesse sont de tout sexe, l'expérience nous apprend que Dieu suscite de temps en temps des femmes fortes. (Fléch.)

OUTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Outrer. S'emploie adjectiv. Excédé. Cheval outré.

— Qui est exagéré, qui passe les bornes prescrites par la raison. Des sentiments outrés. Pensée outrés. Louanges outrées. Flatterie outrée. Voici, cette fois, une flatterie bien *outrée*, et tu ne devrais pas la revêtir des couleurs d'une amitié intime qui s'épanche. (X. Marmier.) A considérer les louanges *outrées* que certaines gens se donnent réciproquement, on dirait qu'ils veulent se tourner en ridicule. (***) Son parasite Citron cherchait à l'intéresser par des flatteries *outrées*. (Barthélemy.) Pour peu que j'eusse eu d'expérience, je n'aurais pas été la dupe de ses démonstrations ni de ses hyperboles ; j'aurais bien connu à ses flatteries *outrées* que c'était un de ces parasites que l'on trouve dans toutes les villes. (Le Sage.) Cette réflexion, dont la vérité frappe, et qui n'a rien d'*outré*, m'a été d'un grand usage dans le cours de ma vie pour me faire tenir à ma place paisiblement. (J.-J. Rouss.)

— *Outré de*. Transporté de, pénétré de, irrité de. Outré de douleur, de dépit. Outré des refus d'une personne. Ne crois pas toutefois qu'un amour *outré* de l'indépendance enorgueillisse mon cœur. (X. Marmier.) Psyché se mit en l'esprit que son époux, *outré* de ressentiment, ne l'avait fait transporter sur le bord d'un fleuve qu'afin qu'elle se noyât. (La Font.) Xerxès, *outré* de colère, fait marcher les Mèdes et les Cissiens avec ordre de prendre ces hommes en vie et de les lui amener sur-le-champ. (Barthélemy.)

— Il se dit aussi absol. dans le même sens. Personne outrée. Jeune homme outré. L'impertinent est un fat *outré*. (La Bruy.)

— Beaux-arts. Se dit de l'exagération des formes et des ombres.

— Anc. jurispr. *Loi outrée*. Jugement rendu contre la loi ou le droit reçu.

OUTRECUIDANCE. s. f. Présomption, témérité. Parler avec outrecuidance. Se dit par plaisanterie et est peu usité. Ne voyez que mon tendre respect, mon zèle pour votre gloire, et non mon *outrecuidance*. (Volt.) Quant à l'attraction, voici très-naïvement ce qui m'a déterminé à en parler avec tant d'*outrecuidance*. (Id.)

OUTRECUIDANT, ANTE. adj. Téméraire, présomptueux. Proposition outrecuidante. Personne outrecuidante. Jeune homme très-outrecuidant. Fatuité outrecuidante. Il est vieux.

OUTRECUIDÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Outrecuidant.

OUTRECUIDER (S'). v. pron. 1re conj. Se croire supérieur à une personne, être fort présomptueux. Il est vieux. Le maréchal de Boufflers se faisait pesamment sentir à qui s'*outrecuidait* à son égard. (St-Simon.)

OUTRÉE. s. f. Anc. jurispr. Adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur.

OUTREMARIN, INE. adj. Qui est situé au delà des mers. Pays outremarin.

OUTRÉMENT. adv. D'une manière outrée. Se fatiguer outrément. Se battre outrément.

OUTREMER. s. m. (des deux mots fr. *outre*, prép. de lieu, et *mer* ; au delà des mers, parce que cette pierre vient de l'Orient). Pierre très-estimée en raison de la belle couleur bleue d'azur qu'on peut en tirer.

— Belle teinte bleue que l'on extrait de l'outremer. Le bleu d'*outremer* est rare en raison de la rareté de la pierre qui le fournit ; maintenant on prépare de toutes pièces de l'*outremer* factice qui rivalise avec l'*outremer* naturel, et qui est d'un prix moins élevé. (Chevalier.)

— Ornith. Nom donné à une espèce d'oiseau du genre moineau.

OUTRE-MESURE. loc. adv. Avec excès, déraisonnablement. Avoir été battu outre-mesure. Travailler outre-mesure. Lorsque ce fleuve s'enflait *outre-mesure*, de grands lacs creusés par les rois tendaient leurs seins aux eaux répandues. (Boss.)

— C'est à tort que M. A. Dumas a dit *outre la mesure*, pour Outre-mesure.

Mais si quand tu l'auras de ton or ébloui
Comme notre voisin, il est riche aussi lui
Le vieux don Grimaldi. . . . riche *outre la mesure*
(*L'Alchimiste.*)

OUTRE-MOITIÉ (LÉSION D'). Prat. Lésion de plus de la moitié. Dans ce partage il y a lésion d'*outre-moitié* du juste prix. (Acad.)

OUTRE-PASSE. s. f. Eaux et for. Abatis que fait l'adjudicataire d'une coupe de bois, au delà des limites qui lui ont été marquées. ‖ Pl., des *outre-passes*. La loi contient des dispositions relatives aux *outre-passes*. (Acad.)

OUTRE-PASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Outre-passer. S'empl. adject. Bornes outre-passées. Ordres outre-passés. Pouvoir outre-passé.

OUTRE-PASSER. v. a. 1re conj. Aller au delà de. Ce mur outre-passe l'alignement. Outre-passer les limites, les bornes. Après vous voir ainsi placés sur votre terrain, je dois aussi vous en montrer les écueils, de peur que, emportés par un zèle obésifuge, vous n'*outre-passiez* le but. (Brill.-Sav.) L'esclave, en se révoltant, *outre-passe* la licence comme la servilité. (Virey.) La sphère des êtres circule sans que leur nombre *outre-passe* le terme de ses pouvoirs, et il faut que les uns périssent, afin que de nouveaux puissent éclore. (Id.)

— v. n. Chass. S'emporter au delà des voies. Se dit en parlant des chiens.

— Jeux. Au trictrac, Faire passer ses dames dans le petit jan de l'adversaire, quand le passage qu'il a emprunté est vide.

OUTRER. v. a. 1re conj. (rad. *outre*, au delà). Porter les choses au delà de la juste raison. Outrer la morale. Outrer des maximes. Outrer une pensée, un sentiment. Outrer la mode. Un comique *outre* sur la scène les personnages. (La Bruy.) Il ne faut rien *outrer* quand on veut être sage. (Destouches.)

— Accabler, surcharger de travail. C'est *outrer* des ouvriers que de les faire travailler sans relâche. (Acad.) Dans ce sens, il est vieux.

— *Outrer un cheval*. Le pousser au delà de ses forces, l'excéder.

— Fig. Offenser quelqu'un grièvement, pousser sa patience à bout. Outrer quelqu'un. Outrer une personne, une femme, un homme.

— Absol. Il ne faut jamais *outrer*. (Acad.)

— s'outrer. v. pron. Outrer soi, se fatiguer excessivement. Cet homme s'est outré à courir. S'outrer à travailler. S'*outrant* pour acquérir des biens ou de la gloire. (La Font.)

OUVANE. Myth. celt. Déesse des anciens Allobroges, qui avait quelque analogie avec la Minerve des Grecs.

OUVAPAVI. s. m. Mamm. Quadrumane de l'Amérique méridionale, qui paraît appartenir à la famille des sapajous.

OUVAROVITE. s. f. Minér. Substance minérale peu connue.

OUVAVE. s. m. Espèce de roseau qui teint en rouge.

OUVERT, ERTE. part. pass. du v. Ouvrir. S'empl. adjectiv. Maison, porte ouverte. L'audience, la séance est ouverte. J'avais la bouche ouverte pour vous le dire. La place ne se rendit qu'après deux mois de tranchée ouverte. Toutes les bourses me furent *ouvertes*. (J.-J. Rouss.) En effet, il est remarquable que les lions, les chameaux et les singes, ont les narines plus *ouvertes* que les animaux des pays froids ou des montagnes à glace. (B. de St-P.) Chacun avait la mort devant les yeux, voyait les abîmes *ouverts* pour l'engloutir. (Fén.) Plein de courage et de pressentiments heureux, mon cœur ivre de joie entre en chancelant dans la route qui lui est *ouverte*. (X. Marm.) Dans une femelle *ouverte* du même mois, l'oviductus, très-dilaté, renfermait un œuf. (Buffon.) La main de la femme vertueuse est toujours *ouverte* à l'indigent. (Chaud.) Les chemins de Sion à la fin sont *ouverts*. (Rac.)

Tes yeux sur ma conduite incessamment *ouverts*
M'ont sauvé jusqu'ici de mille écueils couverts. (Rac.)

Des quatre coins du monde on se rend aux enfers,
Tésiphone les tient incessamment *ouverts*. (La Font.)

— *Ouvert à*. Ces hospices de mon pays, *ouverts* aux malheureux et aux faibles, sont souvent cachés dans des vallons qui portent au cœur le vague sentiment de l'infortune et l'espérance d'un abri. (Chateaub.) Le chemin est encore *ouvert* au repentir. (Rac.) Mais dans la Grèce plus libre et plus heureuse, l'accès de la raison fut *ouvert* à tout le monde. (Volt.)

— *Tenir table ouverte*. Tenir une table où l'on reçoit beaucoup de personnes, même celles qui n'ont pas été priées.

— *Ce port est ouvert à tous les étrangers*. Ils peuvent y venir commercer librement et avec sûreté.

— *La porte de cette maison est ouverte à tous les honnêtes gens*. Tous les honnêtes gens y sont bien reçus.

— *Le pari est ouvert, les paris sont ouverts*. Chacun est reçu à parier. On est prêt à parier contre qui voudra. ‖ Se dit aussi figurément en parlant d'une affaire dont l'issue est incertaine et qui doit être bientôt décidée.

— Se dit d'un pays qui n'a ni rivières, ni montagnes, ni places fortes qui empêchent d'y pénétrer. C'est un pays ouvert. Le pays *ouvert* de toutes parts, n'ayant point de places fortes qui coupent la retraite d'une armée. (Volt.) ‖ *Ville ouverte*. Qui n'est pas garantie par des fortifications.

— Fig. Développé, en parlant de l'esprit, de l'intelligence. Cet enfant a l'esprit bien ouvert pour son âge.

— Déclaré. Guerre ouverte. Querelle ouverte. L'Autriche n'était alors en guerre *ouverte* qu'avec la Bavière. (Volt.) La cour de Lisbonne et celle de Rome furent longtemps dans une querelle *ouverte*. (Id.) Une animosité *ouverte* les excitait les uns contre les autres. (Lav.) On était prêt à passer à une guerre *ouverte*, lorsqu'on s'accorda de part et d'autre de s'en tenir aux décisions de l'oracle. (Fén.) Quoi qu'il en soit, enfin, je ne t'abuse pas, je fais la guerre *ouverte*. (Regnard.)

— Franc, sincère. Air ouvert. Physionomie ouverte. Caractère ouvert. Homme ouvert. Sous ces dehors *ouverts* et si agréables, les cœurs sont peut-être plus cachés, plus enfoncés au-dedans que les nôtres. (J.-J. Rouss.) Son abord est simple et *ouvert*. (Id.) Le Français est naturellement bon, *ouvert*, hospitalier, bienfaisant. (Id.) Leur conduite est toujours franche et *ouverte*. (Id.) Il ne tarda pas à prendre le ton franc et *ouvert* qui convient à son caractère. (Id.)

— Jurispr. *La succession, la substitution est ouverte ; elle est ouverte à quelqu'un, au profit de quelqu'un*. Cette personne est en état de recueillir la succession ; d'entrer en jouissance de la chose substituée.

— Féod. *Fief ouvert en faveur du seigneur*. Fief que le seigneur était en droit de saisir féodalement, faute de droits non payés, ou de devoirs non rendus par le vassal.

— Comm. *Compte ouvert*. Celui qui n'est point arrêté, et auquel on ajoute journellement des articles.

— *Cheval bien ouvert*. Cheval bien traversé, qui a les jambes, et principalement celles de devant éloignées comme il faut l'une de l'autre.

— Gramm. *Lettres ouvertes*. Se dit de certaines lettres de l'alphabet arabe qu'on articule en étendant la langue.

— Blas. *Couronne ouverte*. Se dit d'une couronne composée d'un simple bandeau. La couronne du dauphin était fermée, celle des enfants de France était ouverte. ‖ *Tour ouverte*, *château ouvert*. Tour, château représenté dans les armoiries, avec une porte ouverte ou une embrasure.

— Vénér. *Tête ouverte*. La tête du cerf, du daim, du chevreuil, quand leurs perches sont écartées.

— Zool. Se dit de parties qui présentent une ouverture, qui sont étendues sans se recouvrir.

— Bot. Epanoui. Calathide ouverte. Cotylédon ouvert. ‖ Étalé. Sépales ouverts. Feuilles ouvertes. Branches ouvertes.

— Conchyl. *Lunule ouverte*. Dans les coquilles bivalves, celle dont les bords écartés présentent une ouverture qui pénètre à l'intérieur des valves.

— Entom. *Aréoles ouvertes*. Celles qui se terminent au bord de l'aile des insectes et ne sont pas entourées partout de nervures. ‖ *Ailes ouvertes*. Celles qui dans l'état de repos restent étendues horizontalement et sans se recouvrir l'une l'autre.

— loc. adv. *A force ouverte*. Les armes à la main. Il s'est emparé du pays à force ouverte. ‖ *A cœur ouvert*. Sans déguisement, sans détour. J'ai cru devoir lui parler à cœur *ouvert*. (Volt.)

Je crois qu'à mon exemple, impuissant à trahir,
Il hait à cœur *ouvert*, ou cesse de haïr. (Rac.)

‖ *A livre ouvert*. Sans précaution, sans étude préalable. *Chanter, jouer d'un instrument à livre ouvert*. Chanter, exécuter toutes sortes de pièces de musique à la première vue, sans les avoir étudiées auparavant. *Expliquer un auteur à livre ouvert*. L'expliquer sans préparation au premier endroit venu qui se présente en ouvrant le livre au hasard. ‖ *A bureau ouvert*. Comm. et fin. *Payer à bureau ouvert*. Dès qu'on se présente. ‖ *A portes ouvertes*. En toute liberté.

Apollon à portes *ouvertes*
Laisse indifféremment cueillir
Les belles feuilles toujours vertes
Qui gardent les noms de vieillir. (Maucroix.)

— Loc. prov. *Un enfonceur de portes ouvertes*. Un fanfaron, un homme qui se fait gloire de vaincre des périls imaginaires. ‖ *Dormir les yeux ouverts comme un lièvre*. Être jour et nuit sur ses gardes.

OUVERT. s. m. Mar. Entrée d'une baie, d'un port, d'une rade. L'ouvert d'une rade, d'un port.

— Jeux. Au jeu de paume, intervalle garni de filets, qui est placé entre le toit et les batteries, dans un jeu de dedans. L'ouvert du premier. L'ouvert du second. Jouer dans les ouverts.

OUVERTEMENT. adv. Franchement, sans déguisement. Je lui ai dit ouvertement ma façon de penser. Craignez de heurter trop ouvertement l'opinion publique. Il s'est déclaré ouvertement pour moi. Chacun, se préférant *ouvertement* à tout autre, trouverait bon que tout autre se préférât de même à lui. (J.-J. Rouss.) Il y a un orgueil qu'on appelle noble, qui entreprend les choses *ouvertement* ; l'envie ne va que par des menées secrètes. (Boss.) Il est temps de travailler *ouvertement* et activement à rapprocher ces deux cœurs faits pour se comprendre. (G. Sand.) Il vaut mieux se plaindre *ouvertement* d'une injure que de paraître l'oublier, pour s'en venger en secret. (Miss Gunning.)

OUVERTURE. s. f. Fente, trou, espace vide, dans un corps d'ailleurs solide et continu. Grande ouverture. Petite ouverture. Large ouverture. Pratiquer une ouverture. L'eau pénètre par les plus petites ouvertures. Une baie qui a deux lieues d'*ouverture* et une lieue de profondeur offre un asile sûr aux vaisseaux. (Rayn.) Ces deux petites cabanes sont situées presque au milieu d'un bassin formé par de grands rochers, qui n'a qu'une seule *ouverture* fermée au nord. (B. de St-P.) L'*ouverture* de la pupille est plus dilatable dans le chat, la chouette, les oiseaux nocturnes, et généralement chez tous les animaux qui peuvent voir dans l'obscurité. (Richer.) Le bodian tétracanthe a l'*ouverture* de la bouche très-grande. (Lacép.)

— Archit. Portes, arcades, croisées d'un édifice. Ce bâtiment manque d'ouvertures, a trop d'ouvertures.

— *Cette fenêtre, cette porte a trop, n'a pas assez d'ouverture*. La baie de cette porte, de cette fenêtre est trop grande ou trop petite.

— Action par laquelle on ouvre. L'ouverture d'une malle. L'ouverture d'un pâté. L'ouverture d'un testament. L'ouverture d'une dépêche. L'ouverture d'une veine. L'ouverture d'un cadavre. A l'ouverture des portes. Son zèle pieux l'avait fréquemment porté à tenter les plus grands efforts pour obtenir la liberté des cultes et l'*ouverture* des églises. (De Ségur.)

— *A l'ouverture du livre*. En ouvrant le livre au hasard. A l'ouverture du livre, j'ai trouvé le passage que je cherchais.

— Fig. Commencement de certaines choses. L'ouverture des Chambres, de la session. Le

discours d'ouverture. L'ouverture du parlement. L'ouverture du concile. L'ouverture des États. L'ouverture de la campagne. L'ouverture de la chasse. L'ouverture de la foire. L'ouverture de la scène. A la fin du troisième jour, le crieur proclamait l'*ouverture* de la fête fixée au lendemain. (Chateaub.)

— Fig. Premières propositions que l'on fait pour engager une affaire, une négociation. Faire des ouvertures de paix. C'est à vous de faire les premières ouvertures. Se refuser, se prêter à des ouvertures. Repousser une ouverture. Faire l'ouverture d'un projet. Ces *ouvertures* furent accueillies favorablement. (Rayn.)

— Expédient, voie, moyen de terminer une affaire. Saisissez cette ouverture pour vous sortir de cette affaire. Voyez-vous quelque ouverture pour terminer ce procès? C'est une ouverture que je vous donne. Je profiterai de la première ouverture pour mettre votre affaire sur le tapis. Les demandes des enfants sont des *ouvertures* que la nature nous offre pour faciliter l'instruction. (Fén.)

— Aveu, confidence. Faire des ouvertures imprudentes, indiscrètes.

— *Ouverture de cœur*. Franchise, sincérité. Il m'a parlé avec une grande ouverture de cœur.

— *Ouverture d'esprit*. Disposition pour les sciences, facilité d'intelligence. Ce jeune homme a beaucoup d'ouverture d'esprit pour les mathématiques. Il n'était pas né sans *ouverture* d'esprit. (Volt.) Mais celles qui n'ont pas assez d'*ouverture* d'esprit pour ces curiosités en ont d'autres qui leur sont proportionnés. (Fén.)

— Absol. Il a beaucoup d'ouverture pour les sciences.

— Mus. Symphonie éclatante, imposante, harmonieuse, qui sert de prélude aux opéras et aux ballets. Ouverture brillante. Ouverture de la Caravane, de Robert le Diable. Il est arrivé au commencement, à la fin de l'ouverture. L'*ouverture* fera connaître d'abord le caractère de l'opéra qu'elle précède, et donnera ensuite des pressentiments sur la nature des événements, la violence des passions qui doivent occuper la scène, et quelquefois même sur les personnages, le lieu et le temps où se passe l'action. (Castil-Blaze.)

— Art milit. *Ouverture de la tranchée*. Le premier travail que l'on fait pour pratiquer la tranchée.

— Jurispr. *Il y a ouverture à la substitution*. La substitution commence d'avoir lieu en faveur de quelqu'un. || *Ouverture d'une succession*. Moment où les biens d'un défunt sont dévolus à ses héritiers. L'ouverture de la succession se fait au lieu du dernier domicile du mort. || *Il y a ouverture à cassation, à requête civile, à la requête civile*. Il y a lieu de se pourvoir par cassation, par requête civile.

— *Ouverture de faillite*. Déclaration d'une faillite par le tribunal de commerce, lorsqu'elle est constatée par les actes du Code de commerce.

— Jurispr. féod. *Il y a ouverture de fief*. Le seigneur de qui relève le fief est en droit d'enlever les fruits. || *Ouverture de rachat*. Le cas dans lequel le droit de rachat d'une terre était dû au seigneur dont elle relevait. || *Ouverture à la regale*. Droit possédé par le roi, de nommer à un bénéfice vacant. || Vacation de ce bénéfice.

— Dioptr. Quantité plus ou moins grande de surface que les verres des lunettes et des télescopes présentent aux rayons de lumière. Plus l'oculaire d'une lunette a d'ouverture, plus l'instrument a de clarté; et plus l'objectif a d'ouverture, plus l'instrument a de champ. || *Ouverture d'un télescope*. Surface plus ou moins grande que le miroir d'un télescope présente à la lumière.

— Géom. Écartement ou inclinaison de deux lignes droites l'une sur l'autre, qui, se rencontrant en un point, forment ensemble un angle. L'ouverture d'un angle. || Dans un sens analogue, l'*ouverture d'un compas*, l'écartement plus ou moins grand de ses branches.

— Évol. milit. *Ouverture des colonnes*. Espace qui est entre chaque colonne d'une armée ou d'une escadre.

— Mar. Espace libre entre deux terres. || Le plus grand écartement dans un vaisseau en construction.

OUVI. s. m. Bot. Nom primitif des racines tubéreuses, et particulièrement des diverses espèces ou variétés d'ignames à Madagascar. L'espèce réputée la meilleure est l'*ouvi-foutchi*, dont la racine acquiert un volume considérable, et atteint l'épaisseur de la cuisse d'un homme ou quelquefois de son corps. On s'en sert pour la nourriture des esclaves.

OUVIER. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pluvier.

OUVIRANDRA. s. f. Bot. Genre de plantes aquatiques, de la famille des fluviales.

OUVRABLE. adj. m. Consacré au travail. N'est usité que dans cette locution. *Jour ouvrable*. Jour qui n'est point férié, où il est permis de travailler.

OUVRAGE. s. m. Œuvre, résultat du travail d'un ouvrier. Grand ouvrage. Magnifique ouvrage. Ouvrage merveilleux, accompli, achevé, parfait. Ouvrage de maçonnerie, d'ébénisterie, de serrurerie. Ouvrage de tapisserie, de broderie. Ouvrage de mosaïque, de rapport, de marqueterie. Se donner à un ouvrage. Entreprendre un ouvrage. Achever, terminer un ouvrage. Interrompre, abandonner un ouvrage. Depuis huit jours que cet agréable travail nous occupe, on est à peine à moitié de l'*ouvrage*. (J.-J. Rouss.) Il commença les grands ouvrages qui devaient servir à la commodité publique. (Boss.) Si l'on portait une montre ou une statue à un sauvage qui n'en aurait jamais vu, il ne pourrait s'empêcher d'y reconnaître l'*ouvrage* d'un ouvrier habile. (Helvétius.)

— Dans un sens plus général, tout ce qui est fait, opéré, soit par l'homme, soit par la nature. Pourquoi les *ouvrages* de la nature sont-ils si parfaits? C'est que chaque *ouvrage* est un tout, et qu'elle travaille sur un plan éternel dont elle ne s'écarte jamais. (Buff.) La lumière paraît être l'*ouvrage* de la nature. (Id.) L'Écriture sainte marqua que Dieu fit ce grand *ouvrage* en six jours. (Le Maistre de Sacy.) Chaque *ouvrage* particulier de la nature présente, en différents genres, des harmonies, des consonnances, des contrastes, et forme un véritable concert. (B. de St-P.) Il n'y a point au monde un si terrible métier que celui de se faire un grand nom; la vie s'achève que l'on a à peine ébauché son *ouvrage*. (La Bruy.)

Un instrument fragile, *ouvrage* de nos mains,
Et qu'anime l'effort d'une faible spirale,
Suit le cours du soleil d'une vitesse égale. (Daru.)

Le vulgaire voit tout avec indifférence
Des dessins du grand Etre atteignant la hauteur,
Il ne sait point monter de l'*ouvrage* à l'auteur. (Del.)

— Fig. au sens moral. Sa fortune est l'ouvrage du hasard. Tous mes malheurs sont votre ouvrage. Le progrès est l'ouvrage du temps. Après avoir donné des lois à son pays, il devait consoler son ouvrage. Il fallait que la réflexion corrigeât ou affermît ce qui n'avait été jusqu'alors que l'*ouvrage* du hasard, d'une intrépidité brillante, du bonheur des circonstances. (Rayn.) Les plus grandes déprédations dans les finances étaient son *ouvrage*. (Volt.)

Ah! si ce jour rend la paix aux Thébains,
Elle sera, Créon, l'ouvrage de vos mains. (Racine.)

— Prov. et fig. *C'est l'ouvrage de Pénélope*. Se dit d'une chose commencée plusieurs fois, que l'on défait sans cesse et qui ne se termine jamais.

— Fam. *C'est un ouvrage de patience*. C'est un ouvrage minutieux, qui demande du temps, de la persévérance.

— Façon, travail que l'on emploie à faire quelque ouvrage. Il y a beaucoup d'ouvrage à cette gravure, à ce plafond, à ce tableau. L'ouvrage l'emporte sur la matière. Ce dessin est d'un ouvrage achevé.

— Dans un sens absolu. Travail, occupation, action de travailler. Se mettre à l'ouvrage. Aimer l'ouvrage. Manquer d'ouvrage. L'ouvrage ne va pas. Changer d'ouvrage. Il se plaint d'avoir trop d'ouvrage. Je ne sais pas quand je pourrai me remettre à l'*ouvrage*. (X. de Maistre.)

— Fam. *Avoir cœur à l'ouvrage*. Travailler avec ardeur, de bon cœur.

— Se dit aussi en parlant des lois, des institutions. La législation d'Athènes fut l'ouvrage de Solon. Les codes furent l'ouvrage de Napoléon.

— Se dit particulièrement des productions de l'esprit. Les ouvrages des grands écrivains. Le sujet, la matière, le plan d'un ouvrage. Ouvrage instructif. Ouvrage moral. Ouvrage d'imagination. Ouvrage d'érudition. Ouvrage de jurisprudence, d'histoire, de politique, de littérature, de sciences. Ouvrage en prose. Ouvrage en vers. Ouvrage anonyme, pseudonyme. Ouvrage posthume. Ouvrage classique. Composer un ouvrage. Publier, mettre au jour un ouvrage. Ebaucher, esquisser un ouvrage. Critiquer, blâmer un ouvrage. Cet ouvrage a eu un grand succès. Vous m'avez envoyé un *ouvrage* dicté par l'humanité et par l'éloquence. (Volt.) Cet *ouvrage* doit aller à l'immortalité. (Id.) Je ne sais quel esprit m'animait en composant cet *ouvrage*. (Id.) On peut être très-touché, dans une lecture, des beautés frappantes d'un *ouvrage* et en condamner ensuite les défauts cachés. (Id.) Vous serez plus à portée que personne de goûter le sel de ces *ouvrages*. (Id.) Les beautés sévères qui règnent dans les *ouvrages* de Pindare. (Barth.) Que d'*ouvrages* en vers perdraient leur réputation si on les réduisait en prose. (Ducl.) Les *ouvrages* bien écrits seront les seuls qui passeront à la postérité. (Buff.) La raison qui vous ferait supprimer cet *ouvrage* m'encourage à le publier. (J.-J. Rouss.) Le ministre des cultes doit présider au choix des *ouvrages* classiques qui seront remis dans les mains des jeunes gens. (Napol.)

— *Ouvrage de l'art*. Se dit des ouvrages de sculpture, de peinture, de gravure, d'architecture. Dans aucune ville on ne porta si loin les *ouvrages* de l'art. (Montesq.)

— Se dit aussi par opposition aux ouvrages de la nature. Les ouvrages de l'art ne peuvent rivaliser avec ceux de la nature.

— Fortif. Toute sorte de travaux avancés au dehors d'une place et destinés à la fortifier. Ouvrages extérieurs. || *Ouvrage à couronne*. Défense composée de deux ouvrages à cornes joints ensemble, qui forment un bastion au milieu. || *Ouvrage à cornes couronné*. Ouvrage à cornes au-devant duquel est construit un ouvrage quelconque.

— Maçonn. *Gros ouvrages*. Les murs de fondation, de face, de refend, les contre-murs. || *Menus ouvrages*. Les cheminées, les plafonds, les carrelages, etc.

— Impr. *Ouvrage de ville*. Impression qui a pour but d'utilité un usage accidentel, momentané, comme les affiches, billets de mariage, de décès, etc

— Fond. Vide intérieur d'un haut-fourneau par lequel les étalages communiquent avec le creuset qui reçoit la fonte.

— Art hermét. *Ouvrage de patience*. S'est dit autrefois de la pierre philosophale.

— Syn. comp. OUVRAGE D'ESPRIT. OUVRAGE DE L'ESPRIT. Tout ce que les hommes inventent dans les sciences et dans les arts est un *ouvrage de l'esprit*; les compositions ingénieuses des gens de lettres, soit en prose, soit en vers, sont des *ouvrages d'esprit*. On entend par *ouvrage de l'esprit*, un ouvrage de la raison et de cette intelligence qui distingue l'homme de la bête; on entend par *ouvrage d'esprit*, un ouvrage de la raison polie et de cette fine intelligence qui est le partage de certains hommes.

OUVRAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Ouvrager. S'empl. adjectiv. Se dit de certains ouvrages dont la confection demande beaucoup de travail de la main. La garde de cette épée est très-ouvragée. Cette pièce d'orfèvrerie est bien ouvragée. Le muséum d'histoire naturelle de Paris possède un grand nombre de magnifiques échantillons de malachite *ouvragée*. (Pass.)

OUVRAGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous ouvrageons. J'ouvrageais*, etc. Techn. Enrichir un ouvrage de divers ornements. Se dit des brocards à fleurs, des velours à ramages, des damas, etc., ou bien encore de beaucoup de choses que fabriquent divers artisans, tels qu'ébénistes, orfèvres, sculptures, etc.

OUVRAISON. s. f. (du vieux mot *ouvrer*, travailler, mettre en œuvre). Techn. Mise en œuvre. Ouvraison des soies.

OUVRANT. part. prés. du v. Ouvrir. Qui ouvre. Il est toujours invariable.

OUVRANT, ANTE. adj. Qui s'ouvre. N'est guère usité que dans ces locutions : *A porte ouvrante, à la porte ouvrante, à portes ouvrantes*. A l'heure où l'on ouvre la porte ou les portes d'une ville. On dit encore *à jour ouvrant*. Dès que le jour commence à poindre.

OUVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Ouvrer. S'empl. adjectiv. Qui est travaillé. || *Fer ouvré, cuivre ouvré*. Fer, cuivre façonné en ouvrage, par opposition au fer en barres, au cuivre en lames. Les droits de la douane sur le fer et le cuivre *ouvrés* sont plus forts que ceux qui sont dus pour le fer et le cuivre non *ouvrés*. (Acad.)

— Dans les ateliers des ports. *Matières ouvrées*. Objets en état de confection préparatoire ou objets confectionnés.

— Se dit particulièrement d'une sorte de linge façonné de manière à représenter des figures, des fleurs, des compartiments. Du linge ouvré. Des serviettes, des nappes ouvrées.

OUVREAUX. s. m. pl. Techn. Ouvertures latérales par lesquelles on travaille dans les fourneaux de verrerie.

OUVRÉE. s. f. Agric. Étendue de terre qu'un homme peut labourer dans une journée.

OUVRE-L'OEIL! Imp. mar. On crie aux hommes du bossoir : *ouvre-l'œil!* pour leur recommander toute l'attention possible à ce qui se passe dehors du bâtiment, dans la mer qui l'entoure, jusqu'à l'horizon.

OUVRER. v. n. 1re conj. Travailler. Les règlements de police défendent d'ouvrer les fêtes et les dimanches. Ce mot a vieilli.

Afin qu'ouvrier diligent,
Il vienne *ouvrer* dès l'aube matinale. (Voltaire.)

— Techn. Faire le travail de l'ouvreur dans une papeterie.

— v. a. Techn. *Ouvrer la monnaie*. Fabriquer, façonner les espèces.

OUVREUR, EUSE. s. Celui, celle qui ouvre. Se dit particulièrement des personnes chargées d'ouvrir les loges dans les spectacles. L'ouvreur, l'ouvreuse de loges.

— On dit aussi une *ouvreuse d'huîtres*. Il alla ainsi jusqu'à la trente-deuxième douzaine d'huîtres, c'est-à-dire, pendant plus d'une heure, car l'*ouvreuse* n'était pas habile. (Brill.-Sav.)

— Papet. Ouvrier qui puise, avec la forme, la pâte du papier dans la cuve.

OUVRIER, ÈRE. s. Celui, celle qui travaille habituellement de la main, qui fait quelque ouvrage pour gagner un salaire. Habile ouvrier. Mauvais ouvrier. Ouvrier à la journée, à la toise. Ouvrier en soie. Ouvrière en dentelle, en linge, en modes. Occuper un grand nombre d'ouvriers. Faire la paye des ouvriers. Le choix des *ouvriers* le regarde. (J.-J. Rouss.) Les *ouvriers* et les marchands qu'on voit en Pologne sont des Ecossais, des Français et surtout des Juifs. (Volt.) Il n'y a pas d'*ouvrier* qui sache raccommoder une journée mal employée, ni de chien dressé qui puisse retrouver une heure perdue. (De Jussieu.) Cent fois j'ai désiré être *ouvrier*. (X. Marmier.) Les soldats fournissent beaucoup d'*ouvriers*, car la chaleur permet aux blancs d'y travailler en plein air. (B. de St-P.) La douceur du climat, à Naples, permet aux *ouvriers* en tout genre de travailler dans la rue. (Mme de Staël.) Quand l'*ouvrière* est épargnée, vainement l'ouvrage est détruit. (Arnault.)

Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent,
Ouvrier estimé dans un art nécessaire,
Qu'écrivain du commun et poëte vulgaire. (Boil.)

— *Ouvrier aux pièces*. Celui qu'on paie à raison du travail qu'il fait. || *Ouvrier à façon*. Celui à qui l'on fournit les matériaux, quoiqu'il travaille chez lui.

— *Cela est d'un bon ouvrier, de la bonne ouvrière*. Cela est fait par l'ouvrier qui a le plus de réputation dans ce genre.

— Dans le langage de l'Écriture sainte *la moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers*. Il y a beaucoup de gens à instruire, à convertir, mais il y a peu de personnes pour y travailler. Ces prières que faisait tous les jours sainte Thérèse, pour que Dieu formât des *ouvriers* évangéliques. (Fléch.) || *Ouvriers d'iniquité*. Les méchants.

— Fig en parlant de Dieu. Que le monde, considéré dans ce point de vue, et avec l'*ouvrier* souverain qui le conduit, est plein d'ordre, d'harmonie et de magnificence! (Mass.) Le suprême *ouvrier*, attentif à la conservation de tous les êtres, a mis de grands soins à garantir la fructification des plantes des atteintes qui lui peuvent nuire. (J.-J. Rouss.)

C'est là, c'est encore là que cachant sa puissance,
L'éternel *ouvrier*, dans un profond silence,
Compose lentement et décompose tout. (Delille.)

— Fig. dans le sens d'agent, de moteur. L'âme est l'*ouvrière* de la détermination, de la volonté; mais il y a des occasions où elle est tellement indéterminée, qu'elle ne sait pas même de quel côté se déterminer. (Montesq.)

— Se dit fig., en langage de littérature, d'un auteur qui n'a que le mécanisme de son art, et qui n'en a pas le génie. Comme poète, il n'a rien de grand ni de tendre, il n'a qu'un talent de détail, c'est un *ouvrier*, et je veux un génie. (Volt.)

— Entom. *Abeilles ouvrières* ou *neutres*. Sorte d'abeille qui composent la très-grande majorité d'une ruche. Elles se reconnaissent à une taille moindre que celle des mâles et des femelles; elles ont un aiguillon avec lequel elles produisent une piqûre très-douloureuse; mais ce qui les distingue surtout, c'est la conformation de leur dernière paire de pattes.

— Imprim. *Ouvriers en conscience*. Ouvriers payés à la journée.

— *Voilà un plaisant ouvrier*. loc. fam. Se dit d'un homme qui n'entend rien à l'affaire dont il s'occupe.

— Hist. *Ouvrière*. Titre d'une des trois demoiselles attachées au service de la reine de France.

— Mécan. *Ouvrier hydraulique*. Machine au moyen de laquelle on puise de l'eau.

— Métrol. Mesure pour les vignes, employée à Neufchâtel, et valant, ares 3,5220.

— Agric. Arbre sur lequel on prend les greffes.

— Loc. prov. *A l'œuvre on connaît l'ouvrier*.

OUVRIÈRE, ÈRE. adj. Qui travaille, pendant lequel on travaille.

— *La classe ouvrière*. La partie de la population qui est formée par les ouvriers, les artisans.

— *Jour ouvrier*. Se dit dans le sens de jour *ouvrable*, jour férié pendant lequel il est permis de travailler.

— *Cheville ouvrière*. Grosse cheville de fer, qui joint le train de devant d'un carrosse avec la flèche ou avec les brancards.

— Fig. et fam. *Cheville ouvrière*. Le principal mobile, le principal agent d'une affaire.

— S'emploie quelquefois en poésie dans quelques autres locutions.

Le lin sur les fuseaux arrondi sous les doigts,
La toile qu'Arachné suspend sous les vieux toits,
N'ont point le fin tissu que sa main *ouvrière*,
Donne à l'airain ductile, ourdi par la filière. (Desaintange.)

Laisse-toi consoler par l'aiguille *ouvrière*,
Présente à ton labeur, présente à ta prière. (V. Hugo.)

OUVRIR. v. a. 2e conj. irrég. (du lat. *aperire*). *J'ouvre, tu ouvres, il ouvre, nous ouvrons, vous ouvrez, ils ouvrent. J'ouvris. J'ai ouvert. J'ouvrirai. J'ouvrirais. Ouvre, ouvrons, ouvrez. Que j'ouvre. Que j'ouvrisse. Ouvrant, ouvert.* Faire que ce qui était clos, fermé uni, ne le soit plus. Ouvrir une serrure. Ouvrir un cadenas, un robinet. Ouvrir une porte. Ouvrir une fenêtre. Ouvrir une chambre. Ouvrir un jardin. Ouvrir une armoire. Ouvrir un coffre. Ouvrir une caisse. Ouvrir un ballot. Ouvrir un paquet. Ouvrir sa bourse. Ouvrir une lettre. Ouvrir la boutique. Un soir j'entendis *ouvrir* la porte de mon appartement, et bientôt je vis entrer ce religieux dans un état absolu de somnambulisme. (Brill.-Savar.) J'*ouvre* son rideau et me laisse tomber sur son lit. (J.-J. Rouss.) Après avoir *ouvert* ma porte avec peine, je m'enfuis de ma chambre. (Id.) La terre *ouvre* son sein à vos feux bienfaisants. (Daru.) La terre *ouvre* son sein au tranchant de la charrue. (Fenel.) Henri du champ d'honneur leur *ouvre* la barrière. (Volt.) Avant de mettre le verrou à la porte, Christophe l'avait *ouverte* pour regarder dans la rue. (De Balzac.)

La terre de sucs épuisée,
Ouvrant de toutes parts son sein,
Habitait sous un ciel d'airain. (Florian.)

Et toi, de qui la main vint m'*ouvrir* la barrière,
Mécène, soutiens-moi dans ma longue carrière. (Del.)

— Fig. *Ouvrir une église*. Commencer, après certaines cérémonies de consécration, à exercer le culte catholique dans un édifice qu'on a destiné ou qui se trouve propre à cet usage. Il voyait son neveu *ouvrir* et réconcilier les églises. (Fléch.)

— Fig *Ouvrir* une carrière au mérite (Marmontel.) *Ouvrir* un vaste champ au soupçon. (La Harpe.) La Trinité, premier mystère des chrétiens, *ouvre* un champ immense d'études philosophiques, soit qu'on recherche les vestiges de ce dogme autrefois répandu dans l'Orient (Chateaub.) C'est le Crime qui *ouvre* les

portes de l'enfer, et c'est la Mort qui les referme. (Id.) L'Inde semble m'*ouvrir* un chemin digne de moi. (Rac.)

Ces traits voluptueux, ces contours demi-nus
Disent éloquemment qu'une jeune prêtresse,
Ouvrant son âme à la tendresse,
Voudrait sacrifier sur l'autel de Vénus. (Mollevaut.)

— *Ouvrir la porte aux abus.* Les laisser s'introduire. Trop d'indulgence *ouvrirait* la carrière à de trop grands abus. (Volt.)

— Rendre libre, rendre facile l'abord, le passage, l'occupation. Ouvrir les ports. Ouvrir les chemins. Cette victoire nous *ouvrit* la Pologne. Elles ont *ouvert* une issue à cet excès de population qui tôt ou tard causa la ruine des Etats. (Chateaub.) La magnanerie, telle que la science de Darcet et la profonde intelligence de Camille Beauvais l'ont faite, nous attend et nous *ouvre* ses ports. (Constitutionnel.) Il ne fallait qu'en *ouvrir* l'entrée à un génie si perçant. (Boss.) Une exacte police qui coupait les communications mortelles pour en *ouvrir* de salutaires. (Fléch.) Voilà donc de ce lieu ce qui m'*ouvre* l'entrée. (Rac.)

— *Ouvrir un pays.* En faciliter la conquête. || *Ouvrir les bras.* Les étendre. || *Ouvrir les bras à quelqu'un.* L'accueillir avec empressement. Daignez m'*ouvrir* les bras avec empressement. Rac.) A cet infortuné daignez *ouvrir* les bras. (Volt.) || *Ouvrir les yeux.* V. ŒIL. || *Ouvrir la bouche.* V. BOUCHE. L'envieux n'*ouvre* jamais la bouche que pour médire. (Boiste.) || *Ouvrir son cœur à quelqu'un.* V. CŒUR. || *Ouvrir l'esprit.* Rendre capable de mieux entendre. || *Ouvrir sa maison à quelqu'un.* L'accueillir, le recevoir chez soi. || *Ouvrir sa bourse* à quelqu'un. Lui offrir de l'argent. || *Ouvrir l'appétit.* Donner de l'appétit, exciter l'appétit.

Si se croyant dans le malheur,
Il t'*ouvre* néanmoins son logis et son cœur,
Alors quelle joie est la nôtre ;
Chez lui le nom d'ami n'est pas un nom trompeur
(F. de Neufchat.)

— Pratiquer une ouverture, une percée. Ouvrir une porte dans un mur. Ouvrir un chemin, une allée, une route dans une forêt.

— *Ouvrir une forêt.* Y pratiquer des routes.

— *Ouvrir des lumières.* Que pourrions-nous faire à ceci ? — Songe un peu, je te prie. — *Ouvre-nous* des lumières. — Trouve quelque invention pour rompre ce que tu as fait. (Mol.)

— Entamer, fendre, couper. Ouvrir un melon, un potiron. Ouvrir un fruit. Ouvrir un pâté. Ouvrir une pomme. Ouvrir la veine. Ouvrir la tête. Ouvrir un cadavre. J.-J. Rousseau avait recommandé qu'on *ouvrît* son corps après sa mort, pour découvrir les causes de plusieurs maux et incommodités auxquels il avait été sujet en différents temps de sa vie. (Musset-Patay.)

— *Ouvrir quelqu'un.* Ouvrir son corps après sa mort.

— Maréch. *Ouvrir les talons d'un cheval.* Percer le pied d'un cheval.

— Commencer à creuser, à fouiller. Ouvrir un canal. Ouvrir une mine. Ouvrir une tranchée. Hélas ? chaque heure dans la société *ouvre* un tombeau et fait couler des larmes. (Chateaub.)

On dit que, loin d'Elée, ton onde aventureuse,
Alphée, *ouvrant* sous terre une route amoureuse,
A la belle Aréthuse est unie à jamais. (Millev.)

— Diviser une chose. Séparer les parties jointes ou contiguës dont elle est formée. Ouvrir des noix. Ouvrir des huîtres, des moules. Ouvrir un noyau. Ouvrir un livre. Un bon livre est un refuge contre les agitations ; en l'*ouvrant*, on entre dans le temple de la paix. (Boiste.)

— Commencer. Ouvrir la campagne. Ouvrir un cours. Ouvrir une association, une assemblée. Ouvrir le bal. Ouvrir la danse. Ouvrir un cours d'anglais, de français, d'allemand. Il faut *ouvrir* de nouveaux emprunts. (Drouineau.) J'*ouvris* des cours d'éloquence. (Barthél.) Vers le temps où Platon *ouvrait* son école à l'Académie. (Id.)

Et dans les champs des cieux recommençant son tour,
Sans aube et sans aurore il *ouvre* un nouveau jour.
(Lemierre.)

— *Ouvrir la lice.* Entrer le premier dans la lice. Se dit au propre et au figuré. Ce poète a *ouvert* la lice, et il y a été bientôt suivi de nombreux concurrents. (Acad.) || *Ouvrir la chasse.* Déterminer l'époque où il sera permis de chasser. On ouvrira la chasse le 1ᵉʳ septembre, le 1ᵉʳ octobre. || *Ouvrir boutique.* Commencer à tenir boutique. || *Ouvrir une école.* Commencer à tenir une école. || Dans un sens analogue. Ouvrir une auberge, un café, une maison de commerce. || *Ouvrir un avis.* Être le premier à le proposer. Un sot quelquefois *ouvre* un avis important. (Boiste.) || *Ouvrir sa maison.* Commencer ou recommencer à tenir table ouverte, à tenir des cercles, des assemblées.

— Comm. *Ouvrir un compte avec quelqu'un.* Porter sur ses livres les noms d'une personne avec qui on entre en relation d'affaires. || *Ouvrir un crédit à quelqu'un.* L'autoriser à prendre à une caisse jusqu'à concurrence d'une certaine somme, ou même tout l'argent dont il aura besoin. On lui a ouvert un crédit de cinquante mille francs. Ouvrir un crédit illimité.

— Jeux. *Ouvrir le jeu.* Au brelan et aux autres jeux de renvi, Faire la première vade.

— Séparer, écarter. Ouvrir les jambes. Ouvrir les rangs, les files d'un bataillon.

— Epanouir. Linné avait trouvé des plantes qui *ouvraient* leurs fleurs à toutes les heures du jour et de la nuit. (B. de St-P.)

La paquette ouvre ses rayons,
Blanchit la terre, et nous croyons
Voir l'hiver aux noces de Flore. (Dussault.)

— Mar. *Ouvrir les voiles.* Les brasser de façon à ce qu'elles reçoivent la brise sous un angle plus favorable à la vitesse d'un bâtiment. || *Ouvrir un port, une rade.* Découvrir de plus en plus l'ouvert d'un port, d'une rade. || *Ouvrir deux objets.* Changer de position par rapport à eux et les voir s'écarter l'un et l'autre, à mesure qu'on avance davantage.

— v. n. Qui est là ? Ouvrez ! Je n'ouvre pas. Ouvrez-vous à la fin ? La chasse ouvrira le 15 septembre. Les marchands n'*ouvrent* pas les jours de fêtes. (Acad.) J'attendais qu'on *ouvrît* pour m'offrir à vos yeux. (Créb.) M. de Montausier frappa, et on lui *ouvrit.* (Fléch.) Il demande qu'on *ouvre.* (La Font.) Le Messie *ouvrira*, et personne ne pourra fermer ; il fermera, et personne ne pourra *ouvrir.* (Boss.)

— Donner accès. Cette porte ouvre sur la rue, sur le jardin. Cette fenêtre ouvre sur la rivière.

— s'OUVRIR. v. pron. Être ouvert. La porte s'ouvre. Votre cellule ne s'*ouvrira* que pour vous donner la facilité de venir à la messe, sa famille, qui se dit à la pointe du jour. (Brid.-Savar.) A la vue de nos troupes, les portes des villes s'*ouvriraient*, les soldats jetteraient leurs armes, les peuples crieraient des chants d'allégresse et de délivrance. (Barrault.)

— S'écarter, livrer passage. L'E suppose un petit mouvement de plus, la langue se relève en haut en même temps que les lèvres s'*ouvrent.* (Buff.) Quand la semence est tout à fait mûre, les valvules s'*ouvrent* de bas en haut pour lui donner passage. (J.-J. Rouss.) A la voix de Mentor les cieux seront *ouverts.* (A. Martin.)

— *S'ouvrir un chemin.* Se frayer un chemin. Les fleuves se sont *ouvert* des chemins jusqu'à la mer. (Buff.)

— Par anal. Se creuser. S'ouvrir une porte. S'ouvrir un souterrain. Ce sont des soupiraux que le feu souterrain s'est *ouverts* en brisant la voûte des fournaises profondes où sans cesse il bouillonne. (Marm.) De nouveaux gouffres s'*ouvrent* sous vos pas, de nouveaux tourbillons de flammes, de pierres, de cendres et de fumée, volent vers vous du sommet des montagnes. (Lacép.)

. . . Les héros fameux et les rois du Parnasse,
Sans craindre sa haute menace,
De ses vastes parvis s'*ouvraient* les profondeurs.
(Mollevaut.)

— Poét. *S'ouvrir le trône.* Se dit par ellipse pour S'ouvrir le chemin au trône. Je veux m'*ouvrir* le trône, ou n'y jamais monter. (Rac.)

— Fig. Ce n'est pas avec de l'or que l'on s'*ouvre* le ciel ; il faut le mériter, on ne peut l'acheter. (Verne.)

— *S'ouvrir à quelqu'un.* Lui découvrir ses desseins. Rempli de cette charmante idée, il fallut s'en *ouvrir* à quelqu'un qui m'aidât à l'exécuter. (J.-J. Rouss.)

— S'écarter. La foule s'ouvrit. Les bataillons s'ouvrirent.

Il marche, il court : tout cède à l'effort de ses bras,
Et les rangs des Persans s'*ouvrent* devant ses pas.
(C. Delavigne.)

— S'épanouir. La fleur de la chicorée des jardins, qui est, au contraire, dans un plan vertical, s'*ouvre* à sept heures, et se ferme à dix. (B. de St-P.) Les fleurs qui s'*ouvrent* dans des saisons et des lieux chauds, qui croissent l'été dans les moissons, ont des couleurs fortes. (Id.)

Semblable à la rose nouvelle
Qui s'ouvre aux doux rayons d'un jour pur et serein.
(Voltaire.)

— Fig. Quand on dit que *le cœur s'ouvre à la joie, à l'espérance*, on emprunte l'image gracieuse d'une fleur qui s'ouvre aux rayons du soleil. L'esprit de l'homme s'*ouvre* à l'influence de tous les objets capables de susciter en lui quelque fermentation. (Condill.) Son âme s'*ouvrait* tout entière à la pitié. (Barth.)

— Se présenter. Quel tendre spectacle s'*ouvre* encore à mes yeux. (Mass.) Déjà s'*ouvrent* à nous les plus belles espérances. (Id.) Sur le solitaire Borsberg, une vue immense s'*ouvre* devant une grotte artificielle où on lit une inscription en français. (Malte-Brun.) Il vit tout à coup une nouvelle carrière s'*ouvrir* à ses talents. (Barth.)

— Commencer. Le bal s'ouvre par une contredanse, par une polka. La scène s'ouvre par un monologue, par un dialogue. Le théâtre s'est *ouvert* à la pointe du jour. (Barth.) Le commerce s'était déjà *ouvert* à travers l'Asie centrale. (Malte-Brun.) Il s'*ouvrit* alors une grande scène dans les frontières de la Sicile. (Volt.)

OUVROIR. s. m. (du vieux verbe *ouvrer*, travailler). Lieu où plusieurs ouvriers travaillent ensemble.

— Particulièrement, dans les communautés de filles, Lieu où elles s'assemblent à des heures réglées pour travailler à différents ouvrages.

OVAIRE. s. m. (du lat. *ovarium ;* fait de *ovum*, œuf). Zool. Organe des animaux ovipares où se forment les œufs.

— Par anal. Nom donné à deux corps blanchâtres, légèrement ovales, d'un volume variable, situés sur les côtés de l'utérus de la femme et des femelles vivipares. Ovaire gauche. Ovaire droit. Ovaire lésé. Ovaires ramollis, malades. Excision des ovaires. Etranglement des ovaires. Hernie des ovaires. Sortie de l'ovaire. Tumeur des ovaires. Squirrhe des ovaires. Kyste des ovaires. Les *ovaires* grossissent aux approches des règles, et partagent le mode d'excitation qui survient alors à l'utérus. (Mérat.)

— Bot. Partie du pistil ou de la feuille carpellaire qui renferme les rudiments de la graine, et qui en mûrissant devient le fruit. Presque toujours l'ovaire porte le style, et toujours il existe entre ces deux parties une liaison, soit immédiate, soit médiate. La partie interne de l'ovaire, à laquelle est attachée chaque ovule, prend le nom de placenta. L'*ovaire* des plantes représente à la fois l'*ovaire* et la matrice des mammifères ; en effet, il est le siége de la fécondation et du développement de l'*ovaire* fécondé. (Encycl.)

— adj. Foss. *Pierre ovaire.* Les oolithes et les oursins fossiles.

OVALAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui est de forme ovale. || Se dit du trou dont est percé l'os ischion.

OVALE. adj. des 2 g. (du lat. *ovatus ;* fait de *ovum*, œuf). Qui a la forme de la circonférence allongée d'un œuf. Table ovale. Figure ovale. Trou ovale. Le sucet a sur la tête une surface *ovale* un peu concave, avec laquelle il s'attache en formant le vide. (B. de St-P.)

— Anat. *Fosse ovale.* Enfoncement à bords saillants que l'on voit sur les parois moyennes de l'oreille droite à l'endroit où a existé dans le fœtus le trou ovale. || *Centre ovale.* Portion du cerveau qui est au-dessous du corps calleux, et qui se continue avec sa surface supérieure. || *Trou ovale.* Nom donné au trou sous-pubien que présente l'os iliaque, et au trou maxillaire inférieur qui appartient au sphénoïde.

— Bot. Qui a la forme d'une ellipse. Cotylédons ovales. Feuilles ovales. Pétales ovales. Silicule ovale. Stipules ovales.

— Conchyl. Qui ressemble à peu près à un œuf. Coquilles bivalves ovales. Groméride ovale. || S'applique aussi aux coquilles univalves dont le dernier tour est d'une grandeur au moins double de celle du tour précédent.

— Mus. Se dit dans les grandes orgues, des lèvres supérieures des tuyaux placés dans les tourelles.

OVALE. adj. des 2 g. (du lat. *ovatus*, cri de triomphe). Ant. rom. Qui a rapport à l'ovation. Couronne ovale.

OVALE. s. m. Figure formée par une ligne courbe qui rentre en elle-même, et qui est composée de plusieurs portions de cercle, de façon qu'elle représente à peu près le contour d'un œuf. Un grand ovale. Un petit ovale. Ovale formé. L'*ovale* de son visage, trop évidé aux tempes, trop renflé à la mâchoire, avait un peu cette apparence piriforme qui dénote l'astuce et la fausseté. (F. Trolopp.)

— Techn. Machine à tordre la soie.

—*En ovale.* loc. adv. D'après une forme elliptique. Tourner un morceau de bois en ovale.

OVALÉ, ÉE. part. pass. du v. Ovaler. S'emploie adjectiv. Soie ovalée.

OVALER. v. a. 1ʳᵉ conj. Techn. Tordre la soie avec l'ovale.

OVALES. s. m. pl. Moll. Famille de crustacés lamodipodes, comprenant ceux dont le corps est de forme ovale.

OVALIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ovatus*, ovale ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles ovales. Loranthe ovalifoliée. Orchis ovalifolié.

OVALIQUE. adj. des 2 g. Ovale. || Diplom. *Lettres ovaliques* ou *à jambages courbes.* Se dit de certains caractères dont les jambages sont arrondis.

OVARIEN, ENNE. adj. (du lat. *ovarium*, ovaire). Bot. Se dit des feuilles dont la lame, diversement roulée ou repliée, constitue l'ovaire et par suite le péricarpe.

— s. m. Bot. Nectaire placé sur l'ovaire.

OVARIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ovarium*, ovaire ; *fero*, je porte). Bot. *Aréoles ovarifères.* Marques du clinanthe des synanthérées, qui correspondent exactement aux aréoles basiliaires des ovaires.

OVARIONCIE. s. f. (du lat. *ovarium*, ovaire, et du gr. ὄγκος, tumeur). Médec. Tumeur produite par l'ovaire.

OVARISME. s. m. (du lat. *ovum*, œuf). Hypothèse physiologique, dans laquelle on attribue l'origine de tous les animaux et même de tous les corps organisés au développement d'un œuf.

OVARISTE. s. m. Partisan du système de l'ovarisme.

OVARITE. s. f. (rad. *ovaire*). Pathol. Inflammation aiguë de l'ovaire.

OVAS. Géogr. Peuple qui habite l'intérieur de l'île de Madagascar, et a pour capitale Tannariva. On suppose généralement que les Ovas tirent leur origine d'Arabes qui sont venus s'établir dans cette île. Ils ont le teint olivâtre, et les traits de leur figure ont beaucoup de rapport avec ceux des Européens. Ils sont très-intelligents et se montrent très-portés à la civilisation.

OVATIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ovatus*, ove ; *folium*, feuille). Bot. Syn. d'Ovalifolié.

OVATION. s. f. (pr. *o-va-cion ;* du lat. *ovatio ;* fait de *ovis*, brebis ; parce qu'on n'immolait qu'une brebis). Ant. rom. Petit triomphe que le sénat romain accordait à ceux qui avaient remporté un léger avantage sur les ennemis.

— Par extens. et fam. Se dit des honneurs que plusieurs personnes assemblées rendent à une autre, en lui faisant cortége, en la saluant par des acclamations, etc. Se dérober à l'ovation. Proposer une ovation. Recevoir l'ovation.

OVE. s. m. (du lat. *ovum*, œuf). Archit. Moulure dont le profil présente la courbe d'un quart de cercle, et que pour cela on appelle plus ordinairement *quart de rond.*

— *Ove fleuronné.* Ove entouré de feuilles.

—Particulièrement, Ornement qui a la forme d'un œuf, et dont on use surtout pour la moulure en quart de rond.

OVÉ, ÉE. adj. (du lat. *ovum*, œuf). Qui a la forme d'un œuf. Coquille ovée. Bulime ové. Epi ové. Feuilles ovées. Urne ovée. Tache ovée.

OVELLE. s. f. (du lat. *ovum*, œuf). Bot. Nom sous lequel on désigne les jeunes carpelles.

OVERLAND. s. m. Mar. Petit bâtiment hollandais.

OVER-YSSEL. Géogr. Province du royaume de Hollande entre celles de Frise et de Drenthe, au N., le royaume de Hanovre, à l'E., la Prusse, au S. E., la province de Gueldre au S., et le Zuyderzée à l'O. Chef-lieu Zwoll.

OVETUM. Géogr. anc. Ville de l'Espagne tarraconaise, aujourd'hui *Oviédo.*

OVIAUX. s. m. pl. Agric. Petits tas formés lors de la récolte, avec les vesces ou les pois.

OVIBOS. s. m. (pr. *ovi-boss*). Mamm. Genre de mammifère formé pour le bœuf musqué de l'Amérique méridionale, qui se distingue des autres bœufs par la privation du mufle.

OVICULE. s. m. (dimin. de *ove*). Archit. Petit ove. Les ovicules du chapiteau ionique.

OVIDE (Publius Ovidius Naso) Célèbre poète latin, né à Sulmone, dans les Abruzzes, en 45 av. J.-C. Il vécut dans l'intimité de Virgile, de Tibulle, de Properce et d'Horace, et fut protégé par Auguste. Disgracié de ce prince pour une cause restée inconnue, il fut exilé dans le Pont-Euxin, où il resta jusqu'à sa mort, arrivée l'an 17 de J.-C. On a de lui les *Métamorphoses*, les *Tristes*, les *Fastes*, l'*Art d'aimer* et divers fragments.

OVIDUCTE s. m. Anat. Conduit par lequel les œufs passent de l'ovaire hors du corps de l'oiseau.

OVIÈDE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des verbénacées, comprenant des arbrisseaux de Java et de Pondichéry. Oviède épineuse. Oviède inerme. Oviède à feuilles ovales.

OVIEDO. Géogr. Ville d'Espagne, capitale des Asturies, 10.000 hab.

OVIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ovum*, œuf ; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui contient des œufs ou des corpuscules reproducteurs. Volticelle ovifère.

OVIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *ovum*, œuf ; *forma*, forme). Qui a la forme d'un œuf. Clypéastre oviforme. Ovule oviforme. Germe oviforme.

— Entom. *Nymphes oviformes.* Celles dont le corps ressemble à un œuf, et s'ouvre à l'une de ses extrémités par une pièce qui se détache en forme de calotte.

OVIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ovum*, œuf ; *gero*, je porte). Bot. Qui porte des fruits oviformes. Hernandie ovigère.

OVILÉ. s. m. (du lat. *ovilia*). Ant. Nom d'une place de Rome où se faisaient les élections.

OVINÉ. adj. f. (du lat. *ovinus ;* fait de *ovis*, brebis). Econ. rur. Qui est du genre de la brebis. Bêtes ovines. Race ovine. Espèce ovine.

OVIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ovum*, œuf ; *pario*, j'engendre). Zool. Qui engendre des œufs. Animal ovipare. Le puceron, vivipare en été, devient *ovipare* en automne. (B. de St-P.) Les quadrupèdes *ovipares* sont tous forcés de respirer de temps en temps. (Lacépède.)

OVIPARE. s. m. Animal qui engendre des œufs. Les ovipares et les vivipares. Un ovipare. Les *ovipares* abandonnent ordinairement leurs œufs. (Villarm.)

OVIPARISME. s. m. **OVIPORITE.** s. f. Didact. Etat ou condition des êtres ovipares.

OVISCAPTE. s. m. (du lat. *ovum*, œuf ; et du gr. σκαπτω, creuser). Entom. Prolongement caudiforme de l'abdomen des femelles de divers insectes, leur servant à introduire leurs œufs dans les cavités propres à les recevoir, ou à peser les substances dans l'intérieur desquelles elles doivent les poser.

OVISME. s. m. Didact. V. OVARISME.

OVISSA. Relat. Nom que les habitants du royaume de Benin donnent à l'Etre suprême.

OVISTE. s. m. Didact. V. OVARISTE.

OVIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ovum*, œuf ; *voro*, manger). Qui mange des œufs.

OVIVORE. s. f. Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre qu'on supposait manger des œufs.

OVOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *ovum*, œuf ; et du gr. εἶδος, forme). Qui a la forme d'un œuf. Anthère ovoïde. Capsule ovoïde. Chaton ovoïde. Drupe ovoïde. Epi, stigmate, spadise ovoïde. Minéral ovoïde. L'intérieur et l'extérieur de sa voûte figuraient les mailles et la forme *ovoïde* si agréable de la pomme de pin. (B. de St-P.) Les cuves sont ordinairement *ovoïdes*, et l'ou-

vrier les épuise peu à peu, à mesure qu'il opère la fabrication des câbles. (Encycl.)

— substantiv. Les traits de Louise étaient passés de la sphéricité du premier âge à l'*ovoïde* du deuxième. (L. Goz.)

OVOÏDE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des ostéodermes. L'ovoïde fascié est arrondi dans tout son contour de manière à représenter la figure d'un œuf. Les ovoïdes sont de la mer des Indes.

OVOÏDES. s. m. pl. Moll. Famille de l'ordre des gastéropodes pectinibranches, comprenant ceux dont la coquille est ovoïde.

OVOIR. s. m. Techn. Ciselet dont on se sert pour faire sur les métaux des reliefs en ovale.

OVOLOGIE. s. f. (du lat. *ovum*, œuf, et du gr. λόγος, discours). Didact. Discours, traité sur les œufs. Ovologie animale. Ovologie végétale.

OVO-URINAIRE. adj. des 2 g. Mamm. Se dit d'une poche qui est l'allantoïde des mammifères.

OVOVIVIPARE. adj des 2 g. (ét. lat., *ovum*, œuf; *vivus*, vivant; *parere*, enfanter). Zool. Qui pond des petits vivants. Se dit d'un animal appartenant à la série des ovipares, mais dans l'intérieur du corps duquel les œufs éclosent, de manière à produire des petits vivants. La vipère est un animal ovovivipare.

— OVOVIVIPARE. s. m. Animal qui pond des petits vivants. Un ovovivipare. Des ovovivipares. Les ovipares et les ovovivipares.

OVULAIRE. adj. des 2 g. (rad. *ovule*). Bot. Qui se rapporte à l'ovule.

— Bot. *Feuille ovulaire.* Celle qui, soudée de toutes parts et toujours indéhiscente, constitue l'ovule des plantes.

— Minér. Se dit des grains d'une roche grenue, quand ils sont de la grosseur d'un œuf de poule.

OVULE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles établi pour un certain nombre d'espèces qui se trouvent dans la Méditerranée et dans la mer Adriatique. Ovule anguleuse, lactée, incarnate, gibbeuse, acicutaire, haliotide, birostre. L'ovule à verrues, etc.

OVULE. s. m. (du lat. *ovulum*, dimin. de *ovum*, œuf). Bot. Rudiment d'une graine, contenu dans l'ovaire.

OVULÉ, ÉE. adj. Qui approche un peu de la forme d'un œuf.

OVULIFORME. adj. des 2 g. (du lat., *ovulum*, petit œuf; *forma*, forme). Qui a la forme d'un petit œuf.

OVULITE. s. f. Foss. Polypier pierreux, ovuliforme ou cylindracé, creux intérieurement, percé aux deux bouts. Petits corps très-fragiles qu'on trouve assez abondamment dans les coquilles univalves des couches du calcaire coquillier grossier des environs de Paris. Ovulite perle. Ovulite allongée, sphérique.

OWAÏ. Géogr. La plus grande des îles Sandwich. 160,000 hab.

OWÉNIEN, ENNE. adj. et s. Philos. Nom d'une association qui repose sur la communauté du travail et de ses produits.

— adj. Qui appartient à cette association. Secte owénienne. Communauté owénienne.

OWÉNISME. s. m. Philos. Système d'association, de coopération, inventé par Robert Owen.

OWÉNISTE. s. des 2 g. Philos. Partisan du système d'Owen.

— adj. des 2 g. Qui appartient à ce système.

OXACIDE. s. m. Chim. Acide qui résulte de la combinaison d'un corps simple avec l'oxygène.

OXALATE. s. m. (ét. gr., ὀξαλίς, oseille; fait de ὀξύς, aigre). Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide oxalique avec les bases salifiables. Oxalate d'ammoniaque. Oxalate de chaux. Oxalate de potasse.

OXALATÉ, ÉE. adj. Minér. Qui est converti à l'état de sel par sa combinaison avec l'acide oxalique. Fer oxalaté.

OXALHYDRATE. s. m. (du gr. ὀξαλίς, oseille; fait de ὀξύς, aigre; ὕδωρ, eau). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide oxalhydrique avec une base.

OXALHYDRIQUE. adj. des 2 g. (du fr. *oxalique* et *hydrique*). Chim. Qui est produit par l'action de l'acide nitrique sur diverses substances. Acide oxalhydrique.

OXALIDE. s. f. (du gr. ὀξαλίς, oseille; fait de ὀξύς, aigre). Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, type de la famille des oxalidées, comprenant des plantes herbacées, à feuilles ordinairement ternées ou digitées, à fleurs solitaires ou réunies en ombelle, et portées sur des pédoncules axillaires ou des hampes radicales. On en connaît aujourd'hui plus de cent cinquante espèces, dont trois seulement croissent naturellement en France. Plusieurs de ces plantes sont cultivées dans les jardins; leurs fleurs sont en général jolies, mais elles sont de courte durée. L'oxalide oseille, vulgairement *alleluia*, *surelle*, *herbe du bœuf*, *pain de coucou*, *trèfle aigre*, croît à l'ombre dans les bois et dans les haies; elle se trouve aux environs de Paris et dans la plus grande partie de l'Europe. On retire de cette plante un sel particulier connu sous le nom de *sel d'oseille*. Oxalide comprimée. Oxalide pied de chèvre. Oxalide purpurine, versicolore, crépue, cornue, roide, pectinée.

OXALIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'oxalide. ‖ OXALIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre oxalide.

OXALIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ὀξαλίς, oseille; fait de ὀξύς, aigre). Chim. Se dit d'un acide. L'acide oxalique.

OXALOVINATE. s. m. Chim. Sel qui résulte de la combinaison d'une base avec l'acide oxalovinique.

OXALOVINIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est composé d'acide oxalique et d'hydrogène bicarboné.

OXAMÉTHANE. s. f. Chim. Oxalate anhydre d'ammoniaque et de bicarbure d'hydrogène.

OXAMÉTHYLANE. s. f. Chim. Oxalate de méthylène et d'ammoniaque.

OXAMIDE. s. m. (du gr. ὀξύς, acide). Chim. Corps analogue à quelques substances animales, et de nature particulière, qui se sublime quand on décompose l'oxalate ammoniaque neutre par la distillation.

OXAZOTATE. s. m. Chim. Syn. de Nitrate.

OXAZOTEUX, EUSE. adj. Chim. Syn. de Nitreux.

OXAZOTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Syn. de Nitrique.

OXAZOTITE. s. m. Chim. Syn. de Nitrite.

OXÉE. s. f. Entom. Genre établi pour y placer une espèce d'abeille du Brésil.

OXENSTIERN (Alex. comte d'). Célèbre ministre suédois, né à Fanoe en Uplande, l'an 1583, mort en août 1654. La reine Christine lui conféra le titre de comte. C'était un des plus grands hommes de son siècle. Le plan de gouvernement qu'il composa par ordre supérieur, et qui fut adopté en 1634 par les États suédois, est un chef-d'œuvre de politique.

OXÉOL. s. m. (du gr. ὄξος, vinaigre). Pharm. Le vinaigre considéré comme excipient.

OXÉOLAT. s. m. Pharm. Vinaigre distillé.

OXÉOLÉ. s. m. Pharm. Vinaigre médicamenteux.

OXÉOLIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Qui a le caractère d'un oxéole.

OXÈRE. s. f. (du gr. ὀξηρός, qui a une odeur de vinaigre). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, très-voisin de la famille des bignoniées, comprenant un arbrisseau de la Nouvelle-Calédonie, l'oxère élégante.

OXFORD. (du lat *Oxonium;* formé du celt. *oc*, rivière; *son*, jonction; parce qu'elle est auprès du confluent de l'Isis et de la Cherwell). Géogr. Comté d'Angleterre, borné au N. par ceux de Warwick et de Northampton, au S. par ceux de Wilts et de Berks, à l'O. par celui de Glocester, à l'E. par celui de Buckingham. ‖ Capitale du comté de ce nom, près de la Tamise, au confluent de la Cherwell et de l'Isis, à 80 kilom. de Londres; 20,500 hab. Elle possède une université depuis longtemps célèbre.

OXFORDSHIRE. s. m. Géogr. Le comté d'Oxford, au centre de l'Angleterre; 120,000 h.

OXHOFT. s. m. Métrol. Grande mesure de capacité pour les liquides, en usage dans l'Allemagne du Nord, en Hollande, en Suède, en Pologne et en Russie. La contenance de l'*oxhoft* varie selon les localités, mais elle dépasse le plus souvent deux hectolitres. (Encycl.)

OXHYDROCARBONAZOTÉ, ÉE. adj. (rad. *oxyde*, *carbone*, *azote*). Chim. Qui contient de l'oxygène, de l'hydrogène, du carbone et de l'azote.

OXHYDROCARBONÉ, ÉE. adj (du fr. *oxyde* et *carbone*). Chim. Qui contient de l'oxygène, de l'hydrogène et du carbone.

OXINE. s. m. (par contraction des mots gr. ὀξύς, aigre; οἶνος, vin). Pharm. Nom donné au vin déjà aigre, qui n'est pas converti en vinaigre parfait.

OXIODIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ὀξύς, acide; Chim. Se dit de l'acide iodique.

OXONIEN, ENNE. adj. (du lat. *Oxonium*, Oxford). Hist. Qui appartient à Oxford. Société oxonienne.

OXURATE. s. m. Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide oxurique avec les bases salifiables.

OXURE. s. m. (du gr. ὀξύς, aigu). Chim. Composé binaire d'oxygène qui n'est pas acide. ‖ *Oxure hydrique.* L'eau. ‖ *Oxure potassique.* Protoxyde de potassium.

OXURIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; οὖρον, urine). Chim. Se dit de l'acide urique suroxygéné ou acide purpurique blanc.

OXUS. (aujourd'hui *Gihoun*, *Djihoun* ou *Amou-Deria*). Géogr. Rivière de l'Asie centrale, qui a sa source dans les monts Paropamisus, et se jette dans la mer d'Aral.

OXYACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; ἄκανθα, épine). Bot. Qui est garni d'un grand nombre d'aiguillons. Rosier oxyacanthe. Robinier oxyacanthe.

OXYADÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; ἀδήν, glande). Bot. Qui a des glandes pointues. Cassie oxyadène.

OXYANTHE. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu; ἄνθος, fleur; Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, comprenant un arbrisseau indigène de Sierra-Leone.

OXYBAPHE. s. m. (du gr. ὀξύβαφον, même signif.). Ant. gr. Mesure employée pour les liquides, qui valait le quart du cotyle ou un cyathe et demi.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs monopétales régulières, de la famille des nyctaginées, comprenant plusieurs plantes du Pérou. L'oxybaphe visqueux, ovale, couché, étalé, agrégé. Oxybaphe à feuilles glabres.

OXYBASE. s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigu; βάσις, base). Chim. Oxyde qui joue le rôle de base dans les combinaisons dont il fait partie.

OXYBASIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui se combine avec une oxybase. Sel oxybasique.

OXYBÈLE. s. m. (du gr. ὀξυβελής, armé de pointes). Ant. milit. Espèce de machine de guerre propre à lancer des projectiles, dont se servait la milice byzantine.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, dont les femelles vont déposer de petits cadavres d'insectes auprès de leurs œufs, qu'elles placent profondément dans le sable en y creusant des trous.

OXYBIEN, IENNE. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois, dans la 2^{me} Narbonnaise, à l'E. de l'Argeni.

OXYBRACTÉTÉ, ÉE. adj. (du gr. ὀξύς, aigu, et du lat. *bractea*, bractée). Bot. Qui a des bractées aiguës. Desmodion oxybractété.

OXYBROMURE. s. m. (du fr. *oxyde* et *brôme*). Chim. Combinaison d'un bromure avec un oxyde.

OXYCARBIQUE. adj. des 2 g. (du fr. *oxyde* et *carbone*). Chim. Qui contient de l'oxygène et du carbone. Chlorure oxycarbique. Composés oxycarbiques.

OXYCARBURÉ, ÉE. adj. Épithète donnée au gaz hydrogène.

OXYCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits acuminés. Lonchocarpe oxycarpe.

OXYCÈDRE. s. m. Bot. Arbre de la famille des conifères, croissant dans le midi de l'Europe; son bois donne à la distillation une huile empyreumatique connue sous le nom d'*huile de cade*.

OXYCÉPHALÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὀξύς, aigu; κεφαλή, tête). Zool. Dont le corps est atténué aux deux bouts. ‖ OXYCÉPHALÉS. s. m. pl. Classe des entozoaires, comprenant ceux qui sont oxycéphalés. ‖ On dit aussi un oxycéphalé.

OXYCÉPHAS. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu; κεφαλή, tête). Ichthyol. Genre de poissons à corps conique comprimé, couvert d'écailles dures ou même de plaques en bouclier, à nageoire caudale réunie avec l'anale et la seconde dorsale; à tête pointue et revêtue de larges boucliers squameux.

OXYCÈRE. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu; κέρας, corne). Entom. Genre d'insectes à deux ailes, voisin des mouches armées ou stratyomes, dont ils diffèrent un peu par la manière dont les antennes se terminent.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, régulières, de la famille des rubiacées. Oxycère hérissé. Oxycère de la Chine.

OXYCHEILE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la tribu des cicindélètes. Oxycheile triste. Oxycheile labiée, fémorale.

OXYCHÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; χεῖλος, lèvre). Conchyl. Dont le labre est aigu, simple ou bordé en dedans. Coquille oxychèle.

OXYCHLORATE. s. m. (rad. *oxyde*, *chlore*). Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide oxychlorique avec les bases salifiables.

OXYCHLORIDE. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu; χλωρός, chlore). Chim. Gaz qui résulte de la combinaison du gaz oxyde carbonique avec le chlore. Oxychloride carbonique. ‖ *Oxychloride carbosulfureux.* Combinaison d'oxygène, de chlore, de carbone et de soufre.

OXYCHLORIQUE. adj. des 2. g. Se dit d'un acide qui constitue le plus haut degré d'oxygénation du chlore.

OXYCHLORO-CARBONATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide oxychloro-carbonique avec une base.

OXYCHLORO-CARBONIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide produit par le chlore et le carbone avec l'oxygène.

OXYCHLORURE. s. m. Chim. Combinaison d'un oxyde métallique avec le chlorure du même métal.

OXYCLADE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; κλάδος, branche). Bot. Dont les rameaux sont aigus. Hypne oxyclade.

OXYCOÏE. s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigu; ἀκούω, entendre). Médec. Développement excessif de l'ouïe.

OXICOQUE. Bot. Espèce d'airelle qui habite les lieux marécageux.

OXYCRAT. s. m. (du gr., ὀξύκρατον, fait de ὀξύς, aigre; et de κεράω, je mêle). Mélange d'eau et de vinaigre, dont on fait un fréquent usage dans le traitement de quelques maladies inflammatoires et bilieuses. L'*oxycrat* se boit en général froid et le plus souvent sans addition de sucre ni de miel; on ajoute l'un ou l'autre pour les enfants ou les personnes difficiles. (Mérat.)

OXYCRATER. v. a. 1re conj. (rad. *oxycrat*). Anc. pharm. Dissoudre dans du vinaigre.

OXYCYANURE. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu; κύανος, bleu; οὐρά, queue). Chim. Composé de cyanogène et d'un oxyde métallique.

OXYDABILITÉ. s. f. Chim. Faculté de se combiner avec l'oxygène.

OXYDABLE. adj des 2 g. Chim. Qui est susceptible de se combiner avec l'oxygène, qui peut être oxydé. L'or n'est *oxydable* directement dans aucune circonstance, excepté peut-être sous l'influence d'une forte décharge électrique, qui le disperse en une poudre rouge, que l'on a regardée comme un oxyde. (G. de Claubry.)

OXYDATION. s. f. (pr. *o-xi-da ci-on*; rad. *oxyde*). Minér. Conversion de métaux ou autres substances en oxydes, par leur combinaison avec une certaine portion d'oxygène. ‖ État de ce qui est oxydé.

OXYDE. s. m. (du lat. *oxydum*; fait du gr. ὀξύς, aigre). Combinaison de l'oxygène dépourvue de la propriété de rougir la teinture de tournesol. Oxyde métallique. Oxyde d'eau. Oxyde de carbone. Oxyde de phosphore. Oxyde acidifiable. Oxyde pur. Oxyde alcalin.

— Méd. *Oxyde caséeux.* Principe qui se forme toujours plus ou moins abondamment lors de la conversion du caillé en fromage, et qui constitue les diverses espèces de fromages fermentés.

— Quelques dictionnaires écrivent avec un *i* *oxide* et ses dérivés, mais nous croyons que conformément à l'étymologie, il vaut mieux écrire ces mots avec un *y*.

OXYDÉ, ÉE. adj. Qui se trouve à l'état de combinaison avec de l'oxygène. Métal oxydé. Plumes oxydées.

OXYDENCE. s. f. Bot. Genre de graminées. V. LEPTOCHLOEE.

OXYDER. v. a. 1re conj. (rad. *oxyde*). Réduire à l'état d'oxyde; opérer la combinaison d'un corps avec l'oxygène. L'air oxyde le fer.

— S'OXYDER. v. pron. Être oxydé. C'est ainsi qu'en s'*oxydant* les huiles se solidifient. (Rich.) Il arrive quelquefois, après le transport des blessés, que les épingles se sont *oxydées*. (Mout.)

OXIDO-CHLORURE s. m. Chim. Combinaison d'un chlorure avec l'oxyde du même méta..

OXYDO-CYANURE. s. m. Chim. Combinaison d'un cyanure avec l'oxyde du même métal.

OXYDOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; εἶδος, forme). Qui n'est ni acide, ni base salifiable. Corps oxydoïdes.

— Subst. L'eau est ainsi nommée, parce qu'elle forme une classe tout à fait particulière d'oxydes.

OXYDRAQUE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Inde, sur les bords de l'Hydaspe, dans le Moultan.

OXYDULE. s. m. (dimin. d'*oxyde*). Chim. Premier degré inférieur d'oxydation d'un corps oxydulé d'azote.

OXYDULÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est passé à l'état d'oxydule. Fer oxydulé. Le fer *oxydulé* se trouve toujours dans les terrains anciens; il y forme des amas et des couches contemporains. (Lenormant.)

OXYFLUORURE. s. m. Chim. Combinaison d'un fluorure avec un oxysel.

OXYGAL. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigre; γάλα, lait). Anc. pharm. S'est dit pour Lait aigre.

OXYGÉNABLE. adj. des 2 g. Chim. Qui est susceptible de se combiner avec l'oxygène. Corps oxygénable.

OXYGÉNANT. part. prés. du v. Oxygéner. Il est invariable.

OXYGÉNANT, ANTE. adj. Qui produit des oxydes. Principe oxygénant.

OXYGÉNATION. s. f. (pr. *ok-ci-gé-na-ci-on*). Chim. Acte par lequel l'oxygène se combine avec un autre corps, quelle que soit la nature du corps qui en résulte. ‖ État de ce qui est oxygéné.

OXYGÈNE. s. m. (ét. gr., ὀξύς, aigu; γεννάω, engendrer). Chim. Un des principes de l'air atmosphérique, qui est nécessaire à l'entretien de la vie et à toutes les combustions que nous faisons pour procurer de la lumière ou de la chaleur. Les plantes s'approprient l'hydrogène et l'*oxygène* de l'eau qu'elles décomposent. (Chapt.)

OXYGÉNÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient de l'oxygène, qui a été combiné avec l'oxygène. Éther oxygéné. Eau oxygénée. Outre le calorique, un grand nombre de substances possèdent aussi la propriété de ramener l'eau *oxygénée* à l'état d'eau ordinaire. (Dict. de méd.)

OXYGÉNER. v. a. 1re conj. (rad. *oxygène*). Chim. Opérer la combinaison d'un corps avec l'oxygène.

OXYGÉNÈSE. s. f. Pathol. Maladie attribuée aux désordres de l'oxygénation des parties.

— adj. Maladie oxygénèse.

OXYGÉNISATION. s. f. Chim. Syn d'Oxygénation.

OXYGÉNISER. v. a. 1re conj. Syn. d'Oxygéner.

OXYGÉNO-FERRUGINEUX, EUSE. adj. Chim. Qui contient du fer et de l'oxygène. Carbone oxygéno-ferrugineux.

OXYGÉNOMÈTRE. s. m. (du fr. *oxygène*, et du gr., μέτρον, mesure). Chim. Syn. d'Eudiomètre.

OXYGEUSIE. s. f. (ét. gr., ὀξύς, aigu; γεῦσις, goût). Méd. Développement excessif du sens du goût.

OXYGLOTTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξύς, aigu; γλῶττα, langue). Bot. Qui a une des di-

visions de son périgone ou des fruits aigus. Astragale oxygonte.

OXYGONE adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξὺς, aigu ; γωνία, angle). Géom. Dont tous les angles sont aigus. Triangle oxygone.

— Conchyl. Dont les coquilles sont anguleuses. || OXYGONES. s. m. pl. Famille de conchifères paulipalpes, comprenant les espèces dont les coquilles sont ordinairement très-anguleuses. || On dit aussi Un oxygone.

OXYHAPHIE s. f. (ét. gr., ὀξὺς, aigu ; ἁφή, toucher). Médec. Développement excessif du sens du toucher.

OXYHAPHIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne l'oxyhaphie.

OXYLAPATHE. s. m. (du lat. *oxylapatum*; fait du gr. ὀξὺς, aigu, et du lat. *lapathum*, patience). Bot. Nom donné par Dioscoride et Pline à la patience aiguë.

OXYLOBE. s. m. (ét. gr., ὀξὺς, aigu ; λοβός, gousse). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, papilionacées, de la famille des légumineuses, comprenant l'oxylobe elliptique, arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

OXYMALVA. s. m. (du gr. ὀξὺς, acide; et du lat. *malva*; littér. *mauve acide*). Bot. L'oseille de Guinée.

OXYMANGANATE. s. m. (du fr. *oxyde* et *manganate*). Chim. Genre de sels résultant de la combinaison de l'acide oxymanganique avec une base salifiable.

OXYMANGANÉSIATE. s. m. Chimie. Syn. d'Oxymanganate.

OXYMANGANÉSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Syn. d'Oxymanganique.

OXYMANGANIQUE. adj. des 2 g. (rad. fr. *oxyde* et *manganique*). Chim. Qui contient le plus d'oxygène. Acide oxymanganique.

OXYMEL. s. m. (ét. gr., ὀξὺς, aigre ; μέλι, miel). Pharm. Sorte de sirop composé essentiellement de miel et de vinaigre. Oxymel simple. Oxymel scillitique. Oxymel colchique. Les *oxymels* diffèrent des sirops ordinaires en ce que le liquide qui contient les principes médicamenteux est du vinaigre au lieu d'être de l'eau. (Mérat.)

OXYMORON. s. m. (ét. gr., ὀξὺς, aigu ; μωρόν, mûre). Litter. Se disait d'une figure par laquelle on cachait une fine raillerie sous une apparente absurdité.

OXYMURIATE. s. m. Chim. Synonyme de Chlorure.

OXYMURIATIQUE. adj. des 2 g. (rad. fr. *oxyde* et *muriatique*). Chim. Qui est combiné avec l'oxygène et l'acide muriatique. Gaz oxymuriatique.

OXYNOSÈME. s. f. (ét. gr., ὀξὺς, aigu ; νόσος, maladie). Médec. Maladie aiguë.

OXYONES. s. m. pl. Temps fab. Peuple imaginaire qu'on place dans la Germanie.

OXYOPE. s. m. (ét. gr., ὀξὺς, aigu ; πούς, pied). Entom. Démembrement du genre araignée.

OXYOPIE. s. f. (ét. gr., ὀξὺς, aigu ; ὄψις, vue). Médec. Faculté de voir les objets très-éloignés.

OXYOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξὺς, aigu ; οὖς, ὠτός, oreille). Zool. Qui a des oreilles pointues. Hommes oxyotes.

— Bot. Qui a des oreilles ou oreillettes aiguës. La passerage oxyote a des feuilles caulinaires munies à la base de deux auricules très-aiguës.

OXYPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξὺς, aigu ; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales linéaires et acuminés. Orpin oxypétale.

OXYPÉTALE. s. m. Bot. Genre de plantes détaché du genre asclépiade, dont il diffère par les cornets intérieurs de la fleur, et par sa corolle renflée.

OXYPHÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées. Syn. de Calomerie.

OXYPHÉNIE. s. f. Bot. Nom donné au tamarin par quelques personnes qui le croyaient produit par un palmier.

OXYPHONIE. s. f. (ét. gr., ὀξὺς, aigu ; φωνή, voix). Voix aiguë. Symptôme qu'on observe dans quelques maladies.

OXYPHOSPHURE. s. m. (du. fr. *oxyde* et *phosphure*). Chim. Nom d'un composé de phosphore et d'un oxyde métallique.

OXYPHRÉSIE. s. f. (par contract. du gr. ὀξὺς, aigu; ὄσφρασις, odorat). Médec. Développement excessif du sens de l'odorat.

OXYPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξὺς, aigu ; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles ou des folioles acuminés. Loranthe oxyphylle. Desmodion oxyphylle.

OXYPORE. s. m. (du gr. ὀξύπορος, qui traverse rapidement). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des brévipennes ou brachélytres, qui ressemblent beaucoup par le port et par les habitudes aux espèces du genre staphylin. L'oxypore rousse.

OXYPTÈRE. s. m. (ét. gr., ὀξὺς, aigu ; πτερόν, aile). Mamm. Genre de cétacés, voisins des dauphins, établi pour une espèce caractérisée par deux nageoires dorsales.

OXYPYCNE. adj. m. (ét. gr., ὀξὺς, aigu; πυκνός, serré). Mus. anc. Se dit du troisième son de chaque tétracorde. Son oxypycne.

OXYQUE. s. m. (rad. gr. ὀξὺς, acide). Ordre de composés binaires, dans lesquels l'oxygène joue le rôle d'élément négatif.

OXYRHEGMIE. s. f. (ét. gr., ὀξὺς, aigre ; ἐρεύγω, je rote). Médec. Rapport aigre de l'estomac.

OXYRHODIN. s. m. (ét. gr., ὀξὺς, acide; ῥόδον, rose). Pharm. Vinaigre rosat.

OXYRHYNCHIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un oxyrhynque. || OXYRHYNCHIDES. s. m. pl. Groupe de curculionides orthocères, ayant pour type le genre oxyrhynque. || On dit aussi Un oxyrynchide.

OXYRHYNCHITE. adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient à Oxyrhynque. Nome oxyrhynchite.

OXYRHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξὺς, aigu; ῥύγχος, bec). Zool. Dont le museau est prolongé en forme de bec pointu.

OXYRHYNQUE. s. m. Ichthyol. Nom donné à plusieurs espèces de poissons, à une espèce de mormyre, à un corrégone et à une raie.

— Ornith. Genre d'oiseaux de l'Amérique méridionale.

— Foss. Nom donné à des pierres coniques, alongées et aiguës, comme quelques pointes d'oursins et quelques bélemnites.

— OXYRHYNQUES. s. m. pl. Crust. Famille de crustacés décapodes.

OXYRHYNQUE (aujourd'hui *Behnécé*). Géogr. anc. Une des principales villes de l'Égypte, dans l'Heptanomide.

OXYSACCHARUM. s. m. (pr. *o-xi-çak-ka-romm*; ét. gr. ὀξὺς, acide; σάκχαρον, sucre). Pharm. Mélange de sucre et de vinaigre.

OXYSEL. s. m. (du gr. ὀξὺς, acide; et du fr. *sel*). Chim. Sel dans la base et l'acide duquel il entre de l'oxygène.

OXYSÉLÉNIURE. s. m. (du fr. *oxyde* et *séléniure*). Chim. Combinaison d'un séléniure avec l'oxyde du métal.

OXYSME. s. f. Conchyl. Genre de coquilles formé pour une coquille fossile, bivalve, l'oxysme bifide, qui diffère des jambonneaux, parce que la charnière est latérale, plissée et membraneuse.

OXYSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξὺς, aigu ; σπέρμα, graine). Bot. Dont les fruits sont acuminés. Renoncule oxysperme.

OXYSTELME. s. m. (ét. gr., ὀξὺς, aigu ; στέλμα, couronne). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, régulières, de la famille des apocynées. L'oxystelme charnu de la Nouvelle-Hollande. L'oxystelme comestible.

OXYSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξὺς, aigu, στόμα, bouche). Conchyl. Dont les bords de la coquille sont très-tranchants et la columelle pointue. || OXYSTOMES. s. m. pl. Famille de paracéphalophores asiphonobranches. || On dit aussi un oxystome.

OXYSTOME. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères, qui se rencontrent sur les feuilles des arbres et des plantes, dont ils se nourrissent. L'oxystome du froment. L'oxystome de Pomone. L'oxystome du printemps.

OXYSTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξὺς, aigu; στῦλος, style). Conchyl. Dont la columelle atténuée à la base est aiguë. Coquille univalve oxystyle.

OXYSULFOCYANURE. s. m. (du fr. *oxyde* et *sulfocyanure*). Chim. Combinaison d'un sulfocyanure avec l'oxyde du même métal.

OXYSULFOSEL. s. m. (du fr. *oxyde* et (*sulfosel*). Chim. Combinaison d'un oxysel et d'un sulfosel.

OXYSULFURE. s. m. (du fr. *oxyde* et *sulfure*). Chim. Combinaison d'un sulfure avec l'oxyde du même métal.

OXYSULFURÉ, ÉE. adj. Chim. Se dit d'un antimoine qui est le kermès minéral.

OXYTARTRE. s. m. (du gr. ὀξὺς, aigu; et du fr. *tartre*). Chim. Terre foliée de tartre.

OXYTÈLE. s. m. Entom. Petit genre de coléoptères de la famille des brachélytres.

OXYTÉLIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un oxytèle. || OXYTÉLIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères brachélytres, ayant pour type le genre oxytèle. || On dit aussi Un oxytélide.

OXYTRÈME. s. f. Conchyl. Genre de coquilles établi pour trois espèces fluviatiles de l'Amérique septentrionale.

OXYTRICHIN, INE. adj. Zool. Qui ressemble à un oxytrique. || OXYTRICHINS. s. m. pl. Tribu d'infusoires polygastriques, ayant pour type le genre oxytrique. || On dit aussi Un oxytrichin.

OXYTRIQUE. s. m. (ét. gr., ὀξὺς, aigu; θρίξ, poil). Zooph. Genre d'animalcules infusoires.

OXYTROPIDE. s. f. (ét. gr., ὀξὺς, aigu; τρόπις, carène). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses, renfermant des plantes herbacées au nombre de quarante espèces environ, dont les suivantes croissent naturellement en France. L'oxytropis de montagne. L'oxytropis de l'Oural. L'oxytropis des champs. L'oxytropis velu, fétide.

OXYURE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὀξὺς, aigu; οὐρά, queue). Zool. Dont la queue est terminée en pointe, ou le corps subulé et atténué à l'extrémité postérieure. Animal oxyure.

OXYURE. s. m. Helmint. Genre de vers intestinaux établi pour un certain nombre d'espèces. L'oxyure du cheval. L'oxyure de l'homme. L'oxyure microscopique.

— OXYURES. s. m. pl. Entom. Tribu de la famille des hyménoptères pupivores.

OYANT. part. prés. invar. du v. Ouir. Qui entend. Des personnes oyant un mensonge.

> Et le souffleur *oyant* cela
> Croyant encor souffler, siffla. (J.-B. ROUSSEAU.)

OYANT. s. m. Législ. Celui à qui on rend un compte. Un oyant-compte. || L'Académie écrit au pluriel *des ayants-compte*; mais cette ancienne orthographe, fort usitée autrefois, doit être proscrite. Ces sortes de participes sont aujourd'hui invariables.

OYAS. s. m. pl. Relat. Grands seigneurs de la cour de Siam.

OYAT. s. m. Bot. Nom vulgaire donné sur la côte de Boulogne au roseau des sables.

OYE. s. f. Ancienne orthographe du nom de l'oie.

OYÈNE. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un abre

OYONNAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Nantua (Ain); 1,980 hab.

OYSANITE. s. f. (d'*Oysans*, bourg du Dauphiné). Minér. Nom donné à un minéral nommé aussi *anatase*.

OZANIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ὄζω, je sens mauvais). Pharm. Qui est propre à purifier l'haleine. Médicament ozanique. Substance ozanique.

OZÈNE. s. m. (du gr. ὄζαινα; fait de ὄζω, je sens mauvais). Pathol. Ulcération de la membrane muqueuse des fosses nasales, du voile du palais et du sinus maxillaire, qui, versant un pus fétide, imprègne l'air qui se trouve en contact avec lui d'une odeur si rebutante qu'on l'a comparée à l'exhalaison insupportable que répand une punaise écrasée. Ozène vénérien. L'ozène est un cas de réforme militaire et d'empêchement au lien conjugal.

— Entom. Genre de coléoptères carnassiers de la section des pentamérés. L'ozène dentipède est noir.

OZOLE. s. m. Moll. Espèce d'entomostracé, nommé aussi *argule* et *binocle*.

OZONIUM. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons, de l'ordre des mucédinées. Ils croissent dans les lieux souterrains et sur les feuilles sèches. L'ozonium couleur de tuile, couleur de safran. L'ozonium fauve, entremêlé et rayonnant.

OZOTHAMNE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des composées, comprenant des arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique australe.

P, s. m. (pr. *pé;* autrefois *pe*). Seizième lettre de notre alphabet, et la douzième des consonnes. Dans les langues néo-latines et germaniques, le *p* est la plus forte des consonnes labiales. Un grand P. Un petit *p*.

— P initial se prononce toujours, soit devant les voyelles, soit devant les consonnes, comme dans *page, psaume, psalmiste.* Il faut en excepter le *p* suivi immédiatement d'un *h*.

— Dans le corps d'un mot, il conserve également le son qui lui est propre, excepté quand il est suivi d'un *h*. Il se fait sentir dans *impie, inepte, adoption, captieux, baptismal, septembre, septimere, reptile, aptitude, septuagesime, contempteur, excepte, symptôme, exception, exemption, dompter, domptable, indomptable, rédempteur, rédemption*, etc.

— Mais il est muet dans *baptême, baptistaire, baptiser, exempt, exempter, compte, escompte, prompt, promptitude, sculpture, sculpteur, sept, septième, Baptiste, St-Jean-Baptiste, dompter*, et en général dans la plupart des mots où il se trouve deux consonnes.

— Le *p* final ne se prononce pas dans *camp, champ, sirop, loup, drap, sept* et ses dérivés ; mais il se prononce dans *Alep, Gap, jalap, cap, laps, relaps, rapt, hanap, jalep, salep, concept, cep* pris isolément, etc.

— P final se prononce dans *beaucoup* et *trop*, suivis d'une voyelle. Il a beaucoup étudié. Il est trop entêté. ‖ S'il n'est pas suivi d'une voyelle, on ne le fait pas sentir.

— Le *p* de *coup* se prononce aussi dans le discours soutenu lorsqu'il est suivi d'une voyelle. Coup inattendu. Coup extraordinaire.

— Le *p* conserve toujours son articulation propre dans la liaison ; son effet dans ce cas est de se détacher entièrement du mot auquel il appartient pour aller se réunir fortement à la voyelle initiale du mot suivant et faire corps avec lui. Cependant sa liaison souffre des exceptions assez nombreuses ; elle n'a jamais lieu après les mots : *camp, champ, drap, loup*, etc.

— En général, lorsque le *p* est redoublé, on n'en prononce qu'un.

— Le *p* suivi d'un *h* forme une consonne composée dont l'articulation est simple et répond à celle de la lettre *f*. Le *ph* se fait sentir partout, comme dans *philosophe, pharmacie, œsophage;* prononcez : *filosofe, farmacie, œsofage*.

— Comme de l'A se forme le B, ainsi du B se forme le P, par une dérivation fondée sur les organes mêmes de la parole. De l'explication du B dépend donc celle du P. Telle est en effet l'affinité de ces deux lettres, qu'elles semblent n'en faire qu'une, sous quelque aspect qu'on les envisage. Le même organe sert à les proférer, elles en exigent la même disposition et le même mouvement ; le son qu'elles font entendre est pour ainsi dire le même ; enfin elles se partagent la même figure. Cette ressemblance n'est cependant pas si parfaite que leurs signes représentatifs ne doivent avoir quelque différence. Le même organe, il est vrai, sert à les prononcer, mais son action varie. Si la disposition en est la même, chaque partie néanmoins ne coopère pas également ; la lèvre supérieure a plus de part à la production du P, et l'inférieure à celle du B. Leur son est à peu près le même, mais il est plus ferme dans le premier, plus faible et plus doux dans le second. Par là s'explique comme de soi-même l'usage d'écrire *P* au lieu de B, partageant ce dernier en deux parties, pour en faire deux caractères différents, c'est-à-dire un *b* et un *p*, qui rapprochés, et réunis ensemble, forment un B parfait, dont ils ne sont que les démembrements. Ces deux caractères n'en faisant proprement qu'un, comme les deux lèvres ne forment qu'une seule et même bouche, on les a donc distingués par celle des lèvres qui a le plus d'influence dans leur production, en assignant la lèvre supérieure au P, et la lèvre inférieure au B. Si ce dernier est le seul en possession de réunir les deux lèvres, c'est que leur simple rapprochement suffit pour le former, qu'il n'en éxige aucun effort, et qu'à cet égard elles concourent également à le produire. Dans le P, elles agissent plus fortement l'une sur l'autre, et surtout celle d'en haut sur celle d'en bas. Ce n'est que par là que le P diffère du B ; c'est donc aussi par là qu'il fallait en distinguer le signe représentatif. Cette distinction, incompatible avec la peinture des deux lèvres, le réduit donc nécessairement à celle des deux qui lui est propre. Cette différence d'expression de la part des lèvres dans l'articulation du P et du B n'est pas la seule raison qu'on puisse alléguer de la différence de leur configuration. Il n'est personne qui, en les proférant, ne s'aperçoive que le premier domine sur le second, par un ton de voix plus ferme et plus élevé. Le P a donc pour lui le son supérieur, et le B le son inférieur. La lèvre supérieure appartenait donc encore ici naturellement au P, et l'inférieure au *B*, lorsqu'on veut le réduire à une seule.

Observez bien le P : vous verrez aisément
Que ce signe du B n'est qu'un démembrement. (***

— Ant. rom. Chez les Romains, le P était une lettre numérale qui, comme le C, valait 100 ; d'autres prétendent qu'il valait 400. Surmonté d'une barre horizontale, P̄, il valait 400,000.

— En français, devant les noms modernes, P est pour *Paul, Pierre*, etc. ‖ *Père*, en parlant des religieux. Le P. Ravignan. ‖ Il se met souvent pour Patriarche. *P. C.* Patriarche de Constantinople. ‖ Il s'est employé pour Prétendu. *P. R.* Prétendu réformé. ‖ Il veut dire quelquefois Propriété. *P. A.* Propriété assurée. Dans les calendriers républicains, cette lettre indique *primidi*, ou le premier jour de la décade.

— Mus. P., par abréviation, signifie *piano*, doux, doucement ; PP, *più piano*, plus doucement ; PPP, *pianissimo*, très-doucement.

— Banq. et comm. P. signifie *protêt* ou *proteste*. A. P., *à protester*, A. S. P., *accepté sous protêt*. A. S. P. C., *accepté sous protêt pour mettre à compte ;* P. °/₀, *pour cent ;* P. °/₀₀, *pour mille*.

— Typogr. P indiquait la *seizième* feuille d'un livre.

— Métrol. P., abréviation de *pied* et de *pouce*. Lorsqu'il est capital, il signifie *pied*, et *pouce* lorsqu'il est minuscule. Quelquefois aussi on écrit pied, *pi.*, et pouce, *po*.

— Numism. P était le caractère qui distinguait la monnaie frappée à Dijon.

— Pharm. P. est l'abréviation de *pugillum*, pincée, et souvent celle de *pars*, partie.

— Versif. Le *p* non suivi d'un *s* ne rime qu'avec lui-même ; ainsi *camp* ne rime pas avec *imposant, coup* avec *tout*, etc.

— *Ph* et *f* riment fort bien entre eux ; ainsi *philosophe* s'unira avec *étoffe*, *philosophie* à *il sacrifie*, *Joseph* à *chef*, *syphon* à *carafon*, *apocryphe* à *griffe*, *Morphée* à *fée*.

PA. s. m. Philol. Une des consonnes de l'alphabet sanscrit, c'est la forte du cinquième ordre, ou de l'ordre des labiales. ‖ La troisième lettre de l'alphabet turc.

PA ou **PLA.** s. m. Art milit. En parlant des batteries du tambour, on le dit d'un coup frappé sur la caisse, en appuyant fortement avec la baguette que l'on tient de la main gauche.

— Chim. Abréviation pour *palladium*. On écrit aussi *Pd*.

PAALGOWAM. s. m. (pr. *pa-al-gou-an*) Chron. Nom du dernier mois de l'année des Indiens.

PAAMYLÈS. Myth. égypt. Divinité égyptienne qui, selon les uns, répondait au Priape des Grecs ; selon d'autres, c'était un des noms d'Osiris. Ce mot vient de l'égyptien, et signifie *retenez votre langue*, ce qui semblerait identifier Osiris Paamylès avec le dieu du Silence.

PAAMYLES ou **PAAMYLIES.** s. f. pl. (pr. *pa-a-mi-les, pa-a-mi-li*). Myth. Fêtes athéniennes célébrées en l'honneur d'Osiris retrouvé, c'est-à-dire du Soleil renaissant.

— Fête égyptienne en l'honneur de Paamylès, pendant laquelle on promenait une représentation obscène de cette divinité.

PAAS ou **PAASSI.** (pr. *pa-a-ci*). Myth. Nom donné à l'Être suprême par les Ersaniens, division des Morduans, peuples soumis à la Russie.

PABAS. s. m. Ornith. Nom d'un oiseau d'Amérique qui ne vole presque point.

PABOUCHE. s. m. (du pers. *papous*) Relat. Sorte de chaussure. On dit mieux *babouche*. V. BABOUCHE.

PABOUS. s. m. (pr. *pa-bou*). Relat. Chez les Perses, Baisement des pieds, marque de respect des seigneurs envers les souverains.

— Se dit aussi pour exprimer la manière dont les vassaux prêtent foi et hommage à leurs seigneurs.

PABULAIRE. s. m. (du lat. *pabulum*, pâ

ture, fourrage). Hist. anc. Soldat qui allait au fourrage.

— Chez les Romains. Adjudicataire de travaux publics et de fournitures.

PACA. s. m. Mamm. Genre de mammifères rongeurs, renfermant deux espèces. Ce sont des animaux fouisseurs comme les lapins. Ils vivent dans l'Amérique méridionale, où on leur fait une guerre active pour leur chair. Leurs habitudes sont celles du cochon. Le paca noir. Le paca fauve.

PACAGE. s. m. (pr. *pa-ka-je*; du lat. *pascua*, même signif.; on disait autrefois *pascage*). Lieu où l'on mène paître les bestiaux. Bon pacage. Pacage gras. Un pays de pacages. Mettre les bœufs au pacage, dans le pacage. Excellents pacages. Le froment sert, comme le seigle, à former des *pacages*. (Morog.)

— Se prend souvent pour Pâture.

— Cout. *Droit de pacage.* Droit d'envoyer paître son bétail dans certains pâturages, lorsqu'ils sont en jachère ou en friche. Dans quelques provinces, ce droit n'était autrefois accordé qu'aux habitants propriétaires, d'où la maxime: *Qui n'a labourage n'a pâturage.*

— Prov. *Avec pacage et labourage on ne peut manquer en ménage.*

— Se dit plus particulièrement, dans quelques parties de la France, des prairies marécageuses qui servent à la pâture du troupeau commun.

— Syn. comp. PACAGE, PÂTURAGE, PÂTIS, PÂTURE. Les prés et les prairies forment naturellement des *pacages*. Les ..., soignés, entretenus, employés à leur destination naturelle, couverts de bestiaux, sont des *pâturages*. Les bruyères, les landes, les bois, forment des *pâtis*. Des friches, des terrains abandonnés, de mauvaises terres négligées, sont des *pâtures*.

PACAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Pacager. S'empl. adjectiv. Toutes les fois que nos seigles ne sont *pacagés* qu'à l'automne, ils donnent encore du grain l'été suivant. (Morog.)

PACAGER. v. n. 1re conj. (rad. *pacage*). Ce verbe prend un *e* muet après le *g* quand il est suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Nous pacageons. Je pacageais. Que je pacageasse. Pacageant*, etc. Cout. Faire paître, faire pâturer. Il est permis de pacager en terre vaine et vague.

— v. a. Paître. Le seigle fournit un excellent fourrage pour les troupeaux. Dès l'automne, on peut le faire *pacager*. (Morog.)

— SE PACAGER. v. pron. Être pacagé. Les seigles peuvent se pacager à l'automne.

PACAL. s. m. Bot. Espèce d'arbre du Pérou.

PACALIES. s. f. pl. (du lat. *pax, pacis*, paix). Myth. Fêtes que les Romains célébraient en l'honneur de la paix. Ce mot n'est appuyé que sur une conjecture de Gronovius, qui lit *Pacalia* dans un passage d'Adhelmus, où d'autres lisent *Paralia*.

PACANE. s. f. Bot. Fruit du pacanier, dont la noix est lisse, ovoïde, oblongue et semblable à une olive.

PACANIER. s. m. Bot. Espèce de noyer de la Louisiane.

PACANT. s. m. (du lat. *pasci*, paître). Se disait pour Animal qui paît.

— Fig. Un manant, un homme grossier. Pop. et vieux.

PACAPAC. s. m. Ornith. Espèce de cotinga, qu'on nomme aussi Pompadour.

PACASCHAS. s. m. (pr. *pa-kass-kass*). Chim. Moscouade que l'on retire de la sève des palmiers, aux îles Philippines.

PACASSE. s. m. Mamm. Mammifère du Congo, qui se rapproche du buffle.

PACAUDIÈRE (LA). Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Roanne (Loire); 1,700 hab.

PACAUT. s. m. Pop. Homme rustre, grossier.

PACCHIONI (Glandes de). Anat. Granulations des membranes du cerveau.

PACCIEN. s. m. Pharm. Collyre dont on se servait autrefois.

PACE (IN). (pr. *inn-pa-cé*; des mots latins *in pace*, en paix). Locution latine autrefois usitée dans les monastères, et qui désignait la prison où l'on enfermait pour toute la vie ceux qui avaient commis ou ceux à qui l'on prêtait quelque grande faute. Mettre un religieux in pace.

— On disait aussi substantiv. Mettre un religieux, un moine dans l'in pace d'un couvent. L'in pace était d'ordinaire un cachot noir en forme de tombe, avec une trappe par en haut qui servait à faire passer la nourriture au prisonnier. || Pl., des *in pace*.

— On a dit aussi des hommes jetés dans quelque prison particulière, dans un cachot, dans les oubliettes d'un château. On les a mis in pace.

PACFI ou **PAFI.** s. m. (pr. *pak-fi*, *pa-fi*). Mar. Nom de deux basses voiles d'un grand bâtiment. Il y a le grand et le petit pacfi. || *Grand pacfi.* La grande voile. || *Petit pacfi.* La voile de misaine.

PACHA. s. m. (pr. *pa-cha*; du pers. *pa*, pied; *chah*, roi; c'est-à-dire appui du souverain; ou du turc, *bash*, tête). Relat. Titre d'honneur qu'on donne, en Turquie, aux chefs suprêmes de l'armée et aux gouverneurs des provinces; ils correspondent à peu près à nos lieutenants généraux, employés soit comme gouverneurs d'une portion du territoire, soit comme commandants d'une portion de l'armée. Ils sont révocables à la volonté du sultan, et jouissent dans leurs commandements d'un pouvoir illimité. On donne aussi quelquefois ce nom à des personnes considérables, même sans gouvernement. L'insigne caractéristique des pachas est la queue de cheval flottant au bout d'une lance, surmontée d'une boule dorée, qu'ils font porter devant eux à la guerre. Pacha à deux queues. Pacha à trois queues. Le pacha de Janina. || Pl., *des pachas*.

— Anciennement on disait *bacha*.

— Métrol. Monnaie de cuivre du royaume de Guzarate.

PACHACAMAC. Myth. Nom que les Péruviens donnaient à l'Être suprême. Son temple principal était dans une vallée près de Lima. On l'appelle aussi *Pachacamali*.

PACHACAMAMA. Myth. Déesse qu'adoraient autrefois les habitants du Pérou et qui représentait la Terre.

PACHALIK. s. m. (rad. *pacha*). Relat. Étendue de pays soumise au gouvernement d'un pacha.

— La province même.

PACHALIKAH. s. m. Province gouvernée par un pacha.

PACHE. s. m. Se disait pour Pacte. Soliman, de la race des Ottomans, race peu soigneuse de l'observance des promesses et des *paches*. (Montaigne.) On s'en sert encore dans ce sens à Genève et dans le pays de Gex.

PACHÉABLÉPHAROSE. s. f. (ét. gr., παχύνειν, épaissir; βλέφαρον, paupière). Pathol. Épaississement du tissu des paupières, produit par les excroissances ou des tubercules développés sur les bords, ou par une inflammation chronique.

PACHÉE. s. f. Minér. Émeraude orientale, corindon vitreux d'une couleur verte.

PACHIRIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des malvacées, comprenant des arbres d'un beau port, garnis de feuilles alternes et de fleurs solitaires d'une grande beauté. Le pachirier aquatique, vulgairement *cacao sauvage*, croît en Amérique; ses semences, cuites sous la cendre, sont mangées par les Galibis. Le pachirier élégant est remarquable par la grandeur et la beauté de ses fleurs.

PACHLYDE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des géocorises. Ce sont les animaux les plus grands de la famille.

PACHOLECK. s. m. Relat. Espèce de valet de pied qui accompagnait chaque soldat d'une milice tartare employée autrefois dans les armées polonaises.

PACHOMÈTRE. s. m. (ét. gr., παχὺς, épais; μέτρον, mesure). Techn. Instrument propre à mesurer l'épaisseur du verre des miroirs.

PACHON. s. m. Chronol. Nom du neuvième mois copte ou égyptien qui répondait à notre mois de mai. On l'appelle aussi Bashansh et Beschnesch.

PACHTLI. s. m. (pr. *pach-tli*). Chronol. Nom du onzième des dix-huit mois de vingt jours des Mexicains. Ils le nomment aussi Hécotli.

PACHUNTIQUES. adj. m. pl. (du gr. παχύνω, épaissir). Pharm. Se dit de médicaments incrassants.

PACHYCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; καρπὸς, fruit). Bot. Qui porte des fruits épais, comme les légumes de la sesbanie pachycarpe.

PACHYCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; κεφαλὴ, tête). Ornith. Qui a la tête très-épaisse.

PACHYCHYMIE. s. f. (ét. gr., παχὺς, épais; χυμὸς, suc, humeur). Pathol. Épaississement morbide des humeurs.

PACHYDERME. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; δέρμα, peau). Mamm. Qui a la peau très-épaisse, presque nue, et les pieds terminés par plus de deux sabots. Le cochon est un animal pachyderme.

— Bot. Qui a la peau épaisse ou qui forme une croûte épaisse, comme le champignon appelé auriculaire pachyderme.

— subst. Un pachyderme. Le cochon est un pachyderme. Les cochons ont leurs narines environnées d'un boutoir; mais aucun *pachyderme* n'a de mufle. (Cuvier.)

— PACHYDERMES. s. m. pl. Mamm. Ordre de mammifères non ruminants, divisé en trois familles, comprenant des animaux remarquables par le cuir dur et épais dont sont revêtus la plupart d'entre eux.

PACHYGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; γαστὴρ, estomac). Mamm. Qui a le ventre ou l'estomac fort épais. || PACHYGASTRES. s. m. pl. Famille de mammifères quadrupèdes.

PACHYGASTRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères, renfermant des espèces de charançons. || Genre d'insectes diptères.

PACHYGLOSSE. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; γλῶσσα, langue). Ornith. Qui a la langue fort épaisse. || PACHYGLOSSES. s. m. pl. Tribu de la famille des psittacins, comprenant ceux qui ont la langue épaisse et protractile.

PACHYLIDE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des géocorises.

PACHYLOCÈLE. s. m. Entom. Genre de l'ordre des pulmonaires, de la famille des aranéides, ayant pour type une espèce du Brésil.

PACHYMA. s. m. Bot. Genre de gros champignons souterrains, qui se rencontrent dans les régions les plus chaudes. On les emploie en médecine. Quelques espèces sont de la grosseur de la tête d'un homme. Pachyma-truffe royal, ou *fo-lim*.

PACHYMÈRE (George). L'un des écrivains les plus distingués de l'histoire byzantine, naquit à Nicée, en 1242, et mourut en 1310. On a de lui une Histoire d'Orient qui commence à l'an 1258 et finit à 1308.

PACHYMÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; μέρος, membre). Entom. Qui a les membres épais.

PACHYMÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères.

PACHYMYE. s. f. (ét. gr., παχὺς, épais; μύας, coquille). Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

PACHYNÈME. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; νεμὸς, bois). Bot. Qui a le bois très-épais.

PACHYNÈME. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des dilléniacées, établi pour un arbuste de la Nouvelle-Hollande, le pachynème aplati.

PACHYODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; ὀδοὺς, dent). Bot. Qui a des dents épaisses, comme celles qui garnissent le chapeau de l'hydre phachyodonte.

PACHYOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; οὖς, oreille). Mamm. Se dit des chauves-souris qui ont les oreilles épaisses.

PACHYPE. s. m. (du gr. παχὺς, épais). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

PACHYPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles épaisses. Plante pachyphylle.

PACHYPHYLLE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, irrégulières, de la famille des orchidées, ne comprenant qu'une espèce, le pachyphylle distiqué, qui croît sur les arbres, au Pérou. || On a aussi donné ce nom à une espèce de tabac.

PACHYPLEURE. s. m. (ét. gr., παχὺς, épais; πλευρὰ, côté). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, type de la tribu des pachypleures.

— adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à un pachypleure. || PACHYPLEURES. s. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères, ayant pour type le genre pachypleure.

PACHYPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; ποῦς, pied). Bot. Qui a les pieds épais, comme le stipe du polypore pachypode.

— Conchyl. Se dit également de quelques mollusques. || PACHYPODES. s. f. pl. Ordre de la classe des conchophores, qui correspond aux conchifères crassipèdes.

PACHYPOME. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; πῶμα, ouverture). Bot. Qui a un opercule épais, comme l'hypne pachypome.

PACHYPTILE. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; πτίλον, plume). Ornith. Qui a les plumes épaisses.

PACHYPTILE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux formé d'une section de pétrels.

PACHYRHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; ῥίζα, racine). Bot. Qui a des racines épaisses.

PACHYRHIZE. s. m. Bot. Genre de plantes des Indes, de la famille des légumineuses.

PACHYRHYNCHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; ῥύγχος, bec). Entom. Qui a un bec épais. || PACHYRHYNCHIDES. s. m. pl. Groupe de la tribu des charançonites. || Groupe de l'ordre des curculionides gonatocères, comprenant ceux de ces insectes qui ont le bec épais.

PACHYS. s. m. (du gr. παχὺς, épais). Pathol. Maladie admise par les anciens et que l'on considère aujourd'hui comme imaginaire.

PACHYSANDRE. s. f. (ét. gr., παχὺς, épais; ἀνὴρ, mari, étamine). Bot. Genre de plantes vivaces de l'Amérique septentrionale, appartenant à la famille des euphorbiacées. On n'en connaît encore qu'une espèce, la pachysandre tombante, qui croît sur les monts Alleghanis.

PACHYSTÉMON. s. m. (ét. gr., παχὺς, épais; στήμων, fil). Bot. Arbre de Java.

PACHYSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; στόμα, bouche). Entom. Qui a la bouche fort grande. Insecte pachystome.

PACHYSTOME. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères, établi pour une seule espèce, de la famille des transystomes.

PACHYTE. s. m. (du gr. παχὺς, épais). Conchyl. Genre de coquilles bivalves fossiles, comprenant plusieurs espèces de plagiostomes. Pachyte épineux, strié fragile.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères.

PACHYTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., παχὺς, épais; θρὶξ, poil). Entom. Qui a des poils épais, comme le myxotriche pachytrique.

PACIAIRE. s. m. (ét. lat., *pax, pacis*, paix; *facere*, faire, donner, procurer). Hist. Conservateur de la paix. || Selon les Actes du concile de Montpellier (1224) et ceux du concile de Toulouse (1229), on donnait ce titre à des officiers envoyés par la cour de Rome auprès des princes auxquels elle avait enjoint de conserver la paix. || On donnait aussi ce titre à des princes. Clément IV donna à Charles Ier, roi de Sicile, le titre de paciaire dans la Toscane.

PACIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pax, pacis*, paix; *fero*, je porte). Qui porte la paix. Épithète donnée à Minerve, et quelquefois à Mars.

PACIFICATEUR, TRICE. s. (ét. lat., *pax, pacis*, la paix; *facere*, faire, donner, procurer). Celui, celle qui pacifie, qui apaise les troubles d'un État, les dissensions d'une ville, d'une famille, les différends des particuliers. C'est le pacificateur de l'État, le pacificateur des troubles. Faire office de pacificateur. Vous avez été le pacificateur de leurs différends. Qu'il soit plutôt le *pacificateur* que le vainqueur des nations. (Mass.) Catherine II, *pacificatrice* de la Pologne. (Volt.)

> Un projet plus humain m'amène ici, seigneur;
> J'y viens moins en guerrier qu'en *pacificateur*.
> De Belloy.

— Hist. relig. Nom donné aux membres de plusieurs sectes anabaptistes qui prétendaient que leur doctrine établissait sur la terre une paix perpétuelle. || Nom que l'on donna, dans le ve siècle, à ceux qui suivaient l'Hénotique de l'empereur Zénon.

— *Pacificateur.* Se dit particulièrement de Jean Durens, théologien qui tenta de réunir les luthériens et les calvinistes.

— Myth. Surnom de Jupiter.

> Aux noms de conquérant et de triomphateur
> Il veut joindre le nom de *pacificateur*. (Volt.)

Ce poëte a employé deux fois ce terme, dans *Mahomet* et dans *Brutus*, avec une sorte de prétention: et l'on ne sait pourquoi: ce mot, composé de cinq syllabes fort sèches, n'est rien moins qu'agréable en vers. (La Harpe.)

— adjectiv. Qui pacifie, qui apaise. Pouvoir pacificateur. Puissance pacificatrice.

— Syn. simpl. Conciliateur, médiateur. || Périphr. Arbitre de la paix.

— Syn. comp. PACIFICATEUR, MÉDIATEUR. L'office de *médiateur* consiste surtout dans la conciliation des esprits; le *pacificateur*, au contraire, emploie quelquefois la force, lorsque tout autre moyen lui manque.

PACIFICATION. s. f. (pr. *pa-ci-fi-ka-ci-on*). Rétablissement de la paix dans un État agité par des dissensions intestines. Édit de pacification. Travailler à la pacification des troubles. C'est au prince qu'on doit la pacification du pays. Ces mesures menaçantes sont également inutiles et dangereuses, soit au bon ordre, soit à la *pacification* des esprits, soit à la sûreté du trône. (Mirab.)

— On le dit aussi en parlant du soin qu'on prend pour apaiser des dissensions domestiques, ou des différends entre des particuliers, et c'est surtout dans ce sens qu'on dit: C'est lui qui a travaillé à la pacification de leurs différends.

— Hist. *Édits de pacification.* Nom que l'on donna, pendant les guerres de religion au XVIe siècle, à des édits dans lesquels les rois de France révoquaient les lois sévères publiées contre les protestants, car ils ne tardaient pas à s'apercevoir qu'au lieu d'apaiser les troubles, elles ne servaient qu'à les augmenter. Le premier édit de pacification fut publié en 1562, et le dernier en 1598.

PACIFICUS. Archidiacre de Vérone, et inventeur des horloges à roues et à ressorts, divisant le jour en 24 parties égales, florissait dans le IXe siècle.

PACIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Pacifier. S'empl. adjectiv. État pacifié. République pacifiée. Ville pacifiée.

— *Pacifié par.* La Vendée fut pacifiée par le général Lamarque.

PACIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *pax, pacis*, la paix; *facere*, faire, donner, procurer). Ce verbe prend deux *i* à la 1re et 2e pers. du pl. de l'imparf. et du prés. du subj. *Nous pacifiions, vous pacifiiez. Que nous pacifiions, que vous pacifiiez.* Calmer, apaiser en rétablissant, en ramenant la paix; faire cesser la guerre, les troubles. Pacifier un État. Quand le prince eut pacifié toutes choses. Pacifier les différends.

— Fig. Il est venu *pacifier* le ciel et la terre. (Mass.)

— SE PACIFIER. v. pron. Se calmer soi-même. Laissez-les faire, ils finiront par se pacifier. Ils se pacifieront bien tout seuls.

— Devenir tranquille. Cet État commence à se pacifier.

— Syn. comp. PACIFIER, APAISER. On *pacifie* comme médiateur, négociateur, réconciliateur, en vertu de titres, de pouvoirs, d'autorité, en cas de guerre entre les puissances, de troubles intestins dans un État, de grandes dissensions dans les familles, etc., et par des traités, des conventions, des arrangements réciproquement agréés par les parties, idées particulières qui ne sont point énoncées par le verbe *apaiser*.

PACIFIQUE. adj. des 2 g. En parlant des personnes, de leur caractère ou de leur humeur. Qui aime la paix, qui est favorable à la paix. Un prince pacifique. Un esprit doux et pacifique. Avoir une humeur pacifique. Ses desseins, ses vues sont pacifiques. Ces vertus *pacifiques* qui font les bons rois. (Mass.) Que Dieu jette sur vous des regards *pacifiques*! (Rac.)

> Je hais de tout mon cœur les esprits colériques,
> Et porte grand amour aux hommes *pacifiques*. (Mol.)

> *Pacifique* vainqueur, il étendra ses lois
> Sur cent peuples divers. J.-B. Rouss.

— En parlant des choses. Paisible, tranquille. Son règne fut pacifique. Nous menons une vie

toute pacifique. Une espèce de valeur et de courage *pacifique*. (Mass.) Le règne de Salomon fut un règne *pacifique*. (Fleury.) Jamais querelle ne fut plus *pacifique*. (Volt.)

— Géogr. *Mer Pacifique*. La mer qui est à l'ouest de l'Amérique, et qu'on nomme aussi *mer du Sud*.

— Jurispr. *Titulaire pacifique*. Celui, celle dont le titre n'est point contesté. || *Possesseur pacifique*. Celui qui possède sans réclamation.

— Hist. ecclés. *Lettres pacifiques*. Espèce de lettres de recommandation que les évêques et les archevêques avaient seuls le droit de délivrer. Les lettres pacifiques, dont l'usage fut établi par Sixte Ier, témoignaient de l'orthodoxie de celui qui les portait.

— Zool. Se dit des animaux qui vivent dans l'océan Pacifique, comme le platycerque pacifique, qu'on trouve dans les mers d'Otahiti.

— Substantiv. Jésus-Christ dit : Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu.

— Syn. comp. PACIFIQUE, PAISIBLE. Le premier ne se dit que de ce qui est opposé à la guerre aux divisions armées; le second ne se dit que de ce qui est opposé aux troubles, aux dissensions, à toute espèce d'agitation violente.

PACIFIQUEMENT. adv. Tranquillement, d'une manière pacifique. Vivre pacifiquement. Cette entrevue se passa fort pacifiquement.

PACKFON. s. m. (pr. *pak-fon*). Chim. Nouvel alliage imitant l'argent, composé de cuivre, de nickel et de zinc. Il imite assez bien l'argent de vaisselle, dont il a la blancheur, la dureté, et presque l'inaltérabilité, du moins quand il est bien réussi. On le nomme aussi *argentan*.

PACKHUIS. s. m. (pr. *pa-kui*). Comm. Magasin où les Hollandais gardent leurs marchandises en dépôt jusqu'à ce qu'elles aient acquitté les droits.

PACLAS. s. m. Bot. Herbe aquatique du Chili, dont la tige, traçante sur la surface de l'eau, pousse de chaque nœud des racines et des rameaux très-bas.

PACLITE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves dont on a trouvé le type dans le désert de Zaara.

PACO. s. m. (du péruv. *pacos*, rouge). Minér. Espèce de minerai du Chili qui produit peu d'argent.

— Mamm. Animal d'Amérique assez semblable à la vigogne, et portant comme elle un poil laineux très-fin et très-doux.

PACOLET. s. m. Mar. Cheville dont on se sert pour amarrer les haubans à l'extrémité des boutehors qui sont à la proue et à la poupe de la tartane.

PACOLET. Nom propre qui figure dans les anciens livres de féerie, et qui s'emploie dans les deux proverbes suivants : *C'est le cheval de Pacolet*. C'est un homme qui va extrêmement vite. || *Il faudrait avoir le cheval de Pacolet pour aller si vite en ce lieu-là*. Se dit par allusion à un cheval de bois enchanté qui portait en un moment un homme à mille lieues de l'endroit où il se trouvait.

PACOME (Saint). Né en 292, dans la Haute-Thébaïde, de parents idolâtres, embrassa la carrière des armes, se fit baptiser, et devint le chef d'un monastère qui ne comptait pas moins de 5,000 cénobites. Il mourut le 3 mai 348.

PACOTILLE. s. f. (pr. *pa-ko-ti-ye*; du fr. *paquet*; on écrivait autrefois *paquotille*). Mar. Petite quantité de marchandises qu'il est permis à ceux qui s'embarquent sur un vaisseau comme officiers, matelots, gens de l'équipage ou passagers, d'emporter avec eux, afin d'en faire commerce pour leur propre compte. Une pacotille de quincaillerie, de miroirs, de montres, etc. On lui a fait une belle pacotille. J'ai vendu fort avantageusement toute ma pacotille.

— Comm. Certaines parties de marchandises qui, réunies, forment la cargaison d'un navire. Ce navire a des pacotilles de quincaillerie, de bijouterie, qui lui font une riche cargaison.

— *Marchandises de pacotille*. Marchandises de qualité inférieure, qu'on ne pourrait débiter qu'à bas prix et même à perte en Europe, et qu'on envoie ordinairement dans les colonies.

— Par dénigr. Ce que vous m'offrez là n'est que de la marchandise de pacotille, et simplement, Ce n'est que de la pacotille.

— Fig. et fam. Certaine quantité d'objets quelconques. Vous avez là une belle pacotille d'habits, de meubles, de livres.

PACOTILLER. v. n. 1re conj. (pr. *pa-ko-ti-yé*; rad. *pacotille*). Comm. Prendre une pacotille.

— Faire le commerce de pacotille.

PACOTILLEUR. s. m. (pr. *pa-ko-ti-yeur*). Comm. Celui qui fait une pacotille pour des pays d'outre-mer, qui fait le commerce de pacotille.

— Tout propriétaire qui voyage avec sa marchandise pour la vendre par lui-même en pays d'outre-mer.

PACOURIER. s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs monopétales de la famille des apocynées, comprenant le pacourier de la Guiane, dont les fruits ont une odeur agréable dans leur maturité.

PACOURINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des chicoracées, originaires de l'Amérique, ne renfermant qu'une seule espèce, la pacourine comestible.

II.

PACOURINOPSE. s. m. Bot. Genre de la tribu naturelle des vernoniées, très-voisin du genre précédent.

PACQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Pacquer. S'empl. adjectiv. Ce poisson a été mal pacqué.

PACQUER. v. a. 1re conj. (pr. *pa-ké*). Pêch. Trier le poisson et l'arranger dans des barils pour le transporter. Avez-vous pacqué tout le poisson?

PACQUET. s. m. Chim. Mélange de suie, de farine et d'urine, pour tremper le fer et l'acier par cémentation.

PACQUIRE. s. m. Mamm. Animal semblable au porc, qu'on trouve dans l'île de Tabago, et qu'on croit être le même que le pécari.

PACTA CONVENTA. s. m. pl. (pr. *pak-ta conn-venn-ta*). Expression latine que l'usage a consacrée, et qui signifie Les conventions que le roi de Pologne nouvellement élu et l'aristocratie s'obligeaient mutuellement d'observer et de maintenir. Signer les pacta conventa. Les *pacta conventa*, de plus en plus chargés de conditions onéreuses, limitaient étroitement la royauté et la réduisaient à l'impuissance. (Bouillet.)

— Fam. On disait autrefois, *il faut faire nos pacta conventa*, pour exprimer que l'on voulait convenir ou que l'on était convenu de quelque chose.

PACTE. s. m. (pr. *pak-te*; du lat. *pactum*, même signif.; dérivé de *pacisci*, traiter, convenir, faire un accord). Accord, convention. Pacte exprès. Pacte social. Pacte tacite, illicite, commissoire, constitutionnel. Il y a pacte entre eux. Faire, rompre un pacte, le pacte. Renoncer au pacte, à un pacte. Il avait fait un pacte avec le diable. Rompez, rompez tout *pacte* avec l'impiété. (Rac.) Saint Louis avait fait, comme dit Job, un *pacte* avec ses yeux, de ne les arrêter jamais sur un visage qui pouvait séduire son âme. (Fléch.) Le tigre élevé pour la chasse dévore son maître lorsqu'il oublie de lui donner une part à la proie : tel est le *pacte* des tyrans. (Marmontel.) Les grands mouvements d'une nation forment un *pacte* nouveau, de fait et de droit, avec le gouvernement qui en résulte. (Raynal.)

Mais n'allez pas, brisant le *pacte* mutuel,
De votre autorité faire un abus cruel. DELILLE.

— *Pacte de famille*. Accord fait entre les membres d'une famille souveraine occupant des trônes différents.

— Hist. *Pacte de famille*. Traité conclu en 1761 entre la France et l'Espagne, par lequel toutes les branches de la maison de Bourbon s'obligeaient à se soutenir mutuellement. || *Pacte fédéral*. Se dit de la Constitution de la Suisse.

— *Pacte de famine*. Nom sous lequel on a flétri une compagnie fondée en 1729, à la suite de plusieurs disettes. C'était une régie spéciale, agissant sous la protection du gouvernement, et qui devait acheter des grains quand ils étaient abondants, établir des entrepôts et les revendre à des prix modérés dans les années difficiles. L'infâme cupidité de ces monopoleurs dénatura ces bienveillantes intentions du gouvernement. Ils tournèrent tout à leur profit, et acquirent des fortunes immenses, achetant à bon compte et revendant le plus chèrement possible les blés et les farines. Des disettes effroyables se firent sentir; la révolution vint mettre un terme à ce pacte cruel, et renverser l'association des monopoleurs en décrétant la libre circulation des grains.

— Dr. rom. *Pacte*. Convention à laquelle le droit civil n'attachait pas d'action. || *Pactes nus*. Pactes qui n'étaient confirmés ni par le droit civil ni par le droit prétorien, et qui n'avaient pas été joints à un contrat de bonne foi. || *Pactes non nus*. Ceux qui étaient confirmés par le droit civil ou par le droit prétorien, ou ceux qui avaient été joints à un contrat de bonne foi, au moment où ce contrat s'était formé. || *Pacte en fait de prêt sur gage*. Clause qui donnait au créancier la propriété du gage, en cas de non-payement de la somme prêtée au terme convenu. || *Pacte in diem addictio*. Convention par laquelle le vendeur se réservait de retirer la chose vendue des mains de l'acheteur, au cas où, dans un temps déterminé, un tiers en offrirait un prix supérieur. || *Pacte commissoire*. Dans les contrats de vente, le pacte commissoire était la clause qui stipulait la résolution de la vente dans le cas où l'acheteur n'aurait pas payé le prix à un terme convenu. Cette clause a été conservée par le Code civil. || Dans le contrat d'engagement, le pacte commissoire était une clause par laquelle le débiteur consentait à ce que son créancier devînt propriétaire incommutable du meuble donné en gage ou de l'immeuble hypothéqué, dans le cas où il aurait laissé passer le délai accordé sans payer sa dette. Cette clause est interdite par le Code civil.

— Jurispr. *Pacte de quota litis*. Convention par laquelle un créancier abandonne une partie de sa créance à celui qui la lui fera recouvrer. || *Pacte de famille*. Accord fait entre les personnes d'une même famille, et quelquefois entre plusieurs familles, pour régler entre les contractants et leurs descendants l'ordre de succéder autrement qu'il n'est réglé par la loi. || *Pacte de préférence*. Clause du contrat de vente par laquelle l'acheteur s'engage à donner la préférence au vendeur, dans le cas où il viendrait à se dépouiller de ce qu'il vient d'acquérir. || *Pacte de rachat*. Celui par lequel le vendeur se réserve la faculté de reprendre la chose vendue, moyennant la restitution du prix principal et le remboursement de toutes les dépenses qui ont pu être faites. Ce droit ne doit pas s'étendre au delà de cinq ans. || *Pacte sur une succession future*. Ce pacte est interdit, quand même la personne de la succession de laquelle il s'agit y consentirait. On peut cependant, dans un contrat de mariage, établir des conventions sur une succession future.

— Poét. *Le pacte conjugal*. Le mariage. Le chevreuil est fidèle au *pacte* conjugal. (Del.)

— Dans l'usage ordinaire, ce mot *pacte* est consacré pour exprimer la prétendue convention que faisaient les sorciers avec le diable, pour obtenir le pouvoir de faire des choses merveilleuses.

— S'empl. aussi pour exprimer l'Alliance de Dieu avec les hommes. Voici le *pacte* que je ferai avec vous, que vous observerez, et votre postérité après vous. (Anc. Test.) Ce *pacte*, que je fais avec vous sera marqué dans votre chair, comme le signe de l'alliance éternelle que je fais avec vous. (Id.) Sara, votre femme, vous enfantera un fils, que vous appellerez Isaac, et je ferai un *pacte* avec lui et avec sa race après lui, afin que l'alliance que j'aurai faite avec eux soit éternelle. (Id.)

— Fig. La justice humaine, qui ne voit que les actions, n'a qu'un *pacte* avec les hommes, qui est celui de l'innocence; la justice divine, qui voit les pensées, en a deux, celui de l'innocence et celui du repentir. (Lav.)

PACTEUR. s. m (rad. *pacte*). Faiseur de traités, de conventions. Nous ne trouvons ce mot que dans Boiste, et nous ne le croyons pas très-français.

PACTION. s. f. (pr. *pak-ci-on*; du lat. *pactio*; dérivé de *pacisci*, traiter, faire un accord). Anc. jurispr. Pacte, convention. Il est vieux et n'était guère en usage qu'au palais, où il ne se prenait qu'en mauvaise part. Paction illicite.

— *Paction* était autrefois préféré à *pacte*; à présent il ne vaut plus rien. *Pacte* a prévalu, soit qu'il s'agisse de pacte avec le diable, ou de pacte avec les gens.

PACTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *pak-ci-o-né*; rad. *paction*). Se disait pour Convenir.

— Faire un pacte. Il se prenait surtout en mauvaise part. Une personne ayant commis un homicide sera privée et excluse de *pactionner* et faire paix d'aucuns siens parents occis. (Cout. génér.)

PACTISER. v. n. 1re conj. (du lat. *pacisci*, faire un accord). Prat. Faire un pacte, une convention. Il est défendu aux avoués de pactiser avec leurs clients.

— Se disait pour faire un pacte avec le diable. Il eût avec Satan contre moi *pactisé*. (Théoph.)

— Fig. et au sens moral. Composer, transiger. Il ne faut jamais pactiser avec ses devoirs, avec sa conscience. Pactiser avec le crime, avec la rébellion. Il fallait fuir, vous cacher dans quelque maison de ceux-là qui avaient *pactes* avec eux. (Montluc.)

— Ce mot, qui a vieilli, a été employé par quelques écrivains modernes, et le langage de la pratique l'a fait passer dans le langage ordinaire. Si vous cédez à un enfant, il le remarquera et deviendra votre maître; alors à chaque instant, pour vous faire obéir, il faudra *pactiser* avec lui. (J.-J. Rouss.) *Pactisons* seulement, tout le reste ira bien. (Th. Corn.)

PACTOLE. Géogr. anc. Petite rivière d'Asie, dans la Lydie, qui charriait beaucoup d'or. Aujourd'hui rivière de *Sart* ou *Bagoulat*.

— C'est à ce fleuve que Crésus dut ses immenses richesses, mais il ne contenait déjà plus d'or du temps de Strabon, et, quoique cela eût cessé même avant le siècle d'Auguste, on ne laissait pas toujours de dire en proverbe : *Le Pactole court pour vous*, c'est-à-dire vous êtes aussi riche que Crésus. Et, bien que ce fleuve soit à peine connu de nos jours, on n'en a pas moins conservé dans la langue poétique les expressions auxquelles sa fable a donné lieu, et nous disons, à l'imitation des Latins, *Le Pactole coule pour vous, roule chez vous*, pour dire Vous êtes fort riche. *L'or du Pactole, les richesses du Pactole*, pour d'immenses richesses. *Le ministère est pour lui le Pactole*, la source de grandes richesses.

— Fig. Source de richesses. La plume d'un habile écrivain est un sceptre, et son encrier le *Pactole*. (Boiste.)

— Fig. *Avoir, posséder le Pactole*. Être fort riche.

— Fig. en poésie.

Mais l'honneur, en effet, qu'il faut que l'on admire,
L'ambitieux le met souvent à tout brûler,
L'avare à voir chez lui le *Pactole* rouler. BOIL.

— Poés. *Tout l'or du Pactole*. De grandes richesses. Il voit rouler chez lui tout l'or du Pactole.

— M. Ginguené, lors de son entrée au contrôle général, veut faire entendre qu'il se voit forcé d'abandonner le commerce des Muses pour se livrer à son nouvel emploi; mais cette idée, si simple en elle-même, s'ennoblit sous la plume qu'il enrichit des grâces de la poésie.

Transfuge du Permesse aux rives du *Pactole*,
Aux tristes arbrisseaux qui naissent sur ses bords,
Je suspendrai ma lyre.

PACTOLE. s. m. Moll. Genre de crustacés décapodes brachyures.

PACTOLIDES. s. f. pl. Myth. gr. Nymphes du fleuve Pactole.

PACTOLISÉ, ÉE. part. pas. du v. pactoliser. Enrichi par le Pactole. Ce participe suppose *pactoliser*, pris activement. Ce verbe n'existe pas, mais qui pourrait blâmer M. Dupin de St-Maur de l'avoir hasardé pour exprimer l'événement qui enrichit tout à coup un seigneur russe? « La couronne, dit-il, et plusieurs particuliers se réveillent avec une nouvelle terre d'*Eldorado* ou un *Pactole* qui, à leur insu, roulait des paillettes d'or dans leur possession. Cette année est très-fertile dans ce genre de découvertes : Mme la comtesse de Strogonoff est une des dames *pactolisées*.»

PACTYE. Géogr. anc. Ville de la Chersonèse de Thrace. Aujourd'hui *Saint-Georges*.

PACTYICE. Géogr. anc. Nom d'une contrée septentrionale de l'Inde ancienne. Aujourd'hui *le Cobocet*.

PACTYICIEN, IENNE. s. Habitant de la Pactyice. On dit aussi les Pactyices. || adj. Qui appartient à la Pactyice ou à ses habitants.

PACUVIUS (Marcus). Poète dramatique latin. Naquit à Brindes, vers 210 av. J.-C., et mourut à Tarente, nonagénaire.

PACY-SUR-EURE. (du celt. *péach*, *pech*, montagne; *y*, sources; sur une montagne, au bord de la Seine; il y a des sources d'eaux minérales). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Évreux (Eure); 1,500 hab.

PADÉEN. s. m. (pr. *pa-dé-in*). Géogr. anc. Nom d'une peuplade des Indes, que l'on dit anthropophage.

PADELIN. s. m. Techn. Creuset dans lequel on fond la matière du verre.

PADEN. s. m. Relat. Sorte d'amande amère qui sert de menue monnaie à Guzarate.

PADENA. s. f. Cout. Poêle dont on se servait pour faire du sel, dans le Béarn.

PADERBORN. Géogr. Ville des États prussiens, province rhénane, qui a, dans la ville même, cinq sources bouillantes en hiver, froides en été. 7,000 hab.; évêché. Charlemagne y tint plusieurs diètes.

— Hist. *Évêché de Paderborn*. État de l'Empire d'Allemagne, dans le centre de la Westphalie. C'est Charlemagne qui fonda cet évêché, dont plusieurs prélats ont bien mérité des sciences et des lettres. Il fut donné en 1802 à la Prusse, et en 1806 au roi de Westphalie. Il revint à la première de ces deux puissances en 1815.

PADÈRE. s. m. Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre des Indes orientales.

PADINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des algues, dont on connaît huit espèces.

PADICHAH. s. m. (ét. pers. *pad*, protecteur ou trône; *chah*, roi ou prince). Titre que prend le sultan. Autrefois les sultans n'accordaient ce titre qu'aux rois de France; ils appelaient simplement du mot *kral*, emprunté au slavon et signifiant *roi*, tous les autres souverains. Aujourd'hui, ils le donnent aussi aux empereurs d'Autriche et de Russie. On porte devant le padichah sept queues de cheval. || Pl. les *padichahs*. || Dans plusieurs Dictionnaires, ce mot se trouve écrit *padischah* et *padicha*, mais *padichah* est la seule orthographe conforme au persan.

PADOENCE. s. f. Droit cout. Pâturage, terre vaine et vague, bois, landes.

PADOLLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles établi pour une espèce d'haliotide, le padolle briqueté, qui offre à son disque une sorte de rigole décurrente.

PADOTA. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des labiées.

PADOU. s. m. (de *Padoue*, parce que les premiers qui parurent en France venaient de cette ville). Comm. Ruban moitié fil et moitié soie. Acheter trois mètres de padou. Étoffe bordée de padou. Il ne faut que du padou pour border ces rideaux.

PADOUACANN et **PADOHANN.** s. m. Mar. Navire malais qui porte deux ou trois mâts, selon la longueur du corps du vaisseau.

PADOUAN, ANNE. s. Géogr. Qui est natif de Padoue. Habitant de Padoue. || adj. Qui concerne la ville de Padoue ou ses habitants.

PADOUAN. s. m. Géogr. Territoire de Padoue.

PADOUAN ou **PADOUANT.** s. m. Droit cout. Mauvais pâturage, lande.

PADOUANE. s. f. Antiq. Médaille parfaitement imitée de l'antique par deux graveurs de Padoue, au commencement du XVIIe siècle. Cette médaille n'est pas antique, c'est une padouane. Les coins des padouanes se trouvent dans le cabinet du roi.

— Chorégr. Sorte de danse usitée à Padoue.

— Par extens. Se dit de toutes les médailles modernes frappées à l'antique, et qui semblent avoir tous les caractères de l'antiquité.

PADOUANTAGE. s. m. Dr. cout. Droit d'envoyer ses troupeaux dans une padouence.

PADOUE. (de l'ital. *Padova*). Géogr. Ville du royaume Lombard-Vénitien; 51,000 hab. Évêché, université célèbre. || *Délégation de Padoue*. Une des huit divisions du gouvernement de Venise, 288,000 hab.

— Hist. *République de Padoue*. État d'Italie qui se forma à la mort de Charlemagne, et qui tomba bientôt sous la tyrannie d'Eccelin.

La république de Padoue se soumit à Venise, en 1405, et suivit depuis cette époque les destinées de l'État vénitien. || *Duché de Padoue*. Un des grands fiefs de l'empire français, créé en 1808, en faveur du général Arrighi.

PADOUENS. Dr. cout. V. PADOUANTAGE.

PADOUCHANN. s. m. Mar. V. PADOUCACANN.

PADOUI, IE. part. pass. du v. Padouir. S'empl. adjectiv.

PADOUIR. v. a. et n. 2ᵉ conj. Anc. cout. Faire paître les bestiaux dans des pâturages communs ou dans des landes.

PADRI. s. m. Bot. Nom brame et malabare d'une espèce de bignone.

PÆAN. s. m. (pr. *pé-an*). Antiq. Hymne des anciens en l'honneur d'Apollon; elle rappelait la victoire remportée par ce dieu sur le serpent Python, et que l'on chantait en diverses circonstances, mais toujours pour implorer contre quelque danger l'assistance du dieu. || On donna dans la suite le même nom aux hymnes et aux cantiques que l'on faisait en l'honneur des dieux et des grands hommes.

PÆANTIDE. s. f. Minér. Pierre précieuse.

PÆDAGOGIUM. s. m. (pr. *pé-da-go-ji-omm*). Ant. rom. Lieu d'une maison où l'on élevait les enfants des esclaves, quand on les destinait à des emplois libéraux.

— Didact. Se dit de quelques établissements d'instruction publique en Allemagne.

PÆDANCHÔNE. s. f. (ét. gr., παῖς, enfant; ἄγχω, étrangler). Pathol. Angine mortelle propre aux enfants.

PÆDÈRE. s. m. (ét. gr., παιδὸς, gén. de παῖς, enfant; ἔρως, amour). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des brachélytres. Le pædère riverain, allongé.

PÆDÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes monopétalées, de la famille des rubiacées. La pædérie fétide croît dans les Indes orientales; ses feuilles, broyées entre les doigts, exhalent une odeur fort puante.

PÆDÉROS. s. m. (pr. *pé-dé-ross*). Minér. Espèce d'opale blanche.

PÆDÉROTE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, monopétales, de la famille des rhinanthées, comprenant des plantes herbacées. Pædérote bleue. Pædérote jaune.

PÆDONOME. s. m. (ét. gr., παιδὸς, gén. de παῖς, enfant; νέμω, gouverner). Antiq. Instituteur des enfants dans la république de Sparte.

PÆDOPHILE. s. des 2 g. (pr. *pe-do-fi-le*; ét. gr., παιδὸς, gén. de παῖς, enfant; φίλος, ami). Qui aime les enfants. Homme pædophile. Mère pædophile.

PÆDOTHYSIE. s. f. (pr. *pé-do-ti-zi*; ét. gr., παιδὸς, gén. de παῖς, enfant; θύσία, victime). Ant. Sacrifice d'enfants pour apaiser les dieux.

PÆDOTRIBE. s. m. (pr. *pé-do-tri-be*; ét. gr., παιδὸς, gén. de παῖς, enfant, τρίβω, frotter). Ant. Nom qu'on donnait à celui qui, dans les gymnases, frottait d'huile les jeunes gens avant les exercices.

PÆDOTROPHE. s. m. (pr. *pé-do-tro-fe*; ét. gr., παιδὸς, gen. de παῖς, enfant; τρέφω, nourrir). Celui qui enseigne la manière de nourrir les enfants.

PÆDOTROPHIE. s. f. Art de nourrir les enfants à la mamelle.

— Philol. Titre d'un poème latin de Sainte-Marthe.

PÆDOTROPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la pædotrophie, qui la concerne.

PÆLOBIE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

PAÉNI-CAORI. s. m. Myth. Espèce de pandarou ou prêtre indien.

PAENZAÏJE. s. m. (pr. *pa-an-za-ï-je*). Métrol. Monnaie d'argent de Perse, valant 1 fr. 21 cent. On l'appelle aussi *larin*.

PÆON. s. m. (pr. *pé-on*). Littér. anc. Mesure de vers ou plutôt pied oratoire composé de trois brèves et une longue. Les anciens comptaient quatre sortes de pæons, selon la place qu'occupe la longue.

PÆONIACÉ, ÉE. adj. (pr. *pé-o-ni-a-cé*; du lat. *pæonia*, pivoine). Bot. Qui ressemble à la pivoine. || PÆONIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des renonculacées, ayant pour type le genre pivoine.

PAER (Ferdinand). Compositeur et pianiste distingué, né à Parme. vers 1771, mort en 1839.

PAFI. s. m. Mar. V. PACFI.

PAGAIE. s. f. (pr. *pa-guè*; de l'ind. *pagaï*). Relat. Rame dont se servent les sauvages et les Indiens pour faire voguer leurs pirogues. Les chiens de chasseur, les pattes appuyées sur le bord, poussent des cris lamentables, tandis que leurs maîtres, gardant un profond silence, frappent les flots en mesure avec leurs *pagaies*. (Chateaub.)

— Bot. Arbre très-commun à la Guyane, dont le bois sert à faire des canots et des avirons.

— Raffin. Espèce de grande spatule de bois dont les raffineurs se servent pour remuer le sucre à mesure qu'il se refroidit afin d'en former le grain. On l'appelle ainsi à cause de sa ressemblance avec la pagaie des canots.

PAGALE. s. f. Mar. Ce mot ne s'emploie qu'avec la préposition *en*, et signifie Avec précipitation, en désordre. Mouiller en pagale. Jeter des effets en pagale dans la cale du navire. || *Amener en pagale*. Amener une chose en la laissant en quelque sorte livrée à son propre poids. || *Mouiller en pagale*. Laisser subitement tomber l'ancre sans prendre toutes les précautions ordinaires. || *Arrimer en pagale*. Jeter avec confusion les choses dans le navire. || *Amener les voiles en pagale*. Les amener en larguant subitement leurs drisses.

PAGAMENTE. s. m. Minér. Nom donné autrefois à une mine composée de plusieurs substances métalliques mêlées avec l'argent.

PAGAMETIE. s. f. Bot. Arbre de l'île d'Amboine, dont on ignore le genre.

PAGAMIER. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, établi pour un arbrisseau qui croît dans l'île de Cayenne.

PAGANE. adj. f. Antiq. rom. Se dit d'une Loi qui défendait aux femmes en voyage de tourner un fuseau ou de le porter à découvert, parce qu'on croyait que cette action pouvait jeter un maléfice sur la campagne, et nuire aux biens de la terre.

PAGANALES ou **PAGANALIES**. s. f. pl. (du lat. *pagus*, village, hameau). Antiq. rom. Fêtes qu'on célébrait au mois de janvier, dans chaque village, en l'honneur des divinités champêtres et particulièrement de Cérès.

PAGANELLE. s. f. Ichthyol. Espèce de poisson du genre des gobies.

PAGANIE. s. f. Se disait pour Paganisme.

PAGANINI (Nicolas). Célèbre violoniste, né à Gênes en 1784, et mort à Nice en 1840, après avoir fait les délices de presque toute l'Europe.

PAGANIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *pagus*, village). Ant. rom. Qui appartient aux villages, aux habitants de la campagne. || *Fêtes paganiques*. Fêtes communes aux gens de la campagne, au lieu que les paganales étaient des fêtes particulières à chaque village. || *Paume paganique*. Genre de paume ou de balle en usage dans les gymnases. || On dit aussi substantiv. *la paganique*. La paganique était bourrée de plume; elle était plus petite que le ballon et plus grosse que la balle proprement dite.

PAGANISANT. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne. V. ETHNOPHRÔNE.

PAGANISME. s. m. (du lat. *paganus*, habitant de la campagne, paysan, parce que, lors de l'établissement du christianisme, les gens de la campagne conservèrent l'idolâtrie longtemps après la conversion des villes). Religion des païens, idolâtrie, culte des faux dieux. Ce nom fut donné vers le IIIᵉ siècle de notre ère au culte des faux dieux. Le paganisme fut détruit vers le VIIIᵉ siècle. Les superstitions du paganisme. Ils étaient encore dans les ténèbres du paganisme. Les plus grands hommes du *paganisme*. (Mass.) Enée était, dans le *paganisme*, un pauvre héros qui pourrait être un grand saint chez les chrétiens, plus digne fondateur d'un ordre que d'un Etat. (St-Evrem.) La fête des fous était un reste du *paganisme* (Duclos.) Que les divinités du *paganisme* se partagent le ciel, la terre et les eaux: la lutte ne tarde pas à s'établir. (A. Martin.) On donne son imagination au *paganisme*, sa foi au christianisme, c'est-à-dire que l'on brise l'unité de la vie intérieure. (E. Quinet.)

— Il se dit quelquefois des différents philosophes grecs ou romains, quoiqu'ils n'ajoutaient pas foi à la plupart des dogmes du paganisme.

> Un si bas, si honteux, si faux christianisme,
> Ne vaut pas des Platons l'éclairé *paganisme* (Boil.)

— Il s'est dit autrefois de l'islamisme, par ignorance réelle ou affectée des véritables dogmes du monothéisme mahométan.

PAGAPATE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des myrtées, comprenant une espèce le pagapate acide, arbre de dix à douze mètres de hauteur, qui croît dans les lieux humides, à la Nouvelle-Guinée et au Malabar.

PAGARQUE. s. m. (ét. gr., πάγος, bourg; ἄρχος, pouvoir). Hist. anc. Premier magistrat d'un village, chez les anciens.

PAGASÉEN, ENNE. s. Géogr. Habitant de Pagases.

— Myth. Surnom d'Apollon, de Jason et d'Alceste, nés dans cette ville. || adj. Qui appartient à la ville de Pagases ou à ses habitants.

— Antiq. *Navire pagaséen, poupe pagaséenne*. Se dit du vaisseau des Argonautes.

PAGASES. Géogr. anc. Ville de Thessalie, où fut construit le navire Argo. Aujourd'hui *Volo*.

PAGAYARQUE. s. m. (pr. *pa-ga-iar-ke*; (ét. gr., πάγος, bourg; ἀρχός, chef). Antiq. Magistrat de village chez les anciens.

PAGAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Pagayé. S'empl. adjectiv. Canot pagayé.

PAGAYER. v. n. 1ʳᵉ conj. (pr. *pa-gué-yé*; rad. *pagaie*). On conserve l'*y* dans toute la conjugaison, ou l'on change l'*y* en *i* devant un *e* muet. Se servir de la pagaie pour imprimer le mouvement à un canot.

—S'employait aussi activ. Pagayer un canot.

— SE PAGAYER. v. pron. Être pagayé. Ce canot se pagaie.

PAGAYEUR. s. m. (pr. *pa-gué-ieur*; rad. *pagaie*). Mar. Celui qui rame avec la pagaie. Peu usité.

PAGAZA. s. m. Relat. Espèce de panier dont les Indiens font usage en guise de portemanteau.

PAGE. s. f. (du lat. *pagina*, même signif.). Un des côtés d'un feuillet de papier, de parchemin, etc. Petite, grande, belle, longue, large page. Le haut, le bas de la page. Remplir la page. Les deux pages d'un feuillet. Numéroter, parapher les pages d'un registre. Ce volume a cinq cent douze pages. Ne l'a-t-il pas écrit lui-même à chaque *page*? (Boil.)

> . . . De votre bon nom
> Puis-je ne pas orner les *pages* d'un poème? COLNET

> Voyons qui de nous deux, plus aisé dans ses vers,
> Aura plus tôt rempli la *page* et le revers (Boil.)

— L'écriture ou l'impression contenue dans la page même. Une page à deux, à trois, à quatre colonnes. Cette page est trop blanche, trop noire. Il y a quarante lignes à la page. Ce compositeur est payé à tant la page. Il faut tenir, il faut faire la page plus longue d'une ligne. Si l'on ôte de beaucoup d'ouvrages de morale l'avertissement, l'épître dédicatoire, la préface, la table, les approbations, il reste à peine assez de *pages* pour mériter le nom de livre. (La Bruy.) Retouchant un endroit, effaçant une *page*. (Boil.) Une *page* de l'Evangile est plus puissante pour apprendre à mourir que tous les volumes des philosophes. (Fielding.) La critique est une chose bien commune: on attaque avec un mot; il faut des *pages* pour se défendre. (J.-J. Rouss.)

> Vous aurez beau vanter le roi dans vos ouvrages,
> Et de ce nom sacré sanctifier vos *pages*. (Boil.)

— Contenu de la page considéré sous le rapport littéraire. Il y a de belles pages dans ce livre. La première page de ce discours est admirable. Lorsqu'on a écrit quelques *pages* réellement belles, on se permet de barbouiller des volumes. (J.-J. Rouss.)

> Mieux vaut un trait d'amour
> Que quatre *pages* de louanges. LA FONT.

— Fig. *C'est la plus belle page de son histoire, de sa vie*. C'est l'action qui lui fait le plus d'honneur, c'est le moment le plus honorable de sa vie. Il y a de bien belles pages dans la vie de Chateaubriand. Combien il faudra déchirer de *pages* de notre révolution pour faire supporter la lecture des autres! Salent.)

— *Ce n'est pas la plus mauvaise page de sa vie*. Ce n'est pas une action qui le déshonore, bien au contraire.

— Fig. et poét. Le nom de Dieu est écrit sur toutes les *pages* du livre de la nature. (J.-J. Rouss.)

— Agric. Premier bouton qui sort du bourgeon de la vigne.

— Bot. Chacune des deux surfaces d'une feuille plane.

— Typogr. *Mettre en page*. Rassembler plusieurs paquets de composition pour en former des pages d'une longueur déterminée. Ce compositeur met habilement en page. || *Mise en page*. Action de mettre en page. La mise en page est la partie la plus délicate de la typographie. || *Metteur en page*. On appelle ainsi l'ouvrier compositeur chargé de mettre en page.

PAGE. s. m. (du gr. παῖς, enfant, ou plutôt de l'ital. *paggio*, fait par contraction du lat. *pædagogium*, qui désignait chez les Romains une troupe de jeunes garçons que les riches entretenaient pour leur service domestique. Quelques personnes enfin le tirent de *paganus*, paysan, parce que, dans l'origine, les seigneurs de village prenaient les paysans pour les servir.) Jeune gentilhomme, enfant d'honneur servant auprès d'un roi, d'un prince, d'un seigneur, dont il porte la livrée. Page du roi, de la reine. Grand page. Petit page. Page de la chambre du roi, ou page de la chambre. Le gouverneur des pages. Entrer dans les pages. Châtier, renvoyer un page. Sylvain de ses deniers a acquis de la naissance et un autre nom; il n'aurait pu autrefois entrer *page* chez Cléobule, et il est son gendre. (La Bruy.) *Page*, cherchez Rodrigue, et l'amenez ici. (Corn.) Le duc et le marquis se reconnut aux *pages*. (Boil.) Tout marquis veut avoir des *pages*. (La Font.)

— Chez les Romains, les pages étaient richement vêtus, et choisis parmi les enfants qui se distinguaient par leur beauté. On les faisait élever sous la surveillance de quelques vieux esclaves appelés pédagogues; chacun de ces jeunes garçons était désigné par le nom de *pædagogianus puer*. C'est de cet usage qu'est venu dans les cours modernes celui d'avoir des pages.

— *Être sorti de page, être hors de page*. Avoir accompli le temps de son service dans les pages.

— *Tirer de page, sortir de page*. Rendre ou devenir maître de ses actions, tirer de la servitude et de la sujétion. Se dit par allusion aux temps de l'ancienne chevalerie, où les jeunes gentilshommes étaient, dès l'âge de sept ans, mis auprès de quelque haut baron, ou de quelque illustre chevalier, en qualité de page. À quatorze ans, ils sortaient de pages et devenaient écuyers.

— Fig. et fam. *Hors de page*. Hors de la puissance, de la dépendance d'autrui. On l'a mis hors de page. Il n'est plus en puissance de tuteur, il est hors de page.

— Molière l'a dit de l'esprit.

> Il faut se relever de ce honteux partage,
> Et mettre hautement votre esprit hors de *page*
> MOLIÈRE

— *Louis XI mit les rois de France hors de page*. Il les rendit absolus.

— *Le hors de page*, pris subst., signifiait la récompense accordée aux pages qui sortaient de service.

— La demoiselle de Gournay appelle les *Essais* de Montaigne, le *hors de page des esprits*.

— *Pages de la musique*. Jeunes enfants qui étaient instruits pour chanter devant le roi. Il a été mis dans les pages de la musique. Ce page de la musique a une fort belle voix.

— *Page de la vénerie*. Jeune homme qui était destiné à devenir officier de vénerie.

— Fam. *Un tour de page*. Une espièglerie. Il lui a joué un tour de page.

— Express. prov. *Il n'y en aura que pour les pages*. Se dit d'un mets qui n'est pas assez copieux. || Prov. *Effronté comme un page, comme un page de cour*. Hardi jusqu'à l'impudence.

— Entom. *Page de Chandernagor*. Le papillon riphée. || *Pages de la reine*. Nom vulgaire donné à quelques papillons porte-queue, ou dont les ailes inférieures sont prolongées.

— Mar. On donne quelquefois le nom de page à l'apprenti matelot qu'on appelle ordinairement *mousse*.

— Relat. Se dit aussi des enfants de tribut ou esclaves qui servent le Grand Seigneur.

PAGE. s. m. Petite pince au moyen de laquelle on relève le bas de la robe sans être obligé de le tenir. C'est une importante invention pour les dames. Avec cet instrument on a les mains libres et on peut braver la boue. L'inventrice est Mᵐᵉ Tilman.

PAGEAU. s. m. Ichthyol. V. PAGEL.

PAGÉE. adj. des 2 g. Droit cout. Qui tient à la roture.

PAGEL. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'une espèce de pagre. V. PAGRE.

PAGÈNE. s. f. (du lat. *pagina*, page). Se disait pour Page, feuillet. Pagènes de la sainte Ecriture.

PAGEOIS. s. m. (rad. *page*). Se disait pour Tournure de page, manière de page.

PAGÈS (Garnier). Député de l'opposition, né à Marseille en 1801, mort en 1841, se distingua à la tribune par ses talents oratoires.

PAGÉSIE. s. f. Anc. jurispr. Espèce de tenure qui rendait tous les tenanciers solidaires pour le cens. La pagésie était en usage dans le Velay, le Forez et le Bourbonnais.

— Anc. cout. Action solidaire qui s'exerçait, en Auvergne, sur les censitaires appelés *copaginaires*.

PAGÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières, de la famille des personnées, comprenant la pagésie à fleurs blanches, qui croît à la Louisiane.

PAGI. s. m. Mamm. V. PUMA.

PAGIAVELLE. s. m. Comm. Compte de pièces de marchandises usité dans quelques endroits des Indes orientales, lorsqu'on vend en gros. Le pagiavelle de toiles est de quatre pièces, au Pégu.

PAGINATION. s. m. (pr. *pa-ji-na-ci-on*, rad. *page*). Typogr. et libr. Série des numéros des pages des livres, indiquant leur ordre relatif. Pagination exacte, fautive. Il y a dans ce livre une faute de pagination. Vérifier la pagination d'un livre.

PAGINÉ, ÉE. part. pass. du v. Paginer. S'empl. adj. Livre paginé. Préface paginée.

— *Paginé par*. Ce livre a été paginé par le metteur en page.

PAGINER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *page*). Typogr. et libr. Numéroter les pages d'un livre. Le compositeur a mal paginé ce volume.

— v. n. Placer les folios des pages. Être occupé à paginer.

— SE PAGINER. v. pron. Être paginé. Ce livre peut se paginer en chiffres romains ou arabes.

PAGNA. s. m. Bot. Grand arbre des Indes orientales, qui produit une espèce de coton renfermé dans une écorce fort dure, dont on se sert pour faire des coussins et des matelas.

PAGNE. s. m. (du lat. *pannus*, drap). Relat. Morceau de toile de coton dont les peuplades qui vont nues se couvrent depuis la ceinture jusqu'aux genoux. Leurs toiles ou *pagnes* que leurs femmes ourdissent sont très-fines et bien teintes. (B. de St-P.)

PAGNON. s. m. (ainsi appelé du nom du premier fabricant). Comm. Drap noir très-fin, ratiné à l'envers et fabriqué à Sedan. Un habit de pagnon. Avoir une redingote de pagnon.

PAGNONES. s. f. pl. Pièces de bois qui forment la fusée ou le rouet d'un moulin.

PAGNOTE. s. m. (de l'ital. *pagnotta*, petit pain que l'on donnait aux personnes qui se louaient pour escorter les grands dans quelques cérémonies). Poltron, lâche, surtout à la guerre. Vous êtes un vrai pagnote, un franc pagnote. Tu ne seras jamais qu'un pagnote. Vieux.

— Prov. et fig. *Mont Pagnote*. Lieu élevé d'où l'on peut, sans aucun péril, regarder un combat. Pendant l'action, il se tint sur le mont Pagnote. Vieux.

PAGNOTERIE. s. f. (rad. *pagnote*). Impertinence, sottise, stupidité. Cette *pagnoterie* fait rire le parterre, mais fait enrager l'auteur, dit

Voltaire, en parlant d'un endroit où l'imprimeur de Genève avait imprimé *l'amour* pour *la mort*.

— Lâcheté, action de pagnote. Il est vieux.

PAGODE. s. f. il était autrefois des 2 g. (ét. pers., *pont*, idole ; *gheda*, temple). Temple païen de certains peuples de l'Asie, particulièrement des Chinois, des Indiens et des Siamois. Une pagode chinoise. La pagode de Jagrenat. Il y avait dans cette ville une pagode magnifique. Mais dès que ses feux doraient les sommets des pagodes, je disparaissais comme une ombre. (B. de St-P.)

Est-ce de leurs d secours la brillante éloquence,
Qui peut à sa *pagode* arracher un Chinois ? (L. Rac.)

— Archit. Les pagodes consistent en un pavillon formant le sanctuaire de l'idole, et en deux appentis, l'un devant, l'autre derrière, pour le peuple. Au-dessus du pavillon principal, s'élève d'ordinaire une construction pyramidale de forme extrêmement tourmentée et surchargée de beaucoup d'ornements de mauvais goût. Les pagodes les moins riches sont en bois peint, d'autres sont en brique ou en pierre, incrustées de marbre, de jaspe, de porcelaine et même de plaques d'or. Quelques-unes sont de très-grandes constructions, qui ne manquent pas d'une certaine hardiesse. Dans le siècle dernier, à l'époque de la plus grande décadence du goût, des princes et des riches particuliers ont fait parmi nous d'énormes dépenses, pour construire des pagodes dans les parcs.

— A la Chine, les pagodes sont des édifices élevés et circulaires, employés à différents usages, mais jamais à aucun culte religieux.

— Les pagodes sont aussi la demeure des bonzes et des autres prêtres, et des lieux où l'on donne l'hospitalité aux voyageurs.

— Fig. Un esprit borné, dans une grande élevation, est une vraie *pagode* de sots. (Oxenstiern.)

— Idole qu'on adore dans ces temples. Une grande, une petite pagode. Une pagode d'or massif. Ces divinités sont pour l'ordinaire de ridicules magots. On en remplit les pagodes, les chemins, les maisons et les barques, mais toutes ces divinités subalternes sont à peu près sur le pied des esclaves, qu'on traite bien s'ils font ce qu'on exige d'eux, et qu'on charge d'injures et de coups si l'on n'est pas content. Il arrive que les mandarins ajournent personnellement les pagodes indociles, et qu'ils les condamnent à perdre leurs chapelles et à vider le pays. Les Chinois agissent un peu plus honnêtement avec les dieux qu'ils craignent : ils les prient en cérémonie de se retirer ailleurs, et leur donnent des provisions de viande et de riz pour leur voyage. Comme ces dieux pourraient avoir la fantaisie de voyager par mer, on leur équipe aussi un petit vaisseau. Philosophes, pourquoi détruire les idoles, les fétiches, les *pagodes* des pauvres humains, s'ils s'en amusent sans inconvénient? (Rayn.)

— Par extens. Petites figures, ordinairement de porcelaine, et dont souvent la tête est mobile. Avoir des pagodes sur sa cheminée.

— Fam. et par dénigr. *Il remue la tête comme une pagode*. Il remue la tête comme un niais.

— On dit dans le même sens, *Il fait la pagode*.

— Fig. et fam. On dit d'une personne qui fait beaucoup de gestes insignifiants, que *ce n'est qu'une pagode*.

— On a quelquefois fait sur les théâtres, des représentations de pagodes, des danses, des entrées de pagodes. On appelait ainsi les danseurs habillés en pagodes, et qui remuaient la tête et les mains comme des pagodes.

— Se dit, par extens., d'une personne inconstante.

Vos femmes, ou plutôt vos mobiles *pagodes*,
Ont asservi nos cœurs à l'empire des modes. Satir.)

— Conchyl. Nom donné par les marchands de coquilles à une espèce de sabot et à une espèce de toupie, type du genre tectaire.

— Métrol. Monnaie d'or en usage dans l'Inde, et dont la valeur et le poids varient selon les différents lieux. La pagode de Pondichéry vaut fr. 8,31. ‖ *Pagode star*. Monnaie d'or de Madras, fr. 9,32. Lorsque la pagode star porte un croissant et trois figures, elle vaut fr. 9,99 ; avec un croissant et une seule figure, fr. 9,45. On les appelle ainsi à cause des figures d'idoles qu'elles représentent. ‖ La valeur moyenne de la pagode au croissant est de fr. 9,46, et celle de la pagode à l'étoile, de 9,35.

— Sorte de manches aux robes négligées des femmes.

— *Pagode* s'emploie ainsi quelquefois au masc., lorsqu'il désigne une idole. S'ils découvraient qu'un chrétien eût des *pagodes* cachés. (Bouhours.)

PAGODITE. s. f. rad. *pagode*). Minér. Stéatite rose ou verte, vulgairement appelée *pierre de lard*, dont sont faits les magots de la Chine.

PAGOMENS. s. m. pl. (pr. *pa-go-min*). Chron. Se dit des jours complémentaires que les Éthiopiens ajoutaient aux douze mois. C'est sans doute une altération du mot *epagomenes*.

PAGOTIN. s. m. (dimin. de *pagode*). Relat. Nom qu'on donne, dans l'Inde et en Chine, aux espèces de petites chapelles qui sont dans les pagodes.

— Petites pagodes seules et isolées dans différents hameaux ou villages, dans lesquelles se trouvent ordinairement les figures ou les statues des dieux qu'on y adore.

— Statues mêmes de ces divinités.

PAGRATIDES. s. m. pl. Hist. Dynastie des rois arméniens, qui régna sur l'Arménie, de 885 à 1079.

PAGRE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de l'ordre des acanthoptérygiens et de la famille des sparoïdes, renfermant douze espèces qui ressemblent beaucoup aux pagels par les mœurs et les caractères scientifiques. Le pagre commun est un des poissons les plus communs en Sardaigne, il parvient au poids de 5 à 6 kilogr. et vit au milieu des flots salés de la Méditerranée et de l'Océan.

— Zooph. Genre de polypiers fossiles, comprenant plusieurs espèces, le pagre élégant et le pagre changeant.

PAGUE. s. f. Anc. cout. Se disait pour Payement. ‖ *Pague de coutume*. Faculté accordée au débiteur d'une somme inférieure à 10 sous tournois, d'en assigner le payement sur ses immeubles.

PAGURADES. s. m. pl. Philol. Peuple imaginaire créé par Lucien, qui le peint comme vaillant et excellent à la course.

PAGURE. s. m. (du gr. πάγουρος, même signif.). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures.

PAGURIEN, IENNE. adj. Crust. Qui ressemble à un pagure. ‖ PAGURIENS. s. m. pl. Tribu de crustacés de l'ordre des décapodes, famille des macroures, renfermant plusieurs genres caractérisés par la longueur de leur carapace, leurs pattes antérieures terminées en pinces et la mollesse de leur tégument.

PAH. s. m. (pr. *pâ*). Relat. Nom qu'on donne, dans l'Océanie et particulièrement dans la Nouvelle-Zélande, aux villages fortifiés, entourés de palissades, et à l'abri des coups de main de l'ennemi.

PAHANG. Géogr. Ville de l'Inde transgangétique, ch.-l. du royaume de Pahang, sur le Pahang, qui roule de l'or. ‖ Royaume de Pahang, situé entre ceux de Djohore, de Salengore et de Tringano.

PAIDAGOGISME. s. m. (ét. gr., παῖς, παιδὸς, enfant; ἄγω, instruire). Se disait de l'enseignement sous forme de dialogue, et particulièrement des dialogues de Platon. Les *paidagogismes* de Platon. (Montaigne.)

PAÏDONOSOLOGIE. s. f. (ét. gr., παῖς, παιδὸς, enfant; νόσος, maladie; λόγος, traité). Médec. Traité, description des maladies des enfants.

PAÏDONOSOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la païdonosologie.

PAIE. s. f. V. PAYE.

PAIEMENT. s. m. V. PAYEMENT.

PAÏEN, ENNE. adj. (pr. *pa-ien, pa-iène* ; du lat. *paganus*. V. PAGANISME). Idolâtre, adorateur des idoles, des faux dieux. On le dit aujourd'hui principalement par opposition à Chrétien, et en parlant des anciens peuples qui demeurèrent idolâtres après la publication de l'Évangile, comme les Égyptiens, les Grecs, les Romains. Les prêtres païens. Les philosophes païens. Les armées des empereurs païens. Rome *païenne* eut plus de jours fériés que Rome chrétienne. (Denne-Bar.)

— Se dit aussi de tout ce qui est relatif au culte des faux dieux, des idoles. La religion païenne. Un temple païen. La sagesse païenne. Les superstitions païennes. Il est étrange de voir des chrétiens s'enorgueillir d'une institution purement *païenne* : il n'est pas dit un mot de la noblesse dans l'Écriture. (J.-J. Rouss.) Tout était adoré dans ce siècle *païen*. (Boil.) L'empereur à la croix soumet son front *païen*. (Id.)

— On appelait d'abord *pagani* ceux qui n'étaient point soldats, qu'ils fussent de la ville ou des champs ; en sorte que le mot de *paganus* était directement opposé à celui de *miles* (soldat). Par métaphore tirée de cette signification, lorsque les chrétiens ont commencé à s'accroître dans la ville de Rome, s'enrôlant sous les enseignes de Jésus-Christ, et s'offrant tous les jours au combat pour la foi, ils s'appelèrent soldats de Jésus-Christ, et donnèrent le nom de *pagani*, dont nous avons fait *païen* à tous ceux qui ne faisaient pas profession des armes spirituelles de la foi chrétienne. Ce mot a été mis en usage en ce sens par Tertullien, saint Cyprien, saint Augustin, etc., pour signifier ceux que l'on appelle autrement les *gentils*. On n'appela personne *païen* avant Théodose le Jeune. Ce nom fut donné alors aux habitants des bourgs d'Italie, qui conservèrent leur ancienne religion.

— On le dit quelquefois des peuples modernes qui adorent les idoles. La plupart des habitants de l'Inde sont encore païens.

— S'est dit des mahométans, par opposition à Chrétien, et même des hérétiques, par opposition à Catholique. Les protestants, de leur côté, ont quelquefois désigné les catholiques sous le nom de *païens* et d'*idolâtres*, à cause du culte des saints.

— S'empl. quelquefois pour désigner les auteurs qui, dans leurs écrits, font usage de la mythologie grecque ou romaine, et même des personnes qui aiment ce système.

Ce n'est pas que j'approuve en un sujet chrétien,
Un auteur follement idolâtre et païen. Boileau.)

On chérira toujours les erreurs de la Grèce ;
Toujours Ovide charmera
Si nos peuples nouveaux sont chrétiens à la messe,
Ils sont *païens* à l'opéra. (Voltaire.

— En parlant des personnes, il est très-souvent substantif. Un païen. Une païenne. La religion, les coutumes des païens. Les dieux, les idoles des païens. Plusieurs païens se convertiront à la foi. La morale même des *païens* en est convenue. (Mass.) Plus vertueux que toi, le *païen* te condamne. (L. Rac.) A l'instar des *païens*, il adorait la nature, et comme ce qu'il y avait de mieux, sans contredit, dans cette nature, c'était lui-même, il avait fait un dieu de son esprit. (A. de Cust.)

— Prov. *Jurer comme un païen*. Jurer continuellement; faire des jurements horribles.

— Syn. comp. PAÏEN. GENTILS. *Gentils* ne désigne que des gens qui ne croient pas la religion révélée ; et *païens* distingue ceux qui sont attachés à une religion mythologique ou au culte des faux dieux. Dans l'usage commun, le nom de *gentils* ne s'applique guère qu'aux nations anciennes, considérées dans leur opposition avec le judaïsme ou le christianisme naissant. La qualification de *païens*, nous la répandons généralement sur tous les peuples qui, dans tous les temps, ont adoré de fausses divinités. L'usage attache au mot *païen* une idée de mauvaises mœurs, qui n'est pas également imprimée au mot *gentils*.

PAILE. s. m. (pr. *pèle*). Se disait pour Drap qui couvre un cercueil.

— Signifiait aussi Tenture, tapisserie. Parer un moustier de paile de soie

PAILLADE. s. f. (pr. *pa-ya-de*). Se disait pour Litière; paille étendue à terre pour coucher.

PAILLAGE. s. m. (pr. *pa-ya-je* ; rad. *paille*). Agric. Action de couvrir de même paille le sol et les cultures.

PAILLARD, ARDE. adj. (pr. *pa-yar, arde* ; du lat. *palearius*, fait de *palea*, paille, parce que les paillards couchaient tous pêle-mêle et se vautraient sur la paille, et, suivant d'autres, de ce que, chez les Romains, les prostituées exerçaient leur ignoble métier sur la paille). Lascif, débauché, adonné aux plaisirs charnels. Être trop paillard. Être d'une humeur paillarde. Ce mot est libre ainsi que ses dérivés.

— On dit, dans le même sens, *Avoir les yeux paillards, la mine paillarde*, etc.

— Il s'emploie aussi en parlant des choses.

Il saoule le *paillard* désir,
Qui dans son sein velu se couve. St-Amant.)

— Il s'emploie aussi fort souvent comme substantif. C'est un franc paillard. Vous êtes un paillard.

— Il s'est dit de tout méchant homme en général, d'un coquin, d'un fripon.

Fuyons, dit alors le vieillard,
Pourquoi? dit alors le *paillard* :
Me fera-t-on porter double bât, double charge
La Fontaine)

— Il s'est quelquefois employé dans le sens de gaillard, de drôle, de bon compagnon. Ainsi fuyaient mes *paillards* confondus. (Volt.)

PAILLARDEMENT. adv. (pr. *pa-yar-de-man*). D'une manière paillarde, impudique. Peu usité.

PAILLARDER. v. n. 1re conj. (pr. *pa-iarde* ; rad. *paillard*). Faire des actes paillards, des actes d'impudicité. Tu ne paillarderas point. Vieux. On pouvait lui objecter une plus grande faute, comme d'avoir *paillardé* avec plusieurs. (Joubert.)

— v. a. Au propre et au fig. Rendre libertin. Ses yeux ont si bien su *paillarder* ma pensée. (Cyrano de Berg.)

— Fig. et dans le style mystique, il s'est dit dans le sens d'adorer des dieux étrangers.

— SE PAILLARDER. v. pron. Prendre ses aises, se donner du plaisir. Puis se *paillardait* parmi le lit quelque temps. (Rab.) Il avait été un temps que je me *paillardais* dans le luxe. (Le Sage.)

PAILLARDISE. s. f. (pr. *pa-yar-di-ze*). Débauche ; goût, habitude de l'impudicité. S'adonner à la paillardise.

— Au pl. Action que cette habitude, ce goût fait commettre. Se livrer à toutes sortes de paillardises.

PAILLASSE. s. f. (pr. *pâ-ya-ce* ; rad. *paille*). Grand sac de toile rempli de paille qu'on étend sur un lit sous les matelas et sur le bois ou le fond sanglé. Il faut vider cette paillasse. Cette paillasse est trop petite, trop grande. Emplir une paillasse neuve.

— La paille enfermée dans le sac de toile. Coucher sur une paillasse. On a tout vendu chez lui, jusqu'à la paillasse. N'avoir pas de paillasse à son lit.

— Fig. bas et pop. *Paillasse de corps de garde*. Fille ou femme de mauvaise vie, qui s'abandonne indifféremment à tous les soldats, au premier venu.

— Prov. *Serviteur à la paillasse*. Se dit pour exprimer qu'on quitte le service de l'armée, où il allait autrefois coucher sur la paillasse.

— Techn. Massif en briques sur le sol et sous le manteau de la cheminée, sur lequel les distillateurs élèvent leurs fourneaux. ‖ Dallage à hauteur d'appui, sur lequel on pose les fourneaux, et dont on se sert pour monter les appareils ‖ Tout massif établi sur un plancher, et revêtu de plomb, de briques ou de ciment, pour recevoir les eaux qu'on pourrait répandre, et qui pourraient pourrir le plancher.

PAILLASSE. s. m. (pr. *pâ-ya-ce*). Bateleur qui, dans les troupes de charlatans, danseurs de corde, etc., est chargé d'imiter gauchement les tours de force ou d'adresse de ses camarades. La toile des paillasses étant ordinairement une toile à carreaux, c'est sans doute à cause de cette particularité qu'on lui a donné le nom qu'il porte. ‖ Le paillasse est aussi le comique de la parade jouée sur les tréteaux en plein vent ; son maître n'y est que son compère, aux dépens duquel il fait rire les spectateurs, d'autant moins difficiles que le spectacle est gratuit. A la suite de ses plaisanteries, Paillasse attrape toujours quelques coups de pied dans la partie postérieure de son individu. C'est aussi Paillasse qui, la parade terminée, annonce les prodiges que contient l'intérieur de la baraque, et invite l'honorable société à ne pas s'arrêter aux bagatelles de la porte.

— Expres. prov. *Saute, paillasse*. Se dit en parlant des charlatans politiques, de ceux qui changent de parti et d'opinion, selon leurs intérêts.

N' saut' pas à demi,
Paillasse, mon ami,
Saute pour tout le monde. (Béranger.)

‖ *A ton tour, paillasse*. Se dit quand on voit un homme prêt à faire quelque jonglerie, quelque bassesse à la suite des autres, surtout dans la carrière politique. ‖ Dans les deux exemples, *Paillasse* est regardé comme un nom propre.

PAILLASSON. s. m. (pr. *pâ-ya-çon* ; dimin. de *paillasse*). Sorte de paillasse plate et piquée entre deux toiles ou deux coutils, qu'on met au devant des fenêtres, pour garantir une chambre du bruit, du soleil. Mettre des paillassons devant les fenêtres. On a mis des paillassons à toutes les fenêtres.

— Natte de paille, de roseau, de sparte ou de jonc, qu'on place à la porte d'un appartement pour s'essuyer les pieds.

— On met aussi des paillassons dans les pièces non parquetées pour tenir les pieds secs et chauds.

— Pièce de natte couverte par dehors d'une grosse toile, que le peuple, en Italie et en Espagne, met l'été devant les fenêtres, pour se garantir de l'ardeur du soleil. En France, on se sert ordinairement de stores, de jalousies ou de persiennes.

— Hortic. Espèce de claie faite avec de la paille longue, étendue et attachée sur des perches, dont on couvre les couches et les espaliers, afin de les garantir de la gelée. ‖ *Paillassons pleins*. Ceux qui couvrent directement les plantes. ‖ *Paillasson à claire-voie*. Ceux que l'on place sur les vitraux des serres pour briser ou adoucir les rayons du soleil. ‖ *Paillassons à auvent*. Ceux qui sont supportés par une espèce de potence, et qui ont pour objet d'abriter les espaliers.

PAILLE. s. f. (pr. *pa-ye* ; du lat. *palea*, même signif.) Chaume desséché des graminées, et surtout des céréales, après qu'on a enlevé les graines contenues dans l'épi. Paille fraîche, nouvelle. Vieille paille. Paille de froment, d'orge, de seigle. Coucher sur la paille. Botte, charretée de paille. Brin de paille. Ouvrages de paille. Cordon, chaise de paille. Chapeau de paille, de paille d'Italie. Mettre de la paille dans une paillasse. Donner de la paille à des chevaux. Hacher de la paille pour la mêler avec de l'avoine. De la paille pour les bestiaux. Des pailles pour faire du fumier. Les fruits mûrissent sur la paille. L'ambre attire la paille, lève la paille. Prétendre éteindre les désirs par la jouissance, c'est vouloir étouffer le feu avec de la *paille*. (Boiste.)

Mais je n'y perdais rien : enfin, [illegible] paille.
J'aurais sur le marché fort bien [illegible] la *paille*.
Racine.
Qu'ils soient comme la foudre et la *paille* légère,
Que le vent chasse devant lui. Id.

— La paille est cette tige qui, dans les céréales, porte l'épi ou les épis, mais seulement lorsqu'elle est sèche, abattue et privée du grain. Par analogie, on a donné ce nom aux fanes sèches de quelques plantes de la famille des légumineuses. Cette définition, exacte dans le plus grand nombre de cas, admet cependant quelques exceptions ; ainsi le petit nombre de feuilles sèches qui accompagne la tige coupée de la céréale reçoit le même nom qu'elle, et même, dans le maïs, l'absorbe seul, car le tronc sec de cette plante n'est point appelé paille, mais bien les feuilles et les spathes qui y sont attachées.

— *Menue paille*. La balle ou la pellicule qui environne immédiatement le grain ; on l'en sépare, quand il est battu, par le moyen d'un van ou d'un crible. ‖ *Paille d'avoine*. La balle du grain que l'on en sépare en le vannant.

— Le principal usage de la paille est pour la nourriture des bestiaux. Celle du froment mérite sous ce rapport la préférence, parce qu'elle contient plus de parties nutritives. Celle d'avoine est moins bonne, mais meilleure que celle d'orge, qui n'est guère dans le commerce et se consomme sur place. Enfin la paille de seigle est la plus chère, parce qu'elle est la plus longue ; on l'emploie à faire des paillassons, des liens, des nattes, des sièges de chaises, pour couvrir des chaumières, etc. Les [illegible] la paille et l'avoine sont la principale [illegible] jouissant d'une meilleure santé et [illegible] à la fatigue. On donne aussi la paille aux moutons et aux vaches qu'on ne veut pas trop engraisser. Un des usages les plus répandus des pailles de toute espèce est d'en faire de la litière pour les animaux. Cette substance, laissée sous les pieds et imprégnée d'urine, entre en fermentation, se décompose, et est un engrais excellent qui rend au sol chimiquement tout la nature l'a [illegible]

pouillé. Le fumier long est dispersé pendant la mauvaise saison sur les jeunes plantes qu'on veut préserver de la gelée, ou pendant l'été pour les abriter de l'ardeur du sol il. La paille est un très-mauvais conducteur du calorique, et s'oppose, dans le premier cas aux effets des gelées, dans le second elle arrête l'évaporation du sol, et y conserve l'humidité nécessaire aux végétaux. Dans les contrées où l'argile et le bois manquent, on couvre les toits avec de la paille. Il se fait encore une immense consommation de paille pour remplir les paillasses.

— Un des usages les plus remarquables de la paille consiste à en composer des petits meubles tels qu'étuis, boîtes, chaises, chapeaux, etc. Les chapeaux d'Italie sont surtout très recherchés, à raison de l'élégance du travail. On les fait avec une variété particulière de froment, dont le chaume est solide et très-fin. On cultive cette variété en Toscane dans les sols arides. Pour en faire des nattes, on est obligé de peindre la paille, de la mettre sous la forme de feuilles d'une plus ou moins grande étendue, de la découper selon le dessin, qu'on veut produire, et de gaufrer le dessin formé, de manière qu'il se présente en bas relief.

— Comm. *Un cent, un millier de paille.* Un cent, un millier de bottes de paille.

— Par extens. *Une paille.* Un fétu, un très-petit brin de paille. Il m'est entré une paille dans l'œil. C'est bien peu de chose sans doute qu'un brin de *paille!* Eh bien! il indique à l'observateur d'où vient le vent, et quelle route il doit tenir. (Improv. fr.) On a prétendu que Vanini, accusé d'athéisme, et brûlé comme athée, avait feint de rétracter ses erreurs, en présentant une *paille* comme preuve de l'existence de Dieu. Il est certain que l'homme peut fouler la *paille* aux pieds, qu'il peut la brûler, la réduire en cendres, mais il ne peut la reproduire. (Id.)

— Se dit des brins de paille qui restent dans le pain grossier des paysans. Ces pauvres gens mangent de si mauvais pain, qu'on y voit encore des pailles.

— Fig. S'emploie dans les paraboles de l'Évangile, pour désigner les réprouvés, par opposition au grain, qui signifie les élus. Le Seigneur a dit qu'il séparerait la paille du bon grain, et qu'il brûlerait la paille. Les tempêtes dont l'Église a été battue ont emporté la *paille*, et fait paraître le froment qui était couvert et enveloppé sous la *paille*. (Nic.) Quand Satan crible les hommes par la permission du Dieu, il se trouve plus de *paille* que de bon grain. (Herman.)

— Prov. et fig. dans le langage de l'Évangile. *Voir une paille dans l'œil de son prochain, et ne pas voir une poutre dans le sien.* Remarquer les moindres défauts d'autrui, et ne pas voir les siens propres, quelque grands qu'ils soient. || *Ils sont là comme rats en paille.* Se dit des gens qui sont dans un lieu où ils ont tout à souhait, ou ils font grand'chère, sans qu'il en coûte rien. || On dit aussi, dans le même sens, *Être aise comme rat en paille. Être dans la paille jusqu'au ventre.* || *Cela lève, enlève, emporte la paille.* Se dit de certaines choses qui sont excellentes en leur genre. Ce conte est délicieux, il lève la paille, il enlève la paille. Se dit par allusion à l'ambre, qui a la propriété de lever la paille. || *Rompre la paille.* Annuler un accord, un marché. La paille est rompue. || *Rompre la paille avec quelqu'un.* Se brouiller avec quelqu'un. Déclarer qu'on cesse tout commerce, toute liaison avec lui. Allusion à une ancienne coutume chez les Français, de rompre une paille qu'ils avaient à la main, et de la jeter, pour marquer qu'ils renonçaient à l'alliance ou au service de celui dont ils voulaient se séparer. Après ce débat, ils rompirent la paille.

Il faut rompre la *paille*. Une *paille* rompue
Rend entre gens d'honneur une affaire conclue.
MOLIÈRE.

|| On disait autrefois dans le même sens, *rompre le fétu.* || *Tout y va, la paille et le blé.* Se dit en parlant d'une dépense ruineuse pour celui qui la fait.

— *C'est un homme qui a mis de la paille dans ses souliers.* Se dit d'un gueux qui est devenu riche en peu de temps.

— *Jetez la paille au vent.* Se dit à quelqu'un qui est incertain de sa route, pour qu'il se règle sur le mouvement que le vent donnera à la paille.

— *Si cela arrive, si ce mariage se finit, croix de paille.* Se dit pour faire entendre qu'on ne croit pas qu'une affaire réussisse.

— Prov. *Cheval de paille, cheval de bataille, cheval d'avoine, cheval de peine, cheval de foin, cheval de rien.*

— Loc. prov. *Un seigneur de paille mange un vassal de fer.* Le plus faible seigneur peut ruiner le plus puissant vassal. || *Avoir de la paille jusqu'aux yeux.* Vivre dans l'abondance. || *Faire feu de paille.* Prodiguer ses biens en dépenses extravagantes.

— Prov. *A longue voie paille pèse.* Un léger fardeau fatigue à la longue. || *Il y a plus de paille que de grain* || *Nul grain sans sa paille.*

— *Aller à la paille.* Se dit des soldats qui vont faire leur provision de paille.

— *Envoyer les soldats à la paille.* Se dit quand un major, pendant l'exercice, donne aux soldats d'un bataillon un intervalle de temps pour se reposer, et satisfaire aux besoins naturels, à la charge de venir au premier signal reprendre leurs armes sur le terrain pour marquer leur poste.

— Écon. dom. *Vin de paille.* Vin fait avec du raisin qu'on a laissé quelque temps sur la paille, après la récolte pour qu'il soit moins coloré.

— Par exagér. *Être à la paille, coucher sur la paille.* Être dans une grande misère. Sur cette *paille* où gémit la souffrance. (Parny.) || *Mettre quelqu'un à la paille.* Le réduire à la misère, le ruiner. || On dit d'un homme qui se ruine en folles dépenses, *Il mourra sur la paille; il mérite de mourir sur la paille.*

— *Tirer à la courte paille.* Tirer au sort avec des brins de paille d'une longueur inégale. Ils ont tiré à la courte paille à qui payerait la dépense.

— Fig. et fam. *Homme de paille.* Homme de néant, sans valeur, sans nulle considération. || Homme qui prête son nom, et qu'on fait intervenir dans une affaire, quoiqu'il n'y ait point de véritable intérêt. C'est lui qui a signé le marché, mais il n'est qu'un homme de paille. || Naguère on appelait *gérant de paille* le signataire d'un journal dont il subissait toutes les condamnations. || *Feu de paille.* Passion qui commence avec ardeur, et qui est de peu de durée. Cet amour si violent n'a été qu'un feu de paille. || On le dit aussi des troubles passagers. La sédition n'était qu'un feu de paille.

— Hist. En 1384, on employa, pour la première fois, de la paille pour le lit du roi d'Angleterre. || L'Université avait autrefois ses écoles des deux côtés de la rue du Fouare, qui prit ce nom de la grande consommation de paille que faisaient les écoliers, le mot *fouare* signifiant autrefois Paille. Les écoliers n'étaient alors assis dans les classes que sur de la paille. Il n'y avait encore ni bancs ni chaises, non-seulement dans les écoles publiques, mais même dans les églises, que l'on jonchait de paille fraîche et d'herbes odoriférantes, surtout à la messe de minuit et aux autres grandes fêtes. || Un des premiers présidents du temps de Henri II, dans une convention faite avec ses fermiers, stipulait qu'aux jours des quatre bonnes fêtes, et au temps des vendanges, ils seraient tenus de lui envoyer une charrette avec de bonne paille fraîche dedans, pour y asseoir sa femme et sa fille.

— Bot. *Paille de la Mecque.* Le barbon odorant.

— Métrol. Petite lamelle qui se détache de la surface d'un barre de fer, et que l'on rencontre quelquefois dans son intérieur, lorsque quelques défauts dans l'affinage ou la soudure du métal n'a pas établi une adhérence suffisante entre toutes ses molécules. L'existence d'une paille dans l'intérieur d'une pièce de fer est fort dangereuse, car elle altère sa solidité, et l'expose à rompre inopinément, lorsqu'elle est soumise à un certain effort. Ce rasoir a une paille. Cette lame est fine, mais il y a quelques pailles.

— Se dit aussi des écailles de fer qui en tombent quand on le forge à chaud.

— On donne le même nom à un défaut de liaison dans la fusion du verre.

— Joail. Défaut qui se trouve quelquefois dans les pierreries, et surtout dans les diamants, et qui en diminue l'éclat. Il y a une paille dans ce diamant. Ce diamant a une paille.

— Mar. *Paille.* Se dit des bûches placées sur le pont pour recevoir les tonnes rangées dans la cale. || *Paille d'arrimage.* Bûche droite placée sous chaque bout de futailles que l'on arrime dans les cales des vaisseaux. || *Paille de bitte.* Longue cheville de fer arrondie, qui, passée en travers de la tête des montants de bittes, empêche le câble de se décapeler.

— Minér. Se dit des inégalités, crevasses ou diversités de couleur qu'on trouve dans les pierres de mine.

— *Courir à la paille.* Hâter la cuisson du sel par une addition subite de bois, ce qui arrive toutes les fois que la cuisson a été retardée par quelque accident.

— Alchim. *Paille du poulet.* La cendre de l'écuelle.

PAILLE. adj. des 2 g. Qui est de la couleur de la paille. Ce mot est toujours invariable. Des rubans paille.

PAILLÉ. s. m. (pr. *pa-yé*; rad. *paille*). Agric. Léger hangar qui sert à couvrir un tas de paille. || Litière qui n'a été laissée qu'un jour sous les chevaux. || Fumier non consommé.

PAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Pailler. S'empl. adjectiv. Cette aire est trop paillée.

— Blas. Diapré, bigarré de diverses couleurs.

— Conchyl. Qui a la couleur de la paille, c'est-à-dire d'une teinte jaune pâle, comme la mitre straminée.

PAILLÉE. s. f. (pr. *pa-yé*; rad. *paille*). Écon. rur. Blé ou tas de blé, ou de gerbes, qui couvre la surface d'une aire. Vieux. || *Faire une paillée.* Étendre les gerbes sur l'aire pour les battre.

PAILLEMENT. s. m. (pr. *pa-ie-man*; rad. *paille*). Agric. V. PAILLAGE.

PAILLE-EN-CUL ou **PAILLE-EN-QUEUE.** s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, famille des totipalmes, renfermant des espèces qui ressemblent par leur forme, leur taille et l'étendue de leur vol, aux hirondelles de mer, ils portent à leur queue deux pennes longues et étroites qui de loin ressemblent à deux pailles, particularité à laquelle ils doivent leur nom français. Toutes les espèces sont de la taille d'un pigeon, et elles habitent les mers intertropicales. || Pl., les *pailles-en-cul.* L'air retentissait des cris des *pailles-en-cul*, des frégates, des coupeurs d'eau et d'une multitude d'oiseaux de marine. (B. de St-P.)

— Mar. *Paille-en-cul.* On appelle ainsi la voile hissée au bout de la vergue d'artimon.

PAILLEBART. s. m. (pr. *pa-ye-bar*). Constr. Mélange d'argile et de paille hachée dont on se sert pour construire. On dit plus souvent *torchis.*

PAILLÉOLES. s. f. pl. (pr. *pâ-yé-ole*; dimin. de *paille*). Métal. Paillettes d'or qu'on trouve dans le sable de quelques rivières.

PAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *pa-yé*; rad. *paille*). Agric. Répandre de la paille courte ou de la litière sur un terrain semé ou planté.

— SE PAILLER. v. pron. Être paillé. Ce terrain doit se pailler.

PAILLER. s. m. (pr. *pa-yé*; rad. *paille*). Cour d'une ferme où il y a des pailles de grains. Chapon de pailler. Poularde de pailler.

— Léger hangar sous lequel on conserve, dans le Midi, la paille entassée. || La meule même formée avec des gerbes de paille.

— Chambre ou est étendue de la paille pour se coucher. Ce ne sera pas, dit-elle, la première fois que vous coucherez sur la paille. Je ne répliquai point à ce discours, et je me déterminai sagement à gagner le *pailler* sur lequel je m'endormis bientôt, comme un homme qui depuis longtemps était fait à la fatigue. (Le Sage.) Omiss. des dictionnaires.

— Prov. et fig. On dit d'un homme qui est dans un lieu où il est le plus fort, comme dans sa maison, dans son quartier, *Il est sur son pailler; c'est un coq sur son pailler.*

— Anc. art milit. Nom qu'on donnait à des soldats, soit parce qu'ils portaient de la paille à leurs casques pour se reconnaître dans les actions, soit parce qu'ils mettaient le feu partout avec des bouchons de paille, et qu'ils en portaient toujours pour cela.

PAILLER, ÈRE. adj. (pr. *pa-yé, yère*; rad. *paille*). Qui appartient au pailler, à la cour d'une ferme où se trouvent des pailles de grains. Chapon pailler. Poularde paillère. || Omiss. de Landais.

PAILLERET. s. m. (pr. *pa-ie-rè*; rad. *paille*). Ornith. Un des noms vulgaires du bruant commun.

PAILLET. adj. m. (pr. *pa-yè*; rad. *paille*). Il ne se dit que du vin rouge peu chargé de couleur, et en quelque sorte de couleur de paille. Vin paillet. Le vin rosé se garde mieux que le vin paillet.

PAILLET. s. m. (pr. *pa-yè*). Techn. Petite pièce de fer ou d'acier, que l'on place entre la platine et le verrou pour lui servir de ressort et le tenir en état lorsqu'il est levé.

— Agric. Tas de paille.

— Mar. Sorte de nattes confectionnées avec des torons de fil de caret tressés ensemble, dont on se sert sur les vaisseaux pour divers usages. || *Paillets lardés.* Paillets qui ont une de leurs faces couverte de petits bouts de filasse artistement passés dans la trame, afin d'en rendre le contact plus doux.

PAILLETÉ, ÉE. adj. (pr. *pa-ye-té*; rad. *paille*). Cost. Brodé, couvert de paillettes. Vêtue d'une tunique bleue *pailletée*, portant un bandeau bleu et argent sur ses cheveux châtains. (E. Sue.)

— Bot. Qui a la forme de paillettes.

— Minér. Se dit d'une substance qui affecte la forme de lamelles, de petits cristaux libres ou disséminés dans des roches, comme le mica pailleté.

PAILLETEUR. s. m. (pr. *pa-ye-teur*, rad. *paillette*. Celui qui s'occupe à recueillir les paillettes d'or qui se trouvent dans quelques rivières.

PAILLETTE. s. f. (pr. *pa-yè-te*, dimin. de *paille*). Parcelle d'or, d'argent, de cuivre ou d'acier, ronde, mince, percée au milieu, qu'on applique sur une étoffe pour l'orner. Un habit à paillettes. Des paillettes d'or, d'acier. Paillettes en losange. Il y a bien des paillettes sur cette broderie. La tache est tout juste à l'endroit où l'on voit briller les *paillettes.* (Arnault.) || On appelait autrefois *paillon* ce que l'on appelle aujourd'hui *paillettes.* || Les paillettes d'acier se mêlent dans les jais blancs et noirs pour des broderies du petit deuil des femmes. || *Paillettes comptées.* Paillettes arrangées l'une sur l'autre comme de l'argent monnayé. | *Paillettes monnayées.* Celles qui sont entourées d'ornements ou de points de bouillon.

— Petit grain, petite parcelle d'or qu'on trouve dans le sable de certaines rivières. Deux rivières, dont l'une roule des *paillettes* d'or, et l'autre des sables d'argent, lavent le pied des collines. (Chateaub.)

— Fig. *Paillette d'esprit.* Un trait, un éclair d'esprit; un bon mot.

— Bot. Petite lame membraneuse qui sépare souvent les fleurons et demi-fleurons des fleurs composées. || Écaille membraneuse et sèche qui se dresse à la base d'une fleur. || On donne aussi ce nom aux bractées qui, par leur réunion, constituent l'involucre des fleurs composées. || Chacune des pièces qui, dans les graminées, forment l'enveloppe des organes sexuels.

— Entom. Nom vulgaire d'une espèce d'altise très-commune dans les jardins potagers.

— Minér. Nom qu'on donne à de très-petites plaques, ou plutôt à de très-petites lames qui semblent avoir été détachées des substances à texture laminaire. Le mica en offre un exemple frappant.

— Techn. *Paillettes de soudure.* Petit morceau de soudure mince prêt à être placé sur l'ouvrage à souder. || Nom que les cordonniers donnent à deux morceaux de cuir de veau coupés en ligne droite d'un côté, arrondis et amincis du reste par le tranchet. Ils les placent à la pointe des entailles, des empeignes, pour les fortifier.

PAILLEUR, EUSE. s. (pr. *pâ-yeur, yeuse*; rad. *paille*). Celui, celle qui vend, qui voiture, qui fournit de la paille.

PAILLEUX, EUSE. adj. (pr. *pâ-yeu, yeuze*, rad. *paille*). Il se dit des métaux qui ont des pailles. Du fer pailleux. De l'acier pailleux.

— L'Académie ne donne pas le fém. de ce mot. Cependant on dit fort bien, Une lame pailleuse. Cette glace est pailleuse.

PAILLER. s. m. (pr. *pâ-yé*; rad. *paille*). Écon. rur. Meule de paille battue, longue et terminée en pointe.

PAILLIS. s. m. Agric. V. PAILLAGE.

PAILLO. s. m. (pr. *pâ-yô*; de l'ital. *pagliolo*). Mar. Chambre où l'on renferme le biscuit de mer, dans une galère. Forçat employé aux écritures dans les bureaux du bagne.

PAILLOLE. s. m. (pr. *pâ-yole*). Pêche. Espèce de filet dont les mailles sont étroites et faites d'un fil délié.

— Signifiait Paillette d'or qu'on trouve quelquefois dans le lit des rivières.

PAILLON. s. m. (pr. *pâ-yon*; augm. de *paille*). Grosse paillette faite avec une petite feuille carrée de cuivre battu, très-mince et colorée d'un côté. On s'en sert pour orner les broderies, les habits de théâtre, etc. Un habit brodé de paillons.

— Morceau de lame d'argent, verni de différentes couleurs.

— Techn. Chacune des petites lames d'acier dont l'assemblage constitue la chaîne d'une montre.

— Joaill. Lame de cuivre battu, très-mince, colorée d'un côté, dont les joailliers placent de petits morceaux au fond des chatons des pierres précieuses et des cristaux.

— Orfèvr. *Paillon de soudure.* Petit morceau de soudure.

— Papet. Poignée de paille qu'on place au fond de la cuve.

— Pot. Goutte d'étain fin que les potiers d'étain font tomber sur une platine de cuivre, au moyen d'un fer à souder. || Feuilles d'étain minces, rondes, qui servent à paillonner les ouvrages d'étain. || Façon que l'on donne aux pièces d'étain avec le paillon.

— Chim. Alliage de bismuth, plus fusible que l'étain.

PAILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Paillonner. S'emploie adj. Cette soudure est mal paillonnée.

— *Paillonné par.* Cette pièce a été paillonnée par un mauvais ouvrier.

PAILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *pâ-yo-ne*, rad. *paillon*). Techn. Faire fondre des paillons d'étain sur une pièce de métal enduite de poix-résine, pour l'étamer.

— SE PAILLONNER. v. pron. Être paillonné. Ce vase se paillonne aisément.

PAILLOT. s. m. (pr. *pâ-yô*; rad. *paille*). Écon. domest. Très-petite paillasse qu'on met par-dessus la grande, dans un lit d'enfant, pour empêcher l'humidité de pénétrer la dernière.

— Agric. Dans le vignoble orléanais, on nomme ainsi les vignes où les ceps sont plantés sur plus de deux rangs sans intervalle.

PAILLOTEUR. s. m. (pr. *pâ-yo-teur*; rad. *paillole*). Pêch. Celui qui s'occupe à ramasser et à laver les pailloles. V. ORPAILLEUR.

PAIMBOEUF. Géogr. Ch.-l. d'arrondissement (Loire-Inférieure.); 4,000 hab., à 409 kil. de Paris.

PAIMPOL. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord.); 2,000 hab.

PAIN. s. m. (du lat. *panis*; fait du gr. πάνος, même signif., dérivé le πάομαι). Aliment fait de farine pétrie et cuite ordinairement au four. Bon, mauvais pain. Pain bis, Pain blanc. Pain bis-blanc. Pain frais, chaud, tendre, dur, rond, long, sans levain. Pain de froment, de seigle, d'orge, de châtaigne, de pommes de terre. Pain de ménage. Pain de boulanger, de cuisson, bourgeois, de pâte ferme. Pain à café. Pain mollet, à la reine, au lait. Pain de Gonesse, façon de Gonesse. Le pain est au four. Une fournée de pain. Pain bien cuit, bien levé, pas cuit. Pain léger, pesant. Pain qui a des yeux. Croûte, mie, chapelure de pain. Soupe de pain ou au pain. Couper du pain. Rompre du pain. Manger son pain sec, du pain tout sec. Un morceau de pain. Une bribe de pain. Plusieurs pains. Un quignon de pain. La merveille des *pains* multipliés par sa seule parole. (Mass.) Le *pain* bis renfermé d'une moitié décrut. (Boil.) Il vaut mieux manger du *pain* bis, étant libre et bien portant, que de la brioche, étant esclave et malingre. (F. Bacon.) Prétendre que tout doit aboutir à donner le *pain* du corps à cette foule accoutumée à s'en passer depuis des siècles, c'est la mal connaître. (Quinet.)

Après avoir, au Dieu qui nourrit les humains,
De la moisson nouvelle offert les premiers *pains*.
RACINE.

— Le pain est la base essentielle des substances alimentaires, résultat de la préparation d'un végétal. On emploie à la fabrication de cet aliment divers végétaux; mais aucun ne présente la fécule qui en est l'essence nutritive dans des proportions aussi convenables que les céréales proprement dites. Le pain de froment

est le plus léger et le plus facile à digérer. Il ne s'altère pas en se desséchant, comme le font les pains de pommes de terre. On fait le pain avec une pâte composée d'eau et de farine, que l'art a su rendre légère par le moyen du pétrissage, qui unit intimement toutes les parties ensemble, la fermentation qui la dispose à de nouvelles combinaisons, et la cuisson qui lui donne ses propriétés nutritives en lui enlevant son aigreur. Les différentes qualités de farine font autant de qualités différentes. On peut fabriquer du pain avec l'avoine, le maïs, l'orge, le riz, le sarrasin, la pomme de terre, la châtaigne, le gland, et la citrouille jointe aux fèves. L'art de faire du pain ne s'est perfectionné qu'à la longue et par une infinité de tentatives qui se sont succédé. On a d'abord mangé le grain vert ou sec; ensuite on l'a fait griller; puis on l'a broyé avec des pierres; on en a fait de la bouillie, puis des espèces de galettes et de gâteaux, puis enfin du pain de toute espèce. Le Français est le peuple de l'Europe qui mange le plus de pain.

— Beaucoup de pains sont désignés par leurs formes. Pain rond, long, cornu, en bourrelet ou à couronne, en arc.

— D'autres sont désignés par la nature de la pâte. Pain de pâte ferme. Pain mollet.

— Quelques-uns le sont par l'usage auquel on les destine. Pain à café. Pain à soupe. Pain à potage.

— On les désigne aussi par le nom du grain qui entre dans leur composition. Pain de froment. Pain de seigle. Pain d'orge. Pain d'avoine.

— Ou par la qualité de la farine. Pain blanc. Pain bis. Pain bis-blanc.

— Ou par la manière dont il a été travaillé. Pain de cuisson. Pain de boulanger. Pain jocko.

— *Pain anglais.* Nom que porte, à Paris, un pain très-blanc et très-poreux, qu'on obtient en ajoutant à la pâte ordinaire du sous-carbonate d'ammoniaque. Ce sel se volatilise pendant la cuisson, et ne peut avoir aucun inconvénient.

— Anc. usages. *Pain balle.* Pain grossier qui contenait la balle du blé. || *Pain de brode.* Pain de froment et de seigle. || *Pain broyé.* Pain dont la pâte était très-soigneusement pétrie. Les boulangers faisaient un pain broyé pour leur chef-d'œuvre. || *Pain de Chailly.* Sorte de pain blanc. || *Pain chœsne.* Pain des chanoines. || *Pain curial.* Celui qu'on servait aux seigneurs. || *Pain d'escuier.* Celui des serviteurs. || *Pain faitis* ou *fetis.* Pain bis. || *Pain ferez.* Espèce de gaufre. || *Pain moly.* Pain mollet. || *Pain oublierc.* Oublie. || *Pain perdu.* Pain trempé dans un brouet et frit dans la poêle. || *Pain salignon.* Masse de sel en forme de pain.

— *Pain à la reine. Pain mollet, à la mode, à la Montauron, de Ségovie, de Gentilly. Pain de condition.* Noms de diverses façons et préparations que donnaient les boulangers de petits pains à ceux qu'ils vendaient. Ils mettaient du lait au pain à la mode, à la Montauron, de Ségovie, etc. Ils mettaient du sel et de la levure de bière au pain à la reine, du beurre au pain de Gentilly; et, en tous ces pains, la pâte était plus molle et plus levée. || *Le pain à la Ségovie* est fait avec une pâte d'un tiers plus forte et plus dure que celle du pain à la reine. || *Pain de rive.* Pain qui n'avait point de biseau, ou qui en avait très-peu. || *Pain chaland.* Pain très-blanc, fait de pâte broyée. || *Pain de Gonesse.* Pain fabriqué à Gonesse, que l'on estimait plus que les autres, parce qu'il était plus léger, ce que l'on attribuait à la qualité des eaux. || *Pain de cuisson* ou *de ménage.* Pain que les bourgeois cuisent chez eux. || *Pain de brasse.* Les gros pains qu'on fait pour les gens. || *Pain mouton.* Petit pain mollet, doré avec du jaune d'œuf, et couvert de quelques petits grains de froment, que faisaient les pâtissiers vers le temps des étrennes, et qui servait à faire de petits présents dans les premiers jours de l'année. || *Pain mi-mollet.* Pain qui résulte de la pâte la plus molle. || *Pain brié* ou *broyé.* Pain fait de la pâte la plus ferme, pétrie avec les pieds et avec la brie. || *Pain de mie.* Pain qui est fait pour être émietté et pour paner les viandes. || *Pain de table.* Petit pain qu'on met avec le couvert sur la table, pour les repas. || *Pain chapelé.* Petit pain dont on a enlevé la grosse croûte. || *Pain ferré.* Pain brûlé par-dessous. || *Pain doux-levé.* Pain dont la pâte n'a pas bien fermenté. || *Pain gras-cuit* ou *pâteux.* Pain dont la pâte est mate et peu fermentée. || *Pain de chapelle.* Petit pain fait avec une pâte bien battue et fort légère, laquelle est ordinairement assaisonnée de beurre ou de lait. || *Pain de chapitre.* Espèce de pain supérieur au pain chaland, qu'on peut regarder comme le plus mollet parmi les pains mollets.

— *Bouche du pain.* La partie unie qui forme le dessous. || *Queue du pain.* La partie inégale qui forme le dessus.

— *Tourner le pain.* Rouler la pâte entre les mains pour en former des pains.

— Dans les vieux statuts des boulangers, on appelait *pain reboulé*, celui qui avait été refusé, et qu'on n'avait pu vendre; *pains ratés*, ceux qui avaient été mangés par les souris; *pains mestournés*, ceux qui étaient trop petits.

— Pain, pris en général, Nourriture, subsistance. Gagner son pain à la sueur de son front, de son corps. Gagner du pain. Vous voulez donc m'ôter mon pain! Disputer, défendre son pain. Avoir son pain assuré. Avoir du pain. N'avoir pas de pain. Être sans pain. Être contraint de servir pour son pain. Demander son pain. Ce petit emploi lui donnera du pain. Chaque jour amène son pain. Le peuple est naturellement bon; respectez sa religion, ses usages; ôtez-lui toute espèce de chef, et laissez-lui du *pain*, il ne sera pas à craindre. (F. Bacon.) C'est parler mal à propos que de s'étendre sur un repas magnifique que l'on vient de faire, devant des gens qui sont réduits à épargner leur *pain.* (La Bruy.)

— *Défendre son pain.* Défendre son bien. S'il plaide, c'est pour défendre son pain.

— *Être réduit à demander son pain, à mendier son pain.* Être réduit à la mendicité, à la dernière misère.

> Tandis que Colletet, crotté jusqu'à l'échine,
> Va mendier son *pain* de cuisine en cuisine. (Boil.)

— *N'avoir ni pain ni pâte chez soi.* Être réduit à la dernière misère.

— *La sottise du peuple lui a donné du pain.* Il vit de la sottise du peuple.

— Fig. La justice est le *pain* des peuples. (Lamenn.) Comme les hommes sont fragiles et qu'ils s'ennuient de manger toujours du bon *pain*, le mari se rendit amoureux d'une de ses métayères. (Cont. de la r. de Nav.)

> En l'amoureuse loi,
> *Pain* qu'on dérobe ou qu'on mange en cachette.
> Vaut mieux que pain qu'on cuit ou qu'on achète :
> Je m'en rapporte à plus savant que moi. (La Font.)

— Agric. *Pain de trouille.* Tourteau restant après l'extraction des huiles. || On appelle *pain*, la masse de vendange qui surnage sur la cuve au-dessous du chapeau.

— Anc. cout. *Pain d'abbaye.* Pensions sur les abbayes, accordées anciennement, dans les Pays-Bas, à des femmes ou filles d'anciens militaires. || *Être en pain de mère et de père.* Être soumis à la puissance paternelle. || *Pain feodal.* Celui qui était dû à raison de fief. || *Pain de feu.* Redevance par feu. || *Pain d'hostelage.* Droit sur les maisons. || *Pain de chapitre* ou *pain de chanoine.* Celui qu'on distribuait chaque jour aux chanoines.

— *Pain de nœuds.* Morceau, fragment de pierre d'ardoise.

— Art culin. *Pain aux champignons, aux mousserons, à la crème*, etc. Sorte de mets fait avec la croûte d'un pain, des champignons, des mousserons, de la crème, etc. Nous avions à l'entremets un excellent pain aux champignons.

— Art milit. *Pain de munition.* Pain qu'on fabrique pour les soldats.

— Bible. *Pains de proposition.* Les douze pains qu'on offrait tous les jours de sabbat, dans le tabernacle ou dans le temple, qui demeuraient exposés durant sept jours sur la table, et dont les prêtres seuls avaient droit de manger. || *Pain azyme.* Le pain sans levain que les Juifs mangent en faisant la pâque. V. AZYME.

— Bot. *Arbre à pain.* Nom vulgaire du jaquier. La verte Otaïti présente à ses insulaires son arbre à *pain* et ses forêts de bananiers. (A. Mart.) || *Pain de coucou.* L'alleluia ou morelle blanche et les semences de l'orme. || *Pain de pourceau.* Le cyclamen d'Europe. || *Pain de singe.* Les capsules pulpeuses du baobab. || Fruit monstrueux d'un calebassier du Sénégal. || *Pain des anges.* La houque saccharine. || *Pain brollet.* La minette dorée. || *Pain blanc.* Le viorne obier. || *Pain de crapaud.* Nom donné à plusieurs champignons du genre bolet, au gouet commun et au plantain d'eau. || *Pain de hanneton.* Les fruits de l'orme et les fleurs du marronnier d'Inde. || *Pain des Hottentots.* La zamie africaine, que les Hottentots mangent au lieu de pain. || *Pain des Indiens.* Les racines de deux espèces d'ignames, quand elles sont rôties et cuites à l'eau. || *Pain de lapin.* L'orobanche élevée. || *Pain de lièvre.* Le pied de veau. || *Pain de loup.* Espèces de champignon. || *Pain d'oiseau.* L'orpin brûlant. || *Pain de poulet.* Le lamier pourpre. || *Pain de Saint-Jean.* Le caroubier. || *Pain de vache.* Espèce de champignon, le mélampyre. || *Pain-vin.* Espèce d'avoine.

— Chim. *Pain de noix, d'olives, de roses*, etc. Masse formée du résidu des noix, des olives, des roses, etc., quand on en a extrait l'huile, l'arome.

— Comm. *Pain à cacheter.* Sorte de petit pain sans levain et très-mince dont on se sert pour cacheter les lettres.

— On appelle *pain* certaines substances mises en masse. Pain de sucre, de cire, de savon. Sucre en pain. Petit pain de beurre.

— Par extens. Ce qui a la forme d'un pain de sucre. Un feutre gris en *pain* de sucre; les bords de ce chapeau sont relevés en *pain* de sucre, et ils ont pour garniture une lisière de velours noir. (A. de Cust.)

— *Pain de vieux oing.* Masse de vieux oing, en forme de pain, qui sert à graisser les roues des carrosses, des chariots, etc. || *Pain de laine.* Laine cardée dont on remplit et garnit les balles. || *Pain de lie.* La lie sèche que les vinaigriers tirent de leurs presses, après en avoir exprimé tout le vin pour faire du vinaigre. || *Pains de liquation.* Les gâteaux de cuivre qui restent sur le fourneau de liquation, après que le plomb et l'argent en ont été dégagés. || *Pain d'acier.* Sorte d'acier qui vient d'Allemagne. || *Pain d'émail.* Morceau d'émail préparé et formé comme un petit pain plat.

— Conchyl. *Pain de bougie.* Nom marchand d'une espèce de vernet ou de serpule, dont le tube s'enroule de manière à ressembler un peu aux rouleaux de petite bougie vulgairement appelés *rats de cave.* || *Pain d'épice.* Nom marchand d'une coquille univalve.

— Cout. *Pain des prisonniers.* Le pain qu'on distribue journellement aux prisonniers. On condamnait autrefois certains délinquants à payer tant pour le pain des prisonniers. || *Pain du roi.* Se dit du pain des soldats et de celui des prisonniers. Être au pain du roi. Manger du pain du roi. Il a mangé du pain du roi pendant six ans. Il vieillit.

— Cout. ecclés. *Pain bénit.* Pain qui est bénit avec les cérémonies de l'Église, et que l'on distribue par morceaux à la grand'messe dans les églises paroissiales. Quelques savants en fixent l'institution au VIIe siècle, dans le concile de Nantes. On ne le donnait autrefois qu'aux catéchumènes, afin de les préparer à la communion; on l'a donné ensuite à tous les fidèles. Rendre, distribuer le pain bénit. Une part de pain bénit. Un morceau, un chanteau de pain bénit.

— Prov. et fig. *C'est pain bénit.* Se dit quand il arrive quelque mal, quelque accident à une personne qui l'a bien mérité. || *Changement de corbillon fait appétit de pain bénit.*

— Cout. relig. *Pain sacré.* Morceau de cire, de pâte ou de terre, bénit avec des cérémonies particulières, qu'on enchâsse dans des Agnus Dei ou des reliquaires, et qu'on garde avec vénération.

— *Pain de saint Hubert, de sainte Geneviève, de saint Nicolas de Tolentin*, etc. Pains bénits avec certaines prières et invocations de ces saints, qui, disait-on, guérissaient de la rage, de la fièvre et de plusieurs autres maladies.

— Écrit. sainte. *Il ne faut pas donner aux chiens le pain des enfants.* Il ne faut pas communiquer les choses saintes aux personnes profanes.

— En style de procéd. ecclés. *Être condamné au pain de douleur.* Être condamné à vivre de pain et d'eau. Il fut condamné au pain de douleur.

— *Jeûner au pain et à l'eau.* Faire abstinence de toutes choses.

— Liturg. *Pain à chanter.* Pain sans levain, coupé en rond, portant l'empreinte de la figure ou de quelque symbole de Jésus-Christ, et que le prêtre consacre pendant la messe. || On donne aussi ce nom au pain à cacheter. || On désigne également sous ce nom une espèce de pain qu'on emploie dans les offices, pour couvrir le dessus et le dessous des nougats.

— Minér. *Pain fossile.* Nom trivial qu'on donne à des concrétions calcaires qui ressemblent pour la forme, et quelquefois pour la couleur, à un pain de munition. || *Pain* ou *miche de quatorze sous.* Nom qu'on donne à des masses de strontiane sulfatée, argilière et terreuse, qui ont la forme ronde et aplatie d'un pain.

— Oisel. *Pain de pavots.* Pâte faite avec de la poudre de pavots et du cœur de bœuf, pour élever les rossignols.

— Oraison dom. *Pain quotidien.* La nourriture de chaque jour, ou les besoins journaliers, Donnez-nous aujourd'hui notre pain *quotidien.* (Évang.)

— Fig. et fam. Ce que l'on fait tous les jours, ou presque tous les jours. Ils passent leur vie à jouer, c'est leur pain quotidien. Son pain quotidien est de médire de tout le monde. Regnier a dit que Cicéron était le pain quotidien de la pédanterie.

— Pâtiss. *Pain d'épice.* Espèce de gâteau fait avec de la farine de seigle, de l'écume de sucre, du miel, des épices, etc. Le pain d'épice peut servir d'excipient à beaucoup de médicaments, de là les pains d'épice vermifuges, purgatifs, etc., que l'on prépare pour les enfants. Pain d'épice de Reims. Fabrique de pain d'épice. On estime particulièrement le pain d'épice de Reims.

— Nous ne comprenons pas pourquoi M. N. Landais exige qu'on écrive *pain-d'epices.*

— On disait d'un juge qui taxait trop haut ses vacations, *qu'il aimait bien le pain d'épice.*

— Pharm. *Pain azyme.* Mélange de farine et d'eau cuit sans fermentation préalable. On s'en sert pour envelopper les électuaires, les bols, les pilules, et pour faciliter leur passage par la gorge. V. AZYME.

— Relat. *Pain d'aubier.* Pain fait avec l'écorce intérieure du pin et du sapin de Norwége, et que les habitants de ce dernier pays aiment beaucoup.

— Vener. *Pain de chien.* Pain grossier destiné à la nourriture des gros chiens. || *Pain de cretons.* La même espèce de pain, où l'on a mis les pellicules qui restent après la fonte des graisses de porc, de mouton, etc. || *Pain salé.* Composition d'argile et de sel battus ensemble, et qu'on place dans des châssis disposés dans les parcs à cerfs, daims et chevreuils, pour que ces animaux puissent venir lécher cette composition, qui les entretient en bonne santé.

— Fam. *Manger du pain, le pain d'un autre.* Être domestique. Il a mangé de mon pain pendant dix ans. || *Il ne vaut pas le pain qu'il mange.* Se dit d'un fainéant, d'un homme qui n'est bon à rien. Vous ne valez pas seulement le pain que vous mangez.

— Fig. *Le pain des anges, le pain céleste, le pain de vie.* L'eucharistie. Nourri à la même table du *pain* de vie. (Boss.) Que n'êtes-vous à ma place dans cette chaire, éloquent et pieux prélat, qui portez ce *pain* vivant avec la parole de vie. (Fléch.) || On dit aussi fig. *La parole de Dieu est le pain des fidèles, le pain de la parole de Dieu*, ou simplement *le pain de la parole.* Rompre, distribuer le pain de la parole de Dieu. Distribuez le *pain* de l'Évangile. (La Bruy.) || *Mettre à quelqu'un le pain à la main.* Être le premier artisan de sa fortune, de son bien-être. || *Ôter le pain de la main à quelqu'un.* Lui ôter les moyens de subsister. Champagne, dans les douces fumées d'un vin d'Avenin ou de Sillery, signe un ordre qu'on lui présente, qui ôterait le *pain* à toute une province, si l'on n'y remédiait. (La Bruy.)

— Fig., en style de dévotion. *Tremper son pain de ses larmes, se nourrir d'un pain de larmes*, etc. Vivre dans une componction continuelle. Ils ne se nourrissent que d'un *pain* de larmes et d'amertume. (Mass.) Tandis que tant d'infortunés mangent un *pain* de tribulations et d'amertume. (Id.) La parole de Dieu n'est plus écoutée, ou perd tous les jours de son autorité dès qu'elle n'est plus destinée qu'à être le *pain* des pauvres. (Id.)

> . . . Contents dans leur malheur,
> De se rassasier du *pain* de la douleur. (L. Rac.)

— *Pain de douleur.* Le temps qu'on passe dans l'affliction.

— Fig. et fam. *Avoir son pain cuit.* Avoir sa subsistance assurée, avoir de quoi vivre en repos. Il n'est pas à plaindre, il a son pain cuit.

— Fig. et pop. *Il y a là un morceau de pain, un bon morceau de pain à manger.* C'est un ouvrage, une entreprise profitable.

— Pop. *Faire perdre, faire passer le goût du pain à quelqu'un.* Le faire mourir.

— Express. prov. *Emprunter un pain sur la fournée.* Rendre grosse une fille que l'on se propose d'épouser. || *Il a plus de la moitié de son pain cuit.* Se dit d'une personne qui ne vivra pas longtemps. || *Se laisser manger le pain à la main.* Se laisser dépouiller de son bien. || *Ils vont faire la guerre au pain.* Se dit de ceux qui reviennent affamés au logis. || *Jeûner au pain et à l'eau.* S'abstenir de tout plaisir, de toute jouissance. || *Être au pain et au sel, être au pain et au vin de quelqu'un.* Être son domestique. || *Manger le pain hardi.* Être domestique.

— Prov. *A mal enfourner on fait des pains cornus.* Le principal point d'une affaire, c'est de la bien commencer.

— On dit d'un homme qui déjeûne avant d'aller à la messe, *qu'il va à la messe des morts, qu'il y porte pain et vin.*

— Prov. et fig. *Manger son pain dans sa poche.* Manger seul ce qu'on a, n'en faire part à personne. C'est un égoïste qui mange son pain dans sa poche. Il est fort généreux, il ne mange pas son pain dans sa poche. || *Il a mangé son pain blanc le premier.* Il a été dans un état heureux, agréable, et n'y est plus. || *Il a du pain quand il n'a plus de dents.* Se dit d'un homme à qui le bien arrive quand, par son âge ou ses infirmités, il n'est plus en état d'en jouir. || *Du pain cuit, du pain de cuit.* Se dit d'un ouvrage, d'un travail qui ne sert pas au moment où il vient d'être fait, d'être achevé, mais qui servira plus tard. Voilà du pain cuit. Il a du pain de cuit. || On le dit aussi de plusieurs autres choses qui se font par esprit de précaution, et en vue de l'avenir. C'est autant de pain de cuit. || *Liberté et pain cuit.* Signifie que les plus grands biens sont d'être libre et d'avoir ce qui est nécessaire à la vie. || *C'est du pain bien long.* Se dit d'une entreprise, d'une affaire qui exigera bien du temps avant de donner aucun profit. || *C'est du pain bien dur.* Se dit d'une condition fâcheuse où le besoin contraint à rester. || *Donner une chose pour un morceau de pain.* La vendre à fort bas prix. || *Manger son pain à la fumée du rôt*, ou simplement *à la fumée.* Être témoin des plaisirs d'autrui sans y avoir part. || *Promettre plus de beurre que de pain.* Promettre plus qu'on ne veut ou qu'on ne peut tenir.

— Prov. et pop. *Pain coupé n'a point de maître.* Se dit lorsqu'à table on prend le pain d'un autre.

— Prov. *Long comme un jour sans pain.* Fort long, fort ennuyeux. || *Il est bon comme le bon pain, comme du bon pain.* C'est un homme extrêmement bon et doux. || *Il a mangé de plus d'un pain.* Il a beaucoup voyagé; il a longtemps couru le monde. || *Il sait son pain manger.* Se dit d'un homme habile et intelligent. On dit à peu près dans le même sens, *Il sait plus que son pain manger.* || *Tel pain, telle soupe.* La valeur des objets dépasse celle de la matière dont ils se composent. || *Jamais pains à deux couteaux ne furent ni bons ni beaux.* Une chose ne peut être bien faite par deux personnes d'un caractère différent. || *Pain tendre et bois vert mettent la maison en désert.* || *De mauvais grain, jamais bon pain.* || *De méchant grain, trésor vain.* || *De tout grain en nécessité pain.* || *Qui sème bon grain recueille bon pain.* || *Pain dérobé réveille l'appétit.* || *Pain léger, pesant fromage, prends toujours si tu es sage.* || *Pain tant qu'il dure, mais vin à mesure.* || *A bon goût et faim n'y a mauvais pain.* || *A faute de chapon, pain et oignon.* || *A pain de quinzaine, faim de trois semaines.* || *A pain dur dent aigue.* || *A pain et oignon, trompette ni clairon.* || *Abattre pain à deux mains.* Manger beaucoup. || *Après blanc pain le bis ou faim.* || *A son voisin de son pain et vin.* || *Avec du pain et du vin il fera quelque chose.* Parfois, il ne peut pas y gagner sa vie. || *Être au pain et au couteau.* Être familier. || *Ce n'est pas moi, gér que pain prendre.* || *C'est trop mangé d'un pain.* || *De beaucoup à soin à qui mange le pain.* || *Faute de pain n'assouvit pas la faim.* || *Il a beau carner son pain tenir.* || *Il a la bouche bien grande.* || *Il a trouvé le pain cuit, il a cherché le vin.* || *Il ne sait pas ce qu'il veut qui son pain*

sale. || *Jamais ne vienne demain s'il ne rapporte du pain. L'appétit et la faim ne trouvent jamais pain.* || *Mettre le pain en un four froid.* Employer une chose mal à propos. || *Qui pain a, ... soit chiche.* || *Sans pain grand faim.* || *... demain apporte son pain.* || *Là où pain est tout est à vendre.* || *Nul pain sans peine.* || *... pain, tel levain.*

— *Ils ont perdu leur pain au four,* se dit des gens qui paraissent tristes et qui ne disent rien.

— La formule du serment des anciens chevaliers était qu'*ils ne mangeraient pain sur nappe, jusqu'à ce qu'ils eussent exécuté leur promesse.*

— *Être en pain.* Se disait dans les coutumes du Hainaut et de Mons, pour Être sous la puissance paternelle. || *Être hors de pain.* Être émancipé. || *Mettre hors de pain* ou *hors de pain et de pot.* Émanciper. || *Mise hors de pain.* Émancipation.

— Pour faire entendre qu'on apporte des paniers pleins de pains, Delille dit poétiquement : ... je tressé ... les dons de Cérès.

PAIN-D'ÉPICIER s. m. Celui qui fait et vend du pain d'épice.

PAINE. s. m. Chronol. Sixième mois des Coptes, qui répond à notre mois de juin.

PAINES. s. f. pl. Techn. Morceaux de drap ou d'étoffe de laine, dont les corroyeurs font leur gipon.

PAIR, AIRE. adj. (pr. *pèr*; du lat. *par*, même signif.). Égal, pareil, semblable. Ils sont pair et compagnon.

— Arithm. *Nombre pair.* Nombre qui peut se diviser exactement en deux parties égales, sans fraction. Deux, quatre, six, huit, sont des nombres pairs. *Pair* ne prend de pluriel qu'en ce sens. || *Tranches paires.* Tranches qui sont en rang pair. Les tranches paires d'un nombre sont la deuxième, la quatrième, la sixième, etc.

— Qui est divisible en deux moitiés, c'est-à-dire en deux parties ayant entre elles des rapports marqués de disposition, et placées des deux côtés d'un plan qui traverse l'autre dans sa plus grande longueur.

— Littér. *Pied pair.* Pied dont les syllabes sont en nombre pair.

— Mus. *Ton pair* ou *mode pair.* Se dit des quatre tons plagaux, parce que, dans la table des tons, ils sont exprimés par les quatre nombres pairs 2, 4, 6, 8.

PAIR. s. m. Égal. Vivre avec ses pairs. Être jugé par ses pairs. Gens sans pairs. Je demande à comparaître devant mes pairs. Devant ses *pairs* on est interrogé. (J.-B. Rouss.)

— Bourse. *La rente est au pair.* Elle ne perd rien sur la place; elle se vend et s'achète au prix de sa création. La rente n'est plus au pair. || Se dit aussi en parlant des autres effets publics.

— Fig. *Être au pair.* N'avoir point de travail en arrière. Je suis au pair. Je ne suis mis au pair. || Être employé dans une maison de commerce, nourri et logé sans rien gagner.

— Comm. *Le pair.* L'égalité de change qui résulte de la comparaison de prix d'une espèce dans un pays, avec le prix de la même espèce dans un autre pays. || *Le change est au pair.* Il n'y a rien à gagner ni à perdre dans les traites et dans les remises d'argent de tel pays à tel autre.

— *Pair réel.* Celui qui résulte de la comparaison du titre, du poids et du cours d'une espèce d'un pays, avec le titre, le poids et le prix d'une autre espèce dans un autre pays.

— *Pair politique.* Celui qui résulte de la combinaison des prix de change de plusieurs places, et par le moyen duquel les banquiers découvrent des prix d'égalité qui les déterminent dans leurs opérations.

— Jeux. *Pair ou non.* Sorte de jeu où l'on donne à deviner si le nombre des pièces de monnaie, des jetons ou des autres objets que l'on tient dans la main fermée, est pair ou impair. Jouer à pair ou non. Que prenez-vous, pair ou non? || *Pair et impair.* Autre jeu qui se joue avec trois dés. || *Pair*, au jeu de la belle, se dit de la totalité des nombres pairs des six premières et des six dernières colonnes droites. || *Pair du grand côté.* Nombres pairs que contiennent les six dernières colonnes droites.

— Ornith. Il se dit du mâle ou de la femelle de certains oiseaux, et particulièrement de la tourterelle, en parlant de l'un par rapport à l'autre. Quand la tourterelle a perdu son pair.

— Express. prov. *Il entend le pair.* Se dit d'un homme fort habile en affaires. L'établissement du pair présentait autrefois en France beaucoup de difficultés, à cause de la multiplicité des monnaies, de leur variation continuelle et de l'altération que leur avaient fait subir plusieurs de nos rois. Ainsi il fut très-naturel de désigner un habile changeur par l'expression *il entend le pair*, expression appliquée depuis, par une extension proverbiale, à tout homme qui montre de l'intelligence dans les affaires.

— Loc. adv. *De pair.* L'égal, d'une manière égale. Il va de pair avec les grands seigneurs. Il marche de pair avec les plus savants. L'homme coquet et la femme galante vont assez *de pair.* (La Bruy.) Ils marchèrent *de pair* avec le magistrat. (Boss.) La postérité fait marcher de pair l'excellent poète et le grand capitaine. (Rac.) || *Vivre avec quelqu'un, le traiter de pair à pair comme un compagnon.* Le traiter comme son égal. On le dit plus ordinairement d'un inférieur qui vit trop familièrement avec une personne qui est au-dessus de lui

> Ce chien, parce qu'il est mignon,
> Vivra de pair à compagnon
> Avec monsieur, avec madame (La Font.)

— On dit qu'*un homme s'est tiré du pair*, qu'*il est hors du pair*, pour exprimer qu'il s'est élevé au-dessus des autres.

— On dit qu'*un homme s'est tiré hors du pair*, quand il s'est tiré d'une affaire qui était dangereuse.

— *Pair à pair.* loc. adv.

> J'aperçois la beauté qui me rend languissant,
> Du haut de sa fenêtre à l'envi paraissant,
> Qui luisait *pair à pair* vis-à-vis l'un de l'autre.
> (Gillas Durant.)

— *Être pair à pair.* Être égaux.

PAIR. s. m. (pr. *pèr*; du lat. *par*, égal, parce que leurs priviléges sont les mêmes pour tous). Titre de dignité. Il se disait autrefois des grands vassaux du roi, et plus tard de ceux qui possédaient des terres érigées en pairies, et qui avaient droit de séance au parlement de Paris. Les douze pairs de France. Cour des pairs. Il y avait six pairs ecclésiastiques. L'archevêque de Reims était le premier duc et pair. Les évêques de Laon et de Langres étaient ducs et pairs. Les évêques de Beauvais, de Noyon et de Châlons étaient ducs et pairs. Monsieur entre dans une assemblée, il se place où il se trouve; on l'ôte d'une place destinée à un ministre, il s'assied à celle d'un duc et *pair.* (La Bruy.) Le sort d'un pédant, quand il veut, sait faire un duc et *pair.* (Boil.)

— Il se disait aussi des principaux vassaux d'un seigneur, qui, en certaines affaires, avaient droit de juger avec lui. Les pairs de fief avaient droit de juger leurs pairs ou égaux. Les pairs du comté de Toulouse, du comté de Champagne.

— Aujourd'hui, en France, il se dit des membres de la haute Chambre législative, instituée par Louis XVIII, sous le titre de *Chambre des pairs*, et qui concourt à la rédaction des lois avec le roi et la Chambre des députés. Les pairs de France. Le roi l'a fait, l'a nommé pair, lui a accordé, conféré la dignité de pair. Une fournée de pairs. Les pairs s'assemblent aujourd'hui. Le président de la Chambre des pairs. Grand référendaire de la Chambre des pairs. Les princes du sang sont pairs par droit de naissance, et siégent immédiatement après le président. La Chambre des pairs se constitue quelquefois en cour de justice. Un régime constitutionnel pourrait, avec des *pairs* et des députés achetés, n'être qu'un despotisme déguisé. (Boiste.)

— En Angleterre, c'est un des seigneurs, ducs, marquis, comtes, etc., qui ont droit de séance et de suffrage à la Chambre haute ou Chambre des lords. L'Angleterre a aussi des *pairs*, cette dignité est inhérente à la haute noblesse et à certains prélats de l'Église anglicane. (Bouillon.) Les *pairs* anglais forment un corps politique que l'on nomme la Chambre des lords ou Chambre haute, par opposition à la Chambre des communes. (Id.)

— Philol. *Les douze pairs de France* ou *de Charlemagne.* Se dit, dans les romans de chevalerie, de douze paladins, que l'on suppose avoir été attachés à la personne de Charlemagne, comme les lieutenants et les plus braves chevaliers de ses armées.

> Les faits d'un roi plus grand en sagesse, en vaillance,
> Que Charlemagne aidé des douze *pairs* de France.
> (Boileau.)

— Hist. *Pair* ou *pair de fief.* Assesseurs ou clercs qui assistaient le seigneur dans le jugement de ses vassaux. || Les femmes possédant fief faisaient aussi l'office des pairs.

— Hist. Le terme de *pair* commençait, du temps de Hugues Capet, et avant qu'il se fût emparé du royaume, à s'introduire dans la langue gallo-tudesque qu'on parlait en France. Il signifie Égal ou confrère. On ne s'en était servi en ce sens que sous la première et la seconde race des rois de France. Les enfants de Louis le Débonnaire s'appelèrent *pairs* (*pares*), dans une de leurs entrevues, l'an 851, et longtemps auparavant, Dagobert donna le nom de *pairs* à les moines. Godegrand, évêque de Metz, appelle *pairs* les évêques et des abbés. Les vassaux d'un même seigneur s'accoutumèrent donc à s'appeler *pairs.* Alfred le Grand avait établi en Angleterre, les jurés : c'étaient des pairs dans chaque profession. Un homme, dans une cause criminelle, choisissait douze hommes de sa profession pour ses juges. Quelques vassaux en France en usèrent ainsi, mais le nombre des pairs n'était pas pour cela déterminé à douze. Il y en avait dans chaque fief autant que de barons, qui relevaient du même seigneur, et qui étaient *pairs* entre eux, mais non *pairs* de leur seigneur féodal. Les princes qui rendaient un hommage immédiat à la couronne, tels que les ducs de Guyenne, de Normandie, de Bourgogne, les comtes de Flandre, de Toulouse, étaient donc en effet des *pairs de France. Pairs* a donc signifié d'abord les principaux vassaux de la couronne ou d'un seigneur, qui avaient droit de juger avec le roi ou avec le seigneur dont ils relevaient. On donnait le titre de *pairs* aux gentilshommes qui, possédant des fiefs hérédit[a]res, relevaient immédiatement d'un même seigneur, non qu'ils fussent égaux à leur seigneur féodal, mais parce qu'ils étaient *pairs* entre eux, tenant leurs fiefs de la même personne, de la même manière, avec les mêmes obligations. Tous les pairs ne jouissaient pas d'une égale considération ; ceux qui rendaient un hommage immédiat à la couronne étaient d'un rang bien supérieur à ceux qui n'en étaient que les arrière-vassaux. Ces derniers n'avaient point séance parmi les seigneurs du royaume; les autres, au contraire, étaient juges nés de toutes les questions qui intéressaient l'État. Ils composaient ce qu'on appelle la cour de France, la cour du roi, ou par excellence, la cour des pairs. || Avant le règne de Hugues Capet, il y avait sept pairs de France laïques et six ecclésiastiques; mais quand ce prince fut sur le trône, il réunit à la couronne le duché-pairie de Paris, qui, par l'effet de cette réunion, cessa de subsister; ainsi le nombre des pairs demeura dès lors fixé à douze. C'étaient, après les princes du sang, les plus grands seigneurs du royaume, mais il s'en fallait de beaucoup que leur puissance et leur autorité fussent alors égales à celles des anciens pairs. || Les sept pairs laïcs étaient des ducs de France, de Bourgogne, d'Aquitaine et de Normandie, et les comtes de Flandre, de Toulouse et de Champagne. Ce fut à peu près à l'époque de l'avénement de Hugues Capet, que les six pairs ecclésiastiques leur furent adjoints : c'étaient l'archevêque de Reims, les évêques de Laon, de Langres, de Beauvais, de Châlons et de Noyon. Depuis on créa des pairs à différentes époques. L'évêque de Langres fut créé duc et pair sous Louis VII. Les ducs et pairs de Bretagne, les comtes et pairs d'Anjou et d'Artois, furent créés en 1296. En 1551, plusieurs seigneurs de la cour furent créés pairs; leur nombre fut encore augmenté par Louis XIV, et l'archevêque de Paris fut admis au rang des pairs ecclésiastiques, en 1690. A la révolution française, il existait trente-huit pairs du royaume. || Ce mot a désigné ensuite les ducs ou comtes qui avaient séance au parlement de Paris, et, en Angleterre, les seigneurs qui avaient droit de siéger à la Chambre haute du parlement. Enfin, depuis 1814, il sert à désigner les membres de la Chambre des pairs.

— Hist. féod. *Pair* se disait autrefois d'une femme possédant une pairie. M^me de Wignerod, duchesse d'Aiguillon, *pair* de France. (Fléch.) La duchesse d'Aiguillon n'est pas ainsi nommée, parce qu'elle était veuve d'un pair, mais parce que le roi lui avait donné un duché-pairie. La comtesse Mathilde d'Artois était *pair* de France, et assista avec les autres *pairs*, en 1314, au procès fait à Robert, comte de Flandre. (Volt.) || *Premier pair de France.* Titre que prenait M^lle de Montpensier.

— *Pair femelle.* Femme qui jouit des priviléges de la pairie.

— Anc. jurispr. On donnait le titre de *pair* à l'aîné qui possédait un fief paternel avec ses frères cadets.

PAIRÂTRE. s. m. Se disait pour Beau-père.

PAIRE. s. f. (pr. *père*; du lat. *par*, même signif.). Couple d'animaux de la même espèce, mâle et femelle. On ne le dit guère qu'en parlant de certains volatiles. Une paire de pigeons, de poulets, de tourterelles.

— *Une paire de bœufs, de chevaux.* Deux bœufs destinés à être attachés au même joug; deux chevaux destinés à être attelés à la même voiture.

— Fam. *Une paire d'amis.* Deux amis.

— *Paire* se dit de deux choses de même espèce qui vont ordinairement ensemble. Une paire de bas, de bottes, de gants, de souliers. Une paire de pistolets.

— Fam. *Une paire de joues. Une paire d'oreilles.* Deux joues; deux oreilles. Vous avez une belle paire d'oreilles.

— On ne dit point une paire de mains, de bras, de jambes, de pieds, d'yeux. Cependant Scarron a dit :

> Elle avait au bout de ses manches
> Une *paire de mains* si blanches.

— On dit aussi en style burlesque, *une belle paire de fesses.*

— On le dit aussi d'une chose unique, mais composée essentiellement de deux pièces. Une paire de ciseaux, de lunettes, de mouchettes, de pincettes, de tenailles. Une paire de caleçons, de culottes.

— On disait autrefois *une paire d'habits*, pour un habit.

— Fam. *Les deux font la paire.* Ils ont les mêmes défauts, ils se ressemblent également. Ils sont étourdis, ignorants, paresseux l'un et l'autre; les deux font la paire.

— Abusivem. *Une paire d'heures.* Un livre qui contient les prières du jour et celles de la nuit.

— Anat. *Paire de nerfs*, ou simplement *paire.* Chaque division de nerfs semblables qui ont une origine commune. || *Les douze premières paires de nerfs.* Se dit des vingt-quatre nerfs qui, parmi les quatre-vingt-quatre dont se compose le système cérébro-spinal, proviennent directement du cerveau ou des parties attenantes. Les trente autres paires naissent régulièrement de chaque côté du tronc.

— Antiq. *Paire de gladiateurs.* Deux combattants qui étaient amenés dans le cirque.

— Bot. Chaque couple des folioles d'une feuille composée, quand elles sont placées vis-à-vis l'une de l'autre.

— Phys. Les deux pièces de zinc et de cuivre qui font la base de la pile voltaïque.

— Prov. et fig. *C'est une autre paire de manches. Voici bien une autre paire de manches.* C'est une autre affaire. Voici bien une autre affaire.

— Syn. comp. PAIRE. COUPLE. V. COUPLE.

PAIREMENT. adv. Arithm. Il n'est guère usité que dans cette locution. *Nombre pairement pair.* Nombre pair, dont la moitié est aussi un nombre pair. Huit, douze, etc., sont des nombres pairement pairs, parce que les nombres quatre et six les mesurent par le nombre deux, qui est aussi un nombre pair. || *Nombre pairement impair* ou *impairement pair.* Celui qu'un nombre pair mesure par un nombre impair, tel est le nombre dix-huit, que le nombre pair deux mesure par le nombre impair neuf.

PAIRESSE s. f. (rad. *pair*). Femme qui en Angleterre possède une pairie femelle.

— On donne aussi ce titre à la femme d'un pair. Madame la pairesse

PAIRIE s. f. (pr. *pè ri*; rad. *pair*). Dignité de pair, qui donne à celui qui la possède le droit de concourir avec le roi et avec la Chambre des députés à la confection des lois. Les honneurs, les prérogatives de la pairie. Le roi l'a élevé à la pairie. Quelques-uns, pour étendre leur renommée, entassent sur leur personne des *pairies*, des colliers d'ordre, la pourpre, et ils auraient besoin d'une tiare. (La Bruy.)

— Celle qui était attachée à un grand fief relevant immédiatement de la couronne. Cette pairie s'éteignit faute d'hoirs mâles.

— *Pairie anglaise.* La pairie anglaise diffère de celle de France, en ce qu'elle est inhérente à la noblesse, et transmissible comme un héritage.

— *Pairie* se disait aussi du fief, du domaine auquel cette dignité était attachée. Cette terre était une pairie. Cette terre fut érigée en pairie, en duché-pairie. Le roi seul érigeait les pairies.

— *Pairie femelle.* Celle qui passait aux femmes. Il existe encore des pairies femelles en Angleterre.

— Hist. *Pairie héréditaire.* Dignité de pair transmissible à l'héritier mâle. || *Pairie personnelle.* Titre et dignité à vie. La charte octroyée par Louis XVIII donnait au roi le droit de conférer la pairie, soit héréditaire, soit personnelle. La loi du 29 décembre 1831 abolit la pairie héréditaire, et soumit à des conditions le choix du monarque.

— Féod. *Tenir une terre en pairie.* Tenir une terre à charge d'assister le bailli du seigneur lorsqu'il juge. || *Hommage en pairie.* Hommage de celui qui était au-dessus des simples vassaux.

PAIRIER. s. m. (pr. *pè-rie*; rad. *paire*). Féod. Celui qui possédait un fief conjointement avec un autre seigneur; co-seigneur.

PAIRLE. s. m. (du lat. *parilis*, parce qu'il est composé de trois branches de longueur égale). Blas. Pièce honorable de l'écu, composée d'un demi-sautoir et d'un demi-pal, assemblés au milieu de l'écu et y formant la fourche ou un Y. Issoudun porte d'azur ou pairle d'or.

PAIROL. s. m. Techn. Grand chaudron en cuivre.

PAISIBILITÉ. s. f. Néol. Caractère d'un homme paisible. La tranquillité, je dirai plus, la *paisibilité* de son caractère. (Mercier.) || Ce mot n'a pas été adopté.

PAISIBLE. adj. des 2 g. (pr. *pè-zi-ble*). Qui est d'humeur douce et pacifique. Cet enfant est paisible. C'est un homme paisible. Des citoyens paisibles. Toujours *paisible* autant que généreuse et bienfaisante. (Boss.) Le *paisible* habitant des champs n'a besoin, pour sentir son bonheur, que de le connaître. (J.-J. Rouss.) Héros guerriers, héros *paisibles.* (J.-B. Rouss.)

— Se dit aussi des animaux. Ce cheval est doux et paisible. Le mouton est un animal paisible. Le lion rugissant est un agneau *paisible.* (Rac.) Le cerf est un de ces animaux *paisibles* et innocents. (Ardent.)

— Se dit également de l'humeur, du caractère. Caractère paisible. Humeur paisible.

— Qui est en paix. Le plus *paisible* État. (Rac.) Le peuple *paisible* dans ses foyers. (La Bruy.) Quand le peuple est *paisible*, on ne voit pas comment le calme peut en sortir. (Id.) *Paisible* dans son champ, le laboureur moissonne. (J.-B. Rouss.)

— Opposé à Bouillant, emporté. Un courage *paisible.* (Boss.)

— Qui n'est point inquiété, qui n'est point troublé dans la possession d'un bien. Paisible possesseur d'un héritage, d'une terre. Il resta paisible possesseur de sa fortune. Les ministres *paisibles* dans l'exercice de leurs fonctions. (Mass.) Ne le troublons pas dans une possession si *paisible.* (Id.) *Paisible* souverain des mers et de la terre. (L. Rac.)

— En parlant des choses. Qui n'est point troublé, point agité, qui est calme et tranquille. Le royaume est paisible. Mener une vie paisible. Un sommeil paisible. Une rivière paisible. Une douleur, une joie paisible. Une situation paisible. Des entretiens paisibles. Des dehors *paisibles* nous trompent, et nous font supposer dans les familles une paix qui n'y est pas. (La Bruy.) Dans le sérail j'ai laissé tout *paisible.* (Rac.) Sous les *paisibles* lois d'une agréable mère. (Boil.) Il règne *paisible* et glorieux. (Boss.)

— En parlant des lieux, Où l'on est en paix, où il n'y a point de bruit. Une retraite paisible. Un séjour paisible. Forêts paisibles. Lieux paisibles. Ces paisibles murs. Un grand silence règne dans cette enceinte, où tout est *paisible*, l'air, les eaux et la lumière. (B. de St-P.)

— On dit aussi *des jours, des années paisibles.* Des jours, des années qu'on passe dans la tranquillité.

Je le comblerai d'années
Paisibles et fortunées. (J.-B. Rouss.)

— *Paisible sur.*

Un sage ami, toujours rigoureux, inflexible,
Sur vos fautes jamais ne vous laisse *paisible*
(Boileau.)

PAISIBLEMENT. adv. D'une manière paisible, sans trouble. Dormir paisiblement. Jouir paisiblement d'un bien, d'un héritage. Vivre paisiblement. Discuter paisiblement. On verra le lion et l'agneau vivre ensemble *paisiblement.* (Mass.) On lui voit *paisiblement* présenter son corps à cette huile sacrée, ou plutôt au sang de Jésus. (Boss.) Cydias, uni de goût et d'intérêt avec les contempteurs d'Homère, attend *paisiblement* que les hommes détrompés lui préfèrent les poètes modernes. (La Bruy.) On a cru qu'en caressant Dieu comme un enfant, on mettrait des entraves à sa justice, et qu'on jouirait *paisiblement* de toute sa bonté. (Mably.) Il n'y a que Dieu qui jouisse *paisiblement* de sa grandeur, qui ne voie personne au-dessus de sa tête, et qui ne puisse jamais tomber. (De Juss.)

PAISIBLETÉ. s. f. Se disait pour Paix; tranquillité; repos.

PAISLEY. (pr. *pèss-lè*). Géogr. Ville d'Écosse, comté de Renfrew, très-riche par ses manufactures; 50,000 hab.

PAISSANCE. s. f. Se disait pour Pâture, pâturage.

PAISSANT. part. prés. du v. Paître. Qui paît. Il est toujours invariable. Des animaux paissant dans la prairie. Les brebis paissant l'herbe nouvelle. Nous considérons avec plaisir les creux vallons où les troupeaux de bœufs mugissaient dans les gras herbages le long des ruisseaux, les moutons *paissant* sur le penchant d'une colline. (Fén.)

PAISSANT, ANTE. adj. Qui est occupé à paître. Les brebis paissantes.

— Blas. Se dit des animaux représentés la tête baissée. Les moutons sont paissants.

PAISSE. s. f. (pr. *pè-ce*). Ornith. Ancien nom du moineau commun. || On donne aussi vulgairement ce nom à d'autres oiseaux. || *La paisse des bois.* Le pinson des Ardennes. || *La paisse buissonnière* ou *privée.* Le pegot. || *La paisse de saule.* Le friquet. || *La paisse solitaire* ou *sauvage.* Le merle solitaire.

PAISSEAU. s. m. (pr. *pè-çô*). Agric. Échalas.

— Comm. Espèce de serge qui se fabriquait dans le Languedoc.

PAISSELAGE. s. m. (pr. *pè-ce-la-ge*). Agric. Action de paisseler. || Ce qu'il faut pour garnir une vigne de paisseaux ou échalas.

PAISSELÉ, ÉE. part. pass. du v. Paisseler. S'empl. adjectiv. Vigne paisselée.

PAISSELER. v. a. 1re conj. Mettre des échalas aux pieds de vigne. Il vieillit.

— SE PAISSELER. v. pron. Être paisselé.

PAISSELIÈRE. s. f. Se disait pour Lieu fermé par des pieux.

— Cout. La pâture des porcs.

PAISSELURE. s. f. (pr. *pè-ce-lu-re*; rad. *paisseau*). Agric. Menu chanvre dont on se sert pour lier les paisseaux à la vigne.

PAISSERELLE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du moineau, dans quelques cantons de la France.

PAISSON. s. f. (pr. *pè-çon*). Agric. et véner. Tout ce que les bestiaux et les bêtes fauves paissent et broutent, principalement dans les forêts.

— Action de paître le gland et la faîne.

PAISSON. s. m. Techn. Outil de fer dont le gantier se sert pour déborder et ouvrir les peaux. || Fer arrondi en manière de cercle aminci et non tranchant, servant aux tanneurs à déborder et ouvrir le cuir pour le rendre plus doux.

PAISSONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Paissonner. S'empl. adjectiv. Des peaux paissonnées. Cette peau n'a pas été bien paissonnée.

PAISSONNER. v. a. 1re conj. (pr. *pè-ço-né*; rad. *paisson*). Techn. Travailler avec le paisson. Paissonner des peaux.

— SE PAISSONNER. v. pron. Être étendu sur le paisson.

PAISSONNIER, IÈRE. s. (pr. *pè-ço-nié, ière*; rad. *paisson*). Celui, celle qui mène les bestiaux en paisson.

PAÎTRE. v. a. 4e conj. irrég. et défect. (pr. *pè-tre*; du lat. *pasci*, même signif.). *Je pais, tu pais, il paît, nous paissons, vous paissez, ils paissent. Je paissais. Je paîtrai. Je paîtrais. Pais, paissons, paissez. Que je paisse. Paissant. Pu.* Manger. Ne se dit proprement que des animaux qui broutent l'herbe, ou qui se nourrissent de certains fruits tombés à terre. Les moutons paissent l'herbe. Les vaches vont paître l'herbe des prés. Les cochons paissent le gland. Les daims et les chamois qui *paissent* les admirables vulnéraires de la Suisse ne devraient jamais mourir; cependant leur vie est courte. (B. de St-P.) *Paissez*, chères brebis, les herbettes naissantes. (Mol.)

La bique allant remplir sa traînante mamelle,
Et *paître* l'herbe nouvelle.
(La Fontaine.)

Dites-moi dans quel champ, sur quel sommet lointain
Les chameaux voyageurs vont *paissant* la verdure.
(Millev.)

— Nourrir. Il advient le plus souvent qu'on repaît les yeux du peuple de ce quoi il avoit à *paître* son ventre, dit Montaigne, en parlant des magnificences des souverains.

Quand la triangle faîne
Paissait le peuple oisif par les forêts sans peine.
(Ronsard.)

— Faire paître, mener paître. Dans ce sens, il vient du lat. *pascere*, même signif., et ne s'emploie guère qu'en poésie et dans le style soutenu. Joseph et ses frères paissaient les troupeaux. Ce grand homme (Moïse) avait passé quarante ans à *paître* les troupeaux de son beau-père. (Boss.) Quand je me verrais obligé d'atteler mes bœufs, et de *paître* moi-même mes troupeaux, ces soins rustiques me paraîtraient doux auprès de Délie. (Mirab.) Enfants, *paissez* vos bœufs, et sillonnez vos plaines. (Domerg.)

Dans Sichem aux gras pâturages
Nous *paissions* de nombreux troupeaux. (Duval.)

Précieuse faveur du dieu puissant des ondes,
Dont il *paît* les troupeaux dans les grottes profondes
(Delille.)

— Cette acception n'est pas admise par le Dict. de l'Académie, qui n'emploie ce verbe transitivement qu'au figuré ou en fauconnerie. On a pris *paître* pour l'action de conduire les troupeaux qui paissent. Les Latins l'employaient dans ce sens. Cette acception est conforme à l'expression antique et naïve des premières langues où l'on trouve cette identité, comme dans les patois des habitants presque nomades de nos grandes montagnes. C'est le terme propre de la Bible, et ses nombreux traducteurs l'ont presque toujours conservé. D'ailleurs il est consacré en français par un trop grand nombre d'auteurs, pour qu'on puisse le condamner.

— Fig., dans le langage de la religion. Il faut qu'un curé ait soin de paître son troupeau, de paître ses ouailles du pain de la parole.

— Fig. et poét.

Mais la dame voulait *paître* encore ses yeux
Du trésor qu'enfermait la bière. (La Font.)

On dit mieux *repaître* en ce sens.

— Faucon. *Paître un oiseau.* Lui donner à manger. On a oublié de paître ces oiseaux.

— v. n. Même signif. Mener paître des chèvres. Faire paître ses chevaux dans un pré. Les oisons, les grues, les poules paissent. Le lion et le tigre *paissaient* avec les agneaux. (Mass.) Quelques vaches *paissaient* sous ces vergers. (B. de St-P.) Le daim sur les rochers y *paît* en bondissant. (Roucher.) La giraffe élève sa tête au-dessus des plus hautes forêts, et se promène en *paissant* à la cime des arbres. (A. Martin.)

Chères brebis, *paissez*; cueillez l'herbe et les fleurs.
Pour vous l'aube nourrit la terre de ses pleurs
(La Font.)

— Fig. et pop. *Envoyer paître quelqu'un.* Le renvoyer avec mépris, comme si on le mettait au rang des bêtes. Vous avez vu comme je l'ai envoyé paître. Je donne des gages à un homme pour faire *paître* mon troupeau; mais cela ne m'ôte pas le droit de mener *paître* moi-même, et d'envoyer *paître* le berger, si j'en suis mécontent. (Volt.) || *Envoyer paître quelque chose.* Y renoncer. Si j'en croyais mon cœur, j'enverrais *paître* toutes mes petites affaires, et je m'en irais à Grignan. (Mme de Sév.)

— Absol. Nourrir. Tout ce qui plaît ne paît pas. (Montaigne.)

— SE PAÎTRE. v. pron. Se repaître, se nourrir; se dit des oiseaux carnassiers. Les corbeaux se paissent de charogne.

— On l'a dit autrefois de l'homme. Mon appétit est accommodable indifféremment de toutes choses de quoi on se *paît.* (Montaigne.)

— Fig. L'âme peut voir et sentir toutes choses, mais elle ne se doit *paître* que de soi. (Mont.)

Puis cela n'advient qu'aux amours
Où les désirs, comme vautours,
Se *paissent* de sales rapines. (Malh.)

— Fig. *Se paître de vent.* Aimer les louanges. || *Se paître de chimères.* Se livrer à de vaines imaginations. On dit plus ordinairement *se repaître.*

PAIX. s. f. (pr. *pè*; du lat. *pax*, même signif.). Situation d'un État, d'un peuple, d'un royaume qui n'est point en guerre. Paix générale, universelle, perpétuelle, longue, heureuse. Paix ferme et stable. Proposition de paix. Demander, offrir, donner, refuser, accorder la paix. Mettre la paix entre deux personnes, entre deux royaumes. Traité de paix. Traiter de la paix. Négocier, faire, entretenir, conclure, troubler la paix. Avoir la paix. Paix, amitié, et concorde entre plusieurs États. Être en paix avec tous ses voisins. Paix sur terre et sur mer. Durant la paix. En temps de paix. En paix et en guerre. Nous jouissons d'une paix profonde. La paix à tout prix. Le royaume était en paix, jouissait de la paix. Il n'y a point de paix. Paix douce, salutaire, aimable, bienfaisante, délicieuse, désirée, favorable, glorieuse, honorable, inestimable, précieuse, florissante, juste, sévère, inviolable, sacrée, solide, stable, honteuse, feinte, fausse, trompeuse, plâtrée, violée, profanée, rompue, conclue, jurée, édifiée, éternelle, perpétuelle, longue, courte, prompte, pleine. Les nœuds, les liens de la paix, les douceurs de la paix. Également actif et infatigable dans la *paix* et dans la guerre. (Boss.) Le point le plus important était d'acheter la *paix* entre le czar et Charles. (Volt.) Ce roi si fameux dans la *paix*, dans la guerre. (Boil.) J'espère que vous commencez à goûter les doux fruits de la *paix.* (J.-J. Rouss.) Nous avons établi cette coutume contre les indigènes qui, allant toujours armés, pourraient compromettre la *paix* publique. (C. Roland.) C'est au milieu des festins que les sauvages décident la guerre et font la *paix.* (Brill.-Sav.)

De la paix, de l'hymen j'ai rompu tous les nœuds,
En combattant les droits d'un peuple aimé des dieux.
(Delille.)

Et j'irais de la *paix* serrer les doux liens
Avec le fils d'un roi, fléau de tous les miens!
(Baour-Lormian.)

— Traité de paix. Faire une paix honorable, avantageuse, glorieuse, honteuse. Négocier une paix. Les préliminaires, les conditions, les articles de la paix. Conclure, signer la paix. Publier, proclamer la paix. Garder la paix. Enfreindre, violer, rompre la paix. Le vainqueur a dicté la paix. On fit une paix forcée, une paix simulée. La paix est ratifiée. C'est une contravention, une infraction à la paix. Une *paix* dont toutes les parties soient contentes, qui finisse toutes les jalousies, qui apaise tous les ressentiments, et qui guérisse toutes les défiances. (La Bruy.) C'est acheter la *paix* du sang d'un malheureux. (Rac.) Il veut signer une éternelle *paix.* (Id.) Je réponds d'une *paix* jurée entre mes mains. (Id.) Il fit la *paix*, et les armes lui tombèrent de la main. (Malh. Montfort fit secrètement des avances pour la *paix.* (Anquet.) François envoya offrir la *paix* à Henri. (Id.) Ne faudra-t-il pas signer la *paix* après la guerre? Que ne le fait-on tout d'un coup. (Volt.)

— Concorde, tranquillité qui règne dans les États, dans les familles, dans les sociétés particulières. Mettre la paix dans un royaume. Royaume qui est en paix, qui jouit de la paix la plus profonde. Rétablir la paix dans une ville. Ces deux maisons se ruineraient, si quelque homme de bien n'y met la paix. Depuis que cet homme est entré dans notre famille, il en a banni la paix, la paix n'y est plus. Porter des paroles de paix à quelqu'un. La paix a été troublée dans quelques provinces. Ayez soin d'entretenir la paix dans votre famille. Vivre en paix. Cette maison est une maison de paix. Aimer la paix. Nous sommes fort amis de la paix. Il conserva la *paix* avec ses voisins, et l'entretint parmi ses sujets. (Fléch.) Vous assurez la *paix* aux familles. (Mass.) Il n'est point de repos ni de *paix* avec elle. (Boil.) Les doux plaisirs d'une *paix* fraternelle. (Id.) Doutez-vous d'une *paix* dont je fais mon ouvrage? (Rac.) Assurez les lois et la liberté, mais sacrifiez l'amour-propre à la *paix* (J.-J. Rouss.) La *paix* n'est pas difficile à faire, et chacun se doute aisément des conditions. (Id.) Partout où vous verrez la règle sans tristesse, la *paix* sans esclavage, l'abondance sans profusion, dites avec confiance, c'est un être heureux qui commande ici. (Id.)

— *La paix de Westphalie, des Pyrénées, d'Amiens*, etc. Le traité de paix conclu en Westphalie, au pied des Pyrénées, à Amiens, etc.

— Fig. et fam. *Paix fourrée, paix plâtrée.* Fausse paix, faite de mauvaise foi par les deux parties, chacune ayant intention de la rompre lorsqu'elle le croira utile à ses intérêts. || Cette expression était déjà en usage sous le règne de Charles VI. On appelle ainsi la paix conclue, en 1401, entre le duc de Bourgogne et les enfants du duc d'Orléans qu'il avait fait assassiner. On a aussi donné le même nom à la petite paix faite à Longjumeau, en 1568, entre les calvinistes et les catholiques, et violée six mois après.

— Calme, repos, silence, éloignement du bruit ou des affaires. Vous êtes ici bien en paix. Jouir en paix du fruit de ses travaux. La paix des campagnes, des forêts, des tombeaux. Vivre dans une paix profonde. On vit ici dans une grande paix. C'est la demeure de la paix. Dans ces lieux d'innocence et de *paix.* (J.-B. Rouss.)

A mes graves pensers, ô combien est propice
Cette nuit, ce désert, cette profonde *paix.* (Roucher.)

— On le dit quelquefois en parlant des animaux. Les chiens et les chats ne sauraient vivre en paix. Ces deux espèces d'animaux vivaient en paix l'une avec l'autre. Deux coqs vivaient en *paix.* (La Font.)

Tel, brisant ses liens, un coursier indomptable,
Fuit l'heureuse abondance et la *paix* de l'étable
(Aignan.)

— Se dit de l'union, de l'accord, de l'harmonie qui règne non-seulement entre les hommes ou les animaux, mais même entre les êtres inanimés.

Quand il eut débrouillé la confuse matière,
Entre les éléments séparés à jamais,
Il établit les lois d'une éternelle *paix* (Desaintange.)

— Réconciliation. Faire la paix.

— *Paroles de paix.* Paroles tendantes à rétablir la paix, la concorde. Enfin, je viens chargé de paroles de *paix.* (Rac.) Il vent.... qu'on porte aux citoyens des paroles de *paix.* (Volt.)

— *Les arts de la paix.* Les arts auxquels la paix est favorable, qui fleurissent pendant la paix; par opposition aux *arts de la guerre*, ceux que la guerre enfante.

— *Juge de paix.* V. JUGE.

— En style myst., *Paix* signifie la Tranquillité de l'âme. Dieu nous veuille donner sa paix. Dieu vous maintienne en paix. La paix soit avec vous. Paix intérieure. Paix de l'âme. La paix du cœur. Son âme n'est point en paix. La paix habite au fond de son cœur. Être en paix avec soi-même. Mettre sa conscience en paix. A vos sens agités venez rendre la *paix* (Rac.) Tout respire en Esther l'innocence et la *paix.* (Id.) Jouir d'une *paix* profonde au milieu d'une cour tumultueuse. (Fléch.) *Paix* sur la terre aux hommes dont la volonté est bonne. (Lamennais.)

Heureux alors, heureux qui peut dans la prière
Retrouver quelque *paix* au fond du sanctuaire ...

— Dans le sens de Tranquillité de l'âme, *paix* ne se joint pas avec les adjectifs possessifs, et l'on ne dit pas, *ma paix, sa paix*, etc., comme on dit Ma tranquillité, sa tranquillité. Ainsi Delille a eu tort de dire :

Car je n'habite pas le séjour des forfaits,
Mais le vert Elysée et sa tranquille *paix.* (Delille.)

— *Dieu lui fasse paix!* Souhait pieux en faveur de l'âme d'une personne morte. Que Dieu lui fasse paix.

— Anc. cout. *Paix*, signifiait Convention, accord. || Droit de pâturage. || *Ville de paix*, Ville où il n'était pas permis de prendre les armes pour venger une offense. || *Paix de la ville.* La banlieue, le territoire sur lequel s'étendait la juridiction des apaiseurs, ou des échevins de la ville. || *Maison de paix.* Nom de l'édifice où se rendait la justice, à Mans, en Hainaut.

— Commun. relig. *Notre-Dame de la Paix.* Monastère de bénédictines établi à Douai, et réformé en 1604.

— Écriture Sainte. *L'ange de paix.* Jésus-Christ.

— *C'est un ange de paix.* Se dit d'une personne qui porte toujours les esprits à l'union, à la concorde.

— Féod. *Paix de Dieu.* Nom donné à la Paix instituée par saint Louis, en 1245, pour mettre des bornes aux guerres privées. Cette paix, devant laquelle aucune guerre ne pouvait être faite, avait lieu depuis l'Avent jusqu'à l'Épiphanie, depuis le dimanche de la Quinquagésime jusqu'à la Pentecôte, pendant les Quatre-Temps, dans chaque semaine depuis le mercredi jusqu'au lundi matin, enfin les principaux jours de fête. Le seigneur qui tuait pendant la paix de Dieu était chassé de son fief, et le serf coupable de la même infraction avait la tête tranchée.

— Hist. *Paix religieuse.* Traité conclu, en 1552, en Allemagne, entre l'empereur Charles-Quint, les États et les princes protestants, par lequel l'exercice de la religion luthérienne était permise dans tout l'empire. La paix religieuse autorisait les protestants à garder les biens ecclésiastiques qui se trouvaient alors en leur pouvoir. Ferdinand II publia, en 1629, un édit qui violait en ce point la paix religieuse, et ce fut le motif de la guerre de trente ans. || *Paix publique.* Elle interdisait les guerres privées dont les motifs n'étaient pas suffisamment établis. En Allemagne, la peine réservée à l'infraction de la paix publique était d'obliger le coupable à porter un chien galeux sur les épaules. En Hongrie, il était fouetté et vendu comme un esclave. Aujourd'hui, en France, les infractions à la paix publique sont, suivant leur importance, des crimes ou des délits, et punies comme tels.

— *Paix perpétuelle.* L'abbé de Saint-Pierre avait conçu un projet de paix perpétuelle entre toutes les puissances de l'Europe.

— Hist. de Fr. On appelait *Paix de roi*, les vingt-quatre heures de trêve que, dans quelques guerres civiles, les deux partis s'imposaient le jour de la fête du roi. || *Paix des dames.* Nom que l'on donne au traité de paix conclu, en 1529, entre François Ier et Charles-Quint, parce que la reine mère, Louise de Savoie, et Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, se rendirent à Cambray, où elles réglèrent les articles de cette paix. La paix des dames dura jusqu'en 1536, époque où Charles-Quint la rompit, en pénétrant en France par le Piémont, pour y visiter, disait-il, les Provençaux ses sujets, qu'il trouva fort désolés.

— Jeux. *Paix*, au pharaon, se dit d'une manière de plier sa carte pour annoncer qu'on ne joue que ce qu'on a gagné sur cette carte.

— Liturg. La patène que le prêtre donne à baiser, à la messe, quand on va à l'offrande. || Plaque de métal ciselé, émaillé ou niellé, que le célébrant baise aux jours de grandes fêtes, pendant l'*Agnus Dei*, et qu'il transmet ensuite à l'acolyte qui le présente à baiser à chacun des ecclésiastiques assistant au service divin, en lui disant : *Pax tecum*, la paix soit avec vous. Cette cérémonie a été célébrée dans le ve siècle par Innocent Ier. Baiser la paix. Donner la paix à baiser. Se dit, en général, de tous les objets bénits qu'on donne à baiser pendant l'office, soit aux officiants, soit aux assistants. L'anneau d'un évêque, les reliquaires, les images saintes sont des paix. Les paix nielleés du xve siècle sont fort recherchées des curieux. || *Baiser de paix.* La cérémonie qui se fait à la grand'messe, lorsque le célébrant et ses ministres s'embrassent. On ne baise plus aujourd'hui que la patène.

— Fam. *Ils se sont donné le baiser de paix.* Ils se sont réconciliés.

— *Donner la paix.* Donner le baiser de paix.

— Myth. Fille de Jupiter et de Thémis, la Paix était représentée avec une branche d'olivier à la main, et tenant Plutus sur ses genoux. Vespasien lui avait élevé, à Rome, un temple magnifique. O *Paix*, tranquille *Paix*, secourable immortelle! (J.-B. Rouss.) *La Paix*, l'aimable Paix fait bénir son empire. (Id.)

Et l'altière Bellone, au repos condamnée,
N'eût jamais exilé la *Paix* de l'univers (J.-B. Rouss.)

— Les anciens confondaient quelquefois la Paix avec Astrée, et ils la faisaient présider à l'âge d'or.

Descends du ciel, divine Astrée,
Ramène-nous ces jours heureux
Où, des mortels seule adorée,
Seule tu comblais tous leurs vœux. (Lamotte.)

— Os plat et large d'une épaule de veau ou de mouton, quand la chair en a été ôtée d'après.

— *Paix du roi.* En Angleterre, on désigne ainsi la tranquillité intérieure dans les provinces, dans les villes. Les ... portent des peines contre ceux qui troublent la paix du roi.

— Style relig. *Prince de la paix.* Le Messie. *Loi de paix.* L'Evangile.

— Fig. *Faire la paix.* Se dit en parlant de deux personnes qui étaient brouillées ensemble, et qui se réconcilient. Ces deux adversaires ont fait la paix. *Il a fait sa paix.* Il est rentré dans les bonnes grâces de son maître, de son protecteur. *Ne donner ni paix ni trêve à quelqu'un.* Ne lui donner aucun relâche, le presser continuellement. *Laisser quelqu'un en paix.* Ne plus le molester, ne plus l'importuner. Vous m'importunez, laissez-moi donc en paix. Jéhu laissa d'Achab l'affreuse fille en *paix*. (Rac.)

Je ne sais qui l'en jette puissance
Laisse le crime en paix et poursuit l'innocence.
RACINE.

Le séjour de la paix. Le tombeau.

— Poét. *Le séjour de l'éternelle paix.* Les lieux où vont, après la mort, les âmes des justes. J'aime à croire que, du séjour de l'éternelle *paix*, cette âme encore aimable et sensible se plaît à revenir parmi nous. (J.-J. Rouss.)

— Prov. et fig. *Il faut laisser les morts en paix.* Il ne faut point parler mal d'eux.

— Par extens. On le dit aussi des objets.

— Prov. *Être en paix et aise.* Avoir toutes ses commodités, et en jouir paisiblement. On dit, dans le même sens, *Vivre en paix et aise.* *Il n'est que paix et aise.* Ces locutions ont vieilli. || *Paix et peu.* Avoir peu et vivre en paix. Je me contenterai de peu, pourvu que j'aie la paix. || *On fait la guerre pour avoir la paix.* Une paix honorable doit être le but de ceux que l'on force à faire la guerre.

— *En paix* est quelquefois loc. adv., et signifie tranquillement. Vous soutenez en *paix* une si rude attaque? (Rac.) Adieu, vivez en *paix*. (Boil.) Je jouissais en *paix* du fruit de ma sagesse. (Id.)

L'humble toit est exempt d'un tribut si funeste;
Le sage y vit en paix, et méprise le reste. LA FONT.

— *Paix.* Interjection dont on se sert pour ordonner le silence. Paix là, messieurs! Eh, paix donc! Chut, paix!

— L'olivier, qui est consacré à Minerve, est regardé comme le symbole de la paix, de là ces périphrases, l'olivier de la paix, le rameau de la paix, l'olive de la paix.

La paix, enfin, la paix tardive
A nos yeux montrant son olive,
Nous rappelle des champs de Mars. SORIN.

Soit ! de peu des siens, il arrive au palais,
Et présente à Céix l'olive de la *paix*. DESAINTANGE.

— Voltaire a dit l'*olive de paix* dans *Adélaïde du Guesclin*: S'ils n'y sont soutenus de l'olive de *paix*. *L'olive de la paix* est poétique; *l'olive de paix* est plat et dur.

— Fig. et poét. *Joindre l'olive aux lauriers.* Faire la paix après les victoires.

— *L'arbre de la paix.* Périphrase par laquelle les poètes désignent l'olivier.

— On dit en poésie, et même dans la prose élevée, *fermer le temple de Janus, fermer le temple de la guerre*, dans le sens de mettre fin à la guerre, conclure un traité de paix.

— Syn. comp. PAIX, CALME, TRANQUILLITÉ. On a la *tranquillité* avec soi-même, la *paix* avec les autres, et le *calme* après l'agitation.

PAIXENNAGE. s. m. (pr. *pèk-cé-na-je*). Anc. cout. Droit de couper des paisseaux ou échalas.

PAGERO ou **PAGERON.** s. m. Mamm. Espèce de chat, du genre des chats, originaire des pays des Pampos, du côté de Buenos-Ayres.

PAJONISME. s. m. Hist. relig. Doctrine des pajonistes.

PAJONISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte protestante fondée, vers la fin du XVII siècle, par un ministre d'Orléans, nommé *Pajon*, qui ne partageait point l'opinion de Calvin sur la grâce efficace et la prédestination.

PAJOTAGE. s. m. Subversion des jantelles dans l'eau.

PAKEL. s. m. Conchyl. Espèce de coquille du genre des buccins.

PAK-FONG. s. m. (de deux mots chinois signifiant *cuivre blanc*). Chim. V. PACKFOND.

PAKLAKENS. s. m. pl. (pr. *pa-kla-kan*). Comm. Drap qu'on fabrique en Angleterre.

PAL. Abréviation du mot *palais*.

PAL. s. m. (du lat. *palus*, même signif.). Pieu aiguisé par un bout. De ce mot on a fait le verbe *empaler*. V. ce mot.

— Blas. Pieu perpendiculaire, ordinairement aiguisé par un bout, et qui partage l'écu dans le sens de sa longueur. Au pal *pal* le porte d'or au pal de gueules à deux pals de sinople. Le pal, dans les armoiries, était originairement une marque de juridiction féodale. *Pals comettés.* Ceux dont le chef est terminé en ondes. *Pals flamboyants.* Ceux dont l'extrémité supérieure figure une flamme.

— L'Académie dit: au pl. *paux* ou *pals*. D'abord nous n'avons jamais vu *paux* dans aucun livre; et suite il nous semble que *pals* est bien préférable, ne serait-ce que pour éviter l'équivoque entre le pluriel de *pal* et celui de *pau* ou *pot*.

— Art. milit. Pieux aiguisés par les deux bouts, palissades dont les Romains entouraient leurs champs ou leurs retranchements. Dans les marches, chaque légionnaire était obligé de porter douze pals, formant ensemble un poids d'environ trente kilogr.

— Moyen-âge. On retrouve l'usage des pals dans notre histoire du moyen âge. Les soldats du Prince-noir portaient des pieux ou pals, tant pour se palissader la nuit, que pour soutenir leur arc ou leur arbalète, afin de mieux ajuster l'ennemi.

— Myth. Les Romains donnaient ce nom à des pieux qui servaient de bornes aux héritages, et qu'ils consacraient au dieu Terme. On regardait ces bornes comme le dieu Terme lui-même, soit qu'elles fussent de pierre, ou seulement des pieux de bois. On les couronnait de fleurs, on les ornait de festons.

— Relat. Instrument de supplice en Turquie. Le supplice du pal est un des plus cruels que l'on ait pu jamais inventer. Il consiste à enfoncer dans le fondement du supplicié un pal qui traverse ses entrailles, à le planter ensuite en terre, et à laisser la victime mourir dans les souffrances de l'agonie, à laquelle viennent se joindre les tortures de la soif. Ce supplice est réservé, en Turquie, aux assassins et aux blasphémateurs. On le pratique aussi en Perse et dans le royaume de Siam. En Russie, où l'on empalait par les côtes, il a été aboli par l'impératrice Elisabeth.

— Ichthyol. Nom vulgaire du milandre.

— Syn. comp. PAL, PÂLIS. *Pâlis* se dit du *pal* considéré comme faisant partie d'un ensemble, d'une palissade, si bien que ce mot, à lui seul, signifie quelquefois le lieu entouré de *pâlis*. Le *pal* n'entraîne pas cette idée accessoire; il ne fait pas partie d'un tout, il a des usages individuels: le supplice du *pal*.

PALABES. s. m. Agric. Espèce de bêche du département de Lot-et-Garonne.

PALABRE. s. f. (C'est à tort que les dictionnaires et quelques auteurs font ce mot masculin). Relat. Présent volontaire et quelquefois forcé que les commerçants font aux petits rois de la côte d'Afrique, afin de se maintenir en bonne intelligence avec eux.

— Par extension. La conférence dans laquelle se font les présents.

—Néol. Discours long et inutile. || V. Considérant à emprunte aux Espagnols le mot *palabre*, pour exprimer des discours pompeux, mensongers et gonflés de vent. Ce substantif, dont il n'use qu'au pluriel, est expressif; il constitue presque un onomatopée, le temps ou nous sommes fournit de fréquentes occasions de l'appliquer à propos. Nous en constatons l'origine, en cas que l'usage s'avise de le consacrer.

PALACÉ, ÉE. adj. (du lat. *pala*, châton d'une bague). Bot. Il se dit d'une partie attachée par son bord à celle qui la supporte.

PALACHE ou **PALANCHE.** s. f. Anc. art milit. Arme offensive, tenant de l'épée et de la lance, que les hussards portaient à leur selle, à l'époque de l'introduction de cette cavalerie dans nos armées.

PALADE. s. f. Mar. Chaque coup de rame qui fait avancer un navire. Une palade fait avancer plus ou moins le bateau, selon la force et l'adresse du rameur.

PALADIN. s. m. (par corrupt. de *palatin*, homme de palais, de la cour; en lat. *palatinus*, formé dans le même sens de *palatium*, palais). Dans les vieux romans de chevalerie, on donnait ce nom à certains chevaliers fameux, qui allaient chercher des aventures, parce qu'après leurs courses ils se retiraient dans le palais des princes, où ils étaient reçus avec courtoisie, et notamment dans le palais d'Artus, roi d'Angleterre, à la cour duquel commença, dit-on, cette manie des chevaliers errants, dont toute l'occupation était de chercher des occasions d'exercer leur valeur et de prouver leur galanterie. Ils publiaient de toutes parts que leurs maîtresses étaient les plus belles personnes qui fussent au monde, et ils obligeaient ceux qui n'en convenaient pas volontairement de l'avouer, ou de perdre la vie. Roland, Renaud et Olivier, qui étaient des princes de la cour de Charlemagne, et dont les auteurs des vieux romans ont décrit les grandes prouesses, sont qualifiés du nom de *paladins*.

— On donne souvent ce nom à chacun des seigneurs qui accompagnaient Charlemagne à la guerre.

— Fig. Gentilhomme d'une naissance sans tache, d'une bravoure à toute épreuve, et doué de toutes les autres vertus chevaleresques.

— Seigneur qui voulait passer pour brave et pour galant. Faire le paladin. Vous rencontrerez à chaque pas des jeunes gens à cheval qui vous paraîtront autant de *paladins* équipés pour jouer le premier rôle dans une scène de chevalerie. (A. de Cust.). Cet élégant *paladin* paraissait étranger dans Corbone, il s'arrêtait à chaque maison, ôtait nonchalamment le cigare de sa bouche pour demander une adresse, et suivait au galop le chemin qu'on lui indiquait. (Id.)

— Fig. et fam. *C'est un vrai paladin.* Il a les airs de prétention à la bravoure et à la galanterie.

PALÆZOOLOGIE. s. f. V. PALÉOZOOLOGIE.

PALAGE. s. m. Anc. cout. Droit seigneurial payé par les bateaux qui abordaient à certaines rives.

PALAGRIE. s. f. Agric. Sorte de pioche en usage dans le département du Gers.

PALAÏOPÈTRE. s. m. (ét. gr., παλαιός, ancien; πέτρα, pierre). Minér. Espèce de feldspath compacte.

PALAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *palus*, échalas). Bot. Il se dit d'une partie qui est jointe à une autre, de manière qu'elle semble en être la continuation, comme la tige à la racine, l'ovaire au pédoncule.

PALAIS. s. m. (pr. *pa-lè*; du lat. *palatium*, même signif.). Ce mot a d'abord été le nom d'une des sept collines de Rome, et a signifié ensuite la demeure même des empereurs romains, parce que les princes y eurent leur maison.

— Il se dit aujourd'hui d'une maison vaste, somptueuse, pour loger un souverain, un prince, un grand personnage. Superbe palais. Grand, beau palais. Voilà un palais magnifique. Bâtir un palais. Loger dans un palais. Le roi est dans son palais. Palais archiépiscopal, épiscopal, abbatial. Le palais du Luxembourg. Le Palais-Royal s'appelait autrefois le Palais-Cardinal. Le palais de l'ambassadeur de France à Rome. Les chagrins, les soucis habitent plus ordinairement les palais que les chaumières. Sous les lambris dorés de son *palais*. (Fléch.) Dans ces superbes *palais* à qui Madame donnait un éclat que vos yeux recherchent encore. (Boss.) Venez dans mon *palais*, vous y verrez ma gloire. (Rac.) Elle est dans un *palais* tout plein de ses aïeux. (Id.) Jusque dans son *palais* cherchons notre ennemie. (Id.) Louis XIV se divertit à faire bâtir des *palais*. (La Font.) J'admirais vos *palais*, vos temples et vos terres. (Berchoux.) Enfin l'église d'Agrigente était devenue comme le *palais* de la vérité. (A. Mart.)

Entre le ciel, la terre, et l'empire des ondes,
S'élève un vieux *palais*, aux confins des trois mondes.
DESAINTANGE.

— Dans presque toutes les villes d'Italie, on donne le nom de *palais* *palazzo*, à ce que nous appelons ici des *hôtels*, en parlant de l'habitation d'un particulier fort riche. Le palais Pitti. Le palais Farnèse.

— *Le palais apostolique.* Le palais du pape.

— Les maisons des cardinaux, des archevêques et des évêques sont aussi appelés Palais. Palais archiépiscopal. Palais épiscopal.

— On donne également ce nom à des monuments où s'assemblent les chambres législatives, et qui servent à d'autres objets d'intérêt général. Le palais du Luxembourg. Le palais Bourbon. Le palais du Louvre.

— Autrefois, les palais des princes n'étaient appelés que des *hôtels*. Aujourd'hui, nul particulier, quelque puissant qu'il soit, ne peut mettre sur la porte de sa maison le titre de *palais*.

— Par exagération. Maison magnifique. Voilà une belle maison, c'est un palais, un vrai palais. Vous habitez un palais. Jouir d'un *palais* à la campagne, et d'un autre à la ville. (La Bruy.)

— Se prend quelquefois pour le Souverain et les autres personnes qui habitent le palais. Le *palais* a eu des révolutions après sa mort, l'État n'en a éprouvé aucune. (Volt.)

— Se dit quelquefois des habitations construites par certains insectes. Entrez dans le sein de cette cité, vous y verrez un petit peuple tout noir, qui trace de longues galeries, forme des cellules, élève étage sur étage et *palais* sur *palais*. (A. Mart.)

— *Le palais de justice*, ou absolument, *le palais*. Le lieu où les tribunaux rendent la justice. La cour du palais. Il est fête au palais. La grande salle du palais de justice. Des sottises d'autrui nous vivons au *palais*. (Boil.)

— *Jours de palais.* Les jours où l'on plaide au palais. C'est aujourd'hui jour de palais. || *Gens de palais.* Les juges, avocats, avoués, huissiers, etc. || *Style du palais, de palais, termes de palais.* Les formules, les termes de pratique et de jurisprudence dont on se sert dans les actes judiciaires et dans les plaidoiries.

— Pris collect. *Palais* se dit des officiers et des gens du palais. Tel est l'usage constant du palais. Tout le palais vous condamne. Ce gros bonnet du *palais*, accoutumé à la compagnie d'énormes bouquins poudreux. (Juss.) Comment peut-on appliquer les lois si on ne les sait pas? — Si vous connaissiez le *palais*, reprit le magistrat, vous ne parleriez pas comme vous le faites. (Montesq.)

— Fig. La profession d'avocat ou d'avoué. Suivre le palais. Le palais ne l'a pas enrichi.

— *Mourir de faim au palais.* Ne rien faire, ne rien gagner dans la profession d'avocat.

— Littér. La double signification du mot *palais* a donné lieu à ce jeu de mot de Saint-Amand.

Certe, à Paris l'on vit beau jeu,
Lorsqu'une nuit dame Justice
Se mit le *palais* tout en feu,
Pour avoir trop mangé d'épice.

— Polit. *Révolution de palais.* Révolte qui a lieu dans l'intérieur du palais d'un souverain, qui a pour but de lui ôter la vie ou de le détrôner, et qui est faite par les gens même du palais.

— Expres. prov. *Il est fête au palais.* Se dit des jours de jeûne, par un méchant jeu de mots sur *palais*, cour de justice, et *palais*, organe du goût.

— Hist. rom. *Palais d'or.* La demeure de Néron, appelée en latin *Domus aurea.* || *Palais des pontifes.* Palais où le roi des sacrifices s'acquittait de ses fonctions, et où le grand pontife assemblait ses collègues pour y faire leurs cérémonies.

— Hist. *Maire du palais.* V. MAIRE.

— Hist. *Palais national.* Nom donné aux Tuileries pendant la République française. || *Palais marchand.* On appelait quelquefois ainsi le palais de justice de Paris, à cause des boutiques qui s'y trouvaient. || *Palais-Cardinal.* Edifice élevé dans Paris par Richelieu; il fut terminé en 1636. En 1639, la reine-mère, habitant cette demeure, lui donna le nom de *Palais-Royal*, qu'il a conservé jusqu'à nos jours, sauf pendant la République. || *Palais-Egalité.* Nom donné, pendant la République française, au Palais-Royal, qui fut appelé *Palais du Tribunal* au commencement de l'Empire.

— Le palais de justice de Paris, appelé primitivement *le Palais*, a été le séjour de quelques rois de la première race; douze d'entre ceux de la troisième y demeurèrent; Charles V y résida longtemps, et Charles VII ne l'abandonna tout à fait au Parlement qu'en 1431. Un incendie ayant consumé toute la partie du palais qui s'étendait depuis la galerie des Prisonniers jusqu'à la Sainte-Chapelle, on éleva, sur les dessins de Desmaisons, la façade que l'on voit encore aujourd'hui.

— Archit. *Palais d'Eole.* Réservoir d'air destiné à rafraîchir à volonté les appartements en Italie.

— Philol. On a donné à plusieurs ouvrages le titre de *Palais.* Le Palais de l'Honneur. Le Palais de la Gloire.

— Syn. simpl. Maison royale, édifice, château. || Epith. Orgueilleux, superbe, riche, somptueux, fastueux, pompeux, majestueux, magnifique, brillant, éminent, élevé, doré, voluptueux, enchanté, magique, inaccessible, sombre, lugubre, désert. Périph. L'asile des rois, des princes; les lambris des rois, des princes.

Ces longs appartements, ces lambris somptueux,
De nos antiques rois séjour majestueux. DELILLE.

Fleur chère à tous les cœurs, elle embaume à la fois
Et le chaume du pauvre et les lambris des rois.
BOISJOLIN.

— On dit, dans la langue poétique, *le palais des dieux*, *les célestes palais*, *les palais étoilés*, *les palais aériens*, *le palais des cieux*, *le palais de l'Olympe*, pour Le ciel, l'Olympe, le séjour des dieux. De l'Olympe déjà les *palais* sont ouverts. (Denne-Baron. Les arcs lumineux des *palais* éternels. (Thomas.)

— Les poètes donnent un palais pour demeure au Soleil, au Destin, au Sommeil, et à plusieurs autres divinités. Le *palais* des Destins devant lui se présente. (Volt.)

L'Aurore cependant au visage vermeil
Ouvrait dans l'Orient le *palais* du Soleil. VOLTAIRE.

L'astre du monde ouvrait encore à peine,
Dans l'Orient, son *palais* de vermeil. MALFILATRE.

— Ils disent volontiers *Les douze maisons, les douze palais du Soleil*, pour Les douze signes du zodiaque, que le Soleil habite successivement.

Tant que l'astre du jour
Dans ses douze *palais* brillera tour à tour. LE BAILLY.

— Ils disent encore, *L'humide palais de Neptune, de Thétis; des Thétis les liquides palais, les palais transparents*, pour désigner les lieux où ces dieux tiennent leur cour, ou simplement La mer, le liquide élément.

La voûte transparente
Des liquides *palais*. LEBRUN.

PALAIS. s. m. (du lat. *palatum*, même signification; dérivé du gr. ...). Ce du lat. *palus*, pieu; parce que le palais est environné d'une rangée de dents, en forme de petits pieux). La partie supérieure du dedans de la bouche. Brûler le palais. Cela écorche, chatouille le palais. Avoir le palais tout en feu. Voile du palais. Le *palais* sert de paroi supérieure à la bouche, il offre aussi à la langue un point d'appui fixe dans les mouvements de déglutition et d'articulation les sons. (Pâtiss.) Le voile du *palais* sert à la déglutition et contribue aux modifications du son. (Id.)

A peine le breuvage eut touché son *palais*,
Qu'il rejeta bientôt la liqueur étrangère.
BERCHOUX.

Son *palais* émoussé ne peut plus savourer
Les mets les plus exquis que l'art sait préparer.
DAR.

— On le dit aussi en parlant des animaux. Cette herbe blesse le palais des bestiaux. Le caïman, en fermant la gueule, s'enfonce les pointes dans la gorge et dans le *palais*. (Boitard.)

— Fig. *Avoir le palais fin.* Avoir le sens du goût excellent, être délicat sur les mets.

— Art cul. Ragoût de palais de mouton, de palais de bœuf. Le palais de bœuf fait partie des beatilles qui entrent dans les ragoûts. Palais de bœuf en filets marinés, au gratin, à l'allemande, en coquilles, en crépinettes, etc.

— Bot. Renflement qui se trouve sur la lèvre inférieure de la corolle de certaines fleurs bilabiées, et qui forme l'entrée de la corolle. || *Palais-de-lièvre.* Nom vulgaire du laiteron.

— Conchyl. *Palais-de-bœuf* ou *chagriné*. Nom marchand d'une espèce de nérite, dont la lèvre est garnie de petits tubercules qu'on a comparés aux papilles nerveuses de la langue d'un bœuf.

— Entom. Avancement arrondi et presque membraneux, situé sous les dents, dans l'intérieur de la bouche des larves des libellules et des insectes parfaits.

— Foss. On a quelquefois pris pour des palais de poissons, des moules intérieurs de la

carapace d'un crustacé brachyure du genre ranine, dont le têt avait disparu.

— Mamm. Partie supérieure de la cavité de la bouche.

— Ornith. Face inférieure de la mandibule supérieure.

PALAIS (LE). Géogr. Ch.-l. de l'île de Belle-Île-en-Mer, arrond. de Lorient (Morbihan); 1,700 habitants. Port, citadelle.

PALAIS (SAINT). Ch.-l. de cant., arrond. de Mauléon (Basses-Pyrénées); 1,100 hab.

PALAISEAU. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Versailles (Seine-et-Oise); 1,700 hab. Jadis marquisat.

PALAISTE. s. f. Anc. métrol. Mesure qui était employée en Égypte et dans une partie de l'Asie.

PALALÈRE. s. f. Relat. Présent fait au chef des nègres.

PALALIE. s. f. Bot. Espèce de plante des Indes orientales.

PALAME. s. f. (du gr. παλάμη, paume). Mamm. Membrane étendue entre les doigts des mammifères à pieds palmés ou à demi palmés.

— Ornith. Membrane qui, chez certains oiseaux, unit ensemble deux ou trois doigts, ou tous les doigts, soit seulement à la base, soit jusqu'au sommet de l'ongle, quand son bord antérieur est entier.

— Erpét. Membrane qui existe dans certains reptiles.

PALAMÈDE. Temps hér. Fils de Nauplius et de Clymène, périt dans une embuscade que lui tendirent Ulysse et Diomède, au siége de Troie pendant lequel il inventa, dit-on, les jeux d'échecs et de dés, ainsi que les poids et les mesures.

— *Le Palamède*. Titre d'un journal spécialement consacré au jeu d'échecs.

PALAMÈDE. s. m. Hortic. Variété de tulipe.

— Ornith. Un des noms du genre kamichi.

PALAMÉDÉE. s. f. Ornithol. Espèce d'oiseau du genre des grues.

PALAMÉDIEN, IENNE. adj. Ant. gr. Qui vient de Palamède.

— Philol. *Lettres palamédiennes*. Se dit des huit lettres η, ω, ζ, θ, ξ, φ, χ, ψ, que l'on croit avoir été inventées par Palamède pendant le siége de Troie. Selon quelques auteurs, cette expression ne s'applique qu'aux quatre lettres θ, ξ, φ, χ, et ils attribuent à Simonide l'introduction de ces lettres palamédiennes et des quatre autres dans l'alphabet ionique. Enfin, quelques anciens écrivains n'ont fait honneur à Palamède que de l'invention du Δ ou de Υ, dont la forme lui aurait été suggérée par l'aspect d'un bataillon de grues.

PALAMENTE. (pr. *pa-la-mante*). s. f. Mar. Tout le corps des rames d'un bâtiment, d'une galère.

PALAMIDE. s. f. Ichthyol. Espèce de poisson du genre des scombres.

PALAMIDES. s. m. pl. Hist. eccl. Secte qui tirait son nom de Palamas, son chef. On les appelait aussi *hésychiastes*.

PALAMIDIÈRE. s. f. (rad. *palamide*). Pêch. Filet de la forme de celui qui sert à prendre les thons, mais à plus petites mailles.

PALAMIEN. Myth. Nom de dieux malfaisants qu'on croyait toujours occupés à nuire aux hommes. Ils sont les mêmes que les dieux Telchines || Jupiter était surnommé Palamien quand il punissait les coupables.

PALAMOTHÈQUE. s. f. (ét. gr. παλάμη, paume, θήκη, boîte). Ornith. Épiderme corné du palame des oiseaux.

PALAMPORE. s. m. Comm. Châle à fleur que portent, en Orient, les personnes d'un rang élevé.

PALAN. s. m. (*palanga*). Mar. Assemblage de poulies, de moufles et de cordages, dont on se sert sur les bâtiments pour enlever des fardeaux, ou pour exécuter des manœuvres. Palan simple. Palan à caliorne. Palan à candelettes. Palan de suspente. Palan d'armure. Palan de bout. Palan de retraite. Sur le bâtiment, on s'efforçait de mettre un canot à la mer, mais il fallait établir un *palan*, et cela prenait un temps considérable. (Chateaub.)

— Corde qui sert à faire mouvoir le timon des galères. || Corde qu'on attache à l'étai, ou à la grande vergue, ou à la vergue de misaine, pour tirer quelque fardeau, ou pour bander les étais.

PALANCHE. s. f. Anc. art milit. V. PALANQUE.

— Comm. Étoffe grossière dont on double les capotes des marins.

— Techn. Morceau de bois légèrement courbé, et ayant une entaille à chaque bout, qui sert à porter deux seaux pleins à la fois.

PALANÇONS. s. m. pl. Maçonn. Morceaux de bois qui retiennent les torchis.

PALANCRE. s. f. Pêch. Longue et grosse ligne, sont une par des bouées, et à laquelle sont attachées des lignes plus petites. On dit aussi *palangre*, surtout en Provence.

PALANCRER, ou **PALANGRER**. v. n. 1^re^ conj. Pêch. Pêcher avec la palancre ou palangre.

PALANDEAUX. s. m. pl. Mar. Bouts de planches recouverts de bourre et de goudron pour boucher les écubiers et les trous du bandage.

PALANDRIE. s. f. Se disait pour Barque plate.

PALANGASIEN. s. m. Hist. anc. Nom qu'on donnait aux crocheteurs ou portefaix.

PALANGE. s. f. Hist. anc. Rouleau de bois dont se servaient les crocheteurs pour porter des fardeaux.

PALANGRE. s. f. Pêch. V. PALANCRE.

PALANGRIER. s. m. Pêch. Celui qui pêche avec la palangre.

— adj. m. *Bateau palangrier*. Bateau dont on se sert pour pêcher avec la palangre.

PALANGUER. v. n. 1^re^ conj. (rad. *palan*). Mar. Se servir d'un palan, manœuvrer avec le palan; charger, décharger un vaisseau par le moyen des palans. || Hâler sur un palan.

PALANGUIN. s. m. Mar. V PALANQUIN.

PALANQUE. s. f. Fortif. Espèce de retranchement fait avec des pals ou pieux joints et placés verticalement, en usage dans certaines villes ou places fortes de Hongrie, de Croatie, etc.

PALANQUER. v. n. 1^re^ conj. (rad. *palan*). Mar. V. PALANGUER.

— Fortif. Former une fortification en palanques.

— SE PALANQUER. v. pron. Être palanqué.

PALANQUIN. s. m. (pr. *pa-lan-kein*; rad. *palan*). Mar. Petit palan. Palanquin de ris. Palanquin de sabord. On dit aussi *Palanquinet*.

— Relat. Sorte de chaise, de litière, de lit de repos, que les hommes portent sur leurs épaules, et dont les personnes de haut rang se servent dans l'Inde, et à la Chine, pour se faire transporter d'un lieu à un autre. Un riche palanquin. Elle se faisait porter dans son palanquin. Alors le docteur, très-piqué, appela ses gens, prosternés en adoration sur les degrés de la pagode, et étant remonté dans son *palanquin*, il se remit en route par l'allée des bambous. (B. de St-P.) En disant ces mots, il sauta en bas de son *palanquin*, en prenant sous son bras son livre de questions avec son sac de nuit. (Id.)

PALANQUINET. s. m. Mar. V. PALANQUIN. || Corde en palan qui sert à mouvoir le timon d'une galère.

PALAPE. s. m. Mar. Mouvement des palmes, des rames. On dit mieux *palade*.

PAL-A PLANCHE. s. f. Archit. V. PALPLANCHE.

PALAPRAT (Jean de Bigot). Poète comique, né à Toulouse en 1650, mort en 1721. Il est connu surtout par l'étroite amitié qui l'unit à l'abbé Brueys, et par les pièces qu'ils composèrent en commun.

PALARE. s. m Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, établi pour quelques espèces de tiphies et de philantes.

PALARIEN. s. m. (du lat. *palaria*, fait de *palum*, poteau). Ant. rom. Exercice militaire en usage chez les Romains, il consistait à s'escrimer contre des poteaux ou pieux plantés en terre, avec une épée de bois et un bouclier d'osier. || Le lieu où se faisait cet exercice.

PALASTRE. s. m. Serr. Boîte de fer qui forme la partie extérieure d'une serrure, et dans laquelle sont montées toutes les pièces qui la font agir.

PALASTRINE. s. f. Il a été employé par Montaigne pour Palestre, art de la lutte. Pour maintenir leurs corps fermes en service de la course, des jeux olympiques, de la *palastrine*, et tels exercices.

PALATAL, ALE. adj. (du lat. *palatum*, palais). Gramm. Il se dit des consonnes produites par le mouvement de la langue qui va toucher le palais. D, T, L, N, R, sont des consonnes palatales. || Il ne se dit, selon Beauzée, que des articulations *j* et *ch*.

— Gramm. sanscr. Se dit des consonnes du deuxième ordre qui sont *tscha, tschha, dja, dscha* et *na*.

— Gramm. hébr. Les lettres du troisième ordre, *guimel, yod, caf* et *gof*

— Ant. rom. *Flamine palatal*. Celui qui présidait au palatual.

— PALATALE. s. f. Lettre palatale. Les lettres palatales *D, T, L, N*. La palatale *R*.

PALATIA. Myth. Déesse sous la protection de laquelle les Romains avaient mis le mont Palatin.

PALATIAL, ALE. adj. (pr. *pa-la-cial*; du lat. *palatium*, palais). Archit. De palais, qui a rapport aux palais. Genre palatial. Style palatial.

PALATIFORME adj. des 2 g. (ét. lat. *palatium*, palais; *forma*, forme). Entom. Se dit de la langue des insectes, quand elle forme la face inférieure de la lèvre, sans en être séparée, comme dans beaucoup de coléoptères.

PALATIN. s. m. On appelle ainsi le vice-roi de Hongrie, et chaque gouverneur de province, en Pologne. Le palatin de Hongrie. Le palatin de Posnanie, de Cracovie, etc. V. PALATIN, INE.

— Féod. On donnait aussi ce titre aux comtes de Champagne, etc. Le palatin de Champagne, de Béarn. Les palatins de France.

— Hist. Dignité créée par l'empereur Othon I^er^ pour les officiers du palais il pétait ou royal dont la fonction était de surveiller les ducs et d'empêcher leurs empiétements. || En Hongrie, on donne le titre de *palatin* au principal magnat, choisi par l'Assemblée nationale sur la liste de quatre candidats présentés par le roi. Il occupe la première place parmi les fonctionnaires, et remplit les fonctions de vice-roi.

— Ant. rom. Les prêtres saliens qui célébraient les fêtes de Mars sur le mont Palatin.

— Hist. du Bas-Emp. Titre d'un grand officier des empereurs. Le palatin des largesses sacrées.

PALATIN, INE. adj. (ét., V. PALADIN). Se disait d'un titre de dignité qu'on donnait jadis à ceux qui avaient une charge ou un office dans le palais d'un prince. Il y a eu quatre comtes palatins en Angleterre : celui de Lancastre, celui de Durham, celui de Chester et celui d'Ély. Dans ces derniers temps, il ne restait plus en Allemagne que l'électeur palatin ou comte palatin du Rhin, qui est aujourd'hui le roi de Bavière. Un prince, un seigneur palatin. Princesse, famille palatine.

— Il s'est dit, très-anciennement, des seigneurs qui avaient un palais où l'on rendait la justice. Les comtes palatins de Champagne, de Béarn.

— *Maison palatine*. Maison, famille de l'électeur palatin.

— *Princesse palatine*. Femme d'un palatin, ou princesse de la maison palatine.

— Antiq. *Jeux palatins*. Institués par l'impératrice Livie, femme d'Auguste, pour être célébrés sur le mont Palatin, en l'honneur de cet empereur. Les jeux palatins duraient huit jours à partir du 15 décembre.

— Géogr. anc. *Mont Palatin*. La plus haute des sept collines sur lesquelles Rome fut fondée.

— Ant. rom. Qui appartient au mont Palatin.

— Myth. Surnom d'Apollon, qui avait un temple sur le mont Palatin. || Surnom de Cybèle. La déesse palatine. La grande mère idéenne et palatine.

— Hist. rom. *Tribu palatine*. Une des quatre tribus urbaines établies par Servius Tullius.

— Hist. du Bas-Emp. *Troupes palatines*. Espèce de garde impériale établie par Constantin. Les soldats de cette troupe s'appelaient *scholiastes palatins*.

— Hist. Qui appartient au palatinat.

— Hist. littér. *Société palatine*. Société littéraire établie en Bavière. Les savants de la Société palatine.

PALATIN, INE adj. Anat. Qui a rapport au palais. Os, nerfs palatins. Fosse palatine. Glandes palatines. || *Os palatins*. Deux petits os irréguliers situés à la partie postérieure des fosses nasales, et complétant en arrière la voûte du palais. || *Tubérosité palatine*. Éminence pyramidale formée par la réunion de l'angle que forme le bord postérieur de la face verticale des os palatins, en se réunissant avec le même bord de la face horizontale. || *Fosse* ou *voûte palatine*. Le palais. || *Membrane palatine*. Portion de la muqueuse buccale qui tapisse le palais. || *Canaux* ou *conduits palatins*. On en compte deux, l'antérieur et le postérieur. || *Artères palatines*. Elles sont également au nombre de deux, la supérieure et l'inférieure. || *Nerfs palatins*. On en compte trois : le grand, le petit et le moyen.

PALATINAT. s. m. La dignité de palatin. Le palatinat était une dignité ancienne dans la maison de Bavière.

— Géogr. Pays qui était sous la domination de l'électeur palatin avant 1789. Le Palatinat du Rhin. Les villes du Palatinat. Le haut Palatinat, ou Palatinat de Bavière. Le bas Palatinat.

— Nom de chaque province de la Pologne. Le Palatinat de Cracovie, de Posnanie.

PALATINE. s. f. Femme d'un palatin, ou princesse de la maison palatine.

— Fourrure que les femmes portent sur le cou en hiver; ainsi nommée de la princesse palatine, qui en introduisit l'usage en France sous la minorité de Louis XIV. Une palatine de martre. Cette femme a une belle palatine || On donnait autrefois le même nom à des ornements faits de réseau que les femmes mettaient sur leur cou.

— Entom. On dit qu'un papillon a les pattes de devant *en palatine*, quand elles sont plus courtes que les autres, sans crochets, plus velues en apparence, et presque repliées sur elles-mêmes de chaque côté du cou, en manière de cordon ou de pendant de palatine.

— Mamm. Nom d'une espèce du genre guenon, qui paraît être la diane.

PALATITE. s. f. (du lat. *palatum*, palais). Pathol. Inflammation du palais, du voile du palais. C'est une phlegmasie très-commune, produite souvent par le froid humide, le refroidissement des pieds, l'accroissement subit de la température, etc.

PALATO-LABIAL, ALE. adj. (ét. lat., *palatum*, palais; *labia*, lèvres). Anat. Qui est en rapport avec le palais et les lèvres. Artère palato-labiale. || Pl. m., *palato-labials*.

PALATO-DENTAL, ALE. adj. Gramm. Se dit des lettres, des consonnes qui se prononcent à l'aide du palais et des dents, comme le *l* dans *ail, œil, chevreuil*, etc. || Pl. m., *palato-dentals*.

PALATO-PHARYNGIEN, ENNE adj. (du lat. *palatum*, palais, et du gr. φάρυγξ, gosier). Anat. Qui appartient au palais et au pharynx.

— Il se prend aussi substant. en parlant les deux muscles qui s'attachent au palais. Le palato-pharyngien. || Pl. m., *palato-pharyngiens*.

PALATO-PHARYNGITE. s. f. Pathol. Inflammation du palais et du pharynx.

PALATO-SALPINGIEN. adj. m. Anat. Il se dit du péristaphylin externe ou inférieur, qui est en rapport avec le palais et l'apophyse ptérigoïde.

— Il est aussi subst. Le palato-salpingien.

PALATO-STAPHYLIN. adj. m. (du lat. *palatum*, palais, et du gr. σταφυλή, luette). Anat. Il se dit d'un muscle qui appartient au palais et à la luette.

— Il est aussi subst. Le palato-staphylin.

PALATRE. s. f. Armur. La partie d'une garde de sabre qui a à peu près la forme d'une pelle.

PALÂTRE. s. m. Techn. Tôle battue en feuilles.

PALATUA. Myth. rom. Déesse qu'on adorait comme la protectrice du mont Palatin. Peut-être est-ce la même que Palatia.

PALATUAL. s. m. Myth. rom. Sacrifice en l'honneur de Palatua. || Prêtre de Palatua.

PALAVE. s. f. (de *Palava*, botaniste espagnol). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, famille des malvacées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les plaines sablonneuses du Pérou. La palave musquée.

PALAVER. s. m. Relat. Assemblée de vieillards de condition libre parmi les Africains.

PALAVIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, polypétales, de la famille des ternshæmiées, comprenant plusieurs arbrisseaux du Pérou. Le palavier rude. Le palavier tomenteux.

PALAZIN, INE. adj. (du lat. *palatium*, palais). Signifiait Qui est du palais, qui appartient à la cour d'un prince. Ces hautes dames *palazines*. (Roman de la Rose.)

PALE. s. f. (du lat. *pala*, même signif.). Techn. Petite vanne qui sert à ouvrir et à fermer le biez d'un moulin, la chaussée d'un étang, pour lâcher et retenir les eaux. Lever, baisser la pale du moulin.

— Archit. Se dit des planches ou membrures terminées en pointe, qui servent à faire des encaissements, lorsqu'on fait des ouvrages dans l'eau.

— Mar. La partie plate d'une rame, d'un aviron, celle qui entre dans l'eau.

— Liturg. Carton carré, recouvert de mousseline ou d'étoffe, qui sert à couvrir le calice pendant la messe.

— Bot. Nom vulgaire de la spatule.

— Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre.

PÂLE. adj. des 2 g. (du lat. *pallidus*, même signif.). En parlant des personnes. Blême, qui est d'un blanc sans vivacité, sans éclat, causé ordinairement par la maladie, par une émotion subite, ou quelquefois naturel. Avoir le teint, le visage pâle, les mains, les lèvres pâles. Vous êtes pâle comme un mort, comme la mort. Où courez-vous ainsi tout *pâle* et hors d'haleine? (Rac.) Minos juge aux enfers tous les *pâles* humains. (Id.) D'un tyran soupçonneux *pâles* adulateurs. (Boil.) Quand on vit dans Paris la faim *pâle* et cruelle (Volt.)

Revêtu de lambeaux, tout *pâle*; mais son œil
Conservait sous la cendre encore le même orgueil.
RACINE.

— Par extens. S'emploie quelquefois en poésie dans le sens d'épouvanté.

Il dompta les mutins, reste *pâle* et sanglant
Des flammes, de la faim, des fureurs intestines
(RACINE.)

Soit qu'il fasse au conseil courir les sénateurs
D'un tyran soupçonneux *pâles* adulateurs. (BOIL.

— Poét. *Les pâles ombres*. Les âmes des morts.

— Se dit des corps lumineux, quand ils ne répandent qu'une lumière faible, terne, blafarde. Le soleil est bien pâle aujourd'hui. Les pâles rayons de la lune. La pâle lueur des éclairs. Une lumière pâle et blafarde.

— Fig. Lorsque le flambeau de l'intelligence brûle trop rapidement dès l'enfance, il ne jette plus qu'une lueur *pâle* sur le reste de la vie. (Boiste.)

— Il se dit aussi des couleurs qui ne sont pas vives, qui ne sont pas chargées. Un bleu pâle Le jaune pâle. De l'or pâle. La couleur de ce rideau est devenue bien pâle.

— Hist. nat. Qui est peu coloré. Le ptérope pâle. Le putoncule pâle. L'agaric pâle.

— On appelle *roses pâles* les roses ordinaires, par opposition à celles de Provins, qui sont d'un rouge plus foncé.

— Pathol. *Pâles couleurs* ou *chlorose*. Maladie qui se montre surtout chez les jeunes filles et qui rend leur visage pâle.

— Il ne faut pas confondre les *pâles couleurs*, maladie, avec des *couleurs pâles*, qui ne sont pas vives.

— Fig. En parlant du style, qui manque d'éclat, de couleur, de brillant. Cette poésie est pâle. Cet ouvrage est d'un style pâle. Votre discours est trop pâle.

— Souvent l'effet d'une pièce tient à la pâleur des ... Cela est beau, mais ... mains. Cela est beau, solennel, ... Mettez

... armes *pâles*, cela est ridicule, ignoble, insupportable.

— *Pâle de.* Pâle d'effroi. Pâle d'horreur.

Deux enfants presque nus, et pâles de souffrance,
Appelaient des passants la sourde indifférence.

— Syn. comp. PÂLE. BLÊME. HÂVE. BLAFARD. V. BLAFARD.

PALE (LE). Géogr. Nom donné, pendant le moyen âge jusqu'en 1500, à la partie de l'Irlande soumise par les Anglais.

PALÉ, ÉE. part. pass. du v. Paler. S'empl. adjectiv.

PALÉ, ÉE. adj. (rad. *pal*). Blas. Se dit d'un écu meublé de plusieurs pals. Les armes d'Aragon étaient palées d'or et de gueules, c'est-à-dire que l'écu était traversé perpendiculairement par plusieurs bandes alternativement jaunes et rouges.

PALÉACÉ, ÉE. adj. (du lat. *palea*, paillette). Bot. Qui est garni de paillettes, qui est formé par les paillettes. Le clinanthe de la scabieuse est paléacé. L'aigrette du fruit de la centaurée noire est paléacée.

PALÉAGE. s. m. Mar. Travail du matelot qui jette à la pelle le sel ou le grain chargé en grenier.

— Obligation où sont les matelots de travailler gratis à cette décharge.

PALÉE. s. f. (rad. *pal*). Archit. hydraul. Rang de pieux enfoncés en terre, à refus de mouton, pour soutenir des terres, former une digue, porter quelque fardeau de maçonnerie ou les travées d'un pont de bois.

— Dr. cout. Réunion à un fief des héritages chargés de rentes, faute de payement des arrérages de ces mêmes rentes. || *Livrer la palée au vassal*. Opérer cette réunion.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un corrégone, que l'on pêche dans les lacs de Neufchâtel et de Bienne.

— Mar. V. PALADE. || V. PALE.

PALEFRENIER. s. m. (rad. *palefroi*, cheval). Valet qui panse les chevaux. Bon palefrenier. Le palefrenier de M. le duc.

— A la campagne et dans les hôtelleries, les palefreniers s'appellent *valets d'écurie*.

— Anc. cout. *Palefrenier du roi*. Nom donné au grand écuyer. Il reçut les lettres de palefrenier du roi.

PALEFROI. s. m. (formé des trois mots: *par le frein*, parce que les chevaux de parade étaient conduits par des écuyers qui les tenaient *par le frein*). Cheval de parade sur lequel les rois, les princes, les grands seigneurs faisaient leur entrée dans les villes. Monter sur un palefroi.

— Cheval que montait une dame, une châtelaine, avant l'usage des carrosses.

— Ce mot est vieux dans le st le sérieux, mais il peut être employé si l'époque dont on parle se rapporte au temps de la chevalerie, c'est ainsi que Baour-Lormian a dit en parlant de Tancrède: Son fougueux *palefroi* fait résonner la terre.

— Se dit quelquefois, dans le style badin ou critique, pour cheval, monture, et signifie ironiquement et par antiphrase, un mauvais cheval, un bidet, une rosse.

. . . . . Te voilà botté,
Et bientôt après sur la ...,
En vain pressant ton *palefroi*,
L'animant de ta voix guerrière,
Veux-tu le pousser devant toi,
Il baisse l'œil et la crinière. (BONNARD.)

PALÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *palea*, paille; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une paillette, comme les squamellules composant l'aigrette de diverses synanthérées, comme le Bident.

PALEMBAN. Géogr. Ville de l'île de Sumatra, capitale du royaume qui porte le même nom, et qui est sous la dépendance des Hollandais. La capitale a 30,000 hab., et le royaume 100,000.

PALEMENTE. s. f. Mar. Terme par lequel on désigne collectivement tous les avirons armés sur un bâtiment.

PALÉMON. Myth. Dieu marin, fils d'Athamas et d'Ino, le même que Mélicerte. Il présidait aux ports sous le nom de Portumne.

PALÉMON. s. m. Astron. Nom qu'on donne quelquefois à la constellation d'Hercule.

— Littér. Nom de berger, dans les pastorales.

— Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes, famille des macroures, tribu des salicoques. On recherche les palémons à cause de la bonté de leur chair, et ils sont plus connus sous le nom vulgaire de *chevrettes* ou *crevettes*.

PALEMPUREZ. s. m. Comm. Tapis de toile peinte qu'on tire des Indes orientales.

PALENCIA. Géogr. Ville d'Espagne, ch.-l. de la province de Palencia, dans l'ancien royaume de Léon; 2,000 hab. || Prov. d'Espagne; 120,000 hab. Cuivre, fer, marbre.

PALÉNO. Myth. Une des Danaïdes.

PALÉNO. s. m. Entom. Espèce de papillon.

PALENQUE. Géogr. Ville hanséatique du Yucatan, près du village de Palenque, qui lui a donné son nom, ses ruines occupent une étendue de trente-deux kilomètres. Les hiéroglyphes des ruines de Palenque sont en relief; ils ne ressemblent aucunement à ceux des Egyptiens ni à ceux des Aztèques. Les édifices de cette ville paraissent antérieurs au VI[e] siècle av. J.-C.

PALÉOCHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., παλαιός, ancien; χεῖρ, main). Mamm. Le cochon paléochère n'est connu qu'à l'état fossile.

PALÉOGRAPHE. s. m. (ét. gr., παλαιός, ancien; γράφω, écriture). Didact. Celui qui s'occupe de paléographie, qui connaît cette science.

PALÉOGRAPHIE. s. f. Didact. Science qui s'occupe de l'origine de l'écriture, et des formes diverses qu'elle a eues chez les différents peuples et dans les temps différents, les instruments et des substances qu'elle a employés, etc. Traité de paléographie.

— Art de déchiffrer les écritures anciennes.

— Style ou manière d'écrire imitée des anciens.

PALÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la paléographie.

PALÉOLAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, originaire du Mexique: il ne contient qu'une seule espèce.

PALÉOLE. s. f. (du lat. *palea*, paillette). Bot. Se dit des petites écailles qui entourent l'ovaire de certaines graminées, et dont la réunion forme ce que certains botanistes appellent glumelle, et d'autres lodicule. || Se dit aussi des appendices du clinanthe des synanthérées formant des saillies peu épaisses, allongées, non réunies, situées sur le côté interne des fleurs qu'ils accompagnent, et offrant ainsi leur concavité tournée en dehors.

PALÉOLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *paleola*, paléole; *ferre*, porter). Bot. Se dit du clinanthe des synanthérées, lorsqu'il porte des paléoles.

PALÉOLOGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., παλαιός, ancien; λόγος, discours). Didact. Qui connaît les langues anciennes, ou qui parle à la manière des anciens.

— Hist. Surnom des huit derniers empereurs d'Orient, qui régnèrent de 1260 à 1453. Michel Paléologue. Constantin Paléologue.

— s. m. Didact. Un paléologue. Les paléologues.

PALÉOMAGADE. s. f. Antiq. Sorte de flûte des Grecs.

PALÉONTOGRAPHE. s. m. Didact. (ét. gr., παλαιός, ancien; ὤν, ὄντος, l'être; γράφω, j'écris). Didact. Celui qui s'occupe de paléontographie.

PALÉONTOGRAPHIE. s. f. Didact. Histoire des corps organisés dont on ne connaît que les débris fossiles.

PALÉONTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la paléontographie.

PALÉONTOLOGIE. s. f. (ét. gr., παλαιός, ancien; ὤν, ὄντος, l'être, λόγος, discours). Didact. Science qui a pour objet la connaissance des races d'animaux et de végétaux qui ont existé autrefois à la surface du globe, et dont on trouve des débris ou des vestiges fossiles.

PALÉONTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la paléontologie.

PALÉONTOLOGUE ou **PALÉONTOLOGISTE.** s. m. Didact. Celui qui s'occupe de la paléontologie. || Auteur de travaux sur la paléontologie.

PALÉOSAURES. s. m. pl. (ét. gr., παλαιός, ancien; σαῦρος, lézard). Erpét. Famille introduite par les naturalistes modernes dans l'ordre des reptiles sauriens, pour tous les animaux de cet ordre dont les espèces sont perdues. Cette famille ne renferme que deux genres, l'ichthyosaure et le plésiosaure.

PALÉOTHÉRIEN, IENNE. adj. Minér. Qui renferme des débris de paléothérien. Gypse paléothérien.

— Géol. Se dit d'un groupe de terrains sédimenteux thalassiques.

PALÉOTHÉRIQUE. adj. des 2 g. Épithète donnée par certains auteurs au groupe de terrains vulgairement appelés *terrains tertiaires*, parce que les paléothériens se trouvent dans cette espèce de terrains de la période paléothérienne.

PALÉOTHÉRION. s. m. (ét. gr., παλαιός, antique; θήρ, animal farouche). Mamm. Genre d'animaux fossiles reconstruit par Cuvier, pour des quadrupèdes de l'ordre des pachydermes, voisins des tapirs. On compte environ douze espèces de ces animaux. Le grand paléothérion avait la taille d'un cheval, son poil était ras et ressemblait à un tapir monstrueux. Le moyen paléothérion était de la taille d'un porc. Le court paléothérion avait celle d'une brebis. Le petit paléothérion, celle d'un petit chevreuil. Ces animaux fossiles ont été trouvés en France, en Allemagne et dans d'autres pays.

PALÉOZOOLOGIE. s. f. (ét. gr., παλαιός, antique; ζῷον, animal; λόγος, discours). Didact. Histoire naturelle des animaux fossiles.

PALÉOZOOLOGIQUE. adj. Didact. Qui est relatif, qui a rapport à la paléozoologie.

PALÉOZOOLOGISTE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe à décrire les animaux fossiles. || Auteur de travaux sur la paléozoologie.

PALER. v. a. 1[re] conj. (rad. *pal*). Se disait pour Remplir, munir de pieux.

PALERME. Géogr. Capitale de la Sicile; 175,000 hab.

PALERNODE. s. m. Littér. Pièce de poésie dont chaque strophe finissait par le même vers. On croit que c'est une altération de palinod.

PALERON. s. m. (du lat. *pala*, pelle; parce que le paleron a la forme d'une petite pelle). Partie plate et charnue de l'épaule de certains animaux. Ce cheval est blessé au paleron.

— Bouch. et charcut. Partie de l'épaule du bœuf et du porc. Un morceau de paleron. Donnez-moi du paleron.

PALÈS. Myth. Déesse des bergers et des pâturages, et conservatrice des troupeaux.

— Iconol. Sa parure était aussi simple que son culte. Un voile couvre ses charmes innocents. Un peu de laurier et de romarin couronne sa chevelure. Elle tient une poignée de paille qui sert de litière aux bestiaux.

— Les poëtes la confondent quelquefois avec Cérès et Cybèle, et la regardent comme présidant généralement à l'économie rurale; de là les cultivateurs, aussi bien que les bergers, sont appelés par les poëtes, *les élèves, les favoris de Palès*.

Élève de Palès, ô mortel généreux!
Toi qui d'un fer paisible ouvres tes champs heureux. (LEBRUN.)

— Epith. Féconde, riche, chaste, rustique, favorable, propice, indulgente, soigneuse, attentive, vigilante. || Périphr. La déesse des prairies, des troupeaux, des bergers.

PALÈS. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères.

PALESTE. Géogr. anc. Ville de l'Épire, où l'on prétendait qu'il y avait une entrée de l'enfer.

PALESTE. s. f. Métrol. anc. V. PALME. Sa valeur était de 7 cent. 70 centièmes.

PALESTEAU. s. m. Signifiait Lambeau, morceau. || Haillon. Il n'avait qu'un vieux sac était tout plein de menus *palesteaux*. (Roman de la Rose.)

PALESTÈS. Myth. gr. Lutteur. Surnom de Jupiter, qui avait lutté avec Hercule. Ce héros lui céda la victoire dès qu'il l'eût reconnu.

PALESTIN, INE. s. et adj. Qui est de Palestine. || Qui concerne la Palestine ou ses habitants.

PALESTINE. Géogr. Contrée de la Turquie d'Asie, dont la principale ville est Jérusalem. V. JUDÉE.

— Hist. La *Palestine*, primitivement le pays des Philistins, est un nom très-usité chez les anciens. Sous l'empire romain, il y avait trois Palestines distinctes de la Judée. La Palestine 1[re] était au nord, la Palestine 2[e] au sud; et la 3[e] Palestine ou *Palestine salutaire*, était formée d'une grande partie de l'Arabie Pétrée.

PALESTINE. s. f. Typogr. Nom d'un caractère d'imprimerie dont le corps est de vingt-deux points, et qui vient entre le gros parangon et le petit canon. Deux cicéros forment le corps de la palestine.

PALESTINES. adj. f. pl. Myth. Il se dit des Furies, à cause de l'entrée de l'enfer que l'on croyait exister à Paleste. Les déesses palestines.

— s. f. pl. Les Furies. *Les Palestines*.

PALESTRE. s. f. (du gr. παλαίστρα, même signif.; formé de πάλη, lutte). Antiq. Lieu public où les jeunes gens grecs et romains se formaient aux différents exercices du corps. Il y avait dans les palestres des portiques, des bains chauds et froids, et même des salles pour les leçons de philosophie et de grammaire.

Les autres, sur l'arène athlètes vigoureux,
De la *palestre* encor renouvelaient les jeux. (FAVOLLE.)

— Il signifie quelquefois Les exercices mêmes.

— Quelques auteurs donnent le genre masculin à ce mot.

PALESTRE. Myth. Fille de Mercure, à laquelle on attribue l'invention de la lutte.

— Syn. simpl. Gymnase, académie. Lutt s gymnastiques. Jeux gymnastiques.

PALESTRINA (J.-B.-Pierre-Aloïs de). Célèbre compositeur italien, proclamé par ses contemporains le *Père de la musique*, naquit à Palestrine, dont il prit le nom, en 1529, et mourut en 1594.

PALESTRINE. s. f. S'est dit pour La lutte.

PALESTRINE. Géogr. Ville de la campagne de Rome, bâtie par Boniface VIII, sur les ruines de Préneste; 3,600 hab.

— Archéol. *Mosaïque de Palestrine*. Monument célèbre trouvé à Palestrine, représentant une vue de l'Egypte.

PALESTRIQUE. adj. des 2 g. Il se dit des exercices qui se faisaient dans les palestres. Jeux palestriques. Exercices palestriques. Peu usité.

PALESTRIQUE. s. f. L'un des deux principaux genres de la gymnastique, qui se composait de la lutte, du pugilat, du trait, de la course, du saut, du disque, du pancrace, etc.

PALESTRIQUE. s. m. Antiq. Celui qui dirigeait les exercices d'une palestre.

PALESTROPHYLAX. s. m. (pr. *pa-les-tro-fi-laks*. ét. gr., πάλη, lutte; φύλαξ, gardien). Ant. gr. Directeur des jeux; gouverneur de la palestre; gardien de la palestre.

PALET. s. m. (du gr. παλαίστρα, palestre; ou du lat. *patulus*, large, étendu, dont on a fait le dimin. *patuletus*). Pierre ronde, plate et unie, ou morceau de métal, d'ardoise, de tuile, de la même forme, dont on se sert pour jouer en le lançant le plus près du but. Un gros, un petit palet. Jouer au palet. Son palet touche le but.

— Anc. art milit. Espèce de casque. || On donne ce nom à la pierre à feu des fusils de rempart.

— Antiq. Morceau de pierre, de fer ou de cuivre, épais de trois ou quatre doigts, un peu ovale et long de plus d'un tiers de mètre, qui servait dans le jeu du disque. La victoire était pour celui qui l'avait lancé plus haut et plus loin que les autres. Avant de pousser le palet ou disque, on avait soin de le frotter de sable ou de poussière ainsi que la main qui le soutenait, afin de le tenir plus ferme. Sa pesanteur était telle que, lorsqu'on voulait le transporter, on le mettait sur l'épaule.

— Pêch. Petit outil en forme de bêche dont se servent quelques pêcheurs pour retirer des vers, des coquillages ou des poissons enfouis dans le sable. || *Palets de Gascogne*. Filets pour la pêche, usités en Languedoc. On les tend en les enfonissant dans le sable.

PALÉTATION. s. f. (pr. *pa-lé-ta-ci-on*). Action d'opérer le massage avec une palette.

PALETEIS ou **PALETIS.** s. m. rad. *pal*). Anc. art milit. Endroit entouré de palissades.

— Féod. Combat en champ clos dans des lieux entourés ou défendus de palissades.

PALETER. v. n. 1[re] conj. (rad. *palet*). Ce verbe double le *t* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je palette, tu palettes, il palette, ils palettent. Je paletterai. Je paletterais.* J... Faire glisser le palet sur la terre. Il palette bien. Voilà ce qui s'appelle bien paleter.

— Fig. Jouer fréquemment un palet. Peu usité en ce sens.

— Anc. art milit. Combattre, escarmoucher, attaquer un paletis.

PALETOQUE. s. m. Cost. Espèce de sayon que portaient les paysans. Vêtement espagnol ayant à peu près la forme d'une capote sans manches.

— Mar. Espèce de sarrau à l'usage des marins.

PALETOT. s. m. (pr. *pa-le-to*; de l'esp. *paletoque*, même signif.). Se disait pour Pourpoint, hoqueton.

— Cost. mod. Espèce de redingote ou de surtout fort en usage aujourd'hui. C'est un vêtement moins long et plus ample que la redingote. Un paletot doublé de soie. Voilà un riche paletot. Un paletot de drap noir. Paletot d'hiver. Paletot d'été.

— *Paletot-sac*. Espèce de paletot d'été fait en forme de sac.

— Hortic. Variété de tulipe bigarrée de plusieurs couleurs.

PALETTE. s. f. (du lat. *paleta*, dimin. de *pala*, pelle). Instrument de bois plat, avec un manche, dont on se sert au lieu de raquette, pour jouer au volant ou à la paume. Jouer avec la palette.

— Morceau de bois mince, taillé en ovale et muni d'un manche, dont on se sert quelquefois pour renvoyer la balle.

— Instrument de bois mince avec lequel les maîtres d'école frappaient autrefois dans la main des enfants pour les punir. Donner des coups, trois coups de palette. Se dit aussi des coups mêmes donnés avec cet instrument. Donner des palettes.

— Peint. Petite planche fort mince, d'un bois dur, ordinairement en forme ovale, sur laquelle les peintres mettent et mêlent leurs couleurs et qu'ils tiennent de la main gauche, à l'aide d'un trou pratiqué vers le bord pour y passer le pouce. Il y a aussi des palettes en porcelaine.

. . . . . . La lyre du poëte
Ne peut-elle du peintre égaler la *palette*? (DEL.)

— *Charger sa palette*. Y mettre, y étendre les couleurs. || *Faire ses teintes sur sa palette*. Y mélanger les couleurs. || *Sentir la palette*. Se dit d'un tableau dont les couleurs sont mal assorties. || *Fait d'une seule palette*. S'applique à un tableau si parfait, sous le double rapport de l'exécution et de l'harmonie, qu'il paraît avoir été fait d'un seul coup de pinceau. || *Il a une palette brillante*. Se dit d'un peintre qui est bon coloriste.

— Fig. On le dit aussi d'un poëte dont le style a de l'éclat. Dans le même sens, on dit encore, *Sa palette est riche, il a bien des couleurs sur sa palette*.

— Se prend, par métonymie, pour La peinture

Je sais. . . . .
Que ton goût instruisit le ciseau, la *palette*,
Qu'Homère anime encor les accents du poëte. (DE FONTANES.)

— Anat. Nom vulgaire de l'appendice xyphoïde, de la rotule et de l'omoplate.

— Entom. Extrémité libre, aplatie et élargie en forme de petite palette des antennes, comme dans l'échinomye, et au balancier, comme l'hydromye. || *Palette triangulaire*. Enfoncement lisse, bordé de poils, qui se trouve au milieu des pattes postérieures de l'abeille. || On donne aussi ce nom aux palmules des tarets.

— Bot. *Palette-à-dard*. Espèce d'agaric fort dangereux, qui croît dans les bois des environs de Paris.

— Chirur. Espèce de petite écuelle, de petit plat de métal, dans lequel on reçoit le sang de ceux à qui l'on ouvre la veine. Apportez une palette.

— Fig. La quantité de sang qu'on tire par la

saignée, dans quelque vase qu'on la recoive. On lui a tiré trois palettes de sang. || *Palette à panment.* Petite planche mince, découpée selon la forme de la partie malade, dont on se sert, en certains cas, pour soutenir cette partie. || Planchette pour tenir écartés les doigts du pied ou de la main, dans les cas de plaies. || *Palette de Cabanis.* Instrument formé de deux plaques d'argent trouées, accolées et mobiles l'une dans l'autre, dont on se sert dans l'opération de la fistule lacrymale.

— Conchyl. *Palette-de-lépreux.* Espèce de coquilles de la classe des bivalves

— Hortic. Nom des haricots mangés en vert, dans le Médoc.

— Mécan. Se dit des parties placées à l'extrémité des bras qui servent à former les roues des bateaux à vapeur, et qui viennent tour à tour s'enfoncer dans l'eau, et la pressent en faisant l'office de rames pour communiquer au navire un mouvement de propulsion. || *Palettes brisées.* Palettes divisées en deux ou trois parties. || *Palettes verticales.* Palettes qui occupent toute la largeur de la roue, et qui conservent toujours dans l'eau la position verticale. || *Palettes cycloïdales.* Palettes qui occupent également toute la largeur de la roue, mais qui, au lieu d'être plates, sont recourbées parallèlement à l'axe de la roue, en forme de cylindre présentant au liquide sa convexité.

— Mus. Se disait des touches de la gamme naturelle dans l'orgue ou le clavecin. Les palettes étaient noires et les feintes blanches.

— Chir. Instrument de percussion semblable à une spatule à long manche, faite d'un bois léger, que l'on a proposé pour le massage.

— Ornith. On donne ce nom à la spatule, d'après la forme que présente l'extrémité de son bec.

— Techn. Les horlogers appellent *palette*, la petite aile qui, poussée par la roue de rencontre, entretient les vibrations du régulateur. || Chez les selliers, Saillie antérieure d'une selle à la hussarde. || Ais d'une roue de moulin. || Outil dont le doreur sur bois se sert pour prendre les feuilles d'or et les poser sur l'objet qu'il dore. || Chez les relieurs, Instrument de cuivre gravé, pour pousser d'un seul coup des filets ou des ornements sur le dos d'un livre. || Instrument de bois avec lequel le potier forme, bat et arrondit son ouvrage. || Espèce de plaque de bois à l'usage des ouvriers en fer; elle sert à maintenir la tête des forêts. || *Palette à forer.* Instrument dont se servent les serruriers pour percer une pièce. || Chez les couteliers, *palette* se dit d'une pièce de bois revêtue d'acier, où il y a plusieurs trous en cul-de-sac, pour recevoir le bout d'un foret, afin de percer à l'archet, et que les ouvriers mettent sur leur poitrine, pour servir de plastron. || Les fournalistes donnent le nom à une douve fixée au bout d'un long manche pour mêler et mélanger la terre glaise avec le ciment. || Les facteurs de pianos et de clavecins appliquent ce nom aux touches du clavier autres que les feintes. || Dans les fabriques de pipes à fumer, on appelle ainsi une espèce de louchet qui sert à remuer la terre lorsqu'elle est détrempée. || Dans les fabriques de sel, c'est un instrument qui sert à réparer des trous pratiqués dans les marais salants. || Dans les verreries, on donne ce nom à une petite plaque de fer garnie d'un manche, qu'on appuie, selon le besoin, contre diverses parties des pièces que l'on fabrique.

— Typogr. Sorte de spatule de fer garnie d'un manche, dont les imprimeurs se servent pour prendre de l'encre et la porter sur l'encrier.

PALETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Paletter. S'empl. adjectiv. Hameçon paletté.

PALETTER. v. a. 1re conj. (rad. *palette*). Pêch. Aplatir l'extrémité d'un crochet, d'un hameçon, pour l'attacher à la ligne.

PALÉTUVIER. s. m. Bot. Nom donné à plusieurs espèces d'arbres originaires des régions intertropicales, et dont le caractère commun est d'avoir les racines baignées par les eaux de la mer. Ce mot est aujourd'hui spécialement réservé au manglier, genre de la famille des loranthées. L'espèce la plus connue est le palétuvier des Indes. Cet arbre présente un phénomène bien singulier. Dès que la semence contenue dans la capsule est parvenue à sa parfaite maturité, la germination se manifeste aussitôt, et commence dans le fruit, et sur l'arbre même.

PALEU. s. m. Techn. Outil dont se servent les cordiers.

PÂLEUR. s. m. (du lat. *palor*, même signif.). Couleur tirant sur un blanc fade, causée souvent par la maladie, et qui paraît sur le visage. Se dit ordinairement des personnes. Une pâleur mortelle. La pâleur de la mort paraissait déjà sur son visage. Il lui est resté une grande pâleur de sa maladie. Vous venez de mon front observer la *pâleur*. (Rac.) La *pâleur* de la mort est déjà sur son teint. (Id.) Sur son visage habite la *pâleur*. (J.-B. Rouss.) Une *pâleur* étrangère couvre vos joues, la gaîté vous abandonne. (J.-J. Rouss.)

> On dit que ton front jaune et ton teint sans couleur,
> Perdit en ce moment son antique *pâleur*. Boileau.

> . . . . . . La victime tremblante,
> Le front couvert d'une froide *pâleur*. Marmont.

> . . . . . . La jonquille encor
> Offre à mon œil ravi la *pâleur* de son or. (Roucher.)

— Se dit aussi quelquefois des animaux, des plantes et des objets inanimés.

> Et jamais le soleil, en ce séjour d'horreur,
> D'une douteuse nuit n'éclaira la *pâleur*
> (Desaintange.)

— Myth. Divinité allégorique à laquelle les Romains rendaient un culte conjointement avec la Peur. Ils la considéraient comme un dieu, parce qu'en latin *pallor* est masculin.

— Quoiqu'on dise une couleur pâle, on ne dit pas la pâleur d'une couleur.

PÂLI. adj. des 2 g. Linguist. Se dit d'un ancien idiome de l'Inde ultérieure. || *Caractères pâlis.* Caractères dérivés d'un ancien alphabet bouddhique. Il y a trois variétés d'alphabet pâli, l'une usitée chez les Birmans, les deux autres chez les Siamois. On l'écrit de gauche à droite.

— s. m. Langue des lois, de la religion et des sciences de l'Inde ultérieure, intermédiaire entre le sanscrit et le prakrit. Le pâli, autrefois parlé dans le Magadha et très-répandu dans l'Inde, est depuis longtemps une langue morte. Tous les livres des sectateurs de Bouddah sont en pâli. On l'appelle aussi *bali* et *magadhi*.

PÂLI, IE. part. pass. du v. Pâlir. S'empl. adjectiv. Visage pâli.

> Non, s'ils ont repoussé la relique immortelle,
> C'est qu'ils en sont jaloux, qu'ils tremblent devant elle!
> Qu'ils en soient tout *pâlis!* (V. Hugo.)

PALIAVANE. s. m. Bot. Genre de plantes du Brésil.

PALIBOTHRA. Géogr. anc. Une des villes les plus grandes et les plus riches de l'Inde, au temps d'Alexandre, située au confluent du Gange et du Jomanès, capitale des Prasiens.

PALIBOTHRIENS. s. m. pl. Géogr. anc. Nom donné quelquefois aux Prasiens.

PALICARE ou **PALIKARE.** s. m. (ét. gr., πάλιν, de nouveau; κάρη, chef). Hist. anc. Nom de certaines compagnies militaires ou régiments grecs de nouvelles levées. Corps de palicares.

PALICE (Jacques II de Chabannes, seigneur de la), Maréchal de France et l'un des plus grands capitaines de son temps, XVe et XVIe siècles. La chanson que le peuple chante encore aujourd'hui atteste, malgré son ridicule, la gloire de ce héros.

PALICES. s. m. pl. Myth. gr. Fils jumeaux de Jupiter et d'Etna, ou de Vulcain et de cette nymphe. La tradition dit que Jupiter les avait cachés dans le sein de la terre, et qu'ils en sortirent pour présider à deux lacs d'eaux sulfureuses, où s'établit depuis un oracle célèbre.

PALICOT. s. m. Pêch. Petit parc tournant, que les pêcheurs établissent dans les endroits où ils pensent qu'il y a beaucoup de poisson.

PALICOURE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des rubiacées.

PALIER. s. m. (pr. *pa-lie*; du lat. *palus*, pieu). Plate-forme sur un escalier, sur un perron, sur une rampe douce, ou sur les gradins d'un théâtre. Il y a un palier à chaque étage d'une maison. Il m'attendait sur le palier. Je suis sorti sur le *palier* pour le suivre des yeux. (J.-J. Rouss.)

> Chacun sur son *palier*
> S'imagine fixer les yeux du monde entier. (Volt.)

— *Palier de communication.* Celui qui est entre des appartements de plain-pied, et qui leur est commun. C'est dans ce sens qu'on dit. *Demeurer sur le même palier.*

— Archit. *Palier circulaire.* Celui qui se trouve dans la cage d'un escalier en limace. || *Demi-palier.* Celui qui est carré, de la longueur des marches.

— Chem. de fer. Portion du parcours d'un chemin de fer où il est horizontal. || Quelquefois, dans les parties à faible pente, ce mot est également employé pour désigner la surface du chemin; par exemple, si l'on veut désigner la hauteur par rapport à celle des points environnants, on dira le palier du chemin est à 5 mètres, à 10 mètres au-dessus de l'étiage de telle rivière, etc.

— Techn. Dans les machines, segment de sphère en cuivre, qui facilite le mouvement horizontal de deux parties l'une sur l'autre, à une distance uniforme. C'est une espèce de support ou de coussinet d'une grande dimension, qui repose directement sur le sol ou sur de forts bâtis.

— Prov. et fig. *Un homme est bien fort sur son palier.* On est bien fort chez soi, dans sa maison. On dit dans le même sens, *sur son pailler.* V. PAILLER.

PALIÈRE. s. f. Techn. Première marche d'un escalier.

PALIFICATION. s. f. (pr. *pa-li-fi-ka-ci-on*; ét. lat. *palus*, pieu; *facere*, faire). Archit. hydraul. Action de fortifier, d'affermir un sol avec des pilotis.

PALIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Palifier. S'empl. adj. Sol, terrain palifié.

PALIFIER. v. a. 1re conj. (rad. *pal*). Il prend deux *i* aux deux pers. pl. de l'imparf. de l'ind. et au prés du subj. *Nous palifiions, vous palifiiez.* (*Que nous palifiions*, etc.). Constr. Fortifier un sol en y enfonçant des pilotis.

PALIKARE. s. m. Hist. Militaire grec, dans la guerre de l'affranchissement.

PALIKOUR. s. m. Ornith. Oiseau de la Guiane.

PALILICION. s. m. Astron. Nom que l'on a donné quelquefois à l'étoile Aldebaran.

PALILIES. s. f. pl. (rad. *Palès*). Ant. rom. Fête célébrée le 21 avril, en l'honneur de Palès. Le jour des palilies était l'anniversaire de celui où Romulus avait jeté les premiers fondements de la ville de Rome.

PALILITIE. s. f. (pr. *pa-li-li-ci*). Astron. Une des sept hyades.

PALILLO. s. m. (pr. *pa-li-io*). Bot. Plante du Pérou qui paraît se rapprocher du goyavier. Le fruit porte le même nom.

PALILLOGIE ou **PALILOGIE.** s. f. Littér. V. PALINLOGIE.

PALIMBACHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πάλιν, de nouveau; βάκχος, Bacchus). Littér. anc. Vers bacchique renversé. V. ANTIBACCHIQUE.

PALIMPSESTE. s. m. (ét. gr., πάλιν, de nouveau; ψηστός, raclé, de ψάω, je racle, je polis). Parchemin, maroquin que l'on fait gratter pour y écrire de nouveau. Au moyen âge, le défaut de science ou d'industrie rendit commun l'usage des palimpsestes. Cette légende est écrite sur un palimpseste. En faisant revivre l'écriture des palimpsestes, on a retrouvé plusieurs fragments d'auteurs anciens. Le bibliothécaire du Vatican, Angelo Maï, est parvenu à retrouver, sous la nouvelle écriture des *palimpsestes*, des fragments assez considérables d'auteurs anciens. (Encycl. us.) L'historien Niebuhr a tiré des *palimpsestes* de Vérone les Institutes de Gaïus. (Id.)

— Il est aussi adj. Manuscrit palimpseste.

— Antiq. Tablette dont on pouvait effacer l'écriture.

PALINDROME. adj. des 2 g. (ét. gr., παλινδρομος, rétrograde; composé de πάλιν, de nouveau; δρομος, course). Littér. anc. Qu'on peut lire de droite à gauche ou de gauche à droite.

— s. m. Vers ou phrase de prose qui offre toujours le même sens, quand on les lit de gauche à droite et de droite à gauche. Le vers suivant est un palindrome.

Signa te, signa : temere me tangis et angis.

|| En voici un autre encore plus compliqué, en ce que chaque mot est lui-même un palindrome:

Odo tenet mulum, madidam mappam tenet anna.

PALINDROMIE. s. f. Pathol. Reflux des humeurs viciées vers les parties nobles du corps. || Ce mot, dans Galien et Hippocrate, désignait aussi le retour d'un paroxysme ou d'un accès de fièvre.

PALINDROMIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est relatif, qui a rapport à la palindromie.

PALINGE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Charolles (Saône-et-Loire); 1,200 hab.

PALINGÈNE. adj. des 2 g. Didact. Qui se renouvelle, qui reprend la vie après l'avoir perdue en apparence, comme les infusoires.

PALINGÉNÉSIE. s. f. (ét. gr., πάλιν, de nouveau; γίνομαι, naître). Didact. Régénération, renaissance; action par laquelle les principes des végétaux et des animaux, décomposés par l'analyse chimique, reproduisent, selon quelques chimistes, un corps semblable à celui dont ils ont été retirés, ou du moins la forme de ces corps.

— La palingénésie du phénix est une allégorie. L'établissement du christianisme fut une sorte de palingénésie morale. Les arts et les sciences ont leurs palingénésies. Les métamorphoses des animaux pourraient également recevoir ce nom. Enfin, le monde entier, par sa mutabilité, ses transformations diverses, est, pour ainsi dire, une palingénésie continuelle.

— Philol. Système de philosophie de l'histoire, d'après lequel les mêmes formes sociales, les mêmes luttes, les mêmes révolutions se reproduisent sans cesse dans un ordre donné. M. Ballanche est l'auteur d'un système de palingénésie sociale. || Les stoïciens admettaient une palingénésie universelle, et les Gaulois croyaient qu'après un certain nombre de révolutions, l'univers serait dissous par l'eau et par le feu, et qu'il renaîtrait de ses cendres; ils prétendaient qu'ainsi rien ne se détruisait, opinion adoptée par la science moderne pour le monde physique aussi bien que pour le monde intellectuel

— Phys. Artifice d'optique à l'aide duquel on fait paraître l'image d'un objet, d'une fleur, dans un lieu où il n'y a en réalité aucun corps. Le P. Kircher appelait *palingénésie* l'art de faire renaître une fleur de ses cendres; et à l'aide de l'artifice connu maintenant sous ce nom, il avait fait croire à quelques personnes qu'il possédait ce pouvoir merveilleux. (Ch. Nodier.) Le dictionnaire de Trévoux, et même une encyclopédie moderne, expliquent très-sérieusement par la *palingénésie* l'apparition des ombres des morts dans les cimetières, apparition que les auteurs de ces ouvrages regardent comme un fait constaté. (Id.)

— Ce mot a été employé pour signifier quelquefois la résurrection, quelquefois la régénération par le baptême.

PALINGÉNÉSIQUE ou **PALINGÉNÉSIAQUE.** adj. des 2 g. Phil. Qui appartient à la palingénésie, qui produit une palingénésie. Système, opération palingénésique.

PALINIDRYSSE. s. f. (ét. gr., πάλιν, de nouveau; ἵδρυσις, établissement). Médec. Diminution de volume, affaissement d'une partie. || Rétablissement d'une partie dans son ancien état.

PALINLOGIE. s. f. (ét. gr., πάλιν, de nouveau; λογος, discours). Littér. Figure poétique, qui n'est autre que la répétition qui consiste à commencer un vers par le dernier ou par un des derniers mots du vers précédent.

PALINLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la palinlogie.

PALINOD ou **PALINOT.** s. m. (ét. gr., πάλιν, de nouveau; ᾠδή, chant). Littér. Poème en l'honneur de l'immaculée conception de la sainte Vierge. Les académies de Rouen, de Caen et de Dieppe décernaient annuellement un prix à la meilleure pièce de ce genre. Le palinod se faisait ordinairement en chant royal, ballade, ode, sonnet, etc., au gré du poète. || Pièce de poésie dans laquelle on devait amener la répétition du même vers à la fin de chaque strophe.

— Hist. littér. Espèce d'académie littéraire Il s'établit à Rouen, en 1486, un *palinod* ou *puypalinod*, dans lequel on lisait des pièces de vers qui devaient toutes finir par les louanges de la Vierge; la meilleure pièce remportait un prix. Il y eut aussi à Caen un palinod fondé en 1525.

PALINODIE. s. f. Rétractation de ce qu'on a dit. Son discours était une palinodie, une véritable palinodie. Dans le concert des éloges d'un homme puissant, se mêle souvent la voix de la *palinodie*. (Boiste.)

— Fig. et fam. *Chanter la palinodie.* Se rétracter, dire du bien d'une personne dont précédemment on avait dit du mal.

— De nos jours, *Chanter la palinodie* a été étendu à tout changement dans les paroles ou dans les actions, à tout désaveu honteux, ou bien à toute louange qui s'adresse tour à tour et par intérêt au vice et à la vertu.

— Littér. anc. *La sainte palinodie.* Hymne que plusieurs pères de l'Église ont attribué à Orphée, et dans lequel ce poète semblait rendre hommage au vrai Dieu.

— Philol. *Palinodie* se dit absolument d'un poème de Stésichore, dans lequel ce lyrique chantait les louanges d'Hélène, sa pudeur et la félicité conjugale de Ménélas, tandis que, dans un poème précédent, il avait injurié la fille de Tyndare; et les Dioscures l'en avaient puni, dit-on, en le frappant de cécité; il recouvra la vue quand il eut composé sa palinodie.

PALINODIQUE. adj. des 2 g. Littér. Qui offre le caractère d'un palinod.

— Qui a le caractère d'une palinodie.

PALINODISTE. s. m. Celui qui fait des palinodies.

PALINTOCIE. s. f. (ét. gr., πάλιν, de nouveau; τόκος, enfantement, et intérêt d'argent placé). Antiq. Action d'enfanter une seconde fois. La naissance de Bacchus est une palintocie.

— Arithm. Il s'est dit quelquefois de l'intérêt composé ou intérêt des intérêts.

— Droit finan. Répétition d'usure ou d'intérêts payés. Les Mégaréens, ayant chassé leur tyran, ordonnèrent la *palintocie*. (Trad. de Plutarque.)

PALINURE. Temps hér. Pilote du vaisseau d'Énée, qui fut précipité dans la mer par le Sommeil, et donna son nom au cap où il aborda

— Pilote, conducteur d'une barque.

PALINURE. s. m. Crust. Genre de crustacés auquel appartiennent le homard, la langouste.

PALINURIN, INE. adj. (du lat. *palinurus*, langouste). Crust. Qui ressemble à un homard. || PALINURINS. s. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, qui a pour type le genre palinure

PALIPON. s. m. Bot. Arbre de Cayenne dont les fruits sont bons à manger.

PALIQUES. Myth. Nom de deux frères jumeaux, qui avaient en Sicile un temple célèbre près duquel étaient deux sources d'eau bouillante et sulfureuse, sur lesquelles on prêtait serment. Le parjure tombait dans l'eau et se noyait.

PÂLIR. v. n. 2e conj. (du lat. *pallescere*, même signif.) Devenir pâle. Pâlir à l'aspect du danger. Pâlir de colère. Le soleil pâlit. La couleur de cette étoffe a pâli. Vos visages pâlissent. La moindre émotion le fait pâlir. Que nos tyrans communs en *pâlissent* d'effroi. (Rac.) Je le vis, je rougis, je *pâlis* à sa vue. (Id.) Dénophile dit que la cavalerie allemande est invincible: il *pâlit* au seul nom des cuirassiers de l'Empereur. (La Bruy.) Le plus affreux péril n'a rien dont je *pâlisse*. (Rac.) L'autre partageait l'enthousiasme guerrier de son ami, mais l'Abencerrage avait *pâli* au nom du Cid. (Chateaub.)

> Et j'ai *pâli* deux fois au terrible récit
> Qui vient d'en retracer l'image à mon esprit. (Rac.)

— Fig. Se dit du ciel, de l'air, etc. Le soleil commençait à pâlir.

> La foudre fait briller ses éclairs en tous lieux,
> Fait *pâlir* la nature et fait trembler les cieux (Crébillon.)

— Fig. S'affaiblir. Beaucoup de pensées que l'on croyait brillantes *pâlissent* au grand jour de l'impression. (Boiste.)

— Fig. *Son étoile pâlit.* Se dit de quelqu'un dont la prospérité, la puissance, le bonheur, le crédit diminue.

— Fig. et poét. *Pâlir sur les livres.* Étudier avec une assiduité infatigable. Après cela, va *pâlir* sur la Bible. (Boil.)

— *Pâlir de.* J'ai *pâli* du dessein qui vous a fait sortir. (Rac.)

— *Pâlir pour.*

> Quand une épée allait chercher mon sein,
> A t il *pâli* pour moi? (Rac.)

— v. a. Rendre pâle. Le vinaigre pâlit les lèvres. La fièvre vous a beaucoup pâli.

— *Se pâlir.* Se dit rarement pour Devenir pâle.

— Syn. comp. PÂLIR, RENDRE PÂLE. *Pâlir*, ajouter à la pâleur. *Rendre pâle*, suppose qu'on n'était point pâle et qu'on le devient tout-à-fait. ‖ PÂLIR, DEVENIR PÂLE. D'ordinaire, un accusé *pâlit* en entendant prononcer sa condamnation. De colère on devient *pâle*.

PALIRRHÉE. s. f. (ét. gr. πάλιν, de nouveau; ῥέω, je coule). Pathol. Maladie, écoulement qui se manifeste de nouveau. ‖ Reflux ou engorgement des humeurs qui arrive dans le choléra-morbus, accompagné de vomissements noirs.

PALIRRHÉIQUE ou **PALIRRHOÏQUE.** adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la palirrhée.

PALIS. s. m. (rad. *pal*). Petits pieux pointus par un bout, qu'on enfonce à la suite les uns des autres pour former une clôture. Un jardin clos de palis. Un bois entouré de palis. Il a fait une clôture de palis à son jardin.

— Lieu entouré de pieux.

— Par extens. Clôture faite avec des perches ou claies sèches.

— Delille a employé ce mot dans le style noble.

Déjà leur main s'apprête à combler les fossés
De leurs palis aigus vainement hérissés.

— Pêch. Sorte de filets en nappe simple que l'on tend sur des piquets, comme les manets.

PALISOT DE BEAUVOIS (le baron Amb.-Mar.-Franç.-Jos.). Célèbre naturaliste, né à Arras en 1752, mort en 1820.

PALISSADE. s. f. (rad. *palis*). Clôture de palis. Espèce de barrière faite avec des pieux plantés les uns à côté des autres. On se sert quelquefois de planches. Des troupeaux de vaches paissaient dans des prairies artificielles entourées de *palissades*. (Chateaub.)

— Ce mot s'emploie surtout en termes de fortification. L'accès des ouvrages en terre est ordinairement protégé par des palissades. Rompre, couper, construire une palissade. La contrescarpe était défendue par une bonne palissade. Tirer de derrière une palissade.

— Par extens. Chacun des pieux qui forment la palissade. Il fut blessé en regardant entre deux palissades.

— Art milit. *Palissades crénelées.* Celles qui sont ouvertes d'espace en espace, de manière à former des embrasures.

— Nom qu'on donnait autrefois à une partie de la coiffure des femmes. C'était un fil de fer qui servait à faire lever le devant de la cornette, et qui se mettait sous la cornette.

— Géogr. *Palissades d'Hudson.* Barrière de rochers que le navigateur Hudson découvrit, en remontant le fleuve auquel il a donné son nom, à la hauteur de l'île de Manhatan.

— Hortic. Mur de verdure. Suite d'arbres ou d'arbustes plantés au cordeau, et dont les branches, qu'on laisse croître dès le pied, forment une espèce de haie que l'on taille de temps en temps. On emploie les palissades à faire des allées, à clore des bosquets, à revêtir des murs de clôture et de terrasse, à servir de fond à des statues, à des vases, à des fontaines, etc. Cette espèce de plantation, d'une grande utilité et d'un fort bon effet dans les jardins français, est passée d'usage comme ces jardins eux-mêmes. Dans les jardins agrestes, on remplace les palissades par des massifs. Palissade de laurier, de houx, de citronnier, etc. Tondre une palissade. Des palissades fort hautes, fort touffues. Palissades à hauteur d'appui. De houx piquants la verte *palissade*. (Parny.)

— Relat. V. OEILLE.

— Pour exprimer cette idée familière, *s'entourer d'une palissade*, Delille s'est servi de cette périphrase : De pieux aigus ils forment leur défense.

PALISSADÉ, ÉE. part. pass. du v. Palissader. S'empl. adjectiv. Des allées palissadées. Une contrescarpe palissadée. Murs palissadés de pointes. Murs palissadés par un jardinier.

PALISSADEMENT. s. m. Constr. Action, manière de palissader.

— Ensemble des palissades.

PALISSADER. v. a. 1re conj. (rad. *palissade*). Fortif. Entourer une fortification de palissades. Palissader une demi-lune.

— Hortic. Établir des palissades autour d'un jardin, d'un parc. Palissader les murailles d'un jardin avec des ifs, des charmes, etc.

— SE PALISSADER. v. pron. Être palissadé.

— S'entourer de palissades.

— Le P. Lamy l'a employé dans une acception assez singulière. Les femmes se *palissadent* tous les jours de baleines pour paraître de belle taille.

PALISSAGE s. m. (rad. *palis*). Hortic. Action de palisser un arbre. ‖ *Palissage à la loque.* Manière de fixer les branches immédiatement sur le mur, au moyen d'une petite manière d'étoffe qui enveloppe chaque branche, et d'un clou.

PALISSAIRE. adj. f. (rad. *palis*). Ant. rom. *Couronne palissaire.* Nom que quelques auteurs ont donné à la couronne vallaire.

PALISSANDRE ou **PALIXANDRE.** s m. Bot. Arbre dont on ignore encore le genre et la famille, parce que son bois n'est apporté en Europe que débité. Il croît dans les forêts de la Guiane. Le bois de cet arbre, connu dans le commerce sous les noms de palissandre, de Sainte-Lucie ou de bois violet, est recherché pour la marqueterie et les archets de violon. On en fait aussi de très-jolis petits meubles.

PÂLISSANT. part. prés. du v. Pâlir. Qui pâlit, qui fait l'action de pâlir. Ce mot peint le passage subit et instantané d'une couleur à l'autre. Il est toujours invariable. Peut-être, a dit l'auteur, *pâlissant* de courroux. (Boil.) Les animaux épouvantés s'élançaient des bois dans la plaine; et, à la clarté de la foudre, les trois voyageurs *pâlissant* voyaient passer à côté d'eux le lion, le tigre, le lynx, le léopard, aussi tremblants qu'eux-mêmes. (Marm.)

PÂLISSANT, ANTE. adj. (rad. *pâlir*). Qui devient pâle. Ce mot peint l'altération lente, successive d'une couleur plus ou moins vive. Front, visage pâlissant. Tu me quittes, répondit Blanca *pâlissante*, te reverrai-je jamais ? (Chateaubriand.)

... Ma toilette presse; allons, il faut de l'âge
Sur vos traits *pâlissants* dissimuler l'outrage.
(DELILLE.)

— Qui devient terne, dont la couleur s'affaiblit, dont l'éclat se perd. Les funèbres flambeaux dans l'ombre *pâlissante*. (Houdon des Landes.) Le génie de Bossuet, de Corneille, de Molière, et surtout de Fénelon, protégeait la gloire *pâlissante* du grand roi. (Voltaire.)

Mais quoi déjà la rose *pâlissante*
Perd son éclat, les parfums, leur odeur
(DELILLE.)

— Fig. L'automne *pâlissant*, et sur son déclin, offre encore des charmes; il inspire une humeur plus douce. (Deleuze.)

PALISSE (LA). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Allier); 3,000 hab.

PALISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Palisser. S'empl. adjectiv. Pêcher palissé. Cet abricotier n'a pas été bien palissé.

— Blas. Se dit d'une pièce découpée en pointe, comme des palissades.

PÂLISSEMENT. s. m. Action de devenir pâle. Que la philosophie prête ses plaintes volontaires au genre des soupirs, palpitations, *pâlissements*, que nature a mis hors de notre puissance. (Montesq.)

PALISSER. v. a. 1re conj. (rad. *palis*). Hortic. Fixer, attacher à des pieux contre une muraille ou un treillage, les branches d'un arbre qu'on veut mettre en espalier. Palisser des pêchers, des poiriers, des abricotiers, etc.

— Absol. Ce jardinier palisse fort bien.

— SE PALISSER. v. pron. Être attaché à des pieux ou palis. Certains arbres se palissent.

PÂLISSEUR. s. f. Se disait pour Pâleur. De *pâlisseur* ni de maigresse. (Roman de la Rose.)

PALISSON. s. m. Techn. Instrument de fer plat et poli, sur lequel les chamoiseurs passent leurs peaux pour les rendre plus douces.

— Bois refendu dont on se sert pour garnir les entrevous des solives, et quelquefois pour barrer les futailles.

PALISSONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Palissonner. S'empl. adject. Peau palissonnée.

PALISSONNER. v. a. 1re conj. (rad. *palisson*). Techn. Passer les peaux au palisson.

PALISSOT DE MONTENOY (Charles). Célèbre critique, né à Nancy, en 1730, mort en 1814, administrateur de la bibliothèque Mazarine.

PALISSY (Bernard). Potier de terre, né dans l'Agénois, en 1500, mort en 1589, découvrit le secret de l'émail dont on se servait en Italie pour faire des ouvrages de faïence, et fabriqua des poteries qui furent recherchées par toute la France.

PALITHOÉ. s. f. Zooph. Genre de polypiers.

PALIURE. s. m. (ét. gr., πάλιν, de nouveau; οὐρέω, uriner). Bot. Genre de la famille des rhamnées, renfermant des plantes voisines des jujubiers, indigènes à l'Europe méridionale, et au nombre de trois espèces, dont l'une croît spontanément dans les broussailles et les lieux incultes du midi de la France. C'est le paliure épineux, arbuste d'ornement qu'on nomme aussi vulgairement *porte-chapeau*. Le paliure est appelé dans le midi, *arnaveou* et *orgalon*. Son fruit sert avec succès dans les hydropisies. ‖ On a donné le même nom à l'azerolier, au houx, au jujubier, et à quelques plantes.

PALIXANDRE. s. m. Bot. V. PALISSANDRE.

PALLA. s. f. Ant. rom. Longue robe traînante que les acteurs portaient dans les tragédies. ‖ Manteau que les dames romaines mettaient par-dessus la stole, et que les hommes ne pouvaient pas porter sans se déshonorer.

PALLADATE. s. m. Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'oxyde palladique avec certaines bases salifiables.

PALLADES. s. f. pl. Myth. anc. Jeunes filles consacrées à Jupiter, dans un temple de Thèbes.

PALLADEUX. adj. m. Chim. Il se dit d'un oxyde qui est le premier degré d'oxydation du palladium. ‖ *Sulfure palladeux.* Le seul sulfure qu'on connaisse de ce métal. ‖ *Sels palladeux.* Sels dans lesquels entre cet oxyde.

PALLADICO-AMMONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel palladique uni à un sel ammonique, comme le chlorure palladico-ammonique.

PALLADICO POTASSIQUE adj m. Chim. Se dit d'un sel palladique uni à un sel potassique, comme le chlorure palladico-potassique.

PALLADIE. s. f. Bot. Genre de plantes qui se rapprochent des lysimachies, originaires de l'hémisphère austral. ‖ Genre de plantes de la famille des gentianées.

PALLADIEN, ENNE. adj. Myth. Qui appartient à Pallas, à Minerve. Le culte palladien.

PALLADIIDE. adj. des 2 g. Minér. Qui est composé de palladium. ‖ PALLADIIDES. s. m. pl. Famille de minéraux qui comprend le palladium et ses combinaisons.

PALLADIO (André). Célèbre architecte italien, né à Vicence, en 1508, mort en 1580. Il est auteur d'un traité d'architecture traduit dans toutes les langues.

PALLADION. s. m. Ant. Se trouve dans quelques auteurs pour palladium.

— Bot. Un des noms que les anciens donnaient à la plante nommée par eux léontopodium.

PALLADIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un des oxydes de palladium. ‖ Se dit aussi des sels qui correspondent à cet oxyde, quant à la composition.

PALLADIUM. s. m. (pr. *pal-la-di-omm*; du gr. παλλάδιον, même signification). Nom d'une statue de Pallas, haute de trois coudées et faite de bois, qui passait pour être le gage de la conservation de Troie. On la disait tombée du ciel.

— Par compar. On a depuis désigné par ce nom les divers objets auxquels certaines villes, certains empires attachaient leur durée. Le bouclier sacré qu'on croyait être tombé du ciel, sous Numa, était le palladium de l'empire romain.

— Fig. Se dit de tout ce qui est le garant de la conservation d'une chose. En Angleterre, on regarde l'acte d'*Habeas corpus* comme le palladium de la liberté individuelle. La loi civile est le *palladium* de la propriété. (Montesq.) La Charte constitutionnelle, en garantissant les bons principes de la révolution, est le *palladium* du trône et de la patrie. (Mme de Staël.)

— Hist anc. *Faux Palladium.* Statue de Pallas, enlevée de la citadelle de Troie par Ulysse et Diomède : on prétendait que Dardanus avait caché le véritable palladium, et que celui-ci fut porté en Italie par Énée. Les Romains se flattaient de posséder le véritable palladium; ils l'avaient déposé dans le temple de Vesta, et le considéraient comme un gage de la durée de leur empire; mais Lavinie, Argos, Sparte, le nouvel Iléon et plusieurs autres villes réclamaient le même privilége.

— Hist. gr. *Palladium d'Athènes.* Lieu d'Athènes où l'on jugeaient les meurtres fortuits et involontaires; les juges étaient au nombre de cent.

— Mar. *Palladium de vaisseau.* Statue de bois doré, placée dans une niche à la poupe d'un vaisseau. ‖ Partie des navires qui étaient sous la protection immédiate de Pallas.

— Plusieurs personnes prononcent *palladion*, et cette prononciation est autorisée, ce qui donne aux poëtes la faculté de prononcer et même d'écrire *palladium* ou *palladion*.

Votre sort est pareil à celui d'Ylion,
De votre cœur dépend le succès de l'affaire :
Avant de vous réduire, il faut vous le soustraire,
Ainsi le siége sera long,
Car, si j'en crois votre rigueur austère,
L'amour n'a pas encore pris le *Palladion*.
(DEMOUSTIER.)

Le même auteur avait déjà dit en prose : Les Troyens gardaient précieusement la statue de Pallas, qu'ils appelaient *Palladion*.

— Minér. Corps simple métallique, que l'on trouve au Brésil et dans les monts Ourals, mélangé avec la platine et l'iridion; il est gris de plomb ou d'un blanc plus mat que l'argent, malléable, difficilement fusible et formant de petites paillettes. Il fut découvert en 1803, par Wollasson.

PALLADOSO-AMMONIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel palladeux uni à un sel ammonique. Chlorure palladoso-ammonique.

PALLADOSO-BARYTIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel barytique. Chlorure palladoso-barytique.

PALLADOSO-CADMIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel cadmique. Chlorure palladoso-cadmique.

PALLADOSO-CALCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel calcique. Chlorure palladoso-calcique.

PALLADOSO-MAGNÉSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel magnésique. Chlorure palladoso-magnésique.

PALLADOSO-MANGANIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel manganique. Chlorure palladoso-manganique.

PALLADOSO-NICCOLIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel niccolique. Chlorure palladoso-niccolique.

PALLADOSO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel potassique. Chlorure palladoso-potassique.

PALLADOSO-SODIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel sodique. Chlorure palladoso-sodique.

PALLADOSO ZINCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel palladeux uni à un sel zincique. Chlorure palladoso-zincique.

PALLADURE. s. m. Chim. Alliage de palladium et d'un autre métal en proportions définies.

PALLAGE. s. m. Droit cout. Droit dû aux seigneurs pour chaque bateau qui abordait en leur seigneurie.

PALLANTIADE. (pr. *pal-lan-ti-a-de*). Myth gr. Nom de l'Aurore, quand on la fait fille du géant Pallas. ‖ Se dit aussi de la Victoire et de la Force.

PALLANTIDES. s. m. pl. Temps hér. Les enfants de Pallante. Les Pallantides, qui étaient au nombre de cinquante, furent massacrés par Thésée, à l'exception d'Aricies, parce qu'il avaient voulu le détrôner.

PALLANTIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom de Jupiter.

— *Le héros pallantien* ou *pallantéen.* Évandre, petit-fils de Pallas, fondateur de Pallantée.

PALLAS. (pr. *Pal-lass*; du gr. πάλλειν, agiter, lancer). Myth. Surnom de Minerve, considérée comme présidant à la guerre. On la confond quelquefois avec la fille du géant Pallas. ‖ Fille de Triton ou du géant Pallas, à laquelle on avait confié l'éducation de Minerve. Elle fut tuée par son élève, qui en eut beaucoup de regret, et qui, ayant fait une statue à l'image de Pallas, la plaça auprès de Jupiter. Selon Apollodore, cette statue devint le palladium. ‖ Nom de plusieurs héros mythologiques.

— Parmi les oiseaux le hibou lui était consacré, aussi les poètes le nomment-ils l'*oiseau de Pallas*; et parmi les arbres, l'olivier lui était dédié, de là ces périphrases fréquentes dans la langue poétique : l'*arbre de Pallas*, pour l'olivier, le *fruit de Pallas*, pour l'olive. De l'arbre de *Pallas* il recueille l'olive. (Delille.) Des fruits de *Pallas* la liqueur onctueuse. (Tissot.)

— Astron. Nom d'une planète découverte par Olbers, le 28 mai 1802. Elle est placée dans le ciel après Cérès; sa révolution sidérale est d'environ 4 ans et 7 mois. On lui suppose un diamètre égal à celui de la lune. Elle est souvent entourée d'une atmosphère si épaisse qu'on la distingue avec peine au milieu de cette masse vaporeuse.

PALLAS. Hortic. Variété de tulipe.

PALLAS (Pierre-Simon). Célèbre voyageur et naturaliste allemand, né à Berlin en 1741, et mort en 1811.

PALLASIE. s. f. (du naturaliste *Pallas*). Bot. Genre de plantes graminées qui croissent dans l'île de Cayenne

PALLAVICINO. Géogr. Petit État d'Italie, situé entre le Parmésan et le Plaisantin; cap. Busseto.

PALLE. s. f. (du lat. *pallium*, manteau, couverture). Liturg. On appelait ainsi un voile ou tapis de soie assez long pour couvrir tout l'autel. Le prêtre, ayant mis ce qu'il fallait sur l'autel, le couvrait de la *palle*. (Fleury.)

— Se disait pour Étoffe de soie.

— Mar. Sorte d'embarcation en usage sur la côte du Malabar.

— Ornith. Nom d'une espèce d'oiseau.

PALLÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit de l'écu et des figures chargés de pals.

PALLÉAL, ALE. adj. (du lat. *pallium*, manteau). Conchyl. Qui a rapport au manteau des mollusques. ‖ *Cavité palléale.* C'est, dans les tarets, la cavité du manteau soudée en tube ouvert seulement dans un point de son étendue.

PALLÉNÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des inulées, qui croît sur le littoral de la Méditerranée.

— adj. f. Myth. gr. Surnom qu'on donne à Minerve, pour avoir tué le géant Pallénée.

PALLET. s. m. Pêch. Sorte de filet. ‖ *Pallets de Gascogne.* Filets que l'on tend comme les rets transversaux, en les enfouissant dans le sable par le bord inférieur.

• **PALLIATE.** adj. f. Se dit d'une espèce de pièce comique. La fable *palliate* était celle dont les personnages étaient grecs, par opposition à la *togate*, dont les personnages étaient romains.

PALLIATEUR, TRICE. adj. Néol. Qui pallie. Récit palliateur. Excuse palliatrice.

PALLIATIF, IVE. adj. Qui pallie. Il n'est guère en usage que dans les locutions suivantes : *Remède palliatif.* Remède qui ne guérit pas à fond. ‖ *Cure palliative.* Cure qui ne soulage que pour peu de temps. ‖ *Traitement palliatif.* Traitement qui n'a pour but que de montrer les symptômes d'une maladie, pour l'empêcher de faire des progrès, prolonger les jours du malade et diminuer ses souffrances.

PALLIATIF. s. m. Ce qui ne guérit qu'en apparence. Ce remède n'est qu'un palliatif. Cette mesure n'est qu'un palliatif. Au premier rang des *palliatifs* on place l'opium, dont l'effet général est de calmer plutôt que de guérir. (Raspail.)

— Fig. Quant aux maux de l'âme qui en résultent, je désirerais bien y trouver quelques *palliatifs*. (B. de St-P.) Les emprunts ne sont souvent que des *palliatifs* qui aggravent la situation financière d'un État en paraissant l'alléger. (Charbonn.)

PALLIATION. s. f. (pr. *pal-li-a-ci-on*). Action de pallier une faute; déguisement. Ce n'est pas une justification, c'est une palliation. En ce sens, il a vieilli.

— Se dit aussi des subtilités ou des distinctions que l'on emploie pour faire voir qu'une chose que l'on croit méchante ou défendue ne

l'est pas. Ne suffisait-il pas d'avoir permis aux hommes tant de choses défendues par les *palliations* que vous y apportez. (Pasc.)

— Médec. Adoucissement, modération de la douleur et des symptômes les plus violents dans les maladies incurables. Il faut se contenter de la palliation du mal, quand on ne peut en obtenir la cure. ‖ Guérison apparente d'une maladie, soit dans des vues intéressées, soit par ignorance.

PALLIDICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pallidus*, pâle; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes de couleur pâle.

PALLIDIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat. *pallidus*, pâle; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs, qui produit des fleurs de couleur pâle, comme la maxillaire pallidiflore.

PALLIDIPALPE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pallidus*, pâle; *palpus*, palpe). Zool. Qui a des palpes de couleur pâle, comme la lydelle pallidipalpe.

PALLIDITARSE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pallidus*, pâle; *tarsus*, tarse). Entom. Qui a les tarses de couleur pâle, comme le platidème palliditarse.

PALLIDIVENTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pallidus*, pâle; *venter*, ventre). Zool. Qui a l'abdomen de couleur pâle, comme le tétanure pallidiventre

PALLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Pallier. S'emploie adjectiv. Sa faute a été palliée. Crime pallié. Un long mal vainement *pallié*. (Boil.)

PALLIE. s. f. Métrol. Mesure de capacité employée à Calcutta, elle vaut 4 lit. 11 centil.

PALLIER. v. a. 1re conj. (du lat. *palliare*, couvrir d'un manteau; formé de *pallium*, manteau). Il prend deux *i* aux 1re et 2e pers. de l'imparfait de l'ind. et du prés. du subj. *Nous palliions, vous palliiez; que nous palliions*, etc. Déguiser, excuser, donner une couleur favorable à une chose qui est mauvaise. Il essaya de pallier sa faute. Elle eut l'adresse de bien pallier son crime. N'alléguer que de mauvaises raisons pour pallier le mal qu'on a fait. La sagesse *pallie* les défauts du corps, ennoblit l'esprit, ne rend la jeunesse que plus piquante, et la beauté que plus périlleuse. (La Bruy.) La philosophie n'a jamais su que *pallier* les passions; c'est à la religion seule à les dompter. (D'Arconville.) Cette âme angélique trouve toujours dans ses vertus de quoi combattre les vaines subtilités dont les gens cruels *pallient* leurs vices. (J.-J. Rouss.)

— Médec. *Pallier le mal*. Ne le guérir qu'en apparence. Où ils ne peuvent guérir la plaie, ils sont contents de l'endormir et de la *pallier*. (Mont.)

— Fig. et au sens moral. Les moyens employés pour remédier au mauvais état de ses affaires n'ont point guéri le mal; ils n'ont fait que le *pallier* (Acad.) Les sophismes qui *palliaient* le crime s'évanouissent, et derrière eux s'élève le remords. (Boiste.) L'amitié même est nuisible lorsqu'elle veut *pallier* le mal. (Id.) La vieillesse est un mal incurable; il y a des remèdes pour le *pallier*; il n'y en a pas pour le guérir. (Destouches.)

— Techn. Chez les teinturiers, Agiter le liquide à l'aide d'un long crible, pour ramener à la surface les substances qui tendent à se déposer.

— SE PALLIER v. pron. Se guérir en apparence. Cette maladie ne peut que se pallier.

— Être excusé. Cette faute ne peut se pallier.

— Syn. comp. PALLIER. DÉGUISER VOILER. DISSIMULER. On *voile* ce qu'on ne peut pas cacher entièrement. On *déguise* une chose que l'on veut faire passer pour une autre. On *pallie* ce qu'on ne peut pas justifier entièrement. On *dissimule*, pour éloigner les autres de ce qu'on veut leur cacher.

PALLIKARE. s m. Hist. V. PALIKARE.

PALLIOBRANCHE. adj. des 2 g. (du lat. *pallium*, manteau, et du gr. βράγχια, branchie). Conchyl. Dont les branchies sont couvertes par le manteau. ‖ PALLIOBRANCHES. s. m. pl. Ordre de la classe des acéphalophores, comprenant ceux qui ont les branchies appliquées à la face interne des lobes du manteau.

PALLIOLUM. s. m. (pr. *pal-li-o-lomm*; mot latin qui signifie *petit manteau*). Ant. rom. Espèce de manteau court avec un capuchon, à l'usage des Romains. Le palliolum ne descendait que jusqu'au coude; on le regardait comme un signe de mollesse et de débauche. ‖ Pourquoi ne dirait-on pas *palliole*?

PALLION. s. m. Se disait autrefois pour Manteau.

PALLIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pallidus*, pâle; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes de couleur pâle.

PALLITION. s. m. Astron. Un des noms d'Aldébaran, une des étoiles du Taureau.

PALLIUM s. m. (pr. *pal-li-omm;* du lat. *pallium*, manteau). Ornement consistant en une bande de laine blanche, large de trois doigts, entourant les épaules, avec des pendants longs d'une palme devant et derrière, et de petites lames de plomb arrondies aux extrémités, et couverte de soie noire et de quatre croix rouges. Le pape l'envoie aux archevêques, comme marque de leur dignité, et quelquefois à des évêques, comme faveur particulière. Les archevêques ne peuvent officier pontificalement sans avoir reçu le pallium. L'usage du pallium ne commença dans l'Eglise latine qu'au IVe siècle. Cet archevêque a reçu le pallium. M. de Belzunce, évêque de Marseille, fut décoré du *pallium*, en récompense de son dévouement pendant la peste. (L. Gozlan.)

— Ant. rom. Manteau. ‖ Couverture de laine dont les Romains se couvraient la tête lorsqu'ils étaient incommodés. ‖ Sorte de voile.

— Blas. Se dit d'une croix par laquelle on représente le pallium.

— Hist. ecclés. Manteau de laine que les empereurs de Constantinople donnaient aux patriarches et aux principaux évêques; ce fut bientôt le patriache qui, d'accord avec l'empereur, le donna aux archevêques, comme la marque de leur confirmation dans cette dignité; et les papes jouirent du même droit dans tout l'Occident. ‖ Le pallium était aussi l'ancien habit des chrétiens. ‖ On a également donné ce nom à un habit propre aux moines, à un voile de religieuse, et au drap qu'on étend pendant la messe sur les gens qu'on marie, et qu'on a depuis appelé *poêle*. ‖ Pl., des *palliums*.

PALLOMMIER. s. m. Bot. Plante de la famille des bruyères.

PALLOR. Myth. rom. Fils de Mars et de Vénus, et frère de Pavor. Pallor avait à Rome un temple qui avait été bâti par Tullus Hostilius.

PALLORIENS. s. m. pl. Ant. rom. Prêtres saliens qui desservaient le temple de Pallor.

PALLUAU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. des Sables-d'Olonne (Vendée); 600 hab.

PALM. s. m. Métrol. Mesure de longueur usitée en Allemagne. Le palm de Hambourg vaut 9 centimètres.

PALMA. (rad. *palma*, palmier). Géogr. Capitale des îles Baléares, dans l'île de Majorque; 34,000 hab. ‖ Une des îles Canaries; 29,000 hab. Ch.-l. Santa-Cruz.

PALMA. s. m. Ant. rom. Petit bouclier rond en usage chez les Romains, et porté par certains gladiateurs nommés *palmulaires*.

— Bot. Nom donné par les Latins au dattier et à une espèce de chamérops, les deux seuls palmiers qui croissent en Europe. Les botanistes, jusqu'à Linné, l'ont appliqué non-seulement à tous les palmiers qu'ils connurent, mais aussi à des plantes qui en ont l'aspect, tels que sont les bananiers et le dragonnier.

PALMA-CHRISTI. s. m. (pr. *pal-ma-kriss-ti*. mots lat. qui signifient *palme du Christ*). Bot. V. RICIN. ‖ On dit aussi *palme de Christ*.

PALMADIQUE. s. f. (du lat. *palma*, paume de la main). Ant. Sorte de danse pour laquelle on choisissait sa danseuse par le frappement des mains.

PALMAGE. s. m. Mar. Enlèvement du bois inutile, lorsqu'un charpentier dresse un mât, une vergue.

PALMAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *palma*, paume de la main). Anat. Se dit des parties qui sont situées dans la paume de la main. Aponévrose palmaire. Arcades palmaires. Muscles palmaires. Ligaments palmaires. ‖ *Face palmaire de la main*. C'est ce qu'on appelle vulgairement le creux ou la paume de la main.

— Bot. Se dit d'une tige qui a 8 à 10 centimètres de haut. Formé en ce sens du lat. *palmus*, hauteur de trois ou quatre travers de doigts.

— Mamm. Se dit d'un mammifère qui n'a de mains qu'aux membres de devant. ‖ PALMAIRES. s. m. pl. Groupe de mammifères comprenant ceux qui n'ont de mains qu'aux membres antérieurs; il ne contient que le genre homme.

PALMAIRE. s. m. Anat. Se dit de plusieurs muscles intérieurs de la main. Grand palmaire. Petit palmaire. ‖ *Palmaire cutané*. Muscle situé au-devant de la main, près le ligament annulaire interne, et au devant du cinquième os du métacarpe.

— Conchyl. Genre de coquilles établi dans la famille des patelles. L'espèce qui lui sert de type se rencontre sur les côtes de la Martinique.

PALMANT. s. m. Dr. cout. Celui qui prend possession d'un héritage, sous la condition de servir une rente. ‖ Celui qui met une enchère.

— PALMANTS. s. m. pl. Ceux qui concluent un marché en se frappant mutuellement dans la main.

PALMA-RÉAL. s. m. (mots espagn. qui signifient *palmier royal*). Bot. Espèce de palmier qui croît dans l'île de Cuba.

PALMAS (Ciudad real de las). (pr. *pal-mass;* littéral. *ville royale des Palmiers*). Géogr. Ville épiscopale, cap. de la Grande-Canarie et de tout le groupe; 18,000 hab.

PALMATE. s. m. Chim. Genre de sels qui sont produits par la combinaison de l'acide palmique avec les bases salifiables.

PALMATIFIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *palmatus*, palmé; *findo*, fendre). Bot. Il se dit d'une plante dont les feuilles ont les nervures palmées et les lobes fendus jusqu'à moitié du limbe, comme l'amareuxie palmatifide, le delphisius palmatifide.

PALMATIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat. *palmatus*, palmé; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Se dit des calathides qui sont composées de fleurs à la corolle palmée.

PALMATIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *palmatus*, palmé; *folium*, feuille. Bot. Qui a des feuilles palmées. ‖ PALMATIFOLIÉES. s. f. pl. Section du genre oxalis, contenant les espèces qui ont des feuilles palmées.

PALMATIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *palmatus*, palmé; *forma*, forme). Bot. Il se dit des corolles indéterminées des synanthérées, qui semblent palmées sans l'être réellement.

PALMATILOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *palmatus*, palmé; *lobus*, lobe). Bot. Qui a des feuilles lobées à nervures palmées, et dont les lobes sont incisés à une profondeur qu'on ne peut ou qu'on ne veut point déterminer.

PALMATIPARTITE. adj. des 2 g. (ét. lat., *palmatus*, palmé; *partitus*, divisé). Bot. Qui a des feuilles à nervures palmées, dont les lobes sont divisés au-delà du milieu, sans que le parenchyme soit interrompu, et disposés en rayons divergents.

PALMATISÈQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *palmatus*, palmé; *secare*, diviser). Bot. Qui a des feuilles à nervures palmées, dont les lobes sont divisés jusqu'au-delà du milieu, et le parenchyme interrompu.

PALME. s. f. (du lat. *palma*, même signif.). Bot. Branche de palmier. Les unes ressemblent à des éventails largement ouverts; les autres sont composées de deux rangs de folioles très-étroites, aiguës, alternes, et quelquefois opposées

— La palme est le symbole de la victoire. On la met ordinairement aux mains des triomphateurs et des martyrs. La palme était aussi le symbole de la fécondité, parce que le palmier fructifie continuellement jusqu'à la mort. Enfin le palmier était le symbole de la durée de l'empire, parce que cet arbre dure longtemps. Ils portaient tous une palme à la main. Il ne parle que de lauriers, que de *palmes*. (La Bruy.) Apportez les lauriers, les *palmes* des vainqueurs. (Delille.)

— Par extens. Le palmier même Du vin de palme.

— *Les palmes d'Idumée* ou *Idumées*. Du nom d'un pays où il croît beaucoup de palmiers.

> En passant du Jourdain les ondes alarmées,
> Cueillir mal à propos les *palmes* Idumées. (Boil.)

— Il y a des palmiers qui ne portent pas de fruit, ce qui a fait dire à M. Béranger: Le luxe infructueux des *palmes* d'Idumée.

— Fig. Victoire, triomphe. Des *palmes* cueillies avec la main d'un ennemi ne portent que des fruits empoisonnés. (Boiste.)

> Abjurez, il est temps, ces *palmes* funéraires
> Aimez-vous en Français, embrassez-vous en frères. (Delille.)

— Fig. La *palme* du poète est une *palme* de martyr. (V. Hugo.)

> Moi, sur son noble front, qui me tint sa promesse,
> J'ai mis la *palme* de l'ermesse,
> Et je mets à sa main la *palme* des vertus. (Millev.)

— Fig. et poét. *Remporter la palme*. Remporter la victoire. On le dit et des avantages qu'on remporte dans un combat, et de ceux qu'on obtient dans quelque lutte que ce soit. C'est lui qui a remporté la palme. ‖ On dit, dans le même sens, Il vient d'obtenir une belle palme. Ce guerrier vient de cueillir, de moissonner des palmes, de nouvelles palmes. On lui décerna la palme. La palme du vainqueur.

> C'est donc ici le camp de ma gloire nouvelle;
> Je ne cueillis jamais une *palme* plus belle. (De Belloy.)

— La palme est l'attribut dont on décore les martyrs, c'est le symbole de la victoire qu'ils ont remportée dans l'Eglise militante, c'est-à-dire sur la terre; de là cette périphrase, *la palme du martyre*, pour Le martyre, pour La mort que les martyrs ont soufferte, et pour La récompense qui en est la suite dans l'Eglise triomphante ou dans le ciel.

> Si dans ce grand projet quelqu'un de vous expire,
> Dieu promet à son front la *palme* du martyre. (Volt.)

—Fig. et relig. *La palme, les palmes du martyre*. La gloire éternelle que les martyrs ont obtenue par l'effusion de leur sang. Il obtint la palme du martyre.

— Ant. rom. Petit bouclier dont se servaient certains gladiateurs. En ce sens, on dit mieux *parme*. V. ce mot.

— Blas. Ornement extérieur de l'écu, pour les petits dignitaires de l'Eglise, et pour les abbesses. ‖ On accoste souvent les écus par de palmes, tant ceux des hommes que des femmes, comme étant des symboles de l'amour conjugal, que les anciens ont représenté par des palmes mâles et femelles.

— Chim. *Huile de palme*. Substance huileuse que l'on extrait des fruits de certains palmiers, et entre autres du pindova (coco à beurre), qui abonde au Brésil. Cette huile sert à l'apprêt des aliments, à l'entretien des lampes, et comme substance médicamenteuse.

— Hist. ecclés. *Jour, dimanche des palmes*. On appelle ainsi, dans le midi de l'Europe, le dimanche des Rameaux, parce que, dans ces contrées, on porte ce jour-là des palmes consacrées, en mémoire de celles que les Juifs ont portées devant Jésus à son entrée dans Jérusalem. La bénédiction des palmes se fait le dimanche des Rameaux. A défaut de palmes, on porte, à la procession qui se fait annuellement dans toute l'Eglise ce même jour, diverses branches de myrte, de buis, d'if ou de laurier, etc. On cherche surtout les branches qui commencent à se charger de fleurs; de là le nom de *Pâques fleuries* qu'on a donné aussi à cette solennité.

— Jeu. Se disait pour Paume. Jeu de palme.

— Mar. Bâtiment en usage dans les Indes orientales.

— Techn. Se dit des ornements qui entrent le plus souvent dans le dessin des châles de cachemire, ou dans les imitations européennes de ces tissus. Châle à palmes. Châle semé de petites palmes, bordé de grandes palmes.

PALME. s. m. (de l'ital. *palmo*, paume de la main). Métrol. Mesure commune en Italie, et qui est de l'étendue de la main ouverte. Le palme n'est pas le même dans toutes les villes de l'Italie. ‖ Le palme de Carrare pour les marbres vaut 249 millimètres. ‖ Le palme de Gênes vaut 245 millimètres. ‖ Le palme de France, dans les ports maritimes, vaut 29 millimètres. ‖ Nom d'une mesure de longueur en usage chez les anciens. Le palme grec, appelé aussi *pabeste* et *doron*, était le quart du pied olympique, et valait 7 cent. 70 centièmes. Le palme romain valait 7 cent. 39 centièmes.

PALMÉ, ÉE. part. pass. du v. Palmer. S'emploie adjectiv. Aiguille palmée.

— *Palmé par*. Aiguille palmée par un ouvrier habile.

— Bot. *Corolle palmée*. Celle dont l'incisure inférieure ou interne pénètre à peu près jusqu'à la base du limbe, tandis que les quatre autres s'arrêtent vers le milieu de sa hauteur, comme le cardopat. ‖ *Feuille palmée*, comme dans l'actée palmée. *Bractée palmée*, comme dans la fumeterre bulbeuse, celle qui est simple et divisée de manière à imiter la disposition de la main ouverte. ‖ *Racine palmée*. Celle qui est tuberculeuse, aplatie et divisée peu profondément, comme une main dont les doigts seraient étendus. Exemple, le satyrion noir.

— Entom. Se dit du cubitus des insectes, quand, vers son extrémité, il est armé latéralement de diverses dents spiniformes écartées, comme les scarites.

— Erpét. Il y a des reptiles à doigts palmés, comme le triton palmé.

— Mamm. *Pieds palmés*. Ceux dont les orteils sont réunis jusqu'au bout par une membrane partant de leur base. ‖ *L'antilope palmé* a des cornes garnies d'une empaumure aplatie d'avant en arrière.

— Ornith. Se dit des pieds des oiseaux dont les doigts sont unis par une membrane, comme les cygnes, les oies, etc ‖ *Semi-palmés*. Se dit des doigts unis entre eux par une membrane, dans une moitié de leur longueur, ou à peu près; *toti-palmés*, lorsque cette membrane embrasse toutes les phalanges. ‖ *Le hibou palmé* porte une tache palmée sur ses ailes supérieures.

PALME DE CHRIST. s. f. Bot. V. PALMA-CHRISTI. ‖ Ancien nom vulgaire de l'orchis noir, dont les bulbes sont palmées.

PALMÉE. s. f. (du lat. barb. *palmata;* fait du lat. *palma*, paume). Se disait pour Soufflet, coup donné avec la main. Recevoir une palmée.

— Anc. cout. Marché conclu en frappant dans la main. ‖ Enchère faite en mettant ses deux mains l'une dans l'autre.

— Droit cout. Prise de possession d'un héritage, sous la condition de servir une rente

PALMELLE. s. f. Bot. Genre de trémelles.

PALMER. v. a. 1re conj. Techn. Aplanir les têtes des aiguilles. Palmer les aiguilles.

— Mar. Dégager un mât, une vergue, etc., de tout le poids inutile; les réduire à de justes dimensions.

— SE PALMER. v. pron. Être palmé.

PALMÉRIER. s. m. Agric. Lieu planté de palmiers, rempli de palmiers.

PALMESORE. s. f. Mar. Pièce de bois cintrée qui forme et entretient la rondeur de la proue d'un navire.

PALMETTE. s. m. (dimin. de *palme*). Techn. Ornement en forme de feuille de palmier, qu'on taille, qu'on applique sur une moulure, qu'on peint ou qu'on brode sur des étoffes, etc.

— Bot. Petit palmier qui ne s'élève jamais au delà de 12 à 16 décimètres dans son pays natal.

— Hortic. *Arbre en palmette*. Arbre en espalier dont on laisse monter la tige que l'on rabat chaque année; les branches latérales qui poussent le long de cette tige sont conduites et palissées horizontalement.

PALMEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui palme les aiguilles.

PALMICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *palma*, palmier; *colo*, habiter). Qui vit ou croît sur les palmiers, comme la sphérie palmicole, sur le fruit du coco nucifère.

PALMICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *palma*, palme; *cornu*, corne). Entom. Qui porte une espèce de corne divisée en plusieurs filaments.

La blennie palmicorne porte sur l'œil un tentacule divisé en petits filaments.

PALMIER s. m. (du lat. *palma*, même signif.). Bot. Grande famille de plantes monocotylédones. Le plus élevé de tous les palmiers n'a pas moins de 50 mètres de haut; c'est le céroxyle ou palmier à cire. Presque tous les arbres de cette famille sont dioïques, c'est-à-dire, à sexes séparés, et c'est le vent qui entraîne à travers les airs la poussière fécondante des palmiers mâles sur les femelles. Les végétaux sont tous exotiques, à l'exception d'un seul, le chamérops nain, qui croît dans le midi de l'Europe. On retire des palmiers du vin, des fécules, des liqueurs spiritueuses, de l'huile, etc.

Les fruits s'appellent dattes. La plupart des espèces ont les feuilles palmées ou pinnatifides. Palmier mâle, femelle. Branche de palmier. Les feuilles de palmier servent à faire des nattes. Le palmier vert, élégant, noble, superbe, orgueilleux, stérile, infructueux. Le *palmier* dont la feuille est le prix du vainqueur. (Desaint.)

Les hauts sapins, les *palmiers* toujours verts,
Vont balançant leurs sombres colonnades. MILLEV.

|| *Palmier avoira* ou *aouara*. Sorte de palmier d'Afrique, à fleurs hermaphrodites. || *Palmier de montagne*. Originaire de la Nouvelle-Espagne, dont le fruit est écailleux et imite la pomme de pin. || *Palmier nain des marais*. Qui croît dans les marais de la Cochinchine. || *Palmier vinifère*. Sorte de palmier toujours vert, dont la liqueur a le goût du vin d'Anjou.

— Géogr. *Pays des palmiers*. Pays situé sur le rivage oriental du golfe Arabique.

— Hist. relig. Membre d'une ancienne confrérie de pèlerins de Jérusalem, qui portaient pour symbole des palmes à la main.

— Zooph. *Palmier marin*. Nom donné autrefois à quelques espèces de gorgones, dont la partie commune se soude, s'anastomose en formant comme de grandes feuilles. On l'a donné plus particulièrement à l'encrine tête de méduse, parce que la hauteur de sa tige et la manière dont se disposent à son extrémité les branches principales offrent quelque ressemblance avec ce qui a lieu dans les palmiers.

PALMIER. adj. m. Droit cout. Donné à rente. Héritage palmier.

PALMIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *palma*, palme; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des palmes, comme l'euryale palmifère, dont le disque émet six rayons, comme palmés à leur sommet.

PALMIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *palma*, palme; *folium*, feuille). Bot. Qui a, qui produit des feuilles palmées, comme le dendrobie palmifoliée.

PALMIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *palma*, palme; *forma*, forme). Bot. Qui imite une feuille palmée, qui a la forme d'une feuille palmée.

PALMI-FOUGÈRE ou **PALMIER-FOUGÈRE.** s. m. Bot. Noms sous lesquels quelques botanistes désignent les espèces des genres cycas et zamide, constituant la famille des cycadées.

PALMIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *palma*, palme; *gero*, je porte). Archéol. Qui porte une branche de palmier. Victoire palmigère.

PALMINE. s. f. Chim. Substance produite par l'action de l'acide hyponitrique sur l'huile de ricin.

PALMINERVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *palma*, palme; *nervus*, nerf, nervure). Bot. Qui a des feuilles dont les nervures sont palmées, c'est-à-dire, de la base du limbe desquelles partent à la fois plusieurs nervures divergentes, sept à neuf dans les malvacées, le plus souvent cinq dans la vigne, quatre dans l'oxalis tetraphylle, trois dans le jujubier, deux dans la bacchitrie.

PALMIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *palma*, palme de la main; *pes, pedis*, pied). Ornith. Se dit des oiseaux nageurs dont les doigts des pieds sont unis par une membrane. || PALMIPÈDES. s. m. pl. Ordre d'oiseaux divisé en quatre familles; il renferme les oiseaux qui ont les pieds palmés. Les oies, les canards, les cygnes, sont des palmipèdes. L'eau est le véritable élément des palmipèdes.

— Mamm. Famille de quadrupèdes rongeurs claviculés, qui comprend seulement les hydromys et les castors, dont les doigts sont en effet palmés et propres à la natation.

— Mécan. *Appareil palmipède*. Espèce de roue à bras articulés, et imitant la forme et le mouvement des pattes de certains oiseaux nageurs. Cette invention a été appliquée à la propulsion du bateau à vapeur.

PALMIPÈDE. s. m. (ét. lat., *palma*, palme; *pes*, pied). Métrol. anc. Mesure de longueur des Romains, valant un pied romain et un quart, soit 36 cent. 98 centim.

PALMI-PHALANGIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit des muscles qui se rendent de la paume de la main aux phalanges des doigts. || subst. Le palmi-phalangien.

PALMIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action des alcalis sur la palmine.

PALMISTE. s. m. (du lat. *palma*, palmier.) Bot. Nom générique et vulgaire de certains palmiers dont la cime porte une espèce de chou appelé *chou-palmiste*, qui est formé par les feuilles tendres de la pousse nouvelle, et que l'on mange. L'arbre meurt quand on lui enlève cette partie. La spathe est ligneuse, en forme de cuvette, et capable de contenir plusieurs pintes d'eau. Cet arbre abonde aux Antilles et aux îles de France et de Bourbon. Palmiste épineux. Palmiste franc. Le *palmiste* s'élève dans les bois au-dessus de tous les arbres. Il porte au-dessus de sa tête un bouquet de palmes, d'où sort une flèche, qui est la seule chose que ces bois produisent de bon à manger; encore faut-il abattre l'arbre. (B. de St-P.) || *Palmiste amer*. Palmiste dont le fruit, de la grosseur d'un œuf d'oie, est très-amer, ainsi que la liqueur qu'il contient. Lorsqu'il est encore jeune et bas, les habitants lui font des fentes longitudinales, dans lesquelles une espèce de charançon dépose ses œufs, dont le ver éclos est recherché comme un mets succulent après qu'on l'a fait rôtir. || *Palmiste rouge* ou *palmiste poison*. Palmiste dont le chou est vénéneux.

— Mamm. Espèce de mammifère de l'ordre des rongeurs, de la famille des scuerins ou écureuils. Cet animal est gris avec des bandes brunes sur le dos, s'apprivoise facilement, et devient familier, quoique libre. Le palmiste est ainsi appelé parce qu'il se tient ordinairement sur l'arbre de ce nom.

— Ornith. Espèce d'oiseau du genre des merles; il mange les fruits des palmiers.

— Entom. La larve du charançon palmiste vit dans l'intérieur des palmiers.

PALMITE. s. m. (rad. *palma*, palmier). Bot. Moelle des palmiers, qui est une substance blanche comme du lait caillé, et d'une saveur douce et agréable.

PALMO-PLANTAIRE. adj. m. (ét. lat., *palma*, palme; *planta*, plante des pieds). Mamm. Qui a des membres terminés par des mains. || PALMO-PLANTAIRES. s. m. pl. Ordre des mammifères, tels que les singes, les makis, etc., qui ont des mains aux quatre membres.

PALMOSCOPE. s. m. (ét. gr., παλμός, palpitation; σκοπέω, je considère). Ant. gr. Celui qui faisait profession de prédire l'avenir, ou de deviner les événements par le moyen de la palmoscopie.

PALMOSCOPIE. s. f. Ant. gr. Divination par l'inspection des entrailles palpitantes des victimes, ou par l'inspection de la paume de la main.

PALMOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Ant. gr. Qui a rapport à la palmoscopie.

PALMOULE. s. f. Agric. Espèce d'orge à deux rangs de grains.

PALMULAIRE. s. m. (du lat. *palmula*, petit bouclier). Ant. rom. Gladiateur qui se servait du petit bouclier appelé *palme* ou *parme*. On dit mieux *parmulaire*.

— Zooph. Genre de polypiers.

PALMULE. s. f. (du lat. *palma*, palme). Conchyl. Nom qu'on donne, dans les tarets, à deux organes particuliers, de forme variable, composés d'une pièce calcaire implantée au milieu d'une partie membraneuse qui s'élargit à son extrémité libre.

— Entom. Petite jointure accessoire, située entre les ongles des pattes antérieures des insectes hexapodes, qui correspond à la plantule des autres.

PALMULÉ, ÉE. adj. (du lat. *palma*, palme). Zool. Qui porte des palmules, de longues palmules.

PALMURE. s. f. (du lat. *palma*, palmier). Zool. Membrane qui joint les doigts des palmipèdes. Les palmipèdes ont le corps extrêmement large, afin de toucher l'eau par une plus grande surface et de pouvoir nager plus facilement. Cette facilité de natation est d'ailleurs favorisée par la position reculée de leurs pattes et surtout la *palmure* de leurs doigts; car d'un côté ils frappent l'eau avec plus de force, et de l'autre la membrane qui joint leurs doigts faisant des sortes de rames, ils la frappent par une plus grande surface. (Encycl.)

PALMYRE. Géogr. anc. Ville de Syrie, capitale de la Palmyrène. Plus anciennement, et dans les langues sémitiques, *Tadmor*, qu'on croit avoir été bâtie par Salomon, et qui signifie *lieu des palmiers*. Il n'en reste plus que des ruines, occupées par quelques peuplades arabes.

PALMYRE. s. m. Entom. Genre d'annélides des côtes de l'île de France, appartenant au genre aphrodite.

PALMYRÈNE. Géogr. Contrée d'Asie dont Palmyre était la capitale.

— Hist. La Palmyrène ou le royaume de Palmyre commence à marquer dans l'histoire au temps des guerres entre les Romains et les Parthes, au milieu desquels cet État maintint son indépendance. Odenat, soldat parvenu, époux de Zénobie, reine de Palmyre, devint l'allié des Romains, et reçut le titre d'auguste. A sa mort, Zénobie déclara la guerre aux Romains, les vainquit d'abord, puis fut bien vaincue elle-même par Aurélien, et assiégée dans Palmyre. Cette ville fut prise, et s'étant révoltée peu après, elle fut entièrement détruite l'an 273 de notre ère.

PALMYRÉNIEN, IENNE. s. Habitant de la Palmyrène ou de Palmyre. || adj. Qui appartient à la Palmyrène, à Palmyre ou à leurs habitants.

— Linguist. Qui a rapport à la langue de la Palmyrène ou de Palmyre. L'alphabet palmyrénien a été retrouvé par Barthélemy, d'après des inscriptions antiques.

PALMYRIEN. s. m. Linguist. Langue des anciens habitants de Palmyre. Le palmyrien est une langue sémitique et un rameau de la branche araméenne.

PALMYTE. Myth. égypt. Divinité d'Égypte.

PALO-DE-LUZ. s. m. (pr. *pâ-lo-de-luss*: ét. esp., *palo*, bois; *luz*, lumière). Bot. Sorte de plante dont les tiges peuvent, dit-on, servir de chandelles.

PALO-DE-VACA. s. m. (ét. esp., *palo*, bois; *vaca*, vache). Bot. Arbre de la famille des sapotées, qui croît dans la province de Venézuéla. Au moyen d'incisions que l'on pratique sur son tronc, on en retire un lait très-abondant, assez épais, agréable à boire et recherché comme essentiellement nourrissant. Le suc de cet arbre a une odeur balsamique, et se coagule à l'air; il s'altère comme les matières animales, au bout de quelques jours, surtout lorsqu'il fait chaud. On le nomme aussi *arbre à vache* ou *arbre à lait*, et nous l'avouons, cette dernière dénomination, précisément parce qu'elle est toute française, nous paraît infiniment préférable à la dénomination espagnole.

PALOMANCIE. s. f. (ét. gr., πάλος, vibration; μαντεία, divination). Art divin. Divination pratiquée en observant les vibrations, les mouvements d'une baguette de coudrier. V. RHABDOMANCIE.

PALOMANCIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à la palomancie.

— substantiv. Celui, celle qui pratiquait cet art.

PALOMBE. s. f. (du lat. *palumbus*, pigeon ramier). Ornith. Espèce de pigeon ramier des provinces voisines des Pyrénées.

La tendre tourterelle et l'errante *palombe*
Gardent au fond des bois les mœurs de la colombe.
ROSSET.

— Se disait autrefois du pigeon, de la colombe en général. Il s'emploie encore de la même manière en poésie. Palombe passagère, errante, tendre, timide, innocente, douce, amoureuse, lascive, simple, gémissante, roucoulante. Plus tendrement la *palombe* soupire. (Millev.)

Comme on voit de Vénus les *palombes* chéries
Raser le vert naissant des riantes prairies. AIGNAN.

— Techn. Cordage ayant à chacun de ses bouts une porte dans laquelle on introduit le crochet du rouet, après l'avoir passé à travers les fils du toron réunis par un nœud.

PALOMBIN ou **PALOMBINO.** s. m. Minér. Sorte de marbre blanc, compacte et à grain fin, qu'on trouve dans les débris des vieux monuments.

PALOMET. s. m. Bot. Espèce d'agaric qu'on mange dans les landes de Bordeaux.

PALOMETTE. s. f. Bot. Espèce de mousseron qui croît dans le Béarn. Sa peau est changeante comme la gorge des pigeons ramiers.

PALOMIÈRE. s. f. Chass. Appareil pour la chasse aux pigeons ramiers et bisets.

PALOMMIER. s. m. Bot. Genre de plantes d'Amérique de la famille des bicornes; il renferme six espèces.

PALOMYDE. adj. des 2 g. (ét. gr., παλός, boue; μυῖα, mouche). Entom. Qui vit dans les marais. || PALOMYDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des myodaires, comprenant des insectes diptères qui vivent dans les prairies humides et les marécages.

PALON. s. m. (du lat. *palus*, pieu). Techn. Spatule de bois dont les ciriers se servent pour remuer la cire dans la chaudière. || On s'en sert aussi dans différents arts pour enlever et remuer la matière qu'on emploie.

— Agric. Sorte de pelle de bois.

PALONNE. s. f. Mar. Ligature avec laquelle on attache la traîne, dans une corderie, pour ralentir le raccourcissement du cordage.

PALONNIER et **PALONNEAU.** s. m. (rad. *palon*). Techn. Pièce du train de voiture, à laquelle les traits des chevaux sont attachés. Il y a un palonnier de rompu au train de cette voiture. || Pièce de bois à laquelle on attache un cheval de manége.

PALOT. s. m. Villageois fort grossier. C'est un palot, un gros palot. Vous êtes un franc palot. Que tu sens ton franc *palot*. (Ghérardi.) T. de mépris et pop

— Expr. prov. *Tenir palot à quelqu'un*. Être son égal. Si je leur pouvais tenir *palot*, je serais bonnête homme; car je ne les entreprends que par où ils sont le plus roides. (Montaigne.)

— Pêch. Espèce de bêche employée par certains pêcheurs pour retirer des vers, des coquillages ou des poissons enfouis dans le sable. || Piquets sur lesquels les pêcheurs tendent leurs cordes, au bord de la mer. Tendre sur palots.

— Techn. Sorte de pelle à l'usage des tourbiers.

PÂLOT, OTTE. adj. (dimin. de *pâle*). Un peu pâle. Cet enfant est pâlot. Cette petite fille est toute pâlotte. Fam.

PALOTAGE. s. m. Agric. Opération qui consiste à creuser les tranchées dont la terre est rejetée sur les intervalles, afin d'y faire une plantation de colza.

PALOTEUR. s. m. Agric. Ouvrier qui travaille avec la bêche et la pelle.

PALOTTE. s. f. Anc. admin. Nom que l'on a donné quelquefois à la paulette.

PALOUD. s. m. Bot. Genre de la famille des légumineuses.

PALOUN. s. m. Relat. Sorte de mortier où les noirs de Gambie pilent le grain dont ils se nourrissent.

PALOURDE. s. f. Conchyl. Nom que l'on donne, sur les côtes de France, à diverses grosses coquilles bivalves.

— Bot. Variété de courge.

PALOVE. s. f. Petit arbrisseau de la Guiane.

PALPABLE. adj. des 2 g. (du lat. *palpare*, toucher avec la main). Qui se fait sentir au toucher. Tous les corps sont palpables. Les anges, les esprits ne sont point palpables.

— *Ténèbres palpables*. Ténèbres épaisses. || *Brouillard palpable*. Fort épais.

— Fig. Clair, facile à comprendre. La raison en est palpable. C'est une chose palpable. Ce que je vous dis est clair et palpable. La calomnie et l'opinion nous familiarisent avec les mensonges les plus *palpables* (Cogan.) Ce système est appuyé de preuves physiques et presque *palpables*. (Brill. Sav.) Du moment où la religion prend des formes *palpables*, on ne peut savoir jusqu'à quel point la folie et le fanatisme peuvent aller. (Morgan.) L'esprit humain, quelque effort qu'il fasse, offense les puissances célestes, en voulant les représenter d'une manière *palpable*. (Hooft.) Recherchez surtout la cause des grands changements dans la suite des grands empires, où la grandeur des événements les rend plus *palpables*. (Boss.)

PALPABLEMENT. adv. D'une manière palpable. On lui a montré palpablement sa méprise. Peu usité.

PALPAL, ALE. adj. (rad. *palpe*). Entom. Qui a des palpes remarquables par leur couleur comme la texelle palpale; leur longueur, comme le mastige palpal; leur forme, comme la ptilocère palpale, ou leur mode d'insertion et leur nombre, comme la phorophylle palpale, qui en a quatre au sommet de sa trompe.

PALPATEUR. s. m. Néol. Celui qui aime à palper, à toucher. Les meneurs de la révolution ne se servaient guère de leurs pieds pour marcher au secours de la patrie; mais ils se servaient de leurs mains pour palper assignats, or, argent, bijoux et diamants. Oh! c'était de grands *palpateurs*! (Accusat. publ.)

PALPATION. s. f. (pr. *pal-pa-ci-on*). Médec. Action de la main appliquée largement sur la surface du corps pour en mieux apprécier les qualités sensibles. || Opération manuelle par laquelle on explore de toute la main les diverses parties extérieures du corps, pour juger de l'état sain ou malade de ces parties.

— Syn. comp. PALPATION. TOUCHER. La *palpation* s'exerce avec toute la main, et le *toucher* avec les doigts seuls.

PALPE. s. f. (du lat. *palpa*, même signif.: dérivé de *palpare*, toucher). Entom. Petites antennes au nombre de deux ou davantage, mais toujours en nombre pair, articulées, sensibles et mobiles, placées à la partie inférieure de la bouche d'un insecte, soit sur les mâchoires proprement dites, soit sur la lèvre inférieure. Les palpes d'un hanneton. Palpes maxillaires. Palpes labiales. On leur a donné ce nom parce qu'on les a crues destinées à palper les corps que les insectes rongent. Elles sont regardées comme les organes de la gustation par certains entomologistes, et par d'autres comme les organes de l'olfaction.

— Ichthyol. Barbillons des poissons.

PALPÉ, ÉE. part. pass. du v. Palper. S'emploie adjectiv. Ma main a été palpée. Déjà la somme était palpée.

— *Palpé par*. Ma poitrine a été palpée par un bon médecin. Cette somme a été palpée par un escroc.

PALPÉARINE. s. f. Médec. Produit secrété par les glandes de Meibomius.

PALPÉBRAL, ALE. adj. (du lat. *palpebra*, paupière). Anat. Qui appartient aux paupières. Muscle palpébral. Artères, veines palpébrales. Ligaments palpébraux. Portions palpébrales. || *Région palpébrale*. Celle qu'occupe les muscles palpébral, surcilier et élévateur de la paupière supérieure.

PALPÉBRÉ, ÉE. adj. (du lat. *palpebra*, paupière). Zool. Qui a les yeux garnis de paupières.

— Erpét. Se dit de ceux des sauropliidiens apodes ou ophidiens, qui ont des paupières.

— Ichthyol. Qui porte une paupière, comme le bodion palpèbre, au-dessus de chaque œil duquel on voit une sorte de valvule.

PALPÉBREUR. adj. m. Anat. Qui appartient à la paupière. Organe palpébreur. || s. m. Le palpébreur.

PALPÉBREUX, EUSE. adj. (du lat. *palpebrosus*). Zool. Qui a des paupières ou des apparences de paupières.

— Erpét. Le *crocodile palpébreux* est ainsi nommé parce qu'il a des sourcils couverts d'un seul écusson osseux, qui représente une sorte de paupière.

PALPE-MÂCHOIRE. s. m. Nom qu'on a donné d'abord aux organes des crustacés appelés depuis *pieds-mâchoires*.

PALPER. v. a. 1re conj. (du lat. *palpare*, même signif.). Médec. Toucher doucement avec la main et en pressant légèrement. Son médecin l'a palpé pour savoir s'il n'avait pas des obstructions.

— S'emploie aussi simplement dans le sens de Toucher avec la main.

Il faut bien que l'on tâte, alors qu'on ne voit pas
En *palpant* le minois d'une agaçante fille,
Je vois si la friponne est ou laide ou gentille,
Quand elle est à mon gré, je *palpe* de nouveau.
Se lasse-t-on de voir un minois jeune et beau?
AVISSE.

— Se dit des oiseaux dans un sens analogue. Les oiseaux se servent de leurs doigts beaucoup plus que les quadrupèdes, soit pour saisir, soit pour *palper* les corps. (Buff.)

— Fig. Manier. Il voulait toujours la palper.

— Un auteur moderne l'a dit d'objets que l'on ne peut toucher, mais que l'on étudie, que l'on examine sous tous les points de vue. Rien chez Galilée qui trahisse l'étonnement; il *palpe* l'u-

niers dans tous les sens, comme s'il le connaissait d'avance. (E. Quinet.)

— Fig. et fam. *Palper de l'argent*. Le recevoir, le toucher. Il a déjà palpé la dot. Il met son bonheur à palper des pièces d'or.

— Mar. Plonger la pale d'un aviron dans l'eau, et l'y tenir immobile pour ralentir la marche d'une embarcation.

— SE PALPER v. pron. Se toucher; être palpé.

— Férand dit que ce mot est bas et populaire, et qu'il n'est bon que pour le style burlesque, ou plaisant, ou moqueur. Il est certain qu'il a ces caractères dans l'expression *palper de l'argent*, mais, dans cette phrase, il est détourné de sa véritable signification. *Palper*, dans le sens de manier, toucher doucement, n'est ni bas, ni populaire, ni trivial.

PALPETS. s. m. pl. (diminut. de *palpe*). Ichthyol. Barbillons allongés que plusieurs poissons portent auprès de la bouche.

— Entom. Appendices de quelques insectes.

PALPEUR, EUSE. adj. (du lat. *palpus*, palpe). Entom. Qui a des palpes très-longues. || PALPEURS. s. m. pl. Tribu d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des clavicornes. Ils sont ainsi appelés à cause de la longueur de leurs palpes maxillaires.

PALPICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *palpus*, petite antenne; *cornu*, corne). Entom. Qui a de longues palpes en forme d'antennes. || PALPICORNES. s. m. pl. Famille d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, ainsi appelée parce que les insectes qui la composent ont les palpes maxillaires plus longues que les antennes. On divise cette famille en palpicornes aquatiques et palpicornes terrestres.

PALPIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *palpus*, petite antenne; *fero*, je porte). Entom. Qui porte des palpes. || *Pièce palpifère*. Grande plaque qui, dans les insectes, occupe la face supérieure de la mâchoire, se trouve contiguë à la mandibule et porte la palpe maxillaire à l'un de ses angles.

PALPIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *palpus*, petite antenne; *forma*, forme). Entom. Qui a la forme d'une palpe. Appendice palpiforme.

PALPIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *palpus*, petite antenne, *fero*, je porte. Entom. Qui porte une palpe. Mâchoire palpigère.

PALPISTE. adj. des 2 g. (du lat. *palpus*, petite antenne). Entom. Qui est muni des palpes, d'antennules. Arachnide palpiste.

PALPITANT. part. prés. du v. Palpiter. Qui palpite. Il est invar. On voyait les chairs palpitant encore sur le brasier. Ici sont les infortunés *palpitant* encore sous des ruines. (Flor.)

PALPITANT, ANTE. adj. Qui éprouve des palpitations. Des membres palpitants. C'est ma houri! dit Aben Hamet; et il écoute, le cœur *palpitant*, au nom des Abencerages plusieurs fois répété, son cœur bat encore plus vite. (Chateaub.) Tant d'infortunés *palpitants* immobiles au milieu des flammes. (Thom.)

Sa bouche est haletante, et sa brûlante haleine,
De ses flancs *palpitants* ne sort plus qu'avec peine
Delille.

— Se dit des mouvements des parties intérieures des animaux fraîchement tués. Des entrailles palpitantes.

Et d'un œil curieux,
Dans son cœur *palpitant* consultera les Dieux. (Rac.)

Des animaux vivants que [illegible]
Les morceaux *palpitants* [illegible] faim.
(L. Racine.)

Tels que [illegible],
Des [illegible] tout sanglants [illegible] *palpitants* [illegible] la terre
[illegible]

— Fig. Il était tout palpitant d'amour, de joie, de crainte, d'espérance. [illegible] tout *palpitant* de joie (J.-J. Rouss.) [illegible] arrache enfin de cet homme [illegible], tout *palpitante* de frayeur et de reconnaissance. (X. de Maistre.)

[illegible], les jeunes combattants,
[illegible] d'espérance et de [illegible] *palpitants*,
A [illegible] transports abandonnent leur âme.
(***)

— On le dit quelquefois de la vibration des instruments.

[illegible] plus là, qui, vibrante et jetant
[illegible] par tous les pores,
[illegible] le cœur *palpitant*,
[illegible] sonores. (V. Hugo.)

— [illegible] question palpitante d'intérêt.

PALPITATION. s. f. (pr. *pal-pi-ta-ci-on*; [illegible], même signif.). Pathol. Mouvement [illegible] et inégal, agitation convulsive [illegible] partie du corps. Il a une palpitation [illegible], à l'artère du cou. Les veines sont [illegible], dans quelques occasions, d'éprouver de véritables battements ou *palpitations*. (Mérat.)

— Il se dit particulièrement des battements du cœur, lorsqu'ils deviennent plus forts, plus [illegible] qu'à l'ordinaire. Il a une palpitation de cœur continuelle. Elle est sujette à des palpitations de cœur. Grandes, violentes palpitations. Être affecté de palpitations. On a vu des *palpitations* si violentes qu'elles soulevaient toute la poitrine. (Mérat.) On cite des individus qui ont eu des *palpitations* pour avoir mangé des pommes. (Id.) L'empereur d'Autriche, Maximilien, qui éprouva pendant fort longtemps de vives *palpitations*, avait un calcul dans le cœur (Id.). Les *palpitations* par pléthore sont très fréquentes et se remarquent chez les gens vigoureux, hauts en couleur, gros mangeurs, [illegible] font des exercices violents. (Id.) Un air pur est extrêmement utile aux personnes affectées de *palpitations*. (Id.)

— Se dit aussi des contractions musculaires saccadées sur les chairs encore chaudes des animaux qui viennent d'être égorgés.

PALPITER. v. n. 1re conj. (du lat. *palpitare*, même signif.). Avoir des palpitations. On voit souvent palpiter la tête des enfants nouveau-nés, à l'endroit de la fontanelle.

— Il se dit aussi des mouvements réglés du cœur, du sein, etc. Son sein palpitait doucement. Son cœur palpite encore.

Les yeux d'un saint amour font *palpiter* les cœurs.
Et la vertu seule est plus belle. (C. Delav.)

— Les poëtes l'ont dit des animaux et des plantes, surtout dans les métamorphoses. Cygne, un dieu voit Léda *palpiter* sous son aile. (Desaintange.)

Ce laurier, c'est Daphné [illegible] le dieu qui l'adore,
Sous l'écorce vivante elle *palpite* encore.
(Pa[illegible]-Grandm.)

— Se mouvoir d'un mouvement inégal et fréquent. La paupière, le cœur lui palpite.

— On dit aussi dans le même sens, *Mon cœur palpite, son cœur palpite*. Ah! que mon cœur *palpitait* à sa vue! (Volt.)

— Avoir quelque mouvement, en parlant des parties intérieures des animaux fraîchement tués. Les entrailles des victimes palpitaient encore.

— Fig. La crainte, la joie, l'amour, l'espérance font palpiter le cœur d'une manière plus ou moins marquée, et pendant un temps mesuré par la durée de ces passions. Palpiter d'amour, de crainte, d'espérance. Ce souvenir fait palpiter mon cœur. Il *palpite* à la fois de crainte et d'allégresse. (Del.) Et le cœur de Latone en *palpite* de joie. (Id.)

. . . . La statue animée
Palpite du plaisir d'aimer et d'être aimée. (Desaint.)

PALPLANCHE. s. f. Constr. Madrier affûté par un bout, pour être enfoncé dans le sol. || Planche aiguisée en pal.

PALQUIN. s. m. Bot. Arbrisseau du Pérou, de la famille des scrofulariées.

PALSAMBLEU. (Corruption euphémique de *Par le sang de Dieu*). Interj. Sorte de jurement burlesque de l'ancienne comédie. *Palsambleu!* je suis bien nourri. (Regnard.)

PALSANGUÉ et **PALSANGUIENNE.** Interj. Jurement de l'ancienne comédie. Les paysans disaient Palsangué, Palsanguienne, et les marquis Palsambleu.

PALTOQUET. s. m. (corrupt. du vieux mot *paltot*, jaquette de paysan). Un homme épais et grossier. C'est un franc paltoquet. C'est bien à toi, *paltoquet*, de t'arrêter à ce [illegible] honneur. (Mariv.) Terme de mépris et pop.

— Enfant qui touche à tout.

— Se disait pour Habit de livrée. || Hoqueton.

PALTOTY. s. m. Hortic. Espèce de tulipe qui offre beaucoup de variétés.

PALUD ou **PALUDE.** s. m. (du lat. *palus*, même signif.). Signifiait Marais. Florus dit que les Romains s'efforcèrent de conquérir dans la Gaule ce qui était bon, laissant le pays inaccessible à cause des *paluds*. (Fauchet.) || *Palude* a été renouvelé dans le même sens par un écrivain moderne.

PALUDAMENTUM. s. m. (pr. *pa-lu-da-min-tomm*; mot lat. usité parmi les antiquaires. Manteau écarlate et pourpre dont se couvraient les généraux romains, en partant de la ville, lorsqu'ils avaient reçu le titre d'*imperator*. Ils le portaient aussi pour faire des vœux et des sacrifices.

PALUDELLE. s. f. (du lat. *palus*, marais). Bot. Genre de mousses qui croît sur les bords des marais.

PALUDEUX, EUSE. adj. (du lat. *palus*, *paludis*, marais). Zool. Qui vit dans les marais. Rat paludeux.

— Bot. Qui croît dans les étangs ou les marais, comme la renoncule paludeuse, la véronique paludeuse.

— On l'a quelquefois aussi employé pour marécageux.

PALUDICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *palus*, *paludis*, marais; *colo*, j'habite). Erpét. Qui vit sur les bords des étangs.

— Bot. Qui croît sur le bord des étangs, dans les savanes.

PALUDICOLE s. m. Erpét. Genre de reptiles batraciens.

PALUDIER. s. m. (du lat. *palus*, *paludis*, marais). Econ. rur. Ouvrier qui travaille dans les marais salants.

PALUDINE. s. f. (du lat. *palus*, *paludis*, marais). Conchyl. Genre de coquilles univalves qui vivent dans les marais et dans les rivières. Paludine vivipare. Paludine saumâtre, verte, unicolore.

PALUS. s. m. (pr. *pa-luss*; du lat. *palus*, même signif., on écrivait autrefois *Paluel*). Géogr. Marais. Il n'est guère usité qu'avec le nom ancien de la mer d'Azof ou de Zobache. Le Palus Méotide ou les Palus Méotides.

— On a dit dans le style burlesque, *le stygien palus*.

— Marot l'a employé au fig.

Fortune, hélas! muable et déréglée,
Qui au *palud* de malheur viens et sors,
[illegible] se montre que tu es aveuglée.

PALUSCKAS. s. m. (pr. *pa-luss-kâss*). Métrol. Petite monnaie russe, division du copeck.

PALUSTRE. adj. des 2 g. (du lat. *paluster*, formé de *palus*, marais). Bot. Qui croît dans les marécages.

— Zool. Qui vit dans les marécages.

PALVALLI. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des apocynées.

PALYNTONE. s. m. Anc. art milit. Nom donné par les écrivains byzantins à une machine de guerre, qui était une espèce d'arc.

PALYTHOÉ. s. m. Zool. Genre de zoophytes qui vivent dans la mer des Antilles. Il contient deux espèces.

PAMAQUA. s. m. (pr. *pa-ma-ka*). Bot. Espèce d'arbre qui croît en Amérique, et dont l'écorce sert à faire des cordes.

PAMBE. s. m. Ichthyol. Poisson plat qui est fort estimé dans les Indes, et qu'on fait sécher ou confire dans la pulpe de tamarin, pour les voyages de long cours.

PAMBÉOTIES s. f. (pr. *pan-bé-o-ci*; ét. gr., πᾶν, tout; Βοιωτός, Béotien). Ant. gr. Fête de Minerve célébrée par tous les habitants, à Caronée.

PAMBORE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères pentamères, famille des carnassiers, vivant à la Nouvelle-Hollande.

PAMBON ou **PAMBOU.** s. m. Erpét. Grand serpent des Indes, que les indigènes révèrent comme un être sacré.

PAME. s. m. Se disait pour Paroisse.

— Hist. relig. *Notre-Dame de Pame*. Nom d'une fête que l'Eglise célébrait autrefois en l'honneur de la sainte Vierge.

PÂMÉ, ÉE. part. pass. du v. Pâmer. S'emploie adjectiv. Evanouie. Carpe pâmée. Tomber demi-*pâmé*. (Boil.)

Et faible, demi-morte, et presque inanimée,
Aux pieds de son amant elle tombe *pâmée*. (Racine.)

— Ce mot est trop familier pour entrer dans la tragédie.

— *Pâmé de*. Pâmé de joie. Pâmé de douleur.

— *Pâmé par*. Pâmé par la souffrance.

— Blas. Qui a la gueule béante. Se dit particulièrement du dauphin d'Auvergne, qui est représenté sans langue et expirant.

PAMELLE. s. f. Bot. Espèce d'orge qu'on cultive en Picardie.

PÂMER. v. n. 1re conj. (du gr. σπάσμα ou σπασμός, spasme, convulsion). Tomber en pâmoison, en défaillance. Pâmer de douleur, de plaisir. Il n'en peut plus, il pâme.

— Fam. et par exagér. *Pâmer de rire, rire à pâmer*. Rire bien fort. Il vous ferait pâmer de rire. Sa femme a ri à *pâmer*. (Mme de Sév.)

— On dit, dans le même sens, *Pâmer de joie*. Se laisser aller au transport de la joie.

— Ce mot est trop familier pour la tragédie, ainsi Corneille a eu tort de dire dans le *Cid*, Sire, on *pâme* de joie ainsi que de tristesse.

— SE PÂMER. v. pron. Même signif. que le v. n. Cet enfant se pâme à force de crier.

En se *pâmant*, Zélide encore soupire,
Agis se meurt, et l'amour étonné
Deux fois vainqueur, l'a deux fois couronné.
Bernard.

— Fam. et par exagér. *Rire à se pâmer*. Rire bien fort. Il se pâmait de rire. Il riait à se pâmer. Souvent dans ses accents il se *pâme* de rire. (Destouches.)

— On dit, dans le même sens, *Se pâmer de joie*. Se laisser aller au transport de la joie.

— Techn. Perdre sa trempe. Il se dit de l'effet produit sur l'acier lorsqu'il est chauffé ou forgé trop longtemps.

— Syn. simpl. S'évanouir, s'affaiblir, défaillir. || Périphr. Manquer de forces, être abandonné par ses forces, perdre l'usage de ses sens, tomber en pâmoison, tomber en défaillance, tomber en syncope.

— Syn. comp. PÂMER. SE PÂMER. Le premier verbe désigne le résultat, et le second la crise.

PAMET. s. m. Conchyl. Espèce de mollusques bivalves du genre donace.

PAMIER. s. m. Bot Genre réuni au badamier.

PAMIERS. (par corrupt. d'*Opamée*, ville de Syrie). Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Ariége); 7,000 hab. Cet arrond. a 6 cant., 114 comm., et 77,8[illegible]0 hab.

PAMMACHIUM. s. m. (pr. *pam-ma-kiomm*, ét. gr., πᾶν, tout; μάχη, combat). Il se dit quelquefois du combat appelé Pancrace.

PAMILIS et **PAMYLIES.** V. PANYLIS et PANYLIES.

PÂMOISON. s. f. (pr. *pâ-moua-zon*). Défaillance, évanouissement. Tomber en pâmoison. Il est sorti de sa pâmoison. On l'a fait revenir de sa pâmoison. A ces mots elle tombe encore en *pâmoison*. (Fagan.)

Les *pâmoisons*, les spasmes, les vapeurs,
Produisent à Paris des effets admirables. (Destouches.)

— Ce mot est moins en usage dans la langue médicale que dans le langage vulgaire, et il ne s'emploie guère dans le style relevé.

— Un poëte l'a personnifiée. La *Pâmoison*, l'œil au ciel égaré. (Bernard.)

— Syn. simpl. Défaillance, évanouissement, débilité, syncope, affaiblissement.

— Syn. comp PÂMOISON ÉVANOUISSEMENT. L'*évanouissement* arrive par la défaillance des forces naturelles, au lieu que la *pâmoison* se fait par quelque violente passion, qui cause une convulsion subite, et qui empêche le passage des esprits. | PÂMOISON. FAIBLESSE. DÉFAILLANCE. La *pâmoison* laisse l'idée d'un accident déterminé par une cause morale, tandis que les mêmes phénomènes occasionnés par une impression physique, comme une sensation douloureuse, une fatigue extrême, une perte de sang, etc., prennent les noms de *faiblesse*, de *défaillance*.

PAMPA. s. m. Mar. Sorte de chat qu'on rencontre au Paraguay.

PAMPAS. s. f. pl. Géogr. Vastes plaines de l'Amérique méridionale, particulièrement dans le Pérou et les environs de Buénos-Ayres. Les pampas sont de riches pâturages où paissent d'innombrables troupeaux de bœufs et de chevaux sauvages, qu'on abat pour en avoir le cuir. || *Pampas del Sacremento*. Vastes plaines situées dans le nord du Pérou, découvertes vers 1726.

PAMPE. s. m. (du lat. *pampinus*). Nom qu'on donne vulgairement aux feuilles des graminées. Elles sont roulées en forme de petit ruban, et attachées au tuyau de la plupart des céréales. Pampe de blé, d'avoine. Il n'est pas usité en botanique.

— Signifiait Fleuron brodé sur une étoffe.

PAMPÉ, ÉE. adj. Comm. Se disait d'une étoffe brodée de pampes. Pampé d'or, d'argent.

PAMPELMOUSSE. s. f. Bot. V. PAMPLEMOUSSE.

PAMPELONNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Alby (Tarn); 2,000 hab.

PAMPELUNE. (ét. gr., Πομπεῖος, Pompée; πόλις, ville). Géogr. Ville forte d'Espagne, capitale de la Navarre et de la province de Pampelune; 15,000 hab.

— Hist. *Royaume de Pampelune*. Nom primitif du royaume de Navarre.

PAMPÉROS. s. m. Relat. Nom d'un vent qui règne sur le grand Océan. Le *pamperos* souffla bientôt avec violence. (Bougainville). On dit aussi *Pamper*.

PAMPHAGUS. adj. m. (ét. gr., πᾶν, tout; φάγω, je mange). Myth. Vorace. Surnom d'Hercule.

— Astron. Nom qu'on donnait autrefois à une constellation.

PAMPHAGE. adj. des 2 g. Syn. d'Omnivore. Il se dit des oiseaux qui, comme les corbeaux, se nourrissent de toutes sortes d'aliments.

PAMPHALÉE. s. f. Bot. Plante de la famille des composées bilabiées, que l'on trouve dans l'Amérique méridionale.

PAMPHANÈS. adj. m. Brillant. Épithète de Vulcain et de Bacchus.

PAMPHI. s. m. Chron. Nom du second mois de l'année des Egyptiens. Il répondait au mois d'octobre.

PAMPHILA. Temps hér. Fille d'Apollon, à laquelle on attribue l'invention de la broderie.

PAMPHILE. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; φίλος, ami). Jeux. Sorte de jeu de cartes qui a beaucoup de rapport avec celui qu'on appelle jeu de la mouche. || Nom du valet de trèfle au jeu du pamphile, où il est le principal atout.

PAMPHILIE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; φιλία, amitié). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des porte-scies.

PAMPHILION. s. m. Pharm. Nom d'un emplâtre autrefois en usage.

PAMPHLET. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; φλέγω, je brûle; ou de l'angl. *pamphlet*, mot qui, dit-on, est lui-même formé des mots français *par un filet*, c'est-à-dire, petit livre attaché par un simple filet). Littér. Brochure, petit livre dicté par un esprit de critique ou de sarcasme plus ou moins violent et spirituel, et d'un petit volume qui en facilite le débit. Ce pamphlet est fort spirituel. Un pamphlet injurieux, séditieux. Un auteur, un faiseur de pamphlets. A la lecture de certains *pamphlets*, on s'étonne que l'auteur ait pu se compromettre pour eux. (Boiste.) Le *pamphlet* est le livre populaire par excellence. Les gros volumes peuvent être bons pour les désœuvrés des salons, le *pamphlet* s'adresse aux gens laborieux dont les mains n'ont pas le loisir de feuilleter une centaine de pages. (Courier.)

— Quelques dictionnaires, celui de Boiste entre autres, écrivent *pamflet*; cette orthographe est ridicule, et si l'on veut absolument une réforme, il faudrait au moins écrire *panflet*.

PAMPHLÉTAIRE. s. m. Auteur de pamphlets. Il ne se prend guère qu'en mauvaise part. Pour être *pamphlétaire*, il suffit de posséder une plume de fer un peu effilée par le bout, avec dix francs pour acheter une rame de papier, et trente francs pour solder un feuille de composition. (Courier.)

— Syn. comp. PAMPHLÉTAIRE. PAMPHLÉTIER. *Pamphlétaire* n'indique que l'état, la profession, et *pamphlétier* emporte une idée accessoire de dénigrement et de mépris.

PAMPHLÉTAIRE. adj. des 2 g. De pamphlet, qui a rapport aux pamphlets. Il y a dans les Etats des temps où règnent des fièvres *pamphlétaires*. (Merc. de Fr.) || Cet adjectif ne s'est pas accrédité, cependant, il serait utile.

PAMPHLETEUR. s. m. Littér. S'est dit quelquefois pour Pamphlétaire.

PAMPHLÉTIER. s. m. Littér. Faiseur de mauvais pamphlets. Le *pamphlétier* est encore au-dessous du pamphlétaire. (Volt.) Ce qui me fâche, c'est que le nom de Mme Duchâtelet soit indignement livré à la malignité d'un *pamphlétier* comme Desfontaines. (Id.) Le *pamphlétier* est presque toujours un lâche méchant. (Boist.)

PAMPHRACTUS. s. m. (pr. *pan-frak-tuss*). Mamm. Petit quadrupède de l'île de Java.

PAMPHYLIDE. adj. et s. Hist. gr. Descendant de Pamphylus, prince dorien. ‖ Nom d'une tribu spartiate, dont les membres descendaient de Pamphylus.

PAMPHYLIE. Géogr. anc. Contrée de l'Asie-Mineure, entre la Lycie et la Cilicie.

PAMPHYLIEN, IENNE. s. Géogr. anc. Habitant de la Pamphylie. Les Pamphyliens étaient Ciliciens d'origine. ‖ adj. Qui appartient à la Pamphylie ou à ses habitants.

PAMPINATION. s. f. (pr. *pam-pi-na-ci-on*; du lat. *pampinus*, pampre). Agric. Développement des bourgeons de la vigne.

PAMPINIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pampinus*, pampre; *forma*, forme). Anat. Se dit d'un entrelacement des vaisseaux spermatiques, qui imite les vrilles de la vigne. Corps ou vaisseau pampiniforme.

PAMPLE. s. m. Ichthyol. Espèce très-importante et très-remarquable du genre stromatie.

PAMPLEMOUSSE. s. f. Bot. Arbre de la famille des hespéridées (orangers) et du grand genre citronnier; il s'élève à 7 ou 8 mètres, et son fruit est légèrement pyriforme. Il est garni d'épines; ses rameaux sont gros, cassants; ils sont ornés de feuilles très-grandes, d'un vert gai en dessus, blanchâtres en dessous, tandis qu'à leur sommet des grappes de fleurs blanches et parsemées de points verdâtres se font remarquer par l'épaisseur de leurs quatre pétales, l'éclat de leurs nombreuses étamines et l'odeur délicieuse qu'elles répandent au loin.

— Le fruit de cet arbre est également désigné sous le nom de *pamplemousse*.

— Rien de moins fixe que l'orthographe de ce mot. On le trouve écrit *pamplimouse*, *pamplemoés*, *pampelimousse*, *pamplimousse*, *pamplemouse*. Le nom indien dont toutes ces variantes sont tirées comme à plaisir, se prononce *pompelimousse*. Par contraction *pamplimousse*, ont être admis et rester correct. Bernardin de St-Pierre, l'Académie, etc., écrivent *pamplemousse*. Dans la belle saison ils allaient tous les dimanches à la messe à l'église des *Pamplemousses*, dont vous voyez le clocher là-bas dans la plaine. (B. de St-P.)

PAMPRE. s. m. (du lat. *pampinus*, même signif.). Bot. Branche de vigne avec ses feuilles, ses vrilles et ses fruits. Pampre bien vert. Bacchus est couronné de pampres. Les bacchantes entouraient leurs javelots de pampre et de lierre. *De pampres*, de festons couronnant mes cheveux. (J.-B. Rouss.) Le rosier est sans fleurs, le *pampre* est sans raisin. (Id.)

> Du *pampre* triomphal ils couronnaient leurs fronts,
> Le *pampre* sur leurs dards s'enlaçait en festons. (Del.)

— Par extens. Dans le midi de la France, on appelle *pampre* la feuille de la vigne.

— Poét. *Le pampre de Bacchus*. La feuille de la vigne. Une grotte obscure que Bacchus tapissa de son *pampre* vermeil. (Léonard.)

> C'est la ferme du jardinier,
> Elle vient vous offrir les trésors de l'automne,
> Dans l'osier couronné des *pampres* de Bacchus. (Delavigne.)

— Le pampre est devenu, dans la poésie et dans la peinture, la parure obligée de Bacchus et de Silène.

— Archit. Ornement imitant une branche de vigne.

PAMPRÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit des grappes de raisin représentées dans les armoiries, quand leur tige et leur feuillage sont d'un autre émail que les grains. D'or à trois grappes de raisin de sable, pamprées de sinople.

PAMYLÈS. Myth. Divinité que les Égyptiens adoraient sous une figure semblable à celle de Priape.

PAMYLIES. s. f. pl. Myth. Fêtes que l'on célébrait à Thèbes. On y portait une figure d'Osiris assez semblable à celle de Priape, parce que ce dieu était lui-même regardé comme le grand dieu de la reproduction.

PAN. s. m. (du lat. *pannus*, étoffe, drap). Partie considérable d'un vêtement, comme d'un manteau, d'une robe, d'une étoffe de meuble. Le pan d'une robe. Les pans d'un manteau. Un pan de tapisserie. Les Romains se couvraient la tête d'un des pans de leur robe lorsqu'il pleuvait. Quand Pompée fut assassiné par Achillas, il se couvrit le visage avec un pan de sa robe. Quand les Romains députaient vers quelque puissance pour décider de la paix ou de la guerre, l'un des députés présentait le pan de sa robe plié. Si la conférence se terminait par la paix, le pan de la robe restait plié. Si elle se terminait par la guerre, il laissait tomber le pan, et la guerre était déclarée.

— Par extens. Partie d'un mur. Un pan de mur, de muraille. Ils avaient abattu un grand pan de la courtine.

— Techn. Un des côtés, une des faces d'un ouvrage de maçonnerie, de menuiserie, d'orfèvrerie, etc., qui a plusieurs angles. Un cabinet à pans. Une tour à pans, à six pans, à huit pans. Une table, une salière à pans.

— Constr. *Pan de comble*. Un des côtés de la couverture d'un comble. Le côté le plus long s'appelle *long pan*. ‖ *Pan coupé*. Surface qui remplace l'angle à la rencontre de deux pans de mur. Un salon à pans coupés. Faire un pan coupé à l'angle d'une rue.

— Charpent. Assemblage de charpente dont on remplit les vides de maçonnerie, et qu'on recouvre d'un enduit sur lattes. Autrefois la plupart des maisons de Paris étaient construites en pans de bois. Cloison en pans de bois.

— Menuis. On appelle *pans* les quatre pièces de bois qui forment la couchette.

— Métrol. Dimin. de *empan*, mesure de longueur usitée dans le midi de la France; elle est de 24 centimètres.

— Anc. art milit. Drap ou draperie d'étendard. ‖ *Pan de cuirasse*. Partie de la cuirasse qui couvrait le haut des reins.

— Art milit. *Pan de canon*. Partie aplatie de l'extérieur d'un canon, d'un fusil ou d'une carabine.

— Constr. anc. *Pan de fust*. Mur fait de bois; cloison de charpente.

— Chass. Sorte de filet simple ou contremaillé, que l'on tend autour d'un bois pour y prendre le gibier. ‖ *Pans de rets*. Ceux dont on se sert pour prendre les grosses bêtes.

— Anc. cout. Signifiait Gage, nantissement.

PAN. (du gr. πᾶν, tout). Myth. Fils de Jupiter ou de Mercure, et de Thymbris, dieu des campagnes, des troupeaux et particulièrement des bergers. Il est représenté avec un visage enflammé, des cornes sur la tête, et la partie inférieure du corps semblable à celle d'un bouc. ‖ Plusieurs savants confondent Pan avec Faune et Sylvain, et croient que ce n'était qu'une même divinité adorée sous ces différents noms. Les lupercales mêmes étaient également célébrées en l'honneur de ces trois déités, différentes à la vérité par leur origine, mais confondues dans la suite des temps.

— Mus. *La flûte de Pan*. Instrument composé de morceaux de roseau de longueurs et d'épaisseurs inégales.

— Phil. *Le Grand Pan*. Nom sous lequel les panthéistes ont désigné la nature.

— Épith. Lait, hideux, difforme, effroyable, agreste, champêtre, cornu, folâtre, léger, velu, lascif. ‖ Périphr. Le dieu d'Arcadie, de l'Arcadie; le dieu des bergers, des bergeries; le fils de Mercure, l'amant de Syrinx; le dieu des bois.

PAN. Onomatopée qui exprime, soit le bruit occasionné par un corps qui tombe subitement ou qui frappe sur un autre corps, soit le bruit de quelque chose qui éclate. Il courut, pan! voilà par terre. En parlant d'un ivrogne qui frappait avec son épée sur une borne, Grécourt [illegible]

> En s'escrimant donc de plus belle,
> Et pan et pan, il s'avançait

— On le redouble souvent.

> Lorsque le champagne
> Fait en s'échappant
> Pan, pan,
> Ce doux bruit me gagne
> L'âme et le tympan. (Désaugiers.)

PANACEAU. s. m. Techn. Lame de bois mince ou de carton qu'on applique, au lieu de baguette, au cartouche d'une fusée volante.

PANACÉE. Myth. Une des filles d'Esculape et d'Épione, fut honorée comme déesse, et on croyait qu'elle présidait à la guérison de toutes sortes de maladies.

PANACÉE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; ἀκέομαι, je guéris). Remède Universel. Nom transféré donné à plusieurs remèdes tant anciens que modernes. Il se vante d'avoir trouvé la panacée. Le calomel ou mercure doux et la magnésie ont été préconisés comme des panacées.

— Pharm. Nom de quelques préparations pharmaceutiques. *Panacée anglaise*. Carbonate de magnésie mêlé de carbonate calcaire. ‖ *Panacée de Glauber*. Sel de Glauber ou sulfate de soude. ‖ *Panacée antimoniale*. Nom que l'on a donné à plusieurs préparations d'antimoine. ‖ *Panacée mercurielle*. Proto-chlorure de mercure sublimé neuf fois.

— Fig. Lisez nos brochures; c'est la *panacée* universelle. (Drouineau.) Un bon livre est la *panacée* universelle. (Boiste.) La bienfaisance change l'or en *panacée* universelle. (Id.) ‖ C'est faire un pléonasme que de parler de *panacée universelle*, puisque *panacée* seul signifie remède universel.

— Bot. Nom vulgaire de la berce branche ursine. ‖ *Panacée antarctique*. Un des noms du tabac. ‖ *Panacée bâtarde*. Espèce de laser. ‖ *Panacée de Bauhin*. Le panais opoponax. ‖ *Panacée des fleurs quartés*. Nom vulgaire de l'asaret. ‖ *Panacée des laboureurs*. L'épervière des [illegible]. ‖ *Panacée de montagne*. Nom vulgaire d'une espèce de berce.

PANACÉES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes qui étaient célébrées en l'honneur de Panacée.

PANACHAÏCON. s. m. (pr. *pa-na-ka-i-kon*; ét. gr., πᾶν, tout; Ἀχαϊκός, achéen). Ant. gr. Assemblée générale des États de l'Achaïe.

PANACHE. s. m. (de l'ital. *pennacchio*, même signif.; fait du lat. *penna*, plume). Assemblage de plumes flottantes dont on orne un casque, un chapeau, etc. Les hommes de guerre en portaient sur leurs casques, les courtisans sur leurs chapeaux, et les dames sur leurs coiffures. Ces bouquets ne se mettaient que d'un côté de la tête, au-dessus de l'oreille, et étaient relevés avec des aigrettes de héron. Son chapeau était ombragé d'un panache. Les chevaux de la voiture du roi avaient la tête ornée de panaches. Vous avez sur votre casque un panache d'une grande beauté. Ce lit, ce dais est surmonté d'un panache, de panaches. Enfants, si vous perdez vos enseignes, ralliez-vous à mon *panache* blanc; vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la gloire. (Henri IV.)

> Ne perdez point de vue, au fort de la tempête,
> Ce *panache* éclatant qui flotte sur ma tête. (Volt.)

— Fig. Aussi voit-on le provincial sans cesse flotter au faîte de nos monuments; c'est le *panache* de Paris. (P. Vermond.)

— Peut se dire aussi de cette touffe de plumes qui couvre la tête de *quelques* oiseaux.

— Domergue a dit *le panache* pour Le bois d'un cerf.

> Nicon, jeune berger, te présente, ô Délie,
> Cette hure, et d'un cerf le *panache* orgueilleux.

— *Panache* s'emploie aussi pour Cornes, en parlant d'un mari dont la femme est infidèle.

> D'un *panache* de cerf sur le front me pourvoir,
> Hélas! voilà vraiment un beau venez-y-voir. (Mol.)

— Se dit aussi des couronnes que forment la verdure ou les fleurs sur le sommet, sur la tête des arbres, des arbrisseaux et des plantes. Le vert lilas s'élance en *panaches* flottants. (Béranger.)

> Flore de ses longs jours, au zéphyr inconstant
> L'amarante a livré son *panache* éclatant. (Roucher.)

— Archit. La surface triangulaire de la partie d'une voûte qu'on appelle pendentif, et qui supporte un dôme ou un plafond en coupole.

— Art culin. *Panaches de porcs*. Oreilles de cochon panées et cuites sur le gril.

— Bot. *Panache de Perse*. La fritillaire de Perse, parce que ses fleurs sont verticillées et panachées de diverses couleurs. ‖ *Panache rouge*. Les fleurs des érythrines. ‖ *Panache du vent*. Les panicules magnifiques du saccharum ou cannamelle de Ravenne et du saccharum spontané.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères. ‖ On donne aussi ce nom aux insectes des genres drile et ptilin.

— Hortic. Rayures de différentes teintes qui se mêlent à la couleur principale d'une fleur. ‖ Mélange de couleurs dans une fleur.

— Ornith. Ce nom a été donné par quelques personnes à la Femelle du paon. On dit plutôt Paonne.

— Métrol. Mesure de l'île de Samos pour les grains et les légumes secs; elle équivaut à 12 kilogr. et demi.

— Sculpt. Ornement de plumes d'autruche qu'on introduit dans le chapiteau de l'ordre français, et qu'on mettait au lieu de feuilles à un chapiteau composé.

— Techn. La partie supérieure d'une lampe d'église. Le panache porte le culot par le moyen de plusieurs chaînes. Espèce de fond qui sépare une fontaine sablée en plusieurs parties. ‖ Partie d'une marmite ou d'une chaudière qui n'entre pas dans la maçonnerie du fourneau. ‖ Nom que le plumassier donne à de gros bouquets de plumes d'autruche, artistement disposés, qu'il place sur les dais, sur les ciels de lit, sur la tête des chevaux. ‖ On donne, dans plusieurs arts, le nom de *panache* à des ornements qui, soit qu'on les fasse en plumes, ou avec d'autres substances, même métalliques, ont des emplois analogues aux objets connus sous ce nom.

— Zooph. *Panache de mer*. Nom donné à divers animaux aquatiques dont quelques parties ont des formes de plumes, comme les annélides du genre amphytrite et sabelle, parce que les branchies de ces animaux forment, à l'entrée de leur tube cellulaire, un panache paré des plus vives couleurs.

PANACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Panacher. S'empl. adjectiv.

— Blas. Orné d'un panache. Chapeau, casque panaché.

— Hist. nat. Se dit des surfaces qui offrent plusieurs couleurs disposées sans aucun ordre. Labre panaché. Amphidème panaché. Colchique panaché. Serein panaché. Poule panachée. Les lianes de l'Amérique s'enlacent autour des palmiers qui balancent leurs feuilles *panachées* au-dessus de leurs arcades de verdure. (A. Martin.) Dans l'étang voisin, le canard richement *panaché* nage en gazouillant au devant de ses petits. (Deleuze.)

— Hortic. S'emploie particulièrement pour désigner les variétés de certaines plantes, de certaines fleurs. Tulipe, anémone, rose panachée. Laitue panachée. Buis panaché.

— Technol. *Glace panachée*. Glace formée de deux ou de plusieurs sortes de glaces, ou mairement de différentes couleurs.

PANACHÉENNE adj. f. Myth. Surnom sous lequel Cérès ou Minerve avaient un temple en Achaïe. Cérès panachéenne. Minerve panachéenne. On disait aussi Minerve panachéide.

PANACHÉIS. adj. f. (ét. gr., πᾶν, tout; Ἀχαιός, Achéen). Myth. Surnom de Minerve, adorée en Achaïe, comme protectrice de tous les Achéens.

PANACHER. v. n. 1re conj. (rad. *panache*). Bot. On le dit des plantes dont les fleurs, les feuilles ou les fruits sont rayés ou bigarrés de différentes couleurs, ce qui fait à peu près l'effet d'un panache. Cette tulipe commence à panacher.

— SE PANACHER. v. pron. Même signification que le précédent. Voilà une rose qui se panache, qui commence à se panacher. Cette anémone et cette tulipe se panachent bien.

— Syn. comp. PANACHER. SE PANACHER. Des fleurs, des oiseaux *panachent*, c'est leur propriété de prendre les couleurs ou les formes d'un panache. Les oiseaux, les fleurs *se panachent*, lorsque, par le développement de cette propriété, ils prennent ses couleurs et ses formes.

PANACHER-BOUQUETIER. s. m. Techn. Nom qu'on donnait aux plumassiers. Des panachers-bouquetiers.

PANACHIER. s. m. (rad. *panache*). Techn. Ouvrier qui fait des panaches, des aigrettes

PANACHRANTE. adj. f. (pr. *pa-na-kran-te*; ét. gr., πᾶν, tout; ἀ priv. χρόα, couleur, tache). Hist. relig. Épithète que les chrétiens grecs donnent à la Vierge, et qui signifie *Immaculée*.

PANACHURE. s. f. (rad. *panache*). Bot. Veines, taches blanchâtres ou de diverses couleurs qui se mêlent à la couleur principale d'une fleur, d'une feuille, d'un fruit. De belles panachures. La panachure est ordinairement chez les végétaux un état de maladie qui se perpétue quelquefois de génération en génération.

— Ornith. Couleur variée des oiseaux.

PANACOCO. s. m. Bot. Espèce d'arbre originaire de l'île de Cayenne, qui produit une graine semblable à un pois rouge marqué d'une petite tache noire.

PANADE. s. f. (du lat. *panis*, pain). Art cul. Espèce de soupe faite avec de la croûte de pain qu'on laisse longtemps mitonner dans de l'eau, avec du sel, du beurre et un jaune d'œuf. On en fait aussi avec du pain râpé que l'on met dans un succulent bouillon à la viande. Faire de la panade, une panade. Manger de la panade. On cite l'exemple d'un homme qui ne mangeait tous les jours que de la *panade*, et qui a vécu près de cent ans. (***)

PANADER (SE). v. pron. 1re conj. (rad. *paon*). Marcher avec un air d'ostentation et de complaisance, comme un paon quand il fait la roue. Voyez comme il se panade. Fam. On dit plus ordinairement *se pavaner*.

PANAGE. s. m. (du lat. *pasci*, paître). Dr. cout. Droit de mettre dans une forêt des porcs qui s'y nourrissent de gland, de faîne, etc. Droit de panage et glandée.

— Anc. cout. Se disait de toute espèce d'impôt.

— Cout de Bresse. Certaine quantité de blé que le métayer se réservait de prélever par préciput, avant de partager la récolte avec le propriétaire.

— Syn. comp. PANAGE. PATURAGE. Le *panage* est le droit de mener paître des porcs dans les bois et forêts, pour y paître le gland. *Pâturage* est plus général; il comprend toutes sortes de paissons, soit dans les champs ou dans les bois, au lieu que le mot *panage* ne se prend que pour la paisson dans les bois et forêts, et particulièrement pour la paisson des fruits sauvages.

PANAGÉE Myth. gr. Surnom de Diane, pris du grand nombre de ses attributions et de son changement fréquent de demeure et de figure.

PANAGÉE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères pentamères, famille des carnassiers. On en compte huit à dix espèces.

PANAGIE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; ἁγία, sainte). Hist. ecclés. Nom par lequel les Grecs modernes désignent la mère du Sauveur. ‖ Cérémonie pratiquée par les moines; elle consiste à bénir un morceau de pain au nom de la sainte Vierge, et à se le partager à la fin du repas.

PANAIRE. adj. f. (du lat. *panis*, pain). Chim. Se dit d'une fermentation que subit la pâte destinée à faire le pain, et qui se compose d'une fermentation alcoolique, bientôt suivie d'une fermentation acide, dont le résultat est de produire les gaz qui forment les yeux du pain.

PANAIS. s. m. (pr. *pa-nè*; par contract. du lat. *pastinaca*, même signif.; dérivé de *pastus*, nourriture). Bot. Genre de la famille des ombellifères, renfermant dix espèces de plantes herbacées et potagères. La plus commune est le panais cultivé. Sa racine, qui est d'un blanc jaunâtre, est d'une saveur douceâtre. On en retire du sucre non cristallisable. Manger des panais. Mettre des panais dans le pot au feu.

— *Panais pouacre*. Nom vulgaire de l'opophore de nos côtes, plante qui tient à un genre d'ombellifères anomales. ‖ *Panais sauvage*. Espèce de carotte dont l'ombelle a beaucoup de rayons qui se concentrent lors de la maturité. ‖ *Panais sauvage*. On confond, sous ce nom, avec le type primitif du genre panais, la berce branche ursine, qui n'est d'aucun usage sous le rapport économique ni sous celui de l'agrément.

PANALÉTHÈSE. s. m. Pharm. Espèce d'emplâtre.

PANAMA. Géogr. Ville de la Nouvelle-Grenade, ch.-l. du départ. de l'Isthme, sur le golfe de Panama, dans le grand Océan: 12,000 hab. ‖ *Golfe de Panama*. Enfoncement formé par le grand Océan, sur la côte méridionale de l'isthme de Panama. ‖ *Isthme de Panama*. Isthme qui joint l'Amérique méridionale à l'Amérique septentrionale. ‖ *Province de Panama*. Une des deux provinces du départ. de l'Isthme, sur les deux Océans; 60,000 hab.

— Hist. *Congrès de Panama*. Réunion des représentants de toutes les républiques de l'Amérique, convoquée à Panama par le libérateur Bolivar, en 1825. Le congrès de Panama se sépara sans avoir rien décidé.

PANARD. (Ch.-fr.). Vaudevilliste et chan-

sonnier renommé, né à Nogent-le-Roi en 1694, mort en 1763.

PANARD. adj. m. Manég. *Cheval panard.* Cheval dont les deux pieds de devant sont tournés en dehors.

PANARÈTE. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; ἀρετή, vertu; qui comprend toutes les vertus). Philol. sacr. Nom que les Grecs donnent à trois livres de l'Écriture : les Proverbes, la Sagesse et l'Ecclésiastique.

PANARGYRE. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; ἄργυρος, blanc). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, croissant au Brésil et ne comprenant qu'une espèce.

PANARILLE s. f. Bot. Genre de plantes.

PANARINE. s. f. (rad. *panaris*). Bot. Genre de plantes de la famille des amarantoïdes, originaire du midi de l'Europe. On lui attribuait autrefois des vertus héroïques pour le traitement des panaris.

— Pathol. V. PARONYQUE.

PANARION. s. m. (dimin. de *panaris*). Pathol. Petit panaris.

PANARION. s. m. (du lat. *panis*, pain). Ant. Lieu, armoire ou l'on serrait le pain.

— Philol. Titre d'un livre de saint Épiphane.

PANARIS. s. m. (pr. *pa-na-ri*; (par corrupt du gr. παρα, auprès; ὄνυξ, ongle). Pathol. Tumeur flegmoneuse qui vient au bout des doigts ou des orteils, ou à la racine des ongles, et qui fait éprouver de vifs élancements. Il a un panaris qui lui cause une grande douleur. Rarement plusieurs doigts sont atteints de *panaris*. (Boyer.) Le *panaris* peut survenir sans causes bien déterminées. (Id.) A son début, le *panaris* paraît si peu de chose que les malades le négligent et n'y font que très-peu d'attention. (Id.) Les *panaris* dans lesquels l'inflammation se propage à la main à l'avant-bras, et même à toute l'étendue du membre supérieur, sont presque toujours mortels. (Id.) || On a quelquefois étendu cette dénomination aux inflammations de la main et même de l'avant-bras.

PANART. s. m. Nom qu'on donnait autrefois à une espèce de couteau à deux tranchants.

PANATAGUE s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la pariétaire.

PANATEURO. s. m. en prov. *boulanger*). Entom. Nom vulgaire des blattes, dans quelques parties du midi de la France.

PANATELLA ou **PANETELA.** s. m. Cigare très-long et très-mince. Elle fumait des *panatellas*. (Reybaud.)

L'un vers les trabucos tourne sa fantaisie;
Sur les *panetelas* un autre s'extasie. (BARTHÉLEMY.)

PANATHÉNAÏCON. s. m. Pharm. Sorte d'onguent.

PANATHÉNAÏQUE. adj. des 2 g. Antiq. Qui appartient aux Panathénées, qui concerne les Panathénées.

— Se disait particulièrement de grands vases qui contenaient plus de deux conges.

— s. m. Philol. Titre d'un des discours d'Isocrate, qui renfermait l'éloge d'Athènes, et qu'on récitait dans les Panathénées.

PANATHÉNÉES. s. f. pl. (ét gr., πᾶν, tout; Ἀθηνᾶ, Minerve). Ant. Fêtes solennelles qu'on célébrait à Athènes en l'honneur de Minerve. Les petites Panathénées étaient annuelles; les grandes Panathénées revenaient tous les cinq ans.

PANAX ou **PANACE.** s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; ἀκέομαι, guérir). Bot. Plante des anciens, à laquelle on attribuait de nombreuses propriétés médicinales.

PANAYE. Géogr. Une des îles Philippines, qui a 160 kil. sur 130. 296,000 hab.

PANCALIERS. s. m. Bot. Variété du chou frisé, qui a été apportée de la ville de Pancaliers, en Piémont. Un pancaliers.

— adj. Des choux pancaliers.

PANCARPE. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; καρπός, fruit). Ant. gr. Sacrifice où l'on offre toutes sortes de fruits.

— Ant. rom. Par extens. Nom d'un divertissement que les empereurs romains donnaient au peuple, et dans lequel figuraient des animaux de toute espèce. || Combat d'hommes contre toutes sortes d'animaux.

— Archit. Guirlande de fleurs et de fruits.

PANCARTE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; χάρτης, papier). Papier qui contient le tarif de tous les droits.

— Adm. Placard annonçant certaines défenses, certains droits imposés sur des marchandises, sur le passage d'une rivière, d'un pont, etc. Une pancarte affichée à l'entrée d'un pont.

— Par extens. Toutes sortes d'affiches.

— Par plaisanterie ou par mép. Toute sorte de papiers ou d'écrits. Ôtez-nous toutes ces pancartes. Comment pourra-t-il soutenir ces odieuses *pancartes* qui déchiffrent les conditions, et qui souvent font rougir la veuve et les héritiers? (La Bruy.) Nos gens d'affaires étalent toutes nos *pancartes*. (Mme de Grignan.)

N'en déplaise aux doctes *pancartes*
Et des Rohault et des Descartes. (ROUSS.)

— Feuilles de papier, carton très-mince, plié en deux, servant à mettre les papiers d'un usage journalier.

— Espèce de registre sur lequel les suisses ou portiers des maisons inscrivent ceux qui sont venus faire des visites en l'absence des maîtres.

— Hist. ecclés. *Bulle pancarte.* Bulle qui renferme divers articles importants.

— Anc. admin. Charte de fondation renfermant un grand nombre de donations, faites par différentes personnes, postérieurement à celle du fondateur principal. || Confirmation d'une charte générale.

PANCE. s. f. Hortic. Nom d'une espèce de raisin noir.

PANCERNE. s. m. Hist. Soldat d'un corps de cavalerie polonaise. Une compagnie de pancernes.

— PANCERNES. s. m. pl. Corps de cavalerie polonaise, qui formait à lui seul la force de l'État avant le licenciement en 1831.

PANCHAÏE. (pr. *pan-ka-i*). Géogr. anc. Contrée de l'Arabie Heureuse citée par les poëtes comme produisant de la myrrhe, de l'encens et des parfums. Quelques auteurs en ont fait une île.

PANCHÉEN, ENNE s. (pr. *pan-ké-en*). Habitant de la Panchaïe. || adj. Qui appartient à la Panchaïe ou à ses habitants.

PANCHOTTE. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du rouge-gorge.

PANCHRE. s. f. (pr. *pan-kre*). Minér. Sorte de pierre précieuse offrant les couleurs de l'iris.

PANCHRESTAIRE. s. m. (pr. *pan-kress-tère*; ét. gr., πᾶν, tout; χρηστός, bon). Ant. rom. Pâtissier qui faisait particulièrement des panchrestes.

PANCHRESTE. adj. des 2 g. Pharm. Il se dit de certains remèdes qu'on croyait propres à guérir toute sorte de maladies.

PANCHRESTE. s. m. Ant. rom. Nom d'une espèce de pâtisserie.

PANCHYMAGOGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πᾶν, tout; χυμός, humeur; ἄγω, je chasse). Pharm. anc. Se disait de certains remèdes purgatifs propres à évacuer toutes les humeurs. Un remède panchymagogue.

— Pharm. *Extrait panchymagogue.* Extrait d'aloès, auquel on ajoute de la coloquinte, du séria, des racines d'ellébore noir, de l'agaric, de la scammonée et de la poudre diarrhodon.

— s. m. Un panchymagogue.

PANCIÈRE. s. f. Anc. art milit. Partie de l'armure qui couvrait le ventre.

PANCLADIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes célébrées par les Rhodiens, au temps de la taille des vignes.

PANCRACE. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; κράτος, force). Antiq. Exercice gymnastique qui consistait dans la réunion de la lutte et du pugilat. Dans cet exercice, on faisait effort de tout son corps, et même des dents et des ongles.

PANCRAIS ou **PANCRATIER.** s. m. (pr. *pan-kre, pan-kra-ti-e*; ét. gr., πᾶν, tout; κράτος, puissance). Bot. Genre de plantes de la famille des narcissées, renfermant plus de trente espèces, dont la France n'en possède que deux, le pancrais maritime et le pancrais d'Illyrie. || Ce nom a d'abord été donné à l'œil des magiciens, à cause des propriétés extraordinaires que le charlatanisme lui attribuait; on l'a plus tard imposé à deux espèces du genre muscari, et à la scille de nos côtes méridionales.

PANCRASTE. s. m. Sculpt. Statue dont les oreilles sont aplaties, et dont l'ourlet cartilagineux paraît enflé. On a conjecturé que cette espèce d'oreilles caractérisait les statues de pancratiastes, ou lutteurs au combat du ceste.

PANCRATÈS. adj. m. (ét. gr., πᾶν, tout; κράτος, pouvoir, puissance). Myth. Surnom de Jupiter comme étant tout-puissant.

PANCRATIASTE. s. m. (pr. *pan-kra-ci-ass-te*; ét., V. PANCRACE). Antiq. Celui qui avait remporté le prix au pancrace.

PANCRATIE. s. f. (pr. *pan-kra-ci*). Ant. gr. Exercice gymnastique, le pancrace.

PANCRATIEN. adj. m. Littér. anc. Se dit d'un vers grec composé de deux trochées et d'une syllabe hypercatalectique.

PANCRATIER. s. m. Bot. V. PANCRAIS.

PANCRATIFORME. adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'un pancratier, qui ressemble à un pancratier, comme certaines amaryllidées, dont on a fait une section.

PANCRATION. s. m. Ant. gr. V. PANCRACE.

PANCRATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πᾶν, tout; κράτος, force). Phys. Se dit d'un appareil propre à augmenter les grossissements produits par le télescope. Oculaire pancratique.

PANCRE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du petit butor.

PANCREAS. s. m. (pr. *pan-kré-ass*; ét. gr., πᾶν, tout; κρέας, chair). Anat. Corps glanduleux situé dans l'abdomen, entre le foie et la rate, qui verse dans l'intestin duodénum une liqueur analogue à la salive, pour concourir à la digestion et la faciliter. Le pancréas existe chez tous les mammifères, chez les oiseaux, les reptiles et quelques poissons. || *Pancréas d'Aselli.* Le prolongement plus ou moins considérable que le pancréas offre presque toujours à sa partie droite.

PANCRÉATALGIE. s. f. (ét. gr., πάγκρεας, le pancréas; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dont le siége est dans le pancréas

PANCRÉATALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol Qui tient, qui a rapport à la pancréatalgie.

PANCRÉATEMPHRAXIS. s. f. (pr. *pan-kré-a-tan-frak-ciss*; ét. gr., πάγκρεας, le pancréas; ἐμφράσσω, j'obstrue). Pathol. Obstruction du pancréas.

PANCRÉATICO-DUODÉNAL, ALE adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport au pancréas et au duodénum.

PANCRÉATINE. s. f. Médec. Liquide pancréatique, ou qui sort des glandes du pancréas.

PANCRÉATION. s. m. (pr. *pan-kré-a-ci-on*). Bot. Sorte de plante bulbeuse.

PANCRÉATIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient, qui a rapport au pancréas. Canal pancréatique. Artères, veines, nerfs pancréatiques. || *Suc pancréatique.* La liqueur qui sort du pancréas. || *Lobe pancréatique du foie.* Lobe ainsi appelé à cause de ses rapports avec le pancréas.

PANCRÉATITE. s. f. Pathol. Inflammation du pancréas

PANCRÉATONCIE. s. f. (ét. gr., πάγκρεας, le pancréas; ὄγκος, tumeur). Pathol. Tumeur dans le pancréas.

PANCRÉON. s. m. Médec. Syn. de Pancréatine.

PANDA. s. m. Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des carnassiers, famille des plantigrades, établi pour un animal de l'Inde encore fort rare, et de la taille d'un chat d'Angora.

— Myth. rom. Déesse qu'on invoquait en commençant un voyage dangereux, ou déesse de la paix. Quelques auteurs disent que c'est la même que Cérès.

PANDALE. s. m. Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes macroures, dont on ne connaît que deux espèces.

PANDALÉON. s. m. Pharm. anc. Sorte de médicament en tablettes pour les maux de poitrine.

PANDALIDE. adj. des 2 g. Crust. Qui ressemble à un pandale. || PANDALIDES. s. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, qui a pour type le genre pandale

PANDAMIE. adj. f. Myth. Surnom de Vénus à Sparte.

PANDAN. s. m. Bot. Espèce de plante à tiges sarmenteuses, qui croît à Amboine.

PANDANA. s. f. Ant. rom. Nom d'une des portes de la première enceinte de Rome. || S'emploie adjectiv. La porte Pandana.

PANDANE. s. f. Bot. V. BAQUOIS.

PANDANÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au baquois. || PANDANÉES. s. f. pl. Petite famille de plantes monocotylédonées, voisine des palmiers et renfermant le seul genre pandane, vulgairement appelé baquois.

PANDAQUE. s. m. Bot. Espèce d'arbre qui croît dans l'île de Madagascar. Il appartient à la famille des apocynées.

PANDARE. Temps hér. Fils de Lycaon, célèbre par son adresse à manier l'arc.

PANDARE. s. m. Crust. Genre de crustacés de la famille des caligides. On en connaît six ou sept espèces, qui vivent sur diverses espèces de poissons.

PANDARON. s. m. Relat. Prêtre ou religieux indien de la secte de Siva.

PANDAVA. s. m. Temps hér. ind. Nom par lequel on désigne chacun des cinq fils de Pandou.

PANDECT. s. m. Relat. Docteur indien. Le docteur, qui pensait toujours aux trois questions qu'il avait proposées au chef des *pandects*, fut ravi de la réponse du paria. (B. de St-P.) V. PANDIT.

PANDECTAIRE. s. m. Philol. Auteur de pandectes. Il se dit particulièrement de Mattheus Sylvaticus, médecin de Mantoue, auteur des Pandectes de médecine.

PANDECTÈRE. s. m. Philol. Titre du livre d'Apicius sur la cuisine.

PANDECTES. s. f. pl. (ét. gr., πᾶν, tout; δέχομαι, recueillir). Recueil des décisions des anciens jurisconsultes romains, compilées par ordre de Justinien, qui leur donna force de loi. On nomme aussi ce recueil *Digeste*.

— Philol. *Pandectes florentines.* Édition des Pandectes faites sur le manuscrit de Florence. || *Pandectes de médecine.* Espèce de dictionnaire de médecine publié par Mattheus Sylvaticus, en 1297.

PANDÉE. Géogr. anc. Contrée de l'Inde habitée par les Pandéens.

PANDÉEN, ENNE. s. Nom d'un peuple de l'Inde, à l'est. Les Pandéens étaient noirs et passaient pour anthropophages. || adj. Qui a rapport, qui appartient aux habitants de Pandée ou de ses environs.

PANDÈME. Myth. V. PANDÉMOS.

PANDÈMES. s. m. pl. (ét. gr., πᾶν, tout; δῆμος, peuple). Ant. gr. Jours pendant lesquels on servait aux morts des festins publics.

PANDÉMIE. s. f. Pathol. Syn. d'Épidémie. Peu usité.

PANDÉMIES. s. f. pl. Ant. gr. V. PANDÉMON.

PANDÉMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Epidémique; contagieux: qui tient à la pandémie. Peu usité.

— Pathol. Se dit d'une maladie qui attaque beaucoup de personnes à la fois.

PANDÉMON. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; δῆμος, peuple). Ant. gr. Fête générale célébrée par tout le peuple d'Athènes. || Nom qu'on donnait quelquefois aux Panathénées et aux Chalcées.

PANDÉMONIUM. s. m. (pr. *pan-dé-mo-ni-omm*; ét. gr., πᾶν, tout; δαίμων, démon). Lieu imaginaire que l'on suppose être la capitale des enfers, dans laquelle Satan, selon Milton, convoque le conseil des démons. Il y a dans le Paradis perdu de Milton une magnifique description du Pandémonium.

— Fig. *C'est un Pandemonium, un vrai Pandemonium.* Se dit d'une réunion de gens qui ne s'assemblent que pour méditer, faire du mal ou du tapage.

— On le dit aussi d'une ville où règne la dépravation, et même d'un livre rempli de principes dangereux.

— Quelquefois il se prend en bonne part, et désigne une réunion des facultés, des ressources les plus diverses et des individus qui les représentent. On dit d'une maison, d'un cercle, qu'ils sont *un vrai pandemonium des arts.*

PANDÉMOS. adj. des 2 g. (ét. gr., πᾶν, tout; δῆμος, peuple). Myth. gr. Surnom de Vénus. || Surnom de l'Amour qui inspire des désirs grossiers.

PANDIARE. s. m. Relat. Chef de la religion et juge souverain des Maldives.

PANDICULAIRES. s. m. pl. Ant. rom. Jours pendant lesquels on sacrifiait à tous les dieux en commun. | S'emploie adjectiv. Jours pandiculaires.

PANDICULATION. s. f. (pr. *pan-di-ku-la-ci-on*; du lat. *pandiculari*, s'étendre, s'allonger par lassitude). Médec. Extension pour ainsi dire involontaire des bras en haut, en renversant la tête en arrière, et en allongeant les jambes; elle est ordinairement causée, dans l'état de santé, par la lassitude ou par l'envie de dormir, et dans l'état de maladie, elle précède souvent les accès d'hystérie, d'hypocondrie et de manie; elle est presque toujours un des symptômes du début des fièvres, et surtout des accès de fièvres intermittentes. Les pandiculations sont presque toujours accompagnées de bâillements.

PANDIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes en l'honneur de Jupiter, établies à Athènes par Pandion.

PANDION. Temps hér. Roi d'Athènes, fils d'Érichthonius et de Posithée. || Autre roi d'Athènes, fils de Cécrops II et de Métiaduse. Chassé de son trône par les Métionides, il se retira à Mégare.

PANDION. s. m. Ornith. Un des noms du balbuzard.

PANDIONIDE. s. f. Hist. Nom d'une des tribus d'Athènes. || S'empl. adjectiv. La tribu pandionide.

PANDIONIDES. s. m. pl. Temps hér. Descendants de Pandion, fils de Cécrops. Après la mort de leur père, ils reprirent l'Attique et la partagèrent entre eux.

PANDIT ou **PANDITA.** s. m. Relat. Docteur indien; brahmane qui se consacre à l'enseignement.

PANDJANCASERS. s. m. pl. Relat. Brahmanes du Tanjaour et du temple de Cangivaron, qui composent tous les ans le Panjangam.

PANDORE. (ét. gr., πᾶν, tout; δῶρον, présent). Myth. Nom de la première femme formée par Vulcain. Elle fut douée par les dieux de toutes les grâces et de tous les talents; Jupiter lui donna une boîte qui renfermait tous les maux, et l'envoya à Épiméthée. Celui-ci épousa Pandore, et ouvrit la boîte; les maux se répandirent sur la terre, et il ne resta au fond que l'Espérance.

— Myth. afric. On retrouve en Afrique une fable analogue : Tous les maux étaient dans une calebasse; le mauvais génie la cassa d'un coup de pierre.

— Nom sous lequel les poëtes ont quelquefois désigné la Terre.

— Une des compagnes d'Hécate et des Furies. Orphée lui donne un corps de fer, et la fonction de tourmenter les criminels.

— Expr. prov. *C'est la boîte de Pandore.* Se dit de ce qui est la source de beaucoup de maux.

— Fig. La révolution est la boîte de *Pandore*; au fond doit se trouver la liberté sans licence. (Boiste.) J'aime mieux, au fond de la boîte de *Pandore*, l'espérance que la science. (Volt.)

— C'est par allusion à cette boîte et aux maux qui en sont sortis que le poëte Lebrun a dit, en parlant d'un laborieux cultivateur :

Ses longs jours, écoulés loin du dieu d'Épidaure,
Semblent braver les maux que déchaîne *Pandore*.

PANDORE. s. f. Mus. anc. Instrument de musique semblable à un luth, mais dont les cordes étaient de laiton, et les touches en cuivre. On dit mieux *pandure* en ce sens.

— Conchyl. Genre de coquilles bivalves, renfermant deux espèces vivantes et plusieurs fossiles.

PANDORÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πᾶν, tout; δῶρον, présent). Bot. Se dit d'une plante dont les feuilles se couvrent de pucerons qui se répandent partout et causent de grands dégâts.

PANDORINE. s. f. (dimin. de *pandore*.) Infus. Genre d'animalcules infusoires.

PANDORINÉ, ÉE. adj. Infus. Qui ressemble à une pandorine. || PANDORINÉES. s. f. pl. Famille d'infusoires de l'ordre des microscopiques gymnodés, ayant pour type le genre pandorine.

PANDOU. Temps hér. ind. Roi de Conrondesa ou d'Hastinâpoura, et père des Pandavas.

PANDOULEAU. s. m. Hortic. Raisin noir qui croît dans le Jura.

PANDOUR. Géogr. Hameau du Palatinat de Sol, dans la Basse-Hongrie.

PANDOUR. s. m. **PANDOURE.** s. f. Habitant du hameau de Pandour ou des montagnes voisines.

— adj. Qui appartient à ces localités ou à leurs habitants.

— Hist. Membre d'une milice redoutable et indépendante, qui était d'abord commandée par un chef de son choix. Les Pandours se mettaient ordinairement à la solde des souverains de la Servie. Depuis 1750, l'Autriche les a organisés en milice régulière.

— Fig. et pop. Homme grossier, brutal. C'est un vrai Pandour.

— Les journalistes de Trévoux ont appelé *pandours littéraires* des critiques grossiers et bourrus. Si nos anciens littérateurs revenaient au monde, ils avoueraient qu'en comparaison de nos aimables controversistes d'aujourd'hui, ils ne furent que des *pandours* littéraires. (Mém. de Trév.)

PANDROSIES. s. f. pl. Ant. gr. Fête que l'on célébrait à Athènes, en l'honneur de Pandrose, l'une des filles de Cécrops.

PANDULFIE. s. f. (du nom d'un sénateur florentin qui contribua de ses deniers à la publication de plusieurs planches d'un ouvrage de botanique). Bot. Genre de plantes fondé sur la jongermannie lisse.

PANDURE. s. f. (du lat. *pandura*, violon). Mus. Instrument de musique appelé aussi *pandore*.

PANDURÉ, ÉE. adj. (du lat. *pandura*, violon). Bot. V. PANDURIFORME.

PANDURIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pandura*, Pandore; *folium*, feuille). Bot. Se dit des feuilles oblongues, larges à leur base, et échancrées de côté, en forme de violon ou de pandore.

PANDURIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pandura*, pandore; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une pandore. Se dit d'une feuille oblongue, qui, de chaque côté, offre vers son milieu un sinus arrondi à sa base et à son sommet. Le fruit est assez rare; cependant on le remarque sur les feuilles d'un liseron, de l'oseille élégante, d'une jolie immortelle.

PANDUVIE. s. f. Mus. anc. Sorte d'instrument à vent.

PANDYSIES. s. f. pl. Ant. gr. Réjouissances publiques que l'on donnait aux matelots athéniens pendant l'hiver, époque où l'on ne pouvait tenir la mer.

PANE. s. m. Hist. Titre du chef de la tribu saxonne des Wagriens.

— Anc. art milit. Bouclier recouvert de peau, et qu'on appelait aussi *ponces*. || La peau qui recouvrait le bouclier.

PANÉ, ÉE. part. pass. du v. Paner. S'empl. adjectiv. Couvert de pain émietté. Des côtelettes panées.

— *Eau panée*. Eau où l'on a fait tremper du pain grillé, pour en ôter la crudité, et la rendre plus nourrissante. Ne boire que de l'eau panée.

PANÉGYRE. s. m. S'est dit pour Panégyrique.

Maintenant, quant au *panégyre*
Que sans rougir je n'ai pu lire. (CHAPEL.-R.)

PANÉGYRIARQUE. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; ἄγυρις, foule; ἀρχή, commandement). Ant. gr. Magistrat des villes grecques qui présidait aux panégyries.

PANÉGYRIES ou **PANÉGYRIDES.** s. f. pl. Ant. gr. Espèces de foires; fêtes, jeux, assemblées, qui se tenaient à Athènes tous les cinq ans.

— Ant. égypt. Il y avait aussi des panégyries égyptiennes, sur lesquelles on n'a pas de renseignements positifs.

PANÉGYRIQUE. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; ἄγυρις, foule). Discours public à la louange de quelqu'un. Faire, composer, prononcer un panégyrique. Le panégyrique d'un saint, d'un prince. Pline a fait le panégyrique de Trajan. Un éloge ennuyeux, un froid *panégyrique*. (Boil.) L'Académie française serait plus propre à fixer, par les charmes de l'éloquence, les regards de la nation sur nos grands hommes, si elle cherchait moins par ses éloges à faire le *panégyrique* des morts que la satire des vivants. (B. de St-P.) La plupart des faiseurs de *panégyriques* imitent ce sénateur dont parle Tacite, lequel, au lieu de faire la dépense d'une statue de Tibère, se servit d'une vieille effigie d'Auguste, se contentant de lui ôter la tête et d'en substituer une nouvelle. (Noel.) L'imagination a plus de part aux *panégyriques* que la raison; ce sont des hyperboles continuelles. (Fléch.)

— On fait le panégyrique des morts et des vivants. Celui des morts s'appelle *oraison funèbre*.

— Ant. gr. Discours d'apparat prononcé devant des réunions nombreuses, et quelquefois aux jeux qui réunissaient tous les Grecs.

— Hist. rom. Discours de remerciment que les consuls adressaient à l'empereur, dans le sénat, après leur élection : c'est pourquoi le discours de Pline s'appelle proprement le *Panégyrique de Trajan*.

— Hist. du Bas-Emp. Compliment, adresse de félicitations, que les grandes villes faisaient offrir aux souverains.

— Liturg. Livre ecclésiastique à l'usage des Grecs. Il contient des éloges des saints pour tous les jours de l'année.

— Philol. Titre d'un discours d'Isocrate.

— Philol. *Les douze panégyriques*. Douze adresses de félicitations et de remerciments présentées à des gouverneurs et empereurs romains, dans le IIIe et le IVe siècle.

— Par extens. Tout ce qu'on dit à la louange de quelqu'un. Il fait le panégyrique de son ami en toute occasion. Vous êtes bonne et belle, voilà votre panégyrique en deux mots. Et vous, pauvres, quelque nom que vous portiez; pauvres connus, pauvres honteux, vous qu'elle assistait avec tant de joie, quel admirable *panégyrique* prononceriez-vous, par vos gémissements, à la gloire de cette princesse, s'il m'était permis de vous introduire dans cette auguste assemblée! (Boss.)

— Par iron. Discours médisant, malin. Vous m'en faites là un beau panégyrique. Je ne vous ai pas chargé de faire mon panégyrique.

— Prov. *Menteur comme un panégyrique* ou *comme une oraison funèbre*. Très-menteur.

— Syn. comp. PANÉGYRIQUE, ÉLOGE. L'*éloge* est l'œuvre d'un esprit sage, qui sait discerner le bien et le mal, le *panégyrique* est l'œuvre d'une imagination exaltée qui exagère les qualités et change les défauts en vertus. On peut faire l'*éloge* de toutes sortes de personnes, et l'on ne fait le *panégyrique* que des saints, des rois, des personnes illustres.

PANÉGYRIQUE. adj. des 2 g. Antiq. Où il y a un grand concours de monde. Assemblées, fêtes, jeux panégyriques.

PANÉGYRIS. s. m. Antiq. V. PANÉGYRIES et PANÉGYRIDES.

PANÉGYRISME. s. m. Littér. Morceau écrit dans le style et dans la forme d'un panégyrique. L'auteur de cet ouvrage ne me paraît pas y garder assez le caractère d'historien. Le *panégyrisme* y domine depuis le commencement jusqu'à la fin. (Le Clerc.)

— Louange outrée. Peu usité dans les deux sens.

PANÉGYRISTE. s. m. Celui qui fait un panégyrique. Un éloquent panégyriste. Ce n'est pas un historien, c'est un panégyriste. Ils veulent avoir des *panégyristes* de leur générosité. (Mass.)

— Par extens. Celui qui fait l'éloge de quelqu'un, et dans ce sens, il se prend ordinairement en mauvaise part. Il s'est fait le panégyriste d'un tel. Je hais ces *panégyristes* perpétuels, qui ont toujours l'encensoir à la main. (Saint-Réal.)

— Se dit surtout de cette sorte d'orateurs qui consacrent leurs talents à immortaliser, par leurs éloges, les vertus des grands hommes. Le *panégyriste* met toujours le saint du jour au-dessus des autres. (Fléch.)

— Antiq. La même chose que Panégyriarque.

— Philol. *Les douze panégyristes*. Collection d'auteurs de compliments et d'adresses de félicitations que les grandes villes de l'empire faisaient porter à Rome pour se rendre les empereurs favorables. Le seul motif qui puisse faire soutenir la lecture de ces morceaux déclamatoires est l'utilité qu'on peut en tirer pour l'histoire de l'époque.

PANÉKÈQUE. s. m. (de l'angl. *pankake*, même signif.). Espèce de gâteau qu'on fait en Angleterre.

PANEL. s. m. Bot. Nom qu'on donne à plusieurs arbres de la côte de Malabar, dont on a fait un genre.

PANELLE. s. f. Comm. Espèce de sucre brut qu'on tire des Antilles.

— Blas. V. PANNELLE.

PANÉMION. s. m. Chron. Mois athénien qui répondait à notre mois de juillet.

PANÉMONE. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; ἄνεμος, vent). Techn. Machine nouvellement inventée, qui tourne et se meut à tout vent, et que l'on a appliquée à l'ascension de l'eau, à la mouture des grains, à la fabrication des huiles, etc.

PANÉMUS. s. m. (pr. *pa-né-muss*). Chron. Nom du neuvième mois de l'année des Macédoniens et des Corinthiens. L'année étant lunaire, ce mois répondait successivement, et au bout d'un certain nombre d'années, à tous les mois. Son ordre dans le calendrier variait aussi suivant les peuples : ainsi, chez les Macédoniens, les Grecs d'Asie, les Éphésiens, les habitants de Pergame, il répondait, pour la plus grande partie, au mois de juin; chez les Séleucides, les Macédoniens, les Arabes, etc., il répondait au mois de juillet; chez les Tyriens, c'était le mois d'août; chez les Sidoniens et les Lyciens, c'était le mois de septembre; c'était le mois de juillet chez les Achéens, le mois d'avril chez les Béotiens, et à Corinthe le mois d'août.

PANER. v. a. (1re conj. du lat. *panis*, pain). Art culin. Couvrir de pain émietté de la viande que l'on fait griller ou rôtir. Paner une poularde. Paner des côtelettes. Paner des pieds de cochon. On pane également des ragoûts entiers, lorsqu'on veut leur faire prendre couleur au four ou sous le four de campagne.

— SE PANER. v. pron. Être pané. Ces côtelettes doivent se paner.

PANÈRE. s. f. Minér. Pierre précieuse qu'on disait contribuer à la fécondité de la femme qui la portait sur elle.

PANERÉE. s. f. (rad. *panier*). Le contenu d'un panier, entièrement rempli. Une panerée de raisins. Une panerée de pommes, de poires. Son fermier lui a apporté une panerée de pêches tout belles. Il ne se dit guère qu'en parlant des fruits.

— Fig. par exagérat. Grand nombre. A mille millions de *panerées* de beaux lauriers. (Prop. rust.)

PANERET ou **PANEROT.** s. m. (dimin. de *panier*). S'est dit pour Petit panier.

PANETERIE. s. f. (pr. *pann-te-ri*; du lat. *panis*, pain). Lieu où l'on garde et où l'on distribue le pain dans les grandes maisons, les communautés, les hospices, les colléges, etc. Vous le trouverez à la paneterie. On a placé la paneterie près du réfectoire.

— Admin. milit. Lieu où l'on dépose le pain sur des étagères, dans les manutentions militaires.

— Pris absol. La paneterie du roi. Il a une charge à la paneterie.

— Pris collect. Officiers qui servaient à la paneterie. La paneterie reçut ordre de suspendre son service.

— C'était autrefois un bénéfice ou office claustral.

PANETIER. s. m. (du lat. *panis*, pain). Celui qui est chargé de garder et de distribuer le pain dans les communautés, les hospices, les colléges, etc.

— Hist. *Grand panetier*. Grand officier de la couronne qui faisait distribuer le pain dans toute la maison du roi, et qui avait autorité sur tous les boulangers du royaume. Le grand panetier de France.

PANETIÈRE. s. f. (rad. *panis*, pain). Petit sac ordinairement de toile, dans lequel les bergers, les bergères mettent leur pain. La panetière d'un berger.

— Ce mot est le terme dont on se sert en style d'églogue et de bergerie. Le mot ordinaire est *gibecière*.

L'innocence, simple et jeunette,
Portant fleurette dans son sein,
Dans sa *panetière* du pain,
Cheminait un jour seulette. (SAUS.)

— Chass. Filet en forme de sac.

PANÉTOLIUM. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; Αἰτωλός, Étolien). Hist. gr. Assemblée générale des Étoliens, qui, tous les ans, se réunissaient à Thermus, pour y discuter leurs intérêts. || Lieu où siégeait ce conseil.

— Géogr. anc. Chaîne de montagnes qui traversait toute l'Étolie.

PANETON. s. m. (dimin. de *panier*). Techn. Petit panier d'osier, garni intérieurement d'une toile, dans lequel on met la pâte à laquelle on a donné la forme et le volume d'un pain. On dit aussi *banneton*.

PANFILIE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

PANGA. Myth. afr. Idole des noirs du Congo, qui a la forme d'une baguette surmontée d'une tête peinte en rouge.

PANGARAN. s. m. Relat. Prince allié ou tributaire du roi d'Achem, dans l'île de Sumatra.

PANGÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Metz (Moselle), 150 hab.

PANGÉE. Géogr. Fameuse montagne de Macédoine, sur laquelle Lycurgue, roi de Thrace, fut mis en pièces. C'est aussi sur cette montagne qu'Orphée rendit les animaux et les arbres sensibles à ses accords.

PANGERMANISME. s. m. (du gr. πᾶν, tout; et du fr. *germanisme*). Polit. Système politique de l'Allemagne, tendant à étendre la domination de ce pays sur tous les peuples d'origine allemande.

PANGEILS. s. m. Comm. Espèce d'étoffe fabriquée en Chine.

PANGI. s. m. Bot. Arbre des Moluques. || Nom d'un fruit de cet arbre, dont l'amande broyée sert comme à manger.

PANGLOSSE. Philol. Nom d'un personnage de *Candide*, roman de Voltaire. Il signifie qui sait toutes les langues.

PANGLOSSIE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; γλῶσσα, langue). Philol. Recueil de pièces écrites en différentes langues.

— Réunion de tous les langages.

PANGOLIN. s. m. (de l'ind. *pangoelling* ou *pangooling*, nom d'une des espèces). Zoom. Genre de mammifères de l'ordre des édentés, renfermant des animaux qui vivent dans l'Afrique du Sud et dans l'Inde, et remarquables par leur manque absolu de dents, la petitesse de leurs oreilles et l'extensibilité de leur langue, avec laquelle ils s'emparent des insectes qui composent leur nourriture. Un pangolin. Des pangolins.

PANGONIOS. s. m. (pr. *pan-go-ni-oss*). Minér. Pierre [illegible]

PANGONIE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères. Ils volent avec la plus grande agilité de fleurs en fleurs, y enfoncent leur trompe pour y puiser les sucs mielleux qu'elles renferment, et ne s'y arrêtent qu'un instant.

PANGOUMI. s. m. Chron. Mois indien qui correspond à notre mois de mars.

PANGOUMI OUTRON. s. m. Relat. Fête qui se célèbre au mois de mars dans le temple de Siva, en l'honneur de la déesse Parvati, son épouse.

PANGRAND. s. m. Relat. Grand seigneur de l'île de Java.

PANHARMONICON ou **PANHARMONIQUE.** s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; ἁρμονικός, harmonique; fait de ἁρμονία, harmonie : harmonie universelle). Mus. Espèce d'orgue à cylindre et qui fait entendre tous les sons des divers instruments à vent, la flûte, la clarinette, le basson, le cor, le trombone, le serpent, la trompette, la grosse caisse, etc. Quelques modifications heureuses ont rendu cet instrument propre à imiter les sons de la voix humaine : aussi l'a-t-on appelé *panharmoni-metallicon*.

PANHELLÉNIEN. adj. m. (ét. gr., πᾶν, tout; Ἕλλην, Grec). Myth. Surnom de Jupiter comme protecteur de toute la Grèce. Éacus bâtit un temple à Jupiter Panhellénien.

PANHELLÉNIES. s. f. pl. (pr. *pa-nel-lé-ni*). Ant. gr. Fêtes en l'honneur de Jupiter Panhellénien, auxquelles toute la Grèce devait participer.

PANHELLÉNION. s. m. Ant. gr. L'assemblée nationale des Grecs. || Lieu où se tenait cette assemblée.

PANHYDROMÈTRE. s. m. (ét. gr. πᾶν, tout; ὕδωρ, eau; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer la pesanteur spécifique de toutes sortes de liquides.

PANHYPOMNÉMATE. s. f. Philol. Titre d'un poème de Nicéphore Grégoras.

PANIC ou **PANICUM.** s. m. (du lat. *panicum*). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, composé d'un très-grand nombre d'espèces, dont six seulement sont indigènes à la France. Les plus communes sont le panic commun, vulgairement appelé millet, et le panic d'Italie ou millet des oiseaux, que l'on cultive principalement pour la nourriture des oiseaux.

— C'est à tort que quelques dictionnaires donnent pour variantes *panis* et *paniz* : ces formes ne sont reçues sous aucun rapport; elles ont été probablement introduites de l'espagnol *paniz*. A ce compte, pourquoi ne dirait-on pas *panice* et *panisse*? Il faut s'en tenir à *panic* ou à *panicum*; c'est le mieux.

PANI-CASÉITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de montanistes qui pétrissaient du pain avec du fromage pour en faire la matière de leurs sacrifices.

PANICASTRELLE. s. f. Bot. Genre de graminées ne contenant que deux espèces.

PANICAUT. s. m. Bot. Genre de la famille des ombellifères.

PANICÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un panic. || PANICÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, qui a pour type le genre panic.

PANICIÈRES. s. f. pl. (du fr. *panic*; nom que les habitants donnent à tort au maïs). Agric. Nom que les fermiers du départ. de l'Ain donnent à d'excellents sols sur lesquels il est d'usage de faire succéder alternativement, sans interruption et sans repos, le froment au maïs et le maïs au froment.

PANICOPHOBIE. s. f. (ét. gr., πανικός, panique; φόβος, crainte). Médec. Terreur sans motif.

— Par extens. Terreur, épouvante nocturne.

PANICOPHOBIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui tient, qui a rapport à la panicophobie.

PANICULAIRE. s. f. Bot. Un des noms du paturin.

PANICULE. s. m. (du lat. *paniculus*, dimin. de *panus*, peloton de laine). Bot. Disposition de fleurs ou de fruits portés sur des pédoncules inégaux, divisés plusieurs fois et de différentes manières. Fruits, fleurs en panicule. Le millet porte ses grains en panicule. || On a donné ce nom, dans les graminées, à des axes articulés dont chaque nœud émet plusieurs pédicelles plus ou moins longs, simples ou rameux.

— L'Académie et plusieurs autres lexicographes font ce mot féminin, parce qu'ils le dérivent de *panicula*, mais comme il est difficile de savoir s'il ne vient pas aussi bien de *panus*, nous croyons qu'il vaut mieux le faire masculin.

PANICULÉ, ÉE. adj. Bot. Il se dit des tiges dont les rameaux, etc., se divisent et se subdivisent diversement, forment un panicule.

PANICULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *paniculus*, panicule; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un panicule. || *Cymes paniculiformes*. Celles dont les axes latéraux, étant dichotomes ou trichotomes, occupent le haut des branches seulement, où les feuilles sont peu développées, les entre-nœuds rapprochés, et la partie supérieure peu disposée à s'allonger, de sorte que la réunion de ces cimes forme une sorte de panicule terminal.

PANIER. s. m. (du lat. *panis*, pain, parce que dans l'origine on y mettait le pain). Ustensile pour

tatif d'osier, de jonc, etc., où l'on met des denrées, des provisions, des marchandises, etc. Il est rond ou ovale, plein ou vide, toujours composé d'un corps et d'un fond, et souvent d'une anse et d'un couvercle. Il sert à beaucoup d'usages différents, suivant sa figure ou sa capacité. Gros, petit panier. Panier couvert. Panier à anse, sans anse. Le couvercle, le fond, le cul d'un panier. Panier de boulanger, de vendangeur. Un panier à claire-voie. Panier à sel. Les enfants portent à l'école un panier dans lequel se trouvent leurs livres et leur déjeuner.

— Se dit aussi des vaisseaux qui se mettent sur des bêtes de somme, sur des chevaux de bât, pour transporter des provisions à la campagne ou à l'armée, ou des marchandises d'une ville en une autre, comme les paniers de messagers, de chasse-marée, de poulaillers, de boulangers, de coquetiers. On en charge aussi des charrettes.

— *Panier d'un coche.* Grande caisse d'osier qui se mettait devant ou derrière le coche, et dans laquelle on plaçait des marchandises, et quelquefois des voyageurs.

— Il y a aussi des paniers pour transporter le gibier vivant. Ces paniers ont quatre barres en dessous pour soutenir le fond, trois anneaux au couvercle pour le bien fermer, et quatre mains pour le transporter. A chaque côté du panier est pratiquée une petite fenêtre pour que l'animal ait de l'air. Ces paniers sont proportionnés à la grosseur de l'animal, et on l'y place couché.

— Par extens. Panerée, contenu d'un panier. Un panier de fraises, de pommes, d'abricots, de raisins, etc. Ces fruits se vendent au panier. Combien vaut le panier de fraises ?

— *Le dessus du panier.* Le choix, ce qu'il y a de plus beau et de meilleur, et qu'on place ordinairement en évidence pour faire valoir le reste. Prendre le dessus du panier. || *Le fond du panier.* Le rebut, ce qu'il y a de moins beau et de moins bon. Il n'y a plus que le fond du panier. || *Le dessus, le fond du panier.* S'emploient quelquefois fig. et fam. Il ne nous a fait voir que les meilleurs dessins, il montait le dessus du panier. Il vous donne avec plaisir le dessus de tous les *paniers*, c'est-à-dire la fleur de mon esprit, de ma tête, de mes yeux, de ma plume, de mon directoire, et puis le reste va comme il peut. (Mme de Sévigné.)

— Anc. art milit. Espèce de bouclier fait d'osier, et creux en dedans. || On donne aussi ce nom à des paniers pleins de terre, qu'on appelle autrement *gabions*. || *Panier à feu.* Espèce de machine dont on se sert à la guerre, et que l'on jette avec des mortiers.

— Agric. Un grand nombre de paniers sont en usage en agriculture. Le panier à crochet; le panier à pêches, le panier à champignons, le panier de vendangeur, les paniers à corbeille, le panier à claire-voie, le panier à laitière, le panier à huîtres, le panier à œufs, le panier à terre, le panier de pressoir.

— Archit. *Une voûte, une arcade à anse de panier.* Dont le cintre est surbaissé, qui n'a pas son cintre parfait, son cintre plein. || *Paniers de fleurs.* Ornements qui reproduisent des paniers, qu'on met sur la tête des caryatides ou des termes. Il est différent de la corbeille, en ce qu'il est plus haut et plus étroit. Un panier rempli de fleurs sert d'amortissement sur les colonnes et les piliers de la clôture d'un jardin.

— Chass. Sorte de piége pour prendre des oiseaux.

— Cost. Espèce de jupon garni de verges de baleine, qui soutenait et étendait les plis de la robe des femmes à droite et à gauche. Il n'y avait que les dames de condition et quelques femmes riches qui fissent usage des paniers. Les femmes ne portent plus de paniers. Les paniers étaient bien ridicules.

> Vous voulez qu'un *panier* de gothique structure,
> En dépit du bon sens, du goût, de la nature,
> Flotte autour de sa taille et fatigant son corps,
> En tourmente la forme, en gêne les ressorts.
> (De Bernis.)

— Écon. domest. *Panier à bouteilles.* Panier à compartiments, dans lequel on met des bouteilles. || On dit de même, *le panier aux verres*, *le panier à l'argenterie*. || *Panier à ouvrage.* Petite corbeille où les femmes mettent leurs ouvrages d'aiguille.

— Écon. rur. Ruche d'abeilles faite en osier ou en paille. Il y a vingt paniers dans son jardin.

— Escrim. *Panier à espadon.* Sorte de garde en osier, qui garnit une lame de bois, ou une baguette en forme de sabre, dont on se sert pour apprendre à tirer l'espadon.

— Hort. *Panier à palisser.* Panier dans lequel on met les clous nécessaires pour les palissades, et que l'on assujetit devant soi au moyen d'une sangle. || *Panier anglais.* Panier dans lequel on peut faire voyager avec sûreté, d'un bout de l'Europe à l'autre, des arbres rares, délicats, et en pleine végétation.

— Jeux. La partie placée au milieu de la corde de l'arbalète, où se met la balle ou le galet quand on veut tirer. || Petite corbeille dans laquelle on met les enjeux. || Par extens. Les enjeux eux-mêmes.

— Mod. Les femmes tressaient leurs cheveux autour de la tête comme un petit panier de jonc, et les leur battaient par derrière, faites fort larges, avec quelques pièces d'or rares qui pendaient au bout; et celles qui les avaient trop courts, les portaient dans un étui plus long, qui était ordinairement de satin

— Numism. Sur les médailles, un panier de fleurs et de fruits montre la beauté et la fécondité du pays, et un panier couvert avec du lierre alentour, et une peau de faon, marque les mystères de Bacchus : cela paraît par la statue de Bacchus qui se trouve souvent au-dessus.

— Pêch. *Panier de marée.* Dans lequel on apporte ordinairement la marée à la halle. || *Panier de bonde.* Sorte de nasse sans goulot, que l'on place ordinairement près des chutes de moulins.

— Techn. Se dit de ces vaisseaux de pièces de bois entrelacées, dans lesquels on transporte les verres des vitriers. || *Panier de maçon.* Espèce de vase d'osier à claire voie, qui sert à passer le plâtre en gros. || *Plâtre au panier.* Plâtre qui a été passé par ce panier. Il est plus fin que celui qui est au sas.

— Fig. et fam. *C'est un panier percé.* Se dit d'une personne qui dépense tout son argent, qui n'en saurait garder.

— Par extens. Personne qui n'a pas de mémoire.

— Un journal l'a employé dans une acception encore plus figurée. Il faut que la gloire rapporte mieux que des lauriers et des palmes, sinon nous serions les *paniers* percés de la gloire. (Courr. fr.)

— Prov. et fig. *Faire danser l'anse du panier.* Se dit d'une domestique qui fait payer à ses maîtres ce qu'elle achète plus cher qu'on ne le lui a vendu. On dit dans le même sens, *L'anse du panier vaut beaucoup à cette cuisinière.* || *A petit mercier, petit panier*, ou simplement, *Petit mercier, petit panier.* Les personnes qui ont peu de bien doivent proportionner leur dépense à leur revenu. On le dit plus particulièrement en parlant de commerce. Il ne faut pas faire des spéculations, des entreprises au-dessus de ses forces. || *Il est sot comme un panier.* Il est fort sot. || *Il est resté sot comme un panier.* Se dit d'un homme qui, s'apercevant qu'il a été attrapé, est demeuré muet de surprise. || *Mettre tous ses œufs dans un panier.* Faire dépendre son sort, sa fortune, son bonheur, etc., d'une seule chose. Il signifie particulièrement, Placer tous ses fonds dans une même affaire ou dans un seul genre de propriété, d'industrie, ou dans une seule créance. Il ne faut pas mettre ses œufs dans un panier.

— Prov. *Adieu paniers, vendanges sont faites.* Se dit lorsque les vendanges sont faites ou qu'il est arrivé malheur aux vignes. V. ADIEU.

— Fig. Se dit de toutes les affaires manquées sans ressource, ou quelquefois de celles qui sont entièrement terminées, et signifie, L'occasion est passée, il n'y a plus rien à faire.

— On dit qu'*au jour du jugement, chacun sera mercier, et portera son panier*, pour exprimer que chacun répondra de ses fautes.

— Ce mot et ses synonymes, Corbeille, manne, ne sont que du style familier, et, pour rendre l'idée qu'ils présentent, les poëtes, dans le style soutenu, sont obligés d'avoir recours à une circonlocution, ou de prendre le nom de la matière; c'est ainsi qu'ils disent *le jonc* ou *l'osier* pour *le panier*, *la corbeille faite de jonc* ou *d'osier*. || Périphr. Les joncs tressés, un jonc souple en panier tressé. La bergère, en chantant, tresse le *jonc* docile. (Léonard.)

> Pour charmer ses loisirs il travaille, et l'osier
> S'arrondit sous ses mains en rustique *panier*.
> (Baour-Lormian.)

PANIFIABLE. adj. des 2 g. Didact. Dont on peut faire du pain. Le maïs est panifiable.

PANIFICATEUR. s. m. Néol. Celui qui fait du pain, boulanger. Je l'ai pris parce qu'il est mon voisin, et je le garde parce que je l'ai proclamé le premier *panificateur* du monde. (Brill.-Savar.)

PANIFICATION. s. f. (pr. *pa-ni-fi-ka-ci-on*; du lat. *panis*, pain; *facere*, faire). Écon. dom. Conversion des matières farineuses en pain. La pomme de terre est susceptible de panification. La panification du maïs

PANIFICE. s. m. Didact. Art de faire le pain.

PANIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Panifier. S'empl. adject. v. Dont on a fait du pain. Cette farine a été panifiée.

PANIFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *panis*, pain; *facere*, faire). Il prend deux *i* aux 1re et 2e pers. pl. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subjonct. *Nous panifiions, vous panifiiez, que vous panifiions*, etc. Faire du pain avec une farine quelconque. Panifier de la farine de seigle, d'orge, etc.

PANIONIE. Géogr. Contrée de la Grèce ancienne où se trouvaient la ville et la montagne appelées Panionion.

PANIONIEN, IENNE. adj. Ant. gr. Qui appartient, qui a rapport aux Panionies.

— Géogr. Qui appartient au Panionion.

— Myth. Qui est adoré dans les Panionies. || Surnom de Neptune et d'Apollon.

PANIONIES. s. f. pl. (ét. gr., πᾶν, tout; Ἰωνία, Ionie). Ant. gr. Fêtes en l'honneur de Neptune, que l'on célébrait sur le mont Mycale et sur le Panionion, en Ionie.

PANIONION. s. m. Géogr. anc. Lieu sacré, partie du mont Mycale, où les Ioniens célébraient des fêtes en l'honneur de Neptune.

— Hist. gr. Acte fédératif par lequel les villes ioniennes de l'Asie-Mineure s'étaient unies entre elles. || Réunion des députés des villes ioniennes.

PANIONIQUES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes solennelles que les Ioniens célébraient en l'honneur de Neptune sur le mont Panionion.

PANIQUE. adj. des 2 g. (rad. *Pan*). Se dit d'une frayeur subite et sans fondement réel, que les anciens croyaient inspirée par le dieu Pan. Il n'est usité que dans cette locution. Terreur panique. Une terreur panique s'empara des esprits. Inspirer une terreur panique. De paniques terreurs. Quoi! sur l'illusion d'une terreur *panique*! (Corn.)

> Un Dieu plus puissant que tes armes
> Frappe de *paniques* alarmes
> Tes plus intrépides guerriers. (J.-B. Rousseau.)

— Hist. gr. *Terreur panique.* Se dit particulièrement de l'épouvante qui se répandit parmi les Gaulois, attaqués par les Grecs auprès du temple de Delphes. On a supposé que le dieu Pan avait pris en cette occasion la défense des Grecs, et répandu l'effroi parmi leurs ennemis.

— s. f. *Une panique.* Une terreur panique. Ils furent frappés de panique.

PANIS. Géogr. Nom de plusieurs peuplades indiennes des États-Unis, dans l'État de Missouri. On les divise en Panis-Loups, Panis-Républicains, Grands-Panis, etc. On dit aussi Panias.

PANIS. s. m. Bot. V. PANIC.

PANISQUES. s. m. pl. (dimin. de *Pan*). Myth. Dieux champêtres qu'on croyait de la taille des Pygmées. On dit aussi Petits Pans.

PANISSE. s. m. Bot. Nom vulgaire du panic d'Italie dans quelques parties du midi de la France. V. PANIC.

PANISTON. s. m. (du lat. *pannus*, drap). Comm. Sorte de laine drapée que l'on fabrique en France. || Boiste et Landais donnent pour variante *péniston;* mais sur quoi peut reposer cette orthographe? à coup sûr, ce n'est pas sur l'étymologie. Donc, elle doit être proscrite.

PANJACARTAGNEL. s. m. Myth. ind. Les cinq puissances ou les cinq dieux. C'est ainsi que les Indiens nomment les cinq éléments qui, engendrés par le Créateur, concoururent à la formation de l'univers. Dieu tira l'air du néant. L'action de l'air forma le vent. Du choc de l'air et du vent naquit le feu. A sa retraite, celui-ci fit à une humidité d'où l'eau tire son origine. De l'union de ces puissances résulta une crasse, la chaleur du feu en composa une masse qui fut la terre.

PANJANGAM. s. m. Relat. Almanach des brahmanes où sont marqués les jours heureux et malheureux, et dont les Indiens se servent pour régler leur conduite. Si le jour où ils ont quelque affaire importante à entreprendre est marqué comme malheureux, ils se garderont bien de faire aucune démarche; ce qui leur fait souvent perdre les meilleures occasions. Il y a des jours où le bonheur et le malheur ne durent que quelques heures.

PANJANS. s. m. pl. Relat. Prêtres indiens.

PANKAMA. s. m. Ichthyol. Poisson de mer de la Guiane, dont la chair est glutineuse et fort estimée.

PANKE. s. m. Bot. Espèce de plante du Chili, qui sert à teindre et à tanner les cuirs. Dans le pays, on mange les queues ou pétioles des feuilles, lorsqu'ils sont tendres.

PANLEXIQUE. s. m. (pr. *pan-lek-ci-ke*; ét. gr. πᾶν, tout; λέξικον, lexique : *lexique universel* ou *complet*). Didact. Dictionnaire comprenant tous les mots d'une langue et toutes les locutions consacrées dans cette langue.

— Philol. Titre qu'on a donné au grand Dictionnaire de Boiste.

PANNAIRE. s. f. Techn. Basane écrue qui recouvre l'étoffe de soie déjà tissée, pendant que le tisserand achève la pièce.

PANNE. s. f. (du lat. *pannus*, toute sorte d'étoffes). Comm. Sorte d'étoffe de soie, de coton, de fil, de laine, de poil de chèvre, fabriquée à peu près comme le velours, mais dont les poils sont plus longs et moins serrés. Panne de soie. Panne de coton, de laine, etc. Un mètre de panne.

— Employé sans complément, il s'entend toujours de la panne de soie. Bonne panne. Panne forte, noire, grise. Manteau doublé de panne.

— Écon. dom. Graisse dont la peau du cochon et de quelques autres animaux se trouve garnie en dedans, et principalement au ventre. On la bat et on la fond quand on veut faire du saindoux. Ce cochon n'a presque point de panne. La panne de ce cochon fera d'excellente graisse.

— Fig. et fam. *Avoir deux doigts de panne.* Être extrêmement gras.

— Blas. Fourrure de vair ou d'hermine.

— S'est dit pour Peau, et même pour Peau avec sa toison. || Il s'est dit aussi d'une peau chargée d'une certaine épaisseur de graisse qui s'y attache, et particulièrement de celle du ventre.

— Bot. Épaisseur de la substance propre de l'enveloppe du fruit ou péricarpe. La *panne externe* forme la boîte du fruit, la *panne interne*, charnue et pulpeuse, circonscrit la cavité péricarpienne.

— Charp. Pièce de bois placée horizontalement sur la charpente d'un comble, pour porter les chevrons. || *Panne de brisis.* Celle qui soutient le pied des chevrons à l'endroit où le comble est brisé.

— Écon. dom. Cuvier de bois dont les blanchisseuses de l'Anjou se servent pour essanger les toiles neuves.

— Hortic. *Panne isabelle.* Variété d'anémone de couleur isabelle, à peluches.

— Mar. *Vaisseau en panne.* Situation d'un vaisseau dont les voiles sont placées de façon qu'il se maintienne sans marcher. || *Mettre en panne.* Suspendre ou ralentir la marche d'un vaisseau, en disposant les voiles de manière que moitié de leur effort tende à le faire avancer et que l'autre moitié tende à le faire reculer; dans cet état, le mouvement se borne à la dérive. On mit en panne pour attendre l'ennemi. || On dit dans le même sens, *Être en panne, se tenir, rester en panne.*

— Fig. et fam. *Se tenir en panne, rester en panne.* Suspendre toute action en attendant l'événement ou un temps plus favorable. Je me suis tenu en panne, je suis resté en panne jusqu'au moment d'agir. || Se dit de la cavalerie qui reste en position.

— Les matelots se servent souvent de cette expression. En parlant à quelqu'un arrêté tout à coup dans une entreprise ou dans un discours, ils disent : Eh bien ! tu restes en panne !

— Techn. La partie du marteau opposée au gros bout. Frapper de panne.

PANNÉ, ÉE. part. pass. du v. Panner. S'emploie adject. Fer panné. Tôle pannée.

PANNEAU. s. m. (dimin. de *pan*). Techn. Petit pan.

— Arch. Chacune des faces d'une pierre taillée. || *Panneau de douelle.* Celui qui fait la curvité d'un voussoir. || *Panneau de tête.* Celui qui est au-devant. || *Panneau de lit.* Celui qui est caché dans les joints.

— Par extens. Plaque de carton, de fer-blanc ou de bois, qui sert à tracer les différentes faces d'une pierre.

— Bot. Syn. de Valve.

— Chez les chapeliers. Sorte de chevalet sur lequel porte la chanterelle à l'extrémité de l'arçon, et qui sert à bander la corde, quand l'ouvrier veut faire vaguer l'étoffe.

— Chass. (du lat. *pannellus*, dim. de *pannus*, drap, étoffe). Filet pour prendre des lièvres, des lapins, etc. Tendre un panneau. Il a tendu des panneaux.

— Fig. et fam. Piége. Voilà une dupe tout du long dans mes *panneaux*. (Brueys.)

— Fig. et fam. *Tendre un panneau à quelqu'un.* Lui tendre un piége pour le faire tomber dans quelque faute, dans quelque méprise, pour lui causer quelque mal ou quelque désagrément.

> Mort ou vif, montre-nous ton moineau,
> Et ne me tends plus de *panneau*. (La Font.)

— *Donner dans le panneau.* Se laisser tromper, attraper. Il est homme à donner dans tous les *panneaux* qu'on lui présentera (Mol.)

> Mais n'admirez-vous pas cette bonne comtesse,
> Qui dès qu'elle me voit, donnant dans le *panneau*,
> Me charge d'un exploit pour monsieur Chicaneau. (Rac.)

— Toutes ces locutions ne sont que du style familier, et Vertot ne devait pas dire : Octavius ne donna point dans ce *panneau*, il savait trop bien à quel point Tibérius, l'idole du peuple, était maître de ses suffrages.

— Constr. Planche ou feuille de métal, découpée suivant la forme exacte de profil d'une pierre, et servant à la tailler.

— Mar. Ouverture pratiquée sur le pont. || Trappe ou couvercle qui sert à la clore. || On appelle plus généralement *écoutille* le panneau pris dans le sens d'ouverture, de trou propre à livrer passage; l'assemblage de planches qui en forme en quelque sorte la porte est le véritable panneau.

— Peint. Planche dressée pour exécuter un tableau sur bois.

— Sculpt. *Panneau de sculpture.* Ornements sculptés dans un panneau.

— Sellier. Chacun des deux coussinets qu'on met aux côtés d'une selle, sous les arçons, pour empêcher que le cheval ne se blesse. Rembourrer des panneaux. Cambrer les panneaux d'une selle. Il faut mettre, attacher des panneaux à cette selle. || Pièce de cuir rembourrée de paille ou de bourre qui embrasse le dos des bêtes de somme et sur laquelle sont posés les fûts du bât.

— Techn. Partie d'un ouvrage d'architecture, de menuiserie, d'orfévrerie, etc., qui offre un champ, une surface enfermée dans une bordure ou ornée de moulures. Un panneau de lambris. Un panneau de porte. Une porte, des volets à panneaux. Les panneaux d'un carrosse. Tableau peint sur panneau. || Modèle de bois pour le tailleur. || *Panneau de glace.* Celui pour lequel on emploie une glace au lieu de bois. || *Panneau de vitre.* Compartiment de pièces de verre. || *Panneau de fer.* L'ensemble des ornements fixés dans le cadre d'un balcon, d'une rampe, d'une porte de fer. || *Panneau d'ornement.* Espèce de tableau de fleurs, de fruits, etc., pour enrichir un lambris, un plafond. || *Panneau flexible.* Celui qui est fait sur du carton, du fer-blanc, etc., pour pouvoir ensuite être appliqué sur une face concave, convexe ou cylindrique, etc.

— PANNEAUX. s. m. pl. Dans la machine à friser les étoffes, deux roues de champ placées verticalement.

— Prov., fig. et pop. *Crever dans ses panneaux.* Se dit d'un homme trop serré dans ses habits ou d'un homme gonflé de colère.

PANNEAUTER. v. n. 1re conj. (rad. *panneau*). Chass. Tendre des panneaux pour prendre des lapins ou d'autres animaux. Il vieillit.

— Hortic. Mettre des panneaux sur une couche.

PANNEFIN. s. m. Comm. Sorte de papier qu'on fabrique en Hollande.

PANNEKET ou **PANNEQUET.** s. m. Art culin. Espèce de gâteau anglais fait à la poêle.

PANNELLE. s f. Blas. Feuille de peuplier. Cette maison porte de gueules à trois pannelles d'argent. Ce mot semble avoir pour origine *panmelle*, et l'on doit faire sentir le double *n*.

PANNER. v. a 1re conj. rad. *panne*. Techn. Creuser une pièce de métal avec la panne d'un marteau. Panner du fer, du cuivre.

— Se disait pour Essuyer un meuble avec un linge.

— SE PANNER. v. pron. Être panne.

PANNERESSE. s. f. Constr. Pierre de taille ou brique plus longue que large, dont la plus petite dimension est placée suivant l'épaisseur du mur, en sorte que la plus longue face se présente au parement vu.

PANNETERIE. s. f. Se disait pour Vannerie. Art de faire des paniers.

PANNETIÈRE s f. Entom. Nom vulgaire de la blatte ordinaire, ou blatte des cuisines.

PANNETON. s. m. (diminut. de *panne*). Techn. La partie d'une clé qui entre dans la serrure. Les trois parties d'une clé sont l'anneau, la tige et le panneton. || *Panneton d'espagnolette*. La partie saillante de l'espagnolette, qui sert à fermer les deux volets de la fenêtre, en entrant dans l'agrafe posée sur l'un, et appuyant sur l'autre.

— Blas. Partie de la clé qui joue dans la serrure.

PANNETON. s. m. (dimin. de *panier*). Boulang. Panier long et étroit, garni de toile en dedans, pour y placer de la pâte.

PANNEXTERNE. s. m. (ét. lat., *pannus*, étoffe; *externus*, extérieur). Bot. Partie externe, ou écorce des fruits et de l'urne des mousses.

PANNICULE s. m. (du lat. *panniculus*, petit manteau; dimin. de *pannus*, étoffe). Chir. Excroissance membraneuse sur la cornée de l'œil.

—Anat. Membrane cutanée. || *Pannicule charnu*. Tégument musculeux qui se trouve au-dessous de la peau dans diverses régions du corps. || *Pannicule graisseux* ou *adipeux*. Couche sous-cutanée au tissu cellulaire. || *Pannicule virginal*. La membrane de l'hymen.

— Mamm. Peau qui couvre les cornes caduques de certains mammifères ruminants, lorsqu'elles commencent à se développer, et qui se détache au bout de quelque temps.

PANNIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pannus*, étoffe; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à un morceau de drap ou de feutre, telle est la substance spongieuse et épaisse de certains lichens. L'oscillaire panniforme résulte d'un assemblage de fibres entremêlées et comme feutrées.

PANNINTERNE. s. m (ét. lat., *pannus*, étoffe; *internus*, intérieur). Bot. Membrane interne des fruits et de l'urne des mousses.

PANNOIR. s. m Techn. Marteau avec lequel on forme la tête des épingles.

PANNOMIE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; νόμος, loi, décret). Hist. du droit. Ouvrage qui comprend toutes les lois || Recueil des lois de toutes nations || Titre d'un recueil de décrets attribué par les uns à Ives de Chartres, et par les autres à Hugues de Châlons.

PANNON s. m. (du lat *pannus*, étoffe) Hist Ancienne orthographe du mot Pennon. Le pannon était long et la bannière carrée; lorsqu'un simple gentilhomme était fait chevalier banneret, on coupait la queue de son pannon, d'où est venue la loc. *Faire de son pannon bannière*, qui signifie, Monter à un rang supérieur.

—Blas. *Pannon généalogique* Écu rempli de diverses alliances des maisons desquelles un gentilhomme est descendu, qui sert à faire ses preuves de noblesse. Il comprend les armes du père et de la mère, de l'aïeul et de l'aïeule, du bisaïeul et de la bisaïeule. Il est composé de huit, de seize, de trente-deux quartiers, etc., sur lesquels on dresse l'arbre généalogique.

— Médec. Rousseur aux mains, au visage. Peu usité.

PANNONAGE. s. m. Féod. Droit d'avoir un pannon ou pennon.

PANNONCEAU. s. m. (dimin. de *pannon*). Féod. Girouette sur laquelle les armes du seigneur étaient peintes ou découpées à jour.

— Petit pannon. Le pannonceau appartenait à des nobles d'un ordre encore inférieur à ceux qui avaient le pannon.

—Anc. prat. Se disait des affiches où étaient imprimées les armes du roi, qu'on attachait aux portes des maisons saisies et aux portes des églises paroissiales, pour annoncer que ces maisons étaient saisies. || Se disait des écussons qu'on mettait aux portes des maisons qui étaient en sauvegarde.

— Se disait aussi du floquet qu'on mettait auprès du fer des lances.

— On donnait aussi ce nom aux écussons d'armes que les seigneurs faisaient attacher à des poteaux dans les carrefours et sur les grands chemins, pour marquer le droit qu'ils avaient de justice et de voirie.

— Écusson que les hommes de loi, les notaires, les huissiers, etc., mettent à leurs portes.

PANNONIE Géogr. anc. Nom anc. de la Hongrie. On la divisait en haute, basse et riparie.

—Numism. La Pannonie est représentée sur les médailles par deux figures de femmes vêtues, à cause de la froideur du climat, elles tiennent à la main des enseignes militaires, pour caractériser la vaillance des anciens Pannoniens.

PANNONIEN, IENNE. s. Habitant de la Pannonie. adj. Qui appartient à la Pannonie ou à ses habitants.

PANNONIQUE. adj des 2 g. Hist anc. Qui appartient à la Pannonie Les guerres pannoniques.

PANNOSEUX, EUSE. adj. (du lat. *pannosus*). Se disait pour Couvert de haillons, misérable. On disait aussi *pannosieux*.

PANNOSITÉ. s. f. (du lat. *pannus*, étoffe, linge). Path. Défaut de consistance de la peau, que la maladie rend mollasse.

PANNUS. s. m. (pr. *pan-nuss*; du lat. *pannus*, drap, étoffe). Chir. Tache dans l'œil qui ressemble à un petit lambeau de drap. On dit aussi Pannus de la cornée. || Tache irrégulière de la peau, qu'on regarde comme un signe certain de l'invasion de la lèpre.

PANNYCHIE. (ét. gr., πᾶν, tout; νυχίος, dérivé de νύξ, nuit). Fontaine imaginaire que Lucien place dans l'île des Songes.

PANNYCHISME. s. m. Antiq. Veillée religieuse, ou célébration nocturne des mystères.

PANOME. s. m. Bot. Bois des Moluques, dont les Indiens vantent beaucoup les vertus, et qu'ils cultivent soigneusement.

PANOMPHÉE. adj. m. (ét. gr., πᾶν, tout; ὀμφή, voix). Myth. Surnom de Jupiter, parce qu'étant adoré par tous les peuples, il connaissait toutes les langues. Jupiter Panomphée était adoré sur la côte d'Asie.

— Gramm. S'est dit d'un mot qui a passé dans plusieurs langues, qui est compris par plusieurs nations. On a dit, par plaisanterie, que le mot allemand *trink*, buvez, est un mot panomphée.

PANON. s. m. S'est dit pour Plume dont on garnit les flèches.

— Ornith. V. PANOU.

PANONCEAU. s. m. V. PANNONCEAU.

PANOPE. Temps hér. Fils de Phocus et d'Astéropée; il accompagna Amphitryon dans la guerre contre les Téléboens, et fut l'un des héros qui se trouvaient à la chasse du sanglier de Calydon.

PANOPE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux nageurs, dont les ailes ne sont nullement propres au vol; il ne contient qu'une espèce, appelée grand alque ou grand pingouin.

— Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

PANOPÉE. Myth. Divinité que les navigateurs invoquaient pendant la tempête.

PANOPÉE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves, de la famille des pylorides, établi pour une des plus grandes espèces de nos mers.

— Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures.

PANOPHOBIE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; φόβος, crainte, frayeur). Pathol. Maladie qui fait qu'on a peur de tout; terreur panique.

PANOPHOBIQUE adj. des 2 g Pathol. Qui est relatif, qui appartient à la panophobie.

PANOPIE. s. f. Genre d'arbrisseaux de Madagascar, qui appartient aux euphorbiacées.

PANOPLIE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; ὅπλον, arme). Art milit. Armure complète d'un chevalier du moyen âge.

— Fig Chose dont on s'embarrasse inutilement dans une course, une expédition, un voyage. Qu'allez-vous faire dans cette panoplie?

— Philol. *Panoplie dogmatique*. Titre d'un ouvrage composé par l'ordre de l'empereur Alexis, qui contient l'exposition de toutes les hérésies et leur réfutation tirée des Pères de l'Église

PANOPOLIS (pr. *pa-no-po-liss*; ét. gr., Πάν, Pan; πόλις, ville: ville de Pan). Géogr. anc. Ville d'Égypte, sur la rive droite du Nil, où Pan était particulièrement honoré.

PANOPOLITAIN, AINE. s. Habitant de Panopolis. || adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. Nome panopolitain.

PANOPS. s. f. (pr. *pa-nopss*; ét. gr., πᾶν, tout, ὤψ, œil, parce qu'il a de gros yeux à fausset qui permettent de tout voir à la fois. || Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères. On en connaît deux espèces de la Nouvelle-Hollande.

PANOPSIDE. s. m. Bot. Genre de protéacées.

PANOPTÈS. adj. m. (pr. *pa-nop-tèss*; ét. gr., πᾶν, tout; ὄπτομαι, voir: qui voit tout). Myth. Surnom de Jupiter, parce qu'il voit tout. || Surnom d'Argus.

PANOPTIQUE. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout, ὄπτομαι, voir). Constr. administr. Bâtiment construit de telle manière que d'un point de l'édifice l'œil peut embrasser toutes les parties de l'intérieur. On propose de bâtir un panoptique pour servir de maison de correction.

PANOPTIQUE. adj des 2 g. Construit de manière qu'on puisse embrasser toutes les parties de l'intérieur. Construction panoptique. Édifice panoptique. Le système panoptique de Bentham.

PANORAMA. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; ὅραμα, je vois). Grand tableau circulaire, disposé de manière que le spectateur placé au centre voit les objets représentés, comme si d'une hauteur il découvrait tout l'horizon dont il serait environné. Les panoramas procurent une illusion extraordinaire. Le panorama de Navarin, d'Athènes, de Jérusalem, de Paris, etc. L'invention des panoramas est due à M. de Breyssig, professeur de Dantzick, à la fin du XVIIIe siècle D'autres personnes l'attribuent à un peintre de portraits d'Edimbourg, nommé Robert Barker, qui la fit exécuter en grand à Londres, avec beaucoup de succès. On en a depuis construit à Paris et dans beaucoup d'autres villes.

— Fig. Cet ouvrage est un vaste panorama où se déroule notre langue telle que la nation l'a faite, telle qu'elle doit la parler.

PANORAMIQUE ou **PANORAMATIQUE.** adj. des 2 g. Phys. et peint. Qui offre les caractères du panorama, d'un horizon entier. Vue panoramique.

— Il est reçu maintenant de dire: Une vue *panoramique*. Or le génitif d'ὅραμα est ὁράματος, et tous les adjectifs tirés du grec sont faits, sans exception, du génitif. Il faudrait donc dire: une vue *panoramatique*, s'il y avait lieu à se servir de cette expression.

PANORME. Géogr. anc. Ville de Sicile, qui avait un port sur la mer Tyrrhénienne. Aujourd'hui Palerme.

— Hist. anc. *Bataille de Panorme*. Victoire remportée par Gélon, en 480 av. J.-C., sur Hamilcar, qui commandait 150,000 Carthaginois.

PANORMIE. s. f. Anc. jurispr. Corrupt. du mot Pannomie.

PANORMITAIN, AINE. s. Habitant de Panorme. || adj. Qui appartient à Panorme ou à ses habitants.

— Biogr. *Le Panormitain*. Se dit de Nicolas Tudeschi, né à Palerme.

PANOROGRAPHE. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; ὁράω, je vois; γράφω, je décris). Phys. Instrument inventé en 1824 pour obtenir immédiatement sur une surface plane le développement de la vue perspective des objets qui entourent l'horizon.

PANORPATE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une panorpe.

PANORPATE. s. m. Entom. Section de l'ordre des névroptères, famille des planipennes, renfermant des insectes appelés par quelques auteurs *mouches-scorpions*, et qui a pour type le genre panorpe.

PANORPE. s. m. (du gr. πάνορπες, nom que les Grecs donnaient à des insectes voisins des cigales ou des sauterelles). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des névroptères, famille des planipennes.

PANOSSAKE. s. m. Relat. Étoffe fabriquée par les nègres des bords de la Gambie.

PANOSSARE. s. m. Relat. Sorte de pagne dont les Indiens se servent pour se couvrir de la ceinture en bas.

PANOTIENS. s. m. pl. (ét. gr., πᾶν, tout; οὖς, ὠτός, oreille). Peuple de la Scythie qui avait, dit-on, des oreilles d'une grandeur extraordinaire.

PANOU. s. m. Ornith. Espèce de cotinga ou tangara du Brésil. C'est par erreur qu'on le trouve écrit *panon* dans quelques dictionnaires.

PANOUFLE. s. f. Pop. Morceau de peau de mouton avec sa laine, dont on garnit des sabots. V. PANUFLE.

PANOUIL. s. m. Agric. Épi de grains de maïs.

PANOURE. s. f. Mar. Sorte de petit bateau ou de galiote chinoise.

PANPHALÉE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; φαλός, beau, blanc). Bot. Genre de plantes de la famille des bilabiées, originaire du Brésil.

PANPHILONTOSIE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; φίλος, ami; ὄντος, être). Néol. Mot que l'on a proposé pour signifier Bienveillance universelle.

PANPOURCEAU. s. m. Chass. Fort piquet qui soutient le filet des chasseurs aux pluviers.

PANQUECALITZI s. m. (pr. *pan-ke-ka-lit-zi*). Chron. Le quatorzième des dix-huit mois de vingt jours dont se composait l'année mexicaine.

PANS. s. m. pl. Myth. Satyres qui reconnaissaient Pan pour leur chef; c'étaient les dieux des chasseurs, des bois et des champs.

PANSAGE. s. m. Manég. Action de panser. Le pansage de ce cheval est difficile. Il est particulièrement usité dans la cavalerie.

— Syn. comp. PANSAGE. PANSEMENT. Le *pansage* s'entend du soin qu'on prend des chevaux en santé, et le *pansement* de l'application sur la surface du corps des appareils et des médicaments indiqués.

PANSARD, ARDE. adj. (rad. *panse*). Pop. Qui a un gros ventre; une grosse panse. Il s'est dit quelquefois pour Pansu. || S'emploie aussi dans le sens de Gourmand.

— substantivement C'est un pansard.

PANSARDEMENT. adv. Comme un homme qui a un gros ventre. Pansardement gros. C'est une expression vieillie, mais énergique.

PANSCROSTÈCHE. s. f. (pr. *panss-kross-teche*, ét. allem., *panzer*, cuirasse; *schrothen*, trancher). Art milit. Longue épée de houssard allemand.

PANSE. s. f. (du lat. *pantex*, même signif.) Fam. Ventre. Grosse panse. Avoir la panse pleine. Vous aviez lors la *panse* un peu moins pleine. (La Font.) Deux grands pas avant lui l'on voit marcher sa *panse* (Dufresny.)

> Peut-on voir sans courroux et sans étonnement,
> Que des religieux nés pour la pénitence,
> Loin de se contenter du plus simple aliment,
> Prennent tant de soin de leur *panse*? (Baratin.)

— Mamm. Dans les animaux, le plus volumineux des quatre estomacs des ruminants; c'est le premier de tous, c'est-à-dire celui où arrivent les herbes aussitôt qu'elles sont mâchées et avalées. || La partie du ventre des animaux qui renferme ce qu'ils ont mangé.

— Agric. *Panse de Damas*. Espèce de gros raisins séchés au soleil.

— Bot. Corps ou partie renflée d'un ovule ou d'une graine.

— Calligr. La partie arrondie d'un petit a. La panse de cet a est mal faite.

— Comm. *Panse de vache*. Linge ouvré qui se fabrique en Picardie.

— Techn. La partie la plus large d'une cornue, d'un matras ou d'une bouteille. || Endroit où le collier d'un cheval est le plus large par derrière. || *Panse d'une cloche*. Le bord, l'endroit où le battant va frapper.

— Prov. et fig. *Avoir plus grands yeux que grande panse*, ou *avoir les yeux plus grands que la panse*. Se trouver bientôt rassasié, après avoir annoncé un appétit vorace. || *N'avoir pas fait une panse d'a*. N'avoir rien écrit, rien composé. C'est un homme qui de sa vie n'a fait une panse d'a. || On dit aussi de celui qui s'attribue ou à qui d'autres attribuent quelque part à un ouvrage, mais qui cependant n'y a nullement travaillé, *Il n'y pas seulement fait une panse d'a*. V. A. || *Panse d'a*. Se prend aussi en général pour la moindre petite chose.

> Dans mes replis fouillez tout à votre aise,
> N'y trouverez *panse* d'a qui déplaise. (Sénecé.)

— Prov. et pop. *Se faire crever la panse*. Se faire tuer à la guerre ou dans un combat singulier.

— Prov. *Il faut servir Dieu avant sa panse*. Il faut remplir ses devoirs religieux avant de satisfaire les grossiers appétits du corps. || *Après la panse vient la danse*. Quand on a fait bonne chère, on ne pense plus qu'à se réjouir. || *Il vaut mieux avoir belle manche que belle panse*. Il vaut mieux être vêtu proprement que de faire bonne chère. || *Qui a la panse pleine, il lui semble que les autres sont soûls*.

— On dit *grand merci, panse*, à ceux qui vous donnent quelque chose qu'ils ne sauraient manger ni mettre à profit.

PANSÉ, ÉE. part. pass. du v. Panser. S'emploie adjectiv. Cheval bien pansé. Plaie, blessure pansée. Dans la cavalerie, les chevaux sont pansés deux fois par jour. Un cheval bien étrillé est à demi pansé.

— Fig. et pop. *Cet homme est bien pansé*. Il a bien mangé et bien bu.

PANSÉLÈNE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; σελήνη, lune). Astron. Nom par lequel les anciens astronomes désignaient la pleine lune.

— adj. des 2 g. Qui a lieu en pleine lune. Une éclipse pansélène.

PANSEMENT. s. m. Chirur. Action de panser une plaie, une blessure. Action d'appliquer les appareils destinés, soit à maintenir une plaie en action, comme dans le cas des cautères, soit à favoriser la cicatrisation, en la préservant du contact de l'air et des corps nuisibles. L'heure du pansement approche. Le pansement est quelquefois plus douloureux que l'opération.

— Soins qu'on donne et remèdes qu'on emploie pour panser des blessures. Devoir beaucoup au chirurgien pour ses pansements.

— Il se dit des animaux dans le même sens. Payer le maréchal pour les fers et les pansements des chevaux.

— Manég. Action de brosser, d'étriller un cheval en santé; d'en avoir soin. Ce domestique entend bien le pansement des chevaux. || On dit aussi, dans ce sens, *le pansement de la main*. Entendre le pansement de la main. || Il vaut mieux dire *pansage* en ce sens.

— Syn. comp. PANSEMENT. PANSAGE. V. PANSAGE.

PANSER. v. a. 1re conj. Chirur. et art vétér. Appliquer sur une plaie, sur une blessure les remèdes nécessaires à sa guérison, et, par ext., lever l'appareil d'une plaie, d'une blessure, en mettre un autre, etc. On l'a pansé ce matin. Le chirurgien vient le panser deux fois par jour. Panser un blessé, un cheval blessé.

— *Panser à sec*. Panser une plaie avec de la charpie qui n'est pas chargée de médicaments et des compresses qui ne sont pas humectées.

— Se dit aussi quelquefois des médicaments qu'on donne aux malades et aux blessés.

— Manég. Étriller, brosser, nettoyer un cheval, lui donner tout ce qui lui est nécessaire. On l'appelle aussi *panser de la main*, pour distinguer cette acception de la précédente. Ce palefrenier panse bien ses chevaux.

— Se dit, par extension, de tous les autres animaux. Je lui ai laissé le soin de panser les chiens, les oiseaux.

— Express. prov. *Allez-vous faire panser*. Se dit à ceux qu'on chasse avec mépris.

— SE PANSER. v. pron Soigner soi-même ses plaies, ses blessures.

—Être pansé. C'est à cette heure que se pansent les malades.

— Être brossé, étrillé. Voilà l'heure où se pansent les chevaux.

PANSETERÈCHE et **PANSTÉRÈCHE**. s. f. Anc. art milit. Espèce d'épée que portaient les hussards.

PANSLAVISME. s. m. (du gr. πᾶν, tout; et du fr. *slavisme*). Polit. Système politique de la Russie, tendant à rattacher à son empire tous les peuples slaves.

PANSOPHE adj. des 2 g. (ét. gr., πᾶν, tout; σοφός, sage, savant). Didact. Qui sait tout.

— S'empl. subst. Un pansophe.

PANSOPHIE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; σοφία, sagesse, science). Didact. Sagesse, science universelle.

PANSOPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport, qui appartient à la pansophie.

PANSPERMIE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; σπέρμα, semence). Pathol. et ch r. Amas confus, dans le corps, de matières hétérogènes, de pus, etc.

—Phys. Système des naturalistes qui prétendent que les germes des corps organisés sont disséminés partout, et n'attendent que les circonstances favorables pour se développer.

PANSPERMIQUE. adj. des 2 g. Pathol. chir. et phys. Qui concerne la panspermie.

PANSTÉRÉORAMA. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; στερεός, solide; ὅραμα, vue). Phys. Représentation entière, en relief et dans ses véritables proportions, d'un monument, d'une ville, etc. On dit aussi *plan en relief*.

PANSTÉRÉORAMIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui est en relief; qui a rapport au panstéorama.

PANSTRATIE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; στρατία, armée). Philol. Armée universelle. Ce mot n'est employé que dans le titre d'un ouvrage de Charnier. *Panstratie catholique* ou *Guerre de l'Eternel*.

PANSU, UE. adj. (rad. *panse*). Qui a une grosse panse. C'est un homme fort pansu. Le vin avait pour représentant un gros Silène *pansu*, ventru, trapu, cornu, pourtant couronné de lierre au front. (E. Sue.) Fam. et peu usit.

— subst. C'est un gros pansu.

PANTACHATE. s. m. Minér. Se dit des variétés d'agates qui sont tachetées et mouchetées comme la peau d'une panthère.

PANTAGA. s. m. Bot. Arbre des Indes orientales qui produit le santal rouge.

PANTAGATHE. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; ἀγαθός, bon). Myth. Oiseau qu'on regardait comme étant toujours de bon augure.

PANTAGATIN. s. m. Relat. Chef d'une peuplade sur la côte de la Pêcherie, au cap Comorin. Les dimanches, assemblez les hommes dans l'église, et prenez garde si les *pantagatins* y assistent. (Bouhours.)

PANTAGOGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πᾶν, tout; ἄγω, je chasse). Pharm. Évacuant, purgatif, qui purge toutes les humeurs. ‖ On dit aussi subst. Un pantagogue.

PANTAGRUEL. Personnage du livre de Rabelais. Selon quelques-uns, ce serait Antoine de Bourbon; selon d'autres, ce serait Henri II, quoique en 1529, année où Geoffroy Tory copia et publia un passage du premier livre de Pantagruel, Henri n'eût que 10 ans. Pantagruel était un philosophe épicurien, joyeux buveur, bon convive, et qui avait une certaine gaieté d'esprit, confite en mépris des choses fortuites.

PANTAGRUÉLION. s. m. Nom donné par Rabelais au chanvre, sur lequel il fait une dissertation burlesque.

— Bot. *pantagruélion sauvage*. L'eupatoire chanvrin.

PANTAGRUÉLIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à Pantagruel.

— Fig. Qui mange et boit sans cesse. Il a un estomac pantagruélique.

— Qui traite de la mangeaille et de la bouteille. Chanson pantagruélique.

PANTAGRUÉLISER. v. n. 1re conj. Boire copieusement, comme Pantagruel. Ainsi que voir pourrez en *pantagruélisant*. (Rabelais.)

PANTAGRUÉLISME. s m. Philosophie insouciante, épicurienne. Selon Rabelais: Certaine gaieté d'esprit confite en mépris des choses fortuites.

PANTAGRUÉLISTE. s. m. Philos. Celui qui professe le pantagruélisme, c'est-à-dire, joyeux buveur, bon convive, philosophe rabelaisien.

PANTAGUIÈRES. s. f. pl. (du gr. πᾶν, tout, et du vieux fr. *guières*, conducteur; fait de *ducere*, mener, conduire). Mar. Cordes pour assurer les mâts dans la tempête, et pour tenir les haubans plus roides et plus fermes.

PANTAINE. s. f. Chass. V. PENTIÈRE.

PANTALÉON. s. m. Mus. Espèce de clavecin vertical dont le corps est plus étroit que celui du clavecin ordinaire, et inventé en 1718 par Pantaleon Hebenstreit. Espèce de grand tympanon monté sur des cordes à boyau.

PANTALON. s. m. (de l'ital. *pantaloni*, même signif., à cause de saint Pantaléon, patron de Venise qui y introduisit cette espèce de vêtement ou de pantalon; personnage bouffon du théâtre italien, qui était pour l'ordinaire vêtu de cette sorte). Culotte longue qui prend depuis les reins et descend jusque sur le cou-de-pied. C'est une culotte tout d'une pièce avec les bas, dont on a supprimé les pieds. La mode en a fait varier la forme de mille manières. D'abord les cuisses et les jambes étaient d'une grande largeur, ensuite on tomba dans un excès contraire, les cuisses et les jambes étaient à pli de corps; enfin, on a pris un juste milieu, et aujourd'hui le pantalon a pris une forme moyenne entre ces deux extrêmes, et la commodité qu'on y reconnait fait présumer que cette mode, à quelques modifications près, durera longtemps. Autrefois le pantalon était tout d'une pièce, depuis le cou jusqu'aux pieds, mais on a reconnu son incommodité, et on l'a absolument abandonné. Pantalon de drap, de casimir, de cuir-laine, de coutil, etc. Pantalon de daim, de chamois. Pantalon large, étroit. Pantalon à sous-pieds.

— *Pantalon à pieds*. Pantalon qui a des pieds comme les bas; espèce de caleçon qui est tout d'une pièce avec les bas. On sort très-rarement avec ce vêtement : il annonce un air très-négligé.

— Art scén. Nom d'un personnage de la comédie italienne, qui porte un pantalon, une espèce de robe de palais, un masque à barbe, et qui représente les vieillards. Il était quelquefois amoureux et dupé, quelquefois aussi bon, simple et point du tout ridicule.

— Chorégr. Une des figures qui composent la contredanse française.

— Comm. Nom d'un papier qui se fabrique dans les environs d'Angoulême.

— Hist. On a donné quelquefois ce nom aux Vénitiens, parce que le personnage appelé Pantalon est originaire de Venise. Pantalon est toujours Vénitien, comme Arlequin est Bergamasque, et le Docteur Bolonais.

— Mus. V. PANTALÉON.

— Fig. et fam. Homme qui prend toute sorte de figures, et qui joue toute sorte de rôles pour arriver à ses fins. C'est un pantalon, un vrai pantalon.

— Prov. et fig. *A la barbe de Pantalon*. En présence et en dépit de celui que la chose intéresse le plus.

— Le P. Le Moyne, jésuite, a renchéri sur Balzac, qu'il avait pris pour modèle. Le P. Sénault, de l'Oratoire, disait pour cette raison que c'était *Balzac le pantalon*.

PANTALONNADE. s. f. (rad. *pantalon*). Art scén. Bouffonnerie, posture comique d'un pantalon, d'un farceur. Il a fait une pantalonnade, de plaisantes pantalonnades. ‖ Danse de pantalon.

— Fam. Fausse démonstration de joie, de douleur, de bienveillance. Sa joie, sa douleur n'est que pantalonnade.

— Fig. Entrée ou sortie brusque d'un étourdi.

— Par extens. et fam. Subterfuge ridicule pour sortir d'embarras. Il s'en est tiré par une pantalonnade.

PANTALONNÉ, ÉE. adj. (rad. *pantalon*). Techn. Se dit d'un tonneau qui est cerclé dans toute sa longueur.

PANTANNE. s. f. Pêch. Sorte de pave ou d'enceinte de filets qu'on établit dans l'étang de Leucate près de Narbonne.

PANTARBE. s. f. Myth. Espèce de pierre précieuse à laquelle les anciens attribuaient la faculté d'attirer l'or comme l'aimant attire le fer, et dont ils racontaient de grandes merveilles. L'éclat en est si vif qu'elle ranime le jour au milieu de la nuit; elle garantit du feu ceux qui la portent, etc.

PANTCHARATRA. s. m. Philos. ind. Nom des membres d'une secte religieuse et philosophique hétérodoxe de l'Inde. Les pantcharatras sont adorateurs de Vichnou, qu'ils considèrent comme le principe de l'univers. On les appelle aussi *Bhagavatas*.

PANTE. s. f. Techn. Chapelet fait de petites coquilles blanches. ‖ Toile de crin dont on se sert dans les brasseries.

PANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Panter. S'empl. adjectiv. Peau pantée.

PANTELANT. part. prés. du v. Panteler. Qui pantèle. Est toujours invariable.

PANTELANT, ANTE. adj. (de l'angl. *to pant*, haleter). Qui halète, qui respire avec peine, par secousse, à qui le cœur bat de peur, de colère, d'avoir trop couru. Il est tout pantelant. Estomac pantelant. Quel dommage d'avoir laissé perdre ce mot expressif.

— Par extens. Etendu sans connaissance.

— Fig. *Chair pantelante*. La chair d'un animal récemment tué, lorsqu'elle palpite encore.

PANTELER. v. n. 1re conj. Ce verbe double le *l* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je pantelle, tu pantelles, il pantelle*. Haleter, palpiter fortement et d'une manière embarrassée et pressée. Vieux.

— Syn. comp. PANTELER. PALPITER. *Palpiter* suppose une émotion douce qui provient du cœur, et *panteler*, une émotion qui provient d'une crise, d'un effort ou d'un état violent.

PANTELLARIE. Géogr. Ile de la Méditerranée entre la Sicile et l'Afrique. Elle appartient à la Sicile; 6,000 hab.

PANTÈNE. s. f. Pêch. Espèce de filet du genre des verveux, qu'on place au bout des bourdigues, pour retenir les anguilles.

PANTÉNEITH. s. m. (pr. *pan-té-nèt*). Relat. Chef des prêtres de Neith, en Égypte.

PANTENNE (EN). loc. adv. Mar. Se dit d'un bâtiment dont toutes les parties du gréement sont en désordre, mal orientées, brisées par le vent ou par un combat, etc. Vaisseau en pantenne. A la mort d'un capitaine, on met, en signe de deuil, les vergues de son vaisseau en pantenne.

— Pour donner une idée exagérée du mauvais état d'un vaisseau, on dit *il est tout en pantenne*.

PANTER. v. a. 1re conj. Techn. Arrêter les peaux des cardes dans le panteur, en les accrochant aux pointes dont il est garni par distance dans toute sa longueur.

— SE PANTER. v. pron. Être panté. Ces peaux se pantent presque seules.

PANTEUR. s. m. Techn. Instrument propre à tendre les peaux des cardes.

PANTHACHATE. s. f. (pr. *pan-ta-kate*; ét. gr., πάνθηρ, bête féroce; ἀχάτης, agate). Minér. Espèce d'agate mouchetée comme la peau d'un tigre.

PANTHÉE adj. f. (ét. gr., πᾶν, tout; θεός, Dieu). Antiq. *Figure panthée*. Statue qui réunissait les symboles ou les attributs de différentes divinités. La statue de la déesse syrienne était une figure panthée.

— *La nature panthée*. La Divinité suprême.

PANTHÉISME. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; θεός, Dieu). Théol. Système de ceux qui, comme Spinosa, n'admettent d'autre Dieu que le grand tout, l'universalité des êtres existants.

— Philos. *Panthéisme psychologique*. Système qui considère Dieu comme l'âme du monde, et le monde comme le corps de la Divinité. ‖ *Panthéisme cosmologique*. Celui qui considère l'univers et Dieu comme étant identiquement le même être: c'est le panthéisme de l'école éléatique. ‖ *Panthéisme ontologique*. Celui qui ne reconnait qu'une substance éternelle, se manifestant ici par la pensée, là par l'étendue: c'est le spinosisme. ‖ *Panthéisme mystique*. Celui qui considère l'ensemble des choses comme un être dont le réel et l'idéal, l'objectif et le subjectif, sont, pour ainsi dire, les deux pôles opposés. Le panthéisme mystique a quelques rapports avec le naturalisme allemand. Le panthéisme de l'Inde est encore un panthéisme mystique. ‖ Au moyen âge, on trouve le *panthéisme idéaliste* d'Amaury de Chartres, et le *panthéisme matérialiste* de son disciple David, de Dinant.

PANTHÉISTE. s. m (pr. *pan-te-iss-te*; ét., V. PANTHÉE) Philos. Partisan du panthéisme. Un panthéiste. Pour quelques panthéistes, Dieu est l'âme du monde.

— adj. des 2 g. Qui appartient au panthéisme. Philosophe panthéiste. ‖ *Système panthéiste*. Se dit de tous les systèmes de philosophie qui identifient Dieu avec l'ensemble des êtres ou avec leur principe vital. Il y a plusieurs classes de philosophes panthéistes : les uns considèrent l'univers lui-même comme un être éternel: les autres conservent quelque chose du dualisme. Suivant le plus grand nombre, Dieu est le seul être réel, tous les autres n'ayant qu'une réalité apparente, et étant absorbés dans la substance divine.

PANTHÉISTIQUE. adj des 2 g. Philos. Qui a le caractère du panthéisme.

PANTHÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; θεός, Dieu; λόγος, discours). Histoire de tous les dieux du paganisme.

PANTHÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif, qui a rapport à la panthéologie.

PANTHÉON. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; θεός, Dieu). Temple consacré à tous les dieux à la fois.

— Ant. gr. L'ensemble des figures panthées, petites statues qui portaient les symboles de plusieurs divinités.

— Hist. de Fr. *Panthéon de Paris*. Eglise sous l'invocation de sainte Geneviève, commencée en 1747, et achevée en 1764. Destinée, par un décret de l'Assemblée nationale, 1791, à la sépulture des Français illustres par leurs vertus, leurs talents ou leurs services, cette église prit le nom de Panthéon, avec cette inscription sur la frise de la façade : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*. Rendue au culte en 1815, elle est redevenue Panthéon en 1830, mais aucun mort illustre n'est venu y prendre place. Les honneurs du Panthéon ont été quelquefois prodigués sans discernement: Marat lui-même en a été jugé digne. Mais une loi renouvelée après la révolution de juillet dispose qu'ils ne seront plus accordés que dix ans après la mort de l'homme pour qui on voudrait les demander.

— Hist. gr. *Panthéon d'Athènes*. Édifice somptueux, entouré de cent vingt colonnes de marbre, et dont la porte principale était ornée de deux chevaux, ouvrage du fameux Praxitèle.

— Hist. rom. *Panthéon de Rome*. Fut construit après la bataille d'Actium, dans le Champ de Mars, par Agrippa, gendre d'Auguste, qui le consacra à Jupiter Vindicator et à tous les dieux. Il existe encore aujourd'hui dans son entier, et on en a fait une église sous l'invocation de *Sainte-Marie de la Rotonde*.

— Fig. Honneur que la postérité réserve aux véritables grands hommes, aux bienfaiteurs de l'humanité. Sa place est marquée dans le panthéon de l'histoire.

PANTHÉONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Panthéoniser. S'empl. adject. Placé au Panthéon.

PANTHÉONISER. v. a. 1re conj. (rad. *panthéon*). Néol. Placer au Panthéon. On veut panthéoniser les grands hommes.

— Absol. Gardons-nous de *panthéoniser* à la légère. (Mercier.)

PANTHÉRA. s. f. Antiq. Pierre des anciens, qu'on a reconnue être une agate jaspée, et à laquelle ils attribuaient beaucoup de vertus fabuleuses.

PANTHÈRE. s. f. (ét. gr., πᾶν, tout; θήρ, bête féroce, soit parce que la panthère surpasse tous les autres animaux en férocité, soit parce qu'elle en a les diverses couleurs). Mamm. Mammifère de l'ordre des carnassiers, famille des digitigrades et du genre chat. Cette espèce est répandue dans toute l'Afrique et dans les parties chaudes de l'Asie, ainsi que dans l'archipel indien. La *panthère* a ordinairement cinq ou six pieds de long. (Ardant.) La *panthère* ressemble au tigre par ses mœurs et au léopard par sa robe. (Id.)

Et voit-on, comme lui, les ours et les *panthères*
S'effrayer sottement de leurs sottes chimères (BOIL.)

— Les Romains désignaient par ce nom une des grandes espèces tachetées du genre chat, mais on ignore laquelle.

— Iconol. C'est un animal favori de Bacchus, qu'on trouve souvent représenté sur ses monuments. C'est aussi un attribut de Pan.

— Minér. *Pierre de panthère*. Espèce de jaspe ou d'agate, remplie de taches noires, rouges, jaunes, vertes, etc.

PANTHÉRIN, INE. adj. (rad. *panthère*). Erpét. Qui est parsemé de grandes taches, comme celle du pelage de la panthère. La couleuvre panthérine.

PANTHIALÉEN, ENNE. s Hist. anc Membre d'une des dix tribus des Perses. Les panthialéens s'adonnaient à l'agriculture.

— adj. Qui appartient aux membres de cette tribu.

PANTICA. Myth. rom. Déesse des voyageurs.

PANTICAPÉE. Géogr. Ville de la Chersonèse taurique, sur le Bosphore cimmérien; elle était la capitale du royaume du Bosphore, aujourd'hui Kertch.

PANTIÈRE. s. f. Chass. Espèce de filet qu'on tend verticalement pour prendre beaucoup d'oiseaux à la fois, quand ils volent par troupes. Les braconniers se servent de la pantière pour prendre les compagnies de perdrix pendant la nuit. ‖ Sac à mailles qui sert aux chasseurs à mettre leurs provisions de bouche, et à rapporter le gibier qu'ils ont pris.

PANTIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Denis (Seine); 1,200 hab.

PANTIN. s. m. (contract. du mot *enfantin*). Petite figure de carton plat et colorié, qui représente un homme ou une femme, et qui se meut par le moyen d'un fil. Fabrique de pantins. Acheter un pantin. Donner un pantin à un enfant.

— Fig. et pop. Homme qui gesticule ridiculement et sans motif. C'est un pantin, un vrai pantin.

— Se dit aussi des gens d'une tournure gauche et dégingandée, qui imite assez celle des pantins de carton.

— Fig. Individu qui flotte sans cesse d'une opinion à l'autre. Pantin politique. Que de pantins ici-bas!

PANTINE. s. f. Comm. Certain nombre d'écheveaux de fil, de soie, de laine, liés ensemble.

— Bot. Nom vulgaire de l'ophrys homme-pendu.

PANTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Pantiner S'empl. adjectiv. Mis en pantine. Echeveaux pantinés.

PANTINER. v. a. 1re conj. Techn. Lier des écheveaux ensemble pour former une pantine.

— SE PANTINER. v. pron. Être mis en pantine. Ces écheveaux doivent se pantiner.

PANTOCRATOR. adj. m. (ét. gr., πᾶν, tout; κραίνω, je crée). Myth. Surnom de Jupiter.

PANTOCRATRICE. s. f. Impératrice.

PANTOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., πᾶν, παντός, tout; γίνομαι, naître). Minér. Il se dit d'un cristal dont tous les bords et tous les angles ont subi un décroissement, comme la baryte sulfatée pantogène.

PANTOGONIE. s. f. (ét. gr., πᾶν, παντός, tout; γωνία, angle). Géom. Trajectoire réciproque qui, pour différente position de son axe, se coupe toujours elle-même sous un angle rentrant.

PANTOGRAPHE. s m (ét gr., πᾶν, παντός, tout; γράφω, je décris). Mathém. Instrument au moyen duquel on copie mécaniquement des dessins et des gravures, sans aucune connaissance de l'art, et surtout pour réduire cette copie en telle proportion que l'on veut, à la moitié, au quart de l'original. On l'appelle aussi *singe*.

— Sculpt. *Pantographe des sculpteurs*. Machine inventée en 1820, et destinée à mettre au point les statues et les bustes de marbre.

PANTOGRAPHIE. s. f. Mathém. L'art de copier toutes sortes d'estampes sans le secours du dessin.

— Manière de se servir du pantographe.

— Philol. Collection de tous les alphabets.

PANTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Mathém. et philol. Qui a rapport au pantographe ou à la pantographie. Opération pantographique.

— Se dit de ce qui est exécuté par le pantographe. Dessin pantographique.

PANTOGRAPHIQUEMENT. adv. D'une manière pantographique, avec le pantographe.

PANTOIEMENT. s. m. de l'angl. *to pant*, haleter. Faucon. Asthme dont les oiseaux sont attaqués.

PANTOIRE. s. f. Mar. Manœuvre dormante, capelée, comme le hauban, sur les bas mâts. On dit plus ordinairement *pendeur*.

PANTOIS. s. m. de l'angl. *to pant*, haleter) Fauconn. Maladie qui survient à la gorge et aux poumons des oiseaux. Ce faucon a le pantois, est attaqué du pantois.

PANTOIS, OISE. adj. (du lat. *pantex*, gros ventre). Haletant, hors d'haleine. La laissa là dedans avec son ami, fort *pantoise* et désolée. (Brantôme.) Ce mot vieillit.

— Fig. et fam. Stupéfait, interdit. Il resta tout pantois.

— Ce mot a été quelquefois employé par nos écrivains modernes. Je m'en allai tout *pantois*, louant la providence mais grommelant entre mes dents ces tristes paroles. (Volt.)

Cependant, tout triste et *pantois*,
Il s'en allait rongeant ses doigts. (SCARRON.)

PANTOISEMENT ou **PANTOIMENT.** adv. S'est dit pour D'une manière pantoise, A perdre haleine. De cent fureurs *pantoiment* tourmenté. (Ronsard.)

PANTOISER. v. n. 1re conj. Se disait pour Respirer péniblement. || Être asthmatique.

PANTOMÈTRE. s. m. (ét. gr., πᾶν, παντός, tout; μέτρον, mesure). Géom. Instrument pour mesurer toute sorte d'angles, de longueurs, de hauteurs et de distances.

PANTOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Géom. Qui appartient, qui a rapport au pantomètre.

PANTOMIME. s. m. (ét. gr., πᾶν, παντός, tout; μιμέομαι, imiter, contrefaire). Art sc. Acteur qui exprime les passions, les sentiments, les idées, par des gestes et sans parler. Les anciens avaient d'excellents pantomimes. De nos jours, le mot de pantomime s'applique aussi aux ballets. Il suffisait à Bathylle d'être *pantomime* pour être couru des dames romaines. (La Bruy.) Il ne suffit pas à l'acteur d'opéra d'être un excellent chanteur, s'il n'est encore un excellent *pantomime*. (J.-J. Rouss.)

— Aux pompes funèbres, chez les Romains, on louait un pantomime à peu près de la taille et de la figure du mort, et qui contrefaisait quelquefois si bien son air, sa contenance et ses gestes, qu'il semblait que c'était lui-même qui marchait à son convoi.

— Hist. On ignore à quelle époque il faut rapporter l'origine des pantomimes; on sait seulement que les Grecs et les Romains eurent des pantomimes qui jouaient d'abord avec les acteurs des comédies et des tragédies; mais dans la suite ils formèrent un corps séparé. Ce fut à Rome surtout, du temps de l'empire, que leur art devint en vogue et reçut d'habiles, de vastes et de rapides développements. Les pantomimes furent les premiers comédiens chez les Français, comme ils l'avaient été chez les Grecs et chez les Romains, et commencèrent à paraître à la foire Saint-Germain, vers la fin du VIe siècle; mais la grossièreté de leurs postures et de leurs jeux mit l'empereur Charlemagne dans la nécessité de corriger cet abus, qui allait jusqu'à la licence. L'empereur les déclara incapables d'être admis en témoignage contre les personnes d'une condition libre. Cette peine infamante fit tomber les pantomimes, et ils furent remplacés par les troubadours, les jongleurs et les ménétriers, dont les représentations furent mêlées de poésie, de danse, de chants et d'instruments.

— Le mot *pantomime* était encore nouveau en 1670, époque où Molière donna les *Amants magnifiques*, puisque la suivante d'Ériphile demande grâce pour ce mot qu'elle vient d'employer. Ce sont des personnes, dit-elle, qui, par leurs pas, leurs gestes et leurs mouvements, expriment aux yeux toutes choses; et on appelle cela *pantomimes*. J'ai tremblé à vous dire ce mot, et il y a des gens dans votre cour qui ne me le pardonneront pas.

PANTOMIME. s. f. Art dram. Art, action d'exprimer les passions, les sentiments, les idées, par des gestes et sans le secours de la parole. La pantomime de cet acteur est très-expressive. Cet art reçut le dernier degré de perfection chez les Romains. Quintus Roscius porta si loin cet art, qu'il réussissait, dit-on, à rendre par autant de gestes différents une même pensée que le langage pouvait offrir de tours différents pour l'exprimer.

— Espèce de drame où les acteurs suppléent la parole par le geste. Jouer, exécuter une pantomime. L'air, la musique d'une pantomime.

PANTOMIME. adj. des 2 g. Où toute l'action s'exprime par gestes et sans paroles. Danse, ballet pantomime. Divertissement pantomime. La danse des Américains est *pantomime*, car ils content, comme des enfants, tout ce qu'ils voient faire. (B. de St-P.)

PANTOMIMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la pantomime.

— Qui est mêlé de pantomimes. Danse pantomimique.

PANTONNIER. s. m. Se disait pour Gardepont.

— Fig. Homme orgueilleux et de peu de valeur.

Ainz le devez vous espargner
Plus qu'un orgueilleux *pantonnier*.
(*Roman de la Rose*.)

PANTOPÉLAGIEN, ENNE. adj. (ét. gr., πᾶν, παντός, tout; πέλαγος, haute mer). Ornith. Il se dit des oiseaux qui se lancent dans la haute mer, comme les pétrels et les albatros.

PANTOPHAGE. s. m. (ét. gr., πᾶν, παντός, tout; φάγω, je mange). Didact. Qui mange beaucoup.

— Qui mange de tout indistinctement.

— adj. des 2 g. Les animaux pantophages.

PANTOPHAGIE. s. f. Didact. Appétit vorace.

— Habitude de manger toutes sortes d'aliments.

PANTOPHAGIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif, qui a rapport à la pantophagie. Un appétit pantophagique.

PANTOPHILE. s. m. (ét. gr., πᾶν, παντός, tout; φίλος, ami). Didact. Ami de tout.

— adj. des 2 g. Qui aime tout. Vous êtes un homme pantophile.

PANTOPHOBE. s. m. (ét. gr., πᾶν, παντός, tout; φόβος, crainte). Pathol. Affecté de pantophobie.

PANTOPHOBIE. s. f. Pathol. Crainte de tous les objets. Hydrophobie compliquée.

PANTOPHONE. s. m. (ét. gr., πᾶν, παντός, tout; φωνή, voix). Mus. Sorte d'orgue dont le cylindre est garni de chevilles mobiles, avec lesquelles on peut y écrire à volonté de nouveaux airs.

PANTOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πᾶν, παντός, tout; πτερόν, aile ou nageoire). Ichthyol. Se dit de poissons osseux qui ont toutes les nageoires, à l'exception des ventrales. || PANTOPTÈRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des poissons holobranches apodes, comprenant ceux qui, à l'exception des catopes, ont toutes les autres nageoires.

PANTOQUIÈRE. s. f. Mar. Palan frappé sur les bas-haubans opposés d'un mât, pour les roidir en les forçant à se rapprocher.

PANTOUFLE. s. f. (de l'allem. *pantoffel*, même signif.; ou de l'ital. *pantofole*). Chaussure qui ne s'attache pas comme le soulier, et dont on se sert dans la chambre. Pantoufle de maroquin, de peau de mouton, de lisières, etc. Une paire de pantoufles. Être en pantoufles. La pantoufle était autrefois une chaussure de femme; elle n'avait pas de quartier; elle n'avait que l'empeigne, sous laquelle les dames mettaient le pied. Le talon en bois, recouvert de cuir ou quelquefois peint en noir ou de la couleur de l'étoffe de l'empeigne, était fortement assujeti avec la semelle. On a renoncé à ces chaussures incommodes, et on les a remplacées par des pantoufles qui tiennent le pied frais en été et qui sont chaudes et rembourrées pour l'hiver.

— *Mettre ses souliers en pantoufles*. Mettre le quartier de ses souliers sous ses talons, au lieu de le relever.

— Express. prov. et fig. *Il a mis son soulier en pantoufle*. Se dit d'un homme qui se croit bien déguisé et qui n'a presque rien de changé.

— Prov. et fig. *Raisonner comme une pantoufle*, ou elliptiquement, *Raisonner pantoufle*. Parler au hasard, raisonner tout de travers, battre la campagne. Il raisonne comme une pantoufle. Vous ne faites que raisonner pantoufle.

— Bot. *Pantoufle de Notre-Dame*. Un des noms vulgaires du muflier et du cypripède sabot.

— Chir. Bandage pour la rupture du tendon d'Achille. || Autre appareil servant à l'extension continue du fémur.

— Foss. Un des noms de la calcéole.

— Relat. En Turquie, la pantoufle joue un très-grand rôle dans les usages nationaux. C'est en lui envoyant sa pantoufle qu'une femme mande son mari. Une femme en visite, pour ne point être surprise sous son voile par des hommes, laisse ses pantoufles à la porte. La plus grande injure que l'on puisse faire à un musulman, c'est de le frapper avec une pantoufle.

— Loc. adv. et prov. *En pantoufles*. A son aise, avec toute sorte de commodités. Notre professeur fait sa classe en pantoufles. Faire un siége en pantoufles.

— Prov. On dit qu'*on irait en pantoufles en quelque lieu*, pour exagérer la beauté du chemin, ou la commodité qu'il y a pour y aller.

— Un homme qui a un procès dans la juridiction de la ville où il demeure, contre un homme d'un autre pays, dit qu'*il plaide en pantoufles*.

— *Faire un siége en pantoufles*. Avoir toutes les choses nécessaires pour le faire commodément.

— Techn. *Fer à pantoufle*, ou simplement *pantoufle*. Fer de cheval forgé de façon qu'il a plus d'épaisseur en dedans qu'en dehors. Mettre un fer à pantoufle à ce cheval. || Levier d'orgue.

— Zool. Un des noms vulgaires du muflier et du cypripède sabot de Vénus.

— Syn. comp. PANTOUFLE, MULE. La *pantoufle* n'a ni quartier, ni garniture, ni autre accompagnement. Lorsqu'il y en a, ou qu'au lieu d'empeigne de cuir ou de peau, il y a du velours, du galon et que le dessus est d'étoffe, c'est une *mule*.

PANTOUFLER. v. n. 1re conj. (rad. *pantoufle*). Raisonner comme une pantoufle, de travers.

— Par extens. et fam. Se livrer à des causeries familières, chez soi, en pantoufles. Nous allions bien pantoufler.

— Pop. Se disait pour Faire bien des pas et des démarches.

PANTOUFLERIE. s. f. (rad. *pantoufle*). Raisonnement faux. Il a dit une pantouflerie. Fam.

— Par extens. Conversation aisée, sans apprêts, sans prétention. Il y a des philosophes qui ne le sont pas, et dont la *pantouflerie* ne vous déplairait pas. (Mme de Sév.)

— Techn. L'art du pantouflier.

PANTOUFLIER. s. m. Techn. Celui qui fabrique ou qui vend des pantoufles.

— Fig. Celui qui quitte rarement ses pantoufles.

— Fig. et fam. *Vieux pantouflier de Sorbonne*. Se disait d'un vieux docteur qui ne sortait de chez lui que pour se rendre aux assemblées de la Faculté.

— Ichthyol. Espèce de poisson du genre zygène: il vit dans la mer du Brésil.

PANUFLE. s. m. Signifiait Pantoufle. Pieds larges à mettre grands *panufles*. (R. de la Rose.)

PANULÉ, ÉE. adj. (du lat. *panis*, pain). Chir. Se dit d'un furoncle qui forme des bubons, des abcès qui ont la couleur jaunâtre d'une croûte de pain.

PANURGE. s. m. (ét. gr., πᾶν, tout; ἔργον, ouvrage). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des mellifères. Ce sont des apiaires solitaires qui vivent sur les fleurs.

PANURGE. Un des personnages du livre de Rabelais. Suivant les interprétateurs, c'est tour à tour le cardinal d'Amboise, le cardinal de Lorraine, Jean de Montluc, évêque de Valence, c'est Rabelais lui-même.

— Fig. Agent habile, délié, beau parleur et propre à tout. C'est un panurge, un vrai panurge. Il fait le panurge.

— Express. prov. *Moutons de Panurge*. Se dit de gens qui imitent ce qu'ils voient faire, quelque danger qu'il en résulte pour eux.

PANUS. s. m. Médec. Syn. de Phygéthlon.

PANYGRON. s. m. Pharm. Espèce d'onguent.

PANZÈRE. s. f. Bot. Genre établi pour une plante de la Caroline.

PAOLISTE. s. m. Relat. Se dit, dans les colonies portugaises, des individus nés de l'union d'un Portugais avec une femme du pays.

PAOLO. s. m. (pr. *pa-o-lo*; corrupt. de *Paulus*, Paul). Métrol. Monnaie d'argent des États de l'Église, valant 61 cent. On l'appelle aussi *vieux paolo*. Le nouveau paolo vaut 54 centimes. || Pl., des *paoli*.

PAON. s. m. **PAONNE.** s. f. (pr. *pan*; du lat. *pavo*, même signif.). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacés, auquel on assigne pour caractères principaux un bec en cône courbé, à base nue, une aigrette sur la tête; des tectrices caudales supérieures très-longues, au nombre de dix-huit, et susceptibles de se relever. De tous les temps, l'espèce que l'on pouvait considérer comme indigène de nos climats, tant elle s'y propage avec facilité; celle qui la première, transportée des Indes orientales en Grèce, et de là en Europe, fait depuis des siècles l'ornement de nos basses-cours, le paon domestique a vivement attiré les regards de tout le monde. Plus d'une fois les poëtes l'ont chanté dans leurs vers; plus d'une fois les historiens de la nature ont employé, pour en parler, un langage semé d'autant de fleurs qu'il a d'yeux chatoyants sur sa queue. Si l'empire appartenait à la beauté et non à la force, le *paon*, dit Buffon, serait sans contredit le roi des oiseaux; car il n'en est point sur qui elle ait versé ses trésors avec autant de profusion. La taille grande, le port imposant, la démarche fière, la figure noble, les proportions du corps élégantes et sveltes, tout ce qui annonce un être de distinction lui a été donné. Une aigrette mobile et légère, peinte des plus riches couleurs, orne sa tête sans la charger; son incomparable plumage semble réunir tout ce qui flatte nos yeux dans le coloris tendre et frais des plus belles fleurs, tout ce qui éblouit dans les reflets pétillants des pierreries, tout ce qui les étonne dans l'éclat majestueux de l'arc-en-ciel; non-seulement la nature a réuni sur le plumage du paon toutes les couleurs du ciel et de la terre pour en faire le chef-d'œuvre de sa magnificence; elle les a encore mêlées, assorties, nuancées, fondues de son inimitable pinceau, et en a fait un tableau unique, où elles tirent de leur mélange avec des nuances plus sombres, et de leurs oppositions entre elles, un nouveau lustre et des effets de lumière si sublimes, que notre art ne peut ni les imiter ni les décrire. Le paon est sujet à des variétés quelquefois remarquables, et ces variétés sont dues à l'influence de la domesticité. On en voit de gris, de blancs, de noirs, de verts, de bleus, de jaunes, etc., mais ces couleurs sont presque toujours accidentelles. Il existe pourtant deux variétés qui paraissent constantes et que l'on pourrait considérer comme formant deux races distinctes, c'est celle du paon blanc et celle du paon panaché; ce dernier étant le résultat de l'accouplement du paon ordinaire avec le paon blanc. Une autre espèce non moins belle est le *paon spicifère*, ainsi nommé parce que cet oiseau porte sur la tête une aigrette en forme d'épi. Les paons sont quelquefois importuns à cause du cri bruyant qu'ils font entendre, et qui est, dit-on, un présage de pluie lorsqu'ils le poussent durant la nuit.

Dieu se plut à créer des animaux divers;
Le *paon*, pour étaler l'iris de son plumage. VOLTAIRE.

. . . Le paon orgueilleux par l'orage inspiré,
Lance, par intervalle, un accent lamentable. (PIS.)

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral, qui n'est point visible dans nos climats.

— Blas. *Paon rouant*. Paon représenté de face et la queue déployée.

— Entom. On donne le nom de *paon* à plusieurs espèces de papillons qui ont sur leurs ailes des yeux chatoyants, à peu près semblables à ceux de la queue du paon. C'est ainsi qu'on appelle *paon de jour* le papillon io; *paon de nuit*, un papillon du genre bombyx, etc.

— Hist. *Vœu au paon*. Serment solennel par lequel on s'engageait à prendre les armes, ou à terminer quelque grande entreprise. Le vœu du paon se prononçait à table, la main étendue au-dessus du plat qui portait un paon rôti et orné de ses plumes. || Il était d'usage autrefois de servir au festin nuptial des gens riches, un paon qui paraissait vivant, avec le bec et les pieds dorés. Pour cela, on le dépouillait de sa peau, et, après avoir fait cuire son corps avec de la canelle, du girofle et d'autres aromates, on le recouvrait de sa peau et de ses plumes, et on le servait sans qu'il parût avoir été dépouillé. Ce mets était pour le plaisir des yeux, et l'on n'y touchait point; l'oiseau se conservait dans cet état plusieurs années sans se corrompre, ce qui était sans doute l'effet des aromates.

— Hortic. *Paon royal*. Variété d'œillet.

— Ichthyol. *Paon bleu*. Espèce de poisson du genre des labres. || *Paon d'Inde*. Sorte de poisson de mer du genre des bandoulières. || *Paon marin*. Sorte de poisson du genre des labres.

— Iconol. Un paon qui étale ses plumes est le symbole de la vanité.

— Myth. Le paon était l'oiseau favori de Junon, et les yeux qui ornent sa queue sont ceux du surveillant Argus.

— Numism. Sur les médailles, le paon marque la consécration des princesses.

— Ornith. *Paon blanc*. Oiseau du Nord. || *Paon marin*. L'oiseau royal, ou grue couronnée, parce qu'il imite la voix du paon. || *Paon sauvage des Pyrénées*. Un des noms du coq de bruyère. || *Paon d'Afrique* ou *de Guinée*. Nom que quelques voyageurs ont donné à la demoiselle de Numidie. || *Paon céleste*. Nom qu'on donnait anciennement aux paons demi-sauvages, qui vivaient autour des habitations. || On l'a appliqué à tort au vanneau. || *Paon de la Chine*. L'éperonnier, ou chinquis. || *Paon des Indes*. Nom que les Espagnols ont donné au dindon, parce qu'il étale sa queue à la manière des paons. || *Paon du Japon*. Le spicifère. || *Petit paon de Malaca*. L'éperonnier. || *Paon de marais* ou *Paon de mer*. Nom qu'on donne au combattant en Picardie. || *Paon des palétuviers* et *Paon des roses*. La courale. || *Paon sauvage*. L'outarde de Luçon et l'outarde huppée d'Afrique. Le vanneau a été aussi quelquefois désigné sous ce nom. || *Paon terrestre*. Nom qu'on donnait anciennement à celui des paons qui ne quittait pas la basse-cour. || *Paon du Thibet*. Le chinquis.

— Zool. *Paon marin*. Ver marin allongé, qui a deux cornes terminées par quelques tentacules, et dont la queue a deux branches, de chacune desquelles sortent quatre plumules couleur de rose, qui contrastent avec la couleur verdâtre de son corps.

— Fig. et fam. *Être glorieux comme un paon*. Être fort glorieux, fort vain.

— Prov. *Il est comme le paon qui crie en voyant ses pieds*. C'est ce qu'on dit d'un glorieux qui crie en voyant ses pieds. On prétend que le paon se met à crier à la vue de ses pieds, et que son cri, en pareille circonstance, n'est qu'un gémissement arraché à sa vanité. Cependant, Buffon assure que ce n'est qu'une supposition qu'on n'a pu faire qu'en prêtant nos mauvais raisonnements à cet oiseau.

— Prov. et fig. *C'est le geai paré des plumes du paon*. Se dit d'une personne qui se fait honneur de ce qui ne lui appartient pas, par allusion à une fable de La Fontaine.

PAONACE. s. f. (pr. *pa-o-na-ce*). Bot. Sorte de plante de la famille des anémones.

— S'est dit pour Étoffe dont les couleurs sont diaprées et variées comme celles de la queue du paon. Aussi bien sous bureau, comme sous *paonace*. (Geoffroy.)

PAONACÉ, ÉE, ou mieux **PAVONACÉ, ÉE.** adj. S'est dit pour Qui est de couleurs variées, semblables à celles de la queue du paon.

PAONNE. s. f. (pr. *pane*). Ornith. La femelle du paon. La *paonne* aime à déposer ses œufs dans un lieu secret et retiré. (Buff.)

PAONNÉ, ÉE. adj. (pr. *pa-né*). Qui offre des couleurs variées comme la queue d'un paon. On disait aussi *paonassé* ou *paonace*.

PAONNEAU. s. m. (pr. *pa-nô*). Ornith. Jeune paon. Manger des paonneaux. Les *paonneaux* âgés d'un an sont, à ce que l'on prétend, un excellent manger. (Guérin.)

PAONNET. s. m. (pr. *pa-né*). Anc. art. milit. Genre de flèches.

PAONNIER. s. m. (pr. *pa-ni-é*). Anc. art milit. Fantassin qui combattait avec des paonnets.

— Écon. dom. Celui qui a soin des paons.
— Il nous semble qu'on devrait prononcer *pa-o-ni-é*, pour ne pas confondre ce mot avec *panier*.

PAOPHI. s. m. Chronol. Second mois de l'année des anciens Égyptiens, répondant à la dernière moitié d'octobre et à la première de novembre.

PAORNOMY. s. m. (pr. *pa-or-no-mi*). Relat. Fête solennelle qu'on célèbre dans les Indes au mois de novembre, la veille ou le jour de la nouvelle lune. Elle dure neuf jours.

PAOUAOUCI. s. m. (pr. *pa-ou-a-ou-ci*). Relat. Espèce d'enchantement au moyen duquel les naturels de la Virginie prétendent faire pleuvoir.

PAOUR. s. m. (pr. *pa-our* ; du celt. *paour*, *paurr*, pauvre, indigent). Se disait dans le nord de la France, et se dit encore dans les campagnes, pour Lourdaud, rustique, grossier.

PAPA. s. m. (du gr. πάππας, même signif.). Terme dont les petits enfants, et aujourd'hui beaucoup de grandes personnes, surtout parmi les commerçants et les ouvriers, ont coutume de se servir au lieu du mot *père*. Il commence à parler, il dit déjà papa. Où est votre papa ? Papa est à la boutique. Les papas et les mamans. Mon petit *papa* mignon, prononcé bien tendrement, sera assez pour vous toucher. (Mol.)

> Fut-il jamais rien moins charmant
> Qu'un tas d'enfants qui crie ?
> L'un dit *papa*, l'autre maman,
> Et l'autre pleure après sa mie. (***)

— Les enfants disent aussi *grand-papa*, *bon papa*, au lieu de *grand-père*.

— Fam. *C'est un gros papa, un gros papa de bonne mine*. Se dit d'un homme d'un certain âge, qui a de l'embonpoint et de la fraîcheur.

— Fig. et fam. *Bon papa*. Bonhomme.

— Ornith. Vautour d'Amérique, remarquable par ses couleurs, et qu'on nomme aussi roi des vautours.

— Myth. Un des noms d'Athys.

— Chron. Nom du dixième mois de l'année des Coptes et des Abyssins ; il répond au mois d'octobre.

PAPABLE. adj. m. (rad. *pape*). Propre à être pape. Il n'est usité qu'en parlant des prélats, et surtout des cardinaux, qu'on regarde comme pouvant parvenir quelque jour à la papauté. C'est un sujet papable, très-papable.

— Voilà ce que dit sérieusement l'Académie, et nous croyons qu'elle a tort. Elle devrait, ce nous semble, prévenir au contraire ses lecteurs que ce mot, s'il a jamais été employé, n'a pu l'être que par plaisanterie, par Scarron ou Rabelais. A notre avis, on ne peut pas plus dire un cardinal *papable* qu'on ne dirait un électeur *députable*, un prêtre *évêquable*.

PAPACIN. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un syngnathe.

PAPADIE. s. f. Relat. Femme d'un prêtre arménien.

PAPAFIQUE. s. m. Mar. Nom qu'on donne, dans certains ports, à la voile d'en haut d'un bâtiment.

PAPAGALLO. s. m. Relat. Sur la côte orientale du Mexique, Vent violent qui souffle régulièrement dans la direction du N.-E. et dans celle du N.-N. pendant la belle saison, depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mai

PAPAIE. s. f. Bot. V. PAPAYE.

PAPAL, ALE. adj. (rad. *pape*). Qui appartient au pape, qui est du pape, qui relève du pape. Pouvoir papal. Dignité, autorité papale. Décrets papals.

— *Terres papales*. Les terres de la domination du pape.

PAPALIN. s. m. Anc. métrol. Monnaie des États du pape.

— Hist. Soldat du pape. Il suffira de faire marcher les vôtres quand les *papalins* seront prêts d'entrer au duché de Milan. (Bassompierre.) Il vieillit.

PAPALISER. v. n. 1re conj. Se mettre sur les rangs pour devenir pape. Peu usité.

PAPALISTE. s. m. S'est dit pour Siége pontifical.

PAPALITÉ. s. f. Signifiait Dignité du pape ; papauté.

PAPARIAN. s. m. Bot. Arbre d'Amboine, dont les feuilles ont une odeur forte et une saveur amère.

PAPAS. s. m. (pr. *pa-pass* ; du gr. πάππας, papa ou père). Nom que les peuples chrétiens de l'Orient donnent à leurs prêtres, à leurs évêques et même à leur patriarche. Un papas grec. Un papas arménien. Le premier d'entre eux prend le nom de Protopapas.

— Relat. Nom que les Péruviens donnaient à leur grand-prêtre.

— Bot. Nom qu'on donne quelquefois aux topinambours.

PAPAT. s. m. Dignité de pape ; papauté.

PAPAUTÉ. s. f. (rad. *pape*). Dignité de pape. Aspirer à la papauté. La *papauté* est la représentation de la souveraine autorité ecclésiastique ; c'est aussi l'expression la plus haute de l'unité chrétienne. (Laurentie.)

> Et puis la papauté est une chose qu'on quitte,
> Le repos ! le repos, trésor si précieux,
> Qu'on en faisait jadis le partage des dieux !
> (La Font.)

— Par extens. Temps pendant lequel un pape a occupé le saint-siége. Pendant la papauté de Léon X.

— Se prend quelquefois pour le pape même. Tant que l'empire romain embarrassa le monde, la *papauté* n'eut qu'une mission, celle de l'unité spirituelle des hommes. Sans la *papauté*, l'Europe n'aurait pas ce magnifique caractère d'unité qui s'est conservé et développé malgré les schismes. La *papauté* agit d'une façon singulière sur les États qui sont les plus éloignés de reconnaître sa suprématie chrétienne. (Laurentie.)

PAPAVÉRACÉ, ÉE. adj. (du lat. *papaver*, pavot). Bot. Qui ressemble au pavot. ‖ PAPAVÉRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dont l'un des principaux genres est le pavot. Les papavéracées contiennent toutes un suc propre, blanc, jaune ou même rougeâtre, qui les rend toutes plus ou moins âcres, vireuses et délétères, quoique sa nature varie dans les diverses espèces.

PAPAVÉRATE. s. m. Chim. V. MÉCONATE.

PAPAVÉRINE. s. f. (du lat. *papaver*, pavot). V. NARCOTINE.

PAPAVÉRIQUE. adj. m. Chim. V. MÉCONIQUE.

PAPAYACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au papayer. ‖ PAPAYACÉES. s. f. pl. Famille de plantes cucurbitacées, qui a pour type le genre papayer.

PAPAYE. s. f. (pr. *pa-pè-ye*) Bot. Fruit du papayer. Il est gros comme un petit melon, charnu, jaunâtre, d'une saveur douce et d'une odeur aromatique. On mange ordinairement les papayes confites au sucre ou au vinaigre.

PAPAYER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des cucurbitacées, ayant pour type le papayer commun, arbre qui a l'aspect d'un palmier, et qui s'élève à la hauteur de 7 mètres environ sur une tige simple ; il croît aux Moluques, porte peu de fruits et est remarquable par la promptitude de son accroissement. Les autres espèces sont : le papayer épineux, le papayer à fleurs latérales, à petits fruits et le papayer monoïque du Pérou.

PAPE. s. m. (du gr. πάππας, père). L'évêque de Rome, chef de l'Église catholique romaine. Il réside à Rome, et jouit à la fois d'un pouvoir spirituel et d'un pouvoir temporel. Comme chef spirituel, le pape a la souveraine autorité sur l'Église catholique romaine, fait observer les canons ou règlements, assemble les conciles, crée les cardinaux, confirme les évêques, institue, autorise ou supprime à volonté les ordres religieux, veille au maintien du dogme et de la discipline, approuve ou censure les doctrines nouvelles, écrit dans ce but des bulles, des encycliques ; excommunie ou lève les excommunications, accorde les grandes dispenses, distribue les indulgences, etc. Comme prince temporel, le pape gouverne avec un pouvoir absolu la ville de Rome et les États de l'Église. Il entretient près des cours étrangères des légats, des nonces, qui représentent à la fois son double pouvoir. Le pape porte une tiare ou triple couronne, symbole des diverses puissances qu'il réunit sur sa tête, comme chef de l'Église, évêque de Rome, et souverain temporel des États romains ; il tient à la main une clé d'or et une clé d'argent, qu'on nomme les clés de saint Pierre. Élire, faire un pape. Notre saint-père le pape. En appeler au pape. Appeler du pape au concile. Légat, nonce du pape. Bulle, constitution, bref du pape.

> Veux-je d'un pape illustre, armé contre tes crimes,
> A tes yeux mettre ici toute la bulle en rimes ?
> (Boileau.)

— Le pape est appelé par les catholiques romains *le vicaire de Jésus-Christ en terre*, *le père commun des chrétiens*.

— Se dit quelquefois pour l'Église catholique, dont le pape est le chef.

> Elle a d'un zèle tout divin
> Quitté le pape pour Calvin,
> Et préféré Genève à Rome.
> (*Divert de Genève.*)

— *Soldat du pape*. Se dit des troupes papales.

— Par extens. et iniur. Mauvais militaire ; homme fort poltron et qui aime beaucoup ses aises.

— Géogr. *États du pape*. V. *États de l'Église*, au mot ÉGLISE.

— Hist. Nom sous lequel on désigna d'abord tous les évêques, et que Grégoire VII restreignit, dans un synode tenu en 1076, à l'évêque de Rome. Comme les autres évêques, les papes furent élus par le peuple et le clergé, jusqu'à ce que les empereurs, s'étant faits chrétiens, s'attribuèrent le droit de confirmer leur choix. Justinien et ses successeurs exigèrent même une somme d'argent pour accorder cette confirmation. Constantin Pogonat délivra l'Église de cette servitude, 681. Louis le Débonnaire déclara, 824, que l'élection des papes serait libre à l'avenir. Sous Innocent II, les cardinaux s'arrogèrent le droit de faire seuls cette élection, vers 1143. Le pape Honorius III, 1215, ou plutôt Grégoire X, 1274, ordonna que l'élection se ferait désormais dans un conclave, ce qui se pratique encore de nos jours. On compte depuis saint Pierre 298 papes, dont 3 n'ont pas été consacrés, et dont 36 sont regardés comme de faux papes ou antipapes.

— Express. prov. *Nous aurions fait un pape*. Se dit à celui qui a eu en même temps une pensée identique à la nôtre. ‖ *Il n'en branlerait pas pour le pape*. Se dit d'un homme inébranlable dans son opinion, ou dans son poste. ‖ *Être assis comme un pape Calas*. Prendre fort ses aises, se mettre dans une place de distinction ou commode. ‖ *Il en met bien dans le grenier du pape*. Se dit d'une personne qui passe une grande partie de ses prières, ou qui n'en eut aucune. ‖ *Cet homme est servi comme le pape*. Il est bien servi. ‖ On dit qu'*un homme est fantasque comme la mule du pape*, qui ne mange et boit qu'à ses heures.

— Prov. *Dieu sait comme se font les papes*. ‖ *Il faut avoir du nez pour être pape*. ‖ *Le pape ne peut mourir*. ‖ *On doit prier pour le pape*. ‖ *Pape par voix, roi par nature, empereur par force*.

— Ornith. Bel oiseau de trois couleurs, gros comme un serin, qu'on trouve à la Caroline et au Canada ; c'est une espèce de verdier ou de gros bec.

PAPEFIGUE. V. PAPEFIGUIÈRE.

PAPEFIGUIER. s. m. Habitant de Papefiguière ou Papefigue.

> Si d'autre part celui que vous verrez
> N'a l'œil riant, le corps rond, le teint frais,
> Sans hésiter, qualifiez cet homme
> *Papefiguier*. (La Font.)

PAPEFIGUIÈRE. s. f. (mot composé : *pape*, *figue*, *faire*, faire la figue au pape). Philol. Pays imaginé par Rabelais, pays d'incrédulité, où l'on se moque du pape. Le diable de Papefiguière.

> . . . . . *Papefigue* se nomme
> L'île et la province où les gens autrefois
> Firent la figue au portrait du saint-père.
> Punis en sont, rien chez eux ne prospère.
> (La Fontaine.)

PAPEGAI ou **PAPEGAY.** s. m. (de l'afric. *babaga*, oiseau vert qui parle). Jeux. Oiseau de carton ou de bois peint, que l'on place au bout d'une perche pour servir de but à ceux qui s'exercent à tirer de l'arc, de l'arbalète ou de l'arquebuse. Tirer au papegai. Emporter un morceau du papegai. Celui qui abat le papegai remporte le prix. Abattre un papegai du premier coup.

— Ornith. Nom donné à certains perroquets d'Amérique, de la division des kakatoès, parmi les espèces dont la tête est dépourvue de huppe, et qui ont le plumage généralement vert.

— Hist. Signifiait Salle d'audience. On cite particulièrement le *papegay* ou *la chambre du papegay* dans le palais du souverain pontife.

PAPEGARD, PAPEGAUT et **PAPEJAI.** s. m. Ornith. Noms du perroquet, encore en usage dans les provinces méridionales de la France.

PAPÉGER. v. n. 1re conj. Vieux mot qui a signifié Faire tout ce qui peut conduire à la papauté. Il est en si grande réputation à Rome, car il *papège*, et dit que s'il s'était trouvé en conseil avec un huguenot, il serait perdu. (Sully.)

PAPELARD. s. m. (du fr. *pape*, parce que le papelard fait le saint comme un pape, et n'est rien moins que ce qu'il affecte d'être). Hypocrite, faux dévot. C'est un papelard, un franc papelard. O *papelards*, qu'on se trompe à vos mines ! (La Font.) Quand nous voyons un franc usurier, un adultère, un larron, marmoter tous les jours à la messe plusieurs patenôtres, et pour cela ne changer sa méchante vie, nous l'appelons *papelard*, et ses actions papelardises. (De Brieux.)

— Ce mot s'est aussi employé au féminin.

> Ne soyez aussi *papelarde*,
> Ni hypocrite en amourettes.
> (*Confess. de la Belle Fille.*)

— S'est dit d'abord pour désigner celui qui trafique des bulles papales, et qui élève la puissance du pape au delà de ses justes bornes.

— Syn. comp. PAPELARD. PATELIN. PATELINEUR. On est *patelin* par caractère, et par un caractère souple et artificieux. On est *patelineur* par le fait, et par les manières propres du *patelin*. On est *papelard* par hypocrisie et par un manége outré.

PAPELARD, ARDE. adj. Qui annonce l'hypocrisie, la fausseté. Un air papelard. Le ton papelard. Voix, mine papelarde.

> Dès qu'il la voit partir il contrefait son ton,
> Et d'une voix papelarde
> Il demande qu'on ouvre. . . (La Font.)

PAPELARDER. v. n. 1re conj. Faire le papelard, l'hypocrite. Peu usité.

— Marmoter entre ses dents en disant des oraisons.

PAPELARDIE. s. f. Se disait pour Hypocrisie. Nous vîmes que son fait était *papelardie*. (La Font.)

PAPELARDISE. s. f. Fam. Hypocrisie, fausse dévotion. On a dit aussi *papelardrie*.

PAPELARDISER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Faire l'hypocrite.

PAPELARDISME. s. m. Système du papelard. Sans toutefois omettre ce qui sert à faire le style de *papelardisme*, que tenaient les frères frapparts. (Henri Estienne.)

PAPELIGOSSE. s. m. Pays imaginaire, dont le nom a été forgé par Rabelais, pour indiquer un pays où l'on vit en pleine liberté, jusqu'à pouvoir impunément s'y gausser du pape.

PAPELINE. s. f. Comm. Sorte d'étoffe tramée de fleuret, fabriquée d'abord à Avignon, autrefois terre papale, d'où lui est venu son nom. On l'appelle aussi *popeline* par corruption.

PAPELONNÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit de l'écu ou d'un membre de l'écu, couvert de plusieurs rangs d'écailles ou de tuiles, posées de manière que les bouts tirent vers le chef, et les demi-cercles vers la pointe. Porter de gueules papelonné d'argent.

PAPER. v. a. 1re conj. Se disait pour Manger à la manière des enfants.

PAPERASSE. s. f. (rad. *papier*). Papier écrit qui ne sert plus de rien, qui n'est bon qu'à être mis au rebut. Vieille paperasse. Jetez donc au feu toutes ces paperasses. Un tas de paperasses. Un procès vous ruine en sottes *paperasses*. (Piron.) Fam.

PAPERASSER. v. n. 1re conj. (rad. *papier*). Passer son temps à remuer, feuilleter, arranger des papiers. J'ai passé toute la matinée à paperasser. Fam.

— Par extens. Faire des écritures inutiles. Cet avoué aime à paperasser. Cet auteur ne fait que paperasser.

> Nul d'eux ne se peut passer
> D'incessamment *paperasser* (Scarron.)

PAPERASSERIE. s. f. Amas, grande quantité de papiers inutiles. La paperasserie universitaire.

PAPERASSIER, IÈRE. s. Qui aime à paperasser, à ramasser, conserver des papiers inutiles. C'est un grand paperassier. Fam.

PAPERAT. s. m. Vieux mot qui, suivant Tabourot, signifiait Petit carré de papier, et, suivant Oudin, Livre de comptes.

PAPESSE. s. f. Femme pape. Mot en usage seulement dans cette locution : *Papesse Jeanne*, personnage féminin imaginaire, que quelques mauvais plaisants ont prétendu avoir occupé le trône pontifical.

PAPET. s. m. Métrol. V. PAPETTO.

PAPETERIE. s. f. (pr. *pap'trie* ; rad. *papier*) Manufacture de papier. Une grande, une belle papeterie. Il y a de belles papeteries dans les Vosges.

— Espèce de nécessaire, boîte de carton ou de bois, qui renferme ce qu'il faut pour écrire ; papiers de tous les formats, pains à cacheter, etc. Les papeteries se donnent pour cadeaux d'étrennes.

— Le commerce de papier. Magasin de papeterie. Il s'est enrichi dans la papeterie. ‖ Magasin où l'on tient non-seulement du papier, mais toutes les fournitures de bureaux.

— Par extens. Art de fabriquer le papier. La papeterie lui doit plusieurs procédés nouveaux.

PAPETIER. s. m. (pr. *pap'tié* ; rad. *papier*). Celui qui fait le papier.

— Par extens. Celui qui vend du papier. La boutique d'un papetier.

— *Papetier colleur de feuilles*. Nom qu'on donnait autrefois aux cartonniers.

— adjectiv. Ouvrier papetier, marchand papetier.

PAPETIÈRE. s. f. La femme du marchand papetier, ou bien celle qui vend du papier et autres fournitures de bureaux. Il est étonnant que l'Académie n'ait pas donné le féminin *papetière*, qui est cependant fort usité.

PAPETON. s. m. Agric. Axe sur lequel sont fixés les grains de maïs.

PAPETTO. s. m. Métrol. Monnaie d'argent des États de l'Église, valant 1 fr. 04.

PAPÉUS. s. m. Myth. Surnom donné à Jupiter par les Scythes et les Bithyniens.

PAPHIE. s. m. (rad. *Paphos*). Conchyl. Genre de coquilles bivalves qui se rapprochent des mactres et des vénus.

— Entom. Espèce de papillon.

PAPHIEN, IENNE. s. Habitant de Paphos. ‖ adj. Qui appartient à Paphos ou à ses habitants.

PAPHIENNE. adj. f. Myth. Surnom de Vénus adorée à Paphos. Vénus paphienne. Sa statue avait la forme d'un cône ou d'un balustre terminé en pointe.

PAPHLAGONIE. Géogr. anc. Contrée de l'Asie Mineure, au N., entre la Bithynie et le Pont. Sinope en était la ville la plus célèbre.

PAPHLAGONIEN, IENNE. s. Habitant de la Paphlagonie. Les Paphlagoniens passaient pour grossiers et stupides, et le nom de Paphlagonien était une injure.

— s. m. Linguist. Idiome des habitants de la Paphlagonie ; c'était probablement un dialecte du phrygien.

— adj. Qui appartient à la Paphlagonie ou à ses habitants. La cavalerie paphlagonienne était la meilleure de toute l'Asie.

PAPHORE. s. m. Ornith. Espèce de grand aigle.

PAPHOS. (pr. *pa-foss*). Géogr. anc. Ville de l'île de Chypre. Selon la tradition, ce fut près de là que Vénus sortit des flots. On distingue Paphos l'ancienne ou Palépaphos, aujourd'hui Baffa ; et Paphos la nouvelle, ville située fort près de la précédente, et où le culte de Vénus était célébré avec le plus de pompe.

— Comme Vénus était honorée d'un culte tout particulier dans cette île, elle est fréquemment nommée chez les poëtes, la reine, la déesse de Paphos, la divinité qu'on adore à Paphos.

— *L'enfant, le dieu de Paphos*. Se dit, par périphrase, pour l'Amour, le fils de Vénus.

— Les poètes le font quelquefois rimer avec le mot *flots* et autres semblables.

Le char semblait voler sur la face des flots,
Et nous crûmes y voir la reine de *Paphos*.
(FAYOLLE.)

PAPHUS. Myth. Fils de Pygmalion et d'une femme que la fable suppose avoir été auparavant une statue d'ivoire. En mémoire de sa naissance, il bâtit dans l'île de Chypre la ville de Paphos, et y consacra un temple à Vénus.

PAPIA. Ant. rom. Il y a quatre lois connues sous ce nom. La première avait pour objet d'expulser de Rome tous les étrangers; la deuxième ne fit que confirmer la loi Julia sur les mariages; la troisième, par laquelle le patron eut des droits au bien de son client lorsque celui-ci laissait une somme d'argent que la loi spécifiait, ou avait moins de trois enfants; la quatrième, qui donna au grand-prêtre le pouvoir de choisir vingt jeunes vierges pour le service du culte de Vesta.

PAPIANISTE. s. m. Hist. relig. Nom donné quelquefois aux manichéens, parce que leur système fut énergiquement défendu par un homme appelé *Papien*.

PAPICOLE. s. m. (ét. lat., *papa*, le pape; *colo*, j'honore, j'adore). Polém. relig. Nom que les protestants ont donné aux catholiques, en les accusant d'adorer le pape.

PAPIER. s. m. (du gr. πάπυρος, papyrus, arbrisseau d'Egypte dont l'écorce intérieure servait autrefois à faire le papier; le mot πάπυρος lui-même dérive de l'égyptien *piapyr*). Composition faite de vieux linge détrempé dans l'eau, pilé ou broyé et réduit en pâte, ensuite étendu par feuilles que l'on fait sécher soit à l'air, soit sur des cylindres chauffés par la vapeur, et qu'on met en presse, pour servir à écrire, à imprimer, etc. Bon, mauvais papier. Papier fin, fort. Grand, petit papier. Papier mécanique. Papier à lettres. Papier à vignettes. Papier coquille. Papier vélin. Papier battu, lavé, réglé. Papier bien collé, doré sur tranche, satiné. Papier qui boit. Papier qui a du corps. Papier de bonne pâte. Papier de cuve. Rame, main, feuille de papier. Papier de soie. Papier blanc, écrit. Ce n'est pas plus épais qu'une feuille de papier. On a fabriqué du papier avec de la paille, de l'ortie, du chardon, etc. Un auteur doit éviter d'imiter ceux qui tirent, pour ainsi dire, de leurs entrailles tout ce qu'ils expriment sur le *papier*. (La Bruy.) Je reprends sur-le-champ le *papier* et la plume. (Boil.) Mes vers comme un torrent coulent sur le *papier*. (Id.) La noblesse ne fut plus qu'idéale lorsqu'on put la faire avec de l'encre, du *papier* et de la cire. (Boiste.) Il faut qu'une pensée ait beaucoup d'éclat pour ne point pâlir sur le *papier*. (Id.)

— Les anciens ne connaissaient pas le papier; ils écrivirent d'abord sur des feuilles de palmier, sur des écorces d'arbres, sur des tablettes enduites de cire, sur du plomb, sur du linge, et enfin sur du papier fait de l'écorce d'un roseau croissant sur le bord du Nil, et nommé *papyrus*. On en place la découverte au règne d'Alexandre le Grand. L'usage ne s'en répandit guère qu'après la fondation d'Alexandrie. Le papier était connu en France et en Allemagne avant le v° siècle de notre ère, et pendant tout le v° siècle et le vi°, on ne se servit pas d'autre matière pour écrire. Cependant les ravages des Arabes en Orient obligèrent les peuples d'Europe à faire usage du parchemin, et l'on s'en servit en guise de papier pendant tout le xi° siècle et le xii°. On ne peut pas donner de date plus ancienne que cette dernière époque à l'invention en Europe du papier de chiffons, quoique les Orientaux eussent, dès le ix° siècle, substitué le papier de coton au papyrus. Les Chinois prétendent qu'ils connaissaient le papier longtemps avant l'ère chrétienne. Les Japonais fabriquent du papier depuis les temps les plus reculés avec l'écorce du mûrier. Les anciens Mexicains employaient comme papier des feuilles de certaines espèces d'aloès, ou de l'écorce de palmier. Le papier de soie était en usage en Perse dès 632. Des tentatives ont été faites à Paris en 1770 pour employer le chanvre, l'ortie, des feuilles d'arbres, la paille, dans la préparation du papier, et ces substances sont aujourd'hui d'un immense usage en Angleterre, où l'on en fabrique aussi de très-beau avec des roseaux. Des essais furent tentés en France en 1793 pour repétrir le vieux papier imprimé et manuscrit, et les mêmes essais ont été exécutés en grand en Angleterre vers 1800. On a inventé, en 1798, en Allemagne, une machine qui convertit les chiffons en papier continu. Deux minutes suffisent pour rendre le papier parfait lorsqu'il est réduit en pâte, et la fabrication marche si rapidement qu'elle fournit par minute environ huit mètres carrés de papier. Ce procédé a été introduit en France en 1814.

— *Papier* se dit aussi de plusieurs sortes de papiers qui ne sont bons ni pour l'écriture ni pour l'impression, mais qu'on emploie à d'autres usages. Papier à sucre, à chandelles. Papier à filtrer. || *Papier de verre*. Papier enduit de poudre de verre, dont on se sert pour polir les pièces de bois ou de métal qui doivent être finies et ajustées avec beaucoup de soin. Ce granit est âpre comme une lime et revêche comme du *papier* de verre. (Th. Gaut.) || *Papier joseph*. Sorte de papier très-mince et transparent. || *Papier brouillard*. Papier qui sert pour imbiber l'encre fraîche. || *Papier gris* ou *brouillard*. Gros papier qui n'est point collé, et qui sert à filtrer plusieurs liqueurs. || On appelle encore *papier brouillard* celui qui ne sert plus de rien. || On donne le nom de *vieux papiers* à des papiers écrits devenus inutiles, à des maculatures d'imprimerie qu'on vend aux beurrières, aux épiciers, pour faire des cornets ou des enveloppes. || *Papier bleu*. Papier qui sert aux marchands à envelopper quelques marchandises, comme les pains de sucre, les pièces de toile, etc.

— *Papiers* au plur., se dit du passeport, du livret, et des différents actes qui certifient la qualité, la profession, l'état civil d'une personne. Ce voyageur n'avait pas de papiers. Ses papiers étaient en règle. Il attend, pour se marier, que ses papiers soient arrivés de son pays.

— Se dit aussi quelquefois des manuscrits. Après la mort de M. Pascal, on trouva quelques *papiers* qu'on fit imprimer aussitôt. (Trév.) Newton a laissé en mourant des *papiers* contenant d'importantes découvertes. (Id.)

— *Papier* se dit aussi de toute sorte de titres, documents, mémoires et autres écritures, lors même qu'ils ne seraient pas tous en papier. Avez-vous apporté vos papiers? J'ai égaré un papier important. Je n'ai pas les papiers nécessaires. On lui a dérobé ses papiers. Confiez-moi ce papier. Les papiers d'une succession, d'une propriété. Inventorier des papiers. Mettre de l'ordre dans ses papiers. Sous des monceaux de *papiers* ridicules. (J.-B. Rouss.) Vos *papiers* sont restés parmi les miens. (J.-J. Rouss.) Il s'agit premièrement de sauver mes *papiers*. (Id.)

— Se dit en général, parmi le peuple, de toute sorte de procédure et de papier écrit.

— Administr. *Papier timbré* ou *marqué*. Papier marqué d'un timbre dont on est obligé de se servir pour les écritures judiciaires et pour les actes publics ou privés, dans les cas déterminés par la loi. Justinien, l'an 538 de J.-C., est le premier qui ait établi une espèce de timbre, qu'on appelait *protocole*, parce que cette marque ne paraissait alors que sur la première feuille des actes. Après avoir été établi en Espagne et en Hollande en 1553, le papier et le parchemin timbrés s'étendirent en Allemagne et en Autriche, puis en France en 1635; cependant ce ne fut qu'en 1673 que deux déclarations successives l'établirent définitivement.

— Anc. jurispr. *Papiers publics* ou *papiers royaux*. Papiers signés du roi ou de ses principaux officiers. || *Papier à taille*. Rôle de tous les taillables d'une paroisse et de leur imposition. On disait aussi absolument *papier*. Je n'ai presque encore rien reçu sur mon papier. Je suis en avance sur mon papier. Les taillables qui soupçonnaient un collecteur de détourner les deniers de la taille l'obligeaient de représenter son papier, pour voir s'il avait acquitté en recette toutes les sommes qu'il avait reçues.

— Ant. *Papier de coton, papier bombycin*. Espèce de papier qui, dès le ix° siècle, remplaça le papyrus chez les Orientaux. L'introduction du papier de coton en Europe arrêta les ravages produits par l'usage des palimpsestes. Au xiii° siècle, le papier de chiffons remplaça le papier de coton.

— Art milit. *Papier de cartouche*. Gros papier gris dont on se sert pour faire des cartouches.

— Bot. *Papier du Nil*. Nom que quelques naturalistes donnent au papyrus.

— Banque. Lettre de change, billet payable au porteur, et autres effets de cette nature, qui représentent l'argent comptant. Payer en papier. Tout son bien est en papier. Comme l'argent est le signe des valeurs des marchandises, le *papier* est un signe de la valeur de l'argent et la représente. (Montesq.) || *Bon papier, mauvais papier*. Billet dont le signataire est solvable ou non, qui perd peu ou beaucoup sur la place. || *Le papier d'un negociant*. Les lettres de change et les billets souscrits par lui. Je ne veux pas de son papier. Son papier perd beaucoup sur la place.

— Chim. *Papier réactif*. Papier teint d'une couleur bleue végétale, dont on se sert pour éprouver les acides et les alcalis; les premiers changeant le bleu en rouge, et les seconds en vert.

— Comm. *Papier libre* ou *mort*. Le papier non timbré. || *Mettre en papier*. Envelopper des marchandises dans du papier. || *Papier à la Colbert*. Papier ainsi nommé, parce que Colbert le fit faire pendant son ministère, et qu'on voit ses armes à chaque feuille. On l'appelle aussi *papier de compte*, parce qu'on s'en sert pour copier les comptes et les mettre au net. || *Papier tellière*. Papier fabriqué par ordre de Letellier, lorsqu'il était ministre; il est pareillement à ses armes. On le nomme aussi *papier d'etat*, parce qu'il sert à copier les états.

— Conchyl. *Papier brouillard*. Sorte de coquille du genre des cônes. || *Papier de la Chine*. Sorte de coquillage chinois du genre des olives. || *Papier marbre*. Nom marchand du cône amiral. || *Papier roulé*. La bulle oublie, type du genre scaphandre. || *Papier turc*. Nom vulgaire du cône minime.

— Ecrit. comm. Journal, livre de compte. Papier-journal. Ecrivez cela sur votre papier. Dans ce sens il vieillit.

— Féod. *Papier terrier*. Registre contenant le dénombrement de toutes les terres et de tous les tenanciers qui relevaient d'une seigneurie, et le détail des droits, cens et rentes qui étaient dus. Faire un papier terrier. La confection d'un papier terrier.

— Financ. Effets publics, valeurs en papier données par le gouvernement. Papier publics. Papiers royaux. Le papier hausse, baisse. || *Papier monnaie*. Papier créé par le gouvernement pour avoir valeur et cours d'argent monnayé. Ce papier fut connu à Athènes, en Arabie et dans l'Hindoustan. En Europe, on fut longtemps sans en faire usage; cependant il était répandu à Sienne et à Florence vers le milieu du xii° siècle. Les premiers papiers-monnaie que l'on ait vus en France furent les billets de la banque de Law en 1701, et les billets d'Etat émis par la caisse d'escompte en 1776, mais ce genre de billets ne fut bien répandu qu'à l'époque de la création des assignats.

— Hist. *Papier municipal*. V. MUNICIPAL. (*Billet municipal*.)

— Hist. or. *Papier d'or*. Espèce de papier doré dont les Persans font usage.

— Jurispr. On appelle *papier volant* une feuille détachée sur laquelle on a écrit quelque chose. N'écrivez pas cela sur un papier volant qui peut se perdre, mettez-le dans un registre. On dit plutôt *feuille volante*. || *Papier de compte*. Le grand papier sur lequel on écrit les grosses, des comptes, les écritures des avocats, qu'on appelle rôles doubles. || *Expéditions en papier*. Les copies ou procédures qui ne se délivrent point en parchemin. || *Papiers domestiques*. On comprend sous ce nom les cahiers et les registres dont une personne se sert pour tenir compte des dépenses et des recettes de sa maison, et en général de tout ce qui concerne l'état de sa famille. Des feuilles volantes, des notes éparses, ne sont pas des papiers domestiques.

— Mar. Se dit de tous les papiers et manuscrits qui se trouvent dans un vaisseau, comme le rôle de l'équipage, les commissions, les connaissements, les patentes de santé, etc. Le capitaine les réunit dans une boîte imperméable, afin de les transporter facilement et sans danger lorsque la nécessité l'exige. Dans un événement de mer, une des choses qu'on cherche le plus à conserver, c'est la boîte aux papiers.

— Minér. *Papier fossile*. Tissu d'asbeste très-mince et comme papyracé. || On donne ce nom à plusieurs substances appelées aussi *cuir* ou *liége fossile*. || *Papier de montagne*. Nom qu'on donne quelquefois à l'asbeste.

— Mus. *Papier regle*. Papier sur lequel sont tracées d'avance, et à l'encre, cinq lignes sur lesquelles on place les notes de musique. La réunion des lignes s'appelle une *portée*. || *Papier réglé à la française*. Celui qui est plus long que large. || *Papier réglé à l'italienne*. Celui qui est plus large que long.

— On appelle aussi *papier reglé* celui sur lequel on a tracé au crayon des lignes, afin d'aller droit en écrivant.

— Myth. mahom. Le papier, et surtout celui qui est écrit, est une chose sacrée pour les mahométans. Ils tiennent pour déshonnête de le brûler, de le déchirer ou de le jeter, surtout de s'en servir à des usages sales, à cause, disent-ils, que le nom de Dieu ou celui des saints peut être écrit dessus; et si ce n'est pas du papier écrit, il sert à écrire des choses véritables, comme les matières de la religion et de la morale, les lois divines et humaines, etc.

— Peint. *Papier gelatine*. Papier transparent qui sert à faire des calques.

— Pharm. *Papiers médicamentés*. Nom que l'on donne à certaines préparations que l'on range parmi les topiques, et qui résultent de l'application de substances adhésives sur du papier, pour être ensuite placées sur des parties malades. On en fait avec des substances épispastiques de nature diverses, telles que des matières grasses chargées du principe vésicant, des cantharides ou du garou, et associées à la cire. On en fait aussi seulement avec les résines. || Le *papier sparadrapique vesicant* sert à entretenir les vésicatoires. || On a fait aussi du *papier à cauteres*.

— Polit. *Papiers publics, papiers-nouvelles*. Les journaux, les gazettes. Les papiers publics parlent de guerre.

— Relat. *Papier de Chine*. Papier fait avec la seconde pellicule de l'écorce de bambou, réduite en pâte. Pour la gravure, le papier de Chine l'emporte sur tous les papiers de l'univers. Les chronologistes chinois en font remonter l'origine à plus de deux mille ans. || Outre celui qu'on fabrique avec le bambou, il se fait aussi dans les diverses provinces avec différents matériaux, tels que l'écorce du mûrier, la paille de riz et la pellicule qui garnit intérieurement les parois des coques de vers à soie. Ce dernier est celui qu'on appelle *papier de soie*.

— Techn. *Papier peint* ou *papier tenture*. Papiers de différentes espèces et de toutes sortes de dessins imitant les tableaux, etc., que l'on emploie en guise de tapisserie. Le premier papier de tenture nous vient de la Chine et du Japon; l'usage en a été introduit en Europe par les Hollandais et les Espagnols, vers 1555. En 1760, le papier peint était presque inconnu en France, et cependant nulle part dans le monde cette fabrication n'a atteint le haut degré de perfection où elle est parvenue chez nous. Manufacture, fabrique de papiers peints. Appartement tendu de papier. Voilà un joli papier. Papier damas, lambris, marbre, granit, arabesque. Papier velouté, uni, rayé, à fleurs. || *Papiers arabesques*. Papiers imitant le genre d'ornements arabesques. || *Papier de sûrete*. Se dit de plusieurs papiers qu'on a proposés, et dont la composition s'opposerait au dire des inventeurs, à ce que l'on pût altérer l'écriture qu'il aurait reçu. Le véritable papier de sûreté ne paraît pas encore découvert. || *Papier de linge* ou *de chiffe*. Celui dont nous nous servons, et dont l'origine est inconnue. On l'attribue aux Arabes, et il paraît qu'il a été inventé entre le xiii° siècle et le xiv°. || *Papier linge*. Papier proposé par Elie Mongolfier, pour remplacer le linge de table. || *Papier d'écorce*. Le plus ancien qu'on ait fait chez les modernes. Après le xi° siècle, on ne plus trouve d'actes publics écrits sur papier d'écorce. || *Papier marbré*. Sorte de papier de tenture dont on se sert pour la couverture des livres en demi-reliure. || *Papier maroquiné*. Papier apprêté de manière à ressembler au maroquin. Il fut inventé en Allemagne en 1800, et importé en France en 1804. || *Papier velin*. L'invention en est due aux Anglais. Baskerville en fabriqua le premier.

— Les cartiers appellent *papier tracé* ou *main brune*, *papier au pot* et *papier cachet*, les trois différentes sortes de papier qu'ils emploient pour la fabrique des cartes à jouer.

— Chez les éventaillistes, le mot *papier* sert à désigner tout ce qui est étendu sur le bois, et qui sert à agiter l'air. C'est souvent une espèce de papier qu'on appelle *à la serpente*. Quelquefois aussi, à la place du papier, on se sert de vélin, de taffetas, de gaze, qu'on nomme toujours papier.

— Typogr. *Papier lombard*. Sorte de papier à impression. || Les livres en *grand papier* sont ceux qui ont de plus grandes marges que ceux qui sont en *petit papier*, quoiqu'ils soient de la même impression. || *Papier blanc*. Le premier côté de la feuille qu'on couche sur la forme. Commencer le papier blanc. || On appelait autrefois *papier bleu*, un petit livre qui ne contenait que peu de pages, et qu'on ne couvrait que de papier.

— Express. prov. *Etre riche en papiers*. Etre riche en billets, ou avoir du bien sujet à litige. || *Il le faut fournir d'encre et de papier*. Se dit d'un homme qui exige plus qu'on n'est tenu à lui donner. || *Son nom est écrit sur le papier rouge*. Se dit de celui qui en a offensé un autre et duquel ce dernier se vengera tôt ou tard. Ce proverbe vient de ce qu'il y a eu au greffe du parlement un livre couvert de basane rouge, dans lequel on enregistrait les défauts, et si l'on ne se présentait dans trois jours, on perdait sa cause avec dépens.

— *Il est réglé comme un papier de musique*. Se dit de quelqu'un très-bien rangé dans ses habitudes.

— Se dit de ce qui est écrit, par opposition à un discours prononcé, ou à ce qui est réel et effectif. Cette oraison funèbre a paru belle dans la chaire, mais sur le papier on y trouve bien à redire. Cette machine me paraît belle sur le papier, mais je doute qu'elle réussisse lorsqu'elle sera mise en œuvre.

— Fam. *Cela est beau sur le papier*. Se dit d'un projet, d'un plan qui paraît beau en théorie, mais dont l'exécution serait impossible, inutile, ou dangereuse.

— Fig. *Mettre, jeter ses raisons, ses reflexions, ses idées sur le papier*. Les écrire. Je confie au *papier* les secrets de mon cœur. (Boil.) J'ai toujours cru que Pascal n'avait jeté ses idées sur le *papier* que pour les revoir, et en rejeter une partie. (Volt.) || *Etre sur les papiers de quelqu'un*. Lui devoir de l'argent. || Il se dit aussi d'une personne contre laquelle il a été donné quelque mémoire, quelque renseignement à celui qui a droit d'inspection et de juridiction. Il est sur les papiers du préfet de police.

— Fig. et fam. *Etre bien, être mal dans les papiers, sur les papiers de quelqu'un*. Etre bien, être mal dans son esprit. || *Rayez cela, ôtez cela de vos papiers*. Ne comptez pas là-dessus. Vous croyez que je suis votre ami, rayez cela de vos papiers.

— Poét. Diffama le *papier* par ses propos menteurs. (Boil.) Trahissant la vertu sur un *papier* coupable. (Id.)

— Prov. et fig. *Figure, visage de papier mâche*. Visage blême, qui annonce le manque de force ou de santé.

— On dit d'un méchant drap qui se déchire aisément, que *ce n'est que du papier, du papier mouillé*.

— Prov. *Brouiller, barbouiller, gâter, gâcher du papier*. Ecrire des choses inutiles ou ridicules. || *Le papier souffre tout*. On écrit sur le papier tout ce qu'on veut. Il ne faut pas conclure qu'une chose soit vraie, de cela seul qu'elle est écrite. On s'expose à se tromper beaucoup, en jugeant un homme par ses écrits; le *papier* souffre tout. (Boiste.) || *Les murailles sont les papiers des fous*. Il n'y a que les fous qui écrivent sur les murailles. || *Le parchemin est plus fort que le papier*. Les obligations et titres sur parchemin ont plus de valeur que les promesses écrites sur papier.

— *Papier sur table*. En exhibant des actes ou autres pièces justificatives de ce qu'on soutient. || Fig. Preuve en main. Démonstrativement. Je vous le ferai voir quand vous voudrez, papier sur table.

PAPIFIANT. adj. m. (ét. lat., *papa*, le pape; *facio*, je fais). Hist. ecclés. Il se dit des cardinaux qui assistent au conclave, et qui n'ont pas la prétention de se faire nommer pape. Cardinal papifiant.

PAPILIO. s. m. Antiq. rom. Tente carrée qui servait de logement à six ou huit soldats.

PAPILIONACÉ, ÉE, ou **PAPILLONACÉ, ÉE**. adj. (rad. *papillon*). Bot. Il se dit des fleurs dont les corolles, formées de cinq pétales inégaux, ont quelque ressemblance avec un papillon qui vole. Presque toutes les fleurs des légumineuses sont papilionacées. Corolle papilionacée. Les fleurs des pois sont *papilionacées*, parce qu'on a cru y voir quelque chose de semblable à la figure d'un papillon. (J. J. Rouss.)

— Ce mot devrait, conformément à l'étymologie *papillon*, s'écrire *papillonnacé*, et avec un double *n*, comme dans *papillonner*, *papillonnage*.

— Entom. *Mouches papilionacées*. Nom que l'on a donné aux phryganes, parce que leurs ailes sont plus ou moins chargées de poils fins et très-courts.

— Conchyl. Quelques coquilles, par exemple les vénus papilionacées ont été ainsi nommées, parce qu'elles sont minces, allongées et colorées à peu près comme des ailes de papillons.

PAPILIONACÉES ou **PAPILLONACÉES**. s. f. pl. Bot. Section de la famille des légumineuses, qui a reçu ce nom parce que ses fleurs, lorsqu'elles sont épanouies, présentent la forme d'un papillon.

— On dit aussi au sing. Une papilionacée. La fève est une papilionacée. Les haricots sont des papilionacées.

PAPILIONAIRE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un papillon.

PAPILIONIDE ou **PAPILLONIDE**. adj. des 2 g. (pr. *pa-pi-li-o-ni-de*). Entom. Qui ressemble à un papillon. || PAPILIONIDES. s. m. pl. Tribu d'insectes de l'ordre des lépidoptères et de la famille des diurnes, renfermant sept genres, caractérisés par une tête assez grosse, les yeux saillants, les palpes courtes, les ailes larges, et l'abdomen libre et allongé.

PAPILLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *pa-pil-lère*; du lat. *papilla*, mamelon). Anat. Qui a des papilles, des mamelons, ou qui est en forme de mamelon, qui est de la nature des papilles. Tunique, membrane papillaire. Corps papillaire. Éminences papillaires. Appareil papillaire.

— Bot. *Glandes papillaires*. Celles qui, en forme de mamelons, et logées dans des fossettes, sont composées de plusieurs rangs de cellules placées circulairement. || On dit des feuilles de la phylique réfléchie, d'un grand nombre de labiées, de l'aloès verruqueux, etc., qu'elles sont papillaires, à cause des protubérances qui couvrent leur face supérieure. || On ajoute à une cacalie, à un cotylet, à une ulve, etc., l'épithète de papillaire, parce qu'ils se font remarquer par les rangées de glandes mamelonées dont leur surface est chargée circulairement. On les regarde comme des réceptacles de l'odeur forte qu'exhalent les plantes sur lesquelles elles existent.

PAPILLE. s. f. (pr. *pa-pil-le*; du lat. *papilla*, mamelon). Anat. Petites éminences répandues sur la surface du corps et particulièrement sur la langue, et qui sont semblables à des mamelons; elles sont susceptibles d'une sorte d'érection, et paraissent être les extrémités des vaisseaux et des nerfs. On les appelle aussi *papilles nerveuses*. || Les *papilles cutanées* font partie du derme, dont elles occupent la face externe. C'est dans les papilles que se passent la plupart des phénomènes de vitalité dont la peau est le siége. C'est là que sont sécrétées toutes les parties le plus superficiellement situées, le corps muqueux, l'épiderme; c'est là que se forme la matière colorante, que se produisent les poils, les ongles, les plumes, les cornes, les écailles, etc.

— Bot. Petites excroissances ou protubérances qui couvrent la surface de certains organes, comme les stigmates, le pollen, etc., en les comparant aux papilles de la langue. On donne ce nom aux protubérances molles qui portent les spores dans les téléphores; à des appendices très-courts, épais, charnus et cylindracés, qu'offre le clinanthe de certaines synanthérées; à des éminences coniques et allongées que le microscope fait apercevoir sur les grains du pollen de diverses plantes. Les papilles sont probablement les laboratoires où se distillent ces sortes d'huiles essentielles qui donnent à certaines fleurs une odeur si prononcée.

— Techn. Se dit des petits grains qui sont sur le chagrin.

PAPILLÉ, ÉE. adj. (pr. *pa-pil-lé*; du lat. *papilla*, papille). Qui est garni de papilles. Langue papillée. Stigmate papillé. Agaric papillé.

PAPILLEUX, EUSE. adj. (pr. *pa-pil-leu*; du lat. *papilla*). Anat. Qui est parsemé de papilles

— Bot. Qui est parsemé de petites éminences arrondies et fermes, comme le clinanthe de l'aune, les feuilles de l'aloès margaritifère et du stomotèche papilleux, les fruits du puplèvre papilleux.

— Qui est en forme de papilles. Périthécion papilleux.

— Zool. Le *monacanthe papilleux* a le corps parsemé de petits mamelons ou de papilles. || Le *tétrarhynque papilleux* a ses quatre trompes terminées par une papille.

PAPILLIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *pa-pil-li-fère*; ét. lat., *papilla*, mamelon; *fero*, je porte). Bot. Qui a des papilles ou des éminences grosses, épaisses et cylindracées, comme le clinanthe de certaines synanthérées.

— Entom. *Queue papillifère*. Se dit quand du dernier segment de la queue des insectes sortent deux organes mous et charnus qui secrètent un liquide lactescent, comme le staphylin.

PAPILLIFORME. adj. des 2 g. (pr. *pa-pil-li-for-me*; ét. lat., *papilla*, mamelon; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une papille, comme les collecteurs des carduacées.

— Helmint. Se dit des ventouses ou suçoirs de certains entozoaires.

PAPILLON. s. m. (pr. *pa-pi-yon*; du lat. *papilio*, même signif.). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères, de la famille des diurnes et de la tribu des papillonides, renfermant un grand nombre d'espèces. Les papillons ont d'abord la forme de chenilles. Papillon léger, folâtre, badin, volage, changeant, vif, riche, doré, diapré, brillant. Papillon blanc, rouge bigarré, etc. Petit, gros papillon. Les ailes d'un papillon. Les vers à soie se changent en papillons. Imaginez-vous l'application d'un enfant à se saisir d'un *papillon*; c'est celle de Théodote pour une affaire de rien. (La Bruy.) Un *papillon* souffrant lui fait verser des larmes. (Gilbert.) Une petite affaire que je crois toujours tenir m'empêche de pouvoir encore m'établir à Livry: vraiment c'est bien ce *papillon* sur quoi on croit mettre le pied et qui s'envole toujours. (Mme de Sév.) Le *papillon*, posé sur la rose, échappe à la main prête à le saisir, s'élève dans les airs, s'abaisse, s'éloigne, se rapproche; et, après s'être joué du chasseur, il prend sa volée, et va chercher sur d'autres fleurs une retraite plus tranquille. (B. de St-P.) Rien de plus innocent et rien de plus funeste qu'un *papillon*; c'est-à-dire que sous sa forme de *papillon*, volant de fleur en fleur, cet animal ne fait aucun mal et semble un des ornements de la nature, tandis que dans les métamorphoses qu'il subit, il fait les plus grands ravages quand il prend sa forme de larve. Il n'est pas de *papillon* qui n'ait été ver ou chenille, et dont les œufs ne doivent perpétuer une famille semblable; il ne faut donc pas craindre de lui faire la guerre; la mort d'un seul *papillon* est celle d'un millier de chenilles. (Dict. d'agric.)

> Le *papillon*, chose frivole,
> Près de la fleur coquette est assez bien placé,
> Le *papillon* est une fleur qui vole,
> La fleur un *papillon* fixé. LEBRUN

> Voyez ce *papillon* échappé du tombeau;
> Sa mort fut un sommeil, et sa tombe un berceau.
> DELILLE.)

— Fig. Esprit volage et léger. Les *papillons* ont la liberté de se brûler à la chandelle. (Boiste.) Les vieux libertins sont de hideuses araignées qui quelquefois attrapent de jolis *papillons*. (Id.)

> *Papillon* du Parnasse, et semblable aux abeilles,
> A qui le bon Platon compare nos merveilles,
> Je suis chose légère et vole à tout sujet;
> Je vais de fleur en fleur et d'objet en objet
> LA FONTAINE.)

— Se dit particulièrement d'un amant volage et inconstant.

> Tout l'enchante, rien ne l'arrête,
> Et si vous faites sa conquête,
> Vous n'aurez pris qu'un *papillon*. (DE CHAZET.)

— Fig. *C'est un papillon*. Se dit d'une personne svelte et vive.

— Prov. et fig. *Il va se brûler à la chandelle comme un papillon*. Se dit d'un homme qui, se laissant tromper par des apparences agréables, est près de donner dans un piége. || *C'est un papillon*. Se dit d'un esprit léger, qui voltige d'objets en objets. || *Courir après les papillons*. S'amuser à des bagatelles. || *Être sot comme un papillon*. Etre très-sot, ne pas avoir de prévoyance.

— Iconol. Le Papillon est le symbole de l'étourderie, de la légèreté et de l'inconstance. L'Amour et le Plaisir sont souvent représentés avec des ailes de papillon. Chez les anciens, le papillon était aussi le symbole de l'âme. Sur d'anciens monuments, on trouve Cupidon tenant par les ailes un papillon qu'il tourmente et qu'il déchire, pour exprimer l'esclavage d'une âme dominée par l'amour. Cupidon est encore représenté tenant d'une main son arc bandé, et brûlant de l'autre main, avec une torche ardente, les ailes d'un papillon.

— *Papillon à ailes en plumes*. V. PTÉROPHORE. || *Papillon à tête de mort*. Espèce de sphinx. || *Papillons estropiés*. Nom qu'on a donné à des papillons de jour dont le port d'aile est irrégulier, et qui composent le genre hespérie.

— Agric. *Faire le papillon*. Se dit de la vigne, lorsque ses bourgeons, en s'épanouissant, ne donnent qu'une feuille de chaque côté, qui ressemble aux ailes d'un papillon.

— Blas. *Papillon miraillé*. Celui qui a les marques ou taches des ailes d'un autre émail que son corps.

— Chem. de fer. Registre mobile autour d'un axe, comme les clés des poêles de nos appartements, et qui sert à modérer et même à arrêter au besoin le tirage de la cheminée dans les locomotives. Il est percé d'un trou à son centre pour laisser passer la vapeur qui s'échappe dans la cheminée, même lorsque celle-ci est fermée aux gaz sortant du foyer.

— Cost. Partie d'une coiffe qui va en s'élargissant comme les ailes d'un papillon.

— Ichthyol. Un des noms vulgaires de la raie bouclée.

— Jeux. Sorte de jeux de cartes. || *Faire petit papillon*. Se dit, à ce jeu, quand un joueur fait ses trois cartes avant que la partie soit terminée.

— Mar. La voile la plus élevée de la tête des mâts d'un bâtiment de haut bord.

— Ornith. Nom donné au colibri noir et bleu.

— PAPILLONS. s. m. pl. Entom. Nom sous lequel on désigne vulgairement tous les insectes de l'ordre des lépidoptères, et spécialement ceux de la famille des diurnes.

PAPILLON, ONNE. adj. Didact. Dont les goûts ressemblent à ceux du papillon; inconstant.

— Philos. *La passion papillonne*. Terme employé particulièrement dans la théorie de Fourier, pour indiquer l'amour du changement, une des passions de l'homme appelées dans cette même théorie *distributives* ou *mécanisantes*.

— On dit aussi substantiv. *La papillonne*.

PAPILLONACÉ, ÉE. adj. V. PAPILIONACÉ.

PAPILLONNE. s. f. Hortic. Variété de tulipes.

PAPILLONIDE. adj. des 2 g. Entom. V. PAPILIONIDE.

PAPILLONNAGE. s. m. (pr. *pa-pi-yo-na-je*, ét. lat., *papilio*, papillon; *agere*, faire). Action de papillonner. Le papillonnage de tous ces jeunes fats.

PAPILLONNER. v. n. 1re conj. (pr. *pa-pi-yo-né*; rad. *papillon*). Voltiger d'objets en objets sans s'arrêter à aucun. On ne l'emploie qu'au figuré. Il ne fait que papillonner. C'était un mot de Vauban, si l'on en croit Mme Deshoulières.

> Elle *papillonne* toujours,
> Me disait ce grand homme, et rien ne la corrige.
> Mme DESHOULIÈRES.)

— Être toujours en mouvement, comme les papillons, qui ne sont jamais plus d'un moment dans une même place.

> Il n'était point d'agréable partie
> S'il n'y venait briller, caracoler,
> *Papillonner*, siffler, rossignoler. (GRESSET

PAPILLOTAGE. s. m. (pr. *pa-pi-yo-ta-je*; rad. *papillon*). Mouvement incertain et involontaire des yeux qui les empêche de se fixer sur les objets. Le papillotage des yeux.

— Littér. Écrit dont le style est semé d'un trop grand nombre d'expressions brillantes. Il y a beaucoup de papillotage dans ce style. C'est un papillotage continuel. || Brillantes futilités. Les almanachs poétiques sont enflés de *papillotage*. (Boiste.)

— L'auteur d'une brochure qui parut en 1765, et qui est une critique badine des mœurs du temps, définit ainsi le papillotage au point de vue moral. Le *papillotage* est le raffinement de l'élégance et de la volupté, la quintessence de l'aimable et du joli, le coloris des charmes et des grâces, l'excellence et la perfection des usages du beau monde, l'expression du bon goût, l'emblème de la délicatesse, le vernis des paroles et des manières, l'embellissement des fêtes et des amours, le créateur des parures et des ornements. (***) Elle jeta les yeux sur sa vie passée, et n'y vit plus que le *papillotage* de mille vaines occupations. (Marm.)

— Peint. Effet d'un tableau qui fatigue les yeux en les éblouissant par des lumières trop brillantes et des couleurs trop vives. Il y a beaucoup de papillotage dans ce tableau. Faudra-t-il donc, pour plaire aujourd'hui en peinture, faire des tableaux où tout ne soit que *papillotage*, et dont les figures ressemblent à autant de poupées? (S. Didier.)

— Typogr. Se dit d'une feuille sur laquelle le caractère a marqué double, ou a laissé de petites taches noires aux extrémités des pages et des lignes.

PAPILLOTAGE. s. m. (rad. *papillote*). Coiff. Action de mettre des papillotes.

— Les papillotes d'une frisure, d'une perruque. Faire, défaire un papillotage.

PAPILLOTE. s. f. (pr. *pa-pi-yo-te*; rad. *papillon*, parce qu'on a cru trouver de la ressemblance entre la forme d'une papillote et celle d'un papillon). Petit morceau de papier ou d'étoffe dont on enveloppe une boucle de cheveux pour la faire tenir frisée. Mettre des papillotes. Mettre les cheveux sous les papillotes, dans des papillotes. Fer à papillotes.

— Art culin. *Côtelette de veau, de mouton*, etc., *en papillote*. Côtelette de veau, de mouton, etc., panée, que l'on enveloppe d'une feuille de papier pour la faire cuire.

— M. Landais écrit *papillotte*; mais l'Académie, fidèle en cela à l'usage généralement adopté, écrit *papillote*.

— Confis. Dragée de sucre ou de chocolat enveloppée dans un morceau de papier. Un cornet de papillotes.

— Cost. Paillettes d'or et d'argent dont on relevait les habits en broderie.

— Hist. mod. Sous le Consulat et sous l'Empire, au lieu de papier ou d'étoffe, on se servait de feuilles de plomb pour papillotes.

— Par extens. *Être en papillotes*, *avoir la tête en papillotes*. Avoir les cheveux sous des papillotes, dans des papillotes. Elle était encore en papillotes. Elle avait la tête en papillotes.

— Fig. *Avoir la tête en papillotes*. Se dit d'une personne qui a reçu à la tête plusieurs coups, plusieurs blessures qu'on a été obligé de panser séparément. On lui a mis la tête en papillotes.

— Prov. *Cela n'est bon qu'à faire des papillotes*. C'est un écrit sans mérite, une pièce sans valeur, bonne à mettre au rebut. Les éditeurs publient tout d'un écrivain célèbre, jusqu'à ses *papillotes*. (Boiste.)

PAPILLOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Papilloter. S'empl. adjectiv. La voilà toute papillotée. Impression papillotée. Page toute papillotée.

PAPILLOTER. v. a. 1re conj. (pr. *pa-pi-yo-té*). Mettre des papillotes à quelqu'un. Le coiffeur viendra vous papilloter.

— v. n. Se dit des yeux lorsqu'un mouvement incertain et involontaire les empêche de se fixer sur les objets. Les yeux me papillotent continuellement.

— Agric. On le dit de la vigne, quand les bourgeons ne se développent qu'en partie.

— Art culin. Mettre en papillote. Papilloter des côtelettes.

— Littér. Se dit d'un style dans lequel les expressions brillantes sont répandues avec profusion, ce qui éblouit comme des papillotes ou paillettes multipliées. Ce style papillote. De petites pensées brillantes, et découpées en petites phrases précipitées et décousues, *papillotent*, étourdissent, fatiguent. (Boiste.) Les adjectifs et les substantifs amoncelés font *papilloter* le style. (Id.)

— Peint. Se dit d'un tableau qui fatigue les yeux par des lumières trop brillantes et des couleurs trop vives, ce qui provient de ce que les lumières, au lieu d'être distribuées par de grandes masses, sont dispersées par petites parties, et font à peu près l'effet que produisent sur la tête des papillotes qu'on peut compter une à une. On le dit particulièrement des draperies dont les plis multipliés et chiffonnés manquent de largeur, parce que les draperies ainsi disposées présentent nécessairement un grand nombre de petites masses d'ombre qui produisent le papillotage. Les draperies des figures de la sculpture sont susceptibles de ce même défaut.

— Sculpt. On le dit d'un ouvrage qui offre trop de petites parties qui reçoivent des lumières étroites et portent de petites ombres.

— Typogr. Se dit d'une feuille sur laquelle le caractère a marqué double, ou a laissé de petites taches noires aux extrémités des pages et des lignes.

— SE PAPILLOTER. v. pron. Se mettre les cheveux en papillotes. S'est-elle enfin papillotée?

PAPILLOTS. s. m. pl. (pr. *pa-pi-yô*; du fr. *papillon*, parce que ces taches semblent voltiger sur les membres, paraissant tantôt sur un endroit, tantôt sur un autre). Pathol. Taches sur la peau quand on a la fièvre pourprée.

PAPIMANE. s. des 2 g. (ét. gr., πάππας, le pape; μανία, manie). Philol. Habitant du pays de Papimanie.

— Partisan de tout ce qui a rapport au gouvernement spirituel et temporel du pape.

— adj. des 2 g. Qui concerne les habitants du pays de Papimanie.

> Si quelqu'un se présente
> A nos regards, ayant face riante,
> Couleur vermeille, et visage replet,...
> Dire pourrez, sans que l'on vous condamne,
> Cettui me semble, à le voir, *papimane*. LA FONT.

PAPIMANIE. s. f. Philol. Nom que Rabelais donna à un pays imaginaire, qu'il suppose habité par la cour du pape.

> Maître François dit que *Papimanie*
> Est un pays où les gens sont heureux. LA FONT.)

— Se dit, par dénigrement, de la cour, du cortége du pape.

— Zèle excessif pour le pape et son gouvernement.

PAPIN. s. m. (corrupt. du mot *pain*). Écon. dom. Farine bouillie dans de l'eau ou dans du lait. Faire manger du papin à un enfant.

PAPIN (Denis). Célèbre physicien, né à Blois le 22 août 1647, mort en 1710, est le premier qui ait connu toute la puissance de la vapeur, et le parti qu'on en pouvait tirer pour les machines. C'est à lui qu'est due l'idée de prendre pour moteur des machines un piston descendant et remontant alternativement dans un corps de pompe ou cylindre creux. Connaissant trop bien la nature de la vapeur pour ne pas se prémunir contre le danger de ses explosions, Papin eut aussi la gloire d'inventer la soupape de sûreté encore aujourd'hui en usage.

— Techn. *Marmite à papin*. Marmite ainsi nommée du nom de son inventeur, et dont on se sert pour amollir les os et faire cuire toutes sortes de viandes en fort peu de temps et à peu de frais. On la nomme aussi *digesteur*. C'est tout simplement un vase de métal se fermant hermétiquement au moyen d'un carton sur lequel on fixe fortement une rondelle métallique à l'aide de vis: une soupape de sûreté garantit des explosions.

PAPINIANISTE. s. m. Dr. rom. Jurisconsulte qui suit les lois, les maximes de Papinien.

— Hist. On appelait *papinianistes*, les étudiants en droit qui faisaient leur troisième année, parce qu'alors ils étudiaient Papinien.

PAPINIEN (Æmilius Papinianus). Le premier jurisconsulte de l'antiquité, né en Phénicie vers l'an 142 de J.-C., eut la tête tranchée par ordre de Caracalla, en 212, pour avoir refusé de faire l'apologie du fratricide dont ce prince s'était souillé.

PAPION. s. m. Mamm. Mammifère de l'ordre des quadrumanes et du genre des cynocéphales, originaire des côtes d'Afrique. Ce singe est plein d'intelligence, très-doux dans son jeune âge; mais il acquiert en vieillissant une brutalité effrayante.

PAPIRIA (LOI). Il y a cinq lois romaines de ce nom: 1° 326 av. J.-C., elle abolit l'esclavage pour dettes, 2° 333 av. J.-C., donna le droit de bourgeoisie romaine aux habitants

d'Acerra; 3° 153 av. J.-C., ordonna que le peuple donnerait son suffrage sur des tablettes; 4° loi faite sous le tribun Q. Papirius, ordonnant qu'aucun citoyen ne pourrait consacrer un édifice, un terrain, ou toute autre chose sans la permission du peuple; 5° 1.1 av. J.-C., diminua le poids et augmenta la valeur de l'as romain.

PAPIRIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des [illegible].

PAPIRIEN, ENNE. adj. Ant. rom. Qui appartient à un citoyen romain nommé Papirius. — Législ. rom. *Droit papirien*. Collection des lois rendues par les rois de Rome sur les choses sacrées. Ce recueil fut fait par Sextus Papirius, sous le règne de Tarquin le Superbe.

PAPISME. s. m. (pr. *pa-pis-me*; rad. *pape*). Terme en usage parmi quelques communions protestantes pour désigner l'Église catholique, dont le pape est le chef.

Ainsi l'ont dit les mutins huguenots,
Qui du *papisme* ont [illegible] l'histoire. VOLTAIRE.

— Se dit iron. de l'autorité absolue des papes. Les plus habiles politiques de l'Europe ont souvent déclaré que le *papisme* était inconciliable avec le gouvernement représentatif. (Boiste.)

Ce mot, depuis quelques années, est employé dans le sens de Système ultramontain.

PAPISSER. v. n. 1re conj. Se disait pour Occuper le siège pontifical. Honorius second, son prédécesseur, qui n'avait *papissé* qu'un mois, leva de son prédécesseur le serment et la censure et l'interdiction. (Et. Pasq.)

PAPISTE. s. des 2 g. (pr. *pa-pis-te*; rad. *pape*). Nom sous lequel les catholiques sont désignés par les protestants et quelques autres sectes.

— Partisan de la suprématie des papes.

— S'empl. aussi adjectiv.

Eh! qu'importe qu'on soit protestant ou *papiste*.
Ce n'est pas dans les mots que la vertu consiste.
[illegible]

PAPISTIQUE. adj. des 2 g. Polém. relig. Qui appartient aux papistes. Formulaire papistique.

•**PAPOAGE** ou **PAPOAIGE.** s. m. Anc. jurispr. Héritage, bien qu'on a recueilli dans la succession d'un ascendant.

PAPOLÂTRE. s. et adj. des 2 g. (ét. gr., πάππας, le pape; λατρεία, adoration). V. PAPICOLE.

PAPOLÂTRIE. s. f. Polém. relig. Adoration du pape: superstition dont les catholiques ont été faussement accusés par les protestants.

PAPONGE. s. f. Bot. Fruit du concombre à angles aigus.

PAPOU. s. m. Ornith. Espèce de manchot.

PAPOUAS ou **PAPOUS.** s. m. Géogr. Nègre de la Nouvelle-Guinée et d'une partie des Philippines; les Papous vivent à l'état sauvage. On dit aussi *Papou-Malais*.

PAPOUASIE. Géogr. Un des noms de la Nouvelle-Guinée. On dit aussi *Terre de Papouas*. — *Archipel de la Papouasie*. Est formé de la Papouasie propre, des groupes de Waigiou, d'Arrou, de Trewill, de Geilwink, des petits archipels de Dampier et de Schouttau, et de l'île de Guébé ou Goby.

PAPOUCHE ou **PAPOUTCHE.** s. f. Relat. Chaussure des Indiens et des Mongols. ‖ Ancienne chaussure turque usitée parmi les grands. C'est de ce mot vraisemblablement qu'est venu, par corruption, le nom de *babouche*. V. ce mot.

PAPOUTCHI. s. m. Relat. Nom que l'on donne aux cordonniers à Constantinople.

PAPPE. s. m. (du lat. *pappus*, même signif.) Bot. Duvet cotonneux qui protège les semences, quand la floraison est passée, dans un grand nombre de plantes, comme le chardon, le séneçon, etc.

PAPPÉE. Myth. Nom que les Scythes donnaient à Jupiter.

PAPPEUX, EUSE. adj. (du lat. *pappus*, aigrette). Bot. Qui est muni d'une aigrette, comme la scabieuse pappeuse.

PAPPIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *pappus*, pappe, aigrette, *fero*, je porte). Bot. Qui porte une aigrette.

PAPPIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *pappus*, pappe, aigrette; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une aigrette. ‖ Se dit du funicule, lorsqu'il est formé de filets soyeux réunis en manière d'aigrette, comme l'asclépiade de Syrie.

PAPPOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., πάππος, aigrette; φέρω, porter). Bot. Qui porte une aigrette, comme le panic pappophore, dont le stigmate a la forme d'une aigrette.

PAPPOPHORE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées, et qui a pour type le pappophore queue-de-renard, de l'Amérique méridionale.

PAPPOPHORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un pappophore. ‖ PAPPOPHORÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, qui a pour type le genre pappophore.

PAPPOSILÈNUS. Myth. Aïeul de Silène. Il était représenté avec une barbe touffue qui lui formait la bouche, et un visage effrayant qui lui donnait plus l'air d'une bête que d'un homme.

PAPUS. adj. m. Myth. anc. Surnom de Silène. Silène Pappus était représenté sous la figure d'un vieillard.

PAPRIKO. s. f. Relat. Soupe au poivre que l'on fait en Afrique.

PAPULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour une espèce de l'Arabie, et réuni au trianthème sous le nom de *trianthème monogyne*.

PAPULE. s. f. (du lat. *papula*, pustule, bubon). Pathol. Petit bouton rouge qui s'élève sur la peau et s'y dessèche; il ne contient ni pus ni sérosité. ‖ Dans les anciens auteurs, on trouve ce mot appliqué à beaucoup d'autres espèces de boutons.

— Bot. Petites vésicules ou glandes papillaires, arrondies, molles, contenues dans la matière parenchymateuse des feuilles, et paraissant renfermer un liquide aqueux, comme dans les mésembrianthèmes.

PAPULEUX, EUSE. adj. Pathol. Qui est couvert de papules. Peau papuleuse.

— Bot. Se dit des feuilles couvertes de papules, comme dans l'hyperique des Baléares.

PAPULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *papula*, papule, bouton; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des papules, comme les racines, les feuilles et les calices du mésembryanthème papulifère.

PAPULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *papula*, pustule, bouton; *forma*, forme). Médec. et bot. Qui a la forme d'une papule.

PAPYRACÉ, ÉE. adj. (du lat. *papyrus*). Bot. Qui est mince, sec, souple, et qui a quelque analogie avec le papier pour l'épaisseur et la consistance, comme le chapeau de l'agaric papyracé, les feuilles de la morande papyracée, les expansions de la flustre papyracée.

— Conchyl. Se dit de certaines coquilles fort minces. Nautide papyracé.

— Zooph. Dont le cartilage intérieur est papyracé. ‖ PAPYRACÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des acalèphes porcelaimorphes, comprenant ceux qui ont un cartilage intérieur papyracé.

PAPYRIER. s. m. (du lat. *papyrus*). Bot. Nom que les botanistes donnent quelquefois au mûrier à papier, dont on fait un genre de la famille des urticées. ‖ On a fait aussi, sous ce nom, un genre du souchet à papier. V. PAPIER et PAPYRUS.

PAPYRIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *papyrus*, papier; *fero*, je porte). Bot. Se dit des plantes dont l'écorce sert ou peut servir à faire du papier. ‖ L'écorce du bouleau papyrifère se lève en feuilles d'une grande étendue, qui suppléent fort bien le papier à écrire. ‖ La broussonetie papyrifère fournit la matière du papier à la Chine et au Japon. ‖ L'an iris papyrifère a des couches corticales qui imitent des feuilles de papier. ‖ Le papyrus domestique fournit autrefois, en Égypte surtout, les lames minces dont on se servait pour faire du papier.

PAPYRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *papyrus*, papier; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme du papyrus ou du papier.

PAPYRIN, INE. adj. (du lat. *papyrus*, papier. Qui a l'apparence du papyrus ou du papier. ‖ L'oscillaire papyrine forme sur les corps une membrane mince qui ressemble à une feuille de vélin d'un vert brillant.

PAPYRIUS. Surnom donné à Lew dans les pamphlets du temps, allusion aux torrents de papier dont il inonda la France.

PAPYROGRAPHE. s. m. (ét. gr., πάπυρος, papyrus; γράφω, j'écris). Celui qui exerce la papyrographie.

PAPYROGRAPHIE. s. f. Art d'imprimer en lithographie sur le papier ou le carton.

PAPYROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport, qui appartient à la papyrographie.

PAPYRUS. s. m. (pr. *pa-pi-russ*). Bot. Genre de plantes de la famille des cypéracées, renfermant plusieurs espèces, dont la plus célèbre est le papyrus usuel, originaire d'Égypte, et qui donnait le papyrus ou papier des anciens. Cette plante croissait, comme aujourd'hui, dans les marais, ses tiges, lesquelles s'élevant ses hampes simples, très droites, feuillées seulement à leur base, et recouvertes d'une double pellicule. C'était cette pellicule que l'on enlevait. On l'étendait ensuite sur une table dans toute sa longueur, et on collait dessus, en travers, d'autres pellicules de la même espèce. Ces membranes ainsi disposées étaient propres à recevoir l'encre. On place l'invention du papyrus vers le temps d'Alexandre.

— Il y avait plusieurs sortes de papyrus. L'*hiératique* ou *sacré*, ainsi appelé parce qu'on le réservait pour les livres qui traitaient du culte: le *livien*, qui avait un tiers de mètre de largeur, et auquel Livie, femme d'Auguste, avait donné son nom; l'*impératique*, ou celui du commerce ordinaire, qui n'avait que 16 centimètres de large; le *fanniaque*, qui était plus solide, plus blanc que les autres, et avait 27 centimètres; l'*amphithéatrique* et le *saïtique*.

— Paléogr. Papier fait avec du papyrus. Manuscrit sur papyrus. ‖ Se dit quelquefois des manuscrits eux-mêmes faits avec du papyrus. Les papyrus de la bibliothèque royale.

PAQUAGE. s. m. (pr. *pa-ka-je*) Relat. Art de consulter les esprits, [illegible].

PAQUAGE. s. m. (pr. *pa-ka-je*; rad. *paquet*). Comm. Arrangement des poissons salés dans les barils ou on les enferme.

— Ce qu'il coûte. Payer le paquage.

PÂQUE. s. f. (du lat. *pascha*, même signif., fait de l'hébr. *pasach*, *phasu*, *pesahh* ou *phase*, passage, parce que la Pâque avait été établie en mémoire du passage de l'ange exterminateur). Fête nationale des Hébreux, instituée par Moïse en mémoire de la sortie d'Égypte. Elle commençait le jour de la première pleine lune du mois de nisan (mars ou avril), et durait sept jours entiers. Chaque famille devait immoler un agneau ou un chevreau de l'année, mâle et sans défaut, et le manger debout, en habit de voyageur, avec des pains azymes et des laitues sauvages. En même temps on teignait avec son sang le haut et les jambages de la porte. Toutes ces cérémonies rappelaient les événements qui avaient eu lieu la nuit où les Juifs avaient quitté l'Égypte, leur repas précipité à l'instant du départ, et la précaution qu'ils avaient eue de teindre leurs portes de sang pour en écarter l'ange exterminateur. L'obligation de faire la Pâque était universelle, et si sacrée que quiconque y manquait était puni de mort. Les juifs modernes ne manquent pas de la célébrer tous les ans, le quatorzième jour de la lune après l'équinoxe du printemps. La Pâque des Juifs. Notre Seigneur célébra la Pâque avec ses disciples.

— *Seconde pâque*. Fête des Juifs qui se célébrait le 14 du second mois de la même manière que la première, le 14 du premier mois. Cette seconde Pâque avait été instituée en faveur des voyageurs et des malades qui n'auraient pas pu célébrer la première ou être ce jour-là à Jérusalem.

— Fig. Comme les juifs au banquet de la *Pâque*, on assiste à ce banquet de la vie à la hâte; debout, les reins ceints d'une corde, les souliers aux pieds et le bâton à la main. (Chateaub.)

— Écrit. Ste. *Immoler, manger la Pâque*. Se dit en parlant de l'agneau que la loi de Moïse prescrit d'immoler et de manger pour célébrer la Pâque.

— On écrit *Pâque* quand on veut parler de la fête des juifs, et *Pâques*, m. et f., s'il est question de la plus grande solennité des chrétiens.

— *Pâques*. Fête que les chrétiens solennisent tous les ans, en mémoire de la résurrection de Notre Seigneur, et qu'on célèbre toujours le premier dimanche qui suit immédiatement la pleine lune de l'équinoxe du printemps. Quand Pâques sera venu. Le jour, la veille, le lendemain de Pâques. Le temps de Pâques. Je vous payerai à Pâques, au terme de Pâques.

— Fête chrétienne établie en mémoire du repas que fit Jésus-Christ avec ses apôtres pour fêter le jour de sa résurrection. Le jour de Pâques, ainsi appelé parce qu'on le compara, dans les premiers temps, à la Pâque les juifs, a de tout temps été pour l'Église un jour de jubilation et de ferveur. Ainsi l'un de ses commandements porte que tout chrétien doit communier au moins une fois l'an, à Pâques. Le concile de Nicée, en 325, pour éviter toute contestation sur le jour de la célébration de cette fête, décida qu'elle serait invariablement fixée au dimanche d'après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps, le 20 ou 21 mars. Il suit de là que Pâques se trouve toujours tomber entre le 21 mars et le 26 avril. C'est de cette fête que dépendent, pour les catholiques, toutes les fêtes mobiles. Dans plusieurs pays, l'année a commencé longtemps à Pâques.

— *La quinzaine de Pâques*. Tout le temps qui est entre le dimanche des Rameaux et celui de Quasimodo inclusivement. J'irai passer à la campagne la quinzaine de Pâques. ‖ *La semaine de Pâques*. Le temps qui est entre le dimanche de Pâques et celui de Quasimodo inclusivement. Il faut passer saintement la semaine de Pâques. ‖ *Pâques fleuries*. Le dimanche des Rameaux. ‖ *Pâques closes*. Le dimanche de Quasimodo. ‖ *Pâques demandé*. Le dimanche des Rameaux, parce qu'on faisait une instruction aux catéchumènes. ‖ *Pâques noirs*. V. SAXE.

— On donnait autrefois le nom de *Pâques* à toutes les fêtes solennelles. Ainsi l'on appelait *la grande Pâque*, la Pâque de résurrection. *La Pâque de la Nativité*, le jour de Noël. *La Pâque de l'Ascension*, le jour de l'Ascension. *La Pâque de la Pentecôte*, *les roses*, le jour de la Pentecôte, parce qu'on semait ce jour-là des roses, etc.

— *Pâque de Notre-Dame*. Nom que les Syriens donnent au 15 du mois ab, qui est le jour de [illegible], parce que [illegible] le jeûnent depuis le 1er de ce mois jusqu'à la Pâque de Notre-Dame.

— Prov. et pop. On appelait autrefois [illegible] *saint Christophe* [illegible] *Pâques* [illegible] Christophe [illegible] Jésus était [illegible] sur une [illegible] de Pâques fleuries.

— Anc. cout. *Droit de Pâques*. Droit d'un agneau que chaque [illegible] terre devait au [illegible] de cette [illegible] en vertu d'un arrêt du parlement de [illegible] de 1761.

— Chron. et diplom. *Devant Pâques*, après *Pâques*. Formules que Philippe V ajoutait aux dates de ses diplômes, pour les rendre plus précises.

— Cout. relig. *Œufs de Pâques*. Œufs ordinairement teints en rouge que l'on [illegible] de vendre, et dans certaines églises, de distribuer dans le temps de Pâques.

— Dans le nord de la France, Œufs que les paroissiens [illegible] leur curé, qui va bénir leurs maisons pendant la quinzaine de Pâques.

— Fig. Petits présents qu'on fait vers le temps de Pâques. Je lui ai donné ses œufs de Pâques.

— *Pâques-Dieu*. Jurement de Louis XI.

— Hist. *Pâques véronaises*. Massacre des Français à Vérone, le lundi de Pâques 17 avril 1797.

— *Deniers de Pâques*. V. *Coutume épiscopale* au mot COUTUME.

— Hist. ott. *Pâques des Turcs*. V. BEIRAM, KURBAN.

— Relig. *Faire ses Pâques*. Faire ses dévotions, communier un des jours de la quinzaine de Pâques. Il a fait aujourd'hui ses Pâques. Mettez-vous en état de faire de bonnes Pâques.

— Prov. et fig. *Se faire prêtre pour la veille de Pâques*. S'engager dans une affaire terminée, lorsqu'il n'y a plus aucun avantage à en espérer. ‖ *Se faire brave comme un jour de Pâques*. Se parer comme en un jour de fête. Vous vous faites brave comme un jour de Pâques. Et simplement *Il est brave comme un jour de Pâques*.

— Prov. *Entre Pâques et la Pentecôte, le dessert est une croûte*, autrefois on prononçait *Pentecoûte*, et le proverbe était alors rimé. Il est fort difficile de se procurer des fruits à cette époque. *A Pâques on s'en passe, à la Pentecôte quoi qu'il coûte*. Cela s'entend des habits d'été, dont on n'a absolument besoin qu'à cette époque. ‖ *Fais une dette payable à Pâques, et tu trouveras le carême court*. Il faut faire *carême-prenant avec sa femme, et Pâques avec son curé*. ‖ *A Noël au balcon, à Pâques au tison*. ‖ *A Noël les moucherons, à Pâques les glaçons*. ‖ *Pâques vieilles ou non vieilles ne viennent jamais sans feuilles*. ‖ *Après Pâques et Rogations, fi de prêtre et d'oignon*. ‖ *Entre Pâques et Rogations cinq semaines tout au long*. ‖ *Tard qui tarde, en avril sont Pâques*. ‖ *Toujours vont Pâques en mars ou en avril*.

— On dit, pour se moquer d'un homme ou bourgeois vêtu de neuf, *qu'il est brave comme un bourreau qui fait ses Pâques*.

— Les Espagnols disent que *Les juifs communient en Pâques, les Maures en noces, et les chrétiens en procès*.

PAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Paquer. S'emploie adjectiv. Arrangé par couches. Harengs paqués. Saumon paqué.

PAQUEBOT. s. m. (ét. angl., *pack* ou *packet*, paquet; *boat*, bateau; bateau qui porte des paquets, bateau-courrier). Petit navire qui fait entre deux ports le service des lettres et des dépêches, et remplit sur mer l'emploi des malles-postes sur terre. Paquebot à vapeur. Il s'est embarqué sur le paquebot qui va de Calais à Douvres.

— Par extens. Toute espèce de navire qui remplit ces fonctions.

— Boiste, Landais, etc., écrivent *paquet-bot*; mais cette orthographe n'est et ne peut être admise par personne. *Paquebot* est la francisation correcte par contraction.

PAQUEFIC. s. m. (pr. *pa-ke-fik*). Mar. Basses voiles d'un bâtiment.

PAQUER. v. a. 1re conj. (du sax. *pack*, paquet). Pêch. Arranger par couches les harengs, les morues, etc., dans les barils, après les avoir salés, et les y presser fortement.

— SE PAQUER. v. pron. Être paqué. Ces harengs se paquent bien.

PÂQUERETTE. s. f. Bot. Genre de la famille des corymbifères ou radiées, renfermant plusieurs espèces, dont la plus commune est la pâquerette commune ou vivace, vulgairement appelée *petite marguerite*. Cette belle fleur, transportée dans nos jardins, s'y est étendue en [illegible], les embellie en les ornant, soit en multipliant ses pétales, soit en variant ses couleurs, dont celle de pourpre fait la base.

. . . . . La blanche pâquerette
Fleurit sous l'herbe [illegible] PARNY.

— Prov. et fig. *Pâquerettes de cimetière*. Les cheveux blancs d'un homme qui commence à grisonner.

— C'est à tort qu'on fait venir ce mot de Pâques, comme si la pâquerette ne fleurissait qu'à Pâques, tandis qu'elle fournit des fleurs à peu près toute l'année. Il paraît plus naturel de lui trouver son nom de *pascuis*, *pasquier*, qui, dans notre vieux langage, signifiait pâturage.

PÂQUERINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des astérées, établi pour une espèce de la terre de Van Diémen.

PÂQUEROLLE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des corymbifères ou radiées, renfermant plusieurs espèces qui ont tout à fait l'aspect des pâquerettes.

PÂQUES (Île de) ou **WAIHOU**. Géogr. Île de l'Océanie, dans la Polynésie; 2,000 hab. Ainsi appelée parce qu'elle fut découverte le jour de Pâques 1772.

PAQUET. s. m. (de l'angl. *pack* ou *packet*, même signif.). Assemblage de plusieurs choses attachées ou enveloppées ensemble. Petit, gros paquet. Paquet de linge, de hardes, de livres, de lettres. Un paquet d'aiguilles. Faire un paquet. Mettre en paquet, par paquet.

C'est ici un paquet [illegible] lettres [illegible]
Dont les [illegible] le livre. [illegible]

Plusieurs lettres renfermées sous une même enveloppe.

— Par extens. Toutes les lettres et les dépêches que porte un courrier. Le paquet d'Angleterre. Le paquet d'Espagne. La réponse à ma lettre arrivera par le paquet de Madrid.

— Bot. Assemblage de plusieurs fleurs ou

fruits dans les épis, et particulièrement dans les graminées.

— Mar. *Amener les voiles en paquet*. Les amener avec une grande précipitation. || *Manœuvres en paquet*. Manœuvres en désordre, embrouillées || *Un paquet de mer*. Une grosse et pesante lame qui tombe à bord pendant la tempête.

— Typogr. Certaine quantité de lignes de composition, sans folio ni titre courant, liées avec une ficelle. Travailler, composer en paquet. Ce compositeur fait tant de paquets par jour. || On dit des compositeurs qui ne sont point chargés de la mise en page, qu'*ils vont en paquets*.

— Techn. Se dit de plusieurs volumes tournés tous du même sens et cousus, préparés pour être endossés, et liés ensemble à l'entour, mais séparés l'un de l'autre par de petites planches qui en font sortir le dos. || *Trempe au paquet*. Nom donné, dans les arts mécaniques, à une cémentation accidentelle au moyen de laquelle on acière le fer, et on le rend susceptible d'être trempé.

— Fam. et pop. *Recevoir son paquet, ses paquets*. Recevoir son congé d'une manière plus ou moins bienveillante. Il a reçu son paquet.

— Fig. et fam. *Plier son paquet*. S'en aller furtivement || *Faire ses paquets pour l'autre monde* ou *plier son paquet*. Mourir, ou plutôt donner des symptômes de mort prochaine.

— Par extens. Personne qui a pris beaucoup d'embonpoint, et qui se remue difficilement. Cette femme est devenue un paquet. Vous êtes devenu bien paquet. || Se dit aussi d'une personne qui n'apporte aucun agrément dans la société, qui y cause plutôt de la gêne. Ce n'est qu'un paquet. Quel paquet! || Femme habillée sans grâce. C'est un paquet, un vrai paquet.

— Pop. *Donner un paquet à quelqu'un*. Lui faire une tromperie, une malice. Ne nous donnez plus de ces paquets là.

— Prov. et fig. *Donner un paquet à quelqu'un*. Lui imputer d'avoir fait quelque chose qui ne peut être avoué. On le soupçonne d'être l'auteur du libelle, on lui donne ce paquet, ce paquet-là. Dans ce sens, il vieillit. || *Donner dans un paquet*. Être trompé, attrapé. Il a donné dans le paquet. Je ne donnerai plus dans vos paquets. || *Donner à quelqu'un son paquet*. Lui faire une réponse vive et ingénieuse qui le réduit au silence. Il m'a voulu railler, mais je lui ai donné son paquet. || On dit, dans le même sens, *Il a bien eu son paquet*. || *Faire un paquet, des paquets sur quelqu'un*. Tenir sur lui des propos désobligeants, faux. Il fait des paquets sur tout le monde. || On dit, dans le même sens, *C'est un faiseur de paquets*. *Faire des paquets*. Dire des menteries. || *Hasarder, risquer le paquet*. S'engager dans une affaire douteuse. Enfin il a risqué le paquet.

. . . . . . Chacun se met en équipage;
Chacun met dans son sac un morceau de fromage;
Chacun promet enfin de risquer le *paquet*. La Font.

—Prov. et pop. *Faire son paquet*. S'en aller de la maison où l'on demeurait. || *Vous pouvez faire votre paquet*. Vous pouvez vous preparer à sortir d'ici.

— On dit à un bossu qu'*il porte son paquet*, pour lui reprocher qu'il a une bosse sur le dos.

— Fig. Emporter des *paquets* dans l'autre monde, des péchés non expiés, des fautes à réparer. (Mme de Sévig.) Je suis toujours fâchée qu'on emporte de pareils *paquets* dans l'autre monde. (Id.)

— Fig. M. de Barillon est arrivé; il a trouvé un *paquet* de famille dont il ne connaissait pas tous les visages. (Mme de Sévig.)

PAQUETAGE. s. m. (rad. *paquet*). Art. milit. Manière d'empaqueter le porte-manteau de cavalerie, et de l'attacher derrière la selle.

—Par extens. Manière dont les soldats plient leurs effets d'habillement, et les placent, soit dans leur sac, soit sur les tablettes de leur chambre.

PAQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Paqueter. S'empl. adjectiv. Mis en paquet. Mes hardes bien *paquetées* entre mes bras. (Cont. d'Eutrap.)

— Saint-Simon a employé ce mot dans un autre sens. Par ce complément inutile, je reconnaîtrais le signal que le maréchal de Villeroi était *paqueté*, c'est-à-dire, arrêté.

PAQUETER. v. a. 1re conj. Ce verbe double le *t* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je paquette, tu paquettes, il paquette*, etc. Mettre en paquets. On dit mieux Empaqueter.

— SE PAQUETER. v. pron. Se mettre en paquet.

PAQUETIER. s. m. (pr. *pa-ke-tié*). Typogr. Compositeur qui travaille en paquet, qui fait des paquets. Ce metteur en page occupe cinq paquetiers. Vous êtes un paquetier habile. Les bons paquetiers sont rares.

PAQUETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la grande marguerite des champs, de la paquerette vivace et de la paquerolle.

La *paquette* ouvre ses rayons,
Blanchit la terre, et nous croyons
Voir l'hiver aux noces de Flore. (Dlacit.)

PAQUEUR. s. m. Pêch. Celui qui paque les poissons salés.

PAQUIRE. s. m. Mamm. Un des noms vulgaires du pecari.

PAQUIS. s. m. (pr. *pâ-ki*). Signifiait Pâturage.

PAQUOVER. s. m. (pr. *pa-ko-ver*). Bot. Ancien nom du bananier.

PAR. prép. (du gr. παρά, même signif.) Elle sert à marquer le passage et le mouvement. Il a passé par Lyon, par Bordeaux. J'irai à Marseille par le Bourbonnais. Courir par monts et par vaux. Voyager par terre, par eau, par mer. Aller par le monde. Passer par la porte, par la fenêtre. Entrer par la brèche. Vous êtes toujours par voies et par chemins. Aller par haut et par bas. Passer par de rudes épreuves.

— On dit d'un purgatif, qu'*il fait aller le malade par haut et par bas*, pour exprimer qu'il cause des évacuations par le vomissement et par les selles.

— En, dans. Il se promène par la rue, par la ville, par les champs. Cela eut lieu en même temps par toute la France. Cela se fait par tout pays.

— Suivi d'un mot qui désigne l'endroit, la partie d'une personne ou d'une chose qu'on saisit, qu'on tient, qu'on touche. Je le pris par le bras. Il le tenait, il l'a mené par la main. Je ne sais par où le prendre. Il le tira par le pied. Présentez le couteau par le manche. C'est la crainte de tenir toujours au monde malgré eux, *par* quelques points, qui fait rester beaucoup de ces esprits-là parmi les humains. (A. de Cust.)

— Suivi d'un mot qui désigne la cause, l'agent, le motif, la manière, le moyen, l'instrument. Il a fait cela par crainte, par zèle, par envie, par animosité, par curiosité. Il a été instruit par un tel. Ce temple fut fondé par Auguste. Cette guerre a été conduite par un habile général. Il a dit cela par ironie, par raillerie, par mépris, par manière d'acquit. Il ne va que par bonds et par sauts. Vous avez obtenu cet emploi par adresse, par faveur, par fraude, par bonheur. Par hasard. Par aventure. Nous sommes arrivés par le bateau à vapeur. Épouser une femme par amour. Dire quelque chose par mégarde, par inadvertance. Descendre d'un prince par les femmes. Il en a menti par la gorge. Donner quelque chose par charité, par aumône. Distribution par cantons. Toucher une rente par quartiers. Compter par unités. Compter par le menu. S'en aller par pièces. Tomber par lambeaux. Finir par pardonner à son ennemi. Commencer par un bout, finir par l'autre. Poème divisé par chants. Recevoir par parties. Couper par morceaux. Ranger par tas. Il a commencé par m'embrasser. Le détail des préparatifs et les précautions indispensables pour une entreprise considérée *par* les gens du pays comme facile et peu dangereuse, cet instant, vous paraîtra peut-être curieux. (A. de Custines.) L'âme chrétienne, quelque illuminée qu'elle soit par la grâce, se croirait indigne des lumières qu'elle reçoit du ciel, si elle ne s'efforçait sans relâche d'élever jusqu'à elle l'homme dégradé *par* sa faiblesse ou *par* la malignité du monde. (Id.) La peur des retours vers le passé me fait comprendre la préférence accordée *par* les âmes vraiment pénitentes aux ordres monastiques les plus austères. (Id.) Le dîner leur est apporté par des gens payés pour les servir, et avec lesquels ils ne communiquent que *par* un tour. (Id.) La veste ronde et courte est de velours vert, avec des lacets d'or aux boutonnières, espèce de brandebourgs terminés, non sans grâce, *par* une touffe d'aiguillettes en or. (Id.) Non-seulement je la retrouvais, mais je retrouvais près d'elle, et *par* elle, un état agréable. (J.-J. Rouss.)

— S'emploie pour affirmer, jurer, conjurer. Il en jure par sa foi. Je vous en conjure par notre ancienne amitié. Par tout ce qu'il y a de plus saint.

— Prépos. de temps. Signifie Durant. Où allez-vous par cette pluie-là? par ce grand froid, par ce mauvais temps? Voyager par un beau temps.

— S'emploie aussi avec des mots qui marquent distribution et partage. Marcher par troupes. Ranger par chapitres. Distribuer par compagnies. La distribution fut faite par cantons. Numéroter par feuillets. Il a divisé son livre par chapitres. Chaque anachorète a sa petite maison entourée d'un jardin qu'il cultive lui-même, et séparée des autres *par* un mur. (A. Cust.) Deux des ermites sont employés à aller faire la quête à Cordoue, deux fois *par* mois; fonction toujours remplie *par* les mêmes anachorètes. (Id.) Philémon regardait Baucis *par* intervalles. (La Font.)

— Mar. S'emploie pour désigner la position d'un bâtiment, d'un objet par rapport à un autre objet ou à un autre bâtiment. Ainsi on dit qu'un port, une batterie à terre, sont par le travers d'un vaisseau, ou que le vaisseau a ce port, cette batterie par son travers, lorsque le port ou la batterie se trouvent sous le plan prolongé du maître couple du vaisseau, ou sur une ligne horizontale, qu'on imagine amenée perpendiculairement à sa longueur. || Le vaisseau a le port ou la batterie par sa hanche ou par sa joue, selon que ce port ou cette batterie sont situés sur une ligne dont l'extrémité aboutirait à l'une ou à l'autre de ces parties du bâtiment, en formant un angle avec son axe longitudinal. On dit canonner, aborder un vaisseau par sa hanche ou par sa joue, soit de tribord, soit de bâbord. || Si ce vaisseau paraît à l'avant ou à l'arrière d'un autre vaisseau, ce dernier est vu par l'avant ou par l'arrière. || Un vaisseau navigue ou est mouillé par tant de brasses d'eau, lorsque la mer a, dans le lieu où il se trouve, une profondeur de tant de brasses. || Il est par telle hauteur, quand sa position sur la mer correspond au parallèle du globe, dont la latitude est égale au nombre de degrés indiqué par cette hauteur. || On dit qu'il navigue ou qu'il se trouve par telle longitude, lorsque son méridien est à cette distance du premier méridien.

— Se joint à plusieurs prépositions et adverbes de lieu, sans modifier beaucoup leur signification. Par delà les mers. Par delà les monts. Par deçà le grand chemin. Passer par dehors les murailles de la ville. Cette maison est belle par dedans et par dehors. J'ai passé par devant, par derrière votre château. Cette terre touche à la maison par-devant et par-derrière. Un contrat passé par-devant notaire. Comparaître par-devant le commissaire. Se pourvoir par-devant son juge naturel. Votre habit est trop large par en haut, et trop étroit par en bas. On le prit par-dessous les bras. Sauter par-dessus les murailles. Il a reçu cent francs par-dessus ce qu'il demandait. Elle est jeune, elle est riche, et par-dessus tout cela, elle est sage. On m'a donné tout ce qu'il demandait, et quelque chose par-dessus. Il a le bon bout par-devers lui. Par-devant moi. Retenir des papiers par-devant soi.

— On trouve dans Fontenelle : On se convient aussi *par* ne pas se ressembler. Cette construction a vieilli.

— On disait *par auprès*, *par ainsi*. On en a supprimé *par*.

— *Par* s'est conservé comme particule explétive dans plusieurs phrases du style familier. Répéter par deux fois.

— *Par où*, *par là*, ne peuvent jamais s'employer dans la poésie, si ce n'est dans le style comique. Ainsi Corneille a eu tort de dire :

Faites grâce, seigneur, ou souffrez que j'en fasse,
Et montre à tous *par là* que j'ai repris ma place.

— *Par delà* s'est dit pour Au delà de, plus loin que telle chose ne le prescrit. Je prends vos intérêts *par delà* mes serments. (Corn.) Courage, élance-toi *par delà* ces rameurs. (Turquety.) Ses égards vont pour lui *par delà* le respect. (Bours.)

A ma confusion, Néron veut faire voir
Qu'Agrippine promet *par delà* son pouvoir. Rac.

— *Par delà* s'employait autrefois substantivement pour désigner ceux qui habitent au delà de la Garonne, et même quelquefois ceux qui sont au delà de la Loire.

— *Par quoi*. Raison pour laquelle, en conséquence de quoi. Par quoi il fut résolu de decamper. Cette locution a vieilli.

— *Par le roi*. Formule du contre-seing des lois et ordonnances. De la part du roi.

— Législ. *De par*. Par l'ordre, par le commandement de. S'emploie dans la formule *de par le roi*, qui se met au commencement de divers actes publics, portant sommation, injonction, etc.

— Jurispr. *De par le roi, la loi et justice*. Par l'ordre du roi, de la loi et de la justice. Formule qui se met en tête des jugements qui autorisent la saisie ou la vente des biens meubles et immeubles. *Par* est une altération du mot *part*.

— Fam. *De par le monde*. Dans le monde. J'ai de par le monde un cousin que j'aime beaucoup.

— Prov. et fig. *Par-dessus les maisons*. *Par-dessus les moulins*. *Par-dessus les épaules*, etc. V. MAISON, MOULIN, ÉPAULE, etc.

— *Par ici*. loc. adv. Par cet endroit-ci, vers cet endroit-ci, en parlant du lieu où l'on est. Passez par ici. Venez par ici.

— *Par là*. loc. adv. Par ce lieu-là, par ce point-là; en parlant d'un lieu où l'on n'est pas. Passez, prenez par là. Allez par là.

— Par ce parti, par ce moyen, par ces paroles. J'ai été forcé d'en passer par là. Par là vous réussirez. Qu'entendait-il par là? Par là il désignait son ami.

— Prov. et fig. *Il faut passer par là ou par la fenêtre*. C'est une nécessité, c'est le seul parti qui reste à prendre.

— *Par-ci par-là*. loc. adv. En divers endroits, de côté et d'autre. Nous avons couru par-ci par-là. On trouve encore dans ce livre quelques fautes par-ci par-là. N'avoir que ce qu'on peut attraper par-ci par-là.

— Par extens. A diverses reprises, sans aucune suite. Il n'a entretenu de son affaire par-ci par-là.

— De fois à autres. Je le vois par-ci par-là.

— *Par après*. loc. adv. Depuis. Cela n'est arrivé que par après. Cette locution vieillit.

— *Par trop*. loc. adv. Beaucoup trop. Vous êtes par trop pressant. Il est par trop importun. C'est par trop fort.

— *Par conséquent*. loc. adv. Donc, en conséquence. L'équité l'exige, par conséquent vous le ferez.

— Syn. comp. PAR, À. On dit, on voit *à* sa mine qu'il n'est pas content, et on juge *par* sa mine qu'il n'est pas content. Dans le premier exemple, *à* indique que la mine est regardée comme un signe certain de mécontentement; dans le second, *par* indique que la mine n'offre qu'un signe probable de mécontentement. || PAR, AVEC. *Avec*, désigne un rapport plus étroit, plus immédiat, un instrument précis, réel, physique, *par* est l'expression générale, ce qui fait qu'il signifie un rapport plus indirect ou plus éloigné, un moyen abstrait, idéal. || PAR, DE. Quand le participe passé d'un verbe exprime des actes intérieurs de l'âme, auxquels le corps n'a point de part, on emploie ordinairement *de* après ce participe. Un jeune homme vertueux est estimé de tout le monde. Mais si le participe présente une opération de l'esprit ou une action du corps, on emploie plus souvent *par*. La poudre à canon fut inventée par un moine, et l'imprimerie par un gentilhomme. Si le participe, outre son régime, est suivi de la préposition *de* et d'un nom, on doit employer *par*. Elle fut accusée de vol par sa maîtresse. On devra employer *de* avec le mot Dieu, de crainte qu'il n'en résulte une espèce de jurement; ainsi l'on dit plutôt, toutes nos actions et toutes nos pensées seront jugées de Dieu à la résurrection, que par Dieu.

— Les poètes ne suivent pas scrupuleusement cette règle, et ils emploient souvent la préposition *de*, où la prose ferait usage de la préposition *par*.

Ne vous figurez point que dans cette journée
D'un lâche désespoir ma vertu consternée,
Craigne les soins du trône où je pourrais monter.
(RACINE.)

Quelquefois l'un d'entre eux, vaincu *du* poids des grains
Qu'il traîne en haletant aux greniers souterrains.
(ROUCHER.)

On dirait en prose *consterné par un lâche désespoir*, et *vaincu par le poids des grains*.

PAR. Particule qui sert à la composition de plusieurs mots français, et qui indique achèvement, perfection, comme dans *parfait*, *parvenir*, etc. Elle entre dans plusieurs de nos mots avec la forme française, comme dans *parfiler*, *se parjurer*, etc., et plus souvent avec la forme latine, comme dans *permuter*, *perpétrer*, *persifler*, *perturbateur*, *pervertir*, *préférer*, etc. Nous avons perdu plusieurs de ces composés : nos pères disaient : *parachever*, achever entièrement; *parsécher*, sécher entièrement; *partroubler*, et *parturber*, jeter dans un grand trouble; *parlucide*, très-transparent; *perscruter*, scruter, examiner avec grand soin; *pardurable*, qui dure toujours, etc.

PARA. Particule inséparable formée du gr. παρά, à côté. Elle entre dans la composition d'un certain nombre de mots français. *Paradigmes*, finales dans les conjugaisons, détachées du mot principal, et mises à côté. *paraphe*, trait de plume mis à côté de la signature, ligne *parallèle*, ligne tirée à côté d'une autre ligne; un *parallèle*, un jugement qui porte sur deux objets mis à côté l'un de l'autre; *paradoxe*, opinion qui n'est pas sur la même ligne que l'opinion reçue, qui est à côté, *paralogisme*, raisonnement qui est à côté de la verité; *paraphernal*, le bien que la femme ne met pas dans la communauté, qu'elle met à côté ou de côté pour elle; *parasite*, celui qui, sans être invité, vient se mettre à côté les vivres; *paroisse*, église placée à côté, près des maisons.

—Chim. Particule inséparable que l'on a proposé de placer avant la dénomination des corps dont la composition élémentaire est semblable, et qui cependant jouissent de propriétés différentes, corps dits isomériques, tels sont les acides tartrique et paratartrique, les acides phosphorique et paraphosphorique.

PARA. Géogr. Rivière du Brésil qui se jette dans l'Océan, près de l'embouchure du fleuve des Amazones. || *Para*. Province du Brésil, 192,000 hab. environ. Sa cap. est Grand Para, appelée aussi Belen, sur la rive droite du Tocantin, 24,000 hab.

PARA. s. m. Métrol. Monnaie turque qui vaut un peu plus de 8 cent. de France. || Quarantième partie de la piastre de Smyrne. || Mesure de contenance dont se servaient les Portugais dans les Indes orientales pour les légumes secs.

PARAAL. s. m. (pr. *pa-ra-al*). Anat. Osselet qui se trouve placé au-dessus du cycléal, dans les animaux chez lesquels les pièces vertébrales sont géminées. || Pl., les *paraaux*.

— S'empl. adj. *Os paraal*. Os qui constitue chaque vertèbre.

PARAANGIEL, IELLE. adj. (pr. *pa-ra-an-gi-èl*). Anat. Se dit dans le même sens que Artériel.

PARABARA-VASTU. Relat. Nom que les sectaires indiens donnent à l'Être suprême.

PARABASE. s. f. (du gr. παράβασις, même signification, formé de παρά, au delà; βαίνω, je vais). Ant. gr. Sorte de digression fort en usage dans les anciennes comédies grecques; c'était le temps où, les acteurs n'étant plus sur la scène, le chœur s'adressait au public pour lui réciter quelque sentence ou pour lui faire quelque censure.

PARABATE. s. m. Ant. gr. Celui qui, dans les anciens jeux du cirque, courait à pied, après avoir déjà couru avec un char.

PARABATTRE. v. a. 1re conj. S'est dit pour Abattre entièrement, achever d'abattre, renverser de fond en comble.

PARABIE. s. f. Sorte d'ancien breuvage dans lequel il entrait du millet.

PARABOLA. s. f. Mathem. Nom que les anciens algébristes donnaient au quotient d'une division.

PARABOLAIN. s. m. (du gr. παράβολος, audacieux, téméraire. Nom qu'on donnait aux plus hardis gladiateurs.

— Hist. eccl. On appelait de ce nom, dès les premiers temps de l'Église, des gens du peuple qui se consacraient au service des églises et des hôpitaux. Les parabolains formaient une espèce de confrérie.

— Par extens. Clerc qui affrontait les plus grands dangers pour secourir les malades et surtout les pestiférés.

PARABOLE. s. f. (du gr. παραϐολή, comparaison; forme de παρά, auprès; et de βάλλω, je jette, je rapproche), parce que toute comparaison veut un rapprochement). Allégorie qui renferme quelque vérité importante. Il n'est guère usité qu'en parlant des allégories employées dans l'Écriture sainte. Les paraboles de l'Évangile. La parabole de l'enfant prodigue. Parler en paraboles, par paraboles, sans paraboles. Les prophètes se sont servis de paraboles pour rendre sensibles aux princes et aux peuples les menaces ou les promesses (Fleury). Les réformateurs, les épurateurs doivent méditer la *parabole* évangélique de l'ivraie et du bon grain (Boiste.) La *parabole* est une espèce de langage figuré, familier et populaire, qui emprunte les images les plus communes et les plus connues pour en faire naître d'autres plus profondes et plus éloignées de la portée commune des esprits; c'est une façon d'instruire engageante, qui réveille l'esprit et l'applique agréablement, en lui donnant lieu, par ce qu'on lui dit, de méditer sur ce qu'on ne lui dit pas. (Claude.)

— Les alchimistes s'en servaient dans le sens de Comparaison.

— Écrit. S. *Devenir la parabole des nations.* Devenir un objet de risée.

— Fig. *Parler en paraboles.* Dire des choses inintelligibles. Vous parlez toujours en paraboles.

— Rhét. anc. Il s'est dit quelquefois d'une simple comparaison.

— Philol. *Paraboles de Salomon.* On appelle ainsi les Proverbes composés par ce prince.

— Syn. comp. PARABOLE, ALLÉGORIE. La *parabole* a pour objet les maximes de morale, et *l'allégorie*, les faits d'histoire. Les *paraboles* sont fréquentes dans les instructions que donne le Nouveau Testament. *L'allégorie* fait le caractère de la plupart des ouvrages orientaux.

PARABOLE. s. f. (du gr. παραϐάλλω, j'égale; parce que, dans cette courbe, le carré de l'ordonnée est égal au rectangle du paramètre par l'abscisse). Géom. Ligne courbe qui résulte de la section d'un cône coupé par un plan parallèle à un de ses côtés. Décrire une parabole. Les propriétés de la parabole.

— On donne encore le nom de *paraboles* à diverses courbes qui diffèrent essentiellement de la parabole ordinaire, conique ou apollonienne. ‖ *Parabole biquadratique.* Courbe du troisième ordre ayant deux branches infinies. ‖ *Parabole cartésienne.* Courbe du second ordre, qui a quatre branches infinies. ‖ *Parabole cubique.* Courbe du second ordre, ayant deux branches infinies dirigées en sens inverse. ‖ *Paraboles divergentes.* Nom donné par Newton à une espèce de cinq différentes lignes du troisième ordre ou courbes du second ordre.

— Quelques anciens mathématiciens donnaient le nom de *parabole* au quotient de la division géométrique.

— PARABOLES. s. f. pl. Géom. Nom sous lequel on désigne une famille de courbes dans lesquelles les abscisses sont proportionnelles aux puissances des ordonnées. La parabole ordinaire ou apollonienne est la plus simple de ces courbes.

PARABOLÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est courbé en parabole. Synonyme peu usité de Parabolique.

PARABOLIQUE. adj. des 2 g. (du gr. παραϐολικός, parabolé). Géom. Qui est courbé en parabole. Ligne parabolique.

— *Miroir parabolique.* Miroir qui a la propriété de réfléchir en ligne droite tous les rayons d'un corps lumineux placé à son foyer. On s'en sert pour éclairer les phares.

— Par extens. Qui se fait par une parabole. Mouvement parabolique.

— Bot. Se dit des feuilles qui, étant plus hautes que larges, se rétrécissent insensiblement vers leur sommet toujours arrondi.

— Philol. *Poésie parabolique.* Nom par lequel Fr. Bacon désigne toutes les allégories, tous les mythes de l'antiquité. La poésie, suivant ce philosophe, est narrative, dramatique ou parabolique. La fable de Pan est un poème parabolique relatif aux sciences naturelles : elle figure l'univers; celle de Persée est politique : c'est l'emblème de la guerre; celle de Bacchus est morale, et représente les passions.

PARABOLIQUEMENT. adv. En parabole, par paraboles. Parler paraboliquement.

— Les alchimistes l'employaient dans le sens de Par comparaison.

— Géom. En décrivant une parabole. Un corps qui se meut paraboliquement.

PARABOLOIDE. s. m. Géom. Solide dont la surface est terminée par une parabole.

PARABOLOÏDE. s. f. (ét. gr., παραϐολή, parabole, εἶδος, forme). Géom. Surface du second degré, engendrée par une parabole verticale assujettie à se mouvoir en restant parallèle à sa première position, de manière que son sommet glisse sur une courbe horizontale. Paraboloïde hyperbolique. Paraboloïde elliptique. ‖ *Paraboloïde demi-cubique.* Courbe dans laquelle les cubes des ordonnées sont comme les carrés des diamètres. On la nomme plus ordinairement *seconde parabole cubique.*

— On a aussi quelquefois donné ce nom aux paraboles de degrés supérieurs.

PARABRAHMA. Myth. ind. Le premier des dieux de l'Inde, de qui sont nés Maïso, Vichnou et Brahma, qui forment la trinité indienne.

PARABYSTON. s. m. (du gr. παράϐυστον, même signif.). Ant. gr. Cour de magistrature à Athènes, composée de onze juges qui prenaient connaissance des affaires peu importantes. ‖ Le lieu où siégeait ce tribunal.

PARACARPE. s. m. (ét. gr., παρά, auprès; καρπός, fruit). Bot. Ovaire avorté ou l'organe qui en tient lieu dans les fleurs mâles par avortement.

— Par extens. Partie accessoire du fruit qui est produite soit par la persistance du pistil, comme l'orbicule du lavatère trimestriel, soit du stigmate, comme la couronne du pavot.

PARACELLAIRE. s. m. Hist. ecclés. Officier du pape qui était chargé de distribuer aux pauvres les restes de la table pontificale.

PARACELSE (Auréole-Phil.-Théophraste Bombast de Hohenheim, dit). Médecin et thaumaturge, né en 1493, à Einsiedeln (cant. de Schwitz), mort à Salzbourg, en 1541, prétendait avoir trouvé le secret de prolonger la vie et de faire de l'or. La médecine lui doit l'opium, l'emploi du mercure, et plusieurs préparations chimiques.

PARACELSISME. s. m. Didact. Doctrine de Paracelse.

PARACELSISTE. s. m. Didact. Partisan de Paracelse.

PARACENTÉRION. s. m. (pr. *pa-ra-çan-té-ri-on*). Chir. Petit trois-quarts avec lequel on fait la ponction de l'œil atteint d'hydropisie.

PARACENTÈSE. s. f. (du gr. παρακέντησις, même signif., formé de παρά, à côté, κεντέω, je pique). Chir. Ponction qu'on pratique au basventre dans l'hydropisie de cette partie du corps.

— En général, Toute opération par laquelle on fait une ouverture à une partie quelconque du corps.

PARACENTÉTÉRION ou **PARACENTÉTÈRE.** s. m. Chir. V. PARACENTÉRION.

PARACENTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., παρά, auprès, au delà; κέντρον, centre). Géom. Se dit d'une courbe telle que si un corps pesant descend librement le long de cette courbe, il s'éloigne ou s'approche également, en temps égaux, d'un centre ou point donné.

— Astr. Se disait de l'approximation ou de l'éloignement d'une planète par rapport au soleil ou au centre de son mouvement.

— On disait aussi substantiv. au féminin, Une paracentrique.

PARACENTROSTOME. adj. des 2 g. (pr. *pa-ra-çan-tross-tome*; ét. gr., παρά, au delà; κέντρον, centre; στόμα, bouche). Zool. Qui n'a pas la bouche tout à fait au centre. ‖ PARACENTROSTOMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des échinides, comprenant ceux qui ont la bouche presque centrale, plus antérieure que médiane.

PARACÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., παρά, qui marque privation; κεφαλή, tête). Anat. Monstre dont le caractère est la paracéphalie.

PARACÉPHALÉ, ÉE. adj. Zool. V. PARACÉPHALOPHORE.

PARACÉPHALIE. s. f. Anat. Monstruosité dans laquelle il ne manque qu'une partie de la tête.

PARACÉPHALIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit des monstres privés d'une partie de la tête.

PARACÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de la paracéphalie.

PARACÉPHALOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., παρά, auprès; κεφαλή, tête; φορέω, je porte). Zool. Qui a une tête peu distincte du reste du corps. ‖ PARACÉPHALOPHORES. s. m. pl. Seconde classe du type des malacozoaires, dont l'organisation en général, et par conséquent la tête, est moins complète, moins distincte que dans les céphalophores, qui comprennent les poulpes, les calmars et les sèches.

PARACERCIDE. s. m. (du gr. παρακερκίς; fait de παρά, à côté, à l'entour; κερκίς, le grand os, l'os principal de la jambe. Anat. Nom donné aux petits os de la jambe.

PARACERQUE. s. m. (ét. gr., παρά, auprès; κέρκος, queue). Ornith. Fausse queue produite dans certains oiseaux par les plumes allongées des hypocondres, du dos et du croupion, et qui cache la vraie queue.

PARACHEVABLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Susceptible d'être parachevé.

PARACHEVÉ, ÉE. part. pass. du v. Parachever. S'empl. adjectiv. Qui est fini, terminé. Maison parachevée.

PARACHÈVEMENT. s. m. Fin, perfection d'un ouvrage. Se contentant de la honte qu'il leur avait fait recevoir, il retourna toutes ses pensées au *parachèvement* de son siège. (Sully.) Il est vieux.

PARACHEVER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend un accent grave dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je parachève, tu parachèves, il parachève; nous parachevons,* etc. *Je parachèverai. Je parachèverais.* Achever, finir, terminer, perfectionner. Il est vieux.

— Techn. Chez les doreurs, Étendre sur l'argent ou le cuivre qu'on veut dorer l'or moulu et le vif-argent amalgamés ensemble avec l'avivoir ou le gratte-bosse. ‖ Chez les teinturiers, il se dit particulièrement des noirs qui se commencent avec le guesde, l'indigo et le pastel, suivant leur qualité, et qui se parachèvent avec de la galle et de la couperose.

— SE PARACHEVER. v. pron. Être parachevé.

PARACHLAMYDE. s. f. (ét. gr., παρά, autour, à l'entour; χλαμύς, chlamyde, manteau). Ant. gr. Vêtement qui était propre aux militaires et aux enfants.

PARACHRONISME. s. m. (pr. *pa-ra-kro-niss-me*; ét. gr., παρά, au delà; χρόνος, temps). Espèce d'anachronisme qui consiste à placer un fait dans un temps postérieur à celui où il est réellement arrivé. Il est opposé à *prochronisme.*

— Syn. comp. PARACHRONISME, ANACHRONISME. Le *parachronisme* diffère de l'*anachronisme* en ce que celui-ci place l'événement plus tôt qu'il n'est arrivé.

PARACHUTE. s. m. (du gr. παρά, contre, et du fr. *chute*). Phys. Machine destinée à ralentir la chute des corps, en offrant par son déploiement une résistance à l'air. L'invention du parachute est attribuée à l'aéronaute Lenormand, 1783.

— Proprement, Machine adaptée aux aérostats pour ralentir la vitesse de leur descente.

— Par extens. Appareil qu'emploient certains aéronautes pour descendre en abandonnant leur ballon. Cet aéronaute a fait plusieurs descentes en parachute.

— Techn. Pièce qui empêche l'axe du balancier d'une montre de ressentir la violence de quelque coup brusque.

PARACLET. s. m. (du gr. παράκλητος, consolateur). Théol. Nom affecté particulièrement au Saint-Esprit.

— Philos. Nom d'un des éons des valentiniens.

— Nom que les montanistes donnaient à Montan, leur fondateur, qui se mettait au-dessus des apôtres, disant qu'il avait reçu la perfection, c'est-à-dire le Paraclet que Jésus-Christ avait promis.

— Hist. ecclés. *Le Paraclet.* Monastère de femmes fondé près de Nogent-sur-Seine (Aube), en 1123, par Abailard, qui en confia la direction à Héloïse.

PARACLÉTIQUE. adj. des 2 g. Théol. Qui appartient au Paraclet, à l'Esprit saint.

PARACLÉTIQUE. s. m. Liturg. Livre ecclésiastique des Grecs, contenant pour toute l'année et pour tous les temps des discours dont la plupart tendent à consoler les pécheurs et à les exhorter à la pénitence.

PARACLOSE ou **PARCLOSE.** s. f. Mar. Bordage volant dans le vaigrage ou doublage intérieur d'un bâtiment. ‖ Planches entre les aiguilles et les lisses d'un vaisseau que l'on se prépare à lancer à la mer.

— Enceinte de bois qui renferme le siège d'une stalle d'église.

PARACMASTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. παράκμασις, affaiblissement; dér. de παρακμάζω, je diminue, je décline; formé de παρά, mal; ἀκμή, vigueur). Pathol. Se dit d'une maladie, d'une fièvre qui, après être arrivée à son plus haut degré, diminue d'intensité jusqu'à sa terminaison.

— Les anciens médecins désignaient aussi par ce mot l'âge de l'homme depuis trente-cinq jusqu'à quarante-neuf ans, âge que Galien regardait comme celui du déclin de la vie, c'est-à-dire celui où l'homme fait les premiers pas vers la vieillesse, qui, selon lui, commence à cinquante ans.

PARACME. s. m. (du gr. παράκμασις, affaiblissement). Pathol. Déclin d'une maladie. Peu usité.

PARACOEMUMÈNE. s. m. Hist. Titre du chambellan de l'empereur de Constantinople.

PARACOPE. s. m. (du gr. παρακοπή, même signif.). Pathol. Léger délire que l'on observe quelquefois dans la chaleur fébrile. C'est l'équivalent du mot français Rêvasserie.

PARACOROLLE. s. f. (du gr. παρά, presque, et du lat. *corolla*, corolle). Bot. Disque coroliforme que l'on voit au dedans du vrai périgone dans les fleurs des narcisses. Cet organe a été aussi appelé *nectaire* et *couronne.*

PARACOUSIE. s. f. (ét. gr., παρά, mal; ἀκούω, j'entends). Pathol. Bourdonnement ou tintement d'oreille dans lequel on entend des bruits imaginaires, ou du moins des bruits qui n'existent qu'à l'intérieur de l'oreille. ‖ Anomalie dans la perception des sons qui paraît résulter d'une impression discordante de ces mêmes sons sur les deux oreilles, anomalie qui est à l'ouïe ce que le strabisme est à la vue. ‖ Il y a des espèces de paracousies dans lesquelles on ne peut entendre que confusément les sons aigus et forts, tandis que l'on distingue beaucoup mieux ceux qui sont bas et faibles. D'autres fois, non-seulement les sons aigus et forts ne sont perçus qu'avec difficulté, mais encore ils font sur l'organe une impression douloureuse. ‖ *Paracousie de Willis.* Elle consiste en ce que l'on ne peut entendre distinctement les paroles prononcées même à très-haute voix, à moins qu'elles ne soient accompagnées d'un grand bruit, tel que celui du tambour ou des cloches.

PARACROTTE. s. m. (du gr. παρά, contre, et du fr. *crotte*). Techn. Appareil pour garantir les bas et les pantalons de la boue qu'on soulève en marchant. ‖ Bande de cuir bouilli qu'on pose de chaque côté de la portière d'une voiture, afin que les vêtements ne puissent pas toucher les roues lorsqu'on monte dedans ou qu'on en descend.

PARACTÈNE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, qui croît à la Nouvelle-Hollande.

PARACUSE. s. f. Pathol. V. PARACOUSIE.

PARACYANATE. s. f. Chim. V. FULMINATE.

PARACYANIQUE. adj. m. Chim. Se dit de l'acide fulminique, parce qu'ayant la même composition que l'acide cyanique, il ne jouit pas des mêmes propriétés. V. FULMINIQUE.

PARACYANURIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide qui ressemble au cyanurique.

PARACYÉSIE. s. f. (ét. gr., παρά, autour; κύησις, grosseur). Pathol. Tumeur, grosseur extraordinaire.

— Par extens. Grosseur extra-utérine.

PARACYNANCIE. s. f. (ét. gr., παρά, qui marque comparaison; κύων, chien; ἄγχω, je suffoque). Pathol. Variété de l'angine, moins intense que la cynancie. ‖ Inflammation des muscles extérieurs du larynx.

PARACYNOMIE. s. f. (ét. gr., παρά, auprès; κύων, chien; νόμος, loi). Pathol. Espèce d'esquinancie qui paraît être la même que la précédente.

PARADACTYLE. s. m. (ét. gr., παρά, autour, δάκτυλος, doigt). Ornith. Partie latérale des doigts des oiseaux, lorsqu'on peut, d'une manière quelconque, la distinguer de la face inférieure.

PARADE. s. f. (du lat. *paratus*, préparatif, apprêts). Montre, étalage. Mettre une chose en parade. Cela n'est mis là que pour parade, que pour la parade.

— Proprement, se dit de tout ce qui est pour l'ornement. Une chambre, un meuble de parade. Un carrosse, un cheval, un habit de parade.

— Anc. art milit. *Faire parade.* Prendre la meilleure tenue possible. On faisait parade lorsque le roi ou quelque grand personnage se présentait devant un poste.

— Anc. cout. Argent donné par les héritiers d'un défunt, à ceux qui doivent aller à l'offrande pendant le service funèbre.

— Art milit. Espèce de revue que l'on fait passer aux troupes qui vont monter la garde. Aller à la parade. La parade se fait ordinairement à midi. Nous avons assisté à la parade.

— Marche que les chevaliers faisaient en bel ordre dans la lice, avant de commencer le combat dans les tournois.

— Art scén. Scènes burlesques que les bateleurs donnent à la porte de leur théâtre, pour engager à y entrer. La parade vaut mieux que la pièce. Il y a de fort plaisantes parades de Collé, de Fragan. ‖ *Comédie parade.* Farce, comédie au gros sel.

— Cérém. *Cheval de parade.* Celui dont on se sert dans les occasions de cérémonie et d'apparat, et plus pour la beauté que pour le service réel.

— Comm. Lieux où ceux qui vendent des chevaux viennent habituellement les montrer aux acheteurs. V. MONTRE.

— Escrim. Action par laquelle on pare un coup. Être à la parade. Manquer la parade, à la parade. Parade sûre, prompte, ferme. La parade est difficile. N'être pas heureux à la parade. ‖ *Parade en tranchant le fer.* Action de parer, les ongles tout à fait tournés en dessous, pour écarter le fer en formant un grand angle.

— Féod. Quantité de blé, de volaille, de cire, de poivre ou autres denrées, que les vassaux donnaient chaque année au seigneur, lorsqu'il venait visiter les fiefs de sa dépendance.

— PARADE. s. f. (de l'esp. *parada*; fait de *parar*, arrêter, retenir). Manég. Arrêt d'un cheval qu'on manie. Ce cheval est sûr à la parade.

— Mar. *Faire parade.* Orner un vaisseau de tous ses pavillons.

— Fig. et fam. *Il n'est pas heureux à la parade.* Se dit de celui qui ne sait pas écarter une plaisanterie, un reproche.

— Fig. Se dit de tout ce qui est plutôt pour le luxe, l'ostentation, la vanité, que pour l'utilité. Je voudrais vivre près de mes enfants en un quartier de ma maison, non pas le plus en *parade*, mais le plus en commodité. (Montaig.) Elles sont toutes ravies qu'un homme dont elles ne veulent rien faire devienne leur esclave de *parade*, seulement pour grossir l'équipage (Hamilton.)

— Fig. et au sens moral. *Faire parade d'une chose.* En tirer vanité, en faire ostentation. Il fait parade de son esprit, de son savoir. Faire parade de beaux sentiments. Elle fait parade de ses pierreries. La vertu dont il faisait *parade.* (Boil.) Fier de sa noblesse, jaloux de sa beauté, le cygne semble faire *parade* de tous ses avantages. (Buff.) Voilà les sentiments dont je veux faire *parade.* (Mme de Sév.)

— *Lit de parade.* Grand lit sur lequel on expose, après leur mort, les rois, les princes, les évêques, et autres personnages de grande distinction.

— Par extens. Imitation ridicule, vain semblant, étalage plein de fausseté. Cette cérémonie ne fut qu'une parade. Il jouait une parade. Ses larmes n'étaient qu'une parade. La politesse est souvent une vertu de *parade.* (Mirabeau.)

— Syn. comp. PARADE, OSTENTATION. *Parade* sert plutôt à désigner l'action et sa fin ou son but, et *ostentation* indique plutôt la manière de faire l'action, et son principe ou sa cause. *Parade* ne désigne que l'appareil extérieur, *l'ostentation* seule est le vice.

PARADER. v. n. 1re conj. Manég. *Faire*

parader un cheval. Le faire manœuvrer sur la parade ou la montre.

— Art milit. Faire la parade, en parlant des troupes.

— Mar. Croiser, aller et venir en paraissant se disposer à l'attaque.

— Néol. Art scén. Faire une parade. Il connaissait l'art de *parader* et de donner à la représentation cet extérieur qui frappe la multitude. (Noël.)

— Néol. Par extens. User de charlatanisme. Il connaît l'art de parader.

PARADIASTOLE. s. f. (du gr. παραδιαστολή, même signif.). Litter. Figure de rhétorique qui consiste à distinguer l'une de l'autre deux idées qui ont entre elles une grande analogie, et à les déterminer d'une manière précise, au moyen de plusieurs oppositions de mots, d'épithètes. On dit aussi *paradiaston* et *paradiation*.

PARADIATION. s. f. (pr. *pa-ra-dia-ci-on*). Distinction précise des idées analogues.

PARADIAZEUXIS. s. f. (du gr. παραδιάζευξις). Rhét. anc. Défaut de style qui consiste dans une disjonction vicieuse. C'est à tort que quelques grammairiens en ont fait une figure.

— Mus. Intervalle d'un ton, disjonction entre deux tetracordes.

PARADIÈRE. s. f. Pêch. Sorte de filet, que les pêcheurs de la Méditerranée établissent en pleine eau, et qui forme une enceinte au moyen de pieux sur lesquels il est tendu.

PARADIGME. s. m. (ét. gr., παρὰ, par comparaison, δείκνυμι, je montre). Gramm. Exemples des déclinaisons et des conjugaisons qui peuvent servir de modèle pour les autres mots que l'usage et l'analogie ont soumis aux mêmes variations de l'une ou de l'autre espèce. Les paradigmes des déclinaisons. *Amare* est le paradigme de la première conjugaison des verbes latins.

PARADIPLOHÉMIÉDRIE. s. f. Minér. État d'un cristal diplohémiédrique, dont les pyramides résultent de deux moitiés de deux pyramides tétragones.

PARADIPLOHÉMIÉDRIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui a les caractères de la paradiplohémiédrie.

PARADIS. s. m. (pr. *pa-ra-di*; du chaldéen *pardès*, verger, dont les Grecs ont fait παράδεισος, jardin, verger). Jardin délicieux. En ce sens, il n'est en usage que dans l'expression : *Le paradis terrestre*, le jardin où Dieu mit Adam aussitôt qu'il l'eut créé. Adam fut mis dans le paradis terrestre. Adam et Ève furent chassés du paradis terrestre, ou simplement du paradis. Il y avait au milieu du paradis un arbre appelé l'Arbre de vie. On a disputé pendant longtemps pour savoir en quel pays il était situé, mais on n'a jamais pu s'accorder là-dessus. La femme a été créée seule dans le *paradis* terrestre, et devait y vivre, elle et toute sa descendance féminine, dans un bonheur parfait, au milieu des fleurs et des chants des oiseaux. (J. Larch.)

— Anc. liturg. Autels provisoires élevés dans les rues, les jours de procession solennelle. On dit auj. *reposoir*.

— Art scén. Dans les théâtres, on appelle *Paradis* une espèce d'amphithéâtre placé au plus haut rang des loges. On lui a donné ce nom par un rapprochement singulier, tiré de la hauteur prodigieuse à laquelle nous supposons se trouver le paradis. On l'appelle aussi et plus convenablement *poulailler*.

— Bot. *Pommier de paradis* ou simplement *paradis*. Variété de pommier obtenu par le semis du pommier doucin, et ainsi nommée à cause de la beauté et de la bonté de son fruit. Sa tige s'élève peu. Greffer des paradis. ‖ *Pomme de paradis*. Fruit du pommier de paradis, espèce de pomme rouge qui se mange en été. ‖ Il y a des pommiers, des pruniers nains, qu'on appelle improprement du nom de paradis. ‖ *Fleurs de paradis*. Nom qu'on donne à un très-bel arbre du Pérou. ‖ *Paradis des jardiniers*. Nom vulgaire du saule pleureur.

— Croy. pers. Considérés sous le rapport religieux, les paradis des anciens Perses étaient une imitation de la pure création d'Ormuzd.

— Hist. anc. Pris absol. Grands parcs dont les palais de plaisance des anciens rois de Perse, ou ceux de leurs satrapes, étaient environnés. Ces paradis renfermaient dans leur enceinte des troupes de bêtes fauves destinées à la chasse des monarques. Ils formaient aussi de vastes emplacements où les armées étaient passées en revue. ‖ *Paradis* ou *Jardins suspendus*. Les terrasses de Babylone, construites par Sémiramis. Ces terrasses figuraient des montagnes plantées d'arbres de toute espèce.

— Ichthyol. Nom spécifique d'un polynème.

— Mar. Endroit, dans le fond d'un port, où les vaisseaux sont en sûreté.

— Ornith. *Oiseau de paradis*. V. PARADISIER.

— Mode. *Oiseau de paradis*. Plume de cet oiseau que les femmes portent dans leur coiffure. Son oiseau de paradis lui a coûté fort cher.

— Pharm. *Graine de paradis*. Nom que portent dans les pharmacies le grand cardamome et la maniguette.

— Philol. *Le Paradis*. Titre d'un des trois poëmes qui forment la Divine Comédie de Dante. ‖ *Le Paradis perdu*. Poëme épique anglais de Milton. ‖ *Le Paradis reconquis*. Autre poëme de Milton, de beaucoup inférieur au premier.

— Relig. Le séjour des bienheureux où les âmes des justes jouissent d'un bonheur éternel, en la présence de Dieu. L'opinion de l'Église catholique est que les portes du paradis sont ouvertes aux justes aussitôt après la mort et sans attendre le jugement dernier, comme l'ont supposé Luther, Calvin et les schismatiques grecs et arméniens. Gagner le paradis. Les joies de paradis. Il est maintenant en paradis. Du *paradis* pour elle il aplanit les routes. (Boil.) Par les formalités gagner le *paradis!* (Id.) Le *paradis* est à ceux qui nourrissent, pour l'amour de Dieu, les malheureux sans ressources, les orphelins et les esclaves. (Chois.-Gouff.) De fausses promesses du *paradis* ont rendu des milliers d'hommes dignes de l'enfer. (Boiste.)

> Il lui fera bientôt, aidé de Lucifer,
> Goûter en *paradis* les plaisirs de l'enfer. (Boil.)

— Les païens avaient aussi leur séjour de délices. Les Grecs le nommaient *Élysée*.

— Relig. ott. *Le paradis de Mahomet*. Lieu où Mahomet a fait espérer aux sectateurs de sa loi, qu'après leur mort ils jouiront de tous les plaisirs des sens. Les mahométans comptent jusqu'à sept paradis.

— Les Indiens croient également au paradis, mais ils font consister sa félicité dans les plaisirs sensuels, quoiqu'ils se servent des termes d'union avec Dieu, de vision de Dieu, et autres semblables, qu'emploie notre théologie pour exprimer la félicité des saints. Ils comptent jusqu'à vingt-sept cieux placés les uns au-dessus des autres. Ces lieux de délices sont destinés non-seulement aux âmes des hommes vertueux, mais encore aux âmes des bêtes, des oiseaux, des insectes et des reptiles, qui auront vécu conformément à l'instinct de la nature et à l'institution du Créateur.

— Les Siamois placent le leur dans le plus haut ciel, et le divisent en huit degrés différents de béatitude. Le ciel, dans leur idée, est gouverné comme la terre. Le mariage même n'en est pas banni, du moins dans les trois premières demeures, où les saints peuvent avoir des enfants; dans le quatrième, ils sont au-dessus des désirs sensuels, et la pureté augmente ainsi jusqu'au dernier ciel, qui est proprement le paradis.

— Les habitants de l'île Formose croient que les gens de bien, après leur mort, passent sur un pont fort étroit fait avec une espèce de bambou, qui les conduit dans un lieu de délices, où ils goûtent tous les plaisirs qui peuvent flatter les sens.

— Le paradis des Guèbres rassemble tous les plaisirs que l'on peut goûter en ce monde, avec cette exception cependant, que la volupté des sens s'y trouve dégagée de la grossièreté que les hommes charnels ont coutume d'y mêler.

— La plus grande partie des nègres de la côte d'Or s'imaginent qu'après leur mort ils iront dans un autre monde, où ils occuperont le même rang que dans celui où ils vivent.

— Les Hottentots n'ont qu'une idée fort grossière d'une autre vie, ainsi que des peines et des récompenses qu'on doit y recevoir.

— Les habitants du royaume de Benin, en Afrique, croient que le paradis est dans quelque endroit de la mer.

— Plusieurs sauvages du Mississipi sont persuadés que, pour récompense de leur valeur et de leur probité, ils seront transportés, après leur mort, dans un pays heureux où la chasse sera bonne et abondante.

— Le paradis des habitants de la Virginie consiste dans la possession de quelques misères, comme du tabac et une pipe, et dans le plaisir de chanter et de danser avec une couronne de plumes et un visage peint de diverses couleurs. Quelque mince que soit la félicité que l'on y goûte, ils la trouvent cependant trop grande pour le menu peuple : il n'y a que les prêtres qui puissent entrer dans ce paradis.

— Les Floridiens croient que les âmes des gens de bien s'élèvent vers les cieux après la mort, et tiennent rang parmi les étoiles.

— Les Mexicains croyaient que le paradis était situé près du soleil. Dans ce séjour de bonheur, ceux qui avaient été tués en combattant courageusement pour la patrie occupaient le rang le plus distingué; après eux étaient placés les malheureux que l'on avait égorgés en l'honneur des dieux.

— On a dit avec raison, en parlant des dévots qui déshéritent leurs parents pour faire des charités : *Le paradis* ne coûterait guère, si on l'obtenait en ne se privant de rien pendant sa vie, et en témoignant à sa mort de la haine à sa famille. (Bussy-Rabut.)

— Voltaire dit en parlant de l'aimable abbé de Chaulieu :

> Et si d'une muse féconde
> Les vers aimables et polis
> Sauvent une âme en l'autre monde,
> Il ira droit en *paradis*.

— Fig. et fam. Lieu délicieux, orné par l'art ou par la nature. Cette campagne est un paradis terrestre, un vrai paradis. Votre jardin est un paradis, un petit paradis. Voilà mon *paradis*. (L. Rac.) Venise se doit nommer à cette heure le *paradis* de la terre. (Volt.)

— Fig. et au sens moral. L'état le plus heureux dont on puisse jouir. Un bon ménage est le paradis sur la terre. Le *paradis* sur la terre est dans un bon livre et une bonne conscience. (Boiste.) Ses yeux sont le *paradis* des âmes. (Voit.)

— Le lieu où l'on en jouit. Paris est le paradis des femmes. La terre serait un *paradis*, si la religion chrétienne y était observée. (B. de St-P.)

— Au sacre de l'abbesse de Chelles, sœur de M^me^ de Fontanges, les tentures de la couronne, les pierreries au soleil du Saint-Sacrement, la musique exquise, les odeurs et la quantité d'évêques qui officiaient, surprirent tellement une manière de provinciale qui était là, qu'elle s'écria tout haut : N'est-ce pas ici le *paradis?* Oh! non, madame, dit quelqu'un, il n'y a pas tant d'évêques. (M^me^ de Sévigné.)

— Prov. et fig. *Être en paradis, croire être en paradis, dans le paradis*. Être dans une grande joie, se croire au comble de la prospérité. ‖ Se trouver délivré de quelque grande douleur, de quelque grande peine d'esprit.

— *Entendre les joies du paradis*. Entendre des personnes qui se divertissent, qui prennent des plaisirs auxquels on n'a point de part.

— *C'est le chemin du paradis*. Se dit d'un chemin étroit, montant et difficile.

— *Se recommander à tous les saints du paradis*. Implorer l'assistance, la protection de tout le monde. ‖ *Faire son paradis en ce monde*, ou *faire son paradis de ce monde*. Se livrer à toute sorte de plaisirs; ne vivre que pour la joie et les plaisirs mondains.

— On dit d'un homme qui a été à l'agonie, qu'*il a heurté à la porte du paradis*.

— Prov. *Vous ne l'emporterez pas en paradis*. Se dit par manière de menace, et signifie, Je saurai bien me venger tôt ou tard.

— Syn. comp. PARADIS. CIEL. V. CIEL.

PARADISA. s. m. Hortic. Sorte de raisin qui croît dans l'île de Corse.

PARADISÉANÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à un oiseau de paradis. ‖ PARADISÉANÉES. s. m. pl. Tribu de la famille des coroïdés, qui a pour type le genre oiseau de paradis.

PARADISIAQUE. adj. des 2 g. Ascét. Du paradis, qui appartient au paradis. Les joies paradisiaques.

PARADISIER. s. m. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, de la famille des conirostres, tribu des omnivores, renfermant des oiseaux célèbres par la magnificence de leur plumage, qui vivent à la Nouvelle-Guinée et dans l'Océanie, et que l'on nomme aussi *oiseaux de paradis*. On en compte huit espèces. On croyait autrefois que les paradisiers n'avaient point de pieds, et l'on s'est perdu longtemps en conjectures absurdes pour tâcher d'expliquer comment ils pouvaient vivre et se propager dans l'air. Ces oiseaux se faisant peu voir aux époques de l'incubation, on a supposé qu'ils nichaient au paradis terrestre, et de là sans doute est venu le nom d'oiseaux de paradis.

PARADISTE. s. m. Art dram. Paillasse qui à la porte d'un petit théâtre fait des parades, des scènes burlesques.

PARADOS. s. m. (pr. *pa-ra-doss*). Art milit. Ouvrage de fortification qui garantit une troupe ou un second ouvrage contre les feux de revers.

PARADOUZ. s. m. Anc. art milit. Genre de flèches que quelques auteurs ont nommé *pasadouz*.

PARADOXAL, ALE. adj. (pr. *pa-ra-dok-sal, sa-le*). Qui tient du paradoxe. Opinion paradoxale. Sentiments paradoxaux.

— Par analogie. Qui aime le paradoxe. Esprit paradoxal. L'esprit *paradoxal* ébranle les institutions les plus sacrées. (M^me^ de Staël.) C'est heurter la droite raison, et être esclave d'un goût *paradoxal*, que de penser et de parler autrement. (Desfont.) C'est surtout dans la république des lettres que la flatterie semble avoir depuis peu établi son empire. De là toutes ces factions secrètes, et toutes ces misérables conspirations, pour encenser certains auteurs et en rabaisser d'autres qui n'ont pour appui que le bon sens et le bon goût. De là les succès de l'esprit *paradoxal* et du néologisme. (Id.)

— Fig. et par analogie. On appelle *existence paradoxale*, l'existence de certains hommes dont on ne connaît pas les ressources, ordinairement nulles, et qui cependant vivent dans l'aisance.

— Didact. Il se dit des animaux dont l'existence est contestée, ou dont la configuration semble contrarier les lois généralement connues. L'ornithorynque paradoxal.

— Erpét. La *grenouille paradoxale* est ainsi appelée parce que son têtard a une queue énorme et une taille supérieure à celle de l'animal parfait, ce qui avait fait croire aux anciens que ce reptile passait de l'état de grenouille à celui de têtard, puis à celui de poisson.

— Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson qui appartient au genre soléostome.

— Minér. Se dit d'un cristal dont la structure présente des résultats inattendus, et qui semblent tenir du paradoxe. La chaux carbonatée paradoxale.

— S'empl. quelquefois subst. au masc. et signifie Ce qui est paradoxal, le genre, le style paradoxal. M. R. s'élève de toutes ses forces contre ce qui sent l'affectation, et ce qui s'éloigne de la nature. Mais le familier ingénieux, le trivial orné, le *paradoxal* coloré, le faux masqué en vraisemblance, le badin ennobli, le subtil simplifié, tout cela ne devrait-il pas au moins trouver grâce à ses yeux? (Dict. de Trév.)

— Syn. comp. PARADOXAL. INCROYABLE. On se sert d'*incroyable* en fait d'événements, et de *paradoxal* en fait d'opinion.

PARADOXALEMENT. adv. D'une manière paradoxale, en forme de paradoxe.

PARADOXE. s. m. (pr. *pa-ra-dok-ce*, ét. gr., παρὰ, contre; δόξα, opinion). Proposition contraire à l'opinion commune, qui choque les opinions reçues. C'est une idée contradictoire, ou fausse en apparence, quoique vraie quelquefois dans le fond. Avancer, soutenir un paradoxe. Dire que la pauvreté est préférable aux richesses, c'est un paradoxe. C'est un *paradoxe*, qu'un violent amour sans délicatesse. (La Bruy.) L'opinion de Galilée que la terre tourne fut longtemps regardée comme un *paradoxe*. (Buff.) Ceci n'est ni un *paradoxe* ni même une nouveauté, mais une simple observation de faits. (Brill.-Sav.) Humiliez-vous, raison superbe; connaissez quel *paradoxe* vous êtes à vous-mêmes. (Pasc.) Les *paradoxes* sont dangereux à débiter, ce sont des médailles pour les curieux, et non pas de la monnaie pour le peuple. (***) Il n'est pas surprenant que Rousseau soit amoureux de M^me^ d'Egmont; sa beauté est un *paradoxe*. (M^me^ Necker.) Le *paradoxe* ternit la vérité pour faire briller le mensonge. (Boiste.) On peut soutenir les *paradoxes* les plus révoltants en ne montrant les objets que d'un côté; mais malheur à leur auteur lorsque la raison tourne la médaille. (Id.)

— Il se prend quelquefois en mauvaise part. C'est un homme à paradoxes. L'esprit de *paradoxe* est à l'esprit original ce qu'est l'affectation à la grâce. (Sall.) J'aime mieux être un homme à *paradoxes* qu'un homme à préjugés. (J.-J. Rouss.) Rien n'est si aisé, et rien par conséquent ne prouve moins l'esprit qu'on a, que de soutenir des *paradoxes*. (***) Un homme à *paradoxes* ressemble à un charlatan qui, pour s'attirer l'attention des sots qui passent sur le pont Neuf, prend un accoutrement singulier avec lequel il débite effrontément ses sottises et ses drogues. (Ste-Foix.)

— Chaque science a ses paradoxes; il y en a même en géométrie, tel est celui-ci : Le contenant est plus grand que le contenu.

— Mamm. Quadrupède peu caractérisé, dont les ongles, dit-on, distillent un venin. ‖ On a étendu le nom de *paradoxe* à des êtres dont l'organisation bouleverse toutes les règles reçues; on a dit de l'ornithorhynque qu'il est un paradoxe vivant, parce qu'il réunit en quelque sorte les traits de l'organisation des oiseaux à ceux de l'organisation des mammifères. Il a des mammelles et le squelette conformé comme ceux-ci; l'espèce de cloaque terminant le tube digestif, et d'ailleurs un véritable bec corné, des pattes courtes avec des doigts palmés, le rapprochent des premiers.

— Philos. *Les Paradoxes*. Titre d'un traité de Cicéron, dans lequel il développe six paradoxes des stoïciens.

— On l'a employé adjectivement. C'est un homme qui se plaît à avancer des propositions paradoxes. Cette opinion révoltera tout le monde, elle est trop paradoxe. Y eut-il jamais opinion plus *paradoxe* que celle-là? (Pasq.) Ces béatitudes, en apparence si *paradoxes* et si incroyables. (Bourdal.) Il a vieilli; on dit aujourd'hui : proposition, opinion paradoxale.

PARADOXIDE. s. m. Foss. Genre de crustacés fossiles.

PARADOXISME. s. m. (pr. *pa-ra-dok-ciss-me*). Rhét. Figure qui consiste à réunir sur le même sujet, sous forme de paradoxe, des attributs qui semblent inconciliables, mais qui sont combinés de façon qu'ils frappent l'intelligence par leur accord et leur vérité. Boileau en offre un exemple dans une de ses satires, où son noble ruiné qui se mésallie, rétablit son honneur à force d'infamie.

PARADOXITE. s. m. Foss. Sorte de fossile qu'on a trouvé dans les schistes. Il appartient au groupe des trilobites.

PARADOXOLOGIE. s. f. (ét. gr., παράδοξον, paradoxe; λόγος, discours). Traité sur les paradoxes.

— Ant. rom. Improvisation bouffonne.

— Par extens. Manie, abus des paradoxes.

PARADOXOLOGUE. s. m. Ant. rom. Espèce de farceur, d'improvisateur, qui devait être prêt à parler sur toutes sortes de sujets, et que l'on faisait venir pendant les repas pour amuser les convives.

— Quelques écrivains modernes ont essayé d'introduire dans notre langue ce substantif, pour désigner un homme qui débite des paradoxes; mais leurs efforts ont été vains, ce mot n'a pas été admis.

PARADOXURE. s. m. (pr. *pa-ra-dok-çu-re*; ét. gr., παράδοξος, extraordinaire; οὐρὰ, queue; parce que sa queue offre une disposition fort insolite chez les mammifères). Mamm. Genre établi pour plusieurs animaux de l'ordre des carnassiers, famille des carnivores, et du genre civette. L'espèce type se trouve à Pondichéry, où on l'appelle *pougouné*.

PARADROME. s. m. (ét. gr., παρὰ, pour; δρομεύς, coureur). Ant. gr. Lieu découvert où s'exerçaient les lutteurs.

PARAFE. s. m. V. PARAPHE.

PARAFÉ, ÉE. part. pass. V. PARAPHÉ.

PARAFER. v. a. 1^re^ conj. V. PARAPHER.

PARAFEU. s. m. Techn. Petit mur élevé devant les ouvreaux, dans les verreries.

PARAFFINE. s. f. (ét. lat. *parum*, peu, *affinis*, qui a de l'affinité). Chim. Sorte d'huile qui se produit dans la distillation de certaines matières organiques, appelée ainsi par allusion à la propriété qu'elle a de donner des dissolutions, sans former aucune véritable combinai-

son chimique. On pourrait employer la paraffine dans l'éclairage.

PARAFOUDRE. s. m. On dit plutôt *paratonnerre*.

PARAGE. s. m. (du lat. barb. *paragium*, même sens, formé de *par*, pair, *ag-re*, mener, qui a des pairs distingués). Signifiait extraction, qualité, et n'est usité que dans cette locution, *de haut parage*, pour dire de haut rang, de grande naissance. Gens de haut parage. Dame, demoiselle, personne de haut parage. C'est un homme de haut parage.

Faire métier et taille fagots
Être en continuels soucis,
Dépendre d'une humeur fière, brusque et volage,
Chez les femmes de haut parage
Ces choses sont à craindre et bien d'autres encor
La Fontaine.

— Anc. jurispr. Manière de tenir un fief entre parents ; l'aîné de la famille rendait seul foi au seigneur, en assignant à chacun sa portion d'héritage, pour laquelle il recevait l'hommage des puînés. Parage légal. Parage conventionnel. || *Sous-parage*. Portion d'un des cadets, assignée par l'aîné. *Gentilhommes, nobles de parage*. V. NOBLESSE. *Haut parage*. Grand fief, comme ceux des pairs et des seigneurs mouvant immédiatement du roi.

— Mar. Espace de mer, partie de côtes, accessible à la navigation. Nous nous trouvions dans tel parage. La mer est très-orageuse dans ces parages. Les corsaires fréquentent, infestent ces parages.

— Par extens. et fam. Lieu, endroit où les personnes se rencontrent. Que venez-vous faire dans nos parages, dans ces parages?

— Se disait pour Parenté. Affinité.

PARAGE s. m. (du lat. *parare*, préparer ; rendre uni). Agric. Labour donné aux vignes avant l'hiver.

— Mar. Poli que les charpentiers donnent à la surface de la membrure d'un vaisseau, avant de le border.

— Techn. Une des opérations de l'ajustage des pièces métalliques, qui a pour but de redresser les surfaces cylindriques à base circulaire, ou les surfaces planes, pour lesquelles on ne peut employer la machine à raboter.

PARAGEAU. s. m. (pr. *pa-ra-jô*). Anc. cout. Frère puîné qui tenait son fief en parage.

— adj. *Fief parageau*. Le fief des parageaux.

PARAGER ou **PARAGEUR.** s. m. Anc. cout. L'aîné de la famille, dans l'Anjou, le Maine, la Touraine et le Loudunois. || Dans la Normandie, l'Angoumois, le Poitou et la Saintonge, au contraire, *parageur* et *parager* se disaient des puînés, et l'aîné ne prenait aucun nom particulier.

PARAGEUSIE s. f. (ét. gr., παρά, prépos. qui indique le changement ; γεῦσις, le goût) Pathol. Perversion du goût. On dit aussi *parageustie*.

PARAGLACE. s. m. Mar. Garniture de planches ou de pièces de bois fixes ou mobiles, destinées à garantir un bâtiment du choc des glaces. || Estacade établie à l'avant d'un bâtiment qui se trouve à l'ancre dans des eaux qui charrient des glaçons.

PARAGLOSSE. s. f. (ét. gr., παρά, auprès ; γλῶσσα, langue). Entom. Appendice membraneux, divergent et garni de poils, qui a l'apparence d'une oreillette ou d'un petit pinceau aplati, et que certains insectes, surtout les carnassiers, portent à la base de leur langue, un de chaque côté.

— Pathol. Tuméfaction de la langue qui semble renversée dans le pharynx. Le mot *macroglosse*, que plusieurs pathologistes ont consacré à cet état de la langue, est beaucoup plus expressif et plus convenable. Quelques dictionnaires de médecine font *paraglosse* masculin.

PARAGNATHE. s. des 2 g. (ét. gr., παρά, auprès ; γνάθος, mâchoire). Anat. Monstre qui a une mâchoire inférieure surnuméraire placée tout à fait latéralement.

PARAGNATHIE. s. f. Anat. Monstruosité qui consiste dans une mâchoire surnuméraire.

PARAGNATHIEN, IENNE. adj. Anat. Qui a le caractère de la paragnathie.

PARAGNATHIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient, qui a rapport à un paragnathe, ou à la paragnathie.

PARAGOGE. s. f. (du gr. παραγωγή, augmentation, dérivé de παράγω, j'augmente). Gramm. Addition d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot. En latin, *met*, *ce*, dans *egomet*, *hicce*; en français, *ci*, *là*, *da*, dans les mots *celui-ci*, *celui-là*, *oui-da*, sont des paragoges.

PARAGOGE. s. f. (ét. gr., παρά, autour; ἄγω, je conduis). Anc. art milit. Évolution par laquelle la milice grecque se formait en colonne.

— Chir. Réduction d'une fracture ou d'une luxation.

PARAGOGIQUE. adj. des 2 g. Gramm. Se dit de la lettre ou de la syllabe qu'on ajoute à la fin d'un mot. En latin, dans *egomet*; en français dans *oui-da*, *met* et *da*, sont des syllabes paragogiques. || Dans les langues anciennes, les lettres paragogiques n'ajoutent rien souvent à la signification. On en fait seulement usage pour donner un son plus plein et plus agréable aux mots, ou pour la mesure du vers ou de la période || Il y a aussi des particules paragogiques.

PARAGOIN s. m. Anc. jurispr. Coseigneur.

PARAGOMPHOSE. s. f. (ét. gr., παρά, presque ; γόμφος, emboîtement, clou). Ostéol. Sorte d'articulation immobile par laquelle un os pénètre dans la cavité d'un autre, et y est emboîté comme un clou ou une cheville dans un trou. Telle est l'insertion des dents dans les cavités alvéolaires des deux mâchoires.

— Chir. Enclavement incomplet de la tête de l'enfant dans le bassin de la mère.

PARAGRAMME. s. m. (ét. gr., παρά, contre; γράμμα, lettre, caractère). Faute de langue, d'orthographe. Erreur dans l'arrangement des lettres ; faute d'impression.

PARAGRAPHE. s. m. (ét. gr., παρά, près, autour ; γραφή, écrit). Petite section d'un chapitre, d'un discours, d'un ouvrage, et surtout d'un livre de droit. Premier paragraphe. Voyez le paragraphe six. Cette loi est au paragraphe vingt-cinq. Un homme à *paragraphe* est un joli galant. (Corn.)

Quiconque s'est soumis aux lois de l'orthographe,
Quiconque a retenu, jusqu'à ce vieux *paragraphe*,
Commis ou financier, greffier ou sénateur,
Se décore aujourd'hui du beau titre d'auteur. DESPRÉAUX

— Se dit aussi des ouvrages de science, de littérature, etc. Il y a dans ce chapitre quelques paragraphes fort bien écrits. Ce paragraphe se lie mal au précédent. Une pensée qui demande un développement d'une certaine étendue est ce qu'on appelle un *paragraphe*. Plusieurs *paragraphes* forment un chapitre; plusieurs chapitres font un livre, plusieurs livres un traité. (Condill.)

— Regnard, dans sa comédie du *Légataire*, a encore employé ce mot en latin, comme on l'a fait longtemps au palais. L'épopée, le code, le justinien, le *paragraphe*, je voudrais avoir trouvé une douzaine de ces mots, et les avoir payés six pistoles la pièce. (Regn.)

— Ant. gr. Barres marginales surmontées d'un point, par lesquelles on désignait, chez les Grecs, certaines parties du chœur ou de la parabase, dans la comédie ancienne, qui devaient correspondre entre elles.

— Paléogr. Figure dont on se sert pour séparer les différentes parties d'un ouvrage. Cette figure a varié, elle a été alternativement représentée par un paraphe, C, par une croix, †, par un delta ou triangle, Δ.

— Typogr. Signe figuré ainsi §, que l'on met quelquefois en tête d'un paragraphe.

PARAGRÊLE s. m. (du gr. παρά, contre, et du fr. *grêle*). Phys. Appareil placé dans un champ, sur une maison, au moyen duquel on a cherché à dissiper les nuages chargés de grêle. Le paragrêle consiste en une perche en bois de 12 à 13 mètres de haut, qui porte à son extrémité supérieure une pointe métallique aiguë, la dépassant de 13 à 16 cent. Cette pointe doit être en laiton, et avoir un peu plus de 2 millim. A sa base se fixe un conducteur, soit en fil de fer, soit en fil de cuivre ou de laiton, ayant un peu moins d'un millim. de diamètre, et descendant le long de la perche, à laquelle il tient de distance en distance par des anneaux de laiton. Il va se perdre en terre dans le sol humide pour faciliter la dispersion du fluide électrique. Un paragrêle de 16 mètres et demi de haut abrite un espace de 33 mètres de rayon. On a inventé plusieurs sortes de paragrêles. L'efficacité du paragrêle n'est point reconnue.

PARAGRÊLÉ, adj. Néol. Qui est pourvu d'un paragrêle. Commune paragrêlée.

PARAGUANTE. s. f. (pr. *pa-ra-gou-an-te*; ét. esp. *para*, pour, *guante*, gant; pour des gants). Présent que l'on fait à quelqu'un en reconnaissance d'un service qu'il a rendu. Il a eu mille écus de paraguante. Voilà une bonne paraguante. On l'accuse d'avoir pris, d'avoir reçu des paraguantes.

— Ce mot, qui ne se prenait guère qu'en mauvaise part, a vieilli et a été remplacé par ceux de *pot-de-vin*, en parlant des hommes, et d'*épingles* en parlant des femmes, lesquels ne sont guère plus honorables que le premier.

PARAGUAY. (pr. *Pa-ra-ghè*). Géogr. Grande rivière de l'Amérique méridionale; cours, environ 170 lieues. || État de l'Amérique méridionale, qui prend son nom de la rivière qui l'arrose; 560,000 hab. Cap., l'Assomption. Le Paraguay a été découvert en 1526.

— Hist. *Missions du Paraguay*. État théocratique, fondé vers 1636 par les jésuites espagnols, parmi les peuplades indiennes des Guaranis et des Guanos, qu'ils convertirent et qu'ils engagèrent à s'adonner à l'agriculture. Cet État possédait 32 villes habitées par plus de 300,000 Indiens néophytes. Les jésuites furent expulsés de leurs missions en 1767.

— Hist. pol. *Dictatorat de Paraguay*. Gouvernement despotique fondé par le docteur Francia, qui, vers 1809, parvint à s'isoler au milieu des luttes de l'Amérique méridionale contre la domination espagnole, et à s'y maintenir jusqu'à sa mort, arrivée en 1838.

— Bot. *Herbe du Paraguay*. Plante dont on se sert au Paraguay comme de thé.

PARAGUAY-ROUX. s. m. Pharm. Spécifique nouvellement inventé contre le mal de dents; il est composé de baume ou d'eau de Paraguay.

PARAGUE s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, qui vivent sur les fleurs. On en connaît quatorze espèces.

PARAGUÉEN, ENNE. s. f. (pr. *pa-ra-ghé-in, ène*). Géogr. Habitant du Paraguay || adj. Qui appartient au Paraguay ou à ses habitants.

PARAH. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, employée dans l'Inde, et valant 110 litres 12 centilitres.

— Métrol. Petite monnaie d'Égypte, qui équivaut à 3 centimes et demi. On l'appelle aussi *médin*.

PARAHÉMIÉDRIE ou **PARÉMIÉDRIE.** s. f. Minér. V. PARAHÉMIÉDRIE.

PARAHIBA ou **PARAHYBA.** Géogr. Fleuve de l'Amérique méridionale, dans le Brésil ; cours 350 kilom. || Prov. du Brésil, tire son nom du fleuve qui la traverse ; 20,000 hab. ; capitale Parahiba, jadis nommée Fréderica, en l'honneur du prince d'Orange ; 4,000 hab.

PARAIMER. v. a. 1re conj. (du lat. *peramare*, fait de *per*, qui en composition marque augmentation, et de *amare*, aimer). Se disait pour Aimer beaucoup, passionnément.

PARAIRE. s. m. Se disait pour Ouvrier qui pare les draps.

PARAISON. s. f. (rad. *parer*). Techn. Forme particulière qu'on donne au verre fondu en le roulant sur le marbre, tandis qu'on le souffle.

PARAISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Paraisonner. S'empl. adjectiv. Souffle. Verre paraisonné. Glace paraisonnée.

— *Paraisonné par*. Verre paraisonné par un ouvrier habile.

PARAISONNER. v. a. 1re conj. Techn. Souffler les glaces. Il faut paraisonner ce verre.

— SE PARAISONNER. v. pron. Être paraisonné.

PARAISONNIER. s. m. Techn. Ouvrier verrier qui fait la paraison, qui souffle les glaces à miroir.

PARAÎTRE. v. n. 4e conj. irrég. (du gr. παρεῖναι, être présent, se présenter, se faire voir). *Je parais, tu parais, il paraît, nous paraissons, vous paraissez, ils paraissent. Je paraissais, tu paraissais*, etc. *Je parus, tu parus*, etc. *J'ai paru*, etc. *Je paraîtrai, tu paraîtras*, etc. *Je paraîtrais*, etc. *Parais, paraissons, paraissez. Que je paraisse*, etc. *Que je parusse*, etc. *Paraissant. Paru, parue.* Se faire ou se laisser voir, se montrer, se manifester. L'aurore, le soleil, la lune paraît. Les boutons paraissent aux arbres. L'étoile du soir commence à paraître. Dès qu'il paraît. Il a paru comme un éclair. Depuis longtemps il ne paraît plus. Les grands génies que ce siècle vit paraître. Son innocence a paru dans tout son jour. Un homme qui commence à paraître dans le monde. Paraître en public. Paraître sur la scène. C'est l'acteur qui paraît le plus souvent. Il n'a fait que paraître et disparaître. Je l'ai vu paraître un instant, et s'en aller. Les ennemis ont paru sur la frontière. Ne plus oser paraître. N'oser paraître devant quelqu'un. N'oser faire paraître des titres qu'on dit avoir en sa possession. Qu'avez-vous affaire de paraître là? Ses ennemis ne paraissent pas. Alors parut un homme qui éclipsa tous ses rivaux. On ne peut juger que de ce qui paraît. On prétend que Thésée a *paru* dans l'Épire. (Rac.) Le premier homme contenait actuellement et individuellement tous les hommes qui ont *paru* et *paraîtront* sur la terre. (Buff.) Tous deux furent les premiers qui commencèrent à *paraître* à la tête d'une troupe d'acteurs, l'un monté sur des tréteaux, l'autre sur un chariot. (Barthél.) Celui qui est ce qu'il *paraît* sera ce qu'il a promis. (Boiste.) Toute la France redemandant le grand Condé, s'il avait *paru* alors, la cour était perdue. (Volt.)

Un tigre furieux, d'une énorme grandeur,
Paraissant tout à coup, contre le chien s'avance
(FLORIAN.

— Se dit de ce qui se laisse apercevoir, quoique faiblement. Vous avez eu beau effacer cette tache d'encre, elle paraît encore. L'écriture de cet acte, de ce manuscrit paraît à peine.

— Se présenter en justice ou y produire quelque pièce. Cet homme n'a osé paraître à l'audience, parce qu'il y a un décret de prise de corps contre lui. Il faut qu'une telle partie paraisse, qu'elle intervienne en la cause pour la rendre meilleure. Dès qu'on aura fait paraître ce testament, ce titre, le procès sera indubitable.

— Se dit particulièrement d'un livre qui est ou qui doit être imprimé, mis en vente. Quand votre ouvrage paraîtra-t-il? Quand le ferez-vous paraître votre brochure? La cinquième livraison de ce recueil n'a pas encore paru. J'ai longtemps retenu ce petit poëme, et peut-être me suis-je encore trop hâté de le laisser *paraître*. (Camp.)

— Se dit en parlant des sentiments de l'âme, des qualités. Laisser paraître des sentiments qui ne font pas honneur. Sa délicatesse paraît dans toutes ses actions. Qui vit jamais *paraître* en cette princesse, ou le moindre sentiment d'orgueil, ou le moindre air de mépris? (Boss.) Mon amour a *paru*; je ne m'en puis dédire. (Corn.) Ses remords ont paru même aux yeux de Narcisse. (Rac.)

De leur amour tu vois la violence,
Narcisse, elle a *paru* jusque dans son silence (Rac.)

— Se dit en parlant des sentiments qui se peignent sur le visage. Il *paraît* triste et agité. (Mass.) Le roi d'un noir chagrin *paraît* enveloppé. (Rac.) Dans un sombre chagrin (elle) *paraît* ensevelie. (Id.)

— Exister. Les deux plus grands hommes qui eussent encore *paru* sur la terre. (Mass.) Presque comme un soleil en nos jours a *paru*. (Boil.) Nous allons tous périr, Descartes va *paraître*. (L. Rac.)

— Se distinguer, briller, se faire remarquer. Les jeunes gens aiment les choses qui paraissent. Chercher à paraître. C'est un homme vain qui veut paraître. Il ne veut point de galon d'or sur le collet de son manteau, cela paraît trop. Il y a des gens qui paraissent plus avec six mille francs de rente que d'autres avec vingt mille. Dans une cour ou la majesté se plaît à *paraître* avec tout son appareil. (Boss.) Je me vis toujours pauvre, et tâchai de *paraître*. (Tristan.) Que voulez-vous? chacun cherche à *paraître*. (Volt.)

Dans quel palais superbe et plein de ma grandeur,
Puis-je jamais *paraître* avec plus de splendeur?
(RACINE.

— Dans ce sens, il se construit souvent avec un adjectif. Pour *paraître* honnête homme, en un mot, il faut l'être. (Boil.) Don Carlos avait *paru* si fier en chantant ces paroles d'une voix mâle et sonore, qu'on l'aurait pris pour le Cid lui-même. (Chateaubr.) Charles-Quint avait coutume de dire : *l'* [illegible] *et* [illegible] *l'usage*, et l'est pour l'ordinaire. L'E[illegible] *paraît* ne l'est point. Le F[illegible] *paraître* (Rayn.)

— Sembler, avoir l'apparence. Cela me paraît beau. Paraître fort honnête homme. Ces raisons paraissent bonnes. Ce bijou paraît d'or, ce n'est que du cuivre. Cela ne paraît ainsi. Cela me paraît tel. Paraître savant. Ne pas paraître ce qu'on est. Être et paraître sont deux. Aimer mieux être que paraître. Il ne suffit pas de paraître honnête homme, il faut l'être. Les moindres attachements aux créatures lui *parurent* des infidélités punissables. (Fléch.) Les devoirs de la religion ne leur *paraissent* bientôt plus que les amusements puérils de l'enfance. (Mass.) La perte du temps ne leur *paraît* rien, pourvu que l'innocence périsse. (Id.) La vérité ne leur *paraît* estimable qu'autant qu'elle est utile. (Id.) Et sa voix m'a *paru* comme un tonnerre horrible. (Rac.) Ses mots les plus flatteurs *paraissent* des rudesses. (Boil.) Les cornes d'Ammon, les pierres étoilées, les lenticulaires, les judaïques, les glossopètres, n'ont *paru* des fossiles terrestres. (Volt.) Jamais jour n'a *paru* si mortel à la Grèce. (Racine.)

Et que l'amour, souvent de remords combattu,
Paraisse une faiblesse et non une vertu. BOIL.

— Dans ce sens, il se construit souvent avec un infinitif. L'excès *paraît* alors changer de voix et de visage. (Boss.) Les charmes d'un empire ont *paru* le flatter. (Rac.) Il est des saisons où les dauphins *paraissent* préférer la pleine mer. (Lacépède.) Deshayes, envoyé par Louis XIII en Palestine, m'a donc *paru* mériter qu'on s'attachât à son récit. (Chateaub.)

Non loin du port, au couchant de la ville,
Du fond des eaux *paraît* [illegible]
Un triste écueil [illegible]
L'onde en courroux s'y brise en mugissant BERN.

— *Paraître à*, suivi d'un nom de personne. Se montrer à, apparaître. Quand Jésus-Christ *paraîtra* lui-même à ces malheureux. (Boss.) Gustave *parut* à la Pologne surprise et trahie, comme un lion. (Id.)

— *Paraître*, suivi d'un infinitif. Ce défaut ne paraît pas moins à craindre que celui dont vous avez eu tant de peine à vous corriger.

— *Faire paraître*. Faire venir. Qu'on les fasse tous deux *paraître* en ma présence. (Rac.)

— Fig. Quelle assemblée l'Église saint Jean nous fait *paraître*. (Boss.) Ne craignons pas de faire *paraître* notre puissance dans les états différents où elle s'est trouvée. (Id.) Loin de les décrier, je les ai fait *paraître*. (Boil.)

— *Faire paraître*. Montrer une qualité, un sentiment. Ce fut là que cette princesse fit *paraître* toutes les richesses de son esprit. (Boss.) Il fait *paraître* en courant sa bouillante vigueur. (Boil.)

— Faire qu'une chose semble telle ou telle. Des lunettes qui font paraître les objets plus gros qu'ils ne sont. L'armée était rangée en bataille d'une manière qui la faisait paraître plus grande qu'elle n'était. La grâce qui le faisait *paraître* grand aux yeux des autres le cachait à lui-même. (Fléch.) Tout ce qui est plus élevé que moi le fait *paraître* petit à ses yeux. (Mass.) Le soin la fait *paraître* un peu moins criminelle. (Corn.)

— *Se faire paraître*. Se montrer. Mais si mon amitié pour vous se fait *paraître*. (Mol.) A ce peuple agité viens te faire *paraître*. (Bours.) L'un après l'autre enfin se vont faire *paraître*. (Corn.) Cette expression, qui ne se dit plus, était encore usitée au temps de Corneille, et même un peu après, c'est donc à tort que Voltaire la traite de barbarisme.

— Le verbe *paraître* ne prend dans ses temps composés que le verbe *avoir*; c'est donc commettre une faute grossière que de dire avec un historien : A peine fut-il paru sur la scène du monde. Il faut : A peine eut-il paru.

— *Paraître* se met quelquefois avant son sujet. Tout-à-coup *paraît* une flamme extraordinaire.

— Impersonn. Il semble. Il me paraît que vous avez tort. Il a *paru* un peu étrange qu'un particulier reprochât en son nom à un souverain par une déclaration de guerre. (La Harpe.) Héritiers d'un grand nom, il leur *paraît* inutile de s'en faire un à eux-mêmes. (Mass.) Il lui *paraît* plus glorieux d'être le destructeur de ses voisins que le père de son peuple. (Id.)

Il me *paraît* admirable font [illegible]
Que vous n'eûtes jamais la vertu d'Hippocrène BOIL.

— On voit, on aperçoit. Il *paraît* une comète. Il paraissait des taches livides sur plusieurs en-

droits de son corps. Il a passé de grands génies dans ce siècle-là. Il paraît par ce que nous venons de dire que vous vous étiez trompé. Il *paraît* d'abord dans le caractère de Pilate des restes d'incertitude. (Mass.)

—*Il y paraît.* On le voit bien, il en reste des marques. Il a trop bu, il y paraît à sa démarche. Elle a eu la petite vérole, mais il n'y paraît pas, il n'y paraît plus. On n'en saurait si peu ôter qu'il n'y paraisse. C'est un homme fort instruit, sans qu'il y paraisse. L'orage a passé par cette contrée, il y paraît. J'ai enlevé cette tache, et il n'y a plus paru. Si je mets la main à cette besogne, il y paraîtra. Il y a des gens qui ont l'art de se moquer des autres, sans qu'il y paraisse.

— Fam. *Il n'y a rien qui n'y paraisse.* Cela est encore très-sensible, évident. Vous avez reçu toute la pluie; il n'y a rien qui n'y paraisse, vos habits sont encore trempés.

— Ironiq. Vous dites qu'il est brave; il n'y a rien qui n'y paraisse, je l'ai vu lâcher pied en maints circonstances.

— Par ironie. On dit d'une chose qui est très-visible, *cela ne paraît pas plus que le nez au milieu du visage; cela paraît comme le nez au milieu du visage.*

— *Paraître* employé impersonnellement, et accompagné d'une négation, demande le subjonctif. Il ne paraît pas que vous soyez son ami.

— On emploie l'indicatif dans le cas contraire. Il me paraît que vous doutez de ma sincérité.

— On prononçait autrefois *paraitre*, et l'on écrivait, comme quelques personnes écrivent encore, *paroître*. Boileau, suivant cette ancienne prononciation, l'a encore fait rimer avec *cloître* et *croître*.

La discorde en ces lieux menace de s'accroître;
Demain avec l'aurore un lutrin va *paroître*. Boil.)

— Syn. comp. PARAÎTRE, APPARAÎTRE. Pour *paraître*, il faut avoir un corps ou quelques qualités capables de frapper les sens. Mais un ange *apparaît*, parce qu'il est invisible par sa nature, et que ce n'est que par des causes surnaturelles qu'il est visible ou paraît revêtu d'un corps. *Apparaître* se dit aussi des choses qui ne paraissent que rarement, de loin en loin, et qui ne sont pas prévues. — PARAÎTRE, SEMBLER. *Paraître* se dit par rapport à l'objet même, *sembler* en a l'avantage par la manière dont l'objet affecte les sens. *Paraître* dit quelque chose de plus fixe, de plus certain; *sembler* quelque chose de plus vague, de plus incertain.

PARAÎTRE. s. m. Apparence. Tous mettent leur être dans le *paraître*. J. J. Rouss., Préface. l'être au paraître. (Volt.)

PARAMOUR. s. m. Techn. Objet qui, dans un [illegible], sur les spectateurs une ombre [illegible] sur les corps qui les avoisinent.

PARALAMPSIS. s. f. (pr. *pa-ra-lamp-siss*; ét. gr. παρά, sur; λάμπω, luire). Médec. Tache brillante et perlée sur la prunelle.

PARALATES. s. m. Antiq. Nom que les Scythes donnaient à leurs rois. Les *paralates* des Scythes descendaient de Colaxais, petit-fils de Jupiter. (Hérodote.)

PARALE. s. f. Antiq. Vaisseau sacré d'Athènes, qui était l'objet d'une sorte de vénération, et qui n'était employé que pour des affaires d'État de religion parce qu'il avait été sauvé [illegible] Athéniens à la journée d'[illegible]

— S'empl. [illegible] V. PARALIENNE.

PARALÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des [illegible], renfermant une espèce unique [illegible] à un arbuste de 10 mètres de [illegible] croît à la Guiane.

PARALÉE. s. f. [illegible] Espèce de poissons qui [illegible] Méditerranée.

PARALEPIDE. s. m. [illegible] Genre de poissons [illegible] de la famille des [illegible] ont deux espèces

PARALIAS. [illegible] (pr. *pa-ra-li-ass*). Bot. Nom qu'[illegible] anciens, à un euphorbe [illegible], et à une espèce de pavot.

PARALIE. [illegible] gr. παρά, auprès, ἅλς, mer. Géogr. anc. La partie de l'Attique qui borde la mer.

— Géogr. anc. Canton de l'Inde, chez les Dachinab[illegible], partie qu'on appelle aujourd'hui [illegible].

PARALIEN, IENNE. s. Habitant de la Paralie.

— adject. Qui [illegible] la Paralie ou ses habitants.

— Antiq. Ceux qui montaient le navire nommé *Parale*.

PARALIENNE ou PARALE. adj. f. *Galère paralienne*. V. PARALE.

PARALIMNODROME. adj. des 2 g. (ét. gr., παρά, auprès; λίμνη, étang, marais; δρόμος, course). Ornith. Se dit d'un oiseau qui [illegible] étangs. || PARALIMNODROMES. s. m. pl. [illegible] ordre des paralimnoptènes, comprenant les oiseaux qui courent le long des étangs.

PARALIMNOPTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., παρά, le long; λίμνη, étang, marais; πτηνός, oiseau). Ornith. Se dit d'un oiseau qui vit sur le bord des étangs. || PARALIMNOPTÈNES. s. m. pl. Ordre de la section des mydalornithes, comprenant des oiseaux qui vivent sur le bord des étangs.

PARALIPOMÈNES. s. m. pl. (du gr. παραλειπομένα, part. pass. du v. παραλείπω, j'omets, j'oublie). Proprement, Sorte de supplément à l'ouvrage qui précède. Les prolégomènes se placent au commencement, les paralipomènes à la fin.

— Titre de deux livres historiques de la Bible, qui contiennent ce qui avait été omis dans les quatre livres des Rois. Les deux livres des Paralipomènes.

— Philol. Titre d'un poëme de Quintus de Smyrne, qui continue l'Iliade jusqu'à la prise de Troie. Les Paralipomènes d'Homère.

PARALIPSE. s. f. (du gr. παράλειψις, dérivé de παραλείπειν, négliger). Rhét. Figure par laquelle on fixe l'attention sur un objet en feignant de le négliger. On l'appelle aussi *prétérition*. C'est par paralipse que Cicéron dit en parlant de Verrès : Je passe sous silence ses excès; je tais ses débauches; je jette un voile obscur sur ses brutalités; je supprime même ses extorsions depuis son retour de Sicile. je ne veux vous offrir qu'une peinture légère de ses moindres pillages. Cette figure peut s'employer en bonne et en mauvaise part.

— On rattache à cette figure l'omission des détails que l'imagination peut suppléer; les poëtes, les romanciers font agir leurs personnages, sans mentionner tous les repas qu'ils prennent, toutes les nécessités auxquelles ils sont soumis.

PARALLACTIQUE. adj. des 2 g. Astron. Qui appartient à la parallaxe. || *Angle parallactique.* L'angle de la parallaxe, c'est-à-dire celui qui sert à calculer la parallaxe de longitude, de latitude, d'ascension droite et de déclinaison. || *Machine, lunette parallactique.* Machine composée d'un axe dirigé vers le pôle du monde et d'une lunette qui peut s'incliner sur cet axe, et suivre le mouvement diurne des astres, sur le parallèle qu'ils décrivent. || *Triangle parallactique.* Celui qui est formé par l'angle de la parallaxe et par le rayon de la terre. || *Règle parallactique.* Instrument dont Ptolémée se servit pour calculer la parallaxe de la lune.

PARALLAXE. s. f. (pr. *pa-ra-lak-ce*; du gr. παράλλαξις, changement alternatif, formé de παραλλάττω, je transpose). Astron. Angle formé au centre d'un astre par deux lignes droites menées de ce même point, l'une au centre de la terre, l'autre au point de la surface terrestre où se trouve l'observateur. Les étoiles fixes n'ont point de parallaxe sensible, à cause de leur grand éloignement. Observer le parallaxe de Mars, du soleil, de la lune. On l'appelle quelquefois *parallaxe diurne.* || Changement qui s'opère dans la position d'un astre quand on l'observe d'un point qui ne correspond pas au centre de son mouvement. || *Parallaxe annuelle.* Angle formé par deux lignes droites qui seraient menées aux extrémités d'un même diamètre de l'orbe de la terre. || *Parallaxe menstruelle.* Petite inégalité que produit dans le lieu vrai du soleil l'attraction de la lune sur la terre. || *Parallaxe des étoiles fixes.* Leur distance est si immense, que non-seulement elles n'ont aucun parallaxe par rapport au rayon terrestre, mais même par rapport au diamètre entier de l'orbite de la terre.

— Chirurg. Raccourcissement d'un membre fracturé, lorsque les fragments de l'os chevauchent l'un sur l'autre.

— *Parallaxe* est du féminin, d'après le grec, où il a ce genre, et d'après l'usage constant des astronomes, juges compétents sur ce point. Boileau a donc eu tort de dire :

Que l'astrolabe en main un autre aille chercher
Si le soleil est fixe ou tourne sur son axe,
Si Saturne à nos yeux peut faire un parallaxe

Il aurait pu mettre : Si Saturne à nos yeux fait une *parallaxe*.

PARALLÈLE. adj. des 2 g. (du gr. παράλληλος, l'un contre l'autre). Géom. Se dit d'une ligne ou d'une surface également distante, dans toute son étendue, d'une autre ligne ou d'une autre surface. Deux lignes parallèles. Ces deux rues sont parallèles l'une à l'autre. Les tropiques et l'équateur sont parallèles. || *Plans parallèles.* Plans qui ne peuvent jamais se rencontrer étant prolongés à l'infini. || *Règles parallèles.* Instrument composé de deux règles également larges partout et jointes ensemble par des lames de travers, de manière qu'elles puissent s'ouvrir à différents intervalles, s'approcher, s'éloigner, sans cesser d'être parallèles.

— Cosmogr. *Sphère parallèle.* Situation de la sphère dans laquelle l'équateur est parallèle à l'horizon. La sphère est parallèle par rapport aux habitants des pôles, dans le cas où les pôles seraient habités.

— Bot. Se dit [illegible] ils se prolongent [illegible] ou s'éloigner [illegible] dichotome, et les [illegible] répondent aux [illegible] biloculaire, comme l'[illegible].

— Mar. *Mouvement parallèle.* Par [illegible] entre deux latitudes [illegible].

— Opt. *Rayons parallèles.* Ceux qui partent d'un point lumineux situé à une distance infinie de l'œil.

— Philol. Qui renferme un parallèle, qui est classé, rédigé de manière à produire un parallèle. *Les vies parallèles des hommes illustres.* Titre de l'ouvrage biographique de Plutarque.

— Autrefois on disait qu'un avis était semblable à un autre, qu'il n'en était pas différent, qu'il lui était conforme, qu'il était fondé sur les mêmes raisons; que deux personnes étaient du même sentiment, avaient la même opinion, etc., et cela s'entendait. Je lis dans vingt mémoires nouveaux que les Etats ont un avis *parallèle* à celui du parlement; que le parlement de Rouen n'a pas une opinion *parallèle* à celui de Paris, comme si *parallèle* pouvait signifier conforme; comme si deux choses *parallèles* ne pouvaient avoir mille différences. (Volt.)

— Syn. comp. PARALLÈLE, ÉQUIDISTANT. *Parallèle* s'applique à une étendue continue ou considérée comme telle, et *équidistant* à des parties de cette étendue isolées et comparées. *Équidistant* s'emploie encore lorsque, dans une même portion d'étendue, on compare des particules situées à égales distances les unes des autres.

PARALLÈLE. s. f. Géom. Ligne parallèle à une autre. Tirer une parallèle. La théorie des parallèles. Tracer des parallèles rayonnées. La vraie définition et la plus nette qu'on puisse donner d'une *parallèle*, est de dire que c'est une ligne qui a deux de ses points également éloignés d'une autre ligne. (Encycl.)

— Fortif. Tranchée bordée d'un parapet avec banquette, et tracée parallèlement au côté de la place de guerre qu'on assiége. Première, seconde, troisième parallèle. Commencer, faire, former une parallèle. Les parallèles se communiquent par des chemins couverts.

PARALLÈLE. s. m. Astron. Cercle parallèle à l'équateur, tiré par tous les degrés du méridien terrestre. Tous les lieux qui sont sur le même parallèle ont la même latitude, ont les jours et les nuits de la même longueur. || *Parallèles de déclinaison.* Cercles parallèles à l'équateur, et que l'on imagine passer par chaque degré, par chaque minute, et par chaque seconde des méridiens, compris entre l'équateur et chaque pôle du monde. || *Parallèles de hauteur.* Cercles parallèles à l'horizon, et que l'on imagine passer par chaque degré, par chaque minute et par chaque seconde du méridien, compris entre l'horizon et le zenith. || *Parallèles de latitude.* Cercles parallèles à l'écliptique, que l'on trace sur le globe céleste, et que l'on imagine passer par chaque degré, par chaque minute et par chaque seconde du colure des solstices, compris depuis l'écliptique jusqu'à chacun de ses pôles.

— Cosmogr. On appelle *parallèles*, des cercles qui sont parallèles entre eux et perpendiculaires au méridien. Le plus grand de tous les parallèles est l'équateur. || *Parallèles de latitude.* Cercles parallèles à l'équateur, que l'on trace sur le globe terrestre, et qui sont les mêmes que les parallèles de déclinaison, tracés sur le globe céleste.

— Techn. *Parallèle à vis.* Outil qui sert au graveur en lettres pour tracer sur une planche de métal des parallèles [illegible].

PARALLÈLE. s. m. Littér. Comparaison d'une chose ou d'une personne avec une autre. Examen des rapports et des différences que deux personnes ou deux choses ont entre elles. Un beau, un juste parallèle. Je ne veux point entrer en parallèle, je ne veux point qu'on me mette en parallèle avec cet homme-là. Faire le parallèle d'Alexandre avec César, d'Alexandre et de César. Les parallèles des hommes illustres. Établir un parallèle. Mettre deux hommes, deux choses en parallèle. J'entends, je prétends tout sans doute au *parallèle.* (C. d'Harlev.) En prenant des points vagues de comparaison, on fait des *parallèles* plus ingénieux que solides. (Boiste.) Tout *parallèle* offense l'homme parce qu'il se croit unique en son espèce. (Dufresny.) D'Alembert appelait les *parallèles* une féconde matière d'antithèses, qui prouvait seulement qu'on avait plus ou moins le talent d'en faire. (Sallent.)

— Syn. comp. PARALLÈLE, SIMILITUDE. Dans les *parallèles*, la comparaison règne bien plus longtemps que dans la similitude, et se soutient sur beaucoup plus de membres. On pèse dans une juste balance deux objets dont on apprécie la valeur relative, dont on examine tous les rapports et toutes les contrariétés.

PARALLÈLEMENT. adv. D'une manière parallèle. [illegible] parallèlement [illegible] La Delaw[illegible] son [illegible].

PARALLÉLINERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *parallelus*, [illegible]). Bot. Qui a des feuilles dont [illegible] les [illegible] distances à peu près égales.

PARALLÉLIPIPÈDE. s. m. (ét. gr., παράλληλος, parallèle; ἐπί, sur, πεδίον, plaine, surface plane). Géom. [illegible] parallélogrammes, dont les [illegible] égaux et parallèles [illegible] Les géomètres disaient *para*[illegible] à l'équateur.

— Min. Se dit d'un cristal composé de six faces parallèles deux à deux [illegible] parallélogrammes. Le [illegible] peut prendre non-seulement [illegible] de la forme de la face que l'on veut. La chose n'est guère praticable en cristallographie, car les modifications que subissent les faces dont un solide est formé, sont par groupes, d'une manière [illegible] par rapport à une [illegible] passant par le centre des deux faces opposées et parallèles [illegible] des quatre faces aux autres faces entre elles; ligne qui doit donc être considérée comme l'axe, et oblige de prendre les deux autres faces pour bases. D'après cela, il convient mieux d'appeler ce solide *prisme quadrangulaire*.

— Zool. Se dit de quelques animaux, par allusion à la forme de la totalité ou des parties constituantes de leurs corps. comme le lucorne parallélipipède, le ténia parallélipipède, le dionyque parallélipipède.

PARALLÉLIQUE. adj. des 2 g. Hist. nat. Se dit d'une partie qui est parallèle à une autre.

— Bot. *Cloisons parallèliques.* Cloisons placentariennes uniques, qui s'élargissent parallèlement au plan des valves d'un pédicarpe bivalve, et vont joindre par leurs bords les deux autres opposées, comme dans les crucifères.

— Minér. Se dit d'un cristal dont une grande partie des facettes qui le terminent, quoique produites par différentes lois de décroissement, sont remarquables par le parallélisme de leurs intersections, comme la baryte sulfatée parallélique.

PARALLÉLISME. s. m. (pr. *pa-ra-lé-lisme*; ét., V. PARALLÈLE). Géom. État de deux lignes, de deux plans parallèles. Il y a un défaut de parallélisme entre les deux galeries du Louvre.

— Astron. *Le parallélisme de l'axe de la terre.* Propriété de l'axe de la terre à rester sensiblement parallèle à lui-même dans tous les points de la courbe que la terre décrit annuellement autour du soleil..

— Chir. Manière d'être des bords de certaines plaies, dans lesquelles plusieurs tissus sont intéressés, et qui ne gardent pas toujours entre elles les rapports qu'elles avaient lors de leur excision, par la rétraction diverse que prennent ces tissus. Il est parfois nécessaire de maintenir le *parallélisme* des bords des plaies, pour qu'il n'en résulte pas des inconvénients. (Mérat.) Il y a pourtant des circonstances où il convient de provoquer le défaut de *parallélisme* dans les plaies; c'est le plus souvent pour empêcher des écoulements de liquides d'avoir lieu. (Id.)

— Techn. Se dit de deux objets parallèles. Le parallélisme des essieux.

PARALLÉLIVEINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *parallelus*, parallèle; *vena*, veine). Bot. Qui a des feuilles dont les veines sont parallèles, ou conservent une distance à peu près égale.

PARALLÉLOGRAMMATIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'un parallélogramme. Figure parallélogrammatique.

PARALLÉLOGRAMME. s. m. (ét. gr., παράλληλος, parallèle; γράμμα, ligne). Géom. Figure plane dont les côtés opposés sont parallèles. Les propriétés du parallélogramme. || *Parallélogramme de Newton.* Règle imaginée par Newton pour trouver les premiers termes de la série en x, qui donne la valeur de y lorsque ces deux variables entrent dans une équation algébrique donnée.

— Mécan. *Parallélogramme flexible* ou *parallélogramme articulé.* Ingénieux mécanisme de Watt, souvent employé dans les machines, pour conserver à la tige du piston la direction sensiblement verticale.

PARALLÉLOGRAPHE. s. m. (ét. gr., παράλληλος, parallèle; γράφω, j'écris). Math. Instrument propre à tracer des lignes parallèles.

PARALLÉLOGRAPHIE. s. f. Mathém. Art de tirer des lignes parallèles.

PARALLÉLOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Mathém. Qui est relatif, qui a rapport à la parallélographie.

PARALLÉLOPLEURON. s. m. Anc. géom. Parallélogramme imparfait, espèce de trapèze

PARALOGISME. s. m. (ét. gr., παρά, contre, mal; λόγος, raisonnement). Didact. Raisonnement faux, ou erreur commise dans la démonstration, quand la conséquence est tirée de principes qui sont faux ou qui ne sont pas prouvés, ou lorsqu'on glisse sur une proposition qu'on aurait dû prouver. Il croyait avoir trouvé une démonstration, mais ce n'est qu'un paralogisme, un pur paralogisme. Quel paralogisme!

— Syn. comp. PARALOGISME, SOPHISME. Le *paralogisme* est [illegible] du raisonnement [illegible] pas la droiture d'intention.

PARALOS. s. f. Antiq. gr. Vaisseau sacré d'Athènes. On l'appelle aussi *Parale*. V. PARALE.

PARALYSÉ, ÉE. part. pass. du v. Paralyser. Son bras est [illegible] de la moitié du corps [illegible] les organes *paralysés* [illegible] convulsifs [illegible] (Chamber.)

— [illegible]

PARALYSER. v. a. 1re conj. (ét. gr., παρά, contre; λύω, je relâche). Frappé de paralysie. Cet accident lui a paralysé le bras.

— Fig. Frapper d'inertie, neutraliser, empêcher l'effet ou l'action que cause morale. La frayeur paralysait toutes ses facultés. La paresse paralyse ses bons désirs. Une résistance à laquelle on ne s'attendait point paralyse l'action du gouvernement.

— SE PARALYSER. v. pron. Devenir paralysé. Mon bras se paralyse.

PARALYSIE. s. f. (ét., V. PARALYSER.) Pathol. Maladie qui consiste dans la privation ou dans une diminution considérable du sentiment et du mouvement volontaire d'une ou même de la totalité des parties du corps, causée par le relâchement des nerfs et des muscles. Tomber en paralysie. Avoir une attaque de paralysie. Paralysie de la moitié du corps. Paralysie de la paupière supérieure. Paralysie des nerfs gustatifs et olfactifs. Paralysie de la langue. Paralysie des membres abdominaux. Paralysie des viscères. Paralysie universelle. Ces eaux réussissent dans la plupart des paralysies. La paralysie lui est tombée sur un bras. L'âme dans une violente affection peut rompre la chaîne de la *paralysie*. (Boiste.) Tout ce qui peut exciter les centres nerveux, et surtout le cerveau, comme les boissons alcooliques, les travaux intellectuels trop prolongés, la trop grande abondance du sang, finit par produire la *paralysie*. (Chamber.) La *paralysie* paraît plus commune chez les hommes que chez les femmes. (Id.) En abolissant en nous les deux importantes facultés que la nature nous a données pour établir nos rapports avec les objets extérieurs, pour distinguer les choses utiles de celles qui nous sont nuisibles, la *paralysie* devient un des accidents les plus tristes et les plus déplorables auxquels nous puissions être exposés. (Id.) On a vu, dans certains cas, une vive frayeur, une joie subite, un accès de colère, le sentiment d'une profonde indignation, et autres affections vives de l'âme, guérir tout à coup des *paralysies* qui avaient résisté à tous les moyens. (Id.)

— *Paralysie parfaite*. Celle dans laquelle il y a privation du mouvement et du sentiment tout ensemble. || *Paralysie imparfaite*. Celle dans laquelle il n'y a que l'une ou l'autre de ces choses d'abolie. || La paralysie d'un côté seulement se nomme *hémiplégie*, et celle de la moitié inférieure du corps, *paraplégie*. || *Paralysie universelle*. C'est celle dans laquelle, la tête demeurant dans son entier, les parties qui sont au-dessous sont destituées de sentiment et de mouvement. || *Paralysie particulière*. Celle qui arrive à quelque membre, à un bras, à une jambe, etc. || *La paralysie* est *complète* ou *incomplète*, selon qu'elle se manifeste par l'abolition ou par le simple affaiblissement de la sensibilité et de la contractilité animales. || *Paralysie idiopathique*. Paralysie qui résulte immédiatement de l'altération directe de quelque partie du système nerveux. || *Paralysie symptomatique*. Celle qui est l'effet d'une autre maladie. || *Paralysie intermittente*. Celle qui se manifeste par des retours réguliers et de véritables accès. || *Paralysie mobile*. Paralysie qui occupe nécessairement plusieurs parties du corps. Se dit par opposition à *paralysie fixe*.

— Fig. L'oisiveté est une espèce de *paralysie* spirituelle. (Noël.) Il me prit comme une *paralysie* d'esprit, qui m'en ôta l'usage tout d'un coup. (Ch. d'A.)

— Malherbe, voulant faire entendre que ceux qui sont du côté de Blaye sont des gens rustiques et grossiers, dit que le bon sens a tant voulu passer par cette ville, y gagna une *paralysie*.

PARALYTIQUE. adj. des 2 g. Atteint de paralysie. Membre paralytique. Rester, demeurer paralytique. Être paralytique d'un bras. Rendre le mouvement au corps *paralytique*. (Boil.)

— Fig. On l'a quelquefois dit de l'esprit. L'esprit devient *paralytique*, comme le corps, faute d'exercice. (Mme Necker.)

— s. des 2 g. Celui, celle qui est atteinte de paralysie. Un paralytique. Une paralytique. Le paralytique de l'Évangile. L'évangile du paralytique. L'aveugle et le paralytique. Dieu me donnera peut-être de la santé pour aller servir cette *paralytique*. (Boss.) Plus d'une fois vous avez guéri des *paralytiques* de trente ans. (Mass.) La différence qu'il y a entre un *paralytique* et un mort, c'est qu'un *paralytique* est un mort qui souffre, au lieu qu'un mort est un *paralytique* qui ne souffre pas. (Boil.) Les *paralytiques*, pour la plupart, deviennent peu susceptibles d'attention; leur mémoire s'affaiblit ou s'oblitère presque entièrement. (Chamber.)

PARAMALÉATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide paramaléique avec une base salifiable.

PARAMALÉIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide obtenu par la distillation sèche de l'acide malique.

PARAMARIBO. Géogr. Capitale de la Guiane hollandaise; 20,000 hab.

PARAMARTYRIE. s. f. (ét. gr., παρά, par; μάρτυς, témoin). Ant. gr. Preuve par témoins en faveur de l'accusé.

PARAMASTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. V. PARACMASTIQUE.

PARAMÈCE. s. m. Infus. Genre d'animalcules infusoires. On en connaît quatre espèces.

PARAMÉCIE. s. f. Zool. Genre de vers polyposa morphes.

PARAMÉCONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit en faisant bouillir l'acide méconique dans l'eau.

PARAMÉLIE. s. f. Zooph. Genre de polypes amorphes, composé d'animalcules infusoires, simples, membraneux, transparents et oblongs.

PARAMÉNISPERMINE. s. f. Chim. Substance qui accompagne la ménispermine dans la coque du Levant.

PARAMER et **PARAMMER.** v. a. 1re conj. Se disait pour Aimer violemment, avec excès.

PARAMÉSIE. s. f. Anat. Nom qu'on donnait autrefois aux parties internes de la cuisse.

PARAMÈSE. s. f. (ét. gr., παρά, vers; μέσος, milieu). Mus. anc. La cinquième corde de la lyre, dédiée à Mars. || La première corde du tétracorde diézeugménon.

— Anat. Nom qu'on donnait autrefois au doigt annulaire.

PARAMÈTRE. s. m. (ét. gr., παρά, à côté; μέτρον, mesure). Géom. Ligne constante et invariable qui entre dans l'équation ou dans la construction d'une courbe, et qui sert de mesure fixe pour la comparaison des ordonnées et des abscisses. Le paramètre d'une parabole, d'une ellipse.

— Mathém. Quantité constante qui entre dans l'équation d'une famille de courbes ou de surfaces, et par la variation de laquelle on peut obtenir toutes les variétés de courbes et de surfaces qui appartiennent à cette famille.

PARAMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Géom. Qui appartient, qui a rapport au paramètre.

PARAMMON. s. et adj. m. Myth. gr. Un des noms de Mercure chez les Éléens. Son culte paraît être venu de la Libye.

PARAMOECIE. s. f. (pr. *pa-ra-mé-ci*). Zoophyte infusoire de l'ordre des homogènes, et formant un sous-genre du genre des enchélides.

PARAMONAIRE. s. m. Hist. ecclés. Fermier qui tenait à bail un bien ecclésiastique.

PARAMONDRA. s. m. Hist. nat. Sorte de fossile qui se rapproche de l'alcyon.

PARAMONT. s. m. Véner. Sommet de la tête du cerf. || On disait autrefois : *Ce cerf porte quatre ou six de paramont*, c'est-à-dire quatre ou six andouillers à chaque empaumure.

PARAMORPHINE. s. f. Chim. Substance voisine de la morphine, et qui existe dans l'opium.

PARAMUCATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide paramucique avec une base.

PARAMUCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide obtenu en traitant l'acide mucique par l'eau bouillante, et évaporant la liqueur à siccité.

PARAMYTHIE. s. f. Littér. Espèce de poésie dont Herder a donné les premiers modèles, et qui consiste à exposer une vérité sous la forme d'un conte rattaché à quelque mythe ancien. Les plus belles paramythies sont celles qui, pour rendre cette vérité plus sensible, développent le mythe primitif.

PARANA. Géogr. Grande rivière de l'Amérique méridionale, sépare le Brésil du Paraguay, et se réunit à l'Uruguay au-dessus de Buenos-Ayres pour former le Rio de la Plata, après un cours d'environ 3,200 kilom.

PARANAPHTHALÈSE. s. f. Chim. Substance qui se rapproche de la naphthalèse.

PARANAPHTHALINE. s. f. Chim. Substance qui se rapproche de la naphthaline.

PARANAPHTHALINE. s. f. Carbure d'hydrogène qui accompagne la naphthaline dans le goudron de houille, d'où il a été extrait.

PARANATELLONS. s. m. pl. (ét. gr., παρά, à côté; ἀνατέλλω, je parais, je me lève). Astron. Nom donné à des étoiles fixes.

PARANDRE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères tétramères, famille des platysomes. On en connaît quatre espèces.

PARANEIGE. s. m. (du gr. παρα, contre; et du fr. *neige*). Didact. Ce qui garantit de la neige. Un paraneige. Des paraneiges. Des écureuils du nord de l'Amérique ont des queues en panaches dont ils se couvrent la tête, et qui leur servent en quelque sorte de *paraneige*. (B. de St-P.)

PARANÈTE. s. f. Mus. anc. L'avant-dernière ou sixième corde de la lyre. La paranète était dédiée à Jupiter. || La troisième corde de chaque tétracorde.

PARANGARIES. s. f. pl. Anc. cout. Corvées qui consistaient à fournir des chevaux pour les chemins de traverse. L'empereur Constantius accorda aux clercs, en l'année 353, l'exemption des *parangaries*. (Fleury.)

PARANGERIE. s. f. Antiq. La poste. || Passage par un chemin de traverse. || Corvée extraordinaire.

PARANGON. s. m. (ét. gr., παρά, à côté; ἄγω, je conduis). Patron, modèle. Parangon de beauté, de chevalerie. Vieux et inus. en ce sens. La Fontaine en a encore fait usage.

> Car c'est un vrai *parangon*
> De sagesse et de droiture

— Signifiait aussi Comparaison. Mettre en parangon. Faire le parangon d'une chose avec une autre. Cela est sans parangon.

— Comm. *Parangon de Venise*. Dans le commerce de Smyrne, les plus belles étoffes de soie qui y sont apportées de Venise.

— Hortic. Se dit de quelques fleurs qui reviennent chaque année avec la même beauté, sans dégénérer.

— Joaill. Diamant ou perle qui n'offre aucun défaut. Ce diamant est un parangon.

— Minér. Espèce de marbre fort noir que les anciens tiraient de l'Égypte et de la Grèce.

— Typogr. Caractère d'imprimerie qui est entre le gros romain et la palestine. Il y a le gros parangon et le petit parangon, le premier a vingt et un points, et le second, dix-huit.

— adj. des 2 g. Joaill. Un diamant, un rubis parangon. Une perle parangon. || On dit aussi marbre parangon.

PARANGONNAGE. s. m. Typogr. Action de parangonner. Faire un parangonnage.

PARANGONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Parangonner. S'empl. adjectiv.

— Typogr. Aligné, bien ajusté. Ce caractère n'est pas bien parangonné.

— *Parangonné par*. Ligne parangonnée par un mauvais compositeur.

PARANGONNER. v. n. 1re conj. Comparer. Vous osez le parangonner à cet honnête homme! Vieux et inus. dans cette acception.

— Typogr. Faire qu'un caractère d'un corps différent s'aligne bien avec celui dont on se sert, en y ajoutant des espaces, des cadrats, des interlignes ou des lingots. Parangonner du saint-augustin avec du cicéro.

— SE PARANGONNER. v. pron. Se comparer, se mettre en égalité d'estime. Il ose se parangonner à vous. Vieux et inus.

— Être parangonné. Ces caractères doivent se parangonner pour aller ensemble.

— Hortic. Se dit des fleurs qui doivent avoir tous les ans les mêmes panaches, être toujours les mêmes sans dégénérer. Quand les plaques demeurent bien distinctes des couleurs et du panache, on doit espérer que la tulipe se parangonnera tous les ans.

PARANGYAYRA. s. m. Anc. cout. Obligation de fournir des chevaux et des voitures pour les chemins de traverse. V. PARANGARIES.

PARANITE. s. f. Minér. Nom que les anciens donnaient à une espèce d'améthyste d'un vert clair, presque insensible.

PARANNISER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Rendre annuel.

PARANOÏE. s. f. Pathol. Diminution de l'intelligence. || Démence.

PARANOMASE. s. f. V. PARONOMASE.

PARANOMASIE. s. f. V. PARONOMASIE.

PARANOMIE. s. f. (ét. gr., παρά, contre; νόμος, loi). Ant. gr. Délit qui consistait à faire une proposition contraire aux lois de la république ou sans observer les formes prescrites.

PARANT. part. prés. du v. Parer. Il est toujours invariable.

PARANT, ANTE. adj. Propre à orner, à parer. Une étoffe parante. Rien n'est si parant que les diamants.

PARANTHINE. s. f. (ét. gr. παρά, qui, en composition, détruit, diminue la force du simple; ἀνθέω, fleurir). Minér. Sorte de substance minérale qu'on trouve en Suède et en Norwège; elle perd promptement son éclat.

PARANYMPHE. s. m. (ét. gr., παρά, auprès; νύμφη, jeune épouse). Antiq. Chez les Grecs, espèce d'officier qui, dans les mariages, présidait à la noce pour en régler les réjouissances et le festin. Il était chargé spécialement de la garde du lit nuptial.

— Se disait, chez les Romains, de chacun des trois jeunes garçons qui conduisaient la nouvelle mariée à la maison de son époux, et dont l'un marchait devant avec une torche de pin à la main, tandis que les deux autres soutenaient la nouvelle mariée. Pour être admis à l'emploi de paranymphe, il fallait avoir encore son père et sa mère vivants.

— C'était, chez les Hébreux, l'ami de l'époux, celui qui faisait les honneurs de la noce, et conduisait l'épouse chez l'époux.

— Il y a eu aussi autrefois des paranymphes parmi les chrétiens. Il en est fait mention dans les Capitulaires de Charlemagne.

— Hist. Seigneur désigné pour conduire une princesse, de la cour de son père à celle de son époux.

— Discours solennel qui, dans les facultés de théologie et de médecine, était prononcé à la fin de chaque licence; il renfermait le portrait de chaque licencié.

— Dans l'Université de Paris, Celui qui primitivement conduisait à la chancellerie les candidats désignés pour la licence, et qui ensuite complimentait les élus.

— Par extens. La félicitation elle-même.

— S'est dit pour Éloge en général. Bastit un *paranymphe* à sa propre vertu. (Regnier.)

PARANYMPHER. v. a. Se disait pour Louer dans un paranymphe. Sixte V défendit qu'on fît son éloge en public ni qu'on le *paranymphât* à l'ouverture des thèses qui furent soutenues à un chapitre général de son ordre, deux desquelles lui furent dédiées. (Le Pelletier.)

— v. n. Se disait pour Faire un paranymphe.

PARANYMPHIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'un paranymphion.

PARANYMPHION. s. m. Bot. Sorte de nectaire qu'on observe dans quelques fleurs. || On l'a aussi appliqué à des parties autres que le tégument proprement dit de la fleur, qui, de l'extrémité des étamines, ou en même temps qu'elles, tendent vers l'extrémité de l'ovaire, ou vers le fond de la fleur.

PARAOS. s. m. (pr. *pa-ra-oss*). Mar. Petit navire chinois.

PARAOUSTI. s. m. Relat. Nom que les habitants de la Floride donnent à leurs princes ou chefs. La polygamie est permise aux paraoustis.

PARAPAR. s. m. Bot. Sorte de graine gommineuse d'Amérique, peu connue.

PARAPARA. s. f. Bot. Espèce d'herbe vénéneuse qu'on trouve en Amérique.

PARAPEGME. s. m. (ét. gr., παρά, sur; πῆγμα, table). Antiq. Table de métal sur laquelle on gravait les lois.

— Astron. Tables astronomiques en usage chez les Syriens et les Phéniciens, qui y indiquaient les levers et les couchers des astres. || Machine que ces peuples employaient pour indiquer les solstices par l'ombre d'un style.

— Par extens. Tables sur lesquelles les astrologues inscrivaient leurs règles.

PARAPET. s. m. (pr. *pa-ra-pè*; de l'ital. *parapetto*, pare-poitrine). Fortif. Élévation en terre ou en maçonnerie, qui couronne la partie supérieure d'un rempart, et qui donne aux soldats le moyen de faire feu sur l'ennemi, en ne laissant à découvert que la partie supérieure de leur corps. Le parapet d'un bastion. Parapet rasé par le canon. Les troupes de la garnison bordaient le parapet. Les bons *parapets*, faits d'abord pour protéger les canons de la place et mettre à couvert du feu de l'ennemi les troupes qui la défendent, doivent ensuite être à l'épreuve des projectiles lancés à une distance ordinaire. (Volt.)

— Constr. Muraille à hauteur d'appui, élevée sur le bord d'une terrasse, sur les côtés d'un pont, le long d'un quai, etc., pour servir de garde-fou. Le parapet d'une terrasse. Les parapets d'un quai, d'un pont. Une balustrade y tiendrait lieu d'un parapet. Garnir d'un parapet. L'homme de résolution s'appuie sur les obstacles comme sur une barrière, un *parapet*, pour les franchir. (Boiste.)

PARAPÉTALE. s. m. (ét. gr., παρά, presque; πέταλον, pétale). Bot. Appendice quelconque d'un pétale ou d'une corolle, comme les filets de la corolle du ményanthe. || On a aussi appliqué ce nom à des pétales, mais situés sur une rangée plus inférieure, comme ceux qu'on voit dans les renonculacées. || On donne plus particulièrement ce nom aux divisions de la corolle situées tout à fait intérieurement, comme cela arrive dans un grand nombre de fleurs, ou les étamines sont sujettes à se transformer en pétales. Ce sont ces fleurs que les jardiniers appellent *pleines* ou *doubles*.

PARAPÉTALIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. Qui porte, qui a des parapétales.

PARAPÉTALIFÈRE. s. m. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des diosmas.

PARAPÉTALOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'un parapétale.

PARAPÉTALOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., παρά, presque; πέταλον, pétale; στήμων, étamine). || Bot. Se dit d'une plante dont les étamines sont portées sur des parapétales. || PARAPÉTALOSTÉMONES. s. f. pl. Classe de plantes comprenant celles dont les étamines sont portées sur des lames pétaliformes qui se trouvent dans l'intérieur de la corolle.

PARAPÉTASME. s. m. Ant. gr. Grand rideau qui se plaçait dans l'intérieur d'un temple, devant la statue de la divinité.

— Art scén. Rideau de théâtre.

PARAPHAGÈNE. s. m. Antiq. Nom d'un cimetière près de Rome, dont la terre avait la propriété de consumer les corps en peu de temps.

PARAPHE ou **PARAFE.** s. m. (corrupt. de *paragraphe*). Marque faite d'un ou de plusieurs traits de plume, qu'on met ordinairement après sa signature. Signer son nom avec paraphe. Plusieurs personnes signent sans mettre de paraphe. Mettre son paraphe pour approuver une addition, une rature.

— Le paraphe est une marque que l'on ajoute à son nom dans les signatures pour augmenter les difficultés de leur contrefaçon. Autrefois chaque signature était suivie du mot *scripsi*, j'ai écrit; mais, la plupart du temps, on remplaçait ce mot par deux *s* liés ensemble de cette manière §, telle est l'origine du paraphe.

— Au palais, le paraphe est indispensable pour certaines pièces. Ainsi, pour les pièces arguées de faux, celui qui les dépose au greffe, le magistrat, le greffier y mettent leurs paraphes, afin de constater l'identité de la pièce produite. Les registres de l'état civil doivent être paraphés et cotés sur chaque feuillet.

— Les notaires font mettre des paraphes à tous les renvois, à toutes les apostilles et ratures d'un contrat. Ceux qui ne savent point faire de paraphe, ou qui n'ont point l'habitude d'en faire, y mettent les premières lettres de leur nom.

— Le trait de plume que l'on met, en certains cas, pour la signature même. Mettez-y votre paraphe. Votre paraphe suffit. Collationné avec paraphe.

— Le paraphe du Grand Seigneur est un chiffre très-compliqué, que l'on appelle *toughra*.

— L'Académie écrit *parafe* ou *paraphe*, *parafer* ou *parapher*; etc., et dans tous les exemples qu'elle cite, elle emploie la première orthographe. Il nous semble qu'elle a tort. D'abord pourquoi deux manieres d'écrire un mot? Notre langue n'est-elle pas assez hérissée de difficultés, sans lui en prêter aussi bénévolement de nouvelles? Ensuite, si *paraphe*, *parapher*, viennent par corruption de *paragraphe*, *paragrapher*, ce qu'on ne peut contester, pourquoi ne pas conserver l'étymologie?

PARAPHÉ ou **PARAFÉ**, **ÉE**. part. pass. du V. Parapher ou Parafer. S'emploie adj. Signé avec paraphe. Acte paraphé. Pages paraphées. Les registres de l'état civil doivent être *paraphés* et cotés sur chaque feuillet. (Encycl.)

— *Paraphé par*. Cette pièce a été paraphée par le juge.

PARAPHER ou **PARAFER**. v. a. 1re conj. Mettre un paraphe à quelque acte. Il faut parapher cette pièce. Parapher toutes les pages d'un mémoire. Quand il y a un renvoi dans quelques actes, il faut parapher le renvoi.

— *Parapher un appointement*. Se disait quand on portait une cause au parquet, quand on passait par l'avis des avocats generaux, et qu'on en dressait un appointement que paraphait l'avocat général qui avait entendu les parties. Cet appointement était aussi valable que s'il eût passé à l'audience.

— Pal. *Parapher ne varietur*. Mettre son paraphe sur le papier, afin qu'il ne puisse être changé.

— *Parapher un procès par première et dernière*. Mettre son paraphe à chaque page d'un procès, à mesure qu'on y place les numeros.

— SE PARAPHER. v. pron. Être paraphé. Cette pièce doit se parapher.

— **PARAPHERNAL**, **ALE**. adj. m. gr., παρά, outre; φερνή, dot). Jurispr. Qui arrive outre la dot, par surplus de la dot.

— Il n'est guère en usage qu'au pl., et dans cette loc. *Biens paraphernaux*. Biens qui ne font point partie de la dot d'une femme, soit qu'ils lui arrivent durant le mariage par succession, donation ou autres voies, soit qu'elle ne les ait pas tous compris dans la constitution de sa dot, s'en réservant l'administration et la jouissance. Le mari ne peut pas, sans le concours ou le consentement de sa femme, aliéner ses biens paraphernaux; mais aussi la femme ne peut les aliéner ou paraître en justice à raison d'eux, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation de son mari, ou, à son refus, celle de la justice.

— La coutume de Normandie donnait à ce mot un sens bien différent. Elle appelait *biens paraphernaux*, les meubles, le linge, et autres hardes à l'usage de la femme, qu'on lui adjugeait au préjudice des créanciers, lorsqu'elle renonçait à la succession de son mari.

— L'Académie ne donne pas de féminin à ce mot. Est-ce qu'il ne serait pas possible de dire une *rente paraphernale*, *une propriété paraphernale*? Les exemples de cet emploi ne manquent pas. Les propriétés *paraphernales* des femmes mariées sous le régime dotal sont environnées de la même faveur et des mêmes garanties que les propriétés des femmes mariées sous un autre régime. (Guillem.) Le mari peut autoriser sa femme à aliéner une propriété *paraphernale*. (Id.)

— Substantiv. Se dit pour bien paraphernal. Le paraphernal de votre sœur. Les paraphernaux de ma tante.

PARAPHERNALITÉ. s. f. Jurispr. État des biens paraphernaux.

PARAPHIMOSIS. s. m. (pr. *pa-ra-fi-mo-ziss*; ét. gr., παρά, autour; φιμόω, je serre). Chir. Affection dans laquelle le prépuce est tellement gonflé et renversé, qu'on ne peut le rabattre sur le gland.

PARAPHONE. adj. des 2 g. (ét. gr., παρά, contre; φωνή, voix). Mus. anc. Qui a rapport à la paraphonie. Sons paraphones.

PARAPHONIE. s. f. Mus. anc. Consonnance de quinte et de quarte, chez les Grecs.

— Pathol. Articulation vicieuse des sons. || Lésion de la voix, dans laquelle les sons produits n'offrent pas le ton et la force convenables.

PARAPHONISTE. s. m. Hist. ecclés. Chantre. Le grand chantre était appelé *archiparaphoniste*.

— Mus. anc. Musicien qui fait une paraphonie.

— adjectiv. Musicien paraphoniste.

PARAPHORE. s. m. (du gr. παράφορος, formé de παρά, auprès; φορός, violent, qui se porte avec impétuosité). Pathol. Délire peu intense.

PARAPHORON. s. m. Minér. Nom donné par Pline à une sorte d'alun liquide, grossier et de couleur pâle. Il est bien différent du sel auquel nous donnons ce nom.

PARAPHOSPHATE. s. m. Chim. Genre de sels qui sont produits par la combinaison de l'acide paraphosphorique avec les bases salifiables.

PARAPHOSPHORIQUE. s. m. Chim. Se dit d'un acide qui diffère de l'acide phosphorique à certains égards, et lui ressemble sous d'autres rapports.

PARAPHRASE. s. f. (du gr. παράφρασις, fait de παραφράσσειν, interpréter, parler selon le sens). Philol. Explication plus étendue d'un texte qui a besoin d'être développé ou éclairci; explication dans laquelle on cherche à suppléer à ce que l'auteur aurait dit et pensé sur la matière qu'il a traitée. Il y a plusieurs paraphrases sur les Psaumes. Paraphrase du Cantique des cantiques. Les auteurs obscurs, le satirique Perse, par exemple, ne peuvent, dans une foule d'endroits, être traduits que par *paraphrase*. (Champagn.) Le grand mérite de la *paraphrase* est de parvenir à rendre clair ce qui est difficile à comprendre; ce serait tomber dans la diffusion et le bavardage que d'en faire l'application à ce ce qui s'entend aisément. (Id.) A l'ouverture d'une session législative, les journaux de l'opposition ne manquent pas de faire une *paraphrase* satirique du discours de la couronne. (Id.) Combien de fois, dans ses immortels discours, le sublime évêque de Meaux n'a-t-il pas fait d'éloquentes *paraphrases* de divers passages de l'Ecriture ou des Pères? (Id.)

— Par extens. Traduction trop étendue. Sa traduction n'est qu'une lourde paraphrase.

— Fam. Interprétation maligne que l'on donne à des choses indifférentes. Il a fait une paraphrase maligne sur un propos très-innocent.

— Fam. et par exagér. Discours, écrit verbeux et diffus. Dites-nous les choses sans tant de paraphrases. Il nous a fait une longue et ennuyeuse paraphrase.

— Philol. sacrée. *Paraphrase chaldaïque*. Ancienne version de la Bible en chaldéen. Il y a trois paraphrases chaldaïques sur le Pentateuque.

— Syn. comp. PARAPHRASE. GLOSE. COMMENTAIRE. La *paraphrase* est une interprétation détaillée qui s'attache à rendre le sens d'un auteur et non ses paroles. La *glose* se fait mot à mot. Le *commentaire* peut s'écarter autant qu'il lui plait du sujet qui est en question.

PARAPHRASÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Paraphraser. S'empl. adjectiv. Traduction paraphrasée. Discours paraphrasé. Dieu le veut! peut être *paraphrase* en mille manières. (Mme de Sévigné.)

— *Paraphrasé par*. Cet ouvrage a été paraphrasé par le traducteur.

PARAPHRASER. v. a. 1re conj. Faire une paraphrase, des paraphrases. Massillon a paraphrasé les Psaumes. On a paraphrasé les Instituts de Justinien. Le Mascaron *paraphrasait* le *Miserere*, et faisait pleurer tout le monde. (Mme de Sévig.)

— Etendre, amplifier dans le récit. Vous ne rapportez pas le discours comme il a été dit, vous le paraphrasez.

— Fig. Il n'est personne, dit Régnier,

Qui, *paraphrasant* sa gloire et son renom,
Entre les vertueux ne veuille avoir des noms.

— Absol. Ce n'est pas là traduire, c'est paraphraser. Il ne faut pas ainsi paraphraser. Dites la chose comme elle est, sans paraphaser.

— *Paraphraser sur tout*. Amplifier tout, exagérer tout par ses paroles sans mesure ou malicieusement intentionnées. Il y a des gens qui paraphrasent sur tout.

— SE PARAPHRASER. v. pron. Être paraphrasé. Ouvrage qui ne peut être paraphrasé.

— Être amplifié. Cette histoire peut très-bien se paraphraser.

PARAPHRASEUR, **EUSE**. s. Celui, celle qui fait des paraphrases, qui amplifie les choses en les rapportant. Vous êtes un paraphraseur éternel. Ce mot est famil. et ne se dit que dans un sens de blâme.

PARAPHRASTE. s. m. Auteur de paraphrases. Ce mot est presque synonyme d'*interprète*. Les paraphrastes chaldaïques.

Le sieur Godeau le *paraphraste*,
Le bon Beaudoin le métaphraste,
Ont maintenant tous ces bons mots. (MÉNAGE.)

PARAPHRASTIQUE. adj. des 2 g. De la paraphrase. Qui appartient à la paraphrase.

PARAPHRÉNÉSIE. s. f. (ét. gr., παρά, autour; φρήν, esprit). Pathol. Délire passager causé par l'inflammation du diaphragme. || Inflammation même de ce muscle.

PARAPHROSYNIE. s. f. (ét. gr., παρά, autour; φρήν, esprit). Pathol. Délire passager occasionné par des poisons. On dit aussi *paraphronysie*.

PARAPHYLLE. s. m. (ét. gr., παρά, presque; φύλλον, feuille). Bot. Expansion qui ressemble à une feuille, quoiqu'elle en diffère sous certains rapports; on en voit sur le calice ou sur le périgone de certaines plantes. || On a aussi donné ce nom à des plantes foliacées, semblables aux feuilles par leur structure, situées dans leur voisinage, et développées avant elles, comme les stipules, les amphigastres des hépatiques.

PARAPHYSE. s. f. (ét. gr., παρά, à l'entour; φύω, je nais). Bot. Se dit des tubes membraneux, souvent articulés, qui, dans les mousses, sont entremêlés soit avec les organes mâles, soit avec les organes femelles, et qui, dans les champignons, sont mêlés aux thèques renfermant les graines.

PARAPHYSIPHORE, adj. des 2 g. (ét. gr., παρά, près; φύω, naitre; φέρω, porter). Bot. Qui porte des paraphyses.

PARAPLASME. s. m. (ét. gr., παρά, à côté, πλάσμα, figure). Marque qu'on fait dans un livre pour retrouver un endroit remarquable.

PARAPLECTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. παραπληξία, paralysie). Pathol. Qui cause, ou qui est réputé causer la paralysie.

— Entom. Le lixe paraplectique a été nommé ainsi, parce qu'on croit en Suède que sa larve, qui vit dans le phellandre, paralyse les membres des chevaux qui mangent cette plante.

PARAPLÉGIE. s. f. (ét. gr., παρά, autour; πλήσσω, je frappe). Pathol. Paralysie de la moitié inférieure du corps, à partir du cou, quelle qu'en soit la cause.

— Paralysie qui succède à l'apoplexie.

PARAPLÉGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est atteint, affecté de paraplégie.

PARAPLEURE. s. f. (ét. gr., παρά, auprès; πλευρόν, côté). Entom. Chacune des pièces qui forment le côté du thorax des insectes; elles sont comprises entre les scapulaires, le mésosthétion et les plèvres.

PARAPLEURÉSIE. s. f. (ét. gr., παρά, indiquant quelque chose de vicieux, d'imparfait; et de πλευρόν, plèvre). Pathol. Fausse pleurésie. || Point de côté.

PARAPLEURITIQUE. adj. des 2 g. Entom. Qui est situé sur la parapleure.

— Pathol. Qui a rapport à la parapleuritis.

PARAPLEURITIS. s. f. (pr. *pa-ra-pleu-ri-tiss*; ét. gr., παρά, autour; πλευρά, plèvre). Pathol. Inflammation de la partie de la plèvre qui recouvre la partie supérieure du diaphragme.

PARAPLEXIE. s. f. Pathol. La même maladie que la paraplégie; toutefois quelques auteurs ont fait une distinction entre ces deux mots. Le premier désigne une apoplexie partielle, le second une apoplexie générale ou complète.

PARAPLUIE. s. m. (du gr. παρά, contre; et du lat. *pluvia*, pluie). Sorte de petit pavillon portatif, que l'on porte déployé au-dessus de la tête pour se garantir de la pluie. Un parapluie de taffetas, de toile cirée. Le manche, les baleines d'un parapluie. Ouvrir, étendre, déployer un parapluie. Fermer son parapluie. Ne porter jamais de parapluie. Un parapluie à canne, à lunette. L'usage des parapluies est très-ancien en Italie, et généralement chez tous les peuples de l'Orient et de l'Inde; il n'en est pas de même en France, où il ne date que de 1680. Les Chinois en ont en papier huilé et verni, qui sont très-légers, très-propres et tout à fait impénétrables à l'eau. Les paysans et les pêcheurs chinois en ont de plus communs, faits de feuilles d'arbres. L'industrie a, dans ces derniers temps, apporté de grands perfectionnements dans la fabrication des parapluies. Ce mot n'était pas encore reçu en 1728; à cette époque on ne le passait qu'aux femmes.

— Se dit souvent de ce qui en a la forme. Il faudrait se boucher les yeux et l'esprit pour ne pas voir que ce pétale est là comme un *parapluie* pour garantir ceux qu'il couvre des principales injures de l'air. (J.-J. Rouss.)

— Lorsque l'abbé de Bernis eut reçu le chapeau de cardinal, un de ses amis alla pour le complimenter, ignorant qu'il allait être disgracié. M. de Bernis lui dit, faisant allusion au chapeau: C'est un *parapluie* que le roi a bien voulu me procurer contre le mauvais temps.

— On a fait un plaisant emploi de ce mot dans les vers suivants.

. . . . Quo mon dessin m'ennuie!
Qui faute de protections,
Me fait toujours, s'il pleut des pensions,
Demeurer sous le *parapluie*. Pus

— Fond. Planche qui garantit des éclaboussures.

PARAPONTIQUE. s. f. (du gr. παρά, au delà; et du lat. *pontus*, mer). S'est dit pour Machine pour traverser la mer.

PARAPOPLECTIQUE. adj. des 2 g. Qui est affecté de la parapoplexie.

— Qui concerne la parapoplexie.

PARAPOPLEXIE. s. f. (pr. *pa-ra-po-plèk-sci*; ét. gr., παρά, à côté; ἀποπληξία, apoplexie). Pathol. Etat vaporeux qui simule l'apoplexie. || Fièvre maligne avec assoupissement.

PARAPRÈS. adv Se disait pour Après. On y a été paraprès, et on ne l'a pas trouvé.

PARAPSIDE. s. f. Entom. Chacune des deux pièces latérales par l'intermédiaire desquelles le scutum du métathorax des insectes hexapodes s'articule avec l'aile, et qui, généralement soudés avec ce scutum, sont distinctes dans plusieurs hyménoptères, tels que les chalcides.

PARAPTÈRE. s. m. (pr. *pa-rap-tè-re*, ét. gr., παρά, près; πτερόν, aile). Ornith. Fausse aile, produite par de longues plumes chez certains oiseaux; elles s'insèrent au bras, près de l'omoplate ou à l'aisselle, et recouvrent plus ou moins les ailes.

— Entom. Chacune des pièces qui existent sur les parties latérales de chaque segment du thorax des insectes hexapodes, et qui a des rapports tant avec l'épisternum qu'avec l'aile, à l'égard de laquelle on le voit très-souvent changer de position, ce qui lui a valu son nom.

PARARHYTHME. adj. m. (pr. *pa-ra-rit-me*; ét. gr. παρά, contre; ῥυθμός, rhythme). Médec. Se dit du pouls, quand son mouvement n'est point proportionné à l'état du sujet

PARARTHRÈME ou **PARARTHROME**. s. m. (ét. gr., παρά, mal; ἄρθρον, articulation). Chir. Luxation incomplète.

PARASANGE. s. f. (du gr. παρασάγγης, même signif., mot d'origine persane; les Chaldéens disaient *farsa*; les Persans actuels l'appellent *parsang*). Antiq. Mesure itinéraire chez les anciens Perses. Elle valait 5 kilom., 5 mètres 12 cent. Employée aussi chez Egyptiens et dans la plus grande partie de l'Asie, elle variait chez les différents peuples.

— Plusieurs auteurs font ce mot du masc., comme en grec. Un parasange. Le parasange répond à environ 5,000 mètres.

PARASCÉNION. s. m. (ét. gr., παρά, proche, σκηνή, scène). Antiq. Le derrière du théâtre, où les acteurs s'habillaient. On dit aussi *potscenion*.

PARASCÉPASTRE. s. m. Chir. Sorte de bandage qui enveloppait la tête.

PARASCÈVE. s. f. (du gr. παρασκευάω, je prépare). Liturg. La sixième férie de la dernière semaine de Carême, ou le vendredi saint.

— Par extens. Jour qui précède une fête juive.

— Hist. juive. Les Juifs donnent ce nom au vendredi, parce que n'étant pas permis de préparer à manger le jour du sabbat, ils en préparent le jour précédent. Saint Jean dit que le vendredi saint, jour de la passion de Jésus-Christ, était la *parascève* de la Pâque, parce qu'en effet cette fête devait se célébrer le lendemain (Fleury.)

PARASCHE. s. f. (pr. *pa-ra-che*). Philol. rabbin. Passage du Pentateuque qu'on le lit le jour du sabbat. Les Juifs divisent les livres de la loi en cinquante-quatre parasches.

— Liturg. Leçon de l'Ecriture sainte.

PARASCIDE. s. m. Chir. Se dit quelquefois pour Fragment ou esquille d'un os fracturé.

PARASÉLÈNE. s. f. (pr. *pa-ra-cé-lè-ne*; ét. gr., παρά, contre; σελήνη, lune). Astron. Une ou plusieurs images de la lune réfléchies dans un nuage. Lorsque la lune se lève après midi, si l'éclat du soleil et la clarté de l'atmosphère permettent qu'on aperçoive la lune à son lever, on verra deux images de cet astre.

PARASÉMATOGRAPHE. s. m. (pr. *pa-ra-cé-ma-to-gra-fe*; ét. gr., παρά, sur; σῆμα, σήματος, signe, emblème; γράφω, j'écris, je décris). Didact. Celui qui s'occupait du blason, qui décrivait les armoiries, qui avait fait un ouvrage sur le blason.

PARASÉMATOGRAPHIE. s. f. Didact. La science, l'art du blason, des armoiries.

PARASÉMATOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui rapport à la parasématographie.

PARASÈME. s. m. (pr. *pa-ra-cè-me*; ét. gr., παρά, sur, σῆμα, signe, emblème). Antiq. Emblème, figure peinte ou sculptée à la proue d'un vaisseau, pour le distinguer des autres navires.

PARASHIVA. Myth. ind. Divinité indienne réunissant les deux sexes.

PARASITE. s. m. (pr. *pa-ra-zi-te*; ét. gr., παρά, auprès; σῖτος, blé, vivres; préposé aux vivres). Ant. gr. Officier subalterne, ministre des autels qui prenait soin du blé recueilli sur les terres du temple d'un dieu, ou bien offert par les particuliers à la divinité. Les parasites étaient au nombre de dix ou douze, chaque tribu ayant le sien. Cette dignité, d'abord très-considérée, dégénéra dans la suite, et ne fut bientôt plus qu'un terme de dérision donné à ceux qui fréquentaient les repas publics du Prytanée, et enfin à ceux qui faisaient métier de vivre aux dépens d'autrui.

— Aujourd'hui et par mépris, Écornifleur, homme qui fait métier d'aller manger chez les autres. Un parasite affamé. Un franc parasite. Le *parasite* et la gangrène ont cela de commun, qu'ils ne quittent point prise tant qu'il y a quelque chair à ronger. (Oxenst.) Les courtisans sont les *parasites* des rois. (Abadie.) La chaleur de l'affection du *parasite* s'anime ou s'éteint comme celle de la cuisine de son amphitryon (Boiste.)

Parasites que Rome et la Grèce ont vus naître,
Tombez à ses genoux, connaissez votre maître
(COLSET.)

Voit-on encore autant d'affamés *parasites*,
Qui tous les jours dans les maisons
A l'heure du dîner vont faire des visites? (REGNARD.)

— Scarron place dans les enfers les parasites auprès de Tantale, et dit que leur supplice est d'être rongés lentement par les mites.

— Naudé dit que le cardinal de Richelieu était *parasite d'espérance*.

— Animal parasite. Le crocodile entre en fureur, mais les ailes puissantes de ces *parasites* les dérobent à sa colère, et ces oiseaux ne cessent de le harceler en partageant malgré lui et devant lui les lambeaux corrompus de sa proie (Boizard.)

— Delille a ingénieusement appliqué ce mot aux oiseaux.

D'autres, toujours chassés et revenant sans cesse,
Assiègent la corbeille, et jusque dans la main,
Parasites hardis, viennent ravir le grain.

— Fig. Se dit des plantes qui végètent sur d'autres plantes, et qui se nourrissent de leur substance.

Du superbe pavot le fragile incarnat
A l'azur du bluet opposé son éclat,
Et, dans l'or des moissons qu'il épuise et décore,
Parasite brillant, il s'embellit encore. (*Alm des Muses*.)

—Syn. simpl. Ecornifleur, piqueur d'assiette, chercheur de franches lippées, écumeur de table, de marmites. Toutes ces exp[illegible] fam-

lières. || Epith. Affamé, dévorant, gourmand, glouton, effronté, hardi, incommode, importun, flatteur, causeur, babillard, bouffon, menteur, délicat.

— Syn. comp. PARASITE, ECORNIFLEUR. L'assiduité à une table et l'art de s'y maintenir constituent le *parasite*. L'avidité de manger et l'art de surprendre des repas distinguent l'*écornifleur*.

PARASITE. adj. des 2 g. Qui se nourrit aux dépens des autres.

— Se dit de tout ce qui a rapport au parasite.

L'oisif de qui l'ennui vient vous rendre visite
Loura plus volontiers, de sa voix *parasite*,
Vos glaces, vos tapis, votre salon doré. (DELILLE.)

—Bot. *Plantes parasites*. Celles qui croissent sur d'autres plantes et se nourrissent sur d'autres corps organisés morts ou vivants. Le gui, le loranthe d'Europe, les espèces du genre clusier, la vanille aromatique, les orobanches, sont des plantes *parasites* qui vivent aux dépens d'autres végétaux, et obtiennent d'eux tout élaborée la sève qu'ils n'ont pas la force de puiser au sein de la terre. (Flore prov.)

Une herbe *parasite*, abondamment stérile,
De la sève egarée épuise l'aliment. (ESMENARD.)

— Se dit substantiv. dans ce sens. || *Vraies parasites*. Plantes qui vivent aux dépens des sucs élaborés par d'autres végétaux, soit qu'elles croissent à l'extérieur de ces derniers, comme l'helixanthère parasite, soit qu'elles se développent dans leur intérieur et ne puissent paraître au dehors qu'en perçant leur épiderme, comme l'écidion. || *Fausses parasites*. Celles qui ne tirent rien des végétaux à l'extérieur desquels elles se développent, comme la juanulloé parasite, la psychotrie parasite, le brachypode parasite, où à l'intérieur desquels elles se développent, comme le xylome. || Les agriculteurs ont aussi donné ce nom aux plantes qui croissent dans les terres cultivées, et qui nuisent aux objets de leurs cultures comme le chiendent, la nielle, le coquelicot. C'est sans fondement qu'on range les lichens et les mousses parmi les parasites.

— Par extens. *Branche parasite*. Celle qui suce l'arbre inutilement et sans donner de fruit.

— Conchyl. *Coquillages parasites*. Se dit de certains coquillages qui croissent sur d'autres, et en tirent leur nourriture.

—Entom. *Insectes parasites*. Certains insectes de la famille des aptères, qui vivent sur le corps d'autres êtres organisés. Le pou, la puce, la tique, la smaridie, le lepte et le sarcopte, sont les insectes *parasites*. (Encycl. us.) || PARASITES. s. m. pl. Ordre de la classe des crustacés. || Famille de l'ordre des branchiopodes. || Ordre ou famille d'insectes aptères. || Famille de l'ordre des arachnides antennées; divisions qui toutes comprennent des animaux parasites.

— Zool. Se dit toujours d'un animal qui vit aux dépens de la propre substance d'un autre, comme l'astome parasite sur les arachnides. Cependant cette épithète a été donnée à un oiseau, le lestride parasite qui poursuit les mouettes afin de les obliger à lâcher leur proie, qu'il saisit au vol, et à un autre, le faucon parasite, en raison de l'importunité avec laquelle il vient arracher aux voyageurs les viandes qu'ils préparent.

—Minér. Se dit des minéraux qui naissent par un changement graduel de composition, les formes extérieures restant les mêmes.

—Fig. *Mots, expressions, ornements parasites*. Mots, expressions, ornements superflus, ou qui reviennent trop souvent dans un même ouvrage. Un style plein d'ornements parasites. La littérature moderne fourmille d'expressions parasites. Bannir enfin tous les mots *parasites*. (Boil.) Une épithète qui, dans le style, ne contribue à donner à la pensée ni plus de force, ni plus de grâce, est un mot *parasite*. (Desaint.)

PARASITION. s. f. (ét. gr., παρά, auprès, pour; σῖτος, blé). Ant. gr. Lieu où l'on renfermait les grains consacrés aux dieux.

PARASITIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient aux parasites.

— Qui décèle le parasite.

PARASITIQUE. s. f. Art de vivre aux dépens d'autrui. Ce mot, que d'Ablancourt a formé du grec de Lucien, est hors d'usage. On dit plutôt *parasitisme*.

PARASITISME. s. m. Didact. Profession, état de parasite.

— Habitude du parasite.

— Zool. Etat ou condition d'un être organisé qui vit sur un autre corps vivant, soit qu'il en tire ou non sa nourriture. || Se dit aussi des végétaux. Le parasitisme des plantes.

PARASMAIPADAM. s. m. (pr. *pa-rass-mé-pa-dam*). Gramm. ind. Nom du verbe transitif, en sanscrit.

PARASOL. s. m. (pr. *pa-ra-çol*; du gr. παρά, contre; et du lat. *sol*, soleil). Espèce de petit pavillon qu'on déploie au-dessus de sa tête pour être à couvert du soleil. Porter un parasol. Ouvrir, fermer son parasol. Marchand de parasols.

— Ce qui en tient lieu. La nature fait d'un rocher un *parasol* au midi et un réverbère au nord. (B. de St-P.)

Ce qui en a la forme. Je regarde les fleurs légumineuses comme des fleurs à *parasol*. (B. de St-P.)

—*Montagnes à parasol*. Celles qui sont destinées à garantir les végétaux et les animaux de l'action trop ardente du soleil, à leur procurer des ombres d'une grande étendue. Les montagnes à *parasol* se multiplient à mesure qu'on approche des contrées méridionales. (B. de St-P.)

— Bot. *Plante en parasol*. Plante ombellifère. V. OMBELLIFÈRE. || *Parasol blanc*. Espèce d'agaric. || *Parasol chinois*. Le tongchu à feuilles de platane. || *Parasol d'Enée*. L'agaric parasol. || *Parasol frisé*. Espèce d'agaric des environs de Paris, qui a la chair du chapeau très-mince, qui est de couleur noisette et qui offre une apparence guillochée. || *Grand parasol*. Espèce d'agaric fort rare aux environs de Paris. || *Parasol olivâtre*. Agaric à chapeau très-mince, de couleur olive. || *Parasol à queue*. Agaric que l'on trouve autour des pièces d'eau. || *Parasol rayé*. Agaric qui croît dans les bois aux environs de Paris. || *Parasol visqueux*. Agaric dont le pédicule est fort élevé et le chapeau visqueux.

— Conchyl. *Parasol chinois*. Coquille du genre patelle.

— Hist. anc. Attribut qui, avec le chasse-mouches, était le symbole de l'autorité royale chez les anciens Perses. Il a encore la même signification chez les habitants actuels de la Perse.

— Hist. L'usage des parasols est très-ancien chez tous les peuples de l'Orient et des Indes, où les rois ne sortent que sous ces sortes de dais, faits ordinairement de plumes d'oiseaux. En France, le parasol ne remonte qu'à l'an 1680.

— Anc. art milit. *Parasol de marquise*. Partie supérieure ou dôme d'une tente nommée marquise.

PARASPHAGIS. s. f. Anat. La partie du cou contiguë aux clavicules.

PARASQUINANCIE. s. f. (pr. *pa-rass-ki-nan-ci*; ét. gr., παρά, beaucoup; σύν, avec; ἄγχω, je serre). Pathol. Variété d'esquinancie.

PARASTADE. s. m. (du gr. παραστάς, galerie). Bot. Filament stérile placé entre les pétales et les étamines des fleurs.

— Archit. Pierre qui sert à former les jambages d'une porte.

PARASTAMINE. s. f. Bot. Etamine avortée. Se dit des parties qui ressemblent aux étamines, mais qui n'en font pas les fonctions.

PARASTANNIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un oxyde d'étain qui ressemble à l'oxyde stannique sous certains rapports, mais qui en diffère sous d'autres.

PARASTATE. s. m. (ét. gr., παρά, auprès; ἵσταμαι, être placé). Ant. gr. Nom que l'on donnait, dans l'ancienne milice grecque, à un soldat, en raison de son voisinage avec l'homme ou les hommes de la même file.

— Archit. Pilastre, pilier, poteau, jambe-de-force, pied droit, etc.

— Anat. anc. On donnait ce nom à l'épididyme et à la prostate. || On a aussi donné ce nom à la partie qui forme le commencement du canal déférent.

PARASTÈME. s. m. (ét. gr., παρά, presque; στήμων, étamine). Bot. Partie de certaines fleurs qui ressemble à un filet d'étamine, mais qui n'en remplit pas les fonctions; on l'a rangée parmi les nectaires.

PARASTRE. s. m. Se disait pour Beau-père. Il l'appelait son père, mais ce n'était que son *parastre*. (Lancelot du Lac.)

PARASTREMME. s. m. (ét. gr., παρά, mal, στρέφω, je tourne). Chir. Distorsion de la bouche ou d'une portion du visage.

PARASTYLE. s. m. (ét. gr., παρά, presque; στῦλος, style). Bot. Partie qui, dans certaines fleurs, ressemble à un style, mais n'en remplit pas les fonctions. || Se dit de certains pistils avortés.

PARASULFÉTHÉRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pa-ra-çul-fé-té-ri-ke*). Chim. Se dit d'un acide qui ressemble à l'acide sulféthérique.

PARASULFOMETHYLATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide parasulfométhylique avec une base.

PARASULFOMÉTHYLIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide qui ressemble à l'acide sulfométhylique.

PARASYMBAMATE. s. m. Philos. Une des catégories de l'école stoïcienne. V. SYMBAMATE.

PARASYNANCIE. s. f. (ét. gr., παρά, proche; σῦς, cochon; ἄγχω, étrangler). Pathol. Syn. de Paracynancie.

PARASYNTHÈME. s. m. Anc. art milit. Signe de reconnaissance qui était en usage dans la milice grecque. || Signal donné par un geste.

PARAT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du moineau dans plusieurs cantons du midi de la France. La femelle est appelée *parée* ou *paratte*.

PARATARSE. s. m. (ét. gr., παρά, près; ταρσός, tarse). Ornith. Partie latérale du tarse des oiseaux, entre l'articulation du genou et celle du pied, lorsqu'elle se distingue d'une manière quelconque de l'acrotarse et de la plante.

PARATARTRATE. s. m. Chim. Genre de sels qui sont produits par la combinaison de l'acide paratartrique avec une base salifiable.

PARATARTRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide qui ressemble à l'acide tartrique, mais qui en diffère à certains égards.

PARATAXE. s. f. Anc. art milit. Ordre dans lequel la milice grecque se rangeait en bataille. || Corps de 256 hommes.

PARATE. s. f. Féod. V. PARADE.

PARATHÉNAR. s. m. (ét. gr., παρά, proche; θέναρ, plante des pieds). Anat. Muscle qui forme le bord extérieur de la plante du pied, et qui sert à écarter le petit doigt des autres.

PARATHÈSE. s. f. Liturg. Nom d'une oraison que l'évêque grec récite sur les catéchumènes, quand il leur fait l'imposition des mains.

PARATHRÈTE. s. f. Mus. anc. Flûte dont les sons aigus ne convenaient qu'au deuil et à la tristesse. On en jouait très-lentement.

PARATILME. s. m. (du gr. παρατίλλειν, épiler). Ant. gr. Epilation. Sorte de peine que l'on infligeait à ceux qui s'étaient rendus coupables d'adultère. Les riches pouvaient se racheter du paratilme au moyen d'une amende.

PARATITLAIRE. s. m. (ét. gr., παρά, près; τίτλος, titre). Auteur de paratitles.

PARATITLES. s. m. pl. Jurispr. Abrégés ou sommaires de ce que contient un livre de jurisprudence civile ou canonique, avec une explication précise de tous les titres et les principales décisions, accompagnées de notes. Les Paratitles de Cujas.

PARATOME. s. m. (ét. gr., παρά, près; τομή, action de couper). Ornith. Partie latérale de la moitié supérieure du bec des oiseaux, celle qui contient le tranchant.

PARATONNERRE. s. m. (du gr. παρά, contre; et du fr. *tonnerre*). Phys. Appareil destiné à garantir du tonnerre, en soutirant l'électricité des nuages et en la dirigeant dans la terre humide ou dans l'eau, sans qu'elle ait eu le temps d'éclater sur les édifices que cet appareil est appelé à protéger. Le paratonnerre, qui a été inventé par Franklin, consiste en une longue barre métallique sans solution de continuité, dont une partie, la tige, ordinairement terminée en pointe, est placée sur le faîte de l'édifice, et plonge dans l'air atmosphérique, et dont l'autre, le conducteur, descend depuis le pied de la tige jusque dans le sol. Si un nuage orageux passe au-dessus d'un paratonnerre, il décompose par influence son électricité neutre, refoule dans le sol l'électricité de même nom, et attire dans la tige l'électricité de nom contraire. Cette électricité, obéissant à l'attraction du nuage, s'écoule dans l'air et va à chaque instant neutraliser le fluide électrique qui se trouve accumulé sur le nuage. Le diamètre du paratonnerre à sa base doit être de 16 à 18 millim. en carré. Un paratonnerre convenablement établi garantit autour de lui tous les corps dans un rayon double de sa tige. Faire mettre un paratonnerre sur sa maison. Paratonnerre ascendant. Paratonnerre retombant. Paratonnerre tombant. La tige du paratonnerre.

— *Paratonnerre végétal*. Celui dont la corde est de paille.

— Ce mot est familier, il faut, dans le style soutenu, employer une périphrase pour rendre l'idée qu'il présente. || Périphr. La flèche, l'aiguille de Franklin. La flèche, l'aiguille électrique. *L'aiguille de Franklin* lui dérobe la foudre. (Parsev.-Grandm.)

PARÂTRE. s. m. (du lat. barb. *patraster*, beau-père. On écrivait autrefois *parastre*.) Néol. Beau-père. J'ai un parâtre. Le parâtre de ma fille. C'est un mot ancien qu'on a renouvelé.

— Par extens. et dénigr. Mauvais père. Ce n'est pas un père que vous avez là, c'est un parâtre.

PARATRIMME. s. m. (ét. gr., παρά, entre; τρίβω, je frotte). Chir. Rougeur érysipélateuse qui se manifeste au sacrum, et qui est produite par la contusion ou par la compression continuelle de cette partie.

PARAUCHÈNE. s. m. (ét. gr., παρά, auprès; αὐχήν, nuque). Zool. Partie latérale du cou d'un mammifère ou d'un oiseau, entre la gorge et la région cervicale.

PARAUXÈSE. s. f. Littér. anc. Se disait pour Exagération, amplification.

PARAVENT. s. m. (du gr. παρά, contre; et du lat. *ventus*, vent). Meuble composé de plusieurs châssis réunis, se pliant les uns sur les autres, destiné à parer du vent lorsqu'il est déployé. Les châssis sont garnis de toile recouverte de papier, de tapisserie ou d'étoffe. Châssis, feuille de paravent. Paravent à quatre, à six feuilles. Paravent d'étoffe, de tapisserie ou de papier. Paravent de Chine.

— Le poëte Lemierre a désigné le paravent par la périphrase suivante :

Le mobile rempart qu'inventa le Chinois,
Près de nous pour abri deployé sous nos toits,
Interdisant au froid l'accès de nos asiles,
En écarte des vents les atteintes subtiles.

— Grand volet de bois qu'on met en dehors des fenêtres aux maisons de campagne, pour défendre les vitres des orages et des vents, et pour servir de défense contre les voleurs. On l'appelle plutôt *contrevent*.

— Fig. Cette tour, abattue mal à propos, n'était pas mise pour rien, c'était un *paravent*, et elle rompait la première impétuosité. (Mme de Sévigné.)

PARAXASI. Myth. ind. Déesse, mère de Brahma, son fils aîné, qu'elle épousa.

PARAY-LE-MONIOL. (en lat. *Pareium monialium*). Géogr. Ch.-l. de cant. arr. de Charolles (Saône-et-Loire); 3,500 hab.

PARAZON. s. m. Anc. cout. Bail à condition de diviser la moitié des fruits.

PARAZONION. s. m. Anc. art. milit. Ceinture qui soutenait un poignard.

— Archéol. Courte épée accompagnée de son baudrier, qui est l'attribut ordinaire des statues de Mars et de celles des héros.

PARBAJOLLO. s. m. Métrol. Monnaie de Milan qui vaut à peu près 9 centimes.

PARBIEU. Interj. Serment burlesque, que l'on a employé autrefois pour Parbleu.

Parbieu j'en tiens, c'est tout de bon,
Ma libre humeur en a dans l'aile. (ST-AMANT.)

PARBLEU. Interj. (ét. fr. *par le ciel bleu*). Sorte d'exclamation; sorte de jurement euphémique, pour Pardieu. *Parbleu!* tu jugeras toi-même si j'ai tort. (Mol.)

Parbleu! dit le meunier, est bien fou du cerveau
Qui prétend contenter tout le monde et son père.
(LA FONT.)

Parbleu! je viens du Louvre, où Cléante au levé,
Madame, a paru bien ridicule achevé. (MOL.)

PARBOUILLIR. v. n. 2me conj. S'est dit pour faire bouillir entièrement, achever de faire bouillir.

PARBOÛTER (SE). v. pron. 1re conj. Signifiait Se mettre, se loger. L'infernal qui ne dort se *parboute* ès corps maudits d'aucuns rapporteurs. (Oliv. de la Marche.)

PARBRÛLER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Brûler entièrement, achever de brûler.

PARC. s. m. (pr. *parke*; du teut. *parch*, lieu clos). Vaste étendue de terrain, séparée par des murs ou des palissades, et ordinairement plantée de bois, pour le plaisir de la chasse, de la promenade, etc. Faire, clore un parc. Les murailles d'un parc. Enfermer une vallée dans son parc. Le parc de Fontainebleau et celui de Versailles sont comptés au nombre des plus beaux. Les parcs sont annexés aux grandes habitations, aux châteaux, aux demeures royales.

Du superbe Versailles
Il faisait agrandir le *parc* délicieux. (ROUSS.)

Quelquefois de fâcheux arrivent trois volées,
Qui du *parc* à l'instant assiègent les allées. (BOIL.)

— Anc. cout. *Devoir le parc*. Être soumis à l'obligation de garder des bêtes enfermées dans un parc.

— Anc. prat. *Parc civil*. Se disait, au Châtelet, pour Parquet.

— Art milit. *Parc d'artillerie*. Lieu enclos où l'on rassemble tout le matériel d'une armée, les bouches à feu, les fourgons ou caisses chargées de matériel, les voitures, les chevaux, les équipages de ponts et toutes les munitions de guerre présumées nécessaires. Il y a dans cette forteresse un beau parc d'artillerie. Le parc de l'artillerie. Le parc aux projectiles. Le parc des vivres. Le commissaire du parc. Les munitions doivent être dans un parc.

— Par extens. La réunion des voitures qui traînent à la suite d'une armée le matériel de l'artillerie, du génie, de l'administration. Faire marcher un parc. Enlever à l'ennemi un parc de cinquante canons.

— Chass. Enceinte de toiles dans laquelle on enferme les bêtes noires.

— Econ. rur. *Parc aux bœufs*. Pâtis entouré de fossés, où l'on met les bœufs pour les engraisser. Mettre les bœufs au parc. C'est un parc assez grand pour engraisser deux cents bœufs. || *Parc aux moutons*. Clôture faite de claies, où l'on enferme les moutons en été, quand ils couchent dans les champs. Le berger couche au parc. Le loup est entré dans le parc. Il a trois chiens pour garder le parc. || *Parc domestique*. Celui qu'on établit dans la cour d'une ferme ou à côté. || *Parc des champs*. Celui qu'on établit au milieu des champs.

— Hist. *Parc aux cerfs*. Bâtiment et jardins qui occupaient un vaste espace du parc de Versailles, et où l'on renfermait, sous Louis XIII, des cerfs destinés aux chasses de ce prince. Mme de Pompadour en devint propriétaire sous Louis XV; mais plus tard elle le rendit à ce prince, qui y établit une espèce de harem formé de jeunes personnes que l'on dotait au bout de quelque temps, et dont on élevait et établissait les enfants.

— Mar. Le lieu où sont renfermés les magasins, et où l'on construit les vaisseaux de l'Etat. || Enceinte de planches, entre deux ponts, pour enfermer les bestiaux que les officiers font embarquer pour leur consommation. || Partie d'un vaisseau où sont placés les boulets.

— Pêch. Retranchement que l'on fait dans l'eau pour prendre le poisson qui suit le retour de la marée, en se portant vers la haute mer. || Enceinte dans laquelle on conserve le poisson.

—Particulièrement, Lieu préparé pour y mettre des huîtres, qu'on y laisse grossir et verdir. Parc aux huîtres. Il y a sur les côtes de la Manche un assez grand nombre de parcs. Le *parc* doit avoir une inclinaison vers la mer, qui l'alimente d'eau. (J. Lecomte.) On profite de la saison des chaleurs, époque où l'on abandonne la pêche des huîtres, pour nettoyer les *parcs* et renouveler les couches de pierres. (Id.)

— Techn. Dans les marais salants, on appelle *parcs* ou *parquets*, différents bassins ou séparations que l'on y pratique pour recevoir et faire entrer l'eau de la mer dont se fait le sel.

— Fig. et par extens. La cale d'un navire où l'on enferme les nègres dont on fait la traite. Les noirs étaient sortis du *parc*, avaient attaché les matelots aux mâts et se réjouissaient de la conquête de leur liberté passagère dans une bacchanale intraduisible. (P. Chevalier.) J'imposais silence à toutes les douleurs en fai-

sant distribuer au *parc* une centaine de coups de garcette ; après ce soporifique infaillible, le navire tanguait à son aise. (Id.)

PARCAGE. s. m. (rad. *parc*). Séjour des moutons parqués sur des terres labourables. On paie un berger pour le parcage de ses moutons.

— Opération par laquelle on enferme un troupeau dans une enceinte non couverte, qu'on transporte dans des champs et dans différentes places de ces champs, pendant plusieurs mois de l'année, pour les fertiliser par l'urine et la fiente de ces animaux. Les *parcages* des bords de la mer conviennent mieux pour les animaux vieux et l'un engrais difficile que les prairies à l'abri des influences de l'eau de mer. (Gaub.)

— Féod. Droit qui était dû au seigneur par ceux qui avaient un parc pour leurs troupeaux.

— Pêch. Il se dit aussi des huîtres. D'autres hommes, connus sous le nom d'amareilleurs, s'occupent du *parcage*, opération délicate, surtout lorsque les huîtres viennent directement de la baie de Cancale. (J. Lecomte.) On n'a pas autant de précautions à prendre pour celles qui viennent de Saint-Vaast, ou elles ont déjà subi un *parcage*. (Id.)

PARCEAU. s. m. Techn. V. MATTEAU.

PARCELLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *par-cèl-lère*, rad. *parcelle*). Par parcelles.

— *Cadastre parcellaire.* Cadastre fait, établi par pièces de terre.

— s. m. Chaenne des pièces de terre d'un pays. Le parcellaire d'une commune, d'un canton.

PARCELLE. s. f. (du lat. *particula*, dimin. de *pars, partis*, partie). Petite partie d'une chose, d'un tout. Une parcelle d'or, d'argent, etc. Payer une somme par parcelles. Dieu, aux yeux de qui rien ne se perd, et qui sait toutes les *parcelles* de nos corps, en quelque endroit écarté du monde que la corruption ou le hasard les jette. (Boss.) Il y a des substances si précieuses, que ceux qui les travaillent ont pris toutes sortes de précautions pour n'en pas perdre une *parcelle*. (Encycl.)

— Cadastr. Chaque petite portion de terre, séparée des terres voisines, et appartenant à un propriétaire différent. Le cadastre de chaque commune embrasse des milliers de parcelles. Les géomètres du cadastre sont payés à tant la parcelle.

— Se dit au moral. La nature a distribué des *parcelles* de bonheur sur les trônes, dans les palais, les cabanes et les cachots. (Toussaint.)

PARCELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Parceller. S'empl. adjectiv. Divisé en parcelles. Champ parcellé. Prairie parcellée.

— *Parcellé par*. Cette terre a été parcellée par votre père.

PARCELLER. v. a. 1^re conj. (rad. *parcelle*). Diviser une chose en parcelles, en très-petites portions.

— SE PARCELLER. v. pron. Se diviser en petites portions.

PARCE QUE. Loc. conj. qui sert à marquer la raison de ce qu'on a dit, le motif de ce qu'on a fait, la cause d'un événement. D'autant que, à cause que. Je le veux, parce que cela est juste. Il est tombé, parce que le chemin est glissant. Pour les étrangers, il les recevait avec bonté et voulait les voir, *parce qu'il* croyait qu'on apprenait toujours quelque chose d'utile en s'instruisant des mœurs et des maximes des peuples éloignés. (Fén.) Il y a dans quelques femmes un esprit éblouissant qui impose, et que l'on n'estime que *parce qu'il* n'est pas approfondi. (La Bruy.) Et *parce qu'elle* meurt, faut-il que vous mouriez? (Rac.) Là tout est beau, *parce que* tout est vrai. (J.-J. Rouss.) Les grands hommes entreprennent de grandes choses *parce qu'elles* sont grandes, et les fous, *parce qu'ils* les croient faciles. (Vauven.)

Non, il est question de réduire un mari
A chasser un valet dans la maison chéri,
Et qui, *parce qu'il plait*, a trop su lui déplaire. (Boil.)

— Il ne faut pas confondre *parce que*, attendu que, avec *par ce que*, par cela que. Ainsi l'on écrit : Je ne le vois plus, parce qu'il est malade, c'est-à-dire vu qu'il est malade ; mais on doit écrire : *Par ce que* vous dites, je vois que je me suis trompé, *par ce que* en trois mots, cette expression signifiant, par cette chose que vous dites.

— Quelques grammairiens condamnent l'emploi de *par ce que*, l'emploi de cette expression pouvant donner lieu à une équivoque ; c'est être trop rigoriste. Les bons écrivains n'ont jamais hésité à en faire usage lorsque l'occasion s'en est présentée. Nous sommes trop disposés à juger *par ce que* nous avons sous les yeux de ce qui s'est passé dans d'autres temps et en d'autres circonstances. (L***)

— *Parce que* est exclu de la poésie. *Parce qu'au* point qu'il est j'en voudrais faire autant. (Corn.) *Parce que* fait toujours en vers un très-mauvais effet ; c'est une conjonction traînante et dure à l'oreille *au point qu'il est* est actuellement suranné et familier.

PARCHASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Parchasser. S'empl. adjectiv. Pris. Le cerf a été parchassé.

— *Parchassé par*. Bête parchassée par les chiens.

PARCHASSER. v. a. 1^re conj. Il ne se conjugue qu'aux troisièmes personnes du singulier et du pluriel. Chass. Chasser une bête avec les chiens courants, lorsqu'il y a quelque temps qu'elle est passée. ‖ Poursuivre la bête sans aboiements. ‖ Terminer la chasse par la prise de la bête chassée.

— SE PARCHASSER. v. pron. Être parchassé. Cette bête doit se parchasser.

PARCHAT. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de héron.

PARCHÉE ou **PARCHYE.** s. f. Anc. cout. Territoire sur lequel on peut exiger une amende pour le dommage causé par les bestiaux.

PARCHEMIN. s. m. (du lat. *Pergamenus*, de Pergame, parce que les rois de Pergame furent les premiers qui firent usage de cette peau pour écrire). Peau de brebis ou de mouton préparée pour écrire ou pour divers autres usages. Une feuille de parchemin. Contrat sur parchemin. Livre relié en parchemin. Au moyen âge, le parchemin était presque exclusivement la seule matière sur laquelle on écrivait ; mais il fut souvent assez rare pour qu'on effaçât des parchemins déjà écrits pour y écrire de nouveau. Ces sortes de parchemins, nommés *palimpsestes*, peuvent permettre de lire l'ancienne écriture sous la nouvelle. L'usage du papier de chiffons a fait tomber le parchemin en discrédit ; on ne s'en sert plus que dans la reliure, pour les diplômes, etc. Ce n'est pas sur le *parchemin*, mais dans l'âme que doivent s'imprimer les titres de noblesse. (Delille.)

— Comm. *Parchemin vierge*. La peau préparée des petits chevreaux ou agneaux mort-nés. ‖ *Parchemin en cosse*. Peau telle qu'elle sort des mains du mégissier, et telle qu'on la met sur la herse du parcheminier.

— On appelait autrefois les clercs et les copistes, *des gratteurs de parchemin*.

— *Donner du parchemin*. Se disait pour Payer en obligations, en contrats, au lieu de donner de l'argent.

— Fig. et fam. *Allonger le parchemin*. Multiplier les écritures sans nécessité, souvent par esprit de chicane ou d'intérêt. Ce procureur allongeait le parchemin.

— Fig. et pop. *Visage de parchemin*. Visage couvert d'une peau sèche et jaune. Avoir un visage de parchemin.

— Se dit par extension de tout le corps. Je suis un *parchemin*, mon corps est diaphane. (Regnard.)

— Fig. Le mérite en *parchemin* est mince comme lui. (Noël.)

— Le pape Jules II, avant d'être pape, disait souvent qu'il fallait être fou pour échanger sa liberté et sa vie avec une peau de bête morte (le parchemin d'un sauf-conduit).

— Au pl., fig. et fam. Se dit des titres de noblesse. Être entiché de ses parchemins. Il est fier de ses parchemins. Il est toujours dans ses vieux parchemins. Il ne sait lire que ses parchemins. Montrer, étaler ses parchemins. Tel roturier prouverait une noblesse plus ancienne que la vôtre, si ses *parchemins* n'avaient été submergés par le déluge. (Boiste.) Le seul mérite de certaines familles est d'avoir bien su conserver des *parchemins*. (Id.)

Il ne peut rien offrir aux yeux de l'univers
Que de vieux *parchemins* qu'ont épargnés les vers
(Boileau.)

— Se prend souvent pour Contrats. Il y a des âmes sales, pétries de boue et d'ordure, uniquement occupées de leurs débiteurs, enfoncées et comme abîmées dans les contrats, les titres et les *parchemins*. (La Bruy.) *Parchemins* inventés pour faire souvenir ou pour convaincre les hommes de leur parole, honte de l'humanité. (Id.)

— Bot. *Parchemin d'Orléans*. Variété de pêcher. ‖ On donne quelquefois le nom de *parchemin* à la pellicule mince et transparente, ou arille, qui revêt extérieurement les graines du café, ainsi que les fruits des légumineuses, comme les pois, les haricots, les lentilles, qu'on appelle spécialement pour cette raison avec ou sans parchemin. Dans ces dernières sortes de graines, le parchemin est alors le spermoderme ou épisperme des botanistes.

PARCHEMINÉ, ÉE adj. Didact. Qui a la consistance ou l'aspect du parchemin.

— Bot. Se dit de l'arille du café, et d'une espèce d'agaric dont le chapeau ressemble à du cuir.

PARCHEMINERIE. s. f. Lieu où l'on prépare le parchemin.

— Comm. Négoce qui se fait de cette peau.

— Techn. Art de préparer le parchemin.

PARCHEMINIER, IÈRE. s. Celui, celle qui prépare, qui apprête ou vend le parchemin.

PARCHON. s. f. Anc. cout. Portion de meubles que le père ou la mère qui se remariait devait assigner à ses enfants du premier lit.

PARCHONNIER. s. m. Anc. jurispr. Celui qui possédait une terre avec un autre. ‖ Ce qui est partagé entre plusieurs.

PARCICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *parcus*, un petit nombre ; *cornu*, corne, antenne). Entom. Dont les antennes contiennent peu d'articles.

PARCIER, IÈRE. s. Anc. jurispr. Celui, celle qui avait part dans quelque chose.

— *Tenir à parcier*. Tenir une terre moyennant une part des fruits.

PARCIMONIE. s. f. (du lat. *parcimonia*, même signif. ; formé de *parcus*, avare). Épargne, économie minutieuse, qui s'attache aux plus petites choses. Il est d'une excessive parcimonie. Ce mot n'est guère d'usage que dans le style soutenu.

— Fig. Il faut répandre avec *parcimonie* le fiel de la satire. (Boiste.)

— Iconol. C'est une femme d'un âge mûr, vêtue d'habits simples et sans ornements. Elle tient un compas et une bourse pleine, mais liée, avec cette inscription : *In melius servat*, pour une meilleure occasion.

— Syn. comp. PARCIMONIE. ÉPARGNE. MENAGE. ÉCONOMIE. V. ÉCONOMIE. ‖ PARCIMONIE. ÉPARGNE. *Épargne* signifie quelquefois un acte particulier d'économie, au lieu que *parcimonie* ne signifie jamais que la disposition à épargner. *Parcimonie* marque essentiellement une *épargne* petite, minutieuse.

PARCIMONIEUX, EUSE. adj. Qui a de la parcimonie. Un homme parcimonieux. Cette femme est trop parcimonieuse.

PARCIQUINE. s. f. Hortic. Variété d'anémone.

PARCLOSE. s. f. Anc. cout. Lieu cultivé, qui était fermé de murs ou de haies.

— Archit. Traverse rapportée en haut et en bas d'une planche ravalée ou creusée par son milieu, pour figurer un ouvrage d'assemblage. ‖ Enceinte d'une stalle d'église qui renferme le siége.

— Mar. Planche mobile de la varangue, qu'on laisse dans la cale des deux côtés de la carlingue.

PARÇON. s. m. Dr. cout. V. PARCHON.

PARÇONNIER, IÈRE. s. Anc. cout. Celui, celle qui avait part dans un partage.

— Par extens. Complice d'un crime.

— M. Napol. Landais voudrait qu'on écrivît *partionnier, partionnière*, parce que, dit-il, on les ferait dériver tout naturellement de *pars, partis*, qui signifie part, portion. M. Landais ignorait sans doute que *parçonnier* vient de l'ancien mot français *parçon*, qui signifiait part, portion.

PAR-CORPS. s. m. Anc. prat. Contrainte par corps.

Ils eurent un *par-corps* par plus d'une raison,
Et le firent mettre en prison. (Baraton.)

PARCOURIR. v. a. 2^e conj. (du lat. *percurrere*, même signif. ; formé de *currere*, courir ; *per*, à travers). *Je parcours, tu parcours, il parcourt, nous parcourons, vous parcourez, ils parcourent. Je parcourais. Je parcourus. J'ai parcouru. Je parcourrai. Je parcourrais. Parcours, parcourons, parcourez. Que je parcoure, que tu parcoures, qu'il parcoure, que nous parcourions, que vous parcouriez, qu'ils parcourent. Que je parcourusse*, etc. *Parcourant. Parcouru, parcourue*. Courir çà et là ; aller d'un bout à l'autre. Il a parcouru toutes les mers, toute l'Asie. J'ai parcouru presque toute l'Europe. Ce cheval a parcouru la carrière en cinq minutes. Le soleil parcourt le zodiaque en un an. Sans cesse *parcourant* les chemins de l'Asie. (Rac.) Tout ce que vous voyez en *parcourant* cette contrée singulière vous entretient l'esprit dans une illusion semblable à celle que produit la lecture d'un poëme. (A. de Cust.) Ce n'est pas dans la lice, disait Plutarque, que les vainqueurs de nos jeux sacrés sont couronnés, c'est après qu'ils l'ont *parcourue*. (J.-J. Rouss.) Un crieur public *parcourait* les villages, annonçant la cérémonie au son de la conque. (Chateaub.) Que dirait-on d'un homme qui, *parcourant* la Grèce et l'Italie, ne s'occuperait qu'à contredire Homère et Virgile? (Id.) Ces hordes nomades qui *parcourent* les solitudes de la Haute-Asie. (Virey.)

Leur appétit fougeux, par l'objet excité,
Parcourt tous les recoins d'un monstrueux pâté
(Boileau.)

— Se dit des choses dans le même sens.

Parcourant en douze ans les célestes demeures,
D'où vient que Jupiter a son jour de dix heures.
(Voltaire.)

Et les nerfs *parcourant* leur obscur labyrinthe,
Des objets au cerveau vont apporter l'empreinte. (Del.)

— Visiter rapidement. Parcourir un appartement.

Et dans ce vaste enclos que j'ai tout *parcouru*,
Je vous manquais encor, si vous n'eussiez paru. (Piron.)

. . . . Et la vue abusée
Croit, au lieu d'un jardin, *parcourir* un musée. (Del.)

— En parlant d'un homme qui, en entrant dans une assemblée, jette les yeux sur toutes les personnes qui la composent, on dit qu'*il a parcouru des yeux toute l'assemblée*.

— Ce verbe s'emploie dans un sens analogue, pour exprimer qu'une personne examine d'un lieu le terrain parcouru, ou seulement qu'elle se le rappelle dans sa mémoire. Quelquefois, après une longue route à travers une vaste et belle contrée, on s'arrête un instant pour contempler d'un lieu élevé le pays qu'on a *parcouru*. (Thiers.)

. . . . D'un regard timide
Sans cesse *parcourant* les chemins de l'Aulide,
Mon cœur pour le chercher volait loin devant moi.
(Racine.)

— Fig. *Parcourir des yeux*, ou simplement *parcourir*. Examiner légèrement et rapidement des livres, des ouvrages d'esprit, des papiers sur lesquels on jette les yeux en passant. Parcourir un livre en quelques minutes. Parcourir en moins de rien tous les titres de son client Quand on *parcourt*, sans la prévention de son pays, toutes les formes de gouvernement, on ne sait à laquelle se tenir. (La Bruy.) Aristote, en *parcourant* les divers changements que la révolution des saisons apporte à la nature des oiseaux, comme plus immédiatement soumis à l'empire de l'air, dit que le becfigue se change, dans l'automne en fauvette à tête noire. (Buff.)

Des prophètes sacrés *parcourant* les volumes,
Sans peine il reconnait le siècle dont leurs plumes
Ont écrit tant de fois les jours délicieux. (Rac.)

Bientôt à décider son disciple hardi,
Ayant tout *parcouru*, crut tout approfondi (L. Rac.)

— Fig. Passer en revue des yeux, de l'esprit. *Parcourant* toutes les passions. (Mass.) Je n'ai d'abord qu'à *parcourir* tout cet univers, et à vous découvrir tout d'un coup toute la face de la nature ; on eût dit que Dieu en avait fait François de Paule le seigneur et le maître. (Fléch.) J'ai *parcouru* des yeux la cour, Rome et l'Empire. (Rac.) En un mot *parcourons* et la mer et la terre. (Boil.) Nous voilà *parcourant* le globe et sautant aux extrémités de l'univers. (J.-J. Rouss.)

— On dit, dans le même sens, de cette hauteur, la vue, l'œil parcourt tout l'horizon, parcourt une vaste étendue de terrain, parcourt toute la mer, etc.

— Mar. *Parcourir les coutures d'un navire* Passer sur tous les joints avec le ciseau, afin de s'assurer qu'ils sont en bon état.

— SE PARCOURIR. v. pron. Être parcouru. Cette ville peut se parcourir en peu d'instants.

— Syn. comp. PARCOURIR. COURIR. V. COURIR.

PARCOURS. s. m. (pr. *par-cour*). Droit de mener paître ses troupeaux sur le terrain d'autrui ou sur un terrain commun.

— Féod. *Droit de parcours et entrecours.* Traité que faisaient des seigneurs voisins, en vertu duquel leurs vassaux libres pouvaient passer d'une seigneurie à une autre sans craindre d'être asservis. Le parcours et entrecours accordait aux serfs d'une des seigneuries la faculté de contracter des mariages valables avec les serfs de l'autre. ‖ *Bourgeois de parcours*. Celui qui, en vertu de la convention appelée *droit de parcours et entrecours*, pouvait décliner par simple aveu la juridiction de son seigneur, et en appeler aux juges royaux.

— Chemin que parcourt une voiture publique. Le parcours des omnibus.

— Chem. de fer. *Libre parcours*. Droit que chacun possède de faire circuler sur les chemins de fer des machines et des voitures en concurrence avec celles du concessionnaire de l'exploitation, en payant toutefois à ce dernier, pour l'usage de la voie, des prix déterminés par le tarif.

— Syn. comp. PARCOURS. VAINE PÂTURE. Le terme de *vaine pâture* entraîne avec lui l'absence momentanée du droit de propriété, tandis que, par celui de *parcours*, on entend plus souvent le mode adopté par l'exploitant, sans pour cela qu'un tiers ait le droit d'en user.

PARCOURU, UE. part. pass. du v. Parcourir. S'empl. adjectiv. Ce champ me parut si vaste, que je ne pus croire qu'il eût été entièrement *parcouru*. (B. de St-P.)

— *Parcouru par*. Les nombreux pays parcourus par ce voyageur. Toute l'Europe a été parcourue par nos armées victorieuses.

PARCHYE. s. f. Anc. cout. V. PARCHÉE.

PARCQ (Le). Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Saint-Pol (Pas-de-Calais) ; 800 hab.

PARCROÎTRE v. n. 4^e conj. S'est dit pour Croître avec vigueur, arriver à son dernier degré de croissance.

PARD. s. m. Mamm. Nom donné vulgairement à diverses grandes espèces mouchetées du genre chat, telles que la panthère, le jaguar. Celui que les fourreurs appellent particulièrement de ce nom parait être le serval ou le lynx.

PARDACTYLE. adj. des 2 g. Ornith. Se dit d'un oiseau qui a les doigts en nombre pair, comme les grimpeurs.

PARDALE. s. m. Bot. Nom donné par les anciens à une plante inconnue aux modernes.

PARDALIANCHE. s. f. Bot. Nom d'une plante d'Amérique peu connue et non encore déterminée ; on croit que c'est une espèce de doronic.

PARDALIDE. s. f. Myth. gr. Peau de panthère, qui est un des attributs de Bacchus.

PARDALIE. s. f. Minér. Sorte de pierre précieuse d'un brun rougeâtre.

PARDALOTE. s. m. (du gr. πάρδαλος, nom d'un oiseau inconnu). Ornith. Genre de la famille des dentirostres, renfermant des oiseaux dont les mœurs ne sont pas encore bien connues et qui habitent le nouveau continent. On connait le pardalote huppé, dont la tête porte une houppe rouge, et le pardalote pointillé, au plumage noir pointillé de blanc.

PARDANTHE. s. m. (ét. gr., πάρδος, léopard ; ἄνθος, fleur, c'est-à-dire Fleur tigrée, parce qu'elle est d'un jaune pourpre, parsemé de taches rouges). Bot. Genre de plantes de la famille des iridées, qui croit en Chine.

PARDAVE. s. s. Métrol. Monnaie de compte du royaume d'Achem, qui vaut le quart d'un taël

PARDEDANS. s. m. Se disait pour Intérieur. Madame n'en fut pas trop joyeuse en son *pardedans*. (Cent Nouv. nouv.)

PARDÉLA. s. m. (de l'espagn. *pardo*, léopard, à cause du plumage de cet oiseau, mêlé de blanc et de noir). Espèce de pétrel.

PARDEHORS. s. m. Signifiait Extérieur. Quelque semblant qu'elle montrât au *pardehors*. (Cent Nouv. nouv.)

PAR-DESSOUS. s. m. Féod. Se disait des fiefs de Normandie qui descendaient des fiefs chevel, et leur étaient soumis, comme les vavassoreries qui étaient tenues par hommage et par service de cheval.

PAR-DESSUS. s. m. Féod. Le premier seigneur d'une terre.

— Cost. Espèce de grande redingote, de surtout, qui se met par-dessus les autres parties de l'habillement, soit des hommes, soit des femmes. Par-dessus trop long. Un par-dessus de drap doublé en soie. Faire un par-dessus. Mettre un par-dessus.

— Anc. mus. Instrument destiné à jouer les parties les plus élevées. Par-dessus de viole.

— Ce qu'on donne de plus que la somme due ou la marchandise vendue. Le marchand m'a donné le par-dessus. Le treizième exemplaire pour le par-dessus.

PAR-DEVANT. loc. prép. Prat. Cette préposition entre dans une formule usitée en tête des actes reçus par des officiers publics. Par-devant notaire. Par-devant maître un tel.

PARDI. interj. Dimin. de Pardieu. Quelques étymologistes prétendent que ce mot vient des mots latins *per diem*, par le jour qui nous éclaire. On disait aussi *pardine*, *pardié* et *pardienne*.

PARDIEU ou **PAR DIEU.** interj. Sorte de juron dont on évite de se servir aujourd'hui; mais il n'en était pas de même autrefois. Dans l'*Amadis*, les chevaliers ne jurent jamais autrement que *per Dieu*. Cet usage s'est maintenu longtemps, quoiqu'en latin; au lieu de *per Deum*, les gens scrupuleux disaient *per diem*, et quelques-uns en français *pardique*.

> Devant les gens ils font autre serment,
> Mais quand ils sont à part secrètement,
> Ils jurent bien *par Dieu* à pleine bouche.
> (Laur. Desrouins.)

PARDISION. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des radiées, que l'on trouve au cap de Bonne-Espérance.

PARDO. s. m. Géogr. Rivière du Brésil, dans le lit de laquelle on trouve de beaux diamants; son cours est de 400 kil.

— Nom par lequel les Brésiliens désignent les mulâtres.

— Métrol. Monnaie portugaise d'argent, qui a cours dans le royaume de Goa. ‖ *Pardo commun*. Monnaie de compte et monnaie d'argent de Goa, valant près de 4 fr. ‖ *Pardo xéraphin*. Monnaie de compte et monnaie d'argent de Goa, valant 3 fr. 87 c.

PARDON. s. m. de la part. *par*, et du subst. *don*, don entier. Rémission d'une offense, d'une faute; il se dit des personnes et des choses. Demander pardon. Accorder le pardon. Le pardon des injures. Digne, indigne du pardon. Le pardon des ennemis. Vous m'avez déjà accordé bien des pardons. Elle excusait l'action, elle louait l'intention; accordant le *pardon*, comme si elle l'eût demandé. (Fléch.) Qu'il vienne recevoir le *pardon* de son crime. (Corneille.) Sans espoir de *pardon* m'avez-vous condamnée? (Racine.) La croix de Jésus-Christ qu'elle embrassait, le *pardon* qu'elle demandait, tantôt à Dieu, tantôt aux hommes, causaient une douleur qui portait la consolation, mais aussi le trouble dans l'âme. (Fléch.) Le *pardon* que sainte Thérèse obtenait lui était un nouveau lien qui l'attachait à la croix. (Id.) Il aurait été plus noble, plus digne de la majesté royale, d'accorder un *pardon* gratuit. (Anquetil.) S'il y a un côté respectable et frappant dans notre religion, c'est le *pardon* des injures, qui d'ailleurs est toujours héroïque, quand ce n'est pas l'effet de la crainte. (Volt.) On n'a jamais tant d'esprit, quand on demande *pardon*, que quand on offense. (Hamilton.) Le *pardon* est la plus noble vengeance. (Boiste.)

— Rémission des péchés. Obtenir le pardon de ses péchés. Jésus-Christ vint plus tard réaliser la promesse faite à l'humanité, et du haut de la croix, il annonça que le *pardon* était désormais et irrévocablement accordé. (Chassagn.)

— Fam. *Je vous demande pardon*. Formule de civilité dont on se sert lorsqu'on veut interrompre quelqu'un, qu'on est d'un autre avis que le sien, ou qu'on lui cause quelque dérangement. Je vous demande pardon, si je vous interromps, si je suis d'un autre avis que vous. Je vous demande pardon de vous avoir fait attendre, d'être venu vous voir si matin.

— On dit aussi simplement et absolument, en ce sens, *Je vous demande pardon*. Je suis d'un autre avis que vous. Si une personne dit: *Il est midi*; l'autre répond: *Je vous demande pardon, il n'est que onze heures et demie*. ‖ *Je vous demande pardon* est une locution très-usitée et employée pour adoucir ce qu'un démenti aurait de trop dur. *Je vous demande pardon* signifie donc, en ce sens, Vous vous trompez, cela n'est pas.

— Il est bon d'observer que, hors le discours familier et les circonstances peu importantes, *demander pardon* est une expression plus forte, et qui marque, de la part de celui qui s'en sert, une soumission plus grande que *faire ses excuses*.

— Par abrév., et toujours dans le même sens. *Pardon, mille pardons*. Pardon, mille pardons, si je ne me suis pas rendu à votre invitation. *Pardon*, messieurs, j'imite trop Pindare. (J.-B. Rousseau.) *Pardon*, monsieur, mais je parle des anciens. (Boil.) *Pardon*, si jusqu'à vous ma douleur est venue. (Bours.)

> *Pardon*; je sens tout le travers
> De la morale où je m'engage
> *Pardon*; vous n'êtes pas si sage
> Que je le prétends dans ces vers. (Voltaire.)

— Fig. Pris dans le sens d'Indulgence. Perrin a de ses vers obtenu le *pardon*. (Boileau.)

— Prière qui se dit le matin, à midi et le soir, au son de la cloche. Sonner le pardon. Le pardon est sonné. Il a vieilli; on dit mieux *Angelus*. Quoi! le *pardon* sonnant te retrouve en ces lieux! (Boil.)

— Législ. *Lettres de pardon*. Lettres que le prince accordait en petite chancellerie, pour remettre la peine de certains délits moins graves que ceux pour lesquels les lettres de grâce étaient nécessaires.

— Hist. eccl. *Le grand pardon*. On appelait ainsi autrefois le jubilé.

— Hist. juive. *Pardon des ennemis*. Fête qui se célébrait le 10 du mois de tisri (notre mois de septembre), pendant laquelle toute œuvre cessait, et où l'on observait un jeûne rigoureux.

— Théol. Indulgence que le pape accorde aux fidèles pénitents, rémission des peines du purgatoire qu'ils ont méritées pour la satisfaction de leurs péchés.

— Il y avait autrefois à Rouen une foire dite *du pardon*, à cause des indulgences qu'on accordait.

— Iconol. Le Pardon est représenté par un homme blessé à la poitrine, qui lève les yeux et brise une épée.

— Prov. *Pour néant demande pardon qui pardonner ne veut*.

— Syn. comp. PARDON. RÉMISSION. ABSOLUTION. Le *pardon* est en conséquence de l'offense et regarde principalement la personne qui l'a faite; il dépend de celle qui est offensée, et produit la réconciliation, quand il est sincèrement demandé et sincèrement accordé. La *rémission* est en conséquence du crime, et a un rapport particulier à la peine qu'il a encourue; elle est accordée par le prince ou par le magistrat, et elle arrête l'exécution de la justice. L'*absolution* est en conséquence de la faute ou du péché; elle est prononcée par le ministre ecclésiastique, ou par le juge civil, et elle rétablit le pénitent ou l'accusé dans les droits de l'innocence. ‖ PARDON. EXCUSE. On fait *excuse* d'une faute apparente, on demande *pardon* d'une faute réelle.

PARDONNABLE. adj. des 2 g. Qui mérite pardon, excuse. Il ne se dit que des choses. Une faute, une offense, une erreur pardonnable. Votre conduite n'est pas pardonnable. Il n'y a rien de si pardonnable que ce que vous avez fait. Il paraîtrait bien plus *pardonnable* à ceux qui naissent, pour ainsi dire, dans la boue, de s'enfler, de se hausser. (Mass.) Oset-il croire encore son crime *pardonnable*? (Corn.) On n'a guère de défauts qui ne soient plus *pardonnables* que les moyens que l'on emploie pour les cacher. (La Rochef.)

— On ne doit pas dire qu'*une personne est pardonnable*, il faut dire qu'*elle est excusable* ou prendre un autre tour.

PARDONNAIRE. s. m. Hist. relig. Celui qui est chargé de distribuer le pardon ou les indulgences à Rome.

— Par extens. S'est dit quelquefois de celui qui vendait des pardons ou indulgences de Rome.

PARDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Pardonner. S'empl. adj. Remis, excusé. Crime pardonné. Offense, injure, faute pardonnée. Jésus-Christ dit à la Madeleine: Tes péchés te sont pardonnés. Une si grande bévue ne saurait être pardonnée. Par le Père commun tout sera *pardonné*. (La Rochef.) Mais toutes ces fautes-là m'ont été *pardonnées* à Noël, et j'ai communié depuis. (Scribe.)

— Fam. *Vous êtes tout pardonné*. Seul cas où le part. *pardonné* s'applique aux personnes. Se dit, dans la conversation, à celui qui, par civilité, demande pardon d'une liberté qu'il a prise, d'une inconvenance qu'il a commise. Sophie baisait la terre devant le dernier domestique, sans que cet abaissement lui fît la moindre peine, et sitôt qu'elle est *pardonnée*, sa joie et ses caresses montrent de quel poids son bon cœur est soulagé. (J.-J. Rouss.)

— Prov. *Péché caché est à moitié pardonné*. Le péché est beaucoup moindre quand le scandale n'y est pas joint.

PARDONNER. v. a. 1re conj. (du lat. barb. *perdonare*, même signif.; formé de la particule augmentative *par*, et de *donare*, donner, accorder entièrement) Accorder le pardon d'une faute, d'une offense, d'une injure. En ce sens, il régit la chose directement, et la personne avec la prép. *à*. Pardonner les offenses. Pardonner à quelqu'un. Je vous pardonne de bon cœur tout le mal que vous m'avez fait. Pardonner une faute légère. Il est possible à un homme fier de *pardonner* à celui qui le surprend en faute, et qui se plaint de lui avec raison. (La Bruy.) Ayant puni les chefs, il *pardonne* aux complices. (Corn.) Quelque délicat qu'on soit en amour, on *pardonne* plus de fautes que dans l'amitié. (La Bruy. Lors même qu'on proteste qu'on ne veut point de mal à son frère, on lui en fait; et on l'accablera même, si l'on peut, en lui disant toujours que chrétiennement on lui *pardonne*. (Mass.) Si vous reprochez à votre ami ses défauts ou ses vices, vous courez risque de rompre avec lui; si vous l'avertissez de ses ridicules, soyez certain qu'il ne vous le *pardonnera* pas. (Beauchêne.) Quand on a *pardonné* les offenses, il ne faut plus s'en souvenir. (Christine.) Il viole tous les traités de paix, et moi je lui *pardonne* ses offenses. (Anquetil.) Il n'y a guère moins d'inconvénient à *pardonner* à tout le monde qu'à ne *pardonner* à personne. (Ménage.)

> A mes persécuteurs j'ai *pardonné* mes maux:
> Mais comment supporter qu'un ami me trahisse,
> Et qu'il se joigne à mes bourreaux? F. de Neufch.

> Il est donc des forfaits
> Que le courroux du ciel ne *pardonne* jamais. (Volt.)

— Excuser, supporter, tolérer. Pardonnez mes craintes, mes soupçons. Le monde est un juge sévère qui ne pardonne pas les moindres fautes. Je vous pardonnerais la négligence de votre style, mais je ne saurais vous pardonner toutes les puérilités dont vous avez rempli votre livre. M. de Montausier n'a-t-il pas eu, dans la licence même de la guerre, une scrupuleuse retenue dans un temps où l'on *pardonnait* un peu d'avarice, pour entretenir le courage et la bonne humeur des gens de guerre? (Fléch.) Le siècle a *pardonné* le christianisme à saint Vincent de Paule. (Chateaub.) Je *pardonnerais* cette vanité à une femme, parce qu'elle est d'un sexe plus faible que nous. (Mariv.)

— Ne pas voir sans chagrin, sans jalousie, sans dépit. Il ne lui pardonne pas son mérite. Il ne sait pas se faire pardonner sa supériorité. On ne peut pardonner à cette femme sa beauté. Les membres de ces petites sociétés ne *pardonnent* point à cette femme qui arrive, ni son ton de voix, ni son silence, ni son visage, ni son habillement, ni son entrée, ni la manière dont elle est sortie. (La Bruy.)

> Des droits de ses enfants une mère jalouse
> *Pardonne* rarement aux fils d'une autre épouse (Rac.)

— *Pardonner* veut quelquefois la prép. *à* devant un nom de chose. Pardonnez à ma franchise. Je pardonne cela à votre amitié, à l'état où vous êtes. *Pardonnez* aux efforts que je viens de tenter. (Rac.) *Pardonne*, cher Hector, à ma crédulité. (Id.) Ne *pardonner* à rien. (Mol.)

— Faire grâce. Le roi lui pardonne. Son maître lui a pardonné. Les sophistes n'ont pas plus *pardonné* à la pitié qu'aux autres sentiments. (Michaud.)

> Vingt conjurés mourants qui m'accusent que moi,
> Ah! c'en est trop, Céphise, et je *pardonne* au roi.
> (Voltaire.)

> Il *pardonne* aux humains, il vit de leur délire,
> Et de sa main mourante il touche encor sa lyre. (Id.)

— Lorsqu'un homme, dans la chaleur, dans la passion, s'emporte à faire ou à dire quelque chose de mal à propos, on dit *je pardonne cela à l'état où vous êtes*, c'est-à-dire, j'excuse cela en considération de l'état où vous êtes.

— On se sert aussi de ce mot dans le même sens, en plusieurs autres occasions. Il a fait un discours assez médiocre, mais je pardonne cela au peu de temps qu'il a eu pour se préparer.

— S'emploie comme terme de civilité. *Pardonnez-moi*, ou simplement *pardonnez si je vous contredis*. Vous me pardonnerez si je vous dis que l'affaire se passe autrement. Je vous prie de me pardonner la liberté que je prends. *Pardonnez*-moi ces expressions. (Boss.) *Pardonnez*-moi, grands dieux! si je me suis trompée. (Corn.) *Pardonnez*, si j'ose vous troubler. (Rac.)

> Madame, pardonnez, j'avoue en rougissant
> Que j'accusais à tort un discours innocent. (Rac.)

— Dans cette acception, on dit quelquefois simplement, et sans rien ajouter, *pardonnez-moi*, *vous me pardonnerez*, pour marquer honnêtement qu'on n'est pas d'accord de ce qu'un autre a dit.

— Excepter, épargner; mais alors il ne s'emploie guère qu'avec la particule négative *ne* et la prép. *à*. La mort ne pardonne à personne. Le temps ne pardonne à aucune chose. Cet ennemi éternel du mérite et de la vertu, ne *pardonne* qu'au vice et à l'obscurité. (Mass.) Il ne *pardonne* pas aux vers de la Pucelle. (Boil.)

> Quel sang épargnera ce barbare vainqueur,
> Qui ne *pardonne* pas à celui de sa sœur? (Rac.)

— Au lieu de *pardonner*, on dit quelquefois *le pardonner*. Je le *pardonne* au roi qu'aveugle sa colère. (Rac.)

— Absol. Il est plus beau de pardonner que de punir. Celui qui offense pardonne rarement. Il sut vaincre et *pardonner*. (Volt.) Charlemagne savait punir, il savait encore mieux *pardonner*. (Montesq.) La pitié se plaît à *pardonner*. (J.-J. Rouss.) On peut douter si Henri IV a soumis son royaume à force de combattre ou à force de *pardonner*. (Mézeray.) Qui *pardonne* aisément invite à l'offenser. (Corn.) Donner et *pardonner*, c'est la devise de l'homme vertueux, c'était celle de Mme Geoffrin. (***)

> Il faut plaindre le sort du prince infortuné
> Dont le cœur endurci n'a jamais *pardonné*
> (Chénier.)

— *Cette maladie ne pardonne jamais*. On y succombe tôt ou tard.

— Fam. *Dieu me pardonne*. Espèce d'excuse, d'adoucissement à ce qu'on dit. Je crois, Dieu me pardonne, qu'il a perdu l'esprit. Dieu me pardonne, vous êtes un grand sot.

— *Pardonner* veut le nom de la chose au régime direct, et le nom de la personne au régime indirect, d'où il suit qu'il ne faut pas dire, *pardonner à quelque chose*, *pardonner à quelques vers faibles*, ni *pardonner à quelqu'un*, *pardonner ses enfants*; il faut dire, *pardonner quelque chose*, *pardonner quelques vers faibles*, *pardonner à quelqu'un*, *pardonner à ses enfants*. Cependant Racine a dit: *Pardonnez* à son ombre; mais, dans cet exemple, le mot *ombre* est personnifié.

— Il régit la préposition *de* devant un infinitif. Je vous pardonne d'avoir agi ainsi.

— SE PARDONNER. v. pron. User d'indulgence pour soi-même. Il se pardonne bien des choses. Cet homme ne se pardonne rien. Nous nous *pardonnons* aisément nos fautes quand la fortune nous les pardonne. (Boss.) Nous nous *pardonnons* tout, et rien aux autres hommes. (La Font.)

— Avoir de l'indulgence l'un pour l'autre. S'ils se connaissaient mieux, ils se pardonneraient mutuellement bien des fautes. Dans le commerce de la vie il faut se pardonner mutuellement bien des choses. Les deux amis ne se pardonnent rien. On ne peut aller loin dans l'amitié, si l'on n'est pas disposé à se *pardonner* les uns aux autres ses petits défauts. (La Bruy.) Une révolution finit lorsque tous les partis se *pardonnent*. (Boiste.) Les offenseurs et les offensés qui ne se *pardonnent* pas ont toujours tort. (Id.) Rarement les femmes se *pardonnent* l'avantage de la beauté. (Fonten.)

— Être pardonné. Cette faute ne peut se pardonner. Perfide, cet affront se peut-il *pardonner*? (Rac.)

— Syn. comp. PARDONNER. ABSOUDRE. On *absout* un accusé dont l'innocence est reconnue; on *absout* un pénitent qui se repent de ses fautes et qui s'en est confessé; on *pardonne* à un coupable que l'on veut favoriser ou qui paraît excusable.

PARDONNEUR. s. m. Se disait pour Celui qui pardonne. Je ne suis grand *pardonneur* en ce monde ici. (Rabelais.)

— S'est dit aussi des moines et des autres ecclésiastiques qui parcouraient les villes et villages pour distribuer les indulgences, les pardons accordés par la cour de Rome.

> Venez-y tous, bons *pardonneurs*,
> Qui savez faire les honneurs,
> Aux villages, de bons pâtés. (Villon.)

— Ce mot a été employé par quelques écrivains modernes, non-seulement comme substantif, mais encore comme adjectif. La croyance d'un Dieu rémunérateur des bonnes actions, punisseur des méchantes, *pardonneur* des fautes légères, est donc la croyance la plus utile au genre humain. (Volt.) C'est ainsi que ces monstres impitoyables invoquaient le Dieu de la clémence et de la bonté, le Dieu *pardonneur*, en commettant le crime le plus atroce et le plus barbare. (Id.)

PARÉ, ÉE. part. pass. du v. Parer. S'empl. adjectiv. Orné. Femme bien, trop parée. Autel magnifiquement paré. Paré comme une femme. Pompeusement parée. Calchas est prêt, madame, et l'autel est *paré*. (Rac.) Les volatiles de cette classe si bien *parée* ne sont sensibles qu'au plaisir des yeux, ils ne le sont point à ceux de l'ouïe, car ils n'ont pas de voix, ou ils n'en ont que de discordantes. (B. de St-P.) Cette nature est belle et soigneusement *parée*, mais on s'en fatigue à la longue. (Mme de Staël.)

> Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée,
> Comme au jour de sa mort pompeusement *parée*.
> (Racine.)

— Fam. *Elle est parée comme une épousée, comme un autel, comme une châsse*. Se dit d'une femme excessivement parée.

— *Paré avec*. Virginie était si contente sous ces cabanes, si jolie et si bien *parée* avec un mouchoir rouge et des fleurs autour de sa tête. (B. de St-P.)

— *Paré de*. Tels sont les corps *parés* du grand nom d'éléments. (Del.) Sur un tombeau *paré* de fleurs, Marcellin célébrait le mystère des chrétiens. (Chateaub.) *Parés* de la dépouille des ours, des veaux marins, des urochs et des sangliers, les Francs se montraient de loin comme un troupeau de bêtes féroces. (Id.) En vain de vos bienfaits Mardochée est *paré*. (Rac.) Des salles *parées* d'arbres généalogiques. (La Bruy.) De la pourpre aujourd'hui *paré* comme vous-même. (Rac.) Que de l'or le plus pur son autel soit *paré*. (Boil.)

— Fig. Je voudrais qu'il m'eût conté beaucoup de vous revoir ici cet hiver *paré* de quelque grâce de la cour. (Mme de Sév.) Honteux de regarder d'où son père était sorti, *paré* de sa mère et de sa femme. (Saint-Simon.) Dieu permet souvent que le vice soit *paré* du masque de la beauté, dans la crainte qu'on ne la prenne pour le souverain bien. (La Mot. le Vayer.) Les hommes à talents se trouvent *parés* tout à la fois de leur dignité et de leur modestie. (La Bruy.)

> Me montrer la vertu *parée*
> Des attraits de la volupté. (J.-B. Rousseau.)

— *Paré par*. Cette jeune fille a été parée par sa mère. La vertu par les grâces *parée*. (L. Rac.)

— Préparé, apprêté.

— *Cidre paré*. Cidre qui a fermenté.

— Evité. Cent coups furent portés et rendus tout à coup avec la même agilité, *parés* avec la même adresse. (Viennet.)

— Blas. *Paré* se dit pour Lampassé, langué, etc.

— Bouch. *Pièce parée*. La pièce de bœuf qui se lève à la tête de la surlonge.

— Littér. *Style paré*. Style brillant, semé de fleurs.

— Mar. *Ancres parées*. Ancres prêtes à lancer à la mer. ‖ *Vaisseau paré*. Prêt à combattre.

‖ *Paré à tout*. Leste partout. ‖ *Bien paré*. Bien aleste.

— Procéd. *Ce titre est paré, il porte une exécution parée, il porte exécution parée*. Il est en forme exécutoire c'est-à-dire on peut, en vertu de ce titre, contraindre le débiteur au payement, sans qu'il soit besoin de jugement. Les grosses de contrats, obligations, sentences, arrêts, etc., sont des titres parés.

— Véner. *Pied paré*. Pied usé par le séjour de l'animal dans un terrain dur et pierreux.

PARÉ s m Ornith. Espèce d'oiseau

— Anc. technol. *Metier de paré*. Art de fouler les draps.

PARÉ (Ambroise). Célèbre chirurgien, né à Laval, vers 1518, et mort en 1590, est regardé comme le père de la chirurgie française. C'était le premier opérateur de son temps. Charles IX, dont il avait sauvé les jours gravement compromis par suite d'une blessure, le sauva du massacre de la Saint-Barthélemi en le cachant dans sa chambre.

PARÉA. adj. f. Myth. gr. Surnom de Minerve chez les Laconiens.

PARÉADE s. m. Erpét. Genre de serpents.

PAREAGE ou **PARIAGE**. s. m. (ét. lat., *par, paris*, égal; *ago*, je me conduis). Jurispr féod. Egalité de droit et de possession que deux seigneurs avaient par indivis dans une même terre.

PARÉAS. s. m. Erpét. Espèce de serpent benin.

PARÉATIS. s. m. (pr. *pa-re-a-tiss*; mot lat. qui signifie *obeissez*; du v. *parere*, obéir). Anc. chancel. Lettre qui s'obtenait pour faire exécuter un contrat ou un jugement hors du ressort de la justice où il avait été rendu. Il fallait un pareatis du grand sceau, pour faire mettre à exécution, dans le ressort d'un parlement, un arrêt rendu par un autre parlement, et un paréatis du petit sceau, pour faire exécuter une sentence hors de la juridiction d'un tribunal où elle avait été rendue.

— Anc. jurispr. *Paréatis rogatoire*. Commission du grand sceau, formée pour mettre à exécution, dans un royaume allié, un jugement rendu en France.

PAREAU. s m. (pr. *pa-rô*). Relat. Grande barque indienne en usage à Ceylan et sur les côtes du Malabar.

— Techn. Chaudière pour faire fondre la vieille cire.

PAREAUX s m. pl. (pr. *pa-rô*). Pêch. Gros cailloux, ronds, pesants et percés par le milieu, que les pêcheurs attachent de distance en distance le long de la courbure d'en bas d'un filet pour l'arrêter au fond, tandis que le haut flotte au moyen de lièges.

PARECBASE. s. f. Rhét. Digression. ‖ Exagération d'un reproche.

PARECBOLE. s. f. Philol. Extrait, citation. ‖ *Les parecboles*. Titre des commentaires d'Eustathe sur Homère.

PARECHÈSE. s. f. (pr. *pa-ré-chè-ze*). Rhét. Consonnance, similitude de son. Il y a beaucoup de parechèses dans Homère.

— Répétition vicieuse de la même syllabe, comme: *Nous nous nourrissons*.

PARECTASE. s. f. Rhét. Allongement d'un mot par une syllabe qu'on y insère.

PARÈDRES. s. m. pl. (et. gr., παρά, auprès; ἕδρα, siege). Hist. gr. Titre de certains magistrats d'Athenes qui assistaient les archontes.

— Myth. On appelait ainsi, chez les anciens, les nouvelles divinités, c'est-à-dire les hommes qui après leur mort avaient été mis au rang des dieux. ‖ Se disait aussi des divinités qui sont réunies dans le même temple. Les douze grands dieux sont les parèdres de Jupiter. ‖ On disait aussi adjectiv., Les dieux parèdres.

PARÉE. s. f. Techn. Partie d'un fourneau.

— Féod. *Droit de parée*. Droit en vertu duquel le serf qui avait usé du parcours restait soumis à son ancien seigneur, quoique demeurant sur les terres d'un autre.

PARÉEUR. s. m. (pr. *pa-ré-eur*). Anc. techn. Ouvrier qui pare les draps.

PAREFEUILLE. s. f. Techn. Traverse qui maintient au dehors les planches dont se compose un moule à pisé.

PAREGMÉNON. s. m. (pr. *pa-règh-mé-non*). Littér Nom qu'on donnait à la figure de rhétorique plus connue sous le nom de *dérivation*.

PARÉGORIE. s. f. (du gr. παρηγορέω, je calme, j'adoucis). Médec. Action, qualité des remèdes qui adoucissent, qui calment les douleurs.

PAREGORIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui calme, adoucit apaise les douleurs. User de remèdes paregoriques.

— S'empl. aus. m. Des parégoriques. Peu us. dans ses différentes acceptions. On dit aujourd'hui *anodin*.

PAREIA. s. m. Anat. Partie de la face qui est située entre les yeux et le menton.

PAREIL. s. m. Anc. metrol. Mesure de grain qui faisait la charge d'un âne. Je lui ai vendu deux pareils.

PAREIL, EILLE. adj. (pr. *pa-rè-ye*; du lat. *par, paris*, même signif.). Egal, semblable. Se dit des choses qui, sans être rigoureusement égales entre elles, ont néanmoins de si grands rapports, qu'elles peuvent être mises en parallèle, être comparées, s'appareiller l'une avec l'autre. On n'a rien vu de pareil. Ces deux étoffes ne sont pas pareilles. Que feriez-vous en pareille occasion? Ces deux écoliers ont une pareille ardeur pour l'étude. A pareil jour. A pareille heure. Ces deux fauteuils sont bien pareils. Il y a de petits défauts que l'on abandonne volontiers à la censure: ce sont de *pareils* défauts que nous devons choisir pour railler les autres. (La Bruy.) Combien de fois saint Louis dit-il, comme un prince pécheur dans une circonstance *pareille* à celle où il se trouvait: C'est moi qui suis le coupable; tournez, Seigneur, sur moi votre colère. (Mass.) C'est de *pareils* héros qu'on fait les empereurs. (Corn.) Déesse, venge-toi; nos causes sont *pareilles*. (Rac.)

> *Pareil* au cèdre, il cachait dans les cieux
> Son front audacieux. (Racine.)

— *Ils sont pareils en âge, en sagesse. Ils sont presque de pareil âge, de pareil tempérament*. Ils sont aussi âgés, aussi sages l'un que l'autre. Ils sont presque aussi âgés, ils ont presque le même tempérament. Ces phrases vieillissent. On dit plus ordinairement: Ils sont égaux en âge, en sagesse. Ils sont presque de même âge, de même tempérament.

— Si grand. Qui vit jamais une *pareille* rage? (Boil.)

— Tel, de cette nature, de cette espèce. Un pareil ouvrage annonce du génie. Pareil exemple n'est pas bon à suivre. De pareils amis sont précieux. Comment avez-vous pu commettre une pareille faute? Cette race est si dégoûtante, si obstinée, si impudente, que vous ne trouvez de *pareils* hommes qu'en Espagne et dans les tableaux de Murillo, ou dans Gil Blas. (A. de Cust.) De *pareils* exemples de détachement ne sont pas rares: le siècle offre peu d'attrait aux esprits méditatifs. (Id.) Il n'y a qu'un seul service que nous aimions à rendre aux autres sans leur demander le *pareil*; c'est de les avertir de leurs torts et de leurs défauts. (Boiste.)

— *A nulle autre pareille, à nulle autre seconde*. Ces expressions, autrefois très-usitées en poésie, passent aujourd'hui pour des chevilles. Quelque gloire qu'il ait à nulle autre *pareille*. (Malh.)

— Loc. adv. *Toutes choses pareilles*. Toutes choses étant égales. Un parent, un ami, toutes choses pareilles, doit l'emporter sur un homme qu'on ne connaît pas.

— Prov. *A billes pareilles*. Sans aucun avantage d'une chose sur l'autre.

— Loc. adv. *Sans pareil*. Supérieur en son genre. Ce remède, ce spécifique est sans pareil. Il est d'une probité, d'une valeur, d'une douceur sans pareille.

— On dit qu'*un homme est sans pareil*, pour dire qu'il est d'un très-grand mérite. Cette locution se prend plus souvent en mauvaise part, en parlant d'un homme singulier dans ses manières, dans sa conduite.

— Le bonheur sans *pareil* de vous donner la main. (Corn.) Le bonheur sans *pareil* n'était pas si ridicule qu'aujourd'hui. Ce fut Boileau qui proscrivit ces expressions communes de *sans pareil, sans seconde, à nul autre pareil, à nulle autre seconde*.

— Syn. comp. PAREIL. SEMBLABLE. TEL. Un objet *tel* qu'un autre ne diffère pas de celui-ci; un objet *pareil* à un autre ne le cède point à celui-ci; un objet *semblable* à un autre s'assortit avec celui-ci.

PAREIL, EILLE. s. Fam. Homme, femme semblable. C'est un homme qui n'a pas son pareil. Elle n'a pas sa pareille pour la malignité Il a peu de pareils. J'ai un beau cheval de carrosse, mais je ne puis trouver le pareil. Je l'ai établi chef de cette jeune noblesse qui n'a pas sa *pareille*. (Vaugelas.)

— Au pl., précédé des adj. poss. *mes, tes, ses, nos, vos*, etc. Il s'emploie fam. pour désigner les gens de l'état, de la naissance, du caractère de la personne dont il s'agit. Il en use mal avec ses pareils. Fréquenter vos pareils Vos pareils se comportent autrement que vous. Téléphon, il faudrait vous développer, vous manier, vous confronter avec vos *pareils*, pour porter de vous un jugement favorable. (La Bruy.) Ils n'abordent plus leurs *pareils*; ils ne les saluent plus. (Id.) J'ai vu de mes *pareils* les revers éclatants. (Rac.) Telle est de ses *pareils* l'ardeur héréditaire. (J.-B. Rouss.)

> Qu'ils viennent préparer ces nœuds infortunés,
> Par qui de ses *pareils* les jours sont terminés. (Rac.)

— Se dit pour Adhérents, gens qui se ressemblent, et il ne se prend alors qu'en mauvaise part. Sur mes *pareils*, Néarque, un bel œil est bien fort. (Corn.)

> Je ne le vois que trop, Photin et ses *pareils*
> Vous ont empoisonné de leurs lâches conseils. (Corn.)

> . . . Faible tyran, garde pour tes *pareils*
> Ton amitié, tes soins, ta honte et tes conseils (Crèb.)

— Ce terme de *pareils* dont Rotrou et Corneille se sont toujours servis, et que Racine n'employa jamais, semble caractériser une petite vanité bourgeoise. Ce mot est rejeté de la haute poésie comme manquant de noblesse, cependant c'est une expression fort propre et par conséquent fort belle dans les cas où elle peint le mépris qu'inspirent les perfides et les lâches.

PAREILLE. s. f. Le même traitement qu'on a fait ou qu'on a reçu. Je vous rendrai la pareille.

> Trompeurs, c'est pour vous que j'écris:
> Attendez-vous à la *pareille*. (La Fontaine.)

— Loc adv. et fam. *A la pareille*. De la même manière de la même façon. Je me comporterai à la pareille. Vieux en ce sens.

> J'en use sans scrupule, et ce n'est pas merveille
> Qu'on se puisse, entre amis, servir à la *pareille*
> (Molière.)

> Il prend donc les menus, puis leur parle à l'oreille;
> Et puis il feint à la *pareille*
> D'écouter leur réponse on demeura surpris,
> Cela suspendit les esprits (La Fontaine.)

— Par extens. Je vous rendrai la pareille Si vous me faites ce plaisir-là, à la pareille. Si vous n'en usez pas bien, à la pareille.

PAREILLEMENT. adv. (pr. *pa-rè-ye-man*). De la même manière. Vous m'avez traité avec bonté, je vous traiterai pareillement. Jamais deux hommes ne jugèrent *pareillement* d'une même chose. (Mont.)

— Il signifie plus ordinairement Aussi. Vous le désirez, et moi pareillement. La plupart des brebis dormaient *pareillement*. (La Font.)

— A une personne qui vous dit, *portez-vous bien, soyez heureux*, etc., en répond quelquefois, *et vous pareillement*.

PAREIRE. s. f. (de l'espagn. *pareira brava*, vigne sauvage). Bot. Genre de la famille des ménispermes; il renferme des plantes grimpantes. On en compte dix espèces de l'Amérique.

— Pharm. On donnait ce nom, ou plutôt celui de *pareira brava* à la racine de cette plante, qu'on supposait avoir des propriétés médicales.

PARÉLIE. s. f. Astron. V. PARHÉLIE.

PARELLE. s. f. Bot. Espèce de lichen qu'on recueille particulièrement en Auvergne pour l'usage de la teinture, et qui se présente sous la forme d'une croûte blanche ou grise. Il s'étend sur les rochers auxquels il adhère fortement, mais son abondance en rend la récolte facile Avant d'être livrée au commerce, la parelle est réduite en pains, à l'aide d'une opération facile. Elle est connue sous le nom d'*orseille de France, d'Auvergne*, ou *de terre*, pour la distinguer de celle que l'on prépare avec le véritable lichen, *orseille des Canaries*.

PARELLIPSE. s. f. Gramm. Omission d'une consonne, lorsqu'elle est double dans le même mot.

PAREMBOLE. s. f. Littér. Espèce de parenthèse, dans laquelle le sens de la phrase incidente a un rapport direct au sujet de la phrase principale.

— Anc. art milit. Évolution qui était en usage dans les armées byzantines, et qui consistait à détacher des subdivisions en avant.

PAREMENT. s. m. (pr. *pa-re-man*, rad. *parer*). Ce qui pare, ce qui orne.

— Etoffe dont on pare le devant d'un autel. Un beau parement d'autel. Un parement de soie, de velours. On a donné un magnifique parement à cette église.

— Etoffe riche ou voyante que les hommes portaient sur les manches de leurs habits, et les femmes sur le devant de leurs robes. Les habits et les robes à parements d'étoffe d'or ou d'argent ne se voient plus qu'au théâtre.

— Anc. art milit. Mur, parapet, rempart.

— Anc. jurispr. Revenus et privilèges.

— Art culin. Graisse qui est autour de la panse d'un agneau.

— Art milit. Etoffe d'une couleur différente que les militaires portent au bout des manches de leurs uniformes. L'uniforme de ce régiment a des revers et des parements bleus, rouges, etc.

— Charb. Morceau de bois dont on garnit un four à charbon. Entre les gros rondins on met des *parements* de fagots bien droits, et pour que le plancher ne se dérange pas, on arrête chaque bout des rondins avec un piquet. (Ed. Leclerc.)

— Constr. *Le parement d'une pierre*. Le côté d'une pierre qui doit paraître en dehors du mur. Parement brut, taillé, poli. Pierre à deux parements. ‖ *Les parements*. Les grosses pierres de taille dont un ouvrage est revêtu. ‖ *Parement d'appui*. Les pierres à deux parements qui forment l'appui d'une croisée, particulièrement quand elle est vide dans l'embrasure. ‖ *Parement de couverture*. Les plâtres qu'on met contre les gouttières pour soutenir le battellement des faites d'une couverture. ‖ *Parement brut*. Pierre qui, bien qu'elle ne soit ni taillée ni polie, est à la surface de la construction.

— Cost. Espèce de retroussis qui est au bout des manches d'un habit, et qui est fait de la même étoffe. Les parements de mon habit sont usés. Mettez des parements neufs à cet habit.

— Droit can. *Parements personnels*. Droits et privilèges du clergé. L'ordonnance Guillelmine borna la compétence des tribunaux ecclésiastiques aux *parements* personnels des clercs promus aux ordres sacrés. (***).

— Faucon. Plumes de différentes couleurs qui parent l'oiseau de proie.

— Maçonn., menuis., etc. La surface apparent d'une ouvrage. Le parement de plâtre, de pierre d'un mur Mettre une pierre en parement. Le parement d'un revêtement de marbre, de menuiserie. Porte à deux parements. Un ouvrage est à deux parements, quand il est fait pour être vu des deux côtés.

— Pavage. Les gros quartiers de pierre ou de grès qui bordent un chemin pavé.

— Techn. *Les parements d'un fagot*. Les plus gros bâtons d'un fagot, ceux que le bûcheron met en dessus pour parer sa marchandise. Il prit un parement de fagot, et lui en donna des coups sur les épaules. ‖ Colle de farine dont les tisserands enduisent les chaînes de leurs pièces.

— Véner. Morceau de chair attaché à la peau du cerf On détache le parement pour donner la curée aux chiens.

— S'est dit pour Parade. Lors elle rendit l'esprit en se débattant aucune espace, et demeura ainsi sur le lit de *parement*. (Le maire de Belges.)

— S'est dit pour Etalage. Le marchand qui fait montre et *parement* du plus riche échantillon de sa marchandise. (Mont.)

— S'est dit pour Parure en général. Il demande à quel propos on ne portait ce bahut à la garderobe ou en quelque autre lieu, sans en faire ceans *parement*. (Cent nouv. nouv.) Il ordonna que toutes les bagues et joyaux (*parements* inutiles des femmes) seraient convertis pour bâtir un temple à la déesse Cérès. (Pasq.) Des peaux de chien et de loup étaient aussi les *parements* des sièges de leurs maisons. (Fauch.)

— Il s'est même pris au figuré.

— Ornith. *Parement bleu*. Oiseau de la grosseur du verdier

— Syn. comp. PAREMENT. PARURE. *Parement* est d'un usage très-restreint; mais dans les limites où on l'emploie, il signifie une parure riche, noble, distinguée, destinée à des objets relevés. *Parure* comprend tout ce que la main de l'homme fabrique pour parer, y compris tous les colifichets qui n'ont de valeur que par le caprice de la mode.

PAREMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Parementer. S'empl. adjectiv. Uni. Mur parementé. Pierre parementée.

— S'est dit pour Orné. Quand une demoiselle de mille livres de rente avait robe *parementée* de velours et la queue de taffetas, c'était pour les fêtes seulement, et à toute sa vie. (Cont. d'Eutr.)

PAREMENTER. v. a. 1re conj. Constr. Faire un parement; unir une surface.

PARÉMIE. s. f. Littér. Courte allégorie.

— Par extens. Expression proverbiale.

PARÉMIOGRAPHE. s. m. Didact Auteur d'un recueil de proverbes.

PARÉMIOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., παροιμία, proverbe; γραφή, description). Didact. Recueil de proverbes.

PARÉMIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la parémiographie

PARÉMIOLOGIE. s. f. Didact. (ét. gr., παροιμία, proverbe; λόγος, discours). Explication des proverbes. ‖ Recueil de proverbes.

PARÉMIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la parémiologie.

PARÉMIOLOGUE. s. m. Didact. Celui qui écrit sur la parémiologie. ‖ Auteur d'une parémiologie.

PAREMPTOSE. s. m. (pr. *pa-ran-ptoze*, du gr. παρεμπίπτειν, tomber entre). Anc. pathol. Phénomène accidentel. ‖ On le trouve employé dans Galien pour exprimer le déplacement ou plutôt la chute de quelque humeur d'une partie du corps dans une autre ‖ Les anciens désignaient aussi spécialement par ce mot la cause d'une certaine altération de la vue accompagnée de douleur.

PARENCÉPHALE. s. m. (ét. gr., παρά, auprès; ἐγκέφαλον, cerveau). Anat. La partie du cerveau qu'on nomme aussi cervelet.

PARENCÉPHALITE. s. f. Pathol. Inflammation du cerveau.

PARENCÉPHALOCÈLE. s. f. (et. gr., παρεγκεφαλίς, le cervelet; κήλη, tumeur). Chirur. Hernie du cervelet sous la forme d'une tumeur molle, indolente, non réductible.

PARENCHYMAL, ALE. adj. Médec. Qui forme les parenchymes. Membrane parenchymale.

PARENCHYMATEUX, EUSE. adj. (pr. *pa-ran-chi-ma-teu*; (ét. gr., παρέγχυμα, parenchyme Qui est formé de parenchyme, de tissu cellulaire. ‖ Qui a rapport au parenchyme.

— Zooph. Dont les viscères contenus dans le parenchyme sont peu apparents. ‖ PARENCHYMATEUX. s. m pl. Ordre de la classe des entozoaires, comprenant ceux dont le corps renferme dans son parenchyme des viscères mal terminés, quelquefois très-peu apparents.

PARENCHYME. s. m. (pr. *pa-ran-chi-me*, du gr. παρέγχυμα, même signif., dérivé de παρεγχέω, j'épanche, parce qu'on a cru que ce tissu était formé par du sang épanché ou coagulé) Anat Tissu spongieux propre aux organes glanduleux du corps, composé de grains agglomérés unis par du tissu cellulaire, et se déchirant avec plus ou moins de facilité; telle est la texture du foie, des reins, etc ‖ On ne peut donner une définition générale du parenchyme, puisqu'il diffère essentiellement dans chaque viscère. Il semble même convenable d'appeler, en général, *parenchyme*, le tissu propre aux viscères qu'on ne peut ranger dans aucun des systèmes généraux admis par Bichat, puisque le cerveau le poumon, qui ne sont point graisseux comme le foie, la rate, etc., sont cependant considérés comme des organes parenchymateux

— Anc médec. Suc contenu dans des mailles d'un tissu celluleux serré de plusieurs organes, tels que le foie, la rate.

— Bot. Substance molle, spongieuse, ordi-

nairement colorés en vert, et formée d'un tissu cellulaire, qui remplit les interstices que parcourent les vaisseaux propres des végétaux, principalement dans les feuilles où cette substance est fort abondante, et forme ainsi une épaisseur remarquable, telle que dans les feuilles des aloès, etc. Toutes les parties herbacées des végétaux, les jeunes tiges, les fruits, le liber annuel, les organes floraux même, lui doivent leur consistance plus ou moins épaisse. ‖ On donne généralement ce nom au tissu cellulaire considéré en masses par opposition aux parties qui ont beaucoup de vaisseaux. ‖ On a aussi donné ce nom à une variété du tissu cellulaire végétal qui est constitué par des cellules dodécaèdriques, dont chacune est entourée par douze autres, comme dans les monocotylédones.

PARÉNÈSE. s. f. (du gr. παραίνεσις, exhortation, avertissement). Didact. Discours moral. Exhortation à la vertu. Peu usité.

PARÉNÉTIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la parénèse, à la morale. On divise les discours de religion en dogmatiques, parénétiques, ascétiques et mystiques. Peu usité.

PARENSANE. s. f. Mar. Appareillage.

— Relat. *Faire la parensane.* Dans le Levant, se dit pour Appareiller.

PARENT, ENTE s. (pr. *pa-ran*, *an-te*; du lat. *parens*, *parentis*, formé de *pareo*, j'obéis, ou *pario*, j'engendre). Celui, celle qui est de même famille, qui nous est uni par le sang, qui nous touche par consanguinité. Parent paternel, maternel. C'est mon parent. Parent au premier, au deuxième, au troisième degré, etc. Il est de mes parents. Il est mon parent du côté de mon père, de ma mère. Elle est ma parente. Ils ne sont pas parents. Elles ne sont nullement parentes. Être parent éloigné de quelqu'un. Le mariage entre parents est prohibé à certains degrés. N'être ni parent ni ami. Aux gens riches ou en faveur il pleut des parents. Convoquer une assemblée de parents. Avis de parents. Il y a des âmes sales, capables d'une seule volupté, qui est celle d'acquérir; de telles gens ne sont ni *parents*, ni amis, ni citoyens, ni chrétiens, ni peut-être des hommes; ils ont de l'argent. (La Bruy.) La fréquentation d'une *parente* entêtée des vanités et des folies du monde. (Fléch.) Vous de tous mes *parents* destructeur odieux. (Volt.) Et chacun pour *parent* vous fuit et vous renie. (Boil.) Un sacrifice domestique, suivi d'un repas entre les parents, compose tout le cérémonial funèbre (Roland.) Aujourd'hui chacun vit enfermé dans sa maison, on fuit les amis, on redoute même les *parents*; chacun craint d'être appelé à répondre d'un autre; on voudrait vivre seul, on finira par se tuer, pour être plus sûr de ne pas se compromettre. (A. de Cust.)

Romains contre Romains, *parents* contre *parents*,
Combattaient seulement pour le choix des tyrans.
(Corneille.)

— Par extens. Un simple allié. Il est devenu mon parent en épousant ma cousine.

— Fig. La colère et l'humanité sont deux proches *parents*. (La Rochef.) La pudeur est comme la proche *parente* de la vertu. (Max. lat.)

— Hist. *Parent du roi.* Chez les Perses, il se disait de tous les seigneurs de la cour, qui peut-être appartenaient à la même tribu que le souverain. Il y avait dans l'armée perse quinze cents *parents* du roi Darius. (Quinte-Curce.)

— Au pl., il signifie Ceux de qui on descend. Il est né de parents illustres. Elle compte entre ses *parents* des princes d'Italie. (Boil.)

— On le dit particulièrement du père et de la mère. Un enfant doit obéir à ses parents. Il s'est marié sans le consentement de ses parents. De ses *parents*, dit-on, rebut infortuné. (Rac.) Les auteurs, comme les *parents*, ne préfèrent pas toujours leur meilleur enfant. (Boiste.) Vous qui voulez faire renoncer un peuple à la liberté, rendez-lui ses enfants, ses *parents*, ses amis, tout ce qu'il a perdu pour elle. (Id.) Il est impossible de reconnaître le caractère d'une jeune personne sous le voile de la beauté modeste; on ne peut l'entrevoir que dans celui de ses *parents*. (Id.) On n'a point de *parents* alors qu'on les ignore. (Volt.) De nos *parents* sur nous vous savez le pouvoir. (Id.)

Il faut que les enfants
Pour première vertu respectent leurs *parents*. (Fabre.)
Dans la nuit du tombeau j'enfermerai ma honte,
Sans chercher des *parents* si longtemps ignorés. (Rac.)

— En ce sens, on ne l'emploie jamais au singulier pour désigner le père ou la mère. J'ai dîné chez mon parent, chez ma parente, signifie tout autre parent que le père et la mère.

— *Parents ascendants.* Le père, l'aïeul, le bisaïeul, etc. ‖ *Parents descendants.* Le fils, le petit-fils, le neveu. ‖ *Parents spirituels.* Le parrain et la marraine.

— Fam. *Nous sommes tous parents en Adam.*

— Expr. prov. *Être parents du côté d'Adam.* Être parents à un degré très-éloigné.

— Prov. et fig. *Les rois et les juges n'ont point de parents.* Ils doivent sacrifier leurs affections personnelles à l'intérêt public. ‖ *L'amour des parents descend et ne remonte pas.* L'amour du père et de la mère pour les enfants surpasse celui des enfants pour le père et la mère.

— Prov. *Un bon ami vaut mieux qu'un parent.* ‖ *Renvoyer quelqu'un chez ses parents.* Le renvoyer d'auprès de soi.

Fam. *Les grands parents.* Les plus considérables d'entre les proches parents. On consulta les grands parents. J'ai ouï dire à mes grands parents telle chose.

— Fig. *Nos premiers parents.* Adam et Ève.

— Ce mot est familier, et a besoin d'être encadré pour entrer dans la haute poésie

A d'illustres *parents* s'il doit son origine,
La splendeur de son sort doit hâter sa ruine. (Rac.)

PARENTAGE. s. m. Parenté. Un cousin abusant d'un fâcheux *parentage*. (Boil.)

Mais les princes comme les autres,
Ont, grâces à l'humanité,
Quelque défectuosité,
Et sont hommes pour tout potage,
Nonobstant leur haut *parentage* (Scarron.)

— Fig.

Imprudence, babil et sotte vanité,
Et vaine curiosité,
Ont ensemble étroit *parentage*,
Ce sont enfants tous d'un même lignage. (La Font.)

— Ce mot a vieilli, et c'est dommage; car il était noble et sonore, tandis que *parenté* n'est nullement poétique. On s'en servait autrefois dans la poésie, il ne peut plus être admis que dans le genre badin ou dans le style marotique.

— Syn. comp. PARENTAGE, PARENTÉ. *Parentage*, tombé en désuétude, ne peut guère figurer aujourd'hui que dans le style familier, mais, par sa terminaison, c'est un nom collectif plus propre que *parenté* à exprimer tous les parents ensemble.

PARENTALES ou **PARENTALIES.** s. f. pl. Ant. rom. Fêtes funèbres que l'on célébrait au mois de janvier, tous les ans, en l'honneur des morts d'une famille, et quelquefois d'un même pays. Les parents et les amis des morts se réunissaient, en cette occasion, pour offrir des sacrifices et faire des festins, dans lesquels on ne servait presque que des légumes.

PARENTAXE. s. f. Anc. art milit. Entrelacement ou interopposition de phalangites et de peltastes.

PARENTÉ. s. f. Consanguinité. Il y a parenté entre eux. Il n'y a entre nous qu'une parenté fort éloignée. Toute parenté vient de la naissance et dérive de ce que des personnes dérivent d'une même souche. Prends cette coupe, prends-la de la main d'un gendre en signe de *parenté* et d'alliance, car aujourd'hui j'épouse ta fille. (Roland.)

La *parenté* m'excède, et ces liens, ces chaînes
De gens dont on partage ou les torts ou les peines.
(Gresset.)

— On distingue trois sortes de parentés : la *parenté naturelle*, qui est le rapport des personnes unies par les liens du sang, la *parenté légale*, qui est une alliance se contractant par l'adoption, et la *parenté spirituelle*, appelée encore *affinité*. V. ce mot.

— Pris collectiv. Tous les parents et alliés d'une même personne. Il fallut assembler la parenté. Il n'a encore vu qu'une partie de sa parenté. Il faut laisser parler cet inconnu que le hasard a placé près de vous; vous connaîtrez bientôt son nom, sa demeure, son pays, sa *parenté*, les armes de sa maison. (La Bruy.)

— Fig. Il y a une liaison étroite et comme une *parenté* entre le prince et les sujets. (Confucius.)

— Anc. jurispr. *Parenté spirituelle.* Parenté produite par le parrainage. La parenté spirituelle mettait un empêchement au mariage entre le parrain et la filleule, entre la marraine et son filleul.

— Hist. *Degré de parenté.* Il se dit, selon la loi civile actuelle et l'ancien droit romain, du nombre de générations qui séparent entre eux deux membres de la même famille. Dans la ligne collatérale, les degrés de parenté se comptent en remontant d'un des deux collatéraux à l'auteur commun, puis, en descendant de là, jusqu'au second. Ainsi, deux frères sont au second degré de parenté, l'oncle et le neveu, au troisième; les cousins germains au quatrième. Selon le droit canonique, chaque génération ne se compte qu'une fois pour les deux parents; ainsi, les frères sont au premier degré de parenté collatérale, et les cousins germains au second. Ce même droit canonique plaçait au septième degré de parenté les personnes qui descendent d'un sixième aïeul commun, et étendait jusqu'à elles les défenses du mariage. Cet usage excita de grandes disputes dans le XIe siècle, et le concile de Latran, XIIIe siècle, borna la défense au quatrième degré canonique.

— *Parenté* était autrefois du genre masculin.

PARENTÈLE. s. f. Tous les parents. Le célibataire vieux et riche ne manque jamais d'une nombreuse *parentèle* qui attend avec impatience l'heure de son décès. (Boinv.) Il est vieux.

— C'est un mot utile et nécessaire que nos bons écrivains devraient remettre en usage. *Avoir une riche parentèle* n'est pas du tout la même chose que *avoir de riches parents*. Ce mot n'est pas non plus synonyme de *Parenté*.

PARENTHÈSE. s. f. (ét. gr., παρά, entre; ἐν, dans; τίθημι, je place). Gramm. Mots qu'on insère dans une période et qui forment un sens à part. Grande, longue parenthèse. Il faut mettre cela en parenthèse. Son style est embarrassé de parenthèses. Le grand pasteur tombe, en racontant, dans des *parenthèses* qui peuvent passer pour épisodes, mais qui font oublier le gros de l'histoire. (La Bruy.) Il en est des *parenthèses* comme des folies; les plus courtes sont les meilleures. (Noël.) C'est un défaut dans le style que les *parenthèses* trop fréquentes et trop longues. Elles embarrassent et obscurcissent le discours, et le rendent lâche et traînant (Lav.)

— Il y a parenthèse, lorsqu'un sens complet et isolé est inséré dans un autre dont il interrompt la suite, comme dans ces vers :

O surprise ! ô douleur ! il voit autour de lui
Ses soldats désormais quel sera son appui ?)
Compagnons de sa chute, ainsi que de son crime,
Sans mouvement, sans voix, étendus sur l'abîme.
(L. Racine.)

— Comme la langue française ne souffre rien d'obscur et de confus, elle ne s'accommode ni de ces fréquentes parenthèses qui rompent le discours, ni de ces phrases tronquées dont il faut deviner le sens, et qu'on n'entend qu'après y avoir longtemps rêvé. Les parenthèses sont surtout insupportables en vers, à moins qu'elles ne soient courtes et ingénieuses. En les écrivant, on les prononce d'un autre sens, et en écrivant, on les renferme entre ces deux signes ( ), que l'on place l'un au commencement de la parenthèse, l'autre à la fin.

— Il y a des gens qui noient dans une mer de fastidieuses parenthèses la phrase également fastidieuse qu'ils ont à débiter. Tel Sancho Pança, qui, pour dire que la place d'honneur à table est celle qu'occupe le maître de la maison, assommait impitoyablement ses auditeurs de trente-six parenthèses, qu'il regardait comme autant d'enjolivements à sa narration, et qui n'avaient d'autre mérite que celui d'un extrême ridicule. Il ne faut proscrire sous la forme de parenthèses que des sentiments et des réflexions dignes de fixer l'attention, et qui, dans une juste impatience de se montrer, ne peuvent attendre la fin de la série des idées qui les ont fait naître. Un style hérissé de parenthèses révèle un certain désordre dans l'esprit ou une prétention ridicule

— Calligr. et typogr. Marques, signes dont on se sert pour enfermer les mots d'une parenthèse ( ). Ouvrir, fermer la parenthèse. Mettre cette phrase entre parenthèses, entre deux parenthèses.

— Arithm. L'usage des parenthèses est indispensable dans les fractions, pour qu'on ne confonde pas les nombres. La multiplication de $2 - \frac{3}{4}$ par $7 + \frac{1}{3}$ avec celle de $\frac{3}{4}$ par 7, doit s'écrire ainsi : $\left(2 - \frac{3}{4}\right)\left(7 + \frac{1}{3}\right)$.

— Fig. et pop. *Avoir les jambes en parenthèse.* Avoir les jambes arquées.

— Loc. adv. *Par parenthèse.* On s'en sert dans la conversation, pour dire quelque chose qui n'y a pas un rapport direct, et pour excuser l'interruption d'un discours ou pour faire remarquer en passant un fait ou une circonstance à laquelle on attache de l'importance. Je dois, par parenthèse, vous informer que votre frère est arrivé. Par parenthèse, j'ajouterai que mon élève n'est pas très-studieux.

S'il se trouvait présent, par *parenthèse*,
Je voudrais voir son visible embarras (Desoubles.)

Sa sœur, sa future, et qui, par *parenthèse*,
Vous donnera tout lieu d'enrager à votre aise.
(Destouches.)

PARENTIE. s. f. Bot. Genre de plantes, ayant pour type une plante commune à terre, dans les bois humides et les taillis.

PARENTIS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mont-de-Marsan (Landes); 1,500 hab.

PARENTOMOZOAIRE. adj. des 2 g. (pr. *pa-ran-to-mo-zo-è-re*; ét gr., παρά, presque; ἔντομον, insecte; ζῷον, animal) Zool. Il se dit d'un animal dont le corps est presque partagé en plusieurs segments. ‖ PARENTOMOZOAIRES. s. m. pl. Sous-type des animaux articulés, qu'on nomme également *subannélidaires*.

PARÉPIGRAPHE. s. f. (du gr. παρεπιγραφή, même signif.). Rhét. Figure par laquelle on fait à dessein les choses qui ont dû précéder celle dont on parle.

PARER. v. a. 1re conj. (du lat. *parare*, même signif.). Orner, embellir. Parer une église, un autel, une chambre. Parer un enfant. Le printemps avait paré la terre de fleurs. Chez les anciens, on parait la victime avant de l'immoler. Toute la nature s'épuise pour la *parer*. (Boss.) Tantôt à vous *parer* vous excitez nos mains. (Rac.) Un objet n'est digne de notre empressement que lorsque, au delà des agréments qui le *parent* à nos yeux, il renferme en lui une bonté, une utilité réelle. (Barth.)

— Servir de parure. Je n'ai fait jusqu'ici que louer d'heureuses vertus, et qu'amasser, pour ainsi dire, les fleurs qui *parent* la victime. (Fléch.)

Mars aux voûtes des cieux a suspendu ses armes;
Venez, quittez le deuil, vierges, *parez* vos charmes.
(Masson.)

— Fig. et au sens moral. Il est un art de parer la vertu, la raison. Il a paré son discours des plus brillantes couleurs de l'imagination. Les Grecs, à vous ouïr, m'ont *paré* d'un vain titre. (Rac.) Ces philosophes *parent* leurs dogmes des charmes de la poésie. (Barth.) C'est là que les Grâces sont sur leur trône, que la simplicité les *pare*, que la gaîté les anime. (J.-J. Rouss.)

— Préparer, apprêter certaines choses de manière à les rendre plus belles, plus commodes, etc. Parer sa marchandise. Parer les allées d'un jardin. ‖ *Parer une pièce de bois.* La polir, en rendre la surface unie.

— Fig. Voltaire a dit, par une métaphore aussi juste, aussi belle qu'elle est hardie : On *para* mes chagrins de l'éclat des grandeurs.

— *Parer de, contre.* Mettre à couvert, défendre contre une attaque, une incommodité, Cela vous parera de la pluie, du soleil, du vent. Parer sa maison contre le vent du nord. Je tâche de me parer contre les incommodités de la saison. Rien ne m'a pu *parer* contre ses derniers coups. (Rac.)

— Agric. *Parer les vignes.* Se disait d'une opération qui, à Orléans, consiste à reporter en automne, sur la pouée la terre qui en a été enlevée par les binages d'été, afin de garantir le pied des ceps des gelées de l'hiver.

— Bouch. *Parer un agneau.* Lever la graisse qui est sur la panse, et l'étendre sur le quartier de derrière. ‖ *Parer les viandes.* Ôter les peaux et les graisses superflues.

— Écon. dom. *Parer du cidre, du poiré.* Le faire fermenter, pour lui ôter le goût douceâtre qu'il a naturellement.

— Escr. Empêcher, éviter un coup, soit en le détournant, soit en y opposant quelque chose qui l'arrête. Parer un coup, une botte, une estocade, un trait. Parer le coup. Parer la balle.

— Jeux. *Parer la balle de volée.* Renvoyer la balle en la frappant avec la raquette, avant qu'elle ait touché à terre.

— Mar. Dresser. ‖ *Parer un câble*, *une ancre*, etc. Préparer un câble, une ancre, etc. ‖ *Parer un cap.* Le doubler, passer au delà en le laissant à côté. ‖ *Parer un abordage.* L'éviter. ‖ *Parer la carène d'un bâtiment.* Rendre sa surface bien régulière, en enlever les aspérités. ‖ *Parer un vaisseau.* Donner à la courbure des membranes une parfaite régularité. ‖ *Pare à virer.* Commandement de l'officier qui précède les manœuvres nécessaires pour virer de bord. ‖ *Pare-manœuvre.* Commandement qui a pour but de faire lever toutes les manœuvres qui ont été déployées dans un virement de bord.

— Mégiss. *Parer un cuir, une peau.* Donner une certaine façon au cuir, à la peau.

— Pêch. Tenir la seine au fond de l'eau.

— Techn. Se dit de quelques préparations que l'on donne à certaines marchandises, pour les rendre plus éclatantes, ou pour les disposer à faire un meilleur service. Les bonnetiers parent leurs bas, les marchands et manufacturiers leurs marchandises, par des eaux qu'ils leur donnent, ou par la manière de les presser. Les corroyeurs parent leurs cuirs, les relieurs les couvertures des livres. Les relieurs se servent d'un couteau à parer pour amincir les peaux qu'ils mettent en usage. ‖ *Parer à chaîne.* La coller. ‖ On le dit même des fruitières qui parent leurs marchandises, en mettant les plus beaux fruits au-dessus du panier.

— Vétér. *Parer le pied d'un cheval.* Ôter de la corne du pied d'un cheval, pour le ferrer. Il faut parer le pied à ce cheval.

— *Parer un fossé.* Se disait pour Le relever.

— *Parer une pomme.* Se disait pour La peler.

— Fig. et fam. *Parer un coup, une botte.* Se défendre d'un mauvais office, d'une demande importune, fâcheuse. Il vous faudra *parer* leurs haines mutuelles (Corn.) On ne *pare* point une haine, comme on *pare* un coup d'épée. (Volt.)

Il croit que, toujours faible et toujours incertain,
Je *parerai* d'un bras les coups d'autre main. (Racine.)

Je me tiens trop heureux
D'avoir *paré* le coup qui nous perdait tous deux. (Id.)

— v. n. *Parer à.* Empêcher une chose d'avoir lieu, ou en détourner les mauvais effets. On ne saurait parer à tout. Il faut parer à cet inconvénient. On ne peut pas *parer* à des événements qui naissent continuellement de la nature des choses. (Montesq.)

— Prévoir, remédier. On ne peut pas parer à tout.

— Escr. Empêcher, éviter. Parer et porter en même temps. Parer du fort de l'épée. Vous ne parez pas. Parez donc. ‖ *Parer du corps.* Détourner le corps de la ligne par où le coup doit passer. ‖ *Parer de la pointe.* Écarter la pointe de la ligne du corps. ‖ *Parer en quarte.* Détourner l'épée de son adversaire, sur un coup qu'il porte dedans et sous les armes.

— Manég. S'arrêter. Ce cheval pare bien sur les hanches.

— SE PARER. v. pron. Faire sa toilette. Cette femme aime à se parer. Elle a passé trois heures à se parer. Se parer et se farder. Se parer de superbes atours. On se détruit pour se *parer*. (Boss.) Presque tous ceux qui déclament contre les femmes qui se *parent*, iraient les prier de reprendre leurs ajustements, si elles cessaient de s'en servir. (St-Evrem.) Lorsque des femmes se *parent*, la plus jolie est toujours la plus mal parée. (Boiste.)

Et c'est, je l'avouerai, dans le dessein de plaire,
Que je me suis *paré* plus qu'à mon ordinaire. (Dest.)

— Être paré. L'éclat dont le trône se *pare*. (Corn.) Les feux inanimés dont se *parent* les cieux. (Rac.)

— Faire parade. Se parer d'un vain titre. Pourquoi vous parez-vous de vertus que vous n'avez pas? Les stoïciens se paraient d'une impassibilité fastueuse. Se *parer* de son bel esprit ou de sa philosophie. (La Bruy.) Les titres glorieux dont l'orgueil des hommes se *pare*. (Id.) Ils se *parent* d'une antiquité douteuse. (Mass.) Du zèle de ma loi que sert de vous *parer*? (Rac.) Il se pare insolemment du mérite d'autrui (Boil.) L'Italie se *para* de toutes ses pompes pour accueillir cette sœur aînée qui arrivait en pèlerine des ruines et des cloîtres d'Athènes. (E. Quinet.) Sans vous *parer* ici d'une foi qui m'est due. (Rac.) Churchill se *pare* donc partout de sa nouvelle faveur. (Hamilt.)

Cette austère vertu dont se *parait* l'ingrat,
Ne servait que de voile au plus noir attentat. (Créb.)

— Fig. Au printemps, la terre se pare de mille couleurs.
— Mar. Se préparer, se débarrasser, s'alestir.
— Expr. prov. *Se parer d'une personne*. La promener d'un air fier. Il se pare de sa femme comme d'un bel habit.
— Prov et fig. *Se parer des plumes d'autrui, des plumes du paon*. S'approprier ce qui appartient à un autre; pour en tirer vanité. Il se dit surtout d'un plagiaire. De leur dépouille il se *pare* à mes yeux. (Rac.)

Il est assez de gens à deux pieds comme lui,
Qui se *parent* souvent des dépouilles d'autrui,
Ce que l'on nomme plagiaires. (La Font.)

De ces brutaux fieffés qui. . .
Et du nom de mari fièrement se *parants*. (Molière.)

Parant étant ici incontestablement participe n'aurait pas dû varier.

— Se mettre à couvert, se défendre contre une attaque, etc., au propre et au fig. Porter un manteau pour se parer de la pluie. Je saurai bien me parer de ses coups. Il est difficile de se parer des mauvais offices secrets. De ce coup imprévu songeons à nous *parer* (Rac.) Rien ne m'a pu *parer* contre ses derniers coups (Id.) Quoi! de votre poursuite on ne peut se *parer*! (Mol.)

— Syn. comp. PARER, DÉCORER, ORNER, EMBELLIR. *Embellir* est le terme général. Il signifie rendre plus beau, plus intéressant, plus agréable, plus précieux, de quelque manière que ce soit. *Orner*, c'est ajouter à une chose simple des choses accessoires qui, sans en faire partie, servent à la rendre plus agréable. *Décorer*, c'est distribuer tous les ornements que l'on ajuste à une chose, de manière qu'ils concourent également à l'*embellir*. *Parer*, c'est embellir une chose par des accessoires qui la font paraître plus belle, plus agréable à la vue.

PARER. s. m. Manég. Arrêt relevé de cheval de manège. Un beau parer.

PARÈRE. s. m. (du lat. *parere*, paraître; *paret*, il paraît; il me paraît, je suis d'avis que). Avis, sentiment des négociants sur des questions de commerce. Le livre des Parères de Savary.

PARERGON. s. m. (ét. gr., παρά, proche; ἔργον, ouvrage). Beaux-arts et antiq. Hors-d'œuvre, addition à l'ouvrage principal. Un bas-relief qui orne le piédestal d'une statue, est un parergon. || Quelques personnes voudraient que l'on dît au pluriel des *parerga*. Pourquoi créer un pluriel aussi barbare et aussi contraire au génie de notre langue? N'est-il pas infiniment préférable de dire des *parergons*?

PARERMENEUTE. s. m. (ét. gr., παρά, contre; ἑρμηνεύς, interprète). Hist. relig. Nom donné dans le VIIe siècle à une secte d'hérétiques qui expliquaient les Écritures à leur manière, et sans avoir égard au sens reconnu par l'Église.

PARÈS. (du lat. *parere*, produire, enfanter). Myth. Divinité que l'on croit la même que Palès, et à laquelle on attribuait de l'influence sur la fécondité des brebis et des autres animaux.

PARESCAUME. s. m. Pêch. Bateau portant mâts et voiles, dont on se sert ordinairement pour la pêche à la madrague.

PARÉSIE. s. f. (du gr. πάρεσις, relâchement). Pathol. Paralysie imparfaite qui ne prive que de la faculté de se mouvoir.

PARESSE. s. f. (du gr. πάρεσις, relâchement, affaiblissement, langueur, abattement). Fainéantise, négligence, nonchalance ou lenteur blâmable dans des choses qui sont d'obligation. Grande, horrible paresse. Quelle paresse! La paresse est un des sept péchés capitaux. Mon amitié se plaint de sa *paresse*. (Corn.) De toutes les passions, celle qui est la plus inconnue à nous-mêmes, c'est la *paresse*. (La Rochef.) La *paresse* est un sommeil où l'on n'a guère de bons rêves, et qui ne renouvelle les forces ni de l'âme ni du corps. (De Juss.) La *paresse* produit la misère; la misère tue le corps par les privations, et l'esprit par le chagrin (Id.) La *paresse* donne entrée à tous les vices. (Malebr.) La société ne sera jamais parfaite tant qu'il y aura de la misère sans *paresse*. (Boiste.) Trop souvent la *paresse* est la mère du crime. (Agniel.)
— Les théologiens comptent la paresse au nombre des sept péchés capitaux, parce qu'elle est cause des péchés d'omission que commet un chrétien.
— Amour du repos, du loisir, tranquillité du corps et de l'esprit. Paresse aimable, voluptueuse. Une douce paresse. La paresse a ses douceurs.

Ici, par l'aimable *paresse*,
Ce fameux vainqueur désarmé. (J.-B. Rouss.)

— Fam. Faiblesse de tempérament qui porte à se dispenser de faire tout ce qui demande un peu d'action. C'est par paresse qu'il ne va jamais se promener. C'est par *paresse* que l'on s'apaise et que l'on ne se venge point d'une offense. (La Bruy.) Il méprisa ces âmes oisives qui n'achètent ces titres vains d'occupation et de dignité, que pour satisfaire leur orgueil et pour honorer leur *paresse*. (Fléch.) La gloire peut réveiller quelquefois dans les grands l'assoupissement de la *paresse*. (Mass.) Le mérite en repos s'endort dans la *paresse*. (Boil.)
— Fig. Lenteur.

. . Après lui Cloanthe fend les flots.
Ses rameurs sont plus forts; mais l'art des matelots
De son vaisseau pesant accuse la *paresse*. (Dél.)
Où donc est ce grand cœur dont tantôt l'allégresse
Semblait du jour trop long accuser la *paresse*? (Boil.)

— Par extens. *Paresse d'esprit*. Lenteur, nonchalance de l'esprit, qui empêche de concevoir promptement, ou de s'appliquer avec force, avec persévérance.
— Prov. *Relever quelqu'un du péché de paresse*. Le forcer par des reproches ou par des menaces, à travailler, à mieux remplir son devoir. Je vous relèverai bien du péché de paresse.
— On la personnifie quelquefois. La *Paresse* va si lentement, que la Pauvreté l'a bientôt attrapée. (Noël.)
— Myth. Divinité allégorique, fille du Sommeil et de la Nuit. La tortue et le limaçon lui étaient consacrés.
— Iconol. Les Égyptiens peignaient la Paresse assise avec un air triste, la tête penchée et les bras croisés. A ces emblèmes, Ripa joint des quenouilles brisées, symbole de son aversion pour le travail. On l'a désignée aussi par une femme dont les bras sont en action, et qui porte un limaçon sur l'épaule. Ailleurs, c'est une femme échevelée, mal vêtue et couchée par terre, qui dort la tête appuyé sur une main, et tient de l'autre une horloge de sable renversée, pour exprimer le temps perdu. Suivant Oxenstiern, c'est une femme qui a l'air doux et marche à pas comptés, couverte d'une robe de toile d'araignée, portée par le Sommeil, s'appuyant sur les bras de la Faim, ayant la Misère pour suite, passant le printemps de son âge sur un lit de repos et son automne à l'hôpital.
— Syn. comp. PARESSE, FAINÉANTISE. La *paresse* est un moindre vice que la *fainéantise*, celle-là semble avoir sa source dans le tempérament, et celle-ci dans le caractère de l'âme.

PARESSEMENT. adv. S'est dit pour Avec paresse, avec nonchalance, par fainéantise.

PARESSER. v. n. 1re conj. Fam. Faire le paresseux, se laisser aller à la paresse. Aimer à paresser. J'ai paressé toute la matinée dans mon lit. Les femmes qui se fatiguent le soir au mouvement d'une soirée bruyante, ont besoin de *paresser* le matin. (Noël.)

PARESSEUSE. s. f. Cost. Coiffure de femme qui s'appliquait sur la tête comme une perruque, et qui faisait qu'une femme qui se levait tard était coiffée en un moment.

PARESSEUSEMENT. adv. Avec paresse. Il travaille, il se meut paresseusement. Il me semble, ma chère, que vous devez m'en aimer mieux, quand vous êtes couchée bien *paresseusement*. (Mme de Sév.)

Faites-vous servir grandement,
Et servez *paresseusement*. (Gust. Deschamps.)

PARESSEUX, EUSE adj. Qui est ami de la paresse. Un écolier paresseux. Il est si paresseux qu'il néglige toutes ses affaires. *Paresseuse* au printemps, en hiver diligente. (Boil.) C'est la paresse des gens d'esprit que j'aime; mais les sots *paresseux* ressemblent à des valets dans une antichambre: ils y deviennent menteurs, médisants, curieux et insolents. (Le prince de Ligne.) Une nation où les femmes donnent le ton est une nation *paresseuse*. (Montesq.) Les hommes de la nature sont *paresseux*; les hommes civilisés sont turbulents: les premiers jouissent de la vie; les autres courent après. (Boiste.)
— Fig. en l'appliquant aux choses. Avril a réveillé l'aurore *paresseuse*. (Michaud.) Et des champs *paresseux* exciter la lenteur. (Regn.)

Et parmi les gazons roulant d'énormes grains,
Pour l'hiver *paresseux* remplit ses magasins. (Michaud.)

Hésiode à son tour, par d'utiles leçons,
Des champs trop *paresseux* vint hâter les moissons. (Boileau.)

— Se dit aussi de l'esprit. Avoir l'esprit paresseux.

Notre muse, souvent *paresseuse* et stérile,
A besoin pour marcher de colère et de bile. (Boileau.)

— Bot. S'est dit du cucubale baccifère et d'une variété tardive de la laitue. || On l'a aussi donné à l'acacie glauque, qui a la faculté de se fermer, comme la sensitive, lorsqu'on le touche, mais qui produit cet effet beaucoup plus lentement.
— Entom. Se dit d'une fausse chenille du rosier, fort lente, qui, lorsqu'on la touche n'a pas l'air de se défendre, qui se roule sur elle-même, et ne mange que la nuit. || Se dit aussi de la larve de la mouche des latrines.
— Géogr. *Mer paresseuse*. Bras de mer qui séparait la Chersonèse cimbrique de la Scandinavie. Aujourd'hui le Cattegat. || On désigne aussi sous ce nom la mer Glaciale.
— Manég. *Cheval paresseux*. Cheval qui ralentit toujours son allure et qu'il faut avertir sans cesse.
— Médec. *Estomac, ventre paresseux*. Estomac, ventre qui fait lentement ses fonctions. J'ai l'estomac fort paresseux. L'usage fréquent des lavements rendra le ventre paresseux.
— Prov. *Gens paresseux, jamais riches*.
— *Paresseux à*. S'emploie lorsque l'action dont il est question est un but qu'il s'agit d'atteindre. Être paresseux à servir. Je ne fus pas *paresseux* le lendemain à me lever matin. (Le Sage.)
— *Paresseux de*. S'emploie lorsqu'il s'agit d'une détermination intérieure. Ma main est devenue bien *paresseuse* d'écrire, mais assurément et mon cœur ne l'est pas de vous aimer. (Volt.) Je sais que vous êtes un peu *paresseuse* d'écrire; mais vous ne l'êtes ni de penser ni de rendre service. (Id.) Quoique mon fils ne soit pas *paresseux* d'écrire, je n'ai jamais de lettre comme les autres. (Mme de Sévig.) Il n'y a que les *paresseux* de bien faire qui ne sachent faire du bien que la bourse à la main. (J.-J. Rouss.)

Vos froids raisonnements ne feront qu'attiédir
Un spectateur toujours *paresseux* d'applaudir. (Boileau.)

PARESSEUX, EUSE. s. Celui, celle qui a le défaut de la paresse. C'est un paresseux, un franc paresseux. Vous n'êtes qu'une petite paresseuse. Illustres *paresseux*, dont Pétrone est le maître. (L. Rac.) Le laborieux paie sa vie, le *paresseux* la vole. (Phocylide.) Il n'y en a point qui pressent tant les autres que les *paresseux*. (La Rochef.) Le *paresseux* est toujours triste quand il ne fait rien, et plus triste encore quand il a quelque chose à faire. (Noël.)

Approche donc et viens qu'un *paresseux* t'apprenne,
Antoine, ce que c'est que travail et que peine. (Boileau.)

— Prov. On dit que *le paresseux marche si lentement, qu'en quinze jours il pourrait à peine aller aussi loin qu'on pourrait jeter une pierre*. || *Le paresseux est frère du mendiant*. || *Le champ du paresseux est plein de mauvaises herbes*.
— Syn. comp. PARESSEUX, FAINÉANT. Le *paresseux* craint la peine et la fatigue; il est lent dans ses opérations, et fait traîner l'ouvrage. Le *fainéant* aime à être désœuvré; il hait l'occupation et fuit le travail.

PARESSEUX. s. m. Mamm. Quadrupède commun entre les tropiques, qui n'a point de dents incisives et qui marche et se meut avec une extrême lenteur. || On donne ce nom à plusieurs quadrupèdes dont les mouvements sont très-lents. Ceux qui le portent principalement sont les bradypes unau et aï de l'Amérique méridionale, les autres appartiennent aux genres nycticèbe et ours.
— Ornith. Un des noms vulgaires donnés au butor.

PARET. s. m. Féod. Droit de loger chez un vassal.

PARÉTONIUM. s. m. (pr. *pa-re-to-ni-omm*, du nom d'une ancienne ville d'Égypte près de laquelle on le trouvait). Minér. Substance marine des anciens, que l'on croit être une terre magnésienne.

PAREUR. s. m. Techn. Ouvrier qui finit, qui perfectionne un ouvrage. || Se dit particulièrement dans la parcheminerie.
— Hist. *Pareur de drap*. Titre que prenaient, à Paris, les maîtres foulons.
— Manufact. Celui qui aplaigne la surface d'un drap, en dirigeant les brins de la laine d'un même côté.
— Rivière. *Pareur de cordes*. Celui qui est chargé d'empêcher que la corde ne s'arrête, lorsque le bateau monte.

PAREXE. adj. des 2 g. Sex-digitaire, ou à double pouce.

PARFAIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *perficere*, achever, formé de *per*, qui signifie augmentation, et *facere*, faire; faire entièrement). *Je parfais, nous parfaisons, vous parfaites, ils parfont. Je parfaisais. Je parfis. Je parferai. Je parferais. Parfais, parfaisons, parfaites. Que je parfasse. Que je parfisse. Parfaisant. Parfait, parfaite.* Ce verbe ne s'emploie guère qu'à l'infinitif et aux temps composés. Achever, compléter, mettre la dernière main. Parfaire un ouvrage, un bâtiment. Pour *parfaire* un ouvrage, il ne faut jamais le regarder comme parfait. (Boiste.)
— Financ. *Parfaire une somme, un paiement*. Ajouter ce qui manque à une somme, à un paiement.
— Jurispr. *Parfaire le juste prix*. Réparer la lésion, le dommage que le vendeur d'un immeuble a éprouvé. L'acquéreur a été condamné à délaisser la maison, si mieux il n'aimait en parfaire le juste prix.
— Proc. crim. *Parfaire le procès de quelqu'un*. Conduire ce procès jusqu'au jugement définitif. Cette locution vieillit.
— Iron. Combler, achever. Tel événement, après lequel nous soupirons, *parfait* notre misère. (Boiste.)
— Absol. L'homme perfectionne, mais ne *parfait* pas. (De Lévis.)
— SE PARFAIRE. v. pron. Se compléter.
— Syn. comp. PARFAIRE, FAIRE. *Parfaire* est compléter; c'est *faire* d'un bout à l'autre, entièrement, de manière qu'il ne manque rien.

PARFAISEUR. s. m. Techn. Fabricant de peignes pour les étoffes.

PARFAIT, AITE. part. pass. du v. Parfaire. S'emp. adject. Entièrement terminé. Cela est fait et parfait. Il a été ordonné que son procès lui serait fait et parfait, jusqu'à jugement définitif.
— *Parfait par*. Le prix a été parfait par les parties.
— On dit aussi quelquefois *fait et parfait*, pour Parfaitement fait. Votre style est comme on le peut souhaiter, il est fait et *parfait*. (Mme de Sév.)
— Qui réunit toutes les qualités. Dieu seul est parfait. Il n'y a rien de parfait sur la terre. Quelle est la femme qui est parfaite? Vie longue et santé parfaite. Les grands croient seuls être *parfaits*. (La Bruy.) Celui-là est bon qui fait du bien aux autres; s'il souffre pour le bien qu'il fait, il est très-bon; s'il en meurt, sa vertu ne saurait aller plus loin, elle est héroïque, elle est *parfaite*. (Id.) Cherche, pour l'imiter, des âmes plus *parfaites* (Corn.) La France riche alors en âmes si *parfaites*. (L. Rac.) Mais ce *parfait* censeur se trouve rarement (Boil.) Il n'y a de *parfaits* que les gens qu'on ne connaît pas. (Mme de Boufflers.)

Apprends que la seule sagesse
Peut faire les héros *parfaits*. (Rouss.)

— Qui a beaucoup de qualités, qui paraît accompli dans un genre. C'est un homme parfait. Une statue d'une beauté parfaite. Un parfait courtisan. Un parfait imbécile. Une vertu, une grâce, une beauté parfaite. Un sot parfait. Un parfait débauché. O *parfait* ouvrier, l'homme est il ton ouvrage? (L. Rac.) Il y a peu de femmes si *parfaites*, qu'elles empêchent un mari de se repentir, du moins une fois le jour d'avoir une femme. (La Bruy.) Est-il donc vrai que l'homme le plus *parfait*, livré à sa propre raison, n'arrive qu'à un égoïsme épuré, à l'égoïsme de la science? (A. de Cust.) La plupart des animaux ont l'odorat *parfait*. (Buff.)
— Complet, total. Il est difficile d'obtenir le vide parfait. Obscurité parfaite. Une solitude parfaite. Un repos parfait. Apoplexie parfaite. Votre guérison n'est pas parfaite. En ce monde, il n'est point de *parfaite* sagesse. (Boil.) Discernant le bien d'avec le bien, et la vertu d'avec la vertu, pour s'arrêter toujours à la plus *parfaite*. (Fléch.) Ton triomphe est *parfait*, tous tes coups ont porté. (Rac.)

Le *parfait* bonheur ne consiste
Qu'à rendre les hommes heureux. (J.-B. Rouss.)

Des mains de nos maîtres
L'homme est sorti *parfait* autant qu'il le doit être. (L. Rac.)

— Arithm. *Nombre parfait*. Celui qui est égal à la somme de ses parties aliquotes. Le nombre six est un nombre parfait, parce qu'il est égal à la somme de ses parties aliquotes, un, deux, trois. Peu usité.
— Bot. *Fleur parfaite*. Fleur à la composition de laquelle il ne manque aucune partie.
— Dévot. Se dit de celui qui a renoncé à toutes les choses du monde pour se donner entièrement à Dieu. Si tu veux être *parfait*, vends tout ce que tu as, donne-le aux pauvres, et suis-moi. (St Matth.)
— Entom. Se dit de la métamorphose totale des insectes.
— Gramm. *Prétérit parfait*, ou subst. *le parfait*. Le prétérit qui marque une chose parfaite, arrivée dans un temps qui n'est ni précis, ni déterminé, comme *j'ai aimé, j'ai lu*. || *Prétérit plus-que-parfait*, ou subst. *le plus-que-parfait*. Le prétérit qui marque une chose faite ou arrivée dans un temps plus éloigné que le temps marqué par le prétérit parfait, comme *j'avais aimé, j'avais lu*. || L'emploi de ces deux temps comme subst est le plus ordinaire. Ce verbe est au parfait, au plus-que-parfait de l'indicatif, de subjonctif || Aujourd'hui on dit plus généralement le passé défini.
— Gramm. ar. *Nom parfait* ou *complet*. V. COMPLET. || *Verbe parfait*. V. VERBE.
— Mus. *Accord parfait*. L'accord fondamental, qui ne se compose que d'intervalles consonnants, c'est-à-dire d'une tierce, d'une quinte, et de la réplique, à l'aigu, du premier son, que l'on nomme octave. || *Consonnance parfaite*. Intervalle consonnant, comme l'octave et la quinte. || *Cadence parfaite*. Celle qui porte la note sensible et qui tombe de la dominante sur la finale.
— Pathol. Total, complet. Apoplexie parfaite.
— Zool. *Mue parfaite*. Celle qui a lieu, dans les animaux, quand la peau ne recevant plus de nourriture, à cause d'une autre peau qui croît au-dessous, elle se détache et fait place à cette dernière, comme dans les ophidiens, les aranéides. || *Animal parfait*. Animal entier qui est propre pour la génération. || On appelait autrefois *animaux parfaits*, ceux qui étaient produits par une génération univoque, par opposition à ceux que l'on prétendait être produits par une génération équivoque.
— La perfection, l'immortalité, etc., disent les grammairiens, sont des qualités absolues, et rejettent toute modification en plus ou en moins La perfection est au plus haut degré; ce qui est au delà ou en deçà n'est plus la perfection. Les grammairiens se trompent, il y a une excellence, une perfection, une universalité relatives, voilà pourquoi les écrivains ne se font aucune difficulté de mettre en comparaison les adjectifs *excellent*, *parfait*, *universel*, etc. Pascal, que la prose française reconnaît pour son créateur et pour l'un de ses plus *parfaits* modèles. (Auger.) Boileau en avait déjà fait usage.

C'est ainsi quelquefois qu'un indolent mystique,
Au milieu des péchés, tranquille fanatique,
Du plus *parfait* amour pense avoir l'heureux don,
Et croit posséder Dieu dans les bras du démon. (Boileau.)

— *Parfait honnête homme*. Cette locution est dans la bouche de tout le monde. Cependant il y a beaucoup de grammairiens qui la regardent comme incorrecte, parce que, disent-ils, deux adjectifs ne doivent pas être joints à un nom sans conjonction, et que *parfait* et *honnête* qui précèdent le mot *homme* présentent cette faute. Les grammairiens se trompent. Ici le mot *honnête* n'est pas précisément un adjectif, c'est un mot joint au mot *homme* pour n'exprimer avec lui qu'un seul substantif. Il n'y a donc réellement qu'un adjectif. Voltaire a dit: *ce pauvre honnête homme; Colardeau, ce sévère honnête homme*. Racine, dans une lettre à son fils: Je veux me flatter que faisant votre possible pour devenir un *parfait honnête homme*, vous conce-

vrez qu'on ne peut l'être sans rendre à Dieu ce qu'on lui doit.

— Syn. comp. PARFAIT, PERFECTIONNÉ, ACCOMPLI, ACHEVÉ. Ce qui est *achevé* peut n'être pas *perfectionné*, ce qui n'est pas *perfectionné* peut n'être pas *parfait*; ce qui est *parfait* peut n'être pas *accompli*. Au contraire ce qui est *accompli* est *achevé*, *perfectionné* et *parfait* autant qu'il peut l'être.

PARFAIT. s. m. La perfection, en parlant des choses. Les anciens se sont plus attachés au parfait, et les modernes au fini. On ne saurait, en écrivant, rencontrer le *parfait*, et, s'il se peut, surpasser les anciens, que par leur imitation. (La Bruy.)

— Se dit, en parlant des personnes, pour, Qui a renoncé à toutes les choses du monde. Elle eut de la ferveur, dès qu'elle eut de la connaissance; les premiers exemples qu'elle suivit furent ceux des *parfaits*. (Fléch.)

— Qui est avancé en connaissance, qui a plus de lumières que les autres. La sagesse que nous proposons est pour les parfaits.

— Anc. loc. adv. *Au parfait*. D'une manière parfaite. Ce mot est et reste a vraisemblablement toujours relégué dans les antichambres ou les boutiques, si même on ne se pique pas d'y parler mieux. On n'en trouve pas d'exemple dans les bons auteurs.

— Syn. comp. PARFAIT, FINI. Le *parfait* regarde proprement la beauté qui naît du dessin et de la construction de l'ouvrage, et le *fini*, elle qui vient du travail et de la main de l'ouvrier.

PARFAITEMENT. adv. D'une manière parfaite. Jouer parfaitement du violon. S'acquitter parfaitement bien de son devoir. Roscius entre en bonne grâce sur la scène pour déclamer *parfaitement*; il ne lui manque, comme on le dit, que de parler avec la bouche. (La Bruy.) C'est la cour que l'on sait *parfaitement* ne faire rien, ou faire très-peu de chose, pour ceux que l'on estime beaucoup. (Id.) Nous désirerions peu de choses avec ardeur, si nous savions *parfaitement* ce que nous désirons. (La Rochef.) Les moindres circonstances sont chères de ceux qu'on aime *parfaitement*. (Mme de Sév.)

— D'une manière complète, totale. Être parfaitement guéri. Être parfaitement ridicule. Celui qui sort de votre entretien content de soi et de son esprit, l'est de vous *parfaitement*. (La Bruy.)

— Malherbe a dit : Mais toi, que plus que tous j'aimai *parfaitement*. Cette expression est vicieuse : une chose parfaite est une chose accomplie, et à laquelle il ne manque rien; et ainsi, à la rigueur des termes, ce mot de *parfaitement* ne peut être mis au comparatif, comme l'a employé Malherbe, et moins encore avec un superlatif, comme l'emploient ceux qui finissent leurs lettres par ces mots : *Je suis parfaitement votre très-humble serviteur.*

PARFAUTE. adv. Anc. prat. A défaut. Parfaute de payer.

PARFÉS. s. m. pl. Hist. relig. Nom que les albigeois se donnaient, par altération de *parfaits*.

PARFILAGE. s. m. Action de parfiler. Le parfilage de cette étoffe sera long.

— Ce qui résulte du parfilage. Un tas, une botte de parfilage.

PARFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Parfiler. S'empl. adjectiv. Se dit d'un tissu dont on a séparé tous les fils. Étoffe parfilée. Galon parfilé.

— Signifiait Tissu avec des fils d'or. Velours bleu tout *parfile* d'or en figures diagonales. (Rabelais.)

— *Parfilé par*. Étoffe parfilée par des femmes.

PARFILER. v. a. 1re conj. Séparer fil à fil d'un galon, d'une étoffe, l'or et l'argent de la soie qu'ils recouvrent. Parfiler du galon. Parfiler un demi-mètre d'étoffe. ‖ On parfile aussi des morceaux d'étoffe en soie sans dorure; c'est les décomposer, séparer les brins de la trame et de la chaîne, et en remplir la boîte à parfiler.

— S'est dit autrefois pour Entremêler, en tissant, une étoffe, un galon, des fils d'une matière ou d'une couleur différente.

— Fig. Newton a *parfile* la lumière du soleil comme nos dames parfilent une étoffe d'or. — Qu'est-ce que *parfiler*, monsieur? — C'est effiler une étoffe, la détisser fil à fil et en séparer l'or; c'est ce que Newton a fait des rayons du soleil. (Volt.)

— Une femme d'esprit (Mme de Luxembourg), mécontente du peu de fermeté qu'un roi mettait à défendre ses droits, disait : Je conçois bien qu'un roi perde sa couronne, mais je ne conçois pas qu'il la laisse *parfiler* sur sa tête.

— Absol. Cette femme passe son temps à parfiler. Nous parfilâmes pendant tout le temps que dura sa visite.

— SE PARFILER. v. pron. Être parfilé. Ce galon se parfile bien.

PARFILURE. s. f. Fils d'or et d'argent séparés de la soie qu'ils recouvraient.

— Brins de soie, de laine, etc., d'une étoffe parfilée.

— Passement. Endroit d'un ouvrage où se forment les contours des figures, tant en dedans qu'en dehors, et qui sont exprimés par les points noirs et blancs du dessin.

PARFIN. s. f. Se disait pour Fin dernière.

PARFIN (A LA). loc. adv. S'est dit pour Enfin, finalement.

Force vous est pourtant à la *parfin*
Sur lit gésir en piteuse parade. HAMILTON.)

PARFOIS. adv. de temps et de nombre. (des mots fr. *par*, *fois*.) Quelquefois. Il arrive parfois que les plus habiles se trompent. On se trouve mal parfois de n'avoir pas demandé conseil à plus instruit que soi. Les cailles et les cailleteaux lui font *parfois* sentir les joies d'un autre temps. (Gr. de la Reynière.) L'habileté trouve *parfois* plus de profit dans la mauvaise fortune que dans la bonne. (De Ségur.) La philosophie la plus heureuse et la plus sage est celle qui nous fait voir *parfois* le côté le moins défavorable des circonstances les plus fâcheuses. (Las Cases.)

Et si *parfois* d'amour votre âme est allumée,
C'est un feu passager. (VOIT.)

— On disait autrefois *par fois*, *par les fois*. Picquet qui en avait fait son passe-temps, se prenait à rire par *les fois* si fort, qu'ils s'en aperçurent. (Despériers.)

PARFOND. s. m. Pêche. Filet chargé de plomb, qui tombe au fond de l'eau.

PARFONDRE. v. act. 4e conj. (du lat. *perfundere*, mêler, mélanger). Peint. en émail. Incorporer les couleurs à la plaque de verre ou d'émail, et les faire fondre également. Ce peintre en portrait sait bien parfondre les couleurs.

— SE PARFONDRE. v. pron. Entrer en fusion, se mélanger, s'unir également.

PARFONDU, UE. part. pass. du v. Parfondre. S'empl. adj. Fondre également des couleurs bien parfondues.

— *Parfondu par*. Ces couleurs ont été parfondues par un ouvrier habile.

PARFORCÉ, ÉE. part. pass. du v. Parforcer. S'empl. adj. Qui a fait tous ses efforts.

PARFORCER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Faire un grand effort.

— SE PARFORCER. v. pron. S'efforcer. Toutes fois ils se *parforcèrent* de se tenir sur leurs pieds. (Amyot.)

PARFOURNI, IE. part. pass. du v. Parfournir. S'empl. adj. Complètement fourni.

— *Parfourni par*. Objets parfournis par un marchand.

PARFOURNIR. v. a. 2e conj. Fournir en entier, achever de fournir. Un libraire doit parfournir les feuilles qui manquent à un livre qu'il a vendu. Peu usité.

— Pal. Contribuer subsidiairement. La veuve qui constitue dot à sa fille purement et simplement ne constitue rien du sien, si les biens paternels se trouvent suffisants pour remplir la constitution. Elle serait seulement obligée de *parfournir*, à concurrence de ce que les biens du père se trouveraient insuffisants; cette veuve n'est tenue que subsidiairement de la dot par elle constituée, c'est-à-dire, de parfournir seulement ce qui ne se trouvera pas sur les biens du père. (Dict. de Trév.)

— SE PARFOURNIR. v. pron. S'achever. Tous les actes de la comédie se *parfournissent* en un. (N. Pasquier.)

PARFOURNISSEMENT. s. m. Se disait pour Action de parfournir.

PARFUM. s. m. (pr. *par-fun*; ét. lat., *per*, par; *fumus*, fumée, vapeur). Odeur aromatique, agréable, plus ou moins forte, plus ou moins subtile et suave, qui s'exhale d'une substance quelconque, et particulièrement des fleurs. Doux, agréable parfum. Ce parfum est trop fort. Le parfum de la rose, des fleurs, de l'encens. Aimer, craindre les parfums. Les parfums entêtent. La connaissance des affaires, l'application à ses devoirs, produisirent cette première fleur de réputation qui répand son odeur, plus agréable que les *parfums*, sur tout le reste d'une belle vie. (Fléch.) Les plaisirs sont comme les *parfums*, il faut les éloigner pour les mieux sentir. (Boiste.)

Dieu tout-puissant, sont-ce là les prémices,
Les *parfums* et les sacrifices,
Qu'on devait en ce jour offrir sur tes autels? (RAC.)

— On le dit aussi des choses mêmes qui exhalent une odeur agréable. Se dit surtout, en ce sens, des compositions artificielles, odorantes. L'essence de rose est un délicieux parfum. Parfums simples, composés, secs, liquides. La plupart des parfums viennent de l'Orient.

Et foulant le *parfum* de ces plantes fleuries,
Aller entretenir ses douces rêveries (BOILEAU.)

Le zéphir cueille sur les fleurs
Les *parfums* que la terre exhale. (J.-B. ROUSS.)

— *Parfums simples*. Ceux que la nature nous donne dans un état tel qu'on peut les employer et les conserver sans y rien changer ni ajouter, comme l'encens, les baumes, etc. ‖ *Parfums composés*. Mélange de plusieurs parfums simples réunis. ‖ *Parfums secs*. Parfums friables, et qui peuvent être facilement réduits en poudre, comme toutes les résines odorantes. ‖ *Parfums liquides*. Esprits et essences de plantes très-odorantes.

— L'usage des parfums était connu des anciens. Pline en fait remonter l'invention au règne de Darius. Au temps de Moïse, l'usage des parfums était commun chez les Hébreux, ainsi que la Bible nous l'apprend. Les Égyptiens s'en servaient aussi. Il est inutile d'ajouter que les Romains connaissaient aussi cet usage; il y avait sous leurs empereurs des parfums qui coûtaient jusqu'à quatre cents deniers la livre. Les Grecs et les Romains regardaient les parfums non-seulement comme un hommage dû aux dieux, mais encore comme un signe de leur présence. Chez les poëtes, les divinités ne se manifestent jamais sans annoncer leur apparition par une odeur d'ambroisie. Les anciens brûlaient aussi des parfums sur les tombeaux.

— Se prend, en riant, pour Mauvaise odeur. Incontinent ce *parfum*, épanché par sa boutique, prit chacun au nez plutôt qu'aux talons. (Tabourot.)

— Fig. La ferveur de sentiment, c'est lorsqu'une âme, attirée par des grâces sensibles, court dans les voies de Dieu, à l'odeur de ses *parfums*, comme l'épouse des Cantiques. (Fléch.) Je ne vous dirai pas que saint Louis ne permit point au pécheur de répandre les *parfums* sur sa tête, et qu'il aima mieux être repris par la vérité que corrompu par les louanges. (Id.) La bienveillance est la fleur de l'amitié; et son *parfum* dure toujours quand on la laisse sur sa tige sans la cueillir. (B. de St-P.)

Au bienfaiteur un prix est dû;
Mais tout bien dont l'auteur se vante
Est un *parfum* dont la vertu
Se perd aussitôt qu'il s'évente. (FONCET.)

— Fig. et par anal. *Le parfum de la louange, des louanges*. Le plaisir qu'on a de s'entendre louer. Le parfum des louanges l'entête promptement. Il est peu de têtes assez fortes pour résister au parfum de la louange.

— On dit, dans le même sens, Le parfum de la prière s'élève jusqu'à Dieu, est agréable à Dieu. La prière monte au ciel comme un agréable parfum. Ce n'est pas mon dessein d'entrer dans d'inutiles curiosités, en décidant indiscrètement par où s'élève et s'exhale dans le ciel le *parfum* de nos oraisons. (Fléch.)

— *Il y a dans ce livre un parfum d'antiquité.* A la lecture de ce livre, on sent que l'auteur s'est pénétré du génie des auteurs anciens.

— Fig. et par extens. *Cet appartement respire un parfum d'antiquité*. Se dit d'un appartement décoré dans le genre des anciens.

— La conduite et les actions d'un homme sont-elles entachées d'immoralité; sa loyauté, sa probité sont-elles suspectes, on dira : *Cet homme ne répand pas un bon parfum*; tandis qu'en parlant d'un homme dont la vie est exempte de blâme, on dira : *il est en bonne odeur auprès des honnêtes gens*.

— Agric. *Parfum d'août*. Petite poire hâtive, qui est jaune citron d'un côté et d'un rouge foncé de l'autre, et d'une odeur fort agréable.

— Mar. Composition artificielle, minérale ou végétale, d'une odeur forte, dont on se servait dans les lazarets, pour purifier les personnes et les effets regardés comme suspects de peste ou de maladies contagieuses.

— Pharm. S'est dit de toutes les vapeurs, bonnes ou mauvaises, de toutes les exhalaisons volatiles d'un corps que l'on expose à la chaleur et qu'on fait élever en l'air pour la guérison des maladies.

— Tech. Se dit, chez les tireurs d'or, d'une composition dont ils se servent pour donner le fumage au fil d'argent, afin de le faire passer pour du fil d'or.

— Syn. comp. PARFUM, AROMATE. L'*aromate* est un *parfum* proprement dit, une production végétale dont on tire un *parfum*. ‖ PARFUM, ODEUR, FUMIGATIONS. *Odeur* désigne en général toute émanation agréable ou déplaisante quelconque qui s'exhale des corps; mais on n'emploie que pour odeurs plus ou moins suaves le nom de *parfum*. Les *fumigations* seraient de même genre si elles avaient pour objet de plaire à l'odorat; mais leur but est tout différent.

PARFUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Parfumer. S'empl. adjectiv. Qui répand une bonne odeur, qui a été exposé aux parfums. Des gants parfumés. Cette chambre a été parfumée. Il y a en Laponie plusieurs espèces de mousses comestibles, farineuses, sucrées, *parfumées*. (B. de St-P.) L'aspect d'un oasis *parfumé*, d'une île verdoyante, le dédommage de ses fatigues. (A. Martin.)

— Hist. *Gants parfumés*. Gants dont la peau était enduite de pâte et d'essence dont l'usage avait été apporté en France par les Italiens, vers la fin du XVIe siècle. ‖ Gants dans la composition desquels on croyait qu'il pouvait entrer des matières vénéneuses, propres à donner la mort à celui qui les portait. Gardez-vous des gants parfumés. Othon III dut sa mort aux gants parfumés que lui avait envoyés la veuve de Crescentius, l'an 1002.

— *Parfumé de*. Gants parfumés de musc. L'air est *parfumé*, dans un été continuel, de l'odeur des plantes aromatiques que la nature y fait naître sans culture. (Volt.)

Le voile *parfumé* de cette fleur brillante
Cache un fruit savoureux pour la saison suivante.
(A. MARTIN.)

Je verrai les chemins encor tout *parfumés*
Des fleurs dont sous ses pas on les avait semés.
RACINE.

— *Parfumé par*. Gants parfumés par le parfumeur.

PARFUMER. v. a. 1re conj. (rad. *parfum*). Répandre une bonne odeur dans quelque lieu. Les fleurs parfument l'air. Ce pot de tubéreuses parfume toute la chambre. Les chèvrefeuilles *parfument* les airs. (B. de St-P.)

Les compagnes de Flore
Parfument les coteaux. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Faire prendre une bonne odeur à quelque chose au moyen de parfums. Parfumer des gants, du linge, des habits, de la poudre, de la pommade, des savonnettes, des pâtes, des pastilles, des essences.

— *Parfumer une maison, un navire, un lieu*. Y faire des fumigations, y brûler quelque chose d'une odeur forte, pour en chasser le mauvais air. Il y avait un foyer d'infection dans cette maison, il a fallu la parfumer avec du soufre.

— Admin. *Parfumer une lettre*. Exposer au feu du soufre et tremper dans le vinaigre une lettre qui vient d'un pays où règne une maladie contagieuse.

— Mar. *Parfumer un vaisseau*. Faire brûler du goudron, du genièvre, de la poudre mouillée, de l'encens, etc., et jeter du vinaigre entre les ponts d'un vaisseau, pour détruire les miasmes.

— Fig. Quand nous croirons être obligés de nous départir des sentiments des grands écrivains, dorons et *parfumons* nos objections. (Balzac.) Sénèque *parfume* trop ses pensées; à la longue, elles portent à la tête. (Bouh.)

Chez des femmes de bien dont l'honneur est entier,
Et qui de leurs vertus *parfument* le quartier.
(REGNARD.)

— SE PARFUMER. v. pron. Remplir son linge, ses habits de bonnes odeurs. Embaumer sa peau par des eaux, des pommades odorantes. Vous vous parfumez trop. L'habitude de se parfumer est bien moins répandue qu'autrefois. L'encens dont ils se *parfument*. (J.-B. Rouss.)

Que sommes-nous une fois morts?
A quoi bon des parfums sur d'insensibles corps?
Et tandis que je vis encore
Parfume-moi plutôt des essences de Flore. (***)

— Être parfumé. Ces choses se parfument ordinairement.

Tu ne seras pas moins renversé de ton char,
Et ta chevelure adultère
N'ira pas moins, hélas! trop tard,
Se *parfumer* dans la poussière. DORBECRA.

— Le *pulvere collines* d'Horace présente une image naturelle. On voit que le sang mêlé à la poussière fait une espèce de liniment. L'expression du traducteur ne paraît pas un heureux équivalent. D'ailleurs rien dans le latin ne donne l'idée d'une odeur quelconque.

PARFUMERIE. s. f. Fabrication et commerce des parfums, des cosmétiques, des pommades, des savons de toilette, des pâtes d'amandes et autres, des huiles antiques, aromatiques et essentielles, des poudres dentifrices et à poudrer, des pastilles à parfumer, des eaux-de-vie aromatisées et autres eaux de senteur, des essences, des fards et autres compositions diverses.

PARFUMEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait, qui vend des parfums et toute sorte de senteurs. Un excellent parfumeur. C'est une parfumeuse renommée.

PARFUMIER. s. m. Se disait pour Parfumeur. Et en ont fait les hommes comme les *parfumiers* de l'huile; ils l'ont sophistiquée. (Montaigne.)

PARFUMOIR. s. m. Écon. dom. Espèce de coffre avec une grille sous laquelle on brûle du parfum, des pastilles, pour en imprégner les différents objets que l'on veut parfumer.

PARGA. Ville d'Albanie qui formait autrefois une petite république. Après s'être défendue jusqu'en 1811 contre les attaques d'Ali-Pacha, elle demanda à être incorporée dans la république des îles Ioniennes; les Anglais y mirent garnison et la livrèrent, 1819, au tyran de l'Albanie, qui en massacra les habitants qui ne quittèrent pas la ville.

PARGANIOTE. s. des 2 g. Habitant de Parga. ‖ adj. des 2 g. Qui appartient à Parga ou à ses habitants.

PARGASITE. s. m. Minér. Variété d'amphibole ou de pyroxène qu'on trouve dans l'île de Parga.

PARGÉ, ÉE. part. pass. du v. Parger. S'emploie adjectiv. Bétail pargé.

PARGER. v. a. 1re conj. Il prend un *e* après le *g*, quand cette dernière lettre est suivie d'un *a* ou d'un *o*. *Nous pargeons*, *je pargeais*, etc. Anc. cout. d'Auvergne. Parquer, mettre des bestiaux dans un parc.

Parger héritages. Fumer et engraisser une terre en y parquant des bêtes à laine.

PARGIE. s. f. Féod. Amende que payait au seigneur le propriétaire des bestiaux qui avaient dégradé un champ.

PARGINE. s. f. Ornith. Espèce d'oiseau qu'on rencontre au Japon.

PARGNEAU. s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires du carpillon.

PARGOUTÉE. Myth. Nom de la première femme, suivant les Banians.

PARGUÉ, PARGUIÉ, PARGUENNE, PARGUIENNE. interj. Jurements patois et burlesques de l'ancienne comédie; corruption de *pardienne*. *Parguienne* a été employé par Molière dans le *Festin de Pierre*.

PARHÉLIE ou **PARÉLIE.** s. m. (ét. gr., παρά, auprès; ἥλιος, soleil). Astron. Représentation d'un ou de plusieurs soleils formés par la réflexion des rayons du soleil dans une nuée. On vit ce jour-là deux parhélies.

PARHÉLIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au parhélie. Cercle parhélique.

PARHOMOLOGIE. s. f. Rhét. Nom que les anciens donnaient à la figure nommée Concession.

PARHYPATE. s. f. Mus. anc. Seconde corde de la lyre, qui était dédiée à Mercure; elle était d'un degré au-dessus de l'hypate.

PARI. s. m. (du lat. *par*, *paris*, égal, pareil

Gageure, promesse réciproque, par laquelle deux ou plusieurs personnes qui soutiennent des choses contraires s'engagent de payer une certaine somme à celui qui se trouvera avoir raison. J'en fais le pari. On a fait un gros pari. Proposer, accepter un pari. J'ai gagné, j'ai perdu le pari, mon pari. Le pari est bien hasardeux.

> Être assuré de sa gageure
> Fait voir un homme sans droiture ;
> Ne l'être pas, un étourdi,
> La raison blâme cet usage
> Imitons l'exemple du sage,
> Ne faisons jamais de pari. (***)

— *Tenir le pari.* L'accepter, parier contre la personne qui le propose. Il a tenu tous les paris.

— *Le pari est ouvert, les paris sont ouverts.* Tout le monde est admis à parier.

— Fig. *Les paris sont ouverts.* Se dit d'une affaire incertaine sur laquelle il y a des opinions contraires, et qui doit bientôt se décider.

— *Il est hors de pari.* Se dit de celui qui, dans un pari fait entre plusieurs personnes, a perdu, et n'a plus de droit aux enjeux que les autres se disputent encore.

— Par extens. La somme pariée. Payer le pari. Les paris ont été religieusement payés.

— Jeu. Somme indépendante de l'enjeu ordinaire, que des personnes parient entre elles, et dont le sort est décidé par celui de la partie. || Au jeu de piquet à écrire, le résultat des deux coups qui forment l'ide. Celui qui perd le pari est obligé de mettre à la queue. || *Paris de traverse.* Les paris qui ne sont pas du courant du jeu.

PARIA. s. m. (ét. sansk., *pari*, improprement; *aïa*, aller). Homme né dans la dernière caste des Indiens qui suivent la loi de Brahma. La caste des parias est réputée infâme par toutes les autres, qui refusent d'avoir la moindre communication avec elle. Un *paria* est un homme qui n'a ni foi ni loi ; c'est un Indien de caste si infâme, qu'il est permis de le tuer si on en est seulement touché. Si nous entrons chez lui, nous ne pouvons, de neuf lunes, mettre le pied dans aucune pagode, et pour nous purifier, il faudra nous baigner neuf fois dans le Gange, et nous faire laver autant de fois, de la tête aux pieds, d'urine de vache, par la main d'un brame. (B. de St-P.)

— Hist. *Caste* ou *sous-caste des parias.* Subdivision de la caste des soudras ; elle s'est formée d'individus chassés des autres castes pour avoir violé les lois religieuses ou civiles. Cette sous-caste comprend un grand nombre de tribus : celle des *chakilis* ou savetiers ; celle des *moutchirs* ou tanneurs, celle des *tzengaris*, d'où viennent nos zingaris ou bohémiens, etc.

— Fig. Homme qui appartient aux classes les moins heureuses de la société. || *Parias politiques.* Personnes privées de toute espèce de droit politique.

— Mar. Dans l'Inde, Bâtiment mal tenu ou monté par des parias. || Se dit, par extension, de tout bâtiment mal tenu et de pauvre apparence.

— Géogr. Golfe de l'Océan atlantique, sur la côte de la Colombie.

PARIADE. s. f. (du lat. *par, paris*, couple). Chass. État des perdrix, lorsqu'elles cessent d'aller par compagnies, pour s'apparier. Le temps de la pariade. La pariade est complète.

— Par extens. Saison où les perdrix s'apparient. La chasse est défendue pendant la pariade.

— Perdrix appariées. Il y a cinq ou six pariades dans ce champ.

PARIAGE. s. m. Droit cout. Convention par laquelle un haut seigneur assurait sa protection à un seigneur moins puissant.

PARIAMBE. s. m. Littér. anc. Pied de deux brèves qu'on appelle aussi *pyrrhique*. || Pied composé d'une brève et de deux longues. || Pied composé d'une longue et de quatre brèves.

— Mus. anc. Instrument à cordes, qui servait à accompagner les vers iambiques.

PARIAMBOÏDE. s. m. Littér. anc. Pied oratoire composé de cinq syllabes : une brève, une longue, une brève et deux longues, comme *petitiones*.

PARIANE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, originaires d'Amérique.

PARIBLE. adj. des 2 g. Anc. jurispr. *Loi parible.* Epreuve par l'eau et par le feu. V. *Loi apparissant*, au mot LOI.

PARICLE. adj. des 2 g. Paléogr. Mot qui n'est guère employé que dans les locutions suivantes : *Notice paricle.* Espèce de chirographe particulier. || *Charte paricle.* Se disait des chartes, des contrats dont on était obligé de délivrer autant de copies qu'il y avait de personnes intéressées à l'acte.

PARIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la parisette. || PARIDÉES. s. m. pl. Tribu de la famille des asparaginées, qui a la parisette pour type.

PÂRIDJÂTA. s. m. Myth. ind. Nom d'un arbre céleste qui faisait l'ornement du paradis d'Indra, et dont les fleurs repandaient un parfum très-pénétrant.

PARIÉ, ÉE. part. pass. du v. Parier. S'emploie adjectiv. Il y a eu cent louis de pariés. Payer toute la somme pariée.

— *Pariée par.* Somme pariée par un étourdi.

PARIÉGÈTE. s. f. Philol. Descripti[illegible] [illegible] par Pausanias.

PARIEN, IENNE. s. Géogr. anc. Habitant de l'île de Paros. || adj. Qui appartient à Paros ou à ses habitants.

PARIER. v. a. 1re conj. (rad. *pari*). Ce verbe prend deux *i* aux 1re et 2e pers. pl. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. *Nous pariions, vous pariiez. Que nous pariions*, etc. Faire un pari, une gageure. Parier le double contre le simple, ou simplement parier double contre simple. Que voulez-vous parier ? Je parie cent contre un que vous avez tout.

— Jeu. *Parier pour quelqu'un*, ou simplement *parier*. Gager que celui des deux joueurs qu'on désigne gagnera la partie. Vous pariez pour monsieur, je tiens le pari, ou je parie contre. Pour qui pariez-vous ?

— On dit *parier à coup sûr*, quand on parie avec la certitude de gagner le pari. Il n'y a qu'un malhonnête homme qui puisse parier à coup sûr.

— Fam. *Il y a à parier, beaucoup à parier, gros à parier, tout à parier que.* Il est presque certain que, il y a de fortes raisons de croire que. Il y a à parier qu'il ne viendra pas. Il y a tout à parier que cela n'est pas vrai.

— *Parier de.* Parier de faire une chose.

— *Parier que.* Parier qu'une chose n'est pas. Parier que quelqu'un ne viendra pas à bout de ses entreprises. Si tel, que vous croyiez votre ami vous a trahi, on peut *parier* mille contre un qu'il est faux philosophe ou faux dévot. (Boiste.)

— Quand ce verbe est employé sans négation, il faut mettre à l'indicatif le verbe de la phrase qui lui est subordonnée. Je parie qu'il a dit cela. Il faut au contraire le mettre au subjonctif quand parier est accompagné d'une négation. Je ne parie pas qu'il ait dit cela.

— Absol. Parier pour. Parier contre.

— Le continuateur du *Roman comique* de Scarron a dit *parier avec* pour Aller de pair : L'argent me faisait *parier* avec une trentaine de cadets de grande maison, qui portaient le mousquet aussi bien que moi. Cet exemple n'est pas à imiter.

— SE PARIER. v. pron. Être parié. Cela ne peut se parier.

— Syn. com. PARIER. GAGER. V. GAGER.

PARIÉTAIRE. s. f. (du lat. *parietaria*, fait de *paries, parietis*, muraille). Bot. Une trentaine d'espèces herbacées, bien ou mal connues, sont inscrites dans le genre de la famille des urticées. Nous en possédons plusieurs espèces ; la plus commune est la pariétaire officinale, que l'on trouve dans les lieux humides et ombragés, voisins des habitations, le long des haies, dans les fentes des vieux murs, sur les décombres. Ses propriétés dans les maladies des voies urinaires l'ont fait admettre dans les jardins comme plante médicinale. On nomme vulgairement la pariétaire *casse-pierre* et *perce-muraille*.

PARIÉTAL, ALE. adj. (du lat. *paries, parietis*, mur, muraille). Anat. Il se dit de deux os qui forment les côtés et la voûte du crâne. Les deux os pariétaux couvrent la plus grande partie du cerveau. Bosse, fosse, suture pariétale. Trou pariétal. Protubérance pariétale.

— Bot. Se dit d'une partie qui s'insère à la paroi d'une autre. Ainsi on le dit des graines et du placentaire, quand ils s'attachent à la paroi qui circonscrit la cavité d'un péricarpe déhiscent ou non, comme le groseillier ; de l'insertion des étamines, lorsque, le calice étant manifestement tubulé, les étamines se fixent au tube, soit près de sa base, comme dans beaucoup de papilionacées, soit plus haut, comme dans la plupart des thymélées.

— substantiv. Se dit pour Os pariétal. Le pariétal. Les pariétaux s'articulent entre eux, et chacun d'eux s'articule avec le frontal, le temporal et l'occipital.

PARIÉTARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la pariétaire. || PARIÉTARIÉES. s. f. pl. Groupe de la famille des urticées, qui a la pariétaire pour type.

PARIEUR, EUSE. s. Celui, celle qui parie. Vous êtes un grand parieur. Les Anglais sont les premiers parieurs du monde. Il y a des parieurs de part et d'autre.

— Prov. et fig. *Cela ne vaut rien pour les parieurs.* Se dit d'une chose qui fait craindre un résultat fâcheux à l'une des parties intéressées dans une affaire.

— Prov. On dit, quand on voit arriver quelque coup de partie, quelque beau coup, *Voilà un coup pour les parieurs* ; ce qui se dit non-seulement dans le jeu, mais aussi dans les autres affaires, quand il arrive quelque chose qui doit faire craindre un succès fâcheux à l'une des deux parties intéressées.

PARIGLINE. s. f. Chim. Alcali qu'on a découvert recemment dans la racine de salsepareille.

PARILI. s. m. Bot. Arbre du Malabar, dont toutes les parties sont amères et employées en médecine.

PARILIE. s. f. Bot. Genre de plantes connu généralement sous le nom de nyctante.

PARILIES. s. f. pl. (du lat. *parere*, enfanter, produire). Ant. rom. Fêtes en l'honneur de Palès, dans lesquelles on faisait des vœux pour la fécondité des troupeaux. || Les femmes enceintes les faisaient aussi célébrer dans leurs [illegible]

[illegible]IQUE. s. m. Chim. [illegible]

PARIME. Géogr. Lac de la Guiane colombienne, sur les bords duquel on plaçait la ville fabuleuse d'El-Dorado. On croit que ce lac n'existe que temporairement dans la saison des pluies. || *La sierra Parime.* Groupe de montagnes de la Colombie, république de Vénézuéla.

PARINARI ou **PARINAIRE.** s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées, originaire de la Guiane. Il contient deux espèces, dont les amandes sont douces et bonnes à manger.

PARINERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *par*, égal ; *nervus*, nervure). Bot. Qui porte deux nervures égales, placées plus près du bord que du centre, comme la paillette supérieure des graminées. On dit aussi *parinervie*.

PARIPENNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *par*, égal; *penna*, plume, feuille). Bot. Qui a des feuilles pennées sans impaire, c'est-à-dire sans foliole à l'extrémité du pétiole. On dit aussi *paripenne* pour les deux genres.

PARIPOU. s. m. Bot. Espèce de palmier de la Guiane, dont les fruits, cuits dans l'eau avec du sel, sont servis sur les meilleures tables.

PÂRIS. Temps hér. Fils de Priam et d'Hécube ; il fut aussi nommé Alexandre. Hécube ayant rêvé qu'elle mettrait au monde un flambeau qui embraserait Troie, Pâris fut élevé par des bergers sur le mont Ida. Juge du différend entre Junon, Minerve et Vénus, il donna la pomme d'or à cette dernière. Il fut alors reconnu par Priam qui l'envoya en Grèce, où il séduisit et enleva Hélène, femme de Ménélas, et causa ainsi la guerre de Troie, pendant laquelle il donna la mort à Achille, et fut tué lui-même par Pyrrhus.

— Bot. *Herbe à Pâris.* V. PARISETTE.

PÂRIS (François de). Célèbre diacre, natif de Paris, 1690-1727, consuma sa fortune en œuvres de charité, abrégea ses jours par des austérités excessives, et mourut en odeur de sainteté. Les jansénistes prétendirent qu'il s'opérait des miracles sur sa tombe. L'enthousiasme, l'imagination s'en mêlèrent, et donnèrent naissance aux scènes extravagantes et scandaleuses des convulsionnaires ; aussi le gouvernement fit-il fermer le cimetière de Saint-Médard.

PARIS. (*Lutetia Parisiorum* ; du celt. *par*, espèce de navire, *guys*, en composition *ys*, hommes ; *parys*, hommes de vaisseaux ; ou *gwys*, on sait, il est su ; *parys*, gens savants, habiles dans la navigation ; ce peuple occupait les deux bords de la Seine, et, profitant de l'avantage de sa situation, il faisait un grand commerce par eau). Géogr. Capitale de la France, ch.-l. du département de la Seine. C'est le siége du gouvernement et des deux Chambres, de la cour de cassation, de toutes les administrations centrales, d'un archevêché, de l'Institut de France et d'un grand nombre d'institutions scientifiques. Cette ville renferme un grand nombre de théâtres et de monuments magnifiques ; on y remarque de vastes places, de belles fontaines, les quais, la promenade des Champs-Elysées, celle des boulevards, et plusieurs beaux ponts. Industrie et commerce immenses ; 910,000 hab.

— Hist. *Conciles de Paris.* On compte douze conciles tenus dans cette capitale, depuis l'an 360 jusqu'au commencement du XVIIe siècle. || Le dernier concile de Paris fut convoqué par Napoléon, en 1811. Plus de cent évêques d'Allemagne, d'Italie et de France y assistèrent. Il statua sur l'institution canonique des évêques, et ses décrets furent confirmés par un bref du pape du 20 septembre 1811. || *Guerre de Paris.* Se dit de la guerre de la Fronde, de 1650 à 1651. || *Traités de Paris.* Paix signée en 1229, entre Louis IX et Raymond, comte de Toulouse. || Paix signée en 1259, entre Louis IX et Henri III, roi d'Angleterre. || Paix conclue en 1313 entre Philippe le Bel et Édouard, roi d'Angleterre. || Paix conclue en 1320, entre Philippe le Long et Robert, comte de Flandre. || Paix conclue en 1325 entre Charles le Bel et Édouard II. || Paix de 1327, entre Charles le Bel et Édouard III. || Paix de 1330, entre Philippe de Valois et Édouard III. || Paix de 1763, entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, avec accession du Portugal. Cet arrangement, par lequel Louis XV céda ses plus belles colonies aux Anglais, s'appelle aussi *traité de Paris et de Londres*. || Paix définitive, conclue le 5 novembre 1795, entre la République française, le roi des Deux-Siciles et le duc de Parme. || Traité conclu le 8 octobre 1802, entre la France et la Russie. || Traité conclu le 25 juin 1802, entre la France et la Porte. || Traité conclu le 6 janvier 1810, entre la France et la Suède. Cette dernière puissance adhérait au système continental. || *Convention de Paris.* Acte que le comte d'Artois, depuis Charles X, signa avec les puissances alliées, le 23 avril 1814. Elle arrêtait que la France livrerait ses places et ses flottes, et serait réduite à ses limites du 1er janvier 1792. || *Paix de Paris.* Traité conclu le 30 mai 1814, entre la France et les puissances coalisées, à la suite de la campagne de France. || *Traités de Paris.* Traités conclus le 20 novembre 1815, entre la France et les puissances coalisées, à la suite du désastre de Waterloo. || *Comte de Paris.* La plus grande dignité du royaume jusqu'à Hugues Capet. Le titre de *comte de Paris* a été renouvelé en faveur du petit-fils de Louis-Philippe.

— Prov. *Paris est le paradis des femmes, le purgatoire des hommes, l'enfer des chevaux.* On trouve à Paris beaucoup d'occasions de se divertir, mais il y faut beaucoup travailler.

Je vous souhaite tous les jours ce qu'une de vos amies dit être nécessaire à la félicité d'un homme, *Paris* en ce monde et Paradis dans l'autre, écrit don Cosme à Bussy-Rabutin, alors exilé.

— Prov. *Prendre Paris pour Corbeil.* Se tromper grossièrement. || *Paris ne s'est pas fait en un jour.* Les grands ouvrages ne s'achèvent qu'avec le temps. || *Faire comme on fait à Paris, laisser pleuvoir.* || *Il est riche à Paris, jamais n'y a rien vendu.* || *Il ne fait jamais mauvais temps pour retourner à Paris.* || *Il ne faut pas laisser Paris pour trouver les chirurgiens en voie.* || *Qui se tient à Paris ne sera jamais pape.*

— Iconol. Bouchardon a représenté cette ville sous la forme d'une belle femme, assise sur une proue de vaisseau, avec une couronne de tours sur la tête et un sceptre à la main. Elle regarde avec complaisance la Seine et la Marne qui, couchées à ses pieds, paraissent se féliciter de contribuer à l'ornement et à l'abondance de la grande ville qu'elles baignent de leurs eaux.

— Syn. simp. Lutèce, dans le style élevé. Les poètes préfèrent cet ancien nom à celui que porte aujourd'hui cette ville. || Epith. Riche, vaste, opulent, superbe, florissant, docte, savant, renommé. || Periphr. La capitale de la France.

— Les poètes désignent volontiers les villes par les fleuves ou les rivières qui les baignent, ils disent donc *la Seine* pour Paris, *la Tamise* pour Londres, etc.

> Tandis que la Tamise, en ses mornes rivages,
> Dans son perfide sein méditant les ravages,
> Roule une onde infidèle et jalouse des lis,
> La *Seine* aux bords riants, nymphe tranquille et pure,
> Porte son doux cristal, ennemi du parjure,
> A l'immense Thétis. (LEBRUN.)

PARISETTE. s. f (de *Pâris*, fils de Priam, qui, dit-on, connut le premier cette plante et en fit usage, ou du lat. *par, paris*, à cause de l'égalité de ses feuilles). Bot. Genre de plantes de la famille des asparaginées. On en connaît quatre ou cinq espèces, dont une seule croît en France, la parisette à quatre feuilles, vulgairement appelée *herbe à Pâris, raisin de renard, étrangle-loup*.

PARISIANISME. s. m. Usage, habitude, mœurs des Parisiens. L'éventail corrige un peu la prétention au *parisianisme*. (Th. Gautier.)

PARISIEN, ENNE. s. Habitant de Paris. || adj. Qui appartient à Paris ou à ses habitants.

— Hist. Nom d'un peuple de la Bretagne, au Nord. Pétuaria, aujourd'hui Béverley, en était la capitale.

— Mar. On donne le nom de *parisien* à un mateldt espiègle, mais fainéant. Paresseux comme un Parisien. Le Parisien excitait notre gaîte par les malices qu'il faisait au subrécargue.

— Par ironie. Badaud. C'est un vrai Parisien. Voilà bien le parisien pur-sang.

PARISIÉNISME. s. m. Ce mot, dont la signification était la même que celle de Parisianisme, nous manque, si l'on en croit M. de Balzac.

PARISIENNE. s. f. Typogr. Petit caractère d'imprimerie, immédiatement au-dessous de la nonpareille et dont le corps a cinq points. On le nomme aussi *sédanoise*. Au-dessous de la parisienne, il n'y a que la perle.

— Hortic. Variété d'anémone.

— Littér. *La Parisienne.* Chanson patriotique composée pour célébrer la révolution de 1830.

— Nom d'une espèce d'omnibus.

PARISIOLLE s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des asparaginées, originaires de l'Amérique. On en connaît cinq espèces. Elles se plaisent dans les bois ombragés et dans les lieux frais. Parisiolle droite. Parisiolle penchée. Parisiolle naine.

PARISIS. (pr. *pa-ri-ziss*). Géogr. anc. Petit pays de France, dans la partie centrale de l'Ile de France, au N. de Paris, dont la petite ville de Louvres était le chef-lieu. Il est aujourd'hui compris dans le département de la Seine et de Seine-et-Oise..

PARISIS. adj. des 2 g. (pr. *pa-ri-ziss*). Métrol. On le disait de la monnaie qui se frappait à Paris, et qui était plus forte d'un quart que celle qui se frappait à Tours. Un sou parisis. Trois deniers parisis.

— s. m. Anc. métrol. Monnaie des ducs et des comtes de Paris. Les parisis d'or furent frappés en 1330, et décriés en 1336. Les parisis d'argent eurent cours jusqu'au règne du roi Jean. || Mesure de terre qui rapportait [illegible] parisis par an.

PARISTHMIE. s. f. Ant. Ancien nom des amygdales.

— Pathol. Engorgement inflammatoire ou séreux de ces glandes.

PARISTHMITE. s. f. (pr. [illegible] ét. gr., παρά, proche; ἰσθμός, gosier). Path. Angine tonsillaire sur le côté de la gorge. Inflammation des amygdales.

PARISYLLABE. adj. des 2 g. Gramm. V. PARISYLLABIQUE.

PARISYLLABIQUE. adj. des 2 g. (pr. [illegible]-ri-[illegible]-ba-ke ; du lat. *par, paris*, [illegible] gr., συλλαβή, syllabe). Gramm. [illegible]

PARITÉ. s. f. [illegible]

Égalité entre des objets de même qualité, de même mesure. Il ne se dit guère des personnes. Il n'y a point de parité entre ces faits. Il y a parité de raison, de raisons pour ou contre.

— On dit aussi par analogie: *je ni... la parité* [illegible] que le fait [illegible] le cas [illegible] [illegible] On dit encore, dans le même sens, *la parité n'est pas exacte.*

— Par extens. Comparaison par laquelle on prouve une chose par une autre semblable. Je vais vous prouver cela par une parité.

— État de ce qui est pair, c'est-à-dire divisible en deux moitiés.

PARIVÉ s. f. Bot. Grand arbre qui croît à la Guiane, dont on a fait un genre de plantes de la famille des légumineuses. A la Guiane, on emploie son bois pour faire des pilotis et [illegible] maisons, parce qu'il est très-solide et de longue durée.

PARJURE s. m. (du lat. *perjurium*, même signif., composé de *per*, opposé; et de *jus, juris*, droit, justice). Acte par lequel on affirme avec serment ce que l'on sait être une fausseté. Parjure manifeste, horrible. Être convaincu de parjure. Faire, commettre un parjure. Toutes ses paroles sont autant de parjures. Est-ce ainsi qu'au parjure on ajoute l'outrage? (Rac.) Le Normand même alors ignorant le parjure. (Boil.) N'ajoutons contre lui mensonge ni parjure. (J.-J. Rouss.) Othon II, empereur d'Allemagne, voyant que les Italiens ne faisaient aucun scrupule de commettre des parjures, défendit qu'on [illegible] personne en Italie sur sa parole. (Ne [illegible] les scélérats ont recours au parjure. (Rac.) Un parjure jamais ne devient légitime. (Volt.)

> Je suis que vos regards vont rouvrir mes blessures
> Que j'ai mis pas vers vous sont autant de parjures.
> Racine.

> [illegible] à son pays ose faire une injure
> [illegible] malgré soi de parjure en parjure.
> (Fr. de Neufchâteau.)

> La bouche n'est pas seule organe du parjure;
> Quelquefois sans mot dire, on trahit encor mieux.
> (Id.)

— Promesse que l'on ne tient pas. Jupiter rit des parjures des amants, dit Tibulle.

— S'emploie quelquefois en bonne part. Le parjure est vertu quand on punit le crime.

— Hist. Le parjure était puni chez les Hébreux, et le coupable forcé d'offrir en expiation une brebis ou une chèvre, ou bien, à défaut de cela, deux tourterelles, ou la dixième partie d'un éphe de farine. Les Égyptiens punissaient de mort quiconque se parjurait. Les Daces disaient qu'ayant cessé d'être homme, le parjure ne devait plus porter de vêtements; ils le condamnaient à aller nu comme les bêtes. Les Scythes l'obligeaient à joindre à son nom la qualité d'eunuque. Chez les Grecs et chez les Romains, le crime n'était point du ressort des lois, c'était aux dieux qu'était laissé le soin de le punir. Les Capitulaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire condamnaient le parjure à avoir la main coupée. Aujourd'hui, la peine pour le parjure en faux témoignage en matière criminelle peut s'étendre depuis la simple réclusion jusqu'à la peine de mort; en matière civile, elle ne s'étend qu'à la réclusion.

— Syn. compl. Faux serment, serment violé, félonie, foi violée, déloyauté, infidélité, perfidie, trahison. ‖ Épith. Impie, atroce, horrible, indigne, téméraire, audacieux, avéré.

PARJURE. adj. des 2 g. (du lat. *perjurus*, même signif.; composé de *per*, opposé; *jus, juris*, droit, justice). Qui fait un faux serment, en [illegible] [illegible] un fait qu'on savait être [illegible] qui viole volontairement son serment, [illegible] pas la promesse faite sous [illegible] serment. Un amant parjure. Vous serez [illegible] parjure. Malheureuse, vous êtes parjure. On veut, après sa mort, que je lui sois [illegible] (Rac.) Du moins je [illegible] à la [illegible] On est toujours parjure alors [illegible] (Le Harpe.) [illegible] parjure [illegible] parjure aux hommes. (Lemerc.)

> [illegible] mon cœur n'a [illegible]

De [illegible] parjure amant [illegible] (Racine.)

— [illegible] l'a employé [illegible] part, en parlant d'Hypermnestre, qui n'avait pas voulu [illegible]

[illegible]

— [illegible] substantiv. C'est un parjure. [illegible] parjure. On peut dire [illegible] parjures [illegible] J'attends son secret le retour d'un *parjure*. (Id.)

[illegible]

PARJURER (SE). v. pron. [illegible] *parjurare*, même signif. V. PARJURE. Violer son serment. Il n'a fait que se parjurer. [illegible] je crains qu'il ne se parjure. [illegible] cesse d'être un parjure. [illegible] [illegible] c'est le droit des amants. [illegible]

> Et j'irais l'abuser d'une fausse promesse!
> Je me parjurerais!
> (Racine.)

— Par extens. Faire un faux serment en justice. Voudriez-vous vous parjurer? Prenez garde de vous parjurer. Qu'allez-vous faire, malheureux! vous allez vous parjurer.

— Il est certain que le plus fréquent usage de ce verbe est avec le pronom personnel, mais quelque *parjure*, adjectif, peut se dire, surtout en poésie, de certaines choses, pourquoi ne pourrait-on pas dire *parjurer sa foi, ses serments*, pour signifier les violer, les trahir? C'est une omission des dictionnaires. On trouve de fréquents exemples de cet emploi.

> Méchants de l'Europe oppresseurs politiques,
> Ils parjurent leur foi, trahissent leurs serments,
> [illegible] naissantes républiques
> [illegible] fondement.
> (Desorgues.)

PARK (MUNGO). Célèbre voyageur anglais, né à Fowlshiels (Écosse), en 1771. Il périt en novembre 1805, dans le Niger, où les naturels de Boussa l'avaient forcé de se jeter.

PARKÉRIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la parkérie. ‖ PARKÉRIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des fougères, qui a pour type le genre parkérie.

PARKÉRIE. (de *Parker*, amiral anglais). s. f. Bot. Nom d'une espèce de fougère nouvellement découverte à la Guiane.

PARKIE. s. f. (de *Park*, voyageur). Bot. Genre de plantes de la famille des mimosées. Les parkies sont des arbres sans épines, d'Afrique et des Indes. Les nègres font un grand usage des graines de cet arbre, qu'ils font torréfier, et boivent en infusion, en guise de café.

PARKINSON. s. m. Ornith. Espèce de gros faisan qui ne se tient que dans les montagnes de la Nouvelle-Hollande.

PARKINSONIE. s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses, limité jusqu'ici à une seule espèce fort intéressante, la parkinsonie épineuse. En Amérique, et particulièrement dans les Antilles, on se sert fréquemment de ce bel arbrisseau pour en former des haies, des clôtures non-seulement fort solides, impénétrables, à cause de leurs longues épines, mais inappréciables surtout par le charmant aspect qu'elles présentent, étant couvertes de fleurs en toutes saisons.

PARLAGE. s. m. Verbiage, abondance de paroles inutiles ou dépourvues de sens. Un ennuyeux parlage. Avoir un parlage facile. Une grande facilité de parlage. Le *parlage* est un besoin pour les têtes vides et les corps sédentaires. (Boiste.)

> Honneur aux mortels héros!
> Mais tenez, ayons la franchise
> De rire aux dépens des nigauds
> Que leur parlage immortalise.
> (Charlemagne.)

— Ce mot ne date que de 17[illegible]. Féraud le trouvait bon pour le style plaisant et critique.

— *La cour du beau parlage*. Linguet appelait ainsi l'Académie française. La fonction du directeur de l'Académie ne lui permet que d'effleurer légèrement les objets, les honneurs du *parlage* étant presque entièrement destinés au récipiendaire. (Ann. littér.)

— M. de Barante a employé heureusement ce mot dans un ouvrage sérieux, intitulé *Des Communes et de l'Aristocratie*, pour exprimer le caquetage des provinces sur les affaires politiques.

— Discours apprêté que l'on tient à dessein de tromper.

PARLAMENT. s. m. Hist. Grand conseil ou assemblée nationale, dans les États du nord de l'Italie, au XII[e] siècle.

PARLANCE. s. f. Se disait pour Façon de parler, élocution.

PARLANT. part. prés. du v. Parler. Qui parle. Il est toujours invariable. Je les peins *parlant* plutôt qu'agissant. (Bescher.) Je ne les [illegible] ni comme *parlant* ni comme agissant. (Id.)

> [illegible] pour mieux réussir, il est bon, ce me semble,
> [illegible] ne vous trouve point tous deux parlant ensemble.
> (Mettère.)

Elle aux éléments *parlant* en souverain;
Les cieux formés par lui sont devenus d'airain. (Rac.)

— *Généralement parlant*. loc. adv. A prendre la chose en général. Cette expression se place au commencement de la phrase. On dit aussi, mais moins bien, *à parler généralement*. ‖ *Absolument, sérieusement parlant*. Pour prendre la chose d'une manière absolue, sérieuse.

— M. Rigoley de Juvigny a employé ce participe au superlatif, comme si c'était un adjectif. Un peuple tel que celui d'Athènes, le plus éclairé, le mieux *parlant* sa langue.

PARLANT, ANTE. adj. Qui peut parler. L'homme est la seule créature parlante. Albert le Grand avait fait une tête *parlante*. Aimé Martin. Vous ne vous rendrez pas à la surprenante merveille de cette [illegible] mouvante et *parlante!* (Mol.)

— A qui l'on attribue l'usage de la parole. [illegible] a fait un poème intitulé *les Animaux parlants*.

> J'ai passé plus avant, les arbres et les plantes
> Sont devenus chez moi créatures parlantes.
> (La Fontaine.)

— Art scén. *Personnages parlants*, par opposition à *personnages muets*, ceux qui ne font que paraître et ne disent rien.

— On [illegible] d'un pantomime de Néron qu'il avait des *gestes* et des *mains parlantes*.

— Fam. *Cet homme est parlant*. Il parle volontiers, il parle beaucoup. ‖ *Cet homme est peu parlant*. Il parle peu; il ne parle pas à tout le monde.

— Par extens. *Regards, gestes parlants*. Regards, gestes expressifs. Un geste pittoresque et des regards *parlants*. (Fr. de Neufch.) Scipion, n'osant devant eux faire éclater la satisfaction intérieure qu'il ressentait, me la témoignait par des regards *parlants*. (Le Sage.)

— *Trompette parlante*. Ancienne dénomination du porte-voix.

— *Voix parlante*. Son articulé. De même, dans la voix *parlante*, le langage des enfants n'a point d'accent; ils crient, mais ils n'accentuent pas. (J.-J. Rouss.) L'homme a trois sortes de voix, savoir: la voix *parlante* ou articulée; la voix chantante ou mélodieuse, et la voix pathétique ou accentuée. (Id.)

— Fig. Fort ressemblant. Ce portrait est parlant. Cette tête est parlante.

> Cet air, ce port, cette âme bienfaisante
> Du bon vieux temps est l'image *parlante*. Voltaire.

— On dit, dans le même sens, *Vous êtes parlant dans votre portrait*.

— Blas. *Armes parlantes*. Armes dont la pièce principale exprime le nom de la famille à qui elles appartiennent. Les armes de Mailly, qui sont des maillets, sont des armes parlantes.

— Par extens. Se dit de certains caractères hiéroglyphes. Longtemps les Chaldéens gravèrent leurs observations sur la brique en hiéroglyphes, qui étaient des caractères *parlants*. (Volt.)

— S'empl. quelquefois dans le sens de Certain, incontestable. Pensez-vous qu'il cherche à s'instruire par les médailles, et qu'il les regarde comme des preuves *parlantes* de certains faits, et des monuments fixes et indubitables de l'ancienne histoire? (La Bruy.)

PARLÉ, ÉE. part. pass. du v. Parler. S'emploie adjectiv. Dont on fait usage par la parole. La langue française est parlée dans les cinq parties du monde.

— *Langue parlée*, par opposition à Langue écrite. L'allemand convient mieux à la poésie qu'à la prose, et à la prose écrite qu'à la prose *parlée*. (M[me] de Staël). Les gens du monde ont sur la langue *parlée* un tact que les connaissances ne peuvent suppléer. (Suard.) Le langage *parlé* est devenu aujourd'hui une machine ingénieuse qui nous sert à exprimer les émotions les plus délicates et les plus raffinées de notre âme. (Faure.)

> Dans la langue *parlée*, et dans la langue écrite,
> La clarté du discours est le premier mérite.
> (Fr. de Neufchât.)

— *Numération parlée*. Se dit des nombres exprimés par la parole, par opposition à Numération écrite.

— *Parlé de*. Cette étrange aventure ne produisit rien. Monsieur fit mettre pour quelques jours le fils du duc d'Elbeuf à la Bastille, et il n'en fut plus *parlé*. (Volt.) Il n'est *parlé* d'aucune entreprise maritime ni des Chaldéens ni des Indiens. (Id.) Il est *parlé* de satyres dans presque tous les auteurs anciens. (Id.)

— *Parlé par*. Langue parlée par beaucoup de peuples.

— Voilà *parlé* comme il faut. (Mol.) Molière emploie ici le participe au lieu de l'infinitif, qui est plus usité et qui semble plus grammatical. C'est à peu près ainsi que, dans les *Précieuses ridicules*, il a dit *c'est trop pommadé*, pour c'est trop pommader.

PARLEMENT. s. m. (du lat. barb. *parabolamentum*, *parliamentum*, *parlamentum*, colloque, pourparler, conférence de plusieurs personnes assemblées pour délibérer de leurs affaires communes). Du temps de nos premiers rois, assemblée des grands du royaume convoquée pour délibérer des affaires importantes. On y faisait les lois et les règlements convenables pour remédier aux désordres passés et prévenir ceux qui pourraient arriver. On y jugeait aussi les différends les plus graves entre les sujets, et tout ce qui concernait la dignité et la sûreté du roi et la liberté des personnes. Ce roi tient trois parlements dans la même année.

— Dans les temps postérieurs, Cour souveraine de justice connaissant directement des affaires qui lui étaient attribuées, et, par appel, des jugements des bailliages, sénéchaussées, duchés-pairies, et autres juridictions inférieures de son ressort. Les édits, les déclarations, les lettres patentes et autres ordonnances du roi, s'enregistraient au parlement. Les parlements du royaume. Le parlement de Paris, de Toulouse, de Grenoble, de Bordeaux, de Dijon de Rouen, d'Aix, de Rennes, de Pau, de Metz, de Besançon, de Douai, de Nancy. Conseiller au parlement, procureur au parlement. Avocat au parlement, en parlement. Arrêt, remontrances du parlement.

— Le ressort, l'étendue de la juridiction d'un parlement. Le parlement de Paris s'étendait jusqu'en Saintonge. Lyon était du parlement de Paris.

— Durée du parlement, depuis le jour de son ouverture jusqu'aux vacances. Son procès fut remis au parlement prochain. Le parlement finira bientôt.

— On appelait *Ouverture du parlement*, La première assemblée du parlement, qui se tenait après la Saint-Martin.

— *Maître du parlement et souverain*. Titre sous lequel on désignait au moyen âge les premiers présidents du parlement français.

— Au moyen âge, *Parlement d'amour*. S'est dit dans le même sens que Cour d'amour. V. cour.

— Hist. Le parlement, qui n'était d'abord que la réunion des grands du royaume, était souvent consulté par Charlemagne, et Louis le Débonnaire lui fixa chaque année deux réunions solennelles. Ce parlement portait d'abord le nom de *placites généraux*, de *conseil du roi* et de *cour du roi*, et ses attributions étaient plus politiques que judiciaires, c'est pourquoi beaucoup d'auteurs n'appliquent la dénomination de parlement à la cour souveraine, qu'à partir de saint Louis et de l'institution des plaids de la porte, de la chambre des requêtes et de celle des enquêtes. Auquel il croit que le nom de parlement fut donné pour la première fois à l'assemblée convoquée par Louis VII, à Vézelai en Bourgogne, en 1147. Jusqu'au règne de Philippe de Valois, en 1328, il n'entra pas de laïques au parlement, qu'ils ne fussent au moins chevaliers. Plus tard, on y adjoignit des légistes. Le *parlement de Paris* fut rendu sédentaire en 1301 ou 1305, selon Pasquier. L'admission des communes aux États généraux, en 1301, l'éclipsa comme corps politique, et il ne garda plus que ses fonctions judiciaires. Il conserva cependant le droit de refuser l'enregistrement des édits, sauf l'ordre exprès du roi, donné en lit de justice. Le parlement fut exilé à Pontoise en 1770, puis dissous en 1771, et remplacé par le parlement Maupeou. Celui-ci fut supprimé à son tour, et le parlement rappelé à l'avènement de Louis XVI, en 1774. ‖ Il y avait encore en France douze parlements, dont l'institution était analogue à celle du parlement de Paris. ‖ Le *parlement de Toulouse* fut fondé en 1302, supprimé en 1312, et incorporé à celui de Paris, rétabli en 1419, transporté à Béziers en 143[illegible], réuni de nouveau au parlement de Paris la même année, et réinstallé à Toulouse en 1443. ‖ Le *parlement de Grenoble* fut fondé en 1453. ‖ Le *parlement de Bordeaux* fut fondé en 1462, suivant d'autres, en 1460, ou même en 1502. ‖ Le *parlement de Dijon* fut fondé par Louis XI en 1476, et rendu sédentaire en 1494. ‖ Le *parlement de Rouen* fut fondé en 1499 par Louis XII, sous le nom de *Cour de l'échiquier*, il prit celui de parlement en 1505. ‖ Le *parlement d'Aix* fut fondé en 1501. ‖ Le *parlement de Rennes* fut fondé par Henri II en 1552. ‖ Le *parlement de Pau* fut fondé en 1619. ‖ Le *parlement de Metz* fut fondé en 1632. ‖ Le *parlement de Dôle* fut fondé par Louis XIV en 1674. On l'appela ensuite *parlement de Besançon*. ‖ Le *parlement de Tournai* fut fondé par Louis XIV. Plus tard il fut transféré à Douai, et prit le nom de *parlement de Douai*. ‖ Le *parlement de Dombes* fut établi à Lyon par François I[er], et supprimé par Louis XV en 1762. ‖ La suppression des parlements fut accomplie par deux décrets de l'Assemblée constituante, du 24 mars et du 7 septembre 1790.

— Le mot *parlement*, en ce sens qu'il désigne les deux Chambres des pairs et des députés, et quelquefois cette dernière seulement, a été adopté par presque toute la presse française. Il est absurde de ne l'appliquer qu'à la Chambre des députés.

— C'est à tort que quelques personnes appliquent cette dénomination aux cours royales, qui diffèrent essentiellement des anciens parlements.

— Hist. d'Angl. *Parlement d'Angleterre*. Assemblée convoquée par le roi, et composée de la chambre haute ou des pairs ecclésiastiques et séculiers, et de la chambre basse ou des députés des provinces, des villes et des bourgs. Un membre du parlement d'Angleterre. Le roi, la reine d'Angleterre a convoqué, ajourné, prorogé, dissous, cassé le parlement.

— Pris collectiv. il signifie les trois parties du pouvoir législatif. L'omnipotence du parlement.

— *Parlement béni*. Nom qui fut donné au parlement anglais, sous Édouard III, pour que cette assemblée définît le crime de haute trahison, jusque-là livré à l'arbitraire. ‖ *Le long parlement*. Celui qui fut convoqué par Charles I[er], en 1640, qui refusa les subsides, fit la guerre au roi, en 1643, et fut cassé par Cromwell en 1648. ‖ *Parlement croupion*. Débris du long parlement conservés par Cromwell, et chassé en avril 1653. ‖ *Parlement Barebone*. Dernier parlement républicain, appelé par Barebone, et chassé en décembre 1653 par Cromwell, nommé protecteur. ‖ *Parlement militaire*. Conseil de guerre de Cromwell.

— Fig. et fam. *Parlement sans séances*. Réunion de bavards.

— Pourparler, entretien, explication. Berthevi[l]le étant sorti pour [illegible], peu au *parlement*, la [illegible] trouva [illegible]. (Mont.)

— *Prendre un parlement*. A signifié S'aboucher, conférer avec quelqu'un, ou prendre un conseil.

— Autrefois, S[illegible] de tiche à coque[illegible].

PARLEMENTAIRE adj. des 2 g. Qui appartient au parlement. On l'employa [illegible] en parlant des parlements de France. La simarre *parlementaire* a [illegible] quelquefois les coups du sceptre. (Boiste.)

— Hist. d'Angl. Qui concerne le parlement d'Angleterre. Esprit, forme parlementaire.

— Par ext. Ce qui a rapport aux deux chambres qui font, en France, partie de l'autorité législative. Régime parlementaire. Usages parlementaires. Discussion, éloquence parlementaire.

— *Usages parlementaires.* Usages qui résultent des rapports continuels entre les diverses branches des pouvoirs de l'État, et entre les individus qui exercent ces pouvoirs ou y participent. Le monde parlementaire a donc ses habitudes et ses maximes; et il n'est permis aux hommes publics ni de les ignorer ni de les enfreindre.

— En France comme en Angleterre, on dit que tel procédé, tel discours, sont ou ne sont pas parlementaires, suivant qu'ils sont conformes ou opposés à l'esprit et aux habitudes d'un gouvernement de publicité et de discussion. Le règlement sévit par le rappel à l'ordre, ou même par l'interdiction de la parole, contre les actions ou les discours les plus répréhensibles.

On a aussi donné la qualification de *parlementaires* à ceux qui, pendant les divisions de l'Angleterre, et en France, pendant les troubles de la Fronde, avaient embrassé le parti du parlement. L'armée, la flotte parlementaire.

— Mar. *Vaisseau parlementaire.* Vaisseau qu'on envoie porter des paroles à une flotte, ou dans un port de la nation avec laquelle on est en guerre.

PARLEMENTAIRE. s. des 2 g. Personne que des assiégeants ou des assiégés s'envoient mutuellement pour porter quelque proposition, ou pour y répondre. Les assiégeants envoyèrent un parlementaire aux assiégés. Venir, se présenter en parlementaire. La personne d'un parlementaire doit être inviolable et sacrée. Le parlementaire porte ordinairement un drapeau, et est précédé d'un tambour ou d'un trompette.

— Mar. Vaisseau parlementaire. On envoya un parlementaire porter des propositions de paix à la flotte ennemie.

— Hist. Ceux qui, en Angleterre et en France, avaient embrassé le parti du parlement. Le parti des parlementaires.

— Néol. Député. Il faut se tenir en garde contre la probité politique de nos *parlementaires.* (Cormenin.)

PARLEMENTER. v. n. 1re conj. Faire et écouter des propositions pour rendre une place. Le gouverneur de la place a demandé à parlementer.

— Fig. Entrer en voie d'accommodement dans une affaire particulière. Nous en viendrons à bout, il parlemente, il commence à parlementer.

A peine Mars se présenta
Que la belle *parlementa.* (La Fontaine.)

— Prov. et fig. *Ville qui parlemente est à demi rendue.* Celui qui écoute les propositions qu'on lui fait pour l'amener à quelque composition est à peu près décidé à les accepter.

PARLEMENTERIE. s. f. Fam. Se disait pour Action de parlementer. ‖ Conférence.

PARLER. v. n. 1re conj. (du lat. *parabola*, parabole, dont on a fait en lat. barb. *parabolare*, et en fr. *paroler*, puis *parler*). Proférer, prononcer, articuler des mots. L'homme est la seule créature qui ait véritablement le don de parler. Un enfant qui commence à parler, qui ne sait pas encore parler. Malade qui ne parle plus. Parler si bas qu'on ne se fait pas entendre. Il ne faut pas parler haut dans la chambre d'un malade. Parler du nez, de la gorge. Parler à l'oreille de quelqu'un. Parler avec peine. Avoir de la peine à parler. Parler toujours entre ses dents. Parler gras. Chose bizarre! c'est un moine espagnol qui le premier, au XVIe siècle, a deviné et essayé cette tâche, crue alors impossible, d'apprendre aux muets à *parler* sans parole. (A. de Musset.)

L'homme *parle*, et bientôt toutes ses passions
S'échappent de son âme en ses expressions.
De cet art étonnant quel fut le premier maître?
Qui l'apprit aux mortels? L'instinct seul le fit naître.
(Fontanes.)

— Se dit de certains oiseaux qui imitent le langage de l'homme, comme les perroquets, les sansonnets, les geais, les pies, etc. Apprendre à parler à un perroquet. Oiseau qui commence à parler. Le serin peut *parler* et siffler. (Buff.)

— Se dit aussi d'êtres qui ne parlent pas, mais auxquels on attribue la parole. Ces divinités inutiles qui ont une langue et ne *parlent* pas. (Mass.) Avant le cheval d'Achille, le bélier de Phryxus avait *parlé*, aussi bien que les vaches du mont Olympe. (Volt.) Des fourbes, il est vrai, firent croire, et des superstitieux crurent, que des statues avaient *parlé.* (Id.)

L'éloquent Westminster, où tout *parle* à l'orgueil
De grandeur, de néant, et de gloire et de deuil.
(Delille.)

L'histoire fuit : soudain les temps ont reculé;
L'ombre a fui; les tombeaux, les débris ont *parlé.*
(Legouvé.)

— La Bruyère l'a dit des instruments. C'est une chose infinie que le nombre d'instruments qu'il fait *parler.*

— On dit que *les tuyaux d'un orgue parlent bien*, pour exprimer que le son est juste, clair et net. On le dit aussi de quelques autres instruments.

— Discourir, s'énoncer par le discours, soit dans un entretien familier, soit en public. Parler de quelque chose. Parler d'affaires. Parler de nouvelles. Parler de quelque chose en homme instruit, en habile homme. Parler très-pertinemment de beaucoup de choses. Parler comme un ange, comme un oracle. Parler de tout à tort et à travers. Ne parler de quelque chose que par ouï-dire. N'en parler que par envie. N'avoir jamais entendu parler d'une affaire. Toute la ville en parle. Parler de tout en étourdi, comme un étourdi. Parler familièrement ensemble. Moi qui vous parle. Parler tête à tête. Parler sans témoin. Parler en public. Parler devant une grande assemblée. Parler sur-le-champ. Parler sans être préparé, sans préparation. Parler sur des matières difficiles. Parler sensément, raisonnablement, purement, correctement, etc. Parler inconsidérément, étourdiment, insolemment, grossièrement, etc. Parler en bons termes, en termes précis. Parler avec éloquence, avec véhémence, avec action, avec justesse, avec précision, avec clarté, etc. Parler avec ambiguïté, avec mystère. Parler avant d'avoir pensé. Parler sans rien dire. Parler autrement qu'on ne pense, autrement qu'on n'agit. Parler contre sa conscience. Parler beaucoup. Parler peu. Parler trop. Avoir une grande démangeaison de parler. Parler de sang-froid. Parler de confiance. Le talent, l'art de parler. Parler avec quelqu'un. Parler à quelqu'un. Nous en parlerons tantôt ensemble. Parler à quelqu'un de quelque chose qui le regarde, lui parler de ses intérêts. Parler d'une affaire au ministre. Laisser des personnes parler d'affaires. Avoir de la grâce à parler. Quand ce fut à lui de parler. Parler à son rang, à son tour. C'est à mon tour à parler. Monsieur a parlé. La doctrine ancienne, qui, selon l'oracle de l'Évangile, doit être prêchée jusque sur les toits, pouvait à peine *parler* à l'oreille. (Boss.) Ils *parlent* des faits miraculeux qui *parlent* de la divinité de la religion, avec la même incertitude qu'ils *parleraient* d'un point peu important d'histoire. (Mass.) Les hommes nés et organisés pour les arts n'en *parlent* pas froidement. (La Harpe.) M. de Montesquieu, dans les *Lettres persanes*, a *parlé* des poëtes avec assez de mépris, en exceptant cependant les poëtes dramatiques. (Id.) Il est toujours beau, dit Montesquieu en *parlant* de ces pères, de gouverner les hommes en les rendant heureux. (Chateaub.) En *parlant* du sépulcre dans notre religion, le ton s'élève et la voix se fortifie : on sent que c'est là le vrai tombeau de l'homme. (Id.)

D'abord on se rappelle, en *parlant* du dragon,
La tête de Méduse et le char de Médée;
D'un animal terrible on se forme l'idée,
Et tant pis si vous êtes bon. (Fr. de Neufch.)

— S'emploie souvent absolument, dans le sens de Manier la parole. Parler et offenser, pour de certaines gens, est précisément la même chose. (La Bruy.) Un auteur né copiste doit éviter comme un écueil de vouloir imiter ceux que le cœur fait *parler.* (Id.) On ne doit point *parler*, on ne doit écrire que pour l'instruction. (Id.) Il y a *parler* bien, *parler* aisément, *parler* juste, *parler* à propos. (Id.) C'est une grande misère que de n'avoir pas assez d'esprit pour bien *parler*, ni assez de jugement pour se taire. (Id.) L'art de *parler* n'est au fond que l'art de persuader. (C. Fée.) *Parler*, c'est penser tout haut; pour quelques-uns, ce n'est que faire du bruit. (Id.) Nous souffrons tous, mais *parler* nous soulage. (Volt.) Il faut des raisons pour *parler*, mais il n'en faut pas pour se taire. (Nicole.)

— Fig. Mais si tantôt ce cœur *parlait* par votre bouche? (Corn.) Est-ce donc votre cœur qui vient de nous *parler?* (Rac.) Il faut que le cœur seul *parle* dans l'élégie. (Boil.)

— Exprimer par des paroles.

Ainsi, pour nous charmer, la tragédie en pleurs
D'Œdipe tout sanglant fit *parler* ses douleurs. (Boil.)

— *Parler bien.* Parler avec élégance et pureté.

— *Parler mal*, ou *mal parler.* S'exprimer d'une manière incorrecte, inconvenante ou fausse. Je ne vous dirai point que vos chevaux sont sur la litière; les pauvres bêtes n'en ont point, et ce serait fort mal *parler.* (Mol.) Je ne dis rien, de peur de mal *parler.* (Id.) A la cour c'eût été très-mal *parler* que de se servir de cette phrase proverbiale : Cela est beau comme le Cid. (Fonten.) Ce n'est pas mal *parler* que de nommer une chose du nom que le bas peuple lui a imposé. (Volt.)

— *Parler juste.* Raisonner et s'exprimer avec justesse, d'après les lois du bon sens.

— *Parler par compas et par mesure.* Parler avec gravité, en mesurant ses paroles.

— Fam. *Parler d'or.* Parler de la manière la plus convenable dans la circonstance, ou la plus satisfaisante pour celui à qui on parle. Cette expression vieillit.

— *Parler avec passion.* Dire des choses que la passion suggère.

— *Parler bien, parler mal d'une personne.* En dire du bien, en dire du mal, en discourir en bien ou en mal. Il ne faut point mal parler de son prochain. Il ne faut point mal parler des absents. Dieu nous défend de *parler* mal de notre prochain. (Lhomond.) Il faudrait que je fusse un monstre pour *parler* mal du ministre dans de telles circonstances. (Volt.) *Parler* mal de quelqu'un en sa présence. (Noel.)

— Quelquefois la manière dont on parle de quelqu'un n'est pas exprimée. Et savez-vous aussi comme on *parle* de vous? (Boil.)

— *Parler des autres.* Se dit, en mauvaise part, pour Blâmer, critiquer, censurer.

— S'expliquer par la bouche ou par la plume d'autrui. Dieu a parlé par la bouche de ses prophètes. Dieu parle aux hommes par ses lois. Les rois parlent à leurs sujets par la bouche de leurs ambassadeurs, à leurs ennemis par la bouche de leurs canons.

— *Parler pour quelqu'un, en faveur de quelqu'un.* Intercéder pour lui auprès d'un autre. Vous avez *parlé* pour votre patrie en brave homme. (Volt.)

— Au fig., il s'emploie élégamment dans cette acception. Crois-tu que quelque voix ose *parler* pour lui? (Rac.) Vous *parlez* mieux pour lui qu'il ne parle lui-même. (Id.) Tout lui *parle*, madame, en faveur d'Agrippine. (Id.) Il ne sait pas l'amour qui vous *parle* pour lui. (Id.) Et ses écrits tout seuls doivent *parler* pour lui. (Boil.)

Et de ses courtisans souvent les plus heureux,
Vous pressent à genoux de lui *parler* pour eux. (Corn.)

— *Parler contre quelqu'un.* Parler de quelqu'un à dessein de lui nuire. Il faut l'en croire, puisqu'il *parle* contre lui-même. (Mass.) Qui vous démentira? tout *parle* contre lui. (Rac.)

— Fig.

Ce long amas d'aïeux que vous diffamez tous,
Sont autant de témoins qui *parlent* contre vous. (Rac.)

— *Parler contre sa pensée.* Parler autrement qu'on ne pense.

— Pal. *Cet avocat, cet avoué parle pour un tel.* Il plaide pour un tel.

— Prov. *Parler de la pluie et du beau temps.* Discourir, s'entretenir de choses indifférentes. ‖ *Parler d'une affaire à bâtons rompus.* En parler à diverses reprises, à diverses fois et sans suite. Il ne m'a jamais parlé de son affaire qu'à bâtons rompus. ‖ *Parler en l'air.* Parler sans aucun dessein, sans attacher la moindre importance à ce qu'on dit. Je vous parle de cela en l'air, et sans aucune intention.

— Fam. *Parler en l'air.* Parler sans fondement, sans être bien instruit. Il parle de cela en l'air, et sans savoir de quoi il est question.

— *Parler au hasard.* Parler sans réflexion, parler de ce qu'on ne sait pas bien. C'est un homme qui parle tout au hasard. ‖ On dit dans le même sens, *parler à la boule vue.*

— *Parler légèrement.* Parler sans être suffisamment informé. C'est un défaut assez ordinaire que de parler légèrement de son prochain.

— Fam. *Parler pour parler.* Parler sans avoir rien à dire. Du langage c'est abuser, que de *parler* pour ne rien dire. (Lamotte.)

— Prov. *Parler comme un perroquet.* Parler sans savoir ce qu'on dit. ‖ Parler d'après autrui.

— Fam. *Parler comme un livre.* Parler avec facilité, mais en termes trop recherchés et trop arrangés pour la conversation. ‖ Il se prend aussi en bonne part, et signifie, S'exprimer heureusement sur toutes sortes de sujets.

— Prov. *Il en parle comme un aveugle des couleurs.* Se dit d'un homme qui se mêle de parler de choses dont il n'a aucune connaissance.

— *Il en parle en maître.* Se dit d'un homme qui parle sur une matière qu'il possède à fond.

— *Il en parle en écolier.* Se dit de celui qui n'a qu'une connaissance superficielle de ce dont il parle.

— *Parler à cœur ouvert.* Parler avec une entière franchise.

— *Parler d'abondance de cœur.* Parler avec épanchement, avec une pleine confiance.

— Lorsqu'un homme exprime un sentiment dont il est vivement pénétré, on dit de lui que, *de l'abondance du cœur la bouche parle.* Cela se dit aussi d'un prédicateur qui parle sans préparation.

— *Parler d'abondance.* Parler sans préparation, ou au moins sans réciter de mémoire.

— *Parler au cœur, à l'imagination, aux passions.* Parler de manière à intéresser le cœur, à plaire à l'imagination, à flatter, à exciter les passions. L'homme le plus puissant est celui qui sait le mieux *parler* aux passions et les satisfaire. (Boiste.) Il faut *parler* aux passions des hommes pour se faire entendre à leur opinion. (Id.)

— *Parler du cœur.* Parler sincèrement, déposer toutes ses pensées dans le cœur d'un ami. C'est encore là une de ces expressions heureuses créées par Racine, et qui sont si vraies et si naturelles qu'on n'en aperçoit pas la hardiesse. Tu lui *parles* du cœur, tu la cherches des yeux. (Rac.)

Je fuis de leurs respects l'inutile langueur,
Pour trouver un ami qui me *parle* du cœur. (Rac.)

— Fig. *Parler à un mur, aux rochers.* Parler à des gens qui ne sont point touchés de ce qu'on leur dit, des représentations qu'on leur fait.

— Fig. et fam. *Parler à un sourd.* Parler à un homme qui est résolu de ne rien accorder, de ne rien faire de ce qu'on lui demande.

— Fig. et fam. *Parler à cheval à quelqu'un.* Lui parler avec hauteur et dureté.

— Fig. *Parler haut, parler bien haut.* Parler sans ménagement, et quelquefois avec insolence. Ne parlez pas si haut. Je saurai bien l'empêcher de parler si haut.

— Prov. *Il en parle bien à son aise.* Se dit d'un homme qui donne quelque conseil difficile à pratiquer, et qu'il n'est pas obligé de suivre, ou qui parle avec sang-froid des misères et des douleurs qu'il n'éprouve pas. Il parle fort éloquemment du mépris des richesses, mais il en parle bien à son aise, lui qui est fort riche.

— Par menace. *Je vous apprendrai à parler.* Je saurai bien vous contraindre à parler avec plus de retenue, avec plus de respect.

— *Trouver à qui parler.* Trouver de l'opposition, de la résistance, trouver des gens qui vous tiennent tête.

— *Je n'ai pu trouver à qui parler dans cette maison, dans cette société.* Je n'y ai pas vu une personne de connaissance.

— *Trouver avec qui parler.* Trouver avec qui l'on peut s'instruire.

— Prov. *Trop gratter cuit, trop parler nuit.* Un grand parleur s'attire souvent de méchantes affaires. On risque à trop *parler* ce qu'on gagne à se taire. (C. Delav.)

— *Qui parle beaucoup dit beaucoup de sottises.* Proverbe tiré des Proverbes de Salomon.

— *On en parle diversement.* Se dit d'une action d'un événement qui est raconté de différentes manières, ou d'une chose que les uns louent, que les autres blâment.

— *On en parle fort, il en est fort parlé dans le monde.* Se dit d'une chose qui fait l'entretien du public.

Quant à vous, suivez Mars, ou l'Amour, ou le prince;
Allez, venez, courez, demeurez en province,
Prenez femme, abbaye, emploi, gouvernement,
Les gens en *parleront*, n'en doutez nullement.
(La Fontaine.)

— Prov. *Il faut laisser parler le monde*, ou simplement *il faut laisser parler.* Il ne faut pas se mettre en peine de ce que le monde dit mal à propos.

— *Cela ne vaut pas la peine d'en parler.* Se dit d'une chose qui est peu importante, ou à laquelle on veut paraître attacher peu d'importance. ‖ Se dit quelquefois ironiq. pour relever l'importance de la chose dont on parle. Il ne lui a volé que cent mille écus; ce n'est pas la peine d'en parler, cela ne vaut pas la peine d'en parler, qu'on en parle.

— *Ne m'en parlez pas.* Ne me mettez pas sur ce chapitre, n'agitez pas cette question. Votre affaire marche-t-elle? Êtes-vous content de votre avocat? Oh! ne m'en parlez pas. ‖ S'emploie aussi pour affirmer, pour insister sur la vérité de ce qu'on dit. Il y a plaisir, ne m'en *parlez* point, à travailler pour des personnes qui soient capables de sentir les délicatesses d'un art. (Mol.)

— *Parlez-moi de cela.* Se dit en signe d'approbation ou de contentement. Voilà un noble procédé, parlez-moi de cela! Voilà des offres raisonnables, parlez-moi de cela! *Parlez-moi* de cela, voilà une belle fête. (Auger.) ‖ On dit dans un sens analogue, *Parlez-moi de cet homme-là.*

— *Faire parler de soi.* Faire des choses qui viennent à la connaissance de tout le monde, dont tout le monde s'entretient. C'est un homme qui a bien fait parler de lui dans le temps. Cela se dit également en bien et en mal. Assez de sots sans moi feront *parler* la ville. (Boil.)

— *Cet homme n'a point fait parler de lui.* Il n'a rien fait qui lui ait donné de la réputation.

— *Cette femme n'a jamais fait parler d'elle.* Elle a toujours eu une conduite régulière, elle n'a jamais donné prise à la médisance.

— *C'est une femme, une fille dont on a parlé.* C'est une femme, une fille dont la réputation n'est pas intacte.

— Pop. *Parler à une fille.* Lui parler d'amour, de mariage.

— *Parler de quelqu'un.* S'occuper beaucoup de ses actions. Combien d'hommes admirables sont morts sans qu'on en eût *parlé*, combien vivent encore dont on ne *parle* point et dont on ne *parlera* jamais. (La Bruy.) Et qu'on *parle* de nous ainsi que de nos pères. (Rac.) A peine *parle-t*-on de la triste Octavie. (Id.)

— *On en parlera, on en entendra parler.* Cela doit faire du bruit, de l'éclat dans le monde.

— *Il en sera parlé à jamais.* La postérité en conservera le souvenir.

— *Il faut que quelqu'un ait parlé.* Il faut que quelqu'un ait divulgué le secret.

— Fig. et fam. *Parler des grosses dents à quelqu'un.* Le réprimander, lui parler avec menaces.

— Prov. et fig. *Parler à son bonnet.* Se parler à soi-même, parler sans adresser la parole à quelqu'un.

— Prov. *Parler à la barrette de quelqu'un.* Le réprimander vertement. Je parle, je parle à mon bonnet. — Et moi, je pourrais bien *parler* à ta barrette. (Mol.)

— Fig. *Faire parler quelqu'un.* Ajouter aux paroles de quelqu'un, y donner un mauvais sens. ‖ Prêter à quelqu'un un discours qu'il n'a pas tenu. Elle aura devant lui fait *parler* ses douleurs. (Rac.)

. . . . . Calchas, qui l'attend en ces lieux,
Fera taire nos pleurs, fera *parler* les dieux. (Rac.)

. . . . Cet autre, objet en son langage,
Fait *parler* ses bergers comme on parle au village.
(Boileau.)

— Par forme de menace. *Ne me faites point parler.* Craignez que je ne dise des choses qui ne seraient pas à votre avantage.

— Fam. *Parlez donc.* Sorte d'interpellation dont on se sert lorsqu'on se propose à demander compte de quelque chose à quelqu'un. Parlez donc, n'avez-vous pas vu le prisonnier qui s'est échappé?

— S'empl. pour appeler, pour faire venir à soi. Parlez! Oh! venez çà. Parlez, mon ami.

— Expliquer ses sentiments, sa pensée, déclarer son intention, sa volonté. C'est un homme qui ne veut pas parler nettement. Ne pouvoir venir à bout de faire parler quelqu'un. Je saurai bien le faire parler. Expliquez-vous mieux, ce n'est pas là parler. Parler au nom de quelqu'un. Parler de son chef. Parler par mission. Parler par truchement, par interprète. Le roi a parlé par la bouche de son ministre. Vous n'avez qu'à parler, [illegible] Parlez de s'en aller. Parlez de [illegible]

ne nous *parle*-t-il pas lui-même par sa vie et ses exemples? (Fléch.) Ulysse ni Calchas n'ont point encore *parlé.* (Rac.)

. . . . Au conseil assemblé,
L'esprit de Mahomet par ma bouche a *parlé.* (Volt.)

— Fam. *Voilà ce qui s'appelle parler; voilà parler, c'est parler, cela.* Se dit lorsque quelqu'un fait des propositions plus avantageuses qu'on ne s'y attendait. || Se dit aussi pour louer quelqu'un qui a dit, sur une question longtemps agitée, des choses claires, lumineuses, péremptoires.

— *Parler en maître.* Parler comme un homme dont le sentiment fait autorité. || Parler d'un ton d'autorité, soit qu'on en ait le droit, soit qu'on ne l'ait pas. Je *parle* à mon tyran en fille d'empereur. (Corn.)

— Se dit des impressions que les objets font sur l'esprit et sur le cœur. Que votre silence m'a *parlé* fortement au cœur. (Bouh.)

— *Dieu parle au cœur des pécheurs.* Il leur envoie de saintes inspirations, il leur donne de bons mouvements. C'est alors, ô mon Dieu, que vous lui *parlez* dans la solitude où vous l'aviez conduite. (Fléch.)

Et Dieu, par sa voix même appuyant notre exemple,
De plus près à leur cœur *parlera* dans son temple.
(Racine.)

— Se dit aussi des divinités du paganisme. Le ciel souvent lui *parle.* (Rac.) Calliope jamais ne daigna leur *parler.* (Boil.) Les dieux vous ont *parlé* quelquefois, ils nous *parlent* tous les jours. (Volt.)

— Fig. Manifester ses sentiments, ses pensées, par un autre moyen que celui de la parole. Les muets parlent par signes. Parler des yeux et du geste. Chaque mouvement de cet habile pantomime parlait aux yeux des spectateurs. Leurs postures suppliantes parlaient pour eux.

C'est de lui que nous vient cet art ingénieux
De peindre la parole et de *parler* aux yeux,
Et par les traits divers de figures tracées,
Donner de la couleur et du corps aux pensées.
(Brébeuf.)

— Se dit aussi des choses morales ou inanimées, qui ont ou qui semblent avoir une sorte de langage. La peinture parle aux yeux. Les cieux et toute la nature parlent de la puissance du Créateur. Ses yeux parlent plus éloquemment que sa bouche. Son visage parle. Son amour parlait par ses yeux. Son silence même a parlé. [illegible] votre absence, tout nous parlait ici de vous. C'est le corps qui *parle* au corps; tous les mouvements, tous les signes y concourent et y servent également. (Buff.) Si les paroles nous manquent, si les expressions ne répondent pas à un sujet si vaste et si relevé, les choses *parleront* assez d'elles-mêmes. (Boss.) Le cœur d'une [illegible] reine, autrefois élevée par une si longue suite de prospérités, et puis plongée tout à coup dans un abîme d'amertumes, *parlera* assez haut. (Id.) Ils vous laisseraient ignorer l'antiquité de leur origine, si elle pouvait être ignorée: les monuments publics en *parlent* assez, sans qu'ils en *parlent* eux-mêmes. (Mass.) Dans ces murs, hors des murs, tout *parle* de sa gloire. (Corn.) Votre trouble à Mathan n'a-t-il point trop *parlé*? (Rac.)

— On dit que *les yeux*, que *le visage d'une personne parlent*, pour exprimer qu'on voit dans ses yeux, sur son visage, quelle est sa pensée, quels sont ses sentiments, et l'on dit que *son silence même parle*, pour exprimer que, par son silence, on connaît ce qu'elle pense sur les choses dont [illegible] agit.

— On dit que *la nature parle*, que *le sang parle*, pour exprimer que les sentiments naturels se révèlent dans certains cas. La nature, le sang a parlé, quand il a vu son fils malheureux et repentant. Le temps vient, l'amour presse, et l'instinct a *parlé.* (Delille.)

À peine on s'est mêlé,
La vengeance s'est tue, et le sang a *parlé.* (Delille.)

— *Les murailles parlent.* Il se trouve souvent des témoins des choses mêmes les plus cachées.

— *Cela parle tout seul, parle de soi; la chose parle d'elle-même.* Cela se comprend sans qu'il soit besoin d'explication. || La chose est évidente.

— ***Son mérite, ses services parlent, parlent pour lui, parlent en sa faveur.*** Son mérite, ses services le rendent recommandable, rendent ses prétentions légitimes.

— *Tout parle pour lui.* Le bon droit, l'équité et la raison sont de son côté.

— *Il n'a rien qui parle pour lui, rien ne parle en sa faveur, tout parle contre lui.* Il n'est recommandable [illegible] aucun rapport. Le bon droit, la raison est contre lui.

— Pal. *Cette pièce parle contre lui.* Elle est contraire à ses prétentions, elle les détruit.

— *La [illegible] la raison, l'équité parle par sa voix, par sa bouche.* Ce qu'il dit est [illegible] vérité, de raison, d'équité.

— Avoir un entretien avec quelqu'un. J'ai voulu vous *parler* un moment sans témoin. (Rac.) Phèdre veut vous *parler* avant votre départ. (Id.) Oubliez, s'il se peut, que je vous ai *parlé.* (Id.) Il se glorifie de l'amitié d'un grand auquel il n'a jamais *parlé.* (Desmahis.)

— Il s'emploie quelquefois sans régime dans cette acception. Elle a *parlé*; le ciel a fait le reste. (Rac.) J'ai *parlé*; tout a changé de face. (Id.)

— Corneille s'est exprimé d'une manière incorrecte, quand il a dit: À quel dessein veut-il *parler à moi? Parler à moi* ne se dit point. Il [illegible] *parler.* On [illegible] [illegible] vous parlez à moi?

— Faire connaître une chose secrète. Les temps sont accomplis; princesse, il faut *parler.* (Rac.) Oh ciel! que ne puis-je *parler*! (Id.)

Je *parlerai*: Thésée, aigri par mes avis,
Bornera sa vengeance à l'exil de son fils. (Racine.)

— Expliquer sa pensée par écrit. Aristote a très-bien parlé de cette matière dans ses ouvrages. Cet auteur parle de physique comme un homme qui n'y entend rien. Il ne me parle point de cela dans sa lettre. Tout est vide dans un cœur que Dieu ne remplit pas, c'est un roi lui-même qui *parle.* (Mass.) Si quelquefois, dans le cours de cet ouvrage, je suis historien moins fidèle, seulement en *parlant* de la belle Laure, on pardonnera quelques fictions dans le récit des amours d'un poëte. (M^me de Genl.) Josèphe *parlant* de la ruine de Jérusalem, rapporte que les Juifs furent principalement poussés à la révolte contre les Romains par une obscure prophétie qui leur annonçait que vers cette époque un homme s'élèverait parmi eux, et soumettrait l'univers. (Chateaub.) Pourquoi Quinte-Curce, en *parlant* des Scythes qui habitaient au nord de la Sogdiane, au delà de l'Oxus; pourquoi, dis-je, Quinte-Curce mettait-il une harangue philosophique dans la bouche de ces barbares? (Volt.)

— *Parler dans un contrat, parler au contrat.* Déclarer sa volonté dans un contrat; intervenir au contrat; s'obliger par le contrat. Vous avez parlé dans le contrat, et par conséquent vous y êtes obligé. Sa femme n'a pas parlé au contrat.

— Se dit quelquefois des écrits dans un sens analogue. La loi est formelle là-dessus, et parle très-clairement. Le contrat ne parle point de cette clause. Sa lettre ne me parle pas de cela.

— *Ne plus parler.* Oublier. Ne *parlons* plus ici de Claude et d'Agrippine. (Rac.) Mon fils, ne *parlons* plus d'une mère infidèle. (Id.)

— On dit *parler* dans le sens contraire. Quoi! vous *parlez* encore de vengeance et de haine! (Corn.)

— *Parler*, avec une négation, s'emploie souvent dans les prétéritions. Je ne vous *parlerai* pas de la modestie de sa conversation et de la singularité de ses habits. (Fléch.) Je ne *parle* pas ici de toutes les autres passions. (Id.)

— *Parler de.* Que *parlez*-vous ici d'Albe et de sa victoire? (Corn.) Vous me parlez toujours d'inceste, d'adultère. (Rac.) Que *parlez*-vous du Scythe et de mes cruautés? (Id.)

— Mettre quelqu'un sur les rangs pour une place.

Du choix d'un successeur Athènes incertaine
Parle de vous, me nomme. . . (Racine.)

— *Parler avec quelqu'un.* S'entretenir avec lui, discourir.

— *Parler sur.* Traiter un sujet. Parler sur un sujet, sur une matière. Il ne disait rien qui fût précisément inconcevable, mais il froissait toujours les sentiments d'Oswald en *parlant* trop fort ou trop légèrement sur ce qui l'intéressait. (M^me de Staël.) On admire certains hommes de ce qu'ils *parlent* des heures entières sur quelque chose. On doit admirer bien davantage les femmes qui *parlent* des heures entières sur rien. (Dict. des g. du monde.)

— Quelquefois *parler sur* signifie Parler d'après quelqu'un. Je *parle* sur des témoignages certains, sur la foi de l'Eglise même. (Fléch.)

— *Pour parler avec.* Expression souvent employée par les orateurs chrétiens, lorsqu'ils citent quelque Père de l'Eglise, ou quelque autorité sacrée. Pour parler avec saint Paul. Pour parler avec saint Grégoire de Nazianze.

— *Pour ainsi parler, si j'ose parler ainsi.* Locutions fort usitées pour adoucir une expression trop forte. Elle se vit, pour ainsi *parler*, toute environnée de vertus, dès son enfance. (Mass.) La France n'est plus, pour ainsi *parler*, qu'une seule forteresse. (Id.) Ils naissent pour traîner, si j'ose *parler* ainsi, comme de vils animaux, le char de votre grandeur et de votre indolence. (Id.)

— Aboyer. Ce chien ne parle point. Ce chien parle beaucoup trop pour être bon chasseur.

— Jeux. Dire ce que l'on veut faire sur le coup qui se joue. C'est à vous à parler.

— Véner. *Parler aux chiens.* Allonger les mots, et, pour ainsi dire, les chanter, afin d'exciter les chiens à la chasse.

— *Parler aux chevaux.* Faire du bruit avec la voix, quand on les approche dans l'écurie; précaution souvent nécessaire pour éviter les coups de pied.

— Prov. *Quand d'autrui tu parleras, songe à toi, tu te tairas.* Si l'on songe à ses propres défauts, on gardera le silence sur les défauts des autres. || *Il y a un temps de parler et un temps de se taire.* Il faut savoir parler et se taire à propos. || *Il est aisé de parler, mais il est malaisé de se taire.* La discrétion est une vertu rare. || *Parler le cœur dans la main.* Parler sincèrement. || *Parler à tâtons.* Parler au hasard, à tort et à travers. || *Parler de quelqu'un comme de Pilate dans le Credo.* En parler mal. || *Parler par la bouche comme saint Paul* ou *parler comme saint Paul, la bouche ouverte.* Parler clairement.

— v. a. Exprimer ses pensées dans une langue quelconque. Parler une langue. Parler français, italien, allemand, anglais, latin, grec, etc. Parler la langue française, la langue italienne, etc. Parler bon français, bon espagnol. Parler bien sa langue. Parler plusieurs langues. La langue que parlaient nos pères. Et sa muse en français *parlant* grec et latin. (Boil.) On pourrait dire de la langue italienne que c'est une langue qui va d'elle-même, exprime sans qu'on s'en mêle, et paraît presque toujours avoir plus d'esprit que celui qui la *parle.* (M^me de Staël.) Cette aptitude à *parler* sa pensée, ou à traduire ses impressions sous la forme du discours, est une attribution spéciale de l'homme. (Ch. Nod.)

— S'exprimer conformément à ses opinions, à ses sentiments, à sa position, etc. Ce poëte dramatique, ce romancier fait parler à chacun sa langue. Entrant dans les intérêts de chacun, et *parlant* à chacun sa langue. (Fléch.) On n'ose leur *parler* le langage de la vérité. (Mass.) Chaque passion *parle* un différent langage. (Boil.) Il faut que les écrits faits pour les solitaires *parlent* la langue des solitaires. (J.-J. Rouss.) Quiconque ne sait plus ce que vaut sa parole n'est plus digne de la *parler.* (Ch. Nod.)

— Fig. *Parler français.* S'exprimer clairement, intelligiblement.

— On dit pop., dans le même sens, *parler chrétien.* Dans les sierras d'Andalousie, pour me demander si je *parlais* espagnol, les montagnards me demandaient si je parlais chrétien? (Ed. Quinet.)

— Fig. et fam. *Parler français.* Expliquer nettement son intention sur une affaire. Parlez-nous français. On a bien de la peine à vous faire parler français. || *Parler français à quelqu'un.* Lui parler avec autorité, et d'un ton menaçant.

— Prov. *On lui fera bien parler français.* On lui fera dire la vérité. || *Il faut parler français à son ami, italien à sa maîtresse, espagnol à Dieu, allemand aux chevaux, anglais aux oiseaux.* La qualité essentielle du français est la clarté; celle de l'italien est la douceur; celle de l'espagnol, la noblesse; l'allemand est rude, et l'anglais est sifflant.

— Fig. et fam. *Parler grec, bas breton, haut allemand.* S'exprimer d'une manière inintelligible, comme si l'on parlait une langue inconnue. || On dit dans le même sens, *Parler iroquois.*

— Prov. *Quand les ânes parleront latin.* Jamais, ou dans un temps fort éloigné.

— Prov. et fig. *Il parle latin devant les cordeliers.* Se dit d'un homme qui parle de science devant des gens plus habiles que lui.

— *Parler*, dans le sens d'Exprimer ses pensées dans un langage quelconque, veut un régime direct. La Fontaine a donc eu tort de dire: D'un langage nouveau j'ai fait *parler* le loup. Il faut: J'ai fait *parler* au loup un langage nouveau.

— Fam. *Parler phébus.* S'exprimer avec emphase, en termes ampoulés.

— *Parler raison.* Parler sagement, raisonnablement. Il faut de bonne heure parler raison aux enfants.

Combien de gens qui, dans la vie,
Se conduisent en fous, et qui *parlent* raison!
Pour moi, j'agis en sage, et je parle folie.
(Imbert.)

|| Se mettre à la raison. Voilà parler raison. C'est parler raison cela.

— *Parler affaires.* S'entretenir d'affaires avec quelqu'un, surtout si cet entretien en fait l'unique objet. Lorsqu'on n'exclut pas tout autre sujet de conversation, on dit *parler d'affaires.*

— *Parler guerre, parler chasse, parler blason*, etc. Cela se dit d'une personne qui sait tous les termes de la guerre, du blason, de la chasse, qui les emploie à propos en parlant. Cela s'étend à toutes les choses dont on sait les termes propres, et dont on parle savamment.

— *Parler géométrie, musique, peinture, politique*, etc. En raisonner, en discourir.

— *Parler chicane.* S'exprimer en termes de chicane. || Parler de procès.

— Se dit de la manière de prononcer une langue. || *Parler gascon, parler normand*, etc. Parler français avec un accent gascon, avec un accent normand, etc.

— Se dit aussi de la manière plus ou moins correcte dont on parle une langue. Parler le langage de la cour, le langage des halles. Parler patois.

— *Parler métaphore, parler épigramme.* Employer dans ses discours beaucoup de métaphores, beaucoup d'épigrammes.

— *Parler rébus.* Parler énigmatiquement, d'une manière inintelligible.

— *Parler proverbe.* Parler en proverbes. Il faut apprendre à hurler avec les loups, comme disent ceux qui *parlent* proverbe. (Balzac.)

— *Parler Vaugelas.* Parler selon les règles données par Vaugelas. À cause qu'elle manque à *parler* Vaugelas. (Mol.)

— On disait, dans un sens analogue, *parler Balzac, parler Horace.* Imiter le style de Balzac, d'Horace. Avant Voiture, on pensait n'avoir de l'esprit que quand on *parlait* Balzac tout pur. (Bouh.)

— SE PARLER. v. pron. Être parlé. La langue française se parle dans toute l'Europe.

— Pouvoir être parlé. Cette langue se parle aisément. Le français se parle rarement avec pureté.

— Avoir un entretien. Les a-t-on vus souvent se *parler*? (Rac.) L'embarras irritant de n'oser se *parler.* (Id.)

Voulez-vous qu'avec [illegible] de contrainte
L'un et l'autre une fois nous nous *parlions* sans feinte.
(Racine.)

— S'entretenir avec soi-même. Je me [illegible] moi-même. (Mol.)

— On dit de deux personnes qu'***elles se parlent des yeux***, pour exprimer qu'elles se font connaître leurs sentiments par leurs regards.

— Le part. passé de *se parler* est toujours invariable. Ils se sont parlé, elles se sont parlé; excepté lorsque *se parler* signifie Être parlé. La langue latine s'est parlée longtemps en France.

— *Sans parler de.* loc. prépos. Indépendamment de. Sans parler de sa fortune, c'est un des hommes les plus heureux que je connaisse.

PARLER. s. m. Langage, manière de parler. Avoir un parler doux et gracieux. Avoir un parler rude et choquant. Avoir un parler niais, le parler niais. Avoir le parler bref, lent, lourd. Le *parler* que j'aime, c'est un *parler* simple et naïf, tel sur le papier qu'à la bouche; un *parler* succulent et nerveux, court et serré, non tant délicat et peigné comme véhément et brusque. (Montaigne). Un *parler* sec, rond et cru, qui tire, à qui ne le connaît d'ailleurs, un peu vers le dédaigneux. (Id.) Un *parler* ouvert ouvre un autre *parler*, et le tire hors, comme fait le vin et l'amour. (Id.) Le doux *parler* ne nuit de rien. (La Fontaine.)

Je veux toujours chanter, je veux aimer toujours
Philis au doux *parler*, Philis au doux sourire. (Daru.)

Elle essaya son sourire enchanteur,
Son doux *parler*, son maintien séducteur. (Volt.)

— Pal. *Parler sommaire.* Instruction faite sommairement devant un rapporteur.

— Fam. *Avoir son parler franc.* S'être mis sur le pied de dire tout ce qu'on pense.

— Prov. et fig. *Jamais beau parler n'écorche la langue.* Il est toujours bon de parler honnêtement.

— Se dit aussi du jargon, de l'accent particulier à certaines contrées de la France. Le parler picard. Le parler normand. Je n'entends pas leur parler. Reconnaître quelqu'un à son parler.

— Syn. simp. Langage, parole, accent, ton, prononciation. La longueur de ce dernier mot semble l'exclure de la langue poétique. || Epith. Doux, gracieux, charmant, séducteur, rude, choquant.

— Syn. comp. PARLER. PAROLE. *Parole* signifie le langage, et *parler*, un langage.

PARLERESSE. s. f. S'est dit pour Celle qui parle.

PARLERIE s. f. Fam. et peu usité. Babil importun. Une grande parlerie. Une parlerie continuelle. J'aimerais mieux que mon fils apprît aux tavernes à parler qu'aux écoles de la *parlerie.* (Montaigne.) Il faut certes quitter la maîtrise à la prose ancienne et prééminence en la *parlerie.* (Id.)

— Scarron l'emploie comme synonyme de Hâblerie.

En matière de *parlerie*,
Qu'on dit autrement hâblerie. (Scarron.)

PARLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a l'habitude de parler beaucoup, de parler trop. C'est un parleur. C'est une parleuse. Ce n'est qu'un parleur. Il fallait prendre garde que, sous prétexte de catéchisme, elles (les veuves et diaconesses) ne fussent *parleuses* et dissipées. (Fleury.) Tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est d'être excessivement timide, pas *parleur* et triste. (Ste-Beuve.)

— Voltaire dit en parlant d'Armide, dans l'opéra de Quinault, qui porte ce nom, L'amour parle en elle, et elle n'est point *parleuse.* Il veut dire par là que, quand la passion domine en elle, elle ne disserte pas sur l'amour, elle ne débite pas des lieux communs, elle ne cherche point à discuter la difficulté de vaincre cette passion, à prouver que l'amour triomphe des cœurs les plus durs.

— Iron. Harangueur.

Le sénat demanda ce qu'avait dit cet homme,
Pour servir de modèle aux *parleurs* à venir.
(La Font.)

— S'empl. plus ordinairement avec une épithète. C'est un grand parleur, une grande parleuse. Un parleur éternel, perpétuel. Les demi-savants sont grands parleurs. A un homme vain, indiscret, qui est grand *parleur* et mauvais plaisant, il ne lui manque plus, pour être adoré de bien des femmes, que de beaux traits et la taille belle. (La Bruy.) Il est vif et grand *parleur*, pour faire parler les autres. (Id.) Avec de l'esprit on est quelquefois *parleur*; mais on n'est jamais bavard ou grand *parleur.* (Boiste.) Phocion disait: Les grands *parleurs* sont des tonneaux vides qui rendent plus de son que les tonneaux pleins. (Sallent.)

— *Grand parleur.* Se dit d'un homme qui parle trop, qui parle souvent mal à propos, qui parle en l'air, qui parle pour parler. On ne dit pas d'un homme qui ne dit rien que de sensé, qui ne dit rien d'inutile, qu'il est un grand parleur, quoiqu'il parle beaucoup; on ne le dirait pas même d'un homme qui, dans une ou deux rencontres, aurait tenu de longs discours contre sa coutume, et se serait trouvé en humeur de parler plus qu'à son ordinaire. *Grand parleur* marque une habitude.

— La Fontaine a employé ce mot sans aucune épithète, dans le sens qu'il présente naturellement.

Ne soyez à la cour, si vous voulez y plaire,
Ni fade adulateur, ni *parleur* trop sincère.

— *Cet homme est un beau parleur, est un agréable parleur.* Il s'exprime facilement, et d'une manière agréable. L'[illegible] fait les beaux *parleurs*, l'[illegible] fait les bons orateurs. (Girard.)

— Fam. *Beau parleur.* S'empl. quelquefois ironiquement, en parlant de quelqu'un qui parle avec affectation.

— Boileau appelait les héros d'opéra, des *diseurs d'amour.*

— S'empl. quelquefois adjectiv. N'est-ce pas Dieu qu'il faut bénir d'avoir fait l'homme *parleur*, comme il l'a fait sensible et raisonneur? (Andrieux.)

— La Fontaine l'a dit du perroquet. L'oiseau *parleur* est déjà dans la barque.

PARLIER, IÈRE. adj. Se disait pour Parlant, éloquent. Voilà pas un taire *parlier*, et bien intelligible? (Montaigne.)

— Il s'est pris dans le sens de Bavard, verbeux. Je hais toute sorte de tyrannie, et la *parlière*, et l'effectuelle. (Montaig.) Le même auteur permet la poésie aux dames. C'est, dit-il, un art folâtre et subtil, déguisé, *parlier*, tout en plaisir, tout en montre, comme elles.

— Il se prend aujourd'hui toujours en mauvaise part. *Philosophie parlière.* Philosophie bavarde. Je ne fais pas grand cas, non plus que toi, de toute cette philosophie *parlière.* (J.-J. Rouss.) Vos pièces seules ont du mouvement et de l'intérêt; et, ce qui vaut bien cela, de la philosophie, non pas de cette philosophie froide et *parlière*, mais de la philosophie en action. (Id.) L'éloquence *parlière*, agréable et facile de cet orateur. (Beaum.)

— S'est pris substantiv. pour Avocat.

PARLOIR. s. m. (du lat. barb. *parlatorium*). Lieu destiné pour parler, pour recevoir les étrangers. Il y a des parloirs dans presque toutes les maisons anglaises. Peu usité en ce sens. L'usage de ce mot s'est conservé en Angleterre pour exprimer ce que, dans les maisons des particuliers, nous appelons *salons de compagnie.*

— Se dit particulièrement, dans les communautés religieuses, dans les hospices, dans les colléges, etc., du lieu où les religieux et religieuses, les malades, les écoliers, etc., viennent parler aux personnes du dehors. Faire venir quelqu'un au parloir. La grille d'un parloir. Le petit cailletage du *parloir.* (J.-J. Rouss.)

> Avant de paraître au *parloir*,
> On doit au moins deux coups d'œil au miroir.
> Gresset.

— Se dit des lieux où les religieux se rassemblent pour parler.

— Comme, dans les tragédies françaises, on parle beaucoup plus qu'on n'agit, les étrangers appellent notre scène *un parloir.*

— Hist. *Parloir aux bourgeois.* Nom que l'on donnait autrefois, à Paris, au lieu où l'on discutait, devant le prévôt des marchands et les échevins, toutes les causes qui pouvaient être réglées par la coutume de Paris, et où se traitaient toutes les affaires municipales. Le parloir aux bourgeois devint l'hôtel de ville de Paris.

PARLOIRE. s. f. Se prenait pour Discours. Nous ne voulions nous amuser à ouïr toutes leurs *parloires.* (Sat. Ménipp.)

PARLORISER. v. n. 1re conj. S'est dit pour, Parler avec affectation.

PARLURE. s. f. S'est dit pour Action de parler, faculté de parler, manière de parler.

PARMACELLE. s. f. Moll. Genre de mollusques de la famille des limacinées; leur coquille est intérieure. Ce genre a été établi sur une espèce de la Mésopotamie : on en connaît aujourd'hui trois espèces.

PARMACOLE. s. m. Zool. Genre d'échinides appelé aussi Scutelle.

PARMAHAT. s. m. Chronol. Quatrième mois de l'année des Coptes. Il répond à avril.

PARME. s. f. Ant. rom. Petit bouclier dont certains gladiateurs se servaient. ‖ Polybe dit que les soldats envoyés pour une escarmouche étaient armés d'une épée, d'un javelot et d'une parme.

PARME. Géogr. Ville d'Italie, capitale du duché de Parme; 30,000 hab.

— Hist. Cette ville était indépendante au moyen âge; elle fit partie de la ligue lombarde, et passa ensuite sous le joug des maisons d'Este, de Visconti et de Farnèse. ‖ *Duché de Parme et de Plaisance.* Duché créé en 1503, par le pape Pie III, en faveur de son fils légitime Pierre Farnèse. La branche mâle de cette famille s'étant éteinte en 1731, le duché passa d'abord à l'Espagne, puis, en 1735, à l'Empereur, et enfin, en 1748, à l'infant don Philippe, dont le fils Ferdinand se maintint dans sa souveraineté, en s'alliant avec la République française. En 1802, ce prince étant sans héritiers directs, la France prit possession de ses États, qui furent réunis à l'Empire français en 1805. En 1815, le duché de Parme fut donné à l'impératrice Marie-Louise; il doit revenir à la duchesse de Lucques; et à l'extinction de cette famille, l'Autriche aura Parme; la Sardaigne, Plaisance; et la Toscane, Lucques. ‖ *Bataille de Lucques.* Victoire remportée par les Français sur les Impériaux, le 29 juin 1734.

PARMÉLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une parmélie. ‖ PARMÉLIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des lichens, qui a pour type le genre parmélie. Les parméliacées vivent sur les rochers, les écorces, les pierres, etc., où elles adhèrent fortement par le moyen de crampons fibrillaires qui pénètrent plus ou moins profondément dans les anfractuosités des corps qui leur servent de support.

PARMÉLIE. s. f. Bot. Genre de lichens, renfermant un grand nombre d'espèces qui vivent ordinairement sur les végétaux en état de décomposition.

PARMÉLIÉ, ÉE. adj. Bot. V. PARMÉLIACÉ.

PARMÈNE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

PARMÉNIDE. Philosophe grec de l'école éléatique, florissait vers l'an 435 av. J.-C. Disciple de Xénophane et d'Anaximandre, il exposa son système dans un poëme dont il ne nous reste que quelques fragments.

PARMÉNIE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'ellébore fétide.

PARMÉNION. Célèbre général macédonien, servit Philippe et Alexandre. Il contribua puissamment aux batailles du Granique et d'Issus, et s'empara de Damas et de toute la Syrie, dont il fut gouverneur. Après la conquête de la Perse, Parménion devint gouverneur de Médie; mais impliqué dans une conjuration, il fut mis à mort par ordre d'Alexandre, l'an 330 av. J.-C.

PARMENTAIRE. s. f. Bot. Genre de lichens qui ne comprend qu'une espèce.

PARMENTIER (Antoine-Augustin). Célèbre agronome, né à Montdidier en 1737, mort en 1814, quitta la pharmacie pour se livrer à l'étude des plantes alimentaires. La boulangerie, la mouture économique, le maïs, la châtaigne, l'eau, le lait, le vin, le sirop de raisin, devinrent tour à tour l'objet de ses recherches et de ses écrits.

PARMENTIÈRE. s. f. Bot. Nom qui fut donné à la pomme de terre, en l'honneur de Parmentier, qui propagea la culture de ce tubercule, et qui en démontra la salubrité comme aliment.

PARMESAN, ANE. s. Habitant de Parme ou du duché de Parme. ‖ adj. Qui appartient à Parme ou à ses habitants.

PARMESAN. s. m. Fromage qui tire son nom du duché de Parme. Mettre du parmesan dans des macaronis. C'est du lait des vaches et des chèvres qu'on élève dans les prairies qui se trouvent dans l'ancien département de Marengo, qu'on fait ce fromage très-estimé, appelé *Lodise* ou *Parmesan*, quoique ce ne soit pas de Parme qu'il vienne. On prétend que ce nom lui fut donné en France, parce qu'on en vit, pour la première fois à Paris, à un repas qu'y donnait la duchesse de Parme.

PARMESANE. s. f. Bot. Espèce d'anémone.

PARMI. prép. (ét. fr., *par* et *mi*, pour moitié; on écrivait autrefois *par mi*). Entre, dans le nombre de. Se mêler parmi des enfants, parmi les honnêtes gens. Trouver un papier parmi des livres. L'ivraie est mêlée parmi le bon grain. Parmi de grandes vertus, il y a souvent quelque défaut. Parmi les hommes. Parmi le peuple. Il n'y a rien de solide ni de vraiment grand *parmi* les hommes. (Boss.) *Parmi* tant de héros je n'ose me placer. (Rac.) Un seul mensonge mêlé *parmi* les vérités les fait suspecter toutes. (Boiste.) Il y a plus de morts *parmi* les fuyards que *parmi* les braves. (De Ségur.)

> Dans les grands corps on a vu de tout temps
> Se glisser des fripons *parmi* d'honnêtes gens.
> (Boursault.)

> . . . Une juste prière
> *Parmi* les gens d'honneur ne se refuse guère. Scarr.)

> Que la loi règne seule, et fonde *parmi* nous
> Le bonheur de l'État sur la grandeur de tous. (Chén.

— *Parmi nous.* Dans notre pays. Êtes-vous à ce point *parmi* nous étrangère? (Rac.) Régnier seul, *parmi* nous, formé sur leur modèle. (Boil.)

— La préposition *parmi* ne se met qu'avec un pluriel indéfini, qui signifie plus de deux, ou avec un singulier collectif. Parmi les hommes. Parmi le peuple. On ne dirait pas parmi les deux, parmi les trois frères.

> Il faut *parmi* le monde une vertu traitable;
> A force de sagesse on peut être blâmable. (***

— Bien que *parmi* demande un pluriel ou un collectif, on peut permettre aux poëtes d'employer un singulier. Mais *parmi* ce plaisir quel chagrin me dévore. (Rac.) ‖ Cependant Voltaire a blâmé Corneille d'avoir dit :

> *Parmi* ce grand amour que j'avais pour Sévère,
> J'attendais un époux de la main de mon père.

— *Parmi* s'employait autrefois comme adverbe, c'est-à-dire sans régime. Je voudrais trouver *parmi* quelque secret ami. (La Font.)

— Se disait pour Moyennant, au moyen de. ‖ *Parmi que.* A condition que.

— Syn. comp. PARMI. ENTRE. *Parmi* diffère de *entre*, en ce que ce dernier se dit de deux objets, et *parmi* d'un plus grand nombre.

PARMI. s. m. Pêch. Filin élongé entre les deux ralingues d'une seine, pour la renforcer.

PARMITANT. adv. Cout. du Hainaut. Au moyen de quoi, à cette condition.

PARMOPHORE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves qui renferme trois espèces des mers australes. Il y a quelques espèces fossiles.

PARMULAIRE. s. m. (de la *parme*, petit bouclier dont il était armé). Antiq. rom. Espèce de gladiateur que l'on appelait aussi Thrace. ‖ S'est dit de ceux qui, dans le cirque et parmi les spectateurs, prenaient parti pour les gladiateurs de cette classe.

PARMULE. s. f. Antiq. rom. Petite parme, très-petit bouclier à l'usage de la cavalerie et de certains gladiateurs.

PARNAGE. s. m. Anc. cout. Droit de faire paître les bêtes sur un terrain.

PARNASSE. Géogr. anc. La plus haute montagne de la Phocide, consacrée à Apollon et aux Muses, où s'arrêta la barque de Deucalion. Bien que le Parnasse ait plusieurs sommets, les poëtes anciens n'en reconnaissent que deux, dont l'un était consacré à Apollon et aux Muses, et l'autre à Bacchus. C'est entre ces deux sommets que sort la fontaine de Castalie, dont les eaux inspiraient un enthousiasme poétique. Aujourd'hui le *Liakoura.*

— Les poëtes appellent le Parnasse *le double mont, la double colline.*

— Le Parnasse et l'Hélicon sont deux montagnes de la Phocide, assez voisines, et parce qu'on supposait que les Muses habitaient tantôt sur l'une et tantôt sur l'autre, on les leur avait consacrées, et les poëtes se crurent en droit de les faire entrer dans leur langage métaphorique. *Monter sur le Parnasse ou sur l'Hélicon*, et faire des vers, signifie la même chose. On suppose même que l'eau du Parnasse donnait de l'enthousiasme, parce que cette rivière, qui arrose la Phocide et la Béotie, a sa source sur l'Hélicon.

— *Monter sur le Parnasse, franchir le Parnasse, gravir le Parnasse.* Composer des vers, s'adonner à la poésie.

> Non, non, sur ce sujet pour rimer avec grâce,
> Il ne faut point monter au sommet du *Parnasse*.
> Et sans aller rêver dans le double vallon,
> La colère suffit, et vaut un Apollon. Boileau.)

> Du *Parnasse* autrefois pour franchir les sentiers,
> Il fallait à perte d'haleine
> Travailler nuit et jour, veiller des mois entiers. (***)

— *Les nourrissons du Parnasse.* Les poëtes.

— *Le Parnasse.* La poésie. Phébus a-t-il pour vous aplani le *Parnasse*? (Boil.) L'Amour est de tous les dieux celui qui sait mieux le chemin du *Parnasse.* (Rac.)

> Mais lui, qui fait ici le régent du *Parnasse*,
> N'est qu'un gueux revêtu des dépouilles d'Horace
> (Boileau.)

> Le *Parnasse*, envahi par d'indiscrets pygmées,
> N'est plus que le séjour des rauques beaux esprits.
> Guyetand.)

> Le *Parnasse* est comme le monde,
> On n'y permet qu'aux riches de voler. (***

— *Le Parnasse français.* La poésie française. ‖ Les poëtes français.

> Durant les premiers ans du *Parnasse* français,
> Le caprice tout seul faisait toutes les lois. (Boil.)

— *Parnasse français.* Monument élevé par Titon du Tillet à la gloire des poëtes français; c'est un groupe composé de figures en pied et de médaillons de bronze, représentant nos poëtes, et Louis XIV, le protecteur des beaux-arts. Il a été déposé à la Bibliothèque du roi, à Paris.

— Littér. Recueil de vers. Parnasse satirique. ‖ *L'échelle du Parnasse.* Dictionnaire dont les écoliers se servent pour faire des vers. On l'appelle plus ordinairement *Gradus.*

— Quoique le Parnasse, le Pinde et l'Hélicon, soient trois montagnes différentes, les poëtes les prennent sans difficulté l'une pour l'autre, et se servent de ces trois mots comme s'ils étaient synonymes, lorsqu'il s'agit du séjour des Muses et de ce qui a rapport à la poésie.

— Epith. Haut, élevé, rude, escarpé, inaccessible, sacré, docte, glissant, inégal, dangereux, difficile à gravir. ‖ Périph. Les sentiers du Parnasse, le double mont, le mont sacré, le mont des neuf sœurs, la double cime, la double colline, le sacré vallon.

> Moi donc . . . .
> Qui suis nouveau sevré sur le mont des neuf sœurs.
> (Boileau.)

PARNASSIDE. adj. des 2 g. Qui appartient au Parnasse; qui habite le Parnasse.

— Myth. gr. Surnom que l'on donnait aux Muses, parce que le Parnasse leur était consacré.

— subst. *Les Parnassides.* Les Muses.

PARNASSIE. s. f. (ainsi appelée, parce qu'une de ses espèces se trouvait abondamment au pied ainsi qu'au sommet du Parnasse). Bot. Genre de plantes de la famille des capparidées, dont une espèce croît dans nos prés humides, c'est la parnassie des marais. Plusieurs espèces servent à l'ornement des jardins.

PARNASSIEN, ENNE. adj. Qui habite sur le Parnasse.

— Ant. Qui appartient au Parnasse. Il se disait d'Apollon, des Muses, et de Thémis, qui avait un temple sur le Parnasse.

— Fig. Qui a rapport au Parnasse, à la poésie. Ne se dit qu'en badinant.

> . . . . Gardez-vous bien
> De molester un nouveau Lucien,
> Qui mit jadis si bien à la con pote,
> Pour réparer l'honneur *parnassien*,
> Les vers défunts du très défunt La Motte
> *Voltairomanie.*

PARNASSIEN. s. m. S'est dit quelquefois pour Poëte. Il donnerait, répondit le *Parnassien* secouant l'oreille, plutôt cent pistoles à une fille de joie qu'un teston à un poëte. (Trév.) Il ne s'emploie qu'en badinant.

— Entom. Genre de papillons de jour, dont la chrysalide se forme une espèce de coque avec des feuilles liées par les fils de soie. Ces lépidoptères se rencontrent principalement dans les montagnes. On en connaît trois espèces.

PARNASSIM. s. m. (pr. *par-na-sim*). S'est dit pour Directeur d'une synagogue.

PARNASSIN. s. m. Nom qu'on donne, chez les juifs modernes, aux diacres dont les fonctions ressemblent à celles des anciens dans les consistoires des réformés. Ils sont chargés de recueillir les aumônes et de les distribuer aux pauvres.

PARNASSUS. Temps hér. Il est considéré comme l'inventeur de l'art des augures, et il donna son nom au Parnasse.

PARNE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes.

PARNÉTHIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom de Jupiter, comme étant adoré sur le mont Parnès ou Parnèthe.

PARNIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un parne. ‖ PARNIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères ayant pour type le genre parne.

PARNIDÉ, ÉE. adj. Entom. V. PARNIDE.

PARNOPATE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un parnope. ‖ PARNOPATES. s. m. pl. Famille d'insectes névroptères.

PARNOPE. s. m. Entom. Genre d'insectes névroptères.

PARNOPÈS. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des pupivores. Le parnopès incarnat, qui est la seule espèce connue, n'habite que les lieux chauds et sablonneux des contrées tempérées ou méridionales de l'Europe.

PARNY (Évariste-Désiré Desforges, chevalier de). Poëte érotique, surnommé *le Tibulle Français*, né à l'île Bourbon en 1753, mort en 1814. Ses élégies sont des chefs-d'œuvre de sentiment.

PAROCHAIGE. s. m. Anc. cout. Droits des paroissiens.

PAROCHIES. s. f. pl. Antiq. rom. Provisions préparées par le parochus, pour subvenir aux besoins des magistrats en voyage.

PAROCHUS. s. m. Antiq. rom. Pourvoyeur; celui qui était chargé de subvenir aux besoins des personnages importants qui étaient en voyage, et qui passaient par la résidence du parochus.

PARODIE. s. f. (ét. gr., παρά, contre; ᾠδή, chant). Sorte d'ouvrage en vers, fait sur une pièce de poésie sérieuse et généralement connue, que l'on rend comique au moyen de quelques changements, et que l'on détourne à un autre sujet dont on veut plaisanter ou se moquer. On a la liberté d'ajouter ou de retrancher ce qui est nécessaire au dessein qu'on se propose, mais on doit conserver autant de mots qu'il est nécessaire pour rappeler le souvenir de l'original dont on emprunte les paroles. On parodie aussi quelquefois des ouvrages en prose. Parodie ingénieuse. Heureuse parodie. Boileau a fait la parodie d'une scène du *Cid*, sous le titre de *Chapelain décoiffé.*

> Somer l'ignoble *parodie*
> Sur les fruits du talent et les dons du génie. (Gress.)

— Se dit particulièrement d'une pièce de théâtre d'un genre gai ou burlesque, faite pour travestir, pour tourner en ridicule une autre pièce de théâtre d'un genre noble ou pathétique. La parodie d'*Inès de Castro*, sous le titre d'*Agnès de Chaillot*, a eu beaucoup de succès dans le temps. Plusieurs *parodies* ont blessé à mort les pièces et leurs auteurs; le ridicule tue tout. (Boiste.)

> Plus d'une fois la *parodie*
> Vengea le goût avec gaîté,
> A Melpomène la Folie
> Dit en riant la vérité,
> Mais c'est en vain qu'avec justesse
> Par elle un auteur est jugé :
> Il en est plus d'un qu'elle blesse,
> Et pas un qu'elle ait corrigé. (De Ségur.)

— Le changement d'un seul mot suffit pour parodier un vers. Ainsi Corneille fait dire dans *le Cid* à un de ses personnages :

> Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous [sommes,
> Ils peuvent se tromper comme les autres hommes.

Un très-petit changement a fait de ces deux vers une maxime reçue dans la république des lettres :

> Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous [sommes,
> Et se trompent en vers comme les autres hommes.
> (Boileau.)

Quelquefois le changement d'une seule lettre dans un mot suffit pour faire une parodie.

— Application toute simple, mais maligne, de quelques vers connus ou d'une partie de ces vers, sans y rien changer.

— Par extens. Écrit dans lequel on détourne le vrai sens d'un autre écrit.

— Une autre espèce de parodie consiste à faire des vers dans le goût et dans le style de certains auteurs peu approuvés. Tels sont ceux où Boileau a imité la dureté des vers de *la Pucelle.*

> Maudit soit l'auteur dur dont l'âpre et rude verve,
> Son cerveau tenaillant, rima malgré Minerve,
> Et de son lourd marteau martelant le bon sens,
> A fait de méchants vers douze fois douze cents.

— La parodie étant une imitation railleuse, le moyen le plus commun que [illegible] y emploie, c'est de substituer une action [illegible] à une action héroïque. Les [illegible] parodie pour une critique, [illegible] pas plaisante, et la critique [illegible]. Souvent le sublime et le [illegible] plus souvent encore, pour faire rire il suffit d'appliquer le langage sérieux et noble à un su-

jet ridicule et bas. La parodie de quelques scènes du *Cid* n'empêche point que ces scènes ne soient très-belles, et les mêmes choses dites sur la perruque de Chapelain et sur l'honneur de son Diègue peuvent être risibles dans la bouche d'un vieux rimeur, quoique très-nobles et très-touchantes dans la bouche d'un guerrier vénérable et mortellement offensé. Une excellente parodie serait celle qui porterait avec elle une saine critique, comme l'éloquence de Petit-Jean et de l'Intimé dans *les Plaideurs*.

— Quelquefois la parodie, au lieu de ridiculiser un ouvrage spécial, ridiculise tout un genre : c'est ce que l'on a fait dans *la Femme innocente, malheureuse et persécutée*, ingénieuse critique du mélodrame à tyrans et à niais.

— Vers faits sur un air de musique donné. || Air de chant sur lequel on a mis de nouvelles paroles

— S'est dit pour Maxime triviale ou proverbe populaire.

— Syn. simpl. Travestissement, plaisante imitation, imitation burlesque, raillerie, plaisanterie. || Epith. Heureuse, fine, maligne, folle, burlesque, folâtre, enjouée.

— Syn. comp. PARODIE. BURLESQUE. V. BURLESQUE.

PARODIÉ, ÉE. part. pass. du v. Parodier. S'empl. adjectiv. Des paroles parodiées sur un air de Gluck, de Sacchini.

— *Parodié par.* Pièce parodiée par un poète habile.

PARODIER. v. a. 1re conj. *Je parodie, nous parodions, vous parodiez. Je parodiais, nous parodiions, vous parodiiez. Que je parodie*, etc. ; *que nous parodiions, que vous parodiiez.* Faire une parodie. Parodier une scène, un air, une tragédie.

— *Parodier quelqu'un.* Imiter, contrefaire ces gestes, ses manières, son langage.

— SE PARODIER. v. pron. Être parodié. Cette pièce peut se parodier.

Mes amis, toujours dans la vie,
Gaîment tout se *parodiera*. (SEGUR.)

— Se dit des personnes qui se contrefont mutuellement.

PARODIQUE. adj. des 2 g. Littér. Qui a rapport à la parodie.

— Anc. mathém. *Degrés parodiques.* Nom que quelques auteurs donnent aux différents termes qui se suivent sans interruption dans une équation ordonnée, et dont les exposants croissent ou décroissent en progression arithmétique.

PARODISTE. s. m. Auteur d'une parodie, de parodies. Les *parodistes* ne sont ordinairement que l'écho du parterre, et ne font que donner une forme théâtrale aux observations générales qu'ils ont entendues (Journ. des sav.)

Ces *parodistes* éternels,
Dont je voudrais exterminer la clique,
Portent les coups les plus cruels
Aux endroits les plus beaux d'un sujet dramatique.
***

PARODONTIDE. s. f. (ét. gr., παρά, auprès ; ὀδούς, dent). Pathol. Sorte de tumeur qui se forme sur les gencives.

PAROEMIE. s. f. Littér. Figure de rhétorique. Espèce d'allégorie ou de parabole fort courte.

— Proverbe, adage. V. PAREMIE.

PAROENIE. adj. f. (ét. gr., παρά, près ; οἶνος, vin). Antiq. gr. Se disait d'une flûte dont on jouait pendant les festins. La flûte parœnie. On disait aussi *parœnique* et *parœnienne*.

PAROETONUM. s. m. (pr. *pa-ré-to-nomm*). Nom que les anciens donnaient au salpêtre de houssage, qui contient de la soude muriatée.

PAROFECTE. s. f. Cout. Présentation, offre.

PAROI. s. f. (du lat. *paries*, mur, muraille). Muraille. Il désigne plus particulièrement une cloison de maçonnerie, qui sépare une chambre ou quelque autre pièce d'un appartement d'avec un autre. S'appuyer contre la paroi. Les parois de cette chambre sont humides. Vieux en ce sens.

— Anat. Se dit des parties qui forment la clôture, les limites des diverses cavités du corps, et principalement de leurs faces internes. Les parois de l'estomac, de la poitrine, de la vessie, de la matrice. Les parois de la tête. Les parois des vaisseaux, des intestins

— Phys. Se dit des côtés intérieurs d'un vase, d'un tube, etc. Les parois d'un tube, d'un vase, d'un tuyau. Mince, fragile paroi. Paroi épaisse.

— Anc. admin. Se disait d'une ligne d'arbres marqués du marteau de l'arpenteur, pour tracer une limite dans une forêt.

— *Parois du sabot du cheval.* Épaisseur des bords de la corne.

— Fig. Dans l'Écriture, les hypocrites sont appelés des *parois blanchis*.

— Ce mot, par sa terminaison devrait être masculin, cependant l'usage l'a fait féminin. Lamartine l'a fait masculin dans les vers suivants ; mais l'imprimeur, craignant sans doute de faire un solécisme en donnant à ce mot un genre différent de celui qu'on lui donne généralement, a préféré une faute de versification à une faute d'orthographe, il a imprimé ainsi ces vers :

Sur ses *parois* polies par l'égout des ravines,
Nulle herbe, nulle fleur ne prend ses racines.

— Syn. comp. PAROI, MURAILLE. *Paroi* se dit proprement d'une cloison, d'une séparation, d'un mur mitoyen ; au lieu que *muraille* se dit plutôt de l'enceinte d'un héritage, d'une ville, etc

PAROIR. s. m. (rad. *parer*). Techn. Marteau à panne tranchante, avec lequel le tonnelier pare le dedans d'une futaille. || Instrument dont le maréchal-ferrant se sert pour parer le pied des chevaux. || Lame tranchante avec laquelle le chaudronnier gratte les pièces à étamer. || Outil dont le boutonnier se sert pour parer les moules de boutons. || Espèce de chevalet sur lequel le corroyeur étale les peaux, afin de les parer.

PAROIRE. s. f. Techn. Instrument employé comme extirpateur dans quelques domaines de l'ancienne Bretagne. V. PAROIR.

PAROISSE. s. f. (ét. gr., παρά, proche ; οἶκος, maison). Territoire dans lequel un curé exerce ses fonctions et dirige, pour le spirituel, les habitants de sa communion. Grande, petite paroisse. Le curé de la paroisse. Être d'une paroisse. La maison est de cette paroisse, sur cette paroisse. Les habitants d'une paroisse. Les marguilliers de la paroisse. Il y a beaucoup de paroisses dans cet évêché. Être à la charité de la paroisse. Demeurer paroisse Notre-Dame. Habiter une paroisse, dans une paroisse, sur une paroisse. Un curé de *paroisse* vaut mieux pour le bon ordre qu'une compagnie de grenadiers. (Pagès.)

— Église de la paroisse. Aller à la messe à sa paroisse. Demeurer près de la paroisse. Aller à la paroisse pour recevoir la bénédiction nuptiale. Messe de paroisse. Habitué de paroisse. Cette église est une succursale de notre paroisse. Le clocher de la paroisse.

— Se dit quelquefois de tous les habitants d'une paroisse. Toute cette paroisse aime son curé. Assembler la paroisse.

— Hist. On prétend que, dans la primitive église, le mot *paroisse* désignait une seule église, ou un troupeau renfermé dans une seule église. Mais, dans la suite, on étendit la signification de ce terme, et l'on entendait par là un diocèse composé de plusieurs églises. Il n'y avait d'abord qu'une seule maison dans chaque grande ville où tout le peuple s'assemblait, et c'est ce qu'on appelait la *paroisse*. Mais depuis, une paroisse fut un petit diocèse, c'est pourquoi Eusèbe appelle les églises de France *les paroisses des Gaules*. Les paroisses des campagnes n'ont commencé qu'au IVe siècle, mais celles des villes sont plus anciennes. La ville d'Alexandrie est la première qui ait été divisée en paroisses.

— *Seigneur de paroisse.* Seigneur qui avait la haute justice dans une paroisse, ou plutôt celui qui avait la haute justice sur le terrain où l'église paroissiale était bâtie, quoiqu'il ne fût pas le seigneur de tout le territoire de la paroisse.

— *Corps de paroisse.* Les plus riches habitants d'un bourg, d'un village, les anciens marguilliers d'une paroisse.

— Fig. Je me suis fourvoyé, sortant des limites de ma *paroisse*, de mon sujet. (Prop. rust.)

— Fig. et fam. *Coq de paroisse.* Celui qui est le plus riche et le plus considéré dans une paroisse de campagne. C'est le coq de sa paroisse. C'est un coq de paroisse.

— Prov. *C'est le coq de la paroisse.* Se dit en parlant d'un joli garçon, parmi les habitants d'une petite ville ou d'un village.

— Prov. et fig. *Habit de deux paroisses.* Habit de deux étoffes ou de deux couleurs, mal assorties. On dit que c'est une allusion à ce qu'autrefois chaque paroisse habillait de ses couleurs les pionniers qu'elle fournissait pour l'armée.

— La Fontaine s'est servi de cette expression au moral, dans le sens de Parler tantôt d'une manière, tantôt d'une autre

Qu'il faille ainsi que la pie, il faille, dans ces lieux,
Porter habit de deux *paroisses*.

— *Tarte de paroisse.* Se disait, chez les pâtissiers, d'une tarte faite pour un grand couvert.

— Antiq. Endroit où l'on était obligé de donner aux magistrats qui voyageaient tout ce qui leur était nécessaire pour continuer leur route.

PAROISSIAL, ALE. adj. Appartenant à la paroisse. Eglise, messe paroissiale. Inusité au pluriel masculin.

PAROISSIEN, ENNE. s. (rad. *paroisse*). Habitant d'une paroisse, d'une commune à laquelle préside un curé. Ce curé a bien soin de sa paroisse et de ses paroissiens. Les devoirs d'un paroissien. Bon paroissien.

— Prov. *Avoir affaire au curé et à ses paroissiens.* Avoir bien de la peine à contenter des personnes qui ont des intérêts différents

— Bassompierre, dans ses Mémoires, pour exprimer qu'il faut, dans une monarchie, être toujours attaché à l'autorité royale, dit que, pour lui, il sera toujours le *paroissien* du curé ; ce qui ne l'empêcha pas d'être pendant dix ans prisonnier du vicaire.

— S'est dit autrefois relativement aux habitants d'une paroisse entre eux.

PAROISSIEN. s. m. livre de prières dont on se sert principalement pour suivre l'office qui se dit à l'église. Paroissien romain. Paroissien complet. Un paroissien richement relié.

PAROLE. s. f. (du bas lat. *parabola*, employé dans le même sens). Mot prononcé. Parole bien articulée, mal articulée. Paroles distinctes. Paroles entrecoupées de soupirs, de sanglots. Prononcer une parole. Traîner ses paroles. Expliquer quelque chose en peu de paroles. Répéter tout ce qu'on nous dit parole pour parole. Elle savait de quel poids est non-seulement la moindre *parole*, mais le silence même des princes. (Boss.) Des sources d'eau vive sortant d'un rocher aride, à la *parole* de Moïse. (Fléch.) Une *parole* échappe, et elle tombe de l'oreille du prince bien avant dans sa mémoire, et quelquefois jusque dans son cœur : il est impossible de la ravoir ; tous les soins que l'on prend pour l'expliquer ou pour l'affaiblir servent à la graver plus profondément et à l'enfoncer davantage. (La Bruy.) Je ne sais quelles furent ses *paroles*, elles n'arrivaient pas jusqu'à moi. (J. Janin.) Ses *paroles* sont vaines ; ses actions sont des mensonges. (Desmahis.) Le peuple, disait Varron, n'est pas le maître de l'écriture comme de la *parole*. (Duclos.) La *parole* qui nie Dieu brûle les livres par lesquels elle passe. (Lamenn.) Trafiquer du discours et vendre les *paroles*. (Boil.) On peut comparer les *paroles* aux vêtements, qui, bien qu'inventés pour la nécessité, servent tellement depuis à l'ornement, qu'on en fait dépendre toute la bienséance. (La Mot. le Vayer.) La *parole* est moitié à celui qui parle, moitié à celui qui l'écoute. (Montaigne.)

Le vin aux plus muets fournissant des *paroles*,
Chacun a débité ses maximes frivoles. (BOILEAU.)

— Faculté naturelle de parler. Dieu a donné la parole à l'homme. C'est un grand avantage que la parole. Perdre, recouvrer la parole, l'usage de la parole. Les organes de la parole. Le mécanisme par lequel se forme la parole est admirable. Jésus-Christ a rendu la vue aux aveugles, la parole aux muets. Mon esprit éperdu demeure sans *parole*. (Boil.) L'usage de la *parole* n'a été accordé qu'à l'homme. (D'Aguess.) La *parole* est un attribut de notre nature. (Andrieux.) Comment l'homme a-t-il pu acquérir le don d'une *parole* organisée ? Comment la *parole* organisée est-elle devenue une langue ? (Maine-Brun.) Le singe, par la ressemblance des formes extérieures, et le perroquet, par l'imitation de la *parole*, lui ont paru les êtres privilégiés entre l'homme et la brute. (Buff.) Nous parlons pour faire connaître nos pensées ; le but de la *parole* est donc de rendre les pensées telles qu'elles existent dans l'esprit, avec les mêmes liaisons, les mêmes rapports, les mêmes modifications, les mêmes couleurs. (Noël.) La *parole*, le plus doux lien de la société, approche les hommes de leurs semblables, et les empêche de n'être que des automates sur la terre : elle est l'interprète de nos pensées. De son heureuse alliance avec les lettres se sont ouverts pour nous les canaux qui font circuler nos idées et qui nous transmettent, avec la même facilité celles des autres. (Latour d'Auvergne.)

La *parole* a été refusée aux animaux ; si quelques animaux, les perroquets, par exemple, apprennent facilement à articuler la parole, il n'a jamais été pour eux un moyen de perfectionnement ; le perroquet n'a jamais appris à ses petits à prononcer les mots d'autres ; il n'a su donner un sens aux *paroles* qu'il prononçait.

— On l'a dit aussi de la pensée. La *parole* extérieure, que forme notre bouche, n'est autre chose que l'image de la *parole* intérieure de l'entendement. (Noel.)

— *Avoir le don de la parole, avoir la parole à commandement, manier bien la parole*, et fam. *avoir la parole à la main, en main.* Bien parler, parler facilement.

— Fig. *Perdre la parole.* Ne plus pouvoir parler. Le malade a perdu la parole depuis plusieurs heures. || Demeurer muet de surprise, de crainte, etc.

— *Il ne lui manque, il n'y manque que la parole.* Se dit d'un portrait fort ressemblant, d'une statue bien faite, d'un animal intelligent.

— Le ton de la voix, selon qu'elle est forte ou faible, douce ou rude, etc. Avoir la parole rude, la parole agréable. La parole douce, la parole brève, la parole lente, la parole nette, la parole forte, la parole embarrassée, difficile. Avoir la parole d'un homme malade. Avoir encore la parole bonne. Avoir la parole tremblante, la parole faible. Il avait été obligé de coller son oreille sur la bouche des malades pour entendre leurs *paroles* mourantes. (Chateaubriand.)

— On dit aussi quelquefois, *Reconnaître quelqu'un à sa parole. Déguiser, contrefaire sa parole* ; mais ces expressions vieillissent ; on dit plutôt aujourd'hui, *Reconnaître quelqu'un à sa voix. Déguiser, contrefaire sa voix.*

— Fig. *Avoir la parole haute.* Parler avec autorité, avec arrogance

— Sentence, beau sentiment, mot notable. Parole mémorable. C'est une belle parole, une parole digne d'un souverain. Il faudrait écrire cette parole en lettres d'or. Dire une belle parole, une parole remarquable, admirable, sublime, une parole pleine de justesse, pleine de sens. Selon la parole du Sage. S'il n'est pas permis aux particuliers de faire des leçons aux princes sur des événements étranges, un roi me prête ses *paroles*. (Boss.) Il faut faire retentir bien loin cette *parole*, qui ne peut être assez entendue. (Id.) Pour me servir des *paroles* fortes du plus grave des historiens (Id.)

— Mot ou discours considéré sous le rapport des qualités que lui donne l'idée ou le sentiment qu'il exprime. En ce sens, il s'emploie ordinairement au pluriel. Paroles civiles, obligeantes Paroles amicales. Paroles aimables, fâcheuses paroles. Paroles mystérieuses, énigmatiques, ambiguës, équivoques. Paroles claires. Paroles obscures. Paroles discrètes. Paroles indiscrètes. Paroles significatives. Paroles insignifiantes. Paroles dures, inciviles, outrageuses, outrageantes. Paroles aigres. Paroles douces, doucereuses. Paroles chrétiennes, pieuses. Paroles impies. Paroles honnêtes, déshonnêtes, sales. Vilaines paroles. Paroles hautaines. Paroles modestes. Paroles flatteuses, gracieuses, affectueuses, respectueuses. Paroles inutiles, superflues, oiseuses. Etre insolent en paroles. Avantageux en paroles. Libre en paroles. Réservé, modeste, retenu en paroles. Maltraiter quelqu'un de paroles. Paroles de civilité, d'honnêteté. Paroles de colère. Ce sont les paroles d'un fou, d'un homme ivre. La douceur, la modestie de ses paroles. Mal interpréter, prendre en mauvaise part, empoisonner les paroles de quelqu'un. Il n'eut pas plutôt lâché la parole qu'il s'en repentit. Il eût bien voulu retenir sa parole. A quoi bon tant de paroles ? C'est un homme à un flux de paroles qui ne tarit pas. Sa conversation est un déluge de paroles. Il faut peser, mesurer ses paroles. Dire plus en une parole que d'autres en mille. Ajouter foi aux paroles de quelqu'un. Dans tout ce qu'il dit, il n'y a pas une parole de vrai. Et ces riens enfermés dans de grandes *paroles*. (Boil.) Chacun pour l'exagérer en *paroles* abonde. (Id.)

Pensez-vous qu'éblouis de vos vaines *paroles*,
J'ignore qu'en effet tous vos discours frivoles
Ne sont qu'un badinage ? (BOILEAU.)

— Iron. *De belles paroles.* De grandes promesses qu'on n'a pas dessein de tenir.

— *De bonnes paroles.* Des discours qui annoncent des intentions favorables. Donner de bonnes paroles. On dit quelquefois dans le sens contraire. *Donner de mauvaises paroles.*

— Fig. *Paroles emmiellées.* Paroles flatteuses et d'une douceur affectée.

— *Porter la parole.* Parler au nom d'une autorité, d'une compagnie, d'un corps, au nom de plusieurs personnes. C'était lui qui portait la parole au nom de la compagnie.

— *Avoir la parole.* Avoir le droit de parler, en vertu de sa charge, de son emploi. Parmi les gens du roi, c'est l'avocat général qui a la parole.

— Dans les assemblées politiques, *Avoir la parole*, Avoir le droit, la permission de parler, conformément au règlement. Avoir la parole. N'avoir pas la parole. On ne peut avoir trois fois la parole dans une même séance sur un même sujet.

— On dit que *la parole est demeurée à un homme*, pour exprimer que c'était à lui à parler. Quand la compagnie s'est levée, la parole est demeurée à un tel.

— *Demander la parole.* Demander à parler, à être entendu. || *Accorder, refuser la parole.* Accorder, refuser la permission de parler. *Ôter, retirer la parole.* Défendre à quelqu'un de jouir plus longtemps de la parole. *Céder la parole.* Céder à une autre personne le droit qu'on a de parler. || *Reclamer la parole.* Demander la parole sans pouvoir l'obtenir. Jamais on ne devrait clore une discussion tant qu'un orateur réclame la *parole*. (Boiste.)

— *Prendre la parole.* Commencer à parler, à faire un discours dans une assemblée.

— *Reprendre la parole.* Recommencer à parler après une interruption.

— *Prendre la parole après quelqu'un.* Parler immédiatement après lui.

— Jeux. *Avoir la parole.* Avoir la faculté d'exprimer ce que l'on veut faire sur le coup qui se joue.

— *Adresser la parole à quelqu'un.* Parler directement à quelqu'un.

— *Couper la parole à quelqu'un.* L'interrompre dans son discours.

— *Faire passer la parole de main en main.* Faire passer d'une personne à une autre un avis, un avertissement, un ordre, jusqu'à celles qui sont les plus éloignées.

— *Donner la parole.* Se disait pour donner le mot d'ordre.

— Art milit. *Passe parole.* Faire passer l'avis, l'ordre, le commandement. Avancez, cavalerie, passe parole.

— *Passe parole.* Se dit aussi, à certains jeux de renvi, quand celui qui doit parier ne veut pas couvrir le jeu pour le moment.

— Prov. et pop. *Paroles ne puent point*, ou au singulier, *Parole ne pue pas.* Se dit par manière d'excuse, lorsqu'on est obligé de parler de choses sales et dégoûtantes.

— Fig. *En paroles couvertes.* En termes qui insinuent, qui font entendre quelque chose qu'on ne veut pas dire ouvertement. Je lui ai fait entendre cela en paroles couvertes. C'était lui dire en paroles couvertes qu'il était un ignorant. On dit plutôt aujourd'hui, *à mots couverts*.

— Se dit quelquefois des termes, des expressions considérées relativement à l'art de parler ou d'écrire. La parole doit répondre exactement à la pensée. La force du sens se perd dans une grande abondance de paroles. Cet auteur est moins de paroles que de choses. On ne peut se défendre du charme de ses paroles. Des paroles choisies. Des paroles éloquentes. Ce ne sont que des paroles.

— Éloquence, diction. Posséder le talent de la parole. L'art de la parole a été plus cultivé, plus considéré chez les anciens que chez les modernes. Porter au plus haut degré les grâces.

les agréments, les charmes de la parole. L'autorité, le pouvoir, la puissance de la parole. Dominer par la parole. Mahomet subjugua l'Arabie par le glaive et par la parole.

— Assurance, promesse verbale par laquelle on s'engage à faire certaines choses. Parole sacrée, inviolable. Parole solennelle. Parole expresse, positive, formelle. En foi et parole de roi. Tenir parole, sa parole. Donner parole, sa parole, sa parole d'honneur. Tirer parole de quelqu'un. Retirer, reprendre, dégager sa parole. Se dédire de sa parole. Rendre à quelqu'un sa parole. Prendre la parole de quelqu'un. Être le dépositaire de la parole de quelqu'un. Manquer de parole. Avoir parole de quelqu'un. Donner à quelqu'un sa parole qu'une chose sera. Ce sera, je vous en donne ma parole. Donner parole à quelqu'un pour aujourd'hui, pour demain. Sommer quelqu'un de sa parole. C'est une parole donnée. La parole vaut de l'argent. Sa parole y est engagée. Un homme d'honneur n'a que sa parole. Se fier à la parole de quelqu'un. Laisser aller un prisonnier de guerre sur sa parole. Être prisonnier sur sa parole. Un honnête homme doit se regarder comme esclave de sa parole. Plus jaloux de sa *parole* et du salut de ses alliés que de ses propres intérêts. (Boss.) Il ne voulut donner d'autre garant de sa parole que sa *parole* même. (La Bruy.) Rien n'était plus connu que la religion de sa *parole*. (Fléch.) Vous le voulez, j'y cours; ma *parole* est donnée. (Corn.) Lui seul de tous les Grecs maître de sa *parole*. (Rac.) Ces pigeons sont dodus; mangez sur ma *parole*. (Boil.) Hélas! j'ai trop tenu *parole*; est-il une mort plus cruelle que de survivre à l'honneur? (J.-J. Rouss.) J'aimerais bien plus cher rompre la prison d'une muraille et des lois que ma *parole*. (Montaigne.)

. . . . Qu'il te souvienne
De garder ta *parole*, et je tiendrai la mienne. (Corn.)
..... Je ne prétends pas qu'un impuissant courroux
Dégage ma *parole* (Racine.)

— *Donner des paroles, donner de belles paroles*. Faire de grandes promesses sans avoir dessein de les tenir. J'ai peur que l'homme puissant à qui vous vous êtes adressé ne vous ait donné des *paroles*, et non pas une *parole*. (Volt.)

— *Donner de bonnes paroles*. Tenir des discours qui supposent des intentions favorables.

— Anc. jurispr. *Paroles de present*. Déclaration que deux personnes faisaient devant un notaire, après s'être présentées à l'église, qu'elles se prenaient pour mari et femme. Le mariage par paroles de présent était valable.

— *Être homme de parole, un homme de parole*. Tenir tout ce qu'on promet.

— *Ma parole, ma parole d'honneur, parole d'honneur*. Se dit quelquefois, dans la conversation, pour affirmer fortement. Ma parole d'honneur, cela s'est passé comme je vous le dis.

Ne dites pas toujours ma parole d'honneur,
Qu'il soit moins dans la bouche et plus au fond du cœur.
Coll. d'Harlev.

— On dit aussi, *votre parole!* à quelqu'un qui vient de faire une promesse ou d'avancer un fait, afin de s'assurer davantage de sa bonne foi, de sa sincérité.

— *Jouer sur sa parole, perdre une somme d'argent sur sa parole*. Jouer, perdre à crédit et sur sa bonne foi. Les joueurs raisonnables évitent de jouer sur leur parole.

— *La parole fait le jeu, vaut le jeu, vaut jeu*. On est obligé de tenir, d'exécuter ce qu'on a dit en se mettant au jeu ou pendant qu'on jouait. ‖ Se dit, par extension, de toute parole donnée.

— *Cet homme est à deux paroles, il a deux paroles*. Il parle tantôt d'une façon, tantôt d'une autre; il n'y a pas de fond à faire sur ce qu'il dit.

— *N'avoir qu'une parole*. Tenir toujours ce que l'on a promis.

— En fait de commerce, de conventions, *N'avoir qu'une parole*. Ne point surfaire, dire tout d'un coup les conditions auxquelles on veut traiter.

— *A la guerre*. *Se parler sur parole*. Se dit de deux personnes de parti contraire qui se voient, se parlent, sur la parole de ne rien entreprendre l'une contre l'autre.

— Proposition qu'on fait de la part d'une autre. Parole d'accommodement. Parole de paix. Porter à quelqu'un parole de quelques milliers de francs, s'il voulait renoncer au procès. Il a fait demander cette jeune personne en mariage, c'est moi qui en ai porté la parole. Ce n'est pas un homme assez considérable pour le charger de cette parole, d'une parole si importante. Être le porteur de paroles.

— *Paroles* signifie quelquefois Discours piquants, aigres, offensants. Se prendre de paroles. Avoir des paroles, quelques paroles ensemble. Des paroles en venir aux mains. Avoir de grosses paroles ensemble. En venir aux grosses paroles.

— Fig et fam. *Je lui ferai rentrer les paroles dans le corps, dans le ventre*. Je saurai bien le faire taire. ‖ Je lui ferai rétracter les paroles qu'il a dites.

— Promesses vaines et vagues, par opposition à effets. Moins de paroles, plus d'effets. N'avoir que des paroles. Vouloir de l'argent, ne pas se contenter de paroles. Amuser quelqu'un de paroles, avec des paroles, le payer de paroles. Des paroles vagues, des paroles vaines, des paroles en l'air. La vertu ne se paie point d'apparence ni de *paroles*, il lui faut des actions et des effets. (S. b.) Il faut des actions et non pas des *paroles*. (R...)

— *La Parole éternelle, la Parole incréée, la Parole incarnée*. Jésus-Christ. On dit plus ordinairement *le Verbe*.

— *La parole de Dieu, la parole divine*, ou simplement *la Parole*. L'Écriture sainte et les sermons qui se font pour l'expliquer. Prêcher la parole de Dieu aux peuples. Annoncer la parole de Dieu. Écouter la parole de Dieu. C'est un homme qui abuse de la parole de Dieu, en y donnant des explications forcées. La *parole* dont j'ai l'honneur d'être le ministre est une *parole* de réconciliation et de vie. (Mass.) Heureux si je réserveau troupeau que je dois nourrir de la *parole* de vie, les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint! (Boss.) La *parole* de Dieu annoncée simplement et sans art, avait, dans la bouche du saint, toute sa force et toute sa majesté. (Fléch.)

— Fig. *Distribuer le pain de la parole*. Prêcher.

— *La parole écrite*. L'Écriture sainte. ‖ *La parole non écrite*. La tradition.

— Ordre ou commandement souverain qui s'exécute sur-le-champ. Dieu a créé toutes choses par sa parole.

— *Paroles sacramentelles*, et absol. *paroles*. Les mots que le prêtre prononce dans la consécration. Quand le prêtre a prononcé les paroles sacramentelles, a dit les paroles, il n'y a plus ni pain ni vin.

— Fig. et fam *Paroles sacramentelles, mots sacramentaux*. Les mots essentiels pour la conclusion d'une affaire, d'un traité. L'affaire est conclue; il a dit les paroles sacramentelles, les mots sacramentaux.

— *Paroles magiques*. Les paroles dont le peuple croit que les magiciens se servent pour des opérations de magie.

— *Charmer, guérir avec des paroles*. Faire un charme, guérir en prononçant certaines paroles, dans lesquelles on suppose une secrète vertu. Prétendre guérir avec des paroles. Prétendre charmer les armes à feu avec des paroles.

— Les mots d'un air, d'une chanson, d'un motet, etc. Se souvenir de l'air et oublier les paroles. Chanter bien, mais ne pas prononcer nettement les paroles. Faire de belles paroles sur un air. Les paroles de cet opéra sont d'un auteur inconnu.

— *Savoir les paroles*. Se dit par allusion aux paroles magiques, et signifie Connaître les moyens de faire quelque chose. Il vous fera avoir une audience; il sait les paroles.

— *Parole* s'est dit absolument de la réforme religieuse. Ceux qui étaient prisonniers pour la *parole*. (Pasq.)

— Prov. *La parole s'enfuit, l'écriture demeure*. Il vaut mieux se fier à un écrit qu'à une promesse verbale. On cite plus fréquemment ce proverbe sous sa forme latine: *Verba volant, scripta manent*. ‖ *Les paroles du matin ne ressemblent pas à celles du soir*. Les hommes sont sujets à changer d'avis. ‖ *A grands seigneurs peu de paroles*. Il ne faut pas fatiguer l'oreille des grands. ‖ *Les paroles des grands ne tombent jamais à terre*. Elles ne sont jamais perdues, il y a toujours quelqu'un qui les écoute et les recueille pour les répandre. ‖ *On prend les bêtes par les cornes et les hommes par la parole*. Un homme qui a donné sa parole est entièrement lié. ‖ *Quand les paroles sont dites l'eau bénite est faite*. Il n'y a pas moyen de revenir sur sa parole. ‖ *A bon entendeur peu de paroles*. Un homme intelligent n'a pas besoin de longues explications. ‖ *Les effets sont les mâles, les paroles sont les femelles*. Se dit pour exprimer que l'un est plus fort que l'autre. ‖ On dit *Trouver un homme en deux paroles*, pour exprimer qu'il se contredit, ou qu'il manque à la promesse parole qu'il avait donnée.

— *Tenir à paroles*. Se disait pour Entretenir, faire la conversation.

— Myth. La parole était honorée comme une divinité chez les Romains.

— *Sur parole*, loc. adv. D'après le témoignage d'autrui. Il ne faut ni approuver, ni surtout condamner sur parole. Estimer, louer quelqu'un sur parole.

— *Être prisonnier sur parole, jouer sur parole*. Sur sa parole.

— Syn. comp. PAROLE, MOT. V. MOT. ‖ Syn. GAGER, PROMETTRE, DONNER SA PAROLE. V. ENGAGER.

PAROLER. v. n. 1re conj. Se disait pour Discourir, parler.

PAROLI. s. m. Dans certains jeux, tels que la bassette, le pharaon, etc., il désigne le double de ce qu'on a joué la première fois. Faire un paroli au roi, à l'as. Offrir, tenir, gagner le paroli. Jouer au trictrac, partie, paroli et le tout.

— Fig. et fam *Faire paroli, rendre le paroli à quelqu'un*. L'égaler ou enchérir sur lui en ce qu'il a dit, en ce qu'il a fait de bien ou de mal. Faire paroli à une raillerie par une repartie vive et piquante. Vous m'avez desobligé, mais je vous rendrai le paroli.

— Corne qu'on fait à la carte sur laquelle on joue le double. J'ai fait trois parolis dans cette table, et je les ai gagnés.

— *Paroli de campagne*. Paroli qu'un joueur fait par friponnerie avant que sa carte soit venue, comme s'il avait déjà gagné.

— Fig. *Donner le paroli à quelqu'un*. Renchérir sur ce qu'il a dit, sur ce qu'il a fait, soit en bien, soit en mal. Vous m'avez desobligé, mais je vous le rendrai le paroli.

— Fig. et fam. *Faire paroli à quelqu'un*. Lui être égal. Les ennemis sont mieux en généraux que nous: nous aurions bien de la peine à leur en opposer qui fissent *paroli* au prince Eugène et à mylord Marlborough. (Mme du Noyer.)

— Se dit aussi en parlant des choses. Voilà de quoi faire paroli à vos moralités. Il fit paroli à sa raillerie par une repartie vive et pleine d'esprit.

PAROMÉE s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des athérospermées.

PAROMOCRICIEN, ENNE. adj. (ét. gr., παρόμοιος, presque semblable; κρίκος, anneau). Entom Dont le corps est partagé d'une manière peu évidente en thorax et abdomen, vu la différence très-faible des anneaux. ‖ PAROMOCRICIENS. s. m. pl Ordre de la classe des chétopodes, comprenant ceux dont la différence des anneaux et de leurs appendices permet de diviser le corps en régions thoracique et abdominale, quoique la séparation soit peu évidente.

PAROMOLOGIE. s. f. (du gr. παρομολογία). Littér. Figure de littérature par laquelle on feint de faire une concession afin d'en tirer avantage.

— Concession feinte de quelque chose, dont on tire de fortes conséquences contre son adversaire.

PAROMOLOGIQUE adj. des 2 g. Littér. Qui a rapport à la paromologie.

PAROMPHALOCÈLE. s. f. (ét. gr., παρά, à côté; ὀμφαλός, nombril; κήλη, tumeur). Chir. Hernie ventrale qui survient à côté de l'ombilic.

PARONNE s. f. Se disait pour Partie de la charrue à laquelle on attelle les chevaux ou les bœufs.

PARONOMASE. s. f. (ét. gr., παρά, près; ὄνομα, nom). Rhét Figure qui consiste à employer dans une même phrase des mots dont le son est à peu près semblable, mais dont le sens est différent. Ils donnent à la *vanité* ce que nous donnons à la *verité*. Son âme se remplit d'*erreurs* et de *terreurs*.

PARONOMASIE s. f. Didact. Ressemblance entre des mots de différentes langues, qui peut marquer une origine commune.

PARONS ou **PAIRONS**. s. m. pl. (du lat. *pater*, père). Chass. Se dit du père et de la mère des oiseaux de proie.

PARONYCHIE. s. f (du gr. παρωνυχίς, panaris; fait de παρά, près, et de ὄνυξ, ongle). Bot. Genre de plantes qui croissent dans les endroits pierreux, et que l'on appelle ainsi parce qu'elles sont employées avec succès contre les panaris. On les appelle aussi *paronyques*.

— Chir. Se dit quelquefois pour Panaris.

PARONYCHIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une paronyque. ‖ PARONYCHIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre paronyque.

PARONYME. s. m. (ét. gr., παρά, proche; ὄνυμα, nom). Gramm. Mot qui a du rapport à un autre par son etymologie, ou seulement par sa forme. *Abstraire* et *distraire*, *éminent* et *imminent* sont des paronymes.

PARONYMIQUE. adj. des 2 g. Gramm. Qui a rapport au paronyme. Différence paronymique.

— Qui a de l'affinité par sa consonnance, son étymologie. Mots paronymiques.

PARONYQUE s. f. Bot. Genre de plantes du midi de l'Europe, de la famille des amaranthacées, renfermant une vingtaine d'espèces, dont quelques-unes croissent naturellement en France. On en a fait le type de la famille des paronychiées.

PAROPAMISADES s. m. pl. Géogr. anc. Peuple qui habitait au pied du Paropamise.

PAROPAMISE. Géogr. anc. Chaîne de montagnes voisine de la Bactriane. ‖ Contrée d'Asie, appelée aujourd'hui le Candahar.

PAROPHOBIE. s. f. (ét. gr., παρά, contre; φόβος, crainte, horreur). Pathol. Nom qu'on a donné quelquefois à l'hydrophobie. On présume que c'est une altération de *panophobie* ou *parephobie*.

PAROPIE s. f (du gr. παρωπία). Anat Nom qu'on donnait autrefois à l'angle externe de l'œil.

PAROPSIDE. s. f. (du gr. παροψίς, écuelle, petit plat). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des phytophages.

PAROPSIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des cucurbitacées, établi pour un arbuste de Madagascar, dont on mange la semence.

PAROPSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une paropsie. ‖ PAROPSIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des passiflorées, ayant pour type le genre paropsie.

PAROPTÈSE. s. f. Médec. Sueurs provoquées en plaçant un malade dans une étuve.

PAROPTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., παρά, près; ὄπτομαι, voir). Phys. Se dit d'une couleur produite par la lumière qui a subi une diffraction.

PAROQUE. s. m. Antiq. rom. Titre d'un officier chargé de pourvoir aux besoins des magistrats qui étaient en voyage. On dit aussi *parochus*. ‖ On donnait aussi ce nom à ceux qui préparaient tout pour les festins et les réjouissances.

PARORASIS s. m. (ét. gr. παρά, auprès; ὅρασις, vue). Pathol. Perversion de la vue qui empêche de bien juger de la couleur des objets.

PARORCHIDIE. s. f. (ét. gr., παρά, au delà; ὄρχις, testicule). Anat. Position mauvaise et peu naturelle de l'un ou des deux testicules.

PARORCHIDO-ENTÉROCÈLE. s. f. Chir. Hernie intestinale compliquée du déplacement des testicules ou de la rétention de cet organe dans l'abdomen.

PAROS. (pr. *pa-rôss*). Géogr. Île de l'Archipel, autrefois célèbre par la beauté des marbres qu'on en tirait.

— Philol. *Chronique de Paros* ou *Marbres d'Arundel*. V. ARUNDEL.

PAROT. s. m. Ichthyol. Poisson du genre labre

— Ornith. Nom vulgaire du rossignol des murailles.

PAROTE. s. f. Bot. L'ansérine du Mexique, plante naturalisée en Europe.

PAROTIDE. s. f. (ét. gr., παρά, près; οὖς, ὠτός, oreille). Anat. La plus volumineuse des glandes salivaires qui sont situées derrière une oreille, près de l'angle de la mâchoire inférieure.

— Erpét. Amas de glandes muqueuses qui, dans les crapauds, forme en arrière de chaque œil une masse irrégulière, ovoïde, percée de pores très-visibles, par lesquels suinte un liquide gluant.

— Pathol. Gonflement douloureux et souvent inflammatoire, qui survient à ces glandes. Parotides symptomatiques. ‖ *Parotide bénigne*. Celle des enfants. ‖ *Parotide maligne*. Celle qui survient dans les fièvres adynamiques, etc.

— On dit adjectiv. La glande parotide.

PAROTIDÉE. adj. f. Pathol. Se dit d'une esquinancie qui accompagne le cou et la gorge.

PAROTIDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient ou qui a rapport à la parotide. Canal parotidien.

PAROTIDITE. s. f. Pathol. Inflammation, engorgement de la parotide.

PAROTIDO-AURICULAIRE adj. m Anat. Qui est en rapport avec la parotide et l'oreille.

— s. m. *Le parotido-auriculaire*. Le cinquième muscle de l'oreille.

PAROTIDONCIE. s f. (ét. gr., παρωτίς, la parotide; ὄγκος, tumeur). Pathol. Tuméfaction de la glande parotide.

PAROTIQUE adj. des 2 g. (ét. gr., παρά, près; οὖς, oreille). Anat. Qui avoisine les oreilles.

— Ornith. La *région parotique* dans les oiseaux est le tour de l'oreille.

— Ichthyol. Un poisson, le labre parotique, est ainsi appelé à cause de la couleur de ses opercules, qui diffère de celle du reste du corps.

PAROTITE. s. f. Pathol. Inflammation de la parotide.

PAROTONCIE. s. f. (ét. gr. παρωτίς, parotide, ὄγκος, tumeur). Pathol. Gonflement de la parotide.

PAROU. s. m. Techn. Apprêt qu'on donne aux toiles avant de les livrer au commerce.

PAROUEL. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la fauvette des Alpes.

PAROULIE. s. f. (ét. gr., παρά, à côté; οὖλα, gencives). Pathol. Inflammation, abcès des gencives.

PAROXYMIQUE. adj. des 2 g. V. PAROXYSMIQUE.

PAROXYSME. s. m. (pr. *pa-rok-ciss-me*; du gr. παροξυσμός, formé de παρά, beaucoup, ὀξύς, aigu). Pathol. Accès, redoublement, temps le plus fâcheux de la maladie. Il y a des paroxysmes réglés et périodiques, et d'autres qui ne suivent aucune règle. Paroxysme d'épilepsie, épileptique. Être dans le paroxysme de sa maladie, de sa fièvre.

— S'empl. quelquefois au fig. Dans le paroxysme de la douleur.

— Syn. comp. PAROXYSME, ACCÈS. Quoique *paroxysme* et *accès*, appliqués aux maladies intermittentes complètes, paraissent et soient en effet, dans la rigueur, synonymes, cependant on ne s'en sert pas indistinctement. Il n'y a point de règle qui fixe leur usage particulier; l'habitude et l'oreille en décident. On ne dit pas *paroxysme* de fièvre, ni *accès* d'hystéricité, mais on dit un *accès* de fièvre, et un *paroxysme* d'hystéricité, d'épilepsie. Le mot *accès* est un peu plus général; il s'applique mieux aux différentes maladies. Il est surtout consacré pour les fièvres intermittentes et pour la goutte.

PAROXYSMIQUE ou **PAROXYMIQUE**. adj. des 2 g. (pr. *pa-rok-ciss-mi-k*, *pa-rok-ci-mi-k*). Qui tient du paroxysme, qui a rapport au paroxysme.

PAROXYSTIQUE ou **PAROXYTIQUE** adj. des 2 g. Pathol Se dit du jour marqué par l'apparition d'un accès de fièvre. ‖ Se dit aussi des jours, des semaines où la réapparition des accès de fièvre intermittente est plus à craindre.

PARPAIGNE. adj. f Maçonn. Se dit d'une pierre qui tient toute l'épaisseur d'un mur.

PARPAILLOLE s. f Anc. métrol. Espèce de monnaie milanaise, valant environ 7 centimes.

PARPAILLOT. s. m (pr. *par-pa-yo*). Il est... Nom qui fut donné, en quelques endroits de la France, aux calvinistes. Les uns prétendent que ce nom venait de ce que François Fabrice Serbellini, parent du pape, avait fait

décapiter à Avignon Jean Perrin, seigneur de Parpaille, président à Orange, le 8 août 1562. Suivant d'autres, les calvinistes furent ainsi nommés parce qu'ils couraient au danger sans crainte, et s'exposaient à la mort, comme font les papillons qui vont se brûler à la chandelle, et que les Gascons appellent *parpaillots*.

— Fam. Impie. C'est un parpaillot. Ce sont des parpaillots.

PARPAILLOTE. s. f. (pr. *par-pa-yote*). Espèce de chemise dont les protestants firent usage en Gascogne, dans une sortie, pendant le siége de Nérac.

PARPAING. s. m. (ét. lat., *per*, à travers, *panus*, pour *pannus*, pan de muraille, c'est-à-dire pierre qui passe à travers la muraille). Maçonn. Pierre, moellon qui tient toute l'épaisseur d'un mur, et qui a deux faces ou parements, l'un en dehors, l'autre en dedans. Mur de parpaing. Pierre faisant parpaing.

— Se dit aussi des pierres placées sous un pan de bois, pour l'isoler du sol et de l'humidité.

— *Parpaing d'appui.* Pierre à deux parements et formant l'appui d'une croisée. ‖ *Parpaing de chiffre.* Mur qui porte les marches d'un escalier.

PARPAYE. s. f. (pr. *par-pè*). Se disait pour Paye entière. On disait aussi *parpayement*.

PARPAYER. v. a. 1re conj. (pr. *par-pé-ié*). Se disait pour Payer entièrement.

PARPINE. s. f. Techn. Bout de planche qu'on loge dans la masse d'un mur en pisé, pour prévenir les lézardes et les bouleversements.

PARPIROLLE. s. f. Anc. métrol. Petite monnaie de billon dont on se servait en Savoie.

PARQUE. s. f. (du lat. *parcæ*, fait de *parcere*, épargner, par antiphrase, parce qu'elles n'épargnent personne). Myth. Chacune des trois déesses nommées Clotho, Lachésis et Atropos, qui filaient, dévidaient et coupaient le fil de la vie des hommes. Maîtresses du sort des hommes, elles en réglaient les destinées ; tout ce qui arrivait dans le monde était soumis à leur empire, et ce pouvoir ne se bornait pas à filer nos jours, car le mouvement des sphères célestes et l'harmonie des principes constitutifs du monde étaient aussi de leur ressort. La vie des hommes dont elles filent la trame est entre leurs mains. Les différentes soies qu'elles emploient dans leur ouvrage forment la différence des jours heureux et malheureux. Clotho tient la quenouille, Lachésis tourne le fuseau, Atropos coupe le fil. Les anciens confondaient souvent les Parques et les Destinées. ‖ On compte quelquefois parmi les Parques Ilithyie, et Pausanias appelle Vénus la plus ancienne des Parques. ‖ Chez les Romains, les Parques sont quelquefois appelées Nona, Décima et Morta. ‖ Les Parques scandinaves sont Urda, Veranda et Skulda, le passé, le présent et l'avenir.

— Poét. Les ciseaux de la Parque. La Parque a tranché le fil de ses jours. Un véritable amour brave la main des *Parques*. (Corn.) Et qu'il reste à la *Parque* encor de quoi filer. (Boil.) S'affranchir de la main des *Parques*. (J.-B. Rouss.)

Les dieux livrent enfin à la *Parque* homicide
L'ami, le compagnon, le successeur d'Alcide. (Rac.)

La *Parque*, ravissant ou son fils ou sa fille,
A-t-elle moissonné l'espoir de sa famille ? (Boil.)

C'est ainsi que la main des *Parques*,
Va nous filer ce siècle heureux. (J.-B. Rouss.)

Hâtez-vous, le temps fuit, et la *Parque* ennemie
D'un coup de son ciseau va vous rendre au néant.
(L. Racine.)

— Se prend quelquefois pour la Mort. La Parque cruelle, impitoyable.

— Icon. On représente les Parques sous la figure de trois femmes accablées de vieillesse, avec des couronnes faites de gros flocons de laine blanche entremêlés de fleurs de narcisse, et portant dans leurs mains la quenouille et les ciseaux. D'autres leur donnent des couronnes d'or ; quelquefois une simple bandelette leur entoure la tête. Rarement elles paraissent voilées.

— Epith. Avares, jalouses, insatiables, pâles, livides, blêmes, ridées, immuables, inflexibles, insensibles, impitoyables, inexorables, sourdes, inhumaines, sévères, terribles, barbares, cruelles, envieuses, rigoureuses, ennemies, traîtresses, vengeresses, avides. ‖ Périphr. Les filles de la Nuit, les filles du Destin, les filles de l'Erèbe, les filles de l'Achéron, les trois sœurs. Dans la poésie familière, on les appelle les trois sœurs filandières.

Je vis de l'Achéron les filles inflexibles,
Les *Parques* aux mortels si frêles, si terribles.
(La Grange-Chancel.)

PARQUE. s. f. Ichthyol. Poisson d'Amérique.

PARQUE. s. m. Relat. Chemise ou blouse en fourrure des Kamtschadales.

PARQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Parquer. S'empl. adjectiv. Bœufs parqués. Moutons parqués.

— Se dit par mépris de certaines classes d'hommes. Dans les temples protestants d'Amérique, vous verrez encore les noirs, à l'heure qu'il est, *parqués* dans un endroit à part. (Roger de Beauvoir.)

— Se dit d'une enceinte non couverte où l'on a enfermé un troupeau. On distingue facilement les terres *parquées* de celles qui sont fumées d'une autre manière, à la bonté et à l'égalité des productions. (Désorm. Omiss. des dictionn.

— *Parqué par.* Les esclaves sont parqués dans ce lieu par leurs maîtres.

PARQUER. v. a. 1re conj. (rad. *parc*). Mettre dans un parc, dans une enceinte. Parquer des bœufs, des moutons. Parquer des juments poulinières, des pouliches, des poulains. Parquer des huîtres pour les engraisser et les rendre vertes.

— Enfermer un troupeau dans une enceinte non couverte, qu'on transporte dans des champs et dans différentes places de ces champs, pendant plusieurs mois de l'année, pour les fertiliser par l'urine et la fiente des animaux. Parquer une terre. Omiss. des dictionn.

— Absol. dans le même sens. Il y a plus d'avantages de *parquer* avec un grand troupeau qu'avec un petit. (Désorm.) On ne doit point entreprendre de *parquer* avant qu'il y ait aux champs une suffisante quantité de pâturage. (Id.) Omiss. des dictionn.

— Se dit aussi des munitions de guerre et de bouche, à l'armée. Parquer l'artillerie, les vivres en une ville.

— Se dit de certaines classes d'hommes dont on se sépare par mépris. Parquer des esclaves, des peuples.

— Fig. L'action continue des préjugés politiques a *parqué* les idées comme les hommes. (Noël.)

— v. n. Être dans un parc. Les moutons ne parquent pas encore. Faire parquer des bœufs, des moutons, des juments. L'artillerie parquait le long du bois. On peut faire *parquer* en hiver sur les terrains secs, tant que le froid n'est pas trop rigoureux. (Désorm.)

— Servir au parcage. Les brebis dont la fiente n'est pas sèche et qui urinent fréquemment *parquent* mieux que les autres. (Désorm.) Omiss. des dictionn.

— Se dit, par extens., des autres lieux où l'on fait séjourner les troupeaux. Les troupeaux *parquent* au seuil des temples, et les reptiles immondes habitent les sanctuaires des dieux. (Volney.)

— SE PARQUER. v. pron. Établir un parc. Nos artilleurs se parquèrent du côté de la rivière.

— Etre mis dans un parc.

— Etre placé par mépris dans un lieu séparé. Aux Etats-Unis, les esclaves se parquent dans un endroit particulier des temples.

— Fig. Se placer. Mon bonheur voulut que j'aperçusse une puce qui s'était *parquée* au beau milieu de son sein. (Pasq.)

PARQUET. s. m. (pr. *par-kè* ; dimin. de *parc*, mot celt. qui désignait un enclos). Espace qui est enfermé par les siéges des juges, et par le barreau où sont les avocats. Faire entrer les parties dans le parquet. Traverser le parquet.

— Se dit des gens du roi, que l'on désignait sous l'appellation de *magistrature debout*, par opposition à *magistrature assise*, qui se disait des membres de l'ordre judiciaire.

— Lieu où les officiers du ministère public tiennent leur séance, pour recevoir les communications qui les concernent. Aller au parquet.

— *Tenir le parquet.* Tenir séance au parquet.

— Se dit, par extens., des officiers mêmes du ministère public lorsqu'ils tiennent le parquet. C'est au parquet à ordonner là-dessus. Renvoyer des prévenus au parquet. Communiquer au parquet. Les membres du parquet.

— *Le parquet des huissiers.* Le lieu où les huissiers se tiennent pendant la séance des juges.

— *Le parquet des agents de change.* L'enceinte où se réunissent les agents de change pour faire constater le cours de la bourse.

— La partie d'une salle de spectacle qui est entre l'orchestre des musiciens et le parterre, et où sont placés plusieurs rangs de banquettes pour les spectateurs. On dit plus ordinairement aujourd'hui *orchestre*.

— Ceux qui y sont.

— Espace entouré de planches, que les opérateurs et les baladins font construire au-devant du théâtre où ils distribuent leurs drogues ou jouent leurs farces.

— Se dit parmi les protestants, des bancs où se placent les ministres et les personnes considérables dans le temple ; ces bancs sont séparés du peuple par une clôture à hauteur d'appui.

— Menuis. Assemblage à compartiments, fait de pièces de bois minces, clouées sur des lambourdes, et qui forme le plancher d'en bas d'une salle, d'une chambre, etc. Parquet de bois de chêne, de bois de noyer, de marqueterie. Des feuilles de parquet. Parquet carré. Le module d'un parquet. Panneaux de parquet. Parquet losange. Parquet mosaïque. Poser des parquets. Les parquets se font avec des bois de deux à quatre centimètres. Il y a mille manières de faire le parquet. Dès que les planches droites seront assemblées à rainure et languette, elles formeront un *parquet*. (Désorm.)

— *Parquet en feuilles.* Celui qui se compose de plusieurs assemblages pareils d'environ un mètre carré, et qu'on appelle *feuilles de parquet*. ‖ *Parquet en point de Hongrie.*

— Fig. L'écrivain minutieux fatigue le lecteur, en lui faisant faire cent lieues sur une ligne de *parquet*. (Boiste.)

— Jeu d'adresse qui consiste à arranger plusieurs petits morceaux de bois peints, les uns à côté des autres, de manière à former des dessins et des figures.

— Assemblage de panneaux et de traverses dont on forme une espèce de parquet encadré, sur lequel on pose une glace, et qui est destiné à garantir le tain des chocs et de l'humidité des murs. Parquet de glace. Raccourcir un parquet de glace.

— Mar. Compartiment pratiqué dans la cale ou sur les côtés d'un navire, pour contenir les différentes sortes de grains, ou pour déplacer le lest quand on abat en carène.

— Oisell. Cage dans laquelle on enferme les faisans qu'on destine à peupler.

— Se disait pour Petit parc, petit enclos. ‖ Préau d'une prison.

PARQUETAGE. s. m. Ouvrage de parquet.

PARQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Parqueter. S'empl. adjectiv. Salle parquetée.

— Bot. Se dit des parties qui sont disposées en manière de parquet ou de mosaïque, comme les granulations de l'astérie parquetée.

— Conchyl. Se dit des couleurs de la navicelle parquetée, de l'empide parqueté.

— *Parqueté par.* Salle parquetée par le menuisier.

PARQUETER. v. a. 1re conj. Ce verbe double le *t* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je parquette, tu parquettes, il parquette. Je parquetterai. Je parquetterais.* Mettre du parquet dans un appartement, dans une chambre.

— Abs. Être occupé à parqueter.

— SE PARQUETER. v. pron. Être parqueté. Cette salle ne se parquette pas vite.

PARQUETERIE. s. f. Art de faire du parquet.

PARQUETEUR. s. m. Ouvrier qui fait du parquet.

PARQUIER. s. m. Écon. rur. Celui qui garde les bestiaux dans un parc.

— Celui qui est chargé de garder les bestiaux saisis.

— Se dit des pêcheurs faisant métier de prendre des poissons dans des parcs. ‖ On dit aussi adjectiv. *Pêcheurs parquiers.*

PARRA. s. f. Oiseau que les anciens regardaient comme de mauvais augure.

PARRAIN. s. m. (du lat. *patrinus*, fait de *pater*, père). Celui qui tient un enfant, un converti sur les fonts de baptême. L'usage des parrains est très-ancien dans l'Eglise. Les persécutions des premiers siècles donnèrent lieu à cette institution. On croit que le pape Hygin en fut l'auteur, au IIme siècle. Dans ces temps cruels, il était nécessaire d'avoir des témoins du baptême, et l'on engageait, par cette espèce de lien, les fidèles à veiller à l'instruction des enfants qu'ils venaient de tenir sur les fonts. Etre le parrain d'un enfant. Les parrains donnent ordinairement leurs noms de baptême à leurs filleuls. Autrefois le parrain et la marraine contractaient entre eux une alliance spirituelle qui mettait empêchement au mariage. Cette rigueur des lois canoniques est à peu près tombée en désuétude. ‖ Autrefois la présence du parrain et de la marraine était en outre acquise pour la confirmation.

— On a quelquefois donné des parrains aux évêques que l'on consacrait. Cet usage existait surtout en Espagne.

— Se dit burlesquement de ceux qui ont donné un nom ou un sobriquet à quelqu'un.

— Celui qui est choisi pour assister à la cérémonie de la bénédiction d'une cloche, et pour lui donner un nom.

— Se disait autrefois, dans les combats singuliers, de celui que chaque combattant choisissait pour l'accompagner, pour empêcher la surprise et pour lui servir de témoin. Les deux combattants se trouvèrent au lieu du combat, chacun avec ses parrains. Chacun des combattants avait ordinairement avec lui deux parrains, qui visitaient les armes, faisaient faire aux champions leur prière et leur confession à genoux, et après leur avoir demandé s'ils n'avaient aucune parole à faire passer à leur adversaire, ils les laissaient en venir aux mains.

— Dans les ordres militaires, le chevalier qui présente le novice à sa réception.

— Celui qu'un soldat qui doit être passé par les armes choisit pour lui bander les yeux.

— Mme de Sévigné l'applique plaisamment à M. de la Rochefoucauld, alors dangereusement malade. Il était question de l'Anglais, des médecins et du frère Ange ; il a choisi son *parrain* ; c'est frère Ange qui le tuera, si Dieu l'a ainsi ordonné.

— Antiq. Jeunes gens qui, dans le cirque, conduisaient les chariots, les représentations et les images des dieux. Ils avaient une fonction semblable à celle des enfants qu'on habille en anges dans les cérémonies ecclésiastiques pour y jeter des fleurs, porter des encensoirs et des lumières, etc.

— Hist. Se disait à Goa, de personnes riches et considérables, qui accompagnaient les condamnés à l'auto-da-fé. ‖ S'est dit aussi d'une personne de qualité qui coupait les premiers cheveux d'un enfant de grande maison. Charles Martel envoya son fils Pepin à Luitprand, roi des Lombards, afin que celui-ci lui coupât les cheveux et devînt son parrain.

PARRAINAGE. s. m. Qualité, rapports de parrain, de marraine.

PARRAKOUA. s. m. Ornith. Faisan de la Guiane.

PARRANG. s. m. (pr. *pa-rang*) ; de l'ind. *parrang*, épée, à cause de la forme des gousses de cette plante). Espèce de plantes légumineuses de la famille des palmiers.

PARRAQUA. s. m. (onomatopée tirée des syllabes que ces oiseaux articulent par leur cri). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des alectors, répandus au Brésil, au Paraguay et à la Guiane.

PARREUX. s. m. Anc. jurispr. Celui qui possède une terre avec un autre.

PARRHASIEN, IENNE. s. et adj. Habitant de Parrhasie, ville d'Arcadie. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. ‖ Se dit quelquefois pour Arcadien.

— Myth. Surnom d'Apollon. ‖ Surnom d'Évandre.

PARRHASIS. Myth. Surnom de Calisto.

PARRHASIS. s. f. Astron. Nom de la Grande Ourse.

PARRHASIUS. Peintre célèbre, né à Éphèse, fut le contemporain et le rival de Zeuxis et de Timanthe.

PARRHÉSIE. s. f. Littér. Figure de rhétorique par laquelle, en feignant d'en dire plus qu'il n'est convenable ou nécessaire, on arrive à un but opposé à celui ou l'on paraissait tendre. Je suis résolu de dire à V. A. tout ce que je pense d'elle : je ne sais à quoi vous avez pensé d'avoir, à votre âge, choqué deux ou trois vieux capitaines que vous deviez respecter, quand ce n'aurait été que pour leur ancienneté ; pris seize pièces de canon qui appartenaient au prince qui est oncle du roi et frère de la reine, etc. (Voiture.)

— Liberté de parler.

PARRICIDE. s. des 2 g. (du lat. *parricida*, fait de *pater*, père ; *cædere*, tuer). Celui, celle qui tue son père ou sa mère, son aïeul ou son aïeule, ou quelque autre de ses ascendants. Leurs flambeaux, vengeurs des *parricides*. (L. Rac.)

— Se dit, par extens., de ceux qui ôtent la vie à leurs très-proches parents, comme frères, sœurs, enfants, petits-enfants, etc.

— Se dit également de celui qui attente à la personne du roi, ou qui porte les armes contre sa patrie.

— Enfin il se dit de tous ceux qui se rendent coupables d'un crime énorme et dénaturé.

— Myth. Pausanias dit que dans les enfers la peine d'un parricide est d'avoir pour bourreau son propre père qui l'étrangle.

PARRICIDE. s. m. (du lat. *parricidium*). Le crime que commet le parricide. Commettre un parricide. Henri IV fut ravi à l'amour des Français par un abominable, par un détestable parricide. En ce lieu Rome a vu le premier *parricide*. (Corn.) Du grand César le cruel *parricide*. (Id.)

Ils s'étonnent comment leurs mains de sang avides,
Volaient, sans y penser, à tant de *parricides*. (Corn.)

. . . Tais-toi, perfide,
Et n'impute qu'à toi ton lâche *parricide*. (Rac.)

— Hist. A Rome, le parricide était condamné à être préalablement fouetté jusqu'au sang, et puis enfermé dans un sac de cuir avec un chien, un singe, un coq et une vipère, et jeté ainsi dans l'eau. Les Egyptiens enfonçaient des roseaux pointus dans toutes les parties du corps d'un parricide, et le jetaient en cet état sur un monceau d'épines où l'on mettait le feu. Solon n'avait point fait de loi contre les parricides, parce qu'il ne croyait point ce crime possible. Autrefois en France, les parricides étaient condamnés à la question ordinaire ou extraordinaire, à avoir le poing droit coupé, à faire amende honorable, et à être rompus vifs sur la roue ; on brûlait ensuite leurs corps, et on en jetait les cendres au vent. Dans notre législation actuelle, le condamné pour crime de parricide monte à l'échafaud en chemise, nu-pieds, et la tête couverte d'un voile noir.

— S'empl. quelquefois adjectiv. pour les deux genres, en parlant de ce qui a rapport à ce crime. Dessein parricide. Des conseils parricides. Il étale à mes yeux sa *parricide* joie. (Rac.)

. . De ce couple perfide
J'avais presque oublié l'attentat *parricide*. (Rac.)

Quel démon *parricide*
Arme vos sacriléges bras ? (J.-B. Rouss.)

Ce monstre ténébreux
A qui l'envie, au regard homicide,
Met dans les mains son flambeau *parricide*. (Id.)

— Il se dit aussi des personnes. Je deviens *parricide*, assassin, sacrilége. (Rac.) Inceste et *parricide*, et pourtant vertueux. (L. Rac.)

La tragédie en pleurs . . .
D'Oreste *parricide* exprime les alarmes. (Boil.)

PARS. s. m. (pr. *par*). Mamm. Espèce de chat voisin du serval.

PARSAD. s. m. Relat. Pain sacré que les Indiens mangent en commun ; il est composé de fleur de farine, de beurre et de quelques épices.

PARSAGADE. adj. et s. des 2 g. Hist. anc. V. PASARGADE.

PARSE. adj. et s. des 2 g. Ethnogr. Se dit de la réunion des dix castes des anciens Perses, ou des sectateurs de Zoroastre, sans y comprendre les Mèdes, les Chaldéens et les autres peuples réunis à l'empire de Cyrus. ‖ Qui appartient aux anciens Perses.

— s. m. Linguist. La langue des anciens Perses, le zend. ‖ Idiome que les Guèbres parlent entre eux ; dialecte des Parsis.

PARSECHER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Sécher entièrement, réduire à un état de siccité absolue.

PARSEINTE s. f. Mar. Morceau de toile que l'on applique sur une couture trop ouverte, après l'avoir trempé dans du brai bouillant.

PARSEMÉ, ÉE part. pass. du v. Parsemer. S'empl. adjectiv. Chemin parsemé de fleurs. Ciel parsemé d'étoiles. Les cheveux des jeunes hommes sont *parsemés* des flocons brillants des frimas. (Mme de Staël.) La campagne y était *parsemée* d'habitations. (B. de St-P.) Les rameaux des arbres, d'un beau rouge, sont *parsemés* de gouttes de verdure et de boutons de fleurs blanches et cramoisies. (Id.)

Un jupon court *parsemé* de feuillage
A remplacé l'ordre des paniers. (Parny.)

PARSEMER v. a. 1re conj. (ét. lat., *per*, parmi, entre, *seminare*, semer. Ce verbe change en *è* l'*e* de l'infinitif dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je parsème, tu parsèmes, il parsème*, etc. Semer, jeter çà et là. Ne se dit guère qu'en parlant des choses qu'on répand pour orner, pour embellir. Parsemer un chemin de fleurs. Parsemer un habit de perles, de pierreries.

Comme un sommet battu des coups de la tempête,
Dont les neiges d'automne ont *parsemé* le faîte,
Avant les jours d'hiver déjà les cheveux blancs
Ont empreint sur ce front la sainteté des ans.
(*Manuel poétique*.)

— Fig. Le pédantisme a *parsemé* la robe de Flore de lambeaux grecs, latins ou barbares. (Boiste.)

L'Aurore au visage riant,
De rubis et de fleurs *parsème* l'Orient. (B.-Lorm.)

Volage muse, qui . . . . . .
Viens tour à tour *parsemer* ma jeunesse
De jeux, d'ennuis, d'épines et de fleurs (Gresset.)

— SE PARSEMER. v. pron. Être, pouvoir être embelli. Au printemps les prairies se parsèment de fleurs.

— Fig. Les éloges outrés se *parsèment* sans risque sur des personnes vaniteuses; aucun ne tombe à terre. (Boiste.) Les fleurs de rhétorique ne se *parsèment* jamais avec plus d'abondance que sur les morts. (Id.)

— S'empl. en parlant de deux personnes. Ils se parsèment continuellement d'éloges.

— Syn. comp. PARSEMER, SEMER. Le composé ajoute au simple l'idée accessoire d'une grande abondance, d'une sorte de profusion.

PARSERVIR. v. a. 2e conj. S'est dit pour Servir longtemps, jusqu'au bout.

PARSI, IE. adj. et s. Hist. Nom d'un peuple asiatique, descendant des anciens Parses, qui abandonnèrent les villes centrales de la Perse, à l'époque de l'invasion des Arabes. Les Parsis sont répandus aujourd'hui, au nombre d'environ 100,000 âmes, dans le nord de la Perse, le Caboul et l'Inde. Ils suivent encore la religion de Zoroastre. ‖ Se dit surtout des anciens Perses ou des Guèbres modernes, considérés sous le rapport religieux. ‖ Qui appartient aux Parsis. Langue parsie. Caractères parsis.

PARSI. s. m. Linguist. L'ancien persan, dialecte du zend. On le range dans la famille des langues ariennes ou indo-persanes; il devint, sous les Sassanides, l'idiome dominant de tout l'empire.

PARSISTAN. s. m. Géogr. Province de Perse.

PARSONNIER, ÈRE. adj. Anc. cout. Se disait de ce qui devait être partagé entre plusieurs. Héritage parsonnier.

—, S'employait substantiv. dans le sens de Cohéritier. ‖ Complice.

PARSONSIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Jamaïque, de la famille des apocynées.

PART. s. m. (pr. *partt*, du lat. *partus*, couches, accouchement). Jurispr. L'enfant dont une femme vient d'accoucher. Ce mot n'a point de pluriel, et il n'est guère usité que dans ces locutions, *supposition de part, suppression de part, confusion de part*.

— *Part légitime*. Fœtus qui vient au monde avec les conditions requises pour qu'il jouisse des avantages accordés par la loi. ‖ *Part illégitime*. Fœtus qui ne réunit pas ces conditions.

— *Suppression de part*. Infanticide. ‖ Action de cacher la naissance d'un enfant. ‖ *Supposition de part*. Action de faire passer pour sien un enfant étranger. ‖ *Confusion de part*. Échange de deux enfants. ‖ *Exposition de part*. Crime de la personne qui expose un enfant.

— S'empl. aussi pour Accouchement.

PART s. f. (pr. *par*, du lat. *parte*, ablat. de *pars*, partie, portion). Portion de quelque chose qui se divise entre plusieurs personnes. Faire trois parts de tout le bien d'une succession. Avoir une part d'enfant dans une succession. Avoir une part d'aîné. Quand il y a tant d'héritiers, les parts sont petites. Voilà votre part, et voici la mienne. Bonne, grande, petite part. La principale part. La plus forte part. La meilleure part. La moindre part. Une part double. Une double part. Une part et demie. Une demi-part. Trois quarts de part. Céder sa part. Avoir sa part franche, une part franche dans une affaire. Avoir tant pour sa part et portion. Donner sa part. Demander, réclamer, prendre sa part. Faire la part de quelqu'un, à quelqu'un. Faire les parts. Régler les parts. Devoir, avoir les trois parts, les cinq parts des six. Avoir tant à sa part, pour sa part. S'il y a du profit, j'en aurai ma part, j'y aurai part, j'y retiens part, j'en retiens part. Entrer en part, être de part avec quelqu'un. Ce comédien a part entière, demi-part, quart de part dans les bénéfices de la société. Cet acteur est à la part, à la demi-part.

Une part de pain bénit. Une part de gâteau. Et j'espérais ma *part* d'une si riche proie. (Rac.) Chacun d'eux au péril veut la première part. (Boil.)

Eux venus, le lion par ses ongles compta,
Et dit : Nous sommes quatre à partager la proie.
Puis en autant de *parts* le cerf il dépeça. (La Font.)

— *Part héréditaire*. Ce qui revient à quelqu'un dans une succession à titre d'héritier. ‖ *Part personnelle*. Celle dont un cohéritier, colégataire ou codonataire, ou autre copropriétaire, est tenu dans quelque chose, comme dans les dettes.

— Anc. législ. *Part avantageuse*. La portion que l'aîné avait dans les fiefs, outre son préciput. On l'appelait *avantageuse*, parce que l'aîné prenait plus que les puînés. ‖ *Part d'enfant le moins prenant*. Portion de la succession du père ou de la mère qui revenait à l'enfant le moins avantagé.

— S'emploie de préférence au pluriel dans le sens de Partage. Quand ce vient aux parts, les larrons se brouillent. Faire les parts. Régler les parts.

— *Faire la part de chacun, régler chaque part*. Ce qui doit revenir à chacun.

— Mar. *Être à la part, naviguer à la part*. Se dit lorsque chacun de ceux qui composent un équipage a sa part dans les bénéfices de la campagne.

— Fig. et fam. *Avoir part au gâteau*. Avoir part aux profits qui reviennent d'une affaire.

— Prov., fig. et pop. *Il n'en jetterait pas sa part aux chiens*. Se dit d'un homme qui se croit bien fondé dans les prétentions qu'il a sur quelque chose. ‖ On dit dans le même sens : *Il n'en quitte pas sa part; il compte bien en avoir sa part, sa bonne part; il n'en donnerait pas sa part pour rien au monde*.

— *N'en pas quitter sa part*. Ne pas renoncer à un profit, à un avantage; y avoir des prétentions. Le récipiendaire ayant assuré que son prédécesseur était un grand homme, le directeur lui répond la même chose, et ajoute que le récipiendaire pourrait bien être aussi une espèce de grand homme, et que pour lui, directeur, il n'en quitte pas sa *part*. (Volt.)

— Prov. et fig. *La part du lion*. Se dit lorsqu'un homme abuse de son autorité, de sa force, pour s'attribuer la totalité d'une chose qu'il devrait partager avec d'autres.

— Prov. *Le plus fort fait la part au plus faible*. ‖ *Faire la part au plus jeune*. Faire un partage inégal.

— *J'y retiens part*. Se dit quand on est dans la compagnie d'une personne qui trouve quelque chose, pour exprimer qu'on veut partager sa bonne fortune.

— Se dit d'une chose qu'on divise en plusieurs parties, sans qu'il soit question de partage.

Il est profond dans l'art de l'ergotisme,
En quatre *parts* il vous coupe un sophisme. (Volt.)

— Se dit aussi des choses qui, sans être divisées, peuvent se communiquer à plusieurs personnes. Avoir part à la faveur, aux bonnes grâces du prince. Avoir beaucoup de part à l'amitié de quelqu'un. Accorder une grande part de confiance à quelqu'un. C'est un honneur, c'est un plaisir dont je veux avoir ma part. Toute l'Europe a part aux avantages de la paix. Tous les élus auront part à la béatitude éternelle. Il faut, dans la vie, faire la *part* aux ennuis, aux dégoûts, aux chagrins, et jouir modestement du reste. (Boiste.)

Et comme vous aviez votre *part* aux offenses,
Je vous ai réservé votre *part* aux vengeances. (Boil.)

— *Avoir part à quelque chose*. Y contribuer, y concourir. Avoir part à la dépense. Avoir la principale part à un ouvrage. Avoir eu part à une bonne œuvre. Les hommes parvenus déshonorent ceux qui ont eu quelque *part* au hasard de leur élévation. (La Bruy.) Ces questions où l'orgueil et l'irréligion ont plus de *part* que l'amour de la vérité. (Mass.) Et pour être punis, avons-nous *part* au crime? (Corn.) La vanité a souvent plus de *part* à la haine que l'antipathie. (Bignicourt.)

— Lorsque le verbe *avoir* est précédé de la négation, l'usage assez ordinaire est d'employer la préposition *de*. N'avoir point eu de part à un ouvrage. N'avoir point de part à un beau fait d'armes.

— *Avoir part*. Être intéressé dans. Pharnace aurait-il *part* à ce désordre extrême? (Rac.) L'amour a peu de *part* à ses justes soupçons. (Id.)

Tranquille à mes soupirs, muet à mes alarmes,
Semblait-il seulement qu'il eût *part* à mes larmes?
(Racine.)

— Boileau a dit, *Prétendre part à un illustre emploi*, pour Prétendre avoir part. Cette ellipse ne serait plus admise aujourd'hui.

— *Entrer en part*. Être complice. Vous entrez en *part* de leurs désordres. (Mass.)

— *Se donner part à quelque chose*. Vouloir y participer. C'est en quelque sorte se donner *part* aux belles actions que de les louer. (La Rochef.)

— *Prendre part à quelque chose*. Y participer. Prendre part à une entreprise, à une négociation, à un complot. Ne prendre aucune part à une conspiration.

— Signifie aussi, Y prendre intérêt. Prendre part à tout ce qui touche quelqu'un. Prendre part à une affaire. Prendre part à la douleur, au succès, à la joie de quelqu'un. Les vents et les flots semblaient prendre *part* à ma douleur par leurs murmures. (B. de St-P.) Chimène, je prends *part* à votre déplaisir. (Corn.) Je prendrai *part* aux maux sans en prendre à la gloire. (Id.) Il semblait à ce travail ne prendre aucune *part*. (J.-B. Rouss.)

— *Faire part de quelque chose à quelqu'un*. Partager avec lui quelque chose, l'y faire participer. Faire part de son bien aux pauvres. Ne désirer avoir de la fortune que pour en faire part à ceux qui nous entourent. Le premier usage qu'on se propose de cette nouvelle élévation, c'est d'en faire *part* à tous ceux qui nous environnent. (Mass.) Je veux vous faire *part* de toutes mes richesses. (Rac.)

— *Faire part de quelque chose à quelqu'un*. Le lui communiquer, le lui faire savoir, l'en informer. Quand vous aurez des nouvelles, faites-m'en part. Faire part à quelqu'un de ses sentiments, de son opinion sur quelque chose; lui faire part de ses regrets, de ses craintes, de ses espérances. C'est un mystère, un tel m'en a fait *part*. (La Bruy.)

— On dit dans le même sens, *Donner part à quelqu'un de quelque affaire, de quelque secret, de quelques nouvelles*. Donner part de ses entreprises, de ses desseins à ses alliés.

— Diplom. *Donner part d'un événement à un prince, à un ministre*. L'en informer. Il y a déjà longtemps que la nouvelle en est arrivée, mais l'ambassadeur n'en a pas encore donné part.

— *Billets de faire part*, ou elliptiq. *Billets de part*. Billets circulaires par lesquels on fait part d'un mariage, d'une naissance, d'un décès, qui intéresse celui qui écrit.

— Dans une affaire, dans une entreprise, *Faire la part des accidents*. Prévoir et mettre en ligne de compte tout ce que les accidents pourront apporter d'obstacles et causer de préjudice.

— *Faire la part du bonheur, du hasard*. Tenir compte du bonheur, du hasard. En faisant la part du bonheur, du hasard, on trouve encore qu'il a mis beaucoup d'habileté dans cette affaire, dans cette négociation.

— On dit dans un sens analogue, *Faire la part de l'envie, de la raison, de la vertu*.

— *Faire la part du trouble, de la timidité*. Avoir égard au trouble, à la timidité. Cet acteur a peu réussi dans son premier début, mais il faut faire la part du trouble, de la timidité.

— *Faire la part de la critique*. Mêler quelques critiques aux éloges qu'on donne.

— *Faire la part du feu*. Abattre une partie des édifices que le feu menace, afin de sauver le reste. ‖ Fig. Sacrifier une portion de ce que l'on possède pour mettre le reste à l'abri.

— Fig. et fam. *Faire la part au diable*. Ne pas juger avec trop de rigueur les excès, la conduite d'une personne, et tenir compte de la faiblesse humaine.

— Lieu, endroit, côté. Aller quelque part. Suivre quelqu'un, quelque part qu'il aille, en quelque part du monde qu'il aille. Il faut que j'aille autre part. Mettez cela quelque autre part. De quelque part qu'il vienne. On a beau chercher, on ne le trouve nulle part.

— *J'ai lu cela quelque part*. Dans quelque écrit.

— Fig. *Prendre en bonne part, en mauvaise part*. Trouver bon, trouver mauvais, interpréter en bien ou en mal. Prendre en bonne part ce que dit quelqu'un, le prendre en mauvaise part. Cette expression est empruntée au latin.

— *Ce mot se prend en bonne, en mauvaise part*. Dans un sens favorable, défavorable.

— Se dit aussi en parlant de la personne d'où vient quelque chose. De quelle part viennent ces nouvelles? Venir de la part du roi. Dites-lui cela de ma part. Saluez-le, complimentez-le de ma part. Cela vient de bonne part. De quelque part qu'il vienne, il sera toujours bien reçu. Je sais cela d'autre part que vous. Il faut recevoir les biens et les maux comme venant de la part de Dieu. Sans aucune consolation de la *part* des hommes. (Boss.) Je déclare aux femmes, de la *part* de tous les hommes, que le blanc et le rouge les rendent affreuses. (La Bruy.) Les prophètes qui venaient de la *part* de Dieu l'avertir de ses devoirs. (Mass.) Aucun potentat sur la terre n'a obtenu ni mérité au même degré les purs hommages dont il était alors l'objet de la *part* de la France et du monde entier. (Thiers.) Va trouver de ma *part* ce jeune ambitieux. (Rac.) Il faut souffrir beaucoup de la *part* de la nature et de la *part* des hommes. (Volt.)

Son ombre, en attendant Rodogune et son frère,
Peut déjà de ma *part* les promettre à son père.
(Corneille.)

— Fam. *Je prends cela de la part d'où il vient*. Je ne fais nul cas de tout ce que cet homme a pu dire d'offensant pour moi, je ne l'estime pas assez pour m'en fâcher. ‖ Je ne m'en formalise qu'autant que la chose en vaut ou n'en vaut pas la peine.

— *Pour ma part, pour sa part*. Quant à moi, quant à lui. Vous ferez ce qu'il vous plaira; mais, pour ma part, je n'y consentirai jamais. Il y a fait, pour sa part, tout ce qu'il a pu. ‖ On disait *de ma part, de sa part*; mais, dans ce sens, ces locutions ont vieilli. Ne crains rien toutefois de ma *part*, ton secret sera gardé par ton ami. (J.-J. Rouss.)

— S'est dit pour Parti. Chef de part. Si j'eusse été chef de *part*, j'eusse pris autre voie plus naturelle. (Montaigne.) On peut dire que de lâcher la bride aux *parts*, d'entretenir leur opinion, c'est épandre et semer la division. (Id.)

— Se disait pour Partie. Une si belle *part* d'une si belle vie. (Corn.)

— Se répétait quelquefois dans cette acception. Une vis brisée de laquelle les marches étaient *part* de porphyre, *part* de pierre numidique, *part* de marbre serpentin. (Rabelais.)

— S'est dit pour En partie. Ils retournèrent en la cour de Pantagruel, *part* joyeux, *part* fâchés. (Rabelais.)

— S'est dit pour côté.

Et combien des deux *parts* l'amour et la fureur
Étalèrent ici de spectacles d'horreur! (Corn.)

— Hist. *Part antique*. Se disait de la partie de Montpellier appelée aussi *la Rectorie*, parce qu'elle avait été la première réunie à la couronne.

— *De part et d'autre, de toute part, de toutes parts*. loc. adv. De côté et d'autre, de tout côté. Aller, courir de part et d'autre. Trouver, ramasser diverses choses de part et d'autre. Il arrive des soldats de toutes parts. De toute part, la nature offre des merveilles et des énigmes. J'ai longtemps parcouru le monde, et l'on m'a vu de toute *part*. (H. de Balzac.) Vous voyez tomber de toutes *parts* les temples de l'hérésie. (Boss.)

D'oiseaux féconds, d'hôtes industrieux,
De toutes *parts* s'embellit votre asile. (Campenon.)

— *De part et d'autre, des deux parts, d'une part, d'autre part, de toute part, de toutes parts*. Se disent en parlant des personnes, pour marquer relation, réciprocité, opposition, concours. Se bien traiter de part et d'autre. Être content de part et d'autre. Erreur, sottise des deux parts. Entre un tel d'une part, et un tel de l'autre, ou d'autre part, je suis embarrassé de faire un choix. Il m'est venu des félicitations de toutes parts. Si vous convenez de *part* et d'autre du véritable sens de Jansénius. (Pasc.) Des problèmes qui, de *part* et d'autre, n'étaient destinés qu'à amuser le loisir des écoles et la vanité des sophistes. (Mass.) Et leurs cris des deux *parts* poussés en même temps. (Corn.)

— *De part et d'autre, d'une part, d'autre part, de toute part, de toutes parts*. Se disent en parlant des choses que l'on considère, que l'on examine sous deux rapports, ou sous un grand nombre de rapports. D'une part, il considérait qu'il s'exposait à des pertes, d'autre part, il envisageait de grands profits. Après avoir tout examiné de part et d'autre. D'une et d'autre part je vois de grands avantages. Je ne vois qu'inconvénients de toutes parts, de toute part. Quelle foule de concurrents faut-il percer pour en venir là, et d'ailleurs est-ce le mérite toujours de la fortune? Combien de vertus obscures et négligées! Combien de services oubliés ou dissimulés! et d'autre *part*, combien de favoris de la fortune vont de plain-pied saisir les premiers postes! (Mass.) Au jour terrible de vos vengeances, vous vous servirez de la vie rude et laborieuse d'un homme de guerre pour confondre la lâcheté du mondain et de ses excuses; et d'autre *part*, l'amour du mondain pour les plaisirs condamnera le peu d'usage que l'homme de guerre a fait de ses souffrances. (Id.)

— La locution adverbiale *de part et d'autre*, jointe aux adjectifs *mutuel, réciproque*, forme un pléonasme vicieux. Au lieu de dire : *des attaques réciproques de part et d'autre*, dites : *des attaques réciproques*, ou *des attaques de part et d'autre*.

— On dit *de toute part* et *de toutes parts*; le pluriel est beaucoup plus usité.

— Dans les contrats, dans les procès, *d'une part, d'autre part*, servent à désigner les parties contractantes et plaidantes. Transaction entre un tel d'une part, et un tel d'autre part.

— Dans les mémoires, dans les livres de compte, etc., *en l'autre part, de l'autre part*. De l'autre côté de la feuille. J'ai reçu le contenu en l'autre part, de l'autre part. Cette somme, jointe à celle qui est portée de l'autre part, forme un total de trois mille francs.

— *De part en part*. loc. adv. D'un côté à l'autre, d'une superficie à l'autre. Un coup d'épée qui le perce de part en part. Muraille percée de part en part.

— *À part*. loc. adv. Séparément. Mettre quelque chose à part. Tirer quelqu'un à part. Faire ses affaires à part. Faire bande à part. C'est un fait à part. Camille, je suis père, et j'ai mes droits *à part*. (Corn.) Justice, lois et besoins *à part*. Ce m'est toujours une chose nouvelle que la férocité des hommes envers les hommes. (La Bruy.)

Il inventa le blason avec les armoiries;
De ces termes obscurs fit un langage *à part*. (Boil.)

— Prov. *Il fait son petit pot à part*. Il ne communique ses affaires à personne. ‖ *Il ressemble à Thibaud Garrau, il fait son cas à part*. Se dit d'un homme qui ne veut s'associer à personne, ou simplement d'un homme peu sociable. ‖ *Raillerie à part*. Sans raillerie, en mettant la raillerie de côté. ‖ On dit de même, *plaisanterie à part, intérêt personnel à part, prétention à part, modestie à part*, etc.

— *C'est un homme, un esprit à part*. C'est un homme que son genre d'esprit, que ses qualités distinguent de tous les autres.

— *À part* se met ordinairement après le verbe. Mettre à part. Et quelquefois après un substantif. Prétention à part. Raillerie à part.

— *À part* se met quelquefois au commencement de la phrase, et alors il signifie Excepté. À part quelques auteurs favoris, j'ai renoncé à

tous les livres. A part sa vivacité, on ne peut qu'être satisfait de son caractère.

— Se dit dans les pièces de théâtre, en parlant de quelques mots ou de quelques phrases que les personnages qui sont en scène prononcent assez haut pour être entendus des spectateurs, mais que d'autres personnages, qui sont en scène avec eux, sont censés ne point entendre. Ce vers doit être dit à part. V. APARTÉ.

— *Faire lit à part.* Se dit d'un mari et d'une femme qui n'habitent plus ensemble.

— On dit ironiquement, *On vous en garde dans un petit pot à part*, pour exprimer qu'il n'y a rien à espérer pour quelqu'un.

— *A cheval hargneux, il faut étable à part.* Les hommes querelleurs et fantasques ne sont pas volontiers admis dans les bonnes compagnies.

— *A part moi, à part soi, à part vous* loc. adv. et fam. En moi-même, en soi-même, en vous-même, tacitement. Je disais à part moi. Examinons bien, disait-il à part soi.

. . . . Il dit à part soi :
Voilà mes gens. Orgon est à moi. (VOLT.)

|| On ne dit pas *à part eux, à part elles.*

— Syn. comp. DE TOUTES PARTS. DE TOUS CÔTÉS. *De tous côtés* paraît avoir plus de rapport à la chose même dont on parle; *de toutes parts* semble en avoir davantage aux choses étrangères qui environnent celles dont on parle. || PART. PARTAGE. *Part*, portion de quelque chose qui se divise entre plusieurs personnes; *partage*, la division qui se fait de cette chose. || PART. PARTIE. PORTION. La *partie* est ce qu'on détache du tout; la *part* est ce qui en doit revenir; la *portion*, ce qu'on en reçoit.

PARTAGE s. m. (du lat. *partis*, gén. de *pars*, partie, portion). Division de quelque chose en plusieurs portions. Faire le partage d'une succession. Faire le partage des biens qu'on a acquis en commun. Faire le partage du butin. Le partage d'un pays conquis. Les enfants peuvent venir à partage de la succession de leur père, ou y renoncer. Procéder à un partage. Entrer en partage avec les autres héritiers. Venez, je veux moi-même en faire le *partage*. (Rac.)

Ces neveux affamés dont l'importun visage
De mes biens à mes yeux fait déjà le *partage*. (Boil.)

— Portion de la chose partagée, assignée à chaque partageant. Partage égal. Partage inégal. Cette ferme m'est échue, m'est tombée en partage. Voilà mon partage. Cela est de mon partage. Avoir une maison pour son partage. Le partage de l'aîné, du cadet. Partage d'aîné, de cadet. Les partages répondent l'un de l'autre. C'est un tel qui a fait les partages. Dans les plus puissantes maisons, les *partages* ne sont-ils pas regardés comme une espèce de dissipation, par où elles se détruisent d'elles-mêmes? (Boss.) Le Pont est son *partage*, et Colchos est le mien. (Rac.)

De celui que je crains si je suis le *partage*,
Je saurai l'accepter avec même visage. (CORN.)

. . . Tel est mon *partage* funeste....
Le cœur est pour Pyrrhus et les vœux pour Oreste.
RACINE.

— Bien que l'on obtenait par droit héréditaire. Les apanages étaient donnés aux frères pour leur tenir lieu de partage. Les partages des aînés en Normandie étaient fort avantageux.

— Acte qui contient la division d'une succession. Produire son partage. Voir les partages. Justifier par son partage qu'un immeuble nous appartient.

— Action par laquelle on partage. Nous avons fini le partage.

— Jurispr. *Partage provisionnel.* Partage provisoire. Le partage provisionnel ne règle que la jouissance. || *Partage anticipé* ou *partage d'ascendants.* Partage que le père, la mère ou les autres ascendants font de leurs biens entre leurs enfants et descendants.

— Se dit des divisions admises dans les sciences. Le partage d'une ligne en diverses parties. Les astrologues ont fait le partage du ciel en douze maisons. Les géographes ont fait le partage de la terre en cinq zones.

— Fig. Se dit en parlant des biens et des maux, des qualités bonnes ou mauvaises que l'on tient de la nature ou de la fortune. Les maladies sont le partage du genre humain. La douceur et la commisération sont le partage des femmes. La timidité est le partage de la jeunesse, et la prudence celui de la vieillesse. Le ciel distribue ses dons comme il lui plaît, l'un a l'esprit en partage, l'autre la force de caractère, etc. Les princes de cette maison ont la valeur en partage. Le ciel lui a donné en partage un noble caractère. L'art de plaire est son partage. Un excessif amour propre lui est tombé, lui est échu en partage. Avoir pour partage, pour son partage l'infortune et l'opprobre. L'abandon n'est le *partage* des malheureux, il ne devrait être que celui des méchants. (S. Dubay.) Les puissances élémentaires n'ont en *partage* qu'une existence permanente, différemment [illegible] (B. de St-P.) Oublions donc ce qui n'est que périssable et passager pour nous attacher à ce qui est notre *partage* éternel. (Fléch.) L'Écriture nous enseigne tantôt que la gloire est le *partage* de l'humble de cœur, tantôt que l'humilité est un présage infaillible de la gloire qui doit la suivre. (Id.) Auprès de ce riche, il y a six vingt familles qui n'ont point d'habits pour se couvrir, et qui manquent de pain... Quel partage! (La Bruy.) Les caprices et les chagrins semblent être le *partage* des grands. (Mass.) C'est là que l'impiété est un bon air, la foi une faiblesse, les vérités du salut le *partage* des âmes oiseuses. (Id.) La vertu, toujours égale, constante, invariable, n'est pas le *partage* de l'homme. (B. de St-P.)

L'esclave craint le tyran qui l'outrage,
Mais des enfants l'amour est le *partage*. (RACINE.)

. . . . L'homme le moins sage
Croit toujours seul avoir la raison en *partage*. (BOIL.)

— Fig. *Posséder un cœur sans partage.* Posséder seul toute la tendresse, toute l'affection de quelqu'un. || On dit de même, *Vouloir un cœur sans partage. Un amour sans partage. Être à quelqu'un sans partage.* Une âme comme la sienne ne souffre point de *partage*. (Boss.) Il nous demande un amour sans *partage*. (L. Rac.)

— Se dit en parlant des opinions, des votes, des suffrages d'une assemblée, d'une compagnie délibérante, lorsqu'il y en a autant d'un côté que de l'autre. Partage de voix, d'opinions. En cas de partage, on recommencera le scrutin. Juger, vider un partage. Il y a partage. Arrêt de partage. Les juges sont dix pour et dix contre; il y a partage. Les lois qui font périr un homme sur la déposition d'un seul témoin sont fatales à la liberté : la raison en exige deux; parce qu'un témoin qui affirme et un accusé qui nie sont un *partage*, et il faut un tiers pour le vider. (Montesq.)

— Hydraul. *Point de partage.* Point entre deux vallées, assez haut pour que les eaux qui s'y rendent puissent couler indifféremment dans l'une ou dans l'autre. || Lorsqu'il s'agit d'un canal ou des branches d'un canal. Point où l'on place le réservoir supérieur qui doit les alimenter. || Lieu le plus élevé d'où l'on puisse faire couler les eaux, et d'où on les distribue en différents endroits, par le moyen de canaux, ruisseaux, conduites, etc.

— Ponts et chauss. *Canal à point de partage.* Canal qui franchit une chaîne de montagnes ou un faîte quelconque entre deux vallées. || *Bief de partage.* Le bief le plus élevé du canal à point de partage; celui qui écoule ses eaux sur les deux versants.

— Chemin de fer. *Point de partage.* Le point culminant d'un chemin de fer, lorsqu'il remonte une vallée ou le versant d'une montagne pour descendre ensuite de l'autre côté.

— Prov. *C'est le partage de Montgommery, tout d'un côté et rien de l'autre.* Montgommery est le nom d'une illustre famille de Normandie, où la coutume voulait que les aînés eussent presque tout. Cette famille a été choisie sans doute de préférence à toute autre pour figurer dans la phrase proverbiale, à cause des biens et des priviléges nombreux qu'elle possédait, et peut-être aussi à cause des abus non moins nombreux qui s'y joignaient. || *C'est le partage de Montgomery.* Ce proverbe signifie la même chose que le précédent.

PARTAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Partager. S'empl. adjectiv. Biens partagés. Les avis se trouvent partagés. Les opinions sont partagées. La chambre était partagée. Comme les avis étaient *partagés*, Périclès se hâta de monter à la tribune. (Barthél.) Nous autres Brabançons particulièrement, quoique toutes les provinces aient leurs prérogatives, nous sommes de beaucoup les mieux *partagés*. (Marm.)

Des enfants de Lévi la troupe *partagée*,
Dans un profond silence, aux portes s'est rangée. (RAC.)

Non; Dieu serait injuste, et la sage nature
Dans ses dons *partagés* garde plus de mesure. (VOLT.)

— *Amour partagé.* Amour réciproque.

— Bot. Se dit d'une partie qui offre des découpures prolongées jusqu'au delà de la moitié de sa hauteur, comme l'arille du muscadier, le calice de la véronique officinale, le périanthe de l'ail, le style du casnarine, la lèvre supérieure de la corolle de la lobélie cardinale. || Une *feuille partagée* est celle dont les incisions pénètrent à peu près jusqu'à la côte moyenne, quand elles se dirigent transversalement, et au delà des deux tiers de la lame, lorsqu'elles se dirigent longitudinalement, comme le bident tripartite.

— *Partagé à.* Ils en font porter aux malades tout ce qu'il y a de meilleur; le reste est *partagé* à tous les habitants de la bourgade. (Chateaubriand.)

— *Partagé avec.* Tout a été partagé avec ses frères.

— *Partagé de.* Être bien partagé du sort.

— *Partagé en.* La ville est *partagée* en petites sociétés qui sont comme autant de républiques. (La Bruy.) Ainsi la carrière de notre vie se trouve *partagée* en deux parties, l'une en espérances, l'autre en souvenirs. (B. de St-P.) Plût à Dieu que les bords de cette forêt fussent *partagés* en une multitude de petites propriétés à autant de familles qui n'ont rien. (Id.) Tout le reste de ce vaste continent était *partagé* et l'est encore, en petites sociétés à qui les arts sont inconnus. (Volt.) Les habitants de l'Attique se trouvaient *partagés* en trois factions. (Barthél.) J'ai dit plus haut que les Athéniens sont partagés en dix tribus. (Id.) Ce pied si court et si petit est *partagé* en cinq doigts, qui sont tous recouverts par la peau, et dont aucun n'est apparent au dehors. (Buff.)

— *Partagé entre.* Les autres passions sont *partagées* entre les hommes. (A. Martin.) L'île est *partagée* entre toutes les sectes chrétiennes. (Chateaub.) Les conditions du traité furent que Jérusalem serait *partagée* entre les chrétiens et les musulmans. (Id.) En un mot, comment cette situation pourra-t-elle porter les hommes à cultiver la terre tant qu'elle ne sera point *partagée* entre eux, c'est-à-dire tant que l'état de nature ne sera point anéanti? (J.-J. Rouss.)

— On dit *qu'un homme est partagé entre l'amour et la colère, entre la crainte et l'espérance*, pour exprimer qu'il est agité de passions et de mouvements contraires.

— *Partagé par.* Si la Pologne a été *partagée* de nos jours par ses voisins, c'est que ses paysans esclaves et ses gentilshommes domestiques ne l'ont point défendue. (B. de St-P.) Cette disposition se remarque jusque dans les grandes villes *partagées* par un fleuve, malgré les ponts qui réunissent ses bords. (X. de Maistre.)

— *Partagé sur.* Être partagé sur une question.

PARTAGEABLE. adj. des 2 g. (du lat. *pars*, partie). Qui peut être aisément partagé. Les experts ont reconnu que cette propriété n'est point partageable.

— Bot. Se dit des parties des végétaux qui ne sont point réellement composées, mais qu'on peut cependant partager sans déchirure sensible.

PARTAGEANT part. prés. du v. Partager. Qui partage. Il est toujours invar.

De la triste Didon *partageant* les malheurs,
Son bûcher fut souvent arrosé de mes pleurs. (RAC.)

PARTAGEANT. s. m. Jurispr. Celui qui reçoit une part de quelque chose, qui est intéressé dans un partage. Chacun des partageants.

— L'Académie ne donne pas de féminin à ce mot. Pourquoi ne dirait-on pas la *partageante*?

PARTAGER. v. a. 1^re^ conj. (rad. *part*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous partageons, nous partageâmes.* Diviser une chose en plusieurs parties séparées, pour en faire la distribution. Partager également, inégalement son bien entre ses enfants. Partager la succession. Partager des immeubles, des meubles. Partager le butin. Partager des profits. Partager un gâteau. Partager quelque chose entre plusieurs personnes. Partager le travail aux ouvriers. Partager son bien avec les pauvres. Comme un oiseau ravissant, qu'on irait chercher parmi ses rochers et son nid, où il *partage* son butin à ses petits. (Boss.) La nature a *partagé* entre elles l'anneau conjugal comme le signe d'une union égale et parfaite. (B. de St-P.)

. . . Lorsqu'aux pieds des murs fumants de Troie,
Les vainqueurs tout sanglants *partagèrent* leur proie.
RACINE.

Entre elle et son époux le destin tout puissant
Semble avoir *partagé* la conquête du monde. (VOLT.)

— Prov. *Il partagerait un cheveu en deux.* Se dit d'un homme fort avare. || *Partager un cheveu.* Affecter une trop rigoureuse exactitude dans un partage.

— Prov. et fig. *Partager le gâteau.* Partager quelque profit. Il se prend le plus souvent en mauvaise part.

— Hist. cheval. *Partager le soleil.* Ménager également les mêmes avantages aux deux combattants en champ clos.

— Manég. *Partager les rênes.* Prendre une rêne dans chaque main, et conduire ainsi son cheval.

— *Partager le différend par la moitié*, ou simplement *partager le différend.* Se relâcher chacun de la moitié sur la différence qui existe entre le prix que l'on demande et celui que l'autre veut donner. Cela se dit surtout quand la différence du prix est légère.

— Mar. *Partager le vent.* Le disputer à un vaisseau ennemi, manœuvrer de manière que, si l'on ne peut avoir l'avantage du vent, l'ennemi ne l'ait pas non plus. || Prendre le vent en plusieurs bordées à peu près égales, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

— Diviser, former dans un tout des parties distinctes, mais non séparées les unes des autres. Partager un nombre en deux. Ce fleuve partage la province. L'équateur partage le globe. La nature a *partagé* la vie des femmes en deux périodes, dont chacune leur compose une existence différente. (Beauchêne.) L'astre qui *partage* les jours. (J.-B. Rouss.) En général les montagnes occupent le milieu des continents, et *partagent*, dans la plus grande largeur, les îles, les promontoires et les autres terres avancées. (Buff.)

— Fig. et au moral. Donner, prendre, avoir une part égale ou à peu près égale. Le père partage également sa tendresse entre tous ses enfants. L'amour et la gloire partagent son cœur. Partager sa vie, son temps, sa journée entre l'étude et le plaisir. Ils partagent entre eux le pouvoir. Partager l'autorité avec quelqu'un. Partager avec quelqu'un l'honneur, la gloire d'une journée. Partager avec quelqu'un les fatigues et les dangers d'une entreprise. Partager la destinée, le sort de quelqu'un. L'ambition et l'amour de la fortune *partagent* dans les autres hommes l'amour du plaisir; les soins qu'exigent ces deux passions sont autant de moments dérobés à la volupté. (Mass.) Ni les conseils de la Providence, ni l'état de la princesse ne permettaient qu'elle *partageât* tant soit peu son ardeur. (Boss.) *Partager* son cœur entre Dieu et les créatures. (Fléch.) Nous le verrions encor *partager* nos soins. (Rac.) Ceux qui de leur enfance ont *partagé* les jeux. (Delille.) Combien de fois, à l'ombre de ces rochers, ai-je *partagé* vos repas champêtres. (B. de St-P.) Les véritables héros n'ont pas plus de peine à voir la gloire des autres, qu'à *partager* avec eux la lumière. (Dufresny.) L'homme n'est jamais plus heureux que lorsqu'il *partage* son bonheur. (Boiste.)

— Répartir sur. Comblez-le lui seul de toutes les grâces que vous aviez réservées, dans vos trésors éternels, à tant de princes qui devaient régner à sa place, et auxquels sa couronne était destinée : réunissez en lui tout ce que vous deviez *partager* sur les autres. (Mass.) La nature.... sait entre les auteurs *partager* les talents. (Boil.)

— Posséder par moitié ou en commun. Je suppose qu'il n'y ait que deux hommes sur la terre qui la possèdent seuls, et qui la *partagent* entre eux deux; je suis persuadé qu'il leur naîtra bientôt quelque sujet de rupture. (La Bruy.) La faveur lui devient amère, dès qu'il faut la *partager* avec ses commettants. (Mass.) Elles (les comédiennes) deviennent l'objet de la passion de vos enfants, et *partagent* peut-être avec vous-mêmes le cœur de votre mari. (Id.) Il n'y a qu'une seule chose que nous aimons à voir *partager* avec nous, quoiqu'elle nous soit bien chère, c'est notre opinion. (Boist.)

J'aime à voir l'animal qui les races humaines
Ainsi que des plaisirs a *partagé* les peines. (DELILLE.)

Avec elles il *partage*
Le sceptre du double néant. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Faire entrer en partage, associer à. Il *partage* avec eux les soins du gouvernement. (Mass.)

— Avoir part à, participer à. Ils *partagent* ses faveurs, en imitant ses désordres. (Mass.) Ah! qui peut avec lui *partager* notre amour? (Rac.)

. . Avec ses fils *partageant* sa tendresse,
Elle a vu son enfance élevée avec eux. (RACINE.)

— Entrer en part de. Nous *partageons* ses triomphes en combattant pour lui. (Mass.)

Partagez ces jeux et la gloire
D'un cœur charmé de vos beautés. (J.-B. ROUSS.)

— S'intéresser. Partager la joie, la douleur, les regrets, les ressentiments de quelqu'un. Il est vrai que je lui préfère celui de *partager* maintenant votre joie. (J.-J. Rouss.) O enfants de Lévi.... qui venez si souvent *partager* mes soupirs. (Rac.) Junie a pu le plaindre, et *partager* ses peines. (Id.) Je condamne sa faute, en *partageant* ses larmes. (Boil.)

Je *partage* sa honte en vous traçant ses crimes..
Mais comment vous compter ses illustres victimes?
DE BELLOI.)

— La phrase suivante de Fléchier, dans laquelle il emploie *partager* en deux acceptions différentes, *faire part* et *prendre part*, ne doit pas être imitée. M. de Montausier se régla sur une prudente équité, *partageant*, avec les moindres officiers, ses biens par libéralité et leurs fatigues par constance. (Fléch.)

— *Partager l'opinion, l'avis, le sentiment de quelqu'un.* Être de son opinion, de son avis, de son sentiment.

— *Partager les soupçons, la défiance, les craintes de quelqu'un.* Avoir les mêmes soupçons, la même défiance, les mêmes craintes que quelqu'un.

— Se prend quelquefois dans le sens d'une espèce de complicité. Pour éviter de *partager* avec lui le même sort. (La Bruy.) Mais elle se plut à justifier la folie de sa fille en la *partageant*. (De Balzac.)

Je n'ai point *partagé* ses fureurs infamantes,
Et du sang des Français mes mains sont innocentes.
BELLY.

— Éprouver le même sort.

D'Homère et de Milton *partageant* l'infortune,
Bientôt je vais traîner une vieillesse importune,
Et former, au hasard, par mon bâton conduit,
Des pas environnés d'une profonde nuit. (FEUTRÉ.)

— Donner en partage à quelqu'un, et, en ce sens, il régit directement la personne. Partager un de ses fils en aîné, le partager en cadet. Bien, mal partager quelqu'un.

— Se dit aussi en parlant des dons de la nature ou de la fortune. La nature ne l'a pas mal partagé. La fortune l'a bien partagé.

— Séparer en partis opposés. Cette querelle va partager toute la cour. Cette question a partagé toute l'école. Il balance les destins et *partage* les dieux. (Corn.)

Mais quoique seul pour elle, Achille furieux
Épouvantait l'armée, et *partageait* les dieux. (RAC.)

. . . Vit-on dans sa manie,
Un tigre en faction *partager* l'Hyrcanie? (BOIL.)

— v. n. Avoir part, avoir droit à une part. Ne pas partager dans une succession. Être appelé à partager. Partager par moitié.

— *Partager en frères.* Partager également et amiablement, sans dispute, sans contestation.

— Quand on se réserve une portion de ce qu'on partage, on dit *partager avec*, et lorsqu'on ne se réserve rien, *partager entre.*

— On ne peut pas dire *Partager le sceptre à quelqu'un*, pour le partager avec lui. Ainsi il ne faut pas imiter Corneille, quand il dit :

Et de son amitié je ne puis l'exiger
Sans vous voler un bien qu'il vous doit partager

— SE PARTAGER v. pron. Se diviser une chose. Se partager une somme.

Comme on partage des troupeaux,
Les rois se partagent des hommes. (C. DELAV.)

Qu'en un congrès se *partageant* le monde,
Des potentats soient trompeurs ou trompés,
Je ne vais point déranger à la ronde,
Si de ma tonne ils se sont occupés. (BÉRANGER

— Se donner mutuellement une part. Les époux se partagent les peines et les plaisirs.

— Fig. Partager entre soi. Les bons et les mauvais succès semblent s'être partagé la durée des ans et des siècles

— Former un tout dont les parties sont distinctes, mais non séparées. Un nombre impair ne peut se partager en parties égales sans fractions. Près de cet endroit, la route se partage en deux branches.

— Être, pouvoir être partagé. Cet objet peut, ne peut se partager. Tout bonheur qui ne peut pas se *partager* n'est pas le vrai bonheur. (Boiste.)

— Avoir, donner une part égale. L'amour et le plaisir se partagent son cœur. Sa tendresse se partage également entre tous les enfants.

J'ai trop de courage
Pour souffrir qu'avec toi ma gloire se *partage* (Corn.)

— *Se partager entre plusieurs choses.* Consacrer à chacune d'elles un temps égal. Se *partageant* entre les devoirs de sa place et les soins de sa famille. (Fléch.) Le matin, Glycère se *partage* entre la toilette et quelques billets qu'il faut écrire. (La Bruy.) S'il est dans l'homme de se *partager* entre l'erreur et la vérité, je doute qu'il lui soit possible de se *partager* entre le vice et la vertu. (Mlle Clairon.)

— Se séparer en partis opposés. Les avis se partagèrent sur cette question. Pour le choix d'un maître Athènes se *partage*. (Rac.)

— Se diviser en corps séparés.

Amis, *partageons* nous ; q[illegible] Ismaël en sa garde
Prenne tout le côté que l'orient regarde ;
Vous, le côté de l'ourse, et vous, de l'occident,
Vous le midi. Racine

— Syn. comp. PARTAGER, RÉPARTIR, DISTRIBUER. On *partage* ce qui est un ; on *répartit* ce qui est déjà partagé, on *distribue* tout ce qui est divisé ou susceptible de division. || PARTAGER, DIVISER. L'action de *diviser* marque plusieurs parts ; l'action de *partager* fait plusieurs parts [illegible] ; l'action de *partager* fait plusieurs parts.

PARTAGEUR, s. m. Anc. jurispr. Celui qui était préposé pour faire le partage des successions.

PARTANCE, s. f. (rad. *partir*). Mar. Départ d'une flotte, d'un vaisseau ou d'un autre bâtiment. Jour de partance. Faire une bonne partance, une mauvaise partance. Être sur le point de sa partance. Voir la partance de la flotte. Arborer la bannière de partance. Tirer le coup de partance. Ce mot a vieilli, excepté dans la dernière phrase, qui s'emploie encore familièrement. || *Coup de partance.* Coup de canon chargé à poudre qu'on tire pour avertir qu'on est sur le point de mettre à la voile. || *Être en partance.* Être en état de partir. || *Pavillon de partance.* Pavillon qu'on met à la poupe pour avertir l'équipage qui est à terre qu'il ait à venir à bord pour appareiller. || Un bâtiment fait *un bon point de partance*, lorsqu'à son départ il a bon vent et bonne mer. || *Le point de partance* est celui par lequel on détermine sur la carte, avant de perdre la terre de vue, par des relèvements, sa position bien déterminée. C'est à partir de ce point qu'on commence à compter sa route.

— Par extens. *Coup de partance.* Le signal du départ, dans quelques autres occasions. Huit heures sonnent, voilà le coup de partance. La sonnette tinte, c'est le coup de partance. Peu usité.

— *En partance.* loc. adv. mar. Sur le point de partir.

— Fig. et fam. Se dit de tout autre départ.

PARTANT. adv. Prat. et comptab. Par conséquent. Vous avez signé au contrat, et partant vous êtes obligé. Reçu tant, payé tant, et partant quitte. Partant vous redevez la somme de mille francs. Sur quoi payé tant, partant reste tant.

— S'empl. quelquefois dans le style fam. Il n'avait plus de fortune, et partant plus d'amis.

Les tourterelles [illegible]
Plus d'amour, partant plus de joie. (La Font.)

— *Partant quitte.* Tous les comptes balancés, les deux parties sont quittes l'une envers l'autre.

PARTANT. part. prés. du v. Partir. Qui part. Il est toujours invariable.

PARTANT. s. m. Celui qui part. Je suis un des partants.

PARTEMENT. s. m. Technol. Sorte de petite fusée volante.

— Mar. Direction, le cours d'un vaisseau vers l'orient ou [illegible] méridien d'où il est parti [illegible] d'étude entre le [illegible] observation à [illegible] et celui où le vaisseau se trouve actuellement.

— S'est dit pour Départ, éloignement. Le duc de Bourgogne [illegible] laissa son [illegible] (Saint-Remy.) Il s'attend [illegible] à ou *partement* (Montaigne.)

Je ne m'ai [illegible]
Un ol [illegible]

PARTENAIRE. s. des 2 g. (ét. lat., *pars*, partie ; [illegible] ; on de l'angl. *partner*, même signif.). S'empl. de plusieurs, ou principalement de ceux [illegible] au whist, au jeu de [illegible] associé avec [illegible] on joue. Être le partenaire, le partenaire de quelqu'un. Nous sommes partenaires.

A-t-on pour [illegible]
En a-t-on [illegible]

— Pers[illegible] bal. Choisir [illegible]

PARTÈQUE. s. f. Pêch. Se dit en Provence, d'une perche que l'on attache aux cordes de [illegible] pour maintenir le filet ouvert.

PARTERRE. s. f. (des mots fr. *par terre*). Aire parterre [illegible].

— Se [illegible] au sol et du rez-de-chaussée.

— Jardin, ou parterre d'un jardin qu'on orne de compartiments de gazon ou de buis, de plates-bandes garnies de fleurs, etc. Parterre de buis, de gazon, de fleurs. Parterre orné de vases, de statues et de bassins. Tracer un parterre. Les plates-bandes, les bordures, les compartiments d'un parterre. Les parterres, qui entrent comme partie principale dans la composition du jardin français, sont aujourd'hui de peu d'usage. On les a remplacés, dans le jardin anglais, par des massifs de fleurs et d'arbustes.

.... Le *parterre* où vont naître vos fleurs
Doit recevoir ses rayons créateurs (Parny

— *Parterre de broderie.* Celui qui est composé de rinceaux, de fleurons et autres figures formées par des traits de buis nain, et entouré de plates-bandes. || *Parterre de pièces coupées.* Celui qui est par compartiment de figures régulières, séparé par des sentiers, et dans lequel on met des fleurs. || *Parterre de gazon.* Celui qui est de pièces de gazon en compartiments carrés et avec entourement. || *Parterre à l'anglaise.* Celui qui est de broderie mêlé de plates-bandes et entourement de gazon.

— *Parterre d'eau.* Canaux découverts qui ornent un jardin, et qui forment des compartiments à peu près semblables à ceux des parterres ordinaires.

— Partie d'une salle de spectacle qui, plus basse que le théâtre, forme un espace ordinairement garni de banquettes, au milieu de l'enceinte des loges, entre l'orchestre et l'amphithéâtre. Aller au parterre. Autrefois on était debout dans tous les parterres. On paye moins au parterre qu'aux loges. Une place, un billet de parterre. Donnez à ce tailleur deux billets de *parterre*. (Colnet.)

Un [illegible] pour [illegible] entre le [illegible]
Peut à loi au *parterre* attaquer Attila. Boileau.

— Se dit, collectivement, des spectateurs qui sont placés au parterre. Comme le parterre est ordinairement rempli par une multitude turbulente et difficile, c'est à lui que s'adressent les excuses des acteurs, les suppliques finales des auteurs. Le parterre a fort applaudi ce vers, cet acteur. Le parterre a mieux jugé que les loges. Les applaudissements, les sifflets du parterre. J'ai cru, dans ma première jeunesse, que les vers de certains poètes étaient inintelligibles pour les acteurs, pour le *parterre* et l'amphithéâtre, que leurs auteurs s'entendaient eux-mêmes ; je suis détrompé. (La Bruy.) Plaint Pradon opprimé des sifflets du *parterre*. (Boil.) Il voulait venger la cour immolée au *parterre*. (Id.)

Mon embarras est comment
On pourra finir la guerre
De Pradon et du *parterre*. (Boileau.

Appelez en [illegible], mais peu craintif
Du *parterre* en tumulte [illegible] Boil.

— Fig. Se dit quelquefois du public, par rapport à ceux qui sont dans les emplois élevés, qui dirigent les affaires de l'État. Le ministre vient de faire une grande faute, voilà de quoi réjouir, amuser le parterre.

— *Juger* [illegible] *du* [illegible] Les juges de [illegible] aucune part.

— *Faire* [illegible] pour Tomber. [illegible] *terres*. (Nanteuil.) On [illegible] sens, *Prendre un billet de parterre.*

— Comm. S'est dit de certaines étoffes de soie, semés de fleurs naturelles [illegible] représentant assez bien l'éclat d'un parterre.

— Erpét. Serpent du genre du Boa.

— Ichthyol. Nom spécifique d'une girelle, rangée autrefois parmi les labres.

— *Parterre de coquilles.* Coquilles arrangées de façon à former une espèce de parterre.

PARTERRIEN. s. m. Se dit, pop. et par plaisant., de ceux qui sont au parterre.

PARTES. Myth. Nom de deux déesses, dont l'une, nommée Nona, était invoquée par les femmes grosses dans le neuvième mois, et l'autre, Décima, lorsqu'elles allaient jusqu'au dixième.

PARTHE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Asie, qui habitait [illegible] et qui s'étendait au sud et à l'est de l'Hyrcanie.

— Hist. *Empire des Parthes.* Empire fondé, en 256 av. J.-C., par Arsace, qui se rendit indépendant du royaume de Syrie. L'empire des Parthes, quand il eut acquis toute son étendue, comprit les pays situés entre la mer Caspienne, l'Euphrate et l'Indus. Il fut détruit l'an 226 de notre ère.

— Prov. *Fuir comme les Parthes.* Fuir en lançant des flèches contre ceux par qui l'on est poursuivi. || Fig. Feindre de céder dans une discussion, et porter en même temps des coups à ses adversaires.

PARTHENAY. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Deux-Sèvres), [illegible] de Paris.

PARTHÉNIE. s. f. (du gr. παρθένος, vierge). Myth. gr. Nom que l'on donnait à Minerve, à Junon, à Diane. Minerve et Diane, comme ayant toujours conservé la virginité, et à Junon, parce que [illegible] de plusieurs enfants, parce que tous les ans à la fontaine Canathos, dont elle buvait les eaux, lui rendait sa virginité.

— Astron. Un des noms de la constellation de la Vierge.

— Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, comprenant des herbes ou sous-arbrisseaux d'un aspect blanchâtre et cotonneux, croissant dans le Nouveau-Monde. On en connaît cinq ou six espèces.

— PARTHÉNIES. s. f. pl. Antiq. gr. Hymnes chantées par des jeunes filles dans des fêtes solennelles, particulièrement dans les Daphnéphories, que les Béotiens célébraient en l'honneur d'Apollon.

PARTHÉNIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la parthénie. || PARTHÉNIÉES. s. f. pl. Section de la sous-tribu des sénécionidées ambrosiées, qui a pour type le genre parthénie.

PARTHÉNIEN. s. m. Antiq. gr. Se dit des enfants illégitimes nés à Lacédémone, surtout pendant la première guerre de Messénie. Les Parthéniens, ayant été déclarés inhabiles à hériter, se liguèrent avec les Ilotes pour causer des troubles à Sparte ; mais leur conjuration ayant été découverte, ils émigrèrent, et fondèrent Tarente, dans la grande Grèce, vers l'an 707 av. J.-C.

PARTHÉNIENNE. adj. et s. f. Antiq. gr. Se dit d'une espèce de flûte, au son de laquelle dansaient les vierges grecques.

PARTHÉNION. s. m. Myth. Nom de la plante que Minerve apprit à Périclès, pour guérir un ouvrier tombé d'un échafaud.

PARTHÉNOLOGIE. s. f. (ét. gr. παρθένος, jeune fille, λόγος, discours). Didact. Traité médical sur les jeunes filles.

PARTHÉNOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la parthénologie.

PARTHÉNOMANCIE. s. f. (ét. gr., παρθένος, vierge ; μαντεία, divination). Divination qui se faisait par la virginité d'une fille.

PARTHÉNOMANCIEN, ENNE. adj. Qui concerne la parthénomancie.

— Qui exerce la parthénomancie.

— S'empl. aussi substantiv. Un parthénomancien. Une parthénomancienne.

PARTHÉNON. s. m. (du gr. παρθένος, vierge, un des surnoms de Minerve, comme ayant toujours conservé sa virginité). Antiq. Le temple de Minerve à Athènes. Il était situé sur le même rocher que la citadelle. Détruit par les Perses, il fut rebâti plus beau par Périclès. On y voyait [illegible] l'ivoire et d'or de la déesse, un des [illegible] chef-d'œuvre de Phidias. On admire encore aujourd'hui les ruines de cet édifice.

— Antiq. gr. Appartement des filles qui, chez les Grecs, était l'endroit de la maison le plus reculé.

PARTHÉNO-NOSOLOGIE. s. f. Didact. V. PARTHÉNOLOGIE.

PARTHÉNO-NOSOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. V. PARTHÉNOLOGIQUE.

PARTHÉNOPE. Myth. gr. Une des Sirènes ; elle se précipita dans la mer, de désespoir de ne pouvoir charmer Ulysse.

— Géogr. anc. Premier nom de la ville de Naples.

PARTHÉNOPE. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes brachyoures, ne renfermant qu'une seule espèce, qui se trouve dans l'océan Indien et dans l'océan Atlantique.

PARTHÉNOPÉEN, ENNE. adj. et s. Habitant de Parthénope ou de Naples. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— Hist. *République parthénopéenne.* Gouvernement [illegible] établi à Naples par les [illegible] 1799 ; il [illegible] que 23 [illegible] roi des Deux-Siciles, Ferdinand IV, fut rét[illegible] à Naples.

PARTHÉNOPIEN, ENNE. adj. Crust. Qui ressemble à une parthénope. || [illegible] s. m. pl. Tribu [illegible] brachyures, ayant pour type le genre parthénope.

PARTHÉNO-OLOGIE. s. f. (ét. gr., παρθένος, vierge, [illegible], maladie ; λόγος, discours). Didact. Doctrine, traité des maladies des filles.

PARTHÉNOSOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui a rapport à la parthénosologie.

PARTHICAIRE. s. m. Antiq. Marchand de peaux ou de fourrures parthiques.

PARTHIE ou **PARTHIÈNE.** Géogr. anc. Contrée de l'Asie, au sud et à l'est de l'Hyrcanie, dans l'empire des Perses. C'est aujourd'hui le Khoraçan.

— Iconol. On la représente sous les traits d'une femme habillée à la manière [illegible] portant un carquois et un arc.

PARTHIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui appartient aux Parthes. [illegible] aux vainqueurs des Parthes. [illegible] le Parthique. || *Jeux parthiques.* Jeux [illegible] en l'honneur de Trajan, vainqueur des Parthes.

— Ant. rom. *Cuir parthique.* Peau [illegible] couleur de feu, dont on se servait à Rome pour [illegible] des chaussures, des chaussures, etc.

PARTI. s. m. (du lat. *pars*, *partis*, portion, etc). Union de plusieurs personnes contre d'autres qui ont un intérêt, une opinion contraire. Un grand, un puissant parti. [illegible] le bon parti, dans le mauvais parti. Être le bon parti, du mauvais parti. Il y a un parti formé. Le parti de la ligue. Le parti des guelfes. Le [illegible] Le parti des [illegible] se mettre dans un parti. Un parti [illegible] parti. Tenir le parti de [illegible] parti de quelqu'un. Se [illegible] parti. S'attacher à un parti. Quitter [illegible] un parti. Son parti est abattu. Relever un parti. Soutenir un parti. Se faire chef de parti. N'être d'aucun parti. Ne prendre jamais parti dans les guerres civiles. Être neutre entre les partis. Être de partis opposés, de partis contraires. Le choc des partis. Chacun des partis, l'un et l'autre parti a des fautes à se reprocher. Ainsi les calvinistes, plus hardis que les luthériens, ont servi à établir ces sociniens, qui ont été plus loin qu'eux, et dont ils grossissent tous les jours le *parti*. (Boss.) Marlborough avait fait autant de mal à la France par son *parti* que par ses armes. (Volt.) Charles était alors en Lithuanie occupé à ranimer un *parti*. (Id.) Vous voulez dans l'État vous former un *parti*. (Id.) Voyez les factions qui l'enveloppent dès son enfance : tout est *parti* chez les huguenots et chez les catholiques. (Condill.)

Je ne murmure point qu'une amitié commune
Se range du parti que flatte la fortune. Racine.

J'irai semer partout ma crainte et ses alarmes,
Et ranger tous les cœurs au parti de mes larmes. (Id.)

Car il n'est point d'auteur si désolé,
Qui dans Paris n'ait un parti zélé. J. B. Rouss.

— *Homme de parti.* Celui qui se montre crédule ou passionné en tout ce qui intéresse son parti. Il faut se défier de tout homme de parti. Les hommes, les gens de parti, sont souvent injustes de bonne foi. Les livres faits par les gens de *parti*. (La Bruy.) Ne comptez pas sur le cœur et le jugement des hommes de *parti*. (Boiste.)

— *Esprit de parti.* Disposition morale d'un homme tellement attaché à son parti, qu'il en est aveugle ou même injuste en tout ce qui regarde ce parti et le parti contraire. L'esprit de parti altère tous ses jugements et tous ses récits. L'esprit de parti abaisse les plus grands hommes jusqu'aux petitesses du peuple. (La Bruy.) C'est par abus qu'on a dit trop longtemps esprit de *parti*, l'expression propre c'est : bêtise de *parti*. (De Cust.) L'esprit de *parti* n'est que l'égoïsme, sous le nom de l'utilité générale. (Boiste.) De l'esprit de *parti* je sais quelle est la rage. (Volt.)

— Fig. *Prendre le parti de quelqu'un.* Se déclarer pour lui, le défendre, le protéger. Prendre le parti de quelqu'un envers et contre tous. Prendre le parti des plus faibles. (Ord. lit.) dans le même sens, *prendre parti* [illegible] *quelqu'un.*

— *Prendre parti contre quelqu'un.* Se tourner contre lui, l'attaquer.

— Prov. On dit d'un homme peu hardi, qu'il *se met toujours du parti le plus fort.*

— Fig. *Être, se ranger du parti de quelqu'un, de quelque chose.* Favoriser, préférer quelqu'un, quelque chose. Être toujours du parti des malheureux, des opprimés. Il faut toujours être du parti de la vérité. Être du parti, se ranger du parti de la modération, de l'indulgence. La vertu obscure est souvent méprisée ; mais, dès que vous en prenez vous-même le *parti*, elle ne manque plus de protection. (Mass.) Il préfère le *parti* du crime à celui de la justice. (Id.)

— En parlant de la diversité des opinions, on dit : *Être d'un bon, d'un mauvais parti*, pour, Être d'une bonne, d'une mauvaise opinion.

— Fig. *Avoir un parti.* Avoir pour soi, avoir dans ses intérêts un certain nombre de personnes par qui l'on est soutenu, défendu, prôné. Avoir un parti, un grand parti à la cour, dans l'armée. Ce poète, ce peintre, ce musicien a un parti, un parti nombreux dans le public. [illegible] dans le sens opposé, *Avoir un grand parti, un nombreux parti, un parti contre soi.*

— Se dit quelquefois de plusieurs personnes sans avoir égard à leur opinion. Le joueur [illegible] [illegible] à terre [illegible]

— Jeux [illegible] de cartes, lorsqu'il n'y [illegible] au lansquenet, *offrir le parti, donner, prendre,* [illegible] en un moins grand [illegible] l'autre, et, lorsque la partie est faite, sous la [illegible] que l'on [illegible]

— Relation [illegible] parti moyen, un parti [illegible] grand parti. C'est [illegible] Savoir [illegible] C'est un homme qui [illegible] parti. C'est un parti sage [illegible] sur la [illegible] lent. (La Roch.) [illegible] dans les [illegible] qu'on [illegible] tranquillement la [illegible] d'esprits [illegible] (La Bruy.) [illegible] mériteraient seuls d[illegible] [illegible] (Volt.) [illegible] Fénel. La *parti* [illegible]

plus sage (J.-J. Rouss.) Les *partis* extrêmes sont les plus faciles à prendre, les plus difficiles à soutenir. (D'Argenv.)

— *Prendre un parti*, pour prendre une résolution, était une expression nouvelle du temps du P. Bouhours.

— On dit dans le style plaisant, *Prendre son parti en grand capitaine*.

— Abs. : *Prendre son parti*. Prendre une dernière et ferme résolution. Il est inutile de lui parler davantage, il a pris son parti.

— *C'est un parti pris*. C'est une chose décidée.

— Prov. *A parti pris point de conseil*.

— *Prendre son parti*. Se résigner à ce qui doit arriver. Dès qu'on lui eut fait voir que sa maladie était sans espérance, il prit son parti, il en prit son parti.

— On lit dans Racine : Et sans compter sur moi prenez votre *parti*. Cette expression est trop familière pour le style noble.

— *Prendre parti* et *prendre son parti* ont des sens différents. Le premier signifie Se déclarer dans une querelle pour l'un ou l'autre parti ; le second veut dire Prendre une résolution.

— B.-arts. *De parti pris*. Se dit d'une manière raisonnée et déterminée de traiter une difficulté, un accessoire du sujet. Ces draperies sont traitées de parti pris. ‖ *Prendre un parti*. Disposer les ombres et les lumières, grouper les figures et les objets par grandes masses ; ne point les éparpiller. ‖ *Prendre un grand parti*. Placer dans un tableau des parties d'ombre et de lumière larges et tranchées, si ces masses, opposées les unes aux autres, sont fortes et bien distinctes. ‖ *Ne pas prendre de parti*. Laisser les objets dans le vague et dans la confusion.

— Expédient. Proposer à quelqu'un plusieurs partis pour sortir d'affaire. Les partis extrêmes ne sont point de son goût. Les partis moyens ne réussissent pas toujours. C'est le parti le plus sûr, le plus prudent, le plus sage, le plus honnête. Se décider pour le parti le plus prompt. C'est le plus court parti.

— Condition, traitement qu'on fait à quelqu'un. Faire à quelqu'un un bon parti. Son parti en sera meilleur. On lui offre trois mille francs d'appointements, c'est lui faire un bon parti. On lui voulait donner une préfecture, il ne devait pas refuser ce parti-là. C'est un bon parti pour lui. Accepter le parti.

— Prov. *Jouer un mauvais parti à quelqu'un*. L'attraper, lui faire quelque vilain tour.

— Avantage, utilité, profit. Tirer un bon parti d'une affaire. Tirer un parti avantageux, un grand parti, un parti médiocre d'une entreprise, d'une manufacture. C'est un homme qui sait tirer parti, tirer un un grand parti de ses amis, de ses protecteurs, de ses subordonnés. Tirer parti de tout. L'habileté tire parti de tout. L'amour-propre, la nécessité, l'habileté, l'économie tire parti de tout. Il faut savoir tirer *parti* même de ses ennemis. (Pouq.) Voilà comme on tire *parti* du présent, en s'instruisant pour l'avenir. (J.-J. Rouss.) C'est alors que vous le verrez tirer de tout ce qui l'environne le *parti* le plus avantageux pour son bien-être actuel. (Id.)

— Fig. *Tirer parti de la vie*. En faire un bon et agréable usage.

— *Faire un mauvais parti, un méchant parti à quelqu'un*. Lui faire essuyer quelque mauvais traitement ou même attenter à sa vie. Ces misérables vous feront un mauvais parti. On pourra bien lui faire un mauvais parti, un méchant parti.

— Traité que l'on fait pour les affaires de finances. Mettre une affaire en partis. Le parti des vivres. Le parti des poudres. S'enrichir dans les partis. Saint Louis ne mit point en *parti* les biens et la fortune des pauvres ; il ne crut pas que pour avoir des sujets obéissants, il fallût les rendre misérables. (Fléch.) Ergaste trafiquerait des sciences et des arts, il mettrait en *parti* jusqu'à l'harmonie. (La Bruy.)

— Profession, genre de vie, emploi. Prendre le parti des armes, le parti de la robe, le parti du barreau. Prendre le parti de l'Église, le parti de l'épée. Prendre parti dans l'épée, dans la robe. Prendre le *parti* de la retraite et de la piété. (Mass.)

— *Prendre parti*. S'enrôler. La garnison ennemie a pris parti dans nos troupes. Déserter, prendre parti chez les ennemis.

— Troupe de gens de guerre, soit de cavalerie, soit d'infanterie, que l'on détache pour battre la campagne, reconnaître l'ennemi, faire des prisonniers, etc. Un parti de cinq cents chevaux. Un parti d'ennemis. Un gros parti. Aller en parti. Mener, conduire, commander un parti.

— *Parti bleu*. Autrefois, on appelait ainsi une petite troupe de soldats *maraudeurs* qui infestaient indifféremment le pays ami ou ennemi pour piller le paysan. Les soldats attrapés ainsi *en parti*, étaient pendus sans rémission.

— Personne à marier, considérée par rapport à son bien ou à sa naissance. Cette fille est le plus grand parti qui soit en France. Cette fille-là est un bon parti. C'est un grand parti, un riche parti. Chercher un parti sortable. Proposer à quelqu'un un bon parti. Refuser un grand parti. N'être pas un assez bon parti pour quelqu'un. C'est un mauvais parti. On les marie ensemble, ce sont deux bons partis. Il est d'une grande naissance, fils unique et très-riche, c'est un excellent parti. Il y a un temps où les filles les plus riches doivent prendre *parti*. (La Bruy.) Théramène est très-riche et d'un grand mérite, combien de galants va-t-il mettre en déroute? quels bons *partis* ne fera-t-il pas manquer? (Id.) A de plus hauts *partis* Rodrigue peut prétendre. (Corn.) Il devait se marier à une personne que sa beauté, sa naissance et sa fortune rendaient le premier *parti* de la capitale. (Volt.)

> Saisissez les *partis* où vous pouvez prétendre,
> Car à force d'attendre,
> Les plus beaux et les meilleurs
> Pourraient bien se pourvoir ailleurs. (Coulanges.)

— Blas. Division de l'écu en deux parties égales depuis le haut jusqu'en bas. Il y a quatre divisions de l'écu : le parti, le coupé, le tranché et le taillé. Porter parti d'or et de gueules.

— Syn. comp. PARTI. FACTION. Le premier n'indique qu'un partage ou une différence d'opinions ; la seconde annonce une machination secrète et active contre ceux qui n'en font pas partie.

PARTI, IE part. pass. du v. Partir, pris dans le sens de Diviser. Il s'empl. adjectiv., mais il n'est guère usité qu'en termes de blason, pour signifier. Divisé perpendiculairement en parties égales, et il se dit de l'écu. Il porte parti d'or et de gueules. ‖ On le dit aussi en parlant d'un aigle à deux têtes. Il porte de sable à l'aigle d'or au chef parti. V. MI-PARTI. ‖ *Parti en sautoir*. Se dit d'un écu tranché et taillé. ‖ *Écu parti et coupé de six pièces*. Celui qui a trois pièces en chef et trois en pointe. ‖ *Parti de l'un en l'autre*. Se dit d'un écu qui a un seul meuble, lequel, à moitié de l'écu, change réciproquement d'émail avec le champ.

— Bot. Profondément divisé par des incisions aiguës.

— Diplom. *Charte partie*. V. CHARTE.

— S'emploie pour Partagé, divisé. Le pays était *parti* en trois peuples. (Cl. Fauchet.) Tout le monde se voit *parti* pour trois belles. (Montaigne.)

— *Jeux partis*. On appelait autrefois *jeux partis* ou *partures*, des demandes joyeuses et roulant sur l'amour, que posaient ordinairement les trouvères ou poètes d'alors, et sur lesquelles on s'exerçait dans les bonnes compagnies. Les jeux partis étaient fort en usage dans le XII[e] siècle et dans le XIII[e]. On posait, par exemple, ces questions : Lequel vaudrait mieux pour celui qui aimerait une demoiselle, qu'elle se mariât à un autre, ou qu'elle vînt à mourir? De deux amants, lequel aime mieux : celui qui, à la prière de sa dame, fait ce qu'il répugne fortement à faire ; ou celui qui ne fait pas ce qu'il désire ardemment de faire? Ces questions devaient, par leur nature, partager les esprits, puisque les uns pouvaient disputer pour, et les autres contre ; de là, ces divertissements furent appelés *jeux partis*. De ces jeux sont venus ces expressions *prendre parti*, *prendre un bon, un sage parti*, *être du parti de quelqu'un*.

PARTI, IE. part. pass. du v. Partir, pris dans le sens de Se mettre en chemin. Homme parti. Femme partie. Les deux sœurs *parties*, et la nuit revenue, Psyché lui raconta tout ce qui s'était passé, et le reçut avec les caresses que l'absence a coutume de produire entre nouveaux mariés. (La Font.) Un éclat de rire *parti* de la bouche du petit vieillard retentit dans les oreilles du jeune fou comme un bruissement de l'enfer. (H. de Balzac.) Voyez à un signal *parti* du ciel (car c'est le soleil qui le donne) ces mille églises tressaillir à la fois. (V. Hugo.)

> Jamais vaisseaux *partis* des rives du Scamandre
> Aux champs thessaliens osèrent-ils descendre? (Rac.)

PARTIAIRE. adj. m. (pr. *par-cié-re*). Jurispr. Ne s'emploie que dans cette expression, *colon partiaire*. Cultivateur qui rend au propriétaire une portion convenue des récoltes et des autres produits de sa ferme.

PARTIAIRE ou **PARTIÈRE** s. m. Anc. cout. Fermiers partageant avec le propriétaire.

PARTIAL, ALE. adj. (pr. *par-ci-al;* rad. *parti*). Qui s'affectionne de préférence, et par esprit de prévention, à une personne, à une opinion, à un parti. Être partial, bien partial. Se montrer fort partial dans une occasion. Arbitre qui n'est point partial. Cet historien est trop partial pour qu'on ne se défie pas de ses jugements. Un juge *partial* est au-dessous des bourreaux. (Boiste.)

— Se dit particulièrement d'un juge lorsqu'il penche à juger plus favorablement pour une partie que pour l'autre, par des raisons qui ne sont pas prises de l'équité rigoureuse. Un juge partial est un mauvais juge.

— S'empl. quelquefois, à tort, pour Partiel. On est étonné de trouver cette acception dans l'Académie.

— Mus. S'est dit des cinq notes, la blanche, la noire, la croche, la double croche et la triple croche. On les appelait ainsi, parce qu'il en fallait plusieurs pour faire une mesure; ils n'en faisaient donc qu'une partie.

— Plur. masc., *partiaux*.

PARTIALEMENT. adv. (pr. *par-ci-a-le-man*). Avec partialité. Se conduire parfaitement. Agir partialement.

— Il se met après le verbe. *Il s'est conduit partialement dans cette affaire*, et non pas *il s'est partialement conduit*.

PARTIALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Partialiser. S'empl. adjectiv. Voyant son royaume *partialisé* pour la diversité des religions. (Pasq.)

PARTIALISER. v. a. 1[re] conj. Se disait pour Diviser en partis.

— SE PARTIALISER. v. pron. Se disait pour Devenir partial. ‖ Prendre parti pour ou contre.

PARTIALISTE. s. m. Néol. Celui qui juge avec partialité.

PARTIALITÉ. s. f. (pr. *par-ci-a-li-té*). Attachement de préférence et passionné à un parti, à une personne, à une opinion. Avoir de la partialité. Être d'une partialité révoltante. Être sans partialité. Être exempt de partialité. Marquer, montrer, témoigner de la partialité pour quelqu'un. Les partialités nuisent extrêmement au bien public. Le cœur est le foyer de la *partialité*. (Bacon.)

— S'est dit autrefois dans le sens de Faction. Il y avait alors des troubles et des partialités dans l'État. Les partialités sont dangereuses dans un État. Les partialités de la dévotion érigent autel contre autel.

— Iconol. On la représente sous les traits d'une femme dont l'œil droit est couvert d'un bandeau, et dont la main appuyant sur une balance, en ôte son équilibre, pendant que l'autre main cache un flambeau qui pourrait l'éclairer.

PARTIBILITÉ. s. f. (du lat. *pars*, partie). Didact. Faculté de se diviser en plusieurs parties.

— Bot. Propriété qu'ont certains péricarpes de se partager spontanément en plusieurs parties closes et monospermes.

PARTIBLE adj. des 2 g. (du lat. *pars*, partie). Bot. Qui est susceptible de se diviser spontanément, à l'époque de la maturité. Valve partible.

PARTIBUS (IN). On sous-entend *infidelium*. (pr. *inn-par-ti-buss*). Expression latine qu'on emploie en parlant de celui qui a un titre d'évêché dans un pays occupé par les infidèles. Évêque in partibus. ‖ Se dit d'un évêque qui n'a point de siége. On donne ce titre aux évêques suppléants ou sans siége établi, ou qui ont droit à une succession future d'un siége épiscopal. ‖ L'usage de donner des évêchés in partibus commença lorsque les Sarrasins chassèrent les chrétiens de Jérusalem et de l'Orient. L'espérance de reconquérir ce pays fit que l'on continua de nommer des évêques dans les lieux où il y en avait eu, et cela a servi depuis aux coadjutoreries, car on ne peut être coadjuteur sans être évêque, puisqu'un coadjuteur fait toutes les fonctions épiscopales.

— Fig. et iron. *Monarque in partibus*. Monarque déchu, banni.

PARTICHOIR. s. m. Anc. techn. Instrument pour préparer le fil.

PARTICIPANT. part. prés. du v. Participer. Il est toujours invar. Ils s'associent, pour ainsi dire, à la pensée primitive du Créateur, et, *participant* de sa toute-puissance, ils conservent dans le monde sensible les types éternels de la beauté. (D'Altenheim.)

PARTICIPANT, ANTE. adj. Qui participe à quelque chose. Si cette entreprise donne des bénéfices, vous en serez participant.

— S'emploie souvent en mauvaise part. Être participant d'un crime.

— Fig. Selon ce que dit saint Pierre, nous sommes *participants* de la nature divine. (Boss.)

— *Protonotaires participants, cameriers participants*. Les protonotaires, les cameriers en charge à la cour de Rome.

— S'empl. substantiv. au masc. Pour beaucoup de *participants* au pouvoir, vexer c'est administrer. (Boiste.)

PARTICIPATION. s. f. (pr. *par-ti-ci-pa-ci-on;* du lat. *participatio*). L'action de participer à quelque chose. La participation aux mérites de Jésus-Christ, aux prières des saints, aux prières des fidèles. La participation au corps et au sang de Jésus-Christ. La participation aux sacrements, aux saints mystères.

— Connaissance qu'on nous a donnée d'une affaire, et part que nous y avons prise. Cela s'est fait sans ma participation, sans sa participation. N'avoir aucune participation à un complot. Les lois ne sont faites qu'avec la *participation* des députés, que la nation choisit pour la représenter. (De Juss.)

— On dit quelquefois que la lune et les planètes n'ont point de lumière propre, qu'elles n'en ont que *par participation*, par emprunt.

— Comm. *Société en participation*. Association momentanée, et ordinairement secrète, entre plusieurs négociants, avec des parts égales ou inégales.

— *Lettres de participation*. Lettres qu'un ordre religieux donne à une personne séculière, et en vertu desquelles elle participe aux prières et aux bonnes œuvres de l'ordre.

— Philos. Nom par lequel plusieurs Pères de l'Église, et entre autres saint Denis l'Aréopagite, ont désigné certaines vertus divines qui existent dans les créatures à des degrés finis. La puissance, la bonté ne sont en nous que des participations.

PARTICIPE. s. m. (du lat. *participium*; fait de *pars, partis*, partie, et *capio*, prendre; comme qui dirait *qui partem capit*, qui tient partie du verbe, partie du nom). Gramm. Partie du discours qui est une des modifications du verbe. On l'appelle *participe*, parce que c'est un mot qui tient à la fois de la nature du verbe et de celle du nom. Il tient du verbe, en ce qu'il exprime les attributs d'existence, d'action et de temps qui constituent le verbe. Il tient du nom, en ce qu'il fait quelquefois les fonctions d'adjectif, et qu'alors, semblable à l'adjectif variable, il s'accorde en genre et en nombre avec le sujet auquel il se rapporte.

— Quelques grammairiens en font une partie du discours; mais le plus grand nombre ne reconnaît en lui qu'un mode du verbe, indiquant la qualité générale ou l'état inhérent à la chose dont le verbe exprime l'existence.

— On distingue deux sortes de participes : les *participes présents* ou *actifs*, et les *participes passés* ou *passifs*.

— Les *participes présents*, qui se terminent toujours en *ant* et qui marquent une coïncidence d'époque, expriment en général une action, et sont employés avec ou sans régime direct, selon que le verbe auquel ils appartiennent est actif ou neutre. Parler en marchant. Voir quelqu'un en passant. Parlant à quelqu'un. Portant un livre. Buvant du vin. Les Maures *descendant* de leurs montagnes parcouraient et pillaient l'Afrique. (De Ségur.)

> Une horrible maigreur creuse leurs flancs avides,
> Qui, toujours *s'emplissant*, demeurent toujours vides
> (Delille.)

— Le participe présent était autrefois toujours variable, comme le participe présent des Latins. Pour ce que j'appellerai de leurs oreilles *escoutantes* mal à elles-mêmes, quand elles escouteront bien. (H. Estienne.) Ces corsaires incontinent s'approchèrent et vinrent côtoyer notre navire, *tenants* le gué. (Amyot.)

> Ces enfants bienheureux, créatures parfaites,
> *Ayants* Dieu dans le cœur, ne le peuvent louer
> (Malherbe.)

> Petits ruisseaux y furent ondoyants,
> Toujours *faisants* autour des prés herbus
> Un doux murmure. (Marot.)

— Cependant quelques écrivains s'écartèrent de la règle suivie généralement. Ramus justifia cette innovation sous le double rapport du goût et de la raison. Quand on exprime la qualité, dit-il, c'est l'adjectif; mais quand on exprime l'action, c'est le verbe : plus d'accord. *Servante*, c'est la qualité; *servant ses maîtres*, c'est l'action. Le seul prosateur moderne où l'on trouve le participe présent variable est Pascal, dans sa première Lettre provinciale, mais dès la seconde, qui fut publiée huit jours après, on ne retrouve plus le participe présent variable. Néanmoins, ce ne fut que le 3 juin 1679 que l'Académie sanctionna la règle.

— Ce qui justifie cette distinction, c'est que nos mots en *ant*, dits *participes présents*, reconnaissent deux origines, et, sous une seule forme, ce sont réellement deux mots différents. Quelques langues étrangères en sont une preuve incontestable. Les Latins voulaient-ils exprimer une action; ils se servaient des mots *ridendo*, *faciendo*, *reptando*. Avaient-ils, au contraire, l'intention d'indiquer un état; ils employaient les mots *ridens*, *faciens*, *reptans*. Il en est de même en italien, en espagnol, en portugais.

— Quelquefois les participes présents sont dépouillés de tout rapport avec le verbe, et ne sont employés qu'à signifier une qualité, une situation, un état du substantif, abstraction faite de tout rapport aux temps et aux autres propriétés du verbe. Par exemple, dans *une mère caressant son enfant*, le rapport au verbe est bien : *caressant* modifie la femme avec le rapport à l'action de caresser; mais si je veux désigner dans cette femme non l'action de caresser, mais une qualité, une disposition naturelle qui la porte à l'action de caresser, je dirai qu'*elle est caressante*, et alors le mot *caressante* est semblable à un adjectif simple. Ces sortes d'adjectifs, tirés des verbes, et que l'on appelle *adjectifs verbaux*, n'étant plus des participes présents, mais des adjectifs simples, s'accordent en genre et en nombre avec le substantif qu'ils modifient, comme on vient de le voir dans l'exemple cité.

— Il existe une différence bien réelle entre le participe présent et l'adjectif verbal, et cette différence est quelquefois d'autant plus difficile à saisir, que, dans les dictionnaires, les deux espèces sont confondues, et que presque toujours l'adjectif verbal est défini par le verbe. C'est ainsi qu'on lit dans le dictionnaire de l'Académie : ALARMANT, *qui alarme*, mais cette définition est inexacte, car des nouvelles *alarmantes* sont de nature à alarmer, mais n'alarment pas toujours. Il est cent autres définitions de ce genre, où, dans nos dictionnaires, la nature ou la propriété est confondue avec l'acte. Employé comme participe, c'est l'action; employé comme adjectif, c'est l'état ou la propriété.

— Toutes les fois que par la forme verbale en *ant* on veut exprimer un acte, une action instantanée pure et simple, et non un état, on emploie le participe présent, qui est toujours invariable. Ces deux infortunés, après s'être liés l'un à l'autre, se précipitèrent dans le Rhône, *aimant* mieux mourir ensemble que de vivre séparés. (Précurseur de Lyon.) Je connais les personnes *dormant* d'un sommeil si profond, que le bruit de la foudre ne les réveillerait pas. (Bescher.) Personne assurément ne s'aviserait aujourd'hui de représenter dans un poëme une troupe d'anges et de saints *buvant* et *riant* à table. (Volt.)

> Tous les siècles en deuil, l'un à l'autre semblables,
> Courent sans s'arrêter *foulant* de toutes parts
> Les trônes, les autels, les empires épars. (De Font.)

— Si l'on considère ou veut peindre un état, une manière d'être, une disposition à agir, plutôt qu'une action, ou même une action qui par sa continuité, sa durée, devient permanente, se transforme en état, et n'est accompagnée d'aucune des circonstances qui caractérisent une action, on fait usage de l'adjectif verbal, qui est variable. Il n'y a que les âmes *aimantes* qui soient propres à l'étude de la nature.

St-P.) On vient d'y construire deux pompes *foulantes* et *aspirantes* qui donnent abondamment l'eau dont on a besoin. (Mme de Genlis.) Les eaux *dormantes* sont meilleures pour les chevaux que les eaux vives. (Buff.) Les peuples *errants* doivent être les derniers qui aient écrit. (Volt.)

— Employés seuls, c'est-à-dire sans être accompagnés d'aucun régime, les mots en *ant* sont variables lorsqu'ils marquent l'état physique ou moral du substantif auquel ils sont joints. J'ai toujours vu ceux qui voyageaient dans de bonnes voitures bien douces, rêveurs, tristes, *grondants* ou *souffrants*. (J.-J. Rouss.) C'est la disette d'idées qui les rend si affamés d'objets étrangers, d'autant plus qu'il ne leur reste rien, que tout passe en eux, que tout en sort; gens toujours *regardants*, toujours *écoutants*, toujours *pensants*. (Mariv.) D'où vient que tant de partisans de Rome, d'ennemis de Rome, ont été si sanguinaires, si barbares, *persécutants* et persécutés? (Volt.) Ils ont cependant eu la témérité de s'embarquer sur cette mer *mugissante*, malgré la défense que nous leur en avions faite. (Voyage dans le Levant.)

— Ils sont invariables quand ils expriment une action faite par le sujet. La mer *mugissant* ressemblait à une personne qui, ayant été longtemps irritée, n'a plus qu'un reste de trouble et d'émotion. (Fén.)

Blondins y sont beaucoup plus femmes qu'elles,
Profondément remplis de bagatelles,
D'un œil hautain, d'une bravante voix
Chantant, *dansant*, *minaudant* à la fois. (Volt.)

— Les participes présents, surtout ceux des verbes neutres, sont susceptibles de devenir simples adjectifs verbaux au besoin. La canaille *cabalante*, la canaille *écrivante*. (Volt.) Elles ont besoin d'une puissance *réglante* pour les tempérer. (Montesq.) Je vous trouve aujourd'hui bien *raisonnante*. (Mol.) Tantôt elle donne la chasse aux insectes *voltigeants*. (Buff.) Les insectes *changeants* qui nous donnent la soie. (Volt.)

Décrirai-je ses bas en vingt endroits percés,
Ses souliers *grimaçants* vingt fois rapetassés? (Boil.)

— Lorsque le participe présent est précédé ou suivi d'un régime direct, il est toujours invariable, attendu que dans ce cas il a, comme le verbe d'où il dérive, la propriété de marquer l'action. L'adjectif, naturellement propre à se placer à la fin d'une proposition, n'est jamais suivi d'un semblable régime. On n'entendit plus les coups des terribles marteaux qui, *frappant* l'enclume, faisaient gémir les profondes cavernes de la terre et les abîmes de la mer. (Fén.)

Je hais la cruauté de ces peuples perfides
Qui, *donnant* au hasard leur haine et leurs faveurs,
S'immolent tour à tour leurs plus chers défenseurs. (Delaux.)

— Bescher laisse aux poètes la liberté de varier le participe précédé d'un régime direct, et en conséquence il approuve les vers suivants: N'étant point de ces rats qui les livres *rongeants*. (La Font.) Et puis lier les mots si mal s'entr'*accordants*. (Boil.) Et plus loin les laquais l'un l'autre *s'agaçants*. (Id.) Les spectateurs en foule se *pressants*. (Volt.) || Aucun grammairien, que nous sachions, ne partage sérieusement une pareille opinion, et les poètes modernes fournissent si peu d'exemples de cette infraction à la règle de l'invariabilité, qu'il faut considérer ceux qu'on en cite comme de rares négligences ou des licences poétiques qu'il faut bien se garder d'imiter.

— Cette licence d'ailleurs n'a jamais lieu qu'à la fin des vers, car partout ailleurs les poètes font varier le participe.

Mais déjà se *jouant* dans les airs qu'elle dore,
Des bras du vieux Tithon sortait la jeune Aurore. (Delille.)

Des milliers d'ennemis se *pressant* sous nos portes,
Fondent sur nos remparts. (Id.)

— On doit même remarquer que les poètes ne varient le participe qu'au pluriel masculin. Ils n'ont jamais dit: Des spectatrices en foule se pressantes, de jeunes rivales se jouantes.

— Lorsque les mots en *ant* sont suivis d'un régime indirect, ils varient s'ils expriment l'état. Il y a des peuples qui vivent *errants* dans les déserts. (B. de S.-P.) C'est ainsi que devraient naître des âmes *vivantes* d'une vie brute et bestiale. (Boss.)

Ces serpents odieux de la littérature,
Abreuvé de poisons et *rampants* dans l'ordure,
Sont toujours écrasés par les pieds des passants. (Voltaire.)

— Ils sont invariables lorsqu'ils marquent l'action. C'est là qu'on voit errer les troupeaux qui mugissent, les brebis qui bêlent, avec leurs tendres agneaux *bondissant* sur l'herbe. (Fén.) Toutes les planètes *circulant* autour du soleil paraissent avoir été mises en mouvement par une impulsion commune. (Buff.) Les animaux, *vivant* d'une manière plus conforme à la nature, doivent être sujets à moins de maux que nous. (J.-J. Rouss.)

Et les zéphyrs légers *voltigeant* sur le thym,
Vous rapportent le soir les parfums du matin. (Del.)

— Néanmoins, quand le participe d'un verbe neutre a un complément essentiel terminatif, marqué par *à*, *de*, etc., ce participe, quoique précédé de ce complément, doit rester invariable, parce qu'il énonce nécessairement l'action. Mais les poètes, surtout ceux du siècle de Louis XIV, ne se sont pas toujours astreints à cette règle, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les exemples qui suivent:

On ne reconnut plus qu'usurpateurs iniques,
Qu'infames scélérats à la gloire *aspirants*. (Boileau.)

De quel air penses-tu que ta sainte verra
D'un spectacle enchanteur la pompe harmonieuse,
Entendre des discours sur l'amour seul *roulants*? (Id.)

Mille usuriers fournis de ces obscurs brillants,
Qui vont de doigts en doigts tous les jours *circulants*. (Regnard.)

On n'est pas *aspirant* à une chose. Les discours roulent sur tel ou tel objet; ils ne sont pas *roulants*. Des brillants qui vont de doigts en doigts circulent tous les jours. Tous ces mots annoncent des actions, et par conséquent ne devraient pas prendre le signe du pluriel. C'est pour la rime seule que les poètes leur ont donné ce signe.

— Racine fait dire à Hermione: *Pleurante* après son char vous voulez qu'on me voie? Hermione aurait pu dire: *Pleurant* après son char voulez-vous qu'on me voie. Les deux manières sont bonnes; mais ici la première a plus de force, parce que l'adjectif *pleurante* indique l'état continu d'une femme en pleurs, d'une femme abattue par une longue tristesse, tandis que *pleurant*, participe, ne marquerait que l'action présente et momentanée d'Hermione qui pleurerait, et dont les larmes pourraient n'avoir pour cause que la honte d'être traînée derrière le char, et pour durée que l'espace de temps qu'elle serait à la suite du char.

— La place que le complément adverbial, tel que, *encore*, *sans cesse*, *toujours*, *continuellement*, *constamment*, *au loin*, *partout*, *longtemps*, *également*, etc., occupe, relativement au participe, peut influer sur sa valeur, et le faire considérer sous deux points de vue différents. Toutefois ce participe n'est applicable qu'aux verbes neutres.

— Si ce complément vient après le participe, il peut en restreindre le sens, et il est propre alors à peindre une action. Phèdre *brûlant* encore d'illégitimes feux. (Rac.)

Ainsi notre amitié *triomphant* à son tour,
Vaincra la jalousie en cédant à l'amour. (Corneille.)

— Lorsque le complément précède le participe, il lui laisse la même étendue d'expression qu'il aurait si le complément n'existait pas, n'étant pas limité dans sa signification, le mot est propre dans ce cas à peindre l'habitude, la situation. Télémaque lui-même arrose de liqueurs parfumées ses cendres encore *fumantes*. (Fén.)

Je peindrai les plaisirs en foule *renaissants*,
Les oppresseurs du peuple à leur tour *gémissants*. (Boileau.)

— Les participes *appartenant*, *approchant*, *descendant*, *dépendant*, *pendant*, *tendant*, *résultant*, varient quelquefois contrairement à l'analogie. On dit qu'une chose appartient, approche, dépend, et non qu'elle est appartenante, approchante, dépendante, tendante. Ce n'est ni la qualité, ni la propriété, ni la nature de l'objet que ces mots expriment. C'est sans doute un reste de l'ancien usage où l'on était de faire varier tous les participes. Il apprit que quelques officiers de ses troupes, *appartenants* aux premières familles d'Athènes, méditaient une trahison en faveur des Perses. (Barth.) Plusieurs savants ont soupçonné que quelques races d'hommes ou d'animaux *approchants* de l'homme ont péri. (Volt.)

— D'autres auteurs se sont conformés aux règles générales. Les connaissances spéculatives ne conviennent guère aux enfants, même *approchant* de l'enfance. (J.-J. Rouss.) Equilibre que les efforts des hommes, non plus que les circonstances morales, ne peuvent vaincre, ces circonstances *dépendant* elles-mêmes de ces causes physiques, dont elles ne sont que des effets particuliers. (Buff.) Cette union *résultant* de la nature des choses était la continuation de l'ouvrage du cardinal de Richelieu. (De Pradt.)

— Il est peu de mots sur la nature desquels les auteurs aient plus varié. Souvent un même écrivain a fait varier ou non ces participes. Il nous semble donc qu'en pareil cas, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de se conformer aux principes généraux.

— Quelques participes présents ont pour correspondants des adjectifs dont l'orthographe est différente, et avec lesquels il faut bien prendre garde de les confondre. Tels sont: *extravaguant*, *fabriquant*, *vaquant*, *affluant*, *différant*, *excellant*, *précédant*, *résidant*, *violant*, *intriguant*, *fatiguant*, *adhérant*, *coïncidant*, *équivalant*, *négligeant*, *présidant*, *excédant*, *expédiant*, dont les adjectifs correspondants sont: *Extravagant*, *fabricant*, *vacant*, *affluent*, *différent*, *excellent*, *précédent*, *résident*, *violent*, *intrigant*, *fatigant*, *adhérent*, *coïncident*, *équivalent*, *négligent*, *président*, *excédent*, *expédient*. Le vrai moyen d'éloigner la guerre, c'est de cultiver les armes, c'est d'honorer les hommes *excellant* dans cette profession. (Fén.) Cette dame est d'un *excellent* caractère. (Wailly.)

— Le participe présent peut devenir substantif, ou être employé substantivement, et alors il prend les deux genres et les deux nombres. On élève sur les débris de la gloire du mort la gloire du *vivant*. (Mass.) A plus d'un *combattant* la Clélie est fatale. (Boist.) Les soupirs contagieux qui sortent du sein d'un *mourant* peuvent faire mourir ceux qui vivent. (Fléch.) Les morts et les *vivants* se succèdent continuellement. (Mass.) On dit que Thèbes pouvait faire sortir dix mille *combattants* par chacune de ses portes. (Boss.)

— Le participe présent peut aussi s'employer d'une manière elliptique pour modifier un verbe, et remplir en quelque sorte le rôle d'adverbe.

Mais pour mieux parvenir à la leur faire entendre,
Offrez de les payer *comptant*, et sans attendre;
Ils se décideront, ils sont gens à savoir
Très-bien ce que par heure un écu peut valoir. (Andr.)

— Quelquefois même on exprime les mots qui sont ordinairement ellipsés. J'aurais assez d'adresse pour faire accroire à votre père, que ce serait une personne riche de cent mille écus en argent *comptant*. (Mol.)

— Quelquefois le participe présent peut être précédé de la préposition *en*. Mais dans quel cas doit-il en être précédé? C'est ce qu'il n'est pas aisé de déterminer. Il est certain qu'il y a des circonstances où il serait presque indifférent d'employer la préposition *en* devant le participe, et qu'il y en a d'autres où il n'y a point à choisir. Il n'est pas extrêmement difficile de démêler les diverses nuances de sens qui, dans des phrases faites, résultent de l'emploi ou du non emploi de la préposition *en*, ni peut-être même de donner des généralités. Mais, lorsqu'en écrivant ou en parlant, il faut se les rappeler, et en faire une juste application, tout cela, comme dit La Fontaine, c'est la mer à boire. Toutes les fois que les nuances deviennent trop délicates, l'analogie seule peut instruire, et l'instinct dirige mieux que le raisonnement.

— Le participe présent précédé de *en* doit convenir lorsqu'on veut exprimer une action qui a une durée dans l'intérieur de laquelle, s'il est permis de le dire, on est censé être: il indique le terme dans lequel l'action principale est comprise, comme le contenu dans le contenant. Il riait en me *regardant*, son ris était malin, moqueur et cruel. (Fénel.) On hasarde de perdre en *voulant* trop gagner. (La Font.) Vous êtes le vrai maître, en *étant* le plus fort. (Volt.)

C'est ainsi qu'en *croyant* reconquérir ses droits,
Tout un peuple est puni du malheur de ses rois. (Raynouard.)

|| Précédé de la préposition *en*, le participe présent est toujours invariable.

— Le participe seul ne montre que l'action sans rapport à sa durée; et si quelquefois l'action qu'il exprime est plus ou moins prolongée, ce n'est pas le participe qui cause cet effet, mais l'ensemble de la phrase. Hazael, me *regardant* avec un visage doux et humain, me tenait la main et me releva. (Fénel.)

Il n'est pour le vrai sage aucun revers funeste,
Et, *perdant* toute chose, à soi-même il se reste. (Gresset.)

— Quand il y a dans une même phrase plusieurs participes présents de suite, employés avec ou sans la conjonction *et*, c'est le goût et l'oreille qui doivent décider s'il faut répéter ou non la préposition *en*.

— Voici des exemples où la répétition a lieu: Leur subtil conducteur qui, en *combattant*, en *dogmatisant*, en *mêlant* mille personnages divers, en *faisant* le docteur et le prophète, aussi bien que le soldat et le capitaine, vit qu'il avait tellement enchanté le monde. (Boss.) En *faisant* passer en revue devant un enfant les productions de la nature et de l'art, en *excitant* sa curiosité, en le *suivant* où elle le porte, on a l'avantage d'étudier ses goûts. (J.-J. Rouss.)

— En voici d'autres où *en* n'est exprimé qu'une fois. C'est ainsi qu'il apprend à sentir la pesanteur, la légèreté des corps, à juger de leur grandeur, etc., en *regardant*, *palpant*, *écoutant*, surtout en comparant la vue au toucher. (J.-J. Rouss.) Elle y servait encore comme un arbrisseau que les passants font bientôt périr, en le *heurtant* et le *pliant* dans tous les sens. (Id.)

— Quand deux ou plusieurs participes présents se suivent, on les fait précéder de la conjonction *et*. Je vous vois, monsieur, ne vous en déplaise, dans le grand chemin justement que tenait Panurge pour se ruiner, *prenant* argent d'avance, *achetant* cher, *vendant* à bon marché, et *mangeant* son blé en herbe. (Mol.) Bref, se *trouvant* à tout et n'*arrivant* à rien. (La Font.)

— On peut aussi se dispenser d'employer la conjonction *et*.

Si c'est l'arrêt du sort, la volonté des cieux,
Que du moins assailli d'un peuple audacieux,
Errant dans les climats où son destin l'exile,
Implorant des secours, *demandant* un asile,
Redemandant son fils arraché de ses bras,
De ses plus chers amis il pleure le trépas. (Del.)

— Les participes présents peuvent être précédés de deux sortes de *en*: l'un préposition, l'autre pronom. || Dans l'exemple suivant, *en* est préposition.

Ah! dit-il au lion, je vois que la nature
Me fait faire en ce monde une triste figure,
Je pensais être roi, j'avais certes grand tort,
Vous êtes le vrai maître, en *étant* le plus fort. (Volt.)

— Dans les suivants, au contraire, il est pronom, car il signifie, de lui, d'elle, d'eux, d'elles, de cela, etc. En *usant* de la sorte on ne peut vous blâmer. (Corn.)

Un vieux renard, mais des plus fins,
Fut enfin au piége attrapé,
Par grand hasard en *étant* échappé,
Non pas franc, car pour gage il y laissa sa queue. (La Font.)

— Il faut éviter l'emploi du pronom *en* devant les participes présents, lorsqu'on peut craindre qu'il ne soit équivoque, ou qu'il ne rende la construction difficile. La phrase suivante est correcte: Je vous ai mis mon fils entre les mains, *voulant* en faire quelque chose de bon. (Wailly.) Elle serait équivoque, si l'on disait: Je vous ai mis mon fils entre les mains, en *voulant* faire quelque chose de bon.

— Il faut éviter de placer deux sortes de *en* devant un participe présent. Les écrivains en offrent cependant quelques exemples. Tous les anciens manuscrits de Longus ont des lacunes et des fautes considérables, et ce n'est que depuis peu qu'en en *comparant* plusieurs on est parvenu à suppléer l'un par l'autre. (Courier.) Je crus faire des vœux pour la gloire de la France, en en *faisant* pour que M. de Choiseul triomphât. (J.-J. Rousseau.)

— Le participe présent précédé de *en* se rapporte ordinairement au sujet de la phrase. Le bœuf, en *paissant* l'herbe, acquiert autant de chair que l'homme ou que les animaux qui ne vivent que de chair et de sang. (Buff.) Locke ne se doutait pas qu'en *refusant* à l'homme des idées innées, il fournissait des arguments à l'anarchie et au matérialisme. (B. de St-P.) L'avarice perd tout en *voulant* tout gagner. (La Font.)

Le puissant foule aux pieds le faible qui menace
Et rit, en l'*écrasant*, de sa terrible audace. (Volt.)

— Cependant il peut être en relation avec tout autre substantif que le sujet de la phrase, toutes les fois qu'il ne donne lieu à aucune équivoque, à aucune obscurité, et surtout que, soit par la construction, soit par le sens de la phrase, il est facile de savoir à quel substantif il se rapporte, que ce substantif soit exprimé ou sous-entendu, qu'il soit sujet ou régime. Ce n'est pas être malheureux que d'occuper votre pensée, soit en *dormant*, soit en *veillant*. (Mol.) Je voudrais pouvoir vous décrire les pleurs de Jacquine, en *voyant* votre frère monter à cheval. (Mme de Sév.)

Mais si seul en mon lit je peste avec raison,
C'est encor pis cent fois en *quittant* la maison. (Boil.)

— L'emploi du participe présent, dit gérondif, est quelquefois très-difficile à justifier. Le grand usage qu'on en fait permet de s'en servir d'une manière absolue, c'est-à-dire, sans relation à un substantif exprimé. La grâce en s'*exprimant* vaut mieux que ce qu'on dit. (Volt.)

Le deuil enfin sert de parure,
En *attendant* d'autres atours. (La Fontaine.)

|| Dans les phrases citées, il est facile de rétablir le substantif ellipsé, auquel se rapporte le gérondif, car ces phrases sont un abrégé de celle-ci: Le deuil enfin (nous) sert de parure, en attendant d'autres atours; la grâce (qu'on a) en s'exprimant vaut mieux que ce qu'on dit.

— Les gérondifs peuvent ne se rapporter à aucun mot de la phrase qui y fasse ni formellement, ni virtuellement, les fonctions de sujet, pourvu que d'ailleurs le sens soit clair. Ce sont quelques idées sur le style que j'ai puisées dans vos ouvrages. C'est en vous *lisant*, c'est en vous *admirant*, qu'elles ont été conçues; c'est en les *soumettant* à vos lumières qu'elles se produiront avec quelque succès. (Buff.) Il y a une infinité de gens de qui l'on ne peut jamais croire du mal sans l'avoir vu, mais il n'y en a point de qui il doive nous surprendre en le *voyant*. (La Rochef.) Rome retombe en les mains de Marc-Antoine, de Lépide et du jeune César Octavien, petit-neveu de Jules César, et son fils adoptif, trois insupportables tyrans, dont le triumvirat et les proscriptions font horreur en les *lisant*. (Boss.) Quand il serait vrai que cette bulle ne pourrait être reçue en ne la *regardant* qu'en elle-même, on ne devrait pourtant point la recevoir maintenant. (Pasc.)

— Il faut toujours que le participe présent et le participe passé se rapportent à un sujet exprimé par un nom ou un pronom, que ce sujet précède ou suive le participe. Ainsi l'on désapprouvera des phrases telles que celle-ci: J'aurais donc excité les tempêtes, et ne *pouvant* m'arracher l'opinion que je soulève, force est de la bâillonner une seconde fois. *Ne pouvant* ne remplace pas, *comme on ne peut*, *parce qu'on ne peut*. Si une telle locution était admise, elle causerait fréquemment du trouble, de l'équivoque dans la période, et il adviendrait qu'on ne saurait à quoi se rapporte le participe.

— Les participes passés qui prennent différentes terminaisons, comme *aimé*, *suivi*, *lu*, *souffert*, etc., expriment, soit l'état passif, et, dans ce cas, ils se joignent à l'auxiliaire *être*, sans avoir jamais de régime direct, *je suis aimé*, *vous serez reconnu*, *il était suivi*, soit une idée de temps écoulé, et alors on les joint avec l'auxiliaire *avoir*, quand le verbe auquel ils appartiennent marque l'action, ou avec l'auxiliaire *être*, quand ce verbe est pronominal ou indique un état, et on peut leur donner un régime direct, si le verbe lui-même est de nature à en recevoir un. *J'ai étudié la musique*; *j'ai beaucoup ri de sa méprise*, *je me suis reproché mes fautes*; *elle s'en est bien repentie*; *je suis revenu depuis hier soir*; *elles sont parties*. Les expressions que le participe passé ou passif forme ainsi avec l'auxiliaire *être* et *avoir* sont ce que l'on nomme *les temps composés* des verbes.

— Nos anciens écrivains faisaient constamment varier le participe passé, quelle que fût d'ailleurs la place qu'il occupât dans le discours. Nous avons *admirée* la vertu. (Sylvain.) Il avait, par commandement, presque *est été* toute vive la plus belle personne du monde. (Amyot.)

Et Chremès qui m'avait promise
Sa fille, et puis s'en est dédit. (Tr. de Térence.)

— Depuis le règne de Henri III, nos auteurs ont fait et font encore varier le participe dans certains cas, tandis qu'ils le laissent invariable dans d'autres.

— Employé sans auxiliaire, le participe passé s'accorde toujours en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte, que ce nom le précède ou le suive. *Nourris* à la campagne

dans toute la rusticité champêtre, vos enfants [illegible] une voix plus tendre. (J.-J. Rouss.) [illegible] de mes accords, les chênes applaudissent. (Bosset.)

Voyez ce papillon *échappé* au tombeau, [illegible] mort fut un sommeil, et sa tombe un berceau. (Delille.)

Comme une lampe d'or dans l'azur *suspendue*, La lune se balance aux bords de l'horizon. (Lamart.)

Mais quand j'aurai vengé Rome des maux *soufferts*, [illegible]

— Le [illegible] ces participes. Nous ne pouvons [illegible] [illegible] que Corneille est fait une règle; la [illegible] une [illegible] plus rapide.

— Le participe passé précédé du verbe *être* doit toujours prendre le genre et le nombre du nom avec lequel il est en relation. Ces [illegible] du rossignol, sont *introduits* [illegible] concourent si puissamment aux [illegible] Si la vertu et la vérité étaient *bannies* de la terre, elles devraient toujours se trouver dans la bouche des rois. (Boiste.) [illegible] que la vie et la beauté ne nous aient été *données* que pour aimer. (Aimé-Martin.)

Les mortels sont-ils plus instruits, en sont-ils plus humains. [illegible]

— Tout participe passé [illegible] verbe [illegible] toutes [illegible] (Montesquieu.)

[illegible]

— [illegible] (La Bruy.). Jésus-Christ n'a pas *fait* ac-[illegible] (Boiste.) Vous serez heureux avec Antiope, [illegible]

[illegible] *distinguées* [illegible] par le [illegible]

[illegible]

St-P.) Quel plaisir d'aimer la religion, et de [illegible] les Racine, les Boileau, les Turenne, les d'A-[illegible]

[illegible] raisons qui autorisent quelquefois à sacrifier la [illegible]

[illegible]

— La concordance du participe avec le régime [illegible] l'est pas, il est inconnu au moins de ceux à qui on parle, et bien souvent de celui qui parle. Elle a aimé... quoi? quoi? l'on n'y est point encore. C'est peut-être le jeu, la parure, la gloire, ou ses plaisirs, ou son devoir qu'elle a aimé. Ce [illegible] est donc indécis, et, dans l'incertitude et du genre et du nombre que le nom régi doit avoir, le participe reste invariable. Quel langage, me direz-vous, où l'on manque de prévoyance, au point qu'on ne sait pas, en prononçant un mot, quel est le mot qui va le suivre! Je vous réponds que c'est le langage ordinaire, et tel qu'il est dans le monde la légèreté de la parole, que le plus souvent elle échappe, sans donner à la pensée un instant pour la prévenir. On sait vaguement et en somme ce qu'on va dire, mais de prévoir quel est précisément le genre, quel est le nombre qu'on va donner au [illegible] du verbe, c'est de quoi bien peu de personnes sont habituellement capables. Or c'est sur le langage habituel que l'usage établit ses règles. Mais lorsque le régime du participe le [illegible], leur rapport est connu d'avance, et on sait avec quoi le participe doit s'accorder. Il n'y a donc plus aucune raison de le laisser invariable.

— Les poètes plaçaient autrefois le nom en régime direct entre l'auxiliaire *avoir* et le participe, qu'ils mettaient, au moyen de cette inversion, au même genre et au même nombre que le nom.

Vous y verriez la douce frénésie Dont vous avez ma volonté *saisie*. (Théophile.)

J'ai beau solliciter la muse [illegible] *ouverts* (Racan.)

O Dieu! dont les bontés, de nos larmes touchées, [illegible] *arrachées*! (Malh.)

Ces inversions sont plus belles, plus poétiques, plus éloignées du langage ordinaire. Pourquoi nos poètes se privent-ils d'une douceur que l'usage leur accordait?

— Cette inversion est encore admise dans le style marotique.

[illegible]

— Quand le sujet [illegible] tableaux de la nature, je vous rappellerai les quatorze mille miroirs que Hook a *trouvés* sur l'œil d'un bourdon. (A.-Martin.) Peut-être a-t-il eu cette idée aux mémoires qu'avait *laissés* sa mère, sous le titre modeste de Souvenirs. (De Caylus.)

Le moindre des tourments que mon cœur a *soufferts* [illegible]

[illegible] *soufferts* [illegible] (Cassier.)

— Le participe passé, suivi d'un adjectif ou d'un autre participe, doit toujours être conforme en genre et en nombre au nom qu'il modifie, toutes les fois que le régime direct précède. Les Perses, leurs ennemis, adorateurs du soleil, ne [illegible] *faits* dieux. (Boss.) Dieu, en créant les in-[illegible] animée. (Buff.)

[illegible]

— Si l'on en excepte la faculté laissée aux [illegible]

[illegible] *mérité* [illegible] (J.-B. Rousseau.)

Il faudrait en [illegible] en excepte, dis-je, cette licence, les poètes se conforment à toutes les règles [illegible] ticipe.

[illegible]

— Lorsque le participe [illegible]

[illegible]

— Lorsque le participe passé [illegible] est toujours invariable. On a mouche a *passé* le moucheron demeure. (La Font.) Nos imprudents aïeux n'ont *vaincu* que pour lui. (Volt.) Son visage a *changé*, son teint s'est éclairci. (Mol.)

— Dans les verbes pronominaux, quel que soit le sens de la phrase, le régime qui les précède doit être regardé comme direct toutes les fois qu'il ne peut prendre une tournure indirecte.

— Lorsque les mots *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, remplissent dans la phrase la fonction de régimes directs, le participe doit en prendre l'accord. La vie pastorale, qui s'est *conservée* dans plus d'une contrée de l'Asie, n'est pas sans opulence. (Volt.) Il n'est pas un point de théologie sur lequel les hommes ne se soient *divisés*. (Id.)

Je ne puis oublier qu'Ariane exista, S'est pour vos intérêts elle-même *immolée*. (Th. Corn.)

— Si, au contraire, ils sont employés comme régimes indirects, le participe reste invariable. Il est vrai qu'elle et moi nous nous sommes *parlé* des yeux. (Mol.) C'est par son désintéressement que M. de Lamoignon s'était *reservé* cette liberté d'esprit si nécessaire dans la place qu'il occupait. (Fléch.)

[illegible] (Corneille.)

— Dans quelque sens qu'ils soient pris, au propre comme au figuré, les participes *coûté*, *valu* et *pesé* s'accordent toujours avec le régime, lorsque ce régime les précède. Vous n'avez pas oublié les soins que vous m'avez *coûtés* depuis votre enfance. (Fén.) Voilà la réception que mon costume m'a *value*. (Jacquemart.)

[illegible] (Racine.)

— Lorsque le participe passé [illegible] *pleurée* lui-même. (Champfort.) L'évêque de [illegible]

— S. [illegible] dant lesquels il a pleuré. Les deux heures que j'ai couru, c'est-à-dire, pendant lesquelles j'ai couru. [illegible] (Rousseau.) Qui pourrait dire combien de siècles a *vécu* celui [illegible]

— Les participes passés [illegible] usage qu'on les a exceptés de la règle générale. Lorsque le gouvernement fut devenu monarchique [illegible] écarts et les ressources de la nature! (Barth.) Rappelez-vous, Athéniens, toutes les humiliations [illegible] (Thomas.)

— Quand plusieurs [illegible]

— Lorsqu'au contraire [illegible] (Bescher.)

[illegible] *persuadés* de l'habileté [illegible] d'Aristote [illegible] table de matières qu'on aurait *extraites* de plusieurs milliers de [illegible]

— Cette règle [illegible] arts. (Buff.) Il ne laissa [illegible] pas, et lui donnant des marques de son affection [illegible] reprocher le peu de confiance qu'il avait eu en lui. Le Sage. Je ne crois pas que j'eusse besoin de cette liberté d'Euripide pour justifier le peu de liberté que j'ai *prise*. (Rac.) Le peu de vivres qu'on a *conservés* [illegible] porté à un prix qui effraie l'indigence, et qui pèse même à la richesse. (***)

— Le même principe reçoit encore son application lorsque le participe passé est précédé d'un adverbe de quantité [illegible] (Fénelon.)

— La même règle s'observe encore avec *un de*, *un des*. C'est un des bons médecins de Paris qu'il a *consulté*. [illegible] (Brueys.)

— Toutes les fois que le pronom *en* n'est pas précédé d'un régime direct, le participe qui suit est invariable. [illegible] (Volt.) [illegible] (Corneille.)

— Le participe, au contraire, varie si le pronom *en* se trouve précédé d'un régime direct. [illegible] dix gentilshommes qui eussent la Bible; elle n'était [illegible] injures qu'il en avait *reçues*. (Vertot.) Il y remarqua beaucoup d'impies hypocrites qui, [illegible]

— On trouve que [illegible] variable après le pronom *en* [illegible] régime [illegible] comme des fautes d'impression. L'usage des [illegible] *faites*. [illegible] (B. Const.)

— Toutes les fois [illegible] seul physicien m'a écrit qu'il a trouvé une écaille d'huître pétrifiée sur le mont Cenis. Je [illegible] qu'il n'y en ait pas *vu* des centaines. (Volt.)

[illegible] (Th. de Neufchat.)

— [illegible] plus que de ce qu'ils avaient senti. (Buff.)

[illegible] (Volt.)

— [illegible] individuels, le participe varie. Son supplice fit [illegible]

— Si le pronom [illegible] substantif [illegible]

ce progrès à la géométrie, qu'elle n'en avait *fait* depuis la création du monde. (Thomas.) Les Russes ont fait en quatre-vingts ans, que les vues de Pierre ont été suivies, plus de progrès que nous n'en avons *fait* en quatre siècles. (Volt.) Voilà une partie des chimères qu'une politique a mises sous le nom d'un grand ministre, avec cent fois moins de discrétion que l'abbé de Saint-Pierre n'en a *montré*. (Id.) La théologie scolastique, fille bâtarde de la philosophie d'Aristote, mal traduite et méconnue, a fait plus de tort à la raison et aux bonnes études que n'en avaient *fait* les Huns et les Vandales. (Id.)

— Il faudrait encore écrire : Plus vous m'avez servi de confitures, plus j'en ai *mangé*, parce que le nom *confitures*, bien que pluriel, ne désigne pas les objets distincts.

— Quand le participe passé est précédé d'un régime et immédiatement suivi d'un infinitif, pour savoir si l'accord doit avoir lieu, il faut examiner si le nom qui le précède est le régime du verbe *avoir* ou celui de l'infinitif. On reconnaît mécaniquement que le nom ou le pronom qui précède le participe est le régime du verbe *avoir* et non de l'infinitif, lorsque ce dernier peut se changer en participe présent. On reconnaît que ce nom ou pronom est le régime de l'infinitif lorsque ce changement ne peut avoir lieu. Ainsi, dans les phrases suivantes : Les personnes que j'ai *entendues* chanter ; les enfants que j'ai *vus* dessiner, on peut dire : Les personnes que j'ai entendues chantant, qui chantaient ; les enfants que j'ai vus dessinant, qui dessinaient ; et l'on ne pourrait pas dire d'une romance : je l'ai entendu chantant ; mais bien j'ai entendu quelqu'un chanter cette romance. Les phrases suivantes : Les enfants que j'ai *vus* jouer, la femme que j'ai *vue* peindre, équivalent donc pour le sens à celles-ci : Ces enfants que j'ai vus (en train de) jouer, la femme que j'ai vue (occupée à) peindre.

— Si le nom qui précède le participe est le régime du verbe *avoir*, l'accord a lieu. Pour être plus sûr de la vérité de ces deux choses, il faut les *avoir vu* s'accomplir réellement. (J.-J. Rouss.) Aussi des temples furent élevés, avec le temps, à tous ceux qu'on avait *supposé* être nés du commerce surnaturel de la divinité avec une mortelle. (Volt.) La déesse s'est *trouvée* monter au plus haut point. (D'Olivet.)

— Si le nom qui précède le participe est le régime de l'infinitif, le participe reste invariable. Il n'est pas croyable qu'Homère et Virgile se soient soumis par hasard à cette règle bizarre que le père Le Bossu a *prétendu* établir. (Volt.) Pour être sûr de la vérité, il faut l'avoir *entendu* annoncer d'une manière claire et positive. (J.-J. Rouss.) Paul s'étant rendu par hasard dans ce lieu, fut rempli de joie en voyant ce grand arbre sorti d'une petite graine qu'il avait *vu* planter. (B. de St-P.)

Il ne nous ont pas vu l'un et l'autre élever,
Moi, pour vous obéir, et vous, pour me braver. (Rac.)

— Quelquefois entre le participe et l'infinitif, il y a un mot sous-entendu, comme dans ces phrases : Je les ai envoyés cueillir des fruits, puiser de l'eau, couper du bois, chercher des nids d'oiseaux, qui sont des abrégés de : J'ai envoyés (pour, afin de) cueillir des fruits, etc. L'accord du participe n'en doit pas avoir lieu.

— Lorsque le participe *laissé* est suivi d'un infinitif, il faut bien examiner si le nom ou le pronom qui précède le participe est le régime du verbe *avoir* ou de l'infinitif qui suit. Dans le premier cas, il y a accord ; dans le second cas, le participe reste invariable. Il est écrit que Dieu n'a pas révélé ses jugements aux Gentils, et qu'il les a *laissés* errer dans leurs voies. (J.-J. Rouss.) Nombre de gens s'étaient *laissé* aller, comme bien des gens, aux [illegible]. (Terrasson.) Ils avaient été condamnés aux peines du Tartare pour s'être *laissé* gouverner par des hommes méchants et artificieux. (Fén.) Ils étaient punis pour les maux qu'ils avaient *laissé* faire. (Id.)

Et je vous ai *laissé* tout du long quereller,
Pour voir où tout cela pourrait enfin aller. (Mol.)

— Le participe *fait*, suivi immédiatement d'un infinitif, est toujours invariable, parce que ce participe forme avec l'infinitif, une expression inséparable, du moins dans la pensée. On les a fait sortir, signifie On a fait sortir eux. Les serpents paraissent privés de tout moyen de se mouvoir, et uniquement destinés à vivre sur la place où le destin les a *fait* naître. (Lacepède.) Par une étrange facilité, il peut faire rentrer dans son sein les petits monstres que l'amour en a *fait* sortir. (Chateaub.) Le hasard les ayant *fait* naître le même mois, tous deux moururent presque au même âge. (Hénault.) Dans ce même temps, d'autres généraux de Justinien, sortant d'Arménie, s'étaient *fait* battre sur les frontières de Perse. (Ségur.)

— Lorsque le participe passé est suivi d'un infinitif et précédé de deux régimes, il varie si l'un des régimes est le régime direct du verbe *avoir*. Les secours que l'on vous a offerts, madame, et que je vous ai *vue* dédaigner, vous auraient été cependant fort utiles. (Bescher.) Voilà, mon fils, le sujet des larmes que tu m'as *vues* verser. (Florian.) Il fallait, comme moi, l'avoir *entendue* déclamer Mahomet. (Volt.)

— Si le régime direct est le régime de l'infinitif, le participe est invariable. Il faut qu'ils me chantent une certaine scène d'une petite comédie que je leur ai *vu* essayer. (Mol.) La France se montra dans l'attitude qu'on lui avait toujours *vu* garder. (De Pradt.) C'est une question que je leur ai *laissé* démêler. (J.-J. Rouss.) Les secours que vous avez implorés, madame, et que je vous ai *vu* refuser inhumainement, vous auraient *sauvée* du danger. (Bescher.)

— Si le participe passé est suivi d'une préposition et d'un infinitif, il faut voir si le régime direct qui précède le participe est celui du verbe *avoir* ou bien celui de l'infinitif. Lorsque le régime appartient au verbe *avoir*, le participe varie. Toute la cour a été pendant trois jours en combustion au sujet d'une mauvaise comédie que j'ai *empêchée* d'être représentée. (Volt.) La plante mise en liberté garde l'inclination qu'on l'a *forcée* à prendre. (J.-J. Rouss.) La permission que le czar avait *donnée* de vendre du tabac dans son empire, malgré le clergé, fut-un des plus grands motifs des séditieux. (Volt.) Aimez toujours vos parents ; souvenez-vous de la peine qu'ils ont *eue* à vous quitter. (Louis XIV.)

— Lorsque le régime appartient à l'infinitif, le participe est invariable. Partout les rayons perçants de la vérité vont venger la vérité qu'il a *négligé* de suivre. (Fén.) L'on ne m'accusera pas de m'être fort occupé jusqu'ici des critiques qu'on a *trouvé* bon de diriger contre mes écrits. (B. Constant.) Quels travaux n'a-t-elle pas *eu* à supporter avant de se reposer dans le port où on la voit! (De Pradt.) Law revenant une seconde fois bouleverser la France avec des billets, trouverait des ennemis plus acharnés qu'il n'en avait *eu* à combattre dans ses premiers prestiges. (Volt.)

— Lorsque le participe passé est suivi d'un verbe ou autre mode que celui de l'infinitif, le participe est toujours invariable. Les affaires que vous avez *prévu* que vous auriez, sont-elles terminées? (Beauzée.) Les mathématiques, que vous n'avez pas *voulu* que j'étudiasse, sont cependant fort utiles. (Wailly.) Mes raisons, que j'ai *cru* qu'on approuverait, me paraissent meilleures qu'elles n'étaient en effet. (Bescher.) Je me laissai enlever de l'hôtellerie, au grand déplaisir de l'hôte, qui se voyait par là sevré de la dépense qu'il avait *compté* que je ferais chez lui. (Le Sage.)

— Il n'en serait pas de même si le participe, au lieu d'être immédiatement suivi de *que*, l'était de *qui* ; il varierait. Voilà les malheurs que j'ai *prévus* qui nous arriveraient ; les inconvénients que j'ai *soupçonnés* qui surviendraient.

— Après les participes des verbes *vouloir*, *pouvoir*, *devoir*, *permettre*, on sous-entend quelquefois l'infinitif ; dans ce cas, le participe reste invariable, parce que le mot *que* est le régime des infinitifs ellipsés. Si vous lui avez rendu tous les services que vous avez *pu*, que vous avez dû (sous-entendu *lui rendre*). N'est-il pas loisible d'avoir choisi les plus noires couleurs qu'il a *pu*, pour donner de l'horreur d'un si détestable abus? (Arnault.) S'il avait demandé M. de Fontenelle pour examinateur, je lui aurais fait tous les vers qu'il aurait *voulu*. (Volt.) J'ai lu mon épître très-posément, j'y ai mis dans mes lectures toute la force et tout l'agrément que j'ai *pu*. (Boil.)

— Lorsqu'il n'y a aucun mot sous-entendu, l'accord a lieu. Elle m'a payé les sommes qu'elle m'a *dues*. (Bescher.) Il veut fortement les choses qu'il a une fois *voulues*. (Id.) J'ai fait les démarches que mes parents m'ont *permises*. (Id.)

— Lorsque le participe passé est précédé de *l'* se rapportant à un nom précédemment exprimé, le participe s'accorde avec le pronom. Je l'ai *vue* à la fin, cette grande cité. (J.-J. Rouss.) Ma cousine est toujours la même que je l'ai *vue*. (Bescher.) Cette personne est coupable, depuis longtemps je l'ai *soupçonnée*. (Id.)

— Si *l'* signifie Cela, le participe reste invariable. Cette querelle fut, comme nous l'avons *vu*, l'unique cause de la mort de Henri IV. (Volt.) Avec cette loi, plus sage et plus profonde que le ministère ne l'a *soupçonné*, la puissance nationale est là où elle doit être. (B. Constant.) La chose était plus sérieuse que nous ne l'avions *pensé* d'abord. (Le Sage.)

J'ai vu même près d'eux nos bergers, nos bergères,
Affecter, je l'ai vu, leurs modes étrangères.
(J.-B. Rousseau.)

— Les mots *passé*, *excepté*, *ci-joint*, *ci-inclus*, *vu*, *supposé* et *y compris*, sont invariables lorsqu'ils précèdent le substantif. *Excepté* la cour qui s'élève quelquefois au-dessus des préjugés vulgaires, il n'y a point un Égyptien qui voulût manger dans un plat dont un étranger se serait servi. (Volt.) Vous trouvez *ci-joint* la copie de la lettre que M. C..... m'a écrite. (J.-J. Rouss.) Ce n'est que *passé* trois mois que ces jeunes oiseaux poussent le rouge. (Buff.)

— Ils varient lorsqu'ils suivent le substantif. Le dessin de ce cougouar m'a été envoyé d'Angleterre par M. Collinson, avec la description ci *jointe*. (Buff.) Je te l'offre, ces jours *passés*, d'aller à la comédie du *passé*, du *présent* et de l'*avenir*. (Volt.)

— Le participe passé du verbe *être* ne varie jamais, quels que soient d'ailleurs les mots qui le précèdent ou qui le suivent. Ils ont été riches. Elles ont été jolies.

— *Participe passif*. Se dit, dans la langue latine, du participe en *us* des verbes déponents et de quelques verbes intransitifs, qui ne prend pas la voix active. || *Principe futur actif*. Se dit du participe en *urus*. || *Participe futur passif*. Se dit du participe en *andus* ou en *endus*.

— Les participes, dans la langue grecque, correspondent à tous les temps du verbe, excepté l'imparfait et le plus-que-parfait. Ainsi l'on a, dans l'actif, le participe présent, futur, aoriste, parfait, et futur second, aoriste second, parfait second. La même chose a lieu dans le passif.

— En sanscrit, les participes sont considérés comme des noms ; ils se forment à l'aide de suffixes.

— Fin. S'est dit de celui qui avait part dans un traité, dans une affaire de finance. Les traitants et leurs participes.

— Jurispr. crim. Celui qui prend part à un crime. Informer contre les adhérents, fauteurs et participes du crime. Vieux en ce sens.

PARTICIPER. v. n. 1re conj. (du lat. *participare*). Avoir part. En ce sens, il s'emploie avec la préposition *à*. Participer à la fortune, à la disgrâce de quelqu'un. Participer à tous les profits, à toutes les pertes d'une société. Participer à une conjuration, à une trahison. C'est participer en quelque sorte au crime, que de ne le pas empêcher quand on le peut. Ne point vouloir participer à de mauvais desseins. Ainsi c'est par vous que les peuples *participent* à ces désordres. (Mass.) *Participe* à ma gloire, au lieu de la souiller. (Corn.) Les différentes classes des élèves assistent aux vêpres sans y *participer*. (Barth.) Il les attirait par les charmes de la conversation, en s'associant à leurs plaisirs, sans *participer* à leurs excès. (Id.) On *participe* aux péchés des autres quand on les y engage par de mauvais exemples. (Nicole.)

— En style de dévotion. *Participer aux prières des fidèles, aux saints mystères, aux sacrements, au corps et au sang de Jésus-Christ, aux mérites de Jésus-Christ.*

— Prendre part, s'intéresser. Participer à la douleur, à la joie de quelqu'un. Participer à ses peines comme à ses plaisirs. C'est alors un terme de compliment et de civilité. On dit plus ordinairement *prendre part*.

— Tenir de la nature de quelque chose. En ce sens, il s'emploie avec la préposition *de*. Cela participe de la nature du feu. Cette maladie participe de telle autre. Le mulet participe de l'âne et du cheval, participe de l'un et de l'autre, participe de tous les deux. Son système participe de celui des anciens. L'enthousiasme de cet homme participe de la folie. S'il y a quelque chose dans l'homme qui *participe* de la nature divine, c'est son âme. (B. de St-P.) L'Éternel, en nous faisant *participer* de lui par l'intelligence, nous fait *participer* à son immortalité. (Boiste.)

Déjà de Vesper is la douteuse lumière
Qui *participe* ensemble et de l'ombre et du jour,
Éclairait à demi le céleste séjour. (Delille.)

— Se disait pour Avoir commerce avec quelqu'un. || Vivre avec une personne.

— C'est à tort que l'on fait ce verbe actif, dans le sens de Communiquer, faire part de. Je vous participe une nouvelle importante.

— Syn. comp. PARTICIPER, PRENDRE PART. *Participer* à un complot, c'est être au nombre de ceux qui le forment. Y *prendre part*, c'est le seconder.

PARTICULAIRE. adj. des 2 g. Gramm. Qui appartient à la particule.

— Se disait pour Particulier.

PARTICULAIRE. s. m. Officier des anciens monastères qui distribuait les portions aux moines.

PARTICULARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Particulariser. S'empl. adjectiv. Fait particularisé. Affaire particularisée.

— *Particularisé par*. Histoire particularisée par l'écrivain.

PARTICULARISER. v. a. 1re conj. (du lat. *particularis*, particulier). Faire connaître le détail, les particularités d'une affaire, d'un événement. Il est bon dans certaines affaires de particulariser jusqu'à la moindre circonstance. Particulariser un fait.

— Rendre particulier, par opposition à Généraliser. La malignité *particularise* la critique et la satire générales. (Boiste.)

— Jurispr. crimin. *Particulariser une affaire*. Poursuivre la vindicte d'un crime commun à plusieurs, contre un seul de ceux qui y ont eu part.

— SE PARTICULARISER. v. pron. Se distinguer des autres.

— Faire l'original.

PARTICULARISME. s. m. (pr. *par-ti-ku-la-riss-me*). Polit. Intérêt particulier. Intérêt d'un seul. Le *particularisme*, en France, l'emporte toujours sur l'intérêt général. (Duclos.) Ce mot n'a pas fait fortune.

— Hist. relig. Doctrine qui enseigne que Jésus est mort pour les élus, et non pour les hommes en général.

PARTICULARISTE. adj. des 2 g. (pr. *par-ti-ku-la-riss-te*). Hist. relig. Se dit de ceux qui professent le particularisme.

— Qui soutient une opinion particulière.

— S'empl. aussi substantiv. pour les deux genres. Luther condamnait les particularistes.

PACTICULARITÉ. s. f. (du bas lat. *particularitas*). Circonstance particulière. Particularité essentielle, remarquable, importante, curieuse. Conter toutes les particularités d'une affaire. Omettre dans un récit plusieurs particularités nécessaires. Ne pas connaître une particularité de la vie de quelqu'un. Raconter les particularités d'un voyage. Je rapporte toujours les lettres des généraux, lorsque j'y trouve des *particularités* intéressantes. (Volt.) Il se rappelait mille *particularités* dont la douleur aime à se repaître. (Barth.)

— *Avoir des particularités avec une femme*. Avoir avec elle des liaisons intimes.

PARTICULE. s. f. (du lat. *particula*; dimin. de *pars*, partie). Didact. Petite partie. Les parties dont les corps sont composés. La moindre particule.

— Dans la philosophie moderne, les mots *particule*, *éléments*, *parties élémentaires*, *corpuscules*, *atomes*, sont employés dans la même acception.

— Chim. Se dit des atomes intégrants des corps simples ou composés, parce qu'ils sont toujours de la même nature que les corps dont ils font partie.

— On dit que l'âme est *une particule de la Divinité*, c'est-à-dire une petite partie du souffle divin.

— Liturg. Se dit des miettes ou petits morceaux de pain consacré qui se détachent de l'hostie.

— *Cérémonie des particules*. Cérémonie en usage chez les Grecs modernes ; elle consiste à offrir, en l'honneur de la sainte Vierge, de saint Jean Baptiste et de plusieurs autres saints, de petites parties d'un pain non consacré.

— Gramm. Se dit de certains petits mots du discours, qui sont invariables, et ordinairement d'une seule syllabe, telles que la plupart des prépositions et interjections. Particule conjonctive, adversative, copulative, disjonctive. *Et*, *ou*, *ni*, *mais*, *si*, *quand*, *que*, etc., sont des particules. C'est à tort que l'on a donné ce nom à tous ces mots à cause de leur brièveté : ce n'est ni le matériel du mot, ni sa longueur, qui constitue une essence, c'est son usage dans le discours. || Par un abus encore plus grand, quelques grammairiens ont donné ce nom à des monosyllabes variables, à des pronoms, etc., tels que *son*, *sa*, *ses*, *se*, *lui*, *leur*, *on*, etc.

— Se dit plus exactement de petits mots qui ne peuvent point être employés seuls, et qui s'unissent à un radical, pour le modifier, soit qu'ils s'écrivent séparément, soit qu'ils ne forment qu'un seul mot avec lui, comme *très*, dans très-bon ; *ex*, dans ex-député ; *ci* et *là*, dans celui-ci, celui-là, voici, voilà ; *me* ou *més*, dans médire, mésuser, etc.

— *Particule prépositive* ou *préfixe*. Celle qui se place devant le radical qu'elle doit modifier. Les principales particules sont : *a*, *ac*, *ad*, *af*, *ag*, *al*, *an*, *ap*, *ar*, *as* et *at* ; *ab* ou *abs* ; *anti*, *co*, *col*, *com*, *con* et *cor* ; *contre* ; *de* ou *dés* ; *di* ou *dis* ; *é*, *ex* ou *es* ; *en* ou *em*, *in*, *il*, *im* et *ir* ; *me* ou *més*, *par* ou *per* ; *pré*, *re*, *re* ou *ré* ; *se*, *sous* ou *sub* ; *sur* ou *super* ; *tra* ou *trans*. *Particule post-positive*. Celle qui se place après le mot qu'elle modifie. La langue française n'a que trois particules post-positives : *ci*, *là* et *da*. || La connaissance de la valeur précise de ces particules est très-importante pour sentir la valeur des mots composés. || *Particule inséparable*. Particule qui n'a de sens que dans la composition. || *Particule séparable*. Celle qui ne fait pas partie du mot.

— *Particule nobiliaire*. Préposition ou syllabe que les nobles placent devant leur nom. La particule nobiliaire est, chez les Français, *de*, chez les Allemands, *von* ; chez les Neerlandais, Flamands et Hollandais, *van* ; chez les Scots d'Écosse et d'Irlande, *mac*, chez les Irlandais, *O'*, chez les Espagnols, *don* ; chez les Portugais, *dom*, etc.

PARTICULÉ, ÉE. adj. Gramm. Qui est précédé, muni d'une particule, ou exprimé à part, ou incorporé par contraction, ou sous-entendue. Dans *venez à moi*, le mot *moi* est particulé. Cette locution, proposée par l'abbé d'Olivet, n'a point été admise.

PARTICULIER, ÈRE. adj. (du lat. *particularis*). Qui appartient, propre, ou est singulièrement, à certaines choses ou à certaines personnes. Une raison particulière. Un motif particulier. Une considération particulière. Avoir une dévotion particulière à la Vierge. Son caractère particulier était de concilier les intérêts opposés. (Boss.) Un auteur moderne prouve que les auteurs anciens nous sont inférieurs en deux manières, par raison et par exemple : il tire la raison de son goût particulier, et l'exemple de ses ouvrages. (La Bruy.) Ces ouvrages ont cela de particulier qu'ils ne méritent ni le cours prodigieux qu'ils ont pendant un certain temps, ni le profond oubli où ils tombent ensuite. (Id.)

— Qui n'est point commun à d'autres personnes, à d'autres choses de la même espèce. Cela est particulier à ce climat, à ce pays, à ce peuple, à cette profession. Cela vous est particulier, ne vous est pas particulier. Cette plante a une vertu particulière. Ce n'est qu'à une méthode particulière. Cet homme a une façon de penser particulière, toute particulière. Être attaché à son intérêt particulier. C'est une espèce d'élégants subalternes *particulière* à l'Espagne. (A. de Cust.)

— S'emploie souvent par opposition à Général. L'intérêt particulier doit céder à l'intérêt général. La volonté générale doit l'emporter sur les volontés particulières. Il faut séparer la question particulière de la question générale. Ce mot se prend tantôt dans un sens général, tantôt dans un sens particulier. Combien d'irruptions *particulières* se sont faites hors de toutes côtes. (Buff.) L'éducation *particulière* ne peut faire que des hommes *particuliers*, pour le moins personnels, s'ils ne sont égoïstes. (Boiste.) Il y

cut des extravagants qui prirent le nom de philosophes ; mais ceux qui étaient suivis étaient ceux qui enseignaient à sacrifier l'intérêt *particulier*, et même la vie, à l'intérêt général et au salut de l'État. (Boss.) L'ordre d'arracher les vignes en Portugal ne peut avoir été dicté que par les intérêts *particuliers*. (Rayn.) La volonté générale n'y assujettissent pas même la volonté *particulière*. (Id.)

— S'emploie aussi par opposition à Public. Aimer mieux être reçu en audience particulière qu'en audience publique. Beaucoup de fortunes particulières se sont faites aux dépens de la fortune publique. En sortant des fonctions publiques, il rentra avec joie dans la vie particulière. La simplicité d'une vie particulière. La vie publique et particulière. Les prospérités publiques ou particulières. La couronne de France est autant au-dessus des autres couronnes du monde, que la dignité royale surpasse les fortunes *particulières*. (Boss.) On ne voit que révolutions dans les affaires publiques et *particulières*. (Volt.) Les fortunes *particulières* tiennent essentiellement à la fortune publique. (Rayn.)

— Se dit par opposition à Universel. L'Église admet un jugement particulier après la mort.

— Bot. Se dit de l'involucre qui entoure la base d'une ombellule, de la spathe qui enveloppe des fleurs contenues dans une spathe générale.

— Anc. jurispr. *Lieutenant particulier*. Magistrat qui remplaçait temporairement le lieutenant civil, à Paris, ou le lieutenant général en province. || *Arrêt de défenses particulières*. Celui qui se donnait en considération des personnes, des cas et des conjonctures qui se rencontraient en une affaire, et qui ne tiraient à conséquence ni pour le reste du procès, ni pour d'autres cas semblables.

— Anc. admin. *Maître particulier des eaux et forêts*. Celui qui avait sous ses ordres une seule province, par opposition au grand maître, qui en administrait plusieurs. || *Maîtrise particulière*. Province qui dépend d'un maître particulier des eaux et forêts.

— Jurispr. Se dit de ce qui ne touche qu'une personne ou une chose ; il est opposé à Universel ou général. L'héritier particulier n'a pas un droit si étendu que l'héritier universel. Legs particulier. Substitution particulière.

— Particularisé, détaillé, circonstancié. Faire un détail particulier d'une affaire. Dire les circonstances les plus particulières.

— Qui est séparé, distinct d'une autre chose de même nature. Avoir une habitation particulière. Donner à quelqu'un une chambre particulière. Manger à une table particulière. Boire d'un vin particulier. Avoir son vin particulier. Les heures *particulières* qu'elle destinait à la méditation. (Boss.)

— Singulier, extraordinaire, peu commun. Le cas est fort particulier. Raconter une aventure particulière. Avoir un talent particulier, tout particulier. Élever ses enfants avec un soin particulier. Affaire qui exige une attention particulière. Avoir pour quelqu'un une affection particulière. Faire un cas tout particulier de quelqu'un, de quelque chose. Avoir un zèle particulier pour le bien de la religion, pour le salut de l'État, pour la gloire de son pays.

— *Un homme particulier*. Un homme qui n'aime pas à voir le monde, qui se communique à peu de gens. || Homme bizarre.

— *Esprit particulier*. Sorte d'esprit qui ne s'accommode pas avec le reste du monde.

— *Opinions particulières*. Opinions différentes de l'opinion commune.

— *Il y a quelque chose de particulier entre ces deux personnes*. Elles ont ensemble quelque affaire qu'elles ne veulent pas qu'on pénètre.

— *Il n'y a rien de particulier entre cet homme et cette femme*. Il n'y a aucune liaison suspecte entre eux.

PARTICULIER. s. m. Ce qui est particulier. On m'a parlé en gros de l'affaire, on ne m'en a pas dit le particulier. Il ne faut jamais conclure du particulier au général.

— Se dit pour Son chez soi, sa maison. Aimer son particulier.

— Solitude. Le cœur préfère le *particulier*, l'esprit aime la publicité. (Boiste.)

— Personne privée, par opposition, soit à une société, soit à une personne publique ou d'un rang très-élevé. On ne doit pas préférer l'intérêt d'un particulier à l'intérêt de toute une nation. Il y a des choses qu'un particulier peut se permettre, mais qui ne conviennent pas à une personne publique. De pareilles dépenses conviennent à un prince, et ne conviennent point à un particulier, à un simple particulier, à des particuliers. Ce n'est qu'un particulier, qu'un simple particulier. Cela est bon de particulier à particulier. Cela est bon entre particuliers. Jamais prince n'en a tant fait pour aucun *particulier*. (J.-J. Rouss.) Les mœurs des nations ne sont pas moins variées que celles des *particuliers*. (B. de St-P.) La demeure de Périandre est superbe ; est-ce la maison d'un *particulier* ? est-ce un temple ? (La Bruy.) Quel est l'égarement de certains *particuliers* qui, riches du négoce de leurs pères, dont ils viennent de recueillir la succession, se moulent sur les princes pour leur garde-robe et leur équipage ? (Id.) Du temps de nos aïeux, l'on était persuadé de cette maxime, que ce qui est dans les grands, splendeur, somptuosité, magnificence est dissipation, folie, ineptie dans le *particulier*. (Id.) Il se trouve des maux dont chaque *particulier* gémit, et qui deviennent néanmoins un bien public. (Id.) Les talents égalent les *particuliers* aux rois. (Frédéric.) Le patriotisme épargne à une nation la douleur de sacrifier des *particuliers* à son salut, ils se dévouent. (Boiste.)

— Pop. *Un particulier*. Un homme, un inconnu. Un particulier s'approcha de nous. Que nous veut ce particulier ?

— On dit pop. *Sa particulière*, pour Sa maîtresse.

— *Dans le particulier*. loc. adv. Dans la société particulière. Être aimable dans le particulier. Combien de gens qui vous étouffent de caresses dans le *particulier*, et qui sont embarrassés de vous dans le public ? (La Bruy.)

— *En particulier*. loc. adv. À part, séparément des autres. Voir quelqu'un en particulier. Prendre quelqu'un en particulier. Avoir un mot à dire en particulier à quelqu'un. Dîner en particulier. Être agréable en particulier. En général et en particulier. Il se donne non plus en général à la nature humaine, mais à chaque homme en *particulier*. (Boss.) Il y a des personnes avec lesquelles vous aurez raison en *particulier*, et toujours tort en public sur les mêmes objets. (Boiste.)

— Se dit, par menace, d'un duel, d'une querelle, d'une explication vive. Nous nous verrons en particulier.

— Fam. Se dit d'un rendez-vous.

— *En mon particulier*. Pour ce qui est de moi. En mon particulier, je suis d'avis que vous avez bien fait.

— Fam. On dit, dans le même sens et par une espèce de modestie, *en mon petit particulier*.

— Un ancien poète l'a appliqué au lieu de la sépulture.

> Ci-gît Marguerite Thaillier,
> En son petit *particulier*

— *Être en son particulier*. Être retiré dans sa chambre, dans son cabinet.

— *Vivre en son particulier, se mettre en son particulier*. Faire ordinaire chez soi. Il vivait en pension, il s'est mis dans son particulier. Il vivait avec un de ses amis : il vit aujourd'hui en son particulier.

PARTICULIÈREMENT. adv. Singulièrement. Honorer particulièrement quelqu'un. Recommander particulièrement une affaire à quelqu'un. Le culte de la Vierge est *particulièrement* cher aux Italiens, et à toutes les nations du Midi. (Mme de Staël.)

— Spécialement. Connaître plusieurs personnes d'une société, et particulièrement un tel. Avoir du talent pour la poésie, particulièrement pour la poésie lyrique.

— D'une manière particulière fixe, déterminée. Le plus grand plaisir consiste à être *particulièrement* occupé. (Volt.)

— En détail. Raconter quelque chose plus particulièrement.

— Syn. comp. PARTICULIÈREMENT, EN PARTICULIER. *En particulier*, signifie simplement entre autres ; *particulièrement*, entraîne toujours, si légère qu'elle soit, une certaine idée de préférence, de prédilection de la part du sujet.

PARTIE. s. f. (du lat. *pars*, *partis*, partie, portion d'un tout). Portion d'un tout. Petite partie. Grande partie. Une bonne partie. Avoir la meilleure partie d'une chose. Parties essentielles, intégrantes. Partie d'un corps politique. Le tout est plus grand que sa partie. Cela est composé de parties différentes. Les parties physiques d'un corps. Les parties du corps humain. Parties homogènes, hétérogènes. Parties aliquotes. Parties proportionnelles. Parties contiguës, continues. Parties subtiles, grossières. L'union, l'arrangement des parties. Les cinq parties du monde. Les étoiles qui sont dans cette partie du ciel. La partie orientale, occidentale, méridionale, septentrionale. La partie haute, la partie basse d'une rivière. Perdre une partie de son royaume. Perdre une partie de son bien. Vendre son bien par petites parties, par parties. Cette machine fait partie de son bien. Livre divisé en plusieurs parties. La plus grande partie des savants. La meilleure, la plus saine partie de cette assemblée. Une partie de l'armée était encore campée, l'autre était en marche. N'avoir qu'une partie de ses troupes. Donner une partie de son argent. Vendre une partie de ses livres. Le corps meurt donc peu à peu et par *parties*. (Buff.) Selon lui, cet armadille africain a l'armure du corps entier partagée en trois *parties*. (Id.) Le zèbre se trouve principalement dans les *parties* méridionales de l'Afrique. (Ardent.) Il y a des bœufs dans toutes les *parties* du monde. (Id.) Les marchands y abordent de toutes les *parties* du monde. (Fén.) La cour est la *partie* la plus décriée de ce monde. (Fléch.) Si l'on m'oppose que la fureur du jeu est la pratique de tout l'Occident, je réponds que c'est peut-être aussi l'une de ces choses qui nous rendent barbares à l'autre *partie* du monde. (La Bruy.)

— S'empl. aussi au moral. Employer une partie de sa vie à un travail. Donner une partie de son temps aux affaires. Une partie de ses économies. Une partie de son autorité, de son crédit, de sa puissance, fut employée à obtenir cette position. Le jugement est une partie essentielle du génie. Porter sa surveillance sur toutes les parties de l'administration. Bien disposer les parties de son sujet. C'est dans cette *partie* que la nature a renfermé le sommaire de son ouvrage. (J.-J. Rouss.) Saint Louis voulut prévenir ce danger ; et se chargeant lui-même d'une *partie* de la justice, il sut le secret de s'ôter à lui-même une *partie* de sa grandeur. (Fléch.) Les amusements de certains magistrats sont comme la *partie* sacrée de leur vie, à laquelle on n'ose toucher. (Id.) Elmire ne croyait pas la moindre *partie* de toutes les folies que l'on disait que l'amour avait fait faire dans tous les temps. (La Bruy.) L'éloquence est au sublime ce que le tout est à sa *partie*. (Id.) Mais toujours du secret il cache une *partie*. (Corn.) L'indiscrétion, la vanité, la colère ou la malignité, sont souvent la meilleure *partie* de la franchise. (Boiste.)

> Que d'un art délicat les pièces assorties
> N'y forment qu'un seul tout de diverses *parties*.
> (Boil.)

— Ce qu'on détache ou ce que l'on considère comme détaché d'un tout. Le tout est plus grand que la partie.

— Math. *Partie aliquote*. Celle qui, étant répétée un certain nombre de fois, fait un nombre précisément égal au tout. 3 est une partie aliquote de 12, parce que, répété 4 fois, il produit exactement ce nombre. || *Partie aliquante*. Celle dont la répétition ne produit jamais qu'une somme inférieure ou supérieure au tout. 3 est une partie aliquante de 16, car 5 fois 3 font 15, et 6 fois 3 font 18, deux nombres, l'un au-dessus, l'autre au-dessous de 16. || *Partie semblable*. Chacune de celles qui ont la même raison avec leur tout. Ainsi 6 et 9 sont des parties semblables de 36 et de 54 ; car elles ont une même raison à leur tout : 6 est à 36 comme 9 est à 54, savoir la 6me partie.

— Phys. *Parties insensibles*. Celles qui sont réduites à un degré de ténuité tel qu'on ne peut les apercevoir, à moins qu'elles ne soient plusieurs ensemble. La divisibilité des corps peut être poussée au moins jusqu'à ce degré de ténuité.

— Chaque art, chaque science se subdivise en un plus ou moins grand nombre de parties.

— Se dit de certaines parties du corps, considérées comme saines ou comme malades. Partie saine, malade, douloureuse. Partie offensée, blessée, affligée, affectée. La partie droite, la partie gauche. Appliquer une fomentation sur la partie. La maladie se jette toujours sur la partie la plus faible.

— *Parties naturelles*, *parties honteuses*, ou simplement *parties*. Les parties qui servent à la génération.

— *Parties nobles*. Les viscères, les parties absolument nécessaires à la vie, comme le cœur, le poumon, le foie, le cerveau. Le coup a offensé les parties nobles.

— Fig. *Il est la partie honteuse de ce corps*, *de cette compagnie*. Il fait déshonneur au corps, à la compagnie dont il est membre.

— Philos. scolast. *La partie supérieure*. La raison. || *La partie inférieure*, *la partie animale*. L'appétit sensitif, la concupiscence. || On dit aussi *la partie irascible*, *la partie concupiscible*. || Ces expressions ont vieilli, surtout les deux premières, et ne s'emploient guère que dans le style familier.

— On dit, en morale, *qu'il faut que la partie supérieure commande à l'inférieure*, pour exprimer qu'il faut que la raison ait l'avantage sur les passions.

— Gramm. *Parties d'oraison*. Les mots dont le discours est composé, comme l'article, le nom, le pronom, le verbe, l'interjection, la conjonction, etc. || *Faire les parties d'un discours*, *d'une période*, etc. Analyser un discours, une période, etc., en marquant sous quelle partie d'oraison chaque terme doit être rangé.

— Se dit aussi des bonnes qualités naturelles ou acquises. Une des parties les plus essentielles d'un honnête homme, c'est la reconnaissance. Avoir toutes les parties d'un grand capitaine. Vieux en ce sens.

— En Angleterre, pour exprimer qu'un homme a beaucoup d'esprit, on dit *qu'il a de grandes parties*. Les Anglais nous ont emprunté cette expression, qui nous semble singulière aujourd'hui ; mais autrefois nous nous en servions très-communément dans ce sens-là. *Clélie*, *Cassandre*, tous nos anciens romans ne parlent que des *parties* de leurs héros et de leurs héroïnes, et ces *parties* sont leur esprit. Le mot *partie* se trouve encore dans les comédies de Corneille pour *esprit*. Cet homme a des *parties*. C'est ce que les Anglais appellent *parts*. || Ce terme était excellent ; car c'est le propre de l'homme de n'avoir que des *parties* ; on a une sorte d'esprit, une sorte de talent, mais on ne les a pas tous. Le mot *esprit* est trop vague ; et quand on dit, *cet homme a de l'esprit*, vous avez raison de demander *duquel* ? Le Dict. de l'Académie adopte cette expression au figuré, mais il ne l'emploie jamais seule. Il faut avouer que si ce terme est encore usité en ce sens, il l'est fort peu.

— Mus. Chacune des mélodies séparées dont la réunion forme l'harmonie ou le concert. Il y a quatre parties principales dans la musique vocale, qui sont le dessus, la haute-contre, la taille ou le ténor, et la basse. Dans la musique instrumentale, les quatre parties principales sont le premier dessus, le second dessus, la quinte et la basse. Ce morceau est à deux, à trois, à quatre parties. Les parties en sont très-bien écrites, en sont mal écrites. Il n'a fait que le sujet, un autre a fait les parties. Composer à plusieurs parties. Partie de violon, d'alto, de flûte, de basse, de piano, etc. Exécuter une partie. La partie qu'on lui a donnée à étudier est fort difficile. Il y a des instruments, comme le piano et la harpe, sur lesquels on peut exécuter plusieurs parties à la fois.

— Portion d'un grand morceau d'une sonate, d'un concerto, d'une symphonie, d'une ouverture, d'un air, d'un chœur, etc. Tout morceau de musique régulier se divise en deux parties ; dans la sonate, le duo, le trio, le quatuor, le quintette, le sextuor instrumental, cette division est marquée par des reprises. La première partie du grand morceau d'une sonate, d'un quatuor, etc., s'exécute deux fois ; on répète rarement la seconde partie, quoiqu'elle soit aussi précédée et suivie par le signe qui marque la reprise.

— *Partie récitante*. Celle qui exécute le sujet principal, dont les autres font l'accompagnement.

— *Parties concertantes*, ou *parties de chœur*. Celles qui s'exécutent par plusieurs personnes chantant ou jouant à l'unisson, chacune selon la nature de sa voix ou de son instrument, et dont la réunion forme un ensemble que l'on nomme *chœur*. || *Chanter en partie*, *faire sa partie*. Exécuter une partie dans un concert.

— Fig. et fam. *Faire sa partie*. Se dit d'une conversation, d'une dispute. || *Tenir bien sa partie*. Se bien acquitter de ce qu'il convient de faire dans la société où l'on est. Tenir bien sa partie à table. Tenir bien sa partie dans une conversation.

— *Chanter* ou *jouer sa partie*. Faire comme les autres.

— Papier, cahier sur lequel est écrite la partie séparée de chaque musicien. Distribuer les parties aux musiciens, aux exécutants.

— Quantité plus ou moins considérable de marchandises qu'on vend ou qu'on achète. Vendre, placer, acheter une grosse partie, une partie considérable de café, de cacao, de drap, de mousseline, etc.

— *Acheter, vendre une partie de rente*. Acheter, vendre une rente sur l'État ou sur des particuliers.

— Libr. Chacune des différentes divisions des feuilles d'un volume, assemblées, collationnées et pliées.

— Somme d'argent qui est due. Acquitter une partie. Avoir à recevoir une partie de plusieurs milliers de francs. Racheter une partie de cinq cents livres de rentes. Vieux en ce sens.

— Comptab. Article de compte. Laisser une partie en souffrance, une partie rayée. Cette partie a été allouée par la Cour des comptes. Il vieillit en ce sens.

— Banq. et comm. *Tenue des livres en partie simple* ou *à partie simple*. Manière de tenir les livres qui consiste à ne mentionner, dans chaque article, que celui qui doit, ou à qui l'on doit. || On dit de même, *tenir les livres en partie* ou *à partie simple*. *Passer un article en partie simple*. || *Tenue des livres en partie double* ou *à partie double*. Celle qui consiste à reconnaître à la fois un débiteur et un créancier, dans la rédaction d'un article quelconque, soit de recette, soit de dépense. || On dit de même, *Tenir les livres en partie double* ou *à partie double*. *Compter en partie double*. Dans la tenue des livres à partie double, inventée par les Italiens, on joint aux comptes des débiteurs et des créanciers particuliers, sous le nom de *marchandises générales*, *traites et remises*, *profits et pertes*, etc., des comptes généraux qui font le contrôle perpétuel des comptes particuliers, et dont les résultats indiquent, par un calcul sûr et facile, les bénéfices ou les pertes du négociant. C'est de ces doubles comptes que la méthode a pris le nom de *partie double*.

— *Parties* se dit quelquefois des articles d'un mémoire, de ce qui a été fourni par un marchand, un ouvrier, etc. Parties de tailleur, de maître d'hôtel. Parties d'apothicaire. Faire des parties. Arrêter ses parties. Payer les parties. Faire monter ses parties bien haut. Ces deux articles enflent bien les parties. Vieux dans ce sens.

— *Parties arrêtées*. Mémoire de marchand, approuvé, quant au prix, de la main du débiteur. Les parties arrêtées avaient action pendant trente ans.

— Prov. et fig. *Parties d'apothicaire*. Comptes sur lesquels il y a beaucoup à diminuer, à rabattre. On dit plus ordinairement aujourd'hui *mémoire d'apothicaire*.

— La totalité de ce qu'il faut faire pour qu'un des joueurs ait gagné ou perdu, suivant les règles de chaque jeu. Partie de jeu. Au piquet, il faut faire tant de points, ou gagner tant de paris, pour gagner la partie ; à la paume, il faut gagner tant de jeux. Jouer une partie de paume, une partie de piquet, de trictrac, d'échecs, de reversi, etc. Gagner plusieurs parties tout de suite. Gagner une belle partie. Faire une partie de piquet, d'échecs, de dames, etc. Faire tous les jours sa partie, sa petite partie. Si vous le souhaitez, je ferai votre partie. Parier à la partie. Perdre la partie, une partie. Partie et revanche. Partie, revanche et le tout. Jouer en deux parties liées ou en parties liées. Souvent, avec des pions qu'on ménage bien, on va à dame et l'on gagne la *partie* : le plus habile l'emporte, ou le plus heureux. (La Bruy.)

— *Partie d'honneur*. La troisième partie que l'on gagne, lorsque chacun des deux joueurs en a gagné une.

— *Coup de partie*. Coup qui décide le gain ou la perte de la partie.

— Fig. *Coup de partie.* Coup qui décide du succès d'une affaire.

— *Faire un coup de partie.* Faire quelque chose qui emporte avec soi une décision heureuse, ou qui doit avoir des conséquences très-avantageuses.

— *La partie est bien faite, est mal faite, est égale, est inégale.* Elle est faite entre des joueurs de même force, entre des joueurs de force égale, inégale.

— Fig. et fam. *Il fait bien ses parties.* C'est un homme qui sait prendre ses avantages.

— Fig. *La partie n'est pas égale.* Se dit lorsque, dans une contestation, une concurrence, un jeu, etc., il y a d'un des deux côtés une grande supériorité. | On dit, dans un sens analogue, *la partie n'est pas tenable.*

— Fig. *C'est une partie perdue.* Se dit lorsqu'on désespère de réussir dans ce qu'on a entrepris.

— *Quitter la partie.* Convenir que celui contre qui l'on joue a gagné.

— Fig. *Quitter la partie.* Se désister de quelque chose, y renoncer. Quitter la partie au moment où l'on allait obtenir ce qu'on demandait.

— Prov. et fig. *Qui quitte la partie la perd.* Celui qui cesse de suivre une affaire, qui se décourage, ne peut réussir. || *Peloter en attendant partie.* Faire quelque chose de peu de conséquence, en attendant mieux. || Faire par manière d'exercice ce qu'on fera plus sérieusement dans la suite.

— Prov. *Ce n'est pas assez de bien jouer, il faut bien faire ses parties.* Il ne suffit pas d'être habile, il faut n'entreprendre que de bonnes affaires.

— Jeux. Se dit, au reversis, de ce qu'on est obligé de payer au joueur qui, étant le plus près du panier, ne fait aucun point, ou n'en fait pas plus que celui qui en a fait le moins. || *Partie bredouille.* Se dit, au trictrac, quand on gagne douze points sans interruption. || *Partie simple.* Se dit quand on fait douze points à plusieurs reprises. || *Partie carrée.* Au jeu de l'hombre, trois rois et une dame dans la même main.

— Projet formé entre plusieurs personnes, pour être exécuté par des personnes réunies. Lier partie pour chercher querelle à quelqu'un, pour voyager, etc. Faire la partie d'aller voir quelqu'un. Remettre la partie au lendemain. La *partie* est rompue, et les lieux la renouent. (Corn.)

— Prov. *C'est une partie faite à la main.* C'est une partie concertée dans une mauvaise intention.

— Admin. *Partie secrète.* Bureau d'état-major d'une armée, où se traitent les détails de l'espionnage.

— Projet de divertissement, de récréation, de plaisir. Faire une partie de promenade, de chasse, de pêche, de débauche. Faire une partie de campagne. Faire la partie d'aller se promener, d'aller dîner en un endroit, d'aller à la chasse. Lier, rompre, renouer une partie. Manquer à une partie. Être d'une partie. Être de la partie. Mettre quelqu'un de la partie. Être de toutes les parties de plaisir. Remettre la partie. Renouer la partie. La partie n'a pas eu lieu, est restée là. Mille *parties* de plaisir ne laissent aucun souvenir. (Boil.)

— Le divertissement même. La partie a été très-agréable, a été charmante, ennuyeuse, troublée par des fâcheux.

— *Partie carrée.* Partie de plaisir faite entre deux hommes et deux femmes. On voit Glycère en *partie carrée*, au bal, au théâtre, dans les jardins publics. (La Bruy.)

— *Partie fine.* Partie de plaisir où l'on met quelque mystère.

— *Être de la partie.* Être d'une partie de plaisir.

— Fig. Contribuer à un travail, à une expédition. || *Se mettre de la partie.* Se joindre à quelqu'un. *Remettre la partie.* Différer de faire une chose.

— Prov. et fig. *Il ne faut pas remettre la partie au lendemain.* Il ne faut point différer ce que l'on peut faire dans le moment.

— Celui qui plaide contre quelqu'un, soit en demandant, soit en défendant. Qui est votre partie? C'est ma partie adverse. Se rendre partie. Être juge et partie. Recevoir quelqu'un partie intervenante. Se rendre partie dans une affaire criminelle. N'être pas partie capable. Être partie opposante. Satisfaire la partie plaignante. Avoir affaire à forte partie. Prendre quelqu'un à partie. Partie principale. Partie intervenante. Partie défaillante. Parties plaidantes. Un juge doit écouter les deux parties. Parties assignées. Parties ouïes. Les parties ont passé un compromis, et se sont mises en arbitrage. Faire consumer en frais une pauvre partie. Quand les parties sont d'accord, le juge n'y a que voir. Un procureur ne doit point travailler pour et contre sa *partie.* (Del.) L'ajournement une fois signifié, tous les actes d'instruction ordinaire se font par et entre les avoués des *parties* qu'ils représentent. (Boncenne.) Des malheureux qui craignent plus leurs juges que leurs *parties.* (Fléch.) Confondre les droits et les espérances des *parties* par des arrêts contradictoires. (Id.) Va, je suis ta *partie*, et non pas ton bourreau. (Corn.) Condamner avant d'avoir entendu les *parties*, c'est être méchant : on croit le mal plutôt que le bien. (Boiste.)

— Se dit, relativement aux avocats et aux avoués, de ceux dont ils défendent le droit ou les prétentions. Un avocat qui contente ses parties. Défendre bien le droit de sa partie. La partie de maître un tel a été condamnée aux dépens.

— Jurispr. *Partie comparante.* Celle qui comparaît en personne ou par représentation, soit à l'audience, soit devant le juge ou tout autre officier public. || *Partie défaillante.* Celle qui ne se présente ni en personne, ni par procuration. || *Partie adverse.* Celui qui plaide contre un autre. Le défendeur est la partie adverse du demandeur, et le demandeur la partie adverse du défendeur. || *Parties contradictoires.* Parties qui, ayant des intérêts opposés, se présentent l'une et l'autre en personne, ou par le ministère de leur avocat ou de leur avoué, devant le juge. || *Partie intervenante.* Celle qui, de son propre mouvement, se rend partie dans une contestation déjà pendante entre deux autres parties. || *Parties litigantes.* Celles qui sont en procès ensemble. || *Parties ouïes.* Celles qui ont été entendues contradictoirement. || *Partie plaignante.* Celle qui a rendu plainte en justice. || *Partie principale.* Celle qui est la plus intéressée dans la contestation. || On appelle aussi *parties principales.* Ceux entre lesquels a commencé la contestation, pour les distinguer de ceux qui ne sont que parties intervenantes. || *Partie capable.* Celle qui de droit a l'âge compétent, ou les qualités pour agir. || *Partie formelle.* Partie civile qui poursuit en son nom l'accusé. || *Partie civile.* Celui qui, en matière criminelle, agit en son nom contre un accusé, pour des intérêts civils. Intervenir dans un procès, et se constituer partie civile. On l'appelle ainsi, parce qu'en concluant sur la plainte, il ne peut demander qu'une réparation civile et des intérêts civils. Pour se rendre partie civile, il faut avoir un intérêt personnel à la réparation civile du crime ou du délit, comme lorsqu'on a été volé ou quand on est héritier d'une personne qui a été tuée, etc. || *Partie publique.* || Le procureur général ou ses substituts.

— Quoique, dans cette dernière acception, le mot *partie* fût toujours du féminin, on mettait cependant autrefois au masculin l'adjectif ou le pronom qui s'y rapportaient, lorsque l'on désignait des hommes. Les juges peuvent recevoir des présents des parties, quand *ils* les leur donnent par amitié. (Pat.) Ma partie, au sortir de l'enfance, s'est *consacré* au ministère de l'autel. (Id.)

— Anc. jurispr. *Les parties casuelles.* Les droits et revenus éventuels qui étaient perçus au profit de l'État. Trésorier des parties casuelles. || Deniers provenant des offices venaux qui devenaient vacants. || Droit que l'on payait à chaque résignation. || Droit annuel, appelé autrement *paulette.* || Le bureau où l'on payait ces droits. || *Première, seconde partie de l'épargne.* Celle qui était destinée pour le roi ou pour le payement de ses officiers.

— Les termes les plus bas deviennent quelquefois les plus nobles, soit par la place où ils sont mis, soit par le secours d'une épithète heureuse. Corneille dit dans *Héraclius :*

> Il semble que de Dieu la main appesantie,
> Se faisant du tyran l'effroyable *partie*,
> Veuille avancer par là son juste châtiment.

La *partie* est un terme de chicane. La main de Dieu appesantie, qui devient l'effroyable *partie* d'un tyran, est une idée terrible.

— *Prendre quelqu'un à partie.* Attaquer en justice un homme qui n'était pas d'abord notre adversaire. || *Prendre son juge à partie.* Se rendre partie contre son juge, l'accusant d'avoir prévariqué. || *Prise à partie.* Acte par lequel on prend son juge à partie. Craindre la prise à partie.

— Fig. *Prendre quelqu'un à partie.* Lui imputer le mal qui est arrivé, s'en prendre à lui. Il n'a point pris le ciel ni le sort à *partie.* (Corn.) J'eus beau prendre le ciel et le chantre à *partie.* (Boil.)

> Lui reprochant l'espoir qu'il vous avait donné,
> Et de mon sort enfin le prenant à *partie*
> Mon importune ardeur ne s'est point ralentie (Rac.)

Prendre à partie est un terme de barreau employé ici très-heureusement après Corneille. Fontenelle n'est pas de l'avis de Voltaire; il blâme Corneille d'avoir pris à partie ou des astres qui n'ont contribué en aucune sorte à nos malheurs, ou une fortune et des destins qui n'ont d'être que dans notre imagination.

— Fig. *Avoir affaire à forte partie.* Avoir un adversaire redoutable. || *Il n'est pas partie capable.* Il n'a pas les talents, les qualités, les ressources qu'il lui faudrait pour l'emporter sur ses adversaires, pour réussir dans son entreprise.

— Prov. *Qui n'entend qu'une partie n'entend rien.* Il faut écouter les deux parties pour se mettre en état de bien juger.

— Se dit des personnes qui contractent ensemble. Les parties contractantes. Toutes les parties intéressées en sont d'accord. Cela a été résolu pour le bien de toutes les parties. Cela s'est fait à la satisfaction de toutes les parties, du consentement de toutes les parties. Concilier les intérêts des parties.

— *Parties belligérantes.* Les puissances qui sont en guerre les unes contre les autres.

— *Parties prenantes.* Créanciers de l'État, dont le payement a été assigné sur un fond particulier. || Ceux qui participent à une distribution de vivres, d'habits, etc., faite par le gouvernement. || Tous les créanciers qui viennent en ordre utile dans une distribution de fonds provenant de leur débiteur.

— *Faire partie.* Se disait pour intervenir.

— *Partie* se prenait pour Obstacle, combat. Il semble que le nom de vertu présuppose de la difficulté et du contraste, et qu'elle ne peut s'exercer sans *partie.* (Montaigne.)

— Se disait pour Ennemi. Albucilla s'étant pour se tuer frappée trop mollement, donna encore à ses *parties* moyen de l'emprisonner et faire mourir à leur mode. (Montaigne.)

— S'est dit pour Parti, ligue, faction. Son ennemi le faisait tuer sous ombre d'être de la *partie* du roi et du comte d'Armagnac. (Al. Chartier.)

— Astrol. *Partie de fortune.* L'horoscope lunaire. La partie de fortune est représentée dans les horoscopes par un cercle coupé en croix.

— *En partie.* loc. adv. Non en totalité, non entièrement. N'être héritier qu'en partie. N'être propriétaire d'une terre qu'en partie. Ce bâtiment n'est élevé qu'en partie. L'armée était en partie, en grande partie composée d'aventuriers venus de tous les pays.

> Il punit à regret, et ce n'est qu'en *partie*
> Qu'il frappe sur l'ingrat que son courroux châtie.
> (L. Racine.)

— Quand cette locution est répétée, elle a ordinairement le sens de Moitié, pris adverbialement. Un corps de troupes composé en partie de Français, en partie de Suisses.

— On omet quelquefois la préposition *en.* Le payement s'est fait, partie avec de l'argent, partie avec des billets. Faire quelque chose, partie pour l'amour de quelqu'un, partie pour son propre intérêt. Partie bien, partie mal. (Il) vivait encor chez lui, *partie* à ses dépens. (Boileau.)

— Syn. comp. PARTIE, PART, PORTION. La *partie* est ce que l'on détache du tout; la *part* est ce qui en doit revenir, la *portion* est ce qu'on en reçoit. Le premier de ces mots a rapport à l'assemblage, le second, au droit de propriété; le troisième, à la quantité.

PARTIEL, ELLE. adj. (pr. *par-ciel;* rad. *partie*). Qui fait partie d'un tout. Les sommes partielles.

— Fait par parties. Travail partiel. Lecture partielle.

— Qui n'existe ou qui n'a lieu qu'en partie. Les révoltes partielles affermissent le despotisme.

— Astron. *Éclipse partielle.* Éclipse qui a lieu quand la lune n'entre qu'en partie dans l'ombre de la terre, ou quand elle cache une partie du disque du soleil.

— Bot. Les *cloisons partielles* sont celles qui n'aboutissent que d'un seul côté à la paroi interne de la cavité péricarpienne, et qui, de l'autre côté, aboutissent à un placentaire ou à quelque autre cloison, de sorte que chacune, prise isolément, ne pourrait partager la cavité du péricarpe en deux loges. || Les *ombelles partielles*, dites aussi *ombellules*, sont celles que porte l'ombelle générale. || Le *pédoncule partiel* est une division quelconque d'un pédoncule composé. || Le *pétiole partiel* est chacune des branches articulées sur le pétiole commun, et portant plusieurs folioles, dans une feuille composée.

— Entom. *Métamorphose partielle.* Celle des insectes qui, pendant le cours de leur vie, ne subissent point ou presque point de mutation dans leur forme générale, mais acquièrent seulement de nouvelles parties à l'extérieur, comme les hémiptères, les orthoptères et beaucoup de névroptères.

— Minér. Se dit d'une variété qui fait exception à la loi de symétrie, en ce que les lois de décroissement qui la déterminent n'ont pas lieu sur toutes les parties identiques de la forme primitive, comme le cobalt gris partiel.

— Mathém. *Différence partielle d'une fonction de deux ou de plusieurs quantités variables.* Différence de cette fonction prise en faisant varier seulement une des variables. || *Équation aux différences partielles.* Toute équation dans laquelle se trouvent les quantités variables, combinées d'une manière quelconque avec des quantités constantes. || Si les différentielles sont infiniment petites, les équations sont dites aux *différentielles partielles.*

PARTIELLEMENT. adv. (pr. *par-ci-èl-le-man*). Par parties. Payer partiellement.

PARTIL, ILE. adj. Astrol. Se dit d'une certaine manière de déterminer l'aspect réciproque de deux planètes. || *Trine partil.* Celui qui a 120 degrés. Le soleil est en trine partil avec la lune, lorsqu'il est au douzième degré du Lion, et la lune au douzième degré du Sagittaire. || *Quadrat partil.* Éloignement de 90 degrés. || *Opposition partile.* Éloignement de 180 degrés. || *Conjonction partile.* Position de deux astres dans le même degré. || Les astrologues ne laissaient pas de nommer tous les aspects partils, lorsqu'ils n'étaient éloignés de la précision que de trois ou quatre degrés.

PARTIMENTI. s. m. pl. Mus. Nom italien de certains exercices préparés pour l'étude de l'accompagnement et de l'harmonie, dont on fait usage dans les écoles d'Italie. Ces exercices sont composés de parties de basses où l'on indique les accords par des chiffres placés au-dessous des notes. L'élève doit jouer sur le piano ces accords avec la main droite, tandis que la gauche exécute la basse.

PARTIR. v. a. 2e conj. (du lat. *partiri;* fait de *pars*, partie, portion). Diviser en plusieurs parts. Il est vieux, et il ne s'emploie guère qu'à l'infinitif, et dans cette phrase proverbiale et figurée, *avoir maille à partir avec quelqu'un.* Avoir avec lui quelque démêlé.

> Dieu et lui *partiront* ensemble
> Ce denier-là si bon leur semble.
> *Farce de Pathel.*)

— **SE PARTIR.** v. pron. Se disait pour Se partager. Soissons où se devait *partir* le butin. (Fauchet.) Le temps venu que le pillage se devait *partir.* (Id.)

PARTIR. v. n. 2e conj. (du latin *partiri* partager, séparer). *Je pars, tu pars, il part, nous partons, vous partez, ils partent. Je partais. Je partis. Je suis parti* ou *j'ai parti. Je partirai. Je partirais. Pars, partons, partez. Que je parte. Que je partisse. Partant. Parti, partie.* Se mettre en chemin. Commencer un voyage. Partir pour la promenade. Partir de Paris. Il vient de partir pour Rome. Partir pour la campagne. Il sera parti aujourd'hui, sans une affaire qui lui est survenue. Il ne fait que de partir. Vous n'êtes pas plus tôt parti qu'il est arrivé. Cette voiture part tous les jours à telle heure. Ce navire partira bientôt. Les courriers partent à différents jours. Louis de Bavière, *partant* pour l'armée, confia l'administration de ses États à son rival Frédéric le Beau, alors son prisonnier, et il se trouva bien de cette confiance, qui, dans ce temps, n'étonna personne. (Mme de Staël.) J'avais une femme et une fille, et je n'en ai plus : elles sont *parties* cette nuit avec deux de mes meilleurs amis, après m'avoir volé. (B. de St-P.)

> Tous ces mille vaisseaux qui, chargés de vingt rois,
> N'attendent que les vents pour *partir* sous vos lois.
> (Racine.)

— Boileau l'a dit de ses vers. Allez, *partez*, mes vers, dernier fruit de ma veine.

> Le K, *partant* jadis pour les calendes grecques,
> Laissa le Q, le C, pour servir d'hypothèques. (Pus.)

— *Ne pas partir de.* Ne pas bouger de. Il ne part pas de l'église.

— *Partir de ce monde.* Mourir. Voilà les vœux que fait pour elle le vieillard qui va *partir* de ce monde. (Volt.)

— Se mettre à courir. Au moindre signe, il part comme l'éclair. Dès que le signal a été donné, il est parti comme un trait.

— Prendre sa course, son vol, en parlant des animaux, des oiseaux. Le lièvre partit à quatre pas des chiens. Le chien a fait partir la perdrix.

— Manég. *Ce cheval part bien de la main.* Dès qu'on lui baisse la main, il prend bien le galop.

— Fig. et fam. *Il part de la main.* Se dit d'un homme qui fait avec promptitude ce qu'on lui ordonne, ce qu'on lui demande.

— Fig. *Partir d'un éclat de rire, d'un grand éclat de rire.* Rire tout à coup avec éclat. En voyant cet homme, il est parti d'un grand éclat de rire. La petite Moïna, son amie de deux ans, provoquait par des agaceries déjà féminines d'interminables rires *partant* comme des fusées, et qui semblaient ne pas avoir de cause. (De Balzac.)

— Fig. *Partir d'un principe.* Poser ou admettre un principe, et raisonner en conséquence. Dans cette discussion, il est parti d'un bon, d'un faux principe. || On dit à peu près dans le même sens, *partir d'un point, d'une donnée; partons de là; partant de là, je conclus.* C'est en *partant* de ces observations que Samuel Merland, le père Kircher et Jean-Baptiste Porte crurent avoir inventé le porte-voix. (A. Martin.) Lorsqu'on *part* d'une erreur, on n'arrive jamais à la vérité. (Jouy.)

— S'élever. Tout à coup sont *partis* des nuages de poudre. (Delille.)

— Avoir son point de départ. Rien n'est plus sagement ordonné que ces cercles qui, *partant* du dernier curé de village, s'élèvent jusqu'au trône pontifical. (Chateaub.)

— Sortir avec impétuosité, en parlant des choses. La bombe part du mortier. La foudre qui part de la nue. Le coup part. J'ai vu partir le coup. Les éclairs qui *partaient* de ses yeux. (Rac.) Un point brillant *part* comme un éclair, et remplit aussitôt l'espace. (J.-J. Rouss.)

— Se dit des armes à feu dont le coup part, d'un ressort qui se détend brusquement, etc. Le fusil a parti tout d'un coup. Faire partir un ressort. Faire partir des fusées, des pétards, des bombes. Déjà les traits vengeurs sont *partis* dans ses mains. (Bély.)

> Ou d'un plomb qui suit l'œil et *part* avec l'éclair.
> Je vais faire la guerre aux habitants de l'air. (Boil.)

— Se dit aussi au moral. Il est vif, sa réponse ne tarde pas à partir. Cela part plus tôt que la réflexion. Ce mot est parti plus vite qu'il n'aurait voulu.

— Fig. C'est de ce tribunal souverain que *partent* ces foudres qui vont consumer l'iniquité jusqu'aux tribunaux les plus éloignés. (Fléch.)

— Tirer son origine, avoir son commencement, en parlant des choses physiques. Tous les nerfs partent du cerveau. Toutes les artères partent du cœur. C'est de cette montagne que part la source du fleuve. Cette voie part de telle place, et aboutit à telle autre. Il part de cette ville plusieurs grandes routes qui vont jusqu'aux extrémités du royaume.

— Se dit aussi des personnes dans ce sens. Son ennemi n'a pu oublier vos injustes traits *partis* vous et peuples en monde. (J.-J. Rouss.)

— Émaner, en parlant des choses morales. Ce conseil ne part pas de lui. Cet avis est parti de bon lieu. C'est ce qui part de son esprit a

de l'origine [illegible] Cela part d'un bon cœur, d'un bon [illegible] [illegible] part du cœur. [illegible] [illegible] sa cœur toujours maître de soi. (Id.) [illegible] (Genlis.)

[illegible]

— Fig. et pop. [illegible] C'la [illegible] en mauvaise part.

— Art cul. *Faire partir des haricots.* Les faire [illegible], les faire crever.

— Techn. *Faire partir la pierre.* La séparer et l'ouvrir avec les coins de fer.

— [illegible] d'un lieu dans un autre [illegible] n'est pas correct [illegible]

— Absol. On est [illegible] plus facile lorsqu'on part [illegible]

— *A partir de* [illegible] A dater de, en commençant à [illegible]

— *A partir de là.* En supposant telle chose, nous [illegible] n'est pas libre; à partir [illegible] mauvaises.

— [illegible] prend l'auxiliaire *avoir* quand on veut [illegible] de partir, et il prend l'auxiliaire *être* [illegible] marquer l'état du sujet relativement à cette action finie. J'arrive près d'un chasseur, une demi-heure après [illegible] *est parti*, et j'entends par là qu'il s'en est allé, qu'il a quitté le lieu où il était. Mais, si je lui demande, quand a-t-il parti? et qu'il me réponde [illegible] *il est parti* employé pour signifier, et l'action [illegible]

— v. a. Manég. Faire partir. Partir un cheval.

— SE PARTIR. v. pron. Se disait pour S'éloigner d'un lieu. Le roi se *partit* de Blois. (Al. Chartier.)

— Se disait pour Se séparer d'une personne.

> Et si d'elle vous faut partir,
> Vous serez [illegible]
> [illegible]
> *Roman du Mar* [illegible]

PARTIR. s. m. Manég. L'action de partir. Le partir au cheval. Ce cheval a le partir prompt, a de la grâce au partir.

— Fig. [illegible] *partir*, n'a garde d'arrêter la course du [illegible] la nécessité de se rendre [illegible] premiers mouvements.

— *Un bon partir de la main.* La course qu'on fait faire au cheval sur une ligne droite [illegible]

PARTISAN. s. m. (rad. *parti*). Celui qui est attaché à la fortune d'une personne, à un parti, d'un système, qui en épouse les intérêts, qui en prend la défense. Les partisans de César, de Pompée, d'Auguste. Les partisans de la république, de l'empire, de la monarchie. Être des partisans de quelqu'un. Cet auteur a bien des partisans. Chacun a ses partisans. On peut être partisan de la république, comme du bonheur, sans y croire. (Boiste.)

— Se dit aussi en parlant des choses. Les partisans de la [illegible] Être grand partisan des [illegible] (S. Dubay.)

[illegible]

— [illegible]

[illegible]

— [illegible] d'una faction.

[illegible] Celui qui avait fait un traité, ou [illegible] *partisans*. (La Bruy.)

— Le [illegible]

[illegible] assez pour finir, à leur égard, par la compassion.

— Officier de troupes légères ou irrégulières, [illegible] une guerre de surprises ou [illegible] grand partisan. Un bon [illegible] général.

— Se dit des troupes composées, la plupart [illegible] Les chefs de partisans ont rendu de grands services [illegible] Dans les dernières campagnes d'Italie et d'Espagne, plusieurs hommes [illegible] comme chefs de *partisans* [illegible] incorporés dans l'armée [illegible] dignes de leurs talents militaires. (Id.)

— Syn. comp. PARTISAN, FINANCIER, MALTÔTIER, PUBLICAIN, TRAITANT. *Maltôtier* était une dénomination injurieuse qu'on donnait aux *traitants* qui vexaient. *Financier* est plus noble, *traitant*, plus en sous-ordre, *partisan*, plus odieux, *maltôtier*, plus méprisable. *Publicain* ne se disait que des financiers de l'antiquité.

PARTISANE. s. f. Celle qui est attachée au parti de quelqu'un, qui en prend la défense. Voltaire dit à M^me du Boccage, en parlant de M^me du Châtelet : Vous n'avez pas de *partisane* plus sincère. (Volt.) Cratès, vieux, laid et bossu, trouva une *partisane* jeune et jolie, aux yeux de qui le zèle de la science changea ses défauts en agréments. (Lingnet.)

> Qui veut lui [illegible]
> [illegible]
> Pourvu que [illegible] *partisane*.
> (Boss.)

— Ce féminin n'est pas entièrement admis; mais il n'y a aucun motif raisonnable qui puisse le faire rejeter. L'Académie ne nous fait pas connaître si une femme doit dire *je suis partisan* ou *partisane* de telle chose. Comme le choix ne peut pas être douteux entre un féminin utile, nécessaire, régulier, conforme au génie de la langue, et un prétendu féminin qui n'en est pas un; comme l'invariabilité de ce nom, ainsi que celle de tout autre, est un inconvénient, un défaut qu'on peut éviter; comme elle semble indiquer que nos mœurs ne reconnaissent pas à une femme le droit ou la faculté d'avoir un goût décidé ou réfléchi pour quelque chose, il est clair que les écrivains doivent travailler à répandre l'usage du féminin *partisane*.

PARTITE. adj. des 2 g. (du lat. *pars*, partie). Bot. Se dit d'une partie découpée en lanières qui s'étendent jusque près de sa base.

PARTITEUR. s. m. Arithm. S'est dit pour Diviseur.

— Néol. Celui qui fait les parts. Ces partiteurs de renommée.

PARTITIF, IVE adj. (rad. *partie*). Gramm. Qui désigne une partie d'un tout. *Moitié*, *dizaine*, etc., sont des substantifs partitifs. *Plusieurs*, *quelques*, sont des adjectifs partitifs. La préposition *de* se prend dans un sens partitif.

— *Collectif partitif.* Celui qui exprime plusieurs personnes ou plusieurs choses comme faisant partie d'un tout. Pour la règle d'accord des collectifs partitifs, V. COLLECTIF.

PARTITION. s. f. (pr. *par-ti-ci-on*; du lat. *partitio*, fait de *partir*, partager). Mus. L'ensemble, la réunion de toutes les parties d'une composition [illegible] de manière à se correspondre exactement. La partition de l'opéra d'Alceste, la partition d'Œdipe à Colone, de Don Juan, etc. Cette partition est bien écrite. Opéras en partition.

— Les Italiens se servaient souvent de ce terme pour marquer la basse continue chiffrée, surtout lorsque dans les récitatifs la partie chantante est écrite au-dessus de leur basse continue, ou quand les entrées ou figures sont marquées par les clés des parties qui les commencent.

— Par extens. Se prend souvent pour L'œuvre même. Hérold est auteur de plusieurs partitions remarquables.

— Mus. Règle pour accorder l'orgue et le piano par tempérament. ‖ Opération par laquelle on applique cette règle. Les facteurs de pianos vendent aujourd'hui des partitions formées de diapasons [illegible] le système tempéré.

— [illegible] La division s'appelait autrefois *partition*.

— Bibliogr. *Partitions oratoires.* Ouvrage de Cicéron, qui traite des parties de la rhétorique.

— Blas. Traits qui partagent l'écu en plusieurs parties. ‖ *Partitions simples.* Celles qui [illegible] *Partitions composées.* Celles qui forment des compartiments [illegible]

— [illegible]

— [illegible] Division que [illegible]

PARTNER. s. m. V. PARTENAIRE.

PARTOLOGIE. s. f. (du lat. *partus*, accouchement [illegible]) Chir. Traité des accouchements.

PARTORIGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport [illegible]

PARTOUT. adv. (des mots fr. *par*, *tout*). En tous lieux. Aller partout. Être partout. Passer partout. Dire partout. *Partout* on entend des cris, *partout* on voit la douleur, le désespoir et la mort. (Boss.) A la cour, à la ville, mêmes passions, mêmes faiblesses; *partout* les bras, [illegible] des divorces, des ruptures et des raccommodements. [illegible] *Partout* on ce [illegible] (Rac.) Vous trouverez *partout* l'horreur du nom romain. (Id.)

— Prov. *On ne peut être partout.* On ne saurait être en même temps en deux endroits. ‖ On ne peut vaquer à plusieurs affaires à la fois.

— Fam. *Se fourrer partout*, *fourrer son nez partout.* Se produire, s'introduire dans toutes les maisons, s'ingérer dans toute sorte d'affaires.

— *Sur partout, as partout, blanc partout*, etc. Se dit, au domino, pour annoncer que le nombre indiqué se trouve aux deux extrémités du jeu. ‖ Puisque l'Académie admet que [illegible] cas *partout* est adverbe, pourquoi prétend-elle [illegible] *faire un partout*, partout est substantif?

— En quelque lieu que ce soit. Toute place est bonne, on peut prier *partout*. (De Brehan.) Les mauvais poëtes ont toujours glissé *partout* la fraude et le mensonge. (Napol.)

— En quelque lieu que ce puisse être. On reprend son bien partout où on le trouve. On se moque de lui partout où il va. *Partout* où se pouvait étendre le pouvoir de M. de Montansier, l'oppression et l'injustice n'étaient pas libres. (Fléch.) L'homme est le même *partout*; l'homme est toujours l'homme. (Volt.) Il est incertain où la mort nous attend, attendons-la *partout*. (Montaigne.)

> Je puis mettre à ses pieds ma douleur et ma joie,
> *Partout* où sa bonté [illegible] (RAC.)

— *De partout.* De tous les côtés. On souffre de *partout*, il y a cependant de bon dans la vie. (Volt.) Cette locution est [illegible] de : On souffre de tel ou tel côté, et la douleur s'étend *par tout* le corps.

— *Partout* peut se répéter pour indiquer une énumération ou une progression. *Partout* où il y a combinaison, il y a intelligence; *partout* où il y a intelligence, il y a justice et justice, récompense et punition : voilà Dieu démontré. (Boiste.)

— *En tout et partout.* Absolument.

— On a dit autrefois, mais mal, *tout partout*. Aussi M^me de Sévigné se moque de cette façon de parler. Ces coliques sont douloureuses; vous avez mal *tout partout*, comme dit M^me Reinié.

PART-PRENANT, ANTE. adj. et s. Anc. prat. Personne qui a part dans un héritage.

PARTROUBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Partroubler. S'empl. adjectiv. On est si *partroublé* qu'on ne sait ce qu'on fait. (Regnard.)

PARTROUBLER. v. a. 1^re conj. Se disait pour Troubler extrêmement.

PARTULA. Myth. rom. Déesse qui présidait aux accouchements; elle réglait le terme de la grossesse.

PARTULE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

PARTURATEUR. s. m. Chir. Instrument dont quelques chirurgiens se servaient dans les accouchements difficiles.

PARTURATION. s. f. Se disait pour Accouchement, enfantement. On dit aujourd'hui Parturition.

PARTURIR. v. n. 2^e conj. Se disait pour Accoucher, mettre un enfant au monde.

PARTURITION. s. f. (pr. *par-tu-ri-ci-on*; du lat. *parturitio*, fait de *parturire*, accoucher). Chir. Acte par lequel s'exécute la naissance de l'enfant, quelle que soit l'époque de la grossesse à laquelle il vient au monde. La parturition se divise en deux ordres : le premier est celui où l'enfant se présente par la tête, le second est quand il avance par les membres abdominaux.

— Syn. comp. PARTURITION, ACCOUCHEMENT, VÊLAGE, AGNELAGE, MISE BAS, PART. Cet acte se nomme *vêlage* dans l'espèce bovine, *agnelage* dans celle des bêtes à laine; *mise bas*, *part*, *parturition*, chez tous les animaux domestiques; *accouchement* et quelquefois *part* et *parturition*, chez la femme.

PARU. part. pass. du v. Paraître. Il est invariable, et c'est à tort qu'on lui donne quelquefois l'auxiliaire *être*. Ainsi ne dites pas : La troisième livraison de ce recueil n'est pas encore *parue*. Envoyez-moi toutes les livraisons *parues*. Il faut dire avec *avoir*, et sans [illegible] un participe : La troisième livraison de ce recueil n'a pas encore *paru*. Envoyez-moi toutes les livraisons qui ont *paru*.

PARUE. s. f. Anc. mar. État d'un vaisseau couvert de tous ses pavillons.

PARULIE. s. f. (du lat. *parulis*, fait du gr. παρά, proche; οὖλον, gencive). Pathol. Inflammation de la gencive, [illegible] abcès [illegible] la racine des dents [illegible] la base de la [illegible] par une inflammation de la membrane [illegible] par l'inflammation et le gonflement du tissu dentaire, ou bien par l'inflammation, la carie et les fistules [illegible] quelconque des alvéoles ou [illegible]

partie des os maxillaires, et enfin par l'inflammation de la substance propre des gencives.

— On dit aussi *un parulis*.

PARUNDA. Myth. rom. V. PARUNTA.

PARURE s. f. (du lat. [illegible]). [illegible] La parure d'une femme [illegible] La parure se [illegible] la parure. [illegible] Le goût de *parure* [illegible] (J.-J. Rouss.) La même *parure* qui embellissait autrefois la jeunesse [illegible] les défauts de sa vieillesse. (La Bruy.) Un extérieur simple est l'habit des hommes vulgaires, il est taillé pour eux et sur leur mesure; mais c'est une *parure* pour ceux qui ont rempli leur vie de grandes actions. (Id.) [illegible] les femmes qui se [illegible] sous leur *parure*. (St-Evrem.) [illegible] ont [illegible] *parure*. (Id.) Toute femme a l'excès est folle de *parure*. (F. d'Églantine.)

> De [illegible] *parure*,
> [illegible] *parure*
> [illegible]

— Par analogie, se dit des animaux. Ces crins, du fier coursier orgueilleuse *parure*. (Del.)

— Se dit aussi des choses. La *parure* des prés, des bois, des [illegible] La parure du printemps. Les bois ont revêtu leur nouvelle *parure*. [illegible]

> Aux [illegible] *parure*.
> [illegible]

— Poét. *La parure des forêts.* La verdure.

— Fig. Se dit [illegible] au moral. La modestie est la [illegible] Dans ce genre d'écrits, [illegible] simplicité est la véritable parure [illegible] devant elle. (Boiste.)

— *Parure de diamants, parure de rubis*, etc. Garniture [illegible] pour servir de parure. Avoir une parure de diamants complète. Avoir des parures de pierres fines.

— Ressemblance, convenance entre deux ou plusieurs choses. ‖ *Chevaux de même parure.* Chevaux de même taille, de même poil. ‖ *Meubles de même parure.* Meubles de même étoffe, de même ouvrage.

— Fig. *Tout est de même parure.* Se dit en parlant d'un homme, d'un ouvrage dans lequel tout se ressemble, tout est d'accord. Son caractère, sa conduite, sa manière d'être, tout est en lui de même parure. Le sujet, les pensées, le style, tout dans cet ouvrage est de même parure. Il est peu usité, et ne se dit guère qu'en mauvaise part.

— Techn. Ce qui a été retranché avec un outil. ‖ *La parure du pied d'un cheval.* La corne que le maréchal en a ôtée avant de le ferrer. ‖ *La parure d'une peau de veau.* Ce que le relieur en détache, avant de l'employer à couvrir un livre.

— PARURES. s. f. pl. Rognures pour faire de la colle forte.

— Syn. comp. PARURE, AJUSTEMENT. Ce qui appartient à l'habillement [illegible] ce qu'on ajoute d'apparent [illegible] est *parure*. [illegible] PARURE, PAREMENT. V. PAREMENT.

PARVADI ou **PARVATI.** Myth. ind. Nom que porte quelquefois la déesse Dourgâ, femme de Siva [illegible] Les Indiens la représentent comme [illegible] et la [illegible] de la terre et des êtres, ou la déesse de la providence.

PARVENIR. v. n. 2^e conj. irrég. (du lat. *pervenire*, venir jusqu'au but, jusqu'au point qu'on tentait). *Je parviens*, *tu parviens*, *il parvient*, *nous parvenons*, *vous parvenez*, *ils parviennent*. *Je parvenais*. *Je parvins*. *Je suis parvenu*. *Je parviendrai*. *Je parviendrais*. *Parviens*, *parvenons*, *parvenez*. *Que je parvienne*, *que tu parviennes* [illegible] *qu'ils parvinssent*. *Que je parvinsse*. *Parvenant*. *Parvenu*. Il se conjugue avec l'auxiliaire *être*. Arriver à un terme qu'on s'est proposé, y arriver avec difficulté [illegible] Nous parvînmes au [illegible] parvenir au haut de la montagne [illegible] et c'est là la [illegible] (Id.) [illegible]

— Arriver, en parlant des choses. Son nom est parvenu aux oreilles du roi. [illegible] ma lettre parvenue jusqu'à vous. Ce bruit n'est pas parvenu jusqu'à moi. Les lettres ne parviennent pas jusqu'à la frontière. (J.-J. Rouss.) Adieu, monsieur, si cette lettre vous parvient, je vous prie de m'en donner avis. (Id.) Voyez à quel degré de puissance ces ra-

publiques sont *parvenues*. (B. de St-P.) On doit regretter que les écrits d'Agatharchides de Gnide ne soient pas parvenus en entier jusqu'à nous. (M. Brun.) Les écrits des Babyloniens, des Égyptiens, des Phéniciens et des Carthaginois ne sont pas *parvenus* jusqu'à nous. (Id.) La grossièreté et la vulgarité des [illegible] n'avait plus d'idée depuis les marmitales. (La Harpe.)

[illegible]

— Fig. et au moral. Il est difficile de parvenir à la perfection [illegible]. Il est impossible de parvenir à la connaissance de tous les secrets de la nature. Parvenir à un grand âge, à une extrême vieillesse. Ne pouvoir parvenir à persuader quelqu'un, parvenir à le décider à faire quelque chose. [illegible] par la voie du [illegible] *parvenir* aux [illegible] de la Divinité; ce but par la voie [illegible] de la prière. (Fléch.) Le ferveur [illegible] *parvenir* à ses fins. (Mass.) Au comble des douleurs tu m'as fait *parvenir*. (Boil.) Le fer ne sufit pas contre ce malheureux serpent, lorsqu'il est *parvenu* à toute sa longueur. (Lacép.) Les [illegible] sont *parvenus* au terme de la [illegible] (Barthél.) On devrait bien plutôt le féliciter d'être *parvenu* au port en quittant le rivage. (B. de St-P.) Je n'ai point atteint cette abnégation de soi-même où quelques anachorètes sont *parvenus*. (X. de Maistre.) Nous sommes *parvenus* à un tel point de perfection dans les ballets, que nous sommes en état de nous passer à l'Opéra de paroles et de musique. (La Harpe.) Mais, avant d'entrer dans ce nouvel ordre de choses, jetons les yeux sur celui d'où nous sortons, et voyons, le plus exactement qu'il est possible, jusqu'où nous sommes *parvenus*. (J.-J. Rouss.) Voilà précisément le degré où étaient *parvenus* la plupart des peuples sauvages qui nous sont connus, et c'est faute d'avoir suffisamment distingué ces idées, et remarqué combien ces peuples étaient déjà loin du premier état de nature, que plusieurs se sont hâtés de conclure que l'homme est naturellement cruel. (Id.) Saint-Cyr [illegible] est *parvenu* à l'âge [illegible] sans avoir eu une idée [illegible] étranger à sa personne. (Jouy.)

— Fig. Arriver, s'élever. Parvenir à une charge, à une dignité, à un emploi. Parvenir aux honneurs par les bonnes voies, par les degrés ordinaires. Parvenir à un haut degré de fortune. Parvenir au trône, au pouvoir, à l'empire. Le désir de *parvenir* à de grandes places, l'amour de la gloire et de l'élévation, nous est si naturel, que rien ne nous coûte pour y *parvenir*. (Mass.) J'ai souhaité l'empire, et j'y suis *parvenu*. (Corn.) La certitude de *parvenir* aux places sans talents éteint l'émulation. (Condorcet.)

Ne *parviendra* jamais au sort de l'Anglais [illegible]

— Attendre à. [illegible]

— Absol. S'élever en dignité, faire fortune. C'est un homme qui ne peut pas manquer de parvenir. Vouloir parvenir à quelque prix que ce soit. Parvenir par de mauvaises voies. Le meilleur moyen de parvenir, pour parvenir. Jouer l'homme de bien pour *parvenir*. (Mass.) Que de bassesse pour *parvenir* ! (Id.)

— *Parvenir à*, [illegible] Ne pouvoir jamais parvenir [illegible] commerce d'esprit, par tout [illegible] et sentiments [illegible] entendus, [illegible] (La Bruy.) [illegible] au péril de leurs jours, et [illegible] bie. [illegible] *parvenus*, [illegible] faire subsister un [illegible] honneurs du [illegible] qui, au moyen d'une [illegible] est *parvenu* à rassembler sous ses lois plusieurs milliers de [illegible] naire. (Id.) Chénier est *parvenu* à faire jouer son Charles IX, et sans être inconvenant que d'ennuyer les gens de goût. (La Harpe.) Il est très-difficile de conjecturer comment les hommes sont *parvenus* à connaître et employer le fer, car il n'est pas croyable qu'ils aient [illegible] d'eux-mêmes de tirer la matière de la mine. (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. PARVENIR, VENIR. *Venir* est le terme ordinaire, général, absolu; *parvenir*, c'est venir difficilement, lentement à un but.

PARVENU, UE. part. pass. du v. Parvenir. S'empl. adjectiv. Le prélat par la brigue aux honneurs *parvenu*. (Boil.) La noix, *parvenue* à sa maturité, tombe de l'arbre qui la porte. (B. de St-P.) *Parvenu* à ce premier pas longtemps disputé, Voltaire régnait dans l'empire des lettres, et recevait comme un rebelle quiconque osait l'attaquer. (La Harpe.) *Parvenus* à cette dernière cime, nous découvrîmes le golfe de Messénie. (Chateaub.)

Déjà jusqu'à mon cœur le venin *parvenu*
Dans ce cœur expirant jette un froid inconnu.
(Racine.)

PARVENU. s. m. Celui qui, né dans un état très-obscur, a fait une grande fortune, est arrivé aux emplois, aux honneurs. Il ne se dit guère qu'en mauvaise part. C'est un parvenu, un nouveau parvenu. Avoir toute l'insolence d'un parvenu.

[illegible] ces gens inconnus
Sont [illegible] *parvenus*
(Destouches.)

— Delille dit en parlant du papillon :

[illegible]
Beau parvenu, honteux de sa famille.

— L'Académie ne donne pas de féminin à ce mot. Pourquoi ne pourrait-on pas dire une parvenue ?

— S'empl. aussi adjectiv. Un sot *parvenu* est comme sur une montagne, d'où tout le monde lui paraît petit, comme il paraît petit à tout le monde. (Noël.)

PARVICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *parvus*, petit; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou ou le corselet court.

PARVIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *parvus*, petit; *flos*, fleur). Bot. Qui a de petites fleurs, comme le Lycium parviflore.

PARVIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *parvus*, petit; *folium*, feuille). Bot. Qui a de petites feuilles, comme la Ténocarpe parvifolie.

PARVINEAU. Agric. Se disait pour Palonneau à une [illegible]

PARVIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *parvus*, petit; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec grêle, comme le tinamou parvirostre.

PARVIS. s. m. (pr. *par-vi*; du lat. *pervius*, sous-entendu *locus*, lieu fort ouvert, ou l'on passe aisément). Place devant la grande porte d'une église, et principalement d'une église cathédrale. Le parvis de Notre-Dame, et plus ordinairement le parvis Notre-Dame.

[illegible] immense inonde le *parvis*
Le temple s'ouvre. (Voltaire.)

— Se disait autrefois de toutes les places qui étaient devant les palais et les grandes maisons.

— En parlant de l'ancien temple de Jérusalem, l'espace qui était autour du tabernacle. De ses *parvis* sacrés j'ai deux fois fait le tour. (Rac.)

[illegible] *parvis* aux hommes réservé,
Cette femme superbe entre le front levé. (Rac.)

— *Parvis des Gentils*. La première enceinte du temple, où tout le monde pouvait pénétrer. ‖ *Parvis d'Israël*. Seconde enceinte où les Hébreux seuls entraient.

— PARVIS. s. m. pl. Poét. Vestibule, enceinte. Les sacrés parvis.

[illegible]
Et parle à mes sens enivrés. (Mme Deshoulières.)

— *Les célestes parvis*, *les parvis célestes*. Le ciel, l'Olympe, la voûte céleste.

[illegible] *parvis* [illegible] (Delille.)

[illegible] les *parvis célestes*,
[illegible]
(Aug.)

— Syn. compl. Place, vestibule, portique, entrée. [illegible] Épith. Saint, sacré, vaste, long, fréquenté, désert.

PARVITÉ. s. f. Se disait pour Petitesse, exiguïté.

PARVULISSIME. adj. des 2 g. Très petit. Il ne s'est employé que par plaisanterie.

— D'Alembert l'a pris substantiv. en parlant de la petite république de Genève. On dit que vous n'habitez plus le territoire de la *parvulissime*.

— *Parvulissime* est un barbarisme de Voltaire et de d'Alembert : *parvus* n'avait pas un superlatif de cette forme. C'est un de ces mots qui échappent à des hommes de beaucoup d'esprit dans une conversation très-libre ou dans une correspondance très-intime, qu'on peut fort bien considérer comme une simple conversation, mais on ne peut les employer dans des ouvrages sérieux.

PARY. s. m. Métrol. Piastre mexicaine, monnaie de compte en usage dans le Brésil, valant 4 f. 81.

PARYGRA ou **PARYGRON.** s. m. (du gr. [illegible]) Pharm. Médicament liquide, ou au moins humide, qu'on appliquait sur un phlegmon.

PARYPHODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., παρυφή, frange; δάκτυλος, doigt). Ornith. Qui a les pieds lobés ou festonnés. ‖ PARYPHODACTYLES. s. m. pl. Famille de l'ordre des limnoptères, comprenant les oiseaux qui ont les pieds lobés ou festonnés.

PAS. s. m. (pr. *pâ*; du lat. *passus*). Le mouvement que fait une personne ou un animal en mettant un pied devant l'autre pour marcher. Le pas d'un homme. Le pas d'un enfant. Le pas d'un cheval. Petit pas. Grand pas. Faire un pas. S'arrêter à chaque pas. A tous les pas qu'il faisait. Marcher à petits pas, à grands pas, à pas lents. Hâter, presser, précipiter, ralentir, allonger le pas, son pas, ses pas. Doubler, forcer le pas. Régler ses pas. S'accommoder au pas, se régler sur le pas de plus faible. S'en aller à petits pas. Aller bon pas. Marcher d'un pas léger, d'un pas lent, d'un pas ferme, d'un pas assuré. Assurer ses pas. Porter ses pas. Tourner ses pas. Adresser ses pas quelque part. Guider, diriger, accompagner, suivre les pas de quelqu'un. Marcher sur les pas de quelqu'un. Faire un pas, faire des pas en arrière. Oreste a bientôt conduit ici ses pas. (Rac.) Dans votre appartement j'ai retenu ses pas. (Id.) Sans mon ordre on porte ici ses pas. (Id.) La frayeur de la nuit précipite mes *pas*. (Id.) On ne voit point mes pas sous l'âge chanceler. (Boil.) Le trouble m'a saisi; [illegible] (Id.) Il pressa le *pas* si bien qu'il arriva à la tombée de la nuit. (D. Quich.)

Le pompeux appareil qui suit ici vos *pas*
N'est point d'un malheureux qui cherche le trépas.
(Racine.)

— *Retourner sur ses pas*. Retourner au lieu d'où l'on vient.

— Fig. Dès les premiers *pas* regarder en arrière. (Corn.) Je crois voir la mort marcher devant ses *pas*. (Rac.) Il ne faut pas qu'un *pas*, et c'est où je l'attends. (Id.) Dans quel piège as-tu conduit mes *pas* ? (Id.)

... Par un notre [illegible]
N'a jamais en marchant fait un *pas* en arrière. (Boil.)

Les grâces, les ris, la jeunesse,
Marchent à devant de ses *pas*. (J.-B. Rouss.)

— *Marcher sur les pas de quelqu'un*. Le suivre. Ne [illegible] à l'autel marcher que sur vos *pas* ? (Rac.) Sur vos *pas* vous ne verrez voler. (Id.) Sur ses *pas* au barreau la troupe s'achemine. (Boil.)

— Fig. *Suivre les pas de quelqu'un*, *marcher sur les pas de quelqu'un*. L'imiter, le prendre pour modèle. Marchant sur les *pas* de son invincible frère. (Boss.)

... Les plaisirs et la joie
M'abandonnent, Zaïre, et marchent sur leurs pas
(Racine.)

— Fig. *S'attacher, être attaché aux pas de quelqu'un*. Le suivre partout. Comme une furie attachée à tes *pas*. (Corn.) Il sema partout la mort attachée à ses *pas*. (Volt.)

Viens [illegible] à tous les vices
Qui s'attachent à mes *pas*. (J.-B. Rouss.)

— Prov. et fig. *Vous devrez baiser ou tracer de ses pas*, *chacun de ses pas*. Il vous a rendu de très-grands services, vous lui devez beaucoup de reconnaissance.

— Fig. Se dit de ce qui fait des progrès. Il n'y a point de petits *pas* dans les grandes affaires. (De Retz.)

— Prov. et fig. *Il n'y a que le premier pas qui coûte*. En toute affaire, ce qu'il y a de plus difficile est de commencer. ‖ Quand on a fait une première faute, on en commet d'autres plus aisément. Le premier *pas* vers le vice est le seul pénible, on poursuit sans même y songer. (J.-J. Rouss.) Ah ! le premier *pas* qui coûte le plus était celui qu'il ne fallait pas faire. (Id.) Ce n'est pas le premier *pas* qui coûte, c'est le dernier. (Mlle Camargo.) Les femmes peuvent fort bien se relâcher des devoirs extérieurs que la pudeur exige, mais, quand il s'agit de faire les derniers *pas*, la nature se révolte. (Montesq.) ‖ *Tout n'est qu'au premier pas*. Le succès d'une affaire dépend ordinairement de la manière dont elle a été commencée, entamée.

— Fig. *En être au premier pas*. N'être pas plus avancé dans une affaire, que si on venait de la commencer. Voilà six mois d'écoulés, et nous n'en sommes encore qu'au premier pas. ‖ *Faire les premiers pas*. Faire les avances, les premières démarches, les premières propositions pour une affaire, pour une réconciliation. Il était l'offenseur, il devait faire les premiers pas.

— Fig. et pop. *Faire aller quelqu'un plus vite que le pas*. Lui donner de l'exercice en lui suscitant des affaires, des embarras. ‖ Le mener rudement.

— **Fig.** *Faire des pas, de grands pas*. Faire des progrès. Faire de grands pas dans la carrière des sciences. Faire faire de grands pas à la science. Voilà déjà un pas de fait, un grand pas vers le bien. Pourvu que Sénèque fasse de grands *pas* et des *pas* mesurés, il s'imagine qu'il avance beaucoup. (Malebr.) Il ne s'agit point de faire de grands *pas* pour arriver, il faut marcher droit. (Boiste.)

— *Faire un faux pas*. Glisser ou chanceler en marchant, faute d'avoir bien assuré son pied.

— Fig. et fam. *Faire un faux pas*. Faire quelque faute dans sa conduite, dans une affaire. N'avoir jamais fait un faux pas. Faire beaucoup de faux pas, bien des faux pas dans sa vie. Se garder de faire un faux pas. Nous repassons avec amertume sur tous nos faux pas. (Boss.) Tout meurtri de faux *pas* de sa muse tragique. (Gilbert.)

— *Pas de clerc*. Faute commise par imprudence dans une affaire. Il a fait un pas de clerc qui a ruiné son affaire. Faire souvent des pas de clerc.

— *Marcher bon pas*. Marcher vite.

— Prov. *La peur a bon pas*. Elle donne de bonnes jambes aux fuyards.

[illegible]

[illegible]

— Fig. [illegible] Marcher avec une extrême lenteur.

— [illegible] N'y avancer qu'en [illegible]

[illegible]

— Prov. *Aller à pas de* [illegible] le dessein de surprendre quelqu'un.

[illegible]

quelqu'un marcher. (Rac.) Il voit fuir à grands *pas* ses naïades captives. (Boil.)

— Fig.

[illegible]
Vers la chute à grands *pas* [illegible]
(Boileau.)

Mars, amenant la Victoire,
Vole, et le suit à grands *pas*. (Boil.)

— Fig. *Aller à grands pas aux dignités, aux honneurs*. Franchir avec rapidité les degrés qui conduisent aux dignités, aux honneurs, être sur le point d'y parvenir.

— Fig. *Aller à pas de géant dans la carrière des* [illegible] *de la fortune*. Y faire de grands progrès en peu de temps.

— *D'un pas*, suivi d'un adjectif, au propre et au figuré, [illegible] Chacun le suit d'un [illegible] (Corn.) Il [illegible] Vers la justice [illegible] égal. (Id.) Le [illegible] d'un *pas* assuré, lorsque la vanité la soutient. (Boiste.)

— Il se dit [illegible]

[illegible]
(Gouzay.)

— Chorégr. Se dit des différentes manières de conduire ses pas en marchant, en sautant ou en pirouettant. *Pas grave*. Pas battu. Pas coupé. Pas grave. Pas chassé. Pas marché. Pas de basque. Pas de menuet, de gavotte, de valse, etc. ‖ *Pas droit*. Pas qui se fait en ligne droite. ‖ *Pas grave* ou *ouvert*. Pas qui se fait en écartant un pied de l'autre en demi-cercle. ‖ *Pas battu*. Pas que l'on fait en tournant une des jambes par dessus l'autre, ou par dessous, avant que de poser le pied à terre. ‖ *Pas tourné*. Pas que l'on fait avec un tour de jambes, ou en décrivant un cercle entier avec le pied, en avant ou en arrière. ‖ *Pas tortillé*. Celui qu'on fait, lorsqu'en partant on met la pointe en dedans, et qu'en le posant on la remet en dehors. ‖ *Pas avec mouvement*. Celui qu'on fait avec les plis des genoux. ‖ *Pas relevé* ou *neuf*. Celui qui se fait lorsque après avoir plié au milieu du pas, on se relève en le finissant. ‖ *Pas balancé* ou *balancement*. Celui qui se fait lorsqu'on se jette à droite avec un mouvement sur la pointe du pied, pour faire ensuite un coupé. ‖ *Pas coupé*. Celui qu'on fait après un pas de mouvement, et qui est plus lent. ‖ *Pas dérobé*. Celui où les deux pieds se meuvent en même temps dans un sens opposé. ‖ *Pas glissé*. Celui qui est plus grand qu'il ne doit être naturellement. ‖ *Pas chassé*. Celui où l'on plie avant de mouvoir le pied. ‖ *Pas tombé*. Celui où l'on ne plie qu'après avoir posé le pied qu'on a mu.

— *Pas de hache*. Danse fortement caractérisée et rhythmée, espèce de pyrrhique dansée par une troupe de soldats, de sauvages, de cyclopes, etc. La danse des soldats romains, dans la Vestale, est un pas de hache.

— *Pas russe*. Air d'une danse en usage chez les Russes. Elle se danse à deux personnes, et a, quant à la figure, quelques rapports avec le menuet, mais la mesure en est à quatre temps.

— *Un pas de deux*, *un pas de trois*. Une entrée de ballet dansée par deux ou par trois personnes. ‖ *Pas seul*. Danse exécutée par un seul danseur.

— Mus. Morceau dont la mesure est appropriée au pas des troupes. On a fait un pas redoublé du motif de cet air. ‖ Morceau arrangé pour la danse. On a fait un joli pas de cette cavatine. ‖ *Pas redoublé*. Se dit des morceaux d'un mouvement rapide, dont la mesure est toujours à $\frac{2}{4}$ ou $\frac{6}{8}$.

— Art milit. Se dit des différentes manières de marcher qui ont été [illegible] Pas ordinaire. Pas accéléré. Pas redoublé. Pas cadencé. Pas de route. Pas direct. Pas oblique. Pas de charge. [illegible] Mettre, remettre la troupe au pas. Marcher au pas. Prendre le pas. Perdre le pas. [illegible] Pas de course. [illegible] ‖ *Pas d'école*. [illegible] ‖ *Pas de charge*. [illegible] ‖ [illegible] pour repartir de ce dernier pied.

[illegible]

— Fig. et fam. *Mettre quelqu'un au pas*. Le mettre à la raison, l'obliger à faire son devoir.

— Dans les premières années de la [illegible]

[illegible]

[illegible] par la crainte, lui faire adopter non-seulement les idées nouvelles, mais encore les extravagances des révolutionnaires qu'on est loin de confondre avec les amis de la patrie.

— Hist. *Pas d'armes.* Lieu qu'un chevalier entreprenait de défendre contre tout assaillant. || Combat qu'un tenant offrait à tout venant, et dans lequel on avait pour objet de défendre un poste quelconque, soit un pont, soit un chemin ou un sentier de forêt, soit enfin un passage en rase campagne, mais fermé par des barricades. Un pas d'armes célèbre est le pas de l'arc triomphal que François, duc de Valois, ouvrit avec neuf chevaliers, dans la rue Saint-Antoine, à l'occasion du mariage de Louis XII, en 1514.

— *Ouvrir le pas.* Commencer un tournoi. || Fig. Commencer une discussion. Le chancelier de l'Hospital a ouvert le *pas.* (Pasq.) || Commencer à marcher. Les soldats doivent ouvrir le pas du pied gauche.

— Fig. *Être dans un mauvais pas.* Être dans une situation critique et dangereuse. Cette expression est empruntée du pas d'armes de l'ancienne chevalerie, qui était un des combats les plus difficiles à soutenir, soit en attaquant, soit en défendant.

— Escr. *Marcher à grands pas.* Laisser un espace de 51 centim. environ, entre les pieds qui avancent sur la ligne droite ou qui reculent en arrière. || *Marcher à petits pas.* Se dit lorsque l'espace laissé n'est que d'environ 25 centim.

— Manég. Une des allures naturelles du cheval. Cheval qui va bien le pas, qui n'a point de pas, qui a bon pas, un grand pas. Avoir le pas rude, le pas fort doux. Mettre, remettre un cheval au pas. Mener un cheval au pas, au grand pas, au petit pas. Le mulet a le *pas* ferme et sûr. (Ardant.) *Ce cheval a le pas relevé.* Quand il marche, il relève bien les jambes de devant. || *Cheval de pas.* Cheval qui va un grand pas, et fort à l'aise. || *Pas de côté.* Sorte de travail de manége. || *Pas averti.* Pas réglé; dans lequel le cheval semble compter lui-même le posé de chaque jambe. || *Pas écouté.* Pas raccourci d'un cheval qui se balance entre les talons. || *Le pas et le saut.* Air qui se forme en trois temps, dont le premier est un temps de galop raccourci ou de terre à terre, le second une courbette, et le troisième une cabriole.

— Prov. *En deux pas un saut.* Se dit pour exprimer qu'il faut faire quelque chose promptement, ou aller promptement en un lieu.

— Allées et venues, démarches que l'on fait pour quelque affaire, et peines qu'on prend pour y réussir. Faire bien des pas pour son ami, pour un mariage, pour obtenir une place. Cela lui a coûté bien des pas, bien des pas inutiles. Ne pas ménager, ne pas épargner ses pas dans une circonstance. Vous y perdriez vos pas.

— *Je ne ferai pas un pas, un pas de plus.* Je ne ferai aucune démarche, je ne ferai pas une démarche de plus pour cette affaire.

— *Regretter ses pas.* Regretter les peines que l'on s'est données.

— *Plaindre ses pas.* Ne pas aimer à prendre de la peine pour autrui. C'est un homme qui plaint ses pas, on n'en peut tirer aucun bon office. Il n'est pas homme à plaindre ses pas, dès qu'il s'agit d'obliger. || On dit dans le sens contraire, *Qu'il ne craint pas ses pas.*

— Fig. Conduite, démarche, action. Observer tous les pas de quelqu'un. Il compte tous les *pas* du pécheur. (Boss.) Si mes accusateurs observent tous mes *pas* (Rac.) De tous vos *pas* fameux observateur fidèle. (Boil.) Il fortifia mes *pas* et m'apprit à marcher. (Id.) Il assure nos *pas* craintifs. (J.-B. Rouss.) A tous les *pas* aussi cette raison préside. (L. Rac.) Si tu n'étais l'appui de mes *pas* effrayés. (Id.)

— Vestige, marque qu'imprime, que laisse le pied d'une personne ou d'un animal, en marchant. Voir des pas d'homme sur le sable du rivage. Ce n'est pas là le pas d'un homme, c'est celui d'une femme, d'un enfant. Distinguer le pas d'un cheval de celui d'un mulet.

— Fig. et fam. *Cela ne se trouve pas dans le pas d'un cheval.* Se dit d'une chose difficile à trouver, et principalement d'une somme considérable.

— Espace qui se trouve d'un pied à l'autre quand on marche. Il y a tant de pas au kilomètre. La longueur, la distance de cent pas. Ce pistolet, ce fusil porte tant de pas, à tant de pas. Il y a des bornes de mille en mille pas. Avancer, reculer, s'éloigner d'un pas. Mesurer au pas.

— *Pas géométrique.* Mesure précise de terrain qui est longue de 1 mètre 62 centim. Il est peu usité.

— Métrol. *Pas romain.* Mesure qui valait un peu plus de 1 mètre 47 centim. || Il s'entend quelquefois de la moitié de cette mesure, 73 centim. || *Pas grec.* 77 centim. || *Pas de champ de Berne.* 73 centim. || *Pas de forêt de Berne.* 87 centim.

— *Faire un pas en arrière.* Reculer d'un pas.

— *Il ne veut pas s'éloigner, reculer, avancer d'un pas.* Il ne veut pas s'éloigner, reculer, avancer du tout; il veut rester où il est.

— *Il ne faut pas le quitter d'un pas, d'un seul pas.* Il ne faut pas le quitter du tout, il faut toujours être avec lui.

— Par exagér. *Il n'y a qu'un pas.* Il n'y a que très-peu de chemin à faire, qu'une très-courte distance à parcourir. Il n'y a qu'un pas d'ici chez moi. || On dit dans le même sens, *Il n'y a que deux pas, que quatre pas* [illegible]

Mais ne se trouve-t-elle incommodée? zest! en deux pas te voilà chez elle. (Regnard.)

— Fig. Se dit au moral. Il n'y a qu'un pas de la vie à la mort, du plaisir à la douleur. De la première chute à la dernière, souvent il n'y a qu'un *pas.* (Fléch.) Il n'est qu'un *pas* de l'admiration à l'amour. (Las-Cases.)

— Fig. Préséance, droit de marcher le premier. Le Parlement avait le pas sur les autres compagnies. Céder le pas à quelqu'un. Prendre le pas devant quelqu'un, sur quelqu'un. Disputer le pas à quelqu'un.

— Se dit par extens. pour Supériorité, prééminence.

> Lui-même il s'applaudit, et, d'un esprit tranquille,
> Prend le *pas* au Parnasse au-dessus de Virgile.
> (Boileau.)

— Passage étroit et difficile dans une vallée, dans une montagne. Le pas de Suse. Garder le pas. Défendre le pas. Le pas des Thermopyles.

— Canal étroit entre deux rivages voisins l'un de l'autre.

— *Un mauvais pas.* Un endroit par où il est difficile ou dangereux de passer, comme un bourbier, un précipice. Il y a là un mauvais pas.

— Fig. *Se tirer d'un mauvais pas, d'un pas difficile.* Se tirer d'une affaire difficile, embarrassante.

— Fig. *C'est un pas glissant.* C'est une occasion où il est difficile de se bien conduire. Le mépris est un *pas* glissant; dès qu'on y est arrivé, on ne peut plus s'arrêter, et l'on tombe de précipice en précipice. (Henri IV.)

— Fig. et pop. *Il a passé le pas. Il a sauté le pas.* Il est mort. || Se dit plus ordinairement de ceux qui ont été exécutés par l'ordre de la justice.

— Fig. et fam. *Il a fallu passer le pas.* Se dit d'une personne qu'on a forcée à faire quelque chose.

— Fig. et fam. *Franchir le pas, sauter le pas.* Se décider à faire une chose, après avoir longtemps hésité. Il a balancé longtemps à se marier, mais enfin il a franchi le pas. Cette expression était autrefois très-élégante; elle n'est plus aujourd'hui que du style familier.

> Je ne veux point vous raconter
> Par quel art l'enfant de Cythère
> Conduisit la simple bergère
> A ce *pas* si doux à sauter. (Parny.)

— Pierre que l'on met au bas d'une porte, et qui diffère du seuil, en ce qu'elle avance au delà du mur, en manière de marche. Être sur le pas de la porte.

— Se dit quelquefois des marches qui sont au-devant d'une entrée. Prenez garde, il y a ici un pas. Il y a quatre pas à monter à ce perron.

— Se dit de petites entailles faites sur les plates-formes d'un comble pour recevoir les pieds des chevrons.

— Techn. Chez les tisserands, Passage du fil dans la lame. || *Être hors du pas.* Prendre un fil pour un autre, ou en échapper un sans le prendre. || *Pas dur.* Partie du métier des fabricants de gazes où répond une des trois marches. On l'appelle ainsi, parce qu'il est le plus pesant et le moins facile à faire mouvoir.

— Chaque tour que le gros câble fait sur l'arbre de la roue d'une carrière.

— Les artisans disent qu'ils ont des outils de toutes sortes de *pas*, c'est-à-dire de toutes sortes de grandeurs.

— *Pas d'une vis, pas de vis.* Espace compté entre deux filets d'une vis. Plus le pas de la vis est petit, plus la vis augmente de force.

— Horlog. *Pas d'une fusée.* Chacun des tours de l'espèce de rainure en spirale qui est taillée autour de la fusée. La fusée d'une montre a ordinairement cinq ou six pas.

— Constr. Se dit des entailles faites sur la plate-forme d'un comble pour recevoir le pied des chevrons.

— *Pas* précède en général ses adjectifs, excepté grand, petit, bon et faux.

— *Pas à pas.* loc. adv. Un pas après l'autre, et doucement. Aller pas à pas. J'arrive *pas à pas* au terme désiré. (L. Racine.)

— Prov. *Pas à pas on va bien loin.* Quand on va toujours, on ne laisse pas d'avancer beaucoup, quoiqu'on aille lentement. Il se dit au propre et au figuré.

— Fig. Elle nous conduit *pas à pas* par tous les excès. (Boss.)

— *De ce pas, tout de ce pas.* loc. adv. A l'heure même, à l'heure même où je vous parle. J'y vais de ce pas. Allez-y tout de ce pas. Il s'en va de ce *pas* trouver le trésorier. (Boil.)

> Allez, et de ce *pas,*
> Qu'enferme dans la tour, on ne le quitte pas. (Rac.)

— *De ce pas* se disait au figuré; on n'en fait plus usage aujourd'hui, et nul poëte ne dirait comme Boileau :

> Il faut sur des sujets plus grands, plus curieux,
> Attacher de ce *pas* ton esprit et tes yeux. (Boil.)

— *A chaque pas.* A chaque instant. Les tentations infâmes qui attaquent à chaque *pas* la faiblesse humaine. (Boss.) Nous verrons notre camp grossir à chaque *pas.* (Rac.) Votre douleur redouble et croît à chaque *pas.* (Id.)

— *Sous les pas.* [illegible] Comme [illegible] creuse sous [illegible] pas de [illegible] [illegible] (Boss.) Fais trembler [illegible] les [illegible] d'Hercule. (Corn.) L'abîme est ouvert sous ses pas. (Rac.) Sous leurs pas [illegible] paraît. (Boil.) La terre [illegible] [illegible] les [illegible] approfondir, a creusé l'abîme du néant sous ses *pas.* (Boiste.)

> N'épargnez point les fleurs,
> Il en renaît assez sous les *pas* de Marie. (Malh.)

— Poét. *Les fleurs naissent sous ses pas.* Cette femme est majestueuse, elle a bonne grâce à marcher. || *Les amours naissent sous vos pas.* Vous accompagnent partout.

— *Pas* entre dans un grand nombre de locutions qu'il remplace, dans le style noble, par des périphrases, des expressions trop familières.

— *Arrêter, fixer ses pas.* S'arrêter. Sur le bord du Jourdain le ciel fixa nos *pas.* (Volt.)

> ... Il peut entrer. Pourquoi ne vient-il pas ?
> — Dans la première enceinte il arrête ses *pas.* (Volt.)

— *Conduire ses pas, poser ses pas, diriger ses pas.* Marcher, aller quelque part. Pylade va bientôt conduire ici ses *pas.* (Rac.) Mais votre frère Attale adresse ici ses *pas.* (Corn.) L'illustre Josabet porte vers nous ses *pas.* (Rac.) Elle porte au hasard ses *pas* précipités. (Delille.)

— *Précipiter, hâter ses pas.* Aller vite, courir. Contre un fier ennemi précipitez vos *pas.* (Rac.)

> Oh! que si, moins pressé du sujet qui m'entraîne,
> Vers le but qui m'attend je ne hâtais mes *pas.*
> (Delille.)

— Loin de ces lieux cruels précipitez vos *pas.* (Rac.) Emmenez-la promptement, faites-la fuir.

— *Égarer ses pas.* S'égarer, se fourvoyer, et même se promener dans un lieu. Soit qu'aux bois de Délos il égare ses *pas.* (De Valori.)

> Et ses *pas* incertains
> Sans but erraient dans les pays lointains. (Parny.)

— *Traîner ses pas.* Marcher lentement et avec difficulté. Le bouc suit avec peine et traîne un *pas* tardif. (Rosset.)

— *Arrêter, retenir les pas de quelqu'un, suspendre, retarder ses pas.* Le retarder, le retenir.

> Et s'il doutait surtout qu'il ne vous surprît pas,
> Dans votre appartement j'ai retenu ses pas. (Rac.)

— *Se précipiter, voler sur les pas de quelqu'un.* Courir après lui, le poursuivre.

> Tandis que plein d'amour, d'horreur et de pitié,
> Je vole sur les *pas* de ma chère moitié. (Delille.)

— *Précéder, devancer les pas.* Marcher devant, précéder.

> La haine et le courroux, répandant leur venin,
> Marchent devant ses *pas,* un poignard à la main.
> (Voltaire.)

— *Marcher sur les pas, suivre les pas, s'attacher aux pas de quelqu'un.* Le suivre, l'accompagner. La victime bientôt marchera sur vos *pas.* (Rac.) De votre auguste époux accompagnez les *pas.* (Id.)

— *Être compagnon ou compagne des pas de quelqu'un.* L'accompagner.

> Les bergers pleins d'effroi dans les bois se cachèrent,
> Et leurs tristes moitiés, compagnes de leurs *pas,*
> Emportaient leurs enfants gémissants dans leurs bras.
> (Voltaire.)

— Syn. comp. PAS, COL, DÉTROIT, DÉFILÉ, GORGE. *Détroit,* se dit d'une mer ou d'une rivière resserrée entre deux terres, d'une langue de terre resserrée entre deux eaux, et d'un passage serré entre deux montagnes. *Défilé,* passage ou chemin étroit à travers lequel un corps d'infanterie ou de cavalerie ne peut passer qu'en défilant. *Gorge,* passage dans des montagnes, ou entre deux collines. *Col,* passage long et étroit qui, comme le cou de l'homme, s'élargit à l'entrée et à la sortie, ou qui aboutit de chaque côté à des capacités plus grandes. *Pas,* passage étroit et difficile dans une vallée, dans une montagne.

PAS. Adv. de négat. qui est toujours précédé ou censé précédé de l'une des négatives *ne* ou *non.* Point, nullement. Je ne veux pas. N'y allez pas. Je n'entends pas cela. Il m'est indifférent d'écrire ou de ne pas écrire, d'écrire ou de n'écrire pas. Il est trop fier, pour ne pas dire impertinent. Nous ne le verrons pas que l'hiver ne soit venu. Je n'en parlerai pas que vous ne m'en ayez donné la permission. Il n'ira pas, à moins qu'on ne l'y force. Depuis trente ans je ne l'ai pas vu. Il ne mange pas depuis un mois. Il y a un mois qu'il ne mange pas. Il ne me l'a pas dit. Il n'est pas venu. Vous n'êtes pas sage. L'exemple ne peut *pas* autoriser un crime. (La Chauss.) Tu ne le connais *pas,* ce sexe impérieux. (Id.) Ne ferais-je *pas* mieux d'éviter sa présence? (Id.) Quel moyen de n'y *pas* fixer tous ses désirs? (Id.) Se serait-il battu? ce n'est *pas* son défaut. (Id.) Le zèle n'est *pas* tout, il faut de la prudence. (Gress.) La naissance n'est rien où la vertu n'est *pas.* (Corn.) La naïveté est le chef-d'œuvre de l'art dans ceux à qui elle n'est *pas* naturelle. (Duclos.) Ah! de peur de tomber ne courons *pas* si fort. (Mol.) Les vertus ne font *pas* tant d'amis que les vices. (La Chauss.) On ne devine *pas* une énigme pareille. (Id.) Non, vous ne pensez *pas* ce que vous avancez. (Id.)

— Dans certains cas, on peut exprimer ou supprimer *pas.* Il faut se conduire par la raison, et non pas par fantaisie. Il se déclara contre lui; non pas qu'il fût son ennemi, mais à l'instigation d'un de ses amis. On peut dire aussi : et non par fantaisie ; non qu'il fût son ennemi, etc.

— Quoique *pas* et *point* aient la même signification, on ne peut les employer l'un pour l'autre avec tous les mots. Avez-vous de l'argent? Pas trop, pas beaucoup. On dit quelquefois *point trop,* on ne dit jamais *point beaucoup.* V. la différence de *pas* et de *point* au mot *ne.*

— Les [illegible] se [illegible] quelquefois de supprimer [illegible] dans [illegible] interrogatives. Voit-on pas de buveurs une troupe joyeuse? [illegible]

— Voltaire a dit :

> Amitié que les rois, ces illustres ingrats,
> Sont assez malheureux pour ne connaître pas.

On peut supporter cette inversion, mais celle-ci de Molière est trop dure à l'oreille : Aux menaces d'un fourbe on ne doit donner point.

— Dans le style marotique, on place bien le *pas* ou *point* devant la particule *ne.* Pas ne veut, pour il ne veut pas.

> Bien est donc vrai qu'aux hommes misérables,
> Aveugles, imprudents, inquiets, variables,
> *Pas* n'appartient de faire des souhaits. (Perrault.)

— Il y a une différence entre *cette chose ne peut pas arriver* et *cette chose peut ne pas arriver.* La première signifie que la chose en question n'arrivera pas; la seconde est simplement dubitative; elle dit que la chose peut arriver, comme il peut se faire qu'elle n'arrive. Ce bienheureux retour peut ne *pas* arriver. (La Chauss.)

— Quelquefois *ne pas* se trouvent séparés par un pronom.

> Il faudrait s'arranger
> Pour ne nous *pas* trouver tous deux en concurrence.
> (La Chaussée.)

— *Pas* joint avec le mot *un, une,* signifie Nul, nulle, aucun, aucune. Pas un ne le dit. Pas un ne le croit. Il n'y a pas un homme qui ose dire cela. Il n'y a pas un seul homme, pas une seule personne qui soit contente de son sort. Il n'y avait pas une âme. Pas une expérience ne lui a réussi.

— Le mot *sans* étant une particule exclusive n'a pas besoin des particules *pas* et *point* pour la compléter. Ainsi la phrase suivante de Montesquieu n'est pas conforme à l'usage actuel : On parle beaucoup de la fortune de César; mais cet homme extraordinaire avait tant de grandes qualités sans *pas* un seul défaut, quoiqu'il eût bien des vices, qu'il eût été bien difficile, quelque armée qu'il eût commandée, qu'il n'eût été vainqueur, et qu'en quelque république qu'il fût né, il ne l'eût gouvernée. (Montesq.) Cependant, si l'on se reporte aux allures littéraires de son époque, on ne verra plus dans cette locution qu'une formule augmentative, douce d'une énergie expressive, et placée là seulement pour résumer d'un seul coup de plume l'importance que le publiciste attache à nous montrer César exempt des moindres défauts inhérents à l'humanité. A ce titre alors, et en considération de son auteur, la locution *sans pas* devient un trait original que le goût actuel n'autoriserait pas, mais que le respect pour nos classiques tolérera dans un écrivain comme Montesquieu.

— La négation *pas* ne peut pas se joindre avec le mot *rien;* ainsi l'on ne doit pas imiter Racine qui a dit : On ne veut *pas* rien faire ici qui vous déplaise.

— Quand il y a deux infinitifs de suite, on place *ne* avant eux. Je voudrais *ne pas* savoir écrire, disait Néron, forcé de signer un arrêt de mort. (Bonif.)

— *Pas moins.* A moindre quantité, à moindre prix. Il n'y en a pas moins de dix mètres. Cet objet ne vaut pas moins de dix francs.

— C'est à tort que l'on a mis *pas moins* pour cependant.

— *Il n'y a pas que,* est une locution incorrecte qui produit un effet très-désagréable dans une phrase, et dont on ne trouve aucun exemple dans un bon écrivain. Il n'y a pas que vos amis qui aient voyagé en Amérique. Le pays n'a pas que cette seule espérance. Il faut dire : Vos amis ne sont pas les seules personnes qui aient voyagé en Amérique. Le pays n'est pas réduit à cette seule espérance.

— Pour les autres emplois de *pas,* V. NE.

— Syn. simpl. Point. *Pas* nie plus fortement que *point;* mais les poëtes ne s'assujétissent plus scrupuleusement à cette règle, et dans l'emploi de l'un ou de l'autre de ces mots, ils consultent plus souvent le rapport de l'oreille que l'exactitude grammaticale.

— Syn. comp. PAS, POINT. *Pas* énonce simplement la négation; *point* appuie avec force.

PAS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Arras (Pas-de-Calais); 1,000 hab.

PASADOUZ. s. m. Anc. art milit. Espèce de flèche ou de dard.

PASAN. s. m. Mamm. Espèce de ruminants du genre des antilopes.

PASARGADE. adj. et s. des 2 g. Hist. anc. Une des dix castes ou tribus qui composaient la nation des Perses. C'est la première des trois castes nobles ou guerrières.

— Géogr. anc. Ville de la Perside, où les rois de Perse étaient couronnés, et où se trouvait le tombeau de Cyrus.

PASCAL, ALE. adj. (du lat. *paschalis*). Qui appartient à la pâque des juifs.

— *Agneau pascal.* Agneau que les Juifs mangeaient debout, les reins ceints, tenant un bâton à la main, en mémoire de la délivrance du peuple d'Israël de la servitude d'Égypte.

— Qui appartient à la fête de Pâques des chrétiens. Cierge pascal. Devoir pascal. Communion pascale. Lune pascale.

Cierge pascal. Cierge dont on fait usage dans les églises pendant le temps de Pâques.

— *Temps pascal.* Temps [illegible] dans l'E[illegible] [illegible] résurrection [illegible]

— *Communion pascale.* Communion qui se fait dans le temps de Pâques. [illegible] [illegible] la pénitence [illegible]

— Hist. ecclés. *Épître pascale.* Lettre que le pape, et primitivement le patriarche d'Alexandrie, écrivait aux évêques pour leur indiquer les fêtes de Pâques.

— Le pl. *pascaux* n'est point usité. Quelques personnes disent *pascals.*

PASCAL Ier. Fut pape de 817 à 824. L'Église l'a mis au rang des saints. || PASCAL II. Fut pape de 1099 à 1118. || PASCAL III. Antipape sous le pontificat d'Alexandre III, en 1159. Il mourut six ans après. || PASCAL (Blaise). Né en 1623, mort en 1662, fut un des premiers écrivains du siècle de Louis XIV. Ardent à l'étude des mathématiques, il composa, dès l'âge de 16 ans, un traité des *Sections coniques*, à 19, il inventa la machine arithmétique qui porte son nom; à 23, il répéta les expériences de Toricelli sur le vide. Sa piété augmentant avec sa science, il se retira à Port-Royal des Champs. C'est là qu'il écrivit, en 1656, ses fameuses *Lettres provinciales*, un des chefs-d'œuvre qui ont le plus contribué à fixer notre langue, et que les jésuites eurent le crédit de faire condamner. Il mourut à Paris après de longues souffrances.

PASCALIE. s. f. Bot. Genre établi pour une plante de la famille des corymbifères, qui croît au Chili, et que l'on cultive dans nos jardins.

PASCALINE. s. f. Mathém. Machine à compter, inventée par Pascal. On l'appelle aussi *roue pascaline*, ou *pascalin.*

PASCAN. s. m. Bot. Variété de vigne dont le grain est rond et presque vert.

PASCH. s. m. Chronol. Nom du cinquième mois des Abyssins.

PASCIPATA. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte indienne, appelée plus ordinairement *Mahesvari.*

PAS-D'ÂNE. s. m. Bot. Plante méridionale qui croît dans les lieux humides, et dont la fleur est jaune. Le pas d'âne est particulièrement bon pour la toux, ce qui lui fait donner le nom de *tussilage.* Pl., des *pas d'âne.* || *Grand pas d'âne.* V. PETASITE.

— Sorte de mors de cheval. C'est un mors à pas d'âne. Ce cheval a la bouche forte, il lui faut un pas d'âne.

— Instrument avec lequel les maréchaux tiennent la bouche d'un cheval ouverte, pour la considérer intérieurement. Voyez s'il a des surdents, prenez le pas d'âne.

— Garde d'épée qui couvre toute la main.

PAS-D'ARMES. s. m. Combat qui avait pour objet de défendre un poste quelconque, soit un chemin ou un sentier de forêt, soit enfin un passage en rase campagne, mais fermé par des barricades.

PAS D'ASSE. s. m. Techn. Chanfrein intérieur que l'on voit sur l'épaisseur des douves d'un tonneau, dans la partie du jable. || Pl., des *pas-d'asse.*

PAS-DE-CALAIS. Géogr. Détroit situé entre la France et l'Angleterre. Il unit la Manche à la mer du Nord. || Département formé de l'Artois et d'une partie de la Picardie. Il a 6 arrondissements, 43 cantons, et 903 communes; il appartient à la 16e division militaire, au diocèse d'Arras, et à la cour royale et à l'académie de la même ville. Son étendue est de 6,556 kilom. carrés, et sa population de 664,700 hab.

PAS-DE-CAMP. s. m. Art milit. Mesure qui sert à fixer les espaces nécessaires à un campement. || Pl., des *pas-de-camp.*

PAS-DE-CHAT. s. m. Techn. Déchant dans le drap.

PAS-DE-CHEVAL. s. m. Bot. Nom vulgaire qu'on donne à la cacalie des Alpes, à cause de la forme de ses feuilles. || Pl., des *pas-de-cheval.*

PAS-DE-PAYSAN. s. m. Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille du genre cancellaire.

PAS-DE-POULAIN. s. m. Conchyl. Coquillage univalve du genre des oursins. || Pl., des *pas-de-poulain.*

PAS-DE-SOURIS. s. m. Fortif. Nom qu'on donnait à une espèce de trottoir ménagé au bas de l'extérieur d'un rempart, et qui conduisait au haut de la contrescarpe.

PASENDAS. s. m. Relat. Secte de brahmanes, qui n'a point pour objet, comme les autres sectes, quelque point de morale ou de controverse, mais le plaisir et la débauche. La grande occupation des pasendas est de séduire les femmes.

PASENG. s. f. (pr. *pa-zangh*). Mamm. Chèvre de la Perse, qui produit le bézoard le plus estimé.

PASIGRAPHE. s. m. Celui qui écrit en caractères pasigraphiques.

PASIGRAPHER. v. a. 1re conj. Écrire un discours en caractères pasigraphiques.

— v. n. Se servir de la pasigraphie.

— SE PASIGRAPHER. v. pron. Être pasigraphé.

PASIGRAPHIE. s. f. (ét. gr., πᾶς, tout; γράφω, j'écris). Écriture universelle; art d'écrire et d'imprimer en une langue, de manière à être lu et entendu dans toute autre langue, sans traduction. Cette langue universelle doit exprimer, non pas les sons d'une langue connue, mais le sens des mots de toute langue, même [illegible] qu'on n'aurait point apprises.

— [illegible] particulièrement d'un moyen [illegible] proposé en 1797 par [illegible] de Maimieux pour représenter les mots de toute langue par des caractères de convention. Il devait suffire de posséder la clé de ce système, pour comprendre et traduire dans un autre idiome, sans connaître aucunement le langage de l'écrivain primitif. La pasigraphie véritable peindrait les idées; celle qu'imagina M. de Maimieux n'était qu'une espèce d'index numéral.

PASIGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Gramm. Qui concerne la pasigraphie. Écriture, signe, méthode pasigraphique.

PASILALIE. s. f. (ét. gr., πᾶς, tout; λαλέω, parler). Gramm. Langue universelle que M. de Maimieux proposa de former, en substituant aux chiffres de ses indicules ou nomenclateurs, des caractères qui représentaient des consonnes ou des voyelles.

PASILALIQUE. adj. des 2 g. Gramm. Qui appartient à la pasilalie.

PASIMAQUE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carnassiers, établi aux dépens des scarites. Ces insectes paraissent propres à l'Amérique. On n'en connaît encore que trois espèces.

PASIPHAÉ. (pr. *pa-zi-fa-é*). Myth. gr. Déesse qui avait un temple en Laconie, et qui paraît une des Atlantides ou une fille de Jupiter. || Fille du Soleil et de Perséis ou de Crété; elle épousa Minos II, dont elle eut plusieurs enfants, entre autres, Deucalion, Ariane et Phèdre; de son union avec un taureau naquit le Minotaure.

— Epith. Adultère, incestueuse, coupable. || Périphr. La fille du Soleil, l'épouse de Minos, la mère de Phèdre. Du vertueux Minos l'épouse infortunée. (Flins.)

PASIPHAÉ. s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, renfermant trois espèces.

PASIPHAÉE. s. f. Crust. V. PASIPHAÉ.

PASIPHYLE. s. m. Pharm. Emplâtre sec, composé de sulfate de fer, de sandaraque, etc.

PASITE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des mellifères, dont on connaît deux espèces rares en France.

— Conchyl. Sorte de coquilles.

PASITHÉE. Myth. gr. Une des Grâces. Homère en fait l'épouse du Sommeil. || Une des Néréides. || Surnom de Cybèle.

PASITHIE. s. f. Zooph. Genre de polypiers, ne renfermant que deux espèces, des mers de l'Amérique.

PASITIGRE. Géogr. anc. Fleuve, affluent du golfe Persique, formé par la réunion du Tigre et de l'Euphrate, aujourd'hui Chat-el-Arab. || Canal où se réunissent les eaux des deux bras du Tigre.

PASNAGE. s. m. Féod. Droit de faire paître.

PASPALACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un paspale. || PASPALACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, qui a pour type le genre paspale.

PASPALE. s. m. Bot. Genre de plantes graminées, contenant quatre-vingt-dix espèces, dont quatre seulement existent en France. Comme ces plantes sont communes dans les champs, on les fait arracher au moyen de râteaux, de herses, etc., et on les fait sécher pour les brûler ou pour en augmenter la masse des fumiers. Quelques espèces sont cultivées comme fourrages.

PASPHLON. s. m. Bot. Variété de millet.

PASQUAGE. s. m. Se disait pour Pâturage. Ses rentes et domaines se sont échangés en *pasquages* bien maigres. (Montaigne.)

PASQUE. Autrefois m. et f. Ancienne orthographe du mot Pâque. V. PÂQUE.

PASQUERET. s. m. Se disait pour le Temps pascal.

PASQUIER (Étienne). Célèbre jurisconsulte et écrivain, né en 1529, mort en 1615, est surtout connu par ses *Recherches sur la France.*

PASQUIN. s. m. (pr. *pâss-kein*). Nom moderne d'une vieille statue de gladiateur mutilée, qui est à Rome, et à laquelle on a coutume d'attacher de petits écrits satiriques.

— Nom d'un savetier de Rome, connu par les brocards qu'il lançait à tout propos. A la mort de Pasquin, une statue de gladiateur que l'on trouva près de son échoppe, fut dressée dans ce même endroit, et reçut le nom du savetier.

— Par anal. Méchant diseur de bons mots, satirique dans le genre bas et bouffon. Cet homme est un pasquin, n'est qu'un pasquin.

— Valet de comédie.

— Épigramme, satire courte et plaisante. Faire courir un pasquin. Vieux en ce sens.

— Prov. *Ce que dit Pasquin des cardinaux.* Se dit par allusion aux traits satiriques de Pasquin contre le pape et les cardinaux.

PASQUINADE. s. f. (pr. *pâss-ki-na-de*). Placard satirique qu'on attache à la statue de Pasquin à Rome.

— Par extens. Raillerie bouffonne et triviale. Faire des pasquinades. Faiseur de pasquinades.

— Syn. comp. PASQUINADE, SATIRE. La *satire* n'a point d'autre but que de corriger; la *pasquinade*, au contraire, a pour but de mordre et de déchirer les particuliers.

PASQUINER. v. a. et n. 1re conj. S'est dit pour Pasquiniser.

PASQUINISER. v. a. 1re conj. Faire des pasquins, des pasquinades.

— Médire du tiers et du quart.

— Adresser des paroles satiriques à quelqu'un.

— SE PASQUINISER. v. pron. S'adresser mutuellement des pasquinades.

PASSABLE. adj. des 2 g. (rad. *passer*). Qui peut être admis, comme n'étant pas mauvais dans son espèce. Ce vin n'est pas excellent, mais il est passable. Cette femme n'est pas si laide que vous le disiez, elle est passable. Cet auteur est passable. Ces vers sont passables.

— S'empl. aussi substantiv. pour Ce qui est passable, ce qui n'est pas absolument mauvais.

Vous trouverez dans cet ouvrage-ci
Du *passable*, du bon et du médiocre aussi,
Voilà le portrait de tout livre. (DU CERCEAU.)

PASSABLEMENT. adv. D'une manière supportable, de telle sorte qu'on peut s'en contenter. Du vin passablement bon. S'acquitter passablement, passablement bien d'une commission, d'un message, d'un rôle. Ils se figurent qu'il n'y a qu'à s'expliquer *passablement* pour devenir bon historien. (Ablanc.)

PASSACAILLE. s. f. (ét. esp., *pasar*, passer; *calle*, rue, parce que les Espagnols qui aiment beaucoup cet air le jouent sur leur guitare, en passant dans les rues). Mus. Espèce de chaconne d'un mouvement plus lent que la chaconne ordinaire. Une belle passacaille. On ne compose plus de passacailles.

— Chorégr. Espèce de danse qu'on exécutait sur l'air d'une passacaille. Il y a longtemps qu'on ne danse plus de passacailles.

— Jeux. *Faire la passacaille.* Couper avec une carte inférieure, dans l'espoir que le joueur suivant n'aura pas une carte plus forte.

— Espèce de ruban ou de ceinture dont on se servait pour soutenir le manchon.

PASSADE. s. f. (rad. *passer*). Passage d'un homme dans un lieu où il fait peu de séjour. Je n'ai fait là qu'une passade. Ce gîte est assez bon pour une passade.

— Prov. *Cela est bon pour une passade.* Cela est bon pour une fois, mais à la charge de n'y plus retourner.

— Madame de Sévigné, reprenant sa lettre interrompue, dit à sa fille: Je reviens à la *passade*, pour vous dire encore une fois que vous ne soyez pas en peine de ma jambe.

— Commerce avec une femme qu'on quitte aussitôt qu'on l'a possédée. Avoir une passade, quelques passades.

— Aumône demandée par des gens qui ne font que passer, et qui n'ont pas coutume de mendier. Soldats qui demandent la passade. Donner la passade à un pauvre soldat. Vieux en ce sens.

— Anc. cout. Sorte de péage.

— Escrim. La même chose que Passe.

— Manég. Course d'un cheval qu'on fait passer et repasser plusieurs fois sur une même longueur de terrain. Faire faire plusieurs passades à son cheval. Passade furieuse. Pas de à la française. Passade relevée.

— Brébeuf s'en est servi en parlant des vaisseaux et des évolutions des navires dans un combat.

Mais celles des Grégeois se montrent mieux instruites
A provoquer l'attaque, à feindre des refuites,
A couper la *passade* avec agilité,
Et suivre du timon l'ordre précipité

— Natat. *Donner une passade.* Se dit d'un nageur qui enfonce sous l'eau un autre nageur, en lui appuyant une main sur la tête, et qui le fait passer ainsi entre ses jambes. Les nageurs se donnent tour à tour des passades.

— PASSADES. s. m. pl. Allées et venues.

Vos fréquentes *passades*,
Joutes, tournois, devises, sérénades. (LA FONT.)

PASSAGE. s. m. (du lat. *passagium*; fait de *passus*, pas). Action de passer.

— Se dit activement de la personne qui passe. Le passage de l'armée. Le passage des troupes. Le passage de la mer Rouge. Le passage de la rivière. Le passage des Alpes. Il ne laisse jamais après lui des traces funestes de son *passage.* (Fléch.) Il faut au moins du Rhin tenter l'heureux *passage.* (Boil.)

— Se dit passiv. du lieu qui est traversé, par lequel on passe. Cette ville est trop sujette au passage des gens de guerre. Le passage du pont est interdit pendant les grosses eaux.

— Fam. *Cette route, cette ville est d'un grand passage.* Cette route est parcourue, cette ville est traversée par un grand nombre de personnes.

— Fig. Mme d'Haronis me mande que la joie de votre accouchement et le nom et la naissance de votre fils se sont fait un *passage* au travers de sa tristesse; et je l'assure aussi, en récompense, que sa tristesse s'est fait un *passage* au travers de ma joie. (Mme de Sévigné.)

— Se dit particulièrement des oiseaux et des poissons qui changent de lieu dans certaines saisons. Le passage des ramiers, des cailles, des bécasses, etc. Le passage des harengs, des morues, etc.

— *Oiseaux de passage.* Les oiseaux qui, en certaine saison, passent d'un pays dans un autre. Les hirondelles, les cailles sont des oiseaux de passage.

— Fig. et fam. *C'est un oiseau de passage.* Se dit d'une personne qui n'est en quelque lieu que pour peu de temps. Les faux amis sont des oiseaux de *passage* qui viennent à la belle saison, et s'en vont à la [illegible] (B[illegible])

— Le moment de passer. Son passage fut court. Attendre, observer, guetter le passage de quelqu'un. On s'attend au *passage* réciproquement dans une promenade publique. (La Bruy.) Je puis l'attendre à son *passage.* (Rac.)

— Fig. Transition. Le passage de cette idée à celle qui la suit est trop brusque, n'est pas bien ménagé. Le passage du jour à la nuit. Le passage d'une teinte à une autre, dans un tableau. Passages d'ombre. Le passage d'un ton, d'un mode à un autre, dans un morceau de musique.

— Se dit particulièrement, au moral, du changement d'une situation, d'une disposition d'âme en une autre. Le passage d'une vie mondaine à une vie chrétienne est rare et difficile. Qui aurait pu s'attendre à un passage si subit de la plus violente colère à la plus parfaite modération? Le passage d'un amour violent à une haine implacable n'est pas chose très-rare. La république de Marseille n'éprouva jamais ces grands *passages* de l'abaissement à la grandeur. (Montesq.)

— Fig.

On ne peut filer tous ses jours
Sur le trône heureux des amours;
Tous les plaisirs sont de *passage*,
Mais vous saurez régner toujours
Par l'esprit et par le courage. (VOLTAIRE.)

— Fig. *La vie n'est qu'un passage.* Elle est courte.

— Fig. Se dit des choses spirituelles et morales. Le péché d'Adam nous avait fermé le passage du paradis, Jésus-Christ nous l'a ouvert par sa mort. Les modernes nous ont ouvert de nouveaux passages. Le grand mérite de cette personne lui a ouvert le passage aux honneurs, aux dignités. La faculté de médecine est située sur le *passage* de ce monde à l'autre. (Dufresny.)

— Le lieu par où l'on passe. Attendre quelqu'un au passage. Ce lieu est un grand passage. Ce champ n'est pas un passage. S'ôter du passage, du passage de quelqu'un. Se saisir, s'emparer des passages. Garder les passages. Donner, livrer passage par son pays. Boucher, fermer le passage. Défendre le passage. Le passage est embarrassé. Le passage est ouvert. Avoir droit de passage en quelque endroit. Se faire, s'ouvrir, se frayer un passage. Occuper, disputer, tenter un passage. Chambre qui communique à un cabinet par un petit passage. Galerie qui sert de passage. Passage étroit. Boulet de canon, torrent qui se fait passage. Il se trouve sur le *passage* des grands. (La Bruy.) Elle-même lui dresse une embûche au *passage.* (Corn.) Son courroux nous défend d'en chercher les *passages.* (Rac.) Des paveurs en ce lieu me bouchent le *passage.* (Boil.) Un ais sur deux pavés forme un étroit *passage.* (Id.) En tous lieux les chagrins m'attendent au *passage.* (Id.) Tous les jours sans trembler j'assiégeais leur *passage.* (Id.) Non, non, tout doit franchir ce terrible *passage.* (J.-B. Rouss.)

— Prov. *Il me trouvera sur son passage.* Se dit, en menaçant quelqu'un, pour exprimer qu'on cherchera des occasions de lui nuire, qu'on formera des obstacles aux choses qu'il voudra entreprendre. || *A mauvais passage nul honneur.*

— Se dit, particulièrement dans quelques grandes villes, de certaines issues, ordinairement couvertes, où ne passent que les piétons, qui servent comme de dégagement aux rues voisines, et qui sont ordinairement fermées de portes ou de grilles durant la nuit. Quelquefois ces passages sont pavés en dalles, couverts d'un vitrage, bordés de boutiques. Depuis quelques années, il s'est fait à Paris un assez grand nombre de passages de cette dernière espèce, dont quelques-uns sont de brillantes galeries.

— *Point de passage* s'emploie quelquefois, dans le langage topographique, comme synonyme de Col, parce que ce sont effectivement les cols qui servent de points de passage aux voies de communication tracées d'une vallée à une autre.

— Fig. Se dit de la voix. Je puis donner *passage* à mes tristes soupirs. (Corn.) En ces terribles mots, sa voix s'ouvre un *passage.* (J.-B. Rousseau.)

Je demeurai sans voix, et n'en repris l'usage
Que par mille soupirs qui se firent *passage.* (RACINE.)

— Jurispr. Droit général ou particulier de passer sur la propriété d'autrui, par prescription ou par convention. Devoir un passage par son parc. Être sujet au passage. Acheter, vendre le passage. Ôter, retirer, racheter le passage. || *Passage de servitude.* Celui dont on jouit sur le terrain d'autrui, par convention ou par prescription. || *Passage de souffrance.* Celui qu'on est obligé de souffrir en vertu d'un titre.

— Mar. Temps que dure une traversée sur mer d'un port à un autre, plus ou moins longue, plus ou moins pénible, selon que les circonstances atmosphériques ont été favorables ou contraires.

— *Passage de la ligne.* Instant où un bâtiment, cinglant sur le méridien, coupe la ligne équinoxiale, et passe d'un hémisphère dans l'autre; circonstance de navigation qui donne lieu à cette vieille et ridicule saturnale de bord, connue sous le nom de *baptême de la ligne.*

— Embarquement sur un navire d'un individu qui ne fait pas partie de l'équipage, qui paye un prix convenu pour être transporté au lieu de la destination du bâtiment, et qui tient ce prend la dénomination de *passager.*

— Somme qu'on paye pour [illegible] transporter

[illegible] personne, ses effets, sa pacotille. [illegible] bateau à vapeur. Son [illegible] fort cher.

— [illegible] pour traverser une rivière [illegible] pour passer [illegible] etc. [illegible] passage. Affermer fort [illegible] le passage d'un pont.

— *Bateau de passage.* Ceux qui servent à transporter les passagers d'un bord d'une rivière à l'autre, ou qui font d'autres trajets de ce genre.

— *Droit de passage.* Somme que payaient, au profit de l'ordre, ceux qui [illegible] d'un ordre religieux, [illegible] de Malte ou [illegible] religieux et militaires. [illegible] dans l'ordre de Malte. Le passage était proportionné au grade.

— Fig. Certain endroit d'un auteur, d'un ouvrage, que l'on cite, [illegible] l'on [illegible], que l'on [illegible]. Il y a dans [illegible] un beau passage, un passage bien [illegible]. Un passage formel. Passage [illegible]. Citer, rapporter, commenter, expliquer un passage. Passage de l'Écriture, de saint Augustin, de Cicéron, de Virgile, d'Homère, etc. Mettre les passages en marge. Concilier les passages qui paraissent opposés. Cet auteur cite trop de passages. Son écrit est chargé de passages grecs et latins. Voilà le passage entier du saint prophète Isaïe. (Boss.) Tout s'y trouve, science, histoire, longs passages. (J. Rac.) La plupart des autres scoliastes entendent autrement ce *passage.* (Volt.) Dans vos sermons n'affectez point de faire paraître beaucoup d'érudition et de mémoire, en citant un grand nombre de *passages* des anciens auteurs. Il en faut peu, mais qui soient bien choisis. (Bouh.)

— Anc. fin. *Droit de haut passage.* Impôt qui se prélevait autrefois sur les marchandises à leur sortie hors du royaume. Le roi Jean établit le droit de haut passage sur les marchandises à leur sortie du royaume.

— Archit. Dégagement entre deux pièces; corridor court et étroit.

— Art milit. *Passage de défilé, passage de fossé, passage de* [illegible]. Nom des différentes évolutions militaires pratiquées pour passer dans un défilé, traverser un fossé, etc.

— Astron. Moment où un astre est interposé entre l'œil d'un observateur et d'autres corps [illegible] auxquels il rapporte sa position. Observer le passage d'une étoile aux fils du micromètre. Observer le passage de Vénus sur le disque du soleil. || *Instrument de passage.* Instrument qui sert à observer les ascensions droites des astres. || *Passage au méridien.* Moment où un astre est le plus élevé et à distances égales de l'orient et de l'occident.

— Chem. de fer. *Passage à niveau.* Endroit où un chemin de fer rencontre une route ou un chemin ordinaire, lorsque la différence de niveau entre ces deux routes de communication n'est pas assez considérable pour que l'on [illegible] au moyen d'un pont, soit au-dessus, soit au-dessous.

— Géol. Forme [illegible] entre une roche et une autre.

— Impr. Espace à travers duquel le tympan passe sous la platine.

— Jeux. Se dit, au trictrac, d'une flèche vide de l'adversaire, par laquelle on peut passer une dame [illegible] au laquelle il n'y a qu'une dame. On [illegible] dans ce cas, *passage ouvert*, par opposition à *passage fermé*, qui s'emploie lorsqu'il y a deux dames sur la flèche.

— Manég. Action mesurée et cadencée du cheval dans son allure, qui des lors est ou doit être soutenue. Le passage qui tient du trot est plus [illegible] et plus sonore que le passage qui tient du pas.

— Mus. Ornement qu'on ajoute à un trait de chant fait exprès, composé de plusieurs petites notes ou diminutions qui se chantent ou se jouent très-légèrement. Faire un beau passage, les passages. Il y a bien des passages dans cet air. Ce chanteur fait trop de passages. || *Notes de passage.* Celles par lesquelles on remplit les degrés disjoints, pour les franchir avec plus de [illegible]. Les notes de passage suivent toujours une [illegible]. *Passage* se dit aussi d'une partie de [illegible] de plusieurs phrases. Ce passage est charmant.

— Peint. Transition d'un effet à l'autre dans différentes parties de l'art. L'usage qu'on fait [illegible] de l'harmonie et à la vérité [illegible] Dans ce dernier sens il ne s'emploie guère qu'au pluriel. Il y a [illegible] des passages [illegible] || *Passage de couleurs.* Espace entre deux couleurs différentes [illegible] par degrés insensibles, participe autant de l'une que de l'autre. [illegible] Se dit d'une ombre [illegible] entre les [illegible] et [illegible] ou [illegible] ses [illegible] ce [illegible] le [illegible] de route à l'œil pour passer [illegible] à l'autre.

— Techn. Préparation que l'on donne aux [illegible] en [illegible] différents [illegible] propres à différents ouvrages.

— Syn. comp. PASSAGE, PONTE. Le *passage* les [illegible] et de la perfection [illegible] la *ponte* n'en suppose point.

PASSAGÉ, ÉE, part. pass. du v. Passager. [illegible] Cheval passagé.

— *Passage par.* Ce cheval a été passagé par un habile écuyer.

PASSAGER, v. a. 1re conj. Ce verbe prend un [illegible] le *g* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *a* ou un *o*. *Nous passageons. Nous passageâmes.* Manég. Mener un cheval au pas ou au trot sur deux pistes, en le faisant marcher de côté, en sorte que les hanches tracent un chemin parallèle à celui que tracent les épaules. Passager un cheval sur les voltes. Passager la volte.

— v. n. Se dit du cheval qui passage. Passager bien. Passager mal.

— SE PASSAGER, v. pron. Être tenu et conduit dans l'action du passage. Ce cheval se passage facilement.

PASSAGER, ÈRE, adj. (rad. *passage*). Qui ne s'arrête point dans un lieu, qui ne fait que passer. Hôte passager. Oiseaux passagers. Poissons passagers. Je suis médecin *passager* qui vais de ville en ville. (Mol.)

> Pourquoi me fuir, *passagère* hirondelle?
> Ah! viens fixer ton vol auprès de moi. (GATAYES.)

— Fig. Les hommes ne sont que passagers sur la terre.

— Fig. Qui est de peu de durée. Goût passager. Succès passager. La beauté est passagère. Les plaisirs de ce monde sont passagers. Fleurs passagères. Clartés passagères. Feux passagers. Fléaux passagers. Chagrin passager. Mal faible et passager. De nos ans *passagers* le nombre est incertain. (Rac.) Notre esprit n'est qu'un souffle, une ombre *passagère.* (J.-B. Rouss.) Pour une nation éclairée, il ne peut y avoir qu'un despotisme *passager.* (Boiste.) Le public est presque toujours un juge d'esprit, quand des circonstances *passagères* n'altèrent point son opinion. (Mme de Staël.) Deux grands sentiments les agitaient à la fois, l'amour et l'amitié, avec cette différence que l'amour était pour eux une flamme dévorante et *passagère*, l'amitié, une chaleur vive et continue. (Barth.) Je vois trop tard que ce que j'avais pris pour un désir *passager* fera le destin de ma vie. (J.-J. Rouss.)

> L'homme en sa course *passagère*
> N'est qu'une vapeur [illegible]
> Que le soleil fait dissiper. (J.-B. Rousseau.)

— Bot. Se dit du calice de l'avoine en épi et de la corolle de la plupart des plantes, qui tombe aussitôt après la fécondation.

— C'est à tort que beaucoup de personnes disent qu'*une rue est passagère, qu'un chemin est passager*, parce que *passager* ne signifie pas *où l'on passe fréquemment*, il faut dire *chemin passant, rue passante.* V. PASSANT, ANTE, adj.

PASSAGER, ÈRE, s. Celui, celle qui s'embarque sur un bâtiment pour ne faire que passer en quelque lieu. Il y avait plusieurs passagers sur ce bâtiment.

> Un *passager*, pendant l'orage,
> Avait voué cent bœufs au vainqueur des Titans.
> (La Fontaine.)

— On l'a dit, par extension, des animaux. Des serpents verts, des hérons bleus, des flamants roses [illegible], s'enfoncent *passagers* sur ces [illegible] de fleurs. (Chateaub.)

— On commence à se servir de ce terme pour désigner un voyageur sur un chemin de fer.

— Fig. Il ne faut pas se mêler de conduire le vaisseau sur lequel on n'est que *passager.* (Mal.) Les *passagers* sur le vaisseau de l'État [illegible] la tempête, seconder de toutes leurs forces l'équipage, mais ne pas vouloir commander la manœuvre. (Boiste.)

— Celui, celle qui ne fait que passer dans un lieu, qui n'y a point de demeure fixe. Nous ne sommes ici-bas que des passagers.

— Personne qui passe. Acheter quelque chose d'un passager. Ouïr dire quelque chose à des passagers. Vivre en ces lieux.

— Pop. Se dit pour Passeur d'eau.

— Syn. comp. PASSAGER, PASSANT. Le *passant* ne fait que passer, n'étant à passer; le *passager* est un voyageur qui ne séjourne que peu sur le navire qui le transporte.

PASSAGÈREMENT, adv. En passant, pour peu de temps. Il ne reste que passagèrement en un lieu.

PASSAGÈRETÉ, s. f. Action de [illegible] ou qualité de ce qui est passager, [illegible]. Ce mot a été employé par Buffon; il a dit [illegible] *passagèreté* des oiseaux de proie. Un [illegible] que ce mot est mal fait, [illegible] ne se prête pas à toutes les acceptions de l'adjectif *passager*. Ce n'est pas là, selon nous, [illegible] pour le rejeter. Ce [illegible] n'est rien [illegible] à l'usage de [illegible]?

PASSAGIER, s. m. Se disait pour Batelier, [illegible] les voyageurs [illegible] On a dit aussi *passeur*.

PASSAGINE, s. m. [illegible] Nom que l'on a donné aux [illegible] fois.

PASSAGINS, s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui s'éleva dans le XIIe siècle. Les [illegible] chrétiens, excepté en ce qui touche [illegible] le Christ n'était [illegible] de Dieu. On les nommait également [illegible].

PASSAIRE, s. m. Anc. [illegible]. Espèce de [illegible] qu'on a fait passer [illegible] dans une chausse.

PASSAIS, Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Domfront (Orne); 2,350 hab.

PASSALE, s. m. (du gr. *πάσσαλος*, pieu, bois; parce que ces insectes percent des trous dans le bois). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes. On les trouve dans les contrées chaudes des deux continents.

— Bot. Calice entier ou non divisé.

PASSALORYNCHITE, s. m. (ét. gr., *πάσσαλος*, cheville; *ῥύγχος*, bec, parce que croyant le silence perpétuel nécessaire, ils tenaient continuellement pendant leurs prières le pouce sur la bouche et même sur le nez). Hist. relig. Membre d'une secte religieuse qui formait une branche de celle des montanistes. Les passalorynchites pensaient qu'afin d'être sauvé il faut garder un silence perpétuel.

PASSAN, s. m. Ichthyol. Poisson de Surinam.

PASSANDEAU, s. m. Anc. art milit. S'est dit d'abord d'un genre de flèche. || Par anal. on a appelé de ce nom un genre de bouche à feu à tir direct.

PASSANDRE, s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des platystomes, ayant pour type le passandre sixstries.

PASSANT, part. prés. du v. Passer. Il est toujours invariable. Des personnes passant dans une rue, sur un pont.

— *En passant*, loc. adv. Se dit de tout ce que l'on fait avec quelque sorte de précipitation, et sans y avoir donné le temps nécessaire. Je n'ai pas eu le loisir d'examiner ce livre, je ne l'ai vu qu'en passant. Je ne lui ai parlé de votre affaire qu'en passant. Pour un mauvais auteur que je glose en *passant.* (Boil.) Un mot qu'il me dit hier en *passant* me semble annoncer la fin de son ouvrage. (Marm.) || Se dit encore lorsqu'on interrompt un discours, une conversation, pour parler succinctement de quelque chose qui se présente à l'esprit. Vous remarquerez en passant. Je vous dirai en passant. Cela soit dit en passant. Je vous ferai remarquer en *passant* combien est admirable l'harmonie qui existe entre les trois états de l'eau. (A. Martin.) Remarquons, en *passant*, que, dans l'âge moyen de la Grèce, du temps d'Homère, l'âme n'était autre chose qu'une image aérienne du corps. (Volt.)

— Se dit aussi quelquefois par une espèce de menace. Je lui dirai deux mots en passant.

PASSANT, ANTE, adj. Où l'on passe, où l'on a droit de passer. N'est usité que dans les locutions suivantes.

— *Chemin passant, rue passante.* Chemin, rue par lesquels il passe beaucoup de monde.

— *Chemin passant.* Chemin public où tout le monde a droit de passer.

— *Ville passante.* Ville où il abonde beaucoup d'étrangers, de voyageurs.

— *Province passante.* Province où il se fait un grand commerce, où il vient beaucoup d'étrangers. Dans le rang que vous tenez dans la plus brillante et la plus *passante* province de France, joindre l'économie à la magnificence d'un gouvernement, c'est ce qui n'est pas imaginable. (Mme de Sév.)

— Blas. Se dit des animaux représentés sur leurs quatre pieds. Porter d'azur au mouton passant d'argent.

— Quoique cet adjectif ait la terminaison active, il a le sens passif. [illegible] qui passe [illegible] *air courant, airs dansants, couleur voyante, musique chantante*, pour Air propre à être chanté, airs propres à faire danser, couleur qui se voit de prime abord, etc.

— Syn. comp. [illegible] FRÉQUENTÉ. [illegible]

PASSANT, s. m. Celui qui passe [illegible] Dévaliser les passants. Demander quelque chose aux passants. [illegible] et jurer les *passants.* (Boil.) L'ours a peur du *passant*, et le *passant* de l'ours. (Id.) Il [illegible] les *passants* d'un spectacle nouveau. (Id.) Il [illegible] les *passants.* (Volt.) [illegible]

point aussi curieux d'observer un jour les voleurs dans leurs cavernes, et de voir comment ils s'y prennent pour dévaliser les *passants*? (J.-J. Rouss.)

> Dans leurs châteaux mille petits brigands,
> Pour leur plaisir détroussaient les *passants*.
> (Palissot.)

— On l'a souvent employé dans les épitaphes *Arrête, passant.* Arrête, toi qui passes ici. Arrête, passant, et considère la fragilité des choses humaines.

> *Passant,*
> Qui que tu sois,
> Conquérant [illegible] ou berger,
> Porte envie
> A ce couple heureux.
> (Ch. Pougens.)

— Prov. *Donner de l'eau bénite aux passants.* Jeter des pierres. Cette expression vient de l'ancienne [illegible] fut longtemps de jeter une pierre en passant sur les sépultures qu'on rencontrait. Cette coutume était si ancienne, que Sophocle et Homère en ont fait mention, disant qu'on traitait d'impies ceux qui, rencontrant le cadavre d'un homme mort, négligeaient d'y jeter une pierre ou quelque poignée de poussière.

— Corneille, pour exprimer la courte durée de la vie de l'homme, l'appelle *un passant malheureux*.

— Cost. milit. *Passant de baudrier.* Partie du baudrier dans laquelle s'introduit le fourreau d'une arme blanche.

— Techn. Sorte de bûchette [illegible] monture. || Morceau de cuir d'environ trois centimètres de long, un peu plus large par un bout qui n'est point attaché à la tige, que par l'autre, et fendu au milieu dans presque toute sa longueur. On en coud plusieurs le long d'une bottine et on les passe les uns dans les autres après les avoir passés dans les bouts [illegible] de la tige.

— Encore un substantif qui réclame un féminin que tous les écrivains [illegible] lui donneront. Eh! quel autre mot, quelle autre expression pourrait valoir ce féminin si régulier, si clair? V. PASSANTE.

PASSANTE, s. f. Celle qui passe par une rue, un chemin. Voltaire s'en est servi dans le style badin.

> Dans son [illegible] dès que l'aube [illegible]
> Ou femme ou fille, il prenait la passante
> De lui conter ce que plus elle [illegible] (Voltaire.)

PASSARAGE, s. m. Ornith. Espèce d'outarde qu'on rencontre dans les Indes.

PASSARILLES, s. f. pl. (or *pa-ça-ri-lle*). Raisins qu'on prépare à Frontignan et dans les environs.

PASSAROWITZ, Géogr. Petite ville de la Turquie d'Europe, dans la Servie.

— Hist. *Paix de Passarowitz.* Paix conclue le 21 juillet 1718, entre l'Autriche et la Porte, sous la médiation de l'Angleterre et de la Hollande. En vertu de ce traité, Temeswar et Belgrade furent cédées à la Porte.

PASSATION, s. f. (pr. *pa-sa-si-on*). Prat. Action de passer un contrat. Assister à la passation d'un contrat, d'un acte.

PASSAU, s. m. Agric. Sorte d'arbre fort léger.

PASSAVANT, s. m. [illegible] Mar. Passage établi [illegible] d'un vaisseau de guerre, pour servir de communication entre les deux [illegible].

— Douan. et contrib. indir. Acte, billet qui [illegible] le transport d'une [illegible] quantité de denrées ou marchandises [illegible] des valeurs [illegible] qui [illegible] quit à caution. Se faire délivrer un passavant. [illegible] sur la route, toutes les fois qu'ils le requièrent.

— Anc. fortif. Nom donné à un [illegible] propre à [illegible].

PASSAVANT, [illegible] Hist. [illegible]

PASSAVANT ou **PASSAU,** Géogr. [illegible]

— Hist. *Bataille de Passaw.* Victoire remportée [illegible] sur les [illegible] *Traité de Passaw.* [illegible] 1552 [illegible] la Saxe et la Hesse [illegible] Passaw [illegible]

— Prov. [illegible] jusqu'à la fin du siècle dernier.

PASSE, s. f. (rad. *passer*). Action de passer.

— [illegible] Vous me [illegible] il me faut encore deux [illegible] pour la passe.

— Pl. [illegible] Petite somme qui ramène à leur valeur [illegible] à leur valeur [illegible]

— *La passe des sacs.* Ce qu'on paye pour le prix du sac où est renfermée la somme qu'on reçoit. [illegible] quinze centimes pour la passe du sac.

La passe du sac est de quelque profit pour le payeur.

— Dans certains jeux, La mise que chacun doit faire de quelques jetons ou fiches, à chaque nouveau coup. Mettre sa passe. Oublier sa passe. Gagner la passe. La passe est double. || *Tirer sa passe.* C'est, à certains jeux de cartes, la même chose que tirer la vole. || *Voilà la passe.* S'emploie, à la bouillotte, pour exprimer l'action d'un joueur qui, ayant mauvais jeu, propose une somme assez forte qu'il croit qu'on ne tiendra pas, afin de faire finir les joueurs et de leur prendre la passe. || *Passe* se dit, à la roulette, de tous les numéros au-dessus de 18, comme *manque* se dit des autres. Jouer la passe.

— Admin. *Lettres de passe.* Lettres accordées pour passer d'un emploi à un autre.

— Calligr. Se dit des différents coups de plume entrelacés les uns dans les autres, qui suppléent à des lettres retranchées.

— Chorégr. Mouvement de corps particulier à quelques figures. || Entrelacement des bras dans la valse.

— Escrim. Action par laquelle on avance sur l'adversaire, en faisant passer le pied gauche devant le pied droit. Faire une passe sur quelqu'un. || *Mesure de la passe.* Position où les deux faibles de l'épée peuvent se toucher. Être, se placer à la mesure de la passe. || *Passes volontaires.* Passes qui se font quand on ne peut atteindre l'ennemi. || *Passes nécessaires.* Passes qui se font quand on est si pressé par l'ennemi, qu'on n'a pas le temps de se retirer. || *Passes au collet.* Passes qui consistent à se saisir d'une manière prompte et adroite du corps de son ennemi, pour en tirer l'avantage.

— Imprim. *Main de passe* ou *chaperon.* Main de papier qu'on délivre à l'ouvrier imprimeur, en sus de chaque rame, pour servir à la mise en train, et pour suppléer aux feuilles qui seraient gâtées ou qui manqueraient dans la rame. La main de passe produit ordinairement quelques exemplaires de plus.

— Au bill. et au mail, Petite arcade de fer, par laquelle il faut que la bille ou la boule passe, selon les règles du jeu. Cette passe est trop large, trop étroite. La passe est faussée. Jouer à la passe. Il n'y a presque plus de billards qui aient une passe.

— Bâton qui, dans un jeu de longue paume, soutient la planche percée au bas du toit.

— Au mail, *Être en passe, se mettre en passe, venir en passe*, etc. Être, se mettre, venir vis-à-vis de la passe.

— Au bill. *Être en passe, venir en passe*, etc. Être dans un lieu du billard d'où l'on peut sans bricole, et en traversant la passe, toucher la bille opposée. || *Avoir la passe pleine.* Se dit lorsqu'on est tout vis-à-vis le milieu de la passe, ou peu s'en faut. || *Avoir de la passe.* Être de côté, en sorte pourtant qu'on puisse passer. || *Avoir beaucoup de passe, en avoir peu.* Se dit de la situation de la bille, selon qu'elle est plus ou moins éloignée de la ligne qui répond droit au milieu de la passe. || *Prendre la passe.* Passer par dedans. || *Flatter la passe.* Tomber délicatement dessus avec sa bille. || *Tourner la passe.* Lui faire changer de situation. || *Donner la passe à un autre.* Le mettre en état de passer, ou en tournant la passe du côté où est sa bille, ou en poussant sa bille du côté que regarde la passe. || *Se mettre en passe.* Pousser la bille en un lieu où elle soit devant la passe, et d'où elle puisse passer de tous. || *Ôter de passe.* Pousser sa bille en un endroit où elle ne puisse passer. || *Belle passe.* Situation d'où l'on puisse aisément passer.

— On appelait autrefois *passe* une horloge de table dont les maîtres de billards se servaient pour marquer le temps que l'on jouait.

— Fig. et fam. *Être en passe d'avoir quelque emploi, quelque charge*, etc. Être dans une position favorable pour l'obtenir. Être en passe de devenir officier. Cet homme est en belle passe, dans une belle passe. Nous ne sommes pas encore connues, mais nous sommes en *passe* de l'être. (Mol.) Il est fort peu d'emplois dont je ne sois en *passe*. (Id.)

— Mar. Sorte de canal de mer entre deux bancs, entre deux terres, entre deux écueils, etc., par où les bâtiments peuvent passer sans échouer. On peut entrer dans ce port par deux passes. Ce pilote connaît bien les passes. || Bout que l'on introduit dans les intervalles des torons, pour exécuter les épissures. || La passe d'un cordage est le tour qu'il fait sur une poulie, autour d'un point d'appui, dans un nœud ou dans un amarrage quelconque. || *Passe du monde sur le bord.* Commandement précédé d'un coup de sifflet du maître d'équipage, à deux matelots en grande tenue, de se placer de chaque côté de l'échelle de commandement, au passage d'un officier qui va monter ou descendre du bord.

— Médec. Se dit des mouvements qu'un magnétiseur fait avec les mains, soit en touchant légèrement le corps du magnétisé, soit à distance.

— Mod. Partie d'un chapeau de femme qui est attachée à la forme, et qui abrite le visage. || Partie d'un bonnet de femme qui couvre le devant de la tête et qui est attachée au fond.

— Tour de faux cheveux qui servait autrefois à coiffer les femmes. || Se disait aussi pour Bord, lisière d'une étoffe.

— Techn. Rouleau de bois, à l'usage du teinturier sur soie. || Dernière façon qu'on donne à la couleur en la passant légèrement dans une cuve. || Chez les brodeurs, Point qui commence au haut de la nervure d'une feuille, à droite ou à gauche, et qui tombe en se couchant un peu sur le trait de crayon qui borde la feuille.

— Véner. *Passe le cerf, passe, passe, passe, passe.* Termes dont les piqueurs se servent lorsqu'ils voient le cerf, après avoir rappelé les chiens.

PASSE. s. f. (de l'esp. *pasa*, même signif.). Sorte de raisins secs.

— Ornith. Nom vulgaire de la fauvette d'hiver. On l'appelle aussi *passe privée, passe sourde et passe buissonnière.* || *Passe de saule.* Nom vulgaire appliqué au moineau friquet, parce qu'on le voit souvent dans les saules. || *Passe de Canaries.* Nom vulgaire du serin. || *Passe solitaire.* Nom vulgaire du merle bleu ou solitaire.

PASSE ou **PASSEUR.** s. m. Anc. cout. Nom que portaient, en Bretagne, les notaires ou officiers civils chargés de rédiger les actes civils, du XI^e^ siècle au XVI^e^ siècle.

PASSÉ, ÉE part. pass. du v. Passer. S'empl. adjectiv. Homme passé. Pont passé. Fleur passée. Le peu d'heures saintement *passées* dans les plus rudes épreuves. (Boss.) Ces heures *passées* dans la lecture et dans la prière. (Mass.) Ah! si la morale la plus pure et le cœur le plus tendre, si une vie *passée* à combattre l'erreur et à soulager les maux des hommes, sont les attributs de la Divinité, qui peut nier celle de Jésus-Christ. (Chateaub.)

— *Passé par.* Être passé par les armes, par le tamis.

— Qui a été autrefois, et qui n'est plus. Le temps passé. Au temps passé. Se ressouvenir de ses fautes passées. La vie passée. Les travaux passés. Nos misères passées. Les guerres passées. Les âges passés. Les siècles passés. Les pertes passées. Les victoires passées. Mes bontés passées. Dans le cours de ma gloire *passée*. (Rac.) Tremble, ton jour approche, et ton règne est *passé*! (Id.) Les événements présents ne sont pas les enfants de tous les événements *passés*. (Volt.) Si vous changez seulement quelques noms propres dans l'éloge d'un général, vous pouvez y faire entrer tous les généraux *passés* et à venir. (B. de St P.) L'expérience répète sans cesse qu'aucun temps *passé* n'a donné une félicité réelle; mais l'espérance embellit l'avenir. (Goldsm.) On vante les temps *passés*, parce que l'imagination se nourrit de regrets comme d'espérance. (Boiste.)

— *Ces jours passés, la semaine passée, le mois passé.* Ces jours qui viennent de s'écouler, la semaine dernière, le mois dernier. Je fis l'effort, ces jours *passés*, d'aller à la comédie du passé, du présent et de l'avenir. (Volt.)

— Prov. *Ce qui est passé ne peut revenir.*

— Qui a perdu son lustre. Étoffe passée. Couleur passée.

— Blas. *Épées passées en sautoir.* Épées croisées. || *Queue de lion passée en sautoir.* Queue de lion fourchue, dont les fourches se croisent.

— Gramm. *Participe passé.* Forme du verbe, qui présente l'action comme terminée et accomplie dans la période à laquelle elle se rapporte. Comme les adjectifs, le participe passé peut prendre le genre et le nombre des substantifs auxquels il se rapporte. Par lui-même le participe passé n'est qu'un adjectif; il ne peut guère devenir verbe que lorsque, combiné avec un des auxiliaires *être* ou *avoir*, il sert à former les temps composés du verbe. Quelques grammairiens l'appellent aussi *participe passif.*

— Mar. *Une manœuvre est bien passée*, lorsqu'elle vient à son appel. || Si elle est passée à contre, on dit qu'*elle est mal passée.*

— *Être passé maître.* Avoir obtenu une maîtrise. || Avoir obtenu le grade de maître ès arts.

— Fig. *Être maître passé, être passé maître en friponnerie, en fourberie.* Y être fort habile.

— *Passé* s'emploie quelquefois comme préposition; il se place alors devant le substantif, et ainsi employé il est toujours invariable. Il a le sens d'Après. Passé cette époque, il ne sera plus temps. Il y a un temps *passé* lequel les recherches ne sont plus que pour la curiosité. (Volt.) Ce n'est que *passé* trois mois que ces jeunes oiseaux poussent le rouge. (Buff.)

PASSÉ. s. m. Le temps passé. Le passé, le présent et l'avenir. Le passé ne se peut plus rappeler. Rappeler tout ce que quelqu'un a fait par le passé. Comme par le passé. Le *passé* et le présent nous garantissent l'avenir. (Boss.) Affaibli du *passé*, accablé du présent, il est encore effrayé de l'avenir. (Fléch.) Le *passé* me tourmente, et je crains l'avenir. (Corn.) Il plaint le présent, et vante le *passé*. (Boil.) Et, loin dans le *passé*, il regarde l'avenir. (Id.) Ici, c'est le *passé* qui parle au souvenir. (Delille.) Mais plus prompt que l'éclair, le *passé* nous échappe. (Rac.)

> Dans leur stupide oubli les animaux mourants
> Jettent vers le *passé* des yeux indifférents. (Delille.)

— Ce que l'on a fait ou dit autrefois. Il ne faut plus se souvenir du passé. Oublier tout le passé. Ne plus parler du passé. Mais enfin je consens d'oublier le *passé*. (Rac.) Toi-même en ton esprit rappelle le *passé*. (Rac.) Vous osez à mes yeux rappeler le *passé*! (Id.) Dans l'âge mûr on jouit également du *passé*. (Buff.) Les publicistes de l'Italie arment un *passé* glorieux contre un présent inerte. (E. Quinet.) En avouant ses erreurs, on met la raison au présent, et le tort au *passé*. (De Lévis.) Les vieillards vivent dans le *passé*; les jeunes gens dans l'avenir; l'homme mûr et sage dans le présent. (Boiste.) Le travail, l'économie et la vertu seuls peuvent empêcher que le *passé* ne soit perdu pour nous. (Id.)

— Gramm. L'inflexion du verbe par laquelle on marque un temps passé. || *Passé défini.* Il ne se dit que d'un temps complètement écoulé, et éloigné au moins d'un jour de l'instant où l'on parle; ainsi l'on ne dira pas: Je reçus une lettre cette année, ce mois, cette semaine, aujourd'hui; mais on dira: Je reçus une lettre l'année dernière, le mois dernier, la semaine dernière, hier. || *Passé indéfini.* Il désigne un temps passé, soit entièrement écoulé: J'ai reçu une lettre l'année dernière, le mois passé, la semaine dernière, hier; soit qu'il en reste encore quelque portion à s'écouler: J'ai reçu une lettre cette année, ce mois, cette semaine, aujourd'hui. || || *Passé antérieur.* Il désigne une chose qui a été terminée immédiatement avant qu'une autre chose également passée ait eu lieu. Quand j'eus fini, j'allai me promener. || *Passé de l'impératif.* Désigne un commandement qui doit être exécuté avant qu'une autre action ait lieu. Aie fini quand j'arriverai. || *Passé simultané* ou *imparfait de l'indicatif.* V. IMPARFAIT. || *Passé du subjonctif.* S'emploie dans une phrase subordonnée pour indiquer une action entièrement terminée. Je veux que vous ayez fini à mon retour. || *Passé de l'infinitif.* S'emploie pour exprimer, d'une manière vague, une action passée. Je vais avoir fini.

— Techn. Sorte de broderie dans laquelle la soie embrasse autant d'étoffe en dessus qu'en dessous.

PASSÉA. s. m. Bot. Genre de plantes qui produit des graines aplaties et chagrinées.

PASSE-ÂGE. s. m. Anc. cout. Acte par lequel le juge déclarait qu'il était de notoriété que telle personne avait atteint la majorité coutumière.

PASSE-AVANT. s. m. V. PASSAVANT.

PASSE-BALLE. s. m. Art milit. Planche percée de trous d'une grandeur déterminée, par lesquels on fait passer des balles pour vérifier leur calibre. || Pl., des *passe-balle.*

PASSE-BLEU. s. m. Ornith. Espèce de moineau bleu de Cayenne. || Pl., des *passe-bleu.*

PASSE-BOULET. s. m. Art milit. Planche percée en rond qui sert à mesurer le calibre des boulets. || Pl., des *passe-boulet.*

PASSE-BUSE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de la fauvette d'hiver. || Pl., des *passe-buse.*

PASSE-CAMPANE. s. f. Art vétér. Tumeur au calcanéum du cheval.

PASSE-CANAL. s. m. Mar. Bateau avec lequel on peut traverser un canal. || Pl., des *passe-canal.*

PASSE-CARREAU. s. m. Techn. Morceau de bois long, et dont un des côtés est un peu arrondi, sur lequel les tailleurs passent les coutures au fer. || Pl., des *passe-carreau.*

PASSE-CHEVAL. s. m. Espèce de petit bac destiné à passer un cheval d'un bord de la rivière à l'autre. || Pl., des *passe-cheval.*

PASSE-CICÉRO. s. m. Se disait pour Caractère immédiatement au-dessus du cicéro. || Pl., des *passe-cicero.*

PASSE-CICÉRON. s. m. A été employé ironiquement pour désigner un homme qui se dit éloquent, qui se croit grand orateur.

> Et l'autre affiche par la ville,
> Qu'il est un *passe-Cicéron.* (La Font.)

|| Pl. des *passe-Ciceron.*

PASSE-CITADELLE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

PASSE-CORDE. s. f. Techn. Sorte d'aiguille dont le bourrelier se sert pour enfiler les ficelles et les faire passer où il veut. || Pl., des *passe-corde.*

PASSE-CORDON. s. m. Grosse aiguille pour faire passer un cordon. || Pl., des *passe-cordon.*

PASSE-COUDES. s. m. pl. Anc. cost. Gants longs qui montent plus haut que le coude.

PASSE-D'ARMES. s. f. Antiq. Sorte de combat en usage chez les anciens. || Pl., des *passes-d'armes.*

PASSE-DEBOUT. s. m. Douan. et contrib. indir. Permission donnée à un négociant ou à un voiturier de faire entrer, sans payer l'octroi, des marchandises dans une ville, où elles ne pourront être vendues, ni même déchargées, et qu'elles ne feront que traverser pour être conduites à leur destination. || Pl., des *passe-debout.*

PASSE-DIX. s. m. Sorte de jeu qui se joue avec trois dés, et dans lequel un des joueurs parie amener plus de dix. Il faut, pour que le compte soit compté, que deux dés marquent le même point, c'est-à-dire qu'il y ait un doublé. Si les trois dés marquent également, c'est ce qu'on appelle rafle. Les coups où les trois dés marquent des points différents sont nuls. || Pl., des *passe-dix.*

PASSE-DROIT. s. m. Grâce qu'on accorde à quelqu'un contre le droit et contre l'usage ordinaire, sans tirer à conséquence. On l'a reçu docteur sans l'examiner, c'est un passe-droit qu'on a fait en sa faveur.

— Plus ordinairement, Injustice qu'on fait à quelqu'un, en lui préférant, pour un grade, pour un emploi, pour une récompense, une personne qui a moins de titres que lui par l'ancienneté ou par les services. Faire un passe-droit. Essuyer, éprouver bien des passe-droit. || Pl., des *passe-droit*, c'est-à-dire des grâces qui passent le droit.

— Se disait autrefois dans le sens de Privilège exorbitant.

PASSÉE. s. f. Chass. Moment du soir où les bécasses se lèvent du bois pour aller dans la campagne. Tuer, prendre des bécasses à la passée. L'heure de la passée. || Grand filet à prendre les bécasses, qu'on attache à une poulie, et qu'on laisse tomber tout à coup. || Chasse que l'on fait, soit avec des gluaux, soit avec un filet. Chasser à la passée. Prendre des bécasses à la passée. || Trace que laisse le pied d'une bête. || Le lieu où le cerf a passé.

— Se disait, en Normandie, d'un chemin, d'un passage qu'on faisait autour d'un champ, et qui avait des arbres des deux côtés.

— Se disait pour Passage, action de passer.

— Techn. Trait de cheveux que l'on passe dans le tissu de soie de la perruque pour tresser. || L'aller et le venir de la navette. || Se dit, chez les mégissiers, d'une certaine quantité de peaux qu'on plonge à la fois dans une cuve pour les faire devenir blanches. La passée est ordinairement de deux douzaines. || *Passées.* Se dit, chez les tailleurs, des fils qu'ils passent des deux côtés d'une boutonnière, pour la former.

PASSE-FLEUR. s. f. Bot. Un des noms de l'anémone. || Nom vulgaire de la coquelourde, de l'agrostème coronaire, de la lychnide dioïque et de la pulsatille. || Pl., des *passe-fleur.*

PASSE-FOLLE. s. f. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de mouette d'Amérique. || Pl., des *passe-folle.*

PASSÉGE. s. m. Manég. V. PASSAGE.

PASSÉGER. v. n. 1^re^ conj. Manég. V. PASSAGER.

PASSE-LACET. s. m. Morceau de fer au moyen duquel on passe un lacet dans les œillets d'un corset. || Pl., des *passe-lacet.*

PASSELONGUE. s. f. Hort. Variété de raisin plus connue sous le nom de *muscat d'Alexandrie.*

PASSEMENT. s. m. (rad. *passer*). Tissu plat et un peu large, de fil d'or, de soie, de laine, etc. qu'on met pour ornement sur des habits, sur des meubles. Passement d'or, d'argent, de soie, etc.

— Mod. Petite dentelle d'or, de fil ou de soie, dont on bordait un habit, des manchettes, etc.

— Anc. administ. Pouvoir de passer les actes publics. || Seing. || Souscription d'un acte, d'une charte.

— Techn. Cuve pleine d'une liqueur acide dans laquelle le tanneur plonge les peaux pour les faire gonfler.

— PASSEMENTS. s. m. pl. Cordages.

PASSEMENTÉ, ÉE part. pass. du v. Passementer. S'empl. adjectiv. Habit passementé.

— *Passementé de.* Habit passementé d'or.

— *Passementé par.* Habit passementé par un bon ouvrier.

PASSEMENTER. v. a. 1^re^ conj. Chamarrer de passements. Passementer un habit.

— S'est dit burlesq. pour Battre. Il mériterait qu'une étrivière *passementât* son maroquin. (Saint-Amand.)

— SE PASSEMENTER. v. pron. Être passementé. Cet habit doit se passementer.

PASSEMENTERIE. s. f. Art du passementier. Apprendre la passementerie. La passementerie comprend principalement la fabrication des franges, houppes, glands, galons, lacets, cordonnets, ganses, ceintures, tresses, etc. On trouve aussi dans les magasins de passementerie des dentelles, des éventails, des bourses, des fleurs artificielles, etc. Cet art remonte à la plus haute antiquité.

— Commerce du passementier. Se mettre dans la passementerie.

PASSEMENTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fabrique, fait ou vend des passements d'or, d'argent, de soie, etc., des galons, des rubans, des franges, et en général tous les tissus épais et étroits confectionnés en fil, en coton, en bourre, en laine, en crin, en or, en argent, et servant à garnir les meubles, les rideaux, les voitures, ou à orner les livrées, les uniformes et les habits de cour. || Sous le régime des jurandes et des maîtrises, les passementiers fabriquaient beaucoup d'objets qui appartiennent aujourd'hui à des professions différentes, comme à l'art du boutonnier, à celui du fabricant de dentelles, du boursier, du fleuriste artificiel, du plumassier, de l'éventailliste, du fabricant de masques, du rubannier, etc.

PASSEMÈSE. s. f. (de l'ital. *passa mezzo*). Chorégr. Espèce d'entrée de danse qu'on exécutait en faisant plusieurs fois le tour du théâtre, et en le traversant ensuite par le milieu pour revenir à la rampe.

PASSE-MÉTEIL. s. m. Blé où il y a deux tiers de froment sur un tiers de seigle. Sans pluriel.

PASSE-MUR. s. m. Anc. art milit. Nom qu'on a donné pendant quelque temps à l'espèce de canon nommée aujourd'hui *Couleuvrine.* || Pl., des *passe-mur.*

PASSE-MUSC. s. m. Mamm. Petit animal qui donne un musc très-estimé. || Pl., des *passe-musc.*

PASSE-MUSCAT. s. m. Hortic. Espèce de raisin. || Pl., des *passe-muscat.*

PASSE-MUSQUÉ. s. m. Hortic. V. PASSE-MUSCAT.

PASSENAGE. s. m. Se disait pour Droit qu'on fait payer à ceux qui passent à travers un endroit.

PASSE-PAROLE. s. m. Art milit. Commandement [illegible] à la tête d'une troupe, et

qu'on fait passer de bouche en bouche jusqu'à la queue. || Pl., des *passe-parole*, c'est-à-dire les commandements qui passent par la parole, qui se transmettent au moyen de la parole.

PASSE-PARTOUT. s. m. Clé faite de façon qu'elle puisse ouvrir plusieurs serrures différentes dans un même appartement, dans une même maison.

— Se dit aussi des clefs qui, étant pareilles, servent à plusieurs personnes pour ouvrir une même porte. Chacun des locataires de cette maison a un passe-partout pour ouvrir la porte de l'allée.

— Fig. Si vous n'avez pas la clef des sciences, vous avez un *passe-partout* à qui il n'y a point de porte qui ne soit ouverte. (Balzac.) Rien ne résiste à l'or; c'est un *passe-partout*. (Poisson.)

— Prov. et fig. *L'argent est un bon passe-partout*. L'argent donne entrée partout. || On dit aussi quelquefois *une belle figure est un bon passe-partout*.

— Dessin. Cadre avec glace, dont le fond s'ouvre à volonté, pour recevoir les différents dessins qu'on voudra successivement y placer, afin de l'avoir sous verre, en attendant qu'on en dispose définitivement, ou pour être à même de le copier sans courir risque qu'il se gâte étant à découvert.

— Grav. Planche gravée dans laquelle on a réservé une ouverture pour y placer une autre planche gravée exprès, à laquelle la première sert de bordure et d'ornement.

— Impr. Ornement de bois ou de fonte, dont le milieu est percé, et peut recevoir telle lettre qu'on veut y placer.

— Techn. Sorte de ciseau à l'usage de l'ardoisier, pour diviser les blocs d'ardoise. || Sorte de crible à trois pieds. || Espèce de grande scie dont les dents sont entr'ouvertes et distournées, et qui sert à scier les plus gros arbres. || Espèce de scie à main, dentée des deux côtés, à l'usage des facteurs d'orgues. || Batte plate qui sert, dans les forges de fer, à fouler le sable dans les endroits où la batte ronde ne pourrait entrer. || Sorte de brosse.

— Pl., des *passe-partout*, c'est-à-dire des clés, des instruments qui passent partout.

PASSE-PASSE. s. m. S'est formé par la réduplication du v. *passer*, à la seconde personne du singulier de l'impératif. C'est l'expression dont se servent les joueurs de gibecière en parlant à leurs godenots, auxquels ils disent *passe* et *disparais; petit homme, passe, passe.*

— Fig. et fam. *Faire des tours de passe-passe.* Tromper adroitement.

Vois que fourbe sur fourbe à nos yeux il entasse,
Et ne fait que jouer des tours de *passe-passe.* (***)

— Un poëte a dit en parlant de la mort :

Ce n'est pas jeu de *passe passe*,
Car on s'en va sans revenir. (ALAIN CHARTIER.)

— Sorte de jeu où les enfants se tenant par la main, dansent en rond et en chantant une chanson dont le refrain est :

Passe, passe, passera,
La dernière y restera.

PASSE-PEINTRE. s. m. Bot. Nom qu'on donne à plusieurs espèces de fleurs panachées, et à la rose à cent feuilles, que l'on n'est point encore parvenu à rendre gracieusement, ni en dessin ni en peinture. || On nomme plus particulièrement *passe-peintre*, parce qu'elle fait le désespoir des peintres, une jolie espèce de saxifrage, dont les larges rosettes, étalées sur la terre, sont surmontées d'une charmante panicule de fleurs blanches, avec et sans points rouges.

PASSE-PERLE. s. m. Comm. Fil de fer très-fin qu'on prépare à Libourne pour faire des cardes. || Il se dit aussi des fils de laiton. || Pl., des *passe-perle*.

PASSE-PIED. s. m. Espèce de danse sur un air à trois temps, dont le mouvement est fort vite. Danser le passe-pied.

— Air sur lequel on danse le passe-pied. Jouer un passe-pied. || Pl., des *passe-pied*.

PASSE-PIERRE. s. f. Bot. La bacile, plante qui croît naturellement sur les bords de la mer, et qui sort des fentes des rochers. On en confit les feuilles dans le vinaigre. || Pl., des *passe-pierre*.

PASSE-POIL. s. m. Liséré de soie, de drap, etc., qui borde certaines parties d'un habit, d'un gilet, etc., ou qui règne le long d'une couture : il est formé d'une bande étroite d'étoffe qu'on met entre les deux parties d'une couture, ou entre le dessus et la doublure, de manière qu'elle dépasse un peu l'un et l'autre. Des revers bleus avec un passe-poil rouge. Les passe-poils servent à désigner les différents corps de troupes. Mettre un passe-poil à la couture d'un pantalon. || Pl., des *passe-poils*.

PASSE-POMME. s. m. Agric. Espèce de pomme précoce, sans pépins. Il y a trois variétés de ce genre.

PASSEPORT. s. m. Ordre par écrit donné par les autorités compétentes, pour la liberté et la sûreté du passage des personnes, des effets, des marchandises, etc. Signer, expédier, délivrer un passeport, des passeports. Faire viser un passeport. Passeport pour voyager dans l'intérieur. Passeport pour l'étranger. Passeport d'indigent. Attendre ses passeports. Donner un passeport. Obtenir un passeport pour faire passer ses effets. Le général de l'armée lui a donné un passeport. Un bâtiment pris à la mer sans passeport est traité comme pirate. Il y eut un temps où il fallait pour obtenir un *passeport* plus de témoins que pour condamner un homme à mort, et où l'on passait plus de temps pour attendre son tour, qu'il n'en fallait pour le départ, l'arrivée, le séjour, les affaires et le retour. (Improv. fr.) Les *passeports* n'existent pas en Angleterre. Là le citoyen qui voyage n'a pas besoin, pour parcourir les trois royaumes, d'en obtenir la permission d'un magistrat de police; là, le commerce et l'industrie n'ont pas à subir de telles entraves, et peuvent prendre tout leur essor; on va, on vient, on court, on s'arrête comme il convient et comme il plaît à chacun; les routes, les rues sont affranchies de toute inquisition policière. (Dict. polit.) La facilité de locomotion sans *passeports* est la même aux Etats-Unis qu'en Angleterre, et l'on sait quels avantages recueille ce peuple de l'usage de la liberté dans toutes ses applications. (Id.) Au contraire, dans les Etats voués à l'absolutisme, chez beaucoup de princes et même de principicules, au nord et au midi, la soi-disant institution des *passeports* est d'une pratique rigoureuse et continuelle. (Id.)

— En style de chancellerie, l'envoyé qui réclame ses passeports fait une déclaration du mécontentement qu'il éprouve, soit d'une injure, soit de la mauvaise issue d'une affaire : c'est un commencement de rupture entre les puissances, mais la guerre n'est pas encore déclarée.

— Permission que le prince accordait de faire entrer dans ses États, ou d'en faire sortir des meubles, des marchandises sans en payer les droits.

— Permission que l'on accordait à certaines personnes de faire entrer ou sortir, en payant néanmoins les droits, les marchandises de contrebande ou déclarées telles par les ordonnances.

— Mar. Permission donnée par l'État à un bâtiment de commerce, de faire un voyage déterminé. || Nom que les marins donnent à leur feuille de congé. || Sauf-conduit délivré à un bâtiment ennemi pour se rendre dans un port désigné.

— Se dit, par extension, de tout ce qui peut faciliter le passage.

Et que les clés en main, sur ce seul *passeport*,
Saint Pierre à tous venants doit ouvrir d'abord.
(BOILEAU.)

Un capucin, brûlant de zèle,
Lui dépêchait son *passeport*. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Fig. et fam. *Il porte son passeport avec lui.* Se dit d'un honnête homme reconnu pour tel. || Se dit d'un homme dont l'extérieur agréable et décent doit le faire bien recevoir partout.

— Fig. Se dit quelquefois des choses qui en font passer, qui en font supporter d'autres. L'allégorie sert de passeport aux vérités les plus hardies. Il y a des adoucissements qui servent comme de passeport aux plus fortes hyperboles. La louange est un *passeport* dont la vérité a souvent besoin pour être accueillie chez les grands. (La Bruy.) L'amour-propre ne manque jamais de servir de *passeport* aux compliments, même les plus suspects. (S. Dub.) La louange est le *passeport* de la censure. (Sacy.)

— Syn. comp. PASSEPORT, SAUF-CONDUIT. Le *passeport* se donne aux amis, le *sauf-conduit* aux ennemis.

— L'Académie et la plupart des dictionnaires écrivent *passe-port* en deux mots; mais l'usage le plus général aujourd'hui est de l'écrire en un seul, ce qui permet de le pluraliser.

PASSE-PORTE. s. f. Se disait pour Passeport et passavant.

PASSER. v. n. 1re conj. (du bas lat. *passare*, employé dans le même sens). Aller d'un lieu, d'un endroit à un autre, traverser l'espace qui est entre deux. Passez de ce côté-ci. Passer le long de la muraille. Passer de l'autre côté de l'eau. Passer par un lieu, par un pays. Passer par Lyon, par Paris. Passer en Amérique. Passer dans une ville, dans la ville. Passer par la porte. Passer par la fenêtre. Passer sur un pont, sur une planche. Passer de France en Angleterre. Passer de l'antichambre au salon. Passer bien près d'un lieu. L'armée a passé par ce pays-là. Le sang passe des artères dans les veines. Faire passer quelque chose de main en main. Un chambellan de la reine d'Espagne, né Portugais, *passait* par la Cordoue; il vint à cet ermitage comme un curieux, comme moi; mais il y demeura plusieurs années, et ne sortit que parce que l'âpreté de l'air avait altéré sa santé. (A. de Cust.) Je *passais* jusqu'aux lieux où l'on garde mon fils. (Rac.) Je sais tous les chemins par où je dois *passer*. (Id.) Notre rouge-gorge est un oiseau très-faible et de vol très-court pour avoir passé en Amérique par les mers. (Buff.) Javan, son petit-fils, peupla la Grèce en *passant* en Italie. (Volt.)

— Souvent il n'indique que le passage, sans désigner le lieu de départ ou d'arrivée. Le courrier passe à midi. Ne faire que passer. Ne faire que passer et repasser. Passer comme un éclair. Il passe beaucoup de monde, beaucoup de voitures dans cette rue. Passer outre. Passer outre malgré tous les obstacles. Passer plus avant. Voir passer un animal. Laisser passer les plus pressés. Passer devant quelqu'un. Ne passer qu'après quelqu'un. Passer à quatre pas de quelqu'un. Le coup lui a passé sous le bras, entre les jambes. Le boulet lui a passé bien près de la tête. La rivière passe par là, passe à travers la ville, à côté de la ville, le long des murs de la ville. La route ne passe pas loin du village. La balle du joueur a passé par-dessus le mur; elle a passé à fleur de corde. Faire passer quelque chose sous les yeux de quelqu'un. Je n'ai fait que *passer*, il n'était déjà plus. (Rac.) Une nation ignorée, une nation supérieure aux générations indiennes de ce moment, a *passé* dans ces déserts. (Chateaub.) En général, les monastères étaient des hôtelleries où les étrangers trouvaient en *passant* le vivre et le couvert. (Id.) Par intervalles, le fleuve Meschacebé élève sa voix en *passant* sur les monts, et répand ses eaux débordées autour des colonnades des forêts et des pyramides des tombeaux indiens; c'est le Nil des déserts. (Id.) Hé! monsieur, auraient répondu les comédiens, nous avons des hommes et des femmes qui ont été trouvés raisonnables partout où nous avons *passé*. (Mol.)

Le char de l'opulence
M'éclabousse en *passant* :
J'éprouve l'insolence
Du riche et du puissant. (BÉRANGER.)

— Fig. On sentait que la mort avait *passé* partout. (Levilloux.) Souviens-toi que tu as résolu de ne point *passer* en vain sur cette terre. (Senancourt.) Les règles ne sont que l'itinéraire du génie; elles nous apprennent que Corneille, Racine et Voltaire ont *passé* par là. (Mme de Staël.)

— Dans le XVIIIe siècle, la *Diane* de M. Allegrain eut un grand succès. Cette statue était surtout remarquable par l'air de légèreté qui doit caractériser cette déesse. Aussi un homme d'esprit, pour en faire l'éloge, dit : Je viens de voir *passer* la Diane d'Allegrain.

— Traverser un lieu, une chose. Le vent, l'air, la lumière, le jour, passent par cette fenêtre. Le vent passe dans ces tuyaux. Recevoir un coup qui passe tout au travers du corps. Barre de fer qui passe dans la muraille. Faire passe l'or par la filière. Le vent du midi, mon cher fils, perd sa chaleur en *passant* sur des montagnes de glace. (Chateaub.) La pomme était trop grosse, elle ne put *passer* par le trou. (J.-J. Rouss.) Je me peignais les bois à travers lesquels cette onde avait *passé*, et mon âme était tout entière à la solitude. (Chateaub.) C'est ce que j'ai vu arriver à des ormes négligés, qui avaient poussé de leur partie inférieure des rameaux si étendus, qu'on ne pouvait plus *passer* dans leurs intervalles. (B. de St.-P.) La lumière *passant* de l'eau dans l'air et dans le cristallin de la baleine serait donc très-peu réfractée. (Lacépède.)

— Fig. Notre âme a *passé* à travers le torrent : sans le secours du Seigneur, elle n'aurait pu le franchir. (La Harpe.)

— Fig. Se dit d'un changement successif d'état, de position. La maladie a passé par toutes ses périodes. Passer de l'opulence à la pauvreté, etc. O hommes qui, ayant vécu loin du monde, avez *passé* du silence de la vie au silence de la mort, de quel dégoût de la terre vos tombeaux ne remplissent-ils point mon cœur! (Chateaub.)

— Se dit d'un changement d'occupation. Passer d'un exercice de piété à un autre.

— Se dit de l'ordre des travaux, des occupations. Les travaux doivent passer devant les plaisirs, avant les plaisirs.

— Se dit en parlant d'un sentiment qui succède à un autre. Passer de l'amour à la haine, de la tristesse à la joie. *Passer* de la curiosité et de l'admiration à l'indifférence et au mépris. (La Bruy.) Il semble qu'il est moins rare de *passer* de l'antipathie à l'amour, qu'à l'amitié. (Id.) Le roi, qui ne pouvait d'abord s'accoutumer à elle, *passe* de l'aversion à la confiance, et de la confiance à l'amour. (Volt.) On *passe* aisément de l'extrême imbécillité qui croit tout, à l'extrême audace qui ne croit rien. (Bacon.) On *passe* de l'amour à l'ambition. (La Rochef.)

Et jamais on n'a vu la timide innocence
Passer subitement à l'extrême licence. (RACINE.)

— *Cette affaire ne passera qu'après telle autre, ne passera que dans un mois.* Ne sera jugée, ne sera examinée que dans un mois.

— Mus. *Passer d'un ton, d'un mode à un autre, dans un autre.*

— Art milit. *Passer de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne.*

— *Passez au large!* ou simplement *au large!* Cri par lequel les sentinelles avertissent, pendant la nuit, de passer à quelque distance de l'endroit où elles sont posées.

— Douan. et contrib. indir. *Passer debout.* Se dit des marchandises qui, pour être transportées à leur destination au delà d'une ville, la traversent sans pouvoir y être vendues, ni même déchargées.

— Escr. *Passer en avant.* Se dit quand on met le talon du pied gauche à la boucle du pied droit. || *Passer en arrière.* Mettre le pied droit en arrière du talon gauche, et retomber en garde du pied gauche.

— Jeux. *Passer au retour.* Au trictrac, Entrer au jeu de l'adversaire, quand il y a passage.

— Mar. *Passer au billet.* Se dit de l'action d'un équipage qui vient, avant le départ, se présenter devant l'officier, pour qu'il en constate le nombre. || *Passer sur le beaupré.* Passer trop près sur l'avant. || *Passer à poupe.* Se dit d'un bâtiment à qui le commandant d'une flotte, escadre ou division, a des ordres à donner dans le porte-voix, et qui pour cela passe assez près de la poupe. || *Passer d'un ordre dans un autre.* Se dit d'une manœuvre entre bâtiments de guerre, lorsqu'une armée navale, après avoir été rangée suivant une combinaison, se range suivant une autre. || *Passer au vent, sous le vent d'un vaisseau.* C'est, en le gagnant de vitesse, se placer entre lui et le point de l'horizon d'où vient la brise, ou sous le vent de ce vaisseau. || *Faire passer à la bande.* Ordonner que l'équipage monte sur les vergues ou dans les haubans, mais d'un seul côté du bâtiment, pour saluer à la voix, par des vivats adoptés, les officiers-généraux et les personnages qui quittent le navire ou un bâtiment qui passe. || *Passer par-dessus le bord.* S'y introduire ou en sortir clandestinement. || Se dit aussi d'un objet jeté à la mer. || *Passer sur un bâtiment.* S'y embarquer passager.

— Fam. *Passer chez quelqu'un.* Aller, entrer chez quelqu'un dont la demeure se trouve sur la route que l'on a prise pour se rendre quelque autre part. Je passerai chez vous ce soir en allant au spectacle.

— *Passer chez quelqu'un.* Passer par sa ville, par son pays. Lorsque je voyagerai dans le midi de la France, je passerai chez vous.

— Fig. Changer de parti. Passer du côté des ennemis. Passer dans le parti contraire. C'est à vous de *passer* du côté de l'empire. (Rac.) Le Français *passe* toujours du côté du péril, parce qu'il est sûr d'y trouver la gloire. (Chateaubriand.)

— *Passer à l'ennemi.* Déserter et se mettre du parti ennemi.

— Fig. *Passer de cette vie en l'autre, passer de cette vie à une meilleure*, et absol. *passer*. Mourir, expirer. Il est à l'agonie, il va passer. Voir passer quelqu'un. Il a passé, il est passé. Celui qui s'empêche de souhaiter que son père *passe* bientôt de la vie à la mort est un homme de bien. (La Bruy.) Dans cette profession, on *passe* presque toujours du crime ou de la débauche à la mort. (Mass.) Leur cher oncle est *passé*. (Boil.)

— Périr, disparaître. Madame, cependant, a *passé* du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs. (Boss.) Le monde, dont la figure *passe* et s'évanouit. (Id.) Homme par la loi du corps, je tiens à ce monde qui *passe* par l'espérance et par la foi, je tiens à Dieu qui ne *passe* point. (Fléch.) Toutes choses *passent* comme l'ombre. (Id.) Le monde est une figure trompeuse qui *passe*, et vos richesses, vos plaisirs et vos honneurs *passent* avec lui. (Id.) Oscar et Malvina ont *passé*, mais rien n'est changé dans leur solitaire patrie. (Chateaub.)

Fuyons, dit-il en soi, j'oublierai cette belle;
Tout *passe*, et même un jour ses larmes *passeront*.
(LA FONT.)

— Prov. *Il a passé comme une chandelle*, ou *comme une chandelle qui s'éteint*. Il est mort doucement, sans douleur.

— Prov. et fig. *Passer du blanc au noir.* Aller d'un extrême à l'autre. || Changer brusquement de conduite, d'opinion, de langage.

— On dit, pour taxer un homme de légèreté, *qu'il ne faut qu'une mouche qui lui passe devant les yeux pour l'arrêter.*

— Fig. *Faire passer la parole de main en main.* Faire passer de bouche en bouche un commandement jusqu'à l'extrémité d'un corps de troupes.

— *Passer au conseil de recrutement.* Être examiné par le conseil de recrutement.

— *Passer à un conseil de guerre.* Être jugé par un conseil de guerre.

— *Cette compagnie, ce régiment a passé en revue.* On en a fait la revue.

— Fig. et fam. *Cet homme a passé par l'étamine.* Il a été examiné sévèrement.

— Fig. *Passer par de rudes épreuves, par de grandes tribulations.* Avoir beaucoup à souffrir en certaines occasions.

— Fam. *J'ai passé par là, je sais ce qui en est.* J'ai éprouvé tous ces malheurs, je sais combien ils sont difficiles à supporter.

— Prov. *Passer par un fidelium.* Abréger, finir brusquement. S'est dit par allusion à l'usage des moines qui, ne pouvant trouver le temps de mentionner toutes les personnes pour lesquelles on faisait des fondations, passaient de suite à la dernière oraison de l'office des morts, qui commence par *fidelium*.

— Prov. On dit qu'*un homme en fait passer quinze pour douze à un autre*, quand il trompe celui qui a en lui quelque confiance, ou qui ne sait pas se défendre de sa malice. *Passer de fil en aiguille.* Passer d'un discours à un autre.

— Fig. *Passer par les emplois, par les dignités.* S'élever des moindres dignités aux plus grandes et y parvenir par degrés. On dit de même *passer par tous les grades militaires, par tous les degrés d'honneur.*

— Fam. *Le notaire y a passé.* Se dit d'une chose constatée par un acte en forme.

— Fig. et fam. *Cela lui a passé par la tête.* Il lui est arrivé d'y penser, il s'en est occupé. C'est une fantaisie qui lui a passé par la tête. C'est une idée qui m'avait *passé* une fois par la tête, et que j'ai laissée là comme une bagatelle. (Mol.) Je ne souffre pas qu'ils rompent un entretien sérieux, pour occuper tout le monde de la première impertinence qui leur *passe* par la tête. (J.-J. Rouss.)

— *Cela lui a passé de la tête, de l'esprit.* Il a cessé d'y penser, il l'a oublié.

— *Passer de mode.* N'être plus à la mode.

— Prov. *Cela lui passera loin du nez, lui passera devant le nez.* Se dit d'une chose qu'une personne convoite et qu'elle n'obtiendra pas.

— Fig. *Passer par-dessus toutes sortes de considération.* N'avoir égard à rien de ce qui pour

rait déterminer à faire et à ne pas faire quelque chose.

— *Passer par-dessus toutes les difficultés.* N'être point arrêté par les difficultés.

— *Passer sur une chose.* Ne pas l'approfondir. Passer sur les défauts de ceux dont vous parlez.

— Fig. *Passer par-dessus les beaux endroits d'un livre, par-dessus les défauts d'un ouvrage.* Ne point s'y arrêter, ne point les remarquer.

— *Passer sur les défauts d'une personne, d'un ouvrage.* Les voir avec indulgence, ne pas les faire remarquer.

— Escrim. *Passer sur quelqu'un.* Avancer sur lui en portant le pied gauche devant le pied droit, pour le désarmer.

— Prov. et fig. *Passer sur le ventre à quelqu'un.* Le renverser, parvenir malgré lui à ce qu'on veut. Nos soldats passèrent sur le ventre à l'ennemi. Il ne craint pas de pareils adversaires, il leur passera sur le ventre.

— Massillon paraît s'être écarté de son élégance ordinaire, lorsque, dans un de ses sermons, il s'est permis l'expression suivante : On se voit *passer* sur le corps par des subalternes.

Passer outre. Aller au delà de quelque endroit sans être arrêté par les obstacles qui en empêchent.

— Fig. *Passer outre, passer plus avant.* Ajouter encore à ce qu'on a dit, à ce qu'on a fait. Il ne se contenta pas de mépriser les observations que je lui faisais, il passa outre. Après l'avoir insulté, il passa plus avant, et le maltraita.

— Procéd. *Passer outre.* Commencer ou continuer d'exécuter, nonobstant une opposition. Il avait commencé de bâtir en cet endroit, il lui fut défendu par arrêt de passer outre. Nonobstant les défenses à lui faites, il ne laissa pas de passer outre. Défense de passer outre à la vente du bien.

— Fig. *Passer jusqu'à.* Ma flamme au désespoir *passe* jusques au crime. (Corn.)

— Être transmis. Les ouvrages funestes à l'innocence ne *passent* à la dernière postérité qu'à la faveur de vos noms et de votre protection. (Mass.) Leurs actions *passent* de bouche en bouche, de province en province, de nation à nation. (Id.) Ces auteurs dangereux *passeront* entre les mains de nos neveux. (Id.) Vos bons mots *passant* du peuple aux princes. (Boil.)

Et nos premiers écrits annales des humains,
Des mains du premier peuple ont *passé* dans nos mains (Racine.)

— S'étendre jusqu'à. Ce sacrifice serait inutile à la reine, si elle n'avait mérité par sa bonne vie que l'effet en pût *passer* jusqu'à elle. (Boss.)

Je reconnais toujours vos injustes mépris ;
Ils ont même *passé* sur mon malheureux fils. (Rac.)

— Être initié. Les manières basses de plaisanter ont *passé* du peuple, à qui elles appartenaient, jusque dans une grande partie de la jeunesse de la cour, qu'elles ont déjà infectée. (La Bruy.) C'est de vous que *passent* jusque dans le peuple les modes immodestes, la vanité des parures. (Mass.) Cet esprit de discorde avait *passé* de la cour jusqu'aux moindres villes, et possédait toutes les communautés du royaume. (Volt.)

— Se communiquer.

Et le feu des yeux de sa mère
A *passé* jusqu'en ses écrits. (Boil.)

— Fig. et fam. *Cette affaire a passé par ses mains.* Il s'en est mêlé, il en a une connaissance particulière.

— *Tout lui passe par les mains.* Il s'occupe de tout.

— *Il m'en a bien passé par les mains.* Il a pris part à un grand nombre d'affaires.

— Fig. *Il est fâcheux d'avoir à passer par ses mains.* Se dit en parlant d'un homme sévère, épineux, ou peu expéditif.

— Fig. et fam., par manière de menace. *C'est un homme qui passera par mes mains.* C'est un homme dont j'aurai occasion de me venger.

— Fig. et par plaisanterie. *Passer par les mains d'un médecin.* Être traité par lui. Il n'en réchappe guère de ceux qui passent par ses mains.

— Fig. *Passer par la main du bourreau.* Être puni corporellement par ordre de justice.

— *Passer par les verges, par les baguettes, par les courroies, par les armes.* Être condamné à recevoir des coups de verges, des coups de baguettes, des coups de courroies, à être fusillé.

— *Laisser passer.* Permettre de passer. Je l'ai laissé *passer* dans son appartement. (Rac.)

Ulysse, en apparence approuvant mes discours,
De ce premier torrent laissa *passer* le cours (Rac.)

— Fig. *Laisser passer une proposition, une parole, une action.* Ne pas la reprendre, ne pas la blâmer. Quoi ! vous avez laissé passer cette extravagance ? Laissera-t-on passer un livre aussi dangereux sans le réfuter ? Il ne fallait pas lui laisser passer ce mot-là. Cette faute est trop grossière, je ne saurais la laisser passer.

— *Faire passer.* Transmettre, faire passer dans l'âme des soldats l'enthousiasme dont on est animé. Heureuse si elle eût pu faire *passer* ses inclinations dans le reste de sa famille. (Fléch.) Dieu fera *passer* à des mains étrangères vos titres et vos possessions. (Mass.) Il est encore plus aisé de faire *passer* nos passions dans l'âme de nos enfants, que nos connaissances dans leur esprit. (Montesq.)

— *Faire passer une proposition.* La faire accepter. La finesse de la plaisanterie fit *passer* ce qu'elle avait de trop piquant. (Volt.)

— Fig. *Laisser passer une faute, une erreur.* Ne pas la remarquer, ne pas l'apercevoir. Ce prote, ce correcteur ne corrige pas exactement, il laisse passer bien des fautes. En parcourant un ouvrage, on laisse passer des erreurs qu'une lecture plus attentive ferait apercevoir.

— Fig. *Il faut passer là-dessus.* Il faut pardonner, oublier cette faute. Je veux bien, pour cette fois, passer là-dessus.

— *En passer par.* Se résigner, se soumettre à. J'en passerai par où il vous plaira. J'en passerai par l'avis de ces messieurs, qui sont très-compétents. Il faut qu'il en passe par là. Il faut en passer par où il lui plaît.

— Prov. *Il faut passer par là ou par la fenêtre.* Il faut nécessairement accepter ces conditions, cette position.

— *Passer à fleur de corde.* Se dit, à la paume, pou. Pousser la balle de manière à ce qu'elle s'élève le moins possible au-dessus de la corde tendue au milieu du jeu.

— Fig. et fam. *La chose a passé à fleur de corde.* Il s'en est peu fallu qu'elle manquât.

— Pal. *Cette affaire a passé à l'avis du rapporteur.* Elle a été jugée suivant l'avis du rapporteur. || *Elle a passé contre l'avis du rapporteur.* Elle a été jugée contre le sentiment du rapporteur. || *Elle a passé du bonnet*, ou *elle a passé tout d'une voix.* Tous les juges ont été du même avis. || Ces locutions ont vieilli.

— *La loi a passé.* La loi est portée, est rendue.

— Être reçu. Il a passé maître ès-arts, docteur.

— *Passer sous les drapeaux.* Être admis dans une troupe.

— Fam. *Passe.* Soit, je l'accorde, j'y consens. Eh bien ! passe, je le veux. Passe pour cela. *Passe* encor de bâtir, mais planter à cet âge. (La Font.)

— *Passe pour celui-là, mais n'y revenez plus. Passe pour cette fois-là, mais que cela n'arrive plus.* Se dit quand une personne a fait quelque chose de mal, et qu'on lui pardonne pour cette fois-là.

— Se dit particulièrement en parlant des transitions qui se font d'un point ou d'une matière à l'autre. Passons au second point. Je passe à la seconde objection. Passons à autre chose, à d'autres choses.

— *Passons.* S'emploie surtout pour exprimer qu'on n'insiste point.

— Se dit en parlant de la variété du style.

Heureux qui dans ses vers sait d'une voix légère
Passer du grave au doux, du plaisant au sévère. (Boil.)

— Se dit des choses qui changent de main, qui sont transmises de l'une à l'autre. Cette terre, cette charge passa dans cette ancienne maison par mariage. Quand la couronne de France passa de la première race à la seconde. Sa place, son emploi doit passer à son fils. Ces livres, ces manuscrits passèrent en d'autres mains, en des mains étrangères, entre les mains d'autres personnes. Souvent les vices, les maladies des pères passent à leurs enfants. Passer de bouche en bouche, de génération en génération. Quand ils verront que, dans un moment, leur gloire *passera* à leurs noms, leurs titres à leurs tombeaux, leurs biens à des ingrats, et leurs dignités peut-être à leurs envieux. (Boss.) La prospérité des impies n'est jamais *passée* à leurs descendants. (Mass.) Pendant le cours de ces événements, la couronne de Jérusalem avait *passé* d'Isabelle à Henri. (Chateaub.) Tous les trésors de l'Inde auraient *passé* d'Aden ou d'Éden à sa ville d'Alexandrie. (Volt.)

Son sceptre et son épouse ont *passé* dans vos bras,
C'est vous qui recueillez le fruit de son trépas. (Voltaire.)

— *Cette nouvelle a passé jusqu'à lui.* Elle est arrivée, elle est parvenue jusqu'à lui.

— S'introduire, se glisser, en parlant des choses. Ce mot a passé dans notre langue, est passé de l'italien dans le français. Une glose qui a passé dans le texte. Ces vices passent des hautes classes dans le peuple, parmi le peuple.

Hélas ! ce jaloux caractère
De l'Olympe en nos jours a *passé* sur la terre,
Nos simples demi-dieux ne veulent pas d'égal. (Fr. de Neufch.)

— S'écouler, ne pas demeurer dans un état permanent. Les jours, les années passent. L'hiver est bientôt passé. Laisser passer le temps de planter. La beauté passe comme une fleur. Cette couleur passe bien vite. Les plaisirs passent. Tout passe en ce monde. Les beaux jours passent. La peine et le plaisir *passent* comme l'ombre. (J.-J. Rouss.) Tout a *passé* devant moi ; tout m'appelle et tout m'abandonne. (G. Sand.) L'homme est le matin comme l'herbe qui *passe.* Il fleurit un instant, et il est passé. Il tombe le soir, il s'endurcit, il est desséché. (V. Bergem.) Dès que l'hiver a *passé*, des brumes légères remplissent soudain l'atmosphère, humectent les vallées, et les couvrent de gazon et de fleurs. (Deleuze.)

Deux fois quarante hivers ont suivi ma naissance.
Ce grand âge a *passé* comme un songe flatteur (Fellens.)

— Prov. *Le temps passe et la mort vient.* Tout finit par la mort. || *Il passera bien de l'eau sous les ponts entre ci et là.* Cela n'arrivera pas de longtemps.

Finir, cesser. Il est en colère, mais cela passera. Cette mode passera. Les paniers des femmes ont depuis longtemps passé de mode. La fantaisie, l'envie m'en est passée. La faim lui a passé. Je vous en ferai passer l'envie. Cela fait passer le mal de dents. Et leur première ardeur *passant* en un moment. (Boil.)

— Suffire pendant quelque temps, durer quelque temps. Il faut que ce peu de blé nous passe l'année. Ce manteau, cet habit me passera cet hiver.

— Être admis, être reçu. Ne pas passer à l'examen, à cause de son ignorance. Cette monnaie ne passe plus. Cette pièce de vingt-quatre sous ne passe plus que pour vingt sous. Cette chose a passé, est passée en paroles, en usage, en coutumes, en force de loi, en force de chose jugée. L'on ne doit donc pas se persuader avec le vulgaire que l'albâtre soit toujours blanc, quoique cela ait *passé* parmi nous en proverbe. (Buff.)

— *Passer à la montre.* V. MONTRE.

— Être supportable. Ce vin peut passer. Cette pièce de vers peut passer, malgré ses défauts. La gaîté de cette plaisanterie fit passer ce qu'elle avait d'inconvenant.

— Être admis, accepté, vendu, quoique médiocre ou mauvais. Ce livre, ce vin, cette denrée, ce mets, cet homme passera.

— Au bill. et au mail. Faire passer la boule ou la bille par la passe. J'ai passé. || Passer par la passe. La bille passe, a passé.

— Au jeu d'hombre. Ne point faire jouer.

— Au brelan. Ne point ouvrir le jeu, ou ne point tenir la vade que fait un autre joueur. Je passe, personne n'y va-t-il ? Tout le monde a-t-il passé ? J'ai dit passe. J'ai passé. C'est à vous à parler.

— Au piquet. *Voulez-vous passer de point* ou simplement *passe de point.* Voulez-vous que réciproquement nous n'accusions pas notre point?

— A différents jeux de cartes. *La carte, la main passe.* Aucun des joueurs ne la coupe. || *La main passe.* Se dit aussi pour exprimer qu'un joueur perd sa donne.

— *Passer pour.* Être réputé. Passer pour un homme de bien. Passer pour sage, pour un sage, pour un homme sage. Il est avare, au moins il passe pour cela. C'est un galant homme, et qui passe pour tel. S'il n'est savant, il passe pour l'être. Passer pour bon médecin, pour grand géomètre. Passer pour avoir fait, pour avoir dit quelque chose. Si j'avais fait cette faute, pour qui passerais-je dans votre esprit, dans le monde ? Cela passe pour article de foi. Cela passe pour constant. La crainte de passer pour hypocrite. Cet ouvrage passe pour merveilleux. Il veut *passer* pour gouverner son maître. (La Bruy.) Ceux qui *passent* pour avoir quelque commerce avec la dévotion. (Mass.) Son fils *passe* ici pour mon frère. (Corn.) C'est *passer* trop longtemps pour traître auprès de vous. (Id.) On voudrait *passer* dans le monde pour vertueux, et l'on ne remplit seulement pas son devoir. (S. Dubay.) Les calomnies publiques *passent* dans l'esprit des superstitieux pour des vengeances du ciel. (Fléch.)

Voulez-vous qu'un dessein si beau, si généreux,
Passe pour le transport d'un esprit amoureux ? (Racine.)

— Faut-il dire *a passé* ou *est passé* ? Si l'esprit considère l'action du passage comme se faisant à telle époque, on emploie l'auxiliaire *avoir* : Il a passé en Amérique en tel temps ; et si l'esprit considère la même action comme étant absolument faite, *passer* prend l'auxiliaire *être* : Il est passé en Amérique depuis tel temps. D'Olivet a donc pu se tromper, en condamnant le second de ces vers de Boileau :

Et si leur sang tout pur, ainsi que leur noblesse,
Est *passé* jusqu'à vous de Lucrèce en Lucrèce ?

Mascaron l'a considéré de même dans cette phrase : D'un royaume temporel elle est *passée* dans un empire éternel.

PASSER, v. a. 1re conj. Traverser. Passer la cour. Passer le pont. Passer la rivière ; la passer à gué ; la passer à la nage ; la passer en bateau. Passer la ligne. Passer les monts. Passer une forêt. Passer le détroit. Passer la mer. Passer l'eau. Ils *passent* de la nef la vaste solitude. (Boil.) Et *passant* du Jourdain les ondes alarmées. (Id.) Après avoir *passé* l'isthme de Corinthe, elle se rendit en Béotie, et força les troupes d'Étéocle à se renfermer dans les murs de Thèbes. (Barth.) Quand on a *passé* le petit du torrent de Cédron, on trouve au pied du *Mons offensionis* le sépulcre d'Absalon. (Chateaubriand.)

— *Passer la ligne.* Naviguer au delà de l'équateur.

— Fig. et fam. *Passer son chemin.* Continuer son chemin sans s'arrêter.

— *Passez votre chemin, laissez-nous en paix.* Se dit à un importun pour le renvoyer.

— *Passez votre chemin, sans écouter les propos.* Se dit pour exhorter quelqu'un à ne pas s'inquiéter.

— *Passer le pas.* Mourir. Le pauvre homme a été longtemps malade, mais enfin il a passé le pas. || Se dit surtout en parlant d'une mort forcée. Si on l'attrape une fois, il passera le pas. || Se dit aussi d'un homme qu'on a contraint à faire quelque chose. Être obligé de passer le pas. Faire passer le pas à quelqu'un.

— Transporter d'un lieu à un autre. Passer le canon dans des bateaux. Le batelier m'a passé, il m'a passé à l'autre bord.

Empêcher que Caron, dans la fatale barque,
Ainsi que le berger, ne passe le monarque. (Boil.)

— *Passer des marchandises en fraude.* Les faire entrer ou sortir sans payer les droits.

— Faire passer. Passer les bras dans les manches de sa robe, de sa robe de chambre, de son habit. Passer un ruban, un lacet dans un œillet. Passer son épée au travers du corps de quelqu'un. Passer son doigt dans une bague.

— *Passer son habit, sa robe*, etc. Mettre son habit, sa robe, etc.

— Prov. et fig. *Passer à quelqu'un la plume par le bec.* Le frustrer adroitement des espérances qu'il avait conçues.

— *Passer une pièce de monnaie douteuse, légère*, etc. L'employer, la faire recevoir. Passer un écu rogné. Passer de mauvais argent. Passer des pièces fausses.

— Faire couler des substances liquides au travers d'un tamis, d'un linge, etc. Passer du ratafia, de la gelée dans une chausse. Passer une décoction dans un linge. Passer un bouillon à travers une étamine.

— Se dit aussi de certaines substances en poudre, en poussière. Passer de la farine au tamis, dans un tamis, au bluteau. Passer de la farine au gros sas.

— Fig. *Passer une chose par l'étamine.* L'examiner sévèrement.

— Fig. et fam. *Passer une chose au gros sas.* Ne l'examiner que superficiellement.

— Prov. On dit qu'*on passe maître quelqu'un*, quand on dîne sans lui.

— Transmettre. Passer un objet à son voisin.

— Anc. art milit. *Passer la voix.* Se dit de l'action d'un factionnaire qui pousse un cri pour avertir la sentinelle la plus proche, laquelle doit le répéter à son tour.

— Comm. *Passer un billet, une lettre de change à l'ordre de quelqu'un.* Lui en transmettre la propriété par endossement.

— Aller au delà, excéder. La boule a passé le but. Ne vouloir pas passer un prix pour l'achat d'un objet. La dépense passe la recette. La doublure passe le drap. Des bas qui ne passent point le genou. Cet arbre passe la muraille d'un mètre. Cet homme vous passe de la tête. Il ne faut pas que cela passe d'un cheveu. Ce rire ne passe pas les lèvres. En courant en aveugle au but, on le *passe.* (Boiste.) Le plus grand défaut de la pénétration n'est point de n'aller pas jusqu'au but, c'est de le *passer.* (La Rochef.)

— S'emploie dans le même sens, au moral. Passer les bornes, la mesure. Cela passe la raillerie, le jeu. Cela passe la vraisemblance. Ceci passe la permission. Elle ne leur permet rien de ce qui *passe* l'amitié. (La Bruy.) Le succès *passait* mon espérance. (Corn.) Grâce aux dieux, mon malheur *passe* mon espérance. (Rac.) La vérité *passe* la renommée. (Id.) Mon bonheur a *passé* mes souhaits. (Boil.)

Des soumissions
Qui *passent* le commun des satisfactions. (Corn.)

— *Il ne passera pas l'année, l'hiver, la journée, la nuit*, etc. Il ne vivra pas jusqu'à la fin de l'année, de la journée, de la nuit, etc. S'il passe ce mois-ci, il en passera bien d'autres.

— Fam. *Que cela ne nous passe pas.* Que cela demeure secret entre nous.

— Devancer. Ce levrier passe tous les autres à la course.

— S'empl. de même au sens moral. Cet enfant passera bientôt tous ses camarades dans les études.

— Surmonter en mérite, valoir mieux de quelque manière que ce soit. S'il continue d'étudier, il passera tous les savants de son siècle. Homère et Virgile ont passé de bien loin tous les autres poëtes épiques. Passer ses compagnes en beauté. Les troupes ennemies nous passaient en nombre, mais non pas en valeur. Alexandre et César ont passé les plus célèbres capitaines de l'antiquité.

— L'emporter sur. Une princesse dont le mérite *passe* la naissance. (Boss.) Une fonction dont les devoirs *passent* quelquefois les rigueurs et les travaux des cloîtres. (Mass.) Le crime de la sœur *passe* celui des frères. (J.-B. Rouss.) L'âge du vieux Priam *passe* celui d'Hector. (Id.)

— Prov. *Contentement passe richesse.* La satisfaction est préférable aux richesses.

— S'est dit pour Vaincre. César *passa* des difficultés extrêmes en la guerre contre Afranius et Petreius. (Amyot.)

— Être au-dessus des forces du corps. Cela passe mes forces. Celui dont la force *passe* les besoins est un être fort ; celui dont les besoins *passent* la force est un être faible. (J.-J. Rouss.)

— Être au-dessus de la portée des facultés de l'esprit. Cela passe ma capacité, mon intelligence. Cela passe la portée de l'esprit humain. Cela passe l'imagination, toute imagination. Des merveilles qui me passent. Ce qui est possible à la Divinité *passe* de bien loin la capacité de notre faible raison. (Boss.) Il y a un excès de biens et de maux qui *passe* notre sensibilité. (La Rochef.) Ce mot Dieu *passe* notre intelligence. (Boiste.)

— *Cela me passe.* Il n'y entend rien, je ne le conçois pas. Que ces vers soient de lui, cela me passe.

— Prov. et pop. *Cela vient jusqu'à moi, et cela me passe.* Se dit d'une chose qu'on ne comprend pas.

— Prov. On dit que *l'amitié passe le gant*, lorsqu'on touche la main à quelqu'un à l'improviste, sans avoir le temps de la présenter nue.

— Faire mouvoir, faire glisser une chose sur une autre. Passer sa main sur son visage, sur ses cheveux. Passer la main sur le dos, sur le ventre d'un cheval. Passer le fer sur du linge. Passer des rasoirs sur la pierre, sur le cuir. Passer des couteaux sur la meule pour les aiguiser. Passer l'éponge sur une table pour l'essuyer.

— *Passer la lime sur un ouvrage.* L'achever, le polir.

— *Passer l'éponge sur un ouvrage.* L'effacer. || Fig. *Passons l'éponge sur tout cela.* Oublions-le.

— *Passer la plume, un trait de plume sur quelques endroits d'un ouvrage.* Rayer quelques endroits dans un ouvrage.

— Fig. *Ne faire que passer les yeux sur un ouvrage, sur une chose.* Ne la regarder qu'à la hâte, ne l'examiner que superficiellement.

— Exposer, soumettre à l'action de. Passer du papier au feu pour le faire sécher. Passer du linge à la calandre.

— Art culin. *Passer de la viande, du poisson par la farine.* Enduire de farine un morceau de viande, de poisson, etc. || *Passer quelque chose par la poêle.* Mettre quelque chose sur le feu dans une poêle, avec du beurre et du lard.

— Coutur. et taill. *Passer des coutures au fer.* Les rabattre avec un fer, avec le carreau.

— Chorégr. *Passer un entrechat.* Faire un entrechat.

— *Passer son jeu.* Se dit, au trictrac, quand on est obligé de jouer les dames sans espoir de pouvoir remplir.

— *Passer un soldat par les armes.* Le fusiller, par jugement d'un conseil de guerre.

— *Passer un soldat par les baguettes, par les verges.* Le punir en le faisant passer au travers des rangs d'une compagnie, dont chaque soldat le frappait avec une baguette. || Dans la cavalerie, on disait *passer par les courroies*.

— *Passer au fil de l'épée.* Tuer en passant l'épée au travers du corps. Il ne se dit qu'en parlant des gens massacrés de cette manière dans une ville, dans une place de guerre qui vient d'être prise. Si l'on prend la ville par la force, on passera tout au fil de l'épée.

— *Passer à la baïonnette.* Tuer en passant la baïonnette au travers du corps.

— *Passer des troupes en revue.* En faire la revue.

— *Passer une revue.* Faire une revue de troupes.

— *Passer en revue les actions d'une personne.* Les examiner.

— *Passer un examen.* Le subir. Passer son examen d'une manière brillante, le passer fort mal.

— Préparer, accommoder, apprêter certaines choses, comme cuirs, étoffes, etc. Il faut passer ce cuir. On a bien passé cette peau. Passer une étoffe en couleur.

— Mar. *Passer les manœuvres.* Introduire dans le canal des poulies ou dans les conduits de toutes sortes qui doivent les recevoir, les manœuvres courantes qui complètent le gréement d'un vaisseau. || *Passer la tournevire.* L'élonger des deux côtés du pont, le double passant sur l'avant du mât de misaine, après qu'un des bouts a été garni au cabestan, et que les deux bouts ont été réunis ensemble.

— Fig. Toucher, mentionner adroitement une chose dans le discours, sans l'approfondir, sans s'y arrêter. Passer quelque chose délicatement, adroitement, légèrement.

— Omettre quelque chose. Passer des mots dans une copie.

— N'en point parler. Passez cet endroit, ne le lisez pas. Passez cela, on le sait. Passer un fait sous silence.

— Fig. Se dit des actes que l'on fait par-devant notaires. Passer un contrat, une procuration, une transaction, un compromis, etc. Passer acte à quelqu'un.

— Approuver, allouer. Il faut que vous me passiez encore cela. Passez-moi cet article, je vous en passerai un autre. Passer une somme en compte, dans un compte, à compte. Passer un article en dépense. On ne vous passera jamais cela.

— Fig. *Passer condamnation.* Avouer qu'on a tort. || Céder sur un point.

— Prov. et fig. *Passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le séné.* Se dit en parlant de deux personnes qui se font mutuellement des concessions, qui ont l'une pour l'autre des complaisances intéressées. Il ne se dit qu'en mauvaise part ou par plaisanterie.

— *Passer quelqu'un maître.* Le recevoir à la maîtrise.

— Fig. et fam. *On l'a passé maître, on l'a fait passer maître.* On a dîné ou soupé sans lui.

— Pardonner. Passer une faute à quelqu'un. Il ne faut rien lui passer. Il n'y a sorte de fatuité qu'on ne lui *passe*. (La Bruy.) Tâchez d'avoir une grande qualité, on vous *passera* les mauvaises. (Boiste.)

— Fig. Accorder. Il décrie la conduite du mort; lui ôte jusqu'à la science des détails, que la voix publique lui accorde; ne lui *passe* point une mémoire heureuse. (La Bruy.) On pourrait laisser au monde cette faible consolation, ne pas lui disputer une gloire aussi vaine et aussi frivole que lui-même, et puisqu'il renonce aux vertus des saints, lui *passer* du moins celles des hommes. (Mass.)

— Consumer, employer, en parlant du temps. Passer le temps. Passer une année, un mois, un jour, une heure. Passer l'année. Passer un jour bien agréablement. Passer la nuit sans dormir. Passer l'été à la campagne. Passer la nuit à danser, à jouer. Passer les jours et les nuits. Passer la nuit en prières. Passer sa vie dans l'oisiveté, dans les plaisirs. Elles *passent* les nuits et les jours dans les prières. (Boss.) Une vie qu'il avait *passée* à troubler les autres. (Fléch.) *Passer* sa jeunesse à examiner des modes et des ajustements. (Id.) Ils n'ont *passé* que des jours de deuil et des nuits laborieuses sur la terre. (Mass.) J'y *passe* obstinément les ardeurs du Lion. (Boil.) Dans un sommeil profond ils ont *passé* leur vie. (J.-B. Rouss.) On pourrait croire que cette ouverture du trou de Botal est en effet maintenue par l'habitude que la jeune baleine contracte en naissant, de *passer* un temps assez long dans le fond de la mer. (Lacép.) Eh! qui n'a pas *passé* des heures entières, assis sur le rivage d'un fleuve, à voir s'écouler les ondes. (Chateaub.) Brûlez la maison d'un homme qui a *passé* dix ans de sa vie à la construire, et faites-lui venir ensuite un philosophe pour l'exhorter à la patience. (Marm.) La phrase ordinaire de *passe-temps* et de *passer le temps* représente l'usage de ces prudentes gens, qui ne pensent point avoir meilleur compte de leur vie, que de la couler et échapper, de la *passer*, gauchir, et, autant qu'il est en eux, ignorer et fuir. (Montaigne.)

— *Passer le temps.* Se divertir. Passer bien le temps, son temps.

— Fam. *Passer le temps comme un roi.* Très-bien se divertir.

— Fig. *Passer mal son temps, le temps.* Souffrir, ou être maltraité. S'il avait affaire à des gens vindicatifs, il passerait mal son temps, on lui ferait mal passer le temps.

— *Passer son envie d'une chose.* Satisfaire le désir qu'on a de quelque chose. Après avoir souhaité passionnément d'avoir une maison de campagne, enfin il en a passé son envie.

— Techn. *Passer en blanc.* Parmi les monnayeurs, Mettre les lames de métal entre les rouleaux du laminoir avant de les avoir fait recuire. || *Passer en carton.* Chez les relieurs, Percer la couverture de carton d'un livre pour y passer le fil qui forme les nervures. || *Passer en parchemin.* Couvrir le dos d'un livre avec du parchemin. || *Passer les cuirs en suif de chair et de fleur.* Les imbiber de suif bouillant par les deux côtés. || *Passer en sumac.* Se servir du sumac pour donner aux veaux noirs une couleur orange du côté de la chair. || *Passer en megie.* Donner à un cuir tous les apprêts qui sont de la profession des mégissiers. || *Passer le laiton par la filière.* Réduire le laiton et l'acier en fil de différents échantillons, en les faisant passer successivement par tous les trous de la filière. || *Passer la clairce.* Chez les raffineurs, Nettoyer entièrement la matière, et en ôter toutes les saletés qui n'ont pu être enlevées avec les écumes. || *Passer les étoffes par la calandre.* Se dit en parlant de diverses étoffes ou toiles que l'on met sous les plaques de la machine appelée calandre, pour leur faire prendre des ondes. || *Passer des rasoirs sur la pierre, sur le cuir, passer des couteaux sur la meule.* Les aiguiser ou les affiler sur la meule, sur la pierre, etc. || *Passer les terres par la claie.* Séparer, au moyen d'une claie, la bonne terre des pierres qui y sont mêlées.

— Absol. *Qui passe perd.* Se dit, à certains jeux, lorsqu'on excède le nombre de points nécessaires pour gagner.

— On dit que *la jeunesse est forte à passer*, pour exprimer qu'il est difficile de passer son jeune âge sans faire quelque folie.

— v. impers. Pal. *A quoi passe-t-il?* Quelle est la décision des juges. || *Il passe à tel avis.* La décision des juges est telle. || *Il passe* au mitiorem. L'avis le plus doux l'emporte. || *Il passe au bannissement, il passe à la mort.* Il y a condamnation au bannissement, à la mort. || Toutes ces actions ont vieilli. || *Il s'est passé bien des choses, bien des événements.* Il est arrivé, il y a eu bien des choses, bien des événements. || *Il passe pour constant.* On regarde comme constant. Il passe pour constant que la paix est signée.

— EN PASSANT, loc. adv. V. PASSANT

— *En passant chemin.* En chemin, dans le chemin. Je l'ai rencontré en passant chemin.

— SE PASSER, v. pron. S'écouler, en parlant du temps. Les années se passent, le temps se passe insensiblement. La belle saison se passe. L'occasion se passe. Presque toute notre vie se passe à former de vains désirs. Tout leur temps se passe en de frivoles occupations. Ses jours se passent dans l'oisiveté. La matinée se *passait* dans ce pieux exercice. (Boss.) Il est devenu ambitieux comme un homme dont la jeunesse se *passe*, et qui cherche à s'établir d'une manière stable. (B. de St-P.)

> ... Et vos embrassements
> Se *passeront*-ils donc en éclaircissements? (Racine.)

— Prov. *Il faut que jeunesse se passe.* On doit avoir de l'indulgence pour les fautes que la vivacité et l'inexpérience de la jeunesse font commettre.

— Se dit des choses qui perdent leur beauté, leur éclat, leur force, etc. Les fleurs se passent en un jour. Les couleurs vives se passent facilement. Cette femme se passe. Ce vin n'a plus de force, il se passe.

— Cesser d'être en vogue, en honneur. Cette mode se passe. Le goût des liqueurs fortes se passe de jour en jour.

— Arriver, avoir lieu. Ce qui s'est passé avant nous. Ce qui se passera après nous. Ce qui s'est passé depuis deux jours. Les principaux événements qui se *passent* dans notre siècle. (Mass.) Ce qui se *passe* de plus secret dans les cours et les royaumes les plus éloignés. (Id.) Jusque-là les choses s'étaient *passées* sans bruit, et personne, grâce au ciel, ne s'était encore révolté contre mes ordonnances; mais, quelque excellente que soit la pratique d'un médecin, elle ne saurait manquer de censeurs. (Le Sage.) Qui est-ce qui sait mettre exactement le lecteur au lieu de la scène pour voir un événement tel qu'il s'est *passé*? (J.-J. Rouss.) Tout ce qui s'est *passé* dans les siècles d'ignorance, tout ce qui se *passe* de nos jours, doit inspirer de l'horreur pour la superstition. (Boiste.)

— *Comment s'est passée votre dispute?* Qu'est-il arrivé de votre dispute?

— *Comment s'est passé votre voyage?* Que vous est-il arrivé d'agréable ou de fâcheux?

— Dans le vers suivant, Racine a employé *se passer* dans deux acceptions différentes, Arriver et éprouver. Dans sa cour, dans son cœur, dismoi ce qui s'y *passe*.

— Au moral, Éprouver. Je ne saurais dire ce qui se passait en moi, ce qui se passait alors dans mon cœur, dans mon âme. Ils prennent tout ce qui se *passe* dans leur imagination pour des vérités que Dieu leur révèle. (Fléch.)

— Se contenter, se passer de peu. Se passer à peu. Il ne se passe pas à cela. On ne saurait se passer à moins. On se passerait à moins. Il s'est fallu *passer* à cette bagatelle. (Corn.) Je me *passerai* à un peu moins d'éclat. (Fonten.) On dit plutôt aujourd'hui *se contenter de*.

— N'avoir pas recours à, n'avoir pas besoin de. Se passer de médecin, d'argent. La prudence humaine ne peut se *passer* de la Providence. (Boiste.) Les jouissances que donne la vertu peuvent seules se *passer* de trésor et de pouvoir. (Id.)

— Savoir se priver, s'abstenir. Ne pouvoir se passer de vin. Si l'on n'en peut avoir, il faut s'en passer. Se passer de quelqu'un. Se passer de dire quelque chose, d'en parler. Il ne saurait se *passer* de jouer. (La Bruy.) Il faut en France beaucoup de fermeté et une grande étendue d'esprit pour se *passer* des charges et des emplois. (Id.) Ce qui est indispensable ailleurs vous manque ici, mais aussi vous apprenez à vous *passer* de tout, excepté de ce qui n'est pas nécessaire. (A. de Cust.) L'homme est trop faible pour se *passer* d'un Dieu. (Boiste.) On est riche de tout ce dont on sait se *passer*. (Id.) N'accoutumez pas ceux que vous aimez à se *passer* de vous. (Id.) C'est posséder les biens que de savoir s'en *passer*. (Regnard.)

— Il y a une grande différence entre *se passer de peu* et *se passer à peu*. Il s'est passé d'un habit cette année, veut dire: il n'a point eu d'habit cette année; et Il se passe à un habit tous les ans, veut dire: Il se contente d'avoir un seul habit tous les ans.

— Prov. *Il ne peut non plus s'en passer que de sa chemise, que de chemise.* Se dit d'un homme qui a peine à s'abstenir d'une chose à laquelle il est accoutumé, et qui souffre quand il en est privé.

— Se dit de choses que l'on n'aurait voulu ni faire, ni voir, ni entendre. Il me dit encore une infinité d'autres choses que je me serais fort bien *passé* d'entendre. (Le Sage.)

— Se pardonner. C'est un homme qui ne se passe rien.

— S'empl. impersonn. dans le sens d'Arriver, avoir lieu. Il s'était *passé* pendant le siége de Troie un événement qui avait fixé l'attention d'Homère. (Barth.)

— S'emploie également dans le sens de S'écouler. Il ne s'est *passé* que vingt jours depuis que je vous ai écrit de Lyon. (Senanc.)

— Syn. comp. PASSER, SE PASSER. La qualité et le sort des choses qui *passent*, c'est de n'avoir qu'une existence bornée et de finir. L'état actuel et la révolution des choses qui *se passent*, c'est d'être sur leur déclin ou dans une crise de décadence qui amène leur fin. || PASSER, SURPASSER. Le composé annonce une supériorité plus grande, plus remarquable: *passer* c'est être plus grand dans quelque sens que ce soit, et sans qu'on détermine sous quel rapport; *surpasser*, c'est s'élever au-dessus, dominer. || PASSER, OUTREPASSER. *Passer* est le terme générique, et se dit de toute action de cette espèce, même involontaire, même quand elle est le fait du hasard ou de la nature. *Outrepasser* est un terme spécifique employé seulement quand il s'agit de transgressions véritables, faites à dessein, en parlant d'ordres ou de pouvoirs dont on a été chargé par délégation. || PASSER, DÉPASSER. *Passer* arrête l'esprit tout entier sur le sujet dont il exprime l'avantage; *dépasser* est relatif, et fait penser aux vaincus, à ceux qui restent en arrière.

PASSERAGE. s. f. Bot. Genre de plantes crucifères renfermant une quarantaine d'espèces, et ayant pour type le cresson alénois, qui est antiscorbutique, et que l'on croyait autrefois propre à guérir la rage. La passerage à feuilles étroites est précieuse dans les habitations infestées par les punaises de lit, qu'elle fait périr en peu de temps. || *Petite passerage.* Le cresson des marais. || *Passerage sauvage.* Le cresson des prés.

PASSEREAU. s. m. Ornith. Moineau, sorte de petit oiseau de plumage gris, qui fait son nid dans les trous des murailles. Le *passereau*, peu circonspect, lui donnait force coups de bec. (La Font.) || On dit plus communément *moineau*. || PASSEREAUX. s. m. pl. Ordre d'oiseaux qui a pour type le passereau commun, et auquel appartiennent le merle, l'hirondelle, etc. C'est l'ordre le plus nombreux de tout, la classe des oiseaux; il contient tous les oiseaux qui ne sont ni nageurs, ni échassiers, ni grimpeurs, ni rapaces, ni gallinacés. || On désigne quelquefois sous ce nom les oiseaux de pas sage.

PASSERELLE. s. f. Sorte de pont étroit qui ne sert qu'aux piétons. Établir une passerelle sur une rivière.

— L'exécution des chemins de fer, en nécessitant la traversée des propriétés importantes, amène souvent la construction de passerelles destinées à maintenir des communications entre les deux parties d'une propriété.

— Ce mot a été autrefois employé comme féminin de Passereau.

> Quand, d'un infini retour,
> Il mignarde sans séjour
> Sa lascive *passerelle*. (Taureau.)

PASSERESSE. s. f. Mar. Petit cordage servant de supplément aux cargues d'artimon, de certaines voiles d'étai et autres, pour bien serrer la voile contre le mât lorsque le vent est très-frais.

PASSERET. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'émerillon.

PASSERIE. s. f. Hist. Se disait autrefois pour Passage. Il n'est plus usité que dans cette locution: *Traité des passeries*, qui se dit d'une convention qui existait autrefois d'une manière permanente entre la France et l'Espagne. Ce traité permettait de faire le commerce en temps de guerre par les passages des Pyrénées.

— Techn. Liqueur aigre dont on se sert pour faire enfler les peaux.

PASSERIGALLE. adj. des 2 g. (lat. *passer*, moineau; *gallus*, coq). Ornith. Qui tient des gallinacés et des passereaux. || PASSERIGALLES, s. m. pl. Groupe d'oiseaux qui ont le corps massif des gallinacés, et les pieds semblables à ceux des passereaux.

PASSERILLE. s. f. Comm. Nom qu'on donne au raisin sec de Frontignan, ou aux muscats du Levant séchés au soleil.

PASSERINE. s. f. (du lat. *passer*, moineau; à cause de la forme de ses semences). Bot. Genre de plantes de la famille des thymélées. On en connaît plus de vingt espèces, dont les plus remarquables sont particulières à l'Afrique méridionale et au cap de Bonne-Espérance.

— Ornith. Genre d'oiseaux sylvains et chanteurs, contenant trente-deux espèces, qui appartiennent la plupart à l'Amérique. Les aliments dont ils nourrissent leurs petits sont des vermisseaux, des chenilles ou autres insectes.

PASSERNIQUE. s. f. Nom d'une espèce de pierre à aiguiser.

PASSERON. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du moineau franc. || Nom vulgaire du friquet.

PASSE-ROSE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la rose trémière. || *Passe-rose parisienne.* Sorte de plante caryophyllée, l'agrostème des jardins.

PASSE-ROSÉE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

PASSE-ROUTE. s. f. S'est dit d'un tour d'adresse très-difficile.

> C'est des plus merveilleux tours
> La *passe-route* et la maîtrise. (Scarron.)

— S'est dit pour Passeport.

PASSE-ROUX. s. m. Espèce de mâche des environs de Montpellier.

PASSE-SATIN. s. m. Bot. Un des noms de la lunaire annuelle.

PASSE-SOIE. s. f. Techn. Lame de fer percée de trous, par lesquels on fait passer la soie, à mesure qu'elle s'étend sur les aiguilles du métier à bas. || Pl., des *passe-soie*.

PASSET. s. m. Se disait pour Allure paisible; démarche lente. || *Aller le passet.* Marcher avec lenteur, à pas mesurés.

— Métrol. Mesure dont on faisait usage autrefois chez les Romains.

— PASSETS. s. m. pl. On appelait ainsi autrefois les rayons sur lesquels les marchands placent leurs marchandises, selon leur qualité.

PASSE-TAILLE. s. f. (pr. *pass-ta-ye*). Anc. mus. Composition qui était à trois temps, et dont les membres de phrase étaient de quatre mesures. || Pl., des *passe-taille*.

PASSE-TALON. s. m. Morceau de peau de veau noircie, avec laquelle on couvrait autrefois les talons de souliers, qui étaient alors en bois. || Pl., des *passe-talon*.

PASSE-TALONNIER. s. m. Celui qui faisait les passe-talon dont les cordonniers se servaient pour couvrir les talons de souliers que portaient autrefois les femmes. || Pl., des *passe-talonniers*.

PASSE-TEMPS. s. m. Divertissement, occupation légère et agréable. Passe-temps innocent, doux, agréable. Se donner du passe-temps, un passe-temps. Avoir le passe-temps d'une chose. Lire par passe-temps, et non pour s'instruire. Il faut des *passe-temps* de toutes les façons. (Volt.) Mille doux *passe-temps* abrègent la soirée. (Delille.)

> ..... Enfin tous,
> Chez une muse en *passe-temps* fertile,
> Vinrent chercher un *passe-temps* utile.
> (J.-B. Rouss.)

— Ce qui en est l'objet, l'instrument. Le jeu est le passe-temps des gens oisifs. J'aurai fait un heureux ; c'est *passe-temps* céleste. (Piron.)

Il n'est pour moi de *passe-temps* plus doux
Que du pouvoir rire au dépens des fous.
(Destouches.)

— Iron. *Un beau passe-temps*. Une occupation indigne de celui qui s'y applique. Voilà un beau passe-temps pour un homme sérieux, de faire des ricochets. Les camouflets ou autres malices sont des passe-temps de laquais.

— Ce terme est du style familier, cependant Racine l'a employé dans un de ses chefs-d'œuvre. Hé quoi ! vous n'avez point de *passe-temps* plus doux? Mais ici ce mot tient à l'étendue, et exprime avec énergie le mépris qu'avait cette reine pour le culte et les cérémonies des Juifs. On pourrait ajouter qu'il est employé dans un de ces moments d'abandon où le ton de la tragédie se rapproche de celui de la conversation.

PASSE-TÈQUE. s. m. Mar. Nom qu'on donne aux poulies coupées.

PASSETIER. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'émerillon dans quelques cantons de la France.

PASSETTE. s. f. Econ. domest. Petite passe.

—Techn. Chez les ouvriers en soie, fil de laiton en spirale pour attirer ou accrocher le fil de soie que l'ouvrier donne, et pour tenir les soies de la chaîne écartées, afin d'éviter qu'elles ne se confondent. || Chez les tireurs d'or. Portion du cercle dont un bout se termine en anneaux coniques pour briser, presser le fil sous les roues du moulin.

PASSE-TUILLOISE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

PASSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui conduit un bac, un bateau pour passer l'eau. Appeler le passeur. Demander le passeur.

— Anc. cout. V. passe.

PASSE-VELOURS. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'amarante. On la nomme ainsi parce qu'elle a l'œil du velours. || Genre de la famille des amarantoïdes, renfermant une vingtaine d'espèces, parmi lesquelles il en est trois ou quatre que l'on cultive habituellement dans les jardins d'ornement, où elles produisent un très-bel effet par la variété, la vivacité, le brillant de leurs couleurs, surtout lorsqu'elles sont disposées en gradins ou mélangées aux fleurs de nos parterres ; elles ont encore l'avantage de se dessécher sans perdre leurs couleurs, de se conserver longtemps dans cet état, comme les immortelles, et d'égayer nos appartements d'hiver, en prolongeant nos jouissances. || On a aussi donné le nom de passe-velours à deux plantes très-différentes : l'une, le *passe-velours branchu*, est l'amarante à queue de renard ; l'autre, le *passe-velours jaune*, est le souci des jardins. || Pl., des *passe-velours*.

PASSE-VERT. s. m. Ornith. Espèce de tangara qu'on trouve à Cayenne. || Pl. des *passe-vert*.

PASSE-VIN. s. m. Instrument dont on se sert pour faire passer une liqueur sur une autre plus légère en les faisant changer de place. On l'appelle ainsi, parce qu'on s'en sert ordinairement pour passer du vin. || Pl., des *passe-vin*.

PASSE-VIOLET. s. m. Techn. Couleur que le fer ou l'acier acquiert à un certain degré de feu. || Pl., des *passe-violet*.

PASSE-VOGUE. s. f. Anc. mar. Action de nager, de ramer en appuyant sur les avirons avec toute la force possible. On fit faire passe-vogue à la chiourme. || Pl., des *passe-vogue*.

PASSE-VOLANT. s. m. Homme qui, sans être enrôlé, se présentait dans une revue pour faire paraître une compagnie plus nombreuse, et pour toucher la paye au profit du capitaine. Il y a des peines établies contre les passe-volants.

— Fig. et fam. Homme qui s'introduit dans une partie de plaisir, sans payer sa part de la dépense commune des autres, ou qui entre au spectacle sans payer, quoiqu'il n'en ait ni le droit ni la permission. Nous ne voulons point de passe-volants parmi nous. Les comédiens ont établi une consigne sévère pour remédier à l'abus des passe-volants.

— Celui qui n'est dans une société que passagèrement, et sans y être invité.

— Le cardinal Pallavicini compare les mots superflus aux *passe-volants*, et dit que les lecteurs délicats ont autant de peine à voir un même chose revêtue de paroles différentes, que les commissaires des guerres en ont à voir passer plusieurs fois en revue les mêmes soldats sous des habits différents.

— [illegible] quelques ports, aux canons [illegible] sur les sabords, pour figurer [illegible] est passé [illegible] d'un équipage sans être présent [illegible] des individus cachés à bord, ou [illegible] plus généralement sous le nom d'[illegible].

PASSIBILITÉ. s. f. Dogmat. Qualité les corps [illegible] peuvent éprouver [illegible] souffrir la douleur, sentir le plaisir.

PASSIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *passibilis*). Dogmat. Capable d'éprouver les sensations, de souffrir [illegible], de sentir le plaisir. Le corps [illegible] état naturel est passable.

— Ce mot ne s'emploie guère que dans le style dogmatique ; ainsi l'exemple suivant ne doit pas être imité.

Pour les maux étrangers nos âmes sont *passibles*,
Et nos propres malheurs nous trouvent insensibles.
(Habert.)

— Législ. et jurispr. Qui doit subir, qui a mérité de subir une peine. Celui qui commet ce délit est passible d'un emprisonnement, d'une amende. Être passible de dommages et intérêts.

PASSIÈRE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du moineau franc en Saintonge.

PASSIF, IVE. adj. (du lat. *passivus*, qui souffre). Didact. Qui souffre l'action, l'impression. Corps passif. Principe passif. Etat passif. Qualité, puissance passive.

— *Principe passif*. Sujet sur lequel travaille l'agent physique. || *Qualité passive*. Qui rend propre à recevoir l'impression de cet agent.

— Par extens. Se dit, dans le langage ordinaire, d'un homme qui n'agit point. Un homme, un personnage passif, purement passif. Il faut, dans cette affaire, se tenir passif. Votre rôle est tout passif.

— *Obéissance passive*. Obéissance d'un homme qui exécute sans examen, sans objection, ce qu'on lui ordonne, ce dont on le charge.

— Comptab. et jurispr. *Dette passive*. Celle qu'on est tenu d'acquitter.

— Dévot. *Oraison passive*. Suspension totale des facultés intellectuelles, par laquelle l'âme demeure impuissante à produire tous les actes, ou de propre industrie, ou de propres efforts. || *Etat passif*. Celui où une âme n'aimant plus d'un amour mélangé, fait tous les actes délibérés d'une volonté pleine et efficace, mais tranquille et désintéressée. || *Ame passive*. Ame qui se trouve dans l'état passif. || *Contemplation passive*. Contemplation qui exclut, non les actes passibles et désintéressés, mais seulement l'activité, ou les actes inquiets et pressés pour notre propre intérêt.

— Econ. polit. *Commerce passif*. Dans la théorie de la balance du commerce, se dit des achats faits à l'étranger, des importations, ou de l'excès des importations sur les exportations.

— Gramm. Se dit des verbes et des participes qui présentent le sujet comme recevant l'effet d'une action produite par un autre sujet. En grec et en latin, il y a des verbes passifs, c'est-à-dire des verbes qui, à la voix passive, ont des terminaisons différentes de celles de l'actif, et dont chaque temps est exprimé par un seul mot. En français, et dans plusieurs langues modernes, il n'y a pas à proprement parler de verbes passifs il n'y a que des locutions passives, c'est-à-dire que tous les temps et toutes les personnes de ces verbes sont exprimés par un des temps du verbe *être* et le participe passé du verbe que l'on veut conjuguer. *Je suis aimé. Je suis appelé.* || Les verbes passifs demandent pour régime les prépositions *de* et *par* : *de*, quand ils expriment un sentiment, une passion, en un mot, un mouvement de l'âme ; *par*, lorsqu'ils signifient une action à laquelle l'esprit ou le corps a seul part : L'honnête homme est estimé *de* tout le monde ; une grande partie de la terre a été conquise *par* les Romains. Cependant, au lieu de la préposition *de*, l'usage permet d'employer *par*, pour éviter plusieurs *de*. Votre conduite a été approuvée d'une commune voix *par* toutes les personnes sages et éclairées.

— *Voix passive*. Manière dont se conjuguent les verbes passifs.

— *Signification passive*. Celle des verbes ou des adjectifs verbaux qui servent à marquer l'action, l'impression reçue par le sujet. || Dans les langues anciennes, il faut distinguer dans le passif la signification et la forme ; ainsi tel verbe grec ou latin a la forme passive et la signification active, comme les verbes déponents, les verbes moyens. || Il y a des verbes français qui ont le sens passif sans avoir la forme passive, comme *périr*. Il y en a au contraire qui ont la forme passive sans avoir le sens passif, comme *je suis entré*. Quelquefois nous employons le tour actif avec le pronom réfléchi, pour exprimer le sens passif, au lieu de faire usage de la forme passive. Ainsi on dit, Cette marchandise se débitera, quoique la marchandise soit évidemment le sujet passif du débit, et qu'on eût pu dire *sera débitée*, s'il avait plu à l'usage d'autoriser cette phrase dans ce sens, je dis dans ce sens, car, dans un autre, on dit très bien, Quand cette marchandise sera débitée, j'en achèterai d'autre.

— *Neutre passif*. Nom que quelques grammairiens donnent aux verbes [illegible] comme les verbes passifs, et qui ont la signification neutre.

— *Participe passif*. V. participe.

— Hist. *Citoyen passif*. [illegible] dans la révolution [illegible] à *Citoyen actif*. V. actif.

— [illegible] *passive*. Pouvoir, capacité d'être [illegible].

— Pathol. Se dit des affections qui sont déterminées par une faiblesse ou un relâchement organique. Hémorrhagie passive. Anévrysme passif du cœur.

— Physiol. Se dit des [illegible] qui ne font qu'obéir à l'impulsion qui leur est communiquée par les muscles.

— L'ennui *actif* et *passif* du beau monde. (Voit. L'ennui qu'on éprouve et celui qu'on fait éprouver.

PASSIF. s. m. Comptab. et jurispr. La totalité des dettes passives d'une personne. Comparer l'actif et le passif. Dans cette succession, dans cette faillite, l'actif surpasse à peine le passif.

— Gramm. Voix passive. Conjuguer le passif d'un verbe. Ce verbe n'a point de passif. Le changement de l'actif en passif est souvent très-utile dans le discours. L'usage du passif peut être réduit à trois objets : 1° Il peut exprimer une action sans exprimer le sujet qui agit, ce qu'on est obligé de faire, soit parce qu'on ne connaît pas le sujet qui agit, soit parce qu'on ne veut pas le faire connaître. 2° On emploie quelquefois le passif en exprimant en même temps le sujet par lequel l'action est faite, et cela pour fixer l'attention de ceux à qui l'on parle, sur la personne ou sur la chose qui est l'objet de l'action, plutôt que sur le sujet qui agit. L'infortuné Louis XVI fut condamné à mort au sein de la Convention et par la Convention elle-même. 3° Enfin on fait usage du passif pour varier l'expression et donner plus de grâce au discours.

PASSIFLORE. s. f. (ét. lat., *passio*, passion; *flos*, fleur). Bot. Genre de la famille des passiflorées, appartenant aux contrées chaudes de l'Amérique. On en cultive plusieurs espèces dans les serres chaudes, à cause de la beauté de leurs fleurs. Plusieurs auteurs ont cru reconnaître dans les divers organes qui composent cette fleur une sorte de symbole ou d'image des instruments qui servirent à la passion de Jésus-Christ. La couronne d'épines, les clous, la lance, les cordes, tout y fut reconnu, de là le nom de *fleur de la passion* ou de *passionnaire*, sous lequel on désigne vulgairement la passiflore.

PASSIFLORÉ, ÉE. adj. (du lat. *passiflora*). Bot. Qui ressemble à la grenadille ou passiflore. || passiflorées. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre passiflore.

PASSIFLORINE. s. f. Chim. Alcali qu'on dit avoir été tiré de la racine de la passiflore.

PASSION. s. f. (du lat. *passus*, part. de *patior*, souffrir). Souffrance. En ce sens, il ne se dit guère que des souffrances de Jésus-Christ pour la rédemption du genre humain. La passion de Notre-Seigneur. Sermon sur la passion.

— *La semaine de la Passion*. Celle qui précède la semaine sainte, et dans laquelle l'Eglise commence à faire l'office de la passion de Notre-Seigneur. || *Le dimanche de la Passion*. Le dimanche qui ouvre cette semaine.

— Par extens. Le sermon qu'on prêche le vendredi saint sur le même mystère. Prêcher la passion. Entendre la passion. Aller à la passion. Bourdaloue a composé plusieurs passions presque également belles. J'ai entendu la *passion* du père Mascaron, qui en vérité a été très-belle et très-touchante. (Mme de Sév.)

— La partie de l'Evangile où est racontée la passion de Notre-Seigneur. La passion selon saint Jean, selon saint Matthieu, selon saint Marc, selon saint Luc. Chanter la passion.

— Nom sous lequel on désignait autrefois tout le Carême.

— Pop. Se dit de la sonnerie qu'on fait à l'église pendant l'agonie d'un mourant. || Se dit aussi d'une cloche qu'on fait sonner au milieu de la messe vers la consécration, et dans les villages avant le dernier coup de la grand'messe, temps pendant lequel le curé récite la passion.

— Ce mot s'est employé longtemps en Bretagne dans le sens d'agonie.

— Fig. et fam. *Souffrir mort et passion*. Eprouver de grandes douleurs. || Etre fort impatienté. Il hésitait à chaque moment dans son discours ; je souffrais mort et passion à l'entendre.

— Blas. *Clous de la passion*. Se dit de clous d'une forme particulière. Les Machiavelli de Florence portaient d'argent à la croix d'azur onglée de quatre clous de la passion. || *Croix de la passion*. Croix dont la barre est placée vers le haut, comme celle où Jésus fut attaché.

— Cheval. *Ordre de la passion de Jésus-Christ*. Ordre fondé en France par Charles VI, et en Angleterre par Richard II, dans l'année 1380, lorsque ces princes formèrent le projet de reconquérir la terre sainte. Cet ordre eut fort peu de durée.

— Commun. relig. *Filles de la Passion*. Nom que l'on donnait quelquefois aux capucines.

— Hist. littér. *Confrères de la Passion*. Association de jeunes clercs qui, sous Charles VI, entreprirent de jouer publiquement des mystères : ils représentèrent d'abord [illegible] la passion de Jésus-Christ. En 1402, le roi leur permit d'établir leur théâtre dans la maison de la Trinité, hors de la porte Saint-Denis ; enfin, en 1548, ils se transportèrent à l'hôtel de Bourgogne, [illegible] le Parlement [illegible] de l'hôtel de Bourgogne.

— [illegible]

— [illegible] conque, comme l'amour, la haine, la crainte, l'espérance, le désir, etc. Grandes, [illegible] passion violente, [illegible] Passion [illegible] reuse, abjecte, honteuse. Avoir les passions douces, les passions vives. Etre maître [illegible] esclave de ses passions. La passion [illegible] aveugle. Se laisser aller, se laisser emporter à ses passions. Dompter, réprimer, modérer, calmer ses passions. Commander, obéir, céder à ses passions. Triompher de ses passions. Etre soumis à ses passions. Ne pas écouter sa passion. Le trouble, le tumulte, l'orage, la violence, le choc, l'ivresse des passions. Toutes ses passions sont extrêmes. Etre à l'abri des passions. Etre dans l'âge des passions. Satisfaire ses passions. Flatter les passions de quelqu'un. L'âge amortit les passions. Dans le silence des passions, la raison se fait entendre. Ses passions s'enflamment promptement, mais elles s'éteignent plus promptement encore. Ses passions étaient assoupies, elles se sont réveillées plus vives que jamais. L'amour est la passion dominante, prédominante des jeunes gens. La passion se ralentit. C'est la passion qui parle. La passion est l'âme de la parole. Voilà bien comme la passion s'exprime. Voilà bien le langage de la passion. Exciter, émouvoir, remuer les passions. Savoir parler aux passions. La pitié et la terreur sont les passions que la tragédie se propose d'exciter. Les *passions* sont des désirs violents causés par des besoins de l'âme, avec souffrance jusqu'à ce qu'ils soient satisfaits. (Rivarol.) L'âge et les aliments diminuent les *passions*, que la raison croit avoir domptées. (Volt.) Toutes les *passions* sont menteuses, elles se déguisent autant qu'elles le peuvent aux yeux des autres ; elles se cachent à elles-mêmes. (La Bruy.) Les *passions* tyrannisent l'homme, et l'ambition suspend en lui les autres *passions*. (Id.) Une tenue d'états n'offre rien de si sérieux qu'une table de gens qui jouent grand jeu : toutes les *passions* comme suspendues cèdent à une seule. (Id.) Les princes ressemblent aux hommes, ils songent à eux-mêmes, ils suivent leurs goûts, leurs *passions*, leur commodité. (Id.) La condition des princesses les oblige à se prêter quelquefois au monde, pour suspendre par d'honnêtes divertissements les *passions* secrètes qui dévorent les courtisans. (Fléch.) Lorsque les *passions* se trouvent jointes avec un pouvoir absolu, qu'il est difficile de les régler et de les vaincre. (Id.) Leurs *passions*, conservées dans des monuments publics, ou immortalisées dans nos histoires, ou chantées par une poésie lascive, iraient encore préparer des pièges à la dernière postérité. (Mass.) Réglons nos *passions*, ne les étouffons pas. (Lamotte.)

Ah! fort bien! vous nommiez les *passions* des maux :
Sans elles nous serions au rang des animaux.
(Collin d'Harleville.)

— Se dit des affections analogues qu'on observe dans les animaux. La peur est une *passion* dont l'animal est susceptible. (Buff.)

— Nous appelons *passions*, dans un sens absolu et générique, les affections déréglées de l'âme, et, quand nous voulons donner à ce mot une acception favorable, nous y joignons toujours une épithète qui le relève et le corrige, comme une passion noble, louable, légitime, etc. On dit que les pilotes craignent jusqu'au dernier point ces mers pacifiques où l'on ne peut naviguer, et qu'ils veulent du vent, au hasard d'avoir des tempêtes. Les *passions* sont, chez les hommes, des vents qui sont nécessaires pour mettre tout en mouvement, quoiqu'ils causent souvent des orages. (Fonten.) Quoique les grandes *passions* troublent l'esprit, il n'y a rien qui rende éloquent comme elles. (La Font.) Il n'y a que les grandes *passions* qui fassent les grandes nations. (Carnot.)

— Fig. A quoi bon faire des livres pour instruire les hommes, les *passions* n'ont jamais lu. (Mariv.)

— Les stoïciens admettaient quatre passions : le désir, la joie, la crainte et la tristesse. || Les épicuriens ne reconnaissaient que la joie, la douleur et le désir. || Les péripatéticiens en portaient le nombre à onze : colère, souffrance, crainte, pitié, confiance, joie, amour, haine ; ils y joignirent ensuite l'envie, l'émulation, les désirs et l'amitié. Cette division aristotélique fut admise dans tout le moyen âge. || On a distingué encore, d'après saint Thomas, les passions qui appartiennent à la partie concupiscible ; les passions qui appartiennent à la partie irascible ; et enfin les passions mixtes. || L'école sociétaire compte douze passions, dont cinq sensitives, correspondant aux cinq sens ; quatre affectives, qui sont l'amitié, l'amour, l'ambition et l'amour [illegible] et trois distributives, [illegible] rivalisante, la passion composite ou exaltante, et la papillonne ou alternante. Elles se relient toutes par l'unitéisme.

— Fig. [illegible] *ses passions*. [illegible] s'abandonner entièrement.

— [illegible] dominant. [illegible] passion est un désir [illegible] tourné en habitude. (Condill.) Si j'ai quelque *passion* dominante, c'est [illegible] (Volt.) [illegible]

[illegible] trouvent [illegible] tout en équilibre. (J.-J. Rouss.)

— [illegible] passion de [illegible] passion [illegible]

de sa passion, ou simplement, est sa passion. Il s'égara dans les *passions* qui ont perdu Salomon. (Boss.) Il arrive quelquefois qu'une femme cache à un homme toute la *passion* qu'elle sent pour lui, tandis qu'il feint pour elle toute celle qu'il ne sent pas. (Id.) On parle d'une région où les jeunes gens se trouvent affranchis de la *passion* des femmes, dans un âge où l'on commence ailleurs à la sentir. (Id.) Une grande *passion* malheureuse est un grand moyen de sagesse. (J.-J. Rouss.) Le voilà maintenant enivré d'une *passion* naissante ; son cœur s'ouvre aux premiers feux de l'amour. (Id.) Une si heureuse naissance la rendit d'abord la *passion* de tout ce qu'il y avait de vertueux et d'élevé à la cour. (Fléch.) Le plaisir de l'amour est d'aimer, et l'on est plus heureux par la *passion* qu'on a que par celle qu'on donne. (La Rochef.)

— Fam. *Aimer à la passion.* Aimer extrêmement. Aimer une femme à la passion.

— *Cette femme a fait, a causé de grandes passions, beaucoup de passions.* Elle a été éperdument aimée, elle a été aimée par beaucoup de gens.

— On ne dit point *passions* au pluriel, pour signifier Mon amour. Ainsi, Voltaire a condamné ce vers de Corneille : Je ne vous tiendrai plus mes *passions* secrètes. Mais Corneille croyait pouvoir suivre l'usage des poètes qui l'avaient précédé.

— Affection très-vive que l'on a pour quelque chose que ce soit. Avoir une grande passion pour les tableaux, pour les médailles. Avoir la passion des médailles, des tableaux. Avoir la passion de la gloire, la passion des richesses, la passion du jeu, la passion d'acquérir du bien. La *passion* qu'elle ressentait pour la gloire de Monsieur n'avait pas de bornes. (Boss.) Il n'avait pour toutes *passions* que l'affection pour la gloire du roi, le désir de la paix et le zèle du bien public. (Fléch.) Avouez que ce tableau d'un coin de Cordoue est assez différent de la peinture d'une ville de la Normandie ou du Hampshire pour justifier une *passion* voyageuse. (A. de Cust.) Celui qui a du goût pour tout n'a de *passion* pour rien. (Trublet.) Il y a des hommes dont toute la *passion* est dans les oreilles, les yeux ou la bouche ; ils sont amants de la musique, de l'art ou de la nature. (St-Lamb.)

— L'objet de cette affection. Sa plus forte passion, c'est la chasse, c'est le jeu. L'étude est sa passion. Une avidité de savoir, une assiduité, et, si j'ose le dire, une intempérance de lecture, ont été les *passions* de sa jeunesse. (Fléch.) Le désir de souffrir pour Dieu fut comme sa *passion* dominante. (Id.)

— Prévention forte pour ou contre quelqu'un, pour ou contre quelque chose. Juger tout avec passion. Parler sans passion d'une personne, d'une chose. Faire tout par passion. N'agir que par passion. La passion inspire toutes ses paroles. La passion dicte tous ses jugements. Mettre trop de passion dans ce que l'on dit. Tout ce que je puis faire de plus sage dans ma situation présente est de ne point écouter la *passion*. (J.-J. Rouss.) Plus l'âme est active, plus elle se fatigue de ce travail involontaire : vous ne savez où fixer votre attention ; autour de vous tout est roman ; en vous tout est *passion*. (A. de Cust.) Le plus grand triomphe de la *passion* est de l'emporter sur l'intérêt. (La Bruy.)

— *Par passion.* Entraîné par la passion. C'est par *passion* et non pas par raison que nous osons combattre ces vérités. (Boss.)

— Expression, représentation vive des passions que l'on traite dans une pièce de théâtre ou dans quelque autre ouvrage d'esprit. Les passions sont admirablement bien traitées dans cet ouvrage. Les passions sont bien entendues dans ce poème. Cet auteur n'entend rien aux passions, à la passion. Savoir bien toucher la passion, les passions. Ce trait n'est que de l'esprit, il fallait là de la passion. Forcer, exagérer une passion.

Que dans tous vos discours la *passion* émue,
Aille chercher le cœur, l'échauffe, le remue.
(Boileau.)

Chaque *passion* parle un différent langage ;
La colère est superbe et veut des mots altiers,
L'abattement s'exprime en des termes moins fiers. (Id.)

— *Cet orateur, cet acteur, etc., entre bien dans la passion.* Il se pénètre bien du sentiment qu'il doit exprimer.

— Se dit, dans le même sens, en parlant de la musique et de la peinture. Il y a beaucoup de passion dans cet air-là. Les passions sont bien rendues dans ce tableau. || On l'emploie non-seulement pour désigner les mouvements violents ou désordonnés de l'âme, mais aussi ses affections, même les plus louables. Toutes sont également du ressort des arts d'imitation, par l'influence plus ou moins grande, mais toujours très-sensible, qu'elles ont sur la physionomie et les habitudes du corps de l'homme.

— Gramm. Impression reçue par un sujet. Le verbe actif marque l'action, le passif marque la passion du sujet.

— PASSIONS. s. m. pl. Cadres de bois uni qui servent à encadrer des estampes d'une grandeur déterminée. On les appelle ainsi, parce que les premières estampes pour lesquelles on en fit représentaient la passion de Notre-Seigneur.

— *De passion.* loc. adv. Passionnément. M. de Nevers est toujours le même ; sa femme l'aime *de passion*. (Mme de Sév.)

— *Passion*, dont la terminaison dissyllabique répugnait à l'oreille, est souvent remplacé en vers, quand il est synonyme d'Amour, par les mots ardeur, feux, flamme. Je pris la vie en haine et ma *flamme* en horreur. (Rac.) La fureur de mes *feux*, l'horreur de mes remords. (Id.)

Si toujours Antigone à l'amour opposée,
D'une publique *ardeur* n'eût brûlé pour Thésée
(Racine.)

— Syn. simpl. Inclination, penchant, goût, affection, ardeur, flamme, amour, feu, désir ardent. || Epith. Noble, belle, tendre, séduisante, impérieuse, invincible, furieuse, fougueuse, orageuse, inquiète, rebelle, turbulente, tumultueuse, puissante, désordonnée, farouche, factice, grossière, frivole, insensée, folle, morne, cachée, sombre, taciturne, secrète, funeste, fatale, naissante, allumée, mûre, usée, éteinte, languissante, nourrie, déclarée, domptée, combattue, affaiblie, endormie, réveillée, enracinée, excitée. || Périphr. Le germe, le feu des passions ; le choc des passions ; l'ivresse, la fièvre des passions ; l'essaim des passions. Vous nourrissez un feu qu'il vous faudrait éteindre. (Rac.) Le feu des *passions* dans ses regards pétille. (De Bridel.) Des *passions* le choc impétueux. (Feutry.) Des *passions* la turbulente ivresse. (De Fontanes.) Des *passions* la fièvre enchanteresse. (Chênedollé.)

Tes conseils généreux, tes soins compatissants,
Peut-être auraient calmé l'orage de mes sens.
(Baour-Lormian.)

— Syn. comp. PASSION. AFFECTION. On nomme plus spécialement *affections*, les passions qui ne sont pas actives, telles que la tristesse, le chagrin, la crainte ; au contraire, la colère, l'amour, la haine, la vengeance, ou même l'ambition, la fureur du jeu, etc., sont qualifiées plus généralement de *passions*.

PASSIONNAIRE. s. m. Livre qui contient l'histoire de la passion.

— Bot. Un des noms de la passiflore. V. PASSIFLORE.

PASSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Passionner. S'empl. adj. Autant j'étais *passionné*, autant j'étais difficile dans mes choix. (J. Janin.) Il est peu sentencieux, parce qu'il n'a pas appris à généraliser ses idées ; il a peu d'images, parce qu'il est rarement *passionné*. (J.-J. Rous.) Tout le secret de l'art oratoire est d'être *passionné*. (Mirabeau.)

— *Passionné de.* L'amour exerce un cruel empire, et dès qu'on est devenu *passionné* d'une femme, on en est esclave. (Réfl.)

— *Passionné pour.* Être passionné pour les richesses, pour la musique, pour la danse, pour la gloire, pour la justice. Les enfants sont *passionnés* pour les fruits, empêchons-les seulement de les cueillir avant leur maturité. (B. de St-P.)

— Rempli de passion, d'affection pour une personne ou pour une chose. Amant passionné. Parler d'un air, d'un ton passionné. Avoir l'âme tendre et passionnée. Des regards passionnés. Il n'y manqua pas, et ce fut pour cette amante *passionnée* un grand sujet de ravissement d'apprendre qu'elle aurait ce soir-là le plaisir de me voir et de m'entendre. (Le Sage.) De même un mouvement *passionné*, trop violent ou trop faible, égare l'âme en-deçà ou au delà du but. (Barthél.) Les femmes de la cour sont plus galantes que *passionnées*. (Saint-Evrem.) On est souvent *passionné* sans être tendre. (Mme Riccobini.)

— Rempli d'une forte prévention, d'une chaleur immodérée pour ou contre quelqu'un ou quelque chose. C'est un homme passionné qui s'emporte au moindre mot. Parler en homme passionné. Ecrivain passionné. L'imagination de Rousseau était naturellement *passionnée*. (La Harpe.) Le poète est un homme *passionné*. (St-Lamb.) On ne gouverne pas avec des passions des hommes *passionnés*. (Boiste.) La philosophie humaine, trop faible contre les hommes *passionnés*, invoque la philosophie divine. (Id.) L'éloquence naît de la réunion d'une logique exacte à une âme *passionnée*. (D'Alemb.)

— S'est employé dans le sens de Mis à mort, qu'on a fait souffrir.

— substantiv. en parlant des personnes. Jouer, faire le passionné. Un *passionné* émeut toujours, et quoique sa rhétorique soit très-irrégulière, elle ne laisse pas d'être très-persuasive. (Malebranche.)

PASSIONNEL, ELLE. adj. Philos. Qui tient aux passions, qui en dépend.

— *Attraction passionnelle.* Se dit, dans l'école sociétaire, de l'impulsion qui est donnée par la nature antérieurement à la réflexion, et qui porte les hommes les uns vers les autres, et chacun vers le but de la passion dominante. || On dit dans un sens analogue et dans la même école, *Science passionnelle, essors passsionnels.*

PASSIONNÉMENT. adv. Avec beaucoup de passion. Il ne se dit que de l'amour et du désir. Aimer passionnément sa femme, en être passionnément amoureux, passionnément aimé. Désirer passionnément faire adopter ses opinions. Musard jouait du violoncelle, et aimait *passionnément* la musique italienne. (J.-J. Rouss.) Par réciprocité, on voit un grand nombre de personnes s'attacher *passionnément* à des animaux domestiques, et les traiter en quelque sorte comme des enfants chéris. (Descur.) Ceux qui aiment *passionnément* la gloire doivent mourir sitôt qu'ils l'ont acquise. (Boiste.)

— Syn. comp. PASSIONNÉMENT, AVEC PASSION. *Passionnément*, c'est-à-dire en homme passionné, tout particulièrement possédé par une passion ; *avec passion*, n'indique qu'une affection momentanée et considérée hors du sujet, dans ses actions.

PASSIONNER. v. a. 1re conj. Donner un caractère animé, et qui marque de la passion. Passionner sa voix, son chant, son récit, sa déclamation, son langage. Cette expression était nouvelle vers 1728. Cependant Fénelon avait déjà dit : La voix de Mentor n'avait aucune douceur efféminée, mais elle était flexible, forte et elle *passionnait* jusqu'aux moindres choses.

— Exciter la passion de quelqu'un. Les éléments de géométrie ont *passionné* des jeunes gens, mais jamais des vieillards. (B. de St-P.)

— S'est quelquefois dit dans le sens de Désirer quelque chose avec ardeur, avec passion. Passionner une affaire. Cette expression n'a jamais été employée par les bons auteurs.

— Absol. C'est la réflexion qui remue, qui attendrit, qui *passionne*. (F. Neuville.)

— SE PASSIONNER. v. pron. Se préoccuper par l'effet de quelque passion, prendre un extrême intérêt à quelque chose. Un homme sage ne se passionne jamais. Se passionner fort pour une affaire. Se passionner trop. La vie s'écoule en dédaignant de fort belles choses et en se *passionnant* pour des misères. (Mme de Puysieux.)

— Se laisser aller à sa passion, s'emporter. C'est un homme qui se passionne au moindre mot.

— Se laisser toucher par un objet doux, agréable, etc. Je sais assez bien jouer une de ces langueurs qui touchent, et j'ai vu plus d'une aimable personne se *passionner* à mes représentations. (Ch. d'H.) La pensée, le tour, l'arrangement des mots, tout les charmait, jusque-là qu'en prononçant les vers de l'Illiade ou de l'Odyssée, ils se *passionnaient* sur leur harmonie, qui peut-être dans leur bouche aurait fait pitié à Homère même. (Lamotte.)

— Devenir amoureux. Se passionner pour toutes les femmes que l'on voit. Quiconque ne se *passionne* pas pour moi n'est pas digne de moi. (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. SE PASSIONNER. S'AFFECTIONNER. On s'*affectionne* aux personnes lorsque les liens du sang, l'habitude de la fréquentation, les services rendus ou reçus inspirent pour elles un sentiment d'attachement et de bienveillance ; on se *passionne* pour les personnes, lorsque ayant une haute idée de leur mérite et de leurs bonnes qualités, on conçoit pour elles une admiration extraordinaire, on les exalte avec enthousiasme, on les recherche avec ardeur.

PASSIONNISTE. s. m. Hist. relig. Nom donné à des sectaires qui croyaient que Dieu le père avait souffert sur la croix. On les appelait aussi *patropassiens.*

PASSIS. s. m. Écon. rur. Ver à soie faible, dont l'accroissement n'est pas rapide.

PASSIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Passiver. S'empl. adjectiv. Préjugé passivé.

PASSIVEMENT. adv. D'une manière passive. Il y a plusieurs verbes qui se prennent activement et passivement.

PASSIVER. v. a. 1re conj. Néol. Rendre passif ; réduire à un état passif.

— *Activer* ne paraît pas appeler *passiver*. Pour l'employer, il faudrait y attacher une signification active, opposée à l'idée implicite qu'il renferme. Mercier veut absolument que l'on dise passiver, et voici les exemples qu'il donne : Les lenteurs que vous mettez dans le rapport de mon affaire la *passivent* depuis trop longtemps. La retarde ne vaudrait-il pas mieux ? Trop activer ses moyens ne sert souvent qu'à les *passiver*. Que signifie *passiver des moyens* ? L'étude active la raison et *passive* les préjugés. Ne dirait-on pas mieux affaiblit, détruit les préjugés. Qu'est-ce que passiver des préjugés ? Cette expression n'est pas soutenable.

PASSIVETÉ. s. f. État de l'âme passive et contemplative. Saint Paul, en bannissant les mouvements turbulents que donnent les soins du monde, ne nous ordonne point de demeurer dans l'inaction et dans la *passiveté*. (Boss.) Dieu entraîne sa créature comme il lui plaît ; et dans les opérations de la grâce, il y a une certaine *passiveté* qui en est inséparable, parce qu'il y a plus d'action de la part de Dieu que d'action de notre côté. (Id.) La *passiveté* des contemplatifs n'est point un état de souffrance ; elle n'est opposée qu'à l'action et à l'activité. (Id.)

PASSIVITÉ. s. f. Philos. Sensibilité interne et externe.

PASSO. s. m. Métrol. Mesure de longueur employée en Italie et en Espagne. || Le *passo d'Espagne* vaut 1m 41. || Le *passo de Florence*, 1m 64. || Le *passo de Naples*, 1m 97. || Le *passo de Venise*, 1m 73.

PASSOIRE. s. f. (rad. *passer*). Art culin. Vaisseau de terre ou de métal percé d'un grand nombre de petits trous, et dans lequel on écrase soit des pois, des lentilles, etc., pour en tirer la purée ; soit des groseilles et d'autres fruits pour en tirer le jus.

— Écon. rur. Ustensile de laiterie et de fromagerie, qui sert à séparer du lait les matières étrangères qui pourraient s'y être introduites.

— Hortic. Ustensile dont se servent les jardiniers pour épurer les graines.

— Techn. Sorte de petit chaudron percé de trous, dont les teinturiers se servent pour la préparation du bain de rocou. || Ressort oblong en usage dans l'horlogerie.

PASSOT. s. m. Anc. art milit. Espèce de longue dague. On disait aussi *épée de passot*. Elle était appelée ainsi, parce qu'elle passait en longueur les épées communes, comme l'arbalète de passot passe les autres arbalètes. || *Arbalète de passot.* Arbalète qui avait plus que la longueur ordinaire.

PASSOURE. s. f. Bot. Nom qu'on donne au fruit du conori, à la Guyane. || Genre de plantes de la famille des violacées.

PASSULAT. adj. m. (ét. lat., *uva passa*, raisins cuits au soleil). Anc. pharm. Qui renferme des raisins cuits au soleil. N'est usité que dans cette locution : *Miel passulat*, miel apprêté avec des raisins de Damas cuits.

PASSULE. s. f. (du lat. *passula*). Anc. pharm. Nom qu'on donnait aux raisins secs. || Miel préparé avec des raisins cuits.

PASSY. Géogr. Bourg près de Paris (Seine). Eaux minérales ferrugineuses. 5,700 hab.

PAST. s. m. Anc. cout. Se disait de ce qu'on payait pour être reçu dans un corps de métier, le repas compris.

PASTAR. s. m. Anc. métrol. V. PATAR.

PASTEL. s. m. (du fr. *pâte*, qu'on écrivait et prononçait autrefois *paste*). Sorte de crayon fait de couleurs pulvérisées, mêlées, soit avec du blanc de plomb, soit avec du talc, et incorporées avec une eau de gomme, de manière à en former une pâte. On fait des pastels de toute sorte de couleurs. Des pastels moelleux. Boîte de pastel. Dessiner au pastel. Peindre au pastel. Un portrait au pastel, en pastel.

— *Peinture au pastel.* Genre de tableaux exécuté au moyen de crayons en pastel qui, dans l'emploi qu'en fait l'artiste, remplissent en partie l'office de pinceau ou d'estompe. La peinture au pastel a l'agrément de ne pas sécher comme la peinture à l'huile, mais elle a le défaut de manquer de fixité. Aussi ce genre de peinture, très en vogue pendant le siècle dernier, surtout pour le portrait, est-il aujourd'hui à peu près abandonné. On dit qu'il ne remonte pas au delà de 1685.

— Ce qui est peint au pastel. Les pastels de Latour, de Rosalba. Avoir beaucoup de pastels chez soi. Voilà un beau pastel.

— *Orange-pastel.* Sorte de couleur orangée qui tire un peu plus sur le brun que l'orangé ordinaire.

— Bot. Genre de plantes bisannuelles de la famille des crucifères, dont on tire une fécule qui remplace l'indigo dans quelques usages. Elle croît naturellement en Europe, sur les bords de la mer Baltique et de l'Océan. On en connaît dix-huit espèces parmi lesquelles trois viennent naturellement en France. L'usage du pastel comme plante territoriale remonte à une époque très-reculée ; les anciens Bretons l'employaient pour se peindre le corps ; et, dans le moyen âge, lorsque l'indigo n'était pas encore connu en Europe, le pastel étant la seule plante qui pût fournir une teinte bleue solide, devint un objet d'industrie et de commerce qui acquérait de jour en jour plus d'importance. Lorsque l'indigo fut apporté en Europe, cette nouvelle substance fit abandonner presque entièrement celle qui l'avait précédée, et le pastel ne fut plus employé que pour les teintures communes. Le pastel peut aussi servir à la nourriture des bestiaux. || *Pastel bâtar*. Variété de pastel qui doit être soigneusement extirpée des cultures du pastel territorial.

— Hist. ecclés. Petit repas qui se faisait après l'ordination. || Ce que les nouveaux ordonnés payaient pour ce repas.

PASTELERO. s. m. (de l'esp. *pastelero*, boulanger ou pâtissier). Polit. Nom que l'on a donné, en Espagne, à ceux qui professaient une opinion modérée, qui voulaient modifier la constitution de 1812.

PASTELIER. s. m. Techn. Moulin à pastel.

PASTELLAGE. s. m. Art culin. Espèce de pâte de sucre dont on garnit des assiettes montées dans les desserts.

PASTENADE. s. f. Bot. Nom vulgaire du panais dans le midi de la France.

PASTENAGUE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons qui ressemblent à la raie ; ils se distinguent des autres poissons du même genre par leur queue armée d'un aiguillon dentelé en scie des deux côtés, et par une tête enveloppée par des pectorales qui forment un disque en général très-obtus. Leur chair est très-bonne.

PASTENC. s. m. Agric. Nom qu'on donne dans la Haute-Garonne, à des pièces de terre en prairie permanente pour le pâturage.

PASTÈQUE. s. f. Bot. Plante de la famille des cucurbitacées, et dont le fruit, de même nom, ne mûrit que dans nos provinces méridionales. La pulpe de la pastèque est rouge, douce et très-agréable à manger. La pastèque s'appelle aussi *melon d'eau*, non parce qu'elle croît dans les lieux aquatiques, mais parce qu'elle contient beaucoup d'eau. Au rapport des voyageurs, on fait dans quelques parties de l'Afrique une sorte de vin en pilant grossièrement des pastèques et en les mettant fermenter.

PASTER. v. n. 1re conj. Véner. Emporter de la terre à ses pieds en traversant des lieux humides. Il ne se dit guère que des lièvres.

PASTEUR. s. m. (du lat. *pastor*, pâtre, berger). Celui qui possède ou qui garde les troupeaux. Dans cette acception, il ne se dit guère que des peuples anciens et en poésie. Quand Romulus voulut fonder Rome, il assembla les

pasteurs de la contrée. Les anges annoncèrent aux pasteurs la naissance du Messie. Tel que le vieux *pasteur* des troupeaux de Neptune. (J.-B. Rouss.) Abel était *pasteur* de troupeaux. (Sacy.) Les *pasteurs* des taureaux arrivent à pas lents. (Dense-Baron.)

Et le *pasteur*, enflant la musette rustique,
Égaya vers le soir le repas domestique. (Chénier.)

Quand un *pasteur* suivi ... des chèvres sauvages,
Qu'il guide de l'étable à de riants pacages. (De Valori.)

— Poét. *Le pasteur phrygien*. Pâris. || *Le pasteur de Mantoue*. Virgile || *Le pasteur des troupeaux de Neptune*. Protée.

— Fig. Celui qui exerce une autorité paternelle sur un peuple, sur une réunion d'hommes. Homère appelle les rois les pasteurs des peuples. Le souverain n'est lui-même que le père et le *pasteur* de ses peuples. (Mass.) O vous *pasteurs* d'humains et non pas de brebis. (La Font.) Veillez vous-même, vous qui n'êtes roi, c'est-à-dire *pasteur* du peuple, que pour veiller nuit et jour sur votre troupeau. (Fén.) Les magistrats sont les véritables *pasteurs* des peuples. (B. de St-P.)

Son règne s'étendra sur les races futures,
Sa gloire disparaît, et, couvert de blessures,
C'est le *pasteur* mourant d'un troupeau dispersé. (Racine.)

— Rien de plus commun que le mot de *pasteur* : quelle force, quel éclat J.-B. Rousseau ne lui prête-t-il pas dans cette strophe admirable ?

Sous leurs pas cependant s'ouvrent de noirs abîmes,
Où la cruelle mort, les prenant pour victimes,
Frappe ces vils troupeaux dont elle est le *pasteur*.

— S'applique surtout à Jésus-Christ, aux évêques, aux curés. Jésus-Christ est le souverain pasteur des âmes. Notre-Seigneur est le bon pasteur qui ramène la brebis égarée. Pasteur spirituel. Il faut écouter son pasteur. Un pasteur doit avoir soin de ses ouailles. Les brebis connaissent la voix du pasteur. Le saint *pasteur* qui l'assista dans sa dernière maladie. (Boss.) Quand on voit dans l'Evangile la brebis perdue préférée par le bon *pasteur* à tout le reste du troupeau. (Id.) Quelle était la régularité de madame la dauphine dans les observances de l'Eglise, dont elle ne se dispensa jamais qu'après avoir examiné ses besoins, et rendu à ses *pasteurs* les déférences nécessaires. (Fléch.) Le *pasteur* est fait pour l'Eglise, et non pas l'Eglise pour le *pasteur*. (Id.)

Avec quel saint respect le *pasteur* du village,
Seul, et foulant les fleurs qui couvrent son passage,
Porte le roi des rois et l'élève à nos yeux
Sous l'emblème immortel d'un pain mystérieux. (De la Renaudière.)

— Titre des ministres protestants. Etudier pour être pasteur. Etre nommé pasteur.

— Ichthyol. Genre de poissons des mers d'Amérique, de la famille des atractosomes.

— Bot. *Bourse à berger ou à pasteur*. V. capselle.

— S'empl. quelquefois adjectiv. dans la première acception. Les rois pasteurs. Les peuples pasteurs.

— Hist. anc. Se dit d'un peuple nomade qui envahit l'Egypte vers le XXIe siècle av. J.-C., du temps de la dix-septième dynastie, ou des Pharaons thébains. Il y eut six rois pasteurs. Joseph fut le ministre d'un roi pasteur de Memphis, vers 1864 av. J.-C.

— Myth gr. *Le dieu pasteur* ou *le pasteur d'Admète*. Apollon.

PASTICHE. s. m. (de l'ital. *pasticcio*, pâté, parce qu'ordinairement un pâté est composé de différentes viandes). Peint. Tableau où un peintre imposteur a imité la manière d'un autre, son goût, son coloris, ses formes favorites, dans le dessein de faire passer ses ouvrages pour ceux des anciens maîtres. Prendre pour un tableau du Guide ce qui n'est qu'un pastiche fait dans sa manière. Les pastiches du Bourdon, de Téniers. Les faiseurs de *pastiches* ne sauraient contrefaire ni l'ordonnance, ni le coloris, ni l'expression des grands maîtres. (Boiste.) Il va sans dire que le faiseur de *pastiches*, bien qu'il emprunte pas aussi son sujet au maître qu'il imite, doit, pour que rien ne manque à l'illusion, faire choix d'un sujet analogue à ceux que le maître a coutume de traiter. (Bout.) Des peintres, même fort habiles, se sont fait tout à la fois un jeu et un mérite de l'exécution de *pastiches* ; d'autres se sont quelquefois surpassés eux-mêmes en faisant des *pastiches* de maîtres plus forts qu'eux. (Id.) || Quelques personnes disent *pasticcio*, comme en italien.

— Imitation mélangée de la manière et du style de différents maîtres. Ce n'est point un original, une copie, mais c'est un tableau formé de différentes parties prises dans d'autres tableaux. C'est un pastiche des anciens maîtres.

— Littér. Ouvrage où l'on a imité les idées et le style de quelque écrivain célèbre. Certaines réflexions de ce moraliste sont un pastiche où il a imité le raisonnement et le style de Pascal. Les pastiches les plus habiles sont les pastiches satiriques, qui font ressortir le ridicule d'un mauvais langage ou d'un faux talent. Boileau a parfaitement réussi dans le pastiche, en composant deux lettres fameuses, l'une dans le style de Balzac, l'autre dans celui de Voiture. Quiconque, de parti délibéré, se livre au *pastiche*, est blâmable. (Fr. Wey.) Le producteur de *pastiches* abdique son individualité et dérobe la trame d'autrui. (Id.) Campistron essaya de produire des *pastiches* du style de Racine. (Id.) C'est dans la première jeunesse que l'on a le plus de tendance à s'abandonner *au pastiche*. (Id.)

— Mus. Opéra dont les partitions ou les paroles sont composées de morceaux de différents maîtres.

— Syn. comp. pastiche. copie. Le *pastiche* diffère de la *copie* en ce que cette dernière est la reproduction de la composition du tableau copié, plutôt encore que celle du faire du maître, et que l'autre est la reproduction en quelque sorte de ce faire appliqué à une composition originale. Le *pastiche* présuppose donc dans celui qui le traite la faculté d'inventer et l'adresse d'imiter, tandis que la *copie* n'exige ni l'une ni même l'autre de ces choses.

PASTICHER. v. a. 1re conj. Néol. Faire le pastiche du style, de la manière d'un écrivain, du faire d'un peintre. Un critique de bas étage reprochant un défaut analogue à l'un de nos jeunes poëtes, l'accusait naguère de *pasticher* M. Victor Hugo; ce critique commettait un barbarisme, *pasticher* n'étant pas un mot français, et n'ayant pas même l'excuse d'un verbe corrélatif dans la langue italienne. (Fr. Wey.) Cette dernière raison du critique nous paraît assez pauvre; n'avons-nous pas une foule de mots empruntés aux langues étrangères, dont nous avons formé des verbes, bien que ces verbes n'existent pas dans ces mêmes langues ?

PASTILLAGE. s. m. (pr. *pass-ti-ya-je*; rad. *pastille*). Techn. Imitation d'un objet, faite d'une pâte de sucre, de gomme adragant et d'amidon, dont on garnit des assiettes montées qu'on sert sur la table dans les desserts. On fait de cette manière des fruits, des légumes et d'autres produits naturels, une infinité de produits de l'industrie, de petites figures d'hommes, de femmes, d'enfants, de toute espèce d'animaux, etc.

PASTILLAIRE. adj. des 2 g. Hist. littér. *Thèse pastillaire*. S'est dit d'une certaine thèse médicale dans l'université de Paris. Ce nom lui venait de ce que le bachelier qui la soutenait devait faire cadeau d'un pâté à chacun des docteurs.

— On disait substantiv. La pastillaire. J'ai du latin à faire pour la *pastillaire* de M. Lavail. (Patin.)

PASTILLE. s. f. (pr. *pass-ti-ye*; du lat. *pastillus*, dimin. de *panis*, pain). Se dit de petits pains de diverses formes et composés de différentes substances odorantes, dont on se sert ordinairement pour parfumer l'air d'une chambre en les brûlant. Pastilles à brûler. Pastilles d'encens, de benjoin, etc.

— *Pastilles du serail*. Pastilles qui viennent de Constantinople, qui répandent une odeur agréable, et dont on fait différents bijoux.

— Petits pains ronds faits avec du sucre, des aromates, des sucs de plantes, des jus de fruits, etc., et que l'on mange comme agréables au goût ou utiles à la santé. Pastilles d'ambre, de cannelle, de menthe, de cédrat, d'ananas, etc. Pastilles de gomme. Pastilles de chocolat. Pastilles pectorales. Pastilles d'ipécacuanha.

— *Pastilles à la goutte*. Pastilles que l'on obtient en versant goutte à goutte sur des feuilles de ferblanc la pâte chauffée légèrement sur un feu très-doux, et lorsqu'elle a acquis assez de fluidité. Il y a des pastilles à la goutte dont une moitié est blanche et l'autre colorée. || *Pastilles au bijou*. Pastilles à la goutte qui sont transparentes, et que l'on fait avec du sucre entièrement liquéfié.

— Pharm. *Pastilles du Levant*. Terres bolaires qu'on apporte des îles de l'Archipel, sous la forme de pastilles, et qui ont l'empreinte d'un cachet. Elles sont employées comme remèdes astringents et absorbants.

— *Pastilles d'Epiménide*. Pâte qui tient lieu de pain.

PASTILLIER ou **PÂTELIER.** s. m. Hist. relig. Nom sous lequel furent désignés les ministres luthériens de Souabe, parce qu'ils décidèrent, vers le milieu du XVIe siècle, que le corps de Jésus-Christ était dans le pain de l'Eucharistie comme la viande dans un pâté.

PASTINAQUE. s. m. Ichthyol. V. pastenague.

PASTIS. s. m. Anc. cout. Contribution pour laquelle on s'est engagé.

PASTISSAGE. s. m. Se disait pour Mélange informe, incohérent. Nous appelons justice le *pastissage* des premières lois qui nous tombent en main. (Mont.)

PASTISSER. v. a. 1re conj. Se disait pour Mélanger, fabriquer par un mélange. Ils nous vont *pastissant* une belle contexture des bruits qu'ils ramassent ès carrefours des villes. (Mont.)

— se pastisser. v. pron. Se disait pour Faire accorder, concilier. Comment *pastissait-il* ce discours en son courage? (Mont.)

PASTISSON. s. m. (pr. *pass-ti-çon*). Bot. Espèce de plantes du genre des courges.

PASTONADE. s. f. Bot. Nom qu'on donne dans le midi de la France à la racine jaune.

PASTOPHORE. s. m. (pr. *pass-to-fo-re* ; ét. gr., παστός, voile; φέρω, porter, soit à cause des voiles dont ils étaient revêtus, soit à cause des voiles dont ils couvraient les objets mystérieux qu'ils portaient dans les solennités). Antiq. Se dit de certains prêtres grecs et égyptiens qui, dans les théories sacrées, portaient les images des dieux enfermées dans une espèce de petit temple appelé lui-même *pastos* ou *pastophorion*. || Nom de prêtres qui pratiquaient la médecine en Egypte. || Celui des prêtres chargé de lever le voile qui à la porte des temples égyptiens cachait la divinité. || S'est employé par extension pour désigner les prêtres en général. Les *pastophores* vont s'assembler, et tout est à craindre. (Volt.) || Ædicule près d'un temple où l'on gardait une image de la divinité. Il y avait un pastophore près le temple d'Isis, à Pompéi.

PASTOPHORIE. s. f. Antiq. Porche d'un temple, tabernacle. || Habitation près des temples où logeaient les pastophores.

PASTOPHORION. s. m. Antiq. Habitation où l'on dit que demeuraient les prêtres destinés à porter en procession la petite chapelle qui renfermait la statue d'un dieu.

— Cellule à côté des temples où l'on portait les offrandes, et où l'évêque les distribuait.

— C'était, chez les Juifs, la tour du haut de laquelle le sacrificateur en charge sonnait de la trompette, et annonçait au peuple le sabbat et les jours de fête.

PASTORAL, ALE. adj. (du lat. *pastoralis*; fait de *pastor*, pasteur). Champêtre, qui appartient aux pasteurs ou bergers, et en général aux personnes des champs. Chant pastoral. Habit pastoral. Vie pastorale. Mœurs pastorales. L'art *pastoral*, père du repos et des passions oiseuses, est celui qui se suffit le plus à lui-même. (J.-J. Rouss.) La simplicité de la vie *pastorale* a toujours quelque chose qui touche. (Id.) Abraham régnait dans sa famille, avec laquelle il embrassait cette vie *pastorale* tant renommée par sa simplicité et son innocence. (Boss.) Les Germains s'appliquaient beaucoup à la vie *pastorale*. (Montesq.)

— Se dit de ce qui retrace la vie, les mœurs pastorales. Poésies pastorales. Scènes pastorales. Roman pastoral. La poésie pastorale est l'imitation gracieuse de la vie champêtre. La poésie pastorale peut se représenter sous trois formes différentes. Quelquefois le poëte raconte lui-même l'événement dont il s'agit; c'est la forme épique. D'autres fois le poëte se cache et ne fait paraître que ses bergers, qui se racontent l'événement; l'églogue alors est dramatique. Enfin quelquefois le poëte parle lui-même, et fait ensuite parler les acteurs, ce qui fait une espèce mixte. Les bergers peuvent avoir des poëmes épiques, comme l'*Athis* de Segrais; des drames, comme les *Bergeries* de Racan; des tragédies même et des opéras, aussi bien que des élégies, des églogues, des idylles, des inscriptions, des allégories, des chants funèbres, etc., et ils en ont effectivement. Le style de ces sortes de poëmes doit être simple, doux et naïf. Racan et Segrais sont regardés, à juste titre, comme les deux plus parfaits modèles que nous ayons de la poésie pastorale.

— Se dit des choses qui appartiennent aux pasteurs spirituels. Bâton pastoral. Soin pastoral des âmes. Sollicitude pastorale. Fonction pastorale. Lettre, instruction pastorale.

— Pl. m., *pastoraux*. L'Académie dit que ce pluriel n'est point usité. Cependant il nous semble qu'on peut bien dire *des chants pastoraux*, et *des mandements pastoraux*.

PASTORAL. s. m. Philol. Titre d'un ouvrage de saint Grégoire sur les devoirs du pape et des évêques.

— Liturg. Livre où sont contenues les prières, les cérémonies, les devoirs et les fonctions d'un évêque, et particulièrement celles qui sont extraordinaires et qui se font avec le plus de solennité.

PASTORALE. s. f. Littér. Pièce de théâtre dont les personnages sont des bergers et des bergères. Composer, jouer une pastorale. L'*Aminte* du Tasse est la plus estimée de toutes les pastorales.

— Se dit quelquefois pour Poëme ou roman pastoral. La pastorale de Longus est intitulée : *les Amours de Daphnis et Chloé*. L'*Estelle* de Florian est une pastorale.

— Mus. Pièce dont le chant imite celui des bergers et rappelle la nature champêtre.

— Hortic. Grosse poire d'automne assez longue, cendrée, et tachée de roux.

PASTORALEMENT. adv. En bon pasteur. Inus. au propre.

— Fig. Reprendre quelqu'un pastoralement. Prêcher pastoralement. Agir pastoralement.

PASTORAT. s. m. Hist. ecclés. Dignité de prêtre, de pasteur.

PASTORELLE. s. f. Mus. Air italien dans le genre pastoral. Les pastorales françaises sont ordinairement à deux temps, les pastorelles italiennes sont en six-huit.

PASTORICIDE. s. m. (ét. lat., *pastor*, pasteur; *cædo*, tuer). Hist. relig. Nom par lequel on désigna, au XVIe siècle, des sectaires fanatiques qui égorgeaient les ministres de l'Evangile ou les pasteurs.

PASTOSITÉ. s. f. (rad. *pâte*, anciennement *paste*). Néol. Etat de ce qui est pâteux.

PASTOUR. s. m. Pasteur. S'est dit autrefois, dans la poésie légère, pour désigner un petit berger. De l'amoureux *pastour* la parure est flétrie. (Roucher.)

PASTOUREAU, ELLE. s. (du lat. *pastor*, dont on a fait d'abord *pastour*, puis *pastoureau*, qui n'en est qu'un diminutif). Petit pasteur, petite bergère. Il n'est guère usité que dans les chansonnettes, les madrigaux, et généralement dans le genre pastoral et le style marotique. La *pastourelle* encore en forme ses bouquets. (Del.)

Mais si, près de douce bergère,
Beau *pastoureau* parle d'amour,
Dérobe un instant la lumière,
Il leur suffit d'un demi-jour. (Charlemagne.)

— Hist. Se dit des villageois fanatiques qui se réunirent en France, vers l'an 1251, sous la conduite d'un moine de Cîteaux, nommé Jacob, qui prenait le titre de maître de Hongrie, et qui se disait envoyé de Dieu pour délivrer le roi Louis IX des fers des Sarrasins. Les pastoureaux, d'abord paisibles, furent protégés par la reine Blanche; mais ils pillèrent les villages et même les villes, et massacrèrent les prêtres à Orléans. Alors la régente ordonna de leur courir sus partout où ils se présenteraient. Le maître de Hongrie fut tué à Bourges; Marseille, Aigues-Mortes et Bordeaux fermèrent leurs portes aux pastoureaux, qui se dispersèrent. || Il se dit aussi de certaines gens de la campagne qui se rassemblèrent l'an 1320, dans le but de délivrer la Terre sainte. Cette association ne dura pas davantage et eut le même sort que l'autre. Ces pastoureaux se livrèrent à de grands excès; on arrêta leurs chefs, et on dispersa le reste de la troupe.

— Syn. simpl. Berger, pasteur. Bergerette, bergère. || Epith. Jeune, gentil, tendre, aimable, gai, joyeux, naïf, heureux. || Périphr. Gente pastourelle, dans le style marotique.

PASTOURELLE. s. f. Chorégr. Nom d'une des figures de la contredanse française.

— Office ancien des pasteurs, qui se faisait autrefois avec personnages, en plusieurs églises, aux laudes de Noël. Cette sorte de comédies spirituelles et religieuses fut abrogée par la faculté de théologie de Paris; mais on en retrouve les paroles en beaucoup d'églises, ou elles servent d'antiennes aux laudes de Noël.

— Hortic. Espèce de poire d'hiver dont on fait des compotes, et que l'on emploie pour garnir des tourtes d'entremets.

PASTREMENTS. s. m. pl. (pr. *pass-tre-man*). Relat. Peaux de bœufs et de vaches dont on fait usage l'hiver en Turquie.

PASYTHÉE. s. f. Zooph. Genre de polypiers établi aux dépens des cellulaires; il contient deux espèces.

PAT. s. invar. (pr. *patt*; de l'ital. *patto* ou *patta*, même signif.). Se dit, aux échecs, lorsqu'un des deux joueurs, n'ayant pas son roi en échec, ne peut plus jouer sans le mettre en prise. Quand on est pat, la partie reste indécise; il faut la recommencer. Faire pat. Etre pat

— Syn. comp. pat. mat. On est *mat* et l'on a perdu quand on ne peut pas sortir d'échec : on est *pat* quand on ne peut pas jouer sans se mettre en échec.

PÂT. s. m. (pr. *pâ*; du lat. *pastus*, nourriture). Fauconn. Aliment que l'on donne aux oiseaux. Le pât d'un faucon.

— Véner. Mélange de farine et de son que l'on détrempe dans des lavures pour nourrir les chiens.

PATABÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des rubiacées.

PATAC. s. m. Archéol. Ancienne monnaie d'Avignon qui valait un double.

PATACA. s. f. Métrol. Monnaie de compte d'Amérique, valant 4.47. || *Pataca* ou *patak d'Abyssinie*, = 5 fr. 20. || *Pataca du Brésil*. Il y en a de plusieurs espèces : la *pataca vieille* de 640 reis = 3 fr. 86; la *pataca* de 600 reis = 3 fr. 55; la *pataca de* 1768 = 3 fr. 63; la *pataca de* 1861 = 3 fr. 77. || *Pataca chica neuve*. Monnaie d'argent d'Alger = 58 cent. || *Pataca chica ancienne* = 61 cent.

PATACHE. s. f. (du lat. *picta*, peinte; nom que les Latins donnaient à de petits vaisseaux, probablement parce qu'ils étaient peints; ou de l'ital. *patascia*). S'est dit autrefois d'une sorte de bâtiment léger, employé au service des grands navires, pour aller à la découverte, et pour envoyer des nouvelles en diligence. Patache d'avis.

— S'est dit aussi d'un petit vaisseau de guerre qui mouillait à l'entrée d'un port, pour aller reconnaître ceux qui venaient sur les côtes.

— Se dit aujourd'hui des bâtiments de la douane et du fisc en général.

— Se dit particulièrement, en quelques villes, de petits bâtiments ancrés dans les fleuves ou des rivières, pour la perception des droits sur les marchandises qui y entrent par eau, soit en descendant, soit en remontant la rivière.

— Se dit aussi de certaines barques, de certains bâtiments qui portent des lettres ou des passagers, sur quelques fleuves, sur quelques rivières.

— Se dit, par extension, de certaines voitures publiques, à deux roues, non suspendues, par lesquelles on voyage à peu de frais, mais fort peu commodément. Voyager par les pataches. Prendre les pataches. Revenir dans une patache.

— Bot. Espèce de varec dont on fait de la soude.

PATACHON. s. m. Celui qui dirige le vaisseau nommé *patache*.

— Celui qui conduit la voiture qu'on nomme *patache*.

— Celui qui garde la patache aux droits.

PATAGAU. s. m. Conch. Espèce de bivalve chargée de taches jaunes, blanches et noires.

PATAGION. s. m. [illegible] craquer). Mamm. Membrane qui [illegible] d'ailes dans les chauves-souris et les [illegible].

— Entom. Se dit de deux [illegible] cornées qui dans les lépidoptères [illegible] du tronc, précisément [illegible], et couvertes d'une longue touffe de poils.

PATAGIUM. s. m. (pr. *pa-ta-jiomm*). Antiq rom. Bande d'étoffe, ornée de clous d'or, qui faisait le tour du cou et tombait sur la poitrine. Les femmes seules portaient le patagium.

PATAGON. s. m. Métrol. Monnaie d'argent fabriquée au coin du roi d'Espagne, et valant à peu près 3 fr. Monnaie de Genève, en argent, valant 5 fr. 05. Il y a, en divers pays, sous le même nom, des monnaies dont la valeur moyenne est de 4 fr. 94.

— Bot. Nom vulgaire de la valériane humble. ‖ *Herbe à patagons.* Nom vulgaire d'une espèce de nyctaginée.

— Ornith. Espèce de perroquet de Buénos-Ayres.

PATAGON, ONE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Patagonie. Parmi les peuplades des côtes de la Patagonie, celles qui avoisinent le détroit de Magellan ont étonné les navigateurs européens par leur grande taille, qui excède six pieds. Ce sont principalement ces peuplades que l'on désigne sous le nom de *Patagons.* ‖ Qui appartient à la Patagonie ou à ses habitants.

PATAGONALE. s. f. Bot. Arbrisseau d'Amérique du genre des sébestiniers.

PATAGONE s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des nyctaginées. Les espèces qui constituent ce genre sont la plupart si rapprochées, qu'il serait possible que plusieurs ne fussent que des variétés.

PATAGONIE. Géogr. Vaste contrée qui occupe l'extrémité de l'Amérique méridionale. Il n'y a point de villes : les habitants sont tout à fait sauvages vers le sud, au nord, ils ont quelques relations avec les anciens établissements espagnols. La Patagonie est appelée aussi *Terre de Magellan* ou *Terre magellanique*, parce que Magellan l'a découverte en 1519.

PATAGONULE. s. f. Bot. Genre de la famille des borraginées, établi pour placer la patagonule d'Amérique.

PATAGUA. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour une sorte d'arbre qui croît au Chili, et qui devient très-gros. Ses fleurs ont une odeur de lis très-suave.

PATAIQUES. adj. et s. m. pl. Myth. syr. Divinités que les Phéniciens plaçaient l'image sur la poupe de leurs vaisseaux. Les dieux pataïques ou les Pataïques étaient représentés comme des pygmées.

PÂTÂLA. Myth. ind. Région inférieure habitée par les Nagas. C'est un abîme souterrain que les Indiens regardent comme un lieu de tourments ; ainsi l'on peut le considérer comme leur enfer.

PATALÈNE ou **PATÉLÈNE.** Myth. lat. Une des déesses qui présidaient à la croissance du blé, chez les Romains.

PATALORINCHITE. s. m. Hist. relig. V. PASSALORYNCHITE.

PATANDJALI. Personnage mythologique auquel les Hindous attribuent plusieurs ouvrages célèbres. C'est le Platon de la philosophie indienne.

PATANDJALIQUE. adj. des 2 g. Philol. De Patandjali. Le Bhagavat-Gîta est un monument *patandjalique* des védantins. (Daniélo.)

PATANS. s. m. pl. Hist. Dynastie afghane qui régna dans l'Inde depuis l'an 1205 de J.-C., jusqu'à l'an 1398. Cette dynastie fut renversée par Tamerlan, qui établit, sur les ruines de la dynastie des Patans, la nouvelle dynastie des Timourides.

PATAOUA. s. m. Bot. Espèce de palmier qui croît dans l'île de Cayenne. On en mange les fruits ; on en tire une huile qui remplace celle d'olive, et l'amande fournit un beurre également bon.

PATAPAN. Onomatopée imaginée pour représenter le son du tambour.

PATAPATAPAN. Autre onomatopée du son du tambour.

PATAQUE. s. f. Métrol. Monnaie [illegible] de [illegible] Maroc [illegible]. Monnaie [illegible] en Barbarie [illegible] à peu près [illegible]. Monnaie [illegible] qui a cours en Turquie ; elle vaut près de 7 fr. ‖ *Pa*[illegible] Monnaie d'Alger qui a cours aussi [illegible].

[illegible] **QU'EST-CE.** s. m. Faute grossière de langage qui consiste à faire entendre un *t* final [illegible] a un *s*, ou réciproquement. Faire un pataqu'est-ce, des pataqu'est-ce. Voici ce qui a donné lieu à ce mot populaire. Un plaisant était à côté de deux femmes, dont l'une était l'épouse d'un agioteur, ci-devant laquais ; l'autre [illegible] les fournitures et l'agiot avaient enrichi les deux [illegible] les habits [illegible]. [illegible] *ce n'est point à moi.* — [illegible] *ce n'est pas à moi.* [illegible] *point-z-à-vous*, [illegible] *pas-t-à-moi*. [illegible] *pas-t-à-qui-est-ce!*

— [illegible] livres [illegible] les dictionnaires : *Pataqu'est-ce, pataquiès, pata-qui-est-ce, pa-t-à-qu'est-ce.* Comme [illegible], rien n'empêche qu'on écrive *pata* [illegible].

PATAQUI-PATAQUIÈS. s. m. Ensemble [illegible] ou vicieuse, surtout en mettant les *s* et des *t* finals à la place l'un de l'autre ou sans nécessité. Faire des pataqui-pataquiès. Les enfants sans éducation se trahissent par leurs pataqui-pataquiès. Fam.

— *Monsieur pataqui-pataquiès.* Sobriquet que l'on donne aux personnes qui font ces fautes grossières.

PATAR. s. m. Métrol. Se disait du sou de Flandre et de Brabant. Ce mot s'employait encore, il y a quelques années, dans la Flandre française, par opposition au sou de France. V. PATARD. ‖ Pièce de monnaie d'Avignon qui valait un double. ‖ Sou double de France en métal de cloche.

PATARA. s. m. Mar. Galhauban volant que l'on met avec les estropes capelées sur les bas mâts, pour les appuyer.

PATARAFFE. s. f. Traits informes, lettres confuses et brouillées ou mal formées. Écriture pleine de pataraffes. Une grande et vilaine pataraffe. S'amuser à faire des pataraffes. Fam.

— Ne s'emploie pour Paraphe que par plaisanterie.

PATARAS. s. m. Mar. Gros cordages employés accidentellement pour remplacer ou soulager les haubans lorsque le mauvais temps ou quelque mauvaise saison fait juger cette précaution nécessaire. ‖ Dans l'abattage d'un navire, on les fait fonctionner sur les mâts.

PATARASSE. s. f. Mar. Coin de fer emmanché, avec lequel on ouvre les joints entre les bordages neufs d'un bâtiment, afin de faciliter le calfatage. On dit aussi un *pataras.*

PATARASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Patarasser. S'empl. adjectiv. Navire patarassé.

PATARASSER. v. a. 1ᵉʳ conj. Mar. Ouvrir avec la patarasse les joints d'entre deux bordages.

— v. n. Se servir de la patarasse.

— SE PATARASSER. v. pron. Être patarassé. Ce navire doit se patarasser incessamment.

PATARD. s. m. (pr. *pa-tar*). Métrol. Sorte de monnaie ancienne en usage en Flandre.

— Fam. *Je n'en donnerais pas un patard. Cela ne vaut pas un patard.* Se dit pour exprimer le peu de cas qu'on fait d'une chose.

— Fam. *N'avoir pas un patard.* N'avoir rien.

PATARÉE. adj. et s. f. Hist. relig. Nom collectif de la secte des patarins. La secte patarée ou la patarée.

PATAREUS. Myth. Surnom d'Apollon, pris d'un temple fameux qu'il avait dans la ville de Patare. Il y rendait des oracles pendant six mois de l'année, et pendant les six autres mois dans l'île de Délos.

PATARIN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte vaudoise, du XIIᵉ siècle, qui ne récitait d'autre prière que l'Oraison dominicale, et croyait que l'homme et le monde visible avaient été créés par le démon. ‖ Il s'est dit en général de tous les Albigeois.

PATAROLE. s. f. (de *Patarol*, botaniste vénitien). Bot. Genre de plantes établi pour placer plusieurs espèces de jongermannes ou d'hépatiques.

PATAS. s. m. Mamm. Beau singe du Sénégal, du genre des guenons.

PATATA. Onomatopée du galop du cheval. ‖ On le redouble souvent. J'entends un homme qui courait, patata patata. ‖ Ce mot ne s'emploie que dans un style bien familier.

PATATE. s. f. Bot. Plante du genre des liserons, qui a de grosses racines tubéreuses, semblables à des pommes de terre. Elle est cultivée avec succès en Espagne, dans les environs de Malaga. Cuite, la patate a quelque analogie, pour la saveur, avec le réceptacle de l'artichaut ; elle est bien inférieure à la pomme de terre. Les variétés obtenues par la culture présentent une multitude de volumes différents, de consistance et de saveurs très-variées dans ses racines. On fait avec la patate une boisson vineuse très-enivrante, qui distillée donne beaucoup d'alcool. ‖ Ces racines mêmes. ‖ Il s'est dit quelquefois improprement pour pomme de terre ou topinambour. ‖ *Patate à durand.* Nom qu'on donne, dans l'île de Bourbon, au liseron pied de chèvre, dont les rameaux entrelacés servent quelquefois de seine pour prendre du poisson. ‖ Les voyageurs ont aussi donné le nom de *patate* à plusieurs espèces d'ignames, à la délicate et savoureuse couche-couche des Antilles, à la racine tubéreuse du chou caraïbe, etc.

— Art [illegible]. Plante, appelée aussi *pomme de terre* [illegible] ; on fait [illegible] Patates au [illegible] de patates.

PATATRAS. interj. (pr. *pa-ta-tra*). Fam. Onomatopée dont on se sert pour exprimer le bruit d'un corps qui tombe avec fracas. Il pose [illegible] patatras, le voilà par terre.

[illegible]

— Prov. *Patatras, monsieur de Nevers!* [illegible] en voyant quelqu'un [illegible] une chute faite [illegible] Nevers [illegible] *Patatras, M. de Nevers!* le duc et [illegible] soldats qui désolèrent la ville.

PATAUD. s. m. (pr. *pa-tô*). Jeune chien qui a de grosses pattes. Quel gros pataud de chien. Quel gros pataud. Quel pataud

— Fig. et fam. Gros enfant potelé.

— Paysan grossier.

— Fam. *Être à nage pataud.* Se dit d'un chien qu'on a jeté à l'eau. ‖ Se dit, par plaisanterie, d'un homme qui est tombé dans l'eau, et qui se débat pour en sortir. ‖ Fig. et pop. Se dit d'un homme qui est dans l'abondance. Vous en parlez à votre aise, vous qui êtes à *nage pataud.*

PATAUD, AUDE. adj. Se dit d'une personne grossièrement faite. Cet homme est bien pataud. Cette femme est bien pataude. Fam.

— S'empl. souvent substantiv. pour les 2 g. C'est un pataud. C'est une pataude.

PATAUGER. v. n. 1ᵉʳ conj. rad. *patte*). Ce verbe prend un *e* muet après le *g* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *a* ou un *o*. *Nous pataugeons. Je pataugeais.* Marcher dans une eau bourbeuse. Patauger dans les chemins, dans les rues, dans les ruisseaux, dans la boue. Il n'y a de canotier sérieux que le canotier à la voile... le reste de la confrérie barbotte et *patauge* sans péril et sans gloire. (Aymar Bression.) Fam.

— Fig. S'embarrasser dans son raisonnement, dans son discours, dans ses opérations d'affaires. Vous avez raison de trouver de grandes difficultés dans le chapitre de Locke sur la liberté. Il avouait lui-même qu'il était là comme le diable *pataugeant* dans le chaos. (Volt.) Il est moins humiliant de se perdre avec les extasiés dans le vague des cieux entr'ouverts, de s'égarer avec les idéologues dans les ténèbres visibles de la métaphysique, que de *patauger* dans la vile matière avec les athées. (Boiste.)

PATAVIN, INE. adj. et s. Habitant de Patavium ou Padoue. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PATAVINITÉ. s. f. Littér. lat. Latinité incorrecte sous quelques rapports, qui était propre aux habitants de Padoue. Quintilien rapporte que Pollien trouvait dans l'histoire de Tite-Live une certaine patavinité.

PATAY. Géogr. Ch.-l. de cant. du Loiret, célèbre par la victoire remportée par les Français sur les Anglais, après la levée du siége d'Orléans, en 1429 ; 1,000 hab.

PATAZ. s. m. Métrol. Petite monnaie de Hongrie.

PATCHOULI. s. m. Parfum. Nouveau cosmétique dont on ignore l'origine.

PÂTE. s. f. (du lat. *pasta* ; on écrivait autrefois *paste*). Farine détrempée et pétrie pour faire du pain, ou quelque autre chose de semblable bon à manger. L'eau, le lait, le vin, l'eau-de-vie, les œufs, le miel, sont les plus usuelles d'entre les substances qui servent à délayer les pâtes. Pâte dure. Pâte molle. Pâte blanche. Pâte bise. Pâte fine. Du pain de pâte ferme. Faire lever la pâte. De la pâte bien pétrie. Pâte levée. Pâte sans levain. Pâte à dresser. Pâte brisée. Pâte à nouilles. Pâte à brioches. Pâte à échaudés. Pâte à biscuits ordinaires. Pâte royale. Pâte à choux à la reine. Pâte à ramequin. Pâte aux amandes. Pâte d'office. Pâte pour talmouses. Pâte à la flamande. Pâte croquante. Pâte croquante à l'italienne. Porter de la pâte au four. Ce pain n'est pas cuit, ce n'est que de la pâte. ‖ *Rengrener la pâte.* Ajouter de la farine à une pâte qui est trop molle, et la repétrir.

— On dit que *le pain* [illegible] *la pâte*, quand il est gras cuit et mal [illegible].

— Prov. *Il n'y a pas* [illegible]. Il n'y a rien à manger. [illegible] *pâte de la tourte.* N'[illegible].

— Prov. et fig. *Mettre la main à la pâte.* Ne pas s'en remettre à d'autres [illegible] de faire quelque chose [illegible] bon pour les mains [illegible] mettent la main à la pâte. (De Ségur.) ‖ Aller à faire la cuisine. C'est un homme qui ne se contente pas de commander, il met aussi la main à la pâte. [illegible] *la main à la pâte.* Être en train de distribuer quelque chose. ‖ Avoir le maniement des affaires.

— [illegible] *la main à la pâte, il en reste* [illegible] leur en reste ordinairement quelque profit.

[illegible]

— Prov. *Être comme un coq en pâte.* [illegible]

— *Pâtes d'Italie.* [illegible] le vermicelle sont les pâtes d'Italie dont il se fait [illegible].

[illegible] *chocolat*.

— Eau et farine de seigle mêlées ensemble, dont les cordonniers se servent pour coller les cuirs des patrons avec l'empeigne des souliers et autres ouvrages.

— Pharm. Substances médicamenteuses moins consistantes que les pastilles et les tablettes, mais plus que les gelées. Elles sont formées de sucre et de gomme que l'on a fait dissoudre, soit dans un infusé ou un décocté chargé de principes médicamenteux et rapprochés peu à peu par l'évaporation, tel es sont les pâtes de réglisse, de jujube, de guimauve, de lichen. ‖ On a aussi donné le nom de *pâtes* à des substances molles qui n'ont aucune analogie avec les précédentes ; telle est la *pâte arsenicale* ou *pâte caustique de Rousselot*, que l'on emploie pour arrêter certains ulcères carcinomateux.

— Relat. *Pâte de riz.* Pâte dont les Chinois font des vases très-beaux et très solides. Ils font avec la même matière une colle plus dure que le bois, et qui ressemble au beau marbre blanc.

— *Pâte de reliques.* Pâte où il entre quelques particules de reliques.

— Fig. et fam. Constitution, complexion. Être de bonne pâte. Homme de bonne pâte. Les ignorants sont des gens de bonne *pâte ; aussi les* charlatans veulent-ils les multiplier. (Boiste.)

— Fig. et au moral. *C'est une bonne pâte d'homme, une excellente pâte d'homme, la meilleure pâte d'homme qui fut jamais.* C'est un bon homme, un bon cœur d'homme, un homme doux, accommodant.

— Se dit de certaines matières broyées, et mêlées dans les proportions convenables, et qu'on emploie à différents usages dans les arts. Pâte de porcelaine. Cette porcelaine est d'une pâte très-fine. Pâte d'argile pour faire des creusets. Pâte de stuc. Pâte de papier. Pâte de carton.

— Comm. Se disait, dans l'Amérique espagnole, de lingots passés en contrebande.

— Imprim. *Cette forme est tombée en pâte.* Elle s'est rompue par accident, les caractères en sont tombés et se sont brouillés.

— *Pâtes de verres.* Composition de pierres gravées factices, que les anciens nommaient *vitrum obsidianum.*

— Grav. *Estampe de belle pâte.* Dont les tailles ont de la souplesse, et surtout du moelleux et de la couleur. Se dit surtout quand tous ces mérites ont été bien conservés dans l'opération du tirage.

— Peint. L'ensemble des couleurs d'un tableau. ‖ *Peindre dans la pâte.* Charger sa toile de masses épaisses de couleurs et les fondre ensuite les unes dans les autres. Les dessinateurs opèrent par couches successives, les coloristes peignent dans la pâte. Les corps sont modelés à pleine *pâte* dans la lumière, et ressortent sur des ombres profondes et transparentes. (Thoré.)

— Sculpt. *Bonne pâte.* Se dit pour exprimer que l'artiste a usé largement et aisément de la matière modelée. Cette expression est peu en usage, elle est du jargon plutôt que de la langue de l'art.

— Techn. Le [illegible] broyé dans l'eau [illegible] avec lequel on fait le papier. ‖ *Métal en pâte.* Métal qui est [illegible]. Pâtes que l'on [illegible] papier mâché, des [illegible] [illegible] frais et d'un assez mauvais goût, [illegible] des cadres, sur les panneaux [illegible] gères pointes, à la place que l'on [illegible] en [illegible] bien [illegible] ; on fait [illegible] met ensuite dans un moule. Les Japonais en font des vases de toute espèce, des plats, des assiettes, qu'ils recouvrent d'un vernis noir, qu'on a parfaitement imité en France.

PÂTÉ. s. m. [illegible] que la viande est enfermée dans la pâte. [illegible] qui renferme de la chair ou du poisson. Pâté chaud. Pâté froid. [illegible] tout chaud. [illegible] lièvre, de cerf, de sanglier, de venaison. Pâté de veau, de jambon, etc. Pâté de saumon, de truites, etc. [illegible] Pâté bien assaisonné [illegible] de pâté [illegible]. Les noix de veau, les filets de mouton, les perdrix, les bécasses, les [illegible], les poulardes, les chapons et les dindons désossés, garnis de veau et mêlés de jambons [illegible] des pâtés [illegible] Petits pâtés [illegible] Petits pâtés au jus. Petits pâtés à la [illegible] pâtés à la reine. Petits pâtés à la [illegible] au salpicon [illegible] de [illegible] Pâté froid à la [illegible].

[illegible]

— *Pâtes chauds.* [illegible] après y avoir mis une sauce [illegible] four.

— *Pâtés de reliques.* [illegible] de petits pâtés chauds.

— *Pâté en pot.* [illegible] d'épices [illegible].

il faut faire un pâté en pot bien garni de marrons. (Mol.)

— *Pâte en terrine*, ou simplement *terrine*. Viande assaisonnée d'épices, de truffes, etc., et cuite dans une terrine, où on la laisse pour la servir froide. Les pâtés en terrine de Nérac sont fort estimés.

— *Pâte de veille*. Se disait d'un pâté que le maître donnait à ses apprentis, le jour où commençaient les veillées.

— *Pâte d'ermite*. Figue sèche dans laquelle on a enfermé une noix, une noisette ou une amande.

— Prov. *Hacher menu comme chair à pâté*. Mettre en pièces, hacher par morceaux.

— Prov. *C'est un prix fait comme les petits pâtés*. Se dit en parlant d'une chose dont le prix est réglé et connu de tout le monde.

— Prov. *Croûte de pâté vaut bien pain*. Se dit à ceux qui se plaignent qu'un objet leur manque, quand ils ont quelque chose de mieux pour le remplacer.

— On dit d'une femme en travail d'enfant, qu'*elle crie les petits pâtés*, pour signifier qu'Elle crie bien haut, qu'elle souffre beaucoup.

— Prov. et fig. *Un gros pâté*. Un gros enfant potelé. C'est un gros pâté. Quel gros pâté que cet enfant-là !

— Fig. et fam. Goutte d'encre tombée sur du papier. Ne pouvoir écrire deux lignes sans faire de pâtés.

— Agric. Place que les vignerons, par paresse, laissent sans y labourer.

— Archit. civ. Assemblage de maisons, ou un seul édifice isolé et ayant une forme arrondie ou carrée, comme les pâtés.

— Archit. milit. Sorte d'ouvrage avancé, placé dans un terrain inondé ou entouré d'eau.

— Conchyl. Nom d'une espèce de came.

— Grav. Se dit des endroits noirs qui se trouvent dans les ombres par la confusion que l'eau forte fait sur les hachures serrées et croisées.

— Hist. *Pâtes de grenades*. Se dit de pots remplis de poudre et de grenades. Les Lillois, assiégés en 1708, lancèrent des pâtés de grenades contre les assiégeants.

— Impr. Certaine quantité de caractères mêlés et confondus sans aucun ordre, comme cela arrive quand une forme se rompt par quelque accident. Les pâtés d'imprimerie offrent rarement des mots complets, preuve de l'impuissance du hasard. (Boiste.)

— Jeux. *Faire le pâté*. Arranger les cartes par tricherie pour se donner beau jeu. Faire le pâté en mêlant les cartes. Mettre tous les as, tous les rois ensemble, et se les donner, c'est faire le pâté.

— Joaill. Assemblage de plusieurs pierres précieuses, de nature et de forme différentes, que l'on expose en vente. Vendre, acheter un pâté de pierres.

— Techn. Assemblage de lames de vieux fer, qu'on soude et corroie ensemble. || Petit ustensile de brodeur à plusieurs cases. || Chez les boutonniers. Morceau de bois plus ou moins plat et grand, couvert d'une semelle de chapeau, sur lequel on pose le bouillon. || Chez les brocanteurs, Nom qu'on donne à plusieurs petites curiosités qu'on rassemble pour vendre ou acheter en bloc, parce qu'elles ne sont pas assez considérables pour les estimer ou les évaluer en particulier. || Les terrassiers appellent *pâté* une butte que l'on veut araser. || *Pâte de cheveux*. Quantité de cheveux mis et fortement roulés sur des bilboquets, pour leur donner la frisure, et qu'on enferme dans de la pâte grossière, après qu'ils ont été bouillés et séchés.

PÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Pâter. S'empl. adjectiv. Cuirs pâtés.

PÂTÉE. s. f. Sorte de pâte faite avec de la farine et des herbes, dont on nourrit les jeunes dindons et quelques autres oiseaux.

— Mélange de pain en pâte et de petits morceaux de viande, qu'on donne à manger aux animaux domestiques, particulièrement aux chiens et aux chats.

PATÉIDES. s. f. pl. Myth. gr. Surnom des Muses, à qui était consacrée la fontaine de Patéa, en Béotie.

PATEIL. s. m. Anc. art milit. Matras ; dard à grosse tête.

PATEL. s. m. Relat. Se dit, parmi les Parsis, d'une confession de ses fautes, accompagnée de repentir.

PATÉLANE. Myth. lat. Déesse qui protégeait le blé, à l'époque où les follicules se développent et où l'épi se montre.

PATELET. s. m. Pêch. Sorte de morue qui tient le cinquième rang dans le triage qu'on en fait dans la Normandie.

PATELETTE. s. f. Cost. milit. Partie de la giberne et du havre-sac qui recouvre le côté extérieur.

PÂTELIER. s. m. Hist. relig. V. PASTILLIER.

PATELIN. Personnage d'une vieille comédie qui, par son adresse et ses manières insinuantes, parvient à enlever six aunes de drap à un marchand nommé Guillaume.

— s. m. Homme souple et artificieux, qui, par des manières flatteuses et insinuantes, tâche de faire venir les autres à ses fins. C'est un patelin, un vrai patelin, un grand patelin, un maître patelin. || On dit *pateline* au féminin.

— S'est dit pour Patelinage.

— Nom qu'on a donné aux manichéens du XIIe siècle.

— Techn. Petit creuset à queue, dont on se sert pour essayer la pureté du minium, dans les fabriques de cristal.

PATELIN, INE. adj. Artificieux, insinuant, souple. Homme patelin. Une personne pateline. Ton patelin. Air patelin. Voix patelines. Manières patelines.

PATELINAGE. s. m. Manière insinuante et artificieuse d'un patelin. Toute son habileté, toute sa conduite, tout ce qu'il dit n'est que patelinage. Le *patelinage* dans la société civile est une tache et une marque d'une âme faible. (Bell.) Le *patelinage* d'une doucereuse affabilité marque des passions haineuses, cupides ou dominatrices. (Boiste.) Fam.

PATELINÉ, ÉE. part. pass. du v. a. Pateliner. S'empl. adjectiv. Affaire patelinée.

— *Pateliné par*. Vieillard pateliné par un hypocrite.

PATELINER. v. n. 1re conj. Agir en patelin. Ne faire que pateliner.

— Se divertir.

— v. a. Ménager adroitement l'esprit d'une personne dans la vue de quelque intérêt. Il a si bien su pateliner ces gens-là, qu'il les a fait venir à ses fins. *Pateliner* l'arbitre. (Dufresny.)

— *Pateliner une affaire*. La manier avec adresse pour la faire réussir comme on souhaite. Peu usité.

— SE PATELINER. v. pron. Se ménager mutuellement dans la vue de quelque intérêt. Ces deux personnes se patelinent continuellement.

— Être maniée avec adresse. Cette affaire se pateline bien.

PATELINEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tâche de faire venir les autres à ses fins par des manières souples et artificieuses. C'est un patelineur. C'est une grande patelineuse.

— Que de *patelineurs*, dit maître Guillaume, en voyant autour de lui la famille de l'avocat Patelin.

PATELINEUR, EUSE. adj. Qui a l'habitude du patelinage.

— Syn. comp. PATELINEUR, PATELIN, PAPELARD. On est *patelin* par caractère, et par un caractère souple et artificieux ; on est *patelineur* par le fait et par les manières propres du patelin ; on est *papelard* par hypocrisie et par vice caché.

PATELLA ou **PATELLANA**. (du lat. *patere*, s'ouvrir). Myth. Divinité des Romains qui présidait à ce qui devait s'ouvrir ou se découvrir, ou qui était déja découvert. On l'invoquait lorsque les épis étaient près de s'ouvrir.

PATELLACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une patelle. || PATELLACÉS. s. m. pl. Famille de mollusques, de l'ordre des gastéropodes cyclobranches, qui a pour type le genre patelle.

PATELLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *patella*, plat). Didact. Qui a la forme d'une patelle et d'un plat.

— Conchyl. Se dit de la coquille de la telline patellaire.

— Zooph. Se dit d'une espèce de polypier, la fungie patellaire.

— Myth. rom. *Dieux patellaires*. Se disait des lares, à qui l'on faisait des offrandes dans des plats.

PATELLAIRE. s. m. Bot. Genre de lichens, dont on a réuni depuis les espèces à d'autres genres. || Genre de champignons, dont on compte six espèces.

PATELLARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un patellaire. || PATELLARIÉES. s. f. pl. Tribu de champignons de l'ordre des pyrénomycètes phacidiacées, qui a pour type le genre patellaire.

PATELLE. s. f. (du lat. *patella*, petit plat, quoiqu'un assez grand nombre d'espèces ne puissent guère être comparées à un plat). Conchyl. Genre de mollusques de la famille des dermobranches, dont le corps est protégé par un test d'une seule pièce en forme de petit vase. Ces mollusques servent de nourriture presque partout, et partout presque exclusivement à la classe pauvre ; car leur chair est coriace et craque sous la dent comme du cartilage. Le nombre des espèces de ce genre est extrêmement considérable.

— *Patelle allongée*. Nom que les marchands emploient quelquefois pour désigner la principale espèce du genre parmophore. On l'appelle aussi *patelle ambiguë*. || *Patelle de Bourbon*. || Nom sous lequel, en l'examinant fort légèrement, on a désigné quelque temps la navicelle ordinaire. || *Patelle à crête*. Nom sous lequel on a désigné quelquefois la coquille de l'argonaute. || *Patelle équestre*. Type du genre calyptrée. || *Patelle fendue*. Type du genre émarginule. || *Patelle pectinée*. Type du genre helcion. || *Patelle peinte*. Espèce de fissurelle. || *Patelle sauvage*. Nom qu'on donne quelquefois aux haliotides. || *Patelle voûtée*. Nom vulgaire d'une espèce du genre crépidule. || *Patelles lobées*. Espèces de patelles qui constituent le genre crépidule.

— Bot. Réceptacle plane, et ayant un rebord distinct du thalle.

— Entom. Genre d'insectes.

— Antiq. Sorte de vase sacré des anciens, dans lequel ils faisaient des offrandes aux dieux.

PATELLÉ, ÉE. adj. Didact. Qui a la forme d'une expansion orbiculaire, d'un petit plat.

— Conchyl. Le *solaire patellé* est une coquille orbiculaire et discoïde, dont la face interne a l'air d'un petit plat.

— Entom. Se dit de la main des insectes quand elle offre quelques articles dilatés en forme de plaques orbiculaires, comme dans le mâle du dystique.

— Zooph. La *tubulipore patellée* est un polypier qui forme une expansion presque orbiculaire.

PATELLIER. s. m. Conchyl. Mollusque qui habite des coquilles appelées *patelles*.

PATELLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *patella*, plat, *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un plat, d'une patelle.

— Bot. Qui est large, mince, orbiculaire, convexe d'un côté et concave de l'autre, comme les apothécies des lécidées, l'embryon du flagellaire indien. || *Opercules patelliformes* ou *squameux*. Ceux qui se forment par des pièces d'accroissement concentriques.

PATELLIMANE. adj. des 2 g. (ét. lat., *patella*, plat ; *manus*, main). Entom. Qui a le bout des pattes de devant élargi en une plaque ronde. || PATELLIMANES. s. m. pl. Section de la tribu des carabiques, comprenant ceux dont les mâles ont les articles des deux tarses antérieurs en forme de palette orbiculaire ou de carré long.

PATELLITE. s. f. Minér. Patelle fossile. || On a autrefois confondu sous ce nom les patelles, les fissurelles, les émarginules, les crépidules et les calyphées fossiles.

PATELLOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *patella*, plat, et du gr. εἶδος, ressemblance). Didact. Qui a la forme d'un plat, d'une patelle.

— Conchyl. *La notrème patelloïde* a sa coquille composée de trois valves, dont une est patelliforme. || PATELLOÏDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des paracéphalophores monopleurobranches, comprenant ceux qui ont une coquille large et en forme de plat. || Famille de l'ordre des gastéropodes aspidobranches, à laquelle on rapporte ceux dont les coquilles ressemblent aux patelles.

PATELLULE. s. f. (du lat. *patella*, plat). Bot. Réceptacle sessile, arrondi, plat, et entouré d'un rebord propre, non produit par le thalle, qu'on observe dans les lécidées.

PATÉLO. Myth. slave. Divinité adorée par les anciens Prussiens. Le symbole de ce dieu était une tête de mort.

PATEMMENT adv. (pr. *pa-ta-man*). Didact. D'une manière patente, publique. Nos adversaires sont, *patemment* ou latemment, mais nécessairement, des ennemis les uns pour les autres. (Considérant.)

PATÈNE. s. f. (du lat. *patena* ; fait de *patere*, être ouvert). Liturg. Vase sacré fait en forme de petite assiette, qui sert à couvrir le calice et à recevoir l'hostie, et qu'on donne à baiser aux personnes qui sont à l'offrande. Patène d'or, d'argent. Baiser la patène.

PATENOTIER. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du staphylier.

PATENÔTRE. s. f. (des mots *pater noster*, qui commencent cette prière). Pop. L'oraison dominicale, ou le *Pater noster*. Les moines comptent force *patenôtres* entrelardées de longs *Ave maria*, sans y penser ni entendre. (Rabelais.) || On comprend aussi sous ce nom l'*Ave*, et les autres premières prières qu'on apprend aux enfants. Cet enfant sait sa patenôtre.

— Fam. Se dit aussi de toutes sortes d'autres prières chrétiennes. Dire ses patenôtres. Grande diseuse de patenôtres. Il ne se dit qu'en plaisantant. De maudissons lardant sa *patenôtre*. (Volt.)

> Français, dessillez-vous les yeux,
> Apprenez pour vous et les vôtres,
> Qu'il n'y a gens si facticux,
> Que des diseurs de *patenôtres*. (Sat. Ménippée.)

— Les historiens du XVIe siècle rapportent que les patenôtres du connétable Anne de Montmorency étaient devenues un sujet de terreur pour tout le monde, attendu que, pendant qu'il les récitait, il ne se faisait pas faute de dire : Pendez-moi celui-ci, tuez-moi celui-là ; brûlez cette maison, pillez ce village, etc.

— Fig. Racine l'a employé pour Termes de chicane.

> Il marmotte toujours certaines *patenôtres*,
> Où je ne comprends rien . . . . . .

— Prov. et fig. *Il dit la patenôtre de singe*. Il gronde et murmure entre ses dents.

— *Patenôtre du loup*. Espèce d'enchantement par lequel les bergers croyaient écarter le loup.

— Bot. *Patenôtre des Italiens*. L'azédarach.

— Ponts et chauss. Se dit de chaînes sans fin employées dans les chapelets verticaux. Certaines mailles des patenôtres, également espacées, sont disposées de manière à fermer exactement le vide du cylindre dans lequel l'eau est élevée.

— Pêch. Chapelet de morceaux de liége qui contient un filet au-dessus de l'eau.

— PATENÔTRES. s. f. pl. Pop. Se dit des grains d'un chapelet.

— Par extens. Se dit du chapelet tout entier.

— Fig. *Mangeurs de patenôtres*. Hypocrites,

> De faux mangeurs de *patenôtres*,
> Gens qui font enrager les autres,
> Dont ici-bas les gens de bien,
> A mon gré, se passeraient bien. (SCARRON.)

— *Se suivre comme des patenôtres*. Aller à la suite les uns des autres. Ils se suivaient en file, ainsi que *patenôtres*. (La Font.)

— *Mettre en même patenôtre*. Mettre ensemble, comparer.

> . . . . Et quant aux courtisans,
> Qui doucet et gentil font tant les suffisants,
> Je trouve, les mettant en même *patenôtre*,
> Que le plus sot d'entre eux est aussi sot qu'un autre.
> (REGNIER.)

— Archit. Ornement composé de petits grains ronds ou ovales qu'on taille sur les baguettes, dans les profils.

— Blas. Dizain de chapelet ou chapelet tout entier, dont certains écussons sont entourés. Les chevaliers de Malte portent des patenôtres autour de leur écu.

— Se dit de certains endroits de chemins où il se trouve des élévations et des enfoncements alternatifs, parce que ces crêtes se succèdent comme les patenôtres d'un chapelet.

PATENÔTRÉ, ÉE. adj. Se dit d'une croix faite de grains enfilés.

PATENÔTRERIE. s. f. Anc. comm. Profession et boutique d'un patenôtrier ou marchand de chapelets.

— Etalage de chapelets, de croix.

PATENÔTRIER. s. m. Fabricant, marchand de chapelets, de boutons, de bracelets, de colliers, etc. Il y avait autrefois à Paris trois corps de ce métier, les patenôtriers en bois, les patenôtriers en verre, et les patenôtriers en émail.

— On dit aussi adjectiv. Maître patenôtrier.

PATENÔTRIER, IÈRE. adj. Se disait pour Diseur de patenôtres. || Bigot.

— Il se dit encore dans le sens de Marchand ou fabricant de chapelets.

PATENT, ENTE. adj. (du lat. *patens*, ouvert). Evident, manifeste. Vérité patente. Cela est patent.

— Chancell. et fin. *Acquit patent*. Se disait d'un brevet du roi, scellé du grand sceau, portant gratification de quelque somme d'argent, et servant d'acquit et de décharge à celui qui devait en faire le payement.

— Chancell. *Lettres patentes*. Nom qu'on donnait autrefois à toutes les lettres du roi en parchemin, scellées du grand sceau, et par lesquelles le roi accordait une faveur ou une grâce. Lettres patentes enregistrées au parlement. || Se dit encore aujourd'hui de certains actes de l'autorité royale. Obtenir des lettres patentes.

— Se disait pour Ouvert.

> Pour exalter sa maison libérale,
> Qui à chacun est ouverte et *patente*. (MAROT.)

— On disait aussi des *termes patents*, pour des Termes clairs, connus.

PATENTABLE. adj. des 2 g. Admin. Qui est sujet à patente.

— Que l'on peut soumettre à l'impôt appelé *patente*.

PATENTE. s. f. (rad. *patent*). Se dit des lettres, des commissions, des diplômes accordés, ou par le roi, ou par des corps, des universités, etc. Se faire délivrer une patente. Obtenir une patente. Patente de docteur. Montrer, produire sa patente, ses patentes. Exercer d'après sa patente, sans patente. Avoir patente pour quelque chose. Avoir patente en poche. Il a vieilli en ce sens.

— Se dit particulièrement d'une contribution annuelle et proportionnelle imposée sur ceux qui font un commerce, ou qui exercent une industrie sujette à ce droit. Après la suppression des maîtrises et des jurandes, une loi du 17 mars 1791 institua les patentes, qui, supprimées ensuite en 1793, furent ensuite recréées en l'an III, et le droit s'en perçut par douzième, comme les autres contributions. Elles consistent en un droit fixe et en un droit proportionnel, l'un réglé par un tarif, l'autre formé du dixième du loyer du commerçant et suivant la nature de son commerce. Patente d'épicier, de tailleur, de banquier, de libraire. L'impôt de la patente, des patentes.

— Quittance de cette contribution. Prendre, payer une patente. Les patentes ne sont que pour un an.

— Mar. Se dit aussi des passeports et certificats de santé qui se délivrent dans les ports de mer aux vaisseaux qui partent, pour constater, au lieu de leur destination, l'état sanitaire du point de départ. C'est d'après les termes de cette pièce que l'on motive la libre admission d'un navire, ou son obligation d'entrer en quarantaine. || *Patente nette*. Celle qui atteste que le vaisseau est parti d'un pays non infecté. || *Patente brute*. Celle qui atteste le contraire.

— Anc. jurispr. *Patente du Languedoc*. Droit que le fermier des cinq grosses fermes levait, en Languedoc, sur les marchandises qui sortaient, par terre ou par eau, du Languedoc.

— *Patente nationale*. Nom qu'on donnait, dans la constitution de 1791, aux brevets d'invention.

PATENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Patenter. S'empl. adjectiv. Personne patentée. Marchand patenté. Marchande patentée. N'être pas patenté.

— *Patenté par*. Être patenté par le gouvernement.

— On dit aussi substantiv. C'est un patenté. Les patentés. Les plus haut, les plus fort patentés.

PATENTER. v. a. 1re conj. Admin. Soumettre à la patente.

— Délivrer une patente à quelqu'un.

— SE PATENTER. v. pron. Prendre une patente.

PATER. s. m. (*pâ-terr*). Mot qui commence l'oraison dominicale en latin, et dont on se sert pour nommer cette prière. Le Pater avant été dicté par Jésus-Christ lui-même, l'Église, dès son origine, l'a proposé aux fidèles comme un modèle de prière, et l'a toujours considéré comme une partie essentielle du culte. Il se trouve en effet dans le canon de la messe et au commencement de presque tous les offices. Dire le Pater, un Pater. Ne pas savoir son Pater.

— *Dire cinq Pater et cinq Ave.* Réciter cinq fois de suite l'oraison dominicale et la salutation angélique.

— Fam. *Savoir une chose comme son Pater.* La savoir très-bien par cœur.

— Fig. et fam. *Ne pas savoir son Pater.* Être fort ignorant.

— *Ne pas dire un Pater.* Être peu dévot.

— Se dit aussi des gros grains d'un chapelet, sur lesquels on dit le Pater. Les pater de son chapelet sont d'émeraude.

— Ce mot ne prend point de *s* au pluriel. Des *Pater.*

PÂTER. v. a. 1re conj. (pr. *pâ-té*). Techn. Coller des cuirs ensemble avec une sorte de colle qu'on appelle *pâte.*

— v. n. Chass. Se dit de l'animal qui emporte de la boue avec ses pattes.

— Hortic. Se dit des fruits qui n'ont pas d'eau, qui sont comme de la pâte. Ce fruit pâte beaucoup.

— SE PÂTER. v. pron. Se coller. Ces cuirs se pâteut bien.

PATERCULUS (Velleius). Historien latin, né à Naples dix-neuf ans avant J.-C., et mort l'an 29 de J.-C., est auteur d'une histoire romaine très-estimée. C'est un résumé concis, clair et coulant, renfermant des portraits tracés de main de maître.

PATÈRE. s. f. (du lat. *patera*; fait de *patere*, être ouvert). Antiq. Espèce de soucoupe de bronze ou d'argile, munie quelquefois d'un manche, dont les anciens faisaient usage dans les sacrifices, pour recevoir le sang des animaux qu'on immolait, ou pour verser du vin entre les cornes des victimes. ‖ Vase d'or ou d'argent, de marbre, de bronze ou de terre, qu'on enfermait dans les urnes avec les cendres du mort, après avoir servi aux libations du vin et des autres liqueurs usitées dans les funérailles.

— Espèce d'ornement de cuivre doré, à peu près de la forme d'une patère antique, et qui est vissé à l'extrémité de ces verges de fer droites ou en croissant, dont on se sert pour tenir écartés et drapés les rideaux d'un lit ou d'une fenêtre. ‖ C'est à tort qu'on le fait vulgairement masculin dans ce sens.

— Archit. Ornement de forme circulaire imitant une patère antique. La patère se place dans les métopes de la frise dorique.

— Numism. La patère dont on se servait dans les sacrifices se met à la main de toutes les divinités, et souvent à la main des princes, pour marquer la puissance sacerdotale unie avec l'impériale, par la qualité de souverain pontife des dieux, soit du premier, soit du second ordre.

PATÈRE. s. m. Ant. gr. Nom de certains prêtres d'Apollon, par la bouche desquels le dieu rendait ses oracles.

PATÉRIN. s. m. Hist. relig. Se dit de certains hérétiques qui ne se servaient pas d'autres prières que du Pater. ‖ Se dit aussi des partisans de Grégoire VII, durant sa querelle avec l'empereur Henri IV, de 1078 à 1086. Apparemment que ce nom était formé de *pater*, parce que ceux qui étaient attachés à Grégoire disaient qu'ils étaient du parti du père commun des fidèles.

PATERNE. adj. des 2 g. (du lat. *paternus*). Paternel, qui appartient à un père. Parler d'un ton paterne. Il est vieux, et ne s'emploie qu'en badinant.

— Voltaire a employé ce mot d'une manière très-heureuse dans ce vers : Il les relève avec un air *paterne.* Il se trouve aussi dans quelques autres écrivains modernes. J'allai voir le prélat. Il me reçut d'un air *paterne*, en m'appelant toujours mon cher M. Marmontel. (Marm.)

PATERNE SAINT-. Géogr. Ch. l. de cant., arr. de Mamers (Sarthe); 2,500 hab.

PATERNEL, ELLE. adj. (du lat. *paternus*). Du père, qui appartient au père. Quitter la maison paternelle. Recevoir la bénédiction paternelle. Échappé de la maison paternelle. Élevé dans l'enceinte des murs paternels. Aux mânes *paternels* je dois ce sacrifice. (Corn.) Tremper ses mains dans le sang *paternel.* (Id.)

> Ne me préparez pas la douleur éternelle
> De l'avoir fait répandre à la main *paternelle.*
> RACINE.

— Qui vient du père, qui est du côté du père. Succession paternelle. Biens paternels. Propre paternel. Parents paternels, du côté paternel. Ligne paternelle. Un homme de cour qui n'a pas un assez beau nom doit l'ensevelir sous un meilleur, faire entrer dans toutes les conversations ses aïeux *paternels* et maternels. (La Bruy.) Les uns font valoir leurs anciennes liaisons, leur société d'études, les autres feuillettent leur généalogie, rappellent le côté *paternel* et le maternel. (Id.)

— Anc. jurispr. *Les biens paternels reviennent aux parents du côté du père, et les biens maternels à ceux du côté de la mère.* Maxime de droit, qu'on exprime souvent par ces mots latins : *Paterna paternis, materna maternis.*

— Qui est tel qu'il convient à un père, tel qu'il convient à l'état, à la qualité de père. Amour paternel. Tendresse, affection paternelle. Soins, sentiments paternels. Entrailles paternelles. Correction paternelle. Avis paternels. Le pouvoir paternel. L'autorité, la puissance paternelle. L'un leur porte les prévoyances *paternelles*, l'autre les affections et les soins maternels. (B. de St-P.) Les yeux éclairés de la foi découvrirent la main *paternelle* qui la frappait pour éprouver sa fidélité et sa constance. (Mass.) Mais Dieu veut qu'on espère en son soin *paternel.* (Rac.) Il eut toujours une attention *paternelle* à ne point faire porter au peuple un fardeau pesant. (Volt.) Savez-vous bien que vous avez donné une furieuse secousse à mes entrailles *paternelles?* (Id.)

> L'Être suprême, en ces mots *paternels*,
> Leur annonça ses ordres solennels.
> (J.-B. ROUSSEAU.)

— Se dit, en ce dernier sens, en parlant d'un souverain, d'un maître, d'un supérieur, etc. Ce monarque a pour ses sujets une tendresse paternelle. Avoir des soins paternels pour ses domestiques. Faire à son élève une remontrance paternelle, toute paternelle. On est sans cesse agité dans une république; on tremble sous le despotisme; on jouit sous un gouvernement *paternel*, mais il n'est de sécurité que sous un gouvernement franchement constitutionnel. (Boist.)

> Sous un air *paternel* cachez l'autorité,
> Et mêlez la douceur à la sévérité. DELILLE.)

— Gramm. *Cas paternel.* Se dit quelquefois du génitif.

PATERNELLEMENT. adv. En père, comme un père doit faire. Traiter quelqu'un paternellement. Le père de l'enfant prodigue reçut son fils paternellement et lui pardonna.

PATERNIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne fondée, au IVe siècle, par Paternus de Paphlagonie. Les paterniens soutenaient que la chair est l'œuvre du démon, et, au lieu de la mortifier, ils se livraient à toutes sortes d'impuretés.

PATERNISER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Ressembler à son père. On croit que les filles paternisent plus que les garçons.

PATERNITÉ. s. f. L'état, la qualité de père. La paternité et la filiation sont deux termes relatifs. Paternité légale, présumée, supposée. La paternité a de grandes douleurs et de grandes peines. Les désordres de sa femme ont rendu sa paternité fort douteuse. La recherche de la paternité est interdite par le Code. La dignité d'homme d'un sauvage commence avec sa *paternité.* (Chateaub.) Il ne faut jamais violer le respect dû et rendu en tous temps et en tous lieux à la *paternité.* (Tour.) ‖ *Paternité légitime.* Celle qui est le résultat du mariage. ‖ *Paternité naturelle.* Celle qui a lieu hors du mariage. ‖ *Paternité adultérine* ou *incestueuse.* Celle qui résulte du commerce d'un homme et d'une femme, entre lesquels le mariage de l'un d'eux ou le lien du sang qui les unit prohibent toute union.

— *Paternité spirituelle.* Alliance qui se contracte entre le parrain et le filleul, ou même entre le prêtre qui baptise et le baptisé.

— Théol. Perfection relative à la personne du Père, et non à la nature divine; ainsi, quoiqu'elle soit incommunicable au Fils, elle ne fait pas de Dieu le Père un Dieu différent de Dieu le Fils, parce qu'elle ne tombe pas sur la nature divine.

— *Votre paternité.* Titre qu'on donnait aux papes, dans le XIIe siècle. ‖ On l'a aussi donné aux anciens religieux, aux prêtres, aux confesseurs.

PATER NOSTER. s. m. Nom vulgaire de la canne de l'Inde, dont les grains servent à faire des chapelets ou rosaires. On donne le même nom, à Saint-Domingue, à certaines graines employées au même usage.

PATERSONIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des iridées, qui renferme six espèces de la Nouvelle-Hollande.

PATET. s. m. Myth. pers. Confession de ses fautes, accompagnée de repentir. Le pécheur, en présence du feu ou du destour, prononce un acte de contrition, et avoue ses fautes, qui sont de vingt-cinq espèces.

PATÈTE. s. f. Bot. Nom que les anciens donnaient à une variété de dattes, tellement intenses qu'elles crevaient sur l'arbre même.

PÂTEUX, EUSE. adj. (rad. *pâte*.) Se dit du pain qui n'est pas assez cuit. Ce pain est pâteux.

— Se dit aussi des choses qui font dans la bouche le même effet que ferait de la pâte. Poires pâteuses. Abricots pâteux. Fruit à chair pâteuse.

— *Cette liqueur est pâteuse, ce vin est pâteux.* Il y a dans cette liqueur, dans ce vin des filaments, des matières non fondues, qui empêchent son entière liquidité. ‖ On dit de même, *Cette liqueur, ce vin a un œil pâteux.*

— *Ce diamant, cette agate a un œil pâteux.* Ce diamant n'est pas parfaitement clair, cette agate a quelque chose de trouble et de louche.

— *Avoir la bouche, la langue pâteuse.* Avoir la bouche, la langue comme empâtée d'une certaine salive épaisse. Quand on a bu de ce vin, on a la bouche pâteuse. Il lui est resté de sa maladie un grand dégoût, il a la bouche, la langue pâteuse. Cela rend la bouche pâteuse, la langue pâteuse.

— *Chemin pâteux.* Chemin dont la terre est grasse, molle et à demi détrempée.

— Peint. Se dit quelquefois d'une touche abondante en couleurs, des chairs peintes largement et moelleusement. *Touches pâteuses, chairs pâteuses*, sont des expressions qui se prennent toujours en bonne part. ‖ Mais on ne dit pas *tableau pâteux*, même en parlant d'un tableau peint dans la pâte.

— Dans la critique littéraire, ce mot emporte une signification dénigrante, et se dit d'un style qui manque de fermeté, de netteté. On a beaucoup abusé depuis quelque temps de ces expressions : *style pâteux, filandreux*, etc.

— Qui a les caractères, la consistance de la pâte. Se dit surtout en parlant de la fusion de certaines substances, qui ne font que se ramollir, sans passer à l'état liquide.

— Se dit de l'encre qui devient trop épaisse, par suite de l'évaporation. De l'encre pâteuse.

PATHANIEN, ENNE. adj. et s. Hist. relig. Un des noms des Vaudois.

PATHEMAR ou **PATMAR.** s. m. Mar. Paquebot de l'Inde, dont la marche est fort rapide.

PATHÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. παθητικός, fait de πάθος, passion). Qui émeut les passions. Discours pathétique. Orateur pathétique. Le dernier acte de cette tragédie est fort pathétique. Traiter un sujet d'une manière pathétique. Chaleur pathétique. Voix pathétique. Chant pathétique. Accent pathétique. Un ton véhément et pathétique. Le plus *pathétique* des orateurs, c'est la passion dominante. (Noël.) Toute cette action est *pathétique*, mais si le style ne l'était pas aussi, elle ne serait que puérile (Volt.)

— On l'a dit, par extension, d'une statue.

> . . . Au fond du Louvre antique
> Si du Laocoon le marbre *pathétique*
> Développe aux regards ses tragiques douleurs,
> Un plaisir sombre et doux a fait couler vos pleurs.
> CHAUSSARD.)

— Anat. Se dit d'un muscle et d'un nerf de l'œil, à raison de ce que leur action fait exécuter au globe de l'œil les mouvements qui caractérisent les passions violentes. ‖ *Muscle pathétique.* Muscle situé à la partie supérieure et interne de l'orbite. On le nomme aussi *grand oblique de l'œil*, à cause de sa situation oblique et réfléchie dans la forme orbitaire. ‖ *Nerf pathétique* ou de la quatrième paire de nerfs. Nerf destiné à donner le mouvement et la sensibilité au muscle grand oblique.

— Musiq. *Le genre pathétique.* Le genre qui tend à peindre et à émouvoir les grandes passions.

— Se dit quelquefois substantiv. des orateurs pathétiques. Les *pathétiques* sont sujets à tomber dans la sensiblerie. (Cormen.)

— Syn. simpl. Passionné, véhément, touchant, onctueux, énergique, expressif, fort.

— Syn. comp. PATHÉTIQUE. TOUCHANT. Le *touchant* peut ne consister que dans un trait, dans un mot, dans une situation; pour le *pathétique*, il faut une réunion de traits, d'expressions, de sentiments qui tendent au même but.

PATHÉTIQUE. s. m. Ce qui émeut fortement les passions, ce qui touche le cœur. Il y a dans cette scène beaucoup de pathétique. Il ne faut pas confondre la déclamation avec le pathétique. Faux pathétique. Pathétique outré. Les citations profanes, les froides allusions, le mauvais *pathétique*, les antithèses, les figures outrées ont fini. (La Bruy.) Le point critique et délicat du *pathétique* direct, c'est de tenir essentiellement à l'opinion personnelle. (Marm.) Le *pathétique* s'anime aux feux de l'imagination et du cœur. (Boiste.) Rien n'est froid comme le faux *pathétique.* (Id.) L'harmonie de ses vers, et le *pathétique* qui règne dans son style, ont pu séduire les Athéniens. (Volt.) Cette tragédie s'est toujours soutenue.... ; ce que j'attribue en partie à l'avantage qu'elle a toujours eu d'être très-bien représentée, et en partie à la pompe et au *pathétique* du spectacle. (Id.)

— Mus. Ce qui est touchant, expressif, passionné. Le genre chromatique, avec ses semitons majeurs et mineurs, tant en descendant qu'en montant, est fort propre au pathétique. Il en est de même des dissonances bien ménagées, surtout des superflues et des diminuées; la variété des mouvements, tantôt vifs, tantôt languissants, tantôt lents, tantôt vites, etc., contribue encore beaucoup au *pathétique*. (Brossard.)

— Rhét. Art d'exciter les passions, soit en communiquant aux âmes les sentiments dont on est soi-même pénétré, soit en faisant naître ces sentiments par un récit, un exposé, une peinture. Dans le premier cas, c'est le *pathétique direct*; dans le second, c'est le *pathétique indirect* ou *réfléchi.*

PATHÉTIQUEMENT. adv. D'une manière pathétique. Scène écrite pathétiquement. Cet acteur a rendu son rôle pathétiquement.

PATHÉTISME. s. m. Rhét. Art d'émouvoir les passions. Un avocat ne doit nullement employer les accents nécessaires pour le *pathétisme*; il révolterait les juges, qui ne cherchent qu'à connaître la vérité, pour être en état de rendre la justice. (Dict. de Trév.)

— Se dit aussi de la déclamation. Cette grande actrice connaissait toutes les ressources du *pathétisme*, et dans son silence même faisait verser des larmes. (Mercier.)

— Néol. Emploi, et plus souvent affectation du pathétique.

PATHICISME. s. m. (du gr. πάθος, passion). Prostitution, impudicité.

PATHOGÉNÉSIE. s. f. (ét. gr., πάθος, maladie; γένεσις, génération). Didact. Origine des maladies, leurs causes, leurs principes.

PATHOGÉNÉSIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui tient, qui a rapport à la pathogénésie.

PATHOGÉNIE. s. f. (ét. gr., πάθος, maladie, γένεσις, génération). Didact. Partie de la pathologie générale qui s'occupe de la formation des maladies. V. NOSOGÉNIE.

PATHOGÉNIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la pathogénie.

PATHOGNOMONIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πάθος, maladie; γνωμονικός, qui dénote, qui indique). Pathol. Se dit des signes qui font connaître le vrai caractère d'une maladie. Les signes pathognomoniques sont inséparables des affections qu'ils accompagnent. Une fièvre aiguë, une douleur pongitive au côté, la toux et la difficulté de respirer, sont les signes pathognomoniques de la pleurésie.

PATHOGNOMONIQUE. s. f. Science des signes des passions.

PATHOLOGIE. s. f. (ét. gr., πάθος, maladie; λόγος, discours). Didact. Branche de la médecine théorique qui a pour objet l'étude des maladies du corps humain. ‖ *Pathologie interne.* Médecine proprement dite. ‖ *Pathologie externe.* Chirurgie. ‖ *Pathologie générale.* Collection de préceptes, de corollaires, renfermant la substance ou les fondements de l'art; elle présente les maladies dans ce qu'elles ont de commun. ‖ *Pathologie spéciale.* Histoire particulière de chaque maladie. ‖ *Pathologie animée.* On a proposé de désigner sous ce nom les maladies produites dans le corps de l'homme par la présence des animalcules, des vers, etc.

— Fig. Cet amendement nous semble un remède empirique dans le cas de *pathologie* parlementaire. (Courr. fr.)

PATHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la pathologie. Questions pathologiques. Signes pathologiques. Doctrines pathologiques. Science pathologique. Traité pathologique. Les thèses de médecine sont, pour la plupart, des questions pathologiques.

— Qui offre les symptômes d'une maladie. État pathologique d'un organe.

PATHOLOGISTE. s. m. Didact. Médecin qui écrit sur la pathologie.

PATHOMANIE. s. f. (ét. gr., πάθος, maladie, μανία, folie). Pathol. Espèce de maladie qui se rapporte à la démence, à l'égarement d'esprit.

PATHOPÉE. s. f. Littér. Art d'émouvoir les passions.

PATHOS. s. m. (pr. *pa-toss*; du gr. πάθος, passion). Rhét. Se disait autrefois des mouvements, des figures propres à toucher fortement l'âme des auditeurs. On voit partout chez vous l'ithos et le *pathos.* (Molière.)

— Fam. Se dit en mauvaise part, pour exprimer une chaleur, une emphase affectée et déplacée dans un discours, dans un ouvrage littéraire. Voilà bien du pathos. Tout cela n'est que du pathos. Faire un grand pathos. Un homme qui vit dans le monde ne peut s'accoutumer aux idées extravagantes, au *pathos* affecté, au déraisonnement continuel de vos bonnes gens. (J.-J. Rouss.) Le sublime dégénère aisément en *pathos* sous la plume des plus grands écrivains. (Boiste.)

— Voici un exemple de pathos : Les larmes des princes pourraient-elles laver les campagnes teintes du sang de tant d'innocents?

— Se dit aussi d'un faux patriotisme, d'une philanthropie intéressée, etc. Le pathos politique. Le pathos philanthropique.

PATIBULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *patibulum*, gibet). Qui appartient au gibet, qui est destiné à servir de gibet. Fourches patibulaires.

— Fig. *Avoir la mine, la figure, la physionomie patibulaire.* Avoir la mine, la figure, la physionomie d'un méchant homme, d'un homme qui mérite d'être pendu.

PATIBULAIRE. s. m. Recueil de faits qui concernent les suppliciés.

PATIBULE. s. f. (du lat. *patibulum*). Se disait pour Gibet, potence. ‖ Exposition au pilori.

> Car de mettre au *patibulaire*
> Le corps d'un mari tant aimé,
> Ce n'était pas peut-être une si grande affaire.
> LA FONT.

PATIBULÉ, ÉE. adj. Se disait pour Exposé à la vue, comme on l'est au pilori.

PATIEMMENT. adv. (pron. *pa-cia-man*). Avec patience. Souffrir patiemment. Attendre patiemment. Supporter patiemment. Écouter patiemment. Les hommes ne savent point être *patiemment* ce qu'ils sont. (Fontenelle.) La co-

lère est d'autant plus impétueuse, que l'on a toléré plus *patiemment* les provocations. (Boiste.) Il me semblait que j'aurais supporté plus *patiemment* sa mort ou son absence. (J.-J. Rousseau.) Le pauvre supporte plus *patiemment* sa misère, quand il voit que le bonheur n'accompagne pas toujours les richesses. (St-Evrem.)

PATIENCE. s. f. (pr. *pa-ci-an-ce;* du lat. *patientia*, souffrance). Vertu qui fait supporter les adversités, les douleurs, les injures, les incommodités, etc., avec modération et sans murmurer. Grande patience. Il faut avoir une merveilleuse patience, un grand fonds de patience pour souffrir cela. Patience d'ange. Patience de saint. Patience de Job. Mettre la patience de quelqu'un à une rude épreuve. Prier Dieu qu'il nous donne la patience nécessaire. Avoir besoin de patience. Il faut s'armer de patience. Il faut faire provision de patience. Exercer sa patience. Pousser à bout la patience de quelqu'un. Epuiser sa patience. Ne vouloir pas abuser plus longtemps de la patience de quelqu'un. La patience m'échappe. La patience lui manque. Lasser la patience de quelqu'un. Ecouter quelqu'un avec patience. C'est un grand exemple de patience. Il faut avoir patience jusqu'au bout. La *patience* se soutient par le désir de vivre, ou par l'espérance même de mourir. (Fléch.) On sent toute la pesanteur de sa croix, et l'on ne laisse pas de la porter avec *patience*. (Id.) Quelques magistrats aiment mieux lasser la *patience* du malheureux, et mettre au hasard une bonne cause, que de retrancher quelques moments de leur sommeil. (Id.) L'Eglise n'oppose jamais aux persécutions que la *patience* et la fermeté. (Mass.) Vous poussez ma *patience* à bout. (Boil.) Il est un courage plus rare et plus nécessaire, qui nous fait supporter chaque jour, sans témoins et sans éloges, les traverses de la vie, c'est la *patience*. (B. de St-P.) La *patience* est amère, mais son fruit est doux. (J.-J. Rouss.) On prend souvent l'indolence pour la *patience*. (De Retz.)

J'ai cent fois, dans le cours de ma gloire passée,
Tenté leur *patience*, et ne l'ai point lassée. (Rac.)

— Prov. *La patience est la vertu des ânes.* Il y a de la sottise à rester dans une situation fâcheuse d'où l'on peut sortir, à supporter ce qu'on ne doit pas endurer.

— *Prendre son mal en patience.* Le supporter, le souffrir avec patience, avec résignation. Le chrétien prend ses afflictions en patience, et les offre à Dieu.

— Modération, égalité d'âme avec laquelle on souffre, sans déplaisir apparent, des choses propres à causer de l'humeur, du dégoût, de l'ennui, des contrariétés, de l'importunité. Il a fallu écouter ce bavard avec patience. Si vous voulez lire cet ouvrage, faites provision de courage et de *patience*. (Volt.) Je vous demande pardon d'abuser de votre temps et de votre *patience*. (Id.) Je respecte trop vos grands travaux pour abuser plus longtemps de votre *patience*. (Id.) Des dégoûts plus sensibles mirent sa *patience* à une plus rude épreuve. (Barth.)

S'ils se taisent, madame, et me vendent leurs lois,
A quoi m'exposez-vous? par quelle complaisance
Faudra-t-il quelque jour payer leur *patience?*
(Racine.)

— *Prendre patience.* Avoir de la modération, de la retenue dans les choses qui font de la peine.

— Tranquillité, calme, sang-froid avec lequel on attend ce qui tarde à venir ou à se faire. Prendre patience. Avoir patience. Se donner patience. Il faut avoir une belle patience pour attendre si longtemps. La *patience* est l'art d'espérer. (Vauven.) Il n'y a point de chemin trop long à qui marche lentement et sans se presser; il n'y a point d'avantages trop éloignés à qui s'y prépare par la *patience*. (La Bruy.)

— Constance, persévérance à faire une chose, à poursuivre un dessein, malgré la lenteur des progrès, malgré les difficultés, les obstacles, les peines, les dégoûts. La patience vient à bout des travaux les plus longs et les plus pénibles. Nous allons voir dans l'exemple des Hollandais ce que peut un petit peuple, quand la *patience*, la réflexion et l'économie dirigent ses spéculations. (Rayn.)

— *Ouvrage de patience.* Ouvrage qui demande principalement du temps et de la constance.

— Les alchimistes appelaient *ouvrage de patience*, la pierre, parce qu'il faut un temps très-long pour la réduire à sa dernière perfection, et que l'artiste ne doit pas s'ennuyer ni agir avec précipitation; car cet ouvrage divin, disent-ils, a son temps ordonné par la nature, aussi bien que les fleurs et les fruits que portent les végétaux.

— *Patience d'Allemand.* Se dit pour Louer quelqu'un de sa patience parce que les ouvriers de cette nation mettent beaucoup de temps et de soins à de petits ouvrages.

— Prov. *Il faudrait avoir la patience de Grisélidis.* Il faudrait avoir une patience infinie. || *Il faut prendre patience en enrageant.* Se dit lorsqu'on est obligé de supporter une chose malgré soi, parce qu'elle vient d'un supérieur. || *Patience poussée à bout tourne en fureur.* || *La patience vient à bout de tout.* || *La patience est amère, mais son fruit est doux.* Si la patience n'est point exempte de peines, elle sait du moins les diminuer de moitié, et les adoucir. || *Patience vaut un bon bouclier.* || *Patience passe science.* || *Qui n'a patience, il n'a rien.*

— Anat. Muscle releveur de l'omoplate.

— Blas. Salamandre représentée dans le feu.

— Cost. milit. Petite planchette mince, avec une rainure au milieu, dans laquelle on fait entrer les boutons, afin de pouvoir les nettoyer sans user ou salir le drap.

— Se disait de plusieurs sortes de scapulaires et de chemises, que les supérieurs donnaient à leurs novices ou à leurs malades; ils variaient selon les ordres.

— *Jeu de patience.* Amusement ingénieux qui consiste à rassembler et à mettre en ordre les pièces découpées en cent façons d'une mosaïque représentant divers objets, tels, par exemple, qu'une carte de géographie, une estampe à plusieurs figures, etc.

— On appelle *patiences* différentes combinaisons d'un jeu de cartes, au moyen desquelles une personne seule arrive à un résultat qu'elle s'est proposé. Il y a aussi des patiences de cette espèce qui peuvent se jouer à deux.

— S'empl. quelquefois absol., et en manière d'adverbe. Si on lui laissait quelque chose, patience; mais on lui ôte tout. Eh bien! patience.

— Fam. *Patience, patience, s'il vous plaît.* Ne m'interrompez point, laissez-moi parler. *Patience! mon cœur, patience!* (Mol.) || On dit aussi, dans le même sens, *patience, un moment de patience.*

— On dit par menace, *Patience, j'aurai mon tour.*

— Benserade a employé ce mot au pluriel.

Bien qu'il eût d'extrêmes souffrances,
On vit aller des *patiences*,
Plus loin que la sienne n'alla.

— Iconol. On représente la Patience sous la figure d'une femme d'un âge mûr, assise sur une pierre, portant un joug sur ses épaules, les mains jointes, et exprimant la douleur, les pieds nus sur un faisceau d'épines. On peut y ajouter une robe verte, symbole d'espérance. D'autres expriment la patience sous les traits d'une femme assise aux pieds d'un écueil, d'où l'eau distille goutte à goutte sur de fortes chaînes dont elle a les mains liées derrière le dos.

— Syn. comp. PATIENCE. MODÉRATION. RESIGNATION. ABNEGATION. La *patience* diffère de la *modération*, en ce que celle-ci est un état naturel et constant de l'âme, tandis que l'exercice de la *patience* suppose toujours la présence d'un agent quelconque à l'égard duquel il y a lutte. Elle diffère aussi de la *resignation*, et à plus forte raison de l'*abnégation*, en ce qu'elle n'exclut pas un calcul d'intérêt avoué par la prudence, et qui est un titre honorable au succès.

PATIENCE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des polygonées, dont l'espèce commune croît dans les terres incultes, et a des feuilles semblables à l'oseille, mais un peu plus longues. On l'emploie en décoction, comme dépurative et antiscorbutique. On en connaît soixante et quelques espèces, dont plus de vingt croissent en France. Quelques espèces de patience peuvent être employées comme fourrage.

— Pharm. Sous le nom de *patience*, on trouve dans le commerce, outre la racine de la patience officinale, celle de quelques autres espèces, qui ont absolument les mêmes propriétés.

— Prov. *Patience! disent les ladres. Patience* est mis ici par allusion à la plante de ce nom, qu'on employait comme remède dans le traitement de la ladrerie ou lèpre. Ce calembourg provincial, qu'on trouve dans Rabelais, fait de la patience l'apanage de l'insensibilité, car le mot ladre se prenait aussi dans le sens d'insensible.

PATIENT, ENTE. adj. (pr. *pa-cian;* du lat. *patiens;* fait de *pati*, souffrir). Qui souffre avec modération et sans murmurer les adversités, les injures, les mauvais traitements, etc. C'est l'homme du monde le plus patient. Il faut être bien patient pour souffrir tout cela sans rien dire. Il est fort patient dans la douleur. L'homme *patient* vaut mieux que le courageux. (Port-Roy.)

— Qui supporte, qui tolère avec bonté, avec douceur, les défauts, les importunités de ses inférieurs. Ce père a été fort patient à l'égard de son fils. Ce mari, ce maître est fort patient dans son domestique. Ce juge est fort patient dans les audiences qu'il donne. Un dieu qu'on fait à sa mode, aussi *patient*, aussi insensible que nos passions le demandent, n'incommode pas. (Boss.) Cette vertueuse mère plia son fils avec douceur sous le joug de l'autorité maternelle, l'accoutumant insensiblement à une vie simple et *patiente*. (Fléch.) Si l'amitié rend quelquefois diffus celui qui parle, elle rend toujours *patient* l'ami qui écoute. (J.-J. Rouss.)

— Écrit. *Dieu est patient et miséricordieux.* Il supporte nos fautes, pour nous donner le temps de nous corriger.

— *La charité est patiente.* Les personnes qui ont de la charité supportent patiemment les offenses.

— Qui attend et qui persévère avec tranquillité. Quand on a quelque affaire à conduire, il faut être patient. C'est une preuve assez forte que les Français, quand ils sont bien conduits, peuvent avoir ce courage *patient*, qui est quelquefois aussi nécessaire que l'ardeur impétueuse qu'on leur accorde. (Volt.)

— Didact. Qui reçoit l'impression d'un agent physique. Tous les êtres à l'égard les uns des autres sont agents ou patients.

— Gramm. ar. *Verbe patient.* V. VERBE.

— Syn. comp. PATIENT. ENDURANT. V. PATIENT.

PATIENT. s. m. (pr. *pa-ci-an*). Didact. Celui sur qui le sujet agit.

— Fam. *Il n'a été que le patient.* Se dit de celui qui, dans une querelle avec un autre homme, a souffert les injures, sans rien faire pour les repousser.

— Gramm. ar. *Nom de patient.* V. NOM. || *Patient.* Complément.

PATIENT, ENTE. s. (pr. *pa-ci-an, an-te*). Individu condamné à la peine capitale, et livré à l'exécuteur. Accompagner les patients au supplice. Le patient était à pied, était dans une charrette.

— Par extens. Celui qui est entre les mains des chirurgiens, et qui subit une opération douloureuse.

— Celui qui souffre. Aux yeux de la justice des hommes, le sort est presque toujours du côté du *patient*. (Boiste.)

PATIENTER. v. n. 1re conj. (pr. *pa-cian-te*). Prendre patience, attendre avec patience. Patienter un peu. Il faut patienter.

PATILLE. s. f. Bot. Genre de la famille des champignons.

PATIME. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées, établi pour une plante de la Guiane.

PATIN. s. m. (du gr. πατεῖν, fouler aux pieds). Sorte de soulier dont la semelle était fort épaisse, et que les femmes portaient autrefois pour se grandir. Porter des patins. Elle était montée sur des patins, sur de hauts patins.

Sur un *patin* de liége élevant sa chaussure,
Lise veut être grande en dépit de nature. (Regnard.)

— Fig. Rehaussée sur les *patins* d'impudence. (Duplessis-Mornay.)

— Chaussure garnie de fer par-dessous, dont on se sert pour glisser sur la glace, et qui est formée d'une semelle de bois au milieu de laquelle est fixée dans toute sa longueur une lame d'acier recourbée à la pointe et droite au talon. Cette chaussure se fixe sous chaque pied à l'aide de courroies et de boucles. Les peuples du Nord font du patin non-seulement un moyen de divertissement, mais encore un objet d'utilité; ils s'en servent pour voyager sur la glace. Aller sur des patins, en patin. Glisser sur des patins. En Norvége, cet exercice est une partie fort sérieuse de l'éducation de la jeunesse, car un Norvégien est toujours sur ses *patins*. (Encycl.) A l'aide du rapide *patin*, de jeunes laitières glissent sur la glace endurcie, et franchissent en moins d'une heure l'espace de plusieurs milles. (Ch. Pougens.)

Sur des *patins* bruyants il glisse en équilibre,
Et rase comme un trait la surface des eaux. (Léonard.)

— On a inventé des patins destinés à exécuter, dans les appartements, dans les promenades, tout ce que les patineurs peuvent faire sur la glace avec des patins ordinaires. Ces patins sont construits comme les anciens, avec la seule différence qu'on a substitué trois roulettes en bronze à la lame d'acier. On parcourt, comme avec les patins ordinaires, des espaces considérables en très-peu de temps.

— Fig. C'est un plaisir, dit Saint-Simon, en parlant du P. Daniel et de son laconisme dans les matières les plus importantes, c'est un plaisir de le voir courir sur les glaces avec ses *patins* de jésuite.

— S'est dit d'une chaussure supportée par un cercle de fer et par deux montants, que les femmes attachaient, il y a quelques années, à la semelle de leurs souliers, pour éviter l'humidité des rues. Les patins ont été remplacés par les socques.

— On se sert, dans beaucoup de départements, et surtout dans ceux du Midi, d'une espèce de patins d'un genre tout particulier. Ce sont des chaussures d'hiver formées d'une forte semelle en bois, recouverte d'un chausson en laine cloué en entier sur la semelle de bois, et quelquefois seulement jusqu'au milieu, à partir de la pointe, pour laisser au pied la facilité de plier, en évitant le frottement continuel du talon contre les parois de la chaussure, car la semelle ne ploie pas. Cette précaution serait inutile si la semelle était à charnières.

— *Patin brisé.* Patin composé d'une semelle en bois de noyer, garnie en cuir, en forme de pantoufle, et doublée en peau. Cette semelle est brisée vers son centre; les deux parties sont réunies par une charnière en cuivre maintenue en dessus par un ressort en acier, et en dessous par une pièce de cuir flexible.

— On a aussi fait des patins destinés à être placés sous des bottes ou des souliers.

— A la Chine, le peuple en public et les gens de qualité dans leur domestique, chaussent, au lieu de souliers, des patins de toile noire ou d'étoffe de soie très-propres et très-commodes. Ils tiennent d'eux mêmes au pied par un rebord qui couvre le talon, sans qu'il soit besoin de les attacher par-devant.

— Charpent. Pièce de bois qu'on pose de niveau sous la charpente d'un escalier, pour le porter et lui servir de base.

— Constr. Pièce de bois que l'on couche sur un pilotage pour y établir la plate-forme, quand on fonde un édifice dans l'eau.

— Imprim. Morceau de bois qui sert à assembler le bas des jumelles d'une presse. Pièce de bois dans laquelle s'assemblent les traverses du berceau.

— Maréchal. *Fer à patin.* Sorte de fer qu'on met aux pieds d'un cheval, dans certains cas, pour le forcer à s'appuyer sur le pied opposé.

— Techn. Gros tendon enlevé de la partie postérieure des quatre jambes du bœuf. || Nom qu'on donne, dans les forges anglaises, aux supports des cisailles employés pour couper le fer et la tôle.

— PATINS. s. m. pl. Mar. Bouts d'allonges des montants de garde-corps, autour desquels on tourne le serre-bosse d'une ancre, et d'autres gros cordages pour les amarrer.

— Se dit, dans les brasseries, de petits morceaux de bois de cinq centimètres en carré, dont la longueur est de la largeur des planches du faux fond de la cuve matière. Ils servent à soutenir ce faux fond distant du fond de leur épaisseur.

PATIN (Gui). Médecin fameux par son esprit satirique et la singularité de ses manières, né en 1601, à Houdan, et mort en 1672.

PATINABLE. adj. des 2 g. Susceptible d'être patiné. Main, bras patinable.

Les patineurs sont gens insupportables,
Même aux beautés qui sont très *patinables.* (Scarron.)

— Sur quoi on peut patiner. Glace patinable.

PATINADE. s. f. Néol. Se dit de l'action de prendre la main de quelqu'un et de la secouer avec force en signe d'affection. Un homme d'un mérite supérieur, et qui joint à ce mérite un esprit spécialement fin et d'une nature à la Sterne, M. Dupin, le président de la Chambre, me disait un jour en parlant de ces mains secouées, façon de s'aborder aussi grossière que ridicule, mais en usage enfin, et voilà ce qui lui déplaît avec raison, qu'il fallait nommer cela des *patinades*. (D*** d'Abrantès.)

PATINAGE. s. f. Action de patiner, de toucher avec les mains. Fam.

PATINE. s. f. Oxyde vert de bronze, vert de gris noirâtre, qui se forme sur les statues et les médailles de bronze de l'antiquité, et qui leur sert en quelque sorte de vernis. La patine de cette médaille est fort belle. On applique sur les statues de bronze modernes un vernis qui imite assez bien la patine antique.

— Par extens. Se dit des concrétions terreuses qui se forment quelquefois à la surface des marbres antiques.

Se dit aussi de l'espèce de crasse dont se chargent les vieux tableaux.

PATINÉ, ÉE. part. pass. du v. Patiner. S'empl. adjectiv. Fruits patinés.

— *Patiné par.* Fruits patinés par des enfants.

PATINER. v. a. 1re conj. (du fr. *patte*). Manier indiscrètement. Ces fruits ont perdu toute leur fleur, on les a trop patinés.

— Prendre et manier les bras d'une femme. En ce sens, il est libre et vieux.

— v. n. Chem. de fer. Se dit d'une locomotive dont les roues tournent sur les rails sans avancer, faute d'adhérence suffisante. Cet effet se présente lorsque le poids remorqué par la machine est trop considérable.

— SE PATINER. v. pron. Être patiné. Ces fruits ne doivent pas se patiner.

— Mar. Faire un ouvrage avec précipitation. Se patiner au travail. || *Patine-toi.* Expression du gaillard d'avant, qui équivaut à une recommandation de faire promptement une chose.

PATINER. v. n. 1re conj. Glisser sur la glace avec des patins. Dans les pays froids, c'est un divertissement commun pendant l'hiver que de patiner, d'aller voir patiner. L'art de *patiner* a été poussé à un tel degré, qu'il en est qui peuvent tracer sur la glace des caractères et des phrases entières. (Dict. industr.)

PATINERIE. s. f. Métier de celui qui fait des patins.

— Commerce de patins.

PATINEUR. s. m. Celui qui prend et manie indiscrètement les mains et les bras d'une femme. C'est un grand patineur, un patineur insupportable. Les patineurs n'ont pas beau jeu avec elle. Ah! doucement, je n'aime point les *patineurs*. (Mol.) Ce mot est libre et de mauvais ton.

PATINEUR, EUSE. s. Celui, celle qui glisse sur la glace avec des patins. Les femmes ne craignent pas de prendre part à ce divertissement dans de légers traîneaux poussés par des *patineurs*. (Encycl.) De gais *patineurs*, le visage caché sous un masque, les mains enveloppées dans un épais manchon, tracent sur l'onde solide cent figures variées. (Ch. Pougens.) Les uns se heurtent en passant, ils chancellent: les spectateurs prévoient en riant une chute prochaine; mais l'adroit *patineur*, s'appuyant sur un de ses talons, reste un instant immobile, glisse et reprend avec grâce son équilibre, d'autres gravent, avec le tranchant [illegible] patin le chiffre de leur [illegible]. (Id.)

— Hist. milit. *Chasseur patineur.* V. CHASSEUR.

PATINIER. s. m. Techn. Ouvrier qui fait des patins.

PÂTIR. v. n. 2e conj. (du lat. *pati*, souffrir). Souffrir, avoir du mal, être dans la misère. L'armée pâtit beaucoup dans cette marche. Les chevaux y ont plus pâti que les hommes. Il faut qu'un soldat sache pâtir. Les pauvres pâtissent en hiver. Ce malade a bien pâti avant de mourir.

— *Nature pâtit.* Se dit en parlant d'une personne qui se fait violence pour cacher les sentiments pénibles qu'elle éprouve. || Se dit aussi de celui qui, connaissant le péril, ne laisse pas de s'y exposer.

— *Pâtir de quelque chose.* En être puni, en souffrir du dommage. Il a fait la faute, et j'en ai pâti. Tel en pâtira qui n'en peut mais. [illegible]

vous ... trop laissé aller à vos plaisirs, vous en pâtirez.

... qui de tout temps
Les petits ont pâti des sottises des grands! (La Fontaine.)

— *Pâtir pour quelqu'un.* Souffrir d'une faute qu'il a faite, d'un tort qu'il a eu. Il ne faut pas que l'innocent pâtisse pour le coupable. Souvent les bons pâtissent pour les méchants.

— Souffrir du rachat, de l'altération, diminuer de prix. Votre bien pâtira de votre absence. Sa santé a pâti de ces excès. Ce champ, ce jardin a pâti. Cet arbre a pâti. Ce tableau a un peu pâti. Le commerce en a pâti.

— Dévot. Être dans l'inaction, dans une contemplation paisible et passive. *Pâtir*, en ce sens, n'emporte pas une idée de souffrance, c'est simplement un état tranquille opposé au mouvement et à l'action.

PATIRA. s. m. Techn. Petit tapis de lisière, sur lequel les tailleurs font porter les boutonnières de l'habit qu'ils repassent, afin qu'elles ne soient point aplaties par l'action du carreau.

— Mamm. Cochon d'Amérique du genre pécari.

PATIRICH. s. m. (pr. *pa-ti-rik*). Zool. Sorte de genre de [illegible].

PÂTIRAGE. s. m. Cout. Ancien droit de pâture.

PÂTIS. s. m. (pr. *pâ-ti*; du lat. *pastus*, pâture). Écon. rur. Espèce de lande ou de friche, dans laquelle on met paître les bestiaux. Mettre des moutons, des vaches dans le pâtis, dans un pâtis. Ce n'était qu'un pâtis, j'en ai fait un pâturage.

Mes frères, leur dit-il, ne me décelez pas :
Je vous enseignerai les *pâtis* les plus gras. (La Fontaine.)

— Anc. cout. Terrain vague et en pâture perpétuelle.

— Syn. comp. PACAGE. PÂTURAGE. PÂTURE. V. PACAGE.

PÂTISSAGE. s. m. (du fr. *pâte*). Mélange. Montaigne s'en est servi en parlant des citations. Ces *pâtissages* de lieux communs, de quoi tant de gens ménagent leur étude, ne servent guère qu'à sujets communs, et servent à nous montrer, non à nous conduire.

— Droit de pâture.

— Action de pâtisser.

PÂTISSÉ. part. pass. du v. Pâtisser. S'empl adjectiv. Objet bien, mal pâtissé.

PÂTISSER. v. n. 1re conj. Faire de la pâtisserie. Pâtisser fort bien. S'entendre à pâtisser.

— Montaigne a fait de ce mot un usage bien hardi. Dieu sait, dit-il, en parlant des malades qui attendent au dernier moment pour faire leur testament, Dieu sait lors, entre la douleur et la frayeur, de quel bon jugement ils vous le *pâtissent!*

— SE PÂTISSER. v. pron. Être pâtissé.

PÂTISSERIE. s. f. Pâte préparée et assaisonnée, qu'on fait cuire ordinairement dans le four. Bonne, excellente pâtisserie. Manger de la pâtisserie. La pâtisserie charge l'estomac. Aimer beaucoup la pâtisserie, les pâtisseries. On ne doit point s'accoutumer à l'usage des *pâtisseries*, non-seulement parce qu'elles sont presque toutes pesantes sur l'estomac et difficiles à digérer, mais encore parce qu'il faut toujours préférer, autant qu'on le peut, les aliments les plus simples aux composés. (Lémery.)

— Art de faire la pâtisserie. Travailler bien en pâtisserie. Les pâtés, les tourtes, les biscuits, les gâteaux, etc., sont les ouvrages de pâtisserie. Chaque peuple a son genre de *pâtisserie*; le premier dans cet art est la France; viennent ensuite l'Italie et la Suisse. (Encycl.)

— Commerce du pâtissier.

— Endroit où l'on confectionne la pâtisserie.

PÂTISSIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait des pâtés et autres pièces de four. Bon pâtissier. Mauvais pâtissier. L'art du pâtissier consiste à préparer certaines pâtes délicates sous une foule de formes pour y joindre, avec une sage mesure, des viandes, du beurre, du sucre, des confitures, des fruits, etc. Aujourd'hui il est devenu de mode d'entrer, au milieu de la journée, dans la boutique de certains *pâtissiers* de renom, pour déguster les produits de leur industrie. (Encyc.)

— Livre dans lequel on enseigne la pâtisserie. Le Pâtissier français.

— Hist. ... V. PASTELLERO.

— Hist. fr. *Pâtissier-bouche.* S'est dit autrefois [illegible] à la maison du roi.

— Prov. *Il a tout bien fait, il a passé par-devant l'huis du pâtissier.* C'est un effronté. Ce proverbe vient de ce qu'autrefois les pâtissiers tenaient cabaret et comme il était honteux d'aller chez eux, beaucoup de personnes n'y entraient que par la porte de derrière, et c'était une effronterie d'y entrer par la boutique ou par le devant.

— S'empl. aussi adjectiv. Marchand pâtissier. Ouvrier pâtissier.

PÂTISSOIR... s. f. [illegible]

PÂTISSOIRE. s. f. Techn. Table avec [illegible] sur laquelle on pâtisse.

PATMAR. s. m. Mar. V. PATTEMAR.

PATMOS. (pr. *pat-moss*). Géogr. anc. et hist. sacr. Une des îles Sporades, dans la mer Égée. On croit que saint Jean l'Évangéliste, relégué par Domitien à Patmos, l'an 96 de J.-C., y écrivit son Apocalypse.

PATNA. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, chef-lieu du Bahar; 300,000 hab.

PATOIS. s. m. (de *pâte* ou *pa*, pour *pays*, et de *thiois*, tudesque; ou par corruption du lat. de *patrois*, *patrius sermo*). Le langage du peuple et des paysans, particulier à chaque province. Les patois sont les vestiges, les restes plus ou moins altérés des idiomes primitifs qui ont concouru à la formation d'une langue. Chaque province a son patois. Le patois bourguignon, picard, normand, champenois, gascon, provençal, etc. Parler patois. Il n'entend point le patois. Parler en franc patois. Je demande si le dictionnaire concordant des *patois* d'une langue ne serait pas un des plus beaux monuments qu'on pût élever à la lexicologie. Je connais tel de ces singuliers langages qui fournirait à l'explorateur habile plus de curiosités et de richesses que cinquante de nos glossaires. (Ch. Nod.) L'esprit fort, en *patois*, prêche contre les prêtres. (***)

Tâchez que les *patois*, corrompus dans leur course,
Viennent de jour en jour s'épuiser à la source. (Pis.)

— Se dit quelquefois des étrangers dont on n'entend point la langue. J'ai dîné avec des Allemands, mais ils ont toujours parlé en leur patois, je n'ai pu rien comprendre.

— Par extens. Se dit de certaines façons de parler qui échappent aux gens de province. Cela est du patois. Cet homme parle encore patois.

— La Fontaine l'a dit des animaux. L'âne se plaint en son *patois*.

— Brantôme a dit *sentir son patois*, pour Paraître novice, paraître n'être jamais sorti de son pays natal.

— Syn. comp. PATOIS. DIALECTE. V. DIALECTE.

PATOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Patoiser. S'empl. adjectiv. Rôle patoisé.

PATOISER. v. n. 1re conj. Parler patois.

— Imiter le patois.

— v. a. Rendre patois. Patoiser un rôle.

— SE PATOISER. v. pron. Être rendu en patois. Ce rôle doit se patoiser.

PATOLLES. s. f. pl. Comm. Étoffe de soie que l'on fabrique aux environs de Surate.

PÂTON. s. m. (rad. *pâte*). Se dit de certains morceaux de pâte dont on engraisse les chapons, les poulardes, etc.

— Techn. Morceau de pâte que le boulanger agite avec force en pétrissant. || Morceau de cuir mis entre le dessus et la doublure d'un soulier, afin de le tenir plus ferme. || Motte de terre, ordinairement plus petite que les ballons, qui sert à faire une oreille, un manche d'une pièce de poterie. || Rouleau de terre qui, mis sur les autres, forme le creuset du verrier. || Bouton, grosseur dans le papier.

PATORÉALE. s. f. Ornith. Espèce de canard du Chili, qui a une crête rouge sur le bec.

PATOU ou **PATOU-PATOU.** s. m. Relat. Espèce de casse-tête dont se servent certaines peuplades sauvages de la mer du Sud.

PATOUILLE. s. f. (pr. *pa-tou-ye*). Techn. Machine qui, dans les forges, sépare la terre de la mine de fer.

PATOUILLET. s. m. (pr. *pa-tou-yè*). Techn. Bassin dont on se sert pour opérer le débourbage du minerai de fer.

PATOUILLEUR. s. m. (pr. *pa-tou-yeur*). Techn. Ouvrier qui sépare le minerai de la terre. || Celui qui agite le minerai pour le séparer des parties terreuses.

PATOUILLEUSE. adj. f. (pr. *pa-tou-yeu-ze*). Mar. Se dit d'une lame courte, agitée dans tous les sens. || *Mer patouilleuse.* Mer grosse, relativement aux embarcations, aux chaloupes, aux canots, etc.

PATRAGALI. Myth. ind. Déesse adorée par les Indiens, et fille d'Ixora, un des principaux dieux des Indes. Elle avait huit faces et seize mains horriblement noires. Ses dents étaient des défenses de sanglier. Ses yeux étaient ronds et d'une grandeur prodigieuse. Des serpents entortillés autour de son corps formaient un habillement, et pour pendants d'oreilles elle avait deux éléphants.

PATRAQUE. s. f. Machine usée ou mal faite, et de peu de valeur. Cette montre est une patraque, une vieille patraque. Cette voiture est une patraque, une véritable patraque. Fam.

— Fig. et fam. Personne faible et usée. Je ne suis plus qu'une vieille patraque. || Se dit surtout d'une vieille femme.

— S'empl. adjectiv. dans cette dernière acception. Devenir patraque.

— Hortic. Variété de pomme de terre.

PATRAS. (pr. *pa-trâss*). Géogr. Ville de la Grèce. Ch.-l. du dép. d'Achaïe et d'Élide. La population, qui s'élevait à 15,000 hab., a été presque entièrement détruite par la dernière guerre; elle s'est relevée depuis, et monte aujourd'hui à 8,000. || Golfe qui met en communication la mer Ionienne et le golfe de Lépante, jadis golfe de Corinthe.

PATRAT. adj. m. (pr. *patra*). Hist. rom. Ne s'employait que dans cette acception, *pater patratus*, qui se disait d'un officier créé par le fécial, il était chargé de déclarer la guerre et de conclure les traités.

PATRAT. s. m. Métrol. Nom d'une monnaie arabe.

PÂTRE. s. m. (du lat. *pastore*, ablatif de *pastor*, pasteur, berger). Celui qui fait paître des troupeaux de bœufs, de vaches, de chèvres, etc. O Zenobie! après que vous aurez mis la dernière main à cet édifice, quelqu'un de ces *pâtres* qui habitent les sables voisins de Palmyre, devenu riche par les péages de vos rivières, achètera un jour à deniers comptants cette royale maison. (La Bruy.)

Il s'éloigne et reprend sa morne rêverie,
Mais la chanson du *pâtre* assis dans la prairie
Apprivoise du moins sa farouche douleur. LA HARPE.

Au sommet du Carmel je devance le jour
Là tout le firmament à mes yeux se dévoile,
Du *pâtre* syrien je vois briller l'étoile. BAOUR-LORMIAN.

— Voltaire a fait un bel usage de ce mot dans la Henriade, lorsqu'il fait dire à Élisabeth, en parlant de Sixte Quint, qui avait été berger: Le *pâtre* de Montalte est le rival des rois.

— Dans le genre pastoral, les personnages de Théocrite ne sont quelquefois que des pâtres grossiers; ceux de Virgile sont des bergers un peu ennoblis; ceux de Gessner sont des pasteurs tendres, sensibles, délicats, tels qu'on n'en voit nulle part.

— Ornith. Genre d'oiseaux établi pour placer le merle rose et les diverses espèces de martins.

— Syn. comp. PÂTRE. PASTEUR. BERGER. *Pâtre* se prend dans un sens générique et collectif, pour désigner tout gardien de toute espèce de troupeaux, et il se dit particulièrement de ceux qui gardent le gros bétail. *Pasteur* se prend quelquefois dans un sens générique, mais il se dit proprement de celui qui garde le même bétail. *Berger* n'indique qu'un gardien de moutons ou de brebis.

PATREMENTS. s. m. pl. Comm. Se dit, parmi les négociants francs de Constantinople, les peaux de bœuf que l'on obtient en hiver.

PATRENSIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de Patras. || Qui appartient à Patras ou à ses habitants.

— *Patrensienne.* Myth. gr. Surnom de Cérès et de Diane.

PATRES (AD). (pr. *pa-tress*). Expression latine de *ire ad patres*, aller vers ses pères, ses ancêtres, et qu'on emploie dans quelques phrases familières, pour signifier Mourir.

Nous partons aussitôt, faisant partout florès,
Sûrs de trouver déjà le bonhomme *ad patres.* RÉGN.

— *Aller ad patres.* Mourir. Cet homme est allé ad patres.

— *Envoyer ad patres.* Faire mourir. Il a pris un médecin qui l'a envoyé ad patres.

PATRIARCAL, ALE. adj. (du lat. *patriarchalis*, dérivé du gr. πατήρ, père). Qui appartient à la dignité du patriarche. Siége, trône patriarcal. Dignité patriarcale. Croix patriarcale.

— *Église patriarcale.* Il y a à Rome cinq églises auxquelles on donne ce nom. Saint-Jean de Latran représente le pape; Saint-Pierre, le patriarche de Constantinople; Saint-Paul, celui d'Alexandrie; Sainte-Marie-Majeure, celui d'Antioche; et Saint-Laurent hors des murs, celui de Jérusalem. Les évêques pourvus de ces titres marchent après le pape et les cardinaux, et précèdent le gouverneur de Rome et les autres prélats.

— Qui a rapport aux anciens patriarches. Gouvernement patriarcal.

— Par extens. Qui rappelle la simplicité des mœurs des anciens patriarches. Vie patriarcale. Mœurs patriarcales. L'intérieur de sa maison offre un aspect patriarcal. N'a-t-il pas un air vraiment *patriarcal?* (De Balzac.) La vie *patriarcale* marque une certaine époque de l'enfance des sociétés, dont quelques monuments des littératures primitives nous retracent de poétiques tableaux. C'est l'âge intermédiaire entre la vie errante du sauvage et la vie sédentaire des peuples civilisés. (Encycl.)

— Nos dictionnaires s'accordent à dire que ce mot n'a pas de pluriel, cependant Bossuet a dit : Les légats des autres siéges *patriarcaux*. L'Église de Constantinople séparée des quatre siéges *patriarcaux*. Et Voltaire : Le parti des strélitz et bourgeois *patriarcaux* en vint aux mains contre la faction des aba-kumistes. Ils ne peuvent se faire une idée des temps héroïques ou *patriarcaux*.

PATRIARCALEMENT. adv. D'une manière patriarcale. Vivre patriarcalement.

PATRIARCAT. s. m. (pr. *pa-tri-ar-ka*; du lat. *patriarchatus*; on écrivait autrefois *patriarchat*). Dignité de patriarche. Être élevé au patriarcat.

— Étendue de territoire soumise à la juridiction d'un patriarche. Le patriarcat de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche.

— Temps pendant lequel un patriarche a occupé son siége. Durant son patriarcat.

— Philos. Se dit, dans le système de Fourier, de la troisième des sept périodes de l'enfance du genre humain. Le patriarcat succède à la sauvagerie, et se trouve remplacé par la barbarie. Le patriarcat correspond à la vie nomade et pastorale.

PATRIARCHE. s. m. (ét. gr., πατήρ, père; ἀρχή, principe). Nom donné à plusieurs saints personnages de l'Ancien Testament. Il désigne les chefs successifs de la famille de laquelle devait sortir Jésus-Christ, jusqu'à Moïse. Noé, Abraham, etc., étaient des patriarches. Je sais qu'on trouve déjà l'agriculture en grand honneur dès le temps des *patriarches*. (J.-J. Rouss.) Si le prudent entend [illegible] parler des premiers hommes et des *patriarches*, il s'étonne qu'on ait pu vivre en de tels temps. (La Bruy.) Avant qu'un *patriarche* il vous faudra vieillir. (La Font.)

— Fig. *Il a l'air d'un patriarche.* Se dit d'un vieillard qui a une figure vénérable.

— Fig. *C'est un patriarche.* Se dit d'un vieillard qui vit au milieu d'une famille nombreuse. Ce *patriarche* de la famille royale. (Mass.)

— *Mener une vie de patriarche.* Vivre comme un patriarche.

— Frédéric appelait Louis XIV *le patriarche des rois*.

— Les poëtes s'en sont servis en parlant des arbres.

Mais lorsqu'un chêne antique, ou lorsqu'un vieil érable,
Patriarche des bois, lève un front vénérable,
Que toute sa tribu, se rangeant alentour,
S'écarte avec respect et compose sa cour. (DEL.)

— Titre de dignité dans l'Église, qui se donnait autrefois aux évêques des premiers siéges épiscopaux. Patriarche de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem.

— On a aussi donné ce titre à des abbés.

— On donne encore ce titre à quelques évêques. Le patriarche de Lisbonne. Le patriarche d'Aquilée. Les patriarches sont, par rapport aux métropolitains, ce que les métropolitains sont par rapport aux évêques.

— Titre des chefs de l'Église grecque, et de quelques autres communions regardées comme schismatiques par l'Église romaine, telles que celles des maronites, des jacobites, des nestoriens, etc.

— Se dit aussi de l'instituteur de certains ordres religieux, comme saint Basile, saint Benoît, etc.

— Hist. *Patriarche d'Orient.* V. ORIENT. || *Trinité des patriarches.* Dénomination sous laquelle certains auteurs ecclésiastiques ont désigné les patriarches de Rome, d'Antioche et d'Alexandrie, en prétendant que ces patriarches avaient été établis par les apôtres eux-mêmes. On dit aussi *les trois patriarches de l'Église primitive*, bien que ce mot n'ait été en usage que vers le Ve siècle. *Les cinq patriarches.* S'est dit des évêques de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. || *Patriarche suprême.* Titre de l'évêque de Rome, de 607 à 753.

— Au XVIe siècle, on donna le nom de *patriarche* au prêche que les calvinistes avaient au faubourg Saint-Marceau, à Paris.

— Fontenelle ne fut jamais un aussi zélé partisan de Perrault que certaines gens voulaient le persuader; c'est ce qui faisait dire à l'abbé Bignon, que Fontenelle était le *patriarche* d'une secte dont il n'était pas.

— Myth. ind. *Patriarche des brahmes.* Brahme que l'on choisit pour desservir un temple aussitôt qu'il est bâti. Il ne peut ni se marier ni sortir de la pagode, et il ne se montre qu'une seule fois par an au peuple. La dignité de grand prêtre est héréditaire dans sa famille. Les Indiens semblent le rendre responsable de tous les fléaux qui les affligent. Lorsque les jeûnes, les mortifications et les prières ne font pas cesser les calamités publiques, il est obligé de se précipiter, la tête la première, du haut de la pagode, afin d'apaiser les dieux par ce sacrifice.

PATRIARCHIE. s. f. Hist. ecclés. Se dit des cinq églises principales de Rome, qui représentent les juridictions des cinq patriarches de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Les patriarchies sont Saint-Jean de Latran, Saint-Pierre, Saint-Paul, Sainte-Marie Majeure et Saint-Laurent hors des murs.

PATRICE. s. m. (du lat. *patricius*, fait de *pater*, père). Titre d'une dignité instituée par Constantin. Les patrices avaient le premier rang dans l'empire après les césars. La dignité de patrice était à vie. Il y avait plusieurs patrices en même temps. || Il y en eut sous les empereurs, plusieurs sortes de patrices : les uns qu'on nommait les pères de l'empereur et les tuteurs de l'Empire, les autres, les protecteurs ou avoués des églises. Il y avait aussi des patrices de la milice, des patrices d'une province, d'une ville. A Constantinople, il y avait des dames patrices; c'étaient les dames du palais, les dames d'honneur de l'impératrice.

— Hist. Titre d'une dignité qui se multiplia dans le Ve siècle, de sorte qu'à cette époque les patrices composaient le conseil des empereurs. Elle fut donnée à des rois francs; et Clovis reçut le titre de patrice. || Titre que portaient les gouverneurs envoyés par les rois francs dans le royaume de Bourgogne. || *Patrice honoraire.* Titre donné par le pape Étienne à Carloman et à Charles. [illegible] Pape, en 745. || *Patrice des Romains.* [illegible] conférée à Charlemagne.

— Les magistrats et les sénateurs de plusieurs villes modernes ont été nommés *patrices*.

— Myth. rom. Se disait adjectivement de huit divinités. Janus, Saturne, le Génie, Pluton, Bacchus, le Soleil, la Lune et la Terre, étaient les dieux patrices.

PATRICE (SAINT). Apôtre de l'Irlande, né en Écosse, l'an 3[illegible], il introduisit l'usage des lettres en Irlande, où il mourut vers l'an 460. On raconte beaucoup de fables sur le purgatoire de saint Patrice; c'était une caverne d'une île du lac Derg, dans la province d'Ulster, où l'on conjecture que le saint avait l'habitude de se retirer, et où les peines de l'enfer étaient

représentées. Cette île porte encore aujourd'hui le nom de *Purgatoire de saint Patrice*.

PATRICIAT. s. m. (pr. *pa-tri-ci-a* ; du lat. *patriciatus*). Dignité de patrice. On ne parvenait ordinairement au patriciat qu'après avoir passé par les plus grandes charges, comme celles de consul, de préfet du prétoire, de préfet de la ville.

— L'ordre des nobles dans les gouvernements où ils sont appelés patriciens.

— Se dit de la dignité de patricien, du rang des familles patriciennes. Le patriciat fut établi par Romulus, ou plutôt il existait antérieurement, et se régularisa conjointement avec la monarchie romaine.

— Tout système de caste dominatrice, de monopole des droits.

— Hist. *Patronat de Saint-Pierre*. Nom que les livres carolins donnent aux terres concédées aux pontifes de Rome par Pépin et par Charlemagne.

PATRICIDE. s. des 2 g. (du lat. *pater, patris*, père). Celui, celle qui tue son père. On dit plutôt *parricide*.

— Fig. L'auteur de la ruine de sa patrie.

PATRICIDE. s. m. Le crime du patricide.

PATRICIE. Myth. Surnom sous lequel Isis avait un temple à Rome.

PATRICIEN, IENNE. adj. (du lat. *patricius*). Se dit de ceux qui, parmi les Romains, étaient issus des premiers sénateurs institués par Romulus. Dans les premiers temps de la république romaine, on ne faisait point de consuls qui ne fussent patriciens. Le sang *patricien* est sous nos étendards. Brebeuf.)

Et ce barbare mêle au gré de sa colère
Le sang *patricien* à celui du vulgaire. (Brébeuf.)

— Hist. *Familles patriciennes*. Se dit des quatorze familles appelées *majorum gentium*, qui descendaient de celles où Romulus avait choisi les sénateurs, et les trente-huit familles dites *minorum gentium*, qui postérieurement furent adjointes aux premières.

— Dans plusieurs états, on appelle les familles nobles, *familles patriciennes*.

— Se dit des nobles ou privilégiés dans quelque pays que ce soit.

PATRICIEN. s. m. Membre de l'ordre des patriciens. Les patriciens furent longtemps en possession du sénat. Les anciens patriciens. Les nouveaux patriciens. Les cruautés exercées par les patriciens contre les plébéiens. La loi des douze tables avait défendu aux *patriciens* de contracter mariage avec des plébéiennes. (Encycl.)

— Hist. relig. Membre d'une secte religieuse qui parut au XIe siècle, et dont le fondateur se nommait Patrice. Les patriciens croyaient que la chair n'est pas l'œuvre de Dieu, mais du démon, et ils avaient en conséquence une aversion pour leur propre corps qui les portait quelquefois au suicide.

PATRICIES. s. f. pl. Antiq. Mystères et cérémonies concernant le culte du soleil.

PATRIE. s. f. (du lat. *patria*, fait de *patrius*, paternel). Pays où l'on a pris naissance. La France est notre patrie. Dans des contrées pauvres, dont le climat est rude, on voit les hommes chérir leur patrie. Pousser des cris de joie en voyant la patrie. Dans l'exil, le cœur palpite au souvenir de la patrie. Une princesse infortunée, à qui sa propre *patrie* n'est plus qu'un triste lieu d'exil. (Boss.) Sa mère est encore, et sera toujours.... Les publicains ne sont plus: ont-ils été ? Leur *patrie*, leurs noms sont-ils connus ? (La Bruy.)

Tu tiras les humains du centre des forêts,
Fixés auprès des champs qu'ils cultivent en paix,
Ils purent prononcer le saint nom de *patrie*,
Et connaître les mœurs, ornements de la vie.
(St-Lambert.)

Il retentit longtemps dans son âme attendrie
Le cri, le dernier cri de la [illegible] *patrie*.
O des cœurs généreux [illegible] !
Culte de la *patrie*, amour pur et sacré! (Viennet.)

— Dans un sens plus particulier, La province, la ville où l'on est né. La Normandie est sa patrie. La Bretagne est la patrie de Chateaubriand. Genève est la patrie de J.-J. Rousseau. Aller visiter sa patrie. C'est un hameau dont le séjour est insupportable en été et en hiver, mais c'est la *patrie* d'Hésiode. (Barth.) Est-ce une disgrâce semblable à la mienne qui vous a arraché à votre *patrie* ? (Fen.)

Et son âme attendrie
Du moins pour un instant retrouve sa *patrie*. (Del.)

— Fig. La nation dont on fait partie, la société politique dont on est membre. Solon donna des lois à sa patrie. Cicéron fut appelé le père de la patrie. Les vertus de ce magistrat, les talents de ce poète font honneur à votre patrie, honorent votre patrie. Se dévouer pour sa patrie. Asservir sa patrie. Porter les armes contre sa patrie. Il n'y a point de patrie sans liberté. L'amour de la patrie doit survivre aux institutions qui la rendaient heureuse. Les devoirs envers l'humanité sont encore plus sacrés que les devoirs envers la patrie. Sommé par un tribun factieux de dire s'il avait observé les lois, un grand homme de l'antiquité répondit : Je jure que j'ai sauvé la *patrie*. (Mirab.) Aristide écrivit son nom, et fut condamné, et il sortit de la ville en formant des vœux pour sa *patrie*. (Barth.) Adorez Dieu, chérissez vos semblables, rendez-vous utile à la *patrie*. (Gallois.) Il n'y a point de *patrie* dans l'état despotique; d'autres choses en tiennent lieu : l'intérêt, la gloire, le service du prince. (La Bruy.) Que me servirait, comme à tout le peuple, que ma *patrie* fût puissante et formidable, si, triste et inquiet, j'y vivais dans l'oppression et dans l'indigence? (Id.) On sert mal sa *patrie*, quand on la sert aux dépens des règles saintes. (Mass.) D'un mortel courageux la patrie est partout. (L. Racine.)

— Se dit aussi de la nation où l'on se trouve, et de tout ce qui s'y rapporte.

— Par extens. Le climat, la contrée propre à certains animaux, à certains végétaux. La Laponie est la patrie du renne. La patrie des palmiers, des oliviers. La *patrie* du bitjau croissant est l'île de Sumatra. (Lacép.)

Le castor, avec nous disputant d'industrie,
De hardis monuments embellit sa *patrie*. (Roucher.)

L'Europe la transporte aux champs du Nouveau-Monde,
Plus que dans sa *patrie* elle y devient féconde.
(Delard.)

— Fig. *Athènes fut la patrie des philosophes*. Beaucoup de philosophes célèbres habitèrent cette ville, y donnèrent leurs leçons. || *La France est la patrie des sciences et des arts*. Les sciences et les arts y fleurissent, y sont particulièrement en honneur. Dans la *patrie* des beaux-arts, les hommes semblent avoir été plus grands qu'ailleurs. (Boiste.)

— *La céleste patrie*. Le ciel, considéré comme le séjour des bienheureux. Loin de la céleste *patrie*. (Boss.)

Heureuse la seule *patrie*
Où l'on adore le Seigneur. J. B. Rousseau.

En proie aux passions qui troublent son séjour,
L'âme jouit, espère et tremble tour à tour;
Et bientôt dans l'exil, par le vice flétrie,
N'ose plus contempler sa céleste *patrie*. Gaston.

— Prov. *La patrie est partout où l'on est bien*. On doit de la reconnaissance à tout Etat où l'on a été reçu et protégé.

— Antiq. rom. *Patrie germaine*. Le lieu où l'on est né. || *Patrie commune*. L'Etat dans lequel on possède des droits politiques. Milon était dictateur de Lanuvium, sa patrie germaine; il se présentait comme candidat pour la dignité de consul, à Rome, sa patrie commune.

— Hist. *Société des amis de la patrie*. Société instituée en Espagne par Charles III, pour développer l'agriculture et les arts.

PATRIENS. s. m. pl. Myth. Dieux de la patrie, ceux qu'on a reçus de ses pères.

PATRIMES ou **MATRIMES.** s. m. pl. Antiq. Ceux dont les pères et mères vivaient encore. C'était parmi eux qu'on choisissait les jeunes gens qui devaient chanter les hymnes dans les sacrifices, etc., et conduire les nouvelles mariées dans la maison de leurs époux.

PATRIMOINE. s. m. (du lat. *patrimonium*). Le bien qui vient du père et de la mère, qu'on a hérité de son père et de sa mère. Ample patrimoine. Mince patrimoine. Biens de patrimoine. Son père et sa mère lui ont laissé un grand patrimoine, un patrimoine opulent. Dissiper, manger son patrimoine. Quelles peines n'eut-on pas à persuader à M. Letellier d'étendre un peu, en faveur de sa dignité, les limites de son *patrimoine* ! (Fléch.) Nos ancêtres, moins appliqués à dissiper ou à grossir leur *patrimoine*, qu'à le maintenir, le laissaient entier à leurs héritiers. (La Bruy.) Je te restituai d'abord ton *patrimoine*. (Corn.) On vit une génération de gens qui ne pouvaient avoir de *patrimoine*, ni souffrir que d'autres en eussent. (Montesq.)

— *Patrimoine paternel*. Les biens qui viennent du côté du père. || *Patrimoine maternel*. Les biens qui viennent du côté de la mère.

— Se dit plus généralement des biens de famille, pour les distinguer des acquêts.

— Hist. ecclés. Se disait des biens fonds de chaque église. Patrimoine de l'église de Milan. Patrimoine de l'église de Ravenne.

— Fig. Chose qui est le revenu ordinaire et naturel d'un homme ou d'une classe d'hommes. L'industrie est son patrimoine. Les biens donnés à l'Eglise devaient être le patrimoine des pauvres. Vos largesses sont le seul *patrimoine* que Dieu leur ait assigné sur la terre. (Mass.) Un bon livre est le *patrimoine* de tous. (Clém. X.) L'indépendance des idées, la résignation, sont le *patrimoine* de la vraie philosophie. (Boiste.)

— Se prend aussi en mauvaise part. Les mauvais procès sont le patrimoine des praticiens fripons. Les folies des jeunes dissipateurs sont le patrimoine des usuriers. Les maladies imaginaires forment au moins la moitié du patrimoine des médecins.

— Géogr. *Patrimoine de saint Pierre* ou *province du patrimoine*. Partie des États du pape dont Viterbe est la capitale. Cette province forme aujourd'hui la délégation de Civita Vecchia, une partie de celle de Viterbe et de la comarca de Rome. Ce noyau des États du pape fut donné au souverain pontife par Pépin et par Charlemagne.

PATRIMONIAL, ALE. adj. Qui est de patrimoine. Héritage patrimonial. Biens patrimoniaux. Terre patrimoniale.

— Depuis la révolution, on a appelé *biens patrimoniaux* les biens provenant de la famille par hérédité, en opposition aux *biens nationaux*, c'est-à-dire qui ont été, à la suite d'une confiscation, vendus au profit de la nation.

— *Titre patrimonial*. Attribution qui était faite en faveur d'un prêtre d'une partie du revenu ecclésiastique, pour subvenir à l'insuffisance de son propre patrimoine.

— *Juridiction patrimoniale*. Droit qu'avaient dans certaines contrées les seigneurs de rendre la justice sur le territoire de leur fief héréditaire, parce que cette juridiction était inhérente au patrimoine, et se transmettait avec lui. La juridiction patrimoniale existe encore dans quelques États d'Allemagne.

PATRIMONIALEMENT. adv. Prat. D'une manière patrimoniale. || *Ce bien lui appartient patrimonialement*. C'est un patrimoine, il lui vient de son père.

— On l'a dit du trône. Cette famille possédait *patrimonialement* la couronne. (Moreau.)

PATRIMONIALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Patrimonialiser. S'empl. adjectiv. Bien patrimonialisé.

— *Patrimonialisé par*. Bien patrimonialisé par l'acquéreur.

PATRIMONIALISER. v. a. 1re conj. Prat. Rendre patrimonial un bien par traité avec le dépossédé.

— SE PATRIMONIALISER. v. pron. Devenir patrimonial. Par cet acte mon bien se patrimonialise.

PATRIMONIALITÉ. s. f. Prat. État de ce qui est patrimonial, de ce qui a rapport au patrimoine.

— On l'a dit en parlant du trône. Cette *patrimonialité* du trône de Clovis fut absolument indépendante. (Ann. littér.)

PATRINIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Sibérie appartenant à la famille des valérianes.

PATRIOTE. s. des 2 g. (du lat. *patria*, patrie). Celui, celle qui aime sa patrie et qui cherche à lui être utile. Bon patriote. Faux patriote. Parler, se conduire en vrai patriote, en zélé patriote.

Patriotes ! ce titre et saint et respecté,
A force de vertus veut être mérité. (Laya.)

— Hist. *Patriote de 89*. S'est dit des Français qui, dès l'origine de la révolution, avaient embrassé la cause de la liberté. Le mot patriote fut employé, pour la première fois, aux réunions du Palais-Royal du mois de juin et du mois de juillet 1789. || *Bataillon de patriotes de 89*. Un des premiers bataillons que la population parisienne envoya aux frontières, en 1792. || *Patriotes du 10 août*. S'est dit des girondins, et des hommes que la peur fit passer dans les rangs des républicains, après la prise des Tuileries. || *Patriotes du 2 septembre*. S'est dit des montagnards, que l'on accusait d'avoir provoqué le massacre des prisons.

— S'empl. quelquefois adjectiv. Turgot fut un ministre patriote. Nos opinions étant le résultat des opinions que nous nous faisons malgré nous des choses, il est difficile que celui qui se fait une très-haute idée de Dieu, de sa nation, ne soit pas théiste et *patriote*. (Boiste.) Ce mot était déjà connu sous Henri IV.

L'un n'est point *patriote*, et vise à le paraître :
L'autre tout bonnement se contente de l'être. Laya.

— On le dit aussi des choses. Ame, esprit, cœur patriote.

— Syn. comp. PATRIOTE, PATRIOTIQUE. *Patriote* ne se dit généralement que des personnes, on l'applique cependant quelquefois aux choses ; ainsi l'on dit cœur patriote, esprit patriote. *Patriotique* ne qualifie ordinairement que les choses, des dons patriotiques, des desseins patriotiques, des intentions patriotiques; mais, par une extension qui n'est peut-être pas fort logique, on le joint aussi à des collectifs de personnes, ainsi on dit : des sociétés patriotiques, des clubs patriotiques, etc.

PATRIOTERIE. s. f. Fam. Se dit de l'affectation de patriotisme.

PATRIOTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au patriote. Sentiment patriotique. Discours patriotique. Action patriotique. Zèle, ardeur patriotique. On a vu dans tous les temps des hommes illustres par des vertus *patriotiques* sortir de toutes les conditions. (B. de St-P.) Il laissa pour tout héritage des exemples *patriotiques* à suivre. (Rayn.)

— *Don patriotique*. Don fait à la patrie.

PATRIOTIQUEMENT. adv. En patriote. Agir patriotiquement.

PATRIOTISME. s. m. Amour de la patrie. Acte de patriotisme. Le *patriotisme* ne doit pas être mis trop souvent en représentation. (B. de St-P.) Le *patriotisme* est une fièvre sublime qui dans ses accès triomphe de la nature. (Young.)

— Caractère du patriote.

— Se prend quelquefois en mauvaise part pour désigner les vues étroites des gens qui ne voient dans la patrie que la province, la ville, le village où ils sont nés. Patriotisme de clocher. Patriotisme provincial.

— Syn. comp. PATRIOTISME, CIVISME. V. CIVISME.

PATRIPASSIEN ou **PATROPASSIEN.** s. m. (du lat. *pater, patris*, père). Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui pensait que le Christ était Dieu le Père.

PATRIQUES. s. m. pl. Ant. pers. Sacrifices en l'honneur de Mithra.

PATRISIE. s. f. (de *Patris*, botaniste de la Guiane). Bot. Genre de plantes d'Amérique.

PATRISIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une patrisie. || PATRISIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des flacourtianées, qui a pour type le genre patrisie.

PATRISTIQUE. s. f. (pr. *pa-triss-ti-k*). Science des choses qui sont relatives aux anciens pères de l'Église, à leur vie, à leurs doctrines, à leurs œuvres.

PATRIUMPHO. Myth. slav. Idole des anciens Prussiens ou Borussiens, qui nourrissaient de lait un serpent consacré à ce dieu.

PATROCINER. v. n. 1re conj. (du lat. *patrocinari*, défendre, soutenir les intérêts). Parler longuement et jusqu'à l'importunité, pour persuader. Il se joint ordinairement avec le verbe *prêcher*. Prêchez et patrocinez tant qu'il vous plaira. Vous aurez beau prêcher et patrociner. Il est vieux et ne s'emploie que par badinage.

Prêchez, patrocinez jusqu'à la Pentecôte,
Vous serez étonné, quand vous serez au bout,
Que vous ne m'aurez rien persuadé du tout. Mol.

— Se disait pour Défendre. || Protéger.

PATROCLE. Temps hér. Roi des Locriens, fidèle ami d'Achille ; il se distingua pendant le siége de Troie, où il fut tué par Hector.

PATROCLE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves, dont l'espèce type n'a guère que deux millimètres de diamètre.

PATROLOGIE. s. f. Connaissance particulière des pères de l'Église.

PATRON, ONNE. s. (du lat. *patronus*, protecteur, défenseur, avocat, dérivé de *pater*, père, parce que le patron fait l'office du père). Protecteur.

— Se dit particulièrement du saint dont on porte le nom, de celui sous l'invocation de qui une église est dédiée, et de celui qu'un pays, une ville, une confrérie, une communauté, réclame comme son protecteur. Saint Pierre est son patron. Sainte Madeleine est sa patronne. Saint Denis est un des patrons de la France. Sainte Geneviève est la patronne de Paris. Saint Nicolas est le patron de la Russie. La sainte Vierge est la patronne d'un grand nombre d'églises. Saint Fiacre est le patron des jardiniers ; saint Éloi, celui des orfèvres ; saint Crépin, celui des cordonniers. Le jour de la fête du patron. Évitons d'avoir rien de commun avec la multitude. Qu'elle s'approprie les douze apôtres, leurs disciples, les martyrs, telles gens, tels *patrons* ; pour nous autres grands, faisons-nous baptiser sous ceux d'Annibal, de César, d'Hector, d'Achille, etc. (La Bruy.)

— Homme puissant sous la protection de qui l'on se met pour faire sa fortune, pour avoir de l'appui. Chez les Romains, les plébéiens s'attachaient, sous le nom de clients, à quelque patricien qu'ils appelaient leur patron. Avoir un prince pour patron. Théodecte vise également à se faire des *patrons* et des créatures ; il est médiateur, confident, entremetteur ; il veut gouverner. (La Bruy.) Puis, va chercher ailleurs ses *patrons* bien-aimés. (Boil.) A la cour, on ne paraît qu'à l'abri d'un *patron*, en sorte qu'un homme est toujours caché derrière un autre. (Noël.)

— Techn. Sorte de peinture faite avec des patrons découpés.

— Homme dont on obtient le secours dans une affaire, dans une circonstance difficile. Être le patron de quelqu'un dans un procès. Avoir un bon patron pour nous tirer d'un pas difficile.

— Fig. Le hasard est le *patron* des fous. (Frédéric.)

— Fig. Se dit quelquefois à l'égard des choses. Les jésuites, *patrons* intéressés de toutes les faiblesses, publient, dans l'histoire de France de leur père Daniel, de longs plaidoyers pour la bâtardise. (Lemontey.)

— Fam. Le maître d'une maison. Demander le patron. Prendre les ordres du patron. Saluer le patron. Le patron fit bien les honneurs de chez lui.

— On dit, dans le même sens, *Le patron de la case*, et cette expression s'applique, par extension, à un homme qui, sans être le maître d'une maison, y a tout pouvoir. Cette femme, depuis son veuvage, a reçu cet homme chez elle, et il est devenu le patron de la case.

— Celui qui commande aux matelots d'un canot, d'une chaloupe ou d'un très-petit bâtiment, employé au petit cabotage. Le patron de la barque, du bateau, de la chaloupe. || Sur les bâtiments de commerce on donne ce nom à l'homme qui tient momentanément le gouvernail en main. || *Patron d'embarcation*. Marin chargé de la surveillance de l'armement de chaque embarcation qui accompagne les vaisseaux de guerre, et qui gouverne lorsqu'elle est mise à la mer.

— Fig. et fam. *Il est le patron de la barque*. Se dit de celui qui a le plus de crédit dans une société, dans une compagnie, dans une affaire.

— Chez les Romains, le maître à l'égard de son affranchi. L'affranchi devait respect à son patron. Lorsqu'il y a beaucoup d'affranchis, il faut que les lois civiles fixent ce qu'ils doivent à leur *patron*. (Montesq.)

— Se dit, dans le Levant, du maître à l'égard de l'esclave. Avoir pour patron un homme compatissant.

— *Patron d'une église*. Celui qui avait bâti, fondé ou doté une église, en considération de quoi il avait ordinairement sur cette église un droit honorifique nommé *patronage*. Pour être réputé patron d'une église, il ne suffisait pas d'avoir donné le fonds sur lequel l'église a été bâtie, il fallait encore l'avoir dotée.

— Prélat ou seigneur laïque qui avait droit de nommer à un bénéfice. Patron ecclésiastique. Patron laïque. Être le patron d'un bénéfice. Être seigneur et patron de sa paroisse. Le patron avait les droits honorifiques, comme successeur du premier fondateur.

— Hist. Titre d'une dignité princière, dans quelques villes, au moyen âge. Patron de Salonique.

— Hist. anc. S'est dit, sous les empereurs, des citoyens qui faisaient métier de plaider devant les tribunaux.

— Se dit, par manière de qualification amicale, à un homme d'un rang inférieur. Bonjour, patron. Gare à vous, patron. Rangez-vous, patron.

— S'emploie quelquefois adjectiv. *Cardinal patron*. S'est dit, à la cour de Rome, du cardinal qui gouvernait comme premier ministre. C'était ordinairement le neveu du pape qui était le cardinal patron.

PATRON. s. m. Modèle sur lequel travaillent certains artisans, comme les brodeurs, les tapissiers et autres. Beau patron. Nouveau patron. Patron extrêmement riche. Patron trop chargé d'ouvrage. Patron à dentelle. Patron de dentelle. Patron fort beau, bien travaillé.

— *Dentelle d'un beau patron*. Dentelle faite sur un beau patron.

— Morceau de papier, de carte ou de parchemin, que les tailleurs, les lingères, les marchandes de modes, etc., découpent de manière à figurer les différentes parties de leurs ouvrages, et sur lesquels ils taillent l'étoffe dont ces ouvrages doivent être faits. Le patron d'une veste, d'un gilet. Le patron d'une chemise, d'un bonnet. Le patron d'une passe de chapeau de femme. Tailler le patron. Avoir un mauvais patron.

— Dans les manufactures d'or, d'argent et de soie figurées, on donne ce nom au dessin fait par le peintre, et rehaussé de couleurs, qui sert à monter le métier, et à représenter sur l'ouvrage les différentes figures de fleurs, d'animaux et de grotesques, dont le fabricant veut l'embellir.

— Luth. Se dit de certaines pièces de bois qui ont la forme de différentes parties d'un instrument, tel que violon, basse, guitare, etc., et d'après lesquelles on taille les bois dont les instruments doivent être faits. Violon d'un grand, d'un petit patron.

— *Patron* ou *table à patron*. Table de bois blanche sur laquelle les vitriers tracent et dessinent avec la pierre noire les différentes figures des compartiments d'après lesquels ils veulent couper les pièces de leurs panneaux.

— Fig. Le maréchal de Biron était estimé si parfait guerrier, qu'on croyait que le *patron* en serait rompu par sa mort. (Pasq.) N'allez pas prendre *patron* sur mes lettres, elles sont infinies. (Mme de Sév.)

— Fig. et fam. *Cet homme s'est formé sur un bon, sur un mauvais patron*. Il s'est formé sur un bon, sur un mauvais modèle.

— Hist. milit. Nom qu'on a donné d'abord à la giberne. On disait aussi *patronne*.

— Ornith. *Patron des maréchaux et des charbonniers*. Un des noms vulgaires de la mésange charbonnière.

PATRONAGE. s. m. (rad. *patron*). Droit qu'un prélat ou qu'un seigneur laïque avait de nommer à un bénéfice. Bénéfice en patronage ecclésiastique, en patronage laïque. Droit de patronage sur une chapelle.

— Protection qu'un homme puissant accorde à un homme d'un état inférieur. Patronage d'un ministre. Exercer un grand patronage dans sa province, dans sa ville natale.

— Blas. *Armoiries de patronage*. Celles qui contiennent, dans le haut de l'écu, quelque marque de dépendance. Les fleurs de lis, que la ville de Paris portait dans son écu, en faisaient des armoiries de patronage.

— Dr. canon. Droit qui appartenait sur une église à celui qui l'avait fait construire, ou qui l'avait fondée ou dotée. ‖ *Patronage laïque* ou *personnel*. Celui qui était attaché à la personne, et qui ne pouvait être ni aliéné ni vendu. ‖ *Patronage ecclésiastique* ou *réel*. Celui qui était attaché à une terre, à un bénéfice, et qu'on perdait en vendant cette terre ou ce bénéfice. Lorsqu'un patronage réel tombait entre les mains d'un hérétique, le droit dormait, mais n'était pas perdu.

— Hist. anc. Se dit des relations établies à Rome entre les patrons et leurs clients. ‖ Droit que le maître conservait sur l'esclave qu'il avait affranchi.

— Techn. Sorte de peinture faite avec des patrons découpés.

PATRONAL, ALE. adj. Qui appartient au patron, au saint du lieu. Fête patronale. ‖ Le pluriel *patronaux* est inusité.

PATRONAT. s. m. Hist. anc. Droit d'un patron sur ses clients. ‖ Dignité du patron. ‖ Protection. ‖ Droit d'un maître sur ses esclaves. ‖ Rapport qui il est avec ses affranchis.

PATRONÉE. s. f. Se disait pour Patronage. ‖ Dame de paroisse. ‖ Protectrice.

PATRONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Patroniser. Sempl. adjectiv. Barque patronisée.

PATRONISER. v. a. 1re conj. Se disait pour Conduire une barque en qualité de patron. Patroniser une barque.

PATRONNE. s. f. La seconde des galères du roi, que montait ordinairement le lieutenant général des galères. La patronne souffrit beaucoup dans cette tempête. La patronne essuya un grand feu.

— S'empl. adjectiv. *Galère patronne*. Galère que l'on appelait aussi simplement *patronne*.

PATRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Patronner. S'empl. adjectiv. Personne patronnée.

— *Patronné par*. Patronné par un homme puissant.

PATRONNER. v. n. 1re conj. (art. Enduire de couleur, en se servant d'un patron évidé aux endroits où la couleur doit paraître.

— v. a. Calquer sur un patron.

— On l'a employé plaisamment pour Faire le portrait de quelqu'un. J'aimerais bien à *patronner* les grosses joues de Pauline. (Mme de Sévigné.)

— Néol. Protéger; introduire dans le monde, dans la haute société. C'est une grande dame qui le patronne.

— SE PATRONNER. v. pron. Être calqué.

PATRONNESSE. adj. et s. f. Néol. Se dit de dames qui se chargent de diriger un bal, une fête, au profit de quelques infortunés. Les dames patronnesses du bal pour les Polonais. Une des patronnesses de la fête donnée au profit des pensionnaires de l'ancienne liste civile.

PÂTRONNET. s. m. (rad. *patron*). Pop. Garçon pâtissier.

PATRONNEUR. s. m. Techn. Celui qui fait du patronage. ‖ Celui qui patronne les cartes. ‖ Celui qui invente les dessins, et qui les forme sur le papier, de manière à être exécutés sur le métier.

PATRONYMIQUE. adj. (ét. gr., πατρός, gén. de πατήρ, père; ὄνομα ou ὄνυμα, nom). Il n'est usité que dans cette locution, *nom patronymique*, nom commun à tous les descendants d'une race, et tiré du nom de celui qui en est le père. Héraclides, Séleucides, sont des noms patronymiques.

— Hist. anc. Se dit du nom donné à un individu, d'après le nom de son frère ou de sa sœur; ainsi *Phoronide* se dit d'Ino, sœur de Phoronée. ‖ Se dit encore du nom donné à un peuple, d'après celui d'un de ses souverains; ainsi les Athéniens sont appelés *Théséides*, les Romains, *Romulides*. ‖ Enfin il se dit quelquefois du nom donné à un personnage, d'après celui d'un de ses descendants plus illustre que lui: *Théséide* se dit quelquefois d'Égée.

— Se dit, chez les nations modernes, du nom de famille, par opposition aux noms de terre ou de fief, et aux surnoms.

— *Signe patronymique*. Se disait pour Signe nécessaire, indubitable.

PATROPASSIEN. s. m. Hist. relig. V. PATRIPASSIEN.

PATROUILLAGE. s. m. (pr. *pa-trou-ya-je*). Pop. Saleté, malpropreté qu'on fait en patrouillant. Faire un patrouillage.

— S'est dit pour Salmigondis, ragoût malpropre et dégoûtant.

> Les chanoines venus, on servit sur la table
> Ce *patrouillage* épouvantable. (BARATON.)

— Syn. comp. PATROUILLAGE, PATROUILLIS. Le *patrouillis* est un lieu où l'on a patrouillé, et le *patrouillage*, l'action de celui qui patrouille. *Patrouillis* représente aussi la chose comme étant, et le *patrouillage* la représente comme se faisant.

PATROUILLE. s. f. (pr. *pa-trou-ye*; du fr. *patrouiller*, parce que, dans les courses de nuit, on patrouille dans la boue). Art milit. Marche qu'une partie des troupes de garde dans une ville fait, pendant la nuit, pour la sûreté des habitants. Faire la patrouille. Faire patrouille. Aller en patrouille.

— En général, Toute marche que fait un détachement de soldats, soit pour prévenir les désordres et arrêter les malfaiteurs, soit pour empêcher les surprises de la part de l'ennemi. Faire des patrouilles hors de la place, hors du camp.

— Le détachement même qui fait la patrouille. La patrouille marche par la ville. Rencontrer la patrouille. Les patrouilles étaient nombreuses. Doubler les patrouilles. Patrouille à pied, à cheval. Chef de la patrouille. Patrouille de gardes nationaux. Reconnaître la patrouille.

— Fig. Le bon sens et les vertus se cachent lorsque les partis font *patrouille*. (Boiste.)

— Fam. et pop. *Se mettre en patrouille*. Aller de cabaret en cabaret, boire sans nécessité, et plus qu'il ne convient.

— Techn. Se dit d'une espèce d'écouvillon avec lequel le boulanger nettoie son four. Linge mouillé sur un bâton pour rafraîchir le moule.

PATROUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Patrouiller. S'empl. adjectiv. Viande patrouillée. Fruits patrouillés.

— *Patrouillé par*. Viande patrouillée par un sale cuisinier.

PATROUILLER. v. n. 1re conj. (pr. *pa-trou-ye*). Art milit. franç. Faire la patrouille, aller en patrouille.

— Pop. Agiter, remuer de l'eau sale avec les mains, les pieds ou autrement. Les enfants aiment à patrouiller dans les rues, dans le ruisseau. Les canes, les cochons prennent plaisir à patrouiller dans la boue.

> Dieu soit la joie, on s'en donne à loisir,
> On est à même, on tripote, on *patrouille*,
> Et jamais bain ne fit tant de plaisir. (DUCERCEAU.)

— v. a. Pop. Manier malproprement les choses auxquelles on touche, les gâter, les déranger en les maniant. Patrouiller des viandes. Patrouiller des fruits.

— SE PATROUILLER. v. pron. Être patrouillé. Ces viandes ne doivent pas se patrouiller.

PATROUILLIS. s. m. Lieu où l'on a patrouillé.

— Pop. Bourbier. Mettre le pied dans le patrouillis.

— Se dit des plats qu'on a maniés malproprement. Je ne puis manger de ce patrouillis-là.

— Syn. comp. PATROUILLIS, PATROUILLAGE. V. PATROUILLAGE.

PATROUILLOTISME. s. m. (pr. *pa-trou-yo-tiss-me*). S'est dit, par dénigrement, en 1789 et depuis, d'un zèle exagéré pour le service de la garde nationale. Leur esprit de *patrouillotisme* les rendit impopulaires. (Cormenin.)

PATROÜS. adj. gr. m. Myth. Se disait, dans plusieurs villes de la Grèce, du dieu qui y était principalement adoré; comme *Patroa* se disait de la déesse qu'on y honorait. Les Athéniens adoraient Apollon Patroüs et Minerve Patroa; les Mégaréens, Bacchus Patroüs; les Argiens, Jupiter Patroüs; et les Éphésiens, Diane Patroa.

PATRU (Olivier). Avocat, né à Paris, en 1604, mort en 1681, eut de grands succès au barreau, entra en 1640 à l'Académie, où il introduisit des discours de remercîment. C'était un habile critique et un bon grammairien.

PATRUISAGE. Anc. cout. Droit payé par les marchands pour fréquenter les foires.

PATTAI. s. m. Bot. Espèce d'acacia des Indes, dont on emploie les feuilles sèches pour améliorer l'arack qu'on y fabrique.

PATTALE. s. m. Mamm. Bois non encore ramifié d'un jeune cerf. C'est ce qu'on nomme communément *dague*.

PATTALORINCHYTES. s. m. pl. (ét. gr., πάτταλος ou πάσσαλος, pieu, bâton; ῥίν, nez, ἐγχυτός, comme s'ils se fussent bouché le nez avec une cheville). Hist. relig. V. PASSALORINCHYTES.

PATTARA. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des cistes.

PATTE. s. f. (du bas lat. *plata*, plate). Le pied des quadrupèdes qui ont des doigts, des ongles ou des griffes. Patte de singe, de lion, de chat. Chien qui donne la patte. Les pattes de devant, les pattes de derrière d'un chien. Chat qui donne des coups de patte.

— Le pied de tous les oiseaux, à l'exception des oiseaux de proie. Patte de perroquet. Patte d'oie.

— Se dit des pieds de certains animaux aquatiques, comme l'écrevisse, le homard, etc. Des pattes d'écrevisse.

— Se dit également des pieds de certains insectes. Des pattes d'araignée. Un insecte à huit pattes.

— Zool. En général, ce mot désigne les membranes ou organes de la locomotion d'un animal. Cependant il est des circonstances où l'usage veut qu'on appelle ces parties *pieds*, ou même qu'on leur donne d'autres noms, comme ceux de *mains*, *griffes*, *serres*, *sabots*, *nageoires*. Ainsi, chez l'homme, la même partie qui, aux membres de devant, prend le nom de *main*, reçoit celui de *pied* à ceux de derrière, tandis que, dans la plupart des singes, les extrémités des quatre membres sont également appelées *mains*. On dit les *pieds* d'un cheval, d'un bœuf, d'un cerf, d'un chameau, d'un éléphant, d'un mouton, d'un veau, d'une chèvre, et des autres animaux qui ont ces parties enveloppées de corne; les *pattes* d'un chien, d'un chat, d'un lièvre, d'un lapin, d'un ours, d'un rat, et des autres mammifères qui n'ont pas ces parties recouvertes de corne. On dit aussi les *pattes* des oiseaux, des reptiles, des insectes et des autres animaux articulés; mais les organes correspondants de certains mollusques, tels que les céphalopodes, prennent le nom de *bras*. Les pattes conformées en manière de rames, et qui servent à la natation, sont appelées *nageoires* dans les poissons, certains mammifères, les cétacés par exemple, et dans les tortues marines. L'arbitraire seul a réglé ces dénominations, dont la diversité jette une grande confusion dans l'étude philosophique des organes.

— Le peuple a considérablement contribué à ces anomalies, qu'il est impossible de motiver. Ainsi, en parlant des organes locomoteurs des quadrupèdes, on ne dit pas les pattes d'un cheval, mais les jambes; l'âne, quoique d'une caste moins noble, jouit du même privilége; le cochon, ignoble par sa forme et son naturel, a des pieds; le chien, surnommé l'*ami de l'homme*, le chien, cette bonne créature, qu'on ne voit pas flatter ceux qu'il n'aime pas, et qui ne trahit jamais son maître, eh bien! il n'a que des pattes; point de restrictions en sa faveur comme pour les précédents.

— Fig. et fam. *Ce chat fait patte de velours*. Il retire ses griffes en donnant la patte. Je puis me fier au chien qui me caresse, mais je dois avoir l'œil sur la *patte* de velours du chat. (De Juss.)

— Fig. et au moral. *Faire patte de velours*. Cacher sous des dehors caressants le pouvoir ou le dessein qu'on a de nuire. Qui ne veut pas blesser fait *patte* de velours. (F. d'Égl.)

— Prov. et fig. *Se servir de la patte du chat pour tirer les marrons du feu*. Se servir adroitement d'un autre pour faire quelque chose de périlleux, dont on espère recueillir le profit.

— Fig. et fam. Se dit de la main de l'homme, mais en mauvaise part. Cet homme a une grosse vilaine patte. Cette fille, en voulant rajuster la coiffure de sa maîtresse avec sa grosse patte, l'a entièrement dérangée. Ôtez vos pattes de là. Rangez votre patte.

— Fam. *Marcher à quatre pattes*. Marcher sur les pieds et sur les mains.

— Prov. et fig. *Il ne remue ni pied ni patte*. Il est sans mouvement.

— Prov. *Il ne saurait remuer ni pied ni patte*. Se dit d'un homme qu'une grande faiblesse ou une grande lassitude empêche de marcher.

— Fam. *Mettre la patte sur quelqu'un*. Le battre, le maltraiter. Si je mets une fois la patte sur lui, il y paraîtra. Se rendre maître de son esprit; prendre de l'ascendant, de l'empire sur lui.

— Fam. *Tomber sous la patte de quelqu'un*. Courir le risque d'en être maltraité; en être maltraité. Qu'il ne tombe pas sous ma patte, il s'en souviendrait longtemps.

— *Passer sous la patte de quelqu'un*. En être maltraité.

— Fam. *Être entre les pattes de quelqu'un*. Être soumis à l'examen d'un homme dont on a sujet de craindre la sévérité.

— Fam. *Sortir des pattes*, *se tirer des pattes de quelqu'un*. N'être plus dans sa dépendance, n'avoir plus rien à redouter de lui. ‖ Être à l'abri de ses persécutions, de ses importunités.

— Fam. *Tenir quelqu'un sous sa patte*. Être en état, en pouvoir de lui causer du déplaisir.

— *Trouver quelqu'un sous sa patte*. À sa portée.

— Fig. et fam. *Donner un coup de patte*, *des coups de patte à quelqu'un*. Lâcher avec finesse quelque trait vif et malin contre quelqu'un, soit en sa présence, soit en son absence. ‖ *Graisser la patte à quelqu'un*. Le corrompre, le gagner par argent. Graisser la patte au portier, au valet de chambre.

— *Pattes de mouche*. Traits d'une écriture très-fine et mal formée.

— Pied d'un verre, d'une coupe et d'autres objets semblables. Verre à patte.

— Bot. Racine de certaines plantes qui a quelque ressemblance avec la patte d'un animal. C'est ce qu'on nomme autrement *griffe*. Patte d'anémone, de renoncule.

— Ce mot est devenu spécifique dans le langage vulgaire. ‖ *Patte d'araignée*. Nom vulgaire de la nigelle des jardins. *Patte du diable*. La margravie ombelliforme. ‖ *Patte du lapin*. L'orpin velu et le trèfle rouge. ‖ *Patte de lierre*. Le trèfle des champs. ‖ *Patte de lion*. L'alchimille et le filage. ‖ *Patte de loup*. Le lycope vulgaire. ‖ *Patte d'oie*. Les chénopodes. ‖ *Patte d'ours*. L'acanthe et l'ellébore fétide. ‖ *Patte velue*. La calandre.

— Conchyl. *Patte de crapaud*. Nom marchand d'une espèce du genre rocher. ‖ *Patte de lion brûlée*. Nom vulgaire d'une espèce de pourpre. ‖ *Patte d'oie*. Nom marchand employé quelquefois pour désigner le strambe pied de pélican. ‖ *Patte d'oie*, ou *aile de souris*. Coquille du genre des rostellaires.

— Entom. *Patte étendue*. Nom donné à une espèce de bombyx, ainsi nommé, parce qu'il semble se cacher la tête entre les pattes. ‖ *Patte-pelue*. Nom vulgaire de la calandre ou charançon du blé.

— Blas. On représente les pattes ordinaires en barre. Quand elles sont en une autre assiette, il les faut spécifier en blasonnant.

— Jeu d'écoliers, où l'on jette quelque menue monnaie contre une muraille, et où l'on gagne quand il n'y a que la largeur de la patte ou de l'extension de la main entre les pièces des joueurs.

— Mar. *Les pattes d'une ancre*. Les pièces triangulaires qui terminent à ses deux extrémités la partie courbe d'une ancre, et qui la font mordre sur le fond. ‖ *Pattes de bouline et de ris*. Bouts de filin épissés sur les ralingues de côté des voiles carrées, pour recevoir les branches de bouline et les palanquins. ‖ Morceau de fer plat et recourbé, fixé de l'autre bout à un cordage, deux élingues, ainsi garnis de pattes, servent à soulever les futailles, sous les douves desquelles on engage les pattes. ‖ *Patte d'anspect*. Garniture de fer que l'anspect porte à son gros bout. ‖ *Mouiller en pattes d'oie*. Mouiller sur trois ancres, disposées en triangles, à l'avant d'un vaisseau. ‖ *Patte de voiles*. Les morceaux carrés de toile qu'on applique au bord des voiles, proche la ralingue, pour les renforcer, afin d'y amarrer les pattes de bouline.

— Mus. Instrument qui sert à régler du papier de musique, en traçant à la fois les cinq lignes qui forment une partie. ‖ Ouverture inférieure des instruments à vent, tels que flûte, hautbois, etc.

— Taill. Petite bande d'étoffe qui est attachée par un de ses bouts, à quelque partie du vêtement, et dont l'autre bout porte, soit un bouton, soit une boutonnière. ‖ Petite bande d'étoffe de couleur tranchante qui fait partie du parement d'un habit uniforme. ‖ On donnait autrefois ce nom à une petite bande d'étoffe, où il y avait quatre ou cinq boutonnières qu'on attachait à la fente d'un haut de chausse, pour fermer une brayette.

— Techn. L....ette qui garnit la couverture d'un ......, et qui sert à le fermer. || Partie inférieure d'une cloche qui va en s'amincissant. || Le gros bout plat d'un pain de sucre. || Crosse ou cheville de bois dont le boucher se sert pour attacher la viande || Partie de la filasse ... approche de la racine de la plante, et qui ... plus épaisse que le reste. || Sorte de clou dont la tête est aplatie en forme d'ovale, et percée de plusieurs trous pour l'attacher contre ... planche, etc. || Partie de l'étui qui sert à ... fermer et à l'ouvrir, en s'agrafant ou se bo... ...at vers le milieu. || Chez les vergetiers, ... de bois percé, dans les trous duquel ... ent être passés les loquets avec de la ... || *Patte de loup* ou *lissoir*. Instrument propre à adoucir le papier raboteux, ou dont le grain est trop gros. || Morceau de fer pointu à un bout, et plat de l'autre : par le bout pointu, il se fiche dans du bois, ou se scelle dans du plâtre, et par l'autre bout, il sert à fixer un ... lambris, un chambranle de porte, un châssis de croisée, etc. || *Une patte en bois*, *en plâtre*. Une patte à mettre dans du bois, dans du plâtre. || Chez les charrons Bout de raie de roue qui entre dans le moyeu. || *Pattes et queues*. Nom ... donnait, dans quelques provinces de la ..., aux laines de la moindre qualité, ... plus courtes qui se lèvent de dessus l'animal.

PATTÉ, ÉE part. pass. du v. Patter. S'emploie ... Papier patté.

— ... une espèce de patte.

— ... *Croix pattée*. Croix terminée en forme de patte étendue. Porter d'argent à la croix pattée de ...

— ... *Lettres lombardes pattées*. Caractères dont chaque jambage porte une espèce de patte à ... extrémité.

PATTE-D'OIE-LION s. f. Charp. Enrayure formée par l'assemblage des demi-tirants qui tiennent les chevets d'une vieille église.

— Eaux et for. Plusieurs allées dans un bois qui aboutissent à un même centre comme les rayons d'un cercle.

— Bot. Sorte de plante qui croît dans les Alpes, et que l'on nomme aussi *cotonnière étoilée* ou *herbe à coton*.

PATTE-D'OIE. s. f. Point de réunion de plusieurs routes, de plusieurs allées divergentes, d'où on les aperçoit d'un coup d'œil.

— Fam. Se dit de ces rides divergentes que les personnes qui commencent à vieillir ont à l'angle extérieur de chaque œil. Il n'est plus jeune, ... voit déjà la patte-d'oie.

— Bot. V. CHÉNOPODE. || Expansion nerveuse dont les rameaux imitent une patte d'oie.

— Charp. Assemblage de pièces de charpente présentant en plan la forme triangulaire.

— Mar. Assemblage de trois câbles tirant sur un même point.

— P. et chauss. Endroit d'un pavé où deux ruisseaux viennent se réunir en un seul.

PATTE-PELU. s. m. Homme qui va adroitement à ses fins, sous des apparences de douceur et d'honnêteté. C'est un franc patte-pelu. Ce mot s'emploie, suivant les uns, par allusion à ce qu'on dit dans la Genèse de Jacob et d'Esaü, comme si on voulait dire de ces hypocrites qu'ils ont la voix de Jacob et la main d'Esaü. Suivant d'autres, c'est une allusion à la fable du loup qui montrait patte de brebis à l'agneau pour le tromper.

— S'applique aussi aux animaux, aux renards surtout.

C'étaient deux vrais tartufs, deux archipatelins,
Deux francs patte-pelus qui des frais du voyage,
Croquant mainte volaille, escroquant maint fromage,
S'indemnisaient à qui mieux mieux. (La Font.)

— On dit aussi *patte-pelue* au féminin, même en parlant d'un homme. Cet homme, cette femme est une vraie patte-pelue, est une dangereuse patte-pelue.

— L'auteur des *Contes d'Eutrapel* s'en est servi dans le sens de Fourberie. Surpassant en humilités, chattemites et *patte-pelues*, tous les moines du mont Athos.

— Voltaire l'a employé adjectivement.

De ce Jacob, heureux par un mensonge,
Patte-pelu dont l'esprit lucratif
Avait vendu des lentilles en juif (Voltaire)

PATTER. v. a. 1re conj. Techn. Régler du papier de musique avec une patte.

— SE PATTER. v. pron. Être patté. Ce papier doit se patter dans la journée.

PATTIÈRE. s. f. Techn. Femme qui trie et déblaye les chiffons à papier.

PATTU, UE. adj. (rad. *patte*). Qui a ou qui semble avoir de grosses pattes. Il n'est usité qu'en parlant de certains oiseaux d'une espèce particulière qui ont de la plume jusque sur les pieds. Pigeons pattus. Coqs pattus. Poules pattues.

— Molière parlant des canons qu'on mettait autrefois aux jambes, dit qu'ils représentent des pigeons *pattus*.

PATULCIUS. adj. et s. m. Myth. Un des noms de Janus, dont le temple était ouvert pendant la guerre. Surnom de Jupiter. || On dit aussi Janus Patulcia.

PATULIPALLE. adj. des 2 g. (ét. lat, *patulus*, ouvert, *pallium*, manteau). Conchyl. Se dit des mollusques acéphales qui ont le manteau ouvert. || PATULIPALLES. s. m. pl. Ordre de la classe des conchifères, auquel on rapporte ceux qui ont le manteau ouvert, c'est-à-dire qui ne présentent pas d'ouverture spéciale pour les déjections et la respiration.

PATUMAR. s. m. Mar. Bâtiment côtier des Indes orientales; il va à la voile et à l'aviron, et il est susceptible de servir en guerre.

PÂTURAGE. s. m. (du lat. *pastum*; on écrivait anciennement *pasturage*). Lieu où les bestiaux pâturent. Pâturage gras, ample, abondant, fertile, fécond, heureux, nourrissant, vert, riant, frais. Bons pâturages. Gras pâturages. Pays qui n'a point de pâturages. L'agneau naissant expire en un frais *pâturage*. (Del.) Oubliant tous les jours le *pâturage* et l'herbe. (Boil.) Votre vue s'étendra sur des campagnes couvertes de *pâturages* et de troupeaux. (Barth.) Cette forêt a sous ses pieds de gras *pâturages*. (Fén.)

Les lions dépouillent leur rage,
Et dans le même *pâturage*
Bondissent avec les troupeaux. (J.-B. Rouss.)

Cet animal guerrier qu'enfanta le trident
Déploie, en se jouant dans un gras *pâturage*,
Sa vigueur indomptée et sa grâce sauvage. (Del.)

— Usage du pâturage. Avoir droit de pâturage sur une terre.

— Droit que l'on a de faire paître les bestiaux sur certains fonds, autrement qu'à titre de propriétaire.

— *Pâturage vif*. Il offre une véritable jouissance des fruits utiles du fonds, car il consiste à faire consommer par les bestiaux des herbes ou des fruits commerçables. || *Pâturage vain*. Chose que le propriétaire abandonne comme ne lui étant d'aucune utilité, et comme ne pouvant produire par conséquent ce que l'on appelle une perception de fruits.

— Droit que le seigneur levait sur ses vassaux et sur les habitants qui faisaient paître leurs troupeaux dans certains temps de l'année.

— Herbe du pâturage.

— Fig. Se dit de tout ce qui peut contribuer à la consolation, à la nourriture de l'âme des fidèles. Que cet enfant miraculeux les mène encore, et les voie réunis dans les mêmes *pâturages*. (Mass.) Aux *pâturages* gras il mène ses troupeaux. (L. Rac.) Vous êtes les brebis favorites à qui le souverain pasteur a réservé ses plus fertiles *pâturages*. (Fléch.)

PÂTURAL, ALE. adj. Se disait pour Destiné aux bestiaux. || Qui fait partie de leur pâture.

PÂTURANT. part. prés. du v. Pâturer. Qui pâture. Il est toujours invar. Des troupeaux pâturant tranquillement.

PÂTURANT, ANTE. adj. Que l'on conduit au pâturage. Animaux pâturants.

PÂTURE. s. f. (rad. *paître*). Ce qui sert à la nourriture des bêtes, des oiseaux, et même des poissons. Dieu donne à tous les animaux leur pâture, il leur apprend à chercher leur pâture. Les petits poissons sont la pâture des gros. Etre la pâture des loups, des vautours, des corbeaux. Nos corps deviendront la pâture des vers. Aux petits des oiseaux il donne leur *pâture*. (Rac.)

D'un perfide ennemi j'ai purgé la nature;
A ses monstres lui-même a servi de *pâture*. (Rac.)

Devenir la *pâture*
Des corbeaux affamés et des loups dévorants.
(J.-B. Rouss.)

Et les troupeaux, épris de leurs concerts touchants,
Négligeant la *pâture*, écoutèrent leurs chants. (Id.)

— L'herbe et la paille qu'on donne aux bestiaux pour leur nourriture, et principalement à des bœufs et à des vaches. Mettre de la pâture devant des bœufs, leur donner de la pâture.

— On désigne sous ce nom, dans le Cantal, un mélange de foin, de regain et de paille, qu'on donne chaque jour aux bestiaux.

— Nourriture que le bétail trouve dans les pâturages, les pâtis, les pacages.

— Le lieu où croît la nourriture des animaux qui paissent. Une belle pâture. Une vaste pâture.

Dans les dédales verts que formaient les halliers,
L'herbe tendre, le thym, les humbles violiers,
Présentaient aux troupeaux une *pâture* exquise
(La Fontaine.)

— On donne ce nom, dans l'ancien Boulonnais, aux prairies naturelles situées sur les coteaux trop en pente pour être cultivés.

— *Pâtures grasses*. Nom qu'on donne en Flandre à des prairies artificielles composées de graminées qu'on a abondamment fumées, et dans lesquelles on place des bestiaux pour l'engraissement.

— *Mettre, envoyer des chevaux en pâture*. Les mettre paître, les envoyer paître dans un pré.

— *Vaine pâture*. Terres dont la pâture est libre, où tous les habitants d'une commune peuvent conduire leurs bestiaux. || Se dit en général de toutes les terres où il n'y a ni semences ni fruits.

— *Droit de parcours et vaine pâture*. Droit de mener ses bestiaux dans les terres où il n'y a ni semences ni fruits.

— Législ. *Vive pâture* ou *grasse pâture*. Se dit du droit de faire paître durant tout l'été ses bestiaux sur un fonds. Le droit qu'ont les habitants d'une commune sur les communaux est un droit de vive pâture.

— Bot. *Pâture de chameau*. Nom que les Arabes donnent au schœnanthe, dont ils se servent pour nourrir leurs chameaux.

— Fam. Se dit quelquefois de la nourriture de l'homme. C'est une bonne pâture, une excellente pâture que la pomme de terre. Les fruits et les salades ne sont pas une bonne pâture. N'avoir pas une pâture suffisante. Ce n'est pas là une pâture.

Tous les hommes suivaient la grossière nature,
Dispersés dans les bois, couraient à la *pâture*. (Boil.)

— Fig. au moral. Il faut donner de la pâture à son esprit. Dans ce livre, on ne trouve pas de pâture pour l'esprit. La parole de Dieu est la pâture de l'âme. Pâture spirituelle. La prédication de l'Evangile est la pâture d'une âme chrétienne. Jésus-Christ nous a laissé une pâture céleste dans l'Eucharistie. La contemplation de la nature est la pâture de l'esprit d'un philosophe. Il y a dans ce poëme beaucoup de pâture pour la critique. Tout sert de pâture à sa malignité. Théophile écoute; il veille sur tout ce qui peut servir de *pâture* à son esprit d'intrigue, de médiation ou de ménage. (La Bruy.) Ne cessons de combattre l'orgueil, à qui tout, jusqu'à l'humilité même, sert de *pâture* et d'aliment. (Boss.)

PÂTURÉ, ÉE. adj. Prat. Qui a été mangé, tondu par le bétail. Prairie pâturée.

— Qui est destiné à être mangé par les bestiaux. Aujourd'hui nos meilleurs agriculteurs conservent des champs à la culture des céréales destinées à affourager les bestiaux ou à être *pâturées* sur place. (Morog.)

PÂTUREAU. s. m. Anc. cout. Pré où l'on fait pacager les bœufs. Dans le Nivernais, on tenait les bœufs au pâtureau jusqu'à la Saint-Martin.

PÂTURER. v. n. 1re conj. Prendre la pâture. Les bêtes cherchent à pâturer, vont pâturer. C'est un lieu où les troupeaux pâturent commodément.

PÂTUREUR. s. m. (rad. *pâture*). Art milit. Ne se dit guère que des cavaliers et des valets qui mènent les chevaux à l'herbe. Donner une escorte aux pâtureurs.

PATURIN. s. m. Bot. Genre de plantes graminées qui donne beaucoup de pâture. Parmi les espèces de paturin, on doit citer le paturin abyssinien, dont la graine, dans son pays natal, est employée avantageusement à faire du pain. On compte aujourd'hui plus de cent quatre-vingts espèces de paturin, dont un grand nombre croissent naturellement en Europe.

PÂTURON. s. m. Art vétér. La partie au bas de la jambe d'un cheval et des autres mammifères ongulés, entre le boulet et la couronne. Cheval blessé au pâturon. Pâturon court. Pâturon long. Joint du pâturon.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de champignons comestibles, et particulièrement du champignon de couche, parce que c'est dans les pâturages que les meilleurs et les plus savoureux prennent naissance. || Nom vulgaire de grosses variétés de citrouilles ou de courges.

PATURSA. s. f. (Quelques étymologistes prétendent que c'est l'abréviation de *passio turpis saturnina*, dont on n'a pris que la première syllabe de chaque mot). Pathol. Nom donné autrefois à la maladie vénérienne.

PATY. s. m. Agric. Nom qu'on donne, aux environs de Metz, à des pierres enlevées des vignes et mises en tas à leurs extrémités.

PAU. s. m. Métrol. Mesure de longueur, en usage dans le royaume de Loango. Le pau vaut 77 cent., 66 cent ou 45 cent.

— Relat. Ancienne machine de guerre en usage autrefois parmi les Chinois.

PAU. Géogr. Ch.-l. du dép. des Basses-Pyrénées. Cour royale. Patrie de Henri IV; 12,600 hab. A 812 kilom. de Paris.

PAUCIARTICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pauci*, peu; *articulus*, article). Entom. Se dit des antennes quand elles ne sont formées que d'un petit nombre d'articles.

PAUCIDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pauci*, peu; *dens*, dent). Bot. Se dit des feuilles qui n'ont qu'un petit nombre de dents, comme celles de la serjanie paucidentée, qui n'ont qu'une ou deux dents au sommet.

PAUCIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pauci*, peu; *flos*, fleur). Bot. Qui porte peu de fleurs, comme le froment pauciflore, ou qui en contient peu, comme la calathide de la knautie.

PAUCIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pauci*, peu; *folium*, feuille). Bot. Qui n'a qu'un petit nombre de feuilles ou folioles, comme l'indigotier paucifolié.

PAUCIJUGUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pauci*, peu; *jugum*, paire). Bot. Se dit d'une feuille composée qui n'est formée que d'un petit nombre de paires de parties. || Se dit aussi des ombellifères dont chaque carpelle du fruit ne porte que cinq lignes saillantes, comme la férule paucijuguée.

PAUCINERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pauci*, peu; *nervus*, nerf). Bot. Qui n'a qu'un petit nombre de nervures. || Se dit d'une plante dont les feuilles sont peu veinées. || Se dit aussi des paillettes des graminées, quand le nombre des nervures ne dépasse pas cinq pour l'inférieure et quatre pour la supérieure. || On dit aussi *paucinervie*.

PAUCIRADIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pauci*, peu; *radius*, rayon). Bot. Se dit de l'ombelle qui ne contient ou ne porte qu'un petit nombre de rayons, comme l'hydrocotyle vulgaire. || Le nénuphar pauciradié est ainsi nommé parce que son stigmate n'a que huit ou neuf rayons.

PAUCIRUGUEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *pauci*, peu; *rugus*, ride). Bot. Qui offre peu de rides ou de rugosités. Hyménium paucirugueux.

PAUCISÉRIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pauci*, peu; *series*, série). Bot. Qui est partagé en un petit nombre de séries. || Se dit des squames du péricline des synanthérées, lorsqu'elles sont disposées autour de la calathide sur plusieurs rangs concentriques.

PAUCISPIRÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pauci*, peu; *spira*, spire). Conchyl. Se dit de l'opercule des mollusques, quand il ne décrit qu'un petit nombre de tours, de spirales, un ou deux par exemple, qui augmentent rapidement la largeur, et dont le sommet est à peu près central, comme dans les sabots.

PAUCITÉ. s. f. (du lat. *paucitas*, petit nombre). Didact. Petit nombre. La *paucité* de la race humaine rend la terre inhabitable, et cette terre abandonnée contribue à son tour à la dépopulation. (Volt.) Je renvoie à notre Dodwell qui a démontré la *paucité* des martyrs. (Id.) || Quoique utile, ce mot n'est pas entièrement sanctionné par l'usage.

PAUCRAIN ou **PAUCRIN**. s. m. Mar. Portefaix dans les ports de mer.

— Nom que les matelots donnent à un armateur avare.

PAUTORCEAU. s. m. (du vieux mot fr. *pau*, pieu). Chass. Piquet solidement enfoncé dans la terre, auquel on attache le filet pour prendre les pluviers.

PAUILLAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lesparre (Gironde); 2,700 hab.

PAUL (Saint). L'apôtre des Gentils, né l'an 2 de J.-C., de parents juifs, fut d'abord au nombre des persécuteurs du christianisme naissant; mais il se convertit à la suite d'une vision, et devint un des plus ardents apôtres de la religion nouvelle. Il fut décapité à Rome en 66. On a de lui quatorze épîtres, toutes adressées aux églises des régions qu'il avait parcourues, et remarquables par la force de la logique et la sagesse des préceptes. || Premier ermite qui, à 22 ans, se retira dans les déserts de la Thébaïde, et y mourut en 311, âgé de 113 ans. || PAUL Ier, pape, régna de 757 à 767. On l'a mis au rang des saints. || PAUL II, régna de 1464 à 1471. || PAUL III, régna de 1534 à 1549. || PAUL IV, régna de 1555 à 1559. || PAUL V, régna de 1605 à 1621.

— PAUL Ier, empereur de Russie, né en 1754, monta sur le trône en 1796, et périt étranglé en 1801. Parvenu au trône, tout fut bouleversé dans l'administration et dans l'armée. Il entra d'abord dans la coalition contre la France, dont il se fit ensuite l'allié. Il porta le despotisme jusqu'à obliger tous ceux qui se trouvaient sur son passage à se prosterner devant lui, ce qui causa sa perte.

— PAUL DE SAMOSATE. Patriarche d'Antioche en 260, fut le fondateur de la secte des paulianistes.

— Commun. relig. *Ermites de saint Paul*. Congrégation établie en Hongrie, au commencement du XIVe siècle. On les appelait plus souvent *les Pères de la mort*. || *Ordre de saint Paul décapité*. Nom que quelques bulles des papes donnent à l'ordre des barnabites.

PAUL (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de la province de ce nom, au Brésil. Mines d'or, d'argent, de fer, de diamants et de pierres précieuses; 15,000 hab. || SAINT-PAUL DE LOANDA. V. LOANDA. || SAINT-PAUL. Ch.-l. de cant., arrond. de Barcelonnette (Basses-Alpes). || SAINT-PAUL CAP-DE-JOUX. Ch.-l. de cant., arr. de Lavaur (Tarn). || SAINT-PAUL DE FENOUILLET. Ch.-l. de cant., arr. de Perpignan (Pyrénées-Orientales); 1,500 hab.

— Prov. *Découvrir saint Pierre pour couvrir saint Paul*. Dérober à l'un pour donner à l'autre. || *Prendre saint Pierre pour saint Paul*. Se méprendre, prendre une personne pour une autre. || *Qui loue saint Pierre ne blâme saint Paul*.

PAUL. s. m. (de l'ital. *Paolo*, Paul, nom de pape). Métrol. Monnaie d'argent de l'Etat romain, valant 52 cent. || Le paul de Toscane vaut 56 cent.

PAULE. Géogr. Ville du royaume de Naples (Calabre-Citérieure); 5,000 hab.

PAULÉTIE. s. f. (pr. *pô-lé-ci*). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, renfermant deux espèces.

PAULETTE. s. f. Droit que la plupart des officiers de justice et de finance payaient tous les ans au roi, afin de pouvoir disposer de leurs charges et pour que le prix en demeurât à leurs héritiers, s'ils venaient à mourir dans le cours de l'année. Ce droit fut établi, en 1604, par Ch. Paulet, secrétaire de la chambre du roi. La paulette fut d'abord fixée au soixantième du prix de l'office; elle fut réduite au centième en 1771, et prit le nom de centième denier.

PAULETTER. v. n. 1re conj. Anc. fin. Payer la paulette. Les officiers de la maison royale ne *paulettent* point, leurs charges vaquant par mort. (Trévoux.)

PAULHAGUET. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Brioude (Haute-Loire); 1,300 hab.

PAULIANISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui fut fondée au IIIe siècle, par Paul de Samosate, évêque d'Antioche. Il enseignait que le Fils et le Saint-Esprit existent en Dieu, comme les facultés de raison et d'activité chez les hommes. Il considérait le Christ comme un homme animé de l'esprit divin.

PAULICIEN. s. m. Hist. relig. Premier nom des pauli-joannites

PAULIEN (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. du Puy (Haute-Loire); 3,000 hab.

PAULIER. s. m. (du v. m. fr. *pau*, pieu, bâton, parce qu'il en portait ordinairement un). Anc. cout. Celui qui levait les gerbes pour la dîme. On disait aussi *dîmeur*.

PAULI-JOANNITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte formée au VIII[e] siècle par les Arméniens Paul et Jean. Ils pensaient que l'adoration de la croix était une idolâtrie, et refusaient la même aux pauvres, pour ne pas prolonger l'existence d'êtres créés par le mauvais principe.

PAULIN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui habitait la Bulgarie, et qui mettait saint Paul au-dessus de Jésus-Christ. Les paulins baptisaient avec le feu.

PAULINE. s. f. Hist. ecclés. Nom d'une bulle de Paul III sur les indults.

PAULINIE. s. f. Bot. V. PAULLINIE.

PAULINISTE. s. m. Hist. eccles. Partisan d'un évêque d'Antioche nommé Paulin, qui avait vécu vers la fin du IV[e] siècle, en même temps qu'un autre évêque suspecte d'arianisme.

PAULISTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de la ville ou de la province de Saint-Paul, au Brésil. || Qui appartient à cette province ou à ses habitants. *Mines des Paulistes*. Se dit des mines qui existent dans cette province.

— Hist. eccles. Nom qu'on donnait, à Goa, aux jésuites. On disait aussi *Pères paulistes*.

PAULITE ou **PAULIEN**. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de sévériens, dont un nommé Paul fut le chef.

— Minér. Nom d'un minéral appelé aussi *hypersthène*, de l'île de Saint-Paul, au Labrador, d'où sont venus les premiers échantillons.

PAULLINIE. s. f. Bot. Genre de sapindées dont les espèces sont disséminées dans les deux hémisphères. Les tiges de ces plantes sont flexibles, et on en fait des paniers, des cordes et autres objets de cette nature.

PAULLINIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une paullinie. — PAULLINIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des sapindacées, qui a pour type le genre paullinie.

PAULME. s. f. Ancienne orthographe du mot paume; il se prenait pour main. || *Choir tout à paulme*. Tomber sur les mains.

PAULMÉE. s. f. Se disait pour Mesure qui a la longueur de la main; palme.

— Anc. art milit. Accolade, léger coup donné avec la main à celui qu'on recevait chevalier.

PAULO-POST-FUTUR. s. m. (ét. lat., *paulo*, un peu, *post*, après, *futurus*, futur). Gramm. gr. Temps des verbes passifs grecs, qui exprime un futur très-prochain. Ce terme n'est plus en usage aujourd'hui; on appelle ce temps *futur antérieur*.

PAUME. s. f. (du lat. *palma*). Le creux, le dedans de la main entre le poignet et les doigts. Avoir la paume de la main longue, courte, etc. Être blessé à la paume de la main. *La paume* de la main est plus ou moins concave, suivant les individus. (Petit.) Les piqûres de la *paume* de la main sont quelquefois suivies d'un gonflement considérable de la main et de l'avant-bras. (Id.)

— Pop. *Siffler en paume*. Appeler en faisant du creux de la main une espèce de sifflet.

— Métrol. Mesure formée par la hauteur du poing fermé; elle est d'environ 8 centimètres. On dit plus souvent *palme*. C'était autrefois la mesure dont on se servait pour spécifier la taille des chevaux.

— Entom. Se dit du premier article des deux tarses antérieurs des insectes hexapodes, quand il se distingue des autres par plus de longueur, plus de largeur, ou autrement.

— Bot. On appelait autrefois *Paume de Christ*, le palma-christi ou ricin.

— Mamm. La partie large de la main jusqu'aux doigts, comprenant le poignet et le métacarpe dans les mains proprement dites, le tarse et le métatarse dans les pieds en forme de mains.

— Mar. Nom qu'on donne dans les ateliers de mâture au bout d'une pièce qui sert à allonger la mèche d'un mât d'assemblage. || En général, toutes les pièces qu'on accole les unes aux autres ou qui sont sur-ajoutées à la mèche sont terminées en paume, afin qu'elles ne puissent se séparer.

PAUME. s. f. (du lat. *palma*, paume de la main, parce qu'on renvoyait les balles avec la paume de la main, avant qu'on eût inventé les raquettes et les battoirs). Sorte de jeu auquel jouent deux ou plusieurs personnes qui se renvoient une balle avec une raquette ou battoir, dans un lieu préparé exprès. Il paraît que ce jeu est fort ancien, puisqu'il en est question dans Homère. Jeu de la paume. Joueur de paume. Jouer parfaitement à la paume. Belle partie de paume.

— Absol. Le jeu de la paume. La paume est un exercice utile à la santé.

— *Longue paume*. Celle à laquelle on joue dans un long espace de terrain ouvert de tous côtés et disposé exprès.

— *Courte paume*. Celle à laquelle on joue dans un carré long enfermé de murailles, ordinairement peintes en noir, et pavé de dalles de pierre.

— *Jeu de paume*. Le lieu où l'on joue à la courte paume. Jeu de paume couvert. Jeu de paume découvert.

— *Jeu de paume carré*, ou simplement *carré*. V. CARRE. || *Jeu de paume à dedans*, ou simplement *à dedans*. V. DEDANS.

— *Salle nue comme un jeu de paume*. Salle qui n'est pas meublée.

— Hist. fr. *Jeu de paume*. Se dit particulièrement du jeu de paume de Versailles, où les députés du tiers-état, ayant trouvé le lieu de leur séance fermé, se réunirent, le 20 juin 1789, et firent le serment de ne point se séparer sans avoir donné une constitution à la France. Cette séance s'appelle absol. *Le jeu de paume*, *le serment*, *l'assemblée ou la séance du jeu de paume*.

PAUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Paumer. S'empl. adjectiv. Avoir la gueule paumée.

— *Paumé par*. Il a eu la gueule paumée par un ivrogne.

PAUMÉE. s. m. Agric. Manière de mesurer la tige du lin et du chanvre avec la paume de la main.

PAUMÈLE. s. f. Se disait pour Poignée. || Ancien nom du jeu de la main chaude.

PAUMELLE. s. f. Bot. Espèce d'orge très-commune dans quelques provinces. || Un des noms de l'agaric élevé.

— Chass. Machine où l'on met un oiseau vivant pour appeler.

— Mar. Morceau de cuir dont les voiliers garnissent la paume de leur main, pour y fixer le dé avec lequel ils poussent leur aiguille.

— Techn. Outil de bois dont le corroyeur garnit la paume de sa main, pour rendre les cuirs plus maniables. || Les maroquiniers se servent aussi de paumelles de bois et de liége, pour faire sortir et relever le grain des peaux de maroquins noirs qu'ils fabriquent. || Bout de lisière de drap dont le cordier entoure le fil de caret à mesure qu'il l'a formé. La paumelle empêche que la main de l'ouvrier ne soit coupée par le fil. || Espèce de penture de porte qui s'attache sur le bois et qui tourne sur un gond.

PAUMER. v. a. 1[re] conj. (du fr. *paume*). Ne s'empl. que dans cette phrase pop. *Paumer la gueule*. Donner un coup de poing sur le visage.

— *Paumer une terre*. La mesurer avec la paume.

— v. n. Mar. Se touer à la main. || Se servir du paumet.

— SE PAUMER. v. pron. *Se paumer la gueule*. Se battre. Pop. et bas.

PAUMET. s. m. Mar. V. PAUMELLE.

PAUMETTON. s. m. Se disait pour Paume de la main. || *Choir à paumettons*. Tomber sur les mains.

PAUMIER. s. m. Maître d'un jeu de paume.

— *Paumier-raquetier*. Artisan qui fait des raquettes de paume.

— Celui qui porte une palme. Se disait des croisés et des pèlerins qui revenaient de la terre sainte.

— S'empl. aussi adject. Maître paumier.

PAUMIÈRE. s. f. Femme qui tenait un jeu de paume. La *paumière* alla où j'envoyais tous mes malades. (Le Sage.)

PAUMILLE. s. f. (pr. *pô-mi-ye*). Chass. Machine sur laquelle on place une moquette destinée à faire tomber les oiseaux dans le piége.

PAUMILLON. s. m. (pr. *pô-mi-yon*). Agric. Partie de la charrue qui tient l'épars où sont attachés les bœufs ou les chevaux qui tirent la charrue.

PAUMOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Paumoyer. S'empl. adject. Lin paumoyé. Chanvre paumoyé.

PAUMOYER. v. a. 1[re] conj. (pr. *pô-moi-ié*; rad. *paume*). Ce verbe change l'y en i devant un e muet. *Je paumoie*, *tu paumoies*, *il paumoie*, *nous paumoyons*, *ils paumoient*. *Je paumoierai*, *je paumoierais*, etc. Se disait pour Manier. || Se disait particulièrement de l'usage des armes. *Paumoyer une lance*. S'en servir.

— Agric. Mesurer à la paume. Paumoyer le lin, le chanvre.

— Mar. Faire passer une chaloupe sous un câble ou sous un grelin. *Paumoyer un cordage*. Le parcourir à la main dans toutes ses parties.

— SE PAUMOYER. v. pron. Être paumoyé.

PAUMURE. s. f. Vénér. Sommet de la perche du bois d'un cerf, où elle se partage en cinq, ce qui représente la paume de la main. On dit aussi *empaumure*.

PAUNCHÉA. s. f. Métrol. Monnaie en usage dans les possessions britanniques de l'Inde, valant 1 fr. 24 c.

PAUPÉRISME. s. m. (mot emprunté de l'anglais, qui l'a tiré du latin *pauper*, pauvre). Écon. polit. Existence d'un grand nombre de pauvres dans un État, surtout lorsque cette existence est perpétuée par des causes permanentes, telles que l'absence des propriétaires, l'organisation vicieuse du travail, et une taxe des pauvres. Le paupérisme est le fléau de l'Irlande et de l'Angleterre elle-même. Le *paupérisme* porte non-seulement sur les besoins réels que la nature nous a créés, mais encore sur les besoins factices bien autrement étendus qui sont le fruit d'une civilisation développée. L'ouvrier anglais porté au sein des villes sur le registre de sa paroisse, et recevant chaque jour de la charité légale une certaine somme d'argent et une ration de viande, de sucre et de thé, est à coup sûr mille fois plus malheureux dans ce luxe de la misère, que le pauvre montagnard français qui ne possède peut-être pas le quart de ce que consomme chaque jour le mendiant anglais, mais dont les désirs bornés ne vont pas au delà de ses ressources. (Vivien.)

PAUPIÈRE. s. m. (du lat. *palpebra*). Peau mobile qui sert à couvrir le globe de l'œil, quand elle s'abaisse, et qui est bordée de petits poils appelés *cils*. Les paupières, par leur écartement, permettent à l'œil de recevoir l'impression de la lumière, ou, par leur occlusion plus ou moins complète, le mettent à l'abri d'une clarté trop vive ou de l'action des corps étrangers. La plupart des vertébrés ont trois paupières; cependant l'homme et les singes n'en ont que deux, et quelquefois les reptiles, de même que les poissons, n'en ont point du tout. La paupière de dessus, de dessous. La paupière supérieure, inférieure. Ouvrir, fermer, clore la paupière. Dès qu'une personne est morte, on lui ferme les paupières, on abaisse ses paupières sur les yeux. Rougir en baissant la paupière. Avoir les paupières cernées. L'envie de dormir appesantit la paupière. Deux noirs sourcils en arc partageant sa *paupière*. (Del.) Un sommeil léthargique accablait ma *paupière*. (L. Rac.) La voiture partit, et une larme vint mouiller ma *paupière*. (X. Marm.) Celui qui met des larmes sous vos *paupières* a mis de la sensibilité dans vos cœurs. (Idem.) De grosses larmes se faisaient passage à travers ses longues *paupières*. (Pougens.)

> Que de tristes mourants, qui fermaient la paupière,
> Sont tout à coup rendus à la douce lumière!
> (L. RACINE.)

— Fig. *Fermer la paupière*. Dormir. Ne pas fermer la paupière de toute la nuit. Il ne m'est plus permis de fermer la *paupière*. (Boil.) || Essayer de dormir. Je n'ai fermé la paupière qu'un instant. || Mourir. Il n'eut pas plus tôt fermé la paupière, qu'on mit le scellé chez lui. Quand le trépas fermera ma *paupière*. (Demoustier.)

— Fig. *Fermer la paupière*, *les paupières à quelqu'un*. L'assister jusqu'à la mort. Cette expression vient de l'usage où l'on est de fermer les paupières à ceux dont les yeux restent ouverts après le décès. Je l'ai vu mourir, c'est moi qui lui ai fermé la paupière. Ses trompeuses mains vont fermer ma *paupière*. (Rac.)

> Mais à peine le ciel eut repris mon père,
> Dès que ma triste main eut fermé sa paupière.
> (RACINE.)

— Fig. *Ouvrir la paupière*. S'éveiller. || Naître. Il sentit l'infortune en ouvrant la *paupière*. (Volt.)

— Les poètes ont souvent exprimé cette pensée par des périphrases.

> . . . . Et bientôt son amante
> Rouvre à sa douce voix sa paupière mourante.
> (VOLTAIRE.)

> Une lente langueur
> Appesantit son humide paupière,
> Son œil moins vif se ferme à la lumière,
> Et du plaisir ce sommeil est vainqueur.
> (LEONARD.)

> Orode entend sa voix, et la douce lumière
> Abandonne aussitôt sa tremblante paupière.
> (DEL.)

— Le poil de la paupière, les cils. Paupière noire, blonde. De grandes, de longues paupières.

— Se prend aussi quelquefois pour l'Œil.

— Ichthyol. Poisson du genre du persègue ou bodium.

— Zool. On nomme ainsi deux voiles mobiles qui, dans les mammifères, les oiseaux et quelques reptiles, couvrent entièrement les yeux en se rapprochant l'un de l'autre.

PAUPIETTES. s. f. pl. Art culin. Tranches de viande recouvertes de lard et de farce, qu'on fait rôtir enveloppées de papier, et qu'on sert avec une sauce piquante.

PAUPOIRE. s. f. Techn. Plaque de fonte placée dans les ateliers, sur laquelle on aplatit le cul des bouteilles noires.

PAUQUE. s. m. Ancienne mesure pour le vin.

PAUSAIRE. s. m. Ant. rom. Prêtre qui réglait les pauses des processions d'Isis, qui entonnait les hymnes dans les marches.

— Anc. mar. Chef des rameurs d'un vaisseau. Il donnait le signal aux rameurs pour les faire manœuvrer de concert.

PAUSANIAS (pr. *pô-za-ni-âss*). Célèbre général de Sparte, remporta la victoire de Platée, 479 ans av. J.-C. Les succès qu'il obtint contre les Perses dans l'Asie Mineure l'enflèrent, et il aspira à devenir le tyran de sa patrie, mais ses projets ayant été découverts, il se réfugia dans le temple de Minerve dont on mura les portes, et où il mourut de faim, l'an 477 av. J.-C. || PAUSANIAS. Géographe célèbre du II[e] siècle après J.-C., voyagea en Grèce, en Macédoine, en Asie, en Égypte, et vint s'établir à Rome, où il mourut l'an 170. Son *Voyage en Grèce* est également précieux pour le géographe, l'historien et l'antiquaire.

PAUSANIES. s. f. pl. Antiq. Fêtes célébrées à Sparte, accompagnées de jeux, et auxquelles les Spartiates avaient seuls le droit de disputer le prix.

PAUSE. s. f. (pr. *pô-ze*; du gr. παῦσις; fait de παύω, faire cesser). Suspension, interruption momentanée d'une action, d'un mouvement. Faire une pause, de longues pauses. Faire plusieurs pauses en chemin. Le cortège fit une pause en cet endroit. Dans un long travail, il faut des pauses, de petites pauses de temps en temps. Le prédicateur fit une pause au milieu de son sermon. J'ai dû faire une *pause* à la fin du précédent livre. (J.-J. Rouss.)

— Mézeray appelait les paragraphes et le chapitres par lesquels les historiens de son temps divisaient leurs ouvrages, des *pauses* qui au lieu d'accourcir le chemin, ne faisaient que l'allonger.

— Se disait pour Cessation, relâche. Dieu donnera paix et *pause* à vos pitoyables adversités. (Pasq.) Elle le faisait mourir à petit feu et à longues *pauses*. (Cont. d'Eutrap.)

— Mus. Silence, intervalle de temps pendant lequel un ou plusieurs musiciens, ou même tous les concertants, demeurent sans chanter, sans jouer. Marquer les pauses. Compter les pauses. || Plus exactement, Silence de la durée d'une mesure pleine. *Demi-pause*. Silence de la valeur d'une blanche, quelle que soit la mesure.

— Mar. Grande embarcation employée à Archangel au chargement des navires.

— Techn. Dans les cloches, l'endroit où le battant frappe. || Temps nécessaire pour battre l'or et le réduire à un certain degré.

— PAUSES. s. f. pl. Antiq. Endroits marqués où s'arrêtaient ceux qui portaient la statue d'Anubis, dans les processions faites en l'honneur de ce dieu et de la déesse Isis.

PAUSER. v. n. 1[re] conj. Mus. Appuyer sur une syllabe en chantant. Pauser sur une syllabe. On ne doit pauser que sur les syllabes longues, et l'on ne pause jamais sur les *e* muets. || Faire une pause en musique. Vieux.

PAUSICAPE. s. f. (ét. gr., παῦσις, cessation; κάπτω, manger). Ant. gr. Espèce de cylindre creux, dans lequel on enfermait les épaules d'un criminel que l'on mettait aux entraves, et par le moyen duquel on empêchait de manger ceux qui étaient condamnés à mourir de faim. || Muselière pour les chevaux, que l'on mettait quelquefois aux esclaves pour les empêcher de manger.

PAUSIE. s. f. Bot. Nom d'une espèce d'olive.

PAUSILIPPE. Géogr. Montagne près de Naples, traversée par une grotte ou route souterraine, qui va de Naples à Pouzzoles. On l'appelait autrefois *Pausilype*.

PAUSIMÉNIE. s. f. (ét. gr., παῦσις, cessation, μήν, mois). Médec. Cessation du flux menstruel chez la femme.

PAUSSE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages.

PAUSSILE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un pausse. — PAUSSILES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, xylophages, qui a pour type le genre pausse.

PAUSSOÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un pausse.

PAUSUS. Myth. rom. Dieu du repos et de la paix.

PAUTKAS. s. m. Comm. Toile de coton des Indes.

PAUVRE. adj. des 2 g. (du lat. *pauper*). Qui n'a pas le nécessaire, ou qui l'a trop strictement, soit faute de gagner sa vie par le travail, soit faute de travail. Pauvre homme. Pauvre femme. Pauvre artisan. En ce pays-là les paysans sont fort pauvres. Devenir pauvre. Vivre et mourir pauvre. Pauvre comme Job. Mandez-moi ce qu'il faut pour la nourriture et les ustensiles de ces *pauvres* femmes. (Boss.) Un homme qui, importuné d'un ami *pauvre*, lui donne enfin quelques secours, l'on dit de lui qu'il a été son repos, et nullement qu'il est libéral. (La Bruy.) Un homme d'esprit qui est né fier ne perd rien de sa fierté ou de sa roideur s'il vient à se trouver *pauvre*. (Id.) Devenant *pauvre*, il devint homme sage. (J.-B. Rousseau.) Une homme n'est pas *pauvre* parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas. (Mont.)

> Vous souvenant que, caché sous le lin,
> Comme eux vous fûtes pauvre, et comme eux orphelin.
> (RACINE.)

— Se dit, par extens., d'une personne qui n'a pas de quoi subsister honorablement selon sa condition. Être bien pauvre pour son rang. Faire un homme plus pauvre qu'il n'est. Tout devint *pauvre*, et dans sa maison, et sur sa personne. (Boss.) Si je compare les grands avec le peuple, ce dernier me paraît content du nécessaire, et les autres sont inquiets et *pauvres* avec le superflu. (La Bruy.) Celui-là est riche qui reçoit plus qu'il ne consomme; celui-là est *pauvre*, dont la dépense excède la recette. (Id.) S'il est vrai que l'on soit *pauvre* par toutes les choses que l'on désire, l'ambitieux et l'avare languissent dans une extrême pauvreté. (Id.)

> Moins riche de ce qu'il possède,
> Que pauvre de ce qu'il n'a pas.
> (J.-B. ROUSSEAU.)

— *Mourir pauvre*. Mourir sans laisser de biens.

— *Vous m'aimez mieux pauvre que riche*. Se dit à celui qui veut nous faire acheter quelque chose trop cher, ou qui veut nous porter à faire quelque dépense plus grande que nous ne voudrions.

— Se dit des pays stériles ou dont les habi-

tants sont misérables. Royaume, province, ville, village, pays pauvre.

— Se dit des associations, des établissements qui ont des revenus très-modiques ou insuffisants. Cet hospice est pauvre, fort pauvre. Société pauvre.

— Se dit de certaines choses dans lesquelles on ne trouve pas l'abondance qu'on y pourrait désirer. Collection, mémoire, nomenclature, bibliothèque, musée, jardin pauvre.

— *Mine pauvre.* Celle d'où l'on n'extrait que peu de métal

— *Langue pauvre.* Celle qui n'a pas tous les termes et tous les tours nécessaires pour bien exprimer les pensées. Une langue est pauvre lorsqu'elle est obligée de se servir d'un même mot dans des acceptions d'un rapprochement bizarre, ridicule ou scandaleux. (Boiste.)

— *Rime pauvre.* Rime imparfaite

— *Sujet pauvre, matière pauvre.* Sujet, matière stérile qui fournit peu à l'ouvrier.

— *Architecture pauvre.* Celle dont les membres sont grêles, les profils mous et sans saillie, les ornements rares, ou, ce qui est pis encore, de mauvais goût et d'une exécution mesquine.

— Peint. Qui manque de grandeur, de richesse, qui est sans élévation, sans dignité, sans énergie. || *Tête pauvre.* Tête ignoble, sans caractère, sans expression, sans physionomie, faiblement modelée, sans relief, sans vigueur de dessein, ni couleur. || *Draperie pauvre.* Draperie qui manque d'apparence, d'ampleur, de développement || *Composition pauvre.* Composition qui n'a pas la richesse que promettait le sujet, où manquent les épisodes, les circonstances et les objets accessoires, les contrastes et les autres combinaisons de l'art propres à donner l'intelligence du sujet || *Dessin pauvre.* Dessin petit, mesquin, qui manque de grandeur dans les formes, etc.

— Se dit quelquefois par sentiment de compassion. Le pauvre homme ! il a bien souffert. *Pauvre esprit*, dira-t-on, que je plains ta folie! (Boil.) Résous-toi, *pauvre* époux, à vivre de couleuvres. (Id.) Les tragédies, les romans, les comédies, les contes, se disputent l'imagination du *pauvre* voyageur. (A. de Cust.) Ces *pauvres* ermites ne sont pas encore assez séparés des hommes, on leur dispute le repos qu'ils ont acheté si cher (Id.) Ces animaux si souples, si doux, si obéissants à la pensée de leur maître, nous expliquent l'erreur des *pauvres* Indiens, qui prenaient les premiers cavaliers espagnols pour une seule bête : homme et cheval. (Id.) Tout le monde connaît *le pauvre homme !* répété plusieurs fois par le crédule Orgon, en parlant de Tartuffe.

> Je le tiens ce nid de fauvettes,
> Ils sont deux, trois, quatre petits :
> Depuis si longtemps je vous guette,
> *Pauvres* oiseaux, vous voilà pris. (Berquin.)

— Se dit aussi par tendresse et par familiarité. Mon pauvre enfant. Mon pauvre ami. Le pauvre petit !

— Se dit de diverses choses par manière de plainte. Voilà mon pauvre habit tout gâté. Voilà nos pauvres vignes toutes gelées. Je vous embrasse de toutes mes *pauvres* forces. (Volt.)

— Se dit souvent par mépris, dans le sens de Chétif, mauvais dans son genre. Faire un pauvre discours. Donner une pauvre pièce. C'est un pauvre esprit, un pauvre poète, un pauvre musicien De pauvre pain. De pauvre vin. De pauvre étoffe. Faire une pauvre chère, un pauvre dîner. Faire une pauvre ambassade. Faire un pauvre effet. Cet habit a pauvre mine. Dans cette acception, *pauvre* se place toujours avant le substantif.

— S'empl. quelquefois dans le sens de Petit.

> Naguère avons dans un [illegible] la goutte,
> Jure de par le [illegible] saint M[illegible]
> Que ne boirons [illegible] qu'il m'en coûte,
> De meshui plus un pauvre coup de vin (Chaulieu.)

— *Il ne m'a pas dit un pauvre mot.* Il ne m'a pas dit un seul mot d'honnêteté, de consolation

— Prov. *Un pauvre sire.* Un homme sans considération, sans mérite. || *C'est un pauvre argoulet.* Se disait d'un homme sans crédit et sans ressources

— *Un pauvre hère, un pauvre diable.* Un homme qui est dans la misère. C'est un pauvre diable chargé de famille. Il faudrait qu'on aidât à ce pauvre diable, car il prend bien de la peine.

— *Pauvre*, placé avant ou après les substantifs *homme* et *femme*, a quelquefois des sens différents.

— *Un pauvre homme* Celui qui manque d'industrie, d'esprit, de cœur pour ses affaires. C'est un pauvre homme. Vous êtes un pauvre homme de vous laisser mener ainsi, de vous laisser duper de la sorte. || Homme à plaindre. Le pauvre homme ne sait que devenir.

— *Un homme pauvre. Une femme pauvre.* Un homme, une femme qui est dans l'indigence.

— Il y a de la différence entre un *pauvre auteur* et un *auteur pauvre*. Le premier est un auteur sans mérite; le second est un auteur qui est dans l'indigence

— Prov. *Pauvres gens n'ont guère d'amis.*

— Poés. *Pauvre de* Privé, dénué.

> Les [illegible] de ces Helvétiens,
> Pauvres de vains trésors, mais riches de vrais biens. (Chênedollé.)
> Et pauvre de couleur, mais riche de [illegible] voix,
> Le [illegible] nos bois (Delille.)

P[illegible] s. m. Mendiant. Donner l'aumône à un pauvre, aux pauvres. Assister les pauvres. Les pauvres sont les membres de Jésus-Christ. Qu'est-ce qu'un *pauvre* ? C'est celui qui n'a point encore de propriétés. (Lamennais.) Croyez-vous dégrader un *pauvre* de sa qualité d'homme, en lui donnant le nom méprisant de gueux ? (J.-J. Rouss.) Qui de nous enfin voudrait se séquestrer du monde des heureux pour vivre éternellement parmi les souffrances, et ne recevoir en mourant pour tant de bienfaits que l'ingratitude du *pauvre* et la calomnie du riche. (Chateaub.) Quand il visitait les hôpitaux, saint Louis servait la tête nue et à genoux les *pauvres* les plus dégoûtants. (F. de Sales.) Dans toutes les conditions, le *pauvre* est bien proche de l'homme de bien, et l'opulent n'est guère éloigné de la friponnerie. (La Bruy.) Les grands seraient inutiles sur la terre, s'il ne s'y trouvait des *pauvres* et des malheureux. (Id.)

— M. Raucourt, artiste dramatique et poète distingué, a tracé du *pauvre* un portrait assez touchant. Nous en détachons les vers suivants :

> Je ne maudis jamais celui qui me refuse,
> Je vis au jour le jour, et rarement j'accuse
> Le sort d'avoir été pour moi trop rigoureux.
> Je me plais avec ceux qui sont bien malheureux.
> Je regarde le ciel et j'attends en silence
> Le dernier jour. Je ris de la froide opulence :
> Plus elle fait de bruit et plus elle m'endort
> Galment, sans la braver, je vois venir la mort.
> Je me sens bien meilleur depuis que la misère
> Est là. Toutes les nuits je rêve de ma mère.
> Je sauté encor parfois quand j'entends un tambour.
> J'adore les enfants, et passe plus d'un jour
> A les voir folâtrer, de leurs plaisirs avide,
> Sans songer un instant que ma besace est vide,
> Et j'espère que Dieu qui sait lire en mon cœur,
> Me donnera là-haut un peu plus de bonheur.

— Celui qui a peu de biens pour vivre. La haine qui a toujours subsisté entre les riches et les *pauvres* a partout détruit les sources de l'honneur et de la vertu. (Barthél.) Le désordre et les fantaisies n'ont plus de bornes et font plus de *pauvres* que les vrais besoins. (J.-J. Rouss.)

— Prov. *Le pauvre est toujours pauvre.* Les moyens lui manquent pour se tirer de la misère. || *Qui donne au pauvre prête à Dieu.* || *La main du pauvre est la bourse de Dieu.* || *Donner au pauvre n'appauvrit pas.* L'aumône est, dans l'esprit de la religion, une usure sainte, un gain assuré. || *Tout le monde tombe sur le pauvre.* Ce proverbe est un résumé du passage suivant de l'Ecclésiastique : Si le riche est ébranlé, ses amis le soutiennent; mais si le pauvre commence à tomber, ses amis mêmes contribuent à sa chute. Si le pauvre a été trompé, on lui fait encore des reproches; s'il parle sagement, on ne veut pas l'écouter. S'il fait un faux pas, on le fait tomber tout à fait. *Pauvres et chétifs et malheureux ne sont sujets aux envieux.*

— *Pauvres honteux.* Personnes qui sont dans l'indigence, et qui n'osent demander publiquement l'aumône.

— *Pauvres de la paroisse, de la commune.* Ceux qui sont à l'aumône de la paroisse, de la commune.

— *Cet homme fait le pauvre.* Il feint de n'avoir pas le nécessaire relatif à son état.

— Écrit. *Pauvres d'esprit.* Ceux qui ont le cœur et l'esprit entièrement détachés des biens de la terre. Bienheureux les pauvres d'esprit, car le royaume des cieux est à eux. J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger… Possédez le royaume qui vous a été préparé, leur dira le roi des pauvres et des rois au grand jour du jugement.

— Fam. *Pauvre d'esprit.* Personne de peu d'esprit.

— Commun. relig. *Pauvres catholiques.* Nom donné à une communauté formée de Vaudois, qui se convertirent en 1207. || *Pauvres de la mère de Dieu.* Congrégation de clercs qui enseignaient les humanités; elle fut régularisée par Paul V, le 6 mars 1617, par un bref qui lui donnait le nom de *Congrégation Pauline.* || *Pauvres volontaires.* Ordre religieux fondé en Allemagne vers la fin du XIV[e] siècle. Il était composé de simples laïques qui s'occupaient de divers métiers, qui servaient les malades quand ils étaient appelés, et vivaient des aumônes publiques.

— Hist. ecclés. *Pauvre très-chrétien.* Nom que prit saint François || *Pauvre des pauvres.* Titre que prenait saint Ignace.

— Hist. relig. *Pauvre de Lyon.* Membre d'une secte vaudoise qui prit naissance à Lyon, au XII[e] siècle.

— Syn. comp. PAUVRE, INDIGENT, NÉCESSITEUX, MENDIANT, GUEUX. Le *pauvre* n'a qu'une existence précaire, il est exposé au besoin. L'*indigent* est dans le besoin, il éprouve de la souffrance. Le *nécessiteux* est dans une extrême détresse, il manque des nécessités de la vie. Le *mendiant* professe, pour ainsi dire, la misère, il va sollicitant la charité publique. Le *gueux* mendie avec l'appareil le plus dégoûtant et le plus révoltant.

PAUVREMENT. adv. Dans l'indigence, dans la pauvreté. Vivre pauvrement.

— *Être vêtu pauvrement.* Être mal habillé, être habillé comme quelqu'un qui est dans la misère. Sainte Elisabeth, fille du roi de Hongrie, paraissant souvent au milieu de ses dames vêtue bien *pauvrement* (Fr. de Sales.)

— D'une manière qui sent la misère Vivre, se nourrir pauvrement.

— Fam. Mal. Écrire pauvrement.

PAUVRESSE s. f. Femme pauvre qui mendie. Donner l'aumône à une pauvresse. [illegible]

— Domergue prétend que *pauvresse* est une expression de mépris; c'est une erreur, ce n'est qu'une expression populaire.

PAUVRET, ETTE. s. (dimin. de *pauvre*). S'emploie par commisération, par affection, dans le sens de Pauvre petit, pauvre petite. Le pauvret, la pauvrette ne sait où aller.

— Ce mot s'employait autrefois dans la haute poésie.

> En ces extrémités, la *pauvrette* s'écrie
> Alcandre, mon Alcandre, ôte-moi, je te prie,
> Du malheur où je suis (Malherbe.)

— On ne s'en sert plus aujourd'hui que dans le style badin ou marotique; le féminin surtout figure agréablement dans l'idylle, la chanson et le madrigal. Mais le *pauvret*, ce coup, y laissa ses houseaux. (La Font.) Après bien des façons, le *pauvret* s'en approche. (Du Cerceau.)

> Un milan qui dans l'air planait, faisait la ronde,
> Voit d'en haut le *pauvret* se débattant sur l'onde. (La Fontaine.)

> Tout comme une brebis qu'on mène
> Droit au bûcher,
> La *pauvrette* en pleurant se traîne
> Pour se coucher (Moncrif.)

PAUVRETÉ. s. f. (du lat. *paupertas*, de *pauper*, pauvre). Indigence, manque de biens, manque des choses nécessaires à la vie. Grande pauvreté Affreuse pauvreté. Tomber dans une extrême pauvreté. Tirer quelqu'un de la pauvreté. La pauvreté d'un pays, d'une province. Etre d'une grande pauvreté. La *pauvreté* mène quelquefois à l'orgueil. (Marm.) La *pauvreté* peut souvent donner de mauvais conseils. (Fléch.) La *pauvreté* ne parut point entière à sainte Thérèse, si elle n'était extrême. (Id.) Elle porta la *pauvreté* jusqu'à l'entier dépouillement des biens et du désir de les posséder. (Id.) Les marâtres font déserter les villes et les bourgades, et ne peuplent pas moins la terre de mendiants, de vagabonds et d'esclaves, que la *pauvreté*. (La Bruy.) L'avarice peut faire dans les biens trouver la *pauvreté*. (Boil.) Une *pauvreté* noble est tout ce qui me reste. (Volt.) La *pauvreté* est une pierre précieuse dont le monde ne connaît pas l'éclat, mais qui aux yeux de Dieu est plus brillante que tout l'or du monde. (Fr. de Sales.)

> L'art même à la laideur donne un teint de beauté,
> Mais tout devient affreux avec la *pauvreté*. (Boil.)

— Prov. *Pauvreté n'est pas vice.* Pour être pauvre on n'est pas malhonnête homme. Cette réclamation proverbiale n'a presque pas de valeur dans ce siècle, où l'argent est tout. La probité indigente se voit condamnée à l'humiliation et au mépris, et si quelqu'un fait observer que *pauvreté n'est pas vice*, tout le monde est prêt à répondre comme Dufresny : *C'est bien pis.* Nos pères disaient : *pauvreté n'est pas vice; mais c'est une espèce de ladrerie, chacun la fuit.* La ladrerie ou lèpre était, dans le moyen âge, une maladie non moins redoutée que la peste. || *En grande pauvreté, n'y a pas grande loyauté.* La pauvreté pousse à faire des actions coupables. || *Pauvreté engendre tricherie.* Tel qui a fait une bassesse ne l'aurait pas faite s'il n'avait pas été dans l'indigence.

— *Il a jeûné le Carême, il est chu en pauvreté.* S'est dit d'un homme qui a perdu de l'embonpoint.

— Lorsque quelqu'un a fait un bon repas, il dit que *qui a bonne heure en sa vie n'a pas toujours pauvreté.*

— Dévot. *Pauvreté évangélique.* La renonciation volontaire aux biens temporels, suivant le conseil de l'Evangile. Les hommes apostoliques n'ont point de plus riche trésor que leur *pauvreté*, ni de fonds plus sûr que celui de la Providence. (Bouh.) || *Pauvreté d'esprit.* Le détachement entier des biens de la terre.

— *Vœu de pauvreté* Un des trois vœux que les religieux prononcent avant d'embrasser la vie monastique; il consiste dans l'absence complète de biens dont la jouissance peut être personnelle.

— Fig. *La pauvreté d'une langue.* Le manque de mots, de phrases nécessaires pour exprimer les pensées.

— *Pauvreté d'idées.* Manque d'étendue, d'agrément dans les idées. Il y a dans presque tous nos tableaux une faiblesse de concept, une *pauvreté* d'idées, dont il est impossible de recevoir une secousse violente, une sensation profonde. (Dider.)

— Fig. La pauvreté des biens est aisée à guérir, la *pauvreté* de l'âme impossible. (Mont.)

— Hist. ecclés. Semi-prébende dans l'église de Reims

— Anc. jurispr. *Pauvreté jurée.* État de ceux qui avaient donné leurs biens à l'Église ou à un monastère || État des oblats, sous les rois de la deuxième race.

— Ce mot n'a pas de pluriel dans les acceptions précédentes, mais il en a un dans les suivantes.

— Fig et fam. Se dit de certaines choses basses et méprisables qu'on dit ou qu'on fait. Ne dire, n'écrire que des pauvretés. Grand diseur de pauvretés. Voilà bien des *pauvretés*, dit M[me] de Sévigné, en écrivant à Bussy-Rabutin les turlupinades du temps.

> Et les soins où je vois tant de femmes sensibles
> Me paraissent aux yeux des *pauvretés* horribles. (Molière.)

> Marchons, marchons, tous ces beaux compliments
> Sont *pauvretés* qui font perdre le temps (Volt.)

— Se dit également de ce qui est commun, [illegible] dans les ouvrages littéraires. Il y a bien des pauvretés dans cet ouvrage. Ses épîtres, ses odes ne sont que des pauvretés

> (Elle) pèse sans passion Chapelain et Virgile,
> Remarque dans ce dernier beaucoup de *pauvretés* (Boileau.)

— B.-arts. Se dit des formes petites, des détails minutieux, des accidents vulgaires qu'il est de l'essence de l'art d'agrandir ou de négliger.

— On le personnifie quelquefois. Celui qui est emporté dans le char de l'Espérance a la Pauvreté pour compagne.

— Myth. Divinité allégorique, fille du Luxe et de l'Oisiveté; selon Plaute, elle était fille de la Débauche, parce qu'elle mène à la pauvreté ceux qui s'y livrent. Platon disait qu'elle était mère de l'Amour, qu'elle eut de Porus, dieu de l'abondance. Aristophane en fait une Furie Quelques-uns la font mère de l'Industrie et de tous les arts.

— Iconol On la représente pâle, inquiète, mal habillée, dans l'attitude d'une personne qui demande l'aumône, ou qui glane dans un champ déjà moissonné; quelquefois aussi semblable à une furie affamée et farouche, dont tous les traits expriment le désespoir.

> La *Pauvreté*, sèche, pâle, au teint blême,
> Aux longues dents, aux jambes de fuseaux,
> Au corps flétri, mal couvert de lambeaux,
> Fille du Styx, pire que la mort même,
> De porte en porte allait traînant ses pas (Volt.)

— Syn. comp. PAUVRETÉ, INDIGENCE, DISETTE, BESOIN, NÉCESSITÉ. La *pauvreté* est une situation de fortune opposée à celle des richesses, dans laquelle on est privé des commodités de la vie, et dont on n'est pas toujours le maître de sortir. L'*indigence* enchérit sur la *pauvreté*; on y manque des choses nécessaires. La *disette* est un manque de vivres, dont l'opposé est l'abondance; elle semble venir d'un accident ou d'un défaut de provisions, plutôt que du défaut de biens fonds. Le *besoin* et la *nécessité* ont moins de rapport à l'état et à la situation habituelle, que les trois mots précédents; mais ils en ont davantage aux secours qu'on attend, ou au remède qu'on cherche, avec cette différence entre ces deux, que le *besoin* semble moins pressant que la *nécessité*.

PAUX. s. m. pl. Pêch. Pieux ou piquets qui forment la muraille ou la châsse de la paradière.

PAUXI. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux d'Amérique, de l'ordre des gallinacés, renfermant deux espèces, qui vivent en troupes dans les forêts. Ces oiseaux ont la faculté d'étendre brusquement les pennes de la queue et de les épanouir en roue, à peu près comme le fait le dindon.

PAVAGE s. m. Ouvrage fait avec du pavé. Pavage bien fait. Pavage de grès, de pierre dure, de lave. || Pavage en bois, en asphalte.

— Travail du paveur. Le pavage de la cour est terminé Payer le pavage.

— Matériaux fournis par le paveur. Mémoire de pavage.

— Anc. jurispr. Droit qu'on payait pour l'entretien des chaussées.

— Syn. comp. PAVAGE, CARRELAGE, DALLAGE, ENDUIT. Le *pavage* a pour objet de revêtir le sol des voies publiques, des cours et autres espaces non couverts, ainsi que diverses localités couvertes, telles qu'écuries, ateliers, etc., etc., au moyen de matériaux qui soient susceptibles en même temps de ne pas se laisser pénétrer par les eaux, de se prêter à l'établissement des pentes, et de résister au frottement et au choc provenant du parcours des hommes, des animaux, des voitures, etc. Le *carrelage* se fait ordinairement à l'intérieur seulement, et en surfaces entièrement planes Le *dallage* ne diffère guère du *carrelage*, qu'en ce que les *dalles* sont plus grandes que les pavés ou les carreaux Les *enduits*, soit en mortier, soit en bitume, servent à recouvrir les sols extérieurs, lorsqu'ils ne doivent pas avoir à supporter le parcours des animaux et de lourdes voitures

PAVAGEUR. s. m. Anc. jurispr. Celui qui recevait le pavage.

PAVAILLE s. f. pr. *pa-va-ie*). Se disait d'une espèce de grosse toile dont on faisait des tentes.

PAVAME. s. m. Bot. Arbre d'Amérique, qui produit une espèce de cannelle.

PAVANA Myth. ind. Un des noms de Vayou, dieu des vents.

PAVANAGE. s. m. S'est dit pour Orgueil, ostentation. Louis XIV fut trop fastueux sans doute; mais en même temps que son orgueil se bouffissait d'un *pavanage* indigne de lui, il imposait la loi à ses voisins, il régénérait les lettres, les arts et les sciences, donnait une marine à nos ports étonnés, et rendait en tout sa nation la première de l'Europe, et peut-être de l'univers. (Le Grand d'Auss.)

PAVANE s. f. de l'ital *pavana* fait par abréviation de *padovana*, padouane Ancienne danse grave et sérieuse Elle semblait réservée aux reines, aux [illegible] et aux seigneurs qui pouvaient [illegible]
[illegible]

— Mus. Art sur lequel cette danse s'exécutait.

— P' arm. Bois de sassafras.

PAVANER (SE). v. pron. (du lat. *pavo*, paon). Marcher d'une manière fière, superbe, comme un paon qui fait la roue. Aimer à se pavaner. Il n'est guère en usage que dans le style moqueur et satirique.

PAVANEUR. s. m. Ornith. Espèce de fauvette d'Afrique.

PAVANIER. s. m. Mot employé par Rabelais, et signifiant suivant les uns, Homme qui se pavane, et suivant les autres, Homme qui danse la pavane.

PAVANE. s. m. Bot. Arbrisseau des Indes.

PAVÉ. s. m. (du lat. *pavimentum*, même signif.). Il se dit des quartiers, les pierres de taille, des pierres communes, les carreaux de faïence et de terre, enfin de toutes les matières propres au pavage qu'on emploie avec le plâtre et le ciment, pour couvrir et rendre unis et solides les planchers d'un bâtiment, les cours, les chemins, les rues, etc. Pavé de pierre. Pavé de grès. Pavé de cailloux. Pavé de marbre. Pavé de pierre de liais. Le pavé d'une rue, d'une cour, d'une salle. Un ais sur deux *pavés* forme un étroit passage. (Boil.)

— Lorsqu'on ne désigne pas de quelle espèce sont les pavés dont on parle, on entend ordinairement des pavés de grès ou de caillou, servant à paver les rues, les cours, etc. Lever un pavé. Arracher un pavé. Un cent de pavés. Une charretée de pavés.

— *Gros pavé.* Celui dont on se sert pour les rues et les grands chemins. *Petit pavé.* Celui que l'on emploie pour paver les cours, les cuisines, les écuries.

— *Pavé refendu.* Pavé qui n'a que la moitié de l'épaisseur du pavé ordinaire, et dont on se sert pour les lieux où les voitures ne circulent pas.

— *Pavé d'échantillon.* Grès cubique de 21 centimètres de côté, qu'on débite en deux.

— *Pave en salpêtre.* Pavé qu'on lie avec les terres lessivées dont on a extrait le salpêtre.

— *Pave en recherche.* Se dit des réparations qu'on fait à une surface pavée, en cernant et en levant avec une pince les pavés fendus et pourris, ainsi que le sable noir et puant qui est audessous, et les remplaçant par du sable et des pavés neufs.

— Assemblage de pavés qui couvre une aire, une surface. Pavé de grès, de cailloux, de marbre, de brique, de lave, de pierre de liais. Pavé bien fait, mal fait. Pavé à compartiments de diverses couleurs. Pavé de mosaïque. Pavé uni, raboteux. Pavé d'une église, d'une cour, d'une cuisine, d'une écurie, d'une antichambre, d'une salle à manger, d'un cabinet de bains.

— Hist. Les Carthaginois sont, au rapport d'Isidore, les premiers qui employèrent des pierres pour pavés. La première grande route pavée par les Romains le fut sous le consulat d'Appius Claudius. Les rues de Thèbes furent pavées ainsi que celles d'Herculanum, de Pompéia, et autres villes anciennes, où l'on remarque encore non-seulement des pavés, mais même des trottoirs établis de chaque côté des rues. On assure que Cordoue fut la première ville moderne qui, en 850, reçut un pavé régulier. Paris ne commença à être pavé que vers 1185, sous Philippe-Auguste; mais on ne pava alors que les rues qui formaient ce que l'on appelait la *croisée de Paris*, c'est-à-dire, deux rues qui se croisaient au centre de cette ville, dont l'une se dirigeait du midi au nord, et l'autre de l'est à l'ouest.

— Se dit particulièrement d'un chemin, d'une rue, etc. Ne pas quitter le pavé. Suivre le pavé. Entretenir le pavé. Avoir soin du pavé. Refaire le pavé d'une rue. Pavé mauvais, glissant, rompu. D'ici là, c'est tout pavé.

Six chevaux attelés à ce fardeau pesant
Ont peine à l'émouvoir sur le *pavé* glissant. BOILEAU.)

Ma muse, qui se plaît dans ces routes perdues,
Ne saurait plus marcher sur le *pavé* des rues. (ID.)

— Se prend pour la rue. Faut-il interdire au mendiant le *pavé*, qui est son seul domaine? (Cᵗᵉˢˢᵉ de Lambert.)

— Fig. *Se promener sur le pavé d'une ville.* Se promener dans les rues de cette ville.

— Prov. *Être sur le pavé.* Ne point avoir de domicile. ‖ Être sans place, sans condition, sans emploi. ‖ *Tomber sur le pavé.* Tomber dans la misère.

— *Mettre quelqu'un sur le pavé.* Le faire sortir de son logement, sans qu'il sache où en trouver un autre. ‖ *Mettre les meubles de quelqu'un sur le pavé.* Les mettre dans la rue.

— Prov. et fig. *Être sur le pavé du roi.* Être sur la voie publique; être dans un lieu où l'on a droit d'être comme tout le monde, et d'où l'on ne peut être exclu par personne.

— *Bride en main sur le pavé.* Il est dangereux de galoper sur le pavé. Prov. et fig. Il ne faut rien précipiter dans les affaires délicates, et qui peuvent avoir des suites fâcheuses.

— Prov. *Pavé sec et bois mouillé.* Se dit quand on voit une chose désagréable, parce qu'il est fort déplaisant de courir à cheval sur un pavé sec, ou d'allumer du bois mouillé.

— Fam. *Battre le pavé.* Aller par les rues, courir par la ville sans aucune affaire et pour perdre le temps. Ne faire que battre le pavé.

Cet esprit qu'on prise n'était qu'à faire bonne chère,
Qu'à battre le *pavé* comme un de ces galants? (RAC.)

— Fam. *Batteur de pavé.* Fainéant qui passe son temps à courir les rues.

— *Le haut du pavé.* La partie du pavé qui est du côté des murailles. Prendre, céder, disputer le haut du pavé.

— Fig. et fam. *Tenir le haut du pavé.* Être au premier rang, jouir d'une grande considération dans une ville, dans une compagnie. ‖ *Disputer le haut du pavé.* Disputer le premier rang. Personne ne peut lui disputer le haut du pavé. ‖ *Prendre le haut du pavé.* Prendre, occuper le premier rang. Prendre le haut du pavé sur toutes les personnes de son état, de sa profession. ‖ *Ce médecin, ce maître de danse, de musique, etc., gagne beaucoup sur le pavé de Paris; le pavé de Paris lui vaut beaucoup.* Il a beaucoup de pratiques, d'écoliers dans Paris.

Faire quitter le pavé à quelqu'un. Le faire retirer, faire qu'il n'ose plus paraître. ‖ *Brûler le pavé.* Aller très-vite à cheval ou en voiture. ‖ *Tâter le pavé.* Agir avec circonspection.

— Fam. et prov. *Les pavés le disent.* Tout le monde le sait.

— *Il en sort de dessous les pavés.* Se dit pour, En très-grande quantité.

Vous êtes bien rêveur! Qu'est-ce que vous avez?
— J'ai qu'il me sort des sots de dessous les *pavés*.
LA CHAUSSÉE.)

— Racine a su ennoblir ce mot dans *Esther*

Tu le vois tous les jours devant toi prosterné,
Humilier ce front de splendeur couronné;
Et confondant l'orgueil par d'augustes exemples,
Baiser avec respect le *pavé* de tes temples.

Thomas, à l'exemple de Racine, a fort bien encadré le mot *pavé*, en parlant des invalides qui prient Dieu dans la chapelle de leur hôtel à Paris.

Tandis qu'avec respect, sur le marbre inclinés,
Et plus près de l'autel quelques-uns prosternés,
Touchaient l'humble *pavé* de leurs faces guerrières.

— Poét. Se dit de la glace.

La gelée a formé son invisible chaîne,
D'abord elle obéit au courant qui l'entraîne,
S'attache autour des joncs qui percent le canal,
Cimente au pied des rocs un *pavé* de cristal.
LÉONARD.

— Géol. *Pavé des géants.* Amas prodigieux de colonnes basaltiques en Irlande, au comté d'Autrim. Le terrain basaltique se prolonge fort loin sous les eaux de la mer.

— Conchyl. Nom marchand du cône d'ivoire. ‖ *Pavé d'Italie* ou *nattes d'Italie*. Noms du cône mosaïque.

PAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Paver. S'empl. adjectiv. Chemin pavé. Et dans trois cents ans il arrivera un homme qui inventera les routes *pavées* avec leurs bordures d'ormeaux. (A. Karr.) Il semble plutôt que Malines soit une ville peinte que réelle, tant les rues en sont propres et bien *pavées*. (Regnard.)

— *Pavé de.* Salle pavée de marbre, pavée de petits carreaux.

— *Pavé en.* Salle pavée en mosaïque.

— *Pavé par.* Cette cour a été pavée de grès par l'administration du pavage.

— Prov. et fig. *Les rues en sont pavées.* Se dit en parlant de choses dont il y a une grande abondance dans une ville. Les oranges étaient autrefois fort rares, maintenant les rues en sont pavées. ‖ Se dit de certaines gens dont il y a une multitude dans une ville. Les rues de cette ville sont pavées de filous.

— Fig. et fam. *Il a le gosier pavé.* Se dit d'un homme qui mange ou boit extrêmement chaud, ou qui fait un grand usage, soit d'épices, soit de liqueurs fortes.

PAVECHEUR. s. m. V. PAVESSIER.

PAVÉE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la digitale pourprée.

PAVEMENT. s. m. (du lat. *pavimentum*). Action de paver. Le pavement est fini.

— Matériaux qu'on emploie pour cet effet. Payer le pavement de sa cour.

— Se dit plus particulièrement des ouvrages de luxe et de goût qui forment les pavages intérieurs. Le pavement en mosaïque d'une église. Le pavement des édifices grecs et romains était souvent de marbre de couleur.

PAVENTIA. (pr. *pa-vèn-cia*). Myth. rom. Divinité qui préservait les enfants de la peur.

PAVER. v. a. 1ᵉʳ conj. (du lat. *pavire*, frapper). Couvrir le terrain, le sol d'un chemin, d'une rue, d'une cour, d'une écurie, d'une salle, etc., avec du grès, de la pierre dure, du caillou, du marbre, de la brique, etc., pour le rendre plus solide et plus uni, pour y marcher, ou y faire passer des voitures plus commodément. Paver un chemin, une rue, une cour. Faire paver une écurie. Paver une église de dalles, de pierres de liais. Paver une salle à manger de carreaux de marbre. Paver de grès, de briques, de cailloux.

— Quand on dit simplement *paver*, sans y rien ajouter qui spécifie la matière, on l'entend toujours de l'ouvrage de grès. Paver un chemin, une cour. Quand on se sert de carreaux de terre cuite ou de faïence, on dit *carreler*. Si l'on emploie le marbre, la pierre de liais, la brique, on dit, paver de marbre, de pierre de liais, de brique.

— Archit. *Paver à bain de mortier.* Enfoncer les pavés dans une épaisse couche de mortier, de chaux et de sable, ou de chaux et de ciment, pour asseoir et maçonner les pavés, comme on fait dans les cours, les cuisines, les écuries, les terrasses, les aqueducs, les pierrées, les cloaques.

— Fig. Être en très-grande quantité dans un lieu. On peut donc rapporter les madrépores si nombreux qui *pavent* les mers de la zone torride au soleil, et les algues aux zones glaciales. (B. de St-P.)

— Absol. On est souvent obligé de paver devant sa porte. Les voitures ne peuvent passer dans une rue où l'on pave. Il faudrait paver dans cette rue. Les propriétaires sont obligés de paver devant leurs maisons. Le chemin est mauvais en cet endroit, il y faudrait paver.

— SE PAVER. v. pron. Être pavé. La rue commence à se paver.

PAVESADE. s. f. (de l'ital. *pavese*, pavois). Mar. Toile ou étoffe qu'on tendait en dehors autour des bords d'une galère, le jour du combat, pour dérober aux ennemis la vue de ce qui se faisait, de ce qui se passait sur le pont. Tendre la pavesade. ‖ On le disait aussi d'un grand nombre de pavois qu'on plaçait aux deux côtés de la galère, pour couvrir et défendre ceux qui ramient.

— Anc. art milit. Action de se retrancher au moyen de boucliers ou de pavois. ‖ Grande claie portative, derrière laquelle se mettaient les archers pour lancer des flèches.

PAVESAN, ANE. adj. et s. Géogr. Habitant de Pavie. ‖ Qui appartient à Pavie ou aux habitants de cette ville.

PAVESAN (LE). Géogr. Contrée du duché de Milan, dont Pavie était la capitale.

PAVESSIER ou **PAVOISIER.** s. m. Anc. art milit. Soldat qui portait un pavois ou large bouclier sous lequel il abritait avec lui un archer ou un arbalétrier.

PAVETTE. s. f. Bot. Genre de plantes des Indes et d'Afrique, renfermant cinq espèces, dont une seule est cultivée en Europe.

PAVETTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une pavette. ‖ PAVETTÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, qui a pour type le genre pavetta.

PAVEUR. s. m. Celui dont le métier est de paver des rues, des chemins, des cours.

PAVIDE. adj. des 2 g. Néol. Timide, que l'on effraie facilement.

PAVIE. Géogr. Ville du royaume lombard-vénitien, ch.-l. d'une province; 21,000 hab. ‖ La province de ce nom a 117,000 hab.

— Hist. *Diète de Pavie.* Assemblée nationale qui était chez les Lombards ce que le champ de mai était chez les Francs. ‖ *Bataille de Pavie.* Victoire remportée, en 774, par Charlemagne sur Didier, roi des Lombards. Cette victoire fut suivie de la prise de Pavie, qui sert de date à certains diplômes de Charlemagne. ‖ Défaite de l'armée française par Charles-Quint, le 24 février 1525. François Iᵉʳ fut fait prisonnier à cette bataille. ‖ *Traité de Pavie.* Acte par lequel une coalition fut formée contre la France, le 20 mai 1791, entre l'Autriche, l'Espagne, la Sardaigne et la Suisse. On appelle aussi cet accord la *déclaration de Mantoue*.

— Prov. *Il a fait comme le roi devant Pavie, il a tiré jusqu'à sa dernière pièce.* Il a épuisé sa bourse. C'est une mauvaise équivoque sur la double signification du mot *pièce*.

PAVIE. s. m. Hortic. Variété de pêche dont la chair est adhérente au noyau. Gros pavie. Pavie rouge. Pavie jaune.

— Bot. Genre de plantes comprenant plusieurs arbres d'Amérique, de la famille des acérinées. Plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins, dont ils sont l'ornement.

— Comm. Espèce de linge ouvré que l'on fabriquait en Flandre et en Basse-Normandie.

PAVIER. s. m. Mar. Se dit quelquefois du bord d'un vaisseau qui sert de garde-fou.

— Bot. Genre de la famille des hippocastanées, composé de huit à dix espèces d'Amérique. Les paviers se montrent avec un grand éclat dans nos bosquets.

PAVIER. v. n. 1ᵉʳ conj. *Je pavie, nous pavions, vous paviez. Je paviais, nous paviions, vous paviiez,* etc. Mar. Mettre un tour de drap rouge ou de toile au bord du vaisseau pour cacher les soldats, et aux hunes pour ceux qui travaillent aux voiles. C'est une pratique de réjouissance ou de combat. Dans les grands vaisseaux, on pavie de frise ou d'écarlate.

PAVILLON. s. m. (pr. *pa-vi-yon*, du lat. *papilione*, ablat. de *papilio*, tente). Espèce de logement portatif de forme ronde ou carrée, et terminé en pointe par en haut, qui servait jadis au campement des gens de guerre. Les pavillons étaient ordinairement faits de coutil. L'arbre, le mât d'un pavillon. Les cordages d'un pavillon. Tendre un pavillon. Va sur les bords du Rhin planter nos *pavillons*. (Corn.)

A ce déluge barbare
D'effroyables bataillons
L'infatigable Tartare
Joint encor ses *pavillons*. J. B. ROUSS.)

— Tour de lit plissé par en haut, et suspendu au plancher, ou attaché à un petit mât vers le chevet. Pavillon de taffetas, de toile des Indes, de serge. On dit aujourd'hui *couronne*.

— Tour d'étoffe dont on couvre le tabernacle, dans quelques églises. ‖ Tour d'étoffe qu'on met sur le saint-ciboire.

— Fig. Se dit du ciel. Ciel, *pavillon* de l'homme. (Gilbert.) Des vastes cieux le *pavillon* bleuâtre. (Chênedollé.)

— Archit. Corps de bâtiment ordinairement carré, appelé ainsi à cause de la ressemblance de sa forme avec celle des pavillons d'armée. Les pavillons sont ordinairement couverts d'un seul comble, à deux égouts, ou en dôme, ou à l'impériale. Maison qui ne consiste qu'en un pavillon. Bâtir un pavillon au bout de son jardin. Corps de logis entre deux pavillons. Corps de logis ayant un pavillon au milieu. Gros pavillon. ‖ Corps de bâtiment qui accompagne la maison principale. ‖ *Pavillon double.* Pavillon dans lequel il y a deux appartements adossés. ‖ On appelle aussi *pavillons* les extrémités angulaires d'un bâtiment, soit sur la rue, soit sur les jardins.

— Anat. *Le pavillon de l'oreille.* Le cartilage de l'oreille; l'oreille externe des mammifères. Il est destiné à rassembler les sons dans ses cavités anfractueuses, avant de les transmettre au conduit auditif. ‖ On appelle également *pavillon* l'extrémité évasée d'une sonde, d'une canule, d'un canal ou d'une cavité. ‖ *Pavillon de la trompe utérine.* Son extrémité libre, évasée et frangée.

— Blas. Espèce de dais qui couronne les armes des souverains. Le pavillon de France était d'azur, semé de fleurs de lis d'or, fourré d'hermine, et sommé de la couronne royale.

— Bot. On emploie quelquefois ce terme pour désigner l'étendard des fleurs papilionacées.

— Conchyl. *Pavillon de Hollande.* Le bulime de Virginie. ‖ Le bulime fascié. ‖ L'agathine pavillon. ‖ *Pavillon d'orange.* Nom marchand sous lequel on désigne une coquille de prix, du genre volute. ‖ *Pavillon du prince.* Nom vulgaire d'une espèce de bulime.

— Hist. *Impôt des pavillons.* Taxe que les juifs payent en Turquie, sous prétexte qu'ils excluent les musulmans de l'enceinte du paradis, et qu'ils doivent en conséquence leur fournir un abri. ‖ *Pavillon de guerre.* [illegible] dans l'histoire de l'Italie, d'un [illegible] attaché à un char, orné des armes de l'État, qu'on promenait pour annoncer que la guerre était déclarée.

— Anc. mar. *Pavillon de chaloupe.* Pavillon carré qu'on arborait au mât d'[illegible], lorsqu'il s'y trouvait un [illegible] *pavillon marchand.* Se disait d'un pavillon bleu et blanc, aux armes de France. Le pavillon marchand pouvait varier la disposition de l'azur et du blanc, mais ne pouvait pas être entièrement blanc. ‖ *Pavillon de combat.* Pavillon rouge, dont on ne se sert plus depuis 1789. ‖ *Pavillon* ou *vaisseau pavillon.* Vaisseau commandé par un officier général. ‖ *Pavillon.* Se disait pour Arborer le pavillon. Faire pavillon de France. ‖ *Pavillons de signaux.* Pavillons de caprice, et faits d'étamine à couleurs variées.

— Mar. Espèce de bannière ou d'étendard, qui est en forme de carré long, et dont [illegible] usage est de faire connaître à [illegible] appartient le bâtiment sur lequel [illegible]. Quand il a cet usage, on le met [illegible] l'arrière. Placé à d'autres mâts, il sert à indiquer le rang de l'officier général qui commande. Il n'y a que l'amiral qui [illegible] le pavillon au grand mât. Le pavillon de France, d'Angleterre. Arborer le pavillon. Mettre le pavillon bas. Baisser le pavillon. [illegible] mers à nos fiers *pavillons*. L. Rac. *Amener le pavillon.* Le baisser par déférence ou par force. ‖ *Assurer son pavillon.* Tirer un coup de canon en arborant le pavillon [illegible]. ‖ *Mettre le pavillon en berne.* Le [illegible] sa hauteur, de manière qu'il ne fasse [illegible] faisceau, pour rappeler ceux de l'équipage qui sont à terre, ou pour demander du secours. ‖ *Baisser le pavillon.* Le baisser par signe de soumission devant un plus fort. Les lois maritimes de Louis XIV forcèrent les Espagnols à baisser le pavillon devant elles. ‖ *Arborer pavillon blanc.* Se déclarer ami, ou demander la paix. ‖ *Embrasser le pavillon.* Ramasser le pavillon entre les bras d'un matelot, qui, se tenant auprès du bâton du pavillon, fait une espèce de fagot, le ramassant d'une main lorsqu'il est déployé.

— On dit des forbans, *qu'ils sont tantôt pavillon de France, tantôt de Hollande*, pour exprimer qu'ils arborent différentes bannières pour se déguiser.

— Le 18 décembre 1784 fut un des jours choisis pour lancer un ballon de MM. Montgolfier à Lyon. Pendant toute cette journée, il tomba de la neige. M. de S***, adressa, en vers, à M. de Laurencin, l'un des voyageurs aériens:

Fiers assiégeants du séjour du tonnerre,
Calmez votre colère;
Eh! ne voyez-vous pas que Jupiter tremblant,
Vous demande la paix par son *pavillon* blanc.

— Fig. et Fam. *Baisser le pavillon, baisser pavillon,* ou *mettre pavillon bas.* Céder et se reconnaître inférieur à la personne à qui l'on se trouve comparé, avec qui l'on est en concurrence, en contestation. Quant à cela, je baisse le pavillon, je baisse pavillon et je reconnais que vous l'emportez sur moi. C'est un homme qui est au-dessus de tous les autres dans ce genre-là; il faut baisser pavillon devant lui, il faut mettre pavillon bas devant lui. Vos raisons sont meilleures que les miennes, je cède et je baisse pavillon devant elles. Rollet mettait *pavillon* bas. (Boil.)

— Fig. *Se ranger sous le pavillon de quelqu'un.* Se mettre sous sa protection. ‖ Se reconnaître inférieur à lui. ‖ Se mettre de son parti.

— *Déserter le pavillon.* Abandonner un parti.

— Fig. S'emploie quelquefois pour désigner les

vaisseaux, l'armée navale, la puissance maritime d'une nation. On est protégé, dans les parages étrangers, par le pavillon de sa nation. Le pavillon anglais domine sur ces mers. Soutenir l'honneur du pavillon français.

> Ses *pavillons* sans foudre, honorés des deux mondes,
> Voguent indépendants sur l'empire des ondes.
> (MILLEVOYE.)

— *Le pavillon couvre la marchandise.* Le commerce des neutres doit être respecté par les puissances belligérantes.

— *Trafiquer sous le pavillon neutre, sous pavillon neutre.* Employer, en temps de guerre, des bâtiments neutres pour le transport de ses marchandises.

— Au trictrac. Marque façonnée en étendard, qui annonce qu'on a la bredouille. Prendre le pavillon. A bas le pavillon.

— Anc. métrol. *Pavillon d'or.* Monnaie frappée, en 1329, par Philippe de Valois; elle fut décrétée l'année suivante. Ce prince y était figuré sous un pavillon ou tente.

— *Pavillon chinois.* Instrument de musique militaire, formé d'un petit cône de métal garni de clochettes, et attaché à l'extrémité d'une hampe, que l'on agite pour accompagner la grosse caisse, en frappant sur les temps forts de la mesure. On dit aussi *bonnet chinois.*

— Extrémité évasée d'une trompette, d'un cor, d'un porte-voix, d'un hautbois, d'une clarinette, d'un trombonne, etc.

— Techn. Planche qui cache toutes les planchettes d'une jalousie, lorsque celle-ci est relevée. || Facette qui termine la culasse du diamant taillé en brillant. || Partie évasée d'un entonnoir.

PAVILLONNÉ, ÉE. adj. (pr. *pa-vi-yo-né*). Blas. Se dit des instruments, tels que le cor, dont la grande ouverture est d'un autre émail que le reste de l'instrument. || Se dit aussi des châteaux et des tours, dont la girouette est d'un autre émail que le corps. Pater de gueules à une tour ronde pavillonnée d'or.

PAVILLONNER. v. n. 1re conj. (pr. *pa-vi-yo-né*). Faire des plaisanteries. Tu pavillonnes, je crois. Pop.

PAVILLY. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Rouen (Seine-Inférieure); 2,200 hab.

PAVIMENTEUX, EUSE. adj. (du lat. *pavimentum*, pavé). Minér. Se dit d'une roche dont on fait des dalles ou des pavés, comme la téphrine pavimenteuse, ou lave de Volvic, dont on garnit les trottoirs de Paris.

PAVION. s. m. Mamm. C'est la même chose que le papion.

PAVOIS. s. m. (pr. *pa-vo-a*; de l'ital. *pavesse*; ou du vieux fr. *pare*, couverture). Antiq. fr. Sorte de grand bouclier dont on se servait anciennement pour se préserver des traits de l'ennemi. Quand les Français élisaient un roi, ils l'élevaient sur un pavois, le portaient sur un pavois, et lui faisaient faire de cette manière trois fois le tour du camp, exposé à la vue de toute l'armée.

— S'emploie encore aujourd'hui en poésie. Le vainqueur emporta son glaive et son *pavois.* (Gaston.)

> Le Troyen se rapproche, et sur le fier Mézence,
> D'une main vigoureuse il fait voler sa lance
> Qui, malgré le *pavois* muni d'un triple airain,
> Va percer du Toscan la cuisse ensanglantée. (DEL.)

— Fig. La patience est un *pavois* à l'épreuve de tous les coups de la fortune. (Et. Pasq.)

— *Faire pavois de.* Se faire un rempart. L'amiral Chabot répondit qu'il faisait *pavois* de sa conscience contre tous les juges. (Et. Pasq.) Ils ne craignent rien tant que de faire *pavois* de leur vie pour défendre leur honneur. (Id.) Il faut que la prudhommie de l'avocat soit armée d'une vive force pour terrasser le vice, soutenir vertueusement le pauvre affligé, faire *pavois* de sa conscience contre les efforts des plus puissants qui veulent abuser de leur autorité et grandeur à la suite des plus faibles. (Id.)

— Mar. Tenture de toile ou de drap qu'on étend sur le bord d'un bâtiment, les jours de solennité ou de réjouissance, et les jours de combat.

— Se disait pour But d'un tir à l'arc, d'un tir à l'arbalète. Ce but avait été primitivement un pavois, et il en gardait la forme. Ce mot est encore en usage dans quelques provinces.

— Conchyl. Un des noms du genre bouchier. || Genre renfermant les espèces aplaties d'échinides.

PAVOISÉ, ÉE part. pass. du v. Pavoiser. S'empl. adjectiv. Vaisseau pavoisé. Bâtiment pavoisé. Un navire aux grands mâts pavoisés.

— *Pavoisé de.* Pavoisé de couleurs nationales.

— *Pavoisé par.* Pavoisé par les matelots.

PAVOISEMENT. s. m. Action d'étendre les pavois.

PAVOISER. v. a. 1re conj. Mar. Garnir un bâtiment de ses pavois et de ses pavillons. Faire pavoiser tous les vaisseaux d'une flotte. Pavoiser les bâtiments qui sont dans un port.

— Se disait pour couvrir du pavois, protéger par un bouclier.

SE PAVOISER. v. pron. Être garni de pavois.

— Ce verbe paraît faire un heureux effet dans un ouvrage récent. Nos mâts se *pavoisent* des nuages de deux arcs-en-ciel. (Dupré de St-Maur.)

PAVOISEUR. s. m. Anc. art. milit. Soldat qui se servait d'un pavois.

PAVOLO. s. m. Métrol. Monnaie du pape qui équivaut à 50 cent. Il y a des demi-pavolo qui ne valent que 25 cent.

PAVON. s. m. (du lat. *pavo, pavonis*, paon). Ornith. Ancien nom du paon.

PAVON. s. m. (du nom de *Pavon*, voyageur). Bot. Genre de la famille des malvacées, renfermant de très-belles plantes d'Amérique. Parmi les nombreuses espèces de ce genre, il n'y en a qu'un petit nombre d'espèces que l'on cultive dans nos serres.

PAVONAIRE. s. f. Zooph. Genre de polypiers, établi pour placer la pennatule antennine.

PAVONAZZO. s. m. (pr. *pa-vo-nat-zô*). Minér. Marbre antique panaché de rouge et de blanc. On ne connaît plus les carrières dont il a été tiré, et on ne le trouve plus que dans les monuments antiques.

PAVONE. s. f. Zooph. Genre de polypiers pierreux de l'ordre des méandrinées, renfermant huit espèces.

— Bot. V. PAVON.

PAVONESQUE. adj. des 2 g. S'est dit pour Qui appartient au paon. Vanité pavonesque.

— Fig. S'est dit pour Vain, orgueilleux. Une gloire *pavonesque.* (Et. Pasq.)

PAVONESQUEMENT. adv. Se disait pour, Comme un paon, à la manière d'un paon.

— Fig. Se disait pour Orgueilleusement. Se plaisant *pavonesquement* en sa plume. (Pasq.)

PAVONESSE. s. f. Se disait pour Paonne, femelle du paon.

PAVONIE. s. f. Entom. Genre de papillons.

— Bot. V. PAVONE.

PAVONIEN. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un achire.

PAVONIEN, ENNE. adj. (du lat. *pavo*, paon). Zool. Qui a des taches œillées, comparables à celles de la queue du paon.

PAVONINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, ne comprenant qu'une espèce des côtes de Madagascar.

PAVONITE. s. f. Zooph. Genre de polypiers fossiles.

PAVOR. Myth. rom. Dieu de la Peur et frère de Pallor. Les Romains en avaient fait le compagnon de Mars.

PAVORIEN. s. m. Myth. rom. Se dit de certains prêtres de Mars, consacrés particulièrement au culte du dieu Pavor.

PAVOT. s. m. (pr. *pa-vô*; par corruption du lat. *papaver*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des papavéracées, comprenant des plantes herbacées à fleurs terminales, penchées avant leur épanouissement. On en compte aujourd'hui vingt-six espèces, dont neuf croissent en France. Le pavot coquelicot, ou simplement *coquelicot*, se fait remarquer dans nos champs par sa couleur d'un rouge vif. Le pavot somnifère ou simplement *pavot* est originaire d'Orient; il se cultive en Europe dans tous les jardins comme fleur d'agrément, et si les tiges, les feuilles et les boutons ne répandaient pas une odeur nauséabonde lorsqu'on les touche, si les fleurs étaient parfumées comme celles de la rose, le pavot serait sans contredit une de nos plantes d'ornement les plus agréables et les plus recherchées. Chaque fleur, il est vrai, dure peu; le jour qui la voit naître la transmet rarement au jour suivant, mais on est dédommagé de cette jouissance passagère, par le développement successif des autres corolles portées sur une tige, par la variété des couleurs et par la beauté des formes. C'est du pavot somnifère que se retirent l'*opium* et l'huile connue dans le commerce sous le nom d'*œillette.* V. OPIUM et ŒILLETTE. Le pavot est une des plantes les plus fécondes; et le nombre prodigieux de ses semences a quelquefois servi de comparaison aux poëtes anciens; on a calculé qu'un seul pied peut en produire jusqu'à trente-deux mille. Pavot sauvage. Pavot de jardin. Pavot noir, blanc, rouge. Pavot double. Pavot panaché. Tête, graine, jus de pavot. Pavot superbe, vif, éclatant, humide, froid, pesant, lourd, assoupissant. Le coquelicot est une espèce de pavot. Le *pavot* dans les champs lève sa tête altière. (Michaud.) Le *pavot* peint l'ennui, le lis la vérité. (Dorat.)

> Mais les timides fleurs qui se cachent sous l'herbe,
> Ont leur prix aussi bien que le *pavot* superbe.
> J.-B. ROUSS.

> Le *pavot* embelli du plus vif incarnat,
> De son calice au loin fait resplendir l'éclat,
> Et sans crainte élevé sur une tige altière
> Domine en souverain la plaine hospitalière.
> (CORNAIRE.)

— *Pavot cornu.* Nom vulgaire de la glaucienne. || *Petit pavot cornu.* Nom vulgaire de l'hypécoon. || *Pavot épineux.* L'argémone du Mexique.

— Poét. *Les pavots du sommeil, les pavots de Morphée.* Le sommeil. Les pavots du sommeil avaient appesanti ses yeux. Et toujours le sommeil lui verse des *pavots.* (Boil.) Le sommeil en ces lieux verse en vain ses *pavots.* (Crébillon.)

> Et d'un profond sommeil secouant les *pavots*,
> Les mortels ont repris le cours de leurs travaux.
> (BAOUR-LORMIAN.)

— *Morphée avait versé sur lui tous ses pavots.* Il était profondément endormi.

— Se dit, par extension, de plusieurs choses qui causent une espèce de sommeil, de léthargie, d'engourdissement. Les pavots de l'ennui. Le lourd ennui couronné de *pavots.* (Palissot.) Sauvons l'Amour du *pavot* des langueurs. (Bernard.)

> La mort ... sur son sein poser sa main de fer,
> Et verse sur ses yeux les *pavots* de l'enfer. (DEL.)

— Prov. *Comparer la rose au pavot.* Comparer deux choses tout à fait dissemblables.

— Alchim. *Pavot des philosophes.* La pierre parfaite au rouge.

— Myth. Le pavot est l'un des attributs de Morphée, parce que c'était avec cette plante qu'il touchait ceux qu'il voulait endormir; il est aussi le symbole de la fécondité, et il était consacré à Cérès, parce qu'il croît au milieu des blés, et parce que Jupiter en fit manger à cette déesse pour lui procurer du sommeil et quelque trêve à sa douleur dans le temps qu'elle pleurait l'enlèvement de Proserpine.

> Les *pavots* que Morphée épaissit sur les yeux
> De la Volupté qui sommeille. (LEBRUN.)

> La nuit couvrait la terre, et le dieu du repos,
> Sur tout ce qui respire étendait ses *pavots.* (DEL.)

— Dans la langue poétique, Morphée est quelquefois appelé *le dieu des pavots.*

PAVOTER. v. a. 1re conj. Se disait pour Endormir comme avec le suc du pavot.

PAVOUANE. s. f. Ornith. Perroquet de la Guiane.

PAVOYER. v. n. 1re conj. Mar. V. PAVIER.

PAWORANCE. s. f. Relat. Autel chez les Indiens habitants de la Virginie. Ils en élèvent partout où il leur arrive quelque chose de remarquable.

PAX. s. m. pl. Anc. cout. Lods et ventes.

PAXDA. s. m. Relat. Titre qu'on donne à l'empereur d'Aracan, dans les Indes.

PAXILLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *paxillus*, pièce; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte des appendices en forme de paillettes.

PAXILOME. s. m. Entom. Très-petit insecte de l'ordre des hyménoptères. V. PAXYLOMME.

PAXIODONTE. s. m. Conchyl. Un des noms du genre hyrée.

PAXYLOMME. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de France, qui se rapproche beaucoup du genre ichneumon.

PA-YA. s. m. Relat. Titre honorifique que le roi de Siam confère à ses favoris.

PAYA. s. m. Comm. Soie blanche d'Alep. || Espèce de coton filé.

PAYABLE. adj. des 2 g. (pr. *pé-ya-ble*). Qui doit être payé à certains termes ou à certaines personnes. Lettre de change payable à vue, payable à jour préfix ou à jour nommé, payable à tant de jours de vue, payable à une ou à plusieurs usances, payable par corps. Billet payable à Pâques, à Noël, au 1er, au 15 du mois, en foire. Somme payable en quatre termes égaux. Billet payable au porteur, payable à un tel ou à son ordre, payable à volonté, payable en lettres de change, en papier.

> Billets *payables* au porteur
> Enflent tes cras... porte-lettre,
> Mais je tiens d'un fort bon auteur,
> Que tu les fais pour les y mettre. (SENECÉ.)

PAYANT. part. prés. du v. Payer. Qui paye. Il est toujours invariable. Une personne payant ses créanciers.

PAYANT, ANTE. adj. (pr. *pé-yan*). Se dit de celui, de celle qui paye. Il n'y avait parmi nous que quatre personnes payantes.

— *Billet payant.* Billet que l'on achète pour aller à un bal, à un concert, etc., par opposition à *billet gratis.*

— *Carte payante.* Le compte de la dépense que l'on a faite chez un restaurateur, par opposition à la carte sur laquelle sont portés les noms des mets et leur prix.

PAYANT. s. m. Celui qui paye. Le nombre des payants était de six seulement. On explique le combat des opinions d'une nation en la divisant en *payants* et en payés. (Boiste.)

PAYCO. s. m. Bot. Espèce de plante du genre herniaire.

PAYE ou **PAIE.** s. f. (du lat. barb. *pagua* ou *paga*, même signif.). Solde qu'on donne aux gens de guerre. Donner la paye aux troupes. La paye de l'armée. Paye de capitaine, de lieutenant. Avoir double paye. On retient tant à chaque soldat sur sa paye pour sa chaussure.

— *Haute paye.* Solde plus forte que la solde ordinaire. Être à la haute paye. Recevoir la haute paye.

— Se dit aussi de celui qui reçoit la haute paye; en ce sens, il s'emploie ordinairement au pluriel. Les hautes payes du régiment.

— *Morte-paye.* Soldat entretenu autrefois dans une garnison, tant en paix qu'en guerre.

— Par extens. Vieux domestique qu'on entretient dans une maison sans qu'il y fasse aucun service.

— Fin. Se dit encore, surtout au pluriel, de ceux qui ne peuvent pas payer la contribution à laquelle ils sont imposés.

— *Paye* se dit souvent du salaire des ouvriers. Les ouvriers reçoivent ordinairement leur paye tous les huit jours.

— Action de donner la paye. La paye des soldats se fait tous les cinq jours. C'est aujourd'hui jour de paye. La paye des imprimeurs se fait tous les samedis.

— Celui qui paye, débiteur. C'est une bonne paye; une mauvaise paye, c'est-à-dire, il paye bien, il est exact à payer; il paye mal, etc.

— Prov. *D'une mauvaise paye on tire ce qu'on peut.* Quand un débiteur n'a pas le moyen ou la volonté de payer tout ce qu'il doit, il faut se contenter du peu qu'il offre. || Fig. Il ne faut pas exiger des gens plus qu'ils n'ont le pouvoir ou la volonté de faire.

— Hist. Polybe nous apprend que chez les Romains les fantassins recevaient par jour 29 centimes, les cavaliers 87 centimes. Les centurions recevaient une paye double de celle des fantassins, 61 centimes. Mais, chez les Romains, comme dans nos armées, la nourriture, l'habillement et l'équipement étaient déduits de cette paye. Au moyen âge, on ne payait que les troupes mercenaires; les autres devaient le service à titre de redevance féodale. En France, Charles VII fut le premier qui, renonçant à l'appui inconstant et capricieux des seigneurs équipa une armée nationale, stipendiée par l'État. L'organisation de l'armée fut complétée en 1445 par la création de 15 compagnies d'ordonnance, par celle des francs archers, et par l'établissement d'une taille perpétuelle qui devait assurer la solde régulière des troupes royales.

— La prononciation exige l'*y* dans le substantif *paye*, si vous écrivez *paie*, ou prononcera absolument comme *paix*, et quand vous direz, *on a fait la paie hier*, vous ne serez pas compris.

— Syn. comp. PAYE, SALAIRE, SOLDE. La *paye* est le salaire d'un travail ou d'un service continu. Le *salaire* est le prix ou la rétribution due à un travail, à un service. La *solde* est le prix ou la paye d'un service rendu par une personne soudoyée. || PAYE, PAYEMENT. La *paye* est la chose, le *payement* est cette chose réalisée. On reçoit la *paye*, on fait le *payement.*

PAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Payer. S'empl. adjectiv. Somme payée. Créanciers, ouvriers payés. Marchandise payée. Lettre de change payée. L'homme qui se vend est toujours *payé* plus cher qu'il ne vaut. (Duclos.)

> Il me semble, grand roi, dans mes nouveaux écrits,
> Que mon amour *payé* n'est plus du même prix.
> (BOILEAU.)

— *Cela est bien payé, n'est pas payé.* Se dit d'une chose, d'une marchandise dont on donne tout ce qu'elle vaut, ou dont on n'offre pas la valeur.

— Prov. *Tant tenu, tant payé.* Se dit pour exprimer que le service d'une personne, ou que l'usage d'une chose a été ou sera payé en raison de sa durée.

— *Être payé pour quelque chose.* Être chargé d'un soin, d'un travail qui est rétribué.

— Prov. *Je suis payé pour cela.* J'ai fait, à mes dépens, l'expérience de ce que telle chose a de dangereux, de nuisible, de désagréable. Je ne retournerai plus dans cette maison, je suis payé pour cela. Il ne fréquentera plus ces étourdis, il est payé pour cela.

— *Il n'est pas payé pour aimer cet homme, pour se fier à cet homme.*

— Fam. *Il a été bien payé de l'injure qu'il a dite, de l'insulte qu'il a faite.* Il en a été bien puni, on s'en est bien vengé sur lui.

— Absol. *Il a été payé.* Il a reçu son fait, il a reçu ce qu'il méritait.

— Prov. et iron. *Vous voilà payé.* Se dit à un homme que l'on ne veut pas payer.

— *Payé de.* Être bien payé de sa peine. Être payé de tous ses crimes. Et son premier plaisir est *payé* de sa vie. (Del.) Je serai suffisamment *payé* de mes recherches s'il s'en trouve une seule qui soit adoptée. (B. de St-P.) L'un est *payé* d'un mot, et l'autre d'un coup d'œil. (Boil.)

> C'est cet amour, *payé* de trop d'ingratitude,
> Qui me rend en ces lieux sa présence si rude. (RAC.)

— *Payé avec.* Payé avec des marchandises.

— *Payé en.* Payé en espèces, en billets.

— *Payé par.* Être payé par un mauvais débiteur.

PAYELLE. s. f. (pr. *pé-yè-le*). S'est dit pour Poêle ou poêlon de cuivre. Il se dit encore en ce sens dans quelques provinces.

— Techn. Grande chaudière qui sert à raffiner le sel.

PAYEMENT, PAIEMENT ou **PAÎMENT.** s. m. (du lat. barb. *pagamentum*, même signif.) Ce qui se donne pour acquitter une dette, une obligation. Exiger le payement d'une dette. Un payement en papier, en numéraire. Donner, prendre, recevoir des effets en payement. Demander, compléter, achever le payement.

— Action de payer. Faire un payement. Le payement du prix convenu.

— Terme auquel on paye. Le payement s'en fera en trois termes. Le jour du payement.

— Fig. Le témoignage de la conscience est le seul *payement* qui jamais ne nous manque. (Montaigne.) Le bonheur est le *payement* de la vertu. (Id.)

PAYEN, ENNE. adj. V. PAÏEN.

PAYEN. s. m. Techn. Traverse de la roue à potier, sur laquelle l'ouvrier appuie ses pieds.

PAYENNERIE. s. f. Se disait pour Action de païen.

PAYENNIE. s. f. Se disait, dans nos vieux romans de chevalerie, pour Terre des païens.

PAYENNISME. s. m. Se disait pour Paganisme.

PAYENS (Hugues de). Fondateur des templiers et leur premier grand maître, en 1128.

PAYER. v. a. 1re conj. (de l'ital. *pagare*,

même signif., ou de l'esp. pajar, fait du lat. *pagus*, village, parce que les paysans payaient plus d'impôts que les habitants des villes; ou du lat. barb. *pacare*, apaiser; parce qu'on apaise un créancier en le payant). Dans ce verbe, on peut changer l'*y* en *i* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je paie, tu paies, il paie, nous payons, vous payez, ils paient. Je payais, etc., nous payions, vous payiez, ils payaient. Je payai. Je paierai. Je paierais. Paie, payons, payez. Que je paie, que tu paies, qu'il paie, que nous payions, que vous payiez, qu'ils paient. Que je payasse. Payant. Payé.* L'Académie préfère conserver l'*y*, excepté au futur et au conditionnel, où elle donne trois orthographes : *Je payerai, je paierai* ou *je pairai, je payerais, je paierais* ou *je pairais*. La prononciation exige l'*y* dans la conjugaison de ce verbe, et c'est avec raison que l'Académie recommande cette orthographe. Quant à *pairai, pairais*, ces formes ne peuvent être admises qu'en poésie. Acquitter une dette. Payer une somme d'argent. Payer le prix d'une chose. Payer ce qu'on doit à son créancier. Payer une forte somme. Ne pas payer un sou. Je n'approuve pas de mon côté que vous en ayez *payé* le port. (J.-J. Rouss.) J'aurais *payé* la somme chaque année, et chaque fois je serais monté en grade. (B. de St-P.)

— Se dit aussi en parlant de celui à qui on doit. Payer ses créanciers. Payer un marchand. Payer ses domestiques. Payer des ouvriers. Payer ses ouvriers à la semaine, au mois, à l'année. Payer quelqu'un avec des marchandises, en marchandises. Payer quelqu'un en or, en argent, en espèces, en papier. Payer les troupes. Les bons ouvriers ne se peuvent trop payer. Enfin je me suis fait payer. Monsieur *paye* le rôtisseur et le cuisinier, et c'est toujours chez madame qu'on a soupé. (La Bruy.) Moi, tous *payer !* lui dit le bigot en colère. (Boil.)

— *Se faire bien payer.* Vendre cher ses services, son travail. Cet ouvrier travaille bien, mais il se fait bien payer.

— *Se faire payer.* Vendre ses services, tirer un profit de fonctions qui doivent être gratuites. Il n'a pas eu cette place pour rien, son protecteur a eu la bassesse de se faire payer.

— Se dit également en parlant de la chose pour laquelle on doit. Payer des marchandises. Payer une étoffe. Payer ce que l'on achète argent comptant, à la minute. Payer les gages, les appointements. Payer les intérêts, les arrérages et le principal. Payer l'amende. Payer la folle-enchère. Payer une pension. Payer les loyers d'une maison. Payer le dîner. Payer l'écot. Payer sa fête. Payer sa bienvenue. Payer sa quote-part. Payer le prix convenu. Payer ses dettes. L'héritier prodigue *paye* de superbes funérailles et dévore le reste. (La Bruy.) Tout se soutient dans cet homme, rien ne se dément dans cette grandeur qu'il a acquise, dont il ne doit rien, qu'il a *payée*. (Id.)

— Fig. C'est la santé qui *paye* les dettes de la sensualité. (De Juss.) Le prince n'a pas assez de fortune pour *payer* une basse complaisance. (La Bruy.) Ce solliciteur qui vide sa bourse dans les antichambres *paye* ou les services qu'il a reçus, ou ceux qu'on lui rendra. (Arnault.)

— Pop. *Payer pinte, chopine, bouteille à quelqu'un.* Mener quelqu'un boire au cabaret et payer pour lui.

— *Payer une obligation, une promesse, un billet, une lettre de change*, etc. Payer la somme portée dans une obligation, etc.

— Fig. *Payer le tribut à la nature.* Mourir.

— *Payer le tribut à la faiblesse humaine.* Avoir quelqu'une des imperfections, commettre quelqu'une des fautes auxquelles l'espèce humaine est sujette.

— Fig. Je vous *paye* avec plaisir le tribut d'estime et de reconnaissance que je vous dois. (Volt.) Pardon si je vous parle si longtemps de moi, mais c'est un tribut que je *paye* à vos bontés. (Id.) Il faut me résoudre à *payer* toute ma vie quelque tribut à la calomnie. (Id.)

— Prov. *Payer les violons pendant que les autres dansent.* Faire les frais d'un divertissement où l'on a le moins de part.

— Fig. et fam. *Payer les violons.* Faire les frais d'une affaire dont un autre tire tout le profit.

— Prov. et fig. *Il en payera les pots cassés.* On fera retomber sur lui le dommage, la perte. || On s'en vengera sur lui. || On dit dans le même sens, *Il en payera la folle enchère.*

— Prov. *Les battus payent l'amende.* Souvent ceux qui auraient droit à une réparation sont réprimandés, condamnés, maltraités de nouveau. || On dit dans le même sens, *C'est la coutume de Lorris, où les battus payent l'amende.*

— Fig. et par menace. *Il le payera.* Se dit pour exprimer qu'on trouvera moyen de se venger du déplaisir, de l'injure qu'on a reçue de quelqu'un. Il m'a fait un mauvais tour, il m'a rendu un mauvais office, mais il me le payera. || On dit fam. dans le même sens, *Il me le payera plus cher qu'au marché, il me le payera au double.*

— Prov. *Qui casse les verres les paye.* On est obligé de réparer le dommage qu'on a causé. || *Qui mange la vache du roi, à cent ans de là en paye les os.*

— Se dit quelquefois des personnes ou des choses qui sont sujettes à quelque impôt, qui doivent quelque droit. Payer deux cents francs de patente. Payer mille francs d'impositions. Ce département paye un million de contributions. Cette marchandise paye tant à la douane. L'hectolitre de vin paye tant d'entrée. Les spectacles de Paris ont *payé*, année commune, un tribut de plus de cent mille écus à l'hôpital. (Volt.)

— Fig. Récompenser, reconnaître. Bien payer, mal payer les services, les soins de quelqu'un. Rien ne peut payer une telle marque de dévouement. Ne pas payer seulement une belle action d'un coup d'œil, d'une parole flatteuse. Etre assez payé par le plaisir d'avoir obligé quelqu'un. On a *payé* le zèle, on punira le crime. (Rac.)

> Elle part, elle vole
> Vers le lit de douleur de ces braves guerriers,
> Dont le sang des vainqueurs a *payé* les lauriers.
> (Delille.)

— *Payer quelqu'un de retour.* Reconnaître ses procédés ou ses sentiments par des procédés ou des sentiments pareils.

— Dédommager. Un moment de bonheur nous paye de beaucoup de jours de peine.

> Ce ne sont point vos pompeuses offrandes
> Qui le peuvent *payer* de ses dons immortels.
> (J.-B. Rouss.)

— Obtenir, acquérir quelque chose par un sacrifice. Payer de sa liberté, de sa vie, de son sang un court instant de plaisir. La gloire, la fortune lui a fait payer, lui a bien fait payer, lui a fait payer bien cher ses faveurs.

> Jehu, sur qui je vois que votre espoir se fonde,
> D'un oubli trop ingrat a *payé* ses bienfaits. (Rac.)

— Punir. Payer quelqu'un de son insolence. Payer quelqu'un de tous ses crimes.

— Expier. Payer de sa tête un grand forfait. Payer sa scélératesse. Payer une injure.

> Mais, de ce jour, Adam, déchu de son état,
> D'un tribut de douleurs *paya* son attentat. (Boil.)

> Vos bourreaux et les miens vont *payer* de leur tête
> Ces cruautés. (Piron.)

— *Payer cher une chose.* En éprouver les suites fâcheuses.

— Un mauvais critique a dit que, dans les vers suivants :

> Apollon, ce fut toi
> Qui fis *payer* aux Grecs le crime de leur roi,

Lebrun s'est exprimé d'un manière incorrecte, en employant *payer les crimes* pour Expier les crimes. Cette misérable chicane prouve une ignorance totale du langage poétique. Racine et Corneille ont souvent mis *payer* au lieu d'Expier, témoin ce vers de *Polyeucte* : Oui, seigneur, et Néarque a *payé* son forfait; où l'on voit que *payer* rend parfaitement le sens d'expier, par une métaphore très-familière à notre langue. Payer de sa vie un forfait, c'est l'expier.

— Absol. Se défendre, refuser de payer. Il a fallu payer. Etre condamné à payer. Ne pas aimer à payer. Etre obligé de payer pour quelqu'un. C'est à celui qui *paye* de commander. (J.-J. Rouss.) Il est périlleux de se trouver complice d'un grand dans une affaire grave; il s'en tire et vous laisse *payer* doublement, pour lui et pour vous. (La Bruy.)

— Fig. L'orgueil ne veut rien devoir, et l'amour-propre ne veut rien payer.

— *Cela est à payer.* Se dit de ce qui est excellent dans son genre, très-agréable ou très-curieux. Cet homme-là est à payer pour son originalité.

— Fig. *Payer pour les autres.* Être seul puni d'une faute commune à plusieurs.

— Prov. *Payer ric à ric.* Payer avec lésinerie; s'acquitter, mais en payant le moins qu'on peut. Il n'est pas généreux, il paye ric à ric. || *Faire payer ric à ric.* Faire payer tout ce qui est dû, sans grâce ni remise. C'est un homme qu'il faut faire payer ric à ric.

— Prov. et fig. *Payer en monnaie de singe, en gambades.* Se moquer de celui à qui on doit, et ne le point payer. || *Payer en même monnaie.* Rendre la pareille.

— Prov. *Qui répond paye.* On est obligé de payer pour celui dont on s'est rendu caution. Il se dit au propre et au figuré. || *Il faut payer ou agréer.* Quand on doit, il faut donner de l'argent, ou du moins de bonnes paroles. || *Il est plus facile d'acheter que de payer.*

— On dit d'un homme dur à la desserre, qu'*il ne veut ni compter ni payer; qu'il paye bien quand il paye comptant.*

— *Payer* est quelquefois accompagné d'un régime adverbial. Payer comptant. Payer argent comptant. *Paye* et vite et comptant. (Boil.) Le plaisir de faire du bien nous *paye* comptant de nos bienfaits. (Mass.)

— *Payer à.* Payer à vue. Payer au mois, à la semaine. Payer à la minute, c'est-à-dire sans délai.

— Prov. *Qui doit à Luc et paye à François paye une autre fois.* Il ne faut payer qu'entre les mains de celui à qui l'on doit.

— *Payer avec.* Payer avec des marchandises.

— *Payer de.* Un homme en place ne saurait *payer*, je ne dis pas de trop de bienfaits, mais de trop de familiarités et de caresses, le secours qu'il en tire : quels petits bruits ne dissipent-ils pas ! (La Bruy.)

— Au figuré, il se construit avec la préposition *de* dans un certain nombre de phrases faites, et il signifie Donner, au lieu de *payement*.

— *Payer de belles paroles, payer de mots.* Ne donner satisfaction qu'en paroles. Une prude *paye* de maintien et de paroles, une femme sage *paye* de conduite. (La Bruy.)

— *Payer d'ingratitude.* Manquer de reconnaissance pour un bienfait reçu.

— *Payer de raisons.* Donner de bonnes raisons sur les choses dont il s'agit. || On dit en sens contraire, *payer de mauvaises raisons.*

— *Payer d'effronterie.* Soutenir effrontément un mensonge, se tirer d'un mauvais pas par effronterie.

— *Payer d'audace.* Faire si bonne contenance, que par là on arrête, on intimide ses ennemis.

— *Payer de sa personne.* S'exposer dans une occasion dangereuse, et y faire bien son devoir. C'est un homme brave et qui a bien payé de sa personne en cent occasions. || Agir par soi-même dans les occasions qui le demandent. Cette compagnie a un chef qui sait au besoin payer de sa personne.

— *Payer de bonne mine, ne payer que de mine.* Se dit d'un homme de peu de mérite, mais d'une belle représentation. La cour n'est jamais dénuée de gens qui *payent* de mines, d'une inflexion de voix, d'un geste ou d'un sourire. (La Bruy.) Il était à sa portière, qui *payait* merveilleusement de mine, s'il ne fournissait pas beaucoup à la conversation. (Hamilton.)

— *Ne pas payer de mine.* Se dit d'un homme dont l'apparence est chétive ou disgracieuse.

— *Payer en.* Payer en espèces, en or, en piastres.

— Prov. *Se faire payer en bourreau.* Se faire payer d'avance. || *Payer en chats et en rats.* Payer fort mal, en mauvais papiers; ne point acquitter ce qu'on doit. || *Payer en louis.* Signifiait Obtenir des lettres de répit, parce qu'elles commençaient par : Louis, etc. || *Payer de bays.* Ne rien répondre à propos; payer quelqu'un de paroles insignifiantes. Ce proverbe vient, dit-on, de ce qu'un berger, cité en justice, ne voulut répondre à toutes les interrogations que par une espèce de bêlement : *bay*. || *Payer en changeur, en saunier.* Payer comptant.

— *Payer pour.* On dit qu'une pièce de bois paye pour une autre, pour exprimer qu'elle a en excédant ce qui manque à une autre avec laquelle elle doit être assemblée.

— SE PAYER. v. pron. Etre payé, devoir être payé. Cette marchandise se paye de suite.

— *Se payer par ses mains.* S'indemniser sur ce qu'on a en sa possession, et qui appartient au débiteur.

— *Se payer mutuellement.* Nous nous sommes payé ce que nous nous devions.

— Fig. Etre récompensé, être reconnu. L'amitié ne se paye que par l'amitié. Un tel service ne saurait se payer que par une reconnaissance éternelle. L'amour ne peut se *payer* que par l'amour. (Mass.) Les bienfaits ne se *payent* noblement que par une vive reconnaissance. (Boiste.)

— Se contenter. Se payer de mots. Ne pas se payer de belles paroles. Il n'y a personne de ceux qui se *payent* de mines et de façons de parler, qui ne sorte d'avec Théodore fort satisfait. (La Bruy.) Il n'y a que les esprits faibles, ignorants ou superficiels, qui se *payent* de ces mots : nature, matière, hasard, ils n'expliquent rien. (Boiste.) Accoutumez-vous à ne pas vous *payer* de mots, pour n'être pas mal payé de mots ou de choses. (Id.)

— *Se payer de choses.* Se rendre aux raisons qu'un autre allègue.

— *Cela ne se peut payer.* Se dit de ce qui est excellent dans son genre, très-agréable ou très-curieux. Ce conte-là est excellent, il ne se peut payer. C'est un plaisir qui ne se peut payer. Ce sont là de ces choses qui ne se peuvent *payer*. (Molière.)

— Syn. comp. PAYER, ACQUITTER. *Payer*, c'est remplir la condition d'un objet, en livrant le prix convenu d'une chose ou d'un service qu'on reçoit : *acquitter*, c'est remplir une charge imposée, de manière à être libéré et quitte avec celui envers qui elle doit être imposée.

PAYEUR, EUSE. s. (pr. *pé-yeur*). Celui, celle qui paye. Bon payeur. Bonne payeuse.

— *Bon payeur.* Celui qui acquitte ponctuellement ses dettes, lettres de change, billets, promesses, etc. || *Mauvais payeur.* Celui qui refuse ou fait difficulté de payer, qui souffre des protêts, des assignations ou qui laisse obtenir contre lui des sentences pour gagner du temps.

— Prov. *Le bon payeur est maître de la bourse des autres.* || *D'un mauvais débiteur et payeur prends paille et foin pour ton labeur.* || *Le demain d'un mauvais payeur est vain.* || *L'on connaît avec le temps les bons payeurs et marchands.*

— Homme chargé par son emploi, par son office, de payer des traitements, des dépenses, des rentes. Payeur de l'armée. Payeur divisionnaire. Payeur de département. Payeur à la trésorerie. Payeur de rentes à l'hôtel de ville.

— On dit aussi adjectiv. Officier payeur.

PAYNI. s. m. Chron. Le dixième mois de l'année solaire des anciens Egyptiens, qui répondait à peu près au mois de juin.

PAYOL. s. m. Mar. Planche du fond de la chambre d'une embarcation.

PAYRE. s. f. Anc. cout. Redevance que chaque maison payait avec un chaudron de cuivre ou sa valeur en argent.

PAYROLE. s. f. (fait, par abréviation, de *pay-payrola*, nom qu'il porte dans le pays). Bot. Genre de plantes établi pour un petit arbre de la Guiane.

PAYS. s. m. (pr. *pé-i*; du lat. *pagus*, parce qu'on a coutume de fixer les habitations sur les hauteurs ou près des eaux : car c'est ce que signifie le latin *pagus*, soit qu'on le tire du grec πάγος, colline, ou de πηγή, source, fontaine). Etendue de terre plus ou moins grande, plus ou moins habitée. Bon pays. Mauvais pays. Pays à blé. Pays de bois. Pays de chasse. Pays gras, maigre, riche, stérile, fertile, inculte, abondant. Pays montueux, montagneux, marécageux. Pays ouvert. Pays chaud, froid, humide. Beau pays. Les pays étrangers. Les pays lointains. Pays ruiné, désolé. Pays peuplé. Pays désert. Pays perdu. Aller dans un pays. Faire vider le pays à quelqu'un. Faire sortir quelqu'un du pays. Voir, faire, parcourir bien du pays. Visiter, parcourir tous les pays du monde. L'homme est le même en tout pays. Courir le pays. Aller par le pays. Reconnaître le pays. S'habituer dans un pays. Faire une carte à vue de pays. Les gens du pays. Haut pays. Bas pays. Il n'y avait presque plus de *pays* si reculé et si inconnu, où l'Evangile n'eût pénétré. (Boss.) L'homme du monde se trouve là comme dans un *pays* lointain, dont il ne connaît ni les routes, ni la langue, ni les mœurs, ni la coutume. (La Bruy.) Si Virginie m'avait paru charmante en toile bleue du Bengale, avec un mouchoir rouge autour de sa tête, ce fut encore tout autre chose quand je la vis parée à la manière des dames de ce *pays*. (B. de St-P.) Les casse-noix se plaisent surtout dans les *pays* montagneux. (Buff.) Leurs mouvements sont vifs et légers, leur costume est d'une élégance d'autant plus frappante que, dans ce singulier *pays*, tout semble négligé, excepté les vêtements. (A. de Cust.) En tout *pays* il n'y a que trop d'hommes qui ne sont pas de leur nation. (Boiste.)

— Se dit quelquefois d'une partie plus ou moins considérable du globe terrestre habitée par un seul peuple ou par plusieurs nations différentes, mais considérée sous le même point de vue. L'Afrique est un pays brûlé par les ardeurs du soleil. La Hollande est un pays coupé de canaux.

— Se disait autrefois, en France, de petites contrées dont plusieurs faisaient ensemble une province. Le pays de Caux, le pays d'Auge.

— Se considère aussi à l'égard des différentes qualités des provinces. Les Alpes, la Suisse sont des pays montueux. La Hollande est un pays maritime, marécageux et abondant en pâturage. L'Afrique est un pays sec et maigre. Les Ardennes sont des pays de bois. Un pays de chasse. La Beauce est un pays plein et uni.

— Se dit quelquefois des habitants mêmes du pays. Chaque pays a ses usages, ses mœurs, ses habitudes. Telle est la coutume, tel est l'usage constant du pays. Pays riche, florissant. Pays catholique. Pays protestant. Pays civilisé. Partout les environs de Cordoue passent encore pour appartenir à un *pays* civilisé; il y eut même une époque où cette contrée s'est trouvée à la tête des nations de l'Europe. (A. de Cust.) Les *pays* insurgés n'envoyaient pas leur argent à Joseph. (De Pradt.)

— Se dit quelquefois de l'ensemble des citoyens d'une nation. Mon pays me jugera. J'en appelle au pays.

— *Pays plat, pays de plaines.* Se dit par opposition à Pays montueux. || *Plat pays.* La campagne, par opposition aux Lieux fortifiés. || *Haut pays* ou *pays d'amont.* Celui qui est le plus éloigné de la mer, où sont les sources des rivières. || *Pays bas.* Ceux qui sont vers leurs embouchures, et proches de la mer.

— *Pays d'états.* Les provinces de France où les impositions étaient consenties et réparties par l'assemblée des états, composée de la noblesse, du clergé et de la bourgeoisie. La Bretagne, la Provence, le Languedoc, le Béarn, etc., étaient des pays d'états. || *Pays d'élection.* Celles où il y avait des généralités et des élections établies. || *Pays d'obédience.* Celles où le pape nommait à certains bénéfices. || *Pays conquis.* Les conquêtes faites par la France depuis le règne de Louis XIV. || *Pays coutumier.* Les pays où l'on suivait une coutume provinciale ou locale. || *Pays de droit écrit.* Pays où l'on suivait le droit romain.

— Anc. jurispr. *Pays de franc-salé.* Provinces qui étaient exemptes de la gabelle. || *Pays de nantissement.* Provinces dans lesquelles il fallait s'adresser au juge pour acquérir une hypothèque. || *Pays de concordat.* Se disait des provinces où les matières bénéficiales devaient être réglées selon le concordat fait entre François Ier et Léon X. || *Pays d'obédience.* Provinces qui n'étaient pas comprises dans le concordat. || *Pays de franc-aleu.* Pays situé entre l'Auvergne et le Limousin.

— On appelait à Paris *la ferme des aides de plat pays*, celle qui comprend tous les villages d'autour de Paris, de l'élection de Paris.

— Géogr. *Pays latin.* La partie de l'Italie qu'on appelle le Latium.

— *Pays latin.* Nom qu'on donne à Paris au quartier où sont la plupart des colléges.

> Les rois du *pays* latin
> Ont pour sceptre une férule. (Maynard.)

— *Le pays de Sapience.* La Normandie. On l'appelait ainsi parce qu'il était gouverné par une sage coutume, et parce que les gens y sont très-habiles en procès.

— *Pays d'Adiousias.* Nom qu'on donnait à la Gascogne, où règne la fanfaronnade.

— *Pays reconquis.* S'est dit du Calaisis.

— Prov. et fig. *Pays de Cocagne.* Pays où tout abonde, où l'on fait bonne chère à bon marché. Paris est pour un riche un *pays* de Cocagne. (Boil.)

— *Le pays des âmes* ou *des esprits.* Le lieu

où, suivant les sauvages de l'Amérique, l'âme allait habiter après la mort. Là, dans cette contrée invisible, favorisée d'un printemps éternel, pleine de forêts giboyeuses, les morts recommencent à vivre, et jouissent sans travail et sans peine de tous les biens de la vie. On avait soin d'enterrer avec les morts leurs armes, des peaux, des habillements, des ustensiles ; en un mot, toutes les choses nécessaires à la vie. Et même, dans quelques tribus, lorsqu'un chef venait à mourir, on mettait à mort un certain nombre de ses femmes, de ses esclaves, qu'on enterrait avec lui, afin qu'il pût faire son entrée dans l'autre vie avec un cortége de son rang. Oh! que ne descendis-je alors dans le *pays* des âmes! j'aurais évité les malheurs qui m'attendaient sur la terre. (Chateaubr.)

— *Le pays de la cour.* Se dit pour la cour. Les agréments que l'on peut avoir dans le *pays* de la cour ne valent pas les plaisirs de l'amitié. (Volt.)

— *Pays de chicane.* Nom que les militaires donnent à des terrains entrecoupés, accidentés, propres à une guerre d'embuscade.

— *Vin du pays.* Vin recueilli dans le canton. ‖ Se dit plus ordinairement d'un vin qui n'est pas de première qualité, qui n'est pas d'un vignoble fameux.

— *Cheval de pays.* Celui dont la race est originaire du pays.

— *Gagner pays.* Avancer, faire du chemin. La nuit vient, gagnons pays.

— Pop. *Tirer pays.* S'enfuir, s'évader.

— Prov. *Autant de pays, autant de guises.* Les modes et les coutumes sont différentes dans chaque pays. ‖ *Chaque pays ses sabots.* Chaque pays a ses coutumes. ‖ *Il est des sots de tout pays.* ‖ *Pays ruiné vaut mieux que pays perdu.* Il vaut mieux ruiner un pays que de le perdre, en y laissant à l'ennemi de quoi vivre, et en lui permettant de s'y établir. ‖ *Il a vidé le pays.* Il a pris la fuite, il a quitté le pays. ‖ *Bon pays, mauvais chemin.* ‖ *Le pays est là où l'on peut vivre.*

— Art milit. *Battre le pays.* Explorer, reconnaître le pays.

— Fig. S'éloigner de son sujet, dans le discours.

— *Battre du pays.* Voir, parcourir beaucoup de lieux différents. ‖ Prov. et fig. Traiter beaucoup de sujets différents.

— *Voir le pays.* Voyager. Il ne pouvait rien me proposer qui me fût plus agréable, car je mourais d'envie de voir le *pays.* (Le Sage.)

— Prov. et fig. *Faire voir du pays à une personne.* Lui donner bien de l'exercice, bien de la peine, lui susciter beaucoup d'embarras.

— Fig. et fam. *Savoir la carte du pays.* Connaître bien toutes les parties d'un pays. ‖ Connaître les gens avec qui on a à vivre.

— Prov. *Être en pays de connaissance.* Se trouver parmi des gens de connaissance. ‖ S'applique aussi en général à toutes les choses que l'on connaît. Je vais vous mener dans ma bibliothèque, vous serez en pays de connaissance.

— Prov. et fig. *Parler, juger à vue de pays.* Parler, juger d'après un premier aperçu, et avant d'avoir approfondi les choses.

— Prov. *De quel pays venez-vous?* Se dit à une personne qui ignore quelque chose que tout le monde sait.

— Fig. *Un pays perdu.* Un lieu où il y a peu de ressources. ‖ Se dit particulièrement d'un quartier éloigné du centre des affaires et de la société. Habiter un pays perdu. Aller loger dans un pays perdu.

— *Pays étranger.* Pays qui n'est pas la patrie. On le dit de toute nation dans laquelle on n'est pas né ou naturalisé.

— On dit d'un homme fort savant, qu'*il est de tous les temps et de tous les pays.*

— Patrie, lieu de naissance. Il s'entend quelquefois de tout l'État où l'on est né, et quelquefois de la province, de la contrée, de la ville où l'on a pris naissance. Pays natal. La France est mon pays. Mourir pour le salut de son pays, pour la gloire de son pays. Aimer son pays. L'amour du pays. Défendre, sauver son pays. Quitter son pays. Retourner dans son pays. Avoir encore l'accent de son pays. Être d'un pays éloigné. Être du même pays. La Corse était le pays de Napoléon. Paris est le pays de beaucoup d'hommes distingués. Il est vrai qu'il entre trop de grossièreté et de fadeur dans ces manières de plaisanter, pour qu'elles fassent plus de progrès dans un *pays* qui est le centre du bon goût et de la politesse. (La Bruy.) Je saurai bien venger mon *pays* et mon père. (Corn.) Mais sait-on au moins quel *pays* est le vôtre? (Rac.) Ce temple est mon *pays*, je n'en connais point d'autre. (Id.) Je ne trahirai point mon *pays* pour mon père. (Volt.) Les peuples esclaves ont un *pays* comme les animaux, mais point de patrie. (Boiste.)

— Pop. S'emploie quelquefois sans adjectif possessif dans l'acception précédente. Écrire au pays. Recevoir des nouvelles du pays.

— *Avoir la maladie du pays.* Être triste, abattu, malade, parce qu'on est éloigné de son pays et qu'on désire vivement d'y retourner.

— *Pays* ne s'emploie de cette manière que dans le style familier, et aujourd'hui l'on ne dirait pas, dans une tragédie, comme l'a fait Corneille dans les *Horaces* : Si mon père au *pays* vous semble criminel, ni comme il dit dans *Cinna*

> Que l'amour du pays, que l'amitié vous touche,
> Votre Rome à genoux vous parle par ma bouche. (Corneille.)

— Prov. et fig. *Nul n'est prophète en son pays.* Un homme de mérite est ordinairement moins considéré dans son pays qu'ailleurs. ‖ *Cet homme est bien de son pays.* Il est bien simple, bien crédule. Vraiment vous êtes bien de votre pays, de croire tous ces contes.

— Fig. Les modernes ont découvert dans les sciences de nouveaux pays, des pays inconnus. Il faut renvoyer cela au pays des chimères. Le *pays* des chimères est en ce monde le seul digne d'être habité. (J.-J. Rouss.) Quand on veut renvoyer au *pays* des chimères, un homme l'institution de Platon. (Id.)

> A ces fêtes merveilleuses,
> A ces spectacles charmants,
> Qui du *pays* des romans
> Ont rappelé les délices (Genest.)

— Vénér. *Grand, petit pays.* Grand ou petit bois.

— Syn. comp. PAYS. CONTRÉE. RÉGION. V. CONTRÉE.

PAYS, PAYSE. s. (pr. *pé-i, pé-i-ze*). Compatriote. C'est mon pays, c'est un des mes pays. Bonjour, pays. Elle est allée avec une de ses payses. Ce mot est populaire.

PAYSAGE. s. m. (pr. *pé-i-za-je*; rad. *pays*). Étendue de pays que l'on voit d'un seul aspect. Beau paysage. Riche paysage. Agréable paysage. Paysage riant. Les paysages délicieux des bords de la Seine, de la Loire. La nuit sombre fuit d'un pas rapide, le jour naissant montre à la vue l'immensité du *paysage.* (Deleuze). Je suis entouré du plus beau *paysage* du monde. (Volt.) Des côteaux toujours verts, des vallées toujours riantes, y forment partout des *paysages* délicieux. (Rayn.)

> Tel fut ce superbe et riche *paysage*,
> Qui fut de Radzivil l'ingénieux ouvrage. (Delille.)

— Tableau qui représente un paysage. Grand, petit paysage. Ce paysage est d'un jeune peintre. Faire des paysages. Paysage à la gouache, à l'aquarelle. Tableau de paysage.

— Genre de peinture qui a pour objet la représentation des paysages. Étudier le paysage. Réussir dans le paysage. Ne travailler qu'en paysage. Peintre de paysage. Peindre le paysage. Le genre du *paysage* exige un coloris où il y ait de l'intelligence et qui fasse beaucoup d'effet. (Encycl.) Il a pour objet l'imitation des effets de la lumière dans les espaces de l'air et sur la face de la terre et des eaux. Le *paysage* embrasse la représentation des terrains, des montagnes, des rochers, des lacs, des rivières, de tout ce que présente et peut présenter l'aspect d'un pays ; il comprend le genre particulier des marines, la composition et la représentation des figures, des animaux et des épisodes historiques ou de fantaisie que peuvent animer une scène champêtre, et appeler l'intérêt sur un site agreste. Ce genre est celui que cultivent le plus ordinairement les amateurs, les gens du monde. (Bout.)

— *Paysage champêtre* ou *pastoral.* Celui qui représente la nature dans toute sa simplicité.

— *Paysage historique.* Celui dans lequel sont représentés des personnages héroïques, mythologiques, un trait de l'histoire ou de la fable.

— *Paysage mixte.* Paysage copié de quelque site ou paysage naturel, mais auquel l'artiste a ajouté, retranché ou changé ce qu'il a jugé nécessaire pour l'effet pittoresque de son tableau.

— *Paysage idéal.* Paysage où tout est de la composition du peintre qui a cherché dans sa mémoire ou dans son imagination les plus belles lignes, les plus belles fabriques, le site et le ciel les plus propres à produire sur le spectateur l'impression dont il a eu dessein de le frapper.

PAYSAGER. adj. m. Hortic. Se dit des jardins à lignes courbes, à dispositions irrégulières, mais où un beau désordre est un effet de l'art.

PAYSAGISTE. s. m. (pr. *pé-i-za-jis-te*). Peintre qui fait des paysages. Bon, mauvais paysagiste. En général, les *paysagistes* n'aiment point assez la nature, et la connaissent peu. (Chateaub.)

— On dit aussi adjectiv. Peintre paysagiste.

PAYSAN, ANNE. s. (pr. *pé-i-zan*; rad. *pays*). Homme, femme de village, de campagne. Bon paysan. Pauvre paysan. Riche paysan. Belle paysanne. Les gens de guerre vivent sur le paysan. C'est un paysan de mon village. Il y a dans la diète de Suède l'ordre des paysans. Souvent un jeune *paysan*, avec un panier et une échelle, monté sur un arbre fruitier, vous présente l'image de Vertumne. (B. de St-P.) En Bretagne, le *paysan* est mal vêtu, ne boit que de l'eau et ne vit que de blé noir. (Id.)

— *C'est un paysan, un gros paysan, il a l'air d'un paysan, d'un franc paysan.* C'est un homme rustre, impoli, grossier dans ses manières et dans son langage.

— Dans le moyen-âge, les paysans étaient ceux qui supportaient les charges de l'État, qui payaient la taille, qui faisaient les corvées, etc. Ils ont été longtemps confondus avec les serfs. Ils sont encore serfs aujourd'hui en Pologne et en Russie, comme ils l'étaient aussi dans une partie de l'Allemagne avant le commencement de ce siècle. Dans les pays à constitutions d'États, les paysans ont part comme les autres citoyens à la représentation nationale. En Suède, les paysans forment le quatrième, et ils jouissent à peu près des mêmes prérogatives que les bourgeois.

— Hist. *Guerre des paysans.* Soulèvement contre les nobles, qui éclata à la suite de la réforme religieuse, dans la Souabe, la Thuringe et la Franconie. L'anabaptiste Munzer était à la tête des paysans. La guerre des paysans, commencée en 1524, se termina l'année suivante par la bataille de Frankenhausen. On dit aussi *guerre des rustauds.*

PAYSAN, ANNE. adj. Qui appartient aux paysans. Avoir l'air paysan, les habitudes paysannes.

— *A la paysanne.* loc. adv. A la manière des paysans. Être vêtu à la paysanne. S'habiller à la paysanne. Danse à la paysanne.

— *Paysan* est de trois syllabes, mais les poëtes ne le comptaient quelquefois que pour deux. Ainsi Molière, après l'avoir fait de trois syllabes dans ce vers : Je suis un *paysan* qu'on appelait Gros-Jean, l'a fait de deux syllabes dans le suivant : Et la bonne *paysanne* apprenant mon désir.

Régnier l'a fait également de deux syllabes :

> Le *paysan* n'ayant peur des bannières étranges,
> Chantant coupe ses blés, riant fait ses vendanges.

PAYSANDAILLE. s. f. Troupe de paysans. Mot dont se servait par mépris François Iᵉʳ, lorsqu'il était en guerre avec les Suisses.

PAYSANNE. s. f. Espèce de danse.

— Hortic. Sorte de poire. ‖ Variété de tulipe.

PAYSANNERIE. s. f. Condition, manières, mœurs des paysans. Franche paysannerie. J'aurais bien mieux fait, tout riche que je suis, de m'allier en bonne et franche *paysannerie*, que de prendre une femme qui se tient au-dessus de moi. (Mol.)

— Pièce dont les personnages sont des paysans.

— Malgré l'autorité de Molière, *paysannerie* a été reléguée dans la classe du bas comique.

PAYS-BAS. Géogr. Se disait du royaume formé en 1815 par la réunion des Provinces-Unies et de la Belgique. Cette dernière partie forme un royaume à part depuis 1830, et le royaume des Pays-Bas n'est plus composé que des anciennes Provinces-Unies. Les limites de ces deux royaumes ont été fixées en 1839. La Belgique représente à peu près les anciens Pays-Bas catholiques, espagnols et autrichiens, si ce n'est qu'elle a perdu la plus grande partie du Luxembourg et du Limbourg, et la Hollande représente les anciennes Provinces-Unies.

— Hist. *Pays-Bas catholiques.* Se disait de la partie des Pays-Bas qui s'étendait au midi du Rhin et des Provinces-Unies, jusqu'aux confins de la Picardie, de la Champagne et de la Lorraine. ‖ *Pays-Bas protestants.* V. PROVINCES-UNIES, au mot PROVINCE. ‖ *Pays-Bas autrichiens.* Les Pays-Bas catholiques qui appartinrent à l'Autriche, depuis le mariage de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne, en 1478, jusqu'à l'abdication de Charles-Quint, en 1556, et depuis la paix d'Utrecht, en 1713, jusqu'à celle de Campo-Formio, en 1797. ‖ *Pays-Bas espagnols.* Se dit des Pays-Bas catholiques, à l'époque où ils appartinrent à l'Espagne, c'est-à-dire depuis l'abdication de Charles-Quint, en 1556, jusqu'à la fin de la guerre de la Succession, en 1713 ‖ *Pays-Bas français.* On nommait ainsi, avant 1585, un grand gouvernement de la France, situé à l'extrémité septentrionale. Il se composait de la Flandre française, du Cambrésis, du Hainaut, d'une partie de l'évêché de Liége et d'une partie du comté de Namur. Les trois premières parties forment aujourd'hui le département du Nord, et les autres appartiennent au royaume actuel de Belgique. ‖ *Révolution des Pays-Bas.* Se dit de l'insurrection des Pays-Bas, et particulièrement des Provinces septentrionales, contre le gouvernement espagnol, en 1568 et 1572, et de l'ensemble des événements qui suivirent, jusqu'à l'établissement et la consolidation des Provinces-Unies.

PAYS RECONQUIS. Géogr. On nomma ainsi, depuis le XVIᵉ siècle, le pays repris aux Anglais par le duc de Guise, en 1558. Il faisait partie de la Picardie, et il est aujourd'hui compris dans le département du Pas-de-Calais.

PAZ (LA). Géogr. Ville du haut Pérou, ch.-l. du départ. de la Paz. 20,000 hab.

PAZEND. s. m. Linguist. Idiome de la famille indo-persane.

PÉAGE. s. m. (du bas lat. *pedagium*, ét., *pes, pedis*, pied ; *agere*, mettre. Droit qui se perçoit pour un passage. Percevoir le péage. Payer le péage. Refuser le péage. On paye le péage sur plusieurs ponts de Paris.

— Se dit aussi pour le lieu où l'on paye le droit de passage.

PÉAGER, ÈRE. s. Celui, celle qui reçoit le péage.

PÉANITES. s. f. pl. Minér. Pierres creuses, tapissées de cristaux, que d'anciens oryctographes ont désignées sous ce nom, et qui n'étaient autres que celles que nous nommons actuellement géodes.

— Conchyl. S'est dit aussi des coquilles bivalves ou d'oursins qu'on trouve quelquefois creux dans le sein de la terre et changées en géodes cristallines.

PÉANTIDES. s. f. pl. Minér. Pierres classées par Pline au rang des pierres gemmes, et qu'on nommait aussi *gemonides*, c'est-à-dire enceintes, parce qu'elles contenaient une matière qui en sortait à un temps donné ; c'étaient probablement des geodes d'agate.

PEAU. s. m. pr. *pô* ; du lat. *pellis* ; d'où, en vieux français, *pel.* Toute bête garde sa *pel*, a dit le poëte Villon). Enveloppe universelle du corps, séparée ou non de l'animal. La peau du lion. La peau du serpent. La peau d'un aigle. La peau d'une baleine. La *peau* de la scorpène volante est revêtue de petites écailles. (Lacépède.) Le centronote nègre a la peau lisse. (Id.)

— Se dit particulièrement de l'enveloppe du corps humain. C'est une membrane dense, serrée, résistante, épaisse, très-flexible et extensible, exposée au contact immédiat de l'air, et se continuant avec les membranes muqueuses au niveau des yeux, des narines, de la bouche, de l'anus, des parties génitales. La peau présente une multitude de pores. Elle est composée de trois couches bien distinctes, le derme, le corps muqueux et l'épiderme. Ses fonctions sont nombreuses. Elle enveloppe le corps, le met en rapport avec les corps extérieurs, est le siége des sensations nommées le tact et le toucher, et peut être en outre considérée comme un organe essentiellement exhalant et absorbant. La couleur de la peau n'est pas la même chez les différents peuples. Elle est noire chez les nègres, cuivreuse chez les Américains, basanée chez les Arabes, blanche ou rosée chez les Européens. Peau blanche, fine, souple, douce, délicate. Le tissu de la peau. Peau veloutée. Peau brune. La peau bronzée, basanée des habitants du Midi. La peau cuivrée des Égyptiens. La peau noire des habitants de la Guinée. Peau fraîche, ferme, unie, rosée. Peau flasque, pendante, ridée. Les bains assouplissent les fibres de la peau. La peau des femmes est beaucoup plus douce que celle des hommes. Combien de *peaux* sont plus douces que l'esprit et le cœur qu'elles enveloppent. (Boiste.) Les anciens, qui faisaient un grand usage des bains, oignaient ensuite leur *peau* avec des huiles aromatisées. (Virey.)

> Le sang qui reflétait sa pourpre et son éclat
> Colorait de sa *peau* le tissu délicat (Colardeau.)

> Aux trésors répandus
> Sur le satin d'une *peau* blanche et fine,
> On le prendrait pour le fils de Vénus. (Malfil.)

— *Maladie de peau.* Maladie qui altère la peau, qui se porte au tissu cutané. On dit aussi *Maladie cutanée.*

— *Peau de poule, chair de poule, chair d'oie.* On donne ce nom à un état particulier de la peau, dans lequel cet organe présente un aspect rugueux très-sensible, et parfaitement semblable à la peau de la poule, à laquelle on l'a comparé. La crainte est une des plus puissantes causes qui peuvent donner lieu à la chair de poule. La chair de poule se remarque encore pendant les frissons qui précèdent les fièvres.

— Loc. prov. *Vendre cher sa peau.* Vendre cher sa vie. La disputer par une vigoureuse défense. ‖ *Mourir dans sa peau.* Mourir sans s'être corrigé de ses défauts ou de ses vices. ‖ *Crever, enrager dans sa peau.* N'oser témoigner son ressentiment, sa jalousie, son dépit. ‖ *Craindre pour sa peau.* Être poltron, avoir peur d'un danger qu'on devrait affronter avec courage. ‖ *Craindre pour la peau de quelqu'un.* Prévoir un malheur pour lui, craindre qu'il ne lui arrive quelque accident fâcheux. ‖ *N'avoir que les os et la peau, avoir la peau collée sur les os.* Être excessivement maigre.

— Fam. *Avoir soin, grand soin de sa peau.* Se ménager, se dorloter, vivre en sybarite, en femmelette. Cette locution vient du latin *curare cutem*, qui signifie littéralement la même chose ; Horace s'en est servi en parlant de la jeunesse d'Antinous, qui s'adonnait surtout au plaisir de la table.

— Cuir détaché du corps de l'animal, et préparé pour divers usages. Peau de bœuf, de cheval, de renard, de chèvre, de mouton, de veau. Peau vernie. Acheter une peau. La culotte est de *peau* blanche avec une ganse verte imitant la broderie sur la couture extérieure. (A. de Cust.)

— Tann. *Peaux de bon apprêt.* Peaux qui sont faciles à préparer.

— Hongr. *Chaponner une peau.* Fendre la tête depuis les yeux jusqu'à la bouche, et couper les oreilles.

— Mégiss. *Peaux fraîches.* Maroquins, façon de Barbarie, qui se fabriquent à Rouen. ‖ *Peaux vertes.* Peaux qui n'ont point encore reçu de préparation, et qui sont telles qu'elles ont été levées de dessus le corps de l'animal.

— Enveloppe des fruits et des plantes. Ôter la peau d'une poire, d'une pêche. Ne pas avaler la peau des grains de raisin. La peau d'un ognon.

— Couche épaisse qui se forme sur de la bouillie, sur des confitures, etc.

— *Contes de Peau-d'Âne.* Petits contes composés pour l'amusement des enfants, et ainsi nommés parce que dans un ancien conte figurait une jeune fille vêtue de la peau d'un âne.

> Si *Peau d'Âne* m'était conté,
> J'y prendrais un plaisir extrême (La Font.)

— Techn. *Peau de chien de mer.* Morceau de peau de l'animal qui porte ce nom et qui sert à polir divers ouvrages de bois.

— Nom injurieux par lequel les gens grossiers désignent ou apostrophent une fille de mauvaise vie. En latin, dans le même sens, *scortum*, qui signifie proprement cuir, se trouve pour *prostituée*, dans Horace et dans Salluste.

— Prov. *Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir couché par terre.* Il ne faut pas songer à partager les dépouilles d'un ennemi avant de l'avoir vaincu.

— Conchyl. *Peau d'âne.* Espèce de porcelaine. || *Peau de lièvre.* Espèce de buccin. || *Peau de chagrin.* Coquille du genre cône. || *Peau de chat.* Nom vulgaire d'une coquille du genre porcelaine. || *Peau de civette.* Coquille du genre cône. || *Peau de lièvre.* Espèce de porcelaine. || *Peau de lion.* Coquille du genre rocher. || *Peau de loche.* Espèce d'hélice. || *Peau d'ouistiti.* Espèce de buccin. || *Peau de serpent.* Coquille du genre cône || *Peau de tigre.* Espèce de porcelaine.

— Bot. *Peau de la graine.* Se dit vulgairement des téguments immédiats de l'amande, lesquels sont au nombre de trois, l'arille, la lorique ou test, le tegmen ou tunique interne. || *Peaux douces.* Famille d'agarics qui comprend des champignons dont le chapeau offre une peau sèche, très-douce au toucher, et dont la forme peut se comparer à celle d'un oreiller. || *Peau de morilles.* Genre de champignons qui comprend quelques espèces de pezize et d'helvelle. On les divise en deux familles, *les peaux de morilles assises*, c'est-à-dire sessiles ou sans pieds, et les *peaux de morilles montées*, qui ont un ou plusieurs prolongements de substance, qui leur servent de soutien.

PEAUCIERS. s. f. pl. Bot. Famille de champignons établie aux dépens des agarics. Peauciers quenouilles, peauciers parasols.

PEAU-DE-CHIENNER. v. a. 1re conj. Techn. Polir avec la peau de chien de mer. Ce mot, quoique formé d'une manière assez ridicule, est très-usité dans les ateliers. Quelques dictionnaires le rendent plus ridicule encore en l'écrivant, comme le fait Laveaux, sans traits d'union, *peau de chienner.* Peut-être serait-il plus convenable de l'écrire en un seul mot, *peaudechienner*, afin d'en faire un verbe, et non une espèce de locution verbale sans analogue dans notre langue.

PEAUSSERIE. s. f. (rad. *peau*, ou mieux *peaux*, au pluriel). Art de travailler les peaux; état, métier de peaussier. Apprendre la peausserie. Finir son apprentissage de peausserie. Être habile dans la peausserie.

— Comm. Marchandise de peau. Être dans la peausserie. Entendre bien la peausserie. Faire la peausserie.

— Lieu où l'on travaille les peaux. Être à la peausserie. Aller à la peausserie.

PEAUSSIER. s. m. (rad. *peau*). Artisan qui prépare les peaux.

— Celui qui vend les peaux préparées. Dans ce sens, on peut dire au fém., une *peaussière.*

— adjectiv. Un marchand peaussier. Une marchande peaussière Un ouvrier peaussier.

— Anat. *Muscle peaussier.* Muscle très-large, situé immédiatement sous la peau, à la partie antérieure et latérale du cou, depuis le milieu de la poitrine, où il prend naissance dans le tissu cellulaire qui recouvre les muscles grand pectoral et deltoïde, jusqu'à la partie inférieure de la symphyse du menton, et à la ligne oblique externe de l'os maxillaire; il se prolonge aussi sur la face : c'est le *thoraco-facial.*

— substantiv. *Le peaussier*, pour Le muscle peaussier.

PEAUTRAILLE. s. f. (rad. *peautre*). Vile populace, lie du peuple, canaille. Tantôt il vantait et trompettait sa noblesse, bien qu'il fût issu de la plus vilaine *peautraille.* (Cont. d'Eutrapel.) Ce mot est vieux et bas.

PEAUTRE. s. m. Vieux mot roman qui signifie Endroit méprisable, lieu de débauche. En bas-breton, on appelle *peautres*, les filles publiques et autres mauvaises gens.

— Ce mot n'est plus usité que dans cette phrase populaire : *Envoyer quelqu'un au peautre* ou *aux peautres*, le renvoyer loin de soi, le chasser, le congédier brusquement et honteusement.

— Dans quelques anciens auteurs, ce mot désigne aussi une espèce de fard; c'est proprement l'étain raffiné avec le vif-argent. Leur visage reluit de céruse et de *peautre.* (IXe sat. de Régn.)

— Mar. Se disait du gouvernail d'un vaisseau ou d'un bateau.

PEAUTRÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit de la queue des poissons dont l'émail diffère de celui du corps. Dauphin d'azur peautré d'or.

PEC. adj. m. (pr. *pek*). N'est usité que dans cette expression : *Hareng pec.* Hareng en caque et fraîchement salé.

PÉCARI. s. m. Mamm. Variété du genre cochon, qui est propre aux régions méridionales de l'Amérique. A Cayenne, on l'appelle *cochon des bois.* On a fait du *pécari* le genre dicotyle. Les *pecaris* sont communs dans l'Amérique méridionale, où ils vivent par troupes souvent fort nombreuses. (Guér.)

PECCABLE. adj. des 2 g. (pr. *pek-ka-ble*; rad. lat. *peccare*, pécher). Qui est capable de pécher. En cette vie tout homme est peccable.

PECCADILLE. s. f. (pr. *pek-ka-di-ye*; dimin. du lat. *peccatum*, péché; d'où, en espag., *peccado* et *peccadilla*). Péché léger, faute légère. Se fâcher pour une simple peccadille. S'alarmer d'une peccadille. Ne rien pardonner, pas même la moindre peccadille. Une conscience droite et sévère ne se permet aucune peccadille. Si *peccadille* fut jugée un cas pendable. (La Font.)

— Ne se dit guère que sur le ton de la plaisanterie.

PECCANT, ANTE. adj. (pr. *pek-kan, ante*). Médec. Qui pèche. Les humeurs sont *peccantes*, cette épithète aux humeurs, quand elles sont d'une mauvaise qualité ou en trop grande quantité. On dit ordinairement *humeurs vicieuses.* Il faut évacuer les humeurs peccantes.

PECCATA. s. m. (pr. *pek-kota*). Ane, dans les combats publics d'animaux. Il y a quelques années, à l'une des barrières de Paris, surnommée la barrière du *Combat*, on avait établi une espèce de cirque où l'on faisait combattre des animaux. Un âne, sous le nom de *peccata*, était l'un des principaux combattants.

PECCAVI. s. m. (ce terme latin signifie littéralement, *j'ai péché*). Aveu que l'on fait à Dieu des péchés que l'on a commis.

— Il n'est usité que dans ces locutions familières, *un bon peccavi*, *de bons peccavi*, *faire son peccavi*, *dire ses peccavi*, etc.; et ne se dit guère que d'un pécheur qui se repent à toute extrémité. Il suffit à la mort d'un bon peccavi pour être sauvé; mais nul n'est assuré qu'il aura à ce moment suprême l'esprit assez libre, la volonté assez pleine, pour dire ce peccavi d'où dépend le salut éternel. Que de forfaits n'a pas enfanté cette funeste espérance d'un bon *peccavi*, qui doit terminer une vie souillée de crimes et lui assurer l'éternité bienheureuse ! (Dupuis.)

PECH. s. m. (pr. *pek*; vieux mot qui signifiait *montagne, hauteur*). Géogr. Nom propre de plusieurs endroits, ainsi nommés à cause de leur situation. || Particulièrement, Village qui se trouve près Paris, un peu avant d'arriver à Saint-Germain. On dit mieux *Pecq.*

PECHEBLENDE. s. f. (pr. *pêche-blande*). Minéral. Urane oxydulé.

PÈCHE. s. f. (du lat. *pessicum*, corrupt. de *persicum*, sous-entendu *malum*, pomme de Perse). Bot. Fruit que porte le pêcher, presque sphérique, marqué sur l'un des côtés d'un sillon profond qui commence à l'attache du pédoncule et se continue, en diminuant, jusqu'au point où se trouvait placé le style. Sa grosseur varie beaucoup. A la beauté de sa forme, à l'éclat de ses vives couleurs que rehausse un léger duvet, à la jouissance anticipée que sa vue procure, au parfum délicieux qu'elle exhale, la pêche réunit une chair délicate, une saveur sucrée, un goût vineux exquis, et toutes les hautes qualités des meilleurs fruits. La cueillette des pêches doit être faite quand elles ont atteint leur parfaite maturité. Toute pêche destinée à être conservée se fait cuire, sécher ou confire. Grosse pêche. Petite pêche. Pêche vineuse, cotonneuse, jaune, blanche, violette, hâtive, tardive. Pêches à chair ferme. Pêches fondantes. Compote, marmelade de pêches. Pêche au vin. C'est dans son état naturel et dans sa fraîcheur qu'il faut manger la pêche. Pêches confites dans l'eau-de-vie. Pêches séchées au four. Amandes de pêches. Pêche de vigne. Noyau de pêche. La pêche quitte le noyau, n'adhère point au noyau. Le duvet de la pêche. La *pêche* au frais duvet, à la robe vermeille. (Michaud.)

> Et la *pêche* vermeille à mon œil satisfait
> Montrait avec orgueil sa pourpre et son duvet
> (DELILLE.)

— Loc. prov. fig. et pop. *Un lit, un matelas, un coussin, un fauteuil rembourré de noyaux de pêche.* Un lit, un matelas, etc., fort dur.

PÊCHE. s. f. (du lat. *piscatio*; rad. *piscis*, poisson). Art de pêcher. Connaître la pêche. Etudier la pêche. Être adroit à la pêche. Pêche à la ligne, aux filets.

> Sur la rive du lac le pêcheur matinal
> De la *pêche* a porté le champêtre arsenal. (BOISJOLIN.)

— Exercice ou action de pêcher. Être passionné pour la pêche. Se livrer du matin au soir à la pêche. S'amuser, s'ennuyer à la pêche. Un bon temps, un mauvais temps pour la pêche.

— Lieu où l'on pêche. Aller à la pêche. Revenir de la pêche. Il est à la pêche.

— Poisson que l'on prend en pêchant. Faire une bonne pêche. Je vous souhaite bonne pêche. Il doit nous régaler de sa pêche.

— Droit de pêcher, dans les rivières où la pêche est réservée. Avoir la pêche, acheter, affermer la pêche d'une rivière.

— Se dit en parlant des perles et du corail qu'on prend dans certaines mers.

— Par extension, se dit aussi des marchandises et des débris qu'on retire de l'eau lorsqu'un vaisseau a fait naufrage. La pêche de toute une cargaison

— Hist. sainte et b.-arts. *Pêche miraculeuse.* Celle que firent les disciples de Jésus-Christ lorsque, fatigués de n'avoir rien pris pendant tout le jour, ils jetèrent une dernière fois leurs filets sur l'indication du Sauveur: les filets étaient pleins d'un si grand nombre de poissons qu'ils se rompirent sous le poids. C'est le sujet d'un magnifique tableau de Raphaël.

PÉCHÉ. s. m. (du lat. *peccatum*). Transgression volontaire de la loi de Dieu. Le péché des anges rebelles. Le péché du premier homme. L'horreur, la crainte, la haine du péché. La confession, l'absolution, la rémission des péchés. Faire, commettre un péché. Être en péché, tomber en péché. Rester, croupir, dormir, persévérer, mourir dans son péché. Pleurer, confesser ses péchés. Absoudre, remettre, retenir les péchés. Jésus-Christ, Verbe de Dieu, fait homme, est mort pour les péchés du genre humain. La charité efface les péchés. On rachète ses péchés par le repentir et par l'aumône. Tout homme sage ne doit point remettre au lendemain à faire pénitence de ses péchés. Il faut être inexorable au *péché*, mais humain au pécheur. (Fléch.) || *Péché originel.* V. ORIGINEL.

— *Péché actuel.* Celui que nous commettons nous-mêmes lorsque nous avons atteint l'âge de raison, et que nous sommes en pleine possession de notre libre arbitre. || *Péché mortel.* Celui qui donne à l'âme la mort spirituelle, c'est-à-dire qui la sépare de Dieu et lui fait encourir la damnation éternelle, en la privant de la grâce sanctifiante par laquelle elle était unie au Seigneur. || *Péché véniel.* Celui qui affaiblit en nous la grâce de la justification, mais sans la détruire, et dont on obtient la rémission par quelques peines temporelles subies en ce monde ou en l'autre. || *Péché de commission.* Celui qui consiste à faire ce que la loi défend. || *Péché d'omission.* Celui qui consiste à ne pas faire ce qu'elle prescrit. || *Péché de la chair.* Celui qui a pour objet une délectation charnelle. La luxure, la gourmandise, l'ivrognerie, sont autant de péchés de la chair. || *Péché de l'esprit.* Celui qui a pour objet une délectation intérieure ou spirituelle. L'orgueil, l'ambition, l'envie sont des péchés de l'esprit. || *Péché d'habitude.* Celui auquel on est particulièrement enclin et que l'on commet le plus souvent. || *Péché contre nature.* Celui qui consiste à commettre des actes contraires aux fins que se propose la nature, surtout pour la reproduction de l'espèce humaine. || *Péché contre le Saint-Esprit.* || *Péché réservé.* Celui dont l'absolution ne peut être donnée par un confesseur ordinaire, mais par un supérieur ecclésiastique. Il y a des péchés réservés à l'évêque, des péchés réservés au pape.

— *Les sept péchés capitaux.* Les sept péchés qui sont la tête ou la source de tous les autres; ce sont l'orgueil, l'envie, la colère, la luxure, la gourmandise, l'avarice et la paresse.

— Fam. *Péché mignon.* Mauvaise habitude de laquelle on ne veut pas se défaire. Chacun a son péché mignon. Le jeu est votre péché mignon. La médisance est le péché mignon de bien des personnes.

— Loc. prov. fam. et fig. *Se dire les sept péchés mortels.* Se dire l'un à l'autre les plus grosses injures. Ils se sont dit les sept péchés mortels. || *Dire de quelqu'un les sept péchés mortels.* En dire tout le mal possible. A quoi bon avoir dit de cette femme les sept péchés mortels? || *Rechercher les vieux péchés de quelqu'un.* Rechercher sa vie passée, à dessein de lui nuire. || *Mettre quelqu'un au rang des péchés oubliés.* Ne plus se soucier d'une personne, ne plus vouloir y songer. Se dit aussi en parlant d'une chose. || *Péché caché est à demi pardonné.* Le mal est moindre, toutes les fois qu'on a soin d'éviter le scandale. || *A tout péché miséricorde.* Il faut avoir de l'indulgence, il faut faire grâce, il n'y a point de fautes qui ne puissent être pardonnées. || *Ce n'est pas un grand péché. Ce n'est pas un péché irrémissible.* Se dit pour diminuer quelqu'une des fautes légères qui tiennent au commerce de la vie. || *Pour ses péchés. Pour mes péchés*, etc., etc. Pour sa punition. Pour ma punition.

PÊCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Pêcher. S'emp. adjectiv. Une carpe pêchée dans la Seine. Un barbillon pêché à la ligne. Des perles pêchées sur les côtes de Ceylan.

PÈCHE-PIERRE. s. m. Chirurg. Instrument garni d'un petit filet pour pêcher la pierre dans la vessie. || Pl., des *pêche-pierre.*

PÉCHER. v. n. 1re conj. (du lat. *peccare*). L'e se change en è devant une syllabe muette. *Je pèche, tu pèches, il pèche*, etc. Transgresser volontairement la loi divine. Pécher mortellement, véniellement, gravement, grièvement, légèrement. Pécher contre Dieu, contre les commandements de Dieu, contre les commandements de l'Église. Mon père, dit l'enfant prodigue, j'ai péché contre le ciel et contre vous.

— Par anal. Faillir contre quelque règle de morale, manquer à quelque devoir. Pécher contre les bonnes mœurs. Pécher contre l'honneur, contre la probité, contre la délicatesse, contre la bienséance. J'offensais la délicatesse, je *péchais* contre la prudence. (J.-J. Rouss.)

— Par extens. Faillir contre quelque autre règle que ce soit. Pécher contre les règles de l'art. Pécher contre le bon sens, contre la vraisemblance, contre la mode, contre les règles du langage, etc. Ce peintre a péché contre les règles de la perspective, contre le costume. Cet acte pèche contre la forme, dans la forme.

— Médec. *Humeurs qui pèchent en quantité, en qualité.* Humeurs qui n'ont pas la quantité ou la qualité voulue.

— *Ce vin pèche en couleur, par la couleur.* Il n'a pas la couleur qu'il devrait avoir naturellement, ou il est naturellement un peu louche.

— *Pécher par.* Être défectueux sous le rapport de. Ce tableau pèche par le coloris.

— Fam. *Ce n'est pas par là qu'il pèche.* Ce n'est pas là son défaut. Direz-vous qu'il a manqué d'esprit, de prudence, de sincérité? Ce n'est pas par là qu'il pèche.

— *Pécher par trop de.* Outrer, porter trop loin, porter jusqu'à l'excès, en parlant de choses bonnes en elles-mêmes. Pécher par trop de zèle, par trop d'assiduité, par trop de circonspection, par trop d'assurance, par trop de timidité. Pécher par trop d'imagination, par trop d'érudition, par trop d'exactitude. Pécher par trop bien faire, par trop bien dire.

— Loc. prov. *Qui perd pèche.* Quand on éprouve quelque dommage, on est exposé à passer les bornes de la justice et de la modération.

PÈCHER. v. a. 1re conj. (du lat. *piscari*; rad. *piscis*, poisson). Prendre du poisson. Pêcher une carpe, un brochet, une tanche, une perche. Pêcher du poisson dans la mer, dans une rivière, dans un étang, dans un réservoir.

— *Pêcher un étang.* Pêcher tout le poisson qui s'y trouve. D'habitude on pèche les étangs de trois en trois ans.

— Loc. prov. *Toujours pêche qui en prend un.* On ne perd pas son temps, toutes les fois qu'on réalise un petit gain.

— Par anal. Se dit du corail et des perles que l'on prend dans certaines mers. Pêcher des perles à Ceylan. Pêcher du corail sur les côtes d'Afrique.

— Par extens. Retirer de l'eau des objets qui s'y trouvent par accident. Pêcher un cadavre. Pêcher des marchandises naufragées. Pêcher la membrure d'un vaisseau.

— Absol. Pêcher au filet, avec un filet, à la ligne.

— Fig. *Pêcher en eau trouble.* Profiter d'un désordre, en tirer avantage. Il arrive souvent que, sous les dehors d'un patriotisme désintéressé, des gens qui manient les affaires publiques suscitent des désordres dans l'État uniquement pour pêcher en eau trouble : entre eux, ils appellent cela avoir de l'habileté, de l'adresse, mais, aux yeux de tout homme sage et pur, ces gens sont les sangsues du peuple, le fléau de leurs concitoyens.

— Fig. fam., et par mépris ou par ironie Prendre, chercher, puiser, trouver. Où a-t-il pêché cela? Où êtes-vous allé pêcher cette nouvelle? Où peut-on pêcher de pareilles raisons, de si pitoyables arguments?

— De même, en parlant d'une personne on dit : *Où a-t-il pêché cet homme-là*, c'est-à-dire, Comment a-t-il pu faire choix d'un tel individu, ou comment cette personne s'est-elle rencontrée sous sa main?

— *Pêcher au plat.* Prendre dans le plat ce qu'on veut

— Fam. et fig. *Cet homme ne sait que pêcher au plat, n'aime que pêcher au plat.* Il ne sait prendre la peine de rien faire, il n'aime que les choses toutes faites.

— SE PÊCHER. v. pron. Être pêché. Le thon se pêche dans la Méditerranée. La morue se pêche tous les ans au banc de Terre-Neuve.

— Fig. Se trouver. De pareilles conceptions ne se pêchent pas dans la tête d'un sot.

PÈCHER. s. m. (pr. *pé-ché*; du lat. *pessica*, corrupt. de *persica*, sous-entendu *amygdalus*). Bot. Arbre de la famille des rosacées, tribu des amygdalées ou drupacées, où il constitue à lui seul le genre pêcher, genre qui avait été réuni aux amandiers, mais qui depuis a été admis de nouveau par beaucoup de botanistes. Le pêcher ne diffère génériquement des amandiers que par son fruit charnu et à noyau, et profondément sillonné. Il est originaire de l'Asie tempérée : il paraît avoir été introduit en Europe depuis plus de dix-neuf siècles. Fleurs de pêcher. Sirop de fleurs de pêcher. On cultive le pêcher en plein vent et en espalier. Pêcher-cerise. Pêcher nain. Dignes du fruit dont elles sont le berceau, les fleurs du *pêcher*, au premier souffle des zéphyrs printaniers, couvrent nos espaliers d'un tapis de verdure; celles de la variété à fleurs doubles sont de vraies roses en miniature (Loisel.-Deslongch.)

— *Couleur fleur de pêcher.* Sorte de couleur de chair, à peu près semblable à celle des fleurs de pêcher.

— Myth. chin. Le pêcher, ses fruits, sa gomme, sont célèbres à la Chine depuis les temps les plus reculés. Les anciens livres, les traditions, les chants des poètes de ce pays, rapportent mille choses merveilleuses de cet arbre, qu'ils présentent comme pouvant donner tantôt l'immortalité, tantôt la mort. Les malins esprits, voulant perdre l'homme, se cachèrent, disent-ils, sous un pêcher. Ils lui attribuent cependant la vertu de rompre les maléfices. C'est la pêche, soit naturelle, soit imitée en porcelaine, qu'on s'offre réciproquement comme symbole de bienveillance. Les artistes chinois la font entrer partout dans la décoration des appartements et des meubles.

PÈCHERESSE. adj. f. Admin. des eaux et for. Qui concerne la pêche. Entreprise, navigation, ordonnance pêcheresse. Ce terme est peu usité.

— Diplom. *Trêve pêcheresse.* Traité fait entre des puissances belligérantes pour respecter réciproquement, pendant la guerre, les pêcheries et les bateaux pêcheurs.

PÊCHERIE. s. f. (rad. *pêche*). Lieu où l'on pêche, où l'on a coutume de pêcher, où l'on a le droit de pêcher. Les Français ont conservé bien peu de leurs anciennes pêcheries sur les côtes méridionales du Nouveau-Monde.

— Lieu préparé pour une pêche. La pêcherie est belle et parfaitement en ordre.

PÉCHEUR, PÉCHERESSE. s. (rad. *péché*). Celui, celle qui pèche, qui commet des péchés, qui est enclin au péché, qui est dans l'habitude du péché. Pécheur humble, soumis, repentant. Pécheur abattu sous le joug du vice. Pécheur obstiné en sa malice. Grand pécheur. Dernier des pécheurs. Misérable pécheur. Pécheur public, endurci, impénitent. La troupe des pécheurs. Juger, punir, confondre les pécheurs. Plaindre, ramener, convertir les pécheurs. Dieu punit souvent les *pécheurs* par leurs propres péchés. (Fléch.) Je vous amène un *pécheur* qui ne mérite point de pardon. (Id.) Elle se regar-

dait comme une *pécheresse* frappée de la main de Dieu. (Id.) Dieu fait miséricorde au *pécheur* misérable. (Mol.) Jésus appelle à lui la faible Samaritaine, il pardonne à la femme adultère, il absout la *pécheresse* qui baigne ses pieds de larmes ; mais il sévit contre les ambitieux. (B. de St-P.)

> Grand Dieu. . . .
> Où se peuvent cacher tes saints ?
> Les *pécheurs* couvrent la terre. (Racine.)

— Fam. Libertin, débauché, surtout dans cette expression, *Vieux pécheur*, *vieille pécheresse*. Il leur échappa mille discours hardis, entremêlés de menues faveurs et de minauderies qui furent bien savourées par ces vieux *pécheurs* (Le Sage.) Il ne faut pas affirmer ni que ce fût une *pécheresse*, ni qu'elle fût femme de bien. (Sarraz.)

— Loc. prov. et fig. *Dieu ne veut pas la mort du pécheur*. Dieu est indulgent, nous n'avons pas le droit d'être inexorables

— S'empl. adjectiv. Tout homme est pécheur. Nous sommes tous pécheurs. La femme pécheresse de l'Evangile. La Madelaine pécheresse. Incliner devant Dieu un front pécheur. Recommander à Dieu toutes les âmes pécheresses. Jésus-Christ pardonne à la femme *pécheresse* dont le repentir est sincère. (Ste Bible.) Cet emploi du mot *pécheur*, *pécheresse*, est omis dans le dictionnaire de M. Landais.

PÊCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui pêche, qui fait l'action ou le métier de pêcher, qui a le goût ou l'habitude de la pêche. Bon, habile, adroit pêcheur. La barque, les filets, les instruments d'un pêcheur.

> Le *pêcheur* patient prend son poste sans bruit,
> Tient la ligne tremblante, et sur l'onde la suit
> Boisjolin.

— *Pêcheurs d'hommes*. Expression qui n'est usitée qu'en parlant des apôtres qui exerçaient le métier de *pêcheurs*, et auxquels Jésus-Christ a dit : « Je vous ferai pêcheurs d'hommes, » c'est-à-dire, je vous donnerai la mission de retirer les hommes de la mer orageuse de ce monde pour les faire entrer dans le vaisseau de l'Eglise.

— Hist. *Anneau du pêcheur*. Sceau qui est apposé à certaines expéditions de la cour de Rome. Des brefs donnés sous l'anneau du pêcheur. V. ANNEAU.

— adj. Qui est destiné à la pêche, qui sert pour la pêche. Bâtiment pêcheur. Bateau pêcheur. Barque pêcheuse. Omission de l'Académie et de M. Landais.

PÊCHEUR-MARIN. s. m. Ichthyol. La lophie qui attire le poisson par une amorce. ‖ Pl., des *pêcheurs-marins*

PÊCHEUR (MARTINET ou MARTIN-). Ornith. V. MARTIN-PÊCHEUR.

PÊCHEUR-DU-ROI. s. m. Ornith. Syn. de Martin-pêcheur. ‖ Pl., des *pêcheurs-du-roi*.

PÊCHEUR-DU-SÉNÉGAL. s. m. Ornith. Oiseau de plumage brillant et varié, gros comme notre moineau. ‖ Pl., des *pêcheurs-du-Sénégal*.

PECHSTEIN. s. m. (de l'allem. *pech*, poix ; *stein*, pierre). Minér. Nom très-anciennement employé en Allemagne pour désigner des pierres qui ont le coup d'œil luisant et gras de la poix. Adopté par les minéralogistes de l'Europe, on reconnut plus tard que sous cette dénomination on confondait plusieurs pierres de nature très-différentes, et se fondant sur ce que les pechsteins sont fusibles ou infusibles, on rapprocha les pechsteins fusibles des feldspaths compactes et par conséquent des pétrosilex, et l'on rejeta les pechsteins infusibles dans les quartz, sous le nom de quartz résinite. ‖ *Pechstein bleu*. Nom donné à la ménilithe, sorte de silex qui se trouve à Ménilmontant, près de Paris. ‖ *Pechstein cristallisé* ou *eisenkiesel*. Variété de quartz cristallisé à petits cristaux réunis et entrelacés, jaunes, bruns ou rouges, et qui ont l'apparence de la poix. On en rencontre en Saxe et dans les Vosges. ‖ *Pechstein-porphyre*. Roches à base de feldspath compacte, qui ont l'apparence d'une résine et qui renferment des cristaux disséminés.

PÉCHURIN. s. m. Bot. Fruit aromatique que l'on fait entrer quelquefois dans la fabrication du chocolat. Il provient de l'Amérique méridionale, et paraît appartenir à une espèce du genre laurier.

PÉCHYAGRE. s. f. (ét. gr., πῆχυς, coude ; ἄγρα, prise). Pathol. Espèce de goutte qui affecte ou qui attaque le coude. La péchyagre ne constitue point une maladie particulière.

PÉCHYAGRIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui tient de la péchyagre, qui est relatif à la péchyagre. Douleurs péchyagriques.

PÉCILE. s. m. Antiq. gr. Monument public à Athènes, où l'on conservait soigneusement les chefs-d'œuvre de la peinture.

PÉCO. s. m. V. PÉKO.

PÉCORE. s. f. (du lat. *pecore*, abl. de *pecus*, toute sorte d'animaux qu'on élève). Animal, bête.

— Fig., fam. et injur. Personne sotte, stupide. Une grosse pécore. Une vraie pécore. Petite pécore.

PÉCOUT. s. m. Nom populaire qu'on donne, dans certaines localités, à la queue des fruits, surtout à la queue des cerises.

PECQ (LE). Géogr. V. PECH.

PECQUE. s. f. (ét., V. PÉCORE). Femme sotte et impertinente qui fait l'entendue, la précieuse, la renchérie, et qui par-dessus tout est ridicule. A-t-on jamais vu, dites-moi, deux *pecques* provinciales faire plus les renchéries que celles-là ? (Mol.) L'invincible germain épousa une *pecque* provinciale. (Hamilt.) Ce mot est peu usité aujourd'hui.

PECQUEMENT. s. m. Moût de raisin dans lequel on trempe le maroquin.

PECQUIGNY ou PICQUIGNY. Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. d'Amiens (Somme), sur la Somme ; 2,000 hab. ‖ Hist. *Entrevue de Pecquigny* ou *Traité de Pecquigny*. Entre Edouard IV, roi d'Angleterre, et Louis XI, roi de France, le 29 août 1475. Dans ce traité, Louis XI ne prenait que le titre de prince des Français, laissant à Edouard celui de roi de France ; les principales clauses étaient la sortie des Anglais du royaume, et une ligue offensive et défensive de neuf ans entre les deux rois.

PECTATES. s. m. pl. Chim. Sels formés par la combinaison de l'acide pectique avec les bases. Ces sels sont gélatiniformes, se dessèchent comme une gomme, et sont en général peu solubles.

PECTEN. s. m. (pr. *pek-tenn* ; du lat. *pecten*, peigne). Anat. Os pubis.

— Conchyl. Espèce de coquillage.

PECTIDE. s. f. (du lat. *pectis*, même signif.) Antiq. Instrument de musique connu des Lydiens.

PECTINAIRE. s. m. Helm. Genre de vers marins, établi pour placer des annélides, dont on avait fait des néréides, des sabelles et des amphitrites. Ce genre comprend trois espèces dont l'une habite les mers d'Europe, et les autres le cap de Bonne-Espérance et la mer Rouge.

PECTINE. s. f. (du gr. πηκτίς, ιδος, gelée artificielle). Chim. Principe découvert dans le suc de beaucoup de fruits, et que l'on avait cru, à tort, n'être autre que l'acide pectique. C'est le même corps indiqué sous le nom de *grossuline*. La pectine est insoluble dans l'alcool, qui la précipite des sucs de fruits sous forme gélatineuse. Une très-petite quantité d'alcali ou d'une base alcalino-terreuse la transforme en acide pectique.

— Bot. Genre de plante dont on ne connaît que le fruit, consistant en une capsule bacciforme, à une loge, contenant une semence osseuse, dont l'embryon et la radicule sont repliés vers le centre.

PECTINÉ, ÉE. adj. Qui est en forme de peigne.

— Entom. *Antennes pectinées*. Antennes des insectes garnies d'appendices semblables aux dents d'un peigne.

— Anat. Qui appartient à l'os pubis. ‖ *Muscle pectiné*. Muscle de la partie interne de la cuisse, fixé supérieurement à l'espace qui sépare l'éminence ilio-pectinée de l'épine du pubis, et se termine inférieurement à la ligne oblique étendue entre le petit trochanter et la ligne âpre du fémur. On l'appelle aussi *muscle sus-pubio-fémoral*.

— substantiv. *Le pectiné*, pour Le muscle pectiné. Le pectiné est recouvert par l'aponévrose crurale et les vaisseaux cruraux.

PECTINIBRANCHE. adj. des 2 g. Moll. Qui a les branchies en forme de dents de peigne. ‖ PECTINIBRANCHES. s. m. pl. Ordre de mollusques gastéropodes qui rentre dans celui qu'on a appelé adélobranches.

PECTINICORNE. adj. des 2 g. (du lat. *pecten*, peigne ; du fr. *corne*). Entom. Qui a les cornes ou antennes en forme de peigne. ‖ PECTINICORNES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères.

PECTINIER. s. m. (du lat. *pecten*, peigne). Conchyl. Genre de coquilles bivalves, de l'ordre des peignes.

PECTINITE. s. f. (du lat. *pecten*, peigne). Conchyl. Genre de coquilles fossiles en forme de peigne.

— Sorte de pétrification qui a la forme d'un peigne.

PECTINOÏDE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui ressemble au coquillage appelé *pecten*. Plicatule pectinoïde.

PECTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. πηκτικος ; rad. πηκτις, gelée artificielle). Chim. Qui provient de la pectine. Se dit d'un acide qui est le résultat de l'action des alcalis sur la pectine ou suc gélatineux d'une foule de substances végétales.

PECTIS. s. m. (pr. *pek-tiss*). Bot. Genre de plantes corymbifères, originaires des Antilles et de l'Amérique méridionale.

PECTONCULITHE. s. f. Conchyl. Syn. de Pectinite.

PECTOPHYTE. s. m. (ét. gr., πεκτὸν, touffe ; φύτον, plante). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des ombellifères, très-rapproché des bolax. Pectophyte pédonculé.

PECTORAL, ALE. adj. (du lat. *pectoralis* ; rad. *pectus*, *oris*, poitrine). Anat. Qui appartient à la poitrine, qui fait partie de la poitrine. Muscles pectoraux. ‖ *Muscle grand pectoral*. Celui qui, de la moitié interne du bord antérieur de la clavicule, de la face antérieure du sternum et des cartilages des six premières vraies côtes, vient se fixer au bord antérieur de la gouttière bicipitale de l'humérus. ‖ *Muscle petit pectoral*. Muscle sous-jacent au précédent, étendu obliquement entre l'apophyse coracoïde et le bord supérieur des deuxième, troisième et quatrième côtes. ‖ On dit aussi substantiv. Le grand pectoral. Le petit pectoral. Les pectoraux.

— Médec. Qui est propre à combattre les affections de la poitrine. Substances pectorales. Médicaments pectoraux. ‖ *Espèces pectorales*. Les feuilles sèches de capillaire du Canada, de véronique, d'hyssope et de lierre terrestre, mélangées par parties égales et en poids. ‖ *Les quatre fleurs pectorales*. Les fleurs de mauve, de violette, de bouillon blanc et de coquelicot. ‖ *Les quatre fruits pectoraux*. Les dattes, les jujubes, les figues et les raisins. ‖ subst. *Les pectoraux*, pour Les remèdes pectoraux.

— Qui est bon pour la poitrine, pour fortifier la poitrine. Ce vin de Bordeaux est vieux, léger et pectoral.

— En histoire naturelle, l'adjectif *pectoral* a beaucoup d'autres acceptions qui se rattachent toutes plus ou moins à l'acception primitive. Ainsi on appelle *mamelles pectorales*, celles qui ont leur siége à la poitrine, comme dans l'homme, les singes, les makis, les lamentins, etc., etc. ‖ *Plumes pectorales*. Plumes qui garnissent la poitrine des oiseaux. ‖ *Nageoires pectorales*. Nageoires qui, dans les poissons, représentent les membres thoraciques des autres vertébrés. ‖ On donne aussi l'épithète de *pectoral* à des animaux qui ont la poitrine remarquable d'une manière quelconque, par exemple, par la structure osseuse, par le mode de coloration, etc. ; *pectoral* signifie encore Qui est en forme de plastron, c'est-à-dire, ovale et déprimé. Enfin, on appelle ainsi certains petits animaux qui vivent sur les nageoires des poissons.

— Cérém. relig. *Croix pectorale*. Croix que les évêques portent sur la poitrine, pour marque de leur caractère épiscopal. Les abbés et abbesses de certaines communautés religieuses portent aussi la croix pectorale, comme signe de leur dignité

PECTORAL. s. m. (ét., V. PECTORAL, adj.). Hist. jud. Ornement en broderies, garni de pierres précieuses, que le grand-prêtre des Juifs portait sur la poitrine ; les noms des douze tribus y étaient gravés.

— PECTORAUX. s. m. pl. Ichthyol. Division des poissons appelés plus communément *thoraciques*.

PECTORILOQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui présente le phénomène de la pectoriloquie. Ce malade est pectoriloque.

— subst. Un pectoriloque. Une pectoriloque.

— M. Landais nomme *pectoriloque* l'instrument qu'on applique sur la poitrine pour reconnaître l'existence d'une cavité ulcéreuse dans les poumons ; c'est à tort : cet instrument a été appelé *stethoscope* par le docteur Laennec qui l'a inventé, et qui, aussi, a créé le mot *pectoriloque* pour désigner un individu affecté de pectoriloquie.

PECTORILOQUIE. s. f. (pr. *pèk-to-ri-lo-ki*, ét. lat., *pectus*, *pectoris*, poitrine ; *loqui*, parler, parole ou voix venant de la poitrine). Pathol. Phénomène que présentent certains phthisiques, lorsque leur poitrine étant explorée à l'aide du *stethoscope*, la voix semble sortir à travers les parois du thorax, et passer tout entière, pure et nette, par le canal central, ce qui indique l'existence de cavités anfractueuses produites dans le poumon par la suppuration ou le ramollissement des tubercules, et connues sous le nom d'*ulcères du poumon*. ‖ *Pectoriloquie chevrotante*. V. ÉGOPHONIE.

PÉCULAT. s. m. (pr. *pé-ku-la* ; du lat. *peculatus*, rad. *peculum*, pécule, argent). Vol des deniers publics, commis par celui qui en a le maniement ou l'administration. L'accusation, le crime de péculat. Etre accusé, convaincu de péculat, condamné pour cause de péculat.

PÉCULATEUR. s. m. Coupable de péculat, fonctionnaire ou administrateur qui a volé les deniers publics. Il est peu usité

PÉCULATION. s. f. (pr. *pé-ku-la-cion*). Vol de deniers publics, concussion.

PÉCULE. s. m. (du lat. *peculum*). Bien qu'acquiert par son travail, son industrie et son épargne, celui qui est en puissance d'autrui. Amasser un petit pécule. Grossir son pécule. Il est permis à chacun de disposer librement de son pécule. Il était défendu à la plupart des moines d'avoir un pécule. Aujourd'hui, la plupart des ouvriers portent leur pécule à la caisse d'épargne.

PÉCUNE. s. f. (du lat. *pecunia*, argent monnayé ; rad. *pecus*, troupeau. L'ancienne monnaie des Grecs et des Romains portait l'empreinte d'un bœuf ; l'usage d'empreindre sur la monnaie des figures d'animaux s'est renouvelé chez diverses nations, à des époques plus rapprochées de nous ; en France, par exemple, il y avait autrefois des deniers d'or à l'*agnel*, et des *moutons* d'or à la grande ou à la petite fabrique). Pièce de monnaie, argent. Chez moi, il y a disette de pécune.

— Ce mot est vieux, mais on peut encore l'employer dans le style badin.

> Plein de courroux et vide de *pécune*,
> Léger d'argent et chargé de rancune,
> Il va trouver le manant qui riait (La Fontaine.)

PECUNIA. s. f. Myth. Déesse des Romains, qu'ils invoquaient pour en obtenir des richesses.

PÉCUNIAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *pecuniarius*, rad. *pecunia*, argent). Qui consiste en argent. Secours pécuniaire. Dédommagement pécuniaire. Indemnité pécuniaire.

— Jurispr. *Peine pécuniaire*, *amende pécuniaire*. Somme d'argent à laquelle une personne est condamnée par justice, en réparation de quelque faute.

— Qui a rapport à l'argent, qui concerne l'argent. Se brouiller avec quelqu'un pour des intérêts pécuniaires. Aujourd'hui, plus que jamais, l'intérêt pécuniaire divise les hommes, sans en excepter les plus vieux amis.

PÉCUNIEUX, EUSE. adj. (du lat. *pecuniosus* ; V. PÉCUNE). Qui a beaucoup de pécune, c'est-à-dire beaucoup d'argent. Un homme pécunieux. Une ville pécunieuse. Ce Bituit était fils de Lucrie, prince tant *pécunieux*, que, par magnificence, il espendoit çà et là de l'or et de l'argent. (Cl. Fauchet, Antiquit. gaul.) Ce terme est familier et peu en usage.

PÉDAGNE. s. m. (du lat. *pes*, *pedis*, pied). Appui des pieds des forçats qui tirent la rame dans les galères.

PÉDAGOGIE. s. f. (du gr. παιδαγωγία, conduite des enfants. V. PÉDAGOGUE.) Didact. Education, instruction, enseignement des enfants ; art d'élever la jeunesse. La pédagogie exige beaucoup de préparation, de lumières et d'expérience, ainsi qu'une grande sagacité d'esprit et une haute moralité de cœur.

— On entend quelquefois par ce mot une Maison d'éducation des enfants. Instituer, fonder une pédagogie. Aller, entrer à la pédagogie. Etre chef d'une pédagogie.

— Ce terme est peu usité, dans l'une et l'autre de ces acceptions.

PÉDAGOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la pédagogie, qui a rapport à l'éducation des enfants. Système, méthode, ouvrage, enseignement pédagogique. Institution pédagogique. Tout peuple civilisé a des règles et des établissements *pédagogiques*. (Encycl.)

— En mauvaise part, comme terme de mépris ou de dérision, Qui sent le pédagogue, qui tient du pédagogue. Ton pédagogique. Air pédagogique. Manières pédagogiques. Cette épithète s'applique principalement en parlant du ton doctoral, des manières tranchantes, des airs de censeur que se donnent impertinemment certaines personnes. Cette acception de l'adj. *pédagogique* ne se trouve ni dans l'Académie, ni dans M. Landais.

PÉDAGOGISTE. s. m. Néol. Celui qui est voué à l'éducation, ou plutôt à la science de l'éducation. On a créé ce mot pour remplacer celui de *pédagogue*, qui est le plus souvent donné par dérision à des instituteurs formalistes et routiniers. Omission des dictionnaires.

PÉDAGOGUE. s. m. (ét. gr., παῖς, δὸς, enfant ; ἄγω, je conduis). Didact. Celui qui conduit, qui dirige, qui élève, qui instruit des enfants ; instituteur, précepteur. Ces deux derniers termes sont beaucoup plus usités. *Pédagogue* ne se dit plus guère que par mépris. Etre d'un âge où l'on n'a plus besoin de pédagogue.

— Lorsque Pédagogue s'employait en bonne part, il avait les deux genres ; ainsi l'on disait une savante pédagogue, une sage, une bonne pédagogue.

— Par extens. Celui qui, sans en avoir le droit, affecte de censurer ses semblables, et de les redresser dans leurs discours et leurs actions, absolument comme un précepteur fait de ses élèves. Un vrai pédagogue. Un franc pédagogue. Un plaisant, un insupportable pédagogue. Faire le pédagogue. Cela sent le pédagogue. S'ériger en pédagogue du genre humain. Cette acception du mot *pédagogue* est beaucoup plus ordinaire que l'autre, et trouve souvent son application dans la société. Il ne faut pas demander si c'est là pour un *pédagogue* l'occasion d'entamer un beau discours. (J.-J. Rouss.)

PÉDAIRE. adj. et s. m. (du lat. *pedarius* ; rad. *pes*, *pedis*, pied). Antiq. rom. Sénateur qui opinait en passant du côté de l'assemblée où se trouvait celui dont il approuvait le sentiment. Sénateur pédaire. Un pédaire.

PÉDALE. s. f. (du lat. *pedalis* ; rad. *pes*, *pedis*, pied). Mécan. music. Gros tuyau d'orgue qui donne un son grave, à l'octave inférieure, et qu'on fait jouer avec le pied. Toucher, frapper, lâcher, ouvrir la pédale. Lever, fermer les pédales. Abaisser, faire partir les pédales. Un jeu de pédales. Pédale de clairon, de trompette, de hautbois.

— *Clavier de pédales*. Rangée des touches que l'organiste abaisse avec les pieds pour faire parler le jeu entier des pédales.

— *Pédales de harpe*. Touches de fer qui sont placées au bas du corps de la harpe, et qu'on abaisse avec le pied. ‖ *Pédales de piano*. Touches de bois placées sous l'instrument, et que le pied fait mouvoir pour modifier la force du son.

— Le son le plus grave d'un serpent, d'un basson, d'un ophicléide, d'un trombone.

— Didact. *Tenir la pédale*. Dans l'exécution d'une composition musicale, tenir un même son pendant plusieurs mesures dans une partie, tandis que les autres, sans cesser de chanter, continuent leur marche.

— Techn. Morceau de bois plat à l'une des extrémités duquel est attachée une corde qui correspond à un ressort, et que l'on fait mouvoir avec le pied pour communiquer la rotation à une meule, à un tour, etc.

PÉDALÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *pes*, pied). Bot. N'est usité que dans cette expression, *feuille pédalée*, feuille composée dont les folioles naissent sur le bord interne de deux maîtresses nervures, qui s'écartent l'une de l'autre en sortant du pétiole commun.

PÉDALI. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des bignoniacées, originaires de Madagascar. Pédali à fruits épineux.

PÉDALIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *pes*, *pedis*, pied; *forma*, forme). Bot. Se dit des feuilles dont les nervures ont la disposition des vaisseaux, et dans lesquelles le tissu cellulaire qui les forme offre une disposition analogue à celle des nervures des feuilles pédalinerves.

PÉDALINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au pédalier. ‖ PÉDALINÉES. s. f. pl. Famille de plantes établie entre les verbénacées et les myoporinées, et qui a pour type le genre pédalion.

PÉDALINERVE. adj. des 2 g. (ét. lat. *pes*, *pedis*, pied; *nervus*, nerf). Bot. Qui a des nervures pédalées. S'applique aux feuilles dont la nervure longitudinale, étant fort courte ou presque nulle, en produit deux fortes latérales qui divergent sur le même plan et qui ne se ramifient point également des deux côtés.

PÉDALION. s. m. Bot. Genre de plantes voisin des verbénacées et des myoporinées, et qui croît dans les Grandes-Indes.

— Mamm. Appendice horizontal de la peau, ayant la forme d'une nageoire, qui garnit l'extrémité de la queue des cétacés.

PÉDANCHONE. s. m. (pr. *pe-dan-kô-ne*; ét. gr., παῖς, παιδὸς, enfant; ἄγχω, j'étrangle). Pathol. Nom d'une angine mortelle, qui est particulière aux enfants.

PÉDANE s. m. Bot. Nom vulgaire du chardon commun.

PÉDANÉ adj. m. (du lat. *pedaneus*; rad. *pes*, *pedis*, pied). Hist. rom. Qui se tient à pied, sur les pieds. Cette épithète s'appliquait à certains juges d'un ordre tout à fait inférieur, qui n'avaient ni tribunal ni prétoire, et qui rendaient la justice debout, dans les villages. Juges pédanés.

PÉDANT. s. m. (rad. gr. παῖς, παιδὸς, enfant). Signifie proprement Celui qui enseigne les enfants; mais ce n'est plus qu'un terme injurieux par lequel on désigne le maître d'école et le régent de collége. Un pédant de collége. Avoir toutes les manières d'un pédant de collége. Que de termes éloignés de leur origine! *Pédant*, qui signifiait Instructeur de la jeunesse, est devenu une injure. (Volt.) *Pédant!* Voyez ce que cette belle acception est devenue, et avec quelle invincible puissance l'usage des langues modifie la valeur des mots selon l'essence des choses. (Ch. Nod.)

Et ne fait bête au monde pire
Que l'écolier, si ce n'est le *pédant*. (La Font.)

— Lorsque ce mot se prenait en bonne part, il avait un féminin, Pédante. Aujourd'hui, on dit Institutrice, de même que pour *pédant* on dit Instituteur. Nous ne savons pas, quoi qu'en dise M. Landais, que le s. f. *pédante* soit resté comme terme injurieux, en parlant de celle qui enseigne les enfants; restreignons l'injure au genre masculin, et reconnaissons que dans cette acception le féminin n'est nullement en usage.

— Par extens., Faux savant, érudit ridicule, toujours prêt à citer, jamais à raisonner, et qui arrive si laborieusement à prouver sa grande ignorance. C'est un pédant, un vrai pédant, un franc pédant. Il n'y a pas moyen de supporter ce pédant. Débarrasser quelqu'un d'un pédant. Dans cette acception, il se dit aussi d'une femme. Une pédante. Quelle ennuyeuse pédante! Chez plusieurs, savant et *pédant* sont synonymes. (La Bruy.) L'usage, et même la raison, veut qu'on appelle *pédants* ceux qui, pour faire parade de leur fausse science, citent à tort, à travers, toutes sortes d'auteurs; qui parlent seulement pour parler et pour se faire admirer des sots; qui amassent sans jugement et sans discernement des apophthegmes et des traits d'histoire, pour prouver ou faire semblant de prouver des choses qui ne se peuvent prouver que par des raisons. (Mallebr.)

.. Les *pédants* sont des animaux ennuyeux,
Misanthropes, chagrins, lâches, présomptueux,
Contestants, absurdes, fourbes, malicieux,
Ennemis du mérite, et lui faisant la guerre,
Et qu'on doit mettre au rang des malheurs de la terre. (Scarr.)

Un *pédant* enivré de sa vaine science,
Tout hérissé de grec, tout bouffi d'arrogance (Boileau.)

— Celui qui affecte une rigidité, une sévérité trop inflexible dans les bagatelles, et qui veut plier autrui à ses propres règles. Faire le pédant. Parler en vrai pédant. Dans ce sens, il a un féminin. *Pédante*. Regenter tout le monde en vrai pédant. C'est le propre d'un pédant, de tout ériger à tenir à tout, de censurer ou de dédaigner tout ce qu'on fait autour de lui. Quel supplice, quelle tyrannie pour une femme d'avoir pour mari un pédant! La *pédante* au ton fier. (Boil.)

PÉDANT, ANTE. adj. Qui fait le pédant, qui affecte de montrer de la science, qui se donne trop d'importance, des airs trop capables, qui prend à tâche de regenter tout le monde. Un homme pédant. Une femme bien pédante. La gent pédante. Le docteur n'instruit plus dès qu'il devient *pédant*. (Saul.)

— Qui tient du pédant, en parlant de certaines choses. Air pédant. Ton pédant. Manières pédantes. Cela est pédant. Vous tenez un langage très-pédant. N'affectez pas des manières si pédantes. Le véritable savoir n'est jamais pédant, parce qu'il ne sent pas le besoin de l'être.

PÉDANTAILLE. s. f. (pr. *pé-dan-ta-ye*). La gent pédantesque, les pédants.

— Se dit aussi, individuellement, d'une personne pédante. Un poëte, un astrologue, ou quelque *pédantaille*. (Xe sat. de Régnier.)

— Syn. de Pédanterie. Ce terme de mépris est tout à fait inusité.

PÉDANTER. v. n. 1re conj. (rad. *pédant*). Enseigner les enfants dans les colléges. N'est plus qu'un terme de mépris, tout à fait inusité.

— Par extens., Faire le pédant; affecter de paraître savant, parler d'un ton doctoral, régenter impertinemment tout le monde. Que de gens, dans la société, qui ne sont bons qu'à pédanter, et qui ne font pas autre chose, sans qu'ils s'en doutent. Cette acception fort juste du v. Pédanter est omise dans tous les dictionnaires.

PÉDANTERIE. s. f. (rad. *pédant*). Profession de ceux qui enseignent les enfants. Quitter la pédanterie. Se ressentir de la pédanterie. En ce sens, c'est un terme de mépris, tout à fait inusité.

— Érudition lourde, indigeste, dont on aime à faire parade. Ce n'est pas là du vrai savoir, c'est tout simplement de la pédanterie. Ces livres, ces discours sont tous remplis de pédanterie. Tout le savoir obscur de la *pédanterie*. (Mol.)

— Vice du pédant, air pédant, ton pédant, manière pédante, affectation de rigidité dans les choses les plus futiles. Haïr la pédanterie. Sentir la pédanterie. Mettre en tout de la pédanterie. Se défaire de sa pédanterie. Pédanterie ridicule, assommante, choquante, insupportable. Être d'une inconcevable pédanterie. Contrôler par pédanterie tout ce qu'on dit, tout ce qu'on fait. Il y a de la pédanterie à se donner continuellement des airs de docteur. Que voulez-vous que je vous dise du costume? il serait choquant de le braver à un certain point; il y aurait plus souvent de la *pédanterie* à s'y assujétir à la rigueur. (Dider.)

PÉDANTESQUE. adj. des 2 g. Qui sent le pédant, qui est propre au pédant, qui tient du pédant. Air pédantesque. Ton pédantesque. Démarche pédantesque. Discours pédantesque. Manières pédantesques. Habitudes pédantesques. Érudition, science pédantesque. Phrase, style pédantesque.

Ronsard vit aussitôt, par un retour grotesque,
Tomber de ses grands mots le faste *pédantesque*. (Boileau.)

— En parlant des personnes.

Muse, baisse le ton, et, sans être grotesque,
Peins des fils du hameau le mentor *pédantesque*. (Delille.)

— substantiv. Le pédantesque. Genre de littérature, qui sent l'affectation, où l'on fait un étalage de science fausse ou désordonnée. Tomber dans le pédantesque. Éviter le pédantesque. Que de moralistes tombent dans le pédantesque! Cette acception est omise dans tous les dictionnaires.

PÉDANTESQUEMENT. adv. D'une manière pédante, d'une manière qui sent le pédant. Raisonner, discourir, parler, agir pédantesquement.

PÉDANTISER. v. n. 1re conj. Faire le pédant, afficher le pédantisme, faire parade d'une fausse science, d'une érudition exagérée. Ce verbe se trouve avec ces acceptions dans la satire Ménippée.

— Se prend quelquefois activement, et signifie Rendre pédant. Pédantiser quelqu'un.

— De même, on dit pronominalement. *Se pédantiser*. Devenir pédant. Ces deux dernières acceptions sont omises dans tous les dictionnaires.

PÉDANTISME. s. m. (rad. *pédant*). Air, ton, caractère, manières du pédant. Ce terme est à peu près synonyme de *pédanterie*, pour lequel on l'emploie communément. Il a même, quoiqu'il n'ait de signification qu'en mauvaise part, quelque chose de moins trivial dans l'expression, de moins méprisant dans le sens. Ne vouloir être ni conseillé ni corrigé sur son ouvrage est un *pédantisme*. (La Bruy.) *Pédantisme!* ce mot paraît être né dans la langue en même temps que la naissance de l'érudition exagérée. (Phil. Chasl.) Le hideux *pédantisme*, au ton sec, à l'œil dur. (Ferlus.)

— Se prend pour Les pédants. C'est la paresse des hommes qui a encouragé le *pédantisme* à grossir plutôt qu'à enrichir les bibliothèques. (La Bruy.)

Et ce public, fléau du *pédantisme*,
N'épargne pas quand l'écrit est jugé,
Le protecteur plus que le protégé. J.-B. Rouss.)

PÉDARCHIE. s. f. (ét. gr., παῖς, παιδὸς, enfant, ἀρχή, pouvoir). Gouvernement des enfants, des jeunes gens. Il est inusité et iron.

PÉDARCHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la pédarchie, qui a rapport au gouvernement des enfants. Il est inusité et ironique.

PÉDARTHROCACE. s. m. (ét. gr., παῖς, παιδὸς, enfant, ἄρθρον, jointure, κακός, mal). Pathol. Maladie des articulations chez les enfants.

PÉDATIFIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pes*, *pedis*, pied, *findere*, diviser). Bot. Dont les nervures sont pédalées et les lobes divisés jusqu'à la moitié de la largeur. Feuilles pédatifides.

PÉDATILOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pes*, *pedis*, pied; *obus*, lobe). Bot. Qui a des nervures pédalées et des lobes incisés à une profondeur indéterminée. Feuille pédatilobée.

PÉDATION. s. f. (pr. *pé-da-ci-on*; rad. lat. *pes*, *pedis*, pied). Entom. Manière dont les pattes des insectes se développent; nombre des pièces articulées dont ces pattes se composent, ainsi que la forme des diverses parties qui les constituent, et les usages auxquels elles sont destinées.

PÉDATIPARTITE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pes*, *pedis*, pied; *partitus*, divisé). Bot. Qui a les nervures pédalées, les lobes divisés au delà du milieu, et le parenchyme non interrompu. Feuille pédatipartite.

PÉDATISÉQUÉ, ÉE. adj. (pr. *pé-da-ti-cé-ke*; ét. lat., *pes*, *pedis*, pied; *seco*, je coupe). Bot. Qui a les nervures pédalées, les lobes divisés jusqu'à la nervure du milieu, et le parenchyme interrompu. Feuilles pédatiséquées.

PÉDATROPHIE. s. f. (ét. gr., παῖς, παιδὸς, enfant; α priv., τρέφω, je nourris). Pathol. Atrophie mésentérique.

PÉDATROPHIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la pédatrophie.

PÉDAUQUE. s. f. (du lat. *pes*, *pedis*, pied; *auca*, oie). Hist. Statue de la reine Berthe, mère de Charlemagne, qui était terminée par des pieds d'oie, et qui se voit sur certains monuments gothiques.

PÉDÈME. s. f. Ant. gr. Sorte de danse lacédémonienne. ‖ Air de cette danse.

PÉDÉRASTE. s. m. Celui qui est adonné au vice de la pédérastie. Les pédérastes sont des infâmes.

PÉDÉRASTIE. s. f. (pr. *pé-dé-ra-sti*; ét. gr., παῖς, παιδὸς, enfant; ἐράω, j'aime). Passion désordonnée, amour criminel d'un homme pour un jeune garçon, et des hommes entre eux. La pédérastie est un vice infâme que la morale, la nature et la raison réprouvent également; c'est l'une des grandes preuves du degré d'abjection dans lequel l'homme peut se laisser entraîner lorsque, maîtrisé par des goûts vils et impétueux, fruits ordinaires d'une profonde dépravation, il ne trouve plus, dans la pureté de son cœur et dans l'amour de la vertu, une barrière suffisante contre l'immoralité. Ce crime était autrefois puni de la peine de mort, la justice divine ellemême l'avait prononcée. En France même, l'ancienne jurisprudence condamnait à la peine du feu ceux qui s'en étaient rendus coupables.

PÉDÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PÉDESTRE. adj. des 2 g. (pr. *pe-dé-stre*; du lat. *pedestris*, rad. *pes*, *pedis*, pied). Qui pose sur ses pieds, qui représente un homme à pied. Statue pédestre, par opposition à *statue équestre*, celle qui représente un homme à cheval.

— Qui se fait à pied. Course pédestre. Promenade pédestre. Voyage pédestre. Exercice pédestre. Il est peu usité.

— Entom. Épithète donnée aux insectes diptères, et à une tribu de la famille des ichneumonides.

PÉDESTREMENT. adv. (pr. *pé-dè-stre-man*). A pied. Aller pédestrement. Voyager pédestrement.

PÉDÈTE. s. m. Zool. Mammifère de la famille des rongeurs et de la grosseur d'un lièvre. Le pédète habite le cap de Bonne-Espérance.

PÉDIAIRE. adj. des 2 g. (rad. lat. *pes*, *pedis*, pied). Bot. Dont le pétiole bifide porte des folioles attachées uniquement sur le côté interne de ses divisions. Feuilles pédiaires. V. PÉDALÉ.

PÉDIAL, ALE. adj. (rad. lat. *pes*, *pedis*, pied). Anat. Qui appartient au pied.

— Ornith. *Plumes pédiales*. Celles qui garnissent les pieds dans certains oiseaux.

PÉDICELLAIRE. s. m. Polyp. Genre de polypes qu'on n'a encore observé que sur des oursins.

— Conchyl. Espèce de coquille.

— Bot. Arbre de la Cochinchine qui paraît se rapprocher des gomarts, dans la famille des rhamnées.

PÉDICELLE. s. m. (du lat. *pedicellus*; rad. *pes*, pied). Bot. Petit pédoncule particulier résultant de la ramification d'un pédoncule commun, et ne portant qu'une seule fleur. ‖ Support capillaire de l'urne des mousses.

— Entom. Deuxième article des antennes d'un insecte.

PÉDICELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est placé au sommet d'un pédicelle, qui est porté par un pédicelle. Chacune des fleurs qui compose la grappe du lilas, de la vigne, etc., est pédicellée. ‖ *Glandes pedicellées*. Celles qui sont situées à l'extrémité d'un support très-mince. ‖ *Boutons pedicellés*. Ceux qui sont placés sur une petite excroissance en forme de pied.

— PÉDICELLÉS. s. m. pl. Échin. Ordre de la classe des échinodermes, comprenant ceux qui ont des pieds ou des organes vésiculaires auxquels on donne ce nom.

PÉDICELLIE. s. f. Bot. Genre d'arbres de la famille des rhamnoïdes, indigènes des Indes.

PÉDICELLULE. s. m. Bot. Pédicelle trèsmince, support filiforme qui sert de pédicelle à l'ovaire de certaines synanthérées.

PÉDICIE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des némocères, tribu des tipulaires.

PÉDICULAIRE. adj. des 2 g. (rad. lat. *pediculus*, pou). Médec. N'est usité que dans cette expression: *Maladie pédiculaire*. Maladie dans laquelle il s'engendre des poux entre cuir et chair. V. PHTHIRIASE.

PÉDICULAIRE s. f. (du lat. *pediculus*, pou). Bot. Genre de plantes de la famille des rhinanthées. Ce sont des plantes herbacées presque toujours vivaces par leurs racines, à feuilles le plus souvent ailées ou pinnatifides, et à fleurs terminales, purpurines, blanches ou jaunâtres, ordinairement disposées en épi. On en connaît près de cinquante espèces qui, à l'exception de deux, particulières aux pays de plaines, appartiennent toutes aux montagnes alpines ou aux climats froids. La pédiculaire des marais, qui croît en France dans les lieux aquatiques, a été vantée autrefois comme vulnéraire. On a supposé que cette plante donnait aux bestiaux les poux qui les dévorent pendant l'été. Pédiculaire des bois. Pédiculaire incarnate. Pédiculaire verticellée. Pédiculaire tubéreuse.

PÉDICULARIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Rhinanthacé.

PÉDICULE. s. m. (du lat. *pediculus*; rad. *pes*, *pedis*, pied). Bot. Espèce de queue propre à certaines parties des plantes autres que les fleurs et les fruits. Les aigrettes, les nectaires sont des pédicules. Il ne faut pas confondre ce mot avec *pédoncule*: celui-ci est la tige qui supporte la fleur et le fruit.

— Entom. Toute partie rétrécie qui supporte une portion du corps, comme les balanciers chez les diptères, l'abdomen dans beaucoup d'hyménoptères.

— Pathol. Partie servant de base aux diverses tumeurs et excroissances qui s'élèvent sur la surface du corps, ou croissent à l'intérieur et se développent sur les membranes muqueuses.

PÉDICULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est porté sur un pédicule.

PÉDICULIDÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble à un pédicule. ‖ PÉDICULIDES. s. m. pl. Famille d'insectes aptères qui a pour type le genre pédicule.

PÉDICURE. s. m. (ét. lat., *pes*, *pedis*, pied; *cura*, cure, guérison). Celui qui traite les maladies des pieds; particulièrement, Celui qui fait profession d'enlever les cors et les durillons des orteils.

— S'emploie aussi adjectiv. La médecine *pédicure*, seule, n'est pas très-lucrative, la plupart de ceux qui l'exercent y joignent le commerce de pommades ou onguents qu'ils disent propres à guérir les cors aux pieds et les autres maladies de l'extrémité inférieure. (Mérat.) Cette acception est omise dans tous les dictionnaires.

PÉDIEN, ENNE. et **PÉDIÉEN, ÉENNE.** adj. et s. Antiq. gr. Nom qu'on donnait aux Athéniens qui habitaient entre la colline et la mer.

PÉDIEUX, EUSE. adj. (rad. lat. *pes*, *pedis*, pied). Anat. Qui appartient au pied. ‖ *Muscle pédieux*. Celui qui revêt la face dorsale du pied. C'est le même que le petit extenseur des orteils. ‖ *Artère pédieuse*. Portion de la tibiale antérieure qui se distribue au pied. ‖ On dit aussi substantiv. *la pédieuse*, pour L'artère pédieuse. La *pédieuse*, à raison de sa position superficielle sur le dos du pied, est exposée à être ouverte dans les plaies de cette partie. (Petit.)

PÉDIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pes*, *pedis*, pied; *fero*, je porte). Bot. Qui est muni d'un pied, comme l'ovaire de certaines synanthérées.

— Zool. Se dit d'animaux qui ont des pieds ou des appendices analogues.

— PÉDIFÈRES. s. m. pl. Moll. Famille de mollusques comprenant ceux dont le pied est grand comprimé, tendineux et non byssifère.

PÉDIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pes*, *pedis*, pied, *forma*, forme). Hist. nat. Qui a forme de pied; dont la forme a quelque analogie avec celle du pied. Tel est, par exemple, le palpe d'arachnide.

PÉDILANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des euphorbiacées. Il renferme plusieurs plantes ligneuses d'où découle un suc laiteux. Pédilanthe faux tithymale.

PÉDILE. s. m. (rad. lat. *pes*, *pedis*, pied). Bot. Petit pied, sorte de support grêle formé par un rétrécissement du limbe du calice au dessous de l'aigrette des synanthérées.

PÉDILÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'un pédile. Se dit particulièrement de l'aigrette des synanthérées, quand elle surmonte un ovaire qui se rétrécit et s'allonge en pédile. Léontodon pédile.

PÉDILUVE. s. m. (ét. lat., *pes*, *pedis*, pied; *luo*, laver). Médec. Bain de pieds. Pédiluves froids, chauds, tièdes. Pédiluve de propreté. Prendre un pédiluve. Ajouter à un pédiluve quelques onces de sel commun ou de la farine de moutarde. Les *pédiluves* tièdes déterminent la dilatation des vaisseaux et l'afflux du sang dans leur intérieur; les *pédiluves* froids, ou même glacés, conviennent pour empêcher le développement d'une inflammation à la suite d'une entorse, d'une brûlure; les *pédiluves* chauds sont employés comme révulsifs pour opérer une prompte dérivation. (Nyst.) Sous le rapport de la propreté et de la santé, il est nécessaire d'user fréquemment de *pédiluves*. (Id.)

PÉDIMANE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pes*, *pedis*, pied; *manus*, main). Zool. Qui a des pieds-mains; dont les pieds ayant le pouce opposable, se trouvent par là convertis en une sorte

de mains. Toute cette structure *pédimane* fait que les singes ne marchent guère, ce qui était convenable à leur destination, puisque ces animaux sont formés pour grimper habilement sur les arbres (Virey.)

— PÉDIMANES s. m. pl. Mamm. Groupe de mammifères classés dans l'ordre des marsupiaux ou didelphes.

PÉDINE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, famille des mélasomes. On les trouve dans les terrains secs et sablonneux.

PÉDINORNITHES. adj. des 2 g. (ét. gr., πεδινος, de plaine, ὄρνις, ιθος, oiseau). Ornith. Qui est oiseau de plaine, qui vit dans les plaines. || PÉDINORNITHES s. m. pl. Ordre de la section des mydalornithes.

PÉDIOCLE s. m. (ét. lat., *pes, pedis*, pied; *oculus*, œil. Crust. Genre de crustacés dont les yeux sont portés sur un seul pédicule, et mobiles, tel est le limaçon, etc.

PÉDIONALGIE. s. f. (du lat. *pes, pedis*, pied, et du gr. ἄλγος, douleur). Pathol. Affection spasmodique de la plante des pieds, caractérisée par une douleur vive, lancinante, revenant par accès et à des intervalles indéterminés. J'ai eu occasion d'observer plusieurs *pédionalgies* assez intenses contre lesquelles tous les topiques imaginables ont été vainement employés. (Reydell.)

PÉDIONALGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la pédionalgie.

PÉDIONOME. adj. des 2 g. (du gr. πεδιονομος, qui habite la plaine). Ornith. Qui vit dans la plaine. || PÉDIONOMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers, qui ne comprend que le genre outarde.

PÉDIPALPE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pes, pedis*, pied; *palpus*, palpe). Arachn. Dont le palpe est en forme de pied, de serre ou de bras. || PÉDIPALPES. s. m. pl. Famille d'arachnides.

PÉDIVEAU. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des aroïdes. Pédiveau pinnatifide. Pédiveau bicolore. Pédiveau comestible. Pédiveau sagitté.

PÉDOMÈTRE. s. m. (ét. lat., *pes, pedis*, pied; *metrum*, mesure). Métrol. Instrument avec lequel on mesure le chemin. V. ODOMÈTRE, qui est plus usité.

PÉDON. s. m. (du lat. *pedo, pedonis*, qui a de grands pieds). Courier à pied.

PÉDONCULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui donne naissance à des pédoncules avortés. Vrilles pédonculaires. || Qui a de longs pédoncules. Pectophyte pédonculaire.

PÉDONCULE. s. m. (du lat. *pes, pedis*, pied, support). Bot. Support de la fleur ou du fruit. On donne aussi ce nom à la base d'un pédoncule ramifié, et aux branches ou tiges, plus ou moins différentes de ce qu'elles ont coutume d'être, d'où naissent les pédicelles floraux. Aussitôt que le mystère est accompli, le *pedoncule* qui soutient la corole se redresse, la fleur se relève et présente au ciel ses voiles de rubis et d'azur qui enveloppent déjà le berceau de ses enfants. (A. Martin.)

— Anat. Nom donné à divers appendices ou prolongements cérébraux. Pédoncules du cerveau. Pédoncules du cervelet. Pédoncules de la glande pinéale.

PÉDONCULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est porté par un pédoncule. Fleur pédonculée.

— Zool. Se dit de la tête d'un insecte, quand elle se resserre à sa partie postérieure en manière de cou. || Se dit aussi des yeux d'un crustacé, quand ils sont portés sur un fort gros pédoncule.

— PÉDONCULÉS. s. m. pl. Entom. Ordre de cirripèdes comprenant ceux de ces insectes qui ont le corps soutenu par un pédoncule tubuleux mobile.

PÉDONCULÉEN, ÉENNE. adj. Bot. Qui provient de la dégénérescence ou de la métamorphose d'un pédoncule. Strobile pédonculéen. Vrilles pédonculéennes.

PÉDONCULEUX, EUSE. adj. Bot. Qui a de longs pédoncules. Isnardie pédonculeux.

PÉDONNE. s. f. Techn. Boulon en buis ou en ivoire, attaché au bout du fer rond du velours frisé, et qui, dans le velours coupé, se met alternativement au bout de chaque pointe de laiton.

PÉDOPHILE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., παῖς, παιδὸς, enfant; φίλος, ami). Qui aime les enfants.

— Myth. gr. Surnom de Cérès, considérée comme la mère ou la nourrice du genre humain.

PÉDOPHLÉBOTOMIE. s. f. (ét. gr., παῖς, παιδὸς, enfant; φλεψ, veine; τομη, incision). Médec. Saignée des enfants.

PÉDOPHLÉBOTOMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport, qui appartient à la pédophlébotomie.

PÉDOTHYSIE. s. f. (pr. *pé-do-ti-zi*; ét. gr., παῖς, παιδὸς, enfant; θυσία, immolation). Relig. anc. Sacrifice des enfants, coutume barbare que pratiquaient les païens pour désarmer le courroux des dieux.

PÉDOTROPHE. s. m. (ét., V. PÉDOTROPHIE). Hyg. Celui qui enseigne l'art, la manière de nourrir les enfants.

PÉDOTROPHIE. s. f. (ét. gr., παῖς, παιδὸς, enfant, τροφή, nourriture). Hyg. Partie de l'hygiène qui a pour objet le régime alimentaire des enfants. || Titre d'un beau poëme latin, par Scévole de Sainte-Marthe.

PÉDOTROPHIE. s. f. (ét. gr., πέδον, sol; τρέφω, je nourris). Agron. Art ou théorie des engrais.

PÉDOTROPHIQUE. adj. des 2 g. Hyg. Qui a rapport à l'alimentation des enfants. Régime pédotrophique.

— Agron. Qui concerne la théorie des engrais. Art pédotrophique.

PÉDRO (Ant.-Jos.-Pedro d'Alcantara, dit don). Empereur du Brésil, né en 1798, mort en 1834; abdiqua la couronne de Portugal en faveur de dona Maria, sa fille, sous la régence de don Miguel, qui se mit en possession du trône, chassé lui-même du Brésil et forcé d'abdiquer en faveur de son fils encore enfant, il revint en Europe, et rétablit sa fille sur le trône portugais.

PÉDUM s. m. (pr. *pe-domm*; du lat. *pes*, pied) Bâton pastoral, houlette.

— Myth. gr. Attribut de Pan, des Faunes, etc.

— Antiq. Signe distinctif des auteurs comiques, parce que Thalie, muse de la comédie, était aussi la muse de l'agriculture.

PÉGASE. (pr. *pe-ga-ze*). *Myth.* Cheval ailé, né de Neptune et de Méduse; Persée le monta pour délivrer Andromède, et Bellérophon pour combattre la Chimère. D'un coup de pied Pégase fit sortir de l'Hélicon la fontaine de l'Hippocrène, où les poëtes venaient, dit-on, puiser l'inspiration.

— Symbole de l'essor du génie poétique; on suppose qu'il porte les poëtes dans l'espace jusque sur l'Hélicon. || *Monter sur Pegase, enfourcher Pégase*. Faire des vers. || *Pégase est rétif pour lui, son Pegase est rétif.* C'est un fort mauvais poëte.

Dans son génie étroit il est toujours captif;
Pour lui Phébus est sourd, et *Pégase* est rétif. (BOIL.)

— Astron. Constellation de l'hémisphère, qui contient quatre-vingt-treize étoiles.

— Ichthyol. Genre de poissons cartilagineux, de la famille des éleuthéropomes, converts d'écussons osseux. Les espèces de ce genre n'habitent que les mers des Indes. Le pégase dragon, le pégase volant, le pégase spatule.

PÉGASIDES. s. f. pl. Myth. gr. Surnom des Muses, pris du cheval Pégase qui, comme elles, habitait l'Hélicon, et qui leur servait de monture ainsi qu'à Apollon.

PÉGAULIÈRE ou **PÉGOLIÈRE.** s. f. Mar. Bateau dans lequel on place les chaudières où chauffe le brai pour le carénage des vaisseaux.

PÉGÉES. s. f. pl. (du gr. πηγή, fontaine). Myth. gr. Nymphes des fontaines, les mêmes que les Naïades.

PÈGLE. s. m. Espèce de goudron.

PEGMAIRE. s. m. (rad. gr. πῆγμα, théâtre, échafaud). Antiq. Gladiateur qui combattait sur un pegmate, ou plancher mobile et élastique. On dit aussi *Pegmatile*.

PEGMATE. s. m. (rad. gr. πῆγμα, échafaud). Ant. rom. Espèce de plancher mobile que l'on construisait à Rome, pour y faire combattre des gladiateurs.

PEGMATITE. s. f. Minér. Roche granitique, dans laquelle se trouve la kaolin, qui est la plus précieuse des deux sortes de terres avec lesquelles on fabrique la porcelaine.

PEGME. s. f. (du gr. πῆγμα, échafaud). Antiq. Machine mouvante qui servait au théâtre pour le changement des décorations. V. PEGMATE.

PEGNITZ. Géogr. Rivière de Bavière, dans le cercle du Haut-Mein, tombe dans la Regnitz, après un cours de 100 kilom. || Hist. *Société des Bergers de Pegnitz.* Espèce d'académie libre fondée à Nuremberg, en 1644, pour le développement de la langue et de la littérature allemandes.

PÉGOLETTIE. s. f. Bot. Genre de plantes qui appartient à l'ordre des synanthérées, et à la tribu naturelle des inulées. Pégolettie du Sénégal.

PÉGOMANCIE. s. f. (ét. gr., πηγή, fontaine; μαντεία, divination). Art divin. Divination par le mouvement des eaux des fontaines.

PÉGOMANCIEN, IENNE. adj. Qui concerne la pégomancie. || subst. Celui, celle qui pratique la pégomancie.

PÉGOMYDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une pégomye. || PÉGOMYDES. s. f. pl. Tribu d'insectes de la famille des myodaires mésomydes.

PÉGOMYE. s. f. (ét. gr., πηγή, fontaine; μυῖα, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères de la tribu des muscides, dont on connaît environ seize espèces. La pégomye de la jasquiame se trouve aux environs de Paris.

PÉGON. s. m. Conchyl. Espèce de coquille bivalve.

PEGOT. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la fauvette des Alpes.

PÉGOUZE s. f. Ichthyol. Espèce de sole qui se trouve dans la Méditerranée.

PÉGU. Géogr. et hist. Province de l'empire birman, autrefois indépendant de la presqu'île de l'Inde, au-delà du Gange; les Birmans l'ont conquis en 1757. || PÉGU. Ville de l'empire des Birmans, au sud, ancienne capitale du royaume de Pégu.

PÉGUAN, ANE. adj. et s. Géogr. Habitant du royaume de Pégu. || Qui concerne ce royaume ou ses habitants.

PÉHAL. s. m. Gramm. orient. Nom d'une des formes du verbe chaldéen.

PEHLVI, IE. adj. Linguist. Se dit d'une langue parlée dans l'ancienne Médie; idiome mixte, dont la plupart des mots appartiennent aux langues sémitiques, tandis que leurs formes grammaticales sont tout à fait persanes. Idiome pehlvi. Langue pehlvie.

—subst. Le pehlvi. Se dit pour l'idiome pehlvi.

PEHLVIEN, ENNE. adj. et **PEHLVIQUE.** adj. des 2 g. Linguist. Syn. de Pehlvi.

PEICHÉRAS s. m. Anc. cout. Se disait, dans le Béarn, des lieux où l'on fait paître les troupeaux.

PEIGNAGE. s. m. Techn. Action de peigner la laine, le lin, le chanvre, etc., etc.; façon qu'on leur donne avec le peigne. Omission de l'Académie.

PEIGNE. s. m. (du lat. *pecten*). Instrument de buis, de corne, d'écaille, d'ivoire, etc., taillé d'un ou des deux côtés en forme de dents, et qui sert à démêler les cheveux et à décrasser la tête. Le dos d'un peigne. Les deux côtés d'un peigne. Les petites dents, les grosses dents d'un peigne. Un peigne fin. Un peigne de poche. Un peigne de toilette. Brosse à nettoyer des peignes. Se donner un coup de peigne, deux ou trois coups de peigne.

— Se dit en parlant des animaux. Acheter des peignes pour peigner les crins d'un cheval.

— Fam. *Etre sale comme un peigne*. Être extrêmement sale, n'avoir aucune propreté, par allusion au peigne avec lequel on enlève la crasse de la tête.

— Fig. et pop. *Donner un coup de peigne à quelqu'un*. Le battre, le maltraiter. || *Se donner un coup de peigne.* Se battre.

— Montaigne a employé le mot *peigne* au fig. On peut reconnaître aisément qu'il y a des endroits de l'Énéide, auxquels l'auteur eût donné encore quelques tours de *peigne*, s'il en eût eu loisir. (Liv. II, ch. 10.)

— Ornement de tête, de forme plus ou moins courbe et à longues dents, que les femmes portent pour retrousser leurs cheveux et les maintenir dans la forme qui leur a été donnée. Mettre dans ses cheveux un peigne d'écaille, un peigne d'or. On dit *un peigne de diamants*, pour Un peigne enrichi de diamants.

L'or et l'écaille en *peigne* artistement formés,
Attachaient ses cheveux de myrrhe parfumés. (DESAINT.)
Le *peigne* au cintre d'or, parsemé de rubis,
Suspend de ses cheveux l'éblouissante ébène.
(DUPUY DES ISLETS.)

— Techn. Instrument de fer pour apprêter la laine, le lin, le chanvre. || Peigne de cardeur. Peigne de tisserand. || Sorte de châssis long et étroit, dans les trous duquel le tisserand fait passer séparément les fils de la chaîne des étoffes. || Tringle de bois armée de dents, avec laquelle le marbreur agite ses couleurs sur l'eau gommée. || Extrémité des douves d'un tonneau. || Poinçon en forme de râteau avec lequel l'épinglier perce les papiers pour y placer les épingles. || Outil denté dont le tourneur se sert pour former des vis sur le tour en l'air. || Outil que le savonnier emploie pour tracer les pains de savon. || Instrument avec lequel le boulanger trace des figures sur le biscuit de mer. || *Tenon à peigne.* Tenon de rapport que le menuisier cote dans les traverses, soit droites, soit cintrées.

— Médec. vétér. Nom donné à la crapaudine, lorsqu'elle a son siége à la partie antérieure de la couronne, et que les poils qui avoisinent le sabot sont redressés comme les dents d'un peigne.

— Entom. Nom donné à deux pièces, une de chaque côté de la partie postérieure de la poitrine du scorpion, qui portent une rangée de dents disposées à peu près comme celles d'un peigne. Le nombre des lames de ce peigne varie suivant les espèces.

— Bot. *Peigne de Vénus*. Plante ombellifère, ainsi nommée, parce qu'à ses fleurs succèdent des fruits acidulés très-allongés et disposés sur un même rang comme les dents d'un peigne.

— Moll. Genre qui comprend un grand nombre de mollusques bivalves, répandus dans toutes les mers et qui appartiennent à l'ordre des lamellibranches subostracés. Il avait été d'abord confondu avec le genre huître. Les habitudes de ces mollusques diffèrent peu de celles des moules, mais ils sont en général plus libres. Jamais ils ne s'enfoncent dans le sable, ils vivent au contraire au fond de la mer, appliqués comme les huîtres par une seule valve, mais non fixés. Sur les côtes on mange les grandes espèces de ce genre, mais c'est une nourriture grossière dont les classes peu fortunées font seules usage. Peigne côtes-rondes. Peigne moyen. Peigne de Saint-Jacques. Peigne bénitier. Peigne sole. Peigne pourpré. Peigne manteau blanc. Peigne glabre.

— Foss. Coquilles fossiles dépendant du genre peigne; elles se rencontrent dans presque toutes les couches marines au-dessus de celles du phyllade. Les espèces très-nombreuses ont conservé leur têt dans toutes les sortes de terrain, et se trouvent encore en très-grand nombre à l'état vivant dans toutes les mers. Peigne fragile. Peigne lisse. Peigne orbiculaire. Peigne en écaille. Peigne nain. Peigne crépu.

PEIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Peigner. S'emploie adj. Cheveux bien peignés. Tête mal peignée. Chevelure, perruque artistement peignée.

— Fig. et fam. *Un homme trop peigné.* Celui dont la toilette est trop recherchée, trop prétentieuse. || *Un homme mal peigné*. Celui qui est mal propre, mal vêtu. On dit substantiv. *Un mal peigne, une mal peignée.*

— *Être peigné à la diable*. Avoir les cheveux ou la perruque en désordre.

— Fig. Soigné, bien tenu, d'une propreté recherchée. Jardin bien peigné. Allées bien peignées.

— Fig. travaillé avec soin, châtié. Ouvrage bien peigné. || *Style trop peigné*. Style où le soin se fait trop remarquer, ou l'exactitude est trop affectée.

— Pop. Battu, maltraité. Il a été bien peigné, drôlement peigné.

— substantiv. Le peigné. Se dit en littérature pour le genre peigné.

Gardez-vous bien
D'imiter le faux goût qui mêle en son ouvrage,
L'inculte, l'élégant, le *peigné*, le sauvage. (DELILLE.)

PEIGNÉE. s. f. Action de peigner ou de se peigner, dans le sens figuré et populaire de *battre* ou *se battre*. Donner une peignée à quelqu'un. Se donner une peignée. Recevoir une bonne peignée.

— Techn. La quantité de laine, de lin, ou de chanvre que l'ouvrier met sur son peigne. Omission de l'Académie et de N. Landais.

PEIGNE-MACHAU. s. m. Agric. Machine armée de dents, propre au binage des prairies.

PEIGNER. v. a. 1re conj. (pr. *pé-gné*; du lat. *pectere*, ou du gr. πεκτειν, même signification). Démêler, nettoyer, arranger avec un peigne. Peigner ses cheveux, sa perruque, sa barbe, ses moustaches. Voilà ce que c'est, jeune homme, dit le quadragénaire en *peignant* ses favoris. (De Balzac.)

— Se dit des animaux. Peigner un cheval, peigner la crinière et la queue d'un cheval. Peigner un chien, un chat.

— Techn. Apprêter la laine, le lin ou le chanvre avec des peignes à dents de fer. Peigner du chanvre, du lin. || Chez les fleuristes, Arranger les différentes parties d'une fleur, afin de la rafraîchir.

— Fig. et pop. Battre, maltraiter. Peigner quelqu'un comme il faut, le bien peigner, le peigner de la bonne manière.

— Littér. Travailler, soigner, châtier, polir. Peigner son style.

— SE PEIGNER. v. pron. Peigner ses cheveux.

Il veut partir à jeun. Il *se peigne*, il s'apprête;
L'ivoire trop hâté deux fois rompt sur sa tête,
Et deux fois de sa main le buis tombe en morceaux.
(BOILEAU.)

— Fig. et pop. Se maltraiter, se battre. Ces deux mégères se sont horriblement peignées.

PEIGNERAN. s. m. Nom que l'on donne encore, dans quelques localités, à l'ouvrier qui fabrique des peignes pour la laine.

PEIGNEUR, EUSE. s. Techn. Celui, celle qui peigne la laine, le chanvre, le lin, etc. Les maîtres cardeurs de Paris étaient appelés autrefois *peigneurs de laine*.

PEIGNIER. s. m. Fabricant, vendeur de peignes. || adjectiv. Marchand peignier.

PEIGNOIR. s. m. Sorte de manteau de toile qu'on se met sur les épaules quand on se peigne, pour empêcher que la crasse, les cheveux viennent à tomber sur les habits, sur la robe de chambre. Mettre un peignoir.

— Manteau de toile, à peu près semblable au peignoir ordinaire, et dont on se couvre dans le bain ou en sortant du bain. Faire chauffer un peignoir.

— Vêtement de femme, en forme de robe, sans taille ajustée, que les dames portent le matin, lorsqu'elles sont en déshabillé ou qu'elles gardent la chambre; pour plus de commodité, elles gardent le peignoir quelquefois tout le jour, surtout à la campagne, pendant l'été. Être en peignoir. Porter un riche peignoir, un peignoir à dentelle, un peignoir simple, uni. Le peignoir est aussi un vêtement de nuit. Cette acception si usitée du mot *peignoir* est omise dans l'Académie et dans N. Landais.

— Anc. techn. Trousse où les perruquiers mettaient leurs peignes.

PEIGNON. s. m. Techn. Quantité de chanvre peigné que l'ouvrier fixe à sa ceinture, pour filer une corde.

— PEIGNONS. s. m. pl. Filaments courts, ou rebuts, restes de la laine peignée.

PEIGNURE. s. f. Mar. Extrémité d'un cordage qui a été détordu et effilé.

— PEIGNURES. s. f. pl. Cheveux qui tombent de la tête lorsqu'on se peigne.

PEIK. s. m. Hist. ott. Nom des gardes du corps du sultan. || *Peik-baschi*. Chef des peiks.

PEILA ou **PEILAU** Géogr. et hist. Ville de Prusse, dans la Silésie, aux sources de la Peile. Établissement des frères Moraves. Frédéric le Grand y remporta une victoire sur les Autrichiens, le 16 août 1762.

PEILLE, PRIE, PILE ou **EMPILLE.** s. f. Pêch. Noms que l'on donne à certaines lignes armées d'hameçons.

PEILLER, ÈRE. s. Celui, celle qui ramasse les peilles ou chiffons pour la fabrication du papier. On dit communément *chiffonnier*, etc.

PEILLES. s. f. pl. (en vieux la. g. signifie *morceau, lambeau*). Techn. Chiffons qui servent pour fabriquer le papier.

PEINCHEBEC. s. m. Métallurg. Alliage de zinc et de cuivre.

PEINDRE. v. a. 4ᵉ conj. irrég. (du lat. *pingere*). *Je peins, tu peins, il peint, nous peignons, vous peignez, ils peignent. Je peignais, nous peignions. Je peignis. J'ai peint. J'avais peint. J'eus peint. Je peindrai. J'aurai peint. Je peindrais. J'aurais peint. Peins, qu'il peigne, peignons, peignez. Que je peigne, que nous peignions. Que je peignisse. Que j'aie peint. Que j'eusse peint. Peignant.* Représenter, figurer, reproduire les objets par les traits, les couleurs, les formes, la situation. Peindre une tête, un bras, un corps. Peindre un homme, un lion, un agneau. Peindre un aigle, un cygne, un colibri. Peindre un arbre, un paysage, un coucher de soleil, un clair de lune. Peindre quelqu'un en grand, en petit, en pied, en partie, en demi-buste. Peindre une bataille, une prairie, une vallée, une montagne. Proposez lui plutôt à lui qui sait faire de la chair, de *peindre* une étoffe, un ciel, un œillet, une prune avec sa vapeur, une pêche avec son duvet. (Diderot.)

Tantôt de son pays *peignant* les longs malheurs,
Sa main chargeait la toile et l'arrosait de pleurs.
(Delille.

Si de Rubens imitant la magie,
La toile eût pu s'animer sous mes doigts,
Quel beau portrait j'aurais fait de ma mie!
Je l'aurais *peinte* ainsi que je la vois. (Ségur.)

— *Peindre l'histoire.* Représenter des sujets historiques. On dit de même Peindre le portrait, le genre, le paysage, etc.

— Dans le style poét. et fig.

Au sein de ce lac immobile
Qui *peint* le ciel et les oiseaux. (Demoustier.)

Soit que le jour, dissipant les étoiles,
Force la nuit à retirer ses voiles,
Et *peigne* l'orient de diverses couleurs. (Racan.)

— Enduire simplement de couleurs, sans que celles-ci représentent aucune figure. Peindre une chambre, une alcôve, un mur. Peindre les roues et le train d'une calèche. Leur coutume est de *peindre* leurs lèvres. (La Bruy.)

Même elle avait encor cet éclat emprunté
Dont elle eut soin de *peindre* et d'orner son visage,
Pour réparer des ans l'irréparable outrage. (Racine.)

— Orner de peintures, de diverses représentations de figures, d'arabesques, etc. Peindre une galerie, un plafond, des lambris. A Rome, dit-il, mon voyageur vit Raphaël *peignant* les galeries du Vatican. (Chateaub.)

— Absol. S'adonner à peindre. Apprendre à peindre. Exceller dans l'art de peindre. Peindre d'après nature. Peindre dans le goût d'une école, dans la manière d'un maître. Peindre d'idée, de mémoire, de pratique. Peindre sur toile, sur bois, sur cuivre, sur verre, sur ivoire, sur porcelaine, sur vélin. Peindre à l'huile, à fresque, à l'aquarelle, au pastel. Peindre en détrempe, en camaïeu, en miniature, en émail.

— Neutral. Écrire, former les lettres, les caractères dont se compose l'écriture. Peindre bien. Peindre mal. Peindre si mal qu'on ne peut lire l'écriture.

— Représenter vivement par le discours, par la pensée. Peindre les combats dans un poème. Homère a peint parfaitement, dans son Odyssée et son Iliade, les dieux et les héros du paganisme. Racine, Corneille, Bossuet, Fénelon, Pascal, La Bruyère, Molière, etc., ont peint avec une frappante vérité, chacun dans son genre, les hommes avec leurs passions et leurs différents caractères. Peindre le vice et la vertu avec les couleurs qui leur sont propres, de manière à faire aimer celle-ci, et haïr celui-là. Votre mémoire vous la *peindra* mieux avec tous ses traits et son incomparable douceur, que ne pourraient faire toutes mes paroles. (Boss.) Celui-là *peint* les hommes tels qu'ils devraient être, celui-ci les *peint* tels qu'ils sont. (La Bruy.) Personne n'a *peint* avec plus de vérité les situations et les infortunes qui excitent la pitié. (Barth.) On nous avait *peint* les habitants comme des êtres presque stupides. (Id.) Qu'on nous *peigne* l'amour comme on voudra, il séduit, ou ce n'est pas lui. (J.-J. Rouss.) Il faudrait avoir la main légère pour trouver ce qui peut prêter à la moquerie chez les Français, et la plupart des étrangers ne les ont *peints* qu'avec des traits lourds et dont la ressemblance n'est ni délicate ni frappante. (Mᵐᵉ de Staël.)

. . . Oui je l'ai vu, madame,
Et j'ai *peint* à ses yeux le trouble de votre âme. (Rac.)

Je *peindrai* le carnage inondant les sillons,
Les souverains armés et leurs fiers bataillons. (Del.)

En *peignant* la vertu j'ai cru *peindre* ma mère,
Mais je n'en ai formé que des traits affaiblis.
(La Harpe.

— *Peindre*, avec un nom de chose inanimée pour sujet.

Ce trait *peint* l'homme
Depuis la tête jusqu'aux pieds. (J.-B. Rouss.)

. La pâleur sur son visage
Peint la tristesse et la langueur. (Id.)

... Ses écrits, vrai tableau de sa vie,
Le *peignent* encor mieux. (Id.)

— *Peindre à*. Pour représenter la beauté des anges, on les *peint* à la ressemblance des femmes. (Boiste.) On veut essayer de *peindre* à la postérité non les actions d'un seul homme, mais l'esprit des hommes dans le siècle le plus éclairé qui fut jamais. (Volt.)

J'ai vu ce même enfant dont je vais me venger,
Tel qu'un songe effrayant l'a *peint* à ma pensée.
(Racine.)

— *Peindre de*. Peindre quelqu'un des plus noires couleurs. Elle *peint* de rouge ses yeux, son visage entier. (Boil.) Cet éclat emprunté dont elle eut soin de *peindre* et d'orner son visage. (Pasc.)

Des plus nobles vertus cette adroite ennemie,
Peint l'honneur à nos yeux des traits de l'infamie.
(Boileau.)

— *Peindre sous.* Peindre quelqu'un sous un aspect défavorable. L'imagination *peint* tout sous de fausses couleurs. (Boiste.)

Ils vous feront enfin haïr la vérité,
Vous *peindront* la vertu sous une affreuse image.
(Racine.)

— *A peindre.* Sorte de locution adverbiale dont on se sert pour exprimer la parfaite conformation de certains objets que l'on peut représenter par des couleurs, et qui mériteraient de servir de modèles, si l'on avait à peindre des objets semblables. C'est ainsi qu'on dit : Un homme fait *à peindre*, une femme faite *à peindre*, c'est-à-dire, un homme, une femme parfaitement bien faits. De même, on peut dire : Un habit fait *à peindre*, qui va *à peindre*, c'est-à-dire, un habit dont la coupe est parfaite, qui sied bien à celui qui le porte, etc., etc. Mais il importe de ne pas abuser de cette expression *à peindre*, qui a pendant un temps été fort à la mode à Paris, et dont la plupart des gens faisaient une application ridicule, dans toute sorte de discours. Monsieur, disait-on, vous causez *à peindre*, vous chantez, vous parlez, vous jouez du violon *à peindre*; conçoit-on rien de plus plaisant, de plus forcé, de plus absurde que d'employer ainsi à tout propos la locution *à peindre?* C'est pour se moquer ouvertement de cette manie, que l'on fait dire à Arlequin, empereur dans la lune, à qui l'on demandait si dans son empire on faisait bonne justice : On l'y fait *à peindre*. Mais on peut très-bien dire, sans choquer le goût et la politesse de la langue française : Un époux fait *à peindre*, un jeune homme bien né. (Regn.) Elle a de l'esprit, est belle, faite *à peindre*. (Piron.)

— *Achever de peindre.* Mettre le comble à sa ruine, à son déshonneur. || Se dit aussi, très-familièrement, D'un homme qui, après avoir beaucoup bu, recommence à boire.

— Loc. fam. *Pour nous achever de peindre.* Pour comble, pour surcroît de malheur.

— SE PEINDRE. v. pron. Se représenter soi-même, par des traits et des couleurs, faire son propre portrait. Raphaël, Rembrandt, Le Titien, Rubens, et plusieurs autres grands peintres ont su se peindre avec une ressemblance parfaite.

— *Se peindre la barbe.* Se la teindre d'une certaine couleur, surtout pour paraître plus jeune. Ce vieillard se peint la barbe. On dit mieux *se teindre la barbe.*

— Fig. Se représenter à l'esprit. On se *peint* mal ses malheurs et ceux d'autrui. (Boiste.) *Peins-toi*, dans ces horreurs, Andromaque éperdue. (Rac.)

— Être peint. Le glorieux miracle de la transfiguration du Christ ne saurait mieux se peindre que d'après Raphaël.

— Être représenté. Les objets se peignent naturellement dans une onde claire et paisible, sur une glace, sur une surface polie. Dans la nuit profonde, les ardentes lueurs de l'incendie se peignaient sur le fond noir du ciel. Le narcisse incliné se *peint* dans les ruisseaux. (Cast.)

— Se colorer. Le ciel calme et serein se *peint* d'or et d'azur. (Rosset.)

Tel on voit sur le soir un nuage vermeil,
Se *peindre* d'un feu rouge aux rayons du soleil.
(Desaint....)

— Être décrit, représenté vivement par le discours. Cette catastrophe est trop horrible, elle ne se peint pas par la parole. La douleur de cette mère infortunée ne saurait se peindre. J'espère que l'honnêteté de votre âme se *peindra* toujours dans vos lettres. (J.-J. Rouss.)

Tout vit par la chaleur d'une lettre éloquente,
Le sentiment s'y *peint* sous les doigts d'une amante.
(Colardeau.)

— Fig. Se faire connaître en bien ou en mal, en disant ses défauts ou ses qualités, en racontant ses aventures, ses malheurs, etc. Je ne veux point me *peindre* avec trop d'avantage. (Rac.)

— *Cet auteur se peint dans ses ouvrages.* Par ses pensées et son style, il fait connaître ses inclinations et son caractère.

— Fig. Se montrer sensiblement, en parlant des passions et des mouvements de l'homme qui se manifestent à l'extérieur par la coloration, l'altération, la contraction du visage, par l'attitude générale du corps. La candeur de son âme se peignait sur son front et dans ses yeux. Le sentiment de l'honneur se peint dans tous ses traits. L'espérance et la crainte se *peignaient* dans les regards inquiets des spectateurs. (Barthél.)

Quelle sécurité se *peint* sur ton visage!
Comme ton cœur est pur, ton front est sans nuage.
(Fiévée.)

PEINE. s. f. (du gr. ποινή, punition du crime, vengeance; d'où, en lat. *pœna*, et en fr. *peine*; en vieux fr. on écrivait *poine*, et on le dit encore aujourd'hui parmi les habitants de la campagne). Châtiment, punition. La peine d'un délit, d'un crime. Porter la peine de son crime. Prononcer, infliger, appliquer une peine. Proportionner la peine à la faute. Encourir une peine. Subir sa peine. Établir, déterminer des peines. Peine corporelle, capitale, légale, afflictive, infamante, pécuniaire. On a-t-on pas que la *peine* et la récompense ne soient que pour les jugements humains? (Boss.) L'hypocrisie n'a point lieu où il n'y a ni *peine* à craindre, ni récompense à espérer. (Fléch.) Le juge prononce les *peines* que la loi inflige. (Montesq.) Il fallait une loi pour infliger une *peine* capitale; pour condamner à une *peine* pécuniaire, il ne fallait qu'un plébiscite. (Id.) Pourquoi vous imposer la *peine* de son crime? (Rac.) Si le ciel à ces maux avait borné ma *peine*. (Boil.) Il est juste que je porte seul la *peine* du crime dont je suis coupable. (J.-J. Rouss.)

Nos pères ont péché, nos pères ne sont plus,
Et nous portons la *peine* de leurs crimes. (Rac.)

— Jurispr. *Sous les peines de droit.* Sous les peines portées par la loi. Défendre les associations politiques, les attroupements sur la voie publique, sous les peines de droit. || *Peine arbitraire.* Celle dont l'appréciation, l'application est laissée à l'arbitrage du juge. Dans un autre sens, Peine que l'on impose, que l'on fait subir par un abus d'autorité, sans que la loi l'ait prononcée.

— Anc. jurispr. *Peine comminatoire.* Peine imposée pour contraindre les hommes à remplir leurs obligations. || *Peine contractuelle.* Clause pénale insérée dans un contrat. || *Peine testamentaire.* Déchéance prononcée par un testateur contre ses héritiers ou légataires, pour le cas où ils n'exécuteraient pas ses dernières volontés.

— Théol. *Les peines éternelles*, *les peines de l'enfer.* Le châtiment éternel que Dieu inflige aux réprouvés dans l'enfer. || *Peine du sens.* Les douleurs que les damnés souffrent par les tourments de l'enfer. || *Peine du dam.* Ce qu'ils souffrent par la privation de la vue de Dieu. || *Les peines du purgatoire.* Ce que les âmes souffrent dans le purgatoire.

— Le sentiment de quelque mal, de quelque souffrance dans le corps et dans l'esprit. Les peines du corps. Les peines de l'esprit. Les peines de la vie. Une grande peine, une peine sensible, cruelle. Adoucir, partager les peines de quelqu'un. Cacher, concentrer sa peine. Elle n'épargne aucun soin pour en écarter tous les sentiments de douleur et de *peine* auxquels la vie humaine est assujettie. (J.-J. Rouss.) Après tant de *peines* auxquelles j'étais accoutumé, votre déshonneur était la seule que je ne pouvais supporter. (Id.) Une flatteuse illusion me flattait dans mes *peines*; je perdis avec elle la force de les supporter. (Id.) Le doux sommeil n'avait pu appesantir ses paupières, ni suspendre un moment sa cuisante *peine*. (Fén.) Elle se trouva dans une horrible *peine* d'esprit. (Id.) La plupart des *peines* n'arrivent si vite, que parce que nous ne faisons que la moitié du chemin. (De Lév.) Ce n'est point au plaisir, c'est à la *peine* qu'il faut s'habituer. (Guich.) Qu'est-ce que les *peines*? Des désirs qui surpassent nos forces. (Droz.) Tous mangent leur pain en *peine* et douleur, Notre-Seigneur le promit dès qu'il fit l'homme. (Phil. de Commines.)

Voulez-vous, trop sensible aux *peines* de l'amour,
Le front chargé d'ennuis, vous montrer à la cour?
(Crébillon.)

— *Se faire une peine de.* Ils se font même une *peine* de paraître humains. (Mass.)

— Embarras, inquiétude. Je ne sais que faire, ma peine est grande. Tu m'ôtes d'une grande *peine*, en me donnant de tes nouvelles. (J.-J. Rouss.)

— *Être en peine de, se mettre en peine de.* Être dans l'inquiétude, s'inquiéter. Être en peine de quelqu'un. Être en peine de la santé d'un ami. Se mettre en peine de ce qui peut arriver.

— Dans un sens contraire, *Ne pas être en peine de, ne pas se mettre en peine de.* Ne pas s'inquiéter, ne pas s'embarrasser, se soucier fort peu. Il n'y avait que la durée de sa vie dont nous ne croyions pas devoir être en *peine*. (Boss.)

— Fam. *Être comme une âme en peine.* Être fort inquiet. Il est comme une âme en peine. C'est une âme en peine.

— Travail, fatigue. Se donner de la peine. Un travail, un métier qui exige de la peine, beaucoup de peine, une grande peine. Regretter sa peine. Épargner à quelqu'un une peine. Vous n'aurez pas grande peine à faire cela. Dur au travail et à la *peine*. (La Bruy.) Ne voulant goûter de l'autorité que les *peines* et les soins que le devoir y attache. (Mass.) Je souhaite que vos *peines* vous procurent autant d'avantage que de gloire. (Volt.) Je me donne bien de la *peine* pour en épargner à nos Français, qui, généralement parlant, voudraient apprendre sans étudier. (Id.) Plus propres à supporter les fatigues de la course que les *peines* du travail, ils avaient moins de vigueur que d'agilité. (Rayn.) La terre ne refuse ses biens qu'à ceux qui refusent de lui donner leurs *peines*. (Fén.)

— *Un homme de peine, des gens de peine.* Celui, ceux qui gagnent leur vie par toute espèce de travail manuel et pénible, sans exercer un métier particulier.

— Salaire, fruit de la peine qu'on s'est donnée, du travail qu'on a fait. Payer à un ouvrier sa peine. Ne pas retenir la peine du mercenaire. N'oubliez pas la peine du travailleur.

— Loc. fig. ou prov. *Nul bien sans peine.* On n'acquiert pas de fortune sans travailler; et, dans un autre sens, Les biens sont toujours mélangés de quelques maux. || *Peine passe plaisir.* On recueille souvent plus de peine que de plaisir, on trouve beaucoup de désagréments, là où l'on espérait trouver beaucoup de jouissances.

— *Mourir à la peine.* Mourir sans avoir obtenu une chose pour laquelle on s'était donné beaucoup de peine. || *Réussir dans une entreprise ou mourir à la peine.* Mourir plutôt que de se désister de ce que l'on a entrepris. || Dans un sens analogue, *Mourir à la peine*, signifie Mourir en travaillant. Cet infatigable ouvrier mourra à la peine.

— Loc. prov. *Peine de vilain n'est comptée pour rien.* On fait peu de cas de la peine des malheureux. || *Toute peine mérite salaire.* || *A chaque jour suffit sa peine.*

— *Perdre sa peine, ses peines.* Se donner de la peine inutilement, travailler inutilement à quelque chose.

— *Ne compter pour rien la peine, ses peines, ne pas plaindre sa peine, ses peines.* Se dit familièrement D'une personne obligeante et active qui est toujours disposée à travailler ou à rendre service. || On dit encore, *La peine est pour rien.*

— Par politesse, on dit *Prenez la peine, donnez-vous la peine de faire cela.* Veuillez faire cela, je vous prie de faire cela. Prenez la peine de vous asseoir. Donnez-vous la peine de venir me voir.

— Fam. *La chose en vaut la peine.* La chose mérite qu'on s'en occupe, qu'on ne néglige rien. Pour obtenir cet emploi, cette faveur, faites agir tous vos amis; la chose en vaut la peine. || Dans le sens contraire, on dit, *Cela n'en vaut pas la peine, ce n'est pas la peine.* Je lui aurais bien écrit pour lui donner avis de cela; mais la chose n'en vaut pas la peine.

— Fam. *Cela ne vaut pas la peine d'en parler.* Se dit d'une chose peu importante ou à laquelle on affecte d'attacher peu d'importance. Se dit aussi quelquefois, par ironie, pour relever l'importance de la chose dont on parle. Ce négociant n'a perdu que cent mille écus, cela ne vaut pas la peine d'en parler, cela ne vaut pas la peine qu'on en parle.

— *Avoir peine, avoir de la peine à.* Éprouver de la répugnance. J'ai de la peine à lui annoncer ce fâcheux événement.

— *Avoir peine, de la peine, beaucoup de peine.* Éprouver de la difficulté en quelque chose. Avoir de la peine à gagner un procès, à faire sa fortune, à venir à bout d'une entreprise, à voir clair dans une affaire. Avoir de la peine à marcher, à parler, etc. Quelle *peine* n'eut-on pas à lui persuader d'étendre les limites de son patrimoine. (Fléch.) A cet aspect, je sentis une impression que j'aurais *peine* à vous rendre. (J.-J. Rouss.) J'eus toute la *peine* du monde à démêler la vérité. (Id.) Joseph avait eu de la *peine* à quitter Naples. (De Pradt.)

— *Avoir peine.* Éprouver de la douleur. J'ai *peine* à contempler son grand cœur, dans ces rudes épreuves. (Boss.)

— *Peine à... de.* Quelle horrible *peine*, à un homme qui est sans prôneur et sans cabale, de se faire jour à travers l'obscurité où il se trouve! (La Bruy.)

— *A peine*, loc. adv. Sert à marquer le peu de temps qu'il y a qu'une chose est faite ou arrivée. A peine étions-nous entrés. A peine étais-je sorti du lit. Nous étions à peine assis. A peine le soleil avait-il paru sur l'horizon, nous marchâmes à l'ennemi. Elle avait à *peine* quarante ans, quand l'Espagne la pleura. (Boss.) Ma vie à *peine* a commencé d'éclore. (Rac.)

A peine nous sortions des portes de Trézène,
Il était sur son char. (Racine.)

— Dans ce sens, on met quelquefois la conjonction *que* au commencement du second membre de la phrase. A peine a-t-il déjeuné, qu'il se met au travail. Il avait à peine marché une heure, qu'il se trouva sur le bord de la mer. A *peine* eut-il le sceptre en main, qu'il ruina la secte des ariens. (Fléch.) A *peine* ils sont assis, que d'une voix dolente, le chantre.... (Boil.)

— Presque pas. Il est à peine jour. Il sait à peine lire, à peine écrire. A *peine* un faible jour vous éclaire et vous guide. (Rac.)

— Dans un sens analogue, Légèrement, faiblement. Ce tableau est à peine esquissé. Il faut à peine toucher ce point délicat.

— *A peine si.* A peine s'il nous regarde. C'est à peine si vous m'avez salué.

— Difficilement. Trouver à peine de l'eau pour boire. A peine y a-t-il un seul de ces fruits qui ne soit gâté. On voit à peine à se conduire. A peine votre tête entre-t-elle dans votre chapeau. L'autre, percé de coups, ne se soutient qu'à peine.

— Fig. On vit dans une grande jeunesse, ce qu'on trouve à *peine* dans un âge avancé. (Fléch.) On ne conçoit qu'à *peine* une telle fureur. (Corn.)

— *A grand'peine.* Très-difficilement, malaisément. Si vous le rangez à votre avis, ce sera à grand'peine. A grand'peine arriverez-vous avant la nuit.

— *Avec peine.* loc. adv. Avec fatigue. Porter un fardeau avec peine.

— Fig. A regret. Il portait son encens avec *peine* sur l'autel de la fortune. (Fléch.) Ils ne souffrent qu'avec *peine* le respect qui leur est dû. (Mass.)

— *Sans peine.* loc. adv. Sans fatigue, sans effort. Faire sans peine deux lieues dans une heure.

— Fig. Aisément. Cet esprit qui embrassait sans *peine* les plus grandes difficultés. (Boss.)

— Volontiers, sans contrainte, de bon cœur. Je ferai cette démarche sans peine.

— *Sous peine de.* loc. adv. Sous peine de la vie, sous peine de vie, sous peine de perdre la vie. Le médecin lui a défendu ce violent exercice, sous peine de maladie, sous peine de tomber malade.

—Dans ce sens, on dit aussi *sur peine de*, et *à peine de*; mais la locution la meilleure et la plus usitée est *sous peine de*.

PEINÉ, ÉE. part. pass. du v. Peiner. Se prend adjectiv. Affligé, chagrin.

— *Peiné de*. Etre peiné de ce qui arrive de fâcheux à un ami. Il en est peiné. Elle en est bien peinée.

— *Peine contre*. Fâché contre... surtout quand il s'agit de ce que j'étais *peiné* contre lui. (Fén.) Bien que cet exemple soit tiré du Télémaque, il semble que *peiné contre* n'est pas du style noble.

— *Ouvrage peiné*. Fait péniblement, difficilement. Un style peiné. Ce tableau renferme de belles choses, mais il paraît peiné, il est trop peiné. Une bonne académie est celle qui, exécutée avec un faire facile, sans négligence: une correction fine, sans sécheresse et sans maigreur; une touche ressentie avec justesse; du goût sans manière; et un travail plus ou moins soigné, sans être *peiné* ni froid. (Watelet.)

— Dans le même sens, Ecriture peinée, trop peinée.

PEINER. v. a. 1re conj. (pr. *pé-né*; rad. lat. *pœna*, peine). Causer de la peine, du chagrin, de l'inquiétude. Cette nouvelle me peine. La position de cette personne me peine vivement.

— Fatiguer. Ce travail me peine beaucoup. C'est un métier qui me peine trop.

— Travailler péniblement, difficilement. Cet auteur peine beaucoup ses écrits. Ce peintre peine tout ce qu'il fait.

— v. n. *Peiner à*. Avoir de la répugnance à. Peiner à punir. Je peine à vous faire tous ces reproches. Peu usité dans cette acception.

— Se fatiguer, faire des efforts. Peiner en traversant un pays de montagnes. Des chevaux qui peinent beaucoup à tirer des bateaux, à traîner un chargement trop lourd. || *Poutre, solive qui peine beaucoup*, qui est trop chargée.

— Fig. Souffrir. Peiner à entendre les gémissements d'un malade. Peiner à voir une personne désolée.

— SE PEINER. v. pron. Prendre de la peine, se donner de la peine. N'aimer pas à se peiner. Ne pas se peiner dans une affaire.

— *Se peiner de*. L'homme de bien est celui qui n'est ni saint ni dévot, et qui s'est *peiné* de n'avoir que de la vertu. (La Bruy.) Inus. dans cette acception.

PEINEUX, EUSE. adj. (rad. *peine*). Qui a de la peine, qui est peiné. Dès le temps de La Bruyère, ce mot était tombé en désuétude. Valeur, dit cet écrivain, devait nous conserver *valeureux*; peine, *peineux*, etc. Batteux, dans ses Principes de littérature, a tâché de le rajeunir: Que l'oreille ne soit offensée d'aucun son dur, sec, traînant, sifflant; que l'esprit ne soit embarrassé d'aucune construction *peineuse*.

— Hist. sainte. *La semaine peineuse*. La semaine sainte, celle où l'Eglise pleure les souffrances de Jésus-Christ. Le comte de Saint-Pol partit de Paris la semaine *peineuse*. (Chron. de Monstrelet.) L'histoire est toute pleine de ceux qui, en mille façons, ont changé à la mort une vie *peineuse*. (Mont.)

PEINT, EINTE. part. pass. du v. Peindre. S'empl. adjectiv. Tableau parfaitement peint. Une académie savamment *peinte* a autant de droits à devenir un tableau de cabinet précieux, qu'un ouvrage de tout autre genre. (Watelet.) Les aigles romaines n'étaient point des aigles *peintes* sur des drapeaux, c'était des aigles d'argent ou d'or au haut d'une pique. (Dict. de Trévoux.)

— Fig. Mœurs fidèlement peintes. La douleur et la vertu *peintes* sur votre visage ne me permettent pas de me défier de vous. (Fén.) Quoique absente il la voyait; elle était *peinte* et comme vivante devant ses yeux. (Id.) Ils entrèrent chez moi la douleur et la consternation *peinte* sur leurs visages. (Barth.) Rien n'est resté debout en France. La société *peinte* par Molière est tombée. (I. Souin.)

> Eclaircissez ce front où la tristesse est *peinte*,
> Les rois craignent surtout le reproche et la plainte.
> RACINE.

— Comm. *Toiles peintes*. Certaines toiles, certains tissus de fil ou de coton, où sont empreints divers dessins, diverses figures, et qui servent à l'habillement des femmes, aux tentures et aux meubles. || *Papier peint*. V. PAPIER.

— Hist. nat. Se dit d'un corps dont la surface offre des taches qui ne sont ni arrondies ni très-allongées. Couleuvre peinte.

PEINTADE. s. f. **PEINTADEAU.** s. m. Ornith. V. PINTADE, PINTADEAU.

PEINTRE. s. m. (du lat. *pictor*, fait de *pingere*, peindre). Artiste qui exerce l'art de la peinture. Un bon peintre. Un grand peintre. Un peintre célèbre. Les peintres anciens. Les peintres modernes. Raphaël est le roi des peintres. Les peintres de l'école flamande, de l'école française, de l'école de Rome, de Naples, de Florence, de Milan, de Venise. Peintre de genre. Peintre d'histoire. Peintre sur bois, sur émail, sur verre, etc., etc. Un *peintre* qui fait d'après nature force et exagère une passion, un contraste, des attitudes. (La Bruy.)

> La lyre du poète
> Ne peut-elle du peintre égaler la palette? (DELILLE.)

— Ce mot a été employé au féminin par La

> L'une pourtant des tireuses de vie
> De lui sourire au retour ne fit faute,
> Ce fut la *peintre*.

— Celui dont le métier est de mettre en couleur les appartements, les plafonds, les murailles, etc., etc. Peintre en bâtiment. Un peintre au gros pinceau, à la grosse brosse. On doit bientôt mettre les peintres dans cet appartement. V. PEINTUREUR.

— Loc. fam. *Être gueux comme un peintre*. Être fort mal dans ses affaires.

— Fig. Celui qui représente vivement les choses par le discours. Ce poète, cet orateur, cet écrivain est un grand peintre, un excellent peintre. Pline et Buffon sont les peintres de la nature. Racine et Corneille sont les peintres du cœur humain. Molière et La Bruyère sont de grands peintres de travers, de vices, de ridicules. Je donne tous les jours quelques coups de pinceau à ce beau siècle de Louis XIV, dont je veux être le *peintre* et non l'historien. (Volt.)

> Le *peintre* dangereux, dont le hardi pinceau
> Du perfide hypocrite entreprit le tableau. (L. RACINE.)

> *Peintres* injurieux, redoutez la colère
> De ce Dieu terrible et puissant. (J.-B. ROUSSEAU.)

> Qu'alors il paraît grand le *peintre* des héros,
> Quand l'homme tout entier respire en ses tableaux
> (LA HARPE.)

— adjectiv. Je suis peintre. Une femme peintre. Ce n'est pas l'artiste alors qui fit les frais de cette figure de mots; c'est la langue ellemême qui fut *peintre*, qui fut poète, qui fut artiste avant lui. (Ch. Nodier.) Mademoiselle de Schurman était *peintre*. (Biographie univ.) Omission de tous les dictionnaires.

PEINTREAU. s. m. Mauvais peintre.

PEINTRESSE. s. f. Femme peintre. La Florentina, *peintresse* à Turin. (Mercure 1735.) Ne se dit plus, si ce n'est par ironie.

PEINTURAGE. s. m. Action de peinturer; effet de cette action; enduit de couleur sur du bois, sur du fer, sur un mur. Faites-moi un beau peinturage, un solide peinturage.

— Mauvaise peinture. Ce tableau n'est qu'un grossier peinturage.

PEINTURE. s. f. (du lat. *pictura*, formé de *pingere*, peindre). Art de peindre. S'adonner à la peinture. Cultiver la peinture. Exceller dans la peinture. La peinture est un art d'agrément. Tant de livres faits sur la *peinture* par des connaisseurs n'instruiront pas tant un élève que la seule vue d'une tête de Raphaël. (Volt.) La *peinture* se divise en technique et en idéale, et l'une et l'autre se sous-divisent en portraits, *peinture* de genre et *peinture* historique. (Dider.)

> Je ne m'étonne point qu'à l'école des fleurs
> La *peinture* ait appris le secret des couleurs. ROCHE.)

— Loc. prov. *Renoncer à la peinture*. Abandonner un projet, se dégoûter d'une chose.

— Ouvrage de peinture. Peinture à l'huile, à fresque, en détrempe, en mosaïque, au pastel. Peinture sur verre, sur bois, sur toile, sur émail, sur porcelaine, etc. Faire de belles peintures. Enrichir les murs d'un palais de précieuses peintures. Couvrir une galerie, une coupole d'admirables peintures.

> Le pinceau de Zeuxis, rival de la nature,
> A souvent de ses traits ébauché la *peinture*. (BOIL.)

— Loc. pop. *Cela est fait comme une peinture*. Cette chose est bien faite, cet ouvrage est exécuté avec soin.

— Couleur, assemblage, assortiment de couleurs. Peinture fraîche. Cette peinture n'est pas encore sèche. Ne vous salissez pas à cette peinture. Cette peinture est d'un éclat merveilleux. Cette peinture est bonne et solide. Il donne aux fleurs leur aimable *peinture*. (Rac.) Sachez qui donne aux fleurs cette aimable *peinture*. (Régnier.)

— *Peinture en bois*. Partie de l'ébénisterie qui représente des figures et autres ornements par l'emploi de bois diversement colorés. || *Peinture d'impression*. Art d'imprimer diverses couches de couleur d'une même teinte, préparées à la détrempe, à l'huile ou au vernis, sur des ouvrages de menuiserie, de maçonnerie ou de serrurerie.

— Fig. Description vive et animée. La peinture des mœurs, des caractères, des passions. Ce poète descriptif excelle dans la peinture des scènes champêtres, des spectacles de la nature. Il a fait en quelques lignes une peinture si vraie, si chaude du cet événement, de cette bataille, qu'on croit y assister, et voir la chose même de ses propres yeux. Vous verrez dans les paroles de ce grand roi la vive *peinture* de la reine. (Boss.) Des vices dont on m'avait fait une *peinture* si agréable. (La Bruy.) Ce n'est pas là une *peinture* imaginaire, ce sont les mœurs. (Mass.) Les langues, pour quelqu'un qui les connaîtrait bien, seraient une *peinture* du caractère et du génie de chaque peuple. (Condill.) Quel intérêt peut-il résulter des *peintures* qui ne représentent les hommes que dans les convulsions de la fureur ou du désespoir? (Barth.) A quoi sert la *peinture* de leurs vices ou de leurs désastres? (Volt.) Si quelque fidélité brille dans mes *peintures*, c'est en présence même des objets qui m'ont servi de modèle qu'on appréciera le mieux ce genre de mérite. (Campenon.) Lisons les anciens, nous y trouverons des *peintures* vives et frappantes. (Guenard.)

> J'ajoute à ces tableaux la *peinture* effroyable
> De leur concorde impie, affreuse, inexorable! (CORN.)

> Je ne transmettrai point à la race future
> De leurs exploits rivaux l'héroïque *peinture*
> BAOUR-LORMIAN.)

— Fig. *Faire une mauvaise peinture de quelqu'un*. Représenter son caractère désavantageusement.

— Aux jeux de cartes, se dit dans le même sens que Figure, c'est-à-dire les rois, les dames, les valets. Mon jeu est plein de peintures. Il n'y a que des peintures dans son jeu.

— Fig. et fam. *En peinture*. loc. adv. En apparence, sans réalité. Riche en peinture. Brave en peinture.

> Ne raillons point ici de la magistrature,
> Vois-tu? je ne veux point être un juge en *peinture*.
> (RACINE.)

Cette expression n'est pas du style noble, et Corneille a eu tort de l'employer dans sa tragédie de *Nicomède*: Puisque le roi veut bien n'être roi qu'en *peinture*.

— *Je ne voudrais pas y être même en peinture*. J'ai une invincible répugnance à me trouver dans cet endroit.

— L'abbé Le Sueur était allé visiter Voltaire, à titre d'homme de lettres. Monsieur l'abbé, lui dit le malin vieillard, vous avez un beau nom en *peinture*. Dans cette phrase satirique, Voltaire fait allusion au talent du célèbre peintre Le Sueur.

PEINTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Peinturer. S'empl. adjectiv. Mur mal peinturé. Statue bien peinturée. Nous n'apercevons les Grâces que *peinturées*, bouffies et enflées d'artifices. (Mont.)

— Peint sans art, sans goût. Ce tableau n'est pas peint, il n'est que peinturé.

PEINTURER. v. a. 1re conj. (rad. *peinture*, dans le sens de couleur). Mettre en couleur, enduire de couleur. Peinturer un treillage, un mur, une porte, un plafond.

— A été employé autrefois au figuré dans le sens de Colorer.

> Le pré dessous ses pas était tout tapissé
> De mille belles fleurs qui *peinturaient* la rive.
> (GILLES DURANT.)

— SE PEINTURER. v. pron. Être enduit de couleur.

PEINTUREUR. s. m. Ouvrier qui met en couleur les bois, les fers, les murs, etc.

— En mauvaise part. Barbouilleur, mauvais peintre.

PEINTURLURÉ, ÉE. part. pass. du v. Peinturlurer. S'empl. adjectiv. Ce tableau n'est pas peint, il est peinturluré.

PEINTURLURER. v. a. 1re conj. Enluminer, barbouiller, faire de mauvaises peintures qui ont un certain éclat. Ce mot est ironique et burlesque.

— Absol. A quoi bon perdre son temps à peinturlurer de la sorte?

PEIPOUS ou **PEIPUS.** Géogr. Lac de la Russie d'Europe, de 110 sur 45 kilom., entre la Livonie et le gouvernement de Saint-Pétersbourg. En 1702, les Russes vainquirent les Suédois sur ce lac

PEIRESTORTES. Géogr. et hist. Village de France, départ. des Pyrénées-Orientales, sur la route de Perpignan. Les Français y défirent les Espagnols le 18 septembre 1793.

PEITH. s. m. Philol. La treizième lettre de l'alphabet celtique; elle correspond à notre P.

PÉJORATIF, IVE. adj. (du lat. *pejor*, pire). Gramm. Qui rend pire: qui exprime l'augmentatif dans le mauvais; qui ravale le sens. En français, il y a particulièrement des terminaisons péjoratives. Telles sont: *ache*, dans *bravache*; *ace*, dans *villace*; *aille*, dans *criailler*, etc.

— S'empl. subst. au masc. Un péjoratif. Il n'y a pas un mot français sous la lettrine *péj.*, et on ne sait pourquoi *péjoratif* n'y est point: cela vient peut-être de la vieille erreur qu'il n'y a point de *péjoratifs* en français. (Ch. Nod.)

PÉJORATION. s. f. (pr. *pé-jo-ra-ci-on*; du lat. *pejor*, pire). Action d'empirer; état de ce qui devient pire. Ce mot est nouveau et peu usité.

PÉKAN. s. m. Mamm. Espèce de martre du Canada.

PÉ-KAO ou **PE-KO.** s. m. Comm. Espèce de thé.

PÉKI. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, affilié d'abord aux sapindées, mais considéré depuis comme le type d'une nouvelle famille. Le peki est un arbre très-élevé qui croît à Cayenne. Péki butireux. Péki tuberculeux.

PÉKIN ou **PE-KING.** (littér. *cour du nord*). Géogr. Capitale de l'empire chinois, dans une vaste plaine, à 17 kilom. sud de la grande muraille; se divise en deux vastes parties: la ville tartare ou ville impériale, et la ville chinoise ou vieille ville: est arrosée par trois rivières; contient de 1,300,000 à 2,000,000 d'habitants; y compris les faubourgs, est trois fois aussi étendue que Paris.

PÉKIN. s. m. Comm. Sorte d'étoffe de soie fabriquée dans la ville de Pékin ou en Chine. Le pékin ressemble au taffetas.

— T. milit. Celui qui n'est pas soldat, qui n'est pas dans la vie militaire.

— Par analogie, se dit aussi de ceux qui dans un bal ne sont pas déguisés.

PÉKU. s. f. Nom que l'on donne à Batavia, à une valeur de mille caches.

PELACHE. s. f. Anc. comm. Espèce de peluche grossière, faite de fil et de coton.

PELADE. s. f. (rad. lat. *pilus*, poil). Synonyme vulgaire d'Alopécie; cependant l'alopécie ne prend le nom de *pelade* que lorsque la chute de l'épiderme, sous forme d'écailles, accompagne ou suit celle des poils.

— Techn. Laine détachée des peaux apprêtées pour cuir et parchemin.

PELADON. s. m. Techn. Crochet de fer fixé par une douille à un long manche de bois.

PELAGE. s. m. Couleur ou nature des poils qui couvrent le corps de certains mammifères. Le pelage des cerfs est blond, fauve, brun ou moucheté. Le pelage du tigre est fort riche et fort beau. Deux chevaux du même pelage. Dans l'état de domesticité, le *pelage* du cerf change du fauve au blanc. (Buff.)

— S'est pris autrefois pour Fourrure.

— Techn. Action de peler les peaux.

— Dr. féod. V. PELLAGE.

PÉLAGE. Fameux hérésiarque du v^e^ siècle, naquit dans la Grande-Bretagne, embrassa la vie monastique, vint à Rome, y fut ami de saint Augustin, donna dans les discussions métaphysiques auxquelles l'Orient était en proie, et tomba dans de graves erreurs sur la grâce et la liberté. Il mourut vers 432. V. PÉLAGIANISME.

PÉLAGIANISME. s. m. Hist. eccl. Doctrine de Pélage. Le pélagianisme est une hérésie dans laquelle on nie la nécessité de la grâce, le péché originel, la damnation des enfants morts sans baptême, en soutenant que, par son seul libre arbitre, l'homme peut s'abstenir du péché et atteindre dans cette vie à un état de perfection. Condamné dans les conciles de Carthage, d'Antioche et d'Éphèse, le pélagianisme n'en subsista pas moins jusqu'au VI^e^ siècle.

PÉLAGIE. s. f. Pathol. Érysipèle écailleux des mains, quelquefois des jambes, rarement de la face. V. PELLAGRE.

— Zooph. Genre de la famille des méduses. Pélagie onguiculée. Pélagie denticulée. Pélagie pourprée.

PÉLAGIE. Myth. gr. Surnom de Vénus, parce qu'elle était née du sein de la mer. || Surnom d'Isis, parce que l'Egypte, dont elle était la déesse principale, ressemble à une grande mer, lors de l'inondation du Nil.

PÉLAGIE (Sainte), née dans le v^e^ siècle. D'abord comédienne, puis religieuse, finit ses jours dans la pénitence sur le mont des Oliviers.

— SAINTE-PÉLAGIE. Hist. Prison de Paris qui a été longtemps spécialement réservée aux détenus pour dettes et aux prisonniers politiques.

PÉLAGIEN, IENNE. adj. Qui est conforme à la doctrine du moine Pélage. Opinion pélagienne.

— substantiv. Celui, celle qui adhère au pélagianisme. Les pélagiens.

PÉLAGIEN, IENNE. adj. (rad. gr. πέλαγος, mer). Antiq. Qui appartient à l'Océan.

— Zool. Qui se rencontre à une profondeur plus ou moins considérable en pleine mer. Coquilles pélagiennes. || Qui fréquente la haute mer, pour y chercher la nourriture. Oiseaux pélagiens. || PÉLAGIENS. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux nageurs qui vivent sur les mers.

PÉLAGIQUE. adj. des 2 g. Ichthyol. Se dit des poissons qui vivent en mer à une grande distance des côtes.

— Minér. Qui est le produit des sédiments de la haute mer. On donne cette épithète à un ordre de terrains Isémiens, comprenant les sédimenteux moyens, depuis la craie jusqu'au liais, ou calcaire à gryphites, exclusivement.

PÉLAGONIE. Géogr. anc. Province de Macédoine, comprise dans la Péonie, avec laquelle on la confond quelquefois.

PÉLAGOSCOPE. s. m. (ét. gr., πέλαγος, mer; σκοπέω, je regarde). Phys. Instrument d'optique dont on se sert pour voir les objets dans la mer, au fond de l'eau.

PÉLAGOSCOPIE. s. f. Phys. Art de se servir du pélagoscope.

PÉLAGOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui appartient au pélagoscope, à la pélagoscopie.

PÉLAGUSE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves, polythalames, établi pour des espèces d'ammonites qui ont la spire cachée par l'enroulement du dernier tour, ou pour des espèces de nautiles à cloisons sinueuses. Ce genre a pour type le pelaguse lobiserré.

PÉLAINS. s. m. pl. Anc. comm. Nom des satins de la Chine que la compagnie des Indes achetait dans l'Hindoustan.

PÉLAMIDE. s. f. (rad. gr. πηλός, limon). Erpét. Genre d'ophidiens apodes, vivant dans le limon, sur le bord de la mer. Pélamide bicolore. Pelamide fasciée. Pélamide granulée.

— Ichthyol. Nom donné à la biche vulgaire sur les côtes de la Méditerranée. || Nom d'un poisson voisin de la bonite.

PÉLAMIDES. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble à la pélamide. || PÉLAMIDES. s. m. pl. Famille d'ophidiens qui a pour type le genre pélamide.

PÉLARD. adj. m. (rad. *peler*). N'est usité que dans cette locution: *Bois pelard*, bois qui a été pelé, écorcé sur pied, pour faire du tan.

PÉLARDEAU. s. m. Mar. Morceau de bois ou de planche, enveloppé d'étoupe et de suif, que l'on emploie pour masquer le trou d'un boulet, ou une voie d'eau.

PÉLARGONE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, offrant de nombreuses espèces, polypétales, irrégulières, de la famille des géraniées. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces, originaires du cap de Bonne-Espérance, la plupart cultivées dans les jardins, à cause de l'élégance et de la beauté de leurs fleurs, et qui sont devenues l'ornement de nos parterres. Pélargone tachetée. Pélargone zizelette. Pélargone hybride. Pélargone odorante.

PÉLASGE. adj. et s. des 2 g. Géogr. et ethnogr. Noms des habitants primitifs de la Grèce et de l'Italie. Les Pélasges paraissent appartenir à la race indo-germanique, partis de l'Orient pour l'Europe, on ne sait si c'est avant ou après les Celtes, les Ibères, les Germains et les Slaves, ils se divisèrent en deux branches, dont l'une franchit le Danube et s'établit en Grèce, en Italie, av. J.-C.; l'autre remonta le long de la Save et arriva dans l'Italie septentrionale, en 1600. Presque partout les Pélasges, au bout d'un certain temps, furent vaincus, chassés ou réduits à un état d'infériorité.

PÉLASGIDE. adj. des 2 g. Antiq. gr. V. PÉLASGIEN.

PÉLASGIE. Géogr. anc. Nom générique de toute la Grèce. Nom spécifique du Péloponnèse, où les Pélasges établirent principalement leur domination.

PÉLASGIEN, IENNE. adj. Ant. gr. Qui appartient aux Pélasges. || Surnom de Junon et de Cérès.

PÉLASGIOTIDE. Géogr. anc. Contrée de Thessalie qui tenait son nom d'une colonie de Pélasges, et dont la capitale était Larisse.

PÉLASGIQUE. adj. des 2 g. Ant. gr. Qui appartient aux Pélasges. *Langue pélasgique*, idiome des Pélasges, lequel, selon Hérodote, différait essentiellement de celui des Grecs ou Hellènes proprement dits. On croit que tous les noms propres des temps héroïques, comme Achille, Ulysse, Thésée, etc., etc., appartiennent à la langue pélasgique. || *Écriture pélasgique*. La plus ancienne écriture connue qui ait été en usage chez les Grecs, on l'appelle aussi *écriture cadméenne*. || *Constructions pélasgiques* ou *cyclopéennes*. Nom donné à des constructions par blocs non équarris qui caractérisent l'époque pélasgique, et dont il reste encore aujourd'hui en Grèce et en Étrurie des ruines gigantesques. Dans ces constructions, les pierres plus ou moins dégrossies étaient réunies sans mortier.

— Géogr. anc. *Golfe pélasgique*. Golfe de la mer Égée, au sud-est de la Thessalie, aujourd'hui, *Golfe de Volo*.

PÉLASGO-PHÉNICIEN, IENNE. adj. et s. Ethnogr. Nom que donnent aux Pélasges, et à ce qui les concerne, ceux qui prétendent que ce peuple appartenait à la race sémitique. Par ce système d'une race pélasgo-phénicienne, on explique plausiblement l'origine des luttes entre la race hellénique et les habitants de l'Asie occidentale.

PÉLASGUS. Temps hér. Nom porté par plusieurs fondateurs de colonies pélasgiennes, dont le plus célèbre fut, selon Denys d'Halicarnasse et Apollodore, fils de Jupiter et de Niobé.

PÉLATE. s. m. (du gr. πελάτης, domestique). Antiq. gr. Citoyen d'Athènes que la pauvreté réduisait à se mettre aux gages d'un autre citoyen.

PÉLÂTRE. s. m. V. PELLÂTRE.

PELAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Pelauder. S'empl. adject. Ainsi est berné et *pelaudé* le pauvre homme. (Les Quinze joies du mariage). Je fus *pelaudé* à toutes mains. (Mont.)

PELAUDER. v. a. 1^{re} conj. (rad. lat. *pellis*, peau, en v. fr. *pel*). Battre, étriller, châtier, écorcher. || SE PELAUDER. v. pron. Se battre à coups de poing. Ce terme est bas et populaire.

PELAUDERIE. s. f. Lutte à coups de poing. Popul. et inus.

PÉLE. s. m. Techn. Cette curieuse variante de *pêne* est indiquée par l'Académie. Pourquoi? Est-ce parce que quelques ouvriers ignorants s'en sont servis? Mais alors, que de milliers d'autres mots estropiés ne faudrait-il pas mentionner! V. PÊNE.

PELÉ, ÉE. part. pass. du v. Peler. S'empl. adjectiv. Fruit pelé. Amande pelée. Fromage pelé. Velours pelé.

— Fig. *Roc pelé, montagne pelée*. Roc, montagne, sans végétation ni verdure.

— *Tête pelée*. Tête chauve. || Par anal., on dit, *Avoir le cou pelé*. Chemin faisant, il vit le cou du chien *pelé*. (La Font.)

— J.-J. Rousseau, qui vécut pauvre mais indépendant, a employé ce terme au figuré par allusion à la fable de La Fontaine, *Le Chien et le Loup* : J. suis pauvre, disait-il, mais je n'ai pas le cou *pelé*, c'est-à-dire, je ne m'engraisse pas des miettes de la terre; mais aussi je ne ressemble pas à ce chien bien nourri qui porte au cou le collier et la chaîne, indices de la servitude.

— Subst. et fam. *Un pelé, un vieux pelé*. Une personne chauve.

— Pop. et t. de mépris. Personne sans considération, sans fortune, comme de rien. *Il y avait quatre tondus et un pelé*. Se dit d'une pièce... où il y avait peu de personnes et rien que de petites gens.

PÉLÉADES. s. f. pl. Ant. gr. Vierges sacrées, prophétesses, qui demeuraient chez les Dodoniens. || Astron. Syn. de Pléiades.

PÉLÉCANIDÉ. adj. des 2 g. Ornith. Qui ressemble au pélican. || PÉLÉCANIDÉS. s. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes qui a pour type le genre Pélican.

PÉLÉCANOÏDE. s. m. (ét. gr., πελεκάν, pélican, εἶδος, ressemblance.) Ornith. Genre de palmipèdes, qui a les formes des pétrels, une petite poche nue et dilatable sous la gorge, comme les pélicans, et manque de pouce comme les albatros. Il habite la mer Pacifique et la mer Australe.

PÉLÉCIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

PÉLÉCINE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, qui ne comprend qu'une espèce des Indes. Il paraît très-voisin des évanies.

PÉLÉCINON. s. m. (rad. gr. πέλεκυς, hache). Ant. Espèce de cadran solaire qui avait la forme d'une hache.

PÉLÉCOCÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères.

PÉLÉCOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πέλεκυς, hache, εἶδος, forme). Géom. Qui est en forme de hache. Se dit particulièrement d'une figure formée par deux quarts de cercle renversés, se touchant par deux de leurs extrémités, et surmontés d'un demi-cercle qui s'appuie sur les deux autres.

— S'empl. subst. Un pélécoïde. Une pélécoïde. Le pélécoïde est une surface carrable.

PÉLÉCOPHORE. s. m. (ét. gr., πέλεκυς, hache, φέρω, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

PÉLÉCOTOME. s. m. (ét. gr., πέλεκυς, hache; τομή, section). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, comprenant une espèce de ripiphore de Moscou.

PÉLÉCYPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., πέλεκυς, hache, ποῦς, ποδός, pied). Zool. Qui a le pied en forme de hache ou de lance. || PÉLÉCYPODES. s. m. pl. Moll. Ordre de la classe des mollusques, comprenant ceux de ces animaux qui ont un pied en forme de massue ou de lance.

PÉLÉE. Temps hér. Fils d'Éaque, épousa la déesse Thétis et fut père d'Achille. Ce fut aux noces de Pélée que la Discorde jeta la fatale pomme qui causa la guerre de Troie. Pélée fut la tige des rois d'Épire.

PÉLÉIDE. adj. et s. Temps hér. Descendant de Pélée.

PÉLÉKYDE. s. f. Minér. Variété de cuivre arséniaté.

PÊLE-MÊLE. loc. adv. (formé de *pelle*, et de *mêler*, comme quand on entasse diverses sortes de grains avec la pelle). Confusément. Entrer, sortir pêle-mêle. Des hardes, des effets, des meubles entassés pêle-mêle. Je suis assez juste pour rendre au vrai mérite ce qui lui appartient, quoique je le trouve *pêle-mêle* avec quelques désagréments. (M^{me} de Sév.) Je me suis trouvé confondu *pêle-mêle* dans toutes les conversations sans qu'on ait fait la moindre attention à moi. (Montesq.)

> Donc, ce dont la fortune afflige cette vie
> Pêle-mêle assemblé me pré se tellement,
> Que c'est parmi les miens être digne d'envie,
> Que de pouvoir mourir d'une mort seulement. (MALH.)

PÊLE-MÊLE. s. m. État, situation où l'on est pêle-mêle, mélange confus, désordonné, de personnes ou de choses. Le pêle-mêle de la société. Le pêle-mêle des institutions, des lois. On ne peut se reconnaître, se distinguer, se retrouver dans ce pêle-mêle. La vie n'est qu'un pêle-mêle de biens et de maux.

— En style d'étiquette de cour. Présentation sans préséance. Il y aura pêle-mêle à la cour. Le roi a ordonné le pêle-mêle, qu'il y aurait pêle-mêle.

PÊLE-MÊLÉ, ÉE. part. pass. du v. Pêle-mêler. Livre *pêle-mêlé* de notes et considérations. (Moy. de parvenir.)

Je vois là, tantôt un amour, tantôt un dédain, puis tous les deux *pêle-mêlés* ensemble. (Et. Pasq.)

PÊLE-MÊLER. v. a. 1^{re} conj. (ét., V. PÊLE-MÊLE). Entasser confusément. Ce verbe est à regretter, nos vieux écrivains en ont fait usage. *Pêle-mêlant* le bien avec le mal, et le mal avec le bien. (Nic. Pasq.)

> Fortune, qui entre ses mains
> Va pêle-mêlant les humains. (GRÉVIN.)

— SE PÊLE-MÊLER. v. pron. Être pêle-mêle. La jeunesse se *pêle-mêlant* sans ordre, sans cérémonie. (Contes d'Eutrap.)

PELER. v. a. 1^{re} conj. (du lat. *pilare*; rad. *pilus*, poil). On change l'*e* en *è* devant une syllabe muette. *Je pèle, tu pèles, il pèle*, etc. Ôter le poil. Peler un cochon de lait après l'avoir mis dans de l'eau bouillante. Peler des cuirs, des peaux.

> Deux femmes, l'une jeune, et l'autre à quarante ans
> Maniaient les cheveux de leur grison fidèle
> La vieille ôtait les noirs et la jeune les blancs
> Ah! pauvre sot, tu crois qu'on te frise, on te pèle.
> BOURSAULT.

— PELER. v. a. (du lat. *pellis*, peau, enveloppe). Ôter la peau d'un fruit, l'écorce d'un arbre, et, en général, la surface des choses qui ont une espèce de peau. Peler une pomme, une poire. Peler un jeune arbre. Peler une langue de bœuf. Peler du fromage.

— Horti. *Peler la terre*. Ôter le gazon, l'herbe dont elle est couverte. || *Peler des allées*. En enlever l'herbe avec la bêche ou la pelle, etc., etc.

— Neutral. *Le corps pèle*. Se dit quand l'épiderme ou la première superficie de la peau se détache et tombe d'elle-même, du corps de l'homme et des animaux. Le corps m'a pelé à la suite de la longue maladie que j'ai faite.

— SE PELER. v. pron. Être pelé. Le cochon de lait se pèle aisément. La pêche est le fruit qui se pèle le mieux.

— Perdre son poil ou sa peau. Cette peau de lapin se pèle. Mon corps se pèle.

PÈLERIN, INE. s. (du lat. *peregrinus*, *a*, voyageur, euse, nos pères ont dit d'abord *perégrin*, *pérégrine*; ce n'est que plus tard qu'on a changé le premier *r* en *l*, comme cela a eu lieu pour d'autres mots; par exemple, dans *crible*, du lat. *cribrum*, le second *r* se trouve aussi changé en *l*. Ce qui n'empêche pas que, tout en écrivant *pèlerin*, *pèlerine*, *pèlerinage*, nous ayons conservé *pérégrination*, *pérégriner* et *pérégrinité*). Personne qui voyage ou qui parcourt les pays étrangers pour visiter les saints lieux, et pour faire ses dévotions aux reliques des saints. Un saint pèlerin. Un pauvre pèlerin. Un pèlerin qui va à Rome, à Jérusalem, à Saint-Jacques de Compostelle. En Italie, il est assez commun de voir une jeune femme riche s'affubler d'un habit de *pèlerine*. (Sall.)

— Se dit aussi des mahométans qui font le voyage de la Mecque.

— Hist. sac. *Les pèlerins d'Emmaüs*. Les deux disciples qui allaient à Emmaüs, après la résurrection de Jésus-Christ.

— Personne fine, adroite, rusée, dissimulée; bon apôtre, et même fripon. Cette acception familière du mot *pèlerin* vient des ruses et des menteries qu'employaient anciennement les pèlerins pour surprendre la crédulité des peuples; ou bien encore de ce que tous ceux qui allaient en pèlerinage, quel que fût leur rang ou leur pouvoir, se dépouillaient de toutes les marques honorifiques pour endosser la robe longue, brune et grossière, et prendre en main le bâton et la gourde, ce qui ne permettait plus de distinguer un grand seigneur d'un homme du peuple. Si tu connaissais le *pèlerin*, tu trouverais la chose assez facile pour lui. (Mol.)

— Faucon. Se dit d'une femelle âgée de deux ans, de l'espèce du faucon commun.

— Ichthyol. Division du grand genre des squales, qui appartient à la famille des plagiostomes, parmi les poissons cartilagineux trématopnés. On ne connaît guère dans ce genre qu'une espèce, le *pèlerin très-grand*. Ce poisson, qui atteint quelquefois à une taille de plus de 10 mètres, habite les froides mers du Nord, dans les régions arctiques, vers les côtes du Groenland.

— Adject. Les peuples *pèlerins* se sont levés avec le siècle, à l'appel du Dieu des vivants, ils ont semé aussi leur chemin de leurs os. (E. Quinet.)

— Quelques dictionnaires écrivent *pèlerin*, mais c'est à tort; *pèlerin* est la seule accentuation correcte.

PÈLERINAGE. s. m. (rad. *pèlerin*). Le voyage que fait un pèlerin, voyage fait par dévotion. Aller en pèlerinage. Entreprendre un long pèlerinage, un lointain pèlerinage, un pieux pèlerinage. L'on ne voit point faire de vœux ni de *pèlerinages* pour obtenir d'un saint d'avoir l'esprit plus doux. (La Bruy.) Notre *pèlerinage* doit être de sept ou huit jours. (J.-J. Rouss.) Quoi! vous voulez faire un *pèlerinage* à Montmorency. (Id.) Voici les instructions qu'on nous a données pour nous aller à faire sans danger ce hasardeux *pèlerinage*. (A. de Cust.)

— Lieu où l'on va en pèlerinage. Le sépulcre du Sauveur, à Jérusalem, est le plus saint et le plus fréquenté de tous les pèlerinages.

— Dès le règne de Constantin, les chrétiens commencèrent à se rendre en pèlerinage à Jérusalem, pour visiter le tombeau du Sauveur, les pèlerinages devinrent de plus en plus fréquents et donnèrent naissance aux croisades. || En Espagne, Saint-Jacques de Compostelle, et, en France, Saint-Michel du Mont, étaient des lieux de pèlerinage. Les mahométans ont aussi leur pèlerinage de la Mecque, tous les peuples, dans toutes les religions, ont des lieux de pèlerinage.

— Fig. Voyage, passage; chose instable, fugitive. La vie est un bien triste pèlerinage, un court pèlerinage. Vous voyez que le *pèlerinage* de cette vie n'est pas semé de roses. (Volt.) Cette mort dans la paix et dans l'espérance du Seigneur, qu'il a regardée comme la fin de son travail et le terme de son *pèlerinage*. (Fléch.)

— Quelques dictionnaires écrivent *pèlerinage*, mais il est plus conforme aux règles et plus correct d'écrire *pèlerinage*.

PÈLERINE. s. f. Ajustement de femme, en forme de grand collet rabattu qu'on ajoute à une robe, et qui couvre la poitrine et les épaules. La pèlerine est ordinairement faite de la même étoffe que la robe.

PÈLERINE. s. f. Conchyl. Nom vulgaire du peigne commun.

PÈLERINER. v. n. 1^{re} conj. Aller en pèlerinage. Inusité. V. PÉRÉGRINER.

PÉLETRAGE. s. m. Techn. Fermeture d'un coffre. Inusité.

PÉLESTINIENS. Hist. et géogr. Anciens peuples qui habitaient l'Ombrie en Italie.

PÉLÉTHRONIENS. s. m. pl. Myth. gr. Nom que la fable donne aux Lapithes, parce qu'ils habitaient la ville de Péléthronium, en Thessalie.

PELETTE. s. f. Techn. Instrument avec lequel on coupe, on divise la terre à briques.

PÉLEVAUILLE. s. f. Agric. Variété de raisins qui croît en France, dans le Médoc.

PÉLEW ou **PÉLIOU.** Géogr. Groupe d'îles de la mer du Sud, compris dans l'archipel des Carolines, dont il forme la partie occidentale.

PÉLEXIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des néotties.

PÉLIADES. s. f. pl. Temps hér. Filles de Pélias.

PÉLIAS. s. m. Temps hér. Fils de Neptune et de Tyro; fut tué par ses propres enfants, sur l'instigation de Médée, qui leur avait persuadé que c'était le moyen de le rajeunir. Jason était le neveu de Pélias.

PÉLICAN. s. m. (du gr. πέλεκαν, même signif.). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes totipalmes, le bec de ces oiseaux est long, droit, large, très-comprimé; la mandibule inférieure est formée par deux branches osseuses, entre lesquelles pend une grande poche de peau nue et très-dilatable, dans laquelle les pélicans, qui sont habiles nageurs, font une ample provision de poissons et d'eau. La longueur du pélican est quelquefois de près de 2 mètres de l'extrémité du bec à celle de la queue, et ses ailes prennent ni 4 mètres d'envergure. Son bec a près de 50 centimètres de long, sa poche peut contenir plus de 20 litres d'eau, et il en contient assez en sac, en une seule pêche, autant de poisson qu'il en faudrait pour le repas de six hommes. Les fleuves, les lacs et les côtes maritimes sont les lieux que fréquentent les pélicans. Nageurs habiles et voiliers excellents, ils se servent de ces deux moyens pour faire la chasse aux poissons dont ils font leur nourriture. Ils ont aussi la faculté de se percher sur les arbres, malgré la conformation de leurs pieds. Le pélican blanc est la seule espèce qui se trouve en Europe. Pélican ordinaire ou pélican blanc. Pélican à lunettes. Pélican brun.

— Hist. Le pélican retire de son estomac les aliments qu'il a pris, pour en nourrir ses petits; on le peint même se déchirant les flancs, pour faire boire son sang à sa couvée, ce qui l'a fait prendre pour l'emblème de la tendresse paternelle, et même de la Providence divine. Sur les autels, sur la porte des tabernacles, sur les ornements sacerdotaux, on peint, on sculpte, on grave un pélican s'ouvrant les entrailles, par allusion à l'amour de Jésus-Christ qui, dans le sacrement eucharistique, nourrit les fidèles de sa propre substance.

PÉLICAN. s. m. Chir. Instrument dont on se sert quelquefois pour l'extraction des dents molaires, surtout lorsque les gencives sont trop douloureuses et ne peuvent supporter la pression de la clé. On préfère généralement le pélican de Bucking.

— Anc. chim. Alambic de verre d'une seule pièce, avec un chapiteau tubulé d'où sortent deux becs opposés et recourbés, qui font anse et qui rentrent dans la cucurbite, où ils rapportent les vapeurs condensées dans le chapiteau.

— Charp. Petit crochet servant à assujétir les pièces de bois, lorsqu'on les scie ou qu'on les travaille.

— Artill. Pièce d'artillerie qui est un quart de coulevrine, portant six livres de boulet.

PÉLICE. s. f. Erpét. Reptile du genre couleuvre. Ce serpent est noir en dessus, vert en dessous, avec du brun derrière les yeux et sur le sommet de la tête; on le rencontre aux Indes.

PÉLICOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πέλεκυς, écaille, εἶδος, forme). Qui a la forme d'un bénitier. || PÉLICOÏDES. s. m. pl. Conchyl. Ordre de coquilles élatobranches, qui ont la forme d'une écuelle, et dans lequel sont compris les coquilles vulgairement appelées *bénitiers*.

PÉLIDNE. s. f. Ornith. Genre d'échassiers longirostres, connus sous les noms vulgaires d'*alouette de mer*, de *brunette*, de *becasseau brunette*, etc. Ces oiseaux, très-communs en France, lors de leur double passage au printemps et en automne, fréquentent les marais, les bords de la mer, des rivières et des étangs.

PÉLIEN, IENNE. adj. et s. Habitant des îles Pelew ou Péliou. || Qui appartient à ces îles ou à leurs habitants.

PÉLIGNIENS. s. m. pl. Hist. anc. Petit peuple du Samnium, à l'est des Marses, dans les montagnes, près de la mer.

PELIN. s. m. (du lat. *pellis*, peau). Tann. Composition qui sert à peler le cuir, les peaux. C'est à tort que M. N. Landais veut qu'on écrive *plain*, qui n'a pas du tout la même signification; *pelin* est la seule forme correcte, puisqu'il est analogue à l'étymologie.

PÉLION. Géogr. Montagne fameuse de la Thessalie, n'était qu'un prolongement de l'Olympe, et formait un promontoire couvert de sapins, de cèdres et de cyprès, c'est du Pélion qu'on tira les arbres dont fut construit le navire Argo. Les Centaures habitaient sur cette montagne. Dans la guerre contre les dieux, les géants entassèrent le mont Pélion sur le mont Ossa, pour escalader le ciel.

> **Comme la rebellion,**
> **Dont le fameux folie**
> **Fit voir à la Thessalie,**
> **Olympe sur Pélion.**
> (MALHERBE.)

PÉLIOPE ou **PÉLIOPODE** s. f. (ét. gr., πελιός, gros; πούς, ποδός, pied). Ornith. Variété de poule d'eau, caractérisée par des pattes blanches.

PÉLIOSANTHE. s. m. (pr. *pé-lio-zan-te*). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, irrégulières, de la famille des colchicacées. Les péliosanthes sont des plantes herbacées fort peu nombreuses en espèces, et propres aux climats intertropicaux.

PÉLIOSE s. f. (pr. *pé-li-o-ze*; du gr. πελιός, livide. Médec. Ecchymose, tache scorbutique, maladie caractérisée par des pustules hémorrhagiques, souvent mélangées de sérosités.

PELISSE s. f. (pr. *pliss*; rad. lat. *pellis* peau, enveloppe). Sorte de manteau ou mantelet de femme, en étoffe de soie ou de laine, ordinairement doublé ou garni de fourrures. Une pelisse de femme. Se couvrir d'une pelisse. L'hiver commence à se faire sentir, il faut endosser la pelisse.

— Cost. milit. Veste galonnée et bordée de fourrures, qui fait partie de l'habillement du hussard, et qu'il attache et laisse pendre sur ses épaules, par-dessus la veste ordinaire d'uniforme, lorsqu'il est en grande tenue. Une pelisse de soldat. Une pelisse d'officier. La pelisse du colonel est magnifique.

—Hist. ott. Vêtement de fourrures à l'usage des Orientaux. Vêtement d'honneur, fait de pelleteries précieuses, dont le sultan des Turcs fait cadeau aux grands dignitaires de son empire et aux personnages étrangers auxquels il veut donner un témoignage de sa faveur. La pelisse de renard noir est réservée au sultan en recevoir une de sa main, c'est le comble de l'honneur et de la distinction.

PELLA. Géogr. anc. Ville de Macédoine, dans l'Émathie, sur le Lydias; Alexandre y naquit. Aujourd'hui *Palanas*.

PELLA. s. f. Bot. Genre de plantes établi d'après un fruit de Ceylan. Ce fruit est une baie à calice supérieur, sans dent, et renfermant dans une seule loge un grand nombre de semences luisantes.

PELLAGRE. s. f. (ét. lat., *pellis*, peau; *ægra*, malade). Pathol. Maladie cutanée, caractérisée par une inflammation chronique, exanthématique ou squameuse, qui se reproduit et s'aggrave à chaque printemps, qui est bornée aux parties du corps exposées aux rayons solaires, et qui est souvent accompagnée ou suivie de troubles graves des fonctions digestives ou cérébrales. La pellagre, regardée comme une variété de l'ichthyose, est particulière au Milanais et au Piémont, et commune chez les individus dont la constitution est détériorée par la misère ou les maladies.

PELLÂTRE. s. m. (péjorat. de *pelle*). Anc. techn. Partie inférieure, large et plate d'une pelle, espèce de pelle, avec ou sans bords, qui est à l'extrémité du manche.

PELLE. s. f. (du lat. *pala*). Instrument de fer ou de bois, large et plat, à long manche, et qui sert à prendre ou à réunir diverses choses. Pelle à feu ou pelle de feu. Pelle de four. Pelle de jardin. Pelle d'écurie. Prendre du feu avec une pelle ou sur une pelle. Remuer les blés avec une pelle. Une selle à la turque et dont les étriers étaient, comme en Barbarie, des espèces de pelles coupantes qui tiennent lieu d'éperons à l'écuyer. (A. de Cust. Saint-Honoré, patron des boulangers, est représenté une pelle à four à la main. (Sal.)

— Fig. *Remuer l'argent à la pelle*. Avoir beaucoup d'argent.

—Prov. et fig. *La pelle se moque du fourgon*. Il a précisément les mêmes défauts qu'il se permet de reprendre en autrui.

—Mar. *Pelle d'aviron*. Partie plate de l'aviron, laquelle entre dans l'eau.

PELLE-A-CUL. s. f. Espèce de chaise de jardin, dont le siège est fait en forme de pelle. || Pl., des *pelles-à-cul*.

PELLÉE. s. f. C'est la forme la plus correcte, mais la moins usitée. V. PELLETÉE.

PELLEGRIN (L'abbé Simon-Joseph). Littérateur, né à Marseille, en 1663; travailla à Paris pour plusieurs théâtres, et mourut en 1745.

PELLEGRINI (Tibaldo de). Peintre et architecte, né en 1527, dans le Milanais, mort à Modène en 1592. Il exerça beaucoup d'influence sur le goût espagnol. || PELLEGRINI. Célèbre chanteur, né en Italie, vers 1780, mort en 1832; brilla dix ans au théâtre italien de Paris, comme premier bouffe, puis fut nommé professeur de chant au Conservatoire de musique.

PELLEGRUE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Réole (Gironde); 1,600 hab.

PELLENE. Géogr. anc. Ville d'Achaïe, avec un port sur le golfe de Corinthe; c'était la demeure de Protée.

PELLERÉE. s. f. V. PELLETÉE.

PELLERIN (Le). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Paimbœuf (Loire-Inférieure); 2,000 hab.

PELLERON. s. m. Techn. Pelle de bois étroite et longue, dont les boulangers se servent pour enfourner les petits pains.

PELLETAN (Philippe). Chirurgien célèbre et membre de l'Institut de France, mort à Paris en 1829.

PELLETÉE. s. f. (rad. *pelle*). Ce qui peut tenir sur une pelle, la quantité que peut contenir une pelle. Une pelletée de terre. Une pelletée de plâtre. Jeter aux volailles une pelletée de grains. Donnez-moi une pelletée de feu. On dit aussi, mais moins bien, *une pellée*, *une pellerée*.

PELLETER. v. a. 1^re^ conj. Prendre à la pelle, remuer avec la pelle. Il est vieux et inusité.

PELLETERIE. s. f. (pr. *pèl-te-ri*; rad. lat. *pellis*, peau). Nom collectif sous lequel on embrasse toutes les peaux préparées en fourrures que l'on vend dans le commerce pour la garniture de vêtements d'hiver. Le poil du dos des animaux à fourrure est le plus recherché dans les pelleteries, parce que c'est celui qui réunit au plus haut point les qualités voulues, c'est-à-dire, la longueur, l'épaisseur, la douceur et la couleur. Les plus précieuses pelleteries sont les peaux de martres, celles de renard noir et blanc, l'hermine, le loup blanc, le petit-gris; les plus communes sont celles de loup et de renard. Les pelleteries les plus précieuses nous viennent du Nord; celles des pays chauds se nomment *pelleteries communes*. Paris reçoit des pelleteries non fabriquées de toutes les parties du monde, et les rend ensuite fabriquées au commerce sous le nom de *fourrures*.

— Art de préparer les peaux en fourrures ou les peaux garnies de leur poil.

— Commerce de fourrures. La pelleterie est un excellent commerce pendant les hivers rigoureux.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des primulacées. || *Pelleterie printanière*. Cette plante croît au Brésil.

— M. Landais écrit *pellettrie*; mais cette orthographe est incorrecte, car elle fait supposer le primitif *pellette*, qui n'existe pas.

PELLETIER, IÈRE. s. Qui prépare et qui vend de la pelleterie, des pelleteries, des fourrures.

— adjectiv. Un marchand pelletier. Une marchande pelletière.

PELLETIER (Bertrand). Pharmacien chimiste français, né à Bayonne en 1761, mort en 1797; se rendit célèbre par ses découvertes chimiques, et devint à vingt-neuf ans membre de l'Académie des sciences.

PELLEVÉ (Nicolas de). Archevêque de Reims et cardinal, né au château de Jouy en 1518, fut un des chefs les plus acharnés de la ligue, et mourut de chagrin, en 1594, en apprenant l'entrée de Henri IV à Paris.

PELLEVERSAGE. s. m. Agric. Labour à la bêche.

PELLEVERSÉ, ÉE. part. pass. du v. Pelleverser. S'empl. adjectiv. Terre pelleversée.

PELLEVERSER. v. a. 1^re^ conj. Agric. Labourer à la bêche. Pelleverser un champ.

— SE PELLEVERSER. v. pron. Être labouré à la bêche.

PELLEVERSOIR. s. m. Agric. Sorte de bêche pour retourner la terre.

PELLICIER (Guillaume). Évêque de Maguelonne, homme d'État et savant distingué, né vers la fin du XV^e^ siècle, fut chargé par François I^er^ de plusieurs missions importantes dans l'intérêt de la France; mourut en 1567.

PELLICULAIRE. adj. des 2 g. (rad. lat. *pellicula*, pellicule). Hist. nat. Qui a la forme d'une pellicule ou lame mince. Se dit particulièrement d'un minéral qui est en lamelles étendues sur divers corps. Cuivre pelliculaire. || Se dit aussi, en botanique, d'un périsperme qui consiste en une lame mince.

PELLICULE. s. f. (du lat. *pellicula*, diminut. de *pellis*, peau). Petite peau, peau extrêmement mince et déliée des êtres animés, de la coque intérieure de l'œuf et de quelques fruits. L'épiderme est une pellicule. Il y a, dans un œuf, deux pellicules, celle qui tapisse l'intérieur de la coque, et celle qui enveloppe le jaune. Les grains de grenade sont séparés les uns des autres par de petites pellicules.

— Petite peau qui se forme sur certaines substances, sur certaines gelées. Enlever la pellicule qui s'est formée sur le lait bouilli.

— Bot. Membrane très-mince qui enveloppe en entier certaines graines, et qui porte les poils dont elles semblent chargées.

— Helminth. *Pellicule animée*. Ver marin du genre des planaires, qui a trois centimètres de long, et douze yeux.

PELLICULEUX, EUSE. adj. Didact. Qui est plein de pellicules.

PELLIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames.

PELLISSON (Fontanier-Paul). Né à Béziers en 1624, d'une famille protestante, devint conseiller d'État, et premier commis de Fouquet, dont il eut l'amitié et dont il partagea noblement la disgrâce. Louis XIV, touché de sa constance, le nomma son historiographe. Pellisson se fit catholique, et mourut en 1693, membre de l'Académie française.

PELLONIA (du lat. *pellere*, chasser). Myth. rom. Déesse que l'on implorait à Rome pour mettre l'ennemi en fuite.

PELLOS. s. m. Ornith. Nom d'une espèce de héron.

PELLUCIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *per*, en composition *pel*, à travers; *lucidus*, luisant). Phys. Qui est transparent, ou demi-transparent.

— Hist. nat. On donne cette épithète aux feuilles du tétraphis, aux points dont sont parsemées celles de la féronie, au corps de l'holoturie, à la coquille de l'hélicomax, à une partie de l'abdomen du cénogastre et des chrysops.

PELLWORM. Géogr. Petite île d'environ une lieue et demie carrée de superficie, sur la côte occidentale du Danemark. C'est une partie de la grande île de Nord-Strand, qui disparut en 1634.

PELMA et **PELME.** s. m. (du gr. πέλμα, plante du pied). Ornith. Totalité de la face inférieure du pied des oiseaux.

PELMATODE. adj. des 2 g. (rad. gr. πέλμα, plante du pied). Ornith. Épithète donnée à certains oiseaux qui ne marchent ni ne sautent, mais qui se posent seulement sur des branches d'arbres ou des pierres. || PELMATODES. s. m. pl. Famille d'oiseaux sylvains ou passereaux qui ne font que se poser.

PÉLOGONE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères, section des hétéroptères, famille des hydrocorises.

PELOIR. s. m. Techn. Bâton rond et renflé dans le milieu, dont le mégissier se sert pour faire tomber le poil des peaux.

PÉLOMANCIE. s. f. (ét. gr., πηλός, noir; μαντεία, divination). Genre de divination dans lequel on emploie de la boue. Cette divination ne paraît pas avoir été en usage; mais ce mot se trouve dans Rabelais.

PÉLOMÉDUSE. s. f. Erpét. Genre de tortues.

PÉLONE. s. m. Mamm. Animal à cornes, qui a quelque ressemblance avec le cochon.

PÉLOPÉE. s. f. (du gr. πηλοποιός, potier). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, section des porte-aiguillons. Les pélopées sont propres aux pays chauds; ils y construisent des nids de terre qu'ils placent, comme les hirondelles, dans les angles des murailles, au plafond des greniers, etc.

PÉLOPÉES ou **PÉLOPIES.** s. f. pl. Ant. gr. Fêtes qui se célébraient dans l'Élide en l'honneur de Pélops.

PÉLOPÉEN, ÉENNE et **PÉLOPÉIEN, IENNE.** adj. Ant. gr. Qui appartient à Pélops, qui descend de Pélops. || *La vierge pélopéienne*, Iphigénie.

PÉLOPHILE. s. m. (ét. gr., πηλός, boue; φίλος, ami). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

PÉLOPIDAS. Célèbre général thébain, fut l'ami et le compagnon d'Épaminondas, dont le dévouement lui sauva la vie et la liberté. Il périt dans un combat contre Alexandre, tyran de Phères, l'an 364 av. J.-C.

PÉLOPIDE. Ant. gr. Descendant de Pélops. Il se dit particulièrement d'Atrée et de Thyeste. Les Pélopides régnèrent 215 ans à Mycènes, jusqu'au temps des Héraclides.

PÉLOPONNÈSE ou **PÉLOPONÈSE.** (littéral. *Île de Pélops*). Géogr. Presqu'île qui termine la Grèce au S., et qui est jointe au continent par l'isthme de Corinthe. On la divise vulgairement en sept parties: *Achaïe* et *Corinthie* au N., *Argolide* à l'O., *Laconie* et *Messénie* au S., *Élide* à l'E., *Arcadie* au centre. Cette contrée s'appela primitivement *Apie*, elle fut ensuite appelée Péloponnèse, du nom du Phrygien Pélops, qui y régna vers 1350 av. J.-C.

— Aujourd'hui le Péloponnèse porte le nom de *Morée*, que lui ont donné les Vénitiens, qui y formèrent plusieurs établissements après la conquête de Constantinople par les Latins, en 1240 de l'ère chrétienne. V. MORÉE.

— Hist. anc. *Guerre du Péloponnèse*. Grande guerre que se firent Athènes et Sparte, et à laquelle prirent part tous les peuples de la Grèce; une querelle élevée entre Corcyre et Corinthe en fut le prétexte; l'inimitié entre la race dorienne et la race ionique, l'insolence d'Athènes, la jalousie de Sparte et l'ambition de Périclès, en furent les véritables causes, elle dura vingt-sept ans, de 431 à 404 av. J.-C., on la divise en trois périodes; elle se termina par l'abaissement d'Athènes et l'élévation de Lacédémone au premier rang. Xénophon et Thucydide ont écrit la guerre du Péloponnèse.

PÉLOPONNÉSIAQUE ou **PÉLOPONÉSIAQUE.** adj. des 2 g. Hist. Qui appartient au Péloponnèse.

PÉLOPONNÉSIEN ou **PÉLOPONÉSIEN, IENNE.** adj. et s. Géogr. anc. Habitant du Péloponnèse. || Qui appartient au Péloponnèse ou à ses habitants.

PÉLOPS. Fils du roi de Lydie Tantale, fut tué par son propre père, et ses membres furent servis aux dieux dans un repas, un jour qu'ils étaient venus visiter Tantale. Jupiter lui rendit la vie. Pélops passa en Élide, épousa Hippodamie, fille du roi Œnomaüs, et régna vers 1350 av. J.-C. sur la plus grande partie de la presqu'île qui a pris son nom. V. PÉLOPONNÈSE. Il eut pour fils Atrée et Thyeste. V. PÉLOPIDE.

PÉLORE. Géogr. anc. Cap de Sicile, au N.-E., à l'entrée du détroit de Sicile, aujourd'hui le cap Faro.

—Conchyl. Genre de coquilles univalves.

PÉLORIDE. s. f. (du gr. πέλωρ, ...). Moll. Genre de mollusques acéphales.

PÉLORIE. s. f. (rad. gr. πέλωρ, monstre). Bot. ... certaines ... de certaine fleur qui ... habituellement irrégulières, deviennent régulières dans certains cas. Ce phénomène, regardé comme une monstruosité par quelques naturalistes, doit être considéré au contraire comme un retour au type primitif.

PÉLORIÉ, ÉE. adj. Bot. V. PÉLORISÉ.

PÉLORIS. s. m. Moll. Genre de vers mollusques. Les animaux des huîtres forment ce genre.

PÉLORISÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une plante qui offre le phénomène ou qui a pris le caractère de la pélorie, c'est-à-dire qui est devenue régulière d'irrégulière qu'elle devait être d'après le type primitif de la plante.

PÉLORONTE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

PÉLOSARD. s. m. (pr. *pé-lo-zar*). Hortic. Espèce de raisin qui croît aux environs de Perpignan.

PÉLOSSIER. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du prunier.

PELOTAGE. s. m. Action de peloter, de mettre les écheveaux en pelotes. Omission de l'Académie et de M. Landais.

— Comm. Poil de chèvre qu'on tire d'Orient et qui nous arrive en pelotes.

— Au jeu de paume, au billard, Action de jouer négligemment, sans s'astreindre aux règles.

PELOTE. s. f. (du lat. *pila*, balle). Boule qu'on forme en roulant sur eux-mêmes du fil, de la soie, de la laine, etc. Peloton de coton, de laine, de ficelle.

— Petit coussinet, ordinairement de forme ronde ou ovale, sur lequel les femmes fichent des aiguilles et des épingles. Pelote de toilette. Grosse pelote.

— *Pelote de neige*. Boule que l'on fait avec de la neige pétrie, pressée. Se battre à coups de pelotes de neige.

— Loc. fig. *La troupe se grossit comme une pelote de neige*, ou simplement, *la pelote se grossit*. Se dit d'une troupe de gens qui augmente, qui grossit à chaque instant. || Dans un autre sens, *la pelote grossit*. Les torts, les profits, les intérêts d'argent, etc., etc., s'accumulent.

— Fig. et fam. *Au bout de quelque temps, cela fait pelote*. De petits profits, ajoutés les uns aux autres, finissent par faire une certaine somme.

— *Faire sa pelote*. Amasser, arrondir ses profits, de manière à s'en composer une fortune. Cet intendant n'a pas mis longtemps à faire sa pelote. Ce maître d'hôtel aura bientôt fait sa pelote.

— Marque blanche qui se trouve sur le front de certains chevaux, et que l'on nomme autrement *étoile*. Ce cheval a la pelote, est marqué de la pelote.

— *Pelote de mer*. Balles composées de fibres entrelacées et comme agglutinées, que l'on trouve parmi les algues sur le rivage de la mer.

— Entom. Dans certains insectes, partie élargie des tarses, lorsqu'elle est garnie de villosités ou de lames qui font office de ventouses et servent à l'animal pour s'accrocher ou pour se tenir renversé contre son propre poids.

— Conchyl. *Pelote de beurre*. Nom marchand d'une coquille univalve.

— Bot. *Pelote de neige*. Nom vulgaire de la boule de neige.

— Techn. Cuivre en feuille, roulé et préparé pour le mettre à la fonte. || Boule d'émeri pulvérisé et réduit en pâte avec l'eau. || Tas de braise ou de cendre rouge, sur lequel on pose les plateaux fondus, dans les verreries. || Réunion de peaux qu'on jette à la fois au foulage, dans les tanneries.

— Art milit. *Pelote à feu*. Pièce d'artifice que les assiégés lancent pour éclairer le fond du fossé.

— Pêch. *Pelote* ou *peloton*. Bout de membrure que l'on cloue sur la partie de l'ange qui traverse la chaussée des étangs, amorce en forme de boule que l'on jette aux poissons au bout d'une ligne.

— Jeux. Ballon rempli de sable, bien poli, et frotté d'huile en dehors pour qu'il soit glissant; On lance la pelote, et les joueurs tâchent de se l'arracher. Ce jeu est usité en Basse-Normandie: en Bretagne, il s'appelle la *soule*. || *Pelote de paumier*. Balle d'un jeu de paume, avant qu'elle soit recouverte de drap.

— *A la pelote*. loc. adv. En se jouant, sans précaution. Cette ... n'était ... à nos ancêtres. Les dieux s'ébattent de nous *à la pelote*, et nous agitent à toutes mains, dit Montaigne, en traduisant ce passage de Plaute: *enim vero dii nos homines quasi pilas habent*. Pour que ... dit ... l'Albret, le cardinal de Lorraine joue *à la pelote* de sa foi et de son honneur. Les capitaines ... jouèrent *à la pelote* de ses conquêtes. (Le Pacifique, 1604.)

PELOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Peloter. S'empl. adjectiv. Mis en pelote. Fil peloté. ... veaux pelotés.

— Battu, maltraité. Peloté à coups de poings. || Fig. Pelote dans une discussion.

PELOTER. v. n. 1^re^ conj. ... Jouer ... paume, par manière ... sans ... partie ... règles. Ne pas jouer partie, ne faire que peloter.

— Loc. prov. et fig. *Peloter en attendant partie* ...

— v. a. Mettre en pelote, en peloton. P...

du fil, de la laine, etc. Omission de l'Académie et de M. Landais.

— Battre, maltraiter de coups ou de paroles. On l'a peloté. Il voulait faire le malin, on n'a pas eu de peine à le peloter.

— *Peloter quelqu'un dans une conversation, dans une discussion.* Avoir sur lui un grand avantage. Dans la conférence, on l'a peloté sur tous les points.

— Fig. Lancer, renvoyer comme une balle. Nous *pelotions* nos déclinaisons grecques, à la manière de ceux qui, par certains jeux de tablier, apprennent l'arithmétique et la géométrie. (Mont.) Voyez l'horrible imprudence de quoi nous *pelotons* les raisons divines. (Id.)

— Pêch. Jeter de l'amorce dans l'eau, sous formes de pelotes, pour attirer du poisson.

— Techn. Dans les ateliers de monnaie, Étendre sous le marteau.

— SE PELOTER. v. pron. Être mis en peloton, en pelote. Cet écheveau de fil se pelote aisément.

— Fig. et pop. Se battre, se maltraiter de coups.

— Fig. Dispoter, discuter vivement.

PELOTEUR. s. m. Jeux. Celui qui joue à la pelote; celui qui pelote.

PELOTEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière employés à mettre du fil en pelotons.

PELOTEUSE. s. f. Machine pour façonner les pelotes de fil, de coton.

PELOTON. s. m. (du lat. *pila*, balle). Boule qu'on forme en roulant sur eux-mêmes du fil, de la soie, de la laine, etc. Faire un peloton. Mettre des écheveaux en pelotons. Un gros peloton de fil.

— Fig. *Peloton* ou *pelote de graisse.* Petit oiseau extrêmement gras, comme le sont ordinairement les becfigues, les ortolans. Ce n'est qu'un peloton de graisse. || Se dit aussi D'un enfant fort gras et bien potelé.

— Balle à jouer à la paume, lorsqu'elle n'est point encore couverte de drap.

— Fig. Petit nombre de personnes réunies en groupes. Former un petit peloton d'amis.

— Stratég. Subdivision d'un bataillon sur le champ de bataille ou en marche. Les pelotons sont tous égaux en force, autant que possible, ce qui n'a presque jamais lieu dans la subdivision par compagnies. Le premier, le second, le troisième peloton. Chef de peloton. Former, aligner le peloton, les pelotons. Rompre par peloton. Une colonne de dix pelotons. École de peloton. Feu de peloton. Peloton, en avant, marche.

— Se dit aussi, en termes de marine, d'une sorte de division des vaisseaux d'une armée par petites escadres.

— Grande quantité d'insectes réunis en un tas. Un peloton de mouches à miel. Un peloton de chenilles.

— Fig. *Se mettre en peloton.* Ramasser ses membres de manière que le corps forme une espèce de boule. Se mettre en peloton dans le lit, au lieu de s'étendre.

— Autrefois, Espèce de pelote à épingles, que les femmes attachaient à leur ceinture.

— Pêch. *Pelotons.* Bouts de membrures qu'on cloue sur la partie de l'auge qui traverse la chaussée d'un étang. On dit aussi *pelote*.

— Loc. prov. *Un ramasse-peloton.* Un homme qui passe sa vie aux pieds des femmes. C'est un ramasse-peloton. Cette locution est très-familière.

PELOTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Pelotonner. S'empl. adjectiv. Écheveau pelotonné. Soie pelotonnée. Des amis pelotonnés au fond d'une salle. C'est le fil le mieux *pelotonné* que l'on puisse prendre pour faire marcher son jugement dans toute cette étonnante série d'événements. (Mme Campan.) Les nuages *pelotonnés* errent en désordre dans l'étendue des cieux. (Deleuze.)

— Bot. Se dit d'une plante dont les filaments portent des pinceaux ou pelotons à l'extrémité. Chantransie pelotonnée. || Se dit D'un embryon courbé de haut en bas et latéralement, de manière à former une boule, comme celui de la moutarde blanche.

PELOTONNER. v. a. 1re conj. (rad. *peloton*). Mettre en peloton. Pelotonner un écheveau. Pelotonner de la soie, du fil, du coton, de la laine.

— SE PELOTONNER. v. pron. Être mis en peloton.

— Fig. Se presser, se serrer, se grouper. Se pelotonner dans un coin de la salle pour causer d'affaires. Ce qu'il y avait de plus grand, de meilleur, de plus distingué de tout âge, se *pelotonnait* autour de lui. (St-Sim.)

— Rassembler, réunir ses membres, se ramasser. Se pelotonner en sautant d'un premier élan. Quand le hérisson ne peut fuir, il se pelotonne.

PELOU. s. m. Agric. Épi de maïs dépouillé de son grain.

PELOUSE. s. f. (pr. *pe-lou-ze*, de l'ital. *peluzza*, [illegible] court). Terrain couvert d'une herbe douce et courte. Grande, belle, verte pelouse. Se promener sur la pelouse. Dîner sur la pelouse. Danser sur la pelouse.

> Un berceau frais, respecté d'aquilons,
> Dont un chêne aux cent bras couvre au loin la *pelouse*
> (LE GRAND D'AUSSY.)

— L'herbe même douce et courte qui couvre le terrain qu'on nomme pelouse. Ce n'est point ce gazon fin qui semble faire le duvet de la terre, ce n'est point cette *pelouse* émaillée qui annonce sa brillante fécondité. (Buff.)

PELOUSTION. s. m. Pêch. Dans le midi de la France, petite huître qui tient à une grosse.

PELTA. s. m. ou **PELTE.** s. f. (du gr. πέλτη, bouclier). Antiq. Petit bouclier sans pointe au milieu, et presque toujours en forme de croissant, à l'usage des troupes légères. Les Amazones portaient le pelta, que Virgile qualifie de *lunata*, en forme de croissant.

— Bot. Conceptacle large et aplati, d'une substance coriace, se développant au bord du thalle de certains lichens, et recouvert d'abord d'une membrane gélatineuse, dont l'existence est de peu de durée. Le pelta est sessile, réniforme, arrondi ou discoïde.

PELTA. s. m. Mar. Nom que l'on donne aux hommes embarqués pour faire les gros ouvrages, sur les bâtiments de pêche de Terre-Neuve.

PELTAIRE. s. f. (du gr. πέλτη, bouclier). Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des crucifères. Ce genre renferme trois espèces, dont une seule, la peltaire alliacée, croît naturellement en Europe.

PELTAIRE. adj. des 2 g. Synon. de PELTOÏDE.

PELTASTE. s. m. (rad. πέλτη, bouclier). Ant. gr. Fantassin portant un pelta et armé d'un dard, dans l'ancienne milice grecque. Les peltastes tenaient le milieu entre les soldats pesamment armés et l'infanterie légère.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

PELTATÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes qui a été établie aux dépens des équisétacées.

PELTE. s. f. Antiq. V. PELTA.

PELTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a la forme d'un *pelta* ou d'une *pelte*, et en général d'un bouclier ou d'un écusson. || *Anthère peltée.* Celle qui est large et s'attache au filet par son centre. || *Cotyledon pelté.* Celui qui est élargi en bouclier ou en écusson, et qui s'attache par sa face au blastème, comme dans l'orge. || *Feuille peltée.* Feuille simple dont le pétiole s'insère au milieu du disque, comme dans la passe-fleur peltée, ou encore feuille composée dont les folioles naissent ou rayonnent du sommet du pétiole commun, mais sur un plan différent de celui de ce pétiole. || *Graine peltée.* Celle qui est appendante par le milieu, où elle présente une large surface au placenta. || *Indusie peltée*, celle qui est en bouclier et garnie d'un pédicule qui s'insère au milieu d'une de ses faces. || *Stigmate pelté.* Celui qui présente une large surface, et qui est fixé sur l'ovaire ou le style par son centre.

— *Polypier pelté.* Celui dont la forme est elliptique et un peu aplatie en dessus.

— PELTÉS. s. m. pl. Ordre de lichens homothalames dont les conceptacles sont en forme de bouclier. || PELTÉES. s. f. pl. Famille de plantes équisétacées, en raison de la forme des indusies dans ces plantes.

PELTIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a une forme orbiculaire, en parlant du chapeau d'un champignon. Agaric peltidé.

PELTIDÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des lichens, qui n'est qu'un démembrement du genre peltigère.

PELTIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pelta*, sorte de bouclier; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles peltées. Géranium peltifolié.

PELTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pelta*, bouclier; *forma*, forme). Qui a la forme d'un bouclier.

— Minér. *Couches peltiformes.* Couches convexes et appliquées sur le penchant d'une montagne.

— Bot. *Apothécies peltiformes.* Apothécies en forme d'écusson. || *Feuilles peltiformes.* Celles dont les nervures sont formées d'un simple tissu cellulaire allongé, et dont la disposition est la même que dans les feuilles peltinerves.

PELTIGÈRE. s. f. (ét. lat., *pelta*, bouclier, *gerere*, porter). Bot. Genre de grands lichens qui viennent sur la terre ou sur les mousses, et dont les lobes fort larges et coriaces sont garnis en dessous de crampons blanchâtres qui les fixent au corps sur lesquels ils vivent. Peltigère veinée. Peltigère horizontale. Peltigère canine. Peltigère safranée.

PELTIGÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une peltigère. || PELTIGÉRÉES. s. f. pl. Famille de lichens qui a pour type le genre peltigère.

PELTINERVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pelta*, bouclier; *nervus*, nerf). Bot. Qui a des nervures peltées, en parlant des feuilles dans lesquelles il part du sommet du pétiole plusieurs nervures qui se dirigent en rayonnant dans un seul plan, mais non dans la direction du pétiole.

PELTIS. s. m. (du gr. πέλτη, bouclier). Entom. Genre de coléoptères clavicornes.

PELTOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., πέλτη, bouclier; κεφαλή, tête). Erpét. Genre de tortues dont la tête a la forme d'une pelte.

PELTOCOCHILDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πέλτη, bouclier; κόχλος, coquille). Conchyl. Dont la coquille est en forme de bouclier. || PELTOCOCHILDES. s. m. pl. Classe de mollusques comprenant ceux qui ont une coquille orbiculaire.

PELTOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πέλτη, bouclier; εἶδος, forme). Hist. nat. Qui a de la ressemblance avec un bouclier. En botanique, se dit de feuilles qui sont légèrement peltées. || PELTOÏDES. s. m. pl. Entom. Tribu de coléoptères clavicornes, qui a pour type le genre peltis.

PELTOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., πέλτη, pelte; φέρω, je porte). Bot. Synon. de Peltigère. || s. m. Genre de plantes établi pour placer le manisure queue de rat.

PELTRE. s. m. Comm. Toile fort grossière que l'on fabrique en Bretagne.

PELUCHE. s. f. Comm. Espèce d'étoffe à longs poils, imitant le velours d'Utrecht, et peu usitée aujourd'hui, sinon comme garniture de chapeau ou comme doublure. Peluche de coton, de soie ou de laine.

— Bot. Ensemble des pétales qui remplacent les pistils dans l'anémone double.

PELUCHÉ, ÉE. adj. Velu. Se dit de certaines étoffes et de quelques plantes. Bas peluché. Étoffe peluchée. Tige pluchée. Feuille peluchée. Fleur peluchée.

PELUCHER. v. n. 1re conj. Par l'usage ou par l'effet du frottement, se couvrir de poils qui se dégagent du tissu, en parlant de certaines étoffes. Cette étoffe peluche. Ces bas commencent à pelucher.

— SE PELUCHER. v. pron. Il a la même signification que le verbe neutre. Cette étoffe se peluche. Ces bas commencent à se pelucher.

PELUCHEUX, EUSE. adj. Qui peluche, qui se peluche. Étoffe pelucheuse. Drap pelucheux.

PELURE. s. f. Peau qu'on lève de dessus le fromage, les fruits, les légumes, etc., etc. Pelure de poire, de pomme, de pêche, d'abricot. Pelure d'ognon. Pelure de fromage. Vous faites des pelures trop épaisses. On n'ôte pas la pelure des pommes d'api.

— *Pelure d'ognon.* Couleur de quelques vins qui prennent une teinte rousse.

— Bot. *Pelure d'ognon.* Nom vulgaire d'un champignon et d'une variété de pomme de terre.

— Véner. Inégalités, élévations qui se voient à la surface du merrain et des andouillers, dans le bois d'un cerf.

— Conchyl. Nom de quelques coquilles.

PELUSE. Géogr. anc. Ville de la Basse-Égypte, à l'E., près de la bouche orientale du Nil; il n'en reste que des ruines. Cette ville était considérée comme la clé de l'Égypte, du côté de la Syrie. Aujourd'hui Tinéh.

PÉLUSIAQUE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient à Péluse. || *Bouche pélusiaque.* Nom donné par les anciens à la plus orientale des sept branches du Nil. C'est aujourd'hui le canal *Khalitz-Abou-Menedji*.

PÉLUSIOTE. adj. et s. des 2 g. Habitant de Péluse. Un Pélusiote. Une pélusiote. Les soldats pélusiotes. Les femmes pélusiotes.

PÉLUSSIN ou **PELLUSSIN.** Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Saint-Étienne (Loire); 3,000 hab.

PELVAPTÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *pelvis*, bassin; et du gr. ἀ priv.; πτερόν, nageoire). Ichthyol. Qui n'a pas de nageoires pelviennes ou ventrales. || PELVAPTÈRES. s. m. pl. Famille de poissons gnathodontes hétérodermes, privés de nageoires ventrales.

— Le Complément de l'Académie écrit *pelvaphère*; c'est sans doute une faute d'impression.

PELVI. s. m. Linguist. V. PEHLVI.

PELVI-CRURAL, ALE. adj. (ét. lat., *pelvis*, bassin; *crus*, *cruris*, cuisse). Anat. Qui appartient au bassin et à la cuisse. Artère pelvi-crurale. Muscles pelvi-cruraux.

PELVIEN, IENNE. adj. (du lat. *pelvinus*; rad. *pelvis*, bassin). Anat. Qui appartient au bassin. *Cavité pelvienne.* Cavité du bassin. || *Face pelvienne de l'os iliaque.* Celle qui correspond à la cavité pelvienne. || *Membres pelviens.* Les membres inférieurs ou abdominaux. || *Aponévrose pelvienne.* Expansion aponévrotique plus ou moins épaisse, qui se fixe au détroit supérieur du bassin, en se continuant avec le fascia iliaca et l'expansion aponévrotique du muscle petit psoas.

PELVIFORME. adj. des 2 gr. (ét. lat. *pelvis*, bassin; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un bassin, d'une coupe ou d'une écuelle.

PELVIMÈTRE. s. m. (du lat. *pelvis*, bassin; et du gr. μέτρον, mesure). Chir. Instrument dont on se sert, dans la pratique des accouchements, pour mesurer les diamètres du bassin, et surtout le diamètre antéro-postérieur du détroit abdominal.

PELVIMÉTRIE. s. f. Art ou action de mesurer les diamètres du bassin.

PELVIPODE. adj. des 2 g. (du lat. *pelvis*, bassin; et du gr. πούς, ποδός, pied). Ichthyol. Se dit d'un poisson dont les nageoires pelviennes entourent l'anus. || PELVIPODES. s. m. pl. Famille de poissons dermodontes.

PELVIS. s. m. (pr. *pel-viss*). Anat. Mot latin qui signifie Bassin, et qui est passé dans notre langue avec la même signification.

PELVI-TROCHANTÉRIEN, IENNE. adj. (pr. *pel-vi-tro-kan-té-ri-in*). Anat. Qui appartient au bassin et au trochanter. *Région pelvi-trochantérienne.* Celle qu'occupent le pyramidal, les deux obturateurs, les jumeaux et le carré crural, qui tous s'étendent du bassin à la concavité du grand trochanter.

PELVOUX. Géogr. La plus élevée des montagnes de France, départ. des Hautes-Alpes, 4,300 mètres d'élévation. Le Pelvoux de Vallouise.

PÉMAN, ANE. adj. et s. Nom d'un peuple de la deuxième Germanie, voisin des Condruses.

PEMBA. Géogr. Province centrale du royaume de Congo, en Afrique; ce pays, peu connu, abonde en fruits et en mines de cuivre.

PEMBROKE. Géogr. Ville maritime d'Angleterre, ch.-l. du comté de Pembroke, dans le pays de Galles; 5,000 hab.

PEMBROKSHIRE. Géogr. Comté de l'ouest de l'Angleterre, dans le pays de Galles; 61,000 hab.

PEMPHIDE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des lythraires. Croît à l'île de Ceylan. Pemphide acidulée.

PEMPHIGODE. adj. des 2 g. (pr. *pan-fi-gode*; ét. gr., πέμφιξ, πέμφιγος, pustule; εἶδος, apparence). Pathol. Épithète donnée à la fièvre qui accompagne le pemphigus. Cette fièvre, qu'on a aussi appelée *vésiculeuse* ou *bulbeuse*, n'est autre que le pemphigus lui-même.

PEMPHIGUS. s. m. (pr. *pan-fi-ghuss*; du gr., πέμφιξ, πέμφιγος, bulle). Pathol. Phlegmasie cutanée qui commence par un prurit promptement suivi de plaques rouges sur lesquelles se forment des bulles volumineuses, jaunâtres, transparentes, qui se terminent, au bout de deux jours, par l'effusion du liquide qu'elles contiennent et par la dessication de leurs bases dénudées. Pemphigus aigu, ou chronique. Les causes du pemphigus sont peu connues.

PEMPHRÉDON. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, section des porte-aiguillons, famille des fouisseurs, tribu des crabonites.

PEN. Myth. celt. Divinité que les Gaulois adoraient sur le sommet des montagnes.

PÉNADER. v. n. 1re conj. V. PENNADER.

PENAILLE. s. f. (pr. *pe-nai-ye*; rad. lat. *pannus*, haillon). Chiffons, haillons. Terme de mépris dont quelques écrivains, par allusion à la bure grossière des moines, se sont servis pour signifier Gent monacale, assemblée de moines.

> La *penaille* ensemble enfermée
> Fut en peu d'heures consumée,
> Les maris sautant à l'entour
> Et dansant au son du tambour. (LA FONTAINE.)

PENAILLERIE. s. f. (pr. *pe-nâ-ye-ri*). Assemblage de penaillons, de haillons, de vieilleries, d'objets sans aucune valeur.

— Par analogie, Rassemblement d'hommes qui ne jouissent d'aucune considération.

— Par mépris ou injure, La gent monacale. C'était l'honneur de la *penaillerie*. (Volt.)

PENAILLON. s. m. (pr. *pe-nâ-yon*; du lat *pannulus*; rad. *pannus*, morceau, lambeau). Haillon, guenille.

— Ce mot, ainsi que *penaille* et *penaillerie*, a été encore appliqué aux moines, comme terme de mépris, d'injure. Notre Seigneur veut que nous mangions notre pain en la sueur de nos corps, non pas en rien ne faisant, comme ce *penaillon* de moine que vous voyez, frère Jean qui boit. (Rabel.)

PÉNAL, ALE. adj. (du lat. *pœnalis*; fait de *pœna*, peine). Qui assujétit à quelque peine, à des peines. Code pénal. Lois pénales. Dispositions pénales. Droit pénal. Législation pénale. Matière pénale. Le système du code *pénal* repose sur trois modes de peines : la mort, la privation totale ou partielle de la liberté, la privation partielle de la fortune. (Dict. polit.)

— Il est inus. au plur. masc.

PÉNAL. s. m. Anc. métrol. Mesure qui, dans quelques parties de la France, était employée pour les grains. Le pénal de Franche-Comté était de la contenance du boisseau de Paris.

PENALBA. Géogr. et hist. Ville d'Espagne dans la province de Sarragosse. L'archiduc y vainquit Philippe V, en 1710.

PÉNALITÉ. s. f. Qualité de qui est pénal, de ce qui est susceptible d'une peine, d'une punition.

— Système des peines établies par les lois. Une pénalité indulgente. Une pénalité trop sévère. La *pénalité* varie suivant les temps et les lieux, les institutions et les mœurs. (Dict. polit.)

— L'Académie ne veut pas que ce mot ait un pluriel : cependant s'il s'agissait de comparer entre eux les différents systèmes de peines des peuples européens, nous ne croyons pas qu'on puisse hésiter à dire *les pénalités*. Les diverses pénalités des nations.

PENARD. s. m. (pr. *pe-nar*). Terme de raillerie qui n'est guère usité que dans cette locution familière, *Vieux penard*, vieillard rusé, et, dans un autre sens, Vieux libertin. Ce vieux penard n'est heureux que quand il en conte aux fillettes.

> Ma foi, j'en suis d'avis, que ces *penards* chagrins,
> Et vertueux par force, espèrent par envie,
> Oter aux jeunes gens les plaisirs de la vie. (MOLIÈRE.)

— Partie du bois d'une flèche qui est garnie de plumes.

— Ornith. Nom vulgaire du canard à longue queue. V. PENNARD, qui est plus conforme à l'étymologie.

PEÑAFIEL. Géogr. Ville forte d'Espagne,

dans la Vieille-Castille, à 28 kilom. de Valladolid; 4,000 hab.

PÉNATES s. m. pl. (pr. *pé-na-te*; du lat. *penates*, forme de *penitus*, intérieur; ils étaient placés dans la partie la plus retirée de la maison). Myth. rom. Dieux domestiques des Romains. Les Grecs nommaient les leurs *dieux éphestiens*. C'est par extension qu'on donne ce nom aux divinités domestiques de tous les anciens païens. Enée mit sur son dos le vieil Anchise, qui tenait à la main ses dieux domestiques, et il sauva ainsi de l'incendie de Troie ce qu'il avait de plus précieux, son père et ses penates. La première pensée des vainqueurs était de piller les autels et les *penates*; on livra au passe les *penates* et les lares de l'avenir. (E. Quin.) || Il ne faut pas confondre les *penates* et les *lares*.

— Se dit figurément pour la Patrie, le pays, la ville, et aussi pour la Demeure, la maison où l'on a fixé sa résidence.

Il renonce aux courses ingrates,
Revient en son pays, voit de loin ses *pénates*,
Pleure de joie et dit : Heureux qui vit chez soi.
(La Fontaine.)

Que le pasteur suivi d'un chien fidèle,
Traîne avec lui ses *penates* roulants sa cabane.
(Campenon.)

— Poés. Les poètes disent *de riches penates, des pénates d'or*, pour Les riches palais, les maisons somptueuses; et, par opposition, *des penates d'argile*, pour Un réduit modeste ou pauvre, et aussi pour La médiocrité de la fortune ou l'indigence.

Ma douce pauvreté me fait d'heureux loisirs;
Content sous mes foyers de voir la flamme agile
Egayer vers le soir mes *pénates* d'argile. (Lebrun.)

— *Les pénates des champs, les pénates champêtres*. Se dit poétiquement pour, Une maison des champs, une maison de campagne.

Cherchez un site où votre main prudente
Puisse établir vos *pénates* des champs. (Campenon.)

— Se prend adjectiv. Les dieux pénates. Les statues des dieux pénates étaient de cire, d'ivoire, de terre ou d'argent; on leur offrait du vin, de l'encens, des fruits, etc. Brutus abolit la coutume barbare de leur sacrifier des victimes humaines.

— Fig. Je ne songeai qu'à me sauver avec mes dieux *pénates*, c'est-à-dire avec mes hardes (Le Sage.)

PÉNATIGÈRE. adj. m. (ét lat., *penates*, pénates; *gerere*, porter; *qui emporte les pénates*). Temps hér. Surnom d'Énée.

PENAUD, AUDE. adj. (pr. *pe-nô, pe-nô-de*. Ce mot a succédé à *peneux*, qui s'est dit dans le même sens, et qu'on a ensuite écrit *peineux*, rad. *pène* ou *peine*, selon les formes orthographiques). Honteux, interdit, embarrassé. Nous allons voir le maître et le valet bien *penauds*. (Baron.) Voilà des gens *penauds*, s'il en fut onc. (Piron.) Nous allons voir des gens bien *penauds*. (Dancourt.)

— substantiv. Le penaud. La penaude. Faire le penaud, la penaude.

Messieurs, dit le *penaud*, quand le bruit eut cessé,
De grâce, écoutez une chose. (Lebailly.)

PENAULT. s. m. Anc. métrol. Mesure du poids de cent livres, qui était employée pour les grains, dans le Barrois.

PENAUX. s. m. pl. Paquet de menues hardes. Vieux et inusité.

PENCE. s. m. pl. (pr. *penn-ce*). Métrol. angl. Pluriel du mot *penny*. Il ne prend jamais la lettre *s* finale. V. penny.

PENCEL. s. m. Anc. art milit. Un des synonymes du mot Pennon. || Floquet qu'on attachait à la lance et à l'épée.

PENCHANT. part. prés. du v. Pencher. Qui penche. Il est invariable. Des branches de saules penchant gracieusement vers la terre. Des empires penchant vers leur ruine.

PENCHANT, ANTE. adj. Qui est penché, qui est incliné. Un mur penchant, une muraille penchante. Une urne penchante. Appuyé d'une main sur son urne *penchante*. (Boil.) Et le saule incliné sur la rive *penchante*. (La Harpe.)

. . . Le Rhin
Appuyé d'une main sur son urne *penchante*. (Boileau.)

— Fig. Qui est dans le déclin, sur le déclin. Un empire penchant et prêt à s'écrouler. Une fortune penchante. O d'un Etat *penchant* l'inespéré secours! (Corn.) Vois-je l'Etat *penchant* au bord du précipice? (Rac.)

— Bot. Se dit d'un organe qui, d'abord perpendiculaire, se recourbe et incline son sommet vers la terre; telles sont les feuilles du lycopode, les urnes du ptychostome, les fleurs de la rhexie, etc., etc.

— Entom. Se dit des ailes d'un insecte, quand leur bord interne est plus élevé que l'externe, ce qui les fait paraître pendantes, ainsi qu'on le remarque dans quelques phalènes.

PENCHANT. s. m. Pente d'un terrain. Le penchant de la montagne, de la colline. Le penchant d'un precipice. Sur le *penchant* de la colline. (La Bruy.) Bâti sur le *penchant* d'un long rang de collines. (Boil.) Le soir le vent du nord s'apaise en murmurant; le vent du midi s'élève : la glace se dissout peu à peu, on voit des places découvertes sur le *penchant* des coteaux. (Deleuze.)

Sur elle tout agit; le tube qui la presse,
Le *penchant* du terrain, sa masse, sa vitesse,
Sans fin multipliant ses rapides progrès,
Ainsi que sa pui sance augmente ses effets. (Delille.)

— Le terrain même qui est en pente, qui va en baissant.

— Se dit aussi du Cours incliné d'une rivière. Le penchant de la Loire est plus rapide que celui de la Seine. Le Rhône suit vers nous le *penchant* qui l'entraîne. (Rac.)

Et faire ainsi couler, dans un heureux *penchant*,
Les trésors de l'aurore aux rives du couchant. (Corn.)

— Fig. *Etre sur le penchant d'un précipice*. En parlant d'une personne, Etre exposé à se laisser aller au désordre, à tomber dans le mal. || *Se retenir sur le penchant du precipice*. S'arrêter par prudence, par force morale, sur la pente où mal où l'on allait glisser.

— En parlant d'une chose, Être sur le point d'être ruiné, détruit. Un Etat qui est sur le penchant du précipice.

— Déclin. En cette acception, il ne s'emploie guère que dans ces locutions : *vers le penchant, sur le penchant, jusqu'au penchant*. La faveur dont jouissait ce courtisan est sur son penchant.

— *Le penchant de l'âge*. Le déclin de l'âge. On se sent soi-même sur le *penchant* de l'âge. (Mass.)

J'ai vu mes tristes journées
Decliner vers leur *penchant*. (J.-B. Rousseau.)

— Dans toutes les acceptions qui précèdent, ce mot n'a point de pluriel.

— Inclination naturelle bonne ou mauvaise. Suivre son penchant. Se laisser aller, se laisser entraîner à son penchant. Résister à ses penchants. Ecouter, étudier, diriger, combattre, vaincre, réduire ses penchants. Développer d'heureux penchants, de nobles penchants, des penchants vertueux. Redresser un mauvais penchant. Notre *penchant* nous porte à des idées plus agréables. (Fléch.) Le *penchant* prend sa source dans les premières mœurs (Mass.) Il change en sources de vices des *penchants* qui étaient en eux des espérances de vertu. (Id.) Les vices mêmes qu'on censure trouvent encore au dedans de nous, non-seulement des *penchants*, mais des raisons qui les défendent. (Id.) La sultane a suivi son *penchant* ordinaire. (Rac.) Quel *penchant!* quel plaisir je sentais à les croire. (Id.) Ils suivaient sans remords leur *penchant* amoureux (Id.) Rien ne montre mieux es vrais *penchants* d'un homme que l'espèce de ses attachements. (J.-J. Rouss.) Les plus pervers ne sauraient perdre tout à fait ce penchant. (Id.)

Ah! si d'un autre amour le *penchant* invincible
Dès lors à mes bontés vous rendait insensible,
Pourquoi chercher si loin un odieux repos? (Racine.)

D'un *penchant* dangereux que notre âme s'épure;
Craignons de le laisser mûrir;
Il en coûte pour s'en guérir,
Autant qu'à vaincre la nature. (Du Tremblay.)

Sur nos mauvais *penchants* la victoire est peu sûre;
Ils ne sont qu'assoupis, nous les croyons vaincus.
(Lebrun.)

On a beau se cacher sous un dehors austère,
Un *penchant* malheureux porte son caractère.
(La Chaussée.)

— *Penchant à*. Le *penchant* au péché est fortifié par la facilité de le commettre. (Fléch.) Même fidélité pour tous les devoirs, même *penchant* à la vertu. (Id.) Le *penchant* à la superstition est né avec l'homme. (Le grand Frédéric.) La facilité à croire le mal est un indice du *penchant* à l'imiter. (Boiste.)

— *Penchant pour*. Avant un peu de *penchant* pour la retraite. (La Bruy.) Les premiers *penchants* dans les grands sont pour la vertu. (Mass.)

— Syn. comp. penchant, pente, propension, inclination. Au fig. Le *penchant* marque une impulsion forte, une tendance naturelle; la *pente* indique une situation glissante; la *propension* suppose un attrait puissant; l'*inclination* un goût et une disposition favorable.

PENCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Pencher. S'empl. adjectiv. Tête penchée. Vase penché. Branches penchées. Mur penché. Dans ce moment je ne vis qu'Atala, je ne pensai qu'à elle. Sous le tronc *penché* d'un bouleau, je parvins à la garantir des torrents de la pluie. (Chateaub.) Un jour qu'elle errait sur les grèves, elle aperçut une longue barque dont la proue élevée, le mât *penché* et la voile latine annonçaient l'élégant génie des Maures. (Id.) Il faut que sa direction soit en ligne droite depuis le poitrail jusqu'à la ganache, et peu *penché* en avant. (Buff.)

— *Penché sur*. Sa tête sur son bras languissamment *penchée*. (Corn.) Sur son lit il demeure *penché*. (Rac.) Le dieu qui présidait au cours d'un fleuve, *penché* sur son urne et couronné de roseaux, regardait avec attendrissement la danse des nymphes auxquelles ses ondes servaient d'asile. (Cousin Despréaux.) *Penché* sur le soc brillant, le laboureur le conduit. (Deleuze.) Cependant Virginie s'étant un peu reposée, cueillit sur le tronc d'un vieux arbre, *penché* sur le bord de la rivière, de longues feuilles de scolopendre qui pendaient de son tronc. (B. de St-P.) A la clarté de la lune, dont un rayon s'échappait entre deux nuages, j'entrevois une grande figure blanche *penchée* sur moi et occupée à dénouer silencieusement mes liens. (Chateaub.)

Jusqu'au bord infernal son erreur le poursuit :
Il cherche avidement l'image qu'il adore,
Et, *penché* sur le Styx, il la contemple encore.
(Malfilatre.)

— *Penché vers*.

Dans sa voluptueuse et sombre rêverie
Il retombe . . et, *penché* vers l'image chérie,
Il pleure, l'eau frémit, l'image a disparu. (Malfil.)

— Fig. *Airs penchés*. Mouvements affectés de la tête ou du corps, attitudes nonchalantes. Se donner des airs penchés. Prendre de petits airs penchés.

— Bot. Qui est attaché la base en haut et le sommet en bas, ou qui se dirige perpendiculairement vers la terre; tels sont les folioles de l'oseille, les pédoncules du cytise, les rameaux du saule de Babylone, les graines de l'alyse champêtre, etc.

— Mamm. S'applique à certains animaux dont la partie postérieure du corps est bien plus basse que l'antérieure, comme on le voit dans la girafe. || penchés. s. m. pl. Famille de mammifères dont la girafe est le type.

PENCHEMENT. s. m. (pr. *pan-che-man*; rad. *pencher*). Action d'une personne qui se penche; état d'un corps qui penche. Contracter un penchement de tête. Avoir un mauvais penchement de corps. Le penchement d'un mur. Le penchement de la tour de Pise.

PENCHER. v. a. 1re conj. (du lat. *pensare*). Incliner d'un côté. Pencher la tête. Pencher le corps. Pencher les bras. Pencher les branches d'un arbre. Quelques arbres fruitiers sauvages *penchaient* leurs têtes sur les nôtres (J.-J. Rouss.)

— Mettre quelque chose hors de son aplomb, hors de la ligne perpendiculaire. Pencher un vase.

— v. n. Être hors de son aplomb, hors de la perpendiculaire. Ce mur penche. Ce terrain va en penchant.

— Être porté vers quelqu'un ou à une chose.

— *Pencher à*, suivi d'un nom. Cette princesse *penchait* au judaïsme. (Boss.)

Je mets bas le respect qui pourrait m'empêcher
De combattre un avis où vous semblez *pencher*.
(Corneille.)

— *Pencher à*, suivi d'un infinitif. Les juges penchaient à le renvoyer absous. Ils *penchent* à aimer le vice. (J.-J. Rouss.)

Je *penche* d'autant plus à lui vouloir du bien,
Que, s'en voyant indigne, il ne demande rien (Corn.)

— *Pencher de*. De quel côté penchez-vous?

Et si je *penche* enfin du côté de ma gloire,
Crois qu'il m'en a coûté.... (Racine.)

... Il est malaisé, dans cette égalité,
Qu'un esprit combattu ne *penche* d'un côté. (Corn.)

— *Pencher pour*. Pencher pour la vérité. Pencher pour le parti de l'honneur et du courage. Osmin a vu l'armée, elle *penche* pour vous. (Rac.) Les juges *penchaient* pour ce soldat. (Volt.)

— *Pencher vers*. Et toujours tous les cœurs *penchent* vers Bajazet. (Rac.) Il faut toujours *pencher* vers la clémence plutôt que vers la cruauté. (Volt.)

C'est toi, dont l'ambassade, à tous les deux fatale,
L'as fait, pour son malheur, *pencher* vers ma rivale.
(Racine.)

— se pencher. v. pron. S'incliner, se baisser. Son corps se penche sous le poids de l'âge. Sa tête appesantie se penchait sur son sein. Vraiment, George, dit Musidora en se *penchant* de son côté, cet homme est comme un hérisson, on ne sait par où le prendre. (Th. Gautier.) J'ai deviné, dit Vautrin en se *penchant* à l'oreille de madame Vaugiar. (De Balzac.)

— *Se pencher sur*. Polyclète, se *penchant* trop sur ses chevaux, ne put se tenir ferme dans une secousse. (Fén.)

PENCOVIE. s. f. Bot. V. pancovie.

PENDABLE. adj. des 2 g. (pr. *pan-da-ble*). Qui est à pendre, qui mérite d'être pendu. Un homme pendable. Une femme pendable. Il n'est si homme de bien, qu'il mette à l'examen des lois toutes ses actions et pensées, qui ne soit *pendable* dix fois en sa vie. (Montaigne.)

— *Cas pendable*. Dont l'auteur mérite d'être pendu, de subir une peine capitale, un châtiment exemplaire. Avant la Révolution, le vol domestique était un cas pendable.

— Fam. *Tour pendable*. Méchanceté insigne qu'on a de la peine à pardonner. Jouer à quelqu'un un tour pendable.

PENDAGE. s. m. Techn. Inclinaison des veines de charbon dans la mine.

PENDAISON. s. f. (pr. *pan-dé-zon*). Action de pendre. La pendaison d'un criminel.

— Supplice qui produit la mort par une compression opérée au cou, au moyen d'un lien auquel le corps est suspendu. La pendaison était en usage en France avant la Révolution; elle l'est encore aujourd'hui en Angleterre et en Espagne. Selon quelques savants, la pendaison est un supplice moins cruel que la guillotine, qui, disent-ils, doit être suivie d'atroces douleurs.

PENDANT. part. prés. du v. Pendre. Qui pend. Il est invariable. Une longue chevelure pendant sur les épaules. Une épée pendant au croc. Des rochers pendant en ruine. On voit des cordes pendant d'un toit, pendant jusqu'à terre, pendant beaucoup trop.

PENDANT, ANTE. adj. Qui est incliné, qui va en bas. Ce chien a les oreilles pendantes. Porter une robe à manches pendantes. Avoir les bras pendants. Aller les bras pendants. Giton a le teint frais, le visage plein et les joues *pendantes*. (La Bruy.) A peine l'enfant est-il sorti du sein de la mère, on l'emmaillotte, on le couche la tête fixée et les jambes allongées, les bras *pendants* à côté du corps, il est entouré de linges et de bandages de toute espèce, qui ne lui permettent pas de changer de situation. (J.-J. Rouss.) Toutes les colonnes du temple sont ornées de festons *pendants*. (Fén.)

Et revenant le soir la mamelle *pendante*,
Epanche d'un lait pur une source abondante,
(Delille.)

En face un antre frais, sous des rochers *pendants*,
Fait jaillir une eau douce en ruisseaux abondants.
(Delille.)

Son troupeau réuni suit sa marche pesante;
Nous remarquons sa flûte à son côté *pendante*. (Id.)

— *Pendant à*. Ils recommencèrent à mener leurs bêtes aux champs comme devant, et portant aux nymphes des grappes *pendantes* encore au sarment pour prémices de la vendange, les vinrent en grande joie honorer. (P.-L. Courier.) Mais que font là tes bras *pendants* à ton côté? (Rac.)

— *Pendant sur*.

L'arbre de ces vergers dont les rameaux féconds
Courbent leurs fruits *pendants* sur l'ombre des gazons
(La Harpe.)

— Qui est suspendu par en haut. Des raisins pendants.

— Jurispr. *Fruits pendants par les racines* ou *par racines*. Les blés, les fruits qui sont sur terre et dont la récolte n'est point encore faite.

— Qui n'est pas encore terminé, décidé. Un procès pendant. Une instance pendante. Cette cause est pendante à tel tribunal. Son procès est pendant depuis six mois. Depuis tantôt six mois que la cause est *pendante*. (La Font.)

— Fig. Se prenait anciennement pour Dépendant. La tourbe de nos hommes, stupide, basse, servile, *pendante* toute d'autrui. (Montaigne.) Il a le même sens dans cette expression proverbiale, *Etre le couteau pendant de quelqu'un*. Etre un homme à tout faire pour cette personne.

— Diplom. *Sceau pendant*. Sceau qui était attaché aux anciennes chartes par un morceau de parchemin.

— Bot. Qui est dirigé perpendiculairement vers la terre. Rameaux pendants. Feuilles pendantes. Chatons, épis pendants. Voyez ces fruits *pendants* inviter votre main. (Del.) Afin de favoriser la fécondation du végétal, ses fleurs restent *pendantes* jusqu'à ce que la poussière soit sortie des loges qui la contiennent. (A. Martin.) C'est ainsi que les fleurs de la couronne impériale, des ancolies, des campanules, restent *pendantes* sur leurs tiges. (Id.)

PENDANT. s. m. (du lat. *pendere*, pendre). Partie pendante du baudrier ou du ceinturon au travers de laquelle on passe l'épée.

— Au pl. *Pendants* ou *pendants d'oreilles*. Parure de pierreries, de perles, d'or, etc., que les femmes attachent à leurs boucles d'oreilles. De riches pendants. De beaux pendants. Cette femme a des pendants d'oreilles de diamants.

— B.-arts. Tableaux, estampes, groupes de sculpture d'égale grandeur, représentant des objets à peu près semblables, et destinés à figurer ensemble, à se correspondre. Ces tableaux sont les deux pendants. J'ai les deux pendants. J'ai perdu le pendant. Chercher un pendant à un tableau. Servir de pendant.

— *Faire pendant*. Servir de pendant. Ces deux vases font pendants, font à peu près pendants. Acheter une marine pour faire pendant à une autre.

— Fig. et fam. Le pareil, la pareille, en parlant des personnes ou des choses qui ont entre elles beaucoup de rapports, d'analogies. Cet homme et son ami sont bien les deux pendants, sont parfaitement les deux pendants. Voici le pendant de votre histoire.

— On dit adjectiv. *Cet homme fait pendant à cet autre*; et substantiv. *A qui cet original fait-il le pendant?*

— Dans un sens analogue, *faire le pendant de quelqu'un*. Eprouver le même sort que lui.

— Partie d'une boîte de montre à laquelle on attache la chaîne ou le cordon.

— Anc. cout. *Le pendant des eaux*. Toutes les terres adjacentes aux eaux qui coulent d'un certain côté.

— Signifiait anciennement Descente. Le pendant d'un mont, d'une colline. Inusité.

— Blas. Partie qui pend au lambel. Lambel à quatre pendants.

— Mar. *Pendants d'oreilles*. Poulies simples des drisses de bonnette, de hune et de perroquet.

PENDANT. prép. Durant un certain laps de temps. Pendant la vie. Pendant l'été. Pendant votre séjour à la campagne. Le cours prodigieux qu'ils ont *pendant* un certain temps. (La Bruy.) *Pendant* tout le cours de sa vie et *pendant* le présent. (Boss.) Le chardonneret chante *pendant* toute l'année. (A. Martin.) Je les vois mourants *pendant* mon sommeil; ils meurent quelques jours après. (Volt.) *Pendant* cette longue harangue, le baron avait pris une bouteille de bordeaux. (Defauconp.) Une famille vertueuse est un vaisseau tenu *pendant* la tempête par deux ancres, la religion et les mœurs (Montesq.) Aller le soir entendre de la bonne musique, c'est accorder un juste dédommagement aux oreilles pour tout ce qu'elles ont souffrir *pendant* la journée. (De Lévis.)

L'ange, pendant ce temps, au fond de la Médie,
Allait redemander le dépôt de Tobie (Florian.)

— Syn. comp. pendant, durant. *Pendant* marque une époque, *durant* exprime une durée continue; *pendant* suppose de l'interruption, *durant* n'en admet pas. Malgré cette différence donnée par les traités de synonymes, ces deux mots s'emploient souvent l'un pour l'autre. On peut dire *durant cinquante ans* ou *pendant cinquante ans*, *durant la tempête* ou *pendant la tempête*, etc.

PENDANT QUE. loc. conj. Tandis que. Elle s'est instruite elle-même *pendant* que l'on in-

struisait les princes par son exemple. (Boss.) *Pendant* que ce grand roi la rendait la plus illustre des reines, vous la faisiez, monseigneur, la plus illustre et toutes les mères. Id. Ils ne sont tous deux appliqués qu'à bien faire, *pendant* que le tailleur travaille à ce que l'on dise de lui qu'il a bien fait. (La Bruy.) *Pendant* qu'il jeûnère, vous êtes déjà hors de portée. (Id.)

— Syn. comp. PENDANT QUE, TANDIS QUE. *Pendant que*, désigne simplement la circonstance ou l'époque des choses ; *tandis que*, marque des rapports entre deux choses, fait ressortir les oppositions, les disparates, les contrastes.

PENDAR. s. m. Hortic. Espèce de poire qui se cueille à la fin de septembre.

PENDARD s. m. S'est dit pour Bourreau. On disait aussi *Pendeur*.

PENDARD, ARDE. s. (pr. *pan-dar*). Vaurien, vaurienne ; coquin, coquine ; fripon, friponne à pendre. Non, je veux auparavant vous faire voir à vous-même comment je suis servi par ce *pendard*-là. (Brueys.) Oh ! ventrebleu, ma *pendarde* de belle-sœur n'est pas encore où elle s'imagine. (Dancourt.) Cette *pendarde* de Lisette nous fera faire diète, je vous en avertis. (Id.)

— Ornith. *Pendard à tête rousse.* Nom vulgaire de la pie-grièche rousse.

PENDARDEAU. s. m. Petit pendard.

PENDARDERIE. s. f. Conduite, action de pendard. C'est une véritable pendarderie. Vit-on jamais pareille pendarderie ?

PENDELOQUE. s. f. Pierreries ordinairement en forme de poire, ajoutées à des boucles d'oreilles. Une paire de pendeloques. Des pendeloques de diamants. Perdre ses pendeloques. Porter de riches pendeloques.

— Morceau de cristal ou de verre taillé en poire. Attacher les pendeloques à un lustre. Orner un lustre de pendeloques, pour multiplier le reflet, le scintillement des lumières.

— Par dérision. Morceau d'étoffe qui pend d'un habit déchiré. Sa robe a plusieurs pendeloques, qui traînent par terre, qui traînent dans la boue.

PENDEMENT. s. m. Syn. burlesque de Pendaison. Action de pendre. J'arrive à la fin de cette lettre en vous parlant d'un petit *pendement*. (Mme du Noyer. Nous faire voir à vous un petit *pendement* bien choli. (Mol., dans M. de Pourceaugnac.)

PENDENTIF. s. m. (pr. *pan-dan-tif*). Archit. Portion de voûte dont la forme est triangulaire, quelquefois saillante ou presque verticale, tantôt ouverte par le devant comme une trompe. Le pendentif s'appelle encore *panache* ou *fourche*.

— *Pendentif de Modène.* Portion de cintre gothique de forme triangulaire ‖ *Pendentif de Valence.* Espèce de voûte en cul de four.

PENDER. s. m. (pr. *pan-dèr*). Relat. Docteur parmi les Indiens. Docteur brahmane. V. PANDIT.

PENDERET. s. m. Arbre destiné à servir de potence. Gibet. Vieux et inusité.

PENDERIE. s. f. Vieux mot, syn. de Pendaison. Il y aura aujourd'hui grande penderie en Grève. M. de Chaulnes est à Rennes avec les Forban et les Vins, et quatre mille hommes. On croit qu'il y aura bien de la *penderie*. (Mme de Sév.)

— Techn. Endroit où le mégissier pend ses peaux pour les faire sécher.

PENDEUR. s. m. S'est dit pour Bourreau.

— Mar. Gros cordage suspendu au-dessous des capelages de haubans pour supporter des canonnes ou poulies simples, appelées *pendants d'oreilles*. Pendeur de balancine, de caliorne, de bras de palan.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de pie-grièche.

PENDILLARD. s. m. (pr. *pan-di-yar*). Agric. Espèce de raisin noir qu'on cultive dans le département de l'Aisne.

PENDILLER. v. n. 1re conj. (pr. *pan-di-yé*). Pendre, être suspendu en l'air et agité par le vent. Ne se dit guère qu'en parlant des choses de peu de valeur. Ne pas laisser des hardes, de linges pendiller aux fenêtres. Il est très-familier.

PENDILLON. s. m. (pr. *pan-di-yon*). Techn. Verge rivée avec la tige de l'échappement, pour communiquer le mouvement au pendule d'une horloge.

PENDJAB. Géogr. État de l'Inde appelé [illegible] communément *Royaume de Lahore*. V. LAHORE.

PENDJIK. s. m. Hist. ott. Certificat constatant le droit de propriété d'un Turc sur son esclave.

PENDOIR. s. m. Techn. [illegible] chez un charcutier, les quartiers [illegible] aux de viande [illegible] on suspend [illegible]

PENDRAGON. s. m. Hist. Chef suprême [illegible] Bretons au moyen âge [illegible] Le [illegible] Après la conquête saxonne [illegible] le prince du pays de Galles [illegible] le pendragon.

PENDRE. v. a. 4e conj. (du lat. *pendere*). Attacher [illegible] bas. Pendre de la viande à un [illegible]. Pendre des raisins au plafond. Pendre du linge pour le faire sécher. Je *pendis* au croc une seconde fois mon habit brodé, pour en prendre un de mon maître et me donner l'air d'un médecin (Le Sage.)

— Se dit de l'homme et des animaux. Pendre un homme par les pieds, par les bras, par le milieu du corps. Pendre un lièvre par les oreilles, par les pattes de derrière.

— Fig. et fam. *Pendre son épée au croc.* Renoncer au métier des armes.

— Attacher par le cou à une potence, pour que l'étranglement s'ensuive. Pendre un voleur. Pendre quelqu'un en effigie. On ne corrige pas celui qu'on *pend*, on corrige les autres par lui. (Montaig.) Les grands larrons *pendent* les petits. (Anc. prov.) Sur des propos détachés, pris isolément, il y a de quoi faire *pendre* vingt fois le fils de Dieu. (J.-J. Rouss.)

— *Dire d'un homme pis que pendre.* Dire de lui toute sorte de mal, plus de mal qu'il n'en faudrait pour le faire pendre.

— *Cet homme ne vaut pas la corde pour le pendre.* Se dit d'un profond scélérat.

— Loc. prov. *Le bruit pend l'homme.* La mauvaise réputation d'un homme le fait souvent accuser d'un fait dont il est innocent, ou condamner pour un crime qu'il n'a point commis. ‖ *Par complaisance on se fait pendre.* Se dit familièrement, quand on fait quelque chose pour plaire à la société dans laquelle on se trouve.

— PENDRE. v. n. Être suspendu. Une riche épée pendait à sa ceinture. L'écu de France pendait pour enseigne à cette hôtellerie. Les fruits pendent encore à cet arbre. Il faut pendre des lustres au plafond. Des rochers *pendaient* en ruine au-dessus de ma tête. (J.-J. Rouss.)

> Voici l'étroit sentier de l'obscure vallée ;
> Du flanc de ses coteaux *pendent* des bois épais
> Qui, courbant sur mon front leur ombre entremêlée,
> Me couvrent tout entier de silence et de paix.
> (LAMARTINE.)
>
> Qu'il soit dans ton repos, qu'il soit dans tes orages,
> Beau lac, et dans l'aspect de tes riants coteaux,
> Et dans ces noirs sapins et dans ces rocs sauvages
> Qui *pendent* sur tes eaux. (ID.)

— Prov., fig et fam. *Autant lui en pend à l'œil, au nez, à l'oreille.* Il pourrait bien lui arriver semblable accident, pareil malheur.

— Tomber trop d'un côté, descendre trop bas. Cette draperie pend d'un côté. Votre jupon, votre robe pend du côté droit. Renouer un cordon qui pend.

— *Les joues lui pendent.* Ses joues sont flasques.

— S'employait autrefois dans le sens de Pencher. Cet ambassadeur, de son inclination particulière, *pendait* du côté de la France. (Montaig.) Tacite a les opinions bonnes et *pend* du parti des affaires romaines. (Id.)

— SE PENDRE v. pron. Se faire mourir par la strangulation. Se pendre de honte, de désespoir.

— Par exagération, pour exprimer qu'un événement est désespérant, on dit, *Il y a de quoi se pendre.*

— Se suspendre, s'attacher. Se pendre aux branches d'un arbre, aux anfractuosités d'un rocher. Se pendre par les bras.

— Fig. et fam. *Se pendre au cou de quelqu'un.* L'entourer de ses bras, l'embrasser chaudement, tendrement. A mesure qu'ils arrivaient, leurs femmes et leurs enfants se *pendaient* à leurs cous. (B. de St-P.)

PENDU, UE. part. pass. du v. Pendre. S'emploie adjectiv. Pris les armes à la main, il fut *pendu* pour foi mentie. (Anquetil.) Sous Elisabeth, Scipion aurait été *pendu* ; sous Charles II, il n'eût été que trop ridicule. (Volt.)

> Pour châtier sa perfidie,
> Dans sa robe d'emprunt le tartuffe est *pendu*.
> (FR. DE NEUFCH.)
>
> De larrons à larrons il est bien des degrés ;
> Les petits sont *pendus*, et les grands sont titrés. ID.

— Prov. et fig. *Aussitôt pris, aussitôt pendu.* Se dit d'une personne ou d'une chose sur laquelle on prend une prompte décision, qu'on emploie aussitôt qu'elle se présente, par allusion à la fin tragique de trois membres du Parlement et du Châtelet, Brisson, Larcher et Tardif, qui, dans les temps orageux de la Ligue, furent arrêtés à neuf heures, par ordre des Seize, confessés à dix, et pendus à onze, le 16 novembre 1591.

— *Avoir la langue bien pendue.* Parler avec [illegible], avec volubilité.

[illegible] Étranglé à une potence. Être pendu haut et court.

— Fig. et fam. *Autant vaudrait être pendu que d'avoir fait cela.* Se dit en parlant d'une action blâmable ou d'un ouvrage défectueux, mal fait.

— *Je veux être pendu si je fais cela, si je consens à ce que vous exigez de moi, si l'on m'y rattrape, si j'ai compris un seul mot de tout ce qu'il a dit*, etc., etc. Se dit pour donner le serment pour attester la vérité de ce qu'on avance, pour donner plus de force à ses affirmations. Que voulez-vous dire, mon oncle ? je veux être *pendu* si je comprends quelque chose. (De Bazin.)

— Attaché à. Des raisins pendus au plafond. Quand nous eûmes fait environ deux cents pas, en tournant et en descendant toujours, nous entrâmes dans une écurie qu'éclairaient deux grosses lampes de fer *pendues* à la voûte. (Le Sage.) Les morts les tenaient presque toujours *pendus* à leurs mamelles, même la nuit. (Chateaub.)

Dans Rome donc un jour, à l'étal d'un boucher,
Avec d'autre gibier au croc était *pendue*
La dépouille d'un singe assez gras à la vue.
(FR. DE NEUFCH.)

— Fig. et fam. *Être toujours pendu au cou de quelqu'un.* L'embrasser continuellement, le couvrir de baisers, l'accabler de caresses.

— Dans un sens analogue. *Être toujours pendu aux oreilles de quelqu'un.* Affecter de lui parler souvent ‖ *Être toujours pendu aux côtés, à la ceinture de quelqu'un.* L'accompagner, le suivre partout.

PENDU, UE. s. Celui, celle qui a subi le supplice de la pendaison. Avoir l'air d'un pendu. L'histoire du *pendu* me revenait souvent en mémoire. (Jules Janin.)

— *Être sec comme un pendu.* Être d'une maigreur extrême. ‖ *Avoir de la corde de pendu dans sa poche.* Se dit d'un homme qui gagne beaucoup, qui gagne toujours au jeu.

— Prov. et fig. *Il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu.* Il ne faut pas dire des choses qui peuvent être un reproche indirect pour ceux devant qui on parle.

— Loc. prov. *De cent pendus, pas un de perdu.* Les gens mis à mort par ordre de justice vont droit en paradis, puisqu'ils sont assistés d'un prêtre au moment du supplice.

PENDULE. s. m. (du lat. *pendulum*, rad. *pendere*, pendre). Phys. Instrument qui se compose d'un corps pesant suspendu à l'extrémité d'un fil flexible, et dont les propriétés principales sont : 1° de marquer la direction verticale ou celle de la pesanteur ; 2° de faire, en allant et venant, des oscillations planes, quand on l'écarte de la verticale et qu'ensuite on l'abandonne à lui-même sans lui donner aucune impulsion ; 3° les oscillations du pendule sont *isochrones*, c'est-à-dire qu'elles se font toutes dans le même temps, leur durée est indépendante du poids du corps pesant et de la nature de sa substance ; enfin ces durées sont entre elles comme les racines carrées des longueurs du pendule. L'application du pendule à l'horlogerie est due à Galilée, puis à Huyghens. Tout est *pendule* dans ce monde, les saisons, les empires, les gouvernements, les hommes, le bonheur et le malheur, la vertu, le vice, on monte, on descend, et l'on ne saurait jamais s'arrêter au milieu ; si l'on s'y arrêtait, on s'y trouverait si bien que le mouvement finirait. (Galiani.)

— *Pendule simple.* Corps dont toute la pesanteur est réunie en un seul point, lequel, étant suspendu à un fil supposé sans pesanteur, peut se mouvoir en décrivant des arcs de cercle autour du point où le fil est suspendu. ‖ *Pendule libre.* Celui dont les oscillations sont indépendantes du rouage, et se font par la seule impulsion qu'on a donnée à ce pendule, dont la verge est pesante et la lentille étendue, en l'écartant de son repos. ‖ *Pendule composé.* Celui dont la verge est faite de deux ou de plusieurs barres de métal différent, qui ont pour objet la compensation du chaud et du froid ‖ *Pendule à pirouette.* Celui qui décrit un cône dont la base est horizontale, au lieu de faire des oscillations dans un même plan.

PENDULE. s. f. Horloge à poids ou à ressort, dont la marche est réglée par un pendule. Une pendule de marbre, d'ébène, de bronze doré, de porcelaine. La perfection d'une *pendule* n'est pas d'aller vite, mais d'être réglée. (Delille.)

— *Pendule à ressort.* Celle d'une certaine grandeur qui a un ressort roulé en spirale pour principe de mouvement. ‖ *Pendule à poids.* Celle qui est à grandes vibrations, à équation.

— Fig.

> L'existence est une *pendule*
> Que par soi-même il faut guider.
> Malheur au mortel trop crédule
> Qui la donne à raccommoder ! DUCIS

PENDULIER. s. m. Techn. Horloger qui fabrique exclusivement des pendules.

PENDULIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pendulus*, pendant ; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs pendantes par l'effet de l'incurvation des pédoncules. Astrapée penduliflore. Spirospermé penduliflore.

PENDULIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pendulus*, pendant ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles pendantes. Miconie pendulifoliée.

PENDULINE. s. f. Ornith. Femelle d'une espèce de mésange.

— Bot. Genre de la famille des mousses, ne comprenant qu'une seule espèce, la penduline court-pendue du cap de Bonne-Espérance.

PENDULISTE. s. m. Techn. Ouvrier qui fabrique des boîtes pour les pendules et les montres.

PÊNE. s. m. (du lat. *pessulus*, verrou). Techn. Dans une serrure, Morceau de fer qui ferme la porte, et que le jeu de la clé fait aller et venir. On distingue plusieurs sortes de pênes. Le plus souvent il est rectangulaire. Pêne brisé, rouillé. Le pêne ne va point, ne joue point.

— *Pêne à demi-tour* ou *à ressort.* Celui qui, ressort repoussé toujours et tend toujours à sortir. ‖ *Pêne en bord.* Celui qui passe le long du bord de la serrure et dont on se sert pour fermer les coffres. ‖ *Pêne dormant.* Celui qui ne va que par le moyen de la clé, et qui reste dans l'état où l'action de la clé l'a mis. ‖ *Pêne fourchu.* Le même que le pêne dormant, si ce n'est qu'il a la tête fendue et qu'il forme en apparence deux pênes ‖ *Pêne à pignon.* Celui qui est mû par un pignon.

PÈNE. s. f. Mar. Bouchon de grosse étoffe dont on fait les guipons employés par les calfats. ‖ Pièce de bois qui fait partie de l'antenne.

— Manég. Partie du harnais d'un cheval ; frange de petites cordes, qui pend au bas du caparaçon pour chasser les mouches.

— Ruban. Pièce que l'on emploie au plus près des lisses, au moyen de la corde à encorder.

PÉNÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un pénée. ‖ PÉNÉACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre pénée.

PÉNÉE. Myth. gr. Dieu fleuve de la vallée de Tempé, époux de Créuse et père de Daphné.

— Géogr. anc. Fleuve de Thessalie, affluent du golfe Thermaïque, qui prend sa source dans le Pinde. ‖ Petit fleuve d'Élide, qui se jetait dans la mer Ionienne.

PÉNÉE. s. f. (de *pena*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des épacridées, composé d'arbrisseaux élégants, peu élevés, du cap de Bonne-Espérance. Pénée mucronée. Pénée écailleuse, bordée.

— Moll. Genre de crustacés décapodes macroures.

PÉNÉEN, ENNE. adj. (rad. gr. πένης, pauvre). Minér. Épithète donnée à certains terrains qui sont pauvres en gîtes métallifères et en débris de corps organisés.

PÉNÉIDE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Daphné, fille du fleuve Pénée.

PÉNÉLAC. s. m. (ét. lat., *pené*, presque ; *lacus*, lac). Hydraul. Nom donné par quelques auteurs aux lacs qui versent leurs eaux dans la mer par un canal qu'on ne peut appeler rivière.

PENELLE. s. f. Morceau de grosse toile. Vieux et inusité.

— Annel. Genre d'annélides, comprenant les espèces de lernées qui ont l'extrémité postérieure pourvue de paires d'appendices qui leur donnent quelque ressemblance avec une plume.

PÉNÉLOPE. Temps hér. Fille d'Icarius et femme d'Ulysse, dont elle eut Télémaque. On cite Pénélope comme un modèle de chasteté.

— *Les prétendants de Pénélope.* On en compte cent seize, qui l'accablèrent de leurs importunités pendant l'absence d'Ulysse. Pour se débarrasser d'eux, elle promit de faire un choix lorsqu'elle aurait fini une pièce de toile à laquelle elle travaillait ; mais elle détruisait pendant la nuit ce qu'elle avait fait pendant le jour. De là est venu le proverbe : *C'est la toile* ou *l'ouvrage de Pénélope.*

— s. f. Femme chaste, vertueuse, modèle de fidélité conjugale. C'est une Pénélope. Les Pénélopes sont rares. Cette acception figurée du mot *Pénélope* est omise dans l'Académie et dans M. Landais.

> Aux temps les plus féconds en Phrynés, en Laïs,
> Plus d'une *Pénélope* honora son pays. BOIL.
>
> Enfin ne pouvant plus tenir tête à l'orage,
> Avec sa *Pénélope* il a plié bagage. LA CHAUSSÉE.)

— Par allus. au travail de Pénélope, on dit d'un ouvrage qui traîne en longueur et dont on ne voit pas la fin, que *c'est le travail de Pénélope, la toile de Pénélope.*

PÉNÉLOPE s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacés, qui vivent en petites familles, et qui appartiennent exclusivement aux régions intertropicales et tempérées de l'Amérique méridionale.

PENER. v. a. 1re conj. Anc. orthogr. du v. *Peiner*. On n'a conservé cette orthographe que dans les mots *pénible* et *péniblement*.

PÉNÉROPLE. s. m. Conchyl. Genre de corps organisés, placé parmi les coquilles univalves, ayant pour type [illegible] des sables de la mer [illegible]

PÉNESTES. s. m. pl. Géogr. anc. Nation assez puissante de l'Illyrie méridionale, sur les frontières de l'Épire, vers les montagnes [illegible] et les sources des fleuves Artane et Génusus.

PÉNÉTRABILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est pénétrable ; qualité [illegible] pénétrable. La pénétrabilité des corps, la pénétrabilité des liquides. La pénétrabilité des substances spongieuses.

PÉNÉTRABLE. adj. des 2 g. Qui peut être pénétré. Corps pénétrable. Substance pénétrable.

— Où l'on peut pénétrer. [illegible] qu'il est à cette [illegible] et que ce bâtiment n'est presque pas pénétrable.

PÉNÉTRANT part. prés. du v. Pénétrer. Qui [illegible] pénétrant [illegible]

PÉNÉTRANT, ANTE. adj. Qui [illegible] pénétrer [illegible] pénétrant [illegible] explication du [illegible] et les [illegible] pesanteur qu'on est obligé de [illegible]

— Qui se fait vivement sentir. Froid pénétrant. Le vent [illegible] continuellement [illegible] pénétrant et si [illegible] le Tobal

— Qui traverse, qui passe à travers. Les rayons pénétrants de la lumière.

— Fig. Laissez couler sur lui, du sein de votre gloire, ces rayons *pénétrants* de votre grâce lumineuse. (Fléch.)

— Qui affecte douloureusement. Douleurs plus *pénétrantes* et plus vives que les joies. (Boss.)

— Fig. Qui émeut, qui impressionne vivement, qui persuade. Discours pénétrant. Logique pénétrante. Éloquence pénétrante.

— Qui voit loin. Œil pénétrant. Regards pénétrants.

Et ne craignez-vous pas, seigneur, en vous montrant,
Du tyran soupçonneux le regard *pénétrant?* (Piron.)

— Fig. Qui scrute, qui examine, qui va au fond des cœurs. Soutenir le regard pénétrant, l'œil pénétrant d'une personne. Il faut des yeux *pénétrants* pour distinguer un sot, sous le masque du bon ton et de la loyauté. (Boiste.) Son désordre n'échappe point aux yeux *pénétrants* de Sophie : les siens l'instruisent de reste qu'elle en est l'objet. (J.-J. Rouss.) Leurs yeux vifs et brillants ne sont pourtant ni *pénétrants* ni doux. (Id.)

— Qui approfondit, qui a de la vivacité, de la sagacité, de la perspicacité. Esprit pénétrant. Intelligence pénétrante. Ton esprit déjà mûr, *pénétrant*, élevé, sociable. (La Bruy.) On ne peut avoir l'âme grande et l'esprit un peu *pénétrant*, sans quelque passion pour les lettres. (Vauven.) Quelque *pénétrant* qu'il soit né, il ne sait rien à fond. (Mme Deshoul.)

— *Odeur pénétrante*. Odeur à la fois vive et agréable.

PÉNÉTRATIF, IVE. adj. Didact. Qui pénètre aisément. Bayle a dit d'Antoinette Bourignon, fameuse par sa laideur et son extravagante mysticité, et qui se piquait d'inspirer la chasteté à tous les hommes qui l'approchaient, qu'elle avait une chasteté pénétrative.

PÉNÉTRATION. s. f. (pr. *pé-né-tra-cion;* du lat. *penetratio*, formé de *penetrare*, entrer dedans). Vertu, action de pénétrer. L'activité et la pénétration du mercure. La pénétration des sels.

— Fig. Subtilité, sagacité, vivacité d'esprit ; facilité à pénétrer dans la connaissance des choses ; faculté de concevoir ce qui est obscur et caché. Avoir de la pénétration, beaucoup de pénétration, une grande pénétration. Être doué d'une remarquable pénétration en affaires. Compter sur la pénétration de quelqu'un. Se défier de son peu de pénétration. Manquer de pénétration. Quelle *pénétration*, quand il fallait percer les nuages de la dissimulation. (Fléch.) La *pénétration* est une facilité à concevoir, à remonter aux principes des choses, ou à prévenir leurs effets par une suite d'inductions. (Vauvenarg.) La *pénétration* a un air de deviner qui flatte plus notre vanité que toutes les autres qualités de l'esprit. (La Rochef.)

PÉNÉTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Pénétrer. S'emploie adjectiv. Imprégné. Pénétré de sueur. Les herbes et les arbres y sont trempés d'eau, la terre même en est *pénétrée*, comme on le voit par ce long serpent qui s'empresse de quitter son souterrain. (B. de St-P.) Il est remarquable aussi que les pluies d'orages, qui sont *pénétrées* de ce feu électrique, font éclore très-promptement les semences des végétaux et les œufs des insectes. (Id.)

— Touché, rempli. Pénétré de douleur. Pénétré de l'amour de Dieu, des vérités de la foi. Pénétré de repentir de ses péchés. Pénétré de reconnaissance et d'amour. *Pénétrés* de la grandeur et de la pureté de Dieu. (Fléch.) Le sang de Jésus-Christ dont elle est déjà toute teinte, toute *pénétrée*. (Boss.) J'étais *pénétré* de tous ses droits à ma reconnaissance et à mon respect : mais aucune confiance n'avait existé jamais entre nous. (B. Constant.) Je n'eus pas sitôt entendu ces paroles, que je tombai aux pieds de sa grandeur, tout *pénétré* de reconnaissance. (Le Sage.) Xerxès, intérieurement *pénétré* de joie, assembla son conseil et y fit entrer Artémise. (Barthél.) Sabinus, dans l'effroi de sa surprise, donne des ordres pour la défense, mais ce qu'on en pouvait attendre d'un homme *pénétré* de honte et de consternation. (Anquetil.) Paul, *pénétré* de douleur à la vue de ces dons de la fortune qui lui présageaient le départ de Virginie, s'en vint quelques jours après chez moi. (B. de St-P.)

Il dit : et moi, de joie et d'horreur *pénétrée*,
Je cours, de ce palais j'ai su trouver l'entrée. (Rac.)

— Très-affecté. Air pénétré. Avoir l'air pénétré, un air pénétré.

— Percé, traversé. Les figues ne mûrissent qu'autant qu'elles ont été *pénétrées* par un petit insecte. (Cuvier.)

PÉNÉTRER. v. a. 1re conj. (du lat. *penetrare;* formé de *pen-tùs*, au dedans, et *intrare*, entrer.) L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je pénètre, tu pénètres, il pénètre*, etc. Percer, passer à travers. La lumière pénètre le verre et les corps diaphanes. L'eau, l'huile, pénètre les étoffes. L'eau forte pénètre le fer et l'acier. Les sels pénètrent les corps. La lumière ne peut pénétrer un caillou ni la tête d'un sot. Des pluies fines et tièdes *pénètrent* le sein des guérets. (B. de St-P.) Une fraîcheur délicieuse *pénétrait* mes sens interdits. (Barth.) Déjà le ciel, tendu et fermé de toutes parts, n'offrait à nos yeux qu'une voûte ténébreuse que la flamme *pénétrait*. (Id.)

— Entrer bien avant. Le coup a pénétré les chairs. Leurs dards..... ne *pénétreront* plus le sein des innocents (J.-J. Rouss.)

— Par anal. Le froid pénètre la poitrine, pénètre la terre.

— Loc. prov. et fig. *Courte prière pénètre les cieux*. Ce n'est pas la longueur, mais la ferveur qui rend les prières efficaces.

— Fig. Parvenir à connaître. Pénétrer les ruses, les secrets, les intentions de quelqu'un. Pénétrer les mystères de la nature. Pénétrer tout. Dieu seul pénètre le fond des cœurs, et les pensées les plus secrètes. Pénétrer un complot. Pénétrer la politique d'un gouvernement. Pénétrer le sens d'un mot, le sens d'une phrase, d'un texte. Un des plus sûrs moyens de *pénétrer* le caractère des hommes, est de suivre leur conversation. (Mme de Somery.) Il *pénétra* les secrets de ce barbare politique. (Fléch.) Nul n'en *pénétrait* la cause. (Boss.) Vous avez mon secret, j'ai *pénétré* le vôtre. (Rac.) Je croyais *pénétrer* tes jugements augustes. (J.-J. Rouss.) Ce n'est point aux enfants des ténèbres à *pénétrer* le soleil. (Bern. de St-P.) Ma femme vient me trouver, elle a *pénétré* mes intentions ; il devient délicat de lui avouer et difficile de la convaincre. (Las-Cases.) Montesquieu a *pénétré* tout le génie de la république romaine. (Villem.) Vous savez mon secret, j'ai *pénétré* le vôtre. (Racine.)

Seringel, de ces secrets savants dépositaire,
A plus avant encor pénétré ce mystère. (Delille.)

— Absol. Plus on crut *pénétrer*, moins on fut éclairci. (Boil.)

— *Pénétrer quelqu'un*. Lire dans son esprit, dans sa pensée, dans son cœur, deviner ses intentions, les sentiments qui l'agitent. Je te devine, je te *pénètre*, je perce jusqu'au plus profond de ton cœur. (J.-J. Rouss.)

— Émouvoir la sensibilité, toucher le cœur. Les beautés du christianisme pénètrent puissamment les âmes. Le dévouement des religieux du mont Saint-Bernard pénètre le cœur d'admiration. Ce pitoyable spectacle m'a pénétré de douleur. Comblez vos bienfaits en *pénétrant* son cœur d'un trait de votre amour. (Buffon.) Seigneur, guérissez-moi, parce que le trouble a *pénétré* mon âme. (La Harpe.) Votre lettre, monsieur, m'a *pénétré* jusqu'aux larmes. (J.-J. Rouss.) L'Esprit-Saint me *pénètre*, il m'échauffe, il m'inspire. (J.-B. Rouss.)

— S'emploie absolument dans le même sens. L'un élève, étonne, maîtrise, instruit ; l'autre plaît, remue, touche, *pénètre*. (La Bruy.)

— v. n. *Pénétrer dans, à travers, jusqu'à*. Parvenir avec difficulté. Le coup a pénétré dans les chairs. Le boulet a pénétré dans le corps du navire. Pénétrer dans la caverne, dans la prison. Pénétrer dans le camp opposé, dans les rangs ennemis. Pénétrer dans l'intérieur d'un pays. Pénétrer jusqu'à un ministre, jusqu'au roi. Pénétrer dans la confiance de quelqu'un. Pénétrer dans des mystères. Pénétrer dans l'avenir, dans les causes ou dans les suites d'un événement. Elle est ravagée par les ennemis qui *pénètrent* jusqu'à ses entrailles. (Boss.) La foi qui *pénètre* jusqu'aux cieux. (Id.) On écarte tout cet attirail qui t'est étranger, pour *pénétrer* jusqu'à toi qui n'es qu'un fat. (La Bruy.) Il craint trop les grands hivers pour y avoir *pénétré* par les mers du Nord. (Buffon.) Il n'était pas connu des anciens, qui n'avaient pas *pénétré* fort avant dans les terres du Nord. (Id.) Un mélange étonnant de la nature sauvage et de la nature cultivée montrait partout la main des hommes, où l'on eût cru qu'ils n'avaient jamais *pénétré*. (J.-J. Rouss.) Dans une peau délicate et molle, l'air *pénètre* par tous les pores. (Id.) On frémit lorsqu'on lit, dans les relations des voyageurs qui ont *pénétré* dans cette partie du monde... (Lacépède.) Du côté de l'ouest, nous avons *pénétré* jusqu'aux colonnes d'Hercule, où nous avons une idée confuse des nations qui habitent les côtes de l'Ibérie. (Barthélemy.)

— Fig. Lire. Que vous *pénétrez* mal dans le fond de mon cœur. (Rac.)

— *Pénétrer à*. Aux tentes des Valois il avait *pénétré*. (Volt.) L'action du froid *pénètre* à l'intérieur du fer. (Buffon.)

— Certains grammairiens ne veulent pas qu'on puisse dire *pénétrer un lieu*, mais bien *pénétrer dans* un lieu. Généralement parlant, surtout en prose, nous sommes de leur avis ; mais nous n'oserions pas être si sévère pour la poésie, jamais, par exemple, nous ne condamnerions cette expression de Rousseau dans sa première ode sacrée :

Seigneur, dans ta gloire adorable
Quel mortel est digne d'entrer ?
Qui pourra, grand Dieu, pénétrer
Ce sanctuaire impénétrable.

Ni les vers suivants :

Croirai-je qu'un mortel, avant sa dernière heure,
Peut pénétrer des morts la profonde demeure ? (Rac.)
Comment avez-vous pu pénétrer cette enceinte ? (Lath.)

— SE PÉNÉTRER. v. pron. Remplir son âme, son cœur. Se pénétrer d'une obligation, d'un devoir, du sentiment de ses devoirs.

— *Se pénétrer d'une chose*. Se bien mettre cette chose dans l'esprit, l'y inculquer, l'y graver profondément. Examinons si, à mesure que les lumières des enfants se développent, ils se *pénètrent* d'un plus vif intérêt pour leurs devoirs. (Barth.)

PÉNIAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient au pénis. Glandes péniales.

PÉNIBLE. adj. des 2 g. (rad. *peine*). Qui donne de la peine, qui se fait avec peine, avec fatigue. Travail pénible. Ouvrage pénible. Exercice pénible. Étude pénible. Vie rude et pénible. Situation, position, chemin pénible. Entreprise pénible. Effort pénible. Une recherche pénible. Une course pénible. Un pénible métier. Toute leur vie n'est qu'une précaution *pénible* contre l'ennui. (Mass.) Je songe aux *pénibles*, douteux et dangereux chemins qu'il est quelquefois obligé de suivre pour arriver à la tranquillité publique. (La Bruy.) Toute notre vie n'est qu'une longue et *pénible* agonie. (Mass.) Des bœufs, attelés à des charrues, traçaient de *pénibles* sillons. (Barth.) Le songe *pénible* de la vie est bientôt fini. (Volt.) Le travail de la campagne est agréable à considérer, et n'a rien d'assez *pénible* en lui-même pour émouvoir la compassion. (J.-J. Rouss.)

Toi seul as su, dans ta pénible course,
De ses beautés nous déterrer la source. (J.-B. Rouss.)

— Qui fait de la peine, qui afflige, qui affecte désagréablement l'âme, l'esprit. Sentiment pénible. Impression pénible. Spectacle pénible. Nouvelle pénible. Doute pénible. Une chose pénible à voir, à entendre. Un aveu pénible à faire.

— *Pénible à*. Une action *pénible* à la nature. (Mass.) Le chemin est glissant et *pénible* à tenir. (Boil.) Mais savez-vous ce qui rend cette modération si *pénible* à un homme ordinaire? (J.-J. Rouss.)

— Qui embarrasse par sa complication. L'intrigue de cette comédie est pénible à suivre.

— Loc. impers. *Il est pénible de*. Il est pénible à un père d'avoir de graves reproches à faire à ses enfants.

Est-il donc à vos cœurs, est-il si difficile
Et si pénible de l'aimer ? (Rac.)

PÉNIBLEMENT. adv. D'une manière pénible, avec peine, avec difficulté. Marcher péniblement. Parler, écrire, composer, travailler péniblement. Ce peintre a un talent correct, mais froid et lent, il compose très péniblement.

PÉNICHE. s. f. (de l'angl. *pinnace*, second canot d'un vaisseau). Mar. Embarcation svelte et légère, élégante de forme, rapide à la voile et à la rame, fusion complète de toutes les perfections des grands canots gréés en lougres. Les péniches sont surtout employées comme garde-côtes ; elles sont munies de pierriers et parfois d'un canon en coursive, gréées comme un lougre, et bordant beaucoup d'avirons. Les *péniches* que l'on vit dans la flottille de Boulogne, à l'époque des projets de descente en Angleterre, surpassaient de beaucoup les proportions des *péniches-canots*. (Lecomte.)

PÉNICHE. Géogr. Ville forte de l'Estramadure portugaise, dans la presqu'île qui porte le même nom, 3,000 hab.

PÉNICILLAIRE. adj. (rad. lat. *penicillum*, pinceau). Hist. nat. Qui porte des pinceaux de poils. || PÉNICILLAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées, dont la face intérieure offre une série de pinceaux serrés : la pénicillaire ciliée croît dans les Indes orientales.

PÉNICILLE. s. m. (du lat. *penicillum*, pinceau). Anat. Partie disposée ou divisée à l'extrémité en forme de pinceau.

— Conchyl. Nom scientifique du genre arrosoir. V. ce mot.

PÉNICILLÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *penicillum*, pinceau). Hist. nat. Qui est en forme de pinceau, en parlant d'un assemblage de poils. En botanique, le limbe du calice de la pélargone, le bord des feuilles du croton, le chapeau de la pézize, etc., etc., sont pénicillés, en zoologie, telles sont aussi les pattes du palinure, les oreilles du jacchus. || PÉNICILLÉS. s. m. pl. Famille de myriapodes chilognathes, dont le corps est garni d'écailles formant un pinceau à l'extrémité postérieure.

PÉNICILLEUX, EUSE. (rad. lat. *penicillum*, pinceau). Hist. nat. Qui est hérissé de prolongements formant des espèces de pinceaux. Éponge pénicilleuse.

PÉNICILLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *penicillum*, pinceau, *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un pinceau. Cette épithète s'applique surtout, en botanique, au stigmate, quand les poils qui le couvrent sont ramassés en forme de houpe.

PÉNICILLIGÈRE. adj. des 2 g. (pr. *pe-ni-cil-li-gère*, ét. lat., *penicillum*, pinceau, *gerere*, porter). Hist. nat. Qui porte des poils disposés en manière de pinceau.

PÉNICILLION. s. m. Bot. Genre de champignons qui se rencontrent sur les corps en pourriture, les fruits, les aliments. Pénicillion rameux, glauque, blanc, rose.

PÉNICULE. s. m. Helminth. Genre de vers.

PÉNIDE ou **ÉPÉNIDE.** s. f. Pharm. Sucre tors, sucre dépuré, cuit à la plume avec une décoction d'orge, coulé chaud sur un marbre huilé, malaxé ensuite entre les mains enduites d'huile d'amandes douces, enfin allongé et tortillé comme une corde. Les pénides diffèrent du sucre d'orge en ce que celui-ci est coloré par quelques gouttes de safran, et qu'on le laisse refroidir sans le remuer, pour qu'il conserve sa transparence.

PÉNIE. Myth. gr. La Pauvreté. Selon Platon, elle fut la mère de l'Amour.

PÉNIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient au pénis. L'artère pénienne est une branche de la honteuse interne. Son volume la fait regarder comme la continuation principale de la honteuse.

PÉNIL. s. m. (pr. *pe-nill;* du lat. *penicillus;* dérivé de *pénis*). Anat. Partie antérieure de l'os pubis, qui environne les parties naturelles, et où croît le poil qui est l'indice de la puberté.

— On l'appelle aussi *mont de Vénus*.

PÉNILLON. s. m. (pr. *pe-ni-yon*). Synonyme de Penaillon. Moine décrié, déguenillé, dont les pans de la robe ne sont que des haillons.

PÉNINGUE. s. f. Pâte de guimauve durcie et en bâtons ; c'est la même chose que Pénide.

PÉNINSULE. s. f. (ét. lat., *penè*, presque *insula*, île). Géogr. Portion de terre assez considérable qui s'avance dans la mer, sans en être tout à fait entourée. Dans la rigueur du langage géographique, une péninsule est une presqu'île d'une fort grande étendue, et dont l'isthme est toujours fort large.

— L'Espagne, ou *péninsule ibérique*, a retenu plus spécialement et par abrégé le nom de Péninsule.

PÉNINSULAIRE. adj. et s. des 2 g. Habitant d'une péninsule. Les Espagnols, les Portugais, sont des péninsulaires. || Qui appartient à une péninsule ou à ses habitants. Mœurs péninsulaires. Sol péninsulaire.

PÉNIS. s. m. (pr. *pe-niss*). Anat. Mot latin qu'on a retenu en français pour désigner la verge ou le membre viril. Les téguments du pénis. La peau du pénis. Les muscles du pénis. Les vaisseaux du pénis. L'artère profonde du pénis. Nerfs du pénis. Le frein du pénis. Le pénis de l'homme. Le pénis des mammifères. Maladies du pénis. Lésions du pénis. Gangrène du pénis.

PÉNISCOLA. Géogr. Très-forte ville d'Espagne, située dans la province et à 28 kilom. de Castellon de la Plana ; 3,000 hab.

PÉNISTON ou **PANISTON.** s. m. Comm. Étoffe de laine drapée qui se fabrique en Angleterre.

PÉNITENCE. s. f. (pr. *pé-ni-tan-ce;* du lat. *pœnitentia*, rad. *pœnitere*, se repentir, avoir du regret de ce qu'on a fait). Vertu chrétienne qui consiste dans un repentir profond, un regret sincère d'avoir péché, d'avoir offensé Dieu. Pénitence véritable, humble, confiante. Pénitence tardive, douteuse, fautive. La vertu de pénitence, les œuvres, les fruits de la pénitence. S'exciter à la pénitence.

— Un des sept sacrements de l'Église catholique, celui par lequel le prêtre remet les péchés à ceux qui les lui confessent avec un regret sincère d'avoir offensé Dieu. La pénitence ou le sacrement de pénitence consiste dans la contrition, la confession, l'absolution et la satisfaction. L'ordre de la prêtrise donne le pouvoir radical d'administrer le sacrement de pénitence, mais, pour mettre ce pouvoir en exercice, il faut l'autorisation spéciale de l'évêque, à moins qu'il y ait nécessité, et que le pénitent ne soit en danger de mourir.

— *Le tribunal de la pénitence*. Le lieu où le prêtre reçoit officiellement la confession du pénitent : le prêtre lui-même, en tant que recevant cette confession. Aller, s'agenouiller au tribunal de la pénitence. Porter ses péchés au tribunal de la pénitence. Un cœur brisé de douleur dans le tribunal de la *pénitence*. (Fléch.)

— *Pénitence* se restreint à cette partie du sacrement de pénitence qu'on nomme Satisfaction, et signifie Les austérités que le prêtre impose à un pécheur pour l'expiation de ses fautes. Donner, imposer une pénitence. Accomplir pieusement, humblement, fidèlement sa pénitence. Satisfaire à sa pénitence.

— *Psaumes de la pénitence*. Psaumes dans lesquels le roi David exprime au Seigneur la douleur qu'il a de ses crimes, et en sollicite le pardon. Les psaumes de la pénitence sont au nombre de sept, et contiennent en termes magnifiques les sentiments d'une âme humiliée, brisée, et demandant grâce sous la main de Dieu.

— Hist. relig. *Pénitence publique*. Expiation que l'Église imposait autrefois aux grands criminels, retenus dans l'état de l'excommunication. La pénitence publique avait quatre degrés, des *pleurants*, des *auditeurs*, des *prosternés* et des *consistants*. Elle n'était imposée qu'une fois, et rendait incapable d'entrer dans la cléricature. || *Pénitence solennelle*. Pénitence publique accompagnée de certaines cérémonies, et qui avait ordinairement lieu pendant le Carême. || *Lettres de pénitence*. Lettres que les évêques envoyaient à ceux de leurs pénitents respectifs auxquels des pèlerinages étaient imposés. || *Libelles de pénitence*. Libelles renfermant divers articles de pénitence, que des individus coupables d'hérésie ou de prévarication s'engageaient à observer.

— Commun. relig. Nom commun de plusieurs ordres monastiques. Ordre de la pénitence de Saint-Dominique. Ordre de pénitence de la Madeleine. Ordre de la pénitence des martyrs.

— Loc. prov. et fam. *Qui fait le péché doit faire la pénitence*.

— Se dit des jeûnes, prières, macérations, austérités qu'on s'impose volontairement pour l'expiation temporelle de ses péchés. Faire pénitence. Vivre dans la pénitence, dans une pénitence continuelle, dans un esprit de pénitence, dans les exercices de la pénitence. Il faut faire pénitence pour être sauvé. Le temps de la pé-

pénitence. Toute la vie doit être un temps de pénitence. L'âme s'affermit et se purifie par la *pénitence.* (Boss.) Non-seulement il se chargea du soulagement de la misère publique, il voulut même prendre sur soi la *pénitence.* (Fléch.) Il gouvernera même sa santé, et l'empêchera bien de prendre le feu trop chaud sur la *pénitence.* (Mme de Sév.) Sa *pénitence* ne fut ni tardive, ni forcée. (Fléch.) Il avoua humblement ses fautes et en fit *pénitence.* (Boss.)

— *Faire pénitence.* Se repentir d'une faute, l'expier, autant par d'amers regrets que par une juste réparation. Sous la forme de l'expiation, la pénitence se retrouve dans les religions païennes. Elle avait un caractère plus relevé chez les Juifs, où toutefois elle s'accompagnait de pratiques extérieures dont le souvenir se conserve dans la locution, *Faire pénitence avec le sac, la cendre et le cilice.*

— Fig. et fam. *Faire pénitence.* Faire mauvaise chère. Si vous voulez demeurer à dîner avec nous, vous ferez pénitence? Restez à faire pénitence avec nous.

— Punition imposée pour quelque faute que ce soit. Pénitence trop forte pour une faute légère. Faire subir, imposer, infliger une pénitence. Mettre en pénitence. Des pénitences d'écolier. Des pénitences d'enfant.

— A certains petits jeux, Peine qu'on impose à ceux qui ont contrevenu aux règles du jeu. On lui a donné telle pénitence. Votre pénitence sera de faire une confidence à une personne de la compagnie.

— Loc. adv. et fam. *Pour pénitence de cela, en pénitence de cela, pour votre pénitence.* En punition, pour peine, pour vous punir. Vous ne nous aviez pas prévenus du jour de votre arrivée; en pénitence de cela, vous allez faire un bien mauvais déjeuner. Vous m'aviez promis deux exemplaires de votre dernier ouvrage, pour pénitence de votre oubli, vous m'en donnerez trois. Si une femme pouvait dire à son confesseur, avec ses autres faiblesses, celle qu'elle a pour son directeur, et le temps qu'elle perd dans son entretien, peut-être lui serait-il donné pour *pénitence* d'y renoncer. (La Bruy.)

PÉNITENCERIE. s. f. (pr. *pé-ni-tan-ce-rie*). Dr. canon. Office, tribunal ecclésiastique de la cour de Rome, où s'examinent et se délivrent les bulles ou grâces et dispenses secrètes qui intéressent la conscience, comme les dispenses de vœux de chasteté perpétuelle et de religion. Ce tribunal est composé d'un cardinal grand pénitencier, d'un dataire, de trois procureurs ou secrétaires, de deux consulteurs, d'un officier qui signe et scelle les bulles, d'un correcteur qui les révise, et de trois écrivains. La France n'a jamais reconnu extérieurement ce qui émane de la pénitencerie de Rome, dont la juridiction ne s'étendait que dans le for intérieur.

— Charge, fonction, dignité de pénitencier. La pénitencerie d'une cathédrale. La grande pénitencerie de Rome. Etre pourvu de la pénitencerie. Se démettre de la pénitencerie.

PÉNITENCIEL. s. m. Liturg. Livre ecclésiastique contenant tout ce qui concerne l'imposition de la pénitence et la réconciliation des pénitents.

PÉNITENCIER. s. m. (pr. *pé-ni-tan-cié*). Prêtre commis par l'évêque, pour absoudre des cas réservés.

— A Rome, Nom donné à des prêtres pris dans les divers ordres religieux, et établis pour confesser dans les trois églises patriarcales : Latran, le Vatican, et Sainte-Marie Majeure. Les pénitenciers portent tous à la main une verge, pour marquer l'étendue de leurs pouvoirs, et sont soumis à leur supérieur d'ordre pour la vie régulière, et au grand pénitencier pour leur office. || *Grand-pénitencier.* Cardinal présidant la pénitencerie; cet office date de l'an 684, sous le pontificat de Benoît II.

— Hist. *Pénitencier militaire.* Prison où sont enfermés les militaires condamnés à un temps de réclusion plus ou moins long. Le château de Saint-Germain sert aujourd'hui de pénitencier militaire.

— Législ. pén. Prison où sont détenus les malfaiteurs. Les détenus, aux Etats-Unis, respirent dans le *pénitencier* une atmosphère religieuse qui leur arrive de toutes parts. (G. de Beaum.) Si on les éloigne du *pénitencier*, l'influence de la religion disparaîtra; restera la philanthropie pour réformer les criminels. (Id.)

PÉNITENT, ENTE. s. Celui, celle qui a recours au sacrement de pénitence. Interroger, confesser, absoudre un pénitent, une pénitente. Etre plein de compassion et de charité pour la fragilité des pénitents. Inspirer du courage, de la confiance à ses pénitents.

— Celui, celle qui fait pénitence. Tous les saints pénitents. Il ne fit pas un moindre miracle dans l'âme de notre sainte *pénitent*. (Boss.) Il s'imposa toutes les peines qu'on a coutume d'imposer aux *pénitents.* (Fléch.)

— Fam. *Avoir l'air d'un pénitent.* Avoir l'air contrit et humilié. En mauvaise part, Affecter cet air par hypocrisie.

— Comm. relig. *Pénitents.* Les religieux du tiers ordre de Saint-François, qui diffèrent des autres franciscains par leur costume, qui est le petit capuchon et la haute chaussure. || Membres de certaines confréries de laïques, où l'on fait une profession particulière de quelques exercices de pénitence. La couleur de leur robe les a fait nommer *pénitents noirs, pénitents blancs, gris, bleus, verts, violets.*

— adjectiv. Qui est contrit, douloureusement touché d'avoir offensé Dieu, qui accomplit les œuvres, les exercices de la pénitence. Pécheur pénitent. Pécheresse pénitente. Cœur pénitent. Esprit pénitent. Ame pénitente. Sous un air *pénitent*, ils portent encore un cœur coupable. (Fléch.)

— *Vie pénitente.* Vie qui est consacrée à la pénitence, à l'exercice de la pénitence. Il changea la mollesse de la cour en une vie austère et *pénitente.* (Fléch.)

— PÉNITENT, ENTE. adj. et s. Hist. ecclés. Celui, celle qui accomplissait une pénitence publique. || Commun. relig. Nom commun de plusieurs ordres religieux. Les filles pénitentes de la Madeleine. Pénitentes d'Orviète.

PÉNITENTIAIRE. adj. des 2 g. (pr. *pé-ni-tan-ci-è-re*). Qui concerne la pénitence, le repentir. Se dit particulièrement Des moyens employés pour l'amélioration morale des condamnés. Système pénitentiaire. Régime pénitentiaire. La société des Etats-Unis est elle-même éminemment religieuse, et ce fait a encore une grande influence sur la direction des établissements *pénitentiaires.* (G. de Beaum.)

— *Système pénitentiaire.* Mode particulier d'emprisonnement, usité surtout aux Etats-Unis, et destiné à exciter dans l'âme du coupable des remords propres à le ramener à la vertu. On distingue deux systèmes divers : l'un, celui de Philadelphie, consiste à isoler jour et nuit les détenus dans les cellules, où on les force à un travail journalier, et où ils reçoivent les visites d'un aumônier; l'autre, celui d'Aubrun, consiste à n'isoler les détenus que pendant la nuit, et à les faire travailler en commun et en silence pendant le jour. En France, on fait divers essais de systèmes pénitentiaires. Le système *pénitentiaire*, auquel il serait difficile en France de donner l'appui matériel des coups, qui cependant lui semblerait plus nécessaire qu'ailleurs, serait peut-être aussi privé d'un auxiliaire moral qui aux Etats-Unis influe beaucoup sur son succès. (De Beaum.) La philanthropie est devenue pour un grand nombre d'hommes une sorte de profession; et ils ont la monomanie du système *pénitentiaire*, qui leur semble le remède applicable à tous les maux de la société. (Id.)

— PÉNITENTIAIRE. adj. et s. Hist. relig. Nom donné à certains sectaires qui ne partagent point les opinions de l'Eglise romaine sur la pénitence.

PÉNITENTIEL, ELLE. adj. (pr. *pé-ni-tan-ci-èl*). Qui appartient à la pénitence, qui concerne la pénitence. L'usage n'a pas consacré cet adjectif au singulier; l'usage n'est pas toujours une bonne raison. Nous hésitons d'autant moins à donner *pénitentiel, elle*, au singulier, que nous avons déjà le substantif singulier *pénitentiel.* Quant au pluriel de cet adjectif, seul nombre usité, il est irrégulièrement construit pour le masculin. Qui peut s'opposer à ce qu'on dise *pénitentiels* au lieu de *pénitentiaux?* L'usage, toujours l'usage, appelé avec si juste raison le tyran des langues.

—Au plur., *Pénitentiaux, pénitentielles. Psaumes pénitentiaux.* V. PÉNITENCE (Psaumes de la) Œuvres pénitentielles. Lois pénitentielles.

— Hist. ecclés. *Canons pénitentiaux.* Canons de la primitive Eglise, concernant la pénitence publique.

PÉNITISSIME. adj. superl. des 2 g. (rad. lat. *penitus*, intérieur). Très-retiré, très-intérieur, très-profond. Ce mot se trouve dans Rabelais.

PENMARCH. Géogr. Village de France, département du Finistère, près la pointe ou cap de Penmarch; 1,200 hab. C'est dans les environs de Penmarch que s'étendent des grottes curieuses, particulièrement le fameux abîme surnommé l'*Enfer*, dans lequel la mer s'engouffre avec un bruit épouvantable.

PENN (William). Célèbre vice-amiral anglais, né à Bristol en 1621, mort en 1670. || PENN (William). Célèbre quaker, fils du précédent, né à Londres en 1644; se fit céder, pour une créance de 16,000 livres sterling sur la couronne, cette partie du territoire américain qui a pris de lui le nom de Pensylvanie; il traita avec les sauvages, leur fit accepter une constitution en vingt-quatre articles, qui a servi de base à celle des Etats-Unis; bâtit Philadelphie, quitta l'Amérique en 1707, et mourut en 1718.

PENNACÉ, ÉE. adj. (du lat. *pennaceus*; rad. *penna*, plume). Hist. nat. Qui ressemble à une plume; qui a la surface chargée de taches allongées, qu'on a comparées à des plumes.

PENNACHE. s. m. (rad. lat. *penna*, penne, longue plume). Vieille forme orthographique du mot *panache.*

— Zooph. *Pennache de mer.* V. PANACHE.

PENNADE. s. f. Ruade. Vieux et inusité.

PENNADER. v. n. 1re conj. (rad. lat. *penna*, penne). Etendre les ailes, prendre l'essor, s'ébattre dans son vol, en parlant d'un oiseau.

— Fig. Etendre les bras, les jambes avec nonchalance et mollesse.

— Par métaphore. Marcher avec peine, se traîner dans la boue.

— Frapper du pied. Faire pennader un cheval. Ce terme se trouve dans Rabelais, sous ces deux acceptions. Il est inusité.

PENNAGE. s. m. (rad. lat. *penna*, penne, plume). Fauconn. Ensemble des plumes dont un oiseau est couvert; plumage. N'est usité qu'en parlant des oiseaux de proie. Un faucon du second pennage. Pennage blond, fauve, roux, gris, cendré.

— Les longues plumes des ailes et de la queue de tout oiseau.

PENNAIGE. s. m. Anc. cout. Droit qu'on payait pour faire paître ses troupeaux sur les terres du seigneur.

PENNAIRE. adj. des 2 g. (rad. lat. *penna*, plume). Hist. nat. Qui offre des plis disposés comme les barbes d'une plume.

— PENNAIRE. s. f. Elminth. V. SERTULAIRE.

PENNANT (Thomas). Célèbre naturaliste anglais, né en 1736 à Downing, comté de Flint, mort en 1798. Son histoire des quadrupèdes est fort remarquable.

PENNANTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs polygames, ne comprenant qu'un seul arbrisseau des îles de la mer du Sud.

PENNARD. s. m. (rad. lat. *penna*, penne, longue plume). Ornith. Nom vulgaire du canard à longue queue, qu'on nomme aussi à tort *penard.*

PENNATICISÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pennatus*, ailé; *cædo*, je coupe). Bot. Qui est découpé en dentelures, crénelures, lobes ou parties, disposées latéralement comme les barbes d'une plume. Feuilles pennaticisées. On dit aussi *pinnaticisé.*

PENNATIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *penna*, plume; *fero*, je porte). Zool. Qui porte des plumes ou des appendices en forme de plumes. On dit aussi *pinnatifère.*

PENNATIFIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pennatus*, ailé; *findo*, je coupe). Bot. Qui est divisé latéralement de manière à imiter une plume. Feuilles pennatifides. Stipules, bractées pennatifides. || *Epines pennatifides.* Celles qui produisent des piquants disposés sur deux côtés opposés. || *Cotylédons pennatifides.* Ceux qui sont allongés et divisés en plusieurs lobes sur les côtés. On dit aussi *pinnatifide.*

PENNATIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pennatus*, ailé; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles pennatifides. Jungermannie pennatifoliée. On dit aussi *pinnatifolié.*

PENNATILOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *penna*, plume; *lobus*, lobe). Bot. Qui a des feuilles dont les nervures sont pennées, et les lobes profondément incisés. On dit aussi *pinnatilobé.*

PENNATIPARTITE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pennatus*, ailé; *partitus*, divisé). Bot. Qui est découpé latéralement en partie jusqu'à la côte moyenne. On dit aussi *pinnatipartite.*

PENNATISÉQUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pennatus*, ailé; *seco*, je coupe). Bot. Qui a les nervures pennées, les lobes divisés jusqu'à la nervure du milieu, et les parenchymes interrompus. On dit aussi *pinnatiséqué.*

PENNATISIGNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pennatus*, ailé; *signatus*, divisé). Bot. Qui a des nervures pennées et des lobes distincts les uns des autres. On dit aussi *pinnatisigné.*

PENNATISTIPULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pennatus*, ailé; *stipula*, stipule). Bot. Qui a des stipules pennatifides. Plante pennatistipulée. On dit aussi *pinnatistipulé.*

PENNATULAIRE. adj. des 2 g. Zooph. Qui ressemble à une pennatule. || PENNATULAIRES. s. m. pl. Famille de zoophytes qui a pour type le genre pennatule.

PENNATULE. s. f. (rad. lat. *penna*, plume). Zooph. Genre de zoophytes, appelés aussi *plumes de mer*, à cause de leur forme. Les pennatules nagent à la surface de l'eau, et répandent pendant la nuit une lumière phosphorescente du plus bel éclat. Pennatule rouge, granuleuse, allongée.

PENNE. s. f. (du lat. *penna*, plume). A signifié Plume en général, plume à écrire. || S'est dit particulièrement Des plumes qui garnissent les flèches.

— Blas. *Pennes.* Plumes qui garnissent un chapeau placé au-dessus de l'écu.

— Mar. *Penne.* Petit bout de la vergue à antenne. || *Faire la penne.* Dresser la vergue le long du mât, ou l'appliquer de manière que la penne s'élève au-dessus du mât. || Gros cordon de laine réuni en houppe au bout d'un bâton.

— Ornith. *Pennes rémiges.* Grandes plumes des ailes d'un oiseau qui servent à l'acte du vol. *Plumes rectrices.* Grandes plumes de la queue qui servent à diriger le vol. Tous les pinsons ont la queue fourchue et composée de douze *pennes.* (Buff.)

— Zooph. *Penne marine.* Un des noms des pennatules.

PENNÉ, ÉE. adj. (du lat. *pennatus*; rad. *penna*, plume). Bot. Se dit des feuilles composées dont les folioles sont disposées de l'un et de l'autre côté d'un pétiole commun, à l'instar des barbes d'une plume.

— Ornith. *Ailes pennées.* Celles qui sont pourvues de rémiges dont les barbes s'épaississent les unes dans les autres et se recouvrent mutuellement, de manière à servir au vol. || *Doigts pennés.* Ceux qui sont garnis d'une membrane découpée à chaque phalange, en festons lisses ou finement dentelés.

— On dit aussi *Pinné.*

PENNEAU. s. m. Techn. Flèche de lard, coupée depuis l'épaule du cochon jusqu'à la cuisse.

PENNÉ-DÉCROISSANT, PENNÉE-DÉCROISSANTE. adj. (ét. lat., *pennatus*, ailé; *decrescens*, diminuant). Bot. Se dit des feuilles composées dont les folioles diminuent insensiblement de grandeur de la base au sommet.

PENNI-CORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *penna*, plume; *cornu*, corne). Entom. Qui a des antennes pennées ou plumeuses.

PENNIFÈRE et **PENNIGÈRE.** adj. des 2 g. (ét. lat., *penna*, plume; *fero* et *gero*, je porte). Ornith. Qui porte des plumes sur le corps. || PENNIFÈRES et PENNIGÈRES. s. m. pl. Nom sous lequel on désigne les oiseaux, parce que leur corps est emplumé.

PENNIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *penna*, plume; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles pennatipartites.

PENNIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *penna*, plume; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une plume. Rameaux penniformes. Feuilles penniformes.

— Cette épithète s'emploie aussi avec le même sens, dans le langage anatomique. || *Muscles penniformes.* Muscles dont les fibres charnues s'insèrent de l'un et de l'autre côté d'un tendon moyen, comme les barbes d'une plume le long de leur tige commune.

PENNIGLUME. adj. des 2 g. (ét. lat., *penna*, plume; *gluma*, glume). Bot. Qui a les glumes plumeuses.

PENNINE. adj. f. Géogr. anc. N'est usité que dans les deux locutions qui suivent. *Vallée pennine.* Partie N.-E. de la province gauloise des Alpes Grées, au S. du pays des Helvétiens. *Alpes pennines.* Partie des Alpes au N.-E. des Alpes Grées, entre la vallée pennine et la Gaule Cisalpine, aujourd'hui le grand Saint-Bernard et le Simplon.

PENNINERVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *penna*, plume; *nervus*, nerf). Bot. Qui a des nervures pennées ou pinnées. Feuilles penninerves. || Syn. de Latérinerve.

PENNING. s. m. Métrol. Monnaie hollandaise, la sixième partie du stuyver.

PENNIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *penna*, plume; *pes*, pied). Entom. Qui a les pattes ou jambes de derrière ciliées et comme pennées. Empis pennipède.

PENNISÈTE. s. m. (ét. lat. *penna*, plume; *seta*, soie). Bot. Genre de plantes polygastres monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées. Pennisète pourpré, uniflore, violet.

PENNIVEINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *penna*, plume; *vena*, veine). Bot. Qui a des feuilles dont la nervure médiane est saillante, et dont les nervures latérales sont pinnées.

PENNOGÉMINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *penna*, plume; *geminus*, double). Bot. Se dit d'une feuille décomposée, dont chacun des deux pétioles secondaires porte plusieurs paires de folioles.

PENNON. s. m. (du lat. *penna*, longue plume). Hist. Etendard à longue queue que faisait porter devant lui tout chevalier qui commandait à vingt hommes d'armes. Des lances ornées de *pennons* blancs et bleus, des albournos, des casaques de satin tailladé, étaient rangés auprès des bouchers, et brillaient au milieu des cimeterres et des poignards. (Chateaub.)

— *Faire de pennon bannière.* V. BANNIÈRE.

— Par extens. Tout drapeau appartenant à un corps de troupes.

— *Pennon royal.* Bannière que les anciens rois faisaient flotter devant eux quand ils allaient à la guerre. V. PANNON.

— Techn. Plume qui garnit la baguette d'une flèche.

PENNONAGE. s. m. Féod. Droit de porter pennon.

— Anc. cout. Division de la milice bourgeoise de Lyon qui comprenait environ cinq cents hommes et se rassemblait sous un pennon. Il y avait à Lyon trente-cinq pennonages, autant que de quartiers.

PENNONCEAU. s. m. Diminutif de Pennon.

PENNONCELLER. v. a. et n. 1re conj. Féod. Déployer un pennon; prendre possession d'un lieu en y plantant sa bannière.

PENNONIE. s. f. Anc. art milit. Subdivision d'une troupe rangée sous un pennon.

PENNONIER. s. m. Anc. art milit. Porte-étendard.

PENNULE. s. f. (du lat. *pennula*; dimin. de *penna*, plume). Ornith. Petite plume à tige très-courte, dont les barbes atteignent presque jusqu'à la base.

— Bot. Espèce de mousse du genre ptérygophylle.

PENNY. s. m. Métrol. Monnaie de compte d'Angleterre; denier sterling. Le pluriel de *penny* est *pence*, sans *s* final. Le penny est le douzième du shilling; douze pence font un shilling. Le penny vaut 9 centimes, monnaie de France. Le penny est une monnaie d'argent; il y a une monnaie de cuivre appelée *half penny* ou demi denier. On appelle à Londres *penny-post*, la petite poste; cependant depuis la réduction des lettres dans tout le royaume, ce nom peut s'appliquer au service intérieur de la poste aux lettres en général.

PENOBSCOT. Géogr. Commune et port des États-Unis, dans l'État du Maine, près de l'embouchure du fleuve Penobscot, affluent de l'Atlantique.

PÉNOMBRE. s. f. (ét. lat., *pene*, presque; *umbra*, ombre). Astron. Lumière faible qu'on observe dans les éclipses avant l'obscurcissement total, et avant le retour total de la lumière.

— Phys. et b.-arts. Demi-jour en général; passage gradué de la lumière à l'ombre pure; sorte de dégradation au moyen de laquelle l'intensité de la lumière va toujours en diminuant, depuis le point le plus fortement éclairé jusqu'à celui ou elle se fond dans l'ombre. ‖ Ombre faible qui environne l'ombre vraie.

PENON. s. m. Féod. V. PENNON.

— Mar. Sorte de girouette composée d'un bâton armé à sa partie supérieure de petites tranches de liége sur la circonférence desquelles sont plantées de petites plumes pour faire connaître la direction du vent. ‖ Espèce de vergue.

PENONCEL. s. m. Féod. V. PENNONCEAU.

PENON-DE-VÉLEZ. Géogr. Ville forte et maritime d'Afrique, sur les côtes du Maroc; elle appartient aux Espagnols, qui y relèguent les exilés et les prisonniers d'État; 1,000 hab.

PENRITH. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Cumberland; 5,500 hab.

PENRYN. Géogr. Ville maritime d'Angleterre, comté de Cornouailles, sur la baie de Falmouth; 3,000 hab.

PENSACOLA. Géogr. Ville maritime des États-Unis, dans la Floride, sur le golfe du Mexique, à 248 kilom. de la Nouvelle-Orléans; 2,000 hab.

PENSANT. part. prés. du v. Penser. Qui pense. Il est invariable. Une mère pensant à ses enfants. L'âme pensant à Dieu. Des chrétiens fidèles pensant toujours à leur salut. Des esprits pensant juste. L'homme sauvage doit aimer à dormir et avoir le sommeil léger comme les animaux qui, *pensant* peu, dorment pour ainsi dire tout le temps qu'ils ne pensent point. (J.-J. Rouss.)

PENSANT, ANTE. adj. Qui est capable de penser, qui est propre à la pensée. Être pensant. Faculté pensante. On retrouvera dans tous mes écrits cette humanité qui doit être le premier caractère d'un être *pensant*. (Volt.) Une race *pensante*, avide de connaître. (Fontanes.) Ils disaient : Dieu fit l'âme *pensante*, il la conservera *pensante*. (Volt.) Qu'avec de la matière et du mouvement on fasse des organes sentants et des têtes *pensantes*, cela est bien fort. (Id.) C'est l'esprit des sociétés qui développe une tête *pensante*. (J.-J. Rouss.) Soyez sûr que les ouvrages des êtres *pensants* du dix-huitième siècle sont fort au-dessus des apothéoses de la Grèce. (Volt.)

D'un artisan suprême impuissantes machines,
Automates *pensants* mus par des mains divines,
Nous serions à jamais de mensonge occupés,
Vils instruments d'un Dieu qui nous aurait trompés.
(VOLTAIRE.)

L'univers fut le fruit de ce prompt assemblage;
L'être libre et *pensant* en fut aussi l'image. (RAC.)

— *Bien pensant, mal pensant*. Qui a de bons ou de mauvais sentiments, de bons ou de mauvais principes. Un homme bien pensant. Une femme bien pensante. Se ranger toujours du côté des gens bien pensants.

— *Mal pensant*. Qui juge désavantageusement du prochain. C'est un individu bien mal pensant, trop mal pensant.

— S'emploie quelquefois substantiv. Un mal pensant. C'est un mal pensant.

PENSÉ, ÉE. part. pass. du v. Penser. S'empl. adjectiv.

— Imaginé. Chose bien pensée, sagement pensée.

— Littér. et beaux-arts. *Bien pensé*. Se dit d'un ouvrage de littérature, d'un tableau, d'un bas-relief dont la composition est sagement conçue, dont toutes les parties sont parfaitement coordonnées. Les ouvrages *pensés* avec profondeur. (Villemain.)

PENSÉE. (pr. *pan-cé*; du lat. *pensata*; fait de *pensare*, peser, examiner). Acte de la faculté pensante, opération de la substance intelligente. La pensée est l'attribut de l'esprit. La pensée est essentiellement libre, ce qui n'empêche pas qu'elle soit assujétie à des lois. La pensée est la première faculté de l'homme. Exercer la pensée. Le mot *pensée* comprend dans son acception toutes les facultés de l'entendement, et toutes celles de la volonté. (Condill.) Il fallait qu'il s'écoulât des siècles pour faire soupçonner que la *pensée* peut être assujétie à des lois. (Id.) Son corps et sa *pensée* s'exercent à la fois (J.-J. Rousseau.) Il nous est impossible d'apercevoir notre âme autrement que par la *pensée*. (Buff.)

Oses-tu porter la *pensée*
Jusque dans le conseil des dieux? (J.-B. ROUSS.)

Sur des ailes de feu, loin du monde élancé,
Mon active *pensée*
Plane sur les débris entassés par le temps (THOMAS.)

Par quel rapide effort la sublime *pensée*,
Des prisons du cerveau tout à coup élancée,
Suit-elle dans leur cours ces vastes tourbillons
Qui tracent sur l'éther d'invisibles sillons?
(LEBRUN.)

— Chose que l'on pense ou que l'on a pensée; produit de l'acte de la faculté pensante. Pensée vive, ingénieuse, fine, délicate, spirituelle, sublime. Pensée élevée, claire, nette, obscure, basse, triviale. Pensée juste, vraie, fausse. Pensée douce, agréable, honnête, innocente, criminelle, perverse, coupable. Exprimer sa pensée. Développer une pensée. Faire comprendre ses pensées. Rendre bien ou mal sa pensée. La première pensée est toujours la meilleure. Elevez maintenant, ô mon Dieu, et mes *pensées* et ma voix. (Boss.) Je ne marche point dans de vastes *pensées*. (Id.) L'insensé ferme devant lui ses lèvres impies, et, retenant sous un silence forcé ses vaines et sacriléges *pensées*, se contente de dire en son cœur : il n'y a point de Dieu. (Fléch.) Les grandes *pensées* viennent du cœur. (Vauvenargues.) Une *pensée* trop expliquée est comme une fleur épanouie, qui perd d'autant plus de sa grâce, qu'elle se détache davantage de son fonds. (Le pr. de Ligne.) Les *pensées* détachées sont autant de clous d'airain qui s'enfoncent dans l'âme et qu'on n'en arrache pas. (Diderot.) Quand on écrit à ses amis, on est tenté de leur faire part de ses sensations les plus intimes. Il y a des *pensées* du dehors qui sont destinées aux indifférents. (M^me Necker.) J'ai trouvé qu'il y a dans la méditation des *pensées* honnêtes une sorte de bien-être que les méchants n'ont jamais connu. (J.-J. Rouss.) Chaque *pensée* a ses proportions et ses ornements. (Condill.) La première *pensée* de l'homme à l'aspect de la nature fut consacrée à l'admiration. (A. Martin.) Le plus vaste trésor serait une collection des bonnes et belles *pensées* humaines. (Delille.) Au pied du coteau, on voyait assis près d'une table, et sous une épaisse feuillée, un groupe de vieillards qui, avec le jeunes *pensées*, se consolaient entre eux des ravages du temps. (Ch. Pougens.)

Chimène est généreuse . .
Elle ne peut souffrir une basse *pensée*
(CORNEILLE.)

Au moment où je parle, ah! mortelle *pensée*!
Ils bravent la fureur d'une amante insensée!
(RACINE.)

A me servir aussi cette voix empressée
Loin de moi, quand je veux, va porter ma *pensée*.
(L. RACINE.)

Maudit soit le premier dont la verve insensée
Dans les bornes d'un vers renferma sa *pensée*
(BOILEAU.)

.... La plus noble *pensée*
Ne peut plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée.
(ID.)

Il est certains esprits dont les sombres *pensées*
Sont d'un nuage épais toujours embarrassées. (ID.)

— Loc. prov. et fam. *Il n'est pas tourmenté par ses pensées*. Il a peu d'intelligence, peu d'esprit.

— En t. de morale. *Avoir de mauvaises pensées*. Penser à des choses criminelles, deshonnêtes.

— Au pl. *Pensées* ou *Pensées détachées*. Titre qu'on donne à des recueils de réflexions sur plusieurs sujets qui ne sont point nécessairement liés les uns aux autres. On donne encore ce nom à des recueils qui sont formés de réflexions extraites des divers ouvrages d'un auteur. Les Pensées de Cicéron, de Sénèque. Les Pensées de Pascal.

— Méditation, rêverie. S'enfoncer, s'égarer dans ses pensées. S'abandonner à ses pensées. Il allait porter son encens, avec peine, sur les autels de la fortune, et revenait chargé du poids de ses *pensées*. (Fléch.) Les *pensées* les plus noires et les plus sombres viendront fondre dans son âme. (Mass.)

— En style de dévotion. *La pensée de Dieu, la pensée du salut, la pensée de la mort*. La pensée par laquelle on s'occupe de Dieu, du salut, de la mort. S'accoutumer à la pensée de la mort. Éloigner la pensée de la mort. ‖ *N'avoir aucune pensée de Dieu, de son salut*. N'y faire aucune attention, aucune réflexion.

— Opinion, conviction. Façon de penser, manière de voir. Parler contre sa pensée. Dire franchement, faire connaître librement sa pensée. Avoir de quelqu'un une pensée avantageuse, favorable, conforme à la bonne réputation et au mérite réel de cette personne. Est-ce là votre pensée? Nous n'avons pas là-dessus la même pensée. Déguiser sa pensée. Détourner quelqu'un d'une pensée. Un enfant est peu propre à trahir sa *pensée*. (Rac.) Il est de mon devoir de répondre à la confiance dont vous m'honorez, en vous disant librement ma *pensée*. (Voltaire.)

— Souvenir. Monime avec tous ses attraits revient à ma *pensée*. (Rac.) Il ne peut sitôt en bannir la *pensée*. (Id.)

Puissé-je demeurer sans voix
Si dans mes chants ta douleur retracée
Jusqu'au dernier soupir n'occupe ma *pensée*.
(RACINE.)

— Dessein, projet. Rouler de sombres pensées dans son esprit. Avoir la pensée de nuire à quelqu'un, d'être utile à une personne. Perdre la pensée d'un voyage, d'un mariage. Reprendre plusieurs fois une pensée plusieurs fois abandonnée. Concevoir de vastes pensées. S'égarer dans des pensées ambitieuses. A la mort périront toutes nos pensées. Rome, que tu tenais, t'échappe, et le dessein t'a ôté, tantôt le moyen, tantôt la *pensée* de la prendre. (Boss.) J'osai jusqu'à vous élever ma *pensée*. (Id.) Pour votre hymen, Achille a changé de *pensée*. (Rac.)

Je souhaitai son lit, dans la seule *pensée*
De vous laisser un trône où je serais placée. (RAC.)

— Sens. *Entrer dans la pensée d'un auteur*. Pénétrer le sens de cet auteur. Altérer, affaiblir, dénaturer la pensée d'un auteur. ‖ *Entrer dans la pensée de quelqu'un*. Comprendre et approuver sa manière de voir.

— Maxime, vérité morale courte et précise. La pensée est ordinairement détachée, ce qui la distingue de la sentence, qui fait partie d'un ouvrage; elle doit être écrite avec beaucoup de pureté et d'élégance, et présenter, en peu de vers, une idée juste et frappante. Les vers qui commencent ou terminent l'apologue ont ordinairement le caractère distinctif de la *pensée*.

— Signifie quelquefois, L'esprit lui-même, l'intelligence toute entière. Exercer simultanément le corps et la pensée. Après avoir perdu l'usage des facultés physiques, ne conserver que la pensée.

— *Il y a de la pensée dans cet ouvrage*. Il annonce un écrivain qui pense, un penseur.

— *Lire dans la pensée de quelqu'un*. Découvrir, apercevoir ce qui se passe dans son esprit.

— Loc. impers. *Il me vient dans la pensée*, ou *il me vient en pensée*. J'ai l'intention, le projet de.

— Littér. et b.-arts. Première esquisse, première ébauche, première idée, plan qui n'est pas encore arrêté, qui n'est pas fini. Jeter sur le papier la pensée d'un ouvrage, la pensée d'une mélodie, sur la toile la pensée d'un tableau, etc. Ce n'est là que ma première pensée, qu'une première pensée, qu'une pensée.

PENSÉE. s. f. Bot. Espèce de plante à grandes fleurs du genre violette, cultivée dans les jardins d'agrément; on la nomme aussi *violette tricolore*.

— Fleur de cette plante. Les pensées sont de jolies fleurs cultivées, que la couleur veloutée de leurs pétales supérieures et le jaune citron des trois autres rendent fort distinguées. Dans les terrains médiocres, la couleur de la pensée se change en bleu-clair, et puis en couleur tout à fait jaune.

— *Couleur de pensée, couleur pensée*. Violet brun.

— Pharm. On emploie les pensées en décoctions contre les maladies cutanées. ‖ La racine de cette plante est émétique.

PENSEMENT. s. m. Action de penser, de réfléchir; pensée, réflexion. Comment est-il possible qu'on se puisse défaire du *pensement* de la mort? (Montaig.)

— *Entrer en pensement*. Se mettre à réfléchir. Dont Teudelinge entra plusieurs fois en *pensement*. (La Font.) ‖ Ce terme est vieux et inus.

— Souci, sollicitude, inquiétude. S'occuper du *pensement* de chose si éloignée, ce serait folie. (Montaig.)

— En ce dernier sens, le mot *pensement* est peut-être regrettable.

J'ai vécu sans nul *pensement*,
Me laissant aller doucement
A la bonne loi naturelle;
Et je m'étonne fort pourquoi
La mort daigna songer à moi
Qui ne songeai jamais à elle. (RÉGNIER.)

PENSER. v. n. 1^re conj. (pr. *pan-cé*; du lat. *pensare*, peser, examiner). Former dans son esprit l'idée, l'image d'une chose. L'homme, l'âme pense. Ils ne *pensent* pas, ils disent ce que les autres ont *pensé*. (La Bruy.) L'un ne *pense* pas assez pour goûter un auteur qui *pense* beaucoup; l'autre *pense* trop subtilement pour s'accommoder des pensées qui sont naturelles. (Id.) *Penser* et s'exprimer noblement. (Volt.) C'est ne vivre qu'à demi, que de n'oser *penser* qu'à demi. (Id.) L'enfant qui lit ne *pense* pas, il ne fait que lire. (J.-J. Rouss.) L'homme du monde voit tout et n'a le temps de *penser* à rien. (Id.) Celui qui ne *pense* pas ne sait pas non plus profiter des pensées des autres. (C. Fée.) L'être qui ne fait que sentir ne *pense* pas encore, et l'être qui *pense* sent toujours. (Rivarol.)

— Raisonner. Penser juste. L'art de penser. Ne penser que d'après les autres. *Pensant* juste, parlant bien. (Volt.) Ils *pensaient* avec les sages, et n'osaient parler que comme le peuple. (Mass.)

— Réfléchir, méditer. Penser avant de parler. Parler sans penser. Penser beaucoup, penser peu, ne penser guère. Il a pensé longtemps à ce que vous lui avez dit. Cet événement, cette mesure politique donne à penser. On ne saurait penser trop mûrement à une entreprise de cette importance. Penser en soi-même à quelque chose. Je n'ai pas eu le temps de penser aux propositions que vous m'avez faites. Quiconque a *pensé pensera* toujours, et l'entendement une fois exercé à la réflexion ne peut plus rester en repos. (J.-J. Rouss.)

— Songer à une chose, se souvenir. Penser à ses anciens amis. Penser encore à la perte qu'on a faite. Le mal vient sans qu'on y pense. Je n'ai plus pensé à vous apporter les livres que je vous avais promis. Gand tombe avant qu'on *pense* à le munir. (Boss.) Qui pourra *penser*, sans verser des larmes, aux marques de tendresse que lui donna le roi son frère. (Id.) Nous ne *pensons* ni à la mort dont Dieu nous menace, ni à l'immortalité qu'il nous promet. (Fléch.) Un homme de cœur *pense* à remplir ses devoirs. (La Bruy.) Après le combat, ne pensez plus au mort. (Corn.) A trente ans passés, il est temps de *penser* à soi; commence donc à rentrer en toi-même, et sois homme une fois avant la mort. (J.-J. Rousseau.)

— *Ne penser qu'à soi-même*. Ne s'occuper que de soi, concentrer tout en soi. Ceux qui ne *pensent* qu'à eux-mêmes. (La Bruy.)

— *Sans y penser*. Sans faire attention, sans intention, involontairement. La plupart des écrivains moralistes fournissent sans y *penser* des armes contre eux-mêmes. (Dubay.)

— *Penser si*. Vous ne *pensez* pas seulement s'il y a un Dieu au-dessus de nous. (Mass.)

— *Penser à quelqu'un*. S'occuper de lui être utile; faire choix d'une personne.

— Être d'opinion, être d'avis; croire, juger. Je pense qu'il ne faut pas s'engager témérairement dans une entreprise aussi hasardeuse. Pensez-vous comme moi sur cette affaire? Ils ont pensé les uns comme les autres sur ce point. Sa timidité l'avait indigné; il avait *pensé* que l'homme aimé de Madeleine ne devait baisser la tête devant personne. (Alph. Karr.) Quelques littérateurs ont *pensé* que la poésie descriptive n'était point un genre; cela peut être vrai, si on prend la définition à la rigueur. (Michaud.)

— *A ce que je pense*. Suivant mon idée, ma conjecture, ma manière de voir. Il viendra vous voir cette semaine, à ce que je pense.

— *Honni qui soit mal y pense*. Il ne faut jamais interpréter à mal ce qui peut être fort innocent en soi-même. V. HONNI.

— *Façon de penser*. Opinion, jugement sur quelque chose. Je désirerais connaître votre façon de penser. Voici ma façon de penser. Cet homme a sur des choses de la plus haute importance une façon de penser tout à fait singulière.

— Avoir en vue, projeter, former un dessein. Penser à un parti avantageux pour ses enfants. Il pense à marier richement son fils. Penser à nuire. Penser à faire visite à un ami. Penser à acheter un domaine, une maison.

— *Penser à mal*. Avoir quelque mauvaise intention. ‖ *Sans penser à mal*. Sans aucune intention de blesser, de fâcher personne. Agir, parler sans penser à mal.

— *Penser à soi*. Se précautionner, prendre garde. Vos ennemis sont remuants et nombreux, pensez à vous.

— *Penser*, suivi d'un infinitif. Être sur le point de. Il a pensé se noyer en traversant le fleuve. J'ai pensé mourir depuis notre dernière entrevue. Nous avons pensé être enveloppés tous dans cet horrible malheur. Il la pria aussi de se souvenir du mal qu'elle avait *pensé* lui causer, afin qu'elle évitât de le faire à d'autres. (Le Maistre de Sacy.) Il a parlé d'un mariage qui a *pensé* se conclure pour lui, mais que trois ou quatre femmes jalouses ont trouvé sourdement le secret de faire manquer. (Mariv.) Les remords rentrent dans son cœur, et il se hâte de quitter l'édifice où il a *pensé* devenir infidèle à sa religion et à sa patrie. (Chateaub.) A force de vouloir paraître grand, vous avez *pensé* ruiner votre véritable grandeur. (Mass.)

Je pris certain auteur autrefois pour mon maître;
Il *pensa* me gâter. (LA FONTAINE.)

— v. a. Avoir dans l'esprit. Dire ce que l'on pense. Un homme ne doit jamais dire ce qu'il ne pense pas; un homme prudent n'est pas toujours tenu de dire tout ce qu'il pense. Ce qu'il dit est bien éloigné de ce qu'il pense. Il m'a fait les plus obligeantes promesses, les offres de services les plus empressées; mais, au fond de son âme, il pensait tout autre chose. La liberté de *penser* tout ce qu'on veut. (Boss.) Je l'ai souvent *pensé*, tu ne prospères point sur ce sol brillant où le bonheur semble pourtant t'avoir transplanté. (X. Marmier.) Souffrez, Crétois, que je vous dise ce que je *pense*. (Fénel.)

— Loc. prov. et fam. On dit ironiquement d'une personne silencieuse : *Il est comme le perroquet de M. de Vendôme, s'il ne dit mot, il n'en pense pas moins*.

— *Penser tout haut*. Faire connaître ce qu'on a dans l'esprit, avec franchise, sans détour, sans réserve, sans arrière-pensée. Il a l'habitude de penser tout haut. Bien peu de gens sont assez droits pour penser tout haut.

— Croire, juger. Penser de quelqu'un des choses fâcheuses. Ne rien penser de quelqu'un qui ne soit honorable. Je sais qu'en penser, ce que je dois en penser. Je n'en pense ni bien ni mal. Cette chose n'est pas si aisée qu'on le pense. Quel *pensez*-vous que fut le lendemain l'appareil de son triomphe? (Fléch.) Ne doutez jamais de la manière très-distinguée dont je *pense* sur votre sujet. (M^me de Sévig.) A chaque instant je *pensais* te voir tomber malade. (J.-J. Rouss.) Daignez attendre et ne pas *penser* mal de votre âme. (Id.) Mais de lui-même ici que faut-il que je *pense*? (Rac.) Toi qui connais Pyrrhus, que *penses*-tu qu'il fasse? (Id.)

— Absol. Cela est plus vrai qu'on ne pense. Vous le croyez honnête homme, je pense comme vous. Pensez-vous qu'il dise cela pour me contrarier? Il ne pensait pas que j'étais un de vos meilleurs amis. Ne pensez pas que je me contente d'aussi futiles raisons, d'aussi vaines excuses. L'art d'interroger n'est pas si facile qu'on *pense*. (J.-J. Rouss.) Tu te trompes, si avec ce carrosse brillant, ce grand nombre de coquins qui te suivent, et ces six bêtes qui te traînent, tu *penses* que l'on t'en estime davantage. (La Bruy.)

Penses-vous qu'Hermione, à Sparte inexorable,
Vous prépare en Épire un sort plus favorable? (RAC.)

Quoi donc, as-tu *pensé* qu'Andromaque infidèle
Pût trahir un époux qui croit revivre en elle? (ID.)

J'approuvais tout pourtant de la mine et du geste
Pensant qu'au moins le vin dût réparer le reste.
BOILEAU.

— Espérer, se flatter. Il *pense* voir en pleurs dissiper cet orage. (Rac.) [illegible] des pleurs prouver vo[illegible] (Id.) En vain mille auteurs y *pensent* arriver. (Boil.)

— Imaginer. Penser quelque chose pour faire

réussir une affaire. Voici ce qu'il a pensé pour me tirer de ce cruel embarras.

— SE PENSER. v. pron Être pensé. De pareilles choses ne se pensent pas.

— Synon. comp PENSER. RÊVER. SONGER. On *pense* avec tranquillité, avec ordre, on *songe* avec inquiétude, sans suite, on *rêve* par plaisir ou par mélancolie.

PENSER. s. m. Action de penser, faculté de penser, don de la pensée, ce que l'on pense, objet de la pensée, manière propre et distinctive de penser. Je me représente le *penser* comme un petit enfant courant à cheval sur un bâton par une place unie, un étendard de papier à la main; et le *faire*, un vieux bonhomme chauve, manchot et boiteux, qui, se traînant sur deux potences, va à l'assaut d'un fort bien défendu. (Guzman d'Alfarache, trad. par Chapelain.) Le *penser* des âmes fortes leur donne un idiome particulier, et les âmes communes n'ont pas même la grammaire de cette langue. (J.-J. Rouss.) Quel est l'homme sur la terre qui peut assurer, sans une impiété absurde, qu'il est impossible à Dieu de donner à la matière le sentiment et le *penser*? (Volt.)

— Syn. de Pensée Dans mes *pensers* quels affreux désaccords! (Millev.)

Ainsi je m'occupais, sans suite et sans méthode,
De ces *pensers* divers ou j'étais égaré. VOLTAIRE.)

Cependant, agité par des projets contraires,
Enée en entretient ses *pensers* solitaires. DELILLE.

— *Un doux penser, de doux pensers.* Un penser, des pensers d'amour.

Un doux *penser* l'agite en ce moment,
Et sur sa bouche a placé le sourire. (IMBERT.)

— Lamartine a fait ce mot féminin; cela n'est pas tolérable, et la licence est, il faut l'avouer, un peu trop forte :

Mes *pensers* dans mon front roulaient comme un torrent,
Et mes esprits flottants sur toutes, sur aucune,
En vain comme l'éclair en voulaient saisir une.
(*Jocelyn.*)

PENSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui médite, qui suppute, qui s'applique à connaître, qui approfondit. Un profond penseur. *Penseurs*, amis du travail, n'en croyez pas les poëtes, écoutez les médecins. (Brill.-Sav.) ‖ Le féminin est inus.

— *Libres penseurs.* Nom donné à ceux qui admettaient le principe d'une entière liberté d'examen, d'une complète indépendance de la raison humaine en matière de foi.

— adjectiv. Un esprit penseur. Omission de tous les dictionnaires. L'observation, car un homme *penseur*, d'un fait qui le frappe, et dont il sait tirer des conséquences utiles, est ce qui produit les découvertes. (Turgot.)

— Syn comp. PENSEUR PENSIF. RÊVEUR Un *penseur* est un homme qui a l'habitude des fortes pensées, on n'est pensif qu'au moment où une pensée occupe, on est *rêveur* au moment où l'on se livre à la rêverie.

PENSIF, IVE adj. Qui est fortement occupé d'une pensée Être pensif. Avoir l'esprit pensif, l'air pensif. Une femme inquiète et pensive. Cet événement l'a rendu tout pensif Il suivait tout *pensif* le chemin de Mycènes. (Rac.) Il est *pensif* et non questionneur. (J.-J. Rouss.) Sa figure, sombre et *pensive* jusque dans le sommeil, faillit m'ôter ma résolution. (G. Sand.)

— Syn. comp. PENSIF. RÊVEUR. L'homme *pensif* est occupé d'une seule pensée qui l'embarrasse, l'inquiète, l'homme *rêveur* ne s'occupe que de chimères, que d'idées creuses.

PENSILE. adj. des 2 g. Didact. Qui pend, qui est suspendu. Vieux et inus.

PENSION. s. f. (pr. *pan-ci-on*; en lat. *pensio*, de *pendere*, payer. Somme d'argent donnée à des intervalles fixes et périodiques pour le payement d'une dette contractée à quelque titre que ce soit. Ainsi on donne le nom de pension à la somme que l'on paye pour la nourriture et le logement. Payer pension, un quartier de sa pension. Payer une bonne, forte, médiocre pension.

— Lieu où l'on est nourri et logé pour un certain prix. Être en pension. Chercher une pension. Avoir trouvé une excellente pension. Prendre quelqu'un en pension. On dit aussi dans ce sens, *pension bourgeoise*.

— Se dit même, dans ces deux sens, en parlant de certains animaux. Payer pension pour ses chevaux. Mettre ses chiens en pension.

— Particulièrement Maison d'éducation où les enfants sont logés, nourris et instruits, moyennant une certaine somme payable d'avance et par quartier. Mettre son fils en pension. L'éducation et l'instruction sont également fortes dans cette pension.

— Réunion des enfants que renferme une pension La pension est nombreuse. La pension est à la promenade. La pension est d'une sagesse exemplaire, fait des progrès sensibles.

— *Maître, maîtresse de pension* Celui, celle qui tient, qui dirige une maison d'éducation appelée *pension*. Diplôme de maître de pension. Brevet de maîtresse de pension. *Sous-maître, sous-maîtresse de pension* Celui, celle dont l'autorité est subordonnée à celle du maître, de la maîtresse de pension.

— *Demi-pension.* Ce que l'on donne quand on ne prend que le dîner au lieu où l'on est en pension. Être à demi-pension, en demi-pension. Ne payer qu'une demi-pension, que demi-pension. ‖ Maison où l'on reçoit des demi-pensionnaires. Tenir pension, demi-pension.

— Revenu annuel qu'on donne à quelqu'un, en rémunération de ses services, de ses travaux, ou par munificence, par libéralité. Un souverain, un État, un particulier, peut donner, accorder, faire une pension. Une pension du roi. Une pension sur l'État. Pensions assignées sur le trésor public Pensions assignées sur les fonds de retenue des diverses administrations publiques Pensions assignées sur la caisse des invalides de la marine Pension de retraite. Pension de réforme. Solliciter, obtenir une pension Toucher le premier quartier de sa pension. Mettre quelqu'un à la pension, lui retirer sa pension. Les pensions de retraite pour les militaires et les fonctionnaires sont viagères, et réversibles en partie sur la tête de la veuve; pour y avoir droit, il faut prouver au moins trente ans de services effectifs. Soudez cet homme, nous pourrions bien lui donner une chambre, un laboratoire, la table et une *pension* de cent écus (Volt.) Il ne saurait payer, je ne dis pas de trop de *pensions* et de bienfaits, mais de trop de familiarités et de caresses, les secours et les services qu'il en tire. (La Bruy.) Il faut pouvoir donner des *pensions* à des hommes qui ont rendu des services civils, comme les préfets, les juges supérieurs, les conseillers d'État, et à leurs veuves (Napol.)

— *Pension viagère.* Celle qu'en vertu d'une clause, d'un contrat ou d'une disposition de la loi, on reçoit pendant tout le temps de sa vie. La pension viagère s'éteint avec l'individu qui en jouissait, à moins qu'elle ne soit réversible, en totalité ou en partie, sur d'autres têtes. *Pension alimentaire* Celle qu'un individu reçoit pour ses besoins, pour sa subsistance Léguer à son domestique une pension alimentaire de huit cents francs.

— En matière bénéficiale, Certaine portion à prendre annuellement sur les revenus d'un bénéfice. Résigner son bénéfice, en retenant une pension. Obtenir mille écus de pension sur un évêché. Avoir un brevet de pension sur un prieuré, sur une abbaye.

— Expr. popul. *Être en pension.* Être engagé ou perdu, en parlant d'une chose.

PENSIONNAIRE. s. des 2 g (pr. *pan-cio-nè-re*; rad. lat *pensio*, pension). Celui, celle qui paye pension. Un pensionnaire pour le logement et pour la table. Une pensionnaire pour la table seulement. Un bon pensionnaire Des pensionnaires qui payent fort exactement.

— Celui, celle qui, moyennant un prix convenu, reçoit dans un établissement spécial le logement, la nourriture et l'instruction. Il y a six cents pensionnaires dans ce collège. Le nombre des pensionnaires s'est accru dans cette institution. Elle avait pris le voile dans un couvent où elle était *pensionnaire.* (J.-J. Rouss.)

— *Demi-pensionnaire.* Celui, celle qui est à demi-pension

— adjectiv. Il est pensionnaire au collège Henri IV Elle est pensionnaire chez les dames du Sacré-Cœur.

— Celui, celle qui reçoit une pension d'un État, d'un prince, d'un particulier. Pensionnaire du roi. Pensionnaire de l'État. Pensionnaire du gouvernement.

— En matière bénéficiale, Celui qui jouit d'une pension sur un bénéfice.

— *Pensionnaire d'un théâtre.* Comédien, comédienne qui reçoit un traitement fixe et déterminé, sans participer aux bénéfices de la société. Pensionnaire de la Comédie française. Pensionnaire est opposé à *Sociétaire.*

— Hist. *Grand pensionnaire.* Titre donné par les écrivains français au conseiller pensionnaire ou avocat de la Hollande. Le grand pensionnaire était député né de sa province aux États généraux et au conseil d'État; il était, à cause de la prépondérance de la Hollande, premier ministre des Provinces-Unies.

PENSIONNAT. s. m. (pr. *pan-ci-o-na*). Lieu où logent les pensionnaires d'un collège. Inusité dans cette acception.

— Établissement particulier où l'on prend en pension des enfants de l'un ou de l'autre sexe pour les instruire. Un pensionnat de garçons. Un pensionnat de demoiselles. Un pensionnat renommé. V. PENSION.

— Hist. *Pensionnat normal.* Nom qui était donné à l'établissement appelé depuis *École normale*, dans le décret impérial du 17 mars 1808, sur l'organisation de l'Université. V. ÉCOLE et NORMAL.

PENSIONNÉ, ÉE part pass du v. Pensionner. S'empl. adjectiv. Un soldat pensionné du gouvernement.

PENSIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *pan-cio-ne*; rad *pension*). Donner, faire une pension à quelqu'un. Pensionner un vieux soldat, un employé, un domestique.

— *Pensionner de.*

Vend-on votre portrait? quel corps académique
Vous a *pensionné* d'un prix périodique? (GILBERT)

— SE PENSIONNER. v. pron Être pensionné.

PENSIONNIER, IÈRE, s. Maître, maîtresse de pension; celui, celle qui reçoit des pensionnaires. Ce terme inusité ne s'emploie que pour marquer l'injure ou le mépris.

PENSIVETÉ s. f. (pr. *pan-ci-ve-té*). Souci, chagrin, inquiétude, mélancolie, humeur rêveuse Il est vieux et inusité.

PENSOTER. v. n. 1re conj. Penser légèrement. Fam. Avec cela on vivote, on *pensote.* (L. Desnoyers.)

PENSTÉMONE. adj des 2 g. (pr. *pan-sté-mone*; et. gr., πέντε, cinq; στήμων, étamine). Bot Qui a cinq étamines. Ce mot est abréviatif pour *pentastémone*, qui serait plus correct.

PENSUM s. m. (pr. *pein-çomm*; du lat. *pensum*, formé de *pendere*, pendre, peser. Le *pensum* était un certain poids de laine que l'on donnait à filer par jour aux esclaves. Par extens, il signifiait aussi Ouvrage). Surcroît de travail qu'on donne à un élève par punition. Donner un pensum, des pensums. Faire son pensum.

— M. Landais veut qu'on prononce *peinçon*; mais cette vieille prononciation est tout à fait abandonnée aujourd'hui, le bon sens a enfin ramené l'usage à ne pas confondre, sans aucune nécessité, un oiseau (*pinson*) avec une tâche d'écolier (*pensum*)

PENSYLVAIN. s. m. A été employé par Delille comme synonyme de Pensylvanien.

Il veut qu'en liberté les heureux *Pensylvains*
Puissent cueillir les fruits qu'ont cultivés leurs mains.
DELILLE.

PENSYLVANIE (du nom de *Guillaume Penn* à qui en fut faite la concession en 1684, et qui la revendit en 1712 à l'Angleterre). Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique du Nord, une des plus riches de la confédération; superficie 1,664 lieues carrées; 1,400,000 hab. Ch.-l., Harrisburg, la plus grande ville est Philadelphie.

— Écon. domest. *Cheminée de Pensylvanie*: Cheminée économique, au milieu de laquelle on fait élever deux petits murs en brique ou en plâtre, et sur ces deux murs, un double châssis de fer, garni d'une plaque mobile ou tiroir de tôle.

PENSYLVANIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Pensylvanie. ‖ Qui appartient à la Pensylvanie ou à ses habitants.

PENTA ou **PENTÉ.** (du gr. πέντε, cinq). Particule inséparable qui entre dans la composition de plusieurs de nos termes, surtout d'un grand nombre de mots techniques, tels que *Pentagone*, *pentaglotte*, *pentateuque*, *pentamètre*, etc., etc.

PENTACAMARE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-ka-ma-re*, ét gr., πέντε, cinq; καμάρα, voûte). Bot Qui est formé de cinq camares. Pacome pentacamare.

PENTACANTHE. adj. des 2 g (pr. *pan-ta-kan-te*, ét. gr., πέντε, cinq; ἄκανθα, épine). Ichthyol. Qui a cinq rayons épineux à l'une des nageoires, à la dorsale ou à l'anale. ‖ subst. m. Nom spécifique d'un poisson du genre platax.

PENTACARPE adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-kar-pe*, ét gr, πέντε, cinq, καρπός, fruit). Bot. Dont le fruit se compose de cinq carpelles ou fruits réunis Malvavisque pentacarpe.

PENTACHAINE. s. m. (pr. *pan-ta-kè-ne*; ét. gr., πέντε, cinq; ἀ, priv.; χαίνω, j'ouvre). Bot Fruit simple, formé par un ovaire adhérent avec le calice qui, à sa maturité, se partage en cinq lobes.

— Se prend adjectiv. Le fruit des araliacées est pentachaine. ‖ On écrit aussi *pentakaine* et *pentakène*.

PENTACHILE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-chi-le*, et. gr., πέντε, cinq; χήλη, pince). Zool. Dont chaque pied est armé de cinq sabots. ‖ PENTACHILES. s. m. pl. Famille des mammifères comprenant ceux qui ont cinq sabots.

PENTACHONDRE. s. f. (pr. *pan-ta-kon-dre*). Bot Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des épacridées Il a été établi pour quelques arbustes de la Nouvelle-Hollande.

PENTACHOTOME. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-ko-tô-me*, ét gr., πενταχῆ, de cinq manières, τέμνω, je coupe). Bot Qui se divise en cinq parties S'applique principalement aux cymes où chaque fleur terminale a sous elle cinq bractées, et donne naissance à autant de rameaux.

PENTACONTAÈDRE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-kon-ta-è-dre*, et. gr., πεντήκοντα, cinquante, ἕδρα, base). Minér. Dont la surface est composée de cinquante faces. Cristal pentacontaèdre.

— s. Un pentacontaèdre.

PENTACONTARCHIE. s. f. (pr. *pan-ta-kon-tar-chi*, et gr., πεντήκοντα, cinquante ἀρχή, commandement). Ant gr. Commandement de cinquante hommes Office de pentacontarque.

PENTACONTARQUE s. m. (pr. *pan-ta-kon-tar-ke*, et., V. PENTACONTARCHIE). Antiq. gr. Officier civil ou militaire qui avait cinquante hommes sous ses ordres.

PENTACOQUE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-ko-ke*; ét gr., πέντε, cinq; κόκκος, coque). Bot. Qui est composé de cinq coques, comme le diérésile du géranium.

PENTACORDE. s. m. (pr. *pan-ta-kor-de*; ét. gr., πέντε, cinq, χορδή, corde) Anc. mus. Espèce de lyre grecque, à cinq cordes, inventée et mise en usage au siècle de Sapho et d'Alcée. Le pentacorde est intermédiaire entre la lyre primitive, qui n'avait que trois cordes, et la lyre des époques postérieures, qui en avait sept.

PENTACOSIARCHIE. s. f (pr. *pan-ta-ko-zi-ar-chi*, et. gr., πεντακόσιοι, cinq cents; ἀρχή, commandant). Antiq. milit. Subdivision de l'ancienne milice grecque, composée de cinq cents phalangistes, et contenant deux syntagmes

PENTACOSIARQUE. s. m (ét., V. PENTACOSIARCHIE). Antiq. milit. Chef d'une pentacosiarchie.

PENTACOSIEN. s. m. (pr. *pan-ta-ko-zie'n*, du gr. πεντακόσιοι, cinq cents). Antiq. gr. Nom que l'on donnait aux prytanes d'Athènes. Avec les proèdres et l'épistate, les pentacosiens étaient au nombre de cinq cents.

PENTACOSIOMÉDIMNE. s. (pr. *pan-ta-ko-zi-o-me-dim-ne*, et. gr., πεντακόσιοι, cinq cents; μέδιμνος, mesure de grains qui contenait six boisseaux). Antiq. gr Habitant d'Athènes qui possédait un revenu équivalant à cinq cents médimnes de blé. Les pentacosiomédimnes formaient la première classe des citoyens; deuxième classe était celle des chevaliers; troisième était celle des zygites.

PENTACRINE ou **PENTACRINITE.** s. f. Polyp. Genre de polypiers établi pour l'espèce d'encrine vivante qui habite l'océan des Antilles.

PENTACROSTICHE s. m. (pr. *pan-ta-kros-ti-che*, ét. gr., πέντε, cinq; ἀκροστιχον, acrostiche). Littér. Nom donné à certains vers disposés de telle sorte qu'on y trouve cinq fois le nom qui fait le sujet de l'acrostiche, en partageant toute la pièce de vers, en cinq parties différentes de haut en bas.

PENTACYCLE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-ci-kle*; ét. gr., πέντε, cinq; κύκλος, cercle). Bot Qui décrit cinq tours, comme les légumes cochléiformes de Médicago.

PENTADACTYLE adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-dak-ti-le*, ét. gr., πέντε, cinq, δάκτυλος, doigt) Zool. Qui a cinq doigts aux mains.

— Bot. Qui a cinq divisions en forme de doigts. Feuilles pentadactyles.

— Ichthyol. Qui a cinq rayons libres auprès chaque nageoire pectorale.

— Entom. Qui a cinq divisions aux ailes, deux aux supérieures, trois aux inférieures.

— PENTADACTYLES. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères comprenant ceux qui ont cinq doigts aux pieds de devant ‖ Famille de pachydermes composée de ceux qui ont cinq doigts à tous les pieds.

PENTADARQUE. s. m. (ét. gr., πέντε, cinq; ἀρχός, chef). Antiq. gr. Chef de cinq hommes, bas-officier de la milice grecque.

PENTADE. s. f. (du gr. πέντε cinq). Didact Réunion de cinq objets en un seul système. ‖ Antiq. gr. Escouade de cinq hommes. ‖ Liturg. gr. Nom des deux classes dont se composait le clergé séculier, dans l'Église d'Orient

PENTADÉCAGONE. adj. et s. (pr. *pan-ta-de-ka-go-ne*; ét. gr., πέντε, cinq, δέκα, dix; γωνία, angle). Géom Qui a quinze angles et quinze côtés. Un pentadécagone. Figure pentadécagone. Il est inusité.

PENTADELPHE adj. (pr. *pan-ta-del-fe*; ét gr., πέντε, cinq, ἀδελφός, frère Bot Se dit que aux étamines, quand une fleur offre cinq androphores chargés chacun de plusieurs anthères.

PENTADYNAME. adj des 2 g (pr. *pan-ta-di-na-me*, ét gr., πέντε, cinq, δύναμις, force) Bot. Se dit d'une plante qui, sur dix étamines, en a cinq plus longues que les autres.

PENTAÈDRE. adj. des 2 g. et s. m. (pr. *pan-ta-e-dre*, et gr., πέντε, cinq; ἕδρα, base). Minér. Qui a cinq faces, corps solide à cinq faces. Un cristal pentaèdre. Un pentaèdre.

PENTAÉTÉRIDE. s. f. (pr. *pan-ta-é-té-ri-de*. Antiq gr Espace de cinq ans Intervalle qui s'écoulait entre deux célébrations successives des jeux pythiens. Cet espace était primitivement de neuf ans, ce qui l'avait fait nommer *Enneatéride.*

PENTAGLOTTE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-glot-te*, et. gr., πέντε, cinq; γλῶττα, langue). Philol. Qui est écrit en cinq langues. Dictionnaire pentaglotte. Bible pentaglotte.

— Bot. Dont les pédicules portent chacun cinq gousses, qu'on a comparées à l'épiglotte.

PENTAGONAL, ALE. adj. (pr. *pan-ta-go-nal*, rad. *pentagone*). Minér. Qui offre des plans pentagones égaux Dodécaèdre pentagonal.

PENTAGONE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-go-ne*, ét. gr., πέντε, cinq; γωνία, angle). Géom. Qui a cinq angles et cinq côtés. Figure pentagone ‖ s. m. Un pentagone.

— Bot Capsule pentagone. Placentaire pentagone. Tige pentagone. Rameau pentagone, etc.

PENTAGONITE. s f. (pr. *pan-ta-gho-ni-te*). Zool. Genre d'actinozoaires.

PENTAGONULE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-go-nu-le*). Didact. Qui offre cinq angles peu saillants.

PENTAGRAPHE. s. m. (pr. *pan-ta-gra-fe*; ét. gr., πέντε, cinq, γράφω, écrire. Instrument par le moyen duquel, sans avoir aucune connaissance du dessin ni de la gravure, on copie des plans ou des estampes.

PENTAGRAPHIE. s. f. (pr. *pan-ta-gra-fie*) Art de copier un plan, une estampe, avec l'instrument appelé *pentagraphe*, sans qu'il soit besoin de connaître le dessin ni la gravure.

PENTAGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-gra-fi-ke*). Qui a rapport à la pentagraphie et au pentagraphe

PENTAGYNE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-ji-ne*; ét. gr., πέντε, cinq, γυνή, femme). Bot. Qui a cinq pistils. Fleur pentagyne.

PENTAGYNIE. s. f. (pr. *pan-ta-ji-ni*). Bot

Dans le système sexuel de Linné, Ordre qui comprend les plantes à cinq pistils, ou organes femelles.

PENTAGYNIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-ji-ni-ke*). Bot. Qui appartient à la pentagynie.

PENTAHEXAÈDRE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-eks-za-e-dre*, et gr., πέντε, cinq, ἕξ, six; ἕδρα, base). Minér. Dont la surface est composée de cinq rangs de facettes, situées six à six les unes au-dessus des autres. Quartz pentahexaèdre.

PENTAHYDRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-i-dri-ke*, et gr., πέντε, cinq; ὕδωρ, eau). Chim. Qui contient cinq fois autant d'hydrogène qu'un autre composé du même genre. ‖ *Phosphure pentahydrique*. Le quatrième degré d'hydrogénation du phosphore.

PENTALASME. s. m. ou **PENTALASMIE**. s. f. (pr. *pan-ta-las-me*, *pan-ta-las-mi*). Conchyl. Genre de coquilles univalves.

PENTALÉPIDE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-lé-pi-de*, et gr., πέντε, cinq, λεπίς, écaille). Hist. nat. Qui porte cinq écailles.

PENTALOBE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, qui paraît se rapprocher des rhamnées. Le pentalobe sessile est un arbre d'une grandeur médiocre, qui croît sur les montagnes de la Cochinchine.

PENTAMÈRE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-mè-re*; (ét. gr., πέντε, cinq, μέρος, partie). Entom. Se dit d'un insecte qui a cinq articles distincts à tous les tarses. Insectes pentamères.

— subst. Un pentamère. Les pentamères.

— Conchyl. Genre de coquilles fossiles.

PENTAMÉRÉ, ÉE. adj. Entom. Syn. de Pentamère. ‖ PENTAMÉRÉS. s. m. pl. Ordre d'insectes coléoptères, comprenant ceux à tous les tarses desquels on compte cinq articles.

PENTAMÉRIDE. s. f. (pr. *pan-ta-mé-ri-de*). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées, qui ne renferme qu'une seule espèce recueillie à l'île de Madagascar.

PENTAMÈTRE. s. m. (pr. *pan-ta-mè-tre*; ét. gr., πέντε, cinq; μέτρον, mesure). Litt. anc. Vers composé de cinq pieds, en usage chez les Grecs et les Romains, qui le joignaient au vers hexamètre pour former un distique. Ce vers, dont l'invention est attribuée à Callinus d'Éphèse, est composé de deux dactyles ou spondées, d'une césure longue, de deux dactyles et d'une seconde césure. On trouve très-rarement des exemples de pentamètres seuls.

— adjectiv. Un vers pentamètre. ‖ Se dit quelquefois, en littérature française, du vers de dix syllabes.

PENTAMYRON. s. m. (pr. *pan-ta-mi-ron*; ét. gr., πέντε, cinq; μύρον, onguent). Pharm. Onguent composé de cinq sortes de substances.

PENTANDRE. adj. des 2 g. (pr. *pan-tan-dre*; ét. gr., πέντε, cinq, ἀνήρ, ἀνδρός, homme). Bot. Qui a cinq étamines. Hémichroe pentandre.

PENTANDRIE. s. f. (pr. *pan-tan-dri*). Bot. Dans le système linnéen. Classe de plantes comprenant toutes celles dont les fleurs ont cinq étamines ou organes mâles. Les liserons, les chèvrefeuilles sont compris dans la pentandrie.

PENTANDRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pan-tan-dri-ke*). Syn. de Pentandre. Il est plus usité que ce dernier. De plus, il signifie Qui appartient à la pentandrie.

PENTANÈME. s. f. (pr. *pan-ta-nè-me*). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, indigène d'Asie. Pentanème divariquée.

PENTANGULAIRE. adj. des 2 g. (pr. *pan-tan-ghu-le-re*, du gr. πέντε, cinq, et du lat. *angulus*, angle). Didact. Qui a cinq angles. Ainsi qu'on le voit par l'étymologie, ce mot est hybride; *Pentagone*, qui est son synonyme, est beaucoup plus correct et plus usité.

PENTANTHE. adj. des 2 g. (pr. *pan-tante*; ét. gr., πέντε, cinq, ἄνθος, fleur). Bot. Qui porte cinq fleurs.

PENTANTHÈRE. adj. des 2 g. (pr. *pan-tan-tèr*; ét. gr., πέντε, cinq, ἀνθηρός, anthère). Bot. Qui porte cinq anthères. Se dit d'une plante parmi les étamines de laquelle il n'y en a que cinq qui portent des anthères.

PENTAPASTE. s. f. (pr. *pan-ta-pa-ste*; ét. gr., πέντε, cinq, σπάω, je tire). Antiq. V. PENTASPASTE.

PENTAPÉTALE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-pé-ta-le*, et. gr., πέντε, cinq; πέταλον, feuille). Bot. Qui est composé de cinq pétales. Corolle pentapétale.

PENTAPÉTALÉ, ÉE. adj. Bot. V. PENTAPÉTALE.

PENTAPÈTE. s. m. (pr. *pan-ta-pète*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des malvacées. L'espèce la plus remarquable est le pentapète à fleurs égales, originaire des îles Manilles et des Indes orientales.

PENTAPHILE. s. m. (pr. *pan-ta-fi-le*). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

PENTAPHYLLE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-fi-le*, ét. gr., πέντε, cinq; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles ou des folioles disposées cinq à cinq; qui a cinq divisions foliacées. ‖ Se dit aussi d'un calice qui a cinq divisions; alors, il est syn. de Pentasépale.

PENTAPHYLLOIDE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-fil-lo-i-de*; ét. gr., πέντε, cinq, φύλλον, feuille; εἶδος, ressemblance). Bot. Syn. de Pentaphylle.

— s. f. Genre de plantes exotiques de la famille des sibbaldies.

PENTAPHYLLON. s. m. (pr. *pan-ta-fil-lon*; ét. gr., πέντε, cinq, φύλλον, feuille). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs papilionacées, de la famille des légumineuses, originaire de Sibérie. Pentaphyllon à feuilles de lupin.

PENTAPLE. s. m. (pr. *pan-ta-ple*; du gr. πενταπλόος, quintuple). Ant. gr. Coupe donnée pour prix aux vainqueurs à la course. En la décernant, on y mélangeait cinq ingrédients; du vin, du miel, de l'huile, du fromage et de la farine.

PENTAPLOSTÉMONE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-plo-ste-mo-ne*, et. gr., πενταπλόος, quintuple, στήμων, étamine). Bot. Dont les étamines sont en nombre quintuple des divisions de la corolle.

PENTAPOGON. s. m. (pr. *pan-ta-pa-ghon*; ét. gr., πέντε, cinq, πώγων, barbe). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées, originaire du cap de Van Diemen.

PENTAPOLE. s. f. (pr. *pan-ta-po-le*; ét. gr., πέντε, cinq, πόλις, ville). Géogr. anc. Contrée où il y a cinq villes principales. *Pentapole de Libye*. La Cyrénaïque, dont les villes, étaient Cyrène, Bérénice, Arsinoé, Apollonie et Ptolémaïs ou Barcé. ‖ Partie de la Palestine où se trouvaient Sodome, Gomorrhe, Adama, Seboïm et Ségor. ‖ Partie du pays des Philistins qui comprenait Gaza, Ascalon, Azot, Gad et Accaron.

PENTAPOLITAIN, AINE. adj. et s. Habitant d'une pentapole. ‖ Qui appartient à une pentapole ou à ses habitants.

PENTAPROTE. s. m. (pr. *pan-ta-pro-te*; ét. gr., πέντε, cinq; πρῶτος, premier). Hist. anc. Titre des cinq principaux officiers municipaux de certaines villes de l'empire grec.

PENTAPROTIE. s. f. Hist. anc. Dignité de pentaprote.

PENTAPTÈRE. adj. des 2 g. (pr. *pan-tap-te-re*, et. gr., πέντε, cinq; πτερόν, aile). Bot. Qui porte cinq expansions en forme d'ailes ou de côtes, saillantes ou tranchantes. Capsule, carcérule pentaptère.

PENTAPTOTE. adj. des 2 g. (pr. *pan-tap-to-te*). Gramm. lat. Se dit des noms qui ont cinq cas ou cinq terminaisons différentes dans un seul nombre. *Soror*, *dominus*, sont des noms pentaptotes. ‖ substantiv. Un pentaptote.

PENTAPYLON. s. m. (pr. *pan-ta-pi-lon*; ét. gr., πέντε, cinq, πύλη, porte). Antiq. lat. Édifice à cinq portes. Nom du temple de Jupiter arbitre, à Rome.

PENTAQUÈDRE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-ku-edre*, et gr., πέντε, cinq; ἕδρα, base). Didact. Qui a cinq côtés.

— Bot. S'emploie dans le même sens. Placentaire pentaquètre.

PENTARAPHIDE. s. f. (pr. *pan-ta-ra-fi-de*). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées, qui croissent sur les hautes montagnes du Mexique.

PENTARCHAT. s. m. (pr. *pan-tar-ka*, ét. gr., πέντε, cinq, ἀρχή, pouvoir). Polit. Dignité de pentarque, durée de ses fonctions.

PENTARCHIE. s. f. (pr. *pan-tar-chi*). Polit. Gouvernement de cinq chefs. Pendant la Révolution française, le Directoire était une pentarchie.

PENTARCHIQUE. adj. des 2 g. Polit. Qui a rapport à la pentarchie.

PENTARHOMBIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-rom-bi-ke*, et gr., πέντε, cinq, ῥόμβος, rhombe). Minér. Qui offre cinq rhombes. Macle pentarhombique.

PENTARQUE. s. m. (pr. *pan-tar-ke*). Polit. Membre d'une pentarchie.

PENTARRHÈNE et **PENTARRHINE**. adj. des 2 g. (pr. *pan-tar-re-ne*, et gr., πέντε, cinq; ἄρρην, mâle). Bot. Syn. inusité de Pentandre.

PENTASÉPALE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-ce-pa-le*, et gr., πέντε, cinq, σέπαλον, foliole). Bot. Qui est composé de cinq sépales. Calice pentasépale.

PENTASPASTE. s. m. (pr. *pan-ta-spa-ste*; ét. gr., πέντε, cinq; σπάσις, action de tirer). Mécan. anc. Machine à cinq poulies, dont trois à la partie supérieure et deux à la partie inférieure. On s'en servait pour lever de lourds fardeaux.

PENTASPERME. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-sper-me*, ét gr., πέντε, cinq, σπέρμα, graine). Bot. Qui contient cinq graines ou semences. Hibisque pentasperme.

PENTASTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-sti-ke*, et gr., πέντε, cinq, στίχη, rangée). Didact. Qui est disposé sur cinq rangs.

— Philol. Qui est composé de cinq vers. Épigramme pentastique.

— Archit. anc. Portique à cinq rangs de colonnes.

PENTASTOME. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-sto-me*, ét. gr., πέντε, cinq; στόμα, bouche). Zool. Qui a cinq bouches ou cinq ouvertures.

— s. m. Helmint. Genre de vers intestinaux.

PENTASTYLE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ta-sti-le*, et gr., πέντε, cinq; στῦλος, style). Bot. Qui porte cinq styles. Ovaire pentastyle.

PENTASTYLE. s. m. (ét. gr., πέντε, cinq; στῦλος, colonne). Archit. Édifice qui a cinq rangs de colonnes à la face de devant.

PENTASYLLABE. adj. et s. m. (pr. *pan-ta-sil-la-be*, et gr., πέντε, cinq, συλλαβή, syllabe). Litter. Qui est composé de cinq syllabes. Il y a des mots, des vers, des pieds de vers qui sont pentasyllabes. Le vers adonien est un pentasyllabe.

PENTASYRINGUE. s. f. (pr. *pan-ta-ci-rin-ghe*). V. PENTESYRINX.

PENTATEUQUE. s. m. (pr. *pan-ta-teu-ke*; ét. gr., πέντε, cinq, τεῦχος, livre). Hist. hébr. Ensemble des cinq livres bibliques composés par Moïse, et contenant l'histoire du monde, particulièrement celle du peuple juif, depuis la création jusqu'à la mort de Moïse. Les cinq livres du Pentateuque sont: la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome. Le Pentateuque est le fondement de toute histoire universelle; les investigations de la science humaine ont confirmé toutes les données de la chronologie mosaïque, bien loin de les infirmer en aucune manière.

— Philol. Nom que quelques auteurs donnent aux cinq livres des Décrétales publiés par Grégoire IX, qui forment la seconde partie du droit canonique.

— Anc. chirurg. *Pentateuque chirurgical*. Division des maladies externes en cinq classes: plaies, ulcères, tumeurs, luxations et fractures.

PENTATHLE. s. m. (pr. *pan-ta-tle*; du gr. πένταθλον). Antiq. gr. Ensemble des cinq exercices en usage dans les jeux de la Grèce. Ces exercices étaient la lutte, la course, le saut, le disque et le javelot. ‖ Athlète qui s'adonnait à ces cinq exercices.

PENTATOME. s. m. (pr. *pan-ta-to-me*; ét. gr., πέντε, cinq; τομή, division). Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des frontirostres ou rhinostomes. Les pentatomes comprennent les punaises des bois de la plupart des auteurs. On les trouve sur les plantes et sur les arbres; leur vol est prompt et de courte durée. Quand on les saisit, ils se blottissent, cessent tout mouvement, et laissent exhaler une odeur excessivement désagréable et qui reste attachée au corps qui les ont touchés. Pentatome vert. Pentatome gris. Pentatome des brassicaires.

PENTATONON. s. m. (pr. *pan-ta-to-non*; ét. gr., πέντε, cinq; τόνος, ton). Mus. anc. Intervalle de cinq tons dans la musique grecque. Le pentatonon revient à notre sixte superflue ou septième diminuée.

PENTE. s. f. (pr. *pan-te*; du lat. *pendere*, pendre, pencher). Penchant, inclinaison d'un terrain, d'un plan, d'une surface quelconque. Pente douce, aisée, insensible, imperceptible. Pente roide, rapide, abrupte. La pente d'une montagne, d'une colline, d'un chemin, d'une rivière. Aller en pente. Être en pente. Adoucir la pente. Donner de la pente pour l'écoulement des eaux. Une maison située sur la pente, à mi-pente d'un coteau. La rivière a sa pente au midi. Les mœurs et les opinions d'un peuple sont comme un grand fleuve; on peut en détourner la *pente*, mais non en arrêter le cours. (Boiste.) D'innombrables ravins d'une *pente* si rapide qu'il est impossible de les défricher. (Rayn.) On les accoutume à courir sur un terrain en *pente*. (Barth.)

— Géogr. phys. *Pente d'une contrée*. Différence qui existe entre la courbure de cette contrée et celle des mers. ‖ Nom donné aux deux versants d'un rameau de chaîne de montagnes; versant d'une chaîne de montagnes, qui est incliné dans le sens de la pente générale du terrain.

— Fig. Inclination, propension. Avoir de la pente au plaisir, au libertinage. Suivre sa pente. Contrarier sa pente naturelle. Vous seul, ô mon Dieu, quand ils ont mis leur cœur en vos mains, pouvez les gouverner et leur donner la *pente* et le mouvement que votre providence a résolu de leur donner. (Fléch.) Arrêter la *pente* d'une nature toujours rapide vers le mal. (Mass.) Le commerce qui sort naturellement de l'agriculture y revient par sa *pente* et sa circulation. (Rayn.) Il aurait fallu donner une autre *pente* à leur ambition. (Id.) Suivant la *pente* de la coutume qui veut qu'on loue. (La Bruy.)

— Fig. La pente du plaisir, la pente du libertinage.

> Ma jeunesse nourrie à la cour de Néron,
> S'égarait, cher Paulin, par l'exemple abusée,
> Et suivait du plaisir la *pente* trop aisée. (RACINE.)

— *Pente à*. La pente au mal est douce et la chute rapide. Leur extrême *pente* à rire aux dépens d'autrui. (La Bruy.) Je n'ai que trop de *pente* à punir son audace. (Rac.)

— Bande qui pend autour d'un ciel de lit, sur le haut des rideaux, autour d'un dais, etc. Pentes de damas, de velours. Pentes garnies de crépines, de franges, de glands. Les pentes de dehors. Les pentes de dedans ou les petites pentes. ‖ Dans les bibliothèques, Bande d'étoffe qui s'attache aux tablettes, pour garantir les livres de la poussière.

— Constr. *Pente de plâtre*. Enduit de plâtre sur lattes ou voliges, préparé pour recevoir les feuilles de plomb ou de zinc destinées à former des chéneaux ou des gouttières.

— Techn. *Mettre le tabac à la pente*. Le suspendre pour qu'il sèche.

— Mar. Dans les vaisseaux, Côtés pendants des tentes.

PENTÉCOMARCHIE. s. f. (pr. *pan-té-ko-mar-chie*; ét. gr. πέντε, cinq; κώμη, bourg; ἀρχή, commandement). Antiq. gr. Gouvernement de cinq bourgs.

— Dignité de pentécomarque. ‖ Durée de ses fonctions.

PENTÉCOMARQUE. s. m. (pr. *pein-té-ko-mar-ke*). Antiq. gr. Gouvernement des cinq bourgs.

PENTECONTACORDE. s. m. (pr. *pan-te-kon-ta-cor-de*; ét. gr. πεντήκοντα, cinquante; χορδή, corde). Antiq. Instrument de musique à cinquante cordes inégales.

PENTÉCONTAÈDRE. adj. des 2 g. (pr. *pan-te-kon-ta-e-dre*, ét. gr., πεντήκοντα, cinquante; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'une substance dont les cristaux offrent cinquante faces.

PENTECONTARCHIE. s. f. (pr. *pan-té-kon-tar-chie*, et. gr., πεντήκοντα, cinquante; ἀρχή, commandement). Antiq. milit. Subdivision de la milice grecque, composée de cinquante peltastes, sous les ordres d'un pentécontarque.

PENTÉCONTARQUE. s. m. (pr. *pan-té-kon-tar-ke*). Ant. milit. Chef d'une pentécontarchie. Les pentécontarques venaient après les hécatontarques ou centeniers.

PENTÉCONTORE. s. m. (pr. *pan-té-kon-to-re*, ét. gr., πεντήκοντα, cinquante; ἐρέσσω, je rame). Antiq. gr. Nom du vaisseau à cinquante rameurs sur lequel Danaus aborda en Grèce, et qui servit de modèle pour construire le navire Argo. ‖ Vaisseau à cinquante rangs de rames, construits par les rois d'Égypte d'abord, puis par les empereurs. Ces gigantesques machines pouvaient à peine se mettre en mouvement.

PENTÉCOSTAIRE ou **PENTÉCOSTÈRE**. adj. des 2 g. (pr. *pan-te-kos-te-re*). Qui est composé de cinquante). Liturg. Qui a rapport à la Pentecôte.

— s. m. Livre qui contient l'office, depuis la fête de Pâques jusqu'à la Pentecôte.

— Hist. anc. Chef d'une pentecostys ou d'une division de cinquante soldats, chez les Spartiates.

PENTÉCOSTYS. s. f. (pr. *pan-te-kos-tis*; rad. gr. πεντηκοστή, cinquantième). Antiq. milit. Subdivision de la milice spartiate qui comprenait cinquante hommes.

PENTECÔTE. s. f. (pr. *pan-te-cô-te*; ét. gr., πεντηκοστή, cinquantième). Relig. hébr. Fête des Juifs, instituée cinquante jours après la Pâque, en mémoire de ce que Dieu donna la loi sur le mont Sinaï, cinquante jours après la sortie d'Égypte.

— Relig. chrét. Fête instituée dans l'Église catholique, en l'honneur de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres et de la première promulgation de l'Évangile, cinquante jours après la résurrection de Jésus-Christ.

— On appelait anciennement *Pentecôte* tout le temps compris depuis le jour de Pâque jusqu'au jour de la Pentecôte proprement dite.

PENTÉDÉCAGONE. adj. des 2 g. (pr. *pan-té-de-ka-go-ne*, et gr., πέντε, cinq; δέκα, dix; γωνία, angle). Géom. Se dit d'un polygone qui a quinze angles et quinze côtés.

— substantiv. Un pentédécagone.

PENTÉLIQUE. (pr. *pan-te-li-ke*). Géogr. anc. Montagne au N.-O. de l'Attique, célèbre par ses carrières de marbre, aujourd'hui *Penteli*.

PENTÉLIQUE. adj. des 2 g. Archéol. Qui provient du mont Pentélique. Marbre pentélique.

PENTENNE. s. f. (pr. *pan-tè-ne*). Pêche. Sorte de nasse ou filet qui termine les bourdigues, pour empêcher l'anguille de sortir.

PENTÉSYRINX. s. f. (pr. *pan-te-ci-reinkss*; ét. gr., πέντε, cinq, σῦριγξ, tuyau). Antiq. gr. Machine de bois à cinq trous, où l'on entravait la tête, les bras et les jambes des criminels. Cette machine n'était en usage que dans la Grèce et l'Asie Mineure. Quelques-uns écrivent *pentasyringue*.

PENTÉTÉRIS. s. m. (pr. *pan-té-té-riss*; ét. gr., πέντε, cinq, ἔτος, année). Antiq. Chez les Grecs, Lustre ou espace de cinq ans.

PENTEYRN. Hist. angl. V. PENDRAGON.

PENTHÉE. Temps hér. Successeur de Cadmus dans le gouvernement de Thèbes. Ayant voulu interrompre les orgies du culte de Bacchus, il fut déchiré par les Bacchantes, à la tête desquelles se trouvait Agave, sa propre mère.

PENTHÉMIMÈRE. s. f. (pr. *pan-te-mi-mè-re*). Littér. anc. Césure du vers pentamètre. ‖ Hémistiche composé de deux pieds et d'une syllabe. Ex.: *Arma virumque cano*.

PENTHÈSE. s. f. (pr. *pan-tè-ze*). Hist. eccl. Nom qu'on donne, dans l'Église d'Orient, à la fête de la Purification de la sainte Vierge.

PENTHÉSILÉE. (pr. *pan-te-zi-lé*). Temps hér. Fille de Mars et reine des Amazones, elle fut tuée par Achille sous les murs de Troie.

PENTHIÈVRE. (pr. *pan-ti-e-vre*). Géogr. Fort de France, départ. du Morbihan, dans la presqu'île de Quiberon.

PENTHIÈVRE. Hist. Ancienne maison de Bretagne, dont le chef fut Eudes, second fils de Geoffroy, duc de Bretagne, en 1008, et dont les possessions embrassèrent, sous le titre de comté de Bretagne ou de Penthièvre, les diocèses de Saint-Brieuc et de Tréguier, et une partie de ceux de Dol et de Saint-Malo. Cette maison s'étant éteinte, le comté passa à Gui de Bretagne, frère du duc Jean III, en 1317. En

1565, il fut érigé en duché par Charles IX, en faveur de Sébastien de Luxembourg, vicomte de Martigues, descendant par les femmes des derniers comtes; en 1683, il passa à César de Vendôme, puis aux princes de Conti, et enfin au comte de Toulouse, dans la postérité duquel il resta jusqu'à la révolution. || PENTHIÈVRE (Louis Jean-Marie de Bourbon, duc de), né à Rambouillet, en 1725, fils unique du comte de Toulouse, l'un des fils légitimés de Louis XIV; possesseur d'une fortune immense, il la consacra au soulagement des malheureux: la révolution le respecta; il mourut en 1793. Florian était son page. De ses enfants, il ne lui survécut qu'une fille, la duchesse d'Orléans, mère du roi Louis-Philippe I^er^.

PENTHOPHORE. adj. des 2 g. (pr. *pein-to-fo-re*; ét. gr., πένθος, deuil; φέρω, je porte). Entom. Qui porte le deuil, qui est de couleur sombre. Cette épithète est donnée à une empis, parce qu'elle est toute noire.

PENTHON ou **PENTON.** s. m. (pr. *pein-ton*). Ichthyol. Espèce de tétrodon, appelé aussi *Penton de mer*.

PENTHORE. s. f. (pr. *pein-to-re*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des crassulées, originaire de la Virginie. Penthore à grappes.

PENTIÈRE. s. f. (pr. *pan-ti-ère*). Pêch. Filet à larges mailles, qu'on établit par le fond et verticalement.

PENTISULCE. adj. des 2 g. (pr. *pan-ti-çul-ce*). Mamm. Qui a les pieds pourvus de cinq doigts, ou divisés en cinq doigts. || On dit mieux *Pentadactyle* ou *Pentachyle*.

PENTLAND. Géogr. Détroit situé entre la pointe nord de l'Écosse et les îles Orcades.

PENT-LARRON ou **PEND-LARRON.** s. m. (pr. *pan-lar-ron*). Nom populaire que portait le bourreau, lorsqu'on exécutait à mort les criminels par le supplice de la corde.

PENTONYX. s. m. (pr. *pan-to-niks*; ét. gr., πέντε, cinq; ὄνυξ, ongle). Erpét. Genre de tortues.

PENTRE. adj. et s. des 2 g. (pr. *pan-tre*). Géogr. anc. Nom d'un peuple du Samnium, au centre. On dit aussi *Pentrien, enne*.

PENTSÉE. s. m. (pr. *pant-çé*). Relat. Touffe de cheveux que les Chinois conservent au sommet de la tête.

PENTSTÉMON. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétales, irrégulières, de la famille des bignoniées. Les principales espèces sont le pentstémon pubescent, originaire de l'Amérique septentrionale, le pentstémon campanulé, plante du Mexique, le pentstémon élégant qui croît à l'île de Cuba.

PENTURE. s. f. (pr. *pan-tu-re*; du lat. *pendere*, prendre). Technol. Morceau de fer plat, replié en rond par un bout pour recevoir le mamelon d'un gond, et que l'on attache sur le bord d'une porte ou d'un contrevent, pour les faire mouvoir, les ouvrir et les fermer.

— *Penture flamande*. Celle qui est faite de deux bandes de fer soudées l'une contre l'autre et repliées en rond pour que le gond y passe; on applique les deux barres de fer des deux côtés du volet.

PENTZIE. s. f. (pr. *pein-tzi*). Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, de la tribu naturelle des anthémidées, indigène du cap de Bonne-Espérance.

PÉNULE. s. f. Antiq. rom. Manteau étroit et court, fermé pardevant comme la toge, et surmonté d'un capuchon, que les Romains portaient à l'armée et en voyage, pour se garantir du froid et de la pluie. La pénule était ordinairement en laine; lorsqu'elle était de peau, elle prenait le nom de *scortée*. La pénule était de différentes couleurs, et était commune aux hommes et aux femmes.

PÉNULTIÈME. adj. des 2 g. (ét. lat., *penè*, presque; *ultimus*, dernier). Avant-dernier. Le pénultième jour du mois. La pénultième syllabe d'un mot.

— substantiv. Dans le mot *apôtre*, la pénultième est longue.

— Cet adjectif, dont l'emploi est aujourd'hui restreint au langage des grammairiens, était autrefois d'un usage plus étendu. Bien vous puis-je assurer que, si je meurs, ma *penultieme* pensée sera à vous, et ma dernière à Dieu. (Henri IV.)

PÉNULTIME. adj. des 2 g. Ancienne forme orthographique pour Pénultième. Se trouve dans Montaigne: Le plus haut monté a souvent plus d'honneur que de mérite, car il n'est monté que d'un grain sur les épaules du *penultime*.

PÉNURIE. s. f. (du lat. *penuria*, même signif.). Extrême disette. Pénurie d'argent, de fruits, de denrées. Il y a pénurie. Grande pénurie.

— Absol. Il signifie Disette d'argent, pauvreté, misère. Être dans la dernière pénurie, la plus affreuse pénurie. Cet homme est tombé dans la pénurie, il vit dans une pénurie absolue.

— S'est dit primitivement. Du manque d'approvisionnement dans les magasins publics.

PÉNUS. s. m. (pr. *pe-nus*). Antiq. rom. Nom du sanctuaire du temple de Vesta.

PENZA. Géogr. Ville, ch.-l. du gouvernement de Penza, Russie d'Europe; 10,000 hab. Le gouvernement de Penza contient 840,000 hab., presque tous Tartares Mordouans, convertis au christianisme.

PENZANCE. (pr. *penn-zan-ce*). Géogr. Ville maritime d'Angleterre, comté de Cornouaille, sur les côtes de la Manche; 5,000 hab.

PÉON. s. m. Relat. V PION.

— Myth. Fameux médecin, originaire d'Égypte; passe chez les mythologues pour le médecin des dieux; quelques auteurs l'identifient avec Apollon, qui porte un effet le surnom de *Peonien*.

— Poés. anc. Pied de vers de quatre syllabes, dont une brève et trois longues, qu'on employait particulièrement dans les hymnes en l'honneur d'Apollon, surnommé *Péan* ou *Peonien*.

PÉONIDES. Temps hér. Famille célèbre d'Athènes, dont l'origine remonte à Péon.

PÉONIE. Géogr. anc. Contrée de la Macédoine, traversée par l'Axius.

PÉONIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple que les anciens géographes placent dans la Péonie et dans la Macédoine, depuis le mont Rhodope jusqu'à l'Haliæmon.

PÉOTTE. s. f. Mar. Espèce de grande gondole, de forme ronde, et plus grande qu'une chaloupe, qui est fort en usage sur l'Adriatique. S'embarquer sur une péotte. Monter une péotte. Mettre la péotte à la mer.

PÉPARÈTHE. Géogr. Île de la mer Égée, N.-E. d'Halonèse, fameuse par ses vins.

PÉPASME. s. m. (du gr. πεπαίνω, je cuis). Médec. Dans le système des humoristes, coction de la matière morbifique; état dans lequel les humeurs ont perdu leur crudité.

PÉPASTIQUE ou **PEPTIQUE.** adj. des 2 g. (du gr. πέπτειν, cuire). Médec. Maturatif. *Médicaments peptiques*. Médicaments propres à favoriser la coction des humeurs. || substantiv. Un peptique. Des peptiques.

PÉPENTIC. s. m. Art. herm. Première digestion de la pierre.

PEPERIN ou **PÉPÉRINO.** s. m. et **PÉPÉRINE.** s. f. (rad. πέπερι, poivre). Minér. Roche volcanique, composée de petits grains de la grosseur et de la forme d'un grain de poivre. Le pépérin est une pierre grise et dure, dont les Italiens se servent dans leurs constructions; c'est une pierre aussi solide que légère.

PÉPÉRITE. s. f. Minér. Roche ou pâte tufeuse, composée d'un verre pyroxénique en partie décomposé et mélangé d'une très-grande quantité de particules étrangères déterminées, sur lesquelles la décomposition a aussi produit ses effets.

PÉPÉROMIE. s. f. (rad. gr. πέπερι, poivre). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des pipéritées, qui est un démembrement du genre poivrier, auquel il se rattache surtout par l'analogie de la fructification. Pépéromie pourpre. Pépéromie ailée. Pépéromie pileuse.

PÉPÉTILLER. v. n. 1^re^ conj. (pr. *pé-pé-ti-yé*). Jeter beaucoup d'étincelles. Ce verbe est le même que *petiller*, dont il a été anciennement la forme augmentative. Aujourd'hui, il est tout à fait hors d'usage.

PÉPIE. s. f. (rad. *pépier*). Pellicule blanche, espèce d'écaille qui vient quelquefois au bout de la langue des oiseaux, particulièrement des poules, et qui les empêche de boire et de faire leur cri ordinaire. Cette poule a la pépie. Arracher la pépie, ôter la pépie à un oiseau. Les canards, les oies et les pigeons ne paraissent pas sujets à la pépie. On a vu des poules communes et des dindes avoir la pépie, quoiqu'elles n'eussent jamais manqué d'eau. Il est important d'observer à temps les oiseaux attaqués de la pépie.

— Fig. et popul. *Cet homme n'a pas la pépie*. Il boit volontiers. || *Il n'a point, elle n'a point la pépie*. Il ou elle parle beaucoup. || *Vous nous ferez avoir la pépie*. Vous ne nous versez pas à boire, vous tardez trop à nous verser du vin.

PÉPIER. v. n. 1^re^ conj. (du lat. *pipire*). Onomatopée employée pour Crier, en parlant des petits des oiseaux, et, en particulier, du moineau.

— En vieux français, il signifiait Gémir, se plaindre.

> Je sens mon cœur qui s'affaiblit,
> Et puis je ne puis *pépier*. (VILLON.)

PÉPIN. s. m. (du lat. *pepinus*). Nom vulgaire des graines contenues au centre de certains fruits, tels que les pommes, les poires, les melons. C'est une semence couverte d'une tunique propre, épaisse et coriace. Selon quelques naturalistes, c'est à tort que l'on désigne sous ce même nom les nucules du raisin. Les arbres qui produisent des fruits à pépins se nomment arbres à pépins. Les arbres du verger, chargés de fruits à noyaux et à *pépins*, sont encore une autre richesse. (Volt.) Les arbres fruitiers qui doivent entrer dans la composition d'un verger sont les fruits à *pepins*, les fruits à noyaux. (Encycl. mod.)

— L'Académie n'a su quel parti prendre entre *pepin* sans accent et *pépin* avec un accent. Il faut-il si difficile de voir que *pepin* est contre l'étymologie *pepinus*, dont l'e est aigu, et contre l'analogie avec *pépinière*, et enfin contre la prononciation générale?

PEPIN DE LANDEN ou **LE VIEUX.** Maire du palais du royaume d'Austrasie, sous Dagobert et Sigebert, mourut en 639, laissant des propriétés immenses. || PEPIN D'HÉRISTAL ou LE GROS. Né à Héristal, sur la Meuse, était petit-fils par sa mère de Pepin de Landen. Il gouverna l'Austrasie à titre de duc, après l'assassinat de Dagobert II en 680, envahit la Neustrie en 687; transporta la royauté en Austrasie; gouverna en souverain sous les trois rois fainéants, Clovis III, Childebert III et Dagobert II; et mourut en 714, ne laissant de ses trois fils que Charles-Martel. || PEPIN LE BREF ou LE PETIT. Deuxième fils de Charles Martel, s'appropria tout le royaume, après avoir obtenu l'assentiment du pape, et se fit sacrer en 752 par l'archevêque de Mayence, puis une seconde fois par le pape, à qui il donna des provinces enlevées préalablement aux Lombards; ces provinces furent l'origine de la puissance temporelle des papes. Pepin mourut en 768, après un règne illustre, laissant à ses deux fils le trône qu'il avait fondé. || PEPIN. Second fils de Charlemagne, fut nommé roi d'Italie dès l'âge de cinq ans, en 781; il mourut en 810. || PEPIN I^er^, roi d'Aquitaine, second fils de Louis le Débonnaire, contre lequel il se révolta trois fois; mourut en 838. || PEPIN II. Fils de Pepin I^er^, roi d'Aquitaine, fit la guerre à Charles le Chauve, auquel on le livra, et fut enfermé dans le monastère de Senlis, où il mourut, en 864.

PÉPINIÈRE. s. f. (rad. *pépin*, semence d'arbre.) Plants de jeunes arbres qu'on range sur une ou plusieurs lignes, et qu'on élève jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour être transplantés. Planter une pépinière. Établir, élever une pépinière. Faire une pépinière. Une grande pépinière. Une pépinière défoncée et bien close en murs, haies ou fossés. Pépinière d'arbres forestiers. Pépinière d'arbres d'agrément. Pépinière d'arbres verts. Entretenir une pépinière de pommiers, de poiriers, d'arbres fruitiers. Avoir des ormes, de la charmille, des ifs, des sapins en pépinière.

> La riche *pépinière* à l'instant doit t'offrir
> Des héritiers nombreux et des races nouvelles.
> (DE FONTANES.)

— Terrain où on les cultive.

— Fig. Collection, réunion de jeunes gens, de personnes destinées ou propres à un état, à une profession. La France est une pépinière de soldats. Les séminaires sont des pépinières pour l'état ecclésiastique. Je vois bien, encore une fois, que cela seul a fait imaginer le spécieux et irrépréhensible prétexte du soin des âmes, et semé dans le monde cette *pépinière* intarissable de directeurs. (La Bruy.) Cette île de chrétiens féconde *pépinière*. (L. Rac.) Les Romains trouvèrent dans leurs esclaves une *pépinière* immense de citoyens. (Montesq.) Tacite est une *pépinière* de discours éthiques et politiques, pour la provision et ornement de ceux qui tiennent quelque rang au maniement du monde. (Montaig.) De là sourdit une *pépinière* de guerres civiles entre nous. (Et. Pasquier.)

PÉPINIÉRISTE. s. m. Jardinier qui cultive des pépinières. Un habile pépiniériste. Un pépiniériste de profession.

— adjectiv. Un jardinier pépiniériste.

PÉPITE. s. f. Minér. Masse d'or natif, d'un volume considérable, qu'on trouve dans un terrain meuble. Une énorme pépite d'or.

PÉPLEGMÉNON. s. m. (mot grec, participe passif du v. πλάζω, errer çà et là). Antiq. milit. Évolution de la milice grecque qui donnait au bataillon ou au corps d'armée la forme d'un croissant ou d'une tenaille.

PÉPLIDE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones polypétales, de la famille des salicariées. Ce sont des plantes herbacées, à feuilles opposées, à fleurs petites et axillaires. On en connaît trois espèces, dont une, la *péplide pourpiere*, croît naturellement en France. On lui donne vulgairement le nom de *pourpier sauvage*.

PÉPLIDION. s. m. Bot. Genre de plantes indigènes d'Égypte.

PÉPLION. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées. Quelques dictionn. donnent pour variantes *peplis, peplus, peplium*.

PÉPLOM ou **PÉPLUM.** s. m. (pr. *pé-plomm*; du gr. πέπλος, voile). Antiq. Espèce de surtout à l'usage des femmes; il était sans manches, fixé par des agrafes sur l'épaule, et ne descendant que jusqu'à la ceinture, en formant quelquefois deux pointes sur le devant. || Voile blanc broché d'or, qui ornait la statue de Minerve à la procession des Panathénées. En général, Vêtement dont on parait les statues des déesses. || Philol. Collection d'épitaphes, attribuées à Aristote, pour les héros mentionnés dans le catalogue des vaisseaux de l'Iliade.

PÉPOAZA. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, qui se rapproche beaucoup des suiriris et qui habite le Paraguay.

PÉPOLI. Illustre famille de Bologne, en Italie, inscrite au livre d'or de Venise, depuis le XV^e^ siècle, et qui, dans le XIV^e^, fut investie de la souveraineté. Giovani et Jacopo Pepoli ayant honteusement vendu Bologne en 1350, à Visconti, archevêque de Milan, leurs descendants y reparurent dans la suite, mais dans la condition de simples citoyens.

PÉPON. s. m. Bot. Troisième espèce du genre courge, qui se cultive en grand dans le nord de la France et de l'Europe, et comprend le *pepon musqué*, courge melonne, courge melonnée ou citrouille musquée, et le *pépon polymorphe*, dont les fruits sont de formes différentes et d'une multiplication si inconstante, qu'il devient difficile de les classer. Le pépon polymorphe présente un phénomène inouï. Tantôt il naît de ce végétal une citrouille énorme qui pèse jusqu'à 150 kilogr., tandis que dans d'autres circonstances il n'en sort qu'une petite orangine qui n'a guère que le volume d'une petite poire.

PÉPONAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *pepo*, potiron). Minér. Dont le volume égale celui d'un potiron, en parlant des grains d'une roche grenue.

PÉPONIDE. s. f. (rad. lat. *pepo*, potiron). Bot. Fruit baccien, pulpeux à l'intérieur, divisé en plusieurs loges par un placentaire rayonnant qui porte les graines vers la circonférence du péricarpe, et se détruit souvent au centre, vers l'époque de la maturité: fruit qui ressemble à celui de la courge ou au potiron. La pulpe de la péponide ou du pépon est solide, jaune, d'une odeur légèrement aromatique, d'une saveur généralement douce et sucrée. Le melon est une péponide.

PÉPONIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pepo*, potiron; *fero*, je porte). Bot. Qui a pour fruit une péponide. || PÉPONIFÈRES. s. f. pl. Classe de plantes phanérocotylédones complètes périgynes, comprenant celles qui ont pour fruit un pepon; telles sont les datiscées, les cucurbitacées, les passiflorées, etc., etc.

PEPSIDE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des oryctères, qui ne diffère des pompiles que par les parties de la bouche.

PEPSIE. s. f. (pr. *pe-pçi*; du gr. πέπτω, je cuis). Médec. Coction, maturation. Travail que subissent les aliments dans l'estomac, pour l'assimilation.

PEPSIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui concerne le travail digestif ou la maturation des aliments dans l'estomac.

PEPTIQUE. adj. et s. des 2 g. Médec. V. PÉPASTIQUE.

PÉPUZIEN, IENNE. adj. et s. Hist. relig. Membre d'une secte qui prétendait que Jésus-Christ était apparu à une certaine prophétesse, de la ville de Pépuza, en Phrygie, et qui soutenaient les erreurs des montanistes. On dit aussi *Pepuzite*, adj. et s. des 2 g.

PÉQUET. s. m. Anat. *Réservoir de Péquet*. Réservoir où le chyle est conduit par les veines lactées.

PER. Particule augmentative que les chimistes mettent devant certains noms pour désigner la plus grande accumulation d'un principe. Exemple: *Perchlorique* signifie plus oxygéné que chlorique; *perchlorure*, *perbromure*, etc., sont des composés contenant plus de chlore, plus de brôme, que les chlorures, les bromures, etc., etc.

PÉRA. Géogr. Faubourg de Constantinople, sur la rive septentrionale du port; il ressemble beaucoup à nos villes d'Occident, et il est habité en grande partie par des Européens. C'est à Péra que résident les ambassadeurs près la Sublime-Porte.

PÉRAC. Géogr. Ville de la presqu'île de Malacca, capitale du royaume de Pérac, tributaire de Siam.

PÉRAGRER. v. n. 1^re^ conj. (du lat. *peragrare*, aller par les champs). Vieux mot qui se disait pour Voyager, particulièrement pour Voyager en pèlerinage.

PÉRAGRER. s. m. Pèlerinage auquel un individu était condamné, en expiation d'un crime, par les tribunaux ecclésiastiques.

PÉRAGRATION. s. f. (pr. *pé-ra-gra-ci-on*, du lat. *peragrare*, voyager). Didact. Voyage, parcours, marche.

— Astron. Temps que la lune met à parcourir le zodiaque. On dit aussi, *mois de peragration*.

PÉRAGU. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des pyrénacées. Ce genre renferme des arbrisseaux à feuilles opposées, et à fleurs disposées en panicules axillaires ou terminales. Toutes les espèces, au nombre d'une vingtaine, appartiennent aux Indes et aux contrées voisines.

PERALTA. Géogr. Petite ville d'Espagne, dans la Navarre, à 40 kilom. de Pampelune. Les vins que produisent ses environs sont excellents, et connus en France sous le nom de *Rancio*.

PÉRALTÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs papilionacées, de la famille des légumineuses, indigènes de la Nouvelle-Espagne. Péraltée à feuilles de lupin.

PERAMBULATION. s. f. (pr. *pe-ran-bu-la-ci-on*; du lat. *perambulatio*; forme de *per*, parmi, à travers; *ambulare*, marche). Anc. adm. Visite d'une forêt.

— Se prenait aussi pour Arpentage d'un terrain.

PÉRAME. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des verbénacées, originaires de Cayenne. Perame velu. Perame hispide. Perame à feuilles de gaillet.

— Mar. Petit bâtiment des mers du Levant.

PÉRAMÈLE. s. f. (ét. gr., πήρα, poche; μέλης, blaireau). Mamm. Genre de mammifères marsupiaux qui se rapprochent des phalangers et des kangurous par les organes du mouvement, et

des dasyures et des sarigues par ceux de la dentition. L'espèce type de ce genre est le *peramèle à museau pointu*, ainsi nommé à cause de l'allongement de sa tête, de son museau effilé, et de son nez, qui se prolonge au delà de la mâchoire; son pelage est gris brun en dessus et blanc en dessous. Il est de la taille d'un lapin de garenne. Il a été observé à la Nouvelle-Hollande.

PÉRAMIBE. s. m. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, de la tribu naturelle des hélianthées. Péramibe hérissé.

PÉRAPÉTALE. s. m. Bot. Barbarisme qui se trouve dans quelques nomenclatures pour *Parapétale*.

PÉRAPHYLLE. s. m. Bot. V. PARAPHYLLE.

PÉRATIQUE. adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Cilicie par Euphrate, et qui admettait trois pères, trois fils, trois esprits saints, tous issus de l'être nécessaire et incréé. Les pératiques étaient aussi appelés *Peréens*.

PÉRATOSCOPIE. s. f. (ét. gr., περάτη, horizon; σκοπέω, je regarde). Art divinat. Divination fondée sur l'inspection des horizons, des lointains, selon quelques auteurs. Divination par le moyen des phénomènes qui apparaissent dans les airs.

PÉRATOSCOPIEN, IENNE. adj. et s. Celui, celle qui pratique la pératoscopie. ‖ Qui concerne la pératoscopie. Divination pératoscopienne. On dit aussi, *Divination peratoscopique*.

PÉRAY (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Tournon (Ardèche), renommé pour ses vins blancs; 2,500 hab.

PERÇAGE. s. m. Action de percer.

— Particulièrement, Action de percer des trous pour mettre des chevilles.

PERCALE. s. f. (pr. *pèr-ka-le*; mot d'origine tamoule, et qui littéralement signifie *toile très-fine*.). Comm. Toile de coton, au fil rond et d'un tissu très-ras et très-serré. La percale, qui est de beaucoup supérieure au calicot, sert à faire des chemises, des robes, des rideaux, des couvertures, etc., etc. Les premières pièces de percale furent apportées en France des Indes orientales, ou la plupart des toiles de coton ont été inventées. La France et l'Angleterre fabriquent la percale avec une grande perfection. Percale blanche. Percale de couleur. Une robe, un mouchoir, une cravate de percale. Belle percale. Percale fine.

PERCALINE. s. f. Comm. Toile de coton, au fil plat et au tissu clair et très-peu serré, elle est cotonneuse et peluchée, ce qui est le contraire de la percale; on lui donne ordinairement un certain lustre et on s'en sert surtout pour doublures de robes et autres vêtements, et aussi pour couvertures. Percaline verte, rouge, noire, rose, lilas. Un habit doublé de percaline.

PERÇANT. part. prés. du v. Percer. Qui perce. Il est invariable. Une épée perçant la poitrine. Des cris perçant jusqu'à moi, perçant à une grande distance.

— Par analogie. Des voix aigres perçant les oreilles.

— Fig. Une intelligence perçant les vérités les plus cachées.

Je voudrais que, perçant un nuage odieux,
Déjà votre innocence éclatât à leurs yeux. (VOLTAIRE.)

PERÇANT, ANTE. adj. Qui est propre à percer. Un poinçon perçant. Une alêne perçante. Des instruments perçants. Ce foret n'est pas assez perçant. Cette tarière est très-perçante.

— Métaphor. Qui se fait vivement sentir, qui pénètre, qui impressionne vivement les chairs. Un vent perçant. Un froid perçant. Se mettre en route malgré un froid perçant.

— Fig. Clair, aigu. Des sons perçants. Une voix perçante. Plus loin, les voix *perçantes* des mollahs, qui annonçaient du haut des airs les heures de la nuit, m'apprirent que j'étais au pied des minarets d'une mosquée. (B. de St-P.) Virginie, à cette vue, jetait des cris *perçants*, et disait que ces jeux-là lui faisaient grand'peur. (Id.) Il a la voix *perçante* et rude. (La Font.) L'ânesse a la voix plus claire et plus *perçante* que l'âne. (Buffon.)

Dans la forêt, le bruit *perçant* des cors
De vingt chasseurs anime les efforts. (PARNY.)

Il semble aux sons *perçants* de leurs confuses voix,
Qu'on entende sonner vingt cloches à la fois. (ANDRIEUX.)

— Qui a du feu, du brillant. Yeux perçants. Regards perçants. Ces hommes ont le teint uni, mais basané comme l'Arabe, les yeux *perçants*, la taille svelte. (A. de Cust.) Ses yeux creux et *perçants*, ennemis du repos. (Volt.)

— Qui voit des objets très-petits et très-éloignés. Vue perçante. Sa vue est *perçante*, il voit de très-loin sa proie. (Buff.) Mais elle peut l'apercevoir de plus loin et l'éviter avec plus de facilité que plusieurs autres cétacés, elle a la vue très-*perçante*. (Lacepède.)

— Fig. Qui pénètre, qui lit dans les cœurs, dans l'avenir. Dieu a la vue perçante.

Que sous un fer sacré des taureaux gémissants
Dévoilent l'avenir à leurs regards *perçants*. (VOLTAIRE.)

Son œil *perçant* et juste est prompt à le connaître,
Il l'aime en son égal, il l'adore en son maître. (Id.)

Et qu'avez-vous, madame, à craindre de leurs coups?
Quels regards si *perçants* sont dangereux pour vous? (Id.)

— Fig. Qui a de la vivacité, de la pénétration. Esprit perçant. Intelligence perçante. Avoir l'esprit perçant. Un génie qui est droit et *perçant* conduit enfin à la règle. (La Bruy.) Son génie était actif et *perçant*. (Volt.) Il sortit de leurs bouches des réponses pleines d'un grand sens, et *perçantes* comme des traits. (Barth.)

— Syn. comp. PERÇANT, PÉNÉTRANT. *Perçant* s'entend de la vivacité de l'œil et de l'esprit, *pénétrant* suppose l'attention et la réflexion. L'esprit *perçant* découvre promptement les choses; l'esprit *pénétrant* les approfondit patiemment.

PERCARBURE. s. m. Chim. Combinaison de carbone avec un autre corps simple, dans laquelle entre la plus grande proportion de carbone. Percarbure de fer.

PERCARBURÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est combiné avec la plus grande proportion possible de carbure; qui se trouve à l'état de percarbure. Gaz hydrogène percarburé.

PERCE. s. f. Sorte d'outil avec lequel on perce, on fait une ouverture.

— Techn. Instrument de luthier que l'on nomme aussi *perce-bourdon*. V. ce mot.

— *Mettre un liquide en perce*. Faire avec la perce une ouverture à la pièce qui renferme le liquide, pour pouvoir le tirer à volonté. Mettre, laisser du vin en perce. Il ne faut pas laisser trop longtemps le vin en perce.

PERCE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire de la loche.

PERCÉ, ÉE. part. pass. du v. Percer. S'empl. adjectiv. au propre et au fig. Un habit percé. Une robe percée. Nous buvons tous à la source du bonheur dans un vase *percé*, lorsqu'il arrive à nos lèvres, il est presque vide. (Boiste.) La base du tissu végétal est un amas de petites cellules dans lequel sont percés des canaux nombreux. (Cuv.) Les Mèdes s'avancent en fureur: leurs premiers rangs tombent *percés* de coups; ceux qui les remplacent éprouvent le même sort. (Barth.) Le vieux comte de Fuentes, qui commandait cette infanterie espagnole, mourut *percé* de coups. (Volt.)

Percé de coups lui-même, il se traînait à peine;
Il tomba tout sanglant aux genoux de la reine. (VOLTAIRE.)

— Qui a des ouvertures. Une maison bien percée. La terre était couverte de neige; des petites fenêtres dont les maisons sont *percées*, sortaient les têtes de quelques habitants, que le bruit d'une voiture arrachait à leurs occupations monotones. (Mme de Staël.)

— Qui est traversé par des routes. Une forêt bien percée.

— Qui suit une bonne direction, ordinairement une ligne droite. Rue bien percée, largement percée.

— Fig. Brisé de douleur. Avoir le cœur percé, l'âme percée, les entrailles percées. J'ai le cœur *percé* de me voir privé de cette consolation. (Volt.)

Ce cœur en vous aimant indignement *percé*,
Reprend pour vous aimer le sang qu'il a versé. (CORN.)

— Loc. fig. et prov. *Être bas percé*. Ne rien avoir, ou n'avoir presque plus rien, avoir ses affaires en désarroi, en désordre. Il est bas percé. Je ne le croyais pas si bas percé.

— Fig. *Un panier percé*. Un homme qui ne saurait rien garder, un homme qui dépense, qui dissipe tout ce qu'il a.

— Peint. Qui laisse découvrir les objets éloignés. Paysage bien percé.

— Blas. *Pièces percées*. Celles qui sont à jour et qui laissent voir l'émail dans le champ de l'écu.

— *Percé à*. Percé à jour.

— *Percé de*. Percé de part en part, d'outre en outre.

— *Percé de douleur*. Accablé par la douleur. Mon cœur est *percé* de douleur pendant que mon corps souffre; mais telle est la condition avec laquelle nous devons passer la vie. (L'Ezour-Védam.) Loth fut *percé* d'une sensible douleur, lorsqu'il se vit ainsi dans le péril d'exposer des personnes auxquelles il avait cru que sa maison servirait d'asile. (Le Maistre de Sacy.)

— *Percé par*. Une veste percée par le coude.

— substantiv. Un *percé*, se dit quelquefois pour Une percée. V. PERCÉE.

PERCE-À-MAIN. s. m. Techn. Le même instrument que la *perce*, seulement il est de forme plus petite. V. PERCE. ‖ Pl., des *perce-à-main*.

PERCE-BOIS. s. m. Entom. Insecte coléoptère qui perce le bois pour s'y introduire et y déposer ses œufs. ‖ Pl., des *perce-bois*. Les perce-bois forment parmi les coléoptères une famille qui renferme les genres vrillette, panache, ptine, mélasis et lymexylon.

PERCE-BOSSE. s. m. Bot. Nom vulgaire de la lysimachie commune. ‖ Pl., des *perce-bosses*.

PERCE-BOURDON. s. m. Techn. Sorte de perce, outil avec lequel le luthier perce les bourdons d'un instrument. Il nous semble qu'on devrait écrire au singulier comme au pluriel, *un perce-bourdons* et *des perce-bourdons*. Il en devrait être de même de la plupart des mots suivants composés de *perce*. L'Académie écrirait *un perce-bourdon*, et *des perce-bourdons*, sans avoir égard au trait d'union, cette règle est fort commode, mais elle est contraire au raisonnement, qui veut qu'un *perce-bourdons* soit un outil avec lequel on *perce des bourdons*.

PERCE-CHAUSSÉE. s. m. Entom. Genre d'insectes de la grosseur d'un hanneton. ‖ Pl., des *perce-chaussées*.

PERCE-CRÂNE. s. m. Chir. Instrument avec lequel on divise le crâne d'un fœtus mort dans l'utérus, pour diminuer ses dimensions et hâter son expulsion, lorsque le trop grand volume de la tête rend l'accouchement impossible par les seuls efforts de la mère ou à l'aide des ferrements. ‖ Pl., des *perce-crâne*.

PERCÉE. s. f. ou **PERCÉ.** s. m. Ouverture qui se trouve naturellement dans un bois, ou qu'on y pratique, pour faire un chemin ou pour se procurer un point de vue, etc. Faire une percée, plusieurs percées, de nouvelles percées, dans une forêt, dans un parc. Faire des percées, pour rendre la chasse plus commode.

— Fig. *Faire une percée dans les bataillons ennemis, dans une aile ou dans un centre d'armée, dans un carré d'infanterie* ou *de cavalerie*. Les enfoncer, se frayer un passage à travers. Cette acception est omise dans l'Académie et dans M. Landais.

— De même, *faire une percée*, se dit pour Pénétrer en voyageant. Faire une percée assez avant dans l'Allemagne, dans la Russie, dans un pays jusque-là inexploré.

PERCE-FEUILLE. s. f. Bot. Genre de plantes annuelles, à fleurs embellées, jouissant de certaines propriétés vulnéraires et astringentes. Perce-feuille est le nom vulgaire des buplèvres. ‖ Pl., des *perce-feuille*.

PERCE-FORÊT. s. m. Chasseur déterminé. Il est du style familier. ‖ Pl., des *perce-forêts*.

PERCE-LETTRE. s. m. Archéol. fr. Petit instrument avec lequel on perçait les lettres missives, pour y passer le cordon auquel on attachait la cire. ‖ Pl., des *perce-lettres*.

PERCEMENT. s. m. (pr. *per-ce-man*). Ouverture faite en perçant. Le percement d'un mur, d'une rue, d'un chemin, d'une forêt. Le percement d'un puits artésien. Le percement d'une montagne. Pour le percement d'un mur mitoyen, il faut obtenir le consentement et requérir la présence des personnes intéressées. Le percement de l'isthme de Suez.

— Se dit aussi de l'action de percer. Pendant le percement de cette muraille.

PERCE-MEULE. s. m. Techn. Outil d'acier avec lequel on perce les meules de grès dans le milieu. ‖ Pl., des *perce-meules*.

PERCE-MOUSSE. s. f. Bot. Nom vulgaire du polytric commun. ‖ Pl., des *perce-mousse*.

PERCE-MURAILLE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la pariétaire. ‖ Pl., des *perce-murailles*.

PERCE-MURE. s. f. Techn. Râclures que le corroyeur enlève de dessus les peaux, et qui servent à faire de la colle.

PERCE-NEIGE. s. f. Bot. Petite plante à fleurs blanches, ainsi nommée parce qu'elle fleurit en plein hiver. La *perce-neige* et les crocus variés se montrent les premiers; paraissent ensuite les disques étoilés des marguerites. (Vernier.) La *perce-neige* se trouve dans nos bois comme dans nos jardins; partout elle plaît également. (Loisel-Deslongch.) Une femme de la campagne étant venue vendre au marché, dans une ville d'Allemagne, des ognons de *perce-neige* pour ceux de ciboulette, toutes les personnes qui en mangèrent furent prises de vomissements qui d'ailleurs se calmèrent et ne furent suivis d'aucun accident. (Id.) ‖ Pl., des *perce-neige*.

PERCENTAGE. s. m. (pr. *per-san-ta-je*). Anc. fin. Énoncé de la somme d'intérêts que cent francs rapportent en un temps donné.

PERCE-OREILLE. s. m. Entom. Genre d'insectes orthoptères, dont l'abdomen se termine par deux crochets en forme de tenaille, avec lesquels on a cru à tort qu'ils pouvaient percer la membrane des oreilles et occasionner la surdité. Il nous semble qu'on devrait écrire un *perce-oreilles* et des *perce-oreilles*.

PERCE-PIED. s. m. Bot. Genre de plantes annuelles que l'on confond souvent avec les perce-pierres. ‖ Pl., des *perce-pieds*.

PERCE-PIERRE. s. m. Bot. Nom vulgaire des saxifrages et de quelques autres plantes à racines fibreuses. ‖ Pl., des *perce-pierres*.

PERCE-POT. s. m. Bot. Nom vulgaire de la sittelle. ‖ Pl., des *perce-pots*.

PERCEPTA. Hyg. Mot latin qui signifie *choses perçues*, et qui est adopté dans le langage de l'hygiène pour indiquer d'une manière générale les effets de l'action nerveuse dans l'économie vivante, c'est-à-dire les sensations, les fonctions de l'âme, celles de l'esprit et leur affaiblissement ou leur privation.

PERCEPTEUR. s. m. Administr. Celui qui est commis, préposé à la recette ou au recouvrement de deniers, de fruits, d'impositions. Percepteur des contributions. Percepteur-receveur.

PERCEPTIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui peut être perçu. La perceptibilité d'un impôt, des deniers publics.

— Philos. Qualité de ce qui peut être perçu par les sens ou par l'esprit. La perceptibilité d'un objet au microscope. La perceptibilité d'une vérité. ‖ Faculté de se rendre compte les émotions qu'on éprouve. La *perceptibilité* exige un centre auquel les impressions se rapportent; aussi n'existe t-elle que dans les animaux qui, comme l'homme, ont un cerveau ou quelque chose qui en tient la place. (Richerand.) La *perceptibilité* ne peut pas exister indépendamment du mouvement, la faculté de se rendre compte de ses sensations et celle de se mouvoir à volonté, communes à l'homme et à tous les animaux qui ont un centre nerveux distinct, sont essentiellement liées l'une à l'autre. (Id.)

PERCEPTIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *percipere*, percevoir). Qui peut être perçu. Impôt perceptible. Deniers perceptibles.

— Qui peut être aperçu, qui tombe sous le sens de la vue.

— En général, qui peut être perçu par les sens. A la distance où vous êtes, cet objet est encore perceptible pour vous; il est encore perceptible à vos yeux. Les os, les tendons, les membranes, les cartilages, le tissu cellulaire, etc., sont complètement, dans l'état sain, privés de la faculté de renvoyer au cerveau des impressions *perceptibles*. (Richerand.)

— Il s'emploie surtout avec la négative. Cela n'est point perceptible. Cette tache d'encre est si faible qu'elle n'est pour ainsi dire pas perceptible. Ce léger défaut n'est point perceptible dans le magnifique ensemble qu'offre ce tableau.

— Fig. Qui peut être saisi par l'esprit, par la pensée.

— Dans cette réponse, on sent percer l'ironie, on devine l'intention de railler; mais cela est à peine perceptible, tant l'auteur y a mis d'urbanité et de finesse. Ce poëme renferme quelques légers défauts qui ne sont perceptibles qu'au goût le plus exercé.

PERCEPTIF, IVE. adj. (du lat. *percipere*, percevoir). Philos. Qui concerne la perception. Faculté perceptive. La sensibilité variant à l'infini, suivant les divers tempéraments, il est évident que la faculté *perceptible* se trouve liée d'une manière étroite avec ces derniers, et qu'elle doit donner lieu à des résultats bien différents dans les divers individus, en raison de la variété qu'ils apportent dans la manière de sentir. (Reydell.)

PERCEPTION. s. f. (pr. *per-cep-ci-on*; en lat. *perceptio*; formé de *percipere*, recevoir par le moyen de). Philos. Faculté dont jouit notre âme de saisir à travers les organes des sens, et par le moyen de ces organes, les qualités des objets. On a longtemps confondu la *perception* avec la *sensibilité*; cependant, depuis que la doctrine de Condillac, fondée principalement sur cette confusion, a cessé de régner dans nos écoles, on exprime par le mot de *perception*, la faculté de prendre connaissance des objets extérieurs, réservant celui de *sensibilité* pour signifier inclusivement le plaisir ou la douleur. Les sens, considérés seulement sous le point de vue intellectuel, sont les modes de la *perception*, les organes en sont les instruments. (Lafaye.) La *perception* est une faculté précieuse accordée à tous les êtres animés, et qui établit entre cette classe et celle des végétaux une distance immense; c'est en effet la véritable ligne de démarcation. (Reydell.)

— Quelques philosophes admettent deux sortes de perception: l'une *externe*, l'autre *interne*. Mais cette distinction est inadmissible. La perception est essentiellement externe; l'étymologie veut qu'elle consiste à connaître les objets du dehors par le moyen des organes des sens. C'est par la conscience que nous saisissons les phénomènes de notre âme immédiatement, sans aucun intermédiaire. Donner à une pareille faculté le nom de *perception interne*, c'est méconnaître la valeur des termes, et les allier d'une manière contradictoire.

— Acte de la faculté perceptible. Chacun de nos sens est spécialement destiné à nous fournir certaines perceptions. A la vue appartient la perception de la couleur; à l'ouïe, celle du son; à l'odorat, celle des odeurs; au goût, celle de la saveur; au toucher, celles de la résistance, de la solidité, de la distance et de la forme. Perception distincte, claire, imparfaite, confuse. Le nombre des perceptions que les objets produisent en nous nous met à même de juger de leur simplicité ou de leur composition. L'âge, en changeant nos organes, change nos *perceptions*, nos sentiments, tout notre être. (Boiste.) Lorsque les objets attirent notre attention, les *perceptions* qu'ils occasionnent en nous se lient avec les sentiments de notre être. (Id.) Quoi de plus clair que les *perceptions* de sons, de couleur, de solidité? nous est-il jamais arrivé de confondre deux de ces choses ensemble. (Id.)

— *Perceptions originelles et primitives*. Celles qui sont particulièrement attachées par la nature à chacun de nos sens. ‖ *Perceptions acquises* ou *artificielles*. Celles qui sont transportées d'un sens à un autre. De bonne heure, en effet, l'expérience nous apprend à joindre aux perceptions propres d'un sens celles d'un autre. Aujourd'hui, par exemple, nous jugeons de l'étendue, de la distance et de la forme, par la vue, au lieu d'en juger par le toucher, comme d'abord.

— Écon. domest. Recette, recouvrement d'un revenu, d'un impôt, soit en argent, soit en nature. La perception des fruits d'un héritage. La perception des contributions, des deniers publics.

— Emploi, charge de percepteur. Être nommé à une perception. Obtenir une perception. Il y a pour la ville de Paris autant de perceptions que d'arrondissements.

PERCER. v. a. 1re conj. (du lat. *pertundere*, *pertusus*, même signif. Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous perçons*, *je perçais*, etc.). Faire une ouverture de part en part, d'outre en outre. Percer une montagne pour y faire

passer un canal. Percer les oreilles pour y mettre des pendants. Percer une planche pour y passer une corde.

— Faire une ouverture, qu'elle soit ou non de part en part. Percer la cuisse d'un coup d'épée. Percer un abcès avec une lancette. Tout mon honneur consiste à vous *percer* le flanc. (Rac.) Je *percerai* le cœur que je n'ai pu toucher. (Id.) Vous n'arriverez à mon père, disait M^lle Cazotte, qu'après m'avoir *percé* le cœur. Legouvé. Mon père, voici la pomme que ta flèche a *percée* : je savais bien que tu ne me blesserais pas. (M^me de Staël.

— *Percer un homme de coups.* Lui faire plusieurs blessures avec un instrument perçant, tel qu'une épée, un poignard.

Et quels glaives invisibles
Percent de coups si terribles
Ces corps pâles et sanglants ? (J.-B. Rouss.)

— Par exagér. *Les os lui percent la peau.* Se dit D'une personne ou d'un animal si maigre que les os semblent près de déchirer la peau qui les recouvre.

— Dans un sens analogue. *Percer une forêt.* Ouvrir des routes dans une forêt. *Percer une rue.* La faire en abattant les constructions qui se trouvent dans la direction qu'elle doit suivre. On dit de même : *percer une allée, une route dans un bois.* || *Percer une croisée, une porte dans un mur.* Faire l'ouverture d'une croisée, d'une porte dans un mur.

— Mar. *Percer un navire.* Y faire des sabords.

— Mettre en perce. Percer un tonneau, une feuillette, une pièce de vin. Percer du vin. Percer un autre vin, d'un autre vin. Percer son meilleur vin pour régaler des amis. Percer au-dessus, au-dessous de la barre.

— *Crier à percer les oreilles.* Pousser des cris aigus, jeter les hauts cris. || On dit aussi dans le même sens, *Percer l'air, la nue de ses cris.*

— Fig. Faire éprouver une vive et poignante affection, pénétrer douloureusement. Percer l'âme, le cœur, les entrailles. Cet affreux spectacle perce le cœur. Vous me percez l'âme en m'apprenant cette triste nouvelle. Je porte un cœur sensible et vous l'avez *percé*. (Corn.) Ah ! de quel coup vous me *percez* le cœur ! (Rac.) Cette horrible journée *perce* l'âme. (Volt.) Ces paroles *percèrent* mon cœur. (Fén.)

Je viens, en imprudent, confier ma douleur
Au fatal ennemi qui me *perce* le cœur. (Crès.)

— Fig. En parlant Des sarcasmes, des traits ironiques, mordants, épigrammatiques. Vous aiguisez les flèches dont on les *perce*. (Fléch.) Il *perce* de mille traits l'homme dissolu. (Mass.) Ce sont des mains invisibles qui *percent* le fanatisme d'un bout de l'Europe à l'autre, avec les flèches de la vérité. (Volt.) Cette acception est omise dans l'Académie et par M. Landais.

— Pénétrer, passer à travers. La pluie a percé mon manteau et tous mes habits. La pluie, si forte qu'elle soit, ne percera jamais cette étoffe. La pluie a percé la terre d'un demi-pied.

— De même on dit aussi, *Cette étoffe, ce drap, ce cuir ne perce point.* C'est-à-dire, Cette étoffe, etc., n'est point percée, pénétrée par l'eau, en d'autres termes, cette étoffe est imperméable.

— Par exagér. *L'orage m'a percé jusqu'aux os.* L'orage m'a extrêmement mouillé.

— Par anal. Se frayer un passage à travers. Percer les buissons, les halliers, les forêts, les forts. Percer les escadrons, les bataillons ennemis. Les Français percèrent l'aile droite de l'armée ennemie. Nos soldats chargèrent impétueusement et percèrent la réserve. Nous eûmes beaucoup de peine à percer la foule.

Je n'ai percé qu'à peine
Les flots toujours nouveaux d'un peuple adorateur.
(Racine.)

Nous avons tous cru voir Agamemnon lui-même
Qui, *perçant* du tombeau les gouffres éternels... (Id.)

Cher amant, si mes pleurs, mon trouble, mes remords,
Peuvent *percer* la tombe et passer chez les morts.
(Voltaire.)

— Fig. *Percer la foule.* Ils *percent* la foule et parviennent jusqu'à l'oreille du prince. (La Bruy.) Que la foule de concurrents faut-il *percer* pour en venir là. (Mass.) La vérité ne peut *percer* la foule des flatteurs pour aller jusqu'à lui. (Fén.)

— Dans le même sens, on dit absol. *Percer.* Essayons de percer. Il faut percer. Nous viendrons à bout de percer. Si compacte que soit la foule, perçons toujours.

— Par anal. *Le soleil perce les nuages.* Il les pénètre de ses rayons. || *La lumière perce les ténèbres.* Elle les dissipe.

— Fig. La lumière de l'Évangile a percé les ténèbres de l'idolâtrie. Le soleil de la vérité a percé les nuages de l'erreur. Cet amas de vertus que leur humilité tenait secret *perce* l'obscurité qui les cachait aux yeux des hommes. (Boss.)

D'un mystère où les miens l'unique espoir se fonde
Je veux seul aujourd'hui *percer* la nuit profonde.
(Crébillon.)

Que sert à mon esprit de *percer* les abîmes
Des mystères les plus sublimes ? (Racine.)

— *Percer l'avenir.* Le prévoir, y lire ; deviner ce qui arrivera.

Déjà de l'avenir *perçant* la nuit profonde,
Les oracles sacrés le promettent au monde. (Del.)

— Fig. Approfondir par l'attention et la réflexion de l'esprit. Percer un mystère. Percer une difficulté. Percer le fond d'une affaire. Combien de siècles faut-il *percer* pour découvrir son origine ! (Fléch.) Quelle pénétration quand il fallait *percer* les nuages de la dissimulation ! (Id.) La sagesse humaine, toujours enveloppée sous de fausses apparences, dont toujours craindre qu'un coup d'œil plus heureux ne la *perce* enfin et ne la démasque. (Mass.) Vous seule avez *percé* ce mystère odieux. (Rac.)

Mais on ne peut tromper l'œil vigilant des dieux ;
Des plus obscurs complots il *perce* les abîmes. (Volt.)
Ses yeux inévitables
Percent tous les replis de nos cœurs insensés. Rouss.

— PERCER, v. n. Se faire ouverture. Les dents vont bientôt percer à cet enfant. Cette tumeur percera d'elle-même. Le bois perce déjà à ce jeune faon.

— Dans un sens analogue. Le jour perce à travers les rideaux de cet appartement. La lune perce à travers les nuages.

— *Percer dans.* Pénétrer dans. Percer dans l'avenir, dans le fond d'une affaire, dans les conséquences d'un principe, dans les suites d'un événement.

— *Percer à travers.*

Mais, malgré l'appareil d'un frivole discours,
Je *perce* en ce moment à travers vos détours. (Crès.)

— Se déceler, se manifester, se faire jour. La vérité perce tôt ou tard. Le secret le mieux gardé finit toujours par percer. Le caractère d'un homme perce plus ou moins dans ses discours, dans sa conduite, dans ses habitudes, dans sa démarche, dans son maintien. L'intention de cet homme perce à travers son silence. Lorsque le vice prend le masque de la vertu, ses regards et sa voix *percent* à travers et font frémir. (Boiste.) La voix aiguë de la satire *perce* à travers le plus brillant concert d'éloges. (Id.) Dans cet ouvrage, le sentiment *perce* à chaque page. (Volt.) Ses camarades lui prodiguent d'autres épithètes déshonorantes, qu'il paraît s'attirer par la dureté qui *perce* dans son caractère. (Barth.)

La noirceur masque en vain les passions qu'elle verse,
Tout se sait tôt ou tard, et la vérité *perce*. (Gress.)

— *Le coup perce dans les chairs.* Il entre dans les chairs.

— T. de véner. *Le cerf perce.* Il tire de long.

— Avoir issue. Cette maison perce dans deux rues, sur deux rues.

— Avancer dans une profession, dans les honneurs, dans la gloire, dans les richesses, faire son chemin dans le monde. Percer par son mérite. Percer à force d'intrigues. Finir par percer. Commencer à percer. Avoir beaucoup de peine à percer. Le talent de cet homme perce déjà. Aujourd'hui, le mérite seul arrive rarement à percer, tant il y a d'entraves et de corruption dans la société.

— Se propager, se communiquer. La liberté perce chez tous les peuples d'Europe. La raison et l'humanité commencent à *percer* de tous côtés. (Volt.) La philosophie *perce* dans toutes les classes de la société. (Id.) L'attrait du luxe *perçait* en Europe. (Rayn.)

— SE PERCER, v. pron. Se faire une ouverture. Se percer la main, le bras. Le premier, dans un transport amoureux, se *perça* le sein à ses pieds. (La Bruy.) Je songe bien plutôt à me *percer* moi-même. (Rac.)

— Se percer mutuellement. Ils se sont percé la poitrine. Ils se sont percés de coups d'épée. Laissez les méchants et les calomniateurs se *percer*, jugez-les sans les imiter. (Boiste.) Lorsque Étéocle et Polynice résolurent de terminer entre eux leurs différends, le jour pris, le lieu fixé, les peuples en pleurs, les armées en silence, les deux princes fondirent l'un sur l'autre, et, après s'être *percés* de coups, ils rendirent les derniers soupirs sans pouvoir assouvir leur rage. (Barth.)

— Être percé. Le bois se perce facilement. De tous les métaux, le platine est celui qui se perce le plus difficilement.

PERCERAT s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de la pastenague, aigle de mer.

PERCERETTE. s. f. Techn. Nom vulgaire du foret, de la vrille.

PERCE-ROCHE. s. f. Entom. Nom vulgaire des térébelles. || Pl., des *perce-roches*.

PERCE-RONDE. s. f. Techn. Compas à verge à l'usage des cribliers. || Pl., des *perce-rondes*.

PERCES. s. f. pl. Techn. Ensemble des trous qu'on fait à un instrument à vent. Les perces de la flûte, du basson, du hautbois, de la clarinette.

PERCE-TERRE s. m. Bot. Nom vulgaire du nostoc. || Pl., des *perce-terre*.

PERCEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui perce les trous.

— Mar. Ouvrier qui perce les trous de l'arrière, dans lesquels on place les chevilles pour fixer le bordage aux membrures du bâtiment.

PERCEVANT. part. prés. du v. Percevoir. Qui perçoit. Il est invar. Les animaux percevant des sensations.

PERCEVANT, ANTE adj. Qui a la faculté de percevoir. || *Sensibilité percevante.* Sensibilité avec conscience des impressions, sensibilité cérébrale nerveuse, animale, perceptibilité. La sensibilité est presque sorte latente de certaines parties du corps ne peut pas être entièrement assimilée à celle des végétaux, puisque ces organes, dont le sentiment est ordinairement si obtus, manifestent dans leurs maladies une sensibilité *percevante*, qui s'annonce par de vives douleurs ; qu'il suffit même de changer le stimulant auquel ils sont accoutumés, pour déterminer ce phénomène. (Richerand.) Dans le sommeil parfait, l'exercice de la sensibilité *percevante* et celui de la contractilité volontaire est entièrement suspendu. (Id.)

PERCEVOIR. v. a. 3^e conj. (du lat. *percipere*, formé de *per*, par, au moyen de ; *capere*, prendre). Recevoir, recueillir. Percevoir un revenu, un droit, un impôt. Percevoir les contributions.

— Philos. Recevoir l'impression des objets, en concevoir l'idée, en éprouver la sensation. Percevoir les sons. On a profité de cette remarque pour rendre à des sourds, même de naissance, mais non pas insensibles à toute espèce de bruit, la faculté de *percevoir* la parole, et de jouir en quelque sorte des avantages de la conversation. (Reydel.) La force de nos passions peut tirer son origine de l'organisation même de nos sens, de la vivacité avec laquelle nous en *percevons* les impressions, pour nous en former intérieurement des idées plus ou moins vives, exactes et durables. (Id.)

— Absol. Chez le vieillard, les perceptions sont peu nombreuses, et diminuent de jour en jour à mesure que les organes des sens s'affaiblissent ; bientôt les impressions deviennent presque nulles. La nature le dépouille progressivement des privilèges dont il a joui de si longues années. Il ne sent plus, il ne *perçoit* plus. (Reydell.) Omission des Dictionnaires.

— Se prend dans un sens purement métaphysique. Percevoir la vérité.

— SE PERCEVOIR. v. pron. Être perçu, dans l'une et l'autre acception du verbe actif.

PERCHANT s. m. T. de chass. Oiseau qu'on attache par le pied à une perche, à un pieu, pour attirer les autres oiseaux dans le piège.

PERCHAQUEUE s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue. V. PERD-SA-QUEUE, qui est le nom correct.

PERCHE. s. f. Métrol. Mesure de superficie anciennement usitée en France. Elle avait de 18 à 20 ou 22 pieds, selon les différentes localités. Cent perches carrées faisaient un arpent, la perche de Paris valait 3 toises, celle des eaux et forêts était de 22 pieds. Mesurer à la perche.

— Valeur respective et réduite en mètres, de la perche, dans les principaux pays. || Perche de Bade, 10 pieds de pays, ou mèt. 3,00000. || De Bavière, mèt. 2,91859. || De Berlin, 10 pieds, ou mèt. 3,13854. || De Brême, 6 pieds, ou mèt. 4,62715. || Du duché de Brunswick, 16 pieds, ou mèt. 4,56579. || De Cassel, 14 pieds, ou mèt. 3,98875. || De Cologne, 16 pieds, ou mèt. 4,60189. || De Dresde, 15 1/6 pieds, ou mèt. 4,29611. || De Francfort-sur-Mein, 12 1/2 pieds, ou mèt. 3,55762. || Des forêts de Gotha, 16 pieds, ou mèt. 4,60189. || Des champs de Gotha, 14 pieds, ou mèt. 4,02665. || De Hanovre, 16 pieds, ou mèt. 4,67192. || De Lippe, 16 pieds, ou mèt. 4,63221. || De Lubeck, 16 pieds, ou mèt. 4,60642. || De Nassau, 10 pieds, ou mèt. 5,00000. || Du Rhin, 12 pieds, ou mèt. 3,76625. || De Saxe-Weimar, 16 pieds, ou mèt. 4,51166. || De Wurtemberg, 10 pieds, ou mèt. 2,86490. || En Angleterre, mèt. 5,02911. || En Belgique, 10 pieds, ou mèt. 4,71176. || En Danemark, 10 pieds, ou mèt. 3,13821. || En Italie, Parme, mèt. 3,36802. || A Turin, mèt. 6,16518. || En Suède, 16 pieds, ou mèt. 4,75012. || En Suisse, Bâle, 10 pieds, ou mèt. 3,01537. || A Berne, 10 pieds, ou mèt. 2,93258. || A Neufchâtel, 15 2/3 pieds, ou mèt. 4,59437. || A Zurich, 10 pieds, ou mèt. 3,01379. || En Russie, 15 pieds, ou mèt. 4,16653.

— La chose ou l'espace mesuré, qui a l'étendue d'une perche carrée en superficie. Une perche de pré, de vigne, de jardin, de champ, de bois. Acheter vingt perches de terrain.

— Brin de bois, long de trois à quatre mètres, et de la grosseur du bras. Étendre du linge sur une perche. Un treillage de perches. Mettre un oiseau de proie sur une perche.

— Faucon. *Se battre à la perche.* Se dit de l'oiseau de proie qui se débat continuellement sur la perche, et étend les ailes comme pour voler.

— Loc. prov. et fig. *Se battre à la perche.* Se battre sans se faire grand mal.

— Fig. et fam. *Perche, grande perche.* Personne grande et mince, dont la taille est toute d'une venue. C'est une grande perche. En le voyant, ne dirait-on pas d'une grande perche.

— Archit. *Perches.* Petits piliers ronds, minces, fort élevés et réunis en faisceau pour supporter les nervures des voûtes ogivales.

— Chass. Branches qu'on élague et que l'on plie, pour y tendre des gluaux, dans les avenues des pipées.

— Pêch. Baguette de huit à dix pieds de longueur, dont on se sert pour pêcher, et à laquelle on attache une ligne.

— Techn. Pièce du métier de haute lisse. || Morceau de bois auquel on attache une étoffe pour en faire ressortir le poil. || *Tirer un drap à la perche.* Le lainer, en tirer le poil avec des chardons sur la perche.

— Vener. Chacune des deux tiges principale du bois des cerfs.

PERCHE s. f. (du lat. *perca*). Ichthyol. Genre de poissons osseux thoraciques, caractérisé par une sorte de crête épineuse très-piquante placée sur le dos ; il renferme un grand nombre d'espèces. La perche de nos rivières a une chair blanche, ferme, fine, et d'une saveur exquise ; c'est l'un des meilleurs poissons d'eau douce. Elle est répandue dans toute l'Europe et dans une grande partie de l'Asie. Elle se plaît également dans les lacs et les ruisseaux d'eau vive. Elle ne parvient guère, dans les contrées tempérées, et particulièrement dans celles que nous habitons, qu'à la longueur de six ou sept décimètres, mais dans les pays plus rapprochés du Nord, elle présente des dimensions bien plus considérables. Perche diacanthe. Perche fluviatile. Perche fourcroy. Perche korkor. Perche loubine. Perche mordjan. Perche pentacanthe. Perche pointillée. Perche porte-épines. Perche prasin. Perche septentrionale. Perche triacanthe. Perche d'utopie. Laisserons-nous la *perche*, délices des tables, seule entre les enfants des fleuves égale aux poissons de l'Océan, seule rivale du trimulet vermeil ? Sa chair est d'un goût relevé, ferme, et se lève par tranches que divisent les arêtes. (Castel.) La *perche* aux mailles d'or, à l'aviron vermeil. (Id.) Et la *perche* étalant sa nageoire pourprée. (Del.) La *perche* à l'œil ardent, et de pourpre embellie. (Boisjolin.)

— *Perche chrysoptère.* V. CICLE. || *Perche coro.* V. SANDRE. || *Perche dorée.* Un des noms vulgaires de la gremille goujonnière. || *Perche jula.* V. PRISTIPOME. || *Perche marine.* Nom sous lequel on a désigné l'holocentre marin. || *Perche de mer.* V. SERRAN. || *Perche œillée.* Un des noms vulgaires du priacanthe macrophthalme. || *Perche ondulée.* V. SCIÈNE. || *Perche pertuse.* V. DIAGRAMME. || *Perche rude.* V. CINGLE. || *Perche saxatile.* V. CHROMIS. || *Perche umbre.* V. OMBRINE. || *Perche vénéneuse.* V. DENTÉ. || *Perche zingel.* V. CINGLE.

PERCHE. (LE) Géogr. Ancien pays de France, entre la Normandie, le Maine, l'Orléanais et l'Île-de-France. Mortagne en était la capitale. Il est enclavé aujourd'hui dans les départements de l'Orne, de l'Eure et d'Eure-et-Loire.

PERCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Percher. S'empl. adjectiv. Un oiseau perché. Des poules perchées. Le pinson est plus souvent posé que *perché*. (Buffon.) Et jusque dans leurs cours un nombre égal d'oiseaux est *perché* sur les toits. (Delille.)

— *Perché dans.* Effrayer les oiseaux *perchés* dans mes allées. (Boil.)

— *Perché sur.* Maître corbeau sur un arbre *perché.* (La Font.) *Perchés* sur les arbres, les oiseaux nettoient leurs plumes, et les humectent de ce suc huileux et brillant qui les rend impénétrables à l'eau. (Deleuze.) Un énorme vautour *perché* sur la cime d'un arbre mort y semblait encore attendre le passage d'un augure. (Chateaub.)

— Fig. *Il est toujours perché sur sa grandeur, sur ses aïeux.* Se dit d'un homme entêté de sa noblesse.

— Blas. Se dit d'un oiseau qui est posé sur une branche d'un émail autre que celui dont il est peint lui-même. Perche et grilleté d'argent.

— subst. *Tirer les faisans au perché.* Les tirer lorsqu'ils sont perchés.

PERCHÉE. s. f. Réunion, groupe d'oiseaux perchés. Une perchée d'oiseaux. Des perchées d'oiseaux.

— Agric. Se dit des billons, séparés par des fosses, sur lesquels on plante la vigne ou les asperges.

— Chass. Piège à prendre les petits oiseaux.

PERCHER. v. n. 1^re conj. (rad. *perche*). Se poser sur une perche, sur une branche d'arbre, sur une baguette, etc., se dit proprement des oiseaux. Pendant la nuit, la plupart des oiseaux perchent sur des buissons ou sur des arbres. Les corbeaux se réunissent en foule pour percher sur ce grand arbre.

— Par extens. Se dit de tout lieu élevé sur lequel les oiseaux se posent. Cet oiseau a perché longtemps sur ma fenêtre. Ces corneilles perchent habituellement dans le clocher, sur le toit du palais.

— SE PERCHER. v. pron. Même signification que le verbe neutre ; avec cette différence que *percher*, v. n., s'entend de l'habitude qu'ont certains oiseaux de se poser sur une perche ou sur une branche, par opposition à certains autres oiseaux qui jamais ne s'y posent ; tandis que *se percher* signifie plutôt l'action de se poser sur une perche, sur une branche, à la fin du vol.

— Absol. Il y a des oiseaux qui perchent ; il y en a qui ne perchent pas. Les perdrix grises, les cailles, les alouettes ne perchent pas.

— Fig. et fam. Se mettre en un lieu élevé pour mieux voir ou pour mieux entendre. Où diable vous êtes-vous allé percher, s'est-il allé percher ? Pourquoi vous percher si haut ? De l'endroit où je me suis perché, je découvre un vaste horizon.

PERCHER. s. m. (pr. *per-ché*). Technol. Bâton sur lequel on étend les mottes à brûler pour les faire sécher.

PERCHERON, ONNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la province du Perche. || Qui appartient au Perche ou à ses habitants.

PERCHETTE s. f. (dimin. de *perche*). Agric. Petite perche qui sert à soutenir un jeune arbre.

— Pêch. Filet plat, monté sur un cercle de fer ou de bois, et garni d'un poids assez lourd pour le maintenir au fond de l'eau. On l'appelle aussi *Balance*.

PERCHEUR, EUSE, adj. Ornith. Qui se perche, qui a l'habitude de se percher. ‖ PERCHEURS, s. m. pl. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui se perchent sur les arbres.

PERCHEUSE, s. f. Ornith. Nom vulgaire de la farlouse ou alouette des prés, ainsi appelée à cause de son habitude, étrangère aux alouettes communes, de se percher sur les arbres.

PERCHIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à la perche. ‖ PERCHIDES. s. m. pl. Famille de poissons qui a pour type le genre perche. Cette famille se compose de poissons dont le corps est oblong, plus ou moins comprimé, et couvert d'écailles généralement dures, dont la bouche est grande et armée de dents, et dont les opercules sont épineux ; ils sont ornés de belles couleurs.

PERCHIS. s. m. (pr. *per-chi*). Hortic. Bois de dix à quinze ans. ‖ Clôture faite avec des perches.

PERCHLORATE. s. m. (pr *per-klo-ra-te*). Chim. Syn. inusité de Oxychlorate.

PERCHLORÉ, ÉE. adj. (pr. *per-klo-ré*). Chim. Qui contient la plus grande proportion de chlore. Ether perchloré.

PERCHLORIQUE. adj. (pr. *per-klo-ri-ke*). des 2 g. Chim. Syn. de Perchloré.

PERCHLORURE. s. m. (pr. *per-klo-ru-re*). Chim. Composé qui contient autant de chlore qu'il peut en renfermer à l'état de combinaison. Perchlorure de carbone.

PERCHLORURÉ, ÉE. adj. (pr. *per-klo-ru-ré*). Chim. Qui se trouve à l'état de perchlorure.

PERCHOIR. s. m. Bâton sur lequel on fait percher un oiseau. Lieu où l'on met percher les volailles d'une basse-cour.

— Fauconn. Endroit où se perchent les oiseaux de proie.

PERCHOT. s. m. (pr. *per-cho*). Anc. art milit. Pique longue. Sorte de perche ferrée.

— Ichthyol. Poisson de la Nouvelle-Bretagne.

PERCIDE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons, voisins des côtes et habitant les mers de l'Inde.

PERCIÈRE. s. m. Anc. jurispr. Droit de terrage. ‖ Portion de fruits recueillis dans un fonds, et rendue à celui de qui le fonds a été acheté.

PERCILLETTE. s. f. (pr. *per-ci-iè-te*). Bot. Genre de la famille des mousses, qui comprend une dizaine d'espèces, la plupart d'Europe ; quelques-unes ont été observées aux États-Unis et à la Guadeloupe.

PERCIS. s. m. (pr. *per-ci*). Hist. nat. L'un des noms de la sciène cylindrique.

PERCLUS, USE. adj. (pr. *per-klu, per-klu-se*; du lat. *præclusus*, formé de *præcludere*, interdire). Impotent de tout son corps ou d'une partie. Être tout perclus, à moitié perclus. Rendre perclus. Revenir, rester, demeurer perclus. La superstition rend aveugle et la poltronnerie rend *perclus*. (De Juss.)

L'énormité du fait le rendit si confus,
Que d'abord tous ses membres demeurèrent *perclus*.
(La Font.)

— *Perclus de*. Perclus d'un bras, d'une jambe. Perclus de tous ses membres. Elle est percluse de la moitié du corps.

— Fig. et fam. *Cerveau perclus, esprit perclus*. Tête faible, pauvre esprit. C'est un cerveau perclus. Il a l'esprit perclus.

PERCNOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., περκνος, noir ; πτερον, aile). Ornith. Qui a les ailes noires ou tachetées de noir.

— s. m. Genre d'oiseaux voisins des vautours. Les percnoptères ont la tête nue en devant, le bec assez grêle, le cou plumeux, les narines longitudinales ; tout le plumage est blanc, varié de brun et de roussâtre, avec les grandes pennes alaires noires. Le percnoptère est commun en Égypte, en Turquie, en Espagne, en Suisse.

PERCNOS. s. m. (pr. *per-knoss*). Ornith. Oiseau de proie, variété du genre aigle.

PERCOIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à une perche. ‖ PERCOIDES. s. m. pl. Famille de poissons, qui a pour type le genre perche. V. PERCHIDE.

PERÇOIR. s. m. ou **PERÇOIRE**. s. f. Techn. Instrument avec lequel on perce.

— Tonnell. Foret pour percer des pièces de vin ou d'autre liqueur.

— Serrur. Outil d'acier qui sert à percer le fer à chaud et à froid.

— Maréch. Morceau de fer troué, sur lequel on pose la pièce de fer qu'on veut percer.

— Menuis. Petit outil à manche, dont le fer pointu présente deux arêtes qui coupent les fils du bois, lorsqu'on l'enfonce dedans pour y faire un trou.

— Potier. Outil de fer pointu avec lequel on fait des trous à de petites pièces de poterie.

— Conchyl. Nom marchand d'une espèce de buccin, qui fait aujourd'hui partie du genre vis.

PERCOPHIS. s. m. (ét. gr., περκη, perche ; ὄφις, serpent). Ichthyol. Genre de poissons qui tient, ainsi que son nom l'indique, des perches et des serpents. Il se compose d'une seule espèce le percophis du Brésil.

PERÇU, UE. part. pass. du v. Percevoir. S'empl. adjectiv. Reçu, recouvré. Impôt perçu. Droit, revenu, perçu. Contributions perçues.

— Dont on a reçu l'impression. Objet perçu. Vérité perçue. Pour qu'une impression soit *perçue*, il est nécessaire que l'action qui la produit ait une durée appréciable. (Reydell.)

PERCULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des apocynées.

PERCUSSARIE. s. f. Bot. Genre d'hydrophytes loculés, établi pour placer quelques espèces d'oscillatories et de scytenèmes. Les espèces de ce genre habitent les eaux douces, vives et courantes.

PERCUSSION. s. f. (du lat. *percussio*, même signif.). Action de frapper. Coup par lequel un corps en frappe un autre. Choc éprouvé par le corps qui frappe et par celui qui est frappé. Percussion forte, violente, soudaine. Les lois, les effets de la percussion.

— Mécan. *Centre de percussion*. Point où se réunit toute la force d'un corps qui en frappe un autre. ‖ *Percussion directe*. Celle qui se fait suivant une ligne perpendiculaire à l'endroit du contact, et qui passe par le centre de gravité commun de deux corps qui se choquent. ‖ *Percussion oblique*. Celle où l'impulsion se fait suivant une ligne oblique à l'endroit du contact, ou suivant une perpendiculaire qui ne passe pas par le centre de gravité de deux corps.

— Pathol. Méthode d'exploration à l'aide de laquelle, en frappant sur les parois d'une cavité du corps, on peut reconnaître les lésions des parties contenues dans cette cavité. Percussion médiate, immédiate. La *percussion* est surtout employée pour éclairer le diagnostic des maladies des organes thoraciques ; elle se fait en frappant avec le bout des quatre doigts réunis sur une seule ligne, et avec leur portion pulpeuse, perpendiculairement et non obliquement, légèrement et en relevant la main aussitôt qu'elle a porté. (Nyst.) La *percussion* appliquée aux maladies qui comportent l'emploi de ce procédé apprend tantôt que la sonorité normale est exagérée, tantôt qu'elle a disparu au point d'être remplacée par une matité complète. (Max. Simon.) ‖ Cette acception est omise dans le Dictionnaire de N. Landais.

— Mus. Choc de la dissonance, qui frappe sur le premier temps de la mesure. La préparation, la percussion et la résolution, sont les trois circonstances que l'on distingue dans l'emploi de la dissonance sur un temps fort. ‖ *Instruments de percussion*. Instruments dont on joue en les frappant, tels que les cymbales, les timbales, les tambourins, la grosse caisse.

PERCUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Percuter. S'empl. adjectiv. Corps percuté.

— Pathol. Ventre percuté. Poitrine percutée.

PERCUTER. v. a. 1re conj. (du lat. *percutere*, même signif.). Frapper. Un corps qui percute un autre corps.

— Pathol. Employer la percussion comme moyen d'exploration médicale. Percuter le ventre, les reins, la poitrine d'un malade. Percuter une cavité. Pour arriver aux résultats qu'on se propose en *percutant* la poitrine, celui d'obtenir le véritable son que rend cette cavité, il y a diverses précautions à prendre. (Mérat.)

— Neutral. Il faut, en général, *percuter* sur les os et non dans les espaces intercostaux ; si l'on explore comparativement les deux côtés de la poitrine, il faut choisir les deux points semblables, les frapper avec une égale force et sous le même angle. (Nyst.) La force avec laquelle on *percute* est réglée sur l'épaisseur des parois de la poitrine et la vigueur des sujets malades. (Mérat.)

— *Percuter médiatement*. Interposer un corps solide et conducteur du son, entre la main qui percute et le thorax exploré.

— SE PERCUTER. v. pron. Se frapper.

— Être percuté. Les parties douloureuses doivent se percuter avec légèreté.

PERCY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Villedieu (Manche) ; 2,200 hab.

PERCY (P.-François, baron). Chirurgien militaire français, né dans le départ. du Doubs en 1754, mort à Paris en 1825 ; fit d'utiles innovations, sauva 12,000 blessés de l'armée des alliés en 1814, suivit l'armée française à Waterloo.

PERDABLE. adj. des 2 g. Qui peut se perdre. Procès perdable. Cause perdable. Pari, gageure perdable. Je me compose à perdre la vie sans regret ; mais comme *perdable* de condition, non comme moleste et importune. (Montaigne.)

PERDANT. part. prés. du v. Perdre. Qui perd. Il est invariable. Des ministres perdant leurs places. Des arbres perdant leurs feuilles. Une femme perdant son mari. Des enfants perdant leur père.

PERDANT, ANTE. s. Celui, celle qui perd au jeu. Être du nombre des perdants. Les gagnants et les perdants. C'est moi qui suis le perdant.

— Il s'empl. adjectiv. Un billet perdant. Les numéros perdants. Une série perdante.

PERDENDOSI. loc. adv. (pr. *per-dènn-do-ci* ; mots italiens qui signifient littéralement, *en se perdant*). Mus. On écrit ces mots sous un passage d'un morceau de musique, pour indiquer qu'on doit l'exécuter en affaiblissant insensiblement le son, jusqu'à n'être plus entendu.

PERDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui perd, qui est sujet à perdre. Ces *perdeurs* de cognée. (Rabel.) La bonne compagnie est une *perdeuse* de temps. (Le pr. de Ligne.)

PERDIABLÉ, ÉE. adj. Po ém.. relig. Qui est entièrement possédé du diable. Luther appelait les calvinistes, endiablés, *perdiablés*, transdiablés. (Pélisson.)

PERDICCAS. Nom de trois rois de Macédoine, qui régnèrent, le premier en 729, le second en 457, et le troisième en 413 av. J.-C. ‖ PERDICCAS. Un des plus célèbres généraux d'Alexandre, celui auquel il remit son anneau en mourant, le désignant ainsi pour son successeur. Les autres capitaines d'Alexandre se liguèrent contre lui, le battirent près de Memphis, l'an 322 av. J.-C. Perdiccas fut assassiné par ses propres officiers.

PERDICÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au perdicien ou à la perdicie. ‖ PERDICÉES. s. f. pl. Famille de plantes labiatiflores, qui a pour type le genre perdicion.

PERDICION s. m. ou **PERDICIE**. s. f. Bot. Genre de plantes labiatiflores, indigènes du cap de Bonne-Espérance.

PERDICITE s. f. (rad. lat. *perdix*, perdrix). Minér. Variété de pierre qui a la couleur du plumage de la perdrix.

PERDITION s. f. (pr. *per-di-ci-on* ; du lat. *perditio*, formé de *perdere*, perdre). Dégât, dissipation, gaspillage, mauvais emploi d'une chose. C'est une perdition, une véritable perdition.

— En ce sens, il ne s'emploie guère que dans cette locution familière, *S'en aller en perdition*. Tout son bien s'en va en perdition. Cette grande fortune s'en va en perdition.

— Mar. *Être en perdition*. Être en danger de se jeter à la côte.

— Relig. chrét. État d'une âme hors de la voie du salut, c'est-à-dire, qui est dans l'habitude du péché, ou dans une croyance opposée à celle de l'Église. Être dans le chemin de perdition, dans la voie de perdition. Fréquenter une maison de perdition.

— Style bibl. *Enfant de perdition, fils de perdition*. Judas, l'Antechrist.

PERDOTTE. Myth. slav. Divinité des anciens Prussiens, qui avait quelque analogie avec Neptune.

PERDRE. v. a. 4e conj. (du lat. *perdere*, formé du gr. πέρθειν, ruiner). Ce verbe a deux significations principales et tranchées, auxquelles toutes les autres se rattachent par des nuances et des analogies. Il signifie Cesser d'avoir ou n'avoir plus, et Ruiner ou endommager ; ainsi d'une part, il marque privation, de l'autre détérioration. A bien prendre, ces deux significations mêmes n'en font qu'une ; car l'une n'est que le complément de l'autre. La détérioration n'est-elle pas un commencement de privation, et la privation est-elle autre chose qu'une détérioration complète ? Nous faisons cette remarque, parce que le verbe *perdre* est très-étendu, et entremêlé d'une foule de locutions au milieu desquelles on aurait de la peine à se retrouver, si l'on ne s'appuyait sur quelques principes.

— Être privé d'une chose. Perdre son bien, sa place. Perdre un royaume, une couronne. Celui qui s'attache à Dieu ne *perd* ni ses biens ni son honneur. (Boss.) Il a pu *perdre* l'empire sans perdre la gloire. (Id.) Il me faut tout *perdre*, et toujours par vos coups. (Rac.) Ce royaume n'a pu essuyer de grands désastres sans *perdre* encore tous les vaisseaux qu'il envoyait pour les prévenir. (Volt.) On voit bien que c'est le courage d'esprit qui fait *perdre* ou conserver les États, qui les élève ou les abaisse. (Id.) On ne jouit sans inquiétude que de ce qu'on peut *perdre* sans peine. (J.-J. Rouss.) J'ai *perdu* ma fortune, mon existence ; je ne sais ce que je deviendrai, et cependant je jouis de la vie. (Mme de Staël.)

Quoi ! c'est là Noémi ! Non, leur répondit-elle ;
Ce n'est plus Noémi ! Ce nom veut dire belle :
J'ai perdu ma beauté, mon fils et mon ami
Nommez-moi malheureuse, et non pas Noémi.
(Florian.)

— Manquer à profiter. Perdre l'occasion qui s'était offerte. Perdre le moment favorable. *Perdait*-il une occasion de pacifier les différends ? (Fléch.)

— Être privé, en totalité ou en partie, de choses qui nous sont inhérentes, qui sont des modifications de notre être, qui tiennent à notre personne. Perdre un bras, une jambe, un doigt, un œil, une oreille. Perdre la vue, les forces, la santé. Perdre le repos, le sommeil, l'appétit. Perdre son embonpoint, sa fraîcheur. Perdre la gaieté, l'égalité d'humeur. Perdre l'usage de ses sens. Cette fille infortunée a *perdu* le sommeil. (La Bruy.) *Perdez*-en la mémoire aussi bien que la vue. (Rac.) Les richesses font *perdre* la mémoire. (Dufresny.) Goetz de Berlichingen fut surnommé la Main de fer, parce qu'ayant *perdu* sa main droite à la guerre, il s'en fit faire une à ressort, avec laquelle il saisissait très-bien la lance. (Mme de Staël.) Il n'a point *perdu* cette vive blancheur, et cet éclat qui charme les yeux. (Fén.)

On dit que ton front jaune, et ton teint sans couleur
Perdit en ce moment son antique pâleur. (Boileau.)

— Être privé d'un avantage, en quelque genre que ce soit. Perdre la grâce de Dieu. Perdre les bonnes grâces, l'estime, l'affection, la bienveillance de quelqu'un. Perdre sa réputation, son honneur, son crédit. Deux mots que lui dit son père lui font bien entendre qu'il n'a pas *perdu* ses avantages. (Boss.) Il n'est pas permis aux rebelles de faire *perdre* la majesté à un roi qui sait se connaître. (Id.) Il *perd* le peu de lustre qu'un peu de mémoire lui donnait. (La Bruy.) Il *perdit* leur amour et leur fidélité. (Mass.) Mais enfin la fière Sparte perdit les mœurs et la liberté comme les avait *perdues* la savante Athènes. Sparte a fini. (J.-J. Rouss.) Quoique l'homme ait *perdu* tant de prérogatives, quelle autorité lui reste encore dans la nature. (De Beauvais.)

— Se priver soi-même d'une chose. Il *perd* la crainte de Dieu, et, avec elle, il *perd* son repos et tout le bonheur de sa vie. (Mass.) Ils perdent leur innocence, en la faisant *perdre* à ceux qui les écoutent. (Id.) Elle avait *perdu* le goût des plaisirs et des vanités. (Fléch.) Il sut obéir aux ordres du souverain pontife, et, sans *perdre* le respect de fils, défendre les droits du souverain. (Id.) Vous *perdez* le respect, mais je pardonne à l'âge. (Corn.) C'est encore là que l'honneur d'un homme de guerre, d'un magistrat, d'un homme de lettres, dépend souvent d'une femme qui a *perdu* le sien. (B. de St-P.)

— Être privé d'une personne. Perdre un guide éclairé, un protecteur puissant. Cette ville a perdu un bon administrateur. On le néglige comme un serviteur qu'on ne pouvait *perdre*. (Fléch.) Elle savait trouver Dieu, là même où les autres le *perdent*. (Id.) Il faut souvent choisir entre elles, ou les *perdre* toutes deux. (La Bruy.) On *perd* tout quand on *perd* un ami si fidèle. (Corn.) Il faut venger un père et *perdre* une maîtresse. (Id.) Je *perds* mon plus ferme soutien. (J.-J. Rouss.)

— Être privé pour toujours, séparé par la mort. Perdre son père, sa mère, ses enfants. Perdre ses amis l'un après l'autre. Je serrais les bras, mais j'avais déjà *perdu* ce que je tenais. (Boss.) S'il me *perd*, je prétends qu'il me retrouve en toi. (Corn.) L'homme meurt autant de fois qu'il *perd* ceux qu'il aime. (Boist.) J'ai *perdu* dans la fleur de leur jeune saison six frères. (Rac.) J'ai *perdu* mes parents dans mon enfance, et je ne les connus jamais. (X. de Maistre.)

Des fils qu'elle a *perdus* tout lui parle en ces lieux ;
Ces arbres, ces vallons reçurent leurs adieux.
(Aimé-Martin.)

Votre fils ! par quels coups l'avez-vous donc *perdu* ?
Quel oracle sur vous les dieux ont-ils rendu ?
(Voltaire.)

— Par anal. Ces arbres ont perdu leurs feuilles. Ces fruits ont perdu leur âpreté. Cette pierre a perdu de sa dureté. Ce drap a perdu sa couleur, de sa couleur, son lustre, de son lustre. L'herbe qui sèche dans la prairie *perd* à midi sa fraîcheur du matin. (Fléch.) Ces lieux pour nos bergers ont *perdu* leurs appas. (Boil.) Nous voyons tous les jours la mer gagner du terrain dans de certaines côtes, et en *perdre* dans d'autres. (Buff.) Les champs incultes ont *perdu* la fécondité qu'ils devaient aux sueurs de l'homme. (Chateaub.)

— Voir périr dans un combat, une bataille. L'ennemi *perdit* à Hanau plus de douze mille hommes. (L. Gallois.) Enfin, sous le grand maître Villiers de l'Ile-Adam, Soliman s'empara de Rhodes après avoir *perdu* cent mille hommes devant ses murs. (Chateaub.) Les Suédois n'avaient pas *perdu* six cents hommes. (Volt.)

— *Perdre à*. La véritable grandeur ne *perd* rien à être vue de près. (La Bruy.) Les rois ne *perdent* rien à être accessibles. (Mass.) Je *perds* moins à mourir qu'à vivre leur sujette. (Corn.)

— *Perdre de*. Sans que mon livre *perde* beaucoup de son étendue et de son utilité. (La Bruy.)

— Fig. Cette action perd de son prix, beaucoup de son prix, tout son prix.

— *Perdre la vie*. Mourir. On ne *perd* qu'une fois la vie et la confiance. (P. Syrus.)

— *Perdre la parole, l'usage de la parole*. Ne pouvoir plus parler. Le malade a perdu la parole pendant deux jours.

— Fig. *En perdre la parole*. Rester muet de surprise, d'admiration ou de crainte.

— *Perdre haleine, l'haleine, perdre la respiration*. Manquer de respiration, ne pouvoir plus respirer. Dans un sens moins rigoureux, Respirer péniblement.

— *Perdre la tête*. Avoir la tête tranchée. Être condamné à perdre la tête.

— Fig. *Perdre la tête, perdre l'esprit*. Devenir fou.

— Dans un sens plus usité. Ne plus savoir où l'on en est. Il a tant d'embarras, tant de chagrins, tant d'occupations, qu'il perd la tête, qu'il en perd la tête. Les matelots furent troublés jusqu'à *perdre* l'esprit. (Boss.) La gouvernante, cette brave femme qui est toujours si prudente, a pensé que pour le coup elle a *perdu* la tête. (X. Marmier.)

— *Perdre la mémoire*. Oublier. De ses autres bienfaits j'ai *perdu* la mémoire. (Rac.)

— Égarer. Ne pas savoir ce qu'un objet est devenu. Perdre son mouchoir, son chapeau, ses gants, sa canne.

Il saisit, reconnaît le fil qu'il a *perdu*.
Et de joie, de pour il tressaille, est éperdu.
(J. B. Fellens.)

Un villageois ayant *perdu* son veau,
L'alla chercher dans la forêt prochaine.
(La Fontaine.)

— *Perdre quelqu'un*. L'égarer. Cette bonne perdu à la promenade l'enfant qui lui était confié.

— *Perdre quelqu'un*. Le détourner de la route qu'il devait tenir. Ce postillon a perdu des voyageurs.

— Cesser de suivre. Perdre son chemin. Perdre

dre son rang. Perdre la file. Les chiens ont perdu la piste de la bête.

— Fig. On perd tout à coup la route de leur cœur et de leur esprit. (La Bruy.) Je désire rappeler à des hommes ingrats la route du bonheur qu'ils ont *perdue*, et la tracer à leurs enfants innocents. (B. de St-P.)

— *Perdre la trace, les voies, le train d'une affaire*. N'être plus au courant d'une affaire, ne savoir plus à quel point elle en est.

— *Perdre du terrain*. Reculer dans une affaire, au lieu d'avancer.

— *Perdre de vue*. Ne plus voir, ne plus apercevoir. Perdre de vue un vaisseau. Perdre quelqu'un de vue dans la foule. Sitôt qu'elle eut *perdu* de vue le vieillard et sa famille, son dessein se représenta à elle tel qu'il était. (La Font.)

Epire, c'est assez qu'Hermione rendue
Perde à jamais tes bords et ton prince de vue. (Rac.)

— Fig. Dans ces mouvements violents, hors de leur temps, le monde *perd* de vue ces grands esprits precurseurs. (Ed. Quinet.)

— Fig. *Ne pas perdre quelqu'un de vue*. Le surveiller soigneusement. Une mère attentive et prudente ne doit jamais perdre sa fille de vue. || *Perdre quelqu'un de vue*. Être longtemps sans en entendre parler.

— *On ne peut le suivre, on le perd de vue*. Se dit d'un homme qui se jette dans des discours trop élevés.

— *Perdre de vue une affaire*. Cesser de la suivre, de s'en occuper.

— En parlant des choses spirituelles. *Ne jamais perdre de vue les biens éternels*. Les avoir toujours présents à l'esprit, à la pensée.

— *Perdre le fil d'un discours*. Ne pouvoir plus suivre le discours qu'on avait commencé, ne plus se ressouvenir de l'ordre ni de l'enchaînement des idées. On lui a fait perdre le fil de son discours. || On le dit également en parlant de la peine qu'on a à suivre le discours d'un autre. Cet orateur débite avec trop de rapidité, on perd souvent le fil de son discours.

— *Perdre pied, perdre terre*. Ne plus trouver le fond de l'eau avec ses pieds.

— Fig. Ne savoir plus où l'on en est.

— *Perdre terre*. S'en éloigner assez pour ne plus l'apercevoir. Le vaisseau a perdu terre.

— Mar. Sur la Méditerranée, *perdre la tramontane*, ne plus apercevoir l'étoile polaire à travers les nuages; ne pouvoir plus s'aider de la boussole, à cause de l'agitation du navire.

— Fig. et fam. *Perdre la tramontane*. Être troublé, n'avoir plus de contenance, ne savoir plus ce qu'on fait ni ce qu'on dit || *Perdre la carte*. Se brouiller, se troubler, se confondre dans ses idées.

— Faire un mauvais emploi, un emploi inutile d'une chose. Perdre son temps. Perdre le temps. Perdre ses pas, ses démarches, ses soins, sa peine. Perdre sa jeunesse. Perdre sa matinée. Perdre sa journée entière. Aucune occupation ne lui faisait *perdre* ces heures particulières qu'il destinait à la méditation. (Boss.) Après avoir *perdu* la moitié de ma vie à nourrir une passion malheureuse, je consacrais l'autre partie à la justifier. (J.-J. Rouss.) Voulons-nous *perdre* à disputer sur l'essence divine, ce temps si court qui nous est donné pour l'honorer. (Id.) Il serait triste d'avoir *perdu* un temps si précieux. (Volt.) Dans ces rêves flatteurs que j'ai *perdu* de jours! (Rac.) C'est trop *perdre* de temps à souffrir ce discours. (Corn.) Quand un jeune homme *perd* son argent et son temps à courir après une maîtresse, on le ramène à l'économie et à sa maison en le mariant avec une honnête femme. (B. de St-P.)

. . . En quels retardements
D'un jour si précieux *perdons*-nous les moments ?
(Racine.)

Contre tous les poisons soigneux de me défendre,
J'ai *perdu* tout le fruit que j'en pouvais attendre. (Id.)

. . . Chacun à ce métier
Peut *perdre* impunément de l'encre et du papier.
(Boileau.)

— Fig. *Vous y perdrez vos pas*. Vous ne réussirez pas dans cette entreprise. Il a beau faire, il y perdra ses pas. || *Perdre son latin*. Employer sans succès son savoir et sa peine. || *A laver la tête d'un âne, d'un Maure, on perd sa lessive*. C'est peine perdue que de vouloir instruire une personne indocile, obstinée, stupide, ou de vouloir lui faire entendre raison.

— Avoir du dessous, du désavantage, au lieu du gain, de l'avantage que l'on s'était promis. Perdre une gageure, un pari, un dédit. Perdre une partie, la partie. Perdre partie, revanche et le tout. Perdre une bataille. Perdre la bataille. Perdre sa supériorité. Nous avons *perdu* une bataille. (La Bruy.)

— *Jouer à tout perdre*. Exposer tout d'un coup, sur une seule chance, tout ce qu'on a, ou les plus grands intérêts dont on est chargé. Il joue à tout perdre. C'est un fou de jouer ainsi à tout perdre.

— *Perdre le fruit d'une chose*. Ne pas recueillir les avantages qu'on devait en attendre. On aime à voir ses soins réussir, à ne point *perdre* le fruit de ses dépenses. (Volt.) Le vainqueur *perdit* le fruit de sa conquête. (Id.) Charles XII avait *perdu* en un jour le fruit de neuf ans de travaux, et de près de cent combats. (Id.) Vous ne *perdrez* pas le fruit d'un effort qui vous a tant coûté. (J.-J. Rouss.)

— Absol. Ne pas obtenir le gain, le profit que l'on espérait. Il faut savoir perdre pour gagner. Perdre au change. Ne rien perdre, ne rien gagner. Il crut que c'était un gain que de savoir *perdre*. (Fléch.) Le vrai moyen de gagner beaucoup est de ne vouloir jamais trop gagner, et de savoir *perdre* à propos. (Fén.) || *Jouer à qui perd gagne*. Jouer en convenant que celui qui perdra selon les règles ordinaires du jeu, gagnera la partie. || Fig. et fam. Se procurer un avantage réel au prix d'un désavantage apparent.

— *Perdre sur une marchandise*. La vendre moins cher qu'on ne l'a achetée. || *Perdre dans un commerce*. Ne pas retirer ses avances. Y souffrir du dommage, du préjudice. || On dit de même, *perdre sur un marché* ou *dans un marché*.

— Diminuer de valeur. Le papier de ce négociant perd sur la place. Cette marchandise, cette denrée a perdu considérablement.

— Fig. *Cet homme, cet ouvrage a beaucoup perdu*. On en fait beaucoup moins de cas qu'auparavant. || *Sa réputation perd chaque jour*. De jour en jour on diminue de l'estime qu'on faisait de lui. La fierté prend sa source dans la médiocrité; on *perdrait* en se montrant de trop près. (Mass.)

— Décréditer, déshonorer, ruiner. Cet homme vous perdra. La fréquentation de cette société l'aura bientôt perdu. Une seule parole imprudente a suffi pour le perdre. Ses ennemis ont eu beaucoup de peine à le perdre dans l'esprit du roi. *Perdez* Héraclius et sauvez votre père. (Corn.) Il *perd* trop d'innocents pour sauver un coupable. (Id.) Il travaille à le *perdre*, et le *perd* à regret. (Id.) Je t'ai laissé ton erreur, parce qu'elle a pu t'être utile; mais à présent qu'elle te *perdrait*, il faut te l'ôter. (J.-J. Rouss.)

. . Il peut, dans ce désordre extrême,
Épouser ce qu'il hait et *perdre* ce qu'il aime. (Rac.)

— Corrompre, débaucher, gâter l'esprit, le jugement, dépraver les mœurs. Perdre quelqu'un par des flatteries. Perdre les jeunes gens par des maximes dangereuses, par de coupables exemples. Perdre une jeune fille, en abusant sa crédulité. Que penser de ceux qui consacrent à *perdre* les hommes ce flambeau divin qu'il leur donne pour les guider ? (J.-J. Rouss.)

— Avec un nom de chose inanimée pour sujet. L'orgueil perd les hommes. L'ambition perd les grands. Les passions ont *perdu* Salomon. (Boss.) Les passions *perdent* les peuples comme les individus. (La Rochef.) L'amour des richesses l'a *perdu* comme tant d'autres. (B. de St-P.)

— Relig. chrét. Compromettre le salut; faire tomber dans la damnation. Vous *perdez* une âme qui devait jouir éternellement de Dieu. (Mass.) Ils ne comptent pour rien le gain du monde entier, s'ils venaient à *perdre* leur âme. (Id.)

— Simplement, Endommager une chose. L'inondation a perdu les foins et les blés. Cette tache d'huile perd mon habit.

— *Un moment peut tout perdre*. Il suffit d'un moment pour compromettre le sort de l'entreprise, pour la faire manquer.

— Grav. *Perdre une taille*. La rendre insensible, la joindre à une autre, de manière que les deux se confondent ensemble.

— T. de jeux. *Perdre les cartes*. Faire moins de levées que la personne contre laquelle on joue.

— Loc. prov. *Perdre son ours, son ourse*. Ne point réussir. Un compositeur et un correcteur ordinaire y perdent leur *ourse*. (M^{lle} de Gournay.) || *Qui ne sert et ne persert, son loyer perd*. Celui qui ne remplit pas ses devoirs jusqu'à la fin, n'a point droit à la récompense. || *A tout perdre il n'y a point de reste*. Il ne faut pas risquer tout ce qu'on possède. || *Il se faut garder des gens qui n'ont rien à perdre*. || *A tout perdre, il n'y a qu'un coup périlleux*. Risquer tout sur un seul coup, c'est se résigner à tout perdre. || *Marchand qui perd ne peut rire*. Les mauvaises affaires ôtent la gaîté. || *Qui perd son bien perd son sens*. La perte de la fortune occasionne souvent le dérangement de l'esprit. || *Je n'y perdrai que l'argent et l'attente*. J'ai affaire à une personne insolvable. || *Vous ne perdrez rien pour attendre*. Se dit ironiquement et par menace, pour Tôt ou tard je vous châtierai comme vous le méritez.

— SE PERDRE. v. pron. Disparaître. Se perdre dans la foule. Un ballon qui se perd dans les nues.

— Fig. *Se perdre dans les nues*. Rendre avec emphase des idées vagues, obscures, inintelligibles. L'un a peur de ramper, il se *perd* dans la nue. (Boil.)

— Faire naufrage. Un bâtiment qui se perd, corps et biens, sur une côte, sur un rocher, en touchant un écueil.

— S'évaporer, se dissiper. L'odeur de cette essence, de cette liqueur s'est perdue.

— Se mélanger, se confondre. Ces couleurs, ces nuances se perdent l'une dans l'autre.

— Tomber en désuétude. Cette loi se perd de jour en jour. Cet usage s'est perdu. Les bonnes coutumes ne devraient jamais se perdre. Pourquoi le droit romain *se perdit* il peu à peu dans le pays des Francs ? (Montesq.)

— Dans un sens analogue, on dit d'un mot vieilli et inusité, qu'*il s'est perdu*, qu'*il se perd*.

— S'enfoncer, disparaître. Cette rivière se perd dans la terre, sous terre, à tel endroit. Des eaux qui se *perdent* sans retour. (Boss.) Le Rhin se *perd* dans les sables qu'il a lui-même accumulés. (Buff.)

— Se jeter dans, tomber dans. Cette rivière se perd dans un lac. Ce fleuve se perd dans l'Océan. Tout va se *perdre* dans ce gouffre. (Mass.)

— Fig. S'absorber. Cette âme prend l'essor et va se *perdre* heureusement dans l'abîme des grandeurs et des perfections de Dieu. (Fléch.) Les vertus se *perdent* dans l'intérêt comme les fleuves dans la mer. (La Rochef.)

— Cesser d'être frayé. La route se perd à tel endroit.

— S'égarer, se fourvoyer, ne plus retrouver son chemin. Se perdre dans un bois. Se perdre la nuit, en pleine campagne. Nous nous sommes perdus dans la montagne.

Ma plus jeune brebis, hier, pendant l'orage,
S'était *perdue* au fond du bois. (Berquin.)

— Fig. *S'y perdre, se perdre à quelque chose*. N'y rien entendre, n'y rien comprendre. Je m'y perds. L'esprit s'y perd. On s'y perd. C'est à s'y perdre. Comme vous je m'y *perds*, d'autant plus que j'y pense. (Rac.) Je me *perds* dans les réflexions que cela me fait faire. (M^{me} de Sév.)

— Se dit en parlant des égarements de l'esprit. Je ne me *perds* point dans de tels excès. (Boss.)

— *Se perdre dans des digressions*. Se livrer à des digressions qui font oublier le sujet principal. En politique comme en religion, il est inutile de se perdre en raisonnements, il suffit de croire et d'aimer. (La Rochef.)

— Par analogie, se dit en parlant des ouvrages d'esprit.

Que l'action marchant où la raison la guide,
Ne se *perde* jamais dans une scène vide. (Boileau.)

— S'évanouir, se dissiper. Un feu qui se *perd* en fumée. (Boil.) Tous ses ressentiments se *perdront* en discours. (Rac.)

— Exposer sa vie ou tous les avantages qu'on possède dans le monde. C'est un lâche s'il n'ose ou se *perdre* ou régner. (Corn.) Je consens à me *perdre* afin de le sauver. (Id.)

Sans consulter enfin si je me *perds* moi-même,
J'abandonne l'ingrat. . . (Racine.)

— Se ruiner. Se perdre par des dépenses folles, par d'inconcevables prodigalités.

— Se compromettre gravement, se faire tort dans l'opinion des hommes, se déshonorer. Se perdre d'honneur et de réputation. En cédant à de mauvais conseils, il s'est perdu.

— *Jouer à se perdre*. S'exposer à ruiner sa fortune ou sa réputation. Il a joué imprudemment à se perdre.

— *Se perdre à plaisir, de gaîté de cœur*. Compromettre étourdiment sa fortune, sa santé, sa réputation, sa personne.

— Relig. chrét. Se damner. Les uns se *perdent* sans ressource. (Fléch.) Ils ne sauraient se *perdre* ni se sauver tout seuls. (Mass.) L'Église a une tige toujours subsistante dont on ne peut se séparer sans se *perdre*. (Boss.)

— Au jeu de billard. Mettre sa propre bille dans la blouse, ou la faire sauter hors des bandes.

— Être perdu. Dieu aux yeux de qui rien ne se *perd*. (Boss.) La haine se resserre, mais ne se *perd* pas. (Fléch.) La faveur s'évanouit, les dignités se *perdent*. (Mass.)

PERDRE. s. m. Action de perdre, ce que l'on perd. Le perdre et le gagner. Ce terme, pris substantivement, est vieux et inusité.

PERDREAU. s. m. Ornith. Nom donné aux petits de la perdrix qui n'ont point encore quitté leur mère; perdrix de l'année, qui n'est pas encore de la grosseur ordinaire de l'espèce. Une compagnie de perdreaux. Tuer des perdreaux. Le perdreau est un excellent gibier.

— Anc. t. milit. Machine de guerre, dont on se servait au moyen âge pour lancer des pierres. || Artill. Double grenade qu'on lance avec la bombe. Mortier à perdreaux.

PERDRIAUX. s. m. pl. Pierres autour des bornes.

PERDRIER ou **PERDRIEUR.** s. m. Hist. fr. Chasseur aux perdrix. Le perdrier de la maison du roi.

PERDRIGON. s. m. Hortic. Sorte de prune. Perdrigon blanc. Perdrigon violet. Des prunes de perdrigon.

PERDRIX. s. f. (pr. *per-dri*; du lat. *perdix*). Ornith. Genre d'oiseaux que certains auteurs placent au nombre des espèces du genre *tétras*, et dont quelques autres font un genre distinct dans la famille des gallinacés. Le corps des perdrix est gros et ramassé; leur plumage est gris, tacheté de diverses couleurs; leurs pattes sont nues et armées, chez les mâles, d'un éperon ou ergot. On distingue des espèces principales: la *perdrix grise*, qui habite les champs et les plaines, et dont les jambes sont grises; *la perdrix rouge*, aux jambes de cette couleur, qui habite les bois et les montagnes; elle est plus grosse et d'un plumage plus brillant. Les perdrix sont communes en France, et très-recherchées pour l'excellence de leur chair; on ne peut les réduire en domesticité. Aller à la chasse aux perdrix. Tuer des perdrix à la remise.

Les ragoûts fins dont le jus pique et flatte,
Et les *perdrix* à jambes d'écarlate (Delille.)

Aux jours frais de l'automne à Diane si chers,
L'épagneul, plein d'espoir, court aux sillons déserts,
De la *perdrix* errante annonçant la présence. (Boisj.)

— *Compagnie de perdrix*. T. de chass. Toutes les perdrix d'une couvée qui volent ensemble.

— Loc. prov. *A la Saint-Remi, tous perdreaux sont perdrix*. Ils ne sont plus assez petits, assez jeunes pour être encore appelés perdreaux.

— *Vin œil de perdrix, couleur œil de perdrix*. Vin paillet, fort cher, vif et brillant. || Linge à *œil de perdrix*. Linge de table ouvré, dont la façon représente assez exactement des yeux de perdrix.

— *Œil de perdrix*. Espèce de cor qui survient entre les doigts du pied.

— Conchyl. Nom marchand de plusieurs espèces de coquilles appartenant à des genres différents, notamment à un buccin, à un bulime, à une porcelaine et à une nérite || Espèce de coquille du genre des buccins et des tonnes. On l'a fait servir de type à un genre nouveau. || Pl., des *œils-de-perdrix*.

— Ichthyol. *Perdrix de mer*. Nom vulgaire de la sole, par allusion à la bonne qualité respective de ce gibier et de ce poisson.

— Loc. prov. *Perdrix de Gascogne*. L'ail, dont les Gascons font une grande consommation.

PERD-SA-QUEUE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue. || Pl., des *perd-sa-queue*.

PERDU, UE. part. pass. du v. Perdre. S'empl. adjectiv. Biens perdus. Fortune perdue. Un père, un ami perdu. Une réputation perdue. Le bonheur perdu. Illusions perdues. La liberté est vraiment le seul bien; si on le perd, tout est *perdu* avec lui; si on le conserve, tout est sauvé. (La Harpe.) Il est certain que si Brutus avait fait grâce à ses enfants, son collègue eût infailliblement sauvé tous les autres complices, et que la république était *perdue* (J.-J. Rousseau.) Des leçons de cette espèce sont rarement *perdues* dans le cœur des jeunes gens qui ne sont pas tout à fait corrompus. (Id.) Quelquefois une idée *perdue* dans l'antiquité devenait le fondement d'un monument immortel. (Villemain.) Alors je suis *perdue*, dit-elle en joignant les mains d'un air égaré. (G. de Lévis.)

Un autre espoir en vous aujourd'hui m'est resté.
Si vous ne la sauvez, Léonore est *perdue* ! (Piron.)

Vous qui, sous les frimas qu'un long hiver entasse,
Des voyageurs *perdus* courez chercher la trace.
Delille.

— *Puits perdu*. Puits sans fond, ou d'un fond de sable, dans lequel les eaux se perdent.

— *Pays perdu*. Pays écarté, désert, sans voie de communication, n'offrant point de ressources.

— *Tout est perdu*. Il n'y a plus d'espoir. Tout est *perdu*, tout, hélas! hors l'honneur. (Delille.) Tout est *perdu* quand l'obéissance cesse. (Christine.)

— Inutile, infructueux. Peine perdue. Soins perdus. Hommages perdus.

. . . Ma vengeance est *perdue*,
S'il ignore en mourant que c'est moi qui le tue
Racine.)

— *Temps perdu*. Temps mal employé, temps pendant lequel on n'a rien à faire. || *Heures perdues*. Heures de loisir.

— *C'est temps perdu, c'est peine perdue*. Il est inutile d'employer du temps à cela, et de se donner de la peine. Prétendre ôter la queue eût été temps *perdu*. (La Fontaine.)

— Loc. adv. *A temps perdu, à heures perdues*. Dans des moments de loisir. Faire quelque chose à temps perdu. Vous ferez ceci à vos heures perdues. Aller voir un ami à ses heures perdues.

— *Sentinelle perdue*. Sentinelle postée dans un lieu très-avancé.

— *Enfant perdu*. Soldats qui commencent l'attaque.

— Fig. Dans une affaire de parti. Ceux que l'on met en avant, que l'on pousse à faire les plus périlleuses démarches, ou qui s'y aventurent d'eux-mêmes. S'avancer dans une affaire en enfant perdu. Être l'enfant perdu du parti.

— *Homme perdu*. Homme sans espoir, sans ressources. C'est un homme perdu. || *Femme, fille perdue*. Femme, fille publique et abandonnée. Parmi toutes ces femmes *perdues* je n'en voulais qu'à une femme, à une seule. (J. Janin.) Pauvre femme, elle avait eu le sort des femmes *perdues*. (Id.)

— *Perdu d'honneur, de réputation; perdu de débauches; perdu de dettes*. Se dit elliptiquement pour Qui est perdu en fait d'honneur, en fait de réputation, etc., etc., et signifie Ruiné par rapport à la réputation, à l'honneur, aux débauches, aux dettes. On dit aussi absolument dans ce sens, Un homme perdu. Des hommes perdus. Les hommes les plus décriés et les plus *perdus*. (Mass.)

— Loc. prov. *Ce qui est différé n'est pas perdu*. || *Un bienfait n'est jamais perdu*. Une bonne action obtient tôt ou tard sa récompense. || *C'est du bien perdu*. Se dit de tout ce qui survient d'heureux, d'avantageux, d'agréable, d'utile pour une personne qui ne sait pas en profiter. Lire une tragédie de Racine devant des gens qui n'ont ni goût ni oreille, c'est du bien perdu. Mettre une immense fortune dans les mains d'un avare, c'est du bien perdu.

— *Coup perdu*. Coup hasardé, coup hors de portée. Tirer à coup perdu, à coups perdus.

— Maçonn. *Ouvrage à pierres perdues*. Construction qu'on établit dans l'eau en y jetant sans ordre de gros quartiers de pierre. Ordinairement les fondations d'une digue, d'un môle sont faites à pierres perdues.

— Fig. *Faire flotter du bois à bois perdu, à bûche perdue*. Le jeter dans de petites rivières non navigables, pour les rassembler à leur embouchure dans de plus grandes rivières, et en former des trains.

— *Voyager à ballon perdu*. S'élever dans

l'air par le moyen d'un aérostat, sans qu'une corde le retienne à la terre.

— Fig. Divaguer, s'aventurer.

— *A corps perdu.* Avec impétuosité et sans le ménager. Se jeter à corps perdu sur quelqu'un. Se jeter à corps perdu dans la mêlée. Se précipiter à corps perdu dans le foyer de l'incendie.

— Fig. Témérairement aventureusement. Se jeter, se lancer à corps perdu dans les entreprises industrielles, dans les opérations commerciales.

— *A fonds perdus.* En viager, c'est-à-dire en abandonnant le fonds, moyennant un intérêt convenu, que recevra sa vie durant la personne qui aura fourni le capital. Prêter, placer, mettre de l'argent à fonds perdus.

— *Salle des pas perdus.* Grande salle qui précède ordinairement la chambre des audiences d'un tribunal et où le public se promène. ‖ Par dénigrement. *Avocat des causes perdues.* Avocat qui perd toujours ses causes.

— *Reprise perdue.* Reprise tellement bien faite qu'elle se confond avec le tissu de l'étoffe et qu'on ne l'aperçoit pas.

— Peint. *Contours perdus.* Contours qui ne tranchent pas assez sur le fond. Quand on peint dans la pâte, on fait ordinairement des contours perdus.

PERDU, UE. s. Celui, celle qui est perdue.

— Loc. prov. *Pour un perdu, deux retrouvés.* Se dit en parlant de personnes ou de choses dont on veut faire entendre que la perte est aisément réparable.

— *Crier comme un perdu, comme une perdue.* Crier de toutes ses forces, à tue-tête.

— Géogr. *Mont-Perdu.* Montagne des Pyrénées, en Espagne, près du département des Hautes-Pyrénées; 3,410 mètres d'élévation.

PERDUELLION. s. f. Antiq. rom. Crime de celui qui avait aspiré à la royauté ou qui avait traité un citoyen en ennemi. Le crime de perduellion était jugé par le peuple assemblé en centuries.

PERDURABLE. adj. des 2 g. Qui dure toujours, qui n'a point de fin. Un temps perdurable. Une vie perdurable. Un bonheur perdurable. Ce mot est vieux, il pourrait être rajeuni. Pourquoi dit-on *durable*, et ne dit-on plus *perdurable*, qui l'agrandit? (Marmont.)

PERDURABLEMENT. adv. A perpétuité, toujours.

PERDURÉE. s. f. Durée infinie, indéfinie. Inusité.

PERDURER. v. n. 1re conj. Durer infiniment, indéfiniment. Inusité.

PÈRE. s. m. (par contract., du lat. *pater*). Celui qui a engendré, qui a un ou plusieurs enfants. Un bon père, un tendre père. Père barbare, dénaturé, cruel. Honorer, respecter, aimer son père et sa mère, ses père et mère. Le cœur, la tendresse, l'amour d'un père. Des entrailles de père. Je reçois vos avis avec la docilité d'un enfant, et vous donne les miens avec le zèle d'un *père*. (J.-J. Rouss.) Vous n'avez qu'un *père* qui est Dieu. (Lamenn.) Le *père* du Tertre dit que si tous les nègres sont camus, c'est que les *pères* et mères écrasent le nez à leurs enfants. (Buff.) L'union des *pères* et mères aux enfants est naturelle puisqu'elle est nécessaire. (Id.) Le calcul des *pères* et mères a peut-être encore plus de danger que l'inexpérience des jeunes gens. (Boufflers.) Un troisième dit que la religion protestante ordonne aux *pères* et mères d'égorger ou d'étrangler leurs enfants quand ils veulent se faire catholiques. (Volt.) Les *père* et mère continuent de les nourrir et de veiller sur eux. (Buff.) L'homme qui veut se marier offre aux *père* et mère de la jeune personne un sac de cuir ou quelque autre objet tout aussi précieux. (La Harpe.) Une fille de Saint-Pierre ayant perdu son *père* et sa mère, et se trouvant maîtresse d'une petite fortune, fut envoyée par ses parents à Constantinople. (Chateaub.) Jusqu'à l'âge de sept ans, l'enfant, chez les Spartiates, était laissé aux soins du *père* et de la mère. (Barthél.) Le malheur du *père* et de la mère ne passe point à leur postérité; les Muscogulges n'ont point voulu que la servitude fût héréditaire. (Chateaub.) La nature y pourvoit par l'attachement des *pères* et des mères. (J.-J. Rouss.) Un beau matin, le fils s'engage; le *père* et la mère sont au désespoir. (B. de St-P.) Les *pères* et les mères des enfants étranglés ouvraient la marche, portant leurs enfants morts dans leurs bras. (Chateaub.) C'était une opinion universelle que la religion protestante ordonne aux *pères* et aux mères de tuer leurs enfants s'ils veulent être catholiques. (Volt.) Les enfants qui avaient égorgé leurs *pères* et leurs mères souffraient moins que ces hypocrites. (Fén.) Ressemblez à vos *pères* et mères, et soyez comme eux la bénédiction du pays. (J.-J. Rouss.) Les nègres créoles, de quelque nation qu'ils tirent leur origine, ne tiennent de leurs *pères* et mères que l'esprit de servitude et la couleur. (Buff.)

> Les *père* et mère ont pour objet le bien,
> Tout le surplus ils le comptent pour rien. (La Font.)

> Fille d'Agamemnon, c'est moi qui la première,
> Seigneur, vous appelai de ce doux nom de *père*.
> (Racine.)

> Le corsaire Abdalla tout enlève et tout pille;
> On enchaîne à la fois *père*, enfant, femme, fille.
> (Voltaire.)

— *Père de famille.* Celui qui a femme et enfants, ou seulement des enfants. Un bon père de famille, un vrai père de famille. Vivre en père de famille, comme un père de famille. Un *père* de famille qui se plaît dans sa maison, a, pour prix des soins continuels qu'il s'y donne, la continuelle jouissance des plus doux sentiments de la nature. (J.-J. Rouss.) Tel croit être un bon *père* de famille, et n'est qu'un vigilant économe. (Id.)

— Par extens. Celui qui tient lieu de père, qui agit comme un père.

— *Père heureux en enfants.* Celui dont les enfants sont bien nés, bien portants, bien sains. ‖ *Père heureux dans ses enfants.* Celui dont les enfants sont placés et pourvus, ont acquis une position dans le monde par leur travail et leur mérite.

— *Père naturel.* Celui qui a eu un enfant d'une femme à laquelle il n'est point uni en mariage, par opposition à *père légitime*; celui qui a eu un enfant d'un mariage légitime. ‖ *Père putatif.* Celui qui est réputé le père d'un enfant, quoiqu'il ne le soit pas en effet. ‖ *Père adoptif.* Celui qui a adopté quelqu'un pour son enfant. ‖ *Père nourricier.* Le mari de la nourrice d'un enfant.

— Fig. *Le père nourricier d'une famille.* Celui qui la fait subsister, qui prend soin d'elle.

— En termes de pratique. *User, prendre soin d'une chose en bon père de famille.* Ménager, administrer une chose avec autant d'économie que le propriétaire lui-même pourrait le faire.

— *Grand-père paternel.* Le père du père. *Grand-père maternel.* Le père de la mère.

— Se dit aussi des animaux. Le père et la mère d'une nichée d'oiseaux. Mon chien est le père du vôtre. Le père de ce cheval est anglais. Le *père* et la mère semblaient exciter leur petite compagne à s'en repaître la première. (Buff.) Ces deux jeunes animaux ne se ressemblaient pas plus que leurs *père* et mère, par leur naturel. (Id.) Presque tous les oiseaux qui paraissent ne vivre que de graines, ont néanmoins été nourris, dans le premier âge, par leurs *pères* et mères, avec des insectes. (Id.)

— A été employé en poésie, en parlant des végétaux. Delille a dit à propos d'un arbre: Et d'un *père* affaibli naît un enfant débile.

— *Nos pères.* Nos aïeux, nos ancêtres. Ceux qui ont vécu dans un siècle antérieur au nôtre. Étudier, respecter les usages, les coutumes, les institutions de nos pères.

> Nos *pères* ont péché, nos *pères* ne sont plus,
> Et nous portons la peine de leurs crimes. (Rac.)

> Nous avons beau vanter nos grandeurs passagères,
> Il faut mêler sa cendre aux cendres de ses *pères*.
> (J.-B. Rousseau.)

— Chef d'une longue suite de descendants, dans l'ordre de la nature ou autrement. Adam est notre premier père, le père du genre humain. Abraham est le père des croyants, le père des fidèles.

— Fig. Celui qui a rendu de grands services, qui a beaucoup fait pour le bonheur d'un peuple ou d'une classe nombreuse de personnes, qui s'est conduit envers ceux dont il prend soin, comme ferait un père à l'égard de ses enfants. Père de la patrie. Père du peuple. Père des pauvres. Père des veuves et des orphelins. Louis XII fut surnommé le Père du peuple. Ce général était le père de ses soldats. Cet homme a une foule de parents éloignés dont il est le père.

— Créateur, fondateur, protecteur. Hérodote est le père de l'histoire. Homère est le père de la poésie épique. Corneille est le père de notre théâtre. François Ier a été surnommé le Père des lettres. Avant moi tout était grossier, pauvre, ignorant, gaulois; enfin je me suis fait nommer le *Père* des lettres. (Fén.)

— En parlant des choses, Principe, cause. Le travail est souvent le *père* du plaisir. (Volt.) Dès la plus haute antiquité, l'Océan a été appelé le *père* de toutes choses. (B. de St-P.)

> Et le travail, *père* de l'abondance,
> Sur la cité répandait ses bienfaits. (Volt.)

> C'est le *père* l'hiver des doux loisirs,
> Il réunit les cœurs, il bannit les soupirs,
> Il invite aux festins, il anime la scène. (J.-B. Rouss.)

— Titre par excellence que l'on donne à Dieu parce que, de toute éternité, il a engendré un fils qui lui est coéternel, égal en toutes choses, et aussi parce qu'il est l'auteur de l'univers, le créateur de tous les êtres. Le divin Père. Le Père éternel. Le Père céleste. Le Père tout-puissant. Le Père des lumières. Le Père de miséricorde. Notre Père. Personne, dit Tertullien, n'est père autant que Dieu.

— En style bibl. *Le père du mensonge.* Le diable.

— En poés. *Le père du jour.* Le soleil.

— *Pères de l'Église.* Titre donné aux docteurs qui ont traité et approfondi d'une manière supérieure les dogmes du christianisme, et dont les ouvrages font règle en cette matière. On répartit les Pères de l'Église en trois âges: le premier contient les trois premiers siècles; le deuxième renferme les trois siècles suivants; et le troisième s'étend depuis le VIe jusqu'au XIIIe siècle. Les protestants ne reconnaissent pas les Pères du troisième âge. Les principaux Pères de l'Église sont: saint Justin, saint Irénée, saint Cyprien, saint Clément d'Alexandrie, saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, saint Augustin, saint Bernard, Arnobe et Lactance.

— De même, on dit absol. *les Pères.* Les Pères de l'Église grecque, de l'Église latine. Les Pères grecs. Les Pères latins. S'en tenir au sentiment des Pères. S'en rapporter à la décision des Pères. Lire, étudier, connaître les Pères. Posséder les Pères. Être profond dans la doctrine des Pères.

— *Les Pères du concile.* Les évêques qui assistent au concile, qui le composent. ‖ *Les Pères du désert.* Les anciens anachorètes qui se retiraient au fond des déserts, pour s'y livrer aux macérations, aux austérités, à tous les exercices de la pénitence.

— Titre qu'on donne aux religieux prêtres. Les pères capucins. Les pères de la Trappe. Les pères de l'Oratoire. Le *père* Lizarde fut trouvé percé de flèches sur un rocher; son corps était à demi déchiré par les oiseaux de proie. (Chateaubriand.)

— *Père en Dieu, révérend père en Dieu.* Titre qui se donne quelquefois aux évêques et même aux cardinaux.

— *Le Saint Père, le Très-Saint Père, Notre Saint Père, Notre Très-Saint Père, le Père des fidèles, le Père des chrétiens.* Le pape.

— Chef d'une communauté de religieux. Le père supérieur. Le père général. Le père prieur. Le père gardien. Père un tel. Le révérend père abbé.

— *Père spirituel.* Celui qui convertit à la foi, qui dirige l'âme dans les voies du salut.

— Dans les ordres mendiants, *Père temporel.* Le séculier qui reçoit les aumônes. Le père temporel des capucins.

— Au théâtre, *Père noble.* Celui qui est chargé de l'emploi des pères dans la tragédie et la haute comédie. Jouer les pères nobles.

— Fig. et fam. Homme d'un certain âge et d'un rang inférieur. Bonjour, père. Entrez, père. Je voudrais parler au père un tel.

— Pop. *Père la joie.* Un franc rieur, celui qui a une gaîté ronde et communicative. ‖ *Père douillet.* Un homme qui aime beaucoup ses aises, qui se plaint dès qu'il lui manque la moindre chose. ‖ *Père aux écus.* Un homme qui a beaucoup d'argent.

— Se prend adjectiv. Être père. Un sauvage devenu *père* prend une toute autre autorité dans la nation. (Chateaub.) Un homme n'était jugé digne d'être *père* que quand il avait prouvé qu'il saurait défendre ses enfants. (Id.) Omiss. de tous les dictionnaires.

— *De père en fils.* loc. adv. Par transmission successive du père au fils. Ils sont libraires de père en fils dans cette famille. Ils sont goutteux de père en fils.

— Loc. prov. *C'est le père aux autres.* Se dit, populairement, d'une chose qui l'emporte sur les autres de même nature, en étendue ou en valeur. ‖ *Est bien père qui nourrit.* Subvenir aux premiers besoins d'un enfant est une action toute paternelle.

— Philos. *Père inconnu.* Le Buthos ou l'Être invisible des gnostiques.

— Antiq. rom. *Père conscrit.* S'est dit primitivement des sénateurs choisis parmi les chevaliers, au commencement de la république, pour remplacer ceux que Tarquin le Superbe avait fait mettre à mort. Plus tard, la même dénomination s'est étendue à tous les sénateurs. V. PATRICIEN. ‖ *Père de l'empereur.* Titre d'honneur dans l'empire grec; selon quelques auteurs, syn. de Patrice.

— Hist. ecclés. *Très-saint père.* S'est dit, au moyen âge, des simples évêques. ‖ *Père des pères.* Titre qui a été donné aux papes, dans le moyen âge. ‖ *Père d'orare.* Un abbé qui commande à plusieurs autres, dans l'ordre de Citeaux.

— Comm. relig. *Petits Pères.* Augustins qui avaient à Paris un couvent, fondé par la reine Marguerite, première femme de Henri IV. ‖ *Pères de la mort.* Religieux qui se dévouaient pour prendre soin des pestiférés.

— Cout. de Meaux. *Père perpétuel.* Le père ou l'aïeul d'une femme mariée.

PÉREAU. s. m. Techn. Vase dans lequel le cirier fond la cire pour la filer.

PÉRÉBIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs dioïques ou polygames, de la famille des urticées. Le pérébier est un arbre de moyenne grandeur, qui croît à la Guiane et rend un suc laiteux quand on incise son écorce.

PÉRÉDIE. s. f. (du lat. *per*, augment., et *edere*, manger). Philol. Mot forgé qui signifie, L'envie de manger personnifiée. Plaute en fait plaisamment le nom d'une contrée imaginaire. V. BIBESIE.

PÉRÉE. s. f. Géogr. anc. Mot qui signifie, en général, Contrée située au-delà d'un fleuve ou d'une mer. ‖ Partie de la Palestine située au-delà du Jourdain. ‖ *Pérée éolienne.* Partie de la côte d'Éolie, vis-à-vis de Mitylène. ‖ *Pérée rhodienne.* Partie méridionale de la Carie, vis-à-vis de l'île de Rhodes.

PÉRÉEN, ÉENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant d'une Pérée.

— Hist. ecclés. V. PERATIQUE.

PÈRE-EN-RETZ (SAINT-). Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. de Paimbœuf (Loire-Inférieure); 2,500 hab.

PÉRÉFIXE (Hardouin de Beaumont de). Archevêque de Paris, et membre de l'Académie française; naquit en 1605, et mourut en 1670; son principal ouvrage est la *Vie de Henri IV*.

PÉREGRIN, INE. adj. et s. (du lat. *peregrinus*, et, *per*, à travers; *ager*, *agri*, champ). Voyageur, pèlerin, étranger. Vieux et tout à fait hors d'usage.

— Hist. ecclés. *Communion pérégrine.* Espèce de dégradation ecclésiastique. ‖ *Subir la communion pérégrine.* Déchoir de son rang.

— Fauconn. *Faucon pérégrin.* Oiseau de proie qui n'est pas apprivoisé.

PÉRÉGRINAIRE. s. m. Hist. ecclés. Moine chargé de recevoir les voyageurs.

PÉRÉGRINATION. s. f. (pr. *pé-ré-gri-na-ci-on*; du lat. *peregrinatio*). Voyage en pays lointain; aimer les pérégrinations. Faire d'interminables pérégrinations. C'est surtout aux habitants des grandes villes que la *pérégrination* s'offre avec tous ses avantages. (Percy.) Il prit la résolution d'aller à Arpino, dans la terre de Labour, s'isoler sur le point le plus élevé de la montagne, regardant ce voyage comme sa dernière *pérégrination*. (Id.) Ce mot a vieilli; il doit revivre, car nous n'avons pas son équivalent dans la langue.

PÉRÉGRINER. v. n. 1re conj. Faire un pèlerinage. Aller au loin, faire un long voyage. Il est vieux, mais regrettable; il dit plus que Voyager.

PÉRÉGRINI. s. m. pl. (mot lat. qui signifie *étrangers*). Myth. rom. Dieux étrangers chez les Romains.

PÉRÉGRINITÉ. s. f. (du lat. *peregrinitas*, condition de l'étranger). Jurispr. État de celui qui est étranger dans un pays. ‖ *Vice de pérégrinité.* Incapacité résultant de la qualité d'étranger.

— Didact. Air étranger, manières étrangères. Faut-il que l'air de *pérégrinité* nous plaise si fort, que nous perdions celui qui nous est naturel? (Art de ne point s'ennuyer.) ‖ Vice de langage, consistant à employer des locutions, des tours de phrase qui n'appartiennent qu'aux langues étrangères.

— Signifiait anciennement Chose étrangère, inconnue. Je vous ai longtemps connu amateur de *pérégrinité*, et désirant toujours voir et toujours apprendre. (Rabelais.)

— Antiq. rom. Se disait chez les Romains de l'état d'un homme dépouillé du titre de citoyen romain, et rendu par là semblable à un étranger.

PÉRÉGRINOMANE. adj. et s. des 2 g. (du lat. *peregrino*, je voyage; et du gr. *μανία*, manie). Didact. Celui, celle qui a la manie de voyager. On dit aussi *peregrinomaniaque*.

PÉRÉGRINOMANIAQUE. adj. et s. V. PÉRÉGRINOMANE.

PÉRÉGRINOMANIE. s. m. Didact. Manie, goût passionné des voyages. Ce mot a été forgé par Gui-Patin.

PÉRÉGRINOMANIQUE. adj. des 2. g. Qui tient à la manie des voyages. Inusité.

PÉRÉIASLAV. Géogr. Ville forte et commerçante de la Russie d'Europe, à 88 kilom. de Kiew.

PÉRÉKOP. Géogr. Ville et forteresse de la Russie d'Europe, sur l'isthme de Pérékop, qui joint la Crimée au continent; 3,000 hab.

PÉREMBRYON. s. m. Bot. Partie de l'embryon des monocotylédones qui renferme dans son intérieur la piumule et les radicules non apparentes au dehors.

PÉREMPTION. s. f. (*pé-ramp-ci-on*; du lat. *peremptio*, formé de *perimo*, détruire). Jurispr. civ. Anéantissement, après un certain délai, de procédures non continuées, de jugements par défaut non exécutés, d'inscriptions hypothécaires non renouvelées. La péremption est une sorte de prescription; elle a son effet toutes les fois qu'il y a cessation de poursuites pendant trois ans. Péremption d'instance. Péremption acquise, encourue, empêchée, couverte.

PÉREMPTOIRE. adj. des 2 g. (pr. *pé-ran-ptoare*; du lat. *peremptorius*; rad. *perimere*, détruire). Décisif, contre quoi il n'y a rien à répliquer, à alléguer. Raisons, moyens, arguments, preuves, démonstrations, réponses péremptoires.

— Jurispr. Qui tient de la péremption. N'est guère usité que dans cette locution: *Exception péremptoire.* Celle qui a pour objet la péremption. ‖ *Exception péremptoire de forme.* Celle par laquelle le défendeur requiert le rejet de la demande, parce qu'elle n'a pas été formée régulièrement, sauf au demandeur à la renouveler dans les formes. ‖ *Exception péremptoire de fond.* Celle par laquelle le défendeur requiert que la demande soit rejetée, pour certains vices ou certaines circonstances inhérentes, soit à la réclamation, soit à la personne même du demandeur.

— Dr. rom. *Édit péremptoire.* Assignation définitive, à laquelle on était tenu de se rendre, sous peine d'être considéré et jugé comme contumace.

PÉREMPTOIRE. s. m. Anc. cout. Délai qui doit être laissé après chacune des criées. Selon la coutume du Bourbonnais, le péremptoire était de quinze jours.

PÉREMPTOIREMENT. adv. D'une manière péremptoire, d'une manière décisive, sans réplique. Répondre péremptoirement.

PÉREMPTORISER. v. n. 1re conj. Anc. cout. Accorder un délai. Donner les péremptoires.

PÉRENNE. adj. des 2 g. (du lat. *perennis*, ét., *per*, ; durant, *annus*, année). Perpétuel. Le monde n'est qu'une branloire *pérenne*, toutes choses y branlent sans cesse. (Montaig.) Deux ruisseaux *pérennes*, bordés de beaux arbres. (Ja

PÉRENNIAL, ALE. adj. (du lat. *perennis*, qui dure). Synon. de Pérenne. Vieux mot inusité.

PÉRENNIBRANCHE. adj. des 2 g. (du lat. *perennis*, qui dure; et du gr. *βράγχια*, branchies). Zoo!. Dont les branchies sont persistantes. || PÉRENNIBRANCHES. s. m. pl. Groupe de reptiles ou d'amphibies, comprenant ceux dont les branchies persistent pendant toute la vie.

PÉRENNISER. v. a. 1re conj. Rendre perpétuel, faire durer longtemps. Pérenniser les préjugés, les routines, les mauvaises routines. Pérenniser les bonnes institutions d'un pays. Ce mot a vieilli.

— SE PÉRENNISER. v. pron. Être perpétuel, avoir une continuité non interrompue.

PÉRENNITÉ. s. f. (ét., V. PÉRENNE). Didact. Perpétuité, continuité non interrompue; état de ce qui dure longtemps. Dieu nous délivre de la *pérennité* des mauvaises routines. (Ch. Nod.)

PÉRÉOLE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la centaurée bleue.

PÉRÉQUAIRE s. m. Anc. admin. Cadastre d'une commune. Vieux mot inusité.

PÉRÉQUATEUR. s. m. (pr. *pé-ré-koua-teur*; ét. lat. *per*, parmi; *æquare*, égaler). Ant. et admin. Officier public qui répartit également les charges, les impôts. Voltaire a employé ce mot; néanmoins, dans l'administration moderne on se sert plus ordinairement de *répartiteur*.

PÉRÉQUATION. s. f. (pr. *pé-ré-koua-cion*). Antiq et admin. Répartition égale des charges, des impôts. Ce mot est employé aussi bien dans l'administration moderne que dans les codes anciens.

— Géom. Équation parfaite, équation au plus haut degré. Inusité.

PÉREZIE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, de la tribu naturelle des nassauviées, originaire de l'archipel de Magellan.

PER FAS ET NEFAS. loc. adv. (pr. *pèr fass ett néfass*; littéral. *par le permis et le défendu*). Mots tirés du latin, que nous employons proverbialement pour dire, Par tous les moyens possibles, tant ceux qui sont licites, que ceux qui ne le sont pas.

PERFECTEUR. s. m. (du lat. *perfector*; de *perficere*, parfaire). Celui qui perfectionne, qui met la dernière main. Le temps qui est le destructeur de toute législation humaine, en est aussi le *perfecteur*. (Cérutti.) Peu usité.

PERFECTIBILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Perfectibiliser. S'empl. adj. Comment se fait-il donc que les instituteurs tiennent le dernier rang dans la civilisation *perfectibilisée*? (Fourier.)

PERFECTIBILISER. v. a. 1re conj. Rendre perfectible. Néologisme employé par Fourier.

PERFECTIBILISME. s. m. Perfectionnement progressif et illimité de l'état social, amélioration continue, illimitée de la condition humaine.

PERFECTIBILISTE. s. m. Néol. Celui qui tend à la perfectibilité. Canning était un des *perfectibilistes*, hommes du progrès et du vol sublime, qui ne voient la civilisation que dans les salons. (Cormen.)

PERFECTIBILITÉ. s. f. État, qualité de ce qui est perfectible. Perfectibilité de l'humanité. Perfectibilité de l'intelligence humaine. La perfectibilité n'est autre chose que le développement progressif de l'espèce humaine. Le principe de la perfectibilité est dans l'homme lui-même. Ce qui est ancien devrait être éternel, l'homme perdrait son plus bel attribut, la *perfectibilité*. (Boiste.) La *perfectibilité* indéfinie de l'âme prouve son immortalité. (Addisson.) Il semble que rien ne nous empêche de lire distinctement dans le passé l'histoire de la parole, qui est l'instrument de notre *perfectibilité* future. (Ch. Nodier.) Jamais les âmes avilies dans l'opprobre du vice ne se sont élevées à cette haute conception de la *perfectibilité* qui franchit les barrières où s'arrête le vulgaire. (Virey.) Mais toutes ces sensations ayant pour centre commun l'âme, attribut spécial de l'espèce humaine et cause toujours active de *perfectibilité*, elles y ont été réfléchies, comparées et jugées. (Brill.-Savar.)

PERFECTIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *perfectibilis*, rad. *perficere*, perfectionner). Qui est susceptible d'être perfectionné. L'homme est un être éminemment perfectible. L'homme tend vers la perfection, sans jamais l'atteindre ici-bas; son perfectionnement est le but de sa vie, et dans cette carrière il peut faire des progrès de jour en jour, car il est *perfectible*. (S***.)

PERFECTIF, IVE. adj. Philos. Qui est arrivé au dernier degré de perfection; qui est dans un état de perfection absolue. Si les choses matérielles étaient perçues immédiatement, elles seraient une véritable lumière pour l'esprit, car elles en seraient la forme intelligible et *perfective*; elles lui seraient donc supérieures. (Jouff.)

PERFECTION. s. f. (pr. *per-fek-ci-on*, du lat. *perfectio*, de *perficere*, achever). Signifie au propre, Achèvement entier. Dans un an, cet édifice sera porté à sa perfection. Il est peu usité dans cette acception.

— État d'un corps animé qui est parvenu à un point aussi parfait que le comporte sa nature. Le corps de l'homme n'est pas plus tôt arrivé à son point de *perfection*, qu'il commence à déchoir. (Buff.)

— Qualité constitutive de ce qui est parfait dans son genre, idée du parfait. En ce sens, il ne s'emploie qu'au singulier. Chercher la perfection. Tendre, aspirer, arriver, atteindre à la perfection. Être éloigné de la perfection. S'approcher de la perfection. Le comble, le sommet, le faîte de la perfection. Il faut toujours tendre à la *perfection*. (La Bruy.) Le motif seul fait le mérite des actions des hommes, et le désintéressement y met la *perfection*. (Id.) Ils lui ont tracé l'idée d'une *perfection* et d'un héroïsme dont il n'est point capable. (Id.) Elle ne met pas une *perfection* chimérique dans les œuvres que Dieu ne demande pas de nous. (Mass.) La connaissance de Dieu est la *perfection* de la sagesse. (Fléch.) L'administration de la France acquérait son dernier degré de *perfection*. (Volt.) Racine est de tous nos écrivains celui qui a le plus approché de la *perfection*, dans l'élégance et la beauté continue de ses ouvrages. (Id.) Nous sommes aussi touchés de l'ébauche la plus grossière dans les premières découvertes d'un art, que des beautés les plus achevées, lorsque la *perfection* nous est une fois connue. (Id.) La *perfection* des ressorts du corps humain. (Buff.) La *perfection* de l'homme, c'est le bonheur. (Mme Neck.) Il faut tendre à la *perfection* sans jamais y prétendre. (Malebr.) La poursuite imprudente de la *perfection* mène à l'imperfection. (Boiste.)

— Qualité excellente de l'âme et du corps. En ce sens, il s'emploie ordinairement au pluriel. Avoir de grandes perfections. Être orné, être doué de toutes les perfections, de toutes sortes de perfections. Ce jeune homme a toutes les perfections, possède toutes les perfections. Quelle est la perfection qui lui manque? Aucune autre perfection ne se fait désirer en nous.

— Théol. *Les perfections de Dieu*. Les qualités infinies que possède son être, qui sont en lui, qui le constituent.

— En termes de spiritualité chrétienne. État parfait de la vie. La perfection du chrétien. La perfection de la vie chrétienne, de la vie religieuse. Travailler à sa perfection. La perfection du chrétien est de renoncer à soi-même. La grâce, cette excellente ouvrière, se plaît quelquefois à renfermer en un jour la *perfection* d'une longue vie. (Boss.) Il s'avança dans la *perfection* sans empêchement et sans obstacle. (Fléch.) On est d'autant plus parfait qu'on aime plus la *perfection*. (Id.) Ils sont retardés dans le chemin de la *perfection*. (La Bruy.) La meilleure partie de notre *perfection* consiste à bien remarquer nos imperfections. (La Mothe le Vayer.) On a une si haute idée de la *perfection*, quand on ne la pratique pas. (Mme de Maintenon.)

— Loc. adv. *En perfection*. Parfaitement, d'une manière parfaite. Travailler en perfection. Peindre en perfection. Danser, chanter en perfection. Réciter des vers en perfection. Raconter en perfection. || On dit de même, *à la perfection*.

— Iconol. La Perfection a été représentée sous les traits d'une femme richement vêtue, la poitrine et le sein découverts, et tenant un compas dont elle trace un cercle. Derrière elle est le zodiaque, qui désigne la révolution accomplie du cours du soleil, comme le cercle est la figure de géométrie la plus parfaite.

PERFECTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Perfectionner. S'empl. adjectiv. Ouvrage perfectionné. Instrument perfectionné. Mécanisme perfectionné. Machines perfectionnées. Arts, sciences perfectionnées. Esprit perfectionné. Mœurs perfectionnées. Civilisation, société perfectionnée. Le malheur de nos langues *perfectionnées* est d'avoir fourni des mots à toutes les nuances de l'idée. (Ch. Nod.) On sait que les messageries et les postes, *perfectionnées* par Louis XI, furent d'abord établies par l'université de Paris. (Chateaub.) Les arts nécessaires étant *perfectionnés*, les arts d'ostentation commencèrent à être en honneur. (Volt.)

PERFECTIONNEMENT. s. m. (pr. *per-fèk-ci-o-ne-man*). Action de perfectionner. Effet de cette action. Le perfectionnement d'une machine. Le perfectionnement des arts et des sciences. Le perfectionnement de l'administration. Le perfectionnement de la langue française. Le perfectionnement de l'esprit humain. Perfectionnement utile, désirable, nécessaire, prompt, lent, insensible. Favoriser, hâter le perfectionnement. Contribuer au perfectionnement. Étrange effet du *perfectionnement* social! d'abondantes récoltes sont une calamité, parce qu'il est bon que le pain soit cher pour nourrir le luxe de l'inutilité. (Boiste.)

— Les dictionnaires ne parlent pas plus du pluriel de *perfectionnement* que si ce pluriel n'existait pas. Il ne faut pas trop se hâter dans la voie des perfectionnements. Dieu, qui surveille et qui conduit l'humanité dans sa marche, a voulu qu'elle se développât lentement, successivement, et qu'elle réalisât des perfectionnements presque insensibles. Qui ose rait nier les immenses perfectionnements obtenus depuis cinquante ans dans l'industrie, les arts et les sciences?

PERFECTIONNÉMENT. adv. En perfection. Inusité.

PERFECTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *per-fèk-ci-o-né*; du lat. *perficere*, formé de la particule *per*, qui marque excellence, et *facere*, faire; *faire excellemment*, *faire entièrement*). Signifie au propre, Achever complétement, de telle sorte qu'il ne manque rien, sous quelque rapport que ce soit. Rendre parfait dans son genre.

— Dans un sens moins absolu et très-usité. Rendre plus parfait, faire qu'une chose déjà bonne en elle-même devienne encore meilleure, qu'elle présente une utilité plus grande, des avantages plus marqués. Dans ce sens, il se dit de tout ce qui est du domaine des travaux manuels, des arts et métiers, de l'industrie, et de tout ce qui peut recevoir une exécution matérielle plus fine, plus achevée, en un mot, plus excellente ou plus parfaite. Perfectionner des instruments aratoires. Perfectionner les constructions navales. Perfectionner le mécanisme d'une montre, d'une machine à vapeur. Perfectionner les instruments à précision.

— Par anal. Se dit, non plus en parlant de l'objet matériel, du travail de la main, mais du procédé que l'on suit, du système de travail en lui-même, de la méthode par laquelle on obtient une exécution plus avantageuse et vraiment supérieure. Perfectionner la mécanique, les arts et métiers, les arts industriels. Perfectionner l'horlogerie, la quincaillerie, la métallurgie. Perfectionner les filatures.

— Faire faire des progrès. Dans un ordre plus relevé, Se dit des arts, des sciences et des livres, de tout ce qui compose la civilisation, le progrès d'un peuple. Perfectionner la typographie. Perfectionner la peinture, la musique. Perfectionner la chimie, la médecine. Perfectionner la littérature. Perfectionner les institutions politiques et sociales d'un peuple. La diversité de nos études et de nos caractères n'a pas peu contribué à *perfectionner* l'art de colorer. (Dider.) Il ne se fit dans ses états aucun changement qui corrompît ni qui *perfectionnât* l'administration. (Volt.) Les sciences sont le chef-d'œuvre du génie et de la raison. L'esprit d'imitation a produit les beaux-arts, et l'expérience les a *perfectionnés*. (J.-J. Rouss.)

— Dans un sens purement moral, Améliorer, corriger les défauts, les imperfections de la nature. Perfectionner l'esprit, le goût, la raison, le jugement, le caractère, les mœurs. La lecture des bons livres perfectionne l'esprit. La fréquentation des honnêtes gens perfectionne les mœurs. Les plus nobles efforts de l'esprit humain sont ceux qui tendent à *perfectionner* notre raison. (Volt.) C'est de la société que l'homme tient sa puissance, c'est par elle qu'il a *perfectionné* sa raison. (Buff.) Boileau, tout en *perfectionnant* le goût et la langue, a donné à l'esprit français, l'on ne saurait le nier, une disposition très-défavorable à la poésie. (Mme de Staël.) La nature fournit les germes, l'art les *perfectionne*. (De Meilhan.) On peut *perfectionner* la nature, mais il est impossible de la détruire. (Id.) On a voulu tout *perfectionner*, et tout a dégénéré. (Volt.)

— Absol. *Perfectionner* est un des mots les plus superbes et qui honorent le plus la nature humaine; changer est un de ceux qui marquent le plus sa faiblesse, et qui l'avilissent davantage. (Mme Necker.) Lorsque l'esprit humain *perfectionne*, c'est moins qu'il imagine de nouvelles règles, que parce qu'il simplifie celles qu'il connaissait auparavant. (Condill.) Quand l'homme croit avoir *perfectionné*, il n'a fait que déplacer les choses. (Balzac.)

— SE PERFECTIONNER. v. pron. Être perfectionné dans toutes les acceptions du verbe actif. Les métiers, les arts, les sciences, les industries se perfectionnent. La civilisation se perfectionne. L'esprit, la raison, les mœurs se perfectionnent. L'humanité entière se perfectionne. L'industrie s'étant *perfectionnée* dans les villes, s'est accrue dans les campagnes. (Volt.) Ils ont *perfectionné* la morale, qui est la première des sciences. (Id.) La nature se *perfectionne*, elle anime, mais, hélas! elle ne peut animer sans détruire. (A. Martin.) La turpitude de notre théâtre et de notre littérature va toujours en se *perfectionnant*, et il est de plus en plus avéré que les succès ne sont plus qu'une affaire d'arrangement. (La Harpe.)

— *Se perfectionner dans*. Se perfectionner dans un art, dans une science. Aussi c'est dans cette morale et dans l'économie politique, dans l'agriculture, etc., que les Chinois se sont *perfectionnés*. (Volt.)

— *Se perfectionner par*. Se perfectionner par le travail. Se perfectionner par la fréquentation des gens de bien. Les méchants s'empirent, les bons se *perfectionnent* par leur réunion. (Boiste.)

PERFECTIONNISTE. s. m. (pr. *per-fèk-cio-nisste*). Celui qui rêve une perfection absolue, un progrès illimité. Il se prend presque toujours en mauvaise part. V. PROGRESSISTE.

PERFECTISSIMAT. s. m. Hist. Haute dignité dans l'empire romain; elle était au-dessus du *clarissimat*. Ces titres furent créés par Constantin, dit le Grand.

PERFECTISSIME. adj. des 2 g. (du lat. *perfectissimus*, superlatif de *perfectus*, parfait). Très-parfait.

PERFECTISSIME. s. m. Titre qu'on donnait, dans l'empire romain, à quelques gouverneurs de province et aux personnes qui avaient rempli des magistratures élevées.

PERFEUILLÉ, ÉE. adj. Bot. V. PERFOLIÉ.

PERFICA. Myth. rom. Une des divinités qui présidaient aux voluptés, et que l'on invoquait dans les mariages.

PERFIDE. adj. des 2 g. (du lat. *perfidus*). Traître, déloyal, qui manque de foi, qui trahit sa parole ou la confiance qu'on avait en lui. Un homme perfide. Une femme perfide. Un peuple perfide. Un amant perfide. Un ami perfide. Une femme infidèle, si elle est connue pour telle de la personne intéressée, n'est qu'infidèle; s'il la croit fidèle, elle est *perfide*. (La Bruy.) Il n'y a pas de plus *perfide* ami que l'amour-propre. (Delivry.) L'hypocrisie rend les hommes fourbes, *perfides* et traîtres. (Vernier.)

> Tout enfin du cœur des *perfides* humains
> Ne laisse voir que l'apparence. (Mme DESHOUL.)

> Par ses douceurs soi-même l'on s'abuse,
> Et tout *perfide* cœur en ses pièges trompé,
> Est par un plus *perfide* enfin enveloppé. (LEMERCIER.)

— *Perfide à*. *Perfide* à ce que j'aime. (Corn.)

— *Perfide pour*. Pour moi, pour vous également *perfide*. (Rac.)

— En parlant des choses où il y a de la perfidie, où il entre de la perfidie, où l'on reconnaît la perfidie. Joie perfide. Silence perfide. Amour perfide. Serments perfides. Bienfaits perfides. Bouche perfide. Flèche perfide. Zèle perfide. Action perfide. Sourire perfide. Caresses perfides.

> Dans le sein des mers avides
> Jetons ces richesses *perfides*,
> L'unique élément de nos maux. (J.-B. ROUSS.

> O ciel! qu'est devenu ce monstre audacieux
> Dont le *perfide* effort en ce lieu m'a conduit? (ID.)

> Quand la *perfide* nef du berger adultère
> Sur les flots enlevait Hélène à son époux.
> *Trad. d'Horace.*

— Se prend substantiv. en parlant des personnes. Un perfide. Une perfide. Honte et haine aux perfides. Le perfide! la perfide! Dieu et les hommes doivent s'unir pour punir les perfides. *Perfide*, oses-tu bien te montrer à mes yeux? (Corn.) Tiens, *perfide*, regarde, et démens cet écrit. (Rac.) Le *perfide*, il n'a pu s'empêcher de pâlir. (Id.) Un *perfide* toujours soupçonne son complice. (De Belloy.)

> Fusses-tu par delà les colonnes d'Alcide,
> Je me croirais encor trop voisin d'un *perfide*. (RAC.

PERFIDEMENT. adv. (pr. *per-fi-de-man*). Avec perfidie. En user perfidement avec quelqu'un. Livrer quelqu'un perfidement entre les mains de ses ennemis. Parler, agir perfidement.

PERFIDIE. s. f. (du lat. *perfidia*, manque de foi). Manque de foi, de loyauté, trahison, abus de confiance. Insigne perfidie. Lâche perfidie. Honteuse perfidie. Faire une perfidie. Être auteur, complice, victime d'une perfidie. Tramer de noires perfidies. Soupçonner quelqu'un d'une perfidie. On tire ce bien de la *perfidie* des femmes, qu'elle guérit de la jalousie. (La Bruy.) La *perfidie*, si j'ose le dire, est un mensonge de toute la personne. (Id.) La *perfidie* est noble envers la tyrannie. (Corn.) Il est bien difficile de résister à la séduction d'un sourire, quoique souvent il ne soit qu'une *perfidie*. (Boiste.)

> Ces mêmes héros, prodigues de leur vie
> Ne la rachetaient point par une *perfidie*. (ROUSS.

— Se personnifie quelquefois.

> La lâche *perfidie*
> Qui d'abord en rampant se cache et s'humilie,
> Puis tout à coup levant un sanglant bras,
> Fait siffler ses serpents et porte le trépas. (VOLTAIRE.

— Iconol. La Perfidie est représentée sous les traits d'une femme coiffée de serpents cachés en partie, tenant un [illegible], et qui excite sous sa robe le serpent dont elle est ceinte.

PERFLABLE. adj. des 2 g. (du lat. *perflabilis*, exposé à tout vent). Perméable à l'air. Enceinte faite les murs ni salles transparents et *perflables*. (Montaigne.) Ce mot est inusité.

PERFOLICORNE. adj. des 2 g. (du fr. *perfolié* et *corne*). Entom. Qui a les antennes perfoliées.

PERFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *per*, à travers; *folium*, feuille). Bot. Se dit des feuilles opposées dont les bases sont soudées ensemble, et des feuilles alternes dont les deux lobes inférieurs dépassent la tige et se soudent de l'autre côté.

— Entom. *Antennes perfoliées*. Celles dont les articles aplatis du sommet à la base paraissent comme enfilés par le milieu.

PERFORANT. part. prés. du v. Perforer. Qui perfore. Il est invariable.

PERFORANT, ANTE. adj. Qui est susceptible de perforer, de pénétrer les corps.

— Bot. Se dit de certaines plantes qui s'enfoncent dans les pierres.

— Anat. *Muscles perforants* ou substantivement *perforants*. Certains muscles dont les tendons passent dans l'écartement des tendons d'autres muscles dits *perforés*. *Artères perforantes*. Rameaux artériels qui traversent les muscles inter-osseux [illegible] et sont fournis par l'arcade palmaire profonde; on appelle encore ainsi trois ou quatre artères qui viennent de la profonde division de la crurale, et les rameaux supérieurs et antérieurs de l'arcade plantaire.

PERFORATIF, IVE. adj. Didact. Qui sert à perforer.

— s. m. Chirurg. Espèce de trépan qui sert à percer des trous dans les os. Le perforatif consiste en une lame d'acier pointue, terminée par une pointe triangulaire, de manière à couper et piquer en même temps.

PERFORATION. s. f. (pr. *per-fo-ra-ci-on*). Didact. Action de perforer, de percer quelque chose de part en part.

— Diplom. Action de percer avec un poinçon des actes accusés de faux pour signaler la présomption élevée contre eux. On reconnaît dans beaucoup d'anciennes chartes des traces de perforation.

— Chir. et pathol. Ouverture accidentelle dans la continuité des organes, produite par une lésion externe, ou résultant d'une affection interne et sans le secours d'aucune cause vulnérante. Les perforations internes sont dites *spontanées*, et s'observent surtout à l'estomac, et particulièrement à la suite d'une phlegmasie.

PERFORÉ, ÉE. part. pass. du v. Perforer. S'empl. adjectiv.

— Anat. *Muscles perforés*. Ceux dont les fibres s'écartent dans un point de leur longueur pour donner passage aux tendons des muscles dits *perforants*.

— Bot. Qui est percé de trous ; tel est le sommet des poils de l'ortie dioïque, le centre du stigmate du lis.

— Entom. *Élytres perforées*. Celles qui offrent une petite cavité dans leur milieu. ‖ *Corselet perforé*. Celui qui présente une ouverture pour le passage de la partie supérieure de la tête.

— Conchyl. *Manteau perforé*. Celui qui, à l'endroit de la réunion des deux lobes, présente deux ou trois trous dans son prolongement.

PERFORER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *per*, à travers ; *foro*, je perce). Techn. Percer.

— SE PERFORER. v. pron. Être perforé.

PERFORMER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *per*, par ; *formare*, former). Donner la dernière forme, la dernière façon. Achever, parfaire, accomplir. Il est inusité.

PERFUS, USE. adj. (pr. *per-fu*, *per-fu-ze* ; du lat. *perfusus*, part. de *fundere*, répandre). Bot. Se dit de parties répandues sur toute la surface d'une autre partie ; par exemple, des graines qui sont répandues sur toute la surface des valves ou des cloisons ; dans cette dernière catégorie se trouvent les graines du pavot.

PERGA. Géogr. anc. Ville capitale de la Pamphylie ; aujourd'hui, Cara-Hissar.

PERGAME. Géogr. anc. Citadelle de Troie. Se prend quelquefois pour Troie elle-même. ‖ Hist. anc. *Royaume de Pergame*. État de l'Asie-Mineure, qui fut fondé en 288 av. J.-C., par l'eunuque Philétère, et qui embrassa bientôt toute l'Asie-Mineure. Les rois de Pergame furent les fidèles alliés des Romains.

PERGAMENTACÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *pergamentum*, parchemin). Didact. Qui a la forme ou la consistance d'une feuille de parchemin. Feuilles pergamentacées. Expansions pergamentacées.

PERGAMÉNIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la ville ou du royaume de Pergame. ‖ Qui appartient à cette ville, à ce royaume ou à leurs habitants.

— Antiq. *Charte pergamenienne*. Nom primitif du parchemin.

PERGASE. Géogr. anc. Un des dèmes de l'Attique, dans la tribu Erechthéide.

PERGASIE ou **PERGÉENNE.** adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane, adorée à Perga, en Pamphylie.

PERGIE ou **PERGÉE.** s. f. Féod. Ce qu'on payait au seigneur pour qu'il établit des messiers. ‖ Amende pour le dégât causé par les bestiaux.

PERGOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant du Perche, synonyme de Percherois.

PERGOLÈSE. s. m. Hortic. Variété de raisin noir.

PERGOLÈSE (Jean-Baptiste). Célèbre compositeur napolitain, né en 1704 à Casorin, mort en 1737 ; il s'est surtout distingué dans la musique religieuse ; son *Stabat* jouit d'une immense réputation.

PERGUE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, de la famille des uropristes, voisin des tenthrèdes ou mouches à scie.

PERGULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des apocynées, originaires des Indes orientales. Les principales espèces sont la pergulaire glabre, la pergulaire tomenteuse, la pergulaire du Japon, la pergulaire purpurine.

PERHYDRIODURE. s. m. Chim. Combinaison au maximum d'iodure d'hydrogène, avec un corps simple. Perhydriodure de carbone.

PÉRI. s. f. Myth. or. Nom donné à des génies femelles qui, dans les contes persans, sont des créatures intermédiaires entre les anges et l'humanité. Les péris sont toutes bienfaisantes et jouent le même rôle que nos fées.

PÉRI, IE. part. pass. du v. Périr. S'empl. adjectiv. pour marquer l'état qui résulte de l'action de périr. *Ils sont péris*, ils n'existent plus. V. PÉRIR.

— Blas. Se dit des pièces qui sont raccourcies de manière à ne pas toucher les bords de l'écu.

PÉRIACTE. s. m. Antiq. gr. Espèce de machine de guerre. ‖ Machine de théâtre, ayant plusieurs faces, offrant des décorations diverses en tournant sur elle-même, et tenant lieu de nos coulisses.

PÉRIAL. adj. et s. m. Anat. Une des pièces élémentaires qui constituent chaque vertèbre. Os périal. ‖ Au plur., les *os périaux*. La première paire d'osselets placés immédiatement au-dessus du cycléal.

PÉRIAMBE. s. m. Littér. anc. Pied composé de deux brèves ; on l'appelait aussi *pyrrhique*. ‖ C'est probablement un mot mal lu dans les auteurs latins, pour *pariambe*. V. ce mot.

PÉRIANDRE. Tyran de Corinthe, en 628 av. J.-C., se rendit odieux par sa cruauté envers les Corinthiens et sa propre famille.

PÉRIANDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., περί, autour ; ἀνήρ, ἀνδρός, homme). Bot. Qui entoure les étamines. Le nectaire périandrique n'a été observé que dans les fleurs monadelphes.

PÉRIANTHE. s. m. (ét. gr., περί, autour ; ἄνθος, fleur). Bot. Selon Linné, Toute espèce de calice ou d'involucre ; d'après les botanistes modernes, Enveloppe des organes génitaux de la fleur, qu'elle soit simple ou double. ‖ Quelques auteurs désignent expressément par ce mot : la partie supérieure du calice, toutes les fois qu'on peut la distinguer, d'une manière quelconque, de la partie inférieure ; ils prennent aussi *périanthe* pour synonyme de Périchine ou de Périphonante.

PÉRIANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'un périanthe simple ou double. Fleur périanthée.

PÉRIANTHIEN, IENNE. adj. Bot. Qui provient d'un périanthe. Indusies périanthiennes.

PÉRIAPTE. s. m. (ét. gr., περί, autour ; ἅπτω, j'attache). Antiq. gr. Amulette, talisman que l'on portait au cou, comme préservatif de certaines maladies.

PÉRIATOME. s. m. (ét. gr., περί, autour ; ἄτομος, atome). Phys. Nom donné aux pores invisibles, quoique très-nombreux, qui sont le résultat immédiat de la porosité propre à chaque corps, et qui donnent lieu à toutes les actions chimiques. Les périatomes sont appelés aussi *pores primaires*.

PÉRIBÉE. Temps hér. Petite fille de Pélops ; Télamon la rendit mère d'Ajax.

PÉRIBLASTÉTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., περί, autour, βλαστησις, pousse). Bot. Qui entoure, qui borde les expansions ou le blastème des lichens. Conche périblastétique.

PÉRIBLÉPHARÉ, ÉE. adj. (ét. gr., περί, autour ; βλέφαρον, paupière). Infus. Épithète donnée à une section du genre urcéolaire, comprenant ceux de ces animalcules dont les cirres vibratiles paraissent garnir tout le tour du limbe.

PÉRIBLEPSIE. s. f. (pr. *pé-ri-blep-si* ; et gr., περί, autour ; βλέψις, regard). Méd. Regard effaré, inquiet, qu'on remarque ordinairement chez un malade en délire et qui consiste dans un certain mouvement des yeux, qui se promènent sur tous les objets sans s'arrêter sur aucun.

PÉRIBOLE. s. m. (du gr. περιβολή). Antiq. relig. Première enceinte des temples païens.

— Espace consacré, planté de vignes et d'arbres fruitiers, qu'on laissait autour des temples, et dont la récolte appartenait aux prêtres.

— Relig. chrét. Première enceinte des temples chrétiens, qui renfermait divers petits bâtiments et des cours, et qui était inviolable comme l'église elle-même.

— Archit. mod. Espace laissé entre un édifice quelconque et la clôture de cet édifice. Le péribole de la Bourse de Paris est planté d'arbres.

— Médec. Déplacement des humeurs qui se portent vers la surface du corps.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves, dont l'animal est extrêmement voisin de celui des porcelaines, mais dont la coquille est très-différente.

PÉRIBROSE. s. f. (pr. *pé-ri-bro-ze* ; ét. gr., περί, autour ; βρώσκω, je ronge). Chir. Ulcération des paupières, ou simplement ulcération autour des paupières.

PÉRICAL. s. m. (mot indien qui signifie *pied fébricitant*). Pathol. Nom donné par les naturels de Cochin (Malabar), à une certaine maladie qui se porte sur l'une ou l'autre des extrémités inférieures, rarement sur les deux, et toujours à la partie la plus basse.

PÉRICALICIE. s. f. (ét. gr., περί, autour ; κάλυξ, calice). Bot. Classe de plantes, comprenant celles qui sont les étamines insérées au calice. Péricalicie est synonyme de Péristaminie.

PÉRICALLE. adj. des 2 g. (du gr. περικαλλής, très-beau). Ornith. Épithète donnée à tout oiseau qui se distingue par la beauté de son plumage. ‖ PÉRICALLES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des sylvains.

PÉRICARDE. s. m. (ét. gr., περί, autour ; καρδία, cœur). Anat. Sac membraneux, de forme triangulaire, situé à la partie inférieure du médiastin antérieur, adhérent à l'aponévrose centrale du diaphragme et enveloppant le cœur à la manière des membranes séreuses, c'est-à-dire sans le contenir dans sa cavité. Le péricarde est composé de deux membranes dont l'extérieure est fibreuse, et l'intérieure séreuse ; il facilite les mouvements du cœur au moyen d'une quantité plus ou moins grande de sérosité qu'il renferme. Vaisseaux du péricarde. Artères du péricarde.

PÉRICARDIAIRE. adj. des 2 g. Médec. Qui s'engendre dans le péricarde. Vers péricardiaires.

PÉRICARDIN, INE. adj. Anat. Qui appartient ou qui aboutit au péricarde.

PÉRICARDITE. s. f. Pathol. Inflammation du péricarde, causée ordinairement par des coups, des chutes sur la région du cœur ou des affections morales vives et profondes ; le diagnostic de la péricardite est assez difficile, et la terminaison de cette maladie est presque toujours funeste. On distingue trois sortes de péricardites : la péricardite aiguë, la péricardite subaiguë et la péricardite chronique. Péricardite avec granulation du péricarde, avec suppuration considérable. Traitement de la péricardite.

PÉRICARPE. s. m. (ét. gr., περί, autour ; καρπός, fruit). Bot. Partie du fruit qui renferme les graines. Le péricarpe d'un fruit comprend tout ce qui, dans ce fruit, n'est pas de la graine ; il se compose toujours de trois parties superposées : l'*épicarpe*, le *sarcocarpe* ou *mésocarpe*, etc., l'*endocarpe*. Les capsules, les gousses, les siliques, les follicules, les noix, etc., sont des péricarpes.

— Urne des mousses.

— Thérap. Topique appliqué sur le poignet, pour guérir la fièvre.

PÉRICARPIAL, ALE. adj. Bot. Qui se développe dans ou sur le péricarpe. Bulbilles péricarpiales. Épines péricarpiales.

PÉRICARPIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport au péricarpe ; qui appartient, qui ressemble au péricarpe.

PÉRICENTRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pé-ri-san-trike* ; ét. gr., περί, autour ; κέντρον, centre). Didact. Qui est disposé autour du centre.

— Bot. Épithète donnée à l'insertion des étamines, quand celles-ci paraissent être disposées autour du centre de la partie indivise du calice, dans le cas où cette partie du calice est plane ou seulement concave.

PÉRICHÈSE ou **PÉRICHÈZE.** (pr. *pé-ri-kè-ze* ; ét. gr., περί, autour ; χαίτη, crinière). Bot. Involucre qui entoure la base du pédicelle de l'urne des mousses, et qui est composé de petites bractéoles, différentes des autres feuilles par leur forme, leur consistance membraneuse, etc. ‖ Collerette formée par les feuilles de la tige, qui remplacent le périchèse non existant.

— Il y a des auteurs qui écrivent *périchète*.

PÉRICHÉTIAL, ALE. adj. (pr. *pé-ri-ké-ci-al*). Bot. Qui fait partie du périchèse, qui le constitue. ‖ Qui a un long périchèse.

PÉRICHONDRE. s. m. (pr. *pé-ri-kon-dre* ; ét. gr., περί, autour ; χόνδρος, cartilage). Anat. Membrane fibreuse, analogue au périoste, qui revêt tous les cartilages non articulaires.

PÉRICHORES. adj. et s. m. pl. (pr. *pé-ri-kore* ; ét. gr., περί, autour ; χορεύω, je danse). Antiq. gr. Se dit des jeux grecs qui n'étaient ni sacrés ni périodiques, et qui se donnaient pour les habitants d'une petite contrée.

PÉRICHORÈSE. s. f. (pr. *pé-ri-ko-rè-ze* ; ét. gr., περί, autour ; χωρέω, je marche). Théol. Circumincession des personnes de la Trinité. V. CIRCUMINCESSION.

PÉRICHYT. s. f. (pr. *pé-ri-kitt*). Antiq. Espèce de lutte, l'un des jeux permis par le code Justinien.

PÉRICIONIEN. adj. m. Myth. gr. Un des surnoms de Bacchus.

PÉRICLADE. s. m. (ét. gr., περί, autour ; κλάδος, branche). Bot. Évasement de la base du pétiole, qui souvent embrasse la tige ou les rameaux ; cet évasement se remarque principalement dans les cypéracées.

PÉRICLÉRITIDE. Antiq. gr. V. ÉPICLÈRE.

PÉRICLÈS. L'un des plus grands hommes d'Athènes, né entre les années 500 et 490 av. J.-C., fut élevé par Zénon et Anaxagore, se lança dans la carrière politique et devint chef du parti populaire, régna seul à Athènes pendant quinze ans, lança les Athéniens dans la guerre du Péloponnèse, fut déposé du commandement, réintégré ensuite, et bientôt après mourut de la peste, l'an 429 av. J.-C. Son éloquence égalait ses talents politiques ; il mérita de donner son nom à tout un siècle ; on dit le *siècle de Périclès*, comme on dit le siècle d'Auguste, le siècle de Louis XIV.

PÉRICLINANTHE. s. m. V. PÉRICLINE.

PÉRICLINE. s. m. (ét. gr., περί, autour ; κλίνη, lit). Bot. Ensemble de bractées qui entourent l'assemblage des fleurs dans les synanthérées ; c'est le *périphoranthe* de Richard, et le *calice commun* de Linné.

PÉRICLINIFORME. adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'un péricline. L'involucre des synanthérées est presque toujours pérciliniforme.

PÉRICLINOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui a l'apparence d'un péricline, telles sont les squamelles, toutes les fois que, dans les synanthérées, elles entourent les fleurs de la couronne à laquelle les appartiennent.

PÉRICLITANT. part. prés. du v. Péricliter. Qui périclite. Il est invariable. Des royaumes périclitant. La royauté périclitant.

PÉRICLITANT, ANTE. adj. Didact. Qui est susceptible de péricliter, de tomber en péril, de tendre à la ruine.

PÉRICLITATION. s. f. (pr. *pé-ri-kli-ta-ci-on*). État de ce qui périclite, de ce qui est en péril. La périclitation de la paix publique, des affaires de l'État.

PÉRICLITER. v. n. 1re conj. (du lat. *periclitare*, *periculum*, péril, danger). Être en péril, en parlant des choses. Une affaire qui périclite. Il ne faut jamais que l'honneur périclite. Mettre de l'argent en mauvaise main, c'est le faire péricliter. L'État périclite. Le crédit public n'a que trop souvent périclité.

PÉRICLYMÈNE. s. m. (du gr. περικλύζω, j'entoure). Bot. Nom d'une plante analogue à notre chèvrefeuille.

PÉRICOLE. s. m. Bot. Syn. de Périchèse.

PÉRICOLLIE. s. f. (pr. *pe-ri-kol-li*). Bot. Genre de plantes de la classe des monocotylédones.

PÉRICONIE. s. f. Bot. Genre de cryptogames de la famille des champignons mucédinés. Ils se rencontrent sur les tiges des plantes sèches, sur lesquelles ils forment de petites taches crustacées ou byssoïdes noires, grises ou jaunâtres. Péricome lichenoïde, byssoïde.

PÉRICOPE. s. f. (du gr. περικοπή, division ; fait de περί, autour ; κόπτω, je coupe). Rhét. anc. Définition exacte et surtout précise.

— Liturg. gr. Passages des épîtres et des évangiles spécialement désignés pour servir dans l'église ou pour la lecture à l'autel, ou comme texte des sermons faits en chaire.

PÉRICOROLLÉ, ÉE. adj. (pr. *pé-ri-ko-rol-le* ; du gr. περί, autour ; et du lat. *corolla*, corolle). Bot. Épithète donnée aux plantes dicotylédonées monopétales, dont la corolle est périgyne.

PÉRICOROLLIE. s. f. (pr. *pé-ri-ko-rol-li*). Bot. Classe de plantes renfermant celles qui sont péricorollées.

PÉRICORS. s. m. Techn. Outil d'épinglier, nommé aussi *apéritoir*.

PÉRICRÂNE. s. m. (ét. gr., περί, autour, κρανίον, crâne). Anat. Nom donné au périoste qui revêt toute la surface externe du crâne.

PÉRICTIONE. Mère du philosophe Platon. Les Grecs prétendent que Platon fut le fruit d'un commerce clandestin entre Apollon et Périctione.

PÉRICUES. s. f. pl. (pr. *pe-ri-ku*). Géogr. Une des peuplades indiennes de la vieille Californie.

PÉRICULEUX, EUSE. adj. (du lat. *periculosus* ; rad. *periculum*, péril). Qui offre du danger, des périls. C'est le même mot que *périlleux*, seulement ce dernier est syncopé, de même que notre mot *péril*, fait de *periculum*, syncopé lui-même en latin, *periclum*.

PÉRICULOSITÉ. s. f. (pr. *pé-ri-ku-lo-zi-té*). État de ce qui est périculeux, dangereux.

— Ce mot est un néologisme ; mais à proprement parler il est utile, car il n'a point son équivalent dans la langue.

PERICULUM IN MORÂ. (pr. *pe-ri-ku-lome-ine mo-ra*). Expression latine qui signifie littéralement, *péril dans la demeure*, *dans le retardement*, et qui est passée dans notre langue avec la même signification. On ne l'emploie que dans cette locution : *il y a péril dans la demeure*.

PÉRIDÉCAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., περί, autour ; δέκα, dix ; ἕδρα, base). Minér. Épithète appliquée à une variété dans laquelle la forme primitive, qui est un prisme tétraèdre, a subi des décroissements qui l'ont converti en un prisme à dix pans. Cuivre sulfaté péridécaèdre.

PÉRIDÉIPNON. s. m. (pr. *pé-ri-dé-ip-non*) Antiq. gr. Repas funèbre.

PÉRIDERME. s. m. Bot. Genre de champignons sur lesquels on observe une membrane qui recouvre tout le conceptacle.

PÉRIDESMIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pe-ri-de smike*, et gr., περί, autour ; δεσμός, lien). Pathol Qui est occasionné par une ligature serrée autour d'un organe ou d'une partie quelconque.

PÉRIDINACÉ et **PÉRIDINIACÉ, ÉE.** adj Infus. Qui ressemble à un péridinion. ‖ PÉRIDINIACÉES. s. m. pl. Famille d'animalcules qui a pour type le genre péridinion.

PÉRIDINION. s. m. Infus. Genre d'animalcules infusoires.

PÉRIDIOLE. s. m. Bot. Nom donné au péridion intérieur, lorsqu'on observe deux péridions l'un sur l'autre, comme dans plusieurs lycoperdacées.

PÉRIDION. s. m. (du gr. περιδέω, je ceins). Bot. Sorte de conceptacle qui enveloppe les corpuscules reproducteurs de certains champignons et qui, d'abord fermé de toutes parts, s'ouvre seulement à l'époque de la maturité. ‖ Dans quelques espèces il prend la forme d'un disque ou d'une calotte, et alors il se nomme *clypeola*.

PÉRIDISCAL, ALE. adj. (pr. *pé-ri-dis-kal* ; ét. gr., περί, autour ; δίσκος, disque). Bot. Qui entoure le disque, qui est immédiatement au pourtour du disque. Insertion péridiscale des étamines.

PÉRIDODÉCAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., περί, autour ; δώδεκα, douze ; ἕδρα, base). Minér. Épithète qui s'applique à une variété dans laquelle la forme primitive, qui est un prisme hexaèdre, se convertit, par l'effet des décroissements, en un prisme dodécaèdre. Péridot péridodécaèdre.

PÉRIDOT. s. m. Minér. Pierre [illegible] couleur verte, que l'on trouve sous forme de grains, de masses granuleuses et de cristaux prismatiques très-petits. Le péridot est [illegible] [illegible] Orient, il est très-rare et [illegible] [illegible] rent, peu dur, difficile à polir. On l'emploie dans la joaillerie. Péridot granuliforme. [illegible]

transplant. Péridot olivaire, vulgairement chrysolithe des volcans.

— Plusieurs pierres qui n'appartiennent pas à cette espèce ont reçu le nom de péridot, en raison de leur couleur || *Péridot du Brésil*. La tourmaline verdâtre. || *Péridot idocrase*. Une idocrase || *Péridot oriental*. Un coridon télésie vert-jaunâtre.

PÉRIDOTEUX, EUSE. adj Minér. Qui renferme des grains de péridot bien distincts. Basanite péridoteux.

PÉRIDOTIQUE. adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une roche dans laquelle le péridot domine. Basanite lavique péridotique.

PÉRIDROME. s. m. (ét. gr., περί, autour; δρόμος, course). Antiq. gr. Triple évolution que les assistants aux funérailles faisaient autour du bûcher, en tenant la main gauche étendue vers les restes du défunt.

— Archit. Espace formant galerie entre les colonnes et le mur d'un périptère.

— Bot. Pétiole des fougères, quand il porte à la fois des feuilles et des fruits.

PÉRIÉCIEN. adj. et s. m. (ét. gr., περί, autour; οἶκος, habitation). Géogr. Épithète donnée aux peuples qui habitent sous la même latitude, mais à une distance de cent quatre-vingts degrés de longitude les uns des autres, c'est-à-dire sur le même parallèle et sous un méridien identique, mais opposé.

PÉRIÉGÈSE. s. f. (ét. gr., περί, autour; γῆ, terre). Philol. Description géographique. La Périégèse de Priscus et d'Aviénus est une traduction en vers latins du grec de Denys.

PÉRIÉGÈTE. s. m. (ét. gr., περί, autour; ἡγέομαι, je conduis). Philol. Auteur d'un voyage, d'une description de pays.

— Antiq. gr. Nom donné aux prêtres du temple de Delphes qui servaient de guides et d'interprètes aux étrangers.

PÉRIÉLÈSE. s. f. (pr. *pe-ri-é-lè-ze*; ét. gr., περί, autour; εἱλέω, j'enroule). T. de plain-chant. Interposition, en forme de cadence ou de neume, de quelques notes dans l'intonation et dans la finale d'une pièce de chant, pour avertir le chœur que c'est à lui de poursuivre.

PÉRIENCHYME. s. m. (pr. *pe-ri-an-chime*). Bot. Classe de tissu cellulaire végétal qui se compose de cellules disposées sans ordre, et qu'on observe surtout dans les organes sphériques, tels que glands, périsperme, cotylédons.

PÉRIÈQUE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Nom donné aux anciens habitants de la Laconie, qui devinrent vassaux des Spartiates.

PÉRIER. s m. Techn. Morceau de fer emmanché qui sert à faire l'ouverture des fourneaux, pour faire couler le métal, quand on veut jeter quelque ouvrage en bronze.

— Ornith. Nom vulgaire du proyer.

PÉRIER (Jacques-Constantin). Habile mécanicien, membre de l'Académie des sciences, né à Paris en 1742, mort en 1818. Fut secondé par son frère Auguste-Charles Périer dans ses nombreux et utiles travaux. || PERIER (Casimir). Né à Grenoble, en 1777, mort à Paris en 1832. Banquier célèbre, homme d'État plus célèbre encore, il fut député depuis 1815 jusqu'à sa mort, entra en 1831 dans le ministère avec le titre de ministre de l'intérieur et la présidence du conseil; se distingua par une énergie et une puissance de volonté sans égales, dans la répression des tentatives révolutionnaires et le maintien de l'ordre de choses qu'il avait concouru à établir en 1830.

PÉRIÉRÈSE. s. f. (ét. gr., περί, autour; αἵρεσις, je prends). Chir. Extirpation d'une tumeur volumineuse, dont on cerne la base en y faisant une incision circulaire.

PÉRIERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Coutances (Manche); 2,600 hab.

PÉRIGÉE. s. m. (ét. gr., περί, autour; γῆ, terre). Astron. Point de l'orbite du soleil, de la lune ou d'une planète, qui répond à la plus petite distance de cet astre à la terre. Le périgée est le contraire de l'apogée.

— adjectiv. Le soleil est périgée. Quand Vénus sera-t-elle périgée?

PÉRIGLOTTE. s. f. (ét. gr., περί, autour; γλῶσσα, langue). Anat. Nom donné à la glande épiglottique.

PÉRIGNON (le marquis Dominique-Catherine de). Maréchal et pair de France, né en 1754 à Grenade, près Toulouse, mort à Paris en 1818. Entra soldat, entra dans les gardes-royaux; fut nommé, en 1791, député à l'assemblée législative; reprit bientôt la carrière des armes, et gagna tous ses grades à la pointe de l'épée.

PÉRIGONE. s. m. (ét. gr., περί, autour; γονή, j'engendre). Bot. Enveloppe immédiate, simple ou double, des organes sexuels d'une plante. Périgone simple. Périgone double.

— Ornith. Enveloppe extérieure des œufs des oiseaux, lorsqu'elle est simplement membraneuse.

— Minér. Variété de quart agate, offrant des bandes du calcédoine diversement colorées autour d'un noyau quartzeux; on l'appelle aussi *agate aux fortifications*, parce qu'elle offre une image grossière des ouvrages d'une place forte.

PÉRIGONIAIRE. adj. des 2 g. Bot. Épithète donnée aux fleurs qui sont devenues doubles par la multiplication ou la transformation, soit d'un périgone simple, soit du calice et de la corolle à la fois.

PÉRIGORD. (pays des anciens *Petrocorii*; du celt. *per*, pierre; *gor* ou *cor*, élévation, montagne; ou de *petrix*, perdrix; *coh*, rouges; *rhy*, abondance). Géogr. Ancien pays de France, dans le N. de la Guyenne, avait pour chef-lieu Périgueux, et se divisait en *haut Périgord*, ou *Périgord blanc*, et *bas Périgord*, ou *Périgord noir*. Ce pays forme aujourd'hui le département de la Dordogne et une partie de celui de Lot-et-Garonne. Il est peu fertile, mais très-renommé pour son gibier et pour l'excellence de ses truffes.

PÉRIGORD (comtes de). Les comtes de Périgord datent de l'an 778, et furent établis par Charlemagne en la personne d'un seigneur nommé Widbalde, dont les successeurs sont restés dans l'oubli pendant près d'un siècle. Une nouvelle dynastie obtint, en 866, le comté de Périgord, et le transmit aux comtes de La Marche, vers le milieu du x^e siècle; ceux-ci ayant pris le nom de Talleyrand, conservèrent le Périgord jusqu'en 1399; leur existence ne se révèle que par des faits militaires et par la suite de leurs malheurs.

PÉRIGOURDIN, INE. adj. et s. Géogr. Habitant du Périgord. Qui appartient au Périgord ou à ses habitants. Les anciens habitants du Périgord s'appelaient *Petrocoriens*, qui n'est autre que la forme latine du mot *Périgourdin*.

PÉRIGRAPHE. s. m. (ét. gr., περί, autour; γράφω, je décris). Anat. Insertion tendineuse des muscles droits du bas-ventre.

PÉRIGUEUX. Géogr. Anc. capitale du Périgord, aujourd'hui chef-lieu du département de la Dordogne, au confluent de l'Isle et de la Vézère, à 472 kilom. S.-E. de Paris; 12,000 habitants.

PÉRIGUEUX. s. m. Minér. Sorte de pierre noire fort dure, ainsi nommée parce qu'on la trouve dans les environs de la ville de Périgueux.

PÉRIGYNANDRE. s. m. (ét. gr., περί, autour; γυνή, femme; ἀνήρ, homme). Bot. Enveloppe florale, corolle ou calice.

PÉRIGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., περί, autour; γυνή, femme). Bot. Qui entoure l'ovaire. Corolle périgyne. Étamines périgynes. Les étamines des légumineuses et des rosacées sont périgynes.

PÉRIGYNION. s. m. Bot. Petite vessie membraneuse ou cartilagineuse qui entoure l'ovaire de certaines plantes, et offre un trou à son sommet pour le passage du style.

PÉRIGYNIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui se rapporte à la circonférence de l'ovaire. Insertion périgynique des étamines.

PÉRIHÉLIE. s. m. (ét. gr., περί, autour; ἥλιος, soleil). Astron. Point de l'orbite de la terre ou d'une autre planète, où cet astre est à sa plus petite distance du soleil.

— adjectiv. Cet astre est périhélie. Demain, la lune sera périhélie.

PÉRIHERMÉNIE. s. f. Philos. Titre d'un ouvrage logique d'Aristote, sur l'interprétation. On dit mieux *Herménie*.

PÉRIHEXAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., περί, autour; ἕξ, six; ἕδρα, base). Minér. Épithète qui s'applique à une variété dont la forme primitive, qui est un prisme quadrangulaire, se convertit en un prisme hexaèdre par l'effet des décroissements. Staurotide périhexaèdre.

PÉRIISTIQUE. adj. des 2 g. Diplom. Se dit d'une espèce de diple qu'on appelle aussi *Plectique*. Diple périistique.

PÉRIKLINE. s. f. Minér Variété de feldspath.

PÉRIL. s. m. (pr. *pe-rill*; du lat. *periculum*; par contract. *periclum*, danger). Danger, risque; état où il y a quelque chose de fâcheux à appréhender. Péril affreux, évident, éminent, imminent, certain, douteux. Braver, affronter, surmonter le péril, les périls. Craindre, éviter, fuir le péril. Se jeter à travers les périls. Échapper au péril. Se tirer, se sauver du péril. Être en péril. Se mettre en péril. Courir un péril, un grand péril. Garantir du péril. Un courage affamé de périls. Exempt, affranchi du péril. Quand je considère moi-même les *périls* extrêmes et continuels qu'a courus cette princesse sur la mer et sur la terre. (Boss.) Le bon esprit nous découvre notre devoir, notre engagement à le faire, et s'il y a du *péril*, avec *péril*. (La Bruy.) Éloignez de lui tous les *périls* qui pourraient menacer sa vie. (Mass.) Il ne connaît les *périls* que pour les affronter. (Id.) On ne peut répondre de son courage quand on n'a jamais été dans le *péril*. (M^me de Genlis.) La bravoure évite plus de *périls* que la peur. (De Ségur.) Je suis trop qu'à vos yeux les *périls* ont des charmes. (De Belloy.) A vaincre sans *péril*, on triomphe sans gloire. (Corn.) *Péril* prévu n'est plus si dangereux. (Fab. d'Égl.) Au travers des *périls* un grand cœur se fait jour. (Rac.) Des grands *périls* les grands efforts sont nés. (Saurin.) L'aspect du *péril* agrandit le courage. (Chén.) Qui brave le *péril* à succomber s'expose. (Roger.)

> Compagne du *péril* qu'il vous fallait chercher,
> Moi-même devant vous j'aurais voulu marcher
> (RACINE.)

> Est-ce ainsi que votre âme aux *périls* aguerrie,
> Soutient sur ces remparts l'honneur et la patrie?
> (BOILEAU.)

> Le *péril* le plus à craindre
> Est celui qu'on ne craint pas. (J.-B. ROUSS.)

— Dans un sens tout à fait moral et spirituel, Danger qui menace la vertu de l'âme; ce qui compromet, ce qui expose le salut éternel. Songez que cette gloire que vous admirez faisait son *péril* en cette vie. (Boss.) Cette mort a mis fin aux plus grands *périls* dont une âme chrétienne puisse être assaillie. (Id.)

> Mon Dieu, qu'une vertu naissante,
> Parmi tant de *périls*, marche à pas incertains. (RAC.)

— Loc. prépos. *Au péril de*. *Au péril de ma vie, de mes jours, de ma santé, de ma fortune*; c'est-à-dire, en exposant ma vie, mes jours, ma santé, ma fortune. Servir quelqu'un au péril de sa propre vie.

— *Je vous en assure au péril de ma vie*. Se dit par affirmation, et pour marquer que ce qu'on a dit est indubitable.

— *Prendre une affaire à ses risques et périls*. Se charger de tout ce qui en peut résulter, du bon comme du mauvais succès.

— *Il y a péril en la demeure*. Le moindre retardement peut causer un grand préjudice.

— *Être en péril de*. Être dans un état où il y a à craindre que tel ou tel mal ne nous arrive. Être en péril de mort. Être en péril d'être ruiné.

PÉRILAMPE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des néottocryptes.

PÉRILEUQUE. s. m. (ét. gr., περί, autour; λευκός, blanc). Minér. Sorte de pierre des anciens, dans laquelle on ne considérait que certaines qualités, et qui est citée par Pline comme une pierre à bord blanc, entourant ou descendant vers un fond d'une autre couleur.

PÉRILITHE. s. f. (ét. gr., περί, autour; λίθος, pierre). Conchyl. Drap marin, ou faux épiderme de beaucoup de coquilles.

PÉRILLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétales, de la famille des labiées, ayant pour type la pérille à feuilles de basilic, des Indes orientales.

PÉRILLER. v. n. 1^re conj. (pr. *pé-ri-yé*; rad. *péril*). Être en péril. Établir en un royaume des personnes incapables qui, pour prix de l'or, achètent les charges, c'est le faire *périller*. (Nic. Pasquier.)

— Nous ne citons ce vieux verbe que pour compléter la famille de *péril*, *périlleux*, *périlleusement*.

PÉRILLEUSEMENT. adv. (pr. *pé-ri-yeu-ze-man*). Dangereusement, avec péril. Se hasarder trop périlleusement. Marcher périlleusement entre deux précipices.

PÉRILLEUX, EUSE. adj. (pr. *pé-ri-yeu, yeu-ze*; du lat. *periculosus*; rad. *periculum*, péril). Dangereux, où il y a du péril, où il y a quelque chose à craindre, à risquer. Poste périlleux. Passage périlleux. Attaque, défense périlleuse. Occasion, tentative, situation, entreprise périlleuse. Affaire périlleuse. La sagesse pallie les défauts du corps, ennoblit l'esprit, ne rend la jeunesse que plus piquante, et la beauté que plus *périlleuse*. (La Bruy.)

> Il brave le faste orgueilleux,
> Et ne se laisse point séduire
> A tous ses attraits *périlleux*. (RACINE.)

> Le théâtre . . . .
> Chez nous pour se produire est un champ *périlleux*
> (BOILEAU.)

— *Saut périlleux*. Saut difficile et dangereux qu'exécutent les danseurs de corde.

— Fig. Résolution ou action violente et hasardée. Ce qu'il y a de plus difficile, de plus téméraire, ce qui coûte le plus à faire dans une entreprise.

— *Il est périlleux de*. Il y a du danger à. Il est périlleux de décider d'une manière trop tranchante. S'il est *périlleux* de tremper dans une affaire suspecte, il l'est encore davantage de s'y trouver complice d'un grand. (La Bruy.)

PÉRILLOMIE. s. f. (pr. *pe-ril-lo-mie*; ét. gr., περί, autour; λῶμα, bord). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes monopétales irrégulières, de la famille des labiées, indigènes du Pérou.

PÉRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Périmer. S'empl. adjectiv. Instance périmée.

PÉRIMÉLIDE. adj. et s. f. Myth. gr. Nom des nymphes qui président aux troupeaux. V. ÉPIMÉLIADES.

PÉRIMER. v. n. 1^re conj. (du lat. *perimere*, abolir, détruire). Il prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés. Prat. Se perdre par prescription, ou faute de poursuites en temps utiles. Laisser périmer une instance. L'instance est périmée.

PÉRIMÈTRE. s. m. (ét. gr., περί, autour; μέτρον, mesure). Géom. Contour ou étendue qui termine une figure ou un corps. Les périmètres des surfaces sont des lignes. Les périmètres des solides sont des surfaces.

PÉRIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient au périmètre. Forme périmétrique.

PÉRIMINEL. s. m. Art hermét. Substance réduite en cendres.

PÉRIMORPHOSE. s. f. (pr. *pé-ri-mor-foze*; (ét. gr., περί, autour; μορφή, forme). Entom. Transformation des chenilles en chrysalides, c'est-à-dire, en des corps non divisés, présentant des traits saillants qui dessinent quelques parties de l'insecte parfait.

PÉRINÉAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient ou qui se rapporte au périnée. Artère périnéale. Hernie périnéale. Détroit périnéal.

PÉRINÉE. s. m. (du gr. περίναιος). Anat. Espace qui est entre l'anus et les parties génitales; il est partagé en deux parties égales par une ligne médiane qu'on appelle *raphé*. Tumeur au périnée. Maladies du périnée. Hernie du périnée. Abcès au périnée.

PÉRINÉEN, ENNE. Anat. Synon. de Périnéal.

PÉRINÉOCÈLE. s. f. (ét. gr., περίναιος, périnée; κήλη, tumeur). Chir. Hernie qui apparaît au périnée.

PÉRINÉO-CLITORIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui se rend du périnée au clitoris. Muscle périnéo-clitorien.

PÉRINERVEUX, EUSE. adj. Bot. Dont les nervures rayonnent, en partant d'un point commun.

PÉRINET. s. m. Ornith. Coq huppé.

— Comm. *Périnet-vierge*. Nom que les Provençaux donnent à une espèce de résine qui coule du pied des pins par incision.

PÉRINETTE. s. f. Ornith. Poule huppée, femelle du périnet.

PÉRINGLE ou **PÉRINGUE**. s. f. Ornith. Nom vulgaire d'une variété de mésange.

PÉRINTHE. Géogr. anc. Ville de Thrace, sur la Propontide, les anciens l'appelaient aussi Héraclée; aujourd'hui Hérékli.

PÉRINYCTIDE. s. f. (ét. gr., περί, autour; νύξ, nuit). Médec. Éruption cutanée qui ne se manifeste que pendant la nuit.

PÉRIOCTAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., περί, autour; ὀκτώ, huit; ἕδρα, base). Épithète appliquée à une variété dont la forme primitive, qui était un prisme quadrangulaire, s'est convertie en un prisme octogone, par l'effet des décroissements. Pyroxène périoctaèdre.

PÉRIODE. s. f. (ét. gr., περί, autour; ὁδός, chemin). Signifie littéralement, Contour, circuit; indique un espace limité par une sorte de circuit que fait un objet.

— Chron. Espace de temps déterminé par le retour d'un phénomène qui revient à des époques fixes, ou Révolution d'un certain nombre d'années au moyen duquel le temps est mesuré de différentes manières par différentes nations. Période est synonyme de Cycle. Période callippique. Période dionysienne. Période métonique, etc., etc. V. CYCLE. || *Période julienne*. Période factice imaginée par Scaliger, qui la nomma ainsi en l'honneur de son père Jules, elle se compose du cycle lunaire de 19 ans, multiplié par le cycle solaire de 28 ans, et par celui des indications de 15 ans; ce qui donne un produit de 7,980 ans. La première année de l'ère chrétienne est la 4714^e de la période julienne. || *Période de Louis le Grand*. Période factice, imaginée par Cassini, et composée de 11,600 ans. Elle n'est d'aucun usage. || *Période d'Hipparque*. Cycle callippique, quadruplé par l'astronome Hipparque et porté à 304 ans, en retranchant le dernier jour.

— Temps qui s'écoule entre deux époques déterminées ou indéterminées. L'histoire se divise en plusieurs périodes.

— Astron. Temps qu'une planète met à faire sa révolution, ou durée de son cours depuis l'instant où elle part d'un point du ciel jusqu'à l'instant où elle y revient. Période solaire. Période lunaire. Le soleil fait sa période en trois cent soixante-cinq jours et près de six heures. Les comètes décrivent des ellipses plus ou moins allongées, dans des *périodes* différentes de temps, dont les unes sont de plusieurs années, et les autres de quelques siècles. (Buff.)

— Géol. *Périodes géologiques*. Divisions de l'existence de la terre; il y en a quatre, qu'on appelle *primaire*, *secondaire* ou *ammonéenne*, *tertiaire* ou *paléomastodonienne*, et *anthropéenne*.

— Mus. Phrase musicale dont les membres sont disposés avec art, de manière à former un sens parfait. L'art consiste à savoir lier, arrondir, remplir ses périodes.

— Rhét. Phrase composée de plusieurs membres dont la réunion forme un sens complet et un ensemble harmonieux. Période longue, courte, nombreuse, arrondie. Période obscure, embarrassée, inégale. Période à deux membres, à trois membres, à quatre membres. Procéder par périodes. Abuser des périodes. Vous m'avez interrompu au milieu de ma *période*. (Mol.) Ils conçoivent une *période* par le mot qui la commence, et par une *période* tout un chapitre. (La Bruy.) Des *périodes* pures et harmonieuses semblent mettre notre langue en musique, et en changer la nature, sans cesser de s'y conformer. (M^me Necker.) Une *période* retranchée d'un ouvrage vaut un louis d'or; un mot, vingt sous. (M^me de La Fayette.) La *période* est longue, il faut reprendre haleine. (La Font.) || *Période ronde*. Celle dont les membres sont tellement joints, qu'on aperçoit difficilement l'endroit où ils s'unissent; se dit par opposition à *Période carrée*. Celle qui est composée de quatre nombres; et, par extension, toute période membreuse et soignée. || *Période croisée*. Celle dont les membres sont opposés et forment antithèse.

— Pathol. Chacune des différentes phases ou révolutions d'une maladie. On admet communément trois périodes: l'augment ou l'accroissement, l'état ou le plus haut degré d'intensité, et le déclin.

— Dans les fièvres intermittentes, Espace de temps qui comprend un accès et une intermission, ou Temps qui s'écoule de l'invasion d'un accès à l'invasion de l'accès suivant.

— Fig. L'amour est une maladie qui a ses *périodes*: désir, possession, satiété. (De Meilhan.)

— Antiq. gr. Réunion des quatre solennités ou jeux pythiens, isthmiens, néméens et olym-

pieux, qui se succédaient d'année en année, de manière à remplir l'olympiade. || *Vainqueur de la période.* Athlète qui avait remporté la palme dans les quatre jeux successifs.

— Philos. *Périodes de la vie sociale.* Dans le système des fouriéristes, Subdivisions de l'existence du genre humain. Chaque phase de cette existence renferme plusieurs périodes. C'est ainsi que la phase de l'enfance sociale se divise en sept périodes, qui sont l'édénisme, la sauvagerie, le patriarcat, la barbarie, la civilisation, le garantisme et l'association simple.

PÉRIODE. s. m. Le plus haut point, le plus haut degré où une chose puisse parvenir. Il est au plus haut période de sa croissance. Il est au dernier période de sa vie. Je ne doute pas que nous ne devions à cette sorte d'irritabilité la puberté de notre intelligence, qui s'élève aussi rapidement que notre physique dans ce *période* fortuné de notre vie. (Virey.) Porter l'éloquence à son plus haut période, comme ont fait Cicéron et Démosthène. Parvenir au plus haut période de la grandeur. Les maux ont leur *période* comme les biens. La France, après avoir atteint le *période* de sa gloire militaire, marche d'un pas assuré vers celui de sa gloire civile. (Boiste.)

— Espace de temps indéterminé. Un long période, un court période de temps. Dans un certain période, dans le dernier période. La puissance de Charles et la grandeur de la Suède touchèrent alors à leur dernier *période*. (Volt.)

— Dans *période*, s. f., conformément à l'étymologie, la pensée suit le chemin, fait le contour, le circuit, la révolution de temps ou de lieu dont on parle, l'esprit passe, pour ainsi dire, par tous les points de l'espace; mais dans *période*, s. m., ce n'est plus un circuit, un chemin à faire, c'est un chemin tout fait, à l'extrémité duquel on se trouve transporté tout d'un coup, de telle façon que l'esprit fait abstraction complète de tous les points intermédiaires pour n'envisager que le point suprême où il s'est placé. Ainsi *période* est féminin dans les phrases suivantes : le soleil fait sa *période* en trois cent soixante-cinq jours; la lune fait la sienne en vingt-sept jours et demi. La *période* oratoire est une phrase où plusieurs pensées viennent rayonner autour d'une pensée importante. Mais il est du genre masculin dans celle-ci : Un homme parvenu au plus *haut période* de la gloire, de la richesse, ou tombé au *dernier période* de l'adversité, du malheur, c'est-à-dire arrivé au plus haut point de la gloire, de la richesse, ou tombé au dernier degré de l'adversité, du malheur; il faut remarquer que dans cette acception le sens du mot *période* est presque toujours déterminé, particularisé par un qualificatif. Le dernier ou le plus haut période. Cependant on donne cette même signification au mot *période* seul et par lui-même.

PÉRIODEUTE, s. m. (ét. gr., περί, autour; ὁδεύειν, marcher). Hist. eccles. Espèce d'inspecteur, dans l'Église grecque.

— Médecin ambulant, qui allait de ville en ville traiter les maladies. C'était surtout chez les Égyptiens que les périodeutes étaient aussi communs qu'indispensables, puisque la médecine était divisée en autant de branches distinctes qu'ils connaissaient de maladies.

PÉRIODICITÉ. s. f. Qualité de ce qui est périodique. Calculer la périodicité des comètes. La périodicité des maladies. La périodicité des menstrues. La périodicité d'un ouvrage résulte de la publication de cet ouvrage à des époques fixes et régulières. Quand, par la *périodicité* de leurs mouvements, par la similitude de leurs formes, par l'unité de leurs couleurs, les objets cessent d'attacher la vue, les yeux, qui ne rencontrent rien de nouveau, se ferment. (Reydell.)

PÉRIODIQUE. adj. des 2 g. Qui a ses périodes, qui a ses retours marqués. Mouvement périodique. Révolution périodique. Fièvre périodique. Crise, accès périodique. Les vents alternatifs ou *périodiques* dont nous venons de parler sont des vents de mer. (Buffon.) Presque tous les pays arrosés par de grands fleuves sont sujets à des inondations *périodiques*. (Id.) L'enfant, comme l'année, ne devient capable d'engendrer que par une suite *périodique* de jours et de saisons que l'astre de la lumière produit successivement. (B. de St-P.) Les révolutions de la politique doivent être *périodiques* comme celles de la nature. (Id.)

— Par anal. Je ne saurais m'accoutumer à ces accès *périodiques* de découragement et de confiance. (Barth.)

— Qui paraît dans des temps fixes et réglés. Ouvrage, écrit périodique. Recueil périodique. L'influence des écrits *périodiques* est l'une des conséquences du gouvernement constitutionnel. (Boiste.)

— *Écrivain périodique.* Celui qui compose des écrits périodiques.

— Littérat. Qui est abondant en périodes. Qui a du nombre et de l'harmonie. Style périodique. Discours périodique. Le style *périodique* convient particulièrement aux descriptions, car celui qui décrit peut rassembler plus d'idées que celui qui narre ou qui raisonne, et même il le doit. (Condillac.) Au style *périodique* est opposé le style coupé; et leur mélange bien entendu constitue l'une des principales ressources du beau langage. (Deaddée.)

— Astron. *Mois périodique de la lune.* Espace de temps que cette planète emploie pour revenir à la même étoile; le mois périodique est de 27 j. 7 h. 43' 5''. || *Irrégularités périodiques.* Variations auxquelles tous les éléments du système du monde sont soumis, et qui reviennent avec les mêmes valeurs après des intervalles de temps assez courts pour qu'on ait pu en observer les retours et en déterminer les lois.

— Arithm. *Fraction périodique.* Se dit des fractions décimales dont les chiffres se reproduisent dans le même ordre à l'infini. || *Fraction périodique mixte.* Celle qui, avant les chiffres périodiques, en a un ou plusieurs qui ne se répètent point.

— Bot. Qui s'ouvre et se ferme à des heures fixes et réglées. Fleur périodique.

PÉRIODIQUEMENT. adv. D'une manière périodique. Les planètes se meuvent périodiquement. Une fièvre qui revient périodiquement. Des ouvrages publiés périodiquement.

— Par périodes. Parler périodiquement. Ne se dit guère qu'ironiquement et en mauvaise part.

PÉRIODISME. s. m. Néol. S'emploie comme synonyme de Périodicité; retour marqué, mouvement périodique. Ce mot, qui est nouveau, ne figure dans aucun dictionnaire. || S'emploie aussi dans le sens de Journalisme, parce que les journaux paraissent dans des temps fixes et réglés.

PÉRIODISTE. s. m. Celui qui fait des ouvrages périodiques, qui travaille à un écrit périodique. Les journalistes sont des périodistes.

— adjectiv. Des écrivains périodistes.

PÉRIODURE. s. m. Chim. Combinaison d'iode avec un autre corps simple, dans laquelle cette substance entre en aussi grande proportion que possible.

PÉRIODYNIE. s. f. (pr. *pé-rio-di-ni*; ét. gr., περί, autour; ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur vive, occupant un point fixe.

PÉRIODYNIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est le propre d'une douleur vive et fixe. Qui tient de la périodynie.

PÉRIOECIENS. s. m. pl. (pr. *pé-ri-é-ciein*; ét. gr., περί, autour; οἰκεῖν, habiter). Géogr. Peuples qui habitent sous le même parallèle et sous un méridien identique, mais opposé; c'est-à-dire sous le même degré de latitude, mais à une distance de cent quatre-vingts degrés de longitude les uns des autres.

PÉRIOLE. s. f. Bot. Genre de champignons tubéreux, arrondis ou variables, revêtus d'une écorce qui se change en une vellosité persistante; on en connaît trois espèces. Périole velue. Périole tomenteuse. Périole pubescente.

PÉRIONE. s. m. (ét. gr., περί, autour; ᾠόν, œuf). Anat. Membrane caduque qui se forme dans la matrice après la fécondation.

PÉRIOPHTHALME. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux de la famille des plécopodes, formé aux dépens du genre gobie.

PÉRIOPHTHALMIE. s. f. (ét. gr., περί, autour; ὀφθαλμός, œil). Médec. Sorte d'inflammation qui occupe le tour des yeux.

PÉRIOPS. s. m. (pr. *péri-op ce*). Erpét. Genre de serpents.

PÉRIORBITE. s. m. (du gr., περί, autour; et du lat. *orbita*, orbite). Anat. Périoste qui tapisse la fosse orbitaire.

PÉRIORTHOGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., περί, autour; ὀρθός, droit; γωνία, angle). Minér. Se dit d'une variété dont la forme primitive, qui est un prisme rhomboïdal, s'est convertie en un prisme rectangulaire, par l'effet des décroissements. Pyroxène périorthogone.

PÉRIOSTE. s. m. (ét. gr., περί, autour; ὀστέον, os). Pathol. Membrane fibreuse, blanche, résistante, qui forme une enveloppe aux os et les revêt de toutes parts, excepté dans les endroits où ils sont encroûtés de cartilages; il contribue à leur accroissement en leur fournissant, par sa face interne, une exsudation albumineuse, qui passe ensuite à l'état cartilagineux, et finit par s'ossifier. Le *périoste* joue un rôle important dans la formation du cal. (Nyst.)

PÉRIOSTITE. s. f. Pathol. Inflammation du périoste.

PÉRIOSTOSE. s. f. (ét. gr., περί, autour; ὀστέον, os). Pathol. Tuméfaction du périoste accompagnée souvent de nécrose des lames superficielles de l'os. La *périostose*, résultat ordinaire de l'inflammation, est presque toujours un symptôme d'une affection syphilitique constitutionnelle, et a le plus souvent son siége sur les os larges; cependant une contusion peut en être la cause déterminante. (Nyst.)

PÉRIOSTRAQUE. s. m. (ét. gr., περί, autour; ὄστρακον, coquille). Conchyl. Épiderme ou drap marin des coquilles.

PÉRIPATÉTICIEN, IENNE. adj. Qui appartient ou qui a rapport au péripatétisme, à l'enseignement philosophique d'Aristote. Doctrine péripatéticienne. Philosophie péripatéticienne.

— En parlant des personnes. Qui suit la doctrine péripatéticienne. Philosophe péripatéticien.

— s. Un péripatéticien. Les péripatéticiens. Le système des péripatéticiens. Après Aristote, les plus célèbres péripatéticiens furent Théophraste, Straton, Hiéronyme de Rhodes, Critolaus, Diodore de Tyr, Démétrius de Phalère. Il se peut que ce soit là le motif qui ait engagé les *péripatéticiens* à prendre pour principe que toutes nos connaissances viennent des sens. (Condill.)

PÉRIPATÉTICISME. s. m. Philos. Se dit quelquefois pour Péripatétisme ou Doctrine péripatéticienne.

PÉRIPATÉTIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui a rapport au péripatétisme, qui appartient à la doctrine d'Aristote. Logique péripatétique. Philosophie péripatétique.

— Substantiv. Racine a dit dans la comédie des Plaideurs : L'autorité du *péripatétique*.

PÉRIPATÉTISME. s. m. (ét. gr., περί, autour; πατεῖν, marcher, se promener; les péripatéticiens recevaient leurs leçons en se promenant dans les salles et les jardins du Lycée). Philos. Philosophie péripatéticienne. Le péripatétisme fut importé à Rome vers le temps d'Auguste; négligé dans les premiers siècles du christianisme, il fut remis en honneur vers le Vᵉ siècle, et domina le moyen âge jusqu'au XVIᵉ siècle, mais fut depuis cette époque battu en ruines par Ramus, Patrizzi, Bacon, Descartes, et une foule d'autres philosophes.

PÉRIPATIEN, IENNE. adj. (pr. *pé-ri-pa-ci-en*, *pé-ri-pa-ci-è-ne*; ét. gr., περί, autour; πατεῖν, se promener). Annél. Qui est errant. || PÉRIPATIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des annélides errantes.

PÉRIPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., περί, autour; πέταλον, pétale). Bot. Qui entoure les pétales ou la corolle. Nectaires péripétales.

PÉRIPÉTALÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Péripétale.

PÉRIPÉTALIE. s. f. (ét. g., περί, autour; πέταλον, pétale). Bot. Classe de plantes qui renferme les dicotylédones polypétales à étamines périgynes.

PÉRIPÉTIE. s. f. (pr. *pe-ri-pe-ci*; ét. gr., περί, autour; πίπτω, je tombe). Renversement d'état; changement subit de fortune, en bien ou en mal.

— Littér. Changement soudain de situation ou de caractère dans un poëme épique, dans un roman, pour renouveler et accroître sans cesse l'intérêt. Un poëme qui abonde en péripéties.

— Dernier changement qui fait le dénoûment d'une pièce de théâtre. Péripétie soudaine, inattendue, ingénieuse, touchante, saisissante. Péripétie bien amenée. Ici est la *péripétie* de ce grand drame. (V. Hugo.) En qualité de faiseur de tragédies, j'aime beaucoup les *péripéties*. (Volt.)

PÉRIPÉTIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes macédoniennes.

PÉRIPHALLIE. s. f. (ét. gr., περί, autour; φαλλός, Priape). Myth. anc. Groupe de ceux qui portaient les *Phallus*, dans les Dionysiaques. || PÉRIPHALLIES. s. f. pl. Fête en l'honneur de Priape. On disait aussi *Périphalliques*.

PÉRIPHÉRÈSE. s. f. (pr. *pé-ri-fé-re-ze*; ét. gr., περί, autour; φέρω, je porte). Mus. anc. Série de notes ascendantes et descendantes, qui reviennent en quelque sorte sur elles-mêmes.

PÉRIPHÉRIE. s. f. (pr. *pé-ri-fé-ri*; ét. gr., περί, autour; φέρειν, porter). Circonférence ou surface extérieure d'un corps quelconque.

PÉRIPHÉRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pé-ri-fe-ri-ke*; ét. gr., περί, autour; φέρω, je porte). Didact. Qui tient de la périphérie, qui est situé à la périphérie.

— Bot. *Embryon périphérique.* Celui dont la longueur dépasse celle de la graine et qui revient d'un bord par l'autre vers sa base. || *Périsperme périphérique.* Celui qui, au lieu d'être entouré par l'embryon, l'environne et le cache.

PÉRIPHÉROME. s. m. (pr. *pé-ri-fé-ro-me*; ét. gr., περί, autour; φέρομαι, je suis emporté). Rhét. Figure par laquelle on ajoute à une phrase un mot superflu, une circonlocution. Ce mot ne paraît pas avoir été employé par les rhéteurs anciens. Circonlocution vaut mieux et exprime la même chose.

PÉRIPHIMOSIS. s. m. Pathol. V. PHIMOSIS.

PÉRIPHORANTHE. s. m. (ét. gr., περί, autour; φέρω, je porte; ἄνθος, fleur). Bot. Ensemble des bractées qui entourent la réunion des fleurs dans les synanthérées.

PÉRIPHORE. s. m. (ét. gr. περί, autour; φέρω, je porte). Bot. Corps charnu, de nature bien distincte, qui élève l'ovaire au-dessus du calice, et qui porte les pétales et les étamines adnés longitudinalement par leur base à sa surface intérieure.

PÉRIPHORIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui tient au périphore. || *Étamines périphoriques.* Celles dont l'insertion a lieu à la surface du périphore.

PÉRIPHRASE. s. f. (ét. gr., περί, autour; φράζω, je parle). Circonlocution; tour indirect de paroles que l'on emploie quand on ne veut pas exprimer une chose en termes propres. Périphrase longue, obscure, embarrassée, entortillée. Employer une périphrase. Recourir à une périphrase. Parler par périphrases. Multiplier les périphrases. Se servir, abuser des périphrases dans un discours. La périphrase a pour but de présenter l'idée sous le point de vue descriptif, en donnant à l'expression de l'élégance et de la clarté. Les définitions et les analyses sont proprement des *périphrases* dont le propre est d'expliquer une chose. (Condillac.)

Plus d'un mot suranné retrouvant sa jeunesse,
Dans le moderne style avec grâce introduit,
Peut de la *périphrase* épargner le circuit. (MILLEVOYE.)

— Fam. et par iron. *Filer une périphrase.*

— Syn. comp. PÉRIPHRASE. CIRCONLOCUTION. La *circonlocution* est une expression détournée, développée et substituée à l'expression naturelle, sans art, ou moins par ou avec une intention oratoire ou poétique, que par nécessité, par convenance, uniquement pour faciliter l'intelligence des choses; la *périphrase* est une figure de rhétorique par laquelle on substitue à l'expression simple d'une idée une description ou une expression plus développée, pour donner au discours plus de sensibilité, plus de noblesse, d'intérêt, de charme, d'énergie. La *circonlocution* a quelque chose de commun et de familier, la *périphrase* est essentiellement oratoire ou poétique.

PÉRIPHRASER. v. n. (rad. *périphrase*). Parler par périphrases. Ne se prend guère qu'en mauvaise part. Vouloir toujours périphraser.

— Dans une acception moins rigoureuse, mais peu usitée, mettre en périphrases, commenter.

— SE PÉRIPHRASER. v. pron. Être périphrasé, être mis en périphrase. Ce sont là de ces choses qui ne se disent jamais en termes propres, mais qui doivent se périphraser, par ménagement pour ceux à qui l'on parle.

PÉRIPHRASEUR. s. m. Celui qui a la manie des périphrases, qui ne parle que par périphrases.

PÉRIPHRASTIQUE. adj. des 2 g. Rhét. Qui tient de la périphrase. Qui abonde en périphrases. Style périphrastique.

— Gramm. Se dit de tous les temps des verbes qui se forment à l'aide d'un auxiliaire. Futur périphrastique.

PÉRIPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., περί, autour; φύλλον, feuille). Bot. Dont l'ombelle est découpée en folioles.

PÉRIPHYLLE. s. m. Écaille qui entoure l'ovaire des graminées.

PÉRIPLE. s. m. (ét. gr., περί, autour; πλέω, je navigue). Géogr. anc. Circumnavigation. Navigation autour d'une mer, autour des côtes d'un pays, ou même autour d'une partie du monde.

— Récit d'une navigation de cette espèce. Les anciens nous ont laissé quatre de ces relations. Le Périple d'Hannon sur les côtes d'Afrique, celui de Scylax sur les côtes de l'Europe et de l'Asie; le troisième et le quatrième sont ceux d'Arrien sur les côtes du Pont-Euxin et sur celles de la mer Rouge. L'auteur du *Périple* de la mer Érythrée. (Montesq.)

PÉRIPLE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles comprenant une espèce microscopique, cloisonnée, fossile, trouvée dans les bancs de la Coronane, près de Sienne en Étrurie, et qu'on appelle *périple allongé*.

PÉRIPLÉROME. s. m. Rhét. V. PÉRIPHÉROME.

PÉRIPLOCÉ, ÉE. adj. (ét. gr., περί, autour; πλέκειν, enlacer). Bot. Qui s'entortille, qui s'enlace, qui se roule autour des plantes et des autres corps. || Qui ressemble à une périploque. || PÉRIPLOCÉES. s. f. pl. Famille de plantes asclépiadées, qui a pour type le genre périploque.

PÉRIPLOQUE. s. f. (pr. *pé-ri-plo-ke*; ét., V. PÉRIPLOCÉ). Bot. Genre de plantes dicotylédones grimpantes et volubiles, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des apocynées. On a profité des longues branches de la périploque de la Grèce et de son beau feuillage pour couvrir les murs et former des tonnelles embellies par de jolies fleurs purpurines, disposées en bouquets, qui s'épanouissent au commencement de l'été et produisent un très bel effet.

PÉRIPLYSIE. s. f. (du gr. περίπλυσις). Méd. Flux, écoulement abondant.

PÉRIPNEUMONIE. s. f. (ét. gr., περί, autour; πνεύμων, poumon). Pathol. Inflammation du poumon, avec fièvre aiguë, oppression et crachement de sang. V. PNEUMONIE.

PÉRIPNEUMONIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la péripneumonie. Catarrhe péripneumonique. Fièvre péripneumonique.

— subst. Personne attaquée de l'inflammation du poumon.

PÉRIPODE. s. m. (ét. gr., περί, autour; πούς, ποδός, pied). Bot. Involucre ou périchèse des mousses.

PÉRIPSYXIE. s. f. (pr. *pe-ri-psi-ksi*; ét. gr., περί, autour; ψύξις, rafraîchissement). Pathol. Très-grande diminution de la chaleur animale.

PÉRIPTÈRE. s. m. (ét. gr., περί, autour; πτερόν, aile). Archit. Édifice qui a des colonnes isolées dans tout son pourtour extérieur. La Bourse est un périptère.

— Les anciens donnaient spécialement ce nom à un temple entouré extérieurement de colonnes.

— adjectiv. Édifice périptère. Les temples périptères de la Grèce. L'église de la Madeleine de Paris est un monument périptère.

PÉRIPTÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes, indigène du Mexique.

PÉRIPTÉRÉ, ÉE. (ét. gr., περί, autour; πτερόν, aile). Bot. Qui est entouré d'une expansion membraneuse en forme d'aile. Carcérule péripteré. Cupule, graine péripterée.

PÉRIPTOSE. s. f. Méd. Mot dont on s'est servi pour désigner l'occasion en médecine. V. PÉREMPTOSE.

PÉRIPYÈME. s. m. (ét. gr., περί, autour; πύον, pus). Médec. Exsudation de pus à la surface d'un organe.

PÉRIR. v. n. 2e conj. (du lat. *perire*; formé de *per*, par, au milieu, *ire*, aller). Dans le sens le plus général, il signifie Prendre fin. Dans son acception ordinaire, il signifie faire une fin qui n'est pas naturelle ni conforme aux lois de la nature; il se dit des personnes et des choses. || En parlant des personnes. Faire une fin violente. Périr plutôt que de tes [illegible] à Dieu. Périr plutôt que de périr l'homme. [illegible] de trahir son prince. Il aimerait mieux cent fois périr. (Fléch.) C'est ici qu'il nous faut ou régner ou *périr*. (Corn.) Presqu'il aime à *périr*. Je consens qu'il *périsse*. (Id.) [illegible] pour faire périr un seul homme. (Mass.) Charles XII *périt* à l'âge de trente-six ans. (Volt.) Vivons ou *périssons* dignes de Mithridate. (Rac.)

— En parlant d'un État, des affaires publiques, etc., de toutes les choses que l'on personnifie. L'État *périssait*, le trône serait renversé, si Dieu ne voulait susciter au milieu de nous des serviteurs fidèles. (Mass.)

Tout l'État *périra* s'il faut que je *périsse*. (Corn.)

Quoi! lorsque vous voyez *périr* votre patrie,
Pour quelque chose, Esther, vous comptez votre vie
(Racine.)

— Fig. A la mort *périront* toutes nos pensées. (Boss.) L'espérance des pécheurs *périt* avec eux. (Mass.) Cette grandeur a *péri*, j'en veux une immortelle. (Corn.) Si l'amour vit d'espoir, il *périt* avec lui. (Id.)

— N'être point transmis à la postérité. Leur mémoire *périt* avec leur personne. (Mass.) Les vertus des simples fidèles *périssent*, pour ainsi dire, avec eux; mais vos vertus seront conservées dans nos histoires avec vos noms. (Id.) Le nom des Hébreux doit *périr* sans retour. (Rac.)

— Être anéanti. Dieu verra-t-il *périr* ce qu'il a fait capable de le connaître et de l'aimer? (Boss.) Les belles-lettres *périssent* à vue d'œil. (Buff.) Les talents *périssent* de tous côtés. (Id.) Tout *périt* chez moi, hors les sentiments qui m'attachent à vous. (Volt.)

— *Périr à.* Ce jeune homme a péri à l'armée. Ce vaisseau est venu périr au port.

— *Périr dans.* Le Céramique est réservé pour ceux qui ont *péri* dans les combats. (Barthél.) Abîme des deux côtés! je *péris* dans l'un ou dans l'autre. (J.-J. Rouss.) Contemporain de la plus ancienne monarchie de l'Europe, isolée par son système et par sa position, elle a *péri* dans cette grande révolution qui a renversé tant d'autres États. (P. Daru.)

Que n'ai-je, ô ciel! péri dans cet orage!
Mais mon malheur me sauva du naufrage
(Malfilatre.)

— *Périr de.* Se dit par ellipse pour, Périr par excès de. Périr de froid, de faim, de misère. Vous *périssez* d'un mal que vous dissimulez. (Rac.)

— *Périr de*, suivi d'un nom indiquant le lieu d'où l'objet dont on parle est ôté, enlevé, effacé. Leur nom ne *périra* jamais de la mémoire des hommes. (Mass.)

— Par exagér. *Périr d'ennui.* Être excédé d'ennui. Dans un sens analogue, on dit, *Périr de chagrin, périr d'inquiétude, périr d'amour.*

— *Périr en.* En signifiant *dans*. Que n'a-t-on vu *périr* en lui le nom d'Horace! (Corn.)

— *Périr en.* En signifiant *à la manière de, comme il convient à*. Qu'il triomphe en vainqueur ou *périsse* en coupable. (Corn.) Je me tiens plus heureux de *périr* en monarque. (Id.)

— *Périr par.* Périr par le fer, par le feu, par l'eau. Nous étions menacés de *périr* ou par la colère du ciel, ou par la stérilité de la terre. (Fléch.)

Par vous aurait péri le monstre de la Crète,
Malgré tous les détours de sa vaste retraite.
(Racine.)

— *Périr pour.* Être perdu pour. Marie-Thérèse *périt* pour toute la terre. (Boss.)

— *Périr pour.* Se sacrifier pour. Résolu de *périr* pour vous sauver la vie. (Corn.) Nous *péririons* tous deux, s'il faut *périr* pour vous. (Id.)

— *Périr sous.* Il a péri sous ses coups. Périr sous les décombres. Trois victimes à peine ont *péri* sous tes doigts. (Del.)

— Faire naufrage. Des vaisseaux qui périssent en pleine mer, sur une côte, dans le port, contre un écueil. Tout l'équipage et les passagers qui montaient ce navire ont péri. Elle vit *périr* ses vaisseaux. (Boil.)

— Fig. Périr sur la mer orageuse du monde. *Périr* d'un commun naufrage. (Fléch.)

— Relig. [illegible] Se damner, mourir de la mort spirituelle, de la mort éternelle, perdre la grâce de la justification, en commettant une faute mortelle. [illegible] sur les théâtres [illegible] chanter des [illegible] pour flatter les vôtres, *périr* pour vous plaire. (Mass.) Les combats de la foi sont des combats de tous les jours, on a affaire à des ennemis qui renaissent de leurs propres défaites; si vous vous lassez, vous *périssez*. (Id.)

— En parlant des choses. Dépérir, tomber en ruine, en décadence. Faute de réparations, ce superbe palais va périr. Cette maison a péri promptement, parce qu'elle était inhabitée.

— Fig. Le mauvais goût, le défaut d'encouragement fait périr les lettres et les arts. L'excès des passions fait périr la liberté. Dès que l'égoïsme a resserré le cœur, tout grand sentiment, toute affection généreuse s'y trouve à l'étroit et périt. Les brillantes facultés de cet homme ont péri, parce qu'il n'a pas su en modérer l'exercice. Je suis humiliée du bon usage que vous faites de ce conte, qui périt entièrement un jour entre mes mains.

— Disparaître momentanément, pour un temps. Le jour que je vis *périr* dans ce nuage épais le soleil qui avait brillé tout le jour. (Mme de Sév.)

— *Périsse.* Terme d'imprécation, d'imprécation à l'impératif ou avec un impératif. *Périsse* le Troyen auteur de nos alarmes. (Rac.)

Périsse mon amour, *périsse* mon espoir,
Plutôt que de ma main parte un crime si noir!
(Crébillon.)

Ah! *périsse* ma gloire, ou faisons voir à tous
Que ces dieux si puissants ne sont rien près de nous!
(Rousseau.)

— Jurispr. Périmer. Laisser périr une instance, un appel. Des droits qui périssent par prescription.

— Populairement, il s'emploie comme verbe actif, et il signifie Perdre, faire périr. J'en veux à cet homme, je le périrai.

— Landais, Noël et Chapsal, disent que *périr* prend tantôt *avoir*, tantôt *être* pour auxiliaire. Ainsi formulée, l'observation de ces messieurs est trop absolue, sinon tout à fait fausse. Règle générale, le verbe *périr* prend l'auxiliaire *avoir*, on le trouve quelquefois conjugué avec *être*, mais c'est exceptionnellement, et en ceci surtout l'exception n'infirme point la règle. V. PÉRI.

PÉRIRRHANTÈRE. s. m. Ant. gr. Vase rempli d'eau lustrale, qu'on plaçait à l'entrée du temple.

PÉRISCÉLIDE. s. f. (pr. *pé-ri-scé-lide*; ét. gr., περὶ, autour; σκέλος, jambe). Ant. gr. Ornement en forme de bracelet ou de cercle, que les femmes portaient au-dessus de la cheville du pied.

PÉRISCHŒNISME. s. m. (du gr. περισχοινίζω, entourer d'une corde). Ant. gr. Partie du Pnyx d'Athènes, que l'on entourait de cordages, pour que le peuple ne serrât point trop les juges et les orateurs.

PÉRISCIENS. s. m. pl. (pr. *pé-ri-ci-ein*; ét. gr., περὶ, autour, σκιά, ombre). Géogr. Habitants des zones froides, dont l'ombre fait le tour de l'horizon, en certains temps de l'année, où le soleil ne se couche point pour eux et paraît tourner autour de leurs têtes.

PÉRISCOLE. s. m. Bot. Péristome de certaines mousses.

PÉRISCOPIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr. περὶ, autour; σκοπός, vue). Phys. Se dit De verres optiques dont l'une des faces est plane ou concave et l'autre convexe, de manière que tout le champ transmette les objets. Lunette périscopique.

PÉRISCYLACISME. s. m. (ét. gr. περὶ, autour; σκύλαξ, chien). Ant. gr. Sorte d'expiation qui consistait à porter un chien ou un renard autour de la personne que l'on voulait purifier, et à immoler ensuite l'animal devant l'autel de Proserpine.

PÉRISCYPHISME. s. m. (ét. gr., περὶ, autour; σκύφος, vase). Chirurg. Incision circulaire faite à la peau du crâne, afin de procurer quelque soulagement dans les maux de la tête et les fluxions des yeux.

PÉRISPASME. s. m. (ét. gr., περὶ, autour; σπάσμα, mouvement). Ant. milit. Évolution demi-circulaire de la milice grecque; sorte de demi-conversion.

PÉRISPERMATIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient au périsperme. || *Sac périspermatique.* Poche qui, par les progrès de la végétation, devient le périsperme, et qui enveloppe toujours l'embryon sur toute sa surface. || *Mucilage périspermatique.* Liquide contenu dans le sac périspermatique.

PÉRISPERME. s. m. (ét. gr., περὶ, autour; σπέρμα, semence). Bot. Enveloppe propre de la graine. Syn. de Épisperme. Masse de tissu cellulaire qui accompagne l'embryon végétal, n'a aucune continuité de vaisseaux ou de tissu avec lui, et, pendant la germination, fournit aux cotylédons, pour la nourriture de la jeune plante, la substance organisée dont les cellules sont remplies.

PÉRISPERMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'un périsperme. Amande, graine périspermée.

PÉRISPERMIQUE. adj. des 2 g. Qui est muni d'un périsperme. || Qui est recouvert d'une enveloppe, réduite à la condition d'une simple membrane ou lame. || Qui a rapport au périsperme.

PÉRISPHALSIE. s. f. (ét. gr., περὶ, autour; σφάλλω, je glisse). Chirurg. Mouvement de rotation ou de circonduction par lequel on réduit certaines luxations.

PÉRISPORANGE. s. m. (ét. gr., περὶ, autour; [illegible], vase). Bot. Membrane qui enveloppe et cache les corpuscules reproducteurs des fougères.

PÉRISPORE. s. m. (ét. gr., περὶ, autour; σπορά, semence). Bot. Filet qui entoure la graine de certaines plantes, en particulier celle des cypéracées. || Syn. de Péricarpe, dans les plantes cryptogames.

PÉRISPORIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un périsporion. || PÉRISPORIÉES. s. m. pl. Tribu de champignons de la classe des gastéromycètes, qui a pour type le genre périsporion.

PERISPORION. s. m. Bot. Genre de champignons gastéromycètes.

PÉRISPORULAIRE. s. m. Bot. Genre de champignons de la famille des hypoxylées.

PERISSABLE. adj. des 2 g. (pr. *pé-ri-ça-ble*). Qui est sujet à périr, à prendre fin; qui est peu stable, peu durable. Il se dit des personnes et des choses. L'homme est périssable dans son corps. Le monde est périssable. Cette vie est triste et périssable. La santé est un bien périssable. Les trésors, la gloire, la puissance, les honneurs, les plaisirs, tout ici-bas est fugitif, inconstant, périssable. Nos pensées, qui devaient être incorruptibles du côté de leur principe, deviennent *périssables* du côté de leur objet. (Boss.) Oublions ce qui n'est que *périssable* et passager. (Fléch.) L'être immortel soumis à l'être *périssable*. (L. Rac.) Le bien de la fortune est un bien *périssable*. (Racin.)

Si dans ce monde *périssable*,
Un revers soudain vous accable,
Dites-moi quel est votre recours! (Le Fr. de Pomp.)

Grandeurs, richesses et amour
Sont fleurs *périssables* et vaines (Malherbe.)

PÉRISSOLOGIE. s. f. (pr. *pé-riss-sso-lo-ji*; (ét. gr., περισσός, superflu; λόγος, discours). Rhét. Vice d'élocution, espèce de circonlocution; il consiste à répéter en d'autres termes une pensée suffisamment exprimée.

PÉRISSOLOGIQUE. adj. des 2 g. Rhét. Qui est entaché du vice d'élocution appelé périssologie.

PÉRISTACHYON. s. m. (pr. *pé-ri-sta-ki-on*; ét. gr., περὶ, autour; στάχυς, épi). Bot. Enveloppe extérieure des fleurs, dans les graminées.

PÉRISTALTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., περὶ, autour; στέλλω, resserrer). Médec. Qui a la vertu de resserrer. Il se dit du mouvement par lequel les intestins se contractent pour favoriser l'acte de la digestion. Mouvement péristaltique. Contraction péristaltique. V. PÉRISTOLE.

PÉRISTAMINÉ, ÉE. adj. (ét. gr., περὶ, autour; στήμων, étamine). Bot. Se dit des plantes dicotylédones, apétales, à étamines périgynes.

PÉRISTAMINIE. s. f. Bot. Classe de plantes renfermant celles qui sont dicotylédones, apétales, à étamines périgynes.

PÉRISTAPHYLIN. adj. et s. m. (ét. gr., περὶ, autour; σταφυλή, la luette). Anat. Qui est autour de la luette. Il se dit de plusieurs muscles du voile du palais. On distingue le péristaphylin interne ou supérieur, et le péristaphylin externe ou inférieur.

PÉRISTAPHYLIN-PHARYNGIEN. adj. et s. m. Anat. Epithète donnée à un muscle particulier qui va du voisinage de la luette au pharynx, et qui est une portion du muscle palato-pharyngien.

PÉRISTÉDION. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la division des thoraciques, habitant la Méditerranée.

PÉRISTELLÉ, ÉE. adj. (ét. gr., περὶ, autour; στέλλω, j'habille). Conchyl. Se dit de coquilles composées d'une enveloppe qui recouvre plusieurs loges. || PÉRISTELLÉS. s. m. pl. Famille de céphalopodes siphonifères, comprenant ceux dont le test se compose d'un noyau divisé en loges, et d'une enveloppe ou réseau présumé analogue au rudiment testacé des seiches.

PÉRISTÈRE. s. f. (du gr. περιστερά, pigeon). Ornith. Genre d'oiseaux gallinacées, caractérisé par un bec mou, et comprenant les pigeons.

PÉRISTÉTHION. s. m. (ét. gr., περὶ, autour; στῆθος, poitrine). Entom. Une des pièces de la poitrine des insectes, celle qui est placée entre les [illegible] et les pattes moyennes.

PÉRISTIARQUE. s. m. (ét. gr., περιστία, cérémonies lustrales; ἄρχος, chef). Antiq. gr. Celui qui était chargé de purifier les temples.

PÉRISTIE. s. f. (du gr. περιστία, purification). Ant. gr. Purification d'un temple, d'une enceinte.

PÉRISTIGMÉNÉ. adj. des 2 g. (ét. gr., περὶ, autour; στίγμα, point). Diplom. N'est usité que dans cette locution, *Diple péristigménée*, Diple entre deux points, signe qui a la forme d'un V couché, avec un point dessus et un autre dessous, qui, dans les manuscrits, marque des choses ajoutées mal à propos.

PÉRISTOLE. s. f. (ét. gr., περὶ, autour; στολή, resserrement). Médec. Action ou mouvement péristaltique des intestins, consistant en une sorte d'ondulation, en apparence irrégulière, mais dans laquelle les fibres circulaires de la membrane musculeuse intestinale se contractent successivement du haut en bas, à mesure que la matière chymeuse avance dans le canal alimentaire.

PÉRISTOLÉ, ÉE. adj. Conchyl. Syn. de Péristellé.

PÉRISTOME. s. m. (ét. gr., περὶ, autour; στόμα, bouche). Bot. Garniture simple ou double de petites lanières rangées circulairement, qui borde le plus souvent l'orifice de l'urne des mousses, et qui n'est visible qu'après la chute de la coiffe et de l'opercule.

— Conchyl. Épaisseur entière d'une coquille univalve, prise à l'endroit de son ouverture.

— Entom. Cavité de la région inférieure de la tête des insectes, où la base de la trompe et la plupart de ses muscles prennent leur attache, et où la trompe se retire ordinairement pendant le repos.

— Anat. Membrane qui revêt l'embouchure intestinale des vaisseaux chyleux.

PÉRISTOMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'un péristome. || PÉRISTOMÉS. s. m. pl. Ordre de la classe des mousses.

PÉRISTOMIEN, IENNE. adj. Conchyl. Dont la coquille a des bords continus. || PÉRISTOMIENS. s. m. pl. Famille de mollusques trachélipodes et de gastéropodes pectinibranches, qui ont les bords de l'ouverture de leur coquille entièrement continus.

PÉRISTOMIQUE. adj. des 2 g. (rad. *péristome*). Bot. Qui est en rapport avec l'orifice du tube du calice. Insertion péristomique des étamines. Nectaire péristomique.

PÉRISTYLE. s. m. (ét. gr., περὶ, autour; στῦλος, colonne). Archit. anc. Temple ou édifice qui, dans son pourtour intérieur, était environné d'un rang de colonnes isolées et parallèles aux murs. Le péristyle diffère du périptère, en ce qu'il a les colonnes intérieures au lieu de les avoir extérieures.

— Archit. mod. Édifice entouré de colonnes. || Galerie formée de colonnes isolées et construites autour d'une cour ou d'un édifice. || Ensemble des colonnes qui forment le frontispice d'un monument.

— Antiq. Cour carrée au milieu du Gymnase où l'on se livrait à l'exercice du saut et du disque.

— Bot. Genre de plantes indigènes des Indes.

— adjectiv. Qui est orné à l'intérieur de colonnes parallèles aux murs à distance d'un entre-colonnement. Un temple péristyle, un édifice péristyle. Cette manière adjective de parler est peu usitée.

PÉRISTYLIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pé-ri-sti-lik*; ét. gr., περὶ, autour; στύλος, style). Bot. Qui est situé autour du style. Insertion péristylique des étamines. Les étamines sont péristyliques lorsqu'elles sont insérées entre l'ovaire et le calice, et plus ou moins adhérentes avec son sommet.

PÉRISYPHE ou **PÉRISYSPHE.** s. m. (pr. *pé-ri-zi-fe* ou *pé-ri-zi-sfe*; ét. gr., περὶ, autour; [illegible], j'arrondis). Bot. Périchèse des mousses. V. PÉRICHÈSE.

PÉRISYSTOLE. s. f. (ét. gr., περὶ, autour; συστολή, contraction). Pathol. Temps qui s'écoule entre la systole et la diastole, c'est-à-dire entre la contraction et la dilatation du cœur et des artères. Ce phénomène est peu sensible dans l'état normal de l'individu, et ne s'aperçoit que dans les moribonds.

PÉRITE. adj. des 2 g. (du lat. *peritus*, habile). Capable, expert. Il est vieux et tout à fait hors d'usage; c'est le radical de *péritie*, qui lui-même est inusité, mais avec lequel nous avons formé *impéritie*, terme que l'on emploie tous les jours.

PÉRITÈLE. s. m. Entom. Genre d'insecte de l'ordre des coléoptères.

PÉRITESTE. s. m. (du gr. περὶ, autour, et du lat. *testis*, testicule). Anat. Nom donné à la tunique albuginée qui enveloppe les testicules.

PÉRITHÉCION. s. m. (ét. gr., περὶ, autour; θήκη, boîte). Bot. Enveloppe des corpuscules reproducteurs dans les pyrénomycètes. || Enveloppe du noyau ou *nucleus* de la fructification des lichens.

PÉRITIE. s. f. (pr. *pé-ri-ci*; du lat. *peritia*, rad. *peritus*, habile). Habileté, capacité. Il est vieux et inus. V. PÉRITE.

PÉRITOINE. s. m. (ét. gr., περὶ, autour; τείνειν, étendre). Anat. Sorte de sac sans ouverture, membrane séreuse qui tapisse la cavité abdominale, se prolonge sur la plupart des organes contenus dans cette cavité, les enveloppe en totalité ou en partie, et maintient leurs rapports respectifs au moyen de nombreux replis membraneux.

PÉRITOME. s. m. Bot. Espèce de plante géante d'Amérique.

PÉRITONÉAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient ou qui a rapport au péritoine. Tunique péritonéale. Replis péritonéaux. Arrière-cavité péritonéale.

PÉRITONÉORRHEXIE. s. f. (pr. *pé-ri-to-né-or-rek-ci*). Chir. Hernie à travers une rupture du péritoine.

PÉRITONITE. s. f. (rad. gr. περιτόναιον, péritoine). Pathol. Phlegmasie ou inflammation du péritoine. Péritonite aiguë, sub-aiguë, chronique. Péritonite entière. Péritonite partielle. Les signes caractéristiques de la *péritonite* sont des douleurs abdominales aiguës, lancinantes, augmentant par la moindre pression extérieure, par les fortes inspirations et par le mouvement du corps, avec tension de l'abdomen, hoquets, vomissements, petitesse et concentration du pouls, etc. (Nyst.) || *Péritonite puerpérale.* Celle qui se déclare quelquefois à la suite de l'accouchement.

PÉRITRÈME. s. m. (ét. gr., περὶ, autour; τρῆμα, trou). Entom. Petite pièce, souvent cornée, qui entoure l'ouverture stigmatique percée le long du bord antérieur de l'episternum, quelquefois du sternum, et même à la partie supérieure du corps, chez les insectes hexapodes.

PÉRITRIQUE. s. f. Infus. Genre d'animalcules infusoires.

PÉRITROPE. adj. des 2 g. (ét. gr., περὶ, autour; τρέπω, je tourne). Bot. Qui se dirige de l'axe du fruit vers les côtes du péricarpe. Graine péritrope.

PÉRITTOMES. s. f. pl. (du gr. περιττός, je suis superflu). Médec. Matières morbifiques ou

restent dans les organes après la coction des matières.

PERIZONIUS (Jacques). Né à Dam en 1651; savant philologue et historien, professeur à l'université de Leyde, où il mourut en 1715.

PERKALE. s. f. V. PERCALE.

PERKALINE. s. f. V. PERCALINE.

PERKIN WARBECK. Concurrent de Henri VII à la couronne d'Angleterre; se prétendait fils d'Édouard IV; se fit reconnaître en cette qualité par la duchesse de Bourgogne, sœur d'Édouard, et par Jacques IV, roi d'Écosse; échoua dans ses tentatives pour arriver au trône, et se livra de lui-même à Henri VII, qui le fit pendre.

PERKINISME. s. m. (rad. *Perkins*). Méd. Moyen thérapeutique employé il y a cinquante ans par Perkins, médecin à Plainfield, dans l'Amérique septentrionale, et qui consistait dans l'emploi de deux tracteurs ou de deux fuseaux faits de métaux différents, que l'on promenait à quelque distance de la peau, et dont on assimilait les effets au galvanisme.

PERKINS. Médecin établi aux États-Unis, mort dans les dernières années du XVIII[e] siècle; s'est fait connaître par l'invention d'un moyen thérapeutique. V. PERKINISME.

PERKINS. s. f. Mécan. Machine à vapeur à pression illimitée, ainsi appelée du nom de son inventeur. On dit ordinairement *machine à la Perkins*. ‖ *Canon à la Perkins*. Machine proposée par Perkins, qui devait lancer des projectiles à l'aide de la vapeur.

PERLAIRE. adj. des 2 g. (rad. *perle*). Didact. Qui a l'éclat des perles ou de la nacre. Stigmate perlaire.

— Entom. PERLAIRES. s. m. pl. Famille d'insectes névroptères, qui a pour type le genre perle.

PERLAS (Islas de las; c'est-à-dire, *Îles des Perles*). Géogr. Îles de l'Amérique, dans le golfe de Panama; jadis, riches pêcheries de perles.

PERLASSE. s. f. Techn. Potasse la plus pure et la plus blanche.

PERLE. s. f. (du bas lat. *pirula*, petite poire, employé dans la même acception, à cause de la forme des perles qui les fait ressembler à de petites poires). Matière d'un blanc nacré, dure, sphérique, d'un petit volume, composée de couches concentriques nombreuses et très-serrées, qui constitue une partie plus ou moins considérable de la substance de certaines coquilles univalves, dans l'intérieur desquelles elle se développe, par suite d'une activité anormale dans le travail sécrétoire qui donne naissance à la nacre. La perle est un carbonate calcaire combiné avec une gélatine animale. Perle ronde. Perle en poire. Perle orientale. Perle plate. Perle d'une belle eau, d'un bel orient. Collier, bracelet, garniture de perles. Broderie de perles. Bourse brodée de perles. Pêcher des perles. Enfiler des perles. Imitez ces coquillages bienfaisants, qui enrichissent de leurs *perles* ceux qui leur arrachent la vie. (Trad. du Coran.) Les *perles* de Panama sont communément d'assez belle eau. (Rayn.) La vérité est une *perle* fine, et le méchant un crocodile qui ne peut la mettre à ses oreilles, parce qu'il n'en a pas. Si vous jetez une *perle* à un crocodile, au lieu de s'en parer, il voudra la dévorer, il se cassera les dents, et de fureur il se jettera sur vous. (B. de St-P.)

> Ces trésors éternels, ces *perles* que l'aurore,
> De l'onde orientale autrefois vit éclore.
> (PARNY.)

> Et la *perle* blanche au sein de ...
> Couronne, en se jouant, l'or de ...
> (...)

— *Perles fines*. Perles véritables. Un collier de perles fines. Des bracelets en perles fines. ‖ *Perles fausses*. Perles contrefaites. Une parure de perles fausses. ‖ *Semence de perles*. Les plus petites perles. ‖ *Nacre de perle*. La substance intérieure de la coquille des mondes à perles. ‖ *Gris de perle* ou *gris perle*. Gris approchant de la couleur des perles. Une paire de gants gris perle. Une robe gris de perle.

— Fig. Goutte d'un liquide, et particulièrement Goutte de rosée. Perles liquides, transparentes, vacillantes, tremblantes, suspendues, mobiles, légères, fraîches. Les yeux d'une femme qui pleure sèment des *perles*. (Moratin.)

> J'aperçois des *perles* liquides
> Sur le feuillage vacillant.
> (PARNY.)

> . . . . . Quel parfum pénétrant
> S'exhale de ces fleurs sur leurs tiges penchées!
> De leur calice ouvert les *perles* détachées
> Tombant de feuille en feuille offrent aux sens surpris
> L'odeur de l'ambroisie et l'éclat du lis.
> (SAINT-LAMBERT.)

— Poét. *Les perles du matin*. La rosée.

> C'était l'instant qui suit l'aurore,
> Tout annonçait un jour serein,
> Sur l'herbe l'on voyait encore
> Briller les *perles* du matin.
> (ABAILARD.)

— De belles dents. Avoir des perles dans la bouche. Les dents de cette jeune fille sont des perles. En souriant, sa bouche laisse entrevoir trente-deux perles éclatantes.

> Près de ses lèvres frémissantes,
> Trente-deux *perles* éclatantes,
> Que polit la main de l'Amour,
> Ressemblent aux pleurs que l'Aurore,
> Sur la rose qu'elle colore,
> Répand au matin d'un beau jour.
> (PEZAY.)

— *Les perles des cieux*. Les étoiles. Le voile de la nuit parsemé de perles.

> J'admire cette lune et ces *perles des cieux*;
> Noble et brillante cour dont la magnificence,
> Rend plus auguste encor la nuit et son silence.
> (L. RACINE.)

— Ce qu'il y a de mieux, de meilleur dans son genre, particulièrement en parlant des personnes. C'est la perle des hommes, la perle des femmes, la perle des maris.

— Archit. Suite de petits grains ronds qu'on taille dans les moulures appelées *baguettes*.

— Typogr. Le plus petit de tous les caractères. Le corps de la perle est de quatre points typographiques ou deux tiers de ligne.

— Loc. prov. et fig. *Enfiler des perles*. Perdre son temps à des niaiseries, à des bagatelles, à des riens. Nous ne sommes pas ici pour enfiler des perles. Il en est peut-être qu'on le paye pour enfiler des perles. *Jeter des perles devant les pourceaux*. Montrer ou donner à quelqu'un des choses dont il ne sait pas le prix; dans un sens encore plus figuré, Lui dire des choses dont son esprit ne saurait comprendre ni sentir la valeur, la délicatesse. C'est jeter des perles devant les pourceaux. Autant vaudrait jeter des perles devant les pourceaux. ‖ *Cela est net comme une perle*, *cela est net comme perle*. C'est une chose très-nette, très-claire.

— Entom. Genre d'insectes névroptères comprenant plusieurs espèces fort communes au printemps sur le bord des eaux, aux environs de Paris.

— Distill. *Faire la perle*. Se dit de l'eau-de-vie, lorsqu'elle se couvre de bulles, après avoir été fortement agitée.

— Méd. anc. Autrefois, les perles en poudre ont été recommandées comme astringentes.

— Ophth. Nom donné à un abcès qui s'est développé entre les lames de la cornée transparente, dont il pousse les plus extérieures en avant, de manière à produire une tumeur de forme lenticulaire, à laquelle le pus qu'elle contient communique une couleur blanche et mate analogue à celle des perles.

— Pâtiss. Bernet. Rose du printemps.

— Techn. *Loupe de perle*. Bouillon de la nacre qui forme une perle imparfaite. ‖ *Perle*. Petit globe d'émail percé dont se sert le fabricant de gaze.

PERLÉ, ÉE. part. pass. du v. Perler. S'empl. adjectiv.

— Orné, surmonté, couvert de perles. Croix perlée. Couronne perlée. Surmonter son écusson d'une couronne perlée. Dans ce sens, il n'est guère usité qu'en termes de blason.

— Mus. Brillant et délicat. Jeu perlé. Cadence perlée.

— *Orge perlé*. Grains d'orge entièrement dépouillés de leurs téguments, et arrondis par le frottement. ‖ *Sucre perlé*. Sucre auquel on a donné un second degré de cuisson, et qui coule en gouttes semblables à des perles. ‖ *Bouillon perlé*. Bouillon bien fait, bien consommé, à la surface duquel paraissent des ronds qui ressemblent à des perles.

— Diplom. *Lettres perlées*. Celles dont les parties sont formées de perles ou de petits cercles rangés les uns à la suite des autres. Les anciens faisaient un grand usage des lettres perlées.

— Qui imite la perle.

— Fig. Qui est fait avec un goût, un soin extrême, en parlant d'un ouvrage à l'aiguille, dont les points sont très-égaux et symétriquement rangés. C'est un ouvrage perlé. Cette broderie est perlée.

— Minér. Qui a l'éclat de la perle, qui tire sur le luisant argentin de la perle. Spath perlé. Fer carbonaté, cristallisé et perlé.

— Bot. Qui est relevé de petites éminences arrondies et fermes. Feuilles perlées. ‖ *Expansions de lichens perlées*. Celles dont les bords sont garnis de tubercules arrondis et farineux qu'on a comparés à une broderie de petites perles. ‖ *Plantes perlées*. Celles dont les fleurs blanches sont disposées en petites grappes oblongues.

— Zool. D'un gris de perle; marqué de taches d'un blanc éclatant, parsemé de granulations arrondies qui ressemblent plus ou moins à des perles.

— Bot. *Perle-roux*. Petit agaric remarquable par son chapeau à bord relevé d'un gris de perle, avec les feuillets roux.

PERLÉE. s. f. Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre.

PERLER. v. a. 1[re] conj. (rad. *perle*). Faire dans la perfection, en parlant d'un ouvrage à l'aiguille. Cette jeune brodeuse perle tout ce qu'elle fait.

— Confis. Fabriquer de petites dragées en forme de perles, en faisant couler le sucre par gouttes dans les trous d'un entonnoir. ‖ Couvrir certaines friandises de petites dragées qui ont la forme d'une perle.

— Mus. Exécuter dans la perfection une cadence, une roulade, en détachant toutes les notes, et les faire pour ainsi dire tomber une à une comme les perles d'un collier.

— Techn. Arrondir les grains de l'orge par le frottement.

— SE PERLER. v. pron. Être perlé.

PERLIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à l'insecte appelé perle. ‖ PERLIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des névroptères planipennes, qui a pour type le genre perle.

PERLIER, IÈRE. adj. (rad. *perle*). Conchyl. Qui fournit des perles. Moule perlière. Coquille perlière. Huître perlière. Masse perlière.

PERLIÈRE. s. f. Coquille qui contient des perles. Ouvrir une perlière. Mettre des perlières dans un puits. Le gouvernement suédois établit de véritables *perlières* artificielles. (De Blainville.)

— Bot. Nom vulgaire du grémil officinal et du gnaphale des jardins.

PERLIMPINPIN. s. m. (pr. *per-lein-pinpein*.) *Poudre de perlimpinpin*. Médicament qui n'a aucune vertu.

PERLITE. s. f. Minér. Nom donné à l'obsidienne perlée.

PERLOIR. s. m. (rad. *perle*). Techn. Instrument gravé en creux, dont le ciseleur se sert pour ornementer en forme de perles. ‖ Entonnoir à petits trous, à travers lequel le confiseur laisse filer doucement le sucre sur les dragées qu'il veut perler.

PERLON. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'un squale et du grondin.

PERLOSETTE. s. f. Hortic. Variété de raisin, à très-petits grains.

PERLSTEIN. s. m. Minér. Espèce d'obsidienne qui, par sa demi-opacité ou son altération, a pris l'aspect de l'émail perlé.

PERLUCIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *per*, partic. augment.; *lucidus*, luisant). Didac. Parfaitement clair; d'une belle transparence. On dit aussi *Pellucide*. V. ce mot.

PERLURE. s. f. (rad. *perle*). Vénér. Grumeaux, petites inégalités qui se trouvent sur le bois des cerfs, des daims, des chevreuils, etc.

PERLUSTRER. v. a. 1[re] conj. (ét. lat., *per*, à travers; *lustrari*, parcourir). Passer en revue, examiner, parcourir. Il est complètement inusité.

PERM. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. d'un gouvernement qui s'étend en Europe et en Asie, et qui est riche en mines d'or, de cuivre, de fer, et de sel; 1,000 hab.

PERMANEMMENT. adv. D'une manière permanente. Il est inusité.

PERMANER. v. n. 1[re] conj. (ét. lat., *per*, pendant; *manere*, rester.) Être permanent. Ce verbe se trouve dans Rabelais.

PERMANENCE. s. f. (du lat. *permanens*, formé de *per*, pendant; *manere*, demeurer). Durée constante, ininterrompue. La permanence des institutions est nécessaire pour qu'on puisse développer le bonheur du peuple. La permanence conserve et fortifie l'autorité. La permanence des emplois fait la sécurité de ceux qui les occupent.

— État d'une assemblée constamment en fonctions. L'assemblée a décrété sa permanence.

— Théol. Présence continue du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, après la consécration. Croire la permanence. Les luthériens nient la permanence.

— *En permanence*. loc. adv. Sans désemparer, sans discontinuer, en parlant de la durée d'une action ou d'un état de choses. Être en permanence. Rester en permanence. Se déclarer en permanence.

— Il est usité principalement en parlant d'une assemblée en fonctions.

— Dans un sens analogue, se dit d'un homme qui reste, qui demeure longtemps dans le même lieu. Cette personne ne quitte pas son cabinet, il y est en permanence. Depuis plus d'une heure, je suis resté là en permanence à vous attendre.

PERMANENT, ENTE. adj. (du lat. *permanens*, formé de *per*, pendant; *manere*, rester). Stable, durable. Situation permanente. État permanent. Emploi permanent. Félicité permanente. Les puissances sécondaires n'ont en partage qu'une existence *permanente*, différemment modifiée. (B. de St-P.) Un état *permanent* est-il fait pour l'homme? (J.-J. Rouss.)

— Dans un sens absolu, Immuable. Dieu seul est permanent.

> Vois-tu, passant, couler cette onde,
> Et s'écouler incessamment?
> Ainsi fait la gloire du monde
> Et rien que Dieu n'est *permanent*.
> (MALHERBE.)

— Qui est constamment en fonctions. Assemblée permanente.

— Phys. *Gaz permanent*. Gaz qui conserve l'état aériforme à toutes les températures et sous toutes les pressions.

PERMARIN, INE. adj. (rad. lat. *mare*, mer). Antiq. rom. Qui préside à la mer. Épithète donnée particulièrement à certains dieux Lares. M. Émilius Lepidus consacra un temple aux Lares *permarins*, en mémoire de la victoire remportée sur la flotte d'Antiochus, l'an de Rome 464.

PERME. s. f. Mar. Petit bâtiment turc, pour passer de Constantinople à Galata, et sur les autres rives de la Propontide.

PERMÉABILITÉ. s. f. (ét. lat., *per*, à travers; *meare*, passer). Phys. Propriété qu'ont presque tous les corps de la nature d'en laisser passer d'autres à travers les pores dont ils sont garnis. La perméabilité du verre, de l'eau.

— *Perméabilité à*. La perméabilité du verre aux rayons lumineux.

PERMÉABLE. adj. des 2 g. (ét., V. PERMÉABILITÉ). Phys. Qui jouit de la perméabilité, qui peut être traversé par un fluide. Corps perméable. Substance perméable. Le verre et l'eau sont perméables.

— *Perméable à*. Le verre est perméable à la lumière. Le papier est perméable à l'eau.

PERMÉER. v. a. 1[re] conj. (ét. lat., *per*, à travers, *meare*, couler). Traverser, en parlant des fluides qui pénètrent certains corps. Il est tout à fait inusité.

PERMESSE. Géogr. anc. et myth. Rivière de Béotie, qui prend sa source dans l'Hélicon et se jette dans le lac Copaïs, après avoir traversé le territoire d'Haliarte. Cette rivière, qui s'appelle aujourd'hui *Panitza*, était consacrée aux Muses, qui, à cause de cela, étaient surnommées *Permessides*.

— Poét. *Les nymphes du Permesse*. Les Muses. ‖ *Le dieu du Permesse*. Apollon.

— Fig. *Fréquenter les bords, les rives du Permesse*. Se livrer à la poésie.

> Si l'or seul a pour vous d'invincibles appas,
> Fuyez ces lieux charmants qu'arrose le *Permesse*.
> (BOILEAU.)

> Pour vous la poésie, aimable enchanteresse,
> De myrte et de laurier a gardé le *Permesse*. (CASTEL.)

PERMESSIDE. adj. et s. f. (rad. *Permesse*). Myth. anc. Un des noms et des surnoms des Muses. V. PERMESSE.

PERMETTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être permis. A mesure que parfiner et provigner une langue est plus belle entreprise, à mesure est-elle *permettable* à moins de gens. (M[lle] de Gournay.)

PERMETTRE. v. a. 4[e] conj. irrég. (ét. lat., *per*, par; *mittere*, laisser, envoyer, donner mission). *Je permets*, *tu permets*, *il permet*; *nous permettons, vous permettez, ils permettent. Je permettais, nous permettions. Je permis, nous permîmes. J'ai permis. Je permettrai, nous permettrons. Je permettrais, nous permettrions. Permets, permettons, permettez. Que je permette, que nous permettions. Que je permisse, que nous permissions. Que j'aie permis. Que j'eusse permis. Permettre. Avoir permis. Permettant.* Donner expressément le droit, le pouvoir, l'autorisation de dire ou de faire. Faites ce que la loi permet. Les lois ne permettent pas l'exportation de toutes les denrées; elles ne permettent pas le port d'armes à tous les citoyens. Les chrétiens ne *permettent* pas à leurs esclaves noirs de rester dans la religion où ils sont nés. (B. de St-P.) C'était la première loi du devoir, que rien ne nous eût *permis* d'enfreindre. (J.-J. Rouss.) La religion mahométane d'Ali, dominante en Perse, *permettait* un libre exercice à toutes les autres. (Volt.)

— Quand *permettre* est suivi d'un verbe, ce qui arrive le plus ordinairement, on emploie la préposition *de* ou la conjonction *que*. Permettre de dire, de faire. Permettre que l'on dise, que l'on fasse. Va, dis-leur qu'à ce prix je leur *permets* de vivre. (Rac.)

— *Permettre une chose*. Signifie quelquefois Permettre l'usage, l'emploi d'une chose. Permettre le vin, la viande à un malade. Dans certains pays, on ne permet pas l'or et l'argent sur les habits. Le temps, qui paraît vouloir se remettre, peut *permettre* un essai. (J.-J. Rouss.) Hors le mépris, je leur *permets* tout. (Id.) Les vents ne nous *permettaient* pas encore de nous embarquer. (Fén.) Une douleur excessive ne nous *permet* aucune réflexion. (Buff.)

— Tolérer. Il faut bien permettre ce qu'on ne peut empêcher. Il ne faut pas *permettre* à l'homme de se mépriser tout entier. (Boss.) *Permettre* comme un mal nécessaire le récit des fausses nouvelles. (La Bruy.)

— Se dit principalement en parlant de Dieu, qui, dans ses vues de providence et de justice, laisse arriver des maux, commettre des injustices qu'il réprouve, et qu'il aurait pu prévenir ou du moins réprimer immédiatement. Dieu *permet* à l'esprit de séduction de tromper les âmes hautaines. (Boss.) Dieu *permet* aux vents et à la mer de gronder. (Id.) Dieu *permet* les guerres et les dissensions. (Mass.) Dieu, pour punir les péchés de ses temples, ou pour exercer la charité en roi, *permet* que la peste et tout ensemble la famine désolassent un grand royaume. (Fléch.)

— Donner le moyen, la commodité, le loisir. Les circonstances ne m'ont pas permis de vous écrire. Le froid et la pluie ne lui ont pas permis de se rendre à notre invitation. Ces signes éclatants qui avaient accompagné la naissance de Jésus-Christ ne *permettaient* pas au démon d'ignorer que le Très-Haut ne le destinât à de grandes choses. (Mass.) Ni les conseils de la Providence ni l'état de la princesse ne *permettaient* qu'elle partageât tant soit peu son cœur. (Boss.) Sa mort arrive, mais dans une conjoncture où nos intérêts ne nous *permettent* pas de nous en réjouir. (La Bruy.) Telles sont les preuves physiques de l'existence de la Divinité, que la faiblesse de ma raison m'a *permis* de mettre en ordre. (B. de St-P.)

— *Permettre* s'emploie par formule de politesse. Permettez-moi de vous dire. Vous me permettrez de vous dire. Veuillez permettre que je vous fasse... On doit ... dans le même cas. *Permettez*.

— Dans le style ... de cette ... en ... et ... ... on ... que ... qui pourrait sem-

bler un peu étranger au sujet ou blesser tant soit peu les susceptibilités de l'auditoire. *Permettez*-moi de vous le dire, vous ne voyez qu'à demi ce que vous êtes. (Mass.)

— SE PERMETTRE. v. pron. Être permis. Vous ne savez ce que vous demandez, ces choses-là ne sauraient se permettre.

— Permettre à soi ; s'accorder, se donner la faculté, le droit, la liberté de. On leur reproche en secret tout ce qu'on ne peut se *permettre* à soi-même. (Mass.) Se refusant même ce qu'il aurait eu le droit de se *permettre*. (Id.) Le cœur se refuse ce qu'il désire, se reproche ce qu'il s'est *permis*. (Racin.)

PERMIE. Géogr. Contrée qui avant les invasions des Scandinaves formait un royaume puissant et civilisé, depuis la Kama jusqu'à la Finlande et la Dvina du Nord. V. PERM.

PERMIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de la Permie ; Qui appartient à la Permie ou à ses habitants. ‖ Habitant de la ville ou du gouvernement de Perm.

— PERMIEN. s. m. Linguist. Un des rameaux des langues ouraliennes ou finnoises ; il est encore parlé dans l'Oural.

PERMIS, ISE. part. pass. du v. Permettre. S'empl. adjectiv. Qui est juste, qui est licite. Tout ce qui flatte leurs désirs leur paraît *permis*. (Fléch.) Les grands se croient tout *permis*. (Mass.) S'il est un orgueil qui puisse leur *être permis*, c'est celui de se rendre humains et accessibles. (Id.) Il ne connaît l'avarice *permise* que celle du temps. (Le roi Stanislas.) Tout ce qui est convenable est *permis*. (X. Marmier.) Nous le voyons : tout sied à l'homme puissant ou à l'homme content, et l'un et l'autre se croient tout *permis*. (Id.)

— Qui est accordé ; qui n'est pas défendu, interdit. Des nœuds si pleins d'amour ne lui sont plus *permis*. (Corn.) Un espoir si charmant me serait-il *permis* ? (Rac.) Mourons, mon cher Mentor, nulle autre pensée ne nous est plus *permise* ; mourons, puisque les dieux n'ont aucune pitié de nous. (Fén.) Une sorte de coquetterie est *permise* aux filles à marier ; s'amuser est leur grande affaire. (J.-J. Rouss.) Si ce sont des infidèles qui gémissent de nos victoires, vous pouvez chanter : les larmes sont *permises* aux vaincus. (Chateaub.) Chez une nation si vaine que la nôtre, la vanité des petites choses est la seule *permise*, parce qu'elle est à la portée de tout le monde. (La Harpe.)

— Impers. *Il est permis*. On permet. Celui à qui il est *permis* plus qu'il n'est juste, veut plus qu'il ne lui est permis. (Boiste.) Il est *permis* à tout le monde de traiter un sujet que l'on croit n'avoir pas été heureusement rempli. (La Harp.)

— *Il n'est pas permis à tout le monde de*.... Il n'est pas donné à tout le monde, tout le monde n'a pas l'avantage de.

— *A vous permis, permis à vous*. loc. ellipt. Faites ce que vous voudrez, agissez comme il vous plaira, peu m'importe. Se dit ordinairement par indifférence ou par mépris. Si vous voulez vous fâcher, fâchez-vous ; à vous permis.

— *S'il m'est permis de parler ainsi*. Loc. corrective dont on se sert quand on veut faire passer un mot inusité, une manière de parler hasardée. Ces louanges, à peine sorties de la bouche qui les publie, vont, s'il m'est *permis* de parler ainsi, expirer dans son cœur, qui les désavoue. (Mass.)

— *Il est permis de*. Il est pardonnable de, ou excusable si... Elle convient qu'il n'est pas *permis* à un certain âge de faire la jeune. (La Bruy.) Hélas, s'il pouvait être quelquefois *permis* d'être sombre, bizarre, chagrin, ce devrait être à ces infortunés, que la faim, la misère, les nécessités domestiques environnent. (Mass.)

— *Il m'est permis de*. Il m'est facile, il m'est possible de.... Enfin, elle arrive à Brest, où il lui fut *permis* de respirer un peu. (Boss.) Il ne nous est pas *permis* d'approcher des villes. (B. de St-Pierre.) Je m'approchais le plus qu'il m'était *permis* de leurs avenues. (Id.)

— *Il est permis à quelqu'un de*.... Il est au pouvoir de quelqu'un de.... Il a montré qu'il n'est pas *permis* aux rebelles de faire perdre la majorité à un roi qui sait se connaître. (Boss.) Ses actions ont le même éclat que vos titres, il ne vous est plus *permis* de nous égarer à l'insu du public. (Mass.) Il n'est jamais *permis* d'insulter au génie, au malheur, à la pauvreté. (La Harpe.)

— *Il m'est permis de*.... Il m'est donné de faire telle ou telle chose, sans blesser les lois divines ou humaines, les usages, les bienséances, etc. S'il nous est *permis* d'expliquer les sentiments du Sauveur. (Boss.) S'il m'est *permis* de vous introduire dans cette auguste assemblée. (Id.) M'est-il *permis* d'expliquer votre fuite ? (Rac.)

— Rhét. *Permis* s'emploie souvent, en style oratoire, dans la figure qu'on appelle *prétérition*. Que ne m'est-il permis d'exposer ici ces sages et saintes maximes ! (Fléch.)

PERMIS. s. m. (pr. *per-mi*). Permission écrite. Se dit particulièrement en matière de douanes et de police. Demander, obtenir, faire viser un permis. Un permis, les permis de chasse.

— *Permis de séjour*. Permission de rester dans une ville, délivrée à un voyageur, à un étranger, à un militaire, etc.

PERMISSIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être permis. Ce mot est nouveau. Il faut ou l'adopter, ou réintégrer *permettable*, qu'on a laissé perdre.

PERMISSION. s. f. (pr. *per-mi-ci-on* ; du lat *permissio* ; formé de *permittere*, permettre). Autorisation, pouvoir, droit, liberté de faire ou de dire. Demander, solliciter, obtenir une permission. Refuser, accorder, retirer une permission. Avoir la permission de faire une chose. Avoir la permission pour faire une chose. User, abuser d'une permission.

— Loc. prov. et fam. *Abuser de la permission*. Outre-passer les choses, aller plus loin qu'il ne faut, plus avant qu'il ne convient. Être coquette à ce point, c'est abuser de la permission. Il est par trop laid, il a abusé de la permission. Il y a six mois que je pourvois à tous vos besoins, à toutes vos fantaisies, c'est abuser de la permission.

— *Permission de chasse*. Permis de chasser.

— *Avec votre permission*. Si vous voulez bien permettre. Cette locution s'emploie comme pure civilité. Avec votre permission, nous allons prendre congé de vous.

— S'emploie quelquefois comme correctif, quand on veut adoucir un reproche. Mais, avec votre permission, comment osez-vous vous oublier ainsi ?

— *On dirait une permission de Dieu*, ou *c'est comme une permission de Dieu*. C'est comme un ordre de la justice divine, on dirait que Dieu l'a ordonné. On dit encore, *Cela est arrivé par la permission de Dieu, c'est la permission de Dieu, du ciel, de la Providence*, etc., etc.

— Rhét. *Permission*. Nom qu'on donne quelquefois à la figure ordinairement appelée *épitrope*.

— *Par permission de* ou *avec permission de*. loc. prép. Par permission des magistrats. Avec permission de M. le maire.

PERMISSIONNAIRE. s. m. Art milit. Militaire porteur d'une permission, d'un congé temporaire.

PERMISSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Permissionner. S'empl. adjectiv. A Paris, tous les individus qui exercent un métier quelconque sur la voie publique doivent être permissionnés de la police.

PERMISSIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *per-mi-ci-o-né* ; rad. *permission*). Administr. Accorder la permission, l'autorisation d'exercer un métier sur la voie publique.

— SE PERMISSIONNER. v. pron. Être permissionné.

PERMIXTION. s. f. (pr. *per-mik-sti-on* ; du lat. *permixtio* ; formé de *per*, par ; et *miscere*, mêler). Anc. chim. Mélange de deux substances qu'on veut tempérer l'une par l'autre.

PERMUTABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible d'être permuté, changé ou échangé.

PERMUTABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est permutable, de ce qui peut être échangé.

PERMUTANT. part. prés. du v. Permuter. Qui permute. Il est invariable. Deux fonctionnaires permutant leur emploi.

PERMUTANT. s. m. Celui qui permute, qui échange. Les deux permutants ont passé acte par-devant notaire.

PERMUTATEUR. s. m. Didact. Celui qui permute.

— adjectiv. Deux fonctionnaires permutateurs. Deux officiers permutateurs.

— Ce mot est omis dans l'Académie et dans M. Landais.

PERMUTATIF, IVE. adj. Gramm. Se dit d'une espèce d'appositifs.

PERMUTATION. s. f. (pr. *per-mu-ta-ci-on* ; du lat. *permutatio*, formé de *permutare*, permuter, échanger). Action de permuter ; échange d'un emploi contre un autre.

— Arithm., alg., etc. Transposition de choses qui forment un tout, une série, pour trouver les divers arrangements dont ces choses sont susceptibles entre elles.

— Gramm. Changement d'une lettre en une autre qui appartient au même organe. Les permutations de consonnes sont très-fréquentes dans les verbes grecs.

PERMUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Permuter. S'empl. adjectiv. Emploi permuté. Consonnes permutées.

— Bot. *Fleurs permutées*. Celles dans lesquelles l'avortement des organes sexuels détermine un changement notable, dans la forme ou les dimensions des téguments floraux.

PERMUTER. v. a. 1re conj. (du lat. *permutare*, formé de *per*, par, et *mutare*, changer). Faire une permutation, un échange d'emploi, de bénéfice. Permuter un emploi, un bénéfice.

— Absol. Ces deux officiers ont permuté.

— Faire une transposition de choses qui forment un tout, une série.

— SE PERMUTER. v. pron. Être permuté, échangé. Ces deux emplois peuvent aisément se permuter.

— Gramm. Être substitué l'un à l'autre, en parlant des lettres, et particulièrement des consonnes d'un même ordre. Il est impossible d'étudier fructueusement les conjugaisons grecques, si l'on ne connaît pas bien les lois suivant lesquelles se permutent les consonnes.

PERMUTEUR. s. m. Celui qui permute. Syn. de Permutant.

> Les *permuteurs* ne pouvaient bonnement
> Exécuter un pareil changement. (LA FONTAINE.)

PERNAGE. s. m. Anc. cout. Redevance qui se payait en jambons.

PERNAMBUCO ou **PERNAMBOUC.** Géogr. V. FERNAMBOUC.

PERNAU ou **PERNAV.** Géogr. Ville de Russie, sur le golfe et dans le gouvernement de Livonie, à l'embouchure de la Pernau ; 10,000 hab.

PERNE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves, minces, plates, à valves irrégulières, de la famille des margaritacées.

PERNES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Carpentras (Vaucluse) ; 5,000 hab.

PERNET. s. m. (pr. *per-nè*). Petit baron, baronet. ‖ *Etre fier comme un pernet*. Etre rempli d'orgueil. ‖ *Faire le pernet*. Faire le grand personnage. Ce mot est vieux et inusité.

PERNETTE. s. f. Techn. Support d'une forme à sucre. ‖ Support des poteries encastées.

PERNETTIE. s. f. (pr. *per-net-ti*). Bot. Genre de plantes formé pour un arbrisseau des îles Malouines.

PERNICITÉ. s. f. Phys. Très-grande vitesse, extrême rapidité. Il est peu usité.

PERNETY (Dom Antoine-Joseph). Bénédictin, né en 1716, mort en 1801, quitta son ordre, prétendit avoir trouvé la pierre philosophale, et forma à Avignon une espèce de secte dont on ne connaît pas bien les dogmes.

PERNICIEUSEMENT. adv. (pr. *per-ni-ci-eu-ze-man*). D'une manière pernicieuse. Cet orateur parle pernicieusement. L'imagination de cet écrivain s'exalte pernicieusement. Ce projet a été pernicieusement imaginé, pernicieusement inventé.

PERNICIEUX, EUSE. adj. (pr. *per-ni-ci-eu* ; du lat. *perniciosus*). Nuisible, dangereux, qui peut causer quelque mal. Un ragoût pernicieux. Un mets pernicieux. Les choses qui nous paraissent les plus *pernicieuses* sont souvent des présents de la Providence. (A. Martin.)

— Se dit plus particulièrement dans un sens moral. Conseil, dessein, exemple pernicieux. Invention, maxime pernicieuse. Conséquence pernicieuse. Fréquentation pernicieuse. Ecrit pernicieux. Vice pernicieux. Tels, et plus *pernicieux* encore, sont les effets naturels de cette doctrine. (Boss.) La gloire ! qu'y a-t-il pour les chrétiens de plus *pernicieux* et de plus mortel ? (Id.) L'un ne se forme et ne s'exerce que dans les choses qui sont utiles, l'autre y joint les *pernicieuses*. (La Bruy.) Et qu'ont produit mes vers de si *pernicieux* ? (Boil.) Ce serait un détail bien flétrissant pour la fausse philosophie que l'exposition des dogmes impies et des maximes *pernicieuses* de ses diverses sectes. (J.-J. Rouss.)

> Les hommes la plupart me semblent odieux ;
> Leur commerce, à mon sens, est très-*pernicieux*.
> (DESTOUCHES.)

— Se dit des personnes. Un homme pernicieux. Une femme pernicieuse. Des gens pernicieux.

> . . . Te voilà, séducteur,
> De ligues, de complots, *pernicieux* auteur ! (RAC.)

— *C'est une langue pernicieuse*. C'est un médisant.

— Nosogr. *Fièvres pernicieuses*. Nom donné aux fièvres intermittentes et rémittentes, dont l'intensité est si grande qu'elles se terminent par la mort au bout de quelques accès.

— Géogr. *Iles pernicieuses*. Archipel de la mer Mauvaise, découvert en 1712.

PERNITREUX. adj. m. Anc. chim. Épithète donnée autrefois à un acide qui n'est qu'un simple mélange de l'acide nitreux et de l'acide nitrique.

PERNOCTATION. s. f. (pr. *per-noc-ta-ci-on* ; et., V. PERNOCTER). Action de passer la nuit.

PERNOCTER. v. n. 1re conj. (du lat. *pernoctare*, formé de *per*, pendant ; et *nox*, *noctis*, nuit). Passer la nuit.

— Anc. cout. *Pernocter dans un lieu*. Y passer habituellement la nuit. Si le troupeau couche toujours dans une paroisse, et va quelquefois paître dans une autre, la dîme appartient au curé de la paroisse où il pernocte.

PÉRO. s. m. Ant. rom. Sorte de chaussure rustique faite de cuir non préparé.

PÉROCIDION. s. m. Bot. Involure qui entoure la base du fruit des mousses.

PER OBITUM. pr. *pèr-o-bi-tomm* ; littér., *par obit* ou *par mort*). Loc. lat. employée adverbialement en français avec sa signification littérale, et usitée surtout en matière bénéficiale. Bénéfice vacant *per obitum*.

PÉRODACTYLIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit du muscle long fléchisseur commun des orteils et des veines et artères communs qui l'accompagnent. ‖ s. m. Le pérodactylien.

PEROLLA. Campanien, voulut poignarder Annibal, renonça à son dessein par les larmes de son père.

PÉRON (François). Célèbre naturaliste et voyageur, né à Cérilly, département de l'Allier, en 1775, mort en 1810.

PÉRONE. s. m. Bot. Genre de champignons fongueux et ambreux qui croissent sur les feuilles tombées, les branches mortes, les cônes des pins, etc. Pérone bossu, velu, glabre.

PÉRONÉ. s. m. (du gr. περόνη, agrafe). Anat. Os long et grêle, placé à la partie externe de la jambe, et qui a emprunté son nom de la ressemblance avec une espèce d'agrafe à l'usage des anciens. Le péroné est placé parallèlement au tibia, dont il est séparé dans toute sa partie moyenne par un espace osseux, et avec lequel il s'articule par son extrémité supérieure, appelée tête du *peroné*. L'extrémité inférieure ou tarsienne du péroné est plus volumineuse que la supérieure, et forme la malléole externe.

PÉRONÉE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

PÉRONÉO-CALCANIEN. adj. et s. m. (ét. *perone* et *calcaneum*). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du péroné au calcanéum.

PÉRONÉO-MALLÉOLAIRE. adj. et s. m. (ét. fr. *perone*, et *malleole*). Anat. Qui se porte au péroné et à la malléole. Nom donné à la veine saphène externe.

PÉRONÉO-PHALANGIEN. adj. et s. m. (ét. fr. *peroné*, *phalange*). Anat. Se dit du muscle qui s'étend du péroné aux phalanges des doigts.

PÉRONÉO-PRÉPHALANGIEN. adj. et s. m. (ét. fr. *péroné*, *phalange*, et la partic. *pré*, devant). Anat. Se dit d'un muscle qui se porte du péroné à la face antérieure des phalanges.

PÉRONÉO-PHALANGINIEN. adj. et s. m. (ét. fr. *peroné*, *phalangine*). Anat. Se dit d'un muscle qui se porte du péroné aux phalangines.

PÉRONÉO-SOUS-PHALANGETTIEN. adj. et s. m. (ét. fr. *perone*, *sous*, prép. *phalangette*). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du péroné à la face inférieure des phalangettes.

PÉRONÉO-SOUS-TARSIEN. adj. et s. m. (ét. fr., *péroné* ; *sous*, prép. ; *tarse*). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du péroné à la face inférieure du tarse ; c'est le muscle long péronier latéral.

PÉRONÉO-SUS-MÉTATARSIEN. adj. et s. m. (ét. fr., *péroné* ; *sus*, prép. ; *métatarse*). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du péroné à la face supérieure du métatarse ; il se distingue en grand et petit péronéo-sus-métatarsien ou muscle péronier latéral, et muscle péronier antérieur.

PÉRONÉO-SUS-PHALANGETTIEN. adj. et s. m. (ét. fr., *perone*, *sus*, prép. ; *phalangette*). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du péroné à la face supérieure des phalangettes. On distingue le péronéo-sus-phalangettien commun, et celui du pouce ; le premier est le muscle extenseur commun des orteils, le second est le muscle extenseur propre du pouce.

PÉRONÉO-SUS-PHALANGINIEN. adj. et s. m. (ét. fr., *perone* ; *sus*, prep. ; *phalangine*). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du péroné à la face supérieure des phalangines.

PÉRONÉO-TIBIAL, ALE. adj. (ét. fr., *péroné*, *tibia*). Anat. Qui a rapport au péroné et au tibia. ‖ *Articulations péronéo-tibiales*. Articulations supérieure et inférieure des deux os de la jambe entre eux.

PÉRONÉO-TIBIALI-SUS-PHALANGETTIEN ou **PÉRONÉO-TIBI-SUS-PHALANGETTIEN.** adj. et s. m. (ét. fr., *péroné* ; *tibia* ; *phalangette*). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du péroné et du tibia à la face supérieure des phalangettes.

PÉRONIE. s. f. Bot. Genre de plantes vivaces, de la famille des liliacées, comprenant la péronie droite cultivée au jardin du roi.

— Moll. Genre de mollusques hermaphrodites de la famille des cyclobranches.

PÉRONIER, IÈRE. adj. (rad. *péroné*). Anat. Qui a rapport au péroné. ‖ *Artère péronière*. Une des deux branches de terminaison de la poplitée. Muscles péroniers.

— PÉRONIER. s. m. Nom de trois muscles, dont un péronier antérieur, et deux péroniers latéraux.

PÉRONNE. (ét. celt., *perh*, forte ; *aon*, marque du superlatif ; *perhaon*, *perrone*, très-forte ; ou *perronn*, marécageuse, environnée de marais). Géogr. Ville forte de France, ch.-l. d'arr. départ. de la Somme ; 4,000 hab.

— Hist. *Paix de Peronne*. Traité conclu en 1199 entre Philippe-Auguste et Baudouin, comte de Flandre. ‖ Traité conclu le 14 octobre 1468 entre Louis XI et Charles le Téméraire. ‖ *Manifeste de Peronne*. Celui que le cardinal de Bourbon publia en 1585 contre le roi de Navarre.

PÉRONNELLE. s. f. (par corrupt. pour *Petronelle* ou *Petronille* ; dériv. de *Pierre*, en latin *Petrus*. *Pernette*, *Périne*, *Périnette*, *Pernelle*, *Péronnelle*, sont autant de formes synonymiques de Pétronille, fille de saint Pierre, qui, sous ce nom, jouait un rôle dans nos anciens mystères). Terme populaire dont on se sert par injure et par mépris à l'égard d'une femme sotte et babillarde. C'est une péronnelle, une plaisante péronnelle. Taisez-vous, *péronnelle*. (Mol.)

— *La Peronnelle*. Sorte de chanson faite du temps de Louis XII, et qui commençait par ce vers : *Avez-vous point vu la Péronnelle ?* Chanter la Péronnelle.

PÉROPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πηρός, estropié ; πτερόν, aile). Ichthyol. Se dit des poissons qui manquent en tout ou en partie des nageoires ventrales. ‖ PÉROPTÈRES. s. m. pl. Famille de poissons osseux holobranches.

PÉROPTÉRYGIEN, ENNE. adj. (ét. gr., πηρός, estropié ; πτέρυξ, nageoire). Ichthyol. Syn. de Péroptère.

PÉRORAISON. s. f. (pr. *pe-ro-re-zon*, du lat. *peroratio*, formé de *per*, par, pendant ; *orare*, parler). Rhét. Conclusion d'un discours

d'apparat, d'une harangue, d'un plaidoyer, d'un sermon. Péroraison forte, véhémente, pathétique, pressante. Rien de plus admirable que les péroraisons de Cicéron.

— Mus. Conclusion d'une symphonie.

PÉRORER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *per*, par, pendant, *orare*, discourir; *orer* se disait autrefois pour Parler. Songez quelle rare chose et admirable c'était de voir cette savante et belle reine ainsi *orer* en latin. (Brantôme.) Signifie au propre, Récapituler, achever un discours, un plaidoyer, un sermon, etc. Il est inusité dans cette acception.

— Comme c'est surtout en récapitulant que l'orateur se livre aux mouvements de son éloquence, on emploie ordinairement, par extension et même par ironie, le v. *pérorer* dans le sens de Discourir, déclamer avec une sorte d'emphase pour persuader ses auditeurs. Pérorer à propos de tout. Pérorer sans cesse. Cet homme ne sait pas causer, il pérore toujours. Vous pérorez toujours, et toujours bien, sans qu'on vous prie et sans qu'on vous réponde. (J.-J. Rouss.)

PÉROREUR, EUSE. s. Homme, femme qui a l'habitude de pérorer, de parler longuement et avec emphase, à propos de n'importe quelle chose. Il est synonyme de Bavard. Ennuyeux péroreur. Insupportable, fatigant péroreur. Allons! allons! c'est bien, petite *péroreuse*. (Ch. Rabou.)

PÉROT. s. m. (pr. *pé-ro*). Eaux et for. Baliveau de deux coupes. Si le bois se coupe tous les vingt ans, le pérot, au moment de la coupe, en a quarante. Aujourd'hui, les arbres qui ont atteint cinquante ans se nomment *modernes*; au-dessous de cet âge, ils sont *jeunes*.

PÉROTE. Géogr. Ville du Mexique, à 30 kil. de Jalapa, près du Coffre-de-Perote, haute montagne de 2,475 mètres.

PÉROTE. adj. et s. des 2 g. Habitant du faubourg de Constantinople nommé *Péra*. || Qui appartient à Péra ou à ses habitants.

PÉROTIDE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des graminées, qui croissent dans les Indes orientales.

PÉROTRICHE ou **PÉROTRIQUE.** s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées du cap de Bonne-Espérance. Pérotriche à feuilles tondues.

PEROTTI (Nicolas). Archevêque de Siponto ou Manfredonia en 1458, mort en 1480; on a voulu lui attribuer toutes les fables de Phèdre, parce qu'on en a retrouvé quelques-unes dans ses commentaires.

PÉROU. Géogr. Vaste contrée de l'Amérique méridionale, bornée au N. par la Colombie, au S. par le Chili et la Plata, à l'O. par l'Océan Pacifique, à l'E. par les pampas et les terres désertes qui la séparent du Brésil; traversée par la chaîne des Andes qui la partage en deux bandes distinctes; sa superficie est de 115,000 lieues carrées, et sa population de 2,080,000 h. On y trouve toutes les températures et les productions les plus variées. L'or était autrefois si abondant au Pérou, que les Espagnols à leur arrivée le trouvèrent employé aux plus vils ouvrages. Les Andes en recèlent encore d'abondantes mines. On y trouve aussi de l'argent, du mercure, des émeraudes. Au commencement du XIXe siècle, le Pérou se divisait en *haut* et *bas Pérou*. Il forme aujourd'hui deux États indépendants, sous le nom de confédération *Péru-Bolivienne*.

— *Haut-Pérou*. V. BOLIVIA.

— *République du Bas-Pérou*. État de l'Amérique méridionale dont l'indépendance fut proclamée en 1822, par le général Saint-Martin, et assurée par les victoires du Colombien Bolivar. Les dissensions des unitaires et des fédéralistes déchirent cette république.

— Hist. *Empire du Pérou*. État monarchique, aristocratique et théocratique, fondé par un personnage nommé Manco-Capac, qui, venant de l'Orient, réunit les tribus errantes des Péruviens, leur donna un gouvernement, une religion basée sur le culte du soleil, et leur enseigna les arts. Les descendants de Manco-Capac, appelés *Incas*, étaient à la fois prêtres du soleil et hauts fonctionnaires de l'État, ce qui fait que l'empire du Pérou est appelé aussi *Empire des Incas*. V. INCA. En 1540, il fut détruit par Pizarre et Almagro, et le Pérou devint alors une vice-royauté espagnole.

— Fig. et fam. *Mines, richesses, trésors du Pérou*. Se dit pour Richesses, trésors immenses.

— Fig. et pop. *Ce n'est pas le Pérou*. Ce n'est pas un objet dont on doive faire cas; c'est une personne ou une chose de peu de valeur. Ne dirait-on pas que c'est le Pérou?

— *Gagner le Pérou*. Faire une grande fortune. Il espère gagner le Pérou. A l'entendre, on croirait qu'il va gagner le Pérou.

— *C'est un Pérou, un petit Pérou*. C'est une fortune, un petit trésor. Mme Th...and est un petit *Pérou* pour M. La Brie (Pa apr.) Saint de bien! votre bonne mine est un *Pérou!* (Mariv.)

PÉROUIEN, IENNE. adj. et s. Synonyme inusité de Péruvien.

PÉROUSE. Géogr. Ville des États de l'Église, ch.-l. d'une délégation, à 2 kil. et à l'E. du lac de Pérouse, elle possède une université célèbre; 30,000 hab. *Lac de Pérouse*. Lac de Pérugin, qui a 30 kilom. de tour et où l'on voit quelques îles.

— Philol. *Inscription de Pérouse*. Grande inscription étrusque trouvée à Pérouse, en 1822.

PÉROUSE (LA). Navigateur français. V. LAPÉROUSE.

PÉROUSE (LA). Géogr. V. LAPÉROUSE. (Détroit de).

PÉROUSIN, INE. adj. et s. Géogr. V. PÉRUGIN.

PÉROXYDE. s. m. (du lat. *per*, partic. augm., et du gr. ὀξύς, acide). Chim. Combinaison d'un corps simple avec la plus grande proportion d'oxygène qu'il puisse absorber. Peroxyde de fer.

PÉROXYDÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est à l'état de peroxyde. Qui contient la plus grande proportion possible d'oxygène. Métal peroxydé.

PÉROZAMAD. Prince arsacide, échappa au massacre de toute sa famille, et succéda à son père dans la Bactriane ou pays de Kouschan, vers le IIIe siècle; le roi de Perse, jaloux de ses succès et de ses alliances, le fit empoisonner.

PERPENDICLE. s. m. Niveau à pendule. V. PERPENDICULE.

PERPENDICULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *per*, par, sur, *pendere*, pendre). Géom. Qui pend, qui tombe à plomb; qui rencontre une ligne, un plan, sans pencher plus d'un côté que de l'autre. Ligne perpendiculaire à une autre ligne, à une surface. Tirer une ligne perpendiculaire.

— Vertical. Ligne perpendiculaire. Direction, position perpendiculaire.

— Paléogr. *Écriture perpendiculaire*. Celle dont les lignes sont dirigées de haut en bas ou de bas en haut. L'écriture des Chinois et des Japonais est perpendiculaire.

S'empl. substantiv. pour Ligne perpendiculaire. Une perpendiculaire. Tirer une perpendiculaire. Une perpendiculaire est une ligne droite qui en rencontre une autre de manière que les angles adjacents qu'elle forme avec elle soient égaux.

PERPENDICULAIREMENT. adv. (pr. *pèr-pan-di-ku-le-re-man*). Géom. D'une manière perpendiculaire. Faire tomber, élever, abaisser, tirer une ligne perpendiculairement.

PERPENDICULARITÉ. s. f. Géom. État de ce qui est perpendiculaire, de ce qui décrit une ligne coupant à angle droit le plan de l'horizon.

PERPENDICULE. s. m. Didact. Ligne verticale et perpendiculaire qui, tombant à plomb du sommet d'un objet élevé, sert pour en mesurer la hauteur ou pour en régler la verticalité; fil du pendule, qui dans une équerre, dans un niveau, etc., est tendu par le plomb, et donne la perpendiculaire à l'horizon.

— Fil terminé par un morceau de plomb, qui fait partie de quelques instruments de mathématiques. || Fil d'aplomb employé dans la construction. || Hauteur perpendiculaire d'un objet. Le perpendicule d'une montagne.

PERPENNA VENTO (Marius). Romain du parti de Marius, devint un des lieutenants d'Æmilius Lepidus; fut proscrit par Sylla, passa en Espagne, osa faire assassiner Sertorius, fut fait prisonnier et mis à mort par Pompée, 74 ans avant J.-C.

PERPÉRÈNE. Géogr. anc. Bourg de Phrygie, où Pâris jugea les trois déesses.

PERPET (Saint). Évêque de Tours, vers la fin de 460, assembla le premier concile de Tours, et mourut en 491. Sa fête se célèbre le 30 décembre.

PERPÉTRATION. s. f. (pr. *per-pé-tra-cion*). Jurispr. Action de perpétrer; achèvement, accomplissement. La perpétration d'un crime, d'un attentat, d'un assassinat.

PERPÉTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Perpétrer. S'empl. adjectiv. Crime perpétré.

PERPÉTRER. v. a. 1re conj. (du lat. *perpetrare*). Jurispr. Faire, consommer, commettre. Perpétrer un crime, un assassinat.

— SE PERPÉTRER. v. pr. Être perpétré.

PERPÈTRES. s. m. pl. Anc. jurispr. Terres communes, qui ne sont la propriété d'aucun particulier.

PERPÉTUANE. s. f. Comm. Sorte d'étoffe de laine qui se fabrique en Portugal.

PERPÉTUATION. s. f. (pr. *per-pé-tu-a-cion*, rad. lat. *perpetuus*, continuel). Action de perpétuer, effet de cette action. La nature est admirable dans ses soins ingénieux pour la perpétuation des espèces. Quoi de plus merveilleux que la perpétuation de l'espèce humaine?

PERPÉTUE (Sainte). Femme de Carthage, nourrissait un enfant à la mamelle lorsqu'elle fut martyrisée en 203. On célèbre sa fête le 7 mars.

PERPÉTUÉ, ÉE. part. pass. du v. Perpétuer. S'empl. adjectiv. Les espèces perpétuées par la génération.

— Maintenu pour la vie dans une charge qui primitivement n'était que temporaire. Un fonctionnaire perpétué dans son emploi.

PERPÉTUEL, ELLE. adj. (du lat. *perpetuus*, continuel). Qui ne cesse point, qui dure toujours. Un silence perpétuel. Une affluence perpétuelle. Fonder un service perpétuel. S'engager par des vœux perpétuels. Créer une rente perpétuelle pour le repos d'une âme. Ériger un monument perpétuel à la mémoire d'un grand homme. Vivre sous un heureux climat où règne un printemps perpétuel. Dieu réserve une plus douce familiarité aux justes qui sont ses anciens et *perpétuels* amis. (Boss.) Ils sont les *perpétuels* imitateurs de leurs pères. (Fléch.) La clémence est une victoire *perpétuelle*. (Boiste.) Il règne dans cette contrée un printemps *perpétuel*. (Volt.) A côté de campagnes fertiles, nous en avons vu que des inondations fréquentes condamnaient à une *perpétuelle* stérilité. (Barth.)

— Phys. *Mouvement perpétuel*. Mouvement qui, une fois excité, se conserverait et se renouvellerait continuellement de lui-même, sans aucune interruption et sans le secours d'une cause motrice extérieure. Le mouvement perpétuel est l'objet d'un problème fameux, à la solution duquel les mathématiciens s'exercent vainement depuis deux mille ans, et qu'on regarde comme chimérique, comme impossible à réaliser. On ne peut trouver le mouvement *perpétuel* qu'au moral, dans l'opinion. (Boiste.)

— Fig. et fam. *Chercher le mouvement perpétuel*. Chercher à résoudre une question insoluble. Autant vaudrait chercher le mouvement perpétuel.

— Qui dure toute la vie d'un homme. Bannissement perpétuel. Exil perpétuel. Être condamné à un emprisonnement perpétuel, aux galères perpétuelles. Jeanne d'Arc est condamnée par les juges à une prison *perpétuelle*. (B. de St-P.)

— Dont on est pourvu pour toute la vie, en parlant de certains emplois, de certaines charges, par opposition à certains autres emplois, à certaines autres charges qu'on ne possède que pour un temps limité. Le secrétariat de l'Académie française et celui de l'Académie des sciences sont perpétuels. Dans certains ordres religieux, le généralat est perpétuel.

— Se dit De ceux qui possèdent des emplois perpétuels. Secrétaire perpétuel de l'Académie. Le général perpétuel des Dominicains.

— Continuel. Des exercices perpétuels de dévotion. La pratique perpétuelle des vertus. Vivre dans des austérités perpétuelles.

— Fréquent, habituel, qui revient souvent. Vicissitudes perpétuelles. Perpétuelles interruptions. Un changement perpétuel. Des cris perpétuels. Des plaintes perpétuelles. Des gémissements perpétuels. De perpétuelles interruptions. Des débats perpétuels. Son oraison fut *perpétuelle*, pour être égale au besoin. (Boss.) Parmi de *perpétuels* combats, il sut faire garder aux gens de guerre la discipline romaine. (Id.)

— Diplom. *Alliance perpétuelle*. Alliance indéterminée, illimitée, par opposition à celle dont la durée est fixe.

— Hist. ecclés. *Vicaire perpétuel*. Prêtre chargé des fonctions curiales, dans les paroisses où il y avait un curé primitif. V. CURE et PRIMITIF.

— Bot. En parlant des racines, il est synonyme de Pivotant.

— Syn. comp. PERPÉTUEL, CONTINUEL, ÉTERNEL. *Perpétuel* se dit d'une chose qui a commencé pour ne point finir. *Continuel* se dit d'une chose qui a commencé et qui durera sans interruption, soit qu'elle ne doive pas avoir de fin, soit qu'elle doive finir dans un temps donné. *Éternel* se dit d'une chose qui n'a point eu de commencement et qui n'aura point de fin. Telle est la synonymie comparée de ces trois termes pris dans leur sens le plus rigoureux, pris dans leur acception usuelle, ils servent à exprimer une durée ou un temps plus ou moins long et non interrompu.

PERPÉTUELLEMENT. adv. Sans discontinuité, sans cesse. Les damnés souffriront perpétuellement dans l'enfer. Les élus se réjouiront perpétuellement dans le ciel. Nous voulons une science qui aspire *perpétuellement* et sans repos à de nouvelles conquêtes. (Ed. Quinet.) Galilée, saint Thomas se seraient certainement entendus, au moins par le désir d'entrer *perpétuellement* plus avant en communion avec l'immuable. (Id.)

— Par exagération. Fréquemment, habituellement. Mentir perpétuellement. Se quereller perpétuellement. Travailler perpétuellement.

PERPÉTUER. v. a. 1re conj. (du lat. *perpetuare*, rad. *perpetuus*, continuel). *Je perpétue, nous perpétuons, vous perpétuez. Je perpétuais, nous perpétuions, vous perpétuiez. Que je perpétue, que nous perpétuions, que vous perpétuiez*, etc. Rendre perpétuel, faire durer sans cesse, maintenir sans interruption. La génération perpétue les espèces. Perpétuer une rente qui n'était que viagère, un service religieux qui n'était que temporaire. Les idées que quelques visionnaires ont eues sur la possibilité de *perpétuer* la vie par des remèdes auraient dû périr avec eux. (Buff.)

— Faire durer longtemps. Perpétuer des querelles, des procès dans les familles. C'est ce qui *perpétue* les haines dans leurs descendants. (La Bruy.)

— Fig. Perpétuer la gloire d'un conquérant, la mémoire d'un bon roi, le nom d'un homme vertueux. Perpétuer des erreurs, des préjugés contre la religion. Ces bons exemples perpétuent la vertu d'âge en âge. Ce sont les peuples qui *perpétuent* de siècle en siècle la mémoire des bons princes. (Mass.) Il était hier, il est aujourd'hui, et il sera dans tous les siècles; ses bienfaits *perpétueront* sa royauté et sa puissance. (Id.)

— SE PERPÉTUER. v. pron. Être perpétué. Chez lui, les races se *perpétuaient*, les pères laissaient comme en héritage à leurs enfants la protection d'un si bon maître. (Fléch.) La plupart des êtres animés se perpétuent par génération, mais l'accouplement, le coït, n'est pas nécessaire à tous pour *perpétuer*. (Rostan.) Pourquoi cette ancienne population ne s'est-elle pas reproduite et *perpétuée*? (Volney.)

— Se maintenir. C'est une de ces maisons augustes où la puissance, la valeur et la piété se *perpétuent*, et dont la gloire ne vieillit point avec le temps. (Fléch.) Ses passions s'y *perpétuent* par les ressources. (Mass.) On n'entendra plus se *perpétuer* parmi les hommes ces blasphèmes si injurieux pour la religion. (Mass.) Je n'ai vu la paix, le bonheur et les richesses se *perpétuer* que dans les familles où l'on aime et pratique la vertu. (Boiste.) Son instinct passe de génération en génération dans sa postérité, et se *perpétue* d'avenir en avenir. (B. de St-P.)

— *Se perpétuer dans une charge*. Trouver le moyen de se maintenir toute sa vie dans une charge qui ne devait être possédée qu'à temps.

PERPÉTUITÉ. s. f. (du lat. *perpetuitas*, rad. *perpetuus*, continuel). Durée perpétuelle. Durée sans interruption, sans discontinuation. La perpétuité du christianisme. La perpétuité de la foi catholique. Les plaisirs publics n'ont pas besoin de protecteurs; hélas! La corruption des hommes leur répond assez de la *perpétuité* de leur crédit et de leur durée. (Mass.)

— *A perpétuité*. loc. adv. Pour toujours. Fonder une messe à perpétuité. Créer une rente à perpétuité.

— Autant que durera la vie d'un homme. Condamner aux galères à perpétuité. Exiler, bannir un citoyen à perpétuité.

PERPHOSPHORÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient la plus grande proportion possible de phosphore. Gaz hydrogène perphosphoré.

PERPHOSPHOREUX, EUSE. adj. (pr. *per-fo-sfo-reu, euze*). Chim. Syn. de Hypophosphoreux.

PERPIGNAGE. s. m. Mar. Action de placer les couples d'un bâtiment en construction, et de les rendre perpendiculaires à la quille.

PERPIGNAN. (anc. *Perpiniacum*; du celt. *per*, pierre; *pin*, élévation, colline; *ac*, rivière; *nant*, rivière). Géogr. Ville forte de France, ch.-l. du département des Pyrénées-Orientales; sur la Tet; 18,000 hab.

— Hist. *Bombardement de Perpignan*. Destruction d'une grande partie de cette ville, appartenant alors à l'Espagne, par les troupes espagnoles elles-mêmes, qui étaient dans la citadelle, et auxquelles les habitants refusaient l'entrée de la ville, en vertu de leurs privilèges. || *Prise de Perpignan*. Reddition de cette ville, le 9 septembre 1641, après un siége de trois mois, conduit par Louis XIII en personne. Depuis cette époque, Perpignan n'a point cessé d'appartenir à la France.

PERPIGNER. v. n. 1re conj. Mar. Faire le perpignage, disposer les couples d'un vaisseau en construction, pour qu'ils soient perpendiculaires à la quille.

PERPLEXE. adj. des 2 g. (pr. *pèr-plèkse*; ét. gr. περί, autour; πλέκω, j'enlace). Qui est dans la perplexité; irrésolu, incertain, très-inquiet. Homme perplexe. Femme perplexe. Être perplexe. Avoir l'esprit perplexe. Un événement qui rend perplexe.

Je ne puis rien comprendre aux caprices du sexe,
Et son bizarre esprit rend mon âme *perplexe*. (***)

— Qui cause de la perplexité, qui jette dans l'anxiété, dans une vive inquiétude. Situation, position perplexe. Embarras, état perplexe. Se trouver dans un cas perplexe.

— On se sert mieux de l'adj. *embarrassé*, quand il s'agit des personnes, et de *perplexe*, quand il est question des choses.

PERPLEXITÉ. s. f. (pr. *per-plek-cité*; ét., V. PERPLEXE). Vive anxiété, incertitude pénible, irrésolution fâcheuse, cruelle alternative. Grande perplexité. Étrange perplexité. Être en perplexité, dans la perplexité, dans de vives perplexités. Jeter dans la perplexité. La faiblesse de caractère enfante souvent la perplexité. La perplexité est une torture morale. Voyez mes *perplexités*, et conseillez moi. (J.-J. Rouss.) Tes *perplexités* ne sont que trop bien fondées. (Id.)

Hé quoi! ce mirmidon passe pour un grand homme
Je ne puis revenir de ma *perplexité*. (***)

PERPRE. s. m. Anc. métrol. Monnaie d'or des empereurs de Constantinople.

PERPRENDRE. v. a. 4e conj. (ét., *per*, particule augm.; et *prendre*). Anc. jurispr. Usurper, s'emparer par force, acquérir frauduleusement. || Dans certaines localités, Prendre des terres communes et franches sans congé du seigneur.

PERPRIS, ISE. part. pass. du v. Perprendre. S'empl. adjectiv. Terres perprises.

PERPRISE ou **PERPRISION.** s. f. Anc. cout. Action de perprendre des terres communes et franches sans congé du seigneur.

PERQUÉRIR. v. n. 2e conj. (du lat. *perquirere*; v. PERQUISITION). Faire une perquisition, rechercher exactement une personne ou une chose. On dit aussi et plus ordinairement. *Perquisitionner*.

PERQUIRATUR. s. m. (3e pers. subj. pass. du verbe lat. *perquirere*, parcourir; signifie littéralement, *qu'il soit parcouru, examiné*). Hist. ecclés. Mot lat. par lequel on désigne la permission de compulser les registres dans certains cas.

PERQUISITEUR. s. m. (pr. *per-ki-zi-teur*, du lat. *perquirere*, rechercher). Administr. Celui qui fait des perquisitions.

PERQUISITION. s. f. (pr. *per-ki-zi-ci-on*; du lat. *perquisitio*; forme de *per*, partic. augment., et *quærere*, chercher ; chercher soigneusement). Recherche exacte d'une personne ou d'une chose. Faire une perquisition, une longue perquisition, de rigoureuses perquisitions. Faire perquisition dans un domicile. La police est en perquisition chez cette personne. On a dressé le procès-verbal de perquisition. En cas de flagrant délit, le droit de perquisition appartient au procureur du roi et à ses auxiliaires, et dans tous les cas au juge d'instruction, qui peut le déléguer par une ordonnance que l'on nomme *mandat de perquisition*.

PERQUISITIONNER. v. n. 1re conj. (pr. *per-ki-zi-ci-o-ne*, rad. *perquisition*). Administr. Faire des perquisitions. Il est inusité.

PERRACHE (Michel). Sculpteur lyonnais né en 1685 et mort en 1750. || Le quartier de la ville de Lyon qui s'étend entre le Rhône et la Saône porte le nom de *Quartier Perrache*.

PERRAULT (Claude). Célèbre architecte, membre de l'Académie des sciences, né à Paris en 1613, mort en 1688. Il s'est immortalisé par l'achèvement du Louvre et la construction de cette belle colonnade que l'on regarde comme un des chefs-d'œuvre de l'architecture française. || PERRAULT (Charles), frère du précédent, né en 1628, mort en 1703, fut premier commis de la surintendance des bâtiments du roi et membre de l'Académie française, protégea les arts, les sciences et les lettres; composa les *Contes des fées* et le *Parallèle des anciens et des modernes*.

PERRÉ. s. m. Techn. Revêtement en pierre qui protège les abords d'un pont, et empêche l'eau de les dégrader.

PERREAU. s. m. Techn. Sorte de grand chaudron étamé, étroit, rond et profond, dont les ciriers se servent pour faire amollir la cire dont ils font les cierges à la main.

PERRÉE. s. f. Nom vulgaire que l'on donne au rivage de la mer.

PERREUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Roanne (Loire) ; 2,750 hab.

PERRHÈBE. adj. et s. des 2 g. Nom d'un peuple qui fut chassé de la Perrhébie par les Lapithes, et qui se réfugia en Étolie.

PERRHÉBIE. Géogr. anc. Contrée de la Thessalie, au nord.

PERRHIDE. s. m. Antiq. gr. Membre d'une peuplade de l'Attique, qui, après avoir fait partie de la tribu éantide, passa dans la tribu antiochide.

PERRICHE. s. f. Ornith. Nom que l'on a donné à une espèce de perroquet à queue courte du continent. Ce mot a été remplacé par celui de *psittacule*.

PERRIER. s. m. Anc. art milit. Machine névrobalistique, qui lançait des pierres. || Soldat qui manœuvrait cette machine.

— Techn. Ouvrier qui tire l'ardoise de la terre. Il se disait autrefois de tous les ouvriers qui travaillaient dans les carrières.

PERRIER. s. m. ou **PERRIÈRE.** s. f. Fonder. Morceau de fer emmanché au bout d'une perche, dont on se sert pour ouvrir les fourneaux quand on veut faire couler le métal en fusion.

PERRIÈRE. s. f. (du lat. *petra*, pierre). Vieux mot, synonyme de Carrière. Paris est environné de toutes parts de *perrières*, d'où on épuise tant le moellon que pierres de taille. (Ét. Pasq.)

— Ce terme est encore usité dans plusieurs de départements.

— Se dit aussi pour Carrière d'ardoises.

PERRIN (Pierre, dit l'*abbé Perrin*). Né à Lyon en 1630, mort en 1680. Composa la première pièce française qui ait été chantée, obtint des lettres-patentes pour l'établissement d'une académie de musique, et fut ainsi le créateur de l'opéra français.

PERRON. s. m. (pr. *pe-ron*; du gr. πέτρος, rocher.) Archit. Escalier extérieur et découvert. Perron en fer à cheval. Perron à double rampe, ou perron double. Le perron d'une église. Le perron d'honneur d'un château, d'un palais. Reconduire une personne jusqu'au perron, jusqu'en bas du perron. Ordinairement on dresse à demeure une tente au dessus du perron, pour garantir de la pluie, du soleil, en un mot de l'intempérie des saisons.

> Les volumes, sans choix à la tête jetés,
> Sur le perron poudreux volent de tous côtés. (Boil.)

— *Perron carré*. Celui dont les marches sont d'équerre. || *Perron cintré*. Celui dont les marches sont arrondies. || *Perron à pans*. Celui dont les encoignures sont coupées.

— Hydraul. Ensemble des degrés d'une chute d'eau qui tombe par étages.

PERROQUET. s. m. (pr. *pé-ro-ké*). Genre d'oiseaux de la famille des grimpeurs, caractérisés par un bec gros, dur, arrondi de toutes parts et garni à sa base d'une membrane molle où sont percées les narines, et par une langue épaisse, charnue et arrondie comme le bec. Le plumage des perroquets est varié en couleurs, et remarquable par des teintes vives et pures. Ces oiseaux se familiarisent facilement, et quelques espèces imitent fort bien la voix humaine ou le cri des animaux. Ils habitent généralement sous la zone torride, tant dans l'ancien que dans le nouveau continent et dans les îles de l'Océanie. Le plus grand nombre se trouve sous les parallèles les plus rapprochés de l'équateur, et quelques-uns se répandent dans les deux hémisphères jusqu'à des latitudes très-élevées. L'Europe, tout le nord et le centre de l'Asie, les terres polaires, le Groënland, l'Islande, les parties septentrionales et tempérées de l'Amérique, sont les seules contrées où les perroquets ne se rencontrent pas. Leur vie est très-longue, et on porte la durée moyenne de quelques espèces jusqu'à quarante ans. On cite même quelques individus qui ont vécu en domesticité pendant un siècle entier. Les espèces de perroquets sont très-nombreuses, et leurs caractères tirés en général de la longueur et de la forme de la queue, de la présence ou de l'absence d'une huppe de plumes sur la tête, de l'état dénudé ou emplumé des joues, ont servi de bases aux divisions qu'on a formées parmi elles. Perroquet à ventre blanc. Perroquet mitré. Perroquet vert. Perroquet à queue courte. Perroquet pourpré. Perroquet amazone. Perroquet à joues bleues. Perroquet à tête blanche. Perroquet cendré ou jaco, etc.

> Toujours le beau plumage et le joli caquet
> Ont fait fortune chez les belles,
> Et souvent il ne faut pour briller auprès d'elles,
> Qu'un mérite de perroquet. (***)

— *Bâton de perroquet*. Bâton établi sur un plateau de bois, et garni d'échelons sur lesquels le perroquet monte et descend à sa fantaisie. || Fig. et fam. *Cette maison est un bâton de perroquet*. Se dit d'une maison de plusieurs étages, dont chacun n'a qu'une chambre.

— Fig. Personne qui répète ou qu'on instruit à répéter machinalement ce qu'on lui dit :

> . . . Bon, je devine
> Que la friponne aura par son caquet
> Très-bien sifflé son jeune *perroquet*. (Volt.)

— *Parler comme un perroquet*. Ne parler que de mémoire, sans paraître savoir ni comprendre ce qu'on dit.

— Fig. et pop. *De la soupe à perroquet*. Du pain trempé dans du vin.

— Crust. *Perroquet d'eau*. Nom donné aux entomostracés du genre daphnie.

— Hist. Membre d'une faction démocratique qui se forma à Bâle en 1250. Les Perroquets étaient les ennemis des Porte-étoiles.

— Ichthyol. *Perroquet* ou *perroquet de mer*. Nom vulgaire donné à des poissons des genres rason et scare.

— Mar. Le troisième mât en élévation ; il est porté par le mât de hune et supporte le mât de cacatois. Les voiles des perroquets servent dans les beaux temps. || *Perroquets volants*. Deux perroquets que l'on met et que l'on ôte facilement, et que l'on amène étant sur le pont du vaisseau. || *Mettre les perroquets en bannière*. Lâcher les écoutes des voiles de perroquet, en sorte qu'on les laisse voltiger au gré du vent. || *Perroquets d'hiver*. Perroquets qui sont plus petits que ceux que l'on porte ordinairement dans les belles saisons.

— Ornith. *Perroquet d'Allemagne*. Le rollier d'Europe ou le bec-croisé. || *Perroquet de France*. Le bouvreuil. || *Perroquet de mer et perroquet du Groënland*. Noms donnés par quelques auteurs aux macareux.

PERROS-GUIREC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lannion (Côtes-du-Nord) ; 1,600 hab.

PERROT ou **PIERROT.** Diminut. de *Pierre*. Gai comme Perrot. Au bout de trois jours, je le rendis gai comme *Perrot*. (H. Estienne.)

— Se dit aussi pour Perroquet.

PERROTÉTIE. s. f. (pr. *pe-ro-té-ci*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des rhamnées. Ce genre renferme des arbrisseaux qui croissent dans l'Amérique septentrionale. Perrotétie de Quindiu. || Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, papilionacées, de la famille des légumineuses. Ce genre comprend des plantes herbacées, originaires de la Jamaïque et de l'Amérique septentrionale. Perrotétie barbue. Perrotétie élégante.

PERRUCHE. s. f. Ornith. Espèce de perroquet à longue queue, comme les aras, mais qui s'en distingue à ses joues emplumées, tandis qu'elles sont nues chez ces derniers. Perruche-ara pavouane. Perruche sagittifère à collier. Perruche sagittifère du Bengale. Perruche à front jaune. Perruche à front rouge. Perruche aux ailes variées. Perruche à tête bleue. Perruche lori, etc. || *Perruche d'Alexandre*. Perroquet dont le plumage est d'un beau vert, avec une tache noire sous la gorge et un collier rouge sur la nuque; il fut importé des Indes orientales en Grèce par Alexandre le Grand.

— Vulgairement, La femelle du perroquet.

— Mar. Le troisième perroquet à bord des bâtiments à trois mâts, pour le distinguer du grand et du petit perroquet.

PERRUQUE. s. f. (du gr. πύῤῥιχος, jaune, fauve ; parce que les premières perruques étaient de couleur jaune, c'est-à-dire de cheveux blonds, couleur fort estimée des Romains). Coiffure de faux cheveux. Perruque blonde, brune, noire, grise, blanche. Perruque à bourse, à marteaux, à nœuds, à calotte, à tonsure. Perruque métallique. Perruque à ressort. Perruque d'homme. Perruque de femme. Prendre perruque. Avoir perruque. Porter perruque. Juvénal nous apprend que l'impératrice Messaline se couvrait la tête de faux cheveux blonds lorsqu'elle allait se prostituer aux portefaix de Rome. L'usage des perruques nous est venu des Romains, et s'est perpétué jusque vers le XIIe siècle; il n'a été ensuite repris qu'au XVIIe. Les laïques n'ont point porté de perruque en France avant 1629, et les ecclésiastiques avant 1660. La perruque devint énorme sous le règne de Louis XIV, il y en avait du prix de 3,000 livres, à cause de la quantité prodigieuse de cheveux et de leur longueur, mais surtout de la couleur blonde, que Binette, perruquier du roi, mit en vogue à la cour. Elle diminua de volume sous les règnes suivants. Depuis la Révolution, celle dite à la *Titus* ne fut guère portée que pour cacher la calvitie. Changez en cheveux noirs votre *perruque* blonde. (Rac.) Il est bien nécessaire d'employer de l'argent à des *perruques*, lorsque l'on peut porter des cheveux de son crû, qui ne coûtent rien. (Mol.)

> Il est certain Colin-Maillard
> Qu'on nomme ici-bas la Fortune ;
> Il seme ses dons au hasard,
> Et fait une foule importune.
> Souvent en dépit de nos vœux,
> Un franc chignon couvre sa nuque;
> Et lorsqu'on le prend aux cheveux,
> Il laisse en nos mains sa *perruque*. (Fayolle.)

— *Tête à perruque*. Tête de bois sur laquelle on pose et on accommode les perruques.

— Fig. et fam. *Tête à perruque*. Homme ridicule, laid et vieux.

— *Donner une perruque à quelqu'un*. Le réprimander vertement, lui faire de vifs reproches. Cette locution a d'abord été usitée dans les couvents, ou l'on disait fréquemment, *Prends garde de te faire donner une perruque, de recevoir une perruque*, c'est-à-dire, Prends garde de te faire chasser, par allusion à la coutume où étaient les moines dans les couvents desquels on portait les cheveux rasés, et notamment les bénédictins, de donner une perruque aux candidats qu'ils renvoyaient, afin qu'ils pussent reparaître dans le monde.

— Se prend adjectiv. Qui est passé de mode, qui ne s'est pas conformé au progrès, aux idées du temps, dans la littérature, dans les arts. Style perruque. Goût perruque. Genre perruque. || C'est aussi dans l'acception de ce mot, mais pris substantivement, qu'on appelle *perruque* une personne arriérée dans ses goûts, dans ses habitudes, dans ses modes. Cette expression est satirique, burlesque et même triviale. Ne serait-ce pas un progrès de la rayer du vocabulaire de tout homme bien élevé, bien appris?

— Bot. Assemblage de poils ou de filaments très-menus, auxquels adhèrent les graines des champignons angiocarpiens.

PERRUQUÉ, ÉE. adj. Qui porte perruque. L'abbé de La Rivière, évêque de Langres, a été le premier ecclésiastique qui ait porté perruque, et on peut par conséquent l'appeler avec justice le doyen des ecclésiastiques *perruqués*. (Thiers.)

PERRUQUIER. s. m. (pr. *pè-ru-kié*; rad. *perruque*). Faiseur de perruques, coiffeur, barbier; artisan qui s'occupe de tout ce qui regarde barbe et cheveux. La corporation des perruquiers est fort ancienne. En 1631, elle fut confirmée, et le nombre des maîtres fut porté à deux cents.

— De nos jours, la dénomination de *perruquier* est souvent remplacée par celle de *coiffeur*.

PERRUQUIÈRE. s. f. (pr. *pé-ru-kiè-re*). Femme du perruquier.

> Ce nouvel Adonis, à la blonde crinière,
> Est l'unique souci d'Anne sa *perruquière*. (Boileau.)

PERS. Gramm. Abréviation des mots *personne* et *personnel*.

PERS, ERSE. adj. (pr. *pèr*, *per-se* ; ce terme ne serait-il pas le même que *vers*, qui se trouve dans les vieux fabliaux avec la signification que l'on a attachée depuis au mot *pers* ? Alors *pers* ou *vers* viendrait du lat. *varius*, varié). D'une couleur entre le vert et le bleu. Les anciens donnaient aux déesses des yeux pers. Pallas aux yeux pers. Un chaperon de couleur perse. Drap pers, de couleur perse. Le drap pers est d'un bleu bruni ou d'un violet couvert.

> ... L'entrecoupement de leurs formes diverses,
> Peintes de cent façons, jaunes, rouges et *perses*. (Ronsard.)

— Il est vieux. Pourquoi ne pas le rajeunir, puisque, dans la gradation des couleurs, il exprime une nuance particulière?

PERSAIM. Géogr. Ville de l'empire de Birmans, sur la branche la plus occidentale de l'Iraouaddy.

PER SALTUM. (pr. *per sal-tomm* ; littéral. *par saut*). Expression latine, passée adverbialement en français, et usitée surtout en droit canonique, en parlant de ceux qui sont admis à un ordre supérieur sans avoir reçu l'ordre intermédiaire. Admettre un sous-diacre à la prêtrise sans lui conférer le diaconat, c'est le faire prêtre *per saltum*.

PERSAN, ANE. adj. Qui appartient, qui a rapport à la Perse. Peuple persan. Coutumes persanes. Elle venait de ces contrées *persanes* pour résister de toute sa force aux caresses. (J.-J. Rouss.)

— subst. Qui est originaire de Perse, qui habite la Perse. Il y en a qui prétendent que la dénomination de *Persan* ne convient qu'aux habitants de la Perse moderne, et que le nom de *Perse* ne convenait qu'à ceux de l'ancienne Perse. Nos meilleurs poètes ne sont pas de cet avis, car ils ont donné le nom de *Persan* aux habitants de l'ancienne Perse. Et le *Persan* superbe est aux pieds d'une Juive. (Rac.)

> . . . Seigneur, je cherche,
> Des monarques *persans* la conduite et l'usage. (Racine.)
>
> Peut-être avec raison César peut entreprendre
> D'attaquer un pays qu'a soumis Alexandre ;
> Peut-être les Gaulois, Pompée et les Romains,
> Valent bien les *Persans* subjugués par ses mains. (Voltaire.)

— Linguist. *Le persan* ou *la langue persane*. Idiome des habitants de la Perse moderne. Le persan est formé d'un mélange de l'arabe avec le zend ou langue sacrée des anciens Perses ; il a de grandes analogies avec l'allemand, et se divise en trois dialectes : le *parsi*, le *deri* et le *valaat* ; il possède une littérature riche et variée.

PERSARMÉNIE. Géogr. Nom donné à la portion de l'Arménie qui devint province perse, par suite du partage de l'Arménie en deux États, qui étaient vassaux, l'un de Constantinople, l'autre de la Perse, en 390.

PERSCRUTATION. s. f. (pr. *per-scru-ta-ci-on* ; du lat. *perscrutatio*, formé de *per*, partic. augment., et de *scrutari*, rechercher). Recherche profonde.

PERSCRUTER. v. a. 1re conj. (ét., V. PERSCRUTATION). Rechercher avec soin, approfondir, examiner à fond. Tous les hommes *perscrutent* immodérément les connaissances qui ne sont de leur appartenance. (Montaig.) Inusité.

— SE PERSCRUTER. v. pron. Être perscruté.

PERSCRUTATEUR. s. m. (du lat. *prescrutator* ; rad. *scrutari*, scruter). Celui qui fait des recherches minutieuses. Il est entièrement inus.

PERSE ou **IRAN.** Géogr. Royaume de l'Asie méridionale, borné au N. par le Turkestan, la mer Caspienne et la Russie ; à l'O. par la Turquie d'Asie; au S. par le golfe Persique et le détroit d'Ormuz ; à l'E. par le Béloutchistan et l'Afghanistan. Superficie, 976,000 kilom. carrés; 9,000,000 hab. La Perse est divisée en douze provinces, subdivisées en begler-beylicks ou gouvernements : l'ancienne capitale est Ispahan; la nouvelle est Téhéran. Le gouvernement est un despotisme militaire, dont le chef s'appelle *schah* ou *chah*. || C'est de la Perse que nous sont venus l'abricot, la pêche, la prune, la mûre et l'amande.

PERSE. adj. et s. des 2 g. (pr. *Per-ce*). Habitant de la Perse. Se dit des habitants de l'ancienne Perse. Les habitants de la Perse moderne s'appellent *Persans*, ce qui n'empêche pas qu'on donne aussi la qualification de *Persan* aux anciens Perses. V. PERSAN.

— Ethnogr. Nom d'un peuple ancien, que l'on croit originaire de l'Inde, et dont Zoroastre fut le législateur. Les Perses étaient divisés en dix castes ou tribus ; la plus noble était celle des Pasargades ; la langue vulgaire était le *pehlvi*, et la langue sacrée le *zend*.

— Hist. *Premier empire des Perses*. Fondé par Cyrus, vers l'an 559 av. J.-C. Il se composait de la réunion de toutes les tribus perses, de la Médie, de la Lydie, et de toute l'Asie, depuis l'Hellespont jusqu'à l'Indus ; cet empire tomba en décadence sous Darius, fils d'Hystaspe, et sous Xerxès ; Alexandre le soumit tout entier en 330 : à la mort de ce conquérant, la Perse entra dans le partage de Séleucus et fit successivement partie du royaume de Syrie et de l'empire des Parthes. || *Deuxième empire des Perses*. État fondé en l'an 226 de notre ère par Artaxerxès, fils de Sassan ; on l'appelle aussi *Royaume des Sassanides*. De nombreuses invasions de peuples mahométans et barbares, après la conquête de la Perse par Omar, ont détruit l'ancienne nation perse et l'ont réduite au petit nombre des *Parsis* ou *Gaures* qu'on rencontre aujourd'hui dans l'Orient. || *Première dynastie perse*. La vingt-septième dynastie des rois d'Égypte, composée de Cambyse et de sept autres princes, de 524 à 404 av. J.-C. || *Deuxième dynastie perse*. La trente et unième dynastie des rois d'Égypte, comprenant les trois derniers rois de Perse, de 339 à 331 av. J.-C.

— *Architecture perse*. Style adopté par les anciens Perses dans leurs constructions. Il ne reste de cette architecture que les ruines de Persépolis ou Tchel-minar ; les édifices en sont établis sur des terrasses à plusieurs étages, qui se communiquent par de larges escaliers, le tout taillé dans le roc; les chapiteaux des colonnes sont formés d'animaux à mi-corps, et principalement de chevaux.

— Hist. mod. *État des Chahs de Perse*. État mahométan, fondé en 1505, par l'Arabe Ismaël-Sophi, qui se disait descendant d'Ali ; prit il le titre de chah, qu'il transmit à ses descendants, et introduisit dans le pays l'islamisme. En 1770, la dynastie d'Ismaël-Sophi fut remplacée par des princes kurdes, et plus tard par des Turcomans. Le Chah de Perse s'appelle aujourd'hui le *Sophi de Perse* ou le *Grand Sophi*.

PERSE s. f. (pr. *per-ce*). Comm. Belle toile peinte qui vient de la Perse.

— adjectiv. Une toile perse. Un meuble, une tenture, une robe perse.

— *Bleu de Perse*. Bleu d'une nuance qui tient du vert.

PERSE (Aulus-Flaccus). Poète satirique latin, né l'an 34 de J.-C. On remarque dans ses satires une grande obscurité, qu'il y répandit à dessein, dit-on, pour ne pas effaroucher la susceptibilité ombrageuse de Néron.

PERSÉA. s. m. Ant. et bot. Espèce de lotus dont le fruit en forme de poire se trouve représenté sur la tête d'un grand nombre de divinités égyptiennes.

PERSÉCUTANT. part. prés. du v. Persécuter. Qui persécute. Il est invariable. Les empereurs romains persécutant le christianisme. Des solliciteurs persécutant un ministre. Du riche orphelin *persécutant* l'enfance. (J.-B. Rouss.)

PERSÉCUTANT, ANTE. adj. Qui aime à persécuter, qui se rend importun, incommode. Un homme persécutant. Une femme persécutante. Des créanciers persécutants. Avoir affaire à l'homme du monde le plus persécutant. D'où vient que tant de partisans de Rome, d'ennemis de Rome, ont été si sanguinaires, si barbares, si malheureux, *persécutants* et persécutés? (Volt.)

PERSÉCUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Persécuter. S'empl. adjectiv. Les chrétiens persécutés. La religion, la vertu persécutée. Les hommes paisibles sont *persécutés* comme indifférents, les hommes énergiques comme dangereux. (B. Const.) Toujours *persécuté*, mais toujours calme et ferme. (Id.) Au moment même où nous écrivons, au moment où le christianisme est *persécuté* en Europe, il se propage en Chine. (Chateaubr.) Caïn fait voir la première action tragique, la vertu commence dès lors à être *persécutée* par le vice. (Boss.)

— *Persécuté de.* Assailli. Ce ministre est persécuté de sollicitations de toute espèce. Le fat est plein de lui-même, il a du caquet, il se dit *persécuté* de bonnes fortunes, il ment joliment à son honneur et gloire. (Mariv.)

— *Persécuté de*, suivi d'un infinitif. *Persécuté* de consentir à l'impression de sa harangue. (La Bruy.)

— *Persécuté de. De* signifiant *par*. De combien de malheurs pour vous *persécutée!* (Rac.) Confus, *persécuté* d'un mortel souvenir. (Id.) *Persécuté* du sort sans en être abattu. (Dulard.) *Persécuter de* est au premier coup d'œil une façon de parler étrange; mais *de* est ici pour *par*; et quoique ce soient les personnes plutôt que les choses qui persécutent, faut-il interdire aux poëtes de personnifier les choses? (Geoffr.)

— substantiv. Celui, celle qui est persécutée. Le tribunal des honnêtes gens et des esprits fermes est le dernier ressort pour les *persécutés*. (Volt.)

PERSÉCUTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *per*, partic. augment.; *sequi*, suivre; *suivre avec acharnement, poursuivre*). Tourmenter par des poursuites violentes, par des voies injustes, par des mesures tyranniques. Pendant trois siècles, les empereurs romains ont persécuté les chrétiens, sans que le christianisme se soit éteint dans le sang des martyrs. Les méchants sont heureux quand il leur est donné de persécuter les gens de bien. Voyez dans quel sentier la vertu chemine, et par elle-même et par l'effort de ceux qui la *persécutent*. (Boss.) On croit servir l'Etat quand on nous *persécute*. (Corn.) Ils font des vœux pour nous qui les *persécutons*. (Id.) Je passe donc mes jours loin des hommes, que j'ai voulu servir, et qui m'ont *persécuté*. (B. de St-P.)

— Absol.

. . . Non, non, *persécutez*,
Et soyez l'instrument de nos félicités. (Corneille.)

— Avec un nom de chose pour sujet. Il est juste que les remords ne cessent point de persécuter le coupable. Tôt ou tard la fortune se lasse de persécuter les mêmes victimes. C'est la jalousie dans les princes des prêtres qui persécuta Jésus-Christ. (Mass.) Seigneur, mille malheurs *persécutent* sa vie. (Rac.) J'excitai mon courage à le *persécuter*. (Id.)

— Par exagér. Excéder, importuner, harceler. Les créanciers persécutent souvent leurs débiteurs. Un personnage public, un dignitaire, un fonctionnaire haut placé, ne manquent jamais de solliciteurs qui les persécutent. Si l'on veut qu'un procès soit bientôt jugé, il faut persécuter sans cesse son avoué.

— Quereller, vexer. Un mauvais maître aime à persécuter ses domestiques. Cette femme acariâtre trouve toujours moyen de persécuter son mari.

— Faire éprouver des maux, des souffrances physiques. Les suites de la maladie me *persécutent* encore. (Volt.) Elle a été d'une grande consolation pour moi dans les souffrances continuelles qui *persécutent* la fin de ma vie. (Id.)

— *Persécuter sur.* Oui, les Grecs sur le fils *persécutent* le père. (Rac.) *Persécuter dans le fils* serait plus conforme à l'usage; mais je ne sais si *persécuter sur le fils* n'a pas plus de force et de grâce. (L'abbé Desfont.)

— SE PERSÉCUTER. v. pron. Se tyranniser, se tourmenter violemment et injustement les uns les autres. Mortels, ne vous persécutez point; la nature et le sort vous préparent assez de douleurs.

— Se harceler, se presser, se quereller. Marianne, cessons de nous persécuter.

— Ces acceptions du verbe pronominal Se persécuter sont omises dans tous les dictionnaires.

PERSÉCUTEUR, TRICE. s. (du lat. *persecutor, persecutrix*, formé de *persequi*, poursuivre). Celui, celle qui persécute. Néron a été un des plus grands persécuteurs. Les *persécuteurs* sont toujours des égoïstes forcenés, fanatiques de bonheur et de domination. (Boiste.) La vanité, légère, étourdie, douce et caressante en société, devient intolérante, cruelle, *persécutrice* lorsqu'elle use du pouvoir. (Id.) Quel est le *persécuteur*? c'est celui dont l'orgueil blessé et le fanatisme en fureur irritent le prince ou les magistrats contre les hommes innocents, qui n'ont d'autre crime que de n'être pas de son avis. (Volt.)

C'est lui, n'en doutez pas, dont le sang innocent
Pour son *persécuteur* prie un Dieu tout-puissant. (Corneille.)

Pendant que votre main sur eux appesantie,
A leurs *persécuteurs* les livrait sans secours,
Ils conjuraient ce Dieu de veiller sur vos jours. (Rac.)

— *Persécuteur de.* Le persécuteur de l'innocence.

Mathan, de nos autels infâme déserteur,
Et de toute vertu zélé *persécuteur*. (Rac.)

— *Persécuteur sur.* Je n'en veux pas sur vous faire un *persécuteur*. (Corn.) V. PERSÉCUTER.

— *Persécuteur*, pris en bonne part. Le juste, sévère à lui-même, et *persécuteur* irréconciliable de ses propres passions. (Mass.)

Déjà de l'insolence heureux *persécuteur*
Vous aviez de deux mers affranchi les rivages. (Rac.)

— Fam. Personne pressante, incommode, importune. Cet homme est pour moi un cruel persécuteur. Qui me débarrassera de ce persécuteur sempiternel?

— adjectiv. Être animé d'un zèle persécuteur. Depuis dix-huit cents ans l'enfer déchaîne contre l'Eglise de Dieu toutes les fureurs persécutrices.

— *Persécuteur d'oreilles.* Celui qui fatigue par son bavardage, ou qui écorche les oreilles à force de mal parler.

PERSÉCUTION. s. f. (pr. *pèr-cé-ku-ci-on*, du lat. *persecutio*, formé de *persequi*, poursuivre). Poursuite injuste et violente, vexation odieuse, cruelle tyrannie. Exercer des persécutions sur quelqu'un, contre quelqu'un. La haine et les *persécutions* du méchant honorent l'honnête homme. (Boiste.) La *persécution* suit de près la calomnie. (Volt.) Je me suis précautionné contre les plus violentes *persécutions*, et j'ai de quoi les braver. (Id.) Toute *persécution* fait des prosélytes quand elle frappe pendant la chaleur de l'enthousiasme. (Id.) La *persécution* a deux tranchants, elle blesse à droite et à gauche. (Lamen.)

— Relig. chrét. Il se dit particulièrement des tourments horribles que les empereurs romains ont fait subir aux chrétiens pendant trois siècles, tourments auxquels des millions de victimes n'ont opposé que l'héroïque fermeté du martyre. On compte dix persécutions, dont celle de Néron est la première. Les cicatrices qui leur étaient restées des fureurs de la *persécution*. (La Bruy.) La cruauté des tyrans obligeait ces premiers disciples de la foi à chercher des lieux obscurs et cachés, pour se dérober à la fureur des *persécuteurs*. (Mass.) L'Église, sous l'empereur Julien, fut exposée à une *persécution* du caractère le plus dangereux. (Chateaub.) Heureux ceux qui souffrent *persécution* pour la justice. (St Matth.)

— Dans un sens un peu moins rigoureux, se dit de tout ce que l'Église et les chrétiens sont appelés à souffrir en vue de Dieu et du salut, sans que la souffrance aille jusqu'au martyre. L'Église n'oppose aux *persécutions* que la patience et la fermeté. (Mass.) Il faut aux grands de grandes vertus, la prospérité est comme une *persécution* continuelle contre la foi. (Id.)

— Importunité excessive et réitérée, obsession fatigante et continuelle. Ne me pressez pas ainsi, c'est une persécution. Quand cesserez-vous vos *persécutions*? Il y a des amitiés, des amours qui dégénèrent en *persécutions*. (Boiste.)

PERSÉE. Temps hér. Fils de Jupiter et de Danaé; coupa la tête de Méduse, et délivra Andromède; tua par mégarde Acrisius, son grand-père, et lui succéda sur le trône d'Argos, qu'il échangea ensuite contre celui de Tyrinthe. || PERSÉE. Dernier roi de Macédoine, fils naturel de Philippe V; assassina son frère aîné Démétrius, et s'empara du trône en 179 av. J.-C.; fut vaincu par Paul-Emile dont il orna le triomphe, et mourut de faim à Rome, dans sa prison, l'an 167.

PERSÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, hermaphrodites, de la famille des laurinées. Ce genre est un démembrement du genre laurier. Persée à feuilles lisses. Persée de mutis. Persée soyeuse. Persée pétiolaire.

PERSÉE. s. m. Astron. Constellation voisine de celles d'Andromède, de Cassiopée et de Céphée.

PERSÈGUE. s. f. Bot. V. PERSÈQUE.

PERSÉITÉ. s. f. (pr. *pèr-cé-i-té*). Scolast. Qualité de ce qui existe par soi-même; la perséité est un des attributs de Dieu. Ce mot est barbare et inusité.

PERSÉPHONE. Myth. gr. Nom grec de Proserpine.

PERSÉPOLIS. Géogr. anc. Ville de Perse, capitale de l'empire et lieu de la sépulture des rois. Les ruines de Persépolis s'appellent aujourd'hui *Tchel-minar*, ou les quarante colonnes.

PERSÈQUE ou PERSÈGUE. s. f. (du lat. *persica*, de Perse). Ancienne orthographe du mot pêche, fruit originaire de la Perse; par corruption de *persique, persèque*, on a fait *pessique, pessègue*, et enfin *Pêche*.

PERSÈQUES. s. m. pl. Ichthyol. Tribu ou famille de poissons qui a pour type le genre perche. V. PERCHE.

PERSERIN ou PRISREND. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, au pied du mont Tchartag, à 260 kilom. N.-O. de Salonique; 16,000 hab.

PERSÉVÉRAMMENT. adv. (pr. *per-cé-vé-ra-man*). Avec persévérance. S'occuper persévéramment d'une chose. Travailler persévéramment à sa fortune, à son salut. Il est peu usité.

PERSÉVÉRANCE. s. f. (du lat. *perseverantia*, formé de *perseverare*, persévérer). Qualité de celui qui persévère. Grande, longue, louable persévérance. Persévérance dans le travail, dans le bien, dans le mal. Agir avec persévérance. Manquer de persévérance. Obtenir un emploi par sa persévérance. Montrer une immuable persévérance dans tous ses devoirs. La plupart des hommes, pour arriver à leurs fins, sont plus capables d'un grand effort que d'une longue *persévérance*. (La Bruy.) Un moment plus tôt ils mouraient sociables, et laissaient après eux un rare modèle de la *persévérance* dans l'amitié. (Id.) Celui-là seul mérite le nom de bienfaisant qui fait le bien avec *persévérance*. (Lemontey.) Le succès naît de la *persévérance*. (Mme Neck.) La *persévérance* utilise le passé, le présent, l'avenir. (Boiste.) Si petite que soit une tâche, on ne la remplit pas sans *persévérance*, c'est une vertu nécessaire à la pratique de toutes les autres. (De Juss.)

. . . Fuyez un courroux
Que ma *persévérance* allume contre vous. (Racine.)

— Se dit aussi en parlant des choses. La persévérance de la haine, de l'amour. La persévérance d'un mal. Oui, je te loue, ô ciel! de ta *persévérance!* (Rac.)

Et c'est cette vertu, si nouvelle à la cour,
Dont la *persévérance* irrite mon amour. (Racine.)

— Dans un sens mystique, il signifie Constance dans la foi, dans la piété; alors il est presque toujours employé absolument. Demander à Dieu le don de persévérance, la grâce de la persévérance finale. Sa *persévérance* ne fait-elle pas honte à nos inégalités et à nos inconstances? (Fléch.) Nos résolutions ne vacillent plus, la mort ou plutôt la grâce de la *persévérance* finale a la force de les fixer. (Boss.)

— Ce mot ne s'emploie pas au pluriel.

— Loc. prov. *La persévérance vient à bout de tout.* Avec quelque lenteur que la persévérance marche, son succès est certain, parce qu'elle ne perd pas son objet de vue et n'interrompt jamais ses poursuites.

PERSÉVÉRANT part. prés. du v. Persévérer. Qui persévère. Il est invariable. De jeunes enfants persévérant dans la vertu. Des hommes fermes et courageux, persévérant jusqu'à la fin dans l'honneur, la fidélité et la vertu.

PERSÉVÉRANT, ANTE. adj. Qui a de la constance, qui persiste, qui demeure ferme. Un homme persévérant. Une femme persévérante. Un esprit, un cœur, un caractère persévérant. Des prières attentives et persévérantes. Des respects persévérants. Des soins persévérants. Aurait-elle été si *persévérante* dans cet exercice? (Boss.) Je m'arrête à cette vertu *persévérante* et continue. (Fléch.) L'artifice est plus habile et plus *persévérant* que la défiance. (Mass.) Vous avez un grand avantage sur les autres hommes, c'est que vos vertus sont *persévérantes*. (Volt.) Heureuse si des vertus si pures et si *persévérantes* avaient pu être utiles au monde. (Id.)

PERSÉVÉRATION. s. f. (pr. *per-cé-ve-ra-ci-on*). Action de persévérer, opiniâtreté, entêtement. Il est vieux et tout à fait inusité.

PERSÉVÉRER. v. n. 1re conj. (du lat. *perseverare*, même signif.). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je persévère, tu persévères, il persévère*, etc. Persister, continuer à faire une même chose, demeurer ferme et constant dans un sentiment, dans une résolution. Persévérer dans l'étude, dans le travail. Persévérer dans son silence, dans sa déposition, dans ses dénégations. Persévérer dans la prière, dans la vertu, dans le devoir. Persévérer dans l'endurcissement, dans le mal, dans l'impénitence. Persévérer courageusement. Ils souffrent beaucoup à être toujours les mêmes, à *persévérer* dans la règle ou dans le désordre. (La Bruy.) Dans ses retardements si Pyrrhus *persévère*. (Rac.)

— Absol. On commence à pratiquer la vertu par amour-propre, on continue par honneur, on *persévère* par habitude. (Charron.)

— On dit aussi absol. *Je persévère*, pour Je suis toujours du même avis.

— Résister aux remèdes. Son mal persévère.

— Absol. il signifie encore Persister dans la foi, dans les bonnes œuvres. Celui qui persévérera jusqu'à la fin sera sauvé. Il ne suffit pas de bien commencer, il faut encore persévérer.

Achève de le lui inspirer
Le désir de *persévérer*. (J.-B. Rouss.)

— *Persévérer à.*

Grand Dieu! si votre haine
Persévère à vouloir l'arracher de nos mains,
Que peuvent devant vous tous les faibles humains? (Racine.)

— Syn. comp. PERSÉVÉRER. PERSISTER. *Persévérer*, c'est continuer avec constance ce qu'on a commencé, surtout par rapport à la moralité de la conduite; *persister*, c'est soutenir avec assurance ce qu'on a décidé, en fait d'opinions, de volonté. Celui qui *persévère* marche vers son but; celui qui *persiste* se tient dans un même état.

PERSÉVÉRIE. s. f. Dr. féod. Droit qu'avait un seigneur de poursuivre son homme de corps, son serf.

PERSICAIRE. s. f. (pr. *pèr-ci-kè-re*). Bot. Genre de plantes de la famille des renouées, que l'on cultive dans les jardins comme plante d'ornement. La tige de la persicaire s'élève à 2 et jusqu'à 3 mètres de hauteur; ses fleurs sont d'un beau rose et forment des épis pendants; ses propriétés sont astringentes.

PERSICARIE. s. f. Bot. Nom donné autrefois au poivre d'eau et à la persicaire commune, dont les feuilles ont quelque ressemblance de forme avec celles du pêcher. On a depuis désigné sous ce nom un grand nombre d'espèces de renouées.

PERSICITÉ. s. f. (du lat. *persicum*, pêche). Dans quelques dictionnaires, Pierre argileuse, imitant la pêche par sa forme.

PERSICIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *persicum*, pêcher, *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du pêcher.

PERSICO-BACTRIEN, IENNE. adj. Hist. Qui appartient aux Perses et aux Bactriens. De même on dit, *persico-médique*, qui a rapport aux Perses et aux Mèdes; *persico-oriental*, etc.

PERSICOT. s. m. (du lat. *persicum*, persique sous-ent. du *malum*, pomme, *pomme de Perse*, c'est-à-dire *pêche*). Liqueur spiritueuse dont la base est de l'esprit de vin, des noyaux de pêche, etc.

PERSIDE. Géogr. anc. La Perse proprement dite. Ce ne fut, à partir de Cyrus, qu'une province de l'empire des Perses.

PERSIEN, IENNE. adj. et s. Se dit quelquefois des habitants de la Perse ancienne ou moderne et de ce qui leur appartient. Costume persien. Modes persiennes.

PERSIEN. s. m. Anc. art milit. Bouclier qui servait à garantir les travailleurs.

PERSIENNE. s. f. (rad. *Perse*). Sorte de jalousie composée de lames fort minces, disposées en abat-jour, et montées sur un châssis qui s'ouvre en dehors des fenêtres comme des contrevents. Poser, fermer, abattre, ouvrir des persiennes. Apercevoir quelqu'un à travers les persiennes.

PERSIFFLAGE. s. m. (rad. *siffler*). Action de persiffler. Propos d'une personne qui persiffle; manière de parler qui consiste à dire plaisamment des choses sérieuses, et sérieusement des choses plaisantes. Se permettre envers quelqu'un un indécent persifflage. Ne faire que du persifflage. Tout ce discours n'est que du persifflage. Il a parlé continuellement sur un ton de persifflage. Le *persifflage* ironique, celui qui se nourrit d'antiphrases, de contre-vérités, rend odieux celui qui l'emploie. (Boiste.) Le *persifflage* au sourire affecté. (Lebrun.) Le *persifflage* est la raison d'un fat, comme le duel est l'honneur d'un fripon. (***)

PERSIFFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Persiffler. S'emploie adjectiv. Cette coquette a été cruellement persifflée. Il arrive quelquefois, et c'est justice, que le persiffleur est persifflé.

PERSIFFLER. v. a. 1re conj. (rad. *siffler*, précédé de *per*, partic. augment.). Railler avec finesse, avec une fausse ingénuité, de manière à tromper une personne sur la sincérité des choses flatteuses qu'on lui adresse. Il ne s'est pas aperçu qu'on le persifflait. Il ne faut jamais persiffler les gens avec trop de cruauté. N'espérez pas me persiffler impunément. C'est de l'usage de tout dire sur le même ton, qu'est venu celui de *persiffler* les gens sans qu'ils le sentent. (J.-J. Rouss.) La langue paraît s'altérer tous les jours; dites-moi si Racine a *persifflé* Boileau, si Bossuet a *persifflé* Pascal, et si l'un et l'autre ont mystifié La Fontaine en abusant de sa simplicité. (Voltaire, reprenant les expressions *persiffler* et *mystifier*.)

— Absol. Dire plaisamment des choses sérieuses, et sérieusement des choses plaisantes; parler ironiquement, d'un ton moqueur. Cette personne ne raisonne pas, ne discute pas, elle persiffle. On ne sait que penser de votre langage, vous avez toujours l'air de persiffler.

— SE PERSIFFLER. v. pron. Se railler l'un l'autre. Ils se sont persifflés tous les deux avec autant de sang-froid que de finesse.

Il n'est pas tolérable d'écrire *persifler, persiflage, persifleur*, ainsi que le fait l'Académie: cette orthographe est tout à fait contre l'analogie, *persiffler* étant incontestablement formé de *siffler*.

PERSIFFLEUR, EUSE. s. (ét. V. PERSIFFLER). Celui, celle qui persiffle, qui a l'habitude ou la manie de persiffler. Misérable persiffleur. Impitoyable persiffleur. Maladroit, malencontreux persiffleur. Il n'y a rien de bon à attendre d'un persiffleur de profession. Le persiffleur tient à la fois du railleur et du méchant, mais plus de celui-ci que de celui-là; son art consiste à vous tourner en ridicule sans que vous puissiez vous en douter, il vous croit un sot, parce que vous ne le croyez pas un menteur. L'Académie ne donne pas *persiffleuse*, et cela est vraiment extraordinaire, puisqu'elle indique *siffleuse*. Il n'y a point de meilleur, de plus piquant *persiffleur* qu'une femme.

— adjectiv. Un ton persiffleur. Un esprit persiffleur. Un caractère persiffleur. Il est inusité au féminin.

PERSIL. s. m. (pr. *per-ci*, par syncope pour *petrosil*; du lat. *petroselinum*; et gr. πέτρος, pierre, σέλινον, plante qui vient dans les pierres, sur les rochers, etc.) Bot. Plante de la famille des ombellifères, comprise par la plupart des naturalistes dans le genre ache. Le persil est une plante bisannuelle, à racine fusiforme, pivotante, grosse et charnue; sa tige, haute d'un ou deux pieds, est anguleuse, rameuse; ses feuilles sont alternes, composées de folioles ovales, incisées; ses fleurs sont petites, placées au sommet des tiges, le fruit est ovoïde ou globuleux. Le persil

est originaire de Sardaigne. Dans les préparations culinaires, il est un assaisonnement très-usité, excite l'appétit et favorise la digestion. En médecine, ses racines sont regardées comme diurétiques et ses graines comme excitantes; celles-ci contiennent une huile volatile. Le persil répand une odeur aromatique très-agréable.

— Prov. et fig. *Grêler sur le persil.* Exercer son pouvoir, sa critique, sur des gens faibles ou dans des choses de peu d'importance.

— Loc. pop. *Arracheurs de persil.* Bateliers qui remontent les bateaux à l'aide de cordes, parce qu'ils se baissent comme s'ils voulaient cueillir quelque plante.

— *Persil d'âne.* Nom vulgaire du cerfeuil sauvage. ‖ *Persil bâtard.* Nom vulgaire de l'éthuse faux-persil. ‖ *Persil de bouc.* Le boucage saxifrage. ‖ *Persil de cerf.* Le peucédan persillé ‖ *Persil de chat, de chien, de crapaud.* La cicutaire des marais. ‖ *Persil des fous.* La cicutaire aquatique. ‖ *Gros persil.* Le maceron commun. ‖ *Persil laiteux.* L'œnanthe safranée et le sélin des marais. ‖ *Persil de Macédoine.* Nom vulgaire du bubon de Macédoine. ‖ *Persil des marais.* L'ache odorante, le selin des prés humides et la berle à feuilles étroites. ‖ *Persil des montagnes.* La livèche à feuilles d'ache, le sélin des montagnes. ‖ *Persil des rochers.* Le sison aromatique. ‖ *Persil marsigoin.* Le géranier de Robert. ‖ *Persil odorant.* L'ache des montagnes.

— Prov. *Si la femme était aussi petite qu'elle est bonne, on lui ferait un habillement complet et une couronne avec une feuille de persil.* Manière originale et comique de classer la bonté de la femme parmi les infiniment petits.

PERSILLADE s. f. (pr. *per-ci-ya-de*; rad. *persil*). Art culin. Tranches de bœuf froid assaisonnées de persil, d'huile et de vinaigre. Manger une persillade, du bœuf en persillade, à la persillade.

PERSILLÉ, ÉE. adj. (pr. *per-ci-yé*; rad. *persil*). N'est guère usité que dans cette locution : *Fromage persillé.* Fromage dont l'intérieur est parsemé de points ou taches verdâtres qui imitent assez bien le persil haché. Le fromage de Roquefort est un fromage persillé.

PERSIMON. s. m. Agric. Variété de prune.

PERSIQUE. adj. des 2 g. Archit. Se dit d'un ordre d'architecture dans lequel l'entablement est porté par des figures de captifs. Ordre persique. On explique de la manière suivante l'origine de cet ordre. Pausanias ayant vaincu les Perses, les Lacédémoniens érigèrent des trophées avec les armes de leurs ennemis, et représentèrent des Perses sous la figure d'esclaves qui soutenaient leurs portiques, leurs arches, etc.

— Geogr. *Golfe Persique.* Enfoncement considérable de la mer des Indes, situé entre la Perse à l'E., et l'Arabie à l'O., se terminant à l'embouchure du Tigre et de l'Euphrate. Les tempêtes sont fréquentes sur le golfe Persique.

PERSIQUE. s. m. Antiq. gr. Sorte de chaussure dont l'usage était réservé aux courtisanes.

PERSIQUE. s. f. Sorte de pêche fort grosse et d'un goût délicat. Ce mot, qui se trouve dans La Quintinie, est le terme primitif d'où, par corruption, nous avons fait le mot *pêche.* V. PÊCHE.

PERSISTANCE. s. f. (ét., V. PERSISTER). Qualité de ce qui est persistant; action de persister.

PERSISTANT. part. prés. du v. Persister. Qui persiste. Il est invariable. Des témoins persistant dans leur déposition. Des chrétiens persistant dans la foi. Des soldats persistant dans la rébellion. Malgré leur foi nettement expliquée sur la présence réelle, *persistant* seulement dans les sentiments de Wiclef sur la hiérarchie et la discipline de l'Église. (Volt.)

PERSISTANT, ANTE. adj. Qui est ferme dans sa résolution, dans son sentiment. Puisque vous connaissez leurs desseins, je vous déclare qu'ils y sont *persistants.* (Besch.)

— Bot. Se dit de tout organe dont la durée se prolonge au delà de l'époque qui semble fixée pour sa chute. Style persistant. Calice persistant. Feuilles persistantes, etc.

— Entom. *Pattes persistantes.* Celles que l'insecte conserve dans tous les états par lesquels il passe.

— Minér. Se dit d'une variété de chaux carbonatée dans laquelle certaines faces se trouvent coupées par les faces voisines, de manière qu'elles conservent le même nombre de côtés et les mêmes angles qu'elles auraient eus sans cela, excepté que ces angles ont d'autres positions respectives.

PERSISTER. v. n. 1re conj. (du lat. *persistere*; ét., *per*, partic. augment., et *stare*, se tenir). Demeurer ferme dans sa résolution, dans son dire.

— *Persister dans*, suivi d'un nom. Persister dans une résolution, dans un sentiment. Persister dans la foi, dans la voie du salut. Ils ont le parole, présidant au cercle, et *persistent* dans cette hauteur ridicule et contrefaite. (La Bruy.) Dans son aveuglement croyez-vous qu'il *persiste?* (Corn.) Je *persiste* dans la prière que je vous ai faite. (Volt.) Votre ami *persiste* toujours dans son idée. (Id.)

— *Persister à*, suivi d'un infinitif. Persister à soutenir une mauvaise doctrine, à défendre une mauvaise cause. S'élo gnera-t-on de sa voie avant d'en avoir tiré le moindre fruit, ou *persistera*-t-il à y demeurer sans grâce et sans récompense? (La Bruy.) Allons, et s'il *persiste* à demeurer chrétien... (Corn.)

— Absol. Être toujours du même avis, garder la même manière de voir. Persistez-vous? Je persiste.

PERSONNAGE. s. m. (rad. lat. *persona*, personne). Personne. En ce sens, il se dit principalement des hommes remarquables, illustres, et dans le style soutenu. Les grands personnages de l'antiquité et ceux des temps modernes. Alexandre, César, Charlemagne, Napoléon, sont les plus grands personnages de leur siècle. Vous dirai-je les noms de ces grands *personnages?* (Corn.) Que de héros fameux! quels graves *personnages!* (L. Rac.)

— Dans le style familier, moqueur ou comique, le mot *personnage* employé seul ou avec une épithète peu honorable se prend en mauvaise part. C'est un sot personnage. Voilà un plaisant *personnage.* (Volt.) Je ne sors pas d'admiration et d'étonnement à la vue de certains *personnages* que je ne nomme pas. (La Bruy.) Je défie le voyageur le plus dénué d'imagination de voir passer un tel *personnage* sans composer, à la suite de son signalement, le roman où il va jouer un rôle. (A. de Cust.)

Entre nos deux marquis le choix est incertain,
Gens de même acabit, *personnages* frivoles.
(LA CHAUSSÉE.)

— Rôle que joue un acteur, une actrice, avec cette distinction que *personnage* est plus relatif au caractère de l'objet représenté, et *rôle* à l'art qu'exige la représentation. Un rôle est aisé ou difficile; un personnage est noble ou bas. Il outre sur la scène ses *personnages.* (La Bruy.) Les autres *personnages* doivent concourir aux effets terribles que toute tragédie doit produire. (Volt.) Un héros qui ne joue d'autre rôle que celui d'être aimé ou amoureux, ne peut jamais émouvoir; il cesse dès lors d'être un *personnage* de tragédie. (Id.) Eschyle dans le chœur jeta les *personnages.* (Boil.) D'un nouveau *personnage* inventez-vous l'idée. (Id.)

— Fig. Rôle qu'on joue dans le monde, celui qui joue ce rôle. C'est votre fait de bien jouer le *personnage* qui vous est donné; mais de le choisir c'est le fait d'un autre. (Pasc.) Il voit périr sur le théâtre du monde les *personnages* les plus odieux. (La Bruy.) Ces décorations si magnifiques qui nous éblouissent et qui embellissent nos histoires cachent souvent les *personnages* les plus vils et les plus vulgaires. (Mass.)

— En poés. *Personnage allégorique.* Se dit de tout être animé que la poésie personnifie. ‖ *Personnages allégoriques parfaits.* Ceux que la poésie crée entièrement, auxquels elle donne un corps et une âme, en un mot, toutes les facultés des hommes, comme, par exemple, la Victoire, la Sagesse, etc. ‖ *Personnages allégoriques imparfaits.* Se dit des êtres inanimés auxquels la poésie prête des sentiments, qu'elle fait parler et penser, comme les bois, les fleuves, etc., ou bien encore des êtres animés auxquels elle accorde une intelligence supérieure à leur espèce, et le don de la parole.

— Fam. *Jouer un beau personnage.* Occuper un emploi qui attire la considération et l'estime. ‖ *Jouer un mauvais personnage, un triste personnage, un sot personnage, un étrange personnage.* Être engagé dans une affaire fâcheuse.

— On dit de même. *Faire un méchant personnage, un ridicule personnage, un plat personnage*, etc.

— Loc. fig. et iron. *Trancher du personnage, se donner du personnage, faire le personnage, se croire un personnage.* Affecter de grands airs, faire l'important. Se croire un *personnage* est fort commun en France. (La Font.)

— *Tapisserie à personnages.* Tapisseries sur lesquelles sont représentées des figures d'hommes et de femmes, qui reproduisent quelque action. Tapisserie à grands personnages, à petits personnages.

— Hist. ecclés. Bénéfice ecclésiastique; cure, étendue d'une paroisse. ‖ *Être en personnage.* Se disait pour, Posséder une dignité ecclésiastique.

PERSONNALISER. v. a. 1re conj. (pr. *per-ço-na-li-zé*, rad. lat. *persona*, personne). Prêter des sens, une existence personnelle à une abstraction pure ou à un être inanimé; en ce sens, il est syn. de Personnifier, qui est beaucoup plus usité. Personnaliser la justice, la prudence. Personnaliser le vice, la vertu.

— v. n. Dire des personnalités, lancer des traits piquants, injurieux et personnels, contre quelqu'un. Du moment que l'on personnalise, la critique devient odieuse. En discutant, il ne faut jamais se permettre de personnaliser.

— Rapporter tout à soi, à sa personne. Inusité dans cette acception.

— SE PERSONNALISER. v. pron. Être personnalisé. Il est inusité.

PERSONNALISME. s. m. (pr. *per-ço-na-lis-me*; rad. lat. *persona*, personne). Action de personnaliser ou de rapporter tout à soi, vice de celui qui rapporte tout à sa personne. Le personnalisme est un des traits les plus saillants du siècle où nous vivons.

PERSONNALITÉ. s. f. (du lat. *persona*, personne). Métaph. Ce qui appartient à la personne, ce qui lui est essentiel, ce qui lui est propre. Le sentiment du passé et du présent nous avertit de notre personnalité. Si la mémoire se perdait totalement en nous, nous n'aurions plus la conscience réfléchie de notre personnalité.

— Caractère, qualité de ce qui est personnel. Pour juger sainement d'une affaire, il faut dépouiller toute personnalité.

— Égoïsme, défaut d'un homme qui n'est occupé que de lui. Que l'on aille ou l'on voudra, dans le grand comme dans le petit monde, on verra, pour peu qu'on réfléchisse, que la plupart des hommes sont d'une personnalité odieuse, insupportable.

— Trait injurieux ou piquant lancé contre quelqu'un. Dans cette acception, il se met ordinairement au pluriel. Faire des personnalités. Dire des personnalités. Se permettre des personnalités. Vos propos sont des personnalités. La personnalité la plus légère est blâmable, parce qu'elle est offensante. L'intérêt offensé mêle toujours aux objections des *personnalités* qui ne sont pas des raisons. (Boiste.)

PERSONNAT. s. m. (pr. *per-ço-na*). Hist. relig. Sorte de dignité bénéficiaire dans une église cathédrale ou collégiale, qui donnait préséance sur les simples chanoines.

PERSONNE. s. f. (du lat. *persona*, masque dont les acteurs anciens enveloppaient leur tête pour faire retentir plus fortement leur voix, et par abstraction, masque quelconque. Ce nom a passé du masque au rôle de l'acteur ou à l'objet représenté, puis à l'acteur lui-même; enfin, on en a étendu la signification à tout individu de l'espèce humaine. Nous faisons en français la même figure, ou métonymie du nom de l'instrument donné à l'agent, lorsque nous disons : *Il ne faut pas nommer les masques*, c'est-à-dire, il ne faut pas nommer ceux qui portent les masques : n'est-ce pas dire, en un mot, *il ne faut pas désigner les personnes?* D'ailleurs, philosophiquement et physiquement parlant, le corps humain, et en particulier la figure humaine, n'est-elle pas une enveloppe ou masque retentissant à l'aide duquel chaque individu a des traits qui sont à lui, qui le rendent reconnaissable, et fait entendre un son de voix qui lui est propre et qui le met en communication intelligente avec les autres individus de son espèce?) Homme ou femme. Les personnes de l'un et de l'autre sexe. Une personne de mérite, une personne d'esprit. Des personnes de condition ou de qualité. La plupart des personnes. Quelques personnes. Fréquenter des personnes bien élevées, des personnes comme il faut. Consulter des personnes impartiales et éclairées. Personne libre. Subrogation, substitution de personnes. Les personnes et les choses. Elle donnait non-seulement avec joie, mais avec une hauteur d'âme qui marquait tout ensemble et le mépris du don et l'estime de la *personne.* (Boss.) Elle avait peine à retenir ce rire dédaigneux qu'excitent les *personnes* simples, lorsqu'on leur voit craindre des choses impossibles. (Id.) C'est une expérience faite que s'il se trouve dix *personnes* qui effacent d'un livre une expression ou un sentiment, l'on en fournit aisément un pareil nombre qui les réclament. (La Bruy.) Les *personnes* d'esprit ont en elles les semences de toutes les vérités. (Id.) Les *personnes* qui sont en peine croient volontiers ce qu'elles appréhendent. (La Font.) Au lieu de nous étourdir les uns les autres en parlant tous ensemble, ne ferions-nous pas mieux de nous entretenir en *personnes* raisonnables? (Le Sage.) Tous trois me sont encor des *personnes* bien chères. (Corn.)

— *Acception de personnes.* Préférence qu'on donne à une personne plutôt qu'à une autre, inclination qu'on a à favoriser telle personne plutôt que telle autre. Il n'y a point d'acception de personnes devant Dieu. La justice humaine ne peut, sans se renier elle-même, faire acception de personnes. Un arbitre doit décider entre les deux parties, sans faire acception de personnes, sans acception de personnes.

— On dit, mais seulement en parlant des femmes, et en déterminant l'acception par le sens total : *Voilà une belle personne, c'est une des plus belles personnes du monde, une des jolies personnes de la société.*

— *Jeune personne.* Jeune fille, jeune demoiselle. Un pensionnat de jeunes personnes. Certaines complaisances que le monde pardonne aisément aux jeunes *personnes.* (La Bruy.)

— *Jeune personne.* Se dit aussi quelquefois en parlant du sexe masculin, mais il faut alors dans la phrase quelque expression qui indique cette application. Il serait bien à souhaiter que les jeunes *personnes* des deux sexes fussent toujours éclairées, dans ces sortes de lectures, par des directeurs qui connaîtraient la trempe de leur imagination. (Condill.)

— Corps, figure extérieure de l'individu. Sa personne plaît extrêmement. Cette jeune femme a mille agréments en sa personne, il y a mille charmes répandus en toute sa personne. Il n'y a rien que d'auguste en sa *personne.* (Boss.) Envoyez-moi cet habit et ces bijoux de Philémon, et je vous tiens quitte de sa *personne.* (La Bruy.) La même parure qui a autrefois embelli sa jeunesse, défigure enfin sa *personne.* (Id.) Leur rang expose leur vie comme leur *personne* aux yeux du public. (Mass.) Un sot est embarrassé de sa *personne.* (La Bruy.) Vous avez ouï dire la passion de.... pour son mari, quand elle l'épousa; cela est, dit-on, complètement changé. La petite *personne* ne le peut souffrir; on dit pour l'excuser : Ce que tu vois de l'homme n'est pas l'homme. Mme de Sév.) A ce qu'il paraît, mon cousin, vous avez assez bonne opinion de votre petite *personne.* (Destouches.) C'était une petite *personne* d'environ quinze ans, et qui était assez jolie pour se croire belle. (Mariv.)

Le peuple en sa personne aime encore et révère
Et son père Maurice et son aïeul Tibère. (CORN.)

Votre personne seule est le bien qui me flatte.
Et tous les vains brillants dont la fortune éclate
Ne sauraient éblouir un cœur comme le mien.
(REGNARD.)

— Jurispr. *Personne civile.* Être moral qui, en raison de ses droits actifs ou passifs, a une existence civile.

— Prat. *Parlant à sa personne.* Parlant à lui-même. Il se dit aussi dans le langage ordinaire et familier.

— On dit encore en termes de procédure, *signifier à personne ou domicile.* Assigner une commune en la personne ou au domicile du maire, le trésor royal en la personne du ministre des finances.

— *Être bien fait de sa personne.* Avoir une belle taille, des formes régulières et des proportions avantageuses.

— *Être content de sa personne, de sa petite personne.* Être fort satisfait de soi-même.

— *Aimer sa personne.* Aimer ses aises, choyer sa santé, son corps, soigner avec recherche son ajustement. On dit de même, *avoir soin de sa personne.*

— *S'assurer de la personne de quelqu'un.* L'arrêter, le mettre en lieu sûr, lui donner des gardes.

— *Répondre de la personne de quelqu'un.* Se porter garant ou caution pour quelqu'un; dans un autre sens, Avoir quelqu'un sous sa garde, sous sa responsabilité.

— *Répondre de sa personne.* Répondre de soi, être sûr de soi. Je ne réponds que de ma personne.

— *Payer de sa personne.* S'exposer courageusement au péril; en général, s'acquitter honorablement de son devoir.

Quand on fait, comme vous, métier d'être railleur,
Il faudrait savoir mieux payer de sa *personne.*
(COLL. D'HARLEV.)

Dans un sens analogue, mais moins figuré, La femme qui accepte d'un homme des présents, contracte une dette qu'elle s'expose à payer de sa *personne.* (Boiste.)

— Abstractiv. Homme ou femme considérés en eux-mêmes, indépendamment de toute forme extérieure et sensible. Il faut savoir séparer la personne de son vêtement; car, souvent, sous riche habit, pauvre personne. Combien peu d'hommes sont capables de séparer la *personne* de son vêtement. (Buff.)

— Loc. prov. *Il y a personne et personne.* Il y a une grande différence d'une personne à une autre.

— *La personne du roi.* Le roi. La personne du roi est inviolable. Un ambassadeur représente la personne d'un roi dans le pays où il est envoyé, et participe de l'inviolabilité de la personne royale. Le roi l'a attaché à sa personne, l'a approché de sa personne, lui a confié la garde de sa personne.

— Théol. *Les trois personnes divines.* Les trois principes d'action que l'on distingue en Dieu, être unique et d'une seule nature : Dieu le Père, Dieu le Fils, Dieu le Saint-Esprit. Nous adorons un seul Dieu en trois personnes. La seconde personne de la Trinité s'est incarnée dans le sein d'une vierge pour racheter le genre humain.

— Gramm. Se dit des indications ou relations générales que peut avoir à l'acte de la parole le sujet de la proposition. Il y en a trois : ou le sujet prononce lui-même la proposition, ou la parole lui est adressée par un autre, ou il est simplement sujet sans prononcer le discours et sans être apostrophé. S'il prononce lui-même la proposition, comme dans ces mots, *Je suis votre père*, il est ce qu'on appelle à la première personne; si la parole lui est adressée par un autre, comme dans *vous êtes un ingrat*, il est à la seconde personne; s'il est simplement sujet sans prononcer et sans être apostrophé, comme dans *il est malade*, il est à la troisième personne. Ainsi, la première personne est celle qui parle, la seconde est celle à qui l'on parle, et la troisième celle dont on parle.

— On se sert quelquefois de la première personne du pluriel pour la première du singulier. *Nous verrons ce que nous ferons*, pour Je verrai ce que je ferai. Cette façon de parler est une imitation des Latins. Horace a dit, dans la neuvième satire : *Noris nos, inquit, docti sumus.* (vous me connaissez bien, dit-il; je suis un savant).

— On se sert encore de cette première personne du pluriel pour les secondes personnes, tant singulier que pluriel, mais sur le ton d'une conversation familière. *Nous remplirions bien nos devoirs, mais nous avons trop d'étourderie*, se dit pour Tu remplirais, vous rempliriez bien, mais tu as, ou vous avez trop d'étourderie. *Dénichons de céans et sans cérémonie*, dit Orgon à Tartufe dont il a découvert la perfidie. *Dénichons* est ici pour *Déniche* ou *dénichez.*

— Dans le style élevé, un personnage parle quelquefois de lui-même en troisième personne, substituant au pronom *je* son nom propre ou sa qualification d'état.

Levez-vous, votre roi vous permet ce sujet d'ici
Et de le regarder et de parler......

Votre roi vous permet est ici pour *moi qui suis votre roi*, je vous permets, etc.

Je verrai les lauriers d'un frère et d'un mari
Fumant encor d'un sang que j'aurais chéri!
Non, non, ...

Sabine aura vécu est ici pour Moi, Sabine, j'aurai vécu. Qu'eût fait alors Brutus?— *Brutus*

l'eût immolé. C'est comme s'il y avait, Moi, Brutus, je l'eusse immolé.

— Que quefois on emploie la troisième personne pour a seconde *Quoi! Médée est surprise et demande ses crimes!* pour Quoi, Médée, vous êtes surprise et vous demandez vos crimes.

— *En personne.* Loc. adv. qui équivaut à Moi-même, vous-même, lui-même, selon l'une ou l'autre des trois relations générales que peut avoir à l'acte de la parole le sujet de la proposition. J'y étais en personne. Vous vous y trouverez en personne Il s'y rendra en personne. Le général en chef commandait l'armée en personne.

Ils marchent vers le fleuve où Louis en *personne*,
Déjà prêt à passer, instruit, dispose, ordonne
(Boileau.)

— Dans un sens analogue, on dit aussi, *en sa personne, en sa propre personne.* C'est l'offenser en sa personne, en sa propre personne. L'avare aime mieux être offensé en sa personne qu'en son propre trésor.

— On dit encore, *De sa personne. Se porter de sa personne en tel endroit.* Y aller soi-même.

PERSONNE pron. indéf. masc. Nul, aucun, pas un, qui que ce soit. Qui de vous, sur des bruits incertains, l'oût jamais parler désavantageusement de *personne?* (Fléch.) Pourquoi viens-tu mentir pour moi, qui ne mentis jamais pour *personne?* (Id.) Une âme de premier ordre, pleine de ressources et de lumières, qui voyait encore où *personne* ne voyait plus. (La Bruy.) Tout ici parle de sa puissance, et *personne* n'ose lui montrer même de loin ses faiblesses (Mass.) *Personne* n'est aussi content de son sort que de soi (Boiste.) Il n'y a *personne* qui ne soit dangereux pour quelqu'un. (Mme de Sévig.) Quoi! cousine, *personne* ne t'est encore venu rendre visite? (Mol.) Nous marchâmes plus d'une heure et demie dans une vaste campagne, sans rencontrer *personne.* (B. de St P.) N'êtes-vous qu'un philosophe à qui *personne* ne fait la cour, considérez que vous ne la faites vous-même à *personne.* (Id.) Le corps d'un étranger malheureux n'intéresse *personne.* (Chateaub.) Qui ne plaint *personne* ne mérite pas qu'on le plaigne. (Id.) L'amour est un tyran qui n'épargne *personne* (Corn.)

Toutefois en ces lieux je ne connais *personne*
Qui ne doive imiter l'exemple que je donne (Rac.)

— Il signifie Quelqu'un lorsque la phrase est interrogative ou conditionnelle. Personne oserait-il me contredire? Y aurait-il personne d'assez hardi pour oser nier cette vérité? Si jamais personne a le courage de cette entreprise, il réussira.

— Molière a dit: *Personne du monde*, pour Personne au monde; cette dernière expression est la seule qui soit usitée aujourd'hui.

— PERSONNE. pron. indéf. masc., a un sens vague, négatif, et s'emploie sans article ni aucun adj. déterminatif; *Personne*, subst. fém., a un sens déterminé, et est accompagné de l'article ou d'un adjectif déterminatif. || Avec *personne*, pron. indéf., on supprime *pas* et *point* après la négation.

PERSONNÉE, ÉE. adj. (du lat. *persona*, masque) Bot. Se dit d'une corolle monopétale irrégulière et bilabiée, dont les deux lèvres sont closes par le renflement intérieur de la gorge, de manière à représenter grossièrement un masque ou le mufle d'un animal. La lèvre supérieure est nommée *palais*; l'inférieure, lorsqu'elle est comprimée, *casque*. || PERSONNÉES. s. f. pl. Classe de plantes comprenant celles dont la corolle est personnée.

PERSONNEL, ELLE. adj. Qui est propre et particulier à chaque personne. Qualité personnelle. Intérêt personnel. La liberté *personnelle* est la première condition et la moins observée de l'existence humaine. (De Bonald.) La fausse philosophie, cherchant dans l'intérêt *personnel* la source de nos sentiments, ne semble éclairer la raison que pour dégrader les âmes. (Garat.) De ces cinq éloges, il y en a quatre de *personnels* (La Bruy.) Des hommes graves, qui, d'un point de doctrine ou d'un fait contesté, se font une querelle *personnelle.* (Id.) L'intérêt *personnel* s'oppose à l'intérêt public. (Mass.)

— Loc. prov. *Les fautes sont personnelles.* On n'est pas responsable des fautes d'autrui, pas même de celles de ses proches.

— Qui a trait à la personne, à une personne. Injures personnelles. Propos personnels. Waverley sentait qu'il avait reçu un affront *personnel.* (Defauconpret.) || *Critique personnelle.* Celle qui s'attache moins à relever les fautes d'un ouvrage, qu'à censurer la vie, les actions, le caractère de l'auteur de cet ouvrage.

— Jurispr *Action personnelle.* Action par laquelle on poursuit une personne obligée en son propre nom. Intenter une action personnelle. || *Droit personnel.* Droit inhérent à la personne et ne pouvant être délégué à un autre individu. L'action personnelle et le droit personnel sont opposés à l'*action réelle* et au *droit réel.* || Substant. Le personnel est opposé au réel.

— Admin. financ. *Contribution personnelle.* Celle que l'on paie individuellement, à raison de sa personne, etc. On dit aussi, dans le même sens, *cote personnelle.*

— *Entrée personnelle.* Droit d'aller dans une assemblée, dans un spectacle, etc., etc., qui ne peut se communiquer ni se transmettre à un autre individu.

— Fig. Égoïste. Homme très-personnel, d'un caractère on ne peut plus personnel. Des hommes *personnels* substitués à des hommes officieux. (Rayn.) On se croit philosophe, on n'est que *personnel.* (Sauvigny.) L'homme *personnel* est celui qui rapporte tout à lui, à sa personne, ou qui n'est conduit que par son intérêt *personnel.* (Roubaud.) L'homme *personnel* se reconnaît à l'habitude de ne jamais parler que de lui; il finit par n'intéresser personne. (Boiste.)

— Gramm. Qui est relatif aux personnes, ou qui reçoit des inflexions relatives aux personnes. || *Pronom personnel.* Pronom qui marque la personne, comme *je, tu, il, nous, vous, ils, moi, toi, soi, eux*, etc. || *Verbe personnel.* Verbe qui se conjugue avec un double pronom. On dit aussi *verbe réfléchi* et *verbe pronominal.*

PERSONNEL. s. m. (du lat. *personalis*; rad. *persona*, personne). Le physique, l'extérieur d'une personne. L. n'a pas un beau personnel. Cette femme a un très-médiocre personnel. Il est fam. et peu usité dans cette exception.

— Naturel, manière d'être. Avoir un personnel très-aimable. Être d'un personnel très-aimable. Son personnel est des plus heureux. Vous êtes d'un personnel parfait. Le personnel de cet homme est odieux.

— Il est vieux et familier.

— Ce qui regarde les personnes. Il est opposé à *matériel.* Le personnel et le matériel d'une armée. Les dépenses relatives au personnel excèdent de beaucoup celles qui concernent le matériel. Tout le personnel a été renouvelé.

— Ce qui a trait à la personne, à une personne. Dans les disputes littéraires, il n'entre que trop souvent du personnel.

PERSONNELLEMENT. adv. (pr. *pèr-ço-nell-man*; rad. *personne*). En propre personne. Offenser quelqu'un personnellement. Attaquer quelqu'un personnellement. Prendre quelqu'un personnellement à partie. On ne peut bien juger celui que l'on ne connaît pas *personnellement.* (Boiste.)

— En sa propre personne. Être personnellement responsable. S'obliger personnellement envers quelqu'un. Et vous, qui voulez être offensé *personnellement* de ce que j'ai dit de quelques grands, ne criez point de la blessure d'un autre. (La Bruy.)

— De sa propre personne. Se venger personnellement. Se faire justice personnellement.

— Prat. *Personnellement établi.* Se dit pour Présent en personne.

PERSONNERIE. s. f. Anc. cout. Société; communauté de biens.

PERSONNIFICATION. s. f. (pr. *pèr-ço-ni-fi-ka-ci-on*). Action de personnifier. Résultat de cette action.

— Rhét. Figure qui consiste à faire, d'un être inanimé ou d'une pure abstraction, un personnage réel, doué de sentiment et de vie. La personnification des êtres métaphysiques tient lieu, dans les poëmes modernes, du merveilleux imaginé par les anciens. Dans le Lutrin de Boileau, la Mollesse et la Discorde sont des personnifications.

PERSONNIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Personnifier. S'empl. adjectiv. La justice personnifiée. La prudence personnifiée.

— En parlant d'une personne qui possède à un haut degré une bonne qualité ou un vice, par exemple qui excelle en modestie, en bonté, en douceur ou en sottise, en grossièreté, en insolence, on dit: *C'est la modestie, c'est la bonté, la douceur personnifiée. C'est la sottise, la grossièreté, l'insolence personnifiée.*

PERSONNIFIER. v. a. 1re conj. (pr. *pèr-ço-ni-fie*; ét. lat., *persona*, personne; *facere*, faire). *Je personnifie, nous personnifions, vous personnifiez. Je personnifiais, nous personnifiions, vous personnifiiez. Que je personnifie, que nous personnifiions, que vous personnifiiez*, etc. Faire d'un être abstrait une personne. Attribuer à une chose inanimée la figure, les sentiments, le langage d'une personne. Personnifier la vertu, le vice. Personnifier la foi, l'espérance et la charité. Personnifier l'égoïsme, la bienfaisance, l'ambition, la justice. Les poëtes et les peintres personnifient tout. Tout ce qui peut animer le style en le *personnifiant* l'embellit. Ainsi en parlant de la liberté et de la bienveillance, il vaut peut-être mieux dire ces *noms* imposants, que ces *mots* imposants; car on fait tout de suite des gens de qualité en morale. (Mme Necker.) Se prêtant au goût de ses contemporains, et suivant peut-être sa propre inclination, il a eu recours à quelques êtres moraux qu'il a *personnifiés*; mais rien n'est plus froid que ce genre d'invention. (Michaud.)

— SE PERSONNIFIER. v. pron. Être personnifié. Les êtres les plus abstraits, les plus métaphysiques, semblent prendre un corps et se personnifier sous sa plume.

PERSOON (Chrétien). Savant botaniste, né vers 1760 au cap de Bonne-Espérance, mort en 1836, membre des Académies de Londres, Philadelphie, Berlin, etc., est auteur de plusieurs travaux intéressants sur les plantes cryptogames.

PERSOONIE. s. f. (pr. *per-ço-oni*). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs incomplètes, de la famille des protéacées, indigènes de la Nouvelle-Hollande. Persoonie linéaire. Persoonie à feuilles lancéolées. Persoonie ferrugineuse.

PERSPECTIF, IVE. adj. Peint. et dess. Qui représente un objet en perspective. Plan perspectif. Élévation perspective. Vue perspective. Représentation perspective.

PERSPECTIVE. s. f. (du lat. *perspicere*, voir, au travers, *perspectum*, vu). B.-arts. Art de représenter sur une surface plane les objets tels qu'ils paraissent vus à une distance et dans une position donnée. Entendre parfaitement la perspective, les règles de la perspective. Observer la perspective dans un tableau. Manquer, négliger la perspective. Enseigner, apprendre la perspective. Le magnifique et le ridicule sont si voisins qu'ils se touchent. Tout ressemble à ces ouvrages de *perspective*, où des figures dispersées çà et là vous forment, par exemple, un empereur, si vous le regardez d'un certain point; changez ce point de vue, ces mêmes figures vous représentent un gueux. (Fontenelle.) Si l'on s'en approche, ses agréments diminuent comme ceux d'une *perspective* que l'on voit de trop près. (La Bruy.)

— *Perspective linéaire.* Celle qui a pour objet les lignes. Elle était connue des anciens dès le temps d'Eschyle; on en trouve des traces dans Vitruve. || *Perspective aérienne.* Celle qui se fait par la dégradation des couleurs, et qui a pour objet la modification de la lumière et de l'ombre, en raison de la masse d'air qui se trouve entre le dessinateur et l'objet qu'il représente. La science de la perspective a été de nouveau créée par les modernes; Albert Durer et Pietro del Borgo sont les premiers qui en aient donné les règles.

— *Perspective sentimentale* ou *perspective de sentiment.* Celle qu'on applique aux objets qui n'offrent point de lignes droites, comme les nuages, certains accidents de terrain, etc.

— *Perspective spéculative.* La théorie des différentes apparences ou représentations de certains objets, suivant les différentes positions de l'œil qui les regarde. || *Perspective pratique.* Méthode de représenter ce qui paraît à nos yeux ou ce que notre imagination conçoit, et de le représenter sous une forme semblable aux objets que nous voyons.

— Aspect des objets vus de loin; lointain. La perspective est belle. Cette perspective produit sur l'imagination un effet saisissant. Le ton gris-bleu de ces roches augmentait encore la singularité de la *perspective.* (Th. Gautier.)

— Peinture qui représente en éloignement des jardins, des bâtiments ou autres objets semblables, et qu'on place au bout d'une galerie ou d'une allée de jardin, pour tromper agréablement la vue. Faire une belle perspective. Le monde est de loin comme une riante *perspective*; tout le charme disparaît lorsqu'on y pénètre. (Boiste.)

— Fig. Se dit des ouvrages d'esprit et de la manière d'envisager les vérités métaphysiques. Les livres sont des espèces de perspectives qui montrent les choses comme les auteurs les voient. Les perspectives métaphysiques sont plus nombreuses encore que les naturelles; de là d'innombrables systèmes.

— Espérances ou craintes fondées, par rapport aux choses heureuses ou malheureuses de la vie, envisagées dans un certain éloignement, mais avec une quasi-certitude. Avoir la perspective d'une grande fortune. Ce malade a la perspective d'une mort certaine. Tous les hommes, selon qu'ils sont jeunes ou vieux, ont devant eux, dans un lointain relatif, la perspective de la mort. Avoir une belle perspective, une perspective satisfaisante devant les yeux. L'amour égare en montrant des perspectives exagérées de félicité. Nous n'avons à présent qu'une *perspective* très-triste. (Volt.)

— *En perspective.* loc. adv. Dans un certain éloignement, mais à la portée de la vue. Du haut des buttes Montmartre, on voit tout Paris se déployer en perspective. Cette maison de campagne a toute la vallée et le fleuve en perspective.

— Fig. Dans un avenir plus ou moins éloigné. Être riche en perspective. Être heureux en perspective. Le bonheur est en *perspective*, le malheur en réalité. (Boiste.)

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille univalve qu'on désigne plus souvent sous le nom de Cadran.

PERSPICACE. adj. des 2 g. Qui a de la perspicacité. Un esprit perspicace. C'est un homme perspicace, très-perspicace.

PERSPICACITÉ. s. f. (du lat. *perspicacitas*; ét., *per*, à travers; *aspicere*, regarder). Pénétration d'esprit; promptitude à saisir les choses difficiles, à démêler les choses embrouillées. Avoir de la perspicacité. Être doué d'une grande perspicacité, d'une étonnante perspicacité. Être d'une haute perspicacité, d'une exquise perspicacité. Mettre la perspicacité de quelqu'un en défaut. La trompe votre perspicacité. La nature de Dieu se dérobe à l'effort de la perspicacité humaine.

— Syn. comp. PERSPICACITÉ, SAGACITÉ. La *sagacité* discerne; la *perspicacité* pénètre.

PERSPICUITÉ. s. f. (du lat. *perspicuitas*, même signif.) Didact. Clarté, netteté, lucidité. La perspicuité du style, du discours. La perspicuité des idées. Il est peu usité.

PERSPIRABLE. adj. des 2 g. (ét., V. PERSPIRER). Qui a la faculté de pénétrer les pores de la peau, au moyen d'une transpiration insensible. Humeur perspirable.

PERSPIRATION. s. f. (pr. *per-spi-ra-ci-on*, du lat. *perspirare*, souffler à travers). Médec. physiol. Transpiration insensible qui se fait continuellement par les pores de la peau ou à la surface des membranes.

PERSPIRATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *perspirare*, passer à travers. Médec. physiol. Qui est produit par la perspiration. *Humeurs perspiratoires.* Celles qui sont exhalées d'une manière invisible à la surface de la peau ou de diverses membranes.

PERSPIRÉ. part. pass. invariable du v. Perspirer.

PERSPIRER v. n. 1re conj. (ét. lat *per*, à travers, *spirare*, souffler). Transpirer insensiblement.

PERSTRICTION s. f. (pr *per-strik-ci-on*, du lat. *perstrictio*; formé de *perstringere*, serrer avec force. Chir. anc. Application de ligatures très-serrées sur le trajet des gros vaisseaux, par conséquent au creux des aisselles, aux poignets, aux aines, aux jarrets et aux malléoles, pour empêcher le retour de maladies d'accès. On essaie quelquefois de nos jours encore, d'arrêter par la perstriction la marche des fièvres intermittentes.

PERSUADABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut persuader, à qui l'on peut persuader quelque chose. Cet homme n'est pas persuadable. Ce néologisme est très-peu usité.

PERSUADANT part. prés. du v. Persuader. Qui persuade Il est invariable Une vive éloquence persuadant tous les cœurs La prochaine misère dont j'étais menacé et l'air satisfait qu'avait Fabrice, me *persuadant* plus que ses raisons, je me déterminai à me mettre dans le service. (Le Sage.)

PERSUADANT, ANTE adj. Qui est propre à persuader, qui est engageant. Un homme persuadant. Une femme persuadante. Un esprit persuadant. Une éloquence persuadante. Des discours persuadants.

PERSUADÉ, ÉE. part. pass. du v. Persuader. S'empl. adjectiv. Un esprit persuadé. Un cœur persuadé. Un homme bien persuadé. Une femme profondément persuadée.

— *Persuadé de.* Il était *persuadé* de ce qu'il disait. (La Bruy.) Tout citoyen doit être *persuadé* de l'existence de la Divinité. (Volt.)

— *Persuadé par.* Toute l'assemblée fut *persuadée* par ce discours. (Fén.) *Persuadé* par une erreur de mes premières études que Misitra était à Sparte. (Chateaub.)

— *Persuadé que.* J'ai fait cette chose, persuadé que vous ne la trouveriez pas mauvaise. Le premier pas pour se corriger est d'être *persuadé* que l'on a tort. (Nic.) Le roi partit enfin de Suse, *persuadé* qu'il allait reculer les frontières de son empire jusqu'aux lieux où le soleil finit sa carrière. (J.-J. Barth.) Pendant cette affreuse exécution, les druides imploraient pour le malade le secours des dieux, *persuadés* que ces holocaustes leur étaient fort agréables. (Anquet.)

Laissez-moi partir, *persuadée*
Que, déjà de votre âme exilée en secret,
J'abandonne un ingrat qui me perd sans regret (Rac.)

— substantiv. Celui, celle qui est persuadée. Un persuadé. Une persuadée. Le frère Nigolet avait toute la simplicité et tout l'enthousiasme d'un persuadé.

PERSUADER. v. a. 1re conj. (du lat. *persuadere*, rad. *suadere*, conseiller). Déterminer quelqu'un à croire, à faire quelque chose, en lui en démontrant les raisons ou les avantages. Ce n'est pas sans peine qu'on est parvenu à le persuader. Votre père a tenté tous les autres moyens pour me *persuader.* (Fén.) Pourvu que je convainque mes adversaires, je me soucie peu de les *persuader.* (J.-J. Rouss.) L'opinion publique *persuade* l'autorité même et ne lui cède jamais. (De Boisgelin.) Il est plus facile de communiquer ce que l'on sent, que de *persuader* ce que l'on pense. (La Harpe.)

Crois-tu que son cœur, contre toute apparence,
Pour la *persuader* trouvât tant d'éloquence? (Racine.)
Persuadez-la bien,
Pour vous, pour mon repos, et surtout pour le sien (Id.)

— Absol. La rhétorique est l'art de persuader. Les exemples persuadent mieux que les paroles. Il faut être touché pour persuader. Elle savait *persuader* et convaincre. (Boss.) Pour convaincre, il suffit de parler à l'esprit; pour *persuader*, il faut aller jusqu'au cœur. (D'Aguesseau.)

A ses moindres désirs sait-il s'accommoder,
La pensez-vous déjà sait-il *persuader*? (Racine.)

— *Persuader quelqu'un d'une chose.* Il ne me persuadera jamais de la sincérité de ses intentions.

— *Persuader une chose à quelqu'un.* On persuade aisément aux hommes ce qu'ils souhaitent, plus aisément encore ce qu'ils craignent. Nous leur *persuadons* tout ce qu'il nous plaît. (La Bruy.) Les prêtres avaient *persuadé* la nation que l'âme retournerait dans son corps au bout de mille ans. (Volt.)

— *Persuader à quelqu'un de.* Quelles peines n'eut-on pas à lui *persuader* d'être dire un peu les limites de son gouvernement? (Fléch.)

— *Persuader à quelqu'un que.* Une imagination indépendante qui leur *persuade* que tout ce qui leur plaît leur est permis. (Fléch.) On a *persuadé* à nos rois qu'il est plus sûr, pour eux de se fier à la bourse de leurs sujets qu'à leur probité. (B. de St P.) On a *prouvé* à la cour que la prospérité de nos colonies naîtrait de leur indépendance. (Id.)

— Quelquefois on sous-entend le régimein-

direct. Le plus pressant intérêt d'une femme qui n'est pas jeune, et celui qui l'agite davantage, est moins de persuader qu'elle aime, que ce s'assurer si elle est aimée. (La Bruy.)

Avec ... l'exemple persuade efficacement les hommes. Cette réponse me *persuade* plus que tous les livres. (Boss.)

Mais je vois que mes pleurs et que mes vains discours
Pour vous *persuader* sont un faible secours. Rac.

— SE PERSUADER. v. pron. Être persuadé, être convaincu. ... ne se persuade pas. La vertu se persuade mieux par les sentiments que par des préceptes. (Barth.)

— *Persuader* à soi. L'esprit ne saurait plus se persuader ... l'excès ... la passion se ment à elle-même, et se persuade ses mensonges.

— Croire, s'imaginer. Il se *persuade* qu'il leur est important. (La Bruy.) Quelle erreur de se persuader que ceux qui sont en place ne doivent pas regarder ... saintes. (Mass.) ... se persuader qu'on n'a recours à Dieu que lorsque le monde nous manque. (Id.) C'est un homme d'esprit, qui s'est *persuadé* comme bien d'autres, que l'esprit tenait lieu de tout. (La Harpe.)

— Le rad. *suader*, du lat. *suadere*, a été en usage ... servir, etc. Montaigne. Du peuple *suadé* tu gagnes la poitrine. (Ronsard.)

PERSUASIBLE. adj. des 2 g. (pr. *per-su-a-zi-ble*; rad. *suadere*, conseiller). Dont on peut persuader quelqu'un, en parlant d'une chose. ‖ Qui peut être persuadé d'une chose, en parlant d'une personne.

PERSUASIF, IVE. adj. (pr. *per-su-a-zif, ive*). Qui a la force, le pouvoir, la vertu de persuader. Orateur persuasif. Raison persuasive. Éloquence persuasive. Être persuasif. Avoir l'esprit très-persuasif. Changeant par ses discours touchants et *persuasifs* les mœurs d'une province entière. (Fléch.) L'amour-propre est le plus *persuasif* de tous les flatteurs. (La Rochef.) C'est là où j'ai besoin de votre éloquence *persuasive*. (Volt.) Rien n'est si *persuasif* que l'exemple d'un prince; il fait en quelque sorte disparaître le péril quand il le partage. (Duclos.)

PERSUASION. s. f. (pr. *per-su-a-zi-on*; du lat. *persuasio*; formé de *persuadere*; rad. *suadere*, conseiller). Action de persuader. Avoir le don, le talent de la persuasion. Le but de l'éloquence doit être la persuasion. Ramener les hommes à la vertu par la persuasion. Gagner les uns par la persuasion, arrêter les autres par l'autorité. Jeter de la force et de la persuasion dans un discours. Elle n'emploie auprès de vous que la sincérité, l'empressement et la *persuasion*. (La Bruy.) La conviction agit sur l'entendement, et la *persuasion* sur la volonté. (D'Aguess.) Les jolies femmes ont, même sans parler, le don si dangereux de la *persuasion*. (Boiste.) La *persuasion* ne sera pas difficile si vous voulez entrer avec un esprit docile ... (Fén.) Une complaisance de *persuasion* factice, qui l'entraîne ... dans votre opinion ... tout aussi fausse, tout aussi passée, quand il convient de vous résister comme malgré lui, etc. (St-Sim.) C'est l'honneur de la pensée humaine de ne pouvoir être vaincue que par la force accompagnée de la *persuasion*. (Thiers.)

— Fléchier l'a employé au pluriel. Son adresse à concilier les esprits par des *persuasions* efficaces.

— *Avoir la persuasion sur les lèvres*. Être doué de l'éloquence la plus sympathique.

— État de celui qui est persuadé. La ... ne peut naître sur la terre que de la *persuasion* religieuse et de la vertu. (D'Aguess.)

— Croyance, conviction. Être attaché à ses sentiments par persuasion et non par caprice. Avoir la persuasion d'une chose. Être dans la persuasion que ... Agir dans la persuasion que ... Rien ne ressemble mieux à la vive *persuasion* que le mauvais entêtement. (La Bruy.) Ils peuvent toujours se flatter de cette vaine *persuasion* que la nature a été injuste de les faire naître dans l'obscurité. (Id.)

PERSULFURE. s. m. (ét. lat., *per*, partic. augm., et *sulfur*, soufre). Chim. Combinaison d'un corps simple avec la plus grande proportion de soufre qu'il puisse absorber.

PERSULFURÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est à l'état de persulfure.

PERTE. s. f. (du gr. πέρθω, ruine; fait de πέρθειν, ruiner). Privation d'un avantage, d'un bien physique ou moral. La perte de l'empire, de la couronne. La perte de l'honneur. La perte de la parole. La perte de la vue, de l'odorat, de l'ouïe, de l'appétit. Faire une perte. Essuyer une perte. Se consoler d'une perte. Être désolé ... d'une perte. Il y a ... qui vient de la perte des biens. (La Bruy.) Ce bien qui ... les autres. (Mass.) Je trouve au fond de mon cœur le dédommagement de toutes mes pertes. (J.-J. Rouss.) ... du de mes pertes. (Volt.) C'est par la perte de sa liberté que le cheval commence son éducation. (Buff.)

Je vous pardonne, hélas! des vœux intéressés
Et la perte d'un cœur que vous me ravissez. (Rac.)
(Il) trouva dans sa perte même
La perte de sa liberté. J.-B. Rousseau.

— Privation causée par la mort. La perte d'un père, d'une mère. Déplorer la perte d'un ami. C'est une perte, une grande perte, une perte irréparable que la mort d'un bon roi. Vous parlerai-je de ses *pertes*, de la mort de ses chers enfants? (Boss.) Ce qui arriva en Alsace, immédiatement après la mort de Turenne, rendit sa *perte* encore plus sensible. (Volt.) Le brave comte de Fontaines se trouva par terre, parmi tant de milliers de morts dont l'Espagne sent encore la perte. (Boss.) Accablé d'une si cruelle *perte*, mon âme n'eut plus de force que pour la sentir. (J.-J. Rouss.) Vous qui partagez ma perte, venez partager mes douleurs. (Id.) J'apprends aujourd'hui ... la perte que vous venez de faire. (Id.) ... la perte de leur père. (Corn.) Je sais en Bajazet la *perte* que j'ai faite. (Rac.)

La perte d'un époux ne va point sans soupirs.
On fait beaucoup de bruit, et puis on se console.
La Fontaine.

— *Prendre part à la perte de quelqu'un*. Se dit, en termes de condoléance, pour marquer que l'on compatit à sa peine, qu'on partage son affliction. Je prends part à la perte que vous avez et le malheur de faire, à la perte que vous avez faite.

— Mort. Jurer la perte de quelqu'un. Conspirer la perte du père et du fils.

Si perte ...
Si quelqu'un l'immolait à d'autres qu'à mon père.
Crébillon.

Mais j'espère qu'enfin le ciel las de tes crimes
Ajoutera ta perte à tant d'autres victimes. Racine.

— Ruine. Perte totale. Perte irréparable. La perte des affaires. La perte de l'État. Courir à sa perte. Causer la perte de sa famille. Trouver sa perte. Conspirer sa perte. Cette entreprise sera sa perte. Il a vu sans émotion la perte de son crédit, de sa faveur, de sa fortune, de sa réputation même. Il y a des hommes qui vont à leur *perte* par le chemin le plus pénible. (La Bruy.) La volupté nous conduit à notre perte par des chemins semés de fleurs. (Mont.) Ce cœur impitoyable à ma *perte* s'obstine. (Corn.) Il fut cause de la *perte* de tous les siens. (Boss.) Misérable, tu cours à ta *perte* infaillible. (Rac.)

J'en dois compte à l'empire ...
Qui croit voir son salut ou sa perte en ma main. Rac.

. . . . . Ah! tu devais pleurer,
Lorsque d'un vain désir à ta perte poussée,
Tu conçus de le voir la première pensée. Id.

— Dommage. Perte considérable, inestimable, irréparable. Faire de grandes pertes dans le commerce. Dans les affaires le gain est souvent compensé par la perte. Réparer ses pertes. Dissimuler courageusement ses pertes. Être insensible à ses pertes. Il ne peut se consoler d'une si grande *perte*. (La Bruy.) Est-il *perte* à ce prix qui ne semble légère? (Corn.) Qu'ai-je à me plaindre? ou sont les *pertes* que j'ai faites? (Rac.)

— Mauvais succès d'un procès, d'une bataille, etc. Nos ennemis s'animaient par nos *pertes*, et s'irritaient de nos victoires. (Fléch.) Une monarchie que ses *pertes* passées ont accablée. (Mass.) Les Romains que la guerre enrichit de nos *pertes*. (Rac.) Il est utile de calculer au peuple une partie du mal dans la *perte* des batailles. (Barth.) Dans ce flux et ce reflux de succès et de *pertes*, ... presque toutes les guerres ... victorieux dans les Pays-Bas. (Volt.) Cette nation, qui se console de la *perte* d'une bataille, lorsqu'elle a chansonné le général. (Montesq.)

— *Être repoussé avec perte*. Se dit au propre d'un corps de troupes que l'on contraint à reculer en lui tuant du monde.

— Fig. et fam. Avoir du désavantage, ... dans une dispute, dans une conversation.

— Altération, déchet, avarie, dépréciation. Ces marchandises ont subi de la perte depuis qu'elles sont emmagasinées.

— Mauvais usage, emploi inutile. La perte du temps, d'une occasion. La perte d'une journée. La perte la moins appréciée est celle du temps, c'est pourtant la plus considérable et la plus irréparable que l'homme puisse faire. La perte de ses pas, de ses peines, de ses soins, de ses travaux.

— En morale religieuse. Damnation. Les pécheurs courent à leur perte. Tous les trésors du monde ne compensent pas la perte d'une âme. Leur *perte* ou leur salut se borne à leur personne. (Mass.) A votre *perte* ou à votre salut est attachée la *perte* ou le salut de tous ceux qui vous environnent. (Id.) Vous êtes établis pour la *perte* comme pour le salut du reste des hommes. (Id.)

— Médec. Expression par laquelle on désigne communément l'hémorrhagie utérine. ‖ *Perte blanche*. La leucorrhée. ‖ *Perte d'appétit*. V. ANOREXIE. ‖ *Perte de la mémoire*. V. AMNÉSIE. ‖ *Perte de l'odorat*. V. ANOSMIE. ‖ *Perte de sang*. V. HÉMORRHAGIE. ‖ *Perte de la voix*. V. APHONIE. ‖ *Perte de la vue*. V. CÉCITÉ, AMAUROSE.

— Géogr. *La perte du Rhône*. Le lieu où il disparaît sous les rochers.

— *A perte*. loc. adv. Avec perte, en perdant. Vendre à perte. Nous ... presque toujours à perte le présent contre l'avenir.

— *A perte d'haleine*. Jusqu'à perdre haleine. Courir à perte d'haleine.

— *A perte de vue*. loc. adv. Assez loin pour qu'on ne distingue plus les objets. Une allée à perte de vue. Un arc ... à perte de vue. La mer qui s'étend à perte de vue.

— Fig. Raisonner, parler, discourir à perte de vue. Raisonner, etc., dans le vague, sans aboutir à rien.

— *En perte*. loc. adv. En déficit. Ce marchand est en perte sur cet article.

— Anc. jurispr. *Charge tombée en perte*. Charge dont on avait négligé de payer la paulette, et qui, par conséquent, ne revenait pas aux héritiers.

— *En perte de*. loc. prép. Ce négociant est en perte d'une très-forte somme.

— Jeu. *Être en perte d'une somme*. L'avoir perdue. Je suis en perte de cent francs. Depuis un mois, je suis constamment en perte. ‖ *Se retirer sur sa perte*. Quitter le jeu quand on perd.

— Fig. *Se retirer sur sa perte*. Se retirer du monde ou des affaires après un échec, après un mauvais succès.

— *En pure perte* ou *à pure perte*. loc. adv. Sans utilité, sans profit, sans effet. Se tourmenter en pure perte. Prendre bien de la peine à pure perte. Parler, agir en pure perte. Les ... ne donner en pure perte des ... (Mass.) N'est-ce pas ... ses chagrins à pure perte, que s'ôter la douceur de les partager avec un ami? (J.-J. Rouss.)

— *Tourner en pure perte*. Ne causer que du dommage. Tous les sacrifices que je me suis imposés me sont tournés en pure perte.

PERTÉRÉBRANT, ANTE. adj. (ét. lat., *per*, à travers; *terebra*, vrille, outil pour percer). Pathol. Se dit d'une douleur vive, qui fait éprouver une sensation comparable à celle que déterminerait un instrument vulnérant qui percerait et creuserait une partie. La douleur causée par le panaris est pertérébrante.

PERTH. Géogr. Ville d'Écosse, chef-lieu du comté qui porte le même nom, sur le Tay; 10,000 hab.

PERTHOIS ou **PERTOIS.** Géogr. Nom d'un petit pays qui faisait partie de la Champagne, et qui avait pour capitale Vitry-le-Français.

PERTHSHIRE. Géogr. Comté d'Écosse traversé par les monts Grampians; ch.-l. Perth.

PERTINACE. adj. des 2 g. (du lat. *pertinax*; formé de *per*, pendant; *tenax*, qui tient). Opiniâtre, entêté.

PERTINACEMENT. adv. (ét., V. PERTINACE). Avec opiniâtreté, avec entêtement. Il est inusité.

PERTINACITÉ. s. f. (ét., V. PERTINACE). Entêtement, opiniâtreté, persévérance.

PERTINAX (P. Helvétius). Empereur romain, né en Ligurie, l'an 126; se distingua comme général et comme gouverneur sous Marc-Aurèle, ... sur le trône l'exemple de toutes les vertus: les prétoriens, mécontents du zèle avec lequel il réformait les abus, l'assassinèrent et mirent l'empire à l'encan.

PERTINEMMENT. adv. (pr. *per-ti-na-man*). Convenablement, comme il faut, avec jugement, avec justesse. Il ne se dit que des discours. Parler pertinemment, très-pertinemment d'une chose. Discourir d'une chose pertinemment. Savoir une chose pertinemment.

— Avec discrétion, avec réserve. Quand il s'agit de choses si délicates, on ne saurait parler trop pertinemment.

PERTINENCE. s. f. (pr. *per-ti-nan-ce*; du lat. *pertinere*, convenir). Qualité de ce qui est pertinent, de ce qui est convenable. Voici comment se connaît et se remarque la sagesse et *pertinence*, avec la sottise et impertinence: celle-ci est présomptueuse, opiniâtre, assurée; celle-là est craintive, retenue, modeste. (Charron.) Le sixième et principal est de garder partout la forme, l'ordre, la *pertinence*. (Id.)

— Didact. Justesse. La pertinence d'une expression, d'une qualité. J'en ai étonné quelques-uns par la *pertinence* de ma description. (Montaig.)

— N'est usité aujourd'hui qu'en termes de procédure. La pertinence des moyens. La pertinence des faits et articles.

PERTINENT, ENTE. adj. (pr. *per-ti-nan*, du lat. *pertinens*, qui convient). Qui est tel qu'il convient. Raisons pertinentes. Excuses pertinentes.

— N'est usité qu'en termes de pratique. *Moyens pertinents*, *faits pertinents*. Moyens, faits qui tiennent au fond de la cause, qui doivent influer sur sa décision.

PERTROUBLER. v. a. 1er conj. (ét., *per*, partic. augment., et *troubler*). Troubler extrêmement.

— SE PERTROUBLER. v. pron. Être troublé extrêmement. Il est inusité.

PERTRUISAGE. s. m. (pr. *per-trui-za-ge*). Anc. cout. Droit que payaient les marchands forains.

PERTUAU. s. m. Techn. Écorce de bois enduite de résine, qu'on brûle pour éclairer l'ardoisier dans la carrière.

PERTUIS. s. m. (pr. *per-tui*; du lat. *pertusus*, percé). Trou, ouverture. En particulier, Trou par où se perd l'eau d'un bassin, d'une fontaine ou d'un réservoir.

— Hydraul. Passage étroit pratiqué à une digue dans certaines rivières, pour faciliter la navigation, en servant à hausser l'eau à volonté. ‖ Ouverture par laquelle l'eau passe d'une écluse dans un coursier, pour faire mouvoir une roue.

— Techn. Chez les batteurs d'or, trou d'une filière. ‖ Chez les serruriers, Garde fixée dans l'intérieur des serrures; ouverture correspondante faite au panneton de la clef.

— Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Apt, dépt. de Vaucluse; 4,500 hab. ‖ Détroit se ... entre deux îles, ou entre une île et la terre ferme. On donne ce nom à ... passages de l'Océan, sur les côtes occidentales de la France. *Pertuis d'Antioche*. Détroit entre l'île de Ré et l'île d'Oléron. *Pertuis breton*. Détroit qui sépare l'île de Ré du continent de la France. ‖ Dans le Jura, on donne le nom de *Pertuis* au passage d'un versant à l'autre.

PERTUISAGE. s. m. (pr. *per-tui-za-je*; rad. *pertuis*). Féod. Droit que l'on payait au seigneur pour obtenir de mettre un tonneau en perce, et descendre le vin qu'il contenait. On payait ordinairement quatre deniers de pertuisage pour chaque pièce.

PERTUISANE. s. f. (pr. *per-tui-za-ne*; rad. *pertuiser*, percer, trouer, sans doute à cause de la profondeur et de la largeur des plaies que faisait cette arme). Anc. art milit. Espèce de hallebarde légère, d'un travail recherché, et dont la longueur n'excédait guère la taille d'un homme. Cette arme, inconnue avant Louis XI, fut portée par les soldats de l'infanterie de bataille jusqu'en 1670, époque à dater de laquelle on la laissa aux soldats invalides, aux gardes de la prévôté, aux suisses des palais royaux, etc. Dans l'histoire, la pertuisane est souvent confondue avec la hallebarde.

PERTUISANIER. s. m. (pr. *per-tui-za-ni-é*). Anc. art milit. Soldat armé d'une pertuisane.

— Se dit, dans les bagnes, du gardien des hommes condamnés aux fers.

PERTUISANON. s. m. (pr. *per-tui-za-non*, dimin. de *pertuisane*). Anc. art milit. Petite pertuisane.

PERTUISÉ, ÉE. part. pass. du v. Pertuiser. S'empl. adjectiv. Rivière pertuisée.

PERTUISER ou **PERTUER.** v. a. 1er conj. (pr. *per-tui-zé*). Se disait autrefois pour Percer, ouvrir. Si commencèrent tous à férir et frapper, et à pertuiser ladite muraille en plusieurs lieux. (Froiss.)

Puis, disait-il, c'est celui, mon enfant,
Qui le premier les roseaux pertuisa,
Et d'en former des flûtes s'avisa. Cl. Marot.

— Il signifie en partic., Creuser un pertuis.

— SE PERTUISER. v. pron. Être pertuisé.

PERTURBATEUR, TRICE. s. (du lat. *perturbator, trix*; ét., *per*, partic., *turbare*, troubler). Celui, celle qui cause de la perturbation, du désordre, du trouble. C'est un perturbateur. Un perturbateur du repos public. Pour rétablir l'ordre et la tranquillité dans le collège, on a été contraint de renvoyer les perturbateurs à leurs parents.

— adjectiv. Un esprit perturbateur. Des intentions perturbatrices. Des habitudes perturbatrices. Un parti perturbateur. Une faction perturbatrice.

— Astron. *Force perturbatrice*. Différence de l'action du soleil et de celle de la planète, cause des perturbations.

— Méc. *Force perturbatrice*. Force qui trouble la régularité des mouvements.

— Pathol. *Méthode* ou *médecine perturbatrice*. Méthode de traitement qui consiste dans l'emploi de moyens actifs, et propres à imprimer aux maladies une marche différente de celle qui leur est naturelle.

PERTURBATION. s. f. (pr. *per-tur-ba-ci-on*; du lat. *perturbatio*; rad. *turbare*, troubler). Renversement de l'ordre.

— Astron. Irrégularité dans le mouvement de rotation des planètes, non dans sa vitesse, mais dans la direction de l'axe autour duquel il s'exerce. Les perturbations sont le résultat de la forme irrégulière des planètes, et de leur défaut d'homogénéité, ce qui fait que l'attraction exercée sur elles par le soleil ne passe pas constamment par leur centre de gravité, dans toutes les positions diverses qu'elles prennent relativement à cet astre.

— Phys. Mouvements brusques et en apparence accidentels que l'aiguille aimantée éprouve tous les jours à l'E. et à l'O. du méridien magnétique.

— Médec. Trouble des fonctions animales. Entrave mise à la marche d'une maladie par les agents thérapeutiques.

— Fig. Trouble extrême, violente émotion de l'âme, causée par un mouvement dans le corps. L'égoïste est toujours prêt à tuer celui qui cause quelque perturbation dans la sphère de son bien-être.

PERTUS, USE. adj. (du lat. *pertusus*, foré). Didact. Qui est percé de petits trous ou points transparents irréguliers dans leur forme, ou distribués irrégulièrement. En botanique, il est syn. de Fenêtré. Les feuilles du millepertuis sont pertuses et paraissent comme criblées de pores.

PERTUSAIRE. s. f. Bot. Genre de champignons de la famille des hypoxylons. Il renferme une vingtaine d'espèces qui croissent sur les écorces des arbres. Pertusaire commune. Pertusaire ... Pertusaire grande. Pertusaire de l'if.

PERU. Géogr. Ancienne forme orthographique du nom du Pérou. C'est de *Peru* que l'on a fait *Péruvien*.

PÉRUGIN, INE. adj. et s. Habitant de la ville et du territoire de Pérou. Qui appartient

tient à la ville de Pérouse, à son territoire ou à ses habitants.

— PERUGIN. s. m. Ancien pays des États de l'Église, qui avait pour chef-lieu Pérouse.

PÉRUGIN (Pietro Vannucci, dit le). Célèbre peintre italien, né en 1446, dans les environs de Pérouse, ville dont il a tiré son surnom, et où il mourut en 1514. Fut la tige de la célèbre école romaine, et le maître et l'ami de Raphaël.

PÉRUIFÈRE adj. des 2 g. (de *Peru, Perou;* et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui produit la substance appelée Baume du Pérou. Myroxylon péruifère.

PÉRULE. s. f. (du lat. *pirula*, petite poire). Bot. Enveloppe des bourgeons des arbres de nos climats, qui doivent naissance à des feuilles avortées. Sorte de sac oblong formé par les bases prolongées et soudées de deux des lanières du périgone de certaines orchidées.

— Genre de plantes dicotylédones, à fleurs dioïques, peu connu, originaire de l'Amérique méridionale. Pérule en arbre.

PÉRULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'une pérule. Bourgeon pérulé. Bouton pérulé.

PÉRUSIN, INE. adj. et s. Syn. de Pérugin.

PÉRUVIEN, IENNE. adj. et s. (rad. *Peru* ou *Perou*). Habitant du Pérou. ‖ Qui appartient au Pérou ou à ses habitants.

PÉRUVIENNE s. f. Comm. Étoffe tissue avec du fil de deux couleurs, de telle manière que les deux côtés soient différents, mais aussi beaux l'un que l'autre.

PERUZZI (Balthazar). Peintre et architecte italien, né en 1481, à Volterre, mort en 1536. Il est surtout célèbre par ses talents en architecture. Il est le créateur de la perspective pratique et de la décoration théâtrale des temps modernes.

PERVENCHE. s. f. (pr. *per-van-che;* du lat. *pervinca*, formé de *pervinco*, je surmonte). Bot. Genre de plantes dicotylédones monopétales, de la famille des apocynées, comprenant des arbustes droits et roides, ou des plantes sarmenteuses au nombre de neuf. La pervenche mineure, vulgairement appelée *petite pervenche*, *petit pucelage* et *violette des sorciers*, porte des fleurs le plus souvent d'un beau bleu d'azur. Elle était la fleur favorite de Jean-Jacques; chaque fois qu'il la voyait son cœur palpitait de joie, parce qu'elle rappelait à son souvenir les plaisirs de sa jeunesse. Cette jolie fleur a été en divers pays le symbole de la virginité, comme son vieux nom français *pucelage* l'indique. Il était autrefois d'usage dans la Belgique, de la répandre, au moment des noces, sous les pas des jeunes filles. En Toscane, on en couronnait anciennement les vierges après leur mort en les portant au tombeau. Simple comme la vierge des montagnes et des solitudes champêtres, la modeste *pervenche* aime à se cacher; elle est l'emblème de la femme qui se plaît dans sa maison, s'appuie en toute confiance sur son époux, met en lui sa pompe, le bonheur de son existence, et prend plaisir, sous ses yeux, à élever ses enfants. (Guerin.) Que la *pervenche* de Jean-Jacques, plus chère aux amants que le myrte amoureux, étale ses fleurs azurées sur le tombeau de la beauté toujours fidèle. (B. de St-P.)

PERVENCHÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mortagne (Orne); 1,000 hab.

PERVERS, ERSE. adj. (pr. *pèr-vèr, erçe;* du lat. *perversus*; rad. *versus*, tourné). Méchant, dépravé. Un homme pervers. Une femme perverse. Un esprit pervers. Un cœur pervers. Avoir une âme perverse. Soulever une foule perverse. Un gouvernement *pervers* introduit le vice chez les peuples, comme un gouvernement sage fait fructifier les vertus. (Chateaub.)

> Un animal *pervers*,
> C'est le serpent que je veux dire,
> Et non l'homme, on pourrait aisément s'y tromper.
> (La Fontaine.)

— Se dit aussi des choses. Doctrine perverse. Opinion perverse. Conduite perverse. Mœurs perverses. Sentiments pervers. Avoir un goût pervers. Les enfants prennent des goûts pervers avec les valets.

— substantiv. Personne profondément vicieuse. Un pervers. Une perverse. Dieu châtiera les pervers. L'amitié des pervers se change en défiance.

> Alvarez est un dieu qui, parmi ces *pervers*,
> Descend pour adoucir les mœurs de l'univers. (Volt.)

PERVERSEMENT. adv. (rad. *pervers*). Avec perversité. Agir perversement. Parler perversement. Il est peu usité; on se sert préférablement de la locution, *avec perversité*.

PERVERSION. s. f. (du lat. *perversio*, formé de *pervertere*, détourner). Action de pervertir; résultat de cette action. Changement de bien en mal.

— Se dit particulièrement en fait de religion et de morale. La soif des richesses et des honneurs cause la perversion des mœurs. On dit mieux Corruption.

— Trouble, changement. De cette *perversion* du genre de vie naissent une foule de maux, par les contrariétés qu'éprouve le jeu des organes (Virey.)

— Pathol. Un des quatre modes d'altération des fonctions dans l'état de maladie. Les trois autres sont l'augmentation, la diminution, l'abolition. ‖ Altération des liquides dans la doctrine des humoristes. ‖ *Perversion de la tête, des os et des muscles*. V. LOXARTHRE.

PERVERSITÉ. s. f. (du lat. *perversitas*, formé de *pervertere*, détourner). État ou qualité de ce qui est perverti. Méchanceté, dépravation, immoralité profonde. La perversité du cœur humain, du genre humain. La perversité du siècle, des mœurs. La perversité des doctrines. Grande, extrême, effrayante perversité. Il paraît que son caractère n'est pas exempt de folie et de *perversité*. (Volt.) Quand un homme est parvenu à ce point de corruption de n'avoir pas même la conscience de sa *perversité*, il n'y a plus à compter sur lui. (Merlin de Douai.) Le dernier terme de la *perversité* sociale est la fausseté. (Pouqueville.) La *perversité* est presque toujours individuelle, presque jamais collective. (Bonap.) La *perversité* des mœurs descend des cours aux chaumières. (Boiste.)

— Action perverse. Vous repentirez-vous enfin de vos perversités? ‖ Omission de tous les dictionnaires.

PERVERTI, IE. part. pass. du v. Pervertir. S'empl. adjectiv. Un chrétien perverti. Une âme pervertie. Je doute que l'on puisse jamais être assez *perverti* pour être tranquille. (Le roi Stanislas.)

— Troublé, en parlant de l'ordre des choses. Tel est l'ordre que son universalité montre être le plus naturel, et dans le pays même où il est *perverti*, l'on en voit encore des vestiges. (J.-J. Rouss.) Lorsque les fonctions propres aux deux sexes seront *perverties*, je ne serai point étonné de trouver à l'un la frivolité de l'autre. (Rayn.)

— *Perverti par*. Le naturel le plus heureux est souvent *perverti* par l'impression que fait un mauvais exemple. (Fléch.)

PERVERTIR. v. a. 2ᵉ conj. (du lat. *pervertere*, détourner). Rendre pervers. Faire changer de bien en mal, en fait de religion ou de morale. Pervertir un chrétien. Pervertir un jeune homme en le précipitant dans le libertinage. Le luxe, plus que toute autre chose, pervertit les femmes. Un seul mauvais exemple suffit quelquefois pour pervertir le meilleur naturel. Tout conspire à les *pervertir*. (Fléch.) Les suggestions flatteuses des méchants ont toujours *perverti* les inclinations louables des meilleurs princes. (Mass.) Il n'y a pas de cœur si bon que le philosophisme ne puisse *pervertir*. (Boiste.)

— *Pervertir l'ordre des choses*. Troubler, renverser un ordre établi.

— Fig. *Pervertir le sens d'un passage*. L'altérer, le mal interpréter.

— SE PERVERTIR. v. pron. Être perverti. Les meilleures institutions se pervertissent promptement chez un peuple sans religion ni moralité.

— Se corrompre soi-même. Les âmes faibles se pervertissent aisément.

PERVERTISSABLE. adj. des 2 g. (rad. *perverti*). Que l'on peut pervertir. En raison de son inexpérience et de sa faiblesse, la jeunesse est l'âge le plus pervertissable.

PERVERTISSEMENT. s. m. (rad. *perverti*). Action de pervertir; effet de cette action. Le pervertissement du cœur. Le pervertissement de la jeunesse.

PERVERTISSEUR, EUSE. s. (rad. *perverti*). Celui, celle qui pervertit, qui corrompt.

PÉRYPHE. s. m. (pr. *pé-ri-fe*). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PESADE. s. f. (pr. *pe-za-de*). Manég. Mouvement d'un cheval qui lève les pieds de devant sans remuer ceux de derrière. ‖ *Pesade de chèvre*. Pesade dans laquelle le cheval ne plie pas les jambes de devant.

PESAGE. s. m. (pr. *pe-za-je*, rad. *peser*). Action de peser.

— Anc. cout. Droit payé pour les marchandises pesées au poids public.

PESAMMENT. adv. (pr. *pe-za-man*). D'une manière pesante, lourde. Marcher pesamment. Être vêtu pesamment. Danser pesamment.

— Anc. art milit. *Soldat pesamment armé*. Fantassin ou cavalier armé de toutes pièces.

— Fig. Sans facilité, sans grâce, sans délicatesse. Parler pesamment. Écrire pesamment. Peindre pesamment.

PESANT. part. prés. du v. Peser. Qui pèse. Il est invariable. Deux cloches pesant ensemble dix mille kilogrammes. Des chagrins pesant sur le cœur.

> . . . Leur atteinte fatale
> Aux colosses *pesant* sur la mer Boreale. (La Harpe.)

PESANT, ANTE. adj. Phys. Se dit de tout corps qui, abandonné à lui-même, tombe aussitôt sur la surface du globe terrestre, et qui, même lorsqu'il est retenu par quelque obstacle exprime encore sa tendance à tomber par la pression qu'il exerce contre cet obstacle, c'est-à-dire par son propre poids. Tous diront que la pierre tombe parce qu'elle est *pesante*. (J.-J. Rouss.)

— D'une manière plus générale, Qui a de la pesanteur. Après le platine, l'or est le plus *pesant* de tous les métaux. (Libes.) Je lui ordonnai de jeter dans le chemin une partie de ce métal si *pesant* et si incommode. (Barth.) Ce sont en effet ces différents mélanges qui rendent les terres *pesantes* ou légères, poreuses ou compactes, molles ou dures, rudes ou douces au toucher. (Buff.)

— Qui a du poids, qui est lourd, par opposition à Léger. Fardeau pesant. Charge pesante. Machine lourde et pesante. Aussitôt le cheval d'Antiope, malgré sa fierté, frémit et recule; le sanglier monstrueux s'élance sur lui, semblable aux *pesantes* machines qui ébranlent les murailles des plus fortes villes. (Fén.) D'aise on entend sauter les *pesantes* baleines. (Boil.)

> Le taureau sous le joug apprit à se plier,
> Et sous un double essieu les chars *pesants* roulèrent.
> (Bertin.)

— Se dit du ciel, de l'atmosphère. C'était une chaleur d'automne, un soleil lourd et *pesant*. (J. Janin.)

> Ton Atlas gémira sous un ciel trop *pesant;*
> Nymphes, faunes, sylvains, divinités fécondes,
> T'exploreront les forêts, les montagnes, les ondes. (Rac.)

— Qui a le poids réglé, le poids légal. Un louis d'or pesant. On n'est obligé de recevoir dans le commerce que la monnaie pesante, les espèces pesantes.

— Minér. Épithète donnée à la baryte sulfatée, à cause de sa pesanteur. La baryte, connue autrefois sous le nom de terre *pesante*. (Libes.)

> La baryte *pesante*, écoutant d'autres lois,
> Aux acides s'unit des nœuds les plus étroits. (Del.)

— Fig. Onéreux, fâcheux, pénible. C'est une chose pesante que d'avoir une famille nombreuse à nourrir du fruit de son travail. Il n'y a pas de joug plus pesant que celui que l'on porte. L'administration de toutes les affaires de l'État est un fardeau bien *pesant* pour un seul homme. (Encycl.) Le roi votre maître apprendra un jour combien l'alliance de l'Angleterre est *pesante*. (Kaunitz.) Ce fardeau de la royauté est trop *pesant*. (Volt.) Le crime d'une mère est un *pesant* fardeau. (Rac.)

— *Pesant à*. Un fardeau trop *pesant* à porter. (Boil.)

> Cette grandeur suprême
> Odieuse aux Romains, et *pesante* à moi-même. (Rac.)

— *Pesant pour*. Un joug tyrannique pesant pour des sujets. Ces mousquets trop *pesants* pour vos bras. (Boil.)

— Tardif, lent. Le bœuf est un animal pesant. Pluton voulait la renvoyer dans le corps d'un âne *pesant* et stupide, pour lui ôter sa souplesse, sa vivacité et sa malice. (Fén.) Le bœuf *pesant* se promène gravement dans les vallées. (A. Mart.)

— Dans un sens analogue, en parlant de l'homme, *Commencer à devenir pesant*. Être moins agissant, perdre de sa légèreté ou de sa vigueur, ce qui est un effet de l'âge.

— Fig. *Devenir pesant*. Perdre plus ou moins de la vigueur de son esprit, de la ferveur de son âme. Elle demande à Dieu pourquoi elle devient *pesante*. (La Bruy.)

— Qui manque de vivacité, de légèreté, de grâce. Esprit pesant. Imagination pesante. Style pesant. Composition pesante. Souvent on se croit grave, et l'on n'est que pesant. La médiocrité est l'apanage des esprits *pesants* (Roub.) Le ton de la bonne conversation n'est ni *pesant* ni frivole. (Fén.)

— Manég. *Cheval pesant à la main*. Cheval qui porte la tête basse et qui s'appuie sur le mors. ‖ *Cheval pesant*. Celui qui ne s'enlève pas facilement du devant.

— Fig. et fam. *Homme pesant à la main*. Homme ennuyeux, lourd, incommode à la conversation.

— *Avoir la main pesante*. Manquer de légèreté, de précision pour faire certaines choses. ‖ *Ce maître d'écriture, ce chirurgien, ce peintre a la main pesante*. Il écrit, il opère, il peint lourdement.

— Métaphor. *Avoir la main pesante, le bras pesant*. Donner de grands coups, en parlant d'un homme vigoureux et robuste.

— Fig. et fam. Être puissant et à craindre. Ne l'irritez pas, il a le bras pesant.

— Pathol. *Avoir la tête pesante*. Y éprouver une douleur qui se fait sentir comme un poids.

PESANT. adv. Une livre pesant d'or. Une livre pesant d'argent. Un kilogramme pesant. Une livre pesant. Ainsi employé, *pesant* est toujours invariable.

PESANT. s. m. Poids. N'est usité qu'en parlant de personnes ou de choses excellentes dans leur genre ‖ *Cet homme vaut son pesant d'or*. C'est un homme de bonne compagnie, obligeant, officieux, d'un commerce sûr et facile; ou bien encore, C'est un homme dont la capacité, les talents peuvent être d'une grande utilité, un homme dont la rencontre est une bonne fortune, et que l'on aurait de la peine à remplacer par un autre.

> La femme qui pour vous vaudrait son *pesant* d'or,
> C'est celle dont l'esprit, sans art et sans culture,
> Est tel qu'il est sorti des mains de la nature. (Corn.)

— Techn. Morceau de fer ou de plomb que les tailleurs mettent sur leur ouvrage pour l'assujétir. On se sert aussi dans ce cas du mot *plomb* ‖ Se dit aussi d'une sorte de verroterie.

PESANTEUR. s. f. (pr. *pe-zan-teur;* rad. *peser*). Qualité de ce qui est pesant

— Phys. Tendance de tous les corps à tomber vers le centre de la terre. La pesanteur est une force élémentaire qui sollicite chacune des parcelles de la matière, et s'exerce, en chaque lieu du globe terrestre, perpendiculairement à la surface des eaux tranquilles, de sorte que cette surface suivant partout la convexité du globe, la direction de la pesanteur, qui s'incline avec elle, doit être différente d'un lieu à un autre. La pesanteur agit également sur toutes les molécules, quelle que soit leur composition, et le mouvement qu'elle imprime aux corps libres est uniformément accéléré. La pesanteur est à l'égard des corps terrestres ce que la gravité est à l'égard des corps célestes; elle suit les mêmes lois, et se rattache à la puissance universelle connue sous le nom d'*attraction*. Il ne faut pas confondre le *poids* et la *pesanteur*. La *pesanteur* est la tendance naturelle de chaque particule de matière à se précipiter vers le centre de la terre, tendance qui est égale pour toutes ces particules et indépendante de leur nombre. Le *poids* est l'effort avec lequel un corps tend à descendre, effort proportionnel à la quantité de matière propre que contient ce corps, le poids est l'effet résultant de la somme de toutes les tendances des particules. ‖ *Pesanteur spécifique*. Rapport du poids d'un corps à son volume; poids d'un corps sous un volume déterminé. ‖ *Pesanteur spécifique absolue*. Poids d'un volume déterminé d'une matière quelconque pesée dans une balance ordinaire. ‖ *Pesanteur spécifique relative*. Rapport entre les densités de deux corps, dont l'un sert de terme de comparaison. A cet effet, les physiciens ont choisi l'eau : ils supposent que le poids d'un volume quelconque d'eau est de 1,000, et quand ils veulent exprimer que la pesanteur spécifique d'une substance est double ou triple de celle de l'eau, ils disent qu'elle pèse 2,000 ou 3,000. La *pesanteur* spécifique des différentes espèces de sables ne diffère que très-peu. (Buff.)

— Considérée comme force, la pesanteur a trois éléments qu'il importe de connaître : 1° son point d'application : la pesanteur est appliquée à tous les éléments matériels d'un corps, et la preuve, c'est qu'un corps solide ne perd nullement de son poids lorsqu'il est réduit en poussière; 2° sa direction : la pesanteur est dirigée suivant la verticale; 3° son intensité : la mesure de la pesanteur est l'espace que parcourt un corps tombant dans le vide dans l'unité de temps.

— *Pesanteur universelle*. Tendance de tous les corps planétaires les uns vers les autres.

— Qualité de ce qui est pesant. La pesanteur d'un fardeau. La pesanteur de l'air. La pesanteur de l'or.

— Fig. La pesanteur d'une inquiétude, d'un ennui. On sent toute la *pesanteur* de sa croix. (Fléch.)

— Violence du coup reçu d'un corps pesant, par exemple, d'un homme robuste. La pesanteur d'un coup de poing. Être étourdi de la pesanteur d'un coup. Se rompre un bras par la pesanteur de sa chute. Faire sentir à quelqu'un la pesanteur de sa main, de son bras. La *pesanteur* du coup souvent nous étourdit. (Corn.)

> Déjà plus d'un tyran, plus d'un monstre farouche,
> Avait de votre bras senti la *pesanteur*. (Racine.)

— Lenteur, défaut d'activité et de célérité. Ce cheval a trop de pesanteur pour un cheval de main. Vous étiez autrefois si alerte, si agile; aujourd'hui vous êtes d'une grande pesanteur, votre démarche est d'une pesanteur insupportable.

— Fig. Défaut de pénétration, de vivacité, de grâce dans l'esprit. Avoir de la pesanteur dans l'esprit, une grande pesanteur d'esprit, un peu de pesanteur dans l'esprit. La pesanteur de votre esprit vous empêche de suivre la discussion et de saisir la force d'une argumentation aussi abstraite. Cet homme, qui s'imagine avoir de la gravité et qui en fait parade, n'a en partage que de la pesanteur.

— Pathol. Lourdeur. Indisposition qui survient à quelque partie du corps et qui fait qu'on y ressent comme un poids. Pesanteur de tête. Pesanteur d'estomac. Sentir une pesanteur, de la pesanteur, des pesanteurs par tout le corps, par tous les membres.

PÉSARÈSE. (Simon Cantarini, dit le). Peintre et graveur, né en 161., à Pesaro, mort en 1648. Élève et imitateur du Guide, il fut un des meilleurs dessinateurs et coloristes de l'école bolonaise.

PESARO. Géogr. Ville des États romains, dans la légation d'Urbin et Pesaro, à l'embouchure de la Foglia, dans l'Adriatique, à 30 kilom. d'Urbin; 10,000 hab.

— *Cap Pesaro*. Cap de la Turquie d'Asie, sur la côte S.-O. de l'île de Chio.

PESAT. s. m. (pr. *pe-za*). Agric. Nom qu'on donne aux tiges de pois séchées dont on se sert pour garantir les jeunes arbres du froid.

PESATCHI. s. m. Littér. ind. Langue ou jargon que les poètes prêtent, dans les drames indiens, à une espèce de mauvais esprits nommés *Pisatchas*.

PESCHAWER ou **PESHORE**. Géogr. Ville de l'Afghanistan, au confluent de la Kameh et de l'Attok; grand commerce de transit entre la Perse, le Turkestan et l'Hindoustan; 80,000 hab.

PESCHERIE (Côte de la). Géogr. Pointe méridionale de l'Hindoustan, du cap Comorin, à la pointe Romancor, ou à l'embouchure du Cavery. Cette côte, que le détroit de Manar sépare de l'île de Ceylan, doit son nom à la pêche des perles que les Anglais y font en abondance, et dont ils ont seuls le profit.

PESCHKESCHDJI-BASCHI. s. m, Hist. ott. Conservateur des présents offerts au sultan.

PESCHKIR-AGA. s. m. Hist. ott. Officier chargé de garder le linge de toilette du sultan.

PESCIA. Géogr. Ville de Toscane, à 40 kilom. N.-E. de Florence; 4,000 hab.

PESÉ, ÉE. part. pass. du v. Peser. S'empl. adjectiv. La terre, *pesée* de nouveau, n'avait pas perdu sensiblement de son poids.

PÈSE-ACIDE. s. m. Phys. Instrument qui indique la densité des liqueurs acides. ‖ Au pl., des *pèse-acides*.

PESÉE. s. f. Action de peser. Faire la pesée d'un ballot de marchandises. Lorsque les voitures publiques chargées passent à l'octroi des villes, on en fait la pesée sur une bascule.

— Quantité de ce qui a été pesé en une fois. Pesée considérable. Forte pesée. Cette pesée est de quatre-vingts kilogrammes.

— Effort des machines ou des hommes qui tirent de haut en bas un cordage, etc., etc. ‖ *Faire une pesée*. Pousser ou soulever un corps à l'aide d'un levier.

— Chim. pharm. *Faire une pesée*. Peser une certaine quantité de substances.

— Techn. Massif de plomb sur lequel l'épinglier frappe les têtes d'épingles.

PÈSE-ESPRIT. s. m. Phys. Instrument dont on se sert pour éprouver les liqueurs spiritueuses. ‖ Au pl., des *pèse-esprits*. Bien certainement il faudrait écrire *un* et *des pèse-esprits*, c'est-à-dire un instrument ou des instruments propres à peser les esprits.

PÈSE-LAIT. s. m. Phys. V. GALACTOMÈTRE. ‖ Au pl., des *pèse-lait*.

PÈSE-LIQUEUR. s. m. Phys. Instrument qui sert à déterminer la pesanteur spécifique des liqueurs. ‖ Au pl., des *pèse-liqueur*, si l'on prend *liqueur* dans le sens général; mais nous croyons qu'il faudrait écrire, au singulier comme au pluriel, un *pèse-liqueurs*, des *pèse-liqueurs*, c'est-à-dire un ou des instruments propres à peser les liqueurs.

PÈSE-MOÛT. s. m. Phys. V. OENOMÈTRE. ‖ Au pl., des *pèse-moût*.

PESER. v. a. 1re conj. (du lat. *pensare*, fréquentatif de *pendere*. Anciennement on a dit *poiser*, ce qui pourrait le faire regarder comme un dérivé de *poids*, ou bien expliquerait comment *poids* dérive lui-même de *peser*, par altération de la forme orthographique. Chacun *poise* sur le poids de son compagnon, et élève le sien, dit Montaigne). Le premier *e*, qui est muet dans *peser*, se change en *è* devant une syllabe muette. *Je pèse, tu pèses, il pèse, nous pesons, vous pesez, ils pesant*, etc. Reconnaître la pesanteur de quelque chose, la confronter avec un poids certain, fixe et connu, tel que la livre, le kilogramme, le marc, le quintal, etc. Peser du pain, du sucre, du beurre. Peser des ballots de marchandises. Peser une pièce de monnaie d'or ou d'argent. Peser avec une romaine, avec des balances. Il tient la balance éternelle qui doit *peser* tous les humains. (J.-B. Rouss.)

— Comm. *Peser net*. Peser une marchandise sans emballage, ni caisse, ni baril. ‖ *Peser ort ou brut*. Peser avec emballage, caisse ou baril.

— Fig. Examiner, considérer attentivement; évaluer par la pensée; apprécier le fort et le faible. Peser avec soin ses paroles. Peser impartialement le mérite d'une personne. Peser mûrement les choses. Peser les objections. Peser les conséquences d'une affaire. Elle craignait tout, elle *pesait* tout au poids du sanctuaire. (Fléch.) Le gouvernement politique ne sonde pas les cœurs, il ne *pèse* que les actions. (Mass.) *Pesez* les deux harangues dans la balance de l'équité et de la raison. (Volt.) Il ne faut pas compter les partisans d'une opinion; il faut la *peser* et les *peser*. (Edgew.)

> Songez-y donc, madame, et pesez en vous-même
> Ce choix digne des soins d'un prince qui vous aime.
> (RACINE.)

— Absol. Se dit dans le même sens. C'est à vous de bien *peser* avant de vous résoudre. (J.-J. Rouss.)

— *Peser toutes ses paroles, peser tout ce qu'on dit*. Parler avec lenteur et circonspection. Ne craignez pas qu'il s'échappe en propos légers ou indiscrets; c'est un homme grave et réfléchi qui pèse une à une toutes ses paroles.

— v. n. Avoir du poids, avoir un certain poids. Peser peu. Peser beaucoup. Ce chargement complet pèse six cents kilogrammes. L'or pèse plus que l'argent. On sait que volume pour volume, la terre *pèse* quatre fois plus que le soleil. (Buffon.) Le bon charbon *pèse* de cinquante-cinq à soixante livres le pied cube. (Id.)

— Fig. Le héros et le grand homme mis ensemble ne *pèsent* pas un homme de bien. (La Bruy.) Je prouverai que vous ne *pesez* pas un cheveu dans la balance de ma destinée. (Napol.)

> Quand on connaît l'amour, ses caprices, ses peines,
> Quand on sait comme moi ce que pèsent ses chaînes...
> (Mme DESHOULIÈRES.)

— Avoir le poids légal, le poids convenu. Cette pièce de monnaie ne pèse pas. Ce pain pèse.

— Être à charge. Ce fardeau pèse à mes épaules.

— Fig. et fam. *Peser sur les épaules*. Être à charge par son importunité. Cet homme me pèse sur les épaules.

— *Peser sur les bras*. Être à charge par la dépense qu'on occasionne. Cette personne me pèse sur les bras. Cette affaire est dispendieuse, elle me pèse sur les bras.

— *Peser à*. Il croit peser à ceux à qui il parle. (La Bruy.) Ma funeste amitié *pèse* à tous mes amis. (Rac.) Que ces vains ornements, que ces voiles me *pèsent*. (Id.) La chaîne de l'esclavage *pèse* à la main qui la tient. (***) Une couronne *pèse* à celui qui la porte; elle est comme une vieille armure qui, sous les rayons d'un soleil ardent, brûle celui qu'elle défend. (Trad. de Shaksp.)

— *Peser sur*. Mme de Chaulnes entra en fonction disant que toute la Bretagne lui *pesait* sur les épaules. (Mme de Sévig.) L'ingratitude *pèse* sur les bons cœurs, elle aigrit les meilleurs esprits. (La Bruy.) Un éternel oubli vient *peser* sur sa tombe. (Millev.)

— *Ce secret lui pèse*. Il n'est pas capable de le garder, il le révélera.

— Appuyer fortement. Peser sur un levier, sur une bascule. Peser sur les rames. Peser fortement. Peser sur un brancard pour l'abaisser.

— Par analogie. Demeurer plus longtemps. Peser sur une note de musique. Peser sur une syllabe.

— Fig. Insister, s'appesantir. Peser sur les circonstances les plus graves, les plus dignes de remarque.

— *Peser sur l'estomac*. Être de difficile digestion. Cette viande, cette boisson pèse sur l'estomac.

— Fig. *Cette chose lui pèse sur le cœur*. Cette chose l'afflige, il en conserve du ressentiment.

— Fam. *Cela ne pèse pas plus qu'une plume*. Se dit d'une chose très-légère. ‖ Fig. et fam. *Il ne pèse pas une once*. Se dit d'un homme que le contentement rend léger, vif, alerte.

— Loc. prov. *Au long aller petit fardeau pèse*. Une petite dépense finit par devenir onéreuse, lorsqu'elle est continuelle ou fréquente; une peine légère en elle-même devient lourde, quand elle dure longtemps.

— Manég. *Ce cheval pèse à la main*. Il s'appuie sur le mors de manière à lasser la main du cavalier.

— Fig. et fam. *Peser à la main*. Être ennuyeux, incommode par sa stupidité, par la pesanteur de son esprit. Mon Dieu, que cet homme pèse à la main!

— Vener. Se dit des bêtes fauves qui enfoncent beaucoup leurs pieds dans la terre. Ce cerf est de grand corsage, il pèse beaucoup.

— SE PESER. v. pr. Être pesé. Ce ballot peut se peser facilement. Il faut que ces marchandises se pèsent immédiatement. La viande se pèse aux balances, à la romaine.

— Fig. Être examiné attentivement. Ce sont là de ces choses sur lesquelles on ne se prononce pas à la légère; elles doivent se peser froidement.

— *Se peser a*. Les bienfaits ne doivent pas se *peser* à leur valeur intrinsèque, mais au poids du cœur. (J.-J. Rouss.)

— Se peser soi-même.

PÈSE-SEL. s. m. Phys. Instrument qui indique la densité d'une dissolution saline. ‖ Pl., des *pèse-sels*.

PESETTE. s. f. (rad. *peser*). Sorte de petite balance très-précise, dans laquelle on pèse les pièces de monnaie.

— Bot. Un des noms vulgaires de la vesce.

PESEUR, EUSE. s. Celle, celui qui est chargé de peser les marchandises dans les halles et les marchés.

— Fig. Piron appelle l'abbé d'Olivet un juré *peseur* de diphthongues.

PÈSE-VIN. s. m. Phys. V. OENOMÈTRE. ‖ Pl., des *pèse-vin*.

PESMES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Gray (Haute-Saône); 1,800 hab.

PESO. s. m. (pr. *pé-zo*). Métrol. Monnaie de compte d'Espagne, composée de 8 réaux à 34 maravedis de plata mexicana, et valant au pair 5 f. 34 c. On l'appelle aussi *Piastre du Mexique*. ‖ *Peso courant*. Monnaie de compte des îles Canaries, valant au pair 4 f. 02 c.

PESOGNE. s. f. Médec. vétér. Maladie du pied des moutons.

PESON. s. m. Sorte de balance appelée aussi *balance romaine*, ou simplement *romaine*. V. ce dernier mot. ‖ *Peson à ressort*. Celui qui marque la pesanteur au moyen d'un ressort, par opposition au peson ordinaire qu'on nomme *peson à contre-poids*.

PESSAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bordeaux (Gironde); 1,500 hab.

PESSAIRE. s. m. Chirurg. Instrument qu'on introduit et qu'on place à demeure dans le vagin, pour maintenir la matrice dans sa situation naturelle, dans le cas de chute ou de relâchement de cet organe, ou de hernie vaginale. Le pessaire préféré se compose d'un tissu de soie, rempli d'une laine choisie, et enduit extérieurement de plusieurs couches de gomme élastique. Pessaire sphérique, ovoïde, ovale, allongé. Pessaire en 8 de chiffre, en cuvette, en bondon. Pessaire à tige, à pivot, à bilboquet.

PESSE. s. f. Bot. Nom vulgaire du sapin. ‖ Genre de plantes aquatiques de la famille des hydrocharidées. Pesse vulgaire. Pesse d'eau.

PESSEAU. s. f. (pr. *pè-ço*). Se disait anciennement, et se dit encore dans quelques localités, pour *Échalas*.

PESSELAGE. s. m. Anc. jurispr. Droit de couper des pesseaux ou échalas dans une forêt.

PESSER. v. a. 1re conj. Agric. Échalasser. Pesser une vigne.

PESSIMISME. s. m. (rad. lat. *pessimus*, très-mauvais). Système de ceux qui voient tout en mal, ou en plus mal. ‖ Se dit surtout, en politique, du système de ceux qui, dans les temps de dissensions, n'attendent le bien que de l'excès du mal, et qui préféraient volontiers la main au désordre, afin de hâter la solution qu'ils espèrent.

PESSIMISTE. s. des 2 g. (rad. lat. *pessimus*, très-mauvais). Celui, celle qui est entichée de pessimisme; celui qui voit tout au plus mal, ou qui n'attend le bien que de l'excès du mal.

— adjectiv. Un esprit pessimiste.

PESSINONTE ou **PESSINUNTE.** Géogr. anc. Ville de la Galatie, sur le Sangarius; elle était gouvernée théocratiquement, et le culte de Cybèle y était en grand honneur.

PESSINONTIEN, ENNE ou **PESSINUNTIEN, ENNE.** adj. et s. (pr. *pè-sci-non-ci-ein, è-ne*). Habitant de Pessinonte. ‖ Qui appartient à la ville de Pessinonte ou à ses habitants.

PESSINONTIENNE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Cybèle, adorée à Pessinonte.

PESSOMANCIE. s. f. (ét. gr. πεσσός, petite pierre, μαντεία, divination). Ant. gr. Divination qui se faisait au moyen de petits cailloux blancs ou noirs.

PESSON ou **PALISSON.** s. m. Techn. Instrument en forme de fer à cheval, monté sur un morceau de bois de deux à trois pieds de hauteur, dont le peaussier se sert pour ouvrir et préparer les peaux.

PESSONURE. s. f. Techn. Ratissures de peaux blanches qui servent à faire de la colle pour les cartonniers.

PESSOT. s. m. (pr. *pè-ço*). Comm. Sorte de drap qu'on fabrique en Languedoc.

PESTALOZZI (Henri). Célèbre instituteur philanthrope, né à Zurich en 1745, mort en 1825, président de la société helvétique d'Olten. En 1775, il fonda dans sa petite propriété de Neuhoff, en Argovie, un institut pédagogique pour les enfants pauvres et abandonnés.

PESTALOZZIEN, IENNE. adj. Se dit d'un système d'enseignement modifié par Pestalozzi. Enseignement pestalozzien. Méthode pestalozzienne.

PESTARD. s. m. (pr. *pê-tar*). Mot par lequel les écoliers désignaient autrefois ceux de leurs camarades qui font l'office d'espions.

PESTE. s. f. (du lat. *pestis*). Pathol. Maladie éminemment contagieuse, endémique dans le Levant, souvent épidémique, qui enlève plus des deux tiers des individus qu'elle atteint, et que l'on croit produite par l'absorption d'un miasme délétère qui, pénétrant dans l'économie animale par la triple voie des organes pulmonaires, des organes digestifs et de la peau, détermine une sorte d'empoisonnement. Les symptômes de la peste n'ont pas été décrits d'une manière satisfaisante; la cause, la nature et le traitement de cette terrible maladie sont encore à peu près ignorés. On lui donne pour symptômes essentiels un état ataxique général avec affection simultanée des ganglions lymphatiques, pétéchies, fièvre aigüe, charbons, etc. Ses miasmes contagieux s'attachent aux divers tissus organiques, à la laine, aux vêtements, et peuvent ainsi porter au loin le principe de la maladie. L'insalubrité de l'air et la malpropreté des habitants font de certaines contrées de l'Orient un foyer presque permanent d'infection pestilentielle. Le mot *peste* n'exprimant point nettement l'idée d'une maladie déterminée, on lui substitue assez généralement le nom de *typhus d'Orient*. La plus terrible peste que mentionne l'histoire ancienne est celle qui enleva Périclès, 431 ans av. J.-C. Dans l'histoire moderne, on cite celle de Florence, au XIVe siècle, et celle de Marseille en 1720.

> La peste, en même temps la guerre et la famine,
> Des malheureux humains ont juré la ruine. (BOIL.)

> Que Jacquin vive ici, dont l'adresse funeste
> A causé plus de maux que la guerre ou la peste. (ID.)

> Un mal qui répand la terreur,
> Mal que le ciel en sa fureur
> Inventa pour punir les crimes de la terre,
> La peste (puisqu'il faut l'appeler par son nom),
> Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
> Faisait aux animaux la guerre. (LA FONT.)

— Par extens. Toute maladie qui sévit mortellement sur beaucoup d'hommes ou beaucoup d'animaux. La fièvre jaune est une peste originaire d'Amérique. La variole est une peste dont la vaccine nous délivre. Le farcin et la morve sont la peste des chevaux. La clavelée est la peste des moutons.

— Se dit aussi de choses pernicieuses qui corrompent les cœurs ou les esprits. Le pécheur est la peste de l'âme. La flatterie est la peste des cours. La discorde est la peste d'un État. Les mauvaises doctrines sont de terribles pestes. Le philosophisme et la superstition sont deux pestes du corps social.

— Fig. Personne dont la fréquentation est pernicieuse. Les flatteurs sont de véritables pestes pour les rois et pour les peuples. C'est une peste dans une compagnie qu'un faux frère. Ne laissez pas ce débauché parmi ces jeunes gens, pour eux c'est une peste.

> Mainte peste de cour fit tant par maint ressort,
> Que la candeur du juge, ainsi que son mérite,
> Furent suspects au prince... (LA FONT.)

— Fam. et par exagér. Méchant petit garçon, petite fille vive et malicieuse. C'est une méchante peste, une méchante petite peste.

— On dit aussi, dans cette acception. *C'est un petit peste*, en parlant d'un malicieux petit garçon.

— S'emploie quelquefois sans l'article. Celui qui ... ses livres, que les critiques ont dit *peste* et *rage*, la jettera tout entière par la fenêtre. (Boiste.)

— adjectiv. Malin. Comme ton esprit est raisonnablement *peste*. (Bours.)

— *Il est un peu peste, elle est un peu peste*. Se dit d'un homme, d'une femme qui a de la malice, de la malignité.

— PESTE! Exclamation familière. Peste, que cela est beau! Peste, qu'il fait froid! peste, que vous êtes exigeant. ‖ On dit aussi *La peste!* La peste, si jamais vous m'y reprenez.

— *Peste de, peste du*. loc. impérative. Peste soit de l'ignorant! Peste de l'étourdi! Peste soit du vieux fou!

— On dit aussi dans le même sens. *La peste soit de*. La peste soit de ce maudit bavard!

— Myth. Les anciens, ne voyant aucun moyen de prévenir ou d'arrêter le fléau de la peste, en avaient fait une divinité, fille de la Nuit et compagne de la Famine.

PESTER. v. n. 1re conj. (pr. *pè-ste*). Exhaler par des gestes ou des paroles sa mauvaise humeur, son mécontentement, son emportement, son dépit contre quelqu'un ou quelque chose. Pester contre le gouvernement, contre les ministres. Pester contre ses juges. Pester contre tout le monde.

> D'abord le traître a fait l'homme de bien,
> Et contre ta mère pesté... peste d'importance. (QUINAULT.)

> Ce sont vingt mille francs qu'il m'en pourra coûter;
> Mais pour vingt mille francs j'aurai droit de pester.
> (MOLIÈRE.)

— *Pester entre cuir et chair*. Pester en soi-même, être mécontent sans oser le dire.

PESTERIE. s. f. Action de pester. Tu ne pouvais mieux rencontrer dans ton humeur de *pesterie*. (St-Amant.)

PESTH. Géogr. Ville de Hongrie, sur le Danube, en face de Bude; elle est le siège des cours supérieures de justice du royaume; son université est la seule qu'il y ait en Hongrie; 60,000 hab.

PESTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pestis*, peste, *fero*, je porte). Didact. Qui communique la peste. Air pestifère. Vapeur pestifère. Odeur pestifère. Miasmes pestifères.

PESTIFÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Pestiférer. S'empl. adjectiv. Un pays pestiféré. Une ville pestiférée. Des marchandises pestiférées.

— subst. Personne atteinte de la peste. Un pestiféré. Une pestiférée. Visiter les pestiférés. Ensevelir les cadavres des pestiférés.

— Loc. prov. *Fuir quelqu'un comme un pestiféré*. Éviter tout commerce, toute relation avec une personne.

PESTIFÉRER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *pestis*, peste; et *ferre*, porter). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je pestifère, tu pestifères, il pestifère*, etc. Communiquer la peste. Pestiférer un pays, une contrée, une ville.

— SE PESTIFÉRER. v. pron. Être atteint de la peste.

PESTILENCE. s. f. (pr. *pè-sti-lance*; du lat. *pestilentia*, rad. *pestis*, peste). Se disait anciennement pour *Peste*, et, par extension, pour Maladie contagieuse.

— Se dit encore aujourd'hui pour Corruption de l'air.

— Fig. et bibl. *Chaire de pestilence*. Chaire où l'on enseigne une doctrine pernicieuse: cette doctrine elle-même. *Être assis dans la chaire de pestilence*. Professer une mauvaise doctrine.

PESTILENT, ENTE. adj. (pr. *pè-sti-lan, ante*, rad. lat. *pestis*, peste). Didact. Qui tient de la peste. Air pestilent. Souffle pestilent. Fièvre pestilente.

— Fig. Contagieux. *Pestilente* galanterie. (Boil.)

— Syn. comp. PESTILENT, PESTILENTIEL, PESTILENTIEUX, PESTIFÈRE. *Pestilent*, qui tient du caractère de la peste; *pestilentiel*, qui est infecté de la peste et qui est propre à la répandre; *pestilentieux* dit la même chose que pestilentiel, mais avec plus d'énergie encore; *pestifère*, qui, produit, qui porte partout la contagion.

PESTILENTIEL, ELLE. adj. (pr. *pè-sti-lan-ciel*, rad. lat. *pestis*, peste). Infecté de peste, propre à répandre la peste, en parlant des choses. Air pestilentiel. Vapeurs pestilentielles. Miasmes pestilentiels.

— Par extension. Se dit des maladies contagieuses de mauvais caractère. Maladies, fièvres pestilentielles. Peu de temps après son arrivée, il y mourut des fièvres *pestilentielles* qui y régnent pendant six mois de l'année. (B. de St-P.)

PESTILENTIEUX, EUSE. adj. (rad. lat. *pestis*, peste). Syn. de Pestilentiel.

PESTIQUE (Golfe). Géogr. V. PESTUM (Golfe de).

PESTUM. (pr. *pes-tome*). Géogr. anc. V. de la Lucanie, au N. O., sur le golfe *Pestum*. Les ruines de cette ville sont magnifiques; elle était aussi très-célèbre pour ses roses, qui fleurissaient deux fois dans l'année.

— *Golfe de Pestum*; aujourd'hui, Golfe de Salerne. V. SALERNE. *Orarie de Pestum*. Arc. Vérital drapé, où dorique grec, dont on a retrouvé le modèle dans les ruines de Pestum, au milieu du siècle dernier.

PET. s. m. (pr. *pè*; du lat. *peditus*). Vent qui sort avec bruit du fondement. Un gros pet. Un petit pet. Un pet honteux. Faire un pet. Lâcher un pet.

> Si l'empereur faisait un pet,
> Geoffroi dirait qu'il sent la rose,
> Et le sénat aspirerait
> A l'honneur de prouver la chose. (***)

Le pet qui ne peut sortir
A maint... la mort fait sentir ;
Et le pet de son chant donne
La vie à mainte personne :
Si donc un pet est si fort,
Qu'il sauve ou donne la mort,
D'un pet la force est égale
A la puissance royale. (Ronsard.)

— *Pet de nonne*. Pâte légère, fort enflée et en boule. Des pets de nonnes.

— *Pet-en-gueule*. Sorte de jeu d'écolier.

— *Pet-en-l'air*. V. ce mot à son rang alphabétique.

— Loc. prov. et fam. *Chantez à l'âne, il vous fera des pets*. Donnez un avertissement, un bon conseil à un homme grossier, vous n'en tirerez que du désagrément. || *On tirerait aussitôt un pet d'un âne mort*. Se dit pour exprimer l'extrême avarice d'un homme dont on ne peut rien espérer. || *Il est glorieux comme un pet, qui chante avant qu'il est né*. Se dit d'un homme hautain jusqu'à l'impertinence.

PÊTA. Myth. rom. Déesse qu'on invoquait pour l'accomplissement d'un désir.

PÉTAIL. s. m. Anc. art milit. Dard à grosse tête, en forme de pilon.

PÉTALAIRE. s. m. Erpét. Couleuvre des Indes.

PÉTALE. s. m. (du gr. πεταλον, feuille; fait de πεταω, j'ouvre). Bot. Nom qu'on donne à chacune des pièces qui composent une corolle, quand elles sont absolument distinctes les unes des autres, et libres de toute adhérence à la base. Une corolle est monopétale, dipétale, tripétale, tétrapétale, pentapétale, polypétale, selon qu'elle est composée d'une, de deux, de trois, de quatre, de cinq ou de plusieurs pétales, dont le nombre n'est pas déterminé. On distingue dans le pétale, l'onglet, la lame ou limbe, et le bord. Il y a des plantes qui, au lieu de clore leurs *pétales*, les renversent, ce qui produit à peu près le même effet. (B. de St-P.)

PÉTALÉ, ÉE adj. (rad. *pétale*). Bot. Qui a un ou plusieurs pétales, c'est-à-dire une corolle. Fleur pétalée.

PÉTALIFORME. adj. des 2 g. (du gr. πεταλον, pétale; et du lat. *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un pétale, c'est-à-dire qui est large, mince, souple et colorée. Calice pétaliforme. Nectaire pétaliforme. Stigmate pétaliforme.

PÉTALIN, INE. adj. (rad. *pétale*). Bot. Qui appartient aux pétales, qui provient des pétales. Nectaire pétalin.

PÉTALIPARE. adj. des 2 g. (du gr. πεταλον, pétale, et du lat. *par*, égal, pareil). Bot. Se dit d'une fleur dont tous les organes ont pris la forme de pétales.

PÉTALISME. s. m. (rad. gr. πεταλον, feuille). Ant. gr. Exil que l'on votait contre un citoyen, à Syracuse, en écrivant les suffrages sur des feuilles d'olivier.

PÉTALITE. s. f. Minér. Minéral de la Suède; substance rocheuse en lamelles.

PÉTALOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πεταλον, pétale; κερας, corne). Entom. Qui a les antennes terminées par une masse feuilletée. || PÉTALOCÈRES. s. m. pl. Familles d'insectes coléoptères pentamères à élytres durs couvrant le ventre, à antennes en masse feuilletée à l'extrémité.

PÉTALOCHEIRE. s. m. (pr. *pé-ta-lo-kè-re*; ét. gr., πεταλον, pétale; χειρ, main). Entom. Genre d'insectes hémiptères, dont les pattes sont en forme de lamelles.

PÉTALODÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πεταλον, pétale; ειδος, ressemblance). Bot. Qui est pourvu de pétales; qui a ou qui prend la forme d'un pétale. Calice pétalodé. Étamines pétalodées.

PÉTALOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πεταλον, pétale; ειδος, ressemblance). Bot. Qui a de la ressemblance avec les pétales ou avec la corolle, sous le rapport de la structure, du tissu ou de la couleur. Calice pétaloïde. Spathe pétaloïde.

— Pathol. Se dit du sédiment de l'urine, lorsqu'il est écailleux ou semblable à des feuilles de fleurs.

PÉTALOLÈPE. s. f. (ét. gr., πεταλον, pétale; λεπις, écaille). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, très-voisin des dahlias, et dont les pétales sont arrondis et convexes en forme d'écailles. Pétalolèpe ferrugineuse.

PÉTALOMANIE. s. f. (ét. gr., πεταλον, pétale; μανια, manie). Bot. Tendance de certaines parties de la fleur à prendre l'aspect et la consistance d'une corolle.

PÉTALOPÈDE. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour placer les eupatoires ferrugineuses et à feuilles de romarin. Il est fort voisin des caléas.

PÉTALOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., πεταλον, pétale; πους, ποδος, pied). Zool. Qui a des pieds membraneux. || PÉTALOPODES. s. m. pl. Famille de zoophytes, comprenant ceux dont le corps homogène émet des tubes parallèles, membraneux et charnus.

PÉTALOSOME. adj. des 2 g. (pr. *pe-ta-lo-zo-me*, et gr., πεταλον, pétale; σωμα, corps). Qui a le corps en forme de lame ou de ruban. || PÉTALOSOMES. s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons osseux holobranches, comprenant ceux dont le corps est mince et allongé en forme de lame.

PÉTALOSPERME. s. m. (ét. gr., πεταλον, pétale; σπερμα, graine). Bot. Nom donné à un genre établi aux dépens des dalées.

PÉTALOSTÈME. s. m. (ét. gr., πεταλον, pétale; στημων, étamine). Bot. Genre de plantes qui habitent l'Amérique.

PÉTALOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., πεταλον, pétale, στημων, étamine). Bot. Qui a les étamines insérées sur la corolle. || PÉTALOSTÉMONES. s. m. pl. Classe de plantes.

PÉTAMENAIRE, PÉTAMINAIRE ou PÉTAMONAIRE. s. m. Antiq. rom. Baladin, sauteur, faiseur de tours chez les anciens Romains.

PÉTARADE. s. f. (rad. *pet*). Suite de pets que fait un cheval en ruant. Le cheval se mit à ruer et à faire une pétarade, des pétarades.

— Fam. Bruit que l'on fait de la bouche, par mépris pour quelqu'un, et qui imite une suite de pets. Faire à quelqu'un une pétarade. || *Répondre à quelqu'un par une pétarade*. Ne faire aucun cas de ses discours.

— Iron. Coups de canon perdus, inutiles. A quoi bon toutes ces pétarades ? Toutes vos pétarades n'ont pas atteint une seule cheminée de la ville ennemie.

PÉTARD. s. m. (pr. *pé-tar*). Machine de guerre construite en bois, en fer ou en bronze, ayant la forme d'un cône tronqué et le fond en anse de panier, dont on se servait autrefois pour crever ou renverser la porte d'une ville, d'une enceinte fermée. L'invention du pétard remonte au moins au XVe siècle; il avait de quarante à cinquante centimètres de longueur, et vingt à vingt-cinq d'ouverture; on le remplissait de poudre et de terres bourrées et tamponnées, et on le fermait d'un madrier que l'on clouait à la porte, maintenant le pétard horizontal.

— Pièce d'artifice faite avec de la poudre à canon et du papier ou du parchemin roulé en plusieurs doubles, et très-serré. Jeter des pétards. Tirer des pétards. Un pétard qui crève dans la main.

— Entom. *Pétard* ou *pétardier*. Genre d'insectes coléoptères, dont l'anus lance des jets d'une matière âcre et blanche.

PÉTARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Pétarder. S'empl. adjectiv. Portes pétardées.

PÉTARDER. v. a. 1re conj. (rad. *pétard*). Faire jouer le pétard. Pétarder la porte d'une ville de guerre.

— SE PÉTARDER. v. pron. Être pétardé, enfoncé par l'explosion du pétard.

PÉTARDIER. s. m. (rad. *pétard*). Celui qui fait ou qui applique les pétards.

— Entom. V. PÉTARD.

PÉTASE. s. m. Antiq. Coiffure à larges bords en usage chez les Grecs et les Romains, mais seulement dans les voyages. Caligula permit de porter le pétase aux spectacles pour se garantir de la chaleur.

— Myth. Le *pétase ailé* est le symbole de Mercure.

PÉTASITE. s. f. Bot. Genre de plantes appartenant à l'ordre des synanthérées et à la tribu naturelle des tussilaginées. Pétasite commune. Pétasite blanchâtre.

PÉTASOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., πετασος, chapeau; φερω, je porte). Hist. nat. Qui a la forme d'un chapeau; qui porte un chapeau consistant soit en une large touffe de plumes de chaque côté du cou, soit en des taches qui s'allongent derrière les yeux.

PÉTAU (Le père Denys). Savant antiquaire, né à Orléans en 1583, mort en 1652; se fit jésuite, et professa avec éclat la théologie positive à Paris.

PÉTAUD. Ce mot tire son origine de l'assemblée des gueux, qui autrefois avaient des réunions, sous la présidence du plus adroit ou du plus pauvre, qui prenait le titre de roi *Peto*, du lat. *petere*, demander, parce que le chef et les membres d'une telle réunion ne vivent que de ce qu'ils reçoivent en demandant, en mendiant). Ce terme n'est usité que dans cette locution familière : *La cour du roi Pétaud*. Lieu de confusion où tout est désordonné, où tout le monde est maître. Cette maison est la cour du roi Pétaud. C'est une véritable cour du roi Pétaud.

On n'y respecte rien, chacun y parle haut,
Et c'est tout justement la cour du roi *Pétaud*. (Mol.)

PÉTAUDIÈRE. s. f. (rad. *pétaud*). Signifie au propre Assemblée de gueux, de mendiants.

— Par extens. Assemblée confuse, désordonnée; lieu où chacun fait le maître. C'est une pétaudière, une vraie pétaudière. Dieu, quelle pétaudière! Comment nous avez-vous conduits dans cette pétaudière ?

PÉTAURE. s. m. Antiq. Espèce de roue posée sur un essieu, au moyen de laquelle deux hommes se balançaient en l'air. || En général, Toute machine dont se servaient les pétauristes, soit pour se donner un élan, soit pour se fixer en l'air un but qu'ils franchissaient.

PÉTAURISTE. s. m. Antiq. Bateleur, sauteur, qui, au moyen d'une machine nommée *pétaure*, semblait s'élancer dans les airs.

— Mamm. Genre formé des phalangers pourvus de membranes sur les flancs propres à les soutenir dans leurs sauts.

— Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PETCHENEG. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, à 49 kilom. E. de Kharkov; 7,000 h. Ainsi nommée des Petchénègues, ses habitants.

PETCHÉNÈGUES. s. m. pl. Hist. Peuplade turque qui se montra pour la première fois, vers 834, sur le Volga, envahit les pays du Danube à la fin du IXe siècle, fit la guerre aux Russes en 972, s'empara de la Thrace en 1086, et fut presque entièrement détruite par les Comanes et les Valaques, en 1095. On les appelle aussi *Patsinakites*.

PE-TCHI-LI. Géogr. Nom d'un golfe de la mer Jaune, à l'E. de la Chine.

PETCHORA. Géogr. Fleuve de la Russie d'Europe, qui se jette dans l'Océan glacial du Nord.

PÈT-D'ÂNE. s. m. (pr. *pé-dane*). Bot. Un des noms vulgaires de l'onoporde.

PÉTÉCHIAL, ALE. (pr. *pe-té-chial*). Pathol. Qui ressemble à des pétéchies ou qui est accompagné de pétéchies. Fièvre pétéchiale. Éruption pétéchiale.

— Hist. nat. Qui est semé de taches ponctiformes rouges. Cythérée pétéchiale.

PÉTÉCHIES. s. f. pl. (pr. *pe-té-chi*). Pathol. Taches rouges ou pourprées, semblables à des morsures de puces, qui se manifestent souvent sur la peau durant le cours des maladies aiguës les plus graves. Quelquefois on a appelé *pétéchies* le pourpre même.

PET-EN-L'AIR. s. m. Vêtement fort court et en forme de robe de chambre. Être en pet-en-l'air. Recevoir un ami en pet-en-l'air. Le pet-en-l'air ne descend que jusqu'au bas des reins.

PÉTENUCHE. s. f. Comm. Bourre de soie d'une qualité inférieure.

PÉTER. v. n. 1re conj. (rad. *pet*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je pète, tu pètes, il pète*, etc. Faire un pet. Une personne bien élevée ne se permet jamais de péter dans une compagnie.

—Loc. prov., fig. et bass. *Péter plus haut que le cul*. Entreprendre des choses au-dessus de ses forces; prendre des airs au-dessus de son état. Il ne faut pas péter plus haut que le cul. Il a pété plus haut que le cul.

— Éclater avec bruit, en parlant d'une arme à feu, du bois qui brûle et de certaines choses qui font un bruit subit et éclatant. Le sel et le laurier, jetés dans le feu, pètent. Le bois de chêne pète dans le feu. Cette bouteille de vin de Champagne pètera bien. Ce vin mousseux a tant de force qu'il fait péter toutes les bouteilles. Les cordes de cette harpe ont presque toutes pété.

— Fig. Crever avec détonation. Son fusil, son pistolet lui a pété dans les mains.

— Loc. prov. et fig. *Péter dans la main*. Manquer à ses promesses, à ses engagements dans l'occasion. Cet homme m'a fait les plus belles promesses, ce qui ne l'a pas empêché de me péter dans la main. || Dans un sens analogue, on dit : *J'avais pour dix mille francs de billets qui m'ont pété dans la main*. C'est-à-dire, dix mille francs que j'ai perdus, qui n'ont point été payés.

— *La gueule du juge en pètera*. Se dit d'une affaire dans laquelle on ne veut pas d'accommodement. Il faut que la gueule du juge en pète.

— Au physique, on dit *La tête me pète*, lorsqu'on éprouve une douleur lancinante et une sorte de bouillonnement interne qui ferait croire que la tête va éclater, se partager.

— Se dit aussi au moral, quand la tête est fatiguée outre mesure par l'application, par le trouble.

PETERBOROUGH. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Northampton; 8,500 hab.

PETERHOV. Géogr. Maison de plaisance des empereurs russes, bâtie par Pierre Ier sur le golfe de Finlande, à 30 kilom. au S. de Saint-Pétersbourg.

PÉTERS (Hugues). Puritain célèbre, né à Fowey, dans le pays de Cornwall, en 1599; fut mis au nombre des complices de Cromwell, après la restauration, et exécuté le 16 octobre 1660.

PÉTERSBOURG ou SAINT-PÉTERSBOURG. Géogr. Capitale de l'empire de Russie, fondée en 1703, par Pierre le Grand, sur la Néva, près de l'embouchure de ce fleuve qui la divise en deux et que l'on traverse sur des ponts de bateaux. Elle concentre plus de la moitié du commerce de la Russie; elle est bien bâtie et l'on y trouve toutes les jouissances du luxe. Sa population est de 450,000 habitants, parmi lesquels on compte trois fois plus d'hommes que de femmes.

PÉTERSBURG. Géogr. Ville des États-Unis, dans la Virginie; 7,000 hab.

PÉTERSINISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une petite secte de millénaires, fondée par Petersen, en Allemagne, au XVIIIe siècle. Les pétersinistes croyaient que Jésus-Christ avait deux natures humaines, dont l'une était antérieure à la création; qu'il régnerait mille ans sur la terre, et que les démons eux-mêmes jouiraient finalement du bonheur céleste.

PÉTERWARDEIN ou PÉTERWARADIN. Géogr. Ville forte de l'empire d'Autriche, chef-lieu de la Sclavonie militaire sur le Danube; 4,000 hab. || Hist. *Bataille de Péterwardein*. Victoire remportée sur les Turcs par les armées combinées de l'empereur d'Allemagne et de la république de Venise, sous les ordres du prince Eugène, le 1er août 1716.

PÉTÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes monopétalées, régulières, de la famille des rubiacées, comprenant des arbrisseaux qui croissent en Amérique et sur les montagnes de la Cochinchine. Pétésie tomenteuse. Pétésie trifide.

PÉTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui pète, qui a l'habitude de péter.

— Fig. Personne lâche, faible, poltronne. C'est un péteur. On l'a chassé honteusement comme un péteur. Le peuple dit *pétoux* au masculin, au lieu de *péteur*.

PÉTEUSE. s. f. Zool. Un des noms de l'agami.

PÉTEUX. s. m. Zool. Nom vulgaire du proyer.

PÉTHION DE VILLENEUVE (Jérôme). Avocat, né à Chartres en 1759, fut député aux États-généraux de 1789; succéda à Bailly en novembre 1791, dans la charge de maire de Paris; fomenta l'insurrection du 20 juin 1792, fut député d'Eure-et-Loire à la Convention nationale, qu'il présida le premier; vota pour la mort du roi, mais avec appel et sursis; fut enveloppé dans la proscription du parti de la Gironde, et trouvé à moitié dévoré par les loups dans les landes de St-Émilion, en 1794.

PÉTHOLE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre d'Afrique.

PÉTIANELLE. s. f. (pr. *pé-cia-né-le*). Agric. Variété de froment.

PÉTIGLIANO. Géogr. Petite ville du grand-duché de Toscane, dans la province de Sienne; autrefois chef-lieu d'un comté; 2,000 hab.

PETILIA (Loi). Hist. rom. Loi décrétée à Rome sur la demande des deux tribuns du peuple, nommés l'un et l'autre *Quintus Petilius*. En vertu de cette loi, qui ordonnait des perquisitions judiciaires sur ce qu'étaient devenus les trésors ravis à Antiochus pendant la guerre d'Asie, L. Corn. Scipion, frère de l'Africain, fut condamné comme concussionnaire.

PÉTILIE. Géogr. anc. Ville du Brutium, à l'E.; capitale de la Lucanie, du temps de Strabon. Aujourd'hui, *Strongoli*.

PÉTILIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte donatiste, dont Petilianus, faux évêque de Cyrtha, fut le chef.

PÉTILLANT. part. prés. du v. Pétiller. (pr. *pé-ti-yan*). Qui pétille. Il est invariable. Des bûches de chêne pétillant dans le feu. Une liqueur pétillant dans les verres.

PÉTILLANT, ANTE. adj. (pr. *pé-ti-yan, an-te*). Qui a la vertu de pétiller. Feu pétillant. Vin pétillant.

. . . Sa femme vigilante
Préparait du sarment la flamme *pétillante*. (Delille.)

Et les nymphes des forêts
D'un jus *pétillant* et frais
Arrosent le vieux Silène. (J.-B. Rousseau.)

— Qui brille avec éclat. Des yeux pétillants.

— Fig. Un esprit pétillant. Une imagination pétillante. Un caractère pétillant.

— *Pétillant de*. Des yeux pétillants d'esprit. Un sang pétillant d'impatience.

PÉTILLEMENT. s. m. (pr. *pé-ti-ye-man*). Action de pétiller, effet de cette action. Le pétillement du sel, du sarment dans le feu. Le pétillement du salpêtre. Les pétillements d'un vin mousseux.

— Par analogie, Vif éclat. Le pétillement des yeux.

— Fig. Pétillement d'esprit. Il est inusité dans ces deux dernières acceptions.

PÉTILLER. v. n. 1re conj. (pr. *pe-ti-yé*). Éclater avec un bruit sec et répété. Le feu pétille. Le sel pétille quand on le jette sur le feu. Les feuilles de laurier pétillent dans le feu.

— En parlant du vin, de la bière et de certaines liqueurs, Produire, par le contact de l'air, un effet semblable à celui de la fermentation. Le vin de Champagne mousseux, la bière mousseuse pétille dans les verres.

— *Pétiller d'ardeur, de courage, d'indignation, de colère*, etc. Manifester par des gestes et des regards qu'on est plein d'ardeur, de courage, etc. Se dit dans cette acception de toutes les passions qui exaltent, qui transportent, qui se révèlent par des mouvements violents, par des signes énergiques. Je *pétille* d'indignation. (Volt.) Ses yeux *pétillaient* d'impatience. (J.-J. Rouss.)

— Dans un sens analogue. Le sang *pétille* dans mes vieilles veines en vous parlant de lui (Volt.)

— Fig. *Le sang lui pétille dans les veines*. Il a le sang vif, il est ardent, impétueux.

— Être vivement excité. Une femme de ville entend-elle le bruissement d'un carrosse qui s'arrête à sa porte, elle *pétille* de goût et de complaisance pour quiconque est dedans, sans le connaître. (La Bruy.)

— Dans un sens métaphorique. Brûler avec éclat, étinceler. Des yeux qui pétillent. Des diamants, des pierreries qui pétillent.

. . . . . . Un feu séducteur . . .
Fait bouillonner mon sang et *pétiller* mes yeux. (Boileau.)

— Fig.

C'est peu qu'en un ouvrage où les fautes fourmillent,
Des traits d'esprit semés de temps en temps *pétillent*. (Boileau.)

— Dans un sens analogue. Pétiller d'esprit,

d'imagination ; avoir, annoncer un esprit vif et brillant. Cet enfant pétille d'esprit. Votre style pétille d'esprit.

— *Pétiller de faire quelque chose*. Avoir une extrême impatience de faire cette chose. Il pétille de parler. Il pétille d'aller à la promenade. Il pétille de charger l'ennemi.

— Absol. S'impatienter. Je pétille, je n'y tiens plus.

PÉTILLÈRES. s. f. pl. (pr. *pé-ti-yère*). Techn. Se dit chez les gantiers, des parties d'une peau dont les pores sont moins serrés.

PÉTILLEUX, EUSE. adj. (pr. *pé-ti-yeu, yeuze*). Qui pétille. Ferment pétilleux.

PÉTIMBE. s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires de la fistulaire pipe.

PÉTIOLACÉ, ÉE. adj. (pr. *pe-cio-la-cé* ; rad. lat. *petiolus*, petiole). Bot. Qui doit son origine à un pétiole. Bourgeons pétiolés. Boutons pétiolés.

PÉTIOLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *pé-cio-lè-re* ; rad. *petiole*). Bot. Qui croît sur le pétiole. Fleurs pétiolaires. || Qui croît aux environs du pétiole. Stipules pétiolaires. || Qui consiste en des pétioles prolongés. Vrilles pétiolaires. || Qui a les feuilles pétiolées. Renoncule pétiolaire.

PÉTIOLATION. s. f. (pr. *pé-cio-la-ci-on*, rad. *petiole*). Bot. État des feuilles qui sont pourvues d'un pétiole.

PÉTIOLE. s. m. (pr. *pé-cio-le* ; du lat. *petiolus*, petit pied). Bot. Espèce de support situé à la base de la feuille, dont il soutient la partie plane, et qui est formé de fibres séparées de la tige, mais non encore épanouies. Le pétiole est vulgairement appelé *queue*.

— Entom. Partie étroite par laquelle l'abdomen de quelques hyménoptères est uni avec le tronc.

PÉTIOLÉ, ÉE. adj. (pr. *pé-ci-o-lé* ; rad. *pétiole*). Bot. Qui est muni d'une pétiole. Feuille pétiolée.

— Entom. *Cellule pétiolée*. Cellule cubitale de l'aile des insectes, quand elle est produite par la bifurcation inférieure d'une nervure transversale qui ressemble à un V renversé, de sorte qu'on la dirait surmontée d'un tige ou d'un pétiole.

PÉTIOLÉEN, ÉENNE. adj. (pr. *pé-cio-léein* ; rad. *pétiole*). Bot. Qui provient de la dégénérescence du pétiole. Feuilles pétioléennes. Pérules pétioléennes.

PÉTIOLULAIRE. adj. des 2 g. (pr. *pé-cio-lu-le-re*, rad. *petiolule*, diminut. de *petiole*). Bot. Qui naît sur un pétiolule. Stipules pétiolulaires.

PÉTIOLULE. s. m. (pr. *pé-cio-lu-le* ; dimin. de *petiole*). Bot. Pétiole particulier de chaque foliole dans une feuille composée.

PÉTIOLULÉ, ÉE. adj. (pr. *pé-cio-lu-lé*). Bot. Qui est muni de pétiolules ou qui est porté sur un pétiolule. Folioles pétiolulées.

PÉTIOLULEUX, EUSE. (pr. *pé-cio-lu-leu*). Bot. Qui a de très-longs pétiolules. Plante pétioluleuse.

PÉTIONVILLE. Géogr. Ville de l'île d'Haïti, départ. de l'Ouest, à 12 kilom. de Port-au-Prince. Elle tire son nom du président *Pétion*.

PETIOT, IOTE. adj. et s. Diminutif de Petit. Ce terme n'est pas tout à fait hors d'usage ; on s'en sert encore dans la conversation familière. Dors, *pétiot*, sur le sein de ta mère. (Clot. de Surv.)

PETIT, ITE adj. (pr. *pe-ti ite* ; du vieux mot lat. *petilus*). Exigu, de peu d'étendue ou de volume. C'est le corrélatif et l'opposé de Grand. Un petit homme. Une petite femme. Un petit cheval. Un petit chien. Un petit jardin. Une petite maison. Une petite chambre. Une petite cour. Un petit espace. Une petite ville. Un petit pâté. Un petit livre. Une petite lettre. Un petit morceau de pain. C'est un *petit* village ou plutôt un hameau. (Boil.) Ce royaume était *petit* et pauvre. (Volt.) Que la terre est *petite* à qui la voit des cieux ! (Del.) Le coryphène plumier est couvert de *petites* écailles. (Lacépède.) Le spare pagel a deux rangées de dents *petites*. (Id.) Les femmes sauvages sont toutes plus *petites* que les hommes. (Buff.)

— Au physique ou au moral. Qui est peu considérable, peu important en soi. Qui est moindre, comparativement à des choses de la même espèce, du même genre. Une petite fortune. Un petit ménage. Mener un petit train. Faire une petite dépense. Marcher à petites journées. Aller au petit pas. Faire ses affaires à petit bruit. Prendre, porter le petit deuil. Rendre à quelqu'un un petit service. Le sage est grand dans les plus petites choses, le méchant est petit dans les plus grandes. Il n'est rien de petit pour le cœur. Ils ont tous une même origine, et cette origine est *petite*. (Boss.) Son caractère est noble et facile, inspire le respect et la crainte, et fait que les princes nous paraissent grands et très-grands, sans nous faire sentir que nous sommes *petits*. (La Bruy.) Les postes éminents rendent les grands hommes encore plus grands, et les *petits* encore plus *petits*. (Fléch.) Les *petites* passions ne prennent jamais le change et vont toujours à leur fin. (J.-J. Rouss.) On affaiblit les grandes choses quand on les compare aux *petites*. (Volt.) On est toujours *petit* quand on n'est grand que par la vanité. (Mass.) Tout ce qui est plus élevé que lui le fait paraître *petit* à ses yeux. (Id.) Il eut le secret de s'ôter à lui-même une partie de sa grandeur, et de rendre la royauté *petite* à ses yeux. (Fléch.)

— Il sert à marquer une faible quantité numérique, par opposition à Nombreux. Un petit nombre de personnes. Une petite quantité de gens. Une petite somme d'argent. Le nombre des hommes qui pensent est petit.

— Débile, faible. Une petite complexion. Une petite constitution. Un petit tempérament.

— *Porter de petits cheveux*. Porter les cheveux courts. || *Porter un petit collet*, *le petit collet*. Etre habillé en ecclésiastique.

— *C'est une petite tête, c'est un petit génie*. Se dit d'un homme dont les facultés intellectuelles sont très-bornées.

— *C'est un petit esprit*. Se dit d'un homme minutieux qui attache de l'importance à des riens. Se dit aussi d'un homme qui a des sentiments peu élevés, peu généreux, peu nobles.

— *Se faire petit*. Se placer, s'arranger de manière à occuper le moins de place qu'il est possible.

— Fig. Éviter l'éclat. Ne point chercher à occuper les autres de soi, à attirer sur soi les regards.

— *Se faire petit, être petit devant quelqu'un*. S'abaisser devant lui par respect ou par crainte.

— Dans un autre sens, *Être petit devant quelqu'un*. Ne paraître rien devant lui. Perdre beaucoup à lui être comparé. Tout ce qu'il y a de plus grand dans le monde est petit devant Dieu.

— *Cela est petit, cela est bien petit*. Cela est peu noble, peu généreux ; cela est bas. Se venger d'un subordonné en lui faisant perdre sa place, c'est bien petit.

— *Le petit peuple*. Le bas peuple, la dernière classe de la société. || *Des gens de petite étoffe*, *de petites gens*. Des gens d'humble condition.

— Pop. *Le petit monde*. Par opposition au grand monde aux personnes considérables et opulentes. Un grand seigneur qui se respecte, se gardera bien de mépriser le petit monde.

— *La petite pointe du jour*. La première pointe, la première et par conséquent la plus faible apparence de jour.

— Tact. milit. *La petite guerre*. Celle qui se fait par petites masses, dans le but d'observer, d'incommoder, de harceler l'ennemi. || Dans un autre sens, Simulacre de guerre, dans lequel des corps d'une même armée manœuvrent et combattent les uns contre les autres, en tirant seulement à poudre.

— Exprime quelquefois une idée d'affection, de tendresse, sans aucun rapport à petitesse. C'est ainsi que des époux s'appellent familièrement, *Mon petit homme*, *ma petite femme*, ou même simplement, *mon petit, ma petite*.

> Hélas ! *petits* moutons, que vous êtes heureux !
> Vous paissez dans nos champs, sans soucis, sans alarmes.
> (Mme Deshoulières.)

— *En être aux petits soins avec quelqu'un*. Avoir pour lui des attentions recherchées, délicates.

— S'emploie quelquefois par mépris ou dénigrement. Je suis bien aise que ce *petit* Clément, sa malignité et ses bévues, vous aient révolté comme moi. (Volt.) Mais, mon *petit* monsieur, prenez-le un peu moins haut. (Mol.) C'est un *petit* monsieur rempli de suffisance. (Destouches.)

— Se joint, en composition, à plusieurs substantifs. *Petit-gris*, *petit-maître*, *petites-maisons*, etc. V. chacun de ces mots.

PETIT, ITE. s. Terme de caresse ou de familiarité, en parlant des enfants. Venez-ça, mon petit. Cher petit, donnez-moi cela. Pauvre petit, vous êtes bien malade. Votre petite garde-t-elle encore le lit ? Je suis ravi de la santé des Pichons, le *petit petit*, c'est-à-dire, le gros gros, est un enfant admirable. (Mme de Sév.)

— Au plur. *Les petits*. Le peuple, par opposition aux Grands, aux gens riches et puissants. Descendre jusqu'aux *petits* est le plus sûr moyen de s'égaler aux grands. (Card. de Retz.) Les *petits* sont chargés de mille vertus inutiles ; ils n'ont pas de quoi les mettre en œuvre. (La Bruy.) Dieu se décharge sur les grands du soin des faibles et des *petits*. (Mass.) Nous ne serions pas grands sans les *petits*. (Marie Leckzinska.)

> Sosie, à quelle servitude
> Tes jours sont-ils assujétis !
> Notre sort est beaucoup plus rude,
> Chez les grands que chez les *petits*. (Molière.)

> Les *petits* en toute affaire
> Esquivent fort aisément,
> Les grands ne le peuvent faire. (La Fontaine.)

— Animal nouvellement né. Les *petits* d'une lionne. Les petits d'une chienne. Les petits d'une tourterelle. Dieu la prenant sur ses ailes, comme l'aigle prend ses *petits*. (Boss.) Une poule devenue mère empressée autour des *petits* qu'elle conduit. (Id.) Aux *petits* des oiseaux il donne leur pâture. (Rac.) || N'a point de féminin dans cette acception.

— *En petit*. loc. adv. En raccourci. Un modèle en petit. Un portrait en petit. Ce monument est Saint-Pierre de Rome en petit. C'est l'effet d'un art consommé, de réduire en *petit* tout un grand ouvrage. (Boss.)

— *Du petit au grand*. loc. adv. Par comparaison des petites choses aux grandes. Ne pas faire de différence du petit au grand. Argumenter, conclure du petit au grand. Pour juger du petit au grand. A raisonner du petit au grand. Quiconque a le génie de son art, passe bientôt du *petit* au grand. (Volt.)

— *Petit à petit*. loc. adv. Faire sa fortune petit à petit. Petit à petit l'oiseau fait son nid.

— *Un petit, petit*. Se disait anciennement pour un peu. Les Crupelaires les arrêtèrent un *petit*. (Cl. Fauchet.) Je commence à mon tour à le croire un *petit*. (Mol.) Qui l'aura n'aura pas *petit*. (Fabliaux de Barbazan.)

— *Un petit de*, se disait aussi pour *Un peu de*. Après que le roi eut séjourné un *petit* de temps dans la ville de Reims, il s'en alla. (Chron. de Monstrelet.)

> La rose est belle, et soudain elle passe ;
> Le lis est blanc et dure peu d'espace ;
> La violette est bien belle au printemps,
> Et se vieillit en un *petit* de temps. (Baïf.)

|| Art culin. *Petits pieds*. Les grives, cailles, ortolans, et autres oiseaux d'un goût délicat.

— Techn. *Petit-coup*. Espèce de vis dont la tête a une éminence sur laquelle on dirige le bout d'un crochet inférieur de l'abattant du métier à bas. || *Petits-coups*. Mouvements dirigés pour égaliser les nouvelles boucles dans les becs des aiguilles du métier à bas.

— Comm. relig. *Petits frères bis*. Frères mineurs, cordeliers. || Hist. *Petits-suisses*. V. SUISSE. || Jeu. *Petit jan*. Se dit, au trictrac, de la table même où se fait le petit jan.

— Bot. Cet adjectif se joint à un très-grand nombre de substantifs pour désigner une multitude d'espèces d'animaux et de plantes, dont nous donnons les plus usités. *Petit androsacé*. L'agaric androsacé. || *Petit aurore, et bleu*. Petit agaric appartenant à la famille des glaireux. || *Petit bijou blanc de lait*. Agaric qui fait partie des entonnoirs mous. || *Petit baume*. Le croton porte-baume. || *Petit bois*. Le chèvrefeuille des Alpes. || *Petit cèdre*. Le genevrier oxycèdre. || *Petit cerisier d'hiver*. La morelle faux piment. || *Petit château de Sénart*. Espèce de champignon qu'on rencontre dans la forêt de Sénart. || *Petit château à truffe*. Agaric qui croît en Italie. || *Petit chêne*. La germandrée chenette. || *Petit cyprès*. L'aurone et la santoline. || *Petit houx*. Le fragon. || *Petit mousseron tige noire*. Espèce d'agaric. || *Petit muguet*. L'aspérule odorante. || *Petit papillé*. Espèce d'agaric. || *Petite centaurée*. La gentiane centaurée. || *Petite consoude*. Le pied d'alouette consoude. || *Petite digitale*. La gratiole officinale. || *Petite feuille morte*. Espèce d'agaric. || *Petite joubarbe*. L'orpin brûlant. || *Petite orge*. La cévadille. || *Petite oseille*. L'oxalide oseille. || *Petite soucoupe olivâtre*. Espèce d'agaric. || *Petites clochettes*. Petits agarics qui doivent leur nom à leur chapeau en forme de clochette.

— Ornith. *Petit azur*. Gobe-mouche bleu des Philippines. || *Petit bœuf*. Nom vulgaire du roitelet. || *Petit chanteur de Cuba*. La passerine musicienne. || *Petit chêne*. Espèce de linotte du Nord. || *Petit colibri*. Nom des oiseaux-mouches. || *Petit coq*. Espèce de gobe-mouche qui a la queue arquée comme celle du coq. || *Petit coq doré* ou *petit doré*. Le roitelet. || *Petit criard*. Nom vulgaire du sterne ou hirondelle de mer pierre-garin. || *Petit deuil*. La mésange du Cap. || *Petit duc*. Le scops. || *Petit hibou*. La chevêche. || *Petit moine*. La mésange charbonnière. || *Petit mouchet*. La fauvette d'hiver ou traîne-buisson. || *Petit paon sauvage*. Le vanneau commun. || *Petit passereau*. Le friquet. || *Petit pierrot*. Le pétrel pélagique. || *Petit pillery ou guillery*. Le moineau friquet. || *Petit pinson des bois*. Le gobe-mouche noir à collier. || *Petit prêtre*. Le rossignol de muraille. || *Petit ric*. Le tyran pipiri. || *Petit roi patau*. Le troglodyte. || *Petit simon*. Figuier de l'île Bourbon. || *Petit sourd*. La grive de vigne ou mauvis. || *Petit tailleur*. L'orthotome. || *Petite aigrette*. La grue candide. || *Petite alouette de mer*. La guignette. || *Petite ardocelle*. La mésange bleue. || *Petite charbonnière*. La mésange noire. || *Petite cendrille bleue*. La petite mésange bleue. || *Petite jaseuse*. La perruche tirica. || *Petite mauve*. La mouette cendrée. || *Petite passe privée*. Le mouchet, ou la fauvette d'hiver. || *Petite pie des Indes*. Pie-grièche noire du Bengale. || *Petite de terre*. Le guignard. || *Petite vie*. La sittelle à huppe noire de la Jamaïque.

— Ichthyol. *Petit monde*. Le tétrodon ocellé. || *Petite tête*. V. LEPTOCÉPHALE.

— Entom. *Petit-deuil*. La teigne du fusain. || *Petit-gris*. Espèce de phalène des environs de Paris.

— Conchyl. *Petit âne*. Nom marchand de la porcelaine à selle. || *Petit plomb d'or*. Le strombe poule. || *Petit soleil*. Le sabot molette. || *Petite bouche*. L'ovule verruqueuse. || *Petite operculée aquatique*. La cyclostome sale. || *Petite oreille de Midas*. L'auricule de Judas. || *Petite vérole*. La porcelaine grenue.

PETIT (Jean-Louis). Chirurgien célèbre, membre de l'Académie des sciences, né à Paris en 1674, mort en 1750 ; fut successivement démonstrateur à l'école de chirurgie, directeur de l'Académie royale de chirurgie. On lui doit plusieurs ouvrages importants et une foule d'instruments d'une grande utilité. || PETIT (Antoine). Célèbre médecin, membre de l'Académie des sciences, né à Orléans en 1718, mort en 1794 ; se distingua comme professeur et comme praticien, et fonda deux chaires à la faculté de médecine : l'une d'anatomie, pour Leclerc, et l'autre de chirurgie, pour Corvisart.

PETIT-BARRAGE. s. m. Comm. Sorte de linge ouvré.

PETIT-BLANC. s. m. Métrol. Ancienne monnaie d'argent française.

PETIT-BOURG. Géogr. Hameau du département de Seine-et-Oise, à 3 kilom. de Corbeil. Le château de Petit-Bourg a été transformé en une colonie agricole pour les enfants pauvres des départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

PETIT-CANON. s. m. Imprim. Sorte de caractère. V. CANON.

PETIT-CORPS. s. m. Anc. cout. Se disait, à Beauvais, d'un ouvrier qui ne fabriquait que de la serge.

PETIT-DEUX. s. m. Techn. Nom qu'on donne, dans les raffineries, aux pains de sucre pesant un kilogramme.

PETITEMENT. adv. En petite quantité. Il a récolté des grains, mais petitement. Il a du bien, mais petitement.

— A l'étroit. Être logé petitement.

— Pauvrement, mesquinement. Vivre petitement. Traiter un convive petitement. Vous saurez donc que mon bon maître me paye *petitement* mes gages. (Bruéys.)

> Notre docteur régalait sa moitié
> *Petitement*, enfin c'était pitié. (La Fontaine.)

— Médiocrement. Nous nous sommes petitement amusés à cette partie de plaisir, à ce concert, à ce drame, etc.

— Avec petitesse, sans élévation, sans noblesse. Penser bien petitement. Se venger d'un ennemi bien petitement.

PETITE-OLONNE. s. f. Comm. Sorte de toile de chanvre écrue, propre à faire des voiles de navire.

PETITES-MAISONS. Hist. Nom d'un hôpital où, dans les premières années de la Révolution, on renfermait encore les fous. L'hôpital des Petites-Maisons fut fondé par la ville de Paris, d'abord, en 1497, sous le nom de *Maladrerie de St-Germain*, pour y traiter les malades attaqués du mal de Naples, jusqu'alors inconnu en France ; ce qui dura jusqu'en 1544 ; enfin, en 1557, l'hôtel de ville y établit un hôpital pour les pauvres infirmes, pour les enfants malades de la teigne, pour les femmes sujettes au mal caduc, pour les fous et les insensés. On nomme cet hôpital *les Petites-Maisons*, parce que les cours qui le composent sont entourées de petites chambres ou loges fort basses qui servent de logements à plus de quatre cents vieilles gens qui sont à l'aumône du grand bureau des pauvres, etc., etc. (Hurtaut.) Nos folies de libéralités sont parvenues au comble de toutes les *Petites-Maisons* du monde. (Mme de Sév.) Il est des gens qui vont toujours droit devant eux sans regarder à droite ou à gauche : ce chemin mène aux *Petites-Maisons*. (Grimm.)

> Heureux si, de son temps, pour de bonnes raisons,
> La Macédoine eût eu des *Petites Maisons*. (Boileau.)

— On a aussi donné le nom de *Petites-Maisons* à des lieux de rendez-vous de galanterie ; c'était ce que nous appelons aujourd'hui des *maisons à partie*.

— Fig. *Envoyer quelqu'un aux Petites-Maisons*. Le regarder comme un fou, le traiter de fou. || On dit aussi dans le même sens. *Envoyer quelqu'un à Charenton*. V. CHARENTON.

PETITESSE. s. f. (rad. *petit*). Exiguité d'étendue, de volume. La petitesse d'un vase. La petitesse d'un appartement, d'un jardin, d'une ville. La petitesse de la taille d'une personne. La petitesse du caractère d'un livre. La nature n'est pas bornée par la *petitesse* de l'espace. (B. de St-P.) La *petitesse* des étoiles n'est qu'apparente. (Libes.)

— Fig. Une fausse grandeur qui est *petitesse*. (La Bruy.)

— Modicité. La bonne volonté de celui qui donne rachète la petitesse du don.

— Faiblesse, bassesse. Petitesse de cœur. Petitesse d'âme. L'homme, toutes les fois qu'il considère sa petitesse, ne saurait assez s'humilier devant Dieu. Vous avez mis dans cette action bien de la petitesse de cœur. Étrange petitesse d'âme. A la cour, à la ville, mêmes passions, mêmes faiblesses, mêmes *petitesses*. (La Bruy.) La plus brillante fortune ne mérite point ni le tourment que je me donne, ni les *petitesses* où je me surprends. (Id.) La *petitesse* d'esprit est bien voisine de la méchanceté. (Encycl.)

— Dans un sens moins rigoureux, Défaut d'élévation, de générosité dans les sentiments ; vulgarité d'âme. L'esprit de parti abaisse les plus grands hommes jusqu'aux *petitesses* du peuple. (La Bruy.) Je voudrais qu'ils ne tombassent pas dans des *petitesses* indignes de la haute réputation qu'ils avaient acquise. (Id.) Des héros de roman fuyez les *petitesses*. (Boil.)

— Esprit de minutie. Un homme plein de petitesses. La *petitesse* d'esprit fait l'opiniâtreté. (La Rochef.)

— Se dit quelquefois des actions mêmes qui dénotent la petitesse du cœur, de l'âme, de l'esprit. Faire une petitesse. Commettre des petitesses. Je ne doute point qu'un favori ne se trouve souvent confus et déconcerté des bassesses, des *petitesses* de la flatterie, des soins superflus et des attentions frivoles de ceux qui le courent, qui le suivent et qui s'attachent à lui comme ses viles créatures. (La Bruy.) La superstition et les *petitesses* n'y déshonorent point la vertu. (Rayn.)

PETITET, ETTE. adj. et s. Diminutif de Petit. Il est tout à fait hors d'usage.

PETITE-TERRE. Géogr. Nom de deux petites îles à la pointe sud-est de la Guadeloupe. On y trouve un bon mouillage.

PETITE-VÉROLE. s. f. Pathol. Nom vulgaire de la variole. V. VARIOLE.

PETIT-FILS. s. m. Le fils du fils ou de la fille par rapport à l'aïeul ou à l'aïeule. On dit, dans le même sens, *petite-fille* au féminin.

Arrière-petit-fils, arrière-petite-fille. Les enfants du petit-fils ou de la petite-fille, par rapport au bisaïeul ou à la bisaïeule.

PETIT-FOND. s. m. Mar. Dessous d'un bâtiment. ‖ *Être mouillé sur un petit-fond.* Se dit lorsqu'un bâtiment touche presque le fond de l'eau.

PETIT-GRIS. s. m. Mamm. Variété de l'écureuil commun, de l'Europe septentrionale. Sa fourrure, à la fois chaude et légère, est très-recherchée dans le commerce; elle est très-agréable à l'œil, douce au toucher, d'un joli gris faiblement nuancé de jaune sur tout le dessus du corps, et d'un blanc pur inférieurement. Les poils de la queue, ainsi que ceux du dos, sont annelés de brun sur un fond gris; les oreilles ont un pinceau de poils. ‖ Pl., des *petits gris.*

— Comm. La fourrure du petit-gris prend elle-même le nom de *petit-gris.* Un manchon de petit-gris.

— Se dit aussi d'une sorte de duvet qui se trouve sous les ailes de l'autruche.

PÉTITIE. s. f. (pr. *pé-ti-ci*). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des verbénacées, originaire de l'île de Saint-Domingue.

PÉTITION. s. f. (pr. *pe-ti-cion*; du lat. *petitio*, formé de *petere*, demander). Demande par écrit adressée à une autorité supérieure. Rédiger une pétition. Présenter, apostiller une pétition. Une pétition au roi, au ministre, aux Chambres législatives. Faire droit à une pétition. Appuyer une pétition. Enregistrer des pétitions.

— Polit. *Droit de pétition.* Droit consacré par la Charte, et en vertu duquel tout Français peut adresser ses réclamations aux Chambres législatives, sur tout ce qu'il croit être dans l'intérêt général ou privé.

— *Commission des pétitions.* Commission composée d'un certain nombre de membres des deux Chambres, pour examiner à tour de rôle les pétitions qui parviennent à leur Chambre respective et en faire le rapport en temps et lieu. Le samedi est le jour consacré à la lecture des pétitions.

— Quand les Chambres accueillent une pétition, elles la renvoient devant qui de droit; si au contraire la pétition n'est pas accueillie, on *passe à l'ordre du jour* sur cette pétition.

— Didact. *Pétition de principe.* Défaut de raisonnement qui consiste à poser en fait, à alléguer pour preuve ce qui fait l'objet même de la question. Faire une pétition de principe. Ne pas s'apercevoir que l'on tombe dans une pétition de principe.

— Hist. ecclés. Formule de profession solennelle des vœux monastiques, dans la règle de saint Benoît.

— Jurispr. Réclamation, demande. ‖ *Pétition d'hérédité.* Action par laquelle l'héritier légitime ou le légataire universel demande que celui qui détient une portion de l'héritage soit obligé de la délaisser. La pétition d'hérédité se prescrit par trente ans.

— Hist. angl. *Pétition des droits.* Célèbre requête formée par les chefs patriotiques du Parlement anglais, le 1628, et adoptée par Charles I[er], le 7 juin. L'adoption de cette pétition fut suivie de vives querelles, et amena les onze ans de gouvernement sans Chambre, qui à leur tour donnèrent naissance à la révolution républicaine, de 1641 à 1660.

PÉTITIONNAIRE. s. des 2 g. (pr. *pe-ti-cio-nere*; rad. lat. *petere*, demander). Celui, celle qui présente une pétition. Appuyer, rejeter la demande du pétitionnaire.

PÉTITIONNER. v. n. 1[re] conj. (pr. *pé-ti-cio-né*; rad. lat. *petere*, demander; d'où *petitio*, demande, pétition). Présenter une pétition.

PETITISSIME. adj. superl. des 2 g. (pr. *pe-ti-ti-ssime*). Très-petit. S'emploie par plaisanterie, dans la familiarité de la conversation ou dans le style épistolaire. La philosophie n'a pas empêché qu'on ait incendié le livre de Jean-Jacques à Genève; mais ç'a été une affaire de parti dans la *petitissime* république. (Volt.) ‖ On dit aussi *parvulissime.*

PETIT-LAIT. s. m. Partie séreuse du lait, qu'on obtient en faisant cailler du lait au moyen de la présure ou d'un peu de vinaigre, accélérant la coagulation en plaçant le vase sur les cendres chaudes, et augmentant graduellement la chaleur dès que le lait commence à se cailler, de manière cependant que la liqueur ne bouille pas, et transvasant ensuite le sérum. Pour l'obtenir pur, on clarifie le liquide en le faisant bouillir pendant quelques secondes avec un blanc d'œuf bien battu et un atome de vinaigre. Le petit-lait est formé d'eau, de sucre, de lait, de sels et d'acide tenant du caséum en dissolution; il est liquide, transparent, d'un jaune verdâtre, d'une saveur douce, et s'aigrit facilement à l'air. A l'état frais, ou l'administre comme adoucissant et laxatif.

— Pharm. *Petit-lait d'Hoffmann.* Liquide que l'on obtient, lorsqu'on traite par l'eau bouillante le lait évaporé jusqu'à consistance presque solide. Ce médicament ne présente pas les mêmes avantages que le petit-lait ordinaire.

PETIT-MAITRE. s. m. Jeune homme qui affecte un air avantageux, un ton tranchant, des manières libres et étourdies. Le *petit-maître* va au-devant des modes, et leur fait une cour assidue. (S. D. b.) Nos *petits-maîtres* ont l'espèce la plus[illegible] qui rampe avec orgueil sur la [illegible] (Volt.)

— **Hist.** Membre d'un parti, à la tête duquel se placèrent Condé, le prince de Conti son frère, et le duc de Longueville, tous trois séparés de la Fronde. On appelait la cabale de Condé le parti des *petits-maîtres*, parce qu'ils voulaient être les maîtres de l'État. Il n'est resté de tous ces troubles d'autres traces que ce nom de *petit-maître*, qu'on applique aujourd'hui à la jeunesse avantageuse et mal élevée, et le nom de *frondeurs* qu'on donne aux censeurs du gouvernement. (Volt.) S'il fallait vous donner l'origine des *petits-maîtres*, vous ne croiriez quand je vous dirais: Condé, le vainqueur de Rocroi, était un *grand-maître*; et ces jeunes gens de cour qui s'attachèrent à lui, singes infidèles du grand homme, furent appelés *petits-maîtres.* (De Mayer.)

> . . . Ce siècle peu raffiné
> N'avait pas encor vu paraître
> Un être insolent et borné
> Que l'on appelle *petit-maître*. (Salentin.)
>
> Le *petit-maître* est sémillant,
> Badin, brillant
> Et folâtre;
> Il est semblable à peu près
> A nos palais
> De théâtre. (***)

— adjectiv. Avoir l'air petit-maître.

PETITE-MAÎTRESSE. s. f. Femme qui a un air avantageux, un ton tranchant et des manières libres. ‖ Pl., des *petites-maîtresses.*

— adjectiv. Avoir l'air petite-maîtresse.

PETIT-MÉTIER. s. m. Pâtiss. Espèce de petites oublies roulées en cornet. ‖ Pl., des *petits-métiers.*

PETIT-NEVEU. s. m. Le fils du neveu ou de la nièce. On dit, dans la même signification, Petite-nièce, au féminin. Ce sont ses petits-neveux, ses petites-nièces.

PÉTITOIRE. adj. f. Anc. jurispr. *Demande pétitoire.* Demande faite pour être déclaré titulaire d'un bénéfice.

— Jurispr. *Action pétitoire.* Celle par laquelle on réclame un droit de propriété sur une chose possédée par un autre.

PÉTITOIRE. s. m. (rad. lat. *petere*, demander; d'où *petitor*, celui qui demande). Jurispr. Demande en justice pour être maintenu ou rétabli dans la propriété d'un immeuble. Demande au pétitoire. Demandeur, défendeur au pétitoire. Se pourvoir au pétitoire. L'article 25 du code de procédure civile dit que le *possessoire* et le *pétitoire* ne seront jamais cumulés, c'est-à-dire qu'on ne pourra pas intenter les deux actions simultanément.

PETITOT (Jean). Célèbre peintre en miniature, né à Genève en 1607, mort en 1691; se fit une grande réputation à la cour d'Angleterre et à celle de France.

PETIT-PARANGON. s. m. Typogr. Caractère dont le corps porte dix-huit points, et dont on fait usage pour les affiches.

PETIT-PIED. s. m. Os d'une forme presque ovale et d'une substance spongieuse, renfermé dans le sabot du cheval.

PETIT-QUÉ. s. m. Impr. Le point et la virgule. L'origine de ce mot vient de ce que, dans les anciennes éditions latines, ce signe indiquait l'abréviation de la conjonction *que*, *nosq*, *nobisq*.

PETIT-ROMAIN. s. m. Impr. Caractère très-usité, dont le corps porte neuf points.

PETIT-TEXTE. s. m. Impr. Caractère dont le corps porte sept points et demi.

PETIT-VENISE. s. m. Comm. Espèce de linge ouvré qui se fabrique en Basse-Normandie.

PETIVÉRACÉ, ÉE, ou **PÉTIVÉRIACÉ, ÉE.** adj. Bot. Syn. de Pétivère ou Pétivérié.

PETIVÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des atriplicées, originaire de la Jamaïque et de la plupart des îles de l'Amérique. On se sert des racines de cette plante pour écarter les habits et des étoffes de laine les insectes qui les attaquent. Leur odeur est si pénétrante, qu'elle reste longtemps aux doigts quand on les a maniées. La petivère alliacée.

PÉTIVERÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une petivère ou Pétivérie. ‖ PETIVEREES. s. f. pl. Famille de plantes phytolacées, qui a pour type le genre pétivère.

PÉTIVÉRIE. s. f. Bot. V. PETIVÈRE.

PÉTIVÉRIÉ, ÉE. adj. bot. Syn. de Pétivère.

PÉTOFFE. s. f. Vieux et ridicule, querelle sur rien, tracasserie, agitation d'un important. Ce mot est familier; il se trouve dans les lettres de M[me] de Sévigné: Votre santé, votre famille, vos sentiments, vos *pétoffes* de Lambèse, c'est là ce qui me touche.

PÉTOLE. s. f. Erpét. V. PÉTIOLE.

PETON. s. m. (diminutif de *pied*). Petit pied. Voilà de jolis petons. Ce mot est enfantin et familier.

PÉTONCLE. s. m. Conchyl. Genre de mollusques acéphalophores, [illegible] de la famille des ostracées, [illegible] bords [illegible] [illegible] Les pétoncles [illegible] forme orbiculaire, [illegible] [illegible] leur coquille [illegible] de dents latérales [illegible] courbe; ils se trouvent vivants dans presque toutes les mers. Pétoncle [illegible]. Pétoncle [illegible]. Pétoncle ondulé. Pétoncle [illegible].

— [illegible]

d'agaric de la famille des oreilles de terre ou demi-champignons feuilletés.

PETORCA. Géogr. Ville du Chili, province de Quillota, dans les environs de laquelle se trouvent de riches mines d'or.

PÉTORITE, PÉTORITUM ou **PÉTORRITUM.** s. m. (pr. *pe-to-ri-te*, *pe-to-ri-tom*). Antiq. Genre de chariot à quatre roues, d'origine gauloise, qui a été employé par les Romains. Il était à l'usage des femmes ou des personnes d'un rang inférieur.

PÉTRA. Géogr. anc. Ville d'Arabie, au N.-O., dans le pays des Nabathéens; elle donnait son nom à l'Arabie Pétrée, et fut, sous les Romains, la métropole de la troisième Palestine.

PÉTRAC ou **PÉTRAT.** s. m. Ornith. Nom vulgaire du friquet et du proyer.

PÉTRACEAU. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la canepetière ou petite outarde.

PÉTRARCHISER ou **PÉTRARQUISER.** v. n. 1[re] conj. (pr. *pe-trar-ki-se*). Se borner à l'amour platonique, à l'amour de Pétrarque pour Laure.

— Imiter Pétrarque, affecter le genre de ses compositions poétiques.

PÉTRARCHISME ou **PÉTRARQUISME.** s. m. (pr. *pe-trar-kiss-me*). Littér. Affectation de la manière de Pétrarque.

PÉTRARCHISTE ou **PÉTRARQUISTE.** adj. des 2 g. Littér. Qui appartient à Pétrarque, à la manière de ce poëte. Je vois que les bons et anciens poëtes ont évité l'affectation et la recherche les fantastiques élévations espagnoles et *pétrarchistes.* (Montaig.)

PÉTRARQUE (François). Un des plus grands poëtes de l'Italie, né en 1304, à Arezzo, où son père, vieux gibelin et ami de Dante, était exilé. Il vint se fixer à Avignon en 1327, s'éprit d'amour pour la belle Laure de Noves, épouse de Hugues de Sade, pour laquelle il composa des sonnets admirables; fut couronné au Capitole comme le plus grand poëte de son temps, et mourut en 1374.

PÉTRÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *petra*, pierre). Bot. Qui naît sur les pierres, sur les cailloux ou dans les terrains pierreux. Stellaire ou stellarie pétrée.

— Entom. Qui se trouve sur les pierres. Insectes pétrés.

— Anat. Qui a la dureté de la pierre. ‖ *Os pétré* ou *apophyse pétrée.* Apophyse pyramidale connue sous le nom de *rocher*, qui est située sur la face cérébrale de l'os temporal. ‖ *Sinus pétré.* Nom donné à quatre sinus veineux de la dure-mère, deux droits et deux gauches, distingués en supérieur et inférieur.

— Géogr. *Arabie pétrée.* Une des trois parties de l'Arabie, au N.-O. Elle était ainsi nommée à cause de Pétra, sa capitale, ou à cause des rochers qui la couvrent en grande partie.

PÉTRÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des verbénacées, comprenant un petit nombre d'arbres ou d'arbrisseaux volubiles.

PÉTREAU ou **DRAGEON.** s. m. Bot. Sauvageon qui pousse du pied d'un arbre.

PÉTREAUL. s. m. Anc. art milit. Machine [illegible] les pierres.

PÉTRÉIDE. s. f. (du lat. *Petrus*, Pierre). Littér. Poëme épique sur Pierre le Grand, composé par Thomas.

PÉTREL. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes. Les pétrels ont le bec crochu, les ailes longues; leurs pieds ont, au lieu d'un pouce, qu'un ongle pointu implanté dans le talon; ils ne nagent pas, mais leur vol rapide, ils effleurent les vagues et courent même sur l'eau. Les pétrels sont de tous les animaux pélagiens ceux qui s'éloignent le plus les côtes; ils ne viennent à terre que pour y faire leurs nids. On les rencontre dans toutes les mers, mais principalement dans les hautes latitudes des mers australes. Le grand pétrel, [illegible] pétrel damier. Le pétrel [illegible] Le pétrel de tempête.

> Seulement aux confins de ces [illegible] déserts
> De légers pétrels [illegible] les orages
> Font [illegible] (C[illegible])

PETRETTO-E-BICCHISANO. Géogr. Chef-lieu de canton, arrondissement de Sartène (Corse); 1,500 hab.

PÉTREUX, EUSE. adj. Anat. Qui a la dureté de la pierre. V. PÉTRÉ.

PÉTRI, IE. part. pass. du v. Pétrir. S'emploie adjectiv. Dieu a eu pitié de nous, puisqu'il nous a [illegible] et de quelle masse nous sommes pétris. (Pasc.)

— *Pétri dans.* Cochinelli est tout pétri dans le mysticisme. (M[me] de Sév.)

— *Pétri de.* Un vase pétri d'argile. L'homme est un chétif animal pétri d'un peu de terre. Il y a les âmes sales, pétries de boue et d'ordures. (La Bruy.) Mercenval est un garçon pétri d'honneur. Il trouve qu'il y aurait de l'homme à [illegible] A genoux aux [illegible] d'un [illegible] passion. (Volt.) Cet homme de cour, pétri de [illegible] Geoffroy. Cette [illegible] une beauté toute [illegible] roses [illegible] faite de cire [illegible] la gorge et [illegible]

> Cet embonpoint des plus brillants,
> Qui fidèlement m'accompagne,
> Est *pétri* de mets succulents,
> Et broyé de vin de Champagne. (Regnard.)
>
> . . . Mon maître est fidèle, et son âme est *pétrie*
> De la plus fine fleur de la galanterie. (Id.)
>
> La féodalité, monstre *pétri* d'orgueil,
> Relève aussi son front au fond de son cercueil. (F. Bailly.)

— *Pétri par.* Tu fus, je crois, *pétri* par les mains de l'amour. (Regn.)

— Fig. et fam. *Se croire pétri d'un autre limon que le reste des hommes.* Se croire d'une nature supérieure à celle des autres.

— *C'est un homme tout pétri de salpêtre.* Se dit d'un homme colère et impétueux. ‖ De même on dit, en bonne ou en mauvaise part, selon que la personne dont on parle excelle en une bonne ou en une mauvaise qualité, *Il est pétri de bonté, tout pétri d'orgueil*, etc., c'est-à-dire, C'est un homme extrêmement bon, ou un homme d'un orgueil insupportable.

PÉTRICHERIE. s. f. Pêch. Tout l'appareil qui sert pour la pêche de la morue, chaloupes, hameçons, couteaux, lignes, etc.

PÉTRICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *petra*, pierre; *colo*, j'habite). Conchyl. Qui habite dans l'intérieur des pierres. Se dit des coquilles qui se trouvent constamment dans des pierres plus ou moins dures que leurs animaux percent. Il est syn. de lithophage.

PÉTRIFIANT. part. prés. du v. Pétrifier. Qui pétrifie. Il est invariable. Des sources pétrifiant les corps qui séjournent un certain temps dans leurs ondes.

PÉTRIFIANT, ANTE. adj. Qui a la vertu de convertir en pierre, de produire des pétrifications. Matière pétrifiante. On prétend que la vertu *pétrifiante* confirmée de ce petit coin de terre ne s'étend pas au rivage voisin. (Chateaub.) Ainsi par leur situation au-dessous des autres bancs de pierre calcaire, les bancs de ces anciens marbres ont reçu les couleurs et les sucs *pétrifiants* dont l'eau se charge toujours en pénétrant d'abord la terre végétale. (Buff.)

— Fig. et fam. Qui est stupéfiant, étourdissant. Il est peu usité et d'assez mauvais goût.

PÉTRIFICATION. s. f. (pr. *pe-tri-fi-ka-ci-on*; (ét. lat., *petra*, pierre; *facere*, faire). Minér. Conversion d'une substance organisée en matière pierreuse. Si la substance animale ou végétale qui sert de moule vient à pourrir, la concrétion qui reste paraît une vraie *pétrification*, c'est-à-dire le corps même qui s'est pétrifié, tandis qu'il n'a été qu'incrusté à l'intérieur comme à l'extérieur. (Buff.)

— Corps qui a été changé en pierre ou qui est devenu pierre, et qui ne présente plus la substance même des parties dont il était composé, à la place desquelles on observe une matière étrangère et inorganique représentant leur structure d'une manière très-fidèle. Les pétrifications se rencontrent de préférence dans les terrains anciens. Quand la substance n'a point été altérée ou changée, les corps se nomment *fossiles.*

— *Pétrifications calcaires* [illegible] Celles que l'on produit en exposant des coquilles, des végétaux et même des animaux à des sources qui renferment en dissolution du carbonate de chaux.

PÉTRIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Pétrifier. S'emploie adjectiv. Converti en pierre. Bois pétrifié. Coquilles pétrifiées. Les pétrifiées [illegible] avec des morceaux de lave [illegible] que sont bâties la plupart de ces maisons, qui ont été ensevelies par d'autres laves. (M[me] de Staël.) Les pétrels et les manchots [illegible] maintenant ces mers concrètes et ces terres *pétrifiées.* (B. de St-P.)

— Fig. Rendre immobile comme la pierre. Rien dans la vie ne doit être stationnaire, et l'art est *pétrifié* quand il ne change plus. (M[me] de Staël.)

— Fig. Muet de stupeur, immobile d'étonnement. Pétrifié de surprise, de douleur. Je suis *pétrifié* d'étonnement et de douleur. (Volt. Le vieillard resta d'abord immobile et comme *pétrifié*; il lâche sa proie, puis s'en retourne lentement dans le même silence et par le même chemin. (Adert le Calvinism.) [illegible] *pétrifié* par l'inépuisable dévouement de cet homme. (De Balzac.)

— Substantiv. Vous êtes comme un pétrifié. On dirait un pétrifié.

PÉTRIFIER. v. a. 1[re] conj. (ét. lat., *petra*, pierre, *facere*, faire). *Je pétrifie* [illegible] [illegible] qui y séjournent. (Lav.)

— Par extension [illegible]

[illegible]

PÉTRIFIQUE [illegible]

PÉTRIFIURE [illegible]

PÉTRIN. s. m. (rad. *pétrir*). Techn. Coffre monté sur quatre pieds et ordinairement fermé par un couvercle à charnières, dans lequel on pétrit la farine dont on veut faire le pain. La forme du pétrin est celle d'un parallélipipède; la grandeur dépend de la quantité de pain qu'on veut faire. Le pétrin est en chêne proprement poli à l'intérieur et sans fentes ni gerçures. Lorsque le pain est cuit et complètement refroidi, on se sert, dans les ménages, du même coffre comme d'une huche ou armoire propre à serrer le pain.

— *Pétrin mécanique*. Sorte de cylindre armé de dents et qu'on fait mouvoir pour pétrir la pâte.

— Fig. et fam. *Être dans le pétrin*. Être dans l'embarras. On dit de même, *Mettre quelqu'un dans le pétrin*. Le mettre dans l'embarras.

PÉTRINAL. s. m. Anc. art milit. Sorte d'arme à feu, intermédiaire entre le mousquet et le pistolet, et qui fut en usage dans le XVI siècle. On pense que le pétrinal a donné naissance à l'espingole et au mousqueton, armes d'invention moderne.

PÉTRIR. v. a. 2 conj. Techn. Détremper de la farine avec de l'eau, la mêler, la remuer et en faire de la pâte. Pétrir du pain. Pétrir un gâteau. Il y a de graves inconvénients à fabriquer le pain en *pétrissant* la pâte avec les membres. (Fourn.) ‖ *Pétrir sur couche*. Pétrir la pâte lorsqu'il y a encore des pains préparés sur couche. *Pétrir sur levain*. Tirer un levain nouveau d'un levain plus ancien.

— Absol. Ce boulanger sait bien pétrir, pétrit bien.

— Presser l'argile avec les mains et avec les pieds pour la rendre plus facile à employer. Pétrir de l'argile.

— Fig. Se dit de la formation du premier homme. Dieu a pétri l'homme du limon de la terre.

On dirait que le ciel est soumis à sa loi
Et que Dieu l'a pétri d'autre limon que moi. (BOIL.)

— Fig. *Dieu nous a tous pétris du même limon*. Il nous a tous faits égaux et de même nature, et nous a doués des mêmes facultés, sans en exclure les mêmes passions et les mêmes faiblesses.

— Façonner le caractère. Imprimer les habitudes morales. De vous et de Mme du Fresnoi, on *pétrirait* une personne dans le juste milieu. (Mme de Sévigné.) Son cœur est pour vous, comme si je l'avais *pétri* de mes propres mains. (Id.)

— *Pétrir dans*. Avant que dans les pleurs ils pétrissent leur pain.

— SE PÉTRIR. v. pron. Être pétri. La glaise se pétrit difficilement.

— Se façonner l'esprit, le caractère. L'homme se pétrit lui-même, dans sa jeunesse, par la force de l'éducation.

PÉTRISSAGE. s. m. (rad. *pétrir*). Techn. Action de pétrir. Le pétrissage du pain. Le pétrissage n'a pour objet que de bien mêler le levain, la farine et l'eau. Pétrissage à bras.

PÉTRISSEMENT. s. m. Techn. Action de pétrir. Syn. de Pétrissage.

— Fig. Action de façonner. Il est parti pour aller voir le *pétrissement* qu'on fait à Rome d'un pape nouvellement fait. (Galiani.)

PÉTRISSEUR. s. m. Celui qui dans une boulangerie pétrit la pâte. Un bon pétrisseur.

PÉTRISSOIR. s. m. Techn. Se dit quelquefois pour Pétrin. Les plus petits pétrissoirs ont environ 18 pouces sur 30, et une profondeur de 15 pouces. Les pétrissoirs mus par une machine à vapeur font d'excellente pâte. Pétrissoir mécanique.

PÉTROBION. s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux voisins du salmée, croissant à l'île Sainte-Hélène. Il appartient à l'ordre des syngénèses, et à la tribu naturelle des hélianthées.

PÉTROBRUSSIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XII siècle, en Languedoc, par Pierre de Bruys. Les Pétrobrussiens ne baptisaient qu'à l'âge de raison, proscrivaient les images, et ne croyaient ni à la présence réelle ni à l'efficacité des prières pour les morts.

PÉTROCALLIDE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères; c'est un des noms de la drave des Pyrénées, qu'on nomme aussi *Pétrocalle*.

PÉTROCORIEN, ENNE. adj. et s. Nom d'un peuple de la ... quetaine, la capitale des Pétrocoriens était *Vesunna*, aujourd'hui *Périgueux*.

PÉTRODROME. s. m. (ét. gr., πέτρος, pierre; δρόμος, course). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des coureurs, établi pour l'oiseau nommé ... *grimpereau de muraille*.

PÉTROF (Basile Pétrovich). Poète et philologue russe, né à Moscou, en 1736, mort en 1799. Il fut lecteur de Catherine II et conseiller d'État ... au premier rang des littérateurs de sa nation.

PÉTROGLOSSE. s. m. Minér. V. GLOSSOPÈTRE.

PÉTROGNOSIE. s. f. (ét. gr., πέτρα, pierre; γνῶσις, connaissance). Minér. Partie de l'histoire naturelle qui traite des pierres. Syn. inusité d'Oryctognosie.

PÉTROGRAPHIE. s. f. (ét. gr., πέτρα, pierre; γραφή, description). Minér. Traité ou description des pierres.

PÉTROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la pétrographie. ‖ *Carte pétrographique*. Carte indiquant les roches qui se trouvent dans un pays.

PÉTRO-JOANNITE. s. m. Hist. relig. Sectateur de Pierre-Jean, qui vivait dans le Périgord à la fin du XII siècle. Les pétro-joannites soutenaient que Jésus-Christ était encore vivant sur la croix lorsqu'il reçut le coup de lance, et niaient l'efficacité du baptême.

PÉTROKOTSIPHO. s. m. Ornith. Merle bleu ou solitaire de l'île de Scio.

PÉTROLE. s. m. (ét. gr., πέτρος, pierre; ἔλαιον, huile). Bitume liquide appelé *pétrole* et communément, *huile de pierre*, parce qu'il découle des fentes des rochers. On en trouve des sources en France, en Italie, en Sicile, dans l'Inde. Le pétrole est du naphte contenant de l'asphalte; c'est un liquide onctueux, presque opaque, d'un brun noirâtre ou rougeâtre, d'une odeur bitumineuse, forte et très-tenace, plus léger que l'eau. Il peut remplacer le goudron. La médecine l'a employé comme vermifuge et antispasmodique. Huile de pétrole.

PÉTROLOGIE. s. f. (ét. gr., πέτρα, pierre; λόγος, discours). Minér. Syn. de Pétrognosie. V. PÉTROGNOSIE.

PÉTROMATOGNOSIE ou **PÉTROMATOLOGIE.** s. f. (ét. gr., πέτρα, pierre; μάτος, recherche, ou γνῶσις, connaissance). Didact. Connaissance des fossiles.

PÉTROMYZON. s. m. (ét. gr., πέτρος, pierre, μύζω, je suce). Ichthyol. Genre de poissons cartilagineux, de l'ordre des trématopnés et de la famille des cyclostomes, communément appelés lamproies. Ces poissons s'accrochent fortement aux pierres à l'aide de leur bouche, comme avec une ventouse.

PÉTRON ou **PÉTROT.** s. m. Bot. Nom vulgaire du genévrier.

PÉTRONE. s. f. Bot. Genre de champignons.

PÉTRONE (Titus Petronius). Auteur du roman poétique, mais obscène, connu sous le nom de *Satyricon*; naquit aux environs de Marseille, et se rendit célèbre par ses galanteries et son goût pour les beaux-arts. Accusé d'avoir trempé dans la conjuration de Pison, il fut arrêté à Cumes, par ordre de Néron, et prévint son supplice en s'ouvrant les veines.

— PÉTRONE (Saint). Évêque de Bologne au V siècle, mourut sous le règne de Théodose le Jeune et de Valentinien III. Sa fête se fait le 4 octobre, jour que l'on présume être celui de sa mort.

PÉTRONILLE (Sainte). Vierge romaine, que l'on dit, mais sans en apporter de preuves, être la fille de l'apôtre saint Pierre. On fait sa fête le 31 mai.

PETRONO. s. m. Métrol. Nom italien d'une monnaie réelle de Bologne, appelée aussi *festuno*, qui se divise en trois nuoles ou trentes oldi.

PÉTRO-OCCIPITAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à l'apophyse pierreuse du temporal et à l'occipital. Suture pétro-occipitale.

PÉTROPAVLOVSK ou **SAINT-PIERRE** et **SAINT-PAUL.** Géogr. Ville de la Russie d'Asie, chef-lieu du Kamtchatka, sur le grand Océan. Port commode fréquenté par les baleiniers et les navigateurs des mers polaires. ‖ Autre ville de la Russie d'Asie, à 400 kilom. de Tobolsk, sur l'Ischim; 800 maisons.

PÉTROPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., πέτρα, pierre; φίλος, ami). Hist. nat. Qui aime les endroits pierreux.

PÉTROPHILE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des protéacées, renfermant des arbrisseaux qui croissent à la Nouvelle-Hollande.

PÉTROPOLIS. Géogr. Nom latinisé de Saint-Pétersbourg.

PÉTRO-SALPINGO-PHARYNGIEN. adj. et s. m. Anat. Qui s'étend du sphénoïde, de l'apophyse pierreuse et de la trompe d'Eustache, jusqu'à la partie supérieure du pharynx. Muscle pétro-salpingo-pharyngien.

PÉTRO-SALPINGO-STAPHYLIN. adj. et s. m. Anat. Qui s'étend de l'os pétreux et de la trompe d'Eustache jusqu'à la luette. Muscle pétro-salpingo-staphylin.

PÉTROSILEX. s. m. (du lat. *petra*, pierre; *silex*, caillou). Minér. Nom donné à des substances en masses compactes, qui ont l'apparence du silex, se rencontrent en filons et en roches, on en font partie intégrante, ce en quoi ils diffèrent des silex, qui ne forment que des rognons épars dans les craies ou dans les sables.

PÉTROSILICEUX, EUSE. adj. Minér. Qui a les caractères du pétrosilex ou qui renferme du pétrosilex.

PÉTRO-SPHÉNOÏDAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à l'os pétreux et au sphénoïde. Suture pétro-sphénoïdale.

PÉTRO-STAPHYLIN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui s'attache à l'apophyse pierreuse de l'os des tempes et à la partie moyenne du voile du palais.

PÉTROZAVODSK. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement d'Olonetz, sur le lac Onega; 6,000 hab. Usine impériale de fonderie de canons.

PETSAY. s. m. Bot. Herbe potagère qui croît en Chine.

PETTÉIA. s. f. Mus. anc. Troisième partie de la mélopée; art de discerner les sons dont il faut faire usage dans tel ou tel mode, ceux par où l'on doit commencer ou finir.

PETTEUTÉRION. s. m. Antiq. gr. Sorte de jeu, analogue aux dames ou au trictrac. ‖ Table marquée de diverses lignes, sur laquelle on jouait à ce jeu.

PETTO (IN). (pr. *inn-pèt-to*, littéral. *dans la poitrine*, et figurém. *dans le cœur*). Mots italiens qui signifient En secret, dans le secret du cœur. Cette locution est principalement en usage à la cour de Rome. Le pape, lorsqu'il nomme les cardinaux, s'en réserve quelquefois in petto, c'est-à-dire qu'il se propose de choisir pour cette haute dignité une ou plusieurs personnes dont il ne fait pas encore connaître les noms, mais que, dans sa volonté intérieure, il regarde comme étant déjà promus au cardinalat.

— De même, en français, on dit dans le langage familier, Le roi l'a fait pair in petto. Ce jeune homme est déjà mon gendre in petto.

PÉTULAMMENT. adv. (pr. *pé-tu-la-man*). D'une manière pétulante. Marcher pétulamment. Il est peu usité.

PÉTULANCE. s. f. (du lat. *petulantia*). Vivacité impétueuse, qualité de celui qui est pétulant. Grande, folle, extrême, bruyante pétulance. Pétulance fatigante, insupportable. Avoir de la pétulance. Réfréner sa pétulance. Parler avec pétulance. La pétulance des gestes, des mouvements. La pétulance du langage.

— Syn. comp. PÉTULANCE, TURBULANCE, VIVACITÉ. La *pétulance* est une vivacité privée de réflexion et de lumière; la *turbulance* est une vivacité accompagnée d'agitation et de mouvement; la *vivacité* est la promptitude dans l'action.

PÉTULANT, ANTE. adj. (ét., V. PÉTULANCE). Vif, brusque, impétueux. Se dit des personnes et des choses personnifiées. Un enfant pétulant. Une jeune fille pétulante. Un caractère pétulant. Être d'un naturel pétulant, d'une humeur pétulante. La langue de l'homme est si *pétulante*, ses pensées sont si variables, qu'il ne faut faire aucun fond sur ses opinions du moment. (Addiss.)

On trouve quelquefois au milieu des forêts,
Des sylvains *pétulants*, des faunes indiscrets. (REGN.)

— Par analogie, Se dit des animaux. Mon bercail est rempli de chevreaux *pétulants*. (Desaintange)

PETUN. s. m. Nom de pays sous lequel la nicotiane-tabac se répandit en Europe. ‖ S'employait par une espèce de dénigrement. Un preneur de petun. Une preneuse de petun.

PETUNER. v. n. 1re conj. (rad. *petun*). Prendre, fumer du tabac. Il est vieux, et ne se disait que par dénigrement.

PETUNIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des solanées, originaire de Buenos-Ayres. Pétune à fleurs de nyctage.

PÉTUNSÉ ou **PÉTUNZÉ.** s. m. Minér. Feldspath laminaire ou granuleux, blanchâtre, qui, à la Chine, entre dans la composition de la porcelaine.

PETUT. s. m. Pêch. Filet à grandes mailles, dont on se sert sur les côtes du midi de la France.

PEU. adv. (du lat. *pauci* ou de l'ital. *poco*). En petite quantité ou en petit nombre. Il est opposé à Beaucoup. A quoi bon parer sa chambre avec autant de soin, puisqu'il y doit rester si *peu*? (Volt.) Rien ne leur est nouveau; ils admirent *peu*, ils approuvent. (La Bruy.) Parler *peu* et manger *peu* ne fait jamais de mal. (***)

— Se dit en parlant des personnes. Nous étions *peu* à cette fête, c'est-à-dire nous étions en petit nombre. Il s'en trouva *peu* qui se conservassent purs de l'iniquité. (Mass.)

— Se combine avec certains adverbes de quantité: *bien peu*, *très-peu*, *fort peu*. Quelques personnes ont le don de conseil, très-*peu* en ont le courage. (Mlle de Somery.)

— Il modifie aussi d'autres adverbes et des adjectifs. Être peu aimable, peu obligeant, peu gracieux, peu raisonnable. Chanter peu agréablement. S'acquitter peu convenablement, peu exactement d'un devoir. Des signes qui venaient à votre connaissance avec si peu d'ordre et de précision n'étaient propres qu'à vous faire faire des analyses fausses ou *peu* exactes. (Condill.) C'est pour cela que je les trouve ou fausses ou vaines, et que je suis *peu* curieux d'en obtenir le mérite au moins incertain. (G. Sand.)

— *Peu de*. loc. prépos. Il a *peu* de mérite, mais il connaît des gens qui en ont beaucoup. (La Bruy.) Pour qui sait choisir et se borner, il suffit d'une bibliothèque de *peu* de livres, d'une pharmacie de *peu* de remèdes, d'une cuisine de *peu* de ragoûts, et d'une société de *peu* d'amis. (***) L'amour a *peu* de part à ses ... soupçons. (Rac.) Avez-vous de mon cœur si *peu* de connaissance? (Id.)

Et l'art et le pouvoir d'affermir des cou...
Sont des dons que le ciel fait à *peu* de co... (CORNEILLE.)

— *Peu*, joint à la préposition *de* et suivi d'un substantif singulier, veut le verbe au singulier: *Peu de monde a su mon crime*, mais il veut le verbe au pluriel lorsqu'il est suivi d'un substantif pluriel: *Peu de personnes savent se suffire à elles-mêmes*.

— *C'est peu de chose*. C'est une chose ou une personne dont on doit faire peu de cas. C'est peu de chose que cela. C'est peu de chose que cet homme-là.

— *Peu de chose*. Se dit d'un léger obstacle. Cela tient à peu de chose. Il s'en faut peu de chose que cela ne convienne.

— *Mettre peu de chose, mettre peu*. Contribuer faiblement. Cet homme met peu dans la conversation, met peu de chose dans le commerce de la vie.

— *Dans peu*. loc. adv. Dans peu de temps. Dans *peu* tu te maries. (Boil.)

... Je veux dans peu payer la liberté
Pourvu qu'entre nous deux le prix soit arrêté. (MOL.)

— *Sous peu*. loc. adv. Bientôt. J'irai vous voir sous peu. Il viendra sous peu. Je publierai ce livre sous peu.

— *Peu à peu*. loc. adv. Il faut beaucoup de temps et d'efforts pour regagner *peu à peu* ce qu'un instant a ravi. (Bign.) Dans la plupart des hommes, les changements se font *peu à peu*. (Boss.) Dieu révèle *peu à peu* les secrets de sa sagesse. (Fléch.) Tout cela les arrache *peu à peu* à leurs faiblesses. (Mass. Simon de Nantua reprit *peu à peu* son air ordinaire et sa forme de conversation accoutumée. (De Juss.)

— *A peu près*. loc. adv. Par un conseil à *peu* près semblable, ce grand Dieu avait préparé un charme innocent au roi d'Angleterre dans les agréments infinis de la reine son épouse. (Boss.)

— *A peu de chose près*. loc. adv. Ces deux talents se ressemblent à peu de chose près.

— *Quelque peu*. loc. adv.

Qui décore une ve...
A dit un grave personnage,
La gardera pour soi, ... et quelque *peu* sage
Et chérit sa tranquillité. (ARNAULT.)

— *Tant soit peu*. loc. adv. Donnez-moi tant soit peu de cela. Si ce qu'on dit est tant soit peu véritable, il ne saurait être nouveau. Ne croyez pas que ces ennuyeuses et insupportables douleurs aient tant soit *peu* troublé sa grande âme. (Boss.)

— *En peu de*. loc. prépos. ellipt. pour En employant peu de. Voici en *peu de* mots ce que j'ai à dire de la plus pieuse des reines. (Boss.) Cette mort vient en *peu* de temps. (Fléch.)

— *Si peu, trop peu*. loc. adv. S'il est si ordinaire d'être vivement touché des choses rares, pourquoi le sommes-nous si *peu* de la vertu? (La Bruy.) Il leur en coûte si *peu* pour se concilier l'affection des peuples! (Mass.) C'était trop *peu* pour moi d'une telle victime. (Rac.) J'ai honte de me voir si *peu* digne de vous. (Id.) Si la mère a trop *peu* de santé pour être nourrice, le père aura trop d'affaires pour être précepteur. (J.-J. Rouss.)

— *Si peu de, trop peu de*. loc. prépos. Trop *peu* d'honneur pour moi suivrait cette victoire. (Corn.) Croyez-vous que mes yeux versent trop *peu de* larmes? (Rac.)

— *Si peu que, aussi peu que*. loc. comparat. Dieu les épargne si *peu*, qu'il ne craint pas de les sacrifier à l'instruction des hommes. (Boss.) Aussi *peu* capable de commettre une injustice que de la souffrir. (Fléch.)

— *Si peu que, aussi peu que*. loc. conj. En si petite quantité que. Si *peu* que vous donniez, vous pouvez faire beaucoup par l'exemple. (***)

Le plus lourd chansonnier de l'Opéra-Comique
Prête à son Apollon un air philosophique,
Et des vers sont charmants si peu qu'il ... (GILBERT.)

— *Si peu que rien*. loc. adv. Fort peu. Cette locution est encore d'usage dans le style familier.

— *C'est peu de*. Ce serait peu de les avoir jusqu'ici exhortés à la piété; il serait essentiel de leur montrer quelle est la piété de leur état. (Mass.) C'est *peu* d'être clair, il faut être précis. (Marm.) C'est *peu* de connaître la nécessité de mourir, l'importance même de bien mourir, si l'on n'en tire des motifs et des conséquences pour bien vivre. (Fléch.) C'est peu ... je t'ai chassé. (Rac.) Mais c'est *peu* d'être esclave, on le veut égorger. (Id.)

C'est peu de perdre en moi ce qui vous a charmé,
Vous me perdez, Atys, et vous êtes aimé! (QUINAULT.)

— *C'est peu que*. C'est *peu* que la corruption du siècle soit presque le seul ouvrage des grands et des puissants, les siècles à venir vous devront peut-être encore une partie de leur licence. (Mass.)

C'est peu qu'il ait sur moi remporté la victoire,
Malheureux! j'ai servi de ... (RAC.)

— *C'est peu que de*. Se dit pour C'est peu de, seulement il ajoute de l'énergie à la phrase. C'est *peu* que le vouloir, c'est *peu* que d'entreprendre. (Lalanne.)

— *Peu après*. loc. adv. J'irai vous voir peu après. Il sortit peu après.

— *Peu après*. ... ren la vis ... est reparti ... campagne.

— *Trop peu pour*. loc. ... Je vous estime trop peu pour ... vos paroles. Je tiens trop peu à l'inconstante estime des hommes pour leur sacrifier mes devoirs de conscience.

— *Pour peu que*. loc. conj. Pour peu qu'ils s'écartent au point fixe de ... le gouvernement ... Mass.) ... qu'on s'en ... (Ibid.)

— *Peu après que.* loc. conj. Peu après qu'il nous eut quittés.

— *Peu s'en faut que.* loc. conj. *Peu* s'en faut que Mathan ne m'ait nommé son père. (Rac.)

— On dit aussi *peu s'en faut*, sans y joindre la conjonction *que*. (Il) vous laissait à ses pieds, *peu* s'en faut, prosternée. (Rac.)

— Loc. prov. *Qui peu endure bien peu dure.* Il faut avoir beaucoup de patience si l'on veut vivre longtemps. ‖ *Paix et peu.* Des biens modiques possédés avec sécurité sont préférables à de grandes richesses dont la possession n'est pas assurée. ‖ *Peu et bon.* Se contenter de peu, pourvu que la chose soit bonne. ‖ *Peu ou prou, ni peu ni prou.* Peu ou beaucoup, ni peu ni beaucoup. Donnez-m'en peu ou prou. Je n'en ai ni peu ni prou.

PEU. s. m. Petite quantité. Un peu. Le peu. C'est un esprit fier, ardent, généreux, mais il lui manque un peu de prudence. Un peu d'obscurité ne déplaît pas aux esprits méditatifs. En faisant tous les jours régulièrement un peu, on parvient à faire beaucoup. L'homme qui possède un revenu médiocre donne un peu aux pauvres, afin de prouver que s'il était riche il leur donnerait beaucoup. Il vaut mieux avoir satiété par le *peu* que défaillance par le beaucoup. (Nic. Pasq.) Ce *peu* de terre couvre ces grands noms et ces grands mérites. (Fléch.) Il perd le *peu* de lustre qu'un *peu* de mémoire lui donnait. (La Bruy.) Jamais je n'eus si grand besoin de prudence, et jamais la peur d'en manquer ne nuisit tant au *peu* que j'en ai. (J.-J. Rouss.) Le *peu* de commerce que l'on faisait était désavantageux. (Volt.) Laisse-nous tromper pour un *peu* de temps la violence de notre douleur. (Boss.) Leurs intentions ne sont pas si pures qu'il n'y entre un *peu* de raison et de considérations humaines. (Fléch.) N'apprendra-t-il pas dans le cour au moins un *peu* de complaisance? (Id.) L'orgueil, pour un *peu* de temps, peut suppléer à la vertu. (Mass.) J'ose espérer beaucoup de mon *peu* de vaillance. (Corn.)

J'ai besoin d'un *peu* de solitude.
D'un *peu* de complaisance est-ce trop l'acheter? (Rac.)

Et de ce *peu* de jours si longtemps attendus,
Ah! malheureux, combien j'en ai déjà perdus! (Id.)

— *Un tant soit peu.* loc. subst. Donnez-m'en un tant soit peu. Laissez-moi seul un tant soit peu. Je veux vous accompagner un tant soit peu.

— *A peu près.* subst. Ce n'est qu'un à peu près.

— *Excusez du peu!* loc. fam. et iron. Se dit à quelqu'un qui se plaint qu'on ne lui donne pas assez, bien qu'on lui donne beaucoup, ou bien encore se dit par celui même qui trouve qu'on lui donne trop.

— Syn. comp. PEU, GUÈRE. *Peu* est simplement l'opposé de Beaucoup; *guère* [illegible] une quantité insuffisante.

PEUCÉDANE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des ombellifères. Ce sont des plantes herbacées dont quelques espèces croissent naturellement en France. Peucédane officinal. Peucédane de Paris. Peucédane d'Alsace.

PEUCÉDANÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au peucédane. ‖ PEUCÉDANÉES. s. f. pl. Famille de plantes ombellifères, qui a pour type le genre peucédane.

PEUCÉDANIN. s. m. et **PEUCÉDANINE.** s. f. Chim. Substance particulière, amère, aromatique, que l'on extrait de la racine du peucédane officinal, au moyen de l'alcool bouillant, et qui cristallise en aiguilles soyeuses, solubles dans les alcalis et les carbonates alcalins.

PEUCER (Gaspard), Savant du XVI^e siècle, ami et gendre de Mélanchthon, dont il a publié les œuvres, né en 1525, à Bautzen, mort en 1602.

PEUCÉTIE. Géogr. anc. Petite contrée de l'Italie méridionale, au Nord de l'Iapygie; capitale, Barium.

PEUCÉTIEN, IENNE adj. et s. Géogr. Habitant de la Peucétie. ‖ Qui appartient à la Peucétie ou à ses habitants.

PEUCIN, INE. adj. et s. Peuple sarmate ou germain, de la nation des Bastarnes.

PEUCYLE. s. f. Chim. Huile qui se forme lorsqu'on distille avec la chaux le produit obtenu en traitant l'essence de térébenthine par l'acide chlorhydrique. On la nomme aussi Camphène.

PEUGNE. s. f. Pêche qui se fait en mer le long de la côte.

PEUILLE. s. f. (pr. *peu-ye*). Techn. Morceau de metal qu'on réserve pour les essais.

PEULE. s. f. Mar. Vide sous les bouts des pièces à eau.

PEULVAN s. m. Antiq. celt. Pierre celtique entièrement debout. On voit des *peulvans* dans l'ouest de la France; ce sont des monuments druidiques.

PEUMO s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des [illegible], qui croissent dans le Chili.

PEUPLADE. s. f. (rad. *peuple*). Nombre d'habitants qui passent d'un pays dans un autre. Envoyer une peuplade dans un pays.

— [illegible] quelque peuplade.

— *Envoyer une peuplade dans un pays.* Y envoyer, y établir une peuplade, une colonie.

— [illegible] Peu nombreuses [illegible] d'hommes fixés [illegible] civilisés. [illegible] peuplades de l'intérieur de l'Afrique. Il fallait gagner l'affection des *peuplades* errantes ou sédentaires dans ce vaste espace. (Raynal.)

— Animaux vivant en société.

Tels ces nombreux essaims d'abeilles bourdonnantes
En grappes font sortir leurs *peuplades* volantes.
(DELILLE.)

— Se dit aussi du frai, de l'alvin, et de tous les petits poissons dont on empoissonne un étang, un vivier.

PEUPLE. s. m. (du lat. *populus*, même signif.) Multitude d'hommes habitant un même pays et vivant sous les mêmes lois. Le peuple juif. Le peuple romain. Les peuples du Nord. Les peuples d'Orient. Les peuples du Midi. Les peuples civilisés. Les peuples barbares. Les peuples anciens. Les peuples modernes. Tous les peuples de la terre. De tous les *peuples* du monde, le plus fier, et le plus hardi, le plus avisé, le plus laborieux, a été le *peuple* romain. (Boss.) Les Morlaques passaient pour les *peuples* les plus farouches de la terre. (Volt.) Si vous n'avez pas vu régner les lois, vous les avez vues du moins exister encore; vous avez appris à quels signes on reconnaît cet organe sacré de la volonté d'un *peuple*. (J.-J. Rouss.) Un *peuple* esclave tient à sa constitution par l'esprit de servitude, comme un *peuple* libre par le sentiment de sa liberté. (B. de St-P.) Un *peuple* conquis reste tellement attaché à sa constitution, quand il la trouve bonne, qu'il y soumet quelquefois le *peuple* conquérant. (Id.) Un peu de désenchantement avait donc succédé à cet engouements inouï pour la paix, qui, six mois auparavant, avait saisi subitement le *peuple* anglais, *peuple* tout aussi sujet à l'engouement que le *peuple* français. (Thiers.) Lorsque Jésus vint sur la terre, toutes les religions étaient mortes, et tous les *peuples* étaient mourants. (A. Martin.)

— Réunion de sujets, par opposition à Souverain. Le conducteur d'un grand peuple. Les oppresseurs des peuples. Que de *peuples* sacrifiés à l'idole de leur orgueil. (Mass.) Ses profusions ne coûtèrent rien à son peuple. (Fléch.) Le souverain n'est lui-même que le père et le pasteur du *peuple*. (Id.) L'état d'un roi constitutionnel gouvernant un *peuple* libre est le plus majestueux de tous les états. (Dumouriez.) Sous un maître, en politique, le seul mot de droits du *peuple* est un blasphème, un crime. (Bonaparte.) Il en est du *peuple* comme de quelques oiseaux, que des maîtres inhumains privent de la vue, pour qu'ils chantent sans distraction. (Salgues.) Sur cent *peuples* nouveaux Bérénice commande. (Rac.) Faire trembler partout les *peuples* sous sa loi. (Corn.) Il est à souhaiter que la postérité apprenne qu'un des moins grands souverains de l'Europe a été celui qui a fait le plus de bien à son *peuple*. (Volt.)

— On dit souvent dans ce sens *les peuples* pour peuple au singulier Sage et absolu comme il était, on ne voit pas ce qu'il pouvait craindre de ses *peuples* qui l'adoraient. (Boss.) [illegible] besoin de se précautionner pour la sûreté de sa vie, car il a toujours autour de lui la plus sûre garde, l'amour des *peuples*. (Fén.) Il polissait ses *peuples*, et il était sauvage. (Volt.) Alexiewitz était glorieux d'avoir civilisé ses *peuples*. (Id.)

— Hist. fr. Se disait autrefois en France de l'état général de la nation, simplement opposé à celui des grands, des nobles et du clergé. Il comprenait les laboureurs, les ouvriers, les artisans, les négociants, les financiers, les gens de loi, les gens de lettres. Le peuple était représenté aux états généraux.

— *Souveraineté du peuple.* Principe par lequel on reconnaît que l'origine des pouvoirs politiques réside dans la nation, qui, en créant ou réformant le pacte social, remet l'exercice de cette souveraineté entre les mains des hommes qu'elle choisit et aux conditions qu'elle leur impose. Ce principe, opposé à celui de la *souveraineté de droit divin*, fut proclamé le 15 [illegible]bre 1792 par la Convention nationale.

— *Orateur du peuple.* Qualification donnée, pendant la Révolution française, aux chefs des attroupements populaires qui se faisaient admettre à la barre de la Convention, et y prenaient la parole au nom du peuple de Paris. ‖ *Ennemi du peuple.* Qualification que les terroristes donnaient aux hommes qu'ils voulaient perdre dans l'opinion publique et faire monter à l'échafaud.

— Partie la plus nombreuse et la moins distinguée d'un pays, d'une ville; classe inférieure, peu fortunée; masse des ouvriers, des journaliers, des prolétaires, etc. Ces têtes si fortes et si hardies, ces femmes si polies et si spirituelles, toutes méprisent le *peuple*, et ils sont peuple. (La Bruy.) Il a retenu en sa faveur les esprits toujours partagés d'opinions et de sentiments, les grands et le *peuple*. (Id.) Quand le *peuple* est en mouvement, on ne comprend pas par où le calme peut y rentrer. (Id.) Le *peuple* est comme la mer, sujet à tous vents. (Nic. Pasq.) Les avantages ou les malheurs du moment sont les seuls capables de mettre le *peuple* en action. (Trad. de Schiller.) Le *peuple* est incapable d'entendre ses intérêts. (F. Lamennais.) La distance qu'il y a de vous au *peuple* le leur montre dans un point de vue si éloigné, qu'ils le regardent comme s'il n'était pas. (Mass.) Vous laissez au simple *peuple* le soin de servir Dieu. (Id.)

Pensez-ils [illegible] que les plus saintes lois,
Maîtresses du vil *peuple*, obéissent aux rois. (Rac.)

[illegible] *peuple* et regardez les [illegible]
(BOILEAU.)

Je sais quel est le *peuple*, on le change en un jour,
Il prodigue aisément sa haine ou son amour. (VOLT.)

— *Un homme du peuple.* Un homme du commun.

— Se dit de la classe du public la moins instruite, la moins éclairée, la plus portée à se laisser diriger par les préjugés. Se jouer de la crédulité du peuple. Le *peuple*, toujours singe et imitateur des riches, va moins au théâtre pour rire de leurs folies, que pour les étudier, et devenir encore plus fou qu'eux en les imitant. (J.-J. Rouss.) Le *peuple* n'est pas content quand on ne fait rire que l'esprit: il faut le faire rire tout haut; et il est difficile de le réduire à aimer mieux des plaisanteries fines que des équivoques fades. (Volt.)

— Multitude, foule, sans distinction de rang ni d'état. Une grande affluence de peuple. Le peuple se pressait avidement sur ses pas.

Tel d'un vaste palais, qu'inonde leur présence,
S'écoulent par torrent les flots d'un *peuple* immense.
(MOLLEVAUT.)

— Fig. Grand nombre, quantité considérable. Ce *peuple* de domestiques que la vanité a multiplié à l'infini. (Mass.) Un *peuple* d'importuns qui fourmillent sans cesse. (Boil.) Plus loin des *peuples* d'ouvriers reçoivent le coton des Indes, le filent, le tissent et lui impriment les plus vives couleurs. (A. Martin.) D'un *peuple* de valets je marchais entouré. (Léger.)

Qui pourrait cependant t'exprimer les cabales
Que formait en ces lieux ce *peuple* de rivales? (RAC.)

Ici, loin du tumulte, aux devoirs les plus saints,
Tout un *peuple* naissant est formé par mes mains. (ID.)

Voyez-vous déjà paraître
Tout ce *peuple* de beautés,
Esclave des voluptés
D'un amant qui parle en maître? (ID.)

— Dans le langage poétique. *Le peuple des tombeaux, le peuple des ombres.* Les morts.

Ainsi Rhadamanthe aux traits sombres,
Balançait l'urne de la mort,
Sur le *peuple* muet des ombres
Prononçait les arrêts du sort. (GRESSET.)

Il Orphée chantait: attiré de leurs retraites sombres,
Autour de lui volait le vain *peuple* des ombres.
(LA HARPE.)

— *Le peuple des cieux, le peuple brillant des étoiles.* Se dit pour La multitude des étoiles.

La courrière des nuits, perçant de sombres voiles,
Traîne à pas inégaux son cours silencieux;
Au loi marquée sa route, et d'un *peuple* d'étoiles
Tu sèmes la plaine des cieux. (CHÉNIER.)

— Se dit des animaux, des végétaux, etc. Le *peuple* ailé frémit; le coq chante et m'appelle. (Lalanne.) Le *peuple* singe un jour voulait élire un roi. (La Font.)

Le *peuple* aérien dont la vive allégresse
Chante la liberté, la joie et la tendresse. (ROSSET.)

Et les humbles tribus, le *peuple* immense d'herbes,
[illegible] superbes,
N'ont-ils pas leurs beautés et leurs bienfaits divers? (DELILLE.)

Un *peuple* de faisiers croissait sous l'ombrage
D'un vieux chêne dont le feuillage
Opposait un rempart aux fougueux aquilons. (ID.)

— A été employé même en parlant de choses inanimées.

. . . Au sein d'un vaste enclos
Apparut tout à coup aux regards du héros,
Sous cent aspects divers et cent formes savantes
Un *peuple* ingénieux de machines mouvantes.
(THOMAS.)

— Frai, alevin, menu poisson dont on peuple un étang. Mettre du peuple dans un étang.

— Rejeton qui pousse au pied des arbres et des plantes bulbeuses.

— Adjectiv. Faut-il opter? je ne balance pas, je veux être *peuple*. (La Bruy.) Rien n'est souvent plus *peuple* qu'une assemblée nombreuse. [illegible] Vanter son ami, cela est trop *peuple*; [illegible] son ennemi, le porter aux nues, voilà le beau. (Mariv.) Ce qui n'est pas *peuple* est si peu de chose, que ce n'est pas la peine de le compter. (J.-J. Rouss.)

— *Air peuple.* Air commun, vulgaire. Avoir l'air peuple.

PEUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Peupler. S'empl. adjectiv. Les campagnes mieux *peuplées* et mieux cultivées offrent moins de ronces et plus de récoltes. (Reyn.) Il n'y a presque point de prairies dans la Chine, qui est si *peuplée*. (B. de St-P.) Il n'est que trop commun dans les États très-*peuplés* d'ignorer ce que vaut un homme, tandis qu'on le sait à merveille dans les États qui le sont le moins. (La Harpe.) Les pays les plus *peuplés* furent sans doute les climats chauds où l'homme trouva une nourriture facile et abondante. (Volt.)

— *Peuplé de.* La face du monde est *peuplée* ou plutôt surchargée d'êtres vivants et sensibles, parmi lesquels l'homme règne en dominateur. (Virey.) L'univers est *peuplé* d'une infinité de mondes et de tourbillons qui naissent, périssent et se reproduisent sans interruption. (Barth.) Tout l'Olympe est *peuplé* de héros amoureux. (Volt.)

Il peut, dans son jardin tout *peuplé* d'arbres verts,
Receler le printemps au milieu des hivers. (BOILEAU.)

[illegible] tous les champs voisins *peuplés* de myrtes verts
N'ont jamais ressenti l'outrage des hivers. (VOLT.)

— Se dit en parlant des animaux. Une forêt peuplée de gibier. Un étang peuplé de carpes, de brochets, de tanches. L'air est rempli des oiseaux les plus rares; les bocages, les prairies, sont *peuplés* de troupeaux venus des régions étrangères. (X. Marmier.) Les sciences, les arts, la philosophie et les [illegible] ne tardent pas [illegible]

Elle sera *peuplée* de bêtes féroces, elle n'aura pas beaucoup changé d'habitants. (J.-J. Rouss.)

PEUPLEMENT. s. m. (rad. *peuple*). Action de peupler; résultat de cette action. Le peuplement de la terre. Le peuplement d'une contrée.

— Écon. rur. Action de peupler un étang une basse-cour, un colombier.

PEUPLER. v. a. 1^re conj. (rad. *peuple*). Remplir de peuple, d'habitants, établir une multitude d'habitants en quelque pays. Peupler une île déserte, un pays abandonné. Romulus peupla Rome de gens ramassés sans choix. Le czar s'obstina à *peupler* un pays qui semblait n'être pas destiné pour des hommes. (Volt.) Se peut-il qu'on demande encore d'où sont venus les hommes qui ont *peuplé* l'Amérique. (Id.)

— Remplir d'habitants par la voie de la génération. La famille de Noé peupla la terre après le déluge universel.

. . . Pour *peupler* les États
Les pauvres gens valent mieux que les princes.
(VOLTAIRE.)

— Augmenter, accroître la population.

— Habiter en grand nombre. Les hommes qui *peuplent* cette solitude se recrutent principalement parmi ceux qui ont le mieux connu la société, et qui ont occupé des rangs élevés dans l'État. (A. de Cust.) Rebâtissez son temple et *peuplez* vos cités. (Rac.)

Pan, Diane, Apollon, les faunes, les sylvains,
Peuplent ici vos bois, vos vergers, vos montagnes.
(J.-B. ROUSS.)

— Absol. Toutes les nations ne peuplent pas également.

— Fig. Remplir. Les marâtres font déserter les villes et les bourgades, et ne *peuplent* pas moins la terre de mendiants, de vagabonds, de domestiques et d'esclaves, que la pauvreté. (La Bruy.) C'est la religion qui a montré à la terre le véritable sage; elle n'a pas borné toute sa gloire, comme la philosophie, à essayer d'en former à peine un dans chaque siècle; elle en a *peuplé* les villes, les empires, les déserts. (Mass.) O toi, qui de l'espace as *peuplé* les déserts. (St-Lamb.)

— Mettre un certain nombre d'animaux dans un lieu pour qu'ils s'y reproduisent et y multiplient. Peupler un étang, un colombier, une garenne, c'est-à-dire, mettre beaucoup de petits poissons dans un étang, beaucoup de pigeons dans un colombier, des lapins dans une garenne.

— Dans un sens analogue, se dit des animaux tant qu'ils habitent un lieu. Voici les principaux objets que nous offre le vaste empire de la mer: des milliers d'habitants de différentes espèces en *peuplent* l'étendue. (Buff.)

Tu dis, et dans l'instant des milliers d'animaux
Reçurent l'existence et *peuplèrent* les eaux. (DELARD.)

— Neutral. Multiplier. Il n'y a pas de poisson qui peuple autant que la carpe. De tous les animaux il n'y en a pas un seul qui peuple tant que le lapin.

— Constr. Garnir un vide de pièces de bois espacées à une égale distance. Peupler de poteaux une cloison. Peupler le solives un plancher.

— Peint. *Peupler un tableau.* Y faire entrer beaucoup de figures.

— SE PEUPLER. v. pron. Être peuplé, augmenter en population. Partout où les rayons du soleil peuvent échauffer la terre, sa surface se vivifie, se couvre de verdure et se *peuple* d'animaux. (Buff.) Les bocages se *peuplent* de musiciens charmants. (A. Martin.)

PEUPLERAIE. s. f. (rad. *peuplier*). Agric. Lieu planté de peupliers.

PEUPLIER. s. m. (du lat. *populus*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, apétales, de la famille des amentacées. Les peupliers sont de grands et beaux arbres qui se plaisent dans les lieux frais et humides, qu'on cultive pour ornement, et à cause de leur bois très-blanc, qui s'emploie à divers usages. Ils croissent très-rapidement et s'acclimatent avec facilité. On divise les espèces de ce genre en *peupliers blancs*, dont les feuilles sont blanches et pour ainsi dire argentées sur la face inférieure, et en *peupliers noirs*, dont les feuilles sont brunes. Peuplier blanc. Peuplier noir. Peuplier tremble. Peuplier d'Italie, de Virginie. Peuplier odorant ou baumier. L'écorce du peuplier est employée en Russie pour l'apprêt des maroquins. Une allée de peupliers. Le vert du *peuplier* combat celui du chêne. (Delille.) Les *peupliers* sont de beaux arbres qui croissent rapidement, et dont le feuillage, que le moindre zéphyr agite avec un frémissement léger, anime par sa mobilité les paysages dont ils font l'ornement. (Loiseleur-Deslongch.) Le *peuplier* aux feuilles tremblantes et murmurantes imite le mouvement et le gazouillement des eaux. (B. de St-Pierre.)

Je me plais au doux bruit d'un *peuplier* mouvant
Qui sur le bord des eaux frémit au gré du vent.
(CASIMIR DELAVIGNE.)

L'aune et le *peuplier* amoureux des rivages
Couronnent les [illegible] eaux de leurs pâles feuillages.
(ROSSET.)

— Myth. D'antiques souvenirs se rattachent au peuplier. Les Grecs l'avaient consacré à Hercule. Homère le peint ombrageant la [illegible] sacrée des nymphes. Qui ne se rappelle les tendres sœurs de l'imprudent Phaéton transformées en peupliers? Lorsque Hercule arracha Cerbère de l'empire des morts, il se couronna des feuilles du peuplier blanc, qui croissait sur les rives de l'Achéron. C'est le [illegible]

de ses feuilles. Les Saliens, quand ils sacrifiaient à Hercule, et les athlètes, qui cherchaient à l'imiter, se plurent à porter des couronnes de son arbre chéri. Souvent aussi le peuplier parait la tête des bacchantes, sans doute parce que, comme l'ormeau, il servait ordinairement de support à la vigne.

PEUPLIÈRE. s. f. Bot. Espèce de champignons qui vivent sur les peupliers et que l'on mange en Italie.

PEUR. s. f. (du lat. *pavor*, fait de *pavere*, trembler). Vive et subite appréhension; mouvement de l'âme qui lui fait éviter ou craindre un objet qu'elle croit nuisible. Peur extrême. Grande peur. Peur ridicule. Trembler de peur. Mourir de peur. Tout ce qui me fait *peur* m'amuse au dernier point. (C. Delav.) La *peur* grossit les objets. (Agniel.) Dans la *peur*, réfléchit-on? Lenoble.) La *peur* chez les méchants tient lieu de probité. Rigaud.) Lorsqu'on a *peur* on est fort doux. (Volt.) Quand on a *peur* tout orgueil s'humanise. (Id.)

. . . . La plus forte passion
C'est la *peur*: elle fait vaincre l'aversion,
Et l'amour quelquefois, quelquefois il la dompte.
LA FONTAINE.

— *Peur de*, suivi d'un nom. Avoir peur de quelqu'un. Avoir peur d'un serpent, d'un tigre, d'un lion. Avoir peur du danger. Il ne faut pas haïr les méchants, mais il est bien permis d'en avoir peur. Pour peu que l'on aime, on a *peur* de son ombre. (La Chauss. Le tigre déchire sa proie, et dort; l'homme devient homicide, et veille: il cherche les lieux déserts, et cependant la solitude l'effraye; il se traîne autour des tombeaux, et cependant il a *peur* des tombeaux. (Chateaub.)

— *Peur de*, suivi d'un infinitif. Avoir peur de mourir. Avoir peur de se battre. Avoir peur de passer un fleuve à la nage. As-tu peur de *mourir?* (Corn.)

— Timidité, poltronnerie. Eh! la *peur* se corrige-t-elle! La Font.) La bravoure évite plus de périls que la *peur*. (Ségur.)

— Se dit par exagération au lieu de Crainte. J'ai peur, j'ai bien peur de ne pas réussir. J'aurais peur de vous gêner. Leur conduite est toujours franche et ouverte, parce qu'ils n'ont pas *peur* que leurs actions démentent leurs discours. (J.-J. Rouss.)

— *Être mis à faire peur*. Porter un habillement laid ou ridicule. Si je reste dans un équipage à faire *peur*, personne ne me reconnaîtra plus. (J.-J. Rouss.)

— *A faire peur*. loc. adv. Extrêmement. Être laid à faire peur. On a dit de Fénelon et de Voltaire qu'ils avaient de l'esprit à faire peur.

— *De peur de*. loc. prépos. De peur de s'égarer. De peur d'être attaqué en pleine nuit. De peur de surprise.

— *De peur que*. loc. conj. De peur qu'on ne succombe sous le nombre. Écoute-moi donc tandis qu'il est temps, de *peur* qu'après avoir passé la moitié de ta vie à déplorer mes fautes, tu ne passes l'autre à déplorer les tiennes. J.-J. Rouss.

Si j'ai besoin de vous de *peur* qu'on me contraigne,
J'ai besoin que le roi, qu'elle même ne craigne.
CORNEILLE.

Il faudrait, pour que la phrase fût exacte, *qu'on ne me contraigne*... La suppression du *ne*, dans le cas où il est d'usage, est une licence qui n'est permise que quand la force de l'expression la fait pardonner. (Volt.)

— Loc. prov. *Il n'y a point de médecin de la peur*. La peur est un mal incurable.

— Syn. comp. PEUR. FRAYEUR. TERREUR. Ces trois expressions marquent par gradations les divers états de l'âme plus ou moins troublée par la vue de quelque danger. Si cette vue est vive et subite, elle cause la *peur*; si elle est plus frappante et plus réfléchie, elle produit la *frayeur*; si elle abat notre espérance, c'est la *terreur*.

PEURBACH (George). Astronome renommé, né en 1423 près de Lintz, en Autriche, mort en 1461.

PEUREUX, EUSE. adj. Susceptible de frayeur, sujet à la peur; craintif, timide par caractère, par habitude. Un enfant peureux. Une femme peureuse. Le lièvre est un animal peureux.

— Qui manque de résolution, de décision, d'énergie; qui hésite, qui tâtonne.

— Substantiv. Un peureux. Une peureuse. Vous êtes un peureux. Les peureux ont toujours le mot de courage à la bouche; à les entendre ce sont les braves.

— Fam. Un grand peureux. Un petit peureux. Faire le peureux.

PEUSINIEN. s. m. Antiq. gr. Archer de la garde des archontes, à Athènes. Les personnages étaient les gardes établis par un certain Peusinus.

PEUT-ÊTRE. adv. Il marque la possibilité d'une chose. Il viendra peut-être. Il viendra peut-être. Peut-être le sage ne vous désirez. [illegible] (Boil.)

Peut-être par les bruits de cette heureuse paix,
Narbas ramène un fils si cher à nos souhaits. VOLT.)

— [illegible]

prime. Sa pensée est celle-ci: *Ne m'attendez pas, car sûrement, bien certainement je ne pourrai pas y aller*. Mais celui qui dit: *Ne m'attendez pas, car je ne pourrai peut-être pas y aller*, annonce d'une façon dubitative, incertaine, que l'action dont il parle pourra ne pas avoir lieu; il ne dit pas tout à fait que la chose ne se réalisera pas; il exprime seulement qu'il peut en être empêché, dans la prévision de tels ou tels obstacles. D'ailleurs cet emploi est justifié par l'autorité de nos meilleurs écrivains aussi bien que par l'usage. Il n'y a *peut-être* pas de roi qui ne puisse être venu d'une esclave, ni d'esclave qui ne puisse être descendu d'un roi. (La Mothe le Vayer.) Mon Apollon m'a secouru ce matin, et, dans le temps que j'y pensais le moins, m'a fait trouver sur mon chevet deux lettres qui, au défaut de la mienne, pourront *peut-être* vous amuser agréablement. (Boil.) Ce qu'on pourrait encore reprocher *peut-être* à ce songe, c'est qu'il ne sert de rien dans la pièce. (Volt.) Il y a bien de la différence entre n'être pas pour Jésus-Christ et le dire, ou n'être pas pour Jésus-Christ et feindre de l'être. Les premiers pourraient *peut-être* faire des miracles, non les autres. (Pasc.) Puisqu'il n'est point de jouissance de cœur, des sens, de l'esprit, de l'imagination, que l'on puisse suppléer à force de richesses, *peut-être* même aucune que l'on ne puisse obtenir sans leur secours, il est démontré, ce me semble, que la richesse ne saurait être regardée comme un premier moyen de bonheur. Dider.) Les princes se privent du plus pur, *peut-être* de l'unique plaisir qu'ils puissent goûter. (Dict. des max.) Si nous n'étions attachées à vous que par le devoir, nous pourrions quelquefois l'oublier: si nous n'y étions entraînées que par le penchant, *peut-être* un penchant plus fort pourrait l'affaiblir. (Montesq.) *Peut-être* que cet argent et mes services pourront quelque jour obtenir de vous ce que je n'ose vous demander. (Id.) Oh çà, mon fils, j'ai une nouvelle à vous apprendre; la présence du musicien ne gâtera rien et *peut-être* pourra-t-il nous être utile. (Regnard.) Cela pourrait *peut-être* arriver aisément. (Id.)

Moitié Français, moitié Romain,
Je pourrais peut être conquer [illegible]. REGNARD.

— *Peut-être que*. loc. conj. Peut-être qu'il viendra.

— Substantiv. Un peut-être. Le peut-être. Se fonder sur un peut-être. L'homme sage ne se repose jamais sur un peut-être. Je ne fais pas grand fonds sur la foi d'un *peut-être*. (Quinault.) ‖ Pl., des *peut-être*.

PEUTINGER (Conrad). Savant antiquaire, né en 1465 à Augsbourg, où il était président du sénat, et où il mourut en 1547. V. PEUTINGÉRIEN.

PEUTINGÉRIEN, ENNE. adj. Archéol. Qui appartient à Peutinger. ‖ *Carte* ou *table peutingérienne*. Carte fort ancienne qui représente les routes militaires de l'Occident, sous Théodose, et qui fut trouvée dans les papiers de Conrad Peutinger, d'Augsbourg, à qui elle avait été remise au commencement du XVI siècle par Conrad Celtès, qui l'avait lui-même trouvée dans un couvent des bénédictins de Tegernsée.

PÉVARONES. s. m. pl. Comm. Grains de poivre confits dans du vinaigre.

PEXISPERME s. m. Bot. [illegible] la famille des conifères ou des [illegible] naire des côtes de Sicile [illegible] établir un genre qui a pour caractère [illegible] stance charnue, [illegible] à bords obtus, à angles obtus [illegible].

PEYCHAWER ou **PICHAOUER**. Géogr. Ville de l'Afghanistan; 100,000 hab. On écrit aussi *Peshawer*.

PEYRAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Gourdon (Lot); 1,000 hab.

PEYRE (Marie-Joseph). Architecte, né à Paris [illegible] 1730, mort en 1785, se fit connaître par une grande hardiesse de composition, et opéra dans son art une révolution avantageuse [illegible] effectua dans la peinture.

PEYREHORADE. Géogr. Ville de France sur le Gave de Pau (Landes); 3,000 hab.

PEYRELEAU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Carcassonne (Aude); 1,000 hab.

PEYRIAC-MINERVOIS. Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. de Carcassonne (Aude); 1,300 hab.

PEYROLLES. Géogr. Ch.-l. de cant. sur la Durance, arr. d'Aix (Bouches-du-Rhône); [illegible] hab.

PEYROUSIE s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des iridées, formé pour plusieurs espèces [illegible]. Peyrousie [illegible] marbrée.

PEYRUIS. Géogr. Ch.-l. de cant. sur la Durance, arrond. de Forcalquier (Basses-Alpes); 800 hab.

PEZADE. s. f. Anc. cout. Droit de commune paisson. V. PAISSON.

PÉZÉNAS. Géogr. Ch.-lieu d'arr. (Hérault), 8,000 hab.

PEZARO. Géogr. V. PESARO.

PEZIZE. s. f. Bot. Genre de champignons qui [illegible] d'Europe, [illegible] quarante [illegible] de Paris [illegible] Pezize tubéreuse. Pezize [illegible]

brune. Pezize couronnée. On l'appelle aussi *coccigrue*.

PEZIZÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une pezize. ‖ PEZIZÉES. s. f. pl. Famille de champignons qui a pour type le genre pezize.

PEZIZOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Synon. de PEZIZÉ.

PFALZGRAVE. s. m. Hist. Titre des comtes du palais de l'empire d'Allemagne.

PFENNING. s. m. Métrol. Monnaie de compte d'Autriche, le quart du kreuz, et valant, au pair, un centime. ‖ C'est aussi le nom d'une monnaie de menu compte dans le Brunswick et le Hanovre, à Hambourg et à Lubeck, etc., etc.

PFLUG. s. m. Métrol. Mesure agraire employée dans le Danemark. Le pflug vaut 177 ares 7432.

PFORZHEIM. Géogr. Ville du grand-duché de Bade; 5,500 hab.

PHACÉE. Général de Phacéias, roi d'Israël, conspira contre lui, le tua, régna à sa place, l'an 758 av. J.-C., commit mille impiétés, et fut renversé du trône par Osée, l'an 738.

PHACÉIAS. Roi d'Israël, fils et successeur de Manahem, l'an 760 av. J.-C., régna deux ans dans le crime, et fut tué par son général Phacée.

PHACÉLIE. s. f. (du gr. φάκελλος). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétales, de la famille des borraginées, comprenant plusieures plantes d'Amérique.

PHACIDIACÉ, ÉE. adj. (rad. *phacidie*). Bot. Qui ressemble à une phacidie. ‖ PHACIDIACÉES. s. f. pl. Famille de champignons de la classe des pyrénomicètes, qui a pour type le genre phacidie.

PHACIDIÉ, ÉE. adj. Bot. V. PHACIDIACÉ.

PHACIDIE. s. f. (du lat. *phacidium*; fait du gr. φακός, pustule; εἶδος, forme). Bot. Genre de champignons, type de la tribu des phacidiacées, comprenant les espèces qui vivent sur les feuilles et les écorces des arbres. Phacidie du pin. Phacidie du dattier.

PHACITES. s. f. pl. Foss. Nom donné aux nummulites.

PHACOCHÈRE s. m. (ét. gr., φακός, verrue, χοῖρος, cochon; littéral., *cochon portant une verrue*). Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des pachydermes, comprenant des espèces de cochons qui ressemblent par leurs formes extérieures au sanglier commun: seulement ils sont plus lourds, plus trapus, et d'une plus grossière figure que lui.

PHACOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., φακός, lentille; εἶδος, ressemblance). Didact. Qui a une forme lenticulaire.

— Anat. *Corps phacoïde*. Le cristallin, à cause de sa forme lenticulaire.

PHACORHIZE. s. f. [illegible] Bot. Genre [illegible]

PHACOSE. s. f. (rad. φακός, lentille). Pathol. Tache noire sur l'œil.

PHACOTE. s. m. (rad. gr. φακός, grattoir). [illegible]

PHÆCASIE. s. f. [illegible] Antiq. [illegible] les anciens [illegible]

PHÆCASIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, [illegible] environs de Paris.

PHAÉTON ou **PHAÉTHON**. Myth. Fils d'Apollon et de Clymène, une des Océanides, fut aimé de Vénus; obtint du Soleil de conduire pendant un jour le char de la lumière, [illegible] terre, qui se plaignit à Jupiter; celui-ci foudroya [illegible] et le précipita dans l'Éridan.

[illegible]

— La Fontaine a dit [illegible] *Phaéton d'une voiture à foin*, [illegible] charretier.

— Astron. La constellation du Cocher.

— Techn. Espèce de petite calèche [illegible] légère et découverte [illegible] par [illegible] char que conduisait Phaéton. Ce sont ordinairement de jeunes élégants qui se servent de ces sortes de voitures [illegible] eux-mêmes avec rapidité; les dangers qu'ils courent [illegible] sion plus sensible.

PHAÉTON. s. m. Ornith. Nom scientifique [illegible] *paille-en-queue*. Les phaétons constituent la famille les totipalmes, dans l'ordre des palmipèdes; ils [illegible] *Oiseau des tropiques*.

PHAÉTONTIADES [illegible] *Phaéton*-

ci-a-des; rad. *Phaéton*). Myth. Sœurs de Phaéton, qui furent changées en peupliers, après avoir pleuré longtemps la mort de leur frère.

PHAÉTUSE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de la famille des corymbifères, ayant pour type la phaétuse d'Amérique.

PHAGÉDÈNE. s. f. (ét., V. PHAGÉDÉNIQUE). Anc. médec. Appétit immodéré. ‖ Ulcère qui ronge les chairs.

PHAGÉDÉNIQUE. adj. des 2 g. (du g. φαγέδαινα, faim dévorante; rad. φάγω, je mange). Il se disait anciennement d'un appétit immodéré. ‖ Il signifie proprement aujourd'hui, qui ronge, qui corrode. Ulcères phagédéniques. ‖ *Substances phagédéniques*. Substances qu'on emploie pour consumer les chairs fongueuses.

PHAGÉDIANE. s. m. Pathol. Synonyme inusité de Phagédène.

PHAGÉSIES. s. f. pl. (du gr. φάγω, manger). Antiq. Fêtes de Bacchus dans lesquelles on faisait de grands festins. On les nommait aussi *phagesiposies*.

PHAGNALE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, comprenant plusieurs arbustes.

PHAIE. Myth. Laie qui infestait le territoire de Crommyon, dans la Corinthide, et qui fut mère du sanglier de Calydon.

PHAIE. s. f. Bot. Syn. de Limodore.

PHAIOFNÉE. s. f. Relat. Navire en usage au Japon pour la promenade des grands. On écrit aussi *pai-fnée*.

PHALACRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des érotyles ou clavipalpes.

PHALACROLOME. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées astérées.

PHALACROSE. s. f. (du gr. φαλακρός, chauve). Médec. Chute des cheveux; alopécie calvitie.

PHALANGE. s. f. (du gr. φάλαγξ, même signif). Antiq. milit. Chez les Grecs, tout corps d'armée quelconque rangé dans un ordre compacte, quelle que fût la profondeur des ailes, jusqu'à l'époque de la puissance macédonienne. Chez les Athéniens, il y avait deux sortes de phalanges, celle des *oplites*, infanterie pesante, qui avait 4,096 hommes; et celle des *peltastes* et des *psilites*, infanterie légère, qui n'avait que 2,048 hommes. Phalange simple, double, triple, quadruple. Phalange octuple. Front de phalange. Corps de phalange.

— *Phalange macédonienne*. Premier corps régulier organisé sous ce nom par Philippe, et forte de 16,000 hommes, rangés sur seize rangs, tellement pressés, que les piques du cinquième dépassaient le front [illegible] première [illegible]. La phalange macédonienne d'Alexandre, [illegible] par Arrien, ne se composait que de 4,096 phalangistes [illegible]

— Par extens. et dans le style élevé, il [illegible] aujourd'hui de tout corps d'armée, et particulièrement d'un corps d'infanterie. [illegible] avez souffert. (Napol.)

[illegible]

— Anat. [illegible] Dans le système de Fourier. Commune sociétaire [illegible] pour les travaux de ménage, [illegible] culture, d'industrie, d'art et de science, d'éducation, d'administration. La population de la phalange doit être de 1,500 à 1,800 individus; [illegible] rétribués en raison composée du capital, du travail et du talent. La phalange doit s'établir pacifiquement, et en respectant toutes les institutions et tous les intérêts existants. V. PHALANSTÈRE.

— Ent. m. S'emploie comme synonyme [illegible]

PHALANGER s. m. Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des marsupiaux, [illegible] frugivores, [illegible] nante, couverte de poils, qui vivent sur les arbres, où ils cherchent [illegible] jambes, et au moyen de laquelle l'animal se soutient en l'air quelques instants, quand il saute d'un arbre à un autre.

PHALANGÈRE s. f. Bot. Genre de plantes

monocotylédones, de la famille des asphodélées, comprenant des plantes herbacées, dont quatre espèces croissent en France.

PHALANGETTE. s. f. Anat. La troisième et la plus petite des trois phalanges des quatre derniers doigts, la seconde des deux phalanges du pouce, celle qui termine les doigts et le pouce et qui porte l'ongle. On l'appelle aussi *phalange unguifère.*

PHALANGETTIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rapport aux phalangettes ou troisièmes phalanges des doigts ou des orteils. Muscle tibio-sous-phalangettien, cubito-phalangettien, radio-phalangettien, etc. V. ces mots.

PHALANGIDE. adj. des 2 g. (pr. *fa-lan-ji-de;* ét. gr., φάλαγξ, phalange; εἶδος, ressemblance). Anat. Qui a rapport aux phalanges. V. PHALANGIENS.

— Entom. Qui ressemble à un phalangium. ‖ PHALANGIDES. s. m. pl. Famille d'arachnides qui a pour type le genre phalangium, et à laquelle se rapportent les faucheurs des murailles, remarquables par la longueur de leurs pattes, qui remuent longtemps encore après qu'on les a séparées du corps.

PHALANGIEN, ENNE. (rad. gr. φάλαγξ, phalange). Anat. Qui a rapport aux phalanges, particulièrement aux premières. Muscle carpo-phalangien. Articulation métacarpo-phalangienne.

— PHALANGIENS. s. m. pl. Entom. V. PHALANGIDES.

PHALANGIER, ÈRE. adj. Mamm. Qui ressemble au phalanger. ‖ PHALANGIERS. s. m. pl. Famille de mammifères didelphes qui a pour type le genre phalanger.

PHALANGIFORME. adj. des 2 g. (du gr. φάλαγξ, phalange, et du lat. *forma*, forme). Bot. Épithète qui se donne aux poils végétaux, quand ils sont cloisonnés transversalement à l'intérieur, et resserrés à l'endroit des cloisons.

PHALANGINE. s. f. Anat. Seconde phalange ou phalange intermédiaire des doigts ou des orteils qui ont trois phalanges. On l'appelle aussi *phalange moyenne.*

PHALANGINIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient aux phalanges ou secondes phalanges des doigts ou des orteils. Muscle épitrochlo-phalanginien. V. ce mot.

PHALANGISTE. adj. des 2 g. Mamm. Qui ressemble au phalanger. ‖ PHALANGISTES. s. m. pl. Famille de mammifères marsupiaux qui a pour type le genre phalanger.

PHALANGISTE. s. m. Entom. Nom donné à un scarabée qui vit dans les bouses, et dont le corselet est armé de trois pointes dirigées en avant.

PHALANGITE. adj. des 2 g. Entom. V. PHALANGIEN.

PHALANGITE. s. m. Antiq. Soldat de la phalange. Il est inusité.

PHALANGIUM s. m. (pr. *fa-lan-ji-omm;* rad. *phalange*). Entom. Nom scientifique du faucheur. V. FAUCHEUR.

PHALANGOSE. s. f. (rad. gr. φάλαγξ, phalange). Chir. Déviation des cils naturels qui se portent vers la conjonctive, irritent l'œil, et déterminent le larmoiement. Elle diffère du *trichiasis*, en ce que celui-ci est causé par des cils accidentels et surnuméraires. ‖ On a aussi donné le nom de *phalangose* au relâchement de la paupière supérieure par suite de la paralysie du muscle élévateur de cette partie.

PHALANSTÈRE. s. m. Philos. Nom que porte, dans le système de Fourier, l'édifice habité par la commune sociétaire, c'est-à-dire la phalange. C'est un splendide palais formé de la combinaison unitaire de tous les éléments disjoints de la commune, et réunissant les triples conceptions de l'économie, de l'utilité et de la grandeur. Les ménages y habitent séparés, quoique réunis dans l'ensemble, à peu près comme les chambres d'un hôtel garni.

PHALANSTÉRIEN, ENNE. adj. Qui appartient, qui a rapport au phalanstère. Système phalanstérien. Organisation phalanstérienne. Almanach phalanstérien.

— subst. Celui, celle qui fait partie d'un phalanstère.

PHALARIDE s. f. Bot. Syn. d'Alpiste.

PHALARIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une phalaride. ‖ PHALARIDÉS. s. f. pl. Famille de graminées qui a pour type le genre phalaride.

PHALARIS. (pr. *fa-la-riss*). Tyran d'Agrigente, né d'une famille opulente, à Astipalée, dans l'île de Crète; banni de son pays à cause de son ambition, il se réfugia chez les Agrigentins, où il s'empara de l'autorité suprême, vers la fin du VIe siècle av. J.-C. On représente Phalaris comme un tyran farouche; mais, si l'on en croit Lucien, son apologiste, il ne fut que justement sévère.

— *Taureau de Phalaris.* Taureau d'airain qu'on plaçait sur les flammes, après y avoir enfermé une victime humaine; Phalaris y faisait périr ses victimes à petit feu. Périlaüs, inventeur de la machine, y périt, ainsi que Phalaris lui-même.

— Loc. prov. *C'est le taureau de Phalaris.* Se dit quelquefois d'une machination qui retombe sur son auteur.

— Philol. *Lettres de Phalaris.* Recueil de cent quarante-six lettres sous le nom de Phalaris, qui respirent l'humanité et la philosophie; on les regarde comme l'ouvrage de quelque sophiste.

PHALAROPE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des pinnatipèdes. Les phalaropes sont d'habiles nageurs; ils habitent les régions circumpolaires, et se nourrissent de petits mollusques et d'insectes.

PHALARSIPHYTE. adj. des 2 g. (ét. gr., φάλαγξ, phalange; ἄῤῥην, mâle; φυτόν, plante). Bot. Dont les étamines sont liées ou réunies par les filets en plusieurs paquets. ‖ subst. Une phalarsiphyte.

PHALEG. Un des patriarches hébreux, fils d'Héber et père de Rehu, naquit l'an 2243 av. J.-C., et vécut deux cent trente-neuf ans.

PHALÉNACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui a quelques rapports de forme avec une phalène. On donne cette épithète à un genre de coquilles dont la forme imite celle de l'aile d'une petite phalène.

PHALÈNE. s. f. (du gr. φάλαινα, même signif.). Entom. Genre d'insectes lépidoptères, famille des nocturnes. Les phalènes ont les antennes en fil et la trompe longue et membraneuse; leur corps est grêle, leurs palpes très-forts, presque cylindriques ou coniques. Phalène printannière, faucheuse, anguleuse, sacrée, tachetée, pourprée, papilionaire.

PHALÉNIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., φάλαινα, phalène; εἶδος, ressemblance). Entom. Qui ressemble à une phalène. ‖ PHALÉNIDES. s. m. pl. Famille de lépidoptères nocturnes ayant pour type le genre phalène.

PHALÉNITE. adj. des 2 g. Entom. V. PHALÉNIDE.

PHALÉNOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., φάλαινα, phalène; εἶδος, ressemblance). Ornith. Qui ressemble à une phalène. Cette épithète est donnée à certains oiseaux, tels que le strix, l'hélias, parce que le brun, le roux, le fauve et le gris s'entremêlent en zigzag dans leur plumage, de manière à former un ensemble qui rappelle quelque peu la couleur des phalènes. ‖ PHALÉNOÏDES. s. m. pl. Groupe de la famille des tipulaires.

PHALÈRE. Géogr. anc. Port de l'Attique, à 25 stades S.-E. d'Athènes, avec laquelle il communiquait par une longue muraille: les Athéniens y abritaient leurs vaisseaux, avant que Thémistocle les eût fait mettre au Pirée. Aujourd'hui *Saint-Nicolas.*

PHALÈRE. s. f. Antiq. rom. Ornement d'or ou d'argent, de la forme d'une bulle, que les Romains portaient suspendu au cou, comme marque d'honneur ou comme récompense militaire. ‖ Il signifiait aussi, Collier orné de phalères.

— Il se disait de même de la partie du harnais d'un cheval qui était chargée d'ornements analogues; caparaçon.

— Médec. vétér. Maladie des moutons.

PHALÉRÉ, ÉE. adj. Se disait anciennement pour Enharnaché, caparaçonné.

PHALÉRÉEN, ENNE. adj. et s. Habitant de Phalère. Qui appartient à la ville de Phalère ou à ses habitants.

PHALÉRIE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, ayant pour type le ténébrion des cuisines.

PHALEUCE ou **PHALEUQUE.** adj. et s. m. Littér. anc. Se dit d'une sorte de vers en usage chez les Grecs et les Romains, et ainsi appelé du poète Phaleucus. Le vers phaleuce ou le phaleuce a cinq pieds, un spondée, un dactyle, et trois trochées. Il convient parfaitement à l'épigramme; on l'appelle encore *hendecasyllabique* ou de onze syllabes.

PHALISQUE. Géogr. anc. V. FALISQUE.

PHALLALOGIE. s. f. Antiq. gr. Procession dans laquelle on promenait le phallus.

PHALLIQUE. adj. des 2 g. Antiq. gr. Qui a rapport au phallus; qui appartient au culte du phallus. Emblème phallique. ‖ *Chœurs phalliques.* Groupes dans lesquels on portait le phallus, principalement aux grandes Dionysies, à Athènes. ‖ *Chants phalliques.* Chants des phallophores ou de ceux qui portaient le phallus.

PHALLIQUES. s. f. pl. Fêtes que l'on célébrait à Athènes en l'honneur de Bacchus, et en Égypte en l'honneur d'Osiris. Elles étaient ainsi nommées de ce qu'on y promenait en grande pompe le phallus; elles devinrent annuelles et furent accompagnées des plus infâmes dissolutions.

PHALLINE. s. f. (rad. gr. φαλλός, le pénis). Pathol. Inflammation du pénis.

PHALLODYNIE. s. f. (ét. gr., φαλλός, pénis; ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur vague au pénis.

PHALLOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., φαλλός, pénis, εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui ressemble à un membre viril ou phallus. Cette épithète se donne à une espèce de champignon, le dictyophore; à un polypier, le vérétille, et à des stalactites.

PHALLOÏDÉ, ÉE. adj. (ét., V. PHALLOÏDIEN). Bot. Qui ressemble au phallus, vulgairement *morille.* ‖ PHALLOÏDÉS. s. m. pl. Famille de champignons de la tribu des clathracées, ayant pour type le phallus.

PHALLOÏDIEN, ENNE. adj. (ét. gr., φαλλός, pénis; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui a de l'analogie avec un membre viril.

— PHALLOÏDIENS. s. m. pl. Bot. Famille de champignons de l'ordre des gastéromycètes angiogastres, ayant pour type le genre phallus, vulgairement appelé *morille.*

PHALLOPHORE. s. m. (ét. gr., φαλλός, phallus; φέρω, je porte). Antiq. gr. Nom donné aux ministres des fêtes de Bacchus à Athènes, qui portaient le phallus le jour des Phalliques. Ils étaient couronnés de lierre, barbouillés de lie, et dansaient en chantant des vers analogues à la solennité.

PHALLORRHAGIE. s. f. (ét. gr., φαλλός, pénis; ῥήγνυμι, je sors avec force). Pathol. Hémorrhagie qui a lieu à la surface du gland. Syn. inusité de Blennorrhagie.

PHALLORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la phallorrhagie. Affection phallorrhagique.

PHALLORRHÉE. s. f. (ét. gr., φαλλός, phallus, ῥέω, je coule). Pathol. Écoulement de mucosités par la verge. V. BLENNORRHÉE.

PHALLORRHÉIQUE ou **PHALLORRHOÏQUE.** adj. des 2 g. Pathol. Qui concerne la phallorrhée.

PHALLUS. s. m. (du gr. φαλλός, Myth. gr. Un des quatre dieux de l'impudicité et de la débauche; c'était une image des parties sexuelles de l'homme. Regardé comme le symbole de la fertilité, il était souvent confondu avec Osiris, Priape ou Bacchus.

PHALLUS. s. m. Bot. Genre de champignons gymnocarpes, vulgairement appelés *morilles molles.* Phallus impudique ou satyre. Phallus de chien.

PHALLUSIE. s. f. Entom. Genre d'insectes établi aux dépens des ascidies.

PHALZBOURG. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sarrebourg (Meurthe); 4,000 hab. Ville forte; fabrique de liqueurs.

PHAMÉNOTH. s. m. Chron. Le septième mois des anciens Égyptiens; il répond à notre mois de juillet.

PHANAGORIE. Géogr. Ville de Russie, située autour d'un lac, à l'embouchure du Kouban, dans la partie de la Circassie annexée au gouvernement du Caucase.

PHANAL. s. m. Ancienne orthographe du mot *fanal.*

PHANARIOTE adj. et s. des 2 g. V. FANARIOTE.

PHANÉE. s. m (du gr., φαινός, brillant). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, comprenant plus de cinquante espèces, toutes plus ou moins ornées de couleurs vives et métalliques très-brillantes.

PHANÉRANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., φανερός, évident; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs apparentes. Plante phanéranthe.

PHANÉRANTHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., φανερός, évident; ἀνθηρός, anthère). Bot. Dont les anthères font saillie hors de la fleur. Nonée phanéranthère.

PHANÈRE. s. m. (du gr. φανερός, évident). Anat. Organe folliculaire, dans lequel la partie produite, quelle qu'elle soit, reste toujours extérieure et visible.

— Bot. Nom de genre donné à la bauhine grimpante.

PHANÉROBIOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., φανερός, évident; βίος, vie). Hist. nat. Épithète donnée aux corps chez lesquels la vie se manifeste évidemment. Corps phanérobiote.

PHANÉROBRANCHOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *fa-né-ro-bran-ko-ide;* ét. gr., φανερός, évident; βράγχια, branchies; εἶδος, ressemblance). Ichthyol. Dont les branchies sont apparentes. ‖ PHANÉROBRANCHOÏDES. s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles.

PHANÉROCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., φανερός, évident; καρπός, fruit). Hist. nat. Qui a des fruits ou des corpuscules reproducteurs apparents. ‖ PHANÉROCARPES. s. m. pl. Famille d'acalèphes discophores, à travers le corps desquels on aperçoit les corpuscules reproducteurs.

PHANÉROCOTYLÉDONE. adj. des 2 g. V. PHANÉROCOTYLÉDONÉ.

PHANÉROCOTYLÉDONÉ, ÉE. adj. (ét. gr., φανερός, évident; κοτυληδών, cotylédon). Bot. Qui a des cotylédons apparents. ‖ PHANÉROCOTYLÉDONES ou PHANÉROCOTYLÉDONÉES. s. f. pl. Section du règne végétal comprenant les plantes dont les cotylédons sont faciles à apercevoir.

PHANÉROGAME. adj des 2 g. (ét. gr., φανερός, évident; γάμος, noce). Hist. nat. Dont les organes sexuels sont bien manifestes. Se dit des végétaux et des animaux. Les végétaux phanérogames sont l'opposé des végétaux cryptogames; ils sont infiniment plus nombreux. Dans le système de Linné, ils forment les vingt-trois premières classes, tandis que les cryptogames ne forment que la vingt-quatrième et dernière.

— PHANÉROGAMES. s. m. pl. Famille de mollusques, comprenant ceux de ces animaux chez lesquels la copulation est nécessaire.

PHANÉROGAMIE. s. f. (ét., V. PHANÉROGAME. Hist. nat. État d'une plante ou d'un animal chez lequel on aperçoit les organes sexuels. ‖ Grande division du règne végétal, à laquelle appartiennent toutes les plantes pourvues de sexes bien évidents.

PHANÉROGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., φανερός, évident; γένεσις, origine). Minér. Dont la composition est apparente. Il se dit de roches homogènes, comprenant celles dont la composition se manifeste aisément à l'œil, ce qui permet de les rapporter sûrement à des espèces numérales connues, dénommées et déterminées.

PHANÉROGLOSSE. adj. des 2 g. (ét gr., φανερός, évident; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a une langue évidente. ‖ PHANÉROGLOSSES. s. m. pl. Famille de reptiles de l'ordre des ranadés, par opposition à la famille des pipa, qu'on désigne sous le nom d'*aglosses.*

PHANÉRONEURE. adj. des 2 g. (ét. gr., φανερός, évident; νεῦρον, nerf). Zool. Qui a des nerfs distincts. ‖ PHANÉRONEURES. s. m. pl. Série du règne animal, comprenant les animaux qui ont des nerfs libres et distincts.

PHANÉROPNEUMONE. adj. des 2 g. (ét gr., φανερός, évident; πνεύμων, poumon). Zool. Qui a des poumons libres et apparents. ‖ PHANÉROPNEUMONES. s. m. pl. Ordre de gastéropodes pulmonés operculés.

PHANÉROPNEUMONÉ, ÉE. adj. Zool. V. PHANÉROPNEUMONE.

PHANÉROSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr. φανερός, évident; στήμων, étamine). Bot. Qui a des étamines bien distinctes. ‖ PHANÉROSTÉMONES. s. f. pl. Famille de plantes.

PHANÈS. adj. et s. m. (du gr. φαίνω, je brille). Myth. Surnom qu'on donnait quelquefois à Bacchus, ou à Phébus, considéré comme le soleil.

PHANON. s. m. Liturg. V. FANON.

PHANSÉGAR. s. m. Relat. Mot qui signifie *étrangleur*, et par lequel on désigne les membres d'une association de brigands de l'Inde.

PHANTAISIE. s. f. V. FANTAISIE.

PHANTASE. (pr. *fan-ta-ze* du gr. φαντασία, apparence). Myth. Un des fils du Sommeil. Cette divinité trompeuse, entourée d'une foule de mensonges ailés, répandait, de jour et de nuit, une liqueur subtile sur les yeux de ceux qu'elle voulait décevoir. Cette fiction est l'emblème des jeux bizarres de l'imagination.

PHANTASIA. Égyptienne, native de Memphis, avait, selon Ptolémée Héphestion, composé deux poëmes, l'un sur la guerre de Troie, l'autre sur les voyages et les aventures d'Ulysse; une copie de ces livres aurait été, dit-on, accordée à Homère, et ce serait d'après cette copie qu'il aurait composé l'Iliade et l'Odyssée.

PHANTASIASTE ou **PHANTASIASTIQUE.** s. m. Hist. relig. Nom donné à d'anciens sectaires plus connus sous le nom d'*incorruptibles.* V. INCORRUPTIBLES.

PHANTASIE. s. f. (pr. *fan-ta-zi;* du gr. φαντασία, apparence). Philos. Terme qui fut employé, dans la nouvelle Académie, pour signifier l'apparence qui se place entre le sujet connaissant et l'objet connu. Il se peut quelquefois que la phantasie présente la probabilité la plus complète.

PHANTASMACOPE. s. m. V. FANTASMACOPE.

PHANTASMAGORIE. s. f. V. FANTASMAGORIE.

PHANTASME. s. m. (du gr. φάντασμα, fantôme). Pathol. Fausse apparence, lésion du sens de la vue, ou quelquefois Aberration des facultés mentales, dans laquelle les malades croient voir des objets qu'ils n'ont réellement pas devant les yeux.

PHANTÔME. s. m. V. FANTÔME.

PHANUEL. Géogr. anc. Ville de la Palestine, près du torrent de Jabok, dans la tribu de Gad.

PHAON. Jeune Mitylénien d'une rare beauté, fut aimé passionnément de Sapho, qui, le voyant refroidi pour elle, fit dans son désespoir le saut de Leucade et y périt.

PHAQUE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones polypétalées de la famille des légumineuses, comprenant des plantes herbacées qui habitent les Alpes et les Pyrénées.

PHARAME. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves établi aux dépens des nautiles, et qui a pour type le pharame perlé de la mer Adriatique.

PHARAMINEUX, EUSE. adj. Étonnant, merveilleux. Ce mot était en usage à la cour de Louis XV; on le trouve dans les Souvenirs de Mme de Créqui.

PHARAMOND. Fils de Marcomir, chef d'une des tribus de la confédération franque, et le premier qui conduisit les Saliens de la rive droite du Rhin à la rive gauche. On place son règne entre les années 420 et 427, et on lui donne pour fils Clodion. La *loi salique* est, dit-on, son ouvrage.

PHARAMOND. s. m. Métrol. Ancienne monnaie d'argent qui avait cours en France.

PHARAN. Géogr. anc. Grand désert de l'Arabie Pétrée, au S. de la Palestine, à l'O. et au N. du golfe Élanitique. Dans la Bible le nom de Pharan est quelquefois donné à toute l'Égypte. ‖ Cap sur le golfe Arabique; aujourd'hui *Cap Mahomet.*

PHARAON. s. m. Hist. anc. Nom commun ou titre par lequel on désigne les souverains de l'ancienne Égypte; il nous a été transmis par les livres hébraïques, dans lesquels il s'applique à dix rois différents. On ne le dit ni des Hyk

ses ou pasteurs, ni des Perses, ni des Lagides. Il s'emploie comme nom propre ou comme substantif, c'est-à-dire, avec ou sans l'article. Les pyramides de l'Égypte s'en vont en poudre, et les grandeurs du temps des *Pharaons* subsistent encore. (B. de St-P.)

— *Pharaons thébains*. La dix-septième dynastie égyptienne, qui, selon Manéthon et Eusèbe, régna dans Thèbes pendant que les pasteurs étaient à Memphis.

— Jeux de cartes en usage dans le XIIIe siècle, et proscrit dans le nôtre, comme tous les autres jeux de hasard. Le banquier y luttait seul contre un nombre indéterminé de joueurs dont chacun mettait son enjeu sur une des cinquante-deux cartes dont se compose un jeu entier; le banquier avait un jeu pareil; il en tirait deux cartes, l'une pour lui à droite, et l'autre pour les joueurs à gauche. Il gagnait tout l'argent placé sur la carte de droite, et doublait les sommes placées sur celle de gauche.

PHARAON. s. f. Archéol. Ancienne danse. On le dit aussi de l'air sur lequel on dansait la *pharaon*.

PHARAONE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, qu'on nomme vulgairement *bouton de camisolle*.

PHARAONIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui appartient aux Pharaons. Epoque pharaonique. Temps pharaoniques. Monuments pharaoniques.

PHARASMANE. Nom porté par sept rois d'Ibérie ou Géorgie moderne. Le premier, qui régna sous Néron, était frère de Mithridate; le dernier monta sur le trône en 532, et laissa en mourant la couronne à Pacorus II.

PHARBÉTIS. Géogr. anc. Ville d'Égypte, capitale du nome Pharbétique, à l'O. du bras du Nil appelé Bubastique.

PHARE. s. m. (pr. *far*; du gr. φάρος). Nom d'une île d'Egypte, près la ville d'Alexandrie, où Ptolémée-Philadelphe fit élever une haute tour de marbre blanc, d'où l'on découvrait les vaisseaux à 100 milles en mer; cette tour prit le nom de l'île et fut comptée au nombre des sept merveilles du monde. Elle a été totalement ruinée en 1303 par un tremblement de terre. ‖ Tour surmontée d'un fanal que l'on établit le long des côtes pour avertir les navigateurs du voisinage ou pour leur signaler quelques dangers. Le gouvernement a fait construire de nombreux phares sur les côtes de France.

Ou tel, du haut d'un mont, apparaît sur les flots,
Le *phare* solitaire, espoir des matelots. (Aignan.)

— Grand fanal placé sur la tour.

— Géogr. *Phare de Messine*. Détroit de Messine. V. MESSINE.

— Mar. Le grand mât et le mât de misaine avec l'ensemble de leurs vergues et de leurs voiles.

— Par anal. Voyez cette mouche qui luit d'une clarté semblable à celle de la lune; elle porte avec elle le *phare* qui doit la guider. (A. Martin.)

PHARELLE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des graminées. Pharelle lapulacée. Pharelle rude.

PHARES. Géogr. anc. Ville de l'Achaïe, à quelques lieues S. de Patras, célèbre par un oracle de Vesta et de Mercure.

PHARÈS. (de l'hébr. *parasch*, division). Fils de Juda et de Thamar, ainsi nommé à cause de la circonstance de sa naissance; il fut le père d'Esron et l'un des ancêtres de Jésus-Christ.

— Hist. sainte. Un des trois mots que Balthazar vit écrits sur la muraille pendant le festin dans lequel il profana les vases sacrés. D'après l'interprétation de Daniel, ce mot signifiait que le royaume de Babylone allait être divisé entre les Mèdes et les Perses.

PHARÉTRIE. s. f. Conchyl. Genre de polypiers ne comprenant qu'une seule espèce, la pharétrie sociale.

PHARIER. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pigeon ramier.

PHARILLON. s. m. (pr. *fa-ri-yon*; dimin. de *phare*). Petit phare en général.

— Géogr. Petit fort situé en regard du Phare, à Alexandrie en Égypte.

— Pêch. Réchaud dans lequel les pêcheurs font un feu de flamme, pendant la nuit, pour attirer les poissons.

PHARISAÏQUE. adj. des 2 g. (pr. *fa-ri-za-i-ke*). Qui tient du pharisaïsme. Caractère pharisaïque. Orgueil pharisaïque. Vertu pharisaïque.

PHARISAÏSME. s. m. Caractère du pharisien, des pharisiens.

— Chez les chrétiens, il signifie Ostentation de la vertu, de la piété, sans vertu solide, sans piété réelle.

— Par extension, Hypocrisie.

PHARISIEN. s. m. (pr. *fa-ri-zi-en*; du mot hébreu *parasch*, division, séparation). Membre d'une secte juive, une des plus anciennes et des plus considérables de la Judée. Les pharisiens, dont l'origine remonte vers l'an 180 ou 200 avant J.-C., acquirent une haute considération parmi le peuple. Ils furent ensuite persécutés sous Hyrcan, Aristobule et Alexandre. Ce dernier leur ayant rendu leurs honneurs et leurs biens, ils ressaisirent toute leur puissance, et la conservèrent jusqu'à la ruine de Jérusalem. Ils affectaient une grande sévérité de principes, une exactitude minutieuse à payer la dîme et à observer toutes les cérémonies de la loi, mais, sous ce manteau, ils cachaient les mœurs les plus dissolues. Jésus-Christ ayant démasqué leur orgueil et leur hypocrisie, ils se liguèrent avec les princes des prêtres contre lui, ameutèrent la populace, et le firent condamner au supplice de la croix.

— Se dit dans le langage religieux, de ceux qui n'ont que l'ostentation de la vertu.

PHARM. Abréviation du mot Pharmacien.

PHARMAC. s. m. Bot. Arbre d'Amboine, avec les racines duquel les habitants préparent une liqueur vineuse, facile à conserver.

PHARMACÉE. s. f. Art divin. Sorte de divination que pratiquaient les anciens, à l'aide de certaines compositions végétales ou minérales appelées *pharmaca* ou *philtres*.

PHARMACEUTE. s. m. (rad. gr. φάρμακον, médicament). Chez les anciens, Celui qui préparait les médicaments.

PHARMACEUTIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. φάρμακον, médicament). Didact. Qui a rapport à la pharmacie. Préparations pharmaceutiques.

PHARMACEUTIQUE. s. f. Partie de la médecine qui enseigne à composer et à employer les médicaments. Etre savant dans la pharmaceutique, en pharmaceutique.

PHARMACEUTRIA. s. f. (litt. *la magicienne*). Philol. Titre de la huitième églogue de Virgile, faite à l'imitation d'une idylle de Théocrite.

PHARMACIE. s. f. (rad. gr. φάρμακον, médicament). Didact. Art de connaître, de recueillir, de conserver les drogues simples et de préparer les médicaments composés. Outre la connaissance de l'histoire naturelle pharmaceutique, la pharmacie comprend 1° la collection des substances médicamenteuses, c'est-à-dire l'approvisionnement que doit en faire le pharmacien, leur choix, leur émondation, leur dessiccation; 2° la préparation des médicaments, c'est-à-dire les modifications que l'on fait éprouver aux drogues simples, leurs mélanges, leurs combinaisons, pour arriver à l'état de médicaments; 3° leur conservation ou réposition, c'est-à-dire toutes les précautions nécessaires pour préserver les médicaments des altérations ou détériorations qu'ils sont susceptibles d'éprouver.

— Lieu, officine où les médicaments sont préparés ou débités. Belle pharmacie. Pharmacie bien garnie. La pharmacie d'un hôpital.

— Collection de médicaments. Un laboureur trouve toute sa *pharmacie* dans ses guérets. (B. de St-P.)

— Profession de pharmacien. L'exercice de la pharmacie. Exercer la pharmacie. La police de la pharmacie.

PHARMACIEN. s. m. (rad. gr. φάρμακον, médicament). Didact. Celui qui exerce la pharmacie, qui prépare et qui vend des médicaments. Il est synonyme d'Apothicaire. Les pharmaciens sont réputés commerçants et soumis, par conséquent, à toutes les règles du code de commerce.

— Hist. médic. *Société des pharmaciens*. Société fondée en l'an IV, pour le progrès des études de pharmacie.

— S'empl. adjectiv. Se faire recevoir pharmacien. Pour être reçu pharmacien, il faut dans quatre épreuves justifier que l'on a les connaissances nécessaires, et prouver que l'on a huit années d'études dans une pharmacie, ou six seulement, et dans ce cas, une inscription prise dans l'une des trois écoles existant à Paris, à Strasbourg et à Montpellier.

PHARMACIENNE. s. f. Femme du pharmacien. Peu usité.

PHARMACITE. s. f. Minér., agric. et techn. Bois fossile bitumineux, terre noire, huileuse et inflammable. V. AMPÉLITE.

PHARMACOCHIMIE. s. f. (ét. gr., φάρμακον, médicament; χημεία, chimie). Médec. Art de préparer des médicaments, en se basant sur l'action chimique de leurs principes. La pharmacochimie est l'opposé de la *pharmacie galénique*; celle-ci avait pour objet les opérations que l'on faisait avec les médicaments sans les analyser.

PHARMACOCHIMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport, qui appartient à la pharmacochimie.

PHARMACOLITHE. s. f. (ét. gr., φάρμακον, poison; λίθος, pierre). Minér. Arséniate de chaux naturelle.

PHARMACOLOGIE. s. f. (ét. gr., φάρμακον, médicament; λόγος, discours). Didact. Description des médicaments. Les auteurs ne sont pas d'accord sur le sens précis qu'il faut attacher à ce mot, que l'on a employé comme synonyme, tantôt de matière médicale, tantôt d'histoire naturelle des médicaments, tantôt de pharmacie proprement dite, etc. La *pharmacologie* est cette partie de la matière médicale qui a pour objet de faire connaître les médicaments sous tous les rapports qui peuvent éclairer l'emploi de ces moyens thérapeutiques.

PHARMACOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la pharmacologie.

PHARMACOLOGISTE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe de pharmacologie ou qui enseigne la pharmacologie.

PHARMACOPE. s. m. Syn. inusité de Pharmacien.

PHARMACOPÉE. s. f. (ét. gr., φάρμακον, médicaments; ποιέω, je fais). Didact. Art de préparer les médicaments, connaissance exacte des formules et des procédés relatifs à cette préparation.

— Traité sur cette matière. Il est auteur d'une bonne pharmacopée. Ce mot est synonyme de *Codex pharmaceutique*.

PHARMACOPOLE. s. m. (ét. gr. φάρμακον, médicament; πωλεῖν, vendre). Didact. Il signifie proprement Celui qui vend des médicaments; mais il n'est usité qu'en mauvaise part pour, Vendeur de drogues, charlatan.

— Il se dit aussi quelquefois par simple plaisanterie. C'est un pauvre pharmacopole.

PHARMACOPOSIE. s. f. (ét. gr., φάρμακον, médicament; πόσις, boisson). Didact. Médicament liquide quelconque, et particulièrement Médicament purgatif.

PHARMACOSIDÉRITE. s. f. (pr. *far-ma-ko-ci-de-rite*). Chim. Arséniate de fer naturel.

PHARMACOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., φάρμακον, médicament; θήκη, boîte). Médec. Boîte propre à renfermer des médicaments.

PHARMACOTRITE. s. m. (du gr. φάρμακον, médicament, et du lat. *tritor*, broyeur). Didact. Celui qui broie les ingrédients dont on fait les médicaments.

PHARMAQUE. s. m. (du gr. φάρμακον). Antiq. gr. En général, Toute préparation médicamenteuse; spécialement, certaines compositions enchantées, soit minérales, soit végétales. Quelques-unes, prises comme boissons, produisaient l'aveuglement, l'amour, la folie, etc.; d'autres agissaient par le seul contact; d'autres enfin agissaient à distance, et répandaient un poison invisible et subtil. On faisait entrer dans les pharmaques comme ingrédients principaux, le saule, le laurier, le jaspe et un grand nombre d'autres plantes et minéraux cités par Orphée.

— Prêtre grec qui purifiait les parricides.

PHARMOUTHI. s. m. Chron. Huitième mois de l'année des anciens Egyptiens; il correspondait à notre mois d'avril.

PHARNABAZE. Satrape persan, commandait en Bithynie et en Phrygie sous Darius II et Artaxerxe, l'an 410 av. J.-C. Il ternit sa réputation par le meurtre d'Alcibiade. ‖ C'est aussi le nom de deux rois d'Ibérie, qui régnèrent, le premier vers l'an 250, le deuxième vers l'an 37 av. J.-C.

PHARNACE. Nom porté par deux rois de Pont; le premier fut grand-père du fameux Mithridate; le second fut le fils de ce même Mithridate, contre lequel il se révolta et dont il devint le meurtrier.

PHARNACE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des caryophyllées, comprenant plusieurs espèces du cap de Bonne-Espérance. Pharnace glomérulé, blanchâtre, cordifolié.

PHARNAX. Myth. anc. Dieu adoré dans l'Ibérie et le Pont; on croit que c'était le dieu de la lune; il est souvent représenté sur les médailles des rois de Pont.

PHAROS. Géogr. anc. Ile d'Illyrie dans la mer Adriatique; aujourd'hui *Lesina*. ‖ Ile d'Égypte, dans la mer Intérieure, réunie par un môle à la ville d'Alexandrie. V. PHARE.

PHARSALE. Géogr. et hist. Ville de Thessalie, au S. de Larisse et à l'E. de l'Epidanus, célèbre par la grande victoire que César remporta sur Pompée dans les plaines circonvoisines, le 24 juin de l'an 48 av. J.-C.

— Philol. *La Pharsale*. Titre d'un poème de Lucain sur la guerre civile entre César et Pompée, dont le dénoûment fut la ruine de la république décidée par la bataille de Pharsale.

PHARYNGÉ, ÉE. adj. (rad. gr. φάρυγξ, pharynx). Anat. Qui a rapport au pharynx. Angine pharyngée. V. PHARYNGIEN.

PHARYNGÉAL, ALE. adj. Anat. Qui fait partie du pharynx.

PHARYNGEURYSME. s. m. (ét. gr., φάρυγξ, pharynx; εὐρύς, écarté). Pathol. Dilatation anormale du pharynx.

PHARYNGIEN, IENNE. adj. (rad. gr. φάρυγξ, pharynx). Anat. Qui a rapport au pharynx, qui appartient au pharynx. Nerf pharyngien. Rameau pharyngien. Artères pharyngiennes. Muscles pharyngiens.

PHARYNGITE. s. f. (rad. gr. φάρυγξ, pharynx). Pathol. Inflammation du pharynx. Angine pharyngée ou gutturale.

PHARYNGOCÈLE. s. f. (ét. gr., φάρυγξ, pharynx; κήλη, tumeur). Pathol. Sorte de tumeur résultant du prolapsus ou d'une dilatation anormale du pharynx.

PHARYNGO-GLOSSIEN. adj. et s. m. Anat. Syn. de Glosso-pharyngien.

PHARYNGOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui traite ou qui décrit le pharynx.

PHARYNGOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., φάρυγξ, pharynx; γράφω, je décris). Didact. Description anatomique du pharynx.

PHARYNGOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la pharyngographie.

PHARYNGOLOGIE. s. f. (ét. gr., φάρυγξ, pharynx; λόγος, discours). Didact. Partie de l'anatomie qui traite du pharynx.

PHARYNGOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la pharyngologie.

PHARYNGOLYSE. s. f. (ét. gr., φάρυγξ, pharynx, λύειν, délier). Pathol. Paralysie du pharynx.

PHARYNGO-PALATIN. adj. m. Anat. V. PALATO-PHARYNGIEN.

PHARYNGOPÉRISTOLE. s. f. (ét. gr., φάρυγξ, pharynx; περί, autour; στολή, lien). Pathol. Resserrement du pharynx.

PHARYNGOPLÉGIE. s. f. (ét. gr., φάρυγξ, pharynx; πλήσσω, je frappe). Pathol. Paralysie du pharynx.

PHARYNGOPLÉGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la paralysie du pharynx.

PHARYNGORRHAGIE. s. f. (ét. gr., φάρυγξ, pharynx; ῥέω, je coule). Pathol. Ecoulement de sang par le pharynx.

PHARYNGORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hémorrhagie du pharynx.

PHARYNGO-SPASME. s. m. (ét. gr., φάρυγξ, pharynx; σπάσμα, contraction). Pathol. Resserrement spasmodique du pharynx.

PHARYNGO-STAPHYLIN. adj. et s. m. (ét. gr., φάρυγξ, pharynx; σταφυλή, la luette). Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du bord postérieur de la voûte palatine au pilier postérieur du voile du palais, et à la partie postérieure supérieure du cartilage thyroïde. On dit aussi *palato-staphylin*.

PHARYNGOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., φάρυγξ, pharynx; στόμα, bouche). Zool. Épithète donnée aux animaux dont les bords de l'œsophage forment deux lèvres, qui constituent la bouche. ‖ PHARYNGOSTOMES. s. m. pl. Famille d'animaux articulés.

PHARYNGOTOME. s. m. (ét. gr., φάρυγξ, pharynx; τομή, section). Chir. Instrument dont on se sert pour ouvrir les abcès situés dans le fond de la gorge, et pour scarifier les amygdales. Il consiste en une lame étroite, cachée dans une longue gaîne d'argent légèrement courbée, d'où on la fait sortir à volonté au moyen d'un ressort.

PHARYNGOTOMIE. s. f. Chir. Section du pharynx. Incision qu'on fait au pharynx pour en extraire un corps étranger, ou pour ouvrir les abcès qui s'y sont formés.

PHARYNGOTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à la pharyngotomie.

PHARYNX. s. m. (pr. *fa-reink-ss*; du gr. φάρυγξ). Anat. Canal musculo-membraneux, irrégulièrement infundibuliforme, situé au-devant de la colonne vertébrale, séparé de la bouche par le voile du palais, et se continuant inférieurement avec l'œsophage. La paroi supérieure du pharynx est formée par la base du crâne; il présente en devant, et de haut en bas, les ouvertures postérieures des cavités nasales, la face postérieure du voile du palais, l'ouverture gutturale de la bouche, la base de la langue, l'épiglotte, l'entrée du larynx et la face postérieure de cet organe. Il donne passage à l'air pendant la respiration et aux aliments lors de la déglutition, il est tapissé par une membrane muqueuse qui se continue avec celle du nez, de la bouche, du larynx et de l'œsophage.

PHASCOCHOÈRE. s. m. Mamm. Genre de mammifères pachydermes, qui a été séparé des cochons. Ces animaux vivent en Afrique et dans les environs du cap de Bonne-Espérance. Les lobes de peaux pendants qui garnissent leur tête leur donnent un aspect hideux.

PHASCOGALE. s. m. Mamm. Genre de mammifères qui habitent la Nouvelle-Hollande.

PHASCOÏDÉ, ÉE. adj. (ét. gr. φάσκον, phasque; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble à un phasque. ‖ PHASCOÏDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mousses, ayant pour type le genre phasque.

PHASCOLARCTOS. s. m. (pr. *fas-ko-lar-ktoss*). Mamm. Genre de mammifères de la famille des marsupiaux, comprenant le koala ou colac brun.

PHASCOLOME. s. m. (ét. gr. φάσκωλον, poche; μῦς, rat). Mamm. Genre de marsupiaux formé pour un animal nocturne, fouisseur, herbivore, qui habite le détroit de Bass.

PHASCOLOMIDE. adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble au phascolome. ‖ PHASCOLOMIDES. s. m. pl. Famille de mammifères marsupiaux qui a pour type le genre phascolome.

PHASE. s. f. (pr. *fa-ze*; du gr. φάσις, formé de φαίνειν, apparaître). Astron. Changement que certaines planètes éprouvent dans la configuration de leur partie lumineuse, dans l'étendue et l'éclat de leur lumière, suivant leur situation par rapport au soleil et à la terre. La lune nous apparaît sous plusieurs phases ou formes: la conjonction ou nouvelle lune, le premier quartier, l'opposition ou pleine lune, et le dernier quartier, qui bientôt ne paraît plus que sous la forme d'un croissant, et disparaît enfin entièrement. Ces phases comprennent un espace de vingt-neuf jours, qui est le temps de la révolution lunaire. Les phases de Vénus. Les phases de Mercure. Des astres de la nuit les *phases* régulières. (De Fontanes.)

— Se dit des changements successifs qui se font remarquer dans certaines choses. Les phases de la civilisation moderne. Les phases de la fortune.

PHASE. Géogr. anc. Rivière de Colchide, qui sort du mont Caucase et qui se jette dans le Pont-Euxin. Elle roulait des paillettes d'un

or très pur. Les campagnes voisines de ses rives étaient remplies d'oiseaux qui ont tiré de là leur nom de *faisans*. Aujourd'hui Fachs ou Rion.

PHASÉ ou **PHASE**. adj. et s. f. (pr. *fa-zé*; littéral. *passage*). Hist. hébr. Cérémonie de la religion juive qui consiste à manger en famille un agneau rôti, en mémoire de la délivrance l'Egypte. *Phase* est la même chose que *Pâque*.
—Anc. loc. prov. *Faire phase*. Faire la Pâque.

PHASÈLE s. m., ou **PHASELLE**. s. f. (pr. *fa-zèl*). Anc. mar. Espèce de vaisseau léger, qui tenait le milieu entre les vaisseaux de charge et les vaisseaux longs; le phasèle allait à rames et à voiles, comme nos brigantins, et tirait son nom de Phasélis, ville de Lycie, où il avait été inventé.

PHASÉLIS. Géogr. anc. Ville de Lycie, sur le golfe de Pamphylie. Aujourd'hui *Fionda*.

PHASÉLITE. adj. et s. Habitant de la ville de Phasélis, qui appartient à Phasélis ou à ses habitants.
—Antiq. *Sacrifice de phasélite*. Se disait proverbialement du poisson salé, parce que telle était la matière des sacrifices que les Phasélites offraient à leur dieu Cabrus.

PHASÉOLE. s. f. (pr. *fa-zé-ole*). Bot. V. HARICOT.

PHASÉOLÉ, ÉE. adj. (pr. *fa-zé-o-lé*; du lat. *phaseolus*, haricot). Bot. Qui ressemble au phaséole ou haricot. || PHASEOLÉES. s. f. pl. Famille de légumineuses qui a pour type le genre haricot.

PHASÉOLIN, INE, adj. (pr. *fa-zé-o-lein, ine*; rad. *phaséole*). Conchyl. Qui a la forme d'un haricot. Cette épithète se donne à quelques coquilles. Peigne phaséolien. Amphidème phaséoline.

PHASÉOLINE. s. f. (pr. *fa-zé-o-li-ne*; rad. *phaséole*). Chim. Substance cristalline extraite d'une espèce de haricots noirs vénéneux, qui croissent à l'île de France.

PHASÉOLIQUE. adj. des 2 g. (pr. *fa-zé-o-li-ke*; rad. *phaséole*, haricot). Chim. Se dit d'un acide qui existe dans certaines espèces de haricots.

PHASÉOLOÏDE. s. f. (pr. *fa-zé-o-lo-ide*; ét. gr., φάσηλος, phaséole; εἶδος, ressemblance). Bot. Genre de plantes légumineuses, analogue au haricot.

PHASGANE. s. f. (du gr. φάσγανον, couteau). Bot. Espèce de plante dont les feuilles ont la forme d'un coutelas.

PHASIANELLE. s. f. (pr. *fa-zia-nè-le*). Conchyl. Genre de coquilles univalves, établi aux dépens des bulimes, comprenant un grand nombre d'espèces. Phasianelle angulifère, sillonnée, mauritienne, infléchie, bigarrée, élégante, nébuleuse.

PHASIANIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., φασιανός, faisan; εἶδος, ressemblance). Ornith. Qui ressemble au faisan. || PHASIANIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des gallinacés, qui a pour type le genre faisan.

PHASIANOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., φασιανός, faisan; πτερόν, aile). Hist. nat. Qui a la forme d'une aile de faisan. || On donne cette épithète à la crénatule, sorte de coquille aplatie.

PHASIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des athéricères, nommé autrefois Thérèse.

PHASIEN, IENNE. adj. et s. Nom d'un peuple d'Arménie, voisin des Chalybes.
— Zool. Qui ressemble à une phasie. || PHASIENNES. s. f. pl. Famille d'insectes diptères.

PHASIENNE. Surnom de Médée, née en Colchide, où coule le Phase. || Surnom de Circé.

PHASIS. Myth. Fils d'Hélios, surprit sa mère en adultère, la tua, et de désespoir se précipita dans le fleuve Arcturus, qui depuis fut appelé le *Phase*. || Nymphe dont Bacchus devint épris et qu'il changea en fontaine. || Ville de Colchide, à l'embouchure du Phase. Aujourd'hui *Poti*.

PHASME. s. m. (du gr. φάσμα, prodige). Entom. Genre d'insectes orthoptères de la famille des anomides ou difformes.

PHASQUE. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des mousses, comprenant plusieurs espèces de mousses qui n'ont que quelques lignes de hauteur. Phasque dentelé, subulé, pointu, hyoïde.

PHASQUIER. s. m. Pêche au feu, dans laquelle on pique le poisson avec la fouane.

PHATAGIN. s. m. Mamm. Sorte de pangolin du Sénégal et de la Guinée.

PHATMÉTIQUE ou **PHATMITIQUE**. adj. f. Géogr. anc. Epithète donnée par les anciens à celle des sept bouches du Nil qui se rend dans la mer au milieu des six autres, auprès de Tamiathis. On l'appelle aujourd'hui *Bouche de Damiette*; c'est la même que la *Bucolique* et que le bras Athribitique du Nil. V. NIL.

PHATNIORRHAGIE. s. f. (ét. gr. φάτνια, alvéole; ῥέω, je coule). Médec. Ecoulement de sang par l'alvéole d'une dent.

PHATURÈS, PHATURITE, ou **PHATROS**. Géogr. sacr. Nom que l'Ecriture donne à une partie de l'Egypte, canton de la Thébaïde septentrionale, qui avait pour chef-lieu la ville de Phaturis.

PHAVIER. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pigeon ramier.

PHAXANTHE. s. f. Bot. Genre d'algues marines de la famille des varechs.

PHAYLOPSE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs monopétales, complètes, irrégulières, de la famille des personnées, comprenant le phaylopse à petites fleurs des Indes orientales.

PHAZANIE. Géogr. anc. Contrée de la Libye intérieure, habitée par les Garamantes. Aujourd'hui *le Fezzan*.

PHÉ. s. m. Mamm. Petite espèce de rongeur originaire de Sibérie, et qui appartient au genre Hamster.

PHÉACIE. Géogr. Ancien nom de l'île de Corcyre. Aujourd'hui *Corfou*.

PHÉACIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Phéacie ou Corcyre. || Qui appartient à l'île de Corcyre ou à ses habitants. Les Phéaciens étaient mous, efféminés, passionnés pour les plaisirs; avec cela ils passaient pour excellents marins. || *C'est un Phéacien*. Se disait proverbialement chez les Grecs, pour C'est un homme fort crédule, par allusion à la facilité avec laquelle les Phéaciens ajoutèrent foi aux fables d'Ulysse.

PHÉBALIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des rutacées, comprenant des arbrisseaux écailleux de la Nouvelle-Hollande et du cap de Bonne-Espérance. Phébalie écailleuse.

PHÉBÉ. Myth. Fille du Ciel et de la Terre, épousa Cœus, son frère, et devint mère de Latone et d'Astérie.
— C'était aussi la même que la Lune, Diane ou Hécate.

La nuit couvrait au loin les flots tumultueux,
Du croissant de *Phébé* les reflets lumineux
En mobiles rayons glissaient sur l'onde amère.
(ESMÉNARD.)

Et la nuit qui s'approche en déployant ses voiles,
Sème autour de son char l'or mouvant des étoiles.
La tranquille *Phébé* se lève avec splendeur,
Et parcourt de l'éther la vaste profondeur. (DORAT.)

PHÉBUS. (pr. *fé-buss*; du gr. φοῖβος, brillant). Myth. Nom d'Apollon considéré comme dieu de la lumière.
— Poét. Le Soleil. Le blond Phébus. Les rayons de Phébus.

Tous deux auraient tenté le destin des batailles,
Si *Phébus*, déposant ses rayons amortis,
N'avait plongé son char dans les flots de Thétis.
(DELILLE.)

— Dieu de l'inspiration poétique. *Phébus* dès que je parle est prêt à m'exaucer. (Boil.) *Phébus* a-t-il pour vous aplani le Parnasse? (Id.) Qu'il s'en prenne à ses vers que *Phébus* désavoue. (Id.)

Si son astre en naissant ne l'a forme poete
Dans son génie étroit il est toujours captif,
Pour lui *Phébus* est sourd et Pégase est rétif. (BOIL.)

— s. m. Fig. et fam. Style obscur et emporté. Faire du phébus. Donner dans le phébus. Que signifie tout ce phébus? A quoi bon tant de phébus?

PHÉCI. s. m. Cost. milit. Espèce de bonnet ou calotte que portent les chasseurs à cheval d'Afrique. Ce mot, introduit récemment dans les ordonnances militaires, paraît être une corruption de l'arabe *fess* ou *fessi*.

PHÉDIME. Fille d'Otane, seigneur persan, épousa Smerdis, qui avait usurpé le trône après la mort de Cambyse, et découvrit la première son imposture en s'apercevant qu'il n'avait pas d'oreilles.

PHÉDON. Philosophe grec, natif d'Élis, fut pris par des pirates et racheté par Socrate, dont il devint le disciple et l'ami. Après la mort de son maître, il retourna dans sa patrie et y fonda l'école d'Élis, appelée aussi Erétriaque.

PHÉDON. s. m. Philol. Nom que Platon a donné, en mémoire du philosophe Phédon, à son magnifique dialogue sur l'immortalité de l'âme, accompagné du récit des derniers moments de Socrate, récit placé dans la bouche de Phédon.

PHÈDRE. Myth. Fille de Minos II et de Pasiphaé, épousa Thésée, et conçut pour Hippolyte, fils de ce prince, une passion criminelle. Furieuse de la résistance d'Hippolyte, elle l'accusa auprès de Thésée qui le livra au courroux de Neptune; Phèdre, bourrelée de remords, se pendit. Euripide, Sénèque et Racine ont mis *Phèdre* sur la scène.

PHÈDRE (Julius Phædrus). Célèbre fabuliste latin, né en Thrace et amené à Rome. Affranchi d'Auguste, il publia sous le règne de Tibère un recueil de cinq livres de fables en vers iambiques; ce recueil, que la pureté, la précision, l'exquise élégance du style ont rendu classique, fut longtemps ignoré des savants. Ce fut François Pithou, bibliothécaire de la ville de Reims, qui le découvrit vers la fin du XVIe siècle.
— s. m. Se dit d'un livre qui contient les fables de cet auteur. Acheter un Phèdre.

PHÉGÉE. Temps hér. Roi de Psophis en Arcadie, et grand-prêtre de Bacchus, donna son nom à la ville qui portait auparavant celui d'Erymanthe.

PHÉGÉIDES. Temps hér. Il se dit des enfants de Phégée.

PHÉGOPTÈRE adj. des 2 g. (ét. gr., φηγός, hêtre; πτέρις, fougère). Bot. Epithète donnée à certaines fougères, parce qu'elles croissent principalement au pied des hêtres.

PHÉLÉTIENS ou **PHÉLÉTHIENS**. Hist. Ste. Soldats de l'armée de David, Philistins d'origine, et renommés pour leur vaillance.

PHÉLIPPÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des orobranches, comprenant des plantes herbacées de différents pays.

PHELLANDRE. s. m. ou **PHELLANDRIE**. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs polypétales, de la famille des ombellifères, comprenant une plante commune en France, où on la nomme vulgairement *ciguë aquatique*. Ses feuilles répandent, quand on les presse entre les doigts, une odeur qui n'est pas désagréable; cependant c'est une plante dangereuse, ou tout au moins suspecte.

PHELLANDROLOGIE. s. f. Didact. Traité sur le phellandre.

PHELLINE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs monopétales, complètes, de la famille des ébénacées, ayant pour type un arbrisseau de la Nouvelle-Calédonie.

PHELLODRYS. s. m. (pr. *fel-lo-driss*; ét. gr., φελλός, liége; δρῦς, chêne). Bot. Arbre cité par les anciens, et qui paraît être une espèce de chêne.

PHELLOPLASTIQUE. s. f. (ét. gr., φελλός, liége; πλαστική, art de façonner; rad. πλάσσω, je forme). Didact. Art qui a pour but de représenter en relief des monuments avec du liége. Les Italiens excellent dans la phelloplastique. La phelloplastique a été inventée à Rome par Auguste Rose.

PHELLOPODES. s. m. pl. (ét. gr., φελλός, liége; πούς, pied). Nom d'un peuple imaginaire que Lucien, dans son Histoire véritable, place dans la ville de Phellos; ils avaient des pieds de liége et marchaient sur l'eau.

PHELLOS. s. m. (pr. *fèl-loss*). Antiq. gr. Fête de Bacchus qui précédait les Dionysies.
— Bot. Chêne de l'Amérique septentrionale.

PHÉLOPHANIE. s. f. Fête que les Chinois célèbrent en l'honneur de Phélo, qui le premier trouva l'usage du sel.

PHÉMIUS. Temps hér. Poète et musicien qui charmait les amants de Pénélope par la douceur de ses chants. || C'est aussi le nom d'un musicien qui, selon une vie d'Homère attribuée à Hérodote, épousa Crithéis, qui avait eu déjà Homère d'un commerce illégitime, adopta le jeune enfant et lui servit de maître.

PHÉMONOÉ. Temps hér. Fille d'Apollon, fut la sibylle de Cumes ou la Pythie de Delphes. On lui attribue l'invention du vers hexamètre.

PHÉNAKISTICOPE ou **PHÉNAKISTISCOPE**. s. m. (ét. gr., φεναχιστικός, qui trompe l'œil; σκοπέω, voir). Phys. Appareil d'optique composé d'un disque de carton autour duquel des figures sont peintes, dans les différentes attitudes qui composent une action. En faisant tourner le disque sur son axe et en le regardant dans une glace à travers les trous percés au bord même du disque, on voit chacune des figures qui semble se mouvoir et accomplir l'action tout entière.

PHÈNE. s. f. Ornith. Espèce de vautour répandu en Europe, en Asie et en Afrique. Ces oiseaux établissent leur demeure sur les plus hautes montagnes et les rochers les plus escarpés.

PHÉNÉAT, ATE. adj. et s. des 2 g. Habitant de Phénée. || Qui appartient à Phénée ou à ses habitants.

PHÉNÉE, aujourd'hui *Fénéo*. Géogr. anc. Lac du Péloponnèse dans l'Arcadie, vers le N.-O., près des sources du Ladon. Ses eaux, bues pendant la nuit, donnaient la mort, et ne faisaient aucun mal pendant le jour. || C'était aussi le nom d'une ville d'Arcadie, au N., sur l'Olbius.

PHENGITE. s. m. (pr. *fein-ji-te*). Minér. Sorte d'albâtre gypseux que les anciens taillaient quelquefois en lames très-minces pour en faire des vitres.

PHENGODE. s. m. (pr. *fein-gho-de*). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, fondé pour quelques lampyres exotiques.

PHÉNICE. Myth. Mère de Protée, qu'elle eut de Neptune.
— Astron. Un des noms de la petite Ourse.

PHÉNICIE. Géogr. anc. Contrée d'Asie comprenant la bande étroite de territoire resserrée entre la mer Méditerranée et le mont Liban; sa limite au N. était le fleuve Eleutherus, et au S. la Palestine. Elle tirait son nom de Phénix, fils d'Agenor, un de ses rois. Ses principales villes étaient Tyr et Sidon.

PHÉNICIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de la Phénicie. La stérilité du sol de la Phénicie força les Phéniciens à aller chercher ailleurs un revenu plus profitable; le commerce et la navigation devinrent leur occupation exclusive, et ils fondèrent des colonies en Afrique, en Sicile et en Espagne. Les Phéniciens subirent le joug des Perses, des Macédoniens et de Rome.
— Philol. *Les Phéniciennes*. Tragédie d'Euripide, ainsi nommée d'un chœur de femmes phéniciennes. C'est aussi le titre d'une tragédie de Sénèque.
— Qui appartient à la Phénicie ou à ses habitants. Costume phénicien. Mœurs phéniciennes. Colonies phéniciennes. Carthage était une colonie phénicienne.
— *Philosophie phénicienne*. Système attribué au Phénicien Moschus, qui, le premier, selon quelques-uns, a expliqué l'univers par le concours des atomes. C'était le matérialisme opposé à la cosmogonie de Sanchoniaton. La religion des Phéniciens avait quelque chose de commun avec celle de l'Egypte. Leurs principales divinités n'étaient autres qu'Isis et Osiris, sous les noms d'Astarté et de Baal ou Bel.
— *Alphabet phénicien*. Alphabet grec primitif qui se composait de onze consonnes et de cinq voyelles. Il n'avait pas les voyelles longues η, ω. On l'appelle aussi *Alphabet cadméen*, parce qu'il fut apporté par Cadmus, de Phénicie, en Grèce.

PHÉNICIEN. s. m. Linguist. Langage de la famille sémitique. Le phénicien avait un fonds commun avec l'hébreu.

PHÉNICINE. s. f. Chim. V. PHOENICINE

PHÉNICISME. s. m. (rad. gr. φοῖνιξ, rouge) Pathol. Nom scientifique de la rougeole.

PHÉNICITE. s. f. Hist. nat. Pointe d'oursin fossile.

PHÉNICOPTÈRE. adj. des 2 g. Ornith. V. PHOENICOPTÈRE.

PHÉNICOPYRE. adj. des 2 g. Bot. V. PHOENICOPYRE.

PHÉNIGME. s. m. Pathol. V. PHOENIGME.

PHÉNINDE. s. f. Ant. gr. Espèce de jeu analogue à notre jeu de paume.

PHÉNION. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des anémones

PHÉNISSEAU. s. m. (diminut. de *phénix*). Ornith. Petit du phénix.
— Fig. Chose si rare qu'elle est presque impossible à trouver.

PHÉNIX. s. m. (du gr. φοῖνιξ, rouge). Oiseau fabuleux, dont les Egyptiens avaient fait une divinité, et qu'ils représentaient grand et fier comme l'aigle, une huppe de pourpre sur la tête, les plumes couleur de pourpre et d'or, et les yeux étincelants comme des étoiles. Il habitait l'Arabie, où il vivait de cinq à six cents ans; aux approches de sa fin, il se formait lui-même un bûcher de bois et de gommes aromatiques sur lequel il se consumait. De la moelle de ses os naissait un ver, d'où bientôt se formait un autre phénix, dont le premier soin était de rendre la sépulture à son père, et de transporter son corps à Héliopolis, ville du soleil. Tout porte à croire que le phénix n'était dans le principe qu'un symbole de l'immortalité de l'âme et de la résurrection, inventé par les prêtres égyptiens.
— Fig. Personne unique ou rare dans son espèce, supérieure à toutes les autres. Le phénix des beaux-esprits, des littérateurs, des orateurs, des poëtes. Sofal est le *phénix* des esprits relevés. (Boil.) Cet heureux *phénix* est encore à trouver. (Id.)
— Se dit dans le même sens des animaux.

Sans mentir, si votre ramage
Est égal à votre plumage,
Vous êtes le *phénix* des hôtes de ces bois. (LA FONT.)

— Philol. Titre d'un petit poëme de Claudien, sur l'oiseau fabuleux qui porte le même nom.
— Géogr. Mont de l'Asie Mineure, au S.-O. de la Carie.
— Astron. Constellation de l'hémisphère austral, qui n'est pas visible dans nos climats.

PHÉNIX. Myth. Fils d'Agénor et de Téléphassa, fut envoyé par son père à la recherche d'Europe; n'ayant pu la découvrir, il s'établit dans la contrée qui prit de lui le nom de *Phénicie*. || Fils d'Amyntor, roi d'Argos pélasgique, devint le rival de son père, qui s'était épris d'une jeune fille nommée Clytie. Amyntor lui fit crever les yeux; mais le centaure Chiron lui rendit la vue et le nomma gouverneur d'Achille.

PHÉNIXOPE. s. f. (ét. gr., φαίνω, apparaître, ἰξός, glu; πούς, pied; par allusion aux tiges et rameaux de ces plantes, qui sont, dit-on, enduits d'une gomme visqueuse et collante). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées.

PHÉNOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., φαινός, apparent; καρπός, fruit). Bot. Dont les fruits sont très-apparents et sans adhérence avec les parties voisines.

PHÉNOGAME. adj. des 2 g. (ét. gr., φαινός, apparent; γάμος, noce). Hist. nat. Syn. de Phanérogame.

PHÉNOGAMIE. s. f. V. PHANÉROGAMIE.

PHÉNOMÉNAL, ALE. adj. Didact. Qui tient du phénomène.
— Qui se trouve dans certains phénomènes Triplicité phénoménale.
— Fam. et quelquefois par plaisanterie. Surprenant, étonnant. C'est phénoménal. || Pl. m. *phénoménaux*.

PHÉNOMÉNALEMENT. adv. D'une manière phénoménale.

PHÉNOMÉNALISME. s. m. Didact. Doctrine philosophique dans laquelle on ne s'attache qu'à ce qui peut tomber sous les sens.

PHÉNOMÉNALISTE. s. m. Didact. Partisan de la doctrine philosophique appelée *phénoménalisme*.

PHÉNOMÈNE. s. m. (du gr. φαινόμαι, paraître). Didact. Tout ce qui tombe sous les sens, tout ce qui peut affecter notre sensibilité d'une manière quelconque, soit au physique, soit au moral. Les phénomènes de l'attraction, de la pesanteur, de l'électricité. Expliquer un phénomène. Rechercher les causes d'un phénomène.

Ne pouvoir rendre raison d'un phénomène. Les effets de la puissance de la nature sont les *phénomènes* du monde. (Boss.) On peut abandonner l'explication de ces *phénomènes* à ceux qui aiment à faire des hypothèses sur les choses où l'expérience n'est d'aucun secours. (Condill.) O incrédules, soyez conséquents ! vous comprenez un *phénomène* du monde, et vous voulez que celui qui en est la cause ne l'ait pas compris. (A. Martin.) Le *phénomène* le plus singulier que présentent les oiseaux est leur migration. (Id.)

Déjà d'un nouveau *phénomène*
L'heureuse influence y ramène
Les jours d'Astrée et de Thémis. (J.-B. Rouss.)

— Dans un sens particulier, Tout ce qui paraît de nouveau, d'insolite, d'extraordinaire dans l'air, dans le ciel. Phénomène singulier, étrange. Les comètes, les météores sont des phénomènes. Ces *phénomènes* passagers qui doivent leur naissance à un concours fortuit de la matière, et qui, formés d'eux-mêmes et sans le secours d'aucun être intelligent, nous dispensent de chercher les raisons et les motifs de leur formation et de leur usage. (Mass.)

— Médec. Tout changement appréciable par nos sens, qui survient dans un organe ou dans une fonction. Les phénomènes de la circulation. Les phénomènes de la respiration. Le *phénomène* est à la physiologie ce que le *symptôme* est à la pathologie; mais souvent ces deux mots sont employés comme synonymes dans la description des maladies. (Nyst.)

— Fig. Tout ce qui est rare et nouveau. C'est un phénomène de vous voir. Cet événement est un phenomène auquel il n'était pas permis de s'attendre. L'abjuration de cet hérésiarque est un phénomène qui produira de grands effets.

— Personne supérieure à toutes les autres par ses actions, par ses talents, par ses vertus, etc. Cet enfant est un petit phénomène. Napoléon a été le plus grand phénomène de son siècle.

— Philol. *Les Phénomènes*. Titre d'un poëme grec d'Aratus, sur le cours et l'influence les astres. Ce poème fut traduit par Cicéron, Germanicus et Avienus.

PHÉNOMÉNOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., φαίνομαι, apparaître; γράφω, j'écris). Didact. Traité, description de ce qui peut frapper nos sens.

PHÉNOMÉNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la phénoménographie.

PHÉNOMÉNOLOGIE. s. f. (ét. gr., φαίνομαι, apparaître; λόγος, discours). Didact. Traité, ouvrage sur ce qui frappe nos sens.

PHÉNOMÉNOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la phénoménologie.

PHÉNOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., φαινός, apparent; ποῦς, ποδός, pied). Zool. Qui a des pieds visibles. || PHÉNOPODES. s. m. pl. Famille Tophidiens, comprenant ceux qui ont des rudiments de pieds visibles.

PHÉNOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., φαινός, apparent; στήμων, étamine). Bot. Qui a des étamines distinctes ou plus longues que le calice.

PHÉOCARPE. s. m. (ét. gr., φαιός, brun; καρπός, fruit). Bot. Arbre du Brésil, dont les fruits sont de couleur brune.

PHÉOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., φαιός, brun; κεφαλή, tête). Hist. nat. Qui a la tête brune.

— Bot. Il se dit d'un agaric dont le chapeau est brun.

PHÉOLÉPIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., φαιός, brun; λεπίς, écaille). Hist. nat. Qui a des écailles brunes. Il se dit des animaux et des végétaux.

PHÉOLEUQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., φαιός, brun; λευκός, blanc). Didact. Qui est brun et blanc. Plumage phéoleuque. Pelage phéoleuque.

PHÉOPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., φαιός, brun; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a les yeux bruns.

— Bot. Qui a des taches ocellées brunes.

PHÉOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., φαιός, brun; ποῦς, ποδός, pied). Zool. Qui a le pied brun.

— Bot. Qui a le stipe brun.

PHÉOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., φαιός, brun; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes ou les nageoires brunes.

PHÉRÉCRATE. Poëte comique d'Athènes, contemporain de Platon et d'Aristophane, vivait vers l'an 420 av. J.-C.

PHÉRÉCRATIEN. adj. et s. m. Littér. anc. Se dit d'un vers grec et latin dont on attribue l'invention à Phérécrate. Ce vers se composait d'un spondée et des deux derniers pieds de l'hexamètre.

PHÉRÉCRATIES. s. f. pl. V. PHÉRÉPHATIES.

PHÉRÉCYDE. Célèbre philosophe grec, de la secte ionique, né à Scyros, vers le milieu du VIe siècle av. J.-C.; il enseigna le premier l'immortalité de l'âme, que son disciple Pythagore expliqua par la métempsycose. || Historien qui vivait vers 180 av. J.-C.; il avait recueilli les hymnes d'Orphée.

PHÉRÉEN, ENNE. adj. et s. Habitant de Phères, en Thessalie. || Qui appartient à la ville de Phères ou à ses habitants.

PHÉRÉENNE. Myth. Surnom de Diane, adorée à Phères.

PHÉRÉPHATE. Myth. gr. Surnom de Proserpine.

PHÉRÉPHATIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes de Proserpine, en Sicile et à Cyzique.

PHÈRES ou **PHÉRÉS.** Géogr. anc. Ville de Thessalie, à l'E., à quelques lieues de la côte, dans la Magnésie. Admète en fut le roi, elle eut plusieurs tyrans assez célèbres dans l'histoire : Jason, Polydore, etc.

PHÉRÉSÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. V. PHÉRÉZÉEN.

PHÉRÉTIADE. (pr. *fé-ré-ci-ade*). Myth. Descendant ou fils de Phérès.

PHÉRÉZÉEN, ENNE. adj. et s. Nom d'un peuple de la Palestine, qui n'avait pas de demeure fixe; il habita tour à tour en deçà et au delà du Jourdain.

PHÉRON. Roi d'Égypte, fils de Sésostris; devenu aveugle, il recouvra miraculeusement la vue en consacrant dans le temple du Soleil deux obélisques de cent coudées de haut.

PHÉROPHORÉ, ÉE. adj. Bot. Épithète donnée à certains lichens. || PHÉROPORÉES. s. f. pl. Famille de lichens qui correspond aux faux hypoxylons.

PHÉRUSE. Myth. Une des Heures. || Nymphe, fille de Nérée et de Doris.

PHÉRUSE. s. f. Conchyl. Amphitrite plumeuse. Ver marin.

— Ichthyol. Genre de polypiers établi pour y placer une seule espèce, la phéruse aquatique.

PHEUGHYDRIE. s. f. (ét. gr., φεύγω, je fuis; ὕδωρ, eau). Médec. Horreur de l'eau, hydrophobie. Inusité.

PHI. Φ, φ. s. m. Gramm. La vingt et unième lettre de l'alphabet grec. || En numeration, avec l'accent supérieur à droite, il vaut 500; avec l'inférieur à gauche, il vaut 500,000.

PHIALA. Géogr. sacr. Fontaine au pied du mont Hermon, qui était la source du Jourdain.

PHIALA. s. f. (du gr. φιάλη, fiole). Antiq. gr. Vase à deux anses, dont on se servait particulièrement dans les fêtes de Bacchus.

PHIALINE. s. f. Infus. Genre d'animalcules microscopiques.

PHIALITHE. s. f. (ét. gr., φιάλη, flacon; λίθος, pierre). Hist. nat. Nom donné à les corps organisés ou à de simples concrétions qui présentent plus ou moins régulièrement la forme d'une petite fiole.

PHIBALURE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux sylvains ne comprenant qu'une seule espèce, le phibalure à bec jaune, qui habite le Brésil.

PHIBIONITE. s. m. Hist. relig. Nom qu'on a donné quelquefois aux nicolaïtes.

PHIDIAS. Célèbre sculpteur athénien, né vers l'an 498 ou 497 av. J.-C. Il porta l'art de la statuaire au plus haut degré; sa statue de Minerve au Parthénon était un chef-d'œuvre, et son Jupiter Olympien passa pour une des merveilles du monde. Comblé de gloire et de richesses, il mourut l'an 432.

PHIDIPPIDE ou **PHILIPPIDE.** Coureur célèbre d'Athènes, qui vint annoncer aux archontes la victoire de Marathon; il expira en disant ces mots : *Réjouissez-vous, nous sommes vainqueurs.*

PHIDITIES. s. f. pl. (du gr. φειδίτια, repas d'épargne). Antiq. gr. Repas publics d'une frugalité extrême, établis par Lycurgue, à Lacédémone. Tous les Spartiates étaient tenus d'y assister.

PHIDON. Argien qui parvint au pouvoir souverain dans sa patrie, au IXe siècle av. J.-C.; il fut, dit-on, inventeur de la balance, et fit frapper à Égine la première monnaie d'argent.

PHIGALÉE ou **PHIGALIE.** Géogr. anc. Ville de la partie méridionale de l'Arcadie; on y voit encore les ruines d'un temple d'Apollon Épicurius.

PHIL. Abréviation du mot Philosophie.

PHILADELPHE. adj. des 2 g. (ét. gr. φίλος, ami; ἀδελφός, frère). Qui aime son frère ou sa sœur. || Hist. anc. Ce fut par antiphrase le surnom de Ptolémée II, roi d'Égypte, qui avait mis à mort deux de ses frères.

— PHILADELPHE. s. m. Hist. Nom des membres d'une société secrète, formée au commencement du XIXe siècle, par des jeunes gens qui n'avaient d'abord d'autre but que de prolonger les relations commencées au collège. Cette société prit, en 1802, une direction politique, et reçut dans son sein beaucoup de militaires; le général Mallet, fusillé à Paris en 1812, en faisait partie. Les philadelphes n'ont jamais eu l'importance qu'il a plu à quelques personnes de leur prêter.

— Bot. Genre de plantes appelées plus communément *syring* ou *syringa*. V. ce mot.

— PHILADELPHES. s. m. pl. Zool. Ordre d'ichnozoaires, comprenant les polypes réunis en une masse commune, où la vie de chacun concourt au mode de vitalité du tout.

PHILADELPHÉ, ÉE. adj. (ét. gr. φίλος, ami; ἀδελφός, frère). Bot. Qui ressemble au philadelphe ou syringa. || PHILADELPHÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre philadelphe.

PHILADELPHIE. Géogr. anc. Ville de Lydie, au S.-E. de Sardes; aujourd'hui *Alacheher.*

— Géogr. mod. Grande et belle ville des États-Unis, ch.-l. du comté qui porte son nom dans l'État de Pensylvanie, dont elle était autrefois la capitale; elle est située à 180 kilom. de Washington. Sa population est de 180,000 habitants. C'est de Philadelphie que partit la déclaration d'indépendance, le 4 juillet 1776; c'est la première ville des États-Unis pour l'industrie manufacturière.

PHILAGONIE. s. f. Bot. Arbre de l'île de Java.

PHILALÈTHE. adj. m. (ét. gr., φίλος, ami; ἀλήθεια, vérité). Myth. Surnom de Jupiter.

PHILANDRE. s. m. Mamm. Genre de didelphes, établi pour un sarigue.

PHILANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., φιλέω, j'aime; ἄνθος, fleur). Didact. Qui aime ou qui recherche les fleurs.

PHILANTHE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des fouisseurs, dont les mœurs sont très-curieuses, et qui se rencontrent sur les fleurs. Philanthe orné. Philanthe à pattes jaunes. Philanthe couronné.

PHILANTHEURS. s. m. pl. (rad. *philanthe*). Entom. Famille d'insectes de l'ordre des hyménoptères, qui a pour type le genre philanthe.

PHILANTHROPE. s. m. (ét. gr., φίλος, ami; ἄνθρωπος, homme). Celui qui par bonté naturelle est porté à aimer tous les hommes. Un philanthrope, dans la vérité du mot, est tout simplement un homme vertueux, un homme de bien.

— Particulièrement, Celui qui, non content d'éprouver un amour intime pour l'humanité, s'occupe activement des moyens d'améliorer la condition de ses semblables.

PHILANTHROPIE. s. f. (pr. *fil-an-tro-pi*). Amour de l'humanité. La philanthropie est l'amour naturel que l'on ressent en son âme pour ses semblables; cet amour naît en nous par besoin, on doit l'entretenir et le développer par devoir; l'homme qui puise ses inspirations au-dedans de lui-même a de la philantropie pour ses frères; celui qui s'inspire au foyer des sentiments religieux a de la charité, non pas cette charité vulgaire qui se traduit par le mot *aumône*, mais cet amour émané de Dieu qui transforme l'homme, le relève et le grandit en la personne de Jésus-Christ.

Tâchons, tâchons du moins que ce luxe s'expie,
En le faisant tourner à la *philanthropie*. (Barthél.)

PHILANTHROPIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la philanthropie. Sentiments philanthropiques. Écrits philanthropiques. Vues philanthropiques. Projets, établissements, réformes, sociétés philanthropiques.

PHILANTHROPISME. s. m. Didact. Système, esprit des philanthropes.

PHILANTHROPOMANE. s. m. (ét. gr., φίλος, ami; ἄνθρωπος, homme; μανία, manie). Critiq. Celui qui affecte un amour excessif pour l'humanité. Aujourd'hui, nous avons bien peu de philanthropes, mais, en revanche, nous avons beaucoup de philanthropomanes.

PHILANTHROPOMANIE. s. f. (ét., V. PHILANTHROPOMANE). Critiq. Affectation d'amour de tendresse pour le genre humain.

PHILANTHROPOS s. m. (pr. *fil-an-tro-poss*; ét. gr., φίλος, ami; ἄνθρωπος, homme). Bot. Plante des anciens, que l'on croit être la bardane ou grateron, ainsi nommée parce qu'elle s'attache aux passants.

PHILARÉTIE s. f. (pr. *fi-la-ré-ci*, ét. gr., φίλος, ami; ἀρετή, vertu). Didact. Amour pur et pratique de la vertu.

PHILARGIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., φίλος, ami; ἀργός, oisif). Didact. Adonné, consacré au repos. Certains philosophes anciens voulaient que la vie humaine se partageât en trois parties : théorique, pratique et philargique.

PHILARGYRIE. s. f. (ét. gr., φίλος, ami; ἄργυρος, argent). Didact. Amour déréglé de l'argent, avarice. Inusité.

PHILARMONIE. s. f. Didact. V. PHILHARMONIE.

PHILARMONIQUE. adj. des 2 g. Didact. V. PHILHARMONIQUE.

PHILARQUE. s. m. Ant. milit. V. PHYLARQUE.

PHILASTRE (Saint). Évêque de Brescia dans le IVe siècle; quelques-uns lui attribuent le symbole qu'on appelle de saint Athanase.

PHILATÈS. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, en Albanie, ch.-l. d'un canton à peu près indépendant; 4,000 hab.

PHILAUTIE. s. f. (pr. *fi-lan-ci*; ét. gr., φίλος, ami; αὐτός, soi-même). Didact. Amour de soi, amour-propre personnifié. La *philautie* est un vice dont le plus sage est entaché. (Scarr.)

PHILBERT (SAINT). Géogr. Ch.-l. de cant. (Loire-Inférieure), près du lac de Grand-Lieu; 3,400 hab.

PHILÉ. Géogr. anc. Petite île granitique du Nil, Haute-Égypte; c'était là que se terminait l'Égypte; Osiris y avait sa sépulture. On la nomme aujourd'hui *Djezyret-el-heif*.

PHILÉDON. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, de la famille des passereaux dentirostres, vivant presque tous dans l'Australasie et l'Océanie. Philédon graculé. Philédon goulin, polochion.

PHILÉLIE. s. f. Ant. gr. V. PHILHÉLIE.

PHILÉMON. Myth. Vieux bûcheron fort pauvre, époux de Baucis; donna une l'hospitalité généreuse à Jupiter et à Mercure, qui, cachés sous la forme humaine et visitant la Phrygie, avaient été rebutés de tous les habitants du bourg où Philémon avait sa cabane. Jupiter changea la cabane en un temple dont le vieux bûcheron et sa femme furent établis les ministres, ayant obtenu du Dieu la faveur de ne point mourir l'un sans l'autre lorsqu'ils seraient parvenus à une extrême vieillesse. V. BAUCIS.

— PHILÉMON. Poëte comique grec, né à Soles, en Cilicie, fut contemporain de Ménandre, sur lequel il remporta plusieurs fois le prix.

PHILÈNES (Les frères). Antiq. Nom de deux frères carthaginois qui se sacrifièrent pour la patrie et se laissèrent ensevelir vivants aux environs de Cyrène, pour agrandir le territoire de Carthage au préjudice des Cyrénéens.

PHILÉRÈME. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, formé pour réunir quelques espèces de nomades.

PHILERME. s. f. Hist. ecclés. Nom d'une image de la Vierge, conservée par l'ordre de Malte, et à laquelle on attribuait le pouvoir de punir instantanément les actions obscènes commises en sa présence.

PHILÉSIE. s. f. (rad. gr. φιλέω, j'aime). Bot. Genre de plantes de la famille des smilacées, ayant pour type la philésie à feuilles de buis, petit arbrisseau de Magellan qui, à cause de son élégance, et surtout de ses grandes fleurs, a reçu le nom de philésie pour exprimer le sentiment qu'il inspire.

PHILÉTÈRE. Eunuque paphlagonien, fils d'une courtisane, nommé par Lysimaque, en 283 av. J.-C., gouverneur de Pergame, s'y rendit indépendant, et jeta les fondements du royaume de Pergame.

PHILÉTÈRE. s. m. Bot. Le basilic sauvage.

PHILÉTÉRIEN, IENNE. adj. Ant. gr. Qui appartient à Philetère. || *Pied philétérien*. Pied plus grand que le pied ordinaire, qui fut introduit dans le IIIe siècle av. J.-C., par l'eunuque Philétère, fondateur du royaume de Pergame. Le pied philérien est évalué à 35 centimètres 4,004 dix millièmes.

— Métrol. *Mesures philétériennes*, Mesures qui furent établies en Égypte et en Grèce par les successeurs d'Alexandre.

PHILEURE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des lamellicornes, comprenant quelques espèces de scarabées ou de géotrupes.

PHILHARMONIE. s. f. (ét. gr., φίλος, ami; ἁρμονία, harmonie). Amour passionné pour la musique.

PHILHARMONIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. PHILHARMONIE). Qui aime, qui cultive la musique. Il ne se dit que de certaines sociétés musicales. Société philharmonique. Les concerts de la société philharmonique. On écrit aussi *philarmonique*.

PHILHÉLIE. s. f. (ét. gr., φίλος, chéri; ἥλιος, soleil). Ant. gr. Hymne en l'honneur d'Apollon, dont le refrain était : *Soleil chéri, soleil chéri!*

PHILHELLÈNE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., φίλος, ami; Ἕλλην, Grec). Ami des Grecs. Ce mot est nouveau, il s'est surtout lorsque la Grèce, combattant pour l'indépendance, s'est attiré les sympathies de l'Europe entière, et que des volontaires de toutes les nations sont allés grossir ses rangs. Il signifie même aujourd'hui Volontaire au service de la Grèce moderne. Le corps des philhellènes.

PHILHELLÉNISME. s. m. (ét., V. PHILHELLÈNE). Hist. Amour des Grecs, intérêt qu'ils inspirent. On a fait usage de ce mot surtout pendant la dernière guerre des Grecs contre les Turcs. Il paye généreusement de sa personne dans les occasions qui exigent du courage, de l'honneur, de la philanthropie et du *philhellénisme*. (Courr. franç.)

PHILIA. Myth. Une des Nymphes qui élevèrent Bacchus.

PHILIÂTRE. s. m. (ét. gr., φίλος, ami; ἰατρός, médecin). Didact. Celui qui se livre à l'étude de la médecine, qui cultive la médecine par choix. || Étudiant en médecine. Inusité.

PHILIÂTRIE. s. f. (ét. V. PHILIÂTRE). Didact. Étude de la médecine poursuivie sans intérêt personnel, par amour pour la science elle-même.

PHILIÂTRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui se rapporte à la philiâtrie. Zèle, dévouement philiâtrique.

PHILIBEG ou **PHILABEG.** s. m. (pr. *fi-li-begh* ou *fi-la-bégh*). Relat. Petit jupon que portent les montagnards écossais, et qui descend jusqu'au milieu de la cuisse.

PHILIBERT. Nom porté par deux ducs de Savoie. Philibert Ier, dit *le Chasseur*, en 1482. || Philibert II, dit *le Beau*, mort en 1504, après avoir, pendant un règne de six ans, rendu la Savoie très-heureuse.

PHILIBERTIE. s. f. Bot. Genre de plante, dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalée, de la famille des apocynées, ayant pour type la

philibertie solanoïde, arbrisseau de la rivière des amazones.

PHILIDES. Antiq. gr. Famille athénienne dont était tirée une prêtresse qui tenait le principal rang dans le temple d'Eleusis, et dont le ministère particulier était l'initiation.

PHILIDOR (François-André-Danican, dit). Célèbre compositeur et joueur d'échecs, né à Dreux en 1726, mort à Londres en 1795. Il se consacra presque exclusivement à l'opéra comique; il était reconnu pour le premier joueur d'échecs de l'Europe.

PHILIDOR. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux.

PHILIN. s. m. (pr. *fi-lein*). Conchyl. Espèce de volute.

PHILINTHE. s. f. Entom. Nom donné à la libellule déprimée des environs de Paris.

PHILIPPE. Nom porté par cinq rois de Macédoine, dont l'un, Philippe II, surnommé le Grand, donna le jour à Alexandre.

— PHILIPPE. Empereur d'Allemagne, né en 1178.

— PHILIPPE DE THESSALONIQUE. Auteur de la seconde Anthologie; on croit qu'il vivait sous Auguste.

PHILIPPE (Saint). Un des douze apôtres, était natif de Bethsaïde, assistait aux noces de Cana, prêcha dans les deux Phrygies et mourut à Hiéraple. L'Eglise latine célèbre sa fête le 1er mai. ‖ PHILIPPE (Saint). Un des sept disciples choisis par les apôtres après l'ascension du Sauveur, mourut à Césarée vers l'an 70 de l'ère chrétienne. L'Eglise latine célèbre sa fête le 6 juin. ‖ PHILIPPE DE NÉRI (Saint). Fondateur de la congrégation de l'Oratoire, né à Florence en 1515, mort en 1595.

— PHILIPPE. Nom porté par six rois de France. PHILIPPE Ier succéda à son père Henri Ier, en 1060, à l'âge de huit ans, lutta contre le pape de 1092 à 1105; mourut en 1108. ‖ PHILIPPE II, surnommé *Auguste*, fils de Louis VII, né en 1165, se croisa avec Richard Cœur-de-lion, institua la dîme saladine, contribua beaucoup à la prise de Saint-Jean d'Acre, vainquit à Bouvines l'Europe coalisée contre lui, protégea les lettres, organisa la justice, embellit la ville de Paris, et mourut en 1223. ‖ PHILIPPE III, surnommé *le Hardi*, né en 1245, fut salué roi de France après la mort de son père, saint Louis; mourut à Perpignan en 1285; on lui doit l'ordonnance qui fixe à quatorze ans la majorité des rois de France. ‖ PHILIPPE IV, dit *le Bel*, succéda à son père Philippe le Hardi, en 1285, joignit au titre de roi de France celui de roi de Navarre; fut surnommé le *faux monnayeur*, parce qu'il altéra la monnaie; fit la guerre contre les Flamands, se querella avec le pape Boniface VIII, et détruisit l'ordre des templiers, mourut en 1314. ‖ PHILIPPE V, dit *le Long*, deuxième fils de Philippe le Bel, convoqua trois fois les états-généraux, persécuta les pastoureaux, les lépreux, les sorciers et les juifs, et mourut en 1322. ‖ PHILIPPE VI, dit *de Valois*, parce qu'il était fils de Charles, comte de Valois, frère cadet de Philippe le Bel, commença la branche de Valois, mourut en 1550, après avoir été malheureux dans la guerre qu'il fit à Edouard, roi d'Angleterre.

— PHILIPPE. Nom porté par cinq rois d'Espagne; PHILIPPE Ier, surnommé *le Beau*, né en 1478, fils de l'empereur Maximilien, et père de Charles-Quint, mourut à Burgos en 1506. ‖ PHILIPPE II, fils de Charles-Quint, né en 1527, fut un despote énergique et cruel; élevé dans des principes d'intolérance religieuse qui se combinèrent avec son inflexibilité naturelle, il équipa pour écraser l'Angleterre qui venait de se déclarer protestante, une flotte formidable connue sous le nom d'*invincible Armada*. (V. ARMADA); il protégea la Ligue en France, et mourut en 1598; on lui reproche d'avoir empoisonné Elisabeth de France, sa troisième femme, et d'avoir livré à l'inquisition son fils don Carlos. ‖ PHILIPPE III, fils de Philippe II et d'Anne d'Autriche, sa quatrième femme, né en 1578, mort en 1621 après un règne sans gloire. ‖ PHILIPPE IV. Fils de Philippe III, né en 1605, eut avec la France une guerre que Richelieu termina par le célèbre traité des Pyrénées, et mourut en 1665. ‖ PHILIPPE V. Deuxième fils de Louis, dauphin de France et de Marie-Anne de Bavière, né à Versailles en 1683, portait le titre de duc d'Anjou, lorsqu'il fut appelé à la couronne d'Espagne par le testament de Charles II, en 1700. La fameuse coalition connue sous le nom de *grande alliance*, se forma contre lui et amena la guerre de la succession d'Espagne, qui dura douze ans; cette guerre finit en faveur de Philippe V, par la paix d'Utrecht, en 1713; il mourut en 1746.

— PHILIPPE. Nom porté par trois ducs de Bourgogne. Le premier, surnommé *de Rouvres*, à cause du lieu de sa naissance, succéda, en 1350, à son aïeul, Eudes IV, dans le duché de Bourgogne, et mourut en 1361, à l'âge de seize ans; en lui finit la première branche qui avait régné en Bourgogne depuis Robert de France. ‖ PHILIPPE II, dit *le Hardi*, était le quatrième fils de Jean le Bon, roi de France; il arrêta le progrès des Anglais en France, gouverna en partie le royaume sous le règne de son neveu Charles VI, et mourut en 1404. ‖ PHILIPPE III, dit *le Bon*. Né en 1396, fils de Jean Sans-peur, s'allia d'abord avec l'Angleterre, pour venger la mort de son père assassiné à Montereau; traita ensuite avec Charles VII; dont il resta le fidèle allié; fonda en 1429 l'ordre de la Toison-d'or, et mourut en 1467.

— PHILIPPE. Duc de Savoie, dit *Sans-terre*, était cinquième fils du duc Louis; fut quelque temps prisonnier de Louis IX, aida puissamment Charles VIII dans son expédition en Italie; mourut en 1497.

PHILIPPE. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Milan, qui vaut 5 francs 95 cent. ‖ C'est aussi une monnaie de Modène, valant 6 francs 13 cent. ‖ Les Macédoniens avaient une monnaie de ce nom, frappée au coin de Philippe le Grand; on en ignore la valeur.

PHILIPPES, aujourd'hui **PHILIPPI.** Géogr. Ville de Macédoine, chez les Edones, au N.-E. sur les confins de la Thrace; cette ville dominait les plaines fameuses où Brutus et Cassius furent vaincus par les triumvirs, 42 ans av. J.-C.; elle devint une colonie romaine qui reçut l'Evangile de saint Paul.

PHILIPPEVILLE. Géogr. Jolie et forte ville du royaume de Belgique, province de Namur; elle a été fortifiée par Vauban, et faisait partie de la France avant 1815; 2,000 hab. ‖ Ville de l'Algérie française, dans la province de Constantine.

PHILIPPIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de Philippes, en Macédoine; qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— Philol. sacr. *Epître aux Philippiens.* Titre d'une épître de saint Paul adressée aux habitants de Philippes.

PHILIPPIN. s. m. (pr. *fi-lip-pein*). Hist. Il s'est dit, pendant la guerre de la succession, de ceux qui reconnaissaient pour roi d'Espagne Philippe V, petit-fils de Louis XIV.

PHILIPPINE. s. f. Comm. relig. Communauté de femmes qui s'étaient retirées à Rome sur le mont Citorio; elles furent supprimées en 1669 par Clément IX.

— Anc. administ. Ancienne ordonnance de Philippe le Bel sur les dîmes.

— Techn. Seringue de compression et de dilatation.

PHILIPPINES (Iles). Géogr. Grand archipel de l'Océanie, découvert en 1521 par Magellan, situé entre la mer de Chine, l'archipel de Holo et le Grand-Océan, et compris dans la Malaisie, dont il occupe la partie septentrionale. Le climat des Philippines est très-agréable; le sol abonde en mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, etc.; les habitants sont industrieux, et au nombre de 4,500,000. Les Philippines sont administrées au nom du roi d'Espagne.

PHILIPPIQUES. s. f. pl. Philol. Il se dit des quatre harangues fameuses que Démosthène prononça contre Philippe, roi de Macédoine, qui menaçait l'indépendance de la Grèce, de 338 à 349 av. J.-C. ‖ Titre que Cicéron donna par allusion aux harangues précédentes, à quatorze discours qu'il prononça sur les affaires publiques, et qui étaient dirigés principalement contre Antoine. ‖ Nom sous lequel Lagrange-Chancel fit paraître des odes satiriques contre Philippe, duc d'Orléans, régent de France, pendant la minorité de Louis XV.

— Fig. Se dit de toute harangue, de tout discours violent et personnel.

PHILIPPISME. s. m. Hist. Parti, opinion des philippistes.

PHILIPPISTE. s. m. Hist. relig. Nom donné aux sectateurs de Philippe Mélanchthon.

— Politiq. Il se dit quelquefois des partisans du roi Louis-Philippe, par analogie et opposition avec carliste, napoléonien et républicain. V. ORLÉANISTE.

PHILIPPON. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de dissidents, en Russie, fondée au XVIIIe siècle par un moine appelé Philippe, qui regardait comme nul le baptême administré par l'Eglise grecque, et qui fut accusé de recommander le suicide comme un acte de vertu.

PHILIPPOPOLI. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, à 140 kilom. d'Andrinople; fut bâtie par Philippe, roi de Macédoine, et détruite presque entièrement en 1808 par un tremblement de terre; 30,000 hab.

PHILIPPSBOURG ou **PHILISBOURG.** Géogr. Petite ville forte du grand-duché de Bade, à 96 kilom. de Strasbourg; 1,500 hab. Elle fut prise, reprise, bloquée, bombardée à diverses époques; le maréchal de Berwick fut tué sous ses murs en 1734. Ses fortifications ont été rasées par les Français en 1800.

PHILIPPSTHAL. Géogr. V. CREUTZBERG.

PHILISCIEN. adj. m. Littér. Se dit d'une espèce de vers inventé par Philiscus, poète tragique de Corcyre.

PHILISTIN, INE. adj. et s. Géogr. Peuple qui habitait une grande partie de la terre promise lors de l'arrivée des Israélites. Chassés par ceux-ci, les Philistins se retirèrent vers le bord de la mer, et occupèrent la bande de territoire qui s'étend de Joppé jusqu'au torrent de Sihor. Ils avaient cinq villes, dont les principales étaient Gaza et Azoth. Ils opprimèrent souvent le peuple juif. Ils furent soumis par David, et passèrent successivement sous la domination des Perses, d'Alexandre, des Séleucides, etc.

— Par extens. Nom donné aux hérétiques, que l'on regardait comme maudits de Dieu.

— En Allemagne, se dit, parmi les étudiants, de toutes les personnes étrangères aux universités, et particulièrement des marchands.

PHILLANTHE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de la Nouvelle-Hollande.

PHILLYRÉE. s. f. (du gr. φιλλυρέα; rad. φύλλον, feuille). Bot. Sorte d'arbrisseau de grandeur moyenne, fort branchu et toujours vert.

PHILO ou **PHYLLO.** Myth. Fille d'Alcymédon et amante d'Hercule.

PHILOBIOSIE. s. f. (ét. gr., φίλος, ami; βίος, vie). Didact. Amour de la vie, attachement à la vie; c'est l'opposé du *spleen*, qui en est le dégoût. On peut juger de l'aisance des individus par leur philobiosie.

PHILOCALIE. s. f. (ét. gr., φίλος, ami; καλός, propreté). Didact. Amour de la propreté; recherche, luxe dans les vêtements.

PHILOCHRYSE. s. f. (pr. *fi-lo-cri-ze*; ét. gr. φίλος, ami; χρυσός, or). Didact. Amour de l'or, soif déréglée des richesses.

PHILOCLÈS. Poète dramatique d'Athènes, que son style avait fait surnommer *la Bile*; il était contemporain de Sophocle, sur lequel il remporta le prix dans un concours où le célèbre tragique avait présenté son *OEdipe à Colone*.

PHILOCTÈTE. Temps hér. Compagnon d'Hercule, qui lui laissa en mourant ses flèches, après lui avoir fait jurer de ne jamais découvrir sa tombe. Ayant indiqué aux Grecs l'endroit où ces flèches étaient cachées, Philoctète fut blessé par l'une d'elles qui lui tomba sur le pied, et il s'y forma un ulcère si pestilentiel que, d'après le conseil d'Ulysse, on abandonna Philoctète dans l'île de Lemnos.

PHILODINE. s. f. Infus. Genre d'animalcules infusoires.

PHILODINÉ, ÉE. adj. Infus. Qui ressemble à une philodine. ‖ PHILODINES. s. m. pl. Tribu d'infusoires rotifères qui a pour type le genre philodine.

PHILODOXE. adj. des 2 g. (pr. *fi-lo-dok-ce*; ét. gr., φίλος, ami; δόξα, opinion). Didact. Qui tient fortement à ses opinions.

— subst. Un philodoxe. Des philodoxes.

PHILODOXIE. s. f. Tendresse extrême, attachement sans bornes qu'ont certaines personnes pour leurs opinions ou leurs propres ouvrages. Philodoxie médicale.

PHILODRYADE. s. m. Erpét. Genre de serpents.

PHILOGÉNITURE. s. f. (du gr. φίλος, ami, et du lat. *genitus*, engendré). Philos. Amour qu'on porte à ses enfants; penchant reconnu par le système de Spurzheim.

PHILOGYNE. adj. et s. m. (ét. gr., φίλος, ami; γυνή, femme). Didact. Qui aime les femmes.

PHILOGYNIE. s. f. Didact. Amour pour les femmes.

PHILOGYNIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la philogynie ou au philogyne.

PHILOL. Abréviation du mot Philologie.

PHILOLAÜS. Célèbre philosophe pythagoricien, né à Crotone vers l'an 374 av. J.-C.; divulgua la doctrine des pythagoriciens par la publication d'un grand nombre d'ouvrages dont il nous reste des fragments très-précieux, tout mutilés qu'ils sont. Il fit faire à l'astronomie de grands progrès.

•**PHILOLOGIE.** s. f. (ét. gr., φίλος, ami; λόγος, discours: amour du discours ou de la science). Didact. Partie de l'érudition qui embrasse spécialement la langue et la littérature. Ensevelie avec les autres sciences libérales dans les ténèbres du moyen âge, la philologie ne reparut qu'à la naissance des lettres, aux XVe et XVIe siècles.

PHILOLOGIQUEMENT. adv. D'une manière philologique.

PHILOLOGUE. s. m. Didact. Littérateur qui s'attache spécialement à la philologie. Un bon philologue. Un savant philologue. Un excellent philologue. Eratosthène, astronome et géographe, chargé de la conservation de la bibliothèque d'Alexandrie, fut le premier qui reçut le nom de philologue, vers l'an 280 av. J.-C. Térentius Varron est le plus célèbre des philologues latins.

PHILOLOGUER. v. n. 1re conj. (ét., V. PHILOLOGIE). Litter. S'occuper de philologie, faire le philologue. Il ne se dit que par plaisanterie.

PHILOLOGUS. Affranchi de Quintus Cicéron, fut instruit par le célèbre Cicéron lui-même, frère de Quintus, dans les lettres et les sciences; il fut assez ingrat pour livrer ce grand homme à la mort, en indiquant au tribun des soldats la litière sur laquelle il fuyait vers le bord de la mer.

PHILOMATHIE. s. f. (ét. gr., φίλος, ami; μάθησις, science). Didact. Amour des sciences.

PHILOMATHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à l'amour des sciences. Institut philomathique. Société philomathique.

PHILOMÈLE. Myth. Fille de Pandion, roi d'Athènes, et sœur de Progné; elle fut violée par Térée, qui lui coupa ensuite la langue et la retint captive. Philomèle trouva moyen de faire parvenir à Progné une toile sur laquelle son aventure était peinte: les deux sœurs tuèrent Itys, fils de Térée, et le servirent à son père dans un repas. Philomèle fut changée en rossignol, Progné en hirondelle, Itys en chardonneret, et Térée, qui les poursuivait, en épervier.

— Poét. On donne au rossignol le nom de *Philomèle*. Dans un bois où s'était la pauvre *Philomèle*. (La Font.) C'est *Philomèle* au loin lamentant ses regrets. (Legouve.)

L'aimable et tendre *Philomèle*
Fait entendre ses doux accents. (A. MARTIN.)

PHILOMÈLE. Général phocéen, fit révolter ses compatriotes contre le décret qui les condamnait à une amende pour avoir labouré les terres consacrées à Apollon, et donna lieu à la guerre sacrée. Après quelques succès, il fut battu par les Béotiens, et se précipita du haut d'un rocher, l'an 354 av. J.-C.

PHILOMÉLIDE. Temps hér. Surnom qu'Homère donne à Patrocle, comme fils de Philomèle.

PHILOMÉLUS. Fils de Jason et de Cérès inventa, dit-on, l'art d'atteler les bœufs.

PHILOMÉTOR. (littér. *qui aime sa mère*). Surnom ironique, commun à Démétrius III, roi de Syrie, à Attale III, roi de Pergame et à Ptolémée VI, roi d'Egypte; ce dernier, qui était le fils de Cléopâtre, à laquelle il portait une haine ardente, partagea le trône avec son frère Ptolémée Evergète II, et mourut en 145 avant J.-C.

PHILON (le Juif). Célèbre philosophe juif, né à Alexandrie, d'une famille sacerdotale, vers l'an 30 avant J.-C. Il composa un grand nombre d'ouvrages sur l'Ecriture sainte, la philosophie et la morale; on l'appelle *le Platon juif*. Sa philosophie est une sorte de syncrétisme, de néo-platonisme, fondé sur la coïncidence et la conciliation des dogmes de Platon avec l'Ecriture sainte.

— PHILON DE BYZANCE. Célèbre écrivain grec, étudia à Alexandrie et dans l'île de Rhodes.

— PHILON DE BYBLOS. Né la dixième année du règne de Tibère; traduisit en grec l'histoire de Sanchoniathon; il est même regardé par quelques-uns comme l'auteur de cette histoire.

PHILONIS. Myth. Femme de Lucifer, et mère de Céyx.

PHILONIUM s. m. (pr. *fi-lo-ni-omm*). Pharm. Sorte d'électuaire opiacé, et par conséquent anodin, dont les anciens faisaient un fréquent usage.

PHILONOÉ. Myth. Fille de Pindare et de Léda.

PHILONOME. Myth. Fille de Nyctinus et d'Arcadia, nymphe de la suite de Diane.

PHILONOTIS. s. f. (pr. *fi-lo-no-tiss*). Bot. Espèce de renoncule.

PHILOPATOR. (littéral. *qui aime son père*). Surnom ironique donné à Ptolémée IV, roi d'Egypte, parce qu'il avait empoisonné son père Ptolémée III Evergète, auquel il succéda l'an 221 avant J.-C.

PHILOPATRIDALGIE. s. f. (ét. gr., φίλος, ami; πατρίς, patrie; ἄλγος, douleur). Médec. Espèce de mélancolie ou de monomanie produite par le désir de revoir son pays. V. NOSTALGIE.

PHILOPATRIDALGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la philopatridalgie.

PHILOPATRIDOMANIAQUE. adj. et s. des 2 g. Médec. Qui est affecté de philopatridomanie. ‖ Qui a rapport à la philopatridomanie.

PHILOPATRIDOMANIE. s. f. Médec. Syn. de Philopatridalgie. V. NOSTALGIE.

PHILOPENTATHLES. s. m. pl. Antiq. gr. Surnom des Eginètes, parce que l'un d'eux avait inventé le *Pentathle*.

PHILOPHANE. adj. des 2 g. (ét. gr., φίλος, ami; φαίνω, je brille). Didact. Qui aime la lumière.

PHILOPHANIE. s. f. Didact. Amour de la lumière.

PHILOPOEMEN ou **PHILOPÉMEN.** Célèbre général de la ligue achéenne, né à Mégalopolis en Arcadie, l'an 253 av. J.-C. Il était instruit dans la philosophie et les lettres; attiré dans une embuscade, il fut pris et conduit à Messène, où ses ennemis le forcèrent à boire la ciguë, en 183. L'histoire a surnommé Philopémen *le dernier des Grecs*.

PHILOPOLITE. adj. des 2 g. (ét. gr., φίλος, ami; πολίτης, citoyen). Didact. Qui aime ses concitoyens.

PHILOPONITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de trithéites, fondée au VIe siècle par Philopon d'Alexandrie, qui enseignait qu'au jour du jugement tous les corps ressusciteront avec la même forme et la même substance.

PHILOPSEUDÈS. s. m. (pr. *fi-lo-pceu-dèss*, littéral. *qui aime le mensonge*). Philol. Titre d'un dialogue de Lucien, où l'auteur se moque de la magie et des divinations, qu'il traite d'impostures.

PHILOSCIE. s. f. Entom. Genre d'insectes aptères de la famille des tétracères, comprenant le cloporte des mousses.

PHILOSÉBASTE. adj. des 2 g. (pr. *fi-lo-cé-ba-ste*; ét. gr., φίλος, ami; σεβαστός, auguste). Antiq. rom. Surnom qui signifie *ami d'Auguste*, et que les villes et les princes prenaient à l'envi sous les empereurs.

PHILOSOPHAILLE. s. f. (pr. *fi-lo-zo-fâ-ill*). Polém. Tourbe de prétendus philosophes, réunion de gens superficiels qui affectent de s'occuper de philosophie.

PHILOSOPHAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *fi-lo-zo-fâ-illé*). Parler, raisonner en philosophe à tort et à travers, se targuer de philosophie, affecter de ses prétentions à l'esprit philosophique. C-

bureau d'esprit menait à la fortune des abbés qui consentaient à *philosophailler*. (Merc.)

PHILOSOPHALE. adj. f. Il n'est usité que dans cette locution : *Pierre philosophale*. Résultat de la prétendue transformation des métaux en or, qui faisait le fondement et le but de l'alchimie. Se ruiner à chercher la pierre philosophale. Il y a toujours quelque fou qui cherche la pierre philosophale.

— Fig. Chose précieuse mais impossible à trouver. C'est là, ce serait là la pierre philosophale.

— Fig. et fam. *Il faut qu'il ait trouvé la pierre philosophale*. Se dit d'un homme qui fait des dépenses beaucoup trop fortes pour le revenu qu'on lui connaît ou qu'on lui suppose.

— *Il n'a pas trouvé la pierre philosophale. Il ne trouvera pas la pierre philosophale*. Se dit d'un homme dont l'intelligence est très-bornée.

PHILOSOPHASTRE ou **PHILOSOPHÂTRE**. s. m. Didact. Faux philosophe; philosophe qui soutient des doctrines pernicieuses et immorales. Les athées et les matérialistes sont des philosophastres.

— Philos. hermét. Nom que les maîtres du grand art donnent aux faux adeptes.

PHILOSOPHE. s. m. (ét gr., φίλος, ami ; σοφία, sagesse). Didact. Celui qui s'occupe de l'étude de la philosophie. Ami de la sagesse qui s'applique à connaître les effets par leur cause. Les philosophes anciens. Les philosophes païens. Les philosophes grecs. Les philosophes modernes. Un philosophe stoïcien, platonicien, épicurien, sceptique, chrétien. Un grand philosophe. Un profond, un célèbre philosophe. Tout modeste qu'est cet homme, il est le premier philosophe de son temps. Le titre de *philosophe* remonte, dit-on, à Pythagore ; avant lui, ceux qui se livraient à l'étude de la physique et de la morale, seules sciences alors cultivées, s'appelaient *sages* ; Pythagore prit le titre plus modeste d'*ami de la sagesse*. Les premiers philosophes passèrent de la Grèce à Rome, où un costume particulier, un manteau long et noir, et une barbe pendante, servit à les distinguer. Que je méprise ces *philosophes* qui, mesurant les conseils de Dieu à leurs pensées, ne le font auteur que d'un certain ordre général, d'où le reste se développe comme il faut. (Boss.) Tout doit être pour un *philosophe* un sujet de méditation, et rien n'est petit à ses yeux. (Volt.) Les grands *philosophes* sont les génies de la raison. (Vauven.) La clarté est la bonne foi des *philosophes*. (Id.) Le *philosophe*, dans le jugement qu'il ose porter sur la nature, rapporte tout à lui ; et voilà pourquoi la vérité lui échappe. (A. Martin.)

— Celui qui s'applique à l'étude de l'homme et de la société, avec l'intention de rendre, autant que cela est en lui, ses semblables meilleurs et plus heureux. Les vrais et les faux philosophes. Les philosophes dangereux. Socrate est le modèle des philosophes. Le philosophe s'étudie et se réforme lui-même, pour étudier et réformer utilement les autres. Qu'est-ce qu'un *philosophe* ? C'est un homme qui oppose la nature à la loi, la raison à l'usage, sa conscience à l'opinion, et son jugement à l'erreur. (Chamf.)

— Dans un sens plus restreint. Celui qui cultive la philosophie pour son propre compte, qui soumet sa raison aux vérités supérieures, sa conduite aux principes de la saine morale, et fortifie de plus en plus son âme contre les vicissitudes de la vie et les coups du sort. Vivre et mourir en philosophe. Recevoir une fâcheuse nouvelle en vrai philosophe. Un vrai philosophe n'a pas moins de sensibilité qu'un autre homme, mais il ne la dépense pas de la même manière ; il concentre ses affections et ses forces, afin d'être toujours en mesure, et de pouvoir faire face aux plus petits comme aux plus grands malheurs.

> Ainsi donc, *philosophe* à la raison soumis,
> Mes défauts désormais sont mes seuls ennemis. (Boil.)

— Personne qui mène une vie tranquille et retirée, hors de l'embarras des affaires, et se trouve contente de cette médiocrité qu'Horace estimait plus que l'or.

— Etudiant en philosophie.

— Abusivement. Esprit fort, incrédule.

— Se dit aussi des femmes. Cette femme a une grande force d'âme; c'est un vrai philosophe.

— Molière a cependant donné un féminin à *philosophe*, en parlant d'une femme, mais c'est par ironie. C'est une *philosophe*, enfin je n'en dis rien.

— Art hermét. *Huile des philosophes*. Huile d'olive dont on imbibe les briques rougies au feu. || *Poudre des philosophes*. La poudre de projection. || *Arbre des philosophes*. V. ARBRE.

— adjectiv. Un homme philosophe. Une femme philosophe. Un roi philosophe. Un siècle philosophe. Un peuple philosophe. Soyez assez *philosophe* pour vous soucier peu de le paraître. (Mme du Deffant.) Pour être *philosophe* il ne suffit pas d'en usurper le nom; il faut le justifier par les vertus autant que par les lumières. (Labouisse.) Tu veux passer pour *philosophe*, et tu n'as pas le courage de cultiver la véritable sagesse : de quel droit t'arroges-tu ce titre! (Confucius.)

PHILOSOPHÈME. s. m. (pr. *fi-lo-zo-fè-me;* ét gr., φιλοσοφία, philosophie; φημί, dire, parler). Raisonnement philosophique, raisonnement rempli d'idées philosophiques. L'esprit humain a conçu la doctrine de l'immortalité de l'âme de diverses manières : 1° code du dogme religieux, etc., 2° code philosophème, se fondant sur la pure spéculation, etc. On ne saurait soutenir que le dogme ou le *philosophème* de la Trinité se trouve d'une manière explicite dans les écrits des apôtres Jean et Paul, etc. (Munk, Bible de Cahen.)

PHILOSOPHER. v. n. 1re conj. Traiter des questions, des matières philosophiques. Philosopher sur la religion, sur les lois, sur la politique, sur les mœurs. Celui-là philosophe sans tunique, couvert d'un simple manteau ; celui-ci philosophe sans livres. L'un demi-nu dit, je manque de pain et je ne laisse pas de *philosopher* ; l'autre, je manque de tous les secours que donnent les sciences, et je *philosophe* pourtant toujours. (Marc-Aurèle.) Ne jugez point le philosophe ni la philosophie sur les propos de ce bonhomme, qui n'a jamais su évidemment ce que *philosopher* voulait dire. (J. Stahl.) Le mot esprit n'a aucun sens pour quiconque n'a pas *philosophé*. (J.-J. Rouss.)

> N'ayant plus de maîtresse et n'ayant pas un sou,
> Nous *philosopherons* maintenant tout le saoul. (Regn.)

— Raisonner avec trop de subtilité; argumenter, disputer en pure perte. Perdre son temps à philosopher. S'éloigner du vrai à force de philosopher. Philosopher longtemps au sujet de la chose la plus simple du monde.

PHILOSOPHERIE. s. f. Polém. Mauvaise philosophie. Se dit par dénigrement.

PHILOSOPHESQUE. adj. des 2 g. Polém. Se dit par dénigrement de ce qui appartient aux mauvais philosophes.

PHILOSOPHESSE. s. f. Femme sans instruction réelle, qui joue l'esprit fort. Il est ironique et burlesque.

PHILOSOPHIE. s. f. Didact. Connaissance des choses par les causes et leurs effets. Etudier, enseigner la philosophie. S'appliquer à l'étude de la philosophie. Agiter de hautes questions de philosophie. Le propre de la philosophie est de moraliser le cœur en éclairant l'esprit. Après l'âge de l'imagination et de la poésie, vient ordinairement l'âge de la philosophie et du raisonnement. La vraie *philosophie* est de voir les choses telles qu'elles sont; le sentiment intérieur serait toujours d'accord avec cette *philosophie*, s'il n'était perverti par les illusions de l'imagination. (Buff.) C'est là que Pythagore, le père de la *philosophie*, fut chercher parmi les sages brachmanes les éléments de la physique et de la morale. (B. de St-P.)

— Les différentes manières d'envisager et de résoudre les questions philosophiques ont donné naissance à un grand nombre de sectes ou d'écoles. Voici les noms des principales de ces écoles, chez les anciens, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la chute de l'empire romain : 1° école ionique, 2° école italique, 3° école éléatique, 4° école atomistique, 5° école sophistique, 6° école cyrénaïque, 7° école cynique, 8° école de Mégare, 9° école érétriaque ou d'Elis, 10° école aristotélicienne ou péripatéticienne, 11° école platonicienne ou académique, 12° école stoïcienne, 13° école épicurienne, 14° école sceptique, 15° école éclectique, 16° école juive, 17° école gnostique, 18° école néo-platonicienne, 19° école empirique, 20° école des pères de l'Eglise. La philosophie a été définie de mille manières ; comment se serait-on entendu sur le mot, quand depuis quatre mille ans on ne s'entend pas sur les choses ? On l'a définie : l'amour de la science en général, c'est même la définition primitive ; puis, la science de la raison humaine ; la science de la raison de toutes choses ; la science des choses divines et humaines; cette dernière définition est de Cicéron : la science des vérités fondamentales ; la science des idées (Schelling) ; la science de l'absolu (Hégel) ; la science de la raison par les idées (Kant) ; la science de la science ; la science de la légitimité des opérations de l'intelligence (Fichte) ; et enfin, la science des raisons de nos opinions, de nos conjectures et de nos convictions sur nous-mêmes et sur tout ce qui est en rapport avec nous. Platon, le premier, divisa la philosophie en *logique*, *physique* et *éthique* ; Aristote subdivisa la dernière partie en *éthique* proprement dite, *politique* et *economique* ; la *métaphysique* n'y fut ajoutée qu'au moyen âge, par une fausse interprétation d'un titre commun donné par Andronicus de Rhodes à quatorze traités des péripatéticiens. Le portique distingua six parties de la philosophie : *dialectique*, *rhétorique*, *éthique*, *politique*, *physique* et *théologie*. Des philosophes latins l'ont divisée en *inspective* et *actuelle* ; saint Bonaventure la divise en *naturelle*, *rationnelle* et *morale*. La philosophie, telle qu'on l'enseigne aujourd'hui, consiste presque entièrement dans la *psychologie*, elle peut se diviser en traité *du sentiment*, *de la volonté*, *de l'intelligence*. On rattache à la première partie la psychologie particulière, la théodicée, la morale, la politique et l'esthétique ; à la seconde, l'économie politique ; à la troisième, l'idéologie particulière, la logique et la linguistique générale.

— Opinion, doctrine, système propre à chaque école de philosophes, ou à chaque philosophe formant école. La philosophie de Socrate. La philosophie d'Aristote. La philosophie d'Epicure. La philosophie des stoïciens. La philosophie de Descartes, de Bacon, de Newton, de Leibnitz. La philosophie scolastique. La philosophie du dix-huitième siècle. La philosophie ancienne. La philosophie moderne. La plus fausse de toutes les *philosophies* est celle qui, sous prétexte d'affranchir les hommes des embarras des passions, leur conseille l'oisiveté, l'abandon et l'oubli d'eux-mêmes. (D'Anvers.)

— Système de principes que l'on établit ou que l'on suppose pour expliquer un certain ordre de faits naturels. Philosophie mécanique. Philosophie corpusculaire.

— Ouvrage renfermant les vérités premières, les principes fondamentaux d'une science, d'un art. La philosophie de la botanique. La philosophie des sciences. La philosophie de la médecine. La philosophie de l'art de la guerre. La vraie *philosophie* de l'histoire, c'est Janus aux deux visages tournés, l'un vers le passé, l'autre vers le futur. (Edg. Quinet.) La *philosophie* d'une science est le code des axiomes ou des principes fondamentaux qui la constituent. (Virey.)

— Système particulier qu'on se fait pour sa conduite personnelle. La philosophie de l'honnête homme consiste à remplir tous les devoirs que son état lui impose, sans s'inquiéter aucunement d'autrui. Racheter le passé, utiliser le présent, préparer l'avenir, c'est le grand et triple objet de la philosophie individuelle. On peut être philosophe sans avoir une *philosophie* ; on peut avoir une *philosophie* sans être philosophe. (Ancillon.)

— Dans une acception toute morale, Élévation d'esprit et fermeté d'âme qui met l'homme au-dessus des accidents, des passions et des opinions du vulgaire. Mépriser par philosophie les honneurs et les richesses que tous les hommes recherchent. L'homme n'exerce véritablement sa philosophie que lorsqu'il est aux prises avec l'adversité. Dans les circonstances les plus douloureuses, il faut montrer de la philosophie, un peu de philosophie, beaucoup de philosophie. Vous trouverez dans votre *philosophie* des ressources que le monde ne vous fournira guère. (Volt.) De quelque côté que vous vous tourniez, à Paris, vous avez de quoi exercer votre *philosophie*. (Id.)

— *Philosophie chrétienne*. Celle qui est fondée sur les croyances du christianisme, par opposition à *philosophie païenne* ou *naturelle*, celle qui ne s'appuie que sur les seules lumières de l'esprit humain. Si vous voulez une pierre de touche pour éprouver la philosophie chrétienne et la philosophie païenne, touchez-les l'une et l'autre avec celle du malheur, et vous connaîtrez en un moment laquelle des deux est la bonne, la véritable philosophie. La *philosophie* chrétienne, celle que cherche l'analogie de la religion avec la nature humaine, est aussi peu connue des prédicateurs italiens que toute autre *philosophie*. (Mme de Staël.) Qu'est-ce que la religion ? une *philosophie* sublime, qui démontre l'ordre, l'unité de la nature, et explique l'énigme du cœur humain. (Maury.)

— Dans un sens moins rigoureux, *philosophie naturelle*, signifie, Un certain caractère naturel de raison, de jugement, de prudence, de fermeté d'âme, en un mot, des qualités de l'esprit et du cœur, qui mettent à même d'apprécier droitement les choses. Etre doué d'une philosophie naturelle.

— Science qu'on enseigne sous ce nom dans les colléges et dans les écoles publiques. Professeur de philosophie. Traité de philosophie. Compendium de philosophie. Suivre un cours de philosophie. Faire sa philosophie. Etudier en philosophie. Faire sa première année, sa seconde année de philosophie.

— *Philosophie première*. S'est dit, dans l'école péripatéticienne, de la partie qui, depuis, a été appelée improprement *métaphysique*.

— *Philosophie de l'histoire*. Etude des faits historiques, dirigée de manière à saisir ce qu'ils ont de plus général, et à en déduire une formule applicable aux différentes époques de la vie de l'humanité ou de l'histoire d'une nation quelconque.

— Typogr. Caractère entre le cicéro et le petit romain, et dont le corps porte dix points.

PHILOSOPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la philosophie. Raisonnement, discours philosophique. Matière philosophique. Conduite, vie philosophique. Ne songeons plus qu'à fournir ensemble tranquillement notre carrière *philosophique*. (Volt.)

> Le fumeur est décent de visage et de geste,
> Sa lèvre arquée exprime une fierté modeste,
> Un air *philosophique* est empreint dans ses yeux.
> (Barthélemy.)

— *Esprit philosophique*. Esprit plein de clarté et de méthode, sans préjugés et sans passions. En tout, l'homme devrait se guider par l'esprit philosophique, mais cet esprit est rare. Les ouvrages de cet écrivain sont composés dans un esprit très-philosophique. Le véritable esprit *philosophique* d'Hippocrate se retrouve tout entier dans ses Épidémies et dans ses livres aphoristiques. (Cabanis.)

— Qui est composé dans un dessein philosophique, d'une manière philosophique. Histoire philosophique. Grammaire philosophique. Dictionnaire philosophique. Essai philosophique.

— Médec. Quelquefois, dans les sciences médicales, le mot *philosophique* est synonyme de Méthodique. Nosographie philosophique.

PHILOSOPHIQUEMENT. adv. En philosophe. D'une manière philosophique. Vivre philosophiquement. Agir, parler, raisonner philosophiquement. C'est très-bien dit, très-*philosophiquement* pensé ; mais avec ces maximes-là l'on se perd, et quand l'amour est passé, le blâme de l'opinion reste. (Mme de Staël.)

PHILOSOPHISME. s. m. Polém. Esprit, doctrine des philosophistes. Le *philosophisme* est la tête de Méduse, qui change tout en rochers (Hénault.) Le *philosophisme*, qui ramasse un homme en lui même comme une boule, le rend capable de rouler dans le monde sans être jamais affecté par les maux d'autrui. (Fielding.) Le *philosophisme* est l'abus de la philosophie, comme la superstition est l'abus de la religion. (Dict. des Max.) Le *philosophisme* fait des cosmopolites et non des citoyens. (Id.)

PHILOSOPHISTE. s. m. Polém. Mauvais philosophe. Faux philosophe. Le plus redoutable fléau de la terre est le *philosophiste* couronné, tout puissant. (Dict. des Max.) Etre bien mis, bien logé, bien nourri, bien amusé, voilà pour un *philosophiste* le nec plus ultrà de la perfectibilité sociale. (Id.)

PHILOSTÉMON ou **PHILOSTÉMONE**. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des térébinthacées, ayant pour type le philostémone radicant, espèce de liane d'Amérique.

PHILOSTIZE. s. f. (ét. gr., φίλος, qui aime ; στίζω, piquer ; par allusion aux épines nombreuses dont le péricline est hérissé). Bot. Genre de plantes synanthérées, qui croissent aux environs d'Alger, et qui ne comprend qu'une seule espèce, la philostize de Desfontaines.

PHILOSTRATE L'AÎNÉ (Flavius). Fameux sophiste, natif de Lemnos ou d'Athènes, s'établit à Rome sous Septime-Sévère, mourut en 244. || PHILOSTRATE LE JEUNE. Neveu du précédent, vécut sous Macrin et Héliogabale, et composa un livre des *Images*.

PHILOTAS. Fils de Parménion, fut un des principaux capitaines d'Alexandre, et l'un de ses favoris. Il prit part à la conjuration de Dymnus contre ce grand homme, et fut lapidé.

PHILOTECHNIE. s. f. (ét. gr., φίλος, ami ; τέχνη, art). Didact. Amour des arts.

PHILOTECHNIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la philotechnie.

— *Société philotechnique*. Société composée d'amis des arts.

PHILOTHÉSIE. s. f. Antiq. gr. Action de boire à la santé les uns des autres. Le roi du festin ordonnait la philothésie, en portant une coupe à ses lèvres, et en la présentant à son voisin avec des souhaits de toute sorte de prospérités ; la coupe passait ainsi de main en main, parmi tous les convives.

PHILOTHÈQUE. s. m. Bot. Genre de plantes formé pour des arbrisseaux indigènes de la Nouvelle-Hollande.

PHILOTIS. Esclave qui sauva Rome d'une ruine totale, en se mettant à la tête de toutes les esclaves déguisées en filles libres, et en se rendant avec elles chez les fidénates, qui avaient demandé aux Romains leurs filles comme pour les épouser; Philotis, voyant les fidénates ensevelis dans le sommeil et l'ivresse, alluma une torche et donna le signal aux Romains, qui fondirent sur l'ennemi et en firent un grand carnage.

PHILOXÈNE. Poète grec dithyrambique, né à Cythère, vécut longtemps à la cour de Denis le Tyran, qui, un jour, le fit jeter dans les prisons de Syracuse, appelées les Carrières, pour avoir trouvé mauvais des vers de sa composition. Le tyran lui demandant de nouveau son avis sur une pièce de vers qu'il venait de composer, Philoxène répondit : *Qu'on me ramène aux carrières*.

PHILOXÈRE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des amarantacées, établi pour des plantes de la Nouvelle-Hollande. Philoxère conique, agrégé. Philoxère à feuilles grosses.

PHILTRE. s. m. (du gr. φίλτρον ; rad. φιλέω, j'aime). Breuvage qu'on supposait propre à inspirer de l'amour. Philtre amoureux, puissant, enchanteur, vainqueur, trompeur, mortel, infernal. Philtre funeste, irrésistible, odieux. Le pouvoir d'un philtre. Le charme, la puissance d'un philtre. Donner un philtre. Boire un philtre. Ce *philtre* dont l'amour enivre la raison. (Fr. de Neufchât.)

> Des *philtres* décevants de l'aimable poison,
> Il laisse doucement s'enivrer sa raison. (Chênedollé.)

— Médec. Enfoncement de la lèvre supérieure, situé immédiatement sous la cloison du nez.

— C'est à tort que les dictionnaires confondent ce mot avec *filtre*, morceau de papier, de linge, etc., qui sert à dépurer les liquides. V. FILTRE.

PHILTRER. v. a. 1re conj. V. FILTRER.

PHILYDRE. s. m. (ét. gr., φίλος, qui aime ; ὕδωρ, eau). Bot. Genre de plantes monocotylédones, herbacées, de la famille des joncées, ayant pour type le philydre laineux de la Chine et de la Cochinchine.

PHILYRE. Myth. Fille de l'Océan, fut aimée de Saturne, dont elle eut le Centaure Chiron, les dieux la métamorphosèrent en tilleul.

PHYLIRÉEN. adj. m. Myth. Surnom de Chiron, fils de Phylire. Le héros phyliréen.

PHIMOSIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui dépend du phimosis, qui est causé par le phimosis. Ischurie phimosique.

PHIMOSIS. s. m. (pr. *fi-mo-ziss*, du gr. φίμωσις : rad. φιμός, cordon). Chir. Etroitesse naturelle ou resserrement de l'ouverture du prépuce au devant de l'extrémité de la verge, d'où résulte l'impossibilité de découvrir le gland. Phimosis naturel. Phimosis accidentel, actif, douloureux, séreux, inflammatoire. Des chan-

cres inflammatoires du prépuce ou du gland, qui déterminent l'engorgement de l'un ou l'autre de ces organes, donnent souvent lieu à cette maladie, mais assez souvent aussi, le *phimosis* est congenial, et ce vice de conformation, auquel il est important de remédier de bonne heure, exige le débridement. (Nyst.)

PHINÉE. Myth. Frère de Céphée, fut pétrifié par la tête de Méduse que lui montra Persée, à qui il disputait la main d'Andromède. ‖ Fils d'Agénor ou de Neptune; les Argonautes le délivrèrent des Harpies; Hercule le tua.

PHINÉES ou **PHINÉAS**. Hist. sainte. Troisième grand-prêtre des Juifs, succéda à son père Eléazar, l'an 1425 av. J.-C. Il tua Zambri, qui, malgré l'expresse défense de Dieu, s'était laissé séduire par une femme madianite.

PHINÉIDES. s. m. pl Nom patronymique des enfants de Phinée.

PHIOLE. s. f. Moll. Nom donné quelquefois à la tarière subulée.

PHIPPSIE. s. f. (pr. *fi-pci*). Bot. Genre de plantes graminées indigènes de la Laponie.

PHISON. Géogr. anc. Un des quatre fleuves du paradis terrestre, coulait, suivant la Genèse, autour de la terre d'Hévilat, et renfermait de l'or. On croit que c'est le Phase.

PHITOM ou **PITHOM**. Géogr. anc. Ville de la Basse-Égypte, bâtie par les Israélites pendant leur servitude.

PHLASE ou **PHLASME**. s. m. Chir. V. THLASME.

PHLÉBARTÉRIODIALGIE ou **PHLÉBARTÉRIODIALYSE**. s. f. (ét. gr., φλὲψ, veine; ἀρτηρία, artère; ἄλγος, douleur). Médec. Anévrisme variqueux.

PHLÉBARTÉRIODIALGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne la phlébartériodialgie.

PHLÉBECTASIE. s. f. (ét. gr., φλὲψ, veine; ἔκτασις, dilatation). Médec. Dilatation d'une veine ou d'une portion de veine. V. ANGIOSE.

PHLÉBEURYSME. s. m. (ét. gr., φλὲψ, veine; εὐρύνω, je dilate). Médec. Dilatation d'une veine; varice.

PHLÉBIE. s. f. Bot. Genre de cryptogames de la classe des champignons, comprenant la phlébie mérismoïde, la phlébie radiée et la phlébie contournée.

PHLÉBITE. s. f. (rad. gr. φλὲψ, φλεβὸς, veine). Médec. Inflammation de la membrane interne des veines. C'est, en général, à la phlébite qu'est due la mort des individus qui succombent à la suite des plaies ou des opérations chirurgicales. La *phlébite* utérine est une des formes les plus redoutables de la fièvre puerpérale. (Nyst.) Toute inflammation, de quelque nature qu'elle soit, est une *phlébite* capillaire. (Cuveilh.)

PHLÉBOCARYE. s. f. Bot. Genre de plantes vivaces de la famille des iridées, ayant pour type la phlébocarye ciliée de la Nouvelle-Hollande.

PHLÉBODERME. adj. des 2 g. Bot. V. PHLÉBODERMÉ.

PHLÉBODERMÉ, ÉE. adj. (ét. gr., φλὲψ, veine; δέρμα, peau). Bot. Qui a la peau veinée. ‖ PHLÉBODERMÉS. s. m. pl. Famille de champignons.

PHLÉBOGRAPHE. s. m. Médec. Celui qui décrit les veines, qui travaille sur les veines.

PHLÉBOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., φλὲψ, φλεβὸς, veine; γράφω, je décris). Didact. Description des veines.

PHLÉBOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la phlébographie.

PHLÉBOLITHE. s. m. (ét. gr., φλὲψ, veine; λίθος, pierre). Anat. Calcul des veines.

PHLÉBOLOGIE. s. f. (ét. gr., φλὲψ, φλέβος, veine; λόγος, discours). Didact. Traité des veines.

PHLÉBOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la phlébologie.

PHLÉBOMORPHE. s. m. Bot. Genre de champignons, ne comprenant que deux espèces formées par des fibres rampantes.

PHLÉBOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., φλὲψ, veine; φέρω, je porte). Bot. Qui porte des veines, qui est marqué de veines rugueuses; tel est le chapeau d'une espèce d'agaric.

PHLÉBOPHTHALMOTOMIE. s. f. (ét. gr., φλὲψ, veine, ὀφθαλμός, œil; τομή, action de couper, d'ouvrir). Médec. Émission sanguine qui a lieu par l'ouverture des vaisseaux oculaires; c'est une affection dangereuse pour la vue.

— Chir. Saignée pratiquée à quelque vaisseau de l'œil.

PHLÉBOPHTHALMOTOMIQUE adj. des 2 g. Médec. Qui concerne la phlébophthalmotomie.

PHLÉBOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr. φλὲψ, veine; πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes veinées. ‖ PHLÉBOPTÈRES. s. m. pl. Section d'insectes hyménoptères.

PHLÉBORRHAGIE. s. f. (ét. gr., φλὲψ, φλεβὸς, veine; ῥήγνυμι, je romps). Médec. Rupture d'une veine; hémorrhagie veineuse.

PHLÉBORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui tient de la phléborrhagie.

PHLÉBORRHECTIQUE adj. des 2 g. Chir. Qui appartient à la phléborrhexie.

PHLÉBORRHEXIE. s. f. (ét. gr., φλὲψ, veine; ῥήγνυμι, je romps) Médec. Rupture d'une veine.

PHLÉBOTOME s. m. (ét. gr., φλὲψ, φλεβὸς, veine; τομή, section). Chir. Nom donné à la *flammette*, instrument dont on se sert pour saigner, principalement en Allemagne. Le phlébotome est une espèce de petite boîte en métal, renfermant une lame tranchante que l'on fait sortir au moyen d'une bascule à ressort dont on lâche la détente, après avoir placé la lame près de la veine qu'on veut ouvrir.

PHLÉBOTOMIE. s. f. (ét., V. PHLÉBOTOMIE). Chir. Ouverture qu'on fait à une veine pour en tirer du sang. Phlébotomie bien faite, mal faite. Phlébotomie jugulaire, brachiale. Pratiquer la phlébotomie. Opérer la phlébotomie. Faire usage de la phlébotomie. La *phlebotomie* mal faite a quelquefois compromis dangereusement la vie des malades; confiée à une main maladroite, elle a tué d'autres fois des individus qui jouissaient d'une bonne santé. (Monf.)

— Anat. Il signifie aussi Dissection des veines.

PHLÉBOTOMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport, qui est relatif à la phlébotomie.

PHLÉBOTOMISÉ, ÉE. part. pass. du v. Phlébotomiser. S'empl. adjectiv. Un malade phlébotomisé. Une malade phlébotomisée.

PHLÉBOTOMISER. v. a. 1re conj. (ét., V. PHLEBOTOMIE). Médec. Ouvrir la veine, saigner.

— SE PHLÉBOTOMISER. v. pron. Etre phlébotomisé. ‖ S'ouvrir soi-même la veine.

PHLÉBOTOMISTE. s. m. (ét., V. PHLÉBOTOMIE). Chir. Chirurgien qui pratique la phlébotomie, ou la saignée avec l'instrument nommé *phlebotome*.

— adj. Barbier phlébotomiste. Il y a encore des barbiers *phlebotomistes* en Espagne, dans le Nord, et même dans certaines petites villes du midi de la France (Monfalc.)

PHLÉE. s. m. Entom Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères.

PHLÉGÉTHON ou **PYRIPHLÉGÉTHON**. Myth. Un des fleuves des enfers; il roulait des torrents de flammes et entourait le Tartare: il n'y avait sur ses bords ni plantes, ni arbres; après un cours assez long, en sens inverse du Cocyte, il allait se perdre dans l'Achéron. Ardent Phlégéthon. Brûlant, flamboyant, embrasé, noir, rapide Phlégéthon

Le *Phlégéthon*, roulant des roches tournoyantes,
Bat de ses flots de feu ces voûtes flamboyantes.
GASTON.

PHLEGHYMÉNITE. s. f. Médec. Inflammation d'une membrane muqueuse.

PHLEGMACION. s. m. Bot. Genre de champignons de la famille des agarics, ne comprenant que trois espèces terrestres, qui croissent en Suède.

PHLEGMAGOGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., φλέγμα, phlegme, pituite; ἄγειν, chasser). Médec. Qui évacue la pituite, dans le système des humoristes. Médicament phlegmagogue.

— substantiv. Un phlegmagogue. Des phlegmagogues.

PHLEGMAPYRE. s. f. Médec. Fièvre muqueuse.

PHLEGMASIE. s. f (du gr. φλεγμασία; rad., φλέγω, je brûle). Nosol Nom donné par les nosologistes à une classe de maladies internes très-fréquentes, consistant en une surexcitation qui appelle le sang dans les vaisseaux capillaires d'un organe, d'où résulte de la douleur, de la rougeur, de la chaleur, du gonflement, etc., en un mot, tous les phénomènes caractéristiques de l'inflammation. Le mot *phlegmasie* signifiait, chez les anciens, toute inflammation avec fièvre; il est plus spécialement consacré à l'état inflammatoire des organes intérieurs. Dans la Nosographie de Pinel, les phlegmasies forment la seconde classe, et se divisent en cinq ordres: *phlegmasies cutanées, phlegmasies des membranes muqueuses, phlegmasies des membranes séreuses, phlegmasies du tissu cellulaire et des organes parenchymateux, phlegmasies des tissus musculaire, fibreux et synovial.*

PHLEGMASIQUE. adj des 2 g. (ét., V. PHLEGMASIE). Médec. Qui tient à la phlegmasie; qui tient de l'inflammation ou qui en a le caractère. ‖ On écrit aussi Flegmasique.

PHLEGMATIE. s. m. (pr. *flegh-ma-ci*; du gr. φλέγμα, phlegme). Médec. Accumulation de sérosité sous la peau. Il est synon. de *anasarque* ou de *œdème*. ‖ *Phlegmatie blanche douloureuse*. Gonflement aigu et douloureux des membres abdominaux, dont les femmes sont quelquefois atteintes à la suite des couches, et qui est accompagné d'une réaction fébrile plus ou moins violente; présentant, dans certains cas, la forme dite autrefois *adynamique*, *putride* ou *typhoïde*.

PHLEGMATIQUE. adj. des 2 g. (pr. *fleghma-tik*; du gr. φλέγμα, phlegme). Médec. Qui abonde en phlegme. Il est synon. de Lymphatique.

— Se dit aussi du caractère moral de certains individus froids, réservés et silencieux, mais dans ce sens on écrit *flegmatique*. V FLEGMATIQUE.

PHLEGMATORRHAGIE. s. f. (ét. gr., φλέγμα, phlegme; ῥήγνυμι, je coule avec force). Médec. Excrétion abondante par les narines, d'une mucosité limpide et comme séreuse, sans inflammation. Il a été aussi employé comme synon. de Catarrhe, de bronchorrhée, etc.

— En hippiatrique, il est syn. de Morfondure.

PHLEGMATORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui tient de la phlegmatorrhagie.

PHLEGME. s. m. (pr. *flè-gme*; du gr. φλέγμα). Médec. L'une des quatre humeurs naturelles des anciens; suivant eux, elle est froide, humide, et prédomine surtout en hiver; toute humeur aqueuse ou excrémentitielle, telle que la salive, le mucus nasal, celui des intestins, la sérosité, etc. Les mots *phlegme* et *pituite* ne sont plus employés en physiologie, les différentes humeurs ayant reçu des noms particuliers; mais le vulgaire emploie encore souvent l'un ou l'autre de ces deux mots pour désigner les mucosités filantes que l'on rend par l'expectoration ou par le vomissement.

— Anc. chim. Tout produit aqueux, insipide, inodore, obtenu en soumettant à la chaleur des matières végétales plus ou moins humides.

— S'emploie aussi au figuré, mais alors il s'écrit *flegme*. V. FLEGME.

PHLEGMON. s. m. (rad. gr. φλέγω, je brûle). Médec. Inflammation du tissu cellulaire; tumeur formée dans le tissu cellulaire sous-cutané ou sous-aponévrotique. Phlegmon érysipélateux, œdémateux, idiopathique, critique, symptomatique. Symptômes du phlegmon. Les causes les plus communes des *phlegmons* sont des coups, des chutes, des piqûres, des corps étrangers introduits dans les organes, etc. (Nyst.)

PHLEGMONEUX, EUSE. adj. (du gr., φλεγμονώδης; rad. φλεγμονή). Médec. Qui est de la nature du phlegmon. Érysipèle phlegmoneux. Inflammations phlegmoneuses.

PHLEGMONODE. adj. des 2 g. (ét. gr., φλεγμονή, phlegmon; εἶδος, ressemblance). Médec. Qui a l'apparence de l'inflammation.

PHLEGMORRHAGIE. s. f. (ét. gr., φλέγμα, phlegme; ῥήγνυμι, je coule avec force). Médec. Syn. de Catharre pituiteux.

PHLÉGON, surnommé *Trallien*. Historien, fut affranchi d'Adrien et vécut jusqu'au règne d'Antonin le Pieux.

PHLÉGRA. Géogr. Ville de Macédoine, où la tradition rapporte qu'eut lieu le combat des dieux et des géants.

PHLÉGRÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. et hist. anc. Habitant de Phlégra; qui appartient à Phlégra ou à ses habitants. ‖ *Champs phlégréens*. Campagnes voisines de Cumes, et dans lesquelles Hercule défit les géants; elles étaient nommées *phlegréennes*, du gr. φλέγω, je brûle, parce qu'elles contenaient une grande quantité de soufre, et qu'on en voyait toujours sortir des flammes.

PHLÉGYADE. Géogr. anc. Canton de la Béotie; capitale Phlégia.

PHLÉGYAS. Mythol. Fils de Mars et de Chrysé, régna dans un canton de la Béotie qui prit de lui le nom de Phlégyade; il fut condamné, pour avoir détruit le temple de Delphes, à demeurer éternellement aux enfers sous un rocher qui, près de tomber sans cesse, lui inspirait un effroi continuel.

PHLÉGYEN, ENNE. adj. et s. Habitant de Phlégya, qui appartient à Phlégya ou à ses habitants. ‖ Les Phlégyens, sous la conduite de Phlégyas, pillèrent le temple de Delphes, et furent presque tous détruits par la colère des dieux.

PHLÉODÉ, ÉE. adj. (rad. *phleum*). Bot. Qui ressemble à un phléum. ‖ PHLEODÉES. s. f. pl. Famille de graminées qui a pour type le genre phléum

PHLÉOECIEN, IENNE. adj. (pr. *fle-e-cien, iène*; ét. gr., φλοιός, écorce; οἶκος, habitation). Bot. Qui croît sur les écorces. ‖ PHLÉOECIENS. s. m. pl. Famille de lichens.

PHLÉOGONIMIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., φλοιός, écorce; γονή, procréation). Bot. Qui croît sur les écorces.

PHLÉOÏDE. adj. des 2 g. Syn. de Phléodé.

PHLÉOLE. s. f. Bot. Genre de la famille des graminées, renfermant de petites plantes qui se plaisent dans les champs, sur les bords des chemins et sur le sommet des hautes montagnes; il y en a une espèce qu'on nomme le phléole des prés, et qui tapisse communément nos prairies artificielles, surtout celles dont le sol est léger et humide. Le phléole donne de la qualité aux fourrages et se conserve longtemps sain.

PHLIASIE. Géogr. anc. Petite contrée du Péloponnèse, entre l'Achaïe, la Sicyonie, la Corinthide et l'Arcadie.

PHLIASIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de la Phliasie ou de Phlionte. ‖ Qui appartient à cette contrée, à cette ville ou à ses habitants.

PHLIONTE ou **PHLIUNTE**. Géogr. anc. Ville de Sicyonie, capitale de la Phliasie.

PHLOGISTICIEN, IENNE. adj. et s. Didact. Partisan de la théorie du phlogistique.

PHLOGISTIQUE. s. m. (du gr. φλέγω, je brûle). Chim. Principe hypothétique que Stahl admettait pour expliquer la combustion des corps. Il prétendait que le phlogistique opérait cette combustion en se dégageant des corps avec lesquels il le supposait combiné. Il est reconnu aujourd'hui que la calcination est une combinaison du métal avec l'oxygène, et non une décomposition, lorsqu'on réduit un métal calciné, on lui rend, suivant le système de Stahl, le *phlogistique* qu'il avait perdu; mais il est au contraire démontré que le métal perd alors de son poids par la séparation de l'oxygène qui le tenait à l'état d'oxyde. Les successeurs de Stahl avaient beaucoup ajouté aux attributs du *phlogistique*, car ils l'envisageaient comme la cause unique des propriétés des corps. (Nyst.)

PHLOGISTIQUE. adj. des 2 g. Qui est propre à développer la chaleur interne. Substance phlogistique. Médicaments phlogistiques. Dans cette acception, il est aussi subst. m. Un phlogistique. Des phlogistiques.

— Pathol. Qui est produit par l'inflammation. Maladies phlogistiques.

PHLOGISTIQUÉ, ÉE. adj. (du gr. φλέγω, je brûle). Chim. anc. Qui contient du phlogistique, qui est combustible ou calcinable, selon le système de Stahl. *Air phlogistiqué*. L'hydrogène. ‖ *Acide sulfurique phlogistiqué*. L'acide sulfureux. ‖ *Acide nitrique phlogistiqué*. Acide nitrique chargé de deutoxyde d'azote. ‖ Dans le langage chimique actuel, il est synonyme de *désoxydé* ou *non oxydé*.

PHLOGISTOLOGIE. s. f. (ét. gr., φλογιστὸς, inflammable; λόγος, discours). Chim. Traité ou histoire des corps combustibles.

PHLOGISTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la phlogistologie.

PHLOGITIDE. s. f. Minér. Pierre précieuse dans l'intérieur de laquelle semble briller une flamme.

PHLOGOCHIMIE. s. f. (ét. gr., φλὸξ, feu; χημεία, chimie). Didact. Partie de la chimie qui traite des corps inflammables.

PHLOGOCHIMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la phlogochimie.

PHLOGODE. adj. des 2 g. (rad. gr. φλέγω, je brûle). Médec. Qui est de la couleur de la flamme, qui est rouge.

PHLOGOÏDE. adj. des 2 g. Médec. V. PHLOGODE.

PHLOGOPAPPE. adj. des 2 g. (ét. gr., φλὸξ, feu; πάππος, aigrette). Hist. nat. Qui a une aigrette couleur de feu. Aster phlogopappe.

PHLOGOPHORE. s. m. (ét. gr., φλέγω, brûler; φέρω, je porte). Entom. Genre de champignons couleur de feu.

PHLOGOPYRE. s. f. (ét. gr., φλέγω, j'enflamme; πῦρ, feu). Médec. Nom donné à la fièvre inflammatoire.

PHLOGOSE. s. f. (pr. *flo-ghoze*; du gr. φλόγωσις; rad. φλέγω, je brûle). Médec. Syn. de Phlegmasie ou Inflammation. Il désigne spécialement une inflammation légère, superficielle, érysipélateuse. On a exprimé quelquefois par ces mots la rougeur et la chaleur qui caractérisent l'inflammation. On en a fait aussi un genre de phlegmasies qui comprend toutes celles qui sont extérieures, soit phlegmoneuses, soit érysipélateuses.

PHLOGOSÉ, ÉE. adj. Médec. Qui est affecté de phlogose.

PHLOGOSER. v. a. 1re conj. Irriter, enflammer; causer une inflammation légère, superficielle, érysipélateuse. Les substances narcotiques irritent les tissus, les *phlogosent*, et souvent même les détruisent en même temps qu'elles agissent sur le cerveau. (Rat.)

PHLOGOSIQUE. adj. des 2 g. (du gr. φλόγωσις, inflammation). Minér. Qui est produit par le feu. ‖ PHLOGOSIQUES. s. m. pl. Ordre de la classe des terrains pyrogènes, comprenant ceux qui se sont formés par inflammation, sans éjection ou tumeur. On appelle aussi ces terrains *pseudo-volcaniques*.

PHLOGURGIE. s. f. (pr. *flo-ghur-jie*; ét. gr., φλὸξ, feu; ἔργον, ouvrage). Syn. de phlogochimie. V. ce mot.

PHLOÏOTRIBE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, établi pour y placer le scolyte scarabéoïde.

PHLOMIDE ou **PHLOMIS**. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, monopétales, de la famille des labiées, renfermant de fort belles plantes herbacées ou frutescentes, à grandes feuilles et à grandes fleurs, parmi lesquelles on distingue la phlomide lychnide aux grandes fleurs jaunes, qui est très-commune dans les lieux secs et arides voisins de la Méditerranée, et que l'on cultive dans les jardins comme plante d'ornement.

PHLOMIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une phlomide. ‖ PHLOMIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes thalassiophytes diaphysistées, comprenant celles dont les endochromes sont recouverts, entièrement ou partiellement, d'un tissu continu, celluleux ou parenchymateux.

PHLOMOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Synon. de Phlomidé.

PHLORIDZINE. s. f. (ét. gr., φλοιός, écorce, ῥίζα, racine). Chim. Principe cristallisable blanc, nacré, amer, non azoté, que l'on extrait de l'écorce et des racines de certains arbres, tels que pommiers, pruniers, cerisiers, etc. On administre avec quelque succès la floridzine, comme succédanée de la quinine.

PHLOSE ou **PHLOX**. s. m (pr. *flose* ou *flokss*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, monopétales, de la famille des polémoniacées, renfermant des plantes qui ne craignent ni le froid ni le chaud, qui se plaisent partout, et qui produisent le meilleur effet dans les jardins, où elles forment des touffes plus ou moins

épaisses. Phlox maculé, paniculé, étalé, subulé, rampant.

PHLOSCOPE. s. m. (ét. gr., φλόξ, flamme; σκοπέω, voir). Techn. Sorte de poêle où l'on voit la flamme.

PHLYACOGRAPHE. s. m. Littérat. Auteur d'ouvrages burlesques ou frivoles. || Auteur qui travestit en style burlesque des pièces sérieuses. Il ne se dit qu'en parlant des anciens.

PHLYACOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., φλύαξ, bouffon; γράφειν, écrire). Littér. Ouvrage, poëme burlesque. || Art de travestir en style burlesque des compositions graves.

PHLYCTÈNE. s. f. (du gr. φλύκταινα; rad. φλύζειν, bouillir). Médec. Nom donné à de petites ampoules vésiculeuses, transparentes, formées par l'épiderme que soulève un amas de sérosité, et semblables aux ampoules que produit l'action de l'eau bouillante. Les *phlyctènes* purement locales, et celles qui sont symptomatiques, peuvent se montrer sur divers points de la surface de la peau. (Deville.)

PHLYCTÉNOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., φλύκταινα, phlyctène; εἶδος, ressemblance). Médec. Qui ressemble à une phlyctène ou à des phlyctènes; qui est caractérisé par des phlyctènes. Dartre phlycténoïde. On divise les dartres phlycténoïdes en deux variétés, en phlycténoïde confluente et en phlycténoïde en zone.

PHLYCTIS ou **PHLYCTIDE**. s. f. Bot. Genre de plantes qui se rapprochent des ulves et des varechs.

PHLYSE. s. f. Médec. Éruption à la peau.

PHLYSACION. s. m. (du gr. φλυζάκιον, rad. φλύζειν, brûler). Médec. Nom donné à une espèce particulière de pustules ordinairement larges, élevées sur une base rude et circulaire, d'un rouge très-animé, et qui, en se desséchant, sont remplacées par une croûte épaisse, dure et d'une couleur foncée.

PHOBÉ. Myth. gr. Amazone, compagne d'Hercule.

PHOBÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, qui se rapproche de la famille des rosacées, et comprenant des arbrisseaux épineux de la Chine et de la Cochinchine.

PHOBÉTOR. Myth. Un des trois enfants du Sommeil, et le plus terrible de ses ministres. C'est ce qui explique son nom, dont le radical grec est φόβος, crainte, frayeur. Dans les songes il se métamorphosait en tous ceux des monstres sauvages qui inspirent à l'homme le plus d'effroi.

PHOBIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., φόβη, crinière; φέρω, je porte). Zool. Qui porte une crinière; dont le thorax est velu en dessus.

PHOBOS. Myth. gr. Fils de Mars et de Vénus; le dieu de la peur. On le représentait avec une tête de lion. V. PAVOR.

PHOCACÉ, ÉE. adj. Zool. Qui ressemble à un phoque. || PHOCACÉS. s. m. pl. Famille de mammifères ayant pour type le genre phoque.

PHOCAS (Saint). Martyr de Sinope, où il exerçait le métier de jardinier. Il eut la tête tranchée sous Trajan ou sous Dioclétien; on célèbre sa fête le 23 juillet chez les Grecs, et le 14 chez les Latins.

— PHOCAS. Empereur d'Orient, né à Chalcédoine d'une famille obscure; usurpa le trône, régna par la terreur, fut battu par l'exarque d'Afrique Héraclius, qui lui fit trancher la tête, l'an 610.

PHOCÉE. Géogr. anc. Ville de la Mysie, dans l'Éolide, près de l'embouchure du Caïque, sur le golfe de Cumes; elle fut fondée par des Grecs de la Phocide, et envoya de nombreuses colonies, dont la dernière fonda la ville de Marseille.

PHOCÉEN, ENNE. adj. et s. Habitant de Phocée. || Qui appartient à Phocée ou à ses habitants.

— *Phocéen* ou mieux *Phocidien*. Habitant de la Phocide.

— *Le héros phocéen*. Pylade, fils de Strophius, roi de Phocide.

PHOCÉNATE. s. m. (rad. *phoque*). Chim. Genre de sels qui sont produits par la combinaison de l'acide phocénique avec les bases salifiables.

PHOCÉNINE. s. f. Chim. Partie immédiat gras, découvert dans l'huile du marsouin commun.

PHOCÉNIQUE. adj. des 2 g. Chim. Il se dit d'un acide qui existe dans la graisse du marsouin commun, et qu'on a aussi trouvé dans l'huile de baleine, ainsi que dans les baies mûres de la viorne.

PHOCIDE. Géogr. anc. Contrée de la Grèce propre, bornée par la Thessalie, la Béotie, le golfe de Corinthe, la Doride, l'Étolie et le pays des Locriens; elle était traversée de l'O. à l'E. par le mont Parnasse.

PHOCIDE. adj. des 2 g. Mamm. V. PHOCACÉ.

PHOCINÉ, INE. adj. Mamm. V. PHOCACÉ.

PHOCIDIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de la Phocide. Les Phocidiens furent les seuls de toute la Grèce qui aidèrent Athènes à la bataille de Marathon. Ils soutinrent pendant dix ans les efforts de presque toute la Grèce dans la guerre sacrée. || Qui appartient à la Phocide ou à ses habitants.

PHOCION. Illustre général athénien, naquit d'une famille obscure et parvint rapidement aux plus hauts grades militaires; mis à la tête du gouvernement, il sut allier la science militaire à celle des affaires, commanda quarante-cinq fois les armées athéniennes, fut accusé par le démocrate Polysperchon, devant l'assemblée du peuple, et condamné à boire la ciguë; plus tard, on lui éleva une statue et on envoya son accusateur au supplice.

PHOCOMÈLE. s. m. Anat. Monstre dont les mains ou les pieds s'insèrent immédiatement sur la torse, comme chez les phoques.

PHOCOMÉLIE. s. f. Anat. Insertion immédiate des pieds ou des mains sur le tronc.

PHOCOMÉLIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit des monstres par phocomélie.

PHOCOMÉLIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la phocomélie.

PHOCUS. Myth. Fils d'Éaque et de la nymphe Psammathé, fut tué par les enfants légitimes d'Éaque, à l'instigation d'Endéis, leur mère.

PHOCYLIDE. Poète gnomique de la Grèce, né à Milet, florissait vers l'an 540 av. J.-C.

PHODILE. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau de proie, voisin de l'épervier.

PHOEBADE. s. f. Ant. gr. Nom qu'on donnait quelquefois aux prêtresses d'Apollon.

PHOEBÉ. (du gr. φοίβη, brillante). Myth. Surnom de Diane, considérée comme déesse de la nuit, c'est-à-dire comme la lune.

— Poétiquement, on le dit de la Lune.

PHOEBÉEN, ENNE. adj. Myth. gr. Qui appartient à Phœbé ou à Phœbus.

PHOEBIDAS. Général lacédémonien, fut envoyé l'an 383 av. J.-C. par Agésilas au secours du roi de Macédoine pressé par les Thraces; il mourut dans une sortie, l'an 377.

PHOEBUS. (pr. *fé-buss*; du gr. φοῖβος, brillant). Myth. Surnom poétique d'Apollon à cause de sa brillante lumière. V. PHÉBUS.

PHOENICINE. s. f. (rad. gr. φοῖνιξ, rouge). Chim. Pourpre d'indigo.

PHOENICONTE. Géogr. anc. Port de la Messénie, près des îles OEnuses. || Port d'Ionie. || Petite ville maritime de la Lycie méridionale.

PHOENICOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., φοῖνιξ, rouge; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes rouges. Bombycille phœnicoptère.

PHOENICOPYRE. adj. des 2 g. (du gr. φοῖνιξ, rouge; et du lat. *pyrus*, poirier). Bot. Qui porte des fruits rouges et pyriformes. Mespile phœnicopyre.

PHOENICURE. adj. des 2 g. (ét. gr., φοῖνιξ, rouge; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue rousse. Sylvie phœnicure. || Qui a l'extrémité de l'abdomen rougeâtre. Sarcophage phœnicure.

PHOENIGME ou **PHÉNIGME**. s. m. (rad. gr. φοῖνιξ, rouge). Médec. Rougeur diffuse de la peau sans fièvre.

PHOENIX. Myth. V. PHÉNIX.

PHOLADACÉ, ÉE. adj. Zool. Qui ressemble à une pholade. || PHOLADACÉS. s. m. pl. Famille de coquilles bivalves, comprenant celles qui, comme les pholades, sont enveloppées dans un tube extérieur.

PHOLADAIRE. adj. des 2 g. Conchyl. Syn. de Pholadacé.

PHOLADE. s. f. Conchyl. Genre de mollusques, type de la famille des pholadaires, dont le corps est épais, peu allongé, conique, et dont le manteau forme en dessus un lobe qui déborde. Les pholades vivent constamment enfoncées dans les trous qu'elles se creusent soit dans la pierre, soit dans l'argile ou les vieux bois; elles ont toujours le pied et la bouche en bas, et les tubes en haut.

PHOLADÉ, ÉE. adj. Conchy. Syn. de Pholadacé.

PHOLADIDOÏDE. s. f. Conchyl. Espèce de pholade des côtes d'Angleterre.

PHOLADIER. s. m. Moll. Mollusque qui habite les pholades.

PHOLADITE. s. f. Conchyl. Pholade fossile.

PHOLADOMIE ou **PHOLADOMYE**. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves, variété de pholade.

PHOLÉOSANTHÉ, ÉE. adj. (pr. *fo-le-o-zan-te*; ét. gr. φωλεός, antre; ἄνθος, fleur). Bot. Il se dit des plantes dont les fleurs sont contenues dans un réceptacle presque fermé. || PHOLÉOSANTHÉS. s. f. pl. Section de la famille des urticées.

PHOLIDE. s. m. (du gr. φολίς, écaille). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des auchénoptères, ayant pour type le pholide vulgaire, nommé aussi *perce-pierre* et *baveur*.

PHOLIDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétales, de la famille des myoporinées, qui habitent la Nouvelle-Hollande.

PHOLIDOBÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., φολίς, écaille, βαίνω, je marche). Erpét. Qui a les pieds couverts d'écailles. || PHOLIDOBÈNES. s. m. pl. Famille de reptiles campsichrotes, comprenant ceux qui ont les pieds écailleux.

PHOLIDOPHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., φολίς, caille; ὄφις, serpent). Erpét. Il se dit de tout serpent qui est couvert d'écailles. || PHOLIDOPHIDES. s. m. pl. Section de reptiles strepsichrotes, comprenant les serpents dont le corps est couvert d'écailles.

PHOLIDOTE. adj. des 2 g. (du gr. φολιδωτός, écailleux). Hist. nat. Qui est couvert d'écailles. || PHOLIDOTES. s. m. pl. Section de la classe des reptiles. V. PHOLIDOPHIDES.

PHOLLIRE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées.

PHOLLIS. s. m. (pr. *fol-liss*). Anc. métrol. Petite monnaie de cuivre de Perse et de l'Asie Mineure; le phollis valait 4 *kodrantès*.

PHOLOÉ. Géogr. anc. Montagne de l'Élide, sur les confins de l'Arcadie, depuis la chaîne des monts Érymanthe jusqu'à l'Alphée.

PHOLQUE. s. m. Arachn. Genre d'aranéides filitèles, comprenant de petites araignées qui ressemblent à des faucheurs.

PHOLUS. Myth. Centaure, fils de Silène et de Mella, fut tué par les autres Centaures et enterré sur le mont Pholoé par Hercule, à qui il avait donné l'hospitalité.

PHOME. s. m. Bot. Genre de champignons de la famille des hypoxylés. Le phome du saule.

PHONASCIE. s. f. (ét. gr., φωνή, voix; ἀσκεῖν, exercer). Ant. gr. Art d'exercer la voix et de lire à haute voix. La phonascie faisait partie de la gymnastique des anciens.

PHONASPISTE. adj. des 2 g. (ét. gr., φόνος, meurtre, ἀσπίς, serpent). Erpét. Il se dit d'un serpent qui a du venin. || PHONASPISTES. s. m. pl. Groupe d'ophidiens aspistes, comprenant ceux qui ont toutes les dents venimeuses à la mâchoire supérieure.

PHONASQUE. s. m. (ét. gr., φωνή, voix; ἀσκεῖν, exercer). Ant. gr. Celui qui enseignait la phonascie, chef des chœurs.

PHONATION. s. f. (pr. *fo-na-cion*; rad. gr. φωνή, voix). Phys. Ensemble des phénomènes qui concourent dans l'homme et les animaux à la production de la voix et de la parole. La phonation est bornée, chez les animaux, à la simple production de la voix brute ou du son vocal; chez l'homme, elle est compliquée et a pour attribut essentiel la parole ou la voix articulée.

PHONÈME. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves, établi aux dépens des nautiles, et ayant pour type le phonème tranchant, qu'on trouve vivant dans la mer Adriatique et dans la Méditerranée.

PHONÉTICO-IDÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Archéol. Il se dit d'un système d'écriture composée de signes exprimant toujours des sons, mais figuratifs, en outre, quant à leur forme, qui fait souvent une allusion, une application allégorique au sujet de la phrase. C'est ainsi que, dans le cartouche des Ptolémées, le lion a une valeur phonético-idéographique.

PHONÉTICO-SYMBOLIQUE. adj. des 2 g. Archéol. Il se dit des hiéroglyphes composés de caractères phonétiques et de caractères symboliques employés ensemble ou alternativement.

PHONÉTIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. φωνή, voix). Didact. Qui se rapporte à la voix.

— Gramm. génér. *Écriture phonétique*. Écriture dont les éléments représentent des voix ou des articulations.

PHONÉTIQUEMENT. adv. Gramm. génér. En représentant des sons. Nous manquons des instruments nécessaires pour rendre *phonétiquement*, je ne sais combien de consonnes, je ne dis pas seulement des Hottentots, mais des Anglais et des Espagnols eux-mêmes. (Ch. Nodier.)

PHONÉTISME. s. m. (rad. gr. φωνή, voix). Archéol. Représentation du son. Le phonétisme d'un hiéroglyphe.

PHONGHI. s. m. (pr. *fon-ghi*). Relat. Prêtre de Gotama, d'un ordre inférieur.

PHONIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. φωνή, son). Phys. Qui concerne le son.

— Arch. *Voûte phonique*. Voûte construite elliptiquement, de telle sorte que les sons y sont répétés par un écho. || *Centres* ou *foyers phoniques*. Endroits de la voûte où se place celui qui émet le son et celui qui l'écoute.

— Entom. Épithète donnée au collier, dans les insectes hyménoptères, quand son angle postérieur, s'approchant des ailes, couvre les instruments de phonation.

PHONIQUE. s. f. Phys. et mus. Art de combiner les sons d'après les lois de l'acoustique. Dans la rigueur du terme il est syn. d'Acoustique, mais il est peu usité.

PHONOCAMPTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., φωνή, son, κάμπτω, je fléchis). Phys. Qui renvoie le son, qui se rapporte à la réflexion du son. || *Centres phonocamptiques* ou *foyers phonocamptiques*. Points où se réunissent les sons réfléchis.

PHONOCAMPTIQUE. s. f. Phys. Branche de la physique qui traite des phénomènes de la réflexion du son.

PHONOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., φωνή, voix, γράφω, j'écris). Gramm. génér. Peinture des sons par l'écriture.

PHONOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Gramm. génér. Qui a rapport à la phonographie. La conception de l'écriture *phonographique* est immense. (Ch. Nodier.)

PHONOLITHE. s. m. (ét. gr., φωνή, son; λίθος, pierre). Minér. Pierre sonore qui se présente en masse. V. PHONOLITHIQUE.

PHONOLITHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., φωνή, son; λίθος, pierre). Minér. Épithète donnée à une variété de feldspath qui, après avoir été réduite en lames minces, rend un son appréciable, lorsqu'on la frappe avec un corps dur.

PHONOLOGIE. s. f. (ét. gr., φωνή, son; λόγος, discours). Gramm. Traité sur les sons.

PHONOLOGIQUE. adj. des 2 g. Gramm. Qui concerne la phonologie.

PHONOMACHIE. s. f. (ét. gr., φωνή, son; μάχη, combat). Heurtement, hiatus.

PHONOMÈTRE. s. m. (ét. gr., φωνή, son; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer l'intensité du son ou de la voix.

PHONOMÉTRIE. s. f. Phys. Art de mesurer les sons, de se servir du phonomètre.

PHONOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui concerne le phonomètre ou la phonométrie.

PHONOMÉTRIQUEMENT. adj. D'une manière phonométrique. Un genre de lumière comparable *phonométriquement* à celle du soleil. (Arago.)

PHOQUE. s. m. (du lat. *phoca*, fait du gr. φώκη, veau marin). Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des carnassiers, tribu des amphibies. Le corps des phoques se termine en pointe comme celui des poissons, leurs pieds de derrière, étendus dans la direction de l'abdomen, représentant une sorte de nageoire horizontale fendue, au milieu de laquelle est la queue; ces animaux se nourrissent principalement de poisson; ils sont doux, intelligents et s'attachent à l'homme. On les appelle vulgairement *veau marin*, *lion marin*, *ours marin*, *éléphant marin*. Le phoque commun se trouve assez fréquemment sur nos côtes et n'atteint guère que quatre à cinq pieds; le phoque à trompe atteint jusqu'à vingt-cinq pieds.

PHORACIS. s. m. (pr. *fo-ra-ciss*). Bot. Genre de varechs rameux de la famille des algues.

PHORANTE. s. m. (ét. gr., φορός, qui porte; ἄνθος, fleur). Bot. Évasement du pédoncule qui porte les fleurs dans les synanthérées, et qu'on nomme plus généralement *réceptacle* ou *clinanthe*.

PHORBAS. Myth. Fils d'Argus, régna à Argos 1589 ans av. J.-C. || Son petit-fils, du même nom, délivra les Rhodiens d'une quantité prodigieuse de serpents et d'un dragon qu'il avait tué. || Fils de Priam, fut tué par Ménélas. || Berger de Polybe, roi de Corinthe, sauva Œdipe exposé sur le mont Cithéron, et le porta au roi qui l'adopta.

PHORBÉIA. s. f. Antiq. gr. V. PHORBÉION.

PHORBÉION. s. m. Antiq. gr. Espèce de bande de cuir ou d'étoffe dont les joueurs de flûte s'entouraient la tête, les joues et les lèvres, afin de se fatiguer moins en soufflant dans leur instrument.

PHORCUS ou **PHORCYS**. Myth. Un des dieux de la mer, fils de Pontus et de la Terre, épousa sa sœur Céto, dont il eut les Gorgones et le dragon des Hespérides. || Roi de Corse, défait par Hercule et mis au nombre des dieux marins.

PHORCYADES. s. f. pl. Myth. Il se dit des Gorgones, parce qu'elles étaient filles de Phorcys.

PHORCYNIE. s. f. Zooph. Genre de méduses ne comprenant que trois espèces trouvées dans l'Australasie. La phorcynie pétaselle, la phorcynie istiophore, et la phorcynie cudonoïde.

PHORE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères, nommé aussi *trinerve*.

PHORIME. s. m. Bot. Genre de champignons qui ressemblent aux bolets sessiles.

PHORMINX. s. m. (pr. *for-meinkss*). Antiq. gr. Instrument à cordes des anciens, sorte de lyre ou de cithare.

PHORMION. Général athénien, succéda à Callias, l'an 432 av. J.-C., dans le commandement des armées de la République. || Disciple de Platon, réforma les lois des Éliens.

— Philol. *Phormion*. Nom d'une pièce de Térence, à laquelle Apollodore donne aussi le titre de la *Corbeille d'or*. Cette pièce a été imitée par Molière dans les *Fourberies de Scapin*.

PHORMIUM. s. m. (pr. *for-mi-omm*; du lat. *phormium*, fait du gr. φορμός, petit panier). Bot. Genre de plantes de la famille des asphodélées, dont l'espèce principale, le phormium texile, est une plante vivace, poussant des touffes larges, comprimées et formant éventail. On retire des feuilles du phormium tenace, quand elles sont parfaitement mûres, un fil très-léger qui tient le premier rang entre toutes les fibres végétales employées au tissage ou à faire des cordes.

PHORONÉE. Myth. Fils d'Inachus et de la nymphe Mélia; il est le plus ancien des rois d'Argos et un des auteurs de la civilisation des Grecs. Il régna vers l'an 1807 av. J.-C.

PHORONOMIE. s. f. (ét. gr., φορά, transport; νόμος, loi). Didact. Science des lois de l'équilibre et du mouvement des corps tant solides que liquides. Ce terme n'est plus usité; on dit aujourd'hui *la mécanique*.

PHORONOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la phoronomie.

PHORULITHE. s. f. Conchyl. Phorus fossile.

PHORUS. s. m. (pr. *fo-russ*). Conchyl. Nom scientifique du genre frippier.

PHOS. s. m. (pr. *foss*). Conchyl. Genre de coquilles établi pour une coquille du genre murex, et ayant pour type le phos chardon.

PHOSGÈNE. adj. m. (ét. gr., φῶς, lumière; γεννάω, je produis). Chim. Epithète donnée au gaz oxychloride carbonique, parce qu'il résulte de l'action des rayons solaires sur un mélange à parties égales de gaz chlore et de gaz oxyde carbonique.

PHOSPHATE. s. m. (pr. *foss-fa-te;* rad. gr. φῶς, lumière). Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide phosphorique avec les différentes bases salifiables. Presque tous les phosphates sont fusibles en verre opaque; ils sont insolubles ou solubles dans l'eau; exposés à une forte température, ils se changent en pyrophosphates. Il existe des phosphates neutres, acides et basiques.

— *Phosphate ammoniaco-magnésien.* Sel double que l'on trouve dans quelques calculs urinaires, et principalement dans les calculs intestinaux des animaux herbivores. || *Phosphate ammonique.* Sel qu'on obtient en versant un excès de sous-carbonate d'ammoniaque liquide dans une dissolution de phosphate acide de chaux. || *Phosphate calcique.* Sel qui résulte de diverses combinaisons de l'acide phosphorique avec la chaux. || *Phosphate de magnésie.* Sel qu'on obtient en dissolvant la magnésie dans l'acide phosphorique, ajoutant assez d'eau pour dissoudre le tout. || *Phosphate de quinine.* Sel obtenu directement par l'acide et la quinine, ou par double décomposition avec des solutions de phosphate de quinine et de phosphate neutre de soude. Il a été employé comme plus avantageux que le sulfate de quinine. || *Phosphate de soude et d'ammoniaque.* Sel qu'on obtient par l'évaporation et la cristallisation de l'urine. On l'employait autrefois pour la préparation du phosphore. On rencontre dans la nature un assez grand nombre de phosphates, mais tous sont rares, à l'exception de celui de chaux, qui forme la base des os de tous les animaux.

PHOSPHATÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est à l'état de phosphate, qui est converti en phosphate par sa combinaison avec l'acide phosphorique.

— PHOSPHATÉES. s. f. pl. Minér. Ordre de roches pierreuses.

PHOSPHATIQUE. adj. des 2 g. Chim. Il se dit d'un acide qui est une combinaison d'acide phosphoreux et d'acide phosphorique, ou un phosphate d'acide phosphoreux.

PHOSPHITE. s. m. (du gr. φῶς, lumière). Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide phosphoreux avec les bases salifiables, et qui diffèrent des phosphates en ce que, chauffés fortement dans une cornue, ils dégagent, sans addition, une petite portion de phosphore.

PHOSPHOCARBURÉ, ÉE. adj. Chim. Il se dit du gaz hydrogène, quand il est combiné avec du phosphore et du carbone. Gaz hydrogène phosphocarburé.

PHOSPHOLÉULE. s. m. (du fr. *phosphore*, et du lat. *oleum*, huile). Pharm. Dissolution de phosphore dans une huile essentielle.

PHOSPHORA. Myth. Surnom de Diane, prise pour la Lune.

PHOSPHORE. s. m. (pr. *foss-fo-re;* ét. gr., φῶς, lumière; φέρω, je porte). Chim. Corps simple, non métallique, qui doit son nom à la facilité avec laquelle il brûle, en répandant une très-vive lumière. Le phosphore a été découvert par hasard, en 1660, par Brandt, chimiste de Hambourg, qui avait soumis de l'urine humaine à une forte calcination; aujourd'hui on le prépare en grand, et on le retire du phosphate de chaux des os, en le traitant par l'acide sulfurique. La combustion lente du phosphore le rend lumineux dans l'obscurité; de là l'usage fréquent que l'on fait de cette substance dans les expériences de chimie amusante.

> ... On voit ces feux, ces légers météores,
> De la terre exhalés en rapides *phosphores*,
> Se poursuivre, s'atteindre, un instant éblouir,
> Et, mobiles rivaux, dans l'air s'évanouir. (FAYOLLE.)

— *Phosphore de Baudouin* ou *de Balduin.* Nitrate de chaux calciné. || *Phosphore de Homberg.* Chlorure de calcium fondu au feu. || *Phosphore naturel.* Toute matière lumineuse produite sans le secours de l'art. || *Phosphore artificiel.* Matière lumineuse qu'on tire de certains corps par des moyens chimiques.

—Synonyme de Lucifer ou étoile de Vénus.

— Celui qui porte la lumière ou de la lumière. || En parlant du ver-luisant, un poëte a dit:

> Un lourd crapaud, tout gonflé de poison,
> Le lâche méchamment sur l'innocent *phosphore.* (***)

— Fig. Le *phosphore* de l'imagination doit toujours s'évanouir devant le flambeau de la raison. (Sallent.)

PHOSPHORÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient du phosphore. Gaz hydrogène phosphoré.

PHOSPHORÉNÈSE. s. f. Médec. Maladie qu'on attribue à l'excès ou au défaut de phosphate dans les os.

PHOSPHORESCENCE. s. f. (pr. *fo-sfo-rès-can-ce;* ét. gr., φῶς, lumière; φέρω, je porte). Chim. Propriété qu'ont certains corps de briller d'un éclat plus ou moins vif dans l'obscurité ou dans quelques circonstances particulières, sans répandre de chaleur sensible, par l'effet du frottement, de la percussion, de la compression, ou même seulement à la lumière solaire, par suite d'une action chimique, ou enfin par l'exercice des fonctions de la vie.

— Géol. et zool. On a donné le nom de *phosphorescence* à un phénomène remarquable qui a lieu la nuit, sur l'Océan. Dès que le jour s'éteint, une nouvelle lumière paraît jaillir du sein des eaux; on dirait une vaste nappe d'argent électrisée dans l'ombre; l'explication la plus généralement reçue de ce phénomène est celle qui l'attribue à la phosphorescence propre à certains animaux mollusques qui vivent par milliers suspendus à la surface des eaux. La *phosphorescence* des eaux de l'Océan, depuis Aristote et Pline, a été pour les voyageurs et pour les physiciens, un égal objet d'intérêt et de méditation. (Péron.)

PHOSPHORESCENT, ENTE. adj. (pr. *fos-fo-rés-çan, an-te;* ét. gr., φῶς, lumière; φέρω, je porte). Chim. Qui jouit de la propriété appelée phosphorescence, ou qui a la propriété de luire dans l'obscurité. Beaucoup d'êtres organisés sont phosphorescents même parmi les plantes; mais c'est surtout dans le règne animal qu'on les observe. Parmi les animaux qui sont phosphorescents au plus haut degré, on cite le scarabée, un scolopendre, une onisque, une astériade, une ophiure, des méduses, des bernes, une pennatule, etc., etc.

PHOSPHOREUX, EUSE. adj. (rad. *phosphore*). Chim. Se dit d'un acide caractérisé par son odeur alliacée.

PHOSPHORIDE. adj. des 2 g. (pr. *fos-fo-ri-de;* ét. gr., φῶς, lumière; φέρω, je porte; εἶδος, forme). Chim. Qui contient du phosphore. || PHOSPHORIDES. s. m. pl. Famille de minéraux comprenant ceux dans la composition desquels il entre du phosphore.

PHOSPHORIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qui se célébraient en l'honneur de Lucifer, surnommé *Phosphore.*

PHOSPHORIPHORE. adj. des 2 g. Zool. Il se dit de divers animaux qui ont une partie phosphorescente.

PHOSPHORIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui tient du phosphore, où il entre du phosphore. Lumière phosphorique. Vers phosphoriques. Substance phosphorique. Le temps était couvert; nous marchions à la lueur des éclairs et à la lumière *phosphorique* des vagues. (Chateaub.)

— *Acide phosphorique.* Acide formé par la combustion rapide et complète du phosphore. || *Briquet phosphorique.* Petit flacon rempli de phosphore, et dans lequel on plonge vivement une allumette soufrée, afin d'obtenir de la lumière. || *Bougies phosphoriques.* Petits tubes de verres scellés aux deux bouts, et renfermant une petite mèche enduite de phosphore, qui s'enflamme dès qu'on brise le tube.

— Didact. Qui porte une lumière. Colonne phosphorique.

PHOSPHORISATION. s. f. (pr. *fos-fo-ri-za-ci-on*). Physiol. Influence du phosphate calcaire dans l'économie animale; sa formation. || Action de mettre à l'état de phosphate, de rendre phosphorique.

PHOSPHORISÉ, ÉE. part. pass. du v. Phosphoriser. S'empl. adjectiv.

PHOSPHORISER. v. a. 1re conj. (rad. *phosphore*). Physiol. et chim. Rendre phosphorique; mettre à l'état de phosphore.

— SE PHOSPHORISER. v. pron. Être phosphorisé. || Passer à l'état de phosphore.

PHOSPHORITE. s. f. Minér. Phosphate de chaux naturel.

PHOSPHORITIQUE. adj. des 2 g. (rad. *phosphore*). Minér. Qui contient de la phosphorite. On donne cette épithète à un genre de roches pierreuses qui a pour type la phosphorite.

PHOSPHOVINATE. s. m. (ét. fr., *phosphore* et *vin*). Chim. Genre de sels qui résulte de la combinaison de l'acide phosphovineux avec les bases salifiables.

PHOSPHOVINEUX ou **PHOSPHOVINIQUE.** adj. m. (pr. *fos-fo-vi-neu;* ét. fr., *phosphore*, et *vin*). Il se dit d'un acide composé d'acide phosphorique et des éléments de l'alcool, par conséquent analogue à l'acide sulfovinique.

PHOSPHUGE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PHOSPHURE. s. m. Chim. Nom générique des combinaisons, en proportions définies, du phosphore avec un autre corps simple, principalement avec un métal. Phosphure d'hydrogène.

PHOSPHURÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient du phosphore à l'état de combinaison. Gaz hydrogène phosphuré.

PHOTIN. Évêque de Sirmium en Pannonie, devint hérésiarque, fut déposé en 351, et mourut en Galatie en 376. V. PHOTINIEN.

— PHOTIN. Eunuque, premier ministre de Ptolémée XII, à qui il donna le conseil de faire périr Pompée, qui venait chercher un refuge en Egypte; il fut mis à mort par César.

PHOTINGE. s. f. Antiq. gr. Sorte de flûte traversière, dont on attribue l'invention à Osiris. V. PLAGIAULE.

PHOTINIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Californie, du Japon et du Népaul.

PHOTINIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au IVe siècle, par l'évêque Photin, à Sirmium en Pannonie. Les photiniens niaient, avec Paul de Samosate, la divinité du Christ et l'immensité de Dieu.

PHOTIUS. (pr. *fo-ci-uss*). Célèbre patriarche de Constantinople, élu en 857, à la place d'Ignace; se rendit odieux par son hypocrisie, fut excommunié par le pape Nicolas, l'excommunia de son côté, et commença ainsi le schisme de l'Eglise grecque; il mourut en 891. On a de lui un lexique et un recueil très-précieux de morceaux de littérature, sous le nom de *Bibliothèque.*

PHOTIZITE. s. f. Minér. Silicate de manganèse naturel.

PHOTOGÉNIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., φῶς, φωτός, lumière; γεννάω, je produis). Phys. Qui est produit par la lumière. On donne cette épithète aux images reproduites par le daguerréotype, parce que la lumière est l'agent qui crée ces images.

PHOTOGRAPHE. s. m. Phys. Celui qui s'occupe de photographie.

PHOTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., φῶς, φωτός, lumière; γράφω, j'écris). Phys. Art de fixer l'image des objets extérieurs, des monuments, des paysages, des individus, etc., au moyen de la chambre obscure et de divers procédés chimiques sur des plaques d'argent bien polies. La photographie, inventée par M. Daguerre, est aussi appelée *daguerrotypie* ou *daguerréotypie.*

PHOTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui appartient à la photographie, dont la photographie se sert ou qui est produit par elle. Procédés photographiques. Appareils photographiques. Image photographique. || *Papier photographique.* Papier préparé par lequel on a proposé de remplacer les plaques d'argent dans la photographie.

PHOTOLOGIE. s. f. (ét. gr., φῶς, φωτός, lumière; λόγος, discours). Didact. Traité ou histoire de la lumière.

PHOTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la photologie.

PHOTOMAGNÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. φῶς, lumière, et du lat. *magnes*, aimant). Phys. Il se dit de phénomènes magnétiques qui sont dus ou attribués à l'action de la lumière. Quelques-uns des rayons solaires, le vert, le bleu et le violet, auraient, suivant quelques chimistes, la propriété de communiquer la vertu magnétique à des aiguilles d'acier; mais des expériences certaines prouvent que cette propriété repose sur une simple erreur d'observation.

PHOTOMÈTRE. s. m. (ét. gr., φῶς, lumière; μετρέω, je mesure). Phys. Instrument propre à mesurer l'intensité ou la vivacité de la lumière que projette un foyer.

PHOTOMÉTRIE. s. f. Phys. Branche de la physique qui s'occupe des moyens de mesurer l'intensité ou la vivacité de la lumière.

PHOTOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport à la photométrie. Expériences, observations photométriques.

PHOTOPHOBE. adj. et s. des 2 g. Didact. Qui hait la lumière, qui ne peut supporter la lumière.

PHOTOPHOBIE. s. f. (ét. gr., φῶς, lumière; φόβος, crainte). Médec. Difficulté qu'éprouvent certaines personnes de supporter la lumière et quelquefois même de percevoir le plus faible rayon lumineux. Cette affection est congéniale chez les Albinos, accidentelle chez tous les autres, et conséquemment chez ceux-ci une maladie nerveuse, sanguine ou inflammatoire, selon qu'elle résulte d'une exaltation des nerfs, d'une congestion sanguine ou d'une inflammation de l'œil.

PHOTOPHOBIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la photophobie.

PHOTOPHOBOPHTHALME. s. des 2 g. Médec. Syn. inusité de nyctalope.

PHOTOPHOBOPHTHALMIE. s. f. (ét. gr., φῶς, φωτός, lumière; φόβος, crainte; ὀφθαλμός, œil.) Médec. Impossibilité de supporter la lumière du jour.

PHOTOPHOBOPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la photophobophthalmie.

PHOTOPHYGE. adj. des 2 g. (ét. gr., φῶς, lumière; φυγή, fuite). Zool. Qui fuit la lumière. || PHOTOPHYGES. s. m. pl. Famille d'insectes de l'ordre des coléoptères, qui ne sortent que la nuit pour chercher leur nourriture.

PHOTOPSIE. s. f. (ét. gr., φῶς, lumière; ὄψις, vue). Médec. Lésion du sens de la vue, dans laquelle on croit voir des traînées lumineuses.

PHOTOSCIATÉRIQUE. s. et adj. f. (ét. gr., φῶς, lumière; σκιά, ombre). Phys. Nom donné à la gnomonique, parce que les heures sont indiquées dans les cadrans, tantôt par la lumière du soleil passant à travers un trou, tantôt par l'ombre du gnomon.

PHOTOSPHÈRE. s. f. (ét. gr., φῶς, lumière; σφαῖρα, sphère). Phys. Nom par lequel on désigne l'atmosphère lumineuse du soleil.

PHOXICHILE. s. m. Entom. Genre d'insectes comprenant quelques poux de baleines, qui ont les pattes fort longues et deux mandibules sans palpes.

PHRA ou **PHRÉ.** Myth. Nom sous lequel les Égyptiens adoraient le soleil, principe fécondateur, avant de lui avoir donné le nom d'Osiris, qui signifie *auteur des ter*... || Dans la suite, ce nom entra dans la composition de ceux de leurs rois et de leurs prêtres, représentants sur la terre de cet astre qui dispense la lumière et la vie.

PHRAATE. Nom porté par cinq rois des Parthes.

PHRAGME. s. f. (du gr. φράγμα, cloison). Bot. Cloison transversale d'un fruit.

— Entom. Cloison qui ferme l'orifice postérieur du prothorax chez certains insectes.

PHRAGMIDIE. s. f. (du gr. φράγμα, cloison). Bot. Genre de plantes de la famille des champignons mucédinés, comprenant trois espèces, la phragmidie bulbeuse, la phragmidie mucronée, et la phragmidie obtuse.

PHRAGMIGÈRE. adj. des 2 g. (du gr. φράγμα, cloison, et du lat. *gero*, je porte). Bot. Qui est divisé en deux ou plusieurs loges par des cloisons transversales. Gousse phragmigère.

PHRAGMOTRIQUE. s. m. Bot. Genre de champignons de l'ordre des urédinées, ne comprenant qu'une espèce trouvée sur les cônes du sapin, en Suisse.

PHRASE. s. f. (pr. *fraze;* du gr. φράσις; dérivé de φράζω, je parle). Assemblage de mots construits ensemble selon certaines règles, et présentant à l'esprit un sens complet. Phrase correcte, régulière, claire, courte, longue, incorrecte, obscure, louche, embarrassée. Phrase élégante, recherchée, figurée, ordinaire, populaire, basse, triviale. Faire, arranger, tourner une phrase. Jeter çà et là quelques phrases sur le papier. La phrase admet l'inversion chez les Latins. Ils s'imaginent avoir combiné des idées, parce qu'ils ont arrangé des *phrases.* (Buff.)

> Irai-je dans une ode, en *phrases* de Malherbe,
> Troubler dans ses roseaux le Danube superbe?
> (BOILEAU.)

> De quel front aujourd'hui vient-il, sur nos brisées,
> Se revêtir encor de nos *phrases* usées? (ID.)

— *Phrase estropiée.* Phrase qui n'est pas complète, qui n'a pas l'étendue qu'elle devrait avoir.

— *Phrase faite.* Façon de parler que l'usage a consacrée et à laquelle on ne peut rien changer. *Faire grâce*, *avoir à cœur*, *frapper du pied*, etc., sont autant de phrases faites.

— Génie particulier d'une langue, tour qui lui est propre. La phrase française a de la clarté, la phrase grecque de l'harmonie, la phrase latine de la majesté. L'on a enrichi la langue de nouveaux mots, secoué le joug du latinisme et réduit le style à la *phrase* purement française. (La Bruy.)

— Fam. *Faire des phrases.* Parler d'une manière affectée, recherchée. De même on dit, *c'est un faiseur de phrases, un diseur de phrases.*

— Mus. *Phrase musicale.* Suite régulière et non interrompue de chant ou d'harmonie, formant un sens plus ou moins achevé, et aboutissant à un repos. En mélodie, la *phrase* est constituée par le chant, c'est-à-dire par une suite de sons tellement disposés, soit par rapport au ton, soit par rapport au mouvement, qu'ils fassent un tout bien lié, lequel aille se résoudre sur une corde essentielle du mode où l'on est. Dans l'harmonie, la *phrase* est une suite régulière d'accords tous liés entre eux par des dissonances, laquelle se résout sur une cadence, et selon l'espèce de cette cadence, selon que le sens est plus ou moins achevé, le repos est aussi plus ou moins parfait.

— Bot. *Phrase botanique.* Description d'une plante qui en présente les caractères dans une phrase très-courte.

PHRASÉ, ÉE. part. pass. du v. Phraser. S'empl. adjectiv. Musique bien phrasée.

PHRASÉOLOGIE. s. f. (pr. *fra-zé-o-lo-ji*). Construction de phrase propre à une langue, ou particulière à un écrivain. La phraséologie des langues grecque et latine. La phraséologie de la langue française. Avoir une bonne phraséologie, une phraséologie correcte, une phraséologie bizarre et vicieuse.

PHRASER. v. n. 1re conj. (pr. *fra-zé*). Faire des phrases.

— Mus. Faire des phrases, des suites régulières et complètes de sons ou d'accords.

— v. a. *Phraser la musique.* Bien marquer chaque phrase d'une pièce de musique, soit dans la composition, soit dans l'exécution, De manière qu'elles produisent tout leur effet.

— SE PHRASER. v. pron. Être phrasé. Ce morceau de chant ne peut se phraser.

PHRASEUR. s. m. Celui qui a la manie de faire des phrases, de parler ou d'écrire avec recherche ou avec prolixité.

PHRASIER. s. m. (pr. *fra-zié*). Faiseur de phrases, personne qui parle ou qui écrit d'une manière affectée, verbeuse et vide. Fléchier, *phrasier* et périodiste comme M. de La Harpe, a des moments de chaleur que M. de La Harpe n'a pas et n'aura jamais. (Diderot.) Et c'est ainsi que tu sais peindre le fanatisme, maudit *phrasier!* (Id.)

PHRATRIARQUE. s. m. (ét. gr., φρατρία, tribu; ἄρχω, commander). Hist. anc. Magistrat d'Athènes qui était à la tête de chacune des divisions d'une tribu.

PHRATRIE. s. f. Antiqu. gr. Subdivision de la tribu chez les Athéniens. Une phratrie se composait de trente familles, de trente hommes chacune; il y avait trois phratries dans une tribu. Cette subdivision ne correspondait pas au culte et au sacerdoce: le *dème* était la division consacrée pour la politique.

PHRATRIQUE. adj. des 2 g. Antiq. gr. Qui appartient aux phratries.
— PHRATRIQUES. s. m. pl. Festins institués par Solon, pour entretenir l'union et l'amitié entre les individus d'une même phratrie.

PHRÉAR, PHRÉATIS ou **PHRÉATIUM.** (du gr. φρέαρ, puits). Tribunal athénien établi sur le bord de la mer dans le Pirée, et qui était ainsi nommé de ce qu'il se rassemblait dans un endroit creux. On jugeait à ce tribunal ceux qui, accusés d'homicide dans leur patrie, avaient pris la fuite, ou ceux qui, après avoir fui pour un meurtre involontaire, s'étaient ensuite rendus coupables d'un meurtre avec préméditation; l'accusé, sans pouvoir aborder, plaidait sa cause dans une barque; s'il était déclaré coupable, on l'abandonnait à la merci des flots.

PHRÉNÉSIE. s. f. V. FRÉNÉSIE.

PHRÉNÉTIQUE. adj. des 2 g. V. FRÉNÉTIQUE.

PHRÉNICO-GASTRIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui se rend du péritoine à l'estomac.

PHRÉNICO-SPLÉNIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui se rend du péritoine à la rate.

PHRÉNIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. φρένες, diaphragme). Anat. Qui a rapport au diaphragme. Nerf phrénique. Artères phréniques.
— Physiol. Qui a rapport, qui appartient à l'intelligence, à la pensée.

PHRÉNISME. s. m. (rad. gr. φρὴν, esprit). Pathol. Il est employé comme synonyme de Frénésie, par quelques auteurs.

PHRÉNITE. s. f. (rad. gr. φρένες, diaphragme). Pathol. Inflammation du diaphragme. V. DIAPHRAGME.

PHRÉNITIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la phrénite.

PHRÉNOLOGIE. s. f. (ét. gr., φρὴν, esprit; λόγος, discours). Didact. Nom donné au système fondé par le célèbre Gall sur les fonctions du cerveau. Il signifie en général, Etude des facultés intellectuelles; en particulier, il désigne l'Etude de la conformation du cerveau et de ses protubérances, comme indiquant les diverses facultés ou dispositions innées de l'esprit humain, et la prédominance de telle ou telle de ces facultés chez les individus. Les deux principes fondamentaux de la phrénologie sont, que l'organisation est indispensable à la manifestation des facultés de l'âme, et que le cerveau est l'organe pour la manifestation des facultés; d'où Gall déduit la liaison nécessaire entre la structure des organes et leurs fonctions, ce qui conduit à établir, par cette sorte d'art appelé *crânioscopie*, telles et telles facultés par la présence de telles bosses sur le crâne des individus. En dehors de sa partie empirique ou appliquée, le système de Gall, dans ses principes intimes et philosophiques, a été élevé au rang des sciences naturelles. La phrénologie reconnaît trente-sept dispositions primitives de l'esprit qui forment trois divisions : 1° *Penchants :* alimentivité, amativité, philogéniture, habitativité ou concentrativité, affectionivité, combativité, destructivité, sécrétivité, acquisivité, constructivité; 2° *sentiments :* estime de soi, approbativité, circonspection, bienveillance, vénération, fermeté, conscienciosité, espérance, merveillosité, idéalité, gaîté, imitation; 3° *facultés intellectuelles :* individualité, configuration, étendue, pesanteur et résistance, tactilité, coloris, localité, calcul, ordre, éventualité, tons, langage, comparaison, causalité.

PHRÉNOLOGIQUE. adj. Didact. Qui appartient à la phrénologie. Etudes phrénologiques. Expériences phrénologiques.
— Qui s'occupe de phrénologie. Société phrénologique.

PHRÉNOLOGIQUEMENT. adv. Didact. En phrénologie, d'une manière phrénologique.

PHRÉNOLOGISTE ou **PHRÉNOLOGUE.** s. m. Didact. Celui qui s'occupe de phrénologie, qui se livre à des travaux phrénologiques. || Partisan de la doctrine phrénologique.

PHRÉNOPATHIE. s. f. (ét. gr., φρὴν, esprit; πάθος, souffrance). Pathol. Maladie mentale.

PHRÉNOPATHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la phrénopathie.

PHRÉNOTRIX. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'île de Java, caractérisés par la forme du bec qui est élevé, régulier, et a la base bordée de plumes veloutées.

PHRÉNYGIÉTIQUE. s. m. (ét. gr., φρὴν, esprit; ὑγίεια, santé). Didact. Science des modifications que les causes morales apportent dans l'organisation.

PHRICASME. s. m. (du gr. φρίξ, froid). Pathol. Frisson fébrile.

PHRICOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *fri-co-i-de ;* ét. gr., φρίξ, φρικὸς, froid, frisson fébrile; εἶδος, ressemblance). Pathol. Il s'est dit anciennement d'une fièvre intermittente ou remittente dans laquelle le malade éprouve un froid considérable; c'est ce que depuis on a nommé *fièvre algide.*

PHRONTISTE. s. m. (du gr. φροντιστής, qui médite). S'est dit de chrétiens voués à la contemplation.

PHRONTISTÈRE. s. m. Hist. relig. Il a été quelquefois employé pour Monastère.

PHRONYME. s. f. Moll. Genre de crustacés amphipodes, renfermant trois espèces, parmi lesquelles sont la phronyme sédentaire et la phronyme atlantique.

PHROSINE. s. f. Moll. Genre de crustacés amphipodes, comprenant deux espèces propres à la mer de Nice. Phrosine en croissant. Phrosine gros-œil.

PHRURON. s. m. Antiq. égypt. Nom du Nil, à l'époque de son décroissement.

PHRYGANE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des névroptères, section des filicornes, ayant une petite tête qui offre deux antennes sétacées, longues, avancées, et composées d'un grand nombre d'articulations. Les phryganes sont d'une vivacité extrême; la lumière les attire jusque dans les maisons. La phrygane poilue est commune aux environs de Paris.

PHRYGANELLE. s. f. Bot. Genre de plantes marines, établi aux dépens des varechs.

PHRYGANIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une phrygane. || PHRYGANIDES. s. f. pl. Famille d'insectes névroptères, qui a pour type le genre phrygane. Les phryganides sont nombreuses en Europe.

PHRYGANOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., φρύγανον, fagot; φιλέω, j'aime). Zool. Qui se plaît dans les broussailles. Sylvie phryganophile.

PHRYGANOPHYTE. s. m. (ét. gr., φρυγανώδης, qui a des rejetons; φυτόν, plante). Bot. Plante qui pousse des surcules ou rejetons à la manière des mousses.

PHRYGIA. Myth. Fille de Cécrops, donna son nom à une contrée de l'Asie Mineure.

PHRYGIE. s. f. Bot. Division du genre centaurée, comprenant les espèces qui ont les écailles calicinales ciliées.

PHRYGIE. Géogr. anc. Contrée de l'Asie Mineure, entre la Bithynie, la Lydie, la Lycie, l'Isaurie, la Pisidie, la Lycaonie et la Galatie. Elle s'appelait quelquefois *grande Phrygie*, pour la distinguer de la Troade, que l'on nommait aussi *petite Phrygie*, parce qu'elle avait été peuplée par une ancienne colonie de Phrygiens. || Sous Constantin, la Phrygie se divisait en Phrygie Salutaire, au N., cap. Synnade; et en Phrygie Pacatienne, au S., capitale Laodicée.

PHRYGIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de la Phrygie; qui appartient à la Phrygie ou à ses habitants. Les Phrygiens étaient originaires de la Thrace; ils passaient pour être mous et efféminés, ils étaient bons musiciens.
— Mus. anc. *Mode phrygien.* Mode fier et guerrier, propre aux Phrygiens, et qui occupait le milieu entre le lydien et le dorien.
— Myth. gr. *Mère phrygienne.* Surnom de Cybèle. || Le *berger phrygien.* Paris.
— Antiq. gr. *Robe phrygienne.* Il s'est dit à Rome de tous les vêtements brodés. || *Bonnet phrygien.* Bonnet dont le sommet retombe un peu en avant. Il se dit du bonnet de la liberté.
— PHRYGIEN. s. m. Linguist. Idiome qui passait, même à des époques très-reculées, pour une des langues les plus anciennes; il dérivait de l'arménien, et on le parlait jusqu'aux bords de l'Halys.
— Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne; on les appelle plus souvent *montanistes.*

PHRYGIENNES. s. f. pl. Fêtes en l'honneur de Cybèle.

PHRYME. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des labiées, ayant pour type le phryme en épi de l'Amérique septentrionale.

PHRYNE. s. m. (du gr. φρῦνος, espèce de crapaud). Entom. Genre d'arachnides, de l'ordre des pulmonaires, famille des tarentules, propres aux contrées chaudes de l'Amérique et de l'Asie. Les nègres craignent beaucoup les phrynes, sans que l'on sache positivement si leur morsure est dangereuse. Phryne en croissant. Phryne varié, réniforme.

PHRYNÉ. Célèbre courtisane athénienne, vers l'an 335 av. J.-C. Praxitèle fit sa statue, laquelle fut placée dans les temples de Delphes.
— Fig. S'emploie comme nom commun pour désigner une femme de mœurs dissolues. Aux temps les plus féconds en *Phrynés*, en Laïs. (Boil.)

> Quand sur un char brillant l'impudique *Phryné*
> Blesse tous les regards de son luxe effréné.
> (GINGUENÉ.)

PHRYNICHUS. Poëte tragique athénien, fut disciple de Thespis, perfectionna l'art encore dans l'enfance, et fit adopter le masque par les acteurs.

PHRYNION. s. m. (du gr. φρῦνος, espèce de crapaud). Bot. Espèce de plante des Indes, bonne, dit-on, contre la morsure du crapaud.

PHRYNIUM. s. m. (pr. *fri-ni-omm*). Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des amomées, ayant pour type le phrynium en tête, qui croît aux lieux ombragés dans la Chine et la Cochinchine.

PHRYNOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., φρῦνος, crapaud; κεφαλή, tête). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

PHRYNOPS. s. m. (pr. *fri-nopss*). Erpét. Genre de tortues.

PHRYNOSOME. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

PHRYXUS. Myth. Fils d'Athamas, roi de Thèbes, avait été condamné à mourir avec sa sœur Hellé, sur la foi d'un oracle soudoyé par Ino; fut enlevé avec Hellé par un bélier à toison d'or qui les transporta en Colchide, où Phryxus sacrifia le bélier protecteur et suspendit sa toison dans une forêt consacrée à Mars. C'est cette fameuse toison que vinrent enlever les Argonautes.

PHTHA ou **PHTHAS.** Myth. égypt. Nom que les Egyptiens donnaient à la seconde émanation de l'être inconnu, au dieu représentant le principe igné dans la nature et organisateur du monde. C'est le Vulcain ou l'Héphaïstos des Egyptiens. Le temple de Phtha, découvert dans les ruines de Memphis, offre un beau modèle de l'architecture égyptienne.

PHTHANITE. s. f. Minér. Variété de jaspe, pierre qui paraît renfermer de l'argile, du fer et du charbon.

PHTHIE. Géogr. anc. Ville de la Thessalie, capitale de la Phthiotide, sur l'Apidane, près de Pharsale. C'est là que régna Pélée et que naquit Achille.

PHTHIEN, ENNE. adj. et s. ou **PHTHIOTE.** adj. et s. des 2 g. Habitant de la ville de Phthie ou de la Phthiotide. || Qui appartient à cette ville, à cette contrée, ou à leurs habitants.

PHTHIOTIDE. Géogr. anc. Contrée de la Thessalie, entre l'Apidane, l'Enipée, les montagnes des Maliens et la mer.

PHTHIRIASE. s. f. (pr. *fti-ri-a-ze ;* du gr. φθειρίασις; rad. φθείρ, pou). Pathol. Maladie pédiculaire; affection qui a pour symptôme principal ou essentiel le développement d'une grande quantité de poux sur une région ou sur toute la surface du corps.
— Bot. Se dit aussi d'une maladie des végétaux dans laquelle ils sont couverts d'insectes extrêmement petits. Le rosier et l'œillet y sont particulièrement sujets.

PHTHIRIASIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la phthiriase.

PHTHIRIDE. s. f. Entom. L'hippobosque de la chauve-souris.

PHTHIRIE. s. f. Entom. Genre de diptères de la famille des sclérostomes, comprenant des insectes qui se trouvent dans les lieux secs sur les fleurs.

PHTHIRIOMYE ou **PHTHIRIOMIE.** adj. des 2 g. (ét. gr., φθείρ, pou; μυῖα, mouche). Entom. Il se dit des mouches parasites. || PHTHIRIOMYES. s. m. pl. Tribu de diptères pupipares, comprenant des espèces aptères qui vivent en parasites sur d'autres animaux.

PHTHIRIOPHAGE ou **PHTHIROPHAGE.** adj. des 2 g. (ét. gr., φθείρ, pou; φάγω, je mange). Zool. Qui mange des poux. Singe phthiriophage.
— Ce surnom a aussi été donné aux nègres et aux Hottentots. || C'était anciennement le nom d'un peuple de la Sarmatie d'Asie, sur les bords du Pont-Euxin.

PHTHISIE. s. f. (pr. *fti-zi ;* du gr. φθίσις; rad. φθίω, je sèche). Pathol. Il signifie proprement Consomption, quelle qu'en soit d'ailleurs la cause; mais, dans l'acception usuelle du mot, il désigne spécialement toute lésion du poumon qui tend à produire une désorganisation progressive de ce viscère, à la suite de laquelle survient son ulcération. Quelquefois on donne au mot *phthisie* une signification encore plus restreinte, et on le réserve exclusivement pour la maladie qui résulte du développement de tubercules dans le poumon. La guérison de la *phthisie* n'est pas au-dessus des forces de la nature, mais l'art ne possède encore aucun moyen certain d'arriver à ce but; le meilleur moyen, c'est la navigation et l'habitation des bords de la mer dans un climat doux. (Laënnec.) || *Phthisie dorsale.* Carie vertébrale qui est le plus souvent déterminée par l'abus des jouissances vénériennes, et surtout par la masturbation. || *Phthisie laryngée.* Espèce de consomption analogue à la phthisie pulmonaire, et produite par l'inflammation et l'ulcération du larynx, et quelquefois par la carie de ses cartilages. || *Phthisie pupillaire.* V. MYOZE, SYNIZÈZE. || *Phthisie trachéale.* Maladie qui présente la plupart des symptômes de la phthisie pulmonaire, et qui est produite par une inflammation chronique de la trachée, avec ulcération et désorganisation de la membrane muqueuse de ce conduit. Le malade atteint de phthisie s'éteint dans une sorte de sommeil léthargique, et quelquefois meurt subitement au moment où peut-être il se flattait d'une guérison prochaine.

PHTHISIOLOGIE. s. f. (pr. *fti-zi-o-lo-ji ;* ét. gr., φθίσις, phthisie; λόγος, discours). Médec. Traité sur la phthisie.

PHTHISIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la phthisiologie.

PHTHISIOPNEUMONIE. s. f. (ét. gr., φθίσις, phthisie; πνεύμων, poumon). Pathol. Phthisie pulmonaire, maladie du poumon.

PHTHISIOPNEUMONIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la phthisiopneumonie.

PHTHISIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. PHTHISIE). Pathol. Qui est atteint de phthisie.
— S'empl. substantiv. Un phthisique. Une phthisique.

PHTHISURIE. s. f. (ét. gr., φθίσις, phthisie; οὖρον, urine). Pathol. Dépérissement causé par le diabète ou une sécrétion excessive d'urine.

PHTHONOS. (pr. *fto-noss*). Myth. Le dieu de l'envie chez les anciens Grecs.

PHTHORE. s. m. (du gr. φθορά, corruption). Chim. Nom donné au fluor, parce qu'il détruit tous les vases dans lesquels on cherche à le coercer.

PHTHORIDE. adj. des 2 g. Chim. Qui contient du fluor. || PHTHORIDES. s. m. pl. Famille de minéraux comprenant ceux qui, lorsqu'on les fait fondre dans un tube avec de l'acide phosphorique, donnent une vapeur blanche dont l'action corrode le verre.

PHTHORO-BORIQUE. adj. Chim. V. FLUOBORIQUE.

PHTHORO-SILICATE. s. m. Chim. V. FLUOSILICATE.

PHTHORO-SILICIQUE. adj. Chim. V. FLUOSILICIQUE.

PHTHORURE. s. m. (du gr. φθόρω, je corromps). Chim. Nom générique des composés de fluor et d'un autre corps simple. La plupart des fluates sont considérés comme des phthorures métalliques.

PHU. s. f. Bot. Nom d'une espèce de valériane.

PHURIM ou **PURIM.** (littéral. *les sorts*). Hist. hébr. Fête juive instituée à Suse par Mardochée et Esther, en mémoire de ce que les projets d'Aman avaient été déjoués. Cette fête avait beaucoup de rapport avec les bacchanales des païens. || *Purim* est plus usité.

PHYCÉ, ÉE. adj. (du gr., φῦκος, fucus). Bot. Qui ressemble à l'algue marine. || PHYCÉES. s. f. pl. Section de la famille des algues, comprenant celles de ces plantes qui sont aquatiques.

PHYCÈRE. s. m. Bot. Genre d'algues qui se rapproche des éponges.

PHYCIDE. s. f. ou **PHYCIS.** s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères.
— Ichthyol. Genre de poissons holobranches, de la famille des auchénoptères, le seul qui se construise un nid.

PHYCOÏDÉ, ÉE. adj. (ét. gr., φῦκος, fucus, εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble à un fucus. || PHYCOÏDÉES. s. f. pl. Section de la famille des hydrophytes, comprenant celles qui ont une fronde solide, et dont le type est le genre fucus.

PHYCOLICHEN. s. m. (pr. *fi-ko-li kènn*). Bot. Nom donné aux lichens qui, par leur organisation, se rapprochent des fucus, et qui forment une section dans la famille des lichens.

PHYCOMYCE. s. m. (ét. gr., φῦκος, fucus; μύκης, champignon). Bot. Genre de cryptogames qui croissent en Suède sur les murailles.

PHYCOSTÈME. s. m. (ét. gr., φῦκος, fard, στήμων, étamine). Bot. Organe affectant toutes sortes de formes, en passant d'un minimum peu connu à un maximum très-développé, qui est situé le plus souvent entre les étamines et l'ovaire, quelquefois entre les étamines et la corolle, ou entre la corolle et le calice, et qu'on regarde comme produit par des étamines feintes ou déguisées, et qui, jetant parfois son masque, porte alors des étamines. On nomme aussi cet organe *disque, nectoire, glandes ovairiennes.*

PHYGETHLON. s. f. (du gr. φύγεθλον, ulcère). Pathol. Inflammation non suppurative des ganglions lymphatiques sous-cutanés.

PHYLACÉ. Géogr. anc. Ville de Thessalie, dans la Phthiotide, au sud de Ptélie. C'était la patrie de Protésilas.

PHYLACIDE. adj. et s. des 2 g. Habitant de Phylacé. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PHYLACTÈRE. s. m. (du gr. φυλακτήριον, antidote; fait de φυλάσσειν, garder, conserver). Antiq. Nom que les anciens donnaient aux amulettes qu'ils portaient sur eux pour se préserver de quelque mal.
— Hist. hébr. Petites bandes de parchemin sur lesquelles les Juifs écrivaient certains passages de l'Ecriture.
— Hist. ecclés. Châsses qui renferment les reliques des saints; reliquaire.

PHYLACUS. Myth. L'un des Argonautes, célèbre par la rapidité de sa course; donna son nom à la ville de Phylacé, en Thessalie, où il régnait. Il fut honoré comme un héros, et la tradition grecque rapporte que lors de l'invasion de Brennus en Grèce, il apparut dans les airs, encourageant à combattre les Gaulois.

PHYLARCHIE. s. f. Antiq. gr. Emploi, fonction, dignité du phylarque.

PHYLARCHIQUE. adj. des 2 g. Antiq. gr. Qui est relatif à la phylarchie. Gouvernement phylarchique.

PHYLARQUE. s. m. (ét. gr., φυλή, tribu; ἀρχός, chef). Antiq. Chef de tribu, dans les grandes villes de la Grèce. Le phylarque présidait aux assemblées de sa tribu, et avait l'intendance du trésor et la direction des affaires. || Nom du chef des troupes auxiliaires fournies par l'empire d'Orient aux alliés, ou par les alliés à l'empire.

PHYLIQUE. s. f. Bot. Genre de la famille des rhamnées, comprenant des plantes originaires du cap de Bonne-Espérance. Les phyliques sont de petits arbustes rameux, formant souvent des buissons très-épais, ayant le port des bruyères; on les cultive dans les jardins.

PHYLITE. s. m. (rad. gr. φυλή, tribu). Bot. Chaque être particulier dont l'association produit les végétaux composés.

PHYLLACHNE. s. f. Bot. Très-petite plante de la Terre de Feu.

PHYLLACTE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des valérianées, comprenant plus

sieurs espèces du Pérou, ramassées en gazon. Phyllacte spatulée.

PHYLLADE. s. m. (du gr. φύλλον, feuille). Minér. Schiste argileux, genre de roches feuilletées, principalement composées de divers silicates d'alumine. Le phyllade est généralement tendre : néanmoins il devient dur par son passage aux roches quartzeuses. Il est le plus souvent terne, grisâtre, brunâtre, rougeâtre, etc., et quelquefois luisant. Il est très-abondant dans les terrains inférieurs et dans les terrains triasiques. || *Phyllade paillette.* Celui qui renferme des paillettes de mica.

PHYLLADIEN, IENNE. adj. Minér. Qui ressemble au phyllade, qui en prend les caractères. Micaschiste phylladien.

PHYLLADIFÈRE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient du phyllade. Grès quartzeux phylladifère.

PHYLLADIFORME. adj. des 2 g. Minér. Qui a l'apparence du phyllade. Roche talqueuse phylladiforme.

PHYLLADIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui se compose de phyllade. Il se dit D'un groupe de terrains agalysiens.

PHYLLAMPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; ἀμφορεύς, amphore). Bot. Dont la feuille porte une amphore ou une espèce de godet. Népenthe phyllamphore.

PHYLLANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; ἄνθος, fleur). Bot. Qui porte ses fleurs sur les feuilles, ce qui arrive surtout lorsque les pédoncules sont soudés sur la principale nervure des feuilles jusqu'à son milieu.

PHYLLANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, renfermant des arbres ou des arbrisseaux, la plupart indigènes de la zone équatoriale; l'espèce la plus connue est le phyllanthe du Brésil, vulgairement *bois à enivrer;* on se sert de ses rameaux pour enivrer les poissons. Phyllanthe à grandes feuilles. Phyllanthe à feuilles de nerprun, à grappes pendantes.

PHYLLANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un phyllanthe. || PHYLLANTHÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des euphorbiacées, qui a pour type le genre phyllanthe.

PHYLLANTHÈRE. s. m. Bot. Genre de plantes formé pour un arbuste de Java.

PHYLLASTROPHYTE. s. m. (ét. gr., φύλλον, feuille; ἄστρον, astre; φυτόν, plante). Bot. Plante qui a les feuilles verticillées en manière d'étoile sur la tige.

PHYLLE. s. m. (du gr. φύλλον, feuille). Bot. Chacune des pièces dont se compose le calice d'une fleur. Il est synonyme de Sépale.

PHILLÉPIDION. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des amarantacées, établi pour une seule espèce herbacée d'Amérique.

PHYLLÉRIACÉ, ÉE. adj. Bot. V. PHYLLÉRIÉ.

PHYLLÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames, comprenant vingt-cinq espèces remarquables par leur grandeur, leur superficie filamenteuse et leurs filaments floconneux très-longs.

PHYLLÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une phyllérie. || PHYLLÉRIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mucédinées, qui a pour type le genre phyllérie.

PHYLLIDE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rubiacées, comprenant des arbrisseaux à fleurs monopétales, disposées en une panicule terminale. La phyllide noble est indigène aux îles Canaries.

— Conchyl. Genre de mollusques marins, comprenant ceux de ces animaux qui ont un pied très-large, et qui sont revêtus d'un manteau très-épais et tuberculeux, qui est parsemé tantôt d'une belle couleur jaune, tantôt d'un beau noir de velours. Phyllide noire, blanche.

PHYLLIDIACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une phyllidie. || PHYLLIDIACÉS. s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, qui a pour type le genre phyllidie.

PHYLLIDIEN, IENNE, et PHYLLIDIN, INE. adj. Conchyl. V. PHYLLIDIACÉ.

PHYLLIE. s. f. Entom. Genre d'insectes orthoptères, famille des spectres, renfermant des insectes au corps très-aplati, aux élytres imitant des feuilles, qui habitent les contrées chaudes des Indes orientales.

PHYLLINE. s. f. Annél. Genre d'annélides qui ressemblent à la sangsue.

PHYLLIRRHÉ, ÉE. adj. Moll. Qui ressemble à un phylliroé. || PHYLLIRRHÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des ptéropodes, qui a pour type le genre phylliroé.

PHYLLIROÉ. s. m. Moll. Genre de mollusques ptéropodes, ayant pour type le phylliroé bucéphale des côtes de Nice.

PHYLLIS. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, comprenant des arbustes qui croissent naturellement aux Canaries.

PHYLLITE. s. f. Bot. Genre de fougères comprenant celles qui croissent à l'ombre, dans les jardins et les vergers.

PHYLLITHE. s. f. (ét. gr., φύλλον, feuille; λίθος, pierre). Foss. Feuille pétrifiée, ou pierre qui porte des empreintes de feuilles.

PHYLLOBIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une phyllobie. || PHYLLOBIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, qui a pour type le genre phyllobie.

PHYLLOBIE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PHYLLOBOLIE. s. f. (ét. gr., φύλλον, feuille; βάλλω, je jette). Antiq. gr. Cérémonie qui consistait à jeter des feuilles ou des fleurs sur les tombes. || Se disait aussi de l'action de jeter des couronnes aux athlètes vainqueurs.

PHYLLOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; βράγχια, branchies). Ichthyol. Qui a les branchies en forme de lames ou de feuilles. || PHYLLOBRANCHES. s. m. pl. Famille de gastéropodes nudibranches.

PHYLLOCARIS. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des lichens, comprenant deux espèces, le phyllocaris plane de Saint-Domingue, et le phyllocaris élégant de l'île de France.

PHYLLOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; κεφαλή, tête). Bot. Qui a les fleurs en capitules garnis de feuilles. Spermacoce phyllocéphale.

PHYLLOCÈRE. s. m. (ét. gr., φύλλον, feuille; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères de la famille des serricornes, ayant pour type le phyllocère flavipenne trouvé en Dalmatie.

PHYLLOCLADE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; κλάδος, rameau). Bot. Qui a les rameaux aplatis et élargis en forme de feuille.

PHYLLODACTYLE. s. m. (ét. gr., φύλλον, feuille; δάκτυλος, doigt). Erpét. Genre de reptiles sauriens qui ont les doigts membraneux.

PHYLLODE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; εἶδος, ressemblance). Bot. Syn. de Phylloïde.

PHYLLODE. s. m. Pétiole élargi en forme de feuille, et dont les folioles ont le limbe avorté. || Feuille du bourgeon, ou plutôt Ensemble des germes non encore développés de feuilles, que renferme le nœud vital du bourgeon.

— Conchyl. Genre de coquilles bivalves établi pour une espèce de telline, nommée vulgairement *langue d'or.*

PHYLLODÉ, ÉE. adj. (du gr. φύλλον, feuille). Bot. Qui ressemble à une feuille; qui est muni de feuilles. Dans cette dernière acception, il est synonyme de Foliacé.

PHYLLODERME. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; δέρμα, peau). Bot. Dont la membrane fructifère est plissée en manière de feuillets. || PHYLLODERMES. s. m. pl. Famille des agaricins.

PHYLLODERMÉ, ÉE. adj. Bot. V. PHYLLODERME.

PHYLLODIAL, ALE. adj. Bot. Se dit du godet d'une feuille ascidiée, lorsqu'il est produit par le phyllode ou le pétiole élargi en forme de feuille, comme dans la sarrazine pourprée.

PHYLLODINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a des phyllodes au lieu de feuilles. Plante phyllodinée.

PHYLLODION. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour placer quelques espèces de sainfoin.

PHYLLODOCE. s. f. Annél. Genre de chétopodes de la famille des néréides, ayant pour type la phyllodoce maxillée.

PHYLLODYTE. s. m. Erpét. Genre de reptiles batraciens.

PHYLLOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; γεννάω, je produis). Bot. Qui naît sur les feuilles. Agaric phyllogène.

PHYLLOGONIE. s. f. (ét. gr., φύλλον, feuille; γονή, génération). Bot. Théorie de la production des feuilles.

PHYLLOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille, εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a la forme d'une feuille. Il se dit de toutes les parties qui sont aplaties et herbacées. Tige phylloïde. La tige du cactus phyllanthe est phylloïde.

PHYLLOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui affecte la forme d'expansions foliacées. || PHYLLOÏDÉES. s. f. pl. Ordre de la classe des lichens.

PHYLLOLICHÉNÉ, ÉE. adj. (pr. *fil-lo-li-ké-né*; ét. gr., φύλλον, feuille; λειχήν, lichen). Bot. Syn. de Phylloïdé.

PHYLLOLITHE. s. m. (ét. gr., φύλλον, feuille; λίθος, pierre). Minér. Chaux carbonatée à structure cristallisée et en masse.

PHYLLOLOBÉ, ÉE. adj. (ét. gr., φύλλον, feuille; λοβός, lobe). Bot. Qui a des cotylédons foliacés. || PHYLLOLOBÉES. s. f. pl. Section de la famille des légumineuses papilionacées.

PHYLLOMANIE. s. f. (ét. gr., φύλλον, feuille; μανία, folie). Bot. Exagération de développement des parties foliacées des plantes. La phyllomanie, qui est une perfection de culture quand il s'agit de prairies, devient une maladie ou un défaut de culture lorsqu'il est question de végétaux dont on recherche les fleurs ou les fruits.

PHYLLOME. s. m. (du gr. φύλλον, feuille). Bot. Ensemble des germes destinés à produire les feuilles qui sortent du bourgeon des plantes quand il se développe. Il est synonyme de Phyllode.

— Genre de la famille des algues, établi pour placer une grande partie des espèces du genre ulve.

PHYLLOMÉDUSE. s. f. Erpét. Genre de reptiles batraciens.

PHYLLONOME. s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des rhamnées, ayant pour type le phyllonome à feuille de houx, arbre ou arbrisseau des environs de Popayan.

PHYLLOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; πούς, pied). Zool. Qui a les pattes aplaties en forme de lames. || PHYLLOPODES. s. m. pl. Famille de crustacés.

PHYLLOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; φάγω, je mange). Zool. Qui se nourrit de feuilles. || PHYLLOPHAGES. s. m. pl. Famille de mammifères marsupiaux, et section de scarabéides, comprenant des animaux qui vivent de substances végétales, ou des parties tendres des végétaux.

PHYLLOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; φιλέω, j'aime). Bot. Qui aime les feuilles, qui croît parmi les feuilles. Agaric phyllophile.

PHYLLOPODE. adj. des 2 g. Crust. Syn. de Phyllope.

PHYLLOPODOBATRACIEN. s. m. (ét. gr., φύλλον, feuille; πούς, pied; βάτραχος, grenouille). Erpét. Batracien dont les pieds sont palmés. Les phyllopodobatraciens forment une famille de reptiles ... pygomolges.

PHYLLOPODOCHÉLONE. s. f. (pr. *fil-lo-po-do-ké-lo-ne*, ét. gr., φύλλον, feuille; πούς, pied; χελώνη, tortue). Erpét. Reptile chélonien dont les pieds sont palmés. Les phyllopodochélones forment une famille qui comprend les tortues d'eau douce.

PHYLLOPODOSAURIEN. s. m. (ét. gr., φύλλον, feuille; πούς, pied; σαῦρος, lézard). Erpét. Reptile campsichrote uromolge, ayant les pieds palmés. Les phyllopodosauriens forment une famille de lézards.

PHYLLOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; πτερόν, aile). Entom. Qui a des ailes ou des expansions aliformes membraneuses. Murex phylloptère.

PHYLLORHODOMANCIE. s. f. (ét. gr., φύλλον, feuille; ῥόδον, rose; μαντεία, divination). Antiq. Espèce de divination en usage surtout chez les amants de l'antiquité; elle consistait à faire éclater entre ses doigts les feuilles d'une rose, et le son qu'elles rendaient servait de présage sur les sentiments secrets d'une maîtresse.

PHYLLORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec ou le museau élargi sur les bords en forme de feuille.

— PHYLLORHYNQUES. s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons sturioniens.

PHYLLOSOMADÉ, ÉE. adj. Zool. Qui ressemble à un phyllosome. || PHYLLOSOMADÉS. s. m. pl. Famille de crustacés décapodes qui a pour type le genre phyllosome.

PHYLLOSOME. s. m. (ét. gr., φύλλον, feuille; σῶμα, corps). Moll. Genre de crustacés malacostracés stomapodes, de la famille des bipeltés, comprenant des espèces de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Guinée.

PHYLLOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; στόμα, bouche). Zool. Qui a une crête membraneuse sur la bouche. || PHYLLOSTOMES. s. m. pl. Famille de chéiroptères, comprenant des chauves-souris qui ont le nez chargé d'une feuille simple.

PHYLLOSTOME. s. m. Mamm. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des chéiroptères ou chauves-souris, comprenant plusieurs espèces de l'Amérique méridionale. Ces animaux sont les plus sanguinaires de tous les chéiroptères; ils attaquent les gros animaux endormis pour en sucer le sang, qu'ils font sortir de la peau en l'incisant avec les papilles cornées dont leur langue est munie. Phillostome rayé. Phyllostome crénelé. Phyllostome lunette. Phyllostome vampire.

PHYLLOTAXIS. s. f. (pr. *fil-lo-tak-ciss*; ét. gr., φύλλον, feuille; τάξις, arrangement). Bot. Disposition des feuilles autour de la tige.

PHYLLULE. s. f. (rad. φύλλον, feuille). Bot. Cicatrice que chaque feuille laisse sur l'écorce après sa chute, à l'endroit de son insertion.

PHYLLURE. s. m. (ét. gr., φύλλον, feuille; οὐρά, queue). Erpét. Genre de petits reptiles sauriens de la Nouvelle-Hollande, caractérisés par de gros yeux, une figure assez étrange, et par la forme de la queue, qui s'élargit transversalement autant que le corps, en forme de feuille cordée ou de spatule.

PHYLLYPSOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύλλον, feuille; ὕψος, hauteur; πούς, pied). Ornith. Qui a les jambes longues et les doigts palmés. || PHYLLYPSOPODES. s. m. pl. Famille d'oiseaux aquatiques.

PHYLOBASILE. s. m. (ét. gr., φυλή, tribu; βασιλεύς, roi). Antiq. gr. Magistrat athénien qui avait sur une tribu la même autorité que l'archonte-roi sur toute la république. On choisissait toujours les phylobasiles dans les plus nobles familles.

PHYMA. s. m. (du gr. φῦμα, enflure). Pathol. Tumeur inflammatoire qui s'élève sur la peau, sans cause externe.

PHYMATE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, comprenant des animaux au corps aplati, membraneux, aux antennes courtes et aux pattes antérieures ravisseuses. On trouve les phymates dans les bois, en Amérique. Une seule espèce habite la France; la plus remarquable est la *phymate rouge* ou *punaise-scorpion.*

PHYMATODE. adj. des 2 g. (ét. gr., φῦμα, verrue; εἶδος, ressemblance). Bot. Dont le conceptacle est contenu dans une sorte de verrue. || PHYMATODES. s. m. pl. Classe de lichens cosnothalames.

PHYMATOSE. s. f. (du gr. φῦμα, enflure). Pathol. Maladie causée par des tubercules, dans les ganglions lymphatiques.

PHYS. Abréviation du mot Physique.

PHYSALE. s. m. (pr. *fi-za-le*). Cétac. Espèce de cachalot qu'on rencontre dans l'Océan glacial arctique, et dans la partie boréale de l'Océan atlantique septentrional.

PHYSALIDE. s. f. (pr. *fi-za-li-de*). Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, qui croissent dans les régions chaudes des deux continents, et dont l'espèce la plus connue est le coqueret officinal, auquel on attribue des propriétés diurétiques et anodines.

PHYSALIE. s. f. (du gr. φῦσα, vessie). Zool. Genre d'animaux marins de la classe des acalèphes, comprenant des espèces extrêmement bizarres, nommées par les marins, *galeres, frégates* et *vaisseaux de guerre*, à cause de la manière élégante dont elles semblent voguer à la surface de la mer, *physales, physalies* ou *vessies de mer*, à cause de leur ressemblance avec une vessie, ou même *orties de mer*, parce qu'elles produisent sur la peau qu'elles touchent le même effet que les orties.

PHYSALITHE. s. f. (ét. gr., φῦσα, vent, λίθος, pierre). Minér. Variété de topaze fusible avec bouillonnement.

PHYSALOÏDES. s. f. pl. Bot. Division des physalides.

PHYSALOPTÈRE. s. m. Helmint. Genre de vers intestinaux de l'ordre des nématoïdes.

PHYSAPE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères, nommé aussi *thrips.*

PHYSAPIEN, IENNE. adj. des 2 g. Zool. V. PHYSAPODE.

PHYSAPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., φῦσα, vessie; πούς, pied). Entom. Dont les pieds sont garnis de vessies. || PHYSAPODES. s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères qui ont les tarses garnis de vessies formant office de ventouses pour les retenir.

PHYSARE. s. m. Bot. Genre de champignons dont on connaît près de cinquante espèces, qui se développent sur le bois et l'écorce des arbres morts.

PHYSARÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un physare. || PHYSARÉS. s. m. pl. Groupe de champignons gastéromycètes, qui a pour type le genre physare.

PHYSCIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des lichens, comprenant de belles espèces remarquables par leur grandeur et leurs couleurs, quelquefois vives.

PHYSCION. Myth. Fameux rocher de Béotie, dans le voisinage de Thèbes; c'est là que le sphinx résidait, et de là qu'il se précipita dans la mer, après qu'il eût été deviné par OEdipe.

PHYSCOA. Myth. Nymphe de l'Élide, aimée de Bacchus, dont elle eut Narcée.

PHYSCONIE. s. f. (du gr. φύσκη, enflure). Pathol. Tuméfaction de l'abdomen sans fluctuation.

PHYSE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles de la division des univalves, famille des limnées. Physe géante. Physe columnaire. Physe des fontaines.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des caryophyllées, établi pour une plante de Madagascar.

PHYSÈME. s. m. (du gr. φύσημα, coiffure). Bot. Corps des algues aquatiques, ou algues proprement dites; c'est la partie de ces plantes qu'on appelle ordinairement *fronde* ou *feuilles.*

PHYSÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs incomplètes, créé pour un arbrisseau de Madagascar.

PHYSÉTÈRE. s. m. (du gr. φυσητήρ, soufflet). Mamm. Un des noms du cachalot, vulgairement appelé *souffleur.*

PHYSICARPE. s. m. Bot. Syn. de Hovée.

PHYSICIEN. s. m. (du gr. φυσικός; rad. φύσις, nature). Didact. Celui qui cultive spécialement la partie des sciences naturelles qu'on appelle *physique.* Un savant physicien. Un habile physicien.

— Se dit aussi quelquefois au féminin, en parlant d'une femme. Je veux, ma charmante *physicienne*, que vous ayez le plaisir d'opérer vous-même la décomposition de l'air. (A. Martin.) Omission des dictionnaires.

— Colleg. Étudiant en physique.

— Se disait autrefois pour Médecin. Les *physiciens* lui dirent que s'il ne mangeait, il était mort. (Alain Chartier).

— S'emploie adjectiv. Être physicien. Devenir physicien.

PHYSICO-MATHÉMATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport en même temps à la physique et aux mathématiques. On donne ce nom aux parties de la physique dans lesquelles on réunit l'observation et l'expérience au calcul mathématique, et où on applique ce calcul aux phénomènes de la nature. La mécanique, la statique, l'hydraulique, l'optique, etc., sont des sciences physico-mathématiques.

PHYSICO-MÉDICAL, ALE. adj. Didact. Se dit des sciences dont l'objet est l'étude des

causes qui peuvent modifier la vie, et de leur emploi pour la conservation de la santé.

PHYSICO-TECHNIQUE. s. m. (ét. gr., φυσικός, physique; τέχνη, art; ὄψις, vue). Microscope dont le champ est très-vaste.

PHYSIDION. s. m. Bot. Syn. de Angeline, plante de la famille des scrofularinées.

PHYSIDRE. s. m. Zooph. Corps solitaire membraneux, en forme de vessie élastique, imperforée, pleine d'une liqueur aqueuse, dans laquelle nagent les séminules. Physidre pisiforme.

PHYSIGNATHE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

PHYSIOCRATE. s. m. (ét. gr., φύσις, nature; κράτος, force). Philos. Celui qui croit au pouvoir de la nature. Celui même qui ne croit qu'à ce pouvoir.

PHYSIOCRATIE. s. f. (pr. *fi-zio-kra-cie*). Philos. Pouvoir de la nature.

PHYSIOCRATIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui tient à la physiocratie.

PHYSIOGNOMONIE. s. f. (pr. *fi-zio-ghno-mo-nie*; ét. gr. φύσις, nature; γνώμη, connaissance). Art de juger les inclinations par l'inspection des traits du visage.

— Ouvrage, traité sur cette matière. La physiognomonie de Porta.

PHYSIOGNOMONIQUE. adj. des 2 g. (pr. *fi-zio-ghno-mo-nike*). Qui appartient, qui a rapport à la physiognomonie. Règles physiognomoniques.

— PHYSIOGNOMONIQUE. s. f. Philol. Titre d'un traité attribué à Aristote.

PHYSIOGNOMONISTE. s. m. (pr. *fi-zio-gno-mo-niste*). Didact. Celui qui s'occupe d'études physiognomoniques, qui écrit sur la physiognomonie.

PHYSIOGNOSIE. s. f. (pr. *fi-zio-ghno-zi*; ét. gr., φύσις, nature; γνῶσις, connaissance). Didact. Science de la nature.

PHYSIOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe de physiographie.

PHYSIOGRAPHIE. s. f. (pr. *fi-zio-gra-fie*; ét. gr., φύσις, nature; γράφω, j'écris). Didact. Description des objets dont l'ensemble constitue la nature.

PHYSIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la physiographie.

PHYSIOLOGIE. s. f. (ét. gr., φύσις, nature; λόγος, discours). Didact. Au propre, il signifie Histoire naturelle; mais il ne s'emploie pas dans cette acception.

— Portion de la science de la nature qui traite du jeu et des fonctions des organes considérés soit en santé, soit en maladie, mais principalement dans le premier de ces deux états. La physiologie animale. Physiologie végétale. Traité, cours de physiologie. La physiologie de l'homme se subdivise en plusieurs parties: la physiologie des tempéraments, qui est l'étude comparative des divers appareils de fonctions, et la physiologie des passions qui traite de l'homme sous le point de vue moral, et non sous le rapport des organes matériels. Le véritable fondateur de la physiologie est le célèbre Bichat.

— Ouvrage, traité sur cette science. Alibert a écrit un ouvrage qu'il a intitulé : Physiologie des passions. La physiologie végétale de Mirbel. La physiologie de Richerand.

PHYSIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la physiologie ou à l'action des organes chez les êtres vivants. La connaissance approfondie de la règle qui souvent ces pénitents et de l'état de leur âme, m'intéresse comme une découverte *physiologique*, et en même temps comme une lumière nouvelle jetée sur la vanité du monde. (A. de Custine.)

PHYSIOLOGIQUEMENT. adv. D'une manière physiologique. Sous le rapport physiologique. La civilisation extrême, considérée *physiologiquement*, doit être regardée comme un état de névrose. (Virey.)

PHYSIOLOGISTE. s. des 2 g. Didact. Celui, celle qui s'occupe spécialement de physiologie.

PHYSIOLOGUE. s. m. Didact. Se dit quelquefois pour Physiologiste.

PHYSIONOMIE. s. f. (ét. gr., φύσις, nature; νόμος, loi). Didact. Expression particulière qui, pour chaque être, résulte de l'ensemble de ses parties extérieures, et pour l'homme en particulier, de celui des traits de sa face. Physionomie ouverte, heureuse, noble, bonne, honnête, mauvaise, malheureuse, sinistre. Avoir une physionomie agréable, spirituelle, prévenante, etc. Cet homme a une physionomie repoussante, patibulaire. Je n'aime pas cette physionomie. Les physionomies sont trompeuses. Le jeu de la physionomie. Cette fâcheuse nouvelle a rembruni sa physionomie. Les injures qu'on lui a dites n'ont troublé en rien l'impassibilité de sa physionomie. Pour un observateur attentif la *physionomie* est le portrait du caractère. Ségur.) Il y a des *physionomies* dont le seul aspect épouvante l'âme; d'autres qui la serrent et l'épouvantent. (Malebr.) Dans une assemblée d'hommes, vous en trouverez qui ont des *physionomies* de renard, de loup, de chat, de sanglier, de bœuf. (B. de St-P.) Une inspiration céleste animait dans cet instant la *physionomie* de Corinne. (M^me de Staël.) Les défauts détruisent la *physionomie*, et rendent désagréables ou difformes les plus beaux visages. (Buff.) Son esprit est comme sa *physionomie*, fort doux et fort aimable. (Volt.)

— Certain air de vivacité et d'agrément répandu habituellement sur le visage, et indépendant de la forme ou de la régularité des traits. Avoir de la physionomie, manquer de physionomie. Il n'y a pas de véritable beauté sans physionomie. Le mérite sans dignité est un visage sans *physionomie*. (S. Dubay.)

— Fig. Caractère distinctif, ce qui fait qu'on discerne certaines choses les unes des autres au moral. La physionomie d'un peuple. La physionomie du XIX^e siècle. Le physionomie de la littérature actuelle. Les aloès, les cactus à larges feuilles, que nous rencontrons à chaque pas, ont une *physionomie* particulière, qui rappelle ce que l'on sait des redoutables productions de l'Afrique. (M^me de Staël.)

— Art de juger les inclinations d'une personne par l'inspection des traits du visage. Il est synon. de Physiognomonie. Lavater a comparé les diverses physionomies à celles des animaux dont les habitudes sont les mieux connues, et en a tiré des conséquences de similitude peut-être un peu trop conjecturales.

PHYSIONOMISER. v. a. et n. 1^re conj. Juger par la physionomie. Il est peu usité.

PHYSIONOMISTE. s. des 2 g. Didact. Celui, celle qui s'occupe spécialement de la physionomie. Bon physionomiste, mauvais physionomiste. Il faut avouer que tout ce que nous ont dit les *physionomistes* est destitué de tout fondement. (Buff.) Combien de personnes craindraient de se faire peindre, si elles étaient meilleures *physionomistes*. (Malebr.)

— Bot. Il se dit des botanistes qui, pour établir leurs méthodes de classification, n'ont eu égard qu'au port, ou à la physionomie propre des plantes. || Adject. Être physionomiste.

PHYSIONOTRACE ou **PHYSIOTRACE.** s. m. Didact. V. PHYSIONOTYPE.

PHYSIONOTYPE. s. m. (ét. gr., φύσις, nature; τύπος, empreinte). Didact. Instrument avec lequel on réunit un tableau, en calquant, pour ainsi dire, sur l'original. On fait aussi des portraits au physionotype. || Appareil avec lequel on moule en plâtre la figure d'une personne vivante.

PHYSIPHORE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères.

— Bot. Plante du Brésil.

PHYSIQUE. s. f. (du gr. φυσική: rad. φύσις, nature). Didact. Science qui a pour objet l'examen abstrait de chacune des propriétés des corps, et qui s'applique surtout à en déterminer exactement tous les effets. La physique considère les propriétés les plus générales que présentent les matières inertes à l'état solide, liquide, aériforme et incoercible; examine les actions mécaniques que ces corps, sous leurs différents états, exercent les uns sur les autres; et constate les divers phénomènes qu'il offrent dans leurs mouvements. L'étude des corps, dans leur influence réciproque et par l'action de certaines causes ou agents, donne lieu à une division de la physique; ce sont: la pesanteur, l'acoustique, le calorique, l'électricité, avec les subdivisions de l'électro-magnétisme et du magnétisme, et l'optique. Née en Égypte, la physique fut cultivée par les philosophes grecs, puis par les mathématiciens d'Alexandrie; la conquête arabe étouffa les progrès de cette science, qui ne reprirent véritablement une force nouvelle que vers le XIV^e siècle. Dans le XV^e, la physique s'éleva à de grandes hauteurs, et, dans les siècles suivants jusqu'à nos jours, elle n'a cessé d'être perfectionnée. Physique générale, physique particulière, physique expérimentale, physique de la terre, physique céleste, physique astronomique. Ce ne sera pas sur la *physique* que je serai pyrrhonien. Volt. Vous trouverez dans mon manuscrit quelques anecdotes lancées parmi les épines de la *physique*. (Id.) La *physique* systématique depuis longtemps reléguée dans le pays des romans. (J.-J. Rouss.)

— Signifiait anciennement Science et art de la médecine.

— Manière de raisonner sur la physique. Cet ouvrage est d'une très-mauvaise physique. L'expérience confirma une *physique* judicieuse. (Rayn.)

— Ouvrage qui traite de cette science. La physique d'Aristote. La physique de Desprez.

— Classe où l'on enseigne la physique.

PHYSIQUE. s. m. Extérieur d'une personne. Un bon physique. Un mauvais physique. Cela a beaucoup affecté le physique. Cet homme a un très-beau physique. Fam.

— *Le physique* par opposition au moral. Distinguons dans les passions de l'homme, le *physique* et le moral. (Buff.)

PHYSIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est naturel à la physique, qui lui appartient. Mouvement physique. Effet, principe physique. Cause, conséquence physique. Il s'en faut bien que le monde intelligent soit aussi bien gouverné que le monde *physique*. (Montesq.) Ce tableau est rempli de reflets *physiques* et moraux, mais ce n'est après tout qu'un joli éventail. (B. de St-P.)

— *Sciences physiques*. Celles qui ont pour objet d'étudier la nature et les propriétés des corps, et d'observer les divers phénomènes qui résultent de leur action réciproque. || *Loi physique d'un phénomène*. Détermination exacte de son mode d'accomplissement, qui permet d'en prédire tous les détails pour un cas donné, et d'en développer toutes les analogies. || *Propriétés physiques des corps*. Celles que nous reconnaissons à l'aide de nos sens, soit par des sensations immédiates, soit par le secours d'instruments qui nous font apprécier des rapports indéterminables sans eux, ou observer des propriétés qui nous auraient échappé.

— *Impossibilité physique*. Impossibilité selon l'ordre de la nature; par opposition à *impossibilité morale*. Celle qui enchaîne la volonté. || *Certitude physique*, par opposition à Certitude morale. || *Point physique*, par opposition au Point mathématique. || *Substance* ou *corps physique*, par opposition à Esprit ou à substance métaphysique. || *Horizon physique*, ou sensible.

PHYSIQUEMENT. adv. D'une manière physique et réelle. Démontrer physiquement. Cela est physiquement impossible. *Physiquement* envisagée, l'incubation exige un certain déploiement de force pour garder l'équilibre. (Br.-Sav.)

PHYSITHÉISTE. s. m. Hist. relig. Sectateur de l'hérétique Italus, dont l'erreur avait pour objet les mots φύσις et θεός, appliqués à la nature divine.

PHYSOBLÉPHARON. s. m. (ét. gr., φῦσα, vessie; βλέφαρον, paupière). Pathol. Gonflement emphysémateux des paupières.

PHYSOCALYMNE. s. f. Bot. Plante du Brésil.

PHYSOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., φῦσα, vessie; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits renflés ou vésiculeux, comme les légumes de l'oxytropide.

— s. m. Une des trois sections établies dans le genre thalictre.

PHYSOCÈLE. s. m. (ét. gr., φῦσα, vent; κήλη, tumeur). Pathol. Tumeur causée par des gaz.

PHYSOCÉLIE. s. f. (ét. gr., φῦσα, vent; κοιλία, ventre). Pathol. Gonflement du bas-ventre par des gaz.

PHYSOCÉLIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la physocélie.

PHYSOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., φῦσα, vent; κεφαλή, tête). Pathol. Emphysème de la tête.

PHYSODACTYLE. s. m. (ét. gr., φῦσα, vessie; δάκτυλος, doigt). Entom. Genre d'insectes coléoptères, dont les pattes sont vésiculeuses.

PHYSODE. s. m. Entom. Genre d'insectes aptères, de la famille des polygnathes ou quadricornes.

PHYSOGRADE. adj. des 2 g. (du gr. φῦσα, vessie; et du lat. *gradior*, je marche). Zool. Qui nage à l'aide de vessies. || PHYSOGRADES. s. m. pl. Classe d'animaux malacozoaires, qui sont caractérisés par une dilatation aérifère du canal intestinal, servant d'organe natatoire.

PHYSOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., φῦσα, vessie; εἶδος, ressemblance). Didact. Qui a la forme d'une vessie; telles sont certaines coquilles globuleuses et hyalines.

PHYSOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., φῦσα, vent; μήτρα, matrice). Pathol. Distension de la matrice par les gaz.

PHYSONCIE. s. f. (ét. gr., φῦσα, vessie; ὄγκος, tumeur). Pathol. Tumeur produite par des gaz.

PHYSOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., φῦσα, vessie; φέρω, je porte). Bot. Qui porte une ou plusieurs vessies. || *Calice physophore*. Celui qui se renfle en globe sur les fruits, quand ceux-ci se développent.

PHYSOPSOPHIE. s. m. (ét. gr., φῦσα, vent; ψόφος, bruit). Médec. Éruption bruyante de gaz.

PHYSOPSOPHIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la physopsophie.

PHYSOSPASME. s. m. (ét. gr., φῦσα, vent; σπασμός, spasme). Pathol. Distension des intestins produite par leur resserrement spasmodique.

PHYSOSPASMODIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient au physospasme.

PHYSOSTÈME. s. m. Bot. Genre de plantes du Brésil.

PHYSOTHORAX. s. m. (ét. gr., φῦσα, vent; θώραξ, poitrine). Pathol. Accumulation de gaz dans la poitrine.

PHYSOTRIS. s. m. Bot. Genre de plantes comprenant diverses espèces de fucus des côtes de Sicile.

PHYSSOPHORE. s. m. Zooph. Genre d'animaux de la classe des acalèphes, établi pour un animal fort singulier, très-rapproché des physales. Le physsophore distique.

PHYSSOPHORÉ, ÉE. adj. Zool. Qui ressemble à un physsophore. || PHYSSOPHORÉES. s. f. pl. Famille d'acalèphes et de méduaires, ayant pour type le genre physsophore.

PHYSSOPHORIDÉ, ÉE. adj. Zool. Syn. de Physsophore.

PHYTADELGE. adj. des 2 g. (ét. gr., φυτόν, plante; ἀδέλγω, je suce). Entom. Qui suce les sucs des végétaux. || PHYTADELGES. s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères.

PHYTALIDES. s. m. pl. Temps hér. Les descendants de Phytale. Les Phytalides accueillirent Thésée sur les bords du Céphise, et le purifièrent.

PHYTANTHRACE. s. m. (ét. gr., φυτόν, plante; ἄνθραξ, charbon). Minér. Charbon minéral, qui tire son origine des végétaux.

PHYTAUXIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; αὔξη, rejeton). Bot. Accroissement des plantes; il est ainsi nommé, parce qu'il est le principal résultat du développement du bourgeon.

PHYTÉLÉPHAS. s. m. (pr. *fi-té-lé-fass*; ét. gr., φυτόν, plante; ἐλέφας, éléphant). Bot. Genre de plantes du Pérou, dont le port est celui des palmiers.

PHYTÉLIS. s. f. (pr. *fi-té-liss*). Zooph. Genre de corps marins que l'on trouve assez communément en forme d'expansions crustacées, irrégulières.

PHYTEUMACOLLE. s. f. Chim. Nom donné aux substances végéto-animales, c'est-à-dire, à celles qui, bien qu'étant d'origine végétale, contiennent beaucoup d'azote.

PHYTEMNE. s. m. Bot. Genre de plantes qui se rapprochent de la campanule. V. RAIPONCE.

PHYTIBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., φυτόν, plante; βράγχια, branchies). Zool. Qui a des branchies dendroïdes ou ramifiées. || PHYTIBRANCHES. s. m. pl. Division de crustacés isopodes.

PHYTIPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., φυτόν, plante; φάγω, je mange). Zool. Qui vit de végétaux. Il est synonyme de Herbivore, et s'emploie substantivement.

PHYTOBIOLOGIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; βίος, vie; λόγος, discours). Didact. Traité sur la vie des plantes.

PHYTOBIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la phytobiologie.

PHYTOCHIMIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; χημεία, chimie). Chim. Chimie végétale.

PHYTOCHIMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la phytochimie.

PHYTOCHLORINE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; χλωρός, vert). Chim. Matière verte de feuilles ou chlorophylle.

PHYTOCOLLE. s. f. Chim. V. PHYTEUMACOLLE.

PHYTOCOMA. s. f. Bot. Genre de la famille des algues, dont les fruits sont sphériques.

PHYTOCONIS. s. m. (ét. gr., φυτόν, plante; κόνις, poussière). Bot. Genre de cryptogames établi pour placer quelques espèces de byssus.

PHYTODOZOÉ, ÉE. adj. (ét. gr., φυτόν, plante; εἶδος, ressemblance; ζῶον, animal). Zool. Se dit d'animaux qui ont l'aspect d'un végétal. || PHYTODOZOÉS. s. m. pl. Embranchement de la race des animaux acéphales zootriques.

PHYTOGAMIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; γάμος, noce). Bot. Noce des plantes; c'est-à-dire, développement ou épanouissement de la fleur.

PHYTOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., φυτόν, plante; γένεσις, génération). Bot. Qui est produit ou engendré par des végétaux. On donne à la houille le nom de carbone phytogène.

— Minér. *Substances phytogènes*. Classe de combustibles, comprenant les substances dont l'origine est évidemment végétale. || *Terrains phytogènes*. Groupes de terrains izémiens, où l'on range ceux qui sont produits par l'accumulation des matières solides résultant de la destruction des végétaux ou de leurs débris.

PHYTOGÉNÉSIE. s. f. Bot. Germination, commencement de la végétation d'une plante. Le moment où elle éclot en brisant son enveloppe.

PHYTOGÉOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; γῆ, terre; γράφω, j'écris). Didact. Indication, description des différences que les végétaux présentent dans les diverses parties du globe. Art de décrire les plantes, en y comprenant toutes les espèces dont le règne végétal se compose, et la synonymie ou connaissance des noms divers sous lesquels les plantes sont désignées.

PHYTOGNOMIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; γνώμων, connaisseur). Bot. Étude de l'extérieur des plantes, du rapport qu'ont entre elles toutes leurs parties. Détermination des différentes parties qui composent les végétaux, et moyen de les distinguer les unes des autres par des noms particuliers.

PHYTOGRAPHE. s. m. (ét. gr., φυτόν, plante; γράφω, je décris). Didact. Celui qui fait la description des plantes. || Auteur d'une phytographie.

PHYTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; γράφω, j'écris). Didact. Description des plantes. || Art de reproduire les plantes par une espèce de calque.

PHYTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la phytographie.

PHYTOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., φυτόν, plante; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui a l'aspect d'une plante. Polypier phytoïde.

PHYTOLACCÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un phytolaque. || PHYTOLACCÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre phytolaque.

PHYTOLACCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide que l'on prétend exister dans les tiges du phytolaque decandre.

PHYTOLAQUE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des chénopodées.

comprenant des plantes herbacées exotiques à l'Europe, et parmi lesquelles sont le phytolaque décandre, vulgairement raisin d'Amérique, morelle en grappe, herbe de la laque. Les grappes de fleurs et de fruits qui se succèdent les unes aux autres toute l'année, et le port général de cette plante font un bel effet dans les grands jardins.

PHYTOLITHE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; λίθος, pierre). Foss. Nom donné aux empreintes de végétaux, et surtout de feuilles qu'on trouve dans les lits des pierres fossiles.

PHYTOLOGIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; λόγος, discours). Didact. Traité, discours ou science des végétaux. Il est synon. de Botanique.

PHYTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la phytologie ou à la botanique.

PHYTOLOGISTE. s. m. Celui qui décrit les plantes. Bien des années se sont écoulées depuis, et nous, *phytologistes* modernes, nous ne pouvons encore nous entendre sur cette question. (Mirbel.)

PHYTOMAGNÉTISATION. s. f. Néol. Traitement par les arbres magnétisés.

PHYTOMORPHITE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; μορφή, forme). Pierre représentant des arbres ou des plantes.

PHYTOMYSE. adj. des 2 g. (ét. gr., φυτόν, plante; μυῖα, mouche). Entom. Se dit des mouches qui perforent l'épiderme des plantes, pour y déposer leurs œufs. || PHYTOMYSES. s. f. pl. Famille de l'ordre des myodaires.

PHYTOMYSIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une phytomyse. || PHYTOMYSIDES. s. f. pl. Famille d'insectes diptères, qui a pour type le genre phytomyse.

PHYTONOMATOTECHNIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; ὄνομα, nom; τέχνη, art). Didact. Branche de la botanique qui s'occupe de la formation des noms à donner aux plantes.

PHYTONOMATOTECHNIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la phytonomatotechnie.

PHYTONOME. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PHYTONOMIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; νόμος, loi). Didact. Partie de la botanique qui a pour objet les lois générales de la végétation.

PHYTONOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la phytonomie.

PHYTONYMIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; ὄνομα, nom). Syn. de Nomenclature végétale.

PHYTONYMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la phytonymie.

PHYTONYMPHIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; νυμφία, fiançailles). Bot. Inflorescence ou première apparition de la fleur.

PHYTOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., φυτόν, plante; φάγω, je mange). Qui se nourrit de plantes. Insecte phytophage. Mammifère phytophage. || substantiv. Un phytophage.

— PHYTOPHAGES. s. m. pl. Entom. Famille de coléoptères, comprenant des insectes qui vivent sur les feuilles des plantes.

PHYTOPOLITE. adj. des 2 g. (ét. gr., φυτόν, plante; πολίτης, citoyen). Bot. Épithète donnée à tout végétal qui habite sur un autre végétal, qu'il vive ou non à ses dépens.

PHYTOSCHÉSIE. s. f. (pr. *fi-toss-ke-zi*; ét. gr., φυτόν, plante; σχίζα, éclat de bois). Didact. Branche de la botanique qui examine ce que deviennent les parties retranchées des végétaux, boutures, greffes et marcottes, quand on les place dans des circonstances favorables.

PHYTOTECHNIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; τέχνη, art). Didact. Partie de la botanique qui traite des principes ayant rapport à la distinction, à la classification et à la nomenclature des végétaux.

PHYTOTÉROSIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; τηρέω, je conserve). Didact. Étude des changements qui peuvent survenir dans les fonctions des plantes. Il est synonyme de Pathologie végétale.

PHYTOTOCÉE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; τόκος, accouchement). Bot. Ensemble des modifications qu'éprouve le pistil en devenant un fruit contenant des graines, jusqu'au moment où celles-ci, parvenues à leur état parfait, s'échappent de leur enveloppe.

PHYTOTOME. s. m. (ét. gr., φυτόν, plante; τομή, section; litt. *coupeur de plantes*). Ornith. Genre établi pour placer un oiseau du Chili, l'ordre des passereaux qui se nourrit de jeunes plantes, dont il coupe les racines, se bornant quelquefois à les arracher ainsi sans y toucher: les Chiliens leur font pour cela une guerre continuelle, et ils mettent sa tête à prix.

PHYTOTOMIE. s. f. Didact. Anatomie végétale, dissection des plantes.

PHYTOTOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la phytotomie.

PHYTOTOMISTE. s. m. Celui qui s'occupe de la phytotomie ou de la dissection des plantes.

PHYTOTRAUMATIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; τραῦμα, blessure; ἰατρία, guérison). Didact. Études des phénomènes qu'offrent les plaies faites aux plantes.

PHYTOTROPHIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; τροφή, nourriture). Didact. Nutrition des plantes.

PHYTOTROPIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; τρόπος, forme). Didact. Art de changer, d'altérer les formes naturelles des plantes.

PHYTOTYPOLITHE. s. f. V. PHYTOLITHE.

PHYTURGIE. s. f. (ét. gr., φυτόν, plante; ἔργον, ouvrage). Didact. Culture des plantes, art de les cultiver.

PHYTURGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la phyturgie.

PHYXALLIUM. (pr. *fik-cal-li-omm*). Bot. Genre de plantes de la famille des algues.

PI. Gramm. gr. Nom de la seizième lettre de l'alphabet grec (π). Il répond à notre *p*. || Comme signe numérique, avec l'accent supérieur à droite, cette lettre vaut 80, et avec l'accent inférieur à gauche, 80,000. || Dans un autre système de notation, le *pi* vaut 16; ainsi il désigne le 16e chant de l'*Iliade* et de l'*Odyssee*.

PIABUQUE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons holobranches de la famille des dermoptères, et propres aux rivières de l'Amérique méridionale. Piabuque commun. Piabuque double mouche. Piabuque bossu. Piabuque à queue noire.

PIACENZA. Géogr. Nom italien de la ville de Plaisance.

PIACHES. s. m. pl. Relat. Prêtres de Cumana.

PIACULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *piacularis*; fait de *piaculum*, sacrifice expiatoire). Antiq. rom. Nom d'une des portes de Rome, près de laquelle on faisait des sacrifices expiatoires.

— *Auspices piaculaires*. Se disait des sacrifices dans lesquels la victime s'enfuyait de l'autel ou tombait autrement que les rites le demandaient. Il fallait un sacrifice piaculaire pour détourner ce présage funeste.

PIACULUM. s. m. (pr. *pi-a-ku-lomm*; mot latin). Antiq. rom. Sacrifice expiatoire.

PIADA ou **PIDAVRA.** Géogr. Ville de la Grèce moderne (Argolide), à 35 kil. N.-E. de Nauplie. C'est l'ancienne *Épidaure*.

PIADET. s. m. Relat. Genre d'embarcation turque employée dans les Dardanelles.

PIAFFE. s. f. Faste, ostentation, étalage. Tout cela n'est que piaffe. Telles affaires ne gisent pas tant en une *piaffe* de paroles, qu'en une prompte et vive exécution. (Et. Pasquier.)

> Le peu qu'ils ont n'est pour la bonne chère;
> Vaine *piaffe* emporte le meilleur. (Le P. du Cerc.)

|| Il est vieux et peu usité.

PIAFFER. v. n. 1re conj. (rad. *piaffe*). Faire piaffe. Piaffer avec de beaux habits, de beaux meubles. Il aime à piaffer. Vieux et peu usité en ce sens.

— Manég. Se dit d'un cheval qui, en marchant, lève les jambes de devant fort haut, et les replace presque au même endroit avec précipitation. Cheval qui piaffe bien dans les piliers. Faire piaffer son cheval.

PIAFFEUR, EUSE. s. (rad. *piaffer*). Celui, celle qui aime à piaffer, à faire de l'étalage. Ce n'est qu'un piaffeur, une piaffeuse. J'ai l'honneur plus cher qu'un tas de *piaffeurs* de cour. (Est. Pasq.) Vieux en ce sens.

— Manég. Cheval qui piaffe, qui est habitué à piaffer. Monter un piaffeur. Je n'aime pas les piaffeurs.

— adjectiv. Cheval piaffeur. Jument trop piaffeuse. Les chevaux d'Espagne sont piaffeurs.

PIAHIAP. s. m. Mar. Bateau dont se servent les pirates dans les îles de la Sonde et dans les Moluques.

PIAIE. s. m. Relat. Nom que les anciens habitants de Cayenne donnaient à un mauvais génie. || Nom des prêtres de cette divinité.

PIAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *pi-a-yé*; du lat. *pipilare*, piauler, glousser; c'est une onomatopée). Se dit des petits oiseaux qui crient sans cesse. Ces perriches volent en troupes et se perchent sur les arbres les plus touffus et les plus verts; elles font grand bruit sur les arbres en criant, *piaulant* et jabotant plusieurs ensemble. (Buff.)

— Se dit aussi des enfants qui, par méchanceté ou par dépit, crient continuellement. Ces enfants piaillent toujours, piaillent du matin au soir.

— En parlant des personnes. Criailler avec aigreur, avec emportement. Homme qui ne fait que piailler. Sa femme piaille sans cesse. Fam.

PIAILLERIE. s. f. (pr. *pi-a-ye-ri*; rad. *piailler*, c'est une onomatopée. Criaillerie perpétuelle et fatigante des petits oiseaux.

— Se dit, par extens., en parlant des enfants, et même des personnes. V. PIAILLER. Il est fam.

PIAILLEUR, EUSE. s. (pr. *pi-a-yeur*; rad. *piailler*). Oiseau qui crie sans cesse. Je me suis défait de ce piailleur, de tous ces piailleurs.

— Par extens. Celui, celle qui ne fait que crier, piailler. C'est un piailleur insupportable. Quelle piailleuse! Oh! de par tous les diables! écoutez-moi donc, jaseur éternel, *piailleur* infatigable. (Brueys.) Fam.

— Ornith. Nom donné au vautour du Brésil.

PIALIES. s. m. pl. Ant. rom. Mot forgé par Saumaise, pour désigner les fêtes et les jeux institués par Antonin le Pieux en l'honneur d'Adrien.

PIAN. s. m. (d'un mot indien qui signifie *fraise*). Pathol. Maladie chronique, contagieuse, caractérisée principalement par une éruption cutanée suivie de tubercules fongueux à surface granuleuse, que l'on a comparés à des fraises ou à des framboises. Le pian est fréquent en Guinée et en Amérique, surtout parmi les nègres. Il est considéré par beaucoup d'auteurs comme une des formes particulières de la syphilis.

— Se dit aussi de chacun des tubercules qui dans cette affection se développent sur la surface du corps, et que l'on distingue en *pians blancs* ou *gros pians*, *pians rouges* ou *petits pians*, qui sont les plus graves.

PIANELLE. s. f. Anc. cost. Nom d'une espèce de chaussure autrefois en usage.

PIANE-PIANE. adv. (de l'ital. *piano*, doucement). Lentement. Marcher piane-piane.

> Le jardinier chargea son âne
> Qui, comme un vieux doyen de l'université,
> Vers la cité
> S'avança *piane-piane*. (***)

PIANINO. s. m. (dimin. de *piano*). Mus. Piano vertical de petite dimension, importé d'Angleterre en France par M. Camille Pleyel, vers 1830.

PIANISSIMO. (mot ital. qui signifie *très-doux*). Mus. S'écrit sur les morceaux de musique pour signifier que le passage marqué ainsi doit être exécuté avec très-peu de force, d'énergie. Il se marque par l'abréviation P. P.

PIANISTE. s. des 2 g. (rad. *piano*). Celui, celle qui fait profession de jouer du piano, ou qui en joue habituellement. Un bon pianiste. Une excellente pianiste. C'est un de nos premiers pianistes. De là viennent ces déluges de notes, ces variations insignifiantes, ces tours de force fastidieux, que prodiguent certains *pianistes* français et allemands. (Castil-Blaze.)

PIANISTE. s. m. (rad. *pian*). Relat. Se dit, dans les colonies, de ceux qui ont le pian.

PIANO. adv. (mot ital. qui signifie *doux*). Mus. S'écrit sur les morceaux de musique, aux passages où le son doit être adouci. Il se marque par l'abréviation P.

— Il se prend aussi substantiv. en parlant de l'expression des passages marqués ainsi. Il y a là un piano. || Au pl., *des piano*. Observer les piano et les forte.

— Se dit quelquefois adverbial., dans le langage familier, pour Doucement. Piano, piano! Il faut aller piano.

— *Qui va piano va sano, et qui va sano va longtemps*. Proverbe calqué sur l'italien, et qui s'emploie pour conseiller la modération ou une sage lenteur.

PIANO-FORTÉ, FORTÉ-PIANO, FORTÉ, ou simplement **PIANO.** s. m. Musiq. Instrument de musique à cordes et à clavier, dont on peut renforcer ou adoucir le son à volonté. C'est une espèce de clavecin perfectionné. Dans le piano-forté, l'exécutant frappe sur des touches extérieures en ivoire ou en ébène, terminées par un marteau, qui frappe à son tour des cordes métalliques. Les uns attribuent l'invention de cet instrument au facteur d'orgues saxon Silbermann (vers 1750); d'autres le font remonter jusqu'au Florentin Cristofori (1718). *Piano-forte* et *forte-piano* sont peu usités; *forte* l'est encore moins; on dit généralement aujourd'hui *piano*. Les touches d'un piano-forté. Jouer, toucher du piano. Exécuter un morceau sur le piano. Sonate de piano, pour le piano. Accorder un piano. Si l'harmonie ne plaît pas par elle-même, pourquoi les préludes sur le clavecin ou sur le *piano-forte* vous font-ils tant de plaisir? (Arnault.) Le *piano* a rendu de grands services à la musique, mais il a porté un préjudice notable à plusieurs parties de cet art. (C.-Blaze.) Le *piano* embrouille tout dans ses masses plaquées. (Id.)

— Au plur., on écrit des *pianos-fortes*, des *fortes-pianos*, des *fortes*, et des *pianos*, parce que ce nom, soit composé, soit simple, est nécessairement devenu français. C'est à tort que l'Académie, Landais, etc., le font invariable; il est d'un trop fréquent usage aujourd'hui pour ne pas l'assujetir aux lois ordinaires. Henri Pape a longtemps construit ses *pianos* en employant le mécanisme ordinaire. (C.-Blaze.)

— *Piano à queue*. Celui dans lequel les cordes étendues horizontalement et dans le sens de leur longueur, sont enfermées dans une boîte qui forme une sorte de queue. || *Piano droit*, *piano vertical*. Celui dans lequel les cordes sont perpendiculaires au clavier. On l'appelle aussi *piano à secrétaire*. || *Piano carré*. Celui dans lequel les cordes sont horizontales, mais ne se déploient pas comme dans les pianos à queue. || *Piano à archet*. V. ORCHESTRINO.

— Versif. La quantité syllabique de ce mot n'est pas encore bien déterminée: les uns le font de deux syllabes, les autres lui en accordent trois.

> Et l'on trouve un *piano* dans l'arrière-boutique. (Casim. Bonjour.)

> Parce que je commence à dessiner un peu,
> Et qu'enfin mon *piano* me plaît mieux que le jeu. (Collin d'Harleville.)

> Fier de ses sons moelleux qu'il enfante sans peine,
> Avec un flegme anglais le *piano* se traîne. (Pis.)

— Épith. Moelleux, harmonieux, mélodieux, agréable, tendre, souple, obéissant, mobile. || Périphr. Les touches du piano; du piano les touches mobiles.

> Quelquefois sous sa main et savante et légère,
> Aux touches du *piano* succèdent de beaux vers. (De Choisy.)

PIANOSA. Géogr. Île de la mer Tyrrhénienne, sur les côtes de la Toscane, au sud-ouest de l'île d'Elbe; superf., 8 kilom. sur 4 (C'était un lieu d'exil) sous les Romains.

PIAO. s. m. Relat. Patente impériale à la Chine.

PIAPAN. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la renoncule des prés.

PIARA. s. f. Relat. Se dit au Pérou d'une troupe de dix mules conduite par deux hommes.

PIARISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une congrégation érigée en 1624, par Grégoire XV. Les piaristes font vœu d'instruire gratuitement les enfants pauvres. On les nomme aussi *Pauvres de la Mère de Dieu des écoles pieuses*, et ils sont surtout répandus en Autriche et en Hongrie.

PIARDE. s. f. Sorte d'ancienne hache. Inus.

PIARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Piarder. S'empl. adjectiv.

PIARDER. v. a. 1re conj. Agric. Mélanger les fumiers, pour en rendre la composition bien égale.

PIAST ou **PIASTE.** Paysan polonais auquel ses concitoyens conférent le souverain pouvoir avec le titre de duc (842); fit le bonheur de la Pologne pendant dix-neuf ans, 842-61, et fut la tige de la dynastie des Piastes.

PIAST ou **PIASTE.** s. m. Hist. Membre d'une dynastie polonaise qui régna de 842 à 1370. Le dernier fut Casimir le Grand. Après les Piasts, la couronne de Pologne fut momentanément réunie à celle de Hongrie. Une branche des Piasts conserva le duché de Silésie jusqu'en 1675. V. POLOGNE.

PIASTRE. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de compte, dont la valeur varie suivant les différents pays où elle est en usage. Il y a aussi des demi-piastres, des quarts de piastre, des huitièmes de piastre, des seizièmes de piastre, etc. Bourse pleine de piastres. Être payé en piastres. Recevoir deux mille piastres. En disant cela, il posa sur la table un gros sac de *piastres* que portait un de ses nègres. (B. de St-P.)

— *Piastre vieille*. Monnaie espagnole d'argent frappée en 1721 et valant 5 f. 41. || *Piastre d'Espagne*. Monnaie d'argent valant 5 f. 43. || *Piastre mexicaine*. Monnaie d'argent valant 5 f. 44. || *Piastre forte* ou *douro*. V. DOURO. || *Piastre à la rose*. Monnaie de Toscane valant 5 f. 61. || *Piastre ou écu romain*. Monnaie de compte des États de l'église, valant 5 f. 38. || *Piastre de change ou once*. Monnaie de compte de l'île de Malte, qui vaut au pair 5 f. 50. || *Piastre de Smyrne ou dollar*. Monnaie de compte employée dans le Levant: elle vaut au pair 0 f. 68. || *Piastre*. Monnaie de compte de Constantinople; sa valeur n'est plus guère que d'environ 0 f. 35. On l'appelle aussi *piastre arslanique* ou *piastre du lion*. || *Piastre de Mustapha III de 1757*. Monnaie d'argent de Constantinople, valant 2 f. 32. || *Piastre d'Abdoul-Hamet de 1773*. Monnaie d'argent de Constantinople, valant 2 f. 12. || *Piastre d'Abdoul-Hamet*. Autre monnaie de la même époque, valant 1 f. 60. || *Piastre de 1780*. Monnaie turque d'argent, valant 2 f. 60. || *Piastre de Selim de 1801*. Monnaie turque d'argent, valant 0 f. 38. || *Piastre de 1818*. Monnaie turque d'argent, valant 0 f. 97. || *Piastre de la Crimée de 1778*. Monnaie turque d'argent, valant 1 f. 31. || *Piastre au Caire*. Monnaie de compte d'Égypte, valant au pair 1 f. 64. || *Piastre de Tunis*. Monnaie de compte, valant 1 f. 39. || *Piastre de Tunis*. Monnaie d'argent, valant 1 f. 39.

PIASUS. Temps hér. Chef des Pélasges. V. PÉLASGES.

PIAT. s. m. S'est dit quelquefois du petit de la pie.

PIATTOLE. f. (de l'ital. *piattola*, vase en usage dans la Lombardie). Écon. dom. Dans quelques localités, vase dans lequel on laisse reposer le lait.

PIAUCELU, UE. adj. Vieux mot qui signifiait Maigre, décharné.

PIAUHAU. s. m. (onomatopée de son cri). Ornith. Espèce de cotinga de la Guiane.

PIAUHI. Géogr. Rivière du Brésil; tombe dans le Paranahyba, après un cours de 500 kilom., et donne son nom à une province.

— *Province de Piauhi*. Province du Brésil; superf. 970 kilom. sur 565; 56,000 hab.; ch.-l., Oeiras. Climat très-chaud; sol fertile. Mines.

PIAULARD, ARDE, adj. (rad. *piauler*). Qui pleure ou crie sans cesse. Enfant piaulard. Oiseau piaulard.

— substantiv. Un piaulard. Une piaularde. Philomèle n'est, pour le pauvre paysan, qu'une *piaularde* importune. (Boiste.)

PIAULER. v. n. 1re conj. (du lat. *pipiare*). Se dit du cri des petits poulets. Des poulets, des dindonneaux qui piaulent.

— Fig. et fam. Se plaindre en pleurant. Un enfant, une femme qui ne cesse de piauler.

PIAULEUR, EUSE. adj. (rad. *piauler*). Qui piaule sans cesse. Se dit des petits poulets, et fig. et fam. des enfants ou des gens faibles qui se plaignent en pleurant.

— substantiv. Un piauleur. Une grande piauleuse.

PIAULIS. s. m. (rad. *piauler*). Ramage des oiseaux. Il ne se dit qu'en plaisantant.

PIAUTRE. s. m. S'est dit pour Étable et chenil. Inusité.

— Prov. *Envoyer quelqu'un au piautre*. V. PEAUTRE.

PIAVE. Géogr. Rivière du royaume lombard-vénitien, qui naît dans les Alpes Noriques, et se jette dans l'Adriatique par deux branches. Son cours très-rapide est de 225 kilom. Il a donné son nom à un département français dont Bellune était le chef-lieu.

PIAVE. s. m. Relat. Nom que les habitants de Cayenne donnent à leurs jongleurs, médecins ou sorciers.

PIAZZA. Géogr. Ville de Sicile (Girgenti), à 28 kilom. S.-O. de Calatanisetta ; 13,500 hab.

PIAZZI (Joseph). Astronome, né en 1766, à Ponte (Valteline), mort à Naples en 1826 ; enseigna les mathématiques, la philosophie et l'astronomie ; découvrit en 1801 la planète Cérès ; établit un système métrique uniforme pour toute la Sicile.

PIAZZI. s. m. Astron. La planète Cérès. V. CÉRÈS.

PIBLE (À). loc. adv. Mar. Se dit des mâts qui sont d'un seul brin. Dans une mâture à pible, il n'y a ni hune, ni barre de perroquet, mais seulement des noix carrées, pour arrêter le capelage des haubans.

PIBOLE. s. f. Nom de la musette ou de la cornemuse du Poitou.

PIBOULE. s. f. Bot. Variété du peuplier noir.

PIBRAC (Gui du Faur, seigneur de). Né en 1529, à Toulouse, mort en 1584. Il a laissé des quatrains moraux, augmentés depuis et traduits en plusieurs langues.

PIBROCH. s. m. Relat. Sorte de cornemuse écossaise.

— Air écossais que jouent les cornemuses.

PIC. s. m. (pr. *pik* ; onomatopée du bruit que rend la pierre sous l'instrument qui la brise). Instrument de fer un peu courbé et pointu vers le bout, qui a un manche de bois, et dont on se sert pour ouvrir la terre dans les endroits pierreux, arracher, casser les morceaux de rocher, démolir les vieux bâtiments, etc. On distingue le pic simple, le pic à taillant, le pic à marteau, le pic à taillant et à marteau, le pic à deux taillants opposés, et le pic à long manche. Entamer un rocher avec le pic. Il faut un pic pour détacher ces pierres. Prends ton *pic* et me romps ce caillou qui te nuit. (La Font.)

— Morceau de fer pointu avec lequel on attise le feu de charbon de terre.

— Mar. Extrémité de la vergue d'artimon.

— Verrer. Petit crochet de fer en usage dans les verreries, pour diriger, par de petits coups donnés à propos, les cassures qui surviennent au bonnet du manchon.

— Manuf. Mesure d'étendue pour les toiles, les draps, les soieries, etc.

— Passement. Petit ouvrage de cartisane, en forme de carré dont les angles sont émoussés.

— Anc. techn. Sorte d'ornement que les carrossiers, les selliers et les tapissiers appliquaient sur leurs garnitures. Le pic se composait d'une foule de petits cercles égaux, assemblés et entrelacés symétriquement.

— Expr. prov. *Tout de pic.* D'un seul coup, en une seule fois. Il a réussi tout de pic. Pop.

PIC. s. m. Géogr. Montagne élevée, isolée, d'un accès difficile, dont le sommet paraît aigu lorsqu'on le voit de loin. Les plus renommés sont le *pic de Ténériffe*, le *pic Adam*, le *pic des Açores*, et le *pic du Midi*. Vers les huit heures du matin, nous découvrîmes le *pic* de l'île de Pico, l'une des Açores. (Chateaub.)

— Se dit aussi des parties d'une montagne qui s'élèvent en pointe au-dessus des autres. Pic inaccessible. Monter jusqu'au haut du pic le plus élevé. Tous ces *pics* sont composés de rochers entassés les uns sur les autres. (Buff.) Ces *pics*, s'élevant au-dessus des ombres de la montagne, paraissent d'or et de pourpre sur l'azur des cieux. (B. de St-P.) Le *pic* de l'ouest était couronné par une forêt de sapins où un seul coup de vent en renversa un jour trente-sept mille. (Brill.-Sav.)

— *À pic.* loc. adv. Perpendiculairement. Montagne coupée à pic, qui est à pic. Elle s'avançait en effet en dehors du rocher à *pic*, et au-dessus d'un gouffre rempli d'une eau verdâtre bouillonnante. (De Vigny.)

— Fig. La monarchie qu'un roi dominateur a taillée à *pic*. (Lemontey.)

— Fig. et pop. Convenablement, à propos. Tomber, arriver à pic.

— Mar. *Être à pic sur son ancre.* Se dit d'un bâtiment, quand le câble de l'ancre est tendu verticalement. || *Le vent est à pic* quand le panon est pendant, ce qui arrive quand le plus léger souffle de vent ne vient point l'agiter.

— *Saut à pic.* Dans une rivière, Endroit où l'eau tombe de haut en bas comme dans une cascade.

PIC. s. m. Métrol. Ancienne mesure d'étendue pour les toiles et les étoffes.

— Mesure de longueur employée dans l'Orient. || Le *pic d'Abyssinie* vaut, mètr 0,6330. || *Pic turc des marchands d'Alger*, 0,6400. || *Pic arabe usuel d'Alger*, 0,800. || *Pic du Caire*, 0,6770. || *Grand pic de Constantinople.* Mesure appelée aussi Hachem ou Archim, 0,6[illegible]91. || *Petit pic de Constantinople.* Mesure appelée aussi Diaa [illegible], 0,6479. || *Pic mauresque de Maroc*, 0,6[illegible]10. || *Pic de Smyrne et d'Alep*, 0,6[illegible]77. || *Pic de Tripoli*, 0,[illegible]25. || *Pic de la [illegible] de Tunis*, 0,6729. || *Pic de soie de Tunis*, 0,6307. || *Pic de toile de Tunis*, 0,4730.

PIC. s. m. Jeux. Se dit, au piquet, lorsque celui qui a la main compte jusqu'à trente en jouant les cartes, avant que l'autre ait pu rien compter, et alors le premier compte soixante. Faire pic. Faire pic et capot. Un beau pic.

PIC. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des grimpeurs, dont les principaux caractères sont un bec long, robuste et propre à percer l'écorce des arbres ; une langue armée d'épines à sa pointe, susceptible d'extension, et constamment imbibée d'une salive gluante, à l'aide de laquelle l'oiseau s'empare des larves d'insectes, sa principale nourriture ; une queue roide et en forme de coing. Les pics montent perpendiculairement et en décrivant une spirale le long du tronc des arbres. Ils sont craintifs et vivent solitaires dans les forêts. Les plus communs en Europe sont : le grand pic noir, le petit pic noir, le pic rouge, le pic-vert, vulgairement le pivert. V. PIVERT. Le genre des *pics* est très-nombreux en espèces qui varient par la couleur et diffèrent par la grandeur. (Buff.) L'espèce du *pic* noir est peu nombreuse ; elle disparaît de nos climats pendant l'hiver. (Id.)

PICA. s. m. (du lat. *pica*, pie ; parce que cet oiseau avale souvent des substances terreuses). Pathol. Perversion du goût, caractérisée par l'éloignement pour les aliments ordinaires, et le désir de manger diverses substances non nutritives qui répugnent plus ou moins dans l'état de santé, telles que de la craie, du charbon, etc. Les femmes enceintes et les filles attaquées des pâles couleurs y sont quelquefois sujettes.

PICACISME. s. m. Pathol. V. PICA.

PICADIL. s. m. Techn. Verre devenu jaune, vert ou noir, par la combinaison et la vitrification de quelque portion de cendres. || Verre trop consistant pour se rouler de lui-même.

PICADON. s. m. Savonn. Lieu où l'on brise les soudes.

PICADOR. s. m. (mot espagn. qui signifie *piqueur*). Se dit, en Espagne, du cavalier qui attaque le taureau avec la pique, après le toréador et avant le matador. V. TORÉADOR et MATADOR. Le *picador* a pour arme une lance ferrée d'une pointe de un ou deux pouces de longueur. (Th. Gautier.) Un long éperon de fer aigu comme un poignard, arme le talon du *picador*. (Id.)

PICAILLON. s. m. (pr. *pi-ka-yon*). Anc. métrol. Petite monnaie de cuivre du Piémont, qui valait un peu moins d'un centime.

— Pop. Monnaie quelconque ; argent. Avoir, amasser des picaillons. Tenir à ses picaillons.

PICAPOULE. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du micocoulier.

PICARD, ARDE. adj. et s. Habitant de la Picardie. C'est un Picard, une Picarde. Les Picards sont ouverts, laborieux, mais prompts, brusques et entêtés. On dit proverbialement en France, *Tête picarde, tête chaude.*

> Tout *Picard* que j'étais, j'étais un bon apôtre,
> Et je faisais claquer mon fouet tout comme un autre.
> (RACINE.)

— Qui appartient à la Picardie ou à ses habitants. Patois picard. Coutume picarde. Et ce dicton *picard* à l'entour fut écrit. (La Font.)

— Hist. relig. Sectateur de Picard, chef d'une secte d'adamites. V. ADAMITE. On a quelquefois donné, en France, le nom de Picard aux Vaudois.

PICARD (Louis-Benoît). Auteur dramatique, né à Paris en 1769, mort en 1828 ; se distingua d'abord comme auteur, administra successivement divers théâtres, et fut reçu en 1807 à l'Académie française. Outre ses pièces de théâtre, qui sont très-nombreuses, on a de lui quelques romans.

PICARDANT. s. m. Hortic. Nom d'une espèce de muscat de Montpellier.

— Vin fait avec ce raisin. Une bouteille, un verre de picardant.

PICARDIE. s. f. Géogr. Ancienne province et grand gouvernement de France, qui forme aujourd'hui le département de la Somme et partie de celui de l'Aisne. Elle était bornée au N. par l'Artois et le Boulonnais ; au S. par l'Île-de-France ; à l'E. par la Champagne ; à l'O. par la Manche et la Normandie. Capitale, Amiens. On la divisait en *Haute-Picardie*, comprenant le Vermandois et la Thiérache ; *Picardie moyenne*, l'Amiénois et le Santerre ; *Basse-Picardie*, le Calaisis, le Boulonnais, le Vimeux et le Ponthieu. Le pays, qui est généralement plat, est riche en blé, en lin, en pâturages, en fruits. Ses côtes fournissent beaucoup de poisson ; le bois y est rare, la vigne n'y croît pas. Ce pays n'est connu sous le nom de Picardie que depuis le XIIIe siècle. On pense que cette dénomination lui vient des piques que ses habitants maniaient habilement à la guerre. La Picardie, qui était régie par des coutumes particulières, était du ressort du parlement de Paris.

PICAREL. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de l'ordre des acanthoptérygiens et de la famille des ménides, très-voisin des mendoles. Leur chair est bonne à manger. La Méditerranée en fournit cinq espèces, dont la plus connue est le picarel ordinaire.

PICARESQUE. adj. des 2 g. (rad. *picaro*). Litt. Se dit des pièces de théâtre, des romans où le principal personnage est un fourbe adroit, un intrigant, un fripon. Crispin rival de son maître, est une comédie picaresque. Gusman d'Alfarache, les Aventures de Lazarille de Tormes, sont des romans picaresques, dans le genre picaresque. Ce mot manque dans tous les dictionnaires.

PICARO. s. m. (de l'espagn. *picaro*, vaurien, fripon). Homme intrigant et fripon. C'est un picaro, un vrai picaro. La plupart des valets de Molière sont des picaros. Si, dans son enfance, Scipion a été un vrai *picaro*, il s'est depuis si bien corrigé, qu'il est devenu le modèle d'un parfait domestique. (Le Sage.) Monsieur de Sautillane, me dit-il en souriant à la fin de mon récit, à ce que je vois, vous avez été tant soit peu *picaro*. (Id.) || Cette expression, passée de l'espagnol dans notre langue, ne se trouve dans aucun dictionnaire.

PICASSON. s. m. Ornith. Nom vulgaire du grimpereau.

PICASSURE. s. f. Comm. Tache que l'on remarque sur certaines faïences.

PICATION. s. f. (pr. *pi-ka-ci-on* ; du lat. *pica*, poix). Action d'enduire de poix.

PICAUDE. s. f. Vieux mot qui a signifié Égratignure, blessure légère.

PICAYRE. s. m. Se dit pour Vendangeur, dans les départements du Midi.

PICCINI (Nicolas). Célèbre compositeur, né à Bari, dans le royaume de Naples, en 1728, mort à Paris en 1800. Il vint en France en 1776, où son arrivée fut le signal d'une guerre civile musicale qui dura jusqu'au départ de Gluck. De tous ses ouvrages, *Didon* seule est restée au théâtre.

PICCINISTE. adj. et s. des 2 g. Mus. Qui appartient au musicien Piccini ; qui a rapport à ses manières, à son style.

— Partisan de Piccini. C'était un picciniste. Les gluckistes et les piccinistes. V. GLUCKISTE.

PICCIOLO. s. m. Métrol. Monnaie de compte de Sicile, qui vaut au pair, 0 fr. 001, ou 4/10e de cent. || Monnaie de compte de l'île de Malte, qui vaut au pair, 0 fr. 0015, ou 15/100e de c.

PICCOLOMINI. Famille illustre d'Italie, originaire de Rome et établie à Sienne. Son élévation commença au pontificat de Pie II, Æneas-Sylvius Piccolomini. Elle a produit en outre plusieurs hommes célèbres.

PIC DE LA MIRANDOLE (Jean). Troisième fils de Jean-François de la Mirandole, né en 1463, se rendit célèbre par sa science et sa précocité ; dès l'âge de dix ans, il était placé au premier rang des poètes et des orateurs de son temps. Après avoir parcouru les plus célèbres universités de l'Italie et de la France, il se rendit à Rome, où il publia, sous ce titre : *Conclusiones philosophicæ, cabalisticæ et theologicæ*, une liste de 900 propositions *De omni re scibili*, qu'il offrit de soutenir publiquement. Il était alors dans sa vingt-troisième année. Mort en 1496.

PICE. s. f. Métrol. Monnaie de compte des possessions britanniques de l'Inde, dont 50 font une roupie, et qui vaut, au pair, 0 fr. 047, près de 5 centimes.

PICÉ, ÉE. adj. (du lat. *pica*, pie). Ornith. Qui ressemble à une pie. || PICÉES. s. f. pl. Famille d'oiseaux proposée pour y placer le genre pie.

PICEA. s. m. Bot. Genre d'arbres de la famille des pins.

PICÉNIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant du Picénum. On distingue les Picéniens des Picentins. V. PICENTIA, PICENTIN et PICENUM.

PICENTIA. Géogr. anc. Ville capitale des Picentins, près de la mer Tyrrhénienne. Aujourd'hui *Bicenza*, sur la côte d'Amalfi, dans le royaume de Naples.

PICENTIN, INE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Italie, au sud de la Campanie et du Samnium.

— Habitant de Picenta. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PICÉNUM. (pr. *pi-cé-nomm*). Géogr. anc. Contrée d'Italie, entre l'Ombrie à l'O., et la mer Adriatique à l'E. Ancône, Firmum et Asculum en étaient les principales villes. Aujourd'hui, partie de la Marche d'Ancône et de l'Abruzze.

PICHDADIEN, IENNE. adj. et s. Hist. anc. Se dit de la première dynastie de Perse, ainsi nommée du mot *Pichdad* (bon justicier), surnom d'un de ses rois. Le premier des Pichdadiens est Kaïoumarath, qui régna, à ce que l'on croit, 3000 ans av. J.-C. Cette dynastie fut remplacée vers l'an 720 av. J.-C. par celle des Kaïaniens ou Achéménides.

PICHÉ. s. m. S'est dit pour Cruche, pot, et s'emploie encore en ce sens dans quelques provinces. V. PICHET.

PICHEGRU. (Charles). Général français, né à Arbois (Jura), en 1761 ; fut envoyé à l'armée du Rhin (1792) ; devint bientôt général de brigade et général de division ; s'empara de toute la Hollande (1795) ; entra au conseil des Cinq-Cents (1797) ; fut déporté comme royaliste à Sinnamary d'où il s'échappa ; revint secrètement en France, et y organisa une conspiration royaliste. Trahi par son hôte et arrêté, on le trouva, dit-on, quelques jours après, étranglé dans sa prison (1804).

PICHENARDINE. s. f. Religieuse bernardine habillée de noir.

PICHENCHA. Géogr. Volcan de l'Amérique du Sud, dans la république de l'Equateur, à 11 kilom. O. de Quito ; 4,996 mètres de haut.

— Province de l'Equateur, qui a pour ch.-l. Quito.

PICHET. s. m. (de l'angl. *pitcher*, ou plutôt du celt. *picher*, cruche, pot). Ancienne mesure de capacité pour le sel.

— Sorte de broc dans lequel on met du vin, du cidre. || Ce qu'il contient. Boire un pichet de vin blanc.

PICHINA. s. m. Comm. Nom d'une étoffe de laine qui se fabriquait à Haubourdin. V. PINCHINA.

PICHOLINE. s. f. Olive d'une petite espèce. Servir des picholines.

— adjectiv. Olives picholines.

PICHON. s. m. (du provençal *pichoun* ; formé lui-même de l'ital. *piccino*). Petit enfant. C'est un mot qui n'est guère en usage que dans quelques provinces.

PICHOT. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pinson.

PICHURIM. s. m. Bot. Fruit d'un laurier d'Amérique.

PICICITLI. s. m. Ornith. Petit oiseau dont tout le plumage est cendré, à l'exception de la tête et du cou, qui sont noirs, avec une assez grande tache blanche entourant les yeux et dont la pointe retombe sur la poitrine. Il est originaire du Mexique.

PICICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pix*, poix ; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes brunes ou de couleur de poix.

PICIDE. adj. des 2 g. Ornith. V. PICÉ.

PICINNA. s. f. Bot. Espèce de cucurbitacée de la côte du Malabar.

PICIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pix*, poix ; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec ou le rostre couleur de poix.

PICIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pix*, poix ; *voro*, je mange, je dévore). Entom. Se dit des insectes qui vivent sur les pins.

PICNOME. s. m. Bot. Genre de plantes synanthérées, de la famille des carduinées, dont l'espèce la plus connue est le picnome acarne.

PICO. Géogr. Une des Açores ; 40 kilom. sur 16 ; 27,200 hab. Ch.-l. Villa-da-Laguna. Vins dits de *Malvoisie* et *Vino seco.*

PICOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *picus*, pic ; et du gr. εἶδος, ressemblance). Ornith. Qui ressemble à un pic. || PICOÏDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux voisins des pics. || On dit au sing. Un picoïde.

PICOIS. s. m. Mar. Sorte de pic employé sur les vaisseaux marchands. On s'en sert pour creuser les terres rocailleuses et faire du lest.

PICOLAT. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pivert.

PICOLET. s. m. Techn. Petit crampon qui retient le pêne dans la serrure.

PICOLLUS. Myth. slave. Divinité des anciens Prussiens, à laquelle on offrait, dit-on, la tête d'un animal mort.

PICOPOULO. s. m. Nom donné en Languedoc à une sorte de raisin blanc à petits grains.

PICORÉE. s. f. (du lat. *pecus*, troupeau, parce que c'est la première chose que le maraudeur enlève). Action de marauder. Se dit au propre des soldats qui vont enlever des vivres. Aller à la picorée. Revenir de la picorée.

— Par extens. Se dit des écoliers, des enfants qui dérobent des fruits.

— *Aller à la picorée*, se dit fig. des abeilles qui vont recueillir sur les fleurs le suc dont elles composent leur miel. || Et par analogie ;

> On trouve quelquefois, au milieu des forêts,
> Des Sylvains pétulants des Faunes indiscrets,
> Qui du soir au matin vont à la *picorée*,
> Et n'ont nulle pitié d'une fille égarée. (J.-B. ROUSS.)

PICORER. v. n. 1re conj. (ét., V. PICORÉE). Aller en maraude pour enlever des vivres. Aller picorer. Soldat qui n'aime qu'à picorer. Peu usité.

— Se dit aussi des abeilles qui sucent les fleurs. Des abeilles qui picorent, qui vont picorer.

— Fig. et fam. Piller dans les ouvrages d'autrui, en parlant des auteurs. Il picore dans nos vieilles chroniques, dans nos vieux poètes.

— Il a été employé quelquefois comme verbe actif. Un de ses amis survint, qui, me voyant *picorer* ces grains, me dit : Eh ! monsieur, que faites-vous là. (J.-J. Rouss.)

> L'abeille un beau matin
> *Picorant* sur sa route et la rose et le thym.
> (GRESSE.)

PICOREUR. s. m. (rad. *picorée*). Soldat qui va picorer. C'est un grand picoreur, un picoreur incorrigible. Peu usité.

— Fig. et fam. Plagiaire. Ce n'est qu'un picoreur. Cotin appelle Ménage un picoreur grec et latin.

— adjectiv. et au fig. Il y a des amours de convoitise qu'on peut appeler des amours *picoreurs*. (***)

PICORNER. v. n. 1re conj. Vieux mot qui s'est dit pour Boire avec excès, s'enivrer.

PICOT. s. m. (pr. *pi-ko* ; rad *pic*). Petite pointe qui demeure sur le bois qui n'a pas été coupé net. S'écorcher la main à un picot.

— Petite engrêlure qui règne à l'un des bords des dentelles et des passements de fil, d'or, de soie, etc. Raccommoder, refaire les picots d'une dentelle.

— Hortic. Oreille d'ours qui a les étamines fort courtes.

— Pêch. Sorte de filets chargés de pierres qui ressemblent beaucoup aux demi-folles, et dont on fait usage en Normandie pour prendre les poissons plats.

— Techn. Espèce de marteau pointu qui n'a qu'un côté et dont les carriers se servent pour soulever la pierre.

PICOTAGE. s. m. (rad. *picoter*). Techn. Action de picoter.

PICOTE. s. f. (rad. *picoter*). Nom vulgaire de la variole, dans quelques provinces. ‖ Un des noms vulgaires du claveau.

— Comm. Espèce d'étoffe de laine très-grossière, qui se fabrique en France.

PICOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Picoter. S'empl. adjectiv. Raisin picoté par les oiseaux.

— Fig. et fam. *Etre picoté de petite vérole.* Être marqué de petite vérole.

— Blas. Se dit des animaux dont le corps est couvert de points de différentes couleurs.

PICOTÉ. s. m. Conchyl. Nom spécifique d'une coquille du genre cône.

PICOTEMENT. s. m. (rad. *picoter*). Impression incommode et légèrement douloureuse qui se fait sentir sur la peau, sur les membranes. Éprouver des picotements par tout le corps. Sentir des picotements dans la gorge, dans la poitrine.

PICOTER. v. a. 1^er^ conj. (de *piquer*, dont il est le fréquentatif). Causer des picotements, de petites douleurs semblables à de légères piqûres. Des sérosités qui picotent la peau. Une pituite qui picote la gorge.

— Se dit aussi en parlant des piqûres que les oiseaux font aux fruits en les becquetant. Les oiseaux ont picoté ces cerises, ce raisin.

— Fig. et fam. Attaquer, provoquer sans cesse quelqu'un, par des paroles railleuses, par des traits malins. On le picote, on l'irrite sans cesse.

— Manég. *Picoter un cheval.* Lui faire sentir légèrement l'éperon.

— SE PICOTER. v. pron. Être picoté. Les fruits commencent à se picoter.

— *Se picoter mutuellement.* Chercher à s'irriter, à se fâcher mutuellement. Ils ne font que se picoter.

PICOTERIE. s. f. (rad. *picoter*). Paroles dites malignement pour picoter quelqu'un. Ces picoteries continuelles deviennent insupportables. Il me semble qu'au théâtre on ne doit parler de meurtre que dans les grandes passions ou dans les grands intérêts, et non pas après une scène d'ironie et de *picoterie*. (Volt.) Les scènes de querelle et de *picoterie* répandent dans cet ouvrage l'intérêt essentiel à la comédie. (La Harpe.)

PICOTEUX. s. m. Pêch. Petit canot employé par les pêcheurs, dans la Manche. ‖ Petit filet en tramail.

PICOTIN. s. m. (du vieux mot *pichot*, qui signifiait *petit*; on a dit *pichotin*, puis *picotin*). Petite mesure dont on se sert pour donner l'avoine aux chevaux.

— Avoine que cette mesure contient. Donner un picotin, deux picotins d'avoine à son cheval.

— S'est dit quelquefois, par plaisanterie, de la pitance, de la portion attribuée à la nourriture de l'homme. Il faut qu'on lui serve exactement son picotin. Fam.

— Métrol. Mesure d'arpentage usitée autrefois dans la Guyenne.

— Prov. On dit d'un homme irrésolu, indéterminé, incertain du parti qu'il doit prendre, qu'*il ressemble à l'âne de Buridan, qui ne sait dans lequel des deux picotins il doit prendre son avoine.*

PICOU. s. m. Relat. Ordre de prêtres inférieurs aux talapoins, dans l'Inde.

PICOUIL. s. m. Vieux mot qui signifiait Manche d'un outil, d'un instrument. Le picouil d'une faux.

PICPUS. (pr. *pik-puss*). Hist. Petit village qui était situé autrefois à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, et qui se trouve aujourd'hui compris dans l'enceinte de Paris.

PICPUS. s. m. Nom que l'on donnait aux pénitents du tiers-ordre de Saint-François, dont le principal établissement était dans le village de Picpus, près Paris.

PICQUENAIRE. s. m. Anc. art milit. Piquier; soldat armé d'une pique. On écrivait alors *picque*.

PICQUOIS. s. m. Vieux mot qui signifiait Pic, pioche. ‖ Espèce de hache, selon quelques auteurs.

PICQUIGNY. (*Pinkeni*, *Pinkeniacum* dans les anciens monuments; du celt. *pin*, colline; *ken* ou *cen*, aiguë, pointue; *y*, habitation; *Pinkeny*, littéral. *habitation de la colline pointue*, parce qu'au XVI^e^ siècle cette ville avait un château bâti sur une colline pointue). Géogr. Ville de France, chef-lieu de canton (Somme), sur la Somme, à 12 kilom. N.-O. d'Amiens; 1,500 h. Louis XI y conclut avec Edouard IV, roi d'Angleterre un célèbre traité de paix (29 août 1475).

PICRAMNIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des térébinthacées, qui croissent dans l'Amérique méridionale.

PICRIDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des chicoracées, appartenant au midi de l'Europe. En Italie, on mange en salade les feuilles de la picridie vulgaire, lorsqu'elles sont encore vertes.

PICRIDIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la picridie. ‖ PICRIDIÉES. s. f. pl. Groupe de la section des lactucées crépidées, famille des chicoracées, qui a pour type le genre picridie.

PICRIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des scrofulariées, qui croissent à la Chine et à la Cochinchine. La *picrie fiel de terre*, ainsi nommée à cause de son amertume, est employée avec succès contre les fièvres endémiques.

PICRIS. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de la famille des chicoracées, comprenant plusieurs espèces, dont quelques-unes croissent en France. Picris rude. Picris globuleux. Picris des Pyrénées.

PICRITE. s. f. Minér. Variété de carbonate calcaire, qui contient de la magnésie.

PICROCHOLE. adj. des 2 g. (pr. *pi-kro-ko-le*; ét. gr., πικρός, amer; χολή, bile). Médec. Qui a la bile fort amère.

— S'est dit quelquefois fig., d'un homme fort colérique. Rabelais en fait le nom propre d'un de ses personnages.

PICROGLYCION. s. m. (ét. gr., πικρός, amer; γλυκύς, doux). Chim. Substance amère et sucrée que l'on a extraite des tiges de la douce-amère.

PICROLITHE. s. f. (ét. gr., πικρός, amer; λίθος, pierre). Minér. Variété de serpentine, ainsi nommée parce qu'elle renferme beaucoup de magnésie.

PICROMEL. s. m. (ét. gr., πικρός, amer; μέλι, miel). Chim. Nom donné à une matière gluante, un peu sucrée, âcre et très-amère, que l'on a retirée de la bile. Selon quelques auteurs, le picromel n'est pas un principe immédiat, mais un composé de différentes substances.

PICROSIE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées de la famille des chicoracées.

PICROSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une picrosie. ‖ PICROSIÉES. s. f. pl. Section de la famille des chicoracées, qui a pour type le genre picrosie.

PICROSMINE. s. f. Minér. Minéral à odeur argileuse.

PICROSPATHUM. s. m. (pr. *pi-cross-pa-tomm*). Minér. Nom donné par quelques auteurs à la chaux carbonatée magnésifère.

PICROTOXINE. s. f. (ét. gr., πικρός, amer; τοξικόν, poison). Chim. Substance cristallisable, amère et très-vénéneuse, qui existe dans la coque du Levant.

PICROTOXIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels dont la picrotoxine fait la base.

PICTAVE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Peuple de Gaule, compris d'abord dans la Celtique, puis dans la deuxième Aquitaine, avait pour capitale *Pictavi*, anciennement *Limonum*, aujourd'hui Poitiers.

PICTE. adj. et s. des des 2 g. (selon les uns, de *picti*, peints, parce qu'ils se tatouaient; selon d'autres, du mot gaélique *pictioch*, voleur, à cause de leurs habitudes de pillage). Géogr. anc. Peuple de la Calédonie (Écosse), qui occupait le N.-E. de l'île de Bretagne, et résista à tous les efforts des Romains. Kenneth III, roi des Scots, en réunissant les deux couronnes des Scots et des Pictes, fit prédominer le premier nom.

— Hist. *Muraille des Pictes.* Lignes que les Romains établirent sous Adrien, de la mer d'Allemagne à la mer d'Irlande, pour empêcher les invasions des Pictes dans le midi de l'île. Ce ne fut d'abord qu'une simple palissade que Valentinien III remplaça par une muraille épaisse. V. MUR.

PICTÉCIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses, établi pour quelques arbrisseaux originaires de l'Amérique.

PICTIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pictus*, peint; *penna*, aile). Ornith. Dont les ailes sont teintes de couleurs mélangées.

PICTITE. s. f. (de *Pictat*, naturaliste génevois). Minér. Variété de sphène.

PICTOMANE. adj. et s. des 2 g, (ét., V. PICTOMANIE). Qui est atteint de pictomanie. Peu usité.

PICTOMANIE. s. f. (du lat. *pictum*, peinture; et du gr. μανία, passion). Manie de peindre sans avoir le talent nécessaire; goût passionné pour les tableaux. Peu usité.

PICTON, ONE. adj. et s. (en bas lat. *Pictones*, du celt. *pice*, dard, javelot; *teu*, *tev*, gros, épais; *ov*, hommes, parce que ce peuple se servait de gros javelots). Géogr. anc. V. PICTAVE.

PICTONIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport au Poitou.

PICUCULE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux échassiers de l'Amérique méridionale, renfermant plusieurs espèces. Grand picucule. Picucule nasican. Picucule enfumé. Picucule brun. Picucule flambé.

— Espèce de grimpereau que l'on nomme aussi *pic grimpeur*.

PICUIPINIMA. s. f. Ornith. Petite tourterelle du Brésil, que l'on a appelée aussi *petite tourterelle d'Amérique* et *colombe écaillée*.

PICUIPITA. s. m. Ornith. Pigeon du Paraguay.

PICUMNUS et **PILUMNUS.** (pr. *pi-cumnuss*, *pi-lum-nuss*). Myth. rom. Fils de Jupiter, présidaient aux mariages et à la tutelle, et avaient inventé, le premier l'art de fumer les terres, l'autre, celui de moudre le grain.

PICUS. (pr. *pi-cuss*). Myth. lat. Roi des Aborigènes, en Italie, eut pour père Saturne, aima Caneute, et fut changé en pivert par Cérès, qu'il avait dédaignée. Il présidait aux augures.

PIC-VERT. s. m. V. PIVERT.

PIDANCE. s. f. Mar. Gros maillet avec lequel on enfonce les bûches dans les mises du train à flotter.

PIE. s. f. (du lat. *pica*). Ornith. Oiseau de l'ordre des passereaux conirostres et du genre corbeau, qui ne diffère des corbeaux proprement dits que par une taille plus petite, la forme de la queue et le mélange noir et blanc du plumage. La pie est connue par son penchant à voler tous les corps polis et luisants, et par l'instinct de prévoyance qui lui fait entasser en automne des provisions pour sa nourriture. Il en existe plusieurs variétés. En parlant du cri de la pie, on dit qu'elle jacasse. Pie apprivoisée. Pie en cage. Élever une pie. Margot est le nom qu'on a coutume de donner à la *pie*, parce que c'est celui qu'elle prononce le plus volontiers ou le plus facilement. (Buff.) La *pie* monte sur le dos des cochons et des brebis, comme font les choucas, et court après la vermine de ces animaux. (Id.) La *pie* amuse les enfants et les vieilles femmes à la campagne, par sa vivacité et son bavardage devenu proverbial. (P. Gaubert.)

> Quel art de la parole enseigne le secret
> A la *pie* enrouée ainsi qu'au perroquet? (DESAINT.)

— Épith. Agaçante, babillarde, bavarde, jaseuse, indiscrète, effrontée, voleuse. ‖ Périphr. Les filles de Piérus. L'oiseau babillard à Bacchus consacré.

— *Pie agasse.* La pie-grièche. ‖ *Pie des bouleaux.* Le rollier d'Europe. ‖ *Pie du Brésil.* Le cassique jaune ou le toucan. ‖ *Pie cruelle.* La pie-grièche grise. ‖ *Pie de mer.* L'huîtrier, à cause de son plumage mêlé de blanc et de noir. ‖ *Pie des montagnes.* Nom donné, à Saint-Domingue, au couroucou damoiseau. ‖ *Pie des sapins.* Le casse-noix ordinaire. ‖ *Pie des savanes.* Espèce de coucou des Antilles.

— *Fromage à la pie.* Sorte de fromage blanc écrémé que les pies aiment beaucoup. Manger du fromage à la pie.

— Prov. *Jaser, bavarder comme une pie, comme une pie borgne.* Parler, babiller beaucoup. ‖ *Être larron, voleur comme une pie.* Avoir l'habitude, le goût du vol.

— Prov. et fig. *Il croit avoir pris, avoir trouvé la pie au nid.* Il croit avoir fait une belle affaire, une découverte importante. ‖ *Être au nid de la pie.* C'est-à-dire au plus haut degré d'élévation, de fortune, parce que la pie fait toujours son nid à la cime de l'arbre le plus élevé. ‖ *Il donne à manger à la pie.* Se dit d'un joueur qui, pendant le jeu, met dans sa poche une partie de son gain, afin que ce qui en reste devant lui paraisse moins considérable.

— Antiq. gr. *Saut de la pie.* Nom d'une danse lacédémonienne.

— Art milit. *Nid de pie.* V. NID.

— Conchyl. *Pie.* Nom marchand d'une coquille du genre sabot.

PIE. adj. des 2 g. Se dit de la couleur de quelques animaux, lorsqu'elle est mélangée, surtout de noir et de blanc. Pigeon pie.

— *Cheval pie.* Cheval dont la robe blanche est parsemée de grandes taches noires, baies ou alezanes.

PIE. adj. des 2 g. (du lat *pius*, même signif.). Pieux. C'est un effet de la Providence divine de permettre sa sainte Église être agitée, pour éveiller par ce contraste les âmes *pies*. (Mont.)

— Il n'est plus en usage que dans cette locution, *Œuvre pie.* Œuvre de charité faite en vue de Dieu. Employer sa fortune en œuvres pies.

PIE. Huit papes ont porté ce nom. PIE I^er^ (Saint). Pape de 142 à 157. Fut nommé ainsi à cause de sa piété. ‖ PIE II. Æneas Sylvius Piccolomini, né à Pienza en 1405, pape de 1458 à 1464, fut à la fois théologien, orateur, diplomate, historien, géographe et même poète. ‖ PIE III. François Bodeschini ou Piccolomini, succéda en 1503 à Alexandre VI, ne régna que vingt-cinq jours, et fut remplacé par Jules II. ‖ PIE IV. J.-Ange Medici ou Medichino, pape de 1559 à 1565. Rétablit l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et fonda l'imprimerie du Vatican. ‖ PIE V. (Saint). Michel Ghisleri, né à Milan en 1504, d'abord dominicain, élu pape en 1566, canonisé en 1713. Ses lettres ont été publiées. ‖ PIE VI. J.-Ange Braschi, né à Césène en 1717, pape en 1715, désapprouva la constitution civile du clergé, se vit dépouillé d'une partie de ses États par le général Bonaparte, fut bientôt détrôné, malgré d'immenses sacrifices, conduit en France, et traîné de ville en ville jusqu'à Valence, où il mourut en 1799, en montrant une admirable résignation. ‖ PIE VII. Barnabé Chiaramonti, né à Césène en 1740, d'abord bénédictin, évêque de Tivoli, cardinal en 1785, avec le siége d'Imola, élu pape en 1800; signa un concordat avec Bonaparte (1801); vint le sacrer à Paris (1804), eut avec lui des démêlés, à la suite desquels il fut enlevé de Rome et mené captif à Savone, puis à Fontainebleau. Il retourna dans ses États en 1814, y donna asile à la famille de son persécuteur, et mourut en 1823. ‖ PIE VIII. Savarion Castiglioni, né en 1761, évêque de Frascati, et pape de 1829 à 1830.

PIÉ. s. m. Ancienne orthographe du mot Pied.

— *Pié taillé.* Mutilation d'un pied, qu'on subissait pour certains crimes.

— Chass. *Pié cloux.* Se disait du petit gibier à poil, tels que lièvre, lapin, etc.

PIEÇÀ. adv. (de *pièce a*, pour *pièce il y a*, sous-entendu, *temps*; pièce de temps il y a; de l'ital. *pezzo*, morceau). Vieux mot qui signifiait, *Il y a longtemps*, *depuis longtemps*. Les quatre mareschaux de ses logis sont jà *piéça* en cette ville. (Rabel.) Entièrement inusité.

PIÈCE. s. f. (de *pecia*, pris en ce sens dans la basse latin.; ou de l'ital. *pezzo*). Partie, portion, morceau d'un tout. Une pièce de bois. Une pièce de chair. Une pièce de boucherie. Une pièce de bœuf, de veau. Les pièces d'un habillement, d'une armure, d'un harnais. Les pièces d'une montre, d'une pendule, d'une machine. Couper par pièces. Mettre, briser une chose en pièces, en mille pièces. Habit fait de pièces et de morceaux. Charles Gustave parut à la Pologne, surprise et trahie, comme un lion qui tient sa proie dans ses ongles tout prêt à la mettre en *pièces*. (Boss.) J'ai mis en *pièces* une lettre accablante, et que vous n'auriez jamais supportée. (J.-J. Rouss.) Quand elle se fane et tombe, elle tombe en six *pièces* bien séparées, qui s'appellent des pétales. (Id.) J'abandonnai ensuite le dragon à mon escorte, qui le brisa en mille *pièces*. (Le Sage.) Je le rencontrai dans la cour auprès du puits, où il s'occupait à laver une *pièce* du veau supposé. (Id.) Le repas consistait en une énorme *pièce* de rostbeef, un dindon cuit dans son jus, des racines bouillies, une salade de choux crus et une tarte aux confitures. (Brill. Sav.) Il vous prend un levier, met en *pièces* l'idole. (La Fontaine.)

— Fam. *C'est une pièce de chair, une grosse pièce de chair.* Se dit en parlant d'une personne lourde, pesante, et qui a peu d'esprit.

— Fig. et pop. *La pièce de bœuf.* La chose dont on fait l'usage le plus ordinaire, qui revient le plus souvent. ‖ Se dit encore du morceau le plus considérable, dans une réunion d'objets du même genre.

— *Tomber par pièces.* Se dit en parlant d'une personne attaquée d'une maladie qui engendre la pourriture, la gangrène. Il est tellement perdu de débauches qu'il tombe par pièces.

— *Être armé de toutes pièces.* Être armé de pied en cap. Paladin, chevalier armé de toutes pièces.

— Fig. et fam. *Être armé de toutes pièces.* Se dit d'un homme prêt à répondre sur tous les points, à repousser toutes les attaques. Ne l'entreprenez pas là-dessus; il est armé de toutes *pièces*.

— Fig. Mademoiselle votre fille est une très-belle personne, armée de toutes *pièces*. (Brill.-Sav.)

— Fig. et fam. *Accommoder, habiller, ajuster un homme de toutes pièces.* Lui faire un mauvais parti, le maltraiter. Viens, viens, que je t'ajuste de toutes *pièces*. (Hauter.) ‖ En dire beaucoup de mal. Nous l'avons habillé de toutes pièces. On ne saurait aller nulle part où l'on ne vous entende accommoder de toutes *pièces*. Vous êtes la fable et la risée de tout le monde. (Mol.)

— *Tailler une armée en pièces.* La défaire entièrement.

— Fig. *Mettre en pièces un auteur.* Le défigurer, ou, s'en approprier des passages.

> Il est vrai que l'on sue à souffrir ses discours;
> Elle y met Vaugelas en *pièces* tous les jours. (MOL.)

> Et transposant cent fois et le nom et le verbe,
> Dans mes vers recousus mettre en *pièces* Malherbe. (BOILEAU.)

— Fig. *Mettre tout le monde en pièces.* Médire de tout le monde, n'épargner personne.

— Fig. *Emporter la pièce.* Critiquer, médire d'une manière outrageante; railler sans pitié, sans ménagement. Il avait l'esprit enjoué, un peu railleur, mais il raillait agréablement, sans emporter la *pièce*. (Le Sage.)

> Quoi! Monsieur, n'est-ce pas cet homme à la satire
> Qui perdrait un ami plutôt qu'un mot pour rire?
> Il emporte la *pièce*........ (REGNIER.)

— *Pièces de rapport* ou *pièces rapportées.* Les différents morceaux de pierre ou de bois précieux dont se compose un ouvrage de marqueterie ou de mosaïque. Un cabinet de pièces de rapport. Une table de pièces de rapport. ‖ *Sculpture de pièces de rapport.* Sculpture composée de plusieurs pièces, au lieu d'être taillée dans un seul bloc ou coulée d'un seul jet. Cette rosace est de pièces de rapport, de pièces rapportées.

— Fig. Notre fait, ce ne sont que *pièces* rapportées, et voulons acquérir un honneur à fausses enseignes. (Montaig.)

— Fig. *Ouvrage de pièces de rapport*, *de pièces rapportées.* Ouvrage de littérature composé de morceaux faits à part, et que l'auteur a rapprochés.

— *Pièces d'honneur.* Certains insignes, tels que le sceptre, la couronne, les croix des différents ordres, etc., qui, dans les obsèques d'un roi et autres grandes cérémonies, sont portés par les hauts dignitaires. Le doyen des maréchaux portait une des pièces d'honneur.

— *Être tout d'une pièce.* Se dit des choses qui sont d'un seul morceau. Colonne, obélisque tout d'une pièce. Ces glaces sont tout d'une pièce.

— Fig. et fam. *Être tout d'une pièce.* Affecter de se tenir droit ; avoir quelque chose de guindé, de roide, dans le maintien, dans la démarche. || Signifie encore, manquer de souplesse dans l'esprit, de complaisance, ne pas savoir s'accommoder aux circonstances. M. le curé, qui est un homme tout d'une *pièce*, dit à M. l'abbé fort brusquement, que cela ne pouvait être. (Bourbons.) Le général Bellefond a été trop sec et tout d'une *pièce*. (Mme de Sévig.)

— Fig. et fam. *Dormir tout d'une pièce, faire la nuit tout d'une pièce.* Dormir toute la nuit sans interruption. Je me déshabillai, ce qui fut bientôt fait, et je me couchai dans l'espérance de faire la nuit tout d'une *pièce*. (Le Sage.)

— *Pièce* se dit particulièrement d'un petit morceau de toile, d'étoffe, de métal, etc., dont on raccommode les choses de même nature, lorsqu'elles sont endommagées, trouées. Mettre une pièce à une chemise, à une robe, une pièce à un habit, une pièce à un chaudron. Avoir des pièces aux coudes, aux genoux.

> ..t de sa robe, en vain de *pièces* rajeunie,
> A pied dans les ruisseaux traînant l'ignominie.
> (Boileau.)

— *Pièce d'estomac.* Morceau de flanelle ou d'étoffe ouatée, dont on se couvre l'estomac, la poitrine. Porter une pièce d'estomac.

— Prov., fig. et pop. *Mettre la pièce à côté du trou.* Remédier à un inconvénient maladroitement, en employant un autre moyen que celui qu'il faudrait.

— Se dit aussi d'un tout complet. Une pièce de toile, de calicot, de mousseline. Une pièce de satin. Une pièce de drap. Pièce de ruban qui a tant de mètres. Entamer une pièce. Juger de la pièce par l'échantillon. Dans les unes, il y avait des *pièces* de toile ; dans les autres, des étoffes de laine et des étoffes de soie. (B. de S-P.) Cependant plusieurs brames apportèrent jusqu'au pied de l'estrade le télescope, les chittes, les *pièces* de soie et le tapis. (Id.) On dira toujours de la scène où le marchand drapier confond sans cesse son drap et ses moutons, et celle où Patelin vient à bout d'attraper une *pièce* de drap, sans la payer, à un vieux marchand avare et retors. (La Harpe.) Ma maîtresse vous salue, dit-elle, et vous prie de lui faire un habit de la *pièce* d'étoffe que je vous apporte. (Galland.)

— Prov. et fig. *Juger de la pièce par l'échantillon.* Juger une personne, une chose, par le peu qu'on en sait, qu'on en a vu.

— *Pièce de four, pièce de pâtisserie.* Ouvrage de pâtisserie, comme un pâté, une tourte, un biscuit de Savoie, etc. Les deux bouts de la table étaient garnis de différentes pièces de pâtisserie.

— *Pièce de vin, d'eau-de-vie, d'huile*, etc. Tonneau de vin, d'eau-de-vie, d'huile, etc. Mettre une pièce de vin en perce. Avoir tant de pièces de vin dans sa cave. Cette eau-de-vie-là n'est pas de la même pièce. Phagon dévora, devant Aurélius, un sanglier, un cochon, un mouton et cent pains ; il but une *pièce* de vin. (Berch.)

— *Faire tant de pièces de vin.* Récolter tant de pièces de vin.

— Se dit de certaines choses considérées comme appartenant à un ensemble, à une collection. Pièce de vaisselle. On lui a cassé la plus belle pièce de son ameublement. Cette médaille est une des pièces les plus curieuses de son ameublement.

— *Pièce de cabinet.* Objet d'une certaine rareté, et propre à orner un cabinet.

— *Pièce d'orfèvrerie.* Ouvrage d'orfèvrerie.

— *Pièce de tapisserie.* Morceau de tapisserie travaillé séparément, et qui, avec plusieurs autres, forme une tenture complète.

— *Pièce de gibier.* Chacun des animaux bons à manger qu'on tue à la chasse. Tuer, rapporter une belle pièce de gibier, plusieurs pièces de gibier. Il aimait passionnément cet exercice, mais quand il avait tué une *pièce* de gibier, il se regardait comme un meurtrier, et faisait sur le sort du défunt des réflexions morales et des élégies qui ne l'empêchaient pas de recommencer. (Brill.-Sav.) || *Pièce de volaille.* Oiseau de basse-cour. C'est le rôtisseur qui a fourni cette pièce de volaille. || *Pièce de poisson.* Poisson d'une certaine dimension, et qui peut fournir à lui seul un plat. Avec de la viande de boucherie, de la venaison, et quelques grosses *pièces* de poisson, on a bientôt composé un repas pour soixante personnes. (Brill.-Sav.)

— *Pièce* se prend quelquefois absolument dans les sens qui précèdent. Ce chasseur n'a pas tué une seule pièce. Le rôtisseur lui a vendu une pièce magnifique. C'est la Loire qui a fourni la plus belle pièce du dîner. Le second service n'offrait aucune pièce remarquable. Il y avait bien la ressource des traiteurs, mais ils ne livraient que des *pièces* entières. (Brill.-Sav.)

— Chacune des différentes parties d'un logement. La première pièce. La seconde pièce. Logement, appartement de tant de pièces. Le salon est la plus belle pièce. A ces paroles, elle me mena dans un appartement composé de cinq à six *pièces* de plain-pied, toutes plus richement meublées les unes que les autres. (Le Sage.)

— Se dit aussi de diverses choses considérées séparément de celles qui sont de même nature.

— *Pièce de terre.* Certaine étendue de terre continue. Cette pièce de terre peut être réunie à sa ferme. || On dit *Pièce de blé, pièce d'avoine*, etc., quand elle est ensemencée de blé, d'avoine, etc. Voilà une belle pièce de blé, une belle pièce d'avoine, une pièce de luzerne magnifique.

— *Pièce d'eau.* Quantité d'eau retenue dans un espace creusé en terre, dans un bassin, pour l'embellissement d'un parc, d'un jardin. Le château était environné d'un jardin, que les parterres, les *pièces* d'eau, les bosquets et mille agréments concouraient à embellir. (Gall.)

— *Pièce d'écriture.* Morceau d'écriture fait avec soin, avec élégance. Exposer, offrir une pièce d'écriture.

— S'emploie quelquefois pour Chacun, chacune. Citrons, oranges à quinze centimes la pièce. Ces porcelaines coûtent cinq francs pièce, ou la pièce.

— *Travailler aux pièces, à ses pièces.* Se dit des ouvriers qui sont payés, non pas à la journée, mais à proportion de ce qu'ils font. Un compositeur, un menuisier qui travaille aux pièces, qui est à ses pièces.

— *Pièce* se dit en parlant de la monnaie. Pièce de monnaie. Pièce d'or. Pièce d'argent. Pièce bien frappée. Pièce fausse. Une pièce de dix, de quinze, de vingt sous. Une pièce de cinq francs. Une pièce de vingt, de quarante francs. Donner, rendre la monnaie d'une pièce. Vous avez une *pièce* d'argent ou même une *pièce* d'or : ce n'est pas assez, c'est le nombre qui opère. (La Bruy.) Vous n'avez qu'à le fouiller à son tour, vous lui trouverez ces *pièces* d'or. (Le Sage.) Quand je me vis au bout de mes dernières *pièces*, je vendis mon bel habit, ensuite mon linge. (Id.) L'eunuque obéit, et mit entre les mains de mon frère une bourse de cinq cents *pièces* d'or. (Gall.) Vois, ajouta-t-il, n'y a-t-il pas là une *pièce* fausse ? (Id.)

— *Pièce de mariage.* Médaille d'or ou d'argent que le prêtre bénit pendant la cérémonie du mariage, et que le mari donne à sa femme.

— *Pièce de crédit.* Pièce d'or ou d'argent n'ayant pas cours, que quelques personnes portaient habituellement sur elles, autrefois, pour n'être jamais sans monnaie ou sans gage.

— Absol. et pop. *La pièce.* Petite gratification, petite récompense, que l'on donne à un homme de peine, à un domestique. Donner la pièce. Demander la pièce. Il a eu la pièce pour faire telle chose.

— Prov. *Être près de ses pièces.* Être mal dans ses affaires ; avoir très-peu d'argent. Je n'en fus pas plus avancé, soit que Pampano et son maître fussent en effet fort près de leurs *pièces*, soit qu'ils s'entendissent tous deux pour me traiter comme leurs autres créanciers. (Le Sage.) || *Il n'a pas de monnaie faute de grosses pièces.* Se dit de celui qui allègue le défaut de monnaie pour éviter quelque menue dépense, ou pour ne point s'acquitter sur-le-champ.

— Prov. et fig. *Rendre, donner à quelqu'un la monnaie de sa pièce.* Se venger de lui ; user de représailles à son égard. On dit également : *Il a eu la monnaie de sa pièce.*

— Fig., en parlant des personnes. *Une bonne pièce, une fine pièce, une méchante pièce.* Une personne rusée, malicieuse, dont il faut se défier. Taisez-vous, bonne *pièce*, vous faites la sournoise, mais je vous connais. (Mol.) Voyez la bonne *pièce* avec ses révérences ! (P. Corn.) Damiana entra sans façon dans les vues de la dame Camille, et ces deux bonnes *pièces* se chargèrent, l'une de vanter mes charmes au commandeur, et l'autre de me disposer à le regarder d'un œil favorable. (Le Sage.)

— *Pièce* s'est dit pour Espace de temps. Il y a bonne pièce, c'est-à-dire, il y a longtemps. V. PIEÇA. Quant aux oracles, bonne *pièce* avant la venue de Jésus-Christ, ils avaient commencé à perdre leur crédit. (Montaig.)

— *Pièce à pièce.* loc. adv. Une pièce après l'autre. Vendre son mobilier, vendre sa bibliothèque pièce à pièce. Le titre d'Esprit des lois ne pourrait s'appliquer qu'au code de l'Évangile, car les lois humaines sont faites et défaites *pièce à pièce*, au jour le jour. (Boiste.)

— Blas. *Pièces honorables.* Certaines pièces de l'écu, comme le chef, la bande, le pal, etc.

— Art culin. *Pièce de résistance.* Pièce considérable de viande, où il y a beaucoup à manger. Un pâté, un jambon, un gigot, etc., sont des pièces de résistance. Quoique le morceau de veau fût une *pièce* de résistance, mon compagnon n'en fit qu'un fort léger repas. (Le Sage.) || *Pièce de huit heures.* Se disait d'un aloyau, parce que ce morceau de boucherie se mangeait ordinairement au souper.

— Art milit. *Pièce d'artillerie, pièce de canon*, ou absol. *Pièce.* Canon, bouche à feu qui appartient à l'artillerie. Battre un fort avec vingt pièces d'artillerie, vingt pièces de canon. Batterie de six pièces. Mettre des pièces en batterie. Canonniers, à vos pièces. Il passa fièrement sous le feu même des *pièces* espagnoles. (De Vigny.)

— *Pièces de batterie* ou *pièces de siége.* Gros canons dont on se sert pour assiéger une place. || *Pièces de campagne.* Canons moins lourds qui marchent avec l'armée. || *Pièces de huit livres de balles, de vingt-quatre livres de balle, de trente-six livres de balle*, etc., ou simplement, *pièces de huit, pièces de vingt-quatre, de trente-six*, etc. Canons qui portent des boulets de huit, de vingt-quatre, de trente-six livres, etc.

— Comm. *Pièce d'Inde.* Se disait, parmi ceux qui faisaient la traite des noirs, d'un nègre de quinze à trente ans, bien fait et vigoureux.

— Constr. *Pièce de charpente.* Morceau de bois taillé qui entre dans un assemblage de charpente. || *Maîtresses pièces.* Les plus grosses de ces pièces, celles qui soutiennent les autres. || *Pièces de pont.* Pièces de bois transversales qui soutiennent le tablier d'un pont en charpente.

— Écon. rur. *Pièce de bétail.* Chacun des animaux, bœuf, vache ou mouton, qui composent un bétail. Propriétaires, fermier qui a tant de pièces de bétail.

— Fauconn. *Être tout d'une pièce.* Se dit d'un oiseau qui est d'une seule couleur.

— Fortif. *Pièces détachées.* Ouvrages qui sont construits à quelque distance de la place.

— Littér. Ouvrage en vers ou en prose qui fait un tout complet. Pièce d'éloquence. Pièce de prose. Pièce de vers. Pièces fugitives. Un recueil de pièces choisies. Si toute la *pièce* était écrite de même, elle aurait le mérite de la Chartreuse, sans en avoir les défauts. (La Harpe.) Il n'y a dans cette *pièce* que huit ou dix vers que la critique voulût retrancher. (Id.) Pavillon, Lafare et cent autres ont disparu ; Chaulieu, gentil Bernard, surnageront, grâce à quelques *pièces* charmantes. (Chénier.) Que direz-vous donc de mes *pièces* fugitives qu'on veut imprimer, et de celles qui ont déjà paru ? (Volt.)

— *Pièce de théâtre*, ou absol. *Pièce.* Ouvrage dramatique, tragédie, comédie, opéra, vaudeville, etc. Pièce en trois actes, en cinq actes. Pièce nouvelle. Les pièces de Corneille, de Racine, de Molière, etc. Les pièces de Marivaux, de Sedaine, de Désaugiers, etc. Donner, jouer, représenter une pièce. Reprendre une pièce. Pièce applaudie. Pièce sifflée. Pièce qui a réussi. Pièce qui est tombée. Risquer une pièce au théâtre. Spectacle composé de trois pièces. Sortir après la première pièce. L'exposition, la conduite, le dénoûment d'une pièce de théâtre. Imprimer des pièces de théâtre. Magasin de pièces de théâtre. Ce qu'il y eut de plus hardi dans son coup d'essai fut de lutter contre une *pièce* de Corneille. (La Harpe.) Je finirai par une observation qui prouvera combien l'opinion sur les différents rôles des *pièces* de théâtre dépend du jeu des acteurs. (Id.) Je viens un peu tard, mais il m'a fallu lire ma *pièce* chez madame la marquise. (Mol.) Le jugement que l'on porta de Mélite fut que cette *pièce* était trop simple et avait trop peu d'événements. (Font.) On verra comment, dans les *pièces* suivantes, Corneille a rempli plusieurs de ces conditions. (Volt.) L'on est plus occupé aux *pièces* de Corneille ; l'on est plus ébranlé et plus attendri à celles de Racine. (La Bruy.) Je dis à Sédzelo, lorsque la *pièce* fut finie : Je suis satisfait du dénoûment de cette *pièce*. (Le Sage.)

> Souvent dans son orgueil un subtil ignorant,
> Par d'injustes dégoûts combat toute une *pièce*.
> (Boileau.)

— *La petite pièce.* Pièce comique d'un, de deux ou de trois actes, que l'on joue après une pièce plus longue, appelée par opposition la *grande pièce*.

— Fig. et fam. *La petite pièce.* Chose divertissante ou ridicule, qui succède à une autre plus intéressante, plus sérieuse. Le récipiendaire fit un beau discours, après lequel un des assistants nous donna la petite pièce.

— *Pièce à tiroirs.* Pièce dont les scènes n'ont entre elles aucune liaison, bien qu'elles tiennent à une idée commune. On dit à peu près dans le même sens, *pièce épisodique*. || *Pièce anecdotique.* Pièce dont une anecdote a fourni le sujet.

— Fig. et fam. Tour, malice que l'on fait à quelqu'un pour s'en moquer, ou même pour lui nuire. Jouer une pièce, faire une pièce ou faire pièce à quelqu'un. La pièce est bonne, est plaisante. La pièce est cruelle, est sanglante. Cet homme-là, avec ses grandes embrassades, est un fourbe qui m'a mis dans une maison pour se moquer de moi et me faire une *pièce*. (Mol.) Je fus ravi de savoir cette circonstance, et j'assurai mes associés que dans trois ou quatre jours, tout au plus tard, on verrait le dénoûment de cette *pièce*. (Le Sage.) Avouez que vous avez concerté cette *pièce* pour réjouir monseigneur, et vous moquer tous trois de moi ! (Id.)

— Anc. métrol. Unité de mesure pour le bois, usitée à Paris. La pièce valait trois pieds cubes ; elle avait six pouces d'équarrissage et douze pieds de longueur.

— Mus. Composition musicale faite pour être exécutée sur un instrument. Pièce de musique. Pièce pour la harpe, pour le piano. Cette pièce commence par un andante magnifique.

— Prat. Écrit, compte, et généralement tout ce qui sert, tout ce qu'on produit dans un procès pour soutenir son droit. Pièces vues. Pièces parafées. Pièces inventoriées. Pièces mises sur le bureau, remises dans le sac. Pièces jointes au dossier. Pièces arguées de nullité, arguées de faux. Produire une pièce. Demander communication des pièces. Ce traité est la meilleure pièce de son sac. Les pièces les plus importantes ont disparu. Il ramasse, pour ainsi dire, toutes ses *pièces*, s'en enveloppe pour se faire valoir. (La Bruy.)

— *Pièces justificatives, Pièces à l'appui.* Pièces produites pour démontrer la vérité des faits allégués dans un procès, la justesse des articles d'un compte. Remettre un mémoire, un compte avec les pièces justificatives, avec les pièces à l'appui. Se dit aussi d'un objet quelconque exhibé dans le même but. Mais lorsqu'on lui produisit la peau du mulet avec toutes les autres *pièces* justificatives, il devint pâle comme un criminel confondu. (Le Sage.)

— *Pièces justificatives.* Se dit aussi des documents que l'on imprime à la fin d'un livre pour servir de preuves aux assertions qu'il contient. Cette lettre, ce traité, se trouve dans les pièces justificatives, parmi les pièces justificatives. Nous avons eu un moment l'intention de donner comme *pièces* justificatives la recette pour confectionner les diverses préparations que nous indiquons comme éprouvettes. (Brill.-Sav.)

— *Pièce de comparaison.* Pièce reconnue bonne, que l'on compare à une pièce arguée de faux, pour voir si l'écriture est la même. || Se dit, par extension, de tout ce qui peut servir de modèle, pour juger de la qualité, du mérite d'autres objets de même nature. Son talent était peut-être supérieur à celui de son fils, mais il nous manque les pièces de comparaison. Vos premières observations se sont portées sur des gens simples et sortant presque des mains de la nature, comme pour vous servir de *pièces* de comparaison. (J.-J. Rouss.)

— *Pièce de conviction.* Écrit, objet, propre à démontrer victorieusement l'innocence ou la culpabilité de l'accusé, à convaincre ses juges. || Se dit également de tout ce qui peut servir à prouver un fait quelconque. Ce repas finit pourtant, car tout finit dans ce bas monde. Justine ôta le couvert, fit disparaître les *pièces* de conviction, et regagna son lit. (Brill.-Sav.) Omission de l'Acad.

— Fig. et fam. *C'est la meilleure pièce de son sac.* C'est la chose qui lui est la plus avantageuse, la plus utile. Il est cousin du ministre, et c'est la meilleure pièce de son sac. Tant pis, lui dis-je ; l'argent est la meilleure *pièce* du sac d'un voyageur. (Le Sage.)

— Techn. Dans la gravure sur bois. Petits morceaux que l'on ajuste artistement pour réparer les brèches faites en vidant la gravure. || Luth. *Pièce gravée.* Sorte de sommier où l'on met les tuyaux d'orgue que leur volume empêche d'être placés sur le sommier proprement dit. || *Pièces d'addition.* Pièces que l'on ajoute au sommier pour l'élargir, lorsqu'il n'y a pas le place pour un jeu que l'on voudrait ajouter à l'orgue.

— Armur. *Pièce de pouce.* Petite plaque de métal que les armuriers encastrent dans la crosse d'un fusil ou d'un pistolet.

— Jeux. Aux échecs, se dit des parties de ce jeu qui ont un nom particulier, comme le roi, la reine, la tour, le cavalier et le fou. Les pions, qui ont un nom commun, ne sont pas des pièces. Prendre une pièce. Exposer une pièce.

PIÉCER. v. a. 1re conj. (rad. *pièce*). Mettre des pièces, raccommoder. Vieux et inus.

PIÉCETTE. s. f. (dimin. de *pièce*). S'est dit pour Petite pièce, petite partie. Diviser une chose par piécettes. Inusité dans ce sens.

— Métrol. Monnaie d'argent d'Espagne, valant 1 fr. 03. || *Piécette vieille.* Monnaie du Mexique, 1 fr. 35. || *Piécette mexicaine de* 1774, 1 fr 33. || *Piécette.* Monnaie de compte d'Alger ; elle vaut, au pair, 0 fr. 47.

PIED. s. m. (pr. *pi-é* ; du lat. *pes, pedis*, qui vient du gr. πούς, ποδός). Partie du corps de l'homme qui lui sert à se soutenir et à marcher. Le pied s'articule à angle droit avec la jambe ; sa face supérieure ou dorsale est plus ou moins convexe, sa face inférieure ou plantaire est concave d'avant en arrière, l'extrémité antérieure est formée par les orteils ; l'extrémité postérieure, arrondie, forme le talon. Il se compose de vingt-six os assujettis par un grand nombre de ligaments, et recouverts par vingt muscles. Pied droit. Pied gauche. Petit pied. Grand pied. Pied trop long. Pied large, difforme. Depuis la tête jusqu'aux pieds. Se tenir sur ses pieds. Marcher pieds nus, nu-pieds. Passer un ruisseau à pied sec. Frapper du pied. Être, se jeter, tomber aux pieds de quelqu'un. Fouler quelque chose aux pieds. Saigner un malade au pied. Donner un coup de pied. Lier les pieds et les mains à un criminel. Les eaux s'affermissent sous ses *pieds*. (Mass.) On le vit baisser sa tête sacrée aux *pieds* des pauvres qui lui représentaient Jésus-Christ. (Fléch.) Il suit *pieds* nus l'étendard de la sainte croix. (Id.) Le voilà retenu par le *pied* dans sa chambre tout le reste du jour. (La Bruy.) Elle pourra marcher sans que le *pied* lui glisse. (Boil.) Je souhaiterais que vous m'aidassiez à lui écrire quelque chose dans un petit billet que je veux laisser tomber à ses *pieds*. (Mol.) Paul et Virginie ne pouvaient marcher ; leurs *pieds* étaient enflés et tout rouges. (B. de St-P.) Elle se jeta aux *pieds* de Virginie, qui préparait le déjeuner de la famille. (Id.) On n'accordait qu'au Mongol l'honneur d'approcher jusqu'au vénérable chef pour lui baiser les *pieds*. (Id.) Le jeune Byron, par un accident dont il ne se consola jamais, avait été blessé en naissant, et son *pied* tordu était resté légèrement boiteux. (Villem.) La saignée du *pied*, par exemple, jadis si rare, est aujourd'hui presque la seule qui soit en usage. (Le Sage.) Je mis les deux *pieds* sur ma cheminée. (X. de Maistre.) Le *pied* de cette jeune fille est remarquablement petit et bien fait. (Brill.-Sav.)

> Après les vains efforts de mes inimitiés,
> Sauve-moi de l'affront de tomber à leurs *pieds*. (Corn.)

> Préparez donc la terre, et d'une forte main
> En appuyant le *pied* enfoncez-y l'airain. (Castel.)

> Un peuple de beautés qu'on peut-il ne vainqueurs,
> Foulant d'un *pied* léger les gazons et les fleurs,
> Entrelacent leurs pas dans de riants dédales. (Thom.)

— Fig. Les désirs et les passions sont les *pieds* de l'homme. (Desportes.)

— *Pied plat* ou *plat pied.* Pied large et comme

splati. || Fig. et fam. Se dit, par mépris, d'un homme de basse naissance et qui ne mérite aucune considération, parce que les souliers hauts étaient autrefois la marque distinctive de la noblesse.

On sait que ce pied plat, digne qu'on le confonde,
Par de sales emplois s'est poussé dans le monde.
MOLIÈRE.

— *Pied poudreux.* Soldat qui déserte de régiment en régiment. Hors d'usage aujourd'hui en ce sens. || Fam. Vagabond, homme sans état, sans domicile. Ce n'est qu'un pied poudreux. || On dit aussi *pied déchaux*, et plus ordinairement *va-nu-pieds*. V. VA-NU-PIEDS.

— *Gens de pied.* Les soldats qui servent à pied, les fantassins. Cette expression a vieilli.

— *Valets de pied.* Chez le roi, chez les grands seigneurs, Domestiques qui vont à pied dans les cérémonies. Les grands valets de pied. Les petits valets de pied.

— *Aux pieds* s'emploie figurément pour exprimer un état d'asservissement, de subordination. Il voudrait voir l'univers entier à ses *pieds*. (Boss.) Le génie des ruines se posera sur le Palatin comme sur un trône, pendant que Rome conquise sera étendue sanglante à ses *pieds*. (Byron.) Gloire, amis, ennemis, je mets tout à ses *pieds*. (Volt.) Dieu seul mit à vos *pieds* le Parthe et l'Indien. (Rac.)

Un rival plus puissant voulut tenter ma foi,
Et put mettre à mes pieds plus d'empires que toi.
(RACINE.)

— *La pointe du pied.* L'extrémité antérieure du pied. Marcher sur la pointe du pied, sur la pointe des pieds. Se lever, s'élever sur la pointe des pieds. Je gagnai la porte de la chambre en marchant sur la pointe du *pied*, et mes souliers à la main. (Le Sage.) Parbleu ! me dit un jour le docteur Dubois en se levant sur la pointe des *pieds* pour me frapper sur l'épaule, il y a longtemps que tu nous vantes tes fondues. (Brill.-Sav.)

— Fig. Il y a des gens, comme on l'a dit, qui sont sur la pointe du *pied* dans leurs offres de service. (M^me Necker.)

— Fig. et fam. *Marcher sur le pied de quelqu'un.* Lui chercher querelle.

— Fig. *Fouler aux pieds.* Traiter avec mépris. Foulant aux *pieds* les grandeurs humaines, dont il connaissait le néant. (Fléch.) Foulant aux *pieds* les lois, l'honneur et le devoir. (Boil.)

Quoi! vous pourriez, seigneur, par cette indignité,
De l'empire à vos pieds fouler la majesté! (RACINE.)

— Fig. *Sauter, passer à pieds joints sur une chose, par-dessus une chose.* L'éluder, l'éviter. Il saute à pieds joints par-dessus les difficultés, les obstacles. Vous avez passé à *pieds* joints sur toutes les misères des jeunes personnes. (M^me de Sév.)

— *De pied en cap.* Depuis les pieds jusqu'à la tête. Être armé de pied en cap. On fit venir le plus habile tailleur de Saint-Malo, pour habiller l'Ingénu de *pied* en cap. (Volt.)

— *Examiner quelqu'un de la tête aux pieds, depuis les pieds jusqu'à la tête.* Le considérer attentivement et en détail. Je m'avisai de vouloir lier conversation avec quelques-uns des officiers, mais ils commencèrent à m'examiner depuis les *pieds* jusqu'à la tête, sans daigner me répondre une syllabe. (Le Sage.)

— *Peindre quelqu'un en pied.* Faire le portrait d'une personne tout entière, debout ou assise. Il s'est fait peindre en pied. || On dit dans le même sens, *portrait en pied*.

— Fam. *Aller de son pied gaillard, de son pied léger, de son pied mignon.* Voyager à pied, lestement et à peu de frais. || *Venir de son pied à quelque endroit.* Y venir à pied.

— Pop. *Gagner au pied.* S'enfuir.

— Fig. et fam. *Aller du même pied.* Avoir une conduite, une marche égale et semblable. Nous allons tous deux du même pied dans ce procès. Il est impossible que ces deux entreprises aillent du même pied. || *Aller de bon pied dans une affaire.* S'y comporter avec zèle, avec loyauté.

— *Avoir le pied marin.* Savoir marcher facilement sur un bâtiment agité par les vagues. || Fig. et fam. Ne pas se troubler, ne pas se déconcerter dans une circonstance difficile.

— Fam. *Avoir toujours un pied en l'air.* Être très-vif, ne pouvoir jamais demeurer en place.

— Fam. *Ne pouvoir mettre un pied devant l'autre.* Être si faible, si languissant, qu'on ne puisse marcher, qu'on ait peine à marcher.

— Pop. *Donner un coup de pied jusqu'à tel endroit.* Aller jusqu'à tel endroit dont on n'est pas éloigné. Si vous vous trouvez dans mon quartier, donnez un coup de pied jusque chez moi. Fam.

— Fig. *Avoir le pied dans l'étrier.* Être prêt à partir. || Commencer une carrière, une profession; être à même de s'avancer, de faire fortune. Son emploi est modique, mais il a le pied à l'étrier. || On dit de même, *On lui a mis le pied à l'étrier.*

— Fig. *Avoir un pied dans la fosse* ou *dans la tombe.* Être très-vieux ou dangereusement malade. Ne le tourmentez pas, il a déjà un pied dans la fosse.

— Fig. et fam. *Avoir les pieds chauds.* Se dit d'un bavard, ou d'un homme qui jouit de toutes les commodités de la vie. || On dit aussi d'un égoïste, *Il en parle bien à son aise, il a les pieds chauds.*

— *Lâcher le pied, lâcher pied.* Reculer, s'enfuir. Ils lâchèrent *pied* subitement, et en un instant la déroute fut générale. (Anquet.) || Fig. et fam. Céder, montrer de la faiblesse. Il s'agit de vos intérêts, n'allez pas lâcher pied.

— *Mettre pied à terre.* Descendre de cheval ou de voiture. Je n'eus pas mis *pied* à terre, que l'hôte vint me recevoir fort civilement. (Le Sage.) Nous mîmes là *pied* à terre, et nous nous disposâmes à passer la journée fort agréablement. (Id.) Le jeune d'Effiat s'approcha à cheval, et à quelques pas du roi voulut mettre *pied* à terre; mais à peine sa jambe eut-elle touché le gazon qu'il s'évanouit. (De Vigny.) Le soleil allait se coucher lorsque nous mîmes *pied* à terre au milieu des champs. (B. de St-P.) L'enfant met *pied* à terre, et puis le vieillard monte. (La Font.)

— *Mettre le pied, les pieds quelque part.* Y aller. Je ne mettrai plus les pieds dans cette maison. De grands fouets suspendus à des poteaux m'ôtèrent même le désir de mettre le *pied* dans la place. (B. de St-P.) Si nous entrons chez lui, nous ne pouvons, de neuf lunes, mettre le *pied* dans aucune pagode. (Id.) Que l'on ne vous revoie plus à Madrid, car, comme on vous l'a dit, si vous y mettez le *pied*, vous êtes mort. (Le Sage.) N'oubliez jamais que du moment où les convives ont mis le *pied* dans mon salon, c'est nous qui demeurons chargés de leur bonheur. (Brill.-Sav.)

— Racine a eu l'art de placer dans un vers cette expression familière, en la relevant par une épithète.

Prends garde que jamais l'astre qui nous éclaire
Ne te voie en ces lieux mettre un pied téméraire.

— *Être sur pied.* N'être point couché, être levé. Il est sur pied dès cinq heures du matin. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'il fallut que tous les domestiques, et moi principalement, nous fussions toujours sur *pied* pour être prêts à courir où l'on jugerait à propos de nous envoyer pour le service du singe. (Le Sage.)

Aussitôt la femme est sur pied;
Elle manqua son aventure. (LA FONTAINE.)

— *Être sur pied, être remis sur pied.* Se dit aussi d'une personne qui est en état de se lever après avoir été malade. Le voilà enfin sur pied. Son médecin l'a remis sur pied. Seigneur Gil Blas, voici deux hippocrates qui viennent vers vous, et qui vous remettront sur *pied* en peu de temps. (Le Sage.)

— Fig. *Être en pied, être mis en pied.* Être dans l'exercice d'une charge, d'une fonction, d'un emploi. Officier en demi-solde qui vient d'être mis en pied. Il n'est plus surnuméraire: il est en pied.

— Fig. et fam. *Mettre quelqu'un sur pied.* Le mettre au courant de ses affaires, rétablir sa fortune. Je vous prie, monsieur, de me donner le petit secours que je vous demande; cela me mettra sur *pied*, et je vous en serai éternellement obligée. (Mol.)

— Fig. *Mettre quelqu'un sur un bon pied.* Lui procurer de grands avantages. || Signifie encore, Contraindre quelqu'un à faire son devoir, à faire ce qu'on souhaite de lui.

— Fig. *Être sur le bon pied, sur un bon pied.* Être dans une situation avantageuse. A la bonne heure, on ne saurait être sur un meilleur *pied*. (Le Sage.) || *Être sur un bon pied à la cour, dans le monde.* Y être en estime, en considération, y jouer un rôle brillant. On m'a dit que vous étiez sur un bon *pied* à la cour, et déjà riche comme un juif. (Le Sage.) Faut-il s'étonner si l'on n'estime pas de semblables écrivains; mais les bons, mon ami, sont sur un meilleur *pied* dans le monde. (Id.) || Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, un des hommes les plus beaux et les plus galants de son siècle, avait au bout du pied une excroissance de chair assez considérable. Il imagina de porter des souliers dont le bout recourbé était de la longueur nécessaire pour couvrir cette imperfection sans le gêner. Chacun voulut bientôt avoir des souliers comme ceux de ce seigneur; et la dimension de cette chaussure, qu'on nommait à la *poulaine*, devint, surtout dans le XIV^e siècle, la mesure de la distinction. Les souliers d'un prince avaient deux pieds et demi de long; ceux d'un haut baron, deux pieds, le simple chevalier était réduit à un pied et demi, et le bourgeois à un pied. De là l'expression : *Être sur un grand pied dans le monde.*

— Fig. *Être sur le pied d'un homme de condition, de qualité.* Passer pour homme de condition, de qualité. || *Se mettre sur le pied d'un homme de qualité, d'un homme à la mode*, etc. S'ériger en homme de qualité, en homme à la mode, etc.

— Fig. *Être, se mettre sur tel pied avec quelqu'un, se mettre sur le pied de faire telle chose.* Être à son égard dans telle disposition; prendre relativement à lui telle conduite, telle manière d'agir. Sur quel pied sont-ils ensemble? Je me suis mis sur ce pied-là avec lui. Il s'est mis sur le pied de ne plus faire de visites. Si je me fusse mis sur le *pied* d'aller chez elle et de lui faire ma cour, j'eusse fort bien pu avoir affaire à de nouveaux spadassins, qui m'auraient peut-être encore plus maltraité que les premiers. (Le Sage.) Ils avaient entendu les paroles que leur maître m'avait dites, et ils mouraient d'envie de savoir sur quel *pied* j'allais être auprès de lui. (Id.)

— Fig. et fam. *Sur le pied où sont les choses*, ou absol., *sur ce pied-là.* Les choses étant ainsi, puisque les choses sont comme vous me le dites. Sur ce pied-là nous resterons amis. Sur ce *pied*-là, lui dis-je, mon infante, je puis accepter la place que vous me destinez. (Le Sage.) Je vous crois, reprit le brave avec un sourire malin, et sur ce *pied*-là nous sommes d'accord. (Id.) Sur ce *pied*-là, dis-je au muletier, son cabaret ne doit pas être mal achalandé. (Id.)

— Fig. et fam. *Être encore sur ses pieds.* Se dit d'une personne qui, n'ayant point d'engagement formel dans une affaire, peut se dédire, est encore libre de faire ce qui lui plaît. Il n'a pas signé, il est encore sur ses pieds. || Se dit encore d'un homme qui n'est pas ruiné, quoiqu'il ait souffert un échec considérable. On a cru qu'il déposerait, mais il est encore sur ses pieds.

— *Mettre une armée, des troupes sur pied.* Lever, rassembler une armée, des troupes.

— *Mettre une maison sur un bon pied, sur un grand pied.* La monter en ameublements, en domestiques, en équipages, de manière à ce qu'elle annonce de la richesse, de l'opulence. || *Mettre une maison sur un bon pied* signifie encore, La tenir avec ordre, régularité, décence, n'y admettre que des personnes convenables. Sa maison, qu'il n'avait jamais mise sur un bon *pied*, se remplissait de canaille. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Mettre une chose sous ses pieds.* La mépriser. Mettez ces injures, ces calomnies sous vos pieds.

— Fig. *Mettre une injure, une disgrâce, mettre son ressentiment aux pieds de la croix, aux pieds de son crucifix.* Pardonner une injure, souffrir patiemment une disgrâce, oublier son ressentiment pour l'amour de Dieu, et en vue des humiliations et des souffrances de Jésus-Christ.

— Fig. *Prendre pied.* Commencer à s'établir, à gagner confiance. Laissez-moi prendre pied. Il n'a pas encore pris pied dans cette ville.

— *Perdre pied.* Ne plus trouver le fond de l'eau avec les pieds. || On dit dans le même sens, *Il y a pied, il n'y a pas pied.* On peut, on ne peut pas se tenir dans l'eau la tête dehors.

— Fig. *Perdre pied.* Ne plus savoir où l'on en est. Certainement, lorsque de tels malheurs nous adviennent, c'est là où les plus sages mondains perdent *pied*. (Est. Pasq.) || *Il n'y a pas pied.* Il n'y a pas moyen d'essayer de tenter cette affaire.

— *Prendre quelqu'un au pied levé.* Le prendre au moment où il se dispose à partir, à s'éloigner.

— Fig. et fam. Prendre avantage contre lui du moindre mot, de la moindre imprudence qui lui échappe. || Signifie encore, Demander une chose à quelqu'un sans lui laisser le temps de réfléchir, ou pendant qu'il est occupé d'autre chose.

— Fig. *Tenir à quelqu'un le pied sur la gorge.* Vouloir le forcer à faire une chose.

— Fig. et fam. *Tenir pied à boule.* S'attacher à une chose avec assiduité, persévérance.

— Fig. et fam. *Tomber sur ses pieds.* Se retrouver dans la même situation qu'auparavant. Quelque chose qui arrive, il tombera sur ses pieds, il ne peut tomber que sur ses pieds.

— Fig. *Les pieds devant, les pieds les premiers.* Se dit de ceux qu'on porte en terre. Il est bien mal, il ne sortira de sa maison, de chez lui, que les pieds devant. Il n'ira plus à l'église que les pieds les premiers.

— Se dit aussi, en plaisantant de ceux qu'on emporte morts-ivres. Bientôt le waiter arriva, aidé de ses sous-ordres, et ils s'emparèrent des vaincus, qu'ils transportèrent chez eux les *pieds* les premiers, suivant la règle. (Brill.-Sav.) Omission des dictionnaires.

— *Les petits pieds.* S'est dit de l'enfant. Il envoya sa fille aînée chez une de leurs tantes, et ce en attendant que les petits *pieds* sortissent. (Desperr.) On disait de même, *Faire des petits pieds* ou *faire pieds neufs.* Accoucher. Cette acception s'est conservée dans la locution proverbiale, *les petits pieds font mal aux grands*, qui se dit en parlant d'une femme incommodée pendant sa grossesse.

— Prov. *Aller de pied comme un chat maigre.* Marcher bien; marcher agilement. || *Avoir bon pied, bon œil.* Jouir d'une bonne santé, être dans toute sa force. || Signifie aussi, Se tenir sur ses gardes. Avec cette femme, il faut avoir bon pied, bon œil. || *S'enfuir un pied chaussé et l'autre nu.* S'enfuir en toute hâte et sans prendre le temps de s'habiller. || *Haut le pied.* Allons, partons; allez, partez. On dit de même, *Faire haut le pied.* Disparaître; s'enfuir. || substantiv. Un *haut-le-pied.* V. ce mot. || *Faire le pied derrière.* Saluer, faire la révérence.

— Prov. et fig. *Couper l'herbe sous le pied à quelqu'un.* Le supplanter dans une affaire, dans un emploi. || *Chausser le pied droit le premier, et laver le pied gauche le second.* Faire les choses utiles les premières, et ne donner que le second rang aux occupations agréables. || *Croire tenir le bon Dieu par les pieds.* Éprouver une grande joie, dont on s'exagère le sujet. || *Mettre le pied dans la vigne du Seigneur.* S'enivrer. || *Faire usage de ses pieds tortus.* Se donner beaucoup de mouvement et de mal dans une affaire, sans avoir de grands moyens de succès. || *Ne pas se moucher du pied.* Être ferme, intelligent, habile. C'est un homme qui ne se mouche pas du pied. || *Ne savoir sur quel pied danser.* Ne savoir quelle contenance tenir, ou quel parti prendre. Dès qu'il me voit, il ne sait sur quel *pied* danser. (Danc.) || *Tirer à quelqu'un une épine, une grande épine du pied.* Se tirer d'un grand embarras, d'une situation pénible. On dit de même, *Avoir une épine hors du pied*, et en parlant d'un empêchement, d'un embarras, *C'est une épine au pied.* || *Trouver chaussure à son pied.* Trouver ce qu'il faut, ce qui convient. || Se dit aussi d'une personne qui en trouve une autre capable de lui tenir tête, de lui résister.

— *Pied-à-terre, plain-pied.* V. PIED-À-TERRE, PLAIN-PIED.

— *A pied.* loc. adv. Au moyen de ses pieds. Aller, venir à pied. Arriver, retourner à pied. Voyager à pied. On se console de n'aller qu'à *pied*, en voyant ceux qui ne peuvent aller qu'en voiture. (De Bugny.) L'exercice à *pied* a donné lieu à bien d'autres objections. (Brill.-Sav.) Son convoi fut suivi jusqu'au cimetière par une foule de gens à *pied* et en voiture. (Id.) La mer, dans ses mouvements irréguliers, laissait le vaisseau presque à sec, de manière qu'on en eût pu faire le tour à *pied*. (B. de St-P.) C'est une folle qui est arrivée ici à *pied* cette nuit, et qu'on avait fait coucher près de cette chambre (De Vigny.)

— *Loger à pied et à cheval.* Se dit d'un aubergiste qui loge ceux qui vont à pied et ceux que vont à cheval. Quelques enseignes d'hôtellerie portent : Bon logis à pied et à cheval.

— Fig. *Être à pied.* N'avoir plus de voiture, d'équipage. Il a été forcé de vendre sa voiture, et il est maintenant à pied.

— Fig. et pop. *Chercher quelqu'un à pied et à cheval.* Le chercher partout.

— Prov. *Aller à beau pied sans lance.* Aller à pied. || *Aller où le roi va à pied.* Aller satisfaire un besoin naturel.

— *Pied à pied.* loc. adv. Pas à pas; graduellement. Avancer pied à pied. Gagner du terrain pied à pied.

— *Défendre un poste, un passage pied à pied.* Le défendre en tenant toujours tête à l'ennemi, qui gagne peu à peu du terrain.

— *Aller pied à pied dans une affaire.* S'y conduire avec prudence, avec circonspection, avec une sage lenteur qui fait éviter les fautes et assure le succès. || *Avancer pied à pied dans une affaire.* S'en occuper toujours, en faisant quelques progrès.

— Saint-Simon a employé substantiv. cette expression dans un sens analogue. Ils étaient redevables de leurs succès à l'adresse, à l'artifice, au *pied-à-pied*, si on peut hasarder ce terme.

— *De pied ferme.* loc. adv. Sans quitter sa place, son poste. Combattre de pied ferme. Je marchai sur ses pas jusqu'au pré Saint-Jérôme, où j'aperçus don Lope de Vélasco, qui l'attendait de *pied* ferme. (Le Sage.) Le malheur est comme les lâches : il poursuit ceux qu'il voit trembler, et s'enfuit quand on l'attend de *pied* ferme. (De Juss.)

— *De pied coy.* Anc. loc. adv. Au repos. Entre autres reproches qu'on donne à Pompeius, c'est d'avoir arrêté son armée de *pied* coy. (Mont.)

— *D'arrache-pied.* loc. adv. et fam. Sans discontinuation, sans interruption. Attendre quelqu'un pendant deux heures d'arrache-pied. Travailler huit heures d'arrache-pied.

— *Pied* signifie aussi la trace que laisse le pied. Il y a des pieds sur la neige, sur le sable. J'ai vu des pieds dans le parterre.

— Se dit aussi en parlant d'un grand nombre d'animaux, et en général de ceux chez qui cette partie est de corne, ou plutôt ne sert absolument qu'à marcher. Le pied d'un cheval, d'un âne. Pied de veau, de mouton, de cochon. Pied d'éléphant, de chameau, de buffle. Pied de cerf, de biche, de chevreuil, d'élan. Les pieds de devant. Les pieds de derrière. Sanglier qui a laissé la trace de ses pieds. Cheval qui est déferré d'un pied, de deux pieds, de quatre pieds. L'âne ne se vautre pas, comme le cheval, dans la fange et dans l'eau; il craint même de se mouiller les *pieds*. (Buff.) Le *pied* du cerf est mieux fait que celui du bœuf. (Id.) Le cheval s'approchant lui donne un coup de *pied*. (La Font.) Simon dit qu'on connaît au bruit la bonté du *pied* d'un cheval, et il a raison, car le sabot creux résonne sur le sol comme une cymbale. (P. L. Courr.)

— Fig. et fam. *Pieds de mouche.* Écriture dont les lettres sont très-fines et mal formées. Écriture en pieds de mouche. Il ne fait que des pieds de mouche en écrivant.

— Prov. et fig. *Disputer sur un pied de mouche.* Disputer sur des choses qui n'ont aucune importance, sur des riens. || *Être déferré des quatre pieds.* Être réduit à ne savoir plus que faire, que répondre. || *La vache a bon pied.* Se dit pour exprimer qu'une propriété saisie est suffisante pour acquitter une dette, pour couvrir les frais d'un procès. || *Elle n'a point de pieds.* Se dit d'une chose qu'on attend en vain. || *Chercher cinq pieds à un mouton.* Chercher une chose impossible à trouver. || *Tirer pied ou aile d'une chose.* En tirer profit, en tirer parti d'une manière ou d'autre. Il ne se faisait pas une partie de plaisir, pas un festin, dont nous ne tirions *pied* ou aile. (Le Sage.) || *Faire le pied de grue.* Attendre longtemps debout, à la même place. Tantôt j'étais obligé de faire le *pied* de grue dans une antichambre, où je demeurais debout deux heures entières en attendant les ordres qu'on voulait me donner. (Le Sage.) || *Faire le pied de veau.* Faire le flatteur, le complaisant, faire bassement sa cour.

Il me donne la terrine
Et me fait le pied de veau. SCARRON.

— Se dit, en parlant d'un arbre, d'une plante, de la partie du tronc, de la tige, qui est le plus près de terre. Le pied d'un arbre, d'une plante. Couper un arbre par le pied, près du pied. S'asseoir au pied d'un chêne. Arroser des fleurs au

pied, par le pied. L'idée lui vint de mettre le feu au *pied* de ce palmier. (B. de St-P.) Elle lui enjoignait de la semer sur le bord de la fontaine, au *pied* de son cocotier. (Id.) Tantôt, couché au *pied* d'un arbre, j'ai entendu chanter les fauvettes et les rossignols. (Le Sage.) Je tombai au *pied* d'un arbre sans force, sans pensées. (A. Mart.) Je t'ai aimée plus que ma vie; je t'ai aimée au *pied* de la croix, au champ de bataille, partout où j'ai porté mon cœur. (Prév.)

— Poétiq. Les racines.

Surtout le chêne altier, qui, perdu dans les airs,
De son front touche aux cieux, de ses *pieds* aux enfers.
(Delille.)

— *Vendre, acheter une récolte sur pied.* Vendre, acheter du blé, du seigle, etc., avant qu'il soit coupé; du raisin, des fruits, avant qu'ils soient cueillis.

— Fig. *Sécher sur pied.* Être dévoré d'ennui, d'inquiétude, d'impatience. Ce retard le fait sécher sur pied.

— Signifie quelquefois Tout l'arbre, toute la plante. Acheter, faire abattre deux cents pieds d'arbres. Mettre en terre plusieurs pieds d'œillet, de giroflée. Vases, pots, dans lesquels on a mis des pieds de jacinthe, de marjolaine. Il plantait dans les lieux secs des patates, qui y viennent très-sucrées; des cotonniers sur les hauteurs, des cannes à sucre dans les terres fortes; des *pieds* de café sur les collines. (B. de St-P.)

— Se dit encore de l'endroit le plus bas d'une montagne, d'un édifice, etc. Le pied d'un rocher. Le pied des Alpes. Le pied d'une tour, d'un clocher. Le pied d'une muraille. S'avancer au pied des remparts, jusqu'au pied d'un bastion. Ils arrivèrent vers le milieu de la nuit au *pied* de leur montagne, dont les croupes étaient éclairées de plusieurs feux. (B. de St-P.) Au *pied* même des cabanes, on n'entend plus aucun bruit, et on ne voit autour de soi que de grands rochers escarpés comme des murailles. (Id.) Nous ne le découvrîmes qu'en y arrivant, attendu qu'il était situé au *pied* d'une montagne, au milieu d'un bois dont les arbres élevés le dérobaient à notre vue. (Le Sage.) Le *pied* du mont chenu de frimas s'environne. (B.-Lorm.) Les deux camps sont rangés au *pied* de nos murailles. (Corn.)

Déjà les deux partis, au *pied* de ces remparts,
Avaient plus d'une fois balancé les hasards. (Volt.)

— On dit dans un sens analogue, Le pied du trône, le pied des autels, etc. Que tous les cœurs, déjà réunis au *pied* du trône, portent la même union et la même concorde au *pied* des autels. (Mass.) C'est à eux à porter au *pied* du trône les plaintes et les gémissements des opprimés. (Id.) On vit en peu de temps la multitude dispersée, et leur chef orgueilleux, conduit tantôt au *pied* du trône, tantôt au *pied* des autels. (Fléch.) Traîner tous mes sujets au *pied* des tribunaux. (Boil.)

— *Raser une maison rez pied, rez terre.* La raser par le pied, la mettre à niveau de terre.

— Fig. *Au pied de la lettre.* Selon le sens littéral, le sens propre des paroles. Obéir au pied de la lettre. Chose qui doit s'entendre, qui doit s'expliquer au pied de la lettre. Il ne faut pas prendre cela au pied de la lettre. Quand je prendrais au *pied* de la lettre ce que vous me dites, apprenez que je ne suis pas d'un caractère à m'applaudir de l'infâme honneur de voir ma nièce maîtresse d'un prince. (Le Sage.) En achevant ces mots, elles m'échappèrent toutes deux, et je fus assez sot pour prendre au *pied* de la lettre ce qu'elles m'avaient dit. (Id.)

— Prov. et fig. *Mettre quelqu'un au pied du mur.* Le mettre hors d'état de répondre, le réduire à ne pouvoir refuser ce qu'on lui propose.

— Il se dit aussi du talus, de la pente qu'on donne à un ouvrage de terre ou de maçonnerie, pour le rendre plus solide. Donner du pied, ne pas donner assez de pied à un rempart, à un mur de terrasse.

— *Donner du pied à une échelle.* Éloigner du mur le bout inférieur d'une échelle, afin qu'elle soit posée plus solidement. Prenez garde; vous n'avez pas donné assez de pied à votre échelle.

— *Pied* se dit encore de la partie qui sert à soutenir certains meubles, certains ustensiles. Le pied, les pieds d'une table, d'une chaise. Les pieds d'un lit. Le pied d'un chandelier. Le pied d'un vase, d'un verre. Les pieds d'une marmite. Les meubles répondaient à la tapisserie: c'était un grand lit de brocart tout usé, de vieilles chaises de serge jaune, et une table à *pieds* dorés, couverte d'un cuir qui paraissait avoir été rouge. (Le Sage.)

Et d'un effort épouvantable,
Il arrache un pied de la table. (Vadé.)

— *Table, bureau à pied de biche.* Dont les pieds sont figurés comme les pieds d'une biche.

— *Le pied du lit, les pieds du lit.* Endroit du lit où l'on a les pieds lorsqu'on est dans le lit. S'asseoir au pied du lit, sur le pied du lit. Poser un édredon sur le pied du lit. Le vieux Granchamp avança gravement sa figure basanée et ses cheveux gris sur le *pied* du lit pour écouter. (De Vigny.)

— Agric. *Pied chaud.* Goût que prend le vin dans la cuve, par suite de l'action de l'air. ‖ Maladie de la betterave.

— Anat. *Pieds d'hippocampe.* Protubérances cérébrales que l'on nomme plus ordinairement *cornes d'Ammon.*

— Antiq. rom. *Opiner des pieds.* Approuver une opinion en passant du côté de celui qui l'a émise.

— Art culin. Pieds détachés de l'animal pour être accommodés et servis sur table. Pied de veau à l'huile. Pieds de veau frits, farcis. Pieds de mouton à la poulette, à la ravigotte, à la provençale. Pied de cochon à la sainte-menehould. Pieds de cochon truffés. On me servit une copieuse fricassée de *pieds* de mouton, que je mangeai presque entière. (Le Sage.)

— *Petits pieds.* Se dit des perdreaux, cailles, ortolans et autres oiseaux délicats et recherchés. J'achetai, par ordre de ma maîtresse, de bons poulets gras, des lapins, des perdreaux et autres petits *pieds.* (Le Sage.) Il s'acharna sur les entrées, et ne fit pas moins d'honneur aux petits *pieds.* (Id.)

— Art milit. *Conversion de pied ferme.* Celle dont le pivot est fixe.

— Art vétér. Chez le cheval et les animaux domestiques, *pied antérieur.* Toute la portion inférieure du membre antérieur, depuis et compris le genou jusqu'à son extrémité. ‖ *Pied postérieur.* Toute la partie inférieure du membre postérieur, à partir du jarret. ‖ *Pied altéré.* Dessèchement de la sole, provenant souvent de ce que le maréchal pare trop cette partie ‖ *Pied cerclé.* Celui dont le sabot est entouré d'aspérités en forme de cordons qui occasionnent la feinte et même la claudication. ‖ *Pied comble.* Exubérance de la sole, qui acquiert une telle épaisseur que le dessous n'offre plus de concavité. ‖ *Pieds dérobés.* Ceux dont les parties n'ont point une épaisseur convenable, dont la corne a peu de consistance, de souplesse. ‖ *Pied desséché* ou *resserré.* Celui qui est privé d'humidité et rapetissé. ‖ *Pied de bœuf* ou *soie.* V. soie. ‖ *Pieds encastelés.* V. encastelure. ‖ *Pieds gras* ou *pieds mous.* Ceux dont la sole est si vaste que le sabot en parait évasé, ce qui rend la forme du pied plus agréable. ‖ *Pied rampin.* Pied disposé à ramper, à traîner, lorsque l'animal marche. ‖ *Pied panard.* Dont la pince est tournée en dehors. Quand elle est dirigée en dedans, le *pied* est *cagneux.* ‖ *Pieds plats.* Ceux qui n'ont pas assez de concavité, qui ont une largeur excessive. ‖ *Pied serré.* Celui dont un clou comprime la chair cannelée.

— Blas. *Pied de l'écu.* La pointe ou la partie inférieure. ‖ *Animal en pied.* Celui qui est posé sur ses quatre pieds. ‖ *Pied nourri.* Pied d'une fleur qu'on termine carrément comme pour la poser. Fleur de lis au pied nourri.

— Bot. Partie des champignons qui les fixe à terre, ou à tout autre support. ‖ Base de l'ovaire de quelques synanthérées. ‖ Prolongement notable que le péricarpe futur offre au-dessous de la partie occupée par l'ovule. ‖ *Pied* fait partie du nom vulgaire de plusieurs plantes. ‖ *Pied d'Alexandre.* La pyrèthre. ‖ *Pied d'alouette.* La dauphinelle, plante d'agrément commune dans les jardins. ‖ *Pied d'âne.* Les spondyles. ‖ *Pied de bœuf.* Le bolet de bœufs. ‖ *Pied de bouc.* L'angélique sauvage. ‖ *Pied de chat.* Espèce d'immortelle. ‖ *Pied de chèvre.* Le boucage. ‖ *Pied de corneille.* Un plantain. ‖ *Pied de coq.* La renoncule rampante. ‖ *Pied de griffon.* L'ellébore fétide. ‖ *Pied de lion.* Une espèce d'alchimille. ‖ *Pied de lièvre.* Le trèfle des champs. ‖ *Pied de lit.* Le clinopode. ‖ *Pied de loup.* Le lycopode. ‖ *Pied d'oie.* Le chenopodium. ‖ *Pied d'oiseau.* L'ornithopode ‖ *Pied d'ours.* L'acanthe. ‖ *Pied de pigeon.* Le géranium colombine. ‖ *Pied de poulain.* Un tussilage. ‖ *Pied de poule.* Le chiendent. ‖ *Pied de veau.* L'arum ou le gouet maculé.

— Conchyl. *Pied d'âne.* Coquille du genre spondyle. ‖ *Pied de pélican.* Le ptérocère pied de pélican.

— Constr. *Pieds corniers.* Longues pièces de bois qui sont aux encoignures des pans de charpente.

— *A pied d'œuvre.* A la proximité du bâtiment que l'on construit. Apporter des matériaux à pied d'œuvre

— Anc. cout. Nom d'une redevance que l'archevêque de Reims payait aux chanoines. ‖ A Lille. *Mettre pied à la loi.* Recouvrer les privilèges dont jouissaient les habitants de la ville, en donnant caution de satisfaire à tous les devoirs de la bourgeoisie.

— Crust. *Pieds mâchoires.* Nom donné aux pattes de certains crustacés, lorsqu'elles sont placées tellement en avant, qu'elles font partie de la bouche. L'écrevisse en est dans ce cas.

— Eaux et forêts. *Pied cornier.* Arbre laissé à l'extrémité d'un héritage, d'un arpentage, pour servir de marque.

— Escrim. *Se battre de pied ferme.* Rester exactement à la même place en faisant des armes.

— Absol. *De pied ferme.* Sans quitter votre place; sans reculer ni avancer. Une, deux. Remettez-vous. Redoublez de *pied ferme.* (Mol.)

— Faucon. Se dit des pattes de l'autour et de l'épervier.

— Féod. *Pied de fief.* Fief démembré.

— Font. *Pied de fontaine.* Espèce de gros balustre ou piédestal rond ou à pans, quelquefois avec des consoles ou des figures, qui sert à porter une coupe, un bassin de fontaine, etc.

— Foss. *Pieds d'âne.* Nom donné aux spondyles que l'on trouve fossiles à Castelen, dans le canton de Berne.

— Gnom. *Pied du style.* Point du plan sur lequel tombe une ligne abaissée du bout du style perpendiculairement sur le plan du cadran.

— Jeux. *Pied de bœuf.* Jeu d'enfants, où les uns mettent les mains sur celles des autres en les retirant successivement et comptant jusqu'à neuf. Celui qui appelle ce nombre tâche de saisir en même temps la main de quelqu'un des autres, en disant: Je retiens mon pied de bœuf.

— Au jeu de paume. *Chasse au pied.* La chasse est au pied du mur.

— Jurispr. *Le pied saisit le chef.* La propriété d'un fonds de terre emporte celle de la superficie. Selon quelques jurisconsultes, cet axiome de droit signifie que le propriétaire du sol peut toujours empêcher qu'on empiète sur son terrain, quelle que soit la hauteur où se fait l'empiétement.

— Manég. *Le pied du montoir.* Le pied gauche de devant. ‖ *Le pied hors du montoir.* Le pied droit de devant. ‖ *Cheval qui galope sur le bon pied.* Qui, en galopant, lève le pied droit de devant le premier. ‖ *Qui galope sur le mauvais pied.* Qui lève le pied gauche de devant le premier. ‖ *Mettre un cheval sur le bon pied.* L'accoutumer à galoper sur le bon pied. ‖ *Ce cheval a fait pied neuf.* Il lui est revenu une nouvelle corne, après qu'il a été dessolé.

— Mar. *Pied de vent.* Eclaircie qui a lieu tout à coup sur l'horizon.

— Mod. *Pied de dentelle.* Dentelle fort basse, qu'on coud à un tulle, à un entoilage, ou même au bord de quelque objet de toilette.

— Moll. Disque charnu à l'aide duquel certains mollusques rampent. ‖ Se dit aussi du prolongement musculeux que plusieurs conchifères font sortir de leurs coquilles pour se déplacer.

— Octroi munic. *Pied fourché.* Droit d'entrée imposé, dans les villes, sur les animaux à pied fendu, comme bœufs, moutons, cochons, etc.

— Ornith. *Pied gris.* L'alouette de mer ordinaire. ‖ *Pied noir.* Le traquet. ‖ *Pied rouge.* L'huîtrier. ‖ *Pied vert.* Le bécasseau.

— Pathol. *Pied bot.* Difformité du pied qui ne permet d'en appuyer en marchant qu'une partie sur le sol. Les principales variétés de *pied bot* sont: 1° la déviation du pied en bas, nommée *pied équin*; c'est celle où le pied est ramassé sur lui-même, et n'appuie que par son extrémité phalangienne; 2° la déviation du pied en dedans, celle où tantôt le bord externe du pied, tantôt une partie de sa face dorsale, sert de point d'appui; 3° la déviation du pied en dehors, celle où le pied pose seulement sur une partie de son bord interne. Différents moyens orthopédiques ont été appliqués avec succès à la guérison de ces difformités.

— *Pied bot.* Se dit familièrement de celui qui a cette difformité. C'est un pied bot. Ce sont des pieds bots.

— *Pied plat.* Aplatissement général de la surface plantaire, qui met dans l'impossibilité de faire de longues marches. Le pied plat est une cause d'exemption du service militaire.

— Pêch. Bord inférieur d'un filet tendu verticalement. ‖ Une des trois pièces du manche de la ligne. ‖ *Pêche de pied.* Celle qui se fait sur les grèves avec des cordes garnies de lignes et de haims.

— Anc. techn. *Pieds corniers.* Se disait des quatre montants sur lesquels tout le corps d'un carrosse était assemblé, et qui portaient l'impériale.

— Typogr. *Pied de mouche.* Signe (¶) dont on se sert encore quelquefois pour les renvois.

— Techn. *Pied* se dit, chez les teinturiers, d'un bain de couleur qu'on donne à une étoffe. Pied de pastel. Autrefois, on devait faire une marque à chaque pied donné à l'étoffe, afin de prouver que les procédés imposés par les règlements avaient été exactement suivis. ‖ *Petit pied.* Se disait quand la couleur était faible. ‖ *Pied.* Tige de fer qui tient une balance suspendue. ‖ Support d'un instrument quelconque. ‖ *Pied de biche.* Instrument de dentiste. ‖ Morceau de bois dur, au bout duquel est pratiquée une entaille triangulaire. ‖ Se dit, chez les horlogers, d'une détente brisée, dont le bout fait bascule, dans un sens seulement. ‖ *Pied horaire.* Troisième partie de la longueur du pendule qui bat les secondes. ‖ *Pied de chèvre.* Levier de fer dont l'extrémité est fendue en pied de chèvre. Il y en a de différentes grandeurs. ‖ Troisième pied de bois qui sert à en appuyer deux autres, dans la machine à élever des fardeaux nommée *chèvre.* ‖ Tas de fer dont le ferblantier se sert pour ployer la tôle. ‖ *Pied d'étaple.* Instrument de fer pointu par en bas, et enfoncé dans le bloc qui sert d'établi aux cloutiers. ‖ *Pied d'entrée.* Montant d'une voiture sur lequel la portière est attachée, ou contre lequel elle vient battre. ‖ *Avoir le pied de levain.* Se dit, parmi les brasseurs, de la bière ou la drèche est en quantité suffisante.

— Vénér. Trace du pied de la bête qu'on chasse. On a reconnu au pied que c'était un cerf, que c'était un chevreuil.

— *Pied paré.* Pied d'un animal qui a vécu sur un terrain dur et pierreux.

— Versif. En poésie, on peut écrire *pied* avec ou sans *d*; *pied* ou *pié.* Avec un *d*, il rime avec il *sied*, il *messied*, il *s'assied*, etc., sans *d* il se joint avec toutes les terminaisons en *ié*, comme dans allié, moitié, marié, etc., quelle que soit la lettre d'appui.

Sachez que de céans j'en rabats de moitié,
Et qu'il fera beau temps quand j'y mettrai le *pié.*
(Molière.)

Plus que jamais confus, humilié
Devers Paris, je m'en revins à *pié.* (Volt.)

— Au pl., il rime avec les mots qui finissent en *ieds, ies, iez*, tels que tu t'assieds, disgracies, vous fuyez, etc.; la suppression du *d* devient inutile à ce nombre, puisque *iés* se joint sans difficulté avec *ieds.*

Et la foudre en éclats, qui gronde sous ses *pieds*
Semble annoncer la mort aux peuples effrayés. (Volt.)

Divinités, grâces mortelles,
Ah! je suis toujours à vos *pieds*,
Mais pardon, pour me sembler belles
Il faudra que vous le soyez. (Barthe.)

PIED. s. m. Mesure qui était généralement usitée avant que le nouveau système des poids et mesures vînt lui substituer le mètre. En France, le pied servait à mesurer les longueurs de peu d'étendue. On le nommait aussi *pied de roi*, parce que ce fut, dit-on, le pied de Charlemagne qui servit à le fixer. Il se fractionnait en 12 pouces, dont chacun était divisé en 12 lignes. Six pieds composaient une toise, unité servant à mesurer les longueurs plus considérables. V. toise. Le *pied* ou *pied de roi* équivaut à m. 32484. Taille de cinq pieds deux pouces. Mur haut de vingt pieds. Chambre de cinq pieds de long sur quatre de large. Cela n'a pas plus d'un pied, d'un demi-pied. Le chou que la cime de cet arbre renferme au milieu de ses feuilles est un fort bon manger, mais quoique sa tige ne fût pas plus grosse que la jambe, elle avait plus de soixante *pieds* de hauteur. (B. de St.-P.) Chaque lame qui venait se briser sur la côte s'avançait en mugissant jusqu'au fond des anses, et y jetait des galets jusqu'à cinquante *pieds* dans les terres. (Id.) La grande taupe du Cap a près d'un *pied* de longueur. (Buff.) Comment donc! interrompis-je en riant, pour entrer chez cette dame, faut-il avoir six *pieds* de haut? (Le Sage.) Comme la graisse l'avait gonflé en tout sens, il avait au moins six *pieds* de circonférence. (Brill.-Sav.)

— *Pied carré.* Unité de surface équivalant à 0,10552 m. carré. ‖ *Pied cube.* Unité de volume valant 34,28 décim. cubes.

— Petit instrument en forme de règle de la longueur d'un pied, et sur lequel sont marquées les divisions de cette mesure en pouces et en lignes. Mesurer avec le pied. Se servir d'un pied, d'un pied de roi.

— Par exagér. *Elle a un pied de rouge, un pied de blanc sur le visage.* Se dit d'une femme extrêmement fardée. ‖ *Il voudrait être à cent pieds sous terre.* Se dit d'un homme honteux, confus, qui voudrait se cacher à tout le monde. ‖ Se dit aussi d'un homme abreuvé de chagrins et dégoûté de la vie. ‖ *Je ne l'assisterais pas quand je lui verrais tirer la langue d'un pied de long.* Je n'aurai aucune compassion de lui.

— Par imprécat. *Je voudrais qu'il fût à cent pieds sous terre.* Je voudrais qu'il fût mort.

— *Prendre pied sur une chose.* Se régler sur une chose; en tirer une conséquence pour une autre chose semblable. Je vous ai permis cela, mais je ne veux pas qu'un autre prenne pied là-dessus.

— *Sur le pied de.* A raison, à proportion de. J'ai payé cette étoffe sur le pied de vingt francs le mètre.

— *Sur le pied de paix, sur le pied de guerre.* Conformément à ce qui est réglé pour le pied de paix, pour le pied de guerre. Mettre des troupes sur le pied de guerre.

— *Au pied de.* En raison de. Est-ce au *pied* du savoir qu'on mesure les hommes? (Boil.)

— *Au petit pied.* En petit, en raccourci. Réduire un plan au petit pied. ‖ Fig. Les parlements prétendaient être les états généraux au petit *pied.* (Acad.)

— Fig. *Être réduit au petit pied.* Être réduit à un état au-dessous de celui où l'on était.

— Prov. et fig. *Avoir d'une chose cent pieds par-dessus la tête.* En être extrêmement dégoûté. ‖ *Avoir un pied de nez, en sortir avec un pied de nez.* Avoir la honte, la mortification de n'avoir pas bien réussi.

Non, je ne comprends pas de plus charmant plaisir
Que de voir d'héritiers une troupe affligée,
Le maintien interdit et la mine allongée
Lire un long testament où, pâles, étonnés,
On leur laisse un bonsoir avec un *pied de nez.*
(Regnard.)

‖ *Si vous lui donnez un pied, il en prendra quatre.* Se dit d'un homme indiscret, entreprenant, qui abuse des complaisances qu'on a pour lui

Laissez-leur prendre un *pied* chez vous,
Ils en auront bientôt pris quatre. (La Fontaine.)

— Métrol. Unité de mesure qui varie selon les localités. En Allemagne, le *pied d'Aix-la-Chapelle* vaut 0 m. 28870. ‖ *Pied d'Augsbourg*, 0 m. 29617. ‖ *Pied nouveau du grand duché de Bade*, 0 m. 30000. ‖ *Pied de Bavière*, 0 m. 29186 ‖ *Pied ancien de Berlin*, 0 m. 30971. ‖ *Pied de Bohême*, 0 m. 29642. ‖ *Pied de Brême*, 0 m. 28920 ‖ *Pied du duché de Brunswick*, 0 m. 28536. ‖ *Pied de Cassel*, 0 m. 28491. ‖ *Pied ancien de Cologne*, 0 m. 28762. ‖ *Ancien pied de Darmstadt*, 0 m. 25000. ‖ *Pied de Dresde*, 0 m. 28320. ‖ *Pied de Francfort*, 0 m. 28461. ‖ *Pied de Gotha*, 0 m. 28762. ‖ *Pied de Hombourg*, 0 m. 28649. ‖ *Pied de Hanovre*, 0 m. 29200. ‖ *Pied de Leipzig*, 0 m. 28266. ‖ *Pied de construction de Leipzig*, 0 m. 28315. ‖ *Pied de la principauté de Lippe*, 0 m. 28951. ‖ *Pied de Lubeck*, 0 m. 28790. ‖ *Pied de Manheim*, 0 m. 28960 ‖ *Pied de Mecklembourg*, 0 m. 29100. ‖ *Pied du duché de Nassau*, 0 m. 50000. ‖ *Pied de Nuremberg*, 0 m. 30379 ‖ *Pied d'Oldenbourg*, 0 m. 29588. ‖ *Pied du grand duché de Saxe-Weimar*, 0 m. 28198. ‖ *Pied de Vienne*, 0 m. 31610. ‖ *Pied de Wurtemberg*, 0 m. 28649. En Angleterre, le *pied* vaut 0 m. 30479. ‖ En Belgique, le *pied d'Anvers* vaut 0 m. 28559. ‖ En Chine, le *pied* carré est

tique vaut 0 m. 33310. || *Le pied d'arpenteur*, 0 m. 31960. || *Le pied de construction*, ou *Kong-pu*, 0 m. 32280. || *Pied du commerce*, 0 m. 33830. || En Danemark, le *pied* vaut 0 m. 31382. || En Espagne, le *pied ordinaire* vaut 0 m. 28266. || Le *grand pied de Madrid*, 0 m. 37687. || En Italie, le *pied de Bologne* vaut 0 m. 38010. || *Pied de Cagliari*, 0 m. 20257. || *Pied géographique de Florence*, 0 m. 58303. || *Pied de construction de Florence*, 0 m. 54817. || *Pied de Gênes*, 0 m. 24910. || *Pied de Lucques*, 0 m. 58991. || *Pied de Malte*, 0 m. 28360. || *Pied ordinaire de Milan*, 0 m. 43519. || *Pied d'architecte de Milan*, 0 m. 39650. || *Pied de Modène*, 0 m. 52305. || *Pied de Naples*, 0 m. 26367. || *Pied de Reggio*, 0 m. 53000. || *Pied romain*, 0 m. 29790. || *Pied des architectes*, à Rome, 0 m. 22342. || *Pied de Sardaigne*, 0 m. 24837. || *Pied sicilien*, 0 m. 24205. || *Pied de Turin*, 0 m. 51377. || *Pied ordinaire de Turin*, 0 m. 34251. || *Pied de Venise*, 0 m. 34740. || Au Malabar, le *pied* vaut 0 m. 26560. || En Hollande, le *pied d'Amsterdam* vaut 0 m. 28306. || Le *pied du Rhin*, 0 m. 31385. || Dans le Portugal, le *pied d'architecte de Lisbonne* vaut 0 m. 33860. || Le *pied ordinaire*, 0 m. 21859. || *Pied castillan des îles Canaries*, 0 m. 28260. || En Russie, le *pied de Cracovie* vaut 0 m. 35642. || Le *pied de Russie*, 0 m. 30479. || Le *pied de Varsovie*, 0 m. 29777. || En Suède, le *pied* vaut 0 m. 29690. || Le *pied d'arpenteur*, 0 m. 24742. || En Suisse, le *pied d'Appenzell* vaut 0,31469. || *Pied de Bâle*, 0 m. 30454. || *Pied ordinaire de Berne*, 0 m. 29326. || *Pied de carrière de Berne*, 0 m. 31770. || *Pied de Fribourg*; 0 m. 29126. || *Pied de St-Gall*, 0 m. 31385. || *Pied de Genève*, 0 m. 48790. || *Pied de Lausanne*, 0 m. 30000. || *Pied ordinaire de Lucerne*, 0 m. 31385. || *Pied de Neufchâtel*, 0 m. 29326. || *Pied de champ de Neufchâtel*, 0 m. 28715. || *Pied de Schaffhouse*, 0 m. 29787. || *Pied de Soleure*, 0 m. 29326. || *Pied ordinaire de Zurich*, 0 m. 30138. || *Pied d'arpenteur de Zurich*, 0 m. 25115.

— Métrol. anc. *Pied antique de Rome*. Mesure qui valait 0 m. 29425, ou selon d'autres, 0 m. 29585. || *Pied pythique* ou *pied naturel*. Mesure employée chez les peuples doriens, et divisée en 4 palestes ou 16 dactyles, et valant, selon Hutton, 0 m. 24810; selon Paucton, 0 m. 24718. || *Pied olympique* ou *pied grec ancien*. Mesure employée chez les Ioniens, divisée comme la précédente, et valant 0 m. 30826. || *Pied philétérien*. Mesure de l'Asie-Mineure et du Pont, 0 m. 35400. || *Pied macédonien*, 0 m. 35350. || *Pied sicilien d'Archimède*, 0 m. 22250. || *Pied géométrique* ou *nautique d'Egypte*, 0 m. 27071, ou, selon Romé de l'Isle, 0 m. 27817. || *Pied ptolémaïque*. Le même que le *pied pythique*. || *Pied du petit stade*, 0 m. 16515. || *Pied du stade de Cléomède*, 0 m. 22256. || *Pied du stade d'Eratosthènes*, 0 m. 26549. || *Pied pygon*, 0 m. 39157.

PIED. s. m. (pr. *pié*.) Métriq. Se dit des parties ou divisions des différentes espèces de vers, lorsqu'ils sont formés, comme dans la poésie des anciens et celle de quelques peuples modernes, d'un certain nombre de syllabes de différentes valeurs, suivant la nature des vers. Vers de six, de cinq, de quatre syllabes.

— Métriq. anc. *Pied simple*. Se dit des quatre mètres de deux syllabes : Pyrrhique spondée, iambe et troché : et des huit mètres de trois syllabes : dactyle, anapeste, molosse, tirbraque, amphibraque, amphimacre, bacchique et antibacchique. || *Pied composé* ou *pied oratoire*. Se dit des seize pieds de quatre syllabes : dispondée, procéleusmatique, ditrochée, diiambe, antispaste, choriambe, deux ioniques, quatre pœons et quatre épitrites. V. ces mots.

— Métriq arab. *Pied primitif*. Mètre régulier qui n'a pas moins de trois syllabes et pas plus de cinq. Il y a huit pieds primitifs en arabe. || *Pied secondaire*. Mètre irrégulier. Il se dit de tous les pieds primitifs altérés ou modifiés.

PIED-A-TERRE. s. m. (pr. *pié-ta-tè-re*). Logement dans un endroit où l'on ne vient qu'en passant. Avoir un pied-à-terre à Paris. Prendre un pied-à-terre à Belleville pour la belle saison. Le Piémont est un *pied-à-terre* en Italie, une tête de pont indispensable à la France. (Napol.) || Pl., des *pied-à-terre*.

PIED-DROIT. s. m. Archit. Partie du jambage d'une porte, d'une croisée, qui comprend le bandeau ou chambranle, le tableau, la feuillure, l'embrasure et l'écoinçon. || Pl., des *pieds-droits*.

— Techn. Table de plomb qui recouvre la charpente d'une lucarne.

PIÉDESTAL. s. m. (du fr. *pied*; et du celt. *stall*, base, soutien ; on a écrit anciennement *pied de stal*). Support isolé qui soutient une statue, une colonne, un vase, un candélabre. Piédestal toscan, dorique, ionique, corinthien, composite. Le piédestal d'une statue, d'un buste. Piédestal en marbre blanc. Cela sert de piédestal. Plus un piédestal est haut, plus sa colonne est élevée ; plus la colonne est liée avec le *piédestal*, plus elle est solide. (B. de St-P.) Aussitôt une porte s'ouvrit, et leur laissa voir une autre chambre, au milieu de laquelle étaient neuf *piédestaux* d'or massif, dont huit soutenaient chacun une statue faite d'un seul diamant. (Gall.)

— Archit. Considéré comme faisant partie d'un ordre auquel il emprunte son nom, le piédestal se compose d'une partie inférieure ornée de moulures et s'appelant le socle ; d'un corps massif carré ou rond, reposant sur le socle et nommé dé ; enfin d'une partie supérieure enrichie de moulures saillantes et couronnant le dé ; c'est la corniche.

— *Piédestal orné*. Celui dont les côtes sont enrichis de bas-reliefs, d'incrustations, etc. || *Piédestal composé*. Piédestal d'une forme de fantaisie. || *Piédestal double*. Celui qui porte deux colonnes. || *Piédestal triangulaire*. Celui qui a trois faces. || *Piédestal en adoucissement*. Celui dont le dé forme une gorge ou dont le milieu est bombé. || *Piédestal en talus*. Piédestal dont les faces sont inclinées. || *Piédestal flanqué*. Piédestal accompagné de quelque ornement à ses encoignures. || *Piédestal en balustre*. Espèce de piédouche. || *Piédestal continu*. Soubassement d'une file de colonnes, avec base et corniche.

— Fig. La religion a pour *piédestal* l'humanité. (Clément XIV.) L'adversité est le *piédestal* qui montre la vertu à une plus grande hauteur. (De Bauss.) Les ministres sont sur un *piédestal* si mobile que le moindre choc les renverse ; j'en ai vu plus de quatre-vingts en soixante ans. (Le grand Frédéric.)

— Fig. *Se faire un piédestal d'une chose*. S'en faire un moyen de parvenir, de s'élever. Se faire un piédestal de son talent. Se faire un piédestal d'une découverte, d'une industrie. Se faire un piédestal d'une vertu, d'un vice.

— Prov. et fig. *Servir de piédestal*. Être utile à la gloire de quelqu'un ; être sacrifié à l'avancement, à la réputation d'un autre.

PIED-FORT. s. m. Monn. Pièce d'or, d'argent, etc., plus forte que les pièces ordinaires, et que l'on frappe pour servir de modèle. || Pl., des *pieds-forts*.

PIEDICORTE. Géogr. Ch.-l. de canton (Corse), à 16 kil. S.-E. de Corte ; 600 hab.

PIEDICROCE. Géogr. Ch.-l. de canton (Corse), à 19 kil. N.-E. de Corte ; 500 hab.

PIEDIMONTE. Géogr. Ville du royaume de Naples (Terre de Labour), à 41 kil. N. de Caserte ; 6,000 hab.

PIÉDOUCHE. s. m. Sculpt. et archit. Piédestal de petite dimension, qui sert ordinairement de support à de petits objets, tels que des vases, des bustes. La forme qu'on lui donne est celle d'un grand cavet, avec des moulures en haut et en bas. Buste monté sur piédouche ou en piédouche.

PIEDRAS (Las). Géogr. Capitale de l'Etat de la Plata (province de Buenos-Ayres), sur l'Atlantique. Les insurgés de Buenos-Ayres défirent près de là, en 1811, les troupes espagnoles.

PIED-SENTÉ ou **PIED-SENTE**. s. m. Dr. cout. Sentier dans lequel on ne peut mener de bêtes de somme. Ce mot est encore employé pour Sentier, dans les départements du nord de la France. On l'y fait du féminin.

PIÉGE. s. m. (du gr. πάγη, rets, lacet). Instrument, machine dont on se sert pour prendre des animaux. Dresser un piége. Tendre un piége. Prendre un renard au piége, le faire donner dans un piége. Lorsque le loup tombe dans un *piége*, il est si sot et si longtemps épouvanté, qu'on peut le tuer sans qu'il se défende, ou le prendre vivant sans qu'il résiste. (Buff.) Bien loin de tendre des *piéges* aux oiseaux, nous prenons plaisir à les voir dans les airs jouir de toute leur liberté. (Le Sage.)

> Il attire, il conduit dans un *piége* trompeur
> Les habitants des airs et le peuple de l'onde. (Léon.)

> Le maudit animal vient prendre sa goulée.
> Soir et matin, dit-il, et des *piéges* se rit. (La Font.)

— Fig. Embûche, artifice dont on se sert pour tromper quelqu'un. Tomber dans un piége. Donner dans le piége. Se tirer d'un piége. Se garantir d'un piége. Se précautionner contre un piége. Etre conduit, entraîné dans un piége. C'est un piége usé. Cette offre cache un piége. Ce qu'on lui a dit me paraît un piége où il sera pris, où il se fera prendre. Mais, hélas, qu'il est difficile qu'une âme sans expérience échappe à tant de périls et à tant de *piéges* que lui tend le monde. (Fléch.) Leurs passions, immortalisées dans nos historiens, iront encore préparer des *piéges* à la dernière postérité. (Mass.) Un homme d'esprit, d'un caractère simple et droit, peut tomber dans quelque *piége*; il ne pense pas que personne veuille lui en dresser. (La Bruy.) Pour le faire expliquer, tendons-lui quelque *piége*. (Rac.) Je tombai dans le *piége* en voulant l'éviter. (Volt.) La beauté n'est qu'un *piége* tendu par la nature à la raison. (Id.) Vous vous laissez conduire insensiblement dans le *piége* que j'avais craint. (J.-J. Rouss.)

> Aussitôt ton esprit, prompt à se révolter,
> S'échappe, et rompt le *piége* où l'on veut l'arrêter. (Boileau.)

— Prov. et fig. *Un bon renard n'est pas pris deux fois au même piége*. Un homme habile ne se laisse pas tromper deux fois de la même manière.

— Versif. *Piége* rime avec toutes les terminaisons en *iége*, *ége*, *ége*, comme dans *siége*, *liége*, *neige*, *manége*, *sortilége*, *sacrilége*, etc.

> Mais n'est-ce point un *piége*,
> Que tend de mon tyran la fourbe sacrilége? (Volt.)

— Epith. Adroit, subtil, trompeur, perfide, imprévu, inattendu, dangereux, inévitable, funeste, agréable, innocent, caché, couvert, tendu, dressé.

— Syn. comp. PIÉGE. APPÂT. V. APPÂT.

PIE-GRIÈCHE. s. f. (du lat. *pica*, pie ; *græcula*, grecque ; ou du celt. *griziaz*, qui est rude, piquant, importun). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux et de la famille des dentirostres, caractérisé par un bec conique et comprimé, et plus ou moins crochu au bout. Les pies-grièches ont le courage et les goûts carnassiers des oiseaux de proie. Elles volent d'une manière inégale et précipitée en poussant des cris aigus. On les dressait autrefois pour la fauconnerie. Les espèces, assez nombreuses, ont pour type la pie-grièche commune. La *pie-grièche* nourrit ses petits de chenilles. (Buff.) On est toujours étonné de voir l'intrépidité avec laquelle une *pie-grièche* combat contre les pies, les corneilles, les crécerelles, tous oiseaux beaucoup plus grands et plus forts qu'elle. (Id.)

— Fig. et fam. Femme aigre, criarde, querelleuse. C'est une pie-grièche. Une vraie pie-grièche. Les femmes sont des oiseaux qui changent de plumage plusieurs fois par jour ; ce sont des *pies-grièches* dans le domestique, des paons dans les promenades, et des colombes dans le tête-à-tête. (Dufresny.)

> Dans le logis, en franche *pie-grièche*,
> Elle excédait et soubrette, et laquais. (Dulard.)

PIE-MÈRE. s. f. Anat. Une des trois enveloppes de l'encéphale, c'est-à-dire du cerveau et du cervelet. C'est une trame cellulaire et sans consistance dans laquelle s'entrelacent une multitude de vaisseaux sanguins plus ou moins fins. La pie-mère est située au-dessous de l'arachnoïde, qui à son tour est revêtue par la dure-mère. On appelle *pie-mère extérieure* celle qui revêt la surface de l'encéphale ; et *pie-mère-intérieure*, la portion qui pénètre dans ses cavités.

PIÉMONT. (de l'ital. *Piemonte*, parce que ce pays est au pied des monts). Géogr. Région de l'Italie septentrionale, à l'E. des Alpes grecques et au N. des Alpes maritimes, forme avec la Savoie le noyau des Etats sardes, et comprend cinq intendances générales : Turin, Coni, Alexandrie, Novare, Aoste. Cap. Turin. Superf. 275 kilom. sur 225 ; pop. 2,600,000 hab. Sol fertile ; industrie florissante. Patrie d'Alfiéri, de Lagrange, etc.

— Hist. Le Piémont fut d'abord possédé par les marquis de Suze, d'Ivraie, de Montferrat et de Saluces. Il fit ensuite partie du comté de Savoie, devenu en 1684 royaume de Sardaigne. Conquis en 1798 par les Français, qui en furent chassés en 1799 par les Autrichiens, et qui y rentrèrent après la bataille de Marengo. Réuni en 1801 à l'empire français, dans lequel il formait les départements de la Doria, de Marengo, de la Stura, du Pô, de la Sesia et du Tanaro ; il fut rendu au roi de Sardaigne en 1814.

PIÉMONTAIS, AISE adj. et s. Géogr. Habitant du Piémont. Un Piémontais. Une Piémontaise. Les Piémontais. Les Piémontaises. || Qui appartient au Piémont ou à ses habitants. Coutumes piémontaises.

PIENNES. s. f. pl. Anc. techn. Bouts de laine ou de fil attachés aux ensuples d'un métier à tisser.

PIENZA. Géogr. Ville de Toscane (Sienne), à 9 kil. S.-O. de Montepulciano. Patrie de Pie II, qui lui donna son nom. Elle se nommait autrefois *Corsignano*.

PIERA. Géogr. anc. Ville de Thessalie.

— *Fontaine de Piera*. Fontaine d'Elide, dans les flots de laquelle les directeurs des jeux olympiques devaient se purifier.

PIÈRES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de Thrace, originaire de la Piérie, en Macédoine. Ils étaient établis à l'E. du mont Pangée et du mont Orbélus.

PIÉRIDE. adj. et s. f. Myth. gr. Surnom des Muses. Il leur fut donné, soit parce qu'elles étaient honorées dans la Piérie, soit à cause de leur victoire sur les filles de Piérus, soit enfin en mémoire d'un Macédonien nommé Piérus. V. PIÉRUS.

— Se dit quelquefois des filles de Piérus.

PIÉRIDE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères diurnes, de la famille des nopalocères, comprenant une grande partie des danaïdes blanches.

PIÉRIE. s. f. Géogr. anc. Région de la Macédoine, sur la côte occidentale du golfe Thermaïque. Dium, Pydna, Méthone, en étaient les principales villes. Elle devait son nom au mont Piérus.

PIÉRIEN, IENNE adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Piérie. || Qui appartient à la Piérie ou à ses habitants. || Qui appartient au mont Piérus. || Il se disait aussi pour Thessalien. Jupiter Piérien.

PIERIUS. Temps hér. V. PIERUS.

PIERRE. s. f. (du lat. *petra*, dérivé du gr. πέτρος ou πέτρα). Corps dur et solide, tiré du sein de la terre ou détaché des montagnes, que l'on emploie dans les constructions des édifices. Pierre très-dure. Pierre tendre, facile à tailler. Pierre à bâtir. Un lit de pierre ou de pierres. Tirer, extraire de la pierre d'une carrière. Bâtiment tout en pierre. Pont de pierre. Escalier de pierre. Table, banc de pierre. Un tailleur de pierre. Ces maisons ne sont plus qu'un amas de *pierres*. (Boss.) Allons briser ces dieux de *pierre* et de métal. (Corn.) Alors elle me fit asseoir sur une escabelle boiteuse, devant une table de *pierre*. (Le Sage.) On entendit un craquement semblable à celui d'un pont-levis qui s'abaisserait et se relèverait tout à coup comme par ressort, en frappant contre la *pierre* des murs. (De Vigny.) Il ôta les *pierres* l'une après l'autre et les rangea dans un coin. (Gall.) Un torrent, formé par la fonte des neiges, charriait avec bruit du limon, du sable et des *pierres*. (J.-J. Rouss.)

> Aux accords d'Amphion les *pierres* se mouvaient,
> Et sur les murs thébains en ordre s'élevaient. (Boileau.)

— Fig. On a vu plus d'une fois les *pierres* les plus brillantes du sanctuaire s'avilir et se traîner indignement dans la boue. (Mass.)

— *Poser, mettre la première pierre à un monument*. Se dit en parlant de la cérémonie dans laquelle un prince, un personnage marquant, pose solennellement la première pierre d'un monument public. C'est le roi lui-même, c'est le préfet qui a posé la première pierre à cet édifice, à cette statue.

— *Ne pas laisser pierre sur pierre*. Détruire, renverser de fond en comble. Locution empruntée à l'Evangile, où Jésus-Christ dit, en pleurant sur Jérusalem, que ses ennemis ne lui laisseront pas pierre sur pierre. || On dit de même d'une ville, d'une maison entièrement ruinée, rasée, qu'*il n'y est pas demeuré pierre sur pierre*.

— *Pierre de taille*. Pierre qui est ou qui doit être taillée pour entrer dans une construction. Maison de pierres de taille. Mur en pierres de taille.

— Fig. *Pierre fondamentale*. En morale et en politique, ce qu'il y a de principal et de plus important, ce qui sert comme de fondement. La religion est la pierre fondamentale de toute société. La justice est la *pierre* fondamentale des états. (Acad.)

— *Pierre sépulcrale*, ou absol. *pierre*. La pierre qui recouvre un tombeau, et par extens. le tombeau lui-même. Maman, je sèmerai auprès de la *pierre* de mon frère les fleurs que vous aimez le mieux. (B. de St-P.)

— *Pierre milliaire*. Borne placée sur les grandes routes, pour indiquer les distances.

— *Pierre de mine*. La pierre qu'on détache de la mine, qu'on bat et qu'on lave pour en retirer le métal.

— *Pierre d'évier*. Pierre creusée sur laquelle on lave la vaisselle, et qui a un trou par lequel s'écoule les eaux, les immondices. On dit aussi *pierre à laver*, ou simplement, *évier*, mais jamais *lévier*, comme l'on dit vulgairement à tort.

— *Pierre lithographique*. Calcaire compact du terrain jurassique, que l'on taille en plaques rectangulaires plus ou moins épaisses, destinées à recevoir un dessin, une autographie, dont on veut obtenir des exemplaires par l'impression. Les premières pierres lithographiques ont été fournies par la Bavière.

— *Pierre à briquet* ou *à fusil*. Variété de silex connue encore sous le nom de *pyromaque*, dont on tire du feu en la frappant avec le briquet. On taille aussi ces pierres pour les adapter au chien des armes à feu, mais leur usage est très-restreint depuis l'invention des briquets phosphoriques, des allumettes chimiques et des fusils à piston. Dans cette île, couverte de rochers, je ne crois pas qu'on puisse trouver une seule *pierre* à fusil. (B. de St-P.)

— *Pierre ponce*. Roche volcanique nommée aussi *pumite*, extrêmement sèche, poreuse, et si légère qu'elle nage sur l'eau. On s'en sert pour polir l'or, l'argent et les bois.

— Fig. La galanterie est la *pierre* ponce qui polit les nations. (Galiani.)

— *Pierre de touche*. Sorte de pierre noire avec laquelle on éprouve l'or. C'est un silex schisteux dont le nom scientifique est *phtanite*. C'est en frottant les objets d'or sur la pierre de touche, et en touchant avec de l'acide nitrique la couche de métal adhérente à la pierre, qu'on détermine leur titre et leur valeur.

> Près de l'or le plus pur l'alliage se couche :
> Attendez qu'on le passe à la *pierre de touche*. (Barthélemy.)

— *Pierre de touche*. Se dit fig. de tout ce qui sert à faire connaître la nature, la qualité d'une chose. L'intérêt est la *pierre* de touche de l'amitié, de la probité. (Acad.) Le malheur applique sa *pierre* de touche à tous les hommes ; il fait connaître ceux qui sont fermes et purs. (Boiste.) Les conséquences sont les *pierres* de touche des principes. (De Lévis.)

— *Pierre à détacher*. Argile marneuse absorbant les corps gras, dont on se sert pour enlever les taches de dessus les étoffes. On a donné le même nom à différentes compositions inventées dans le même but.

— Fig. *Dur comme une pierre, comme la pierre*. Extrêmement dur, insensible. C'est un homme dur comme une pierre, qui a le cœur dur comme la pierre. || On dit de même, *C'est un cœur de pierre*.

— Par exagérat. *Il gèle à pierre fendre*. Il gèle extrêmement fort.

— Fig. J'allai ensuite voir M^lle de la Trousse, dont la douleur fend les *pierres*. (M^me de Sévigné.)

— Prov. et fig. *C'est du vin à fendre les pierres*. C'est du vin excellent.

— *Pierre* se dit aussi des cailloux et autres corps solides de même nature. Chemin plein de pierres. Se heurter contre une pierre. Jeter une pierre, des pierres. Se battre à coups de pierres. Elle en fit des espèces de brodequins dont elle s'entoura les pieds, que les *pierres* du chemin avaient mis en sang. (B. de St-P.) Scipion s'amusait souvent à jeter des *pierres* plates sur l'eau. (La Font.) Certain fou poursuivait à coups de *pierres* un sage. (Id.) Pour mon cabas, je le laissai dans l'eau, sous deux *pierres*. (Le Sage.) Ils nous chargèrent d'injures, nous accablèrent de huées, et conduisirent Bertrand à l'hôtellerie à coups de *pierres*. (Id.) Dans cette crainte, ramassant une grosse *pierre* qui se trouva à ses pieds, il la lui jeta. (Gall.)

— Fig. *Pierre de scandale*. Tout ce qui cause

de scandale. Cette discussion, cette querelle est une pierre de scandale

— Fig. et fam. *Pierre d'achoppement.* Difficulté, obstacle, ou, occasion de succomber, de faillir. Sa femme est la pierre d'achoppement à notre réconciliation. Je l'admirais en l'écoutant, et je sentais qu'une soubrette de cette espèce eût été pour moi, dans une maison, une terrible *pierre* d'achoppement. (Le Sage.)

— *Pierres précieuses.* Pierres remarquables par leur dureté, leur éclat, leurs couleurs vives et pures, qui les rendent précieuses pour le luxe; tels sont le diamant, le rubis, le saphir, l'émeraude, la topaze, etc. Une *pierre* précieuse ne plaît que lorsqu'elle est taillée et bien polie. (Vauven.) Je suivis son exemple, et nous enlevâmes beaucoup plus de toutes sortes de *pierres* précieuses, que d'or monnayé. (Gall.) Elle avait pour parure un collier de *pierres* précieuses. (Barth.)

— *Pierres fines.* Les agates, les onyx, les cornalines, etc. || *Pierres de couleur.* Celles qui se font remarquer par leurs belles couleurs, comme les rubis, les saphirs, les émeraudes, etc. || *Pierres gravées.* Pierres fines ou compositions imitant les pierres fines, sur lesquelles on a gravé des figures en creux ou en relief.

— *Pierres fausses* ou *pierres artificielles.* Pierres taillées et polies de manière à contrefaire les pierres précieuses. Parure en pierres fausses. La fabrication des *pierres* artificielles est un objet assez considérable de commerce et d'exportation, et particulièrement pour Paris. (A. Cheval.)

— Prov. et fig. *Trouver des pierres dans son chemin.* Trouver des empêchements, des obstacles à ce qu'on projette, à ce qu'on désire. || *Mener quelqu'un par un chemin où il n'y a pas de pierres.* Le poursuivre vivement, ne pas le ménager. || *Faire d'une pierre deux coups.* Exécuter, terminer deux choses par un seul moyen, en profitant de la même occasion. || *Pierre qui roule n'amasse pas de mousse.* Celui qui change souvent de condition, de profession, ne s'enrichit jamais. || *Jeter la pierre à quelqu'un.* Lui adresser un reproche, s'élever contre lui, le dénoncer. || *Jeter des pierres dans le jardin de quelqu'un.* Faire devant lui des reproches indirects, des plaintes, des railleries détournées, avec l'intention qu'il se les applique. || *Jeter la pierre et cacher le bras.* Nuire à quelqu'un adroitement et secrètement, de manière à ne pas être soupçonné. || *La pierre en est jetée.* Il n'y a plus à reculer; l'affaire est résolue. || *Jeter la première pierre à quelqu'un.* Etre le premier à lui reprocher ses torts. Se dit par allusion à l'histoire de la femme adultère, dans l'Evangile. *Qui lui jettera la première pierre* signifie alors, Qui oserait se prétendre exempt de toute faute du genre des siennes?

— *Pierre* se dit encore d'une dureté, d'une espèce de gravier qui se trouve dans quelques fruits. Poires qui ont des pierres, beaucoup de pierres.

— Antiq. lat. *Pierre sacrée.* Pierre placée hors de Rome, près de la porte Capène. On la portait processionnellement par la ville, dans les temps de sécheresse. || *Pierre des auspices* ou *première pierre.* Pierre consacrée que l'on jetait dans les fondements des temples. || *Pierre divine.* Statue de Diane, qu'Oreste et Iphigénie enlevèrent du temple de Tauride. || *Pierre noire.* Emplacement que Romulus choisit dans le comice, pour sa sépulture. || *Pierre trouée.* Pierre que l'on avait placée, à Rome, dans un endroit frappé de la foudre. || *Pierre spéculaire.* Espèce de pierre transparente qui tenait lieu de verre. V. SPECULAIRE.

— Archéol. *Pierre écrite.* Se dit de monuments gaulois que l'on a trouvés dans différentes parties de la France, et sur lesquels on voit des inscriptions en caractères grecs. || *Pierres levées.* Monuments très-anciens formés de pierres brutes de grande dimension, placées debout sur leur plus petit côté. On trouve des pierres levées en plusieurs endroits de la Bretagne

— Archit. et constr. *Pierres d'attente.* Pierres qu'on laisse en saillie, au côté d'un bâtiment, pour former liaison, dans la suite, avec quelque autre construction. || *Pierres de rapport.* Petits morceaux de pierres dont on fait les incrustations ou les mosaïques. || *Pierres sèches.* Pierres posées l'une sur l'autre sans chaux, plâtre ni mortier. || *Pierres fichées.* Celles dont les joints sont remplis de ciment. || *Pierres jontoyées.* Celles dont les joints sont recouverts de plâtre ou d'un enduit quelconque. || *Pierres artificielles.* Se dit des briques. || *Pierre en binard.* Tout gros bloc de pierre qui ne peut être apporté que sur un binard. || *Pierre débitée.* Celle qui est sciée. || *Pierre d'encoignure.* Celle qui, ayant deux parements, cantonne l'angle d'un bâtiment. On disait autrefois *pierre angulaire.* || *Pierre parpaigne.* V. PARPAING. || *Pierre ébousinée.* Celle dont on a ôté le bousin, ou la partie tendre. || *Pierre en chantier.* Celle qui est disposée pour être taillée. || *Pierre émillée.* Celle qui est équarrie et grossièrement taillée avec la pointe du marteau. || *Pierre hachée.* Celle dont les parements sont dressés avec la hache du marteau brettelé. || *Pierre layée.* Celle qui est travaillée à la laie. || *Pierre louvée.* Celle dans laquelle on fait un trou pour recevoir la louve. || *Pierre nette.* Celle qui est équarrie et atteinte jusqu'au vif. || *Pierre ragrée au fer.* Celle qui est passée au riflard. || *Pierre retournée.* Celle dont les parements opposés sont d'équerre et parallèles. || *Pierre rustiquée.* Celle qui, après avoir été dressée et hachée, est piquée grossièrement avec la pointe du marteau. || *Pierre traversée.* Celle où les traits des brettelures sont croisés. || *Pierre velue.* Toute pierre brute. || *Pierre délitée.* Celle qui est fendue à l'endroit d'un fil de lit, et qui ne sert qu'à faire des arases. || *Pierre en délit.* Celle qui n'est pas posée sur son lit de carrière, mais sur son parement. || *Pierre moyée.* Celle dont le grain n'est pas également dur. || *Pierre moulinée.* Celle qui est graveleuse, et qui s'égrène à l'humidité. || *Pierre fière.* Celle qui est difficile à travailler. || *Pierre franche.* Pierre parfaite en son espèce. || *Pierre pleine.* Celle qui ne renferme ni coquillages, ni trous, ni nœuds. || *Pierre gélisse* ou *verte.* Pierre fraîchement tirée de la carrière. || *Pierre de belle hache.* Pierre dure que l'on tire d'Arcueil. || *Pierre de bon banc.* Belle pierre de Vaugirard.

— *Ouvrage à pierres perdues, à pierre perdue.* Construction que l'on élève dans l'eau, en y jetant de gros quartiers de pierre. Faire les fondations d'un pont, d'une digue, à pierres perdues.

— Fig. *Pierre d'attente.* Chose qu'on ne regarde que comme un commencement, et qui doit avoir une continuation. Cette dissertation n'est qu'une pierre d'attente; elle doit faire partie d'un grand ouvrage sur le même sujet.

— Fig. Dans l'Ecriture, *Pierre angulaire.* Se dit en parlant de Jésus-Christ.

— Chir. *Pierre infernale* ou *pierre à cautère.* Nom vulgaire du nitrate d'argent fondu, dont on se sert comme caustique.

— Anc. chim. *Pierre calcaire.* Carbonate de chaux. || *Pierre calaminaire.* Oxyde de zinc natif. || *Pierre de Bologne.* Pierre transparente qui, après avoir passé au feu, luit dans les ténèbres.

— Comm. *Pierre bleue.* Poudre de pastel formée en très-petites briques, dont on se sert quelquefois au lieu d'indigo, pour passer le linge au bleu.

— Conchyl. *Pierre de Sainte-Marguerite.* Nom vulgaire d'une espèce de natice.

— Anc. cout. *Pierre de la criée.* Pierre sur laquelle on posait les choses à vendre. || *Pierre de devise* (pour *pierre de division*). Borne placée entre deux héritages. || *Porter la pierre à la procession.* Espèce de pénitence publique imposée à une femme qui insultait une autre femme.

— Foss. *Pierres frumentaires.* Nom donné aux fossiles qui ressemblent à des grains de blé, ou aux roches qui les contiennent. || *Pierres étoilées.* Les astrées. || *Pierre hystérique* ou *pierre à matrice.* Se dit quelquefois des moules intérieurs des térébratules fossiles, auxquels on attribuait des vertus médicinales. || *Pierre à tamis.* Nom vulgaire des milleporites.

— Géogr. *Pays de Pierre pertuse.* Se dit du val de Saint-Himère, auquel on arrive par un chemin percé dans le roc, au milieu du Jura, entre Bâle et Bienne. || Contrée du Roussillon.

— Hist. milit. *Pierre d'artillerie.* Pierre arrondie qui servait primitivement de boulet.

— Hist. sacr. *Pierre de séparation.* Rocher situé dans le désert de Maon, sur lequel David se réfugia pour fuir Saül.

— Liturg. cathol. *Pierre d'autel.* Pierre carrée, bénie par l'évêque, que l'on enchâsse au milieu de la table de l'autel, et sur laquelle le prêtre consacre.

— Minér. Nom d'une classe de minéraux résultant de la combinaison des terres entre elles ou avec les alcalis, et renfermant quelquefois, comme principes accessoires, des acides, des combustibles ou des métaux. Les pierres sont en général remarquables par leur dureté. Leur pesanteur spécifique est au-dessous de celle de presque toutes les combinaisons métalliques. Leur analyse étant encore peu connue, on s'est servi de caractères d'un ordre inférieur pour les diviser en trois classes: les *pierres dures*, les *pierres onctueuses*, et les *pierres argiloïdes*.

— *Pierres gemmes.* Les pierres précieuses. || *Pierres figurées.* Pierres qui imitent, par leur forme ou leur couleur, un objet quelconque, comme un fruit, un oiseau, etc. || *Pierres arborisées.* Pierres qui renferment ou qui présentent seulement à leur surface des dessins imitant assez bien des tiges branchues, des rameaux détachés, des mousses. || *Pierres impressionnées.* Schistes argileux couverts d'impressions de fougères, qui se trouvent dans les terrains houillers.

— *Pierre* entre dans l'ancien nom ou la dénomination vulgaire d'un grand nombre de productions naturelles. || *Pierre alectorienne.* Alectoire. || *Pierre d'aigle.* Aétite. || *Pierre d'aimant.* Aimant. || *Pierre à aiguiser* ou *à repasser.* Sorte de grès qui sert à rendre tranchants les instruments de fer ou d'acier. || *Pierre apyre.* Pierre qui a la propriété de résister à l'action du feu, comme le talc, l'amiante, etc. || *Pierre d'Arménie.* Le bol d'Arménie. || *Pierre d'azur.* La lazulite ou lapis azuli. || *Pierre à champignons.* Pierre poreuse sur laquelle croissent quelquefois des champignons blancs. || *Pierre de chat.* Le quartz fétide. || *Pierre à chaux.* Le calcaire. || *Pierre de circoncision.* Espèce de jade d'un vert sombre. || *Pierre de croix.* Pierre tendre dont la coupe transversale offre ordinairement la figure d'une croix noire. || *Pierre à faux.* Quartz minacé, schistes qui servent à affûter les faux. || *Pierre à filtrer.* Variété de grès qui porte le nom de grès filtrant, et dont le tissu est assez lâche pour permettre à l'eau de filtrer à travers ses pores. || *Pierre de Florence.* Marbre jaune ou verdâtre chargé de dessins en forme de ruines. || *Pierre de foudre.* Aérolithe. || *Pierre de gallinace.* Espèce de verre noirâtre du Pérou. || *Pierre gypseuse.* Toute pierre que l'action du feu réduit en plâtre. || *Pierre hématite.* La sanguine. || *Pierre hépatique* ou *de foie.* Chaux carbonatée fétide. || *Pierre hydrophane.* Silex qui devient transparent quand il a séjourné quelque temps dans l'eau. || *Pierre des Incas.* Pyrite arsénicale. || *Pierre d'Iris.* Pierre précieuse qui a les couleurs de l'arc-en-ciel. || *Pierre d'Italie.* Schiste argileux à grains serrés dont on se sert pour le dessin. || *Pierre de jade.* V. JADE. || *Pierre de lait.* Substance argileuse qui sert à dégraisser. || *Pierre de lard.* Talc graphique. || *Pierre de Labrador.* Feld-spath opalin. || *Pierre du Levant.* Pierre à aiguiser ou à repasser, parce qu'anciennement on la tirait du Levant. || *Pierre de liais.* Variété du calcaire grossier des environs de Paris. On le distingue en liais dur, liais férault et liais tendre. || *Pierre de limaçons* ou *pierre lumachelle.* Marbre conchyte, amas de débris de coquillages unis par de la chaux carbonatée en fusion. || *Pierre de lune.* Agate nébuleuse à reflets. || *Pierre de Lydie.* Espèce d'aimant. || *Pierre meulière* ou *pierre de meulière.* Nom donné à quelques grès et au silex meulaire des environs de Paris, dont on fait des meules et qu'on emploie dans certaines constructions. || *Pierre de miel.* La mellithe. || *Pierre noire des charpentiers* ou *des menuisiers.* Argile schisteuse graphique, dont ces artisans se servent pour tracer des lignes. || *Pierre nummulaire.* Pierre qui ressemble à une monnaie. || *Pierre obsidienne.* Pierre transparente dont les anciens faisaient des miroirs. || *Pierre ollaire.* Sorte de talc dont on fait des vases sur le tour. || *Pierre de porc* ou *pierre puante.* Combinaison de terre calcaire et d'argile avec le soufre. || *Pierre pourrie.* Argile qui a perdu son gluten et dont on se sert pour polir les métaux. || *Pierre à rasoirs.* Schiste jaune, à grains très-fins, dont on se sert avec de l'huile pour aiguiser les rasoirs et autres instruments en acier. || *Pierre rouge.* La sanguine. || *Pierre stéatite.* Se dit quelquefois de la pierre ollaire. || *Pierre travertine.* V. TRAVERTIN. || *Pierre de tripes.* Concrétion de baryte sulfatée en forme d'intestin. || *Pierre de violette.* Pierre qui a une odeur de violette. || *Pierre vitrescible* ou *vitrifiable.* Pierre que l'action du feu réduit en verre.

— Pathol. Nom vulgaire de calculs ou concrétions qui se forment, soit dans la vessie, soit dans les intestins ou les glandes de l'homme ou des animaux. Avoir la pierre. Etre malade de la pierre. Avoir été taillé de la pierre. L'opération de la pierre. La pierre est dans les reins, est dans la vessie. Boisson qui donne, qui engendre la pierre.

— Pharm. anc. *Pierre de bezoard* ou *pierre bezoardique.* Bézoard. V. ce mot. || *Pierres d'écrevisses.* Yeux d'écrevisses. || *Pierre de fiel.* Calcul biliaire.

— Philos. herm. *Pierre philosophale.* Art prétendu de faire de l'or par la transmutation des métaux, secret qui était toute la base de l'alchimie, et dont la découverte a occupé vainement tous les savants du moyen âge. Les uns cherchaient la pierre philosophale dans la rosée longtemps exposée au soleil; les autres dans les métaux et surtout le mercure privés de leur soufre, ou bien encore dans le soufre séparé des métaux. V. PHILOSOPHAL.

— *Pierre première.* La pierre blanche parfaite. || *Pierre seconde.* La pierre parfaite, portée au rouge, mais non multipliée. || *Pierre de paradis.* La pierre parfaite au rouge, le chef-d'œuvre du grand art. || *Pierre de Butler.* V. DRIFF.

— Relig. mahom. *Pierre noire.* Se dit d'une pierre sacrée, ainsi nommée de sa couleur, elle est placée à hauteur d'homme, sur l'un des angles du kéabé. Les musulmans la regardent comme le gage de l'alliance que Dieu fit avec les hommes en la personne d'Adam.

— Techn. *Pierre à broyer.* Pierre d'un grain très-serré, sur laquelle on broie les couleurs. || *Pierre à brunir.* Caillou taillé en coude, dont on se sert pour brunir, pour polir l'or. || *Pierre à polir.* Substance minérale quelconque, employée, selon les différents métiers, à polir les métaux, les bois, l'ivoire, l'écaille, la corne, etc.

— Typogr. *Pierre à laver.* Pierre creuse dans laquelle on lave les formes après et quelquefois avant le tirage.

PIERRE (Saint), dit *le Prince des Apôtres.* Fut le premier disciple de Jésus-Christ, et s'appelait d'abord Bar-Jone. Effrayé pendant la passion, il renia son maître, s'en repentit bientôt, prêcha le christianisme à Jérusalem avec succès, et y fut jeté en prison; siégea d'abord à Antioche, puis se rendit à Rome, où il fut martyrisé avec saint Paul, l'an 65. Sa fête se célèbre le 29 juin.

— Prov. et fig. *Être hardi à nier comme un saint Pierre.* Se dit d'un homme qui nie audacieusement un fait dont on l'accuse. || *Découvrir saint Pierre pour couvrir saint Paul.* S'acquitter d'une dette en en contractant une autre; réparer un mal en en faisant un semblable d'un autre côté.

— Hist. ecclés. *La chaire de saint Pierre.* L'évêché de Rome.

— Comm. relig. *Chanoinesse de Saint-Pierre.* Bénédictines de Metz qui, vers le milieu du XVIII[e] siècle, cessèrent de faire des vœux solennels.

— Iconol. On représente saint Pierre tenant à la main une ou plusieurs clés; un coq est à côté de lui.

— PIERRE-AUX-LIENS (SAINT-). Célèbre église de Rome, bâtie en 437 par l'impératrice Eudoxie, femme de Valentinien III, pour y garder les chaînes dont saint Pierre avait été lié à Jérusalem et à Rome.

— Fête que l'Église célèbre en l'honneur de ces chaînes ou liens, le 1[er] août.

PIERRE. Nom de plusieurs autres saints. || PIERRE D'ALEXANDRIE (Saint). Prélat illustre, successeur de Théonas sur le siège d'Alexandrie (300 de J.-C.), martyrisé en 311, pendant la persécution de Dioclétien. || PIERRE CHRYSOLOGUE (Saint). Frère de saint Basile et de saint Grégoire de Nysse, archevêque de Ravenne vers 433, mort en 452. || PIERRE D'ALCANTARA (Saint). Ainsi nommé de sa ville natale; né en 1499, mort en 1562; fut provincial des Franciscains, et établit en 1551 la réforme des conventuels. || PIERRE NOLASQUE. V. NOLASQUE.

PIERRE. Nom porté par des souverains et des princes de différents Etats.

— PIERRE I[er] D'ARAGON. Proclamé roi en 1094, mort en 1104, laissant le trône à son frère, Alphonse le Batailleur. || PIERRE II. Succéda à son père Alphonse II (1196); tué à la bataille de Muret en 1213. || PIERRE III, surnommé *le Grand.* Régna de 1276 à 1285. Il se fit proclamer roi de Sicile. || PIERRE IV, dit *le Cérémonieux.* Successeur d'Alphonse IV, régna de 1336 à 1387.

— PIERRE I[er] DE BRETAGNE, surnommé *Mauclerc.* Fils de Robert, comte de Dreux, et duc de Bretagne de 1213 à 1237, se croisa deux fois (1240 et 1247), et mourut à son retour en France (1250). || PIERRE II. Fils de Jean V, duc de Bretagne de 1450 à 1457, eut pour successeur Arthur III, son oncle.

— PIERRE, dit *le Cruel.* Roi de Castille, né à Burgos en 1334, succéda en 1350 à son père Alphonse XI; souleva les grands par ses cruautés; fut détrôné par Henri de Transtamare, son frère, en 1366, rétabli l'année suivante par le prince Noir, enfin battu à Montiel par son frère, qui le tua de sa propre main (1369).

— PIERRE I[er], dit *le Justicier* et *le Cruel.* Roi de Portugal, fils d'Alphonse IV, né en 1320, régna de 1357 à 1369. Il avait d'abord épousé la célèbre Inès de Castro, qu'Alphonse IV fit périr en 1355. || PIERRE II. Fils de Jean IV, né en 1645, régna de 1683 à 1706, époque de sa mort.

— PIERRE I[er], dit *le Grand.* Czar ou empereur de Russie, né en 1672, monta sur le trône en 1682, visita incognito les nations les plus civilisées (1697-98); fonda Saint-Pétersbourg (1703); lutta contre Charles XII, et finit par le vaincre à Pultawa (1709); marcha contre les Turcs, auxquels il n'échappa sur le Pruth que grâce à sa femme Catherine (1710); fit mourir son fils aîné Alexis, qui se prononçait contre les réformes (1718). Pierre mourut le 8 février 1725, d'une maladie honteuse. Il mérita le surnom de Grand par ses entreprises, mais il fut emporté, débauché et cruel. || PIERRE II. Né en 1714, petit-fils de Pierre le Grand, succéda en 1727 à Catherine I[re]; mort en 1730. || PIERRE III. Né en 1728, petit-fils de Pierre le Grand par la princesse Anne; nommé czar en 1762, fut détrôné par Catherine, sa femme, qui le fit étrangler sept jours après dans sa prison (1762).

— PIERRE DE MÉDICIS. V. MÉDICIS.

— PIERRE L'ERMITE. V. ERMITE.

— PIERRE LOMBARD. V. LOMBARD.

— PIERRE LE VÉNÉRABLE OU DE CLUNY. Abbé et général de l'ordre de Cluny, rétablit la discipline dans ses couvents, fut le protecteur d'Abailard, et mourut en 1156, âgé de 65 ans environ.

PIERRE (SAINT-). Géogr. Ile de l'Océan Atlantique, dans les parages de Terre-Neuve, près de la petite Miquelon. Elle appartient à la France depuis 1816; 1,000 hab.

— PIERRE (SAINT-). Ville de la Martinique, une des deux capitales de cette île, dans une anse circulaire qui se trouve sur la côte occidentale. Commerce considérable. On n'y compte plus guère que 18,000 hab. depuis le tremblement de terre qui en 1839 renversa une partie des édifices, et diminua beaucoup la population.

— PIERRE-ENCISE. Château-fort situé sur un rocher qui domine la rive droite de la Saône à Lyon. Il servait jadis de prison d'État, et a été démoli en 1793.

— PIERRE-D'OLÉRON (SAINT-). Ville de France (Charente-Inférieure), dans l'île d'Oléron, avec un port sur l'Atlantique; 4,800 hab.

— PIERRE-LE-MOUTIER (SAINT-). Ch.-l. de canton, arr. de Nevers (Nièvre); 2,110 hab.

PIERRÉ. s. m. Pêch. Se dit des cailloux qui servent à assujétir un ou plusieurs filets dans un endroit du fond.

PIERRECIN. s. m. Ancien nom du persil.

PIERRÉE. s. f. Constr. Conduit fait à pierres sèches pour l'écoulement et pour la direction des eaux.

PIERREFITTE. Géogr. Ch.-l. de canton (Meuse), sur l'Aire, à 25 kilom. N.-O. de Commercy; 1,000 hab. || Plusieurs villages de France portent le même nom.

PIERREFONTAINE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Doubs), à 20 kilom. S.-E. de Baume-les-Dames; 1,300 hab.

PIERREFORT. Géogr. Ch.-l. de cant. (Cantal), à 24 kilom. S.-O. de Saint-Flour; 1,300 h.

PIERRE-GARIN. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'un sterne ou hirondelle de mer.

PIERRELATTE. Géogr. Ch.-l. de canton (Drôme), à 13 kilom. S. de Montélimart; 3,500 hab. Vieux château.

— Hist. *Comté de Pierre-latte.* Une des seigneuries les plus considérables de la Marche d'Espagne. La capitale était Ampourias.

PIERRERIES. s. f. pl. (rad. *pierre*). Se dit des pierres précieuses, lorsqu'elles ont été travaillées. De belles pierreries. Épée enrichie de pierreries. Une femme couverte de pierreries. Je fus ébloui de l'or et des *pierreries* qu'il étala devant moi. (Le Sage.) Parmi ces bijoux était un reliquaire d'or garni de quelques *pierreries*, et dont il parlait de se défaire pour subsister jusqu'à l'embarquement. (Id.) Zobéide parut au milieu de celles-ci avec un air majestueux, et si chargée de *pierreries* et de toutes sortes de joyaux, qu'à peine pouvait-elle marcher. (Gall.) Tout y reluisait d'or et de *pierreries*. (Boss.)

PIERRETTE. s. f. (dimin. de *pierre*). Petite pierre. Vieux et inusité.

— Fig. J'ai encore un seul petit scrupule et pierrette en mon soulier, qui me tourmente.

— Il n'est plus d'usage aujourd'hui que dans cette locution, *Jouer à la pierrette.*

PIERRETTE. s. f. Ornith. Femelle du pierrot, ou moineau franc.

PIERRETTE. s. f. Femme du pierrot. Son costume a beaucoup de ressemblance avec celui de son mari, et figure également parmi les déguisements du carnaval.

— Femme travestie en pierrette. Donner le bras à une pierrette.

— Cost. Sorte de camisole blanche, que les femmes portaient autrefois en négligé.

PIERREUX, EUSE. adj. (rad. *pierre*). Qui est plein de pierres. Terrain, sol pierreux. Champ pierreux. Chemin pierreux. L'arbrisseau qui fournit le coton à nos manufactures demande un sol sec et *pierreux*. (Rayn.) Les masses *pierreuses* sont instantanément formées par le contact de l'air, à peu près comme certain gaz se change subitement en quartz par le contact de l'eau. (A. Martin.)

Un docile ruisseau qui sur un lit *pierreux*,
Tombe, écume, et roulant avec un doux murmure,
Des champs désaltérés ranime la verdure. (Delille.)

— Qui est de la nature de la pierre. Concrétion pierreuse.

— Se dit des fruits, lorsqu'il se trouve des duretés, du gravier dans leur chair. Fruit pierreux. Poire très-pierreuse.

— Anat. *Apophyse pierreuse* ou *portion pierreuse de l'os temporal.* Portion de cet os nommée aussi le rocher.

— Minér. *Roches pierreuses.* Classe comprenant celles qui ont pour base des métaux hétéropsides.

— Zooph. Sous-classe de la classe des polypiaires, à laquelle on rapporte les animaux contenus dans des cellules calcaires accumulées de manière à former un polypier solide. || Ordre de la classe des polypes, qui se compose des polypiers inflexibles.

PIERRIER s. m. (rad. *pierre*). Art milit. Sorte de petit canon dont on se sert principalement sur les vaisseaux, pour tirer à l'abordage, et qu'on charge avec des pierres, des cailloux, de la ferraille, etc.

— Espèce de mortier de calibre employé surtout dans la défense des places.

— Se disait de toute espèce de canon, parce que primitivement on ne faisait usage que de boulets de pierre.

— Agric. Puits plein de pierres, destiné à recevoir les eaux surabondantes qui viennent à la surface labourable ou dans la masse du sol.

PIERRIER. s. m. S'est dit pour Joaillier, bijoutier. On disait *pierrier de pierres naturelles*, pour distinguer ceux qui ne vendaient point de pierres fausses.

PIERROT. s. m. (rad. *pierre*). Ornith. Nom vulgaire du moineau franc. Apprivoiser un pierrot. Tuer des pierrots. Nid de pierrots.

— Ornith. *Pierrot tacheté.* Le pétrel damier tacheté.

— Prov. *Être hardi comme un pierrot.* Être extrêmement hardi, effronté.

PIERROT. s. m. (diminut. du nom pr. *Pierre*; comme qui dirait *petit Pierre*). Personnage de la comédie italienne, qui a passé sur le théâtre forain. C'est un valet niais, qui porte une veste blanche fort large, boutonnée par-devant par une rangée de gros boutons; son pantalon est également blanc, et il se blanchit même souvent le visage. Son costume figure parmi les déguisements du carnaval.

— Homme travesti en pierrot. La voiture était conduite par un pierrot.

— Cost. Corsage de femme dont le dos est terminé par deux très-petits pans relevés.

PIERRURES. s. f. pl. Véner. Granulations osseuses qui se forment à la base du bois des bêtes fauves, et qui, par leur réunion, constituent la meule de ce bois. Les pierrures de la tête d'un cerf, d'un daim, d'un chevreuil.

PIERUS. Géogr. anc. Chaîne de montagnes située entre la Macédoine et la Thessalie. La fable en fait le séjour des Piérides et une des résidences des Muses.

PIÉRUS. Temps hér. Roi d'Émathie, père de neuf filles qui, ayant défié les Muses au combat du chant, furent vaincues et changées en pies. || Macédonien qui introduisit le culte des Muses à Thespies.

PIESCIPHALE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons voisin de celui des lépadogastères.

PIESTE. s. m. Entom. Petit genre de coléoptères pentamères, renfermant une seule espèce, voisine du Brésil.

PIESTRON. s. m. Chir. anc. Instrument dont on se servait pour briser la tête du fœtus dans la matrice.

PIÉTABLE. adj. des 2 g. Vieux mot qui signifiait, Pitoyable, digne de pitié.

PIÉTAGE. s. m. Mar. Échelle tracée sur les côtés de l'étrave et de l'étambot, pour faire connaître le tirant d'eau du bâtiment.

PIÉTAILLE. s. f. coll. (pr. *pi-é-ta-ye*). Gens de pied, piétons. Ce mot, maintenant hors d'usage, était surtout employé par les combattants à cheval en parlant des soldats à pied.

PIÉTAIN. s. m. Vétér. Maladie du pied des moutons et des bêtes à cornes. Elle a pour causes principales l'humidité de l'atmosphère ou du sol, et la malpropreté des bergeries. Le *piétain*, qui se manifeste souvent en automne ou en hiver, peut aussi se développer spontanément, et ensuite se communiquer d'un animal à un autre. (Hurtrel. d'Arb.) Rien n'est plus facile à guérir que le *piétain*, pourvu qu'il soit pris dans ses premiers temps. (Id.) || On écrit aussi *piétin*.

PIÉTÉ. s. m. (du lat. *pietas*). Sentiment religieux, disposition affectueuse de l'âme, qui porte à remplir avec zèle et respect les devoirs envers Dieu. Grande piété. Piété sincère, solide, véritable. Piété supposée, étudiée, pure, rigide, simple, vive, agissante, officieuse, aimable, douce, charitable, éclairée, constante, refroidie, extérieure, fastueuse, indiscrète, hypocrite, cruelle, farouche. Sentiments de piété. Exercices de piété. Homme, femme qui a beaucoup de piété, qui se distingue par sa piété. Heureuse par sa naissance, qui lui rendait la *piété* aussi bien que la grandeur héréditaire. (Boss.) Il faut que les grands apprennent aux peuples à respecter la *piété*, en respectant eux-mêmes ceux qui la pratiquent. (Mass.) Elle nourrissait sa *piété* du suc et de la substance des saintes Écritures. (Fléch.) Tout cela conspira à obscurcir sa raison et à refroidir sa *piété*. (Id.) Pourquoi n'est-il pas établi de faire publiquement le panégyrique d'un homme qui a excellé pendant sa vie dans la bonté, dans l'équité, dans la douceur, dans la fidélité, dans la *piété*? (La Bruy.) L'amour, l'innocence, la *piété* développaient chaque jour la beauté de leur âme en grâces ineffaçables dans leurs traits. (B. de St-P.) C'est un homme d'honneur, de *piété* profonde. (Boil.)

— Se dit aussi de quelques sentiments humains : tels que l'amour des enfants pour leurs parents, le dévouement de deux époux l'un pour l'autre, le respect pour la mémoire des morts, etc. Piété filiale. Piété conjugale. Nation qui se distingue par sa piété pour les morts, envers les morts. Eponine fut un modèle de *piété* conjugale. (Acad.) M[lle] de Sombreuil buvant un verre de sang humain pour sauver son père, a égalé les plus sublimes dévouements inspirés par la *piété* filiale dans tous les siècles. (De Bonnechose.)

— *Piété* s'emploie aussi absol. dans le sens précédent, mais alors, le sens de la phrase fait suffisamment connaître de quelle sorte de piété il est question. Il voit son père renversé dans un fossé; pendant qu'il lui offre son cheval, et s'occupe à relever le prince abattu, il est blessé entre les bras d'un père si tendre, sans interrompre ses soins, ravi de satisfaire à la fois à la *piété* et à la gloire. (Boss.)

Je plains mille vertus, une amour mutuelle,
Sa *piété* pour moi, sa tendresse pour elle. (Rac.)

— Blas. Représentation d'un pélican ouvrant son sein pour nourrir ses petits.

— Hist. *Votre piété.* Titre que prirent les empereurs grecs. Théodoric dit à Anastase, Votre sérénissime piété.

— Géogr. anc. *Piété Julienne.* Nom qui fut donné à la ville de Pola.

— Myth. anc. Divinité allégorique, qui présidait elle-même au culte qu'on lui rendait. Elle était principalement honorée à Athènes. A Rome, elle avait un temple construit sur la place d'une prison où une jeune femme avait nourri de son lait sa mère condamnée à mourir de faim.

— Iconol. On la voit souvent sur les médailles sous les traits d'une femme qui sacrifie, tenant d'une main une cassolette fumante qu'elle élève vers le ciel, de l'autre une corne d'abondance qu'elle présente à des enfants.

— Les poëtes personnifient fréquemment la piété. La *Piété* chercha les déserts et le cloître. (Boil.) La *Piété* sévère exige son offrande. (Rac.)

Je suis la *Piété*, cette fille si chère
Qui t'offre de ce roi les plus tendres soupirs (Rac.)

— *Mont-de-piété.* V. MONT.

PIÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Piéter. S'empl. adjectiv. Il est piété à cela. Il est piété contre vous.

PIÉTER. v. a. 1[re] conj. (rad. *pié*, pour *pied*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je piète, tu piètes, il piète*, etc. Disposer quelqu'un à la résistance. On l'a piété contre vous. piété contre tous les conseils. Fam. et peu usité.

— Mar. Tracer une échelle sur l'étrave et l'étambot.

— Techn. Donner une teinte de bleu aux étoffes qu'on veut teindre en noir.

— SE PIÉTER. v. pron. Se buter contre; résister avec force. Il s'est piété contre tout arrangement. Les toïciens se piétaient contre la douleur.

— Être piété. Étoffe qui doit se piéter.

— PIÉTER. v. n. Jeux. A la boule et aux quilles, tenir le pied à l'endroit marqué. Piétez bien.

PIÉTERIN, INE. adj. Vieux mot qui signifiait Vil, méprisable, qu'on peut fouler aux pieds.

PIÉTIN. s. m. Moll. Genre de la famille des pulmobranches, renfermant dix ou douze espèces vivantes qui appartiennent aux contrées équinoxiales.

— Vétér. V. PIÉTAIN.

PIÉTINAGE. s. m. Didact. Action de piétiner, de fouler avec les pieds. V. PIÉTINEMENT.

PIÉTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Piétiner. S'empl. adjectiv.

PIÉTINEMENT. s. m. Action de piétiner, de remuer fréquemment et vivement les pieds. Ce piétinement continuel est insupportable.

PIÉTINER. v. a. 1[re] conj. (rad. *pié*, pour *pied*). Fouler avec les pieds. Il jeta cette lettre par terre, et la piétina devant tout le monde.

— Fig. Après avoir pris au corps un ministre, il le terrassent, le battent et le *piétinent*. (Cormenin.)

— Techn. Corroyer avec le pied. Piétiner un cuir.

— PIÉTINER. v. n. Remuer fréquemment et vivement les pieds. Piétiner de dépit, d'impatience, de colère. Enfant qui ne fait que piétiner.

— Fig. et dans le même sens que l'actif. Soit que la politique de Louis XIV sentît le danger de l'influence aristocratique, soit qu'elle crût avantageux de consoler le reste de la nation d'un préjugé humiliant, elle ne cessa pendant soixante ans de *piétiner* sur la noblesse. (Lemontey.)

— SE PIÉTINER. v. pron. Être piétiné.

PIÉTISME. s. m. Hist. relig. Doctrine des piétistes. Professer le piétisme.

PIÉTISTE. adj. et s. des 2 g. Membre d'une secte de luthériens qui affectent une piété extrême, et préfèrent les exercices privés au culte public : ils se rapprochent des quakers par la sévérité de leur morale, et des méthodistes, en ce que quiconque se croit inspiré, peut prendre la parole dans leurs assemblées. On les nomme aussi *séparatistes*, parce qu'il sont également séparés de l'Église catholique et des deux communions protestantes. Cette secte commença en 1689, à Leipzig, par des conférences mystiques tenues chez le docteur Spiner, qui devint le chef des piétistes.

— Nom donné à des juifs talmudistes qui affectent également une piété austère et une morale très-sévère. Cette secte prit naissance en Ukraine en 1760, et se répandit dans la Pologne et la Turquie d'Europe.

PIÉTON, ONNE. s. (rad. *pié*, pour *pied*). Celui, celle qui va à pied. Un piéton. Une piétonne. Les trottoirs sont fort commodes pour les piétons. Le *piéton* qui part dès la pointe du jour admire le paysage que l'aurore développe peu à peu devant lui. (B. de St-P.)

C'est le *piéton* modeste, un bâton à la main,
A qui la rêverie abrége le chemin. (Delille.)

— *Un bon piéton, une bonne piétonne.* Un homme, une femme qui marche longtemps sans se fatiguer. On dit dans le sens contraire, *Un mauvais piéton. Une mauvaise piétonne.*

— Administ. Messager qui fait à pied le service de la poste dans les communes rurales. Envoyer une lettre par le piéton.

— Art milit. Se dit quelquefois des fantassins.

— Scarron l'a employé adjectiv.

Or donc la *piétonne* ambassade
De chez Latin, en cavalcade
Revint, chacun des mieux monté. (Scarron.)

PIÉTONNER. v. n. 1[re] conj. (rad. *piéton*). S'est dit par plaisanterie pour Aller à pied.

PIÉTOT. s. m. Anc. métrol. Petite monnaie de l'île de Malte, qui valait 3 deniers de France.

PIÉTRA (LA). Géogr. Ch.-l. de canton (Corse), à 25 kilom. E. de Corte; 800 hab.

PIETRASANTA. Géogr. Ville de Toscane (Florence), à 26 kilom. N.-O. de Lucques; 3,000 hab. Palais des grands-ducs, bâti en marbre.

PIÈTRE. adj. des 2 g. Chétif, mesquin, mauvais en son genre. Un piètre habit. Un chapeau bien piètre. De piètres meubles. Avoir une piètre mine. Faire piètre figure. Il est fam. et a vieilli.

— Se dit aussi des personnes. Un piètre écrivain. Un piètre artiste. C'est un piètre sujet. Quel piètre ouvrier!

PIÈTREMENT. adv. D'une manière piètre, chétive, mesquine. Être logé, vêtu piètrement, fort piètrement. Fam.

PIÈTRERIE. s. f. (rad. *piètre*). Chose mesquine ou de mauvaise qualité. Vieux et peu usité.

PIÉTRI, IE. adj. (ét. lat., *pes*, pied; *tritus*, broyé). Qui a été foulé aux pieds, écrasé sous les pieds. Mot hors d'usage, mais à regretter, parce qu'il n'a pas d'analogue dans notre langue.

PIETRO DE CORTONE. Peintre et sculpteur, l'un des plus célèbres artistes du XVII[e] siècle; né à Cortone (Toscane), mort à Rome en 1669. Son véritable nom était *Pierre Berettini.*

PIETTE. s. f. (dimin. de *pie*). Ornith. Oiseau aquatique du genre harle, à plumage noir et blanc. La piette est de la grosseur du canard. Elle niche sur le bord des lacs et des marais.

PIETTER. v. n. 1[re] conj. Chass. Se dit de l'action d'une caille ou d'une perdrix que le chien fait partir, après l'avoir tenue en arrêt.

PIEU. s. m. (du lat. *palus*, même signif.). Pièce de bois pointue par un bout, qui sert à divers usages. Planter, ficher un pieu en terre. Soutenir des terres avec des pieux. De *pieux* aigus ils forment leur défense. (Delille.)

— *File de pieux.* Rang de pieux pour soutenir une berge, une chaussée. || Se dit aussi dans les rivières, d'un rang de pieux traversés de pièces de bois nommées chanlattes, et qui sert à arrêter, dans les endroits où l'on construit des trains, les bois que l'on a jetés à bûche perdue sur les rivières.

— Ornith. *Pieu des rochers.* Nom vulgaire du bruant fou.

— Véner. Gros bâton ferré avec lequel on tue les bêtes noires qui sont dans un parc.

. . . . . . Il, le lion, bat ses larges flancs,
Et des chasseurs, des chiens bravant la violence,
Cherche au travers des *pieux* sa perte ou sa vengeance. (Aignan.)

— Prosod. arab. Le troisième et le quatrième élément dont se composent les pieds des vers arabes.

PIEUCHON. s. m. Anc. art milit. Sorte de hache d'armes ancienne.

PIEUMENT. s. m. Ancien nom de la mélisse ou citronelle.

PIEUSEMENT. adv. (rad. *pieux*). D'une manière pieuse. Vivre pieusement. S'agenouiller, s'incliner pieusement.

— *Croire pieusement une chose.* La croire par principe de dévotion, et sans y être obligé par la foi. || Fig. et fam. La croire de bonne foi, et sans se donner la peine de rien approfondir. Oui, vous le dites, et ce sont de ces choses qui ont besoin qu'on les croie *pieusement*. (Mol.) Le ciel a daigné m'accorder deux enfants, dont je crois *pieusement* être le père. (Le Sage.) || Signifie encore, Croire une chose sans fondement, sans preuve. Il croit *pieusement* tout ce qu'on lui conte. (Acad.)

PIEUX, EUSE. adj. (du lat. *pius*). Qui a de la piété, qui est attaché aux devoirs de la religion. Homme pieux. Femme très-pieuse. Une âme pieuse. La *pieuse* abesse mourut dans ce beau travail. (Boss.) Les âmes *pieuses* considèrent la *pieuse* reine devant les autels. (Id.) Voyons le fond de ce cœur *pieux*. (Fléch.) C'est une chose délicate à un prince religieux de réformer la cour et de la rendre *pieuse*. (La Bruy.) C'est un prélat fort *pieux*, qui s'occupe sans cesse à édifier le peuple, à le porter à la vertu par des sermons pleins d'une morale excellente, qu'il compose lui-même. (Le Sage.) On peut se faire dévot par des pratiques, on n'est *pieux* que par le cœur. (Boiste.)

— En parlant des choses. Qui tient à la piété, qui part d'un sentiment de piété. Dessein pieux. Entreprise pieuse. Établissement pieux. Pensée pieuse. Pieuse méditation. De pieuses libéralités. De pieuses largesses. Toute la vie d'un chrétien ne doit être qu'un long et *pieux* désir. (Fléch.) Une légère médisance lui suffit pour ce *pieux* dessein. (La Bruy.) Sur cent *pieux* devoirs aux saints elle s'égale. (Boil.) Que de *pieux* établissements pour aider à la foi des chrétiens! (Mass.)

Il veut que sur-le-champ dans la troupe on choisisse
Les trois que Dieu destine à ce *pieux* office. (Boil.)

De leur ton même adroit imitateur,
Il exprimait la *pieuse* lenteur. (Gresset.)

— *Legs pieux.* Legs que l'on fait pour être employé en œuvres pies.

— *Croyance pieuse.* Croyance qu'on adopte par principe de dévotion, et sans qu'elle soit prescrite par la foi.

— Fam. et ironiq. Pieuse croyance. Opinion peu éclairée, peu fondée. Il faut le laisser dans sa pieuse croyance.

— Se dit aussi des choses qui tiennent à la piété filiale ou conjugale, et à quelques autres sentiments humains. Un pieux respect. De pieux regrets. Une pieuse reconnaissance. Un pieux souvenir. Rendre à sa mère de pieux devoirs. Je ne souhaite au monde que d'achever ma vie en vous aimant, et en recevant les tendres et *pieuses* marques de votre amitié. (M[me] de Sév.)

Et de là ce respect des peuples du vieil âge
Dont le *pieux* hommage
Plaça leurs bienfaiteurs au rang des immortels.
(J. B. Rouss.)

PIEUX (LES). Géogr. Ch.-l. de canton (Manche), à 19 kilom. S.-E. de Cherbourg; 1,700 h.

PIÉZATE. adj. des 2 g. (du gr. πιέζω, comprimer). Entom. Qui a les mâchoires comprimées. || PIÉZATES. s. m. pl. Classe d'insectes qui correspond aux hyménoptères.

PIÉZOMÈTRE. s. m. (ét. gr., πιέζω, comprimer; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui sert à mesurer la compressibilité des liquides.

PIÉZORAMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πιέζω, comprimer; ῥάμφος, bec). Ornith. Qui a le bec comprimé. || PIÉZORAMPHES. s. m. pl. Famille de passereaux comprenant ceux qui ont le bec comprimé, au moins dans une certaine étendue.

PIFFARO. s. m. Mus. Instrument à vent en usage en Italie, qui répond à la basse-contre du hautbois.

PIFFRE, ESSE. s. (de l'allem. *pfeiffer*, joueur de fifre, parce qu'il s'enfle les joues en soufflant). Personne grasse, replète, aux joues rebondies. Un gros piffre. Une grosse piffresse. Il est devenu bien piffre. Il est bas et injur.

— S'est dit pour Gourmand, glouton.

— Hist. relig. V. PIFLE.

PIFFRE. s. m. Techn. Gros marteau dont se sert le batteur d'or.

PIFFRER (SE). v. pron. V. EMPIFFRER.

PIFLE. s. m. Hist. relig. Nom injurieux qu'on donnait, en Flandre, aux Albigeois ou Vaudois. On dit aussi *piffre*.

PIFRE. s. m. S'est dit pour Fifre.

PIGACES. s. f. pl. Anc. cost. Espèces de manchettes que les femmes portaient autrefois. ‖ Selon quelques auteurs, on a désigné ainsi, sous le règne de Louis le Gros, les chaussures appelées depuis *souliers à la poulaine*.

PIGACHE. adj. m. Vêner. Se dit de la trace du sanglier, quand un de ses ongles est plus long que l'autre. On dit, dans ce cas, L'animal a le pied pigache.

PIGALLE (Jean-Baptiste). Sculpteur célèbre, surnommé le *Phidias français*, né à Paris en 1714, mort chancelier de l'académie des Beaux-Arts, en 1785.

PIGAMON. s. m. Bot. Genre de la famille des renonculacées, tribu des anémonées, dont les espèces sont nombreuses. Les plus connues en France sont le *pigamon à feuilles d'ancolie*, vulgairement appelé *colombine à plumeau*, et le *pigamon jaunâtre*, vulgairement appelé *rue des prés*, *fausse rhubarbe*.

PIGAU. s. m. Nom d'une variété d'olive ronde et panachée de rouge et de noir.

PIGAULT-LEBRUN (Guill.-Ch.-Ant.). Romancier fécond, né à Calais, en 1753. Ses romans ont de la verve et de la gaîté, mais ils sont tous déshonorés par l'irréligion et le cynisme. Mort en 1835.

PIGEAU (Eustache-Nicolas). Jurisconsulte, né à Montlévêque, en 1750, mort en 1818. Ses ouvrages sur le droit sont devenus classiques.

PIGEON. s. m. (pr. *pi-jon*; du lat. *pepio*; on a d'abord dit *pépion*, puis *pigeon*). Ornith. Oiseau qui est le type d'une famille de l'ordre des gallinacés, formant le passage de cet ordre à celui des passereaux, et divisés en trois genres : les colombes ou pigeons proprement dits, les colombars et les colombi-gallines. Les principales espèces sont : le pigeon domestique ; le pigeon romain ; le pigeon huppé ; le pigeon frisé ; le pigeon turc ; le pigeon grosse gorge ; le pigeon cavalier ; le pigeon batteur ; le pigeon paon ; le pigeon biset. Communément, on divise les pigeons en domestiques, appelés simplement *pigeons*, et *sauvages* ou *bisets*. Le pigeon roucoule. Pigeon mâle. Pigeon femelle. Un pigeon de colombier, de volière. Un pigeon privé. Une volée de pigeons. OEuf de pigeon. Elever, nourrir des pigeons. Il faut des tours, des bâtiments faits exprès, bien enduits en dehors et garnis en dedans de nombreuses cellules, pour attirer, retenir et loger les *pigeons*. (Buff.) J'ai vu des pies tourner autour des cages de *pigeons*, uniquement pour leur crever les yeux. (B. de St-P.) Deux *pigeons* s'aimaient d'amour tendre. (La Fontaine.)

Écoutez du *pigeon* épris de sa maîtresse
Le doux roucoulement exprimer la tendresse. (Del.)

— *Pigeons pattus*. Ceux qui ont les pieds couverts de plume jusqu'au bout des doigts. ‖ *Pigeons ramiers*. Ceux qui vivent en liberté, qui se perchent sur les branches des arbres. ‖ *Pigeon fuyard*. Pigeon qui, après avoir vécu dans un colombier, l'a quitté pour redevenir sauvage. ‖ *Pigeon voyageur* ou *messager*. Pigeon qu'on dresse à franchir rapidement de grandes distances, à porter des messages.

— Prov. et fig. *Il ne faut pas laisser de semer pour la crainte des pigeons*. Il ne faut pas refuser de faire une chose utile, avantageuse, parce qu'il s'y trouve quelque léger inconvénient.

— Fig. et fam. Homme qu'on attire par adresse pour le duper. Ils ont là un bon pigeon. C'est leur pigeon.

— Prov. et fig. *Plumer le pigeon*. Tricher au jeu ; escroquer.

— *Couleur gorge de pigeon*, ou simplement *gorge de pigeon*. Couleur changeante comme celle de la gorge des pigeons. V. GORGE.

— Art culin. Pigeon préparé ou accommodé pour être servi sur la table. Pigeon tout plumé. Pigeon piqué, bardé. Pigeon rôti. Pigeon à la crapaudine. Pigeons au gratin. Pigeons en macédoine. Pigeons à l'anglaise. Pigeons à la cuillère. Compote de pigeons. Pâté, terrine de pigeons. Les poules, les poulets et les *pigeons* tombaient dru comme grêle dans sa cuisine. (Le Sage.)

— Conchyl. *Pigeon blanc*, *pigeon blanc papyracé*, *pigeon fauve*. Nom marchand de trois coquilles du genre strombe.

— Constr. Plâtre employé sans pierre, lattes ni bois, pour former les tuyaux de cheminée. ‖ *Clous à pigeons*. Grands clous à crochet qu'on nomme autrement *becs-de-canne*, et qui servent à attacher, dans les volets et colombiers, les paniers où l'on met pondre et couver les pigeons.

— Hist. cheval. Ordre fondé en 1379, par Jean Ier, roi de Castille, et qui ne dura qu'un an.

— Hist. *Pigeon de Mahomet*. Pigeon que Mahomet avait dressé à venir lui becqueter l'oreille, et par l'intermédiaire duquel il prétendait recevoir des communications célestes.

— Mod. *Aile de pigeon*. Disposition des cheveux, qui figure une aile de chaque côté de la tête. On disait Une frisure, une coiffure en ailes de pigeons.

— Myth. anc. Le pigeon était consacré à Vénus. C'était un des oiseaux qu'on immolait sur les autels de cette déesse.

— Ornith. *Pigeon de mer*, *pigeon plongeur*. Noms vulgaires du pétrel damier.

— Papet. Sorte de papier de petit format.

— Pêch. Anses très-longues, par lesquelles les mailleurs commencent quelquefois leurs filets.

— Techn. Petit morceau de bois qu'on place dans l'onglet d'un cadre.

— Vétér. Tumeur qui survient à la jambe des bœufs.

— En poésie, on emploie *colombe* et même *tourterelle*, comme synonymes de Pigeon.

— Épith. Tendre, amoureux, lascif, voluptueux, roucoulant, jaloux, fidèle, azuré.

— Diff. gramm. On dit *un couple de pigeons*, en parlant de deux pigeons vivants et appariés. Un couple de *pigeons* est suffisant pour peupler une volière. (Guizot.) Et, *une couple de pigeons*, quand il s'agit de deux pigeons destinés à être mangés. Une couple de *pigeons* ne sont pas suffisants pour le diner de dix personnes. (Id.)

PIGEONNE. s. f. S'est dit, dans le style burlesque, pour Colombe. Pleurez, mon aimable pigeonne.

— Conchyl. *Pigeonne couvante*. V. PIGEONNEAU.

PIGEONNEAU. s. m. (pr. *pi-jo-nô*; dimin. de *pigeon*). Jeune pigeon. Tuer des pigeonneaux. Tourte de pigeonneaux. Pigeonneaux rôtis. Pigeonneaux en compote. Qu'on nous donne, dit-elle, de ces *pigeonneaux* dont l'hôte nous a parlé, pourvu qu'ils soient excellents. (Le Sage.)

— Fig. et fam. Jeune homme que l'on dupe. Ils ont trouvé leur pigeonneau. Il ne voit pas qu'on en fait un pigeonneau.

— Conchyl. Nom vulgaire de la colombelle, coquille du genre volute, que l'on nomme aussi *pigeon couvant* ou *pigeonne couvante*.

PIGEONNER. v. a. 1re conj. Constr. Employer à la main du plâtre gâché serré, pour élever un mur mince comme une cloison, un tuyau de cheminée.

— Fig. et fam. Duper, tromper au jeu. Prenez garde de vous laisser pigeonner.

PIGEONNET. s. m. Hortic. Sorte de poire d'automne.

PIGEONNIER. s. m. (pr. *pi-jo-ni-é*; rad. *pigeon*). Petit bâtiment où l'on élève des pigeons domestiques. On dit plus ordinairement *colombier*. V. ce mot.

— Féod. *Droit de pigeonnier*. Droit qu'avaient les propriétaires de trente-six arpents de joindre à leur habitation, non un colombier construit en briques, mais un pigeonnier en bois, de seize pieds de hauteur, et contenant de soixante à cent vingt boulins.

— Celui qui aime les pigeons, qui se plaît à en élever. Presque inusité en ce sens.

PIGER. v. a. 1re conj. (du celt. *pig*, pointe, aiguillon, flèche, fétu). Le *g* prend un *e* devant *a*, *o*. *Nous pigeons*, *je pigeais*, etc. Jeux. Au jeu de bouchon, Mesurer quel est le palet le plus près du bouchon.

PIGMENT. s. m. (du lat. *pigmentum*, couleur ; fait de *pingo*, je peins). Anat. Matière particulière à laquelle la peau doit sa coloration, et qui a son siége principal dans le corps muqueux de Malpighi.

— Liqueur que l'on faisait autrefois avec du vin, du miel et des épices.

PIGMENTAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient au pigment, qui le constitue. Matière pigmentaire.

PIGMENTAIRE. s. m. (du lat. *pigmentarius*; fait de *pigmentum*, couleur). Antiq. rom. Celui qui vendait des matières colorantes et des parfums pour la toilette.

PIGNARESSE. s. f. Techn. Femme qui peigne le chanvre.

PIGNATELLE. s. f. Anc. métrol. Petite monnaie de Rome qui valait à peu près un sou de France.

PIGNE. s. m. Bot. Fruit du pin, connu sous le nom de *pomme de pin*. C'est un cône formé par l'agrégation des écailles du calice, allongées après la floraison, devenues ligneuses, appliquées les unes sur les autres, et offrant à leur base les noix où se trouvent les graines, appelées Pignons.

PIGNE. s. f. Métall. Masse d'or ou d'argent qui reste après l'évaporation du mercure qu'on avait amalgamé avec la mine pour en dégager le métal.

PIGNEROL. Géogr. Ville des États sardes (Turin), ch.-l. d'une province du même nom, à 40 kil. S.-O. de Turin ; 6,200 hab.

— Hist. Pignerol appartient à la maison de Savoie depuis 1042. François Ier s'en empara en 1536, mais Henri II la rendit à la Savoie en 1574. Cédée de nouveau à la France en 1632, elle fut encore rendue en 1696. De 1801 à 1814, cette ville fut réunie à la France.

— *Château de Pignerol*. Château fort, qui sous la domination française servit longtemps de prison d'État. C'est là que fut d'abord renfermé le Masque de fer et que mourut Fouquet (1680).

PIGNOCHER. v. n. 1re conj. (de *épinoche*, poisson dont le dos est armé d'épines, parce que celui qui pignoche épluche ce qu'il mange comme s'il craignait d'y trouver quelque épine ou arête ; on écrivait aussi *pinocher*). Manger négligemment, sans appétit, par petites bouchées et en choisissant les morceaux. Il ne fait que pignocher. Fam.

PIGNOLAT. s. m. Espèce de dragée qu'on faisait avec le pignon ou amande de la pomme de pin.

PIGNON. s. m. (du lat. *pinea*, pomme de pin). Nom donné aux semences du pin cultivé. C'est une amande allongée ou presque ronde, blanche, huileuse, et d'un goût approchant de celui de la noisette. En Italie et dans le midi de la France on sert des pignons sur les tables. On dit aussi *pignon doux*.

— *Pignons d'Inde*. Les semences du médicinier. ‖ *Pignons de Barbarie*. Celles du ricin. Toutes deux sont employées en pharmacie.

PIGNON. s. m. (du celt. *pen*, pointe de montagne). Archit. et constr. Partie supérieure d'un mur qui se termine en pointe, et dont le sommet porte le bout du faîtage d'un comble à deux égouts.

— *Pignon à redents*. Mur de maison qui se termine en pointe, et dont les deux côtés s'élèvent en forme de degrés d'escalier. ‖ *Pignon entrapeté*. Celui qui a la forme d'un trapèze.

— Prov. *Avoir pignon sur rue*. Avoir une maison à soi. ‖ Signifie aussi Avoir des biens immeubles, des héritages en propre.

— Mécan. Roue d'engrenage d'un petit diamètre. Se dit principalement dans les chemins de fer. Le *pignon* sert à transmettre à l'arbre d'une roue d'un diamètre plus considérable un mouvement plus lent que celui de l'arbre sur lequel il est monté. (F. Tourneux.)

— Horlog. *Pignon de renvoi*. Pignon qui sert à communiquer le mouvement d'une partie de l'horloge à une autre.

— Serrur. Pièce qui sert à faire recevoir les verroux des serrures quand elles en ont, et à ouvrir et fermer les doubles pênes des coffres-forts.

PIGNON. s. m. Comm. Laine de qualité médiocre, qu'on sépare de la laine fine en cardant celle-ci.

— Techn. Ce qui sort du cœur du chanvre lorsqu'on le peigne.

PIGNONNÉ, ÉE. adj. Blas. Qui porte des pignons. Maçonné et pignonné de deux montants de gueules.

PIGNORATIF. adj. m. (du lat. *pignus*, gage). Jurispr. Se dit d'un contrat par lequel on vend un héritage, avec faculté de rachat à perpétuité, et par lequel l'acquéreur loue ce même héritage à son vendeur, pour les intérêts du prix de la vente. Contrat pignoratif.

PIGNORATION. s. f. (pr. *pi-gno-ra-ci-on*). Anc. jurispr. Action de faire un contrat pignoratif, action de mettre en gage, de recevoir en gage.

PIGNORER. v. a. 1re conj. (du lat. *pignorare*; fait de *pignus*, gage). Anc. jurispr. Saisir, prendre en gage. Le seigneur propriétaire peut *pignorer* lesdits pourceaux pour le dommage, et en tuer un à son choix. (Anc. cout.)

PIGNOTTI (Laurent). Écrivain italien, né à Figlini (Toscane), en 1739, mort en 1812 ; se distingua comme naturaliste, poète, littérateur, historien et antiquaire. Ses fables surtout l'ont rendu populaire.

PIGO. s. m. Ichthyol. Poisson du genre cyprin, qui habite plusieurs lacs d'Italie. Sa chair est estimée.

PIGOCHE. s. f. Jeux. Sorte de jeu d'adresse, qui consiste à faire sortir d'un cercle tracé à terre une pièce de monnaie, en jetant dessus une autre pièce.

PIGOU. s. m. Chandelier de fer terminé par une pointe, que l'on fiche dans la charpente d'un bâtiment.

PIGOULIÈRE, PÉGOLIÈRE ou **PÉGAULIÈRE.** s. m. Mar. Embarcation dans laquelle sont établis des fourneaux en maçonnerie, portant les chaudières à brai qui servent à caréner les bâtiments.

PIGROLIER. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pivert.

PIHAUHAU. s. m. (onomatopée qui exprime son cri). Ornith. Grive de Cayenne, ainsi appelée d'après le cri qu'elle répète d'un ton plaintif. Plus grand que tous les tyrans, le *pihauhau* ne peut pas être un gobe-mouches ; le caractère du bec est le seul qui paraisse le faire tenir à ce genre. (Buff.) Les *pihauhaux* marchent en bandes, et précèdent ordinairement les toucans, toujours en criant aigrement *pi-hau-hau*. (Id.)

PIHEL. s. m. Gramm. hébr. Se dit de la troisième des sept formes principales du verbe hébreu. Le sens de pihel est ordinairement effectif ou causatif.

PIIS (Ant.-P.-Augustin de). Vaudevilliste et chansonnier, né à Paris en 1755, mort en 1832. Fonda en 1792, avec Barré, le théâtre du Vaudeville.

PIISSIME. adj. des 2 g. (du lat. *piissimus*, superl. de *pius*, pieux). S'est dit pour Très-pieux.

PIKA. s. m. Mamm. Genre de mammifères rongeurs voisins du lièvre. Le pika est propre à la Sibérie.

PIKLE. s. m. Métrol. Nom d'un poids employé dans les colonies hollandaises. Il vaut un peu plus de 125 livres.

PIL. s. m. Anc. art milit. Espèce de masse d'armes.

PILACRINS. s. m. pl. Bot. Groupe de la section des gastéromycètes trichodermacés, comprenant ceux dont le péridion presque globuleux contient des graines arrondies.

PILAF. s. m. Relat. V. PILAU.

PILAGE. s. m. Techn. Action de piler.

— Féod. Obligation de mettre en gerbes ou en piles le foin des seigneurs.

PILAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *pilus*, poil). Didact. Qui appartient, qui a rapport aux poils. Système pilaire.

— Pathol. *Maladies pilaires*. La trichiase et la plique.

PILANE. s. m. (du lat. *pilum*, javelot). Antiq. rom. Se dit quelquefois des soldats les plus âgés de la milice romaine ; ils étaient armés de javelots, et formaient le troisième rang.

PILASTRE. s. m. (de l'ital. *pilastro*, dérivé du lat. *pila*, pilier). Archit. Colonne de forme carrée, le plus souvent adossée à la façade d'un édifice, ou engagée dans un mur à une épaisseur plus ou moins considérable. Les pilastres sont susceptibles des mêmes modifications et des mêmes ornements que les colonnes, dont ils sont les équivalents. Pilastre dorique, ionique, corinthien, etc. Pilastre cannelé. Des pilastres en marbre. Boiserie figurant des pilastres.

— *Pilastre grêle*. Celui qui a plus de hauteur que n'en comporte régulièrement sa largeur. ‖ *Pilastre attique*. Pilastre plus court que celui des trois ordres réguliers. ‖ *Pilastre indenté*. Celui dont les cannelures sont remplies jusqu'à une certaine hauteur par des baguettes rondes. ‖ *Pilastre bandé*. Celui qui a des bandes sur son fût. ‖ *Pilastre ravalé*. Celui dont le parement est incrusté d'une tranche de marbre. ‖ *Pilastre ébrasé*. Celui qui est plié en angle sortant. ‖ *Pilastre flanqué*. Pilastre flanqué de deux demi-pilastres peu saillants. ‖ *Pilastre cornier*. Celui qui cantonne l'angle d'un bâtiment. ‖ *Pilastre plié*. Celui qui forme un angle rentrant. ‖ *Pilastre cintré*. Celui qui suit le contour, convexe ou concave, d'un mur circulaire. ‖ *Pilastre diminué*. Celui qui, étant près d'une colonne, a son diamètre supérieur plus étroit que le bas. ‖ *Pilastre engagé*. Celui contre lequel une colonne est adossée. ‖ *Pilastre lié*. Celui qui est joint à une colonne, ou à un autre pilastre, par la base ou par le chapiteau. ‖ *Pilastre en gaîne de terme*. Pilastre plus étroit par le bas que par le haut. ‖ *Pilastres accouplés*. Ceux qui sont placés deux à deux, comme dans la grande galerie du Louvre. ‖ *Pilastre double*. Pilastre formé de deux fûts dont les chapiteaux et les bases se confondent.

PILAT. s. m. Bot. Nom d'une variété d'orge cultivée en Basse-Bretagne.

PILATE (Ponce). Procurateur de la Judée l'an 27 de J.-C. ; abandonna le Sauveur aux Juifs, après s'être lavé les mains, comme pour décliner la responsabilité de cette mort injuste. Rappelé en 37 par Tibère, à cause de ses cruautés envers les Samaritains, fut exilé à Vienne en Dauphiné, où il se tua lui-même (40).

— Prov. et fig. *Renvoyer de Caïphe à Pilate*. Se dit lorsque des personnes se renvoient l'une à l'autre celui qui leur demande quelque chose. C'est une allusion à l'action de Pilate renvoyant Jésus-Christ à Caïphe, qui le lui renvoya à son tour. ‖ *C'est un avocat de Pilate*. Se disait autrefois d'un avocat sans causes.

PILATE (Mont). Géogr. Montagne de Suisse, entre les cantons de Lucerne et d'Underwald, sur le bord occidental du lac de Lucerne. Son sommet le plus élevé (le Tomlishorn), a 2,343 m. ‖ Montagne qui fait partie des Cévennes, entre Argental et Condrieux (Loire). Donne naissance au Gier.

PILAU. s. m. Art culin. Riz cuit avec du beurre, de la graisse ou de la viande. C'est un mets très-usité dans l'Orient, et qui a passé dans la cuisine française. Pilau au maigre. Pilau au gras.

PILAYELLE. s. f. Bot. Genre de conferves.

PILCHARD. s. m. Ichthyol. Poisson du genre clupanodon, très-voisin du hareng. On le nomme aussi *celan*.

PILE. s. f. (du gr. πῖλος, amas, monceau ; fait de πιλεῖν, entasser). Amas de choses placées les unes sur les autres. Une pile de bois. Une pile de carreaux. Une pile de boulets. Une pile de livres. Mettre des bûches en pile, en faire une pile, des piles.

— *Pile de cuivre*. Poids de cuivre en forme de godets, qui se placent les uns dans les autres, et qui, diminuant par degrés de volume, donnent toutes les subdivisions du poids total.

— Antiq. rom. Poupée de laine qu'on offrait aux dieux lares dans les fêtes compitales. Elle fut, dit-on, substituée par Brutus à l'enfant que l'on immolait autrefois. ‖ Figure de paille que l'on présentait aux taureaux dans l'amphithéâtre, afin de les animer. ‖ *Pile horatienne*. Pilier que l'on avait conservé dans le Forum, et auquel Horace, vainqueur, avait suspendu les dépouilles des Curiaces.

— Blas. Espèce de pal aiguisé, qui se pose la pointe tournée vers le bas de l'écu.

— Constr. Massif de maçonnerie qui soutient les arches d'un pont. Pont qui a tant de piles. La première, la seconde pile.

— Jeux. Au trictrac. *Pile de malheur* ou *de misère*. Pile de dames que le joueur qui n'a pu faire le jan de retour est obligé de faire dans le coin de son grand jan.

— Pêch. Ligne plus ou moins déliée faite de fil de pite ou de bon chanvre filé, que l'on attache au bout des lignes latérales partant de la maîtresse corde.

— Phys. *Pile voltaïque* ou *galvanique*, ou *pile de Volta*. Appareil électrique inventé par Volta, et dont la construction repose sur ce principe, que le contact de deux substances hétérogènes, surtout de deux métaux, développe l'électricité. Il se compose de disques, les uns de cuivre, les autres de zinc, superposés et séparés par une rondelle imbibée d'eau salée ou acidulée, en couples de deux disques chaque. On accumule dans le même ordre autant de couples que l'on veut, et l'on a une pile à colonnes dont les deux extrémités sont, d'un côté un disque de zinc appelé *pôle positif*, et de l'autre un disque de cuivre nommé *pôle négatif*. Si l'on réunit ces deux piles par un fil conducteur, ce fil sera incessamment traversé par deux courants d'électricité contraires. Les commotions produites par la pile sont en proportion du nombre des couples. Les principaux phénomènes sont la décomposition de l'eau, des alcalis et des acides, l'oxydation et la combustion des métaux, une impression profonde sur le système nerveux, et même des mouvements extraordinaires produits sur les cadavres.

— *Pile à auges*. Pile horizontale et composée de couples carrées, séparées les unes des autres par un petit espace que l'on remplit d'eau acidulée. || *Pile sèche*. Celle ou le conducteur humide est remplacé par du carton ou du papier.

— Techn. Portion du tronc d'un arbre qui est susceptible d'être convertie en charpente. || Auge dans laquelle le foulon met l'étoffe pour la dégraisser ou la fouler. || Citerne servant de réservoir pour les huiles, dans une savonnerie. || Tonneau dans lequel le cartonnier met la matière propre à faire le carton. || Grand vase de terre dans lequel les Provençaux conservent l'huile.

PILE. s. f. (du gr. πιλεῖν, fouler, presser). Grosse pierre servant à écraser, à broyer quelque chose. Vieux et inusité maintenant.

— Prov. et fig. *Mettre quelqu'un à la pile au verjus*. Le tourmenter, le molester, ou parler mal de lui.

PILE. s. f. (du gaul. *pile*, navire, parce qu'on figurait anciennement un navire sur le côté des pièces de monnaie où se voient aujourd'hui les armes). Celui des deux côtés d'une pièce de monnaie où sont empreintes les armes du souverain ou de la nation.

— *Croix ou pile*, *croix et pile*. Sorte de jeu de hasard où l'on jette une pièce de monnaie en l'air. Un des joueurs nomme, à son choix, un des côtés de la pièce, et il gagne si, lorsqu'elle est tombée, elle présente le côté qu'il a choisi. Jouons à croix ou pile à qui commencera. Que voulez-vous, croix ou pile? Lorsque l'esprit de parti fascine les yeux d'une assemblée, le moindre danger serait de jouer ses délibérations à croix ou *pile*. (Boiste.)

— Fam. *Je les jetterais à croix ou à pile*, *à croix et à pile*. Se dit en parlant de deux choses à peu près égales, dont le choix est tout à fait indifférent.

— Prov. *N'avoir ni croix ni pile*. N'avoir point d'argent.

PILE. s. m. (du lat. *pilum*, même signif.). S'est dit pour Trait, javelot. Ils dardaient leurs *piles* de telle roideur que souvent ils enfilaient boucliers et deux hommes armés. (Mont.)

PILÉ, ÉE. part. pass. du v. Piler. S'emploie adjectiv. Amandes pilées. Herbes pilées. Drogues pilées. Cacao pilé.

PILÉAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *pileus*, chapeau). Didact. Qui a la forme d'un bonnet ou d'un chapeau.

PILÉANTHE. s. m. (ét. gr., πῖλος, bonnet; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes dicotylédones polypétalées, de la famille des myrtées, remarquable par la coiffe qui enveloppe les fleurs avant leur épanouissement.

PILÉATE. adj. des 2 g. (du lat. *pileus*). Antiq. rom. Qui porte le bonnet *pileus*. || *Frères piléates*. Castor et Pollux.

PILÉATE adj. des 2 g. (du lat. *pileus*, chapeau). Bot. Qui est muni d'un chapeau. Champignon piléate. || PILÉATES. s. m. pl. Nom donné à un ordre de la classe des hyménomycètes comprenant ceux de ces champignons qui sont pourvus d'un véritable chapeau.

PILÉE. s. f. (rad. *pile*). Techn. Quantité de matière que peut contenir la cuve du cartonnier. || Quantité d'étoffe que l'on foule à la fois.

PILÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pileus*, bonnet ou chapeau; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un bonnet ou d'un chapeau.

— PILÉIFORMES. s. m. pl. Moll. Famille de l'ordre des peltocochlides scutibranches, comprenant les espèces dont la coquille est en forme de bonnet ou de capuchon. || On dit aussi Un piléiforme.

PILENTUM. s. m. (pr. *pi-len-tomm*; mot lat.). Antiq. rom. Char suspendu sur deux roues dont se servaient les dames romaines. Il était d'origine espagnole ou étrusque.

PILÉOLAIRE. adj. des 2 g. (rad. *piléole*). Bot. Qui tire son origine d'une piléole. || PILÉOLAIRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des hyménomycètes trémelles, comprenant ceux qui ont le réceptacle piléiforme.

PILÉOLE. s. f. (du lat. *pileola*, dimin. de *pileus*, chapeau, bonnet). Bot. Feuille primordiale parfaitement close, qui recouvre et cache les autres feuilles du bourgeon.

— Foss. Genre de coquilles qui ne se présentent qu'à l'état fossile. Piléole lisse. Piléole plissée. Piléole néritoïde.

PILÉOLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'une piléole. || Qui porte un petit chapeau || PILÉOLÉS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des hyménomycètes claviformes, comprenant ceux dont le stipe se dilate légèrement à l'extrémité.

PILER. v. a. 1re conj. (du gr. πιλεῖν, fouler, presser). Broyer, écraser quelque chose avec le pilon. Piler des amandes. Piler des herbes, des drogues. Piler du cacao. Il m'apprit d'abord à *piler* avec grâce des drogues dans un mortier. (Le Sage.) Le garçon fait une tisane laxative, et la femme *pile* dans un mortier des drogues astringentes. (Id.) Faites *piler* séparément trois vieux pigeons et vingt-cinq écrevisses bien vivantes. (Brill.-Sav.)

— *Piler du poivre*. Se dit fig. et fam. du mouvement des derniers bataillons d'une colonne de troupes. La marche se trouvant gênée ou retardée, les soldats ne font plus que piétiner sans avancer, ce qu'ils appellent *piler du poivre*. || Se dit aussi ironiquement d'un mauvais cavalier qui saute sur sa selle à chaque pas du cheval. || Se dit encore d'un ouvrier à la journée qui néglige son travail.

— SE PILER. v. pron. Être pilé. Des drogues qui se pilent avant d'être entièrement sèches.

— PILER. v. n. Manger. Pop. et peu usité en ce sens.

PILESTE. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'arum commun.

PILET. s. m. Ornith. Espèce du genre canard qui se trouve dans le nord des deux continents.

PILÈTE. s. f. S'est dit pour Petite boule, pilule.

— Anc. art milit. Petite massue. V. PIL.

PILETTE. s. f. Techn. Instrument qui sert à carder la laine.

PILEUR, EUSE. s. (rad. *piler*). Celui, celle qui pile.

— Pop. et fig. Celui, celle qui mange beaucoup. C'est un pileur. Peu usité en ce sens.

PILEUS ou **PILEUM**. s. m. (pr. *pi-lé-uss*, *pi-lé-omm*, mots lat.). Antiq. rom. Chapeau ou bonnet de laine, de la forme d'un œuf, que portaient les Romains de condition libre. On le donnait aux affranchis, et c'était un des attributs des Dioscures.

— Chapeau placé au bout d'une pique, sous lequel on rangeait les esclaves à vendre. || *Etre mis sous le pileum*. Etre vendu comme esclave. || *Appeler au pileum* signifiait au contraire Appeler à la liberté. Spartacus appelle au *pileum* tous les esclaves de l'Italie. (Compl. acad.)

PILEUX, EUSE. adj. (du lat. *pilosus*; fait de *pilus*, poil). Hist. nat. Qui est garni de longs poils. Tige pileuse. Elytres pileuses. Epiderme pileux.

— Anat. Synonyme de Pilaire. Système pileux.

PILIATCHOUTCHI. Myth. sept. Un des dieux des Kamtchadales.

PILIDION. s. m. (du lat. *pilidium*; fait de πῖλος, chapeau). Bot. Réceptacle orbiculaire de certains lichens.

— Genre de la famille des champignons, qui se trouve sur les feuilles mortes d'érable. Il a été rapporté plus exactement à celle des hypoxylées.

PILIER. s. m. (pr. *pi-li-é*; rad. *pile*). Sorte de colonne ronde ou carrée, sans proportions et quelquefois sans ornements, qui sert à soutenir un édifice, une voûte, un plancher Piliers hauts, déliés, massifs. Pilier gothique. Les piliers d'une église. Voûtes, arcades soutenues par des piliers. Ah! que cela est beau! les belles statues! le beau marbre! les beaux *piliers!* (Mol.) Seulement, avec la lampe perpétuelle, brûlaient quatre flambeaux de cire jaune qui, attachés au-dessus des bénitiers, contre les principaux *piliers*, jetaient une lueur rouge sur les marbres bleus et noirs de la basilique déserte. (De Vigny.)

— Autrefois, le *pilier des consultations* ou *le pilier*. Pilier de la grande salle du palais de justice, à Paris, près duquel se tenaient des avocats pour donner des consultations.

> Entre ces vieux appuis dont l'affreuse grand'salle
> Soutient l'énorme poids de sa voûte infernale,
> Est un pilier fameux, des plaideurs respecté,
> Et toujours de Normands à midi fréquenté. (Boileau.)

— Dans les carrières, Masse de pierre qu'on laisse de distance en distance pour soutenir le ciel.

— Fig. et pop. Jambes d'une grosseur disproportionnée. Avoir de bons gros piliers.

— Fig. et fam. Homme qui est constamment dans un certain endroit. C'est un pilier du palais, un pilier de café, de coulisses, de cabaret Qu'est-ce qu'un gentilhomme? un *pilier* d'antichambre. (Rac.)

> De vos talents à peine aurons-nous les prémices,
> Que nous voulons vous voir un *pilier* de coulisses.
> (Piron.)

— Se disait autrefois des poteaux de justice, des fourches patibulaires. Les piliers d'une justice.

— Anat. *Piliers du voile du palais*. Replis membraneux distingués en *pilier antérieur* et *pilier postérieur*. || *Piliers de diaphragme*. Gros faisceaux formés par la réunion des fibres charnues qui naissent du diaphragme. || On appelle encore *piliers*, trois prolongements d'une portion de substance médullaire cérébrale, dont la partie supérieure a la forme d'une voûte, ce qui l'a fait désigner sous le nom de *voûte à trois piliers*.

— Archit. et constr. Massif de maçonnerie terminé en cône, sur lequel tourne la cage d'un moulin à vent. || *Pilier buttant*. Corps de maçonnerie élevé pour contenir la poussée d'un arc ou d'une voûte. || *Pilier buttant en console*. Sorte de pilastre attique dont la partie inférieure se termine en enroulement dans la forme d'une console renversée. || *Pilier de dôme*. Un des quatre grands corps de maçonnerie isolés servant à porter la tour d'un dôme; tels sont ceux de l'église des Invalides et du Panthéon.

— Hist. Se disait, dans l'ordre de Malte, de chacun des chefs des huit langues.

— Manég. Poteaux qu'on met dans les écuries pour séparer les places des chevaux les unes des autres. || Poteaux entre lesquels on met un cheval pour commencer à le dresser. Mettre un cheval entre les piliers, dans les piliers, le faire travailler entre deux piliers.

— Prov. et fig. *Se frotter au pilier*. Prendre les mauvaises habitudes de ceux que l'on fréquente.

— Techn. Espèce de petite colonne qui, dans les montres et les pendules, tient les platines éloignées l'une de l'autre.

— Mar. *Piliers de bitte*. Deux grosses pièces de bois posées debout et maintenues par un traversin.

PILIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pilus*, poil; *ferre*, porter). Hist. nat Qui porte des poils. Tubercules pilifères. Feuilles, articulations pilifères.

— PILIFÈRES. s. m. pl. Zool. Nom donné aux mammifères, parce que leur corps est généralement couvert de poils.

PILIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pilus*, poil; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un poil.

PILIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pilus*, poil; *gerere*, porter). Hist. nat. Synonyme peu usité de Pilifère.

PILIMICTION. s. f. (pr. *pi-li-mik-ci-on*; ét. lat., *pilus*, poil; *mictio*, action d'uriner). Pathol. Excrétion d'une urine mêlée de filaments qui ressemblent à des poils ou cheveux.

PILINGRE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la renouée persicaire.

PILIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat. *pilus*, poil; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds garnis de poils.

PILIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pilus*, poil; *penna*, aile). Ornith. Qui a des ailes chargées de poils.

PILLAGE. s. m. (pr. *pi-ya-je*; rad. *piller*). Action de piller, et dégât qui en résulte, ravage fait par les hommes de guerre pour l'appât du butin. Mettre, livrer une ville au pillage. Promettre le pillage aux soldats. Place qui se rachète du pillage. Maison abandonnée au pillage, préservée du pillage. Au temps où la milice romaine était florissante, le *pillage* n'y était regardé comme punissable que quand l'intérêt public en était compromis. (Général Bardin.) Henri IV ne permit pas que le *pillage* des villes emportées d'assaut durât plus de vingt-quatre heures. (Id.) Le *pillage* appartenant de droit à l'armée, on régla qu'il serait partagé également. (De Barante.) La politique est parfaitement d'accord avec la morale pour s'opposer au *pillage*. (Napol.) Les fuyards avaient commencé le *pillage*, les vainqueurs l'achevèrent. (De Pradt.) Du *pillage* du temple épargnez-moi l'horreur. (Rac.) Arrêtez, troupe lâche, et de *pillage* avide. (J.-B. Rouss.) Je lui offris la moitié de l'argent qu'il avait préservé du *pillage*, ce qu'il refusa. (Le Sage.)

— *Il semble qu'il revienne du pillage; il est fait comme un voleur qui revient du pillage*. Se dit d'un homme dont la chevelure et les habits sont dans un grand désordre.

— *Tout y est au pillage*. Se dit en parlant d'une grande maison où il n'y a pas d'ordre, ou chacun prend et tire de son côté.

— Cout. de Bretag. Droit qui appartenait au fils aîné d'un roturier, de prélever la principale maison de ville ou de campagne tombée dans le lot d'un des puînés par suite de la succession du père ou de la mère, à la charge de faire abandon à ce puîné de quelque autre bien héréditaire.

— Anc. mar. Se disait de la dépouille des coffres et hardes de l'ennemi pris, et de l'argent qu'il avait sur lui jusqu'à 30 livres. Le surplus se nommait *butin*.

— Syn. comp. PILLAGE. PILLERIE. Le premier se dit des saccagements de villes, qui se font avec violence. Le second des vols privés, des extorsions secrètes.

PILLARD, ARDE. adj. (pr. *pi-yar*; rad. *piller*). Qui aime à piller. Soldat pillard. Troupe pillarde. Etre d'humeur pillarde. Fam.

— Chass. *Chien pillard*. Chien querelleur, hargneux.

— S'empl substantiv. Un pillard. Le maraudeur et les pillards. C'est un grand pillard. Depuis la guerre de 1796, bien plus que jadis, quantité de Français de haut grade sont restés irréprochables, et le mot *pillard* a recelé une pensée de lâcheté, une flétrissure. (Général Bardin.)

— Se dit aussi famil. des domestiques infidèles. Cette maison est livrée aux pillards.

PILLAU. Géogr. Ville maritime des États prussiens (Prusse propre), à 38 kil. S.-O. de Kœnigsberg; 4,500 hab. Prise par les Suédois en 1626, par les Russes en 1758.

PILLE. s. f. Vieux mot qui signifiait Argent monnoyé.

— Jeux. *Faire pille*. Piller, prendre pour soi toutes les cartes d'une même couleur. V. PILLER.

PILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Piller. (pr. *pi-yé*). S'empl. adjectiv. Génabum, enlevé à la première attaque, fut *pillé* et brûlé en représailles du massacre qu'on y avait fait des Romains. (Anquet.) Vos effets ont été *pillés*, tant par les archers que par vos propres domestiques. (Le Sage.) Outre cela, leurs biens ne sont pas *pillés*, comme ceux des grands, par des intendants fripons. (Id.)

> Ne fais plus grimacer tes odieux portraits
> Sous des crayons grossiers *pillés* chez Rabelais.
> (Voltaire.)

PILLER. v. a. 1re conj. (pr. *pi-yé*; de l'ital. *pigliare*, prendre). Enlever violemment et avec désordre. Piller une ville, un village. Piller un temple, un château. Est-ce donc vrai qu'ils ont *pillé* les églises de Flandre? (X. Marm.) Ce pirate envoya une partie de ses soldats visiter le bâtiment espagnol, c'est-à-dire *piller* tout ce qu'il y avait dedans. (Le Sage.)

— Se dit quelquefois des animaux.

> Comme on voit les frêlons, troupe lâche et stérile,
> Aller piller le miel que l'abeille distille. (Boil.)

— Se dit aussi en parlant de toutes sortes de concussions, d'exactions, de vols privés et d'abus de confiance. Gouverneur qui pille la province qu'il doit administrer. Intendant qui s'enrichit en pillant son patron. Domestiques qui pillent impunément leur maître. Je suis riche, à la vérité, mais ma dépense va tous les ans fort au delà de mes revenus. Et pourquoi? c'est qu'on me vole, c'est qu'on me *pille*. (Le Sage.) Tout le monde à l'hôtel *pillait* et saisissait tout ce qu'il pouvait attraper. (Id.)

— *Piller une collation*, *un dessert*. Se jeter sur une collation, un dessert, pour emporter les fruits, les pâtisseries, etc.

— Se dit aussi des chiens qui se jettent sur les animaux ou sur les personnes. Ce chien pille tous les autres chiens, pille les mendiants. Peu usité en ce sens, on dit quelquefois cependant *pille!* pour exciter un chien à se jeter sur un animal, sur une personne, et, à la chasse, sur le gibier.

— Littér. et beaux-arts. Prendre dans un autre auteur des choses qu'on donne comme siennes. Piller des idées. Piller des vers, des passages entiers. Il a pillé cette pensée dans Marot. Ce musicien a pillé son meilleur motif, son plus bel air dans Mozart. Je vous envoie Virgile, Horace, Térence et Catulle, où vous verrez notés en marge tous les endroits qu'il a *pillés*. (Mol.) Ce n'est pas faire honneur aux anciens que de les *piller* de cette sorte. (Le Sage.)

— Absol. Un soldat n'a plus de discipline dès qu'il peut *piller*; et si en *pillant* il s'est enrichi, il devient aussitôt mauvais soldat; il ne veut plus se battre. (Napol.) Il serait impossible à des soldats français de *piller* pendant vingt-quatre heures. (Id.)

— Par anal. Piller dans Rabelais, dans La Fontaine, dans Gluck. Poète, musicien qui pille partout.

— Jeux. A l'hombre, Prendre plus de cartes au talon qu'on ne le doit. || Se dit encore à de certains jeux de triomphe où celui qui fait a le droit, lorsqu'il tourne un as, de prendre cet as et toutes les cartes de la même couleur qui suivent, ce qu'on appelle aussi *faire pille*.

— SE PILLER. v. pron. Se prendre, se dérober quelque chose l'un à l'autre. Les poètes se *pillent* sans le vouloir. (Boiste.)

PILLERIE. s. f. (pr. *pi-ye-ri*; rad. *piller*). Action de piller; volerie. C'est une pillerie. S'enrichir par des pilleries. Fam.

— Syn. comp. PILLERIE. PILLAGE. V. PILLAGE.

PILLEUR. s. m. (pr. *pi-yeur*; rad. *piller*). Celui qui pille, qui aime à piller. C'est un grand pilleur.

— S'est dit particulièrement des compagnies de gens de guerre qui ravageaient le pays.

PILLE-VUILLE. s. f. Anc. métrol. Monnaie des évêques de Toul.

PILLOLET. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du serpolet.

PILLON. s. m. Vieux mot qui signifiait Bonde, bouchon.

PILLORI. s. m. Anc. cost. Sorte de collier que portaient les femmes.

PILLOTER. v. a. 1re conj. (pr. *pi-yo-te*, dimin. de *piller*). Piller un peu; prendre des choses de peu de valeur. Ainsi nos pédants vont *pillotant* la science dans les livres, et ne la logent qu'au bout de leurs lèvres. (Montaig.) Les abeilles vont *pillotant* deçà et delà les fleurs; mais elles en font après le miel qui est tout leur. (Id.) Ce vieux mot ne peut être admis que dans le style familier ou dans la poésie badine.

PILLOTERIE. s. f. (rad. *piller*). S'est dit pour Petit pillage. Se vous pouvez ... tre

main, toutes ces *pilloteries* ne se feront pas. (Montluc.)

PILLURION. s. m. Ornith. Genre de la famille des collurions, établi pour un oiseau de la Guiane et du Brésil, à plumage lustré de noir et de blanc.

PILNITZ. Géogr. Village et château royal de Saxe (Misnie), sur l'Elbe, à 9 kilom. S. E. de Dresde. Résidence de la cour pendant l'été.

— Hist. *Déclaration* ou *manifeste de Pilnitz*. Acte publié le 27 août 1791, par l'empereur Léopold et le roi de Prusse, qui s'engagèrent à se réunir aux autres souverains de l'Europe, dans le cas où ceux-ci entreprendraient de rétablir Louis XVI.

PILOBOLE. s. m. (ét. gr., πῖλος, feutre; βόλιτος, fumier). Bot. Genre de la famille des champignons dont les espèces se rencontrent en été sur les fumiers.

PILOC. s. m. Métrol. anc. Mesure de capacité de l'Égypte et de l'Asie Mineure, qui valait près de quatre pintes.

PILOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., πῖλος, feutre; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits couverts de poils.

— s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des rutacées, renfermant deux arbrisseaux du Brésil, le pilocarpe en épi et le pilocarpe pauciflore.

PILOCARPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un pilocarpe. ‖ PILOCARPÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre pilocarpe.

PILOCIERGE. s. m. Bot. Genre de plantes du Mexique, famille des cactées. Il est remarquable par l'espèce de gros bonnet de laine d'où sortent les fleurs et les fruits. On le nomme aussi *Cierge à bonnet*.

PILOIR. s. m. Techn. Bâton dont les mégissiers se servent pour renfoncer les peaux dans la cuve, lorsqu'elles remontent au-dessus de l'eau de chaux ou d'alun.

PILOMYCE. adj. des 2 g. (ét. gr. πῖλος, chapeau; μύκης, champignon). Bot. Se dit des champignons qui ont un chapeau. ‖ PILOMYCES. s. m. pl. Classe de champignons exospores, comprenant ceux qui sont munis d'un chapeau.

PILON. s. m. (du lat. *pilum*, fait du gr. πτίσσω, fouler). Instrument dont on se sert pour piler quelque chose dans un mortier. Pilon de fer, de fonte. Pilon de bois. Pilon de marbre, d'agate. Piler, écraser avec le pilon, avec un pilon. Pendant que ces choses se passent, tuez, plumez et videz un vieux coq, que vous pilerez, chair et os, dans un mortier, avec un *pilon* de fer. (Brill.-Savarin.)

— Se dit aussi des gros maillets ou marteaux qui, dans les papeteries, les moulins à tan, etc., servent à briser, à broyer.

— *Mettre un livre au pilon*. En déchirer les feuillets de manière qu'ils ne puissent plus servir qu'à être réduits en pâte. Si l'Éternel ou la nature se dévoilaient à nos yeux, que de livres il faudrait mettre au *pilon*. (Boiste.)

— Bot. Un des noms vulgaires de l'arum commun.

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille du genre strombe.

— Techn. Barre de fer pour remuer le verre en fusion.

PILONNAGE. s. m. Techn. Action de pilonner.

— Action de battre avec le pilon et autres outils, tels que dames, battes, etc. Le *pilonnage* des remblais sur lesquel doit être assis un ouvrage, tel qu'une voie de communication, a pour but de produire artificiellement, et en peu de temps, l'effet qui n'aurait lieu qu'à la longue et d'une manière irrégulière. (F. Tourneux.)

PILONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Pilonner. S'empl. adjectiv. Terre pilonnée. Remblai pilonné.

PILONNER. v. a. 1^re^ conj. (rad. *pilon*). Battre avec le pilon. Pilonner de la gomme, du sucre, du café. Pilonner des terres. Pilonner un remblai. L'intérieur du dépôt des terres reste sans autre tassement que celui résultant de leur compression naturelle, et l'on se contente de damer et *pilonner* avec soin l'extérieur. (F. Tourneux.)

— Manuf. *Pilonner la laine*. La remuer fortement avec une pelle de bois, dans une chaudière remplie d'un bain plus que tiède, composé de trois quarts d'eau claire et d'un quart d'urine, pour la dégraisser au sortir de la balle.

— Verrer. *Pilonner le verre*. Le remuer dans le creuset avec le pilon.

PILORI. s. m. (corrupt. de *puits Lori*, parce que le *puits* d'un nommé *Lori* se trouvait près du premier poteau de ce genre qui fut dressé à Paris.) Appareil servant à exposer les criminels qui n'étaient pas condamnés à la peine de mort. Il y avait plusieurs sortes de pilori : les uns étaient de gros poteaux dressés dans les places publiques, et garnis d'un carcan; d'autres avaient la forme d'une échelle au sommet de laquelle était une planche percée pour y passer le cou du patient. Cette machine tournait sur un pivot que le bourreau faisait mouvoir, afin que le condamné fût offert dans tous les sens aux regards du public. Le supplice du pilori, qui ne se pratiquait plus dès la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, fut aboli en 1789 et remplacé plus tard par l'*exposition*. Le pilori d'un seigneur haut justicier. Le pilori des halles, à Paris. Être exposé au pilori. On mettait les banqueroutiers au pilori.

> Je plains ceux qu'en spectacle en ce lieu l'on expose,
> L'affront du pilori me paraît quelque chose. (BOURS.)

— Fig. Les malversations de cet homme l'ont mis pour jamais au pilori de l'opinion publique.

PILORIÉ, ÉE. part. pass. du v. Pilorier. S'empl. adjectiv. Ce banqueroutier a été pilorié.

PILORIER. v. a. 1^re^ conj. (rad. *pilori*). Mettre au pilori. Pilorier un banqueroutier, un escroc.

> Que l'on me *pilorie*
> Si j'ai hanté ni vu ce Gascon de ma vie. (REGN.)

— Fig. Diffamer quelqu'un, le couvrir de honte. On l'a pilorié dans tel journal, dans telle brochure.

PILORIEUSEMENT. adv. En attachant au pilori. Pilorieusement punir, c'était mettre au pilori. Vieux et inusité.

PILORIOT. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du loriot.

PILORIS. s. m. Mamm. Mammifère rongeur de la grosseur d'un chat, et qui répand une forte odeur de musc. Il est aussi connu sous le nom de rat musqué des Antilles.

PILORISATION. s. f. (pr. *pi-lo-ri-za-ci-on*; rad. *pilori*). Condamnation au pilori.

PILORISEMENT. s. m. (rad. *pilori*). Droit cout. Action de mettre au pilori. ‖ État de celui qu'on met au pilori.

PILORISER. v. a. 1^re^ conj. Droit cout. Attacher au pilori. V. PILORIER.

PILOSELLE. s. f. (pr. *pi-lo-zèle*; du lat. *pilus*, poil). Bot. Nom donné chez les anciens à diverses plantes dont le feuillage était parsemé de poils.

— Plante du genre épervière, très-commune aux environs de Paris. Elle était rangée autrefois parmi les vulnéraires.

— *Piloselle à fleurs bleues*. La myosotide annuelle. ‖ *Piloselle siliqueuse*. Le thlaspi ou tabouret perfolié. ‖ *Piloselle siliqueuse*. L'arabette rameuse.

PILOSELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une piloselle. ‖ PILOSELLÉES. s. f. pl. Famille de plantes proposée pour y placer la piloselle.

PILOSITÉ. s. f. (pr. *pi-lo-si-té*; du lat. *pilositas*, formé de *pilus*, poil). Didact. État d'une surface qui est couverte de poils.

PILOSIUSCULE. adj. des 2 g. (du lat. *pilosiusculus*, dimin. de *pilosus*). Bot. Qui est légèrement velu. Tige pilosiuscule.

PILOT. s. m. (rad. *pile*). Techn. Tas de sel ramassé en cône, dans un marais salant.

— Constr. V. PILOTIS.

— Pêch. Portion de la tissure d'un filet connu sous le nom de folle.

— Techn. Dans les orgues, Petite tige de métal attachée aux touches, et qui, en traversant les sommiers, porte sur la soupape, qu'elle ouvre en poussant de haut en bas.

— Papet. Vieux chiffons de toile qui servent à la fabrication du papier.

PILOTAGE. s. m. (rad. *pilotis*). Constr. Ouvrage de pilotis. Établir un pilotage.

PILOTAGE. s. m. (rad. *pilote*). Mar. Mot par lequel on désignait autrefois la science du pilote, et sous lequel on comprend aujourd'hui l'ensemble de toutes les connaissances nécessaires pour conduire un vaisseau, c'est-à-dire prendre la hauteur des astres, en déduire la latitude, les angles horaires, les azimuts, sonder, mesurer le sillage, observer la variation, etc. Cours de pilotage. Sous l'ancien régime, le *pilotage* était spécialement exercé à bord des bâtiments du roi par un marin qui avait le titre de maître-pilote ou premier pilote; aujourd'hui les officiers généraux, supérieurs et inférieurs, dans les escadres et sur les bâtiments isolés, participent au *pilotage* dans la sphère de leurs grades et de leurs fonctions. (Mart.-Merl.)

— Se dit aussi de l'action de conduire un vaisseau à l'entrée ou à la sortie d'un port, pour le préserver des écueils.

— Droits qui sont dus aux pilotes qui aident aux navires à entrer dans les ports ou à en sortir.

PILOTE. s. m. (du vieux fr. *pile*, navire). Celui qui conduit, qui gouverne un bâtiment de mer. Un bon, un mauvais pilote, un pilote instruit. Prendre les ordres du pilote. Les *pilotes* étonnés s'écrient d'avance : Qui est semblable à Tyr ? et pourtant elle s'est tue dans le milieu de la mer. (Boss.) Le feu que répandent les abîmes de l'Océan ne dissipe point les ténèbres, mais il avertit le *pilote* effrayé des écueils qui l'environnent, et de la route qu'il doit suivre. (A.-Martin.) Ses *pilotes* lisaient sur le front des étoiles. (Esmén.) Il n'a pas dépendu de moi de prévenir les tristes événements dont on me fait un crime, n'était point en cela plus coupable qu'un habile *pilote* qui, malgré tout ce qu'il peut faire, voit son vaisseau emporté par les vents ou par les flots. (Le Sage.)

> Le *pilote* [illegible]
> Et par un long détour se sauve [illegible] (DEL.)

— Mar. *Pilote hauturier*. Officier chargé de la navigation en pleine mer. Ce titre et ce grade n'existent plus, et les fonctions du pilote hauturier sont réparties maintenant sur tous les officiers du bâtiment. Celui qui conduit et en même temps commande un bâtiment pendant une longue traversée est nommé capitaine au long cours. ‖ *Pilote côtier*. Celui qui gouverne en vue de certaines côtes et dans certaines parties de mer dont il a une connaissance particulière. ‖ *Pilote lamaneur*. Marin reçu et commissionné, après des études spéciales, pour entrer et sortir toute espèce de bâtiments des rades, baies, havres, rivières, etc., de la localité où il veut exercer.

— Se dit, sur les bâtiments pêcheurs, de celui qui commande la manœuvre pour mettre les filets à la mer.

— Atlas contenant des cartes et des plans des côtes, avec des instructions pour servir à diriger les navigateurs. Le pilote du Brésil. Le pilote de la Manche. Le pilote des côtes d'Afrique.

— Techn. Dans les orgues, Baguettes cylindriques servant à transmettre l'action des touches du premier clavier aux bascules, qui transmettent la même action aux soupapes du sommier du positif.

— Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des scombéroïdes. L'espèce principale est un poisson long d'un mètre, qui suit les vaisseaux pour attraper les débris, et comme le requin a la même habitude, on a supposé que le premier était le guide, le pilote du second.

— Syn. comp. PILOTE. NOCHER. NAUTONIER. V. NOCHER.

PILOTE. s. m. Comm. Sorte de drap croisé et très-fort. Pilote bleu foncé, vert russe. Paletot en pilote. Ce mot ne se trouve dans aucun dictionnaire. ‖ adjectiv. Drap pilote.

PILOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Piloter. S'empl. adjectiv.

PILOTE-BOOT. s. m. (littéral., *bateau pilote*). Mar. Espèce d'embarcation de l'Amérique du Nord, qui tient pour le gréement de la goëlette.

PILOTER. v. a. 1^re^ conj. (rad. *pilote*). Mar. Conduire et diriger un bâtiment; exercer le pilotage. V. PILOTAGE. Piloter un navire à l'entrée d'un port, sur une côte. Piloter en pleine mer.

— Fig. L'envoyé du duc de Savoie à Madrid *pilotait* sa barque avec beaucoup d'adresse. (Mém. de Louville.)

— Fig. et fam. Servir de guide dans le monde, dans une ville étrangère. C'est lui qui doit nous piloter.

— S'est dit pour Piler, écraser, broyer.

— Absol. Ces marins ne sont occupés qu'à piloter.

PILOTER. v. n. 1^re^ conj. Constr. Enfoncer des pieux ou pilots pour soutenir et affermir les fondements d'un édifice qu'on bâtit dans l'eau, ou sur une terre de mauvaise consistance.

PILOTHRIQUE. s. m. (ét. gr., πῖλος, bonnet; θρίξ, cheveu). Bot. Genre de plantes de la famille des mousses, dont les espèces sont étrangères à l'Europe.

PILOTIN. s. m. Mar. Jeune marin qui étudie le pilotage à bord des vaisseaux marchands. Sur les vaisseaux de guerre, on dit *novice*.

PILOTIN. s. m. Pêch. Se dit des principaux pieux qui servent à construire les bourdigues.

PILOTIS. s. m. (pr. *pi-lo-ti*; rad. *pile*). Constr. Grosse pièce de bois terminée en pointe ordinairement ferrée que l'on fait entrer avec force pour asseoir les fondements d'un ouvrage que l'on construit dans l'eau ou dans un terrain peu solide. Enfoncer des pilotis. Bâtir sur pilotis.

> ... Une magique adresse
> Dans l'onde en *pilotis* les enfonce, les tresse. (ROUCHER.)

— *Pilotis de support*. Pilotis sur lesquels la pile repose. ‖ *Pilotis de retenue*. Pilotis qui servent à maintenir le terrain autour du bâtiment. On les appelle aussi *pilotis de remplage*.

— Prov. et fig. *Bâtir sur pilotis*. Établir solidement ses affaires, sa fortune. C'est un homme prudent et qui songe à bâtir sur pilotis.

PILPAY. V. BIDPAY.

PILULAIRE. adj. des 2 g. (rad. *pilule*). Pharm. Qui tient de la pilule, qui a rapport aux pilules. Forme pilulaire. Consistance pilulaire.

— *Masse pilulaire*. Pâte préparée pour être ensuite divisée en pilules.

— Entom. Se dit de certains scarabées qui réunissent leurs œufs en une boule qu'ils traînent partout avec eux.

PILULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des rhizospermes, dont la fructification consiste en de petits involucres sphériques de la grosseur d'un petit pois.

PILULARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la pilulaire. ‖ PILULARIÉES. s. f. pl. Section de la famille des rhizospermes ayant pour type le genre pilulaire.

PILULARINÉ, ÉE. adj. Bot. V. PILULARIÉ.

PILULE. s. f. (du lat. *pilula*, dimin. de *pila*, petite boule). Pharm. Médicament composé de poudres incorporées au moyen d'un mucilage ou d'un sirop, et auquel on donne la forme de petites boules destinées à être avalées. Pour qu'elles inspirent moins de dégoût, on les recouvre quelquefois d'une feuille d'or ou d'argent. Pilules d'aloès, de copahu, de cynoglosse, de quinquina. Pilules de Bacher, de Belloste, d'Helvétius, de Morton, de Stahl. Pilules arsenicales, ferrugineuses, mercurielles, scillitiques, savonneuses. Pilules anti-épileptiques, antiscrofuleuses, balsamiques, dépuratives, hydragogues, toniques. Administrer des pilules. Prendre des pilules. Les *pilules* ayant été inventées pour obvier au dégoût que la plupart des substances pharmaceutiques inspirent aux malades, il en résulte qu'elles fournissent les moyens d'administrer les remèdes les plus actifs en trompant le goût. (Chart.) La *pilule* ne plaît que lorsqu'on l'enveloppe. (Boil.)

> Fille dont on veut se défaire
> Et que l'on fait bien habiller,
> Est comme une pilule amère
> Qu'on a soin de dorer pour la faire avaler. (PANARD.)

— Fig. Le mépris est une *pilule* que l'on peut avaler, mais que l'on ne peut mâcher sans grimaces. (Mol.)

— *Pilules gourmandes*. Nom donné vulgairement à des pilules composées de substances propres à exciter, à réveiller l'appétit.

— Fig. et fam. *Dorer la pilule*. Adoucir par des paroles flatteuses l'amertume d'un refus, d'un ordre, d'une proposition désagréable. Le seigneur Jupiter sait dorer la *pilule*. (La Font.) Don Cosme me déclara bientôt en termes formels qu'il était fortement épris de mes charmes et prêt à m'épouser, ajoutant à cela, pour dorer la *pilule*, et me la faire avaler avec moins de répugnance, qu'il m'avantagerait d'une manière qui suppléerait à la jeunesse qu'il n'avait plus. (Le Sage.)

— *Avaler la pilule*. Se déterminer à faire une chose pour laquelle on a beaucoup de répugnance. Ma sœur, tout doucement avalez la *pilule*. (Danc.)

PILULÉ. s. f. Entom. Nom spécifique d'une espèce de coléoptères pentamères de la famille des hélocères, et du genre birrhe.

PILULIER. s. m. (rad. *pilule*). Pharm. Instrument que l'on emploie pour diviser la masse pilulaire et rouler plusieurs pilules à la fois.

— Boîte dans laquelle on met des pilules.

PILULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pilula*, pilule; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des fruits réunis en une seule masse globuleuse.

PILULIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pilula*, pilule; *flos*, fleur). Bot. Qui a les fleurs réunies en capitules de forme ronde.

PILUM. s. m. (pr. *pi-lomm*; mot lat.). Antiq. rom. Javeline pesante, particulière aux Romains. Son fer, de forme triangulaire, en faisait une arme dangereuse.

PILUMNE. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes de la famille des macroures, renfermant plusieurs espèces.

PILUMNUS. Myth. rom. Fils de Jupiter et de la nymphe Garamantide, qui, avec son frère Picumnus, présidait à la naissance des enfants. On en a fait quelquefois un dieu champêtre.

PIMALOT. s. m. Ornith. Espèce d'étourneau du Mexique.

PIMARD. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du loriot.

PIMBÊCHE. s. f. Femme impertinente, qui fait la précieuse. C'est une pimbêche, une vraie pimbêche. Quelle pimbêche ! Allez, petite pimbêche. Fam.

— *Pimbêche* a été aussi employé adject. dans le sens de, Qui a de la mauvaise humeur, du chagrin. Il faut être né tout sucre et tout miel pour n'être pas *pimbêche*, quand on fait tant que de plaider. (Buss.-Rab.)

— Mme de Sévigné en a fait un synonyme de Processif, probablement par allusion au caractère de la plaideuse désignée par le nom de Pimbêche dans les *Plaideurs* de Racine. La *pimbêche* fureur de madame de B***.

PIMBERAH. s. m. Erpét. Énorme serpent de Ceylan qui semble être une espèce de boa, et qui dévore souvent les daims et les chevreuils.

PIMÉLÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des thymélées, dont les espèces appartiennent à la Nouvelle-Hollande. La principale est la pimélée drupacée, arbuste élégant à fleurs roses et blanches.

PIMÉLEPTÈRE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, très-voisin de celui des kyphoses.

PIMÉLIAIRE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une pimélie. ‖ PIMÉLIAIRES. Famille de coléoptères mélasomes, qui a pour type le genre pimélie.

PIMÉLIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères dont les espèces habitent le midi de l'Europe.

PIMÉLIOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *pimelia*, pimélie, et du gr. εἶδος, ressemblance). Entom. Syn. de Pimélé. V. PIMELE.

PIMÉLITHE. s. f. (ét. gr. πιμελή, graisse, λίθος, pierre). Minér. Variété de stéatite.

PIMÉLODE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux, holobranches, abdominaux, de la famille des oplophores.

PIMENT. s. m. (pr. *pi-man*, du lat. *pigmentum*, fard, couleur préparée). Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, renfermant une douzaine d'espèces dont une seule s'est acclimatée en Europe et se cultive dans les jardins potagers. C'est le *piment annuel*, que l'on nomme vulgairement *poivre d'Inde*, *poivre de Guinée*, *poivre long*, *corail des jardins*. Près de la croissance des lisières de pervenches, dont les fleurs sont presque semblables à celles de la girofiée rouge, et les *piments*, dont les gousses, couleur de sang, sont plus éclatantes que le corail. (B. de St-P.)

— Fruit de cette plante, et particulièrement du piment annuel ou poivre long. Il est tantôt vert, tantôt d'un très-beau rouge. La saveur âcre et piquante des piments les a fait rechercher comme assaisonnement, surtout dans les pays chauds. On les mange confits au vinaigre sous le nom de poivrons, ou on les réduit en poudre employée comme le poivre. Servir des piments. Mettre du piment dans un ragoût.

— *Piment enragé*. Nom donné au fruit du piment à baies ou piment des Antilles, à cause de sa force extraordinaire.

— *Faux piment*. Nom vulgaire d'une morelle. ‖ *Piment des abeilles* ou *des mouches*. La mélisse officinal. ‖ *Piment aquatique* ou *piment d'eau*. La renouée, nommée aussi *poivre d'eau*. ‖ *Piment des marais* ou *piment royal*. Le galé odorant.

— Art culin. *Beurre de piment*. Beurre dans lequel on a incorporé du piment en poudre, et qui sert pour certains assaisonnements.

PIMENTADE. s. f. Art culin. Sauce au piment.

PIMENTÉ, ÉE part. pass. du v. Pimenter. S'empl. adjectiv. L'artiste avouait bien un coulis d'écrevisses fortement *pimenté*, mais je regarde comme certain qu'elle n'avouait pas tout. (Brill.-Sav.)

PIMENTER. v. a. 1re conj. (rad. *piment*). Art culin. Assaisonner de piment. Pimenter un ragoût. Ce mot ne se trouve encore dans aucun dictionnaire.

PIMPANT, ANTE. adj. (par corrupt. de *pompant*, dérivé de *pompe*, somptuosité). Qui est élégant, recherché dans ses habits, dans sa toilette. Homme pimpant. Jeune fille toute pimpante. Etre très-pimpant.

— S'empl. substantiv. Faire le pimpant, la pimpante. Ce mot est familier.

PIMPELORÉ, ÉE. adj. Qui est orné d'une broderie imitant les feuilles de la pimprenelle. Drap pimpeloré. Vieux et inusité.

PIMPERNEAU. s. m. Ichthyol. Variété d'anguille de couleur brunâtre.

PIMPESOUÉE. s. f. Femme qui a des manières affectées, qui fait la précieuse. C'est une vraie pimpesouée. Voilà une belle mijaurée, une *pimpesouée* bien bâtie, pour vous donner tant d'amour. (Mol.) Il est fam. et vieux.

PIMPIGNONS s. m. pl. Pêch. Se dit, en Provence, des anneaux de fil que l'on fait, pour joindre les unes aux autres les nappes des tramailles.

PIMPINELLE. s. f. Bot. Ancien nom de la pimprenelle.

— Nom donné par quelques auteurs au boucage.

PIMPINELLÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble au boucage. ‖ PIMPINELLÉES. Tribu de la famille des ombellifères, qui a pour type le genre boucage ou pimpinelle.

PIMPLE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères formé pour y placer quelques espèces d'ichneumons.

PIMPLÉA. Géogr. anc. Montagne de Macédoine, en Piérie, près de l'Olympe. Au pied était une fontaine portant le même nom et consacrée aux Muses.

PIMPLÉIDES. adj. f. pl. Myth. gr. Surnom des Muses, pris de la fontaine Pimpléa, qui leur était consacrée.

PIMPOU. s. m. Relat. Tribunal supérieur de la Chine.

PIMPRELOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Pimprelocher.

PIMPRELOCHER. v. a. S'est dit fam. pour Coiffer d'une manière bizarre, ridicule. La Martin l'avait *pimprelochée* par plaisir comme un patron de modes. C'était la chose la plus ridicule qu'on pût imaginer. (Mme de Sév.)

PIMPRENELLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rosacées, section des sanguisorbées. Parmi les espèces qui croissent en Europe, la principale est la *pimprenelle usuelle*, dont on possède deux variétés, la *grande pimprenelle* dont on fait d'excellentes prairies, et la *petite pimprenelle*, plante potagère que l'on met quelquefois dans les salades.

— *Pimprenelle d'Afrique* ou *pimprenelle aquatique*. Le mélianthe pyramidal. ‖ *Pimprenelle blanche*. Le boucage mineur. ‖ *Pimprenelle d'Italie*. La sanguisorbe commune. ‖ *Pimprenelle de la Nouvelle-Zelande*. L'ancistre.

PIN. s. m. (du lat. *pinus*. tiré du gr. πίνος, qui a pour rad. πίων, gras, à cause de la résine que donnent ces arbres). Bot. Genre de plantes de la famille des conifères, dont les espèces sont nombreuses. Les principales sont : le *pin sylvestre*, le *pin maritime*, le *pin laricio* ou *pin de Corse*, le *pin pinier* ou *pin d'Italie*, le *pin weymouth*, le *pin pignon*. Les pins sont des arbres ou arbrisseaux qui se distinguent par leur taille élancée et leur feuillage toujours vert. Leur bois est propre à toutes sortes de constructions, et on retire de l'écorce de plusieurs espèces une résine abondante. Les fruits du pin cultivé renferment une amande nommée pignon, bonne à manger. Les feuilles, si capricieuses dans leurs formes, dentelées dans l'orme, arrondies dans le tilleul, sont menues et effilées dans le *pin*, ce qui leur a fait donner le nom d'aiguilles. (Viet Ségalas.) Les fleurs que portent les *pins* sont en général jaunes et forment des faisceaux. (Id.) C'est le *pin* sylvestre principalement qui est employé pour la construction des mâts de vaisseau. (Id.) Les vallées sont semées, dans différentes parties, de cette espèce de *pin* dont les jeunes pousses servent à faire une bière amère. (Chateaub.) Le frêne est très-beau dans les bois, le *pin* dans les jardins, le peuplier sur les bords des fleuves, le sapin au sommet des hautes montagnes. (B. de St-P.)

> ... Les *pins* audacieux
> Croissent parmi la neige et s'élèvent aux cieux. (Del.)

> Ces *pins* navigateurs, amis des matelots,
> Vont descendre à travers de leurs forêts altières
> Et traverser les flots. (Lebrun.)

— *Pomme de pin*. Nom donné au pigne ou fruit du pin. V. PIGNE.

— *Pin aquatique*. Nom vulgaire de la pesse commune. ‖ *Pin du Chili*. L'araucaire.

— Géogr. *Ile des Pins*. V. PINOS.

— Myth. anc. Le pin était consacré à Pan, à Sylvain, et surtout à Cybèle, depuis que cette déesse avait changé en pin le jeune Phrygien Atys, qu'elle aimait. V. ATYS.

PIN. s. m. Ichthyol. Poisson du genre des trigles.

PIN. s. m. Pêch. Se dit des mailles de fond de la manche, ayant quatre lignes d'ouverture au plus.

PINACA. s. m. Myth. ind. Nom de l'arc de Siva.

PINACLE. s m. (du lat. *pinnaculum*, faîte). Antiq. rom. Espèce de comble décoré et terminé en pointe que l'on plaçait au sommet des temples pour les distinguer des édifices profanes, et des palais des hommes puissants qui avaient obtenu cette faveur.

— Archit. Nom donné aux amortissements ou couronnements ouvragés qui, dans les édifices du moyen âge, décorent quelquefois le sommet des toits coniques, des tours ou des pignons aigus.

— Se dit particulièrement de la galerie qui régnait autour du toit plat du temple de Jérusalem, et de la tourelle bâtie au-dessus du vestibule. C'est l'endroit élevé où Notre-Seigneur fut transporté, lorsqu'il fut tenté par le démon.

— Fig. Du haut même de ce *pinacle* de sûreté et d'importance où il croyait être. (St-Sim.)

— Fig. et fam. *Etre sur le pinacle*. Etre arrivé à une grande faveur, à une grande élévation de fortune. ‖ *Mettre quelqu'un sur le pinacle*. Le louer extrêmement, le mettre au-dessus de tous les autres. La comtesse est trop plaisante sur M. de Lauzun, qu'elle voulait mettre sur le *pinacle*, et qui n'a encore ni logement à Versailles, ni les entrées qu'il avait. (Mme de Sévigné.)

PINACOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., πίναξ, tableau; θήκη, lieu où l'on serre quelque chose). Cabinet de peintures. Ce mot, qui était employé en parlant des anciens, s'applique maintenant à la galerie de tableaux du roi de Bavière. La pinacothèque de Munich.

PINARDIE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées de la famille des anthémidées chrysanthémées.

PINARE. Géogr. anc. Ville de la Lycie, au pied du mont Cragus. ‖ Ville de la Syrie, sur les confins de la Célésyrie et de la Trachonitide.

PINARIENS. s. m. pl. Ant. lat. Prêtres d'Hercule, descendants de Pinarius. Les Pinariens n'avaient pas le droit, réservé aux seuls Potitiens, de goûter la chair des victimes. V. POTITIENS.

PINARIUS. Temps hér. Vieillard thessalien qui suivit Hercule en Italie, et qui fut choisi par ce dieu pour son grand prêtre, conjointement avec Potitius. V. POTITIUS.

PINART. s. m. Archéol. Nom d'une ancienne monnaie de très-petite valeur. Elle est mentionnée dans Rabelais.

PINARU. s. m. Ichthyol. Espèce de blennie.

PINARUS. Géogr. anc. Petit fleuve de la Cilicie orientale, affluent du golfe d'Issus.

PINASSE. s. f. Mar. Sorte de bâtiment de charge à poupe carrée, qui va à voiles et à rames.

PINASSES s. f. pl. Comm. Étoffes d'écorce d'arbre des Indes orientales.

PINASTELLE. s. f. Bot. Nom donné à la pesse d'eau, parce qu'elle ressemble à un petit pin sortant de terre.

PINASTRE. s. m. Bot. Le pin maritime, très-commun aux environs de Bordeaux.

PINAU. s. m. Bot. Groupe de champignons établi aux dépens des bolets. Il renferme plusieurs espèces dont les principales sont le grand pinau plat ou bouse de vache, le pinau moyen ou gâteau de loup, le pinau jaunâtre ou pain de loup, le pinau rouge ou petit pain de loup, le pinau à trois couleurs.

PINÇAGE. s. m. Agric. Raccourcissement du sarment de la vigne.

PINÇARD. adj. et s. m. (rad. *pince*). Vétér. Se dit d'un cheval qui, en marchant, appuie sur la pince, qui use son fer en pince. Cheval pinçard. C'est un pinçard.

PINÇARD. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pinson.

PINCE. s. f. Action de pincer, de saisir avec force. *Instrument, outil qui a de la pince, qui n'a pas assez de pince*, qui saisit bien ou ne saisit pas assez

— Fam. *Avoir la pince forte, la pince rude*. Retenir fortement, avec vigueur, ce qu'on a dans la main.

— Pop. *Être menacé de la pince, craindre la pince*. Risquer, craindre d'être arrêté. On dit de même, *Gare la pince*. Gare la prison.

— *Etre sujet à la pince*. Avoir l'habitude de chercher à faire des profits illicites, à dérober.

— *Argent sujet à la pince*. Argent exposé à être pris.

> Car votre argent, très-débonnaire prince,
> Sans point de faute est sujet à la *pince*. (Marot.)

PINCE. s. f. Barre de fer aplatie par un bout, dont on se sert comme d'un levier, et pour séparer deux objets tenant fortement ensemble. Dans les exploitations de rochers, la *pince* sert à détacher et à soulever par gros fragments les quartiers de pierre que l'on veut enlever. (F. Tourneux.)

— Sorte de grosses tenailles dont on se sert pour remuer les grosses bûches dans une cheminée. Prendre une bûche avec la pince.

— Extrémité antérieure du pied des animaux ongulés. Les pinces d'un sanglier, d'un cerf. Cheval qui a la corne usée vers la pince.

— Se dit aussi des dents incisives des animaux herbivores. Les chevaux perdent ordinairement leurs pinces vers leur troisième ou quatrième année.

— Prov. *Mesurer pince à pince*. Mesurer trop juste, ne pas donner la bonne mesure.

— Chir. On nomme *pinces*, en chirurgie, tous les instruments formés de deux branches au moins et qui servent, dans diverses opérations, à saisir, attirer ou fixer certaines parties. Pince à dissection. Pince à ligature. Pince à cataracte. Pince à torsion. Pince à polype.

— *Pince à anneaux*. Pince qui sert à enlever la charpie, et diverses pièces d'appareil. ‖ *Pince de Museux*. Pince destinée par son inventeur à la rescision des amygdales. ‖ *Pince de Hunter*. Pince employée pour extraire les calculs engagés dans l'urètre

— Crust. Dans les crustacés, on appelle *pinces* les premières pattes, qui servent à l'animal à saisir et à serrer fortement les objets. Les pinces d'un homard, d'une langouste, d'une écrevisse.

— Horlog. Bord inférieur d'une cloche où frappe le battant.

— Mar. Partie inférieure de la proue, voisine de la quille.

— Mollusq. *Pince de chirurgien*. Nom marchand de la telline rostrée.

— Oisel. *Pince d'Elvaseky*. Piége qui porte le nom de son inventeur, et qui pince les oiseaux par les pattes ou par le cou au moyen d'une détente.

— Techn. Nom générique de tous les outils formés de deux leviers, pour appréhender et serrer un objet. Il y a des pinces de toute dimension, et communes à divers métiers. Pinces de taillandiers, de serruriers. Pinces d'arquebusiers. Pinces de tapissiers. Pinces d'horlogers, etc..

PINCE. s. f. Pli qu'on fait à une étoffe, à du linge, et qui se termine ordinairement en pointe. Faire une pince à un habit, à un pantalon, à la taille d'une robe.

PINCE. s. f. Arachn. Genre d'arachnides de l'ordre des trachéennes, famille des faux scorpions, renfermant plusieurs espèces qui vivent en général dans les lieux écartés et humides.

PINCÉ, ÉE. part. pass. du v. Pincer. s'empl. adjectiv. Doigt pincé. Oreille fortement pincée.

— Fig. et fam. Le fripon est enfin pincé. Ils connaissent le code et ne risquent jamais de se faire appliquer la peine de mort quand ils sont *pincés*. (De Balz.)

— Prétentieux, plein d'afféterie, d'affectation. Air pincé. Mine pincée. Des manières pincées.

— Se dit quelquefois, dans le même sens, en parlant du style. Presque tous les ouvrages des beaux esprits ne sont que des futilités en style *pincé*, en antithèses. (Volt.)

— Mar. Se dit d'un bâtiment, quand il est très-mince dans ses parties basses.

PINCÉ. s. m. Mus. V. PIZZICATO.

— Mus. anc. Sorte d'agrément du genre du trille, qui était propre à quelques instruments, et particulièrement au clavecin.

PINCEAU. s. m. (du lat. *penicillus*, pour *peniculus*). Assemblage de poils attaché fortement au bout d'une hampe ou d'un tuyau de plume, dont les peintres se servent pour appliquer et étendre les couleurs. Gros pinceau. Pinceau fin, délié. Pinceau de poils de blaireau, de poils de porc. Préparer les pinceaux. Nettoyer les pinceaux. On donne le nom de *pinceau* à tous les instruments employés pour peindre, quoique l'usage de la brosse soit bien plus général que celui du *pinceau*. (Coupin.) Pour laver, pour peindre en miniature, on emploie des *pinceaux*; les peintres à l'huile ne se servent que de brosses. (Id.) La toile prend une âme, et vit sous le *pinceau*. (Colard.)

> Le *pinceau* sur la toile offre aux regards surpris,
> De nobles traits qu'anime un brillant coloris (Dulard.)

— Fig. La mort a effacé, pour ainsi dire, sous le *pinceau* même, un tableau qui s'avançait à la perfection. (Boss.) Le dieu des arts tient la palette et le *pinceau* de la nature. (A. Mart.)

— *Donner le dernier coup de pinceau à un tableau*. Le terminer, l'achever entièrement.

— Fig. et fam. *On lui a donné un vilain coup de pinceau*. Se dit en parlant d'une personne que l'on a maltraitée dans quelque ouvrage.

— Fig. Manière de peindre, de colorier. Pinceau hardi. Pinceau suave, agréable, délicat. Pinceau dur, sec, incorrect. Peintre qui a un beau pinceau. Un *pinceau* mâle anime ses portraits. (Lebrun.)

> L'industrieux *pinceau* d'un carmin délicat,
> D'un visage arrondi relève l'incarnat. (Volt.)

— Se dit aussi en parlant des poëtes, des orateurs, des écrivains. Le *pinceau* de Corneille, de Bossuet. Il y a dans cette histoire des coups de pinceau admirables. C'est assez, il est temps de quitter le *pinceau*. (Boil.) Mes *pinceaux* indulgents n'effleurent que les vices. (Colm.) La mollesse conduit le *pinceau* avec lequel Quinault peint les plaisirs et la volupté (Condill.)

> Je connais la nature, et sur ses grands tableaux
> J'ai cent fois, jeune encore, exercé mes *pinceaux*. (Leblanc.)

— Epith. Ingénieux, habile, adroit, savant, docte, subtil, célèbre, sublime, divin, noble, téméraire, riche, mâle, hardi, immortel, tendre, délié, délicat, agréable, rapide, léger, magique, créateur, élégant, facile, fidèle, flatteur, timide, brûlant, froid, dur, lourd, grossier.

PINCEAU. s. m. Corall. Genre de corallines connu aussi sous le nom de Nérée.

—Mamm. Taupe de l'Amérique septentrionale, remarquable par les caroncules pointues et divergentes qui garnissent l'extrémité de son museau, et qui y forment comme une espèce de pinceau. ‖ Se dit aussi d'un ouistiti et d'un dasyure.

— Conchyl. *Pinceau de mer*. Le tube calcaire, dont on a fait depuis le genre arrosoir. ‖ *Pinceau en plume*. Nom marchand de la nutre épiscopale.

PINCEAUTAGE s. m Techn. Action de pinceauter, et résultat de cette action.

PINCEAUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Pinceauter. S'empl. adjectiv. Étoffe pinceautée.

PINCEAUTER. v. a. 1re conj. (rad. *pinceau*) Techn. Réparer au pinceau les défauts de couleur d'une étoffe imprimée, d'un papier peint ‖ Ajouter au pinceau les couleurs que l'impression n'a pu donner

PINCEAUTEUSE. s. f. Techn. Femme qui travaille au pinceau, sur des étoffes imprimées ou sur des papiers peints.

PINCE-BALLE. s. f. Mar Tenaille avec laquelle on prend les boulets rouges sur le feu, pour les transporter jusqu'à la pièce d'artillerie. ‖ Plur., des *pince-balles*.

PINCÉE. s. f. (rad. *pincer*). Quantité qu'on peut prendre de quelque chose avec deux ou trois doigts. Une pincée de sel. Une pincée de poivre. Une pincée de tabac.

— Pharm. Manière très-vague de prescrire les doses, à laquelle on a remédié en indiquant dans les codex les poids équivalant aux pincées de certaines substances.

PINCELIER. s. m. Petit vase de ferblanc séparé en deux parties, à l'usage des peintres : dans l'une, ils mettent de l'huile, dans l'autre, ce qui sort de leurs pinceaux, quand ils les nettoyent.

PINCE-LISIÈRE. s. f. Techn. Appareil pour assujétir la mousseline qui doit recevoir l'apprêt. ‖ Pl., des *pince-lisière*.

PINCE-MAILLE. s. m. (pr. *pin-ce-ma-ye*; ét. fr., *pincer* et *maille*, ancienne petite monnaie; qui pince jusqu'à une maille). Homme fort intéressé, qui montre de l'avarice jusque dans les moindres choses. C'est un pince-maille, un vrai pince-maille. Un père de famille qui, ayant vingt mille livres de rentes, n'en dépense que cinq ou six, et qui accumulera ses épargnes pour établir ses enfants, est réputé par ses voisins avaricieux, *pince-maille*, ladre vert, vilain, fesse-matthieu, gagne-denier, grippe-sou, cancre; on lui donne tous les noms injurieux dont on peut s'aviser. (Volt.)

> Un *pince-maille* avait tant amassé,
> Qu'il ne savait où loger sa finance. (La Font.)

‖ Pl. des *pince-maille*.

PINCEMENT. s. m. Agric. Opération qui consiste à pincer, à couper avec le bout des doigts l'extrémité d'un bourgeon

PINCER. v. a. Ire conj. (du lat. *pinsere*, broyer, battre, piler; ou de *pungere*, piquer, aiguillonner; en ital. *pizzicare*). On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous pinçons*, *je pinçais*, etc. Presser, serrer la superficie de la peau avec les doigts ou autrement, Pincer quelqu'un fortement, le pincer jusqu'au sang. Les perroquets pincent ordinairement le doigt qu'on leur présente. Le Calabrois, pour me témoigner combien il était content de moi, me donnait de petits coups sur l'épaule, me tirait doucement les oreilles, et me *pinçait* les joues. (Le Sage.)

> La vieille alors lui dit d'une voix tendre,
> En le *pinçant* : Ah! Robert, dormez-vous? (Volt).

— Fig. Je sens la mort qui me *pince* continuellement la gorge ou les reins. (Montaig.)

— Serrer fortement avec une pince ou tout autre instrument semblable. Pincer un morceau de fer dans des tenailles. Pincer une planche dans l'étau.

— Causer une vive douleur. Cette liqueur pince l'estomac. Le froid pince les mains, le visage. Le fouet pince la peau.

— Fig. et fam. *Pincer quelqu'un*. Le reprendre, lui faire un reproche, le tailler. On l'a pincé assez doucement. Je finirai par le pincer rudement.

— Signifie encore Surprendre, saisir quelqu'un au moment où il fait quelque mal. S'il y revient, je le pincerai, je saurai bien le pincer. Si on le pince, il n'échappera pas.

— *Se faire pincer*. Être puni de quelque imprudence. Il a voulu jouer de l'argent, spéculer, et il s'est fait pincer. ‖ Être arrêté. Il s'est fait pincer par les recors, par les sergents de ville. On dit de même *être pincé*. V. PINCÉ.

— Prov. *Pincer quelqu'un sans rire*. Le blesser, l'offenser, sans faire semblant d'en avoir la pensée. V. PINCE-SANS-RIRE.

— S'empl. absol. dans tous les sens. Aimer à pincer et à mordre. Tenailles qui pincent bien, qui pincent mal. Homme qui pince adroitement, finement, sans avoir l'air d'y toucher.

— Agric. Couper un bourgeon avec les ongles, avec le bout des doigts, pour arrêter la sève.

— Littér. *Pincer la matière*. L'effleurer à dessein, ne pas l'approfondir. Peu usité.

— Manég. Approcher l'éperon du cheval sans appuyer. Pincer du droit, du gauche. Pincer des deux.

— Mar. *Pincer le vent*. Aller au plus près du vent.

— Mus. Faire vibrer les cordes d'un instrument en les pinçant avec les doigts. Pincer un passage sur le violon, sur la basse.

— *Pincer* s'emploie ordinairement au neutre, quand il s'agit d'instruments dont on ne joue que de cette manière. Pincer du luth, du théorbe, de la harpe, de la guitare. Cette règle de l'Académie est en contradiction avec le sentiment de la plupart des grammairiens, qui veulent que, dans ce cas, on fasse également usage de l'actif et qu'on dise *pincer la harpe, la guitare*, etc.

— Techn. Chez les planeurs, former l'angle qui règne tout autour d'une pièce de vaisselle au-dessus du bouge.

— Reliur. *Pincer un livre*. Approcher avec de petites pinces de fer, de chaque côté des nerfs qui sont au dos d'un livre, les ficelles qui n'en sont pas assez proches, quand on l'a fouetté.

— SE PINCER. v. pron. Pincer soi ou à soi. Se pincer pour ne pas rire. Se pincer le doigt dans une porte.

— Être pincé. Passage qui se pince. La guitare est un des instruments qui se pincent.

— Se pincer mutuellement. On commence par le *pincer* en disputant, puis on s'égratigne, on le déchire, on finit par se tuer. (Boiste.)

PINCE-SANS-RIRE. s. m. Homme malin, sournois, qui blesse sans faire semblant d'en avoir la pensée. C'est un pince-sans-rire, un vrai pince-sans-rire, ne vous y fiez pas. ‖ Pl., des *pince-sans-rire*. Il est fam.

PINCETER. v. a. 1re conj. (rad. *pince*). Arracher le poil avec une petite pince. Ils se faisaient souvent *pinceter* tout le poil. (Montaig.) Vieux et peu usité.

— SE PINCETER. v. pron. S'arracher le poil, s'épiler avec une pince. ‖ Quelques dictionnaires écrivent *pincetter*.

PINCETTE. s. f. (dimin. de *pince*). Ustensile de fer à deux branches dont on se sert pour arranger, pour attiser le feu. En ce sens il ne s'emploie qu'au pluriel. Pincettes garnies de cuivre. Une paire de pincettes. Attiser le feu avec les pincettes. Passez-moi les pincettes. Heureux qui près du feu peut avoir des *pincettes*. (Ducerc.)

Les *pincettes* en main remuant les tisons,
Ducerceau nous apprend qu'on ne saurait mieux faire
LE BAILLY.

— Petit instrument de fer avec lequel on s'arrache le poil. Arracher des poils avec la pincette Se faire la barbe avec des pincettes. Le vieillard, après avoir écrit, s'arracha quelques poils de la barbe avec des *pincettes*, puis il se lava les yeux pour ôter une épaisse chassie dont ils étaient pleins. (Le Sage.)

— *On ne le toucherait pas avec des pincettes*. Se dit fam. en parlant d'un homme malpropre, d'un objet très-sale.

— *Baiser quelqu'un en pincette*. Le baiser en lui pinçant légèrement les joues avec le bout des doigts.

— Bot. *Pincette de mer*. Nom vulgaire de la zostère.

— Techn. Nom de plusieurs petits instruments de fer à deux branches dont on se sert, dans divers métiers, pour saisir ou placer certains objets menus, délicats.

PINCEUR, EUSE. s. Celui, celle qui aime à pincer. Je n'aime pas les pinceurs.

— Constr. *Pinceur*. Ouvrier qui soulève les pierres avec une pince.

PINCHARD. s. m. V. PINÇARD.

PINCHE. s. m. Mamm. Espèce de sagouin d'Amérique.

PINCHEBECK. s. m. Métall. Alliage de cuivre et de zinc.

PINCHINA. s. m. Comm. Étoffe de laine; espèce de gros drap.

PINCIANE. adj. f. Se dit d'une porte de Rome voisine du Monte Pincio. C'était, sous les Romains, la porte Collatine.

PINCIANUS (Nonnius). En espagnol, *Fernando Nunez*. Savant professeur espagnol de l'illustre famille des Guzman, né à Valladolid vers 1473, mort à Salamanque en 1553.

PINCIUS. s. m. (pr. *pin-ciuss*). Antiq. rom. Nom d'une des collines sur lesquelles Rome fut bâtie. On l'appelait aussi la *colline des Jardins*. Aujourd'hui *Monte Pincio*.

PINCKNEYE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, établi pour un arbrisseau de l'Amérique septentrionale, la pinckneye pubescente.

PINÇON. s. m. (rad. *pincer*). Marque qui reste sur la peau quand on a été pincé. Se faire un pinçon. Faire un pinçon à quelqu'un. Ce n'est pas un coup, c'est un pinçon.

— Techn. Rebord mince, élevé à la pince d'un fer, surtout à celle des fers de derrière, pour mieux les assurer ou pour garantir la corne.

PINDARE. Le plus grand lyrique grec, né à Thèbes, en Béotie, l'an 250 av. J.-C., mort vers l'an 456, excella dans le genre auquel il se voua. L'enthousiasme, la hardiesse, le mouvement, la richesse, caractérisent son style, auquel on reproche cependant quelquefois de l'obscurité.

PINDARE. Géogr. Rivière du Brésil (Maranhao), tombe dans le Miarim, après un cours de 450 kil.

PINDARIES. s. m. pl Géogr. Peuplade de l'Hindoustan, dans la Molva, qui fut exterminée par les Anglais, en 1817. On dit aussi sing., *Pindary* ou *Pindarry*, et au pl. *Pindaries*.

PINDARIQUE. adj. des 2 g. (rad. *Pindare*). Litt. Qui est dans la manière de Pindare. Style pindarique. Ode pindarique. D'autres suivront aux cieux son élan *pindarique*. (Mollev.)

Je chéris ce feuillage antique,
Dont une muse *pindarique*
Couvre son front audacieux. (BALZ.)

— Métrol. anc. Se dit d'un vers qui consiste dans un trimètre brachycatalectique.

PINDARISER. v. n. 1re conj. (rad. *Pindare*). Parler ou écrire avec emphase; affecter la recherche, l'enflure. Pindariser hors de propos. Il veut toujours pindariser. Voilà ce qui s'appelle *pindariser* dans les formes. (Th. Ital.) Il est fam., et se prend ordinairement en mauvaise part.

— Ce mot est de Ronsard, qui s'en est servi en parlant de lui-même, et lui fait signifier, Imiter Pindare.

Si, dès mon enfance,
Le premier en France
J'ai *pindarisé*,
De telle entreprise,
Heureusement prise,
Je me vois prisé.

— Un poète l'a employé activement, contre l'usage.

Un fat, un ignorant
Qui s'écoute parler, qui s'applaudit lui-même,
Pindarisant ses mots avec un soin extrême. (LALAND.)

PINDARISEUR. s. m. Celui qui pindarise. Un froid, un sot pindariseur. Fam.

PINDARISME. s. m. (rad. *Pindare*). Litt. Imitation du feu poétique, et quelquefois du désordre de Pindare.

— En général, Forme élevée du style; tour poétique de la pensée.

— Style propre aux enthousiastes, aux illuminés, à ceux qui se croient particulièrement inspirés.

PINDASE. Géogr. anc. Montagne de la Troade, faisant partie de l'Ida.

PINDE. (du lat. *Pindus*). Géogr. anc. Chaîne de montagnes située entre l'Épire et la Thessalie. Un de ses rameaux forme le Parnasse et aboutit à l'Hélicon. Le Pinde était consacré à Apollon et aux Muses; aujourd'hui *Mezzoro*.

— Poét. *Le dieu du Pinde*. Apollon. ‖ *Les déesses du Pinde*. Les Muses. ‖ *Les nourrissons, les habitants du Pinde*. Les poètes. ‖ *Les maîtres, les héros du Pinde*. Les grands poètes. ‖ *Les lauriers du Pinde*. La gloire que l'on acquiert en cultivant la poésie.

— Syn. simp. L'Hélicon, le Parnasse. ‖ Périphr. Le double mont.

Le double front du *Pinde* et la source limpide,
D'où Castalie échappe avec un flot rapide. (DE VATORI.)

— Une des quatre villes de la Doride, nommée quelquefois *Cyphas*.

PINDEMONTE (Hippolyte), né à Vérone en 1757, mort en 1801, est un des poètes italiens les plus agréables du XVIIIe siècle.

PINDIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au Pinde. Cime pindique. Peu usité.

PINÉAL, ALE. adj. (du lat. *pinealis*, formé de *pinus*, pin). Anat. Qui a la forme d'une pomme de pin.

— *Glande pinéale*. Petit corps conique, rougeâtre et mollasse, situé entre la voûte à trois piliers et les tubercules quadrijumeaux. Cette glande, dont on ignore complètement les fonctions, était regardée par Descartes comme le siége de l'âme.

PINEAU. s. m. (selon Le Duchat, de *pomme de pin*, à laquelle ce raisin ressemble par sa forme et l'entassement de ses grains). Sorte de raisin petit et d'un beau noir, dont on fait le meilleur vin de Bourgogne.

PINEAU. s. m. Bot. Petit palmier de Cayenne, qui paraît être une espèce d'avoira.

PINÈDE. s. f. Agric. Terrain planté de pins.

PINÉE. s. f. Comm. Espèce de morue sèche.

PINÉEN, ENNE. adj. (du lat. *pineus*; fait de *pinus*, pin). Didact. Qui renferme des pins, où croissent des pins.

— Géol. *Terrains pinéens*. Couches de la terre dans laquelle on trouve des pins à l'état de fossile.

PINEGA. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, tombe dans la Dzvina, après un cours de 450 kil.

PINEL (Philippe). Célèbre médecin, né à Saint-Paul (Tarn), en 1745, mort en 1826, étudia à Montpellier et à Paris, devint médecin en chef de Bicêtre, puis de la Salpêtrière, où il introduisit des améliorations immenses.

PINESSE. s. f. Bot. Nom vulgaire du sapin.

PINEY ou **PINEY-LUXEMBOURG**. Géogr. Ch.-l. de cant. (Aube), à 22 kil. N.-E. de Troyes; 1,300 hab. ‖ Jadis titre d'un duché-pairie, qui appartenait à une branche de la maison de Luxembourg.

PINGOUIN. s. m. (du lat. *pinguidineus*, graisseux, huileux; ou *pinguedo*, graisse; fait de *pinguis*, gras). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, famille des brachyptères, caractérisé surtout par la brièveté des ailes. Le *pingouin commun* est de la taille du canard; il se montre quelquefois sur nos côtes en hiver, et ne peut voler qu'en effleurant la surface des eaux; le *grand pingouin*, qui habite la mer Glaciale, a les ailes tout à fait impropres au vol. Les *pingouins* et les manchots paraissent faire la nuance entre les oiseaux et les poissons; en effet, ils ont, au lieu d'ailes, des ailerons, que l'on dirait couverts d'écailles plutôt que de plumes; ils ne peuvent presque ni voler ni marcher. (Buff.) On écrit aussi quelquefois *pinguin*, *pingoin*.

PINGRE. s. m. Mar. Bâtiment sans ornements, et dont l'arrière est arrondi.

PINGRE. s. m. Homme de mauvaise mine. ‖ Signifie plus ordinairement, Homme d'une avarice sordide. C'est un pingre, un vrai pingre. Quel pingre! Il est pop.

PINGRÉ (Alex.-Gui). Astronome, de l'ordre des génovéfains, né à Paris en 1711, mort en 1796, observa le passage de Mercure, en 1753, et fit trois voyages scientifiques (1767-69-71).

PINGRÉE. s. f. (de *Pingré*, à qui ce genre fut dédié). Bot. Plante de l'île de France, qui forme un genre dans l'ordre des synanthérées, famille des vernoniées.

PINGUÉDINE. s. f. (du lat. *pinguedo*, graisse). Agric. Maladie à laquelle les racines du figuier sont sujettes, et qui les fait grossir si extraordinairement que l'arbre meurt bientôt.

PINGUÉDINEUX, EUSE. adj. (du lat. *pinguedineus*; fait de *pinguedo*, graisse). Didact. Gras, chargé de graisse.

PINGUICOLE. adj. des 2 g. (pr. *pein-gu-i-co-le*; ét. lat., *pinguis*, gras; *colere*, habiter). Zool. Qui vit dans la graisse, comme la linguatule pinguicole.

PINGUIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pinguis*, gras; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles épaisses et charnues.

PINGUIN. s. m. V. PINGOUIN.

PINGUINAL, ALE. adj. (du lat. *pinguis*, gras). Zool. Qui vit dans la graisse, comme la larve de l'aglosse pinguinale, qui se loge dans le lard.

PINGUITUDE. s. f. (du lat. *pinguetudo*). Didact. Graisse, embonpoint. ‖ État de ce qui est gras.

PINHEL. Géogr. Ville de Portugal (Beira), ch.-l. de Comarques; 2,000 hab.

PINICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pinus*, pin; *colere*, habiter). Hist. nat. Qui vit ou croît sur les pins ou sapins.

PINICOLE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, voisin des tenthrèdes, dont l'unique espèce, le *pinicole de Jules*, se trouve sur les arbres résineux.

PINIER. s. m. (rad. *pin*). Bot. Espèce de pin que l'on connaît encore sous le nom de *pin cultivé*, *pin pignon*, *pin doux*. Les amandes de ses fruits, que l'on appelle pignons doux, se mangent surtout dans le midi de l'Europe.

PINIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pinus*, pin; *ferre*, porter). Didact. Qui produit des pins, où il croît des pins. On dit aussi *pinigère*.

PINIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *pinus*, pin; *folium*, feuille). Dont les feuilles ressemblent à celles du pin.

PINIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pinus*, pin; *gerere*, porter). Bot. V. PINIFÈRE.

PININE. s. f. (rad. *pin*). Chim. Nom donné à la résine du pin.

PINIPERDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pinus*, pin; *perdere*, perdre). Entom. Se dit des différents insectes qui endommagent ou détruisent les jeunes pins.

PINIQUE. adj. des 2 g. (rad. *pin*). Chim. Que l'on tire du pin. ‖ *Acide pinique*. La colophane.

PINITE. s. f. Minér. Silicate d'alumine naturel, d'un brun noirâtre.

PINITIFÈRE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient de la pinite. Granite pinitifère.

PINKERTON (J.). Savant écossais, né à Edimbourg en 1758, mort en 1826, a laissé plusieurs ouvrages sur la numismatique, la géographie et l'histoire.

PINKJE. s. m. Mar. Nom donné par les Hollandais à de grands bateaux de pêche.

PINNA. Géogr. anc. Ville d'Italie, chez les Vestins. Aujourd'hui *Città-di-Penne*.

PINNAS. s. m. Bot. Nom que l'on a donné quelquefois à l'ananas.

PINNATIFIDE. adj. des 2 g. Bot. V. PENNATIFIDE.

PINNATIPÈDE. adj. des 2 g. Ornith. V. PENNATIPÈDE.

PINNE. s. f. (du lat. *pinna*, aigrette des soldats romains, à laquelle ressemble cette coquille). Moll. Genre de mollusques malacozoaires, acéphalés, lamellibranches, nommés vulgairement en France *jambonneaux*. Les deux espèces principales sont la *pinne commune* et la *pinne noble*, qui habitent la Méditerranée. Ces coquillages sont les plus grands que l'on connaisse: on en voit qui ont près de 1 mètre de longueur. Ils adhèrent aux rochers au moyen du byssus, touffe de filaments soyeux et déliés dont on fait des tissus. V. BYSSUS. On dit aussi *pinne marine*.

PINNÉ, ÉE. adj. V. PENNÉ.

PINNEBERG. Géogr. Ville de Danemark (Holstein), à 32 kil. S.-E. de Gluckstadt; 400 hab. Ch.-l. du comté de même nom.

PINNICAUDES. s. m. pl. Mollusq. Division de crustacés décapodes macroures, comprenant ceux qui ont le postabdomen terminé par une nageoire en forme d'éventail.

PINNIDACTYLE. adj. des 2 g. (du lat. *pinna*, nageoire, et du gr. δάκτυλος, doigt). Ornith. Qui a les doigts palmés. ‖ PINNIDACTYLES. s. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant ceux de ces oiseaux qui ont les doigts palmés. ‖ On dit au sing. Un pinnidactyle.

PINNIER. s. m. Moll. Mollusque qui habite la pinne marine. Il est bon à manger.

PINNIFÈRE. adj. des 2 g. (et lat., *pinna*, nageoire; *ferre*, porter). Ichtyhol. Qui porte des nageoires. Se dit des poissons, pour exprimer que leurs appendices locomoteurs sont des nageoires. On dit aussi *pinnigère*.

PINNIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pinna*, nageoire; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une nageoire.

PINNIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pinna*, nageoire; *gerere*, porter). Ichthyol. V. PINNIFÈRE.

PINNIGÈRE. s. f. Foss. Grande coquille fossile qui paraît voisine des huîtres par sa forme, mais dont le test a la structure striée des pinnes.

PINNIGRADE. adj. 2 des g. (ét. lat., *pinna*, nageoire; *gradior*, je marche). Zool. Qui se meut à l'aide de nageoires.

— PINNIGRADES. Mamm. Nom donné à une famille de mammifères carnassiers, comprenant ceux dont les quatre membres sont en forme de nageoires, et les doigts palmés.

PINNIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pinna*, nageoire; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds en forme de nageoires.

— PINNIPÈDES. s. m. pl. Mamm. Classe de mammifères comprenant ceux de ces animaux qui ont les pieds en forme de nageoires et propres à la natation.

PINNIRAPE. s m. (ét. lat., *pinna*, cimier de casque, aigrette; *rapere*, enlever). Antiq. rom. Se dit quelquefois du gladiateur qui combattait le Samnite, parce qu'il cherchait à enlever à celui-ci le cimier de son casque.

PINNITE. s. f. Foss. Pinne fossile.

PINNODACTYLE. adj. des 2 g. V. PINNIDACTYLE.

PINNOPHYLAX. s. m. (ét. gr., πίννα, pinne, moule; φύλαξ, gardien; gardien de la pinne ou moule). Crust. Nom que les anciens donnaient au pinnothère.

PINNOTHÈRE. s. m. (ét. gr., πίννα, pinne, moule; τηρέω, avoir soin, parce qu'on prétendait que le pinnothère mord le mollusque auquel il s'attache pour l'avertir de refermer sa coquille). Crust. Genre de l'ordre des décapodes, famille des brachyures, tribu des quadrilatères, renfermant de petits crustacés qui pendant l'automne se retirent dans diverses coquilles bivalves, surtout les pinnes et les moules. On attribue à leur présence les accidents qu'éprouvent quelquefois les personnes qui mangent de ces coquillages.

PINNOUX. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'alchimille vulgaire.

PINNULAIRE. s. f. Foss. Nageoire de poisson pétrifiée.

PINNULE. s. f. (du lat. *pinnula*). Bot. Chacune des folioles d'une feuille pinnée.

— Ichthyol. Très-petite nageoire ou organe qui en remplit les fonctions.

PINNULE. s. f. Astron. Dans les instruments astronomiques, petite plaque de cuivre élevée perpendiculairement à chaque extrémité d'une alidade, et percée d'un petit trou pour laisser passer les rayons lumineux ou les rayons visuels. La pinnule d'un sextant. Dans les graphomètres perfectionnés, les *pinnules* ont été remplacées par des lunettes. (F. Tourneux.)

PINOLS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Haute-Loire), à 27 kil. S. de Brioude; 700 hab.

PINONIE. s. f. Genre de plantes de la famille des fougères.

PINOPHILE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères brachélytres établi pour une espèce de l'Amérique du Nord.

PINOS (ILE), ou **ILE DES PINS.** Géogr. Une des Antilles, à 80 kil. de la côte S. de Cuba; 60 kil. sur 35. || Ile de même nom sur la côte de Colombie.

PINQUE. s. f. Mar. Bâtiment de commerce, à plates varangues, portant ordinairement trois mâts à voiles latines.

PINSAR, PINSARD et **PINSEUR.** s. m. Ornith. Noms vulgaires du pinson.

PINSK. Géogr. Ville de la Russie d'Europe (Minsk), sur la Pina, au milieu des marais de Pinsk, à 225 kil. S.-O. de Minsk; 4,000 hab.

— *Marais de Pinsk.* Marais de 500 kil. sur 900, qui s'étendent dans les gouvernements de Grodno, Wolhynie et Minsk. On dit aussi *marais de Pripetz*, parce que ce fleuve et ses affluents les traversent et les forment.

PINSON. s. m. (du fr. *pincer*, parce que cet oiseau pince ordinairement la main qui le saisit; on écrivait autrefois *pinçon*). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, famille des conirostres, tribu des frangillés, divisé en un assez grand nombre d'espèces. Les plus communes en Europe sont le *pinson ordinaire*, très-répandu dans nos campagnes; le *pinson d'ardenne* ou *de montagne*, qui ne fait que passer en France, pendant l'hiver, et le *pinson de neige*, qui habite les Alpes. Le pinson ordinaire a les mœurs du moineau, avec plus de pétulance encore et de gaieté. On l'apprivoise aisément quand on le prend jeune. Le *pinson* est plus petit que notre moineau; son bec est très-fort, et il sait très-bien s'en servir pour se faire craindre des autres oiseaux, comme aussi pour pincer jusqu'au sang les personnes qui le tiennent ou qui veulent le prendre. (Buff.) Le *pinson* peut vivre sept ou huit ans en cage. (Id.)

> Voyez-vous voltiger autour de ces buissons,
> Le bouvreuil empourpré, les folâtres *pinsons*,
> La mésange au front noir, le verdier, la fauvette. (Castel.)

— *Pinson d'Auvergne.* Le bouvreuil ordinaire noir. || *Pinson de Barbarie.* Le casse-noix. || *Pinson des bois.* Le gobe-mouche à collier. || *Pinson de chardon, pinson doré.* Le chardonneret. || *Pinson à gros bec, pinson rouge.* Le gros-bec. || *Pinson de mer, pinson de tempête.* Le pétrel.

— Prov. *Être gai comme pinson*, *comme un pinson.* Etre extrêmement gai.

PINSONNÉE. s. f. Chass. Chasse que l'on fait aux petits oiseaux pendant la nuit.

PINSONNIÈRE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière.

PINT. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Angleterre; huit pints forment un gallon. Le pin vaut, lit. 0,567932.

PINTADE. s. f. (du fr. *peint*; oiseau peint, à cause de ses taches aussi régulières que si elles étaient peintes). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacés, dont les espèces, originaires d'Afrique, ont pour caractères principaux une crête calleuse au-dessus de la tête, et des barbillons charnus d'un beau rouge accompagnant le bec. La *pintade commune* est aussi désignée par les noms de *pintade méléagride*, *poule de Numidie*, qu'elle tient des anciens. Elle disparut au moyen âge, et fut rapportée dans le xv[e] siècle par les Portugais. C'est un joli oiseau, de la grosseur d'une forte poule, et dont le plumage ardoisé est couvert de petites taches rondes et blanches. On l'élève dans nos basses-cours. Sa chair est agréable et sa fécondité extrême. Le cri de la *pintade* est aigre et perçant; à la longue il devient très-incommode. (Buff.) La *pintade* est un oiseau vif, inquiet et turbulent, qui n'aime point à se tenir en place, et qui sait se rendre maître dans la basse-cour: il se fait craindre des dindons mêmes, et quoique beaucoup plus petit, il leur impose par sa pétulance. (Id.)

> Offrez-nous ces oiseaux qui, nés sous d'autres cieux,
> Favoris du soleil, brillent de tous ses feux,
> L'or pourpré du faisan, l'émail de la *pintade*. (Castel.)

— Bot. Nom vulgaire de la frétillaire.

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille du genre porcelaine.

PINTADEAU. s. m. Jeune pintade. La chair des *pintadeaux* est très-délicate. (Buff.)

PINTADINE. s. f. Conchyl. Nom donné à des coquilles du genre avicule.

PINTAGE. s. m. (rad. *pinte*). Anc. cout. Droit d'étalonner les mesures. || Redevance qu'on payait pour les faire étalonner.

PINTAT. s. m. Anc. métrol. La moitié de la pinte.

PINTE. s. f. Anc. métrol. Mesure de capacité dont on se servait pour mesurer les liquides, tels que les vins, l'eau-de-vie, l'huile, etc., et qui était de différente grandeur, selon les différents lieux. La pinte de Paris contenait 48 pouces cubes. Une pinte d'étain. Vendre du vin à la pinte.

— Quantité de liqueur contenue dans une pinte. Tirer pinte. Boire pinte. Payer pinte.

— Prov. et par exagér. *Je voudrais qu'il m'en eût coûté une pinte de mon sang pour que cela fût arrivé, ne fût pas arrivé.* Se dit pour exprimer un extrême désir ou un extrême chagrin de quelque chose.

— Prov. et fig. *Mettre pinte sur chopine.* S'enivrer. || *Il n'y a que le premier verre qui coûte.* Il n'y a que le commencement qui donne de la peine.

— *La Grand'Pinte.* Partie de la banlieue de Paris appartenant à la commune de Bercy, et ainsi nommée parce qu'on s'y servait d'une pinte un peu plus grande que la pinte de Paris. Les cabarets et les guinguettes de la Grand'-Pinte étaient autrefois très-fréquentés. Cette dénomination, encore en usage de nos jours, ne se trouve dans aucun dictionnaire.

PINTER. v. n. 1[re] conj. (rad. *pinte*). Boire avec excès; faire débauche de vin. Aimer à pinter. Il ne fait que pinter. Pop. et peu usité.

PINTIA. Géogr. anc. Ville de l'Espagne tarraconaise, chez les Vaccéens. Aujourd'hui *Valladolid.*

PINTO. Géogr. Ville d'Espagne (Tolède), à 17 kilom. S. E. de Madrid; 1,755 hab.

PINTON. s. m. Comm. relig. Petit vase dont on se servait dans les couvents, et qui contenait la mesure de vin donnée à chaque moine pour son repas.

PINZOCHE. s. f. Comm. relig. Se dit en Italie d'une femme qui, ayant fait des vœux, continue de demeurer dans son habitation particulière.

PIOCHAGE. s. m. (rad. *pioche*). Action de piocher; travail fait avec la pioche.

PIOCHE. s. f. Outil de fer à manche de bois, ayant la forme d'un long marteau à une ou à deux pointes, dont on se sert pour remuer la terre, fouir, saper, démolir, etc. Travailler avec la pioche. Faire un fossé, tirer des pierres avec la pioche.

PIOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Piocher. S'empl. adjectiv. Sol profondément pioché.

PIOCHER. v. a. 1[re] conj. (rad. *pioche*). Fouir, remuer avec la pioche. Piocher la terre. Piocher une vigne.

— PIOCHER. v. n. S'empl. dans le même sens que l'actif. Il faut piocher au pied de ces arbres.

— Fig. et fam. Travailler avec assiduité, avec ardeur. Il a tant pioché qu'il a terminé cet ouvrage en un mois. Les étudiants ne piochent qu'à l'époque des examens.

— SE PIOCHER. v. pron. Être pioché. La terre se pioche difficilement dans les temps secs.

— Fig. et pop. Se battre. L'affaire est faite, dit Vautrin à Eugène; nos deux dandies se sont *piochés.* (De Balz.)

PIOCHET. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du grimpereau.

PIOCHEUR. s. m. Techn. Celui qui manie la pioche.

— Fig. et fam. Homme laborieux, travailleur. C'est un piocheur.

PIOCHON. s. m. Agric. Petite pioche.

PIOIS. s. m. S'est dit pour Gazouillement des oiseaux.

PIOLÉ, ÉE. adj. (rad. *pie*). Qui est moitié d'une couleur et moitié d'une autre. Vieux et inusité.

— Prov. *Riolé, piolé comme la chandelle des Rois.* Se disait d'une personne qui porte des habits de diverses couleurs et mal assorties, parce qu'autrefois on bigarrait ainsi des chandelles qu'on brûlait la veille des Rois.

PIOLER. v. n. 1[re] conj. V. PIAULER.

PIOMBINO. Géogr. Ville de Toscane (Pise), ch.-l. de principauté, sur la mer Tyrrhénienne, vis-à-vis de l'île d'Elbe; à 110 kilom. S. O. de Sienne; 1,250 hab. Château-fort.

— *Principauté de Piombino.* Ancien fief impérial réuni à la couronne de France par Philippe II, roi d'Espagne, et cédé à la France par Ferdinand, en 1801, quoiqu'il n'en eût que la suzeraineté, et que la principauté appartînt aux Buoncompagnoni. Cette dernière famille recouvra Piombino en 1815. V. LUCQUES.

— PIOMBINO (lac de). Lac de Toscane, à 5 kil. N. E. de Piombino; il a 7 kil. sur 5, et se décharge dans la mer Tyrrhénienne.

PION. s. m. (du lat. *pedito*, homme de pied; rad. *pes, pedis*, pied). S'est dit pour Fantassin, piéton.

— Relat. Soldat à pied, dans l'Inde. Les *pions* du docteur coururent l'annoncer. (B. de St-P.)

— Pop. Homme sans bien, sans appui, sans ressources. C'est un pauvre pion.

— Nom que les écoliers donnent par mépris à ceux qui les surveillent pendant l'étude et les récréations. C'est un pion. Un pion de collège. Cette acception, très-usitée, est omise dans tous les dictionnaires.

PION. s. m. Jeux. La plus petite pièce du jeu des échecs. Les pions sont au nombre de huit de chaque côté. Pion du roi, de la reine, de la tour, etc. Mener un pion à dame. Donner un pion, deux pions à son adversaire. Telle femme en use avec les hommes comme un habile joueur d'échecs en use avec les *pions*; elle ne s'attache pas tellement à l'un, qu'elle n'ait encore l'œil sur un autre, qui pourrait lui procurer de plus grands avantages. (Pope.)

> Dans les deux camps vous trouverez encore
> Seize soldats valeureux champions,
> Que les joueurs ont appelés *pions.* (De Kérivalant.)

— *Pion coiffé.* Pion auquel on a attaché quelque signe. || *Pion doublé.* Se dit de deux pions de même couleur placés sur une même ligne perpendiculaire.

— Au jeu de dames, *pion* se dit aussi d'une dame simple. Ranger les pions.

— Fig. et fam. *Damer le pion à quelqu'un.* L'emporter sur lui, avoir sur lui une supériorité marquée. Comme je trouve quelquefois des gens qui me vantent leurs bonnes fortunes, je veux, pour leur damer le *pion*, avoir dans mes poches de fausses lettres de femmes que je leur lirai. (Le Sage.)

PION. s. m. Ornith. Nom vulgaire du bouvreuil.

PION. Temps hér. Un des descendants d'Hercule. Il bâtit la ville de Pionie, où on lui rendait les honneurs divins.

PIONE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la pivoine.

PIONET. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du grimpereau.

PIONIE. Géogr. anc. Ville de Mysie, sur les bords du Caïque.

PIONNER. v. n. 1[re] conj. (rad. *pion*). Jeux. Se dit, aux échecs, en parlant d'un joueur qui s'attache à prendre des pions, qui prend souvent des pions. Il aime à pionner.

PIONNIER. s. m. (rad. *pion*). Art milit. Travailleur dont on se sert dans les armées pour aplanir les chemins, creuser des lignes, des tranchées, démolir, etc. Il ne se dit plus aujourd'hui que des soldats des compagnies de discipline. Depuis les guerres de la Révolution, des corps de *pionniers* se sont conduits avec valeur et ont honoré la dénomination qu'ils portaient. (Génér. Bardin.) Depuis le XIX[e] siècle, il s'est vu en France des corps nègres organisés en *pionniers*; il a été ensuite formé, comme corps de discipline, des *pionniers* à peau blanche. (Id.) En mille circonstances, un *pionnier* dévoué est plus utile que le soldat le plus brave. (Id.)

— Fig. Nos amis mourants sont des *pionniers* qui aplanissent en notre faveur le chemin raboteux. (***) Ces bonnes vieilles à chaperon pentant, qui sont d'ordinaire les *pionniers* dont Satan mine et renverse les plus fortes tours des dames les plus chastes. (Le Sage.)

— *Pionnier à cheval.* Cavalier d'un régiment de l'armée russe, qui est armé d'une hache.

— *Pionnier.* S'est dit, du XIV[e] siècle au XVI[e], pour Fantassin.

PIONSAT. Géogr. Ch.-l. de cant. (Puy-de-Dôme), à 40 kil. N.-O. de Riom; 1,700 hab.

PIORLIN. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du bécasseau.

PIOT. s. m. (du gr. πίω, inusité pour πίνω, boire). Vin. Aimer le piot. Vieux et pop.

> A tout ce qu'on disait doucet je m'accordais,
> Leur voyant de piot la cervelle échauffée. (Regn.)

PIOT. s. m. (onomatopée de son cri). Ornith. Nom vulgaire du dindon.

PIOTTE. s. f. Mar. Espèce de gondole vénitienne.

PIOULAIRE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du canard siffleur.

PIOUMBIN. s. m. Ornith. Nom vulgaire du cincle et du castagneux.

PIOUQUEN. s. m. Ornith. Espèce d'outarde.

PIPA. s. m. Erpét. Genre de reptiles batraciens de la famille des anoures. La seule espèce est le pipa de Surinam, reptile hideux qui vit dans les eaux douces de l'Amérique méridionale. || Pl., des *pipas.*

PIPABLE. adj. des 2 g. (rad. *piper*). Qui peut être pipé, qui est facile à tromper. Au cas que cette piperie m'échappe à voir, au moins ne m'échappe-t-il pas à voir que je suis très-*pipable.* (Mont.) Il est vieux.

PIPAGE. s. m. (rad. *pipe.*) Anc. cout. Droit qu'on payait sur chaque pipe de vin.

PIPAL. s. m. Bot. Espèce du genre figuier, appelé aussi *figuier des pagodes.* Il croît dans l'Inde, où il est l'objet d'une grande vénération, parce qu'il a, dit-on, servi de théâtre à la naissance et aux transformations de Brahma.

PIPARÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des violacées, établi pour une plante de la Guiane.

PIPE. s. f. Grande futaille pour mettre des liquides, et dont la capacité varie selon les localités. La pipe de Cognac contient environ 621 litres; celle de Languedoc, 610, etc. Une pipe de vin. Une pipe d'eau-de-vie. Une demi-pipe.

— Métrol. Ancienne mesure de grains, de légumes et autres substances sèches, usitée particulièrement en Bretagne. Une pipe de blé devait peser 600 livres.

PIPE. s. f. (du lat. *pipa*, chalumeau). Tuyau de terre cuite ou d'autre matière dont un des bouts est recourbé et terminé par une espèce de petit vase ou godet qu'on nomme fourneau, et dans lequel on met le tabac en feuilles, ou quelque autre substance qu'on allume pour en aspirer la fumée. Pipe d'argent. Pipe d'ivoire. Pipe de buis. Pipe d'ambre. Pipe de terre. Mettre du tabac dans sa pipe. Remplir sa pipe de tabac. Curer, nettoyer sa pipe. Bourrer sa pipe. Débourrer une pipe. Une pipe culottée, bien tournée. Avoir sans cesse la pipe à la bouche. En France, la petite pipe blanche fait [illegible] de l'ouvrier, du pauvre, [illegible] matelot, les pipes [illegible] arcée. [illegible] avec la pipe à la bouche [illegible] que pour manger (Id.) Aussitôt le docteur lui présenta sa *pipe* de cuir d'Angleterre, dont l'embouchure était d'ambre jaune, et reçut en retour celle du paria. (B. de St-P.) Donnez-moi de la lumière, du vin, une *pipe* et du tabac, et soyez sans inquiétude pour le reste. (Le Sage.) Il vida trois de mes bouteilles pendant le repas, et quand on eut desservi, il se fit apporter des *pipes* et du tabac. (Id.) La *pipe* est du vieux temps; le cigare est nouveau. (Barth.)

> La pipe de l'époque est la *pipe* d'un sou,
> La pipe du roulier, celle du tourlourou. (Barthélemy.)

— *Pipe de Kummer.* Expression d'où l'on a fait, par corruption, *pipe d'écume de mer.* Les pipes de Kummer se font avec une espèce de craie de Briançon: on les fait cuire à une chaleur douce, après les avoir imbibées d'huile de sésame parfumée, puis on leur donne un beau poli. Elles sont ainsi appelées du nom de l'inventeur, Kummer.

— *Charger une pipe.* La remplir de tabac. || *Allumer une pipe.* Allumer le tabac qui est dans le fourneau de la pipe. || *Fumer une pipe.* Prendre en fumée tout le tabac que peut contenir une pipe. Fumer sa pipe. Fumer une pipe, deux pipes. Heureux de fumer sa *pipe* sans penser, que deviendrait le Turc en général, si on l'en privait? (Percy.) Le matin, je lui hachais du tabac pour fumer cinq ou six *pipes.* (Le Sage.) Il nous arrivait souvent de nous lever au milieu de la nuit et d'aller nous asseoir sur le pont, où nous ne trouvions que l'officier de quart et quelques matelots qui fumaient leur *pipe* en silence. (Chateaubriand.)

— Se dit aussi pour, Habitude, action de fumer. La pipe diminue l'appétit. La pipe distrait, désennuie, repose; il est bien vrai qu'elle peut tromper la faim. Parmi les soldats français, elle enfante la gaîté et les bons mots. La pipe est la ressource et la compagne de l'homme solitaire. Cette acception est omise dans tous les dictionnaires.

— Anc. liturg. Sorte de chalumeau dont le célébrant s'est servi autrefois pour boire le vin consacré. A Saint-Denis, le diacre et le sous-diacre communiaient le dimanche, à la grand'messe, avec une pipe d'or.

— Ichthyol. Poisson du genre des syngnathes.

PIPÉ, ÉE. part. pass. du v. Piper. S'empl. adjectiv. Etre pipé au jeu. || *Cartes pipées.* Cartes auxquelles on a fait des signes de reconnaissance pour tromper au jeu. || *Des pipés.* Dés préparés pour qu'ils donnent certains points. Que diriez-vous, en jouant aux dés, s'ils amenaient toujours les mêmes points? vous diriez qu'ils sont *pipés.* (B. de St-B.)

PIPEAU. s. m. (rad. *pipée*). Instrument champêtre formé de l'assemblage de plusieurs tiges creuses coupées dans leur longueur suivant des rapports harmoniques. On le nomme aussi *flûte de Pan*, parce que les anciens en attribuaient l'invention à ce dieu. Ce mot est employé surtout en poésie. Pipeau rustique, champêtre, pastoral, amoureux. Humble, tendre, léger pipeau. Danser au son du pipeau, des pipeaux. Le pâtre amoureux accompagnait la voix de sa maîtresse, soit de son âpre *pipeau*, soit avec le mandolin suspendu à sa poitrine, et dont les sons scintillants et détachés égayaient les lointains de ce modeste paysage. (Ch. Poug.)

> Cher Tityre, couché sous l'ombre de ce hêtre,
> Tu modules des airs sur un *pipeau* champêtre. (Nisard.)

— Se dit figurément en parlant de la poésie pastorale.

> On dirait que Ronsard, sur ses *pipeaux* rustiques,
> Vient encor fredonner ses idylles gothiques. (Boil.)

— Chass. Tige creuse, tuyau au bout duquel on met une feuille servant d'anche, et que l'on emploie à imiter la voix des oiseaux et à les attirer ainsi dans un piége. Comme les oiseaux, dans le temps des amours surtout, sont toujours prêts à voler où le chant de leurs semblables les appelle, le *pipeau* s'est trouvé l'un des piéges les plus sûrs que l'on pût leur tendre. (Teulet.) Le laurier ajusté dans un *pipeau* permet de contrefaire le cri des vanneaux; le poireau, celui du rossignol; le *pipeau* le plus ordinaire, et qui donne aussi la meilleure chasse, est celui qui imite le cri de la chouette. (Id.)

> Le *pipeau* joue alors, il attire à l'instant
> Des oiseaux la troupe crédule. (Le Bailly.)

— Se dit aussi des petites branches ou brins de paille que l'on enduit de glu pour prendre des oiseaux. Disposer, placer des pipeaux.

— Fig. et fam. Artifices par lesquels on cherche à tromper quelqu'un. J'ai évité ses pipeaux. Il s'est laissé prendre à ses pipeaux.

— Bot. *Pipeau.* Nom vulgaire de la potentille rampante.

PIPÉE. s. f. (du gr. πιπίζω, imiter le cri des petits oiseaux; c'est une onomatopée.) Chass. Sorte de chasse dans laquelle on contrefait le cri d'un oiseau, surtout celui de la chouette, pour attirer les autres oiseaux dans les piéges qu'on leur a tendus. Faire une pipée. Aller à la pipée. Prendre des oiseaux à la pipée. L'une rêve qu'elle prend des oiseaux à la *pipée*, et qu'elle les plume à mesure qu'elle les prend. (Le Sage.)

— *Faire* [illegible] encore. Préparer, disposer tout ce qui est nécessaire pour cette chasse.

— Fig. et fam. Tromperie. [illegible]

—Prov. et fig. *Prendre quelqu'un à la pipée*, L'attirer dans un piège, l'attraper par quelque ruse.

PIPELINE. s. f. Ornith. Oiseau de mer très-voisin des mauves.

PIPER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *pipée*). Prendre à la pipée. Piper des oiseaux.

> On a, l'avis est fort sage
> Lorsqu'on attend que l'oiseau soit en cage;
> Mais tu as que en le pipe en le poursuit en vain.
> Si pour bien l'appâter on ne répand du grain. (Gresset.)

— Fig. et fam. Tromper, leurrer. Piper quelqu'un au jeu. On a voulu le piper. Le présent ne nous satisfaisant jamais, l'espérance nous *pipe* et nous mène jusqu'à la mort. (Pasc.) Il est vrai, dis-je en me rendant de la conversation, que c'était un minois à *piper* les plus fins; j'y aurais moi-même été attrapé. (Le Sage.)

— *Piper des dés, des cartes*. Préparer des dés pour qu'ils donnent certains points; faire à des cartes des signes de reconnaissance pour tromper au jeu.

— PIPER. v. n. S'est dit pour Jouer des pipeaux. || Contrefaire le cri de la chouette.

— P. Corneille a dit fig. En matière de fourbe, il est maître, il y *pipe*. Cette expression me serait plus admise aujourd'hui.

— SE PIPER. v. pron. Se flatter, se leurrer. Le monde va se *pipant* aisément de ce qu'il désire. (Mont.) Peu usité dans ce sens.

PIPER (Charles). Homme d'État suédois, favori et ministre de Charles XII, né vers 1660; prisonnier à la bataille de Pultawa, mourut en 1716.

PIPÉRACÉ, ÉE. adj. (du lat. *piper*, poivrier). Bot. Qui ressemble au poivrier. || PIPÉRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes voisine des urticées, qui a pour type le genre poivrier.

PIPERESSE. adj. et s. f. S'est dit de celle qui pipe, qui trompe. Une mort piperesse. J'en rendrais ma foy ète ménagère et aucunement *piperesse*. (Montaig.) La volupté est à la fois violente et *piperesse*. (Charr.) Ce vieux mot est regrettable à cause de son énergie caractéristique.

PIPERIE. s. f. (rad. *pipée*). Tromperie au jeu. Cela n'a pu se faire sans piperie. Il faut s'assurer de cette piperie.

— Se dit aussi de toute sorte de tromperie, de fourberie. Il n'y a que *piperie* dans le monde. (Acad.) Peu de gens meurent résolus que ce soit leur heure dernière, et n'est endroit où la *piperie* de l'espérance nous amuse le plus. (Montaig.) Il a vieilli.

PIPERINE. s. f. ou **PIPERIN.** s. m. (du lat. *piper*, poivre). Chim. Matière cristalline découverte dans le poivre noir, et indiquée depuis dans le piment et autres espèces voisines.

PIPÉRINE. s. f. Minér. V. PEPERINE.

PIPÉRINÉ, ÉE, et **PIPÉRITÉ, ÉE.** adj. Bot. V. PIPÉRACÉ.

PIPÉRIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *piper*, poivre, *vorare*, dévorer). Qui mange du poivre.

— Ornith. Se dit des oiseaux qui se nourrissent des baies du poivrier. Les toucans sont pipérivores.

PIPET. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de la farlouse.

PIPETTE. s. f. (dimin. de *pipe*). Petite pipe.

PIPETTE. s. f. Chim. Petit instrument de verre qui sert à enlever un liquide d'un vase, et à le transporter dans un autre, sans en répandre et sans agiter la liqueur.

PIPEUR, EUSE. s. (rad. *piper*). Celui, celle qui pipe au jeu. Un grand pipeur. C'est un fieffé pipeur.

— PIPEUR. s. m. Chass. Celui qui fait jouer les pipeaux.

— Fam. Celui, celle qui trompe de quelque manière que ce soit. Ce sens a vieilli.

— Montaigne a dit adjectiv. La *pipeuse* espérance, et Tabourot, la *pipeuse* feinte.

PIPI. Philos. Nom par lequel les Grecs ont quelquefois désigné l'Éternel. Ils lisaient ainsi (πιπι), le nom ineffable de Dieu, écrit en caractères hébraïques, et ils le conservaient sous cette forme dans leurs versions des livres saints.

PIPI. s. m. (par onomatopée du bruit que fait l'urine en tombant à terre). Terme enfantin dont on se sert pour désigner l'urine. || *Faire pipi*. Pisser.

PIPI. s. m. (par onomatopée). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, famille des dentirostres, tribu des becs-fins, tenant le milieu entre les bergeronnettes et les alouettes. Les espèces les plus connues sont le pipi proprement dit et la farlouse.

PIPICULE. s. m. Ornith. Espèce de pic. On le nomme aussi *dendrocope*.

PIPIEMENT. s. m. (rad. *pipier*). Cri des petits oiseaux.

PIPIER. v. n. 1ʳᵉ conj. (mot formé par onomatopée). Crier comme le moineau ou les petits oiseaux. V. PÉPIER.

PIPIRI. s. m. Ornith. Nom donné, d'après son cri, à un tyran d'Amérique qu'on appelle aussi *titiri*.

PIPISTRELLE. s. f. Mamm. Espèce de chauve-souris du genre vespertilion, commune en Europe.

PIPLEY. Géogr. Ville de l'Inde anglaise (Calcutta), à 36 kilom. N.-E. de Balasor, autrefois l'une des plus importantes pour le commerce.

PIPOÏDE, ÉE. adj. Erpét. Qui ressemble au pipa. || PIPOÏDES. s. m. pl. Famille de reptiles batraciens, qui a pour type le genre pipa.

PIPOIR. s. m. Chass. Instrument qui sert à piper, à contrefaire le cri de la chouette.

PIPOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Pipoler. S'empl. adjectiv. Terre *pipolée* de fleurs. (Rom. de la Rose.)

PIPOLER. v. a. 1ʳᵉ conj. Vieux mot qui signifiait, Parer avec soin, avec affectation.

PIPRADÉ, ÉE. adj. (du lat. *pipra*, nom générique des manakins). Ornith. Qui ressemble au manakin. || PIPRADES. s. m. pl. Famille de passereaux dentirostres, qui a pour type le genre manakin.

PIPRIAC. Géogr. Ch.-l. de canton (Ille-et-Vilaine), à 21 kilom. N.-E. de Redon; 1,600 h.

PIPRIDÉ, ÉE. adj. Ornith. V. PIPRADÉ.

PIPRIS. s. m. Mar. Nom donné par les nègres de Guinée à leurs pirogues.

PIPTOCARPHE. s. f. (ét. gr., πίπτω, tomber; κάρφος, écaille). Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, tribu des mulées, établi pour un arbrisseau du Brésil.

PIPTOCOME. s. m. (ét. gr., πίπτω, tomber; κόμη, aigrette). Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, tribu des vernoniées, renfermant une seule espèce propre à Saint-Domingue.

PIPUNCULE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des chétoloxes.

PIQUAGE. s. m. (pr. *pi-ka-je*; rad. *piquer*). Constr. Action de piquer le grès ou le moellon.

— Industr. *Piquage d'once*. Vol commis par les ouvriers en soie, dans toutes les branches de l'industrie séricène, et dont l'importance est évaluée pour la France à 24 ou 30 millions de francs. Le *piquage* d'once est la ruine des fabriques de soies unies. (L.-J. Boucher.) Depuis des siècles, le gouvernement français s'est déclaré dans l'impuissance d'empêcher le *piquage* d'once, quand il aurait pu détruire cette coupable industrie en ordonnant la mise des écheveaux de soie en flottes comptées de 1,000 à 2,000 ou 5,000 mètres, suivant le degré de finesse. (Id.)

PIQUAMMENT. adv. S'est dit pour D'une manière piquante. On le trouve dans Montaigne.

PIQUANT. part. prés. du v. Piquer. (pr. *pi-kan*). Qui pique. Il est invariable. Des épines piquant les doigts.

PIQUANT, ANTE. adj. (pr. *pi-kan, ante*; rad. *piquer*). Qui est propre à piquer. Les orties sont piquantes. Les porcs-épics portent des espèces de plumes *piquantes* et sans barbes, mais dont le tuyau est semblable à celui des plumes des oiseaux. (Buff.) Le feu lui servit encore à dépouiller le chou de l'enveloppe de ses longues feuilles ligneuses et *piquantes*. (B. de St-P.)

— Qui fait une impression vive sur l'organe du goût. Vin piquant. Vinaigre piquant. De la moutarde trop piquante.

— Se dit aussi en parlant d'une température très-froide. Air piquant. Vent piquant. Bise très-piquante. Le froid est piquant. Le froid devint si *piquant* que nous fûmes obligés d'allumer un peu de bruyères. (Chateaub.)

> Et toi, tyran du monde, inexorable hiver,
> De quel souffle *piquant* tu viens irriter l'air. (Del.)

> Loin de vous l'aquilon fougueux,
> Souffle sa piquante froidure. (J.-B. Rousseau.)

— Fig. Offensant, choquant. Mot piquant. Paroles piquantes. Raillerie piquante. Réponse piquante. Riposter d'une manière piquante. Se lancer des traits piquants. Il s'obstine, elle s'irrite, le dépit lui dicte quelques mots *piquants*; Émile ne les endure pas sans réplique. (J.-J. Rouss.) Cette mésalliance servit de texte à des lettres hautaines et *piquantes* de la belle-mère à la bru. (Anquetil.) Les mots les plus *piquants* lancés contre elle sont presque tous de Piron. (Arnault.) Parler et offenser, pour certaines gens, est la même chose; ils sont *piquants* et amers. (La Bruy.) Il n'use point de réponses graves et sentencieuses; encore moins de traits *piquants* et satiriques. (Id.)

— Se dit encore fig., mais en bonne part, de tout ce qui fait une impression vive et agréable sur l'esprit, sur les sens. Conversation piquante. Spectacle piquant. Tableau d'un effet piquant. Il n'y a rien de piquant dans ce discours, dans cet écrit. Le motif de cet air est très-piquant. L'esprit et ses traits *piquants* ont-ils perdu leur feu? (X. Marm.) Ce mélange de tant de personnages différents offrait à l'œil un spectacle à la fois bizarre et *piquant*. (De Théis.) On engage les gens de lettres à cause de l'estime qu'on fait de leurs talents, parce que leur conversation a, en général, quelque chose de *piquant*. (Brill.-Sav.) Il porte un costume d'une originalité *piquante*; une robe de brocart d'argent taillée en forme de tunique, et relevée aux épaules par de larges camées. (Th. Gaut.) Au lieu d'être *piquant* souvent on est bizarre. (Del.)

> Quelques traits échappés d'une utile morale,
> Dans leurs *piquants* écrits brillent par intervalle. (Voltaire.)

> Pour former de *piquants* contrastes,
> Unissons nos savants docteurs. (A. Martin.)

— S'empl. quelquefois substantiv., dans ce dernier sens. Le piquant de la chose. Le piquant de l'aventure.

— En parlant des personnes. *Piquant*, signifie, Qui plaît par la vivacité, l'agrément, la finesse, plutôt que par la régularité des traits. Beauté piquante. Brune piquante. Air piquant. Physionomie piquante. Mine très-piquante. C'est une de ces personnes *piquantes* qu'on ne saurait peindre qu'à leur désavantage. (Le Sage.) Il aime présentement la baronne de Conça, qui n'a pas dix-huit ans, et qui peut passer pour la femme de Sicile la plus *piquante*. (Id.)

> Fraîches beautés à l'air *piquant* et doux,
> Au minois fin, à l'œil plein d'innocence,
> Portent déjà d'inévitables coups. (Malfilâtre.)

— Art culin. *Sauce piquante*. Sauce fortement relevée par du vinaigre et des échalottes, qu'on sert chaude ou froide, et quelquefois séparément. Émincé de mouton à la sauce piquante. Filets de chevreuil à la sauce piquante. Saucière pleine de sauce piquante.

> Le sénat mit aux voix cette affaire importante,
> Et le turbot fut mis à la sauce *piquante*. (Berchoux.)

— Syn. comp. PIQUANT, POIGNANT. Ce qui est *piquant* entame légèrement; ce qui est *poignant*, pénètre plus avant et fait une blessure. Au fig. Ce qui est *piquant* d'abord, devient quelquefois *poignant* avec le temps: c'est la durée de l'impression qui en fait la différence.

PIQUANT. s. m. Bot. Nom sous lequel on comprend les aiguillons et les épines, c'est-à-dire, toutes les pointes plus ou moins aiguës dont certaines plantes sont munies. Les piquants des feuilles de houx, des chardons. Branche garnie de piquants. Il y a peu de végétaux armés de *piquants* dans les climats tempérés; il y en a au contraire un très-grand nombre dans les climats chauds. (Mirbel.)

PIQUE. s. f. (pr. *pi-ke*; ét., V. PIQUER). Arme de main à l'usage de l'infanterie, et formée d'une hampe de bois dur, garnie à l'une de ses extrémités d'un fer plat et pointu. La pique a disparu des armées françaises depuis le commencement du siècle dernier. Pique de frêne, de cornouiller. Être armé d'une pique. Saluer de la pique. Les phalangites grecs ont eu de tout temps une *pique* dont la longueur a varié proportionnellement au nombre des rangs. (G. Bard.) Les Flamands, les Picards, se sont rendus célèbres par l'emploi de la *pique*. (Id.) Les *piques* françaises, d'abord entremêlées d'arbalètes, ensuite d'arquebuses, diminuèrent sous le rapport du nombre et de la longueur, à mesure de la propagation des armes à feu. (Id.) Vous avez déjà, en animaux raisonnables, et pour vous distinguer de ceux qui ne se servent que de leurs dents et de leurs ongles, imaginé les lances, les *piques*, les dards, les sabres et les cimeterres. (La Bruy.)

— Anc. art milit. *Pique flamande*. Pique d'une forme particulière, dont l'usage s'était introduit dans les armées françaises.

— *Demi-pique*. Pique plus courte de moitié que les piques ordinaires. Dans les légions romaines, les triaires n'eurent d'abord que la *demi-pique*, plus tard la pique devint l'arme des triaires. (Gén. Bardin.)

— *Avoir la pique traînante*. La porter le fer en arrière et près de terre, comme on le faisait aux funérailles. || *Avoir la pique basse*. La croiser en avant, comme quand on défilait à la revue, ou qu'on chargeait l'ennemi. || *Lever la pique*. Cesser de combattre, se rendre.

— S'employait aussi quelquefois pour désigner la mesure de certaines choses que l'on comparait à une pique. Il y a une pique d'eau dans ce fossé.

— Fig. et fam. *Être à cent piques au-dessus, au-dessous de quelqu'un, de quelque chose*. Lui être fort supérieur, fort inférieur. Être à cent piques au-dessus de ses rivaux. Ouvrage à cent piques au-dessous des autres. Nous voulûmes la comparer à Mᵐᵉ de Grignan, et nous la trouvâmes cent *piques* au-dessous. (Mᵐᵉ de Sév.)

— *Vous en êtes à cent piques*. Se dit à une personne qui, voulant devenir quelque chose, est très-éloignée de la vérité.

— Prov. et fig. *Il a passé par les piques*. Se dit d'un homme qui a échappé à de grands dangers ou qui a fait des pertes considérables.

— *Pique*. Se disait aussi des soldats qui portaient la pique. Régiment de tant de piques. Faire défiler les piques.

— Comm. *Traiter à la pique*. Faire une négociation avec les sauvages, en avant soin de se tenir armé.

— Ichthyol. Nom spécifique d'un lutjan.

PIQUE. s. f. (pr. *pi-ke*; ét.). Brouillerie, aigreur à la suite d'une querelle. Il en est résulté une pique entre les deux frères. Il a fait cela par pique. Ce mot est familier.

— *Être en pique avec quelqu'un*. Être en mauvaise intelligence; n'être pas d'accord.

PIQUE. s. m. (pr. *pike*; du fr. *pique*, parce qu'il a quelque ressemblance avec le fer de cette arme). Une des deux couleurs noires des cartes. L'as de pique. Le roi, la dame, le valet de pique. Jouer du pique. Écarter tout son pique. Il tourne du pique ou de pique. Il tourne pique. Le butin d'un *pique* ou d'un sonnez. (Boil.)

— Prov. et fig. *C'est un bon as de pique*. Se dit d'un homme ignorant, stupide. || *Voilà bien rentrer de piques noirs*. Se dit en parlant d'une personne qui rentre dans une conversation pour dire des choses qui n'ont aucun rapport avec celles dont on parle.

PIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Piquer. (pr. *pi-ké*). S'empl. adjectiv. Doigt piqué. Papier piqué. Des moellons piqués. Nos pommes *piquées* du ver mûrissent plus tôt que les autres. (Cuv.) Dans l'éléphant, il est seulement attaché par quelques points, comme le sont deux étoffes *piquées* l'une sur l'autre. (Buff.) Mais tout étant prêt, draps parfumés, oreillers fins et couvertures de satin *piquées*, on eut bientôt préparé le lit. (Le Sage.)

— Fig. Il fut *piqué*, et à ce souper me fit mettre au bas de la table. (Barth.) Alors le docteur très-*piqué*, appela ses gens prosternée en adoration sur les degrés de la pagode. (B. de St-P.)

— *Piqué de*. Las des hommages qu'on lui rend, et *piqué* de ceux qu'on lui refuse. (Mass.) *Piqué de* ce dédain, Civiles avec un renfort de Germains marcha sur Viteva. (Anquet.)

— Prov. et pop. *Cela n'est pas pique des vers, des hannetons*. Se dit d'une chose qui est meilleure, plus considérable qu'on ne s'y serait attendu.

— *Piqué par*. Une dame fut *piquée* par un frelon sur le dos du doigt médius de la main gauche: la douleur fut si vive, qu'en moins de quelques secondes, le corps entier se tuméfia. (Percy.)

— *Pique que*. Se dit elliptiquem. pour, Piqué de ce que.

> Comme un autre le paon lui fit la révérence,
> Bien *piqué* que sur lui l'aigle eût la préférence.
> (Fr. de Neufchateau.)

— Mus. *Notes piquées*. Notes marquées d'un point ou d'un accent aigu, pour indiquer qu'elles doivent être détachées dans l'exécution.

PIQUÉ. s. m. (pr. *pi-ké*). Comm. Étoffe de coton formée de deux tissus appliqués l'un sur l'autre et unis par des points rangés ordinairement en losanges continus. Piqué blanc. Piqué chamois. Gilet de piqué.

PIQUE-ASSIETTE. s. m. Homme qui court les tables; parasite. C'est un pique-assiette. Fam. || Pl., des *pique-assiettes*. On devrait écrire au singulier comme au pluriel, un *pique-assiettes*, des *pique-assiettes*.

PIQUE-BOEUF. s. m. Charretier qui conduit, qui aiguillonne les bœufs. || Pl., des *pique-bœufs*. D'après la définition même de ce mot, on devrait écrire un *pique-bœufs* et des *pique-bœufs*.

— Ornith. Genre de passereaux établi pour un oiseau du Sénégal. Le pique-bœuf est de la grosseur d'une grive. Il se cramponne sur le dos des bœufs et des buffles, sans résistance de la part de ces animaux, qu'il débarrasse des insectes parasites.

PIQUE-BOIS. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pic noir. || Pl., des *pique-bois*.

PIQUE-BROQUE. s. m. Entom. Nom vulgaire des larves des insectes qui attaquent les jeunes pousses des arbres. On dit aussi *coupe-bourgeon*. || Pl., des *pique-broques*.

PIQUE-CHASSE. s. m. Techn. Poinçon qui sert à percer les sacs à poudre. || Pl., des *pique-chasse*.

PIQUE-MADRILLE. s. m. Jeux. Sorte de jeu de cartes qui a quelques rapports avec le piquet et le médiateur.

PIQUE-MOUCHE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière. || Pl., des *pique-mouches*.

PIQUENAIRE. s. m. (rad. *pique*). S'est dit pour Soldat armé d'une pique.

PIQUE-NIQUE. s. m. (pr. *pike-nike*; de l'angl. *pick*, choisir, *nick*, instant précis; choix judicieux où tout se rencontre bien, ou selon quelques-uns, du fr. *piquer*, et *nique*, ancienne petite monnaie): repas où chacun *pique* au plat pour sa *nique*, pour son argent. Repas où chacun paye son écot, ou bien auquel chacun contribue en fournissant un des plats. Faire un pique-nique. || Pl., des *pique-niques*.

— *A pique-nique. En pique-nique*. adv. En payant chacun son écot. Dîner, déjeuner à pique-nique, en pique-nique. Faire le réveillon en pique-nique.

PIQUER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *pi-ké*; du celt. *picken*, même signif.). Percer, entamer légèrement avec une pointe. Piquer quelqu'un jusqu'au sang. Les ronces piquent les pieds. Cette épine, cette épingle m'a piqué. Il leur *piquait* les jointures avec plusieurs aiguilles rassemblées en forme de brosse. (Le Sage.)

> Un escadron ailé vient à servir son dain.
> Qui fond sur l'agresseur, le *pique*, le harcelle.
> (Le Bailly.)

— Fig. Elle mit une haie d'épines autour de ses oreilles, pour arrêter et pour *piquer* les médisants. (Fléch.)

— Prov. et fig. *Cet homme ne sait rien quand on le pique*. Il est insensible aux affronts.

— Se dit d'un homme de l'art qui entame la peau pour ouvrir la veine et tirer du sang. Piquer la veine. Le chirurgien l'a mal piqué. On l'a piqué deux fois avant de lui tirer du sang.

— Se dit aussi des serpents, des insectes qui mordent, qui entament la peau ou certaines choses. Une couleuvre lui a piqué le talon, l'a piqué au talon. Les puces m'ont piqué toute la nuit. Les mouches piquent surtout les chevaux. Les vers ont piqué ce livre, cet habit.

> Tel on voit un taureau qu'une mouche en furie,
> A *piqué* dans les flancs aux dépens de sa vie. (Boil.)

— Prov. et fig. *Quelle mouche le pique, l'a piqué*. Se dit d'un homme qui se fâche, qui s'emporte sans motif apparent. On ne sait pas souvent quelle mouche le *pique*. (Boil.)

— *Piquer les bœufs*. Les conduire en les excitant avec l'aiguillon.

— Fig. *Piquer des ouvriers*. Veiller à ce qu'ils soient présents, à ce qu'ils ne perdent point leur temps, à ce que leur ouvrage soit bien fait.

— *Piquer du papier*. Y faire de petits trous avec une forte épingle ou avec un poinçon.

— Faire, sur deux ou plusieurs étoffes appliquées l'une sur l'autre, des points qui les traversent, qui les unissent. Piquer un matelas. Piquer une courtepointe. Piquer un bonnet.

— Signifie aussi Faire des points et arrière-points sur une étoffe, simplement pour l'orner. Piquer les poignets d'une chemise. Piquer le collet d'un habit.

— *Piquer du taffetas, du tabis*. Y faire des petits trous par compartiments.

— *Piquer les absents*. Dans un chapitre, un bureau, un atelier, Marquer ceux qui s'absentent ou qui ne sont pas arrivés à une certaine heure. On dit plus ordinairement *Pointer*.

— Fig. et fam. *Piquer l'escabelle*. Se dit des jeunes gens qui travaillent dans les études de notaires et d'avoués. Peu usité. ‖ *Piquer le coffre, piquer le tabouret*. Attendre dans les antichambres des princes, des ministres. V. COFFRE. ‖ *Piquer les tables, les assiettes*, ou simplement, *Piquer l'assiette*. Courir après les dîners en ville, faire le parasite. Quoique je m'aperçusse que c'était un vilain métier que celui de *piquer* les tables, je commençai à me reprocher de m'être moi-même interdit celle des pages du cardinal. (Le Sage.)

— *Piquer* se dit encore des choses dont la saveur affecte le goût de manière que la langue semble en être piquée. Ce vin pique agréablement le palais. La mauvaise eau-de-vie pique la langue.

— Absol. dans le même sens. Ce fromage pique. Cette sauce ne pique pas assez, pique trop. Votre cidre commence à piquer.

— Se dit encore absol. du poisson qui offense la langue, le palais, parce qu'il n'est plus frais. Cette raie pique. Ces merlans commencent à piquer. On nous servit une sole qui piquait.

— Exciter, animer. Piquer la curiosité, la jalousie de quelqu'un. Ce n'est pas l'intérêt public qui nous pique. (Mass.)

— Fig. Produire sur l'esprit une impression vive et agréable. Cet ouvrage m'a vivement piqué. Ils essayent de tout, et rien ne les *pique*, rien ne les réveille. (Mass.) ‖ absol. Sa physionomie pique et attire. Rien dans ce roman ne pique et n'engage à en continuer la lecture.

— Fâcher, irriter, mettre en colère. Dire des choses qui piquent. Le moindre reproche le pique. Cette réponse l'a piqué au vif, jusqu'au vif. Ce billet imposteur me *piqua* et me fit prendre la résolution de me venger. (Le Sage.)

— *Piquer quelqu'un d'honneur*. L'exciter à faire une chose en lui persuadant qu'il y va de son honneur.

— Art. culin. Larder avec de petits lardons, et près à près. Piquer un filet de bœuf. Piquer des perdreaux. Quand le faisan est arrivé là, on le plume, et non plus tôt, et on le *pique* avec soin. (Brill.-Sav.)

— *Piquer de gros lard*. Larder avec de gros lardons, ce qui se fait pour les grosses pièces. Piquer de gros lard un foie de veau, un bœuf à la mode, un gigot.

— B.-arts. *Piquer un dessin*. En suivre les contours en piquant légèrement, de manière à former un poncis. ‖ Rehausser les parties claires par des touches de crayon blanc, ou avec du blanc détrempé dans de l'eau de gomme.

— Chass. *Piquer dans le fort*. Pousser son cheval au galop, dans le fort du bois.

— Chir. *Piquer l'artère, le nerf*, etc. Blesser l'artère, le nerf, en ouvrant ou croyant ouvrir la veine.

— Constr. Tailler le parement d'une pierre, d'un grès, de manière que chacun des coups de l'outil y laisse sa trace. ‖ Marquer avec le traceret, sur une pièce de bois, l'ouvrage qu'il faut y faire.

— Faucon. *Piquer après la sonnette*. Suivre l'oiseau.

— Jeux. Au billard. *Piquer la bille*. La toucher presque perpendiculairement avec la queue.

— Manég. *Piquer un cheval*, ou absol. *Piquer*. Donner de l'éperon à un cheval. Le pousser au galop. Il prit le parti de *piquer* son cheval et de passer devant son vieux domestique. (De Vigny.)

— Fam. *Piquer la mazette*. Monter un mauvais cheval.

— *Piquer vers tel endroit*. Se diriger au galop vers tel endroit. Je remontai à cheval, et *piquai* vers Saragosse, où j'arrivai avant midi. (Le Sage.) Mon père sortit de la maison à la dérobée, monta vite à cheval et *piqua* vers Séville. (Id.)

— *Piquer des deux*. Faire sentir à la fois les deux éperons à un cheval. ‖ Fig. et fam. Aller très-vite, faire beaucoup de diligence. Pour arriver le premier, pour réussir dans cette affaire, il faut piquer des deux.

— Marech. *Piquer un cheval*. Lui faire entrer la pointe du clou dans la chair en le ferrant.

— Mar. Frapper la cloche d'un bâtiment du nombre de coups nécessaire pour indiquer la fin de chacune des huit demi-heures dont un quart est composé. Piquer l'horloge. Piquer six coups, sept coups. Piquer la fin du quart.

— Neutral. *Piquer au vent*. Piquer au plus gros du gros du vent.

— Pêch. *Piquer un poisson*. Donner à la ligne une secousse plus ou moins forte, pour faire entrer l'hameçon dans les chairs du poisson, quand on sent que la proie mord.

— SE PIQUER. v. pron. Piquer soi. Se percer. Se piquer jusqu'au sang. Il s'est piqué en cueillant des roses.

— Piquer à soi. Se piquer les pieds, les mains. Il se *piqua* les doigts plus d'une fois, et son travail de ce jour-là ne fut pas trop régulier. (Sall.)

— Prov. et fig. *Qui s'y frotte s'y pique*. Se dit en parlant d'un homme qui ne se laisse pas offenser impunément.

— Se sentir offensé, se fâcher. Homme qui se pique du moindre mot. Il s'est piqué de mon observation.

— Se glorifier d'une chose, en tirer avantage, en faire profession. Se piquer de naissance, de noblesse. Se piquer d'être bien fait, d'être galant. Se piquer de bien parler, de bien écrire. Un honnête homme sait tout et ne se *pique* de rien. (La Rochef.) La plus grande imprudence est de se *piquer* de quelque chose. (Vauven.) Je ne me *pique* ni de fermeté, ni de philosophie; mon cœur me mène et me conduit. (Mme de Sévig.) Dans leur simplicité grossière, ils ne se *piquent* ni de littérature ni de bel esprit. (J.-J. Rouss.) Comme il se *pique* d'être galant, et qu'il veut passer pour homme d'esprit, il est en commerce de lettres avec plusieurs dames fort spirituelles. (Le Sage.) Le mulet d'un prélat *se piquait* de noblesse. (La Font.)

> Je ne me *pique* pas du scrupule insensé
> De bénir mon trépas quand ils l'ont prononcé. (Rac.)

— *Se piquer d'honneur*. Montrer dans quelque occasion plus de courage, plus de générosité, plus d'habileté, etc., qu'à l'ordinaire.

— *Se piquer au jeu*, ou simplement *se piquer*. S'obstiner à jouer malgré la perte. Il se pique aisément au jeu. ‖ Fig. et fam. Se dit d'une personne qui s'opiniâtre à quelque chose, malgré tous les obstacles.

— *Ce vin, cette boisson se pique*. Ce vin, cette boisson commence à tourner, à s'aigrir.

— *Ce bois, ces étoffes se piquent*. Les vers s'y mettent.

— Typogr. *Ce papier se pique*. Il se gâte, ce qui arrive lorsque après avoir été trempé, il reste longtemps sans être étendu.

PIQUEREAU. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du casse-noix.

PIQUERIE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées de la section des eupatoriées agératées, comprenant quatre espèces propres à l'Amérique méridionale.

PIQUET. s. m. (pr. *pi-kè*; du fr. *piquer*). Petit pieu que l'on fiche en terre, pour tendre et retenir les cordages d'une tente, d'un pavillon. Planter des piquets. Enfoncer les piquets d'une tente.

— Se dit aussi des perches ou jalons que l'on enfonce en terre de distance en distance, pour prendre un alignement, pour indiquer certains travaux à exécuter.

— Art milit. *Planter le piquet*. Camper, s'établir sur un terrain. ‖ *Lever le piquet*. Décamper.

— Fig. et fam. *Aller planter le piquet chez quelqu'un*. S'y installer pour quelque temps. ‖ *Aller planter le piquet dans un endroit*. S'y établir.

> Aussi bientôt l'un et l'autre détale,
> Et va planter le *piquet* en un lieu
> Où tout fut bien d'accord moyennant Dieu. (La Font.)

— Nom donné à des pieux ferrés et garnis d'anneaux dont on se sert, en campagne, pour mettre les chevaux à l'attache. Mettre, tenir des chevaux au piquet.

— Fam. *Être droit comme un piquet*. Se tenir droit d'une manière affectée. ‖ *Être planté comme un piquet*. Se tenir debout et immobile. Ne sois point dans ma maison planté tout droit comme un *piquet*, à observer tout ce qui se passe, et à faire ton profit de tout. (Mol.)

— *Piquet* se dit encore d'un certain nombre de cavaliers ou de fantassins commandés pour un service accidentel ou périodique. Un piquet de cavalerie. Un piquet d'infanterie. Escadron, compagnie qui est de piquet.

— Anc. t. milit. Pieu ferré que l'on plaçait à peu de distance d'un arbre ou d'un mur, et qui servait à infliger une punition affectée à la cavalerie. Le patient avait un bras attaché à l'appui dans une position verticale, et se tenait en équilibre avec le pied opposé reposant sur le piquet. Ce châtiment, aboli sous le ministère Choiseul, présentait les plus graves inconvénients, parce que le militaire au *piquet*, en cherchant à changer de pied, risquait de se disloquer le bras (Gén. Bard.)

— Se disait aussi d'une agglomération momentanée de certains hommes pris dans toutes les compagnies d'un régiment, et destinés à faire le pendant de la compagnie de grenadiers. Le *piquet* occupait également, et avec séparation, la gauche du corps. (Gén. Bard.)

— Dans quelques collèges, Punition imitée de celle en usage pour les militaires. Elle consiste à se tenir debout et immobile à une place marquée, pendant les heures de récréation. Faire une heure, deux heures de piquet.

PIQUET. s. m. (pr. *pi-kè*; du fr. *pic*, un des coups de ce jeu). Jeu qui se joue avec trente-deux cartes, et ordinairement entre deux personnes. Jouer au piquet. Jouer un piquet. Une de partie piquet. Faire son piquet. Piquet à deux, à trois, à quatre. Après le dîner, je proposai un *piquet*, qui fut refusé. (Brill.-Sav.)

— *Un cent de piquet*. Une partie de piquet, parce que le nombre de points nécessaire pour la gagner est ordinairement de cent.

— *Piquet à écrire*. Manière de jouer le piquet qui consiste dans une longue série de parties ‖ *Piquet normand*. Piquet qui se joue à trois, à peu près comme le piquet simple. ‖ *Piquet voleur*. Piquet qui se joue à quatre, deux contre deux, et ne diffère presque pas du premier.

— *Faire le piquet de quelqu'un*. Jouer habituellement au piquet avec quelqu'un. Il fait chaque jour le *piquet* de sa grand'mère. (Acad.)

— *Un jeu de piquet*. Les cartes qui servent au piquet, par opposition aux cartes entières, au jeu complet ‖ *Un sixain de piquet*. Un paquet de six jeux de cartes propres au piquet.

PIQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Piqueté. S'empl. adjectiv. Terrain piqueté.

— Parsemé de petites taches, de petits points semblables à des piqûres. Le geai, avec ses ailes *piquetées* d'azur, me parait plus beau sur le chêne dont il mange les glands que sur tout autre arbre. (B. de St-P.)

PIQUETER. v. a. 1re conj. (rad. *piquet*.) Ponts et chauss. Tracer une ligne avec des piquets. Piqueter un terrain.

— Construct. Marquer sur une pièce de bois brut la forme de la pièce taillée que l'on se propose d'en tirer.

— Art milit. *Piqueter des fascines*. Les fixer au moyen de piquets.

PIQUETON. s. m. (pr. *pik-ton*). Petit vin, espèce de piquette. Boire du piqueton. Encore un coup de piqueton. Pop. Omission des Dictionnaires.

PIQUETTE. s. f. (pr. *pi-kette*; rad. *piquer*). Boisson acidule que l'on obtient en jetant de l'eau sur le marc de raisin, et en laissant fermenter. Quelquefois on y ajoute des prunelles, etc. Faire de la piquette. Boire de la piquette. De tout temps les riches ont bu le vin, et les pauvres la *piquette*. (Percy.) La *piquette* est la boisson du pauvre, et certaines gens, accoutumés à rire de tout, l'ont appelée pauvre boisson. (Id.) ‖ On dit aussi *vin-piquette*. ‖ On est assez dans l'usage à Paris de faire de la *piquette* avec des pommes et des poires de toute espèce, découpées et séchées moitié au soleil, moitié au four. La piquette de fruits secs est flatulente.

— Par extens. Mauvais vin, sans qualité, sans force. Ce n'est que de la piquette.

PIQUEUR. s. m. (pr. *pi-keur*; rad. *piquer*). Valet à cheval, dont la fonction est de suivre et de diriger une meute de chiens. Un bon piqueur. Se tenir avec les piqueurs.

— Dans le siècle dernier, les princes et les gens riches ont adopté l'usage de faire courir devant leur voiture un ou plusieurs *piqueurs* chargés d'éclairer leur route; cette mode s'est perpétuée jusqu'à nous.

— Dans les chapitres, Celui qui tient note des chanoines absents.

— Fig. et fam. *Piqueur de coffre*. Pilier d'antichambre. Peu usité. ‖ *Piqueur d'assiettes, piqueur de tables*. Parasite. ‖ On dit aussi *pique-assiette*.

— Art culin. Celui qui pique, qui larde les viandes.

— Manég. Domestique chargé de monter les chevaux pour les dresser, les exercer, les montrer à l'acheteur.

— Constr. Celui qui tient les rôles des maçons, tailleurs de pierre, etc., qui marque les absences, surveille les travaux. ‖ *Piqueur de grès*. Ouvrier employé à piquer du grès.

PIQUEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière employés à coudre des ouvrages de cordonnerie. Piqueuse en bottines. Un bon piqueur. Une bonne piqueuse.

PIQUE-VÉRON. s. m. Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur.

PIQUIAIRE. s. m. Anc. t. milit. S'est dit pour Piquier.

PIQUICHIN. s. m. Hist. milit. Soldat des troupes mercenaires, au XIIIe siècle.

PIQUIER. s. m. (rad. *pique*). Soldat armé d'une pique. Les premiers dragons étaient des *piquiers* ou du moins contenaient des *piquiers*, jusqu'à l'époque où ils furent tous pourvus d'armes à rouet. (Gén. Bard.) La solde des *piquiers* était plus forte que celle des armes à feu. (Id.)

PIQUOIR. s. m. B.-arts. Aiguille emmanchée, dont on se sert pour piquer un dessin.

PIQUOT. s. m. Anc. t. milit. Sorte d'épée anciennement en usage.

PIQÛRE. s. f. (rad. *piquer*; on écrivait autrefois *piqueure* et *piquure*) Petite blessure faite par une chose très-aiguë, par un animal qui pique. Piqûre d'aiguille, d'épingle. La piqûre d'une abeille, d'une guêpe. Les doigts sont la partie du corps la plus exposée aux piqûres. La plupart des panaris n'ont d'autre cause que la *piqûre* du doigt par un éclat de bois, une épine, et par tous les instruments aigus dont nous nous servons habituellement. (Percy.)

— Ouverture faite à la veine, pour tirer du sang. Le chirurgien lui a fait trois piqûres. La marquise a été saignée, c'est un fait certain, j'ai ôté la compresse qu'elle a au bras, et j'ai vu la *piqûre*. (Le Sage.)

— Se dit aussi des trous que font les insectes dans les fruits, le bois, les étoffes, etc. Piqûre de vers. Boiserie pleine de piqûres. Ce manteau est criblé de piqûres.

— Rang de points symétriques, de contre-points, qui se font pour unir deux ou plusieurs étoffes ou pour orner certaines parties d'un vêtement. La piqûre d'un matelas, d'un couvre-pied, d'une courte-pointe. La piqûre d'un collet d'habit, des poignets d'une chemise.

— Ornements que l'on fait sur du taffetas, etc., en le piquant symétriquement avec de petits fers.

— Chir. *Piqûre du nerf, de l'artère, de l'aponévrose*. Blessure que l'on fait à quelqu'une de ces parties, en l'atteignant avec la lancette.

— Maréch. Blessure faite au pied d'un cheval que l'on ferre, en enfonçant maladroitement le clou jusqu'au vif.

— Conchyl. *Piqûre de mouches*. Nom marchand d'une coquille du genre cône.

— L'Académie, Landais, etc., écrivent *piqûre*; Ch. Nodier, *piqure*, et Boiste *piqûre*. On devait écrire *piqure*, car l'accent circonflexe fait supposer dans la finale de ce mot une prononciation plus allongée, plus pleine que dans celle des autres mots en *ure*, ce qui n'est pas.

PIRABE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de l'exocet volant.

PIRAÏCE. Géogr. anc. Nom d'une contrée de la Grèce, située au N.-E. de la Béotie.

PIRANÉSI (Jean-Baptiste). Né à Rome en 1700, mort en 1778, fut en même temps marchand d'estampes et dessinateur célèbre. Son œuvre forme 16 vol. in-folio. ‖ PIRANESI (François) Fils du précédent, né en 1748, fut aussi dessinateur et graveur. Il prit part à la révolution excitée à Rome par les Français, se réfugia à Paris, y publia la belle collection intitulée *Antiquités romaines*, et mourut en 1810.

PIRANO. Géogr. Ville des États autrichiens (Illyrie), à 26 kilom. S.-O. de Trente; 6,300 h. Grandes salines aux environs.

PIRANTHUS. Temps hér. Fils d'Argus et d'Évadné, époux de Callirhoé, et père d'Arestor et de Triopas. On l'appelle aussi Piras, Pirasus et Piren.

PIRARDE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées de la tribu des inulées, établi pour une plante du Sénégal, la pirarde fausse-camarie.

PIRASIENS. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Grèce, qui habitait une partie de la Thessalie.

PIRATE. s. m. (du lat. *pirata*; tiré du gr. πειράω, j'attaque). Celui qui, sans être commissionné d'aucune puissance, court les mers pour voler, pour piller. Tomber entre les mains d'un pirate. Nettoyer les mers de pirates. Les *pirates* ne connaissent ni loi, ni pavillon, ni amis, ni ennemis; ils se retirent où ils peuvent, attaquant tout ce qu'ils rencontrent, et ne partagent avec personne; ils sont le fléau du commerce maritime. (Teulet.) Toutes les nations civilisées font aux *pirates* la guerre la plus active, et il n'en reste plus aujourd'hui que dans quelques mers peu fréquentées, ou sur les côtes des pays qui sont en proie à la guerre civile. (Id.) Verracuso, victorieux, nous conduisit à Barcelone, avec deux galiotes enlevées au *pirate*, et remplies d'esclaves et de butin. (Le Sage.) Les *pirates* sont sur mer ce que sur terre sont les brigands et les voleurs de grand chemin. (J. Bastide.)

— Se dit aussi des corsaires de quelques nations barbaresques, qui écument les mers avec l'autorisation de leur gouvernement. Les pirates de Tripoli, de Salé, de Maroc.

> Errant de mers en mers, et moins roi que *pirate*,
> Conservant pour tout bien le nom de Mithridate. (Racine.)

— Par extens. Homme qui s'enrichit impudemment aux dépens des autres, et au moyen d'exactions, de concussions. C'est un pirate, un vrai pirate.

— Géogr. *Ile des Pirates*. Groupe d'îles, au nord du golfe de Tonking.

— Géogr. anc. *Côte des Pirates*. Côtes de l'Inde, dans le pays des Dachinabades, à l'ouest.

— Hist. *Guerre des Pirates*. Expéditions entreprises contre les pirates de la Sicile et de l'Isaurie, par P. Servilius, qui les vainquit en 75; par M. Antonius, qui éprouva un échec sur les côtes de la Crète, en 71; par Métellus, qui s'empara de cette île en 67, et enfin par Pompée, qui, dans cette même année, termina la guerre des pirates en soixante jours.

— Ornith. *Pirate*. Nom vulgaire de la frégate. ‖ *Pirate de mer*. Le fou de Cayenne.

— Syn. comp. PIRATE. CORSAIRE. Le premier de ces mots désigne un brigand dont le seul but est de s'enrichir en attaquant et pillant tous les navires qu'il rencontre, à quelque nation qu'ils appartiennent. Le second peut se prendre en bonne part, c'est quand le *corsaire*, comme cela arrive le plus ordinairement, est porteur d'une commission régulière, qui lui donne le droit de prendre un pavillon de guerre, et de courir sus aux ennemis.

PIRATER. v. n. 1re conj. (rad. *pirate*). Faire le métier de pirate. Pirater sur telle côte. Il ne fait que pirater.

PIRATERIE. s. f. (rad. *pirate*). Métier de pirate. Exercer la piraterie. La civilisation en Europe a, depuis longtemps, mis la piraterie au rang des forfaits les plus punissables. La Mé-

diterranée a toujours été une mer malheureuse pour le commerce, car la piraterie y était depuis plusieurs siècles organisée d'une manière régulière, surtout dans la régence d'Alger. (Teulet.)

— Actes de pirate. Avant la conquête française, les Algériens infestaient les mers de leurs pirateries.

— Par extens. Pilleries, exactions. Ce gouverneur, ce préfet s'est rendu coupable de toutes sortes de pirateries.

PIRATINIER. s. m. Bot. Arbre de la Guiane, qui forme un genre encore peu connu. Son bois est connu sous le nom de *bois de lettres*.

PIRATIQUE. adj. des 2 g. (rad. *pirate*). Qui appartient, qui a rapport aux pirates, qui tient du pirate. Habitudes piratiques. Plusieurs circonstances les incitaient à une guerre *piratique* contre les Espagnols. (Trad. de Heine.)

PIRAZE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves dont le type est le cérite ébène.

PIRE. adj. comp. des 2 g. (du lat. *pejor*). Qui est plus mauvais, plus méchant, plus nuisible. Il est l'opposé de *meilleur*. Son premier ouvrage était mauvais, celui-ci est encore pire. Il était méchant, mais il est devenu pire. Les hommes seraient peut-être *pires* s'ils venaient à manquer de censeurs. (La Bruy.) Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un *pire*. (Boil.) Le *pire* état est d'être sans caractère. (M^me de Puysieux.)

— *La dernière faute sera pire que la première.* Elle aura des conséquences encore plus fâcheuses.

— *Pire que.* L'état de l'homme qui retombe devient *pire* que le premier. (Boss.) La condition des hommes serait *pire* que celle des bêtes, si la solide philosophie et la religion ne les soutenaient. (Fén.) Il est devant vous *pire* qu'un infidèle. (Mass.) Le magistrat coquet ou galant est *pire* dans ses conséquences que le dissolu. (La Bruy.) Il n'y a rien de *pire* pour sa fortune que d'être ignoré. (Id.) Il y a de mauvais exemples qui sont *pires* que les crimes, et plus d'États ont péri parce qu'on a violé les mœurs, que parce qu'on a violé les lois. (Montesq.) Il n'y a rien de meilleur ni de *pire* qu'une bonne ou méchante femme. (Boiste.)

> L'inaction et la langueur
> Sont *pires* que l'orage. (De Nivern.)

— Prov. *Il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.* Se dit en parlant d'une personne qui fait semblant de ne pas entendre une demande, une proposition qui lui déplaît. || *Il n'y a pire eau que l'eau qui dort.* Les gens sournois, taciturnes, sont les plus à craindre. || *Le remède est pire que le mal.* Se dit, au propre et au fig., d'un remède qui paraît très-désagréable, très-nuisible, très-dangereux.

— Précédé de l'article, *pire* exprime la qualité au plus haut degré; il équivaut alors au superlatif des Latins. C'est le pire de tous. De toutes les calamités, c'est la pire. *Les pires* des ennemis, ce sont les flatteurs, et les *pires* de tous les flatteurs, ce sont les plaisirs. (Boss.) Souvent de tous nos maux la raison est le *pire*. (Boil.) Le *pire* des états, c'est l'état populaire. (Corn.) J'en mourrais sans doute, si la mort était la *pire* des douleurs. (J.-J. Rouss.) La *pire* des bêtes est le tyran parmi les animaux sauvages, et parmi les animaux domestiques, c'est le flatteur. (Marmontel.) Le *pire* de tous les partis est de n'en prendre aucun ou d'hésiter dans l'exécution. (Boiste.)

> Lorsque deux factions divisent un empire,
> Chacun suit au hasard la meilleure ou la pire. (Corneille.)

— substantiv. Le pire. Ce qu'il y a de plus mauvais, de plus dommageable. Souvent qui choisit prend le *pire*. (Acad.) Il n'est point de degré du médiocre au *pire*. (Boil.) L'homme s'ennuie du bien, cherche le mieux, trouve le mal, et s'y tient, crainte du *pire*. (De Lévis.)

— *Avoir du pire.* S'est dit pour Avoir du désavantage.

— *Pire* ne s'emploie jamais comme adverbe. On ne doit donc pas dire. *Il va pire, tant pire, de mal en pire*, mais bien, *Il va pis, tant pis, de mal en pis*. V. PIS.

PIRÉE. Ant. gr. Port d'Athènes, à l'embouchure du Céphise, et à 5,000 pas de la ville, à laquelle il était réuni par deux murs bâtis, l'un par Thémistocle, et l'autre par Périclès. Le Pirée pouvait contenir 400 vaisseaux. C'est aujourd'hui *Porto Leone*.

PIREMENT. adv. (rad. *pire*). Plus mal. Vieux et inusité.

PIRÈNE. Temps hér. Fille d'Achelaüs ou d'Asopus. Neptune la rendit mère de Lechès et de Cenchrias. Ce dernier ayant été tué par Diane, Pirène fut changée en fontaine.

— Géogr. Anc. Nom d'une fontaine du Péloponèse, près de Corinthe. Selon la fable, Pégase la fit jaillir d'un coup de pied, comme l'Hippocrène. Elle était consacrée aux Muses.

PIRÈNE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves placés entre les cérites et les mélanopsides. Elles appartiennent aux eaux douces de l'ancien continent.

PIRETOIN. s. m. Nom que l'on donnait anciennement aux Bretons, et qui signifiait, selon quelques dictionnaires, Un incendiaire.

PIRGO. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves fort petites. Le pirgo lisse est de la grosseur d'un grain de milet.

PIRGOPOLE. s. m. Foss. Foss. Genre de fossiles qui paraît être une sorte de bélemnite un peu comprimé.

PIRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pirum*, poire; *forma*, forme). Qui a la forme d'une poire. L'ovale de son visage, trop évidé aux tempes, trop renflé à la mâchoire, avait un peu cette apparence *piriforme* qui dénote l'astuce et la fausseté. (F. Trolopp.)

— Anat. *Muscle piriforme.* Le premier des muscles abducteurs de la cuisse.

— substantiv. *Le piriforme.* Le muscle piriforme.

PIRIGARE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétalées, de la famille des myrtées. Le pirigare à quatre pétales, bel arbre de Cayenne, fournit un bois nommé *bois puant*, à cause de l'odeur infecte qu'il conserve longtemps après avoir été coupé et travaillé.

PIRIJAO. s. m. Bot. Palmier des bords de l'Orénoque.

PIRIMÈLE. s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures.

PIRITHOÜS. (pr. *pi-ri-to-uss*). Temps hér. Fils de Jupiter et de Dia, femme d'Ixion et roi des Lapithes. Il épousa Hippodamie, et ce fut à ses noces que s'éleva entre les Lapithes et les Centaures une rixe terminée par la défaite de ceux-ci. Il suivit Thésée dans sa descente aux enfers, d'où l'un et l'autre furent ramenés par Hercule. Selon quelques-uns, Pirithoüs fut étranglé par Cerbère.

PIRITHOÜS. s. m. Astron. Nom que l'on donne quelquefois à la constellation des Gémeaux.

PIRITU. s. m. Bot. Nom d'un palmier qui croît sur les bords de l'Orénoque et du Sinu. Sa tige est très-épineuse.

PIRMASENS. Géogr. Ville de Bavière (Rhin), à 10 kil. S.-E. de Deux-Ponts; 3,200 hab.

PIRNA. Géogr. Ville du royaume de Saxe sur l'Elbe, à 15 kil. S.-E. de Dresde; 4,100 hab. Château. Commerce considérable. Eaux minérales aux environs.

— Hist. *Bataille de Pirna.* Défaite des Autrichiens et des Saxons par Frédéric le Grand, le 16 octobre 1756.

PIROGUE. s. f. (mot indien francisé). Sorte de bateau fort léger dont se servent les sauvages, et qui est tantôt formé d'un seul tronc d'arbre, tantôt fait d'écorces cousues, recouvertes quelquefois d'une peau d'animal. Malgré les ténèbres, nous distinguâmes, à ces lueurs phosphoriques, les *pirogues* des pêcheurs. (B. de St-P.) René est de la troupe: à l'aide des contre-courants, les *pirogues* remontent le Meschacebé. (Chateaub.)

— Conchyl. Nom marchand d'une belle espèce d'huître.

PIROGUIS. s. m. Relat. Sorte de pâté de poisson fort recherché en Russie.

PIROLE. s. f. (du lat. *pirus*, poirier). Bot. Espèce de bruyère dont les feuilles ressemblent à celles du poirier. || L'Académie, dit M. Landais, a tort d'écrire *pirole*; il faut écrire *pirolle*. Alors, que M. Landais nous explique pourquoi il écrit lui-même *pétiole*, *févrole*, *bricole* avec un seul *l*, tandis qu'il écrit *péterolle*, *bouterolle*, *barcarolle*, etc., avec deux *l*. Est-ce là être bien conséquent?

PIROLL. s. m. Ornith. Genre de passereaux de la famille des conirostres, renfermant quelques espèces propres aux îles des grands archipels indien et océanique, et que l'on a souvent confondus avec les corbeaux.

PIROMIDE. s. f. Antiq. égypt. Nom que l'on donnait, selon Hérodote, à des statues représentant les ministres du culte. V. PIROMIS.

PIROMIS. (litt. *l'homme par excellence*). Myth. égypt. Nom par lequel on désignait quelquefois, en Égypte, l'Être incompréhensible, le principe caché de tout ce qui est.

PIRON. s. m. Ornith. Jeune oie, oison.

— Agric. Batteur en grange novice ou mal placé.

— Techn. Espèce de gond.

PIRON (Alexis). Né à Dijon en 1689, fut reçu avocat, abandonna le barreau avant d'y avoir débuté, et vint à Paris en 1709. Il y fit d'abord le métier de copiste, puis travailla pour le théâtre. Son chef-d'œuvre est la *Métromanie*, comédie en cinq actes demeurée au répertoire. On a aussi de Piron un grand nombre de poésies. Le cynisme de quelques-unes lui ferma les portes de l'Académie. Il mourut en 1773.

PIROUETTE. s. f. (du bas lat. *gyruetta*, fait de *gyrus*, tour). Sorte de jouet composé d'un petit morceau de bois plat et rond, traversé dans le milieu par un petit pivot sur lequel on le fait tourner avec les doigts. Faire tourner une pirouette. Jouer à la pirouette.

— Danse. Tour entier qu'on fait de tout le corps, sur la pointe d'un seul pied et sans changer de place. Faire une pirouette, une double, une triple pirouette. Les pirouettes d'un danseur.

— Fig. et fam. *Répondre par des pirouettes*, Répondre par des plaisanteries à un discours sérieux. || *Payer ses créanciers en pirouettes.* Leur échapper par des subterfuges.

— Prov. et fig. *Qui a de l'argent a des pirouettes.* Avec de l'argent on se procure les choses les plus bizarres.

— Jeux. *Faire une pirouette.* Se dit, au mail, de l'action d'un joueur qui manque tout à fait sa boule.

— Manég. Espèce de volte que fait le cheval sur sa longueur, dans une seule et même place. Elle n'est plus en usage.

PIROUETTÉ. part. pass. invar. du v. Pirouetter.

PIROUETTÉ. s. m. Se dit quelquefois de la pirouette. Faire un pirouetté.

PIROUETTEMENT. s. m. (rad. *pirouette*). Néol. Succession de pirouettes. La danse a été longtemps en France une suite de *pirouettements* ridicules. (Compl. de l'Acad.)

PIROUETTER. v. n. 1^re conj. (rad. *pirouette*). Faire une ou plusieurs pirouettes. Pirouetter en cadence, avec aplomb. Danseuse qui pirouette avec grâce.

— *Faire pirouetter une chose.* La renverser en la faisant tourner.

> Le mousquetaire, à travers le théâtre,
> Fait de Pradon *pirouetter* le chapeau. (Deccerle.)

— Fig. et fam. *Faire pirouetter quelqu'un.* Le poursuivre, l'obliger de courir çà et là pour échapper. Il fait pirouetter ses débiteurs d'une rude manière. || *Il n'a fait que pirouetter.* Se dit d'un homme qui, en parlant, n'a fait que répéter les mêmes idées, tourner dans le même cercle.

— Manég. Faire faire des tours, des pirouettes à son cheval.

— Montaigne a donné à ce verbe un sens actif. Le consentement et approbation que nous leur prêtons, leur donnant de quoi nous trainer à gauche et à dextre, et nous *pirouetter* à leur volonté.

— M. Landais reproche à l'Académie d'écrire *pirouetter*; il écrit et il veut qu'on écrive *pirouetter*. Mais M. Landais est-il bien fondé à faire ce reproche, lui qui écrit *brouetter*, *pistoletter*, *fouetter*, *égoutter*, *endetter*; tandis qu'il écrit *compléter*, *épousseter*, etc., avec un seul *t*, quoique tous ces mots soient en parfaite analogie et dussent par conséquent suivre le même principe d'orthographe?

PIROUOT. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de l'alouette.

PIRRHON, PIRRHONIEN, PIRRHONISME. V. PYRRHON, PYRRHONIEN, PYRRHONISME.

PIRUS. Temps hér. Fils d'Imbrasus, un des chefs qui conduisirent les Thraces au siège de Troie. Il fut tué par Thoas.

PIRUS ou **PEIRUS.** Géogr. anc. Fleuve de l'Achaïe.

PIRUSTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Peuple d'Illyrie. On ignore la situation précise de la contrée qu'il habitait.

PIS. adv. de comparaison (pr. *pi*; du lat. *pejus*). Plus mal, plus désavantageusement, d'une manière plus fâcheuse. Il est l'opposé de Mieux. Ils sont pis que jamais ensemble. Il va pis, bien pis que jamais. On se plaignait, mais les choses vont encore pis. C'est un homme rare que celui qui ne peut faire *pis* que de se tromper. (Fonten.)

> L'avarice
> Peut faire dans les biens trouver la pauvreté,
> Et nous réduire à pis que la mendicité. (Boil.)

— *Tant pis.* V. TANT.

— Il s'emploie aussi comme adjectif comparatif, mais il ne se joint alors qu'à des noms ou à des pronoms indéterminés. C'est bien pis. Il n'y a rien de pis que cela. Il ne saurait rien arriver de pis. Ce que j'y trouve de pis, c'est son ingratitude envers moi. Si j'obéis, pourquoi me punit-elle? si je refuse, que fera-t-elle de *pis*? (J.-J. Rouss.)

— *Qui pis est.* Ce qu'il y a de pire, de plus désagréable, de plus fâcheux. Il est ignorant, et qui pis est plein de vanité. L'homme personnel est nécessairement ennuyé, et qui *pis* est, ennuyeux. (De Ségur.)

> Bacchus le déclare hérétique,
> Et janséniste, qui pis est. (Boil.)

— Prov. *Dire pis que pendre de quelqu'un.* En dire toute sorte de mal. || *On ne lui a pas dit pis que son nom.* V. NOM.

— substantiv. *Le pis.* Ce qu'il y a de pire. Le pis qui puisse arriver. C'est le pis que j'y trouve. Le *pis* de tout cela est qu'on ne saurait plus mal écrire. (Volt.)

> Le pis fut que l'on mit en piteux équipage
> Le pauvre potager : adieux planches, carreaux. (La Fontaine.)

— Prov. *Qui trop choisit prend pis.*

— *Faire du pis qu'on peut.* Faire, de dessein formé, très-mal ce qu'on fait. || Signifie aussi faire à quelqu'un tout le mal qu'on peut lui faire, lui nuire autant qu'on peut.

— *Mettre quelqu'un à pis faire, ou pis faire*, ou simplement, *mettre quelqu'un au pis.* Le défier de faire le mal qu'il peut ou qu'il veut faire, le défier de faire ce dont il menace. Qui, vous? m'écriai-je à mon tour, en me levant avec fureur, je vous mets au *pis*. (Le Sage.) || Signifie encore, Défier quelqu'un de faire plus mal qu'il n'a fait.

— *Prendre, mettre les choses au pis.* Les envisager dans le pire état où elles puissent être. Mettons les choses au *pis*: supposé qu'il soit mort, étant, comme vous l'avez assuré, son héritier, vous ferez rendre compte à ceux de ses parents qui se seront emparés de ses biens. (Le Sage.)

— *Au pis aller.* loc. adv. En supposant les choses au pire état où elles puissent être. Au pis aller, nous aurons recours à nos amis. Au pis aller, nous ne perdons pas grand'chose.

— S'emploie substantiv. *C'est votre pis aller.* C'est le pis qui vous puisse arriver, ou, c'est votre dernière ressource. C'est un *pis aller* qui ne donne que des idées agréables, attendu qu'il suffit d'en vouloir jouir pour le pouvoir. (J.-J. Rouss.)

— *Être le pis aller de quelqu'un.* Être la personne à qui quelqu'un s'adresse quand il a déjà été refusé par un ou plusieurs autres. Je ne veux pas être son pis aller. Il me prend pour son pis aller.

— *De mal en pis, de pis en pis.* loc. adv. De mal ou de plus mal en plus mal. Ce malade va de mal en pis. Les affaires vont de pis en pis.

> Les gens n'ont point de honte
> De faire aller le mal toujours de *pis en pis*. (La Fontaine.)

PIS. s. m. (du lat. *pectus*, poitrine). S'est dit pour Poitrine, gorge, estomac. Elle avait sa robe pourfendue sur le *pis*. (Al. Chart.) On écrivait aussi *peis*.

— Anc. prat. *Mettre la main au pis.* Se disait des ecclésiastiques à qui l'on faisait prêter serment, parce qu'au lieu de lever la main, ils mettaient simplement la main sur la poitrine.

PIS. s. m. Se dit de la mamelle ou tétine des vaches, chèvres, brebis. Vache qui a un gros pis. Presser le pis d'une chèvre.

PIS, ISE. adj. S'est dit pour Pieux. || Miséricordieux, clément.

PISAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *pisum*, pois) Didact. Qui est de la grosseur d'un pois.

PISAN, ANE. adj. et s. (pr. *pi-zan*). Géogr. et hist. Habitant de Pise, en Italie. || Qui appartient à Pise ou à ses habitants.

— Chronol. *Calcul pisan.* Se dit d'une manière de supputer les années, qui anticipe de neuf mois et sept jours sur notre ère vulgaire. Les notaires lombards de la principauté de Salerne suivaient le calcul pisan dans leurs actes.

PISAN. Géogr. Province du grand duché de Toscane, entre le duché de Lucques, les provinces de Sienne, de Florence, et la Méditerranée; superf., environ 86 kilom sur 50, 300,000 hab.; ch.-l. Pise.

PISAN (Thomas de). Astrologue du XIV^e siècle, né à Bologne, se fit une réputation européenne par ses prédictions, fut appelé à Venise, en Hongrie et en France, où il se fixa vers 1370.

— PISAN (Christine de). Fille du précédent, née à Venise en 1363, suivit son père en France, devint membre du conseil de Charles V, et cultiva les lettres avec succès. On a d'elle des poésies pleines de grâce et de naïveté, et une vie de Charles V.

PISANDRE. Temps hér. Fils de Mémalus, et l'un des chefs des Myrmidons. || Fils de Polyctor, un des poursuivants de Pénélope.

— PISANDRE. L'un des généraux qui renversèrent la démocratie à Athènes, et y fondèrent l'oligarchie des cinq cents.

PISANO. Sculpteur et architecte, né à Pise au commencement du XIII^e siècle, mort à Sienne vers 1370. On le nomme aussi Nicolas de Pise.

PISANTIN, INE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Pise, en Élide. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PISATCHA. s. m. Myth. ind. Espèce de lutin, d'esprit malfaisant et impur.

PISAURIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Pisaure. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PISAURE. Géogr. anc. Ville d'Italie, dans le pays des Sénonais, sur la mer Adriatique, au S.-E. de Rimini. Aujourd'hui Pesaro.

— Fleuve qui sortait des Apennins, et se jetait dans l'Adriatique à Pisaure. Aujourd'hui *Poglia*.

PISAVA. Géogr. anc. Ville de la Gaule narbonnaise, chez les Tectosages. Aujourd'hui *Pellisane*.

PISCANTINE. s. f. Écon. rur. Nom donné dans quelques endroits à la piquette.

PISCATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *piscatorius*, fait de *piscator*, pêcheur). Didact. Qui appartient à la pêche ou aux pêcheurs.

PISCATORIEN, ENNE. adj. (ét., V. PISCATOIRE). Ant. rom. Qui appartient, qui a rapport aux pêcheurs.

— *Jeux piscatoriens.* Jeux qu'on célébrait à Rome, au mois de juin, sur les bords du Tibre. Les pêcheurs de ce fleuve portaient dans le temple de Vulcain les poissons qu'ils prenaient pendant la durée des fêtes.

PISCATRICE. adj. f. (du lat. *piscatrix*, pêcheuse). Archéol. Se dit d'une figure représentant une femme qui pêche. On a trouvé à Pompéi plusieurs peintures de Vénus Piscatrice.

PISCHDADIEN ou **PISDADIEN, ENNE.** adj. et s. V. PICHDADIEN.

PISCHINAMAAS. s. m. Relat. Prêtre mahométan en Perse. Il est ordinairement de la postérité de Mahomet.

PISCICEPTOLOGIE. s. f. (du lat. *piscis*, poisson; *capere*, prendre, et du gr. λόγος, traité). Didact. Traité sur la pêche, sur l'art de pêcher.

PISCICOLE. s. f. Annél. Nom de la sangsue géomètre.

PISCIDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones papilionacées, de la famille des légumineuses, comprenant deux espèces propres à l'Amérique méridionale.

PISCIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *piscis*, poisson; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un poisson. Idole pisciforme. Mettez-le dans un plat *pisciforme* destiné à recevoir l'omelette. (Brill.-Sav.)

PISCINAL, ALE. adj. (rad. *piscine*). Ichthyol. Qui vit dans les étangs ou les piscines.

PISCINE. s. f. (du lat. *piscina*; fait de *piscis*, poisson). Antiq. rom. Sorte de réservoir, de vivier, où l'on nourrissait du poisson. ‖ Bassin rempli d'eau où l'on se baignait, et où l'on se livrait même à l'exercice de la natation.

— S'est dit depuis de certaines vastes citernes, telles que la piscine merveilleuse, à Pouzzoles.

— Hist. ecclés. Dans quelques monastères, Fontaine où les religieux se lavaient les mains, avant et après le repas.

— Hist. ott. Réservoir d'eau près d'une mosquée, où les mahométans font leurs ablutions avant la prière.

— Hist. sainte. *Piscine probatique*, ou simplement *piscine*. Réservoir d'eau qui était proche du parvis du temple, à Jérusalem, et où on lavait les animaux destinés aux sacrifices. Un ange y descendait tous les ans pour en troubler l'eau, et la guérison de tout malade qu'on y plongeait était alors infaillible. C'est dans cette piscine que se fit le miracle du paralytique de l'Évangile.

— Liturg. cathol. Dans les sacristies, Lieu où l'on jette l'eau qui a servi à nettoyer les vases sacrés, les linges d'autel.

PISCIS. Géogr. anc. Cap et port de l'Elide, près de l'embouchure de l'Alphée.

PISCIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *piscis*, poisson; *voro*, je dévore, je mange). Didact. Qui vit de poissons. ‖ On dit aussi Ichthyophage. V. ce mot.

— PISCIVORES. s. f. pl. Mamm. Nom donné à une famille de mammifères cétacés, comprenant ceux qui vivent de poissons.

PISCOPOS-KHAFASSI. s. m. Hist. ott. Un des bureaux du département des finances; il est chargé de tout ce qui a rapport aux églises et aux couvents des chrétiens.

PISE. (en lat. *Pisa* et *Pisæ*; en ital. *Pisa*). Géogr. Ville d'Italie, dans le grand-duché de Toscane, sur l'Arno, à 80 kilom. O. de Florence; 21,000 hab. Patrie d'Eugène III, d'Algarotti, et selon quelques-uns de Galilée.

— *Province de Pise.* Province du grand-duché de Toscane dont Pise est le ch.-lieu. V. PISAN.

— Hist. eccl. *Concile de Pise.* Concile qui fut tenu dans cette ville en 1409.

— PISE. Géogr. anc. Célèbre ville du Péloponnèse, dans l'Elide, près d'Elis; elle fut détruite par les Eléens, et après sa reconstruction, on l'appela indifféremment *Pise* et *Olympie*. On y célébrait les jeux olympiques.

PISE. s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures dont l'espèce la plus commune est la pise tétraodon, qui se trouve dans les mers d'Europe.

PISÉ. s. m. (ét., V. PISER). Constr. Sorte de terre qu'on rend dure et compacte, pour en faire des constructions particulières. Mur, maison de pisé. Construire, bâtir en pisé.

— C'est à tort que Boiste s'est amusé à donner pour variantes orthographiques *pisey* et *pisay*, qui n'ont jamais existé.

PISÉ, ÉE part. pass. du v. Piser. S'empl. adjectiv. Terre pisée.

PISÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Pise en Elide. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— Antiq. *Année piséenne*. Se disait de l'année où l'on célébrait les jeux olympiques. ‖ *Rameau piséen*. Le laurier dont on couronnait le vainqueur aux jeux olympiques.

— PISEEN. Myth. gr. Surnom de Jupiter. Jupiter Piséen.

PISER. v. a. 1re conj. (du lat. *pinsere*, piler). Constr. Battre la terre entre deux planches pour la rendre compacte, et propre à faire des constructions.

PISEUR. s. m. Techn. Celui qui bâtit en pisé. ‖ adjectiv. Maçon piseur.

PISIANACTÉE. s. m. Antiq. gr. Ancien nom du Pœcile, à Athènes.

PISIDICE. Temps hér. Fille d'Eole et d'Enarète, épouse de Myrmidon, et mère d'Antiphus et d'Actor. ‖ Fille du roi de Méthymne, dans l'île de Lesbos; elle ouvrit à Achille les portes de la ville, et fut tuée à coups de pierres par les Grecs que sa trahison avait servis.

PISIDIE. s. f. Géogr. anc. Province de l'Asie Mineure, entre la Phrygie et la Pamphylie. Au IVe siècle, elle forma une des provinces du diocèse d'Asie, préfecture d'Orient.

PISIDIEN, IENNE, adj. et s. Habitant de la Pisidie ‖ Qui appartient à la Pisidie ou à ses habitants.

PISIFERE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pisum*, pois; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des pois ou des semences semblables à des pois.

— Entom. Se dit des coléoptères dont les élytres sont chargées de papilles arrondies.

PISIFORME. adj. des 2 g (ét. lat., *pisum*, pois; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme et le volume d'un pois. Champignons pisiformes. Papules pisiformes.

— Anat. *Os pisiforme*. Le quatrième os de la première rangée du carpe. On l'a nommé aussi, *os lenticulaire*, *os orbiculaire*, *os hors rang* ‖ *Tubercules pisiformes*. Les tubercules mamillaires du cerveau.

PISISTRATE. Temps hér. Fils de Nestor et d'Anaxibie. Il accueillit Télémaque à Pylos. ‖ Fils du précédent. ‖ Roi d'Orchomène, qui, ayant été tué par quelques habitants du pays, fut divinisé par le peuple.

— PISISTRATE. Tyran d'Athènes, était parent de Solon. Chassé par Mégaclès et Lycurgue en 560 av. J.-C., il fut rappelé en 556; chassé de nouveau en 552, ressaisit l'autorité en 538, et sut depuis la conserver par sa sagesse et sa modération.

PISISTRATIDE. Hist. anc. Se dit des fils de Pisistrate, Hippias et Hipparque, qui succédèrent à leur père dans la tyrannie d'Athènes en 529 av. J.-C. Le premier fut tué par Harmodius et Aristogiton en 510; l'autre, expulsé en 509, périt à la bataille de Marathon.

PISITOÉ. s. m. Ornith. Genre de crustacés de l'ordre des isopodes.

PISO. s. m. Métrol. Unité de poids de la Guinée, valant kil. 0,00804.

PISOIR. s. m. (pr. *pi-zoar*; rad. *pisé*). Constr. Espèce de pilon, instrument dont on se sert pour piser la terre. Le pisoir doit être d'un bois dur et liant, tel que la racine de frêne, d'orme, etc., et sa masse doit avoir à peu près 27 centim. de hauteur. On doit le tourner à chaque coup, afin de croiser les effets de la pression. Mot omis dans tous les diction.

PISOLITHE. s. f. (du lat. *pisum*, pois; et du gr. λίθος, pierre). Minér. Pierre sphéroïdale calcaire de la grosseur d'un pois.

PISOLITHIQUE. adj. des 2 g. (rad. *pisolithe*). Minér. Se dit d'une roche qui contient des pisolithes.

PISON. s. m. Techn. Masse de bois à l'usage du piseur.

PISON. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères voisins des trypoxylons.

PISON. (du lat. *pisum*, pois). Surnom des membres d'une branche de la famille Calpurnia, chez les Romains. Cette maison célèbre produisit un grand nombre d'hommes illustres par leurs talents ou leurs dignités.

— Litt. lat. *Épître aux Pisons*. Titre d'un ouvrage d'Horace, adressé aux deux fils de L. Calpurnius Pison, qui était gouverneur de la Pamphylie en 23 av. J.-C. Cette épître est beaucoup plus connue sous le titre d'Art poétique d'Horace.

PISON (Guillaume). Naturaliste hollandais du XVIIe siècle, exerça la médecine à Leyde et à Amsterdam.

PISONIE. s. f. (de *Pison*, botaniste, à la mémoire duquel elle fut consacrée). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des nyctaginées, renfermant plusieurs arbres et arbrisseaux d'Amérique.

PISORACA. Géogr. anc. Rivière de l'Espagne tarraconaise. Aujourd'hui *Puiserga*.

PISPANNES. s. f. pl. Gymnast. Se dit des bâtons croisés qui soutiennent la corde sur laquelle on danse.

PISSANG. s. m. Bot. Un des noms du bananier.

PISSASPHALTE. s. m. (ét. gr., πίσσα, poix; ἄσφαλτος, asphalte). Minér. Substance bitumineuse composée de poix et d'asphalte, et appelée communément *malthe*.

— Quelques dictionnaires semblent avoir voulu pousser la défiguration complète de ce mot jusqu'au barbarisme; ils écrivent *pissaphalte*, *pisaphalte*, *pissapaltus*.

PISSAT. s. m. (pr. *pi-ça*). Urine de quelques animaux. Pissat d'âne. Pissat de cheval. Pissat de chien, de chat.

— Se dit quelquefois de l'urine de l'homme, quand elle est corrompue, ou par mépris. Cela sent le pissat. Baquet plein de pissat.

PISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Pisser. S'empl. adjectiv. Sang pissé.

PISSE-CHIEN. s. m. Terme injurieux que l'on appliquait aux valets de chasse. Inusité.

— Bot. Nom vulgaire d'un agaric.

PISSE-FROID. s. m. Homme flegmatique, indifférent, que rien n'émeut. C'est un pisse-froid, un vrai pisse-froid, un pisse-froid dans la canicule. Il est pop. et injurieux. ‖ Pl., des *pisse-froid*.

PISSEMENT. s. m. (pr. *pi-ce-man*; rad. *pisser*). Action de pisser. Il n'est usité que dans les locutions suivantes.

— *Pissement involontaire*. Émission involontaire des urines. ‖ *Pissement de pus*, *de sang*. Evacuation de pus, de sang, par l'urètre. On dit dans le langage scientifique, *pyurie*, *hematurie*.

PISSENLIT. s. m. Enfant qui pisse au lit C'est un pissenlit. Des pissenlits. Fam.

PISSENLIT. s. m. (ainsi nommé parce qu'il provoque les urines). Bot. Genre de la famille des chicoracées, renfermant plusieurs plantes qui se distinguent par leurs qualités rafraîchissantes, apéritives et diurétiques. L'espèce la plus commune, nommée *pissenlit dent-de-lion*, ou simplement *dent-de-lion*, se trouve en abondance dans les prés et les lieux herbeux et incultes. Ses pousses se mangent en salade dans les premiers jours du printemps, ou cuites comme la chicorée. Cueillir des pissenlits. Salade de pissenlits, de mâches et de pissenlits. Les vaches, les brebis et les chèvres broutent le pissenlit; les chevaux n'en veulent point.

PISSER. v. n. 1re conj. (suivant Ménage, de l'allem. *pissen*). Evacuer l'urine. Avoir envie de pisser. Pisser avec peine. Enfant qui pisse encore au lit. Souvent une fausse pudeur nous fait longtemps résister au besoin de *pisser*. (Chamberet.) On *pisse* plus fréquemment dans l'enfance que dans l'âge adulte, et à cette dernière époque, plus que dans un âge plus avancé. (Id.) Il est très-fam.

— Prov., fig. et pop. *Pisser contre le soleil*. Faire des efforts inutiles. ‖ *Pisser sur la fosse de quelqu'un*, signifie, dans un langage fort grossier, Lui survivre. ‖ *C'est Jocrisse qui mène les poules pisser*. Se dit d'un homme qui s'occupe des menus détails du ménage.

— Par extens. Couler goutte à goutte. Le cuvier pisse encore.

— S'empl. quelquefois activ. Pisser le sang. Pisser du pus.

— Fig. Maman, comment se font les enfants? Mon fils, répond la mère, les femmes les *pissent* avec des douleurs qui leur coûtent quelquefois la vie. (J.-J. Rouss.)

PISSE-SANG. s. m. Bot. Nom vulgaire de la fumeterre, parce qu'elle a la propriété de colorer en rouge les urines.

PISSEUR, EUSE. s. (rad. *pisser*). Celui, celle qui pisse souvent. C'est un grand pisseur, une grande pisseuse.

— Pop. et par mépris. *Une pisseuse*. Une petite fille. C'est une pisseuse. Ce n'est qu'une pisseuse.

PISSIÈRE. s. f. Anc. art milit. Partie de l'ancien harnais des chevaux bardés.

PISSITE. s. m. Écon. rur. Vin préparé avec du moût de raisin et du goudron.

PISSOIR. s. m. (rad. *pisser*). Lieu destiné pour y aller pisser. Le pissoir d'un établissement public. Aller au pissoir.

— Tonneau, baquet destiné au même usage. Les pissoirs du Louvre, des Tuileries.

PISSOS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Landes), à 53 kil. N.-O. de Mont-de-Marsan; 1,500 hab.

PISSOTE. s. f. Petite canule de bois qui se place au bas d'un cuvier à lessive.

PISSOTER. v. n. 1re conj. (fréquentat. de *pisser*). Pisser très-fréquemment et en petite quantité. Ne faire que pissoter.

PISSOTIÈRE. s. f. (rad. *pissoter*). Se dit quelquefois pour Pissoir. Aller à la pissotière.

— Fam. et par mépris. Jet d'eau, fontaine qui donne très-peu d'eau. C'est une vraie pissotière.

PISTACHE. s. f. (du gr. πιστάκια). Noix du pistachier, contenant une amande lisse, ovale, d'un vert pâle, agréable au goût, qui se mange crue, comme les amandes et les noisettes. On en fait des crêmes, des glaces et différentes dragées, en les recouvrant, soit de sucre, soit de chocolat. On en composait aussi autrefois dans les pharmacies le looch vert et plusieurs émulsions. Dragées de pistaches. Conserve de pistaches. Crème, glace à la pistache.

— *Pistache de terre*. Nom vulgaire de l'arachide.

PISTACHIER. s. m. (rad. *pistache*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des térébinthacées, contenant plusieurs espèces d'arbres et d'arbrisseaux résineux, dont les principales sont: le pistachier térébinthe, le pistachier lenstique, vulgairement le lenstique, et le pistachier commun. Ce dernier, originaire d'Asie, est naturalisé dans presque toutes les parties de l'Europe méridionale, où on le cultive à cause de la délicatesse de ses fruits ou amandes. V. PISTACHE.

— *Faux pistachier* ou *pistachier sauvage*. Le staphylier.

PISTACITE ou **PISTAZITE.** s. f. Minér. Un des noms de l'épidote.

PISTE. s. f. (du bas lat. *pista*; fait de *pistare*, battre, fouler; sous-entendu *semita*, chemin; chemin battu). Trace, vestige que laisse l'animal aux endroits où il a marché. Suivre une bête à la piste. Perdre la piste de l'animal qu'on poursuit.

Il vous faudra courir souvent un jour entier,
Comme un basset qui suit le gibier à la *piste*.
(BARTHÉLEMY.)

— Se dit par extens. en parlant de l'homme. Suivre des voleurs à la piste.

— Fig. Nature est un doux guide, mais non pas plus doux que prudent et juste. Je quête partout sa *piste*. (Montaig.) Les remords et les supplices suivent le crime à la *piste*, et tôt ou tard l'atteignent. (Boiste.)

— Manég. Se dit des lignes que le cheval qui travaille trace sur le chemin, soit avec son train de devant, soit avec son train de derrière, soit avec tous les deux à la fois. Piste simple. Piste double. Galoper sur deux pistes.

PISTIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une pistie. ‖ PISTIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre pistie.

PISTIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones incomplètes, de la famille des hydrocharidées, dont l'espèce unique croît aux Indes et en Amérique dans les eaux stagnantes.

PISTIL. s. m. (pr *piss-till*; du lat. *pistillum*, pilon de mortier, à cause de la forme de cet organe). Organogr. végét. Organe femelle des végétaux, consistant en un tuyau creux situé au centre de la fleur et qui est destiné à recevoir le *pollen* des étamines, pour opérer la fécondation. Le pistil se compose d'une partie renflée à la base, nommée *ovaire*, d'un prolongement supérieur de l'ovaire, beaucoup plus étroit que lui, souvent mince comme un fil, nommé *style*, et enfin d'une partie nommée *stigmate*, où le tissu cellulaire est à nu, enduit d'une humeur visqueuse qu'il secrète, et qui jouit un instant de la propriété d'absorber les liquides. Les étamines et les pistils ne sont pas toujours réunis dans la même fleur; lorsqu'ils s'y trouvent, les fleurs sont dites *hermaphrodites*. Quand les étamines sont placées dans une fleur et les pistils dans une autre, mais dans une même plante, les fleurs sont *monoïques*, elles sont *dioïques* quand les organes sont à part dans deux individus. Il y a que quefois plusieurs pistils dans la même fleur, comme dans le rosier; souvent aussi le nombre des pistils répond au nombre des divisions de l'ovaire, comme dans le lis et l'iris. Quand les fleurs ont plusieurs pistils, on les dit *polygynes*; quand elles n'en ont qu'un, *monogynes*; deux, *digynes*; trois, *trigynes*, etc. Les pistils comme les étamines, se changent en pétales dans les fleurs que l'on fait doubler par la culture, et qui sont par cette raison stériles. Les étamines et les *pistils* jouent le principal rôle dans la fonction importante de la génération, surtout le pollen et les ovules. (De Cand.) Si les époux demeurent ensemble, l'aurore, à son lever, donne le signal de l'hymen: les étamines se dressent, le *pistil* s'entrouvre, la vapeur séminale s'exhale, et après avoir frappé la voûte qui la réfléchit, pénètre à travers les canaux de la trompe jusqu'au fond du réceptacle. (Campenon.) Il est une multitude de plantes dont les étamines sont plus courtes que le *pistil*, et c'est là que se montre toute l'adresse de la nature. (A. Mart.)

Son amante attendait cette vapeur féconde:
Elle entre, et le *pistil* avec avidité
Ouvre sa trompe humide à la fécondité. (DELILLE.)

. . . . L'étamine brûlante
Dans le sein du *pistil* épanche son trésor,
Et couvre tout l'autel d'une poussière d'or.
(A. MARTIN.)

PISTILLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *piss-til-lère*; rad. *pistil*). Bot. Qui appartient, qui a rapport au pistil.

— *Spongiole pistillaire*. Le stigmate. V. STIGMATE. ‖ *Cordon pistillaire*. Ensemble des vaisseaux qui vont des stigmates à l'ovaire. ‖ *Nectaires pistillaires*. Ceux qui sont situés sur le pistil. ‖ *Fleurs permutées pistillaires*. Fleurs dans lesquelles le changement est dû à la dégénérescence pétaloïde des pistils.

PISTILLAIRE. s. f. (pr. *pis-til-lè-re*, du lat *pistillum*, pilon). Bot. Genre de champignons qui ont à peu près la forme d'un pilon, et qui a été établi aux dépens des hyménomyces claviformes.

PISTILLARIN, INE. adj. (pr. *piss-til-la-rin*). Bot. Qui ressemble à une pistillaire. ‖ PISTILLARINS. s. m. pl. Famille de champignons ayant pour type le genre pistillaire.

PISTILLIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *piss-til-li-fè-re*; ét. lat., *pistillum*, pistil; *ferre*, porter). Bot. Qui porte ou renferme un pistil. Fleur pistillifère. Organe pistillifère. Il est une multitude d'arbres et de plantes dont les fleurs staminifères et *pistillifères* s'élèvent sur deux pieds différents. (A. Mart.)

PISTILLIFORME. adj. des 2 g. (pr. *piss-til-li-forme*; ét. lat., *pistillum*, pilon; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un pilon, c'est-à-dire d'un corps long avec une tête arrondie. Spongiaire pistilliforme.

PISTILLIPARE. adj. des 2 g. (pr. *piss-til-li-pare*; ét. lat., *pistillum*, pistil; *parere*, produire). Bot. Se dit d'une fleur dont les organes se sont transformés en pistil.

PISTOIE. (en ital. *Pistoia*). Géogr. Ville de Toscane (Florence), sur la Bronia, à 27 kilom. nord-ouest de Florence; 9,200 hab. Draps, étoffes de coton, fabriques d'armes. Patrie de l'improvisatrice Corinne et du pape Clément IX.

— Hist. Pendant le moyen âge, Pistoie forma une république indépendante. Elle fut longtemps en guerre avec Pise, et perdit sa liberté à la même époque où cette république cessa d'exister. En 1815, les Autrichiens défirent Murat aux environs de cette ville.

PISTOLADE. s. f. (rad. *pistole*). S'est dit pour Coup de pistole ou de pistolet. Pour avoir donné à notre ennemi d'une *pistolade* en la tête, estimons-nous qu'il s'en repente? (Montaig.)

PISTOLE. s. f. (de l'ital. *pistola*; fait de *Pistoia*, Pistoie, ville d'Italie où cette arme fut inventée). Arquebuse courte et légère que l'on nommait également *pistolet*. Tant de braves guerriers qui avaient vu tomber tant de fois une grêle de coups de *pistole* devant eux sans ciller les yeux. (Et. Pasq.) V. PISTOLET.

PISTOLE. s. f. (de l'ital. *pistola*, petite arquebuse; mot qui fut appliqué aux écus d'or d'Espagne et d'Italie, parce qu'ils étaient de plus petite dimension que ceux de France.) Anc. métrol. Monnaie d'or d'Espagne et de quelques villes d'Italie, qui, en France, valait ordinairement 11 livres. Pendant les guerres du

XVIIIe siècle, la pistole a valu jusqu'à 14 livres. Pistole d'Espagne. Pistole de Venise. Double pistole. J'achevais de dépenser ma *pistole*, ensuite, m'abandonnant à la Providence, je poursuivis mon chemin. (Le Sage.) Je suis d'avis de rafler les quatre cents *pistoles* pour vous épargner la peine de revenir. (Id.) Je mis dans mes poches autant de *pistoles* et de doubles *pistoles* qu'il en put tenir. (Id.)

— En France, Monnaie de compte qui valait 10 livres. Sac de cinquante pistoles, de cent pistoles. Il me faut aussi un cheval pour monter mon valet, qui coûtera bien trente *pistoles*. (Mo.) Hé bien, pour soixante *pistoles*, je les donne. (Id.)

— Prov. *La pistole volante.* Pistole que l'on suppose toujours revenir à celui qui l'emploie. Il achète tous les jours de nouveaux objets: il faut qu'il ait la pistole volante.

— Prov. et fig. *Être cousu de pistoles, tout cousu de pistoles.* Être fort riche.

— *Pistole* se dit, dans les prisons, des commodités que l'on peut y obtenir à prix d'argent.

— Il se dit aussi des chambres mêmes où les prisonniers sont logés et traités à leurs frais. Être à la pistole. C'est par là que se trouve la pistole.

— Métrol. *Pistole* est encore aujourd'hui le nom de plusieurs monnaies d'or étrangères. || *Pistole neuve*, Monnaie d'or de Charles-Emmanuel III, depuis 1755, et de Victor-Amédée, depuis 1773 valant au pair 30 fr. 12 || *Pistole* de Victor-Amédée, 1786, et de Charles-Emmanuel IV, valant 28 fr. 46 || *Pistole de Sardaigne*. Monnaie d'or valant 28 fr. 45. || *Pistole neuve* de 1816. Monnaie d'or de Savoie valant 20 fr. || Monnaie d'or de Gênes, valant 20 fr. 83 On l'appelait aussi *doppia*. || *Pistole*. Monnaie d'or du duché de Parme et de Plaisance, qui valait, avant 1786, 23 fr. 01; elle vaut, depuis cette époque, 21 fr. 92. || *Pistole de Pie VI et de Pie VII*. Monnaie d'or des États de l'Église, valant 17 f. 28. || *Pistole*. Monnaie d'or du duché de Brunswick, valant 23 fr. 47. || Monnaie d'or d'Espagne, avant 1772, 21 fr. 36; de cette époque à 1785, 20 fr. 98 et depuis 1786, 20 fr. 38. || *Pistole de Bâle*. Monnaie d'or composée de 160 batz, et valant 23 fr. 44. || *Pistole de Berne*. Monnaie d'or valant 23 fr. 76. || *Vieille pistole*. Monnaie d'or de Genève, valant 17 fr. 84 || *Pistole de Lucerne*. Monnaie d'or valant 23 fr. 17. || *Pistole de Soleure* Monnaie d'or valant 23 fr. 64. || *Pistole de Mecklembourg-Strelitz*. Monnaie d'or valant 19 fr. 48.

PISTOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Pistoler. S'empl. adjectiv.

PISTOLER. v. a. 1re conj. (rad. *pistole*.) S'est dit pour tuer à coups de pistole ou pistolet. Inusité.

PISTOLET. s. m. (pr. *piss-to-lè*; de l'ital. *pistoletta*, dimin. de *pistola*, petite arquebuse inventée à Pistoie). Arme à feu très-courte, et qui se tire d'une main. Pistolets garnis d'argent. Une paire de pistolets. Tirer un coup de pistolet. Casser la tête à quelqu'un d'un coup de pistolet. Se battre au pistolet. Tir au pistolet. Les mineurs, les mameluks, les porte-aigle, ont en des *pistolets* de ceinture; la marine s'est servie de *pistolets* d'abordage. (Génér. Bard.) Acceptez donc, dit le docteur, ces *pistolets* pour vous défendre des voleurs dans votre solitude. (B. de St-P.) J'entrai, et lui mettant un *pistolet* sous la gorge, je la pressai d'un air menaçant de me remettre la clé de la grille. (Le Sage.) Je t'avertis que si tu recules, je te casse la tête d'un coup de *pistolet*. (Id.) A l'instant, six coups de *pistolet* s'entendirent presque ensemble, et la fumée couvrit les combattants. (A. de Vigny.)

— *Pistolet d'arçon*. Long pistolet qui se place à l'arçon de la selle des cavaliers. || *Pistolet de poche*. Petit pistolet qu'on porte sur soi. || *Pistolet à rouet*. Pistolet chargé à poudre et disposé de manière à faire explosion dans certains cas.

— Prov. *Il le tuerait si ses yeux étaient des pistolets*. Se dit d'une personne qui en regarde une autre avec des yeux menaçants, enflammés de colère.

— Prov. et fig. *Les fourreaux tirent aussi bien que les pistolets*. Les élèves sont aussi habiles que les maîtres.

— *Pistolet de Sancerre*. S'est dit d'une Fronde, à cause de l'usage meurtrier que les habitants de Sancerre firent de cette arme, pendant un siége qu'ils soutinrent

— Archéol. Sorte de petit poignard que l'on fabriquait à Pistoie, en Italie. Cette expression fut appliquée ensuite à une arquebuse de petite dimension que l'on nommait indifféremment *pistole et pistolet*.

— Mar. Pièce de bois saillante, en dehors de la poulaine, sur laquelle on amure la misaine.

— Phys. *Pistolet de Volta* ou *pistolet électrique*. Appareil de métal qui produit une détonation semblable à celle d'une arme à feu ordinaire, avec développement d'une force élastique qui chasse au loin le bouchon dont on a fermé l'appareil. Les matériaux qui produisent ce phénomène sont ordinairement deux parties d'air atmosphérique et une partie de gaz hydrogène qu'on enflamme au moyen de l'étincelle électrique.

— Techn. Instrument avec lequel le parcheminier retourne le bâton [illegible] à retirer. || Chaudron pour chauffer la [illegible] que le [illegible] veut convertir en feuilles de papier. || Sorte de règle pour tracer des lignes courbes.

PISTOLET. s. m. S'est dit d'un original, d'un homme fort bizarre. Voilà un singulier pistolet! Quel pistolet! Vieux et peu usité.

PISTOLETADE. s. f. (rad. *pistolet*). S'est dit pour Coup de pistolet. Avec si grand flot de *pistoletades* et de coups d'épée. (Nic. Pasq.)

PISTOLETIER. s. m. (rad. *pistolet*). Anc. art milit. Soldat armé d'une pistole ou d'un pistolet. On disait aussi *pistolier*.

PISTOLETTER. v. n. 1re conj. (rad. *pistolet*). S'est dit pour Pistoler, tuer à coups de pistolet.

— Fam. Tirer avec de petits pistolets. Ces enfants ne font que pistoletter dans le jardin.

PISTOLIER. s. m. Anc. art milit. V. PISTOLETIER.

— Hist. milit. Nom qu'on donnait autrefois à certains cavaliers allemands, armés de pistolets. On les appelait plus souvent *reîtres*.

PISTON. s. m. Mécan. Cylindre de bois, de fer ou de cuivre, ordinairement garni de cuir et entrant à frottement dans le corps d'une pompe, pour servir soit à élever l'eau, soit à raréfier ou comprimer l'air contenu dans un tube. Piston d'une pompe foulante, d'une pompe aspirante. Piston d'une machine pneumatique, d'une machine à compression. Le piston d'une seringue. Il ne doit pas se rencontrer le moindre passage entre le contour du *piston* et la paroi du tuyau, autrement le *piston* n'atteindrait pas son but, qui est de s'opposer au passage de l'air. (E. Pascali.)

— Partie mobile qui est dans le cylindre d'une machine à vapeur.

— *Course du piston*. Espace déterminé que parcourt alternativement le piston lorsqu'on le fait monter ou descendre.

— *Fusil à piston*. Nom donné improprement au fusil à percussion. V. FUSIL.

— Mus. *Cornet à piston*. V. CORNET.

PISTOR. adj. m. (mot lat. qui signifie *boulanger*). Myth. rom. Surnom de Jupiter. Jupiter Pistor avait donné aux Romains le conseil de jeter dans le camp des Gaulois le reste de leurs vivres, ce qui fit perdre à l'ennemi l'espoir de prendre la place par famine.

PISTORIA. Géogr. anc. Petite ville de l'Étrurie, au pied des Apennins, aujourd'hui *Pistoie*. Ce fut aux environs de Pistoria qu'eut lieu la défaite de Catilina par Pétréius, 63 ans av. J.-C.

PISTORIUS (Jean). Né à Nidda (Hesse), en 1546, mort en 1608, quitta la médecine pour le droit, fut conseiller du margrave de Bade-Dourlach, et eut une grande part à la réforme.

PISTOYER. s. m. Anc. art milit. Nom qu'on a donné à certaines dagues.

PISTRE. s. m. Vieux mot qui signifiait Boulanger.

PISUERGA. Géogr. Rivière d'Espagne, naît dans le N. de la province de Palencia, et tombe au S.-O. de Valladolid, dans le Duero. Son cours est de 220 kilom.

PISUS. Temps hér. Fils de Périérès, petit-fils d'Éole et fondateur de Pise, selon Pausanias.

PITAN. s. m. Malacoz. Nom vulgaire des pholades.

PITANATE. adj. et s. des 2 g. Antiq. gr. Membre de la troisième tribu de Sparte.

— Habitant de la ville de Pitane. || Qui a rapport à cette ville ou à ses habitants.

PITANATES. s. f. pl. Jeux publics qu'on célébrait à Pitane.

PITANCE. s. f. (du lat. *pitacium*, billet que le soldat romain présentait pour recevoir son étape; selon d'autres, du lat. barb. *pietancia*; fait de *pietas*, parce que la portion des moines provenait de la piété des fidèles). Portion qu'on donne à chaque individu pour son repas, dans les communautés. Recevoir sa pitance. Abandonner sa pitance. Régler sa pitance.

— Par extens. Subsistance journalière d'une personne. Avoir sa pitance assurée. Quoique sa *pitance* fût fortement restreinte par le mauvais état de ses finances, il n'en était pas moins un jour à dîner dans une des plus fameuses tavernes de Londres (Brill.-Sav.) La *pitance* du dieu n'en était pas moins forte. (La Font.)

> Certain chien qui portait la *pitance* au logis,
> S'était fait un collier du dîner de son maître. (Id.)

— Se dit, pop., par opposition à *pain*. Il y a tant pour le pain et tant pour la pitance. Il donne sur la pitance beaucoup plus que sur le pain.

PITANCERIE. s. f. Comm. relig. Lieu dans un couvent où se distribuait la pitance.

PITANCHE. s. f. S'est dit pour Pitance. || *Blé à pitanche*. Le blé destiné à la pitance des moines.

PITANCIER. s. m. (rad. *pitance*). Comm. relig. Officier d'un couvent chargé de distribuer la pitance.

PITANE. Géogr. anc. Ville de Mysie, sur un petit fleuve appelé Évenus. Patrie d'Arcésilas, fondateur de la seconde Académie. Aujourd'hui *Sandarli* ou *Tchandarli*.

PITANE. Hist. anc. Nom d'un quartier de Lacédémone où habitait la troisième tribu.

PITAR. s. m. Conchyl. Coquille bivalve du genre vénus.

PITAU. s. m. (de *pedito*, fantassin). Hist. m. [illegible] Nom qu'on donnait à des paysans qui formaient des compagnies à pied, dans les armées du moyen âge.

PITAUD, AUDE. s. (de *pitau*, paysan armé au moyen âge). Paysan lourd, grossier. C'est un pitaud, un vrai pitaud. Quelle pitaude!

> Ce *pitaud* doit valoir, pour le point souhaité,
> Bachelier et docteur ensemble. (La Font.)

Il est maintenant pop. et peu usité.

— Fig. En vérité, vous êtes une vraie *pitaude*, quand je pense avec quelle simplicité vous êtes malade. (Mme de Sév.)

PITCAIRNIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des broméliacées, renfermant plusieurs espèces qui croissent dans les forêts du Pérou.

PITCARN (Archibald). Médecin célèbre, né à Edimbourg, en 1652, mort en 1713.

PITE. s. f. Anc. métrol. Petite monnaie de cuivre anciennement en usage. Sa valeur était d'un quart de denier.

— Relat. Plante dont les anciens habitants du Mexique se servaient pour faire un papier appelé *papier de pite*. On croit que c'était une espèce d'aloès.

PITE. s. f. S'est dit pour Miséricorde, pitié.

PITEA. Géogr. Ville de Suède, chef-lieu de la Botnie septentrionale, à 800 kilom. de Stockholm; port; 200 hab.

— Rivière de Bothnie qui se jette dans le golfe de Bothnie, à Pitea, après un cours de 300 kilom.

PITÉABLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Miséricordieux, compatissant. || Digne de pitié.

PITEUSEMENT. adv. D'une manière piteuse, propre à exciter la pitié. Se lamenter piteusement. Il est fam., et ne se dit guère qu'en plaisantant.

PITEUX, EUSE. adj. (rad. *pitié*). Digne de pitié. État piteux. Situation piteuse.

> La reine et son sénat
> Ont approuvé mon trop *piteux* état. (Voltaire.)

— Qui est propre à exciter la pitié. Air piteux. Paroles piteuses. Parler d'un ton piteux. Il avait un air *piteux* qui ne prévenait pas les yeux en faveur de sa bourse. (Le Sage.)

— *Faire piteuse mine*. Faire une mine rechignée. || *Faire piteuse chère*. Faire mauvaise chère.

— *Piteux* s'est dit pour Pieux, particulièrement en parlant des jeux de scène ou l'on représentait des mystères.

— substantiv. *Faire le piteux*. Se lamenter sans sujet. Ce mot est fam. dans toutes ses acceptions.

PITHÉCIEN, IENNE. adj. Mamm. Qui ressemble au pithèque. || PITHÉCIENS. s. m. pl. Famille de singes dépourvus de queue, qui a pour type le genre pithèque.

PITHÉCUSE. (du gr. πίθηκος, singe). Géogr. anc. Nom d'une île du golfe de Naples, dont les habitants furent changés en singes par Jupiter. || Nom de trois petites îles d'Afrique, où les singes vivaient familièrement avec les hommes, selon Diodore de Sicile.

PITHÉGIES. s. f. pl. Antiq. gr. V. PITHOEGIES.

PITHÈQUE. s. m. (du gr. πίθηκος, singe). Mamm. Singe sans queue que l'on a pris longtemps pour l'orang, et qui est le magot, type des pithéciens.

PITHIVIERS. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Loiret), à 40 kilom. N.-E. d'Orléans, 90 kilom. de Paris; 4,023 hab. Pâtés d'alouettes et gâteaux d'amandes renommés.

PITHO. (du gr. πείθω, persuader). Myth. gr. Déesse de la persuasion. Les Romains l'appelaient Suada.

— adj. f. Surnom de Diane.

PITHOEGIES. s. f. pl. (du gr. πίθος, tonneau). Antiq. gr. Fête que l'on célébrait à Athènes le premier jour des Anthestéries. Le jour des Pithœgies, on découvrait les urnes qui contenaient le vin nouveau, et on goûtait cette liqueur. V. ANTHESTÉRIES.

PITHOMÈTRE. s. m. (ét. gr., πίθος, tonneau μέτρον, mesure). Métrol. Instrument qui sert à jauger, à indiquer les segments d'un tonneau qu'on jauge.

PITHOMÉTRIE. s. f. (rad. *pithomètre*). Métrol. Art de jauger, de se servir du pithomètre.

PITHOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Métrol. Qui concerne le pithomètre.

PITHOSILLE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées sénécionidées, dont l'unique espèce, le pithosille à feuilles de [illegible], appartient à l'île de France.

PITHOU (Pierre). Savant magistrat, né à Troyes en 1539, mort en 1596, étudia le droit sous Cujas, abjura le protestantisme, et fut successivement bailli de Tonnerre, procureur général à la Chambre temporaire de Guyenne, et après l'entrée de Henri IV à Paris, procureur général au parlement de Paris. || PITHOU (François). Frère du précédent, né à Troyes en 1543, mort en 1621, suivit également la carrière du barreau, et devint avocat au parlement de Paris.

PITIÉ. s. f. (du lat. *pietas*, comme piété; on a dit autrefois *piétie*, *pitié*, pour Piété filiale). Sentiment de compassion, de douleur, qu'excitent dans notre âme les maux, les misères d'autrui. Pitié charitable, bienfaisante, douce, secourable, sensible, tendre, tutélaire, douloureuse, oisive. Pitié généreuse, active, tranquille, fausse, feinte, indigne, coupable, fatale, cruelle, excitée, superbe, orgueilleuse, offensante, insultante, suppliante. Homme accessible à la pitié. Cœur sans pitié. Être touché de pitié. Avoir pitié des pauvres. N'avoir pitié de personne. Chose digne de pitié, qui fait pitié, qui excite la pitié. On ne refuse pas la *pitié* aux malheureux, pourvu qu'ils n'en demandent pas davantage. (S. Dub.) La *pitié* qu'on a du mal d'autrui ne se mesure pas sur la quantité de ce mal, mais sur le sentiment qu'on prête à ceux qui le souffrent. (J.-J. Rouss.) Le sentiment de la *pitié* dort dans le cœur de l'homme, jusqu'à ce que le cri de la douleur vienne le réveiller. (Id.) Autant la *pitié* est douce quand elle vient à vous, autant elle est amère, même dans ses secours, quand il faut l'implorer. (Lacretelle aîné.) La *pitié* n'est autre chose qu'une habile prévoyance des maux où nous pouvons tomber. La Rochef.)

> Par quel charme, malgré le courroux qui m'enflamme,
> La *pitié* s'ouvre-t-elle un chemin dans mon âme?
> (Crébillon.)

— Fam. *C'est grande pitié, grand'pitié.* C'est une chose très-digne de pitié.

— Se dit quelquefois dans un sens qui marque le mépris. J'ai pitié de vous. On a pitié de sa sottise. Raisonnement qui fait pitié. Il chante à faire pitié. Je vous vois à ces traits sourire de *pitié*. (Coln.)

> Quoi! moi! quoi! ces gens-là! l'on radote, je pense:
> A moi les proposer! hélas! ils font *pitié*!
> Voyez un peu la belle espèce! (La Font.)

— *Regarder quelqu'un en pitié, d'un œil de pitié, avec des yeux de pitié*. Avoir compassion de lui. Dieu regarde en *pitié* son peuple malheureux. (Rac.)

> Daigne renouveler cet éclatant prodige,
> Vois en *pitié* nos maux, vois nos pleurs... (B.-Lorm.)

— *Regarder quelqu'un en pitié*. Signifie aussi quelquefois le mépriser, n'en faire aucun cas. Cet orgueilleux regarde maintenant les autres en pitié.

> Et les deux bras croisés, du haut de son esprit,
> Il regarde en *pitié* tout ce que chacun dit. (Mol.)

— Quelques grammairiens pensent que lorsqu'il s'agit de compassion, il faut dire, *regarder d'un œil de pitié, regarder avec un œil de pitié, avec des yeux de pitié*, et ne se servir de l'expression *regarder en pitié*, que dans le cas où certains mots de la phrase excluraient toute équivoque.

— *Regarder quelqu'un, le traiter, lui parler avec une pitié offensante*. Avec l'apparence de la pitié mêlée aux marques de mépris.

— Prov. *Guerre et pitié ne s'accordent pas ensemble.*

PITINATE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant d'une des trois villes d'Italie appelées Pitinum.

PITINUM. Géogr. anc. Ville d'Italie, chez les Vestins, aujourd'hui *Terra di Pitino*. || Ville d'Italie dans l'Ombrie, près de la ville moderne de Macerata. || Autre ville d'Ombrie, près de Sassorbato.

PITO. s. m. Ornith. Oiseau d'Amérique On croit que c'est une espèce de pie.

PITOIT. s. m. Techn. Pinceau gros et court

PITON. s. m. Techn. Fer tourné en anneau ayant une queue à vis ou pointue, et qui sert, étant fixé, à recevoir l'anse d'un cadenas, le bout d'un crochet ou d'une tringle, etc. Le piton à vis, lorsqu'il est gros et que la vis est faite à double pas et à la main, prend le nom de *tire-fonds*. Pitons à tige carrée. Piton de fer. Piton de cuivre. Fixer quelque chose avec des pitons.

PITON. s. m. Géogr. Pointe élevée d'une montagne. Piton inaccessible. Montagne à un piton, à trois pitons. Gravir le piton le plus élevé. Les pluies, que les *pitons* des montagnes attirent, peignent souvent les couleurs de l'arc-en-ciel sur leurs fronts verts et bruns, et entretiennent à leurs pieds les sources dont se forme la petite rivière des Lataniers. (B. de St-P.) Il faut que nous passions, comme ce matin, par-dessus cette montagne que tu vois là-bas avec ses trois *pitons*. (Id.)

PITOYABLE. adj. des 2 g. (rad. *pitié*). Qui est naturellement enclin à la pitié. Être pitoyable envers les pauvres. Ame sensible et pitoyable. Il n'est guère pitoyable. La femme du meunier, *pitoyable* comme une femme, lui fit dresser un lit et le fit coucher. Scarr.) Est-ce vous, madame, qui me tenez ce langage? Depuis quand êtes-vous si *pitoyable* et si sensible? (Le Sage.) D'un regard *pitoyable* ils ont séché mes larmes. (Mol.)

> C'est un Dieu bienfaisant, c'est un Dieu *pitoyable*
> Qui jamais à mes cris ne fut inexorable. (Racine.)
> Croirai-je que le ciel, une fois *pitoyable*,
> Ait daigné vous montrer un regard favorable.
> (De la Grange.)

|| Dans ce sens *pitoyable* a vieilli, et s'emploie peu maintenant

— Qui excite la pitié. Récit pitoyable. Voix pitoyable. Être dans un état pitoyable. Jeter des cris pitoyables. Laissez-vous toucher à ce *pitoyable* spectacle. (Mass.)

— Se dit encore de ce qui est méprisable, mauvais dans son genre. Conduite pitoyable. Raisonnement, discours pitoyable. Style pitoyable. Un écrivain pitoyable. Un peintre, un musicien pitoyable. Cette excuse est pitoyable. Ses vers sont pitoyables. Il écrit, il chante d'une

manière pitoyable. Quels *pitoyables* vers, quel style languissant! (Boil.) D'ailleurs, don Henri ne fait plus à la cour qu'une *pitoyable* figure. (Le Sage.) Vos excuses là dessus sont *pitoyables*. (J.-J. Rouss.)

— Se prend quelquefois comme subst. masc., pour signifier Ce qui est pitoyable. Est-il moins dans la nature de s'attendrir sur le *pitoyable* que d'éclater sur le ridicule? (La Bruy.)

PITOYABLEMENT. adv. De manière à exciter la compassion. Peu usité en ce sens.

— De manière à exciter le mépris; on ne peut plus mal. Raisonner pitoyablement. S'exprimer, chanter pitoyablement.

PITPIT. s. m. (onomatopée de son cri). Ornith. Genre d'oiseaux séparé des figuiers, et comprenant plusieurs espèces remarquables par la variété de leurs couleurs. Les pitpits demeurent dans les bois, et sont sédentaires entre les tropiques.

PITREPITE. s. m. Comm. Liqueur forte que l'on fabrique dans les colonies françaises d'Amérique; espèce d'eau-de-vie.

PITRION. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la crécerelle.

PITT (William). Premier comte de Chatham, l'un des plus grands hommes d'état de l'Angleterre, né en 1708, à Westminster, mort en 1778.

PITTACALE. s. m. (ét. gr., πίττα, poix; καλός, beau). Chim. Substance résineuse qu'on extrait du goudron par la distillation.

PITTACIUM. s. m. (pr. *pit-ta-ci-omm*; mot lat. tiré du gr. πιττάκιον; rad. πίττα, poix). Antiq. rom. Espèce d'étiquette écrite sur du parchemin enduit de poix, que l'on attachait au col des bouteilles, pour indiquer l'âge et le crû du vin. ‖ Petite tablette sur laquelle on prenait des notes.

PITTE. s. m. Pêch. Filament d'une espèce d'aloès dont on fait des lignes de pêche.

PITTHÉE. Temps hér. Fils de Pélops, roi de Trézène, et père d'Ethra. Il éleva Thésée, son petit-fils.

— Géogr. anc. Petite ville de l'Argolide, près de Trézène.

PITTHÉIDE. adj. et s. f. Temps hér. Se dit d'Ethra, fille de Pitthée.

PITTIZITE. s. f. Minér. Minerai de fer remarquable par sa translucidité, et surtout par sa cassure et son éclat résineux.

PITTOCARPE. s. m. Bot. Genre de champignons de la grosseur d'un pois, qui naissent agglomérés sur les plantes herbacées, dans les parties montueuses de la Silésie.

PITTONE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des borraginées, contenant plusieurs espèces propres à l'Amérique méridionale.

PITTORESQUE. adj. des 2 g. (de l'ital. *pittoresco*, fait, dans la même signif., de *pittore*, peintre). Qui est susceptible d'un grand effet en peinture. Site pittoresque. Moulin dans une position pittoresque. Ce paysage est très-pittoresque, est d'un effet pittoresque. Leur manteau est drapé d'une manière *pittoresque*, comme celui des statues antiques. (Sismondi.) Les rives de cette rivière sont basses et peu *pittoresques*. (Chateaub.)

Et dans un sol égal un humble monticule
Veut être *pittoresque*, et n'est que ridicule. (Del.)

— Se dit aussi en parlant de quelques parties d'un tableau. Sujet pittoresque. Composition pittoresque. Figure pittoresque. Attitude pittoresque.

— Se dit, par extens., de tout ce qui se peint à l'esprit. Style pittoresque. Description pittoresque. Vers pittoresque. Geste pittoresque. Ballet pittoresque. La langue française est historique et non *pittoresque*; c'est au génie à la rendre telle. (M^me Necker.)

— Philol. Qui fournit, qui contient des renseignements utiles aux peintres. Guide pittoresque. Voyage pittoresque en Italie.

— Libr. Se dit de certaines publications ornées de gravures, surtout de gravures sur bois imprimées dans le texte. Magasin pittoresque. Éditions pittoresques.

— substantiv. *Des pittoresques*. Des éditions pittoresques. Magasin, dépôt de pittoresques.

PITTORESQUEMENT. adv. D'une manière pittoresque.

PITTOSPORE. s. m. (ét. gr. πίττα, résine; σπορά, semence). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rhamnées, renfermant plusieurs espèces caractérisées par leurs fruits, remplis d'une résine liquide.

PITTOSPORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un pittospore. ‖ PITTOSPORÉES. s. m. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre pittospore.

PITTOUER. s. m. Ornith. Ancien nom du butor.

PITSBURG. Géogr. Ville des États-Unis (Pensylvanie), au confluent de l'Alleghany et de la Monongahéla, qui forment l'Ohio, et l'une des plus manufacturières de l'Amérique; 13 000 h.

PITUITAIRE. adj. des 2 g. (rad. *pituite*). Anat. Qui a rapport à la pituite.

— *Membrane pituitaire*. Membrane muqueuse qui tapisse les cavités nasales dans toute leur étendue, depuis les ouvertures des narines jusqu'au pharynx. On l'a aussi appelée *membrane de Schneider*, en l'honneur du premier anatomiste qui l'ait bien décrite. ‖ *Fosse pituitaire*. Enfoncement quadrilatère et profond que l'on observe sur la ligne médiane de la face cérébrale du sphénoïde. On la nomme également *selle turcique*. ‖ *Glande pituitaire*. Petit corps arrondi qui porte aussi le nom d'*appendice sus-phénoïdal du cerveau*. Ses fonctions sont inconnues. ‖ *Tige pituitaire*. Prolongement mince et conique qui se continue inférieurement avec la glande pituitaire.

PITUITE. s. f. (du lat. *pituita*). Humeur blanchâtre, visqueuse, sécrétée par divers organes, principalement par les membranes du nez et les poumons. Avoir de la pituite. Rejeter de la pituite. Abou-Hassan s'éveilla sans ouvrir les yeux, et il jeta un peu de *pituite*, qui fut reçue dans un petit bassin d'or, comme la première fois. (Gall.)

— Se dit vulgairement de l'état des bronches ou de l'estomac, dans lequel on rend en abondance, soit par l'expectoration, soit par le vomissement, des matières liquides, transparentes et muqueuses.

— Se dit aussi d'une maladie des poules qui consiste dans le développement d'une pellicule cornée qui enveloppe le bout de la langue.

PITUITEUX, EUSE. adj. Qui abonde en pituite. Enfant pituiteux. Tempérament pituiteux.

— Pathol. *Fièvre pituiteuse*. Fièvre muqueuse. V. MUQUEUX.

— substantiv. *Les pituiteux*. Ceux qui sont sujets à la pituite.

PITYLE. s. f. (du gr. πίτυς, pin). Foss. Bois fossile dont la structure ressemble à celle du bois du pin.

PITYOCAMPTÈS. (ét. gr., πίτυς, pin; κάμπτω, plier, courber). Temps hér. Courbeur de pins. Nom donné à Sinis, parce qu'après avoir dépouillé les voyageurs, il les attachait à deux pins courbés l'un vers l'autre, qui en se relevant déchiraient ces malheureux. V. SINIS.

PITYONTE. Géogr. anc. Ville de la Colchide, au N.-O. sur le Pont-Euxin. Aujourd'hui, *Pitchinda*.

PITYORNE. s. m. Ornith. Espèce de bruant.

PITYRIASE. s. m. (du gr. πίτυρον, son, partie grossière du blé). Pathol. Inflammation chronique superficielle qui envahit surtout le cuir chevelu, et se résout en petites écailles semblables à du son.

PITYRODIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des verbénacées, établi pour un arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, la pityrodie à feuilles de sauge.

PITYS. (du gr. πίτυς, pin). Myth. gr. Nymphe qui fut aimée de Pan et de Borée. Ce dernier, par jalousie, la précipita du haut d'un rocher.

PITYUSES. (du gr. πίτυς, pin). Géogr. anc. Iles situées au S.-O. des Baléares. Elles sont couvertes de pins. Aujourd'hui *Oviça* et *Formentara*.

PIU. adv. (mot. ital. qui signifie *plus*, et se pron. à la manière italienne, *piou*). Mus. Se met sur les partitions devant les mots *piano*, *forte*, pour indiquer à l'exécutant d'adoucir ou de renfler le son. ‖ *Piu piano*, *piu forte*. Plus doucement, plus fort.

PIVANE. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du bouvreuil.

PIVE. s. m. Crust. Nom donné à de petits crustacés du genre cymothée, qui vivent en parasites sur le corps des poissons.

PIVÉRONE. s. f. Conchyl. Nom marchand de la vénus clonisse.

PIVERT. s. m. (corrupt. de *pic vert*). Ornith. Espèce du genre pic, la plus répandue de toutes celles qui habitent l'Europe. Le pivert a le dessus de la tête d'un beau rouge, les côtés de la tête noirâtres, et le reste du corps d'un vert olive, un peu jaune sur le croupion, et plus pâle sur le devant du cou et la poitrine. Il habite les grandes forêts. Le *pivert* se tient à terre plus souvent que les autres pics, surtout près des fourmilières. (Buff.) Les naturalistes disent plus ordinairement *pic vert*.

— *Pivert d'eau* ou *pivert bleu*. Nom vulgaire du martin-pêcheur.

PIVETTE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires du bécasseau.

PIVINE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la grande mouette cendrée.

PIVOINE. s. f. (du lat. *pæonia*; on a dit d'abord *peone*, puis *pione*, enfin *pivoine*). Bot. Genre de plantes monocotylédones polypétalées, à racines tubéreuses, de la famille des renonculacées. On en connaît un grand nombre d'espèces. La pivoine officinale, distinguée en pivoine mâle et pivoine femelle, est une plante herbacée dont on obtient par la culture plusieurs variétés à fleurs doubles, blanches, roses ou d'un rouge cramoisi, qui font au printemps l'ornement des parterres. Sa racine sert à préparer dans les pharmacies une poudre, une conserve et un sirop employés contre l'épilepsie.

— Ornith. Ancien nom du bouvreuil.

PIVORI. s. m. Relat. Liqueur vineuse que l'on fait avec le pain de cassave, dans quelques parties de l'Amérique méridionale.

PIVOT. s. m. (pr. *pi-vô*; du bas lat. *pivotus*). Morceau de fer ou d'autre métal arrondi par le bout, qui soutient un corps solide et qui sert à le faire tourner. Pivot d'acier fondu. Le pivot d'un lutrin. Machine qui tourne sur son pivot. Ils sapent le *pivot*, qui se défend en vain. (Boil.) Les grues, les tambours verticaux de manége, les turbines, tournent sur des *pivots*. (F. Tourneux.)

Le sacristain achève en deux coups de rabot,
Et le pupitre enfin tourne sur son *pivot*. (Boileau.)

— Fig. *Le pivot d'une affaire*, sur lequel *tourne une affaire*. Celui qui a la principale part dans une affaire.

— Se dit aussi figurément de tout ce qui sert d'appui, de soutien. Esprits vastes, mais inquiets et turbulents, capables de tout soutenir, hors le repos, qui tournent sans cesse autour du *pivot* même qui les fixe et qui les attache. (Mass.) La sage conduite roule sur deux *pivots*, le passé et l'avenir. (La Bruy.) Voilà les deux *pivots* de la vie. (Volt.) La liberté de conscience et du commerce, voilà les deux *pivots* de l'opulence d'un Etat. (Id.) Quand on songe que le mariage est le *pivot* sur lequel roule l'économie sociale, peut on supposer qu'il soit jamais assez saint? (Chateaub.)

— Bot. Nom donné à la radicule primitive, qui en grandissant descend verticalement, et fixe l'arbre à une grande profondeur. ‖ Se dit, dans une fleur, des petites parties qui en soutiennent les étamines. ‖ Se dit aussi de ce qui reste d'un arbre lorsqu'on l'a scié tout à l'entour pour en faire couler quelque temps la sève avant que de l'abattre.

— Horlog. Parties des axes qui portent les mobiles ou roues, par le moyen desquels elles sont supportées, pour recevoir le mouvement de rotation que la force motrice leur communique.

— Imprim. Extrémité inférieure de la vis de la presse, qui, terminée en pointe obtuse, tombe perpendiculairement d'aplomb dans la grenouille.

— Art milit. Se dit de l'aile sur laquelle on tourne dans les exercices militaires, et du point autour duquel se fait la conversion.

— Vénér. Chacun des deux os saillants qui donnent naissance au bois des bêtes fauves.

PIVOTANT, ANTE. adj. (rad. *pivot*). Bot. Qui s'enfonce en terre dans une direction verticale. Plante pivotante, à racine pivotante. La carotte est une plante pivotante. La racine du coquelicot est pivotante.

— *Anthère pivotante*. Anthère qui est allongée, et attachée par sa partie moyenne.

PIVOTER. v. n. 1^re conj. (rad. *pivot*). Tourner sur un pivot.

— Bot. et hortic. S'enfoncer perpendiculairement en terre. Se dit des arbres, des plantes, des racines.

PIVOTON. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la farlouse, ou alouette des prés.

PIZZICATO. s. m. (pr. *pit-zi-ka-to*; mot ital. qui signifie *pincé*). Mus. Se met sur les partitions pour indiquer qu'un passage doit s'exécuter en pinçant les cordes de tel instrument qui se joue ordinairement avec l'archet.

— Se dit aussi du passage même qui se joue ainsi. Un long pizzicato. Il y a là un pizzicato. ‖ Pl., des *pizzicato*.

— S'emploie quelquefois comme adverbe. Les seconds violons, les basses joueront pizzicato.

PJOULQUES. s. f. pl. Espèce de pompe aspirante, propre à retirer des cadavres des noyés l'eau qui a pénétré dans les cavités intérieures, inventée par Louis.

PLACABILITÉ. s. f. (du lat. *placare*, apaiser). Qualité de celui qui est placable, clément, de celui que l'on peut apaiser. La placabilité de Dieu est infinie. La placabilité du cœur humain.

PLACABLE. adj. des 2 g. (du lat. *placabilis*; rad. *placare*, apaiser). Qui peut être apaisé, qui se laisse facilement apaiser. Le cœur d'un père est toujours placable. Quoi de plus consolant pour l'homme que l'idée d'un Dieu placable? Il n'est pas surprenant que les hommes aient imaginé une infinité de moyens différents d'apaiser la colère de l'Être suprême; mais tous dépendent du même principe, de l'idée d'un Dieu *placable*. (Volt.)

PLACAGE. s. m. (rad. *plaquer*). Techn. Action de plaquer.

— Art de plaquer. Être habile dans le placage.

— Ouvrage de menuiserie ou d'ébénisterie fait de bois scié en feuilles, et appliqué par compartiments sur des bois qui ont plus d'épaisseur et moins de prix. Menuiserie de placage. Lit, table, commode, armoire, bureau de placage. Travailler en placage.

— Fig. et fam. Ouvrage d'esprit composé de divers morceaux pris çà et là, et disposés de manière à former un ensemble. Cet ouvrage n'est qu'un placage, n'est que du placage.

— Il se dit aussi de certaines parties qui ne paraissent pas avoir été faites d'après un dessein général, qui ne se lient pas essentiellement au plan de l'ouvrage.

PLAÇAGE. s. m. (rad. *place*). Action de placer.

— Admin. Distribution des places dans un marché ou dans une foire. ‖ Droit que l'on perçoit pour cette distribution de places.

PLACAQUE. s. m. Mortier liquide de terre grasse.

PLACAR. s. m. Anc. métrol. Sorte de petite monnaie fort ancienne.

PLACARD. s. m. (rad. *plaque*). Ecrit imprimé qu'on affiche aux endroits les plus apparents de la voie publique, sur les places, dans les carrefours, aux portes des maisons, etc.; pour donner un avis, un renseignement au public, et qui est ainsi nommé parce qu'autrefois il s'affichait sur une plaque. Afficher un placard. Avertir par un placard. Imprimer une ordonnance en forme de placard. Les placards de l'autorité sont imprimés sur papier blanc, pour qu'on les distingue aisément et sûrement des placards qui sont apposés par des particuliers, et qui sont tous sur papier de couleur. Long placard. Large placard. Immense placard.

— Ecrit séditieux, injurieux, diffamatoire, qu'on rend public en l'appliquant au coin des rues ou en le semant parmi le peuple. Afficher des placards. Semer des placards. Oter des placards.

— Jurispr. Affiche indicative des biens à vendre judiciairement.

— Diplom. *Lettre* ou *pièce en placard*. Lettre, pièce quelconque dont le parchemin est dans toute son étendue et non plié.

— Typogr. Composition imprimée par colonnes et sans pagination sur le recto du papier seulement. On dit, *Une épreuve en placard*, ou simplement *un placard*. Lire les placards. Corriger les placards.

— Techn. Assemblage de menuiserie qui s'élève au-dessus d'une porte et va ordinairement jusqu'au plancher. Mettre, poser un placard au-dessus d'une porte.

— *Porte à placard*. Porte ornée de diverses pièces.

— Armoire à compartiments pratiquée dans l'enfoncement d'un mur. Masquer par des placards les irrégularités des murs d'une chambre. Monter, pratiquer un placard des deux côtés d'une cheminée. ‖ *Placard double*. Celui qui dans une baie de porte est répété devant et derrière. ‖ *Placard feint*. Partie du lambris qui fait symétrie avec une porte d'entrée ou une porte d'armoire. ‖ *Placard cintré*. Celui dont le plan est curviligne.

PLACARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Placarder. S'empl. adjectiv. Affiché contre un mur. Ordonnance placardée.

— Couvert de placards. Le mur de cette maison est tout placardé.

— Fig. en parlant des personnes. Attaqué par la critique, déchiré par la satire, avec une grande publicité. Un écrivain cruellement placardé, impitoyablement placardé. Sous l'empire de la liberté de la presse, tout homme public répréhensible dans ses actes se voit aussitôt placardé dans les journaux.

— Contre qui l'on a affiché ou distribué des placards.

— Typogr. Mis en placard. Composition placardée. Il est inusité.

PLACARDER. v. a. 1^re conj. (rad. *placard*). Mettre, afficher un placard. Placarder une ordonnance de police.

— Couvrir de placards. Placarder les murs d'un édifice. Omission de tous les dictionnaires.

— *Placarder quelqu'un*. Faire ou afficher contre quelqu'un un placard injurieux. Distribuer contre une personne un libelle diffamatoire.

— Dans un sens analogue. Attaquer publiquement par la critique. Déchirer par la satire.

— Typogr. Mettre en placard.

— Techn. Pratiquer un placard. Monter un placard. Masquer par un placard.

— SE PLACARDER. v. pron. Être placardé.

— Fig. S'afficher soi-même, s'exposer aux traits de la critique, aux déchirements de la satire.

PLACE. s. f. (du lat. *platea*, dérivé du gr. πλατεῖα, large, sous-entend. ὁδός, voie, chemin. Dans Geoffroy Tory, écrivain du XVI^e siècle, on lit *platée*, pour place). Il signifie, dans l'acception la plus générale et la plus abstraite, Lieu ou espace vaste, libre et découvert.

— Dans un sens plus restreint. Lieu public d'une certaine étendue, découvert et environné de bâtiments, quelquefois même d'une ou plusieurs rangées d'arbres, soit pour l'embellissement d'une ville, soit pour la commodité du commerce, ou simplement comme point central de circulation. Place publique. Place vaste, spacieuse. La ville de Paris possède un grand nombre de places, parmi lesquelles on distingue la place Vendôme, la place Royale et la place de la Concorde. La multitude couvrait la place. Les troupes débouchèrent par plusieurs rues sur la place. Tout le peuple d'une ville s'était assemblé dans une grande *place* pour voir jouer les pantomimes. (Le Sage.)

— Loc. prov. *Compliment de la place Maubert*. Parole triviale ou grossière, parce que la place Maubert de Paris, ainsi appelée de maître Aubert le Grand qui y a enseigné, est fréquentée par le petit peuple de la capitale.

— Espace qu'occupe ou peut occuper une personne ou une chose. Place vide. Place remplie. Place libre. Changer de place. Rester à la même place. S'asseoir à la première place venue. C'était là la place de sa maison. Quitter sa place. Céder sa place. Trouver une place, trouver place. Prendre place à une table, à un banquet, parmi des convives. Tenir parfaitement sa place à table.

Puisque vous ne touchez jamais à cet argent,
Mettez une pierre à sa place,
Elle vous vaudra tout autant. (La Font.)

—Le sage tient peu de *place*, et en change peu. (Fonten.) Dans les violents transports qui m'agitent, je ne saurais demeurer en *place*. (J.-J. Rouss.)

— Loc. prov. *Se mettre à la place du milieu*. Se mettre au milieu de la table.

— Par analogie. Espace qu'occupe ou peut occuper une personne dans une voiture, une diligence, un wagon, etc. Arrêter sa place dans une voiture. Retenir, perdre sa place. J'arrêtai ma *place* au stage, qui faisait trois fois la semaine le voyage de Philadelphie (Chateaub.)

—Lieu qui peut être convenablement assigné à une personne ou à une chose. Quelle est la place de ces meubles, de ces livres. Quelle place donnez-vous à cette personne. Garder, retenir, marquer, réserver des places. Il se met le premier à table et dans la première *place*. (La Bruy.) Dieu veut que chacun se trouve bien à la *place* qu'il lui a assignée, et Dieu sait mieux que nous ce qu'il nous faut. (De Juss.) La mort ne nous laisse pas assez de corps pour occuper quelque *place*. (Boss.) Il n'occupe point de lieu, il ne tient point de *place*. (La Bruy.) Si l'homme était fait pour la terre, plus il occuperait de *place*, plus il serait heureux. (Mass.) Une *place* pour chaque chose et chaque chose à sa *place*. (De Juss.)

A la table d'Esther, l'insolent, près du roi,
A déjà pris sa *place*. (Rac.)

O ciel! quoi! sur mon banc une honteuse messe,
Désormais va me faire un cachot de ma *place*.
(Boileau.)

— *Faire place*. Se ranger, laisser un espace libre pour laisser passer ou circuler.

— *Faire place à quelqu'un*. Lui donner une place à côté de soi, auprès de soi. Venez auprès de nous, nous vous ferons place.

— Fig. *Les vieux font place aux jeunes*. A mesure que les jeunes gens avancent dans la vie, les vieillards s'en retirent; et encore, Les vieux cèdent aux jeunes les emplois, les plaisirs, le travail, etc.

— On dit aussi *Faire faire place*. Les esclaves détournent le peuple et font faire place. (La Bruy.)

— *Faire place à quelque chose*. Laisser un espace vide pour y placer une chose. Dans cette acception propre, on dit mieux faire une place à une chose.

— Il signifie aussi Remplacer, être remplacé. Les bois abattus font *place* aux champs, aux pâturages, aux hameaux, et enfin aux villes. (B. de St-P.)

— Se dit aussi figurément. L'amour, dans un cœur, a bientôt fait place à la haine. La compassion naturelle doit faire *place* à la consolation chrétienne. (Fén.) La haine a fait *place* à la reconnaissance. (Corn.) Mon respect a fait *place* aux transports de la reine. (Rac.) Je prodiguai mon sang; tout fit *place* à mes armes. (Id.)

— *Se faire place, se faire faire place*. Se ménager un espace libre pour passer. Il se fait faire *place*. (La Bruy.) Le chantre arrive et se fait *place*. (Boil.)

— Dans un sens analogue, en parlant des personnes et des choses. *Céder la place. Prendre la place. Tenir la place*, etc. La mort ne l'a point changée, si ce n'est qu'une immortelle beauté a pris la *place* d'une beauté changeante et mortelle. (Boss.) Les lois cèdent la *place* à l'injustice et à la violence. (Mass.) L'hypocrite prend souvent auprès d'eux la *place* de l'homme de bien. (Id.) Il n'est plus temps, Madame, un autre a pris la *place*. (Corn.)

Pour épouse, Cinna, je vous donne Émilie,
Vous savez qu'elle tient la *place* de Julie. (Rac.)

— *Quitter la place*. Se retirer devant quelqu'un, le laisser prendre la place que l'on occupait. Si je vous gêne le moins du monde, dites-le-moi, je quitterai la place.

— *Laisser place. Laisser peu de place*.

Non, je ne croirai point qu'un cœur si magnanime,
Parmi tant de vertus, ait laissé *place* au crime.
(Chabé.)

Je suis vaincu. Pompée a saisi l'avantage
D'une nuit qui laissait peu de *place* au courage. (Rac.)

— *Place marchande*. Place commode pour un marchand. Choisir une place marchande. Se mettre en place marchande.

— Fig. et fam. *Être, se mettre en place marchande*. Être, se mettre en lieu propre pour être vu et entendu. ‖ *Nous ne sommes pas ici en place marchande*. Nous ne sommes pas ici dans un lieu convenable pour parler, pour traiter d'affaires.

— *Faire place nette*. Vider le logement qu'on occupait dans une maison, en ôter tout le mobilier.

— *La place n'est pas tenable*. On ne saurait demeurer dans ce lieu sans une grande incommodité, sans y souffrir extrêmement.

— *Remettre quelqu'un à sa place*. Le rappeler au respect, aux égards, à la politesse qu'il vous doit.

— *Se tenir à sa place*. Observer les bienséances de son état, de sa condition.

— *Place d'armes*. Lieu spacieux où l'on range les troupes en bataille, pour les passer en revue, etc. ‖ Ville frontière où sont déposées les armes et les munitions de guerre.

— *Place! place!* Façon de parler elliptique et impérative, pour Faites place, rangez-vous.

— *En place*. loc. adv. Les troupes restèrent en place pendant plusieurs heures.

— Prat. *En son lieu et place*. en son lieu et place. Cette locution, quoique fort usitée, n'en est pas moins incorrecte; il faudrait, *en son lieu et à sa place*; mais *à sa place* tout seul dirait tout autant.

— *Sur place*. loc. adv. A l'endroit même. Ces marchandises doivent être vendues sur place.

— *Sur la place*. loc. adv. Cet homme a été tué sur la place, est mort sur la place. Dans cette bataille, il est resté dix mille hommes sur la place.

— *A la place de*, ou *en la place de*. loc. prép. On n'envie dans les grands que le pouvoir de contribuer à la félicité d'autrui; on sent qu'à leur *place* on serait trop heureux de répandre la joie dans les cœurs. (Mass.) Ils mettent la fierté à la *place* des titres. (Id.) Un retour vers nous-mêmes nous met à la *place* des malheureux. (La Bruy.) Ils commencèrent à mettre leur autorité et leur nom à la *place* des lois, et le pouvoir arbitraire s'établit en peu de temps. (Mollev.)

— *En place!* loc. impérat. Qui se dit par ellipse pour Mettez-vous en place.

— Fig. *Se mettre en la place, à la place de quelqu'un*, etc. Se supposer dans l'état, dans la situation où il est. Mettez-vous en ma place, mettez-vous à ma place, que diriez-vous? que feriez-vous? Supposez que vous eussiez été, que vous vous fussiez trouvé en ma place, qu'eussiez-vous fait? que fussiez-vous devenu? Tout écrivain, pour écrire nettement, doit se mettre à la *place* de ses lecteurs. (La Bruy.) Mon cœur se met sans peine en la *place* du vôtre. (Rac.) Mais mettez-vous un moment à ma *place*. (J.-J. Rouss.)

— Dans un sens analogue, on dit *Être à sa place, n'être pas à sa place dans une société, dans un salon, dans un cercle*, etc. Se trouver avec des personnes qui sont ou ne sont pas de notre rang, de notre condition, avec des personnes qui nous voient de bon ou de mauvais œil.

— *Être à sa place, n'être pas à sa place*. Être ou n'être pas dans l'emploi qui convient. Cet administrateur n'est pas à sa place. Il est bien à sa place dans les conseils du roi.

— *Se tenir à sa place, ne pas se tenir à sa place*. Observer ou n'observer pas les bienséances de son rang, de son état, de sa condition. Cet homme ne sait pas, n'a jamais su se tenir à sa place.

— En parlant d'un mot, d'un propos, d'une pensée, d'une réflexion, on dit: *Ce mot est en sa place, cette pensée n'est pas dans sa place*, etc., pour, Ce mot convient, cette pensée ne convient pas à l'endroit où on l'a mis. Toute plaisanterie dans un homme mourant est hors de sa *place*. (La Bruy.)

Enfin Malherbe vint...
D'un mot mis en sa *place* enseigna le pouvoir. (Boil.)

— Fig. *Trouver place* ou *trouver sa place*. Être mentionné. Cette réflexion, ce fait doit trouver place dans ce récit, dans cet écrit. Ce beau fait d'armes trouvera certainement sa place dans le rapport que vous allez adresser au ministre de la guerre.

— Dans un sens analogue, en parlant des personnes et des choses, on dit: *Avoir place, tenir sa place, prendre place*. Avoir place dans l'histoire. Tenir sa place parmi les grands hommes. Toute belle action doit avoir place dans l'histoire. Ce philosophe tiendra sa place parmi les plus grands hommes. Grand Dieu! que cet ouvrage ait *place* en ta mémoire. (Rac.)

J'espérais que, fuyant un indigne repos,
Je prendrais quelque *place* entre tant de héros. (Rac.)

Toi-même, viens enfin prendre *place* en mes chants,
Chiswich, plein des trésors de la ville et des champs.
(Delille.)

— *Avoir une place dans le cœur de quelqu'un*. En être aimé. Si vous avez mon cœur tout entier, j'ai une *place* dans le vôtre. (Sévign.) S'il y a une petite *place* dans votre cœur, vous me ferez un plaisir extrême de me la donner. (Id.)

— Fig. Charge, emploi qu'une personne occupe dans la société, dans l'ordre politique, administratif, judiciaire, militaire, etc., dans un ordre quelconque. Tite, après vingt années de service dans une seconde *place*, n'est pas encore digne de la première, qui est vacante. (La Bruy.) Plus je vois de près les occupations de Mme de Ventadour, plus je me convaincs qu'il n'y a d'agréable dans sa *place* que le dessus de ses lettres. (Mme de Mainten.) Après ceux qui possèdent les premières *places*, je ne connais personne de plus malheureux que ceux qui les envient. (Id.) Un homme en *place* doit aimer les gens d'esprit. (La Bruy.)

— Rang, état, condition sociale, qui résulte de la naissance, des talents, de la fortune, de l'éducation, etc. Quoique le roi d'Angleterre sût que la princesse sa sœur, recherchée de tant de rois, pouvait honorer un trône, il lui vit remplir avec joie la seconde *place* de France, que la dignité d'un si grand monarque peut mettre en comparaison avec les premières du reste du monde. (Boss.) Toute autre *place* qu'un trône eût été indigne d'elle. (Id.) Uni de goût et d'intérêt avec les contemporains d'Homère, il attend paisiblement que les hommes devenus... lui préfèrent les poètes modernes; il se met en ce cas à la tête de ces derniers, et il sait à qui il adjuge la seconde *place*. (La Bruy.) L'attention la plus essentielle que les rois doivent à la *place* où Dieu les a fait asseoir, c'est de rendre la religion respectable. (Mass.)

Trop jaloux d'un pouvoir qu'on peut vous envier,
De votre propre sang vous courez le payer,
Et voulez par ce prix épouvanter l'audace
De quiconque vous peut disputer votre *place*. (Rac.)

Vous avez montré, par une heureuse audace,
Que le fils seul d'Achille a pu remplir sa *place*. (Id.)

— Rang qu'un écolier obtient par sa composition. Il a souvent la première place. Il n'a pas gardé longtemps la première place. La punition des paresseux, c'est d'être assis à la dernière place.

— Endroit où stationnent les voitures publiques. Une place de fiacres. Une place de cabriolets. Allez chercher une voiture sur la place.

— Fortif. Ville de guerre, forteresse. Secourir une place assiégée. Se rendre maître d'une place. Se saisir d'une place. Les deux Hotham devaient rendre au roi cette *place*. (Boss.) Elle assiége et prend d'assaut une *place* considérable. (Id.) Ce n'était pas la coutume des Romains d'avoir des citadelles dans leurs *places*. (Id.) Il prit le parti d'affamer la *place* et de fermer les passages à tous les secours. (Rayn.) Il voulait s'ensevelir sous les ruines de la *place*. (Volt.) Vous verrez une *place* très-forte par sa position et par les ouvrages qui la défendent. (Barth.)

— *Place forte* ou *place fortifiée*. Lieu flanqué et couvert de bastions. ‖ *Place régulière*. Dont les angles, les côtés, les bastions et les autres parties sont égales. ‖ *Place irrégulière*. Dont les côtés et les angles sont inégaux. ‖ *Places en première ligne*. Celles qui couvrent les provinces frontières des États. ‖ *Places de seconde ligne ou troisième ligne*. Celles qui forment une espèce de seconde ou de troisième enceinte derrière la première.

— Fig. Je ne sais ce que je ne donnerais pas pour voir le corps de la *place* aussi bien pris chez lui, que tous les dehors le sont, et voir ce que ferait la vraie dévotion dans un esprit aussi vif et aussi étendu. (Mme de Sévig.)

— Comm. Lieu du change, de la banque; lieu où les banquiers et les négociants s'assemblent dans une ville, pour y traiter de leur commerce, de leur négoce. C'est ce qu'on appelle autrement *bourse*. Négocier un billet sur la place. Avoir du crédit sur la place. Faire valoir son argent sur la place. ‖ *Faire des traites de place en place*. Faire tenir de l'argent d'une ville à une autre par le moyen des lettres de change.

— Tout le corps des banquiers, des négociants d'une ville. La place de Lyon, la place de Bordeaux.

— Archit. Espace de figure régulière ou irrégulière, destiné pour bâtir ou déjà occupé par un bâtiment. Acheter une place. Disposer une place pour y bâtir.

— Techn. Ustensile de fer enfoncé par le pied dans un gros bloc de bois, qui sert comme d'établi au cloutier pour fabriquer ses clous.

— Jeux. *Tirer les places*. A certains jeux, Tirer l'ordre des places pour savoir où chaque joueur doit se placer.

PLACÉ, ÉE. part. pass. du v. Placer. S'empl. adjectiv. Mis en place, mis dans une place, mis dans un lieu convenable. Des livres placés dans une bibliothèque. Des pièces de vin placées dans une cave. Une multitude d'animaux, *placés* dans ces belles retraites par la main du Créateur, y répandent l'enchantement et la vie. (Chateaub.) Chaque peuple se crut naturellement *placé* au milieu du monde. (Malte-Brun.) C'est dans cette troupe innocente et pure que la reine a été *placée*. (Boss.) L'autorité n'est bien *placée* qu'entre les mains de ceux qui craignent Dieu. (Mass.) Un tombeau est un monument *placé* sur les limites des deux mondes. (B. de St-P.) On a beau être porté sur les ailes de la fortune, la félicité se trouve toujours *placée* plus haut que nous. (Mass.) Quelle gloire mieux *placée* que de ne point se livrer à ses passions! (Id.)

Ses fils, qui vainement imploraient sa mamelle,
Sur le marbre cruel étaient *placés* près d'elle. (Delille.)

— En parlant des personnes, Qui a obtenu un emploi, qui occupe une charge. Un jeune homme placé dans une administration publique, placé dans les contributions directes, placé au ministère des affaires étrangères. Il fut aussi *placé* sur-le-champ sans aucune sollicitation. (B. de St-P.)

— Qui est dans la position où il convient. Avoir la poitrine bien placée, les épaules bien placées, le corps bien placé. Les oreilles sont longues, mais bien *placées*. (Buff.) Pour que la tête soit le plus avantageusement *placée*, il faut que le front soit perpendiculaire à l'horizon. (Id.) Pour que les mamelles des femmes soient bien *placées*, il faut qu'il y ait autant d'espace de l'un des mamelons à l'autre, qu'il y en a depuis le mamelon jusqu'au milieu de la fossette des clavicules, en sorte que ces trois points fassent un triangle équilatéral. (Id.)

— Fig. *Cœur bien placé*. Cœur noble et généreux, ou dominent l'honneur et la vertu. Avoir le cœur bien placé. On dit dans le même sens, *Avoir le cœur haut placé*; et, dans le sens contraire, *Avoir le cœur mal placé, avoir le cœur bas placé*.

— Qui est selon les convenances, qui est fait ou dit à propos. Ceci est bien placé. Cette remarque ne pouvait être mieux placée. Ce trait d'esprit est parfaitement placé. Dans le sens contraire, on dit: *Cela n'est pas bien placé, cela est fort mal placé*.

— *Cette personne serait placée partout, bien placée partout*. Cet homme est fait pour être favorablement admis dans les sociétés les plus distinguées, ou pour être appelé aux premiers emplois.

— Hippiatr. *Cheval bien placé*. Cheval dont le front tombe perpendiculairement sur le bas du nez.

PLACEBO. s. m. (mot latin qui signifie *je plairai*). Il s'est dit autrefois Des courtisans qui cherchent à plaire au prince; des écoliers qui cherchent à capter les bonnes grâces des maîtres. C'est un placebo. Vous êtes tous des placebo.

— Loc. prov. *Aller à placebo*. Aller au-devant du bon plaisir, flatter. Les ministres, comme on dit, vont toujours à *placebo*. (Villars.)

PLACEL. s. m. (rad. *place*). Anc. mar. Il se disait, dans la Méditerranée, d'Un endroit de la mer où le fond est également élevé, et où la surface est unie.

PLACEMENT. s. m. Action de placer son argent.

— Argent placé. Bon placement. Placement sûr. Faire un placement. Son placement ne lui est pas rentré.

— Dans un sens plus général, Action de placer. Se dit en parlant des personnes et des choses. Le placement d'un domestique, d'un ouvrier, d'un apprenti chez un maître. Le placement d'une pendule, d'une bibliothèque. Bureau de placement. Cette acception, qui est aussi usitée que la précédente, est omise dans la plupart des dictionnaires.

PLACENCIA. Géogr. Jolie ville d'Espagne, dans une belle plaine, au milieu des montagnes, sur le Xérès, à 64 kilom. de Cacérès; 5,000 hab.

PLACENTA. s. m. (pr. *pla-cein-ta*; mot lat. qui signifie *gâteau*). Anat. Organe cellulo-vasculaire, qui établit la communication entre la mère et le fœtus, renfermé dans la cavité de l'utérus. Lésions du placenta. Volume, forme, dimensions du placenta. La connaissance des dimensions du *placenta*, considérées aux différentes phases de la grossesse, n'est pas sans utilité dans la pratique. (Murat.) Dans les cas de grossesse composée, le nombre des *placentas* répond toujours à celui des enfants. (Id.)

— Bot. Partie interne du péricarpe qui forme ordinairement une espèce de bourrelet épais, composé de tissu cellulaire spongieux, et traversé par deux ordres de vaisseaux, dont les uns, venant du pédicule, conduisent les sucs nourriciers, les autres, venant du style, ont apporté la liqueur fécondante aux ovules, et ont ordinairement disparu au moment où la fructification s'effectue. Cet organe remplit vis-à-vis de la graine le même rôle que le placenta vis-à-vis de l'embryon des mammifères. On le nomme encore *trophosperme*, ce qui signifie Nourricier de la graine. V. TROPHOSPERME. ‖ Pl., des *placentas*.

— Zooph. Espèce d'oursin déprimé. ‖ Madrépore nommé autrement *meandrite*.

PLACENTAIRE. s. m. (pr. *pla-cein-tè-re*; rad. *placenta*). Bot. Syn. de Placenta, pour la plupart des auteurs.

— Selon quelques-uns, il signifie particulièrement la partie du fruit qui est formée par la réunion de plusieurs placentas, et qui par conséquent porte les graines.

PLACENTARIEN, IENNE. adj. (pl. *pla-cein-ta-ri-ein, iè-ne*; rad. *placenta*). Bot. Qui doit naissance au placentaire ou à ses lobes, qui est une simple extension du placentaire. Cloisons placentariennes.

PLACENTATION. s. f. (pr. *pla-cein-ta-ci-on*, rad. *placenta*). Bot. Manière dont les graines sont attachées au péricarpe ou placentaire; disposition des cotylédons avant et après la germination.

PLACENTATURE. s. f. Bot. V. PLACENTATION.

PLACENTIFORME. adj. des 2 g. (pr. *pla-cein-ti-for-me*). Bot. Qui ressemble à un gâteau, c'est-à-dire, qui est épais, arrondi et déprimé. Réceptacle placentiforme. Racine, plante placentiforme.

PLACENTIN, INE. adj. et s. (en ital. *Piacentino*, de *Piacenza*). Habitant de la ville de Plaisance. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

PLACENTULE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, qui ne renferme encore que deux espèces définies, l'un et l'autre vivant dans la Méditerranée, la placentule pulvinée, et la placentule rayonnante.

PLACER. v. a. 1re conj. (rad. *place*). Le *c* prend une cédille devant les lettres *a, o*. *Nous plaçons; je plaçais*, etc. Situer, mettre dans une place, dans un lieu. Placer un bâtiment, une maison, un édifice. Où placera-t-on l'hôtel de ville que l'on se propose de bâtir? Placer des arbres dans un jardin. Au milieu de la clairière on avait *placé* un obélisque de marbre blanc. (La Font.) Dieu nous a tous *placés* ici-bas pour travailler et pour nous servir les uns les autres. (De Juss.) Les rois apporteront leurs hommages dans Jérusalem, parce que vous y avez *placé* votre temple, Seigneur. (La Harpe.)

L'un a *placé* son nid sous la verte fougère,
D'autres au tronc mousseux, à la branche légère.
(Michaud.)

Dis-nous, n'es-tu donc plus cette cité hautaine
Où l'impiété souveraine
Avait placé son trône et rassemblé sa cour? (Gresset.)

— Mettre dans un lieu convenable et dans un certain ordre. Placer des livres dans une bibliothèque, des meubles dans un appartement. Prévenu par eux, et d'accord avec eux, le consul

avait *placé* une embuscade sur la route. (Antiq. gr.)

> Lévite, il faut *placer*, Joad ainsi l'ordonne,
> Le glaive de David auprès de sa couronne. (Rac.)

> Et dans le ventre creux du pupitre fatal,
> Va *placer* de ce pas le sinistre animal. (Boil.)

—Indiquer à quelqu'un une place telle quelle, ou une place particulière. Placer des spectateurs dans une salle. Placer des personnes suivant leur rang et leur dignité.

— Absol. Cet homme est chargé de placer.

— Fig. On trouve des âmes de boue où la nature avait d'abord *placé* des âmes grandes et bien nées. (Mass.) N'est-ce pas sa main toute seule qui les a *places* à la tête des peuples? (Id.) C'était une belle conception de la nature d'avoir *placé* la recompense de l'homme hors de lui. (B. Constant.)

— Donner, procurer une place, un emploi, une charge. Placer un jeune homme dans un régiment d'artillerie, dans la cavalerie, dans l'infanterie. Placer quelqu'un dans une administration, dans un ministère, dans le barreau, dans la magistrature. Avant que l'on vous *place*, vous faites les plus belles promesses du monde ; êtes-vous *placés*, vous ne vous en souvenez plus. (Le Sage.)

— Donner un établissement quelconque. Un bon père doit mettre tous ses soins à bien placer ses enfants.

— Mettre dans une maison pour quelque service, en parlant d'un domestique, d'un ouvrier, etc. Placer un ouvrier. Placer un domestique. Cet homme manque de travail, ce serait une bonne œuvre de le placer quelque part.

— Il se dit aussi, 1° Par rapport à l'époque. Où placez-vous le déluge? Où placez-vous la vocation d'Abraham? En quel siècle place-t-il la première croisade?

— 2° Par rapport à une situation morale. Les circonstances placent quelquefois les hommes dans une position difficile, délicate. Vous me placez dans une cruelle alternative. Son caractère et les circonstances le *placèrent* dans des situations délicates. (Rayn.) Vous avez des vertus qui vous *placent* parmi les plus honnêtes citoyens de cette ville. (Barthél.)

— 3° Par rapport au rang que l'on occupe dans la hiérarchie sociale. Le hasard, la flatterie et l'intrigue placent au premier rang des hommes que le mérite, le talent ou la vertu n'eût jamais fait sortir de la foule. Ces hommes chétifs que leur mérite n'a ni *placés* ni enrichis. (La Bruy.)

> La reine, qui dans Sparte avait connu ta foi,
> T'a *placé* dans le rang que tu tiens près de moi. (Rac.)

— Dire ou faire à propos, comme il convient. Placer bien une citation.

— On dit dans le sens contraire, *Placer mal*, *placer à tort et à travers*.

— Dire ou faire en un certain moment, en une certaine occasion, et pour un certain effet. Placer un mot, un propos, une anecdote. C'est ici que cet acteur doit placer son entrée, sa sortie. Il ne trouve pas à *placer* un seul mot. (La Bruy.) Les femmes sont heureuses dans le choix des termes qu'elles *placent* si juste. (Id.)

— Faire avec discernement, avec choix. Placer bien ses aumônes, ses charités, ses dons, ses bienfaits, ses faveurs. La charité chrétienne ne s'inquiète pas précisément de savoir si elle place bien ou mal ses aumônes ; elle ne fait point acception de personnes ; c'est Dieu seul qu'elle a en vue ; qu'importe, après cela, qu'elle fasse beaucoup d'ingrats, ne lui reste-t-il pas la consolation d'avoir fait beaucoup de bien?

— Dans un sens analogue. *Placer bien* ou *placer en bon lieu son amitié*, *sa confiance*, *sa protection*, *son estime*, *son dévouement*, *ses sentiments*. Accorder son amitié, sa confiance, etc., à des gens qui en sont dignes. Il ne pouvait placer son amitié dans un meilleur cœur. Ce prince a placé ses faveurs sur les personnes les plus honorables de sa cour. Il ne peut assurément mieux *placer* sa confiance. (Volt.)

— Employer à des achats. Placer de l'argent à acquérir une maison. Placer une année de ses revenus en fonds de terre.

— Mettre à intérêt, faire profiter. Placer de l'argent. Placer cent mille francs à la banque de France, dans une entreprise de chemin de fer.

— Comm. Faire le placement, opérer le débit, la vente. Placer des denrées. Placer des étoffes, des articles de commerce. Placer un ouvrage littéraire.

— Dans un sens analogue. Placer des billets de loterie, des billets de spectacle.

— Manég. *Placer un homme à cheval*. Le mettre à cheval dans la position où il doit être. Cet écuyer place parfaitement ses élèves à cheval. || *Placer un cheval*. Le maintenir en parfait équilibre dans tous les mouvements qu'on lui fait exécuter ; ou simplement, le mettre dans une certaine position pour le faire voir.

— Jeu de paume. *Placer la balle*. La pousser de manière qu'elle aille frapper où l'on veut. Il place bien la balle. On dit, dans le même sens, *Placer son coup*. Ce joueur place toujours bien son coup. || En termes d'escrime, on se sert aussi de cette dernière locution, *Placer bien son coup*.

— SE PLACER. v. pron. Prendre une place, au propre et au figuré. Se placer dans une salle de spectacle, dans un cercle. Se placer au premier rang des écrivains, dans les premiers rangs de la littérature. Se placer par ses vertus parmi les citoyens les plus recommandables de son pays. Placez-vous au rang de ceux qui, comme le disent les sages, unissent, par leurs vertus, les cieux avec la terre, les dieux avec les hommes. (Barth.) Parmi tant de héros je n'ose me *placer*. (Rac.)

— Se procurer une place. Se placer dans les bureaux d'un ministère, d'un négociant. L'une des deux, pour se tirer d'une extrême misère, cherche à se *placer* ; elle entre au service d'une fort grande dame. (La Bruy.) Il y a même des stupides, et j'ose dire des imbéciles, qui se *placent* en de beaux postes. (Id.)

— En parlant de l'arrangement du discours. Mes mots viennent sans peine et courent s'y *placer*. (Boil.)

PLACET. s. m. (pr. *pla-cè*, du lat. *placet*, il me plaît ; jusqu'au temps de François I[er], nos ancêtres rendaient la justice en latin, et quand le roi, le juge, ou un supérieur quelconque, accordaient une requête, ils y apposaient le mot *placet*.) Demande succincte et par écrit pour demander une grâce, une faveur, etc. Placet au roi, au ministre. Présenter, donner un placet. Recevoir, rejeter un placet. Les ministres sont tous les jours accablés de placets. On ne connaît chez eux ni *placets*, ni requêtes. (Boil.)

— Dans cette acception, ce terme a vieilli ; on dit, Pétition.

— Jurispr. Demande adressée au tribunal pour obtenir audience.

— Hist. ecclés. *Lettres de placet*. Lettres scellées du sceau épiscopal, dont les quêteurs étaient tenus de se munir. || Assignations à comparaître devant le for ecclésiastique.

PLACET. s. m. (rad. *place*). Sorte de petit siége, sans bras et sans dossier. Avancer un placet. Un lit et deux *placets* composaient tout son bien. (Boil.) Ce mot a vieilli.

> . . . . . Cette amante enflammée
> Sur un *placet* voisin tombe à demi pâmée. (Boil.)

PLACEUR, EUSE. s. Celui, celle qui place, qui fait le placement. Un placeur de billets. Un placeur de domestiques. Un placeur de livraisons. Mot omis dans tous les dictionnaires, et qui diffère de *placier*, en ce que ce dernier ne s'emploie qu'absolument, c'est-à-dire sans complément. V. PLACIER.

PLACHETTES. s. f. pl. Technol. Petits ais pour porter les tuiles. Ce mot n'est plus usité.

PLACIDE. adj. des 2 g. (du lat. *placidus*, calme). Pacifique, paisible, calme. D'une humeur égale et douce. Un esprit placide, un cœur placide. C'est la personne du monde la plus placide.

— Antiq. Surnom de Jupiter. On voit au Vatican un buste de *Jupiter Placide*. || Surnom de Vénus, qui avait à Rome un petit autel où elle était implorée par les amants qui désiraient un raccommodement.

PLACIDE (Saint). Fils de Tertulle, sénateur romain ; fut disciple de saint Benoît, qui l'envoya en Sicile, où on le massacra avec trente-trois de ses religieux. L'Église célèbre sa fête le 5 octobre.

— Comm. relig. *Congrégation de Saint-Placide*. Congrégation de bénédictins réformés dans les Pays-Bas. L'abbaye de Saint-Hubert, dans les Ardennes, fondée en 706, fut la première de la congrégation de Saint-Placide.

PLACIDEMENT. adv. Avec placidité, avec tranquillité d'humeur.

PLACIDITÉ. s. f. (rad. *placide*). Tranquillité, douceur, égalité d'esprit, d'humeur, de caractère.

PLACIER, ÈRE. s. (rad. *place*). Celui, celle qui a mission d'indiquer les places dans une cérémonie, dans un lieu public.

— Celui, celle qui prend à bail les places d'un marché pour les sous-louer aux marchands.

— Comm. Celui, celle qui s'occupe du placement d'articles de commerce, d'ouvrages de librairie.

PLACITE. s. m. (du lat. *placitum*). Anc. jurispr. Plaid ; assise de justice.

PLACITÉ, ÉE. adj. (du lat *placitare*). Anc. jurispr. Arrêté dans un placite. Articles placités.

— substantiv. Un placité. Les placités. || *Placités de Normandie*. Articles arrêtés par les chambres assemblées du parlement de Rouen, concernant plusieurs usages de la province. De l'aveu de Louis XIV, ces placités furent lus et publiés, tant à l'audience de cette cour, que dans toutes les juridictions de son ressort.

PLACITUM. s. m. (pr. *pla-ci-tomm*). Hist. fr. Il se dit des jugements prononcés par les rachimbourgs, dans les réunions appelées *Mallum*. || On dit au pl., les *placita*.

— Hist. all. *Placita de l'Empire*. Décisions de la diète attendant la sanction impériale.

PLACK. s. m. Anc. métrol. Très-petite monnaie de cuivre, qui avait autrefois cours en Écosse. Les placks et les bawbies.

PLACOBRANCHE. s. m. (ét. gr., πλάξ, ακος, lame ; βράγχια, branchies). Conchyl. Genre de mollusques des côtes de Java.

PLACODE ou **PLACODIE.** s. f. (rad. gr. πλάξ, lame). Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des lichens. Placode brillant. Placode jaune. Placode des murailles. Placode rayonnant.

PLACOME. s. m. (rad. gr. πλάξ, lame). Genre de polypiers.

PLACOSTYLE. adj. des 2 g. (pr. *pla-ko-stil*, ét. gr., πλάξ, lame ; στῦλος, style). Conchyl. Se dit d'une coquille dont la columelle porte un pli oblique. Bulime placostyle.

PLACTIQUE. adj. des 2 g. Astrol. Se dit d'un aspect approximatif. Deux astres sont en carré plactique quand ils sont à quelques degrés de plus que le carré parfait, dans les signes.

PLACUNE. s. f. (rad. gr. πλάξ, πλακός, lame). Conchyl. Genre de malacozoaires acéphalophores, lamellibranches, de la famille des ostracés. La coquille des placunes est toujours très-mince et presque demi-transparente ; aussi les Chinois et les habitants de Manille en font-ils des vitres pour leurs fenêtres. Placune ovale. Placune vitrée.

PLACUS. s. m. (pr. *pla-cuss*). Bot. Genre de plantes de la famille des corymbifères qui paraît devoir se rapporter aux conises ou aux baccharis.

PLADAROTE. s. f. (du gr. πλαδαρός, flasque). Médec. Nom que les anciens ont donné à de petites loupes molles, sans rougeur ni douleur, qui se développent aux paupières.

PLADÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes qui croissent aux Indes orientales.

PLADIKE. s. m. Hist. Titre du chef des Monténégrins.

PLAFOND. s. m. (pr. *pla-fon* ; formé des mots *plat* et *fond*). Surface ordinairement plate ou droite, quelquefois cintrée, faite de menuiserie ou d'un lambris de lattes, et d'une ou plusieurs couches de plâtre, qui forme dans une construction la partie supérieure d'un lieu couvert, le haut d'une salle, d'une chambre, etc. Plafond de plâtre. Plafond de bois. Plafond rehaussé de peintures, divisé en compartiments, peint en perspective. Riche plafond. Plafond doré. Faux plafond de toile. On retrouve fréquemment dans les anciens édifices le plafond de pierre, le plus solide de tous. Les Phidias et les Zeuxis de notre siècle déploient toute leur science sur vos *plafonds* et sur vos lambris. (La Bruy.) Les grands se piquent d'ouvrir une allée dans une forêt, de soutenir des terres par de longues murailles, de dorer des *plafonds*. (Id.) Il compte les *plafonds*, les ronds et les ovales. (Boil.)

— Hydraul. Le fond d'un bassin, d'un réservoir. C'est à proprement parler sa plateforme, son aire.

— Mar. La carène, l'œuvre vive du vaisseau au-dessus de l'eau.

— Menuis. *Plafond des portes et des croisées*. Le dessus des linteaux, dans l'épaisseur du mur, ou l'embrasement. || *Dessus de plafond*. Morceau du lambris qui se met pour remplir l'épaisseur qu'il y a depuis le plafond de la chambre ou la corniche en plâtre jusqu'au bord du plafond des embrasements des croisées.

— Pâtiss. Grand plateau de cuivre étamé, avec un petit rebord, qui sert à faire cuire différentes pièces dans le four.

PLAFONNAGE. s. m. Action de plafonner ; travail du plafonneur. Un beau plafonnage. Un riche plafonnage. Dépenser beaucoup pour le plafonnage d'un appartement. Plafonnage en plâtre, en peintures. Plafonnage uni, orné.

PLAFONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Plafonner. S'empl. adjectiv. Appartement richement plafonné. Chambre fraîchement plafonnée.

PLAFONNER. v. a. 1[re] conj. (rad. *plafond*). Couvrir, garnir de plâtre, de menuiserie, etc., le dessous d'un plancher. Plafonner une salle, une chambre, un appartement.

— Peint. *Plafonner une figure*. Lui donner le raccourci nécessaire pour qu'elle soit bien en perspective, étant peinte sur un plafond. Dans cette acception, il s'emploie quelquefois absolument. Ce peintre a bien plafonné. Il excelle à plafonner.

— On dit neutralement dans ce sens qu'*une figure plafonne*, lorsque, les règles de la perspective étant bien observées, elle paraît telle qu'on a voulu la représenter.

— SE PLAFONNER. v. pron. Être plafonné. Cet appartement se plafonne bien lentement. Cette chambre devait se plafonner en deux jours.

PLAFONNEUR. s. m. Ouvrier qui plafonne, qui fait des plafonds de plâtre.

PLAGAL. adj. et s. m. Mus. Se dit d'un mode musical où la quinte est à l'aigu et la quarte au grave. Le mode plagal est l'opposé du mode *authentique*.

PLAGE. s. f. (du gr. πλάγιος, oblique). Géol. D'une manière générale, Espace de terre considéré par le rapport qu'il a avec quelque partie du ciel, comme par exemple avec les zones, avec les climats, ou avec les quatre grandes parties du monde. Cette ville est située vers telle plage du ciel. Il n'est pas étonnant qu'on trouve sur le globe des éminences considérables, dont le cours est dirigé vers différentes *plages*. (Buff.)

— Particulièrement, Rivage plat et découvert, portion de terre qui avoisine la mer, et qui s'y termine par une pente douce. Se promener sur la plage, le long de la plage. Bonne, vaste, longue plage. Plage sûre, inégale. Navire échoué sur la plage, jeté sur la plage. On distingue les plages de quatre sortes : les plages de *rochers*, celles de *galets* ou *cailloux*, celles de *sable*, et celles de *vase*. A la troisième classe appartiennent les côtes de l'Océan dans presque tout le golfe de Gascogne, et notamment dans le département des Landes. On retrouve encore les plages de sable au nord de la France, où les monticules portent le nom de *dunes*. Cette immense *plage* est couverte dans l'espace d'environ un mille d'un sable tout à fait stérile. (Rayn.)

> Comme de faibles ruisseaux
> [illegible] gonflés par quelque orage
> [illegible] viennent inonder la *plage*
> [illegible] engloutir leurs eaux. (J.-B. Rouss.)

> L'onde à faibles replis s'approche de la *plage*,
> Avec un doux murmure elle bat le rivage. (Dulard.)

— Signifiait anciennement, Pièce ou morceau de terre.

— Poét. Contrée, climat. Voyez ces *plages* désertes, ces tristes contrées où l'homme n'a jamais résidé. (Buff.)

> Est-il dans l'univers de *plage* si lointaine
> Où ta valeur, grand roi, ne te puisse porter? (Boil.)

> Et leur réveil n'offre plus à leurs yeux
> Que les rochers d'une *plage* inconnue. (Gresset.)

> L'Océan, qui du monde a séparé les *plages*,
> Lui-même est le lien qui rejoint ses rivages. (Rosset.)

PLAGGON. s. m. Antiq. gr. Poupée de cire qu'on approuvait dans les enchantements, et qui représentait la personne dont on ambitionnait l'amour.

PLAGIAIRE. s. m. (du lat. *plagiarius* ; rad. *plaga*, plaie, coup. On appelait ainsi, chez les Romains, celui qui était condamné au fouet pour avoir vendu ou acheté comme esclaves des personnes qu'il savait être de condition libre. Martial a appliqué figurément cette expression à l'auteur qui s'approprie les pensées d'autrui, et s'expose ainsi au *fouet* de l'opinion publique). Celui qui pille les ouvrages d'autrui, et qui s'approprie ce qu'il a pillé dans ses ouvrages. Plagiaire effronté. Impudent plagiaire. C'est un plagiaire. Ce n'est qu'un plagiaire. De tout temps les plagiaires ont été fort communs. Le Sage compare les plagiaires qui taisent le nom des auteurs qu'ils ont pillés, aux voleurs qui pour vendre impunément une vaisselle qu'ils ont volée en effacent les armoiries. Le *plagiaire* est un gueux revêtu d'habits qu'il a volés. (Boiste.) Allez, fripier d'écrits, impudent *plagiaire*. (Mol.)

> Il est assez de geais à deux pieds comme lui,
> Qui se parent souvent des dépouilles d'autrui,
> Et que l'on nomme *plagiaires*. (La Font.)

— Dr. rom. Celui, celle qui débauchait ou recélait les esclaves d'autrui. || Celui, celle qui achetait sciemment une personne de condition libre et qui la détenait, ou qui enlevait des enfants.

— adjectiv. Auteur plagiaire. Écrivain plagiaire. Ils sont *plagiaires*, traducteurs, compilateurs. (La Bruy.) Si vous demandiez de Théodote s'il est auteur ou *plagiaire*, original ou copiste, je vous donnerais ses ouvrages. (Id.)

PLAGIANTHE. s. m. (ét. gr., πλάγιος, oblique ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des malvacées, formé pour un arbrisseau de la Nouvelle-Zélande. Plagianthe divariqué.

PLAGIARISME. s. m. (rad. *plagiat*). Critiq. Habitude du plagiaire ; plagiat habituel.

PLAGIAT. s. m. (pr. *pla-gia* ; ét., V. PLAGIAIRE). Action, crime du plagiaire. Plagiat adroit, évident, impudent. Être accusé, convaincu de plagiat. Commettre un plagiat. Avoir l'habitude du plagiat. Dissimuler ses plagiats. Quand un auteur vend les pensées d'un autre pour les siennes, ce larcin s'appelle *plagiat*. (Volt.)

— Passage pillé d'un ouvrage. Tous les plus beaux endroits de son ouvrage ne sont que des plagiats.

— Dr. rom. Crime du plagiaire, de celui qui débauchait ou recélait des esclaves, achetait sciemment une personne libre, ou enlevait des enfants.

PLAGIAULE. s. f. Antiq. gr. Espèce de flûte oblique qui fut inventée par les Libyens.

PLAGIÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλάγιος, oblique ; ἕδρα, [illegible]). Minér. Qui a des facettes situées en biais. Cristal plagièdre. Quartz plagièdre.

PLAGIER. v. a. 1[re] conj. (ét., V. PLAGIAIRE). *Je plagie*, *nous plagions*, [illegible]. *Je plagiais*, *nous plagiions*, *vous plagiiez*. *Que je plagie*, *que nous plagiions*, *que vous plagiiez*, etc. Se rendre coupable de plagiat, piller un auteur pour s'approprier ses pensées, son style. Plagier effrontément un auteur.

— Absol. L'esprit de cet homme ne lui appartient pas en propre, car il ne fait que plagier.

PLAGIMYONE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλάγιος, oblique ; μυών, muscle). Zool. Qui a deux impressions musculaires. || PLAGIMYONES. s. m. pl. Section de l'ordre des conchifères pallipalles, correspondant aux dimyaires.

PLAGIOBASIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pla-gi-o-ba-zi-ke*, ét. [illegible]). Minér. [illegible] prismatique [illegible].

PLAGIOLE. s. f. [illegible]. Conchyl. Genre de coquilles [illegible] forme oblique.

PLAGIONITE. s. f. [illegible]. Minér. Minéral [illegible].

PLAGIOPODE. adj. [illegible] oblique [illegible] ou le pédoncule [illegible] giopode.

PLAGIORHOMBIQUE. [illegible] di-

nèr. Qui réunit les faces de la plagièdre et celles de la rhomboïdale. Quartz plagièrhombifère.

PLAGIOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., πλάγιος, transversal ou oblique; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche située en travers sous le museau.

— PLAGIOSTOMES. s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons chondroptérygiens.

— Zooph. Section d'échinoïdes irréguliers, renfermant ceux dont la bouche et l'anus sont excentriques.

PLAGIOTRIQUE. s. f. (du gr. πλάγιος, oblique). Infus. Genre d'animalcules infusoires.

PLAGIPATIDE. adj. et s. m. (du lat. *plaga*, coup de fouet). Antiq. Surnom que Plaute donne aux Lacédémoniens, parce qu'ils étaient dans l'usage de fouetter leurs enfants devant l'autel de Diane.

PLAGIURE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλάγιος, oblique, transversal; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue horizontale ou déprimée. || PLAGIURES. s. m. pl. Famille de cétacés remarquables par l'aplatissement horizontal de leur nageoire caudale.

PLAGNIÈRE. s. f. Comm. Sorte de toile.

PLAGUSIE. s. f. (pr. *pla-ghu-zî*). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes.

PLAICT. s. m. (pr. *plè*). Ancienne forme orthographique du mot *plaid*.

Heureux celui qui loin de *plaict* et noise
Se va loger au paradis des champs. E. PASQUIER.

PLAID. s. m. (pr. *plè*; du lat. *placitum*; formé de *placitare*, plaider). Plaidoyer, débat, ensemble des moyens de défense qu'un avocat fait valoir. Il n'est plus usité que dans cette locution proverbiale : *Peu de chose, peu de plaid.* Il n'est pas besoin de longues explications pour une chose de peu de conséquence; ou bien, L'affaire dont il s'agit ne vaut pas la peine d'être contestée.

— Au pluriel, il signifiait Audience où l'on plaide. Tenir les plaids. Ouvrir les plaids. Lever les plaids. || *Les plaids tenants.* A l'audience. Tous les jours le premier aux *plaids* et le dernier. (Rac.)

— Loc. prov. *Être sage au retour des plaids.* Perdre l'envie de plaider après avoir soutenu et perdu quelque procès.

— Se dit des Assemblées dans lesquelles se jugeaient les procès sous les rois de France des deux premières races. Les *plaids généraux* se tenaient deux fois l'année et on [illegible] ceux des simples seigneurs s'appelaient *plaids particuliers* ou *assises*, et se tenaient plus fréquemment, mais à des époques différentes. On ouvrait tous les plaids à la Saint-Martin.

— Se dit des Jugements rendus dans les [illegible] appelées *plaids*, et en particulier des Jugements prononcés sur les procès discutés en présence du roi et de ses principaux ministres.

— Féod. *Plaids francs.* Séances dans lesquelles on instruisait des procès contre les abbés. || *Plaids de l'épée.* Haute justice || *Plaids [illegible].* Justice subalterne || *Service du plaid.* Devoir du vassal, qui était tenu d'assister [illegible] seigneur lorsque celui-ci rendait la justice. — Hist. angl. *Cour des plaids communs.* Une des quatre principales cours de justice d'Angleterre. Elle juge les différends civils entre particuliers.

PLAID. s. m. (pr. *plè*). Grand manteau de laine à carreaux de diverses couleurs, que les montagnards écossais portent retroussé et noué sur l'épaule gauche.

— Manteau à manches qu'on met par-dessus les vêtements.

PLAIDABLE. adj. des 2 g. (rad. *plaid*). Qui peut être plaidé, qui offre des moyens suffisants de défense et d'attaque. Procès plaidable. Cause, affaire plaidable.

— *Jour plaidable.* Se disait autrefois des jours d'audience.

PLAIDAILLER et **PLAIDASSER.** v. n. 1re conj. (pr. *plé-da-yé*; *plé-da-çé*; rad. *plaid*). Mal plaider. Il se dit par dénigrement [illegible] cela plaider, mais bien plaidailler. Sans avoir occasion d'aller *plaidassant* ainsi par les justices. (Contes d'Eutr.)

Nous avions de jeunesse ensemble *plaidaillé*,
Bataillé, chicané, bretaillé, ferraillé [illegible] (DESTOUCHES.)

— En parlant des gens qui ne se plaisent que dans les luttes judiciaires, Avoir la manie, la passion des procès. Les Normands se plaisent à plaidailler, passent leur vie à plaidailler.

PLAIDANT. part. prés. du v. Plaider. Qui [illegible] Des avocats plaidant avec [illegible] talent égal.

PLAIDANT, ANTE. adj. Qui fait plaider, est en procès. Les parties plaidantes. Une [illegible] plaidante.

— Qui fait profession de plaider [illegible] Avocat plaidant. Les [illegible] se dit par opposition à *avocat consultant*. [illegible] qui ne fait [illegible] plaider [illegible] devant les [illegible]

PLAIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Plaider [illegible] Procès plaidé [illegible] ment plaidé. Cause bien [illegible] mal plaidée.

PLAIDER. v. n. 1re conj. (pr. [illegible]; rad. *plaid*). Soutenir un procès [illegible] justice. Plaider en cour royale. [illegible] héritage. Aimer à plaider. [illegible] ler. Plaider contre sa famille. Il *plaide* depuis quarante ans, plus proche de sortir de la vie, que de sortir d'affaires. (La Bruy.) Il est plus aisé de prêcher que de *plaider*, et plus difficile de bien prêcher que de bien *plaider*. (Id.)

Accordez-vous, si votre affaire est bonne;
Si votre cause est mauvaise, *plaidez*. (J.-B. ROUSS.)

— Fig.

Quand mon esprit, poussé d'un courroux légitime,
Vient devant la raison *plaider* contre la rime. (BOIL.)

— Défendre, soutenir de vive voix une cause devant les juges. Cet avocat plaide pour moi. Sa cause est si évidemment mauvaise, qu'il ne trouve personne qui veuille plaider pour lui. Plaider avec conviction, avec chaleur, avec entraînement, avec sang-froid, avec adresse, avec convenance, avec esprit.

— Fig. en parlant des choses. Démontrer. La franchise de ses aveux, son repentir, plaidèrent en sa faveur.

— *Plaider que.* C'est-à-dire, Avancer, affirmer en plaidant, que...

— Hist. *Plaider*, signifiait autrefois, Tenir, présider les plaids.

— S'emploie aussi activ. Plaider soi-même sa cause. Faire plaider sa cause par un bon avocat. Plaider une mauvaise cause.

— Fig. Prendre la défense de quelqu'un, appuyer les intérêts, les opinions d'une personne. Plaider la cause de l'infortune. Plaider la cause des faibles, des opprimés. Il *plaide* la cause de l'innocence. (Mass.)

— En style de chicane, on disait *plaid r quelqu'un*, pour plaider contre quelqu'un. Plaider un tuteur pour lui faire rendre compte.

Et c'est un grand hasard s'il conclut l'affaire,
Sans plaider le curé, le gendre et le notaire. (RAC.)

Le moindre d'entre nous, sans argent, sans appui,
Eût plaidé le prélat et le chantre avec lui. (BOIL.)

— *Plaider un fait, un moyen.* Avancer, soutenir un fait; employer, faire valoir un moyen en plaidant. Plaider un fait douteux, un moyen bien faible.

— Loc. prov. et fam. *Plaider le faux pour savoir le vrai.* Dire à quelqu'un une chose qu'on sait être fausse, pour lui donner le change, et tirer de lui le secret de la vérité. Cet homme est la duplicité même; il plaide toujours le faux pour savoir le vrai.

— SE PLAIDER. v. pron. Être plaidé. Votre cause se plaidera à la prochaine audience.

— Plaider l'un contre l'autre.

. . . . Pour ma dot, ils me cèdent
Leur terre près du Mans, pour laquelle ils se *plaident*. (DUFRESNY.)

PLAIDEREAU. s. m. (pr. *plè-dro*; rad. *plaid*). Vieux mot synonyme de Chicaneur, homme de loi.

PLAIDERESQUE. adj. des 2 g. (pr. *ple-drès-ke*; rad. *plaid*). Il s'est dit de ce qui est propre aux plaideurs, à la chicane. Éloquence *plaideresque.* (Montaigne.)

PLAIDERIE. s. f. (rad. *plaid*). S'est dit pour Métier, vie du plaideur; chicane. Ce vilain et pernicieux métier de *plaiderie* qui est une foire ouverte, un véritable brigandage. (Charron.) Des esprits malades de *plaiderie*. (Nic. Pasquier.)

PLAIDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui plaide, qui est en procès. Il n'y a pas de condition plus malheureuse que celle des plaideurs. A la fin d'un procès un des *plaideurs* s'en va en chemise et l'autre nu, c'est-à-dire que l'un a perdu beaucoup et que l'autre est ruiné. (De Juss.)

— En mauvaise part, Celui, celle dont l'occupation unique est le procès, et qui, incapable d'écouter la voix de la raison, ne trouve de jouissance que dans les longues luttes de la chicane. Un plaideur fieffé. Une franche plaideuse. Avoir affaire à un grand plaideur. Racine a peint de main de maître les ridicules des plaideurs, dans une comédie imitée des *Guêpes* d'Aristophane.

L'un et l'autre dès lors vécut à l'aventure,
Des présents qu'à l'abri de la magistrature
Le mari quelquefois des *plaideurs* extorquait. BOIL.

— Hist. *Plaideur*, signifiait autrefois Juge qui tient les *plaids*. || Hist. ecclés. Procureur d'un monastère.

PLAIDOIR. s. m. Anc. jurispr. Lieu où l'on tenait les plaids.

PLAIDOIRIE. s. f. (rad. *plaid*). Action de plaider. Plaidoirie véhémente, éloquente, nerveuse, brillante. Cette plaidoirie n'a pas duré moins de trois audiences, pendant lesquelles l'avocat a su captiver et convaincre les juges.

— Art de plaider. Être habile dans la plaidoirie. S'exercer dans la plaidoirie. Être novice en plaidoirie. Exceller dans la plaidoirie. Connaître à fond les secrets de la plaidoirie.

— Profession d'avocat. Se destiner à la plaidoirie. Embrasser la plaidoirie. Renoncer à la plaidoirie. Quitter, reprendre la plaidoirie. Exercer honorablement la plaidoirie.

— Se disait, en général, pour Procès. Aimer, abhorrer la plaidoirie.

. . . Je verrai par cette *plaidoirie*
Si les hommes [illegible] frontérie
Pour me faire [illegible] aux yeux de l'univers. MOL.

PLAIDOYABLE. adj. des 2 g. (pr. *plè-doa-ia-ble*; rad. *plaid*). Pal. On l'[illegible] pour plaider. Jour plaidoyable. Être assigné au premier jour plaidoyable. Ce terme est vieux; on dit maintenant *plaidable*.

PLAIDOYANT, ANTE. adj. (pr. *plè-doa-ian, ian-te*). Il se disait autrefois pour Plaidant, qui aime à plaider, qui a la manie ou la passion des procès. Sa seconde femme, Françoise de Plaix, la plus *plaidoyante* femme du monde. (Scarron.) Les parties *plaidoyantes*. (Rabelais.)

PLAIDOYER. v. n. 1re conj. Il se disait anciennement pour Plaider, prononcer un plaid en justice. Il ne se dit plus aujourd'hui, mais nous l'avons conservé sous la forme substantive. Il en reste encore la forme adjective *plaidoyant, ante*, qui se dit dans le genre burlesque ou ironique.

PLAIDOYER. s. m. (rad. *plaid*). Discours prononcé devant un tribunal pour défendre une cause. Beau, éloquent, admirable plaidoyer. Faire un plaidoyer. Prononcer un plaidoyer. Les plaidoyers de Patru, de Cochin. Il prononce de graves *plaidoyers* devant des juges qui lui imposent silence, et contre des adversaires qui l'interrompent. (La Bruy.)

— On dit communément, *plaidoirie*.

— Anc. prat. *Chambre du plaidoyer.* La grand'chambre du Parlement.

PLAIDOYEUR, EUSE. s. Syn. burlesque de Plaideur.

PLAIE. s. f. (pr. *plè*; du lat. *plaga*, dérivé du gr. πληγή, de πλήσσω, frapper). Solution de continuité ordinairement sanglante, produite dans les parties molles du corps par une cause extérieure qui agit mécaniquement. Large plaie. Grande plaie. Plaie profonde, dangereuse, incurable. Laver, nettoyer, déterger, panser une plaie. Guérir, cicatriser une plaie. Sonder une plaie. Mettre le fer dans une plaie. Fermer trop tôt une plaie. Écarter, rapprocher les lèvres d'une plaie. Rouvrir une plaie. Les plaies de la tête, de la poitrine, des jambes, des bras. Avoir une plaie à la main, à la joue, au pied. N'être qu'une plaie. Être couvert, tout couvert de plaies. Munis d'instruments commodes, qui vous servent à vous faire réciproquement de larges *plaies* d'où peut couler votre sang jusqu'à la dernière goutte. (La Bruy.) Ils courent; tout son corps n'est bientôt qu'une *plaie*. (Rac.) Pour guérir le malade, il faut sonder la *plaie*. (Sanlecque.)

— On divise généralement les plaies en trois classes, selon que l'instrument qui les a occasionnées est *tranchant, piquant* ou *contondant*; on les nomme *coupures, piqûres* ou *incisions*, et *plaies contuses*. Les coupures sont les plaies les moins dangereuses, parce que d'ordinaire la cicatrisation en est facile; au contraire, les plaies contuses sont fort dangereuses, parce qu'elles ont pour conséquence le tétanos, la gangrène et les hémorrhagies, surtout dans les plaies dites d'armes à feu ou d'arquebusade, c'est-à-dire celles qui sont produites par des corps mis en mouvement par la poudre à canon. || *Plaie venimeuse.* Celle qui résulte de la piqûre ou de la morsure de quelque animal venimeux, ou dans lesquelles le corps vulnérant a laissé un principe vénéneux. || *Plaie par arrachement* ou *déchirure*. Celle qui a été produite par une traction violente, et dans laquelle les parties ont été dilacérées. || *Plaie simple.* Solution de continuité avec ou sans perte de substance, susceptible de réunion immédiate, c'est-à-dire dont on peut obtenir la cicatrisation sans qu'elle suppure.

— On appelle *morsures*, les plaies qui ont été faites par les dents d'un animal.

— Par extension, on donne le nom de plaie aux lésions qui résultent de l'action du caustique ou aux brûlures, de la corruption des humeurs, et, en général, à toute altération extérieure de l'état naturel des organes.

— Fig. *Mettre le doigt sur la plaie.* Indiquer nettement ce qui met dans une situation fâcheuse. || *Ne vouloir que plaies et bosses.* Désirer le mal d'autrui; rechercher les querelles. L'esprit charitable de vouloir *plaies* et bosses à tout le monde est extrêmement répandu. (Mme de Sévigné.)

— Se dit des cicatrices, de l'empreinte que la plaie a laissée sur le corps. Le soldat qui a combattu pour son pays est toujours fier de montrer ses plaies.

— Se dit encore des ouvertures qui se font naturellement ou que l'on pratique à l'écorce des arbres. Les plaies de cet arbre sont trop nombreuses, il en mourra.

— Loc. prov. et fig. *Plaie d'argent n'est pas mortelle*, ou *plaie d'argent peut se guérir*. Se dit d'une dépense imprévue et fâcheuse, mais qui ne ruine pas, qui est réparable, supportable.

— Fig. Brèche, trouée.

Horrible et large *plaie*
Que l'on fit à la pauvre haie. (LA FONT.)

— Fig. Calamité, fléau. Ce qu'il y a de plus préjudiciable en son genre. Les plaies de l'État. Le désordre dans les finances est la plus grande plaie de cet empire. L'immoralité d'une nation est une plaie incurable. L'arrêt qu'on a rendu contre cette personne est une plaie à son honneur. Les arts ont commencé de panser les *plaies* de l'État, causées par deux guerres funestes. Volt. Une administration éclairée peut guérir en peu d'années les *plaies* d'un royaume dont le terrain est fertile et les habitants industrieux. (Id.)

— Affliction, peine d'esprit ou de cœur. Quand on peut porter son cœur à des plaies de [illegible] morte guérit. La plaie qui blesse le cœur ne peut trouver son remède que dans le cœur même. Mass. Ce [illegible] la plaie secrète d'[illegible] cœur, et elle [illegible] les objets qui l'attachent ici-bas, l'arrachent, pour ainsi dire, du sein de Dieu, et laissent dans son âme une *plaie* de remords et d'inquiétude qu'ils ne sauraient plus fermer eux-mêmes. (Id.) Il n'y a presque plus de réconciliations qui ne soient feintes et simulées; on ôte l'appareil du dehors, mais la *plaie* reste au-dedans. (Fléch.) Ils ont aigri les maux de l'Église, loin d'y remédier; leurs tempéraments ont été de nouvelles *plaies*. (Mass.)

Employer la douceur à cette guérison,
C'est, en fermant la *plaie*, y verser du poison. CORN.

— Dans un sens particulier, Désolation causée par la mort d'une personne chère. Je n'ai pas besoin de vous dire combien le cœur tendre de la princesse Anne fut profondément blessé par cette mort; mais ce ne fut pas là sa plus grande *plaie*; maîtresse de ses désirs, elle vit le monde, elle en fut vue. Boss. A Dieu ne plaise que je rouvre des *plaies* déjà fermées. (Fléch.)

— Fig. Ce qui cause un mal offensant, une médisance, une calomnie, etc. Quel soin ne prenait-elle pas d'adoucir et de guérir la *plaie* qu'elle avait faite. (Boss.)

La *plaie* est faite, et, quoiqu'il en guérisse,
On en verra du moins la cicatrice. J.-B. ROUSS.

— Hist. Ste. *Les cinq plaies, les plaies de Notre-Seigneur.* Les cinq blessures qui furent faites à Jésus-Christ le jour de sa passion. Quand ils verront celui dont ils auront rouvert les *plaies*. (Boss.)

— Antiq. *Plaies d'Égypte.* Fléaux dont Dieu, par l'entremise de Moïse, punit l'endurcissement du roi d'Égypte Pharaon. Ce sont 1° les eaux changées en sang; 2° les grenouilles; 3° les poux; 4° les mouches; 5° la peste; 6° les ulcères et pustules; 7° la grêle; 8° les ténèbres épaisses; 9° les sauterelles; 10° la mort des premiers-nés des hommes et des bêtes.

— Fig. et fam. *C'est la onzième plaie d'Égypte* ou *c'est une plaie d'Égypte.* Se dit d'une personne ou d'une chose que l'on ne peut supporter.

— *Frapper quelqu'un d'une plaie, de plaies.* L'accabler d'un ou de plusieurs fléaux.

PLAIGNANT. part. prés. du v. Plaindre. Qui plaint. Il est invariable. Des cœurs bons et généreux plaignant et soulageant toutes les infortunes.

PLAIGNANT, ANTE. adj. Pal. Qui porte plainte; qui se plaint en justice. La partie plaignante. Les parties plaignantes.

— Substantiv. Le plaignant, la plaignante. Concilier les plaignants.

PLAIN, PLAINE. adj. (du lat. *planus*, uni). Uni, plat, sans inégalité. Pays plain. Plaine campagne. Livrer bataille en plaine campagne. L'aurore le trouve déjà en *plaine* campagne. (La Bruy.)

— Techn. *Velours plain, satin plain.* Velours, satin uni. || *Linge plain.* Linge sans ouvre. || On dit plus communément aujourd'hui, *velours, satin, linge uni*.

— Fauconn. *Aller de plain.* Il se dit d'un oiseau qui *plane* dans les airs, c'est-à-dire, qui voie les ailes étendues, sans les remuer d'une manière sensible.

— *Chambres, pièces de plain-pied.* V. PLAIN-PIED.

PLAIN. s. m. Techn. Grande cuve dans laquelle le tanneur fait tremper les peaux, avant d'en opérer le dépilage.

PLAINAGE. s. m. Techn. Opération qui consiste à mettre les peaux dans le *plain*, pour les rendre propres au dépilage.

PLAIN-CHANT. s. m. (ét. lat., *planus*, plat, uni; *cantus*, chant). Le plain-chant est ainsi appelé parce que toutes les voix le chantent à l'unisson sur un même ton. Liturg. Nom que l'on donne au chant ecclésiastique dans l'Église romaine. Le plain-chant est un reste bien défiguré, mais aussi bien précieux, de l'ancienne musique grecque, qui, quoique affaiblie en passant par les mains des barbares, n'a cependant point perdu toute son énergie. On attribue l'invention du plain-chant à saint Athanase, qui en introduisit l'usage dans l'église d'Alexandrie; saint Ambroise, archevêque de Milan, en formula les règles et inventa quatre tons réguliers appelés authentiques; le pape saint Grégoire le perfectionna en 592, et lui donna la forme qu'il conserve encore aujourd'hui. Le roi Robert, fils de Hugues-Capet, composa le chant de plusieurs antiennes, qui sont encore aujourd'hui en [illegible] morceaux du plain-chant. Apprendre le plain-chant. Chanter le plain-chant. On peut dire qu'il n'y a rien de plus niais et de plus plat que ces *plains-chants* accommodés à la moderne. (J.-J. Rousseau.)

— Entom. *Plain-chant.* Nom vulgaire d'un papillon du genre [illegible].

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille univalve, nommé autrement *volute musique*.

PLAINDIN. s. m. Comm. Sorte de serge qui se fabrique en Écosse.

PLAINDRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *plangere*, [illegible]). *Je plains, tu plains, il plaint, nous plaignons, vous plaignez, ils plaignent. Je plaignais, nous plaignions, vous plaigniez*, etc. *Je plaignis* [illegible] *Je plaindrai* [illegible] [illegible] *Que je plaigne* [illegible] *que nous plaignions, que vous plaigniez, qu'ils plaignent. Que je plaignisse* [illegible] *plaint.* [illegible] qu'un d[illegible] fond du cœur. Plaindre [illegible]

Fidèle dans leurs disgrâces, il osa les louer et les servir dans un temps où les autres n'osaient pas les *plaindre*. (Fléch.) On ne *plaint* pas longtemps ceux que l'on n'aime pas. (Boiste.) Personne ne veut être *plaint* de ses erreurs. (Vauvenargues.) Je ne *plains* point Camille, elle était criminelle. (Corn.) Madame, en vos malheurs, je ne puis que vous *plaindre*. (Rac.) Le jeune homme et le missionnaire admirèrent quelque temps cette belle scène, en *plaignant* ce sachem qui ne pouvait plus en jouir. (Chateaub.) Qui se fait *plaindre* sans raison, est homme pour n'être jamais plaint, quand la saison y sera. (Montaigne.)

— Avec un nom de plus pour régime. Plaindre à punition, la disgrâce de quelqu'un. Ne *plaignons* plus ses disgrâces. (Boss.) Il y a une dureté de complexion, il y en a une autre de condition et d'état. L'on tire de celle-ci, comme de la première, de quoi s'endurcir sur la misère des autres, dirai-je même, de quoi ne pas *plaindre* le malheur de sa famille. (La Bruy.) ..... Avez-vous *plaint* un moment mes ennuis? (Rac.) Ne croyez pas qu'on *plaignant* ses erreurs, je me dispense de les respecter. (J.-J. Rouss.) Nous *plaignons* le sort de l'enfance, et c'est le nôtre qu'il faudrait plaindre. (Id.) J'admire ton courage, et je *plains* ta jeunesse. (Corn.)

> O soupirs! ô respect! ô qu'il est doux de *plaindre*
> Le sort d'un ennemi, quand il n'est plus à craindre. (Corneille.)

> Que je *plains* le triste naufrage
> Que lui prépare son bonheur. (Rouss.)

> L'homicide lion qui, tombant de langueur,
> Ne peut chercher sa nourriture,
> Voit un autre lion qui, *plaignant* son malheur,
> Vient avec lui partager sa pâture. (Gilb.)

— *A plaindre*. Être à plaindre. Se trouver à plaindre. Être bien à plaindre, fort à plaindre. Qu'on est à *plaindre* dans la grandeur. (Mass.) Que votre sort est à *plaindre*. (Id.) Il eût été bien à *plaindre*, celui qui dans ce beau spectacle n'eût pas reconnu la bonté de Dieu. (Chateaubriand.)

— *Plaindre de*, suivi d'un infinitif. Je le *plains* de m'aimer. (Corn.) Je te *plains* de tomber dans ses mains redoutables. (Rac.)

— Employer, donner avec répugnance, à regret, d'une manière insuffisante. Plaindre le pain à ses gens, plaindre le pain que ses gens mangent. Plaindre l'avoine à son cheval. Plaindre jusqu'à sa nourriture. Je débutai par un alguazil qui avait une pleurésie : j'ordonnai qu'on le saignât sans miséricorde, et qu'on ne lui *plaignît* point l'eau. (Le Sage.)

> Que mon âme, en ce jour de joie et d'opulence,
> D'un superbe convoi *plaindrait* peu la dépense. (Boileau.)

— Dans un sens analogue, on dit *Plaindre ses pas*, *ses démarches*, *ses soins*, *son temps*, *sa peine*, etc. Quand il s'agit de servir un ami, on ne doit jamais plaindre ses pas ni son temps.

— SE PLAINDRE. v. pron. Se lamenter, soupirer. Il est permis de se plaindre quand on souffre ; il est beau de souffrir sans se plaindre. Se plaindre pour un rien, pour peu de chose. Se plaindre sans sujet, à tout propos. Il y a du plaisir à se *plaindre*. (Volt.) Accordons quelque chose à Rome qui se *plaint*. (Corn.)

> Les faibles déplaisirs s'amusent à parler ;
> Et quiconque se *plaint*, cherche à se consoler. (Corn.)

— *Se plaindre de*. Témoigner du mécontentement, du chagrin. Se plaindre d'avoir reçu une mauvaise réception. Avoir sujet de se plaindre de quelqu'un. Quand un homme accuse ses semblables du malheur qui le frappe, il n'a souvent qu'à se plaindre de lui-même. Tout le monde, riche ou pauvre, croit avoir à se plaindre de la fortune. Nul n'a le droit de se plaindre de la vie. Je disais à Dieu dans mon cœur que je n'avais aucun droit de me *plaindre* de sa justice. (Boss.) La veuve et l'orphelin ne se *plaignirent* pas de la lenteur ou de la faiblesse de son âge. (Fléch.) Il y a des gens d'une certaine étoffe ou d'un certain caractère, avec qui il ne faut jamais se commettre, de qui l'on ne doit jamais se *plaindre* que le moins qu'il est possible. (La Bruy.) Ceux qui emploient mal leur temps sont les premiers à se *plaindre* de sa brièveté. (Id.) Ils se *plaignent* sans cesse de l'assujettissement des devoirs et de la contrainte des bienséances. (Mass.) Il s'est *plaint* d'un péril qui menaçait ses jours. (Rac.) J'osais me *plaindre* à lui de son peu de tendresse. (Id.) De cet oracle affreux tu n'as pas à te *plaindre*. (J.-B. Rouss.)

> Louis, les animant du feu de son courage,
> Se *plaint* de sa grandeur qui l'attache au rivage. (Boileau.)

— *Se plaindre de ce que*. Faire des plaintes, des reproches, relativement à une chose dont on a reçu quelque tort, quelque dommage. Je me plains de ce que vous m'avez insulté, de ce que vous m'avez frappé. Elle se plaint de ce que vous n'avez pas rempli vos obligations envers elle. Votre frère se plaint de ce que vous n'avez point d'amitié pour lui. Je me plains de ce que j'ai éprouvé une injustice.

— *Se plaindre que*. Blâmer, trouver mauvais. On se plaint qu'il y a de la partialité dans les tribunaux. Combien de fois ne s'est-on pas *plaint* que les affaires n'avaient ni règle ni fin! (Boss.) Les gens de mer se *plaignent* que j'ai favorisé les gens de la campagne. (Marmontel.) Permettez que mon amitié se *plaigne* que vous avez hasardé dans votre préface des choses sur lesquelles vous deviez auparavant me consulter. (Volt.) Ils se *plaignaient* peut-être avec justice que les nobles et les patriciens ne travaillaient qu'à se rendre seuls maîtres du gouvernement. (Vertot.) Nous nous sommes *plaints* que la mort, ennemie des fruits que nous promettait la princesse, les a ravagés dans sa fleur. (Boss.) Elle se *plaignait* que nous dégradions Jésus-Christ de sa qualité de médiateur. (Mass.) Phèdre se *plaint* que je suis outrage. (Rac.) On se *plaint* depuis longtemps que le genre de la fable est trop négligé parmi nous. (La Harpe.)

— Après *se plaindre que*, le verbe qui suit se met souvent au subjonctif. Quelques-uns ont pris l'intérêt de Narcisse, et se sont *plaints* que j'en eusse fait un très-méchant homme. (Rac.) Je m'informerai si elles se *plaignaient* qu'on les eût ennuyées. (Id.) Vous-même, monsieur, pouvez vous *plaindre* qu'on ne vous ait pas rendu justice. (Boil.) Pauvre comme je croyais l'être, je n'avais pas droit de me *plaindre* que l'on voulût me rendre ménagère du peu d'argent qu'on me donnait. (Marmontel.)

— *Se plaindre une chose*. Se refuser cette chose, s'en priver volontairement. Il se *plaint* non plus toute sorte de parure, qu'un jeune homme qui a épousé une jeune veuve. (La Bruy.)

— T. de palais et de police. Rendre plainte. Se plaindre en justice. Se plaindre au commissaire, au procureur du roi.

— Syn. comp. PLAINDRE, REGRETTER. On *plaint* par pitié; on *regrette* par son attachement. On *plaint* un malheureux; on *regrette* un absent. Il faut être dur de cœur pour ne *plaindre* personne; il suffit d'être indifférent de caractère pour ne *regretter* rien.

PLAINE. s. f. (du lat. *planities*; rad. *planus*, plan, uni). Géol. Espace plus ou moins vaste, tout à fait uni ou ne présentant que de légères ondulations, qui se trouve, soit dans une contrée basse, c'est-à-dire à moins de trois ou quatre cents mètres au-dessus du niveau de la mer, soit dans les lieux dominés par des points élevés, dans ce cas, *plaine* est moins usité que *plateau*. Les plaines sont rarement horizontales; elles inclinent presque toutes vers un ou plusieurs points, sans cela elles se changeraient bientôt en marais fangeux, incultivables et inhabitables, telle est, en Algérie, l'immense plaine de la Mitidja, dont la position horizontale force les eaux à y séjourner, et cause des exhalaisons insalubres. Grande, belle, riche, vaste, fertile plaine. Plaine riante, immense, boisée, nue, stérile, marécageuse, humide. Dans la plaine. Sur la plaine. A travers la plaine. Des plaines arrosées de ruisseaux. La plaine inondée par le débordement des rivières. Un pays de plaines. L'armée campée dans la plaine. Un château dominant la plaine. Walstein occupait une *plaine* séparée de l'armée ennemie par un double fossé assez profond. (Daniel.) De toutes ces hauteurs coulent des sources innombrables qui vont porter la fertilité dans les *plaines* qu'elles arrosent. (Rayn.) De nos cris douloureux la *plaine* retentit. (Rac.) L'ennemi renversé fuit et gagne la *plaine*. (Boil.) De leurs troupeaux féconds leurs *plaines* sont couvertes. (Volt.)

> Bâti sur le penchant d'un long rang de collines,
> D'où l'œil s'égare au loin dans les *plaines* voisines. (Boileau.)

> Je cherche vainement dans cette triste *plaine*,
> Les oiseaux, les zéphyrs, les ruisseaux argentés. (J.-B. Rousseau.)

— Fig. et poét. *La plaine céleste*, *les plaines célestes*, *les plaines de l'air*, *la plaine azurée*, *la plaine étoilée*, etc. Le ciel, le firmament.

> Apollon cependant, plein d'un trouble funeste,
> Le voit rouler de loin sur la *plaine céleste*. (Boil.)

> La même quelquefois les *plaines* éthérées,
> Des pôles du midi versent sur les frimas
> Un éclat que le ciel refuse à nos climats. (Roucher.)

— *Plaine d'eau*. Grande étendue d'eau, calme et unie. Ce lac forme une vaste plaine, une belle plaine d'eau. Au-dessous de nous, cette immense *plaine* d'eau que le lac forme au sein des Alpes, nous séparait des riches côtes du pays de Vaud. (J.-J. Rouss.)

— *La plaine liquide*. La mer. Dès qu'on le voit voler sur ces liquides *plaines*. (Boil.)

> Cependant sur le dos de la *plaine* liquide,
> S'élève à gros bouillons une montagne humide. (Racine.)

— Blas. La pointe de l'écu, quand elle est séparée du champ de gueule par une ligne horizontale, et qu'elle est peinte d'un autre émail. Quelquefois, la plaine était une marque de bâtardise.

— Chirom. *Plaine de mars*. Partie du milieu de la main, qu'on appelle aussi le *triangle*.

— Hist. Partie des bancs de la Convention où siégeaient les députés de l'opposition modérée, par opposition à la *montagne*, cette autre partie où siégeaient les exaltés, les députés de l'opinion extrême. On disait aussi le *marais*. La plaine succomba dans sa lutte contre la montagne.

PLAINFAING. Géogr. Ville de France, départ. des Vosges; 3,500 hab.

PLAIN-PIED. s. m. Construct. Logement, appartement composé de plusieurs chambres de niveau, sans pas ni ressauts. Occuper un plain-pied. Demeurer dans un beau plain-pied. Dans cette maison, tous les appartements sont des plains-pieds.

— *De plain-pied*, loc. adv. Sans monter ni descendre. Aller d'un appartement à l'autre de plain-pied. On va de plain-pied du salon dans le jardin.

— Fig. *Cela va de plain-pied*. *Cela va de plain-pied*. Cela va sans dire, sans difficulté.

PLAINT. s. m. (du lat. *planctus*; formé de *plangere*, pleurer). Gémissement d'un animal, d'un enfant, d'un homme qui se plaint. Il est vieux ; il se disait principalement de l'expression d'une douleur physique.

PLAINTE. s. f. (du lat. *planctus*; formé de *plangere*, pleurer). Gémissement, lamentation. Plainte amère, bruyante, étouffée, déchirante, désespérée. S'abandonner aux cris et aux plaintes. Se soulager par la plainte. La douleur arrache des plaintes. Étouffer ses plaintes. Qui pourrait raconter ses *plaintes*? (Boss.) Alors, triste messager d'un événement si funeste, je fus aussi témoin, et voyant le roi et la reine, d'un côté, de la douleur la plus pénétrante, et de l'autre, des *plaintes* les plus lamentables. (Id.) Ni la goutte la plus douloureuse, ni la colique la plus aiguë, ne sauraient lui arracher une *plainte*. (La Bruy.) Je vois déjà tes maux, j'entends déjà tes *plaintes*. (Corn.) Je comprends qu'il y a quelque sorte de plaisir dans la *plainte*, et que ce plaisir est plus grand qu'on ne pense. (Mme de Sév.) Mon âme, durcie par l'excès de la douleur, cesse de se soulager par des *plaintes* et des pleurs. (Barth.)

> De quelque désespoir qu'une âme soit atteinte,
> La douleur est toujours moins forte que la *plainte*. (La Fontaine.)

> Hors de moi, sur ce bord horrible, épouvantable
> Je hurle en longs sanglots ma *plainte* lamentable. (Laya.)

— Dans le langage poétique, *la plainte*, *les plaintes d'un amant*.

> Siége de la pudeur, ta bouche sans détour
> N'a jamais murmuré les *plaintes* de l'amour. (Dupuis.)

> Un jour que de Glycère accusant les mépris,
> Il exhalait sa *plainte* au temple de Cypris. (Roucher.)

— Se dit aussi des cris de certains animaux. Du rossignol la plainte amère. Omiss. des dictionnaires.

> Là, sous l'antique ormeau tes palombes heureuses
> Roucouleront la nuit leurs *plaintes* langoureuses. (De Langeac.)

— Mécontentement exprimé; exposé d'un grief. Former une plainte contre quelqu'un. Faire ses plaintes à quelqu'un. Faire de grandes plaintes d'une personne. Adresser des plaintes graves, amères, fondées, mal fondées, exagérées, injustes. Faire éclater ses plaintes. Avoir de grands sujets de plainte. Donner un sujet de plainte. Faire justice à quelqu'un sur ses plaintes. Être accessible aux plaintes de ses subordonnés. Adresser une plainte à quelqu'un. Se lasser d'entendre des plaintes. Recevoir une plainte. Faire une plainte. Pousser, proférer une plainte. Troubler, fatiguer l'air de ses plaintes. Il fit éclater ses *plaintes* dans toutes les cours de l'Europe. (Volt.) Il y avait entre ces deux souverains des sujets de plaintes personnels. (Id.) Mes *plaintes* que vous écoutiez avec intérêt, sont maintenant indiscrètes. (J.-J. Rouss.) Que les cris et les *plaintes* des peuples montent jusqu'à vous. (Mass.) Aussi est-ce à lui, comme régent, que s'adressèrent les *plaintes* du peuple. (Anquet.) Les rois craignent surtout le reproche et la *plainte*. (Racine.)

> . . . Le respect et la crainte
> Ferment autour de moi le passage à la *plainte*. (Racine.)

> Il ébranla du ciel la voûte inaccessible,
> Et vint porter sa *plainte* au monarque des lieux. (J.-B. Rousseau.)

— Anc. cout. *Plainte à la loi*. Espèce de demande introductive d'instance.

— Anc. jurispr. Requête qui jadis était adressée au roi contre les juges baillis ou sénéchaux que l'on accusait d'avoir mal jugé. Quand le parlement de Paris eut été rendu sédentaire, les plaintes furent converties en appellations ordinaires.

— Anc. littér. Pièce de poésie sur la mort d'une personne vivement regrettée, ou sur une catastrophe quelconque.

— Jurispr. Déclaration que l'on fait devant l'autorité compétente, et par laquelle on défère à la justice quelque injure, quelque dommage que l'on a éprouvé de la part d'un tiers. Porter sa plainte au commissaire. Rendre plainte. Recevoir une plainte.

PLAINTIF, IVE. adj. (rad. *plainte*). Qui a l'accent de la plainte, qui exprime la plainte, l'affliction. Chant plaintif. Ton plaintif. Voix, parole plaintive. Romance plaintive. Accents plaintifs. Les sons de la voix *plaintive* me fontressaillir. (J.-J. Rouss.)

> Tandis que votre épouse, aux lueurs d'un brasier,
> Dans l'osier avec art entrelaçant l'osier,
> Précipite gaîment une chanson naïve,
> Ou traîne en gémissant la romance *plaintive*. (St-Lambert.)

> Les sons *plaintifs*, les chants mélodieux
> Du rossignol caché sous le feuillage. (Malfilâtre.)
> Que j'aime ces accords si doux, si variés!
> Ces soupirs prolongés, ces cadences pressées,
> Par des accents *plaintifs* aussitôt remplacées. (Bridel.)

— Qui fatigue les autres par ses plaintes, qui se lamente souvent, à tout propos. Un homme plaintif. Le plus plaintif des hommes. Être sombre, chagrin, plaintif.

— Il se dit aussi de quelques animaux. La tourterelle plaintive. La plaintive Philomèle.

— Se dit aussi de l'onde, du ruisseau. Ruisseau plaintif. Onde plaintive.

— Poétiq. Mânes plaintifs. Ombres plaintives.

PLAINTIVEMENT, adv. (pr. *plein-ti-ve-man*; rad. *plainte*). D'un ton plaintif, d'une voix plaintive. Chanter plaintivement. Parler, raconter plaintivement. Il est peu usité.

PLAION. s. m. (pr. *ple-ion*). Agric. Nom vulgaire du morceau de bois avec lequel le laboureur fait tourner le coutre de la charrue.

PLAIRE. v. n. 4e conj. irrég. (du lat. *placere*). *Je plais, tu plais, il plaît, nous plaisons, vous plaisez, ils plaisent. Je plaisais. Je plus, nous plûmes, vous plûtes, ils plurent. J'ai plu. Je plairai. Je plairais. Plais, plaisons plaisez. que je plaise, que tu plaises, qu'il plaise, que nous plaisions, que vous plaisiez, qu'ils plaisent. Que je plusse. Que j'aie plu. Plaisant. Plu.* Agréer à, être agréable; flatter agréablement les sens, l'esprit. Elle connaissait si bien la beauté des ouvrages de l'esprit, que l'on croyait avoir atteint la perfection quand on avait su *plaire* à Madame. (Boss.) Les censeurs ôtent chacun l'endroit qui leur *plaît* le moins. (La Bruy.) Depuis qu'elle fut promise à Jésus-Christ, elle ne chercha plus qu'à lui *plaire*. (Fléch.) Pour *plaire* à Dieu et pour *plaire* aux hommes, ils accommodent la religion avec les plaisirs. (Id.) On est sûr de leur *plaire* dès qu'on s'étudie à leur ressembler. (Mass.) L'ennemi qui veut nous perdre est encore moins à craindre que l'adulateur qui cherche à nous *plaire*. (Id.) Pour *plaire* à l'homme, il faut contenter sa curiosité, sans éteindre ses désirs. (Dufresny.) Enfin, Éliacin, vous avez su me *plaire*. (Rac.) Ce qui m'a *plu* me *plaît* toujours, ce qui a suffi à mes besoins leur suffit dans tous les temps. (G. Sand.) Quels lieux me *plairont* de son sang arrosés? (Rac.) N'offrez rien au lecteur que ce qui peut lui *plaire*. (Boil.)

> Il n'est point de serpent ni de monstre odieux
> Qui, par l'art imité, ne puisse *plaire* aux yeux. (Boileau.)

— Gagner l'affection ou l'amour d'une personne. La personne à laquelle il voulait *plaire*. (La Bruy.) Quel est l'honnête homme qui veut faire pleurer à jamais une infortunée le malheur de lui avoir *plu*? (J.-J. Rouss.) La charmante Aricie a-t-elle su vous *plaire*? (Rac.) Votre fille me *plut*; je prétendis lui *plaire*. (Id.) Il m'a *plu*, sans peut-être aspirer à me *plaire*. (Id.)

— Absol. Avoir tout ce qui peut plaire. Avoir le don, le secret, l'art de plaire. Avoir une grande envie, un grand désir de plaire. Posséder tous les moyens de plaire. Le but de l'écrivain est d'instruire et de plaire. Il y a dans un plus laid certain charme pour plaire. (Mol.) Je cherche en cela, selon ma coutume, moins à *plaire* qu'à me rendre utile. (J.-J. Rouss.) S'occuper de plaire. Éprouver certains désirs vagues de plaire. Bientôt elle sentit qu'elle *plaisait*. (Boss.) Une femme coquette ne se rend pas sur la passion de *plaire*. (La Bruy.) Celle-là cherche à engager, celle-ci se contente de *plaire*. (Id.) L'envie de *plaire* est à l'esprit ce que la parure est à la beauté. (Volt.) Son art de *plaire* est de n'y penser pas. (La Font.) Quand on aime, on cherche à *plaire*. (B. de St-P.) Il ne déplaît enfin que pour vouloir trop *plaire*. (Boil.)

— Loc. fam. *Cela vous plaît à dire*. Sert à faire connaître qu'on ne convient pas de ce qui vient d'être dit, ou bien sert à énoncer un refus. Vous prétendez que vous avez fait tout votre possible; cela vous plaît à dire. Vous désirez que je fasse pour vous cette démarche, cela vous plaît à dire.

— *Nous voulons et nous plaît ce qui suit*. Formule qui était autrefois employée dans les édits et déclarations du roi.

— v. impers. Vouloir, trouver bon, avoir pour agréable. Il plaît à Dieu de me visiter dans sa colère. Je désire qu'il plaise à mon père de me pardonner. Dans la sphère de ses devoirs, chacun est libre d'agir comme il lui plaît. Il est assez heureux pour faire tout comme tout ce qu'il lui plaît. Il vous a plu de m'écrire les choses les plus aimables. Je ne croyais pas qu'il vous plairait de séjourner si longtemps à la campagne. Vous plaît-il, vous plairait-il de venir dîner avec nous? Vous plaît-il que nous allions ensemble à la promenade? Le tombeau. Tant-pis ... quand il lui *plaît*. S'il s'est des princes. (Boss.) Changez tant qu'il vous *plaira* le ... fortune ... (Mass.) Je fais, comme il me *plaît*, le calme et la tempête. (Rac.) ... qu'il lui *plaît* faire éclater sa gloire. (Id.) Il a *plu* à Dieu de me mettre dans son cœur. (Boss.)

> Quand, pour te faire une ... à tes ...
> Il plut à ton amour de choisir nos aïeux. (Rac.)

— *Ce qui te plaît*. *Ce qu'il te plaît*. Il y a quelque différence entre ces deux manières de s'exprimer. *Ce qui te plaît* signifie Ce qui t'est agréable; *ce qu'il te plaît* signifie Ce que tu veux. Ainsi Racine, au lieu de dire : Tu prétends faire ici de moi *ce qui te plaît* aurait dû dire : Tu prétends faire ici de moi *ce qu'il te plaît*, c'est-à-dire ce que tu veux. Cette faute se rencontre fréquemment, même dans les meilleurs écrivains. Si l'on demande à quelqu'un qui est à table. Que voulez-vous que je vous serve? et qu'il réponde : *Ce qui vous plaira*, cela signifie, Servez-moi ce que vous trouvez, ce que vous jugez bon. Mais s'il répond : *Ce qu'il vous plaira*, cela voudra dire. Ce qu'il vous plaira de me donner. Il y a ... *Je fais ce qui me plaît*, signifie Je fais ce qui m'est agréable, et *Je fais ce qu'il me plaît* veut dire Je fais ma volonté. Les hommes seront toujours ce qu'il plaira aux

femmes. (J.-J. Rouss.) C'est-à-dire ce qu'il plaira aux femmes qu'ils soient.

— *Plaise à Dieu, plût à Dieu que!* Façon de parler qui exprime le désir, le souhait. Plaise à Dieu qu'il en soit ainsi. Plût à Dieu qu'il n'eût pas été puni de sa témérité.

... Mes mains ne sont point criminelles ;
Plût à Dieu que mon cœur fût innocent comme elles (Racine.)

.. .. *Plût* à ce Dieu puissant
Qu'Athalie oubliât un enfant innocent ! (Id.)

— Absol. Plaise à Dieu! Plût à Dieu!

— *A Dieu ne plaise que.* Façon de parler qui marque la crainte, l'éloignement. A Dieu ne plaise que je consente jamais à cette bassesse. A Dieu ne *plaise* qu'un roi sage se propose des fins si peu raisonnables. (Fléch.) A Dieu ne *plaise* que je m'établisse le juge des vertus et des mérites des saints. (Id.)

— On dit aussi absolument, A Dieu ne plaise.

— *Plaise à.* Formule dont on se sert dans quelques écrits ou mémoires qu'on présente au roi, aux magistrats. Plaise à la cour m'octroyer. Plaise au tribunal ordonner.

— *S'il vous plaît, plaît-il, que vous plaît-il?* Ces locutions, employées absolument, sont de simples formules de politesse. Donnez-moi cela, s'il vous plaît. Faites-moi, s'il vous plaît, la grâce de me répondre. Rendez-moi, s'il vous plaît, ce léger service. Croyez, s'il vous plaît, à tout mon dévouement pour votre personne.

— Quelquefois on s'en sert pour ajouter quelque énergie à ce qu'on dit. Ne vous imaginez pas, s'il vous plaît, que je me rende à vos raisons. Croyez, s'il vous plaît, que je ne suis pas homme à céder à vos caprices. Sachez, s'il vous plaît, que je saurai me faire respecter.

— *Être devant quelqu'un, auprès de quelqu'un à plaît-il maître.* Être plein d'obséquiosité, avoir une complaisance servile pour quelqu'un.

— *Plaît-il.* Se dit quelquefois pour indiquer que l'on n'a pas entendu ce qui vient d'être dit, et qu'on désire que la chose soit répétée.

— *Cela va comme il plaît à Dieu.* Se dit d'une affaire dont la conduite est négligée, peu suivie, sinon tout à fait abandonnée.

— SE PLAIRE. v. pron. Être satisfait, être content de soi. Celui qui se persuade plaire à tout le monde, se plaît nécessairement beaucoup à lui-même. Plus un écrivain se plaît à lui-même, moins il est sûr de plaire à ses lecteurs. Si les femmes veulent seulement être belles à leurs yeux et se *plaire* à elles-mêmes, elles peuvent sans doute, dans le choix des ajustements et de la parure, suivre leur goût et leurs caprices; mais si... (La Bruy.) Rien ne plaît, parce qu'on ne saurait plus soi-même se *plaire*. (Mass.) Il plaît à tout le monde, et ne saurait se *plaire*. (Boil.) Auprès d'elle est l'orgueil qui se *plaît* et s'admire. (Volt.)

Quoiqu'à charmer, Philis, vous mettiez tous vos soins,
Vos manières jamais ne conviendront aux nôtres ;
Vous plairiez un peu plus aux autres
Si vous vous *plaisiez* un peu moins
(J.-B. Rousseau.)

— Prendre plaisir à quelque chose, à faire quelque chose, y trouver de la satisfaction, du contentement. Se plaire à étudier, à lire, à chanter. Ne se plaire qu'à faire du mal. Ne se plaire à rien. Se plaire à contredire, à persécuter. Se plaire à soulager les malheureux. Se plaire à la chasse, à la danse, au travail, à la promenade. Les écrivains du XVIII^e siècle se sont *plu* à représenter les croisades sous un jour odieux. (Chateaub.) Quelques philosophes se sont *plu* à nous peindre l'homme comme un Dieu. (B. de St-P.) Quel père de son sang se *plaît* à se priver? (Rac.) Un oracle toujours se *plaît* à se cacher. (Id.)

Son courage. . . . .
Ne se *plaît* qu'à courir de victoire en victoire. (Boil.)

— Aimer à être dans un lieu; s'y trouver bien. Se plaire à la campagne. Un père de famille qui se *plaît* dans sa maison, a, pour prix des soins continuels qu'il s'y donne, la continuelle jouissance des plus doux sentiments de la nature. (J.-J. Rouss.) On ne voit guère que des gens de bien se *plaire* au sein de leur famille. (Id.)

— Par analogie, il se dit des animaux. Le gibier se plaît dans cette contrée. Les saumons se plaisent dans cette rivière. La génisse se *plaît* dans un gras pâturage. (Rosset.)

— Fig. Il se dit des végétaux qui viennent bien dans un lieu. La vigne se plaît dans les terrains pierreux. Le sapin se plaît sur le flanc des montagnes. L'olivier se plaît sous un ciel chaud.

— *Se plaire en.* Cette vivante image en qui vous vous *plaisez*. (Rac.)

— *Se plaire de*, suivi d'un infinitif. Le temple où notre Dieu se *plaît* d'être adoré. (Rac.)

— Se plaire réciproquement. Les femmes ne se *plaisent* pas les unes aux autres par les mêmes agréments qu'elles plaisent aux hommes. (La Bruy.)

— Faut-il dire, *ils se sont* plus *à me tourmenter*, ou *ils se sont* plu *à me tourmenter?* Il paraît certain qu'il faut dire, *ils se sont plu. Plaire* est un verbe essentiellement neutre; son participe ne peut donc être susceptible d'un régime direct. *Elle s'est plu* ne signifie pas *elle a plu soi*, mais *elle a plu à soi; ils se sont plu à me tourmenter* signifie *il a plu à eux de me tourmenter.* Ainsi, il faut dire, Ils se sont *plu* à me tourmenter. Ils se sont *plu* à me persuader. Insectes invisibles que la main du Créateur s'est *plu* à faire naître dans l'abîme de l'infiniment petit. (Volt.) Les poètes épiques se sont toujours *plu* à décrire des batailles. (Del.) V. PLU.

PLAISAMMENT. adv. (pr. *plè-za-man*). D'une manière plaisante, agréable. Imaginer plaisamment les choses. Raconter une historiette fort plaisamment. Vous me contez fort *plaisamment* le démêlé que vous avez eu avec mon ami, il me paraît que tout le tort est de son côté. (M^me de Sévig.)

— Ridiculement. Être plaisamment ajusté. Être plaisamment habillé. S'être plaisamment imaginé que.

— Quelquefois il sert à marquer plus que du ridicule; il indique de la méchanceté, de la malveillance, de la part de la personne à laquelle on l'applique. *C'est plaisamment répondre, c'est agir plaisamment, c'est plaisamment reconnaître les services que je vous ai rendus.* C'est mal répondre, c'est mal agir, c'est mal reconnaître les services que je vous ai rendus.

PLAISANCE. s. f. (pr. *plè-zan-ce*; rad. *plaire*). Il se disait anciennement pour Volupté, plaisir, joie. J'ai pris ma *plaisance* et délectation à vouloir voir le monde. (Alain Chartier.)

— Il n'est plus usité que dans ces locutions, *maison de plaisance*, *lieu de plaisance.* Maison qu'on a à la campagne pour y aller prendre l'air et y passer le temps agréablement, et qui d'ailleurs n'est d'aucun revenu. Avoir une maison de plaisance. Métamorphoser une terre aride et triste en un véritable lieu de plaisance.

Je me flattais de l'espérance
D'aller goûter quelque repos
Dans votre maison de *plaisance*,
Mais Vimache a ma confiance,
Et j'ai donné la préférence
Sur le plus grand de nos héros,
Au plus grand charlatan de France. (Volt.)

— Il se dit encore quelquefois, mais seulement dans certaines locutions adverbiales : *A votre plaisance, selon votre plaisance, contre ma plaisance*, etc.

—Nous avons perdu *plaisance*, mais, par une bizarrerie de langage assez ordinaire, nous en avons conservé les composés *déplaisance* et *complaisance*.

PLAISANCE. Géogr. Duché d'Italie uni à celui de Parme. || PLAISANCE. Capitale du duché de Parme et de Plaisance, près de la rive gauche du Pô; 30,000 hab. C'est près de cette ville, à Campo-Morto, qu'Annibal défit les Romains, l'an 218, après la bataille du Tésin et avant celle de Trasimène. Plaisance fut occupée par les Français en 1799. De 1801 à 1814, elle fut ch.-l. d'arr. dans le département du Tanaro.

— Hist. *Bataille de Plaisance.* Victoire remportée par le prince de Lichtenstein, sur le maréchal de Maillebois et les Français, le 16 juin 1746. La bataille de Plaisance rendit le Milanais à Marie-Thérèse.

PLAISANCE. Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. de Mirande (Gers); 1,650 hab.

PLAISANT. part. prés. du v. Plaire. (pr. *plè-zan*). Qui plaît. Il est invariable. Des caractères heureux, enjoués, plaisant à tout le monde.

PLAISANT, ANTE. adj. Il s'employait autrefois dans le sens absolu d'Agréable, et il s'appliquait aux personnes et aux choses. Séjour plaisant. Demeure plaisante. Il n'est pas plaisant d'avoir affaire à des chicaneurs. Il n'est pas plaisant d'attendre. Tout ce qui est *plaisant* ne nous est pas toujours salutaire. (Montaig.) On peut être à la fois et pompeux et *plaisant.* (Boil.)

Plaisant séjour des âmes affligées,
Vieilles forêts de trois siècles âgées. (Racan.)

— Qui divertit, qui fait rire, qui amuse. Faire un conte plaisant, un récit très-plaisant. Raconter l'aventure du monde la plus plaisante. Combien de railleries fait-on tous les jours devant nous sur la religion; nous ne les trouvons pas mauvaises, peu s'en faut que nous ne les trouvions *plaisantes.* (Fléch.) Elles ont réciproquement des choses *plaisantes* à se raconter. (La Bruy.) Le pays, sans mentir, est un bouffon *plaisant.* (Boil.) Vous m'envoyez de Paris des colifichets de lettres où le sens et la raison sont partout sacrifiés à un certain tour *plaisant.* (Volt.) Elle nous accablait d'abord de traits *plaisants* et fins. (J.-J. Rouss.) Il y a une sorte d'esprit à saisir un côté *plaisant* dans un sujet sérieux. (La Harpe.)

Ah! qu'à jamais la scène ou sublime ou *plaisante*
Soit des vertus du monde une école charmante. (Volt.)

Dans ses *plaisants* accès qui se croit tout permis,
De ses propres rieurs se fait des ennemis (Boil.)

— Dans cette acception, il s'emploie même substantivement. Passer du grave au doux, du *plaisant* au sévère. (Boil.) Partout joigne au *plaisant* le solide et l'utile. (Id.) La sculpture ne souffre ni le bouffon, ni le burlesque, ni le *plaisant*, rarement le comique. (Diderot.)

— Impertinent, bizarre, ridicule. En ce sens, il précède toujours le substantif. C'est un plaisant personnage. C'est un plaisant homme. Il est plaisant de prétendre qu'il nous fera la loi. Vous êtes de plaisantes gens. Il s'est affublé d'un plaisant habit. Vous faites un plaisant déjeuner. Je vous trouve plaisant de vouloir m'imposer vos opinions. Ceux qui font les enfants à coups de plume ont imaginé un fort *plaisant* calcul. (Volt.) O le *plaisant* docteur! (Boil.) O le *plaisant* projet d'un poète ignorant! (Id.)

Je vous trouve *plaisante*;
Adieu, petite impertinente,
Mêlez-vous de vos tourtereaux. (Florian.)

— Syn. comp. UN HOMME PLAISANT. UN PLAISANT HOMME. *Un homme plaisant* est un homme enjoué, folâtre, qui amuse, qui fait rire, qui plaît jusqu'à un certain point; *un plaisant homme* est un homme bizarre, singulier, ridicule, quelquefois méprisable.

PLAISANT. s. m. Celui qui cherche à divertir, à faire rire par ses actions, par ses propos. Faire le plaisant. N'être qu'un mauvais plaisant. Le caractère de plaisant est peu honorable. Jouer le rôle de plaisant, c'est jouer gros jeu. C'est le plaisant de la compagnie. Un bon *plaisant* est une chose rare. (La Bruy.) Il ne manque jamais là un mauvais *plaisant* qui domine. (Id.) Un faux *plaisant* à grossière équivoque. (Boil.) Un *plaisant* qui ne sait pas vous plaire. (Id.) Laissons le burlesque aux *plaisants* du Pont-Neuf. (Id.) Mais il fit encore une farce devant le roi des ombres, et les princes ne résistent guère aux demandes des mauvais *plaisants* qui les flattent. (Fén.) On marche sur les mauvais *plaisants*, et il pleut par tout pays de ces sortes d'insectes. (La Bruy.) Il n'y a rien qui plaise moins généralement que la plupart de nos *plaisants*. (Ch. Nodier.)

— Fam. Ce qu'il y a de plaisant, le côté qui plaît. Le plaisant de l'aventure c'est que. Le plaisant de l'histoire fut que.

PLAISANTER. v. n. 1^re conj. (pr. *plé-zan-té*; rad. *plaisant*). Dire ou faire une chose pour exciter le rire, la gaîté des autres. Aimer à plaisanter. Plaisanter bien ou mal. Plaisanter spirituellement, adroitement, sottement, impertinemment. Avoir envie de toujours plaisanter. On ne doit jamais offenser un ami, même en plaisantant. C'est avec les gens les plus gais et les plus plaisants, qu'il est souvent le plus difficile et le plus dangereux de plaisanter. Aux dépens du bon sens, gardez de *plaisanter.* (Boil.)

— Ne pas agir sérieusement, ne pas parler sérieusement. Vous plaisantez. Vous dites cela pour plaisanter. Vous parlez en plaisantant.

— Fam. *C'est un homme qui ne plaisante pas, avec qui il ne fait pas bon de plaisanter.* C'est un homme sévère, dur, rigide, exact, susceptible. || *Il ne plaisante pas là-dessus, il ne faut pas plaisanter là-dessus.* Il prend ce discours, cette chose au sérieux; il veut qu'on soit exact sur ce chapitre, sévère sur ce sujet.

— *Plaisanter de.* Il ne faut jamais plaisanter de la religion, du gouvernement ni des malheureux.

—v. a. Railler, plaisanter quelqu'un. On l'a beaucoup plaisanté sur son aventure.

— SE PLAISANTER. v. pron. Se railler réciproquement. Ils se sont plaisantés tous les deux avec esprit et avec politesse.

PLAISANTERIE. s. f. (pr. *plé-zan-tri*). Chose dite ou faite pour rire. Plaisanterie froide, fine, ingénieuse; bonne, mauvaise plaisanterie. Dire une plaisanterie. Faire des plaisanteries. Prendre une chose en plaisanterie. Se prêter à la plaisanterie. Tourner tout en plaisanterie. Cela passe la plaisanterie. Sitôt qu'il sut de quoi il s'agissait, il voulut tourner la chose en *plaisanterie.* (J.-J. Rouss.)

— Raillerie. Plaisanterie douce, légère, piquante, amère, cruelle, indécente. Hasarder une plaisanterie. Pousser loin, trop loin la plaisanterie. S'attirer la plaisanterie, des plaisanteries. S'exposer à la plaisanterie. Opposer la plaisanterie à la colère. Ce qui la caractérise le plus est une *plaisanterie* fine et légère qui réunit la décence à la liberté, qu'il faut savoir pardonner aux autres et se faire pardonner à soi-même, que peu de gens savent employer, que peu de gens même savent entendre. (Barth.) Les jeunes gens le recherchent pour faire assaut de *plaisanteries* avec lui. (Id.) Ces *plaisanteries* me sont amères, et je les reçois toujours fort mal. (J.-J. Rouss.) Il ne faut jamais hasarder la *plaisanterie*, même la plus douce et la plus permise, qu'avec des gens polis ou qui ont de l'esprit. (La Bruy.) Toute *plaisanterie* dans un homme mourant est hors de place. (Id.) Il faut se défendre du goût que l'on trouve à la *plaisanterie*. (De Retz.) La *plaisanterie* est la vengeance de la supériorité, la punition du scandale. (La Harpe.) La *plaisanterie* est une arme à deux pointes et à deux tranchants (Boiste.)

Entendre la plaisanterie, entendre bien la plaisanterie. Prendre bien les choses dites en plaisantant, ne point s'en offenser. Il n'entend pas la plaisanterie. Il est bon d'entendre bien la plaisanterie.

— *Entendre la plaisanterie.* Signifie aussi quelquefois, Savoir plaisanter avec adresse, sans offenser. Dans cette acception, on dit mieux, Savoir manier, manier bien la plaisanterie.

— *N'entendre pas plaisanterie.* Être susceptible. Il signifie plus souvent, Être sévère; exiger qu'on soit ponctuel, exact.

— Moquerie, dérision insultante. Est-ce une plaisanterie? Ceci a l'air d'une plaisanterie. Je suis las de cette plaisanterie. Cela dégénère en plaisanterie.

— *Plaisanterie à part.* loc. adv. Sérieusement. Plaisanterie à part, croyez-vous que j'aie raison. Plaisanterie à part, vous avez bien fait.

PLAISANTIN, INE. adj. et s. (pr. *plé-zan-tein, ine*). Il s'est dit des habitants de Plaisance. || Qui appartient à Plaisance ou à ses habitants.

PLAISANTIN. s. m. (pr. *plè-zan-tein*). Fam. et par dénigr. Celui qui aime à faire rire les autres, à débiter de petits contes, à répéter des plaisanteries banales. Ce n'est qu'un plaisantin. C'est notre plaisantin.

— Un des acteurs de l'ancienne farce, bouffon employé par les charlatans, afin d'attirer le peuple. Les plaisantins faisaient des contes au public. Le plaisantin s'appelait aussi *fagotin*, et, plus communément, *arlequin*.

PLAISANTIN. Géogr. Le duché de Plaisance. V. PLACENTIN.

PLAISE. s. f. (pr. *plèze*). Ichthyol. Espèce de pleuronecte.

PLAISIR. s. m. (pr. *plè-zir*; rad. *plaire*). Sentiment, sensation agréable. Les plaisirs de l'âme, de l'esprit. Les plaisirs du corps, des sens. Plaisir vif, doux, suave, délicieux. Goûter un plaisir. Savourer le plaisir. Éprouver, sentir un plaisir. S'enivrer de plaisir. L'attrait, le charme, l'ivresse du plaisir. Faire plaisir. Avoir du plaisir. C'est un plaisir de revoir un ami, même après la plus courte absence. En ce monde la peine passe le plaisir. Il est dangereux que le *plaisir* qu'on trouve à faire le bien, ne soit une partie de la récompense qu'on aura de l'avoir fait. (Fléch.) La reine, qui l'accompagne, au cœur de l'hiver, joint au *plaisir* de le suivre, celui de servir secrètement à ses desseins. (Boss.) La douleur touche de près au *plaisir*. (Chateaub.) Alors Idoménée avoua à Mentor qu'il n'avait jamais senti de *plaisir* aussi touchant. (Fén.) Celui-là peut bien prendre, qui trouve un *plaisir* aussi délicat à recevoir, que son ami en sent à lui donner. (Id.) Peu sensible au *plaisir* et à la douleur, je n'éprouve même que très-faiblement ce sentiment d'intérêt et d'humanité qui nous approprie les affections d'autrui. (J.-J. Rouss.) Tout ce qu'un cœur sensible peut éprouver de *plaisirs* et de peines a rempli le nôtre. (Id.) Mes derniers *plaisirs* sur la terre sont aussi mes derniers devoirs. (Id.) Les *plaisirs* se détruisent par l'usage qu'on en fait, ainsi que les fleurs qui se flétrissent lorsqu'elles sont cueillies. (Le chev. Temple.) Les *plaisirs* ressemblent à ces terres marécageuses, sur lesquelles on est obligé de courir légèrement, sans y arrêter jamais le pied. (Fonten.) L'amour n'est qu'un *plaisir*, l'honneur est un devoir. (Corn.) J'achète, à peu de frais, de solides *plaisirs*. (Boil.) Le travail est souvent le père du *plaisir*. (Volt.)

..... Il n'est rien
Qui ne me soit souverain bien
Jusqu'aux sombres *plaisirs* d'un cœur mélancolique.
(La Fontaine.)

Les *plaisirs* sont les fleurs que notre divin Maître
Dans les ronces du monde autour de nous fit naître.
Chacune a sa saison, et, par des soins prudents,
On peut en conserver pour l'hiver de nos ans. (Volt.)

— Divertissement. Plaisirs innocents, délicats, nobles, grossiers, vulgaires, communs, permis, défendus, criminels. Les plaisirs de la campagne, de la ville. Le plaisir de la chasse, de la musique, de la comédie, de la danse. Aimer, rechercher le plaisir. Passer d'un plaisir à un autre. Voltiger de plaisir en plaisir. S'adonner au plaisir. Donner tout à son plaisir. Un homme de plaisir, qui aime le plaisir. Mett tout son plaisir dans l'étude, dans l'accomplissement de son devoir. Les *plaisirs* doux et permis qu'offre la nature, fades et ennuyeux pour l'homme dissolu, conservent tout leur agrément pour l'homme de bien. (Mass.) Les *plaisirs*, presque tous épuisés pour eux, ne leur offrent plus qu'une triste uniformité; ils ont beau les diversifier, ils diversifient leur ennui. (Id.) Dieu, en vous comblant de richesses, a-t-il voulu vous faciliter le luxe et les *plaisirs* qu'il condamne? (Id.) Je ne conçois pas qu'on puisse être heureux par un *plaisir* sans vertu. (De Ségur.) Ce ne fut qu'un enchaînement de fêtes, de *plaisirs*, de galanteries, depuis le mariage du roi. (Volt.)

— *Plaisir à*, suivi d'un infinitif. Même penchant à la vertu, même *plaisir* à faire du bien. (Fléch.)

— *Plaisir de*, suivi d'un infinitif. Le plaisir de pardonner. Le plaisir de revoir ceux qu'on aime. Le plaisir de faire des heureux. C'était un *plaisir* assez vif pour David de chanter sur la lyre les louanges du Seigneur. (Mass.) Laissez-moi le *plaisir* de confondre l'ingrat. (Rac.)

Pourquoi vous dérober, vous-même, en ce moment,
Le *plaisir* de lui faire un aveu si charmant? (Racine.)

— *Se faire un plaisir de.* Faire quelque chose avec empressement, avec zèle. Se faire un plaisir d'obliger un ami, de secourir un pauvre, d'être utile à ses semblables.

— *Prendre plaisir de.* Écoutez, esprits moqueurs et libertins qui prenez *plaisir* d'abaisser ceux que Dieu élève. (Fléch.)

— *Prendre plaisir à.* Le prince de Condé prenait *plaisir* à obliger. (Lenet.)

— *Jouer pour le plaisir, pour son plaisir.* Jouer seulement par divertissement, sans autre enjeu que le plaisir de voir qui gagnera la partie.

— Au pluriel et pris dans un sens absolu, il signifie Délices, voluptés. Être continuellement dans les plaisirs. Vivre dans les plaisirs. Aimer les plaisirs. Les jeux, les ris et les plaisirs. Suivre la pente des plaisirs. Se livrer aux plaisirs. Se plonger dans les plaisirs. S'arracher aux plaisirs. Sacrifier ses plaisirs. Se laisser corrompre par les plaisirs. Ne s'occuper que de plaisirs. Rassembler tous les plaisirs. Se rassasier de plaisirs. Épuiser les plaisirs. Heureux ceux qui s'abstiennent des *plaisirs* violents, et qui savent se contenter d'une vie innocente. (Fén.) Je ne crains point que les sens et les *plaisirs* grossiers te corrompent. (J.-J. Rouss.) La veuve qui passe sa vie dans les *plaisirs* est morte toute vive. (Boss.) La cour veut toujours unir les *plaisirs* avec les affaires. (Id.) Raffiner

sur tous les *plaisirs*, subtilisez-les, mettez-les dans le creuset, de toutes ces transformations, il n'en sortira jamais que l'ennui. (Mass.) Comme toi, plongée dans l'erreur, livrée à de honteux *plaisirs*, elle courait à la perte éternelle. (Eug. Scribe.)

— Les poètes personnifient les plaisirs et les représentent sous l'image de génies, d'enfants ailés. Aussi dit-on Les ailes du Plaisir, la troupe folâtre des Plaisirs. Des *Plaisirs* le tendre essaim s'envole. (Rosset.)

Par la main du *Plaisir* nous essuyons nos pleurs;
Mais le *Plaisir* s'envole, et passe comme une ombre.
Nos chagrins, nos regrets, nos pertes sont sans nombre.
(VOLTAIRE.)

— Volonté, consentement. C'est mon plaisir que la chose se fasse ainsi. Si c'est votre plaisir, j'irai à l'instant même. Sous votre bon plaisir, je ferai cela.

— *Arrêter, régler, terminer une affaire sous le bon plaisir de quelqu'un.* La régler de manière à ce qu'il n'y ait rien de fait, si la personne n'y consent.

— *Car tel est notre plaisir, notre bon plaisir.* Formule de lettres de chancellerie, par laquelle le roi exprimait sa volonté dans les édits, dans les déclarations, etc.

— *Les plaisirs du roi.* L'étendue de pays qui, dans une capitainerie royale, était réservée pour la chasse du roi.

— *Menus plaisirs.* Menues dépenses que l'on fait pour son divertissement. Dépenser tant par mois pour ses menus plaisirs. Ne rien dépenser pour ses menus plaisirs. Prendre sur ses menus plaisirs pour faire de bonnes actions.

— *Menus plaisirs.* Dépenses du roi, qui sont réglées par une administration particulière, et qui ont pour objet les cérémonies, les fêtes, les spectacles de la cour, etc. Intendant, trésorier des menus plaisirs. || Lieu où se trouvent les bureaux, les magasins et les ateliers de cette administration.

— Grâce, bon office, faveur. Faire un plaisir à quelqu'un, lui faire un grand plaisir, un plaisir unique, un plaisir singulier, un extrême plaisir, un plaisir à n'oublier jamais. Ne demander, ne chercher qu'à faire plaisir. Faites-moi un plaisir. Faites-lui ce plaisir. Faites-nous le plaisir de. Je ne sais comment reconnaître le *plaisir* que vous me faites. (Volt.)

— Loc prov. *A vingt ans on dévore le plaisir; à trente on le goûte; à quarante on le ménage; à cinquante on le recherche; à soixante on le regrette.* || *Nul plaisir sans peine.* || *La peine passe le plaisir*, ou *pour un plaisir mille peines.* || *Ne fait plaisir qui ne veut.* On ne peut être contraint à [illegible] de pure obligeance.

— *A plaisir* [illegible] Avec plaisir, avec soin. Une chose faite à plaisir.

— Avec facilité, commodité. Examiner une chose à plaisir.

— Exprès pour divertir. Un conte fait à plaisir.

— Hist. *Le bon plaisir.* Se dit d'un gouvernement où la volonté du prince est absolue, souveraine, et où les courtisans ont l'adresse et l'habitude de surprendre des ordres au monarque. Le temps du bon plaisir. Le gouvernement, le régime du bon plaisir. Voudrait-on nous ramener au régime du bon plaisir?

— Fauconn. *Faire plaisir à l'oiseau.* Lui permettre de plumer la perdrix ou de lui donner quelques coups de bec.

— Syn. comp. PLAISIR. VOLUPTÉ, DÉLICES. V. DÉLICES.

PLAISIR. s. m. Pâtiss. Espèce d'oublie légère, roulée en cornet. Marchande de plaisir. Régalez-vous, mesdames, voilà le plaisir.

PLAIT. s. m. Hist. Ancienne orthographe du mot *plaid.* || *Plaits de la porte.* Juridiction établie par saint Louis, et présidée ordinairement par ce monarque en personne. L'institution des plaits de la porte prépara celle d'un parlement permanent. || *Plait seigneurial.* Anc. cout. Droit seigneurial qui était autrefois dû, dans le Dauphiné, par la mutation du seigneur ou du possesseur de la chose sujette au droit, ou par la mutation de l'un et de l'autre. On distinguait trois sortes de plaits : le *plait conventionnel*, déclaré par le titre; le *plait accoutumé*, régi par l'usage; le *plait à merci*, à la volonté du seigneur.

PLAMAGE. s. m. Techn. Action de plamer; résultat de cette action. Le plamage des cuirs.

PLAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Plamer. S'empl. adjectiv. Cuirs plamés. Peaux plamées.

PLAMÉE. s. f. Techn. Chaux avec laquelle on enlève le poil des cuirs. || Chaux que l'on emploie quelquefois, au lieu de plâtre, pour bâtir en moellons.

PLAMER. v. a. 1re conj. Techn. Gonfler, amollir, dépiler et dégraisser les peaux, à l'aide de la chaux. Plamer les peaux.

— absol. Les ouvriers sont à plamer.

— SE PLAMER. v. pron. Être plamé.

PLAMALOTTE. s. f. Annél. Nom vulgaire d'une annélide des côtes de France.

PLAMERIE. s. f. Techn. Lieu où s'exécute le plamage des cuirs. Aller à la plamerie.

PLAMOTAGE. s. m. Techn. Action de plamoter; effet de cette action.

PLAMOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Plamoter. S'empl. adjectiv. Pains de sucre plamotés.

PLAMOTER. v. a. 1re conj. (pr. *pla-mo-te*). Techn. Retirer les pains de sucre des formes, en les frappant sur un bloc. Plamoter les pains.

— Absol. Les ouvriers se sont mis à plamoter.

— SE PLAMOTER. v. pron. Être plamoté. Ces pains de sucre se plamotent difficilement.

PLAMUSE. s. f. (pr. *pla-mu-ze*). Il s'est dit populairement pour Soufflet, coup porté avec la main.

— Anc. metrol. Vieille monnaie d'argent du pays de Liége, qui valait 32 centimes.

PLAN, PLANE. adj. (du lat. *planus*, uni). Qui est plat, uni. La pleine lune à l'orient, s'élevait sur un fond bleuâtre, aux *planes* rives de l'Euphrate. (Volney.) Il est peu usité dans ce sens.

— S'emploie plus particulièrement en géométrie. *Angle plan.* Angle tracé sur un plan. || *Surface plane.* Surface sur laquelle une ligne droite peut s'appliquer dans toutes les directions. || *Figure plane.* Figure plate et unie.

— *Carte plane* ou *carte plate.* Carte géographique dans laquelle une portion plus ou moins étendue de la terre est représentée comme si la surface terrestre était plane.

— Opt. *Miroir plan, verre plan.* Miroir, verre dont la surface est plane, par opposition à *miroir, verre, concave* ou *convexe.*

— Par anal. Se dit des pétales des fleurs. Les fleurs à miroirs *plans* sont phosphoriques la nuit. (B. de St-P.) Les fleurs à réverbère *plan*, comme les radiées, ont une multitude de pétales. (Id.)

— Anc. t. d'arithm. *Nombre plan.* Nombre formé du produit de deux autres. 18, produit de 9 par 2, est un nombre plan.

— Hist. nat. Se dit de toute partie qui n'offre ni plis, ni courbures, ni rides, ni ondulations. Tels sont en botanique les filets des étamines de l'ail odorant, en entomologie les ailes des abeilles, etc.

PLAN. s. m. (pr. *plan*; du lat. *plana*, plane, sous-entendu *superficies*, superficie; *superficie plane*). Géom. Superficie ou surface sans éminences et sans enfoncements, à laquelle on peut appliquer une ligne droite, qui coïncide en tous sens et dans toute l'étendue de la surface.

— *Plan vertical.* Celui qui passe par une ligne verticale. || *Plan horizontal.* Celui qui passe par deux lignes horizontales qui se coupent. || *Plan incliné.* Celui qui occupe une position intermédiaire entre le plan horizontal et le plan vertical. En mécanique, le *plan incliné* est une des machines simples, il sert à élever des fardeaux trop pesants pour qu'on puisse les soulever directement.

— Fig. La vie est un *plan* incliné sur lequel l'homme glisse entre deux abîmes. (Boiste.)

— Phys. *Plan de gravitation.* Plan qu'on suppose passer par le centre de gravité d'un corps et dans la direction perpendiculaire à l'horizon.

— Catoptr. *Plan de réfraction.* Plan qui passe par le rayon incident et par le rayon réfracté.

— Délinéation, dessin d'un bâtiment, d'une place de guerre, d'un jardin. Dessiner un plan. Composer, faire, tracer, prendre un plan. Le plan d'une ville, d'un édifice, d'un parc. Le plan d'un siége, d'une bataille.

— *Lever un plan.* Prendre les mesures de toutes les dimensions d'un objet, d'un ouvrage, pour en tracer le plan. || Faire l'élévation d'un plan. Représenter en élévation tous les dehors d'un édifice, dont le trait fondamental a été primitivement tracé sur le papier.

— *Plan relevé.* Plan sur lequel on représente la partie supérieure, les toits et les terrasses, de telle sorte que la distribution intérieure reste cachée. || *Plan geometral.* Celui qui suppose le toit enlevé, et qui représente les pleins et les vides d'un des étages.

— *Plan géométral* ou *géométrique.* Celui qui passe par la base du tableau ou la ligne de la terre. || *Plan horizontal.* Celui qui passe par l'œil de l'observateur.

— *Plan à vue d'oiseau.* Plan d'un objet, d'un ouvrage vu de haut en bas. || *Plan en relief.* Plan sur lequel on place le modèle, la représentation en bois ou en plâtre de chaque objet.

— Anat. On se sert souvent du mot *plan*, pour faire concevoir des lignes imaginaires qu'on suppose passer à travers le corps, et auxquelles on rapporte différentes directions, telles que l'adduction, l'abduction, etc.

— T. de perspect. Enfoncement relatif des différentes figures ou des différents objets d'un tableau. On dit : *Le premier, le second, le troisième, le quatrième plan*, pour indiquer le premier, le second, le troisième, le quatrième degré d'éloignement. Observer les plans. Mettre chaque figure à son plan. La dégradation des plans.

— Les plans de cette figure, de cette tête sont bien sentis. Toutes les formes, tous les passages d'un détail à l'autre, y sont correctement exprimés.

— Fig. Disposition, ordre, règle, méthode adoptée pour un ouvrage littéraire, une œuvre d'art. Avoir son plan dans sa tête. Jeter son plan sur le papier. Arrêter, changer, refaire, modifier son plan. Méditer, exécuter son plan. Manquer son plan. Le plan d'une tragédie, d'un drame, d'un roman. Le *plan* doit être le premier travail de l'orateur, du poète, du philosophe, de l'historien. (Marm.) Voilà le *plan* exact de la conduite de cette tragédie que j'expose avec toutes ses fautes. (Volt.) Je ne vous ai fait qu'un *plan* fort abrégé de mon poème. (Id.) Enfin, pour reprendre et abréger cette division et former un *plan*. (La Bruy.)

— Par extens. Tout projet qu'on fait pour n'importe quelle chose. Le plan d'une campagne militaire. Le plan d'une négociation, d'un traité de paix. Se faire un plan de conduite. Concevoir un vaste plan. Arrêter un plan de voyage. La résistance du prince dérangeait tous ses *plans*. (De Pradt.) Le premier est un *plan* d'éducation tel que je l'ai conçu. (J.-J. Rouss.) La plupart des gens tracent aux autres un *plan* de conduite qu'ils ne suivent pas eux-mêmes. (Nicol.) Ce *plan* d'ambition, d'avarice et de férocité, fut scellé par le fanatisme. (Rayn.) Les alliés n'avaient point de *plan* fixé et arrêté. (Volt.) La nature n'altère rien aux *plans* qui lui ont été tracés; et, dans tous ses ouvrages, elle présente le sceau de l'Eternel. (Buff.)

PLANAIRE. adj. des 2 g. (rad. *plan*). Zool. Qui a le corps plat et uni. — PLANAIRES. s. m. pl. Section de microzoaires apodes.

PLANAIRE. s. f. Helm. Genre de vers aquatiques, voisin des hirudinées.

PLANANTHE. s. m. Bot. Genre de mousses établi aux dépens des lycopodes monoïques.

PLANARIÉ, ÉE. adj. (rad. *planaire*). Zool. Qui ressemble à une planaire. || PLANARIÉS. s. m. pl. Famille de subannélidaires sporocéphales, comprenant ceux dont le corps est très-plat, et ayant pour type le genre *planaire.*

PLANARION. s. m. Bot. Genre de plantes du Pérou.

PLANASIE. s. f. Géogr. anc. Ile de la mer Intérieure, au S.-O. d'Ilia; Posthume Agrippa, petit-fils d'Auguste, y fut relégué et assassiné par Tibère. Aujourd'hui, *Pianosa.*

PLANAXE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, établi pour deux ou trois espèces de buccins de bruguières, intermédiaires aux buccins et aux mélanopsides. La planaxe sillonnée. La planaxe ondulée.

PLANCHE. s. f. (du bas lat. *planca*). Fragment d'un arbre, scié en lames, et beaucoup plus long que large, dont on se sert principalement dans les ouvrages de menuiserie. Planche de chêne, de bois de hêtre, de bois de noyer. Scier des planches. Empiler des planches. La planche ordinaire est large d'un pied, et épaisse d'un pouce. Passer un ruisseau sur une planche. On ne peut plus entrer dans le bateau, la planche est levée.

— Fig. Nous nous sommes indignés de ce qu'un Anglais abordât avec un droit de visite la *planche* errante de notre sol national. (Courrier français.)

— Fig et fam. *Planche pourrie.* Personne faible, dont on ne peut tirer aucun secours Chose sur laquelle on ne peut compter. S'appuyer sur une planche pourrie. C'est une planche pourrie.

— Fig. et fam. *Faire la planche aux autres.* Etre le premier à tenter une chose qui offre ou paraît offrir quelque difficulté, quelque péril. Il a fait résolument la planche aux autres.

— Absol. En cette occasion, il fallait du courage pour faire la planche.

— Dans un sens analogue, *Faire planche.* En parlant d'une chose qui est faite pour la première fois et qui pourra être imitée dans la suite. Cela fera planche. Il ne faudrait pas que cette trop grande facilité fît planche pour une autre occasion.

— Natat. *Faire la planche.* Nager sur le dos, sans mouvement apparent.

— Mar. *La mer fait planche.* La mer est unie, n'est pas agitée.

— Fig. *C'est une planche dans le naufrage.* Une dernière ressource dans un désastre; un dernier moyen d'échapper à une ruine totale. C'est une planche dans le naufrage. Quand le naufrage arrive, il vaut mieux être couché sur une *planche* que dans le lit du capitaine. (Ch. Nod.) La meilleure *planche* dans le naufrage de la vieillesse est un bon livre. (Boiste.)

— Dans un sens analogue. *Sauver une planche du naufrage.* Conserver, recueillir un faible débris de sa fortune.

— Théol. Le sacrement de pénitence est appelé *La seconde planche après le naufrage*, parce qu'il ramène une seconde fois dans le vaisseau de l'Eglise ceux qui déjà y ont été introduits par le sacrement du baptême, et en étaient retirés par leurs péchés.

— Art dram. *Monter sur les planches.* Jouer la comédie sur un théâtre public. Il n'y a pas longtemps que cet acteur est monté sur les planches. || Dans le même sens, on dit, Cet acteur connaît les planches, connaît ses planches. || *Brûler les planches.* Jouer avec chaleur. Ce tragédien brûle les planches.

— Tablette de bois ou plaque de métal sur laquelle on a gravé des figures, pour un tirer des estampes. Une planche de bois. Une planche de cuivre. Une planche artistement, parfaitement gravée. Préparer, retoucher une planche. Rompre la planche, après en avoir tiré seulement quelques épreuves. La planche est usée.

— Fig. Ceux qui ont la compréhension difficile sont des tables ou *planches* de cuivre, où l'on ne grave qu'avec assez de peine, mais qui conservent aussi beaucoup plus longtemps que celles de bois ce qu'on y écrit. (La Mothe le Vayer.)

— Estampe tirée sur la planche. Il y a dix planches dans cet ouvrage. Cet atlas se compose de vingt-cinq planches.

— Technol. Partie de l'étrier sur laquelle repose le pied du cavalier.

— Contell. La meule et ses dépendances, c'est-à-dire l'auge, le chevalet et la planche sur laquelle s'étend le rémouleur.

— Cirier. *Planche à pain.* Planche du moule dans lequel la cire prend la forme de pain, percée jusqu'à la moitié de son épaisseur seulement, de deux rangées de cinq trous. || *Planches à moule.* Planches sur lesquelles sont les moules pour dresser les pains de cire blanche.

— Fer de forme particulière que l'on ajuste au pied des mulets.

— Bloc d'ardoise avant qu'il soit fendu.

— Hortic. Espace de terre cultivée plus long que large. Une planche de tulipes, de renoncules, de pavots. Une planche de chicorée. Une planche de petits pois.

— *Planches de bateau.* Planches de chêne ou de sapin, qu'on tire des bateaux déchirés, et dont on fait des cloisons légères.

PLANCHÉIÉ, ÉE. part. pass. du v. Planchéier. Il s'empl. adjectiv. Chambre planchéiée. Cabinet planchéié.

PLANCHÉIER. v. a. 1re conj. (pr. *planché-yé*; rad. *planche*). Garnir de planches le sol d'une chambre, d'un appartement. Il est beaucoup plus économique de faire planchéier que de faire parqueter une chambre. Faire planchéier un appartement de bois de chêne.

— Faire un plafond d'ais minces, cloués contre des solives.

— SE PLANCHÉIER. v. pron. Être planchéié.

PLANCHÉIEUR. s. m. Anc. admin. Employé des ports qui devait fournir des planches et des tréteaux pour l'embarquement et le débarquement des marchandises.

— Technol. Ouvrier qui fait des planchers.

PLANCHENOIS Géogr. et hist. Bourg de Belgique, dans le Brabant méridional, près du champ de bataille de Waterloo. On y voit une pyramide en mémoire de l'arrivée du corps prussien sur ce point.

PLANCHER. s. m. (pr. *plan-che*). Assemblage horizontal de solives recouvertes de planches, formant la séparation entre les étages d'une maison. Il se dit aussi d'Un ouvrage de charpente semblable établi sur l'aire d'un rez-de-chaussée. Etablir, poser, ajuster, peindre le plancher d'une chambre, les planchers d'une maison. Commander un plancher de bois de sapin, un plancher de bois de chêne, un plancher solide. Le plus souvent les planchers se garnissent d'un massif de mortier ou de plâtre recouvert de briques. Le dessous d'un plancher se revêt ordinairement en plâtre, et prend le nom de *plafond.*

— Archit. Plancher *affaissé* ou *aréné.* Celui qui n'est pas de niveau. || *Plancher creux.* Celui dont la charpente est lattée par-dessus, à lattes jointives, recouvertes d'une fausse aire, et de même par-dessous pour former le plafond de l'étage inférieur. || *Plancher enfoncé.* Celui dont les bois restent apparents par-dessous. || *Plancher hourdé.* Celui dont les bois de charpente ont leurs entrevous couverts d'ais ou de lattes, et maçonnés grossièrement. || *Plancher plein.* Celui dont les entrevous sont remplis de maçonnerie et enduits à fleur de solive. || *Plancher ruiné et tamponné.* Celui dont les entrevous sont remplis de plâtres retenus par des tampons.

— S'il s'agit de la partie supérieure de l'appartement, *plancher* est synonyme de *plafond.* Toucher de la tête au plancher, Faire plafonner le plancher. Peindre les solives du plancher. Suspendre quelque chose au plancher. Sauter de joie jusqu'au plancher.

— S'il s'agit de la partie basse de l'appartement, *plancher* retient sa signification particulière. Plancher frotté, uni, lavé. Plancher parqueté. Marcher, danser sur le plancher. Plancher affaissé, enfoncé.

— Popul. *Il faut soulager, décharger le plancher.* Se dit pour faire entendre qu'il y a trop de monde dans une chambre, et qu'il faut que quelqu'un sorte.

— Fig. et popul. *Le plancher des vaches.* La terre, par opposition à la mer. *Il n'est rien de tel que le plancher des vaches, que de marcher sur le plancher des vaches.* Il est plus sûr de voyager par terre que par mer.

— Fig. et fam. *Faire sauter quelqu'un au plancher.* Le pousser à bout en lui soutenant des choses absurdes. Vous me feriez sauter au plancher. Il y a de quoi faire sauter au plancher. De grâce, finissez, ou je saute au plancher.

— Anat. Surface inférieure d'une cavité quelconque. Plancher des fosses nasales. Plancher de l'orbite. Plancher du cerveau.

PLANCHER. v. a. 1re conj. (pr. *plan-ché*) Techn. Emoudre les forces sur leur longueur.

— SE PLANCHER. v. pron. Être planché.

PLANCHETTE. s. f. (diminut. de *planche*). Petite planche.

— Mathém. Instrument de mathématiques pour lever des plans.

— Art milit. Petit appareil avec lequel on met le feu à une mine.

— Manég. Petite planche que l'on attache à la selle des femmes, et qui remplit, pour cette manière de monter à cheval, l'office de l'étrier.

— Techn. Petite planche de bois [illegible]

très-mince qui soutient la chaîne à l'endroit où le tissutier travaille. || Petite planche que les tourneurs et les vanniers mettent devant leur estomac lorsqu'ils percent quelque chose qui est un peu difficile à percer.

PLANCHES LES. Géogr. Ch.-l. de canton, arrond. de Poligny (Jura); 1,200 hab.

PLANCHON. s. m. Anc. art milit. Espèce de lance.

— Bot. Nom vulgaire du colza.

PLANCOET Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Dinan (Côtes-du-Nord); 800 hab.

PLANÇON ou **PLANTARD.** s. m. (rad. *plant*). Hortic. Branche de saule, de peuplier, d'osier, qu'on sépare du tronc pour en faire une bouture. Mettre des plançons en terre.

— Charpent. Grand corps d'arbre qu'on refend à la scie.

PLAN-CONCAVE. adj. des 2 g. Phys. Qui offre une surface plane et une autre concave. Ciment plan-concave. Verres de lunettes plan-concaves.

PLAN-CONVEXE. adj. des 2 g. Phys. Qui offre une surface plane et une autre convexe. Verres plan-convexes. Se dit d'une variété de diamant qui offre la combinaison de la sphéroïdale avec les faces planes de l'octaèdre primitif.

PLANCUS (Lucius Mimatius). Célèbre orateur romain, disciple de Cicéron, fondateur ou restaurateur de la ville de Lyon, obtint les honneurs du triomphe et le consulat, et fit décerner à Octave le titre d'Auguste.

PLANE. s. f. (du lat. *planus*, uni). Technol. Outil tranchant, et à deux poignées, dont les charrons, les tonneliers, etc., se servent pour aplanir, pour rendre unis et lisses les diverses sortes de bois qu'ils exploitent. || Assemblage de feuillets carrés de parchemin, à l'usage du batteur d'or. || Lame tranchante avec laquelle le potier d'étain tourne et polit ses pièces. || Sorte de ciseau que le tourneur emploie pour aplanir et lisser.

— Ichthyol. *Plane de mer.* Nom vulgaire de la plie.

— Bot. Se disait autrefois pour Platane. || S'est dit plus récemment d'une espèce d'érable, qui ressemble un peu au platane par son feuillage.

— Pêch. Sorte de couteau dont se servent les faiseurs d'hameçons pour en détacher la languette.

PLANÉ, ÉE. part. pass. du v. Planer. S'empl. adjectiv. Douves planées. Vaisselle d'argent planée.

PLANER. v. n. 1re conj. (pr. *pla-né;* rad. lat. *planus*, plan, uni). Il signifiait proprement Aplanir. Ronsard, qui a créé ce mot, a dit très-énergiquement dans un vers : *Planer* les monts et *montagner* les plaines. Il n'est plus usité dans ce sens, ni sous cette forme active.

— Il se dit des oiseaux qui se soutiennent en l'air sur leurs ailes sans paraître les remuer. Les observateurs, placés sur les deux ponts, remarquèrent, vers le nord, des légions innombrables d'hirondelles *planant* sur l'eau. (L. Amiel.)

> Et l'aigle impérieux, qui *plane* dans le ciel,
> Rentre dans le néant aux yeux de l'Éternel. (Volt.)

— Par métaphore. Il se dit d'un objet qui se soutient dans l'air, et qui y paraît dans une espèce d'immobilité.

> L'encens qui de Saba fit l'antique opulence,
> Comme un nuage au loin qui dans l'air se balance,
> S'élevait lentement et *planait* sur les champs.
> (Philippe de la Renaud.)

— Le silence de la crainte *plane* autour de nous comme un oiseau de nuit. (G. Sand.) Sur ces tombes chrétiennes avait *plané* cependant une immense douleur, car là un pauvre père avait pleuré une fille bien-aimée! (De Villeneuve-Bargemont.) Une banqueroute publique *planait* sur nos fortunes dans le même temps qu'un nuage affreux de grêle traversait nos campagnes. (B. de St-P.)

— Considérer de haut. Du haut de l'arc de triomphe de l'Étoile on plane sur tout Paris et sur la campagne.

> De cette sublime hauteur
> Mon œil plus fin s'élance et *plane* avec audace,
> Là le regard dominateur
> Rétrécit les objets en dévorant l'espace. (Thomas.)

— Fig. en parlant d'une vue élevée de l'esprit, de l'extase profonde du cœur, du délire ravissant de l'imagination, en un mot, de toute pensée, de tout sentiment qui s'empare de l'homme intellectuel et moral, l'emporte pour ainsi dire dans un monde invisible, et lui fait oublier cette matérielle terre. Que m'importaient des lecteurs, un public et toute la terre, tandis que je *planais* dans le ciel? (J.-J. Rouss.) Mon âme erre et *plane* dans l'univers sur les ailes de l'imagination, dans des extases qui passent toute autre jouissance. (Id.) C'est au moment où le génie de l'homme *plane* sur l'univers, que la mort l'atteint de sa flèche. (Boiste.) Aussi ai-je *plané* sur le monde où mes plaisirs ont toujours été des jouissances intellectuelles. (H. de Balzac.) C'est faire une peinture fine et délicate du poëte, qui va *planant* dans l'empire des songes. (X. Marmier.) Bientôt l'imagination, *planant* sur cet océan de plaisirs, en augmente le nombre et l'intensité. (X. de Maistre.)

PLANER v. a. 1re conj. (pr. *pla-ne;* rad. lat. *planus*, uni). Technol. Unir, polir avec la plane ou avec le marteau. Planer une douve. Planer des échalas. Planer de la vaisselle d'argent, de la vaisselle d'étain. Planer une plaque de métal, une cuvette de cuivre.

— SE PLANER. v. pron. Être plané.

PLANER. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'une lamproie.

PLANÈRE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, polygames, de la famille des amentacées, comprenant des arbres qui croissent dans la Caroline et dans la Sibérie. Planère à feuilles d'aune. Planère de Sibérie. Cette dernière espèce est aujourd'hui cultivée dans les jardins.

PLANÉTAIRE. adj. des 2 g. (rad. *planète*). Astron. Qui appartient aux planètes, qui concerne les planètes. Il voulut qu'il y régnât, et qu'à son tourbillon il enchaînât en roi le monde *planétaire.* (Roucher.) || *Espace planétaire.* Celui qu'occupent les plans des orbes décrits par les planètes qui tournent autour du soleil. || *Système planétaire.* Ensemble des onze planètes qui tournent autour du soleil. || *Année planétaire.* Période de temps que les planètes emploient à faire leur révolution autour du soleil ou de la terre.

> A gauche il voit rouler le monde *planétaire*,
> Tous ces globes qu'emporte un mouvement contraire.
> (Baour-Lormian.)

— Astrol. *Heure planétaire.* Heure où l'on pensait que chaque planète dominait le plus fortement. Midi était l'heure du soleil; on avait dressé la table des heures planétaires. || *Jour planétaire.* Chaque jour de la semaine, considéré relativement à la planète dont il a reçu le nom. Dimanche est le jour planétaire du Soleil; lundi, celui de la Lune; mardi, de Mars; mercredi, de Mercure; jeudi, de Jupiter; vendredi, de Vénus; samedi, de Saturne.

PLANÉTAIRE. s. m. Instrument d'astronomie. || Représentation en plan du système des planètes.

— Astrol. Il s'est dit pour Astrologue.

PLANÈTE. s. f. (rad. gr. πλάνης, errant). Astron. Nom donné à des corps célestes qui changent constamment de situation dans le ciel, en décrivant autour du soleil des ellipses dont le centre de cet astre occupe l'un des foyers, et obéissant à une force qui agit en raison inverse du carré des distances de ce centre au leur. Les planètes ne se meuvent pas toutes dans un même plan, leurs orbites sont inclinées les unes par rapport aux autres. Deux forces règlent tous les mouvements des planètes, l'une, *la force centripète*, appelée aussi *force d'attraction* ou *de gravitation*, en vertu de laquelle tous les corps célestes s'attirent en raison directe des masses et en raison inverse du carré des distances; l'autre, *la force de projection*, qui tend à faire mouvoir les planètes en droite ligne, et qui, combinée avec la force d'attraction, leur fait décrire des ellipses dont le soleil occupe un des foyers. Toutes les analogies sont pour la population des *planètes*, il n'y a que l'orgueil humain qui soit contre. (J.-J. Rouss.) La *planète* la plus voisine du soleil se nomme Mercure. (Lalles.)

— Astron. anc. *Les sept planètes.* Les sept grands corps célestes connus des anciens, et rangés par eux dans l'ordre suivant : Saturne, Jupiter, Mars, le Soleil, Vénus, Mercure et la Lune. Ils croyaient la Terre stable, et ne la comptaient point parmi les planètes. Aujourd'hui le Soleil est regardé comme une étoile, la Terre comme une planète, la Lune comme un satellite de la Terre; et l'on compte onze planètes, qui sont, en partant du Soleil : Mercure, Vénus, la Terre, Mars, Vesta, Junon, Cérès, Pallas, Jupiter, Saturne, Uranus. || *Planètes télescopiques* ou *nouvelles planètes.* Les quatre petites planètes situées entre Mars et Jupiter, parce qu'on ne les aperçoit point à la vue simple, et qu'elles ont été découvertes en 1801, 1802, 1804 et 1809. Il y en a qui rangent Uranus parmi les nouvelles planètes, parce qu'il n'a été découvert qu'en 1781. || *Planètes du second ordre.* Il s'est dit des satellites. || *Planètes inférieures.* Celles qui se trouvent entre la Terre et le Soleil, par opposition aux autres, qu'on appelle *planètes supérieures.* || *Planète directe, rétrograde* ou *stationnaire.* Se disait en raison de leur mouvement apparent. || *Planète orientale* ou *occidentale.* Se disait en raison de l'heure de leur lever. || *Planète brûlée.* Celle qui paraissait au cœur du Soleil.

— Astrol. Les planètes se divisaient en *bénignes* et *malignes*, *masculines*, *féminines* et *hermaphrodites.*

— Prov. et fig. *Il est né sous une heureuse planète.* Se dit d'un homme à qui tout réussit, qui est extrêmement heureux.

> . . . Dans ces tristes jours
> Dont la lumière effacée,
> De ma *planète* éclipsée
> Me fait sentir le décours. (J.-B. Rouss.)

PLANÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Planéter. S'empl. adjectiv. Corne planétée.

PLANÉTER. v. a. 1re conj. (rad. *plane*). Techn. Rendre un morceau de corne assez uni et assez mince pour qu'on en puisse faire un peigne. Planéter une corne.

— SE PLANÉTER. v. pron. Être planété.

PLANÉTISTE. s. m. (rad. *planète*). S'est dit pour Celui qui prétend connaître les influences des planètes.

PLANÉTOLABE. s. m. (ét. gr., πλανήτης, planète; λαμβάνω, je prends). Anc. astron. Instrument dont on s'est servi pour mesurer le cours des planètes.

PLANETTE. s. f. (rad. *plane*). Techn. Petite plane. || Instrument dont le vannier se sert pour aplanir les brins d'osier.

PLANEUR s. m. (rad. *plane*). Ouvrier qui plane la vaisselle d'argent.

— *Planeur en cuivre.* Celui qui plane, dresse et polit les planches de cuivre destinées à la gravure.

PLANICAUDE adj. des 2 g. (ét. lat., *planus*, plan; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue aplatie.

— PLANICAUDES. s. m. pl. Erpét. Famille de l'ordre des reptiles sauriens.

PLANICEPS. adj. des 2 g. (pr. *pla-ni-cèpss;* ét. lat., *planus*, plan; *caput*, tête). Zool. Qui a la tête plate. Damalis planiceps.

PLANICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *planus*, plan; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes plates. || Il se dit d'un insecte coléoptère qui a une corne très-courte ou plutôt un tubercule aigu sur la tête.

PLANICOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *planus*, plan; *costa*, côte). Dont la surface est marquée de côtes planes. Pectuncule planicoste.

PLANIDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *planus*, plan; *dens*, *dentis*, dent). Zool. Qui a les dents aplaties. Hélix planidenté.

PLANIER s. m. Géogr. Plaine située sur le sommet d'une montagne.

PLANIFLORE adj. des 2 g. (ét. lat., *planus*, plan; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a des fleurs planes; telles sont les longues fleurs en roue du gonolobe planiflore.

PLANIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *planus*, plan; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles planes. Haworthie planifoliée.

PLANIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *planus*, plan; *forma*, forme). Zool. Qui a le corps aplati, très-déprimé. || PLANIFORMES. s. m. pl. Famille d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PLANIMÉTRIE. s. f. (ét. lat., *planus*, plane; *metrum*, mesure). Art de mesurer les surfaces planes, d'en représenter la figure sur le papier au moyen d'opérations géométriques, et ensuite d'en évaluer la grandeur en unités de mesures déterminées, ramenant ainsi la figure décrite à une figure de convention dont la surface peut être facilement évaluée. On ramène le plus souvent au triangle la figure que l'on veut mesurer, parce que le triangle étant la moitié d'un parallélogramme de même base et de même hauteur, et la surface du parallélogramme étant égale à sa base multipliée par sa hauteur, la surface du triangle sera égale à sa base multipliée par la moitié de sa hauteur.

PLANIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la planimétrie.

PLANIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *planus*, plan; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds aplatis. Matute planipède.

PLANIPÈDE. s. m. Antiq. Mime qui ne chaussait ni le brodequin ni le cothurne; ou qui paraissait non sur le théâtre, mais dans l'orchestre, et de plain-pied avec les premiers rangs des spectateurs.

PLANIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *planus*, plan; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes planes ou étalées à plat. || PLANIPENNES. s. m. pl. Famille d'insectes névroptères, comprenant ceux dont les élytres sont planes ou couchées horizontalement sur le dos.

PLANIQUEUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *planus*, plan; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue plane ou aplatie. Syn. de Planicaude. || PLANIQUEUES. s. m. pl. Famille de mammifères, comprenant le castor, l'ondatra et le desman, qui ont la queue aplatie.

PLANIR. v. a. 2e conj. Se disait autrefois pour Aplanir. Je voyais les difficultés de mon entreprise se *planir.* (Montaig.)

PLANIROSTRE adj. des 2 g. (ét. lat., *planus*, plan; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec ou le rostre aplati. || PLANIROSTRES. s. m. pl. Famille de passereaux, comprenant ceux qui ont le bec plat et large à la base. V. OMNIVORES.

PLANISILIQUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *planus*, plan; *siliqua*, silique). Bot. Qui a des siliques plates. Erythrine planisiliquée.

PLANISPHÈRE. s. f. (du lat. *planus*, plan, uni, et du gr. σφαῖρα, sphère). Projection d'une sphère, et particulièrement de la sphère céleste sur un plan. Planisphère céleste. Planisphère terrestre. L'astrolabe est un planisphère céleste, et la mappemonde un planisphère terrestre. Pour rendre visibles toutes les parties de la terre, on la suppose partagée par le méridien en deux moitiés ou hémisphères que l'on projette l'un à côté de l'autre, comme cela se voit dans les mappemondes. Pour la sphère céleste, on en fait de même la section, non par le plan du méridien, mais par celui de l'équateur, les constellations polaires étant celles que l'on veut représenter avec précision.

PLANITE s. f. (rad. *plane*). Conch. Genre de coquilles univalves, de forme très-aplatie.

PLANIUSCULE. adj. des 2 g. (rad. lat. *planus*, plan). Didact. Qui est presque plan, sans l'être complètement.

PLANIVENTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *planus*, plan; *venter*, ventre). Zool. Qui a le ventre ou l'abdomen plat. Raphiorhynque planiventre.

PLANOIR s. m. (rad. *plan*). Techn. Outil dont l'extrémité est aplatie et très-polie, et dont le ciseleur se sert pour aplanir les parties que le marteau ne peut atteindre.

PLANORBE. s. m. (ét. lat., *planus*, plat; *orbis*, orbe). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, renfermant des coquilles très-aplaties, minces, fragiles et presque constamment diaphanes, qui laissent voir les tours de la sphère en dessous et en dessus. Le planorbe corne de bélier. Le planorbe caréné. Le planorbe velouté.

PLANORBIER. s. m. Moll. Animal qui vit dans les planorbes.

PLANORBIFORME. adj. des 2 g. Conchyl. Qui a la forme d'un planorbe. Coquille planorbiforme.

PLANORBIQUE adj. des 2 g. Conchyl. Qui a des rapports avec un planorbe. Cyclostome planorbique.

PLANORBULINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, plus petites que les planorbes.

PLANORBULOÏDE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui ressemble à une planorbuline. Coquille planorbuloïde.

PLANOSPIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *planus*, plan; *spira*, spire). Conchyl. Qui a la spire aplatie de haut en bas. Coquille planospire.

PLANOSPIRITE. s. m. Foss. Corps que l'on trouve dans les couches de la craie des environs de Paris, attaché sur des débris d'inocérame et sur des échinides, et qui paraît n'être qu'une partie d'une coquille qui a été plus complète.

PLANOT. s. m. Zool. Un des noms vulgaires de la sittelle.

PLANOUZE. Géogr. Île d'Italie, dans la mer de Toscane. V. PIANOZA.

PLANT. s. m. (pr. *plan;* du lat. *plantarium* rad. *planta*, plante). Agricult. Scion qu'on tire de certains arbres pour planter. Prendre du plant d'un arbre. Faire du plant. Élever du plant.

— Vigne qui ne fait que commencer à produire; arbre fruitier nouvellement planté; bois jusqu'à l'âge de vingt ou trente ans. Jeune plant. Nouveau plant. Ces jeunes plants vont bien, poussent bien.

> Ou la bêche et la serpe auront incessamment
> De votre *plant* tardif châtié la paresse. (Régnier.)

— Quantité de jeunes arbres plantés dans un même terrain. Un plant de chênes, d'ormes. Un plant d'artichauts. Leurs *plants* désordonnés charmeront nos regards. (Del.)

— Lieu où les scions se trouvent plantés.

PLANTADE. s. f. (rad. *plant*). Se dit des bosquets de certaines parties du midi de la France. Nous vîmes Montpellier se présenter à nous, environné de ces *plantades* et de ces blanquettes que vous connaissez. (Chapelle et Bachaumont.) N'est plus usité.

PLANTAGE. s. m. Agricult. Action de planter un végétal quelconque; effet de cette action.

— Il se dit particulièrement, dans les colonies, de l'action de planter des cannes à sucre et des plantes elles-mêmes. L'ouragan a détruit les plantages. Les plantages sont mauvais cette année.

— Mar. Charpente placée dans les corderies, et composée de poteaux convenablement étayés, sur lesquels est fixé horizontalement un madrier percé de plusieurs trous où tournent les axes des manivelles qui servent à tordre les cordages.

PLANTAGENET Surnom de la maison d'Anjou. Ce surnom vient de Geoffroy V, comte d'Anjou, surnommé *Plantagenet*, parce qu'il portait une branche de genêt à sa toque en guise de panache. Du mariage de Geoffroy avec l'impératrice Mathilde, naquit Henri II, qui monta sur le trône d'Angleterre à la mort d'Étienne de Blois, en 1154; sa dynastie régna jusqu'à l'avénement de Henri VII en 1485; on l'appelle dans l'histoire, *la dynastie des Plantagenets.*

PLANTAGINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au plantain. || PLANTAGINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre plantain. Les plantaginées sont souvent privées de tiges, et n'ont que des pédoncules radicaux qui portent des épis de fleurs très-denses.

PLANTAIN. s. m. (du lat. *plantago*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, monopétales, type de la famille des plantaginées, renfermant un grand nombre d'espèces herbacées dont les feuilles, le plus souvent radicales, sont étalées en rosette et les fleurs petites, de très-peu d'apparence, réunies en épis très-serrés, au sommet d'un pédoncule plus ou moins long. *Plantain des Alpes*, avidement recherché par les bestiaux et surtout par les moutons; *plantain des bois*, cultivé en Angleterre pour les chevaux et les mulets; *plantain maritime*, essentiellement pour les prairies artificielles; *plantain des sables*, dont les graines sont employées en médecine comme émollientes, et aussi en technologie pour gommer les mousselines; *plantain velu*, dont les racines et les feuilles sont recommandées dans les préparations vulnéraires et anti-ophthalmiques; *grand plantain* dont les graines se donnent aux petits oiseaux, et à la racine duquel on attribue des propriétés fébrifuges. || *Plantain aquatique* ou *plantain d'eau.* Nom vulgaire d'une plante de la famille des alismacées, célèbre par la prétendue propriété de guérir l'hydrophobie, qu'on attribuait à sa racine pulvérisée et administrée avec du pain et du

beurre. || *Plantain arbre*. V. PLANTANIER. *Plantain de moine*. Nom vulgaire de la littorelle des étangs. || *Plantain pulicaire*. Espèce du genre mule, bonne à être enterrée en fleur pour améliorer les terrains sablonneux et les rendre cultivables. Son odeur, dit-on, chasse les puces, propriété qu'on lui attribue sans doute parce que ses semences sont de la couleur et de la grosseur d'une puce.

— *Eau de plantain*. Eau distillée que l'on prépare avec le grand plantain, et que l'on emploie pour les yeux dans les collyres résolutifs; cette eau est à peu près sans aucune vertu.

PLANTAIRE. adj. des 2 g. (rad. *planta*, plante du pied). Anat. Qui appartient à la plante du pied. On distingue à la plante du pied trois régions dites plantaire externe, plantaire interne, plantaire moyenne, d'après leur position relative à la ligne médiane.

— *Aponévrose plantaire*. Couche fibreuse, épaisse, résistante, triangulaire, intimement adhérente à la peau, et fournissant des insertions à plusieurs muscles de la région plantaire. || *Ligaments plantaires*. Petits faisceaux ligamentaires très-multipliés, destinés à maintenir les rapports de la surface inférieure du tarse et du métatarse. || *Muscle plantaire grêle*. Le jambier grêle, il est situé dans la région jambière postérieure, entre les muscles jumeaux et soléaire. || *Artères plantaires*. Les deux branches de terminaison de la tibiale postérieure. || *Arcade plantaire*, formée par l'artère plantaire externe qui se recourbe au dernier espace inter-métatarsien. || *Nerfs plantaires*. Les deux branches fournies par la bifurcation du tronc tibial sous la voûte du calcanéum.

— substantiv. au masc. on dit, *le plantaire grêle*, pour Le muscle plantaire grêle. Le tendon du *plantaire grêle* peut se rompre en marchant ou en faisant un faux pas. (Petit.)

PLANTAIRE. adj. des 2 g. (rad. lat. *planta*, plante du pied). Zool. Qui appartient à la plante du pied). || PLANTAIRES. s. m. pl. Section de la classe des mammifères, comprenant ceux dont les pieds de derrière seuls sont munis d'un pouce opposable.

PLANTANIER. s. m. Bot. Un des noms du bananier.

PLANTARD. s. m. Agric. V. PLANÇON.

PLANTAT. s. m. Agric. Il se dit, dans certaines parties de la France, d'une vigne qui a été plantée que depuis un an.

PLANTATION. s. f. (pr. *plan-ta-cion*, lat. *plantatio*, formé de *plantare*; rad. *planta*, plante). Action de planter, art de planter. Le temps de la plantation. La plantation d'un jardin, d'une vigne.

— Le plant même. Il a fait de belles plantations dans sa propriété. Où l'œil se plaisait à regarder des coteaux riches et verdoyants, on ne voit plus que des *plantations* bouleversées et des cavernes hideuses. (Raynal.)

— Le lieu où l'on a planté. Le département où les plantations sont le mieux entendues est le département du Nord.

— Établissement, exploitation ou propriété rurale dans les colonies. Ils n'avaient jamais eu des moyens suffisants pour former de riches *plantations*. (Rayn.) La plupart de ces hommes saints, habiles et robustes, vivent sur des *plantations* éparses. (Id.)

PLANTE. s. f. (du lat. *planta*). Bot. Corps organisé, dépourvu de sentiment et de mouvement volontaire, fixé au sol par des racines, naissant d'une semence, se développant dans la terre, et montant à sa surface, au-dessus de laquelle il s'élève plus ou moins, et produit ordinairement des feuilles, des fleurs et des fruits. Dans ce sens, *plante* est synonyme de Végétal. Plante ligneuse ou herbeuse. Plante fibreuse. Plante herbacée. Les racines, la tige, les feuilles, les fleurs, les fruits d'une plante. L'anatomie, la description, l'histoire des plantes. Les amours, la reproduction des plantes. Les organes des plantes. L'âme végétative des plantes. La circulation de la sève dans les plantes. Plante indigène. Plante exotique. Le nombre des plantes connues aujourd'hui est de 44,000, dont environ 6,000 à organes sexuels cachés ou *agames*, et 38,000 à organes visibles ou *phanérogames*. Sur ce nombre, on en attribue 7,000 à l'Europe, dont 3,645 phanérogames et 490 agames se trouvent en France, 6,000 à l'Asie, 5,000 à l'Océanie, 3,000 à l'Afrique, et 17,000 aux Amériques. Les plantes sont *annuelles*, *bisannuelles*, *vivaces* ou *ligneuses*. Dans les méthodes scientifiques, les plantes annuelles sont indiquées par le signe du soleil, symbole de l'année; les bisannuelles par le signe caractéristique de Mars, qui achève sa révolution en près de deux années terrestres; les vivaces, par le signe de Jupiter qui fait sa révolution en onze ans et quelques jours; les ligneuses, par le signe de Saturne, symbole du temps. Les *plantes*, dont la multitude innombrable et variée couvre le globe depuis le sommet des monts jusqu'au fond des mers, sont non-seulement la plus brillante, la plus aimable parure de l'habitation de l'homme, mais sa principale nourriture et sa plus fréquente ressource dans les maladies de tout genre qui attaquent sa frêle existence. (Le sol. Deslongch.) Tandis que certaines *plantes* restent presque invisibles, d'autres acquièrent d'effrayantes dimensions. Le pin du Chili s'élance jusqu'à 160 pieds de haut, le baobab est à qui ... quelques ... de trente de diamètre. (Id.)

— Dans un sens plus restreint. Végétal qui ne pousse point de bois, c'est-à-dire végétal herbacé ou sous-frutescent. Plantes alimentaires. Plantes céréales. Plantes annuelles, bisannuelles, vivaces. Plantes marines, aquatiques, fluviatiles. Plantes cryptogames. Plantes étiolées. Plantes grasses. Plantes sarmenteuses, grimpantes, parasites. Plantes potagères. Plantes tinctoriales. Plantes usuelles. Plantes vénéneuses. Plantes aromatiques, médicinales. La pomme de terre, la chicorée, le chou, la carotte, sont des plantes potagères. Cultiver des plantes rares. Dans chaque partie du monde, il y a une *plante* consacrée à la nourriture de l'homme. (A.-Martin.) La première graine contenait toutes les *plantes* de son espèce qui se sont multipliées, et qui doivent se multiplier à jamais. (Buff.) On distingue à peine la *plante* qui porte le chanvre d'avec celle qui porte le lin. (La Bruy.) Une *plante* n'est pas plus sûrement reconnaissable à son feuillage qu'un homme à son habit.

Toute plante, en naissant, déjà renferme en elle,
D'enfants qui la suivront une race immortelle. (Rac.)

La plante a son hymen, la plante a ses amours,
Des deux sexes divers, de leurs divers organes,
Ces peuples végétaux jouissent comme nous. (Del.)

— Pris absolument, il signifie quelquefois; Plante médicinale. Connaître, étudier les plantes. Il est indispensable à un médecin d'avoir une connaissance spéciale des plantes.

— Il se dit particulièrement d'Une jeune vigne, d'une vigne qui vient de donner son premier fruit. Ce vin est d'une nouvelle plante.

— *Jardin des plantes*. Jardin où l'on cultive des végétaux pour l'étude de la botanique. Le jardin des plantes de Paris est un des plus beaux et des plus riches de l'Europe.

— Fig. Un homme de bien à la cour est une *plante* étrangère que mille insectes se pressent de dévorer. (De Males.) Voyagez! les préjugés sont comme les *plantes*, qui perdent leur force sous un ciel étranger. (De Lévis.)

— *Jeune plante*. Jeune garçon, jeune fille. Jamais *plante* ne fut cultivée avec plus de soin, ni ne se vit plus tôt couronnée de fleurs et de fruits que la princesse Anne. (Boss.)

— Anat. Face inférieure du pied, celle qui pose à terre et qui porte le corps lorsqu'il est debout. Poser la plante du pied à terre. Avoir mal à la plante du pied. En Turquie on donne la bastonnade sur la plante des pieds. Avoir la plante des pieds douloureuse. || Il signifie plus particulièrement l'Endroit du dessous des pieds qui est entre les doigts et le talon. Chatouiller la plante des pieds. Tout le monde sait que rien n'est plus insupportable que le chatouillement de la plante des pieds. Appliquer des sinapismes à la plante des pieds. Inciser la plante des pieds. La peau de la plante du pied est très-épaisse. Inflammation de la plante du pied.

— Zool. Il désigne la partie inférieure du pied des mammifères et des oiseaux, depuis son articulation jusqu'à la base des doigts; chez les insectes il désigne la première jointure du tarse, quand elle a une longueur et une largeur remarquables.

PLANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Planter. S'empl. adjectiv. Au dessous l'on voit une vaste forêt de cèdres antiques, qui paraissent aussi vieux que la terre où ils sont *plantés*. (Fén.) Tous ses bords sont couverts de saules non *plantés* (Boil.) Dans ces tranquilles bois pour eux *plantés* exprès. (Id.)

Les ormeaux fraternels *plantés* à sa naissance,
De leur jeune feuillage ombrageaient les coteaux. (Michaud.)

— *Terre bien plantée*. Terre où il y a beaucoup de belles avenues d'arbres. C'est la terre du monde la mieux plantée.

— Fig. *Une maison bien plantée*. Maison située agréablement.

— *Cheveux bien plantés*. Cheveux bien placés sur le front. Se dit de même des oreilles. Les oreilles doivent être peu longues, petites, droites, immobiles, étroites, ... et bien *plantées* sur le haut de la tête. (Buff.)

— *Être bien planté sur ses pieds, sur ses jambes*. Se tenir de bonne grâce.

— *Statue, figure en pied bien plantée*. Statue, figure représentée debout dans une belle attitude.

— Fig. Et ces froids ornements à la ligne *plantés*. (Boil.)

— Fig. et fam. *Être planté quelque part*. Être à poste fixe, sans bouger ou s'éloigner. Il était planté sur la place, à vous attendre. Nanon resta *plantée* sur ses pieds, contemplant les ..., sans pouvoir porter ... ses paroles. (De Balzac.) Va-t'en l'attendre dans la rue, et ne sois point dans ma maison *planté* tout droit comme un piquet, à observer ce qui se passe, et faire ton profit de tout. (Mol.) Vous le voyez *planté*, et qui a pris racine au milieu de ses tulipes. (La Bruy.)

— Blas. *Planté dans l'eau*. Se dit d'un édifice représenté dans les armoiries, avec de l'eau qui en baigne le pied.

— Maréch. *Poil planté*. Poil hérissé et lavé. Ce cheval dépérit à vue d'œil, il a un mauvais poil, un poil planté.

PLANTÉE. s. f. La totalité, l'ensemble des végétaux que l'on a plantés.

— Fig. Se ... l'assemblée de jeunes gens des deux sexes qui a lieu l'hiver, à la veillée, chez les particuliers. Aller à la plantée.

PLANTE ÉPONGE. s. f. Actinoz. La ... ou ... de rivière.

PLANTER. v. a. 1re conj. (pr. *plan-té*; du lat. *plantare*; rad. *planta*, plante). Ficher, enfoncer, mettre une plante en terre pour l'y faire prendre racine. Planter un arbre. Planter des choux. Planter des fleurs. Planter de la laitue, de la chicorée. Paul et Virginie, dans leurs jeux, y avaient *planté* un bambou. (B. de St-P.) J'ai un plaisir inexprimable à vous voir sourire aux vains efforts qu'ils font pour atteindre aux branches des arbres fruitiers que j'ai *plantés* moi-même. (Id.) On essaya de *planter* la vigne chez les Slaves qu'on n'avait pu convertir. (M.-Brun.)

Par toi, ce chêne en feu nourrit ma rêverie
Quelles mains l'ont *planté*? quel sol fut sa patrie? (Delille.)

— Il s'emploie quelquefois en prenant pour complément direct le nom de la portion de terrain où l'on met des arbres ou des plantes. Planter un terrain d'arbres, d'oliviers, de vignes. Planter un carré de salades.

— *Planter un bois, une avenue, une allée, un jardin*. Planter des arbres, en les disposant de telle manière qu'ils forment un bois, une avenue, une allée, un jardin. Vous aviez *planté* ce jardin, il est détruit. (B. de St-P.) Je pénétrai au fond de ce bois, où j'ai bâti cette cabane et *planté* un petit jardin. (Id.)

— Absol. *Planter*, bâtir, acquérir pour la postérité. (La Bruy.) Celui qui *plante*, tôt ou tard devra recueillir; celui qui bâtit n'aura qu'à réparer. (Franklin.)

. . . Un octogénaire *plantait*;
Passe encor de bâtir, mais *planter* à cet âge! (La Fontaine.)

— Par extension. Mettre en terre avec la main un noyau, un pépin, une amande, une noix, et généralement toute graine qui ne se sème pas confusément. Planter des noyaux, des pépins, des ognons, des fèves, etc.

— Loc. prov. et fig. *Il est allé planter ses choux chez lui*, ou bien, *il est allé planter ses choux*. Se dit d'un homme qui, après avoir vécu dans le monde, y avoir occupé des places, exercé des emplois, se retire paisiblement à la campagne. || Dans un sens analogue. *On l'a envoyé planter ses choux*. On lui a ôté sa place, son emploi, il ne lui reste plus qu'à mener une vie retirée.

— Pop. et fig. *Vienne qui plante, arrive qui plante*. Se dit en parlant de quelque chose qu'on veut faire, au hasard de tout ce qui peut survenir.

— Placer debout, enfoncer en terre, de manière que la plus grande partie de l'objet s'élève, paraisse au-dessus du sol. Planter un poteau. Planter des pieux. Planter des bornes. Planter des jalons, des piquets. Planter une croix sur le chemin.

— Fig. et fam. *Planter le piquet en quelque lieu*. S'y établir pour y demeurer quelque temps. En sortant de chez vous, nous irons planter le piquet chez moi.

— *Planter un étendard, un drapeau*. L'arborer sur les remparts d'une ville emportée d'assaut, au moment où l'on y entre.

Soldats restaurateurs des vieux siècles du Tibre,
Aux tombeaux des Césars *plantant* leur drapeau libre,
Ils ont de l'Italie assaini les fers. (F. Belly.)

— Fig. *Planter l'étendard de la croix dans un pays, planter la foi dans un pays*. Y introduire la religion chrétienne. Les douze apôtres ont planté l'étendard de la croix aux quatre coins du monde.

— Fig. *Planter des échelles à une muraille*. Les y appliquer pour monter à l'assaut.

Chacun pense être à ce jour si fatal,
Où l'ennemi, qui s'y prit assez mal,
Aux pieds des murs vint *planter* ses échelles. (Voltaire.)

— Archit. *Planter un édifice*. Faire les premiers travaux de construction, asseoir les bases, les fondements. Un architecte ne doit jamais planter un édifice avant d'en avoir arrêté le plan.

— Fig. *Planter son pied quelque part*. S'y établir fortement. C'est merveille comme la coutume *plante* aisément et soudain le pied de son autorité. (Montaigne.)

— *Planter une personne en quelque endroit*. L'y mettre en observation. Planter un valet sous une porte pour épier la sortie de quelqu'un.

— Fig. et fam. *Planter là quelqu'un*. L'abandonner, se séparer de lui. Mon domestique m'a planté là sans m'avoir prévenu. Vous ne voulez écouter aucun avis; je serai obligé de vous planter là. Il m'avait promis de m'appuyer, de m'aider dans mon entreprise; à peine m'y suis-je engagé qu'il m'a planté là. Oh! ventrebleu! dépêchez-vous donc, ou je vous *plante* là. (Brueys.)

— Pop. *Planter là quelqu'un pour reverdir*. Le laisser en quelque endroit sans le venir prendre, quoique cependant on le lui ait promis. Vous ne devez être qu'un moment à me rejoindre, et vous m'avez planté là pour reverdir.

— Fig. et pop. *Planter un soufflet sur la joue, au beau milieu de la joue de quelqu'un*. Lui appliquer fortement un soufflet. Il m'a poussé à bout, je lui ai planté un soufflet en plein visage.

— Fig. et fam. *Planter une chose au nez*. Reprocher une chose en face ... que son père avait été ... Chaque fois que je me trouve avec cette coquette, je lui plante son âge au nez.

— Dans un sens à peu près analogue, *planter quelque chose à quelqu'un*, lui ... choses vraisemblables, quand on ... pour infaillibles. (Montaigne.)

— Anc. techn. *Planter une forme*. La préparer, dans les sucreries, à recevoir la terre propre à blanchir les cassonades.

— SE PLANTER. v. pron. Être planté. Les arbres se plantent à l'automne. Chaque végétal se plante en la saison qui lui est propre.

— Fig. et fam. *Se planter devant quelqu'un*. Se mettre devant lui de manière à le gêner, à l'importuner. Il s'est venu planter impoliment devant moi.

PLANTEUR. s. m. Celui qui plante, qui fait des plantations. C'est un grand planteur.

— Dans les colonies anglaises, Colon cultivateur, possesseur d'une plantation. Vos matelots captifs, vos *planteurs* ruinés. (Linguet.)

— Fig. et fam. *Planteur de choux*. Homme qui vit retiré à la campagne. J'ai dit adieu au bruit, aux affaires; je me suis fait planteur de choux.

— A été employé adjectiv.

... Ces oiseaux *planteurs*
S'en vont les dispersant sur des plages nouvelles. (Delille.)

PLANTIGRADE. adj. des 2 g. (ét. lat., *planta*, plante; *gradior*, je marche). Zool. Se dit des mammifères et des oiseaux qui, en marchant, appuient toute la plante du pied par terre jusqu'au talon; par opposition aux *digitigrades*, qui ont les tarses relevés, et qui n'appuient sur le sol que leurs doigts. Mammifères plantigrades. Parmi les oiseaux on ne peut guère citer comme réellement plantigrades que les manchots, qui appuient sur le sol non-seulement au moyen des doigts, mais aussi avec le tarse. Il y a aussi des ripsèles plantigrades.

— PLANTIGRADE. s. m. Se dit pour Animal plantigrade. Les plantigrades carnassiers. L'ours et le blaireau sont des plantigrades. L'homme lui-même est un plantigrade.

PLANTIN s. m. Branche de saule, de peuplier, etc., qu'on replante. Il est vieux.

PLANTIN (Christophe). Célèbre imprimeur, né à Mont-Louis (Indre-et-Loire), en 1514, mort à Anvers en 1589, avec le titre d'archi-imprimeur du roi d'Espagne. Il porta à un haut degré de perfection l'art d'imprimer; son chef-d'œuvre est la Bible polyglotte.

PLANTIS. s. m. (pr. *plan-ti*). Hortic. Syn. de Plantée et de plantage.

PLANTI-SOUS-PHALANGIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit des muscles lombricaux du pied, ainsi appelés, parce qu'ils répondent à la plante du pied et à la face inférieure des premières phalanges. On dit aussi *planti-tendino-phalangien*.

PLANTISUGE. adj. des 2 g. (ét. lat. *planta*, plante; *sugo*, je suce). Zool. Qui suce les plantes. || PLANTISUGES. s. m. pl. Famille de l'ordre des hémiptères, comprenant ceux de ces insectes qui sucent les sucs des végétaux et s'en nourrissent. V. PHYTADELGE.

PLANTI-TENDINO-PHALANGIEN. adj. et s. m. Anat. V. PLANTI-SOUS-PHALANGIEN.

PLANTIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *planta*, plante; *voro*, je dévore). Zool. Syn. peu usité de Herbivore.

PLANTOIR. s. m. (rad. *planter*). Hortic. Outil de bois pointu et quelquefois ferré d'un bout, dont les jardiniers se servent pour faire des trous où ils veulent mettre des plantes, des graines, etc.

PLANTOMANE s. Celui, celle qui a la manie de la plantation, qui aime faire des plantations. Il est peu usité.

PLANTOMANIE. s. f. Manie de planter, de faire des plantations, de former des plants. Il est peu usité.

PLANTON. s. m. (rad. *planter*). Art milit. Sous-officier ou soldat de service auprès d'un officier supérieur ou d'un officier général, pour transmettre ses ordres et pour porter ses dépêches. Soldat de planton. Sapeur de planton. Sergent de planton. Les colonels, les majors et les quartiers-maîtres ont des plantons pris dans leurs corps respectifs. Les commandants de place, les membres du corps de l'intendance, les maréchaux commandant une brigade ou un département, les lieutenants-généraux commandant les divisions actives et territoriales, ont des plantons de ... des corps qui sont sous leurs ordres. Dans les troupes à cheval, le planton prend le nom d'ordonnance. V. ce mot.

— Service que fait le planton. Être de planton. Être nommé de planton.

PLANTON. s. m. Zool. Nom vulgaire de la salicorne.

PLANTULATION. s. f. (pr. *plan-tu-la-cion*, rad. *plantule*). Bot. Développement de l'embryon végétal pendant la germination.

PLANTULE. s. f. (rad. *plante*). Bot. Embryon végétal, lorsqu'il commence à se développer par l'effet de la germination. C'est ce qu'on nomme plus ordinairement ... Quand la plantule entre dans le second période de sa germination, la partie supérieure ... le nom de *plumule*, et l'inférieure celui de *radicule*.

PLANTUREUSEMENT. adv. ... Copieusement ... [illegible]

PLANTUREUX [illegible]

pieux. Un repas plantureux. Une soupe plantureuse. Mener plantureuse vie.

— Fertile. Aux bords heureux des îles *plantureuses*. (Ronsard.)

Dans ce champ *plantureux* vois languir mon taureau,
L'amour nuit au berger, l'amour nuit au troupeau.
FABR. DUCH.

— Fig. Cueillir une *plantureuse* moisson de gloire mûrie en l'été de vos travaux. (Le Polit. fr., 1604.)

— Ce mot est vieux et familier.

PLANULACÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *planus*, plan). Conchyl. Qui a une coquille plate ou très-déprimée. ‖ PLANULACÉS. s. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes.

PLANULAIRE. adj. des 2 g. (rad. lat. *planus*, plan). Zool. Se dit de certains vers mous qui ont le corps aplati. Les planulaires forment une section de l'ordre des vers mous.

PLANULAIRE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, qu'on trouve dans des sables en Italie, et qui paraît être voisin du genre pénérople.

PLANULÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *planus*, plat) Hist. nat. Qui est aplati ou déprimé. Mytile planulé.

PLANULITHE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles de la famille des ammonées, comprenant celles qui ont le dos et les côtes arrondis.

PLANUM. adj. et s. m. (pr. *pla-nomm*; du lat. *planus, a, um*, plan, uni). Anat. Se dit d'un os en forme de lame carrée, lisse et polie, que l'on observe sur chaque face latérale de l'ethmoïde, et qui fait partie de la paroi interne de l'orbite correspondante.

PLANURE. s. f. (rad. *plane*). Bois retranché des pièces que l'on a planées. Ramasser soigneusement les planures. Se chauffer avec des planures.

— Se dit, dans les mines de charbon minéral, d'une veine qui s'étend en superficie. On dit aussi *plateure* dans ce sens.

PLAPPER ou **BLABBERT.** s. m. Métrol. Ancienne monnaie de Bâle en Suisse, qui vaut environ un sou de France.

PLAQUE. s. f. (pr. *plake*, du gr. πλάξ, πλακός, toute chose plate, unie). Tablette ou feuille de métal, plus ou moins épaisse, plus ou moins large. Plaque de fonte, de fer, d'argent, de cuivre. Écrire, graver sur une plaque. La plaque d'un shako, d'un bonnet de grenadier. La plaque d'un ceinturon. Les commissionnaires, les charbonniers, etc., portent à leur veste une plaque de cuivre indiquant le numéro sous lequel ils sont inscrits dans les bureaux de la police. Les maisons assurées contre l'incendie sont marquées d'une plaque qui porte le chiffre ou les initiales de la compagnie d'assurances. Chaque rue a son nom écrit à tous les coins sur une plaque.

— Il se dit quelquefois d'une tablette de bois.

— *Plaque à feu, plaque de cheminée.* Grande plaque de fer ou de fonte qu'on applique au fond d'une cheminée.

— Espèce de chandelier que l'on applique à une muraille, et qui consiste en une plaque de métal, dont la partie inférieure, courbée à angle droit, porte une bobèche.

— Partie de la garde d'une épée qui couvre la main. ‖ *Plaque de couche.* Plaque de fer, de cuivre ou d'argent, dont est garni le bout de la crosse d'un fusil.

— Emaill. Corps de verre ou d'émail façonné à la flamme de la lampe. ‖ Horlog. *Plaque d'une pendule.* Pièce sur laquelle on fixe le cadran d'un côté, et qui de l'autre s'attache au mouvement, par le moyen de quatre faux piliers.

— Décoration que les principaux chevaliers des différents ordres portent brodée sur leur habit, du côté droit ou gauche de la poitrine. La plaque de l'ordre du Saint-Esprit. Porter la plaque de la Légion-d'honneur. Être décoré de la plaque et du cordon.

— Archéol. Ancienne monnaie de Flandre et de France. Les ducs de Bourgogne firent frapper des plaques dans les Pays-Bas. Louis XIV fit battre à Tournay des plaques qui contenaient 68 grains d'argent fin.

— Eaux et f. Marque du marteau qu'on met sur les arbres pieds-corniers.

— Techn. Partie de la perruque qui est tressée d'une manière particulière sur le devant ou le haut de la tête.

— Médec. *Plaque de Lotteri.* Petite machine inventée par le professeur Lotteri, pour la compression de l'artère intercostale, dans les cas de blessures de ce vaisseau.

PLAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Plaquer. S'empl. adjectiv. Bois plaqué. Vaisselle plaquée. Les Anglais font de plus que nous des couverts *plaqués* riches, c'est-à-dire enrichis de ces ornements à rocailles du siècle de Louis XIV, que la mode nous a ramenés. (Gourlier.)

— Diplom. *Sceau plaqué.* V. *Sceau fin* ou *lettre placard*, au mot PLACARD.

— Anc. techn. *Cuirs plaqués.* Cuirs tors, plamés, tannés et séchés.

PLAQUÉ. s. m. (pr. *pla-ké*; rad. *plaque*). Techn. Métal recouvert d'une lame ou feuille d'or, d'argent, etc., plus ou moins épaisse, selon le titre auquel on veut plaquer. Cette industrie, inventée en France vers 1785, a été perfectionnée par les Anglais, qui en ont presque le monopole. Du plaqué. Du beau plaqué. Un huilier en plaqué. Une saucière en plaqué.

PLAQUEMINIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs hermaphrodites, de la famille des ébénacées, croissant naturellement dans les contrées chaudes et tempérées des deux hémisphères. L'espèce la plus remarquable est le *plaqueminier ébène*, très-grand arbre, aux rameaux à écorce grise, garnis de feuilles d'un vert foncé, et produisant le bois d'ébène, dont la belle couleur noire contraste avec l'aubier d'un blanc assez pur; ce bois est très-dur, prend un très-beau poli, et est fort recherché pour les ouvrages de marqueterie. Plaqueminier de Virginie. Plaqueminier bois d'ébène. Plaqueminier mélanide.

PLAQUER. v. a. 1re conj. (pr. *pla-ké*; rad. *plaque*). Techn. Appliquer une chose mince et plate sur une autre. Plaquer un meuble. Plaquer une feuille d'acajou sur du bois blanc. Plaquer le devant et les côtés d'une commode.

— Envelopper avec une feuille d'or, d'argent, etc., un métal sur lequel on a préalablement passé une forte dissolution de nitrate d'argent, et que l'on fait chauffer jusqu'au rouge brun pour le passer ensuite au lam noir. — Plaquer du plâtre, du mortier. L'appliquer fortement avec la main sur le mur qu'on veut enduire, sur la cloison qu'on veut hourder.

— *Plaquer du gazon.* Appliquer des tranches de gazon sur un terrain préparé, et les y affermir avec la batte.

— Pop. *Plaquer un soufflet.* Donner un soufflet. Plaquer un soufflet en plein visage.

— *Plaquer quelque chose au nez de quelqu'un.* Lui faire en face quelque reproche piquant. Il lui alla plaquer au nez que son père avait été laquais. V. PLANTER.

— Fig. Se disait autrefois dans le sens de Graver, imprimer. On nous plaque en la mémoire les sentences de Cicéron. (Montaig.)

— SE PLAQUER. v. pron. Être plaqué.

PLAQUERESSE. s. f. Techn. Sorte de carte très-fine.

PLAQUESIN. s. m. Techn. Écuelle dans laquelle les vitriers détrempent le blanc dont ils se servent pour marquer le verre avant de le couper.

PLAQUETTE. s. f. (rad. *plaque*). Métrol. Ancienne monnaie réelle de Belgique, faite d'un alliage d'argent et de cuivre. La plaquette valait 0 f. 29 centimes. ‖ Prov. *Cela ne vaut pas une plaquette.* Cela n'est d'aucune valeur. ‖ Techn. Sorte de carde. V. PLAQUERESSE. ‖ Espèce de moellon mince.

— Crust. Genre de crustacés décapodes, comprenant ceux qui ont le corps très-aplati.

PLAQUEUR. s. m. (rad. *plaque*). Ouvrier en placage ou en plaqué, qui plaque des meubles ou des bijoux, et de la vaisselle.

PLAQUIS. s. m. (pr. *pla-ki*). Constr. Espèce d'incrustation de marbre ou de pierre, sans liaison.

PLARON. s. m. Mamm. Espèce de musaraigne.

PLASMA. s. m. Minér. Variété de calcédoine que les anciens prisaient beaucoup; c'est une pierre translucide, compacte, d'un vert d'herbe entremêlé de blanc et de jaune brunâtre.

PLASMATEUR. s. m. (rad. *plasme*, modèle). Didact. Celui qui pétrit, qui donne la forme. Voltaire a employé ce mot.

— Fig. Dieu est le plasmateur de l'univers. En parlant de la nature, rien n'empêche qu'on l'appelle *plasmatrice*.

PLASME. s. m. (du gr. πλάσμα, formé de πλάσσω, je forme). Didact. Modèle, type, forme première.

PLASMER. v. a. 1re conj. (du gr. πλάσσω, je forme). Didact. Former, créer. Il est inusité.

PLASTICITÉ. s. f. (rad. *plastique*). Didact. Qualité de ce qui peut prendre ou recevoir différentes formes.

PLASTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. πλαστικός, façonnable; rad. πλάσσειν, former). Didact. Qui a la puissance, la vertu de former.

— Physiol. *Force plastique.* Puissance qui détermine la production des germes ou des tissus organiques dans les corps vivants. Les anciens physiologistes ont beaucoup raisonné sur la force plastique des humeurs, particulièrement sur celle du sang dans la formation des différentes sécrétions, etc. On a aujourd'hui abandonné toutes ces spéculations.

— Qui concerne la forme. Art plastique. La statuaire est un art plastique. La peinture elle-même, en tant qu'elle a rapport à la forme, doit être considérée comme un art plastique.

— Minér. *Argile plastique.* Celle qui est susceptible de se laisser mouler.

— Fig. Sous le rapport de la parole, du style, qui est la forme que revêt la pensée, on dit: *Poésie plastique, littérature plastique*, surtout quand cette poésie, cette littérature soigne presque exclusivement la forme. La poésie des anciens était quelquefois toute plastique.

PLASTIQUE. s. f. B.-arts. Partie de la sculpture qui consiste à modeler toutes sortes de figures en terre, en plâtre, etc. On dit aussi *l'art plastique*.

PLASTODYNAMIE. s. f. (pr. *plass-to-di-na-mi*; du gr. πλάσσω, je forme; δύναμις, force). Physiol. Force créatrice qui constitue et développe les organes.

PLASTODYNAMIQUE. adj. des 2 g. Physiol. Qui appartient à la plastodynamie.

PLASTRON. s. m. (pr. *plass-tron*; de l'ital. *piastrone*). Art milit. Pièce de devant de la cuirasse; partie couvrant la poitrine et servant à la préserver des coups.

— Fig. Le tour qu'elle m'a fait m'a mis sur le cœur un grand *plastron* contre ses charmes. (Bussy-Rab.)

— Escr. Pièce de cuir rembourrée dont les maîtres d'armes se couvrent l'estomac pour amortir les coups du fleuret. Tirer au plastron.

— Fig. Celui qui essuie des contrariétés, des railleries, des réprimandes, pour le compte d'un autre qui se trouve à couvert derrière lui. Être le plastron de quelqu'un.

— Dans un sens analogue, Celui qui est en butte aux railleries. Tout le monde tire au plastron sur cette personne. Il est le plastron de tout le monde.

— Archit. Ornement d'architecture en forme d'anse, avec deux enroulements.

— Mar. Pièce de bois appliquée intérieurement sur l'étrave d'une embarcation, pour y clouer les abouts des bordages.

— Techn. Morceau de bois garni d'une plaque de fer percée de trous à moitié épaisseur, que certains artisans appliquent sur leur estomac pour faire tourner un foret par le moyen de l'archet.

— Morceau de buffle que les cordonniers mettent devant eux pour ne pas couper leurs habits.

— Erpét. Sternum des tortues, qui, étant très-développé en longueur et en largeur, forme au-dessous du corps une plaque aplatie ou convexe dans les femelles, et concave dans les mâles. Le plastron s'unit à la carapace ou plaque supérieure par des os intermédiaires, excepté en avant et en arrière, où passent la tête et la queue.

— Conchyl. *Plastron nautique.* Se dit quelquefois d'un scaphandre.

PLASTRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Plastronner. S'empl. adjectiv. Estomac plastronné. Poitrine plastronnée.

PLASTRONNER. v. a. 1re conj. Garnir d'un plastron.

— SE PLASTRONNER. v. pron. Se couvrir d'un plastron. Se plastronner avant de s'aller battre en duel. Se plastronner pour prendre, pour donner une leçon d'escrime.

— Fig. et fam. Se fortifier. Se plastronner contre la peur, contre le danger.

PLASTYRGOPHYTE. s. m. (ét. gr., πλαστουργέω, j'imite; φυτόν, plante). Bot. Nom donné aux plantes didynames, dont la fleur régulière représente une sorte de gueule.

PLAT, PLATE. adj. (pr. *pla, pla-te*; du gr. πλατύς, large, uni, ouvert). Dont la superficie est unie, sans inégalité. Sol plat. Terrain plat.

— *Pays plat.* Pays de plaines, par opposition à *pays de montagnes*. Les habitants des montagnes et ceux du pays plat.

— *Plat pays.* S'est dit pour Pays plat. Il signifie ordinairement La campagne, les bourgades, les villages, par opposition aux villes, aux places fortes. Les habitants du plat pays. Les vignes du plat pays.

— Dans un sens moins rigoureux, Dont les parties ont une forme aplatie, ne sont guère plus élevées les unes que les autres. Une assiette plate.

— *Vaisselle plate.* Vaisselle d'une seule pièce, sans soudure, par opposition à Vaisselle montée. Les cuillers, les fourchettes sont de la vaisselle plate. ‖ Il se dit particulièrement des plats et des assiettes d'argent. Préférer la porcelaine à la vaisselle plate. Servir en vaisselle plate. ‖ *Broderie plate.* Celle qui n'est point relevée.

— Mar. *Vaisseau plat, bâtiment plat, bateau plat.* Vaisseau, bâtiment, bateau qui a peu de profondeur, dont le fond est plus ou moins plat.

— Qui n'est pas relevé dans les proportions voulues par la nature, qui a une forme écrasée. Visage plat. Dos plat. Poitrine plate. De même aussi, Nez plat. Bouche plate. Joue plate.

— Fig. Qui n'a pas d'expression, qui est sans caractère. Physionomie plate.

Plus d'un Callot fameux dans la Phrygie
S'est égayé sur sa *plate* effigie. (J.-B. Rouss.)

— Il se dit aussi de la conformation des animaux. *Chevaux plats.* Ceux dont les côtes sont serrées, plates et avalées. Un cheval plat n'a jamais beaucoup d'haleine.

— *Cheveux plats.* Cheveux pendants et non frisés. ‖ *Pied plat* ou *plat pied*. V. PIED.

— Fam. *Avoir le ventre plat.* N'avoir pas mangé depuis longtemps.

— *La bourse de cet homme est bien plate.* Il n'a guère d'argent.

— Fam. *Armée battue à plates coutures.* Armée complètement défaite.

— *Plate peinture.* Ouvrage de peinture fait sur une superficie plate, par opposition à Figure de relief. ‖ *Teinte plate.* Teinte unie qu'on n'adoucit pas sur les bords.

— Mar. *Calme plat.* Etat de la mer lorsqu'il ne souffle pas le moindre vent, et que rien n'agite sa surface. Le navigateur préfère la tempête qui le pousse au calme plat qui l'enchaîne. La chaleur nous accablait; le vaisseau, dans un calme *plat*, sans voiles, était tourmenté par le roulis. (Chateaubriand.)

— Fig. Stagnation profonde des affaires. Nous sommes dans un calme plat. L'état du commerce est au calme plat.

— Dénué de saveur et de force. Vin plat. Vinaigre plat.

— Fig. Sans sel, sans agrément. Vers plats et grossiers. Epigramme plate. Décocher une plate épigramme. Ce ne sont pas les critiques injustes, *plates* ou violentes, qui font beaucoup de mal; les éloges prodigués sans discernement sont bien plus nuisibles. (Grimm.)

— Qui n'est ni élégant, ni vif, ni piquant, ni élevé. Style plat. Pensée plate. Ouvrage très-plat. Écrire, dire des choses plates. Ne vous avais-je pas promis que cette lettre serait bien *plate*? (Mme de Sév.) Justement, à mon gré, a pièce est assez *plate*. (Boil.)

— Littér. *Rimes plates.* Celles qui se suivent deux à deux, sans s'entremêler. Vers à rimes plates. Les tragédies, les comédies, les poèmes épiques, les élégies, sont ordinairement en vers à rimes plates.

— Lâche, sans mérite. Plat personnage. Plat sujet. Plat individu.

— Insignifiant, inutile. On fait un *plat* usage de la vie. (Mme du Deff.)

— Anc. agric. *Terre plate.* Terre en friche, qui n'est pas cultivée.

— Féod. *Maison plate.* Se disait anciennement d'une maison de campagne sans fossés ni ceinture.

— Archit. hydraul. *Bassin plat.* Bassin qui a peu de profondeur. ‖ *Eaux plates.* Se dit par opposition à Eaux jaillissantes.

— Manég. *Cheval plat.* Cheval dont les côtes sont serrées et les épaules plates.

— adv. Votre créance se perdrait *plat* et court parmi le peuple. (Nic. Pasq.)

— *A plate terre.* loc. adv. A terre, sur le pavé, sur le plancher. Tomber à plate terre. Se coucher à plate terre. Être étendu à plate terre.

— Fam. *Se mettre, se coucher à plat ventre.* Se mettre, se coucher sur le ventre.

— Fig. *Être à plat ventre devant quelqu'un.* Lui faire bassement la cour.

PLAT. s. m. (pr. *pla*). Pièce de vaisselle large et creuse à l'usage de la table. Plat d'argent. Plat d'étain. Plat de faïence, de porcelaine. Grand plat. Plat moyen. Petit plat. Plat rond. Plat ovale. Le fond du plat. Les bords du plat. Et sur les bords du *plat* six pigeons étalés. (Boileau.)

— Ce que le plat contient. Un plat de viande, de rôti, de gibier. Un plat de poisson. Un plat de légumes, d'asperges, d'artichauts, de petits pois. Un plat de fruits. Manger un plat de crème. Manger plusieurs plats, de plusieurs plats. C'est un bon plat. C'est un excellent plat. C'est un plat délicieux. C'est un plat rare en cette saison. Un plat de primeur. Esaü vendit son droit d'aînesse pour un plat de lentilles.

— *Plat d'entrée, plat de rôti, plat d'entremets.* Entrée, rôti, entremets servi dans un plat. ‖ *Œufs sur le plat.* Œufs cassés sur un plat et cuits avec du beurre sans avoir été brouillés. ‖ *Servir plat à plat.* Ne servir qu'un seul plat à la fois, pour que les mets soient mangés plus à propos. La méthode de servir *plat à plat* est le raffinement de l'art de bien vivre. (Gr. de la Reynière.)

— Loc. pop. *Il ne chasse, il ne pêche qu'au plat.* Se dit d'un homme qui aime fort le gibier, le poisson, mais qui ne se donne la peine ni de le chasser ni de le pêcher.

— Prov. et fig. *Donner, servir un plat de son métier.* Faire ou dire quelque chose de ce qu'on fait ou de ce qu'on dit le mieux, quelque chose qui tienne du caractère que l'on a ou de la profession qu'on exerce. Cet hypocrite nous a servi un plat de son métier. Ce chanteur nous servira un plat de son métier. Et je vais leur servir un *plat* de mon métier. (Rac.) ‖ Il se prend le plus souvent en très-mauvaise part, et signifie Tour de fripon, d'escroc.

— Loc. prov. et fig. *Mettre les petits plats dans les grands.* Faire beaucoup de frais, ne rien épargner, mettre tout en l'air pour bien recevoir quelqu'un.

— Prov. et fig. *Il n'en saurait faire un bon plat.* Se dit de quelqu'un qui s'efforce inutilement d'excuser, d'atténuer une faute, ou qui veut dire une chose d'un effet plus que douteux. Ne parlez point de cette affaire, car vous n'en sauriez faire un bon plat.

— Prov., fig. et iron. *Voilà un bon plat.* Se dit de plusieurs personnes de méchant caractère ou de mauvaise conduite, qui se trouvent rassemblées en un même lieu.

— Dans ce sens, il se dit aussi d'une seule personne. C'est un fort méchant *plat* que toute sa personne. (Mol.)

— Fig. et fam. *Nous avons eu cette nuit un bon plat de gelée.* Il a gelé fort cette nuit. ‖ *Il ne le sert pas à plats couverts.* Se dit d'un homme qui nuit ouvertement à un autre.

— *Plat de verre.* Grande pièce de verre plate et ronde telle qu'elle sort des verreries, et que les vitriers coupent avec le diamant pour en faire des panneaux de vitrage.

— *Plat de balance.* Chacun des deux bassins d'une balance.

— Loc. prov. et pop. *Avoir un rien entre deux plats.* Ne rien recevoir quand on s'attendait à quelque présent.

— Féod. *Plat nuptial.* Ce qu'un vassal devait présenter à son seigneur en viande, pain et vin, le jour où ce vassal se mariait.

— Hist. *Plat* se disait autrefois de la table accordée à tous les officiers de la maison d'un

prince. Le plat se donnait soit en nature, soit en argent. Recevoir tant pour son plat.

— Mar. Ensemble de sept rations pour sept matelots. || Il se dit aussi des sept matelots ainsi réunis. || *Plat des malades.* Nourriture particulière accordée aux matelots malades.

— PLAT. La partie plate de certaines choses. Donner des coups de plat d'épée, des coups de plat de sabre. Donner un coup du plat de la main.

— Fig. et fam. *Donner du plat de la langue.* Faire de belles promesses qu'on n'a pas intention d'exécuter. || Dans un sens analogue. *Faire merveille du plat de la langue.* Chercher à en imposer par de grandes phrases, par des récits extraordinaires.

— Ce qui est plat, ce qui est sans sel, sans grément, etc. Quand on a l'esprit sain et le cœur noble, il est toujours facile de distinguer le naïf du plat et du bouffon. On ne se déchaîne pas contre le médiocre et le *plat*. (Volt.)

— *A plat.* loc. adv. Sur le côté plat, sur la partie plate. Poser un livre à plat.

— *A plat, tout à plat, tout plat.* loc. adv. Entièrement, tout à fait. Une pièce de théâtre tombée à plat, tout à plat. Nier tout à plat. Refuser tout plat. Etre assis tout plat par terre. Etre étendu tout à plat dans son lit.

— *A plat couvert.* loc. adv. En cachette clandestinement.

PLATA (RIO DE LA). Géogr. Grand fleuve de l'Amérique méridionale, appelé par les Espagnols *Rio de la Plata*, c'est-à-dire Rivière d'argent, à cause du butin considérable en or et en argent que fit l'équipage de Cabot, en explorant le fleuve, en 1526. Sa largeur, à Buénos-Ayres, est d'environ 48 kilom.; il se jette dans l'Océan Atlantique, à 220 kilom. au-dessous de cette ville, et son embouchure est large de 240 kilom.

— PLATA (Provinces unies ou confédération du Rio de la). Etat républicain de l'Amérique du sud, ayant pour limites la Bolivie au N., le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay à l'E., le Chili à l'O., la Patagonie au S.; capitale, Buénos-Ayres; 1,700,000 hab.

PLATAGE. s. m. (pr. *pla-ta-je*). Féod. Impôt qu'on payait pour les marchandises qui se portaient sur les places publiques ou dans les rues.

PLATAGONE. s. m. (du gr. πλαταγη, claquement). Antiq. Espèce d'instrument de percussion, sorte de sistre grec qui était garni de grelots.

PLATAIN. s. m. Géogr. Il se dit dans certaines localités, particulièrement dans l'Aunis, D'un rivage plat. Le platain d'Angoulème. Le platain de Chatélaillon.

PLATALÉE. s. f. Ornith. Nom générique de la spatule.

PLAT-ALLEMAND. s. m. Philol. Dialecte de la langue allemande, parlé autrefois dans une grande partie de l'Allemagne, et encore aujourd'hui chez le peuple des contrées septentrionales. Le plat-allemand est caractérisé par sa douceur; en cela il diffère du haut-allemand, lequel se parle dans le sud de l'Allemagne. On l'appelle aussi *Saxon*.

PLATANAIE. s. f. (rad *platane*). Agric. Lieu planté de platanes.

PLATANAIRE. s. f. Bot. Nom donné au ruban d'eau.

PLATANE. s. m. (du lat. *platanus*; fait du gr. πλατὺς, étendu). Bot. Genre de plantes dicotylédones apétales, de la famille des amentacées, comprenant de grands arbres à feuilles alternes, palmées ou lobées, à fleurs réunies en têtes globuleuses, pendantes. On compte quatre espèces, dont les deux suivantes sont les plus remarquables, le *platane oriental* et le *platane occidental*. Le platane d'Orient est un arbre pour lequel les anciens ont montré une prédilection particulière; ils l'estimaient surtout à cause de l'ombre épaisse que donne son large feuillage, et nulle autre ne leur paraissait aussi agréable. Ils aimaient, sous son ombrage, soit à se livrer à un doux repos, soit à faire des festins joyeux. Le bois de platane est dur, pesant, tenace, marbré d'une infinité de veines réticulées; en se desséchant, il devient d'un rouge terne, son grain est fin et serré, il est susceptible d'un beau poli, et est excellent comme combustible et pour la charpente intérieure des maisons. Les Grecs du mont Athos font avec de gros troncs de ce platane, des bateaux d'une seule pièce, et on emploie en Amérique le platane occidental pour faire de même des pirogues d'une seule pièce qui contiennent jusqu'à vingt-cinq personnes.

> Ces *platanes* unis, sous qui d'heureux buveurs,
> Du père des raisins célébraient les faveurs. (Roucher.)

— Ichthyol. Nom donné à un poisson qui a quelque ressemblance avec la brème.

PLATANÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au platane. || PLATANÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre platane.

PLATANISTE. s. m. Antiq. gr. Plaine ainsi nommée du grand nombre de platanes qui l'ombrageaient, et célèbre par les exercices gymnastiques des jeunes Spartiates. C'était une île formée par l'Eurotas, la rivière de Mégalopolis et un canal de communication; on s'y rendait par deux ponts, l'un orné de la statue d'Hercule, ou de la force, l'autre de celle de Lycurgue ou de la loi.

PLATANOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλάτανος, platane; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble au platane.

PLATANOÏDE. s. m. Bot. Nom spécifique de l'une espèce d'érable.

PLATANTHÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, établi pour placer l'orchis bifolié.

PLATATIM. adv. Mot forgé burlesquement avec une désinence latine, pour *plat à plat*. Servir un dîner platatim.

PLATAX. s. m. (pr. *pla-takss*). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des squammipennes, dont les espèces, qui toutes habitent la mer des Indes, sont voisines du genre chœtodon pour les habitudes et les mœurs. Platax orbiculaire. Platax vespertilion.

PLAT-BORD. s. m. (pr. *pla-bor*). Mar. Œuvre morte, bordage large et épais qui termine le pourtour d'un bâtiment, d'un bateau. Un bâtiment met le *plat-bord* à l'eau, lorsque par suite d'une inclinaison latérale extraordinaire son *plat-bord* se trouve au niveau de l'eau. (Baudrill.)

— Constr. Long madrier de sapin, provenant des bateaux déchirés. || Pl., des *plats-bords*.

PLATE. s. f. Blas. Il se dit quelquefois pour Besant d'argent. Porter de gueules à trois plates d'argent.

— Anc. métrol. Vieille monnaie de Suède qui est de forme carrée.

— Mar. Petite embarcation à fond plat dont on se sert pour la pêche dans la Manche.

PLATE (LA). Géogr. Rivière des Etats-Unis. V. PLATA (LA).

— PLATES. s. f. pl. Techn. Planche de cuivre bien dressée.

PLATEAU. s. m. (du gr. πλατὺς, étendu). Bassin de balance en général; particulièrement, Fond de bois des grosses balances dont on se sert pour peser les lourds fardeaux. Mettre les marchandises sur le plateau.

— Espèce de plat en tôle, en bois, etc., vernissé, où l'on sert le thé, le café, le chocolat, les rafraîchissements.

— Grand plat en glace, en verre, en métal, avec des cristaux, des vases de fleurs, etc., qui se met au milieu d'une table que les plats du service ne garnissent pas suffisamment.

— Agric. Planche attachée à un long manche dont on se sert pour plomber la terre.

— Bot. Disque mince qui, dans les bulbes, produit inférieurement les racines et représente la tige de manière qu'il émet des feuilles en dessus et des racines en dessous. || Corps charnu qui est interposé entre l'ovaire et les autres organes floraux, dans certaines synanthérées. || Nom vulgaire du nénuphar. || *Plateau de Lobel.* Grande espèce de champignon du genre agaric, toujours attaquée par les limaces qui en sont très-friandes. || *Plateau de Sainte-Lucie.* Agaric qui doit son nom à l'odeur qu'il exhale, analogue à celle du bois de Sainte-Lucie.

— Boulang. Planche servant aux boulangers à mettre le pain mollet et autres espèces de pain.

— Géogr. Espace de terrain uni qui domine un sol moins élevé, cime d'une montagne qui s'aplanit, toute grande surface plane et horizontale qu'on rencontre à une élévation plus ou moins considérable, sur le faîte même d'une haute chaîne de montagnes. L'Asie et l'Afrique possèdent les plus vastes plateaux; le centre de la première est occupée par un grand plateau sablonneux, dont les bords sont l'Himalaya et les monts Altaï.

— Hortic. Il se dit des cosses de pois encore tendres, dans lesquelles les graines ne sont pas encore formées. Mes pois ne sont encore qu'en *plateau*. (La Quintinie.)

— Phys. *Plat au électrique.* Plan circulaire de verre, que l'on rend électrique en le faisant tourner entre deux coussins.

— Stratég. Terrain élevé, plat et uni, sur lequel on peut placer un corps de troupes ou une batterie de canon.

PLATEAUX. s. m. pl. Vener. Fumées ou fientes des bêtes fauves qui sont plates et rondes.

PLATE-BANDE. s. f. Morceau de terre uni et étroit qui borde les compartiments d'un jardin et qui est ordinairement garni de fleurs, d'arbustes ou de gazon.

— Antiq. gr. Position militaire chez les Grecs. Carré dans lequel la troupe présentait de toutes parts un front égal quant au nombre et à l'étendue.

— Art milit. Bande de fer qui passe sur les tourillons d'un canon, et les attache à l'affût.

— Constr. Bloc ou assemblage de pierres placé entre deux appuis, et présentant une face plane du côté opposé à sa poussée, de manière à former une voûte plate. || *Plate-bande de baie.* La pierre qui sert de linteau à une porte, à une fenêtre, ou l'assemblage de claveaux qui tient lieu d'une seule pièce. || *Plate-bande de fer.* Barre de fer placée sous les claveaux d'une plate-bande de pierre, pour en soulager la portée. || *Plate-bande de pavé.* Dalle de pierre ou de marbre qui sert d'encadrement dans un compartiment de pavé.

— Mar. Dans un bâtiment à arrière carré, cornières de la poupe sur lesquels on applique les corniches.

— Menuis. Saillie plate qui règne au bas d'un mur, d'appartement, d'un lambris, dans les ouvrages de maçonnerie et de menuiserie. || *Plate-bande de compartiment.* Toute face plane entre deux moulures. || Pl., des *plates-bandes*.

PLATÉE. s. f. (pr. *pla-te*; du gr. πλατὺς, étendu). Archit. Massif de fondation qui comprend toute l'étendue d'un bâtiment. Tracer le plan d'un édifice sur la platée.

PLATÉE. s. f. (rad. *plat*). Plat chargé d'une abondante nourriture. Servir des platées de viande. Il est populaire et se dit pour railler.

PLATÉE. s. f. Bot. Genre de plantes qui croissent dans l'île de Java.

PLATÉE. Géogr. anc. Ville de Grèce, au S. de Thèbes, sur les confins de la Béotie, de la Mégaride et de l'Attique. Elle est célèbre par la victoire que les Grecs, commandés par Pausanias, y remportèrent l'an 479 av. J.-C., sur les Perses, qui, forts de 300,000 hommes, y périrent tous, à l'exception de 3,000. Les Grecs ne perdirent pas 200 hommes.

PLATÉEN, ENNE. adj. et s. Antiq. Habitant de la ville de Platée. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— *Jeux platéens.* Jeux qui se célébraient tous les cinq ans à Platée, et qui étaient encore appelés *Eleuthéries*, c'est-à-dire *Jeux de la liberté*, à cause de la victoire de Platée. Dans ces jeux, on courait tout armé autour de l'autel de Jupiter, et il y avait des prix considérables établis pour cette course.

PLATE-FACE. s. f. (rad. *plat* et *face*). Luth. Place des tuyaux de montre dans l'orgue. || Pl., des *plates-faces*.

PLATE-FORME. s. f. Constr. Couvert, toit d'une maison plat et uni. Les plates-formes se font ordinairement avec des dalles de pierre, des lames de plomb ou de zinc, etc. La plate-forme d'un château. La plate-forme d'un observatoire. Dans l'Orient, le toit des maisons est presque toujours en plate-forme. On voit beaucoup de plates-formes en Italie. Monter sur la plate-forme. Prendre l'air, respirer le frais sur la plate-forme. De ses *plates-formes*, on aperçoit la vaste étendue de ce lac. (B. de St-P.)

— Anc. art milit. La bourre d'une arme à feu. Lorsqu'on tire un homme à brûle-pourpoint, on le tue de la seule plate-forme.

— Artill. Ouvrage de terre élevé et uni par le haut, sur lequel on met une batterie. || *Plate-forme de batterie.* Assemblage de solives pour placer du canon en batterie à l'attaque d'une place.

— Charp. Pièce de bois qui reçoit le pied des chevrons du comble. || *Plate-forme de fondation.* Assemblage de charpentes qu'on place quelquefois sous les fondations.

— Technol. Machine dont l'horloger se sert pour fendre les roues dentées.

PLATEL. s. m. Se disait anciennement pour Plateau.

PLATELÉE. s. f. Vieux mot, synonyme de Platée. Longue *platelée* de friandises qu'on sert en petites écuelles. (Contes d'Eutrap.)

PLATE-LONGE. s. f. Longue bande de cuir ajoutée au harnais des chevaux de carrosse ou de cabriolet pour les empêcher de ruer. || Longe qui sert à maintenir les chevaux quand le maréchal les met dans le travail. || Corde ou courroie avec laquelle un écuyer à pied fait trotter un cheval en rond. Faire trotter un cheval à la plate-longe.

— Véner. Longue bande de cuir, que l'on met au cou des chiens pour les retenir quand ils vont trop vite. || Pl., des *plates-longes*.

PLATEMENT. adv. D'une manière plate, avec platitude. Il ne s'emploie qu'au figuré. Parler platement. Agir platement. Se conduire platement.

— Fam. *Tout platement.* Sans circonlocution, sans détour. Cet homme qui parle tant de sa science, c'est tout platement un sot et un intrigant. Faut-il vous le dire tout platement, vous êtes un hableur

PLATÉMYDE. s. f. Zool. Genre de tortues.

PATÈNE. s. f. (rad. *plat*). V. PATÈNE.

PLATEUR. s. f. (rad. *plat*). Qualité de ce qui est plat. Il ne se dit qu'en plaisantant. J'ai le dos d'une *plateur* qui me ravit; je serais au désespoir d'engraisser. (M^me de Sév.)

— Ce mot devrait prévaloir, car *platitude* ne se dit qu'au figuré.

PLATEURE. s. f. (rad. *plat*). Minér. Couche ou filon qui, après s'être enfoncé perpendiculairement ou obliquement, prend la direction horizontale.

PLATEUSE. s. f. Ichthyol. V. PLATUSE.

PLATE-VARANGUE. s. f. Mar. Varangue dont la partie plate est très-longue.

PLAT-FOND. s. m. (pr. *pla-fon*). Ancienne orthographe de *Plafond*.

> Mais fuyons, sous ses pieds tous les parquets gémissent,
> De serments tout nouveaux les *plats fonds* retentissent.
> (Ronsard.)

PLATIASME. s. m. (rad. gr. πλατὺς). Vice de prononciation, causé par une trop grande ouverture de la bouche.

PLATIÈRE. s. f. (rad. *plat*). Terrain plat au bas d'une colline. || Ruisseau qui traverse une chaussée.

PLATIÈRE (Imbert de la), plus connu sous le nom de *maréchal de Bourdillon*. Issu d'une ancienne famille du Nivernais, mort en 1567; sauva le tiers de l'armée après la malheureuse défaite de Saint-Quentin.

PLATILLE. s. f. (pr. *pla-ti-ye*). Comm. Sorte de toile blanche qui se fabrique surtout en Silésie, et aussi en France, à Cholet et à Beauvais.

PLATIN. s. m. Mar. Petite partie du bas d'une plage, d'un banc de sable, de roche ou de vase qui couvre et découvre à chaque marée.

PLATINAGE. s. m. Technol. Action de platiner, ou de blanchir le cuivre rouge avec un amalgame d'étain et de mercure. || Action de passer les bonnets de laine sur des boules de cuivre chauffées.

PLATINATE. s. m. Chim. Combinaison dans laquelle l'oxyde platinique joue le rôle d'acide. Platinate ammonique.

PLATINE. s. f. (rad. *plat*). Sorte d'ustensile de ménage, consistant en un grand rond de cuivre, un peu convexe, monté sur des pieds de fer, et dont on se sert pour sécher et repasser le linge sur la platine.

— Arqueb. Pièce à laquelle sont attachées toutes celles qui servent au ressort d'une arme à feu. La platine d'un fusil, d'un pistolet. || *Platine à mèche.* Le plus ancien mécanisme des armes à feu; la mèche, qu'auparavant l'arquebusier tenait à la main, fut alors attachée au chien, qui s'inclinant à volonté sur le bassinet, enflammait la mèche. || *Platine à rouet.* Mécanisme dans lequel la mèche fut remplacée par une pierre à feu, qui s'abaissait à volonté dans le bassinet, au fond duquel se trouvait un rouet d'acier que faisait mouvoir un ressort, et dont le frottement sur la pierre produisait des étincelles. || *Platine à batterie.* Celle dont sont garnis actuellement les fusils de munition. || *Platine à percussion.* Celle dans laquelle la pierre et l'amorce sont remplacées par une capsule de poudre fulminante, placée sur une petite cheminée et enflammée par le frappement d'un chien qui forme marteau. || *Platine à secret.* Celle qu'on fait mouvoir au moyen d'un mécanisme particulier, par un petit verrou ou tout autre moyen d'arrêt.

— Dans les arsenaux. Plaque de plomb dont on couvre la lumière des canons.

— Horlog. Chacune des deux plaques qui soutiennent toutes les pièces du mouvement d'une montre ou d'une pendule.

— Serrur. Plaque de fer attachée à une porte au-devant de la serrure, et percée de manière à donner passage à la clé. La platine d'une serrure. || *Verrou à platine* ou *platine de loquet.* Verrou monté sur une plaque de fer.

— Typogr. Partie de la presse qui foule sur le tympan.

— Il se dit de certaines lames de fer découpées, qui font partie du métier à bas. || En coutellerie, Lames d'acier ou de tôle qui garnissent l'intérieur du manche d'un couteau à ressort. || En fonderie de caractères, Pièce du moule. || Dans les métiers de haute-lisse, Masse de plomb, plate et carrée, qui fait retomber les hautes-lisses et les marches du métier. || En papeterie, Massif placé au fond de la cuve, sur deux plans inclinés. || Espèce de forte rape sur laquelle on déchire les chiffons.

PLATINE. s. m. (de l'esp. *platina*, diminut. de *plata*, argent. Les Espagnols qui avaient découvert ce métal en Amérique, longtemps avant qu'on le connût en Europe, et qui le regardaient comme un alliage d'argent, lui avaient donné le nom de *platine* ou *petit argent*). Minér. Métal très-solide, très-ductile, très-malléable, moins blanc que l'argent, sans saveur ni odeur, et pesant 21 ou 22 fois plus que l'eau. Le platine est le plus pesant, le moins combustible et le moins fusible de tous les métaux connus; il est même infusible au feu de nos fourneaux, et il oppose une résistance invincible à tous les acides, à l'exception de l'eau régale. Ces deux dernières propriétés en font un métal très-utile à la chimie et aux arts. Après l'avoir fondu par l'addition de quelque substance qui rend la fusion possible, on en fabrique des paratonnerres, des lumières de fusil, des creusets pour fondre certains minéraux, des chaudières, des alambics pour chauffer et distiller les acides qui attaquent les autres métaux. On s'en sert pour recouvrir la porcelaine, à laquelle il donne l'apparence de la vaisselle plate. Jusqu'ici, le platine n'a encore été trouvé qu'en Amérique et dans les monts Ourals, accompagnant toujours les mines d'or; il est sous la forme de petits grains, dont la grosseur excède rarement celle d'un pois, mêlé avec le palladium, l'iridium, l'osmium, le rhodium, etc. Son prix est quatre fois plus fort que celui de l'argent. On l'appelle *or blanc* dans le commerce. Il n'y a pas un demi-siècle qu'on connaît le *platine* en Europe. (Buffon.)

— *Platine spongieux.* Platine pur et très-divisé, qui a la propriété d'enflammer un courant d'hydrogène mis en contact avec ce métal.

— Le mot *platine* fut d'abord féminin, à l'époque de l'introduction de ce métal en Europe.

PLATINE (Bartolomeo Sacchi). Né en 1421 à Piadena, près de Crémone, mort de la peste en 1481. Abréviateur apostolique sous Pie II, emprisonné par Paul II, bibliothécaire du Vatican sous Sixte IV. Il fut regardé comme le premier littérateur de son siècle.

PLATINÉ, ÉE. part. pass. du v. Platiner. S'empl. adjectiv. Cuivre platiné.

PLATINER. v. a. 1^re conj. Technol. Faire l'opération dite platinage. V. PLATINAGE.

—SE PLATINER. v. pron. Être platiné.

PLATINEUR. s. m. Arqueb. Nom donné dans les manufactures d'armes à l'ouvrier qui fait spécialement les platines.

PLATINEUX, EUSE. adj. (rad. *platine*). Chim. Il se dit du premier degré d'oxydation, de saturation ou de combinaison du platine. Oxyde platineux. Sulfure platineux. Sels platineux.

PLATINICO-AMMONIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel platinique avec un sel ammonique. Chlorure platinico-ammonique.

PLATINICO-ARGENTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est produit par un sel platinique, combiné avec un sel argentique. Chlorure platinico-argentique.

PLATINICO-BARYTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui doit naissance à un sel platinique combiné avec un sel barytique. Chlorure platinico-barytique.

PLATINICO-CADMIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui se forme d'un sel platinique, combiné avec un sel cadmique. Chlorure platinico-cadmique.

PLATINICO-CALCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel platinique avec un sel calcique. Chlorure platinico-calcique.

PLATINICO-COBALTIQUE. adj. des 2 g. Chim. [illegible] d'un sel platinique combiné avec un sel cobaltique. Chlorure platinico-cobaltique.

PLATINICO-CUIVRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel platinique avec un sel cuivrique. Chlorure platinico-cuivrique.

PLATINICO-FERRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui se forme d'un sel platinique combiné avec un sel ferrique. Chlorure platinico-ferrique.

PLATINICO-MAGNÉSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel platinique avec un sel magnésique. Chlorure platinico-magnésique.

PLATINICO-MANGANIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est produit par un sel platinique, uni avec un sel manganique. Chlorure platinico-manganique.

PLATINICO-NICCOLIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui doit naissance à la combinaison d'un sel platinique avec un sel niccolique. Chlorure platinico-niccolique.

PLATINICO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel platinique avec un sel potassique. Chlorure platinico-potassique.

PLATINICO-SODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel platinique avec un sel sodique. Chlorure platinico-sodique.

PLATINICO-STRONTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel platinique avec un sel strontique. Chlorure platinico-strontique.

PLATINICO-ZINCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui doit naissance à la combinaison d'un sel platinique avec un sel zincique. Chlorure platinico-zincique.

PLATINIDES. s. m. pl. Minér. Famille de minéraux, qui comprend le platine et ses combinaisons.

PLATINIFÈRE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient du platine. Cuivre, sable, [illegible] platinifère.

PLATINIQUE. adj. des 2 g. Chim. Il se dit du second degré d'oxydation du platine, qui est acide [illegible] platine [illegible] entre cet oxyde [illegible] analogue à la sienne. Sels platiniques. Combinaisons platiniques.

PLATINOSO-AMMONIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel platineux avec un sel ammonique. Chlorure platinoso-ammonique.

PLATINOSO-MERCUREUX, EUSE. adj. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel platineux avec un sel mercureux. Chlorure platinoso-mercureux.

PLATINOSO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel platineux avec un sel potassique. Chlorure platinoso-potassique.

PLATINOSO-SODIQUE. adj. des 2 g. Chim. [illegible] d'un sel platineux [illegible] sel sodique. Chlorure platinoso-[illegible].

PLATIPENNIE. s. f. [illegible] d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PLATISE s. f. (pr. *pla-ti-ze*; rad. *plat*). Platitude. [illegible] Pantel [illegible] qu'il prend d'interpréter au parterre des *platises* qu'on ne sait déjà que trop. (J.-J. Rouss.) Quelques jours après la publication de mon livre, parut [illegible] tiré [illegible] quelques *platises* dont on avait entremêlé cet extrait [illegible].

PLATISME. s. m. Bot. Genre de la famille des [illegible], établi aux dépens des varechs.

PLATITUDE. s. f. (rad. *plat*). Qualité, défaut de ce qui est plat dans le sentiment, dans les productions de l'esprit, dans la conversation. La platitude d'un discours. La platitude du style. Opinions d'une insigne platitude. Conduite d'une révoltante platitude. Cet homme-là est de la dernière platitude.

— Chose plate, bassesse. Dire des platitudes. Faire, commettre des platitudes. Désavouer ce qu'on a solennellement affirmé, c'est une platitude. Cet écrit est plein de platitudes. Cette pensée, cette maxime est une triste platitude. La flatterie ne s'en tient pas toujours à la *platitude*, et la bassesse est très-facilement féroce. (Mme de Staël.)

— Il exprime quelquefois, mais bien rarement, un défaut dans les objets de la sensation du goût. Ce vin a de la platitude. Ce vin est d'une extrême platitude.

PLATOF (le comte). Hetman des Cosaques du Don, né vers 1765, dans la Russie méridionale, mort en 1818; se distingua comme lieutenant-général dans la guerre française et dans la guerre contre les Turcs; envahit la France à la tête de ses Cosaques, en 1814 et en 1815.

PLATOLE. s. f. (rad. *plat*). Écon. rur. Vase dans lequel on fait reposer le lait pour en obtenir la crème.

PLATON. Célèbre philosophe, chef de l'école platonicienne, appelée encore *Académie*. Il fut disciple de Socrate, obtint à vingt-cinq ans la réputation d'un sage consommé, visita l'Égypte, la Grande Grèce, la Sicile; ouvrit une école à Athènes, et mourut en 348 avant J.-C. La beauté de sa morale lui a fait donner le surnom de *Divin*, comme la délicatesse et la pureté de son style lui ont fait donner celui d'*Abeille attique*. De tous les philosophes de l'antiquité, Platon est celui dont les doctrines se rapprochent le plus des enseignements du christianisme; tous ses ouvrages sont sous forme de dialogue, à l'exception de douze lettres qui ne sont peut-être pas de lui.

— PLATON. Poète comique grec, contemporain d'Aristophane; fut surnommé le prince de la moyenne comédie, à cause de l'élégance et de la régularité de ses compositions dramatiques.

PLATONICIEN, ENNE. adj. Philos. Qui suit la philosophie de Platon. Les philosophes platoniciens.

— Qui a rapport à la philosophie de Platon, qui concerne cette philosophie. Système platonicien. Doctrine platonicienne.

— substantiv. Celui, celle qui pratique la doctrine de Platon. Les platoniciens sont nommés aussi *Académiciens*.

PLATONIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pla-to-nike*; rad. *Platon*). Didact. Qui a rapport au système de Platon.

— *Amour platonique*. Affection dégagée des sens, amour spirituel de deux êtres dont chacun aime dans l'autre la beauté éternelle. V. AMOUR.

> Quand je vois vos appas se glisser dans mon cœur,
> Je ne me sens point fait pour l'amour *platonique*.
> (DESTOUCHES.)
>
> Mais, direz-vous, ce [illegible] platonique
> N'est qu'une idée, un [illegible] *platonique*. (L. [illegible])

— Fig. La presse accréditait de la Chambre des députés, non pas plus de bienveillance, nous sommes persuadés de la sienne, mais une bienveillance moins *platonique* et plus pratique. (Courr. français.)

— *Année platonique*. Révolution à la fin de laquelle, d'après Platon, les corps célestes seront à la place qu'ils occupaient à la création.

— Géom. *Corps platoniques*. S'est dit des cinq solides réguliers: tétraèdre, hexaèdre ou cube, octaèdre, dodécaèdre et icosaèdre, parce que les propriétés de ces corps, qu'on appelle [illegible], avaient été, dit-on, découvertes par Platon.

PLATONISME. s. m. Philos. Système de philosophie fondé par Platon, et enseigné après lui par ses disciples Speusippe, Xénocrate, [illegible] [illegible] Arcésilas et Carnéade [illegible] nisme était une doctrine complète, c'est-à-dire, embrassant toutes les branches de la philosophie. [illegible] aussi longtemps que le *platonisme*. (Encycl.)

PLATONISTE. adj. et s. Philos. Syn. de Platonicien. Il est politique, jurisconsulte, historien, *platoniste*, cartésien. (J.-J. Rouss.)

PLATOSTOME. s. m. Bot. Genre de plantes [illegible] lones, de la famille des labiées, ayant pour type le [illegible].

PLÂTRAGE. s. m. (rad. *plâtre*). Ouvrage fait de plâtre. Ce n'est pas de la maçonnerie, c'est du plâtrage.

— Fig. Il se dit d'un ouvrage peu solide, même d'un ouvrage d'esprit. Ce texte n'est que du plâtrage. La plupart de nos écrivains ne font que du plâtrage.

— Action de répandre du plâtre sur une prairie naturelle ou artificielle. Le plâtrage d'un pré.

PLÂTRAS. s. m. (pr. *plâ-tra*; rad. *plâtre*). Débris de vieux plâtres, de vieux murs. Employer le plâtras, les plâtras dans les constructions légères. Un pignon de plâtras, fait de plâtras. Cette cloison n'est que du plâtras. Il vient de tomber de gros plâtras, un gros plâtras de cette cheminée, de ce plafond.

— Fam. Se dit d'une construction mauvaise, mal faite. *Cette maison n'est bâtie que de plâtras*. Elle est construite de mauvais matériaux.

PLÂTRE. s. m. (du gr. πλαστής, modeleur, façonneur). Nom vulgaire du gypse ou sulfate de chaux qui perd par la calcination l'eau qu'il contient ordinairement, et est transformé en une terre qui, desséchée et mêlée [illegible] dixième environ de calcaire, constitue une poudre appelée *plâtre*; cette poudre, se combinant avec l'eau, forme un mortier d'un emploi facile, qui acquiert par le séchage une dureté très-considérable, et qui a d'ailleurs une assez grande finesse. On se sert du plâtre dans les bâtisses et dans la fabrication des moules et des figures; on l'emploie encore pour engraisser et amender les terres, et pour former le stuc, mélange de cette substance avec une dissolution de colle forte qui, lorsqu'il est bien sec, est aussi dur que le marbre et comme lui susceptible de poli. Pierre de plâtre, pierre à plâtre. Carrière de plâtre. Four à plâtre. Faire du plâtre. Cuire, battre, gâcher, sasser du plâtre. Sceller de plâtre, sceller en plâtre. Muraille crépie, enduite de plâtre. Un enduit de plâtre. Charge de plâtre. Sac de plâtre. Statue, figure, moule de plâtre. Jeter une statue en plâtre. Mouler en plâtre. Employer le plâtre comme engrais. Bon plâtre, mauvais plâtre. Plâtre blanc. Plâtre gris. L'habitant ne connaît ni la chaux ni le *plâtre*. (Boil.)

— Techn. *Plâtre blanc*. Celui dont on a ôté le charbon. || *Plâtre gris*. Celui dont le charbon n'a pas été ôté. || *Plâtre vert*. Celui qui n'a pas reçu une cuisson assez forte. *Plâtre serré*. Celui où il y a peu d'eau. || *Plâtre cru*. Pierre à plâtre propre à cuire. || *Plâtre éventé*. Plâtre qui a perdu de sa qualité par l'air, le soleil ou l'humidité. || *Plâtre au sas*. Plâtre qui a été passé au travers d'un tamis. || *Plâtre au panier*. Plâtre qui a été criblé au travers d'un panier.

— Loc. prov. *Essuyer les plâtres*. Occuper une maison nouvellement construite, un appartement dont les plâtres ne sont pas encore secs.

— Fig. Supporter des désagréments inévitables dans une fonction nouvelle.

— Loc. prov. *Battre quelqu'un comme plâtre*. Le battre excessivement.

— Fig. Blanc, fard. *Cette femme a deux doigts de plâtre sur le visage*. Elle a mis beaucoup de fard, beaucoup de blanc.

— Se dit des ouvrages de l'esprit. Ses bons mots ont besoin de farine et de *plâtre*. (Boil.)

— Tout ouvrage moulé en plâtre. || *Les plâtres de la frise*. Les ornements de plâtre de la frise. || *Le plâtre d'une statue, d'un buste, d'un bas-relief*. Le modèle en plâtre de ce bas-relief, de ce buste, de cette statue. || *Un plâtre antique*. Une figure, un bas-relief de plâtre, moulé d'après l'antique. Les plâtres de la colonne Trajane. Un cabinet de plâtres antiques, de plâtres modernes, de plâtres très-rares, très-curieux. [illegible] *Le premier plâtre d'une statue*. [illegible] *l'antique*, c'est-à-dire moulé d'après l'antique. *Le plâtre d'une personne*. Le masque de plâtre avec lequel on a pris l'empreinte de son visage. Tirer un plâtre sur quelqu'un après sa mort. Peindre quelqu'un d'après le buste de quelqu'un [illegible].

— *Plâtres*, au plur. et absol. Légers ouvrages, menus ouvrages en plâtre, tels que corniches, scellements, ravalements, languettes de cheminées.

PLÂTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Plâtrer. S'empl. adjectiv.

— Fardé. Visage plâtré.

— Feint. Paix plâtrée. Réconciliation plâtrée.

> Aussi ne vois-je rien qui soit plus odieux
> Que le dehors *plâtré* [illegible]

PLÂTRER. v. a. [illegible] Enduire de plâtre [illegible]

— [illegible] Plâtrer une prairie [illegible]

— Fig. [illegible]

— Fam. Couvrir, dissimuler, cacher quelque mal sous de fausses apparences [illegible] Plâtrer une affaire. [illegible]

—SE PLÂTRER. v. pron. Être plâtré [illegible]

— Fig. Se farder. Cette femme est habile à se plâtrer le visage.

— Dans un sens analogue. Dissimuler ses sentiments [illegible]. Cet hypocrite se plâtre, défiez-vous de lui.

PLÂTRERIE. s. f. V. PLÂTRIÈRE.

PLÂTREUX, EUSE. adj. [illegible] terrain [illegible] Sol plâtreux. [illegible]

— Mêlé de plâtre, qui contient du plâtre. Les mouleurs qui pulvérisent le plâtre font cette opération dans l'intérieur des maisons, ou en plein air. Dans ces deux cas, les ouvriers sont au milieu d'une poussière considérable, formée de molécules *plâtreuses* dont ils avalent une certaine quantité, et dont il pénètre une certaine portion dans les voies aériennes. (Mérat.) Omiss. des diction.

PLÂTRIER. s. m. (rad. *plâtre*). Techn. Ouvrier dont le métier consiste à extraire la pierre à plâtre et à la faire cuire pour l'expédier en sacs aux différents constructeurs. Un inconvénient qu'il est moins facile aux *plâtriers* cuiseurs d'éviter, c'est l'action de l'extrême chaleur du four, surtout dans l'été. (Mérat.)

— Par extens. Ouvrier qui ne travaille absolument que le plâtre pour l'ornement de l'intérieur des maisons et des appartements. Les *plâtriers* pulvérisateurs ne devront mettre leur plâtre en poudre que dans des lieux vastes, exposés à un courant d'air, qui emportera les molécules les plus voltigeantes hors. (Mérat.)

PLÂTRIÈRE. s. f. (rad. *plâtre*). Carrière d'où l'on tire le plâtre. Les plâtrières de Montmartre sont abondantes et le fort bonne qualité.

— Lieu où l'on fait, où l'on fabrique le plâtre. Aller à la plâtrière. Le fourneau, la cheminée d'une plâtrière.

PLÂTROIR. s. m. (rad. *plâtre*). Techn. Outil pour pousser du plâtre ou du mortier dans les trous. || On dit aussi *plâtrenoir*.

PLÂTROUER. s. m. Techn. Espèce de truelle à l'usage des plâtriers.

PLATSBERG. Géogr. et hist. Mont près de Mayence. Les Prussiens y furent battus par les Français en 1794.

PLATTE. Géogr. Rivière considérable des États-Unis de l'Amérique septentrionale, ayant sa source aux monts Rocheux, et se jetant dans le Missouri, à 100 kilom. de l'embouchure de ce dernier fleuve.

PLATURE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue large. [illegible] la queue se dilate en forme de disque ou de spatule.

PLATURE. s. m. Erpét. Genre de serpents aquatiques des Indes, de la famille des hétérodermes, à queue aplatie et à crochets venimeux.

PLATUSE. s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires de la plie.

PLATYCARPE. adj. des 2 g. (pr. *pla-ti-kar-pe*; ét. gr., πλατύς, large; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits larges. Négrétie platycarpe.

PLATYCARPE. s. m. (ét. gr. πλατύς, large, καρπός, fruit). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des bignoniées, ayant pour type le platycarpe de l'Orénoque, arbre d'un port élégant, très-touffu.

PLATYCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλατύς, large, κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête large et plate. Tamis platycéphale.

— Bot. Qui a le chapeau aplati. Champignons platycéphales. Qui a des capitules très-larges. Kaliméride platycéphale.

PLATYCÉPHALE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons holobranches, [illegible] des céphalotes. Platycéphale rusé. Platycéphale madécasse.

— Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

— PLATYCÉPHALES. s. m. pl. Ichthyol. Famille de l'ordre des poissons [illegible] comprenant ceux qui ont une large tête.

PLATYCÈRE. s. m. (ét. gr. πλατύς, plat; κέρας, corne). Entom. Genre d'insectes lamellicornes de l'ordre des coléoptères.

PLATYCERQUE. adj. des 2 g. (ét. gr. πλατύς, large; κέρκος, queue). Zool. Qui a la queue plate. || PLATYCERQUES. s. m. pl. Famille d'ophidiens, famille d'insectes.

PLATYCHÈLE. adj. des 2 g. ou **PLATYCHÈLÉ, ÉE.** adj. (pr. *pla-ti-kè-le* ou *pla-ti-ke-lé*; ét. gr. πλατύς, large; χεῖλος, lèvre). Zool. Qui a des serres larges ou la lèvre élargie.

PLATYCHILE. s. m. Bot. Genre de plantes qui croissent à la Nouvelle-[illegible].

PLATYCORIASE. s. f. Anc. médec. Maladie des yeux [illegible] ordinairement dilatée.

PLATYCORME. adj. des 2 g. [illegible]

PLATYCRINITE. s. m. [illegible] qu'on [illegible] de Cork.

PLATYDACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible]) Qui a les [illegible] larges [illegible] PLATYDACTYLES. s. m. pl. [illegible] comprenant ceux de ces [illegible] les pieds postérieurs élargis en forme de rames.

PLATYGASTRE. s. m. (ét. gr. πλατύς, large, γαστήρ, ventre). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PLATYGÈNE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PLATYGLOSSATE. adj. des 2 g. (ét. gr. πλατύς, large; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a la langue large. || PLATYGLOSSATES. s. m. pl. Famille d'hyménoptères, comprenant ceux de ces insectes qui ont une large langue.

PLATYGLOSSE adj. des 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a la langue large.

— Bot. Qui se prolonge en une languette très-large. Héliopsis platyglosse.

PLATYGRAMME. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des lichens.

PLATYLÈPE s. m. (ét. gr., πλατύς, large; λεπίς, écaille). Bot. Genre de plantes de l'Ile-de-France, dont les feuilles ressemblent à de larges écailles.

PLATYLOBE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, formé pour des arbres de la Nouvelle-Hollande. Le platylobe élégant. Platylobe lancéolé, à feuilles triangulaires, ovales.

PLATYLOBÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πλατύς, large; λοβός, lobe). Bot. Qui a de larges lobes ou segments. Fronde platylobée. Feuilles platylobées.

PLATYLOBIER. s. m. (ét. gr., πλατύς, large; λοβός, lobe). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, renfermant d'élégants arbustes, originaires des îles de l'Océanie, portant tous de belles fleurs papilionacées très-variées dans leurs nuances, et des gousses fort comprimées et aplaties, ainsi que l'exprime le nom qui leur a été imposé.

PLATYLOME. adj. des 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; λῶμα, bordure). Bot. Qui a une large bordure, qui a les feuilles largement bordées.

PLATYNE s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères crépipèdes.

PLATYNEURE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; νεῦρον, nerf). Bot. Qui a de larges nervures. Feuilles platyneures.

PLATYNOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos large ou aplati.

PLATYNOTE. s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères photophiles, établi pour placer l'opatre gris, espèce d'Afrique.

PLATYONIQUE. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes, brachyures, formé aux dépens des portunes.

PLATYOME. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PLATYOPE s. m. (ét. gr., πλατύς, large; ὤψ, œil). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, dont les élytres portent deux taches qui ressemblent à deux grands yeux.

PLATYOPHTHALME. s. m. (pr. *pla-ti-oftal-me*; ét. gr., πλατύς, large; ὀφθαλμός, œil). Minér. Sorte de pierre précieuse, qui a la forme d'un grand œil.

PLATYPÈDE adj. des 2 g. (du gr. πλατύς, large; et du lat. *pes, pedis*, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe dilaté à la base. Agaric platypède.

PLATYPÉTALE. adj. des 2 g., ou **PLATYPÉTALE.** adj. (ét. gr., πλατύς, large; πέταλον, pétale). Bot. Qui a de larges pétales. Silène platypétale.

PLATYPÈZE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, de la famille des chétoloxes.

PLATYPÉZIN, INE. adj. Entom. Qui ressemble à une platypèze. || PLATYPÉZINES. s. f. pl. Famille d'insectes diptères, qui a pour type le genre platypèze.

PLATYPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; φύλλον, feuille). Bot. Qui a de larges feuilles. Tilleul platyphylle. Agaric platyphylle.

PLATYPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a de larges pieds. || PLATYPODES. s. m. pl. Ornith. Tribu d'oiseaux, comprenant ceux qui ont les doigts externes réunis dans presque toute leur longueur. || Section d'hydrocanthes, comprenant ceux qui ont les pieds très-larges.

— Bot. Qui a de larges pédoncules.

PLATYPROSOPE s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PLATYPTÈRE. s. m. (ét. gr., πλατύς, large; πτερόν, antenne). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères.

PLATYPTÉRIDE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de la famille des corymbifères, comprenant une espèce, la platyptéride safranée du Mexique.

PLATYRAPHE. s. m. Bot. Genre de plantes indigènes d'Afrique, de la famille des synanthérées.

PLATYRHIN, INE. adj. (ét. gr., πλατύς, large; ῥίς, nez). Zool. Qui a le nez ou le museau large. Natrix platyrhin. || PLATYRHINS. s. m. pl. Tribu de la famille des singes, comprenant ceux dont les narines sont écartées l'une de l'autre par une large cloison.

PLATYRHINIEN, INE. adj. Zool. V. PLATYRHIN.

PLATYRHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec large et déprimé. Phalarope platyrhynque.

— s. m. Genre d'oiseaux comprenant deux espèces de petite taille, dont le bec est aplati; ce sont le platyrhynque brun et le platyrhynque orné.

PLATYROSTRE. adj. des 2 g. (du gr. πλατύς, large; et du lat. *rostrum*; bec). Zool. Qui a le bec ou le museau large. || PLATYROSTRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des passereaux, comprenant des oiseaux qui ont le bec très-fendu et très-déprimé.

PLATYRRHINE. s. f. Entom. Nom donné à quelques espèces du genre anthribe.

PLATYSCÈLE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PLATYSILIQUÉ, ÉE. adj. (du gr. πλατύς, large; et du lat. *siliqua*, silique). Bot. Qui a des siliques comprimées et larges. Héliophile platysiliquée.

PLATYSOME. adj. des 2 g. (pr. *pla-ti-zô-me*; ét. gr., πλατύς, large; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps large ou très-déprimé. || PLATYSOMES. s. m. pl. Famille de poissons cartilagineux; famille de poissons comprenant ceux qui ont le corps aplati et discoïdal.

PLATYSOME. s. m. Entom. Genre d'insectes qui correspond au genre cucuje.

PLATYSPERME s. m. (ét. gr., πλατύς, large; σπέρμα, semence, graine). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères.

PLATYSTE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons, voisins des silures.

PLATYSTERNE. s. m. Erpét. Genre de tortues.

PLATYSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche ou l'ouverture large. Ammonite platystome.

PLATYSTOME. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères.

PLATYURE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλατύς, large; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue large et aplatie.

PLATYURE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des bec-en-scie.

PLATYZOME. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des fougères, ayant pour type la platyzome microphylle, qui croît à la Nouvelle-Hollande.

PLATZEN. Géogr. et hist. Bourg de Prusse, à 80 kil. E. de Stettin, célèbre par la victoire que les Russes y remportèrent sur les Prussiens, en 1759.

PLAUBAGE. s. m. Bot. Ancien nom de la plante appelée *dentelaire*.

PLAUDE. s. f. Sorte de souquenille. V. BLAUDE.

PLAUEN Géogr. Ville de [illegible], sur l'Elster, à 12 kil. de [illegible]. 71,000 hab.

PLAUS. Géogr. Peuplade agricole et commerçante de l'empire des Birmans.

PLAUSIBILITÉ. s. f. (pr. *plô-zi-bi-li-té*). Qualité de ce qui est plausible. Cette proposition n'a guère de plausibilité.

— Apparence spécieuse de preuves. Vos raisonnements, vos preuves ont quelque plausibilité, n'ont pas même la plus légère plausibilité. Il est peu usité.

PLAUSIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *plausibilis*; rad. *plaudere*, applaudir, approuver par des battements de mains). Qui a une apparence spécieuse. Raison plausible. Excuse plausible. Raisons plausibles. Donner une preuve plausible. Dire des choses fort plausibles. Prendre un prétexte plausible. Exposer, défendre un système très-plausible. La première cache ses faiblesses sous de *plausibles* dehors. (La Bruy.)

PLAUSIBLEMENT. adv. D'une manière plausible, d'une manière satisfaisante. Parler, répondre, se défendre plausiblement. Il est inusité.

PLAUSITER et **PLAUSONNER.** v. n. 1re conj. Néologisme emprunté du latin, pour exprimer le bruit que fait la colombe quand elle bat des ailes.

PLAUTE (Marcus-Accius). Célèbre poète comique latin, né à Sarsines, village d'Ombrie, vers l'an 227 av. J.-C.; se distingua d'abord comme poète et comme acteur, se ruina ensuite dans des spéculations commerciales, fut réduit à tourner la meule chez un meunier, et composa, dit-on, plusieurs de ses comédies dans cet état pénible.

PLAUTIA URGULANILLA. (pr. *plô-cia ur-gu-la-nil-la*). Première femme de l'empereur Claude, fut répudiée pour avoir eu un commerce illicite avec un affranchi et avoir fait périr l'enfant fruit de cet adultère.

PLAUTIA (LOI). Hist. anc. Il y eut à Rome trois lois de ce nom: *La Plautia judiciaria*, décrétée l'an 89 av. J.-C., sous les auspices du tribun Silvanus Plautius; elle conférait à chaque tribun le droit d'élire dans son sein quinze citoyens pour remplir les fonctions de juge, et étendait aux sénateurs le droit de siéger dans les tribunaux. || *Loi Plautia de vi armatis hominibus*, décrétée sous le même tribun l'an 78 av. J.-C.; elle interdisait l'eau et le feu à ceux qui formaient des complots contre l'État, ou qui s'emparaient de force des biens des citoyens. || *Loi Plautia agraria*, portée on ne sait trop à quelle époque, mais peu après la seconde loi *Plautia*.

PLAUTIEN (Fulvius-Plautianus). Né en Afrique d'une famille obscure et pauvre, s'attacha à Sévère qui le nomma préfet de Rome, et contre qui il conspira l'an 204, il fut mis à mort.

PLAUTILLE (Fulvia-Plautilla). Fille de Plautien, épousa Caracalla, fils de Sévère; fut répudiée de ce prince, qui la fit poignarder sept ans plus tard, dans les îles Vulcaniennes, où elle avait été exilée.

PLAUTIUS (Aulus). Gouverneur de la Grande-Bretagne sous Claude, étendit les limites de l'empire, et obtint les honneurs de l'ovation; il entra dans la conjuration de Pison, et eut la tête tranchée.

PLAVIS. Géogr. anc. Fleuve de la Vénétie, aujourd'hui *la Piave*.

PLAZE ou **PLAZIE.** s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des labiées, formé pour un arbrisseau qui croît au Pérou, dans les haies et aux lieux escarpés.

PLÉAUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mauriac (Cantal); 3,000 hab.

PLÉBAN. s. m. Hist. relig. Il se disait autrefois, dans certaines localités, d'un curé choisi par un chapitre.

PLÈBE. s. f. (du lat. *plebs, plebis*, peuple). Antiq. rom. Classe du peuple romain, qui se composa d'abord de tout ce qui n'était ni de la classe des sénateurs ni de celle des chevaliers. Dans les derniers temps de la république, on ne comprenait parmi la plèbe que les citoyens qui ne possédaient aucun cens. || *Plebe urbaine*. Les plébéiens, les marchands, les prolétaires de Rome. *Plèbe rustique*. Les cultivateurs de la campagne romaine.

— Dans les sociétés modernes, on donne le nom de *plèbe* à la populace, au petit peuple, à cette masse de citoyens qui ne jouit d'aucun droit politique ou civil. Quelques [illegible] la *plèbe*. La plèbe s'imagina qu'[illegible] décret de la souveraineté nationale, etc. (Mich.) Les progrès de l'irréligion furent très-rapides parmi cette *plèbe*. (Id.) Ces deux dernières formes orthographiques n'ont pas prévalu.

PLÉBÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *plebs*, plèbe). Populaire, bas, trivial. Il ne se dit que du style. Fuyons ces expressions que Malherbe appelle *plébées*, aussi bien que celles qui s'appellent *phebus*. (St-Evrem.)

PLÉBÉCULE. s. f. (du lat. *plebecula*, dimin. de *plebs*, plèbe). Menu peuple, petit peuple, populace, canaille. La *plébécule* se laissa aller au vin qu'elle n'a point bu depuis un an, et est à raison dans les pots. (M. [illegible])

PLÉBÉIANISME. s. m. (rad. *plèbe*). Polit. État, condition des plébéiens, c'est-à-dire du peuple, des prolétaires.

PLÉBÉIEN, IENNE s. (du lat. *plebeius*, rad. *plebs*, plebis, peuple). Hist. rom. Celui, celle qui était [illegible] peuple romain. Les plébéiens [illegible] citoyens libres, qui n'appartenaient ni à l'ordre des patriciens ni à celui des chevaliers. Longtemps les plébéiens furent exclus des charges publiques. D'abord, ils eurent des représentants, les *tribuns*. l'an 493 av. J.-C.; puis, ils obtinrent que les tribuns militaires avec puissance consulaire, seraient indifféremment choisis parmi les plébéiens et les patriciens, l'an 445; enfin, l'an 368, les plébéiens furent admis au consulat, à la dictature, à la censure, et à toutes les autres charges, qu'ils surent remplir aussi bien que les familles patriciennes. Ils firent alliance avec les patriciens, mais pour distinguer de ces derniers les plébéiens parvenus, on appelait ceux-ci *hommes nouveaux*.

— Dans les États modernes, il se dit, par [illegible], De ceux qui ne font point partie de la noblesse; il est synonyme de Roturier, prolétaire. Mon père est un honnête plébéien. Aujourd'hui, comme du temps de la république romaine, les plébéiens ont conquis tous les droits.

— Fig. En parlant du fer, qui est le plus commun des métaux:

Le fer, de tous les arts instrument et soutien,
Des races de la terre utile plébéien,
Artiste, laboureur, belliqueux, pacifique. (Delille.)

— PLÉBÉIENS. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes, comprenant les plus petits papillons de jour.

— adjectiv. Magistrat plébéien. Place plébéienne.

— *Familles plébéiennes*. Familles romaines appartenant à l'ordre des plébéiens. On en compte guère plus de cent qui s'élevèrent aux grands emplois sous la république. Les plus illustres sont: les familles *Aquilia*, *Calpurnia*, *Cœlia*, *Claudia*, *Cornelia*, *Domitia*, *Flavia*, *Fulvia*, *Licinia*, *Livia*, *Marcia*, *Maria*, *Octavia*, *Papiria*, *Plautia*, *Pompeia*, *Porcia*, *Publilia*, *Servilia*, *Sempronia*, *Servilia*, *Sulpicia*, *Tullia*, *Valeria*.

— *Jeux plébéiens*. Jeux que le peuple romain célébrait durant trois jours, du 15 au 18 novembre, en mémoire de la paix qu'il fit avec les sénateurs, soit après son retour sur le mont Aventin, 469 ans av. J.-C.; soit après la retraite sur le mont Sacré, 493 av. J.-C.; soit enfin après l'expulsion des rois, 509 av. J.-C. || Adrien institua les jeux plébéiens du cirque l'an 121 de J.-C.

— Philol. lat. *Langue plebei une*. Langage du peuple de Rome, langage très-répandu, sous l'empire, dans les provinces de l'Occident.

PLÉBICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *plebs*, *plebis*, peuple; *colere*, cultiver, capter). Qui cherche à plaire au peuple, à le flatter, à capter ses suffrages.

PLÉBISCITE s. m. (du lat. *plebiscitum*; rad. *plebs*, peuple). Hist. anc. Décret émané du peuple romain assemblé par tribus, en opposition au *senatus-consulte*, décret qui n'était promulgué que par le sénat.

PLÈCHE. s. f. Mar. Ancien nom de la guérite de hune.

PLÉCOLÉPIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλέκω, je noue; λεπίς, écaille). Bot. Dont les écailles ou les squames sont entregreffées ou soudées à la base. Péricline plécolépide.

PLÉCOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλέκω, je noue; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a les pieds ou les nageoires réunis. || PLÉCOPODES. s. m. pl. Famille de poissons osseux holobranches, comprenant ceux qui ont les nageoires pectorales réunies.

PLÉCOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλέκω, je noue; πτερόν, nageoire). Ichthyol. Qui a les nageoires réunies. || PLÉCOPTÈRES. s. m. pl. Famille de poissons cartilagineux téléobranches, comprenant ceux qui ont les catopes réunies sous les nageoires pectorales.

PLÉCOSTE. s. m. Ichthyol. Nom sous lequel on a décrit le loricaire sétifère.

PLÉCOSTOME. s. m. (ét. gr., πλέκω, je noue; στόμα, bouche, ouverture). Bot. Genre de [illegible] de la famille des champignons.

PLECTANÈE ou **PLECTANIE.** s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des apocynées, formé pour un arbrisseau grimpant de Madagascar.

PLECTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. πλέκω, je noue). [illegible] ne s'emploie que dans cette locution: *Dipl plectique*, signe (>) qui marque un vers d'Homère cité dans un écrivain.

PLECTOCARPE. s. m. (pr. *plek-to-karpe*, ét. gr., πλέκω, je noue; καρπός, fruit). Bot. Genre de cryptogames, de l'ordre des lichens, ne comprenant qu'une seule espèce, qui se trouve sur les vieux arbres de la Nouvelle-Hollande.

PLECTOGNATHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλέκω, je noue; γνάθος, mâchoire). Zool. Qui a les mâchoires soudées. || PLECTOGNATHES. s. m. pl. Ordre de poissons osseux, comprenant ceux dont l'articulation de la mâchoire supérieure s'engrène par suture aux os du crâne, et ne conserve par conséquent aucune mobilité.

PLECTONEURITE s. f. (ét. gr., πλέκω, j'enlace; νεῦρον, nerf). Médec. Inflammation, engorgement des plexus nerveux.

PLECTORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλέκω, je noue; ῥύγχος, bec). Ichthyol. Qui a le bec soudé. || PLECTORHYNQUES. s. m. pl. Genre de poissons de la mer des Indes, de la famille des léiopomes.

PLECTORITE. s. f. Foss. [illegible] fossile, qui a la forme d'un bec [illegible].

PLECTRANTHE. s. m. (ét. gr., πλῆκτρον, ergot; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des labiées, croissant en Afrique, dans les Indes et la Nouvelle-Hollande.

PLECTRONE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des rubiacées, ayant pour type la plectrone à [illegible], du cap de Bonne-Espérance.

PLECTROPHANE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux qui sont voisins des bruants, et qui comprend le bruant de neige et le bruant montain.

PLECTROPHORE. s. m. (ét. gr., πλῆκτρον, ergot; φέρω, je porte). Moll. Genre de mollusques voisins des limaces.

— Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PLECTROPOME. s. m. (ét. gr., πλῆκτρον, ergot; πῶμα, opercule). Ichthyol. Genre de poissons osseux holobranches, de la famille des [illegible], comprenant plusieurs espèces du Japon.

PLECTROPTÈRE. s. m. (ét. gr., πλῆκτρον, ergot; πτερόν, aile). Ornith. Genre d'oiseaux.

PLECTRUM ou **PLECTRE** s. m. (pr. *plèktr-om*, ou *plè-ktre*). Antiq. Sorte d'archet des anciens, morceau de bois ou d'ivoire terminé par un crochet, et dont on se servait pour faire résonner les cordes de la lyre et de la cithare.

PLÉE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères.

— Bot. Genre de plantes monocotylédones, de l'ordre des colchicées, dont les espèces croissent à la Caroline, aux lieux humides et couverts des forêts.

PLÉGAIRE. s. m. Entom. Nom vulgaire d'une espèce d'attelabe, appelée aussi *rebeau vert*.

PLÈGE. s. m. V. PLEIGE.

PLÉGER. v. a. 1re conj. V. PLEIGER.

PLÉGERIE. s. f. V. PLEIGERIE.

PLEGMAIRE. s. f. Bot. Nom donné à une très-belle espèce de lycopode, qui [illegible] remarquer par ses ramifications nombreuses, entrelacées d'une manière élégante.

PLÉGORHIZE ou **PLÉGORRHIZE.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, formé pour un arbre du Chili.

PLÉIADE (du gr. πλέω, naviguer: parce que vers le temps de leur lever héliaque, au printemps, on commençait les grandes naviga-

tions. A Rome, on les appelait Vergélies; rad. lat. ver, printemps). Myth. gr. Il se dit des sept Filles d'Atlas et de Pléione, *Alcyone*, *Mérope*, *Celæno*, *Electre*, *Astérope* ou *Stérope*, *Taygète* et *Maïa*. Pour les soustraire aux poursuites d'Orion, Jupiter les changea en une constellation formée de sept étoiles principales; selon d'autres auteurs, en les métamorphosant, Jupiter voulut les punir de ce que leur père avait voulu pénétrer les secrets des cieux. Une d'elles a disparu: selon Hygin, c'est Electre; selon Ovide, Mérope.

Là, trompant les regards de l'humide *Pléiade*,
Le timon se cachait au sein d'une Naïade. (Esménard.)

— PLÉIADES. s. f. pl. Astron. Constellation qui occupe la tête du Taureau, et qui n'a que six étoiles. On en comptait autrefois sept. Le lever des Pléiades. Le coucher des Pléiades.

— On dit aussi quelquefois collectivement au singulier, la Pléiade, la Pléiade céleste.

PLÉIADE. s. f. Nom donné, par allusion aux sept étoiles de ce nom, à un groupe ou à une réunion de sept personnes célèbres. *Pléiade philosophique*. Les sept sages de la Grèce. ‖ *Première pléiade poétique*, ou *pléiade d'Alexandrie*. Celle qui fut instituée par Ptolémée-Philadelphe, et qui se composait de sept poètes contemporains : Callimaque, Apollonius de Rhodes, Aratus, Homère le jeune, Lycophron, Nicandre et Théocrite. ‖ *Pléiade littéraire de Charlemagne*. Espèce d'académie fondée par ce monarque, et dans laquelle Alcuin était appelé *Albinus*, Angilbert, *Homère*; Adélard, *Augustin*; Riculfe, *Damœtas*; et Charlemagne lui-même, *David*. Varnefrid et un autre savant de l'époque complétaient la pléiade. ‖ *Pléiade toulousain*, ou *Sainte et savante pléiade*. La compagnie des sept mainteneurs du gai savoir à Toulouse. ‖ *Nouvelle pléiade toulousaine*. Compagnie formée par sept jeunes femmes de Toulouse, qui cultivaient la poésie. ‖ Ronsard voulut remettre en honneur la pléiade poétique; il composa la sienne de lui-même, de Daurat, du Bellay, Rémi Belleau, Jodelle, Baïf et Ponthus de Thiard. ‖ Au XVII^e siècle, on tenta de former une pléiade poétique des savants qui faisaient des vers latins : elle devait se composer de Rapin, Commère, Larue, Santeuil, Ménage, Dupérier et Petit.

PLÉIADISER. v. n. 1^re conj. (rad. *pléiade*). Il s'est dit par plaisanterie pour Parler, écrire comme les poètes de la pléiade poétique que Ronsard avait formée.

PLEIGE. s. m. (pr. *plège*). Celui qui s'offre pour caution, qui sert de répondant. S'offrir pour pleige dans une affaire. Il est vieux.

PLEIGER ou **PLÉGER.** v. a. 1^re conj. (pr. *plé-jé*). Cautionner en justice; promettre de payer ou de payer quelque chose à la place d'une personne.

— Fig. Répondre à la santé portée par quelque convive. Marie Stuart, la veille de sa mort, à la fin du souper, but à tous ses gens, leur commandant de la *pleiger*. *Pleiger d'autant celui qui boit à nous.* Cette expression s'est introduite chez nos pères, parce que, dit Pasquier, le refus de répondre à une brinde étant regardé comme une marque de mépris, celui qui ne pouvait faire raison à l'assaillant trouvait un ami ou quelque bon compagnon, qui déclarait qu'il l'allait *pleiger*, et prenant le verre en main, buvait d'autant à la santé de celui qui avait provoqué son camarade.

Même au besoin notre ami Pélisson
Me *pleigera* d'un couplet de chanson. (La Font.)

PLEIGERIE. s. f. Action de cautionner. *Mettre en pleigerie*. Donner pour caution.

PLEIN, PLEINE. adj. (du lat. *plenus*). Qui ne laisse pas de vide dans son intérieur; qui contient tout ce qu'il est capable de contenir. Un verre plein. Un tonneau plein. Une bourse pleine. Un plein pot. Un plein panier. Un plein boisseau. Cela n'est pas plein, n'est pas assez plein, est si plein qu'il n'y peut rien tenir de plus. A demi plein. Plein à demi. L'un meurt vide de sang, l'autre *plein* de séné. (Boil.)

— Prov. *Quand le vase est trop plein, il faut bien qu'il déborde.* Un long ressentiment, une extrême douleur, qu'on s'est efforcé de contenir, éclate enfin, malgré qu'on en ait.

— Fam. *Plein comme un œuf.* Extrêmement plein. J'ai bien dîné, je suis plein comme un œuf. Il a bu immodérément, il est plein comme un œuf.

— Fig. en parlant des choses intellectuelles. *Ouvrage plein*. Ouvrage où l'on trouve tout ce qu'il doit contenir. ‖ *Cet ouvrage n'est pas assez plein*. Il y manque plusieurs choses.

— Dans un sens analogue. *Style plein et nourri*. Style ferme, abondant, qui fait naître beaucoup d'idées.

— Par exagération. Qui contient une grande abondance, une grande quantité. Avoir ses greniers pleins de blé, ses caves pleines de vin. Une salle pleine de spectateurs. Une église pleine de fidèles. Un corps plein d'humeurs. Parler la bouche pleine de nourriture.

— *Un homme plein de vin*. Un homme ivre, pris de vin.

— Fam. *Avoir le ventre plein*. Être rassasié, être abondamment repu. Quand il a le ventre plein, il s'endort. ‖ Pop., dans le même sens, *Être plein, être bien plein*. Il est plein.

— Pop. En parlant d'une femme qui est souvent grosse, on dit, *Elle a toujours le ventre plein*.

— En parlant de la famille de certains animaux. *Bête pleine*. Bête qui porte des petits. Chatte pleine. Chienne pleine. Jument pleine.

— Qui abonde en quelque chose que ce soit. Un jardin plein de fruit. Un bois plein de bêtes fauves. Une rivière pleine de poissons. Un cabinet plein de tableaux. Une écriture pleine de ratures. Un habit plein de taches. Un grenier plein de rats. Un chenil plein de puces. Un champ plein de chardons. L'étude des fleurs est *pleine* d'enchantements. (A. Martin.) Le monde est *plein* d'écrits pernicieux. (Mass.) Tout son palais est *plein* de leurs images. (Rac.) Le ciel, tout l'univers est *plein* de mes aïeux. (Id.) Ce superbe Paris est *plein* de malheureux. (Volt.)

— Dans un sens analogue. Toutes les œuvres de la Divinité sont *pleines* de ses providences. (Boiste.) Tout l'Orient est *plein* de ses exploits. (Rac.) Vous êtes en des lieux tout *pleins* de sa puissance. (Id.)

— Fig. Un homme plein de vertus. Un cœur plein d'amour. Une tête pleine de science. Une âme pleine de religion, pleine de foi, pleine de maximes d'honneur et de probité. La sagesse de Dieu est pleine de miséricorde. L'ange du Seigneur salua Marie pleine de grâce. De quelque côté que l'on se tourne, on rencontre des êtres pleins d'envie, de caprices et de prétentions. Cet homme est plein d'ordre, de sagesse, d'industrie dans les affaires. Être plein d'ardeur, plein de zèle, plein de confiance, plein d'effroi, plein de repentance, plein de rage, plein d'espérance, plein d'assurance, plein d'orgueil, plein de cœur. Un esprit vif et plein de feu, plein de verve et d'enthousiasme. *Plein* de désespoir de n'être pas aimé. (La Bruy.) Les grands seigneurs sont *pleins* d'égards pour les princes. (Id.) Une cour orageuse *pleine* de mouvement et d'intrigues. (La Bruy.) Dans les cours des rois, tout est *plein* de ces jalousies. (Mass.) Je sais bien que nos Français sont *pleins* de cœur. (Thiers.) Sans alliage ni artifice, elle était *pleine* de candeur et d'innocence. (Merlin.) Il était *plein* d'esprit, de sens et de raison. (Boil.) Le cœur *plein* d'un courroux qu'il cachait à mes yeux. (Rac.)

.... Je ne savais pas que pour moi *plein* de feux,
Xipharès des mortels fût le plus amoureux. (Racine.)

— *Un homme plein de difficultés*. Un homme qui fait des difficultés sur tout. ‖ *Un homme plein d'expédients*. Celui qui trouve des expédients pour tout.

— Il se dit des choses qui expriment, qui annoncent les sentiments de l'âme. Des regards pleins de douceur. Des yeux pleins de langueur. Des transports pleins de joie. Un visage plein de sérénité. Une contenance pleine de dignité et de modestie. Des gestes pleins de noblesse et de simplicité. L'écureuil a les yeux *pleins* de feu. (Buff.) Son visage est sombre et *plein* d'émotion. (Corn.) Mes regards trop *pleins* de ma douleur. (Rac.) La tendre Hypocrisie aux yeux *pleins* de douceur. (Volt.)

— En parlant des qualités extérieures. Un visage plein de fraîcheur. Un front plein de grâces. Un abord plein de charmes.

— Accompli, parfait, en parlant des œuvres, de la conduite morale. Une vie pleine. Des actions pleines. Si elle avait été fortunée, son histoire serait plus pompeuse, mais ses œuvres seraient moins *pleines* (Boss.) Après une action *pleine*, haute, éclatante. (Corn.)

C'est aux rois, c'est aux grands, c'est aux esprits bien faits,
A voir la vertu *pleine* en ses moindres effets. (Corneille.)

— Fig. Sa vie et sa mort, également *pleines* de sainteté et de grâce, deviennent l'instruction du genre humain. (Boss.)

— Qui est entièrement occupé, entièrement pénétré de. Etre plein d'une chose. Etre plein d'une idée. Etre encore tout plein de ce terrible spectacle. Je suis tout plein des belles choses que je viens d'entendre. Malheur à vous qui êtes *plein* et content du monde. (Boss.) Son âme épurée de tous les sentiments de la terre était *pleine* du ciel ou elle touchait. (Id.) C'est un homme si *plein* de ses intérêts et si ennemi des vôtres. (La Bruy.) Je vous ai vers Roxane envoyé *plein* de moi. (Rac.) Chacun, *plein* de mon nom, ne respirait que moi. (Boil.)

Il m'a de vos bontés longtemps entretenue,
Il en était tout *plein* quand je l'ai rencontré. (Racine.)

— *Un homme plein de lui-même*. Homme vaniteux, qui a trop bonne opinion de sa personne. Tout *plein* de soi, de tout le reste vide. (Boil.)

— *Être plein de loisir*. Être maître de tout son temps, n'avoir point d'affaires.

— *Mourir plein de jours*. Mourir dans un âge fort avancé.

— *Avoir le cœur plein*. Avoir de grands sujets de contentement ou de tristesse, de joie ou de mécontentement, qu'on ne peut garder au dedans de soi, qu'on éprouve le besoin de communiquer, de confier à d'autres. J'ai le cœur si plein, j'ai le cœur trop plein, souffrez que je m'ouvre à vous.

— On dit aussi *avoir l'esprit plein*, c'est-à-dire avoir l'esprit entièrement occupé. L'esprit est *plein* : il n'y a plus de place pour le soin ni pour l'inquiétude. (Pascal.)

— Absol. Avoir une pleine conviction. Goûter un plein repos. Jouir d'une pleine puissance. Remporter un plein succès. User d'une pleine licence.

— *De notre certaine science, pleine puissance et autorité royale.* Formule dont le roi se servait dans ses édits et dans ses déclarations.

— Entier, complet, parfait. Un jour plein. Un mois plein. Une année pleine. Que l'homme contemple donc la nature entière dans sa haute et *pleine* majesté. (Pasc.) La promesse que Jésus-Christ nous a faite de rendre sa joie *pleine* en nous. (Id.)

— *Plein pouvoir*. s. m. Pouvoir entier, absolu, illimité. Donner de pleins pouvoirs. Investir un ministre d'un plein pouvoir. Abuser d'un plein pouvoir. Jouir d'un plein pouvoir.

— *Pleine lune*. La lune lorsque tout son disque nous apparaît éclairé, parce qu'il se trouve en opposition avec le soleil.

— *Pleine lune*, signifie encore Tout l'espace qui est depuis le quatorzième jour jusqu'au vingt et unième de la lune. Nous sommes dans la pleine lune.

— Par allusion à la rondeur de la pleine lune, on dit d'un visage large et plein, *c'est la pleine lune*; on dit de même, *avoir un visage de pleine lune*. On dit encore simplement, *avoir le visage plein, un plein visage*, avoir un visage gras, replet et rebondi.

— *Pleine vendange, pleine récolte*. Vendange, récolte abondante. Faire une pleine vendange, une pleine récolte. ‖ Dans une autre acception. *Etre en pleine récolte, en pleine vendange*. Etre dans les plus forts travaux de la récolte, de la vendange.

— En parlant des revenus d'une propriété. *Plein rapport*. Rapport aussi complet, aussi satisfaisant qu'on peut le désirer. Propriété, vigne en plein rapport. C'est une vigne de plein rapport.

— *Bois plein*. Bois compacte, d'un tissu serré.

— *Voix pleine*. Voix dont le son a de l'ampleur, de la rondeur.

— Au jeu de billard. *Bille prise pleine*. Bille visée et atteinte centre à centre par une autre. Prendre une bille pleine.

— Blas. *Pleines armes*. Ensemble des pièces qui composent les armoiries d'un seigneur de haubert; armoiries sans écartelure ni brisure. ‖ *Ecu plein*. Ecu rempli d'un seul émail. La branche aînée de cette maison porte les armes pleines. Porter un écu d'or plein.

— Bot. *Tige pleine*. Celle qui ne renferme aucune cavité. ‖ *Fleur pleine* ou *fleur double*. Celle dont la corolle ou les pétales sont multipliés par la disparition totale des étamines ou par simple changement de forme.

— Chronol. *Année pleine*. Année lunaire de 354 jours, par opposition à l'*année cave* de 353. ‖ *Mois plein*. Mois de 30 et de 31 jours, par opposition au mois cave de 28 et de 29 jours.

— Anc. jurispr. *Plein possessoire*. Maintenue et garde accordée en justice à celle des parties qui justifiait par titre y avoir le droit le plus apparent.

— Manég. *Jarrets pleins*. Jarrets gras. ‖ *Flancs pleins*. Flancs qui ne sont ni creux, ni retroussés, ni coupés. Quand un cheval est bien conformé et en bon état, ses flancs sont pleins à l'égal des côtes.

— Mar. *Le plein bois d'un navire*. La partie du navire qui est au-dessus de l'eau. Envoyer des boulets en plein bois. Tirer sur un navire à plein bois.

— Médec. *Pouls plein*. V. POULS.

— Il se construit avec les prépositions *à* et *de*, et sert à former plusieurs locutions adverbiales, qui marquent l'intensité, l'abondance, le haut degré d'une chose. A pleine tête, à pleine gorge, à plein verre, etc., pour exprimer l'intensité ou l'abondance, selon la chose dont il s'agit. Crier à pleine tête, à pleine gorge. Boire à plein verre. Boire la joie à pleine coupe. De l'eau qui coule à plein tuyau. Un vaisseau qui vogue à pleines voiles. Une femme grosse à pleine ceinture. Un bœuf gras à pleine peau. Des chevaux qui tirent à plein collier.

La céleste troupe,
Dans ce jus vanté,
Boit à *pleine* coupe
L'immortalité. (J.-B. Rousseau.)

— *En plein*, Au milieu, dans, etc. Israël combattait en *pleine* campagne. (Fléch.)

— Fig. Laissez donc cette reine en *pleine* liberté. (Corn.)

— *En plein midi, en plein jour*. Publiquement. Qu'il soit sous trente mains en *plein* jour accablé. (Id.) ‖ *En pleine mer*. En haute mer.

— *Arbre à plein vent*. Arbre qu'on laisse libre de s'élever à toute la hauteur dont il est susceptible.

— Fig. *A pleine main, à pleines mains*. Abondamment, avec libéralité. Donner l'argent à pleines mains. Répandre à pleines mains ses bienfaits sur les malheureux.

— *Etoffe à pleine main*. Etoffe moelleuse, épaisse, bien fournie.

— *Franchir un fossé de plein saut*. Sauter d'un bord à l'autre du fossé.

— Fig. *Passer de plein saut* ou *d'un plein saut d'un emploi subalterne à une place élevée*. Obtenir une place élevée, sans passer par les degrés intermédiaires.

— Pleinement, complètement. Donner en plein dans une embuscade. Perdre son procès en plein, tout en plein. Recevoir en plein les rayons du soleil.

— Pris d'une manière prépositive. Il signifie quelquefois, En aussi grande quantité que la chose dont on parle en peut contenir. Avoir du blé plein son grenier, du vin plein sa cave, de l'argent plein sa poche. Avoir plein ses poches d'argent.

— *Tout plein*. Beaucoup. Il se trouve tout plein de gens qui pensent comme vous. Il y a tout plein de monde à la fête. J'ai tout plein de choses d'égarées. Il est très-familier.

PLEIN. s. m. Phys. L'opposé de Vide. L'espace que l'on suppose entièrement occupé par la matière. Le plein et le vide.

L'air, la terre et les mers, et les cieux confondus,
Unissaient pêle-mêle et le *plein* et le vide. (Delille.)

— *Le trop plein*. L'excès. J'aime cet enfant, c'est le trop *plein* de la tendresse que j'ai pour vous. (M^me de Sévigné.)

— Astron. *Le plein de la lune*. Tout disque de la lune en opposition avec le soleil; l'espace compris depuis le quatorzième jour jusqu'au vingt et unième de la lune.

— Archit. *Le plein d'un mur*. Le massif d'un mur, la partie qui n'est percée d'aucune porte ni d'aucune fenêtre.

— Callig. Partie de la lettre, du caractère d'écriture ou d'imprimerie, qui est formé d'un trait plus gros que le reste. Il est l'opposé de Délié. La lettre O a deux pleins et deux déliés.

— Chir. *Le plein d'une bande*. La partie moyenne d'une bande.

— Mar. *Plein de la mer*. Moment où la marée arrive à sa plus grande hauteur. ‖ On dit aussi adjectiv. *la pleine mer*. On distingue au delà la *pleine* mer, où paraissent à fleur d'eau quelques îlots inhabités. (B. de St-P.)

— Jeux. *Lois du plein*. V. LOI. ‖ *Plein*. Sorte de jeu de tables, dans lequel on emploie des cornets, des dames et des dés. ‖ Se dit, à la belle, de la mise que fait un joueur sur un seul numéro. ‖ *Demi-plein*. Mise que fait un joueur sur la ligne qui sépare deux numéros l'un de l'autre. ‖ *Mettre en plein*. Au jeu du hoc, Mettre l'argent que l'on joue au milieu d'un chiffre, lorsque ce chiffre sort, on retire 27 fois la valeur de sa mise.

— Au jeu de trictrac, *Faire son plein*. Couvrir de deux dames chaque case d'une des tables ou jans du trictrac. Tenir son plein. Conserver son plein. Rompre son plein.

— Au jeu de biribi. *Mettre en plein*. Mettre l'argent qu'on joue au milieu d'un chiffre; si ce chiffre arrive, on retire soixante-quatre fois son enjeu. ‖ On dit de même, substantivement, *gagner un plein*.

— *A plein*. loc. adv. S'est dit pour, Pleinement, dans toute son étendue. Qui voudra connaître à *plein* la vanité de l'homme, n'a qu'à considérer les causes et les effets de l'amour. (Pasc.) Au travers de son masque on voit *à plein* le traître. (Mol.) *A plein* est une locution regrettable : elle est beaucoup plus énergique que *pleinement*.

— *A pur et à plein*. loc. adv. Tout à fait, entièrement. Se faire soldat à pur et à plein. Etre absous à pur et à plein. Il n'est guère usité que dans ces locutions.

— *En plein*. Dans le milieu du but. Mettre une balle de fusil ou de pistolet en plein. Envoyer une flèche en plein. ‖ On dit aussi substantivement, *Mettre dans le plein*, c'est-à-dire, au milieu du but que l'on vise.

PLEIN-CHANT. s. m. Conchyl. Nom donné par les marchands à une variété de la volute musique.

PLEINE-CROIX. s. f. Serrur. Garniture placée sur le rouet d'une serrure.

PLEINE-FOUGÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine); 3,100 h.

PLEINEMENT. adv. (pr. *plé-ne-man*). Entièrement, absolument, tout à fait. Je suis pleinement convaincu. Vous êtes pleinement justifié à mes yeux. Ses desseins sont pleinement découverts. Il s'est pleinement affranchi de cette servitude. Il est pleinement satisfait. Ces arbres ombragent pleinement ces lieux. Etes-vous *pleinement* content de notre gloire? (Rac.)

PLEIN-JEU. s. m. Mus. Sorte de jeu d'orgue qui a de la puissance et de la majesté, et qui se compose des jeux de mutations nommés cymbale et fourniture, auxquels on joint les jeux de fond, tels que bourdons, flûtes et prestants. ‖ Manière de jouer d'un instrument, pour en tirer tout le son qu'il est susceptible de donner.

PLEINPE. s. f. Navig. V. PLEMPE.

PLEIN-SAUTIER, PLEINE-SAUTIÈRE. adj. (pr. *plein-so-tié, plène-sau-tiè-re*). Il se dit d'un esprit vif et prompt, qui aperçoit pour ainsi dire de plein saut, sans effort, ce qu'on obtient par un moindre effort. L'esprit plein-sautier est celui qui pense naturellement, sans effort, par la pente de penser. Imagination plein-sautière.

PLEIN-SUCRE. s. m. Confis. Il se dit des fruits préparés en mettant autant de sucre que de fruits pesant. On le dit par opposition à *demi-sucre*. Un plein-sucre. Acheter un plein-sucre. Une livre de fruits confits à plein-sucre.

PLÉIOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλείων plein; καρπός, fruit). Bot. Il se dit des ognons ou bulbes qui produisent plusieurs tiges à la suite les unes des autres.

PLÉIONE. Myth. Femme d'Atlas et mère des sept Pléiades.

PLÉIONE. s. f. Annél. Genre d'annélides de la famille des amphinomes, ayant pour type la pléione alcyonienne de la mer Rouge.

PLÉIOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλείων plein, φύλλον, feuille). Bot. Qui porte beaucoup de feuilles. Le lin, le taxus, l'abies, sont des plantes pléiophylles.

PLEISS. Géogr. Rivière d'Allemagne, dans

la Saxe; elle se jette dans la Saale, entre Halle et Mersebourg, après un cours de 176 kilom.

PLÉJURE. s. f. Dr. féod. Manière de tenir un fief. Fief de pléjure.

PLÉLAN-LE-GRAND. Géogr. Chef-lieu de canton, arrond. de Montfort (Ille-et-Vilaine); 3,300 hab.

PLEMMYRIUM. Géogr. anc. Promontoire de Sicile, sur la côte orientale. Aujourd'hui *Massa Olivieri*.

PLÉMOCHOÉ. s. f. (pr. *ple-mo-ko-é*; du gr. πλημοχόη, fait de πλήθω, remplir; χέω, verser). Antiq. gr. Vase cylindrique d'argile, dont on se servait dans les mystères d'Eleusis.

PLÉMOCHOÉES. s. f. pl. Antiq. gr. Le neuvième et dernier jour des Eleusinies à Athènes, celui où l'on se servait du vase d'argile appelé *plémochoé*.

PLEMPE ou **PLEINPE.** s. f. Navig. Sorte de petit bateau employé en Hollande pour la pêche.

PLÉNEUF. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); 1,760 hab.

PLÉNICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *plenus*, plein; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes entièrement pleines, ou sans étui corné. || PLÉNICORNES. s. m. pl. Famille de mammifères, de l'ordre des ruminants.

PLÉNIÈRE. adj. des 2 g. (rad. lat. *plenus*, plein). Il n'est usité que dans ces locutions: *Cour plénière*. Assemblée solennelle que tenaient les rois et les grands princes. Nos rois tenaient souvent cour plénière le jour de Noël.

— Par analogie, La Fontaine l'a dit des animaux.

L'écrit portait qu'un mois durant
Le roi tiendrait cour *plénière*.

— *Indulgence plénière*. Rémission pleine et entière de toutes les peines temporelles dues aux péchés. Accorder une indulgence plénière. Gagner les indulgences plénières. Il y a indulgence plénière à cette église, à l'occasion de telle solennité. Le pape seul a droit d'accorder des indulgences plénières.

— Il se disait anciennement dans le langage usuel. La première excuse leur sert de *plénière* justification. (Montaigne.) La *plénière* volonté de mon cœur. (Monstrelet.)

— Quelques écrivains modernes s'en sont également servis. Liberté *plenière* à chacun de conserver son rituel et son rudiment, de s'imposer des règles, d'y croire et de les suivre. (Ch. Nodier.)

— Satiriquem. *Visage plénier*. Visage gros et gras.

PLÉNIÈREMENT. adv. D'une manière plénière; abondamment, complètement.

PLÉNIPOTENTIAIRE. s. m. (pr. *plé-ni-po-tan-ciè-re*; ét. lat., *plenus*, plein; *potentia*, puissance). Agent diplomatique de premier degré, qui est investi, par son gouvernement, de pleins pouvoirs, pour suivre une négociation importante. Lorsque les plénipotentiaires se trouvent en présence, leur première opération est de se livrer à l'examen réciproque de leurs pleins pouvoirs. En général, le plénipotentiaire, malgré son titre pompeux, n'accepte rien sans en référer à son gouvernement, ou bien il ne signe aucun arrangement que sous la condition d'être approuvé.

— Par anal. on a appelé les membres de l'Académie française *les plénipotentiaires de la langue française*; on sous-entend bien sans doute que leurs conventions n'étaient ratifiées par le souverain, c'est-à-dire, par le public.

— Fig. La plupart des hommes [illegible] semblent avoir reçu l'or pour leur [illegible] *plénipotentiaire*. (S. Dub.)

— adjectiv. Un ministre plénipotentiaire. Un envoyé plénipotentiaire.

PLÉNIPRÉBENDÉ. adj. et s. m. Hist. ecclés. Se disait des chanoines qui jouissaient d'une prébende entière, à la différence des *semi-prébendés*, qui n'en avaient que la moitié.

PLÉNIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *plenus*, plein; *rostrum*, bec.) Ornith. Dont le bec est entier, sans échancrure. || PLÉNIROSTRES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des passereaux.

PLÉNISME. s. m. Philos. Système du plein. V. PLÉNISTE.

PLÉNISTE. adj. et s. des 2 g. (rad. lat. *plenus*, plein). Philos. Partisan du plein; il s'est dit des philosophes qui soutenaient que tout est plein dans la nature, qu'il n'y a de vide nulle part. Les cartésiens étaient des plénistes.

PLÉNITUDE. s. f. (du lat. *plenitudo*; rad. *plenus*, plein). Abondance excessive, surabondance. Il ne se dit guère au propre qu'en parlant des humeurs. Avoir une grande plénitude, une trop grande plénitude d'humeurs. Etre malade de plénitude.

— Fig. Pour accorder des grâces qui ne sont point fondées en droit, les rois ont la plénitude de la puissance. L'épiscopat est la plénitude des pouvoirs du sacerdoce. Jouir d'une plénitude d'honneurs. Recouvrer la plénitude de ses forces, de sa santé, de sa raison, de ses facultés intellectuelles. Dieu a mis quelque chose en nous qui peut admirer la *plénitude* de son être. (Boss.) Il nous fait ressentir tout ce qu'il s'oppose au succès et à la *plénitude* de la Rédemption. (Fléch.) Il est nécessaire qu'il regarde avec affection le bien dont il ne peut jouir encore avec *plénitude*. (Id.)

— *La plénitude du cœur*. L'abondance des sentiments dont le cœur est rempli. Parler à quelqu'un dans la plénitude du cœur. Aimer de toute la plénitude du cœur.

— Hist. *Par la plénitude de notre puissance royale*. Formule qui fut employée pour la première fois par Philippe le Bel.

— Hist. sainte. *La plénitude des temps*. Le terme assigné pour l'accomplissement des prophéties qui concernaient la venue du Messie. Notre-Seigneur s'est incarné dans la plénitude des temps.

PLÉON. Abréviation du mot Pléonasme.

PLÉONASME. s. m. (du gr. πλεονασμός, abondance; rad. πλέος, plein). Rhét. Redondance de paroles; figure par laquelle on emploie des mots qui sont inutiles pour le sens, mais qui peuvent donner plus de force ou de grâce. Le pléonasme qui ne rend pas la phrase plus gracieuse ou plus énergique est vicieux.

— Il se prend ordinairement en mauvaise part, et signifie Redondance vicieuse de paroles. Ces deux expressions font pléonasme, forment pléonasme.

— *Pour moi*, dit Bernardin de Saint-Pierre, *je préviens mes lecteurs que j'emploierai tous les termes qui me conviendront pour rendre mes idées*. Or, qu'y a-t-il d'étonnant qu'en vertu du privilège accordé au génie, de choisir non-seulement les expressions, mais aussi les tournures qui lui paraissent le plus propres à peindre ses pensées, le gracieux auteur de Paul et Virginie ait dit, avec la construction pleine: *Pour moi, j'avoue que je ne pouvais pas imaginer qu'il fût possible de faire bouillir de l'eau dans des marmites de bois*, ou, avec la construction elliptique: *Je dois, moi qui ne suis rien et ne peux rien, tendre au moins de tous mes vœux vers la félicité du peuple*. Et Rousseau n'avait-il pas également le droit de dire: *Moi, je combattrais*, ou *pour moi, je combattrais*? Regnard: *Moi, j'irais*, ou *pour moi, j'irais*? Boufflers: *Moi, je reçus*, ou *quant à moi, je reçus*? Et, enfin, Molière: *Pour vous, vous êtes la soubrette de la précieuse, et vous, vous représentez une de ces femmes qui*? etc., etc. En prétendant que, dans ces sortes de phrases, les noms personnels *moi*, *toi*, *lui*, *elle*, *nous*, *vous*, etc., sont des *pléonasmes*, des *doubles sujets*, des *périssologies*, des que sais-je? les grammairiens se trompent, à notre avis, et le savant Lemare lui-même ne nous semble pas trop savoir ce qu'il veut dire, en avançant que dans ces vers de Legouvé:

Et moi, qui l'aimerai triomphante, adorée,
Je l'aime retombée en son idolâtrie,

il serait impossible de construire *qui* sans *moi*, qui le précède, et que ce *moi* est un pléonasme, puisque *je*, qui est aussi nécessaire, remplit déjà les fonctions de sujet ou de nom primordial. Non, *moi*, ainsi employé, n'est point un pléonasme. C'est un mot aussi nécessaire pour l'idée que pour la construction. Le regarder comme surabondant, c'est lui ôter toute sa force, toute son énergie; c'est le dépouiller de sa valeur, c'est méconnaître sa véritable fonction, en un mot, c'est ignorer le but de sa présence dans le discours. Ecoutons ce que pense à ce sujet un célèbre grammairien. Les pronoms personnels *moi*, *toi*, *nous*, *vous*, etc., sont quelquefois, dit Beauzée, le complément d'une préposition sous-entendue. Exemple: *Vous prétendez que le soleil tourne, et moi, je soutiens que c'est la terre*. (Voltaire.) Analysons: *Et, pour ce qui regarde moi, je soutiens que c'est la terre*. Mais, peut-on dire, pourquoi s'écarter de la méthode des grammairiens, dont aucun n'a vu ici d'ellipse dans cet exemple? et pourquoi ne pas dire avec tous, que quand on dit, par exemple, *et moi, je soutiens*, ce *moi* est un mot redondant? C'est qu'une redondance de cette espèce me paraît une pure périssologie, si elle ne fait rien au sens; si elle y fait, ce n'est plus une redondance, le *moi* est nécessaire, et s'il est nécessaire, il est soumis aux règles de la syntaxe. Or, on ne peut pas dire que *moi*, dans la phrase en question, soit nécessaire à l'intégrité générale de la proposition *je soutiens que c'est la terre*; j'ai, donc le droit d'en conclure que c'est une partie intégrante d'une autre proposition ou d'un complément logique de celle dont il s'agit, que par conséquent il faut suppléer. Dans ce dernier cas, n'est-il pas plus raisonnable de tourner le supplément de manière que *moi* y soit employé selon sa destination ordinaire et primitive, que de l'esquiver par le prétexte d'une redondance? N'est-ce pas là le langage de la raison? et ces paroles remarquables n'auraient-elles pas depuis longtemps dessillé les yeux de tous nos grammairiens, si *la vérité n'était* le plus souvent pour eux *un flambeau qui luit dans le brouillard, sans le dissiper*? Le langage, comme le dit très-bien Dumarsais, n'est que l'expression de la pensée. Il y a essentiellement dans le discours, de quelque assemblage de sons dont il puisse être composé, un certain ordre qui a été dans l'esprit de celui qui a parlé, et auquel son discours peut toujours être réduit. Le besoin ou la commodité d'abréger, et plus encore l'empressement de l'imagination à rendre ses pensées, ont fait dire en un mot ce qui se disait ou pouvait se dire en plusieurs. Donc quand on dit *moi, je pense*; *toi, tu feras telle chose*, les mots *moi*, *toi*, sont le complément de la préposition *pour*, ou bien de l'expression *quant à*, sous-entendue; et cette ellipse ne saurait être mise un seul instant en doute, puisque souvent ces mêmes prépositions sont exprimées. D'ailleurs, que ceux qui ne seraient pas encore entièrement convaincus de cette vérité, veuillent lire l'*Impromptu de Versailles*. Ils verront, scène Ire, que Molière fait tour à tour usage de la construction pleine et de la construction elliptique. V. LA GRAMMAIRE NATIONALE.

— MM. Noël et Chapsal, dans leur dictionnaire, se livrent oiseusement à une longue dissertation sur le pléonasme; ils commencent en ces termes: Le pléonasme doit être évité avec soin comme un vice, lorsqu'il n'est qu'une redondance stérile de mots qui affaiblissent la pensée en la représentant sous les mêmes couleurs, ou sous des couleurs encore plus faibles. Tel est le pléonasme que présentent ces vers de Corneille:

Trois sceptres, à son trône attachés par mon bras,
Parleront au lieu d'elle, et ne se *tairont pas*.

Puisque ces sceptres parleront, il est clair qu'ils ne se tairont pas. MM. Noël et Chapsal, ce qu'il y a de clair en tout ceci, c'est que vous avez tort dans l'étrange condamnation que vous formulez contre le pléonasme précité. Loin d'être vicieux, le second vers est énergique, et cette énergie, il la tire précisément du dernier hémistiche, c'est-à-dire de l'hémistiche qui fait pléonasme. Vous ne voyez pas de différence entre *parler* et *ne pas se taire*; mais comment ne comprenez-vous pas que *ne pas se taire*, c'est *continuer à parler*, *parler encore*, *parler obstinément*, *parler toujours*. Ces sceptres *parleront*, on voudra les faire taire, ils *ne se tairont pas*. Corneille a voulu dire qu'on les entendrait toujours bon gré mal gré; pour cela il a cru devoir ajouter l'hémistiche dont il s'agit. La critique de MM. Noël et Chapsal est venue trop tard pour le grand poète. N'ayant pas d'autre observation à présenter, il leur eût été bon de se taire. Avant MM. Noël et Chapsal, Voltaire avait critiqué ces mêmes vers, qui rivalisaient, disait-il, avec les vers de M. de La Palisse: *Hélas! s'il n'était pas mort, il serait encore en vie*. Mais, comme l'a fort bien remarqué M. Philarète Chasles, Voltaire est de très-mauvaise foi; il sait que le langage prêté par le poète aux sceptres qu'il anime acquiert dans le second hémistiche une éloquence foudroyante, une voix éternelle qui ne se taira plus. C'est une beauté, non une faute. La taquinerie grammaticale rabaisse au niveau des esprits médiocres les esprits supérieurs, les génies les plus brillants.

— Gramm. sanscr. *Pléonasme dans temot*. Se dit d'un mot composé dans lequel un des éléments figure deux fois.

PLÉONASTE. s. m. Minér. Variété de spinelle ou de grenat brun. || On dit au si adjectivement Spinelle pléonaste.

PLÉONASTIQUE. adj. des 2 g. Gramm. Qui appartient au pléonasme. || Qui renferme un pléonasme. Phrase pléonastique. Construction pléonastique. Il est particulièrement usité dans la philologie arabe.

PLÉOPELTE ou **PLÉOPELTIQUE.** s. f. Bot. Genre de fougères d'Amérique dont la souche est rampante.

PLÉORAMA. s. m. Phys. Tableau mouvant qui se déroule devant le spectateur, de même que les rives d'un fleuve paraissent fuir le long du bateau. Dans quelques décorations de théâtre, on a employé une espèce de pléorama.

PLÉOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλέος, plein; στήμων, étamine). Bot. Qui a des étamines nombreuses. Plante pléostémone.

PLÉRÉORAMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλήρης, plein; ῥάμφος, bec). Zool. Qui a le bec dur et sans échancrure. || PLÉRÉORAMPHES. s. m. pl. Famille de l'ordre des passereaux.

PLÉRERIT. s. m. (pr. *ple-re-ri*). Ornith. Nom vulgaire de la petite hirondelle de mer.

PLÉROMATIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. πλήρωμα, plénitude). Philos. et phys. anc. Qui concerne le plérome. || RÈGNE PLÉROMATIQUE. Ensemble des forces qui animent l'univers.

PLÉROME. s. m. (rad. gr. πληρόω, je remplis). Philos. Plénitude des intelligences. Ensemble de tous les éons des gnostiques combinés avec la substance. || Anc. phys. L'ensemble de tous les êtres.

PLÉROSE. s. f. (du gr. πλήρωσις, réplétion). Médec. Rétablissement de l'embonpoint du corps après une maladie.

— Médec. Sentiment de tension et de pesanteur qu'on éprouve à l'épigastre, quand l'estomac est trop rempli. || Il est quelquefois employé comme synon. de Pléthore.

PLÉROTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Syn. d'Incarnatif ou de narcotique.

PLESCONIE. s. f. Zool. Genre d'animalcules infusoires.

PLÉSIE. s. f. Entom. Genre d'hyménoptères, de la famille des fouisseurs.

PLÉSION. s. m. (pr. *plé-zion*). Antiq. milit. Nom que les Grecs donnaient à un bataillon oblong, dont le centre était plein ou vide. || Nom qui a été donné, dans quelques systèmes de tactique, à une colonne d'infanterie.

PLÉSIONNAIRE. s. m. Antiq. [illegible] Il s'est dit, dans quelques systèmes de tactique, d'un soldat qui faisait partie d'un plésion.

PLÉSIOSAURE. s. m. (ét. gr., πλησίος, voisin, proche; σαῦρος, lézard). Erpét. Genre de reptiles gigantesques dont on ne connaît que des débris fossiles.

PLÉSIOSAURIEN, IENNE. adj. Erpét. Qui ressemble au plesiosaure. || PLESIOSAURIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des reptiles émydosauriens, qui a pour type le genre plésiosaure.

PLESKOV. Géogr. V. PSKOV.

PLESMONE. s. f. (du gr. πλησμονή, même signif.). Médec. Plénitude de l'estomac, réplétion, satiété.

PLESS. Géogr. Seigneurie de Prusse, située dans la Haute-Silésie, et appartenant aux ducs d'Anhalt-Kœthen; pays de mines avec des verreries, des blanchisseries de cire, etc.; capitale, Pless ou Pszczyna, sur la Vistule.

PLESSIMÈTRE. s. m. (ét. gr., πλήσσειν, frapper; μέτρον, mesure). Médec. Instrument employé pour pratiquer la percussion médiate, et consistant en une plaque d'ivoire, circulaire, d'une ligne d'épaisseur, que l'on tient appliquée à plat successivement sur les divers points du thorax que l'on veut explorer, et sur laquelle on percute avec l'extrémité des doigts. Au moyen d'un rebord circulaire et saillant, le plessimètre s'adapte à l'extrémité du stéthoscope, d'où on le sépare lorsque l'on veut s'en servir. Une mince rondelle de bois, de corne ou d'ivoire, ou une large pièce de monnaie, peuvent, au besoin, servir de plessimètre.

PLESSIMÉTRIE. s. f. Médec. Mode particulier d'auscultation médiate, à l'aide d'un instrument appelé *plessimètre*.

PLESSIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la plessimétrie.

PLESSIS. s. m. (pr. *ple-ci*). Vieux mot qui signifiait Maison de plaisance entourée de bois, et qui est resté dans un grand nombre de noms de lieux.

PLESSIS-LES-TOURS (LE). Hist. Ancien château royal bâti par Louis XI, qui s'y enferma sur la fin de ses jours pour se mettre en sûreté, et dont on voit encore les ruines à peu de distance de la ville de Tours.

PLESTIE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire de la bordelière, poisson du genre des cyprins.

PLESTIN. Géogr. Ch.-l. de cant.; arr. de Lannion (Côtes-du-Nord; 5,000 hab.

PLET. s. m. (pr. *plé*). Mar. Arrangement en ovale d'un gros câble replié sur lui-même.

PLÉTEUX. s. m. Pêch. Outil avec lequel on donne aux hameçons la courbure convenable.

PLÉTHOMÈRE. s. m. (ét. gr., πλήθειν, être plein; μέρος, partie). Anat. Monstre qui a des parties surabondantes.

PLÉTHOMÉRIE. s. f. Anat. Surabondance ou excès de parties dans le corps d'un animal.

PLÉTHOMÉRIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la pléthomérie.

PLÉTHORE. s. f. (du gr. πλήθειν, être plein). Médec. Surabondance du sang dans le système sanguin ou dans une partie de ce système, de là deux sortes de pléthore, la pléthore générale et la pléthore locale. La *pléthore* générale est caractérisée par la rougeur de la peau, le gonflement des vaisseaux sanguins les plus superficiels, la dureté du pouls, une augmentation incommode de la chaleur animale, la tendance aux hémorrhagies, des douleurs vagues, etc.; la somnolence, les vertiges, la rougeur des yeux et de la face, la pulsation très-forte des artères carotides, le gonflement outre mesure des veines du cou, font craindre une congestion sanguine au cerveau. (Dr Nyst.)

— Les anciens distinguaient une pléthore vraie, appelée aussi pléthore des vaisseaux. Une pléthore fausse. Une pléthore des forces. Une pléthore relative au volume. Une pléthore relative à l'espace, etc. Aujourd'hui, ces distinctions ne sont plus admises.

PLÉTHORIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui est affecté de pléthore. Un malade pléthorique. Une femme pléthorique.

— Qui a rapport à la pléthore, qui tient de la pléthore. Symptômes pléthoriques. Tendance pléthorique. Affection pléthorique.

— substantiv. Celui, celle qui est affectée de pléthore. Un pléthorique. Une pléthorique.

PLÈTHRE ou **PLÉTHRON.** s. m. Anc. métrol. Mesure grecque de longueur qui valait la sixième partie du stade ou cent pieds grecs, environ 31 mètres. || Mesure agraire, carré de 100 pieds de côté, ou 10,000 pieds carrés. Le plèthre vaut environ 9 ares et demi.

PLÉTHYNTICON. s. m. Littér. anc. Figure de rhétorique qui consiste dans l'emploi d'un pluriel pour un singulier.

PLÉTHYPATE. s. m. Chronol. anc. Nom d'un mois des habitants de Paphos.

PLETTENBERG. Géogr. Petite ville industrielle et commerçante de Prusse, dans la régence d'Arensberg, et à vingt kil. de cette dernière ville. On y remarque un vieux château dont est issue la maison de Plettenberg.

PLEUMARTIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châtellerault (Vienne). 1,000 hab.

PLEUPLEU. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pic-vert.

PLEUR. s. m. (du lat. *ploratus*). Ce mot, dans le sens propre et primitif, [illegible] état de douleur, généralement [illegible]éré. Là, en entier, commencera ce *pleur* éternel. (Boss.)

— Par analogie. *Pleur* signifiait Grand deuil, affliction profonde. On disait qu'il y avait un *pleur* dans une maison, pour dire qu'il y avait un grand deuil.

Lorsque le *pleur*, enfant de la peine,
Qu'une juste douleur poussait,
Tombant à grands flots sur l'arène,
Ces doubles [illegible]
Effacé [illegible]
Non pas ceux [illegible] ceux du cœur. (D'Urfé.)

— Ce terme ne s'emploie plus au singulier

— PLEURS. s. m. pl. Se prend ordinairement pour Larmes. V. PLEURS.

— Cependant, il a aussi quelquefois sa signification primitive de Cris éclatants de douleur, etc. On dit très-bien *éclater en pleurs*.

— On dit aussi par analogie, *le pleur d'un* [illegible].

PLEURABLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Qui [illegible] propre à exciter les larmes, la compassion. Ce vieux mot paraît digne d'être rétabli et l'on dirait très-bien une personne [illegible]. Une bienfaitrice, un bienfaiteur pleurable.

PLEURARD, ARDE. adj. S'est dit pour Qui [illegible] fréquemment, qui a le visage triste et rechigné.

PLEURAL, ALE. adj. (rad. πλευρά, plèvre). Médec. Qui a rapport à la plèvre. Fistule pleurale.

PLEURALGIE. s. f. (ét. gr., πλευρά, côté, ἄλγος, douleur). Médec. Douleur dans le côté; point de côté.

PLEURALGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la pleuralgie.

PLEURANDRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille [illegible] millepertuis, croissant à la Nouvelle-Hollande.

PLEURANT. part. prés. du v. Pleurer. Qui pleure. Il est invariable. Un homme pleurant. Une femme pleurant son fils.

N'est-ce pas à vos yeux un spectacle assez doux,
Que la veuve d'Hector pleurant à vos genoux? (Rac.)

PLEURANT, ANTE. adj. Qui est tout en pleurs, qui est plongé dans la douleur, dans les larmes. Homme pleurant. Femme pleurante. Elle est toujours pleurante. *Pleurante* après son char, voulez-vous qu'on me voie? (Rac.)

PLEURE. s. f. (du gr. πλευρά). Médec. Mot employé quelquefois pour *plèvre*.

PLEURÉ, ÉE. part. pass. du v. actif Pleurer. S'empl. adjectiv. Une personne pleurée éternellement. Après cela, Josué mourut en paix, âgé de cent dix ans, et fut *pleuré* de tout le peuple. Le Maistre de Sacy.) Il y a de la douceur à pleurer sur des maux qui n'ont été *pleurés* de personne. (Chateaub.) Quelques-uns payaient un tribut de regrets à la jeune et sainte morte. Ils disaient combien elle était *pleurée* des pauvres. (V. Bregmont.)

Ah! puissent voir longtemps votre beauté sacrée,
Tant d'amis sourds à mes adieux;
Qu'ils meurent pleins de jours, que leur mort soit *pleurée*,
Qu'un ami leur ferme les yeux. (Gilbert.)

— *Pleure par*. Un père pleuré par ses enfants.

PLEURE-MISÈRE. s. des 2 g. Celui, celle qui se plaint toujours de sa misère. Un pleure-misère. Des pleure-misère.

PLEURE-PAIN. s. m. Avare qui se plaint la nourriture. || Pl., des *pleure-pain*.

PLEURER. v. n. 1re conj. (pr. *pleu-ré*; du lat. *plorare*). Repandre des pleurs, verser des larmes. Pleurer amèrement, à chaudes larmes. Se mettre à pleurer. Il y a temps de rire et temps de pleurer. Les cerfs pleurent quand ils sont aux abois. On n'a pas dans le cœur de quoi toujours *pleurer*. (La Bruy.) Il *pleure* d'un œil et rit de l'autre. (Id.) Les enfants rient et *pleurent* facilement. (Id.) Pour me tirer des pleurs il faut que vous *pleuriez*. (Boil.)

Moi *pleurer*! moi gémir! tyran, j'aurais *pleuré*;
Si quelques lâchetés l'avaient déshonoré. (Corn.)

Tu *pleures*, malheureuse, ah! tu devais *pleurer*,
Lorsque, d'un vain désir à ta perte poussée,
Tu conçus de le voir la première pensée. (Racine.)

J'ai *pleuré* quatorze printemps,
Loin des bras qui m'ont repoussée:
Reviens, ma mère, je t'attends,
Sur la pierre où tu m'as laissée. (Soumet.)

— Par anal. La bise *pleurait* sous les porches déserts de la cathédrale. (G. Sand.)

— *Pleurer de*, suivi d'un nom. Pleurer de joie. Pleurer de rage. Pleurer d'amour. Pleurer de colère, de dépit. Il trépigne de joie, il *pleure* de tendresse. (Boil.)

C'est presque en *pleurant* de joie,
Qu'il baise le nouveau né. (Béranger.)

— *Pleurer de*. Suivi d'un infinitif. Jérusalem *pleura* de se voir profanée. (Rac.) Quelque insensé chantera ses victoires, mais les provinces, les villes, les campagnes en *pleureront*. [illegible] Je reconnais Néarque, et j'en *pleure* de joie. (Corn.)

— *Pleurer sur*. Pleurer sur un fils coupable. Pleurer sur sa patrie désolée. Jésus-Christ disait aux femmes de Jérusalem: Ne pleurez pas sur moi, mais pleurez sur vous et sur vos enfants. Ne *pleurez* pas sur moi. Dieu m'a retirée par sa grâce les [illegible] d'une vie mortelle; *pleurez* sur vous, qui vivez encore dans le siècle. (Fléch.) Qui considèrera bien le prix du temps, et combien sa perte est irréparable, *pleurerait* amèrement sur de si grandes misères. (La Bruy.) O Florence! Florence! tu fus pour moi comme cette Jérusalem sur laquelle *pleurait* le fils du Très-Haut. (Byron.)

— *Pleurer avec des larmes de sang, en larmes de sang*. Pleurer amèrement, avec une douleur cuisante, inexprimable.

— Fam. *Pleurer comme un veau*. Pleurer excessivement, immodérément.

— Loc. prov. *On dirait qu'il a pleuré pour avoir des manchettes, pour avoir un habit, un chapeau*, etc. Se dit d'un homme qui a des manchettes mesquines, trop petites, un habit écourté, un chapeau d'une forme trop étroite, etc.

— Prov. *Il ne lui reste que les yeux pour pleurer, on ne lui a laissé que les yeux pour pleurer*. Il a tout perdu, on lui a tout pris. *Rire d'un œil et pleurer de l'autre*. Rire et pleurer tout à la fois, comme si l'on était incertain entre deux sentiments opposés.

— *Les yeux lui pleurent, ses yeux pleurent*. Se dit d'une personne qui a quelque sérosité qui lui distille des yeux de temps en temps.

— *La vigne pleure*. Se dit lorsqu'il dégoutte de l'eau de son bois après qu'elle a été taillée.

— v. a. Pleurer la perte d'un ami. Pleurer la mort d'un père. Pleurer son bonheur, ses malheurs. Il est toujours un de ces [illegible] condamnés par la nature à *pleurer* la mort de ce qu'il aime. (A. Martin.) Ma fille dans Argos courait *pleurer* sa honte. (Rac.) Elle *pleure* en secret le mépris de ses charmes. (Id.)

Vous *pleurez* des peines passées,
Je *pleure* des ennuis présents. (J. B. Rousseau.)

Et la terre sans fruits, sans fleurs et sans verdure,
Pleure en habits de deuil sa riante parure. (De [illegible])

— *Pleurer quelqu'un*. Verser des pleurs en pensant à quelqu'un que l'on a perdu par la mort. Cet ami, si ancien, si nécessaire, n'est [illegible] qu'on le *pleure*. (La Bruy.) Un bon fils ne [illegible] ne *pleure* ni ses amis, ni sa femme, ni ses enfants. (Id.) Toute la tribu l'a *pleuré*; les poëtes l'ont chanté, et son nom est [illegible] la [illegible] des Arabes. (A. de Lamart.) Quoi! vous me *pleurez* mourant pour mon pays. (Corn.) Réduit se [illegible] *pleurer* mon vieux père. (Id.) Il faut *pleurer* les hommes à leur naissance, et non pas à leur mort. (Montesq.) *Pleurez*-vous Clytemnestre ou bien Iphigénie? (Rac.)

... J'allais, accablé de cet assassinat,
Pleurer Britannicus, César et tout l'État. (Racine.)

— Fig. Tu veux donc que je *pleure* ton cœur. (Chateaub.)

— *Pleurer ses péchés*. Avoir un vif regret, une grande douleur des péchés qu'on a commis.

— Fig. et fam. *Ne pleurer quelqu'un que d'un œil*. Ne le regretter qu'en apparence et pour la forme.

— *Il pleure le pain qu'il mange*. Se dit d'un avare qui a regret à ce qu'il mange, qui se plaint sa nourriture.

— Anc. loc. prov. *Ce que* [illegible] *pleure sont toutes larmes perdues*. Lorsqu'un supérieur veut une chose, il faut que l'inférieur exécute ses ordres, quelle que soit sa répugnance à obéir.

— SE PLEURER. Être pleuré. Cet homme indigne ne peut pas se pleurer. Cette catastrophe doit se pleurer.

— Se pleurer les uns les autres. On se [illegible] à ce qu'on perd et l'on se *pleure*. (Mme de Coulanges.)

— S'empl. substant. Le travail et le plaisir, très-dissemblables de nature, s'associent pourtant de je ne sais quelle jointure naturelle; les peintres tiennent que les mouvements et plis du visage qui servent au rire servent aussi au *pleurer*. (Montaig.)

PLEURERIE. s. f. Action de pleurer. Ne se dit que dans le style burlesque.

PLEURES. s. f. pl. (du gr. πλευρά, côté). Entom. Espaces situés derrière les scapulaires, auxquels sont fixés les organes inférieurs du vol, chez les insectes.

— Anc. comm. S'est dit des laines coupées sur des bêtes mortes.

PLEURÉSIE. s. f. (pr. *pleu-re-zi*; du gr. πλευρῖτις; rad. πλευρά, plèvre). Médec. Phlegmasie de la plèvre, qui peut être aiguë ou chronique. La pleurésie est l'inflammation de la membrane qui tapisse les côtes. La plus commune et la plus active de toutes les causes qui peuvent engendrer cette grave maladie est le froid, soit appliqué à la surface du corps actuellement en sueur ou échauffé, soit porté au dedans du corps avec l'air environnant ou des boissons trop fraîches. Pleurésie bilieuse. Pleurésie venteuse. Pleurésie latente. Pleurésie sèche. Pleurésie humide. Pleurésie vraie. Pleurésie fausse. Pleurésie médiastine. Le rhume, à son aspect, se change en *pleurésie*. (Boil.)

PLEURÉTIQUE. adj. et s. des 2 g. Médec. Qui est affecté de pleurésie. Un homme pleurétique. Une femme pleurétique. Un pleurétique. Une pleurétique. Après la mort des pleurétiques on trouve la plèvre épaissie, rouge, enflammée, couverte d'exsudations membraneuses ou de fausses membranes, transformée en cartilage ou ossifiée.

— Qui est causé par la pleurésie. Couenne pleurétique.

— Zool. On se sert quelquefois de cette épithète pour designer ces animaux dont les flancs sont autrement colorés que le reste du corps.

PLEUREUR, EUSE. s. Celui, celle qui a l'habitude de pleurer, qui pleure pour ainsi dire à tout propos, presque sans raison. Un pleureur. Un grand pleureur. Une grande pleureuse.

L'éternel *pleureur* assure que le feu
De l'univers naissant mit les ressorts en jeu. (L. Rac.)

— PLEUREURS, PLEUREUSES. Antiq. Hommes et femmes payés pour pleurer aux funérailles. Les Romains empruntèrent des Hébreux cet usage. Les pleureurs venaient, dans la marche funèbre, après les enfants du mort. Lorsque la cérémonie était finie, ils se tournaient vers les restes du défunt et le quittaient en disant: Adieu! nous te suivrons quand le voudra la nature.

— adj. Larmoyant, triste, affligé, qui dénote l'affliction. Ton pleureur. Air pleureur. Prendre un ton pleureur. Affecter un air pleureur. Avoir une mine pleureuse.

Nos petits vers lâchés par gros in-octavo,
Ou ces drames *pleureurs* qu'on joue incognito. (Gilb.)

— Bot. Il se dit d'un arbre dont les branches se déjettent plus bas que la ligne horizontale, soit par faiblesse, à cause de leur extrême longueur, comme le saule pleureur, soit avec une rigidité remarquable, et sans que le phénomène puisse être attribué à la rigidité, comme le frêne pleureur. Il y a des plantes dioïques qui se reproduisent de bouture, comme le mûrier à papier, le saule *pleureur*, dont nous n'avons que des femelles. (A. Mart.) Nous avons chez nous le saule *pleureur* ou de Babylone: c'était à ses rameaux que les Hébreux captifs suspendaient leurs lyres. (B. de St-P.)

— Zool. *Singes pleureurs*, ou simplement *pleureurs*. C'est ainsi qu'on nomme les sajous ou sapajous, [illegible] que quand on les tourmente leur voix devient plaintive et semblable à celle d'un enfant qui pleure.

PLEUREUSE. s. f. [illegible]. Nom vulgaire d'une espèce de [illegible].

PLEUREUSES. s. f. pl. (rad. *pleur*). Larges manchettes de batiste que l'on met sur les revers des manches d'un habit au commencement d'un grand deuil. Porter des pleureuses. Se garnir [illegible] Muses les petites pleureuses [illegible] grotesquement déguisés en postillons des pompes funèbres portant à leur chapeau des *pleureuses* en crêpe rose. (E. Sue.)

PLEUREUX, EUSE. adj. Se dit vulgairement et par une vicieuse prononciation pour Pleureur. V. PLEUREUR.

PLEURIBION. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des [illegible].

PLEURIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la plèvre.

PLEURITE. s. f. (du gr. πλευρά, plèvre.) Médec. Syn. de Pleurésie. [illegible] de la famille des [illegible] dans la [illegible] naturelle [illegible].

PLEURITIDES. s. f. [illegible] de registres qui se lèvent et [illegible] pour donner ou ôter le vent aux tuyaux d'orgue.

PLEURITIQUE. adj. et s. des 2 g. Médec. Qui est attaqué de la pleurite.

PLEURNICHER. v. n. 1re conj. (rad. *pleur*). Feindre de pleurer, faire semblant de pleurer, comme les enfants qui veulent qu'on s'attendrisse et qu'on leur cède. Il a beau pleurnicher, il n'obtiendra rien. Il est fam.

PLEURNICHERIE. s. f. [illegible] Assez bientôt fini tes pleurnicheries? Il est fam. [illegible]

PLEURNICHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui pleurniche, qui feint de pleurer, qui pleure sans cesse et sans raison. C'est un pleurnicheur, une pleurnicheuse. Il est fam.

PLEUROBÈME. s. m. Conchyl. Genre de coquilles bivalves proposé pour deux espèces de mulettes.

PLEUROBRANCHE. s. m. Moll. Genre de mollusques gastéropodes de l'ordre des monopleurobranches, établi pour un animal des mers des Indes.

PLEUROBRANCHÉ, ÉE. adj. des 2 g. Moll. Qui ressemble à un pleurobranche. || PLEUROBRANCHÉS. s. m. pl. Famille de gastéropodes hypobranches qui a pour type le genre pleurobranche.

PLEUROBRANCHIDIE ou **PLEUROBRANCHIE.** s. f. Moll. Genre de mollusques gastéropodes très-voisin des pleurobranches.

PLEUROCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλευρά, côté; καρπός, fruit). Bot. Dont les fruits sont insérés sur le côté des tiges. || PLEUROCARPES. s. m. pl. Classe de la section des mousses, comprenant celles dont le fruit est latéral sur la tige ou les rameaux.

PLEUROCÈLE. s. f. (ét. gr., πλευρά, plèvre; κήλη, hernie). Médec. Hernie de la plèvre. Cette dénomination est inexacte, puisque la plèvre ne fait hernie que lorsqu'elle s'est étendue en un sac à une portion du poumon ou à une tumeur quelconque, et qu'elle n'est jamais la partie essentielle de la hernie.

PLEUROCÈRE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves dont les tentacules en cornes sont sur le côté et qui comprend une douzaine d'espèces de l'Amérique septentrionale.

PLEUROCYSTE. s. m. (ét. gr., πλευρά, côté, κύστις, anus). Zooph. Sorte d'oursin dont l'anus est sur le côté.

PLEURODÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλευρά, côté, δέρη, cou). Zool. Qui a le cou de côté. || PLEURODÈRES. s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles chéloniens.

PLEURODICTYON. s. m. Polyp. Genre de polypiers.

PLEURODISCAL, ALE. adj. (ét. gr., πλευρά, côté, δίσκος, disque). Bot. Qui est fixé ou inséré sans adhérence à la face externe ou latérale de la substance même du disque. Insertion pleurodiscale des étamines.

PLEURODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλευρά, côté; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Zool. Qui n'a des dents que sur les côtés des mâchoires. || PLEURODONTES. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens.

PLEURODYNIE. s. f. (ét. gr., πλευρά, côté, ὀδύνη, douleur). Médec. Douleur de côté, [illegible] leur rhumatismale qui a son siége dans les muscles intercostaux, et qu'on a pris quelquefois pour une pleurésie. Cette douleur a été aussi appelée *fausse pleurésie*, *pleurésie rhumatisante* ou *rhumatismale*.

PLEURODYNIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui tient, qui a rapport à la pleurodynie.

PLEUROGYNE. s. f. (ét. gr., πλευρά, côté, γυνή, femme). Bot. [illegible] qui s'élève du même point que l'ovaire, et se redresse sur une de ses parties latérales.

PLEUROGYNIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui s'insère à [illegible] ovaire. Insertion pleurogynique des étamines.

PLEUROGYRATÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit de [illegible] Il est [illegible] Gleichenie.

PLEURON. Géogr. anc. Nom de deux villes de l'Étolie [illegible] Pleuron l'Ancienne, à l'O. [illegible] Pleuron la Nouvelle, au N.-O.

PLEURONECTE. adj. [illegible] (ét. gr., πλευρά, côté; νήκτης, nageur) [illegible] sur le côté. || PLEURONECTES. s. m. pl. Famille de poissons de l'ordre des malacoptérygiens, renfermant les plies, les flétans, les turbots, les soles, etc., qui nagent sur le côté, et auxquels leur forme très-aplatie a fait donner le nom vulgaire de *poissons plats*.

— Inf. [illegible] On donne aussi l'épithète de *pleuronecte* à [illegible] animaux infusoires et à une coquille que leur aplatissement et leur forme générale ont fait comparer à des soles.

PLEURONECTIDE ou **PLEURONECTOÏDE.** adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à un pleuronecte. || PLEURONECTIDES. s. m. pl. Famille de poissons [illegible], qui a pour type le genre pleuronecte.

PLEURONERVÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πλευρά, côté; νεῦρον, nerf). Bot. Qui est garni d'une nervure latérale. Eschinomène pleuronervée.

PLEURONOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλευρά, membrane; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos garni d'une membrane. OEquorée pleuronotée.

PLEUROPÉRIPNEUMONIE ou **PLEUROPNEUMONIE.** s. f. (ét. gr., [illegible]) Médec. Inflammation simultanée de la plèvre et du poumon, pleurésie compliquée de pneumonie.

PLEUROPÉRIPNEUMONIQUE ou **PLEUROPNEUMONIQUE.** adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la pleuropéripneumonie. Qui est atteint de la pleuropéripneumonie. || Subst. Un pleuropéripneumonique. Une pleuropneumonique.

PLEUROPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλευρά, membrane; φορός, je porte). Hist. nat. Qui porte une membrane ou qui est en forme de membrane.

PLEUROPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλευρά, membrane; πτερόν, aile). Zool. Qui vole à l'aide de membranes latérales. || PLEUROPTÈRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des chéiroptères, comprenant ceux de ces mammifères qui, comme les chauves-souris, n'ont que des membranes latérales propres à servir de parachute.

PLEURORHIZÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πλευρά, côté, ῥίζα, racine). Bot. Dont la radicule est située sur le côté en regard au hile. || PLEURORHIZÉES. s. f. pl. Ordre de la famille des crucifères, comprenant celles qui ont la radicule à la commissure des cotylédons.

PLEURORRHÉE. s. f. (ét. gr., πλευρά, plèvre, ῥέω, je coule). Médec. Accumulation, congestion de liquide dans la plèvre.

PLEUROTHOPNÉE. s. f. (ét. gr., πλευρά, côté; [illegible]). Médec. Douleur de côté qui ne permet au malade de respirer que lorsqu'il est dans une position verticale.

PLEUROSOME. s. m. (pr. *pleu-ro-zome*; ét. gr., πλευρά, côté; σῶμα, corps). Anat. Monstre qui a une éventration de côté et le bras correspondant mal développé.

PLEUROSOMIE. s. f. (pr. *pleu-ro-zo-mi*; ét. V. PLEUROSOME). Anat. Éventration latérale avec imperfection du bras correspondant.

PLEUROSOMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de la pleurosomie.

PLEUROSPASME. s. m. (ét. gr., πλευρά) plèvre, côté, σπασμός, spasme). Médec. Spasme de la poitrine qui n'affecte qu'un seul côté de cet organe.

PLEUROSPASMODIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport au pleurospasme.

PLEUROSPERME. s. m. (ét. gr., πλευρά, côté; σπέρμα, graine). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, croissant en Europe.

PLEUROSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., πλευρά, membrane; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche entourée d'une membrane. Le mellicerte pleurostome a la bouche au centre d'une membrane demi-ovalaire.

PLEUROTHALLE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique de la famille des orchidées, dont les feuilles sont pareilles à celles du dragonnier.

PLEUROTHALLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une pleurothalle. ‖ PLEUROTHALLÉES. s. f. pl. Section de plantes orchidées malaxidées, qui a pour type le genre pleurothalle.

PLEUROTHOTONOS. s. m. (pr. *pleu-ro-to-to-noss*; et. gr., [illegible], latéralement; τόνος, tension). Médec. Tétanos latéral, dans lequel le corps est courbé latéralement par la contraction plus forte des muscles d'un côté.

PLEUROTOMAIRE. s. f. ou **PLEUROTOME.** s. m. Moll. Genre de gastéropodes pectinibranches.

PLEUROTOMIER. s. m. Moll. Animal qui habite les pleurotomes.

PLEURS. s. m. pl. (pr. *pleur*; ét., V. PLEUR). Larmes. Verser, répandre des pleurs amers, des pleurs brûlants. Ne pouvoir retenir ses pleurs. Donner des pleurs à la mémoire d'un ami. S'abandonner aux pleurs. Des pleurs s'échappent, tombent, coulent involontairement de mes yeux. Sentir, laisser couler ses pleurs. Arroser de pleurs le tombeau d'une mère. Ce lugubre spectacle n'a pu lui arracher des pleurs. A mes tristes discours je mêle moins de *pleurs*. (Corn.) De ses *pleurs* tant vantés je découvre le fard. (Id.) Elle prend ses enfants et les baigne de *pleurs*. (Rac.) Je n'ai trouvé que *pleurs* mêlés d'emportement. (Id.) Mais quels *pleurs* ce regard aura-t-il fait couler. (Id.) Les *pleurs* que son amour auront dus à ma cendre. (Id.) *Pleurs* affreux, que de sang vous avez fait couler. (Del.) Quelquefois nous versions des *pleurs*, quelquefois nous essayions de sourire. (Chateaub.) Cent fois le jour je suis tenté de me jeter à vos pieds, je les arroser de mes *pleurs*. (J.-J. Rouss.) C'est lui qu'ils ont tué avec tous ses gens, et c'est lui qui fait couler les *pleurs* que vous me voyez répandre en ce moment. (Le Sage.)

C'est en séchant vos *pleurs* que vous vous montrerez
La véritable sœur de ceux que vous pleurez. [illegible]

... Ne m'exposez pas aux plus vives douleurs
Qui jamais d'une amante épuisèrent les *pleurs*. Rac.

Il n'est point de pardon que ne puisse obtenir
L'amour mêlant ses *pleurs* à ceux du repentir.
(De Belloy.)

— *Essuyer ses pleurs*. Se consoler. ‖ Dans le même sens, *essuyer les pleurs de quelqu'un*. Lui prodiguer des consolations, calmer sa douleur.

— Par exagération, *être tout en pleurs*, se *noyer dans les pleurs*, *être baigné*, *trempé de pleurs*. Se dit [illegible] exprimer une extrême affliction. S'il va un jour dans ce monde qui le sourit, mais où il sent qu'il ne peut se faire une place, il est en *pleurs* le lendemain. (Ste-Beuve.) Chimène est au palais, de *pleurs* toute baignée. (Corn.) Elle vient toute en *pleurs* vous demander justice. (Id.) [illegible] dans les *pleurs* moi seule je me [illegible]. (Rac.)

— Poét. *Les pleurs de l'aurore*. La rosée.

Telle une tendre fleur qu'un matin voit éclore
Des baisers du zéphyr et des *pleurs* de l'Aurore
Voltaire.

La grappe dans sa fleur brillait humide encor
De ces *pleurs* qu'au matin répand la douce Aurore
De Laurac.

— *Les pleurs de la terre*. Les eaux de pluie qui découlent entre les terres. Ce sont les *pleurs* de terre qui ont fait fondre cette glaise. (Acad.)

— *Les pleurs de la vigne*. L'eau qui s'échappe de son bois, quand elle a été taillée.

Colon, pour ton [illegible] il est même des pleurs,
Tes sueurs ont leur soif, et ta vigne a ses *pleurs*.
J.-F. Barrau.

— Jean-Jacques Rousseau a fait ce mot féminin: [illegible] Les [illegible] *pleurs* [illegible] ne sont pas l'ouvrage de la nature [illegible] ce sont la [illegible] qu'il faut éviter avec soin.

Et tes *pleurs* sur ta joue, hélas! jamais cueillies,
Et des secrètes *pleurs* qu'elle eût dû cacher toutes,
Ses pieds [illegible]

PLEURTUIT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine); 8,060 hab.

PLEUTRE. s. m. Homme de rien, homme de nulle capacité, de nulle valeur. C'est un pleutre, ce n'est qu'un pleutre. Ce terme de mépris est très-familier.

PLEUVINER. v. n. 1re conj. Vieux mot, diminutif de *pleuvoir*. Il se dit encore dans quelques départements.

PLEUVOIR. v. unipers. 3e conj. (lat. *pluere*). *Il pleut. Il pleuvait. Il plut. Il a plu. Il pleuvra. Il pleuvrait. Qu'il pleuve. Qu'il plût. Pleuvant. Plu.* Tomber de la pluie. Il pleut depuis huit jours. Il pleut bien fort. Il commence à pleuvoir. Il ne cesse de pleuvoir. Il ne fait que de pleuvoir. Il pleut à verse. Il y en a qui ne sont pas si aises d'être à couvert quand il *pleut*, que de voir mouiller les autres qui sont dehors. (Balz.)

— Fam. *Il y pleut comme dans la rue*. Se dit d'une maison où la pluie perce les planchers.

— Pop. *Je n'en ai non plus qu'il en pleut*. Se dit pour donner à entendre qu'on n'a pas la moindre partie de la chose dont il s'agit.

— Prov. fig. et pop. *Il a lui plu sur sa friperie*. Se dit d'un homme qui a été [illegible] d'une fortune éclatante ou d'une vie [illegible] santé.

— Pop. *Comme s'il en pleuvait*. Beaucoup, en grande quantité [illegible] s'il en pleuvait. Boire du vin comme s'il en pleuvait.

— *Il en pleut*. Se dit ironiquement pour faire comprendre que ce dont on parle est rare et qu'il en faut user avec ménagement.

— *C'est un écoute s'il pleut*. Se dit d'un homme faible, qui se laisse arrêter par le moindre obstacle.

— Prov. et par exagération. *Quand il pleuvrait des hallebardes la pointe en bas*, ou simplement, *quand il pleuvrait des hallebardes*. Quelque mauvais temps qu'il puisse faire. Il se dit ordinairement pour marquer la nécessité où l'on est de sortir, sans que la considération du mauvais temps puisse en empêcher.

— Il se dit aussi de plusieurs choses qui tombent ou semblent tomber du ciel, comme la pluie. Le peuple croit qu'il pleut quelquefois du sang, des grenouilles et des insectes. Dieu fit pleuvoir le feu et le soufre sur Sodome et Gomorrhe.

— Loc. prov. *Il faut faire comme on fait à Paris, il faut laisser pleuvoir*. Se dit en parlant d'une chose fâcheuse qu'on ne saurait empêcher. ‖ *Ce sont nues et vents sans pleuvoir*. Ce sont des gens qui promettent beaucoup et qui ne tiennent rien. ‖ *Il a bien plu dans son écuelle*. Il a fait une bonne succession, il lui est venu de bonnes aubaines. ‖ *S'il ne pleut, il dégoutte*. Si l'on n'obtient pas tout à coup un brillant avantage, du moins fait-on tous les jours de petits bénéfices.

— Se dit, par analogie, de plusieurs choses qui tombent d'en haut en grande quantité. Il pleut des bombes, des boulets, des balles. Les coups de fusil y pleuvent. Faire pleuvoir sur quelqu'un une grêle de coups, une grêle de pierres, une grêle de dards, de traits, de flèches. Des rameaux ébranlés je vois le fruit *pleuvoir*. (Castel.)

Et des couvreurs grimpés au toit d'une maison,
En font *pleuvoir* l'ardoise et la tuile à foison.
Boileau.

Que le courroux du ciel, allumé par mes vœux,
Fasse *pleuvoir* sur elle un déluge de feux. Corn.

. . . . . . Le plomb vole à l'instant,
Et *pleut* de toutes parts sur l'escadron flottant. Boil.

— *Il pleut des brochures, de mauvais vers*, etc. Il s'en publie chaque jour une grande quantité. ‖ Dans un sens analogue, *il pleut des chansons, des épigrammes, des pamphlets. Les sarcasmes pleuvent sur lui de toutes parts*, etc.

— *Il pleut des mauvais plaisants, des enmuyeurs, des importuns*. Quelque part qu'on aille, on en rencontre beaucoup.

Les biens, les dignités pleuvent sur lui, pleuvent chez lui. Les biens, les dignités, lui arrivent en abondance. On dit le même. *L'argent pleut dans cette maison*, etc. Les biens et les honneurs *pleuvaient* sur sa personne. (La Font.) Les diadèmes vont sur ma tête *pleuvant*. (Id.)

— Ce verbe, dit un grammairien, n'a point d'impératif, parce qu'il n'y a que Dieu qui puisse commander au temps. Observation puérile. *Pleuvoir*, comme *tonner, neiger, venter*, etc., n'a point d'impératif, parce que les verbes impersonnels en sont privés. Mais quand Jupiter donne au métayer le droit de disposer des éléments, celui-ci, dit La Fontaine, *tranche du dieu des airs, pleut, vente, et fait saison à sa guise*. Alors le verbe *pleuvoir* devient neutre et pourrait avoir l'impératif.

— Quoique impersonnel, ce verbe s'emploie aussi au fig. avec un substantif pour sujet, mais c'est à tort que les grammairiens disent que dans ce cas il ne se dit qu'au pluriel. Bossuet a dit: Dieu fait luire son soleil sur les bons et sur les méchants, et *pleut* sur le champ du juste comme sur celui du pécheur.

— Il s'emploie quelquefois encore comme verbe actif. Les frondes pleuvent les pierres. [illegible] (Stace.)

PLEVILLE-DE-PELLEY (George-René). Né à Granville en 1726, s'embarqua et se distingua [illegible] sous le nom de Duvivier, fut nommé vice-amiral en 1798; mourut en 1805, membre du sénat conservateur.

PLÈVRE. s. f. (du gr. πλευρά). Anat. Membrane séreuse, diaphane et perspirable, qui revêt intérieurement chaque côté [illegible] de là sur l'un et l'autre poumon. Il y a deux plèvres, une de chaque côté; chacune représente un sac sans ouverture. La surface interne des plèvres est dans un rapport continuel avec elle-même, et par leur adossement les [illegible] ment les médiastins. ‖ *Plèvre costale*. La portion de la plèvre qui revêt la face interne des côtes. ‖ *Plèvre pulmonaire*. Celle qui est en contact avec le poumon.

PLÈVRODYNIE. s. f. Médec. V. PLEURODYNIE.

PLÈVRODYNIQUE. adj. des 2 g. Médec. V. PLEURODYNIQUE.

PLEXAURE. s. f. (pr. *plèk-sô-re*). Zooph. Genre de polypiers établi aux dépens des gorgones. [illegible]

PLEXÉOBLASTE. adj. des 2 g. (pr. [illegible]) [illegible] Bot. Il se dit de l'embryon dont les cotylédons sortent de terre en [illegible] des feuilles [illegible]

PLEXICHRONOMÈTRE. s. m. (pr. *plé-kci-kro-no-mè-tre*; ét. gr. [illegible]; temps; μέτρον, mesure). Phys. Sorte de chronomètre.

PLEXIFORME. adj. des 2 g. (pr. *plé-kci-for-me*; ét. lat., *plexus*, plexus; *forma*, forme). Anat. En forme de plexus, ou qui a la forme d'un plexus. Tissu plexiforme. Enlacement plexiforme.

PLEXIPÈDE. adj. des 2 g. (pr. *plé-kci-pè-de*; ét. lat., *plexus*, entortillé; *pes, pedis*, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe formé d'un entrelacement bien manifeste de fibres. Agaric plexipède.

PLEXUS. s. m. (pr. *plé-kçuss*; mot latin conservé en français, et dérivé de *plectere*, entrelacer). Anat. Entrelacement de plusieurs branches ou filets de nerfs, ou même de vaisseaux quelconques. Les plexus présentent des réseaux complexes, à mailles plus ou moins lâches, formant des anastomoses nombreuses et variées, d'où émanent d'autres branches qui vont se rendre aux organes ou à d'autres plexus. Plexus brachial. Plexus cardiaque. Plexus cervical. Plexus choroïdes. Plexus cœliaque. Plexus coronaires. Plexus crural. Plexus sous-diaphragmatiques. Plexus émulgent. Plexus hépatique. Plexus hypogastrique, lombaire. Plexus mésentériques. Plexus pampiniforme, pulmonaire, rénal, sacré ou sciatique, solaire. Plexus spermatiques. Plexus splénique.

PLEYBEN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Chateaulin (Finistère); 4,600 habit.

PLEYEL (Ignace). Né en Autriche en 1757; reçut des leçons de composition du célèbre Haydn, et se rendit célèbre dans toute l'Europe par ses premiers quatuors. Il devint éditeur de musique et facteur de pianos.

PLÉYON. s. m. (pr. *plé-ion*). Agric. Petit lien d'osier avec lequel on attache les vignes, les branches d'arbres, les cercles de tonneaux, etc. ‖ On dit aussi *plion*.

PLI. s. m. (du lat. *plica*). Double fait à une étoffe. Faire un pli à une étoffe. Faire des plis, de gros plis, de petits plis, plusieurs plis. Plisser à gros plis. Les plis d'une robe, d'un manteau. A l'ombre des *plis* de sa robe flottante, et comme au fond d'un bosquet mystérieux, deux branches tourterelles, émues par les sons de la lyre enchanteresse, se prodiguent le doux baisers. (Girodet.) Et sur les *plis* flottants d'un long tissu de lin. (Castel.) Les longs *plis* de sa robe ondoyants sur ses pas. (Desaint.)

— *Remettre une étoffe dans ses plis*. La plier de la même manière qu'elle avait été pliée par le fabricant.

— *Un habit qui ne fait pas un pli*. Qui est juste à la taille.

— Prov. et fig. *Cela ne fera pas un pli, pas un petit pli, pas le moindre pli*. Se dit d'une chose fort aisée, qui n'offre aucune difficulté, qui n'éprouvera aucune opposition.

— Par analogie, se dit en parlant d'un fleuve, d'un ruisseau, d'une rivière.

. . . . Le fleuve amoureux
Court enlacer les villes, les hameaux,
Dans les longs *plis* de son écharpe humide.
(Castel.)

Diane enfin paraît au dessus des montagnes
Sur les *plis* d'un ruisseau son globe est reposé.
Le [illegible]

— Lamartine a écrit le mot *pli* au singulier avec un *s*; c'est une licence poétique vraiment impardonnable.

Bien qu'un gémissement sorte de chaque *plis*,
Notre oreille n'entend qu'un immense soupir.

— Fig. Les plis et les replis des cœurs. Fouiller dans les derniers plis de l'âme. Dieu sonde les plis de toutes les consciences. Mon cœur n'aurait-il de *pli* et de repli que pour vous? (Fléch.)

Le Dieu qui voit dans les *plis* de leur âme
De tant d'excès l'encens [illegible]
J.-B. Rouss.

— Enveloppe d'une lettre. Recevoir deux lettres sous le même pli. Cette façon de parler, qui est nouvelle en France, nous est venue d'Espagne.

— Signifie quelquefois Lettre. Vous trouverez sous ce pli le papier que vous m'avez fait demander.

— Marque qui reste à une étoffe, à du linge, à du papier, etc., pour avoir été plié. Faire un pli. Prendre un pli, un mauvais pli, un faux pli. Il y a eu des cornes à ce livre, on en voit toujours les plis.

— *Cet habit a pris son pli*. Les plis qui y sont y demeureront toujours.

— Habitude morale. Ce jeune homme a pris un bon pli, un mauvais pli. Il importe de donner un bon pli à la jeunesse. Je me tiens tout debout et courbe, le devant et le derrière, à droite et à gauche, et en tous mes naturels *plis*. (Montaig.)

— Prov. *Il ressemble au camelot, il a pris son pli*. [illegible] *Il a pris son* [illegible] n'est pas l'âge où l'on se [illegible] de ses habitudes. On dit dans le même sens, *Le pli est pris, vous n'en viendrez pas à bout*.

— *Donner un bon pli à* [illegible] *affaire*. Lui faire prendre une tournure favorable.

— Manég. [illegible] V. PLIER.

— Bot. Avoir des plis au front, au visage. La bouche du cheval est désignée par les *plis* que le mors a produits. [illegible]

— *Le pli du bras, le pli du jarret*. L'endroit où le bras, où la jambe se plie.

— Bot. [illegible] droites ou [illegible]

— Constr. Angle rentrant d'un mur, par opposition à Coude, qui se dit de l'angle saillant.

— Anc. t. de manég. *Pli de l'embouchure*. L'endroit de la brisure du mors.

— Mar. Arrangement des manœuvres courantes, qui généralement sont pliées en rond. ‖ *Mouiller un pli de câble*. Ne filer que très-peu de câble pour mouiller l'ancre.

— Peint. et sculpt. Sinuosité d'une draperie. Faire sentir, accuser le nu sous des plis, sous des plis peu nombreux, faciles et coulants. C'est une figure froide, lourde, sans *plis*, sous laquelle rien ne se dessine. (Dider.)

— Anc. techn. Chez les teinturiers, il se disait du fil qu'on envoie à la teinture, pour le mettre ensuite en bottes.

— Ornith. *Pli de l'aile jaune*. Nom donné à un oiseau de la famille des queues aiguës.

PLIABLE. adj. des 2 g. (rad. *plier*). Qui est susceptible de se plier, d'être plié; qui est aisé à plier. Bois pliable. Baguette pliable.

— Fig. Docile, souple. Caractère pliable. Humeur pliable. Cet homme n'est pas pliable. Il est peu usité.

PLIAGE. s. m. (rad. *pli*). Action de plier; effet de cette action. Le pliage du linge, des étoffes. Le pliage des feuilles imprimées. Faire le pliage. Un pliage fait avec soin.

PLIANT. part. prés. du v. Plier. Qui plie. Il est invariable. Des cœurs nobles et fermes, ne pliant jamais sous l'adversité. Tantôt la *pliant* à ses caprices, la tyrannie s'en est fait une esclave. (B. Constant.)

PLIANT, ANTE. adj. Qui est aisé à plier. Osier pliant. Branche pliante. Ses branches sont souples et *pliantes*, et sa feuille est d'un vert foncé comme celle du lierre. (Chateaub.)

— Fig. Docile. Esprit pliant. Caractère pliant. Humeur pliante. On désirerait de ceux qui ont un bon cœur, qu'ils fussent toujours *pliants*, faciles et complaisants. (La Bruy.)

— Écon. dom. *Table pliante*. Table composée de plusieurs parties qui se replient au besoin, de manière à occuper un moindre espace.

— *Siége pliant*, ou substantiv. *pliant*. Siége qui se plie en deux, et n'a ni bras ni dossier. Faire donner un pliant, avancer un pliant à quelqu'un.

— PLIANTS. s. m. pl. Chass. Branches qu'on élague et qu'on plie, dans les avenues des pipées, pour y tendre des gluaux.

PLIAUDE. s. f. Genre de vêtement large et formant des plis, qu'on a aussi nommé *bliaude*, et qu'on appelle aujourd'hui *blouse*.

PLIC ET PLOC. (pr. *pli-ke-plok*). Onomatopée du bruit que font les rameurs avec leurs rames.

PLICA. s. f. Pathol. V. PLIQUE.

PLICACÉ, ÉE. adj. (du lat. *plica*, pli). Conchyl. Il se dit de certaines coquilles dont la columelle est plissée ou dentelée. ‖ PLICACÉS. s. m. pl. Famille de gastéropodes pectinibranches.

PLICATIF, IVE. adj. (du lat. *plica*, pli). Bot. Qui est tout plissé, replié sur soi-même, ou chiffonné sans aucun ordre apparent; telles sont les pièces de la corolle dans le pavot; telles sont aussi les feuilles de la vigne, dans le bourgeon, quand, ayant les nervures palmées, elles sont pliées sur ces nervures de manière à représenter les plis d'un éventail fermé.

PLICATILE. adj. des 2 g. (du lat. *plica*, pli). Didact. Qui offre des plis à sa surface; qui est susceptible de se ployer ou qui a une tendance naturelle à le faire, comme la corolle des liserons, qui se plisse vers le soir, et ne s'ouvre que le matin suivant; telles sont aussi les ailes des guêpes, qui, dans l'état de repos, sont réduites en un ou deux plis longitudinaux.

— Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre.

PLICATION. s. f. (pr. *pli-ka-ci-on*). Action de plier. Il est vieux et inusité. Nous avons conservé les dérivés *duplication, complication*, etc.

PLICATIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *plicatus*, ployé; *penna*, penne). Entom. Il se dit d'un insecte dont les élytres offrent de gros plis transversaux. Nyctélie plicatipenne.

PLICATULE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles de la famille des subostracées, formé [illegible] petit nombre d'espèces [illegible], qui [illegible] les [illegible] et qui vivent dans les mers de l'Amérique. Plicatule rameuse, déprimée, réniforme.

PLICICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *plica*, pli; *collum*, col). Entom. Qui a le col ou le corselet plissé en travers. [illegible] plicicolle.

PLICE. s. f. (rad. *pli*). [illegible] le mot qu'on écrit aujourd'hui *pelisse*. V. PELISSE.

PLICIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *plica*, pli; *fero*, je porte). [illegible] plis, comme le squelette [illegible] d'éponge, et les tubes d'une [illegible]

PLICIFORME. adj. [illegible] pli; *forma*, forme. [illegible] des plis, telles sont les [illegible] mollaires que renferme la [illegible] les chétopodes.

PLICIPENNE. adj. [illegible] pli; *penna*, penne. [illegible]

PLIE. s. f. (pr. *pli*). Ichthyol. Genre de poissons plats de la famille des pleuronectes. La plie est de forme presque carrée et porte les yeux du côté droit de la tête ; son corps est couvert de petites écailles molles à peine visibles. La *plie franche* ou *carrelet* est parsemée de taches aurore, et sa chair est délicate. La limande est une espèce de plie.

PLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Plier. S'empl. adjectiv. Des étoffes pliées. Un roseau plié. Épaules pliées. Esprit plié sous le joug. Lorsque le cheval lève la jambe de devant pour marcher, il faut que ce mouvement soit fait avec hardiesse et facilité, et que le genou soit assez *plié*. (Buff.) L'orage continua une partie de la nuit. Toutes les voiles étant *pliées*, et l'équipage retiré, je restai presque seul auprès du matelot qui tenait la barre du gouvernail. (Chateaub.) C'est donc dans cet espoir que, *plies* selon leurs formes, les divers feuillages attendent le printemps. (Kératry.)

Ses membres délicats, l'un sur l'autre *pliés*,
N'osent prendre l'essor (Del.)

— Blas. Courbé. Porter d'or au chevron plié de gueules. ‖ *Au vol plié.* Se dit des oiseaux qui sont représentés avec les ailes non étendues. Un aigle au vol plié.

—Conchyl. *Coquilles pliées.* Coquilles bivalves dont les valves présentent l'une un pli saillant, l'autre un pli rentrant destiné à recevoir le premier.

— Entom. *Ailes pliées.* Celles qui sont ployées longitudinalement comme un éventail. Les ailes de la guêpe sont des ailes pliées.

— Géol. *Couches pliées.* Couches de l'intérieur du globe qui offrent des plis anguleux plus ou moins multipliés.

PLIÉ. s. m. Chorégr. Mouvement des genoux quand on les plie. Faire des pliés.

PLIEMENT. s. m. (pr. *pli-man*). Technol. Action de plier des feuilles de papier pour brocher ou relier un livre.

PLIER. v. a. 1^{re} conj. (pr. *pli-é* ; du lat. *plicare* ; rad. *plica*, pli). *Je plie, nous plions, vous pliez. Je pliais, nous pliions, vous pliiez. Que nous pliions, que vous pliiez.* Mettre en un ou plusieurs doubles, et avec quelque arrangement. Plier du linge, des étoffes, des habits, des bandes, des draps de lit, des serviettes. Plier une lettre. Plier du papier. Plier des feuilles imprimées.

—Fig. et fam. *Plier la toilette.* Emporter furtivement toutes les hardes d'une personne. Il se dit principalement d'un valet qui emporte les hardes de son maître.

— *Plier bagage.* Décamper, en parlant d'une armée qui se retire devant une autre. L'armée a plié bagage. Les ennemis, voyant arriver nos troupes, s'empressèrent de plier bagage.

— Fig. et fam. S'en aller furtivement.

— Popul. Mourir. Dans cette dernière acception, on dit aussi, *Plier son paquet.*

—Courber, fléchir. Plier de l'osier, des branches d'arbre, des sarments de vigne. Plier le bras, la jambe. Plier le coude, le genou. Plier les épaules. Plier le corps.

Monsieur de l'Empirée ? il aura plaisante,
De caustique et de fat joué les mauvais rôles,
Et parlé de vos vers en *pliant* les épaules. (Piron.)

— Fig. *Plier les genoux devant le veau d'or.* Faire une cour servile à quelqu'un de riche ou de puissant ; faire de bassesses pour acquérir des richesses et des honneurs.

— Assujétir, soumettre, faire céder, accoutumer. Plier un jeune homme à la règle. Plier son esprit, son humeur aux volontés d'un maître, aux désirs d'un père. Plier son caractère aux circonstances. Plier la loi aux divers cas qui se présentent. Ne pas plier à tous les caprices d'autrui. Elle le *plia* avec douceur sous le joug de l'autorité maternelle. (Fléch.)

Et *pliant* à son gré son affreux caractère,
Devient prince clément de tyran sanguinaire.
(De Saint-Victor.)

— Manég. *Plier un cheval.* Lui amener la tête en dedans ou en dehors, afin de lui rendre l'encolure souple et les épaules faciles.

— **plier.** v. n. Se dit d'une étoffe, d'un papier ou de toute autre chose qu'on met en plusieurs plis. Plier en deux. Plier en quatre, en trois. Plier convenablement.

— Devenir courbe. Un roseau, un bâton, une housine, une baguette qui plie. Une lame d'épée qui plie. Un plancher qui plie sous le faix. Plier sous le fardeau.

— Fig. et prov. *C'est un roseau qui plie à tout vent.* C'est une personne sans fermeté, qui cède aux impulsions les plus contraires. ‖ *Il vaut mieux plier que rompre.* Il est plus avantageux de céder que de se perdre par la résistance.

— Fig. Plier sous le poids des affaires, sous le poids des années. Ils *plient* sous le faix ; leur mémoire en est accablée. (La Bruy.) Comme et fin sa joie lui échappe ! comme il *plie* sous le poids de son bonheur ! (Id.)

— Reculer devant l'ennemi. Les ennemis plièrent à la première charge. Les troupes plièrent un moment, puis elles revinrent à la charge. L'aile gauche fut la première à plier. Incapable de céder à l'ennemi, de *plier* sous le nombre. (La Bruy.) Les Anglais *plièrent* de tous côtés sans résistance. (Volt.)

— Absol. Céder, se soumettre. Plier sous l'autorité, sous les ordres de quelqu'un, sous les lois de la nécessité. Faire tout plier sous sa volonté. Plier sous le joug. Faites seulement que les hommes n'empiètent pas sur ceux qui cèdent par modestie, et ne brisent pas ceux qui *plient*. (La Bruy.) C'en est fait, mon orgueil est forcé de *plier*. (Rac.) Il fut mis en arrestation à Nice, quelques instants, par le représentant Laporte, devant lequel il ne voulait pas *plier*. (Las-Cases.)

Son esprit orgueilleux, qui n'a jamais *plié*,
Conserve encor pour nous la même inimitié. (Volt.)

— **se plier**, v. pron. Se courber. Un arbre qui se plie sous ses fruits. Un vieillard qui se plie sous le poids de l'âge. Un esprit qui s'est plié sous le poids des chagrins.

— Fig. S'accommoder, se soumettre. Se plier aux caprices, aux exigences d'autrui. Se plier aux usages du monde, aux bienséances de la société. *Se plier* en mille manières agréables et réjouissantes. (La Bruy.)

PLIEUR, EUSE. s. Celui, celle qui plie. Plieur de draps. Plieuse de soie. Plieuse de livres, de brochures, de journaux. Un bon plieur. Une bonne plieuse.

— adj. Entom. *Chenilles plieuses.* Celles qui plient des feuilles par les bords, ou entre elles, en tapissent le vide d'un tissu de soie, et se retirent dans l'intérieur de cette sorte de logement.

PLINE L'ANCIEN (Caïus Plinius Secundus). Ainsi surnommé pour le distinguer de son neveu ; porta les armes avec distinction, composa une histoire naturelle qui embrasse toutes les sciences, et qui est un des plus beaux monuments de l'antiquité, et périt l'an 79 de J. C., dans la première éruption du Vésuve, dont il voulut observer de trop près les phénomènes. ‖ **pline le jeune** (Caïus Cæcilius Plinius Secundus). Célèbre écrivain latin, neveu du précédent, et regardé comme l'un des plus grands orateurs de son siècle ; fut gouverneur du Pont et de la Bithynie, et mourut l'an 115 de J.-C.

PLINGÉ, ÉE. part. pass. du v. Plinger. S'empl. adjectiv. Chandelle plingée.

PLINGER. v. a. 1^{re} conj. Techn. Donner la première trempe dans le suif à la chandelle commune. ‖ **se plinger.** v. pron. Être plingé.

PLINGEURE. s. f. Techn. Action de plinger, de donner la première trempe dans le suif, à la chandelle commune.

PLINIE s. f. (pr. *pli-ni*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs polypétalées, de la famille des rosacées, ayant pour type la plinie à feuilles ailées, arbre d'Amérique.

PLINLIMMON. Géogr. Chaîne de montagnes, dans la principauté de Galles, en Angleterre.

PLINTHE. s. f. (du gr. πλίνθος, brique). Archit. Membre d'architecture carré ou plat que l'on met aux bases des colonnes, et qui est ainsi appelé parce qu'il représente une brique sur laquelle reposerait la colonne. On l'appelle encore *socle*, c'est-à-dire semelle, à cause de la fonction qu'elle remplit dans l'architecture.

— Chirurg. Sorte de machine inventée par Niléus, dont on se servait autrefois pour réduire les luxations et les fractures.

— Ant. gr. Armée rangée en trapèze, dont la plus grande face regardait l'ennemi.

— Ponts et chauss. Assise continue formant saillie sur le nu des têtes d'un pont ou d'un autre ouvrage.

PLINTHINITHE. Géogr. Golfe de la Basse-Égypte, à l'O. de Canope, et sur les bords duquel était située la ville de Plinthine, aujourd'hui la *Tour des Arabes*.

PLINTHOPYGE. adj. des 2 g. (ét. gr., πλίνθος, brique ; πυγή, derrière). Zool. Qui a l'extrémité de l'abdomen de couleur briquetée.

PLIOIR. s. m. (rad. *pli*). Petit instrument de bois, d'ivoire, ou d'autre matière, plat, tranchant des deux côtés, arrondi par les deux bouts, et dont on se sert pour plier et couper du papier.

— Moitié d'un morceau de roseau ou de sureau, échancrée à ses deux extrémités, et longue de trois à quatre pouces, sur laquelle on conserve les lignes, ficelles ou rallonges dont on se sert pour pêcher.

— Techn. Moule servant à faire les tuiles courbes. ‖ Pince dont le layetier se sert pour faire les charnières des cassettes. ‖ Table et lame de bois dont on se sert pour plier les étoffes.

PLION. s. m. Agric. V. **plévon.**

PLIQUE. s. f. (rad. lat. *plica*, pli ; dans cette maladie, les cheveux sont mêlés, collés ensemble ; et l'on ne peut les couper sans qu'il n'en sorte du sang). Médec. Maladie chronique, que l'on observe particulièrement en Pologne, et qui est caractérisée par l'agglomération et le développement anormal des cheveux, et quelquefois de tout le système pileux. Dans cette maladie, le cuir chevelu est douloureux au toucher, ou devient le siège d'une vive démangeaison ; une sueur gluante, de mauvaise odeur, qui semble sortir de toute la surface de la tête et des cheveux, se coagule et se dessèche en forme de croûtes, quelquefois, cependant, cette matière manque, comme dans la plique sèche. Plique multiforme. Plique à queue ou solitaire. Plique en masse. La plique est une phlegmasie cutanée.

PLIQUÉ, ÉE. adj. Médec. Attaqué de la plique. Chevelure pliquée.

PLISSAGE. s. m. Techn. Action de plisser ; résultat de cette action. Le plissage d'une collerette, d'une chemise. Frais de plissage. Payer tant pour le plissage.

PLISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Plisser. S'emploie adjectiv. Un jabot bien plissé. Un manteau bien plissé. Une robe très-bien plissée.

— Bot. Qui offre des plis longitudinaux réguliers, semblables à ceux d'un éventail fermé. Feuilles, folioles plissées. Limbe plissé. Cotylédons, stigmates plissés. Les feuilles naissantes, *plissées* avec un art céleste, rompent leurs étuis résineux, écailleux, laineux, qui les préservaient du choc des vents et de la morsure des gelées. (B. de St-P.) Les feuilles du latanier sont d'abord *plissées* comme un éventail. (Castel.) Elles sont *plissées* en forme de fraises, et recouvertes d'un duvet très-fin, presque insensible au tact et à l'œil. (Buffon.)

— Conch. *Coquilles plissées.* Celles qui présentent des plis longitudinaux à leur surface.

— Crust. *Test plissé.* Test qui offre de nombreuses lignes transversales parallèles.

— Entom. *Corselet plissé.* Celui où l'on remarque des incisions transversales formant des plis ou des rides. ‖ Élytres plissées. Celles qui offrent deux ou trois côtes contiguës ayant l'apparence de plis. ‖ *Abdomen plissé.* Celui qui présente des plis transversaux.

— subst. Ce qui est plissé. Le plissé d'une chemise. Le plissé des feuilles.

— Bot. *Petits plissés.* Petites espèces de champignons du genre agaric, caractérisées par le chapeau marqué de stries rayonnantes, semblables à des plis d'éventail.

PLISSEMENT. s. m. (rad. *plisser*). Action de plisser ; effet de cette action. Le plissement de cet habit fait mauvais effet.

PLISSER. v. a. 1^{re} conj. (rad. *pli*). Faire des plis à des habits ou à du linge. Plisser un manteau. Plisser une collerette, une chemise. Plisser la jupe d'une robe.

— Neutral. *Cette étoffe, ce linge plisse.* Il s'y fait des plis. ‖ *Ces rideaux plissent trop, plissent bien, plissent mal.* Il s'y fait trop de plis, les plis en ont bonne ou mauvaise grâce.

— **se plisser.** v. pron. Être plissé. Ce devant de chemise s'est parfaitement plissé.

— Devenir plissé. Cette étoffe se plisse.

PLISSON. s. m. (pr. *pli-son*). Art culin. Mets délicat composé de crème et de lait qu'on fait alternativement chauffer et refroidir, jusqu'à ce que le dessus se plisse, et forme crème à l'épaisseur du doigt.

PLISSURE. s. f. (rad *pli*). Manière de faire des plis, de plisser. N'entendre rien à la plissure. Être adroite dans la plissure.

— Assemblage de plis. Cette plissure est on ne peut plus délicatement faite.

PLISTARQUE, fils de Léonidas I^{er}, roi de Sparte, succéda à son père, et mourut presque aussitôt, l'an 479 avant J.-C. ‖ Nom d'un frère de Cassandre, gouverneur de Chalcis en Eubée, l'an 312 avant J.-C.

PLISTHÈNE. Un des fils de Pélops, père d'Agamemnon et de Ménélas, mourut jeune en recommandant ses fils à son frère Atrée. V. **atrides.**

PLISTINUS, frère de Faustulus, qui aida celui-ci à élever Romulus et Rémus.

PLISTOANAX, roi de Sparte, fils du célèbre Pausanias, fut exilé et rappelé au bout de dix-neuf ans par l'ordre de l'oracle de Delphes ; mourut en 408 avant J.-C.

PLISTOBOLINDE. s. m. Hist. anc. Jeu de dés usité chez les anciens, où celui qui amenait le plus de points gagnait le coup ou la partie.

PLOAS. s. m. (pr. *plo-ass*). Entom. Genre d'insectes diptères, qui ne comprend qu'une espèce rapportée d'Espagne.

PLOC. (onomatopée). V. **plic.**

PLOC s. m. (pr. *plok* ; du gr. πλόκος, tissu). Techn. Bourre détachée des peaux soumises à l'action de la chaux. ‖ Laine le rebut.

— Mar. Composition de poil de vache et de verre pilé, qu'on met entre le doublage et le bordage d'un vaisseau pour le préserver des vers.

PLOCAGE s. m. Techn. Action de carder les laines, effet de cette action.

PLOCAMIER. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, renfermant une seule espèce de l'île des Canaries ; c'est un arbrisseau à tige cylindrique et à fleurs blanchâtres.

PLOCAMIE. s. f. Bot. Genre de la famille des algues, établi aux dépens du genre fucus, et comprenant de nombreuses espèces très-élégantes par leurs frondes déchiquetées, et leurs couleurs vives. La plocame vulgaire est rouge.

PLOCARIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des lichens, fondé sur une plante du Bengale.

PLOCARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une plocarie. ‖ **plocariées.** s. f. pl. Tribu de la famille des lichens, qui a pour type le genre plocarie.

PLOCHIONE. s. m. (pr. *plo-ki-o-ne*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères créophages.

PLOCK ou **PLOCSKO.** Géogr. Waïvodie du royaume de Pologne, au S. et à l'E. de la Prusse ; superficie, 660 lieues carrées : 3.. hab., capitale Plock, sur la Vistule, à 88 kil. de Varsovie.

— Hist. *Bataille de Plocsko.* Victoire remportée, en 1043, par Casimir I^{er} sur les Mazoviens, qui tentaient d'envahir la Pologne.

PLOCOCARPE. s. m. (ét. gr., πλοκή, nœud, καρπός, fruit). Bot. Sorte de fruit composé de plusieurs ovaires distincts, polyspermes, déhiscents, réunis autour d'un axe réel ou idéal.

PLOCOGLOTTE. s. f. Bot. Genre de plantes créé pour un sous-arbrisseau de Java.

PLOCOPTÈNE ou **PLOTOPTÈNE.** adj. des 2 g. (ét. gr., πλώζω, je nage ; πτηνός, oiseau). Zool. Qui peut à la fois voler et nager ‖ **plocoptènes.** s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des haliptènes, comprenant ceux qui ont la double faculté de voler et de nager.

PLOEN. Géogr. Ancienne ville du duché de Holstein dans le Danemark, sur le lac de même nom, à 16 kil. de Kiel. C'est la capitale d'une petite principauté qui était autrefois l'apanage d'un prince royal de la maison de Danemark.

PLOERMEL. Géogr. Ch.-l. d'arr. dans le départem. du Morbihan, près du confluent du Duc et de l'Ouste, à 40 kil. de Vannes ; 5,000 hab.

PLOEUC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Brieuc, départ. des Côtes-du-Nord ; 5,300 hab.

PLOGASTEL. Géogr. Ch.-l. de cant. arr. de Quimper, départ. du Finistère ; 5,300 hab.

PLOIEMENT. s. m. (pr. *ploa-man*). Action de ployer, et effet de cette action.

— Art milit. Sorte d'évolution.

PLOIÈRE. s. f. (du gr. πλοιάριον, petit bateau facile à submerger). Entom. Genre d'insectes hémiptères nudicolles, renfermant de petits insectes remarquables par leur forme allongée, et la ténuité extrême de leurs pattes et de leurs antennes. Les ploières semblent montées sur des échasses.

PLOMARD. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la femelle du canard garrot.

PLOMB s. m. (pr. *plon* ; du lat. *plumbum*). Métal solide, d'un blanc bleuâtre, moins pesant que le platine, l'or et le mercure ; inférieur par sa ductilité, sa dureté, son éclat et sa ténacité, à tous les autres métaux oxydables, excepté au nickel et au zinc. Le plomb pèse onze fois plus que l'eau ; il a une odeur et une saveur désagréables, surtout quand on l'a frotté ; ses émanations et ses dissolutions introduites dans nos organes, soit par l'absorption cutanée ou pulmonaire, soit par les voies de la digestion, peuvent produire la paralysie, le tremblement, la colique métallique, etc. Les anciens confondaient le plomb avec l'étain, et l'avaient consacré à Saturne, d'où vient qu'encore aujourd'hui on le désigne par l'expression *extrait de Saturne*, la combinaison du plomb avec l'acide acétique. Uni à l'oxygène, il constitue, suivant les diverses proportions du gaz, la *céruse*, le *minium*, le *massicot*, toutes substances qu'on emploie dans les arts, mais dont la préparation est fort dangereuse, et cause la colique de plomb. Comment en un *plomb* vil l'or pur s'est-il changé? (Rac.) Le fer, l'airain, le *plomb*, que les feux amollissent. (Volt.)

Telle perçant le *plomb* qui la retient pressée,
L'onde siffle en longs jets dans les airs élancée
(Delille.)

— *Plomb blanc, plomb spathique.* V. carbonate de plomb. ‖ *Plomb rouge de Sibérie.* Chromate de plomb natif.

— Le plomb se trouve rarement pur dans la nature ; le plus souvent il est uni au soufre, ce qu'on appelle *galène*. Cette mine se trouve en France, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, etc., etc.

— Plomb laminé. Plomb en table. Une table de plomb. Un saumon de plomb. Des balles de plomb. Un bassin de plomb. Des tuyaux, des gouttières de plomb. Un cercueil de plomb. Une terrasse couverte de plomb. Un revêtement de plomb. ‖ *Changer son or en plomb.* Donner une bonne chose pour une mauvaise. ‖ *Nager comme une balle de plomb, comme un chien de plomb.* Ne point savoir nager. *Être à plomb.* Se disait autrefois pour Être dans un cercueil de plomb, être mort.

— *Mine de plomb.* Sorte de crayon qu'on nomme aussi *plombagine.* V. ce mot.

— Loc. prov. *Être fin comme une dague de plomb.* Être simple et grossier.

— Fig. et fam. *Cul de plomb.* Homme laborieux et sédentaire. C'est un cul de plomb et une tête de fer.

— Loc. prov. *La justice divine a des pieds de plomb.* Elle est lente à punir. *Il a une bonne calotte de plomb.* Se dit d'un homme étourdi et léger. La patience à pieds de plomb gagnera le dessus sur la douleur. (Nic. Pasq.)

— Typogr. *Lire sur le plomb.* Lire un passage sur la composition même.

— Balle, boulet, petit grain de plomb, dont on charge les armes à feu à la guerre ou à la chasse. Plomb rapide, subtil, volant, homicide, meurtrier, cruel, lent, criminel. La place capitula, faute de plomb et de poudre. Plomb à gibier. Menu plomb. Charger un fusil de menu plomb. Un chasseur qui n'a plus dans sa gibecière ni plomb ni poudre.

... D'un *plomb* que suit l'œil, et part avec l'éclair,
Je vais faire la guerre à l'habitant de l'air. (Boileau.)

Vas-tu, dès l'aube du jour,
Secondé d'un *plomb* rapide,
Ensanglanter le retour
D... ou lierre timide? (J. B. Rousseau.)

— Fig. et fam. *N'avoir plus ni plomb ni poudre.* Etre dépourvu de tout ce qui est nécessaire pour le travail ou la dépense.

— Fam. *Mettre du plomb dans la tête de quelqu'un.* Lui casser la tête d'un coup de fusil ou de pistolet.

— Fig. Lui donner de la gravité, de la sagesse.

— Petit sceau de plomb que, dans les manufactures, on attache aux étoffes pour en certifier la qualité ou l'aunage, et que dans les douanes, on attache aux ballots, coffres, etc., pour constater qu'ils ont payé les droits. Plomb d'aunage. Le plomb de la douane. Mettre le plomb. Changer le plomb. Contrefaire le plomb.

— Instrument qui consiste en un morceau de plomb ou d'autre métal, suspendu à une ficelle, dont se servent les charpentiers et les maçons pour élever verticalement leurs ouvrages.

— Fig. Ils considéreront avec le *plomb* et la règle de la raison les dangers où ils se jettent. (Nic. Pasq.)

— Petit morceau de plomb aplati que les femmes mettaient autrefois à leurs manchettes pour les faire bien tenir.

— *Plomb de sonde*, ou simplement *plomb*. Morceau de plomb fait en cône, et attaché à une corde nommée *ligne*, avec lequel on sonde la mer pour savoir quelle en est la profondeur et quelle est la qualité du fond.

— Prov. et fig. *Jeter son plomb sur quelque chose.* Avoir des vues sur quelque chose. Jeter son plomb sur un emploi.

— Cuvette, ordinairement faite de plomb, qu'on établit aux différents étages d'une maison, pour y jeter les eaux sales, qui s'écoulent ensuite par les tuyaux de descente. Poser un plomb.

— Nom vulgaire donné à un gaz délétère qui se dégage des fosses d'aisances pendant la vidange, et qui produit une asphyxie très-prononcée. Ce gaz est formé ordinairement de beaucoup d'air atmosphérique et d'une certaine quantité d'hydrosulfate d'ammoniaque fourni par l'eau de la fosse. ‖ Asphyxie causée par ce gaz.

— *A plomb* loc. adv. Perpendiculairement. Faire tomber une ligne de plomb sur une autre. Le soleil donne à plomb, bat, tombe à plomb sur les habitants de la zône torride. Les anciens avaient imaginé que ces contrées, toujours frappées *à plomb* des rayons du soleil, devaient être inhabitables. (A. Martin.) Ils profitent du peu d'ombre que le soleil, tombant presque *à plomb* sur la terre, laisse vers cette heure-là le long des remparts dégradés de la ville. (De Cust.)

— *Mettre à plomb*, *dresser à plomb une muraille, une menuiserie, une charpente.* La rendre verticale. On dit dans le même sens, *Cette muraille est à plomb ; tracer une ligne à plomb sur une muraille*, etc.

— Fig. Une observation qui tombe à plomb sur quelqu'un. Ce reproche donne à plomb sur vous. Cet avis tombe à plomb sur nous tous.

— *A plomb* se prend quelquefois substantiv., et alors il s'écrit en un seul mot, *aplomb.* V. APLOMB.

— Hist. *Officier du plomb.* On appelle ainsi, en cour de Rome, les officiers chargés de plomber les bulles, c'est-à-dire d'y attacher une médaille de plomb portant le sceau pontifical.

— *Plombs de Venise.* Prisons situées sous la toiture en plomb du palais ducal de Saint-Marc. Les détenus y souffraient d'atroces douleurs, causées par la chaleur du soleil qui dardait sur les plombs.

— Hist. *Siècle de plomb.* S'est dit des XIe et XIIe siècles. ‖ *Frère du plomb.* V. PLOMBEUR.

— Techn. *Plomb* se dit de Chaudières de plomb, plates et carrées, dont on se sert dans les salines de Normandie. ‖ *Plomb à la main.* Plomb fondu que les graveurs en médailles jettent sur un morceau de papier, afin de prendre facilement l'empreinte de leurs carrés. ‖ *Plombs de vitres.* Plomb fondu en petites bandes, pour lier entre eux les petits carreaux des vitrages.

— Conchyl. Nom vulgaire de la turbinelle rave, ainsi nommée à cause de sa pesanteur.

— Ichthyol. Nom vulgaire du marteau de mer.

PLOMBAGE. s. m. (pr. *plon-ba-je*; rad. *plomb*). Action de plomber, de garnir de plomb, de marquer avec un plomb. Le plombage d'un faîte. Le plombage d'un ballot de marchandises. Payer à la douane les droits de plombage.

— Agric. Action de fouler la terre après avoir semé. Plombage au rouleau. Plombage avec les pieds, avec les mains. Le *plombage* à la main peut toujours être avantageusement remplacé par celui qui se pratique au plateau. (Morog.)

— Chir. *Plombage des dents.* Opération qui consiste à remplir exactement avec du plomb réduit en feuilles extrêmement minces et souples la cavité d'une dent affectée de carie. Pour introduire ce plomb, on se sert d'une sorte de poinçon obtus, droit ou courbe, que l'on appelle fouloir.

— Techn. Action de coller ensemble deux meules.

PLOMBAGINE. s. f. (rad. *plomb*). Minér. Carbure de fer, substance minérale noirâtre, qui est plus connue sous le nom de *mine de plomb*, et dont on fait des crayons. La plombagine sert encore à préserver le fer de la rouille, ainsi que les frottements dans les machines et à fabriquer des creusets réfractaires. ‖ *Plombagine charbonneuse.* Variété d'anthracine.

— Chim. Substance cristallisable particulière que l'on a trouvée dans la dentelaire européenne.

PLOMBAGINÉ, ÉE. adj. (du lat. *plumbago*, dentelaire). Bot. Qui ressemble à la dentelaire. ‖ PLOMBAGINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre dentelaire.

PLOMBANT. part. prés. du v. Plomber. Qui plombe. Il est invariable. Des douaniers plombant des ballots. Des fabricants plombant une pièce d'étoffe. Des jardiniers plombant la terre.

PLOMBANT, ANTE. adj. Qui a du poids. En dire votre avis avec la vive force de vos *plombantes* raisons. (Nic. Pasquier). Il est entièrement vieilli.

PLOMBATE. s. m. Chim. Genre de sels qui sont produits par l'oxyde plombique.

PLOMBATEUR. s. m. (rad. *plomb*). Hist. Officier chargé de mettre les sceaux aux bulles en cour de Rome. V. PLOMB (officiers du) et PLOMBEUR.

PLOMBÉ, ÉE. part. pass. du v. Plomber. S'empl. adjectiv. Vaisselle plombée. Ballots plombés. Marchandises plombées. Dents plombées.

— Fig. Livide, couleur de plomb. Teint plombé. Visage plombé. Œil plombé. Couleur plombée.

— Lourd, appesanti. Ce siècle auquel nous vivons est si *plombé*, que je ne dis pas l'exécution, mais l'imagination même de la vertu en est à dire, et semble que ce ne soit autre chose qu'un jargon de collége. (Montaig.)

— *Canne plombée.* Canne à l'extrémité de laquelle on a mis du plomb pour la rendre plus pesante et servir, au besoin, d'arme défensive.

— Hist. nat. Dont la couleur se rapproche de celle du plomb. Agaric plombé. Couleuvre plombée.

PLOMBÉ. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un labre.

PLOMBÉE. s. f. (rad. *plomb.*) Anc. art milit. Flèche armée de plomb. Lancer une plombée. ‖ Massue garnie de plomb.

— Techn. Composition dont on se sert pour colorer en rouge.

— Pêch. Corde garnie de balles de plomb, dont on borde le pied de certains filets, afin qu'ils se maintiennent au fond de l'eau. ‖ Ligne d'aplomb.

PLOMBEMENT. s. m. Vieux mot syn. de Plombage.

PLOMBER. v. a. 1re conj. (pr. *plon-bé*; rad. *plomb*). Mettre, appliquer du plomb à quelque chose, en quelque lieu. Plomber des filets pour qu'ils descendent et qu'ils demeurent au fond de l'eau. Plomber les faîtes, les arêtiers d'un toit.

— Vernir avec du plomb. Plomber de la vaisselle de terre.

— T. de dentist. *Plomber une dent.* Remplir de plomb en feuille une dent cariée pour la conserver sans douleur.

— Douan. Appliquer un sceau de plomb sur des ballots, des coffres, etc., pour marquer qu'ils ont payé leurs droits. ‖ *Plomber une pièce de drap, de toile.* Y appliquer un plomb pour faire connaître la fabrique, la qualité et l'aunage.

— Agric. Presser, battre, fouler la terre pour qu'elle s'affaisse moins. Plomber des terres rapportées. Les pluies abondantes qui surviennent à cette époque sont plus que suffisantes pour *plomber* la terre et l'affermir autour des grains. (Morog.)

— Charpent., etc. Juger de la position verticale d'un ouvrage à l'aide du plomb. Plomber un mur.

— Diplom. Apposer un sceau de plomb. Plomber une bulle, un bref.

— Techn. Coller deux objets ensemble. ‖ Chez les potiers. *Plomber une meule.* Coller une meule avec une autre meule, de manière à en arrêter le jeu. ‖ *Plomber une canne.* Mettre du plomb à l'extrémité d'une canne.

— Il s'est dit pour Meurtrir, frapper avec force, comme si l'on faisait retomber une masse de plomb.

> En *plombant* de la main
> Par des coups redoublés son visage et son sein.
> (BRÉB.)

— Absol. Agric. Plomber avec la main, avec les pieds. Plomber avec le rouleau des pierres, du bois. Dans les jardins légumiers, au lieu de se servir des rouleaux, on *plombe* en piétinant. (Morog.)

— SE PLOMBER. v. pron. Être plombé. Des terres qui se plombent par l'effet des pluies.

PLOMBERIE. s. f. (rad. *plomb*). Art de fondre et de travailler le plomb.

— Ouvrage de plombier.

— Lieu où l'on coule, où l'on travaille le plomb.

PLOMBEUR. s. m. (rad. *plomb*). Celui qui plombe les marchandises, les étoffes. Les plombeurs de la douane.

— Hist. ecclés. Officier de la cour de Rome, chargé spécialement de plomber les bulles. On dit aussi *plombateur* et *frère du plomb.*

PLOMBEUX. adj. m. (rad. *plomb*). Chim. Se dit du troisième degré d'oxydation du plomb, *suroxyde plombeux*; et de son premier degré de sulfuration, *sous-sulfure plombeux.*

PLOMBICO-AMMONIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel plombique avec un sel ammonique. Malate plombico-ammonique.

PLOMBICO-CUIVRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel plombique avec un sel cuivrique. Chromate plombico-cuivrique.

PLOMBICO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel plombique avec un sel potassique. Iodure plombico-potassique.

PLOMBICO-ZINCIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel plombique avec un sel zincique. Malate plombico-zincique.

PLOMBIDES. s. f. pl. Minér. Famille de minéraux qui renferme le plomb et ses combinaisons.

PLOMBIER. s. m. Ouvrier qui fond le plomb, qui le façonne, qui le vend façonné et le met en œuvre.

PLOMBIER, ÈRE. adj. Qui ressemble au plomb, qui a les propriétés de la mine de plomb. Pierre plombière.

PLOMBIÈRE. s. f. Espèce de glace très-délicate, qui se sert dans des verres larges, avec une garniture de fruits confits.

PLOMBIÈRES. (du celt. *plou*, eau; *ber*, chaude; la lettre *m* s'insère souvent devant le *b*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Remiremont (Vosges); 1,400 hab.

— *Eaux de Plombières.* Eaux minérales, d'un aspect savonneux, qui conviennent particulièrement dans les engorgements chroniques des viscères abdominaux, les hémorrhagies passives, les affections cutanées, etc. Les bains de Plombières furent, dit-on, construits par Jules-César.

PLOMBIÉRINE. s. f. Chim. Substance trouvée dans les eaux minérales de Plombières.

PLOMBIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *plumbus*, plomb; *fero*, je porte). Minér. Qui contient du plomb.

PLOMBIQUE. adj. (rad. *plomb*). Chim. Se dit des second et quatrième degrés d'oxydation du plomb : *oxyde plombique, suroxyde plombique.* Des second et quatrième degrés de sulfuration de ce métal : *sous-sulfuro-plombique, sulfure plombique*; et des combinaisons de l'oxyde plombique avec les acides, et du sulfure plombique avec les sulfides, ainsi que des combinaisons du plomb avec les corps halogènes : *sels plombiques.*

PLOMBO-ARGENTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *plumbus*, plomb; *argentum*, argent; *fero*, je porte). Minér. Qui contient accidentellement du plomb et de l'argent. Bismuth sulfuré plombo-argentifère.

PLOMBO-CUPRIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *plumbus*, plomb; *cuprum*, cuivre; *fero*, je porte). Minér. Qui contient accidentellement du plomb et du cuivre. Antimoine sulfuré plombo-cuprifère.

PLOMBOIR. s. m. Chir. Instrument qui sert à plomber les dents.

PLOMÉE. s. f. Constr. Se dit des parements de la pierre taillés jusqu'au milieu. Faire les plomées. V. PLUMÉE.

PLOMMER. v. a. 1re conj. (pr. *plo-mé*). Vieux mot qui s'est dit pendant longtemps pour Plomber, vernir avec de la mine de plomb, et qui a encore cette signification chez beaucoup de potiers. Plommer de la poterie.

PLOMMET. s. m. S'est dit pour Niveau terminé par une boule de plomb.

— Anc. loc. prov. et fig. *Mener une vie sans règle et sans plommet.* Mener une vie débauchée et libertine.

PLOMNITZ. Géogr. Village de la Silésie prussienne, dans le pays de Glatz. ‖ *Combat de Plomnitz.* Hist. Bataille gagnée par les Prussiens sur les Autrichiens, le 13 février 1745.

PLON. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'osier.

PLONGÉ, ÉE. part. pass. du v. Plonger. S'empl. adjectiv. Cruche plongée dans l'eau. Poignard plongé dans le sein. On peut regarder en général les plantes marines comme de simples racines qui, *plongées* au sein des eaux, en tirent leur nourriture par tous leurs pores. (B. de St-P.) Une verge de fer longue et menue, rougie au feu, et ensuite *plongée* perpendiculairement dans l'eau, acquiert en un moment la vertu magnétique. (Buff.) Il n'est cependant aucun de ces quadrupèdes qui n'ait besoin de venir de temps en temps à la surface de l'eau, dans laquelle il aime à se tenir *plongé.* (Lacépède.)

> Jérusalem, longtemps en proie à ses fureurs,
> Avec joie en son sang la regarde *plongée.* (RACINE.)

> En prison par lui je fus *plongée*,
> Il me persécuta, je dois être vengée. (GILBERT.)

— Absorbé. Plongé dans de frivoles soins. Plongé dans le chagrin. Plongé dans l'admiration, dans la méditation, dans l'étude. Il était *plongé* dans un abîme de réflexions les plus sérieuses et les plus tendres, lorsqu'un soir il entendit sonner cette prière chrétienne qui annonce la fin du jour. (Chateaub.) C'était pour les éclairer des lumières d'une religion pure; car, seigneur, si vous l'ignorez, les peuples de cette partie du monde sont *plongés* dans les ténèbres du paganisme. (B. de St-P.) La douleur où j'étais *plongé* ne me permit pas de l'étudier de près. (Barth.) Le bachelier *plongé* dans les quatre premiers siècles de l'Eglise. (La Bruy.) La plupart des nègres, tous les Cafres sont *plongés* dans la même stupidité, et y croupiront longtemps. (Volt.) Le sérail est *plongé* dans un profond silence. (Id.) Pauline sans raison dans sa douleur *plongée.* (Corn.)

> Dans cette nuit d'horreur où le monde est *plongé*,
> Apportons, s'il se peut, une faible lumière. (VOLTAIRE.)

— Bot. *Plantes plongées.* Celles qui restent constamment sous l'eau, sans jamais s'élever à la surface.

— *Chandelle plongée.* Celle qui se fait en plongeant la mèche dans le suif; par opposition à *chandelle moulée.*

PLONGEANT. part. prés. du v. Plonger. Il est invariable. Qui plonge. Des hommes plongeant dans l'eau. Des assassins plongeant un poignard dans le sein d'une personne.

PLONGEANT, ANTE. adj. Dont la direction est de haut en bas. Feu plongeant. Vue plongeante. Il a reçu un coup d'épée qui était très-plongeant.

PLONGEMENT. s. m. (rad. *plonger*). Action de plonger. Le baptême, qui était le *plongement* dans l'eau, ne fut bientôt dans l'Occident qu'une légère aspersion. (Volt.)

PLONGEON. s. m. (rad. *plonger*). Action de plonger. Faire un plongeon. Faire le plongeon. Alors dans la rivière il fait divers *plongeons.* (Boursault.)

— Fig. et fam. *Faire le plongeon.* Baisser la tête, quand on entend tirer. Ceux qui ne sont pas encore habitués au feu, font ordinairement le plongeon aux premiers coups que l'on tire.

— Dans un autre sens, S'esquiver par crainte des reproches ou des railleries.

— Se relâcher, céder par crainte, par faiblesse

> ..... Vous faites le *plongeon*,
> Petit noble à nasarde, enté sur sauvageon. (REGNARD.)

— Pop. *Faire le plongeon.* Mourir.

— Artif. Sorte d'artifice qui se plonge dans l'eau, et en sort encore tout allumé.

PLONGEON. s. m. (rad. *plonger*; oiseau ainsi nommé parce qu'il nage souvent). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, voyageant le plus souvent dans le Nord, le long de l'eau sans presque faire usage de leurs ailes, quoiqu'elles aient le vol assez rapide, et nageant et plongeant avec facilité. Plongeon de mer. Plongeon de rivière.

> De son amour pour l'onde il a tiré son nom;
> Hôte léger des mers, on le nomme *plongeon.*
> (DESSAINTANGE.)

— Ornith. Nom donné quelquefois aux manchots.

PLONGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous plongeons. Je plongeais*, etc. Enfoncer quelqu'un ou quelque chose dans l'eau, pour l'en retirer ensuite.

> Déjà la nuit quittant des cieux la vaste plaine,
> Dans les flots azurés *plongeait* son char d'ébène.
> (MOLLEVAUT.)

> D'un corbeau vouloir faire un cygne
> En le *plongeant* dans un ruisseau,
> C'était une sottise insigne
> Qui trompa bien le pauvre oiseau. (F. DE NEUFCHAT.)

— Enfoncer. Aussitôt dans son sein il *plonge* son épée. (Rac.) Il (le chêne) *plonge* sa racine au gouffre des enfers. (Delille.)

> J'ai senti tout à coup un homicide acier,
> Que le traître en mon sein a *plongé* tout entier.
> (RACINE.)

— Fig. *Plonger un poignard, le poignard dans le sein de quelqu'un.* C'est plonger le poignard dans le sein d'un bon fils, que de lui annoncer la mort de son père. Madame, j'ai, sans le savoir, *plongé* un poignard dans le cœur de madame de Restaud. (De Balzac.) Et tu peux lui *plonger* un poignard dans le sein! (Corn.)

— Par métaphore.

> Armé du fer, saisi d'un saint emportement,
> Dans un cœur obstiné *plonge* son argument. (L. RAC.)

— *Plonger dans.* Quant à moi, l'impatience du jeune âge n'a jamais *plongé* ma main curieuse dans l'urne où s'agite une loterie de chances inconnues. (X. Marm.)

> J'arrive, on nous saisit : une foule inhumaine,
> Dans des gouffres profonds nous *plonge* et nous entraîne.
> (VOLTAIRE.)

> Ainsi le glaive fidèle
> De l'ange exterminateur
> *Plongea* dans l'ombre éternelle
> Un peuple profanateur. (J.-B. ROUSS.)

— Fig. La perte d'un fils chéri l'a plongé dans l'affliction. Ses débordements l'ont plongé dans la misère. Cet accident nous plonge dans un terrible embarras. Ce que vous venez de m'apprendre me plonge dans une affreuse perplexité, dans une cruelle incertitude. Pour la *plonger* entièrement dans l'amour du monde, il fallait ce dernier malheur. (Boss.) Dans ces sombres chagrins qui peut donc vous *plonger*? (Volt.) Dans un gouffre de maux l'ingrate m'a *plongé.* (Lebrun.) Qui vous a pu *plonger* dans cette humeur chagrine. (Boil.)

> Combien de fois d'avril les perfides gelées
> Ont *plongé* dans le deuil ces perfides vallées.
> (MICHAUD.)

> Sur la place publique il voit des malheureux
> Que Bacchus a *plongés* dans un délire affreux.
> (L. RACINE.)

— PLONGER. v. n. S'enfoncer entièrement dans l'eau. Cet homme plonge parfaitement bien. Plonger comme un canard. Ceux qui pêchent les perles plongent dans la mer pour en rapporter les huîtres. Machine à plonger. Certains oiseaux ont la faculté de plonger en

se précipitant de plein vol dans l'eau, d'où leur tête [illegible] fait bientôt sortir.
— Par [illegible] l'ancre se précipite et *plonge* au fond des [illegible].
— Fig. L'œil [illegible] avec effroi sous sa profonde voûte. [illegible] le présent, *plonge* dans l'avenir. (Id.)

Et [illegible] du ciel,
En *plongeant* dans la mort, se [illegible].

— Aller de haut en bas, avoir une direction de haut en bas. Un coup de canon, un coup de fusil tiré en plongeant. Ce coup d'épée vous a été donné en plongeant. Du haut de la montagne la vue plonge sur une [illegible] et magnifique vallée. Du haut du Panthéon, on plonge sur tout Paris.

— SE PLONGER. v. pron. S'enfoncer. Le fer étincelant se plonge dans [illegible]. (Volt.)

Au long bec, aux [illegible] sa proie,
Se *plonge* dans la mer ou [illegible]. (DESAINT.)

La, le bélier docile à la voix qui le guide
Se *plonge* en frissonnant dans le cristal liquide
St-LAMBERT.

— Fig. *Se plonger dans le sang de quelqu'un.* Égorger. Dans le sang d'un enfant voulez-vous qu'on se *plonge*? (Rac.)

Mes homicides mains . . .
Dans le sang innocent brûlent de se *plonger*. (RACINE.)

— S'abandonner, se livrer entièrement à. Se plonger dans la douleur. Se plonger dans le vice, dans les plaisirs, dans la débauche. Ces vains plaisirs où leur âme se *plonge*. (Rac.) J'ai honte des douleurs où je me suis *plongé*. (Volt.) *Plongeons* nous sans effroi dans ce muet abîme. (L. Racine.)

PLONGET. s. m. (rad. *plonger*). Ornith. Ancien nom du castagneux.

PLONGEUR. s. m. (rad. *plonger*). Nageur qui descend au fond de l'eau et qui y reste assez longtemps sans avoir besoin de remonter à la surface pour respirer. C'est à l'aide de plongeurs que l'on pêche le corail, la perle, l'éponge, sur les côtes de la mer des Indes, dans le golfe Persique et dans la Méditerranée.

— Hydraul. *Cloche du plongeur.* Appareil destiné à faciliter à l'homme le travail sous l'eau.

— Technol. Ouvrier qui plonge les formes dans la cuve où est la pâte pour la fabrication du papier.

— PLONGEURS. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, renfermant ceux qui volent le plus mal ou ne volent pas du tout, et qui marchent difficilement, leurs pattes étant implantées tout à fait à l'arrière de leur corps. Les plongeurs ont pour type le *plongeon*; ils nagent et plongent avec facilité.

— On dit aussi adjectiv., en parlant des oiseaux de cette famille. Les oiseaux plongeurs, et substantiv. au sing., Un plongeur.

PLONNURE. s. f. Poterie vernissée. Fabrique de plonnure. Manger dans de la plonnure.

PLOQUE. s. f. Rouleau filamenteux qui se met à une quenouille pour filer. V. LOQUETTE.
— Technol. Feuille de laine cardée.
— Anc. littér. Figure de rhétorique qui réunit des mots semblables par leur consonnance, mais différents par le sens. Ce terme est inusité.

PLOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Ploquer. S'empl. adjectiv. Vaisseau ploqué. Laine ploquée.

PLOQUER. v. a. 1re conj. Mar. Garnir un vaisseau de ploc.
— Technol. Mêler des laines de différentes couleurs.
— SE PLOQUER. v. pron. Être ploqué. ‖ Se mettre en bourrons, en parlant des laines.

PLOQUERESSE. s. f. Technol. Espèce de carde. V. PLAQUERESSE, qui est probablement une corruption de *Ploqueresse*.

PLORER. v. a. et n. 1re conj. Ancienne forme orthographique du v. *pleurer*. Nous citons ce mot, bien qu'il soit tout à fait abandonné, parce que nous en avons conservé les dérivés *déplorer, déplorable, déplorablement*. Dieu sait s'ils *ploraient* des yeux, du cœur et de la tête. (Cent Nouv. nouv.)

PLOT. s. m. (pr. *plo*). Technol. Massif de laiton dont l'horloger se sert pour river la masse sur la platine.

PLOTÈRE. adj. des 2 g. (du gr. πλωτήρ, nageur). Qui a la faculté de nager et de plonger. ‖ PLOTÈRES. s. m. pl. Ordre d'hygrobiens, comprenant les oiseaux plongeurs. ‖ Tribu d'insectes hémiptères qui ont la faculté de plonger.

PLOTIA ou **PLOTIE.** s. f. (pr. *plo-cia, lo-ci*). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

PLOTIN. Philosophe célèbre de l'école néo-platonicienne, né vers l'an 205 de J.-C., à Lycopolis dans la Thébaïde, ouvrit à Rome une école de philosophie d'où sortit Porphyre; mourut en Campanie en 270.

PLOTINE (Pompeia Plotina). Femme de Trajan, mourut l'an 122 de J.-C., et fut mise au rang des divinités, tant elle s'était fait aimer par son humanité et sa bienfaisance.

PLOTINOPOLIS. Géogr. anc. Ville de Thrace, sur l'Hèbre; ainsi nommée de Plotine, épouse de Trajan. Aujourd'hui, *Dimotika*.

PLOTIUS GALLUS (Lucius). Célèbre rhéteur, né à Lyon, fut le premier qui enseigna la rhétorique à Rome dans la langue latine. ‖ PLOTIUS (Lucius Tucca). Poète romain, ami d'Horace et de Virgile; fut chargé par Auguste de revoir l'Énéide.

PLOTOPTÈNE. adj. des 2 g. Hist. nat. V. [illegible].

PLOTOSE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la mer des Indes, différant peu des silures, de la famille des opisthoptères. Ploto e anguille.

PLOTTE. s. f. Métrol. Ancienne monnaie suédoise, valant 1 f. 81.

PLOUAGAT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Guingamp (Côtes-du-Nord); 2,211 hab.

PLOUARET. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lannion (Côtes-du-Nord); 5,200 hab.

PLOUAY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Dinan (Côtes-du-Nord); 4,300 hab.

PLOUBALAY. Géogr. Ch.-l. de cant, arr. de Dinan (Côtes-du-Nord); 2,000 hab.

PLOUDALMÉZEAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Brest (Finistère); 3,100 hab.

PLOUDIRY. Géogr. Ch.-l. de cant, arr. de Brest (Finistère); 1,497 hab.

PLOUESCAT. Géogr. Ch.-l. de cant, arr. de Morlaix (Finistère); 3,500 hab.

PLOUGASTEL-DAOULAS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Quimper (Finistère); 5,000 h.
— PLOUGASTEL-SAINT-GERMAIN. Ch.-l. de cant., arr. de Quimper (Finistère); 1,120 hab.

PLOUGUENAST. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Loudéac (Côtes-du-Nord); 4,048 hab.

PLOUHA. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); 5,000 hab.

PLOUSIOS ou **PLUSIUS.** adj. m. (du gr. πλούσιος, riche). Myth. gr. Surnom de Jupiter qui était adoré sous ce titre à Lacédémone.

PLOUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Plouter. S'empl. adjectiv. Mottes ploutées.

PLOUTER. v. a. 1re conj. Agric. Briser les mottes de terre avec la houe.
— SE PLOUTER. v. pron. Être plouté.

PLOUTOCRATIE. s. f. (pr. *plou-to-kra-ci*; ét. gr., πλοῦτος, richesse; κράτος, pouvoir). Néol. Le pouvoir, l'influence, le règne de l'argent. V. PLUTOCRATIE.

PLOUTONOMIE. s. f. (ét. gr., πλοῦτος, richesse; νόμος, loi). Didact. Science des richesses; économie politique. Il est peu usité.

PLOUTONOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la ploutonomie.

PLOUTRE. s. m. Agric. Rouleau qui sert à briser les mottes de terre.

PLOUVIER. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pluvier doré.

PLOUZEVEDÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Morlaix (Finistère); 800 hab.

PLOWCRE. Géogr. Plaine de Pologne, près de Radzeciow. ‖ *Bataille de Plowcre.* Hist. Bataille gagnée par Vladislas Lokieteck, roi de Pologne, sur les chevaliers teutoniques, en 1331.

PLOYABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible d'être ployé, qui est aisé à ployer. Une branche ployable.
— Fig. Flexible. La vertu est *ployable* sans faiblesse. (Montaigne.)

Louez leur magnanime orgueil
Que vous seul avez fait *ployable*. (MALH.)

PLOYAGE. s. m. Techn. Action de ployer, résultat de cette action.

PLOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Ployer. S'emploie adjectiv. Serviette ployée. Marchandises ployées. Habits ployés. On dit mieux *plié*, en style ordinaire. Ses jambes fines étaient attachées et *ployées* sous elles, de peur qu'elles ne se fussent brisées dans les mouvements du vaisseau. (Chateaub.)

PLOYÉ. s. m. Jeux. Il se dit, au pharaon, lorsque le banquier a une carte pour doubler. Le banquier a eu cinq ployés dans une partie.

PLOYER. v. a. 1re conj. (pr. *ploa-yé*). *Je ploie, tu ploies, il ploie, nous ployons, vous ployez, ils ploient. Je ployais, tu ployais, il ployait, nous ployions, vous ployiez, ils ployaient. Je ployai. J'ai ployé. Je ploierai. Je ploierais. Ploie, ployons, ployez. Que je ploie, que tu ploies, qu'il ploie, que nous ployions, que vous ployiez, qu'ils ploient. Que je ployasse. Ployant. Ployé.* Courber en employant la force. Ployer une branche. Ployer un arc.

Les antiennes du soir, dont autrefois saint Paul
Réglait les chants fidèles,
Sur les stalles du chœur d'où s'élance leur vol
Avaient *ployé* leurs ailes. (V. HUGO.)

Et *ployant* ses ailes,
Au sein des plus belles
Il court se loger
Pour n'en plus bouger. (X. MARMIER.)

— Simplement. Courber, fléchir. Ployer le genou en marchant. Ployer le genou devant Dieu. Ils ne rompront pas sous les lois, mais ils les *ploieront* à leurs intérêts. (Fléch.)

Sous les riches lambris qui ne sont point à nous,
Devant les habitants nous *ployons* les genoux
J.-J. ROUSSEAU.)

— v. n. Fléchir sous le faix. Le vendangeur ravi de *ployer* sous le faix. (Boil.)
— Fig. Déjà Dôle et Salins sous le joug ont *ployé*. (Boil.)

Soutiendrez-vous un faix sous qui Rome succombe,
Sous qui le grand Pompée a lui-même *ployé*? (CORN.)
En *ployant* sous le joug de la nécessité.
Nous [illegible]
Nous résignant avec courage. (F. DE NEUFCH.)

— Reculer en combattant. Les ennemis plièrent. Toute l'armée ennemie ploya devant ces charges brillantes.

— SE PLOYER. v. pron. Se courber. Les âmes qui se plient aisément, s'aplatissent de même.
— Se conformer. Les hommes de parti se ploient les uns les autres à la même forme; qui en voit un, les connaît tous. Les hommes avides de domination et de plaisirs savent se *ployer* à toutes les formes.

— Il s'emploie comme actif, et comme neutre, et comme pronominal, dans presque toutes les acceptions du verbe *plier*, mais seulement en poésie et dans le style élevé. Dans le style ordinaire, on dit *plier*. V. PLIER.

PLOYE-RESSORT. s. m. Techn. Outil consistant en un ciseau, un peu large, qui sert aux arquebusiers pour ployer le grand ressort à l'épaisseur nécessaire. Pl., des *ploye-ressort*.

PLOYON. s. m. V. PLEYON.

PLUCHE (L'abbé Antoine). Né à Reims en 1688, mort à Paris en 1761; le plus connu de ses ouvrages est le *Spectacle de la Nature*.

PLUCHE. s. f. V. PELUCHE.

PLUCHÉ, ÉE. adj. V. PELUCHÉ.
— subst. Se dit de la touffe de feuilles menues et dentées, dans quelques fleurs. Le pluché de l'anémone. La nature pose teintes sur teintes, en sorte qu'elles font la gorge de pigeon; tels sont les plus beaux *pluchés* de l'anémone. (B. de St-P.)

PLUCHÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, renfermant des plantes herbacées, dispersées dans les régions les plus chaudes de l'Amérique et de l'Afrique, et dont l'espèce principale est la pluchée odorante, aux fleurs purpurines.

PLUCHÉINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une pluchée. ‖ PLUCHÉINÉES. s. f. pl. Section de plantes, tribu des vernoniées, qui a pour type le genre pluchée.

PLUCHOTER. v. n. 1re conj. Il se disait anciennement pour Éplucher. ‖ Il se dit encore, particulièrement en Normandie, de l'action des poules qui cherchent du grain sous la paille.
— Il se dit d'un petit mangeur, qui ne fait que chercher par-ci par-là de petits morceaux. On dit aussi *pluchler*.

PLUIE. s. f. (pr. *plui*; du lat. *pluvia*, qui a la même signification). Phys. Nom que l'on donne à la précipitation des vapeurs aqueuses retenues en suspension dans l'atmosphère, lorsque leurs molécules se rapprochent assez les unes des autres pour se réunir en gouttes rapides et pleines, qui tombent alors par leur propre poids. Plusieurs causes concourent sans doute à amener cette précipitation. Un simple abaissement dans la température produit par une cause quelconque, par un courant d'air froid, par exemple, peut amener la condensation de la matière des nuages. Le même effet peut être produit par le transport de ce nuage dans une région plus froide. Il y a dans la formation des pluies d'orage une condition de plus par la présence du fluide électrique qui du reste joue sans doute un rôle important dans la production de toute espèce de pluie. Quelques auteurs trouvent de la formation de la pluie l'explication suivante: ils pensent que la pluie est toujours le résultat de la rencontre de deux courants atmosphériques contraires, de températures différentes et pouvant entraîner chacun des masses de vapeur vésiculaire. La pluie tombe en quantité inégale, suivant la configuration et le climat de chaque contrée; les pays montagneux en reçoivent une plus grande quantité, aux environs de Lima et sur toute la côte du Pérou, l'on ne connaît pas la pluie, tandis qu'au contraire il pleut beaucoup sur les côtes de la Norwège et de l'Écosse. La *pluie* est salutaire tant qu'on est en mouvement, elle n'est nuisible que lorsque la transpiration est arrêtée par le repos. (B. de St-P.) Les *pluies* qui descendaient du ciel avec une abondance si effroyable inondèrent tout le monde. (Le Maistre de Sacy.) Souvent pour m'achever il survient une *pluie*. (Boil.)

... Quelque longue *pluie*, inondant vos vallons,
A-t-elle fait couler vos vins et vos melons? (BOIL.)

Il part tout morfondu,
Sèche le mieux qu'il peut son corps chargé de *pluie*.
LA FONTAINE.

Vois ces gouttes de *pluie* en perles transformées,
Mêler l'éclat du diamant
Au verdoyant éclat des plantes ranimées.
BRIS DE SAINBORL.)

Telle est la douce *pluie* en automne attendue,
Qui sans bruit, sans orage, à grands flots répandue,
Vient donner aux raisins, trop durcis par l'été,
Leur sève, leur couleur et leur maturité.
[illegible]

— Lorsqu'il s'agit d'eau tombant de l'atmosphère, *pluie* ne s'entend jamais que de l'eau à l'état liquide. Les précipitations d'eau à l'état vésiculeux constituent le *brouillard*, appelé *brume* sur mer. Une petite pluie fine, lente et froide, qui résulte de la résolution du brouillard en eau liquide, porte le nom de *bruine*; en ce sens, on dit aussi *brouée*. ‖ La pluie qui tombe extrêmement fine et rare se nomme *brouée*. La pluie qui a lieu sans que l'atmosphère soit chargée de nuages, s'appelle *serein*, quand elle tombe le soir; et *rosée*, quand elle tombe la nuit ou le matin. La rosée, en se congelant, produit le *givre* sur les arbres, et la *gelée blanche* sur les plantes basses, comme la pluie ordinaire, en se congelant sur le sol, donne lieu au *verglas*. ‖ Les chutes d'eau à l'état solide constituent le *grésil*, la *neige*, les cristaux sont très fins, arrondis, isolés: la *neige*, s'ils sont groupés en flocons, la *grêle*, si l'eau est en grains arrondis ou en masses pleines, irrégulières et plus ou moins volumineuses. *Grésil* se dit aussi d'une petite grêle. ‖ *Giboulée* ou *ondée*, pluie mêlée de neige et de grêle, ou pluie soudaine et fréquente, qu'on observe au printemps dans les climats tempérés; les giboulées du mois de mars.

— *Pluies fines ou pluies de précipité.* Pluies qui sont sans impétuosité, durent longtemps, tombent verticalement et d'une faible hauteur, s'étendent sur une grande étendue de pays, et proviennent d'une subite diminution de la densité de l'air.

— Outre les pluies d'eau ordinaire, sous les divers états que nous avons indiqués, il y a encore beaucoup d'autres sortes de pluies mal connues, mal interprétées, mal expliquées. Voici les principales: *Pluie de pierres*. V. MÉTÉORITE. Les prétendues *pluies de soufre* sont dues au pollen des conifères. *Pluie de sang*, de laquelle il faut rapprocher la *neige rouge* et la *grêle rouge*, dues à des gouttelettes de liqueurs rouges déposées par les papillons au sortir de leur chrysalide, mais plus souvent à des matières colorantes particulières, telles que l'oxyde de fer, le chlorure de cobalt, la pyrrhine, ou diverses cryptogames. *Les pluies de papier* ou de matières sèches et papyracées, les *pluies de graines* et *d'écume*, les pluies de *grenouilles*, etc., sont des phénomènes dont aucun n'a été étudié avec soin. Les prétendues *pluies de crapauds* sont dues au grand nombre de ces animaux qui sortent de leurs retraites au moment de la pluie, les *pluies de sauterelles* proviennent de l'abaissement sur terre des nuées de sauterelles émigrantes. Les *pluies de cendres* sont un phénomène volcanique très-commun et qui amène de fréquents désastres. Il y a encore des pluies noires, des pluies jaunes, des pluies de soie et une foule d'autres pluies, mentionnées dans les annales des peuples, mais qui n'ont jamais été l'objet de recherches physiques. ‖ *Pluies d'orage* ou *de dégorgement*. Pluies qui sont passagères, tombent en général de très-haut, rarement d'une manière verticale, toujours en larges et grosses gouttes, et parcourent une zone étroite, quelquefois fort étendue. Le vulgaire appelle *averse* une grosse et abondante pluie qui survient tout à coup et ne dure pas longtemps. *Ondée* signifie à peu près la même chose, à moins qu'il ne se dise de plusieurs averses qui tombent à peu de distance l'une de l'autre.

— Loc. prov. *Ce sont de petites pluies qui gâtent les grands chemins.* Ce sont les menues dépenses qui, trop multipliées, épuisent les fortunes. *Être à couvert de la pluie.* Avoir une fortune bien assise, en être assuré d'une protection puissante. ‖ *A la bonne heure nous a pris la pluie.* Nous avons eu le temps de nous garantir du malheur qui nous menaçait.

— Prov. et fig. *Après la pluie le beau temps.* Après un temps fâcheux viendra un temps meilleur. ‖ *Petite pluie abat grand vent.* Il faut quelquefois peu de chose pour apaiser une grande querelle. ‖ *Se jeter dans l'eau de peur de la pluie.* Pour éviter un inconvénient, se jeter dans un inconvénient encore plus grand.

— *Faire la pluie et le beau temps.* Cette manière de parler doit son origine à l'astrologie. Les mages de Chaldée en savaient plus que les autres, ils recherchaient les causes de la *pluie* et du *beau temps*, et bientôt ils passèrent pour *faire le beau temps et la pluie*. Ils étaient astronomes; les plus ignorants et les plus heureux furent astrologues. (Volt.) Rameau *faisait*, comme on dit, *la pluie et le beau temps* dans cette maison. (J.-J. Rouss.)

— Dans un sens analogue, on dit *Parler de la pluie et du beau temps.* Dire des choses vaines et sans conséquence. Si l'on dit que nous parlons dans nos lettres de la *pluie* et du beau temps, on aura raison. (Mme de Sév.)

— Par analogie. Nous sentîmes de ces forces avec une *pluie* de pièces de quatre sous dont nous eûmes soin de rafraîchir ces messieurs pour faciliter notre sortie de leur enfer. (Mme de Sévigné.)

— *Une pluie d'or.* De grandes libéralités, de grandes largesses. Faire tomber une pluie d'or sur quelqu'un, sur une famille.

— Fig. Le duc d'Orléans laissa tomber cette *pluie* à verse, cette ordonnement de calomnies, faute de pouvoir l'arrêter. (St-Simon.)

— Art herm. *Pluie d'or.* Or philosophal. Les sages pensent que Jupiter changea en pluie d'or exprime la distillation de ce métal.

— Artif. *Pluie de feu.* Chute d'un grand nombre d'étincelles de feu produites par une certaine composition de matières inflammables.

— Conchyl. *Pluie [illegible], pluie d'or.* Nom spécifique de deux espèces de cônes.

PLUI-PLUI. s. m. Ornith. V. PLEU-PLEU.

PLUKENETIE. s. f. (pr. *plu-ké-né-cî*; de *Plukenet*, nom d'un anglais). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des euphorbiacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les deux Indes.

PLUMAGE. s. m. Toute la plume qui est sur le corps d'un oiseau. Beau plumage. Plumage bizarre, sombre. Plumage chatoyant.

Le plumage est tantôt uniforme, tantôt tacheté, avec des taches plus foncées ou plus claires que le fond : d'autres fois il est varié par plaques ou grandes taches. Les parties supérieures sont d'ordinaire plus colorées que les inférieures. Le climat, l'âge, le sexe et l'époque des amours apportent dans le plumage des variations nombreuses. Ici, l'émail des fleurs se mêle au brillant de la verdure, et est effacé par l'éclat plus brillant encore du *plumage* varié des oiseaux. (Lacep.) Le sonneur a le *plumage* noir. (Buff.)

Voit-on le paon superbe, oubliant son *plumage*,
De la simple fauvette afficher le ramage?
(Rousseau.)

Sans mentir, si votre ramage
Se rapporte à votre *plumage*,
Vous êtes le phénix des hôtes de ces bois.
(La Fontaine.)

— Fig. Ménippe est l'oiseau paré de divers *plumages* qui ne sont pas à lui. (La Bruy.)

PLUMAIL. s. m. (pr. *plu-ma-ye*). Petit balai de plumes.

— Il s'est dit comme synonyme de Plumet.

Mais les seigneurs sur leur tête
Ayant chacun un *plumail*.
La Font.)

PLUMARD. s. m. Techn. Poutre scellée des deux bouts, et percée au milieu d'un trou qui reçoit le tourillon d'un moulinet.

PLUMASSEAU. s. m. (pr. *plu-ma-ço*; rad. *pluma*, plume). Petit balai de plumes. Un plumasseau. Des plumasseaux.

— Bouts de plumes pour emplumer des clavecins et des flèches.

— Chirurg. Gâteau de charpie que l'on prépare en étendant parallèlement les uns à côté des autres de longs filaments de charpie, les disposant par couches plus ou moins épaisses, et les aplatissant entre la paume des mains. Ce gâteau de charpie est nommé plumasseau, parce que les anciens, qui ne connaissaient pas la charpie, se servaient de plumes cousues entre deux linges, pour absorber la suppuration fournie par les plaies.

— Hippiatr. Plumes que l'on introduit par les barbes dans les naseaux d'un cheval, pour exciter une sécrétion abondante d'humeur par les glandes de la membrane pituitaire.

PLUMASSERIE. s. f. Métier. Commerce de plumassier.

PLUMASSIER, IÈRE. s. (rad. lat. *pluma*, plume). Celui, celle qui prépare, teint, blanchit, vend toute sorte de plumes d'oiseaux, destinées soit à la parure des femmes, des militaires, soit à l'ornement de certains meubles. Avant la révolution, les plumassiers formaient un corps de jurande, érigé par Henri IV en 1599.

— Adjectiv. Un marchand plumassier.

PLUMATELLE. s. f. (rad. lat. *pluma*, plume). Zooph. Genre de polypiers hétérohyles, voisins des pennatules.

PLUMBAGINE et **PLUMBAGINÉ.** Minér. V. PLOMBAGINE et PLOMBAGINÉ.

PLUMBIDES. s. f. Minér. V. PLOMBIDES.

PLUMB-ISLANDE. Géogr. Ile des États-Unis, séparée de l'État de Massachussets par un canal de 4 lieues de long.

PLUME. s. f. (du lat. *pluma*). Ornith. Nom donné à des organes qui couvrent tout le corps des oiseaux, et qui sont des productions analogues aux poils des mammifères, mais d'une structure plus compliquée. En général, on distingue dans la plume trois parties : le *tube corné* ou tuyau creux implanté dans la peau de l'animal, et percé à sa base d'un trou par lequel arrivent les sucs nécessaires au développement de l'organe ; la *tige*, qui continue ce tube, et qui est remplie d'une matière spongieuse ; les *barbes*, sortes de petites lames élastiques subdivisées elles-mêmes en barbules serrées les unes contre les autres de chaque côté de la tige, de manière à représenter une sorte de lame imperméable à l'air. Comme les poils, les plumes sont secrétées par une bulbe cylindrique qui occupe le centre d'une espèce de capsule dont les parois sont formées par une gaîne épidermique. Plume légère, voltigeante, flottante, agile, azurée, dorée, argentée, naissante. Sur sa tête frémit la *plume* voltigeante. (Barthe.)

— *Ame de la plume.* Cloisons membraneuses que forme la pulpe contenue dans le tube en se desséchant et se retirant graduellement sur elle-même. || *Plumes remiges.* Grandes plumes des ailes, celles qui forment des espèces de rames avec lesquelles l'oiseau se soutient dans les airs. || *Plumes rectrices.* Celles de la queue, parce que, pendant le vol, elles remplissent l'office de gouvernail. || *Plumes tectrices.* Les petites plumes qui recouvrent la base des grandes plumes des ailes et de la queue. On appelle absolument *plumes* celles qui sont destinées à garantir le corps de l'oiseau du froid et de l'humidité. Dans ce double but, la nature a placé au-dessous des ailes un duvet fin et moelleux, entièrement propre à concentrer la chaleur, et deux glandes particulières, situées de chaque côté de la queue, produisant une humeur grasse et onctueuse dont l'oiseau se sert pour enduire la surface de ses plumes et les rendre ainsi imperméables à l'eau.

— Les couleurs changeantes des plumes paraissent dues à l'interposition des rayons lumineux entre leurs diverses couches. On se sert des plumes les plus fines, qu'on appelle *duvet*, pour faire des oreillers, des lits, etc.; et des grosses plumes pour écrire.

— *Plume métallique.* Sorte de bec de plume à écrire qui s'adapte à un manche et qui est d'un métal assez dur pour se conserver longtemps sans être taillé, et assez flexible pour se prêter aux liaisons et aux traits, tel que le platine, le fer, l'acier, l'argent, le laiton, etc. L'invention des plumes métalliques est due à un mécanicien nommé Arnoux.

— Fig. *Jeter la plume au vent.* S'en remettre au hasard pour décider de ce qu'on doit faire, du parti qu'on doit prendre. Il se dit ordinairement lorsqu'il s'agit d'une chose indifférente, ou que l'on a des raisons déterminantes à peu près égales pour ou contre.

— *Lit de plume.* Coutil rempli de plume. Sardanapale, si fameux par son abandon aux voluptés, fut le premier qui fit usage de lits de *plumes*. (Sallent.)

— Se dit aussi pour Lit de plume. Tous ses valets tremblants quittent la *plume* oiseuse. (Boil.) Aucun ne quitte encore la *plume* enchanteresse. (Id.)

— Il se dit particulièrement et absolument des plumes préparées comme ornement, comme parure. Bouquet de plumes. Tour de plumes. Friser, teindre des plumes. Porter des plumes à son chapeau. Orner, garnir un bonnet de plumes.

— Comme ornement, les plumes les plus estimées sont celles d'autruche, de paon, de héron, de coq, d'oie, de vautour, etc. C'est un spectacle effrayant et ridicule en même temps, que de voir des femmes chargées de *plumes*, raisonner sur les contre-poids qui doivent balancer les autorités. (Mme Neck.)

— Gros tuyau de plume qui sert à écrire. L'usage des plumes pour écrire a remplacé le roseau au VIIe siècle. Préparer, tailler des plumes. Plume qui écrit bien, qui écrit mal. Plume taillée pour écrire en fin, en gros. Tenir sa plume. Acheter un paquet de plumes. Dessiner à la plume. Exceller dans les traits de plume. Il faut que j'aille de la *plume* comme des pieds; c'est-à-dire que mes paroles se rapportent à mes actions. (Montaigne.) Je suis d'une lassitude à ne pouvoir tenir la *plume*. (J.-J. Rouss.) L'onglée me fait tomber la *plume* des doigts. (Id.) La *plume* à la main pour calculer les distances de Saturne et de Jupiter. (La Bruy.) Le seul bruit qui s'élevât était celui des *plumes* qui couraient rapidement sur le papier. (De Vigny.)

Si je veux d'un galant dépeindre la figure,
Ma *plume* pour rimer trouve l'abbé de Pure.
Boil.

— *A course de plume.* Sans hésitation, en laissant aller la plume. Ceci est un billet à course de *plume*. (Mme de Sévigné.)

— *Plumes hollandées.* Dont le tuyau a été passé dans la cendre chaude ou une lessive, pour en ôter la graisse et l'humidité.

— *Prendre la plume, mettre la main à la plume.* Commencer à écrire. Se mettre à composer. Prendre la plume pour donner à quelqu'un des nouvelles de ; pour informer quelqu'un de. Mettre la main à la plume sans avoir tracé son plan, sans avoir médité son sujet. De même on dit *poser, quitter sa plume*, cesser d'écrire.

— *Tenir la plume.* Être chargé d'écrire les résolutions, les délibérations que prend une compagnie, une assemblée.

— *Ce mot, cette syllabe, cette lettre est restée au bout de ma plume.* J'ai omis d'écrire cette lettre, cette syllabe, ce mot. Dans le sens contraire, *Ce mot s'est présenté, s'est trouvé au bout de ma plume.* Il s'est offert naturellement à mon esprit, lorsque j'écrivais.

— *Homme de plume.* Homme de cabinet. || *Gens de plume.* Gens d'affaire, dont le travail consiste principalement à faire des écritures.

— *Guerre de plume.* Dispute par écrit entre écrivains.

— *Écrire au courant de la plume, se laisser aller au courant de la plume.* Composer, tracer sa pensée comme elle vient, sans recherche, sans méditation, presque sans attention.

— *Être au poil et à la plume.* Être également propre à des travaux, à des occupations de genres très-différents, à des ouvrages manuels et intellectuels, à des ouvrages scientifiques et littéraires, badins et philosophiques. Être propre aux exercices de l'épée, de la robe et du cabinet. Je vous ferai voir que je suis au poil et à la *plume*. (Mol.)

— Style, manière d'écrire. Plume mordante. Avoir une bonne plume. C'est écrit part d'une bonne plume, d'une plume habile, adroite, exercée. Excellente plume. Dangereuse plume. Plume stérile. L'autre sans choix, sans exactitude, d'une *plume* libre et inégale, tantôt charge ses descriptions, s'appesantit sur les détails, il fait une anatomie, tantôt il feint, il exagère. (La Bruy.) Les hommes pardonnent rarement aux femmes de manier la *plume*, il semble que ce soit une jouissance qu'ils se soient réservée. (Mme Guibert.) La *plume* est un des instruments les plus difficiles à manier. (De Théis.) La langue la plus pauvre devient la première de toutes sous la *plume* de l'homme de génie. (Id.) Lorsque l'on défend à une nation de se servir de la *plume*, il est à craindre qu'elle ne fasse usage du fer et du feu. (***)

Bienheureux Scudéri, dont la fertile *plume*
Peut tous les mois sans peine enfanter un volume.
Boileau.

— *Plume d'or.* Style riche. || *Plume d'airain.* Style mâle et fort. || *Plume de fiel.* Style âpre, mordant, satirique. || On dit qu'un écrivain *trempe sa plume dans le fiel*, que *le fiel coule de sa plume*, que *sa plume distille le fiel*, pour faire entendre que son style est âcre, mordant, et porte l'empreinte de sa mauvaise humeur. Aucun fiel n'a jamais empoisonné ma *plume*. (Crébill.)

— Ouvrage, composition littéraire. Vivre de sa plume. N'avoir que sa plume pour vivre.

— L'auteur lui-même. C'est une plume féconde, une plume hardie, une plume circonspecte, une plume excellente. C'est la meilleure plume de son siècle. Nous avons aujourd'hui quelques plumes supérieures, quelques grandes plumes, et beaucoup de petites plumes, de plumes communes.

Une *plume* exercée habilement rassemble
Ces termes qui, surpris et charmés d'être ensemble
D'un hymen favorable empruntant le secours,
Fécondent la pensée, éclaircissent le discours.
(Millevoye.)

— Loc. prov. *A dure enclume marteau de plume.* Les coups du sort n'ébranlent pas les hommes dont le cœur est armé de résignation et de patience. || *C'est la plume de l'aigle qui dévore les autres.* Se dit d'un homme qui retire tous les avantages d'une entreprise faite en commun.

— *La belle plume fait le bel oiseau.* La parure, les beaux habits, une mise élégante et soignée, ajoutent aux avantages naturels, font valoir la figure, la taille.

— *Passer la plume par le bec.* Déniaiser. Se dit par allusion à ce que les clercs et les écoliers, qui sont encore simples et niais, portent souvent leur plume à leur bouche, en sorte que les deux bouts paraissent; alors ceux qui les veulent déniaiser, la tirant par le bout d'en haut, leur barbouillent d'encre la bouche et les lèvres. Je ne prétends pas qu'on me fasse passer la *plume* par le bec. (Mol.)

— Frustrer quelqu'un des espérances qu'on lui a données. Cet homme ne se laisse pas passer la plume par le bec. On lui avait promis monts et merveilles, mais on lui a passé la plume par le bec. || Dans le même sens, *Avoir des plumes de quelqu'un.* Lui gagner de l'argent au jeu.

— Dans un sens analogue, mais plus heurté. *Arracher à quelqu'un une plume de l'aile, une belle plume de l'aile, la plus belle plume de l'aile.* Lui ôter quelque chose de considérable, le priver d'un bel emploi, lui faire son plus bel avantage du côté du crédit, des honneurs, de la fortune.

— *Laisser des plumes, de ses plumes.* Faire quelque perte, particulièrement une perte d'argent. Laisser des plumes au jeu. Laisser de ses plumes dans une entreprise commerciale, dans un procès.

— *Être chargé d'argent comme un crapaud l'est de plumes.* N'avoir pas le moindre argent. || *C'est la corneille d'Horace qui est parée des plumes d'autrui.* Se dit d'un auteur qui dérobe les pensées des autres. On dit plus ordinairement : *C'est le geai paré des plumes du paon.* Par extension, se dit de toute personne qui se fait honneur de ce qui ne lui appartient pas.

— *Cette viande sent la plume.* Elle n'est pas assez cuite, parce que le cuisinier a quitté le lit trop tard.

— Chass. *Chien dressé au poil et à la plume*, ou simplement *Chien au poil et à la plume.* Chien dressé à chasser, à arrêter le gibier à poil et le gibier à plume, comme lièvres, perdrix, etc. || Se dit de même, en fauconnerie, de l'oiseau dressé pour la chasse au lièvre et à la perdrix.

— Fauconn. *Donner une plume à l'oiseau.* Lui donner la curée.

— Techn. *Cuire à la plume.* Amener le sucre à un degré de cuisson tel qu'en soufflant à travers l'écumoire, il forme de légers globules qui tiennent les uns aux autres.

— *Plume artificielle.* V. PLUME MÉTALLIQUE.

— Bot. *Plume de paon* ou *de coq d'Inde.* Nom vulgaire d'une espèce d'ulve.

— Comm. *Alun de plume.* Sorte d'alun raffiné.

— Zooph. *Plume de mer.* Nom vulgaire des pennatules.

— Conchyl. *Plume d'oranger.* Nom marchand d'une coquille univalve.

— Mar. *Officiers de plume*, ou absolument *La plume.* Ceux qui, sur les vaisseaux et dans les ports, sont employés à l'administration. On dit aujourd'hui plus ordinairement, *Officiers d'administration.*

— Minér. *Plume de paon.* Pierre fine de couleur verdâtre, sorte d'... orientale, qui a un reflet pourpre à la lumière.

— *Plume géométrique.* Instrument qui sert à tracer toutes sortes de courbes, par une combinaison de mouvements circulaires.

PLUME (LA). Géogr. Ch.-l. de cant.; arr. d'Agen (Lot-et-Garonne); 5,000 hab.

PLUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Plumer. Non pl. adjectiv. Oiseau plumé. Son corps est fort gras, et la peau forme des rides sur le ventre; il y a sur cette peau un certain nombre de petits tubercules, d'où partent des poils blancs assez longs, et elle ressemble à celle d'un dindon *plumé*. (Buffon.)

— Fig. Dépouillé de son argent, de son avoir. Jeune homme plumé au jeu.

— Hist. nat. Il se dit quelquefois, mais rarement, pour *penne.*

PLUMEAU. s. m. Espèce de petit balai fait de fortes pennes de coq, de dindon, ou d'autres volatiles, pour épousseter les meubles. Lorsque le plumeau doit servir à ôter la poussière de dessus les objets fragiles, il est fait de plumes moins fortes, plus flexibles. Un plumeau. Des plumeaux.

— Ustensile de bureau dans lequel on met ses plumes, son canif, son grattoir, etc. Il est peu usité dans cette acception.

— Techn. Brin de plume dont les fabricants de fleurs artificielles se servent pour former les pistils des fleurs.

— Bot. *Plumeau d'eau.* Nom vulgaire de l'hottone des marais.

PLUMÉE. s. f. (rad. *plume*). Il n'est guère usité que dans cette locution, *plumée d'encre*, ce qu'on peut prendre d'encre avec une plume pour écrire.

— Quantité de plumes fournies par un oiseau qu'on a plumé. Tous les ans on plume les oies, pour leur ôter leurs plumes fines ou leur duvet; cela s'appelle faire la plumée.

— Constr. Travail préparatoire du tailleur de pierre pour dresser la surface d'une pierre, pour la dégauchir.

PLUMELLE. s. f. (pr. *plu-mè-le*). Bot. Genre de plantes dont les feuilles ressemblent à des bouts de plumes.

PLUMER. v. a. 1re conj. (rad. *plume*). Arracher les plumes à un oiseau. Plumer une oie, une volaille, un pigeon.

— Absol. Plumer à froid. Plumer dans l'eau chaude.

— Loc. prov. et fig. *Plumer la poule sans la faire crier.* Faire des exactions si adroitement, qu'il n'y ait point de plaintes.

— Fig. Duper, déniaiser. J'admire le train de la vie humaine, nous *plumons* une coquette, la coquette mange un homme d'affaires ; l'homme d'affaires en pille d'autres ; cela fait un ricochet de fourberies le plus plaisant du monde. (Le Sage.)

Jeunes gens sont indiscrets scélérats ;
C'est bien raison qu'on double ou le leur rende ;
Le beau premier qui sera dans vos lacs,
Plumez-le moi, je vous le recommande.
(La Font.)

Pour *plumer* quelques gens qui sont fort alarmés,
On parle d'établir la chambre de justice.
Pour les peuples, hélas ! que sert qu'on l'établisse?
Tels oiseaux volent mieux alors qu'ils sont plumés.
(De Cailly.)

— Signifie particulièrement, Tirer de l'argent de quelqu'un en le faisant jouer à des jeux qu'il ne connaît qu'imparfaitement, ou en l'entraînant dans de folles dépenses. Plumer quelqu'un jusqu'à ne pas lui laisser le sou.

— Mégiss. Ôter la laine ou le poil de dessus une peau.

— Pêch. *Plumer un roseau.* Ôter avec un couteau les feuilles d'un roseau.

— SE PLUMER. v. pron. Être plumé.

— Fig. et fam. Se duper, se dépouiller mutuellement. Les hommes ne songent qu'à se plumer.

PLUMÉRIE. s. f. Bot. V. FRANCHIPANIER.

PLUMEROLLE. s. f. Bot. Variété de tulipe.

PLUME-SANS-FIN. s. m. Petit instrument conique, percé en bas d'un trou qui fournit l'encre à la plume à mesure que l'on écrit. || Pl., des *plumes-sans-fin.*

PLUMET. s. m. (pr. *plu-mè*; rad. *plume*). Plume d'autruche mise autour d'un chapeau. Porter, mettre, avoir un plumet à son chapeau. Un simple plumet. Un gros plumet. Un riche plumet. De riches plumets. Avoir le plumet sur l'oreille. Les gentilshommes s'étudiaient à porter élégamment le plumet.

— Particulièrement, Bouquet de plumes que les militaires portent à leur chapeau, à leur casque. Plumet blanc. Plumet tricolore.

— Par raillerie. Jeune homme qui porte un plumet. Jeune militaire. Cette femme aime un plumet. Les plumets et les robins.

— Pris dans un sens collectif, il signifie Les gens de guerre. Ces deux dernières acceptions ont vieilli.

— Mar. *Plumets de pilote.* Plumes attachées à un morceau de liége, pour les voltiger pour voir d'où vient le vent. V. PENON.

PLUMET-BLANC. s. m. (pr. *plu-mè-blan*). Ornith. Espèce de manakin, oiseau de Cayenne.

PLUMETÉ, ÉE. adj. Blas. Qui est parsemé de mouchetures ayant la forme d'un bouquet de plumes.

PLUMETIS. s. m. (pr. *plu-me-ti*). Brouillon d'une écriture. Inusité dans cette acception.

— Sorte de broderie faite à la main avec du coton. Un beau plumetis. De beaux plumetis. Broder au plumetis.

PLUMETTE. s. f. Comm. Nom d'une ancienne étoffe tissue de soie et de laine, et très-légère.

PLUMEUX, EUSE. adj. (du lat. *plumosus*; rad. *pluma*, plume). Qui est couvert de plumes ou qui est fait de plumes.

Elle la plante à pou s'élever des panaches mobiles,
Une aigrette plumeuse ou des ailes agiles.
(Castel.)

— Didact. Qui tient de la nature de la plume.

— Bot. Qui est garni de poils disposés à la manière des barbes d'une plume. Aigrette plumeuse. Pétale plumeux. Calice plumeux.

— Minér. *Cristaux plumeux.* Cristaux très-déliés et disposés les uns par rapport aux autres comme les barbes d'une plume. Ammoniure muriatée plumeuse.

— Entom. *Antennes plumeuses.* Antennes garnies latéralement de poils qui les font ressembler à des plumes.

PLUMICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pluma*, plume; *collum*, col). Ornith. Qui a le cou garni de plumes. ‖ PLUMICOLLES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des rapaces.

PLUMIER (Charles). Botaniste, né à Marseille, en 1646, mort en 1704, a laissé de précieux manuscrits sur la zoologie d'Amérique.

PLUMIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pluma*, plume; *gero*, je porte). Zool. Qui porte de la plume ou une soie plumeuse.

PLUMIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pluma*, plume; *pes, pedis*, pied). Ornith. Qui a les pattes velues et comme couvertes de plumes. ‖ PLUMIPÈDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux gallinacés, comprenant ceux qui ont les jambes couvertes de plumes jusqu'aux genoux.

PLUMITARSE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pluma*, plume; *tarsus*, tarse). Ornith. Qui a les tarses garnis de plumes. ‖ PLUMITARSES. s. m. pl. Tribu de gallinacés tétradactyles, comprenant ceux qui ont les tarses en majeure partie garnis de plume.

PLUMITIF. s. m. (rad. *pluma*, plume). Jurispr. Feuille d'audience sur laquelle on minute les arrêts et les jugements, à l'instant même où ils sont rendus. Écrire sur le plumitif. Apporter le plumitif. Greffier du plumitif.

— Fam. *Tenir le plumitif.* Prendre note des délibérations d'une compagnie, d'une assemblée délibérante.

— Se dit quelquefois par plaisanterie, d'Un homme de plume, d'un commis de bureau, d'un greffier, etc. Un plumitif. Des plumitifs.

— *Canaille plumitive.* Vil écrivassier, libelliste. Cette expression est de Beaumarchais.

PLUMOSIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Nom d'un petit peuple de la deuxième Belgique, qui vivait sous la dépendance des Nerviens.

PLUMOTAGE. s. m. Techn. Façon qu'on donne à la terre qui sert au raffinage du sucre de canne.

PLUMOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Plumoter. S'empl. adjectiv. Terre plumotée.

PLUMOTER. v. a. et n. 1re conj. Techn. Faire le plumotage, rafraîchir la terre qui couvre les formes, sans l'ôter de dessus le sucre.

— SE PLUMOTER. v. pron. Être plumoté.

PLUM-PUDDING. s. m. (pr. *ploumm-poudine*; de l'angl. *plum*, raisin de Corinthe; *pudding*, sorte de gâteau). Art culin. Mets anglais, espèce de gâteau cuit dans l'eau, et composé de farine, de moelle de bœuf, de pruneaux ou de raisins de Corinthe, etc., assaisonné ordinairement avec du vin de Madère ou du rhum. Manger du plum-pudding, des plums-puddings. Faire cuire un plum-pudding au four.

PLUMULAIRE. s. m. Zooph. Genre de polypiers établi aux dépens des sertulaires.

PLUMULE. s. f. (du lat. *plumula*, dimin. de *pluma*, plume). Ornith. Petite plume molle, différente des autres, parmi lesquelles elle se trouve mêlée, et dont les fibres paraissent noduleuses au microscope; c'est ce qu'on appelle le *duvet*.

— Bot. Partie de l'embryon végétal qui est destinée à devenir tige, à s'élever au-dessus du sol.

PLUMULEUX, EUSE. adj. (rad. lat. *plumula*, plumule). Didact. Qui a la forme d'une petite plume.

PLUMULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *plumula*, petite plume; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une petite plume.

PLUMULINE. s. f. Bot. Genre de cryptogames de la famille des mousses. La plumuline est aussi appelée *fabronie*.

PLUNK-FINE. s. m. (mot écossais qui veut dire *plusons plumes*). Art cul. Ragoût de bœuf à l'écossaise.

PLUPART (LA). s. f. (pr. *plu-par*; ce substantif est formé elliptiquement, de l'adverbe *plus* et du substantif *part*, en sous-entendant *grande*, *la plus grande part*, qui se disait anciennement. *La plus grande part* des poëtes français. (Ch. Fontaine.) Combien que la peste y fût par *la plus grande part* des maisons. (Rabelais.) Il s'est écrit ensuite *la plus part*, puis avec un trait d'union *la plus-part*; plus tard, en un seul mot *la pluspart*; et enfin, en retranchant l's de *plus, la plupart*). La plus grande partie, le plus grand nombre. La plupart des hommes. La plupart des choses. L'avis de la plupart des juges. L'opinion de la plupart des savants. La *plupart* des hommes meurent sans le savoir. (Buff.) Commençons par l'extérieur, c'est à quoi s'en tiennent la *plupart* des observateurs. (J.-J. Rouss.) L'émulation est la cause de la *plupart* des maux du genre humain. (B. de St-P.)

— *La plupart* est un collectif partitif. Le verbe, le participe, l'adjectif ou le pronom qui s'y rapporte, doit s'accorder avec le nom exprimé ou sous-entendu après *la plupart*. La plupart du monde veut que. La plupart du peuple prétendait que. La plupart des gens ne réfléchissent guère à leurs intérêts. Lorsque les temps sont difficiles, la plupart de nos amis nous abandonnent. La plupart des femmes sont curieuses, avides d'émotions. La plupart de mes heures sont consacrées au travail. La *plupart* des femmes n'ont guère de principes, elles se conduisent par le cœur. (La Bruy.) Par tous pays, la *plupart* des fruits destinés à la nourriture de l'homme flattent sa vue et son odorat. (B. de St-P.) La *plupart* du monde ne se soucie pas de l'intention ni de la diligence des auteurs. (Rac.)

— Se dit absol., et dans ce cas le verbe se met toujours au pluriel. L'assemblée fut partagée, la plupart voulurent que... la plupart furent d'avis que...

La *plupart*, emportés d'une fougue insensée,
Toujours loin du droit sens vont chercher leur pensée.
(Boileau.)

— Il s'emploie quelquefois sans relation à aucun substantif qui précède, et il signifie alors, Le plus grand nombre des hommes. La plupart croient que le bonheur est dans les plaisirs. La plupart ne savent pas que multiplier ses désirs c'est abuser de la vie.

— *Pour la plupart.* loc. adv. Quant à la plus grande partie. Les jeunes gens sont pour la plupart enclins au plaisir. Les hommes sont pour la plupart d'une imprudence aveugle.

— Dans le même sens, on dit quelquefois *la plupart*, en retranchant la préposition *pour*. Les hommes sont la plupart dissimulés et égoïstes. Ces pierreries sont la plupart fausses.

— *La plupart du temps.* loc. adv. Le plus souvent, le plus ordinairement. La plupart du temps, les événements déjouent les calculs des hommes. La plupart du temps, l'homme est embarrassé de lui-même.

PLUQUET (L'abbé François-André). Né à Bayeux en 1716, mort à Paris en 1790. Il a composé un *Dictionnaire des hérésies*, etc.

PLURALISATION. s. f. Gramm. Action de pluraliser, de donner à un mot le signe du pluriel. La pluralisation de certains substantifs est contraire aux usages de la langue et aux lois de la grammaire.

PLURALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Pluraliser. S'empl. adjectiv. Mot pluralisé.

PLURALISER. v. a. 1re conj. (pr. *plu-ra-li-zé*; rad. lat. *pluralis*, pluriel). Gramm. Mettre au pluriel, donner la forme du pluriel. Pluraliser un mot. Les prosateurs de ce temps-ci ont *pluralisé* tous les substantifs trop vulgaires, dans l'intention de leur donner un air de nouveauté. (Ch. Nod.)

— SE PLURALISER. v. pron. Recevoir, prendre la forme du pluriel. Il y a des mots qui ne se pluralisent pas.

PLURALITÉ. s. f. (du lat. *pluralitas*; rad. *plures*, plusieurs). La plus grande quantité, le plus grand nombre. La pluralité des suffrages. Décider quelque chose à la pluralité des voix. Recueillir la pluralité des avis. Avoir pour soi la pluralité des opinions.

— Absol. La majorité des voix, le plus grand nombre des suffrages. Avoir la pluralité. Être sûr de la pluralité. Pluralité douteuse, indécise. Il n'y a pas pluralité, il y a partage.

— *Pluralité absolue.* Celle qui se forme de la moitié des suffrages, plus un. ‖ *Pluralité relative.* Celle qui se forme d'un nombre de voix supérieur à celui qu'obtient un autre concurrent.

— Il s'emploie quelquefois au positif, et signifie Multiplicité. La pluralité des mondes. La pluralité des maîtres n'est jamais bonne. La pluralité des femmes serait une anomalie dans la société chrétienne. Avant la révélation de Jésus-Christ, tous les peuples admettaient la pluralité des dieux. Toutes les religions, excepté la nôtre, ont accordé aux hommes la *pluralité* des femmes dans le mariage. (B. de St-P.) La réflexion naît des idées comparées, et c'est la *pluralité* des idées qui porte à les comparer. (J.-J. Rouss.)

— Gramm. S'empl. comme syn. de Pluriel. Donner à un mot le signe de la pluralité. Le caractère *s* est la marque conventionnelle de l'idée accessoire de pluralité. Omission des dictionnaires.

— Dr. canon. *Pluralité des bénéfices.* Possession de plusieurs bénéfices par un même titulaire. Les canons prohibent la pluralité des bénéfices à charge d'âmes.

PLURIARTICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *plures*, plusieurs; *articulum*, article). Entom. Qui se compose de plusieurs articles. Antennes pluriarticulées.

PLURIDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *plures*, plusieurs; *dens, dentis*, dent). Zool. Qui a plusieurs dents. Mandibules pluridentées.

PLURIEL, ELLE. adj. (pr. *plu-riell*; du lat. *pluralis*, sous-entendu *numerus*, nombre qui contient, qui marque plusieurs. *Pluriel, elle*, s'écrivait anciennement *plurier, ière.* Ménage, Bouhours soutiennent, contre Vaugelas, en s'appuyant sur l'analogie ordinaire, que *plurier* est plus correct que pluriel; mais depuis plus d'un siècle, l'usage s'est prononcé en faveur de *pluriel.*) Gramm. Qui marque, qui indique pluralité. Nombre pluriel. Terminaison plurielle. Forme plurielle. Cas pluriel. Substantif pluriel. Adjectif pluriel.

— PLURIEL. s. m. Nombre pluriel. Le pluriel d'un nom, d'un adjectif, d'un verbe. Les règles pour la formation du pluriel. La première, la seconde, la troisième personne du pluriel dans les verbes. Décliner le pluriel d'un nom latin, grec. Pluriel masculin, pluriel féminin. En français, l's est le signe ordinaire du pluriel des noms et des adjectifs.

— Il signifie quelquefois Mot qui est au pluriel. La poésie emploie volontiers les pluriels à la place des singuliers.

— Gramm. arabe. *Pluriel d'excellence* ou *regulier.* Celui qui conserve toutes les lettres et voyelles du singulier. ‖ *Pluriel rompu* ou *irrégulier.* Celui dans lequel la forme du singulier est altérée.

— En grec, quand il s'agit d'indiquer seulement deux personnes ou deux choses, on se sert du nombre appelé *duel*: dans cette langue, le pluriel indique nécessairement plus de deux personnes ou de deux choses.

PLURIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat. *plures*, plusieurs; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui renferme plusieurs fleurs. Calathide pluriflore.

PLURILOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *plures*, plusieurs; *lobus*, lobe). Hist. nat. Qui est formé de plusieurs lobes ou partagé en plusieurs lobes.

PLURILOCULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *plures*, plusieurs; *locula*, loge). Bot. Qui renferme plusieurs loges. Ovaire, fruit pluriloculaire.

PLURIMANOS. s. m. (pr. *plu-ri-ma-noss*). Hist. ecclés. Nom d'un monastère qu'un dominicain, le P. Louis d'Urrera, dit avoir visité en Éthiopie, et dont il raconte des choses merveilleuses.

PLURIPARTITE. adj. des 2 g. (ét. lat., *plures*, plusieurs; *partitus*, divisé). Bot. Qui offre plusieurs divisions ou découpures, qui est divisé en plusieurs parties. Calice pluripartite.

PLURIPÉTALE, adj. des 2 g. ou **PLURIPÉTALÉ, ÉE.** adj. (ét. lat., *plures*, plusieurs; *petalus*, pétale). Bot. Qui est composé de plusieurs pétales. Il est moins usité que *polypétale.*

PLURISÉRIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *plures*, plusieurs; *series*, série). Bot. Qui est composé de plusieurs rangs ou séries. Squames, squameillules plurisériés.

PLURIVALVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *plures*, plusieurs; *valva*, valve). Bot. Qui se compose de plusieurs valves. Capsule plurivalve.

PLUS. adv. de comparaison. (pr. *plu*; du lat. *plus*). Davantage. Je n'aime point à voir une femme qui a dix ans de *plus* que son visage. (Bautru.) Il n'était sorti de la cour que pour y être *plus* accrédité et *plus* utile. (Fléch.)

Plus de douceur que de beauté
Me semble aux femmes nécessaire.
Plus d'éclat que de vérité
Dans un auteur ne me plaît guère.
Pour être heureux, il faut avoir
Plus de vertu que de savoir,
Plus d'amitié que de tendresse,
Plus de conduite que d'esprit,
Plus de santé que de richesse,
Plus de repos que de profit. (Panard.)

— *Plus*, précédé de l'article *le, la, les*, indique le superlatif. Le plus savant, le plus juste, le plus probe, le plus vertueux, le plus ambitieux, le plus intrigant, le plus égoïste, le plus bienfaisant. L'homme du monde le plus modeste. La femme du monde la plus aimable. Les livres les plus utiles. La science la plus ardue. Un bienfait reçu est *la plus* sacrée de toutes les dettes. (Mme Neck.) La probité reconnue est *le plus* sûr de tous les serments. (Id.) *Le plus* grand art est de cacher l'art. (Dider.) *Les plus* grands maux viennent souvent de l'abus des *plus* grands biens. (Boiste.) *Les plus* justes ressentiments doivent céder au repentir. (Prévôt.) *Les plus* brillantes fortunes ne valent pas souvent les petitesses qu'il faut faire pour les acquérir. (La Rochef.) Les qualités *les plus* brillantes deviennent inutiles, lorsqu'elles ne sont pas soutenues par la force du caractère. (Ségur.) L'incertitude des événements trouble les jouissances *les plus* pures. (Lévis.) Les questionneurs *les plus* impitoyables sont les gens vains et désœuvrés. (La Rochef.) Les jouissances *les plus* douces sont celles qui n'épuisent pas l'espérance. (Lévis.)

— La répétition de l'article devant *plus* est indispensable. Ainsi, dans ce vers de Molière: *Mais je veux employer mes efforts plus puissants.* L'exactitude grammaticale demandait, *mes efforts les plus puissants.*

— On se sert de *le plus, la plus, les plus*, toutes les fois qu'on veut établir une comparaison de supériorité ou d'infériorité entre les mêmes personnes, entre les mêmes choses. Les romans sont les livres *les plus* agréables, *les plus* universellement lus, et *les plus* utiles. (B. de St-P.) Les Français sont *les plus* à craindre: comme ils aiment passionnément les femmes, ils savent partout les intéresser à leurs projets. (Id.)

L'inflexible airain de l'âme *la plus* dure,
S'ébranle et s'amollit au cri de la nature. (De Bell.)

— Mais on se sert de *le plus* invariable si au lieu de modifier un substantif, il modifie un adjectif, un participe, ou un autre adverbe. Nous avons l'attention d'offrir à nos divinités les fleurs qui leur sont *le plus* agréables. (Barth.) Les animaux que l'homme a *le plus* admirés sont ceux qui ont paru participer de sa nature. (Buff.)

A ces mots, dans les airs le trait se fait entendre;
A l'endroit où le monstre a la peau *le plus* tendre,
Il en ressent le coup, se sent ouvrir les flancs.
(La Font.)

— On dit également bien: *Les fortunes les plus brillantes* ou *les plus brillantes fortunes*, parce que l'adjectif *brillant* peut se placer avant ou après le substantif, et qu'on dit très-bien, *une brillante fortune* ou *une fortune brillante.* Mais si l'adjectif ne pouvait précéder le substantif sans blesser l'oreille, la première manière serait seule employée. L'être *le plus* faible a aussi l'instinct de la résistance. (J.-J. Rouss.) Il serait choquant de dire: *le plus faible être*, etc. Enfin, si l'adjectif placé avant ou après le nom lui donnait un sens différent, il faudrait avoir soin de ne pas employer une forme pour l'autre. L'homme *le plus* honnête de la cour n'est pas toujours *le plus* honnête homme du monde. (D'Alemb.)

— substantiv. *Le plus.* Le plus que je puis faire, c'est de vous recommander auprès du ministre. Le plus que vous ayez à prétendre, c'est un quart dans cet héritage. Le plus que l'homme doit ambitionner, c'est de mener une vie simple et paisible, loin des honneurs et des affaires.

— Fam. *Il faut qu'il y ait du plus ou du moins à cela.* Il est probable que la chose n'est pas précisément comme on le dit. De même, on dit: *Il y a du plus ou du moins.*

— *Il ne s'agit entre eux que du plus ou du moins. La différence ne va que du plus au moins.* Se dit, lorsque deux personnes sont tombées d'accord d'un marché, d'une convention, d'un traité, et qu'il n'y a plus qu'une différence en plus ou en moins dans le prix, dans quelqu'une des conditions.

— *Plus*, employé absolument, signifie Outre cela; c'est une espèce de formule dont on se sert dans les inventaires, dans les états de compte, de recette. Plus la somme de vingt mille francs. Plus un lit en acajou.

— Avec la négation, il sert à marquer cessation d'action ou d'état, privation de quelque bien. Je n'espère plus. Je n'y tiens plus. Je n'en veux plus. Je n'y pense plus. Les pertes qu'il a essuyées en ont fait un tout autre homme, ce n'est plus lui. Je n'ai plus auprès de moi cet excellent serviteur. Je n'ai plus mon emploi. Il ne me reste plus le moindre argent. L'époux et l'épouse ne sont *plus* qu'une même cendre. (Fléch.) Il ne travaille *plus* qu'à pratiquer l'humilité. (Id.)

— *Plus*, employé avec répétition. Plus on a, plus on veut avoir. Plus un peuple est malheureux, plus il est à craindre. Plus l'homme est tourmenté, agité sur la terre, plus il a de droits au repos et au bonheur éternel. *Plus* on veut l'arrêter, *plus* il croît et s'élance. (Boil.) *Plus* on a lu, *plus* on est instruit; *plus* on a médité, *plus* on est en état d'affirmer que l'on ne sait rien. (Volt.)

— *Plus* mis en rapport avec *moins.* Plus on est honnête homme, moins on soupçonne les autres de ne l'être pas. Plus on est sévère pour soi, moins on l'est pour les autres. Plus on travaille, moins on s'ennuie. *Plus* un homme a l'âme bonne, moins il soupçonne les autres de méchanceté. (Boiste.)

— Mis en rapport avec *mieux.*

Ah! qui versa des pleurs, tremble d'en voir couler,
Et *plus* on a souffert, mieux on sait consoler.
(De Belloy.)

— Didact. *Plus et moins.* Mots que l'on emploie pour indiquer, le premier une idée d'accroissement, le second une idée de diminution. On s'en sert dans le même sens en algèbre; *plus* se marque par le signe +, et *moins* par le signe —. Le dernier affecte les nombres qu'il précède du nom de *negatifs*, le premier de celui de *positifs.* La règle fondamentale de l'algèbre, c'est que *plus* multiplié par *plus*, et *moins* multiplié par *moins*, donne *plus*, tandis que *plus* multiplié par *moins* donne *moins.*

— Absol. N'en faire ni plus ni moins. N'en dire ni plus ni moins.

— *Qui plus, qui moins.* loc. adv. Les uns plus, les autres moins. Ils se sont tous empressés de contribuer à cette bonne œuvre, qui plus, qui moins. Ils ont tous bénéficié sur cette entreprise, qui plus, qui moins. Il est familier.

— *Plus de.* S'emploie elliptiquement. *Plus d'espoir, plus de bonheur, plus de crainte, plus de larmes*, etc. C'est-à-dire, Il ne faut plus conserver d'espoir, il ne faut plus espérer de bonheur, il ne faut plus avoir de crainte, il ne faut plus verser de larmes, etc.

— *Au plus, tout au plus.* loc. adv. qui sert à marquer le plus haut point où une chose ait atteint, puisse atteindre. Avoir trente ans au plus. Avoir tout au plus le temps de terminer une affaire. Un domaine qui n'a coûté que cent mille francs au plus, qui vaut tout au plus cent mille francs.

— *Il y a plus.* Outre ce qui a été dit, allégué, rapporté. Je vous ai fait voir que cet homme est un débauché; il y a plus, je vous démontrerai sans peine que c'est un fripon.

— *Bien plus.* Il ne vous a pas protégé; bien plus, il vous a perfidement desservi.

— *De plus.* De plus, apprenez que je ne me laisse jamais payer de mauvaises raisons. Il l'a volé; de plus, il l'a maltraité. Remarquez, de plus, que, sous le masque des sentiments les plus généreux, les hommes cachent presque tous le même et le plus puissant mobile de leurs actions, l'intérêt propre, l'égoïsme.

— Dans le même sens, on dit, *Qui plus est.* L'homme sage doit utiliser le présent; qui plus est, il doit, autant que possible, s'assurer de l'avenir.

— *De plus en plus.* loc. adv. Qui sert à marquer du progrès en bien ou en mal.

— *Plus ou moins.* loc. adv. A peu près, environ. Il est sept heures, plus ou moins. Pour faire cet ouvrage, il faut huit jours, plus ou moins. Ce meuble a dû vous coûter cent écus, plus ou moins.

— Plus ou moins, à différents degrés. Ce malade éprouve quelque allégement à ses maux; cependant il souffre encore tous les jours plus

ou moins. Depuis trois mois, il pleut ou il gèle alternativement, plus ou moins.

— Dans un sens analogue, on dit *Plus ou moins gros, plus ou moins grand. Venir plus ou moins tard. Etre plus ou moins exact*, etc.

— *Ni plus ni moins que*. Tout de même que, autant que. Je n'en ferai ni plus ni moins que si l'on ne m'avait point averti. Aimer quelqu'un ni plus ni moins que si l'on était son frère.

— *Non plus que, pas plus que*. Ne pas se fier trop imprudemment, non plus que se défier trop soupçonneusement. On ne doit exiger aucun travail rude d'un enfant, non plus que d'une femme.

— *Tant et plus*. Abondamment. Il y en a tant et plus. Vous en trouverez tant et plus. Cette année, il y a du blé tant et plus. S'ennuyer tant et plus. S'amuser tant et plus. Travailler tant et plus.

— *Trop plus que*. Se disait pour, Beaucoup plus que; mais cette locution est entièrement vieillie.

— *Sans plus*. loc. prép., suivie d'un verbe à l'infinitif. Sans plus tarder.

— absol. Sans rien ajouter. Je vous donnerai de ce pré dix mille francs, sans plus.

— Jeux. Sans revanche. Jouer encore une partie, sans plus. Tenir une partie, sans plus.

— *Sans plus de*. loc. prép. ellipt. Sans plus d'objections. Sans plus de délai. Sans plus de détours. Sans plus d'hésitations. Sans plus de ménagements.

— *D'autant plus que*. Employé avec répétition. D'autant plus qu'on est jeune, d'autant plus doit-on avoir de docilité et de déférence. D'autant plus que vous me poursuivez de vos conseils, d'autant moins je suis disposé à m'en servir. Ces locutions sont surannées. On se sert de *plus* répété, ou de *plus* et *moins*, selon le sens de la phrase. Ainsi on dira : *plus* on est jeune, *plus* on doit avoir de, etc. *Plus* vous me poursuivez de vos conseils, *moins* je suis, etc.

— *D'autant plus que*, sans répétition. On avance d'autant *plus* dans la justice et dans la vérité qu'on se perfectionne dans l'humilité chrétienne. (Fléch.)

— *D'autant plus*, précédé de *en*, sans être suivi de *que*. Il en est d'autant plus à craindre. Vous l'en aimerez d'autant plus. Je vous en remercie d'autant plus.

— Prat. *Plus ample informé*. Locution substantive qui s'emploie pour, Supplément d'instruction. Demander un plus ample informé.

— Après *plus de*, le nom qui suit se met tantôt au singulier, tantôt au pluriel, selon le sens. Le montagnard trouve *plus* de charmes à sa montagne que l'habitant de la plaine à son sillon. (Chateaub.) Il y a des gens dont la haine et le mépris font *plus* d'honneur que les louanges et l'amitié. (Oxenst.)

— Bien que l'expression *plus d'un* réveille une idée de pluralité, elle exige le verbe au singulier. *Plus d'un* charmant ouvrage serait perdu pour nous. (Del.) *Plus d'un* Achille sentirait à la vue d'une épée son sang s'enflammer; *plus d'un* Vaucanson à l'aspect d'une machine méditerait d'organiser le bronze ou le bois. (B. de St-P.) *Plus d'un* pays serait peut-être devenu une solitude, si des vertus souvent ignorées ne combattaient sans cesse les crimes et les erreurs de la politique. (La Harpe.)

> *Plus d'une* Hélène au beau plumage
> Fut le prix du vainqueur. (La Font.)

> Aux temps les plus féconds en Phrynés, en Laïs,
> *Plus d'une* Pénélope honora son pays. (Boileau.)

> A vouloir trop voler de victoire en victoire,
> *Plus d'un* ambitieux diminua sa gloire. (Piron.)

> *Plus d'un* Matthieu Garo s'érige en novateur,
> Lucas est usurier, Colas agioteur. (Delille.)

— Cependant Marmontel a dit avec le pluriel : A Paris on voit *plus d'un* fripon qui se *dupent* l'un l'autre, parce que l'idée de réciprocité appelle nécessairement le pluriel. Voltaire a également dit, en employant le pluriel : Nous avons *plus d'une* ancienne pièce qui étant corrigées *pourraient* aller à la postérité (Epît. dédic. de Sophonisbe); et dans son Dict. philos., au mot *Alcoran* : C'est ainsi que parmi nous on a reproché à plus d'un prélat d'avoir fait composer *leurs* sermons et *leurs* oraisons funèbres par des moines. ‖ Lorsque *plus d'un* est répété, le verbe peut admettre le pluriel. J'ai connu *plus d'un* Anglais et *plus d'un* Allemand qui ne trouvaient d'harmonie que dans leur langue. (Volt.)

> *Plus d'un* brave guerrier, *plus d'un* vieux sénateur,
> Rappelaient vos beaux jours. (Destouches.)

— Si, au lieu de *plus d'un*, il y avait *plus de trois, plus de cinquante, plus de cent*, etc., on mettrait alors le verbe au pluriel.

> J'en connais *plus de* vingt qui font figure en France,
> Qui doivent, comme moi, ce titre à la finance.
> (Destouches.)

— Après *le plus, la plus*, le verbe se met tantôt au subjonctif, tantôt à l'indicatif, selon le sens. *Le plus grand mal que fasse un ministre*, et *le plus grand mal que fait un ministre*, ce n'est pas la même chose. *La plus* noble conquête que l'homme ait jamais faite, est celle de ce fier et fougueux animal. (Buff.) *Le plus* grand mal que fait un ministre sans probité, c'est le mauvais exemple qu'il donne. (Montesq.) V. SUBJONCTIF.

— *Non plus* s'emploie lorsque deux propositions similaires sont construites dans un sens négatif. Lorsque je veux vous faire ma prière, je ne sais en quelle langue je dois vous parler. Je ne sais pas *non plus* en quelle posture je dois me mettre. (Montesq.) Quelques écrivains ont fait usage de *aussi* en pareil cas; mais aujourd'hui ce serait une incorrection. La faveur du prince n'exclut pas le mérite, et ne le suppose pas *aussi*. (La Bruy.) Il faut *non plus*. V. AUSSI.

— Dans les comparaisons de supériorité et d'infériorité, le second terme peut être, selon le cas, exprimé, soit en entier, soit en partie, et quelquefois même entièrement ellipsé. En effet, il est permis de dire : 1° *on ne peut perdre un royaume plus gaîment que vous le faites*; 2° *on ne peut perdre un royaume plus gaîment que vous*; 3° *on ne peut perdre un royaume plus gaîment*. Les cerfs blancs n'étaient pas *plus* communs anciennement qu'ils ne le sont aujourd'hui. (Buff.)

— Quand *plus* est repété, on peut faire usage de *et* devant le second ou le supprimer. Les écrivains nous offrent de nombreux exemples de l'une et de l'autre construction. *Plus* ils s'accumulent (les hommes), et *plus* ils se corrompent. (J.-J. Rouss.) *Plus* je rentre en moi, *plus* je me consulte, et *plus* je lis ces mots écrits dans mon âme : Sois juste, et tu seras heureux. (Id.) *Plus* les hommes seront éclairés, et *plus* ils seront libres. (Volt.) *Plus* on a étudié la nature, *plus* on a connu son auteur. (Id.) *Plus* je lis La Fontaine, *plus* je l'admire, et *plus* je le crois inimitable. (Marmontel.) *Plus* les causes physiques portent les hommes au repos, *plus* les causes morales les en doivent éloigner. (Montesq.) *Plus* les hommes sont médiocres, *plus* ils mettent de soin à s'assortir. (M^me de Staël.) *Plus* les devoirs sont étendus, *plus* il faut faire d'efforts pour les remplir. (Mably.) *Plus* l'offenseur est grand, et *plus* grande est l'offense. (Corn.) *Plus* l'offenseur est cher, *plus* on ressent l'injure. (Racine.)

PLUSAGE. s. m. (pr. *plu-za-je*). Technol. Action de pluser. Le plusage des laines.

PLUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Pluser. S'empl. adjectiv. Laines plusées.

PLUSER. v. a. 1^re conj. (pr. *plu-zé*). Technol. Eplucher la laine. Pluser la laine. ‖ SE PLUSER. v. pron. Etre plusé.

PLUSIAQUE. adj. des 2 g. (pr. *plu-ziak*; du gr. πλουσιακός, opulent). Minér. Qui est riche ou fertile en métaux ou en pierres précieuses. ‖ PLUSIAQUES. s. m. pl. Groupes de terrains clysmiens, comprenant ceux d'où l'on extrait toutes les matières que les hommes considèrent comme la source des richesses, telles que les diamants, les pierres gemmes, l'or, etc.

PLUSIE. s. f. (pr. *plu-zi*). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères.

PLUSIEURS. adj. pl. des 2 g. (pr. *plu-zieur*; du lat. *plures*). Il signifie, pour l'ordinaire, un nombre indéfini, une quantité indéterminée. Nos troupes ont livré plusieurs combats. Il est arrivé plusieurs bâtiments d'Amérique. J'ai plusieurs raisons d'en agir ainsi. La tête du scorpène marseillais est armée de *plusieurs* piquants. (Lacépède.) *Plusieurs* jolies maisons ont été récemment construites à Saint-Mandé. (Dulaure.) La grâce divine a *plusieurs* formes. (Fléch.) Un critique n'est formé qu'après *plusieurs* années d'observations et d'études; un critiqueur naît du soir au matin. (La Bruy.) *Plusieurs* hommes valent mieux, et beaucoup plus valent moins qu'ils ne paraissent. (Boiste.) Il y a *plusieurs* remèdes qui guérissent de l'amour; mais il n'y en a point d'infaillibles. (La Rochef.) Il faut bien qu'il y ait *plusieurs* raisons d'ennui, quand tout le monde est d'accord pour bâiller. (Florian.)

— Il se dit souvent d'un nombre moindre par rapport à un nombre plus considérable. De toutes ces vérités, il nous revient plusieurs enseignements. Parmi tous ces chevaux, il y en a plusieurs d'un prix fort élevé.

— S'emploie souvent seul, et au dire des grammairiens, il est alors pronom; mais suivant nous, *plusieurs* est toujours adjectif; quand il est seul, c'est qu'il y a ellipse du substantif, cela est clair. *Plusieurs pensent*, c'est pour *Plusieurs personnes pensent*. Il n'est pas juste que plusieurs pâtissent pour un seul. Parfois *plusieurs* valent mieux qu'un. (Piron.) Cet homme qui a fait la fortune de *plusieurs*, n'a pu soutenir la sienne. (La Bruy.) Une femme est aisée à gouverner, pourvu que ce soit un homme qui s'en donne la peine; un seul même en gouverne *plusieurs*. (Id.) S'il fait un voyage avec *plusieurs*, il les prévient dans les hôtelleries; et il sait toujours se conserver la meilleure chambre et le meilleur lit. (Id.) C'est une des merveilles de la religion chrétienne de faire que la solitude et le repos soient plus agréables à *plusieurs* que l'agitation et le commerce des hommes. (Pasc.)

— Il s'emploie aussi d'une manière relative, c'est-à-dire en rapport avec un nom déjà exprimé. Les bergères sont sur leur passage; *plusieurs* d'entre elles versent des larmes. (Florian.) *Plusieurs* des prisonniers qu'on avait renvoyés de Rome accompagnèrent les ambassadeurs et se répandirent en différents quartiers de la ville. (Rollin.) Ce qui nous empêche de nous abandonner à un seul vice, c'est que nous en avons *plusieurs*. (La Rochef.)

— Il se répète ordinairement devant chaque substantif quand il y en a plusieurs d'énoncés. Les synonymes sont *plusieurs* discours ou *plusieurs* phrases différentes, qui signifient une même chose. (La Bruy.) ‖ Cependant quand les mots ont à peu près le même sens, on peut ne l'exprimer que devant le premier. Un jeune poète, membre de *plusieurs* lycées et académies, vint me voir. (B. de St-P.)

PLUS-PÉTITION. s. f. (pr. *pluss-pé-ti-ci-on*). Prat. Demande trop forte. ‖ Au pl., des *plus-pétitions*.

PLUS-QUE-PARFAIT. s. m. (pr. *pluss-que-par-fè*). Gramm. Temps des verbes qui exprime une action passée à l'égard d'une autre action qui est également passée. *J'avais terminé ma lettre, quand vous entrâtes dans mon cabinet*. Ce mot ne répond pas bien à l'idée qu'il représente. On considère cette forme comme exprimant doublement l'idée du passé, 1° relativement au moment où l'on parle; 2° relativement à une autre action faite dans un temps passé; d'où elle a été appelée assez improprement *plus-que-parfait*, c'est-à-dire *plus-que-passé*.

PLUS TÔT. adv. Dans un temps antérieur. Vous deviez arriver plus tôt. Je vous attendais plus tôt. Une grande naissance annonce le mérite, et le fait *plus tôt* remarquer. (La Bruy.) Mila n'eut pas *plus tôt* appris cette nouvelle, qu'elle dit à Céluta : Il nous faut aller à cette chasse. (Chateaub.)

> ... La vie
> Ou *plus tôt* ou plus tard doit nous être ravie.
> (Raynouard.)

— *Au plus tôt*. Au plus vite, le plus promptement possible, dans le plus court délai. Venez au plus tôt. Mentor persuada à Idoménée qu'il fallait au *plus tôt* chasser Protésilas et Timocrate. (Fén.) Tâchez de faire partir au *plus tôt* vos deux Hollandais. (Volt.)

— Bien que, dans cette acception, *plus tôt* indique un temps, un espace, et non une préférence, les meilleurs auteurs écrivent en un seul mot *plutôt*, mais c'est évidemment à tort. Reprenons au *plutôt* le brodequin comique. (Boil.)

PUS-VALUE. s. f. V. VALUE.

PLUTARQUE. Célèbre biographe et philosophe grec, né à Chéronée en Béotie, l'an 50 après J.-C., ouvrit une école de philosophie à Rome; fut nommé consul et gouverneur d'Illyrie par Trajan, après la mort duquel il se retira dans sa patrie. Il mourut vers l'an 140. L'ouvrage qui a immortalisé le nom de Plutarque a pour titre *Les vies parallèles*.

PLUTOCRATIE. s. f. (pr. *plu-to-cra-ci*; de *Plutus*, dieu des richesses, et du gr. κράτος, pouvoir). Néol. Puissance, règne de l'argent. Cette *plutocratie* moderne, toujours envahissante, est plus intolérable que le joug de la féodalité nobiliaire. (Encycl.)

PLUTON. Myth. Dieu des enfers, frère de Jupiter, de Neptune et de Junon, et le troisième des enfants de Saturne. Pour se procurer une compagne, il se vit forcé d'enlever Proserpine. On ne lui érigeait ni autels ni temples, on ne lui sacrifiait qu'au milieu des ténèbres et seulement des victimes noires. Le cyprès et tous les objets funestes lui étaient consacrés.

— Ornith. Nom donné quelquefois aux cormorans.

PLUTONIE. s. f. Erpét. Nom d'une variété de couleuvre.

— Minér. V. PLUTONIQUE.

PLUTONIEN, IENNE. adj. Myth. Qui appartient à Pluton. Les royaumes plutoniens. Les demeures plutoniennes.

PLUTONIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui a été produit par les feux souterrains. ‖ *Terrains plutoniques*. Classe de terrains comprenant ceux qui, sortis des entrailles de la terre par l'action des feux intérieurs, se sont épanchés à la surface du globe.

PLUTONISME. s. m. Géol. Hypothèse géologique dans laquelle on attribue à des feux souterrains, à l'action des volcans, la construction des principales couches, si ce n'est de toutes les couches de la croûte du globe.

PLUTONISTE. s. m. Géologue qui est partisan des doctrines du plutonisme.

— Minér. Nom donné quelquefois au *barium*.

PLUTONIUM. s. m. (pr. *plu-to-ni-om*). Nom donné à des gouffres dont on ne connaissait pas la profondeur et qui exhalaient des vapeurs enflammées et méphitiques.

PLUTÔT. adv. qui marque Préférence. Mourir plutôt que de faire une lâcheté, plutôt que de se déshonorer. Souffrir plutôt la mort que l'esclavage. Choisir une chose plutôt qu'une autre. Il faut écouter plutôt la raison que la passion. Suivre plutôt la vertu que le vice. Thalès avait accoutumé de remercier les dieux de trois choses : d'être né raisonnable *plutôt* que bête, homme *plutôt* que femme, Grec *plutôt* que Barbare. (Fén.) C'est ici une effusion de mon cœur *plutôt* qu'un ouvrage de mon esprit. (Fléch.) Elles usent de tours de phrases *plutôt* que de prononcer de certains noms. (La Bruy.) Ceux qui nuisent à la réputation ou à la fortune des autres, *plutôt* que de perdre un bon mot, méritent une peine infamante. (Id.) Ami de la vertu, *plutôt* que vertueux.

> Le travail aux hommes nécessaire
> Fait leur félicité *plutôt* que leur misère. (Boil.)

> Ah! *plutôt* qu'un moment cet affront m'obscurcisse,
> Renonçons à l'autel, abandonnons l'office. (Id.)

> Ah! que *plutôt* l'injure échappe à ma vengeance,
> Qu'un si rare bienfait à ma reconnaissance. (Racine.)

— Il est permis de dire avec la préposition *de*. Périr *plutôt que de* souffrir; ou avec ellipse de la préposition : Périr *plutôt que* souffrir. Le *de* n'est pas explétif, comme on le sont imaginé les grammairiens, il est toujours sous la dépendance d'un mot sous-entendu qui peut être *l'acte, le devoir, la nécessité*, ou tout autre mot, selon les circonstances. Que les dieux me fassent périr *plutôt que* de souffrir que la mollesse et la volupté s'emparent de mon cœur. (Fén.)

> Ton épouse à mes yeux, victime de sa foi,
> Veut mourir de ta main, *plutôt que* d'être à moi. (Voltaire.)

> Elle est prête à périr auprès de son époux,
> *Plutôt que* découvrir l'asile impénétrable
> Où leurs soins ont caché cet enfant misérable. (Id.)

> *Plutôt* souffrir que mourir,
> C'est la devise des hommes. (La Font.)

— Absol. Je ne m'y résignerai point; je mourrai plutôt. Voyez plutôt. Je ne demande pas à être cru sur parole, examinez plutôt. Abîme tout *plutôt*, c'est l'esprit de l'Eglise (Boileau.)

> Dure, dure *plutôt* l'honorable indigence,
> Dont j'ai si longtemps essayé. (J.-B. Rouss.)

> Dites, dites *plutôt*, âme farouche et dure :
> Je suis un imposteur. (Id.)

— Se dit par manière de correctif. Ecolier, ou *plutôt* singe de Bourdaloue. (Boil.) C'est un petit village, ou *plutôt* un hameau. (Id.)

> Pleurez ce sang, pleurez; ou *plutôt* sans pâlir,
> Considérez l'honneur qui doit en rejaillir. (Rac.)

> Quelle est cette déesse énorme,
> Ou *plutôt* ce monstre difforme? (Rouss.)

— Syn. comp. PLUTÔT, PLUS TÔT. *Plutôt* sert à désigner une préférence. *Plus tôt* est l'opposé de Plus tard.

PLUTUS. (pr. *plu-tuss*). Myth. Dieu des richesses, fils de Cérès et de Jasion, selon Hésiode. On le représente sous la forme d'un vieillard aveugle, boiteux et ailé, tenant une bourse à la main, venant à pas lents, et s'en retournant d'un vol rapide. Il avait aussi des statues d'enfant, à Athènes et à Thèbes.

— Philol. Titre d'une comédie d'Aristophane, dans laquelle ce dieu recouvre la vue que Jupiter lui avait enlevée, dit-il, pendant son enfance, parce qu'il faisait mine de ne vouloir accorder ses faveurs qu'aux gens de bien.

— Entom. Espèce d'altise, d'une belle couleur dorée, polie en dessus, d'un noir bronzé en dessous.

PLUVIAL, ALE. adj. (pr. *plu-vi-al*; du lat. *pluvialis*, rad. *pluvia*, pluie). Qui a rapport à la pluie. Phénomène pluvial. Pourquoi ne dirait-on pas au plur. m. *les phénomènes pluviaux*?

— Qui est de pluie. Eau pluviale. Les eaux pluviales. L'eau pluviale est plus douce que l'eau de puits ou de source. On recueille les eaux pluviales dans les citernes

— Bot. *Souci pluvial*. La calendule, dont la fleur blanche annonce la pluie en se formant.

PLUVIAL. s. m. Liturg. Grande chape que portent les chantres à la messe et à vêpres, et que l'officiant revêt quand il encense et quand il va à la procession. Le pluvial entoure toute la personne et est attaché par devant avec deux agrafes. Son nom vient de ce que primitivement on le mettait pour se défendre de la pluie.

— Erpét. Nom vulgaire du crapaud sonnant

PLUVIATILE. adj. des 2 g. (rad. lat. *pluvia*, pluie). Phys. Il se dit d'une température produite par la pluie Température pluviatile. ‖ Il se dit aussi d'un terrain modifié par l'action des pluies. Terrain pluviatile.

PLUVIAN. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux comprenant plusieurs espèces de pluviers.

PLUVIER. s. m. (pr. *plu-vié*). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers. Les pluviers se nourrissent d'insectes aquatiques; ils nous viennent du Nord vers l'automne, par troupes nombreuses, et nous quittent au printemps. Le pluvier doré, qui est de la taille d'une forte grive, passe pour un assez bon gibier.

> Si je porte mes pas à travers la campagne,
> Je verrai du *pluvier* la coquette compagne,
> L'attirer près des lacs, s'enfuir sous les roseaux,
> Puis raser comme un trait la surface des eaux.
> (Roucher.)

— Conchyl. *Pluvier armé*. Espèce de buccin.

PLUVIEUX, EUSE. adj. (rad. lat. *pluvia*, pluie). Abondant en pluie. Temps pluvieux. Saison pluvieuse. Le jour a été très-pluvieux. Avoir un hiver, un été, un printemps fort pluvieux. Habiter un climat pluvieux.

— Qui amène ou qui présage la pluie. Vent pluvieux. Signe pluvieux. Constellation pluvieuse. Il suffit d'y peindre l'effet d'un nuage *pluvieux* sur une partie de la forêt. (B. de StP.)

— Bot. Il se dit d'un arbre singulier, la césalpine pluvieuse, qui distille, dit on, des gouttes comme s'il tombait de la pluie. Il s'applique aussi à des plantes dont les fleurs se ferment lorsque le temps menace de se mettre à la pluie. Calendule pluvieuse ‖ Il se dit encore d'un insecte, la mouche pluvieuse, qui est fort importune aux approches de la pluie.

PLUVIGNER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lorient (Morbihan); 4,600 hab.

PLUVINE. s. f. Erpét. Un des noms vulgaires de la salamandre terrestre.

PLUVINER. v. n. 1^re conj. Pleuvoir légèrement. V. PLEUVINER.

PLUVIOSE. s. m. (pr. *plu-vi-ô-ze*; du lat. *pluviosus*, rad. *pluvia*, pluie). Chronol. Cinquième mois de l'année dans le calendrier républicain. Il commençait le 20 janvier et finissait le 19 février. Son nom lui venait des pluies qui sont ordinairement plus fréquentes dans ce mois que dans les autres.

Alors le fluide élément,
En se mariant à la terre,
Féconde le germe naissant
Qui dans peu doit la rendre mère
Fleuve, mer, fontaine, ruisseau,
De l'eau tout reçoit l'existence,
Plutus est l'enfant nouveau
Et le père de l'abondance. (SAINTENIN.)

PLYMOUTH. Géogr. Ville d'Angleterre, située dans le Devonshire au fond d'une baie entre les embouchures de la Plym et de la Tamar, à 312 kilom. de Londres. Le port de Plymouth est l'un des plus beaux ports de l'univers; il se subdivise en trois parties, dans la dernière desquelles peuvent mouiller 100 vaisseaux de guerre. Popul., 103,000 hab.

PLYNTÉRIES. Antiq. gr. Fêtes célébrées à Athènes en l'honneur de Minerve Agraule. On y dépouillait la statue de la déesse pour la laver, ce jour était au nombre des jours néfastes; les temples devaient être fermés.

PLYRONTOPHYTE. s. m. (pr. *plè-ron-to-fit;* ét. gr., πλευρά, côté; φυτόν, plante). Bot. Nom donné aux plantes dont les étamines peu nombreuses naissent de la paroi interne du calice. Il serait plus correct de dire *Pleurontophyte.*

PNEUMA. s. m. (du gr. πνεῦμα, air, souffle). Anc. philos. Nom que les stoïciens donnaient à un prétendu principe de nature spirituelle, qu'ils considéraient comme un cinquième élément.

— Philol. Mot grec qui signifie *air*, *souffle*, et qui sert à composer plusieurs mots scientifiques, tels que Pneumatologie, pneumonie, pneumopéricardite, etc.

PNEUMATICITÉ. s. f. (rad. gr. πνεῦμα, air). Phys. État d'un corps dans lequel l'air a la faculté de s'introduire.

PNEUMATIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. πνεῦμα, air, souffle). Phys. Qui est relatif à l'air.

— *Machine pneumatique.* Machine avec laquelle on pompe l'air d'un récipient. La machine pneumatique a été inventée en 1654 par Otto de Guericke, magistrat de Magdebourg, et perfectionnée par Boyle. Des chimistes habiles prétendent qu'en tout temps on pourrait faire de la glace dans la machine *pneumatique.* (B. de St-P.) || *Briquet pneumatique.* Petit cylindre de métal ou de verre, dans lequel on allume de l'amadou par la compression subite de l'air. || *Chimie pneumatique.* Celle qui s'occupe des différents gaz. || *Cuve pneumatique* ou *hydro-pneumatique.* Appareil chimique qui sert pour recueillir les gaz, dans les opérations qui ont pour but leur préparation.

— Médec. anc. *Secte pneumatique.* Secte médicale fondée par Athénée, qui attribuait la santé et la maladie aux diverses proportions d'un principe de nature spirituelle, appelé *pneuma*, avec les autres principes élémentaires. V. ce mot.

— Bot. *Vaisseaux pneumatiques.* Cavités pleines d'air, qui se forment au milieu du tissu des plantes, par l'effet de la rupture du tissu cellulaire.

— Hist. relig. Nom donné à des sectaires anabaptistes, qui se disaient éclairés du Saint-Esprit, et qui rejetaient l'Ancien et le Nouveau Testament.

— Philos. Se dit, dans le gnosticisme valentinien, Du principe supérieur qui anime ceux qui aspirent à rentrer dans le plérome. V. PSYCHIQUE.

PNEUMATIQUE. s. f. Science qui a pour objet l'étude des propriétés physiques de l'air, c'est-à-dire sa matérialité, sa pesanteur, son élasticité, etc. || Par extens. Science des gaz. V. CHIMIE PNEUMATIQUE.

PNEUMATISME. s. m. (rad. gr. πνεῦμα, air, souffle). Médec. anc. Doctrine dans laquelle on expliquait la santé et la maladie au moyen d'un principe hypothétique, appelé *pneuma.*

PNEUMATISTE ou **PNEUMATIQUE.** s. m. (rad. gr. πνεῦμα, air, souffle). Didact. Partisan de la doctrine du pneumatisme.

PNEUMATOCARDE. s. m. (du gr. πνεῦμα, air; καρδία, cœur). Pathol. Pneumatose du cœur.

PNEUMATOCÈLE. s. m. (ét. gr., πνεῦμα, air, vent; κήλη, tumeur). Pathol. Nom donné aux tumeurs gazeuses, et spécialement à la distension de la tunique vaginale par des gaz qui forment une tumeur arrondie, circonscrite, non fluctuante, et rendant un son clair quand on la percute. || Accumulation de gaz dans une anse d'intestin herniée, infiltration gazeuse dans le tissu cellulaire du scrotum.

PNEUMATO-CÉPHALE. s. m. (du gr. πνεῦμα, air, κεφαλή, tête). Pathol. Collection de gaz qui se forme dans les vaisseaux ou dans les membranes du cerveau.

PNEUMATOCHIMIE. s. f. (ét. gr., πνεῦμα, air, vent; χημεία, chimie). Didact. Partie de la chimie qui concerne les gaz.

PNEUMATOCHIMIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui appartient à la pneumatochimie. || Qui sert à recueillir les gaz. Cuve, baquet, appareil pneumatochimique.

PNEUMATOCHYMIFÈRE. adj. des 2 g. Anat. végét. Qui charrie à la fois de l'air et un liquide. || *Vaisseaux pneumatochymifères.* Trachées des végétaux.

PNEUMATODE. adj. des 2 g. (du gr. πνευματώδης: rad. πνεῦμα, air, vent). Pathol. Qui est distendu par des gaz, ou causé par des gaz.

PNEUMATOLOGIE. s. f. (ét. gr. πνεῦμα, esprit; λόγος, discours). Didact. Science des esprits, science d'êtres intermédiaires ou de génies formant la liaison entre les hommes et la Divinité. La pneumatologie n'a aucune réalité, aucun fondement certain; ce n'est que l'ensemble des opinions, des traditions populaires. L'Inde est de tous les pays celui où les esprits occupèrent le plus de place dans les croyances.

PNEUMATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la pneumatologie, aux pneumatologues. Visions pneumatologiques. Monument pneumatologique. Élucubrations pneumatologiques.

PNEUMATOLOGISTE et **PNEUMATOLOGIEN.** s. m. Didact. V. PNEUMATOLOGUE.

PNEUMATOLOGUE. s. m. (ét., V. PNEUMATOLOGIE). Didact. Auteur d'un traité de pneumatologie.

— Celui qui croit à la pneumatologie, qui admet l'existence d'esprits élémentaires ou de génies intermédiaires entre Dieu et l'homme. Zoroastre, Paracelse, les gnostiques, Swedenborg, s'est des pneumatologues.

PNEUMATOMAQUE. s. m. (ét. gr., πνεῦμα, esprit; μάχομαι, je combats). Hist. relig. Nom donné à d'anciens hérétiques qui niaient la divinité du Saint-Esprit.

PNEUMATOMPHALE. s. f. (ét. gr., πνεῦμα, air; ὀμφαλός, nombril). Pathol. Tumeur ombilicale formée par une hernie distendue par des gaz.

PNEUMATO-PÉRICARDE. s. m. (ét. gr., πνεῦμα, air, vent, souffle; περί, autour; καρδία, cœur). Pathol. Accumulation des fluides élastiques dans la cavité du péricarde.

PNEUMATOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., πνεῦμα, air; φέρω, je porte). Didact. Qui contient de l'air.

— Bot. *Vaisseaux pneumatophores.* Tubes droits et pleins d'air qui, d'après quelques botanistes, occupent le centre du tube spiral des trachées.

PNEUMATORACHIS. s. m. (pr. *pneu-mato-ra-chiss;* ét. gr., πνεῦμα, air; ῥάχις, rachis). Pathol. Accumulation de gaz dans le canal vertébral.

PNEUMATOSE. s. f. (rad. gr. πνεῦμα, air, vent). Pathol. Nom générique des maladies venteuses ou produites par un développement et une accumulation de gaz. Presque tous les organes peuvent devenir le siège d'une pneumatose.

PNEUMATO-THORAX. s. m. (ét. gr., πνεῦμα, air, θώραξ, poitrine). Pathol. Accumulation des fluides élastiques dans les cavités thoraciques. On dit plus communément *pneumo-thorax*, bien que ce mot soit moins conforme à l'étymologie.

PNEUMATUROMOLGE. adj. des 2 g. (ét. gr., πνεῦμα, air; οὐρά, queue; μολγός, salamandre). Erpét. Se dit des reptiles qui ont une queue et qui respirent l'air. || PNEUMATUROMOLGES. s. m. pl. Famille de reptiles batraciens.

PNEUMEMPHRAXIE. s. f. (ét. gr., πνεῦμα, air; ἔμφραξις, obstruction). Pathol. Obstruction des bronches par des mucosités.

PNEUMOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πνεῦμα, air; βράγχια, branchies). Zool. Qui respire par des branchies aériennes. || PNEUMOBRANCHES. s. m. pl. Section de mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui respirent l'air en nature.

PNEUMOBRANCHIAL, ALE. adj. (ét. gr., πνεῦμα, air; βράγχια, branchies). Zool. Qui a rapport aux pneumobranches. Sac pneumobranchial.

PNEUMOBRANCHIE. s. f. (ét. gr., πνεῦμα, air; βράγχια, branchies). Ichthyol. Branchie qui sert à respirer.

PNEUMOCÈLE. s. f. (ét. gr., πνεύμων, poumon; κήλη, tumeur). Pathol. Hernie produite par l'issue d'une portion de l'organe pulmonaire à travers un des espaces intercostaux, de manière à former sous les téguments de la poitrine une petite tumeur, molle, arrondie, circonscrite, indolente, qui augmente de volume dans l'expiration, et diminue dans l'inspiration.

PNEUMODERME. s. m. Moll. Genre de mollusques, type des pneumodermites, adopté pour un petit animal trouvé dans l'océan Atlantique, et qui est fort voisin des clios.

PNEUMODERMITE. adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un pneumoderme. || PNEUMODERMITES. s. m. pl. Famille de mollusques ptéropodes, qui a pour type le genre pneumoderme.

PNEUMOGASTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πνεύμων, poumon, γαστήρ, estomac). Anat. Épithète donnée au nerf vague ou de la huitième paire, qui se ramifie au poumon et à l'estomac. La lésion des nerfs pneumogastriques peut être suivie d'accidents plus ou moins graves.

— subst. on dit le *pneumogastrique*, pour Le muscle pneumogastrique. Dans son trajet, le pneumogastrique fournit beaucoup de rameaux.

PNEUMOGRAPHE. s. m. Didact. Auteur d'une description du poumon.

PNEUMOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., πνεύμων, poumon; γράφειν, décrire). Didact. Partie de la splanchnologie qui a pour objet la description du poumon.

PNEUMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la pneumographie.

PNEUMOHÉMIE. s. f. (ét. gr., πνεύμων, poumon; αἷμα, sang). Pathol. Crachement de sang.

PNEUMOLITHIASE. s. f. (pr. *pneu-mo-li-tiaze;* ét. gr., πνεύμων, poumon; λιθίασις, douleur causée par un calcul). Pathol. Maladie caractérisée par le développement de calculs dans les poumons.

PNEUMOLOGIE. s. f. (ét. gr., πνεύμων, poumon, λόγος, discours). Médec. Traité sur l'organisation ou les fonctions de l'organe pulmonaire. Syn. de Pneumographie.

PNEUMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la pneumologie.

PNEUMONALGIE. s. f. (ét. g., πνεύμων, poumon, ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dans le poumon. Angine de poitrine.

PNEUMONALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui tient de la pneumonalgie. Symptômes pneumonalgiques.

PNEUMONANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πνεῦμα, air; ἄνθος, fleur). Bot. Dont la fleur ressemble à une vessie pleine d'air. Gentiane pneumonanthe.

PNEUMONIE. s. f. (rad. gr. πνεύμων, poumon). Pathol. Inflammation du parenchyme pulmonaire, vulgairement fluxion de poitrine. Pneumonie aiguë, pneumonie chronique. Les pneumonies règnent particulièrement à la fin de l'hiver et au printemps, et l'on a remarqué qu'elles atteignent de préférence les adultes à tempérament sanguin.

PNEUMONIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. πνεύμων, poumon). Pathol. Qui est affecté d'une pneumonie. Un malade pneumonique. || Qui est propre aux maladies du poumon. Un remède pneumonique.

— s. des 2 g. dans la première acception. Un pneumonique, une pneumonique. || s. m. dans la seconde acception. Un pneumonique. Les pneumoniques.

PNEUMONITE. s. f. (rad. gr. πνεύμων, poumon). Pathol. Inflammation du poumon. Syn. de Pneumonie.

PNEUMONURE. adj. des 2 g. (ét. gr., πνεύμων, poumon; οὐρά, queue). Zool. Qui porte les organes respiratoires à l'arrière du corps. || PNEUMONURES. s. m. pl. Division de l'ordre des crustacés branchiopodes.

PNEUMOPÉRICARDE. s. m. (ét. gr., πνεῦμα, air, περικάρδιον, péricarde). Pathol. Épanchement aériforme dans la cavité du péricarde.

PNEUMOPHTHOÉ. s. f. (ét. gr., πνεύμων, poumon; φθόη, phthisie). Pathol. Phthisie pulmonaire.

PNEUMOPLECTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la pneumoplégie.

PNEUMOPLÉGIE. s. f. (ét. gr., πνεύμων, poumon; πλήσσω, je frappe). Pathol. Paralysie du poumon.

PNEUMOPLEURÉSIE. s. f. (pr. *pneu-mo-pleu-ré-zi;* ét. gr., πνεύμων, poumon; πλευρά, plèvre). Pathol. V. PLEUROPNEUMONIE.

PNEUMOPLEURÉTIQUE ou **PNEUMOPLEURITIQUE.** adj. des 2 g. Pathol. V. PLEUROPNEUMONIQUE.

PNEUMOPLEURITE. s. f. Pathol. V. PLEUROPLEURÉSIE.

PNEUMOPOME. adj. des 2 g. (ét. gr., πνεῦμα, air; πῶμα, opercule). Conchyl. Se dit de mollusques qui respirent par des poumons, et qui sont munis d'un opercule à leurs coquilles. || PNEUMOPOMES. s. m. pl. Ordre de mollusques gastéropodes.

PNEUMORE. s. m. Entom. Genre d'insectes orthoptères de la famille des gryllides, qui vivent en Afrique.

PNEUMORRHAGIE. s. f. (ét. gr., πνεύμων, poumon; ῥέω, je coule). Pathol. Écoulement de sang qui vient des poumons. V. HÉMOPTYSIE.

PNEUMORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la pneumorrhagie. V. HÉMOPTYSIQUE.

PNEUMORRHÉE. s. f. (ét. gr., πνεύμων, poumon, ῥέω, je coule). Pathol. Écoulement quelconque qui provient du poumon.

PNEUMORRHÉIQUE ou **PNEUMORRHOÏQUE.** adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la pneumorrhée.

PNEUMOSE. s. f. (pr. *pneu-moze;* rad. gr. πνεύμων, poumon). Nosol. Nom générique des affections du poumon.

PNEUMOSTOME. s. m. (ét. gr., πνεῦμα, air; στόμα, bouche). Entom. Stigmate ou trou qui sert à la respiration des insectes.

PNEUMOTHORAX. s. m. (ét. gr., πνεῦμα, air, vent; θώραξ, poitrine). Pathol. Épanchement aériforme dans les plèvres, le plus souvent formé par l'air atmosphérique, qui a passé les bronches dans la cavité des plèvres, à travers une ouverture résultant du ramollissement d'un tubercule.

PNEUMOTOMIE. s. f. (ét. gr., πνεύμων, poumon; τέμνω, je coupe). Anat. Dissection du poumon.

PNEUMOTOMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la pneumotomie. Procédé pneumotomique.

PNIGALION. s. m. (du gr. πνιγαλίων, même signif.). Pathol. Cauchemar. Il est inusité.

PNIGOPHOBIE. s. f. (ét. gr., πνίξ, πνιγός, étranglement). Médec. Angine de poitrine. Il est inusité.

PNIGOPHOBIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la pnigophobie.

PNYCÉEN, ÉENNE. adj. et s. Antiq. gr. Qui habite le Pnyx. || Surnom donné par Aristophane aux Athéniens, parce que ce peuple, essentiellement curieux et nouvelliste, était toujours sur la place publique appelée *Pnyx.*

PNYSTÈGE. s. m. (pr. *pni-stèje;* ét. gr., πνέω, je respire; στέγη, couverture). Entom. Petite pièce cornée qui entoure quelquefois les stigmates thoraciques des insectes hexapodes.

PNYX. Antiq. gr. Grande place d'Athènes, ayant vue sur la mer, et au milieu de laquelle se trouvait la tribune aux harangues.

PÔ. Géogr. L'ancien *Éridan*, fleuve d'Italie, prend sa source près du mont Viso, passe à Turin, à Pavie; limite les royaumes lombardo-vénitien et le Piémont, les duchés de Parme et de Modène et les États pontificaux, coule dans un lit plus élevé que le territoire adjacent, et se jette par quatre bouches dans le golfe de Venise, près de Ferrare, après un cours de 500 kilom.

— Le Pô a donné son nom à trois départements pendant la courte domination des Français en Italie : Dép. du Pô, formé d'une partie du Piémont, ch.-l. Turin; dép. du Bas-Pô, formé d'une partie de l'État ecclésiastique, ch.-l. Ferrare; dép. du Haut-Pô, formé d'une partie du duché de Milan, ch.-l. Crémone.

POA. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées. V. PATURIN.

POACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un poa, vulgairement *paturin.* || POACÉES. s. f. pl. Famille de graminées qui a pour type le genre poa ou paturin.

POALLIER. s. m. Techn. Grosse pièce de cuivre dans laquelle porte le tourillon du sommier de la cloche qui la tient suspendue en l'air.

POARION. s. m. Bot. Genre de plantes croissant à Saint-Domingue.

POBRATIME. s. m. Relat. Espèce de frère d'armes, chez les Morlaques. Chaque guerrier morlaque choisit et désigne solennellement son pobratime.

POC-À-POC. loc. adv. (de l'ital. *poco à poco*). Mar. Peu à peu, lentement. Le vaisseau s'avance poc-à-poc.

POCHADE. s. f. Peint. Esquisse, croquis fait rapidement et sans études, mais cependant avec une certaine teinte chaude qui tient lieu de correction et d'élégance. Jolie pochade. Spirituelle pochade. Faire une pochade. Ne faire qu'une pochade. Cet artiste excelle dans la pochade.

— Par extens. Espèce d'esquisse, de plan jeté sur le papier, avec quelques traits jetés çà et là, pour donner une idée de l'ouvrage que l'on veut faire.

POCHE. s. f. (du sax. *poch*, sac). Petit sac qui fait partie de l'habillement, où l'on met certains objets que l'on porte ordinairement sur soi. Poche d'habit, de veste, de gilet, de pantalon. Poche de robe. Mettre, coudre, attacher des poches. Poches hautes, basses, larges, étroites. Mettre, serrer, fourrer quelque chose dans sa poche. Fouiller ses poches. Vider ses poches. Avoir de l'argent en poche. Tenir les mains dans ses poches. Mouchoir de poche. Pistolet de poche. Dictionnaire de poche.

La nature a voulu seconder sa tendresse,
Et lui fit près de l'estomac
Une *poche* profonde, une espèce de sac
Où ses petits, quand un danger les presse,
Vont mettre à couvert leur faiblesse. (FLORIAN.)

— Fig. *Mettre en poche.* Mettre en réserve et appliquer à son profit un argent qu'on a reçu pour une autre destination. Ce commis met en poche presque tout ce qu'il touche pour ses frais de bureau.

— *Revenu dans la poche.* Revenu net. Cette terre produit annuellement dix mille francs dans la poche.

— *Payer de sa poche.* Payer de ses propres deniers. || *L'argent de la poche.* L'argent qu'on destine à ses menus plaisirs. Ne pas employer l'argent de la poche aux dépenses qui regardent le ménage. || Signifie aussi la partie de la solde militaire mise à la disposition du soldat.

— Prov. et pop. *Jouer de la poche.* Débourser de l'argent, donner de l'argent. On dit dans le même sens. *Chercher à sa poche, mettre la main à la poche.* Le premier jour de l'an nous oblige de mettre souvent la main à la poche, de jouer de la poche.

— *Manger son pain dans sa poche.* Manger seul son revenu, sans en faire part à personne.

— *Acheter chat en poche.* Conclure un marché sans connaître particulièrement l'objet qu'on achète. || *Vendre chat en poche.* Vendre une chose sans l'avoir montrée.

— *Avoir ses mains dans ses poches.* Ne rien faire, mener une vie oisive. Il a toujours les mains dans ses poches. Dans un sens moins rigoureux, Vivre de ses rentes. || *N'avoir pas toujours eu les mains dans ses poches.* Se dit en parlant d'un homme qui s'est enrichi du bien d'autrui. Cet homme n'a pas toujours eu les mains dans ses poches. Dans un sens analogue. *N'avoir pas toujours les mains dans ses poches.* Être sujet à dérober.

— Loc. prov. fam. *Tenir une affaire dans sa poche* ou *avoir son affaire en poche.* Être assuré du succès d'une affaire.

— Comm. Grand sac de toile dans lequel on

met du blé, de l'avoine, etc. Une poche de froment. Acheter des poches. Louer des poches. On dit plus ordinairement Sac.

Chass. Espèce de filet pour prendre les lapins au furet. Tendre une poche.

— Ornith. Jabot des oiseaux, partie dilatée du gosier où se fait le premier travail des aliments. Tirer la poche d'un pigeon, d'une volaille. Ce poulet avait la poche bien pleine.

— Médec. Sac, sinus qui se forme dans un abcès, dans une plaie. Il s'est fait une poche au fond de cette plaie.

— Diplom. Espèce de boucle faite à l'extrémité de certaines lettres. Au XVIe siècle, on faisait des poches aux F.

— Pêch. Espèce de sac avec lequel on prend la menuise. ‖ Manche de filets traînants dans laquelle le poisson se rassemble.

— Faux pli d'un habit mal taillé. Cet habit fait des poches en plusieurs endroits. Il faudra que vous fassiez disparaître cette poche.

— Petit violon que les maîtres à danser portent dans la poche, quand ils vont donner leurs leçons. V. POCHETTE.

— Techn. Cuillère de fer avec un long manche, dont les fondeurs en métaux se servent pour puiser le métal en fusion. ‖ Creuset qui est terminé par une espèce de tour en forme de cône tronqué. ‖ Espèce de sac dans lequel les cloutiers vendent différentes sortes de broquettes, ou bien encore la quantité de broquettes qui peut tenir dans une poche d'une grandeur déterminée.

— Manuf. *Poche de navette.* Partie creuse qui est au milieu de la navette, et où l'ouvrier place le petit tuyau de roseau sur lequel on dévide le fil de la trame des étoffes ou des toiles.

— Mamm. Nom donné à un chéiroptère, qui appartient au genre taphien, parce qu'il présente un repli en poche dans la membrane de ses ailes, près du coude.

— Ornith. Nom vulgaire de la spatule.

POCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Pocher. S'empl. adject.

— Art culin. *OEufs pochés.* OEufs cuits dans l'eau bouillante ou dans la friture, sans avoir été battus ensemble.

— Fig. Meurtri et gonflé. Avoir les yeux pochés au beurre noir. Vous avez l'œil *poché*, bosse au front, nez sanglant. (Volt.)

> Ah ! comme vous louchez !
> Lui criait-elle avec prestesse,
> Et comme vos yeux sont *pochés*.
> (F. DE NEUFCHATEAU.)

— *Écriture toute pochée.* Écriture dont les lettres sont mal formées et pleines d'encre.

POCHE-CUILLER. s. m. Zool. Nom vulgaire de la spatule.

POCHÉE. s. f. Ce que contient un sac. Il est vieux, mais il se dit encore dans beaucoup de localités. Une pochée de blé.

POCHER. v. a. 1re conj. (pr. *po-ché*; rad. *poche*, ou de l'all. *pochen*, frapper). Faire en frappant une meurtrissure suivie de gonflement ou d'enflure. N'est usité que dans cette locution. *Pocher les yeux à quelqu'un.* Il m'a presque *poché* les yeux au beurre noir. (Rab.)

— Art culin. *Pocher des œufs.* Les faire cuire dans l'eau bouillante ou dans la friture, sans les mêler, sans les battre ensemble. Pocher des œufs à l'eau, au jus, au beurre noir.

— Diplom. Faire une boucle à l'extrémité de certaines lettres. Pocher les F, les L, les G.

— SE POCHER. v. pron. Être poché. Ces œufs se pochent bien.

— Se meurtrir et se gonfler les yeux. Ils se sont pochés les yeux à qui mieux mieux.

POCHERY. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du martin-pêcheur ou alcyon.

POCHET. s. m. Agric. Petit creux fait dans la terre avec la main, pour semer des graines en touffe.

POCHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Pocheter. S'empl. adjectiv. Truffes pochetées. Olives pochetées. Pommes d'api pochetées. Les livres sont comme les olives, les *pochetés* sont les meilleurs. (Merc.)

POCHETER. v. a. 1re conj. (rad. *poche*). Porter quelque temps dans sa poche. Il se dit principalement de certaines choses bonnes à manger qu'on croit rendre meilleures en les serrant pour quelque temps dans sa poche. Pocheter des olives, des marrons, des truffes.

— Neutral. Faire pocheter des olives, des truffes.

— SE POCHETER. v. pron. Être gardé quelque temps dans la poche.

POCHETIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait des poches, des sacs pour mettre le blé.

— Anc. cout. Un des noms qu'on donnait aux maîtres boursiers de Paris.

POCHETTE. s. f. (dimin. de *poche*). Petite poche. Mettre les mains dans ses pochettes. Il est familier et se dit en parlant à des enfants.

— Loc. prov. *Belles pochettes et rien dedans.* Se dit d'un homme pauvre vêtu avec luxe.

— Fig. Il n'y a tel que d'allécher l'appétit et l'affection des enfants ; autrement on ne fait que des ânes chargés de livres : on leur donne à coups de fouet en garde leur *pochette* pleine de science. (Montaig.)

— Fig. Petit filet pour la pêche. Tendre la pochette.

— Petit violon de poche, sonnant une octave plus haut que le violon ordinaire, et dont le maître de danse se sert pour donner ses leçons. ‖ *Avoir un jeu de pochette.* Tirer un son faible et grêle d'un violon.

POCILLATEUR. s. m. Antiq. rom. Esclave qui remplissait les coupes. ‖ Ministre qui, dans les sacrifices, versait le vin aux sacrificateurs. Les Camilles faisaient les fonctions de pocillateurs.

— En vieux français, il a signifié Échanson, buveur, ivrogne.

POCILLOPHYTE. s. m. (ét. gr., ποικίλος, chamarré ; φυτόν, plante). Bot. Plante dont la fructification offre des variétés remarquables. Ce mot est une contraction pour Pœcilomorphyte ou pœcilomorphyte. Quelques auteurs écrivent *Pœcilmorphyte.*

POCILLOPORE. s. m. Polyp. Division établie parmi les madrépores. Le pocillopore aigu. Le pocillopore amarante. Le pocillopore lestré.

POCKENSTEIN. s. m. Minér. Se dit au Hartz d'une roche amygdaloïde dont la base est un trapp ou de la vacke, avec des noyaux calcaires.

POCKET. s. m. Philol. Mot anglais dont on se sert quelquefois pour désigner un dictionnaire de poche, par abréviation de *Pocket-book* ou *Pocket-dictionary.*

POCO. adv. (du lat. *paucus*, petit). Mot italien qui signifie *peu* et que l'on emploie en musique. *Un poco*, un peu ; *poco a poco*, peu à peu ; *poco forte*, un peu fort.

POCOAIRE. s. m. Bot. Arbrisseau qui croît au Brésil.

POCOCURANTE. s. m. (de l'ital. *poco*, peu ; et du lat. *curare*, avoir soin). Celui qui ne se soucie de rien, qui n'estime rien ; égoïste blasé. Ce mot a été créé burlesquement par Voltaire, qui en a fait un nom propre.

POCOCURANTISME. s. m. État ou système de l'homme blasé, du pococurante. Indifférentisme absolu.

POCOMANE. adj. f. Linguist. Il se dit des langues qu'on parle dans le royaume de Guatimala. Langue pocomane.

POCOYAN. s. m. Entom. Abeille des Philippines, plus grosse que celle d'Europe.

POCULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *poculum*, coupe ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une coupe, c'est-à-dire qui est creux, cylindrique, à la base hémisphérique et à bords droits. Il est à peu près synonyme de Hypocratériforme.

PODAGRAIRE. s. f. Bot. Plante ombellifère que l'on croyait bonne contre la goutte, et qui est très-commune en Europe.

PODAGRE. s. f. (ét. gr., πούς, ποδός, pied, ἄγρα, proie, capture). Pathol. Nom donné à la goutte lorsqu'elle occupe les articulations des pieds. C'est à tort qu'on emploie ce mot comme synonyme de Goutte en général.

PODAGRE. adj. et s. des 2 g. Qui a la goutte aux pieds. Un podagre. Une podagre.

— Abusivement. Qui est goutteux, en quelque partie du corps que soit la goutte. Être tout podagre.

PODAGRE. s. m. Conchyl. Nom vulgaire du ptérocère scorpion, plus connu sous le nom de scorpion goutteux.

PODALIRE. Mythol. Fils d'Esculape et élève du centaure Chiron, conduisit trente vaisseaux au siége de Troie.

PODALYRE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs papilionacées, de la famille des légumineuses, qui comprend plusieurs espèces originaires de la Caroline et du Cap de Bonne-Espérance. Podalyre austral. Podalyre velu. Podalyre cunéiforme.

— Entom. Beau papillon des environs de Paris, qu'on a appelé aussi le *Flambé.*

PODARGE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux qui se rapprochent de l'engoulevent. La seule espèce connue se trouve à la Nouvelle-Hollande.

PODARGIA. adj. f. (ét. gr., πούς, pied ; ἀργός, agile). Antiq. gr. Qui a les pieds rapides. Surnom de Diane chasseresse.

PODARION. s. m. (rad. gr. πούς, ποδός, pied). Zool. Pied des pattes de derrière, dans les mammifères.

PODARTHRE. s. m. (ét. gr., πούς, ποδός, pied, ἄρθρον, articulation). Ornith. Articulation du pied avec le tarse, dans les oiseaux.

PODARTHROCACE. s. f. (ét. gr., πούς, ποδός, pied ; ἄρθρον, articulation ; κακία, vice, maladie). Pathol. Inflammation ou carie des surfaces osseuses de l'articulation du pied. V. ARTHROCACE.

PODAXIS. s. m. (pr. *po-dak-ciss*). Bot. Genre de cryptogames de la famille des champignons, et de la division des lycoperdacées.

PODENCÉPHALE. adj. et s. m. (ét., V. PODENCÉPHALIE). Térat. Monstre dont le cerveau est situé hors du crâne, et porté sur un pédoncule.

PODENCÉPHALIE. s. f. (ét. gr., πούς, ποδός, pied ; ἐγκέφαλος, encéphale). Térat. Monstruosité caractérisée par un cerveau hors du crâne et porté sur un pédoncule.

PODENCÉPHALIEN, IENNE. adj. Térat. Il se dit des monstres par podencéphalie.

PODENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Térat. Qui appartient à la podencéphalie.

PODÈRE ou PODÉRIS. s. f. Antiq. hébr. Robe de lin étroite et traînante, dont les prêtres juifs étaient revêtus dans leur service au temple.

PODESTAT. s. m. (pr. *po-dès-ta*; rad. ital. *podestà*, pouvoir). Hist. ital. Magistrat remplissant dans certaines villes d'Italie la charge d'officier de police et de justice. ‖ Titre du premier magistrat de Gênes. Les podestats furent établis en 1190 et succédèrent aux consuls ; ce nom fut transporté plus tard en Provence, notamment à Arles. La charge des podestats était annuelle, et leurs fonctions répondaient à celles des préteurs romains.

PODÉTION. s. m. (pr. *po-dé-cion*; rad. gr. πούς, ποδός, pied). Bot. Sorte de petite tige, simple ou rameuse, qui s'élève du thalle d'un grand nombre de lichens, et porte les conceptacles. ‖ Pédicule qui, dans les marchanties, soutient l'ensemble des organes de la fructification.

PODEX. s. m. (du lat. *podex*, derrière). Entom. Dernier segment dorsal de l'abdomen des insectes.

PODICÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des frontirostres ou rhinostomes. Podicère vulgaire. Podicère annelé.

PODICILLE. s. m. Bot. Podétion très-petit et fort court.

PODICIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *podex*, *podicis*, derrière ; *pes*, *pedis*, pied). Ornith. Qui a les pieds placés auprès de l'anus.

PODIE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des fouisseurs, tribu des sphégimes, originaires de l'Amérique méridionale.

PODINÈME. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

PODION. s. m. Zool. Partie inférieure des membres, dans les mammifères ; dans les oiseaux, réunion des doigts à l'extrémité du tarse, sur laquelle la jambe s'appuie.

PODISME. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des orthoptères.

PODISOME. s. m. Bot. Genre de cryptogames de la famille des champignons.

PODIUM. s. m. (pr. *po-diomm*; rad. gr. πούς, ποδός, pied). Ant. gr. Espèce de balcon s'avançant de quelques pieds au-dessus de l'arène et garni d'un premier rang de spectateurs. A partir du podium, les siéges s'élevaient en gradins jusqu'au sommet de l'amphithéâtre ; au-dessous se trouvaient les espèces de chambres basses où étaient renfermés les gladiateurs et les bêtes féroces.

PODLACHIE ou **PODLAQUIE.** Géogr. Waïvodie du royaume de Pologne, séparée de la Russie par le Bug. Superficie, 1,200 kil. carrés ; 110,000 hab.

PODLACHIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Podlachie. ‖ Qui appartient à la Podlachie ou à ses habitants.

PODLUZACS. s. m. pl. Géogr. Tribu de Croates habitant la partie méridionale de la Moravie. Ils ont conservé le costume et le langage primitifs.

PODOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πούς, ποδός, pied ; βράγχια, branchies). Zool. Qui porte des branchies aux pattes. ‖ PODOBRANCHES. s. m. pl. Annél. Classe de l'ordre des annélides.

PODOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., πούς, ποδός, pied ; καρπός, fruit). Bot. Dont l'ovaire est porté sur un pédicelle. Plante podocarpe.

PODOCARPE. s. m. Genre de plantes dicotylédones à fleurs monoïques, de la famille des conifères, très-voisin des ifs. Podocarpe du Cap. Podocarpe à feuilles d'if.

PODOCARPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un podocarpe. ‖ PODOCARPÉES. s. f. pl. Famille de conifères qui a pour type le genre podocarpe.

PODOCE. s. m. Ornith. Oiseau du pays des Kirghizes.

PODOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., πούς, ποδός, pied ; κεφαλή, tête). Bot. Qui a les fleurs réunies en têtes portées sur de longs pédoncules. Borrérie podocéphale.

PODOCÈRE. s. m. (ét. gr., πούς, pied ; κέρας, corne, tentacule). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des amphipodes.

PODOCÉRIDE. adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un podocère. ‖ PODOCÉRIDES. s. m. pl. Famille de crustacés amphipodes, qui a pour type le genre podocère.

PODOCHÉLONE. adj. des 2 g. (pr. *po-do-ke-lone*; et. gr., πούς, ποδός, pied ; χελώνη, tortue). Erpét. Il se dit des tortues qui ont les pieds contournés pour marcher. Reptile podochélone. ‖ PODOCHÉLONES. s. m. pl. Famille de l'ordre des reptiles chéloniens.

PODOCHILE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, propres à l'île de Java.

PODOCNÉMIDE. s. f. Erpét. Genre de reptiles de la famille des chéloniens ou des tortues.

PODOCOME. s. m. (ét. gr., πούς, ποδός, pied ; κόμη, chevelure). Bot. Genre de synanthérées, ayant pour type une plante indigène de l'Amérique.

PODODUNÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πούς, ποδός, pied ; δυνερός, puissant). Zool. Qui a les pattes conformées pour bien courir. ‖ PODODUNÈRES. s. m. pl. Entom. Section d'insectes de l'ordre des aptères.

PODODYSMOLGE. adj. des 2 g. (ét. gr., πούς, ποδός, pied ; δύς, à peine ; μολγός, salamandre). Erpét. Qui a des pattes semblables à celles de la salamandre. ‖ PODODYSMOLGES. s. m. pl. Famille de reptiles batraciens.

PODOGYNE. s. m. (ét. gr., πούς, ποδός, pied, γυνή, femme). Bot. Saillie solide, charnue et distincte de la substance du pédoncule et du calice, qui sert de support à l'ovaire, avec lequel elle se continue, et dont elle se distingue seulement par sa couleur ou son tissu. Le podogyne des rutacées.

PODOGYNIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport au podogyne. Insertion podogynique des étamines.

PODOLÈPE. s. f. Bot. Genre de plantes vivaces, de l'ordre des synanthérées, de la tribu naturelle des inulées, indigènes de la Nouvelle-Hollande.

PODOLACHNITE. s. f. (ét. gr., πούς, ποδός, pied ; λαχνος, velu). Médec. vétér. Inflammation phlegmoneuse du tissu velouté des talons, appelée communément *bleime.*

PODOLIE. Géogr. Gouvernement de la Russie d'Europe, entre la Volhynie, la Gallicie, la Bessarabie, et les gouvernements de Kherson et de Kiev. Superficie, 5,280 kilomètres carrés ; 1,200,000 hab. Capitale *Kaminiec.*

PODOLIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Podolie. ‖ Qui appartient à la Podolie et à ses habitants.

PODOLOBE ou **PODOLOBION.** s. m. (ét. gr., πούς, pied ; λοβός, lobe). Bot. Genre de légumineuses ayant pour type une plante de la Nouvelle-Hollande.

PODOLOGIE. s. f. (ét. gr., πούς, ποδός, pied ; λόγος, discours). Anat. Traité du pied, description du pied.

PODOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la podologie.

PODOMÈTRE. s. m. (ét. gr., πούς, ποδός, pied ; μέτρον, mesure). Métrol. Mesure, instrument pour compter les pas, les tours de roue. V. ODOMÈTRE.

PODOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport, qui tient au podomètre.

PODONÉRÉIDE. s. f. Elminth. Genre de néréides.

PODONIPSIE. s. f. (ét. gr., πούς, ποδός, pied ; νίπτομαι, je lave). Didact. Lavement des pieds.

PODONIPTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui regardait le lavement des pieds comme obligatoire.

PODOPHANÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πούς, ποδός, pied ; φανερός, manifeste). Entom. Il se dit d'une nymphe d'insecte chez laquelle on aperçoit les pattes.

PODOPHLEGMATITE. s. f. (ét. gr., πούς, ποδός, pied ; πλέγμα, filet, plexus). Médec. vétér. Inflammation générale du tissu réticulaire du pied.

PODOPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., πούς, ποδός, pied ; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a les yeux placés à l'extrémité d'un pédoncule mobile. ‖ PODOPHTHALMES. s. m. pl. Section de la classe des crustacés.

PODOPHYLLACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un podophylle. ‖ PODOPHYLLACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre podophylle.

PODOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., πούς, ποδός, pied ; φύλλον, feuille). Zool. Qui a les pieds ou les organes locomotifs comprimés en forme de feuille. Néréide podophylle.

PODOPHYLLE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des renonculacées, ayant pour type une plante originaire de l'Amérique septentrionale. Podophylle pelté.

PODOPHYLLÉ, ÉE. adj. Bot. V. PODOPHYLLACÉ.

PODOPHYLLITE. s. f. (ét. gr., πούς, ποδός, pied ; φύλλον, feuille). Médec. vétér. Inflammation plus ou moins étendue de la portion feuilletée du tissu réticulaire du pied.

PODOPSIDE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves. Podopside tronquée. Podopside striée. Podopside épineuse.

PODOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πούς, ποδός, pied ; πτερόν, aile). Bot. Qui a des pédoncules garnis d'expansions en forme d'ailes. Loranthe podoptère.

— Zool. Qui a les pieds palmés et disposés pour la natation.

— PODOPTÈRE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des polygonées. Podoptère du Mexique.

— PODOPTÈRES. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères monotrêmes.

PODOR. Géogr. Établissement français en Sénégambie, dans l'île Éléphant, sur le Sénégal, à 160 kilom. de St-Louis.

PODORIE. s. f. Bot. Arbrisseau du Sénégal.

PODORNITHE. s. m. (ét. gr., πούς, ποδός, pied ; ὄρνις, oiseau). Ornith. Oiseau à qui ses pieds ne servent que pour se soutenir et marcher. Les podornithes forment un ordre de la classe des oiseaux.

PODOSAURIEN. adj. m. (ét gr., πούς, ποδός, pied; σαῦρος, lézard). Erpét. Il se dit des sauriens qui peuvent marcher sur leurs pieds. ‖ PODOSAURIENS. s. m. pl. Section de la tribu des reptiles sauriens.

PODOSÈME. s. m. (pr. *po-do-zè-me*). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées, originaires du Mexique. Podosème entortillé. Podosème grêle. Podosème mucroné.

PODOSOMATE. adj. des 2 g. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; σῶμα, corps). Zool. Dont le corps est tout en pieds. ‖ PODOSOMATES. s. m. pl. Ordre d'arachnides céphalostomes.

PODOSPERME. s. m. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; σπέρμα, graine). Bot. Funicule ou cordon ombilical des graines. Le podosperme est une sorte de saillie, de prolongement du placenta qui sert d'attache à chaque graine. ‖ Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, de la tribu naturelle des lactucées. Le podosperme découpé se trouve communément dans les environs de Paris.

PODOSTÈME. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones à fleurs monoïques, de la famille des podostémées. Ces plantes croissent dans l'Amérique septentrionale, adhérentes aux arbres et aux rochers inondés.

PODOSTÉMÉ, ÉE. adj. (pr. *po-do-sté-mé*). Bot. Qui ressemble à un podostème. ‖ PODOSTÉMÉES. s. f. pl. Famille de plantes aquatiques, qui a pour type le genre podostème.

PODOSTOME. s. m. Moll Genre de zoophytes de la famille des proctoles.

PODOTHÈQUE. s. m. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; θήκη, boîte). Zool. Peau qui couvre tout le pied des mammifères; enduit corné qui revêt la partie inférieure de la jambe et le pied des oiseaux. ‖ Portion de la chrysalide qui protége les pattes de l'insecte.

— Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, qui appartient à l'ordre des synanthérées et à la tribu naturelle des inulées.

PODOZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; ζῶον, animal). Zool. Il se dit des animaux qui ont beaucoup de pattes. ‖ PODOZOAIRES. s. m. pl. Classe d'animaux chez lesquels la formation des pieds prédomine; comme les crustacés, les insectes, les arachnides, les céphalopodes.

PODURE. adj. des 2 g. (ét. gr., πούς, ποδός, pied; οὐρά, queue). Entom. Qui a une queue servant de pied ou d'organe locomoteur. Fucocerque podure. ‖ s. m. Genre d'insectes de l'ordre des aptères.

PODURELLES. s. f. pl. Entom. Famille d'insectes aptères, qui a pour type le genre podure.

POECILE. s. m. (du gr. ποικίλος, varié). Ant. gr. Portique public orné de peintures. Le Pœcile d'Athènes était célèbre; les premiers peintres de la Grèce y avaient représenté les actions des grands capitaines de la république.

— Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

POECILIE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens abdominaux, qui appartiennent à la famille des cyprins, et qui vivent dans les eaux douces de l'Amérique.

POECILIEN, IENNE. adj. (du gr., ποικίλος, varié). Minér. Il se dit de terrains et de roches dont la coloration est variée ou bigarrée. Cette épithète a été donnée à un groupe de terrains abyssiques.

POECILOMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr. ποικίλος, bigarré; μορφή, forme). Zool. Dont la forme varie beaucoup. ‖ POECILOMORPHES. s. m. pl. Ordre de la classe des acalèphes, comprenant ceux dont le corps, non cycloïde, est tantôt ovulaire ou allongé, tantôt transversal. Les pœcilomorphes correspondent aux radiaires mollasses anomales.

POECILONOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ποικίλος, varié; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos tacheté ou de couleur variée.

POECILOPE ou **POECILOPODE**. adj. des 2 g. (ét. gr., ποικίλος, varié; πούς, pied). Zool. Il se dit d'animaux dont les pattes ne servent pas toutes aux mêmes usages. ‖ POECILOPODES. s. m. pl. Ordre d'entomostracés comprenant ceux qui ont les pattes diverses, les antérieures étant ambulatoires ou préhensiles, et les postérieures branchiales et natatoires.

POECILOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ποικίλος, varié; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes bigarrées ou arlequinées. ‖ POECILOPTÈRES. s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères.

POECILORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ποικίλος, varié; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec tacheté. Anas pœcilorhynque.

POECILOSE. s. m. Minér. V. POIKILOSE.

POEINE ou **POINE**. s. f. Vieux mot, forme orthographique primitive de Peine.

POÊLE. s. m. (pr. *po-a-le*; du lat. *pallium* manteau). Drap mortuaire, grande pièce d'étoffe noire ou blanche, sur le fond de laquelle se dessine ordinairement une large croix, et dont on recouvre le cercueil pendant la cérémonie funèbre. Poêle de velours noir brodé d'argent. Poêle de drap d'or bordé d'hermine. Porter, tenir les quatre coins, les coins du poêle.

— Voile que l'on suspend sur la tête des mariés, pendant la bénédiction nuptiale. Faire passer sous le poêle. Deux parents du marié et de la mariée tiennent les bouts du poêle.

— *Mettre un enfant sous le poêle*. Se dit en parlant d'un enfant né avant le mariage, et sur lequel on étend le poêle, à la cérémonie nuptiale, pour marquer qu'on le reconnaît et qu'on le légitime à la face de l'Église.

— Se disait anciennement pour Dais. ‖ Peut-être ce mot serait-il mieux écrit *poële*, pour le distinguer des deux suivants.

POÊLE. s. f. (pr. *po-é-le*; du lat. *patella*; on écrivait autrefois *poille*). Ustensile de cuisine fait de tôle, de fer battu ou de cuivre, pour frire, pour fricasser. Poêle à frire. Poêle à fricasser. Essuyer, écurer une poêle. Le cul, le dedans, la queue de la poêle. Quand les pêcheurs offensent Dieu, les justes sont dans la *poêle* à frire. (Robert Sorbon).

— Loc. prov. et fig. *Le plus empêché* ou *le plus embarrassé est celui qui tient la queue de la poêle*. Celui qui est chargé du soin principal d'une affaire a toujours le plus de peine et d'embarras. ‖ *Tomber de la poêle dans la braise*, ou *de la poêle dans le feu*. Tomber d'un fâcheux état dans un état pire. Je tombai par malheur de la *poêle* en la braise. (Regnier.)

— Loc. prov. *A carême-prenant chacun a besoin de sa poêle*. Se dit à ceux qui demandent à emprunter une chose au moment où l'on en a besoin soi-même.

— *Poêle à confiture*. Poêle de cuivre sans queue, avec deux mains ou anses de fer, qu'on met sur un fourneau pour faire des confitures. V. BASSINE.

— Pêch. Partie du fond d'un étang, plus profonde que le reste, et située vis-à-vis de la bonde, ou tout le poisson se rend à mesure que l'on vide l'étang pour le pêcher.

— Techn. Chaudière dans laquelle les chandeliers font fondre leur suif. ‖ Grand bassin de cuivre sur lequel les ciriers travaillent leurs ouvrages à la cuillère. ‖ Vase de fonte qu'emploient les chaudronniers pour faire fondre l'étain. Dans un grand nombre d'états on se sert d'ustensiles du même nom pour divers usages.

POÊLE s. m. (pr. *po-é-le*; on a écrit d'abord *pousel*, puis *pousle*, *pouesle*, *poesle*). Sorte de fourneau de terre ou de fonte pour chauffer un appartement. Monter, mettre un poêle. Ajuster les tuyaux d'un poêle. Charger, allumer le poêle. Trop pousser, trop chauffer un poêle. La chaleur que répand le poêle est plus égale, que celle d'une cheminée. Nous avons emprunté du Nord l'usage des poêles.

> Malgré les volets, le soleil irrité
> Formait un *poêle* ardent au milieu de l'été. (BOIL.)

— *Poêle de construction*. Poêle construit à demeure, avec des carreaux de faïence ou de terre non vernissée, etc., sur la place même qu'il doit occuper.

— En Allemagne, Chambre commune où est le poêle. Entrer dans le poêle. Se tenir dans le poêle. La famille entière se tient dans le poêle pendant presque tout l'hiver. M. Landais, qui veut à tout propos attaquer l'Académie, se donne ici le plaisir de la critiquer avec une simplicité charmante: « Dans cette dernière acception, dit-il, l'Académie dit qu'on peut écrire *poîle*. Cette décision peut paraître singulière. Il faudra donc écrire qu'en Allemagne on appelle *poîle* la chambre commune où est le poêle?» Ce qu'il y a de vraiment singulier, c'est la bévue volontaire que commet M. Landais. A quoi bon prêter à l'Académie une inconséquence toute gratuite? Il y en a assez dans son dictionnaire, sans que M. Landais, qui les laisse passer inaperçues, juge à propos d'y mettre les siennes. L'Académie dit qu'on peut écrire *poêle* ou *poîle*, non pas seulement pour signifier Chambre où les Allemands mettent le poêle, mais encore pour signifier le *poêle* lui-même mis dans la chambre. Ainsi, que M. Landais se tranquillise sur l'article en question; un peu plus de clairvoyance, et peut-être aussi de bonne foi, l'empêchera de tomber à l'avenir dans l'inconséquence qu'il reproche si lestement aux autres.

POÊLÉE. s. f. Le contenu d'une poêle. Une poêlée de poissons frits. Il se dit familièrement.

POÊLERIE. s. f. (pr. *po-é-le-ri*; rad. *poêle*). Techn. Commerce ou industrie du poêlier.

— Écon. domest. Tous les ustensiles de terre, de tôle, de cuivre, de ferblanc, etc., qui servent à chauffer ou à éclairer.

POÊLETTE. s. f. (pr. *po-é-lè-te*; dimin. de *poêle*). Petite poêle. Petit bassin.

— Dans les raffineries de sucre, Petits bassins de cuivre disposés devant les grandes chaudières, pour recevoir ce qui s'en répand.

— C'est à tort que M. Landais écrit *poilette*; il ne s'agit ici que d'un diminutif de *poêle*, vase, ustensile, et non de *poil* ni de *poîle*.

POÊLIER. s. m. (pr. *poé-lié*). Celui qui fait et vend les poêles et tous les ustensiles de ménage compris sous la dénomination de poêlerie. Un poêlier. Des poêliers. Un poêlier fumiste.

POÊLON. s. m. Petite poêle communément de cuivre jaune, et plus profonde que la poêle ordinaire. Il y a aussi des poêlons de terre.

POÊLONNÉE. s. f. (pr. *poé-lo-né*; rad. *poêlon*). Autant qu'un poêlon peut tenir. Une poêlonnée de bouillie.

POÈME. s. m. (pr. *po-è-me*; du lat. *poema*, rad. gr. ποιεῖν, faire. Dans ce mot O et E forment deux syllabes en vers et dans le discours soutenu). Littér. Ouvrage en vers d'une certaine étendue. On distingue ordinairement huit sortes de poèmes: *poème épique* ou *épopée*; *poème dramatique* ou *tragédie*; *poème comique* ou *comédie*; *poème bucolique* ou *églogue*; *poème lyrique* ou *ode*; *poème satirique* ou *satire*; *poème élégiaque* ou *élégie*; *poème didactique*. Longtemps le *poème* dramatique ne fut qu'un simple chœur. (Volt.) Tout *poème* est brillant de sa propre beauté. (Boil.) Un *poème* excellent où tout marche et se suit. (Id.)

> D'un seul nom quelquefois le son dur et bizarre,
> Rend un *poème* entier ou burlesque ou barbare.
> (BOILEAU.)

— Par extens. Ouvrage de prose où l'on trouve les fictions, le style harmonieux et figuré de la poésie. Le *Télémaque* de Fénelon, les *Martyrs* de Chateaubriand, sont considérés comme des poèmes en prose.

— Par exagération. Il s'emploie pour louer les qualités poétiques d'un ouvrage de prose ou d'une œuvre d'art quelconque. Quel poème! C'est un poème, un véritable poème, un poème magnifique. Ce tableau est tout un poème. Les symphonies de Beethoven sont de beaux poèmes.

— Il se dit absolument des paroles d'un opéra, et même d'un opéra-comique. La musique de l'opéra de Guillaume Tell est un chef-d'œuvre, mais le poème est fort médiocre. Les auteurs de la musique et du poème ont cru devoir garder l'anonyme.

— L'Académie écrit *poëme*; mais l'emploi du tréma est fautif quand on peut le remplacer par un accent. Il faut donc écrire *poème*.

POEMÉNIDE. s. m. (pr. *pé-mé-nide*). Antiq. gr. Il se dit des jeunes gens qui figuraient dans les Démétries, et qui se frappaient mutuellement avec des fouets d'écorce d'arbre.

POENA. (pr. *péna*; du lat. *pœna*, peine). Myth. Déesse du châtiment, adorée en Italie et en Afrique. ‖ Nom du monstre par lequel Apollon fit ravager l'Argolide.

POÉSIE. s. f. (pr. *po-é-zi*; du lat. *poesis*, rad. gr. ποιεῖν, faire). Art de composer des ouvrages en vers. Aimer, cultiver la poésie. Exceller dans la poésie. S'exercer à la poésie. Le génie, le feu, l'enthousiasme de la poésie. Les charmes, les richesses, les ornements, la grâce, la noblesse, la grandeur, la beauté de la poésie. Il fut un temps où un vil intérêt ne souillait pas le langage de la *poésie*. (Barth.) Ce qui m'effraya le plus en rentrant dans cette carrière, ce fut la sévérité de notre *poésie* et l'esclavage de la rime. (Volt.) Si la *poésie* a comme la prose autant de styles que de sujets, elle a encore un style à elle, lors même qu'elle traite les mêmes sujets que la prose et qu'elle a la même fin. (Condill.) On enseigna à Psyché les secrets de la *poésie*. (La Font.)

> D'un air encor plus grand la *poésie* épique,
> Dans le vaste récit d'une longue action,
> Se soutient par la fable, et vit de fiction. (BOIL.)

— La poésie en langue vulgaire ne commença à être cultivée par les Français que vers le temps de Louis VII et de Philippe-Auguste, son fils. Abailard fut un des premiers qui mit en rimes ses amours avec Héloïse; vinrent ensuite les *trouvères* qui composèrent leurs fabliaux. Les genres de poésie auxquels s'exerçait le génie de nos pères sont: l'acrostiche, la ballade, le blason, le bouquet, le cantique, la chanson, le chant royal, la complainte, le coq-à-l'âne, la déploration, le distique, l'églogue, l'élégie, l'énigme, l'épigramme, l'épitaphe, l'épître, l'idylle, l'inscription, le lai, le madrigal, l'ode, le rondeau, la satire, le sonnet, les stances, le tenson, le triolet, la villanelle, le virelai. Les pièces usitées de nos jours sont: l'acrostiche, le bouquet, la cantate, le cantique, la chanson, la charade, la complainte, le distique, l'églogue, l'élégie, l'énigme, l'épigramme, l'épitaphe, l'épithalame, l'épître, l'idylle, l'impromptu, l'inscription, le logogriphe, le madrigal, l'ode, l'oratorio, le quatrain, la satire, les stances, le vaudeville. ‖ *Poésie rhythmique*. Celle dans laquelle on observe la mesure par rapport au nombre des syllabes, mais non par rapport à la quantité de ces syllabes, qu'on suppose toutes susceptibles d'une égale vitesse ou d'une égale lenteur; c'est la poésie des sauvages, des Orientaux, et de tous les peuples de l'Europe moderne. ‖ *Poésie métrique*. Celle dans laquelle le nombre des syllabes dépend des temps donnés par la durée de ces syllabes; c'est la poésie des Grecs et des Latins.

— Se dit aussi par rapport aux différentes matières qui font l'objet des vers, et aux différents styles qu'on y emploie. Poésie sacrée. Poésie morale. Poésie sainte. Poésie profane. Poésie érotique, marotique, burlesque, familière. Pour la *poésie* de mouvement, la *poésie* passionnée et raisonneuse, elle ne nous a jamais manqué. (Michelet.)

— Ensemble des qualités qui caractérisent les bons vers. Cette ode manque de poésie. Cette tirade est pleine de poésie. Ces vers sont magnifiques de poésie. Ces exemples ont accoutumé la *poésie* française à une marche trop uniforme. (Volt.)

> Sans tous ces ornements le vers tombe en langueur,
> La *poésie* est morte ou rampe sans vigueur. (BOIL.)
>
> Oh! que le ciel soigneux de notre *poésie*,
> Grand roi, ne nous fit-il plus voisins de l'Asie? (ID.)

— Signifie quelquefois seulement l'art de faire des vers, l'art de la simple versification. Poésie douce, facile, nombreuse, harmonieuse. Choisir un genre de poésie convenable au sujet. Votre *poésie* est pleine d'imagination. (Volt.)

— Chaleur, hardiesse, coloris, élévation poétique, même en prose. Platon est plein de poésie. Il y a une belle poésie dans Fénelon et dans Bossuet.

— *Poésie du style*. Hardiesse, liberté, richesse de pensées, d'expressions, de tours que l'on emploie particulièrement dans la poésie.

— Manière de faire des vers qui est propre à une nation, à un poète. Le naturel et l'harmonie de la poésie grecque et de la poésie latine. Les contractions de la poésie anglaise. La noble simplicité de la poésie française. La poésie bizarre, rude, rocailleuse de cet écrivain.

— Par exagér. Ce qu'il y a de noble, d'élevé, de touchant dans une œuvre d'art, dans le caractère ou la beauté d'une personne et même dans une production naturelle. Un tableau plein de poésie. Une symphonie toute pleine de poésie. Quelle poésie dans ce paysage! Cette personne a de la poésie dans l'esprit, dans le caractère. On abuse souvent de cette expression. En Espagne, aujourd'hui, il y a plus de *poésie* dans la vie que dans les livres, et la réalité est bien plus romanesque que ne l'est la littérature moderne. (A. de Cust.) La vie elle-même était tout entière une *poésie* pleine de grâces et de mystères. (Ch. Nod.)

— *Faire la poésie d'une chose*. Y chercher un sens, une beauté, une jouissance poétique. Se faire la poésie d'une situation. L'homme aime à se faire la poésie des choses, mais souvent il est déçu par la réalité.

— *Poésies*, au pluriel, signifie, Ouvrages en vers. Se dit le plus souvent des ouvrages de peu d'étendue, et s'emploie surtout en parlant des modernes. Les poésies de Malherbe, de Racan. Recueil de poésies. Poésies satiriques, morales, fugitives. Poésies diverses. Les plus instruits font leurs délices des *poésies* d'Homère, de Terpandre et de Tyrtée, parce qu'elles élèvent l'âme. (Barth.)

— Iconol. On a personnifié la Poésie et on l'a représentée sous les traits d'une jeune nymphe couronnée de lauriers, une lyre en main, l'air inspiré, le visage animé, les yeux au ciel. Des statues anciennes la représentent avec un sistre dans la main ou à ses pieds.

POÉT. Abréviation des mots Poétique, poétiquement.

POÉTASTRE. s. m. Critiq. Il s'est dit d'un mauvais poète.

POÈTE. s. m. (pr. *po-è-te*; du lat. *poeta*; rad. gr. ποιέω, je fais). Écrivain qui compose en vers. Les poètes anciens. Les poètes modernes. Les poètes grecs. Les poètes latins. Homère et Virgile sont les princes des poètes. Poète lyrique, dramatique, tragique, comique, élégiaque, satirique, burlesque. Bon poète. Excellent poète. Grand poète. Divin poète. Mauvais poète. Poète médiocre. Méchant poète. Corneille est regardé comme le poète des hommes; Racine, comme celui des femmes; La Fontaine est le poète des enfants; Molière, le poète des gens sensés; Voltaire, celui des philosophes. Telle est, en général, la différence qu'on peut remarquer entre le *poète* et le prosateur, c'est que le premier affiche qu'il veut plaire; et s'il instruit, il paraît cacher qu'il en ait le projet; le second, au contraire, affiche qu'il veut instruire; et s'il plaît, il ne paraît pas en avoir formé le dessein. (Condill.)

> ... Souvent parmi nous un *poète* sans art,
> Qu'un beau feu quelquefois échauffe par hasard,
> Enflant d'un vain orgueil son esprit chimérique,
> Fièrement prend en main la trompette héroïque.
> (BOILEAU.)

— Fam. *Poète crotté*. Mauvais poète.

— *Avoir lu les poëtes, entendre les poëtes*. Signifie ordinairement, Avoir lu, entendre les anciens poètes grecs et latins.

— Se dit en parlant d'une femme. La France compte aujourd'hui plusieurs femmes qui sont toutes d'aimables et gracieux poètes. Les ouvrages de mademoiselle Williams la font regarder tour à tour comme *poète* et comme historien. (Mme Briquet.)

— adjectiv. Etre poète. Une femme poète. Un ouvrier poète. Les femmes *poètes* sont mauvaises ménagères. La rime s'accorde mal avec l'économie. (Boiste.)

— *Etre né poète*. Avoir un talent naturel pour la poésie. ‖ *N'être pas poète*. N'avoir pas de dispositions poétiques. L'espèce humaine ne serait jamais arrivée à un certain degré de perfectionnement, si elle n'était née *poète*. (Ch. Nodier.)

> Souvent l'auteur altier de quelque chansonnette,
> Au même instant prend droit de se croire *poète*.
> (BOILEAU.)
>
> Paul, de qui la vraie épithète
> Est celle d'ennuyeux parfait,
> Veut encore devenir *poète*,
> Pour être plus sûr de son fait. (J.-B. ROUSS.)

— Autrefois on écrivait *poëte*; mais cette accentuation est tout à fait abandonnée. Le tréma est fautif toutes les fois qu'on peut le remplacer par un accent.

POÉTEREAU. s. m. T. de mépris. Fort mauvais poète. V. POÉTREAU.

POÉTERIE. s. f. Synonyme burlesque de Poésie. Il se dit aussi par dénigrement d'une société de poètes.

POÉTESSE. s. f. (pr. *po-é-tè-ce*). Femme qui s'adonne à la poésie. Sapho fut une illustre poétesse. L'Italie moderne compte plusieurs poétesses distinguées. Ce mot, qui se trouve dans Amyot, a été employé par quelques écrivains modernes, mais il n'est pas adopté par l'usage. On dit *une femme poète*.

POÉTIQUE. s. m. des 2 g. Qui est propre à

la poésie, qui concerne la poésie, qui appartient à la poésie. Ouvrage poétique. Langage, style, tour, expression, pensée poétique. Figure poétique. Fiction poétique. Invention, génie, feu, fureur, imagination, élan, essor, enthousiasme poétique. Nous avons essuyé dans le bateau, à cent pas de ce port, un petit orage assez *poétique*. (M^me^ de Sév.) Ce que nous nommons conscience n'a jamais paru à l'égoïste que le nom *poétique* de la duperie. (M^me^ de Staël.) Rien de plus *poétique* en ce monde qu'un sentiment religieux. (***) La cour m'a peut-être ôté un peu de feu *poétique*; je viendrai le reprendre auprès de vous. (Volt.) Il n'y a rien de plus *poétique*, dans la fraîcheur de ses passions, qu'un cœur de seize années. (Chateaub.)

Quel plaisir de te suivre aux rives du Scamandre,
D'y trouver d'Ilion la *poétique* cendre. (Boil.)

Je sus, prenant l'essor par des routes nouvelles,
Élever assez haut mes *poétiques* ailes. (Id.)

— *Licences poétiques*. Certaines libertés que les poëtes se donnent contre les règles ordinaires de la langue ou même de la versification, et qui ne seraient pas reçues dans la prose.

— Fig. et fam. *Licence poétique*. Altération de la vérité. Se permettre une licence poétique, des licences poétiques dans un récit.

— Typogr. *Caractère poétique*. Espèce de caractère plus étroit et plus allongé que le caractère ordinaire, et que l'on emploie particulièrement à l'impression des ouvrages en vers alexandrins.

POÉTIQUE. s. f. Didact. Traité de l'art de la poésie. Les quatre poétiques sont celles d'Aristote, d'Horace, de Vida et de Boileau; elles ont été réunies en un volume classique. Il y a encore des poétiques de second ordre, celles de Castelvetro, Vossius, Scaliger, La Minardière, Hédelin. La plus ancienne poétique française est celle de Th. Sébillet, 1548.

— Par extens. *Poétique des beaux-arts*. Exposition, explication de ce qu'il y a d'élevé, d'idéal dans les beaux-arts.

POÉTIQUEMENT. adv. D'une manière poétique. Écrire, parler, penser poétiquement.

POÉTIQUEUR. s. m. Poëte. S'emploie dans le style marotique et aussi par dénigrement.

POÉTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Poétiser. S'empl. adjectiv. Style poétisé. C'est une douleur qui ne pouvait être *poétisée* que par un homme en qui le souvenir vivant de ses épreuves personnelles nourrissait le feu de l'inspiration. (G. Sand.)

POÉTISER. v. a. 1^re^ conj. (pr. *po-é-ti-zé*; rad. *poëte*). Rendre poëte, élever au ton de la poésie, donner une couleur, une teinte, un caractère poétique. Poétiser son langage, son style. Avec quel enthousiasme l'Égypte n'accueillerait-elle pas les Français, dont ses traditions ont *poétisé* les exploits et l'héroïque sultan Bounaberdi. (Barrault.)

— Versifier. Il ne se dit que dans le style marotique ou bien par dénigrement. *Poétiser* contre vous je ne veux. (Cl. Mar.)

Maître Clément, le grand faiseur de mètres,
Si doucement n'eût su *poétiser*. (J.-B. Rouss.)

— SE POÉTISER. v. pron. Devenir poétique. Son langage se poétise.

POÉTREAU et **POÉTRIAU**. s. m. Mauvais poëte. Il se dit par mépris et il est familier. M. Dorat désespère tous les *poétraux* ses contemporains. (Année littér.) V. POÉTEREAU, qui est, sans contredit, la forme orthographique la plus correcte.

POGE. s. m. Archéol. fr. Petite monnaie de cuivre, de la valeur d'une demi-obole et qui avait cours autrefois dans la Bretagne.

— Anc. cout. Droit d'une demi-obole par millier, qui était dû à l'évêque de Mantes sur les harengs et les sardines.

— Anc. mar. Se disait, dans le Levant, Du côté droit du navire ou du côté de tribord. Il était opposé à *Orse*, le côté gauche ou de bâbord.

POGGI ou **NASSAU**. Géogr. Deux îles qui longent la côte occidentale de Sumatra dans la mer des Indes. Elles sont couvertes de bois de hautes futaies propres à la construction des vaisseaux; leur principale production est le sagou.

POGGIO BRACCIOLINI, communément appelé *le Pogge*. Écrivain italien, né à Terranova, en 1380, mort à Florence, en 1459; découvrit dans les monastères de la Suisse une foule d'auteurs latins.

POGONAT. (rad. gr. πώγων, barbe). Hist. Surnom qui signifie *barbu* et qui est attribué dans l'histoire byzantine à Constantin VIII.

POGONATE. s. m. Ichthyol. Poisson d'Amérique, de la famille des abdominaux.

POGONATON. s. m. Bot. Genre de cryptogames, de la famille des mousses.

POGONIAS. s. m. (pr. *po-go-ni-ass*). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des léiopomes, ne renfermant qu'une seule espèce, le pogonias fascé, qui se trouve dans la baie de Charleston.

POGONIASE. s. f. (pr. *po-gho-ni-aze*; rad. gr. πώγων, barbe). Physiol. Développement de la barbe chez une femme.

POGONIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées.

POGONION. s. m. (rad. gr. πώγων, barbe). Hist. nat. Ensemble de toutes les barbes d'un des côtés d'une plume.

II.

POGONOCÈRE. s. m. (ét. gr., πώγων, barbe; κέρας, corne, antenne). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères hétéromères, voisin des pyrochres, et qui ne comprend qu'une seule espèce du Canada.

POGONOLOGIE. s. f. (ét. gr., πώγων, barbe; λόγος, discours). Didact. Traité de la barbe.

POGONOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui tient, qui a rapport à la pogonologie.

POGONOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., πώγων, barbe; φίλος, ami). Techn. Il se dit d'une espèce de rasoirs, et d'un cuir à repasser.

POGONOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., πώγων, barbe; φέρω, je porte). Zool. Qui porte de la barbe. ‖ POGONOPHORES. s. m. pl. Famille de l'ordre des grimpeurs, comprenant des oiseaux qui ont des soies autour de la base du bec.

POGONOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., πώγων, barbe; πούς, pied). Zool. Qui a le pied garni de poils. ‖ POGONOPODES. s. m. pl. Famille de conchophores, comprenant une partie des dimyaires lamellipèdes.

POGONORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πώγων, barbe; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec cilié ou garni de soies à la base. ‖ POGONORHYNQUES. s. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs.

POGONOSTÉMON. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des labiées.

POGONOTOME. s. m. (ét. gr., πώγων, barbe; τέμνω, je coupe). Barbier. Il ne se dit que pédantesquement ou par plaisanterie.

POGONOTOMIE. s. f. Art ou action de couper la barbe, de raser, de se raser.

POGONOTOMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la pogonotomie.

POHLIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des mousses, qui comprend plus de vingt-cinq espèces, dont la plupart se trouvent en Europe dans les pays montagneux. La pohlie allongée.

POICTRINE. s. f. Ancienne orthographe du mot qui s'écrit aujourd'hui *poitrine*.

POIDOU. s. m. Techn. Instrument dont le savonnier se sert pour puiser les lessives des citernes.

POIDS. s. m. (pr. *poa*; du lat. *pondus*, pesanteur; d'où *ponderare*, peser). Phys. Pesanteur, qualité de ce qui est pesant. Mesure de la masse d'un corps, c'est-à-dire de la quantité de matière qu'il renferme sous l'unité de volume. Le poids d'un corps se mesure par l'effort qu'il faut faire pour le soutenir et l'empêcher de tomber, effort d'autant plus grand, qu'il y a dans le corps plus de molécules animées de la même vitesse, en sorte que le poids a proprement pour expression le produit de la masse par la vitesse, et qu'il varie dans le même rapport que la masse, relativement aux corps que nous pesons, parce que ces corps sont censés être sollicités par des vitesses égales. La mesure de cette masse ne pouvant jamais être obtenue d'une manière parfaite, on ne peut point connaître le *poids absolu* d'un corps, mais seulement son *poids relatif* à ce ui d'un autre corps pris pour unité de convention. L'unité adoptée en France est le *gramme*, équivalant en poids à un centimètre cube d'eau distillée à quatre degrés au-dessous de zéro, maximum de condensation de ce liquide. Le rapport du poids d'un corps au poids d'un même volume d'eau est ce qu'on appelle le *poids spécifique* de ce corps.

Les marbres de Paros, les tissus d'Ispahan
Sous leur *poids* précieux font gémir l'Océan. (Millevoye.)

La Salle Béringhen, Nogent, d'Ambre, Cavois,
Fendent les flots tremblants sous un si noble *poids*. (Boileau.)

Sous le *poids* de l'horrible masse
Déjà les pavés sont broyés. (J.-B. Rousseau.)

— Phys. et chim. *Poids atomique*. Poids des atomes d'un corps, c'est-à-dire des particules impénétrables et indivisibles dont ce corps se compose. La densité, la chaleur spécifique et l'isomorphisme sont les données d'après lesquelles on déduit le poids atomique des corps; l'oxygène est ordinairement le corps auquel on rapporte ce poids.

— Fig. Ce qui est pénible à supporter; ce qui fatigue, ce qui oppresse, ce qui chagrine, ce qui embarrasse. Le poids des impôts. Le poids de la guerre. Le poids du remords. Le poids des chagrins. Le poids des années. Un *poids* insupportable me tombe tout à coup sur le cœur. (J.-J. Rouss.) De quel *poids* vous avez soulagé mon cœur. (Id.) N'est-ce pas assez pour moi d'être coupable, sans me donner des complices, et sans aggraver mes fautes du *poids* de celles d'autrui? (Id.) J'avoue que je succombe ici sous le *poids* de mon sujet. (Fléch.) Une conscience vertueuse ne sent pas le *poids* de l'adversité. (Chateaub.) Tout ce qui les environne porte le *poids* de leurs caprices et de leur humeur. (Mass.) Cet amas de gloire dont ils ont hérité, n'est plus qu'un *poids* de honte qui les flétrit et qui les accable. (Mass.) Leur bon sens paraît comme accablé sous le *poids* d'une fatigante érudition. (D'Aguess.)

Je tremble qu'opprimés de ce *poids* odieux,
L'un ni l'autre jamais n'ose lever les yeux. (Racine.)

J'y vois un homme accablé
Sous le *poids* de sa misère. (Id.)

Accablé sous le *poids* des malheurs et des ans,
Acète de ses mains se déchire les flancs. (Gaston.)

Les vieilles même, au marcher symétrique,
Des ans tardifs ont oublié le *poids*. (Gresset.)

— Fig. Faiblir sous le poids du sceptre. Soutenir le poids des affaires. Porter le poids immense de tout un empire. Il sentit le *poids* de la couronne, du moment qu'il la porta. (Fléch.) Que votre loi sainte soit écrite au fond de son cœur et autour de son diadème, pour lui en adoucir le *poids*. (Mass.)

...... Toi qui seul tant de fois,
Du sceptre dans ma main as soulagé le *poids*. (Rac.)

Est-il quelque guerre fameuse
Dont il n'ait partagé le *poids*? (J.-B. Rousseau.)

Endormie sur le trône, au sein de la mollesse,
Le *poids* de sa couronne accablait sa faiblesse. (Volt.)

— Importance, considération, gravité, en parlant des personnes. L'un se donnait du *poids* par sa lenteur. (Boss.) ‖ *Un homme de poids*. Un homme grave, sérieux, sensé, considérable.

— Force, solidité, importance, autorité, en parlant des choses. Elle savait de quel *poids* est non-seulement la moindre parole, mais le silence même des princes. (Boss.) Votre présence donne plus de *poids* aux vérités que nous annonçons au peuple. (Mass.) Le témoignage d'un homme si instruit des affaires de son temps est d'un grand *poids*. (Volt.) Titus m'accablait du *poids* de sa grandeur. (Rac.)

. . . Dans la balance
Mon nom peut-être aura plus de *poids* qu'il ne pense. (Racine.)

. . . Affranchi du péril qui vous presse,
Vous verrez de quel *poids* sera votre promesse. (Id.)

— Loc. prov. et fig. *Porter le poids du jour et de la chaleur*. Endurer toute la peine, faire tout le travail, pendant que les autres goûtent le repos ou le plaisir.

— Pesanteur fixe et déterminée. Le poids de la pièce de vingt francs, de la pièce de cinq francs. ‖ *Monnaie de poids*. Celle qui a la pesanteur voulue par la loi.

— Morceau de cuivre, de fer, de plomb, etc., d'une pesanteur connue et réglée par la loi, dont on se sert pour évaluer le poids de certaines choses. Des poids et des balances. Un poids de vingt-cinq kilogrammes. Vendre à faux poids. Tous les poids des marchands doivent être échantillonnés.

— *Poids de marc*. Le marc, y compris toutes ses subdivisions d'onces et de gros. Le poids de marc est de huit onces.

— *Faire bon poids*. Peser de manière que la chose pesée emporte le plateau de la balance. Dans le sens contraire, on dit *Le poids n'y est pas*.

— Fig. *Vendre, acheter une chose au poids de l'or*. Vendre, acheter cette chose excessivement cher.

— Fig. *Avoir deux poids et deux mesures*. Juger avec partialité, juger différemment d'une même chose, selon les personnes, les intérêts, les circonstances. On dit dans le même sens, *Changer de poids et de mesure*.

— Fig. et fam. *Faire toutes choses avec poids et mesure*. Agir en toutes choses avec circonspection et sagesse. Dieu, dit l'Écriture, a fait toutes choses avec poids, nombre et mesure.

— *Poids du sanctuaire*. Étalon de la mesure de pesanteur que l'on gardait dans le temple de Jérusalem.

— Fig. *Examiner, peser une chose au poids du sanctuaire*. L'examiner dans toute la rigueur de la justice, selon les règles de la plus austère conscience.

— Par analogie, on dit, *Peser une chose au poids du bon sens, de la raison*, etc. Faire au *poids* du bon sens peser tous les écrits. (Boil.)

— Mécan. Se dit de tout ce qui doit être élevé, soutenu ou mu par machine, ou de ce qui résiste, de quelque manière que ce soit, au mouvement qu'on veut imprimer. Dans toutes les machines, il y a une proportion nécessaire entre le *poids* et la puissance motrice. (Lav.)

— Métal ou pierre attaché aux cordes d'une horloge, d'un tourne-broche, pour lui donner du mouvement. Monter les poids d'un tournebroche.

— *Poids-le-roi*. Droit que le roi levait sur toutes les marchandises qui se vendaient au poids, lorsqu'elles entraient dans les ports ou dans les villes.

— *Poids de la soie*. Se disait à Lyon d'un poids de 15 onces. ‖ *Poids de vicomté*. Poids en usage à Rouen, dont la différence avec le poids de marc était de 4 livres sur 100. ‖ *Poids de table*. Poids dont on se servait en Provence et en Languedoc, et qui était inférieur au poids de marc.

— Anc. jurispr. *Poids de ville* ou *poids du roi*. Bureau établi par l'autorité, pour peser et mesurer, moyennant une certaine rétribution, les différentes marchandises qu'on y présentait à cet effet. ‖ *Droit de poids et mesures*. Ce que l'on payait pour peser des marchandises au poids public; ou, plus anciennement encore, Droit que les seigneurs avaient de fixer et de vérifier les poids et mesures dans l'étendue de leurs domaines.

— Hist. littér. *Jeux des poids pilés*. Il s'est dit au XV^e^ siècle de farces ou moralités qui se jouaient dans une maison portant pour enseigne des poids en piles.

POIGNANT. part. prés. du v. Poindre. Qui poind. Il est invar. et inusité.

POIGNANT, ANTE. adj. (du lat. *pungere*, poindre; d'où *pungio*, poignard). Qui cause une impression douloureuse et vive, comme si l'on enfonçait une pointe dans le corps. Douleur poignante. Remords poignants. L'envie la plus brûlante et la plus *poignante*. (St-Simon.) J'aime mieux par une prompte délivrance finir tant de *poignants* remords qui me déchirent à toute heure. (Prévost.) Bonheur, plaisir, transports, que vos traits sont *poignants*! (J.-J. Rouss.) Manquant de tout, dans mon chagrin *poignant*. (Volt.) Le 21 juillet, dans la matinée, ses souffrances devinrent si *poignantes*, il éprouva de telles angoisses, que, pour la première fois, il avoua à son médecin qu'il souffrait. (M. de Montbel.)

POIGNANT. s. m. Anc. admin. Avantage que l'on accordait à une des deux parties dans une pesée, et que l'on exprime aujourd'hui par le mot *trébuchant*.

POIGNARD. s. m. (pr. *po-gnar*; du lat. *pugio*, *pungio*, formé de *pungere*, piquer). Arme pointue et tranchante, de moitié plus courte que l'épée. Les soldats romains s'en servaient sous les empereurs; mais c'est surtout pendant le moyen âge que cette arme a été employée. Les chevaliers portaient le poignard à la ceinture, et cette coutume s'est conservée chez les seigneurs jusqu'au règne de Henri IV. A cette époque le poignard disparut. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une arme de voyageur et de brigand. Plonger, enfoncer le poignard. Retirer le poignard. Percer d'un poignard, de cent coups de poignard. Donner à quelqu'un d'un poignard dans le sein. Il lui arracha la vie d'un coup de *poignard*. (Volt.)

Et du même *poignard* pour César destiné,
Je perce en soupirant son cœur infortuné. (Corneille.)

Je saurai le surprendre avec son Atalide,
Et d'un même *poignard* les unissant tous deux,
Les percer l'un et l'autre, et moi-même après eux. (Racine.)

Un *poignard* à la main, l'implacable Athalie
Au carnage animait ses barbares soldats. (Id.)

— Fig. *Mettre, tenir à quelqu'un le poignard sur la gorge*. Vouloir le contraindre à faire quelque chose.

— Fig. *C'est un coup de poignard*. Se dit de la surprise et de la douleur profonde que cause un événement extrêmement fâcheux. La nouvelle de la mort de son père fut pour lui un coup de poignard.

— Fig. *Avoir le poignard dans le cœur*. Avoir une extrême douleur.

— Fig. *Tourner le poignard dans la plaie*. S'appesantir sur ce qui blesse ou afflige vivement. Il prenait plaisir à tourner le poignard dans le cœur de sa victime.

— Fig. *Affiler, aiguiser les poignards*. C'est là qu'on affile le *poignard*, sous prétexte de faire moins de mal, mais en effet pour l'enfoncer plus avant. (J.-J. Rouss.) La religion peut encore aiguiser les *poignards*. (Volt.)

— Vive offense, cruel outrage, profonde douleur. La froide politesse des grands est souvent un *poignard* qui blesse sans faire crier. (Boiste.)

Elle en mourra, Phœnix, et j'en serai la cause:
C'est lui mettre moi-même un *poignard* dans le sein. (***)

. . . C'est médire avec art,
Et c'est avec respect enfoncer le *poignard*. (Boileau.)

. . . Et sa naïveté confondant ma fureur,
Enfonce innocemment le *poignard* dans le cœur. (Voltaire.)

— Anc. loc. prov. *J'ai le poignard de même*. S'est dit, par forme de refus, à celui qui louait une chose pour se la faire donner; parce qu'autrefois le poignard et l'épée, ornés de même, allaient ensemble dans une parure, et par conséquent ne pouvaient se séparer.

— Hist. mod. *Chevaliers du poignard*. Nom que le parti populaire donna à des royalistes qui se réunirent aux Tuileries, avec des armes cachées, le 29 février 1791. ‖ Il s'est dit aussi d'une société réactionnaire qui se forma dans le midi de la France après le 9 thermidor.

— Pêch. Nom vulgaire des brochets moyens.

POIGNARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Poignarder. S'empl. adjectiv. Un homme poignardé par des brigands.

POIGNARDER. v. a. 1^re^ conj. (pr. *po-gnar-dé*; rad. *poignard*). Frapper, blesser, tuer d'un coup de poignard. Brutus poignarda César en plein sénat. Des assassins l'ont poignardé dans son lit.

— Fig. Causer une profonde douleur, une extrême affliction. Lui apprendre cette désolante nouvelle, ce serait le poignarder.

— Par exagération, Causer un grand ennui.

Quand de ses vers un grimaud nous *poignarde*,
Chacun pourra lui donner sa nasarde. (J.-B. Rouss.)

— Aiguillonner. La curiosité poignarde les femmes. La jalousie poignarde son cœur. L'avarice poignarde cet homme.

— SE POIGNARDER. v. pron. Être poignardé.

— Se frapper soi-même d'un coup de poignard. Au moment où on allait le saisir, ce grand coupable s'est fait justice en se poignardant.

POIGNARDIN. s. m. (rad. *poignard*.) Mot forgé par Catherine II, pour désigner les moines qui ont assassiné les rois, et ceux qui prêchent ou justifient le régicide.

POIGNÉE. s. f. (pr. *po-gnée*; rad. *poing*). Autant que la main fermée peut contenir. Une poignée de blé. Une poignée de sel. Une poignée de dragées. Une poignée d'argent, d'or, d'écus, de louis. Aussitôt de longs clous il prend une *poignée*. (Boil.)

— Ce qu'on empoigne avec la main. Une poignée d'herbes. Une poignée de cheveux.

— *Une poignée de verges*. De petits scions de bouleau liés ensemble.

— *Une poignée de morue.* Deux morues salées jointes ensemble.

— *Se donner une poignée de main.* Se serrer mutuellement la main en signe d'amitié.

— Loc. prov. *Prendre une poignée de feu.* Se chauffer un moment. Il se dit familièrement.

— Fig. et fam. Un petit nombre. Une poignée d'amis. Une poignée de gens. Une poignée de monde. Ils n'étaient qu'une poignée de braves pour tenir tête à l'ennemi. On eut bientôt raison de cette poignée de séditieux. Il y a comme cela une poignée d'impertinents qui ne comptent qu'eux dans tout l'univers. (J.-J. Rouss.)

— Partie d'un objet par où on le prend, pour le tenir à la main. La poignée d'un sceptre, d'un sabre, d'une épée.

— *A poignée.* loc. adv. A pleine main. Prendre une chose à poignée.

— Par abondance, en grande quantité. Jeter des fleurs à poignée. Jeter de l'argent à poignée.

— Comm. Nombre déterminé d'écheveaux de fil. Dans le nord de la France, la poignée est de douze écheveaux.

— Techn. Moitié de fuseau, sur le gros bout de laquelle les metteurs en œuvre mettent du ciment pour y affermir les pierres qu'on veut travailler. ‖ Morceau de bois rond sur le bout duquel les graveurs en cachet mettent le ciment où ils enfoncent le cachet. ‖ Manche avec lequel les plombiers et les ferblantiers prennent les fers à souder. ‖ Pointe de toile que les emballeurs laissent aux coins d'un ballot pour qu'on puisse le soulever ou le remuer plus facilement.

POIGNER. v. a. 1re conj. Se disait anciennement pour Chagriner, tourmenter. V. POINDRE.

POIGNERÉE. s. f. Archéol. fr. Ancienne mesure de capacité.

POIGNET. s. m. (pr. *po-gnè*; rad. *poing*). Anat. Nom vulgaire du carpe. V. ce mot. C'est le point d'union de la main et de l'avant-bras; son étendue est de deux travers de doigt. Jusqu'à dix-huit ans, le poignet est remarquable par son volume, et offre peu de résistance, parce que les épiphyses inférieures des deux os radius et cubitus ne sont pas encore soudées. Avoir le poignet fort, une grande force de poignet. Se démettre, se luxer le poignet. Un carrosse dans lequel j'étais, versa par la maladresse du cocher, les glaces furent brisées, et j'eus les deux *poignets* coupés. (Richerand.)

— Bord de la manche d'une chemise, d'une robe, etc. Poignets trop étroits. Mettre une dentelle aux poignets d'une robe. Remonter une chemise de poignets. Coudre des boutons de nacre aux poignets.

— *Poignets de manche*, ou simplement *poignets*. Sorte de manchettes, de fausses manches qu'on met pour conserver les poignets des chemises.

POÏKILORGUE. s. m. (pr. *po-i-ki-lor-ghue*; ποικίλος, varié; ὄργανον, orgue). Mus. Espèce de petit orgue à clavier, dont les sons imitent particulièrement ceux du hautbois et du cor anglais. On adapte le poïkilorgue à quelques pianos.

POÏKILOSE. s. f. (pr. *po-i-ki-lo-ze*; rad. gr. ποικίλος, varié). Techn. Marbre factice dont les couleurs sont très-variées. ‖ adjectiv. Marbre poïkilose.

POIL. s. m. (du lat. *pilus*). Anat. Nom donné à des filaments cornés qui sortent de la peau et recouvrent spécialement quelques parties du corps humain, qu'ils semblent destinés à protéger. Les poils ont reçu différents noms, selon la région où ils croissent : on appelle *cheveux* ceux qui couvrent les parties supérieure et postérieure de la tête; *sourcils*, ceux qui forment une arcade transversale au-dessus de chaque orbite; *cils*, ceux qui garnissent les bords libres des paupières; *barbe*, ceux qui couvrent les parties inférieures de la face, le dessous du menton et la partie antérieure du col. On observe en outre des poils plus ou moins abondants au pubis, au pourtour de l'anus, dans le creux de l'aisselle, à l'entrée des narines et du conduit auditif externe; partout ailleurs, ils ne sont que clair-semés. L'organisation des poils présente deux parties distinctes : le *bulbe* ou la *matrice* du poil, espèce de follicule cutané, soutenu par un pédicule nerveux ou vasculaire, au fond duquel se trouve une papille conique considérable qui produit le poil par sécrétion ; la *tige* du poil, ou *poil* proprement dit, embrassant et emboîtant par sa racine la papille du bulbe, de la même manière que les cornes et les plumes emboîtent les prolongements qui leur servent de soutien. Les poils ne sont pas, comme on l'a prétendu, formés de filaments réunis en faisceau, et ayant dans leur centre un canal médullaire; lors de leur éruption, ils soulèvent l'épiderme et forment sous lui une petite tumeur conique dans laquelle ils s'allongent d'abord en se contournant en spirale, mais qu'ils percent un peu plus tard. Une fois sorti, le poil n'est plus qu'un prolongement inorganique qui croît seulement par sa base, et dans lequel le *pigmentum* de la peau est associé à la matière cornée.

— Il se dit aussi des filaments de texture et de consistance cornée qui se développent dans la peau de certains animaux, la percent et s'élèvent plus ou moins à sa surface. Tantôt ils forment un duvet fin et moelleux recouvert par d'autres poils plus grossiers, que l'on appelle *jar*, tantôt ce sont des filaments longs et contournés en spirale que l'on désigne sous le nom de *laine*; quelquefois ce sont des *soies* fermes et élastiques ou des *crins* de structure semblable, mais seulement plus longs; d'autres fois enfin ce sont des *piquants* aigus et roides qui ressemblent à de véritables épines. L'homme seul, quoique ayant la peau mince, a peu de *poils*; mais cette imperfection matérielle est largement compensée par son intelligence, qui lui procure des abris et des vêtements commodes. (Encycl.) Le corps du bison est en partie couvert d'un long *poil* velu. (L. Ardent.)

> Et son *poil* hérissé semble de toutes parts
> Présenter aux chasseurs une forêt de dards.
> (LA FONTAINE.)

> Sa tête dresse en pointe une oreille velue.
> Et d'un *poil* fauve et dur sa peau s'est revêtue.
> (DESAINTANGE.)

— Chevelure, mais toujours en mauvaise part. Le poil lui blanchit. Son poil grisonne. L'œil farouche, l'air sombre, et le *poil* hérissé. (Rac.)

> Chez l'espèce femelle
> Il brille encor, malgré son *poil* grison.
> (J.-B. ROUSSEAU.)

— Couleur du poil, en parlant de certains animaux. De quel poil est votre cheval ? Quel est le poil de votre chien ? ‖ N'est-ce pas ravaler l'homme au niveau de la brute, que d'employer ce mot comme synonyme de *cheveux*, ainsi que cela se pratique dans presque tous les signalements ? On aura trouvé sans doute plus simple, pour désigner en général les cheveux, les sourcils, la barbe et les favoris, de dire, par exemple, *poil châtain*, etc. ; mais cette désignation est d'autant plus fausse qu'il n'est pas du tout rare de voir des couleurs différentes dans ces divers objets.

— *Chien dressé au poil et à la plume.* V. PLUME. ‖ Fig. *Homme au poil et à la plume.* V. PLUME.

— Barbe. Se faire le poil. Se couper le poil. S'arracher le poil. Ce barbier fait parfaitement le poil. S'arracher la moustache poil à poil. Déjà le *poil* tombait sous le rasoir tranchant. (Domergue.) Son fils dont le *poil* va fleurir. (Boil.) Dans ce sens, il est très-familier.

— *Poil follet.* Poil rare et cotonneux qui vient avant la barbe. N'avoir que du poil follet. Le poil follet n'a pas encore commencé à lui venir.

— Fig. *Se laisser arracher la barbe poil à poil.* Faire le poltron. Il se laisserait arracher la barbe poil à poil.

— *Poil de Judas.* Cheveux roux et barbe rousse.

— Fig. *Un poil ne passe pas l'autre.* Se dit en parlant d'un homme fort propre et bien ajusté.

— *Un lièvre, un lapin en poil.* Un lièvre, un lapin auquel on n'a pas encore ôté la peau.

— Loc. prov. et pop. *Avoir eu du poil de quelqu'un.* Lui avoir gagné son argent, ou lui avoir fait quelque affront. ‖ *C'est un gaillard qui a du poil.* C'est un homme qui ne craint rien.

— Loc. prov. et fig. *Reprendre du poil de la bête.* Chercher son remède dans la chose même qui a causé le mal. Quand on est fatigué pour avoir trop couru à la chasse, il faut reprendre du poil de la bête. Vous avez perdu votre argent à cette partie; reprenez du poil de la bête, il se peut que vous gagniez.

— Partie velue du drap et de certaines autres étoffes, comme le velours, la panne, etc. Quand on brosse du drap, il faut avoir soin de coucher le poil, et non de le rebrousser. Dans les fabriques, quand le drap a été tondu, on fait revenir le poil, on tire le poil avec des chardons. Le poil de ce velours est doux et bien fourni. Feutre à long poil, à poil ras. ‖ *Velours à trois poils, à quatre poils.* Velours dont la trame est de trois fils, de quatre fils de soie. ‖ *Poil de chèvre.* Nom donné assez improprement à une étoffe dont la trame est en laine peignée et la chaîne en coton. Les Anglais expédient des parties considérables d'étoffes en poil de chèvre dans toutes les parties de l'Europe.

— Fig. et par plaisanterie. *Un brave à trois poils.* Un homme qui se pique de bravoure.

— Fig. Chose imperceptible, très-peu de chose. Quand les histoires sont si riches de leur propre beauté, et se peuvent seules trop soutenir, je me contente du bout d'un *poil* pour le joindre à mon propos. (Montaig.)

— Bot. Nom donné à des organes filamenteux, plus ou moins fins et déliés, qui se remarquent sur toutes les parties de la superficie des plantes, et qui naissent de leur épiderme.

— Faucon. *Mettre l'oiseau à poil.* Le dresser à voler le gibier, tel que le lièvre et le lapin.

— Manég. *Avoir l'éperon au poil.* Se dit d'un cavalier qui pique son cheval. ‖ *Monter un cheval à poil.* Monter un cheval tout nu et sans selle. ‖ *Faire le poil à un cheval.* Lui arranger la crinière, lui couper les crins du bas des jambes, lui arracher ou lui brûler ceux qui sont autour des mâchoires.

— Hist. nat. *Poil de nacre.* Soie de la pinne marine.

— Médec. vétér. *Souffler au poil.* Se dit en parlant d'un apostème qui monte au dessus du sabot.

— Pathol. *Poil.* Nom ridicule donné à un engorgement inflammatoire du sein qui survient quelquefois chez les nouvelles accouchées et chez les nourrices. Cette dénomination vient de ce qu'on a attribué, avec Aristote, ces engorgements à un poil qui, avalé par hasard, a été porté de l'estomac aux mamelles, où il s'oppose au libre cours du lait. V. MASTITE.

— Technol. Se dit de différentes qualités d'ardoises. Ardoise poil noir. Ardoise poil roux, poil taché.

POILETTE. s. f. Vaisseau de gros fer où l'on met la graisse qui sert à graisser un moulin. C'est à tort que les dictionnaires écrivent *poilette*, il faut écrire *poêlette*. V. POÊLETTE.

POILEUX, EUSE. adj. Hist. nat. Qui est garni de poils. V. POILU.

POILEVILLAIN. s. m. Archéol. fr. Ancienne monnaie d'argent.

POILIER. s. m. Technol. Grosse pièce de fer qui supporte la fusée et la meule d'un moulin.

POILOUX. s. m. Misérable, homme de néant. Pop.

POILU, UE. adj. (rad. *poil*). Garni de poils, couvert de poils. Poitrine poilue. Corps poilu. On dit plus communément *Velu*.

— Bot. Qui est composé de poils simples non ramifiés, comme l'aigrette des cardons.

POINCIANE. s. f. Bot. V. POINCILLADE.

POINCILLADE. s. f. (pr. *po-in-ci-yade*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, irrégulières, légumineuses, créé pour un arbrisseau d'Amérique, dont l'espèce la plus remarquable est la poincillade élégante, appelée vulgairement *fleur de paon* et *de paradis, d'œillet d'Espagne*. Le bois de la poincillade est jaune et jouit d'une bonne réputation pour la teinture.

POINÇON. s. m. (du lat. *pugiunculus*, diminutif de *pugio*, poignard, dérivé lui-même de *pungere*, piquer). Outil de fer ou d'autre métal, qui se termine en pointe, et qui sert pour percer ou pour graver. Percer avec un poinçon. Graver au poinçon. Etui garni de ciseaux et d'un poinçon.

— Morceau d'acier où sont gravés certaines marques qu'on applique sur les ouvrages d'or et d'argent pour garantir le titre. La vaisselle d'or et d'argent porte la marque des trois poinçons : celui de l'administration, qui est la quittance des droits de contrôle; celui de ville, qui assure le titre de la pièce; celui de l'orfèvre, qui est particulier à chaque fabricant.

— Morceau d'acier où d'autre métal gravé en relief pour former les matrices des monnaies et des médailles. Faire le poinçon d'une médaille. Faire un nouveau poinçon pour les monnaies. Il se dit aussi en typographie du morceau d'acier gravé en relief avec lequel on frappe les matrices des lettres.

— Manég. Morceau de bois taillé en pointe, ou armé d'une pointe de fer, avec lequel les académistes piquaient la croupe des sauteurs qu'ils montaient, pour les exciter à détacher la ruade.

— Anc. cost. Sorte d'aiguilles de tête. Mettre dans ses cheveux un riche poinçon de diamants.

— Mécan. Arbre vertical sur lequel tourne une machine.

— Charpent. Pièce de bois placée perpendiculairement au milieu d'une ferme, et dans laquelle s'assemblent les jambes de force.

— Technol. Outil de 60 à 80 centimètres de longueur, dont les maçons et les tailleurs de pierre se servent pour faire des trous dans les pierres. ‖ *Poinçon d'arrêt.* Chez les artificiers, Instrument pointu, portant, non loin de son extrémité, une traverse qui l'empêche de pénétrer plus avant. ‖ Espèce d'emporte-pièce à l'usage des ferblantiers. ‖ Grosse cheville de fer pointue par un bout, avec une forte tête de l'autre, dont se servent les vanniers.

— Zool. Nom marchand d'une coquille univalve.

POINÇON. s. m. Tonneau qui tient à peu près les deux tiers du muid. Un poinçon de vin. Un poinçon de cidre.

POINÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Poinçonner. S'empl. adjectiv. Orfévrerie poinçonnée. Bijoux poinçonnés.

POINÇONNEMENT. s. m. Technol. Action de poinçonner. Le poinçonnement des bijoux, de la vaisselle d'or et d'argent.

POINÇONNER. v. a. 1re conj. (rad. *poinçon*). Techn. Marquer avec un poinçon. Poinçonner de l'orfévrerie, des bijoux, de la vaisselle plate.

— SE POINÇONNER. v. pron. Être poinçonné.

POINDRE. v. a. 4e conj. (du lat. *pungere*, piquer). Piquer, blesser, irriter, exciter, offenser. Les vices me *poignent*, ils s'accrochent à moi, et ne s'en vont pas sans secouer. (Montaig.)

> Mais sur ses bords à peine advient la bergerette,
> Oh ! quel trait aigu *poind* son cœur!
> (BAROUIS.)

> Il recevait, mais il ne rendait point
> Il court toujours. Bonheur le précède,
> A quelqu'un ... pour que le *poind*. (VOLT.)

— Loc. prov. *Oignez vilain, il vous poindra, poignez vilain, il vous oindra.* Caressez un malhonnête homme, il vous fera du mal; faites-lui du mal, il vous caressera.

— *Quel taon vous poind ?* Se dit familièrement dans le même sens que : *Quelle mouche vous pique ?* c'est-à-dire, quelle fantaisie vous prend ? Cette dernière locution est plus usitée. Qu'avez-vous ? quelle mouche vous *point* ? (Alain Chartier.)

— Anc. techn. Se disait pour Rendre pointu, aiguiser. Poindre les épingles.

POINDRE. v. n. Commencer à paraître. Le jour ne fait que de poindre. Voici poindre le jour. Le jour poindra bientôt. A mesure que le microscope s'est perfectionné, on a vu la vie *poindre* de toutes parts. (Buff.) Alors aussi le sucre commença à poindre. (Brill.-Sav.)

— Commencer à pousser. L'herbe va bientôt poindre dans les blés. Il n'est usité que dans ces deux acceptions, et qu'à l'infinitif et au futur.

— Fig. On m'assure que Mme de Coulanges est très bien, et que les épigrammes recommencent à *poindre*. (Mme de Sévig.)

> Et ses cheveux pareils aux cheveux d'Apollon,
> Et sa joue où commence à *poindre* un doux coton.
> (DESAINTANGE.)

POING. s. m. (pr. *poin*; du lat. *pugnus*.) Main fermée. Faire le coup de poing. Se battre à coups de poing. Donner, appliquer un coup de poing. Serrer le poing. Aller à son ennemi l'épée au poing. Faire amende honorable la torche au poing. Souvent depuis, il a dit que mon visage et ma franchise lui avaient arraché la trahison des *poings*. (Montaig.)

— Se dit aussi de toute la main jusqu'à l'endroit où elle se joint au bras; dans ce sens, on dit qu'un homme a été condamné à avoir le poing coupé.

— *Flambeau de poing.* Flambeau de cire qui se porte à la main.

— *Oiseau de poing.* Oiseau de proie qui, étant réclamé, revient sans leurre sur le bras du fauconnier. Porter un oiseau de poing. Chasser avec un oiseau de poing.

— *Mener quelqu'un sur le poing.* Le mener en maître, en faire ce qu'on veut. On dit plus ordinairement, *Mener quelqu'un par la main.* Le conduire, le faire marcher en quelque sorte comme un enfant.

— Fig. *Livrer quelqu'un pieds et poings liés.* Le mettre à la disposition, à la merci d'une personne. Je me livre à vous pieds et poings liés.

— *Montrer le poing à quelqu'un.* Le menacer.

— *Ne valoir pas un coup de poing.* N'avoir ni force ni santé.

— Loc. prov. *Avoir la tête plus grosse que le poing.* Se dit d'une personne qui feint d'être malade, ou qui n'a d'autre mal que sa mauvaise humeur. J'ai la tête plus grosse que le *poing*, et si n'est-elle pas enflée. (Mol.)

— Manég. *Poing de la bride.* La main gauche du cavalier.

POIGNEUR. s. m. Officier commis à l'examen de la morue; poisson qui se comptait par poignée.

POINT. s. m. (du lat. *punctum*, dérivé de *pungere*, piquer). Piqûre que fait dans l'étoffe une aiguille enfilée de soie, de laine, de fil, de coton, etc. Point d'aiguille. Faire un ou deux points à la déchirure d'une chemise. Raccommoder un accroc en quelques points.

— Certains ouvrages de broderie ou de tapisserie à l'aiguille. Ouvrages de point. Exceller dans le point, à faire le point, à broder le point.

— Manière de travailler ces sortes d'ouvrage. Gros point. Petit point. Point carré. Point riche, allongé, brillant.

— Le travail lui-même de ces ouvrages. Le point de cette tapisserie est beau, est faible, est négligé.

— Particulièrement. Sorte de dentelle faite à l'aiguille, qui prend diverses dénominations, selon les lieux où ces dentelles se font, la manière dont elles sont faites, les personnes qui les ont mises en vogue. Point de Gênes. Point de Venise. Point d'Espagne. Point d'Angleterre. Point de France. Point d'Alençon. Point d'Argenton. Point de Malines. Point de Bruxelles. ‖ *Points d'appui.* Ceux qu'on laisse à la dentelle pour la soutenir. ‖ *Point commun.* Celui qui dans les dentelles s'exécute en allant de gauche à droite et de droite à gauche. ‖ *Point à la reine.* Blonde faite en quadrilles pleins, avec un mélange de quadrilles vides. ‖ *Point d'esprit.* Celui que l'on forme en faisant un point complet. ‖ *Point de fantaisie.* Celui qui est sujet aux caprices de la mode. ‖ *Point jeté.* Celui qu'on fait en prenant les fuseaux de quatre en quatre, et en tordant les fils de deux en deux. ‖ *Point ordinaire.* Celui qu'on fait en nouant ensemble les fils des quatre premiers fuseaux.

— Absol. Ouvrière en point. Raccommoder des points. Blanchir des points. Un jabot, des manchettes, un bonnet de point.

— *Points de la Chine.* Rayures dans le satin, faites en forme de zig zag.

— Géom. La plus petite portion d'étendue qu'il soit possible de concevoir, ou plutôt, Ce qui est considéré comme n'ayant aucune étendue. Les mathématiciens considèrent la ligne comme la trace d'un point mis en mouvement. Le point mathématique est l'extrémité de la ligne, l'endroit où cette ligne en coupe une autre. ‖ Un douzième de la ligne.

— Fig. Notre vie est un *point* dans l'éternité. Les plus longs règnes ne sont devant Dieu qu'un *point* de grandeur. (Mass.)

— Chaque petite partie d'une ligne, d'une surface. Chaque point de la circonférence est également éloigné du centre. Dites-nous, si vous le savez, quel est le *point* fatal qui met des bornes à l'impétuosité des flots de la mer. (Mass.)

— Didact. Endroit fixe et déterminé. Point milieu. Point central. Point d'équilibre. Point d'appui. Point de départ. Point de contact.

— Il se dit aussi dans le langage usuel. Indiquer à des amis un point de réunion. Diriger les efforts des assaillants sur un même point.

— Mar. *Faire le point, faire son point.* Estimer la route du bâtiment et sa position. On marque chaque jour à midi sur la carte le *point d'arrivée*, et par comparaison avec le *point de départ*, on estime la route faite.

— Astronom. *Points équinoxiaux.* Les deux points où le grand cercle de l'écliptique coupe le grand cercle de l'équateur. || *Points solsticiaux.* Les deux points de l'écliptique les plus distants du plan de l'équateur. || *Points de la plus grande et de la plus petite distance.* Les apsides. || *Point culminant.* Le point de l'écliptique situé dans le méridien. || *Points cardinaux.* Le septentrion, le midi, l'orient et l'occident. || *Points verticaux.* Le point du ciel appelé *zénith*, qui est directement au-dessus de notre tête, et le point appelé *nadir*, qui est directement au-dessous de nos pieds.

— *Point culminant.* La partie la plus élevée de certaines choses. Le point culminant d'une chaîne de montagnes. Le point culminant de toutes les montagnes du globe.

— Fig. *Le point culminant d'une discussion, d'une affaire.* Celui qui domine, qui prime tous les autres, tout le reste; le point capital.

— Optiq. *Point de concours.* Point où les rayons convergents se rencontrent. || *Point d'incidence.* Celui où tombe un rayon sur la surface d'un corps. || *Point de dispersion.* Le point où les rayons commencent à diverger. || *Points de refraction.* Celui où un rayon se brise sur une surface réfringente. || *Point de reflexion.* Le point d'où un rayon est réfléchi par la surface d'un corps. || *Point radieux.* Celui qui renvoie les rayons, d'où les rayons partent.

— Hydraul. *Point de partage.* L'endroit où les eaux se partagent pour couler de deux côtés différents. Le point où l'on place le réservoir supérieur qui doit alimenter un canal ou les branches d'un canal.

— *Point lumineux.* Petit point de lumière que l'on aperçoit à la pointe d'un conducteur électrisé par un globe de soufre ou de cire d'Espagne, ou de toute autre matière résineuse. || *Points électriques.* Extrémités pointues des corps électrisables par communication.

— Mécan. *Point d'appui.* Point fixe sur lequel les diverses parties d'une machine s'appuient pour exécuter leurs mouvements.

— *Points d'application ou de suspension.* Endroits du levier, de la romaine, auxquels on applique le contre-poids.

— Perspect. *Point de vue.* Point sur lequel la vue se dirige et s'arrête dans un certain éloignement. Point choisi pour mettre les objets en perspective et vers lequel il dirige tous les rayons. Lieu où il faut se placer pour bien voir un objet. Choisir un point de vue. Déterminer, placer, prendre le point de vue. Être dans le point de vue, dans un bon point de vue. Ce tableau est dans un fort mauvais point de vue.

— *Point de vue.* Au propre, mais dans une autre acception. Objet ou assemblage d'objets qui frappe, qui invite, qui captive les regards. Beau point de vue. Point de vue magnifique, admirable, vaste, immense. Point de vue varié. Découvrir un point de vue. Le goût des *points* de vue et des lointains vient du penchant qu'ont la plupart des hommes à ne se plaire qu'où ils ne sont pas. (J.-J. Rouss.)

— *Mettre une lunette à son point de vue* ou simplement *à son point.* Allonger ou raccourcir le tube de manière qu'il y ait entre le verre objectif et l'oculaire la juste distance pour voir distinctement l'objet vers lequel la lunette est dirigée. On dit aussi en parlant des lunettes à lire, qu'*elles sont ou ne sont pas au point de la personne*, selon que la distance à laquelle convergent les rayons lumineux convient ou ne convient pas à la vue de cette personne.

— Fig. Considérer, étudier, envisager, approfondir la question sous un point de vue nouveau. Présenter une affaire sous un tout autre point de vue. La différence des points de vue cause la différence des opinions. Si vous voulez amener quelqu'un à votre opinion, amenez-le à votre point de vue. Dans ce *point* de vue, le dogme de l'immortalité de l'âme affecte prodigieusement les hommes. (Montesq.) Par la force du génie, on se représentera toutes les idées générales et particulières sous leur véritable *point* de vue. (Buff.)

— Anat. *Points ciliaires.* Petits trous dans la face interne des paupières, qui sont les orifices des petits conduits excrétoires des glandes ciliaires. || *Points lacrymaux.* Les orifices des petits conduits qui aboutissent au sac lacrymal.

— POINT. Gramm. Petite marque ronde qui se fait sur un *i* et à la fin d'une phrase. Toute phrase finale, toute proposition dont le sens est complet et indépendant des propositions qui suivent, doit se terminer par un point.

— Deux points placés l'un sur l'autre (:), se mettent à la fin d'une proposition dont le sens grammatical est complet, lorsque cette proposition annonce une citation, qu'elle est suivie de détails, ou d'une autre proposition qui éclaircit et développe ce qui précède. Si les détails précèdent la proposition au lieu de la suivre, les deux points doivent aussi la précéder.

— On dit indifféremment *Les deux points* et *Le deux point*, on écrit aussi avec un trait d'union, *Un deux-point.*

— *Point interrogant, interrogatif*, ou *d'interrogation* (?). Signe qui se met après une interrogation, une demande. || *Point admiratif* ou *d'admiration, d'exclamation* (!). Signe qu'on met à la fin des phrases, qui expriment l'admiration ou qui contiennent une exclamation.

— Plusieurs points après un mot indiquent suppression, interruption, lacune. N'oubliez pas de m'envoyer toutes les chansons que vous apprendrez, de quelque style qu'elles soient; vous savez bien qu'au moyen des *points* on écrit tout avec modestie. (Buss.-Rabut.)

— Fig. *Mettre les points sur les i.* Dire ou faire une chose avec une très-grande attention.

— Prov. et fig. *N'être bon qu'à mettre les points sur les i.* Ne s'appliquer dans les ouvrages d'esprit qu'à des minuties, ou encore, N'avoir qu'une exactitude minutieuse et inutile.

— *Il faut avec cet homme mettre les points sur les i.* Il faut être avec lui de la plus scrupuleuse exactitude; ou, dans un autre sens, Il faut prendre avec lui les plus grandes précautions.

— On met deux points horizontalement au-dessus d'une voyelle, pour indiquer qu'il faut la prononcer séparément d'une autre voyelle qui la précède, avec laquelle on pourrait croire qu'elle ferait une diphthongue, si l'on n'était averti par cette marque, qui a reçu le nom de diérèse ou tréma, comme dans *aiguë*.

— Gramm. hébr. *Point diacritique.* Se dit de trois signes appelés *Mappig, daguesch* et *kibbouts gadol.* V. DIACRITIQUE. || *Point daguesch* V. DAGUESCH. || *Point mappiq.* Signe semblable au *daguesch*; il ne se place que sur le *hé*, pour indiquer que cette voyelle n'est pas quiescente. || *Point-voyelle.* V. MASSORETH.

— Typogr. *Points conducteurs* ou *points carrés.* Points qui servent à prolonger une ligne de manière à mettre en rapport, à faire correspondre des parties qu'une disposition méthodique oblige à séparer. On fait souvent usage des points conducteurs dans les tables, dans les index.

— *Point voyelle.* Gramm. orient. V. POINT-VOYELLE.

— Se dit de ce qui est ou de ce qui paraît extrêmement petit, et que l'on a peine à apercevoir. Le ballon ne paraissait plus que comme un point. Les étoiles ne nous paraissent que de petits points brillants, et pourtant ce sont des globes immenses.

Les astres pâlissaient, l'aurore matinale
Semant de [illegible] l'orient [illegible],
Lorsqu'au [illegible] naît lentement un *point* noir et douteux
De loin paraît, s'élève et s'agrandit aux yeux.
(Delille.)

— Mus. Petite marque ronde qui se met après la note, et qui y ajoute une moitié en sus de sa valeur naturelle. Une ronde suivie d'un point vaut trois blanches. || *Point d'orgue.* Arrêt, repos pendant lequel l'instrumentiste ou le chanteur s'arrête sur la note, ou déploie son habileté par les traits de fantaisie. Il se marque par ce signe ⌒. || *Points détachés.* Espèce de points qui se placent immédiatement au-dessus ou au-dessous de la tête des notes, et qui avertissent que les notes ainsi ponctuées doivent être marquées par les coups de langue ou d'archet égaux, secs et détachés. || Anciennement, La marque même des notes; de là est venue l'expression *contre-point.*

— Techn. Petit trou fait à des étrivières, à des courroies, à des soupentes de carrosse, etc., pour y passer l'ardillon. Allonger les étrivières d'un point. Raccourcir la courroie de trois points.

— Marque faite d'espace en espace sur l'espèce de règle dont le cordonnier se sert pour prendre la mesure d'un soulier, et le chapelier celle d'un chapeau. Chausser à huit points, à neufs points. Avoir une entrée de chapeau de six points.

— Loc. prov. *Deux personnes ne chaussent pas au même point.* Les humeurs, les inclinations des personnes, ne s'accordent jamais parfaitement, ne sont jamais entièrement semblables.

— Dans un sens analogue. *Faire venir quelqu'un à son point.* L'amener adroitement à faire ce qu'on veut, le faire condescendre à ce que l'on souhaite.

— Typogr. Mesure qui vaut un sixième de ligne, et qui sert principalement à déterminer la force des corps des caractères. Point typographique. Fondre un caractère sur un corps de quatre points, de cinq points. La nonpareille a six points typographiques. || *Lettre de deux points.* Grande lettre en forme de capitale, qu'on place au commencement d'un ouvrage ou de chacune de ses divisions, et dont la force de corps est double de celle du caractère qu'elle accompagne.

— Lapid. Petits grains blancs, noirs ou rouges, qui font tache dans un diamant.

— Question, difficulté particulière, en quelque genre de connaissance que ce soit. Insister sur un point de dogme, de morale. Éclaircir un point. Approfondir, examiner un point. Être d'accord, tomber d'accord sur un point. Réfuter victorieusement son adversaire sur tous les points. Il ne suit pas que c'est un *point* de la religion chez les quakers, de ne jamais aller à la guerre, de ne porter pas [illegible]. (Volt.) La force des arguments dépend absolument sur ce *point* du pays où l'on les propose. (J.-J. Rouss.) Je puis encore ces trois *points* concevoir. (J.-B. Rouss.)

— Ce qu'il y a de principal, d'important dans une affaire, dans une difficulté, dans une question. Toucher le point de la question. Éluder le point de la question. Venir au point de la difficulté. Le point essentiel. Le point capital. Le point délicat. Le point difficile de l'affaire. Combien j'insisterais sur ce *point* s'il était moins décourageant de rebattre en vain des sujets utiles. (J.-J. Rouss.)

Sachez qu'en notre accord elle a, pour premier *point*,
Exigé qu'un époux ne la contraindrait point
A traîner après elle un pompeux équipage. (Molière.)

— Degré, période. Se chagriner au dernier point. Être affligé à un tel point, qu'on en perd la raison. Être monté au plus haut point de la gloire. Porter une science à un très-haut point de perfection. L'insolence de cet homme est parvenue au dernier point. Sa réputation est arrivée à un tel point qu'elle ne saurait plus s'accroître. Il y avait comme un *point* de maturité que chacun cherchait en lui-même, avant que d'entrer aux administrations publiques. (Fléch.) Celui qui sait conserver et affermir un État, a trouvé un plus haut *point* de sagesse que celui qui sait conquérir et gagner des batailles. (Boss.) Dans ces temps d'avilissement, qui sait à quel *point* de vertu peut atteindre encore une âme humaine. (J.-J. Rouss.)

— État, situation. En être au même point. Rester au même point. Retrouver une affaire au même point où on l'avait laissée. J'ai retrouvé le malade au même point. Être en bon point, en mauvais point.

— Article, matière, objet, sujet. Quelle adresse à s'attirer la confiance des partis, et à réunir la diversité des avis et des connaissances au seul *point* de la tranquillité publique. (Fléch.) Mais fuyez sur ce *point* un ridicule excès. (Boileau.)

— *Point d'honneur.* Ce qui intéresse directement, ce qui touche de près l'honneur, ou du moins ce qu'on regarde comme tel. Être délicat, trop délicat sur le point d'honneur. Se faire un point d'honneur d'une chose. Se faire sur une chose un point d'honneur. Le point d'honneur fut, sous Louis XIV, la passion dominante des gentilshommes. Pour empêcher les suites de querelles souvent puériles, on avait, sous ce dernier règne, institué un tribunal composé des maréchaux de France, et destiné à juger si l'offense valait ou non la peine de se battre. Le *point* d'honneur se tourne en déshonneur dès qu'il est mal soutenu. (Fén.) Il y a dans ces maîtrises et communautés l'esprit du corps, une sorte de *point* d'honneur qui force à vendre au même prix que les autres. (Condill.)

— *Prendre tout au point d'honneur.* Pousser trop loin la délicatesse sur le point d'honneur.

— Division d'un discours, d'un ouvrage, et particulièrement d'un sermon. Le premier point d'un discours, d'une dissertation, d'une méditation. Passer au second, au troisième point d'un sermon. Il était éternellement divisé en trois points. (St-Simon.)

— *Point*, se prenait anciennement pour Instant, moment, moment opportun. C'est le *punctum temporis* des Latins. Il a vieilli, mais il nous est resté les locutions: *Être sur le point de faire telle chose, arriver à point, à point nommé*, etc. Vous êtes au milieu de mille choses, qui [illegible] vous trouvez sa tendresse à *point nommé*. (Mme de Sévig.)

Point du jour. Le moment où le jour commence à paraître. Se lever au point du jour, au petit point du jour.

[illegible] du jour, quand l'aube matinale
[illegible] le point [illegible],
Un *point* [illegible]
Des champs [illegible]. (Millevoye.)

— Poét. Par une périphrase poétique, Lemierre a dit, pour désigner les étoiles: *Les points brillants dont le ciel est semé.*

Même lorsque la nuit, en déployant ses voiles,
Fait dans [illegible] les étoiles,
Que sur ce tout [illegible] est encor charmé
De tous ces *points* brillants dont le ciel est semé.

— Archit. *Point d'aspect.* Le point d'où l'on doit considérer un bâtiment pour l'apprécier convenablement. On dit aussi *point de vue.* V. plus haut cette acception du mot *point.* || *Points perdus.* Centres des arcs que l'on trace dans des figures d'ornements, centres qui sont situés eux-mêmes sur la circonférence d'autres cercles. || *Points courants.* Lignes formées de points plus ou moins allongés, que l'on trace sur des plans.

— Sculpt. Se dit des marques que l'on fait sur toutes les parties les plus saillantes d'une statue que l'on veut copier. || *Mettre une statue aux points.* La dégrossir, de manière à n'avoir plus qu'à lui donner le fini et l'expression.

— Anc. art. *Point saillant.* Le point d'un œuf, où l'on voit battre le cœur du poulet, après qu'il a été couvé pendant quelques jours.

— Anc. chir. *Point doré.* Opération que l'on pratiquait pour la guérison des hernies, et après laquelle on faisait une suture avec un fil d'or.

— Art milit. *Point d'appui.* V. APPUI.

— [illegible] *Point d'appui.* Centre du mouvement [illegible].

— Blas. *Point d'honneur.* Place qui, dans un écu, répond au milieu et au-dessous du chef.

— Entom. *Point de Hongrie.* Nom marchand d'un [illegible]. || *Point double.* Nom donné à la phalène.

— Conchyl. *Point de Hongrie.* Nom vulgaire d'une espèce de vénus, d'une espèce de porcelaine et d'une cantharide.

— Jeux. Nombre qu'on attribue à chaque carte, et qui varie dans différents jeux. Au piquet, l'as vaut onze points; les figures valent dix points, et les autres cartes valent le nombre de points qu'elles portent.

— Au piquet et à quelques jeux, signifie encore Le nombre de points que réunissent ensemble plusieurs cartes de même couleur. Annoncer le point. Compter, marquer le point. Le point se compte avant toute chose, excepté cartes blanches. || *Avoir le point.* Avoir en cartes de même couleur, un plus grand nombre de points que son adversaire.

— Nombre que l'on marque à chaque coup du jeu, et aussi, Celui dont on est convenu pour le gain de la partie. Jouer en vingt-cinq points. N'avoir pas encore pris de points. N'avoir plus qu'un point à prendre. Faire trois points de suite. Au trictrac, on marque un trou quand on a gagné douze points.

— *Donner ou rendre des points à quelqu'un.* Supposer, en commençant la partie, qu'il a déjà gagné le nombre de points dont on est convenu de l'avantager, ce qui se fait ordinairement quand les joueurs sont d'inégale force.

— Prov. et fig. *Pour un point, Martin perdit son âne.* Peu de chose fait quelquefois manquer une affaire. Faute d'un point, le joueur perd la partie.

— *Jouer au point.* Jouer au passe-dix. || *Points d'annonce.* Se dit au trois-sept, Des points que l'on gagne avant de jouer les cartes. || *Points de jeu.* Ceux que l'on gagne par les figures qui se trouvent dans les levées qu'on a faites.

— Dans les collèges, dans les écoles, Note bonne ou mauvaise qu'on délivre aux écoliers pour évaluer leur conduite et la qualité de leurs devoirs. Marquer, donner des bons points, des mauvais points à un élève.

— Pathol. *Point de côté.* Douleur pongitive dans un lieu fixe et très-circonscrit des parois thoraciques.

— Prov. et pop. *A son point et aisément.* A sa commodité, à son loisir, à son aise. Faire une chose à son point et aisément. Je ferai ce voyage à mon point et aisément.

— *A point.* loc. adv. Venir à point. Arriver à point, fort à point, tout à point. Rien ne sert de courir, il faut partir à *point.* (La Font.)

Vous venez tout à *point*, ce soir je me marie,
De la noce et du bal souffrez que je vous prie. (Regn.)

— *Cela lui vient à point, bien à point.* Se dit d'un avantage qui arrive à une personne qui en avait extrêmement besoin. Il vient de recueillir une grande succession; dans l'état où il se trouvait, cela lui est venu bien à point.

— Loc. prov. *Tout vient à point à qui peut attendre.* Avec du temps et de la patience on vient à bout de tout.

— *Viande cuite à point.* Viande cuite comme il convient, ni trop ni trop peu.

— *Prendre à point.* Mettre à profit. Prendre à point ce que vient de dire la partie adverse.

— *Au dernier point.* loc. adv. Extrêmement, excessivement. Être brave, courageux, vigilant, laborieux au dernier point. Être libertin au dernier point, malheureux au dernier point, insouciant au dernier point.

— *Mal en point.* En mauvais état.

On arrive mal en *point*, harassé,
Un pied tout nu, l'autre à demi chaussé. (Voltaire.)

— *Mettre en point.* Mettre en état. Le temps qu'il lui fallait pour mettre en *point* son armée. (Vaugelas.) Cette locution a vieilli.

— *De tout point.* Entièrement, absolument. Un homme accompli de tout point. Un livre mauvais de tout point.

Je veux d'ici renvoyer de tout *point*
Ce diableteau; c'est un jeune novice
Qui n'a rien vu. (La Fontaine.)

— *Équiper un homme de tout point.* L'équiper de tout ce qui lui est nécessaire.

— Fig. *Accommoder, équiper quelqu'un de tout point.* Le traiter fort mal, en fait, en paroles. Je me charge de l'accommoder de tout point. Ces scélérats l'ont équipé de tout point.

Scarron, sentant approcher son trépas,
Dit à la Parque: Attendez, je n'ai pas
Encore fait de tout *point* ma satire.
Ah! dit Clothon, vous la ferez là-bas;
Marchons, marchons il n'est pas temps de rire. (***)

— *De point en point.* Sans rien omettre. Exactement. Raconter un événement de point en point. Exécuter de point en point les ordres qu'on a reçus.

De *point en point* je vous ai raconté
Son beau discours en style académique. (Parny.)

Ce que tu [illegible] dicté,
Je veux de *point en point* qu'il soit exécuté. (Rac.)

— *Sur le point que.* [illegible]

. . . Oh ciel! sur le *point* que la vie
Par mes propres sujets m'allait être ravie,
Un Juif [illegible]. (Racine.)

— *A point nommé.* loc adv. Au temps précis, au moment déterminé. Venir à point nommé. Se trouver au rendez-vous à point nommé. Il est à peu près synonyme de *à point*, mais il a plus de force et un sens plus restreint.

POINT. adv. de négation (du lat. *punctum*). Pas, nullement. Il sert de complément à *ne*. N'avoir point d'argent dans sa poche. N'avoir point de tranquillité sur la terre. N'avoir point de consolation dans ses enfants. Ne point douter de la Providence. Ne point agir sans conseil. Ne point désirer beaucoup, pour être peu trompé dans son attente. Je ne suis point en état de sortir. (J.-J. Rouss.) Les princes font beaucoup d'ingrats, parce qu'ils ne donnent point tout ce qu'ils peuvent [illegible]

[illegible]

— *Point* rend en quelque sorte le sens plus

négatif que *pas;* ce dernier s'emploie de préférence dans les phrases usuelles ; *point* vaut mieux dans les phrases énergiques, dans les sentences, dans l'expression du commandement. On ne se sert du mot *point* que dans une négation absolue et sans aucune modification. Ainsi on ne dirait pas : Je ne croirai *point* facilement ; mais : Je ne croirai *pas* facilement.

— La poésie emploie ordinairement *point* au lieu de *pas*.

Rien de trop est un point
Dont on parle beaucoup et qu'on n'observe *point*.
(La Fontaine.)

Ce temple est mon pays, je n'en connais *point* d'autre.
(Racine.)

Voilà tous mes forfaits, je n'en connais *point* d'autres.
(Voltaire.)

— S'emploie elliptiquement, c'est-à-dire qu'on sous-entend la négation *ne*. Les gens peu ou point délicats abondent dans la société. Un cœur peu ou point ambitieux est difficile à trouver. On pardonne à un ennemi, point à un flatteur. Être bon, généreux, confiant, point soupçonneux, point exigeant, point sévère. Ici *point* de salut, *point* de trêve aux combats. (Aignan.) *Point* de soldat au port, *point* aux murs de la ville. (Corn.)

— *Point* peut être employé tout seul, quand on répond à une interrogation; *pas* ne s'emploie jamais de cette manière. Êtes-vous fâché? Point. Êtes-vous débarrassé de cet intrigant? Point.

— Dans le style marotique, *point* se place souvent avant la négation *ne* et avant le verbe.

Point ne vous délirai que ne m'ayez promis
De ne *point* m'embrasser pendant une heure entière.
(Berquin.)

Point ne tomba des ailes du sommeil
Plume traçant ta rime marotique,
Mais tu la dois à l'aile poétique
De quelque cygne égayant ton réveil. (Le Brun.)

— Loc. prov. *Point d'argent*, *point de Suisse*. On n'obtient rien de certaines gens, s'ils n'ont pas l'espoir d'être récompensés. Cela se dit aussi pour Témoigner qu'on ne fera rien sans être assuré d'une récompense, du payement.

— *Point de nouvelles*. Se dit quand on ne peut obtenir un résultat attendu, désiré, etc. Cet homme m'a dit et répété qu'il me payerait; mais pour de l'argent point de nouvelles.

— *Point de nouvelles, bonnes nouvelles*. Quand on n'entend parler de rien, c'est que tout va au mieux.

— *Point du tout*. Aucunement. Pas le moins du monde. Vous me demandez de l'argent, je n'en ai point du tout. Je ne suis *point* du tout de ces prudes sauvages dont l'honneur est armé de griffes et de dents. (Mol.)

POINTAGE. s. m. Mar. Opération qui a pour objet de trouver sur la carte marine, au moyen d'un instrument appelé quart de réduction, et en mesurant la longitude et la latitude, le point ou le lieu précis où se trouve un bâtiment.

— Artill. Action de pointer le canon, de diriger vers un point fixé une bouche à feu quelconque. || *Vis de pointage*. Vis au moyen de laquelle on pointe les canons de gros calibre.

— Manuf. Se dit, dans les fabriques de drap, d'un défaut qui provient de la tonte.

POINTAL. s. m. Étai de bois perpendiculaire.

POINTE. s. f. (rad. *point*). Bout piquant et aigu. La pointe d'un sabre, d'une épée. La pointe d'un couteau. La pointe d'un clou. La pointe d'une épingle, d'une aiguille. La pointe d'une arête, d'une épine. Les pointes d'un compas. Aiguiser, émousser la pointe. Pointe piquante, acérée, émoussée.

Avec quelle insolence ils ont de toutes parts
Fait briller à mes yeux la *pointe* de leurs dards.
(Racine.)

Leurs dards deviendront impuissants,
Et de leurs *pointes* émoussées
Ne pénétreront plus le sein des innocents.
(J.-B. Rousseau.)

—Fig. *Pointe d'aiguille, pointe d'épingle*. Fait peu important, pris comme base, comme objet d'une théorie, d'une discussion. Bagatelle, niaiserie. Quereller, discuter, raisonner sur une pointe d'épingle. Tout cet échafaudage d'arguments repose sur une pointe d'épingle.

—Subtilité. A quoi faire ces *pointes* élevées de la philosophie sur lesquelles aucun être humain ne se peut rasseoir? (Montaigne.)

—Fig. Trait, aiguillon, atteinte. La femme forfaisant envers son mari est beaucoup moins excusable que la veuve, pour avoir un moyen honnête de tromper les *pointes* de la chair, par l'objet qui lui est donné par la loi. (E. Pasquier.) Il vaut mieux que la *pointe* de la colère agisse un peu au dehors, que de la replier contre soi. (Charron.) Elle n'a point souffert de ces cruelles *pointes* de douleur qui percent le corps. (Fléch.)

— *A la pointe de*. A la pointe des armes. A la pointe de l'épée.

Commandez que mon bras. . . . .
Répare cette injure à la *pointe* des armes. (Corn.)

— *Emporter une chose à la pointe de l'épée*. L'emporter avec de grands efforts.

— Loc. prov. et fig. *Ne quitter rien qu'à la pointe de l'épée*. Être fort opiniâtre, ne céder qu'à la dernière extrémité, qu'à son corps défendant.

— Fig. Résolvez-vous, ma belle, de me voir soutenir toute ma vie, à la *pointe* de mon éloquence, que je vous aime encore plus que vous ne m'aimez. (Mme de La Fayette.) Se trouvant à la *pointe* du danger. (Sat. Ménippée.) Je n'ai jamais reçu leurs services qu'à la *pointe* de mon argent. (J.-J. Rouss.)

— *La pointe de l'esprit*. Ce qu'il y a de plus vif, de plus pénétrant, de plus subtil dans l'esprit. Saisir une chose à la pointe de l'esprit.

— Extrémité des choses qui vont en diminuant. La pointe d'un rocher. La pointe d'une montagne. La pointe d'un obélisque, d'une pyramide. La pointe des herbes. La pointe d'une île. Marcher sur la pointe du pied. Porter la pointe du pied en dehors. Se dresser sur la pointe des pieds.

— Petit fichu en pointe dont les femmes se couvrent négligemment le col. Une pointe de soie, de mérinos, de velours.

— Morceau d'étoffe en pointe, cousu sur les côtés d'un vêtement de femme, pour donner à ce vêtement de l'ampleur. Mettre des pointes à une chemise.

— Saveur piquante et agréable. La pointe du vin. La pointe d'une sauce. Ce vin a de la pointe, n'a pas de pointe. Cette sauce a besoin d'une pointe de sel, de poivre, d'ail, de vinaigre.

— *Être en pointe de vin, avoir une petite pointe de vin*. Être gai pour avoir bu un peu plus qu'à l'ordinaire. S'il vous a dit cela, c'est qu'il était en pointe de vin, qu'il avait une petite pointe de vin.

— Par anal. La pointe de la gelée. Du froid les *pointes* pénétrantes. (Dulard.)

—Fig. *Une pointe d'ironie, de raillerie*. Quelque chose d'ironique, de moqueur, de mordant, qui se fait sentir dans un écrit, dans un discours. Il perce toujours dans les ouvrages de cet écrivain, dans les paroles de ce moraliste, une pointe d'ironie qu'il est impossible de ne pas sentir.

— Fig. Pensée subtile. Jeu de mots, trait d'esprit recherché. Faire des pointes, dire des pointes. Parler par pointes, ne parler que par pointes. Les pointes sont passées de mode. La manie des pointes. L'abus des pointes. Mauvaise pointe. Méchante pointe.

Jadis de nos auteurs les *pointes* ignorées
Furent de l'Italie en nos vers attirées.
. . . .
Un héros sur la scène eut soin de s'en parer,
Et sans *pointe* un amant n'osa plus soupirer;
On vit tous les bergers, dans leurs plaintes nouvelles,
Fidèles à la *pointe* encor plus qu'à leurs belles. (Boil.)

— *Pointe d'épigramme*. Le trait piquant, la pensée piquante qui termine une épigramme. Terminer une épigramme par une pointe heureuse. Acérer la pointe d'une épigramme.

Au sonnet difficile est l'épigramme jointe,
Tous deux accoutumés à frapper de la *pointe*.
(Sarasin.)

Et n'allez pas toujours d'une *pointe* frivole
Aiguiser par la queue une épigramme folle. (Boil.)

— Techn. Outil bien acéré avec lequel le sculpteur ébauche son ouvrage. || Tige de cuivre à l'extrémité de laquelle est monté un diamant qui sert aux graveurs en pierres fines à creuser les parties des pierres qu'ils veulent graver. || Grosse aiguille montée sur un manche de bois avec laquelle les imprimeurs tirent les caractères des formes pour faire les corrections nécessaires. || Outil avec lequel les relieurs coupent le carton de la couverture d'un livre. || Petit ciselet pointu dont se servent les ciseleurs pour achever les figures et leur donner plus de relief. || Petits poinçons d'acier dont se servent les tireurs d'or pour polir les pertuis de la petite filière. || *Pointe à tracer*. Espèce de petit ciselet dont se servent les bijoutiers pour former légèrement dans l'ouvrage les traits qui ne sont que tracés au crayon. || *Pointe à gratter*. Moitié de ciseau à l'usage des facteurs d'orgue, pour gratter les tuyaux qui doivent être soudés. || *Pointe à faire parler les tuyaux*. Outil qui ressemble au ciseau du menuisier. || *Pointe de feu*. Morceau de fer long, terminé en pointe, que l'on fait rougir pour percer la peau d'un cheval dans certains cas. || *Pointe de diamant*. Petit morceau de diamant taillé en pointe et enchâssé dans du plomb et dans du bois, dont les vitriers se servent pour couper le verre. || Tuiles hachées, dans la longueur desquelles le couvreur a retranché plus du tiers.

— Petit clou avec ou sans tête, mince et d'une grosseur égale. Les vitriers fixent les morceaux de verre avec des pointes sans tête. Faire tenir un morceau de bois avec une pointe, avec quelques pointes. Enfoncer des pointes.

— Grav. Instrument d'acier avec lequel le graveur à l'eau-forte dessine sur le vernis dont la planche est enduite, et découvre ainsi les parties où l'acide doit mordre. Si l'on forme avec une *pointe* aiguë des traits ou des hachures, sans recourir à l'eau-forte, cela s'appelle graver à la *pointe* sèche. (Dider.) La *pointe* sèche ouvre le cuivre sans en rien détacher. On l'emploie dans le fini aux objets les plus tendres, les plus légers, aux ciels, aux lointains, et son travail, contrastant avec celui de l'eau-forte ou du brin, est toujours heureux et piquant. (Id.)

— Manière d'opérer avec la pointe, touche du graveur. Toucher une gravure d'une pointe fort spirituelle. Avoir la pointe délicate, légère, lourde.

— Fortific. L'angle le plus avancé d'un ouvrage. Abattre à coups de canon la pointe d'un bastion.

— *La pointe du jour*. La première apparence, les premières lueurs du jour, le point du jour. Partir à la pointe du jour, à la petite pointe du jour, à la fine pointe du jour. Allez chez nos amis les prier que chacun apportant sa faucille, nous vienne aider demain dès la *pointe* du jour. (La Font.)

— Faucon. Le vol d'un oiseau qui s'élève vers le ciel. L'oiseau fait la pointe et fond tout d'un coup sur la perdrix. Une perdrix blessée à la tête fait la pointe, et tombe roide morte.

— Art milit. *Faire une pointe*. S'éloigner momentanément de sa ligne d'opération, par une marche hardie et précipitée.

— *Avoir la pointe de l'aile droite, de l'aile gauche*. Être placé à l'extrémité de l'aile droite, de l'aile gauche.

— *Poursuivre sa pointe*. Les ennemis étonnés, et n'ayant pas assez vivement poursuivi leur *pointe*, premièrement s'arrêtèrent; puis, chargés plus vivement, reculèrent. (Cl. Fauch.)

—Dans le langage usuel. Dessein, entreprise. Suivre, poursuivre, pousser sa pointe. Quand on a bien commencé, il ne faut pas se décourager, mais pousser sa pointe. Je n'en démordrai pas, je poursuivrai, je pousserai ma pointe.

— Fig. *Pousser sa pointe, poursuivre sa pointe*. Signifie plus particulièrement Faire la cour à une femme dans l'espoir qu'on a de réussir. Vous me laissez les coudées franches auprès de la princesse; il me sera permis de pousser ma *pointe*. (***) Poursuivez votre *pointe* auprès de votre belle. (Boissy.)

— *Faire une pointe*. Quitter momentanément son chemin pour faire une course qu'on n'avait pas projetée.

— Constr. *Pierre taillée en pointe de diamant*. Pierre terminée par une pyramide quadrangulaire aplatie.

— Ponts et chauss. *Pointe de pavé*. Jonction des deux ruisseaux d'une chaussée, en forme de fourche.

— *Pointe naïve*. Diamant brut qui est naturellement en pointe.

— Blas. Pièce du blason qui monte du bas de l'écu en haut. Porter d'azur à la pointe d'argent. || *Pointe fascée*. Celle qui est mouvante d'un des flancs de l'écu. || *Pointe renversée*. Celle qui est mouvante du chef de l'écu. Se dit des espèces de dents que l'on fait au bout des branches d'une croix. || *Croix à huit pointes, croix à seize pointes*. Croix qui a deux pointes, quatre pointes à chaque branche.

— Chorégr. *Avoir des pointes*. Se dit d'un danseur qui sait s'élever sur la pointe des pieds, et faire des pas sans que le talon porte à terre. Ce danseur a des pointes, de belles pointes. Cette danseuse excelle dans les pointes.

— Anc. cost. Coiffure de deuil que les femmes portaient autrefois, et qui s'avançait en angle sur le front.

— Escr. *Couper la pointe*. Faire un mouvement prompt et léger par lequel, sans déranger la pointe de son fer de la ligne du corps, on passe cette pointe par-dessus le fer de son adversaire. || *Parer de la pointe*. Écarter la pointe d'épée de la ligne du corps en faisant une parade.

—Géogr. Avance du rivage dans la mer, peu saillante et peu élevée.

—Hist. nat. Protubérance allongée, distincte, ferme et aiguë.

—Manég. *Faire des pointes*. Se dit d'un cheval qui, en maniant sur les voltes, ne suit pas régulièrement le rond; il se dit aussi du cheval qui résiste à son cavalier, s'élève et se plante sur les deux pieds de derrière.

— Anc. prat. *Registre de pointe*. Registre sur lequel chaque conseiller, chaque juge était tenu de se faire inscrire ou pointer, avant l'heure fixée pour l'audience, sous peine d'être privé de son droit d'assistance.

— Jeux. Au trictrac, Chacune des divisions du tablier, sur lesquelles on case, on range les dames.

— *En pointe*. loc. adv. En forme de pointe. Aller en pointe. Finir en pointe. Se terminer en pointe. Une montagne qui s'élève en pointe. Une langue de terre qui se termine en pointe.

POINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Pointer. S'empl. adjectiv. Canon pointé. Le roi était exposé à une batterie de canon *pointée* vis-à-vis de l'angle où il était. (Volt.)

— Blas. Il se dit de fleurs dont les folioles et les épines sont d'un émail autre que la fleur et ses boutons. Porter trois roses de gueules, boutonnées d'or, et pointées de sinople.

— Hist. nat. Synonyme inusité d'Aigu.

— Mus. *Note pointée*. Note suivie d'un point qui en augmente de moitié la valeur. Blanche pointée. Ronde, noire, croche, double croche pointée. || Note détachée dans l'exécution instrumentale ou vocale.

POINTE-A-PITRE. Géogr. Ville de la Guadeloupe, située dans la partie de l'île appelée *Grande-Terre*, à l'embouchure de la rivière Salée. Port et mouillage excellents; 15,000 hab. Elle vient d'être détruite par un tremblement de terre.

POINTEAU. s. m. Technol. Poinçon d'acier dont se servent les horlogers. || *Pointeau à contre-marquer*. Outil d'acier à l'usage des couteliers.

POINTEMENT. s. m. (rad. *point, pointe*). Action de pointer le canon. On dit plus ordinairement Pointage.

— Minér. Réunion de trois pointes au moins, qui remplacent une partie de la face dominante d'un cristal, et qui s'observent toujours à l'extrémité de l'axe ou d'un des axes de cette forme.

POINTER. v. a. 1re conj. (pr. *poein-té;* rad *pointe*). Porter un coup de la pointe de l'épée. Pointer son adversaire, le pointer mortellement en pleine poitrine.

— Bouch. Égorger un bœuf.

— Techn. Faire quelques points d'aiguille à une pièce d'étoffe pour maintenir les plis. || *Pointer les aiguilles*. En former la pointe.

— Charpent. Rapporter sur un panneau, avec le compas et la fausse équerre, les dimensions qu'on relève sur une épure.

POINTER. v. a. 1re conj. (rad *point*). Diriger vers un point en mirant. Pointer le canon. Après avoir lui-même *pointé* l'artillerie devant Stralsund. (Volt.)

— Prendre pour point de mire. Pointer une lunette, un bastion, un niveau.

— Absol. Pointer bien. Pointer juste. Pointer à coup sûr. Pour pointer, on dirige la petite pièce au moyen d'une visse, de manière que l'œil du pointeur, les points les plus élevés de la plate-bande de culasse, du bourrelet de la volée, et le but que l'on veut atteindre, soient sur une même ligne droite.

— Faire des points avec le pinceau, avec le burin, avec la plume. Dans ce sens, il est tantôt actif, tantôt neutre. Faire une miniature en pointant. Pointer les articles du journal et du grand livre, à mesure qu'on vérifie les comptes.

— Faire un point à côté du nom des personnes présentes ou absentes, pour indiquer leur présence ou leur absence. A une certaine heure, on pointe les employés qui n'ont pas paru à leur bureau. Dans les fabriques, on pointe les ouvrières qui n'ont pas repris à l'heure dite leur travail. A la chambre des députés, lorsqu'on fait l'appel nominal, on pointe les noms des députés absents, et quelquefois on en fait l'insertion dans les colonnes du *Moniteur*.

— Mar. *Faire le point, prendre le point d'un bâtiment sur la carte marine*. Réduire en une seule route, au moyen du quartier de réduction, les différentes routes tenues par le bâtiment, chaque vingt-quatre heures. || *Pointer la carte*. Faire cadrer dessus la latitude et la longitude du point où l'on se trouve en mer.

—Mus. Augmenter de moitié la valeur d'une note, en faisant suivre cette note d'un point. Pointer une blanche, une ronde, une noire. || Détacher la note, dans l'exécution instrumentale ou vocale.

— Typogr. Faire entrer exactement les pointures dans les feuilles que l'on met en retiration sur le tympan.

— Neutral. Faire la pointe en s'élevant vers le ciel. L'alouette aime à pointer vers le ciel en disant sa joyeuse chanson. Dans la corolle vous trouverez précisément au milieu une espèce de petite colonne attachée tout au fond, et qui *pointe* directement vers le haut. (J.-J. Rousseau.)

— Manég. Se cabrer en tendant les extrémités antérieures en avant, et en s'appuyant sur les extrémités de derrière. Ce cheval pointe en place.

— Commencer à paraître. Le jour va bientôt pointer.

— Commencer à pousser. Le vent commence à pointer.

— Fig. Le génie de Louis XIV *pointait* sous le joug de Mazarin. (Saint-Sim.)

— se pointer. v. pron. Être pointé.

POINTERELLE. s. f. Entom. Nom vulgaire des insectes qui détruisent les bourgeons des plantes.

POINTEUR. s. m. (rad. *point, pointe*). Artilleur qui pointe le canon. Habile, adroit, excellent pointeur.

— Techn. Ouvrier qui empointe une pièce d'étoffe. || Ouvrier typographe, qui pointe la feuille sur le papier; celui qui enlève un morceau d'une planche clichée, pour y faire une correction.

— adjectivem. Canonnier pointeur. Ouvrier pointeur.

— *Chanoine pointeur*. Celui qui pique sur une feuille les chanoines présents à l'office, ou bien ceux qui en sont absents.

POINTICELLE. s. f. Techn. Dans les fabriques de soie, Petite broche qui traverse l'espolin de la navette.

POINTIL. s. m. Verr. Longue et forte verge de fer dont on se sert pour pointiller les glaces.

POINTILLAGE. s. m. (pr. *poin-ti-ya-je*). Action de pointiller. Petits points qu'on fait dans les ouvrages de miniature. Un pointillage bien fait, grossièrement fait. Le pointillage coûte beaucoup de temps et demande une main exercée.

— Conchyl. *Pointillage blanc*. Nom vulgaire d'une porcelaine.

POINTILLE. s. f.(pr. *poin-ti-ye*). Chose futile, motif vain. Cette *pointille*, dont la daterie fait toute sa défense, fut le sujet d'une guerre très-mémorable. (Patru.)

POINTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Pointiller. S'empl. adjectiv. Ouvrages de miniature pointillés. Armoiries pointillées. Écussons pointillés.

— Hist. nat. Qui est garni de petits points

enfoncés, nombreux et rapprochés. Patelle pointillée. Perche pointillée. Cône pointillé. Ses œufs sont verdâtres, *pointillés* de brun. (Buff.) Elle a la gorge blanche, entourée de roussâtre *pointillé* de blanc. (Id.)

— POINTILLÉ. s. m. Manière de dessiner, de graver en petits points, en pointillant. || Genre de gravures faites au pointillé.

— POINTILLÉ. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre salmone.

POINTILLER. v. n. 1re conj. (pr. *poin-ti-yé*). Faire des points avec le burin, le pinceau, le crayon, la plume. Dans les ouvrages en miniature, on ne fait ordinairement que pointiller. Pointiller pour désigner l'or dans un écusson.

— Fig. Disputer sur des riens, sur les moindres choses. Aimer pointiller. Pointiller sans cesse. Ne faire que pointiller. Avoir l'habitude, la manie de pointiller. Un homme bien élevé et d'un solide esprit cherche rarement à pointiller. Et comment est-ce qu'ayant *pointillé* sur les vers, ils n'ont pas exercé sur ma prose la même subtilité. (De Balzac.)

— v. a. Piquer par des mots désobligeants. Pointiller quelqu'un sur tout ce qu'il dit, sur tout ce qu'il fait.

— SE POINTILLER. v. pron. Être pointillé. Ces sortes d'ouvrages doivent se pointiller.

— Fig. Se disputer sur des riens, sur les moindres choses. Ces deux personnes ne font que se pointiller mutuellement.

POINTILLERIE. s. f. (pr. *po-in-ti-ye-ri*; rad. *pointe*). Picoterie, contestation sur des riens, sur des bagatelles. Vous avez vu deux hommes éloignés par leur état et par leur goût des *pointilleries* de collége. (J.-J. Rouss.) || Esprit du pointilleur, habitude, manie de pointiller.

POINTILLEUX, EUSE. adj. (pr. *poin-ti-yeu, yeu-ze*; rad. *pointe*). Qui aime à pointiller, à contester, à disputer sur des riens, sur les moindres choses. Un homme pointilleux. Un critique pointilleux. Censeur pointilleux. Le théâtre fertile en censeurs *pointilleux*. (Boil.)

Et bientôt vous verrez mille auteurs *pointilleux*,
Pièce à pièce épluchant vos sons et vos paroles,
Interdire chez vous l'entrée aux hyperboles. (Boil.)

— Se dit des choses. La critique de cet écrivain est pointilleuse. Avoir des habitudes pointilleuses. Caractère pointilleux. Homme pointilleux.

— Qui est exigeant dans la société. Il est difficile de vivre avec les gens pointilleux. Être pointilleux sur le cérémonial. Être pointilleux jusqu'au ridicule.

POINTIS (J.-Bernard Desjeans, baron de). Célèbre marin français, né en 1645, mort en 1707; se distingua dans les expéditions contre les Barbaresques, conduisit heureusement l'expédition contre Carthagène (Amérique du Sud), et traversa à son retour avec sept vaisseaux, une flotte anglaise qui en comptait 22.

POINTOYER. v. a. 1re conj. (rad. *point*). Anc. mus. Charger un air de notes d'agrément; fredonner.

— Anc. jeux. Jouer au passe-dix.

POINTU, UE. adj. Qui a une pointe aiguë, qui se termine en une pointe aiguë. Épée bien pointue. Couteau très-pointu. Bâton pointu par un bout.

— Qui va un peu en pointe. Nez pointu. Menton pointu. La dame au nez *pointu*. (La Fontaine.)

— Qui va en diminuant. Chapeau pointu.

— Fig. *Esprit pointu.* Esprit qui aime à subtiliser, à faire des pointes. Les esprits pointus sont d'ordinaire peu aimables.

— *Voix pointue.* Voix grêle et aiguë. Fam.

— Loc. prov. et iron. *Pointu comme une boule.* Extrêmement obtus. Avoir l'esprit pointu comme une boule.

— Se dit d'un froid vif et pénétrant. Soutiendrez-vous cet air *pointu* et glacé qui perce les poitrines les plus robustes. (Mme de Sév.)

— Bot. Se dit des fleurs dont les feuilles se terminent par une lame semblable à celle d'une lance.

— POINTUS. s. m. pl. Anc. techn. Certains morceaux d'une étoffe plus fine que celle du fond du chapeau, que les chapeliers couchaient sur les capades, pour faire ce qu'ils appelaient le dorage.

POINTU. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un chétodon.

POINTURE. s. f. (du lat. *punctura*). S'est dit anciennement pour Piqûre. Meilleures sont les aigreurs et *pointures* de l'ami, que les baisers du flatteur. (Montaig.) Socrate disait à ceux qui lui objectaient la tête de sa femme, qu'il apprenait par là, en sa maison, à être constant et patient partout ailleurs, et à trouver douces les *pointures* de la fortune. (Charron.)

— Typogr. Petite lame de fer terminée en pointe. Attacher deux pointures au tympan pour les faire entrer dans les feuilles que l'on imprime. Les pointures doivent entrer exactement dans les feuilles en retiration, pour que les pages opposés se correspondent.

— Mar. Se dit des coins supérieurs d'une voile carrée.

— Techn. Forme de cordonnier prise dans toute sa longueur, depuis le talon jusqu'à la pointe.

POINT-VIRGULE. s. m. Gramm. Signe de ponctuation formé d'un point et d'une virgule. Le point-virgule sert à séparer entre elles les propositions semblables qui ont une certaine étendue, et à séparer les parties principales de toute énumération dont les parties subalternes exigent la virgule.

POINT-VOYELLE. s. m. Gramm. hébr. Nom donné à des figures destinées à remplacer, dans l'écriture hébraïque, les voyelles qu'on ne met pas toujours. V. MASSORETH.

POIRE. s. f. (du lat. *pirum*). Bot. Fruit du poirier. Belle poire, petite poire, grosse poire. Poire fondante. Poire d'été. Poire d'hiver. Mordre dans une poire. Partager en deux une poire bien mûre. Compote de poires. Certaines poires, à chair sucrée et fondante, occupent à juste titre le premier rang parmi nos fruits de table; le beurré est la poire par excellence; sa chair fondante et d'un goût délicat donne un suc abondant et parfumé. D'autres, plus ou moins astringentes à l'état cru, deviennent excellentes en compote, ou sont recherchées de préférence pour la préparation du poiré. La *poire* en vieillissant en voit d'autres renaître. (Rochefort.) La *poire* appelée Saint-Germain a été trouvée dans la forêt de Saint-Germain avec la saveur que nous lui connaissons. (B. de St-P.)

— *Poire molle.* Poire qui a dépassé la maturité, qui est sur le point de se gâter.

— Prov. et fig. *Ne pas promettre poires molles.* Avoir du ressentiment, menacer. Il ne lui a pas promis poires molles.

— *Poires tapées.* Poires desséchées au four.

— *Poire pour la soif.* Chose réservée pour les besoins à venir. Garder une poire pour la soif. L'homme prévoyant garde toujours une poire pour la soif.

— Fig. *Entre la poire et le fromage.* Sur la fin du repas, pendant le dessert, lorsque la gaîté qu'inspire la bonne chère fait qu'on s'épanche, qu'on se parle librement.

— *Poire d'angoisse.* Sorte de poire fort âpre.

— Fig. *Faire avaler des poires d'angoisse.* Causer quelque chagrin, quelque mortification sensible. Il m'a fait avaler une poire d'angoisse.

— *Poire d'angoisse.* Certain instrument de fer fait en forme de poire et à ressort, que les voleurs introduisent par force dans la bouche, pour empêcher de crier.

— Bot. *Poire de terre.* Nom vulgaire du topinambour. || *Poire de vallée.* Nom vulgaire de la bardane.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une turbinelle et d'une espèce de cône. || *Poire sèche.* Nom vulgaire d'une espèce de rocher. || *Poire d'agathe.* Espèce de rocher du genre fasciolaire.

— Contrepoids de la balance romaine, fait en forme de poire.

— S'est dit anciennement d'Un pendant d'oreille en forme de poire. || *Perle en poire.* Perle de figure oblongue, un peu plus grosse par en bas que par en haut. Avoir aux oreilles de belles perles en poires.

— Petite bouteille de cuir bouilli ou de quelque autre matière, dans laquelle on met de la poudre de chasse.

— Éperonnier. *Poires secrètes* Sorte d'embouchure du mors du cheval.

— Hortic. *Poires d'Auch.* Poires sans pepins, d'un goût excellent et qu'on cultive à Auch (Gers).

POIRÉ s. m. (rad. *poire*). Liqueur que l'on retire des poires pilées, pressées et fermentées, pour la boire, ou pour en faire du vinaigre, ou même pour en obtenir de l'alcool. La boisson de poiré se fait ordinairement pure, et se livre telle au commerce; on n'y ajoute de l'eau que pour en augmenter le volume. Ainsi étendu d'eau, le poiré ne se conserve pas. Tout le N.-O. de la France fait une grande consommation de poiré. Le poiré est assez nettoyé ou paré pour pouvoir être bu au bout d'une vingtaine de jours. Après un ou deux mois de séjour dans les tonneaux, il offre une boisson fine, et dont l'acidité est des plus agréables. Les poirés les plus estimés sont ceux de l'Orne, du Calvados et de la Manche. Le poiré bouilli à la sortie du cuvier du pressoir donne un excellent sirop avec lequel on fait le raisiné.

POIREAU. s. m. (du lat. *porrus*, *porrum*, qui a la même signif.). Bot. Plante potagère appartenant au même genre que l'ail, la ciboule, l'échalotte, l'ognon, etc. Le poireau se reconnaît à son bulbe allongé; à sa tige haute de 2 à 3 pieds, pleine, garnie de feuilles planes, mais pliées en gouttière, linéaires-lancéolées, de couleur glauque. Le poireau est originaire des contrées méridionales de l'Europe. Il est cultivé dans les jardins pour l'usage des cuisines; on s'en sert afin de relever les potages et les bouillons, et de donner du goût aux sauces et à certains mets. Les Égyptiens et les Romains en faisaient un bien plus grand cas que nous. Planter des poireaux. Soupe aux poireaux. Dans ce sens on écrit et on devrait écrire *porreau*, conformément à l'étymologie.

POIREAU. s. m. (par corruption du gr. πόρος, conduit, canal, pore). Pathol. Excroissance verruqueuse qui se développe spécialement aux mains, prend naissance dans le corps muqueux, et dont la substance est tantôt lisse, tantôt inégale et raboteuse. Le sang qui s'écoule des poireaux, lorsqu'on les coupe, a la propriété de faire naître de semblables excroissances sur les parties où il n'en existait pas encore. || *Poireaux vénériens.* Végétations un peu allongées, isolées, renflées à leur extrémité libre, presque indolores et peu douloureuses, situées le plus ordinairement au prépuce, au gland, sur la verge ou sur le scrotum, chez l'homme; au périné et à l'anus chez les deux sexes.

— Il se dit dans le même sens, en parlant des chevaux et des chiens. Ce cheval a des poireaux aux jambes. Ce chien a des poireaux aux joues.

POIRÉE. s. f. Bot. Genre de plantes potagères à larges feuilles et à côtes fort épaisses, que l'on nomme aussi *bette*. Acheter, planter de la poirée. Feuilles de poirée.

POIRÉ-SOUS-LA-ROCHE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bourbon-Vendée (Vendée); 3,500 hab.

POIRÉTIE. s. f. (pr. *poi-ré ci*). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses, ayant pour type la poirétie grimpante de l'île de Saint-Domingue.

POIRIER. s. m. (rad. *poire*). Bot. Genre de plantes dicotylédones polypétales, de la famille des rosacées, comprenant des arbres de moyenne grandeur, à feuilles simples, alternes, et à fleurs de couleur blanche, disposées en corymbe terminal ou latéral. Toutes les espèces connues appartiennent à l'ancien continent; le poirier commun est la plus grande espèce du genre, et croît naturellement en France. Le poirier est un arbre fort anciennement cultivé; sous la main de l'homme, il a produit de nouvelles variétés qui se distinguent principalement par le volume, la forme, la couleur des fruits, et par la consistance, la saveur de la chair. Le bois est pesant, d'un grain très-uni, fin, serré et d'une couleur rougeâtre. Il prend la teinture noire on ne peut mieux, et ressemble alors tellement à l'ébène que l'œil s'y trompe et qu'on ne le reconnaît qu'à la différence de pesanteur spécifique. La cime du *poirier* à l'oranger s'unit. (Rochefort.)

— *Poirier des Antilles.* Nom donné à deux espèces de bignones. || *Poirier avocat.* Le laurier avocatier. || *Poirier bergamote.* Variété de citronnier. || *Poirier de Cayenne.* Espèce de couma dont on mange le fruit, rempli d'un suc laiteux un peu âcre. || *Poirier de chardon.* Espèce de cactus. || *Poirier des Indes.* Le coyavier, dont le fruit ressemble beaucoup à une poire. || *Poirier des îles.* Espèce de bignone des Antilles. || *Poirier de montagne.* Le quinquina corymbifère. || *Poirier de la Nouvelle-Espagne.* Le laurier avocatier. || *Poirier rouge.* Arbre du cap de Bonne-Espérance qui a le port du poirier et le bois rouge.

— Hist. *Ordre du Poirier.* Ordre de chevalerie d'Espagne, institué en 1176, par Gomès Fernand, roi de Léon. On l'appelait aussi *ordre de Saint-Julien du Poirier.* Il est connu aujourd'hui sous le nom d'*Alcantara.*

— Loc. prov. *Je l'ai vu poirier.* Se dit d'un parvenu que l'on a connu dans une situation fort obscure; par allusion à ce que disait certain paysan des saints de bois de sa paroisse.

POIRSON. (J.-B.) Savant géographe, né à Vrécourt, départ. des Vosges, en 1761, mort en 1831 à Valence; fit preuve d'un discernement et d'une exactitude rares dans la rédaction des cartes.

POIS. s. m. (pr. *poa*; du lat *pisum*). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses, comprenant des plantes herbacées à tiges le plus souvent grimpantes, dont la graine, du même nom, de forme ronde, et renfermée dans une cosse ou gousse, fournit un excellent aliment. La principale espèce de ce genre est le *pois cultivé*; il renferme un grand nombre de variétés, les unes hâtives, les autres tardives; les unes à cosse à parchemin, les autres à cosse sans parchemin: dans ces dernières la gousse peut aussi servir de nourriture. Parmi les pois de primeur, on distingue surtout le *pois de Francfort* ou *pois Michaut*, de bonne qualité; le *pois baron*, d'un grain petit; le *pois de Clamart* ou *carré fin*, dont les grains serrés dans la cosse sont comprimés ou aplatis sur leurs faces. Les *pois nains* sont ceux dont la tige est peu élevée; il y en a sans parchemin. Les pois tardifs sont en général plus gros que les pois hâtifs; ils doivent être *ramés*, c'est-à-dire soutenus par un petit branchage, pour être plus productifs. Les pois ne se mangent pas seulement verts. Lorsqu'ils sont secs et concassés, ils donnent encore une bonne purée. La cosse et les tiges fraîches ou sèches des pois composent un excellent fourrage pour les animaux. Du *pois* en fleur étagez la parure. (Campenon.) Et l'autre de *pois* verts qui se noyaient dans l'eau. (Boil.)

— Médec. *Pois à cautère.* Petite boule faite avec une substance stimulante, telle que la racine d'iris de Florence, que l'on met dans l'exutoire connu sous le nom de *cautère* ou de *fonticule à pois*, pour entretenir la suppuration et empêcher la cautérisation. On fait aussi des pois à cautère avec les orangettes, jeunes fruits avortés de l'oranger, arrondi autour, et avec de petites boules de cire. || *Pois suppuratifs.* Pois d'orange enduits d'une solution alcoolique d'extrait d'écorce de garou.

— Loc. prov. *Après la fête et le jeu, les pois au feu.* Lorsqu'on a beaucoup joué et dépensé, il faut vivre avec beaucoup d'économie. || *Ceux qui me feront des pois, je leur ferai de la purée.* Je me vengerai de ceux qui me feront du tort. || *Manger des pois chauds.* Être embarrassé pour répondre.

— *Vendre à quelqu'un des pois qui ne cuisent pas, qui ne veulent pas cuire.* Lui jouer un tour. || *Que ce soit pois ou fèves.* Le choix est indifférent.

— *Donner un pois pour avoir une fève.* Se dit d'une personne qui donne une chose dans l'espérance d'en avoir une d'une valeur plus grande.

POISON. s. m. (pr. *po-é-zon*; du lat. *potio*). Nom générique de toutes les substances qui, introduites dans l'économie animale, soit par l'absorption cutanée, soit par la respiration, soit par les voies digestives, agissent d'une manière nuisible sur les propriétés vitales ou sur le tissu des organes. Il existe des poisons dans les trois règnes; mais ceux qui proviennent des animaux sont spécialement désignés sous le nom de *venin*, lorsqu'ils existent indépendamment de toute espèce de maladie; ou sous celui de *virus* lorsqu'ils constituent une maladie ou qu'ils se développent dans une maladie. On réserve le nom de *poisons* aux substances délétères minérales ou végétales. On divise les poisons en quatre classes: 1° *Poisons âcres, irritants* ou *corrosifs*, tels que composés mercuriels, arsénicaux, cuivreux, acides et alcalis concentrés, etc., euphorbe, coloquinte, garou, renoncules, cantharides. 2° *Poisons narcotiques.* Ceux qui agissent spécialement sur le cerveau, l'opium, le laudanum, la morphine, l'acide hydrocyanique, la jusquiame, sans enflammer les organes avec lesquels ils sont mis en contact. 3° *Poisons narcotico-âcres.* Ceux qui agissent sur le cerveau, mais qui en même temps enflamment les parties sur lesquelles ils sont appliqués; tels sont l'aconit, la noix vomique, la belladone, la digitale, la strychnine, le camphre, l'alcool, les émanations des fleurs, le gaz acide carbonique, l'hydrogène carburé, etc. 4° *Poisons septiques* ou *putréfiants*, comme le gaz hydrosulfurique, le virus rabique, le venin des serpents et de certains insectes dont le contact développe la pustule maligne. Poison inorganique. Poison absorbé. Poison métallique. Poison subtil, vif, caustique, violent, dévorant, brûlant, corrosif, ardent, homicide, funeste, dangereux. Rechercher, neutraliser le poison. Comme les *poisons*, introduits en très-petite quantité dans l'économie animale, ne font que modifier les propriétés vitales sans leur porter une atteinte funeste, on tire partie de quelques-uns dans le traitement des maladies, et ils deviennent, à petite dose, de très-bons médicaments; souvent aussi des substances vénéneuses introduites dans l'économie par accident, par méprise ou dans des vues criminelles, compromettent la santé ou déterminent une mort plus ou moins prompte. (Dr Nyst.) Je méprise la race des charlatans comme le mensonge, et la crains autant que le *poison*. (De Juss.)

Il m'a fallu flatter vos insolents ministres,
Dont j'ai craint jusqu'ici le fer ou le *poison*. (Corn.)

O toi qui n'attends plus que la cérémonie
Pour jeter à mes pieds ma rivale punie,
Et par qui deux amants vont d'un seul coup du sort
Recevoir l'hyménée, et le trône et la mort,
Poison, me sauras-tu rendre mon diadème? (Id.)

— Par exagération, Mauvaise qualité d'un aliment, d'une boisson.

Toutefois avec l'eau que j'y mets à foison,
J'espérais adoucir la force du *poison*. (Boil.)

— Fig. Vos mœurs forment un *poison* qui gagne les peuples et les provinces, qui infecte tous les États, qui change les mœurs publiques, qui donne à la licence un air de noblesse et de bon goût, et qui substitue à la simplicité de nos pères et à l'innocence des mœurs anciennes la nouveauté de vos plaisirs, de votre luxe et de vos profusions. (Mass.) L'or, ce *poison* brillant qui naît dans nos climats. (Volt.) D'un regard enchanteur connaît-il le *poison*? (Id.)

.... Quel funeste *poison*
L'amour a répandu sur toute sa maison. (Rac.)

— Fig. Maximes pernicieuses, dogmes dangereux qui se trouvent dans les discours de certaines personnes, dans les écrits de certains auteurs. Ce *poison* préparé par des mains habiles infecte tous les jours les mœurs publiques (Mass.)

Vous, malheureux, assis dans la chaire empestée,
Où le mensonge règne et répand son *poison*. (Rac.)

Il est d'autres erreurs dont l'aimable *poison*,
D'un charme bien plus doux, enivre la raison. (Boil.)

— *Le poison de l'hérésie.* Dans le langage mystique, ce qu'il y a de dangereux dans les dogmes des hérétiques.

— Impressions de l'âme qui nuisent à la santé du corps ou à la tranquillité de l'âme. On s'y était procuré, plus qu'en aucun pays de l'Orient, des ressources contre l'ennui, qui est partout le *poison* de la vie. (Volt.) Pourvu que je sois à l'abri du *poison* de la crainte, qui glace le sang dans les veines usées. (Id.) L'ennui et l'insipidité sont un *poison* froid contre lequel bien peu de gens trouvent un antidote. (Id.)

— Hist. *Cour des poisons.* Chambre royale établie à l'Arsenal, par lettres patentes du 9 avril 1679, pour connaître et juger les crimes d'empoisonnement, maléfice, sacrilége et fausse monnaie.

— Prat. Crime d'empoisonnement. On ne doit point intenter cette accusation de *poison* sans preuve. (Volt.)

— D'après son origine (*potio*), le mot *poison* était autrefois féminin. Je sentais la *poison* dans mes os écoulée. (Desportes.)

D'où s'est coulée en moi cette lâche *poison*,
D'oser impudemment faire comparaison
De mes épines à mes roses? (Malherbe.)

POISON. s. f. Dans le langage populaire, on le dit figurément d'une méchante femme ou d'une femme débauchée. C'est une poison. Tais-toi, vilaine poison.

POISONNER. v. a. 1re conj. Faire prendre du poison. Il ne se dit plus; on dit *Empoisonner*

POISSARD, ARDE. adj. Qui imite le langage, les mœurs du bas peuple. Style poissard. Expression poissarde. Chanson poissarde.

— Litter. *Genre poissard.* Genre grossier et badin introduit dans la littérature par le poète Vadé. La forme littéraire de ce genre consiste principalement dans l'élision des *e* muets et moyens à la fin et même au milieu des mots, dans l'alliance des pronoms de première personne du singulier avec des verbes au pluriel, dans des liaisons vicieuses et dans quelques expressions triviales usitées parmi les gens des marchés et des ports. Le genre *poissard*, créé pour ainsi dire par Vadé, se distingue souvent par la naïveté des images et par l'énergie de l'expression; mais on trouve plus communément à leur place des termes grossiers, des comparaisons viles et des images trop libres. (Encycl. poétique.)

Voici un exemple du genre poissard.

> A peine avions-je atteint quinze ans,
> Que l'on nous fit bouquetière;
> J' vendions des bouquets dans l' printemps,
> Tout' la journée entière.
> C' commerce déplut à mon amant,
> Et ma foi n' n'était pas sans cause,
> Quand on n'offr' ses fleurs aux passants,
> Comment garder sa rose?
>
> DESAUGIERS, *Les petits commerces d'une fille honnête.*)

POISSARDE. s. f. Marchande de poisson, et, par extension, toute marchande de la halle, aux manières hardies et aux expressions grossières. Sous l'ancien régime, les poissardes avaient le privilège d'aller offrir un bouquet au monarque, dans la galerie de Versailles; on leur donnait ensuite à dîner au *grand-commun*, et c'était un des premiers officiers du chef de la maison du roi qui en faisait les honneurs.

POISSE. s. f. Anc. art milit. Fascine enduite de poix dont on se servait dans la défense des places de guerre.

POISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Poisser. S'empl. adjectiv. Avoir les mains poissées, toutes poissées.

POISSER. v. a. 1re conj. Enduire, frotter de poix. Poisser du fil. Poisser un vaisseau. Poisser un tonneau.

— Gâter, salir avec quelque chose de gluant, bien que ce ne soit pas de la poix. Poisser son habit. Les confitures lui ont poissé les mains.

— Techn. Chez les vergetiers, Coller les soies des balais dans des trous avec de la poix.

— Neutral. Ce corps poisse.

— SE POISSER. v. pron. Être poissé. Le fil du cordonnier se poisse.

— Se gâter, se salir avec quelque chose de gluant. Cet enfant s'est poissé en mangeant.

POISSEUX, EUSE. adj. (rad. *poix*). Qui poisse, qui est enduit de poix. On peut en juger par la nature même de ce laitier; car, s'il est fort rouge, il coule difficilement, s'il est *poisseux* ou mêlé de mine mal fondue, il indiquera le mauvais travail du fourneau. (Buff.)

POISSON. s. m. (du lat. *piscis*). Ichthyol. Animal aquatique, ovipare, à peau nue ou écailleuse, à sang rouge et froid, pourvu de nageoires, respirant par des branchies, ayant un cœur à un seul ventricule et une circulation branchiale complète, les deux mâchoires mobiles et la queue terminée par une nageoire verticale. Les poissons n'ont ni trachées, ni larynx, ni voix; ils forment la quatrième classe des animaux vertébrés. || *Poissons jugulaires.* Ceux qui ont les nageoires ventrales situées sous la gorge, en avant des pectorales. || *Poissons thoraciques.* Qui ont les nageoires ventrales au-dessous des pectorales. || *Poissons abdominaux.* Qui ont les nageoires ventrales en arrière des pectorales. || *Poissons apodes.* Qui manquent complètement de nageoires ventrales. || *Poissons malacoptérygiens.* Ceux dont les rayons de la nageoire dorsale sont mous. *Poissons acanthoptérygiens.* Ceux qui ont toujours la première portion de la dorsale ou la première dorsale soutenue par des rayons épineux. || *Poissons osseux.* Pourvus d'arêtes osseuses; ils forment la première série de la classe des poissons. || *Poissons chondroptérygiens* ou *cartilagineux.* Dont les arêtes n'ont que la consistance de cartilages; ils forment la deuxième série de leur classe. Chacune de ces séries se subdivise en ordres et en familles d'après les caractères tirés de la nature des branchies, de l'appareil qui les recouvre, de la nature et de la position des nageoires, etc.

> ... Le crédule *poisson*
> Tombe dans les filets ou pend à l'hameçon. (DELILLE.)

— Foss. *Poissons fossiles.* Poissons existant à l'état inanimé dans les entrailles de la terre. On a découvert plus de deux cents genres de poissons fossiles que l'on a répartis en quatre ordres très distincts entre eux par les écailles: *placoïdes*, *ganoïdes*, *cycloïdes* et *cténoïdes*, avant le dépôt de la craie; *cténoïdes* et *cycloïdes*, se montrant pour la première fois dans la craie.

— *Poisson royal.* Le dauphin, l'esturgeon, le saumon, parce que, quand ils échouent sur le rivage, ils appartiennent au roi seul. || *Poisson à lard.* Les baleines, marsouins, veaux de mer, thons et souffleurs, que l'on se partageait comme épaves.

— Ce mot se met, selon le sens, tantôt au singulier, tantôt au pluriel. Il se met au singulier, quand il est pris dans un sens absolu, général: il se met au contraire au pluriel, quand il est pris dans une acception individuelle ou collective. Le castor, qui habite les eaux et se nourrit de *poisson*, porte une queue couverte d'écailles. (Buff.) La saricovienne vit de crabes et de *poissons*. (Id.) La loutre est un animal vorace, plus avide de *poisson* que de chair. (Id.) Supposons que nos yeux aient le pouvoir de distinguer les objets qu'ils ne sauraient voir sans le microscope; une goutte d'eau dans laquelle on aurait fait tremper du poivre, ou une goutte de vinaigre nous paraîtrait comme un lac ou une rivière pleine de *poissons*. (Chateaub.) En traversant Lorient, nous avons vu toute la place couverte de *poisson*. (B. de St-P.) La nuit, lorsque le vaisseau fait route et qu'il est environné de *poissons* qui le suivent, la mer paraît comme un vaste feu d'artifice tout brillant de serpenteaux et d'étincelles d'argent. (Id.) Certains peuples, par leur position, sont réduits à vivre presque uniquement de *poisson*. (Brill.-Sav.)

— Loc. prov. *Petit poisson deviendra grand.* Se dit à propos d'un jeune sujet qui promet beaucoup, ou d'une entreprise qui doit prospérer avec le temps. || *Donner un petit poisson pour en avoir un gros.* Faire un léger présent dans l'espoir d'en recevoir un plus considérable. || *Être comme le poisson dans l'eau.* Être dans un lieu où l'on jouit de toutes les commodités de la vie. || *Les gros poissons mangent les petits.* Les plus puissants oppriment les plus faibles.

— *On ne sait s'il est chair ou poisson.* Se dit d'une personne dont le caractère n'est pas bien déterminé, qu'on ne peut pas juger d'une manière certaine.

— Fig. et fam. *La sauce fait manger le poisson.* Une chose qui n'est pas agréable par elle-même le devient quelquefois par les circonstances qui l'accompagnent.

— Astron. *Les Poissons.* Douzième signe du zodiaque, répondant au mois de février. Les mythologues grecs prétendaient que les deux poissons qui composent ce signe, et qui sont placés l'un le long du côté méridional du carré de Pégase, l'autre entre la tête d'Andromède et celle du Bélier, étaient les dauphins qui menèrent Amphitrite à Neptune.

> Sitôt que du Bélier l'étoile radieuse,
> Efface des Poissons l'écaille pluvieuse,
> Tous les ans, dans les prés, tu renais, tu fleuris.
> (DESAINTANGE.)

— *Poisson austral.* Constellation de l'hémisphère méridional || *Poisson volant* Petite constellation de l'hémisphère méridional, inconnue aux anciens, et qui n'est pas visible dans nos contrées septentrionales.

— *Poisson d'avril.* Espèce de jeu populaire usité le premier jour du mois d'avril. Il consiste à faire accroire à une personne quelque fausse nouvelle ou à lui faire faire quelque démarche inutile. On lui a donné un poisson d'avril.

—Erpét. *Poissons de Dieu.* Les tortues de mer.

— Ichthyol. *Poisson d'argent.* La dorade de la Chine. || *Poisson armé.* Nom vulgaire des coffres, des diodons et de certains hétrodons. || *Poisson d'avril.* Le maquereau. || *Poisson bourse.* La baliste. || *Poisson chinois.* Le périophthalme de la Chine. || *Poisson chirurgien.* L'acanthure. || *Poisson coffre.* Le coffre. || *Poisson coq.* Le callorhynque. || *Poisson cornu.* L'alutère monocère. || *Poisson couronne.* Le hareng. || *Poisson cuirassé.* V. PEGASE. || *Poisson doré.* La dorade de la Chine. || *Poisson empereur.* V. ESPADON. || *Poisson épineux.* L'épinoche et la spinarelle. || *Poisson ventail.* V. OLIGOPODE. || *Poisson fétiche.* Un squale et un baliste. || *Poisson gourmand.* La girelle. || *Poisson juif.* V. ZYGÈNE. || *Poisson lézard.* Le callionyme dragonneau. || *Poisson lune.* Les môles, le baliste maculé, la sélène argentée. || *Poisson mangue.* V. POLYNÈME. || *Poisson monoptère.* Le narval. || *Poisson montagne.* Le requin et un poulpe. || *Poisson à moustaches.* V. SILURE. || *Poisson de paradis.* V. POLYNÈME. || *Poisson perroquet.* V. SCARE. || *Poisson rond.* V. TÉTRODON. || *Poisson sacré.* V. LUTJAN. || *Poisson à scie.* V. SCIE. || *Poisson de Notre-Seigneur.* La scorpène. || *Poisson serpent.* V. ANGUILLE, CONGRE et MURÈNE. || *Poisson stercoraire.* V. CENTRONOTE et LIPPE. || *Poisson de Tobie.* V. AMMODYTE et URONOSCOPE. || *Poisson trembleur.* V. GYMNOTE et TORPILLE. || *Poisson trompette.* V. SYNGNATHE et FISTULAIRE. || *Poisson vert.* V. SAUTEUR de la Caroline.

— Mamm. *Poisson anthropomorphe.* Le lamentin et le dugong. || *Poisson blanc.* Nom donné à un cétacé. || *Poisson bœuf.* Le lamentin des mers d'Amérique. || *Poisson femme.* Le lamentin. || *Poisson à sabre.* Le dauphin gladiateur.

— Zooph. *Poisson fleur.* Les méduses et les actinies.

POISSON (Denis-Siméon). Savant mathématicien, professeur, puis examinateur permanent, né en 1781, à Pithiviers, dép. du Loiret, mort en 1840.

POISSONNAGE. s. m. (rad. *poisson*). Féod. Droit du seigneur sur le poisson vendu au marché.

POISSONNAILLE. s. f. (pr. *poè-ço-na-ye*; rad. *poisson*). Petit poisson, fretin. Nous n'avons eu que de la poissonnaille. Fam.

POISSONNERIE. s. f. (rad. *poisson*). Lieu où l'on vend le poisson. Construire une poissonnerie. Aller à la poissonnerie.

POISSONNEUX, EUSE. adj. Qui abonde en poissons. Rivière poissonneuse. Lac poissonneux. Il faut s'abstenir de jeter des cadavres et des dépouilles d'animaux dans les rivières de nos villes, mais les porter aux rivières, qui en deviendront plus *poissonneuses*. (B. de St-P.)

POISSONNIER, IÈRE. s. (rad *poisson*). Celui, celle qui vend du poisson. A Paris, *poissonnière* ne se dit que des marchandes de poisson d'eau douce frais; les autres s'appellent *marchandes de marée*, et *marchandes de saline* ou *de salaison*.

— POISSONNIER. s. m. Pêch. Chasse-marée qui achète le poisson des pêcheurs pour aller aussitôt le revendre.

— Zool. Nom vulgaire du castagneux.

POISSONNIÈRE. s. f. Écon. dom. Ustensile de cuisine qui sert à cuire le poisson. C'est ordinairement un vaisseau de cuivre étamé, médiocrement creux, avec des rebords et une anse.

POISSONNURE. s. f. Comm. Fabrication de peau de mouton, qu'on emploie pour faire de la colle, ou plutôt, colle faite avec ces rognures.

POISSONS. Géogr. Ch.-l. de cant.; arr. de Vassy (Haute-Marne), 1,800 hab.

POISSY. (anciennem. *Pinciacum*; du celt. *pen*, *pin*, montagne, colline, élévation; *say*, *sy*, forêt; *ac*, habitation; *pincie*, habitation de la colline à l'extrémité de la forêt). Géogr. Ch.-l. de cant.; arrond. de Versailles (Seine-et-Oise); 3,000 hab.

— Comm. *Caisse de Poissy.* V. CAISSE.

— His. rel. *Colloque de Poissy.* V. COLLOQUE.

POITÉE. s. f. (de *Poiteau*, celui qui a découvert cette plante). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses; ayant pour type la poitée à feuilles de galega, arbrisseau de Saint-Domingue.

POITEVIN, INE. adj. et s. Habitant de Poitiers ou du Poitou. || Qui appartient à la ville de Poitiers, au Poitou, ou à leurs habitants.

POITEVINE. s. f. Anc. métrol. Ancienne monnaie qu'on appelait aussi *pite* et *pougeoise*.

POITEVINEUR. s. m. Se disait anciennement pour faux monnayeur, par allusion à la facilité avec laquelle on contrefaisait les pièces de monnaie appelées *poitevines*.

POITIERS. (anciennem. *Pictavi*, nom que cette ville a pris des peuples dont elle était la capitale. V. POITOU). Géogr. Ch.-l. du dép. de la Vienne, à 35 myriamètres de Paris; 26,000 hab. || Hist. *Bataille de Poitiers.* Gagnée en 732, par Charles Martel sur les Sarrasins, qui, dit-on, y perdirent 300,000 hommes. || Autre bataille de Poitiers gagnée en 1356, par le prince Noir sur Jean le Bon, roi de France, qui y fut fait prisonnier.

POITOU. (Ses anciens peuples sont appelés *Pictones*, *Pictavi*, *Pictri*; du celt. *picll*, *pic*, dard, javelot; *too*, *tev*, gros, épais; *on*, hommes; *rys*, hommes; *Picteon*, *Picton*, *Pictorys*, *Pictari*, ceux qui se servent de gros javelots). Géogr. Ancienne province de France, bornée au N. par la Bretagne, l'Anjou et une partie de la Touraine; au S. par l'Angoumois, la Saintonge et l'Aunis; à l'O. par l'Océan, et à l'E. par la Touraine, la Marche et le Berri. Le Poitou fut apporté en dot, au roi Louis VII, par Éléonore, du dernier duc Guillaume X; il passa successivement plusieurs fois sous la domination de la France et de l'Angleterre, fut reconquis par Charles V, et en 1371 resta définitivement à la France. Il forme aujourd'hui les trois départements de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée.

POITRAIL. s. m. (pr. *poè-tra-ye*). Partie antérieure du corps du cheval, qui est comprise entre l'encolure, la pointe des épaules et les ars. Un poitrail large, étroit. Un cheval qui a un beau poitrail.

— Partie du harnais qui se met sur le poitrail du cheval.

— Charp. Grosse pièce de bois destinée à porter sur des pieds-droits un mur de face ou un pan de bois.

POITRINAIRE. adj. des 2 g. (rad. *poitrine*). Pathol. Qui a la poitrine attaquée ou mauvaise.

— substantiv. Un poitrinaire, une poitrinaire. On emploie scientifiquement le mot *phthisique*.

POITRINAL. s. m. Anc. t. milit. V. PÉTRINEL.

— Qui se met, qui s'attache sur la poitrine.

POITRINE. s. f. (ét. lat., *pectus*, *pectoris*, même signif.) Anat. Partie supérieure du tronc des animaux, séparée de la partie inférieure ou abdomen par la cloison musculaire appelée diaphragme. La forme de la poitrine est celle d'un cône tronqué dont la base est en bas; c'est une cavité légèrement aplatie antérieurement, formée en avant par le sternum, en arrière par la colonne vertébrale, et sur les flancs par les côtes. Elle contient le cœur à gauche, et, des deux côtés, les deux poumons. On leur avait emprunté, en naissant, sur la *poitrine* la figure de l'astre du jour, en reconnaissance de ses bienfaits. (B. de St-P.)

— *Se frapper, se battre la poitrine.* Voyez comme elle frappe cette *poitrine* innocente. (Boss.)

— Se dit pour les parties contenues dans la poitrine et principalement pour les poumons. Bonne poitrine, poitrine faible. Mauvaise poitrine. Avoir mal à la poitrine. Avoir la poitrine délicate. Inflammation de poitrine.

— Pathol. *Maladie de poitrine.* V. PHTHISIE.

— Mus. *Voix de poitrine.* Voix pleine et franche qui ne vient ni de la tête ni de la gorge. V. VOIX.

— *Avoir bonne poitrine.* Se dit d'un orateur qui a la voix forte. Dans le sens contraire, *N'avoir pas de poitrine.*

— Art culin. Se dit, dans les animaux, d'une partie des côtes bonnes à manger. Poitrine de veau. Poitrine de mouton panée.

— Ornith. et érpét. Partie du tronc qui suit immédiatement le cou, et qu'aucune véritable limite ne distingue du ventre. || Entom. Surface inférieure du tronc; ensemble de toute la partie inférieure et des parties latérales, ou du sternum et des flancs.

POITRINIÈRE. s. f. Techn. Pièce du métier de rubanerie, sur laquelle l'ouvrier appuie sa poitrine. || Morceau de liège que le paumier s'attache sur la poitrine. || Courroie qui passe sur le poitrail du cheval.

POITRON. s. f. Se disait anciennement d'une vieille femme.

— Hortic. Espèce de prune jaune peu estimée.

POIVRADE. s. f. Art culin. Sauce de poivre, de sel, d'huile et de vinaigre. Artichauts à la poivrade.

POIVRE. s. m. (du lat. *piper*). Bot. Fruit du poivrier, petite graine d'une saveur âcre et aromatique, un peu moins grosse qu'un pois ordinaire, légèrement charnue à l'état frais, d'abord verdâtre, puis rouge, et enfin noire, que l'on expose au soleil aussitôt après la récolte, afin de la noircir davantage et pour qu'elle se ride. Les graines de poivre sont réunies au nombre de vingt à trente sur une grappe. Le poivre est recherché depuis les temps les plus anciens et dans toutes les contrées pour assaisonner les aliments. Le poivre noir et le poivre blanc proviennent l'un et l'autre d'une même plante sarmenteuse de Java et de Sumatra. Ce qui donne au premier son aspect d'un vert noirâtre, c'est qu'on le recueille avant sa parfaite maturité. L'aspect blanchâtre du second vient de ce qu'on l'a jeté dans l'eau bouillante; il est inférieur au poivre noir. Le poivre doit la saveur qui lui est propre à une huile concrète peu volatile. Il n'est point d'aromate plus généralement répandu que le poivre. Les hommes, dans tous les siècles, sous tous les climats, l'ont toujours recherché avec avidité. On en fait une consommation prodigieuse pour l'assaisonnement des aliments dans les quatre parties du monde; mais les peuples qui paraissent en faire le plus grand usage sont les Asiatiques et les Indiens.

> Pour moi, j'aime surtout que le *poivre* y domine;
> J'en suis fourni, Dieu sait! et j'ai tout Pelletier
> Roulé dans mon office en cornets de papier. (BOIL.)

— *Poivre mignonnette*, ou simplement *mignonnette*. Poivre aromatique blanchi, concassé, recherché surtout pour assaisonner les huîtres. || *Poivre grabeau.* Le même que la mignonnette, mais de qualité inférieure, et débité par le bas commerce. || *Poivre à queue* ou *cubèbe*. V. CUBÈBE. || *Poivre de Guinée.* Plante de la famille des solanées, baie sèche, longue, grosse comme le pouce, à deux ou trois loges, unie, luisante, d'un beau rouge, renfermant des semences plates et réniformes. On donne vulgairement à cette baie le nom de *poivre long*.

— Fig.

> Et suis marri que le *poivre* assaisonne
> Un peu trop fort ses petits madrigaux.
> (J.-B. ROUSSEAU.)

— Anc. loc. prov. *Teint noir comme poivre.* Teint extrêmement noir. || *Cher comme poivre.* Très-cher. C'est un proverbe du temps qu'on ne nous amenait pas encore le poivre des Indes par mer, comme on fait en quantité depuis près de trois cents ans.

POIVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Poivrer. S'empl. adjectiv. Sauce poivrée. Mets poivré

— Pop. Qui est vendu cher. C'est poivré.

POIVRÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des pipéracées, d'Amérique et d'Afrique.

POIVRER. v. a. 1re conj. Assaisonner de poivre. Poivrer une sauce, un ragoût.

— Fauconn. *Poivrer l'oiseau.* Laver l'oiseau avec de l'eau et du poivre, pour tuer la vermine quand il en est couvert, ou pour l'assurer quand il est farouche.

— Dans le langage pop., Communiquer une maladie vénérienne.

POIVRETTE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la nigelle ou nielle des prés.

POIVRIER. s. m. (du lat. *piper*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des pipéritées, comprenant des espèces grimpantes tantôt herbacées, tantôt ligneuses, dont le type est le poivrier aromatique, vulgairement *poivre blanc* et *noir*. Cette espèce croît naturellement dans les contrées les plus chaudes de l'Inde, où elle est cultivée avec beaucoup de soin à raison de l'usage que l'on fait de ses fruits, connus sous les noms de *poivre blanc* et *noir*. Les autres espèces sont le poivrier bétel, le poivrier cubèbe, etc.

— Écon. domest. Petit vase, petite boîte où l'on met du poivre.

POIVRIÈRE. s. f. (rad. *poivrier*). Agric. Lieu planté de poivriers.

— Écon. domest. Petite boîte à compartiments où l'on met du poivre, de la muscade, etc., et dont on se sert dans les cuisines.

— Fortif. Guérite de maçonnerie placée à l'angle du bastion sur le faîte du mur.

POIVRON. s. m Art culin. Piment en gousses. Poivrons confits dans le vinaigre.

POIX. s. f. (pr. *poâ*; du lat. *pix*, dérivé du gr. πίσσα; rad. πίων, gras). Nom générique de plusieurs substances résineuses ou bitumineuses. ‖ *Poix commune* ou *poix noire*. Substance molle, odorante fusible, inflammable, d'une saveur chaude et piquante, qu'on obtient en brûlant les filets très de paille qui ont servi à la préparation de la térébenthine et du galipot, ainsi que les éclats provenant des entailles faites aux pins et aux sapins. Le résidu plus fluide qui surnage se nomme *huile de poix*. ‖ *Poix de Bourgogne*, ou *poix blanche*, ou *poix jaune*, substance résineuse, demi-fluide, de couleur jaunâtre, provenant de la poix commune fondue au feu et passée à travers un lit de paille. On l'emploie à l'extérieur pour exciter la suppuration des furoncles, et comme rubéfiante. ‖ *Poix minérale*. V. PISSASPHALTE. ‖ *Poix navale* ou *bâtarde*. Mélange de brai sec, de poix noire et de goudron.

— Art hermét. *Poix noire*. Matière philosophale qui se cuit dans l'œuf; lorsqu'elle devient très-noire et qu'elle s'épaissit.

— Loc. prov. *Noir comme poix*. Extrêmement noir.

POIX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Amiens (Somme); 1,500 hab. ‖ Hist. Cette ville, autrefois duché-pairie du nom de Créqui, fut ensuite une principauté relevant de la maison de Noailles.

POIX-RÉSINE. s. f. Gomme jaunâtre, tirée des arbres résineux par incision.

POIX-RÉSINER. v. a. 1re conj. (pr. *poâ-ré-zi-né*). Techn. Enduire de poix-résine. Poix-résiner un métal, une pièce de métal.

— SE POIX-RÉSINER. v. pron. Être couvert de poix-résine.

POKALEM. s. m. Anc. art milit. Espèce de bonnet de police.

POKUCIE. Géogr. Contrée de la Pologne enclavée dans le gouvernement de Podolie, et faisant partie de la Russie Rouge.

POL (Waléran de Luxembourg Ligny, comte de SAINT-). Né en 1355, mort en 1419; servit d'abord l'Angleterre, fut pris par les Français, et passa au service de Charles V; gouverna Gênes pour Charles VI, reçut l'épée de connétable, forma la milice connue sous le nom d'*écorcheurs*, avec laquelle il battit les Armagnacs. ‖ POL (Louis de Luxembourg, comte de SAINT-). Fils de Pierre de Luxembourg, né vers 1430, passa du service de l'Angleterre à celui de la France; fut fait connétable par Louis XI; fomenta la discorde entre ce prince et Charles le Téméraire; offrit au roi d'Angleterre de lui ouvrir les places de la Somme; fut pris, mis à la Bastille, et décapité en place de Grève, en 1475.

POL (SAINT-) ou **SAINT-POL-SUR-TERNOISE**. Géogr. Ch.-l. d'arr., à 28 kilom. d'Arras (Pas-de-Calais); 3,598 hab.

POL-DE-LÉON (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Morlaix (Finistère); 6,700 hab. Autrefois baronnie et évêché.

POLA. Géogr. Ville forte d'Istrie, sur la côte orientale de l'Adriatique, cercle de Trieste; 1,500 hab.

POLACCA. s. f. Mus. Syn. de Polonaise V. ce mo.

— *Alla polacca*. loc. adv. Sur le mouvement propre à la Polonaise.

POLACHAINE. s. m. (pr. *po-la-ke-ne*; ét. gr., πολύς, beaucoup; ἀ priv; χαίνω, j'ouvre). Bot. Fruit composé de plusieurs achaines, c'est-à-dire de plusieurs loges soudées ensemble, renfermées dans le calice, et séparables longitudinalement à l'époque de la maturité. Il a pour syn. Crémocarpe et Carpadile.

POLACHIE ou **POLAQUIE**. Géogr. V. PODLACHIE.

POLACRE. s. f. (de l'ital. ou de l'espag. *polacra*). Mar. Petit bâtiment à voiles et à rames, sur la Méditerranée.

POLACRE. s. m. Orthographe ridicule que donnent les dictionnaires pour indiquer un cavalier polonais. V. POLAQUE.

POLACRON. s. m. Mar. Petite polacre.

POLAIN ou **PULLAIN, AINE**. s. Hist. S'est dit, pendant les croisades, des enfants nés d'un père chrétien et d'une mère mahométane. Les polains formaient dans le royaume de Jérusalem un parti mixte entre les Européens et les Syriens; leurs mœurs étaient très-corrompues.

POLAIRE. adj. des 2 g. (rad. *pôle*). Qui appartient aux pôles; qui a rapport aux pôles; qui est situé près des pôles.

— *Étoile polaire*. La dernière étoile de la queue de la constellation de la Petite Ourse, qui n'étant éloignée que d'environ deux degrés du pôle céleste correspondant au pôle boréal de la terre, indique à peu près la situation de ce pôle. ‖ On dit substantiv. La polaire. ‖ *Cercles polaires*. Parallèles à l'équateur que les pôles de l'écliptique parcourent durant la révolution journalière de la sphère céleste. ‖ *Projection polaire*. Représentation de la terre ou du ciel, projetée sur le plan de l'un des cercles polaires. ‖ *Cadrans polaires*. Ceux dont les plans sont parallèles à quelque grand cercle qui passe par les pôles, ou à quelqu'un des cercles horaires, en sorte que le pôle est censé dans le plan de ce cadran.

— *Mer polaire*. Partie du centre de l'Océan Glacial, au nord de l'Amérique septentrionale. La mer polaire est très-peu connue.

— Fig. *Étoile polaire*. Guide.

— Bot. *Plante polaire*. Qui croît dans les régions voisines du pôle. Peltigère polaire.

POLAKENE. s. m. Bot. V. POLACHAINE.

POLANISIE. s. f. Bot. Genre de plantes qui croissent dans les deux Indes et en Afrique.

POLAQUE. s. m. Cavalier polonais. Régiment de polaques.

POLAQUE. s. f. Air de danse appelé aussi *polonaise*.

POLARISANT. part. prés. du v. Polariser. Qui polarise. Il est invariable. Des cristaux polarisant la lumière.

POLARISANT, ANTE. adj. Phys. Qui est susceptible de polariser, de déterminer la disposition de deux pôles opposés dans un corps. Action polarisante.

POLARISATION. s. f. (pr. *po-la-ri-za-ci-on*; ét., V. POLARISER). Phys. Modification que la lumière présente en traversant un cristal doué de la double réfraction, ou en tombant sur une surface avec laquelle elle fait un angle de 35° 25', et qui consiste en ce que toutes les molécules d'un même rayon lumineux se trouvent alors disposées parallèlement les unes aux autres, de manière que leurs faces homologues soient tournées vers le même côté de l'espace. Cette modification est appelée *polarisation*, parce que l'effet des forces qui agissent dans cette circonstance a été assimilé à l'influence d'un aimant qui tournerait les pôles d'une série d'aiguilles magnétiques tous dans la même direction. Plusieurs corps sont doués de la propriété de polariser le rayon lumineux qui les traverse. Le sucre de canne, la dextrine ou comme d'amidon, dévie à droite le plan de polarisation de la lumière, tandis que le sucre de raisin le dévie à gauche.

— Bot. Phénomène offert par la graine, au moment de la germination, et consistant en ce que la radicule et la plumule de cette graine deviennent deux pôles opposés, de chacun desquels émane un fluide qui, se mettant en rapport avec un autre fluide répandu dans la terre ou dans l'atmosphère, détermine la radicule à s'enfoncer, et la plumule à s'élever.

POLARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Polariser. S'empl. adjectiv. Lumière polarisée.

POLARISER. v. a. 1re conj. Phys. Causer de la polarisation.

POLARITÉ. s. f. (rad. *pôle*). Phys. Propriété dont jouit l'aimant, ou une aiguille aimantée, de se diriger vers les pôles du monde.

— État d'un corps ou d'un appareil dans lequel il s'est manifesté deux pôles opposés.

POLASTRE. s. m. Techn. Poêle dans laquelle le plombier met de la braise, et qu'il fait entrer dans les gros tuyaux pour les souder.

POLATOUCHE. s. m. Mamm. Genre de mammifères rongeurs, famille des écureuils, comprenant des animaux remarquables en ce qu'ils ont un repli de la peau des flancs étendu entre leurs quatre membres et formant un parachute qui les soutient en l'air dans les sauts qu'ils font sur les arbres. La plus grande espèce de polatouche est le *taguan* ou *grand écureuil volant*, de la taille d'un chat; il habite les îles Philippines.

POLAZE ou **POLAZIQUE** adj. et s. des 2 g. Ethnogr. Il s'est dit d'un peuple du nord de l'Europe, contre lequel les Russes ont eu à lutter pendant les XIe et XIIe siècles. Les Polazes sont les mêmes que les *Kumans*.

POLDER. s. m. (pr. *pol-dre*). Nom donné en Flandre et en Hollande à des terres d'alluvion, formées par les atterrissements au bord de la mer et aux embouchures des grandes rivières, rendues susceptibles de culture et défendues par des digues. Les *polders* sont particulièrement propres à la culture de la garance.

POLDRACK. s. m. Métrol. Ancienne monnaie de Pologne, qui valait environ sept centimes.

PÔLE. s. m. (du gr. πόλος; dériv. de πολεῖν, tourner). Didact. Chacune des deux extrémités de l'axe immobile sur lequel tourne un corps sphérique. Cette machine tourne sur ses pôles. Un globe qui tourne sur ses pôles.

— Astron. *Pôles de la terre*. Les deux extrémités de l'axe rationel autour duquel cette planète exécute en vingt-quatre heures sa rotation sur elle-même. ‖ *Pôles du monde* ou *pôles célestes*. Le prolongement des deux extrémités de l'axe de la terre dans le ciel.

— Géogr. Extrémité de l'axe de la terre, ou l'un des points sur la surface du globe par lesquels passe l'axe. Celui des deux points qui est élevé sur notre horizon est appelé le *pôle arctique* ou *septentrional*; celui qui lui est opposé s'appelle *pôle antarctique* ou *méridional*. Trois degrés d'élévation du *pôle* renversent toute la jurisprudence. (Pasc.)

> Sous ces *pôles* glacés où froide et moins féconde,
> La nature languit aux limites du monde. (Colardeau.)

> Sous un ciel orageux, mille clartés funèbres,
> Brillent d'un *pôle* à l'autre au milieu des ténèbres. (Delille.)

> Le commerce bientôt rapprochant les distances,
> De l'un à l'autre *pôle* étend ses bras immenses. (Millevoye.)

— *Hauteur ou élévation du pôle*. Arc du méridien intercepté entre le pôle et l'horizon. Observer la hauteur du pôle.

— *Pôles magnétiques* ou *pôles de l'aimant*. Les deux points opposés d'un aimant, dans lesquels est concentrée la vertu magnétique, et qui jouissent de la propriété de se tourner toujours vers les pôles du monde, lorsque leurs mouvements sont libres, comme ceux de l'aiguille dans la boussole. Le pôle boréal de l'aimant est toujours attiré par le pôle austral, et réciproquement; au contraire, les pôles de même nom se repoussent.

> D'un aimant conducteur l'acier enveloppé,
> Soit que l'épaisse nuit renaisse ou se retire,
> Montre à ses mâts flottants le *pôle* qui l'attire. (***)

— *Pôles électriques*. Les deux points extrêmes d'un métal électrisé. L'un de ces points présente toujours de l'électricité vitrée, l'autre de l'électricité résineuse. ‖ Les deux extrémités de la pile de Volta, qui manifestent des actions contraires. Pôle positif. Pôle négatif.

— Métrol. Perche anglaise. V. PERCHE.

— Ichthyol. Espèce de sole.

POLÉM. Abréviation du mot Polémique.

POLÉMARCHIE. s. f. (ét., V. POLÉMARQUE). Antiq. gr. Charge, fonctions du polémarque. La polémarchie ne tarda pas à être réduite, chez les Athéniens, à des fonctions purement civiles.

POLÉMARCHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au polémarque, à la polémarchie.

POLÉMARQUE. s. m. (ét. gr., πόλεμος, guerre; ἀρχός, chef). Antiq. gr. Titre du général en chef dans les armées béotiennes. ‖ A Athènes, c'était le second archonte, spécialement chargé de tout ce qui avait rapport à la guerre.

POLÉMICON. s. m. (pr. *po-lé-mi-konn*, rad. gr. πόλεμος, guerre). Antiq. Danse guerrière des Grecs.

POLÉMIEN. s. m. Hist. ecclés. Nom de certains sectaires du IVe siècle, qui eurent pour chef Polémius de Laodicée. On a souvent confondu les polémiens avec les apollinaristes. V. APOLLINARISTE.

POLÉMIQUE. adj. des 2 g. (du gr. πόλεμος, guerre). Se dit des ouvrages de controverse, spécialement en matière de théologie. Ouvrage polémique. Dissertation polémique. Théologien polémique.

— Se dit aussi d'une manière plus générale de toute espèce de discussions par écrit et des choses qui y ont rapport. Écrivain polémique. Style polémique. Genre polémique. Ouvrage polémique. Il a lui-même approuvé ma petite dissertation polémique.

— POLÉMIQUE. s. f. Science de la dispute, mais de la dispute scientifique, qui s'appelle encore *controverse*, quand elle se rapporte exclusivement à la religion. On se donna d'abord beaucoup de peine pour établir les règles d'après lesquelles il fallait soit défendre le christianisme, soit attaquer ses adversaires. Peu à peu la polémique devint ainsi une science et prit une place éminente parmi les sciences théologiques. Le champ de la polémique, restreint pendant des siècles à la théologie, s'est beaucoup agrandi, surtout depuis quelques années, il s'est étendu à toutes les sciences, et particulièrement à la politique. Polémique religieuse. La polémique politique. Polémique violente, passionnée, habile, savante. Je n'arbore l'étendard d'aucune secte; je méprise toute *polémique*. (Virey.)

POLÉMISER. v. n. 1re conj. Faire de la polémique.

POLÉMISTE. s. m. Celui qui fait de la polémique.

POLÉMOINE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones monopétales, de la famille des polémoniacées, renfermant des plantes herbacées, vivaces, dont une espèce, la polémoine à fleurs bleues, croît en Europe, où elle est connue plus communément sous le nom de *valériane grecque*.

POLÉMON. Philosophe platonicien, le plus zélé disciple et le successeur de Xénocrate dans la direction de l'ancienne Académie; mourut dans un âge fort avancé, l'an 270 av. J.-C.

POLÉMONACÉ, ÉE. adj. Bot. V. POLÉMONIACÉ.

POLÉMONIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une polémoine. ‖ POLÉMONIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre polémoine.

POLÉMONIAQUE (PONT). Géogr. anc. Province du grand royaume de Pont, ainsi nommée de Polémonium, sa capitale, fondée par Polémon II, à l'embouchure du Sidène.

POLÉMONIAQUE. adj. et s. des 2 g. Habitant de la ville de Polémonium. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

POLÉMONIDÉ et **POLÉMONIÉ, ÉE.** adj. Bot. V. POLÉMONIACÉ.

POLÉMONIUM. (pr. *po-lé-mo-ni-omm*.) Géogr. anc. Ville du Pont, sur le Pont-Euxin; elle donnait son nom à la province appelée *Pont Polémoniaque*.

POLÉMOSCOPE. s. m. (ét. gr., πόλεμος, guerre; σκοπεῖν, regarder). Opt. Sorte de lunette ou de télescope à deux réflexions et deux réfractions, avec lequel on peut observer des objets placés derrière l'observateur ou sur le côté, et qui est principalement en usage à la guerre.

POLÉMOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui ressemble à un polémoscope; qui appartient au polémoscope. Appareil polémoscopique. On a inventé un appareil polémoscopique, dont l'extrémité supérieure domine une plaine ou une ville entière, et dont l'observateur peut se servir sans se mettre à découvert.

POLÈNE. adj. et s. des 2 g., ou **POLÉNIEN, ENNE** adj et s. Ethnogr. Un des anciens noms des Polonais.

POLENTA. s. f. (pr. *po-lein-ta*.) Mot emprunté de l'italien.) Bouillie faite avec de la farine de maïs ou de châtaigne, et dont les Italiens sont très-friands. On peut aussi la préparer avec des pommes de terre. La polenta était un des mets favoris de Frédéric-le-Grand.

— Antiq. Farine d'orge séchée au feu, dont le bas peuple de Grèce faisait sa principale nourriture.

POLENTA. Hist. Famille qui régna à Ravenne de 1275 à 1441; elle avait pour chef Guido Novello da Polenta, qui gouverna de 1275 à 1322, et qui fut le père de la célèbre Françoise de Rimini.

POLENTIA. Géogr. anc. et hist. V. POLLENTIA.

POLERGAL. adj. et s. m. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ἔργον, travail). Anat. Nom de deux pièces qui, dans la vertèbre des animaux articulés, se développent sous le basial, et mettent surtout l'animal en rapport avec le monde extérieur, constituant les organes de la mastication et de la préhension directe, renfermant les organes des sens et de la copulation, et portant souvent ceux de la respiration.

POLÉSIE. Géogr. Nom d'un palatinat de Pologne, appelé aussi palatinat de Briescz, et faisant aujourd'hui partie du gouvernement de Minsk, dans la Russie d'Europe.

POLÉSINE. Géogr. Province du royaume lombard-vénitien, sur l'Adriatique, ch.-lieu, Rovigo.

POLÈTES. s. m. pl. Antiq. gr. Dix magistrats d'Athènes, qui étaient chargés d'affermer les revenus publics et les biens confisqués au profit de l'État.

POLEXOSTYLE. s. m. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ἔξω, en dehors, στῦλος, style). Espèce de fruit, le même que le microbase.

POLI, IE. part. pass. du v. Polir. S'empl. adjectiv. Du marbre poli. De l'acier poli. Ces armes étaient *polies* comme une glace. (Fén.). Quant aux insectes, la plupart ont leurs pieds armés de crochets, dont ils s'accrochent aux corps lisses et *polis*. (B. de St-P.) Les lichens ont en général pour racines des griffes imperceptibles qui s'accrochent aux rochers les plus durs et les plus *polis*; ces racines dégradent à la longue la surface de ces rochers, et la changent en terre végétale. (Id.)

— Fig. Doux, civil, honnête, d'un commerce bienveillant et facile dans les relations sociales. C'est un homme extrêmement poli, qui a les manières très-polies, le plus poli du monde. Les bienséances du monde *poli*. (Mass.)

— Fig. Dans les ouvrages de l'esprit, Soigné, fini. L'esprit le plus beau, l'auteur le plus *poli*. (Boil.)

— Civilisé. Les peuples les plus *polis*. (Mass.)

> Montrez-nous, depuis Pandore,
> Tous les vices qu'on abhorre,
> En terre mieux établis,
> Qu'aux siècles que l'on honore
> Du nom de siècles *polis*. (J.-B. Rouss.)

— Syn. comp. POLI. POLICÉ. *Poli* ne suppose que des signes extérieurs de bienveillance, signes toujours équivoques et souvent contradictoires avec les actions. *Policé* suppose des lois qui constatent les devoirs réciproques de bienveillance commune et une puissance autorisée à maintenir l'exécution des lois. Les peuples *policés* valent mieux que les peuples *polis*.

POLI. s. m. Lustre, état des choses qui ont été polies avec soin. Ces armes sont du plus beau poli. Donner le poli à un morceau d'acier.

— Fig. Le poli de la bonne société, le poli des manières.

— Techn. Deuxième façon donnée aux glaces. V. ADOUCI.

POLIADE. adj. f. (rad. gr. πόλις, ville). Myth. Surnom que portait chez les Grecs Minerve, considérée comme la protectrice des villes.

POLIARQUE. s. m. (ét. gr., πόλις, ville, ἀρχός, chef). Antiq. gr. Gouverneur d'une ville. ‖ Gardien des portes et des murs dans les villes de l'Étolie.

POLICANDRO. Géogr. Petite île de l'Archipel, l'une des Cyclades, au S. de Paros et à l'E. de Milo, 1,000 hab.

POLICE. s. f. (du gr. πολιτεία, administration d'une ville). Partie de l'administration d'une commune, d'une province, d'un empire, ayant pour objet d'assurer l'exécution des lois qui garantissent la tranquillité de l'État, le respect des propriétés, la sûreté et le bien-être des particuliers. Partout où un certain nombre d'hommes vivent en société, ils doivent nécessairement se soumettre à des règles qui assurent leur sécurité commune. De là l'origine de la police. Les attributions de la police sont immenses. Elle doit porter ses soins sur la religion, la discipline des mœurs, la salubrité et la tranquillité publique, la voirie, les sciences et les arts libéraux, le commerce, les manufactures et les arts mécaniques, les domestiques, les pauvres, etc. Son action protectrice

s'étend sur les intérêts individuels comme sur les intérêts collectifs. Pour elle, il n'est point d'étrangers; les lois de police et de sûreté obligent tous ceux qui habitent le territoire. Police générale. Police de sûreté. Police administrative. Police municipale. Police judiciaire. Police militaire. Police maritime. Police rurale. Bonne police. Mauvaise police. Règlement de police. Préfet de police. Commissaire de police. Bureau de police. Agent de la police. Police secrète. La *police* a plutôt des règlements que des lois. (Montesq.) Le roi établit une nouvelle *police*. (Volt.) Chargé de la protection des lois et des *polices* humaines. (Fléch.)

> Par un arrêt, la grossière *police*,
> D'un jeu si nécessaire interdit l'exercice. (Boil.)

— *Police médicale*, *police du roulage*, *police sanitaire*, *police vétérinaire*. Règlements qui s'appliquent à ces diverses matières. ‖ *Police sanitaire*. Branche de la police générale qui s'occupe plus spécialement de l'hygiène des individus et de l'étude des influences salubres ou insalubres qui peuvent avoir des conséquences bienfaisantes ou nuisibles pour la société humaine.

— Législ. *Tribunaux de police*. Première branche de la juridiction criminelle; ils se divisent en *tribunaux de police* proprement dits ou de *simple police*, institués pour connaître des contraventions, c'est-à-dire de légères infractions à la loi, qui ne sont punies que de peines très-légères, et en *tribunaux de police correctionnelle*, qui connaissent de tous les faits que la loi qualifie délits, c'est-à-dire des actes qui sont assez graves pour mériter jusqu'à cinq années de prison.

— Administration chargée de l'exécution de tous les règlements qui concernent la police. Être noté à la police. Être appelé à la police. La police a changé ses règlements.

— Ordre et règlement établi dans quelque réunion, dans quelque société que ce soit. Police d'audience. Police d'assemblée. La police d'une armée. La police d'une communauté. Chaque société a sa police particulière.

— Discipl. milit. *Salle de police*. Chambre où l'on renferme les sous-officiers et soldats punis pour des fautes légères contre la discipline.

— Cost. milit. *Bonnet de police*. Coiffure négligée des officiers, sous-officiers et soldats. Sa forme et sa couleur ont subi de nombreuses variations.

— Le mot *police* avait autrefois un sens très-étendu; il s'employait pour l'ensemble de la législation et du gouvernement d'une cité.

— Hist. *Police de l'hôtel de ville*. Police subalterne, exercée à Paris sous l'autorité du prévôt des marchands. ‖ *Ministère de la police*. Ministère qui fut établi sous le Directoire, exista sous l'Empire, et, pendant quelque temps, sous la Restauration. Aujourd'hui, les attributions de cet ancien ministère sont confiées à une division du ministère de l'intérieur.

— Comm. Ordonnances, statuts et règlements dressés pour le gouvernement et la discipline des corps des marchands et des communautés des arts et métiers, et pour la fixation des taux et prix des vivres et denrées qui arrivent, soit dans les halles et marchés, soit dans les ports des grandes villes, ou qui se débitent dans les camps et dans les armées.

— Anc. comm. *Police de chargement*. Se disait dans les ports de la Méditerranée, comme *connaissement* dans ceux de l'Océan.

— Typogr. Évaluation de la quantité relative des lettres dont une fonte doit être composée pour imprimer un ouvrage.

— Dr. comm. *Police*. Syn. de *Contrat d'assurance*. Dans cette acception et dans la suivante, le mot *police* est dérivé du latin *pollicitatio*, promesse.

— *Police d'assurance*. Contrat, convention par laquelle un particulier que l'on appelle *assureur*, se charge des risques qui peuvent arriver à un vaisseau, à ses agrès, à ses marchandises, moyennant une prime payée par *l'assuré*. Ce mot s'applique également à toute autre espèce d'assurance, contre l'incendie, la grêle, etc.

POLICÉ, ÉE. part. pass. du v. Policer. S'empl. adject. Un état bien policé. Des nations policées. Les Grecs, ainsi *policés* peu à peu, se crurent capables de se gouverner eux-mêmes. (Boss.) Il trouve des villes *policées* où les arts sont en honneur. (Volt.) Les Chaldéens, les Indiens, les Chinois, me paraissent les nations les plus anciennement *policées*. (Id.) Ce ne peut être que chez les nations déjà les plus *policées* qu'on soit parvenu, avec le temps, à rendre sensibles, par des mots composés, ces opérations secrètes de l'esprit humain. (Id.) Les peuples les plus *policés* de l'Asie, en deçà de l'Euphrate, adorèrent les astres. (Id.) La plupart des hommes *policés* regardent la nature avec indifférence. (B. de St-P.) L'homme *policé* est seul susceptible d'affectation. (S. Dubay.)

POLICER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *police*). On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous poliçons*. *Je poliçais*, etc. Soumettre à des lois sages et raisonnables des peuples encore barbares, leur donner les bienfaits de la civilisation. Plusieurs hordes de sauvages coururent au-devant des législateurs qui entreprirent de les *policer*. (Barth.)

— Polir, adoucir les mœurs. Ils pouvaient *policer* leurs états. (Volt.) Alors il met tous ses soins à *policer*, à faire fleurir ce royaume qu'il avait conquis. (Id.) Pierre lui-même, en *poliçant* ses états, a malheureusement contribué à leur dépopulation. (Id.)

POLICEUR. s. m. Vieux mot qui a signifié législateur. Lycurgue, le *policeur* de Sparte. (La Boétie.)

POLICHINEL. s. m. (de l'ital. *pulcinello*). Personnage comique de la comédie italienne. Polichinel est originaire de Naples; en s'établissant en France, il y a pris la figure d'un pantin bossu par-devant et par-derrière, portant un chapeau à claques, ayant les jambes disloquées et un costume bigarré comme Arlequin. Ce qui le caractérise par-dessus tout, c'est un son de voix grêle et criard, fabriqué à l'aide d'un petit morceau de bois ou de métal sonore et mince, qu'on place dans la bouche et qui s'appelle *pratique*. La popularité de *Polichinel* a, depuis longtemps, fait de sa physionomie, de son allure et de son costume grotesques, un des travestissements en faveur dans nos bals masqués. (Ourry.)

— Se dit fam. par analogie, des individus contrefaits.

— Fig. Il se dit de ceux qui n'ont aucune fixité dans leur conduite ou dans leurs opinions. C'est un vrai polichinel.

— *C'est le secret de Polichinel*. C'est une chose connue de tout le monde.

— Technol. Fourgon coudé et plat par le bout. ‖ Outil de fondeur, en forme de tuyau, emmanché de bois.

— L'Académie est presque la seule qui écrive *polichinelle;* mais ce nom masculin en *elle* est une monstruosité orthographique dans notre langue, bien qu'on la retrouve dans *violoncelle*, *vermicelle*, qui s'écrivent mieux *violoncel*, *vermicel*. Nous croyons qu'il est infiniment plus convenable d'écrire *polichinel* pour désigner le personnage à la double bosse, au nez particulier, au vaste chapeau tricorne, aux jambes grêles avec de gros sabots, au vêtement multicolore, qui amuse la foule dans sa petite barraque; en réservant *polichinelle* pour la danse sabotière.

POLICHINÉLIQUE. adj. des 2 g. (rad. *polichinel*). Qui a rapport à Polichinel. Son de voix polichinélique.

POLICHINELLE. s. f. Sorte de danse bouffonne. Danser la polichinelle. ‖ Air sur lequel on exécute cette danse. Jouer la polichinelle.

POLICIEN. s. m. (rad. *polir*). Technol. Feutre dont on se sert pour polir les peignes.

POLICIEN. s. m. (rad. *police*). Administr. Homme attaché à la police. Il est peu usité. V. POLICIER.

POLICIER, IÈRE. adj. (rad. *police*). Qui appartient à la police d'une ville. Mesure, ordonnance policière.

POLICIER. s. m. Homme attaché à la police. Il ne se dit que dans le langage familier et par dénigrement.

POLIDONTE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles établi pour les espèces d'hélices un peu carénées, ombiliquées, dont l'ouverture est garnie de grosses dents sur ses deux bords.

POLIÉES. s. f. pl. (ét. gr., πολιός, blanc). Antiq. gr. Fête célébrée chez les Thébains, en l'honneur d'Apollon Polios. V. ce mot.

POLIÈRES. s. f. pl. Technol. Il se dit chez les bourreliers, des courroies qui joignent la fauchère au bât.

POLIERSCHIFFER. s. m. Minér. Schiste à polir. Espèce de tripoli.

POLIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du pouliot.

POLIGNAC. Illustre famille du Languedoc, qui tire son nom de la petite ville de Polignac, près du Puy. Le plus célèbre de ses membres est MELCHIOR, cardinal de Polignac, né en 1661, l'un des plus grands politiques de son temps, et poète latin du premier ordre. L'Anti-Lucrèce, poème latin de sa composition, est regardé comme un chef-d'œuvre. ‖ POLIGNAC (Gabrielle-Iolande-Claude-Martin de Polastron, duchesse de), née en 1750, morte en Russie en 1793; gagna la confiance de Marie-Antoinette, et fut nommée gouvernante des enfants de France.

POLIGNY. Géogr. Ch.-l. d'arr.; à 28 kilom. de Lons-le-Saulnier (Jura), 5,500 hab.

POLILAIRE. s. f. Comm. Espèce de serge qui se fabrique à Alais.

POLIMENT. s. m. L'art de polir ou de donner aux choses un lustre, un éclat, particulièrement aux pierres précieuses, aux marbres, aux glaces, aux miroirs.

— Le lustre même ou l'éclat qu'une chose a reçu de la manière dont elle a été polie. Ce diamant a un beau poliment. Le poliment de ce marbre est parfait.

POLIMENT. adv. Avec politesse. S'applique également à la manière de vivre, d'écrire, ou de parler. Agir poliment. Recevoir quelqu'un poliment. Répondre poliment à une invitation. Dans l'éducation façonnière des riches, on ne manque jamais de rendre les enfants *poliment* impérieux, en leur prescrivant les termes dont ils doivent se servir pour que personne n'ose leur résister. (J.-J. Rouss.)

POLIMITE. s. m. Anc. comm. V. POLYMITE.

POLINICE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles établi pour quelques espèces de natices, dont l'ombilic est entièrement recouvert par une large callosité, la spire mamelonnée. l'ouverture plus allongée que dans les autres, et l'opercule corné.

POLIOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολιός, gris; κεφαλή, tête). Ornith. Qui a la tête grise ou cendrée. Étourneau poliocéphale.

POLIOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολιός, gris; γαστήρ, ventre). Ornith. Qui a le ventre gris ou cendré. Faucon poliogastre.

POLION. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des germandrées.

POLIORCÈTE. adj. m. (ét. gr., πόλις, ville; ἕρκος, barrière). Antiq. gr. Assiégeur, preneur de villes. Ce surnom est donné, dans l'histoire, à Démétrius, fils d'Antigone.

POLIORCÉTIQUE. adj. des 2 g. Antiq. milit. Qui appartient à l'art d'assiéger les villes.

POLIORCÉTIQUE. s. f. Art de faire les sièges.

POLIOS. adj. gr. m. (πολιός, blanc). Antiq. gr. Surnom d'Apollon, que les Thébains représentaient avec des cheveux blancs.

POLIOSE. s. f. (pr. *po-lio-ze;* rad. gr. πολιός, blanc). Médec. État des cheveux quand ils blanchissent; canitie.

POLIOSOME. adj. des 2 g. (pr. *po-lio-ço-me;* ét. gr., πολιός, gris; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps d'un gris cendré.

POLIR. v. a. 2ᵉ conj. Enlever les inégalités d'une surface, l'aplanir, lui donner de l'éclat. Polir le fer, l'acier, le marbre. A mesure qu'elle élève le petit édifice, elle fait mille petits tours, *polissant* avec sa gorge la bordure du nid. (Chateaub.) Il *polit* l'émeraude et tailla le rubis. (Boil.) Quoi! voudriez-vous que l'Éternel eût *poli* ces marbres et ce granit comme nous *polissons* ceux de nos palais? (A. Mart.)

— Fig. En parlant des mœurs, de l'esprit. L'Égypte n'oubliait rien pour *polir* l'esprit, ennoblir le cœur, fortifier le corps. (Boss.) Cette sagesse avait *poli* les conquérants tartares. (Volt.) Il travaillait à purifier son cœur et non pas à *polir* son esprit. (Fléch.)

— En parlant des productions de l'esprit. Polir un écrit. Polir son style. Polir une expression raboteuse.

> Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,
> *Polissez-le* sans cesse et le repolissez. (Boil.)

> . . . Dans ses vers *polissant* le langage,
> De l'élégant Malherbe il consomme l'ouvrage.
> (J. Chénier.)

— SE POLIR. v. pron. Être poli. Les diamants et les autres pierres dures se polissent avec de la poussière de diamant. L'or et l'argent se polissent en les frottant avec un corps dur et uni. L'acier, les métaux, les marbres et les granits se polissent avec certaines poudres, comme l'émeri, le tripoli, etc.

— Se nettoyer, se lisser le poil. Les écureuils se peignent, se *polissent* avec les mains et les dents. (Buffon.)

— Fig. S'orner, s'adoucir, en parlant des mœurs, de l'esprit, etc. Les esprits comme les corps se *polissent* par le frottement. (C. Fée.)

POLISON. s. m. Bot. Nom d'une espèce d'anémone, originaire du Chili, dont on a fait le genre krapfia.

POLISSAGE. s. m. Technol. Action de polir. Le but de cette opération est de faire disparaître les traces que les limes, marteaux ou autres outils laissent sur les produits qu'ils ont servi à préparer ou à confectionner. Dans beaucoup de professions, l'ouvrier polit lui-même son ouvrage, mais dans l'orfèvrerie le polissage constitue une industrie spéciale. Les matières que l'on emploie au polissage varient suivant la dureté des objets que l'on veut polir.

POLISSABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible de recevoir le poli. Métal polissable. Le marbre est très-polissable.

POLISSEMENT. s. m. Action de polir; effet de cette action. Ce mot, que donnent quelques dictionnaires, est tout bonnement un barbarisme, d'autant plus inutile que nous avons déjà *poliment* et *polissage*, qui suffisent sans doute à tous les besoins de l'énonciation.

POLISSEUR, EUSE. s. (rad. *polir*.) Technol. Celui, celle qui travaille au poliment des divers métaux, tels que l'or, l'argent, le platine, le laiton.

— Fig. Se dit par dénigrement de ceux qui, sans en avoir la capacité, se mêlent de vouloir réformer l'éducation, les mœurs, le langage. Si elle ne se polit pas avec tant de *polisseurs* et de *polisseuses*, il faudra conclure que l'éducation n'est qu'une fable de La Fontaine. (Mᵐᵉ de Sévig.) L'élégance de la langue française a trop pris sur sa vigueur: ses *polisseurs* l'ont affaiblie. (Marm.)

POLISSOIR. s. m. (rad. *polir*). Technol. Outil formé d'une dent de loup, de chien, de renard, ou de pierre de sanguine, dont on se sert pour polir. ‖ Dans les glaceries, Planche traversée au milieu de sa longueur par un manche qui déborde de 10 ou 12 centim. de chaque côté. Ce polissoir est garni en dessous de drap imbibé de potée. ‖ Machine avec laquelle on polit les aiguilles. Elle est composée d'une table sur laquelle on place des rouleaux de treillis qui contiennent les aiguilles, d'une planche qui repose sur ces rouleaux et qu'on fait mouvoir en la faisant aller et venir sur les rouleaux.

POLISSOIRE. s. f. Technol. Roue de bois dont les couteliers se servent pour polir les lames qu'ils ont repassées. ‖ Sorte de brosse douce qu'on emploie pour Cirer le cuir.

POLISSON, ONNE. adj. Se dit d'un enfant dévergondé, mal élevé. C'est un enfant bien polisson.

— En moins mauvaise part. Enfant qui aime beaucoup le jeu, qui s'y abandonne tout entier.

— En parlant des personnes. Qui a l'habitude de faire ou de dire des plaisanteries basses, de se livrer à des actions libertines et licencieuses. Cet homme est trop polisson.

— En parlant des choses. Un conte polisson. Une chanson polissonne. Des discours polissons.

POLISSON. s. m. Petit garçon malpropre et libertin, qui joue dans les rues, dans les places publiques. Quel petit polisson! Un peu plus loin, il rencontre des *polissons* à peu près de son âge qui l'agacent et se moquent de lui. (J.-J. Rousseau.)

— Homme dont le langage est trop libre, qui est enclin au libertinage.

— Expression de mépris pour quelqu'un que ne recommande ni sa position sociale, ni sa personne. Cet homme n'est qu'un polisson.

POLISSONNER. v. n. 1ʳᵉ conj. (rad. *polisson*). En parlant des enfants, Faire le polisson, jouer d'une manière déréglée, inconvenante. Il ne fait que polissonner.

— En parlant des grandes personnes. S'abandonner à des propos, à des actes licencieux.

POLISSONNERIE. s. f. Action, parole, tour de polisson.

— Bouffonnerie, plaisanterie basse et licencieuse. Dire des polissonneries.

POLISSURE. s. f. Action de polir quelque chose; état de ce qui est poli. Se disait autrefois de l'art de polir les armes. On dit aujourd'hui, dans ce sens, Fourbissure.

— Fig. L'égale *polissure* est cette perpétuelle douceur et beauté fleurissante des épigrammes de Catulle. (Montaigne.) L'amitié est une chaleur constante et rassise, toute douceur et *polissure* qui n'a rien d'âpre et de poignant. (Id.)

POLISTE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, fort peu différents des guêpes, et dont une espèce, le poliste du Brésil, fabrique un miel aussi bon que celui de nos abeilles, mais qui, dit-on, rend insensés et furieux ceux qui en ont mangé.

POLISTINA. Géogr. et hist. Ville du royaume de Naples, à 23 kilom. de Palmi; 3,700 hab. Victoire de Gonzalve de Cordoue sur le général français d'Aubigny, en 1503.

POLITÈS. Fils de Priam et d'Hécube, tué sous les yeux de son père, par Pyrrhus, le jour même de la ruine de Troie.

POLITESSE. s. f. (rad. *poli*). Pratique de tous les égards, soit en actions, soit en paroles, que les hommes doivent à leurs semblables dans la société. Les députés ne furent point reçus des ministres de Louis XIV avec cette *politesse* française qui mêle la douceur de la civilité aux rigueurs mêmes du gouvernement. (Volt.) La conversation de sa mère et des dames de sa cour ne contribua pas peu à lui faire goûter cette fleur d'esprit, et à le former à cette *politesse* singulière qui commençait dès lors à caractériser sa cour. (Id.) On s'aperçoit aujourd'hui jusque dans le fond d'une boutique que la *politesse* a gagné toutes les conditions. (Id.) On peut définir l'esprit de *politesse*, l'on ne peut en fixer la pratique. (La Bruy.) La *politesse* n'inspire pas toujours la bonté, l'équité, la complaisance, la gratitude; elle en donne du moins les apparences, et fait paraître l'homme au dehors comme il devrait être intérieurement. (Id.) La *politesse* consiste à faire et à dire tout ce qui peut plaire aux autres. (Del.) C'est parce que l'or est rare qu'on a inventé la dorure, qui, sans en avoir la solidité, en a tout le brillant; ainsi, pour remplacer la bonté qui nous manque, nous avons imaginé la *politesse* qui n'en a que les apparences. (De Lévis.) La *politesse* et l'affabilité est la seule distinction qu'ils affectent. (Mas.)

> La fausseté préside aux conversations,
> Dirige les discours, règle les actions,
> Et cette fausseté se nomme *politesse*. (Picard.)

> La *politesse* est à l'esprit
> Ce que la grâce est au visage;
> De la bonté du cœur elle est la douce image,
> Et c'est la bonté qu'on chérit. (Volt.)

— S'emploie d'une manière relative. La politesse de certains hommes est vraiment étrange, elle blesse plus que la grossièreté de certains autres.

— Se dit des choses conformes à la politesse que l'on fait ou que l'on dit. J'en ai reçu mille politesses. Il m'a dit des politesses.

— Qualités qui distinguent un peuple policé. Politesse des mœurs. Politesse des manières. La *politesse* des habitants semblait adoucir la terre. (Fén.) C'est plus la *politesse* des mœurs que celle des manières qui doit nous distinguer des peuples barbares. (Montesquieu.) Ce fut en ce temps que mourut ce cardinal à qui la France devait sa grandeur, son repos, sa *politesse*. (Fléch.) Un usage qui convenait à la grossièreté de nos pères et qui ne convient plus à notre *politesse*. (Id.)

— Loc. prov. *Brûler la politesse*. Manquer aux convenances, se retirer trop brusquement d'une compagnie, ne point se trouver à un rendez-vous, rompre brusquement avec quelqu'un.

— *Politesse de marchand*. Politesse dictée par l'intérêt.

POLITICOMANE. adj. et s. des 2 g. Qui a la manie de la politique, qui rapporte tout à la politique, qui s'occupe de politique à tout propos.

POLITICOMANIE. s. f. Manie qui consiste à s'occuper constamment des affaires politiques, à rapporter tout à la politique, le plus souvent sans posséder les connaissances nécessaires, et en sacrifiant à cette préoccupation ses devoirs et ses intérêts.

POLITIE. s. f. (pr. *po-li-si* ; du gr. πολιτεία). Didact. Etat d'un peuple policé, civilisation. Ce mot est peu usité ; il a été employé par J.-J Rousseau.

POLITIQUE. adj. des 2 g. (du gr. πολιτικός, même signif.). Qui concerne la politique, qui a rapport au gouvernement des Etats et à leurs relations réciproques. Système politique. Maxime politique. Discours politique. Querelle politique. Intérêts, vues politiques. Le gouvernement *politique* ne sonde pas les cœurs, il pèse les actions. (Mass.) Il avait joint d'abord les démarches généreuses à ses desseins *politiques*. (Volt.) Il y a une infinité d'erreurs *politiques*, qui, une fois adoptées, deviennent des principes. (Rayn.) Les bassins de la balance *politique* ne seront jamais dans un parfait équilibre. (Id.) Ce n'est pas le climat qui fait le caractère d'un peuple, c'est la constitution *politique*. (B. de St-P.) Mon désappointement *politique* me donna sans doute de l'humeur qui me fit écrire la note satirique contre les quakers. (Chateaub.)

— *Maximes politiques*. Certains axiomes à l'usage des hommes d'État. ‖ *Droit politique*. Partie de la science du droit qui traite de la constitution d'un Etat, c'est-à-dire des rapports des citoyens avec l'autorité publique. ‖ *Droits politiques* ou *civiques*. Actes que la constitution attribue à chaque citoyen, lorsqu'elle leur permet de donner plus ou moins directement leurs suffrages pour la gestion du gouvernement. ‖ *Domicile politique*. Domicile que la loi permet à chaque citoyen d'élire, sous certaines conditions et après l'accomplissement de certaines formalités, pour l'exécution de ces actes.

— *Économie politique*. Science qui traite de la distribution et de l'exploitation des richesses, et s'occupe de chercher les moyens d'améliorer le sort des sociétés humaines. Les sciences perfectionnent les différentes branches de l'économie *politique*. (Rayn.)

— *Arithmétique politique*. Application des calculs arithmétiques aux sujets ou aux usages de la politique, comme aux revenus publics, au nombre des habitants, à l'étendue et à la valeur des terres, aux taxes, aux arts, au commerce, aux manufactures, à tout ce qui constitue les richesses d'une nation.

— Qui s'occupe des affaires de l'État. Votre raisonnement est d'une telle justesse sur les affaires d'Etat, qu'on voit bien que vous êtes devenue *politique* dans la place où vous êtes. (Mme de Sév.) Ne parlez pas des champs aux hommes *politiques*, à ceux qui ont eu le maniement des grandes affaires, parce que ceux-là n'en comprennent pas le charme. (De Cussy.)

— Se dit, dans le langage vulgaire, d'un homme adroit et dissimulé, qui sait arriver à son but par des voies détournées et préparées avec adresse.

— Littér. anc. *Vers politiques*. Vers grecs dans lesquels il n'y pas de pieds formés de longues et de brèves, et qui ont un nombre de syllabes déterminé. Les vers politiques ont été employés par des écrivains de l'école byzantine.

POLITIQUE. s. f. (du gr. πόλις, ville ou cité). Art de gouverner les villes et les Etats ; réunion des règles ou maximes qui doivent diriger ceux auxquels le sort des nations est remis. La politique est tout à la fois une puissance, une science et un art. Comme puissance, son histoire se confond avec celle des empires ; comme science, elle offre un système de faits généraux à recueillir dans cette même histoire ; comme art, elle doit consister en préceptes, en pratiques, dont la source est encore la même. La base de la politique ou art social doit être l'honnête et le juste. Etudier la politique. Apprendre la politique. S'occuper de politique. Parler de politique. Les secrets de la politique. Les intérêts de la politique. On était encore loin du véritable but de la *politique*, qui consiste à enchaîner au bien commun tous les ordres de l'Etat. (Volt.) La *politique* ressemble, pour le but et l'objet, à l'éducation de la jeunesse ; l'une et l'autre tendent à former des hommes. (Rayn.) C'est un de ces événements qui ne sont pas du ressort de la *politique*. (Id.) La *politique* étend plus loin ses spéculations. (Id.) La *politique* est comme le sphinx de la fable : elle dévore tous ceux qui n'expliquent pas ses énigmes. (Rivar.) Les princes seraient trop heureux s'ils n'avaient à s'occuper que de la *politique* (Duclos.) Qui avait fait tout cela ? qui avait rendu la France si grande et si prospère, l'Europe si calme ? Un seul homme par la force de son épée, et par la profondeur de sa *politique*. (Thiers). Qui ne s'ordonne pas à sa patrie, sa patrie au genre humain et le genre humain à Dieu, n'a pas plus connu les lois de la *politique* que celui qui se faisant une physique pour lui seul, et séparant ses relations personnelles d'avec les éléments, la terre et le soleil, n'aurait connu les lois de la nature. (B. de St P.)

—Les poètes ont personnifié la politique. La sombre *Politique* au cœur faux, à l'œil louche. (Volt.)

Au fond du Vatican régnait la *Politique*,
Fille de l'Intérêt et de l'Ambition,
Dont naquirent la Fraude et la Séduction. (Volt.)

— Système particulier qu'adopte un gouvernement, direction donnée aux affaires de l'Etat. Bonne, mauvaise politique. Fausse politique. Politique honteuse, glorieuse. Politique étroite. Ce que la Grèce avait de plus grand, était une *politique* ferme et prévoyante qui savait abandonner, hasarder et défendre ce qu'il fallait. (Boss.) Polybe, qui observait de si près la *politique* romaine durant les guerres puniques, a vu que les conquêtes de Rome étaient la suite d'un dessein bien entendu. (Id.) En vain une *politique* soupçonneuse et prévoyante voulut s'élever avec force contre cet usage applaudi par l'humanité. (Rayn.) On parut se conduire avec cette *politique* mitigée qui commence les affaires pour les abandonner. (Volt.) Je connais vos desseins et votre *politique*. (Id.) Les règles de la vraie et saine *politique*. (Corn.)

Cette feinte douceur, cette ombre d'amitié,
Vient de ta *politique* et non de ta pitié. (Corn.)

— Système général qui résulte des rapports de toute espèce que les Etats ont entre eux. A cette époque remarquable, la *politique* changea tout à fait de face. (Rayn.) Lorsque la France se fut aperçue de l'influence du commerce dans la balance de la *politique*, elle eut envie de faire entrer dans ses ports les soies de la Perse, par la Russie. (Id.)

— Fig. et en mauvaise part. Conduite adroite dans les affaires, manière adroite de se conduire dans les diverses situations de la vie.

On peut par *politique* en prendre le parti,
Quand de nos premiers ans l'éclat est amorti. (Molière.)

POLITIQUE. s. m. Celui qui s'occupe de la connaissance des affaires publiques, du gouvernement des Etats, de leurs rapports entre eux. Habile, profond politique. Excellent politique. L'histoire appelle *grands politiques* les hommes qui, chargés de gouverner les peuples, ont exercé sur eux une notable influence, fait triompher leurs systèmes et leurs vues. Parmi les plus grands politiques de toutes les époques, il faut citer Moïse, Périclès, Alexandre le Grand, César, Auguste, Mahomet, Frédéric II, Louis XI, Charles-Quint, Pierre le Grand, Louis XIV, Washington, Napoléon, Sully, Richelieu, Mazarin, etc.

— Celui qui sait, par une conduite adroite et déliée, mener à bien des projets, des négociations politiques. Un politique fin, rusé, adroit. Tous les temps ont produit des heros et des *politiques*. (Volt.)

..... Quel est le *politique* ?
Un mortel circonspect dont tout l'esprit s'applique
A lire dans nos cœurs par ses tours captieux,
Sans que jamais le sien se dévoile à nos yeux. (Du Resnel.)

Infidèles *politiques*,
Qui nous cachez vos pratiques
Sous tant de voiles épais. (J.-B. Rouss.)

— Par extens. Homme fin et adroit. On a défini le politique : un animal doué de raison, à deux pieds, servant Dieu de manière à ne point offenser le diable. Les *politiques* ne se mêlent plus de deviner les desseins. (Boss.)

— Hist. *Les Politiques* ou *Malcontents*. Parti formé, pendant la Ligue, par des personnes qui, écartant la question religieuse, ne demandaient que des réformes politiques. En 1568, les politiques étaient les partisans du duc d'Alençon, frère de Charles IX et de Henri III ; en 1574, Henri de Montmorency était à leur tête ; ils contribuèrent puissamment à mettre Henri IV sur le trône. ‖ Il s'est dit aussi d'Un parti qui était guidé par les mêmes principes, pendant les troubles d'Angleterre.

POLITIQUEMENT. adv. Selon les règles de la politique. Ce n'est pas agir politiquement que de laisser grandir son ennemi.

— Dans un sens plus général, Habilement, d'une manière fine, adroite, cachée, réservée. Il s'est conduit politiquement dans cette affaire.

POLITIQUER. v. a. 1re conj. (rad. *politique*). Parler politique, raisonner sur les affaires publiques. Fam.

POLITIQUERIE. s. f. Manie de parler de politique sans y rien connaître ; société de gens qui parlent de politique à tort et à travers. Il est très-familier.

POLITIQUEUR. s. m. Homme qui s'occupe des affaires politiques sans y rien connaître. Il se dit familièrement et par dénigrement.

POLIXÈNE. s. f. Conchyl. V. POLYXÈNE.

POLIZEAU. s. m. Comm. Sorte de toile de chanvre qu'on fabrique à Polizeau, petit village de Normandie.

POLKA. s. f. Espèce de danse importée de Pologne en France, où elle est aujourd'hui très-en faveur. Danser la polka. La *polka* ne s'est propagée que lentement dans les bals publics. (***) J'ai vu tel jour à la Chaumière où l'air de la *polka* a été joué deux fois avant de déterminer un seul couple à se lancer dans l'arène. Depuis on s'est risqué sans mesurer ses forces. (***)

— Air sur lequel on exécute cette danse. Jouer la polka. Exécuter une polka. Des polkas variées. Naguère encore, au jardin Mabille, quand retentissait la *polka*, un groupe confus, inextricable, tournait autour de l'orchestre en sautant à cloche-pied. Cela s'appelait polker ! (***)

POLKAMANIE. s. f Passion pour la danse appelée polka. Nous n'avons découvert en lui qu'un seul indice de folie : il polke avec passion, mais pour le moment, la *polkamanie* n'est pas un cas pendable. (Ch. de Boigne.)

POLKER. v. n. 1re conj. (rad. *polka*). Danser la polka. Avec une abnégation bien digne d'avancement, ils *polkent* et *repolkent*, sous la direction de Mlle Maria Viollet, la charmante polkiste du théâtre des Variétés. (Ch. de Boig.)

POLKEUR, EUSE. s. (rad. *polka*). Celui, celle qui danse la polka. Un vaste hangar sert de refuge au bal en cas de pluie ; c'est là qu'aux jours du beau temps les *polkeurs* et les *polkeuses* novices se retiraient l'été dernier pour s'exercer à l'écart. (***)

POLKISTE. s. des 2 g. (rad. *polka*). Celui ou celle qui danse la polka. On dit aussi *polkeur*, *polkeuse*.

POLLACK. s. m. Ichthyol. Un des noms du merlan jaune.

POLL. s. m. Hist. Dépouillement, supputation des votes, dans les élections des membres de la chambre des communes, en Angleterre. Demander le poll. Faire le poll. V. HUSTINGS.

POLLACHIGÈNE. adj. des 2 g. (pr. *pol-la-ki-gè-ne* ; ét. gr., πολλάκις, plusieurs fois ; γεννάω, je produis). Bot. Qui porte plusieurs fois des fruits dans le cours de son existence. Il est synonyme de Polycarpien.

POLLAGE. s. m. Féod. Redevance en poulets.

POLLAPLOSTÉMONOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολλαπλόος, multiple ; στήμων, étamine ; πεταλον, feuille). Bot. Dont les étamines sont en nombre multiple de celui des divisions de la corolle.

POLLARD. s. m. Hist. Nom d'une fausse monnaie fabriquée en Angleterre par un individu nommé Pollard, et décriée en 1301 par le roi Edouard.

POLLÉAR. s. m. Relat. Fête des mariages aux Indes ; une des fêtes de Shiva.

POLLEN. s. m. (pr. *pol-lènn* ; du lat. *pollere*, pouvoir, avoir de l'efficacité). Bot. Assemblage de corpuscules utriculaires, ayant l'aspect d'une poussière très-fine, et dont chaque grain contient des granules fécondants extrêmement ténus, qui se développent dans l'intérieur des loges de l'anthère, le plus souvent libres ou enchaînés par des filaments très-déliés, quelquefois agglomérés et soudés en masse. D'après Raspail, les grains du pollen, qui varient beaucoup de forme, de dimension et de couleur, ne sont que des cellules isolées, croissant au milieu d'un tissu glutineux, et munies de hiles qui tiennent aux parois par de longs funicules, qu'on a pris pour des filaments disposés là au hasard. Le pollen brûle sur les charbons avec une vive lumière, à la manière des huiles essentielles Dans beaucoup de végétaux, tels que le châtaignier, l'épine-vinette, etc., le pollen exhale, à l'époque de la fécondation, une odeur analogue à celle du fluide spermatique animal ; sa composition chimique confirme cette singulière analogie, car on y trouve des corpuscules doués de mouvements rapides, que l'on a considérés comme des animalcules analogues à ceux du sperme humain. Le *pollen*, dont le nom vient de *pollere*, pouvoir, féconde le pistil. (B. de St-P.) Le stigmate est une petite ouverture qui reçoit le *pollen*, pour féconder l'ovaire, et y former la semence au sein d'un réceptacle appelé aussi placenta. (Id.)

POLLÉNINE. s. f. (rad. *pollen*). Chim. Substance particulière résineuse dont on admet l'existence dans le pollen, et que plusieurs regardent comme un principe immédiat des végétaux, mais qui, selon d'autres, n'est que du gluten, avec toutes ses variations accidentelles.

POLLENTIA, aujourd'hui **POLLENZA.** Géogr. et hist. Ville de l'ancienne Ligurie orientale, sur le Tanaro, à 40 kilom. de Turin ; elle était célèbre par ses laines noires et brunes, d'où lui vint son nom. ‖ Stilicon, général des troupes romaines, y remporta une victoire sur Alaric, roi des Wisigoths, en 403.

POLLENZA. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'île Majorque ; 7,000 h. ‖ Ville d'Italie. V. POLLENTIA.

POLLET. (LE). Géogr. Nom d'un quartier de la ville de Dieppe, qui forme une partie du port.

POLLETAIS, AISE. adj. et s. Habitant du Pollet. ‖ Qui appartient au Pollet ou à ses habitants. Navire polletais.

POLLETTE. s. f. Ichthyol. Espèce de poisson de mer, que l'on mangeait autrefois à Paris.

POLLICATE. adj. des 2 g. Zool Qui a un pouce opposable aux autres doigts. ‖ POLLICATES. s. m. pl. Famille de mammifères qui a pour type le genre aye-aye.

POLLICHIE. s. f. Bot. Genre de plantes bisannuelles qui croissent au cap de Bonne-Espérance.

POLLICHIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la pollichie. ‖ POLLICHIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des paronychiées, qui a pour type le genre pollichie.

POLLICIPÈDE. s. m. Zool. Genre de cirripèdes.

POLLICIPÉDIDE. adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à un pollicipède ‖ POLLICIPÉDIDES s. m. pl. Famille de cirripèdes, ayant pour type le genre pollicipède.

POLLICITATION. s. f. (pr. *pol-li-ci-ta-ci-on* ; du lat. *pollicitatio*, promesse). Dr. civ Promesse non encore acceptée par celui à qui elle a été faite. Chez les Romains, la pollicitation était obligatoire dans deux cas, lorsque la promesse avait eu un commencement d'exécution, ou lorsqu'elle était la conséquence d'un service qu'elle ne pouvait faire moins que reconnaître.

POLLIE. s. f. Bot. Genre de plantes vivaces, de la famille des asparaginées, qui croissent au Japon.

POLLIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pollen*, fleur de farine ; *gero*, je porte). Hist. nat. Qui porte une poussière farineuse très-fine et semblable au pollen. Beaucoup de papillons sont polligères. Une espèce de naupacte est ainsi nommée parce que ses élytres sont farineuses au sommet et à la base.

POLLINAIRE. adj. des 2 g. (rad. *pollen*, fleur de farine) Hist. nat. Qui est couvert d'une poussière semblable à du pollen.

POLLINATION. s. f. (pr. *pol-li-na-ci-on* ; rad. *pollen*). Bot. Emission du pollen des plantes.

POLLINCTEUR. s. m. (du lat *pollincio*, j'embaume). Antiq. Celui qui lavait et embaumait les morts chez les Romains, avant qu'on les portât sur le bûcher.

POLLINEUX, EUSE. adj. (rad. lat. *pollen*, fleur de farine). Hist. nat. Qui est couvert d'une poudre jaunâtre, ayant l'apparence du pollen.

POLLINIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pollen*, fleur de farine ; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte ou qui contient du pollen, comme les pattes de certains apiaires.

POLLINIQUE. adj. des 2 g. (rad. *pollen*). Bot. Qui a rapport au pollen. ‖ *Masses polliniques*. Amas de pollen compacte qui remplissent chaque cavité particulière de l'anthère, dans les orchidées et les asclépiadées. ‖ *Organes polliniques*. Cellules d'une organisation assez compliquée, qui s'isolent en général, et qui recèlent dans leur sein la substance destinée à déterminer le développement d'un nouvel individu, sous forme de graine ou de bourgeon, c'est-à-dire à féconder un organe femelle. ‖ *Organes polliniques internes*. Pollen des anthères. ‖ *Organes polliniques externes*. Pollen des organes foliacés.

POLLION. Surnom d'une branche de la famille Asinia. Le plus célèbre membre de cette famille fut Caius Asinius Pollion, homme d'Etat et homme de lettres, ami de César, d'Antoine et d'Auguste, ami et protecteur de Virgile. ‖ POLLION (Vedius), favori d'Auguste, engraissait des lamproies avec du sang humain.

POLLONTE. s. m Conchyl. Genre de coquilles univalves qui ne se trouvent que dans la Méditerranée.

POLLU, UE. adj Se disait pour Pollué, souillé.

— Il s'emploie encore dans le style badin. On rebénit la chapelle *pollue*. (Volt.)

POLLUCTUM. s. m. (pr. *pol-luk-tomm*). Antiq. Festin ou sacrifice à Jupiter Dapalis ou à Hercule. ‖ Partie de la victime que l'on distribuait au peuple.

POLLUÉ, ÉE. part. pass. du v. Polluer S'empl. adjectiv. Temple pollué.

POLLUER. v. a. 1re conj. *Je pollue, nous polluons, vous polluez. Je polluais, nous polluions, vous polluiez*, etc. Profaner, souiller. S'emploie particulièrement en parlant des temples, des églises, ou de tout ce qui leur est relatif. Polluer les choses saintes. Polluer une église.

— SE POLLUER. v. pron. Etre pollué. Les choses saintes ne se polluent jamais impunément.

— Déterminer l'excrétion de la liqueur séminale ou du sperme autrement que par le coït.

POLLUTION. s. f. (pr. *pol-lu-çion* ; du lat. *pollutio*, rad. *polluere*, souiller). Profanation. La pollution d'une église.

— Excrétion de la liqueur séminale ou du sperme, hors du temps du coït. Lorsqu'elle est volontaire, c'est-à-dire déterminée par un acte libre, on l'appelle simplement *pollution* ou *masturbation* ; lorsqu'elle est provoquée pendant le sommeil par des rêves lascifs, elle se nomme *pollution nocturne*. V. SPERMATORRHÉE, qui est la dénomination scientifique.

POLLUX. Myth. Fils de Jupiter et de Léda, et frère de Castor. V. ce dernier mot.

— POLLUX (Julius). Rhéteur et sophiste célèbre, contemporain de Marc-Aurèle, dont il éleva le fils. Il nous reste de lui une espèce de vocabulaire des mots de la langue grecque, non par ordre alphabétique, mais par séries d'idées analogues.

POLLUX. s. m. Astron. La partie postérieure de la constellation des Gémeaux, qu'on appelait autrefois Castor et Pollux. ‖ Etoile de seconde ou de troisième grandeur, qui est dans la même constellation.

POLOCHION. s. m Ornith. Genre de l'ordre des oiseaux sylvains et de la famille des épopsides. Ces oiseaux vivent aux grandes Indes et dans l'Australasie.

POLOCHRE. s. m. Entom. Nom donné à quelques scolies, qui ont les yeux échancrés et les mandibules avec beaucoup de dents.

POLOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., πόλος, ciel ; γράφω, je décris). Astron. Description astronomique du ciel.

POLOGNE. Géogr. Ancienne contrée de l'Europe, dont la capitale était *Varsovie*. Elle est aujourd'hui partagée entre la Russie, la Prusse et l'Autriche

— *Pologne propre.* Partie du royaume de Pologne, qui était bornée au N. par la Prusse et la Mazovie, au S. par la Silésie et la Hongrie, à l'E. par la Russie, à l'O. par les États de Brandebourg. ‖ Elle se divisait en *Grande Pologne*, bornée par la Silésie, le Brandebourg et la Prusse; et en *Petite Pologne*, partie orientale de la Pologne propre, séparée de la Russie et de la Hongrie par les monts Krapaks. Elle contenait les trois palatinats de *Cracovie*, *Sandomir* et *Lublin*.

— *Royaume de Pologne.* La partie la plus considérable des États des rois de Pologne; elle est annexée à la Russie depuis 1831. Sa population est de 3,400,000 hab., sa capitale est *Varsovie*. Ce ne fut qu'en 1001, sous le gouvernement de Boleslas I^{er}, que la Pologne prit le titre de royaume.

— *Premier partage de la Pologne.* Partage d'un tiers environ du territoire polonais entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, par le traité du 2 septembre 1772. ‖ *Second partage de la Pologne.* Partage de la moitié du territoire qui avait été laissé à la Pologne, et qui lui fut enlevé en 1782 par les trois mêmes puissances, sous prétexte de ne pouvoir reconnaître la constitution que la Pologne s'était donnée en 1781. ‖ *Troisième partage de la Pologne*, en octobre 1795; il anéantit entièrement la république polonaise, après dix-huit mois d'une lutte inégale soutenue héroïquement par Kosciusko. Le dernier roi de Pologne, Stanislas-Auguste, mourut en 1798 à Saint-Pétersbourg. ‖ *Guerre de Pologne.* Campagne des Français en Pologne, en 1806 et 1807, contre les Russes et les Prussiens; elle se termina par la victoire de Friedland et le traité de Tilsitt. ‖ *Seconde guerre de Pologne.* Nom que Napoléon donna à la campagne de 1812, pour encourager les efforts des Polonais réunis à sa grande armée. ‖ *Royaume de Pologne.* État créé par le congrès de Vienne de 1815, et formé des provinces polonaises que la Russie s'était incorporées. Ce royaume, dont l'empereur de Russie était roi, avait une constitution, une administration, une armée séparée, et l'usage de la langue nationale. ‖ *Insurrection de la Pologne.* Révolution qui éclata le 29 novembre 1830, et dont le but était de rendre à la Pologne son indépendance nationale. Elle se termina le 7 septembre 1831, par la prise de Varsovie, et par la dispersion et l'exil des insurgés.

POLOGNISER. v. a. 1re conj. Polit. V. POLONISER.

POLOMAT. s. m. Bot. Espèce de jaquier de la Chine.

POLONAIS, AISE. adj. et s. Habitant de la Pologne. ‖ Qui appartient à la Pologne ou à ses habitants.

— Hist. relig. *Frères polonais.* Nom d'une secte socinienne établie en Pologne.

POLONAIS. s. m. Linguist. L'un des nombreux dialectes slaves ou esclavons. Son principal caractère est la concision; malgré l'apparente dureté de ses sons, il l'emporte sur tous les autres idiomes slavons par l'harmonie et la flexibilité.

POLONAISE. s. f. Mus. Nom donné à un air à trois temps, d'un mouvement lent ou modéré, en usage en Pologne, et dont on fait des chansons et des airs de danse. ‖ Dans la musique instrumentale, on nomme ainsi des morceaux à trois temps, d'un mouvement animé.

— Cost. Espèce de redingote courte, ornée de brandebourgs.

POLONISER. v. a. 1re conj. Faire subir le sort de la Pologne; partager, démembrer comme la Pologne. Leur but était de *poloniser* la France. (Mérc.)

POLOPHILE. s. m. Ornith. Nom générique appliqué à une division des coucous.

POLOSSE. s. m. Alliage de cuivre rouge et d'étain.

POLOTSK. Géogr. et hist. Ville de Russie, ch.-l. du cercle, dans le gouvernement de Vitebsk, à 44 myriamètres de Saint-Pétersbourg. Elle était autrefois capitale du palatinat du même nom, dans le grand-duché de Lithuanie; elle a passé définitivement sous la domination russe en 1773, lors du premier partage de la Pologne.

POLPOLTIN. s. m. Métrol. Monnaie d'argent qui a cours en Russie, et qui vaut un quart de rouble. Sa valeur varie de 0 fr. 96 à 1 fr. 02.

POLT. s. m. Métrol. Mesure de capacité de Danemark. Elle vaut un peu moins d'un litre.

POLTAVA. Géogr. Ville de Russie, en Europe, ch.-l. du gouvernement qui porte le même nom; 9,000 hab. Charles XII y fut vaincu par le czar Pierre le Grand, en 1709. On dit aussi *Pultava*.

POLTIN. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Russie, valant un demi-rouble. Sa valeur a varié, suivant les règnes, de 2 fr. 25 à 1 fr. 79.

POLTRON, ONNE. adj. (de l'ital. *poltrone*, lit de plume; ce mot contient une métaphore empruntée de ce que le courage d'un poltron est mou comme une couette). Lâche, pusillanime, dénué de tout courage. J'ai ainsi l'âme *poltronne* que je ne mesure pas la bonne fortune selon sa hauteur, je la mesure selon sa facilité. (Montaigne.) Braver le ridicule ou s'en rendre esclave ne vaut pas mieux que de se montrer téméraire ou *poltron*. (S. Dub.)

— S'emploie plus souvent substantiv. Passer pour un poltron. Ce n'est qu'un poltron. Les *poltrons* n'auront point à craindre les précipices. (X. de Maistre.)

— Fauconn. Se dit des oiseaux que l'on ne peut parvenir ni à dresser, ni à affaiter. ‖ Se dit aussi de ceux auxquels on a coupé l'ongle du doigt postérieur, afin de diminuer leur force et leur courage, et de les empêcher de voler le gros gibier.

— Syn. comp. POLTRON. LÂCHE. On est *lâche* par caractère, par vice de constitution, par un excès de faiblesse; on est *poltron* par attachement à la vie, par la crainte du mal et de la douleur. Le *lâche* est tellement abattu à la vue du danger, qu'il ne conçoit même pas l'idée de la résistance; le *poltron* est tellement inquiet sur les suites du danger, qu'il est continuellement aux aguets, soit pour le prévoir, soit pour trouver les moyens de s'y soustraire. Le *lâche* ne se bat jamais; le *poltron* ne se bat qu'à la dernière extrémité, et quelquefois il se bat bien.

POLTRON. s. m. Crust. Crabe prêt à quitter son test; on en fait des appâts.

POLTRONESQUE. adj. des 2 g. qui appartient au poltron, qui rend poltron. Il est vieux et inusité.

POLTRONESQUEMENT. adv. D'une manière lâche. Il est vieux et inusité.

POLTRONISE. s. f. (pr. *pol-tro-ni-ze*). Lâcheté. Syn. inusité de Poltronnerie.

POLTRONISER. v. n. 1re conj. (pr. *pol-tro-ni-zé*). Faire le poltron; se conduire en poltron, d'une manière lâche, pusillanime.

> L'art . . . .
> De parler peu et de *poltroniser*,
> Et d'un seul mot de Dieu ne diviser. MARC GIRARD.

— SE POLTRONISER. v. pron. Devenir poltron.

POLTRONNERIE. s. f. Lâcheté, manque de courage. Cinquante ans de *poltronnerie* viennent à bout de l'homme du monde le plus hasardeux. (Balzac.)

> Mais de ses faux amis il craint la raillerie,
> Et ne brave ainsi Dieu que par *poltronnerie*. (BOIL.)

POLTROT DE MÉRÉ (Jean). Gentilhomme de l'Angoumois, devint l'un des plus ardents partisans de la religion protestante, et fut tiré à quatre chevaux pour avoir blessé mortellement d'un coup de pistolet François, duc de Guise, le 19 février 1563.

POLTURA. s. m. Métrol. Monnaie de Hongrie, qui vaut la quarantième partie du florin d'empire, et qui répond à un kreutzer et demi.

POLTURAC. s. m. Métrol. Monnaie de billon de Pologne, qui a cours pour un gros et demi dans la petite Pologne, et pour trois gros dans la grande, un peu plus de cinq de nos centimes.

POLU-POLTINICK ou **QUART DE ROUBLE.** s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Russie, qui a cours pour 25 copeks ou 1 franc 15 centimes de notre monnaie.

POLY. (du gr. πολύς, beaucoup). Particule inséparable qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots. *Polygamie*, *polygone*, *polyglotte*, *polysyllabe*, *polytechnique*, *polythéisme*, etc.

POLYACANTHE. adj. des 2 g. (pr. *po-li-a-kan-te*; ét. gr., πολύς, beaucoup; ἄκανθα, épine). Bot. Qui est garni d'épines nombreuses. Mimosa polyacanthe.

POLYACANTHOCÉPHALE. adj. des g. (pr. *po-li-a-kan-to-cé-fal*; ét. gr., πολύς, beaucoup; ἄκανθα, épine, κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête armée d'un grand nombre d'épines.

POLYACHYRE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des labiatiflores, qui sont indigènes du Chili.

POLYACHYRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au polyachyre. ‖ POLYACHYRÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des labiatiflores, qui a pour type le genre polyachyre.

POLYACOUSTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr. πολύς, beaucoup; ἀκούω, j'entends). Phys. Qui multiplie les sons, qui est propre à multiplier les sons.

POLYACTE. s. m. Bot. Genre de cryptogames de la famille des champignons, ne contenant que trois espèces, qui sont le polyacte quadriflore, le polyacte en ombelle, et le polyacte simple.

POLYADELPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ἀδελφός, frère). Bot. Dont les étamines sont soudées par leurs filets en plus de deux faisceaux. Mélaleuque polyadelphe. ‖ Qui a rapport à la polyadelphie.

POLYADELPHIE. s. f. (ét., V. POLYADELPHE). Bot. Dix-huitième classe du système sexuel de Linné, comprenant les plantes dont les étamines sont soudées en plusieurs paquets par leurs filets.

POLYADÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ἀδήν, glande). Bot. Qui porte des glandes nombreuses, comme les folioles et les pédoncules de la cassie polyadène.

POLYÆMIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; αἷμα, sang). Médec. Syn. de Pléthore, par opposition à Anémie, défaut de sang.

POLYALDE. s. f. Phys. Sorte de lunettes à l'aide desquelles on peut varier le grossissement des objets dans certaines limites.

POLYAMATYPE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, plusieurs; ἅμα, ensemble, τύπος, caractère). Techn. Se dit de caractères typographiques où plusieurs lettres ont été fondues ensemble. Fonderie polyamatype.

POLYAMATYPÉ, ÉE. part. pass. du v. Polyamatyper. S'empl. adjectiv. Caractères polyamatypés.

POLYAMATYPER. v. a. 1re conj. (ét., V. POLYAMATYPE). Techn. Fondre plusieurs lettres ensemble. Polyamatyper des caractères.

POLYAMATYPIE. s. f. (ét., V. POLYAMATYPE). Techn. Procédé au moyen duquel on fond plusieurs lettres ensemble. ‖ Fonderie où l'on pratique ce procédé.

POLYAMIQUE. adj. des 2 g. (par contract. pour *polynamique*). Médec. Se dit d'un médicament composé de plusieurs substances.

POLYANDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ἀνήρ, ἀνδρός, homme). Bot. Se dit d'une fleur qui a plus de vingt étamines. Trianthème polyandre.

POLYANDRIE. s. f. (pr. *po-li-an-dri*; ét., V. POLYANDRE). Bot. Treizième classe du système sexuel de Linné, contenant les plantes qui ont plus de vingt étamines sous un pistil simple ou multiple, comme la renoncule, le pavot, l'anémone.

— Philos. État d'une femme qui est mariée à plusieurs hommes. La polyandrie est en usage au Tibet, au Boutan, et dans certaines classes de la population malabare.

POLYANDRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la polyandrie.

POLYANGIE. s. f. ou **POLYANGION.** s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames, comprenant des champignons dont les semences sont renfermées dans plusieurs loges.

POLYANHÉMIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ἄναιμα, perte de sang). Médec. Diminution générale du sang.

POLYANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ἄνθος, fleur). Bot. Qui porte ou renferme beaucoup de fleurs. Plante polyanthe. Spathe polyanthe.

POLYANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les fleurs sont composées ou agrégées. Fleurs polyanthées.

POLYANTHÈME. adj. des 2 g. Qui porte beaucoup de fleurs. Tige polyanthème. ‖ Qui porte plus d'une fleur. Pédoncule polyanthème. ‖ Dont les fleurs sont agglomérées. Cardon polyanthème.

POLYANTHÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ἀνθηρά, anthère). Bot. Qui a de nombreuses étamines.

POLYARCHIE. s. f. (ét. gr., πολύς, plusieurs; ἀρχή, domination). Hist. Gouvernement de plusieurs.

POLYARCHIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui appartient à la polyarchie.

POLYARQUE. s. m. Hist. Membre d'un gouvernement polyarchique.

POLYASPISTE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ἀσπίς, plaque). Zool. Qui a le corps couvert de plaques nombreuses. ‖ POLYASPISTES. s. m. pl. Section de reptiles ophidiens.

POLYBAPHIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; βαφή, couleur). Didact. État d'un corps qui offre plusieurs couleurs.

POLYBE. Roi de Corinthe, fit élever à sa cour le jeune Œdipe, que des bergers avaient trouvé exposé dans les bois. ‖ POLYBE. L'un des plus célèbres historiens grecs, né à Mégalopolis, en Arcadie, l'an 204 av. J.-C., mort vers l'an 121, fut emmené à Rome parmi les Achéens prisonniers, devint l'ami de Fabius et de Scipion, qui lui fit rendre la liberté. Il ne nous reste de Polybe qu'une partie de son *Histoire universelle*.

POLYBIE. s. f. Moll. Genre de crustacés décapodes brachyures.

POLYBLENNIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; βλέννα, mucus). Médec. Surabondance de mucosités.

POLYBOLE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; βάλλω, je lance). Antiq. milit. Machine de guerre qui lançait à la fois plusieurs projectiles.

POLYBOTRYE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des fougères, caractérisé par des capsules sessiles, globuleuses, annulées, formant de nombreux petits épis rassemblés en une grappe.

POLYBRACHIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; βραχίων, bras). Genre de monstruosité qui consiste dans la présence d'un ou plusieurs bras surnuméraires.

POLYBRACHIEN, ENNE. adj. (ét., V. POLYBRACHIE). Se dit d'un monstre par polybrachie.

POLYBRACHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la polybrachie.

POLYBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; βράγχια, branchies). Zool. Qui a de nombreuses branchies. ‖ POLYBRANCHES. s. m. pl. Ordre de gastéropodes et de paracéphalophores, comprenant des mollusques qui ont les branchies en forme de nombreuses lanières ou d'arbuscules extérieurs sur les côtés du corps.

POLYBRAQUE. s. m. (ét., V. POLYBRACHIE). Monstre qui a un ou plusieurs bras surnuméraires.

POLYCALATHIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui porte plusieurs calathides. Tige polycalathidée.

POLYCAMARE. adj. des 2 g. (ét. gr. πολύς, beaucoup; καμάρα, voûte). Bot. Qui est formé de la réunion de plusieurs cambres. Fruit polycamare.

POLYCAMÉRATIQUE. adj. des 2 g. Techn. Se dit d'une horloge qui sert à plusieurs cadrans placés au dedans et au dehors d'un édifice.

POLYCARDE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des rhamnées, ayant pour type un arbrisseau de Madagascar, la polycarde phyllanthoïde.

POLYCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; καρπός, fruit). Bot. Qui porte beaucoup de fruits. Gnavelle polycarpe.

POLYCARPE (Saint). Évêque de Smyrne, avait été disciple de saint Jean, dans l'extrême vieillesse de cet apôtre, et fut martyrisé le 23 février 166, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.

POLYCARPE. s. m. Liturg. Nom d'un recueil de canons, de constitutions et d'ordonnances touchant les affaires ecclésiastiques, mis en ordre par Grégoire, prêtre espagnol, vers l'an 1120.

POLYCARPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une polycarpe. ‖ POLYCARPÉES. s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des paronychiées, qui a pour type le genre polycarpe.

POLYCARPE. s. m. ou **POLYCARPIE.** s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des caryophyllées, comprenant de petites plantes herbacées, à fleurs disposées en corymbe terminal au nombre de trois. La polycarpie tétraphylle croît en France.

POLYCARPELLÉ, ÉE. adj. Bot. Dont le fruit résulte de plusieurs carpelles soudées ensemble. ‖ POLYCARPELLÉES. s. f. pl. Classe de plantes phanérocotylédones, comprenant les ménispermées, les magnoliacées, les renonculacées, etc.

POLYCARPIEN, IENNE. adj. Bot. Qui porte plusieurs fois des fruits pendant la durée de son existence. Plante polycarpienne.

POLYCARPIQUE. adj. des 2 g. Bot. Syn. de Polycarpien. ‖ POLYCARPIQUES. s. f. pl. Classe de plantes comprenant plusieurs familles dans lesquelles les ovaires sont souvent en nombre indéfini.

POLYCÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes indigènes du cap de Bonne-Espérance.

POLYCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; κεφαλή, tête). Bot. Qui est chargé d'un grand nombre de capitules ou de calathides. ‖ Dont les fruits proviennent d'ovaires qui ont plusieurs sommets organiques. ‖ Dont les branches se terminent chacune par une petite tête.

— Antiq. gr. *Nome polycéphale.* Hymne en l'honneur de Minerve, en mémoire de la métamorphose des cheveux de Méduse en serpents. Il était ainsi nommé parce que les sons de la flûte imitaient les sifflements de tous les serpents dressant leurs têtes nombreuses.

POLYCÉPHALE. s. m. Entom. Espèce de vers intestinaux vésiculeux, chez lesquels on admet que plusieurs têtes ou individus se terminent par une seule vessie, ou vivent dans une seule vessie.

POLYCÉRATE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; κέρας, ατος, corne). Zool. Qui a beaucoup de cornes. Brebis polycérate. ‖ Bot. Dont les fruits allongés, nombreux et agrégés, ressemblent à un faisceau de petites cornes. Trigonelle polycérate.

POLYCÈRE. s. m. Moll. Genre de mollusques comprenant plusieurs espèces de doris.

POLYCÉRODERMAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; κέρας, corne, δέρμα, peau). Zool. Qui a la peau chargée de nombreux tentacules. ‖ POLYCÉRODERMAIRES. s. m. pl. Classe d'actinozoaires, comprenant ceux de ces animaux dont le corps est couvert de suçoirs tentaculiformes exsertiles. ‖ On dit aussi *échinodermaire*.

POLYCHÈTE. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons, comprenant le fumago.

POLYCHLORE. s. m. (pr. *po-li-klor*). Entom. Genre de papillons de la famille des diurnes.

POLYCHOLIE. s. f. (pr. *po-li-ko-li*; ét. gr., πολύς, beaucoup; χολή, bile). Médec. Surabondance de bile.

POLYCHOPTÈRE. adj. des 2 g. (pr. *po-li-kop-tère*; ét. gr., πολύχοος, répandu, πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes garnies de taches longitudinales nombreuses. Platyrhynque polychoptère.

POLYCHORION. s. m. (pr. *po-li-ko-ri-on*; ét. gr., πολύς, beaucoup; χόριον, chorion). Bot. Genre de fruits composés, qui résulte de plusieurs capsules ou carpelles soudées ensemble, comme on le voit dans les renonculacées.

POLYCHORIONIDE. s. m. (pr. *po-li-ko-rio-ni-de*; ét., V. POLYCHORION). Bot. Genre de fruits composés de plusieurs achaines ou cariopses, réunies sur un réceptacle commun.

POLYCHOTOME. adj. des 2 g. (pr. *po-li-ko-to-me*; ét. gr., πολυχοος, abondant; τέμνω, je coupe). Hist. nat. Qui est partagé en nombreuses articulations, en nombreux segments. Coralline polychotome.

POLYCHOTOMIE. s. f. Phil. V. POLYTOMIE.

POLYCHRESTE. adj. des 2 g. (pr. *po-li-krest*; ét. gr., πολύς, beaucoup; χρηστός, bon, utile). Phil. Qui a de grandes utilités. Épithète donnée anciennement à certains médicaments auxquels on attribuait une grande . . . . *Sel polychreste* de Glaser. Nom

ancien du sulfate de soude. || *Sel polychreste* de la Rochelle. Nom ancien du tartrate de soude. || *Expériences polychrestes.* Nom que Bacon donne à des expériences qui sont propres à en faire concevoir d'autres.

POLYCHROÉE. s. f. (pr. *po-li-kro-é.*) Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des amaranthacées, ayant pour type la polychroée grimpante, cultivée à la Chine comme plante d'ornement.

POLYCHROÏSME. s. m. (pr. *po-li-kro-isme;* ét. gr., πολύς, beaucoup; χρόα, couleur) Phys. Phénomène qui consiste en ce que certains corps cristallisés transparents, regardés par réfraction, ou placés entre l'œil et la lumière, manifestent des couleurs différentes, suivant le sens dans lequel le rayon lumineux les pénètre.

POLYCHROÏTE s. f. (pr. *po-li-kro-ite;* ét., V. POLYCHROÏSME). Chim. Principe colorant du safran, si divisible qu'il suffit d'une très-petite quantité de cette substance pour jaunir de grandes masses d'eau.

POLYCHROME. adj des 2 g. (pr. *po-li-kro-m*, ét. gr., πολύς, beaucoup; χρῶμα, couleur). Didact. Qui est de plusieurs couleurs

POLYCHROME. s. m. Bot. Syn. de Bicolorine.

— Minér. Nom donné au plomb phosphaté.

POLYCHROMIE s f. (pr. *po-li-kro-mi;* ét., V. POLYCHROME). Didact État ou caractère d'un corps, dont les tissus colorés offrent des nuances diverses

POLYCHRONE adj des 2 g. (pr. *po-li-krone;* ét. gr., πολύς, beaucoup; χρόνος, temps). Qui dure longtemps

POLYCHRONE s m. Liturg. Se dit, dans l'Eglise grecque, d'Une prière pour la longue vie des empereurs

POLYCHYLE. adj des 2 g. (ét., V POLYCHYLIE) Médec Qui fournit beaucoup de chyle. Aliment polychyle.

POLYCHYLIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; χυλός, chyle). Médec. Surabondance de chyle.

POLYCHYME. adj. des 2 g. Médec. Qui fournit beaucoup de sang. Aliment polychyme.

POLYCHYMIE. s. f. (pr. *po-li-chi-mi*: ét. gr., πολύς, beaucoup; χυμεία, chimie). Médec. Surabondance de sang.

POLYCLADE. adj. des 2 g. Bot. Qui pousse plus de branches ou de feuilles qu'à l'ordinaire.

POLYCLADIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; κλάδος, rameau). Bot. État d'une plante qui pousse plus de feuilles ou de branches qu'elle n'en porte ordinairement.

POLYCLÈTE. Célèbre statuaire de Sicyone, vivait vers l'an 432 av. J.-C. Les connaisseurs le mettent au-dessus de Phidias.

POLYCLINE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des alcyons.

— Moll. Genre de mollusques établi pour une espèce d'ascidie, et ne renfermant que deux espèces, qui sont la polycline saturnine et la polycline constelle, des mers d'Égypte.

POLYCLINÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πολύς, beaucoup; κλίνη, lit). Zool. Se dit de polypes réunis en masse, de manière à exercer une vie commune, indépendamment de celle dont chacun d'eux jouit en particulier. || POLYCLINÉES. s. f. pl. Famille de polypiers sarcoïdes.

POLYCLINITE. adj. des 2 g. Zool. V. POLYCLINE.

POLYCLONE. adj. des 2 g. (pr. *po-li-klo-ne;* ét. gr., πολύς, beaucoup; κλών, rameau). Bot. Dont la tige se divise en un grand nombre de branches. Salsole polyclone.

POLYCNÈME. s. m. (ét. gr., πολυς, beaucoup; κνήμη, jambe, tige). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des atriplicées, contenant des plantes herbacées, à fleurs axillaires, petites et de peu d'apparence, au nombre de douze espèces.

POLYCOME. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; κόμη, chevelure). Zool. Qui a beaucoup de cheveux. Le colobe polycome a la tête, le cou, le tour de la face, les épaules et la poitrine garnis de longs poils touffus, disposés en forme de camail.

POLYCONQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; κόγχη, coquille). Conchyl. Qui a plus de deux coquilles. || POLYCONQUES. s. m. pl. Famille de testacés multivalves. || On dit aussi *polyplaxiphore.*

POLYCOPRIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; κοπρία, fiente, fumier). Médec. Abondance excessive des déjections alvines.

POLYCOQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup, κόκκος, grain). Bot. Qui se compose de plusieurs coques. Fruit polycoque

POLYCOTYLAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; κοτύλη, cavité). Zool. Qui a plusieurs paires de ventouses ou de sucoirs bordant la partie postérieure du corps. || POLYCOTYLAIRES. s. m. pl. Famille d'entozoaires mycocéphales.

POLYCOTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr. πολύς, beaucoup; κοτύλη, cavité). Zool. Qui a plusieurs cavités. || POLYCOTYLES. s. m. pl. Famille d'acalèphes cyclonorphes.

POLYCOTYLÉDONE. adj. des 2 g. ou **POLYCOTYLÉDONÉ, ÉE.** adj. (ét. gr., πολύς, beaucoup, κοτυληδών, cotylédon). Bot. Qui a plus de deux cotylédons. Plante polycotylédone. || POLYCOTYLÉDONÉES. s. f. pl. Division du règne végétal, à laquelle se rapportent les plantes qui ont plus de deux cotylédons. Plante polycotylédone.

POLYCRATE. Tyran de Samos, vers l'an 532, conquit plusieurs îles de la mer Egée, fit fleurir à sa cour le commerce, les arts et les sciences, fut mis en croix par Orœte, gouverneur de Sardes, l'an 521 av. J.-C.

POLYCRATIE. s. f. (pr. *po-li-cra-ci*). Hist Syn. de Polyarchie

POLYCRATIQUE adj. des 2 g. Hist. Syn. de Polyarchique.

POLYCYCLE. s. m. Zool. Genre d'ascidies de la mer Adriatique, qui se tiennent comme fixées sur les pierres, les coquilles abandonnées, etc.

POLYCYCLIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; κύκλος, cercle). Zool. Qui s'enroule plusieurs fois sur lui-même. || POLYCYCLIQUES. s. m. pl. Tribu de la famille des céphalopodes polythalames.

POLYDACRYE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; δάκρυ, larme). Médec. Excrétion surabondante des larmes.

POLYDACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a beaucoup de doigts ou qui a des doigts surnuméraires.

— Bot. Qui a des épis nombreux et fasciculés dont les cupules forment les espèces de digitations aux extrémités des lobes.

POLYDACTYLE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des dimérèles, ne comprenant qu'une espèce, le polydactyle plumier de la mer des Antilles.

POLYDACTYLIE. s. f. Térat. Genre de monstruosité qui consiste dans la multiplication des doigts, c'est-à-dire dans la présence de doigts surnuméraires.

POLYDACTYLIEN, ENNE. adj. Se dit des monstres par polydactylie.

POLYDACTYLIQUE adj. des 2 g. Qui appartient à la polydactylie, aux polydactyles.

POLYDAMAS. Troyen célèbre, né le même jour qu'Hector, dont il [illegible]. Il fut tué par Ajax, après un combat sanglant.

POLYDAMNA. Femme de l'Egyptien Thoon; [illegible] à Hélène la vertu du népenthès.

POLYDECTE. Fils de Magnès et de Naïs; [illegible] et son fils Persée dans l'île de Seriphe où il régnait, et voulut ensuite faire violence à Danaé, qui se réfugia près de l'autel de Minerve; dans la suite, Polydecte fut pétrifié par Persée avec la tête de Méduse. || POLYDECTE. Roi de Lacédémone, vers l'an 907 avant J.-C.; il épousa la sœur du célèbre Lycurgue.

POLYDÉDALE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

POLYDESME. s. m. (ét. gr., πολύς, beaucoup; δεσμός, nœud). Entom. Genre d'insectes aptères de la famille des myriapodes dont le corps est formé d'un grand nombre d'articulations. Polydesme aplati, déprimé.

POLYDESMIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un polydesme. || POLYDESMIDES. s. m. pl. Famille de myriapodes, qui a pour type le genre polydesme.

POLYDIPSIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup, δίψα, soif). Médec. Genre de gastroses, caractérisé par une soif excessive.

POLYDONTE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves, de la famille des hélices.

POLYDORE. Le plus jeune et le plus chéri des fils de Priam; fut tué dans sa jeunesse par Achille. || POLYDORE. Roi de Sparte, en 876 av. J.-C., se fit respecter par ses vertus; fut tué dans une guerre contre les Argiens, l'an 824. L'image de ce prince servait de sceau public aux magistrats de Sparte. || POLYDORE CALDARA. Surnommé le *Caravage*. V. CARAVAGE. || POLYDORE VIRGILE. Né à Urbin en Italie, vers l'an 1470, mort en 1555; professa les belles-lettres et composa une histoire d'Angleterre qui va jusqu'à la fin du règne d'Henri VII.

POLYDORE. s. m. Annél. Genre de vers aquatiques, voisins des néréides, établi pour une espèce des côtes de la Caroline.

POLYDRASE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

— Opt. Verre à facettes, plan d'un côté et convexe de l'autre, mais dont la convexité se compose de plusieurs plans droits.

POLYÈDRE. s. m. (ét. gr., πολύς, beaucoup, ἕδρα, base). Géom. Corps solide à plusieurs faces. Les polyèdres sont *réguliers* ou *irréguliers*, c'est-à-dire à parties constituantes exactement égales entre elles ou inégales.

POLYEN. Célèbre rhéteur macédonien, contemporain des empereurs Antonin et Verus.

POLYERGIE. s. f (ét. gr., πολύς, beaucoup; ἔργον, ouvrage). Didact. Talent, capacité qui embrasse plusieurs genres différents.

POLYERGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a plusieurs genres d'activité, de développement

POLYERGUE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la tribu des formicaires, comprenant plusieurs espèces de fourmis dont les antennes sont insérées plus près de la bouche.

POLYESCHIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ἐσχατιά, extrémité). Térat. Genre de monstruosité, caractérisé par la difformité de quelque membre.

POLYESCHIEN, IENNE. adj. Il se dit d'un monstre par polyeschie.

POLYESCHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la polyeschie, aux monstres polyeschiens.

POLYEUCTE (Saint). Célèbre martyr de Mélitine, en Arménie, fut converti au christianisme par Néarque son ami, et souffrit pour la foi sous Valérien, en 259.

— Philol. Titre et sujet d'une des plus belles tragédies de Corneille.

POLYGALA ou **POLYGALE** s. m. (ét. gr., πολύς, beaucoup; γάλα, lait). Bot. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des polygalées, comprenant plus de cent soixante espèces, dont un petit nombre croît en Europe, les autres espèces se trouvent en Asie, en Afrique et en Amérique. Le polygala commun est vulgairement appelé *herbe à lait* ou *lait commun*, parce qu'il a la propriété d'augmenter le lait de nos femelles domestiques qui s'en nourrissent. les autres espèces sont le polygala amer, le polygala grêle, majeur, le polygala des rochers, à belles fleurs, à feuilles opposées, à feuilles de myrte. Polygala sénéka, sétacé, vénéneux, faux-buis. Les *polygalas* sont des plantes d'ornement, douées d'un joli feuillage et de petites fleurs bleues, rougeâtres ou blanches, disposées avec une grande élégance au sommet des tiges, en une grappe serrée d'un assez joli aspect. Comme ces plantes modestes animent et relèvent la douce uniformité des gazons par l'élégance et la vivacité de leurs corolles jaunes purpurines, roses ou bleues, elles expriment dans leur langage muet que l'épouse, la fleur du ménage, est appelée à embellir la vie par des soins délicats, et à mettre tout en œuvre pour égayer et faire aimer l'intérieur de sa maison. (Th. de Berneaud.)

POLYGALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au polygala. || POLYGALÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre polygala.

POLYGALIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; γάλα, lait). Médec. Surabondance de lait.

POLYGALINE. s. f. Chim Substance amère particulière, qu'on dit avoir été trouvée dans la racine du polygala.

POLYGALIQUE. adj. des 2 g. Chim. Il se dit d'un acide trouvé dans la racine du polygala.

POLYGAME. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; γάμος, noces). Se dit de l'homme qui prend plusieurs femmes en mariage, selon la coutume de tous les peuples mahométans, hindous et autres; de la femme qui a plusieurs hommes ou maris en même temps. Mais dans ce dernier cas, on dit plutôt *polyandre*. Puisque l'homme *polygame* ne cherche qu'à satisfaire sa volupté, la femme esclave ne peut point avoir d'autre morale. (Virey.)

— Se dit d'un pays ou règne la polygamie. Pays polygame. Les pays *polygames* sont donc des climats de servitude; tandis que le respect pour les femmes et leur liberté son de puissantes garanties pour l'indépendance et la liberté civile. (Virey.)

— Dr. canon. Il se dit d'un homme qui a été marié plusieurs fois ou qui a épousé une veuve. Les polygames ne peuvent devenir prêtres qu'en vertu d'une dispense, et ne peuvent d'aucune manière prétendre à l'épiscopat.

— Se dit aussi par analogie des animaux. Les carnassiers et les rongeurs sont en général *polygames*. (Galais.) Les phoques sont aussi *polygames* et même très-jaloux; ils se font une espèce de sérail de leurs femelles, dont ils deviennent les gardiens et les tyrans. (Virey.) Parmi les oiseaux, le plus grand nombre est *polygame*; aussi les mâles sont-ils ardents et jaloux comme les coqs, les cailles, les perdrix, etc. (Id.) En général, les races qui vivent en troupes sont *polygames*. (Id.)

— Bot. Qui a sur un même pied des fleurs hermaphrodites et des fleurs mâles ou femelles. Il peut se présenter dix-huit cas dans lesquels une plante peut être polygame. || POLYGAMES. s. f. pl. Famille de graminées.

POLYGAME. s. m. Celui qui possède plusieurs femmes. Le sérail du polygame. Le *polygame* des régions tropicales, chargé de plusieurs femmes et d'une nombreuse famille, dès son jeune âge, dans son harem, s'éloigne peu, car son énervation corporelle lui permet peu la volonté et le pouvoir de ces entreprises. (Virey.)

POLYGAMIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; γάμος, mariage). Union simultanée d'un seul homme avec plusieurs femmes. Tolérée par les Hébreux et autorisée par l'exemple des patriarches dans l'Ancien Testament, la polygamie, qui est encore universelle dans presque tout l'Orient, dans l'Amérique et dans l'Afrique, a été révoquée par Jésus-Christ, qui a rétabli le mariage dans son premier état d'unité parfaite. Les Romains punissaient d'infamie les polygames [illegible] est punie des travaux forcés. La majorité de l'espèce humaine est encore aujourd'hui en faveur de la *polygamie*, qui paraît en effet plus appropriée au but de la nature que la monogamie de nos climats (Virey.) Qu'on ne m'objecte pas les lois de la société humaine; les lois naturelles sont antérieures, elles ne trouvent pas que la *polygamie* soit un cas pendable. (Id.)

— Se dit aussi par rapport aux animaux Parmi les animaux, la *polygamie* est plus commune que la monogamie. (Virey.)

— Dr. canon. État d'un homme qui a été marié plusieurs fois, qui a eu successivement plusieurs femmes ou qui a été marié à une femme veuve.

— Bot. Classe du système sexuel de Linné, qui renferme les plantes ayant sur un même pied des fleurs hermaphrodites et des fleurs mâles ou femelles.

POLYGAMISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne fondée par Bernardin Okin, qui permettait à ses disciples la pluralité des femmes.

POLYGARCHIE s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup, ἀρχή, pouvoir, puissance). Polit. Gouvernement où l'autorité publique est entre les mains de plusieurs personnes. En France, le Directoire et le Consulat étaient des polygarchies.

POLYGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a plusieurs estomacs ou sacs alimentaires.

POLYGASTRIQUE. adj. des 2 g. Zool. Syn. de Polygastre. || POLYGASTRIQUES. s. m. pl. Classe de phytozoaires, comprenant ceux qui ont une seule bouche et plusieurs estomacs.

POLYGÈNE. adj. des 2 g. Didact. Qui produit beaucoup, qui est très-abondant.

POLYGÉNIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup, γεννάω, je produis). Minér. Qui doit son origine à des fragments de diverses roches réunis par un ciment calcaire, ou à des fragments divers de roches homogènes réunis par un ciment variable. Gompholite, brèche polygénique.

POLYGINGLYME. s. m. Conchyl. Mode d'articulation des valves de certaines coquilles bivalves.

POLYGLOTTE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, plusieurs; γλῶσσα, langue). Qui est écrit ou imprimé en plusieurs langues. Bible polyglotte. Ouvrage polyglotte. Publication polyglotte. Traduction polyglotte. Dictionnaire polyglotte. Il y a plusieurs Bibles polyglottes. Les plus connues sont: la Bible de Ximénès en quatre langues, hébreu, chaldéen, grec et latin (1517); la Bible d'Augustin Justiniani, en cinq langues, c'est-à-dire les quatre précédentes, plus l'arabe (1518); la Bible d'Elie Hutter, en six langues, hébreu, chaldéen, grec, latin, allemand, et la langue vulgaire du pays auquel l'exemplaire est destiné (1599); la Bible de Le Jay, en sept langues, hébreu, chaldéen, samaritain, syriaque, arabe, grec et latin (1643), etc., etc.

— Qui sait, qui parle plusieurs langues. Auteur polyglotte.

— Ornith. Qui a plusieurs ramages, ou un chant très-varié. Thrycthore polyglotte.

POLYGLOTTE. s. f. Bible écrite ou imprimée en plusieurs langues. Publier une nouvelle polyglotte. On peut mettre au nombre des *polyglottes* deux Pentateuques que les juifs de Constantinople ont fait imprimer en quatre langues. (Du Rozoir.)

POLYGLOTTE. s. m. Celui qui sait ou qui parle plusieurs langues. Cet homme est un vrai polyglotte.

POLYGNATHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; γνάθος, mâchoire). Zool. Qui a plusieurs mâchoires. || POLYGNATHES. s. m. pl. Famille d'insectes aptères. || Famille d'animaux articulés, comprenant ceux dont la tête porte en dessous des appendices manducatoires des mâchoires, comme les crustacés et les insectes.

POLYGNATHIE. s. f. Anat. Monstruosité produite par la multiplicité des mâchoires.

POLYGNATHIEN, IENNE. adj. Anat. Il se dit d'un monstre qui a plusieurs mâchoires.

POLYGNATHIQUE adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la polygnathie, aux monstres polygnathes.

POLYGOMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; γόμφος, dent). Zool. Qui a beaucoup de dents. || POLYGOMPHES. s. m. pl. Famille d'infusoires rotifères.

POLYGONATE adj. des 2 g. (ét. gr. πολύς, plusieurs; γόνυ, nœud). Bot. Qui est garni d'un grand nombre de nœuds.

POLYGONATE. s. m. Bot. Genre de plantes asparaginées, qui se plaisent dans les bois touffus et ombreux des climats froids et tempérés, en Europe et en Amérique. Trois des espèces du polygonate croissent aux environs de Paris, et l'une d'elles est le signet à larges feuilles, vulgairement *signet*, *sceau de Salomon*, plante vivace dont les racines rampantes, coupées obliquement, présentent les figures diverses auxquelles est dû le nom de polygonate.

POLYGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; γωνία, angle). Géom. Qui a plusieurs angles et plusieurs côtés. Figure polygone.

POLYGONE. s. m. Géom. Figure géométrique à plusieurs côtés et à plusieurs angles. Le plus simple des polygones est le triangle à trois côtés; vient ensuite le quadrilatère, à quatre; le pentagone, à cinq, l'hexagone, à six, etc. || *Polygone inscrit.* Celui dont tous les côtés sont les cordes d'une circonférence. || *Polygone circonscrit.* Celui dont tous les côtés sont tangents à la circonférence. || *Polygone régulier.* Celui dont les côtés et les angles sont égaux.

— Art. Par anal. On a donné le nom de

polygone a une butte de terre qui a plusieurs côtés et plusieurs angles, et qui sert de point de mire aux artilleurs dans leurs exercices au tir. Le polygone de Vincennes. Le polygone de Toulouse.

POLYGONÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la renouée, scientifiquement *polygone*. || POLYGONÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre polygone.

POLYGONELLE. s. f. Bot. Genre de plantes fruticuleuses de la Caroline.

POLYGRAMME. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; γραμμή, ligne). Didact. Qui est marqué de plusieurs lignes.

— Minér. Épithète donnée à une variété de mâcle, dans laquelle on observe des lignes noirâtres diagonales, qui se ramifient en lignes parallèles aux côtés de la base.

— POLYGRAMME. s. m. Anc. géom. Figure géométrique qui a plusieurs côtés.

POLYGRAPHE. s. m. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; γράφω, j'écris). Philol. Auteur qui a écrit sur plusieurs matières. Aristote, Platon, Plutarque, etc., sont des polygraphes. Chez nous, Voltaire est un polygraphe. Polygraphe grec. Polygraphe français. Mme de Staël et Mme de Genlis ont mérité d'être mises au rang des polygraphes.

— adj. Auteur polygraphe. Écrivain polygraphe.

POLYGRAPHE. s. m. Mécan. Machine avec laquelle on peut faire mouvoir plusieurs plumes à la fois et tracer ainsi plusieurs copies d'un même écrit. Polygraphe mécanique. Copier à l'aide du polygraphe.

POLYGRAPHIE. s. f. Didact. Art d'écrire de plusieurs manières secrètes qui pour être déchiffrées supposent la connaissance parfaite d'une clé. Les Grecs avaient une sorte de polygraphie dans la Scytale lacédémonienne. Trithème, Porta, Vigenère, le père Niceron, ont écrit sur la polygraphie. || Art de déchiffrer ces sortes d'écrits.

— Recueil de différentes sortes d'écritures.

POLYGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la polygraphie. Écriture polygraphique.

POLYGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; γυνή, femme). Bot. Qui contient plusieurs pistils ou qui porte plusieurs ovaires. Fleur polygyne. Renoncule polygyne.

POLYGYNIE. s. f. Bot. Nom donné, dans le système linnéen, à quatre ordres comprenant des plantes qui ont plusieurs pistils dans chaque fleur.

POLYGYNIQUE. adj. des 2 g. Bot. V. POLYGYNE.

POLYGYRE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves que l'on rencontre particulièrement sur les côtes de la Floride, à l'embouchure des rivières.

POLYHALITE. s. m. Minér. Variété du sulfate de chaux naturel.

POLYHÉMIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; αἷμα, sang). Médec. Surabondance de sang: plethore sanguine.

POLYHISTOR. s. m. Philol. Titre d'un ouvrage de Jean Solinus, composé de diverses notices, la plupart géographiques, extraites de différents ouvrages, et particulièrement de l'histoire naturelle de Pline. Quelquefois, le surnom de *Polyhistor* est donné à Solinus lui-même.

POLYHISTORIEN. s. m. Auteur qui a écrit l'histoire de plusieurs peuples ou sur l'histoire universelle.

POLYHYDRIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; ὕδωρ, eau). Médec. Sueur excessivement abondante.

POLYHYMNIE. Myth. V. POLYMNIE.

POLYHYPERHÉMIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; ὑπέρ, sur; αἷμα, sang). Médec. Surabondance générale du sang.

POLYIDE. s. m. Bot. Genre d'algues marines.

POLYIDE. Célèbre poète grec qui florissait 400 av. J.-C. Aristote préférait son Iphigénie en Tauride à celle d'Euripide; son talent musical et sa méthode étaient aussi jugés supérieurs à ceux de Timothée.

POLYLÈPE. s. m. (ét., V. POLYLÉPIDE). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des cirripèdes.

— Bot. Genre de rosacées, formé pour un arbre du Pérou.

POLYLÉPIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, plusieurs; λεπίς, écaille). Zool. Qui a beaucoup d'écailles.

POLYLOGIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; λόγος, discours). Didact. Talent de parler sur beaucoup de sujets différents.

POLYLOGUE. s. m. (ét., V. POLYLOGIE). Didact. Celui qui sait parler sur plusieurs sujets; celui qui joint à une instruction variée une grande facilité d'élocution.

POLYLYMPHIE. s. f. (du gr. πολὺς, beaucoup; et du lat. *lympha*, lymphe). Médec. Surabondance de la lymphe. V. ANASARQUE.

POLYMATHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; μάθη, science). Didact. Personne qui possède plusieurs sciences différentes, ou qui possède des connaissances très-variées.

POLYMATHIE. s. f. (ét., V. POLYMATHE). Didact. Science étendue et variée, qui embrasse beaucoup de connaissances diverses. Quand un homme se met en tête de devenir savant et que l'esprit de *polymathie* commence à l'agiter. (Malebr.)

POLYMATHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la polymathie. || *École polymathique*. Celle où l'on enseigne, où l'on apprend plusieurs sciences.

POLYMÈLE. adj. et s. (ét., V. POLYMÉLIE). Térat. Il se dit d'un monstre caractérisé par des membres surnuméraires.

POLYMÉLIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; μέλος, membre). Térat. Multiplicité monstrueuse d'un membre sur un même corps.

POLYMÉLIEN, IENNE. adj. Anat. Il se dit d'un monstre qui a des membres surnuméraires.

POLYMÉLIQUE. adj. Anat. Qui appartient à la polymélie.

POLYMÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères.

POLYMÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; μέρος, partie). Zool. Qui est composé d'un grand nombre de parties, de segments ou d'articulations. || POLYMÉRÈS. s. m. pl. Classe d'animaux.

POLYMÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des convulvacées, qui habitent la Nouvelle-Hollande.

POLYMÉRIÉ, ÉE. adj. Zool. Syn. de Polyméré.

— Minér. Il se dit de minéraux dans la composition desquels il entre plus de deux corps binaires.

POLYMÉRISME. s. m. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; μέρος, partie). Térat. Genre de monstruosités, caractérisé par l'existence d'organes surnuméraires, comme quand il y a plus de cinq orteils aux pieds, plus de cinq doigts aux mains, etc.

POLYMÉROSOMATE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; μέρος, partie; σῶμα, corps). Qui a le corps composé de plusieurs segments ou d'une longue suite d'anneaux. || POLYMÉROSOMATES. s. m. pl. Ordre de la sous-classe des arachnides céphalostomes.

POLYMIGNITE. s. m. Minér. Minéral de la Norwége.

POLYMITE. s. f. Antiq. Étoffe tissée à plusieurs lisses, qui se fabriquait à Alexandrie.

POLYMNASTIQUE ou **POLYMNESTIQUE.** adj. des 2 g. Mus. anc. Se dit d'un nome particulier pour les flûtes. Nome polymnastique.

POLYMNESTE. Poète grec, inventeur du nome orthien, introduisit à Sparte beaucoup d'innovations musicales.

POLYMNIE ou **POLYHYMNIE.** Myth. gr. Une des neuf Muses, celle qui présidait à la poésie lyrique et au dithyrambe, et qui passait pour avoir inventé l'harmonie; on la fait aussi la muse de la rhétorique. Elle est représentée ayant une couronne de pierreries, une robe blanche, le sceptre dans la main gauche, et la droite levée comme pour haranguer.

Polymnie a du geste enseigné le langage,
Et l'art de s'exprimer des yeux et du visage.
(DANCHET.)

A votre vers heureux et plein de *Polymnie*,
Voulez-vous imprimer le cachet du génie?
D'une autre invention connaissez le secret. (MILLEV.)

POLYMNIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des corymbifères, qui croissent en Amérique.

POLYMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; μορφή, forme). Didact. Qui est sujet à varier beaucoup de formes. Plante polymorphe. || Dont la forme est compliquée.

POLYMORPHISME. s. m. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; μορφή, forme). Minér. État particulier d'isomérie par lequel les mêmes substances affectent des formes cristallines ou particulières très-différentes entre elles.

POLYMYAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; μυῶν, muscle). Conchyl. Se dit des coquilles bivalves, quand elles portent plus de trois impressions musculaires sur chaque valve.

POLYMYTHIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; μῦθος, fable). Littér. Poème où les incidents ou les fables se trouvent en multiplicité.

POLYMYXE. adj. f. Antiq. Se dit d'une lampe qui a un grand nombre de becs et de mèches; par opposition à Monolychne et à Dilychne.

POLYNÈME. s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des percoïdes, renfermant des poissons propres aux mers des pays chauds, et remarquables par l'éclat de leurs écailles. On pêche sur les côtes du Bengale le polynème mangue, qui est un des plus beaux et des meilleurs poissons du pays.

POLYNÉMIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble au polynème. || POLYNÉMIDES. s. m. pl. Famille de poissons squamipennes, qui a pour type le genre polynème.

POLYNÉSIE. Géogr. L'une des quatre grandes divisions de l'Océanie, renfermant une foule d'archipels, dont les plus considérables sont les Carolines, les Mariannes, les îles Sandwich, les îles Marquises, les îles de la Société, etc., etc. Sa superficie peut être évaluée à 261,000 lieues carrées, et sa population à 1,500,000 hab.

POLYNÉSIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Polynésie. Les *Polynésiens* chérissent leur mère et leurs amis, respectent les vieillards, et ont beaucoup de déférence pour leurs conseils, vertu qui manque aux Européens. (De Rienzi.)

— Qui appartient à la Polynésie ou aux Polynésiens. Archipel polynésien. Homme polynésien. Femme polynésienne.

POLYNEURE. adj. des 2 g. ou **POLYNEURÉ, ÉE.** adj. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; νεῦρον, nerf). Bot. Qui porte un grand nombre de nervures. Psychotrie polyneure.

POLYNICE. Fils d'OEdipe et de Jocaste, et frère jumeau d'Étéocle; sortit de Thèbes du vivant de son père, de peur d'encourir sa malédiction; après la mort d'OEdipe, les deux frères se disputèrent le trône et s'entre-tuèrent dans un combat singulier.

POLYNOÉ. s. f. Annél. Genre de vers, établi aux dépens des aphrodites.

POLYNÔME. s. m. (ét. gr., πολὺς, plusieurs; νομή, part, division). Algèb. Nom donné à toute quantité algébrique, composée de plusieurs termes distingués par les signes + et —. Les mots *binôme*, *trinôme*, etc., indiquent des polynômes de deux, de trois termes, etc.

POLYODON. s. m. Ichthyol. Genre de poissons chondroptérygiens, qui habitent les eaux d'Amérique.

— Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, comprenant des plantes vivaces qui se trouvent au Pérou.

POLYODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; ὀδοὺς, ὀδόντος, dent). Zool. Qui a des dents nombreuses. || POLYODONTES. s. m. pl. Famille d'acéphalophores lamellibranches, dont la coquille porte sur chaque valve une série de petites dents engrenantes.

POLYOMMATE. s. m. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; ὄμματα, yeux). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, comprenant des papillons de petite taille, parés d'assez belles couleurs et qui, sur un fond uniforme, offrent des taches ocellées, ce qui leur a fait aussi donner le nom d'*argus*. Plusieurs espèces de polyommates portent à l'extrémité de leurs ailes un petit appendice en forme de queue, et sont appelées vulgairement *petits porte-queues*.

POLYOMMATIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un polyommate. || POLYOMMATIDES. s. m. pl. Famille de lépidoptères diurnes, qui a pour type le genre polyommate.

POLYOPE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; ὤψ, œil). Didact. Térat. Se dit de monstres caractérisés par la réunion de deux individus par le corps, et dont la tête porte quatre yeux.

POLYOPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; ὀφθαλμὸς, œil). Entom. Qui porte un grand nombre de taches œillées ou d'ocelles; tels sont les papillons argus.

POLYOPSIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; ὄψις, vue). Médec. Vue multiple.

POLYOPTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la polyopsie.

POLYOPTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; ὄπτομαι, je vois). Phys. Qui multiplie les objets.

POLYOPTRE. s. m. Verre à travers lequel les objets paraissent multipliés, mais plus petits.

POLYORAMA, ou **PLÉORAMA.** s. m. (du gr. πλέω, je navigue). Espèce d'imitation de la nature en mouvement, où les points de vue changent à chaque instant, et se montrent fuyant à peu près comme lorsqu'on s'éloigne dans une barque. Le pléorama a été inventé par Langhaus, de Breslau, en 1831.

POLYOREXIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; ὄρεξις, appétit). Médec. Genre de gastroses, caractérisé par une faim excessive, suivie d'un état de langueur après le repas, de douleurs d'estomac, de lipothymie, etc.

POLYOVULÉ, ÉE. adj. (du gr. πολὺς, beaucoup: et du lat. *ovum*, œuf). Bot. Qui renferme plusieurs ovules.

POLYOZE. s. m. Bot. Genre de plantes rubiacées que l'on trouve à la Cochinchine et à Java.

POLYPE. s. m. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; πούς, pied). Zool. Nom donné à des animaux rayonnés dont la bouche est entourée de nombreux cils, tentacules ou lobes mobiles. Les polypes sont ainsi nommés parce que les tentacules dont ils sont pourvus sont analogues aux bras de l'animal marin que les anciens appelaient *polype*. Ils forment une classe du règne animal. Les polypes sont les plus simples de tous les êtres du règne animal après les spongiaires; ils vivent en général au fond de l'eau et réunis en nombre considérable. Fixés ordinairement à des corps étrangers par leur extrémité postérieure, ils n'exécutent d'autres mouvements que ceux qui sont nécessaires pour étendre ou contracter leurs tentacules. Tantôt ils se reproduisent par des œufs, qui sont expulsés au dehors et vont se fixer sur d'autres corps; tantôt il naît sur un point de leur surface des espèces de bourgeons qui ne s'en séparent jamais, qui deviennent autant de nouveaux polypes, et qui accroissent indéfiniment la masse générale. Chez la plupart, la portion inférieure de la gaîne tégumentaire acquiert la dureté et l'aspect de la pierre. Presque tous les polypes habitent la mer, et c'est particulièrement dans l'Océan Pacifique que se trouvent ces immenses agrégations de polypes qui ont quelquefois plusieurs lieues de diamètre. || *Polypes ovipares*. Ceux qui se propagent par des œufs, comme la plupart des animaux. || *Polypes gemmipares*. Ceux qui poussent de nouveaux individus comme des bourgeons. || *Polypes scissipares*. Ceux qui produisent des parties de polype séparées du reste du corps. || On divise la classe des polypes en deux ordres. *Polypes nus* ou *gymnopolypes*. Ceux qui vivent sans polypier. || *Polypes à polypier* ou *sympolypes*. Beaucoup de *polypes* ne changent jamais de place; il en est qui se partagent d'eux-mêmes, selon leur longueur, et qui forment ainsi de fort jolis bouquets, dont les fleurs sont en cloche. (Bonnet.) Un végétal est semblable au *polype* animal. (B. de St-P.)

— Pathol. Nom générique donné à des excroissances charnues, fongueuses, fibreuses, carcinomateuses, etc., qui peuvent se développer sur toutes les membranes muqueuses, mais qu'on observe plus fréquemment dans les fosses nasales, la matrice ou le vagin. On donne aussi ce nom à des tumeurs formées dans le tissu cellulaire sous-muqueux, à des productions fibreuses, etc. Les polypes du nez sont les plus communs; ils sont ainsi nommés, dit Paul d'Égine, parce qu'ils envoient de nombreuses racines dans toutes les anfractuosités des fosses nasales, et gênent la respiration, de même que le polype de mer étreint les pêcheurs avec ses longs bras. Selon Palucci, cette dénomination vient de ce que les excroissances polypeuses ont la faculté de se reproduire après avoir été extirpées, de même que les polypes ont la faculté de reproduire les parties qu'ils ont perdues. Mais les excroissances polypeuses n'ont qu'une seule racine, et les prolongements qui entourent leur base ne sont que de fausses membranes des vaisseaux nourriciers de la tumeur, ou d'autres polypes moins volumineux. Polypes muqueux. Polypes sarcomateux. Polypes granuleux, fongueux et fibreux.

POLYPÉDIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup, παῖς, enfant). Anat. Genre de déviations organiques comprenant celles qui sont caractérisées par une anomalie dans le nombre des fœtus appartenant à une même gestation.

POLYPÉRIANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une fleur dont les organes sexuels sont renfermés dans deux ou plusieurs enveloppes.

POLYPÉTALE. adj. des 2 g. (pr. *po-li-pé-tal*; ét. gr., πολὺς, beaucoup; πέταλον, pétale). Bot. Qui est composé de plusieurs pétales libres et distincts. Corolle polypétale.

POLYPÉTALIE. s. f. (ét., V. POLYPÉTALE). Bot. État d'une corolle polypétale ou d'une plante à fleurs polypétales.

POLYPEUX, EUSE. adj. (rad. *polype*). Zool. Qui a rapport aux polypes. || *Loges polypeuses*. Celles qui renferment les polypes.

POLYPHAGE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; φάγω, je mange). Didact. Qui mange beaucoup. V. OMNIVORE. On a donné ce nom aux individus qui cherchent dans toute espèce de substance les moyens de satisfaire une gloutonnerie insatiable et de remplir la vaste capacité de leur estomac.

— Myth. Surnom d'Hercule.

POLYPHAGIE. s. f. Médec. Voracité; faculté de manger beaucoup et de toutes sortes de substances.

POLYPHARMACIE. s. f. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; φάρμακον, médicament). Médec. Emploi, prescription d'un grand nombre de médicaments. Il se prend ordinairement en mauvaise part.

POLYPHARMAQUE. adj. et s. m. Médec. Se dit de celui qui prescrit beaucoup de médicaments à la fois, qui en prescrit trop.

POLYPHÈME. Le plus célèbre des Cyclopes, habitait la Sicile, et se nourrissait du lait de ses troupeaux. Les compagnons d'Ulysse ayant pénétré dans l'antre de Polyphème, celui-ci en mangea quatre; Ulysse le fit enivrer, lui perça pendant son sommeil l'œil unique qu'il avait au milieu du front, et s'enfuit avec ses amis.

— Par anal. S'il existait des *Polyphèmes* de la hauteur d'une tour, ils enfonceraient en marchant la plupart des terrains. (B. de St-P.)

POLYPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; φιλέω, j'aime). Didact. Qui partage son amitié, son affection entre plusieurs objets.

POLYPHILIE. s. f. Didact. Amitié, affection, partagée entre plusieurs. Ce mot est très peu usité.

POLYPHONE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; φωνή, voix, son). Phys. Se dit d'un écho qui répète les sons plusieurs fois.

POLYPHONTE. Tyran de Messénie, assassina Cresphonte, voulut forcer Mérope, veuve de ce prince, à devenir sa femme, et la conduisait à l'autel, lorsqu'il fut tué par Egyptus, fils de Mérope.

POLYPHORE. s. m. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; φέρω, je porte). Bot. Protubérance située sur l'ovaire, et dont la partie supérieure devient le réceptacle commun de plusieurs ovaires. || Axe arrondi et charnu du fraisier.

POLYPHRAGME. adj. des 2 g. (ét. gr., πολὺς, beaucoup; φράγμα, haie). Didact. Qui a plusieurs cloisons.

POLYPHRAGMÉ, ÉE. adj. Didact. V. POLYPHRAGME.

POLYPHTHONGUE. s. et adj. (ét. gr., πολύς, plusieurs; φθόγγος, son). Mus. anc. Flûte égyptienne faite d'un tuyau d'orge, et inventée par Osiris.

POLYPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; φύλλον, feuille). Bot. Qui porte beaucoup de feuilles, qui se compose d'un grand nombre de folioles. Calice, involucre, spathe polyphylle. || Se dit aussi du chapeau des champignons, quand il est garni en dessous de lames nombreuses. Agaric polyphylle.

POLYPHYSIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; φύση, vent). Médec. Abondance de flatuosités.

POLYPHYTE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; φυτόν, plante). Bot. Qui renferme plusieurs plantes. || *Genre polyphyte.* Genre nombreux en espèces.

POLYPIAIRE. adj. des 2 g. (rad. *polype*). Zool. Qui ressemble à un polype. || POLYPIAIRES. s. m. pl. Classe d'actinozoaires, comprenant des animaux fort grêles, pourvus de tentacules filiformes.

POLYPIER. s. m. Zooph. Demeure commune, tantôt cornée, tantôt pierreuse, mais toujours solide, dans laquelle habitent les zoophytes connus sous le nom de *polypes*.

POLYPIFÈRE. adj. des 2 g. (du gr. πολύπους, polype; et du lat. *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des polypes.

POLYPIONIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; πίων, ονος, gras). Médec. Surabondance de la graisse; obésité.

POLYPITE. s. m. Zool. Polypier fossile.

POLYPLACOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; πλάξ, plaque; φέρω, je porte). Zool. Dont le corps est recouvert par une série longitudinale de plaques calcaires imbriquées ou non. || POLYPLACOPHORES. s. m. pl. Ordre de mollusques gastéropodes.

POLYPLAXIEN, IENNE. adj. Zool. V. POLYPLAXIPHORE.

POLYPLAXIPHORE. adj. des 2 g. Zool. Syn. de Polyplacophore.

POLYPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a beaucoup de pieds. || POLYPODES. s. m. pl. Sous-ordre d'insectes aptères comprenant ceux qui ont plus de huit pieds, mais moins de cinquante.

— s. m. Térat. Monstre caractérisé par des pieds surnuméraires.

— Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des fougères, renfermant plus de trois cents espèces, dont trois ou quatre seulement se trouvent en Europe. La plus commune de ces trois espèces est celle qui recouvre les murs, les vieux arbres et les souches de taillis; on l'emploie dans la médecine comme laxative et apéritive.

POLYPODIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un polypode. || POLYPODIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des fougères, qui a pour type le genre polypode.

POLYPODIE. s. f. Térat. Monstruosité qui consiste dans la présence de pieds surnuméraires.

POLYPODIEN, IENNE. adj. Se dit des monstres par polypodie.

POLYPODIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la polypodie.

POLYPOGON. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, qui habitent le midi de l'Europe.

POLYPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; πόρος, pore). Didact. Qui a beaucoup de pores.

— POLYPORES. s. m. pl. Zool. Famille de l'ordre des elminthoproctes hirudiniformes, comprenant ceux de ces animaux qui ont au moins deux ventouses ou suçoirs.

POLYPORÉEN, ÉENNE. adj. (pr. *po-li-po-réein, éene*). Bot. Qui ressemble à un polypore. || POLYPOREENS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des hyménomycètes à chapeau, qui a pour type le genre polypore.

POLYPOSIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; πόσις, boisson). Médec. Désir insatiable des boissons. Syn. de Polydipsie.

POLYPRÈME. s. m. Bot. Plante d'Amérique, qui se rapporte à notre mâche.

POLYPRION. s. m. Ichthyol. Grand poisson des mers d'Amérique.

POLYPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; πτερόν, nageoire). Ichthyol. Qui a beaucoup de nageoires.

— POLYPTÈRE. s. m. Genre de poissons osseux, holobranches, de la famille des siagonotes, qui ont de seize à dix-huit nageoires dorsales, et qui habitent particulièrement le Nil.

— Bot. Genre de plantes vivaces qui croissent en Amérique.

POLYPTIQUE. adj. des 2 g. Antiq. Se disait, en général, des tablettes à écrire, quand elles étaient composées de plus de deux lames ou feuillets. || *Inventaire polyptique.* Celui qu'on dressait à Rome, pour le cens, pour l'aumône, etc.

— POLYPTIQUE. s. m. Féod. Livre de cens, contenant le détail des rentes, des corvées et autres redevances seigneuriales.

POLYPTOTE. s. f. Littér. Figure de diction par consonnance, qui consiste à répéter dans une période un même mot sous plusieurs des formes grammaticales dont il est susceptible. Il y a polyptote dans ce passage de Virgile: *Littora littoribus contraria, fluctibus undas Imperor.....*

POLYRHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a plusieurs tentacules ou becs. || POLYRHYNQUES. s. m. pl. Famille de subannélidaires bothrocéphalés, comprenant ceux dont le renflement céphalaire est pourvu de deux à quatre appendices tentaculiformes.

POLYRHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ῥίζα, racine). Bot. Qui a beaucoup de racines ou de fibres radiculaires.

POLYSARCIE. s. f. (pr. *po-li-çar-ci*; ét. gr., πολύς, beaucoup; σάρξ, chair). Médec. Excès d'embonpoint. || *Polysarcie charnue.* Qui est due à une augmentation du volume des muscles. || *Polysarcie adipeuse.* Obésité.

POLYSCÈLE. s. m. (ét., V. POLYSCÉLIE) Anat. Monstre qui a des pieds surnuméraires.

POLYSCÉLIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; σκέλος, pied). Térat. Genre de monstruosités, caractérisé par la présence de pieds surnuméraires.

POLYSCÉLIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit d'un monstre par polyscélie.

POLYSCÉLIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la polyscélie ou au polyscèle.

POLYSCOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; σκοπέω, je regarde). Opt. Se dit d'un verre à facettes qui multiplie les objets. Verre polyscope.

— substantiv. Un polyscope.

POLYSÉPALE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; σέπαλον, sépale). Bot. Qui est composé de plusieurs sépales.

POLYSÈQUE. s. m. (ét. gr., πολύς, beaucoup; σηκός, loge). Bot. Fruit dont les loges séparées proviennent de plusieurs ovaires, mais sont monospermes, indéhiscentes, et portées par un réceptacle distinct du disque.

POLYSÈTE. adj. des 2 g. (du gr. πολύς, beaucoup; et du lat. *seta*, soie). Bot. Qui a beaucoup de poils en forme de soie. Feuille polysète.

POLYSIALIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; σίαλον, salive). Médec. Sécrétion surabondante de la salive.

POLYSIGMA. s. m. Littér. anc. Vice du discours qui consiste à accumuler dans une même phrase un grand nombre de sigma ou de S.

POLYSOC-AUTORECTEUR. s. m. Agric. Nouvelle charrue inventée par M. Godefroy, et dont les principaux résultats paraissent être de faire à la fois, sans s'engorger ni se déranger, deux, trois ou quatre sillons, et d'aller sans être tenue manuellement, sous la conduite d'un seul homme qui marche à côté de l'attelage.

POLYSOMATIE. s. f. (pr. *po-li-ço-ma-ci*; ét. gr., πολύς, beaucoup; σῶμα, ατος, corps). Médec. Accroissement excessif du corps; corpulence excessive.

POLYSOME. s. m. (pr. *po-li-çôme*; ét. gr., πολύς, plusieurs; σῶμα, corps). Anat. Monstre qui a plusieurs corps.

POLYSOMIE. s. f. (pr. *po-li-ço-mi*; ét. gr., πολύς, beaucoup; σῶμα, corps). Térat. Monstruosité caractérisée par la multiplication du corps.

POLYSOMIEN, IENNE. adj. (pr. *po-li-ço-miein, iène*). Anat. Se dit des monstres par polysomie.

POLYSOMIQUE ou **POLYSOMATIQUE.** adj. des 2 g. (pr. *po-li-ço-mik, po-li-ço-ma-tik*). Anat. Qui appartient à la polysomie.

POLYSPASTE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; σπάω, je tire). Didact. Qui possède une grande force attractive.

POLYSPASTE. s. m. (ét., V. POLYSPASTE, adj.). Mécan. anc. Nom d'une machine très-puissante, dont on se servait pour élever facilement de gros fardeaux. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *moufle*.

POLYSPERMATIQUE. adj. des 2 g. Bot. V. POLYSPERME.

POLYSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; σπέρμα, graine). Bot. Qui contient beaucoup de graines. Baie, camare, capsule polysperme.

POLYSPERMIE. s. f. Médec. Surabondance du sperme.

— Bot. Multiplicité des graines.

POLYSPORE. adj. des 2 g. ou **POLYSPORÉ, ÉE.** adj. (ét. gr., πολύς, beaucoup; σπόρα, graine). Bot. Qui renferme beaucoup de spores. Conceptacle polysporé.

POLYSTACHYÉ, ÉE. adj. (pr. *po-li-sta-kié*; ét. gr., πολύς, beaucoup; στάχυς, épi). Bot. Qui a de nombreux épis. Andropogon polystachié.

POLYSTAURE. s. m. Hist. ecclés. Pièce du costume des patriarches d'Orient, qui était parsemée de croix. Quelques évêques avaient le privilège de porter le polystaure. Cet ornement est analogue au *pallium* que portent aujourd'hui les archevêques.

POLYSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; στήμων, étamine). Bot. Qui a beaucoup d'étamines; qui a des étamines en nombre supérieur à celui des pétales.

POLYSTIGMÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πολύς, beaucoup; στίγμα, stigmate). Bot. Qui a plusieurs stigmates ou organes pistillaires dans chaque fleur. Plante polystigmée.

POLYSTIQUE. s. m. Bot. Genre de cryptogames de la famille des fougères.

POLYSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; στόμα, bouche). Zool. Qui a un grand nombre de bouches ou de suçoirs.

— Bot. Se dit des plantes parasites qui ont pris naissance sur une racine étrangère et qui émettent de nombreuses fibrilles dont chaque ramification se termine par un suçoir adhérent à cette même racine.

— POLYSTOME. s. m. Zool. Genre de vers intestinaux.

POLYSTROME. s. m. Bot. Genre de cryptogames de la famille des lichens.

POLYSTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; στῦλος, style). Bot. Qui a plusieurs styles. Ovaire polystyle.

POLYSULFURE. adj. des 2. (du gr. πολύς, beaucoup, et du lat. *sulfur*, soufre). Chim. Sulfure sulfuré, c'est-à-dire combiné avec du sulfure, en proportions nombreuses et variées.

POLYSYLLABE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; συλλαβή, syllabe). Gramm. Qui est formé de plusieurs syllabes. Mot polysyllabe.

— s. m. Un polysyllabe.

POLYSYLLABIE. s. f. Multiplicité des syllabes dans les mots. La *polysyllabie* des sauvages de Cook est le sceau d'une civilisation finie comme celle des Mexicains de Cortez. (Ch. Nod.)

POLYSYLLABIQUE. adj. des 2 g. Gramm. V. POLYSYLLABE. || *Echo polysyllabique.* Echo qui répète plusieurs syllabes.

POLYSYLLABISME. s. m. Système qui repose sur la multiplicité des syllabes dans les mots.

POLYSYLLOGISTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *po-li-cil-lo-jis-stik*; ét. gr., πολύς, beaucoup; συλλογή, syllogisme). Didact. Qui renferme plusieurs syllogismes. || *Raisonnement polysyllogistique* Raisonnement composé de plusieurs syllogismes subordonnés les uns aux autres.

POLYSYNDETON ou **POLYSYNTHÉTON.** s. m. (ét. gr., πολύς, beaucoup; σύνθετος, conjonction). Rhétor. Phrase ou discours qui renferme beaucoup de conjonctions.

POLYSYNODIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; σύνοδος, synode, assemblée). Multiplicité des conseils, système d'administration qui consiste à remplacer chaque ministre par un conseil. Je passai de là à la *polysynodie* ou pluralité des conseils. (J.-J. Rousseau.)

POLYTECHNICIEN, ENNE. adj. (ét., V. POLYTECHNIQUE). Didact. Qui est habile dans plusieurs arts.

— adj. et s. m. Qui fait partie, qui a fait partie de l'école polytechnique.

POLYTECHNIE. s. f. (pr. *po-li-tek-ni*; ét. gr., πολύς, beaucoup; τέχνη, art, science). Didact. Etude qui dispose à acquérir de l'habileté dans la pratique de différents arts d'application. Omiss. des dictionn.

POLYTECHNIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne ou qui embrasse plusieurs sciences, plusieurs arts. Institut polytechnique. Enseignement polytechnique. Le but d'un institut *polytechnique* est bien moins d'enseigner la science théorique que d'en mettre toutes les parties au service de la pratique. (Encycl.)

— *Ecole polytechnique.* Célèbre institution créée à Paris en 1794, sous le nom d'*Ecole centrale des travaux publics*, et par la loi du 1er septembre 1795 sous le nom qu'elle porte aujourd'hui. Modifiée et réorganisée successivement par diverses lois, elle a été définitivement constituée en 1830 et 1832 par des ordonnances qui l'ont placée dans les attributions du ministre de la guerre. L'école polytechnique est destinée à fournir des sujets aux divers services publics de l'artillerie, du génie, des ponts et chaussées, des constructions maritimes, du corps royal d'état-major, des mines, etc. On n'entre à l'école polytechnique que par voie de concours; pour être admis au concours, il faut être Français, avoir plus de seize ans et moins de vingt ans (les militaires sont aptes à concourir jusqu'à vingt-cinq ans). La durée du cours complet d'instruction est de deux ans, après lesquels les élèves qui ont satisfait aux examens de sortie ont le droit de choisir, suivant le rang qu'ils occupent sur la liste générale de classement dressée par le jury d'examen, et jusqu'à concurrence du nombre d'emplois disponibles, le service public où ils désirent entrer, parmi ceux dont le personnel s'alimente à l'école.

POLYTHALAMACÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πολύς, beaucoup; θάλαμος, chambre). Zool. Se dit de mollusques dont la coquille est polythalame. || POLYTHALAMACÉS. s. m. pl. Ordre de mollusques renfermés dans une coquille polythalame.

POLYTHALAME. adj. des 2 g. Conchyl. Se dit d'une coquille univalve qui a sa cavité séparée en plusieurs loges par autant de cloisons.

POLYTHALAMÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit de plantes graminées qui ont sur un même pied des fleurs de sexes différents.

POLYTHÉCIE. s. f. Zool. Genre de zoophytes de la classe des polypes.

POLYTHÉE. s. des 2 g. Hist. relig. V. POLYTHÉISTE.

POLYTHÉISER. v. a. 1re conj. Fragmenter en une multitude de génies divers ou d'anges l'idée du Verbe créateur. La philosophie des néoplatoniciens se trouva donner la main au polythéisme, en *polythéisant* (si je puis parler ainsi) le Verbe ou la Raison divine; tandis que d'autres disciples de Platon se limitèrent à un seul Verbe en Dieu, à une seule Raison divine indivisible, correspondant à l'unité de Dieu. (P. Leroux.)

POLYTHÉISME. s. m. (ét. gr., πολύς, beaucoup; θεός, dieu). Système de religion admettant la pluralité des dieux. Le polythéisme a été la religion des Grecs et des Romains avant la venue de Jésus-Christ; c'est encore aujourd'hui celle d'un grand nombre de peuples sauvages de l'Afrique et de l'Asie. Les trois principaux systèmes de polythéisme sont l'*idolâtrie*, adoration de plusieurs dieux personnifiés en des idoles plus ou moins grossières; le *sabéisme*, culte des astres et du feu; le *fétichisme*, adoration de tout ce qui frappe l'imagination, et à quoi l'on attribue une puissance.

POLYTHÉISTE. s. des 2 g. Hist. relig. Celui, celle qui professe le polythéisme.

— adj. Religions polythéistes.

POLYTHÉLÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πολύς, beaucoup; θηλή, mamelon). Bot. Qui a plusieurs ovaires dans chaque fleur. Plante polythélée.

POLYTHRINCION. s. m. (pr. *poli-trein-ci-on*). Bot. Genre de plantes cryptogames de la classe des champignons.

POLYTOME. adj. des 2 g. (ét. gr. πολύς, beaucoup; τέμνω, je coupe). Bot. Qui est divisé en plusieurs parties ou composé de plusieurs parties. Feuilles polytomes.

POLYTOMIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; τομή, section). Philos. division d'un sujet, d'une classification en plusieurs parties. Polytomie est opposé à Dichotomie. On dit aussi *polichotomie.*

POLYTOMIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui appartient à la polytomie.

POLYTONE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; τόνος, ton). Didact. Qui a plusieurs tons.

POLYTRIC. s. m. (ét. gr., πολύς, beaucoup; θρίξ, poil, cheveu). Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des mousses, ainsi appelées parce qu'elles poussent plusieurs petites tiges menues qui ressemblent à une épaisse chevelure. Le polytric des boutiques est très-employé dans les hôpitaux comme succédané des capillaires.

POLYTRICHOÏDE, ÉE. adj. (pr. *po-li-tri-ko-idé*; ét. gr., πολύς, beaucoup; θρίξ, poil; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble à un polytric. || POLYTRYCHOIDES. s. f. pl. Famille de mousses qui a pour type le genre polytric.

POLYTRIPE. s. m. Zool. Genre de polypiers.

POLYTRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui est garni de poils longs et abondants, comme les pédoncules et légumes d'une espèce de cytise, etc.

— POLYTRIQUES. s. m. pl. Zool. Famille de microscopiques gymnodes, comprenant ceux dont le corps est entièrement couvert ou environné de cils.

POLYTRIQUÉ, ÉE. adj. Zool. Qui a le corps couvert de poils.

POLYTROPE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; τρέπω, je tourne). Minér. Qui offre le phénomène de la polytropie. Cristal polytrope.

POLYTROPHIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup; τροφή, nourriture). Médec. Abondance ou excès de nourriture; activité très-grande de la nutrition.

POLYTROPIE. s. f. Minér. Phénomène qu'offrent certains cristaux dont les lames successives, formant prisme par leur superposition, ont leurs sections principales inclinées l'une sur l'autre sous des angles différents.

POLYTROPIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui appartient à la polytropie.

POLYTROQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; τροχή, roue). Zool. Qui a plusieurs couronnes de cils || POLYTROQUES. s. m. pl. Famille d'infusoires rotifères.

POLYTYPAGE. s. m. Techn. Art ou action de polytyper; effet de cette action.

POLYTYPE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; τύπος, type). Hist. nat. Il se dit d'un genre qui sert de type à beaucoup d'espèces, ou dont les espèces se rattachent insensiblement les unes aux autres comme les anneaux d'une chaîne.

— Techn. Qui résulte du polytypage. Planche polytype.

POLYTYPER. v. a. 1re conj. Techn. Multiplier, répéter une empreinte par des moyens qui tiennent de la gravure ou de la typographie. Polytyper un livre. || SE POLYTYPER. v. pron. Etre polytypé.

POLYTYPEUR. s. m. Celui qui s'occupe du polytypage.

POLYTYPIEN, ENNE. adj. Didact. Qui réunit plusieurs types différents.

POLYTYPIENS. s. m. pl. Zool. Famille de trachélides qui semble embrasser diverses petites familles.

POLYURIE. s. f. (ét. gr., πολύς, beaucoup;

οὖρον, urine). Pathol. Accumulation de l'urine dans la vessie.

POLYURIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui tient de la polyurie.

POLYXÈNE. Une des plus jeunes filles de Priam et d'Hécube, fut demandée en mariage par Achille, qui pour l'épouser se rendit dans un temple d'Apollon, où le traître Pâris lui décocha au talon une flèche mortelle.

POLYZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ζῶον, animal). Zool. Qui ressemble à la fois à des animaux de classes différentes. Les ascidies et les actinies sont des polyzoaires.

POLYZONÉ, ÉE. adj. des 2 g. (ét. gr., πολύς, beaucoup; ζώνη, ceinture). Hist. nat. Qui est marqué de plusieurs zones colorées. Sertulaire polyzonée.

POLYZONITE. s. f. (ét. gr., πολύς, plusieurs; ζώνη, zone). Minér. Espèce de schiste à zones de couleurs différentes.

POMACANTHE. s. m. (ét. gr., πῶμα, opercule; ἄκανθα, épine). Ichthyol. Genre de poissons thoraciques qui habitent les deux Indes. Pomacanthe grison. Pomacanthe sale. Pomacanthe doré.

POMACARI. s. m. Relat. Abri de branchages que les Indiens pratiquent dans leurs canots.

POMACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un pommier. || POMACÉES. s. f. pl. Tribu de rosacées qui a pour type le pommier.

POMACENTRE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des sciénoïdes, qui a pour type le pomacentre-paon, espèce ainsi appelée à cause de l'éclat de ses écailles et de leurs reflets étincelants, changeant du brun au violet, avec de petites taches ocellées. Pomacentre paon. Pomacentre filament.

POMADASYS. s. m. (pr. *po-ma-da-ziss*; ét. gr., πῶμα, opercule; δασύς, hérissé. Ichthyol. Genre de poissons thoraciques qui habitent la mer Rouge. Pomadasys argenté.

POMADE. s. f. Vieux mot qui signifiait Jus de pommes, cidre.

POMADERRIS ou **POMADÈRE.** s. f. (ét. gr., πῶμα, opercule; δέῤῥις, membrane). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rhamnoïdes, créé pour des plantes de la Nouvelle-Hollande.

POMAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses, formé pour un arbuste de la Nouvelle-Espagne.

POMARD. Géogr. Village de France, département de la Côte-d'Or; 1,000 hab. Vins fameux connus sous le nom de *vin de Pomard*.

— s. m. Comm. Vin que l'on récolte aux environs de Pomard. Une bouteille de pomard.

POMARIN. s. m. Ornith. Espèce de stercoraire.

POMASTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., πῶμα, opercule; στόμα, bouche). Zool. Dont la bouche est cachée.

POMATOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πῶμα, opercule; βράγχια, branchies). Zool. Qui a les branchies cachées. || POMATOBRANCHES. s. m. pl. Ordre de gastéropodes dont les branchies lamelleuses sont plus ou moins cachées sous le manteau.

POMATOME. s. m. (ét. gr., πῶμα, opercule; τομή, incision). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des percoïdes, qui a pour type le pomatome *télescope*, ainsi nommée à cause de la forme globuleuse de ses yeux. Les pomatomes habitent à de très-grandes profondeurs.

POMATORHIN. s. m. (ét. gr., πῶμα, opercule; ῥύγχος, bec). Ornith. Genre d'oiseaux qui habitent les contrées chaudes de l'Asie.

POMBAL. Géogr. et hist. Petite ville de l'Estramadure portugaise, à 35 kil. de Coïmbre; 4,000 hab. Elle fut érigée en marquisat par le roi de Portugal Joseph Ier en faveur de son ministre favori.

— POMBAL (Sébastien-José de Carvalho-Mello, marquis de). Né en 1699, devint ministre des affaires étrangères, administra tout le royaume de Portugal, expulsa les jésuites, encouragea les manufactures, l'agriculture et le commerce, rétablit la discipline militaire, etc. Mis en accusation en 1777, à la mort de Joseph Ier, il fut exilé dans une de ses terres, où il mourut en 1782.

POMBALIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des violettes.

POMÈGUE (LA). Géogr. Petite île de Provence, dans le département des Bouches-du-Rhône, à 4 kil. et dans la baie de Marseille; elle est destinée à la quarantaine des vaisseaux qui arrivent de l'Afrique et du Levant.

POMERANCIO (Christoforo Roncali, dit LE). Peintre de l'école florentine, né au village de Pomerancio en 1552, mort à Rome en 1626; se distingua par son coloris lumineux, sa touche légère et son clair-obscur.

POMÉRANIE. Géogr. Province du royaume de Prusse, situé entre la mer Baltique, le grand duché de Mecklembourg-Schwerin, la Silésie, l'électorat de Brandebourg et la Prusse occidentale. Superficie, 1077 lieues carrées; population, 880,000 hab. L'Oder la divise en Poméranie *ultérieure*, à l'E.; capitale *Stettin* et en Poméranie *citérieure* ou *Suédoise*, à l'O.; capitale *Stralsund*. Elle est aujourd'hui subdivisée en trois régences: *Stettin*, *Stralsund* et *Kœslin*.

— Hist. *Duché de Poméranie*. Ancien duché, au sud de la Baltique, créé en 1182, par Frédéric Ier. A la mort de Bogislas XIV, son dernier duc indépendant, la Poméranie fut occupée par les Suédois; elle revint en 1720 au roi de Prusse, héritier des anciens ducs.

POMÉRANIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de la Poméranie. || Qui appartient à la Poméranie ou à ses habitants.

POMERANIENNE. s. f. Agric. Espèce de pomme de terre d'Allemagne, à fleurs rougeâtres, dont les tubercules les plus gros sont plus longs que ronds.

POMÉRÉLIE ou **PETITE-POMÉRANIE.** Géogr. Ancienne province distraite de la Pologne en 1773, et formant aujourd'hui, sous le nom de *Prusse occidentale*, une des provinces prussiennes, subdivisée en deux régences; capitales, *Dantzick* et *Marienwerder*.

POMÉRIDIEN, IENNE. adj. (ét. lat., *post*, après; *meridium*, midi). Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs s'épanouissent dans l'après-midi. Mésembryanthème poméridien.

POMÉTIA. Géogr. anc. Ville des Volsques, à l'O. d'Ardée.

POMÉTINE. s. f. Antiq. Nom d'une des tribus de Rome.

POMIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pomum*, pomme; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des pommes; qui a des fruits arrondis en forme de pomme.

POMIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pomum*, pomme; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme arrondie d'une pomme.

POMIGLIANO-D'ARCO. Géogr. et hist. Ville du royaume de Naples, à 11 kil. de Naples; 4,800 hab. Fut saccagée et brûlée par Charles VIII.

POMMADE. s. f. (pr. *po-made*; rad, *pomme*; on donnait autrefois le nom de *pommades* à ces préparations, parce que quelques-unes, employées comme cosmétiques, contenaient de la pulpe de pomme). Pharm. Pâte molle et onctueuse obtenue par la mixtion d'une graisse animale, ordinairement l'axonge, avec une ou plusieurs substances médicinales. Les pommades ne s'emploient qu'à l'extérieur; elles diffèrent peu des onguents, mais elles ont un peu moins de consistance, et sont ordinairement aromatisées et colorées afin qu'elles soient plus agréables. Les auteurs du *Codex* réservent le nom d'*onguents* aux préparations qui résultent de l'association des résines avec l'huile ou la graisse; mais d'autres praticiens préfèrent remplacer la dénomination de pommades par celle de *lipparolé*, nom générique qui signifie *gras*, et qui désigne l'excipient ou le principe commun de ces préparations. Pommade antipsorique ou soufrée. Pommade ammoniacale. Pommade de concombres. Pommade d'émétique. Pommade épispastique. Pommade au garou. Pommade hydriodatée ou iodurée. Pommade ophthalmique. Pommade oxygénée ou nitrique.

— Cosmét. Composition onctueuse préparée pour différents usages de toilette, et ordinairement aromatisée. Pommade à la rose, au jasmin, à l'héliotrope. Pommade pour les cheveux. Pommade pour les lèvres. Pommade rosat. Ces pendardes-là, avec leur *pommade*, ont, je pense, envie de me ruiner. Je ne vois partout que blancs d'œufs, lait virginal et mille autres brimborions que je ne connais point. (Mol.)

— *Bâton de pommade*. Petit rouleau de pommade consistante, pour les cheveux, les favoris.

— Manég. Tour qu'on fait en voltigeant et se soutenant d'une main sur le pommeau de la selle du cheval. Pommade simple, double, triple.

POMMADÉ, ÉE. part. pass. du v. Pommader. S'empl. adjectiv. Cheveux bien pommadés.

— Molière l'a employé à tort pour *pommader*. Que désirez-vous, monsieur? — Où sont vos maîtresses? — Dans leur cabinet. — Que font-elles? — De la pommade pour les lèvres. — C'est trop *pommade*: dites-leur qu'elles descendent. (Précieuses ridic.) Il est évident qu'il faut, *c'est trop pommader*, c'est-à-dire, c'est trop employer de temps à faire de la pommade, à pommader.

POMMADER. v. a. 1re conj. Enduire de pommade. Pommader une perruque.

— v. n. Faire de la pommade. V. POMMADE.

— SE POMMADER. v. pron. Être pommadé. Pour que la frisure se maintienne, les cheveux doivent se pommader.

— Pommader ses cheveux. Il s'est pommadé pendant une heure.

POMMAILLE. s. f. (pr. *po-mâ-ye*; rad. *pomme*). Agric. Nom générique par lequel on désigne les pommes de qualité médiocre ou de mauvaise qualité.

POMME. s. f. (du lat. *pomum*). Bot. Fruit du pommier, ordinairement sphérique, quelquefois allongé, ou bien déprimé et aplati sur son axe, creusé, à sa base, d'une cavité plus ou moins large dans laquelle s'implante un pédoncule assez court. Les botanistes appelaient autrefois *pomme*, tout péricarpe charnu, pulpeux, solide, renfermant une capsule membraneuse où sont logées les graines ou pepins; ce genre de fruit est nommé aujourd'hui *melonide* à pepins. La saveur de la pomme est acerbe mais agréable; on peut manger ce fruit cru, cuit, réduit en marmelade ou en gelée, et on en retire, par la pressuration et la fermentation, une boisson appelée *cidre*. Pomme de reinette, de calville. Pomme succulente, vermeille, arrondie, colorée. Gelée de pomme. Compote de pommes. Sirop de pomme. Cent *pommes* vermeilles et bien saines ne sauraient en rétablir une qui commence à se corrompre; il n'en faut qu'une pourrie pour gâter les cent premières. (La Mothe Le Vayer.) Les semences ou pepins de *pommes* pourraient être employés à préparer des émulsions, si leur petitesse n'en rendait l'usage peu commode. (Encycl.) Pour éviter les frais qu'occasionnaient les noces, Solon ordonna que les nouveaux époux ne mangeraient qu'une *pomme* avant de se mettre au lit, la première nuit du mariage.

> Un enfant pleure pour sa *pomme*,
> Pour Briséis, Achille en fait autant;
> C'est que déjà l'enfant est homme,
> Et que l'homme est encore enfant.
> (LA MOTTE LE VAYER.)

> Que l'arbre offre à vos mains la *pomme* au teint vermeil,
> Et l'abricot doré par les feux du soleil. (DELILLE.)

— On écrit *sirop de pomme, gelée de pomme*, parce que le fruit n'entre que comme matière composante, il n'existe plus individuellement comme fruit; mais on écrit *compote de pommes*, parce que ces fruits entrent comme individus, on les voit, on peut les compter.

— Par extens. Nom donné à un grand nombre de fruits différents de la pomme. *Pomme d'Adam*. La banane. || *Pomme d'amour*. Fruit de la morelle; faux piment. || *Pomme d'Arménie*. L'abricot. || *Pomme de baume*. Fruit de la momordique lisse. || *Pomme de chien*. La mandragore. || *Pomme épineuse*. La stramoine commune. || *Pomme hémorroïdale*. Fruits du gui. || *Pomme de Jéricho*. Une espèce de morelle. || *Pomme de liane*. Fruit des passiflores. || *Pomme de mancenille*. Fruit du mancenillier. || *Pomme de merveille*. La momordique lisse. || *Pomme d'or*. L'orange. || *Pomme de paradis*. Le fruit du bananier. || *Pomme du Pérou*. La morelle tomate. || *Pomme de pin*. Fruit ou cône des pins. || *Pomme poison*. Fruit d'une espèce de morelle. || *Pomme de Quito*. Fruit d'une espèce de morelle. || *Pomme de raquette*. Fruit du cactier en raquette. || *Pomme rose*. Fruit d'une espèce de citronnier. || *Pomme royale purgative*. Fruit d'un médicinier. || *Pomme de sauge*. Sorte de galle qui naît sur une espèce de sauge dans la Grèce et dans les îles de l'Archipel. || *Pomme de Sodome*. Fruit de la morelle mélongène. || *Pomme d'églantine*. Excroissance velue produite sur les feuilles du rosier sauvage par la piqûre d'un insecte.

— POMME DE TERRE. Nom donné aux tubercules plus ou moins gros et arrondis que produit la solanée tubéreuse, et, par extension, à cette espèce de solanée elle-même. La pomme de terre, originaire des contrées intertropicales du continent américain, où elle croît spontanée depuis la Caroline jusqu'au Chili, a été apportée en Galice, en 1530, et y est devenue indigène. En 1783, la France était le seul pays européen où l'on repoussât la culture de cette précieuse plante. L'agriculteur Parmentier fit tomber des préjugés ridicules, et multiplia partout les plantations de pommes de terre. Ce fut la pomme de terre qui sauva notre pays de la disette en 1793, 1816 et 1817. Du nom de Parmentier, on l'appelle aussi *Parmentière*; aujourd'hui elle est comptée parmi les plantes les plus utiles. Comme aliment, c'est une des substances qui contiennent le plus de fécule amylacée; elle remplace parfaitement l'arrow-root, le tapioka, le sagou, et toutes les fécules exotiques apportées à grands frais et souvent falsifiées. On la mélange quelquefois à la farine de froment dans la confection du pain. On retire de la pomme de terre fermentée une eau-de-vie très-forte, et l'on convertit facilement en sucre sa fécule.

— *Pomme à cidre*. Espèce de pomme qu'on ne mange pas, et qui est réservée à la fabrication du cidre.

— Dans la langue poétique, on appelle les oranges des *pommes d'or*. Des *pommes* d'or parfument l'oranger. (Dorat.)

> N'y placez point la grenade sanglante,
> La *pomme* d'or qui perdit Atalante. (CABSENON.)

— Choisi par le souverain des dieux pour juger à laquelle des trois déesses appartenait le prix de la beauté; Pâris donna la fatale *pomme* à Vénus, et s'attira le courroux de Pallas et de Junon. V. DISCORDE.

— Fig. *Pomme de discorde*. Sujet de discorde entre personnes qui vivaient en bonne intelligence. Cette opinion est devenue pour les savants une pomme de discorde.

— Par allusion à la fable du berger Pâris *Donner la pomme à une femme*. La reconnaître pour la plus belle d'une société, d'une réunion. Tout le monde s'est accordé à lui donner la pomme.

— Se dit en parlant des choux, des laitues, dont le dedans est serré, compacte. Une pomme de chou, de laitue. Des pommes de choux, de laitues.

— Se dit de divers ornements ronds, en forme de pomme. La pomme d'une canne. Des pommes de lit. La pomme d'un chenet.

— *Pommes* se dit dans le style léger, et surtout en poésie, pour le sein d'une femme.

> Un beau bouquet de roses et de lis
> Est au milieu de deux *pommes* d'albâtre. (VOLT.)

> Tu poursuis!... Dieux!... Quel trouble!...
> Eh quoi, tu prends mon sein!
> Tes deux *pommes* d'amour ont invité ma main.
> LEBRUN.)

— Mar. Pelotes d'étoupes fixées sur le tournevire, pour empêcher qu'il ne glisse sur l'arbre du cabestan. On place aussi des pommes sur d'autres cordages. || Boulet de bois qu'on met sur mer aux flammes, aux girouettes et aux pavillons. Pommes de flammes. Pommes de girouettes. Pommes de pavillons.

— Anat. *Pomme d'Adam*. Nom que l'on donne communément au premier cartilage du larynx, parce qu'il forme une espèce de noix ou grosseur, et que le vulgaire regarde cette grosseur comme la marque de la pomme que le premier homme mangea dans le paradis, et dont le morceau lui resta dans le gosier. Le nom scientifique de ce grand cartilage, qui forme le nœud de la gorge, est *thyroïde*.

— Stat. La *pomme de pin* est une imitation fréquente, par la statuaire antique, du fruit de cet arbre. On en voit sur beaucoup de bas-reliefs orner l'extrémité des thyrses qui décorent les frises. Le plus notable exemple de l'emploi de la *pomme de pin* comme ornement et couronnement d'un édifice est celui du mausolée de l'empereur Adrien.

— Loc. prov. *On l'apaiserait facilement avec une pomme*. Se dit d'une personne dont la mauvaise humeur n'est pas tenace.

— Myth. Plusieurs prétendent que les pommes d'or du jardin des Hespérides étaient des oranges. Selon la Fable, Junon, en se mariant avec Jupiter, lui donna des pommiers qui portaient des pommes d'or; ces arbres furent placés dans le jardin des Hespérides sous la garde d'un dragon.

POMMÉ. s. m. Cidre fait avec des pommes. *Cidre* est beaucoup plus usité.

POMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Pommer. S'empl. adjectiv. Laitue pommée.

— Fig. et fam. Complet, achevé. Sottise pommée. C'est un fou pommé.

POMMEAU. s. m. Petite boule au bout de la poignée d'une épée. Pommeau richement travaillé.

— Éminence arrondie à l'arçon de devant d'une selle. Pommeau de cuivre. Se tenir au pommeau de la selle.

POMMELÉ, ÉE. part. pass. du v. Se pommeler. S'empl. adjectiv. Ciel pommelé. Cheval d'un gris pommelé.

POMMELER (SE). v. pron. Se dit en parlant des petits nuages blancs et grisâtres qui paraissent quelquefois au ciel en forme de petites boules.

— Se dit des marques mêlées de gris et de blanc qui se forment par rouelles sur certains chevaux.

POMMELETTE. s. f. (diminut. de *pomme*). Petite pomme.

POMMELIÈRE. s. f. Médec. vétér. Affection qui se manifeste chez les animaux domestiques, et qui peut être considérée comme le premier degré de la phthisie pulmonaire, ou comme la phthisie elle-même.

POMMELLE. s. f. Plaque de plomb percée de trous à l'embouchure d'un tuyau, pour empêcher les ordures de passer.

— Techn. Instrument dont se servent les fouleurs et les apprêteurs de bas, pour tirer la laine des ouvrages de bonneterie en les foulant et les apprêtant. || Outil à l'usage des corroyeurs pour faire venir le grain au cuir. || Petits coins de bois de chêne que les carriers mettent aux deux côtés des coins de fer pour faire partir la pierre.

POMMER. v. a. 1re conj. Se former en pomme. Ne se dit guère que des choux et des laitues. Ces choux commencent à pommer. Ces laitues ne pommeront pas.

POMMERAIE. s. f. (pr. *po-me-rè*; rad. *pomme*). Agric. Lieu planté de pommiers. En Normandie et en Bretagne, les campagnes sont couvertes de pommeraies.

— Agric. Instrument qui sert à cueillir les pommes et les poires.

POMMETÉ, ÉE. part. pass. du v. Pommeter. S'empl. adjectiv. || Blas. Se dit des pièces qui sont garnies de boutons ou de petites pommes à leur extrémité. Croix pommetée.

POMMETER. v. a. 1re conj. (rad. *pomme*). Blas. Garnir de petites pommes. Pommeter une croix.

— SE POMMETER. v. pron. Être pommeté.

POMMETTE. s. f. (dimin. de *pomme*). Ornement de bois ou de métal, fait en forme de petite pomme ou boule. Pommette de bois. Pommette de cuivre, d'argent. Pommette garnie d'étoffe.

— Petits nœuds de fil faits à des poignets de chemises, de manchettes, etc.

— Arqueb. Plaques creuses et rondes de fer, de cuivre ou d'argent, avec lesquelles on garnit le haut des crosses des pistolets.

— Anat. Partie proéminente que présente la face au-dessous de l'angle externe de l'œil. Elle est formée par un os quadrilatère appelé *os de la pommette* ou *os malaire*.

— Bot. Fruit de l'azerolier.

POMMIER. s. m. (pr. *po-mié*; du lat. *pomus*, arbre fruitier). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rosacées, tribu des pomacées, renfermant une douzaine d'espèces qui ont donné naissance à plus de deux cents variétés. Le pommier est un arbre dont

la hauteur ne dépasse pas huit mètres, et dont la forme arrondie en demi-sphère présente des rameaux tendant à s'incliner ; ses fleurs, réunies en bouquets, sont presque toujours teintées en partie d'un rose très-vif. L'espèce commune du pommier vit sauvage au sein des forêts, où elle fleurit en mai, et mûrit ses fruits en automne. Le fruit est la *pomme;* la culture et la greffe ont multiplié les variétés de pommier, qui diffèrent entre elles par le volume et la saveur du fruit. Les principales sont celles qui donnent la pomme reinette, la pomme de Calville, la pomme d'api. Pommier odorant. Pommier baccifère. Pommier hybride. Pommier commun. Un pommier nain et un grand *pommier* sortent des mêmes greffes. (B. de St-P.)

> Sous ce simple buisson jadis naissaient les roses,
> Et le pommier d'un bel air déployait ses rameaux,
> Le rosier maintenant, ô prodiges nouveaux !
> Élève vers les cieux sa tête enorgueillie,
> Et sur des arbres nains la *pomme* est recueillie.
> (Delille.)

> Du *pommier* neustrien ainsi le jus brillant
> Prodigue au moissonneur son nectar pétillant. (Del.)

> Ah ! que ma Muse, au gré de son désir,
> S'égare en paix dans ce frais Élysée,
> Sous ces *pommiers* où l'aile du zéphir
> Répand sur moi des gouttes de rosée. (Léonard.)

— Écon. dom. Ustensile de terre ou de métal, dont on se sert pour faire cuire des pommes devant le feu.

POMŒRIUM. s. m. (pr. *po-mé-ri-omm ;* par contract. pour *post mœrium,* après les murs). Ant. rom. Intervalle que les habitants de l'Italie laissaient autour des murs de leurs villes, tant au dedans qu'au dehors.

POMOLOGIE. s. f. (du lat. *pomum,* fruit, et du gr. λόγος, discours). Didact. Traité des fruits.

POMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la pomologie.

POMOLOGUE. s. m. Didact. Auteur d'une pomologie.

POMONA. Géogr. La plus grande des îles Orcades, au nord de Hoy et de Sud-Ronaldsha ; superficie, 80 kil. carrés ; 6,000 hab. ; capitale Kirkwab, excellent port.

POMONAL. adj. m. Antiq. rom. Qui tient au culte de Pomone. ‖ *Flamine pomonal.* Le dernier des cinq flamines, celui qui desservait le temple et les autels de Pomone, à Rome.

POMONE. Myth. rom. Déesse des fruits. Tous les dieux champêtres ambitionnaient de lui plaire ; elle n'aima que Vertumne, dieu des jardins. La belle et charmante Pomone, inconnue des Grecs, était particulièrement révérée chez les Étrusques. On la représentait une serpette à la main, et une couronne de fruits sur la tête.

> Je disais : Je lui pardonne
> De préférer les beautés
> De Palès et de *Pomone,*
> Au tumulte des cités. (J.-B. Rousseau.)

> Attendez que Flore et *Pomone*
> Vous puissent prêter leur secours. (Id.)

— Épith. Jeune, active, vigilante, féconde, riche, sage, vermeille. ‖ Périphr. L'épouse, amante de Vertumne, la déesse des fruits, des jardins, des vergers.

> ..... De pommes couronnée,
> *Pomone* vient remplir l'attente de l'année. (Castel.)

— Se prend chez les poètes pour L'automne, pour Le temps de la récolte des fruits, et l'on dit en vers, par périphrase, *les dons, les présents, les trésors de Pomone, la corbeille de Pomone,* pour Les fruits.

> Cependant que *Pomone* en sa riche corbeille,
> Prodiguant de ses fruits l'opulence vermeille,
> Vient de ses mille dons embellir tes desserts.
> (Chênedollé.)

POMONE. s. f. Ensemble des fruits de tel ou tel climat. La flore et la pomone françaises.

POMORANIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte dissidente russe, qui prit naissance dans le monastère de Pomorani, au XVII^e siècle. Les pomoraniens rejettent les sacrements, le sacerdoce et la hiérarchie.

POMPADOUR. Géogr. et hist. Village du département de la Corrèze, canton d'Uzerche ; 1,000 hab. C'était autrefois un marquisat possédé par une illustre maison qui datait du XII^e siècle, et qui s'éteignit en 1722 ; Louis XV le donna à sa maîtresse favorite. Aujourd'hui Pompadour possède un haras magnifique du gouvernement.

— POMPADOUR (Jeanne-Antoine Poisson, marquise de). Né en 1720 ou 1722, à Paris, morte en 1764 ; épousa Le Normand d'Étioles, devint la maîtresse favorite de Louis XV, fut créée en 1745 marquise de Pompadour, et jouit dès lors d'un immense crédit qui se maintint dix-huit années ; on peut dire que ce fut la Pompadour qui gouverna la France pendant ces dix-huit années.

POMPADOUR. adj. des 2 g. Se dit des objets d'art qui datent du règne de Louis XV et de la marquise de Pompadour, favorite de ce prince ; ces objets affectent particulièrement des formes contournées, des couleurs fraîches et tranchantes. Style pompadour. Ameublement pompadour.

— Littér. Se dit quelquefois d'une manière d'écrire surannée et pleine d'affectation. Style pompadour. ‖ *Costume pompadour.* Costume de femme, avec poudre, paniers, fleurs, dentelles et rubans à profusion. ‖ *Robes à la Pompadour.* Négligés coquets que la marquise de Pompadour avait inventés, que la mode avait adoptés, et dont les formes, semblables aux vestes turques, prenaient le cou, étaient boutonnées au-dessus du poignet, adaptées à l'élévation de la gorge, collantes sur les hanches et dessinaient la taille.

— Ornith. *Pompadour.* s. m. Espèce de pigeon ; espèce de poule.

POMPANT. part. prés. du v. Pomper. Qui pompe. Il est invariable. Des corps pompant l'humidité.

POMPANT, ANTE. adj. Qui s'étale avec pompe, pompeux. Il est vieux et inusité, mais regrettable.

> Leurs bandes autrefois si *pompantes* d'orgueil,
> Mortes parmi les champs, sans larmes et sans deuil,
> Restèrent diffamées
> (Objet cruel à voir), et n'eurent pour cercueil
> Que le ventre glouton des bêtes affamées.
> (J.-B. Chassignet.)

Dans cette belle strophe d'un poète inconnu qui vivait en 1530, l'adjectif *pompant* emporte une idée d'ostentation que n'a pas le mot *pompeux.*

POMPE. s. f. (ét. lat. *pompa,* même signif.). Appareil, magnificence, splendeur, somptuosité, faste. Pompe auguste, majestueuse, solennelle, riche, imposante, royale, magnifique, impériale, triomphale, triomphante, sacrée, éblouissante, brillante, ambitieuse, superbe, importune, superflue, vaine, étrangère, fausse, fatale, funeste, cruelle, inhumaine, sépulcrale. Déployer une grande pompe. La pompe d'un triomphe, d'une entrée solennelle. La pompe d'une cour. Pompe royale, éclatante, magnifique. Marcher en grande pompe. Aimer, fuir la pompe. La communion présente une *pompe* charmante. (Chateaubr.) Mes repas étaient servis avec beaucoup de *pompe.* (J.-J. Rouss.)

> Il remet à demain la *pompe* qu'il prépare
> D'un sacrifice aux dieux pour un bonheur si rare.
> (Corneille.)

> Cependant qu'à l'envi ma suite et votre cour
> Préparent pour demain la *pompe* d'un beau jour. (Id.)

> Il veut que d'un festin la *pompe* et l'allégresse
> Confirment à leurs yeux la foi de nos serments.
> (Racine.)

> Je sors, et vais me joindre à la troupe fidèle
> Qu'attire de ce jour la *pompe* solennelle. (Id.)

— *Pompe funèbre.* Tout ce qui concerne l'appareil d'un service solennel.

— Éclat. Les pompes du soleil.

> Combien l'œil, fatigué des *pompes* du soleil,
> Aime à voir de la nuit la modeste courrière
> Revêtir mollement de sa pâle lumière
> Et le sein des vallons, et le front des coteaux.
> (Delille.)

— Se dit aussi de l'éclat des végétaux.

> La plante de Cérès ne veut pas tant de soin :
> Forte de sa faiblesse, elle s'étend au loin ;
> Et, des rives du Gange aux ondes boréales,
> Prodigue des moissons les *pompes* végétales.
> (Chênedollé.)

— Fig. Manière de s'exprimer en termes recherchés, harmonieux, magnifiques. La pompe du style ; la pompe des expressions, la pompe d'un discours.

> Telle aimable en son air, mais humble dans son style,
> Doit éclater sans *pompe* une élégante idylle. (Boil.)

> Sophocle enfin, donnant l'essor à son génie,
> Accrut encor la *pompe,* augmenta l'harmonie. (Id.)

— Au pl., *Pompes.* Vanités. Renoncer au monde et à ses pompes. S'emploie particulièrement dans le langage religieux. Ainsi fait-il voir au monde le néant de ses *pompes* et de ses grandeurs. (Boss.)

POMPE. s. f. (du gr. πομπή, formé de πέμπω, je conduis). Hydraul. Appareil destiné à conduire et à élever l'eau au-dessus de son niveau. Toute pompe est composée d'un cylindre appelé *corps de pompe,* et d'un *piston,* qui joue à frottement dans ce corps de pompe. Le corps d'une pompe. Le piston d'une pompe. La soupape d'une pompe. ‖ *Pompe aspirante.* Celle dont le corps de pompe est élevé sur un tube qui plonge dans le liquide, et dans laquelle le point de réunion de ces deux parties de pompe est, ainsi que le piston, muni d'une soupape s'ouvrant de bas en haut. ‖ *Pompe foulante.* Celle dont le corps de pompe plonge dans le fluide, et dans laquelle le tube, situé latéralement, a son entrée dans le corps de pompe fermée par une soupape s'ouvrant du dedans en dehors. ‖ *Pompe aspirante et foulante* à la fois. Celle qui réunit les deux genres de pompe précédente, et qui possède le tube vertical et le tube latéral. ‖ *Pompe élévatoire.* Pompe dans laquelle l'eau pénètre dans le corps de pompe par une ouverture, et recouvre le piston qui élève cette masse d'eau lorsqu'on le tire par en haut. ‖ *Pompe aspirante et élévatoire.* Pompe qui réunit la pompe aspirante et la pompe élévatoire. ‖ *Pompe de Ctesibius.* Pompe qui élève l'eau très-haut, et qui est une véritable machine à chapelet. ‖ *Pompe à feu.* Machine mue par la vapeur, dont on se sert pour élever l'eau et la distribuer dans les différentes parties d'une ville. ‖ *Pompe à incendie.* Pompe aspirante et foulante, garnie d'un long boyau de cuir, au moyen duquel on dirige l'eau sur le point menacé. ‖ *Pompe domestique.* Pompe pour élever l'eau d'un puits ou d'une citerne. ‖ *Pompe à corde de Vera.* Machine qui élève l'eau par la rotation d'une corde verticale qui plonge dans un puits, et à laquelle adhère une lame d'eau qui se décharge dans un réservoir. ‖ *Pompe de celliers.* Tube de métal fermé à son extrémité inférieure par une plaque percée de trous, et ouvert à son extrémité supérieure. On le plonge dans un tonneau plein de vin par l'ouverture du bondon. On ferme avec le doigt l'extrémité supérieure et on le retire plein de vin. Le vin ne coule que lorsque l'on a levé le doigt qui bouchait l'orifice supérieur.

— Phys. *Pompe pneumatique, pompe à air, pompe de Boyle.* Pompe dont l'usage est de faire le vide ou de pomper l'air contenu sous le récipient. V. PNEUMATIQUE.

— Chir. *Pompe à sein.* Petit bocal de verre ouvert, terminé par un tube aussi de verre et recourbé. Le bocal s'adapte au sein des femmes nourrices, et, en aspirant l'air avec la bouche par le tube, on parvient à former le bout des seins et à les dégorger en tirant la surabondance du lait.

— Techn. *Pompe à cabare.* Dans les brasseries, Pompe à chapelet destinée à enlever ce qui sort de la cuve-matière. ‖ *Pompe à jeter trempe.* Tuyau de bois placé debout dans la cuve-matière, et qui traverse le faux fond.

— Coutell. *Couteau à pompe.* Dont le ressort est fendu pour loger une bascule. ‖ *Canif à pompe.* Dont la lame rentre et se referme dans le manche.

— Luth. Partie des tuyaux de cuivre dont se composent le trombone, le cor, la trompette, qui peut s'allonger ou se raccourcir à volonté, pour baisser ou hausser le ton de l'instrument. ‖ Se dit aussi d'une petite emboîture de métal, qui sert au même objet, dans la flûte, la clarinette et le basson.

POMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Pomper. S'empl. adject. Les vapeurs malignes *pompées* dans le lit secret des minéraux, s'amassent dans l'atmosphère. (Deleuze.)

— *Pompe par.* L'eau *pompée* par les racines s'appelle liqueur lymphatique, parce qu'elle diffère peu de l'eau pure. (B. de St-P.)

POMPÉE (Cneius, surnommé *le Grand*). Célèbre général romain, né l'an 106 av. J.-C., vainquit Lepidus et Sertorius ; fut nommé consul, rétablit le tribunat, extermina les pirates qui infestaient la Méditerranée, soumit presque toute l'Asie Mineure, la Judée et une partie de l'Arabie, jouit trois fois des honneurs du triomphe, forma avec Crassus et César le premier triumvirat, domina à Rome en maître absolu ; fut poursuivi en Grèce par César, qui était devenu son rival, perdit la bataille de Pharsale qui décida sa ruine, et trouva la mort en Égypte, où il était allé demander un refuge. ‖ POMPÉE (Cneius). Fils aîné du grand Pompée, embrassa et soutint en Espagne la cause de son père, fut forcé par César d'accepter la bataille à Munda, la perdit, et fut tué lorsqu'il cherchait à fuir, l'an 45 av. J.-C. ‖ POMPÉE (Sextus, surnommé *le Jeune*). Deuxième fils du grand Pompée, continua la lutte après la bataille de Munda, et battit deux lieutenants de César ; obtint après la mort de ce dernier 700,000,000 de sesterces et le titre de commandant général des mers ; s'empara de la Sicile, battit plusieurs fois Octave, mais fut battu par Agrippa et forcé de fuir en Arménie, où il tomba entre les mains des lieutenants d'Antoine, qui le firent mourir, l'an 35 av. J.-C.

POMPEIA. Illustre famille plébéienne qui descendait d'un joueur de flûte, et qui se divise en deux principales branches ; celle des *Rufus,* et celle des *Strabons.* C'est de cette dernière que sortit le rival de César.

POMPEIA (Lois). On en connaît neuf principales : Loi portée par Cneius Pompeius Strabon, père du grand Pompée, et qui conférait le droit de cité aux Italiens et aux Gaulois cispadans. ‖ Loi décrétée par le grand Pompée, l'an 53 av. J.-C., et qui régla qu'à l'avenir les juges seraient choisis parmi les plus riches citoyens. ‖ Loi décrétée par le grand Pompée, l'an 70 av. J.-C., pour le rétablissement du tribunat, aboli par Sylla. ‖ Loi portée, vers l'an 53 av. J.-C., par Pompée contre les parricides. ‖ Loi portée sous les auspices de Pompée, en 52 av. J.-C., défendant sous des peines très-sévères la brigue dans les élections et dans les jugements, accordant trois heures à l'audition des témoins, deux heures à l'accusation, et trois à la défense. ‖ Loi décrétée, l'an 53 av. J.-C., par laquelle Pompée se fit continuer pour cinq ans dans le gouvernement de l'Espagne. ‖ Loi décrétée, l'an 52 av. J.-C., ayant pour objet de défendre de faire l'éloge d'un accusé mis en jugement. ‖ Loi défendant de regarder comme candidat tout citoyen absent, à l'exception de Jules César. ‖ Loi promulguée sur le procès de Milon, et ordonnant des recherches sur le meurtre de Clodius, l'incendie du palais du sénat et l'attaque de la maison de Lepidus.

POMPÉI ou **POMPEII.** Géogr. et hist. Aujourd'hui *Torre de l'Annunciata,* ville de la Campanie, sur la côte, à 8 kilom. du Vésuve, à l'embouchure du Sarno, fut, en 63 de J.-C., à moitié détruite par un tremblement de terre, et seize ans plus tard, entièrement engloutie à la suite d'une éruption du Vésuve. En 1748, on a découvert les ruines de Pompéi, et, depuis 1812, les déblaiements qu'on a opérés permettent de pénétrer dans l'intérieur, où l'on retrouve les édifices dans un état parfait de conservation.

POMPÉIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de Pompéi. Qui appartient à la ville de Pompéi ou à ses habitants.

— Hist. rom. Qui appartient à un des Pompée, et spécialement au grand Pompée, l'adversaire de César. Le parti pompéien. Cicéron était du parti pompéien. ‖ Partisan de Pompée. Les pompéiens. ‖ *Route pompéienne.* Chemin de Sicile qui passait près de Messana. ‖ *Curie pompéienne.* Édifice de Rome que l'on ferma après que César y eut été assassiné.

POMPÉION. s. m. Antiq. gr. Édifice d'Athènes où l'on conservait les objets sacrés et où l'on préparait les pompes religieuses.

POMPÉIOPOLIS. (pr. *pon-pe-i-o-po-lis ;* aujourd'hui *Pampelune*). Géogr. anc. Ville de l'Espagne tarraconaise, au S. des Pyrénées ; dans le pays des Vascons ; elle fut fondée par le grand Pompée.

POMPER. v. a. 1^re conj. Élever, attirer l'air ou l'eau avec une pompe. Pomper l'eau d'un vaisseau. Pomper l'air du récipient de la machine pneumatique.

— *Pomper l'humidité.* Se dit des corps qui s'imprègnent de l'humidité. Cette foudre de bois *pompe* l'humidité. (Buff.)

— Neutral. Faire agir la pompe. On a pompé pendant toute une journée pour vider ce réservoir.

— Fig. et pop. Boire. Cet homme aime à pomper.

POMPETTE. s. f. Ancien ornement de femme fait avec des rubans.

POMPEUSEMENT. adv. Avec pompe. Ce prince marche toujours pompeusement entouré. Qu'elle est belle cette nature cultivée ! que, par les soins de l'homme, elle est brillante et *pompeusement* parée ! (Buff.)

> .... Faites luire à ses yeux
> Son nom *pompeusement* cité dans la préface. (Gilbert.)

> Les grands pour s'affermir, achetant les suffrages,
> Tiennent *pompeusement* leurs maîtres à leurs gages.
> (Corn.)

> Je voudrais donc, seigneur, que ce mortel heureux,
> . . . .
> Sur un de vos coursiers *pompeusement* orné,
> Aux yeux de vos sujets dans Suse fût mené. (Rac.)

> Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée,
> Comme au jour de sa mort, *pompeusement* parée. (Id.)

— Fig. Avec emphase. S'exprimer pompeusement, en termes ampoulés.

POMPEUX, EUSE. adj. Qui se fait avec pompe, où il y a de la pompe. Une entrée pompeuse. Une marche pompeuse. Fêtes pompeuses. Pompeux habits. Salon pompeux. L'ordre pompeux des cérémonies. Un jour pompeux. Un appareil pompeux. Le tumulte pompeux de la cour. Offrir un pompeux sacrifice. Endormir sa mollesse dans un lit pompeux. Assister à un pompeux spectacle. L'astre pompeux du jour. Faire de pompeuses largesses. Au milieu d'une cour pompeuse. Assis sur un char pompeux. N'aimer de la religion qu'un culte vain et pompeux. Des surtouts dorés autour desquels on meurt de faim ; des cristaux *pompeux* chargés de fleurs pour tout dessert, ne remplissent point la place des mets. (J.-J. Rouss.) Une terre énergique et puissante fournissait avec une profusion qu'on aurait crue inépuisable à l'entretien de sa *pompeuse* végétation. (Nodier.) Calchas, dit-on, prépare un *pompeux* sacrifice (Rac.)

> ... Je vais remplir par une mort *pompeuse,*
> De mes premiers exploits l'attente avantageuse. (Corn.)

> Au spectacle insolent de ce *pompeux* outrage,
> Ses farouches regards étincelaient de rage. (Id.)

> Peuples, ce ne sont point vos *pompeuses* offrandes
> Qui le peuvent payer de ses dons immortels. (Rouss.)

> Dites-moi quelle cause éclipse dans leur cours,
> Le clair flambeau des nuits, l'astre *pompeux* des jours.
> (Delille.)

> Venez, suivez mon vol au pays des prestiges,
> A ce *pompeux* Versailles, à ce riant Marly,
> Que Louis, la nature et l'art ont embelli. (Id.)

> L'arbre, né de lui-même, étale fièrement
> De ses rameaux *pompeux* le stérile ornement. (Id.)

— En parlant du style, du langage, Discours pompeux. Style pompeux. Histoire pompeuse. Vers pompeux. Être pompeux dans son éloquence. Faire un amas pompeux d'expressions. Se laisser étourdir par de pompeuses paroles. Habiller une idylle en style pompeux. Si elle avait été plus fortunée, son histoire serait plus *pompeuse.* (Boss.) On peut être à la fois et *pompeux* et plaisant. (Boil.) Soyez riche et *pompeux* dans vos descriptions. (Id.)

— *Éloges pompeux.* Très-grands éloges. Se prend le plus souvent pour Éloges exagérés.

— *Galimatias pompeux.* Amas de grands mots vides de sens.

POMPHOLIX, ou mieux **POMPHOLYX.** s. m. (du gr. πομφόλυξ, petite bulle d'air qui s'élève sur l'eau). Pathol. Éruption bulbeuse sans fièvre et sans inflammation circonvoisine. Le pompholyx est une espèce de pemphigus.

— Chim. Oxyde de zinc par sublimation ; fleur de zinc.

POMPIER. s. m. (pr. *pon-pié ;* rad. *pompe*). Techn. Ouvrier qui fait des pompes.

— Celui qui fait agir les pompes propres à éteindre les incendies. A Paris, les sapeurs-pompiers forment un corps organisé militairement. Commandant des pompiers. Caserne des pompiers.

POMPIGNAN (Jean-Jacq.-Nicolas Lefranc, marquis de). Littérateur, membre de l'Académie française, né à Montauban en 1709, mort en 1784. Sa tragédie de *Didon* est son meilleur ouvrage.

POMPILE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des fouisseurs, très-voisin des sphèges. Le pompile des chemins. Le pompile cruel. Le pompile bossu.

POMPILIA. Famille romaine qui prétendait descendre de Numa Pompilius. ‖ C'était aussi le nom de la fille de Numa Pompilius, et d'Ancus Martius quatrième roi de Rome.

POMPILIEN, IENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un pompile. ‖ POMPILIENS. s. m. pl. Tribu d'hyménoptères fouisseurs, ayant pour type le genre pompile.

POMPON. s. m. Ornement de peu de valeur que les femmes ajoutent à leur toilette, à leur coiffure.

— *Pompons de diamant.* Ajustement de tête en diamants pour les femmes.

— Cost. milit. Houppe de laine que les militaires portent à leur coiffure.

— Fig. Recherche, affectation dans le style. Ce mot est vieux et peu usité dans ce sens. Il y a trop de pompons dans son style.

POMPONIA. Famille romaine dont le membre le plus illustre fut Titus Pomponius Atticus, ami de Cicéron.

POMPONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Pomponner. S'empl. adject. Femme bien pomponnée. Costume pomponné.

POMPONNER. v. a. 1re conj. Orner de pompons. Pomponner une coiffure, une robe.

— Par extens. Parer, ajuster. Pomponner un enfant, une jeune fille.

— Fig. *Pomponner son style.* Le surcharger d'ornements.

— SE POMPONNER. v. pron. Cette femme ne pense qu'à se pomponner.

POMPTIN, INE. adj. et s. Habitant de la ville de Pométia. ‖ Qui appartient à la ville de Pométia ou à ses habitants. ‖ *Marais pomptin* V. PONTIN.

— POMPTINE. s. f. Antiq. rom. Nom d'une des tribus de Rome. V. POMETINE.

PONANDÉ. s. m. (par corrupt. du lat. *ponenda*, devant être placee). Anc. admin. Il se disait de l'apostille que l'on mettait en tête d'un compte, à la chambre des comptes de Paris.

PONANT. s. m. L'occident. Depuis le levant jusqu'au ponant. J'ai ouï dire à plusieurs de nos anciens qu'on se moquait à la cour de ce vers, à cause du mot *ponant*, qui se prend par le peuple pour le derrière. (Ménage.)

Ses filles sont encore en leurs tendres années,
Et déjà leurs appas ont un charme si fort,
Que les rois les plus grands du ponant et du nord
Brûlent d'impatience après leurs hyménées. (MALH.)

— Se dit dans le commerce maritime de la mer Océane Atlantique, par opposition à la Méditerranée, qu'on appelle la mer du Levant. Négocier dans le Ponant, c'est-à-dire chez toutes les nations qui habitent les côtes de l'Océan. Peu usité.

PONANTAIS ou **PONANTIN.** s. m. Mar. Nom que les marins de la Méditerranée donnent aux marins de l'Océan.

PONÇAGE. s. m. Techn. Action de poncer.

PONCE. s. f. Minér. Substance rejetée des volcans et traversée de bulles de gaz avant sa coagulation complète, ce qui lui donne un aspect celluleux. Elle est très-fragile, rude au toucher, rayant le verre et l'acier. Sa couleur est grisâtre; elle forme des fragments plus ou moins volumineux, soit isolés, soit réunis en couches bréchiformes. On la recherche pour polir, à cause de sa dureté et de son grain fin. On distingue la ponce vitreuse, la ponce porphyritique et la ponce commune. Cette dernière s'appelle communément *pierre ponce.*

— Dess. Petit sachet qu'on emplit de charbon pilé pour poncer sur un corps blanc, ou de plâtre très-fin pour poncer sur un corps brun ou noir.

— Fabriq. Sorte d'encre composée d'huile et de noir de fumée, avec laquelle on marque par empreinte le bout des pièces de toile.

PONCE DE LÉON. Capitaine et navigateur espagnol, découvrit les côtes de la Floride en 1512.

PONCE PILATE. Gouverneur de la Judée pour les Romains, ne doit sa célébrité historique qu'à l'insigne lâcheté qu'il montra comme magistrat quand les Juifs lui demandèrent la mort de Jésus. V. PILATE.

PONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Poncer. S'emploie adjectiv.

PONCEAU. s. m. Bot. Nom vulgaire du coquelicot.

PONCEAU. adj. invar. (du lat. *puniceus*). Nuance éclatante du rouge, qui imite la couleur du ponceau ou coquelicot. Teindre en ponceau. Ruban couleur de ponceau. Ruban ponceau.

— substantiv. Le ponceau. Le ponceau est une des couleurs les plus éclatantes.

PONCEAU. s. m. (rad. *pont*). Petit pont d'une arche pour passer un ruisseau.

PONCELETIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des épacridées, formé pour un arbuste qui croît dans la Nouvelle-Hollande.

PONCER. v. a. 1re conj. Le c prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous ponçons. Je ponçais*, etc. Techn. Polir avec la pierre ponce; se servir de la pierre ponce pour enlever d'une superficie quelconque les aspérités qui la rendent raboteuse. L'orfèvre ponce la vaisselle d'argent. Le chapelier ponce les chapeaux. Le corroyeur ponce le cuir. Le parcheminier ponce le parchemin pour l'adoucir.

— Chapell. *Poncer un chapeau.* Le tondre ou en ôter les plus longs poils pour le rendre plus ras, en passant la pierre ponce dessus.

— Corroy. *Poncer un cuir.* Enlever avec une pierre ponce très-rude les petits morceaux de chair qui peuvent rester sur les peaux qu'on corroie.

— Parchem. *Poncer le parchemin.* Le bien unir en y passant la pierre ponce après qu'il a été bien raturé sur le sommier. ‖ *Selle à poncer.* Banquette couverte de toile et rembourrée sur laquelle se fait cette opération.

— Orfèvr. *Poncer de l'argenterie.* La rendre mate en y passant la pierre ponce.

— Manuf. *Poncer une toile.* La marquer à l'un des bouts de la pièce avec une sorte d'encre faite de noir de fumée broyé avec de l'huile.

— Dess. Passer la ponce sur un dessin dont on a piqué le trait avec une aiguille, pour le contre-tirer sur du papier, de la toile, du bois, etc. On se sert quelquefois de cette méthode dans plusieurs ouvrages de peinture et dans la broderie, mais surtout dans les ornements.

PONCES. Géogr. Nom commun à cinq îles de la Méditerranée, sur les côtes du royaume de Naples, à l'entrée du golfe de Gaëte. Ce sont d'anciens volcans éteints et maintenant cultivés. La principale de ces îles fournit beaucoup de sel.

PONCETTE. s. f. (dimin. de *ponce*). Techn. Petit sachet plein de charbon pulvérisé dont on se sert pour poncer le dessin.

PONCEUR. s. m. Techn. Celui qui ponce.

PONCEUX, EUSE. adj. (rad. *ponce*). Minér. Qui consiste en pierre ponce; qui est formé de pierre ponce; où la pierre ponce domine. ‖ *Structure ponceuse.* Celle qui présente des cellules fort étroites et très-allongées, toutes parallèles, etc., comme on en voit dans la pierre ponce.

PONCHE. s. m. V. PUNCH.

PONCIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Nantua (Ain); 2,700 hab.

PONCIRADE. s. m. Bot. Nom vulgaire de la mélisse cultivée.

PONCIRE. s. m. Bot. Espèce de citronnier.

— Fruit du poncire, limon fort gros et fort odorant dont on fait ordinairement une espèce de confiture qu'on appelle *écorce de citron.* Une caisse de poncires. ‖ On le trouve aussi écrit *poncir*, est-ce par licence poétique? C'est probable.

Les poncirs mariés aux grenades,
Et l'ananas, tout fier du poids de sa maison,
Offrent au voyageur une fraîche boisson. (BOUDR.)

PONCIS. s. m. (pr. *pon-ci*; rad. *ponce*). B.-arts. Dessin piqué sur lequel on passe la ponce.

— Tout dessin où l'on retrouve un type convenu, où l'on reconnaît une copie trop marquée, une routine dont l'artiste ne veut pas sortir. Cette peinture sent le poncis. Ce peintre n'a qu'un poncis, ne fait que du poncis. Cela n'est qu'un poncis.

— Techn. Modèle piqué dont on se sert avec la poncette pour marquer des dessins sur la faïence.

— Papier coupé avec le canif et à la règle, avec lequel on ponce le papier sur lequel on veut écrire, pour aller droit.

PONCTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *punctum*, point; *fero*, je porte). Didact. Qui porte des points. Astrée ponctifère.

PONCTICULÉ, ÉE. adj. (du lat. *punctum*, point). Didact. Qui est marqué de très-petits points. Feuilles ponctitulées.

PONCTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *punctum*, point; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme de points, qui est comparable à un point par son peu d'élévation.

PONCTIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *punctum*, point; *gero*, je porte). Didact. Qui porte des points. Il est syn. de Ponctifère.

PONCTILLE. s. f. (pr. *ponk-ti-ye*; du lat. *punctum*, point). Circonstance, point de peu d'importance. Inusité.

PONCTION. s. f. (pr. *ponk-ci-on*; du lat. *punctio*; de *pungere*, piquer). Chir. Opération qui consiste à plonger un trois-quarts ou la lame d'un bistouri à travers les parois d'une cavité naturelle ou accidentelle, dans le but d'évacuer un épanchement ou une accumulation de liquide. On lui a fait la ponction. ‖ Se dit particulièrement de l'ouverture faite au bas-ventre d'un hydropique.

PONCTIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *punctum*, point; *penna*, penne, aile). Zool. Qui a les ailes ponctuées, ou couvertes de petites taches semblables à des points.

PONCTUALITÉ. s. f. (du lat. *punctum*, point). Régularité rigoureuse, exactitude à faire certaines choses précisément dans le temps qu'on se l'était proposé ou qu'on l'avait promis. C'est un homme d'une extrême ponctualité. La *ponctualité*, dernier degré de l'exactitude, fertilise le temps; elle en augmente ainsi l'étendue. (St-Prosp.) Nul n'a déployé une *ponctualité* plus rigide dans la distribution de ses heures de travail que le célèbre Cuvier. (Id.) Tous les plaisirs de la société seraient troublés si chacun ne venait pas à peu près à l'heure: il faut donc une certaine *ponctualité*, même pour s'amuser. (Id.)

— Exactitude à s'acquitter d'une chose de point en point. Exécuter une commission avec ponctualité.

PONCTUATEUR. s. m. (du lat. *punctum*, point). Hist. ecclés. Celui qui marque les chanoines absents, les religieux qui n'ont point assisté à l'office.

PONCTUATION. s. f. (pr. *pon-ktu-a-ci-on*; du lat. *punctum*, point, d'où ponct). Gramm. Art ou action de ponctuer, c'est-à-dire d'indiquer dans le discours écrit, par des signes convenus, la proportion des pauses que l'on doit faire en lisant. L'usage de la ponctuation était connu des anciens. Aristote, Cicéron, saint Jérôme, etc., témoignent dans leurs ouvrages qu'ils sentaient la nécessité de cette distinction raisonnée des signes destinés à marquer les repos et les mesures; mais l'usage de ces signes n'était pas général, car il existe grand nombre de manuscrits anciens qui n'en portent aucune trace. Il y a donc tout lieu de croire que la pratique, sinon l'invention de l'art de ponctuer, n'a été introduite dans la grammaire comme tout à fait obligatoire que dans les temps modernes, et principalement depuis l'invention de l'imprimerie. Les règles de la ponctuation. Ponctuation vicieuse. Les caractères, les signes de ponctuation. Traité de ponctuation. La *ponctuation* contribue à l'intelligence du sens et prévient l'obscurité du style. (Encycl.)

— Les signes de la ponctuation. Mettre la ponctuation. Les signes de la ponctuation sont la virgule (,), le point-virgule (;), les deux-points (:), le point final (.), le point d'interrogation (?), le point d'exclamation (!), les points de suspension (.....), le tiret (—), les guillemets (« »), la parenthèse ( ). Le sens est-il un peu suspendu? mettez une virgule; l'est-il un peu plus? mettez le point-virgule; la suspension a-t-elle encore un degré de plus? c'est le cas de mettre les deux points; si le sens de la phrase est complet, mettez le point final. S'agit-il d'une phrase interrogative, d'une question? il faut la terminer par le point d'interrogation; la phrase exprime-t-elle quelque mouvement de l'âme, comme la surprise, la terreur, la joie? elle se termine par le point d'exclamation, quand on laisse échapper quelques phrases interrompues et sans liaison entre elles, alors, pour marquer la suspension, on emploie plusieurs points de suite. Enfin, pour marquer la séparation qu'il y a dans le dialogue entre la demande et la réponse, ou pour détacher dans le discours des propositions distinctes, on emploie le tiret. Les guillemets servent à marquer une citation; la parenthèse, à enclore une proposition incidente. Les signes de la *ponctuation* sont en quelque sorte les notes musicales du discours. (Encycl.)

— Dans la langue hébraïque et quelques autres langues orientales, Points dont on se sert pour suppléer les voyelles.

— Mus. Art de ponctuer.

PONCTUÉ, ÉE. part. pass. du v. Ponctuer. S'empl. adjectiv. Manuscrit mal ponctué. Phrase bien ou mal ponctuée. Il existe une foule de manuscrits anciens qui ne sont pas ponctués.

— *Ligne ponctuée.* Formée d'une suite de points.

— Fig. *Un homme ponctué et virgulé.* Un homme d'une exactitude minutieuse.

— Hist. nat. Qui présente des taches si petites qu'elles ressemblent à des points. Surface ponctuée. Aile, feuille, coquille ponctuée. ‖ Qui offre de très-petites dépressions. Clinanthe, noyau ponctué. Tige ponctuée. Élytres ponctuées. ‖ Qui présente des points transparents que l'on attribue généralement à des glandes, comme certains vaisseaux de plantes. ‖ Qui offre de très-petites élévations, comme celles qu'on voit sur la tige du misodendre, de la centaurée.

PONCTUÉ. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un cataphracte.

PONCTUÉE. s. f. Entom. Nom spécifique d'une couleuvre.

PONCTUEL, ELLE. adj. Qui a de la ponctualité, qui fait à point nommé ce qu'il doit faire, ce qu'il a promis de faire. Homme ponctuel en toutes choses, ponctuel à remplir ses obligations. Vous trouverez peut-être que je suis trop *ponctuel* à remplir ce devoir. (Castel.)

PONCTUELLEMENT. adv. Avec ponctualité. Se rendre ponctuellement à un rendez-vous. Accomplir ponctuellement tous ses devoirs.

PONCTUER. v. a. 1re conj. (du lat. *punctum*, point). *Je ponctue, nous ponctuons, vous ponctuez. Je ponctuais, nous ponctuions, vous ponctuiez*, etc. Indiquer dans le discours écrit, par des signes de convention, la proportion des pauses que l'on doit faire en lisant.

— Observer les règles de la ponctuation. Il ponctue fort bien ses manuscrits, ses lettres.

— Absol. Ne pas savoir ponctuer. Ponctuer avec soin. L'art de *ponctuer* est le résultat de l'intelligence et de la manière de sentir. (Encycl.)

— Mus. Marquer les repos, diviser les phrases, dans la composition musicale.

PONDAG. s. m. Se dit dans les mines du charbon de terre de l'inclinaison de la couche de charbon.

PONDAGE. s. m. (rad. lat. *pondus*, poids). Jurispr. angl. Droit payé au souverain d'Angleterre sur toutes sortes de marchandises, à l'entrée et à la sortie du royaume.

PONDAISON. s. f. (rad. *pondre*). Zool. Action de pondre. ‖ Époque de la ponte.

PONDÉRABILITÉ. s. f. (rad. lat. *pondus*, poids; *ponderare*, peser). Didact. Qualité de ce qui peut être pesé, propriété devolue à tout ce qui est matière dans le système des physiciens qui n'admettent pas la corporéité de la lumière, du calorique et de l'électricité.

PONDÉRABLE. adj. des 2 g. (ét., V. PONDÉRABILITÉ). Didact. Qui peut être pesé; dont on peut déterminer le poids. Corps pondérable. Fluide pondérable.

PONDÉRAL, ALE. adj. (rad. lat. *pondus*, poids). Didact. Qui a rapport au poids. ‖ *Parties pondérales.* Dosage fait par poids. Mettre tant de parties pondérales d'un corps, sur tant d'un autre corps.

PONDÉRANT. part. pass. du v. Pondérer. Qui pondère. Il est invariable.

PONDÉRANT, ANTE. adj. Qui a du poids, de la valeur, de la gravité. Raisons pondérantes. Preuves pondérantes. Il est peu usité.

— Pourquoi *prépondérant*, et non pas *pondérant*, qui nous serait si nécessaire, et auquel ni *grave*, ni *lourd*, ni *pesant*, ne peuvent suppléer? Car *pondérant* se dirait de l'éloquence; il se dirait du style; il se dirait de l'esprit même, et ce serait tout autre chose qu'une éloquence *grave*, qu'un style *pesant*, qu'un esprit *lourd*. (Marmont.)

PONDÉRATEUR, TRICE. adj. (rad. *pondération*). Qui maintient l'équilibre. Pouvoirs pondérateurs. Puissance pondératrice. C'est aux grands princes à multiplier les populations, en entretenant un équilibre *pondérateur* de la société, par des lois protectrices de la vertu. (Virey.)

PONDÉRATION. s. f. (pr. *pon-dé-ra-cion*; du lat. *ponderare*, peser; rad. *pondus*, poids). Phys. Relation entre des poids et des puissances qui s'équilibrent.

— Fig. Peint. et sculpt. Harmonie générale des parties qui composent un tout, science du mouvement et de l'équilibre des corps, de leur situation, etc., conformément aux lois physiques. Léonard de Vinci a posé quelques règles sur la pondération dans les arts.

— Polit. Équilibre des pouvoirs d'un État qui leur permet de se contrebalancer mutuellement, et qui s'oppose aux empiétements des uns ou des autres. Pondération des pouvoirs, équilibre entre les divers pouvoirs de l'État. Notre système constitutionnel présente, sinon dans la pratique, du moins en théorie, un des exemples les plus parfaits d'une *pondération* de pouvoirs. (Encycl.)

PONDÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Pondérer. S'empl. adjectiv. Pouvoirs bien pondérés. La nation datera sa seconde naissance de la crise terrible dont elle sort; et voyant ce qu'ont fait ses membres encore indisciplinés, elle attendra beaucoup et obtiendra davantage d'une institution bien *pondérée*. (J.-J. Rousseau.)

PONDÉRER. v. a. 1re conj. L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je pondère, tu pondères, il pondère*, etc. Mettre en équilibre. S'emploie surtout au figuré. Pondérer les pouvoirs de l'État.

— SE PONDÉRER. v. pron. S'équilibrer, se contrebalancer. Les pouvoirs de l'État se pondèrent l'un par l'autre.

PONDEUR. s. m. Mot dont La Fontaine s'est servi dans une de ses fables pour désigner un homme qui pond. La femme du *pondeur* s'en retourne chez elle. Omission des dictionn.

PONDEUSE. s. f. Se dit d'une femelle d'oiseau qui donne des œufs. Cette poule est une excellente pondeuse.

— Fig. et fam. Se dit d'une femme féconde, qui met souvent des enfants au monde. C'est une bonne pondeuse. Cette expression est populaire.

PONDEUSE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la mélongène.

PONDICHÉRY. Géogr. Ville de l'Hindoustan; ch.-l. des établissements français, sur la côte de Coromandel, avec une rade sur le golfe du Bengale; 25,000 hab.

PONDOVI. s. m. (rad. *pondre*). Entom. Organe térébrant dont l'abdomen de certaines femelles d'insectes est pourvu, et qui leur sert à insinuer leurs œufs dans les corps où les larves qui en écloront doivent trouver la nourriture convenable.

PONDRE. v. a. 4e conj. *Je ponds, tu ponds, il pond, nous pondons. Je pondais. Je pondis. Je pondrai. Ponds, pondez. Que je ponde. Que je pondisse. Pondant. Pondu.* Faire des œufs, en parlant des femelles des oiseaux et de quelques autres animaux. Poule qui pond ses œufs. Une femelle friquet couvait six œufs qu'elle avait *pondus*; on en ajouta cinq, elle continua de couver; on en ajouta encore cinq, elle trouva le nombre trop grand, en mangea sept, et couva le reste; on en ôta deux et on mit à la place un œuf de pie que la femelle friquet couva et fit éclore avec les sept autres. (Buff.)

— Absol. La tortue pond dans le sable. La fécondité ordinaire des poules consiste à *pondre* presque tous les jours. (Buff.) Un oiseau, après avoir construit son nid et fait sa ponte, cesse de *pondre*. (Id.)

— Loc. prov. et pop. *Je t'en ponds.* Se dit par dérision à une personne qui demande une chose impossible. ‖ *Pondre ses œufs.* Jouir tranquillement de son bien.

PONDU, UE. part. pass. du v. Pondre. S'empl. adjectiv. Des œufs tous frais pondus.

PONENT. s. m. (pr. *po-nan*). Hist. ecclés. Cardinal rapporteur à la cour de Rome, pour la béatification ou la canonisation d'un saint.

PONÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PONEY ou **PONET.** s. m. Très-petit cheval à longs poils qu'on trouve en Irlande et dans les montagnes d'Écosse. Un carrosse attelé de quatre poneys.

PONGAMIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, formé pour un arbrisseau des Indes et de la Chine.

PONGATI. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes monopétalées, dont la famille n'est pas encore déterminée. Ce sont des plantes aquatiques qui se trouvent dans les eaux du Malabar.

PONGÉ, ÉE. part. pass. du v. Ponger. S'empl. adjectiv. Cuir pongé.

PONGÉLION. s. m. Bot. Arbre qui croît au Malabar.

PONGER. v. n. 1re conj. Se pénétrer d'eau, en parlant du cuir.

— SE PONGER. v. pron. Être pongé.

PONGITIF, IVE adj. (du lat. *pungere*, piquer). P thol. Il se dit d'une douleur aiguë qui semble causée par une pointe enfoncée dans la partie souffrante. Douleur pongitive.

PONGO. s. m. Mamm. Espèce de singe, du genre orang-outang, nommé aussi *orang noir* ou *brun*, à cause de la couleur de son poil. Il se trouve à Bornéo.

PONIATOWSKI. Famille princière de Pologne, qui a pour chef Joseph Salingkerra, né en 1612, et descendant de l'ancienne famille des Torelli. || PONIATOWSKI (le prince Joseph), surnommé le *Bayard Polonais*, né en 1763, commandant en chef de l'armée polonaise en 1789. Simple commandant d'une division sous Kosciusko en 1794, ministre de la guerre dans le grand-duché de Varsovie en 1806; accompagna Napoléon dans la campagne de Russie et dans celle de 1813, donna les marques d'une bravoure éclatante, fut élevé, après la bataille de Leipzig, au rang de maréchal de l'empire, se noya dans l'Elster, en couvrant la retraite de l'armée.

PONNE. s. m. Métrol. Petite monnaie du Bengale et des Indes, qui vaut environ 8 centimes.

PONNE. s. f. Mar. Petit bâtiment à fond plat, construit pour naviguer dans les canaux de Hollande, et garni d'ailes, pour empêcher la dérive, quand il marche au plus près.

PONS. Géogr. et hist. Ch.-l. de cant., arr. de Saintes (Charente-Inférieure); 5,000 hab. Cette ville eut pendant le moyen âge des seigneurs célèbres sous le nom de *sires de Pons*.

PONS DE TOMMIÈRES (SAINT-). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Hérault); 5,000 hab.

PONSIF. s. m. B.-arts et technol. Papier portant des dessins piqués à jour. Il s'emploie dans tous les sens du mot *poncis*. V. PONCIS.

PONT. s. m. (pr. *pon*; du lat. *pons, pontis*). Ouvrage en pierre, en bois, en fer, élevé d'un bord à l'autre d'une rivière, d'un ruisseau, d'un fossé, pour en faciliter le passage. Construire, jeter un pont sur une rivière. Les arches d'un pont. La culée d'un pont. Les piles d'un pont. Pont ferme, solide, hardi, élevé, voûté, léger, faible, tremblant, dangereux. Les eaux sont si hautes, qu'il ne passe plus aucun bateau sous les *ponts*. (Mme de Sévigné.) Les ennemis avaient rompu tous les *ponts*. (Volt.) L'empereur parut sur le *pont* à son ordinaire. (Las Cases.) Le czar Pierre ne pouvait, dans sa jeunesse, passer un *pont* sans trémir. (Volt.) Il faut croire qu'il passe autant de vin dans le corps de nos Bretons que d'eau sous les *ponts*, puisque c'est là-dessus qu'on prend l'infinité d'argent qui se donne à tous les états. (Mme de Sév.) C'est là qu'on le vit défendre le *pont* de Taillebourg. (Fléch.) Il faut pourtant passer sur ce *pont* chancelant. (Boileau.)

Et depuis ce Romain, dont l'insolent passage
Sur un *pont* en deux jours trompa tous tes efforts
Jamais rien de si grand n'a paru sur tes bords.
(BOILEAU.)

L'Araxe gémissant sous un *pont* qui l'outrage,
De son antique orgueil reçoit le châtiment.
(L. RACINE.)

Ces *ponts* majestueux, ces immenses ouvrages,
Du fleuve avec grandeur resserrant les rivages.
(DELILLE.)

— Les Romains furent les premiers qui donnèrent aux ponts en pierre de la solidité et de la grandeur. Parmi les ponts modernes, les plus célèbres sont le pont Saint-Esprit, le pont de Bordeaux sur la Garonne, et la plupart de ceux de la capitale.

— Par analogie. Souvent égarés d'arbre en arbre, ces lianes traversent des bras de rivières, sur lesquels elles jettent des *ponts* de fleurs (Chateaub.)

— *La montée d'un pont*. La hauteur d'un pont considérée depuis le rez-de-chaussée de sa culée, jusque sous le couronnement de la voûte de la maîtresse arche.

— *Pont suspendu en fil de fer*. Pont composé d'un plancher droit et horizontal suspendu par des tiges verticales au-dessus des chaînes courbes et flexibles en fer ou en fil de laiton, et soutenu par des poteaux ou des massifs en pierre placés sur les deux rives. Le premier pont de cette sorte qui a été construit est celui de Tournon, sur le Rhône; il date de 1822 || *Pont tournant*. Qui peut tourner à l'aide d'un levier, en le faisant tourner sur un pivot. || *Pont à coulisse*. Petit pont qui se glisse dans l'œuvre, pour traverser le fossé d'un château. || *Pont à flèche*. Petit pont-levis devant un guichet. || *Pont à quatre branches*. Celui qui est construit au point de réunion de quatre canaux. || *Pont aqueduc*. Celui qui porte un conduit d'eau. || *Pont flottant*. Pont formé de matériaux légers, et qui se soutiennent facilement sur l'eau. On fait des ponts flottants avec des pontons de cuivre, de ferblanc, de cuir bouilli, etc.

— Mécan. *Pont à bascule*. Machine placée sur une route royale pour peser les voitures publiques, et s'assurer qu'elles ne portent que la charge autorisée par les règlements.

— Archit. *Pont à bascule*. Pont de charpente qui, étant porté par le milieu sur un essieu, se lève d'un côté et se baisse de l'autre.

— Art milit. *Ponts de bateaux*. Ponts qui se forment sur des rivières avec des bateaux et des pontons, pour le passage des armées. || *Pont volant*. Sorte de pont composé de deux petits ponts disposés l'un sur l'autre, de manière que celui de dessus est poussé en avant au moyen de cordes et de poulies attachées à celui de dessous. || *Pont de jonc*. Bottes de jonc couvertes de planches pour traverser un marais. || *Pont de corde*. Tissu de cordes dont on se sert dans les armées pour passer une rivière, une ravine. || *Pont de communication*. Différents ponts que l'on fait sur les rivières et les ruisseaux, dans la guerre de siége ou de campagne, pour la communication des troupes. Se dit aussi d'un pont à fleur d'eau qui communique de la courtine ou de la tenaille à la demi-lune, et de la gorge de cet ouvrage aux places d'armes rentrantes du chemin couvert. || *Pont-levis*. Partie du pont par lequel on entre dans la place, et qui se lève ou se baisse à volonté. Se dit aussi d'un pont fait en manière de plancher, qui se hausse et se baisse devant la porte d'une ville ou d'un château, par le moyen de flèches, de chaînes et d'une bascule.

— Mar. Plancher d'un bâtiment, fait en fortes planches de sapin et de chêne. Selon leur grandeur, les bâtiments ont un, deux et même trois ponts, sans compter le faux pont et les gaillards. On appelle *premier pont* ou franc tillac, celui qui est le plus près de l'eau; *second pont*, celui qui est au-dessus du premier; *troisième pont*, le pont le plus haut du vaisseau lorsqu'il est à trois ponts; *faux pont*, une espèce de pont fait à fond de cale pour la commodité et pour la conservation de la charge du vaisseau, et pour loger des soldats; *pont coupé*, celui qui n'a que l'acastillage de l'avant et de l'arrière, sans régner entièrement de proue à poupe.

— Techn. et fonder. Une des anses de la cloche, à laquelle les autres vont se joindre par le haut.

— Horlog. Sorte de potence qui sert à porter les roues d'une montre, d'une pendule.

— Fact. d'org. Base des tuyaux.

— Manég. *Pont-levis*. Sauts du cheval, qui se cabre en se dressant très-haut. Un cheval qui fait des ponts-levis. || *pont sur gueule* ou *Pont courant*. Le plus élevé des ponts d'un bâtiment quelconque; celui qui est à découvert.

— Administr. *Ponts-et-chaussées*. Corps des ingénieurs spécialement et exclusivement chargés de la direction et de la surveillance des travaux qui se rapportent aux voies de communication. Le corps des ponts et chaussées a été organisé en 1739 par Trudaine et Perronnet, et constitué tel qu'il est aujourd'hui par le décret impérial du 25 août 1804. Le conseil général des ponts et chaussées se compose d'un certain nombre d'inspecteurs divisionnaires joints aux inspecteurs généraux, et présidé par le ministre des travaux publics ou le sous-secrétaire d'État. || *École des ponts et chaussées*. École où l'on forme les jeunes gens qui se destinent à cette partie.

— Anat. *Pont de Varole*. Protubérance qui réunit les deux moitiés du cervelet.

— Fig. et prov. *Faire un pont d'or à quelqu'un*. Lui faire de grands avantages pour le déterminer à quitter un emploi, à se désister d'une prétention. || *Il faut faire un pont d'or à son ennemi*. Il faut lui faire, pour s'en débarrasser, quelques avantages qui l'engagent à s'éloigner, ou, dans les affaires ordinaires de la vie, ne pas réduire un ennemi à la dernière extrémité. Un vieil adage militaire dit qu'il faut faire un *pont* d'or à ses ennemis. (Barrault.)

— *Pont aux ânes*. Moyen facile qu'on fournit aux ignorants de surmonter les difficultés qui les arrêtent. || Difficulté qui n'arrête que les plus ignorants. Vous ignorez cela? C'est le pont aux ânes.

— Partie du devant d'une culotte, d'un pantalon, qui se lève et s'abaisse. Pantalon à grand pont, à petit pont.

— Au jeu de cartes. *Faire un pont, le pont*. Courber quelques-unes des cartes et les disposer de manière que celui qui doit couper soit presque forcé de couper à l'endroit qu'on veut.

— Antiq. rom. *Pont aux suffrages*. Il se disait de passages de planches, fort étroits, et élevés au-dessus du sol, que l'on construisait dans le champ de Mars ou le Forum à l'époque des comices. Les citoyens recevaient leur bulletin de vote en passant sur le pont aux suffrages. *Être jeté en bas du pont*, signifiait, Être privé du droit de suffrage.

— Prov. et fig. *Il passera bien de l'eau sous le pont d'ici à ce temps-là*. Cela n'arrivera pas de sitôt. || *La foire n'est pas sur le pont*. Il n'est pas nécessaire de tant se presser.

— Anc. loc. prov. *Il est sur le pont de sainte Larme*. Il est sur le point de pleurer.

PONT. Géogr. et hist. Grand royaume septentrional de l'Asie Mineure, ainsi nommé à cause de sa situation le long de la mer Noire ou Pont-Euxin. Le Pont fit anciennement partie du royaume des Perses; il devint un royaume particulier, fondé, dans le ve siècle av. J.-C., par Artabaze, l'un des satrapes meurtriers du faux Smerdis. Le plus célèbre roi de Pont fut Mithridate, qui conquit presque toute l'Asie Mineure, et dont le royaume fut soumis par les Romains. A une époque très-postérieure, le nom de *diocèse de Pont* fut donné à une des trois grandes parties de l'empire romain en Asie.

PONTACQ ou **PONTAC.** Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pau (Basses-Pyrénées); 3,200 h.

PONTADE. s. f. Mar. Entaille faite dans une pièce de bois où l'on veut appliquer une fausse équerre.

PONTA DEL GADA. Géogr. Ch.-l. de l'île St-Michel, une des Açores; 12,000 hab.

PONTAIL. s. m. Ornith. Un des noms du canard qui fournit le duvet appelé *edredon*.

PONTAILLER. (anciennem. *Pontalie*; en lat. *Pontiliacum*; du celt. *pont*, pont; *tyll*, coupure, séparation; *ac*, eau, rivière). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Dijon (Côte-d'Or); 1,200 hab.

PONTAL. s. m. Mar. Profondeur de la cale d'un bâtiment.

PONT-À-MARCQ. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Lille (Nord); 600 hab.

PONT-À-MOUSSON. (autref. *Moncon, Monson*, en lat. *Monsio*; du celt. *mon*, sommet; *con* ou *son*, roc; parce que son château était bâti sur le sommet d'un roc escarpé, ou lorsqu'on eut jeté un pont sur la Moselle, on ajouta le mot *pont* au nom de cette ville). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Nancy (Meurthe), 7,000 hab.

PONTARION. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bourganeuf (Creuse); 300 hab.

PONTARLIER (anciennem. *Ariarica, Abiolica, Arecium, Pons-Arcie, Pons-Arleti*; du celt. *arc*, courbure; *llaith*, rivière; lorsqu'on y eut construit un pont, on ajouta *pont* au nom de la ville, et l'on dit *Pontarlaith*, d'où s'est formé *Pontarlai, Pontarlier*). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Doubs); 4,300 hab.; à 421 kil. de Paris. C'est un des passages les plus fréquentés pour aller en Suisse.

PONT-AUDEMER. Géogr. Chef-lieu d'arr. (Eure); 5,500 hab.; à 166 kil. de Paris.

PONT-AU-MUR. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Riom (Puy-de-Dôme); 1,200 hab.

PONTAVEN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Quimperlé (Finistère); 850 hab.

PONTCHARTRAIN. Géogr. Bourg du dép. de Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet; 1,250 hab. || PONTCHARTRAIN (Lac), aux États-Unis, à 8 kil. de la Nouvelle-Orléans.

PONT-CHÂTEAU. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Savenay (Loire-Inférieure); 3,400 hab.

PONTCROIX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Quimper (Finistère); 1,700 hab.

PONT D'AIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bourg (Ain); 1,200 hab.

PONT D'ARC (LE). Pont naturel formé d'un seul roc sur l'Ardèche, et appuyé sur deux montagnes; sa hauteur est de 30 mètres, et la distance d'une pile à l'autre, de 60 mètres.

PONT-DE-BEAUVOISIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de la Tour-du-Pin (Isère); 2,100 hab. || Ville de Savoie, séparée par le Guiers de la ville française qui porte le même nom; 1,400 hab.

PONT-DE-L'ARCHE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Louviers (Eure); 1,500 hab.

PONT-DE-MONTVERT. Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. de Florac (Lozère); 1,500 hab.

PONT-DE-ROIDE. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Montbéliard (Doubs); 800 hab.

PONT-DE-SALARS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Rhodez (Aveyron); 1, 200 hab.

PONT-DE-VAUX. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Bourg (Ain); 3,000 hab.

PONT-DE-VEYLE. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Bourg (Ain); 1,350 hab.

PONT-DU-CHÂTEAU. Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); 3,400 hab.

PONTE. s. f. (rad. *pondre*). Zool. Action de pondre ou de mettre au monde des rudiments d'embryon contenus dans des œufs. Pendant la ponte. La perdrix, la caille, les gallinacés, plusieurs mésanges ne font ordinairement qu'une ponte de dix ou vingt œufs. Les autres oiseaux en font deux, trois, et même quelquefois quatre par an; mais le nombre des œufs de chacune n'est ordinairement que de six au plus et de quatre au moins.

— Effet ou produit de cette action. Manger, vendre la ponte d'une poule.

— Miner. Paroi ou surface inférieure de la roche, sur laquelle s'appuient les côtés d'un filon.

PONTE. s. m. Jeux. Au jeu de l'hombre, l'as de cœur ou de carreau, quand on joue en cœur ou en carreau. || A quelques jeux de hasard, le joueur par rapport au banquier.

PONTÉ. Géogr. Ville des États sardes, à 24 kilom. d'Ivrée; 3,600 hab.

PONTÉ, ÉE. adj. Se dit d'un vaisseau ou d'une frégate qui a un pont. Bâtiment ponté.

PONTEAU. s. m. Techn. Une des pièces du métier à fabriquer la soie.

PONTECORVO. Géogr. et hist. Petite ville épiscopale d'Italie, appartenant aux États de l'Église, à 80 kilom. de Naples; 5,200 hab. En 1805, elle fut érigée en principauté par Napoléon, en faveur du maréchal Bernadotte, mort roi de Suède.

PONTÉDAIRE ou **PONTÉDÈRE.** s. f. Bot. V. PONTÉDÉRIE.

PONTÉDÉRÉ, ÉE. adj. Bot. V. PONTÉDÉRIACÉ.

PONTÉDÉRIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une pontédaire ou pontédérée. || PONTÉDÉRIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre pontédérie.

PONTÉDÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des narcissées, ayant pour espèce principale la pontédérie en cœur, jolie plante de l'Amérique septentrionale, du sein des feuilles radicales de laquelle sort une hampe haute de près d'un mètre, et couronnée par un épi de fleurs bleu d'azur. Pontédérie hastée. Pontédérie vaginale.

PONTEFRACT. Géogr. et hist. Ville forte d'Angleterre, dans le comté et à 30 kilomètres d'York; 4,000 hab. Son château a été une prison d'État autrefois fort célèbre.

PONTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Ponteler. S'empl. adjectiv.

PONTELER. v. a. 1re conj. Techn. Poser les ponteaux pour monter le métier à soie. || SE PONTELER. v. pron. Être pontelé.

PONTENAGE. s. m. Féod. V. PONTONAGE.

PONT-EN-ROYANS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de St-Marcellin (Isère); 1,200 hab.

PONTER. v. n. 1re conj. Jouer contre le banquier à la bassette, au pharaon, au trente et quarante, et autres jeux de hasard.

PONTET. s. m. Arqueb. Demi-cercle de fer qui forme la sous-garde d'un fusil, d'un pistolet.

— Seller. Partie d'une selle en forme d'arcade.

PONT-EUXIN. Géogr. Ancien nom de la mer Noire. V. EUXIN.

PONTGIBAUD. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Riom (Puy-de-Dôme); 850 hab.

PONTHIAMAS. Géogr. Petit état de l'Inde transgangétique, au S.-O. de Camboge.

PONTHIEU. (*Pontivus pagus*; en celt. *pont*, pays bas, plat; *tir*, gras, fertile). Géogr. Petit pays de la Basse-Picardie, s'étendant entre la Somme et la Canche, le long de la mer. Sa capitale était Abbeville; il fait aujourd'hui partie du dép. de la Somme. Il était gouverné au moyen âge par des comtes héréditaires, qui datent d'un petit-fils de Charlemagne; en 1100 le comté de Ponthieu entra par mariage dans la maison des comtes d'Alençon, puis dans la maison royale d'Angleterre; Charles V, roi de France, s'en saisit en 1369, il fut définitivement réuni à la couronne en 1526.

PONTHIÈVE. s. f. Bot. Genre de plantes qui ne diffère de la néottie que par de très-faibles caractères.

PONTIA, aujourd'hui **PONZA.** Géogr. anc. Petite île de la mer Tyrrhénienne, vis-à-vis le pays des Volsques.

PONTIANE. s. f. (pr. *pon-ci-a-ne*). Bot. Un des anciens noms du tabac.

PONTIAS s. m. (pr. *pon-ti-ass*). Nom d'un vent qui règne particulièrement dans les environs de Nyons, où il se fait sentir régulièrement tous les jours. S'il cesse de souffler, on appréhende quelque maladie épidémique.

PONTICELLO. s. m. (pr. *pon-ti-tchél-lo*, littér. *ponticule*). Mus. Mot italien par lequel on désigne le chevalet du violon, et dont on se sert dans cette locution *sul ponticello*, pour indiquer qu'un trait du violon ou du violoncelle doit être exécuté en attaquant les cordes près du chevalet.

PONTICULE. s. m. (dimin. de *pont*). Petit pont.

— Antiq. rom. La même chose que *Pont aux suffrages*.

PONTIEN. Pape, successeur d'Urbain Ier, en 231; martyrisé en Sardaigne, où il avait été relégué par l'empereur Alexandre Sévère.

PONTIFE. s. m. (du lat. *pontifex*). Personnage qui a juridiction et autorité dans les choses de la religion.

Je sépare deux rangs qu'on veut associer
Je révère un *pontife* et combats un guerrier.
(VOLTAIRE.)

Fortement appuyé sur des oracles vains,
Un *pontife* est souvent terrible aux souverains.
(VOLTAIRE.)

— Chez les Hébreux, c'était le chef des prêtres et des sacrificateurs de l'ancienne loi. Aaron fut le premier pontife des Juifs. On lui donnait aussi le nom de *grand prêtre*.

— Hist. rom. *Grand pontife*. Chef suprême de la religion chez les Romains [illegible]

pontife avait une autorité absolue et indépendante ; cependant, dans les premiers temps, il ne lui était pas permis de sortir de l'Italie. [illegible] Histoire romaine écrite par les membres du collège pontifical, et conservée dans le temple de Jupiter, au Capitole. || *Pontifes majeurs*. Les quatre ou cinq pontifes institués d'abord par Numa ; ce nombre fut [illegible] Sylla le porta jusqu'à [illegible] majeurs pouvaient sacrifier à tous les dieux, ce qui les distinguait des flamines, attachés au culte d'une seule divinité. || *Pontifes mineurs*. Ceux qui servaient d'aides [illegible] aux pontifes majeurs. [illegible] trois.

— *Souverain pontife*. Titre que l'on donne [illegible] quel humble sentiment de [illegible] de recevoir les ordres que le souverain pontife voulut lui [illegible] (Fléch.)

— Hist. eccles. Nom réservé, depuis le pape Adrien, aux seuls primats.

— Dans le style soutenu et en littérature, se dit pour Évêque, prélat. Et vous, pontife du Dieu vivant, achevez le saint sacrifice. (Boss.)

— Hist. relig. *Pontifes* ou *frères du Pont*, *frères* [illegible] fondés à la fin du XII[e] siècle par saint Benezet, dans le but de prêter main-forte aux voyageurs, de bâtir des ponts pour leur passage et de les recevoir dans des hôpitaux sur le bord des rivières. C'est aux frères pontifes que l'on doit la construction des ponts d'Avignon, de Pont-Saint-Esprit, de la Guillotière, sur le Rhône, de Bonpas, sur la Durance.

— Syn. comp. PONTIFE, PRÉLAT, ÉVÊQUE. On est *pontife* par la puissance et par la hauteur des fonctions qu'on exerce dans l'Église ; on est *prélat* par la dignité et par le rang que l'on occupe dans la hiérarchie ecclésiastique ; on est *évêque* par la consécration et par le gouvernement spirituel que l'on a dans un diocèse. La domination du *pontife* lui donne le droit de commander et de présider ; la distinction du *prélat* lui attribue la préséance et les prérogatives honorifiques ; la charge d'*évêque* lui impose le devoir de veiller et de pourvoir aux besoins spirituels d'un troupeau.

PONTIFICAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport à la dignité de pontife, d'évêque. Autorité pontificale. Habits, ornements pontificaux. Bénédiction pontificale. Dans la religion de la Chine, l'empereur sacrifie publiquement à l'esprit du ciel ; les autres parties du sacerdoce *pontifical* passent aux mandarins des villes. (B. de St-P.)

— Se dit le plus ordinairement de la dignité du souverain pontife. Le trône pontifical.

— Antiq. rom. *Collège pontifical* [illegible] peu niaises [illegible] aux papes Gélase et Grégoire VII. Ce cérémonial est consigné dans le Pontifical romain, dans les pontificaux.

PONTIFICALEMENT adv. D'une manière pontificale. Officier pontificalement.

PONTIFICAT. s. m. (rad. *pontife*). Dignité de grand pontife. Lorsque la religion a beaucoup de ministres, il est naturel qu'ils aient un chef et que le *pontificat* y soit établi. (Montesq.)

— Se dit particulièrement, chez les catholiques romains, de la dignité du pape. Être élevé au pontificat. [illegible]

PONTIFIER. v. n. 1[re] conj. [illegible]

PONTIGNY. Géogr. et hist. Village du département de l'Yonne, arr. d'Auxerre, 100 hab. Jadis abbaye célèbre, une des quatre filles de l'ordre de Cîteaux.

PONTIL. s. m. Techn. Baguette de fer à l'extrémité de laquelle on fixe un bouton de verre qu'on applique contre la base des livres ou pièces de verre [illegible] polir les glaces.

PONTILLER v. a. et n. 1[re] conj. (pr. *pon-ti-yé*). Techn. Se servir du pontil. [illegible] glace avec le pontil. || SE PONTILLER. v. pron. Être pontillé.

PONTIN, INE. adj. et s. Habitant de Pontia, ville des Volsques. || Qui appartient à la ville de Pontia ou à ses habitants. || *Marais pontins* ou *pomptins*. Marais du Latium, sur les bords de [illegible] *Pometia* et *Pontia*. [illegible]

— Antiq. rom. Qui [illegible] aux bords du [illegible]

— *Rat pontique*. L'hermine.

— Les PONTIQUES. s. f. pl. Philol. Titre des lettres ou élégies écrites par Ovide, de Tomes, sur le Pont, où il était exilé.

PONTIUS HERENNIUS Fameux général samnite, qui vainquit les Romains dans le défilé de Caudium, et les fit passer sous le joug. [illegible] seconde fois et fut [illegible] mis à mort.

PONTIVIS s. m. (pr. *pon-ti-vi*). Comm. Sorte de toile d'assez bon usage et qui est [illegible] estimée.

PONTIVY. Géogr. et hist. Ch.-l. d'arrond. (Morbihan) ; 4,000 hab. Elle était autrefois capitale du duché de Rohan [illegible]

PONT-L'ABBÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Quimper (Finistère) ; 2,800 hab.

PONT-L'ÉVÊQUE. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Calvados) ; 2,800 hab.

PONTLEVOY. Géogr. Village du département de Loir-et-Cher, arr. de Blois ; son abbaye de bénédictins a été transformée en un collège [illegible]

PONT-LEVIS. s. m. V. PONT. || Pl. des *ponts-levis*.

PONT-NEUF. s. m. Nom d'un pont de Paris, dont la construction remonte à l'année 1604.

> [illegible]
>
> Vaudevilles du jour dont le *Pont-Neuf* se joue. (Boileau.)

— Air vulgaire, connu de tout le monde ; chansons triviales et populaires, ainsi nommées de ce qu'autrefois les marchands de ces chansons se plaçaient sur le Pont-Neuf, à Paris. Chanter un pont-neuf, des ponts-neufs.

PONTOBDELLE. s. f. Annél. Genre d'annélides qui ressemblent à la sangsue. L'espèce qui sert de type à ce genre est la sangsue des poissons.

PONTOCARDE. s. m. Zooph. Genre de zoophytes des Moluques.

PONTOGALLE adj. des 2 g. (ét. lat. *pontus*, mer ; *gallus*, coq). Se dit d'oiseaux gallinacés qui s'avancent en mer [illegible] || PONTOGALLES. s. m. pl. Famille de gallinacés.

PONTOISE. Géogr. et hist. Ch.-l. d'arrond. (Seine-et-Oise), à 25 kilom. de Paris ; 5,3[illegible] hab. On y tint les États-généraux en 1561, et le parlement de Paris y fut plusieurs fois exilé.

— Prov. *Avoir l'air de revenir de Pontoise*. [illegible] peu niaises. Dans le temps de la féodalité, il y avait à Pontoise un seigneur [illegible] et cruel, qui se faisait amener les étrangers passant par cette ville, et les soumettait à un interrogatoire, après lequel il les renvoyait chez eux ou les retenait prisonniers, selon qu'ils avaient bien ou mal répondu. Comme ces pauvres voyageurs étaient toujours intimidés et déconcertés par les questions et les menaces d'un pareil tyranneau, on en prit occasion de dire par comparaison : *Avoir l'air de revenir de Pontoise*.

PONTON. s. m. (rad. *pont*). Art milit. Pont flottant composé de bateaux que l'on place à des distances déterminées, et que l'on joint ensemble par des madriers et des planches, pour donner passage aux troupes, aux équipages et au matériel de toute espèce [illegible] appelés *pontonniers*. Passer une rivière sur des pontons.

— Petits bateaux de cuivre ou de fer-blanc qu'on portait à la suite des armées sur des espèces de chariots, pour établir un pont sur une rivière. Ils étaient en usage dans l'armée française, lors qu'un arrêté [illegible]

— Mar. Grand bâtiment de forme carrée, un peu plus long que large, à fond plat, d'une [illegible]

— Vieux vaisseaux [illegible] dans lesquels on enferme quelquefois des prisonniers. Pendant [illegible] les pontons des rades de Portsmouth, de Plymouth et de Chatham ont servi de prisons flottantes à 8 ou 900 prisonniers français entassés dans les [illegible] traités avec la plus grande dureté.

PONTONNAGE. s. m. (rad. *pont*). Droit qui se percevait [illegible] sur les personnes, voitures et marchandises qui traversent une rivière sur un pont ou sur un bac.

PONTONNIER. s. m. Nom donné aux militaires [illegible] au service des pontons, [illegible] en un bataillon de huit compagnies fortes chacune de soixante-douze hommes.

— Celui qui reçoit le droit de pontonnage.

PONTOPHILE. s. m. (gr. [illegible] mer ; [illegible]) Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes, voisin de celui des crangons.

PONTORMO (Giacomo Carucci). Peintre de l'école florentine, né en 1493, mort en 1536.

PONTORSON. Géogr. et hist. Chef-lieu de cant., arr. d'Avranches (Manche) ; 1,500 hab. [illegible] de Guesclin.

PONTREMOLI. Géogr. Ville d'Italie, sur la [illegible] dans une belle vallée au pied de l'Apennin, à 111 kilomètres de Florence ; 3,000 hab.

PONTRIEUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Guingamp (Côtes-du-Nord) ; 1,700 hab.

PONT-SAINTE-MAXENCE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Senlis (Oise) ; 2,600 hab.

PONT-SAINT-ESPRIT (LE). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Uzès, dép. du Gard. Cette ville est ainsi nommée du pont qu'elle possède sur le Rhône ; ce pont, qui est un des plus beaux de l'Europe, a 840 mètres de long et vingt-six arches ; il fut achevé au produit des offrandes qu'on faisait alors à un petit oratoire dédié au Saint-Esprit.

PONTSCORFF. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lorient (Morbihan) ; 1,700 hab.

PONTS-DE-CÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Angers (Maine-et-Loire) ; 3,000 hab.

— Hist. *Combat des Ponts-de-Cé*. Affaire des guerres de la Vendée, où les troupes républicaines reprirent les Ponts-de-Cé sur les royalistes commandés par Bonchamps, les 26 et 28 avril 1793.

PONTUSEAU. s. m. (pr. *pon-tu-zo*). Techn. Verge de métal qui traverse les vergeures des formes à papier. || Raie que ces verges laissent empreinte sur chaque feuille.

PONT-VALAIN. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de la Flèche (Sarthe) ; 2,000 hab.

PONTY. s. m. Techn. Se dit, dans les verreries, lorsque l'on veut parler d'une pièce faite sans que l'ouvrier, pour former l'ouverture, ait attaché sa canne au fond de cette pièce ; cette [illegible] et toujours [illegible] cassure nécessaire pour séparer la pièce ; c'est ce qu'on appelle *le ponty*.

PONZA (Iles). Géogr. V. PONCES.

POOLE. Géogr. Ville d'Angleterre, sur la Manche, à 60 kil. de Winchester ; 5,000 hab.

POPAYAN. Géogr. Province du Cauca, dans la Nouvelle-Grenade ; superficie, 4,400 kilom. carrés ; 60,000 hab. Capitale Popayan ; [illegible] hab.

POPE (Alexandre). Célèbre poète anglais, né à Londres en 1688, mort en 1744. Il s'est surtout rendu remarquable par son Essai sur la critique et l'Essai sur l'homme.

POPE. s. m. Antiq. rom. Nom que les Romains donnaient aux victimaires ou aux serviteurs des prêtres qui, dans les sacrifices, étaient chargés de lier la victime, de l'amener devant l'autel, et de l'achever, après que le premier coup lui avait été porté par le sacrificateur.

— Hist. relig. Nom que les Russes donnent à leurs prêtres du rite grec.

POPERINGEN ou **POPERINGHE.** Géogr. Ville de Belgique, à 11 kilom. d'Ipres ; 9,000 h.

POPHAM [illegible]

POPILIUS LÆNAS [illegible] cercle où il enferma Antiochus Épiphane, qui [illegible]

POPINE [illegible]

> Chevalier, régois ces vers
> D'une muse libertine
> [illegible]
> Apprendre à tout l'univers
> Que, etc., etc.

POPINETTE. s. f. Ust. [illegible] de la ménagère [illegible]

POPISME s. m. V. POPPYSME.

POPLICAIN, POPULICAIN ou **PUBLICAIN.** Hist. relig. Nom donné à des hérétiques manichéens et albigeois qui parurent en France vers l'an 1195, et furent exterminés dans la croisade de 1212.

POPLITÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *poples*, *poplitis*, jarret). Anat. Qui a rapport au jarret. Muscle poplité. Artère poplitée. Nerfs poplités. Articulaires poplitées.

POPOCATEPETL ou **LA PUEBLA.** Géogr. Montagne volcanique du Mexique, haute de 5,400 mètres.

POPOLONGUE. adj. f. Linguist. Se dit d'une des langues du Mexique. Langue popolongue.

POPOLI. Géogr. Ville du royaume de Naples, à 13 kilom. de Sulmona ; 3,300 hab.

POPPÆA SABINA. Nom porté par deux célèbres Romaines ; l'une, femme de Scipion, était la plus belle femme de Rome, et se déshonora par un commerce scandaleux avec le pantomime Mnester ; l'autre est plus connue sous le nom de Poppée.

POPPÉE. Fille de Titus Ollius et de Poppæa Sabina, hérita de la beauté et de l'impudicité de sa mère. Néron en devint amoureux, l'épousa, en eut une fille, et la tua d'un coup de pied dans le ventre pendant qu'elle était dans sa deuxième grossesse.

POPPI. Géogr. Ville de Toscane, à 53 kilom. de Florence ; 4,000 hab.

POPPYSME. s. m. (du gr. [illegible], je siffle). Antiq. Sifflement par lequel les Grecs croyaient détourner la maligne influence des éclairs. || Battement de mains.

— Manég. Bruit, claquement que le cavalier produit avec la bouche pour exciter, encourager un cheval.

POPULACE. s. f. Le bas peuple, le menu peuple. Flatter, soulever la populace. Apaiser la populace. Les passions, les cris, les fureurs de la populace. Je vous citerai deux lois très-sages concernant cette *populace* indocile et tumultueuse. (Barth.) Né dans la boue et dans la plus vile *populace*. (Mass.) *Populace*, mot que nous avons été contraint d'innover par faute d'autre, pour dénoter un peuple sot. (Ét. Pasq.) La *populace* se fait craindre, si elle ne craint. (Bouhours.) Rien n'est si commun dans toute cette *populace* de prétendus critiques qui se répètent les uns les autres. (La Harpe.)

> Le comique, ennemi des soupirs et des pleurs,
> N'admet point en ses vers de tragiques douleurs,
> Mais son emploi n'est pas d'aller dans une place
> De mots sales et bas charmer la *populace*. (Boil.)
>
> Les Lancastres, les Aubris
> Qui contre les deux Henris
> Prêchaient tout la *populace*. (J.-B. Rouss.)

— Ce mot était primitivement masculin. La simple conscience du *populace*. (Ronsard.) La plupart de ce *populace* étaient molestés par la violence des puissants. (Cl. Fauchet.)

POPULACERIE. s. f. Mœurs de la populace, habitudes, goûts, manières de la populace.

POPULACIER, IÈRE. adj. Qui est propre à la populace. Discours, propos populaciers.

— Substantiv. Qui a des habitudes propres au bas peuple. [illegible] populacier. Un prince populacier.

POPULAGE. s. m. Bot. Genre de plantes vivaces dicotylédones [illegible]

POPULAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient au peuple, qui concerne le peuple, qui appartient au peuple. Opinion populaire. Erreur populaire. Bruit populaire. Façon de parler populaire. Préjugé populaire. Les arts, ne trouvant point de préjugé *populaire* à combattre, prirent tout à coup leur essor. (Barth.) Il y a une incrédulité *populaire* qui établit de faux miracles. (Fléch.) Ils ont la faiblesse *populaire* d'aller consulter des devins. (Mass.) Le premier consul avait fait les plus grands efforts pour que les négociations avec le saint-siége fussent terminées en temps utile, et que les cérémonies religieuses vinssent se mêler aux fêtes *populaires*. (Thiers.)

— *Éloquence populaire*. Propre à faire impression sur le peuple.

— *Gouvernement, État populaire*. État où le peuple en corps a la souveraine puissance. [illegible]

— *Maladies populaires*. Maladies contagieuses qui courent parmi le peuple.

— *Vérité populaire*. Qui s'est répandue jusque dans le peuple. On dit dans le même sens: *sciences populaires*.

— Qui se concilie par son affabilité, etc., les bonnes grâces et l'affection du peuple. [illegible] *populaires*. Encyc. [illegible] (Volt.)

— *Se rendre populaire*. Gagner la faveur de la multitude.

— *Opinion populaire*. Qui prend les intérêts du peuple.

— POPULAIRE. s. m. Peuple, menu peuple, populace. Le menu *populaire* est soupçonneux à l'endroit de celui qui l'aime, et simple envers celui qui le trompe. (La Boétie.)

POPULAIREMENT. adv. A la manière du peuple, comme le peuple. Vivre populairement. S'exprimer populairement.

— D'une manière favorable au peuple.

POPULARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Populariser. Sembl. adject.

POPULARISER. v. a. 1re conj. Rendre populaire. Populariser la science. Ce roman est un instrument commode, flexible, admirable à *populariser* ses pensées. (Drouineau.)

— Attirer à quelqu'un la bienveillance, l'affection du peuple. Une telle conduite ne pouvait manquer de le populariser.

— SE POPULARISER. v. pron. Se rendre populaire, se concilier l'affection du peuple.

— Se mettre au niveau du peuple. Louis XIV se *popularisait* avec toutes les personnes qui l'approchaient, mais sans s'avilir. Il semble que ce mot, peu usité en ce sens, serait utile dans les occasions comme celle-ci, où *se familiariser* serait trop familier. (Féraud.)

— Devenir commun, vulgaire. Les sciences d'observation se popularisent tous les jours.

POPULARISME. s. m. Popularité érigée en système; cour basse et servile faite au peuple. César, que sa haute naissance et ses grands talents faisaient déjà remarquer, qui s'était rendu agréable à la multitude par ses profusions et son *popularisme*. (La Harpe.)

POPULARITÉ. s. f. Caractère, conduite d'un homme qui recherche la faveur du peuple. Affecter la popularité. Toutes les qualités nécessaires au commandement étaient renfermées en lui dans un air de *popularité* noble et militaire qui lui était naturel. (Le P. de la Rue.)

— Affection du peuple. Perdre sa popularité. Courir après la popularité. Jouir d'une grande popularité. La persécution, ce charme des forts, n'attire personne de leur côté; nulle *popularité* ne s'attache à leur nom. (Ed. Quinet.)

POPULATION. s. f. (pr. *po-pu-la-cion*). Dans le sens le plus général, produit de tous les êtres multipliés par la génération, soit parmi les animaux, soit parmi l'espèce humaine.

— Particulièrement, le nombre des hommes qui habitent un pays, relativement à son étendue. Grande population. Excès de population. Les vices du gouvernement arrêtaient les progrès et causaient l'indigence de cette faible *population*. (Rayn.)

— La population du globe terrestre est diversement évaluée; elle varie de 640 à 736 et même à 930 millions d'habitants, ainsi répartis entre les cinq parties du monde: Europe, 222; Asie, 531; Afrique, 106; Amérique, 38; Océanie, 30. Les statistiques prouvent que de nos jours la population s'accroît. D'après des données certaines, l'accroissement annuel est en Angleterre de 1.58 pour 100; aux États-Unis, de 3.50; en France, de 4 cinquièmes pour 100.

— Réunion d'hommes du même pays. Soulever les populations. Cependant une nombreuse *population* s'agglomérait tous les soirs autour de l'Elysée. (Las Cases.) Sous les climats les plus doux, je rencontrai des *populations* intelligentes et une singulière abondance de tous les biens de la terre. (A. Martin.)

POPULÉUM. s. m. (pr. *po-pu-lé-om*; rad. lat. *populus*, peuplier). Pharm. Onguent composé de bourgeons de peuplier récents, d'axonge de porc et de feuilles récentes de pavot noir, de belladone, de jusquiame, et de morelle noire.

— adjectiv. L'onguent populéum est employé comme calmant; on l'applique sur les tumeurs hémorrhoïdales, sur les gerçures du sein, etc.

POPULEUX, EUSE. adj. (pr. *po-pu-leu, euze*, du lat. *populosus*, rad. *populus*, peuple). Où le peuple est nombreux. Cité grande, riche et populeuse. Région vaste et populeuse.

L'instinct propagateur de leur race amoureuse
Sans cesse épaissit leur foule *populeuse*. (Del.)

POPULICIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *populus*, peuple, *occido*, je tue). Qui est funeste pour le peuple, qui est ruineux pour les intérêts du peuple. Loi populicide. Décret populicide.

— s. m. Celui qui attente au bonheur du peuple. ‖ Crime contre les intérêts du peuple.

POPULICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *populus*, peuplier; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit sur les peupliers.

POPULIFUGIES. s. f. pl. Antiq. rom. Fête romaine qui se célébrait le 30 juin en mémoire de la fuite du peuple effrayé par l'orage pendant lequel Romulus fut enlevé au ciel ou assassiné; selon d'autres, l'objet de cette fête était l'expulsion des Tarquins; ou bien encore, les Populifugies se célébraient en l'honneur de la déesse *Fugia*, qui avait favorisé la déroute des Fidénates lorsqu'ils tentèrent de s'emparer de Rome.

POPULINE. s. f. (rad. *populus*, peuplier). Chim. Principe cristallisable qu'on a trouvé dans l'écorce du peuplier-tremble.

POPULO. s. m. Petit enfant, gras, potelé. Un joli populo. Des populos. Il est pop.

POPULONIE. Myth. rom. Une des divinités champêtres des Romains, on l'implorait contre les dégâts que produisent la grêle, les inondations, ou dans les ravages causés par la guerre. ‖ Surnom de Junon Lucine.

POPULONIUM. Géogr. Ancienne ville d'Étrurie, située sur la côte, au pied d'un promontoire de même nom; elle fut détruite pendant les troubles qui divisèrent Sylla et Marius. ‖ Le promontoire de Populonium s'avançait dans la mer, entre l'embouchure des fleuves Ombrone et Arno.

POPULOSITÉ. s. f. (rad. lat. *populus*, peuple). État d'un pays populeux, d'une ville populeuse. La populosité de la France. La populosité de Paris.

POQUE. s. m. Sorte de jeu de cartes depuis longtemps hors d'usage.

POQUER. v. a. et n. 1re conj. (pr. *poke*). T. de jeux. Jeter sa boule en l'air de telle manière que, retombant à terre, elle reste en place sans rouler.

— Au jeu de poque, Faire une vade.

POQUIL. s. m. (pr. *po-kuil*). Bot. Genre de plantes qui habitent le Chili. Les habitants se servent de leurs feuilles pour la teinture en jaune.

PORACÉ, ÉE. adj. Bot. V. PORRACÉ.

PORANE. s. f. Bot. Genre de plantes volubiles de la famille des convolvulacées, comprenant des arbrisseaux qui croissent dans l'Afrique et dans les Indes.

PORANTHÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs polypétalées, ayant pour type la poranthère à feuilles de bruyère. Arbrisseau qui croît dans la Nouvelle-Hollande.

PORAQUÈBE. s. m. (nom galibi francisé). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des vinettiers, établi pour un arbre des grandes forêts de la Guiane.

PÒRAVA. Myth. ind. Nom des princes de la dynastie lunaire, descendants de Pourou. Les Pandavas et les Côravas sont des Pòravas.

PORC. s. m. (pr. *pork*; du lat. *porcus*: on ne prononce le *c* que devant une voyelle ou à la fin des phrases). Mamm. Un des noms vulgaires du cochon. Grand porc. Gros porc. Porc gras. Porc maigre. Les Turcs ne mangent point de chair de porc. Le porc était un animal immonde chez les Juifs. Engraisser, tuer un porc. Saler un porc. Langueyer un porc. Les porcs nourris de glands ont le lard plus fin et plus ferme.

— *Soie de porc.* Le long poil qui vient au porc sur le haut du cou et sur le dos.

— *Porc frais.* Chair de cochon qui n'est pas salée. Filet de porc frais. Côtelettes de porc frais. Manger du porc frais.

— Chair de porc. Manger du porc. Le porc est lourd et indigeste.

— Fig. et fam. *C'est un porc, c'est un vrai porc.* C'est un homme sale et gourmand.

— Loc. prov. et pop. *A chaque porc vient la Saint-Martin.* On tuait toujours par tuer les animaux à l'engrais; se dit par allusion à l'usage où l'on est de tuer les porcs à la Saint-Martin. ‖ *Être comme un porc à l'auge.* Avoir tout à souhait.

— Anc. art culin. *Porc troyen.* Porc dans le ventre duquel on cuisait d'autres animaux.

— Art milit. *Tête de porc.* Forme du bataillon rangé en coin.

— Antiq. rom. *Porc sacré.* Porc qu'on sacrifiait à la naissance d'un enfant. ‖ Porc que celui qui avait reçu la raison sacrifiait au dieu Silvain.

— Techn. Fond. Scories qui, dans la première fonte des mines, retiennent encore une portion du minerai qui n'est point entré en fusion. ‖ Effet que produit sur la grande coupelle, l'argent, lorsqu'il soulève le test ou la cendrée, et va se fourrer au dessous. ‖ Réservoir où va se rendre le minerai pulvérisé qui a passé par le lavoir.

— Ichthyol. *Porc marin* ou *porc de mer.* Nom vulgaire du marsouin et du dauphin. Les porcs marins abondent dans la Méditerranée.

— Mamm. *Porc de Guinée.* Variété de cochon. ‖ *Porc à large groin.* Le phascochère éthiopien. ‖ *Porc de rivière.* Le cabiai. ‖ *Porc sauvage.* Le sanglier.

— Ornith. *Porc mari.* La poule sultane ordinaire.

PORCARI (Étienne). Noble romain, chef d'une conspiration contre Nicolas V, voulait faire de Rome une république, et ne laisser aux papes que la puissance spirituelle; fut arrêté et pendu en 1453, avec neuf de ses complices.

PORCELAINE. s. f. Terre cuite et très-fine avec laquelle on fabrique une foule d'objets d'utilité ou d'ornement, et qui est composée de feldspath ou petunsé et de kaolin, dont on augmente la fusibilité au moyen d'une certaine dose de belle chaux vive et que l'on enduit d'un émail de feldspath broyé finement et mélangé à un lait de chaux. L'émail de la porcelaine ne se fond qu'à une température très-élevée, celle du 160e degré du pyromètre de Wedgwood. C'est cette immense chaleur qui fait que la porcelaine est d'un si haut prix, et qui occasionne tant de déchets, de retraits et de coups. Les porcelaines les plus renommées viennent de la Chine et du Japon, cependant les fabriques indigènes, et entre autres la célèbre manufacture de Sèvres, entretenue par le gouvernement, rivalise avec elles pour la finesse du grain, et l'emporte par la beauté des décorations et des peintures. Porcelaine fine. Belle porcelaine. Ancienne porcelaine, Nouvelle porcelaine. Porcelaine transparente. Porcelaine d'un bel émail. Tasse de porcelaine. Vase de porcelaine. Plat de porcelaine. Salière, assiette de porcelaine. Vaisselle de porcelaine. Service de porcelaine. Fabrique de porcelaine. Peinture sur porcelaine. Peindre, dorer sur porcelaine. Émailler la porcelaine. Cuire la porcelaine. La première fabrique de porcelaine établie en Angleterre le fut en 1752, et les premières pièces fabriquées en Saxe, où cette industrie fut poussée à un si haut degré de perfection, datent de 1702. La manufacture royale de porcelaine de Sèvres fut fondée par Louis XV, en 1756, et, dès l'année suivante, il fut possible à ce prince d'expédier à la reine de Hongrie un magnifique service, premier résultat de ses produits. Les sous-bergers et sous-bergères, en longues robes blanches, contes de garnitures, orrore, lui servirent dans cent corbeilles de simple *porcelaine* cent mets délicieux. (Volt.) La *porcelaine* est la poterie du luxe. (Esmén.)

— Vase fait de porcelaine. Avoir beaucoup de porcelaine, de riches porcelaines, de vieilles porcelaines, de curieuses porcelaines.

— Conchyl. Genre de mollusques de l'ordre des gastéropodes, renfermant des coquillages de forme ovale, dont l'aspire est si petite qu'il est très-difficile de l'apercevoir. Les porcelaines, appelées vulgairement *pucelages*, se tiennent à l'état de repos, enfoncées dans le sable à quelque distance des côtes, dans toutes les mers chaudes et tempérées, quoiqu'on les y rencontre en assez grand nombre, elles sont néanmoins très-recherchées à cause de leurs belles couleurs ordinairement tigrées. On en compte plus de cent cinquante espèces, les unes lisses, les autres verruqueuses ou striées.

— Méd. Sorte d'éruption cutanée, qui consiste en de petites pustules écailleuses.

— adjectiv. *Cheval porcelaine.* Cheval dont la robe est grise, luisante, tachetée de poils bleuâtres et couleur d'ardoise.

PORCELANITE. s. f. Conchyl. foss. Coquillage fossile du genre des porcelaines.

PORCELET. s. m. Entom. Nom vulgaire du cloporte.

— Bot. Nom vulgaire de la jusquiame. ‖ *Porcelet brun.* Champignon du genre polypore.

PORCELIE. s. f. Bot. Bel arbre du Pérou de la famille des anonées, réuni au corossol.

PORCELLANE. s. f. Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes macroures.

PORCELLANIDE. adj. des 2 g. Moll. Qui ressemble à une porcelaine. ‖ PORCELLANIDES. s. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, qui a pour type le genre porcellane.

PORCELLANITE. s. f. Minér. Espèce de jaspe, nommé aussi *jaspe porcelanite*.

PORCELLE ou **PORCELLITE.** s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, ayant pour type la porcellite radiée des environs de Paris.

PORCELLION. s. m. Crust. Genre de crustaces isopodes, séparé des cloportes dont il ne diffère que par le nombre des articles des antennes antérieures, qui dans les porcellions est de sept, tandis que dans les vrais cloportes il est de huit.

PORC-ÉPIC. s. m. (pr. *pork-é-pik*; ét. lat., *porcus*, porc, *spicatus*, couvert de piquants). Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des rongeurs, renfermant des animaux dont la taille, la forme et les habitudes se rapprochent de celles du lapin, et dont le corps est couvert de piquants roides et aigus qui, étant susceptibles de se redresser, leur servent d'armes défensives contre leurs ennemis. Les piquants du porc-épic sont larges, clair-semés, creux comme les tuyaux d'une plume, et si peu adhérents à la peau, qu'ils tombent souvent dans les secousses que l'animal imprime à son corps pour se débarrasser des insectes ou des ordures. Les porcs-épics se trouvent dans les contrées méridionales de l'ancien continent; ils vivent dans les terriers profonds, d'où ils ne sortent que la nuit pour aller à la recherche de leur nourriture.

— *Ordre du Porc-Épic* ou *du Camail.* Hist. Ordre de chevalerie institué par Louis, duc d'Orléans, fils de Charles V, à la cérémonie du baptême de son fils Charles, en 1394. Il se composait de vingt-cinq chevaliers, y compris le prince qui en était le chef. ces chevaliers portaient par-dessus le manteau de velours violet et le mantelet d'hermine, une chaîne d'or de laquelle pendait sur l'estomac un porc-épic avec cette devise: *Cominus et eminus*, de près et de loin. L'ordre du Porc-Épic fut aboli par Louis XII.

— Anc. métrol. *Écu au porc-épic.* V. ÉCU.

PORCHAISON. s. f. (rad. *porc*). Vénerie. Saison où le sanglier est le plus gras et le meilleur à manger. État du sanglier à cette saison. A la fin de septembre, les sangliers sont en porchaison.

PORCHAIRE (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saintes (Char.-Infér.); [illegible] hab.

PORCHAYON. s. m. Vénerie. Se dit quelquefois du sanglier quand il est [illegible].

PORCHE. s. m. (du lat. *porticus*, portique). Lieu couvert placé au-devant de la porte, et le plus communément d'une église, d'un temple. ‖ *Porche cintré.* Celui qui représente dans son plan une portion de cercle. ‖ *Porche circulaire.* Celui qui représente un cercle complet. ‖ *Porche fermé.* Celui dont les espaces compris entre les piliers ou pilastres sont garnis de grilles de fer. ‖ *Porche en tambour.* Espèce de vestibule de menuiserie, placé au côté intérieur de la porte d'une église.

PORCHER, ÈRE. s. Celui, celle qui garde les pourceaux. Le porcher du village.

— Fig. *Un porcher.* Un homme grossier et malpropre. Il est fait porcher.

PORCHERIE. s. f. (rad. *porc*). Écon. rur. Toit à porc.

— Fig. et fam. Habitation extrêmement sale.

PORCHERONS. s. m. pl. Ce nom, qui est sans doute un diminutif de *porcher*, est l'ancien nom que l'on donnait au faubourg Montmartre, où était situé le carrefour des Porcherons, place formée à la rencontre des rues du faubourg Montmartre, St Lazare des Martyrs et Coquenard. Ce quartier, situé autrefois hors barrière, n'était rempli que de cabarets.

Voir Paris sans voir la Courtille,
Où le peuple joyeux fourmille,
Sans fréquenter les *Porcherons*,
Le rendez-vous des bons lurons,
C'est voir Rome sans voir le Pape. (Vadé.)

PORCHIN. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du bolet comestible.

PORCIA. Nom commun à deux familles plébéiennes de Rome, dont l'une portait le nom de Léca, et l'autre celui de Caton. Cette dernière devint la plus illustre.

— Hist. *Loi Porcia.* Loi décrétée, selon les uns, par Marcus Porcius Caton le Censeur; selon les autres, sous les auspices du tribun Léca, l'an 198 av. J.-C. Elle portait que nul citoyen romain ne serait, mis à mort, ni battu de verges, mais condamné à l'exil.

PORCIE. Fille de Caton d'Utique, épousa Junius Brutus, et se donna la mort après la perte de son époux, 42 ans av. J.-C.

PORCIEN (LE). Géogr. Ancienne petite contrée de la Champagne, au N.; ch.-l. Château-Porcien. Aujourd'hui, fait partie de l'arr. de Rethel.

PORCIN, INE. adj. (rad. *porc*). Mamm. Qui ressemble au porc. ‖ PORCINS. s. m. pl. Famille de la classe des mammifères, qui a pour type le genre porc.

PORCO. Géogr. Ville de Bolivie, à 35 kil. S.-O. de Potosi; 20,000 hab. ‖ *Mont Porco.* Aux environs de la ville de Porco; très-riche en argent, et jadis exploité par les Incas.

PORDENONE. Géogr. Ville du royaume lombard-vénitien, dans le Frioul, 4,250 hab.

PORE. s. m. (du gr. πόρος, passage). Phys. Petit espace ou interstice qui sépare les molécules intégrantes des corps, et qui rend ces corps perméables. Les pores du bois, du verre, des métaux.

— Anat. Par anal., on donne le nom de *pores* aux orifices, ordinairement microscopiques, par lesquels les divers ordres de vaisseaux s'ouvrent à la surface des membranes et de la peau, et auxquels on attribue la fonction d'absorber et d'exhaler. Il résulte des expériences que l'on a faites sur les pores cutanés, qu'un morceau de peau humaine, vu au microscope, présente plus de 1,000 pores sur un pouce d'étendue; or, puisqu'on évalue à 14 pieds carrés l'étendue de la peau d'un homme de moyenne taille, le nombre des pores est communément de 2 billions 16,000,000. La peau de l'homme et des animaux est criblée d'une infinité de *pores* par lesquels s'échappent, au moyen de la transpiration, les parties des aliments qui ne contribuent point à la nutrition. (Buffon.)

— *Pores exhalants.* Ceux par lesquels se terminent les ramuscules des artères et des vaisseaux exhalants, et qui versent les fluides exhalés. ‖ *Pores absorbants.* Ceux par lesquels les vaisseaux lymphatiques pompent les liquides qui doivent entrer dans le corps.

— Bot. Se dit aussi de petits orifices, de petites ouvertures imperceptibles dont les végétaux sont criblés et qui ont à peu près les mêmes usages que dans les animaux. ‖ *Pores inférieurs.* Orifices des vaisseaux séveux, qui pompent les sucs de la terre. ‖ *Pores extérieurs.* Orifices d'espaces intercellulaires vides résultant de la disposition des vaisseaux entre eux, et communiquant les uns avec les autres, de manière à livrer passage aux fluides aériformes qui se trouvent dans l'intérieur des végétaux. Les pores extérieurs des végétaux paraissent destinés à l'exhalation de l'oxygène. ‖ *Pores glandulaires.* Pores d'où suintent, hors de certaines plantes, des sucs élaborés par des glandes.

PORÉE. s. f. bot. Vieux mot, syn. de Poireau, légume.

PORÉE (le P.). Célèbre jésuite, né à Vendes près de Caen, en 1675, mort en 1741; professa la rhétorique au collège Louis le Grand à Paris, et compta Voltaire parmi ses disciples.

PORELLE. s. f. bot. Genre de plantes cryptogames de l'ordre des mousses.

PORENCHYME. s. m. (pr. *po-ran-chime*). Bot. Tissu cellulaire végétal, composé de cellules disposées obliquement et munies de pores formant des raies. Le porenchyme ne se trouve que dans les conifères.

POREUX, EUSE. adj. (rad *pore*). Qui a des pores. Corps poreux. Le verre est poreux. Tous les corps sont poreux.

— Bot. Dont la superficie est percée d'un grand nombre de petits trous. Vaisseaux poreux. Organes poreux.

— POREUX. s. m. pl. Zooph. Famille de zoophytes, comprenant ceux dont les polypiers sont couverts de pores à la surface.

POREVITH. Myth. germ. Divinité monstrueuse qui avait cinq têtes portées par le cou, et une sixième sur la poitrine. On pense que Porevith était le dieu de la guerre.

PORGY. s. m. Ichthyol. Espèce de spare.

PORIE. s. f. Bot. Genre de champignons établi aux dépens des bolets.

PORIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat. *porus*, pore, *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un simple pore.

PORILLON. s. m. (pr. *po-ri-yon*). Bot. Nom vulgaire du Narcisse des prés.

PORINE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des lichens.

PORINÉ, ÉE. adj. Zool. Dont la surface est parsemée de pores.

— Bot. Qui ressemble à une porine. || PORINÉES. s. f. pl. Groupe de lichens qui a pour type le genre porine.

PORION. s. m. Techn. Chef d'un certain nombre d'ouvriers, dans les mines de houille.

PORISME. s. m. (du gr. πόρισμα; rad. πόρος, passage). Anc. géom. Proposition employée secondairement pour la démonstration d'un théorème ou la solution d'un problème.

PORISTIQUE. adj. des 2 g. Mathém. Qui repose, qui s'appuie sur un porisme. *Méthode poristique.* Manière de déterminer par quels moyens et de combien de différentes façons on peut obtenir la solution d'un problème.

PORITE. s. m. Zooph. Genre de madrépores qui se rapprochent beaucoup des astrées. Porite congloméré, fourchu, arénacé, tuberculeux, aplati, rosacé, allongé. || PORITES. s. m. pl. Corps polypiers fossiles.

PORLIÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rutacées, créé pour un arbre du Pérou dont le bois passe pour sudorifique.

PORNEYAH. Géogr. Ville de l'Inde anglaise, à 38 myriamètres de Calcutta; 10,000 hab.

PORNIC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Paimbœuf (Loire-Inférieure); 1,300 hab. Armements pour la pêche de la morue à Terre-Neuve.

PORNOGRAPHE. s. m. (ét. gr. πόρνη, prostituée; γράφειν, écrire). Celui qui écrit sur la prostitution. || Peintre qui traite des sujets obscènes.

PORNOGRAPHIE. s. f. (ét. V. PORNOGRAPHE). Traité sur la prostitution. || Peinture obscène.

PORNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la pornographie.

POROCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes renfermant plusieurs espèces qui croissent toutes à Ceylan.

POROCÈLE. s. f. (ét. gr., πῶρος, dur; κήλη, hernie). Pathol. Hernie dont les enveloppes sont épaissies et comme calleuses.

POROCÉPHALE. s. m. Helminth. Genre de vers intestinaux, établi pour un animal trouvé dans le canal intestinal d'un crotale.

POROCÉPHALÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πόρος, pore; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête munie d'une bouche en forme de pore, au fond de la ventouse antérieure. || POROCÉPHALÉS. s. m. pl. Ordre de la classe des subannelidaires.

POROCOCA ou **POROROCA.** s. m. Phys. Phénomène singulier du flux de la mer que l'on observe entre Macapa et le cap Nord en Amérique. Dans le temps des hautes marées, la mer, au lieu d'employer six heures à monter, paraît en une ou deux minutes à la plus grande hauteur, avec un bruit épouvantable, qui s'entend à deux lieues de distance.

PORODERMÉ, ÉE. (ét. gr., πόρος, pore; δέρμα, peau). Zool. Qui a la peau percée de pores.

— PORODERMES. s. m. pl. Bot. Famille de l'ordre des exosporiens pilomyces, comprenant ceux de ces champignons dont la membrane fructifère est percée de trous.

PORODOTHIE. s. f. Genre de plantes cryptogames de l'ordre des lichens.

PORODRAGUE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves des environs du Cap.

POROMPHALE. s. f. (ét. gr., πῶρος, dur; ὀμφαλός, ombilic). Pathol. Hernie ombilicale compliquée de callosités.

PORON. s. m. Conchyl. Coquille du genre telline.

PORONIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de l'ordre des champignons, remarquable par les petites verrues sphériques, noires, ponctiformes et épaisses qui couvrent ces espèces.

POROPHORE. s. m. (ét. gr., πόρος, pore; φέρω, je porte). Bot. Genre de plantes cryptogames, renfermant des lichens parsemés d'une multitude de pores.

POROPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., πόρος, pore; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles parsemées de points transparents semblables à des pores. Le tosperme porophylle.

POROPHYLLE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, comprenant plusieurs espèces. Porophylle des décombres.

POROPTÉRIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πόρος, pore; πτερίς, fougère). Bot. Dont les sporanges s'ouvrent au sommet par un pore. || POROPTÉRIDÉES. s. f. pl. Tribu de fougères marattiacées.

POROS. Géogr. Île de l'Archipel, sur la côte E. de la Morée, dont elle n'est séparée que par un étroit canal; 3,000 hab.

POROSITÉ. s. f. (pr. *po-ro-zi-té*; rad. gr. πόρος, pore). Didact. Qualité ou état d'un corps poreux. La porosité du verre.

POROSTÈME. s. f. Genre de plantes de la famille des laurinées, comprenant l'ocotée. V. ce mot.

POROTHÉLION. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des lichens, comprenant des espèces qui croissent au Chili et au Brésil sur les écorces.

POROTIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. πῶρος, cal, durillon). Thérap. S'est dit des substances médicamenteuses qu'on croyait propres à favoriser la formation du cal.

— substantiv. Un porotique.

PORPHYRE. s. m. (du gr. πορφύρα, pourpre, parce que le plus beau porphyre est rouge). Nom donné par les anciens à une roche d'un rouge foncé, parsemé de taches blanches, et qu'on tirait principalement de la Haute-Égypte.

— Par extension. Toute espèce de pierre dure et polissable, présentant au milieu d'une pâte d'une certaine couleur des cristaux dont la teinte tranche nettement sur celle du fond.

— Dans le sens restreint, et dans l'état actuel de la minéralogie, Roche qui présente des cristaux épars au milieu d'une pâte homogène, et qui est composée d'une pâte de feldspath compacte, plus ou moins mélangé, enveloppant des cristaux de feldspath ordinairement blanchâtres. La dureté et la finesse des porphyres, ainsi que la beauté de leur poli et de leurs couleurs, en font une des substances les plus recherchées.

— Pharmac. Petite table, ordinairement de porphyre, sur laquelle le pharmacien place les substances qui ont besoin d'être très-finement pulvérisées.

PORPHYRE. Philosophe néoplatonicien, né à Tyr, l'an 233 de J.-C., mort à Rome, en 304; étudia l'éloquence à Athènes sous le célèbre Longus, et la philosophie à Rome sous Plotin, dont il devint le premier disciple; combattit le christianisme, et finit, dit-on, par se convertir. Sa philosophie était toute mystique; il s'efforçait de s'unir à Dieu par l'extase.

PORPHYRÉ, ÉE. adj. (rad. gr. πορφύρα, pourpre). Hist. nat. Qui est nuancé de taches rouges, sur un fond d'une autre couleur, à peu près comme le porphyre.

PORPHYRIEN. s. m. Hist. relig. Nom que Constantin fit donner aux ariens dans le IV[e] siècle, parce qu'ils renouvelaient les doctrines anti-chrétiennes du néoplatonicien *Porphyre.*

PORPHYRION. s. m. (rad. gr. πορφύρα, pourpre). Ornith. Oiseau pourpré; poule sultane.

PORPHYRION. Géogr. sacr. Ville de Palestine, dans la Galilée, au pied du mont Carmel. Les Phéniciens, maîtres de cette ville, y découvrirent l'art de teindre en pourpre.

PORPHYRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *por-fi-rik*; V. PORPHYRE). Minér. Qui contient du porphyre; qui a l'apparence du porphyre. Roche porphyrique. Diorite porphyrique. Spilite porphyrique. Structure porphyrique. || *Terrains porphyriques.* Groupe de terrains caractérisé principalement par l'abondance des roches porphyroïdes.

PORPHYRISATION. s. f. (pr. *por-fi-ri-za-cion*, rad. *porphyre*). Pharm. Action de porphyriser ou de broyer une substance sur le porphyre, pour la réduire en poudre très-fine; état d'une substance ainsi pulvérisée.

PORPHYRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Porphyriser. S'empl. adjectiv. Limaille de fer porphyrisée.

— *Papier porphyrisé.* Papier que l'on a glacé avec de la poudre de sandaraque très-fine, pour en rendre la surface unie et luisante.

PORPHYRISER. v. a. 1[re] conj. Broyer une substance avec la molette sur une table très-dure et bien unie, ordinairement de porphyre, pour la réduire en une poudre très-fine.

— SE PORPHYRISER. v. pron. Être porphyrisé, être réduit en poudre très-fine.

PORPHYRITE. s. f. Minér. Espèce de poudingue qui approche du porphyre.

— Bot. Variété de figue rouge.

PORPHYRITIQUE. adj. des 2 g. Minér. Syn. de Porphyrique.

PORPHYROCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., πορφύρα, pourpre; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête rouge. Perroquet porphyrocéphale.

PORPHYROGÉNÈTE. adj. des 2 g. (ét. gr., πορφύρα, pourpre, γεννάω, je nais: né dans la pourpre). Hist. Nom que l'on donnait aux enfants des empereurs de Constantinople, parce qu'on les recevait à leur naissance dans un drap de pourpre. On connaît surtout sous ce nom les empereurs Constantin VI et VII.

PORPHYROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πορφύρα, porphyre, εἶδος, ressemblance). Minér. Qui a l'apparence du porphyre. Telles sont les roches formées de grains bien distincts, avec des cristaux de feldspath. Structure porphyroïde.

PORPHYROZONÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πορφύρα, pourpre; ζώνη, ceinture). Minér. Qui est marqué de bandes rouges. Fissurelle porphyrozonée.

PORPHYRURE. adj. des 2 g. (ét. gr., πορφύρα, pourpre, οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue rouge. Perroquet porphyrure.

PORPITE. s. f. Acal. Genre d'acalèphes libres dont le corps est très plat. Porpite nue, appendiculée.

PORQUE. s. f. Mar. Membrure placée à l'intérieur d'un bâtiment, sur le vaigrage.

PORQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Porquer. S'empl. adjectiv. Bâtiment porqué.

PORQUER. v. a. 1[re] conj. Mar. Poser les porques; fortifier par des porques. Porquer un bâtiment. || SE PORQUER. v. pron. Être porqué.

PORQUEROLLES. Géogr. La plus occidentale des trois grandes îles d'Hyères, 16 kilom. de tour; 100 hab.

PORRACÉ, ÉE. adj. (du lat. *porrum*, poireau). Minér. Qui a la couleur vert pâle du poireau. Gemme porracée.

— Médec. On donne cette épithète à la bile, aux crachats, et à diverses matières excrémentitielles qui ont une couleur verdâtre semblable à celle du poireau.

— L'Académie et la plupart des dictionnaires écrivent *porace*, et c'est à tort, car l'étymologie demande bien certainement *porrace*.

PORREAU. s. m. Bot. V. POIREAU.

PORRECTION. s. f. (pr. *por-rek-ci-on*; du lat. *porrectio*, fait de *porrectum*, supin de *porrigere*, présenter). Liturg. cathol. Cérémonie en usage dans l'Église catholique lorsque l'on confère les ordres mineurs, et qui consiste à présenter ou simplement à faire toucher aux ordinants les instruments relatifs à leur ministère. Les ordres majeurs se confèrent par l'imposition des mains, et les ordres mineurs par la porrection des choses qui en désignent les fonctions.

PORRÉE (Gilbert de la). V. GILBERT.

PORRERAS. Géogr. Ville de l'île Mayorque, à 10 kilom. E. de Lluchmayor; 4,000 hab.

PORRÉTAIN. s. m. Hist. relig. Sectateur de l'évêque Gilbert de la Porrée, condamné, dans le XII[e] siècle, pour avoir été soupçonné d'admettre une distinction entre la nature de Dieu et ses attributs.

PORREUR. s. m. Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les grains.

PORRIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du poireau.

PORRIGINEUX, EUSE. adj. (du lat. *porrigo*, *porriginis*, crasse de la tête). Médec. Il se dit d'une espèce de teigne qui n'irrite que très-légèrement les couches les plus superficielles du derme. Teigne porrigineuse.

PORRIGO. s. m. Médec. Desquamation furfuracée du cuir chevelu, sorte d'irritation très-légère des couches les plus superficielles du derme.

— Un grand nombre d'auteurs emploient le mot *porrigo* comme synonyme de *pityriase*, sans être, du reste, d'accord entre eux sur la signification précise de ce dernier mot.

PORRIMA. Myth. rom. Déesse des événements passés. V. ANTEVORTA.

PORRUDOS. Géogr. Rivière du Brésil; cours, 450 kil. On l'appelle aussi *San-Lorenzo*.

PORSE. s. f. Techn. Il se dit d'une certaine quantité de feuilles de papier. || Nombre de flotres avec lesquels l'ouvrier fabrique une porse de papier.

PORSENA ou **PORSENNA.** Roi de Clusium, en Étrurie, fit la guerre à Rome en 508, sous prétexte de rétablir Tarquin.

PORT. s. m. (pr. *por*; du lat. *portus*). Grande excavation naturelle ou faite de main d'hommes, qui reçoit les eaux de la mer, et offre aux navires une station abritée contre les vents et la tempête. Grand port. Vaste port. Le bassin, le fond d'un port. Le goulet d'un port. Ce port a un bon fond, il a un fond de vase. Fermer un port d'une chaîne. Nettoyer un port. Entrer, descendre dans le port. Saluer le port. Courir sur le port. Arriver dans le port. Les plus beaux ports sont, en France, ceux de Brest, de Toulon, de Cherbourg et de Rochefort; en Angleterre, ceux de Portsmouth, de Plymouth et de Douvres. L'espace immense que les galions avaient à parcourir fit désirer un *port* où ils pussent se radouber et se rafraîchir. (Rayn.) Le *port* de Bassora devint, comme ses fondateurs l'avaient prévu, un entrepôt célèbre. (Id.) La crainte de retomber dans la disette ferma nos *ports* à l'exportation du blé. (Volt.) Le *port* de cette ville offre aux vaisseaux un asile sûr et commode. (Barth.) Un homme dans la tombe est un navire au *port*. (Malherbe.) Elle partit des *ports* d'Angleterre. (Boss.) Fermez-lui donc vos *ports*, mais épargnez sa tête. (Corn.) Peut-être dans nos *ports* nous le verrons descendre. (Racine.)

. . . Démentant le faux bruit de sa mort,
Mithridate lui-même arrive dans le *port*. (Rac.)

Son *port* fut florissant, mais sa rade infidèle
N'offre plus qu'un abri peu propice au nocher. (Del.)

— *Port de toute marée.* Celui qui a assez de fond pour que les bâtiments y puissent entrer en tout temps; par opposition à *Port de barre*, celui dont l'entrée est fermée par un banc de roche ou de sable, et où les bâtiments ne peuvent entrer qu'avec la haute marée.

— *Port franc.* Celui où les marchandises ne payent point de droits tant qu'elles n'entrent pas dans l'intérieur du pays. L'institution des ports francs est très-utile au commerce.

— *Prendre port, surgir au port.* Aborder à terre, soit dans un port, soit ailleurs.

— Fig. Réussir dans une entreprise, atteindre au but de ses vœux. Avoir bien de la peine à prendre port. Enfin j'ai pu surgir au port.

— *Fermer un port, fermer les ports.* Empêcher qu'il n'en sorte aucun bâtiment. A peine eut-on reçu cette nouvelle, qu'on donna l'ordre de fermer tous les ports.

— *Arriver à bon port.* Arriver heureusement. Navire arrivé à bon port. De même on dit Marchandises arrivées à bon port.

— Fig. Arriver sain et sauf au lieu où l'on voulait aller.

— *Faire naufrage au port.* Faire naufrage dans le port même.

— Fig. Échouer dans une entreprise, au moment où elle semblait près de réussir.

— Fig. *Conduire à port, à bon port.* Achever heureusement une entreprise. Conduisez votre grossesse à bon *port*. (M[me] de Sév.)

— Édifice situé près d'un port, pour y entreposer en franchise les marchandises étrangères destinées à être exportées.

— Ville bâtie auprès d'un port, autour d'un port. Brest est un beau port. Toulon, Cherbourg, sont des ports de mer. Habiter un port de mer.

— Sur les rivières, Lieu où les bateaux chargent et déchargent les marchandises. Le port de Bordeaux. Le port de Rouen. Le port Saint-Paul, le port Saint-Nicolas, le port au blé, le port aux tuiles, à Paris.

— *Bas port.* Se dit, à Paris, de certaines parties des quais de la Seine, qui sont assez peu élevées pour qu'on y embarque et débarque commodément les marchandises.

— Dans les monts Pyrénées, on donne le nom de *port* aux passages ménagés par la nature entre deux anneaux de la grande chaîne. Le plus élevé est le port d'Oo, haut de 3,080 mètres; celui de Viella n'est haut que de 3,000 environ.

— Fig. Lieu de repos, d'assurance, de tranquillité. Être dans le port. Goûter, savourer les délices du port. Voir du port toutes les tempêtes du monde, toutes les agitations des cours. Trouver un port heureux après s'être sauvé du naufrage. De ce *port* où la tempête l'avait jeté, il marquait les routes qui pouvaient sauver du naufrage. (Fléch.) Enfin, après les tempêtes, nous voici rendus au *port*. (Malherbe.) Le doute est une mer agitée dont la religion est l'unique *port*. (De Lévis.) Rien n'éloigne plus l'homme du *port* du bonheur que ses prétentions gigantesques. (S. Dub.) Du premier coup de vent, il me conduit au *port*. (Corn.) Un calme heureux nous remet dans le *port*. (Rac.) Le *port* n'est pour eux qu'un véritable écueil. (Rouss.)

Après un long orage, il faut trouver un *port*,
Et je n'en vois que dans le repos ou la mort. (Cass.)

Élysée, asile du sage,
Vainqueur du temps et de la mort,
Goûte éternellement les délices du *port*,
Après avoir longtemps lutté contre l'orage.
(Desmoustier.)

— *Être arrivé au port, être dans le port.* Être dans le sein de Dieu, en possession de la béatitude éternelle, en parlant d'un homme de bien qui est mort comme il avait vécu, saintement et dans la grâce de Dieu.

— Fig. *Port de salut.* Lieu où l'on se retire à l'abri d'une tempête.

— Par extens. Tout lieu où l'on se retire des embarras du monde, où l'on cherche à se mettre à couvert de quelque danger. Dans les pays étrangers, la maison d'un ambassadeur est quelquefois un port de salut.

PORT. s. m. (pr. *por*). Mar. Ce qu'un bâtiment peut porter de marchandises. Bâtiment du port de cent tonneaux, de huit cents tonneaux, de mille cinq-cents tonneaux.

— Droit qu'on paye pour le transport des marchandises par le roulage et les messageries, et pour celui des lettres qu'on reçoit par la poste. Payer tant par kilogramme pour le port de ses effets. Se ruiner en port de lettres. Acquitter le port, les frais de port. Port franc. Port payé. Une lettre franche de port. Expédier un paquet franc de port.

— *Avoir ses ports francs.* Recevoir ses lettres franches de port.

— *Port d'armes.* Action, droit de porter des armes; permis qui confère ce droit, qui autorise cette action. Le port d'armes est délivré par le préfet, sur une attestation du commissaire de police; il coûte 15 francs et n'est valable que pour un an. Il doit être exhibé par celui qui en est possesseur, sur la simple réquisition de tout agent de la force publique. Quiconque chasse sans port d'armes est passible d'une amende et de la confiscation de son arme. Il interdit même jusqu'au *port* d'armes. (Volt.)

— Attitude, première position du soldat sous les armes. Être au port d'armes. Se mettre au port d'armes. Étudier, connaître les principes du port d'armes.

— Jeux. Quantité, qualité des cartes qu'on réserve en main, à certains jeux de cartes, pour y joindre celles qui doivent rentrer du talon. J'avais un beau port, mais il m'est rentré le plus vilain jeu du monde.

— Manière de porter sa tête, de marcher, de se présenter, de se tenir dans un cercle, dans une société. Avoir un beau port, un port noble, un port majestueux, un port de roi, un port simple et digne, un port assuré, un port remarquable, un port indécis, mou, embarrassé. Ce *port* majestueux, cette douce présence. (Rac.) Il avait votre *port*, vos yeux, votre visage. (Id.) Je vois d'Orosmane et le *port* et le geste. (Id.) Dans son air, dans son *port*, tout est divinité. (J.-B. Rouss.)

L'étalon généreux a le *port* plein d'audace,
Sur ses jarrets pliants se balance avec grâce. (Del.)

— *Avoir le port d'une reine, un port de reine.*

Se dit d'une femme qui a la taille belle et l'air noble.

— *Avoir un beau port de tête.* Avoir la tête bien placée, bien la porter.

— Mus. *Port de voix.* Action de poser la voix soit au-dessus soit au dessous du son qui doit être attaqué, en glissant d'une manière insensible sur les sons intermédiaires jusqu'à ce qu'on arrive à l'intonation voulue.

— Bot. Aspect que présente une plante considérée en masse ; expression générale qui ressort de l'ensemble des caractères apparents d'une plante, et qui frappe les yeux les moins exercés.

PORTA. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bastia (Corse) ; 3.0 hab.

PORTA (J.-B.). Physicien, né à Naples en 1540, mort en 1615 ; découvrit la chambre obscure, et fit beaucoup d'expériences d'optique. ‖ PORTA (Jacques DELLA). Architecte, élève de Vignole, né à Milan en 1530, mort à Rome en 1595 ; acheva la coupole de Saint-Pierre.

PORTABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut porter, qui peut être porté. Habit, vêtement portable. Cette robe n'est plus portable.

— Jurispr. *Rente* ou *redevance portable.* Celle dont le montant doit être acquitté dans un lieu désigné par la convention ; par opposition à *rente* ou *redevance requérable.* Celle que le créancier doit aller chercher lui-même.

PORTAGE. s. m. Action de porter, de transporter. Frais de portage. Atteler les chevaux pour le portage des marchandises.

— Mar. Masse de marchandises qui sont transportées d'un bâtiment à terre, ou d'un magasin à bord.

— *Droit de portage.* Droit que chaque officier de marine et chaque matelot ont d'embarquer pour leur compte jusqu'à tant pesant. Il est peu usité ; on dit maintenant *Port-permis.* V. ce mot.

— Point où une vergue s'appuie sur les haubans et galhaubans.

— En Amérique, *Faire portage*, Porter le canot au delà de la chute d'eau. Il se dit en parlant de certains fleuves, comme le fleuve Saint-Laurent, où il y a des sauts qu'on ne peut remonter ni descendre en canot.

— Par extens. On nomme *portage* les endroits des fleuves où sont des chutes d'eau, qui obligent à faire portage. On donne aussi ce nom à un espace de terre peu étendu, compris entre deux cours d'eau navigables, parce que, lorsqu'on voyage dans l'intérieur des terres, on est quelquefois forcé, pour abréger la route, de porter son canot d'une rivière à l'autre. Depuis là jusqu'à Québec, il y a tant de portages.

PORTAGE. s. m. (rad. lat. *porta*, porte). Anc. jurispr. Droit que l'on payait aux portes des villes pour l'entrée des marchandises.

PORTAIL. s. m. (pr. *por-taye* ; rad. lat. *porta*, porte). Archit. Entrée principale et monumentale d'un édifice, et particulièrement d'une église, d'un temple. Dans ce dernier cas, le portail comprend presque toute la façade principale, et se compose de colonnes superposées, adossées au mur ou peu saillantes, et disposées sur les côtés des portes qu'elles encadrent sans les masquer. Les plus beaux portails d'architecture gothique sont ceux des églises de Reims, de Chartres, de Strasbourg, de Notre-Dame de Paris, de Bourges, etc ; parmi ceux d'architecture byzantine, on remarque les portails de Saint-Marc à Venise, et de la cathédrale de Poitiers, parmi ceux d'architecture moderne, on cite les portails de Saint-Pierre de Rome, de Saint-Sulpice, de Saint-Gervais, du Panthéon et des Invalides. On admire sans voir : est-il beaucoup de gens qui aient remarqué que le *portail* de Notre-Dame est irrégulier ? (Boiste.)

> De là vient que Paris voit chez lui, de tout temps,
> Les auteurs à grands flots déborder tous les ans,
> Et n'a point de *portail* où, jusques aux corniches,
> Tous les piliers ne soient enveloppés d'affiches.
> (BOILEAU.)

— On disait autrefois au pluriel *portaux* ; on dit aujourd'hui *portails.*

PORTAL (Antoine). Médecin, membre de l'Académie des sciences, professeur au collège de France et médecin consultant du roi. Né à Gaillac en 1742, mort à Paris en 1832.

PORTALÈGRE. Géogr. Ville du Portugal, à 100 kilom. N.-E. d'Evora ; 6,000 hab. Ville du Brésil, ch.-l. de la prov. Rio Grande-Dosul, à 117 myriamètres S.-E. de Rio-Janeiro.

PORTALIS (J.-Ét.-Marie). Né au Beausset en 1746, mort en 1807, membre du conseil des Anciens en 1794 ; directeur des cultes en 1801, et ministre des cultes en 1804.

PORTANT. part. prés. du v. Porter. Qui porte. Il est invariable. Des malfaiteurs portant la peine de leurs brigandages. Tantôt au son du tam-tam de Domingue, elle se présentait sur la pelouse, *portant* une cruche sur sa tête. (B. de St-P.)

> Et tous, devant l'autel avec ordre introduits, (fruits,
> De leurs champs dans leurs mains *portant* les nouveaux
> Au Dieu de l'univers consacraient ces prémices.
> (RACINE.)

PORTANT, ANTE. adj. Il ne s'emploie guère qu'avec les adverbes *bien* et *mal*. *Être bien portant.* Être en bonne santé. *Être mal portant.* Être dans un état de souffrance. Cette femme est toujours mal portante. Depuis quelques jours, je suis mieux portant. Seulement j'ai cru remarquer qu'elle n'était pas bien *portante*, et n'avez-vous pas remarqué aussi qu'elle était plus réservée. (X. Marm.)

— *A bout portant.* De très-près. Il a été frappé à bout portant.

— Fig. et fam. *Dire des injures à bout portant.* Directement, en face.

PORTANT. s. m. Phys. Morceau de fer que l'on met sous l'armure d'un aimant, et auquel on suspend le poids que l'aimant doit soulever.

— Techn. Fer courbé et attaché aux deux côtés des chaises à porteur, dans lequel on passe les bâtons pour porter. ‖ Fer en forme d'anse attaché aux côtés des coffres, des malles et des cassettes, pour les soulever et les porter. ‖ Partie du baudrier et du ceinturon qui tombe depuis la fin d'un des côtés de la bande jusqu'aux pendants, et qui sert à allonger ou à raccourcir, soit le baudrier, soit le ceinturon.

PORTATIF, IVE. adj. (rad. *porter*). Aisé à porter. Qu'on peut porter facilement. Livre portatif. Dictionnaire portatif. Lunette portative. Four portatif. Moulin portatif.

— Hist. ecclés. *Évêque portatif.* Prêtre qui portait le titre d'évêque, tandis qu'un autre touchait les revenus de l'évêché. Il se disait aussi d'un évêque *in partibus.*

PORT-AU-PRINCE, aujourd'hui **PORT-RÉPUBLICAIN.** Géogr. Capitale de l'île d'Haïti, et ch.-l. du dép. de l'Ouest, au fond de la baie de Port-au-Prince ; 28,000 hab.

PORT-BOURBON. Géogr. Ville de l'île de France, sur la côte S.-E., on l'appelle aussi *Grand-Port* et *Port Sud-Est.*

PORT-CASTRIES ou **LE CARÉNAGE.** Géogr. Ch.-l. de l'île Saint-Lucie, l'une des petites Antilles anglaises ; 1,500 hab.

PORT-CROZ. Géogr. Une des îles d'Hyères, à 36 kilom. S. de Toulon. Cette île est une des îles d'Or des anciens.

PORT-D'ESPAGNE ou **SPANISH-TOWN.** Géogr. Ch.-l. de l'île de la Trinité, l'une des petites Antilles anglaises, sur le golfe de Paria ; 10,000 hab.

PORTE. s. f. (du lat. *porta ;* dérivé du v. *portare*, porter. Chez les anciens, celui qui fondait une ville nouvelle, prenait une vache et un taureau, et traçait un sillon là où il voulait que l'enceinte fût bâtie ; dans les endroits où des ouvertures devaient être pratiquées pour l'entrée et la sortie, il interrompait le sillon, soulevait et portait la charrue, et appelait du nom de *porte* l'espace laissé libre). Ouverture ordinairement de plain-pied, pour entrer dans un lieu clos et pour en sortir. La porte d'une maison, d'une chambre, d'un cabinet, d'un jardin, d'une cour. La porte d'une église. Les portes d'une ville, d'une forteresse. Ouvrir une porte. Pratiquer une porte. Percer une porte. Murer, condamner une porte. Petite porte. Grande porte. Le seuil d'une porte. Le pas d'une porte. La baie d'une porte. S'assurer de la porte. Se saisir des portes. Garder les portes. Obstruer les portes. La forme de la porte varie dans trois modes principaux, le rectangle, qui est la forme la plus ordinaire, le cintre et l'ogive. Les Arabes et les Chinois se servent de la dernière en la surbaissant et en la surchargeant de dentelures. On n'attendait pas quel serait son sort auprès de ces *portes* superbes qu'on entr'ouvre de temps en temps pour exclure, non pas pour recevoir ceux qui se présentent. (Fléch.) Tout est grand dans le temple de la faveur, excepté les *portes*, qui sont si basses, qu'il faut y entrer en rampant. (De Lévis.) Parmi les quadrupèdes, je pourrais vous montrer le singe faisant sentinelle à la *porte* de sa chaumière. (A. Libes.)

> .... Sortons de ce palais ;
> Nos Grecs pour un moment en défendent la *porte.*
> RACINE.

> Déjà par une *porte* au public moins connue,
> L'un et l'autre consul vous avait prévenue. (ID.)

> .... L'assemblée en foule
> Avec un bruit confus par les *portes* s'écoule. BOIL.)

— *Porte d'enfilade.* Celle qui se rencontre d'alignement dans les appartements avec d'autres portes. ‖ *Porte de dégagement.* Petite porte qui sert pour sortir des appartements sans passer par les principales pièces. ‖ *Porte de croisée.* Celle qui se trouve à droite ou à gauche de la croisée d'une grande église. ‖ *Porte de clôture.* Moyenne porte dans un mur de clôture. ‖ *Porte dans l'angle.* Celle qui est un pan coupé dans l'angle rentrant d'un bâtiment. ‖ *Porte-croisée.* Fenêtre sans appui, qui sert de passage pour aller sur un balcon, sur une terrasse. ‖ *Porte crénelée.* Porte revêtue de créneaux comme dans la continuité du mur. Les portes des vieux manoirs féodaux étaient toutes crénelées. ‖ *Porte charretière.* Celle qui sert pour le passage des charrettes. ‖ *Porte bourgeoise.* Celle dont la largeur est ordinairement de quatre pieds. ‖ *Porte bombée.* Celle dont la fermeture est en portion de cercle. ‖ *Porte biaise.* Celle dont les panneaux ne sont pas d'équerre avec le mur. ‖ *Porte avec ordre.* Porte ornée de colonnes ou de pilastres. ‖ *Porte antique* ou *athénique.* Celle dont le seuil est plus long que le linteau, les pieds droits n'étant pas parallèles. ‖ *Porte à rans.* Celle qui a sa fermeture en trois parties, dont l'une est de niveau, et les deux autres sont rampantes. ‖ *Porte en niche.* Celle qui est faite en manière de niche. ‖ *Porte triomphale.* Porte bâtie par magnificence plutôt que par nécessité, et destinée à perpétuer la mémoire d'une expédition militaire. La porte Saint-Denis et la porte Saint-Martin, à Paris, sont des portes triomphales. ‖ *Porte de ville.* Porte publique à l'entrée d'une ville. ‖ *Porte ébrasée.* Celle dont les tableaux sont à pans coupés en dehors. Les portes de la plupart des églises gothiques sont ébrasées. ‖ *Porte en tour ronde.* Porte qui est percée dans un mur circulaire et qui est vue par dehors, à la différence de la *porte en tour creuse* qui est vue par dedans. ‖ *Porte perdue.* Porte qui a le même arrasement et la même décoration que le lambris où elle est pratiquée, afin de ne pas déranger la symétrie de l'appartement. ‖ *Portes busquées.* Portes d'écluses dont les vantaux s'arc-boutent réciproquement, l'un d'amont ou d'en haut et l'autre d'aval ou d'en bas. ‖ *Porte de secours.* Porte secrète par où l'on introduit quelqu'un au besoin. ‖ *Porte vitrée.* Porte partagée en tout ou à moitié avec des croisillons de petit bois, dont les vides sont remplis de carreaux de verre ou de glace. La porte vitrée est l'opposé de la *porte pleine.* ‖ *Porte traversée.* Celle qui, sans emboîtures est faite d'ais debout, croisés carrément par d'autres ais que retiennent des clous disposés en compartiments losangés. ‖ *Porte feinte.* Imitation de porte qui sert à faire symétrie avec une ou plusieurs portes véritables. ‖ *Porte en décharge.* Porte composée d'un bâti de grosses membrures, dont les unes sont de niveau et les autres inclinées en décharge, toutes assemblées par entailles de leur demi-épaisseur et chevillées, en sorte qu'elles forment une grille recouverte par dehors de gros ais en rainures et languettes, clouées dessus avec ornement de bronze ou de fer fondu. ‖ *Porte double.* Porte opposée à une autre, dans une même baie, soit pour la sûreté ou le secret du lieu, soit pour que la chaleur s'y conserve. ‖ *Porte de fer.* Porte composée d'un châssis de fer qui retient des barreaux et des traverses, ou des panneaux avec des enroulements plats et de tôle ciselée. On nomme aussi *portes de fer*, des portes dont les châssis et les barreaux sont recouverts de plaques de tôle et qui servent aux lieux où sont renfermées des choses précieuses ou craignant le feu, telles sont les portes des trésors et des archives. ‖ *Porte de bronze.* Porte jetée en bronze et dont les parties qui imitent les compartiments d'une porte de menuiserie sont attachées et rivées sur un bâti de forte menuiserie et enrichies d'ornements postiches de sculpture. ‖ *Porte d'assemblage.* Tout vantail de porte dont le bâti renferme des cadres et des panneaux à un ou à deux parements. ‖ *Porte coupée.* Porte à deux ou quatre vantaux attachés à un ou à deux pieds droits de la baie et coupés à hauteur d'appui, comme aux boutiques, ou à hauteur de passage, comme aux portes-croisées, dont quelquefois la partie supérieure est dormante. ‖ *Porte bâtarde.* Porte à l'usage des personnes à pied, mais trop étroite pour le passage des voitures. ‖ *Porte cochère.* Grand assemblage de menuiserie qui sert à fermer la baie d'une porte où peuvent passer des carrosses et qui est composée de deux vantaux faits au moins chacun de deux montants et de trois traverses qui en forment le bâti, et renferment des cadres et des panneaux, avec un guichet dans l'un de ces vantaux. ‖ *Porte brisée.* Celle dont la moitié se brise sur l'autre ; on donne aussi ce nom à la porte à deux vantaux ou à deux battants. ‖ *Porte arrasée.* Porte de menuiserie dont l'assemblage est tout uni, sans saillie. ‖ *Porte à placard.* Porte d'assemblage de menuiserie avec cadres, chambranle, corniche et quelquefois un fronton. ‖ *Porte à jour* ou *porte à claire-voie.* Porte faite de grilles de fer ou de barreaux de bois. ‖ *Porte à deux battants ou à deux vantaux.* Porte qui est en deux parties appelées *battants* ou *vantaux.* ‖ *Porte mobile.* Toute fermeture de bois ou de métal qui remplit la baie d'une porte. ‖ *Porte sur le coin.* Porte qui a une trompe au-dessus et qui est en pan coupé sous l'encoignure d'un bâtiment. ‖ *Porte surbaissée.* Celle dont la fermeture est en anse de panier. ‖ *Porte secrète.* Petite porte pratiquée dans le bas d'un appartement ou d'une maison pour y entrer et en sortir secrètement. ‖ *Porte rustique.* Celle qui a ses parements de pierre en bossages rustiques. ‖ *Porte rampante.* Celle dont le cintre ou la plate-bande est rampante. ‖ *Porte flamande.* Porte composée de deux jambages avec un couronnement et une fermeture de grille de fer.

— Assemblage de bois ou de métal, tournant sur des gonds, et fermant l'entrée d'une maison, d'une chambre, d'une ville, etc. Porte de bois, de fer, de bronze. Les vantaux, les battants d'une porte. Les ferrements d'une porte. La serrure, le pêne, le loquet, le verrou, la clef, le marteau d'une porte. Une porte sculptée. Ouvrir, fermer, entr'ouvrir, entrebâiller une porte. Pousser, tirer une porte. Heurter, frapper, gratter à la porte. Enfoncer, faire sauter une porte. Attacher le pétard à la porte d'une citadelle. Du palais à ces mots il fait ouvrir les *portes*. (Rac.) De son temple profane on a brisé les *portes*. (Id.) La *porte* dans le chœur à sa garde est commise. (Boil.) Une sorte de honte les arrêtait sur le seuil de la *porte*. (Barth.) Je voulais entrer pour lui parler, mais il avait fermé la *porte* en dedans. (J.-J. Rouss.) La nature, qui ne connaît ni riche ni pauvre, a placé à la *porte* de la cabane les mêmes fleurs dont les reines couronnent leurs fronts. (A. Martin.) Veux-tu voir tous les grands à ta *porte* courir ? Boil. Les paysans de Russie, de Pologne et de Sibérie, suspendent à leurs *portes* les nids d'une espèce de mésange qui les délivre des chenilles et des moucherons. (B. de St-P.) Qu'est-ce donc ? dès l'aurore on assiège ma *porte*. (Satiriq.)

> Que fait autour de notre *porte*
> Cette soupçonneuse cohorte ? (LA FONTAINE.)

> A la *porte* de la salle
> Ils entendirent du bruit ;
> Le rat de ville détale ;
> Son camarade le suit. (ID.)

> Et sur leurs gonds quand les *portes* mugissent,
> Du temple alors les bases retentissent. (DORAT.)

— Fig. Dès ce moment il perdit une occasion qui ne reviendra peut-être jamais, de s'emparer des *portes* et des sources de toutes les richesses du Nouveau-Monde. (Rayn.) Il me paraît qu'en général il y a beaucoup d'injustice et bien peu de philosophie à taxer de matérialisme l'opinion que les sens sont les seules *portes* des idées. (Volt.) La *porte* de la conscience est à côté de celle de l'imagination, et bien des gens s'y méprennent. (Boiste.)

— *L'ennemi est aux portes.* L'ennemi est tout près de la ville.

— Fig. Tes plus grands ennemis, Rome, sont à tes *portes*. (Rac.

— *Faire défendre sa porte.* Défendre de laisser pénétrer personne chez soi.

— *Refuser la porte à quelqu'un.* Lui interdire l'entrée de quelque endroit.

— *Refuser sa porte à quelqu'un.* Lui interdire l'entrée de sa maison. ‖ *Faire refuser sa porte à quelqu'un.* Ne vouloir pas recevoir sa visite. ‖ *Fermer sa porte à quelqu'un.* Ne plus vouloir l'admettre chez soi. J'assiste à des soupers priés où la *porte* est fermée à tout survenant. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. Les hommes ne manquent jamais de fermer leur *porte* au soleil, dès qu'il décline et se couche. (Trad. de Shakspeare.) Les sources du sublime sont dans le ciel : l'athéisme en ferme la *porte* au génie. (Id.)

— Absol. *Fermer sa porte.* Ne plus recevoir de visites. ‖ *Ouvrir, rouvrir sa porte.* Commencer, recommencer à recevoir.

— Poét. *Fermer les portes de la guerre, les portes du temple de Janus.* Faire la paix. On dit dans le sens contraire : *Ouvrir les portes du temple de Janus.* Déclarer la guerre.

— Fig. *Forcer les portes de quelqu'un.* Entrer chez une personne, quoique sa porte soit défendue.

— *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.* Lorsqu'il n'y a que deux partis à prendre, il faut se déterminer pour l'un ou pour l'autre.

— *Fermer la porte, les portes d'un pays à une nation.* En interdire l'entrée, l'accès. Les Chinois sont peut-être mauvais politiques, lorsqu'ils nous ferment la *porte* de leur empire. (Rayn.)

— *Écouter aux portes.* Être aux aguets pour surprendre un secret. On dit même, c'est un écouteur aux portes. Cette femme est à craindre, c'est une écouteuse aux portes.

— Fig. *Il a écouté aux portes.* Se dit de quelqu'un qui paraît avoir deviné un secret. Il se dit encore dans un sens ironique, d'un homme qui répète mal quelque chose, parce qu'il n'a entendu qu'à moitié, ou qu'il a mal compris. ‖ *Cela lui apprendra à écouter aux portes.* Se dit de quelqu'un qui est puni d'une curiosité indiscrète.

— *Ouvrir ses portes aux vainqueurs.* Mettre quelque empressement à capituler, à recevoir le vainqueur.

— *Trouver toutes les portes ouvertes.* Être bien accueilli, bien reçu partout, à cause du crédit, de la considération dont on jouit dans le monde. Dans le même sens, on dit *Toutes les portes lui sont ouvertes.*

— *Trouver porte close.* Ne trouver personne, ou n'être pas reçu dans la maison où l'on se présente.

— *Se faire écrire, s'écrire à la porte de quelqu'un.* Se faire écrire, s'écrire sur la liste du portier, afin que le maître sache qu'on s'est présenté chez lui. Dans un sens analogue, on dit. *Passer à la porte de quelqu'un.*

— *Donner, céder la porte à quelqu'un.* Le faire passer devant soi par déférence, par honneur ou par simple politesse.

— *Se présenter à la porte de quelqu'un.* Se présenter à la demeure d'une personne pour lui rendre ses devoirs, pour lui faire visite.

— Fig. *Se morfondre à la porte d'un ministre, d'un homme puissant.* Solliciter longtemps sans pouvoir rien obtenir.

— Fig. *Entrer, sortir par une belle porte.* Obtenir, perdre ou quitter son emploi d'une manière honorable. On n'entre pas toujours aux honneurs par une belle porte. Ce ministre intègre est sorti par une belle porte.

— On dit dans un sens analogue, *Entrer, sortir par une bonne porte, par une mauvaise porte, par une vilaine porte.*

— *Frapper à la bonne porte.* S'adresser où il faut pour réussir.

— *Heurter, frapper à toutes les portes.* S'adresser à toutes les personnes, chercher toutes sortes de moyens, mettre tout en œuvre pour réussir. Heurter, frapper à toutes les portes.

— *Mettre la clé sous la porte.* Déménager sans payer ; quitter furtivement sa maison, parce qu'on a de mauvaises affaires.

— Fig. *Être aux portes de la mort.* Être à l'extrémité, être sur le point de mourir.

— *Mettre à la porte.* Chasser. Mettre quelqu'un à la porte. Mettre un domestique à la porte.

— Fig. et fam. *Prendre la porte.* Se retirer, s'échapper à propos d'un lieu où l'on a quelque chose à craindre. Se hâter de prendre la porte. N'avoir rien de mieux à faire que de prendre

la porte. Prenez-moi la porte. Prenez bien vite la porte. || Dans le même sens, on dit, *Passer la porte, enfiler la porte*. Passez-moi la porte, enfilez-moi la porte.

— Fam. *Fermer, pousser la porte au nez, sur le nez*. Fermer une porte avec brusque vivacité, pour empêcher quelqu'un d'entrer.

— Fig. Accès, entrée, moyen d'arriver. La porte des honneurs, des grandeurs, des emplois. La porte qui mène aux honneurs. Ouvrir la porte aux abus, aux désordres, aux scandales, aux révolutions. L'impunité ouvre la porte à tous les crimes.

— *La porte des dignités, des honneurs*, etc., *qui est fermée*. Se dit en parlant d'un homme qui n'a pas ou qui n'a plus les moyens d'obtenir des places. On dit de même, *Il s'est fermé la porte des honneurs*. On dit dans le sens contraire, *La porte des dignités lui est ouverte*. *Il s'est ouvert la porte des honneurs*. La porte des grandeurs est ouverte pour toi. (Volt.)

La basse flatterie
Par cent détours obscurs s'ouvre avec industrie
Les portes de vos cœurs. (J.-B. Rouss.)

— Fig. *Cette place est la porte de tel pays*. La possession de cette place donne le moyen d'entrer facilement dans ce pays. On dit aussi, *Cette place est la clef de ce pays*.

— Fig. *Porte de derrière*. Faux-fuyant, échappatoire. Avoir une porte de derrière. Être un homme à porte de derrière. Cet homme a toujours plusieurs portes de derrière.

— Par extens. Se dit des endroits d'une ville où étaient anciennement les portes de l'enceinte extérieure. La porte Saint-Denis. La porte Saint-Martin. La porte Saint-Antoine. La porte Saint-Honoré. La porte Montmartre.

— Ce qui ferme certains meubles, certaines constructions servant à divers usages. Les portes d'une armoire, d'un placard, d'un buffet, d'une alcôve, d'une bibliothèque. Les portes d'un bassin, d'une écluse. La porte d'un fourneau, d'un four.

— Dans le style de l'Écriture, *Les portes de l'enfer*. Les puissances de l'enfer. Jésus-Christ a prédit à son Église que les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre elle.

— Dans le langage poétique. Les portes de la vie. Les portes de la mort. Les portes du trépas. Les portes de l'éternité. Les portes du ciel. Les portes de l'enfer.

C'est elle qui me forme dans ses flancs douloureux,
Porte un fruit de longueur trop souvent malheureux,
Et [illegible] longtemps [illegible],
Mourante, le dépose aux portes de la vie. (Legouvé.)

Ma force et ma raison m'avaient abandonnés,
Des portes de la mort [illegible]
(Lefranc de Pompignan.)

Et sa main, [illegible] les portes de l'enfer,
Se fera [illegible] de ta juste souffrance.
[illegible] (J.-B. Rouss.)

— On dit encore en poésie, Les portes de l'orient, du couchant, de l'aurore, les portes du jour, etc.

Il s'enfuit, mais voit qu'aux portes d'orient,
A lui s'offre [illegible] un songe riant. (B. Lebrun.)

Tel que [illegible], qui touche au même instant
Des portes de l'aurore aux bornes du couchant. (Rac.)

Ces [illegible], dans les airs s'épanchant,
Peint d'un [illegible] les portes du couchant.
(La Harpe.)

— *Porte d'agrafe*. Ouverture en forme de petit anneau dans laquelle on passe le crochet d'une agrafe.

— Loc. prov. *Enfoncer une porte ouverte*. Faire de grands efforts pour vaincre un obstacle imaginaire, un obstacle qui n'existe pas. On dit de même, *C'est un enfonceur de portes ouvertes*.

— *L'or ouvre toutes les portes*. La richesse donne accès partout.

— *On a balayé devant sa porte*. Se dit d'un joueur qui n'a plus d'argent devant lui.

— Loc. prov. et fam. *Chassez-le par la porte, il rentrera par la fenêtre*. Se dit d'un importun dont on ne réussit pas à se débarrasser.

— Loc. adv. *A la porte de*. Près, auprès, fort près de, dans le voisinage de. Être logé à la porte de quelqu'un. Avoir une maison de campagne à la porte d'une ville, aux portes de Paris. Dans un sens analogue, on dit *Porte à porte*. Demeurer porte à porte. Être porte à porte.

— *A porte ouvrante* ou *à porte fermante*, loc. adv. A l'heure où l'on ouvre ou où l'on ferme la porte. Il n'est permis qu'en passant les places de guerre et autres villes où les portes s'ouvrent et se ferment à certaines heures précises. On dit aussi au pluriel, *à portes ouvrantes*, *à portes fermantes*. Sortir d'une forteresse à portes ouvrantes. Ne rentrer dans une ville de guerre qu'à portes fermantes.

— *A porte close*. En secret, sans témoin. Tenir conseil à porte close. Délibérer à porte close. Raisonner, parler politique, quand l'on est à porte close.

— *De porte en porte*. De maison en maison. Aller de porte en porte. Solliciter, quêter, mendier de porte en porte.

— Hist. polit. *Porte ottomane, Sublime Porte*, ou simplement *la Porte*. La Cour du sultan des Turcs ou Ottomans; elle tire son nom de la porte du palais de l'arem, sur le seuil de laquelle Mostadhem, dernier des califes abbassides, fit enchâsser un morceau de la fameuse pierre noire de la Kaaba, envoyée, dit-on, par Dieu à Abraham, et devenue noire, de blanche qu'elle était, par les péchés des hommes. L'ambassadeur de la Porte à la cour de France. Être nommé ambassadeur de France à la sublime Porte. Décision de la Porte. Politique de la Porte.

— *Porte impériale*. Entrée principale du sérail à Constantinople. || *Porte de félicité*. La porte qui conduit dans l'intérieur du sérail, habitée par le sultan, par les femmes de son harem et par ses principaux officiers.

— Comm. relig. *Tenir la porte*. Remplir les fonctions de portier.

— Myth. *Porte de corne*. Celle par laquelle sortaient les songes véridiques. || *Porte d'ivoire*. Celle par laquelle passaient les songes menteurs.

— *Portes du soleil*. Se disait, chez les anciens, des deux tropiques ou signes du Cancer et du Capricorne. Le tropique du Cancer était aussi appelé *Porte des hommes*, parce qu'ils croyaient que les âmes des hommes descendaient par là sur la terre, et le tropique du Capricorne *Porte des dieux*, parce qu'ils croyaient que les âmes remontaient par là au séjour des dieux.

— Hist. anc. *Porte dorée*. Le palais, la cour des anciens rois de Perse.

— *Porte d'aquilon*. Le septentrion.

— Hist. milit. *Porte coulante* ou *porte coulisse*. Herse d'une forteresse.

— Antiq. rom. Au temps de Romulus, Rome avait trois ou quatre portes seulement; au temps de Pline, elle en avait trente-sept. Les plus connues sont : la porte *Carmentale* ou *Scélérate*, par où sortirent les trois cents Fabius pour aller au combat; la porte *Esquiline*, par où l'on conduisait les criminels au supplice; la porte *Nomentane* ou *Figulinre*, qui conduisait sur le mont Sacré : la porte *Trigemina*, qui conduisait à Ostie, et la porte *Triomphale*, qui communiquait de la voie Flaminienne au Capitole.

— Antiq. lat. *Porte decumane*. Grande porte de derrière d'un camp romain. || *Porte prétorienne* ou *ordinaire*. Celle qui était du côté de l'ennemi. || *Portes principales*. Celles des deux côtés.

— PORTES. Au pluriel, signifie quelquefois, Gorge, défilé, pas. On donne spécialement ce nom au défilé de la chaîne du Balkan qui se trouve sur la limite de la Hongrie et de la Turquie, un peu au-dessus d'Orsova; et à un défilé de l'Algérie, dans l'Atlas, entre les provinces de Constantine et d'Alger.

— Géogr. anc. *Portes amaniques*. Défilé situé au pied du mont Amanus, entre la Cilicie et la Syrie. || *Portes ciliciennes*. Défilé entre la Cappadoce et la Cilicie. || *Portes de Perse* ou *de Susiane*. Défilé entre la Perse et la Susiane.

— Anat. anc. *Portes du foie*. Deux tubercules qui se trouvent à la partie supérieure du foie, et par lesquels les anciens croyaient que le suc des aliments pénétrait dans ce viscère. Ils appelaient la veine qui aboutit à cet endroit, *la veine de la porte*, d'où nous avons fait *la veine porte*. V. PORTE. adj. f.

PORTE. adj. f. (du lat. *portans*, qui porte). Anat. *Veine porte*. Arbre vasculaire, dont les radicules sont dans les intestins, dont les ramuscules sont dans le foie, et dont le tronc, intermédiaire aux unes et aux autres, n'a guère que 10 à 12 centim. de long chez l'adulte. De là la double dénomination de *veine porte abdominale* et de *veine porte hépatique*. La veine porte reçoit le sang de l'estomac, de la rate, du pancréas et des intestins, et le distribue dans le foie. || *Sinus de la veine porte*. Angle à peu près droit formé par la séparation du tronc de la veine porte en deux branches qui constituent une espèce de canal. || *Sillon de la veine porte*. Sinuosité profonde dans laquelle est logée la bifurcation de la veine porte. || *Éminences portes*. Nom donné à deux saillies de la face inférieure du foie, qui bornent, l'une en devant, l'autre en arrière, le sillon transversal.

PORTÉ, ÉE part. pass. du v. Porter. S'empl. adjectiv. Par ce prince, la gloire du nom français est portée jusqu'aux extrémités du monde. (Frayss.) La science de l'affiche et de l'étiquette est portée si loin, que nos neveux n'y pourront rien ajouter. (La Harpe.)

— *Porté par*. Nos richesses ne passent pas dans l'autre monde, si elles n'y sont portées par la main des pauvres. (***)

Il n'aura plus que vous dans ses perplexités
Pour admirer les traits par vous-même portés. (Volt.)

Portés du couchant à l'aurore
[illegible],
Sur leur axe ils tournent encore
[illegible] vastes [illegible] du ciel. (Malfil.

— *Porté sur*. Les fleurs femelles sont *portées* sur des tiges spirales. (Cuvier.) Les semences [illegible] sont *portées*, en hiver, jusque sur les rivages des Orcades. (B. de St-P.)

Leurs [illegible] semblent *portés* sur l'aile des autans,
Et le feu qui jaillit de leurs naseaux [illegible]
[illegible]

— Loc. prov. et fig. *Autant vaut traîné que porté*. Se dit de certaines choses qu'il est indifférent ou qu'il n'est pas plus difficile de faire d'une manière plutôt que d'une autre.

— Fam. *Être tout porté*. N'avoir point à se déplacer. Dînez avec nous, vous voilà tout porté.

— *Porté à*. Qui a de l'inclination, de la disposition à. Porté à la vertu, à l'étude, au bien. Porté à la paresse. Porté à médire, à calomnier. Porté à faire du bien à ses semblables. Les hommes sont *portés* à juger par comparaison. (La Harpe.) Les riches sont *portés* à croire qu'ils sont supérieurs aux autres hommes, et l'on fait ce qu'il faut pour leur persuader qu'ils n'ont pas tort. (Beauch.)

— *Porté pour*. *Être plus porté pour une chose que pour une autre*. Avoir plus de dispositions, plus de goût pour une chose que pour une autre.

— B.-arts. *Ombre portée*. Toute ombre qu'un corps projette sur une surface.

PORTÉ. s. m. Effet que produit, dans la mise, dans le costume, tel ou tel objet de toilette. Les sérieuses discussions de corsage et de bavolet, de capotes d'un joli coiffé et d'écharpes d'un *porté* douteux. (***)

PORTE-À-FAUX. s. m. Archit. Partie de construction qui est mal posée sur ce qui doit la soutenir, ou qui ne porte pas directement sur sa base, sur son point d'appui. || Pl., des *porte-à-faux*.

PORTE-AFFICHES. s. m. Admin. Grand cadre de bois ou de fer dans lequel on met les affiches. || Pl., des *porte-affiches*.

PORTE-AIGLE. s. m. Hist. milit. Officier qui, dans les armées de l'empire français, portait l'aigle d'un régiment.

— Antiq. rom. V. AQUILIFÈRE.

PORTE-AIGUILLE. s. m. Chir. Tige d'acier ou d'argent, longue de deux pouces, fendue presque dans toute sa longueur en deux branches, pour former une espèce de pincette qui se tient écartée par son propre ressort, et qui se ferme avec un anneau coulant, et dans lesquelles branches le chirurgien loge les aiguilles et leur donne plus de longueur et de solidité, lorsqu'elles sont si fines et si petites qu'on ne saurait les saisir avec les doigts, ou lorsqu'il s'agit de pratiquer des sutures dans les parties où les doigts ne sauraient pénétrer ou manœuvrer avec facilité.

— Techn. Se dit, chez les tabletiers-gainiers, D'une sorte de pince de fer qui sert à saisir l'aiguille, et qui est retenue par un anneau qui glisse le long du porte-aiguille, comme dans le portecrayon. || Pl., des *porte-aiguille*.

PORTE-AIGUILLON. s. m. Entom. Insecte dont l'abdomen se termine par un aiguillon acéré et offensif. Les porte-aiguillon forment la seconde section de l'ordre des hyménoptères.

PORTE-ALLUME. s. m. Petit réchaud de boulanger qui contient les flambarts, et qui sert à éclairer le four. || Pl., des *porte-allumes*.

PORTE-ALLUMETTES. s. m. Sorte de boîte où l'on met les allumettes. || Pl., des *porte-allumettes*.

PORTE-ARQUEBUSE. s. m. Hist. Officier qui portait le fusil du roi ou des princes de la famille royale, quand ils allaient à la chasse. || Pl., des *porte-arquebuse*.

PORTE-ASSIETTES. s. m. Écon. dom. Cercle ou disque de métal, plateau de bois ou d'osier tressé, qu'on met sous les assiettes d'entrées et d'entremets. || Pl., des *porte-assiettes*.

PORTE-ATTELLES. s. m. Chir. Morceau de toile qui sert à rouler les attelles, dans les fractures. || Pl., des *porte-attelles*.

PORTE-AUGE. s. m. Techn. Apprenti maçon, aide-maçon, manœuvre. || Pl., des *porte-auge*.

PORTE-AUNE. s. m. Comm. Tringle de bois ou de fer attachée perpendiculairement au plafond, et à laquelle l'aune est suspendue, afin de pouvoir mesurer commodément les étoffes. || Pl., des *porte-aune*.

PORTE-BAGUETTE. s. m. Rainure placée le long du fût d'un fusil ou d'un pistolet, pour recevoir et contenir la baguette. || Pl., des *porte-baguette*.

PORTE-BAÏONNETTE. s. m. Cost. milit. Partie d'une banderole de fusilier. || Pl., des *porte-baïonnette*.

PORTE-BALANCE. s. m. Morceau de fer monté sur un pied, terminé par un crochet, qui sert à suspendre le trébuchet ou la balance. || Pl., des *porte-balance*.

PORTEBALLE. s. m. Petit mercier qui court le pays, portant ses marchandises dans une balle. Acheter aux porteballes.

PORTE-BANDEAU. s. m. Bot. Un des noms donnés à l'étuine lotiflore. || Pl., des *porte-bandeau*.

PORTE-BANNIÈRE. s. m. Celui qui porte la bannière.

— Hist. *Porte-bannière de l'empire*. Titre que prenaient les ducs de Wurtemberg. || Pl., des *porte-bannière*.

PORTE-BARBE. s. m. Bot. Genre de plantes de l'ordre des mousses. || Pl., des *porte-barbes*.

PORTE-BARRES. s. m. pl. Anneaux de corde passés dans l'anneau du licou, et qui supportent les barres des chevaux qu'on mène accouplés. || Pl., des *porte-barres*.

PORTE-BARRETTE. s. m. Hist. ecclés. Officier de la cour pontificale, chargé de porter la barrette à ceux que le pape vient de promouvoir au cardinalat. Les cardinaux ne reçoivent le chapeau que de la main même du pape. || Pl., des *porte-barrette*.

PORTE-BATTANT. s. m. Techn. Barre de suspension du battant d'un métier à étoffe.

PORTE-BEC. s. m. Entom. Insecte de l'ordre des coléoptères. Les porte-bec forment une famille dans leur ordre. V. RHYNCHOPHORE.

PORTE-BONNET. s. m. Cost. milit. Nom donné à certaines courroies, qui sont attachées à une giberne pour y maintenir le bonnet de police. || Pl., des *porte-bonnet*.

PORTE-BOSSOIR. s. m. Mar. Espèce de console placée sous le bossoir pour lui servir d'appui. || Pl., des *porte-bossoir*.

PORTE-BOUCHOIR. s. m. Devant du four, tablette ou autel du four. || Pl., des *porte-bouchoir*.

PORTE-BOUGIE. s. m. Chir. Canule d'argent semblable à celle des trois-quarts, mais un peu plus longue, et servant à conduire des bougies dans l'urètre pour la dilater. || Pl., des *porte-bougie*.

PORTE-BROCHE. s. m. Techn. Manche mobile qui reçoit différents outils. || Pl., des *porte-broche*.

PORTE-CARABINE. s. m. V. PORTE-MOUSQUETON. || Pl., des *porte-carabine*.

PORTE-CARREAU. s. m. Techn. Petit carré de menuiserie soutenu par des pommes, et sur lequel on met un carreau.

PORTE-CAUSTIQUE. s. m. Chir. Instrument dont on se sert pour porter un caustique dans le canal de l'urèthre, et le mettre en contact avec les rétrécissements qu'il s'agit de détruire, sans toucher aucun autre point des parois du canal.

PORTE-CHANDELIER. s. m. Acolyte qui porte un chandelier dans les processions. || Pl. des *porte-chandelier*.

PORTECHAPE. s. m. Celui qui porte ordinairement la chape dans une église. Les deux portechapes du lutrin.

— adj. Être porte-chape dans une paroisse.

PORTE-CHAPEAU. s. m. Bot. Nom vulgaire du paliure australe.

PORTE-CHARGE. s. f. Techn. Monture d'un fouet de cocher.

PORTECHOUX. s. m. Petit cheval de jardinier, pour porter les légumes au marché. Ces chevaux sont trop bas, on n'en peut faire que des portechoux.

PORTE-CIGARE. s. m. Espèce de chalumeau au bout duquel on adapte un cigare. || Étui pour renfermer plusieurs cigares. Dans ce cas, il s'écrit au sing. comme au plur. Un *porte-cigares*, des *portes-cigares*.

PORTE-CLAPET. s. m. Pièce de cuivre circulaire, qui fait partie du corps de pompe.

PORTE-CLÉS. s. m. Valet de prison qui porte les clés.

— Mus. Syn. de Clavier. Un porte-clés d'acier, d'argent.

PORTE-COFFRE. s. m. Officier de chancellerie, qui portait le coffre des lettres à sceller. || Pl., des *porte-coffre*.

PORTECOLLET. s. m. Pièce de carton ou de baleine, couverte d'étoffe, qui sert à porter le collet ou le rabat. Les ecclésiastiques se servent de portecollets.

PORTE-COLLIERS. s. m. Mar. Fourrure de sapin qui entoure les bas mâts à la hauteur des colliers d'étais. || Pl., des *porte-colliers*.

PORTE-CORDEAUX. s. m. Hortic. Chevalet qui maintient les cordeaux dans la direction où ils ont été placés. || Pl., des *porte-cordeaux*.

PORTE-CORNE. s. m. Mamm. Le rhinocéros.

PORTE-CORNETTE. s. m. Hist. milit. Nom qu'on donnait à celui qui portait le drapeau. || Pl., des *porte-cornette*.

PORTE-COTON. s. m. Hist. Valet de garde-robe à la cour.

— Fig. Vil complaisant. || Pl., des *porte-coton*.

PORTE-COUTEAU. s. m. Techn. Instrument qui sert à couper le fil de fer dont on fait les hameçons.

PORTECRAYON. s. m. Instrument dans lequel on met un crayon, pour s'en servir plus commodément. Portecrayon en or, en argent. Portecrayon enrichi de diamants. Des portecrayons d'argent, de cuivre.

PORTE-CRÊTE. s. m. Erpét. Nom d'une espèce de lézard ou d'iguane qui vit à l'île d'Amboine.

PORTE-CRIN. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de l'ordre des mousses.

PORTE-CROISÉE. s. f. Fenêtre sans appui qui sert de passage pour aller sur une terrasse, un balcon, un perron. || Pl., des *portes-croisées*, c'est-à-dire des portes qui servent de croisées, ou des croisées qui servent de portes.

PORTE-CROIX. s. m. Celui qui porte la croix devant le pape, devant un légat, devant un archevêque.

— Celui qui porte la croix aux processions. || Pl., des *porte-croix*.

— Hist. *Ordre des porte-croix*. Ordre de chevalerie, institué par saint Étienne, premier roi de Hongrie.

— Entom. Nom vulgaire de plusieurs insectes de l'ordre des coléoptères.

PORTE-CROSSE. s. m. Celui qui porte la crosse devant un évêque.

— Équip. milit. Espèce de petit fourreau de cuir, attaché par une courroie aux selles de cavalerie, vers le flanc droit du cheval, et dans lequel entre le bout de la carabine. || Pl. des *porte-crosse*.

PORTE-DIEU. s. m. Prêtre dont la fonction spéciale est de porter le viatique aux malades d'une paroisse. || Pl., des *porte-dieu*.

PORTE-DRAPEAU. s. m. Art milit. Officier, sous-officier qui porte le drapeau, dans un corps d'infanterie. || Pl., des *porte-drapeau.*

PORTÉE. s. f. (pr. *porte*, rad. *porter*). Nombre ou totalité des petits que les femelles des animaux mammifères portent dans leur sein et mettent bas après chaque conception. Première, seconde portée. Une chienne peut avoir jusqu'à neuf et dix chiens d'une portée, en une portée. Deux chiens de la même portée. *La portée* de l'ânesse est d'environ onze mois. (Ardent.) Je lui dis qu'il voyait éveillé comme une *portée* de souris. (Mme de S.-v.)

— Par extens. Temps nécessaire pour que la série des changements provoqués par un seul et même acte de génération s'accomplisse. Ce terme ne s'emploie qu'en parlant des animaux.

— Distance où peuvent porter les armes à feu ou de trait. La portée du canon. La portée d'une carabine, d'un fusil. La portée d'une arbalète. S'avancer à portée, à demi-portée, à portée de pistolet. Camper hors de la portée du canon. Se mettre hors de la portée des balles. Tirer hors de portée.

— *Une portée de fusil.* Signifie quelquefois une distance peu considérable. Aller à une portée de fusil de la ville. Il n'y a que deux portées de fusil d'ici la rivière.

— Distance où peut s'étendre la voix, la vue, l'ouïe. Se mettre à la portée de la voix de quelqu'un, à la portée de sa vue, à la portée de son oreille. Être à la portée de la voix.

— *Être à portée de la main.* Être assez près pour pouvoir être atteint avec la main. On dit de même, Cela est à ma portée, cela n'est pas à ma portée.

— Fig. *Être à portée de.* Être dans une situation convenable pour.... Être à portée de demander, d'obtenir des grâces, des faveurs, des emplois. Un long séjour en Égypte l'avait mis à *portée* de dérober aux prêtres égyptiens une partie de leurs secrets. (Barth.) Si je suis jamais à *portée* de vous rendre quelque service dans ce pays-ci, je vous prie de ne pas m'épargner. (Volt.) Il semble que plus on est à *portée* de soulager des malheureux, moins on est touché de leurs misères. (Mass.)

— Fig. Étendue, capacité d'esprit. La portée de l'esprit, de l'intelligence. Esprit d'une grande portée, d'une haute portée. Connaître la portée d'une personne. Ne point s'exagérer la portée de ses forces. Ne rien entreprendre au-dessus de sa portée. Il faut être très-savant pour se mettre utilement à la portée de l'ignorance. Les grands génies seuls savent mettre la vérité à la portée de tout le monde. Les esprits médiocres condamnent ce qui passe leur *portée.* (La Rochef.) L'idée d'un simple changement de demeure est plus à la *portée* de notre esprit et flatte plus notre cœur que l'idée d'une modification nouvelle. (Montesq.) L'exemple récent d'une reine lui paraissait au-dessus de la *portée* de sa vertu. (Fléch.) On y verra des miracles qui surpasseront la *portée* des esprits faibles. (Id.) Rien n'était au-dessus de sa *portée.* (J.-J. Rouss.) Les règles dans les arts ont été tracées pour la *portée* commune de l'esprit de l'homme, non pour le génie. (***)

— Ce que comporte la naissance, la fortune, la position sociale. Aspirer à un emploi au-dessus de sa portée. Faire une dépense au-dessus de sa portée. Projeter un mariage au-dessus de sa portée.

— Force, valeur, importance d'un raisonnement, d'une preuve, d'une expression, etc. Sentir la portée d'un raisonnement. Ne pas comprendre la portée de ce qu'on dit.

— Archit. Étendue libre d'une pierre, d'une pièce de bois, etc., placée horizontalement dans une construction et soutenue en l'air par un ou plusieurs points d'appui. Dans les colonnes espacées, la pierre de l'architrave a une grande portée. Cette poutre a trop de portée, elle finira par plier au milieu. || Saillie au delà d'un mur de face, comme celle d'une gouttière, d'un auvent.

— Partie d'une pierre ou d'une pièce de charpente aussi horizontalement placée, qui porte sur le mur ou un pilier. Une poutre doit avoir au moins un pied de portée dans le mur. La portée de cette pierre n'est pas suffisante. Les portées de ces solives sont pourries.

— Arpent. Mesure qui est de la longueur de la chaîne que l'arpenteur porte d'un piquet à l'autre.

— Chass. La partie d'un taillis la plus haute où le bois du cerf laisse des traces, en faisant plier les branches. Les portées donnent connaissance du cerf.

— Horlog. Petite assiette où un pivot prend naissance, et sur laquelle portent les arbres ou tiges, quand ils sont dans la verticale.

— Joaill. Place dans laquelle doit être logée la pierre que l'on veut sertir.

— Manuf. Allée et venue du cordon ou du ruban en fil qui parcourt toute la longueur que doit avoir la chaîne d'une étoffe. La chaîne d'une étoffe doit être composée d'une certaine quantité de portées, et chaque portée d'un certain nombre de fils.

— Music. Les cinq lignes parallèles sur lesquelles et entre lesquelles on pose les notes de la gamme. Papier à douze portées. Il y a du papier à trente deux portées la page.

PORTE-ÉCARLATE. adj. des 2 g. La Fontaine appelle les membres du parlement la *gent porte-écarlate*, à cause des robes rouges qu'ils portaient.

PORTE-ÉCUELLE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, renfermant des poissons ainsi nommés d'après la disposition de leurs nageoires ventrales, qui forment un disque concave que l'on a comparé à une assiette creuse. Nous avons dans nos mers plusieurs espèces de ce genre; aucun ne sert de nourriture.

PORTE-ENSEIGNE. s. m. Nom que portait autrefois ce qu'on appelle présentement porte-drapeau. || Pl., des *porte-enseigne.*

PORTE-ÉPÉE. s. m. Morceau de cuir ou d'étoffe qu'on attache à la ceinture de la culotte pour porter l'épée. || Pl., des *porte-épée.*

PORTE-ÉPERON. s. m. Morceau de cuir qui soutient l'éperon. || Pl., des *porte-éperon.*

— Ornith. Oiseau nommé aussi *éperonnier.*

PORTE-ÉPINE. s. m. Mamm. Le porc-épic.

— Ichthyol. Nom spécifique d'une dorade.

PORTE-ÉPONGE. s. m. Techn. Pince propre à porter une éponge pour mouiller les métaux que l'on tourne. || Pl., des *porte-éponge.*

PORTE-ÉTENDARD ou **PORTE-ÉTENDART.** s. m. (pr. *por-té-tan-dar*). Officier qui porte l'étendard, dans un corps de cavalerie.

— Pièce de cuir attachée à la selle pour appuyer le bout d'en bas de l'étendard. || Pl., des *porte-étendard.*

PORTE-ÉTOILE. s. m. Hist. Membre d'une faction noble formée à Bâle, en 1250. Les porte-étoile avaient sur leur étendard une étoile d'argent en champ de pourpre. Les perroquets, leurs adversaires, avaient un perroquet de sinople en champ d'argent.

PORTE-ÉTRIERS. s. m. Sangle attachée sur le derrière des panneaux de la selle, et qui sert à lever les étriers. || Pl., des *porte-étriers.*

PORTE-ÉTRIVIÈRES. s. m. Anneaux de fer carrés, placés aux deux extrémités de la selle, très-près de l'arçon, et dans lesquels passent les étrivières. || Pl., des *porte-étrivières.*

PORTEFAIX. s. m. Crocheteur. Celui qui fait métier de porter les fardeaux. En révolution, la force des bras change les *portefaix* en souverains. (Boiste.)

— Fig. Homme grossier et brutal.

— Ceux qui s'occupent de traductions, de compilations. Ceux qui enseignent les sciences et les lettres. Il se dit par allusion au dévouement qu'il faut avoir pour instruire la jeunesse, aux peines et vexes que l'on éprouve dans cette profession, au peu de profit et de gloire que l'on y recueille. Les infatigables *portefaix* de la science n'ont jamais rien gagné qu'un vil renom fondé sur les livres d'autrui, mais ils ont répandu la lumière sur le globe. (Trad. de Shak-p.)

— Manuf. *Portefaix d'en haut, d'en bas.* Les deux points d'appui du grand ressort du métier à bas.

PORTE-FER. s. m. Espèce d'étui placé sur le côté des selles, dans les régiments de cavalerie, et destiné à contenir un fer de cheval tout préparé. || Pl., des *porte-fer.*

PORTE-FEU. s. m. Artific. Conduit où l'on met l'amorce pour faire jouer successivement des fusées dans les feux d'artifice.

— Artill. Bois d'une fusée à bombe ou à grenade.

— Techn. Instrument de [illegible]. || Canal par lequel on allume un four à chaux.

— Pl., des *porte-feu.*

PORTEFEUILLE. s. m. Enveloppe composée ordinairement de deux feuilles de carton, réunies par un de leurs côtés au moyen d'une bande de parchemin, de peau ou d'étoffe appelée *dos*, et garnie en haut et en bas de deux pièces triangulaires en toile ou en soie qui joignent les deux feuilles et leur permettent de s'écarter sans trop s'ouvrir. Les portefeuilles sont ornés et couverts d'une manière plus ou moins riche. Le portefeuille d'un négociant, d'un ministre, d'un avocat, d'un homme d'affaires. Fermer, ouvrir un portefeuille. La clé d'un portefeuille.

— Charge de ministre, fonctions de ministre, ministère. Le portefeuille de la marine. Le portefeuille de la guerre. Accepter, refuser un portefeuille. Se démettre de son portefeuille. Remettre entre les mains du roi le portefeuille des affaires étrangères.

— *Ministre à portefeuille.* Celui qui a un département. || *Ministre sans portefeuille.* Celui qui n'a pas de département. Il arrive quelquefois que le président du conseil soit un ministre sans portefeuille; cela a précisément lieu au moment où nous sommes, janvier 1846.

— *Avoir tout son bien en portefeuille.* Avoir une fortune qui consiste en effets commerciaux, par opposition aux biens-fonds.

— *Avoir un ouvrage en portefeuille.* Avoir un ouvrage manuscrit, qui n'a pas encore été publié.

— Collection de dessins ou d'estampes. Le portefeuille d'un peintre. Le portefeuille d'un amateur. Un riche portefeuille. Un précieux portefeuille. *Album* est plus usité dans ce sens.

PORTEFEUILLISTE. s. m. Comm. Fabricant, marchand de portefeuilles.

PORTE-FLAMBEAU. s. m. Celui qui porte un flambeau, une torche. || Pl., des *porte-flambeau.*

PORTE-FORET. s. m. Outil d'orfèvre, de lapidaire, pour fixer le foret. || Pl., des *porte-foret.*

PORTE-GAUFRURE. s. m. Anc. cost. Genre de parure de femme.

PORTE-GIBERNE. s. m. Cost. milit. Lanière de buffle qui supporte la giberne. || Pl., des *porte-giberne.*

PORTE-GLAIVES (Ordre des). Hist. Ordre militaire et religieux établi en 1201 par Albert d'Apeldern, évêque de Livonie, pour conquérir les pays habités par les païens. Cet ordre, modelé sur celui du Temple, s'appela d'abord ordre *des Frères de la milice du Christ*; il conquit l'Esthonie et une partie de la Livonie, et se fondit en 1237 dans l'ordre des chevaliers teutoniques.

PORTE-GOITRE. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de l'ordre des mousses.

PORTE-GUIDON. s. m. Hist. milit. Sous-officier qui porte le guidon. || Pl., des *porte-guidon.*

PORTE-HACHE. s. m. Cost. milit. Étui d'une hache de sapeur. || Pl., des *porte-hache.*

PORTE-HAUBANS. s. m. Mar. Bordage épais, fixé sur la muraille d'un bâtiment, pour donner plus de pied aux haubans. Les porte-haubans sont cloués et chevillés de côté à l'arrière de chaque mât.

PORTE-HORS. s. m. Anc. liturg. Livre portatif, qui contenait l'office canonial.

PORTE-HUILE. s. m. Horlog. Petit instrument en forme d'aiguille, pour mettre de l'huile aux pivots des montres, des pendules. || Pl., des *porte-huile.*

PORTE-IRIS. s. m. Zooph. Nom donné à deux espèces de méduses, qui sont entourées d'un cercle portant les couleurs de l'arc-en-ciel. || Pl., des *porte-iris.*

PORTE-JUPE. adj. des 2 g. et s. f. S'est dit pour Femelle, femme.

Des charmes apparents on est souvent la dupe,
Et rien n'est si trompeur qu'un animal porte-jupe.
(Regnard.)

PORTE-LACS. s. m. (pr. *por-té-lâ*). Chir. Instrument à l'aide duquel l'accoucheur porte des lacs sur les membres du fœtus, jusque dans l'intérieur de l'utérus, dans certains cas où il est nécessaire de faire la version du fœtus.

PORTELAIN. s. m. Hist. Intendant des ports à Naples.

PORTELAINE s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des composées.

PORTE-LAMBEAUX. s. m. Ornith. Espèce de martin. || Pl., des *porte-lambeaux.*

PORTE-LAME. s. m. Techn. Pièces de bois qui font hausser et baisser les lames du métier des rubaniers, des tisserands. || Pl., des *porte-lame.*

PORTE-LANCE. s. m. Art milit. Courroie avec laquelle les lanciers modernes retiennent leur lance. Au pl., des *porte-lance.*

PORTE-LANTERNE. s. m. Entom. Nom vulgaire de l'insecte appelé scientifiquement *Fulgore.* || Pl., des *porte-lanterne.*

PORTE-LENTILLE. s. m. Bot. Nom donné à la nidulaire.

PORTE-LETTRES. s. m. Portefeuille dans lequel on renferme des lettres et des papiers.

— Admin. Sorte d'étui ou d'enveloppe où l'on met ces papiers pour les présenter à son chef qui doit les signer. || Pl., des *porte-lettres.*

PORTELETTS. s. m. [illegible] régnent au pourtour d'[illegible].

PORTE-LUMIÈRE. s. m. V. PHOTOPHORE. || Pl., des *porte-lumière.*

PORTE-LYRE. s. m. Ornith. Oiseau dont les plumes de la queue sont disposées de manière à former une espèce de lyre. Les porte-lyres composent une famille de l'ordre des sylvains.

PORTE-MALHEUR. s. m. Se dit familièrement d'un homme dont la compagnie semble porter malheur, dont la présence est un mauvais présage. Cet individu est mon porte-malheur, est pour moi un vrai porte-malheur.

— En parlant des choses. Ce à quoi une crainte superstitieuse fait attacher des idées funestes. Telle circonstance fortuite, indifférente pour l'un, sera un porte-malheur pour l'autre. || Pl., des *porte-malheur.*

— Entom. Nom vulgaire de l'insecte appelé scientifiquement *blaps.*

PORTE-MANCHON. s. m. Anneau d'argent qui soutenait le manchon, à l'aide d'un ruban attaché à la ceinture. || Pl., des *porte-manchon.*

PORTEMANTEAU. s. m. Bois attaché au mur pour suspendre les habits. Un portemanteau. Des portemanteaux.

— Sorte de valise de cuir ou d'étoffe.

Tous mes habits sont sur ma peau,
Et je suis mon porte-manteau. (Benserade.)

— Anc. cout. Officier qui était chargé de porter le manteau, lorsque le roi sortait. Il y avait autrefois douze portemanteaux servant par quartier. Officier qui portait la queue du manteau de la reine.

PORTE-MASSE. s. m. Celui qui porte une masse, huissier. || Pl., des *porte-masse.*

PORTE-MASSUE. s. m. Bot. Genre de plantes établi dans la famille des [illegible] pour placer quelques espèces de [illegible].

PORTE-MÈCHE. s. m. [illegible] de l'équipement [illegible].

Chirur. [illegible] de l. à l[illegible] courbée [illegible] extrémités et légèrement bifurquée à l'autre, avec laquelle le chirurgien porte des mèches de charpie dans les plaies profondes qu'il veut tenir dilatées. || Pl., des *porte-mèche.*

PORTEMENT. s. m. *Portement de croix.* Peinture ou gravure qui représente Jésus-Christ portant sa croix.

PORTE-MESURE. s. m. Techn. Instrument à l'usage du potier, pour donner aux pièces ébauchées une dimension peu éloignée de celle qu'elles doivent conserver définitivement.

PORTE-MIROIRS. s. m. Entom. Papillon de Surinam, à larges taches rondes et transparentes sur les ailes. || Pl., des *porte-miroirs.*

PORTE-MISSEL. s. m. Petit pupitre pour le missel. || Pl., des *porte-missel.*

PORTE-MONTRE. s. m. Coussinet plat et enjolivé contre lequel on suspend une montre. Attacher un porte-montre à la cheminée.

— Petit meuble de bois ou de métal, en forme de pendule, où l'on place une montre, de manière que le cadran seul paraisse. || Pl., des *porte-montre.*

PORTE-MONTRES. s. m. Petite armoire vitrée, où les horlogers exposent des montres. Un porte-montres richement garni. || Pl., des *porte-montres.*

PORTE-MORS. s. m. Cuirs qui soutiennent le mors de la bride. Chaque porte-mors peut être haussé ou baissé à volonté par le moyen d'une boucle. || Pl., des *porte-mors.*

PORTE-MOUCHETTES. s. m. Plaque ou plateau de métal destiné à recevoir les mouchettes. || Pl., des *porte-mouchettes.*

PORTE-MOUSQUETON. s. m. Cost. milit. Agrafe au bas de la bandoulière d'un cavalier, pour l'aider à porter son mousqueton. On dit dans un sens analogue, un *porte-carabine.*

— Techn. Agrafe d'une chaîne et d'un cordon de montre, où sont suspendues les clés et les breloques. || Pl., des *porte-mousqueton.*

PORTE-MOXA. s. m. Chir. Pince à anneaux avec laquelle le chirurgien tient le moxa appliqué sur la partie qu'il veut cautériser. Le porte-moxa de Larrey est un anneau métallique, isolé de la peau par trois petits supports en bois d'ébène, et auquel est adapté un long manche. || Pl., des *porte-moxa.*

PORTE-MUSC. s. m. Mamm. Nom vulgaire d'un mammifère du genre chevrotain. || Pl., des *porte-musc.*

PORTENDIC. Géogr. Port de la côte ouest d'Afrique, à 43 lieues n. de Saint-Louis, jadis comptoir français, cédé en 1784.

PORTE-NŒUD. s. m. Chir. Instrument destiné à porter une ligature autour du pédicule d'une tumeur polypeuse. Il consiste en deux canules d'argent, droites et fortes, recevant chacune une tige d'acier; les deux tiges sont bifurquées à leur extrémité supérieure, de manière à former deux branches terminées par deux demi-anneaux qui se rapprochent forment un anneau complet à la base de la tumeur.

PORTE-NOIX. s. m. Bot. Nom vulgaire d'un arbre de la Guiane, dont le fruit est un cruche gros comme la tête, contenant [illegible] noix bonnes à manger. || Pl., des *porte-noix.*

PORTE-OBJET. s. m. [illegible] lame de verre [illegible] sur laquelle on [illegible] l'objet que l'on veut examiner. || Pl., des *porte-objet.*

PORTE-OR. s. m. Constr. V. PORTOR.

PORTE-ORIFLAMME. s. m. Hist. milit. Officier qui était chargé de porter l'oriflamme des Français. Le comte du Vexin était porte-oriflamme. || Pl., des *porte-oriflamme.*

PORTE-PAGE. s. m. Impr. Papier plié en plusieurs doubles sur lequel on met une page de composition, après l'avoir liée avec un double tour de ficelle. || Pl., des *porte-page.*

PORTE-PAIX. s. m. Liturg. Celui qui porte la paix, à baiser dans les messes solennelles. || Anciennement, Cadre dans lequel on mettait la paix pour la faire baiser aux fidèles. || Pl., des *porte-paix.*

PORTE-PIÈCE. s. m. Techn. Outil dont se servent les cordonniers pour mettre une pièce au soulier. || Pl., des *porte-pièce.*

PORTE-PIERRE. s. m. Chir. Instrument semblable à un porte-crayon, et destiné à tenir la pierre infernale. || Pl., des *porte-pierre.*

PORTE-PLUME. s. m. Petit instrument destiné à maintenir les plumes métalliques. Porte-plume en ivoire, en os, en cuivre. Porte-plume à ressort. Porte-plume à crayon. Acheter un porte-plume. || Pl., des *porte-plume.*

— Bot. Nom vulgaire de la pterone campé[illegible].

PORTE-PLUMET. s. m. Conchyl. La vérité [illegible]. || Pl., des *porte-plumet.*

PORTE-POIDS. s. m. Phys. Morceau de fer que l'on met sous l'armature d'un aimant, et auquel on suspend le poids que l'aimant doit soulever. On dit aussi *portant.* V. PORTANT. || Pl., des *porte-poids.*

PORTE-POIGNON. s. m. Cost. milit. [illegible] partie d'un [illegible] sur laquelle est appuyé le poignon. || Pl., des *porte-poignon.*

PORTE-PORCHE. [illegible] V. PORTE-CAVE. || [illegible]

PORTE-PRESSE. s. m. Techn. Pied de la presse à rogner.

PORTE-QUEUE. s. m. Entom. Insecte dont le corps se termine postérieurement en manière de queue. Les porte-queue composent une famille de l'ordre des gymnogènes appendices.

PORTER. v. a. 1re conj. (pr. *por-te;* du lat. *portare*) Soutenir un poids, une charge, un fardeau. Porter un sac de farine, une balle de marchandises, une voie d'eau. Porter du bois. Porter quelqu'un dans une chaise, en chaise. Porter sur la tête, sur le dos, sur les épaules. Porter à bras. Porter à la main, d'une main.

— Se dit des bêtes de charge et de voiture qui soutiennent quelque chose de pesant. Un mulet qui porte six cents pesant. Un chameau portant cinq cents kilogrammes.

— Se dit aussi dans ce sens, d'objets inanimés. Des colonnes qui portent une galerie. Des piliers qui portent la voûte d'une église.

— Dans un sens plus général, abstraction faite de l'idée de force. Porter un drapeau, un étendard. Les femelles des singes *portent* leurs petits dans leurs bras. (A. Martin.) Mon hôte entra quelque temps après, *portant* son fils dans ses bras. (Chateaub.)

— *Porter dans son sein.* Lorsque je te *portais* dans mon sein, l'espoir de te donner le jour changeait mes peines en plaisir. (Jauffret.)

— On dit dans le même sens, en parlant des femelles des animaux, *porter dans ses flancs.* Les femelles des cétacés nourrissent du lait que fournissent leurs mamelles les jeunes cétacés qu'elles ont *portés* dans leurs flancs, et qui viennent tout formés à la lumière. (Lacépède.)

— *Porter bateau.* Se dit d'une rivière navigable. Cette rivière porte bateau.

— *Ce vin porte bien l'eau.* Ce vin, quoiqu'on y mette de l'eau, ne laisse pas de faire sentir sa force. Dans le sens contraire, on dit : *Ce vin ne porte pas l'eau.* ‖ *Porter bien le vin.* Boire beaucoup de vin sans s'enivrer.

— Mettre sur soi pour servir à l'habillement, à la parure. Porter des habits brodés, un habit tout uni. Porter du velours, du satin, du drap. Porter des chemises fines, les manchettes, des dentelles. Porter des souliers plats, des bottes vernies. Porter un collier de barbe, de petites moustaches.

— *Porter les couleurs d'une dame.* Porter dans son ajustement, dans l'ensemble de sa toilette, des couleurs semblables à celles qu'elle préfère; se mettre au nombre de ses adorateurs. Au moyen âge, tout chevalier tenait à honneur de porter une écharpe aux couleurs de sa dame.

— *Porter le deuil.* Être vêtu d'habits de deuil. Porter le deuil d'une personne. Cette femme porte le deuil de son mari.

— Fig. et pop. *Cette femme porte la culotte.* Elle fait la maîtresse, elle est plus maîtresse dans la maison que son mari.

— *Porter les chausses.* Être page. *Porter les couleurs, les livrées, la livrée.* Être laquais.

— Fam. *Homme portant barbe.* Homme fait.

— Mettre sur soi pour marquer la profession, l'état, la dignité. Porter l'habit militaire. Porter l'écharpe tricolore. Porter la soutane. Porter la décoration de Saint-Louis, le cordon de la Légion d'honneur.

— Mettre sur soi pour la défense. Porter une épée. Porter des pistolets. Porter un poignard.

— *Porter l'épée.* Être officier. *Porter la robe.* Être magistrat. *Porter la soutane, le petit collet, le froc.* Être ecclésiastique, abbé, moine.

— *Porter le mousquet.* Servir comme soldat.

— *Porter les armes.* Servir dans une armée, faire la guerre. Porter les armes sous un vaillant général, sous tel roi. Avoir porté les armes sous Napoléon. Malheur à qui ose porter les armes contre son pays. La plupart de ces hommes qui ont *porté* les armes savent manier l'épée et le mousquet aussi bien que la serpette et la houe. (J.-J. Rouss.) Sous l'une et l'autre époque, il périt près de 5,000 hommes en état de *porter* les armes. (Barth.) Blas de Santillane, mon père, après avoir longtemps *porté* les armes pour le service de la monarchie espagnole, se retira dans la ville où il avait pris naissance. (Le Sage.)

— *Porter l'arme, les armes.* Faire le mouvement qui consiste, pour les simples soldats, à placer l'arme perpendiculairement contre l'épaule gauche, et à la saisir de la main gauche par-dessous la crosse. Faire porter les armes à un bataillon. ‖ *Porter les armes à quelqu'un.* Lui faire le salut militaire qui consiste à porter l'arme.

— *Porter le sceptre, la couronne.* Régner. Ce qui fait la grandeur et la majesté des rois n'est pas tant le sceptre qu'ils *portent* que la manière de le *porter.* (Louis XIV.) Pourquoi suis-je au Capitole? Pourquoi mon humble front va-t-il recevoir la couronne que Pétrarque a *portée?* (Mme de Staël.)

— Avoir sur soi. Ne porter jamais d'argent. Porter quelque livre dans sa poche. Porter une canne à la main. Je perdrais dix louis avec moins de regret qu'un couteau bien proportionné que j'aurais longtemps *porté* sur moi. (Senancourt.)

— Avoir en soi. Si je ne portais pas d'avance le crime au fond de mon cœur, je n'y *portais* pas plus ces résolutions généreuses qui seules peuvent lui résister. (J.-J. Rouss.) L'homme *porte* en lui-même une énergie naturelle qui le tourmente. (Rayn.)

— Prendre une certaine attitude. Tenir d'une certaine manière. Porter la tête droite, le front haut. Porter la poitrine en avant. Porter les pieds en dehors. Porter bien les bras en dansant. Porter le bras en écharpe.

— Se dit, dans ce sens, de certains animaux. Un cheval qui porte bien sa tête. Un chien qui porte bien ses oreilles.

— Fig. et fam. *Porter le nez au vent.* Avoir l'air hautain et orgueilleux. Ce parvenu porte le nez au vent.

— *Le porter haut.* Affecter des airs hautains; se prétendre de haute qualité, se prévaloir de l'avantage que donnent le rang, la capacité, la dignité, les richesses. Cet homme le porte haut.

— Fig. *Porter la mine d'avoir fait telle chose.* Laisser voir à sa mine, à son air, qu'on a fait telle chose. Dans le même sens on dit : *Cet homme porte tout l'air d'un franc maraud. Il porte la mine d'un vrai fripon.*

— Prolonger. Porter une haie encore plus loin. Porter un mur de dix mètres. *Porter un mur plus loin.* Signifie aussi, Démolir ce mur et le reconstruire plus loin.

— Transporter. Porter des tableaux dans un salon. Porter des livres dans un cabinet. Porter une lettre à la poste. Porter des marchandises au roulage. Le Créateur a dit à la mer : Tes eaux ne gèleront jamais; les vents les *porteront* sans cesse aux sommets des monts. (A. Mart.)

— Pousser, étendre, élever. Faire aller, conduire. Un arbre qui porte sa tête dans les nues. Des tuyaux qui portent l'eau dans un jardin, dans un réservoir, dans une cour. Les vents qui portent le vaisseau contre un écueil.

— Fig. Porter au loin son nom, sa gloire, la splendeur de ses armes. Porter jusqu'au trône son ambition, ses désirs, ses espérances. Porter la vengeance à l'excès. Porter l'hypocrisie au comble. Porter une passion à un haut degré. Porter tout à l'extrême. Porter ses soupçons sur quelqu'un. Porter haut ses prétentions, ses droits. Il *porte* plus haut ses projets, et agit pour une fin plus relevée. (La Bruy.) Il lui est impossible d'arriver jamais jusqu'où la bassesse et la complaisance viennent de le *porter.* (Id.) Les philosophes ont même *porté* leurs vues sur les soins qu'exige l'enfance. (Barth.) Jusqu'où n'oserais-je point *porter* mes soupçons? (J.-J. Rouss.) Mais les Chinois ont encore *porté* à un plus haut degré de perfection l'art de varier les modulations du vent. (Aimé Martin.)

— Fig. Porter les arts d'Europe en Afrique. Porter la guerre au cœur de l'Asie. Porter la civilisation chez les peuples sauvages. Porter le trouble, la désolation dans une contrée, dans une ville. Nous *portions* la terreur jusqu'aux environs de Sparte. (Barth.) Achille *portait* de tous côtés le fer et la flamme. (Id.) Scipion alla *porter* la guerre aux Carthaginois dans leur propre ville. (Boss.) Peu de temps après ce décret, le père Verbiest appela de Paris ces savants jésuites qui ont *porté* l'honneur du nom français jusque dans l'Asie. (Chateaub.) La grande flotte des Athéniens après avoir *porté* la désolation sur les côtes du Péloponnèse, prit à son retour l'île d'Egine. (Barthélemy.)

— Aider, assister, favoriser de son crédit. La mort vient de lui enlever la personne qui le portait le plus. Des personnes très-puissantes portent ce jeune homme.

— *Porter quelqu'un.* Lui donner sa voix dans une élection.

— Choisir, désigner pour un emploi, pour une dignité. L'opinion publique le porte au ministère, à la présidence du parlement.

— Fig. *L'un portant l'autre,* ou *le fort portant le faible.* En composant l'un avec l'autre, de manière à former une quantité moyenne. Cette forêt rapporte tant tous les ans, l'un portant l'autre, le fort portant le faible.

— *Tirer à bout portant.* Tirer de fort près, et même en appuyant le bout de l'arme sur le corps de l'adversaire.

— *Porter à.* Exciter, induire. Porter à la vengeance. Porter à l'étude. Porter à la vertu. Porter à la débauche. L'avarice et le mensonge peuvent porter à toutes les bassesses. Porter à faire une démarche. Porter quelqu'un à la modération. De tous les moyens de *porter* les hommes à faire des actions louables, le plus délicat et le plus pur est celui qui leur persuade qu'ils en avaient la volonté. (Bignon.) La nature nous *porte* à aimer nos semblables; la religion nous en fait un devoir; l'ordre social, une nécessité. (Id.) L'instinct de l'homme le *porte* à reconnaître un Dieu, et son cœur à pressentir l'immortalité de l'âme. (Id.) La philosophie ne nous *porte* guère à faire du bien, parce qu'elle nuit à toute espèce d'enthousiasme. (Grimm.) Le désespoir *porta* les peuples à la sédition. (Rayn.) Le même esprit qui mène à la connaissance de la vérité, est celui qui *porte* à remplir ses devoirs. (Volt.) J'imagine à peine quelle sorte de bonté peut avoir un livre qui ne *porte* point ses lecteurs au bien. (J.-J. Rouss.) Les remèdes moraux sont d'élever l'âme de l'hypocrite, de lui donner de l'énergie, de le *porter* aux vertus dont il emprunte le masque. (Vernier.)

— Fig. *Porter quelqu'un sur ses épaules.* En être importuné, fatigué, ennuyé. Cet homme est fastidieux, je le porte sur mes épaules.

— *Porter quelqu'un dans son cœur.* Avoir pour lui une vive affection, une tendre amitié.

— *Porter la main à l'épée, porter la main au chapeau.* Étendre la main pour tirer l'épée ou pour ôter son chapeau.

— *Porter la main sur quelqu'un.* Le frapper. Dans un autre sens, L'arrêter, se saisir de lui, s'assurer de sa personne.

> Des véritables rois exemple auguste et rare,
> Œdipe a-t-il sur toi *porté* sa main barbare? (Volt.)

— Adresser. Porter un coup à quelqu'un. Porter une botte. Essayer de porter un coup d'épée dans la poitrine de son adversaire.

— Fig. Je fus obligé d'aller au-devant des coups que l'on me *portait.* (Volt.) Les coups que l'on *porte* au fanatisme devraient pénétrer d'un bout du monde à l'autre. (Id.) La fortune ne *porte* pas toujours des coups mortels; elle tue à coups d'épingles. (***)

— Fig. *Porter un coup mortel.* Ruiner. Cette affaire a porté un coup mortel à son crédit, à sa réputation, à son honneur. Ce malheur a porté un coup mortel à sa santé.

— Fig. *Porter un coup.* Atteindre le but, faire une grande impression, tirer à conséquence. Cette démarche a porté coup. Ses paroles ont *porté* coup. (Volt.)

— En mauvaise part, il se dit de certaines choses qui nuisent, qui ont des suites dommageables. Cette entreprise pourra bien porter coup à sa fortune. Ce chagrin porte un coup à ma santé. Vos plaisanteries ont porté coup.

— *Porter bien la balle, porter bien le plomb.* Il se dit d'un fusil qui, lorsqu'on le tire, envoie sa balle, son plomb droit au but, sans trop s'écarter. On dit absolument, *ce fusil porte bien.* V. PORTER, v. n.

— Diriger. Porter ses pas. Porter ses regards. De quelque côté que je porte la vue, je n'aperçois que l'immense Océan. Porter ses pas vers la montagne.

— Fig. *Porter sa vue bien loin.* Prévoir de loin les événements futurs, les choses à venir.

— *Porter ses vues bien haut.* Former de grands desseins.

— *Porter une santé, porter la santé de quelqu'un.* Boire à la santé d'une personne, en s'adressant à cette personne même, ou à une autre, pour l'inviter à en faire autant. On porte les santés à la fin du repas. On dit aussi *porter un toast.*

— *Porter amitié, porter affection à quelqu'un.* Aimer, affectionner quelqu'un. ‖ De même on dit *porter honneur, porter respect,* etc., pour Honorer, respecter, etc. Le respect que les nations *portent* à certains oiseaux est un hommage indirect qu'elles rendent à la Providence. (B. de St-P.)

— *Porter envie.* Envier. C'est le propre d'une âme médiocre de porter envie aux succès d'autrui.

— Dans un autre sens qui n'a rien d'odieux, il signifie, Souhaiter pour soi-même, mais sans malveillance, un bonheur qu'on voit arriver à une autre personne. Porter envie à un ami de ce qu'il a le plaisir d'habiter la campagne.

— *Porter ombrage.* Donner de l'inquiétude, de la jalousie. Le mérite *porte* toujours ombrage à la médiocrité. Ces fonctions pacifiques ne *portant* pas ombrage au maire, étaient sans crainte abandonnées au monarque. (Anquet.)

— Écrire, inscrire. Porter un article sur un registre, sur un livre de compte, sur le grand livre. Porter à compte, en recette, en dépense, en débet. Porter au débit, au crédit. Porter quelqu'un sur une liste.

— *Porter aux nues.* Louer excessivement, avec exagération. Porter quelqu'un, porter quelque chose aux nues.

— *Porter quelqu'un en terre.* L'enterrer.

— *Porter quelqu'un par terre.* Le renverser par terre.

— Causer. Porter bonheur. Porter malheur. Les services que l'on rend semblent toujours porter bonheur. Je crois que notre rigoureux hiver a *porté* malheur aux spectacles. Jamais on n'a vu tant de chutes. (La Harpe.)

— *Porter préjudice, un préjudice.* Nuire. La négligence dans les affaires porte souvent un mortel préjudice.

— *Porter la parole.* Parler au nom d'une autorité, au nom d'une compagnie, d'un corps constitué, etc. Le président porte la parole pour la chambre des députés. L'avocat-général a porté la parole dans cette affaire.

— *Porter parole.* Donner assurance, promettre verbalement. Porter parole de soixante mille francs, pour soixante mille francs. Porter parole pour quelqu'un.

— *Porter à quelqu'un des paroles de paix, de consolation.* Lui faire de la part d'un autre des propositions pacifiques, conciliantes.

— *Porter témoignage.* Témoigner pour ou contre. Témoigner en faveur de quelqu'un. Il n'est jamais permis de porter témoignage contre la vérité.

— *Porter un jugement, son jugement de quelque chose, sur quelque chose.* Il ne faut point se hâter de porter son jugement sur un fait aussi grave.

— Avoir telle dimension. Cette poutre porte trente pieds de long. Cette pièce de drap porte quatre-vingts mètres. Porter tant de long sur tant de haut, sur tant de large.

— Produire. La terre porte des fruits pour la nourriture de l'homme et des animaux. Ces terres portent de beau froment. Cette vigne n'a porté que très-peu de raisins.

— Se dit des femmes et des femelles des animaux. Porter un enfant à terme. Les cavales portent onze mois.

— Fig. Chaque siècle *porte* en quelque manière dans son sein le siècle qui va suivre. (Barth.) Un sot *porte* des sottises comme un sauvageon *porte* des fruits amers. (Helvétius.)

— *Porter intérêt.* Produire. Une somme d'argent qui porte intérêt.

— Absol. *Ce billet a porté* ou *n'a pas porté.* Il a gagné ou n'a pas gagné.

— Déclarer, dire, exprimer. L'arrêt porte condamnation. ‖ Neutral. L'ordonnance porte que. Le contrat porte que. Les dernières lettres qu'on a reçues portent expressément que l'armée rentre sur le territoire. Les ordres du ministre portent qu'il faut aller en avant. Le texte ne porte pas ce que lui fait signifier la traduction.

— Être empreint. Porter encore les traces des coups, les marques d'une blessure. Cette vaisselle porte les armes d'un duc. Certaines pierres portent des empreintes d'animaux, de végétaux, etc.

— Manifester, montrer. Porter partout avec soi son caractère. Porter dans tout un esprit étroit et minutieux. Porter un grand esprit d'attention, de recherche. Porter dans le monde, dans le commerce des hommes, une humeur douce et facile, un caractère obligeant et affectueux.

— Fig. Porter la tristesse peinte sur le visage. Ouvrage qui porte le cachet d'un talent supérieur. Les monuments des Romains portent un caractère de force, de grandeur et de simplicité qui étonne. La conduite de cet homme porte en tout point le caractère de l'hypocrisie et de la fraude. Ses projets *portaient* l'empreinte du génie. (Rayn.)

— *Cela porte son excuse avec soi.* Se dit d'un empêchement légitime qu'on allègue, pour s'excuser de n'avoir pas fait quelque chose.

— *Porter sa recommandation sur sa figure.* Avoir une physionomie qui prévient en sa faveur.

— Souffrir, endurer. Porter la peine de son indépendance. Nous avons *porté* nous-mêmes le châtiment des vices que nous avons semés dans l'autre hémisphère. (Rayn.)

— *Porter les iniquités d'autrui.* Payer les sottises que d'autres ont faites. Faire porter ses sottises à quelqu'un. Les enfants portent souvent les iniquités de leur père. Je suis habitué à *porter* les iniquités d'autrui. (Volt.)

— Fig. *Il en portera l'iniquité, la peine.* Il en sera responsable, il en sera puni. Dans le même sens, on dit familièrement, *Porter la folle enchère.*

— Fig. *Avoir plus de travail, plus d'affaires qu'on n'en peut porter.* Ne pouvoir suffire à tout le travail, à la grande quantité d'affaires dont on est chargé. ‖ *Porter tout le fardeau des affaires.* En être chargé seul, en avoir tout le travail.

— Fig. et prov. *Porter le poids du jour et de la chaleur.* Faire tout le travail, endurer toute la peine, tandis que les autres se reposent.

— Fig. *Porter sa croix.* Avoir ses afflictions. Chacun porte sa croix en ce monde, chacun a ses afflictions particulières.

— Fig. *Porter le joug.* Être dominé par quelqu'un. Porter impatiemment le joug d'une femme.

— *Porter les coups.* Être battu. Il a été le plus fort, il a porté les coups. Fam. et pop.

— *Il ne le portera pas loin, il ne le portera pas en paradis, en l'autre monde.* Il se dit d'un homme par qui on a été offensé, pour signifier qu'on se vengera de lui dans peu.

— Supporter. Porter noblement une disgrâce. Porter son malheur en homme de bien.

— Comporter. Le suisse, le valet de chambre, l'homme de livrée, s'ils n'ont plus d'esprit que ne *porte* leur condition, ne jugent plus d'eux-mêmes par leur première bassesse, mais par l'élévation et la fortune des gens qu'ils servent. (La Bruy.)

— *Porter la robe, la queue de quelqu'un.* Soutenir la queue de sa robe, pour qu'elle ne traîne point par terre. Son laquais lui porte la robe, lui portait la queue.

— *Porter cornette.* Se mêler des menus détails du ménage, ou se laisser maîtriser par sa femme. Cet homme porte cornette.

— Art culin. *Porter sa sauce.* Se dit d'une viande si bonne, si succulente, qu'il n'est pas besoin d'y ajouter de sauce. ‖ *Porter son sucre.* Se dit d'un fruit tellement doux qu'il est inutile d'y mettre du sucre. Cette viande porte sa sauce. Ce fruit porte son sucre.

— Aux jeux de cartes. *Porter beau jeu, porter vilain jeu.* Avoir beau jeu, vilain jeu aux premières cartes, avant l'écart. ‖ *Bien porter, mal porter.* Garder ou écarter les cartes que la rentrée favorise. ‖ *Porter une couleur.* Garder la couleur dont on a le plus de cartes, et dans laquelle on a son jeu fait ou à peu près fait. Porter une seizième de cœur toute faite. Porter les trèfles. ‖ *Porter à une couleur.* Chercher à faire son jeu dans une couleur. Porter à carreau. Porter à la quinte majeure en trèfle.

— Manég. *Porter son cheval.* Le soutenir, en marchant, de la main, des jarrets et des cuisses. Porter son cheval en avant.

— Mar. *Porter bien la voile.* Incliner peu sous l'effort du vent. Cette frégate porte bien la voile. ‖ *Faire porter les voiles.* Mettre le vent dedans. ‖ *Laisser porter.* Changer de direction, de manière à mieux prendre le vent dans les voiles.

— Loc. prov. *Argent comptant porte médecine.*

cine. L'argent guérit les maux que la pauvreté a causés. || *Porter l'endosse pour autrui.* Etre victime des fautes d'autrui.

— v. n. Poser, être soutenu. Une poutre qui porte sur la muraille. Un édifice qui porte sur des colonnes.

— Fig. La discipline se relâcha, et alors s'écroula le gouvernement qui ne *portait* que sur cette base. (Rayn.)

— Construct. *Porter à fond.* Etre construit à plomb sur son fondement. || *Porter à cru.* Porter directement sur le sol.

— *Porter à faux.* N'être pas posé directement sur la base, sur le point d'appui. Une poutre, une pierre qui porte à faux.

— substantiv. Un porte à faux. Il y a là un porte à faux. Mur hors d'aplomb, en porte à faux. Bal on en porte à faux au-dessus d'une porte d'entrée. Loges de théâtre en porte à faux.

— Fig. N'être pas concluant. Ce raisonnement porte à faux. Toutes vos preuves portent à faux.

— Caross. *Cette voiture porte sur la flèche.* Elle touche, elle bat sur la flèche, quand elle est en mouvement. || *La selle de ce cheval porte sur le garrot.* Elle touche le cheval sur le garrot.

— Mar. Gouverner, faire route. Porter au nord, au sud, au large, etc. Porter à terre.

— Atteindre. Le canon porte jusqu'ici. Ce fusil porte à cent cinquante pas. Cette carabine porte à mille mètres. Cette flèche porte jusque là. Les boulets portent au pied de la muraille. Cette fronde porte à neuf cents mètres. A la guerre tous les coups que l'on tire ne portent pas. La balle a porté sur l'os et l'a brisé.

— Fig. Avoir pour objet. Cette observation, cette critique, cette objection porte sur telle chose, sur tel point. La curiosité d'un esprit élevé *porte* sur les choses ; celle d'un petit esprit *porte* sur les personnes. (De Levis.)

— Toucher au but. Le coup a porté juste. Ce fusil porte bien, porte droit.

— Fig. Ton triomphe est parfait, tous tes traits ont porté.

— *Sa vue porte loin.* Il voit de très-loin.

— *Sa tête a porté.* Se dit en parlant d'un coup que l'on s'est donné à la tête en tombant.

— Fig. Tendre. Je ne vois pas où porte ce discours.

— Au jeu de pomme. Toucher. La balle a porté sur le toit, sur les deux toits. La balle porte au mur. La balle porte.

— *Porter à la tête.* Etourdir, entêter, en parlant d'une boisson ou d'une vapeur. Ce vin est violent, il porte à la tête. Ce parfum est léger, il ne porte pas à la tête.

— Dans un sens analogue, on dit *porter sur les nerfs.* Irriter, agacer les nerfs. La contrariété lui a porté sur les nerfs.

— SE PORTER. v. pron. Aller, se transporter. Le général se porta de sa personne partout où sa présence pouvait être de quelque utilité. L'empereur se porta sur toute la ligne de bataille. L'armée se porta vivement sur le côte gauche. Ces irruptions se sont *portées* vers le nord comme vers le midi. (Anquetil.)

— Affluer. La foule se porte à ce théâtre.

— Fam. *On s'y porte.* Se dit en parlant d'un lieu où il y a une grande foule, ou l'on est très-serré.

— Dans un sens analogue. Le sang se porte à la tête. La curiosité se porte principalement sur lui.

— S'appliquer, s'employer à; avoir de l'inclination, de la pente pour. Se porter avec ardeur à tout ce qu'on fait. Se porter au bien. Se porter au mal. Se porter à la prodigalité.

— *Se porter à la dernière extrémité, à des extrémités contre quelqu'un.* Le traiter avec la dernière sévérité, exercer sur lui des actes d'emportement, de violence. On dit aussi, *Se porter à des excès.*

— En parlant des choses. Aller au delà des bornes ordinaires. Leur fanatisme s'est quelquefois *porté* à des excès incroyables. (Rayn.) Jusqu'à quel point d'activité et d'exaltation se *porte* une imagination fortement ébranlée. (Barthélemy.)

— Être dans tel ou tel état de santé. Se porter bien. Se porter mal. Se porter passablement. Se porter faiblement. Se porter mieux. Ne pas se porter plus mal. Je travaille quand je me *porte* tolérablement. (Volt.) Aussi le père Simon se *portait*-il à merveille, avec sa tête chauve et le peu de cheveux blancs qui restaient à l'entour de ses oreilles. (De Juss.)

— Tact. milit. S'avancer. Se porter vers l'ennemi, sur l'ennemi, contre l'ennemi.

— Prat. Se présenter à titre de. Se porter garant. || *Se porter partie contre quelqu'un.* Intervenir contre lui dans un procès. || *Se porter pour appelant.* Interjeter appel d'une sentence. || *Se porter héritier* ou *pour héritier.* Prendre la qualité d'héritier, agir en cette qualité.

— *Se porter fort pour quelqu'un.* Répondre du consentement d'une personne.

— *Se porter.* Se disait anciennement pour Se comporter. Il s'est porté en homme de cœur.

— Blas. Porter d'azur au lion d'argent. Porter de gueule aux trois besants d'or.

— Syn. comp. PORTER. APPORTER. TRANSPORTER. EMPORTER. *Porter* n'a rapport qu'au fardeau que l'on soutient ; apporter y ajoute l'idée du lieu où on porte ce fardeau ; *transporter* y ajoute encore l'idée de l'endroit où on le prend ; *emporter* ajoute encore à toutes ces idées une attribution de propriété.

PORTER. s. m. (pr. *por-ter*). Terme pris de l'anglais. Espèce de bière forte d'Angleterre.

PORTE-RAME. s. m. Mar. Anneau de fer attaché au bateau et dans lequel on passe la rame. || Pl., des *porte-rame*

PORTEREAU. s. m. (rad. *porte*). Navigat. Espèce d'écluse qu'on établit sur les rivières pour tenir l'eau plus haute.

—Charpent. Bâton dont on se sert pour porter à bras des pièces de bois au chantier.

PORTE-RESPECT. s. m. Arme qui impose, que l'on porte pour sa défense.

— Marque extérieure de dignité.

—Personne grave et sérieuse dont la présence contient la jeunesse.

— Il est familier. || Pl., des *porte-respect.*

PORTERIE. s. f. Comm. relig. Logement, habitation d'un portier. || Charge, fonction de portier.

PORTE-SCIE. s. m. Entom. Insecte hyménoptère qui porte une tarière le plus souvent dentelée en forme de scie. Les porte-scie composent une famille de l'ordre des hyménoptères.

PORTÉSIE. s. f. (pr. *por-té-zi*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des méliacées, originaire de la Jamaïque et de St-Domingue. Portésie mucronée. Portésie ovale.

PORTE-SOIE. s. m. Nom du coq et de la poule à duvet du Japon.

PORTE-SONDE. s. m. Chirurg. Instrument semblable à un court portecrayon, dont on se sert dans l'opération de la fistule lacrymale, pour fixer la sonde et la porter plus facilement dans le canal nasal. || Pl., des *porte-sonde.*

PORTE-TABLE. s. m. Anc. cout. Nom d'un officier de bouche de la maison du roi.

PORTE-TAPISSERIE. s. f. Châssis de bois appliqués contre un mur, et sur lesquels la tapisserie s'étend pour tenir lieu de portière. || Pl., des *porte-tapisserie.*

PORTE-TARIÈRE. s. m. Outil à l'usage des arquebusiers. || Pl., des *porte-tarière.*

PORTE-TOLET. s. m. Mar. Garniture qui se place sur le plat-bord d'une embarcation, à la place ou frotte l'aviron.

PORTE-TRAITS. s. m. Courroie pliée en deux qui sert à soutenir les traits des chevaux attelés. || Pl., des *porte-traits.*

PORTEUR, EUSE. s. Celui, celle dont le métier est de porter quelque fardeau. Porteur de farine. Porteur de charbon. Porteur de blé. Les banquiers ont des porteurs d'argent. Il y a des porteurs et des porteuses aux halles et dans les marchés. On voit des multitudes de femmes dans Paris porter d'énormes paquets de linge sur le dos ; des *porteuses* d'eau, des décrotteuses sur les quais. (B. de St-P.)

— *Porteur de chaise,* et simplement *Porteur.* Un de ces hommes par qui l'on se fait porter en chaise. De bons porteurs de chaise. Une chaise à porteurs. Prendre des porteurs sur la place.

— *Porteur, porteuse d'eau.* Celui, celle qui porte de l'eau dans les maisons.

— Celui qui est chargé de rendre une lettre. Le porteur de cette lettre est un homme en qui j'ai toute confiance. Vous pouvez donner la réponse au porteur.

—Comm. *Porteur d'une lettre de change, d'un billet.* Celui qui est chargé d'en recevoir le montant, plus ordinairement, Celui en faveur de qui cette lettre de change a été souscrite, endossée. || *Billet payable au porteur,* ou simplement, *Billet au porteur.* Billet que l'on promet de payer à celui qui en sera le porteur, sans designer personne en particulier. De même, on dit, *Un effet, des effets au porteur, une inscription de rente au porteur, une action au porteur,* etc.

— *Porteur de contraintes.* Celui qui notifie aux contribuables retardataires les contraintes décernées par le percepteur ou le receveur des contributions.

— *Porteur de paroles.* Celui qui est chargé de faire une proposition de la part de quelqu'un.

— *Porteur de bonnes nouvelles, de mauvaises nouvelles.* Celui qui est chargé d'annoncer de bonnes nouvelles, de mauvaises nouvelles.

— Cheval sur lequel est monté le postillon qui conduit une voiture à plusieurs chevaux. Atteler le porteur. Avoir un bon porteur.

— *Porteur de pardons.* Vendeur d'indulgences.

— Hist. *Porteur d'épée.* V. PORTE-GLAIVE.

— Anc. prat. *Porteur en avant.* Avocat du demandeur.

— Fam. et par plaisanterie. *Porteur de rogatons.* Mauvais poète, méchant écrivain, qui va lisant ses œuvres à tout le monde.

PORTE-VALISE. s. m. Hist. Titre d'un ancien officier de la cour papale. Dans les cavalcades, les quatre porte-valise marchaient devant les écuyers ordinaires de sa Sainteté

PORTE-VENT. s. m. Mus. Tuyau qui porte le vent des soufflets dans le sommier de l'orgue.

— Techn. Tuyau recourbé, qui dirige le vent sur la flamme d'une lampe d'émailleur. || Pl., des *porte-vent.*

PORTE-VERGE. s. m. Bedeau qui porte une baguette devant le curé, devant les marguillers dans une église paroissiale. || Pl., des *porte-verge.*

PORTE-VERGUES. s. m. Mar. Nom que l'on donne aux bras de la poulaine. || Pl., des *porte-vergues.*

PORTE-VERROUIL. s. m. Techn. Pièce de laminoir.

PORTE-VESSIE. s. m. Ichthyol. Poisson muni d'une vessie natatoire. Les porte-vessies forment une division de l'ordre des acanthoptérygiens.

PORTE-VIS. s. m. (pr. *por-te-viss*). Arqueb. Pièce de métal sur laquelle porte la tête des vis qui servent à fixer la platine d'un fusil, d'un pistolet, etc. On le nomme autrement *contre-platine.* || Pl., des *porte-vis.*

PORTE-VOIX. s. m. Acoust. Instrument destiné à porter la voix au loin. C'est un tuyau de forme conique, largement évasé par sa partie inférieure, dans lequel on parle en portant la petite extrémité à la bouche. Le porte-voix est d'un grand usage sur les vaisseaux pour le commandement des manœuvres. Avec un porte-voix de la dimension de 1 mètre 33 centimètres, on peut se faire entendre à la distance de 500 pas géométriques. Avec un porte-voix de 5 mètres 50 centimètres, on se fait entendre à 1,600 pas, etc. || Pl., des *porte-voix.*

PORT-GLASCOW ou **NEW-PORT-GLASCOW.** Géogr. Ville d'Écosse, sur les bords et non loin de l'embouchure de la Clyde ; 6,000 h.

PORT-GRÈVE. s. m. (ét. sax., *port,* port, ville ; *geref,* gouverneur). Hist. C'était autrefois le principal magistrat d'un port de mer ou d'une ville maritime. Avant l'institution des maires à Londres, le premier magistrat de cette cité se nommait *port-grève.* On lit dans une charte de Guillaume le Conquérant : Guillaume roi, salut à Guillaume évêque, à Godefroi *port-grève* et à tous les bourgeois de la ville de Londres, etc.

PORTICI. Géogr. Ville du royaume et de la province de Naples, au pied du Vésuve, sur le golfe de Naples, à 7 kilom. S.-E. de Naples ; 5,500 hab. || *Musée de Portici.* Lieu où étaient autrefois déposées les antiquités tirées des fouilles d'Herculanum, Pompéi, Stabia, etc. Le musée de Portici a été transféré à Naples.

PORTIER, IÈRE. s. (pr. *portié, ière* ; rad *porte*). Celui, celle à qui l'on a confié la garde de la porte d'une maison. Le portier. La loge du portier. Une portière exacte, fidèle. Un bon portier. Un honnête portier. Remettre sa carte au portier.

— Comm. relig. Le frère convers, la religieuse qui a le soin d'ouvrir et de fermer la porte du couvent. || adjectiv. Le frère portier. La sœur portière ou la mère portière.

— Liturg. cathol. *Ordre de portier.* Le moindre des quatre ordres mineurs. Conférer, recevoir l'ordre de portier.

— Art milit. *Portier consigne.* Portier de l'avancée d'une place forte.

— Hist. hébr. *Portiers du temple.* Ceux qui nuit et jour veillaient sur le temple, sur les trésors et sur les offrandes.

— Syn. comp. PORTIER. CONCIERGE. SUISSE. V. CONCIERGE.

PORTIÈRE. s. f. (rad. *porte*). Ouverture d'un carrosse par où l'on monte et l'on descend. Large portière. Portière trop basse, trop étroite. Mettre la tête à la portière. Ceux qui voyagent en malle-poste ne peuvent jouir de la vue de la campagne que par les *portières,* cette vue étant masquée sur le devant par le cabriolet. (Clément.)

— Porte qui sert à fermer cette ouverture. Ouvrir, fermer la portière, les portières. Abaisser les glaces des portières.

— *Être assis à la portière, être à la portière.* Etre assis, dans un carrosse, contre une portière.

— Loc. prov. *Carrosse à trente-six portières.* Se dit, par plaisanterie, d'une charrette.

— Rideau placé devant une porte par utilité ou par ornement. Des portières de soie, de velours, de laine, de tapisserie. Les portières servent principalement à conserver la chaleur de l'appartement.

— Anc. art milit. *Portières.* Vantaux de bois qui fermaient certaines embrasures de la batterie.

— Art vétér. *Portière.* La matrice de la vache.

PORTIÈRE. adj. f. Zool. Qui porte ou qui est en âge de porter des petits. Il n'est en usage que dans ces locutions, Vache portière, brebis portière.

— Vénér. *Lice portière.* Chienne que l'on garde pour en avoir de la race, et à qui l'on fait faire des petits deux fois par an.

PORTIERS s. m. pl. Pêch. Deux piquets placés à l'entrée de la chambre ou de la tour d'une paradière.

PORTION. s. f. (pr. *por-cion* ; du lat. *portio,* fait de *pars, partis,* dérivé de *partiri,* partager). Certaine quantité ôtée d'un tout. Portion de terre. Portion de maison à louer. Portion d'héritage à vendre. Partager un champ en quatre portions égales. La meilleure portion. La plus forte portion. La vérité était venue à lui de père en fils, comme une *portion* de son héritage. (Fléch.) Cette nation, malgré ses crimes, est encore la *portion* la plus florissante de votre église. (Mass.) L'ignorance prive de la plus belle *portion* de l'existence. (Boiste.) Pendant une grande *portion* de la vie, l'homme n'a pas besoin de la beauté d'une femme ; il a toujours besoin de son cœur. (***)

— Fig. Une faible portion d'autorité. N'exercer qu'une portion de ses droits. Ne se servir que d'une portion de ses avantages.

— Jurispr. *Portion virile.* Celle qui revient à chaque héritier, dans une succession également partagée. || Par une redondance dont le style de la pratique n'offre que trop d'exemples, on dit : *pour sa part et portion.* L'un et l'autre de ces mots suffit bien certainement.

— Quantité de pain, de mets donnée à chaque membre d'une communauté. Bonne portion. Petite portion. Ne prendre que la moitié de la portion. Grossir, diminuer les portions.

— Dr. canoniq. *Portion congrue.* Pension que faisait au desservant d'une cure celui qui en était titulaire et qui en touchait le revenu. La portion congrue n'était due qu'au desservant dont les revenus fixes et certains n'allaient pas à 300 livres ; elle était de 300 livres si le desservant était perpétuel, ou de 150 livres seulement s'il était amovible. Donner, payer à un curé la portion congrue. Curé à portion congrue.

— Fam. et par extens. Traitement, pension, rente peu considérable. Mettre tous les employés d'une administration à la portion congrue. Mettre pour un temps son fils à la portion congrue.

— Hydraul. *Portion de couronne.* Petites lignes courbes placées d'espace en espace, et servant de sortie sur la platine d'une gerbe d'eau.

PORTIONCULE. s. f. (dimin. de *portion*). Petite portion. Il est inusité.

— Hist. eccl. Nom de la première maison de l'ordre de Saint-François, fondée par ce saint lui-même, près d'Assise, dans le duché de Spolète. || *Indulgence de la portioncule.* Indulgence accordée à saint François, selon une légende, par Jésus-Christ qui apparut à ce saint.

PORTIONNAIRE. adj. des 2 g. (rad. lat. *portio,* portion, partie). Anc. jurispr. Qui peut prétendre à une partie d'un héritage.

— Dr. canoniq. Bénéficier obligé d'officier avec les chanoines, moyennant une portion de la mense capitulaire.

PORTIQUE. s. m. (du lat. *porticus,* augment. de *porta,* porte). Galerie couverte, dont le comble est soutenu par des colonnes ou par des arcades. Grand, vaste, magnifique, superbe portique. Le portique d'un temple, d'un édifice. Le portique du Panthéon. Le portique de la Bourse de Paris. Une place entourée de portiques. Une cour à deux rangs de portiques. Un double portique. Chez les anciens les portiques étaient fort en usage ; ils servaient d'abri aux passants, et l'on pouvait s'y promener à couvert.

Du temple, orné partout de festons magnifiques,
Le peuple saint en foule inondait les *portiques.* (RAC.)

Sur cent colonnes d'or, circulaire *portique,*
S'élève du soleil le palais magnifique. (DESAINTANGE.)

— Archit. *Portique d'arbres.* Portique artificiel qu'on fait avec des arbres dont on assujétit les branches, pour qu'elles prennent les contours nécessaires. || *Portique de treillage.* Décoration d'architecture et de pilastres, montants, frontons, etc., faits de barres de fer et d'échalas de chêne maillés, qui sert pour l'entrée d'un berceau dans un jardin.

— PORTIQUE. Nom donné, dans les premières expositions de l'Industrie nationale, aux boutiques occupées par ceux qui exposaient.

— Jeux. *Portique.* Espèce de jeu où l'on fait tourner une boule autour d'un portique, dans lequel elle entre par une des nombreuses ouvertures qui y sont pratiquées, pour s'arrêter en suite sur un chiffre dont la valeur décide du gain ou de la perte.

— Philos. *Le Portique.* Nom que l'on donne souvent à l'école de Zénon, parce que les disciples de ce philosophe se réunissaient sous un célèbre portique d'Athènes, nommé le *Pœcile.* Montaigne était, à l'orgueil près, tout le *portique* d'Athènes à la fois : on voit partout le bon homme, le bon cœur, la bonne tête ; il a deviné le monde ; il a vu le passé, le présent, l'avenir, sans se croire un grand sorcier. (De Ligne.)

(Il) Fortifiait son cœur dans l'étude des lois
Et du Lycée et du *Portique.* (J.-B. ROUSS.)

PORTISCULE. s. m. Antiq. rom. Chef des rameurs ; celui qui leur donnait le signal et qui réglait leurs efforts. On le nommait aussi *pausaire.* V. ce mot.

PORT-JACKSON. Géogr. Ville de la Nouvelle-Hollande. V. SYDNEY. || PORT-JACKSON (Baie de). Sur la côte O. de la Nouvelle-Hollande, ou Nouvelle-Galles du Sud.

PORTLAND. Géogr. Ville des États-Unis, capitale de l'État du Maine, sur la baie de Casco Grand commerce avec les Antilles, la mer des Indes, la Russie.

— ÎLE PORTLAND. Petite île de l'Angleterre, dans la Manche, à 6 kilom. de Weymouth. 2,000 hab. Belle pierre de taille dite *pierre de Portland.*

PORTLANDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes monopétalées de la famille des rubiacées, renfermant plusieurs espèces qui sont indigènes des Antilles.

PORT-LIBRE. Hist. Nom qu'on avait donné dérisoirement, pendant la révolution française, à l'ancienne abbaye de Port-Royal de Paris dont on avait fait une prison.

PORT-LOUIS ou **PORT-NORD-OUEST** (dit *Port de la Montagne* pendant la révolution, *Port-Napoléon* sous l'Empire). Géogr. Capitale de l'Île-de-France, aujourd'hui île Maurice, sur la côte N.-O. ; 25,000 hab.

— PORT-LOUIS. Ch.-l. de cant., arr. de Lorient (Morbihan), à l'embouchure du Blavet, dans l'Atlantique ; 2,800 hab.

PORT-MAHON. Géogr. V. MAHON.

PORT-MAURICE. Géogr. Ville des États sardes, à 6 kilom. N.-E. de Nice, 6,000 hab.

PORTO ou **OPORTO.** Géogr. La seconde ville du Portugal, à 24 myriam. N.-E. de Lisbonne, à l'embouchure du Douro, dans l'Atlantique ; 80,000 hab. Grand commerce de vin de Porto.

— PORTO. s. m. Vin de Porto. Une bouteille de Porto. Un verre de Porto. Le Porto est un vin renommé. Les Anglais y sont fort habitués, peut-être à cause de la quantité d'eau-de-vie que les Portugais y mêlent.

PORTO ou **PUERTO.** V. PUERTO.

PORTO-FERRAJO. Géogr. Ch.-l. de l'île d'Elbe, sur la côte N.-O. ; 3,000 hab. Elle appartient à la Toscane ; Napoléon y résida du mois de mai 1814 au 26 février 1815.

PORTOIR. s. m. Hist. ecclés. Espèce de vase de bois dans lequel, chez les Chartreux, on porte la nourriture des moines.

PORTOIRE. s. f. (rad. *porter*). Anciennement, Espèce de brancard, de litière.

— Écon. rur. Vaisseau de bois ovale, fait de douves et de cerceaux, dont on se sert pour porter la vendange de la vigne au pressoir.

PORTO-LEGNAGO. Géogr. V. LEGNAGO.

PORTOR. s. m. (ét. fr., *porter, or* ; qui porte de l'or). Sorte de marbre noir, dont les grandes veines jaunes imitent l'or. Une table de portor. Une cheminée de portor.

PORTO-RICO. Géogr. Une des Grandes-Antilles, la moins considérable et la plus orientale ; 300,000 hab. Elle appartient à l'Espagne ; elle produit toutes les denrées coloniales.

PORTO-SANTO. Géogr. Une des îles Madère ; 6,000 hab. Cette île est de formation volcanique.

PORTO-SEGURO. Géogr. Ville et port du Brésil, ch.-l. d'une province du même nom, à l'embouchure du Buranhem, dans l'Atlantique ; 3,000 hab.

PORTO-VECCHIO. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sartène (Corse) ; 1,500 hab.

PORT-PATRICK. Géogr. Ville d'Écosse sur la mer d'Irlande, à 5 kilom. N.-O. de Wicton ; 2,000 hab.

PORT-PERMIS. s. m. Mar. Ce qu'un officier peut prendre à bord pour son propre compte.

PORTRAIRE. v. a. 1re conj. (ét., V. PORTRAIT). Faire le portrait de quelqu'un. Tracer la ressemblance d'une personne, au pinceau, au crayon, etc. Portraire au vif, au naturel. Vieux et inusité.

> Un seul Janet, honneur de notre France,
> De ses crayons ne la *portrairait* mieux.
> (J.-B. Rouss.)

— Être en portrait.

> Le bon Hercule de Fleuri,
> Petit prêtre nonagénaire,
> En Hercule s'est fait *portraire*,
> De quoi chacun est ébahi. (Voltaire.)

— Fig. Dépeindre. Je vais vous portraire en un peu de mots ce plaisant homme. Elle épouse un marquis qu'on vient de me *portraire*. (Corn.)

— SE PORTRAIRE. v. pron. Faire son propre portrait, tracer sa propre ressemblance.

PORTRAIT, AITE. part. pass. du v. Portraire. S'empl. adjectiv.

PORTRAIT. s. m. (du lat. *portractus*, qui a la même signification dans Quintilien et qui veut dire littéralement, *pro*, pour ; *tractus*, trait ; sous-entendu *tractus* avant *pro*, c'est-à-dire *trait pour trait* ; le *portrait* doit en effet rendre l'original trait pour trait. Nos pères ont écrit *pourtraict*, puis *portraict* ; d'où la dernière forme orthographique *portrait*). Ressemblance d'une personne, tracée au pinceau, au crayon, au burin, etc. Beau portrait. Portrait parfait. Portrait en grand, en petit, en miniature. Portrait au naturel. Portrait à l'huile, au pastel ou en pastel, en émail. Portrait en médaillon, en bas-relief. Boîte à portrait. Boîte de portrait. Faire le portrait. Faire un portrait. Travailler au portrait, en portraits. Peintre de portrait, de portraits. Réussir dans le portrait. ‖ Chez les anciens, la peinture du portrait rentrait comme accessoire dans les tableaux du genre et d'histoire ; il n'y avait pas alors de peintres adonnés exclusivement à cette peinture. Parmi les peintres modernes, ceux qui ont le plus réussi dans le portrait sont Mignard, Rigaud, Largillière en France, Van-Dyck en Flandre, Holbein en Angleterre. Un excellent peintre ne réussit pas toujours à faire ressembler ; alors, tout en faisant de bons tableaux, il fait de mauvais portraits. Ce *portrait* est très-beau et très-ressemblant. (Mme de Sév.) Un *portrait* peut avoir l'air triste, sombre, mélancolique, serein, parce que ces états sont permanents ; mais un *portrait* qui rit est sans noblesse, sans caractère, souvent même sans vérité, et par conséquent une sottise. (Dider.)

— *Portrait de famille.* Celui qui représente le chef, l'aïeul d'une famille. Les *portraits* de famille ne montrent de nous qu'un instant de notre visage. (Dider.)

— *Portrait en pied.* Portrait qui représente une personne entière, debout ou assise.

— *Portrait flatté.* Celui qui diminue les défauts du modèle. ‖ *Portrait chargé.* Celui qui exagère les défauts du modèle tout en gardant la ressemblance. ‖ *Portrait parlant.* Portrait d'une ressemblance si frappante et si expressive, qu'il semble parler ou prêt à parler, comme si l'on avait sous les yeux l'original lui-même.

— *Être le portrait, tout le portrait de quelqu'un.* Lui ressembler beaucoup, soit au physique, soit au moral. Votre fils est votre portrait, tout votre portrait, votre vrai portrait.

— On dit que le portrait d'une personne est dans le cœur, dans l'âme de quelqu'un, pour dire qu'elle en conserve le souvenir, la mémoire. Vous connaissez la pureté de ses intentions, l'ardeur de son zèle, la grandeur de son courage, l'étendue de sa charité ; et vous en gardez dans le fond de l'âme un *portrait* que tous les traits de l'éloquence ne pourront jamais égaler. (Fléch.)

— Litter. Description d'une personne soit pour l'extérieur, soit pour le caractère. Portrait en prose. Portrait en vers. Cet historien réussit principalement dans les portraits. Portrait fermement tracé, finement touché. Faire le portrait, tracer en quelques mots le portrait de quelqu'un. Faire d'une personne un portrait fidèle, un portrait flatteur, un portrait outré, un portrait repoussant. Tel parle d'un autre, en fait un *portrait* affreux, qui ne voit pas qu'il se peint lui-même. (La Bruy.) Il est impossible à l'homme de faire son propre *portrait*, il s'embellit ou s'enlaidit même par vanité, pour paraître original. (***) Si j'avais à tracer le *portrait* de Timoléon, je ne parlerais pas de cette valeur brillante qu'il montre dans les combats. (Barth.)

> Il te faut de ce pas en tracer quelques traits,
> Et par ce grand portrait finir tous mes *portraits*.
> (Boileau.)

> Et mille fois un fat, finement exprimé,
> Méconnut le *portrait* sur lui-même formé. (Id.)

— Description d'un objet quelconque. Faire le portrait du siècle, des mœurs du siècle. La meilleure comédie est le portrait le plus ressemblant de la vie humaine.

— Techn. Marteau à l'usage des paveurs.

PORTRAITEUR, EUSE. s. Celui, celle qui peint le portrait. Vieux et inusité. On dit *portraitiste*.

PORTRAITISTE. s. des 2 g. B.-arts. Peintre de portraits.

PORTRAITURE. s. f. (rad. *portrait*). Art de peindre le portrait, de saisir la ressemblance du modèle. Dans la *portraiture*, il n'est pas question si un visage est beau, mais s'il ressemble. (Corn.)

— *Livre de portraiture.* Livre qui enseigne à dessiner toutes les parties du corps humain.

PORT-RÉPUBLICAIN. Géogr. V. PORT-AU-PRINCE.

PORT-ROYAL. Géogr. Ville et port de la Jamaïque, à 7 kil. S.-O. de Kingston.

PORT-ROYAL. Hist. relig. Nom de deux abbayes de religieuses bernardines ou de l'ordre de Cîteaux, dont l'une, la plus ancienne, dite *Port-Royal des Champs*, était situé près de Chevreuse (Seine-et-Oise), et l'autre dite *Port-Royal de Paris*, était à Paris même, au faubourg Saint-Jacques, dans le local de l'hospice actuel de la Maternité. En 1625, la communauté de Port-Royal des Champs, qui se trouvait trop à l'étroit, fut transférée à Paris, rue de la Bourbe, où elle prit le nom de Port-Royal de Paris, et où elle devint de plus en plus florissante. Cette communauté avait été réformée en 1608 par la mère *Angélique* (Marie-Angélique Arnauld, sœur du grand Arnauld).

— *Port-Royal des Champs*, abandonné des religieuses, à partir de 1636, servit de retraite à de savants et pieux solitaires qui partageaient leur temps entre les exercices de la piété et de la pénitence, le travail des mains, l'étude des lettres, et l'instruction de quelques jeunes gens d'élite. Les plus illustres d'entre eux sont : Ant. Arnaud et Arnaud d'Andilly, Lemaistre de Sacy et deux de ses frères, Nicole, Lenain de Tillemont, etc. Pascal visitait souvent les solitaires de Port-Royal. Ils comptèrent au nombre de leurs élèves Racine, les deux Bignon, Achille de Harlay, etc. En 1656, lors des querelles du jansénisme, les jésuites parvinrent à les faire condamner comme jansénistes, et les firent violemment expulser de leur retraite. Les religieuses elles-mêmes, n'ayant pas voulu signer aveuglément le *Formulaire* du pape qui condamnait les cinq propositions de Jansénius, virent fermer leur maison de Port-Royal des Champs (1709), où une partie d'entre elles étaient retournées dès 1647. Les bâtiments de Port-Royal des Champs furent rasés en 1710.

— Philol. *Ouvrages de Port-Royal.* Livres composés par les solitaires de Port-Royal des Champs. On distingue entre autres : la Logique de Port-Royal, par Antoine Arnauld ; la Méthode grecque, la Méthode latine et la grammaire générale de Port-Royal, par Lancelot.

— Sous la Convention nationale, le couvent de Port-Royal de Paris fut converti en prison, et reçut le nom dérisoire de *Port-Libre*. En 1814, on y a placé l'hospice de la Maternité.

PORTS (CINQ). V. CINQ-PORTS.

PORT-SAINTE-MARIE. Géogr. Ville d'Espagne, sur le Guadalète, à 11 kilom. N.-E. de Cadix ; 17,600 hab.

— PORT-SAINTE-MARIE. Ch.-l. de cant., arr. d'Agen (Lot-et-Garonne) ; 3,000 hab.

PORTSMOUTH. Géogr. Ville et superbe port d'Angleterre, sur la Manche, à l'entrée d'une baie formée par cette mer, et à 105 kil. S.-O. de Londres, 41,000 hab. C'est le grand arsenal naval du royaume et le principal rendez-vous des flottes britanniques.

— PORTSMOUTH. Nom de plusieurs villes des États-Unis. La principale est dans l'état de New-Hampshire ; 8,000 hab.

PORT-SUD-EST. Géogr. V. PORT-BOURBON.

PORT-SUR-SAÔNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vesoul (Haute-Saône) ; 2,000 hab.

PORTUDAL. Géogr. Ville commerçante du Sénégal, dans le royaume de Baol, à 35 kil. S.-E. de Gorée, sur l'Atlantique.

PORTUGAIS, AISE. adj. et s. Habitant du Portugal. Les Portugais ont possédé pendant plusieurs siècles de magnifiques domaines dans l'Afrique, l'Asie, l'Amérique et l'Océanie. ‖ Qui appartient au Portugal ou à ses habitants. Sol portugais. Commerce portugais. Langue portugaise. Coutumes, mœurs portugaises.

— PORTUGAIS. s. m. Linguist. Langue de la famille néo-latine, très-rapprochée de la langue castillane. Le portugais est un dialecte galicien qui devint, au XIIe siècle, la langue de la cour et de la nation.

PORTUGAISE. s. f. Métrol. Grosse pièce d'or de Portugal. Les portugaises avaient cours en France sous le règne de Louis XIII. V. DOBRAO.

— Mar. Tour d'amarrage, au moyen duquel on réunit deux vergues ou deux mâtereaux, pour en former une espèce de chèvre.

— *À la portugaise.* loc. adv. Se dit d'une manière particulière d'amarrer les têtes des biques d'un vaisseau.

PORTUGAL (Royaume de). Géogr. Partie de la Lusitanie des anciens, états de l'Europe méridionale, occupe la partie occidentale de la péninsule hispanique, et a pour bornes, au N., la Galice ; à l'E., le royaume de Léon, l'Estramadure espagnole, l'Andalousie ; au S. et à l'O., l'Atlantique. Sa longueur du S. au N. est de 576 kilom. sur 168 de moyenne largeur. 3,600,000 hab. Cap., Lisbonne.

— Le gouvernement de Portugal est monarchique constitutionnel ; la maison régnante est celle de Bragance ; la religion dominante est le catholicisme ; les juifs sont tolérés.

PORTUGALÈTE. Géogr. Ville maritime d'Espagne, à 11 kil. N.-E. de Bilbao ; 1,200 hab.

PORTUGALOIS, OISE. adj. et s. Vieux mot synonyme de Portugais.

PORTULACAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes renfermant des arbrisseaux qui sont originaires des contrées chaudes de l'Afrique.

PORTULACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au pourpier, scientifiquement *portulaca*. ‖ PORTULACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre pourpier ou *portulaca*.

PORTULAN. s. m. Anc. mar. Livre qui contient le gisement et la description des ports de mer et des côtes, l'indication des courants et des marées, des heures de pleine mer, des jours de nouvelle et de pleine lune, etc. Le portulan de la Manche. Le portulan de la Méditerranée. Il est vieux et tout à fait hors d'usage.

PORTUMNALES s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes qu'on célébrait à Rome en faveur du dieu Portumne.

PORTUMNE. Myth. Dieu marin qui présidait aux ports. C'est le même que Mélicerte.

PORTUMNE. s. m. Crust. Genre de crustacées, type des portuniens, et renfermant des animaux vulgairement appelés *étrilles*, et fort bons à manger.

PORTUNIEN, IENNE. adj. Crust. Qui ressemble à un portumne. ‖ PORTUNIENS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des décapodes, renfermant des crustacés essentiellement nageurs, et vivant souvent en pleine mer.

PORTURE. s. f. Vieux mot synonyme de Monture. Il se trouve dans Montaigne.

PORT-VENDRES. Géogr. Ville et port de France, dép. des Pyrénées-Orientales, à 31 kil. E. de Céret, sur la Méditerranée ; 2,000 hab.

PORULEUX, EUSE. adj. (rad. lat. *porus*, pore). Hist. nat. Qui est garni ou marqué de petits trous ou de petits points transparents semblables à des pores. Feuille poruleuse. Coquille poruleuse.

PORUS. Myth. Dieu de l'Abondance, chez les anciens. Il était fils de Métis, déesse de la Prudence.

PORUS. Prince indien, régnait à l'E. de l'Hydaspe, en 327 avant J.-C., fut vaincu par Alexandre, qui le traita en roi et agrandit même ses états.

PORYDROSTÈRE. s. m. (ét. gr., πορος, je fournis ; ὕδωρ, eau ; στερεός, solide). Phys. Instrument qui sert à marquer la pesanteur spécifique d'un solide, comparée à celle d'un volume égal d'eau distillée.

PORZANE. s. f. Ornith. Un des noms de la marouette, grande poule d'eau.

POSADA. s. f. (pr. *po-za-da*). Relat. Nom des auberges d'Espagne. Plus loin, vous passez devant une *posada*. (A. de Custines.)

POSADE. s. f. Monn. V. PESADE.

POSAGE. s. m. (rad. *poser*). Action de poser. Travail et dépense qu'il faut faire pour poser, pour mettre en place certains ouvrages. Le posage d'un billard, d'un parquet. Le posage des fondements d'un édifice. Le posage de la charpente d'une maison. Le posage d'une menuiserie. Le posage des sonnettes d'un appartement.

POSAUNE. s. m. Mus. Nom allemand que quelques musiciens ont donné au trombone.

POSE. s. f. (du lat. *positus*, placé). Action de poser ; travail pour poser les pierres, les sonnettes, les parquets, les billards, les poêles, etc. La pose des grandes pierres est quelquefois fort difficile. Payer tant pour la taille, et tant pour la pose des pierres.

— *Pose de la première pierre.* Cérémonie qui a lieu quand on pose la première pierre d'un monument public. Faire la pose de la première pierre. Assister à la pose de la première pierre.

— Art milit. Soldat qu'on va mettre en faction. *Être de la première pose, de la seconde pose.* Être du premier, du second tour de faction. *Caporal de pose.* Celui qui est chargé de poser et de relever les sentinelles.

— Anc. art milit. *Grande pose.* Sentinelle qu'on établit extraordinairement pour la nuit, et qu'on relève à l'ouverture des portes.

— T. d'arts. Attitude d'un danseur, d'une personne qui sert de modèle, etc. Avoir des poses élégantes, gracieuses, naturelles, outrées, forcées. Choisir, prendre les poses les plus simples pour se faire peindre. La pose d'une figure, d'un portrait.

— Jeux. Avantage, qui consiste à placer le premier dé, au domino. Avoir la pose. A vous la pose. A qui la pose ?

— Métrol. Mesure agraire employée dans quelques-uns des cantons suisses. La pose de Lausanne vaut 45 ares.

POSÉ, ÉE. part. pass. du v. Poser. S'empl. adjectiv. Mis en place. Pierre posée. Sonnette posée. Billard posé. Parquet posé. Je me fis un siége d'une malle *posée* à plat. (J.-J. Rouss.) Deux barres de fer *posées* dans une situation verticale. (Libes.)

— *Posé à*, suivi d'un verbe. *Posée* à ravir, une danseuse semblait être sans voile sous les plis onduleux du cachemire. (De Balzac.)

— *Posé sur.* De ces pavés *posés* tout simplement sur la terre, les uns se baissent, les autres s'élèvent, le chemin devient raboteux et bientôt impraticable. (Volt.) Sur quatre pieds de maçonnerie étaient *posées* de largos pierres, des marbres épais de près d'un pied, et souvent larges de dix. (Id.) Un tournebroche était *posé* sur un ostensoir, un sabre républicain sur une haquebute du moyen âge. (De Balzac.)

— Mis en fait, mis en principe ; admis, tenu pour certain. Question posée. Vérité posée. Axiome posé.

— Fixé, déterminé, précisé. Cette question ne paraît difficile à résoudre que parce qu'elle est mal *posée*. (J.-J. Rouss.)

— *Cela posé.* Cela étant accordé, étant supposé, étant admis. Cela posé, il s'ensuit...

— *Posé que.* Posé que cela fût, que feriez-vous ?

— Qui est en crédit dans la société, dans le monde. Cet homme est bien posé, avantageusement posé, honorablement posé, puissamment posé.

— Modeste, grave, rassis. Homme posé. Air posé. Démarche posée. C'est une personne posée. Parler d'un ton posé.

> L'air ne décide pas toujours du caractère,
> Même en beaucoup de gens il cache l'opposé,
> Et souvent les plus fous ont l'air le plus posé.
> (Destouches.)

— *Écrire à main posée.* Écrire lentement pour mieux former ses lettres.

POSÉGA. Géogr. Ville des États autrichiens, dans l'Esclavonie, chef-lieu d'un comitat du même nom, sur l'Orjava, à 80 kilom. S.-E. d'Eszek ; 4,000 hab.

POSEIDON ou **POSIDON.** Myth. gr. Dieu des mers, le Neptune des Latins.

— Chron. gr. Mois de l'année athénienne, consacré à Neptune ; dans l'origine, c'était le dernier mois de l'année, correspondant à la moitié de février et de mars ; après l'invention de l'octaétéride, l'ordre des mois ayant été changé, le poséidon correspondait à peu près au mois d'octobre.

POSÉIDONIES. s. f. pl. Myth. gr. Fêtes qu'on célébrait en l'honneur de Neptune.

POSÉMENT. adv. (pr. *po-zé-man* ; rad. *posé*). Modérément, sans se presser, doucement. Parler posément. Lire plus posément. Marcher très-posément. Préférez l'habitude de parler aussi *posément* que l'on écrit, à celle d'écrire aussi vite que l'on parle. (Max. trad. de Pythag.)

POSEN. Géogr. Ville des États prussiens, jadis capitale de la Grande-Pologne, et aujourd'hui chef-lieu du grand-duché de Posen, sur la Warta ; 30,000 hab. Posen fut le berceau du christianisme en Pologne. Les Français y entrèrent en 1806, après la bataille d'Iéna.

— POSEN (Grand-duché de). Une des huit provinces de la monarchie prussienne, entre la Prusse occidentale, la Silésie, le Brandebourg et le royaume de Pologne. Ch.-l., Posen ; popul., 1,075,000 hab. Le grand-duché de Posen fut donné à la Prusse lors du partage de la Pologne en 1772, il fut compris en 1807 dans

le grand-duché de Varsovie, et revint définitivement à la Prusse en 1815.

POSER. v. a. 1re conj. (pr. *po-zé*; du lat. *ponere*, placer; supin. *positum*, placé). Placer, mettre. Poser un livre sur une table, un vase sur un buffet, le pied sur un tapis. Le sage couronne de fleurs ses cheveux blancs, et la pudeur les pose sur son sein. (A. Martin.) Et *posant* sa tête sur le sein maternel, elle ne put que l'inonder de larmes. (B. de St-P.) Dernièrement je me tendis à la fontaine; j'y trouvai une jeune servante qui avait posé sa cruche sur la dernière marche de l'escalier. (X. Marmier.)

— Mettre dans un certain ordre, avec un certain arrangement, dans la situation convenable. Poser des livres dans une bibliothèque. Poser des papiers dans un carton. Poser du linge dans une armoire. Poser l'argenterie sur la table. Poser un meuble dans un salon. Les principes étant ainsi *posés*, je regarde comme certain que le goût donne lieu à des sensations de trois ordres différents, savoir : la sensation directe, la sensation complète et la sensation réfléchie. (Brill.-Sav.) Dieu lui-même la *posa* dans le sein de la reine sa mère, ou plutôt dans le sein de l'Église catholique. (Boss.)

Soyez reine, dit-il, et dès ce moment même,
De sa main sur mon front *posa* son diadème. (Rac.)

Mon fils, avec respect posez sur cette table
De notre sainte loi le livre redoutable. (Id.)

Et vous aussi, *posez*, aimable Éliacin,
Cet auguste bandeau près du livre divin. (Id.)

— Arranger, disposer, mettre en place une chose qui se monte et se démonte par parties. Poser un billard. Poser un parquet. Poser un poêle.

— Archit. Fixer, mettre à demeure. Poser une pierre, la première pierre d'un édifice. Poser les fondements d'une église. Poser une colonne sur son piédestal. Poser une charpente. ‖ *Poser à sec*. Construire sans mortier. ‖ *Poser à cru*. Élever sans fondation une charpente, un pilier, un étai. ‖ *Poser de champ*. Placer sur la face la plus étroite une pierre, une brique, une pièce de bois. Il se dit par opposition à *poser de plat*.

— B.-arts. Placer, mettre dans l'attitude la plus convenable pour l'imitation. Poser une figure. Poser un modèle. Poser le modèle. Une autre jolie créature, qui *posait* le torse chez un peintre en renom, représentait l'Amour, et le représentait à merveille. (E. Sue.)

— *Poser une sonnette*. L'attacher, la fixer à un mur, et établir le ressort et le fil d'archal qui doivent servir à la mettre en mouvement.

— Art milit. *Poser l'arme à terre*. Mettre son arme à terre devant soi, le bout du canon en avant. ‖ *Poser les armes*. Mettre les armes bas, se rendre à l'ennemi. Des bataillons entiers posèrent les armes. Cependant Artaxerxe victorieux ne put ni les obliger à *poser* volontairement les armes, ni les y forcer. (Boss.) ‖ *Poser un corps de garde, des gardes, des sentinelles*. Les placer pour un certain temps dans quelque endroit.

— Fig. *Poser les armes*. Faire la paix ou la trêve. Les deux partis ont consenti à poser les armes. Après dix années de la plus grande, de la plus terrible lutte qui se soit vue chez les hommes, on *posait* les armes : le temple de Janus était fermé. (Thiers.)

— Fig. Établir pour constant, pour avéré. Poser un principe. Poser en principe. Poser comme principe, pour principe. Poser pour maxime. Poser comme une vérité infaillible, comme un fait certain, comme une chose de fait. Poser en fait que... Que des hommes au sortir d'un profond sommeil, se voyant au milieu d'un labyrinthe, *posent* des principes généraux pour en découvrir l'issue; quoi de plus ridicule? (Condil.)

— *Poser une question*. La fixer, la préciser, en bien définir l'objet. Dans une discussion, le plus important est de savoir poser la question.

— Supposer, admettre pour un moment. Posons la chose comme vous la dites.

— *Poser que*. Posons que cela soit.

— Faire, créer une position. Poser un jeune homme dans la société, dans le monde.

— Arithm. *Poser des chiffres*, *poser une règle*. Écrire des chiffres, écrire une règle. Dans l'addition, on pose les unités et l'on retient les dizaines. 8 et 7 font 15; je pose 5 et je retiens 1.

— Jeux. Jouer un dé ou un domino. C'est à vous à poser.

— Mus. *Poser la voix*. Attaquer le son avec netteté et précision. La chose la plus importante et la plus difficile pour un chanteur, est de bien poser la voix. Poser un son.

— Typogr. *Poser une forme*. La dresser.

— v. n. Être posé, porter sur. La poutre pose sur le mur. Cette pierre pose à faux.

— Peint. Prendre une certaine attitude, et la garder pendant quelques instants, en parlant d'une personne qui sert de modèle ou qui fait faire son portrait. Poser bien. Poser mal. Poser patiemment, complaisamment. Poser deux heures de suite.

— Fig. Étudier ses attitudes, ses gestes, ses regards, pour produire de l'effet. Cette femme pose toujours. Ce dandy croit toujours poser.

— *Poser au livret*. Chez les doreurs. Appuyer le bord de la feuille et ouvrir le livret à mesure que la feuille s'étend sans aucun pli.

— SE POSER. v. pron. Se mettre, se placer. Un oiseau qui se pose sur le sommet d'un arbre, sur le faîte d'une maison. Comme une aigle qu'on voit toujours, soit qu'elle vole au milieu des airs, soit qu'elle se *pose* sur le haut de quelque rocher, porte de tous côtés ses regards perçants. (Boss.)

Sur la tête du serpent
La guêpe s'était *posée*.
Et de sa flèche aiguisée
Perçait l'animal rampant. (Fr. de Neufchateau.)

— Fig. L'ambition se pose en imagination au-dessus de la terre; la mort la fixe dessous.

— Se faire une position dans le monde. Savoir se poser. Parvenir à se poser. Il est difficile de se bien poser.

— Se créer un rôle original. Se poser en réformateur politique.

POSEUR. s. m. (pr. *po-zeur*). Construct. Celui qui, dans un bâtiment, pose les pierres, les met ou les fait mettre en place.

— En général, Celui qui pose ou qui dirige la pose de quelque chose que ce soit. Poseur de billard. Poseur de parquet. Poseur de sonnettes.

POSIDON. Myth. gr. V. POSEIDON.

POSIDONIADE. adj. f. Antiq. gr. Nom d'une des quatre tribus établies à Athènes par Érichthonius.

POSIDONIE. s. f. Bot. Syn. de Caulinie.

POSIDONIES. s. f. V. POSIDONIES.

POSIDONIUS. Célèbre philosophe stoïcien, disciple de Panétius, né vers 135 av. J.-C., à Apamée en Syrie; il passa la plus grande partie de sa vie à Rhodes, ce qui l'a fait surnommer le Rhodien. Il était versé dans toutes les sciences; il compta parmi ses disciples Pompée et Cicéron.

POSITANO. Géogr. V. PASITANO.

POSITIF, IVE. adj. (du lat. *positivus*; rad. *positus*, placé). Certain, constant, assuré. Fait positif. Preuve positive. Chose positive. Nouvelle positive. Donner une promesse, une parole positive. On nous a donné cela pour une chose positive.

— *Esprit positif*. Esprit qui aime l'exactitude, qui recherche la certitude, la justesse. ‖ *C'est un homme positif*. C'est un homme dont les idées sont certaines, précises, arrêtées, très-nettes.

— *Esprit positif du siècle*. Esprit qui ne se paye pas de mots vides et creux, mais qui veut des choses solides et substantielles.

— Il est synonyme de *matériel*, en parlant des avantages, des commodités de la vie. Bien peu d'hommes consentent de la vie actuelle et *positive*, presque tous se reflètent dans le passé, s'élancent dans l'avenir. (Boiste.)

— Absolu. Il n'y a de grandeur positive qu'en Dieu.

— Il s'oppose à Arbitraire. Ce tableau offre des beautés positives.

— Se dit encore par opposition à Négatif. Louer quelqu'un en disant qu'il ne fait point le mal, c'est faire de lui une louange négative, mais non une louange positive. ‖ *Commandement positif*. Commandement qui ordonne. Dans les commandements de Dieu, il y en a de positifs et de négatifs.

— Algèb. *Quantités positives*. Quantités précédées du signe de l'addition.

— Il s'oppose à Naturel. Loi positive. Droit positif. ‖ *Droit positif divin*. Tout ce que Dieu a ordonné, et qui ne fait pas partie du droit naturel. ‖ *Droit positif humain*. Ce qui est établi par les lois des hommes. Il n'y a point de peuple partout où le droit naturel n'est point la base du droit *positif*. (Ferrand.)

— En matière de religion. *Cela est de droit divin*. Cela est fondé sur la discipline de l'Église, sur une loi purement ecclésiastique, et non pas sur l'institution divine. L'Église dispense à son gré de ce qui est de droit positif, elle ne peut dispenser de ce qui est de droit divin.

— *Théologie positive*. Partie de la théologie qui comprend l'Écriture sainte, l'histoire ecclésiastique, la doctrine des Pères, les décisions des conciles sur les dogmes de la foi et sur les pratiques de l'Église. Traité de théologie positive. Être versé dans la théologie positive.

— Philos. *Philosophie positive*. Système philosophique dont les auteurs affectent de n'admettre aucun principe qui ne soit démontré rigoureusement et appuyé sur les faits, sans plus d'extension ou de généralité que ceux-ci n'en contiennent.

— Phys. Se dit de l'un des deux fluides dont on suppose le fluide électrique composé.

— Dans la pile galvanique, on donne le nom d'*éléments positifs* aux disques de zinc, et celui de *pôle positif* à l'extrémité terminée par un disque de zinc.

— *Passer à l'état positif*. Dans l'hypothèse de Franklin, qui regardait le fluide électrique comme un être simple, il se disait d'un corps quand il recevait du dehors une certaine quantité de fluide qui s'ajoutait à celle qu'il contenait déjà, comme cela arrive au verre et à plusieurs autres corps par l'effet du frottement.

— Bot. *Caractères positifs*. Ceux qui sont tirés de la présence d'un organe. Les caractères positifs et négatifs.

POSITIF. s. m. Chose certaine, incontestable.

— Ce qui est réel, solide, par opposition à ce qui est chimérique, sans fondement.

— *Avoir du positif à la tête*. Avoir des connaissances solides, bien digérées.

— Fam. Ce qui constitue les avantages matériels et pécuniaires de la vie. Tenir au positif. Ne connaître que le positif. Parlez philosophie, poésie, science, littérature, etc., toutes choses qui plaisent aux nobles âmes, on ne vous écoutera pas, on ne vous comprendra même pas, tant les hommes sont absorbés par le positif.

— Gramm. Premier degré de signification dans les adjectifs et dans les adverbes qui admettent la comparaison. Le degré qui ne fait simplement que qualifier ou modifier. Il y a trois degrés dans la plupart des adjectifs : le positif, le comparatif et le superlatif.

POSITIF. s. m. Mus. Petit buffet d'orgue au-devant du grand orgue. Jouer sur le positif. Il y a des orgues qui n'ont point de positif.

POSITION. s. f. (pr. *po-zi-cion*; du lat. *positio*; rad. *positus*, placé). Topogr. Point où un lieu est placé. Indiquer avec précision la position des lieux sur une carte géographique. La position d'une ville, d'une forteresse. L'élévation du pôle dépend de la position de la sphère. Cette ville est dans une position agréable. Une *position* si favorable à la piraterie a tourné les vues des habitants vers la course. (Raynal.) Chênevières est dans une *position* très-agréable. (Dulaure.)

— Se dit aussi des lieux mêmes considérés relativement aux personnes ou aux choses qui pourraient y être placées. La nature du pays offre plusieurs *positions* plus heureuses les unes que les autres. (Raynal.)

— Terrain choisi pour y placer un corps de troupe. Prendre position sur une éminence, sur le bord d'une rivière. Adosser sa position au coin d'un bois. Choisir une position forte, favorable, respectable, avantageuse, inexpugnable. Changer sa position. Changer de position.

— Attitude dans les exercices du corps. La position du soldat sans armes, du soldat sous les armes. Prendre la position prescrite. Position facile, aisée, naturelle, distinguée, élégante. La position du corps, de la tête, des jambes, de la poitrine. Être gêné, emprunté dans sa position.

— Point de doctrine contenu dans une thèse. Les positions d'une thèse. Cette thèse contient six positions. Soutenir avec talent toutes les positions d'une thèse.

— Fig. État heureux ou malheureux dans lequel on se trouve; circonstance, conjoncture. Position heureuse, agréable, riche, assurée. Position précaire, critique, hasardeuse, embarrassante. Faire connaître à quelqu'un sa position. Être dans une *position* gênante. La *position* la plus avantageuse au bon droit, est d'avoir à se défendre contre une partie intègre, juge en sa propre cause. (J.-J. Rouss.)

— *Être en position de*. Avoir les moyens, la faculté. Être en position de faire du bien aux pauvres. Je voudrais bien être en position de vous rendre le service que vous me demandez.

— Arithm. *Règle de fausse position*. Règle par laquelle une opération faite sur des nombres supposés, conduit, avec le secours des proportions, à la connaissance du nombre que l'on cherche. Chercher un nombre par la règle de fausse position.

— Astron. *Angle de position*. Celui que forment au centre d'un astre le cercle de déclinaison et le cercle de latitude.

— B.-arts. Attitude, posture des figures d'un tableau. Ce peintre a mal pris ses positions. Cette figure est belle de draperie, de *position* et de caractère. (Dict.) Si ses soldats sont bien de *position*, ils sont mal de caractère. (Id.)

— Chorégr. Manière de poser ses pieds, l'un par rapport à l'autre. Première, seconde, troisième, quatrième, cinquième position. Porter le pied gauche à la quatrième position.

— Gramm. gr. ou lat. *Syllabe longue par position*. Celle qui, étant ordinairement brève, devient longue parce que la dernière lettre de cette syllabe est une consonne, et la première lettre de la syllabe suivante est aussi une consonne.

— Jeux. *Avoir la position*. Se dit, au jeu de dames, quand la partie d'un des joueurs est disposée de telle manière qu'il en résulte divers moyens d'obtenir des avantages marqués.

— Manég. Assiette du cavalier, manière dont il est placé à cheval. Avoir une belle position, une position ferme à cheval.

— Math. *Géométrie de position*. Partie de la géométrie qui envisage et détermine la situation d'un corps dans l'espace. ‖ *Donné de position*. Plan, ligne dont la situation, la direction est donnée, sans que l'on ait à s'occuper de sa grandeur ou de son étendue.

— Mus. Endroit où la main se pose, sur le manche d'un instrument à cordes, selon le ton dans lequel on joue. Dans l'étendue du violon, on compte six positions.

POSITIONNAIRE. s. m. (pr. *po-zi-ci-o-nèr*). Techn. Pourgon qui sert pour marquer les positions des lieux sur une carte géographique.

POSITIVE. s. f. Théol. Théologie positive. Être savant dans la positive. Être attaché à la positive. V. POSITIF.

POSITIVEMENT. adv. D'une manière positive, certainement, précisément, expressément. Savoir positivement. Dire positivement. Affirmer, soutenir, nier positivement.

— Phys. *Corps électrisé positivement*. Se dit, dans le système de Franklin, d'un corps qui, par son passage à l'état d'électricité, reçoit du dehors une quantité de fluide qui s'ajoute à sa quantité naturelle.

POSITIVETÉ. s. f. Phys. V. POSITIVITÉ.

POSITIVISME. s. m. Philos. Système de philosophie positive.

— Ironiq. Se dit pour Égoïsme, matérialisme.

POSITIVISTE. adj. et s. m. Philos. Partisan, sectateur du positivisme, de la philosophie positive. Les philosophes positivistes. Les positivistes.

— Par dénigr. Égoïste, matérialiste.

POSITIVITÉ. s. f. (rad. lat. *positivus*, positif). Phys. État d'un corps qui manifeste les phénomènes de l'électricité positive.

POSITURE. s. f. Diplom. Signe qui, dans les anciens manuscrits, indique la fin d'un chapitre ou d'un livre.

POSNANIE. Géogr. Palatinat qui faisait partie de la Grande-Pologne, dans l'ancienne monarchie polonaise; ch.-l. Posen (en polonais *Poznan*).

POSNANIEN, IENNE. adj. et s. (du pol. *Poznân*, Posen). Habitant du duché de Posen, de la Posnanie. Les Posnaniens professent la religion catholique, et parlent la langue polonaise. ‖ Qui appartient au duché de Posen, à la Posnanie ou à ses habitants.

POSOIR. s. m. (pr. *po-zoar*). Techn. Marteau artificiel avec lequel, dans les hôtels des monnaies, on place les flancs entre les deux coins, pour les frapper.

POSOLE. s. f. (pr. *po-zole*). Relat. Boisson que l'on fait dans les Indes avec du blé bouilli.

POSOLOGIE. s. f. (pr. *po-zo-lo-ji*; ét. gr. *posos*, quantité; *logos*, discours). Médec. Indication des doses auxquelles on doit administrer les médicaments, eu égard à l'âge, au sexe, à la constitution, etc.

POSOLOGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la posologie. Tableau posologique.

POSOQUERIE. s. f. (pr. *po-zo-kri*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des rubiacées, renfermant des arbustes de la Guiane.

POSPOLITE. s. f. Hist. Dans l'ancien gouvernement polonais, Ordre par lequel tous les sujets, nobles et roturiers, en état de porter les armes, étaient tenus de se rendre en tel endroit désigné, et de servir la république polonaise à leurs dépens pendant l'espace de six semaines. La pospolite n'avait lieu que dans les besoins pressants; quelquefois les ecclésiastiques eux-mêmes n'étaient pas exceptés.

— Il se disait aussi de la Nation polonaise elle-même assemblée en corps d'armée.

POSS. Gramm. Abréviation du mot Possessif.

POSSAGNO. Géogr. Ville du royaume lombard-vénitien, à 35 kilom. N.-O. de Trévise; 1,500 hab.

POSSÉDABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible d'être possédé. Possessible est préférable.

POSSÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Posséder. S'empl. adjectiv. Tu ne posséderas pas les choses qui ne sauraient être *possédées*, et tu perdras ta vie, qui t'appartient. (Senancourt.)

— *Possédé de*. Ce vice rend malheureux celui qui en est *possédé*. De ce fatal amour je me vis *possédée*. (Rac.) D'une si douce erreur si longtemps *possédée*. (Id.) Tandis que *possédé* de ma douleur extrême. (Id.)

Mais de ce souvenir mon âme *possédée*,
A deux fois en dormant revu la même idée. (Rac.)

— *Possédé par*. Mais tu ressembles à mon valet de chambre, le diable est si cruellement *possédé* par la manie de ce progrès... (De Bor.) A Rome, la liberté fut d'abord *possédée* par les rois. (Chateaub.)

— *Un homme possédé du démon*. Un homme du corps duquel le démon s'est emparé.

— Fig. *Être possédé du démon de l'orgueil, de l'ambition, de la colère*, etc. Porter à l'excès l'orgueil, l'ambition, la colère.

POSSÉDÉ, ÉE. s. Démoniaque, énergumène. Exorciser les possédés. Ainsi qu'un *possédé* que le prêtre exorcise. (Boil.) Les amoureux des romans sont presque tous des *possédés*. (***)

— *Se démener comme un possédé*. Se tourmenter beaucoup, s'agiter à l'excès.

POSSÉDER. v. a. 1re conj. (du lat. *possidere*, fait de *pos*, qui peut; *sedere*, s'asseoir, se fixer). L'e se change en è devant une syllabe muette. *Je possède, tu possèdes, il possède*, etc. Avoir en sa propriété. Posséder une terre, une maison, un territoire. Posséder de grands biens, de vastes domaines. Posséder justement, injustement, à bon titre, à juste titre, de bonne foi, légitimement, paisiblement. On ne s'approprie les choses qu'on *possède* que par leur emploi. (J.-J. Rouss.) Ceux-là seuls sont heureux en *possédant* les faveurs de la fortune, qui pourraient être heureux sans les *posséder*. (De Pontlv.) Celui qui *possède* tout ne jouit de rien. (...) Qu'est content de rien possède toute chose. (Boil.) Il *possédait* tout ce que nous possédons, rien. (Mass.)

Vous possédez
Tout ce qu'en votre...
...

— Anc. jurispr. *Posséder en ...*. Tenir à titre de ... ‖ *Posséder en fief*. Tenir à titre de fief et hommage ...

— Absol. ...

en bien plus grand nombre que ceux qui possèdent. Qui ne jouit de rien ne doit pas *posséder*. (La Chaussée.)

> Cependant je *possède*, et leur droit incertain,
> Me laisse, avec leur sort, leur sceptre dans la main. (Corn.)

— Par extens. Posséder des emplois, des dignités, des titres, des honneurs. Posséder des talents, des vertus, des qualités excellentes. *Possédez* les grandeurs sans qu'elles vous *possèdent*. (Corn.) La discipline militaire a donné l'empire à tous ceux qui l'ont *possédée*. (Christine.) Le dindon a l'air fanfaron; mais il ne *possède* que très-peu de courage. (Berq.) Quels que soient les reproches qu'on peut lui faire, jamais, selon moi, aucun auteur n'a *possédé* au même degré ce que nous appelons *vis comica*. (Baron de Théis.)

— *Posséder Dieu*. Posséder la gloire éternelle, jouir de la vue de Dieu, jouir de la gloire éternelle. Les bienheureux possèdent Dieu, possèdent la gloire éternelle. Il croit *posséder* Dieu dans les bras du démon. (Boil.)

— *Posséder quelqu'un*. L'avoir chez soi, dans sa maison, jouir de sa présence. Nous espérons vous posséder pendant quelques jours. Vous êtes cruel avec vos amis, à peine souffrez-vous qu'ils vous possèdent quelques instants.

— Fig. Toutes deux d'une si heureuse constitution, qu'elles semblaient nous promettre le bonheur de les *posséder* un siècle entier. (Boss.)

— *Posséder l'esprit de quelqu'un*. En être maître, le gouverner à son gré.

— *Posséder les bonnes grâces d'une personne*. Être aimé, favorisé de cette personne. Elle *possédait* l'affection de son époux. (Boss.) Il *possédait* mon cœur, mon désir, ma pensée. (Corn.) Ne *possédez*-vous pas son oreille et son cœur? (Rac.)

— *Posséder une femme*. Jouir de ses faveurs. Je *possède* Laïs, mais Laïs ne me *possède* pas. (Aristippe.) Pauline, je verrai qu'un autre vous *possède*. (Corn.) Si tu veux *posséder* ta Lucrèce à ton tour. (Boil.)

— *Posséder son âme en paix*. Jouir de la tranquillité morale qui est due à une bonne conscience. Peut-on posséder toujours son âme dans la patience? Il *possédait* son âme en paix au milieu même des orages. (Fléch.)

— Connaître à fond. Posséder les sciences, les lettres, les arts. Posséder la philosophie. Posséder la médecine. Posséder la musique. Posséder l'anglais, l'allemand, les langues orientales. Posséder parfaitement sa langue maternelle. Posséder une affaire. Posséder les auteurs latins, les poëtes anciens. Posséder Homère et Virgile. Pour bien écrire, il faut *posséder* pleinement son sujet. (Buff.)

— Se dit des passions, des sentiments qui s'emparent de l'âme, la maîtrisent, l'agitent. L'ambition possède la plupart des hommes. L'envie, la colère, l'avarice, l'hypocrisie le possèdent. La passion, la douleur, le désespoir le possède. L'ennui le possède. La rage, la fureur le possède. L'esprit de discorde possède le peuple. Le plaisir de la dogmatisation était le charme qui *possédait* les esprits. (Boss.) Ne permettez pas que l'erreur et la vanité le *possèdent*. (Mass.) Cette passion rend malheureux celui qu'elle *possède*. (Id.) Quelle aveugle fureur vous-même vous *possède?* (Corn.)

> ... Ce malheureux avare
> Ne *possédait* pas l'or, mais l'or le *possédait*. (La Font.)

— Liturg. cathol. *Le démon le possède*. Le démon s'est emparé de son corps.

— Loc. prov., fig. et pop. *Le diable le possède*. Se dit d'un homme emporté, à qui l'on ne peut faire entendre raison.

— SE POSSÉDER. v. pron. Être maître de soi, de son esprit, de ses passions, de ses mouvements, de toute sa personne. L'homme froid et sage se possède toujours. Le grand capitaine se possède toujours dans le combat, au plus fort de l'action. Un orateur doit se posséder dans la chaleur du débit. Ce joueur se possède avec une égale convenance dans la perte et dans le gain. L'âme ne se *possède* véritablement que lorsqu'elle s'exerce tout entière. (Vauven.) Qui sait se *posséder* peut commander au monde. (Volt.)

— *Ne pas se posséder de joie*. Être transporté de joie, éprouver un contentement excessif qui met hors de soi-même.

— Se posséder mutuellement. Les véritables amis se possèdent l'un l'autre.

POSSELT (Ernest-Louis). Célèbre historien et publiciste allemand, né à Bade en 1763; fut l'ami du général Moreau, et se tua dans le délire à Heidelberg en 1804, parce que ce général avait été accusé de trahison.

POSSESSEUR. s. m. (du lat. *possessor*; formé de *possedere*, posséder). Celui qui possède un bien, un héritage. Possesseur légitime. Paisible possesseur. Possesseur de droit, de fait, de bonne foi. Possesseur à titre héréditaire, à long terme. Possesseur précaire. Possesseur d'un bien, d'un château, d'un vaste domaine.

— Anc. jurispr. *Possesseur pacifique*. Celui qui n'est point troublé dans sa possession. Il dispose de tout en juste *possesseur*. (Corn.)

> De l'empire encor timide *possesseur*,
> N'oserait-il d'Hélène ici montrer la sœur? (Rac.)

> Croyez-moi, chère Esther, ce sceptre, cet empire,
> A leur pompeux éclat mêlent peu de douceur,
> Et fatiguent souvent leur triste *possesseur*. (Id.)

> Néron n'est pas encor tranquille *possesseur*
> De l'ingrate qu'il aime au mépris de ma sœur. (Id.)

— Dans un sens particulier, il se dit des personnes qui sont unies par l'hymen ou par l'amour.

> ... On voyait de sa sœur,
> Par un heureux hymen, mon frère *possesseur*. (Corn.)

— Art hermét. Celui que l'on prétendait avoir trouvé la pierre philosophale. Paracelse, Flamel, etc., ont été mis au nombre des possesseurs.

— adj. Être possesseur d'une fortune colossale, d'un modeste hameau.

POSSESSIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être possédé.

POSSESSIF. adj. (du lat. *possessivus*; formé de *possidere*, posséder). Gramm. Qui marque possession. Les mots *mon, ma, mes, ton, ta, tes, son, sa, ses, notre, nos, votre, vos, leur, leurs*, sont des adjectifs déterminatifs. Mais ils expriment en outre une idée accessoire, celle de possession, aussi les grammairiens les appellent-ils *adjectifs possessifs*. Du moment où la notion de propriété a été introduite parmi les hommes, il est évident que la qualité d'appartenir à tel ou tel individu, fut une chose essentielle à connaître pour chacun; et de là les mots *mon, ton, son*, etc. Ces mots sont dérivés des pronoms personnels. En effet, *mon bras* est pour *le bras de moi; ton enfant* est pour *l'enfant de toi; son cheval* est pour *le cheval de lui*, etc. V. MON, TON, SON. Les pronoms possessifs sont ceux qui marquent la possession des personnes ou des choses dont ils rappellent l'idée. Les mots que les grammairiens regardent comme pronoms possessifs sont *le mien, le tien, le sien, le nôtre, le vôtre, le leur; la mienne, la tienne, la sienne, la nôtre, la vôtre, la leur*. L'ambition ni la fumée ne touchent point un cœur comme *le mien*. (J.-J. Rouss.) Tu es un ange du ciel, ma Julie! Sans doute, avec tant d'autorité sur mon âme, *la tienne* est plus divine qu'humaine. (Id.) Iphis voit à l'église un soulier d'une nouvelle mode; il regarde *le sien*, en rougit, il ne se croit plus habillé. (La Bruy.) Beaucoup de familles étrangères qui meurent de regret hors de leur patrie se naturaliseraient dans *la nôtre*. (B. de St-P.) Les journaux attendent le jugement du public pour y conformer *le leur*. (Id.)

— Dans les citations qui précèdent, nous ne voyons pas que les expressions *le mien, le tien, le sien*, etc., soient des pronoms possessifs, ainsi qu'ils ont été improprement qualifiés par les grammairiens; ce sont d'autres adjectifs possessifs variant dans leur forme, selon le genre et le nombre du substantif auquel ils ont rapport, et qui est toujours sous-entendu. En effet, *un cœur comme le tien, tes yeux sont meilleurs que les miens*, etc., s'analyse de cette manière: *Un cœur comme* (le cœur) *mien*, *tes yeux sont meilleurs que* (les yeux) *miens*, où l'on voit que *mien* ne joue d'autre rôle que celui d'adjectif, se rapportant toujours à un substantif sous-entendu. La propriété des termes dérive de l'esprit d'analyse, et c'est faute d'avoir été éclairés de cet esprit que les grammairiens ont donné aux adjectifs *mien, tien, sien*, etc., des appellations fausses.

— Les pronoms possessifs *le mien, le tien, le sien, le nôtre, le vôtre, le leur*, s'emploient substantivement pour désigner ce qui nous appartient, ce qui nous est propre: *le mien, le tien*, c'est-à-dire *mon bien, ton bien*. Or, on conçoit que cet emploi doit être essentiellement restreint au masculin singulier.

— Ces mêmes adjectifs sont encore employés substantivement au masculin pluriel, seulement quand on parle des personnes qui nous sont attachées par les liens du sang ou de l'amitié, ou qui sont sous notre dépendance. Le dieu lui répondit: *Les tiens* cesseront de régner quand un étranger entrera dans ton île pour y faire régner les lois. (Fén.) Mais j'ai *les miens*, la cour, le peuple à contenter. (La Font.) C'est à nous à payer pour les crimes *des nôtres*. (Rac.)

> *Les tiens* et toi pouvez vaquer
> Sans nulle crainte à vos affaires. (La Font.)

— Suivant M. Landais, les pronoms possessifs ne peuvent pas se rapporter à des noms pris dans un sens indéfini, et ce serait une faute de dire: Il n'est pas d'humeur à faire plaisir, et *la mienne* est bienfaisante....., parce que selon ce grand principe de Vaugelas, « tout nom employé » sans article ou quelque équivalent de l'article, » ne peut avoir après soi un pronom qui se rap- » porte à ce nom. » Ce grand principe de Vaugelas, que les grammairiens nous rebattent depuis des siècles, est trop absolu, et les règles absolues en grammaire, comme en tout, ont au moins l'inconvénient de fausser le jugement. Heureusement les grammairiens philosophes ont fait bonne justice du principe de Vaugelas. Nous demandons à M. Landais lui-même si les phrases suivantes, qui sont dans l'analogie de celle qu'il a critiquée, sont vicieuses ou choquantes. Je ne dis ni bien ni mal des gens en place, pourvu que je conserve *la mienne*. (D'Alembert.)

> ... Mais le monstre en furie
> D'un seul coup, à mes pieds, vous a jeté sans vie,
> Et m'a ravi *la mienne* avec le même effort. (Crébillon.)

S'il soutient que *oui*, pour rester fidèle à Vaugelas, nous soutiendrons que *non*, pour rester fidèles au bon goût et à l'usage des meilleurs écrivains, qui ont fréquemment employé cette syllepse dans les cas où il serait difficile ou même impossible de s'exprimer autrement sans dénaturer la pensée ou sans nuire à la concision.

— Dans les langues de la famille latine, les *adjectifs possessifs* indiquent le genre de la chose possédée; en anglais, ils marquent le genre de la personne qui possède, et dans les autres langues germaniques, ils indiquent à la fois ces deux rapports.

— Gramm. sanscr. Adjectif formé des pronoms personnels.

POSSESSION. s. f. (du lat. *possessio*, dérivé de *possidere*, posséder). Jouissance d'un bien quelconque. Possession légitime. Possession paisible. Possession injuste. Avoir la possession d'un emploi, d'un commandement. Contester à quelqu'un la possession d'un bien. Inquiéter quelqu'un dans la possession d'une terre. Don précieux, inestimable présent, si seulement la *possession* en eût été plus durable. (Boss.) Ne le troublons pas dans une *possession* si paisible, et en même temps si injuste. (Mass.) L'usage seulement fait la *possession*. (La Font.)

> Dans sa *possession* j'ai trouvé, pour tous charmes,
> D'effroyables soucis, d'éternelles alarmes. (Corn.)

> Nous devions aspirer à sa *possession*,
> Par amour, par devoir et par ambition. (Id.)

— On dit aussi par ellipse de l'article. Prendre possession d'une chose. On ne peut s'empêcher de soupirer lorsqu'on voit la mort fermer ses portes d'airain sur un homme éloquent, animé, fortement en *possession* de la vie. (Mme de Staël.) La science doit avoir de grands ménagements avec l'ignorance, qui est sa sœur aînée, et qu'elle trouve toujours en *possession*. (Fonten.) Toujours en *possession* du royaume le plus illustre qui fut jamais sous le soleil. (Boss.) Il entre en *possession*, pour l'éternité, et de nos corps et de nos âmes. (Fléch.) Leur naissance les met en *possession* du trône. (Mass.) Le sage, tout seul, est en *possession* de la véritable gloire. (Id.)

— *Être en possession de*. La liberté, le droit, l'habitude de dire ou de faire une chose. Être en possession de dire à quelqu'un les vérités les plus dures. Être en possession de plaire dans une société.

— *Être en possession de l'estime publique*. La posséder, en jouir.

— La chose même qui est possédée. Cette honnête liberté, dont ils faisaient profession, était un droit acquis et une *possession* de famille. (Fléch.) L'univers entier est sa *possession* et son partage. (Mass.) Il fait passer à des mains étrangères vos titres et vos *possessions*. (Id.)

— Jurispr. Action ou droit de posséder à titre de propriétaire. ‖ *Possession civile*. État de celui qui possède une chose, comme propriétaire reconnu et jouissant. ‖ *Possession de fait*. Action de détenir une chose, sans avoir l'intention de se l'approprier. Un dépositaire, un commodataire, un fermier, n'ont qu'une possession de fait. ‖ La violence peut donner la possession, elle ne donne jamais la propriété. ‖ *Possession naturelle*. Celle qui repose sur le fait. Lorsque la possession naturelle est continue et non interrompue, publique et non équivoque, elle devient légale, en donnant lieu à la prescription, par laquelle elle se trouve définitivement constituée. ‖ *Possession précaire*. Celle qui s'exerce à tout autre titre que celui de propriétaire. Le fermier, l'usufruitier, le donataire, n'exercent qu'une possession précaire. ‖ *Possession d'état*. Ensemble des faits qui établissent des rapports de filiation et de parenté entre une personne et la famille à laquelle cette personne prétend appartenir. Dans certains cas, on peut, à défaut d'acte de naissance, invoquer la possession d'état.

— Anc. prat. *Possession artificielle*. État de celui qui possède par l'entremise d'un tiers, détenant au nom du premier.

— Dr. canoniq. *Possession triennale*. Celle en vertu de laquelle, selon les anciennes règles de la chancellerie romaine, le possesseur qui avait joui d'un bénéfice pendant trois ans non interrompus, ne pouvait être inquiété ni au possessoire, ni au pétitoire, au sujet de ce bénéfice.

— Il se dit quelquefois absolument et dans un sens particulier, de la jouissance de certains plaisirs, de certaines choses que l'on a recherchées longtemps et avec ardeur. Le plaisir de *possession* s'use par elle. (J.-J. Rouss.)

— Dans ce sens, il se dit des personnes. La possession de l'objet aimé.

— Théol. cathol. État d'un homme tourmenté par le démon qui est entré dans son corps. La possession est l'opposé de l'obsession: dans celle-ci le démon n'agit qu'au dehors.

— POSSESSIONS. s. f. pl. Fonds de terre, colonies. Les possessions françaises en Afrique, dans les Antilles. Les possessions anglaises dans l'Inde. L'Espagne avait autrefois de magnifiques possessions dans l'autre hémisphère. Les Irlandais commençaient à être plus attachés à leur repos et à leurs *possessions*. (Volt.) Les Provinces-Unies n'ont pas donné à leurs *possessions* de l'autre hémisphère l'attention qu'elles méritaient. (Rayn.)

POSSESSIONNEL, ELLE. adj. Jurispr. Qui marque la possession, par où l'on manifeste son droit de possession. Acte possessionnel.

POSSESSOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *possessorius*; rad. *possidere*, posséder). Jurispr. Qui est relatif à la possession.

— *Action possessoire*. Celle par laquelle on tend à être maintenu ou réintégré dans la possession. Intenter une action possessoire. Se pourvoir par l'action possessoire.

POSSESSOIRE. s. m. Jurispr. Possession, droit de posséder.

— Action personnelle qui a pour objet la possession d'un héritage ou d'un droit immobilier, soit qu'on n'en jouisse pas, soit qu'on n'en jouisse pas paisiblement et sans trouble. Contester le possessoire. Plaider, juger le possessoire. Se pourvoir au possessoire. Gagner au possessoire, gagner le possessoire. *Adjuger le plein possessoire*. Adjuger la pleine et entière possession d'un bien.

POSSESSOIREMENT. adv. D'une manière possessoire. *Agir possessoirement*. Agir au possessoire.

POSSET. s. m. Art culin. Boisson d'Angleterre, que l'on fait avec du lait bouilli, du sucre et du vin ou de l'eau-de-vie, en prenant les précautions convenables pour que le lait ne tourne pas.

POSSIBILITÉ. s. f. (du lat. *possibilitas*, rad. *posse*, pouvoir). Qualité de ce qui est possible. La possibilité d'un fait. La possibilité d'une chose. Il ne trouve pas de possibilité à ce que vous me proposez.

POSSIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *possibilis*, rad. *posse*, pouvoir). Qui se peut, qui peut être, qui peut se faire, qui peut arriver. Chose possible. Cela est possible. Ce que vous dites n'est pas possible. Cela est dans les choses possibles. Si nous voulons aller plus avant, nous voilà dans le vaste royaume des choses *possibles*. (Volt.) J'obéirai en tout ce qui me sera *possible*. (J.-J. Rouss.) La nature a tout fait le mieux qu'il était *possible;* mais nous voulons faire encore mieux, et nous gâtons tout. (J.-J. Rouss.) Les navigateurs, opiniâtrement repoussés, assaillis de toutes les calamités *possibles*, se virent réduits à reprendre la route de l'Europe. (Raynal.)

> Heureux qui peut choisir une règle fidèle,
> Qui tient tous ses désirs à la raison soumis,
> Et ne faisant rien que par elle,
> Ne veut rien qui ne soit et *possible* et permis? (Destouches.)

— *Les êtres possibles*. Les êtres dont l'existence est contingente, qui pourront être, comme ils pourront n'être pas, par opposition à *l'Être nécessaire*, Dieu, qu'on ne peut pas supposer n'être pas.

— *Possible de*. Il n'est pas possible de vivre sans manger. Il n'est pas *possible* d'être en même temps l'homme de l'État et l'homme de Dieu. (Mass.) Tout ce qui plaît est bientôt *possible*. (Id.)

> Elle agit pleinement,
> Et tout semble *possible* à son feu véhément. (Corneille.)

> Le miracle le moins *possible*
> N'est qu'un jeu de sa volonté. (Rouss.)

— *Possible à*. Cela m'est possible. S'il m'est possible.

— *Possible que*. Il n'est guère *possible* qu'il y ait du bon chez celui qui n'ose se montrer tel qu'il est. (Mme de Montol.) Serait-il *possible*, mon Dieu, que ce fût là ma récompense? (Fléch.)

— Absol. Me dit-on vrai, madame, et sera-t-il *possible?* (Corn.)

— Diffic. gramm. Ordinairement le mot *possible* prend le signe du pluriel lorsqu'il se rapporte à un mot pluriel. Nous devons dire qu'on peut réduire en trois classes tous les monstres *possibles*. (Buff.) Faisons d'abord respecter notre malheur; car de toutes les calamités *possibles*, la plus insoutenable est le malheur méprisé. (Ségur.) ‖ Mais lorsque *possible* est l'élément d'une proposition elliptique, il reste invariable. *Aux plus longues échéances possibles*, c'est-à-dire *aux plus longues échéances qu'il sera possible*. Ils ne songent qu'à payer le moins d'impôts *possible*. (Ségur.) Un conquérant, afin de perpétuer son nom, extermine le plus d'hommes *possible*. (Fontenelle.) Le laboureur doit s'attacher à tirer de son champ la plus grande quantité de productions *possible*. (Turgot.)

— Après *est-il possible?* on met le verbe suivant au subjonctif ou à l'indicatif, selon le sens qu'on veut exprimer. Est-il *possible* que vous vouliez être malade, en dépit des gens et de la nature? (Mol.) Est-il *possible* que vous serez toujours embéguiné de vos apothicaires et de vos médecins? (Id.)

— Se disait autrefois pour Peut-être. Il arrivera *possible* que mon travail fera naître à d'autres personnes l'envie de porter la chose plus loin. (La Font.) Moi, j'irais sur le pré, et là m'embarquer *possible* pour l'autre monde. (Cyrano de Bergerac.)

> Son heure doit venir, et c'est à vous, possible,
> Qu'est réservé l'honneur de la rendre sensible. (Molière.)

> Si tu veux te résoudre à marcher la première,
> *Possible* que je te suivrai. (Id.)

> *Possible* avant qu'un mois ait achevé son cours
> Le soleil me rendra ses agréables jours. (Théophile.)

— Par ellipse, on dit *le mieux possible, le plus tôt possible, le moins de fautes possible*, etc. Faites le mieux possible. Venez le plus tôt possible. Commettez le moins de fautes possible, c'est-à-dire faites le mieux qu'*il vous sera* possible *de faire*, venez le plus tôt qu'*il vous sera* possible *de venir*, commettez le moins de fautes qu'*il vous sera* possible *de commettre*, etc.

POSSIBLE. s. m. Ce qui est possible, tout ce qu'on peut. Les bornes du possible. Faire son possible, tout son possible. Je ferai tout mon possible pour vous rendre le service que vous m'avez demandé. Quand on ne veut que le possible, on n'est jamais malheureux de son impuissance. Le *possible* n'avait rien de piquant pour Charles XII: il lui fallait des succès

et non du vraisemblable. (Le prés. Hénault.) Il est raisonnable de commencer par l'idée du *possible* pour venir à celle de l'existence. (Condillac.)

— *Au possible*. Autant que possible, au dernier degré, extrêmement, beaucoup. Être artificieux au possible.

POSSIRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses, comprenant plusieurs arbrisseaux de l'Amérique. La possire à trois feuilles est nommée vulgairement *bois à flèche*, à cause de l'usage que les naturels de la Guiane font de cet arbrisseau, en armant le bout de leurs flèches avec un morceau de son bois taillé en pointe.

POST. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de la perche goujonnière.

POSTABDOMEN. s. m. (pr. *post-ab-do-menn*; ét. lat., *post*, après; *abdomen*, abdomen). Zool. Ensemble des cinq segments postérieurs de l'abdomen des insectes hexapodes. ‖ La queue des crustacés, qui y correspond. ‖ Partie postérieure du corps des trilobites.

POSTAL, ALE. adj. Admin. Qui concerne les postes aux lettres. Droit postal. Taxe postale. Service postal. Route postale. Réforme postale.

— Les dictionnaires ne donnent point de pluriel à ce mot; mais qu'est-ce qui empêcherait de dire, au besoin, des règlements *postaux*, les revenus *postaux*, les établissements *postaux*, etc.?

— Dr. intern. *Convention postale*. Accord avec une puissance étrangère concernant le transport des lettres d'un pays à l'autre. Convention postale entre la France et l'Angleterre, entre la France et l'Italie. La France a des conventions *postales* avec presque tous les pays de l'Europe. (Encycl.)

POSTAPICIAL, ALE. adj. (ét. lat., *post*, après; *apex*, *apicis*, sommet). Hist. nat. Qui se trouve en arrière du sommet. On donne cette épithète à la charnière de plusieurs coquilles bivalves.

POSTCOMITIAL, ALE. adj. (pr. *post-ko-mi-ci-al*). Hist. Qui vient après les comices. ‖ *Diétine postcomitiale*. Nom donné par J.-J. Rousseau, dans son projet de constitution pour la Pologne, à une diète qui se serait tenue après l'assemblée de la diète générale, pour examiner la conduite des députés du congrès.

POSTCOMMUNION. s. f. (ét. lat., *post*, après; *communio*, communion). Liturg. Oraison que le prêtre récite ou chante à la messe immédiatement après la prière appelée *communion*. Le prêtre en est à la postcommunion, il a fini la postcommunion.

POSTCOSTAL, ALE adj. (ét. lat., *post*, après; *costa*, côte). Anat. Qui est situé après une côte. ‖ Pl., *postcostaux*.

— Entom. *Nervure postcostale*. Seconde principale nervure de l'aile des insectes.

POSTDAM. Géogr. V. POTSDAM.

POSTDATE. s. f. (du lat. *post*, après, et du fr. *date*). Date postérieure à la vraie date. La postdate est une fausse date. La postdate d'une lettre, d'un acte.

POSTDATER. v. a. 1re conj. Dater une lettre, un acte, etc., d'un temps postérieur à celui où cette lettre a été écrite, où cet acte a été fait. ‖ SE POSTDATER. v. pron. Être postdaté.

POSTDILUVIEN, ENNE adj. (ét. lat., *post*, après; *diluvium*, déluge). Qui est postérieur au déluge. Temps postdiluviens. Histoire postdiluvienne. Époque postdiluvienne. Faits postdiluviens.

— Géol. *Terrains postdiluviens*. Terrains de transport et d'alluvion de la période actuelle ou jovienne, qui sont postérieurs à la grande catastrophe du déluge universel.

POSTDORSAL, ALE. adj. (ét. lat., *post*, après; *dorsum*, dos). Anat. Qui est situé en arrière du dos. ‖ Pl., *postdorsaux*.

— Conchyl. Épithète donnée au crochet d'une valve de coquille bivalve, quand il est plus en arrière qu'en avant, dans la longueur du bord postérieur de la coquille.

POSTDORSOLUM. s. m. (pr. *post-dor-ço-lomm*; ét. lat., *post*, après; *dorsolum*, petit dos). Entom. Partie moyenne des insectes, comprise entre le mésophragme et le postscutellum. Dans les coléoptères, le postdorsolum consiste en une membrane élastique tendue, qui est entièrement couverte par le mésothorax.

POSTE. s. f. (du lat. *positus*, placé; il vient évidemment de ce que, dans le principe, on se contentait de *poster* à certaines distances des chevaux pour transporter les personnes et les paquets). Relais de chevaux établi de distance en distance pour le service des personnes qui veulent voyager diligemment. Les postes sont établies à des distances légales sur toutes les routes royales.

— Maison où les voyageurs trouvent des chevaux de poste. Éprouver du retard à la première poste. Trouver de bons chevaux à la poste. Il n'y a plus un seul cheval à la poste.

— *Maître de poste*. Les maîtres de poste furent appelés primitivement *maîtres coureurs*.

— Manière de voyager avec des chevaux de poste. Prendre la poste. Aller en poste. Voyager en poste. Courir la poste. La calomnie vient de Paris par la *poste* me persécuter au pied des Alpes. (Volt.) Son mari est un personnage tout à fait fantastique; il ressemble à ce troisième cheval que l'on paye toujours en courant la *poste*, et qu'on n'aperçoit jamais. (Balzac.)

> L'empesé magistrat, le financier sauvage,
> La prude aux yeux doux, la coquette volage,
> Vont en *poste* à Versailles essuyer des mépris
> Qu'ils reviennent soudain rendre en *poste* à Paris.
> (VOLTAIRE.)

— Fig. et fam. *Courir la poste, aller la poste, aller un train de poste*. Aller très-vite. L'imagination court toujours la poste.

— Exercice qu'on fait en courant la poste à cheval. La poste fatigue beaucoup. La poste l'a mis hors d'état de se remuer.

— Métrol. Mesure de France, fixée à 2 lieues ou 8 kilom. Courir deux postes, trois postes sur le même cheval.

— *Poste royale*. Poste qui se paye double à l'entrée et à la sortie de certaines villes principales et des lieux où est la cour.

— Établissement formé et dirigé par le gouvernement pour le transport des lettres et des imprimés dans toute l'étendue du royaume, des colonies, et dans l'intérieur des États étrangers. L'administration des postes. La direction générale des postes. Le directeur général des postes dépend du ministre des finances. On attribue à Cyrus, roi de Perse, l'invention des postes. Dans la suite, les Grecs et les Romains en établirent, mais de bien inférieures. Tibère les fit renaître avec des formes assez analogues aux nôtres. Charlemagne institua un corps de courriers, et, de son règne jusqu'au milieu du XVe siècle, les particuliers ne correspondirent entre eux que par l'entremise de messagers que l'université de Paris expédiait à des époques indéterminées, et à son profit, dans les principales villes du royaume. Ce fut Louis XI qui en 1464, par l'édit de Doullens, organisa les postes en France. En Angleterre, l'établissement des postes date de l'année 1483; en Allemagne, il date de 1616; en Turquie, de 1740. Le terme moyen du nombre des lettres distribuées par la petite poste dans Paris est de 33,000 par jour. En 1821, le produit général des postes était de 23,892,698 francs; en 1840, il avait atteint 46,105,756 fr. La *poste* est un agent nécessaire du commerce et de l'industrie; elle est le distributeur de la pensée, car elle transporte et remet à chaque souscripteur tous les écrits périodiques et un grand nombre de lettres. (H. Celliez.) Les *postes* sont le grand chemin de la communication intellectuelle entre les hommes. (Id.) La *poste* est le lien de toutes les affaires, de toutes les négociations; les absents par elle deviennent présents; elle est la consolation de la vie. (Volt.) La *poste* me trahit et ne saurait me servir. (J.-J. Rouss.)

— Courrier qui porte les lettres. La poste devrait être partie. La poste vient d'arriver, ne fait que d'arriver. C'est demain jour de poste.

— *Grande poste*. Celle qui porte les lettres dans les provinces et dans les pays étrangers. ‖ *Petite poste*. Celle qui porte les lettres dans la ville et dans la banlieue.

— Bureau où l'on distribue les lettres. La poste aux lettres. Le directeur, la direction de la poste. Les commis, les employés de la poste. Les facteurs de la poste. La poste est dans telle rue. Porter une lettre à la poste, au bureau de poste. Jeter une lettre à la poste.

— *Poste restante*. Mots que l'on écrit sur l'adresse d'une lettre quand on veut que cette lettre reste au bureau de l'endroit où on l'envoie, jusqu'à ce que la personne destinataire vienne elle-même la réclamer.

— *Malle-poste*. V. MALLE.

— Mar. *Poste aux choux*. Se dit par plaisanterie du petit canot qui va chercher les provisions pendant le séjour en rade. "*Bateau de poste*. V. *Bateau poste*, au mot BATEAU.

— *A poste*, loc. adv. A certains termes. Acheter, vendre, payer à poste. Il est vieux et inusité.

— *A sa poste*, loc. adv. A sa disposition, à sa convenance. Avoir des gens à sa poste, un médecin à sa poste. *Avoir un emploi à sa poste*. Occuper une place qui convient bien. Il est vieux et hors d'usage.

POSTE. s. f. Chass. Petite balle de plomb dont on charge une arme à feu. Il ne s'emploie guère qu'au pluriel. Charger un fusil, une carabine d'une douzaine de postes.

POSTE. s. m. (du lat. *positus*, placé). Art milit. Lieu où un soldat, un officier est placé par son chef. Poste avancé. Poste dangereux. Garder son poste. Défendre son poste. Toute sentinelle qui devant l'ennemi abandonne son *poste* sans ordre est punie de mort. (Sicard.) Faites garder aux hommes un *poste* où ils puissent être tués, et où néanmoins ils ne soient pas tués. (La Bruy.) Je défendais mon *poste*; il l'a soudain forcé. (Corn.)

> Et que chacun enfin, d'un même esprit poussé,
> Garde en mourant le *poste* où je l'aurai placé.
> (VOLT.)

— Lieu où l'on a placé des troupes, ou qui est propre à en recevoir. Quitter un poste. Occuper un poste. Défendre un poste. Attaquer, emporter un poste. Chasser des troupes du poste où elles étaient. Forcer les ennemis dans leur poste. Dans les villes de guerre et dans celles de garnisons, on place autant de *postes* qu'il y a d'établissements militaires à garder. (Sicard.) Le *poste* fut enlevé après un grand carnage. (Volt.) L'avantage du *poste* qu'il avait choisi rendait la victoire sûre. (Rayn.) On avait perdu tout espoir de forcer l'ennemi dans ses *postes*. (Id.)

— *Affaire de postes, guerre de postes*. Action militaire pour laquelle les postes seuls se trouvent engagés.

— Soldats mis à un poste. Enlever un poste. Retirer, relever un poste. Former, compléter, tirer les postes. Un poste d'infanterie, un poste de cavalerie. Doubler les postes. Chef de poste. Le poste a pris les armes, est sous les armes. Dans une place de guerre, il y a autant de postes que d'établissements militaires, et chaque poste a ses consignes particulières et une consigne générale, comme pour les cas d'incendie, d'alerte, etc.

— Corps de garde. Le poste de la mairie. Le poste de l'état-major. Se rendre au poste. Entrer au poste. Les grands postes, les petits postes. Visiter les postes.

— *Poste d'honneur*. Celui qui est établi pour garder un personnage éminent, un corps constitué, etc. Lorsque les princes de la famille royale sont en voyage, il y a toujours un poste d'honneur à la porte de l'hôtel qu'ils habitent. Le poste d'honneur de la chambre des députés. ‖ Quelquefois on entend par *poste d'honneur*, un poste dangereux, où il faut payer de sa personne.

— Par extens. Emploi, fonction. Poste élevé, considérable, lucratif. Être dans un beau poste, dans un joli poste, dans un poste envié. Se plaire dans le poste où l'on est. Mériter, désirer un meilleur poste. Ce *poste* peut conduire très-aisément un homme d'esprit qui est sage, à des emplois et à des places avantageuses. (Volt.) Il n'y a aucun de vos frères qui ne regardât comme une très-grande fortune le *poste* que vous dédaignez. (Id.) Je suis d'avis de t'envoyer à l'université de Salamanque; avec l'esprit que je te vois, tu ne manqueras pas de trouver un bon *poste*. (Le Sage.) Eh bien! Gil Blas, me dit-il, puisque tu n'as quitté ta patrie que pour chercher quelque bon *poste*, il faut que tu sois né coiffé pour être tombé entre nos mains. (Id.) Combien de favoris de la fortune vont de plain-pied saisir les premiers *postes*. (Mass.)

> Aux *postes* éclatants c'est peu de parvenir
> Mon frère, le grand art est de s'y maintenir.
> (DESTOUCHES.)

— *A poste fixe*. A demeure. Être à poste fixe dans un lieu.

— Lieu où le devoir exige que l'on soit. Être à son poste. Aller à son poste. Se rendre à son poste. Rester à son poste. Mourir à son poste. Ne pas quitter son poste.

— Fig. Condition dans laquelle la Providence nous a fait naître, dans laquelle elle nous fait vivre. Demeurons dans le *poste* où le ciel nous a mis. (L. Rac.) Le *poste* de l'homme, c'est la vie. (Pythagore.)

— *Tendre un filet à poste*. Se dit en Provence lorsqu'on tend un filet dans un endroit fixe.

POSTÉ, ÉE. part. pass. du v. Poster. S'empl. adjectiv. Le 30 octobre, 60,000 Autrichiens et Bavarois se trouvaient *postés* à Hanau. (L. Gallois.)

— *Être bien posté*. Être pourvu d'un emploi avantageux.

— Fam. et ironiq. *Nous voilà bien postés!* Nous sommes dans un fâcheux embarras.

POSTELS. s. m. pl. Manuf. Nom donné aux chardons les plus forts, après ceux qui n'ont pas encore servi.

POSTER. v. a. 1re conj. (pr. *poss-té*; rad. *poste*, lieu où l'on est placé). Placer dans un poste, dans un endroit quelconque. Poster des tireurs pour le sanglier. Poster un chasseur à l'affût.

— Art milit. Placer quelqu'un ou quelque corps de troupe dans un lieu, afin qu'il garde le poste où on l'a mis, ou qu'il y observe ce qui se passe, ou qu'il puisse y combattre avec avantage, etc. Poster une sentinelle. Poster avantageusement des troupes.

— *Poster sur*. Poster un bataillon sur une éminence, sur les bords d'un fleuve.

— SE POSTER. v. pron. Se placer, se mettre dans un lieu pour observer, pour attendre. Se poster au coin d'un bois pour attendre le passage de la bête. Se poster sur une montagne, sur une butte.

— Art milit. Prendre position. Se poster sur une éminence. Ceux qui ont mis le feu à Miltemberg ont été surpris par une troupe de la ligne qui s'était *postée* derrière la montagne. (X. Marmier.)

— Syn. comp. POSTER, APOSTER. On *poste* des soldats pour observer ou pour défendre. On *aposte* des brigands, des assassins, pour faire un mauvais coup.

POSTÈRES. s. m. pl. (du lat. *posteriora*, le derrière). Il s'est dit dans le style burlesque pour le derrière, le dos.

> Et lors, la crainte d'être pris
> Leur faisant montrer les *postères*,
> Il s'ensuit suivi de ses frères. (SCARRON.)

POSTÉRIEUR, EURE. adj. (du lat. *posterior*). Qui vient après, qui suit dans l'ordre des temps. Époque postérieure. Date postérieure.

— *Postérieur à*. Ouvrage postérieur à un autre. Hypothèque postérieure à une autre. Ce droit est postérieur au mien.

— Qui est derrière par rapport à la situation. La partie postérieure de la tête. La partie postérieure du corps. Dans plusieurs mammifères, les extrémités antérieures sont plus grandes que les *postérieures*. (Lacépède.)

— Bot. *Anthères postérieures*. Celles qui sont dirigées en dehors, du côté de la corolle. On les appelle aussi *anthères extorses*.

POSTÉRIEUR. s. m. Le derrière, les fesses. Tomber sur son postérieur. Il est familier.

POSTÉRIEUREMENT. adv. Après. Cela est arrivé postérieurement. Cela fut fait postérieurement.

— *Postérieurement à*. Ce testament a été fait postérieurement à l'autre. Votre demande n'a eu lieu que postérieurement à la mienne.

POSTERIORI (A). loc. adv. (rad. lat. *posterior*, postérieur). T. de logiq. De ce qui suit, de ce qui est postérieur, d'après la conséquence, d'après les suites. Raisonner à posteriori. Prouver à posteriori.

POSTÉRIORITÉ. s. f. (du lat. *posterior*, qui vient après). État d'une chose postérieure à une autre. Postériorité de temps. Postériorité de date. Postériorité de grade. Postériorité d'hypothèque.

POSTÉRITÉ. s. m. (du lat. *posteritas*; rad. *posteri*, les derniers). Suite de ceux qui descendent d'une même origine. La postérité d'Adam. La postérité de Noé. La postérité d'Abraham. Laisser une nombreuse postérité. Mourir sans postérité, sans aucune postérité. Postérité masculine. Postérité féminine. Une postérité nombreuse, longue, renaissante, innombrable, florissante, ennoblie, successive, noble, auguste, glorieuse, éteinte, coupable, lâche. C'est Dieu qui donne la *postérité*. (Boss.) Puisse cette ferveur de Thérèse passer jusqu'à sa dernière *postérité*. (Fléch.) Il fera sécher la racine de votre *postérité*. (Mass.) Ces biens ne passeront point à votre *postérité*. (Id.) Mais dans la famille, il y a bien des gens qui sont morts sans laisser de *postérité*. (Volt.)

> Venez, mes filles,
> Compagnes autrefois de ma captivité,
> De l'antique Jacob jeune *postérité*. (RACINE.)

> Même tu leur promis de ta bouche sacrée,
> Une *postérité* d'éternelle durée. (ID.)

> Leur *postérité* florissante,
> Ainsi qu'une tige naissante,
> Croît et s'élève sous leurs yeux. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Par analogie. La *postérité* du palmier existe hors de lui; elle dépend du mouvement d'un fluide qu'il ne peut diriger. (A. Martin.)

> Toute plante en naissant déjà renferme en elle
> D'enfants qui la suivront une race immortelle;
> Chacun de ces enfants dans sa fécondité
> Trouve un gage nouveau de sa *postérité*. (L. RAC.)

— Fig. Les grands hommes meurent sans *postérité*. (Le gr. Frédér.)

— Se dit aussi généralement de tous ceux qui viendront après ceux qui vivent; nos successeurs, nos descendants, nos neveux, l'avenir. Postérité reculée, éloignée, reconnaissante, sévère, incrédule, soupçonneuse, oublieuse, ingrate, trompeuse. Écrire, travailler pour la postérité. Transmettre son nom à la postérité. Attendre le jugement de la postérité. En appeler à la postérité. Le jugement de la postérité est ordinairement plus favorable aux grands hommes que celui des contemporains. Milton, Corneille et Racine, n'ont pas été appréciés par leurs contemporains, mais la postérité leur a rendu justice. La *postérité* la plus éloignée n'aura pas assez de louanges pour célébrer les vertus de la religieuse Henriette. (Boss.) Ils veulent imposer à la *postérité*. (Fléch.) Ils n'ont pas même laissé leur nom à la *postérité*. (Mass.) Aux yeux de Dieu, et peut-être même de la *postérité*, ces vertus ne paraissent plus que de véritables vices. (Id.) Il n'y a que la gloire véritable qui ne se vend ni ne s'achète; et celle-là, c'est la *postérité* qui la donne. (Viennet.) Vouloir plaire à son siècle est souvent une raison pour déplaire à la *postérité*. (Marty.) La *postérité* est une idole imaginaire à laquelle les fanatiques amants de la gloire sacrifient les générations présentes. (Boss. Vous devez un exemple à la *postérité*. (Corn.)

> Que d'illustres témoins de ta vaste bonté,
> Vont pour toi déposer à la *postérité*. (BOILEAU.)

> Vous croyez à grands pas chez la *postérité*,
> Courir, marqués au coin de l'immortalité! (ID.)

> Je m'embarrasse peu de la *postérité*,
> Qui n'est point aujourd'hui, qui n'a jamais été,
> Et qui pourra bien ne pas être. (***)

POSTÉROMANE. adj. et s. des 2 g. Personne possédée de la postéromanie.

POSTÉROMANIE. s. f. Manie de transmettre son nom à la postérité. La *postéromanie* est le tic commun des grands. (Duclos.)

POSTES. s. m. pl. Sculpt. Ornements de sculpture plats, en manière d'enroulements, ainsi nommés parce qu'ils semblent courir l'un après l'autre.

POST-FACE. s. f. Avertissement placé à la fin d'un livre. La préface et la post-face d'un ouvrage. La post-face ne se fait que par bizarrerie.

POST-FOURCHE. s. f. (ét. lat., *post*, après; *furca*, fourche). Zool. Saillie qui se termine par trois branches, figurant la lettre Y, et formant avec l'endosternum un angle aigu auquel se fixent les muscles moteurs des pattes de derrière.

POST-FRŒNUM. s. m. (pr. *post-fré-nomm*; ét. lat., *post*, après; *frenum*, frein). Entom. Partie du métathorax, à laquelle se fixe le post-scutellum dans les insectes coléoptères. Le post-frenum, dans certains cas, est un bord basal postérieur des ailes inférieures, qu'il empêche d'être [illegible] trop en avant

POSTHITE. s. f. (rad. gr. πόσθη, prépuce). Méd. Inflammation du prépuce.

POSTHONCIE. s. f. (ét. gr. πόσθη, le prépuce; ὄγκος, tumeur). Pathol. Gonflement du prépuce.

POSTHUME. adj. des 2 g. (ét. lat., *post*, après; *humatum*, mis en terre, sous-entendu *patrem*, père). Qui est né après la mort du père. Enfant posthume. Fils posthume. Fille posthume. L'enfant posthume n'est reconnu légitime par la loi que s'il est né dans l'intervalle des trois cents jours après la mort du père.

— *Œuvre posthume.* Ouvrage publié pour la première fois après la mort de l'auteur. Œuvres posthumes. Laisser des œuvres posthumes.

— Par extens. *Honneurs posthumes.* Honneurs rendus après la mort.

POSTHUME. s. m. Enfant né après la mort du père. Accoucher d'un posthume.

> . . . . . Le cœur tout gonflé d'amertume,
> Deux ans encore après j'accouchai d'un posthume.
> REGNARD.

POSTHUME ou **POSTUME.** Un des trente tyrans du temps de Gallien, était chef militaire en Gaule, se fit proclamer empereur; se soutint pendant dix ans, battit les Germains, et fut tué en 267 par ses soldats, auxquels il venait de refuser le pillage de Mayence.

POSTHUMIUS ou **POSTUMIUS** (Aulus). Consul et ensuite dictateur, en 496 av. J.-C.; battit avec éclat les Latins et les Tarquins sur le lac Régille, d'où le surnom de *Regillensis*, qu'il transmit à ses descendants.

POSTHUMIUS (Sp.-Albinus). Consul en 321 av. J.-C.; se laissa enfermer avec son collègue dans le défilé de Caudium, par les Samnites, qui le firent passer sous le joug. || POSTHUMIUS (L.-Albinus). Consul en 234, 229 et 215 av. J.-C., perdit la victoire et la vie à la bataille de la forêt Litana contre les Boïens. || POSTHUMIUS (Sp.-Albinus). Consul l'an 110 av. J.-C., fut envoyé contre Jugurtha, qui parvint à le corrompre.

POSTICHE. adj. des 2 g. (du lat. *posticus*; rad. *post*, après). Fait et ajouté après coup. Des ornements postiches.

— Se dit aussi des choses artificielles que l'on emploie pour tenir la place de certaines choses naturelles qui manquent. Moustaches postiches. Barbe postiche. Dent postiche. Cheveux postiches.

— Qui ne convient pas au lieu où on l'a placé. Épisode postiche. Embellissements postiches. Ces ornements sont postiches et mal assortis.

— Qui ne se lie pas naturellement avec un sujet, à un objet principal. Épisode postiche. Embellissements postiches. Annotations postiches.

— Fig. Qui est feint et déguisé. Je ne me pare pas d'une vertu *postiche*. (***)

— Art milit. Se dit d'un homme qui tient momentanément la place d'un autre, qui en remplit provisoirement les fonctions. Grenadier postiche. Caporal postiche.

— substantiv. Qualité, état de ce qui est postiche. Chose postiche. Le *postiche* est à la nature ce que l'hypocrisie est à la vertu. L'un et l'autre sont indignes de l'homme droit, qui ne craint pas plus de découvrir les sentiments de son cœur que les traits de son visage. (***)

POSTICUM. s. m. (pr. *po-sti-kom*). Archit. Portique de derrière des édifices amphiprostyles. V. OPISTHODOME. || Porte de derrière, en général.

POSTILLE. s. f. (pr. *po-sti-ye*). Diplom. S'est dit primitivement pour Note marginale. Nicolas de Lyra a laissé des postilles sur toute la Bible.

POSTILLON. s. m. (pr. *po-sti-yon*; rad. *poste*). Valet qui conduit les personnes qui courent la poste. Payer le postillon. Suivre le postillon.

— Domestique qui monte sur un des chevaux de devant d'un attelage, ou qui mène les chevaux attelés à une voiture. Le postillon d'une voiture, d'une diligence. Le postillon qui mène la malle-poste. Un jeune postillon. Un adroit postillon. Un bon postillon.

— En style burlesque. *Les postillons d'Éole*, Les vents. Éole a déchaîné ses vites *postillons*. (Desmar.)

— Anc. cost. Ruban attaché derrière le bonnet de femme.

— Jeux. Carte percée, dans laquelle les enfants font passer la ficelle de leur cerf-volant, et que le vent fait glisser jusqu'à cette machine. || Au tr. trac, au piquet à écrire. Chacun des marqués qu'un joueur fait par-delà la moitié du nombre de marques dont on est convenu pour la partie. Avoir un postillon. Avoir le postillon. Donner deux postillons.

— Anc. mar. Petite embarcation qu'on entretenait dans un port, pour aller à la découverte, et porter des nouvelles.

— Ornith. Espèce de pétrel qui fréquente les bords des mers de Kamtschatka.

POST-LIMINIUM. s. m. ou **POST-LIMINIE.** s. f. (pr. *post-li-mi-ni-om*; ét. lat. *post*, après, derrière, *limen*, *liminis*, limite). Dr. des gens. Restitution d'une frontière à un État qui en avait été privé momentanément par la force. Invoquer le post-liminium. Le principe du droit de *post-liminie* a pour objet de considérer comme absolument nul et non avenu tout ce qui dérive de la puissance de fait exercée plus ou moins longtemps par un ennemi. (J. Bast.)

— Retour d'un citoyen à sa commune patrie. Un habitant de Cadix, devenu citoyen romain, redevient Gaditain en vertu du droit de postliminium.

POST-OPINANT, ANTE. adj. Qui opine après un autre. Ni les voix d'après les huissiers, ni les causeries de l'assemblée, ni les impatiences de l'orateur *post-opinant* ne le peuvent tirer de son extase. (Cormen.) || substantiv. Le post-opinant.

POST-PECTORAL, ALE. adj. (ét. lat., *post*, après; *pectus*, *pectoris*, poitrine). Anat. Qui tient à l'arrière-poitrine.

— Entom. *Pattes post-pectorales.* Pattes postérieures des insectes, parce qu'elles s'insèrent à l'arrière-poitrine.

POSTPOSER. v. a. 1re conj. (ét. lat. *post*, après; *ponere*, mettre). Mettre après. Au malheur que je crains je *postpose* l'acquêt. (Regnier.)

POSTPOSITIF, IVE. adj. (ét. lat., *post*, après; *positus*, placé). Gramm. Il se dit de certains adverbes qui se placent toujours après le mot qu'ils affectent. Particules postpositives.

POSTPOSITION. s. f. (pr. *post-po-zi-ci-on*). Gramm. Condition des mots postpositifs.

— Pathol. État d'une fièvre intermittente qui revient plus tard qu'on ne l'attendait. Il est opposé à Anticipation.

— Anc. art milit. Chez les Grecs, Évolution militaire qui renvoyait l'infanterie légère à la queue de la phalange.

POSTRÊME. adj. des 2 g. (du lat. *postremus*, le dernier de tous). Qui vient le dernier, qui est le dernier. Ce mot nous paraît regrettable.

POSTRIDIEN, IENNE. adj. (rad. lat. *postridie*, lendemain). Didact. Qui appartient au lendemain.

— Antiq. rom. *Jour postridien.* Lendemain des calendes, des ides ou des nones de chaque mois. Les jours postridiens étaient tous comptés comme néfastes.

POSTSCÉNIUM. s. m. (pr. *post-cé-ni-omm*; ét. lat., *post*, après, derrière; *scena*, scène). Ant. La partie du théâtre qui était derrière la scène, et où les acteurs attendaient le moment de paraître.

POST-SCRIPTUM. s. m. (pr. *post-skrip-tomm*; ét. lat., *post*, après; *scriptum*, écrit). Ce qu'on écrit dans une lettre après la signature. Il s'indique par ces deux initiales : P.-S. Mettre un post-scriptum, mettre des post-scriptum à une lettre. Oublier de lire le post-scriptum. Dans un *post-scriptum*, Virginie recommandait particulièrement à Paul deux espèces de graines. (B. de St-P.)

POSTSCUTELLUM. s. m. (pr. *post-sku-tel-lom*; ét. lat., *post*, après; *scutellum*, petit écusson). Entom. La quatrième pièce postérieure de l'écusson des insectes, qui presque toujours est entièrement cachée dans l'intérieur du thorax.

POSTSIGNAIRE. s. m. (ét. lat., *post*, derrière; *signum*, enseigne). Antiq. rom. Soldat romain qui était en arrière des enseignes.

POSTULANT. part. pass. du v. Postuler. Qui postule. Il est invariable. Des avoués postulant pour leurs parties devant un tribunal. Des surnuméraires postulant une place.

POSTULANT, ANTE. adj. et s. Se dit de celui, celle qui postule, qui sollicite une place, un emploi, qui se met sur les rangs pour l'obtenir. Un postulant pour une place. Il y a vingt-cinq postulants pour un seul emploi.

— Celui, celle qui demande à faire son noviciat dans une maison religieuse. Être postulant, être postulante depuis un an.

— T. d'anc. prat. Se disait des avocats et des procureurs et même des praticiens sans titre, qui plaidaient dans les justices inférieures. Il s'employait surtout adjectiv. Avocat postulant. Procureur postulant.

POSTULAT. s. m. (pr. *pos-tu-la*; du lat. *postulatus*, fait de *postulare*, demander). Philos. Ce que l'on demande à son adversaire, au commencement d'une discussion, comme fait reconnu ou axiome. Dans la philosophie kantiste, on exige la reconnaissance préalable de trois axiomes : *le postulat de la liberté*, *le postulat de l'immortalité de l'âme*, *le postulat de l'existence de Dieu*.

— Archéol. *Maille postulat.* Nom d'une ancienne monnaie.

— Géom. Demande d'un premier principe, pour établir une démonstration.

POSTULATEUR. s. m. (du lat. *postulator*, formé de *postulare*, demander, solliciter, provoquer). Hist. ecclés. Officier qu'un État, une ville, un ordre religieux, une famille, chargent de poursuivre en cour de Rome un procès en canonisation.

POSTULATION. s. f. (pr. *pos-tu-la-ci-on*; du lat. *postulatio*, rad. *postulare*, demander). Prat. Action de postuler, d'occuper pour une partie devant un tribunal, de faire toutes les procédures dans une affaire.

— Dr. ecclés. Supplication faite au pape de lever l'incompatibilité d'un bénéfice avec l'admission que le titulaire sollicite dans un chapitre d'Allemagne. Élire quelqu'un par voie de postulation.

— Ant. rom. Sacrifice pour apaiser la colère des dieux.

POSTULATUM. s. m. (pr. *pos-tu-la-tomm*). Philos. V. POSTULAT.

POSTULÉ, ÉE. part. pass. du v. Postuler. S'empl. adjectiv. Emploi postulé. Place postulée. Noviciat postulé.

— Ant. rom. *Gladiateurs postules*, ou subst. *Postules*. Gladiateurs qui, à cause de leur bravoure ou de leur adresse, étaient redemandés par le peuple.

— Hist. relig. *Administrateur postulé.* S'est dit, chez les protestants d'Allemagne, Du chef d'un chapitre élu par les chanoines selon les statuts, et confirmé par la régence.

POSTULER. v. a. 1re conj. (pr. *pos-tu-lé*; du lat. *postulare*, même signif.). Demander avec instance une place, un emploi. Se mettre sur les rangs pour obtenir cette place. Postuler un emploi. Postuler son admission, sa réception dans une compagnie.

— Dans un sens particulier, *Postuler l'admission dans une maison religieuse.* Demander à y être reçu comme novice.

— Absol. Être toujours à postuler.

— v. n. Prat. Occuper pour une partie, faire tous les actes de procédures nécessaires à l'instruction de l'affaire. Cet avoué postule pour moi.

— SE POSTULER. v. pron. Être postulé.

POSTURE. s. f. (du lat. *positura*, rad. *positus*, posé). Situation où se tient le corps; manière de se tenir. Posture commode, naturelle, libre, incommode, forcée, gênée, contrainte, indécente, ridicule. Se tenir dans une posture respectueuse, modeste. Être dans une posture, dans une posture peu convenable. Se présenter en posture de suppliant. Prendre, affecter une posture extravagante, bizarre, grotesque. Il entre en posture de combat. (Fléch.)

— *Être, se mettre en posture de.* Être, se mettre en position de. Se mettre en posture de frapper quelqu'un.

— Chorég. *Danses de posture.* Celle où les danseurs affectent certaines postures bizarres.

— État, situation où l'on est par rapport à la fortune. Être en bonne posture auprès du roi. Être en mauvaise posture à la cour. Être en assez bonne posture auprès du ministre.

— B.-arts. Certaines gravures qui représentent des personnages dans une suite d'attitudes différentes. Les postures de Callot.

POSVORTA ou **POSTVERTA.** Myth. rom. Déesse qui présidait à l'avenir et aux accouchements. V. ANTEVORTA.

POSYDROSTÈRE. s. m. (pr. *po-zi-dros-tè-re*; ét. gr. πόσος, combien; ὕδωρ, eau; στερεός, solide). Phys. Instrument qui sert à indiquer la pesanteur d'un solide, par la quantité de solide déplacé. Il est peu usité.

POT. Abréviation de Potence.

POT. s. m. (pr. *po*; du lat. *potus*, boisson, ou *potare*, boire; ou du lat. *potus*, boisson, le contenant pris pour le contenu). Vase de terre ou de métal destiné à contenir quelque liquide. Pot de terre, de grès, de porcelaine. Pot de fer, de cuivre, d'étain, d'argent. Pot sans anses, pot à anses, pot à deux anses.

— *Pot à oille.* Pot à faire une espèce de potage où il entre différentes sortes de viandes et de racines.

— Fig. La raison est un *pot* à deux anses qu'on peut saisir à droite ou à gauche. (Mont.) A ce dernier rôle de nous, il n'y a plus que feindre. Il faut montrer ce qu'il y a de bon et de net au fond du *pot*. (Id.)

— Loc. prov. *C'est un pot sans anses*, on ne sait par où le prendre. C'est un homme difficile et pointilleux. || *Payer les pots cassés.* Mettre les pieds sur les plats. Il signifie aussi, Donner le bras à deux dames.

— *On en garde un, quelque part, à part.* Se dit ironiquement pour se moquer d'une personne qui affiche une vaine protection.

— *Bête comme un pot.* Très-stupide.

— *Sourd comme un pot.* Tout à fait sourd. Le Duchat pense que cette expression est venue de ce qu'ils n'y a point d'oreilles figurées sur les pots, comme il y en a sur les écuelles. Beaumarchais disait : « *Je suis sourd comme une urne sépulcrale*, ce que les gens du peuple nomment *sourd comme un pot*; mais un pot ne fut jamais sourd, au lieu qu'une urne sépulcrale, renfermant les restes chéris, reçoit bien des soupirs et des invocations perdues, auxquels elle ne répond point; et c'est de là qu'a dû venir l'étymologie d'un grand mot que le populace ignorante a gâté. »

— Loc. prov. *Tenir au petit pot.* Se tenir dans un état modeste.

— Signifie particulièrement Vase pour mettre quelque liquide. Pot au lait. Pot de crème.

> Perrette, sur sa tête ayant un pot au lait,
> Bien posé sur un coussinet,
> Prétendait arriver sans encombre à la ville.
> LA FONTAINE.

> Aux noces d'un tyran tout le peuple en liesse
> Noyait son souci dans les pots.
> LA FONT.

> Et la jeune laitière au teint vif et vermeil,
> Ne pouvez-vous la peindre en son frais appareil,
> Tenant son pot au lait d'un bras passé dans l'autre.
> (PARS. GRASSET.)

— Ce qui contient un pot. Acheter un pot de terre, un pot de fleur ou de fleurs. Je préfère une branche de lilas à un *pot* de giroflée. (B. de St-P.)

— Métrol. Mesure de deux pintes. Un pot de vin. Un pot de bière. Un pot de cidre. Vendre à pot et à pinte. Le pot de vin ne coûte pas cher dans ce pays-là.

— Unité de mesure pour les liquides, employée dans quelques cantons de la Suisse et de l'Allemagne. Le pot de Neufchâtel vaut lit., 1,90129; le pot du Mecklembourg, lit., 0,90700.

— Marmite où l'on met bouillir la viande pour le potage. Mettre le pot au feu. Faire bouillir le pot. Saler, écumer le pot. Mettre le couvercle sur le pot. Henri IV voulait que tous les paysans de France et de Navarre pussent mettre la poule au pot le dimanche.

— *Croûte au pot.* Croûte que l'on fait tremper dans le pot avant de le retirer du feu.

— *Cuiller à pot.* Grande cuiller de bois ou de métal qui sert à prendre le bouillon dans le pot.

— *La fortune du pot.* L'ordinaire pour le dîner de la famille. À la fortune du pot. Nous dînerons à la fortune du pot.

— Fam. *Courir la fortune du pot.* S'exposer à faire mauvaise chère en allant dîner dans une maison où l'on n'est pas attendu. || *Ils sont ensemble à pot et à rôt.* Ils vivent ensemble très-familièrement. || *Être à pot et à rôt dans une maison.* Manger souvent dans cette maison, y vivre dans la familiarité.

— Anc. cout. *Être en pain et en pot.* Être admis à la table de quelque personne.

— *C'est le pot de terre contre le pot de fer.* C'est le faible luttant contre le fort, c'est l'homme sans appui avant un démêlé avec l'homme puissant. N'entrez point en société avec un homme plus puissant que toi. Quelle union peut-il y avoir entre un *pot de terre* et un *pot de fer*? S'ils viennent à se heurter l'un contre l'autre, le *pot* de terre sera brisé. (L'Ecclésiaste.)

— *Les pots fêlés sont ceux qui durent le plus.* Les personnes maladives résistent ordinairement plus longtemps que les autres, parce qu'elles se ménagent.

— *On fait de bonne soupe dans un vieux pot.* Les vieilles choses ne laissent pas de servir.

— *Voix de pot cassé.* Voix fangeuse, sourde. Avoir une voix de pot cassé. Dans le même sens, on dit, *Parler comme un pot cassé.*

— *Payer les pots cassés.* Payer les frais, le dommage qui a été fait. Il en payera les pots cassés. Ce n'est pas moi qui payerai les pots cassés. Il a été battu, et il lui a fallu payer les pots cassés.

— *Tourner autour du pot.* User de détours, de circonlocutions, au lieu d'aller au fait, au but; perdre le temps en vains préambules, tourner autour de ce qu'on devrait être franc. Se parler clairement, sans tourner autour du pot. C'est un esprit indécis, irrésolu, timide, qui tourne longtemps, qui tourne toujours autour du pot.

— *Pot aux roses.* Mystère d'une intrigue. La rose, dans l'antiquité, était regardée comme le symbole de la discrétion. Nos pères n'avaient pas perdu cette tradition, puisque qu'ils retenaient plus significative encore, en exposant sur la table un vase de roses sous un couvercle; et de là vint la locution, *découvrir le pot aux roses*, c'est-à-dire les choses qu'on veut tenir cachées, et particulièrement les mystères de la galanterie. Chercher, découvrir, trouver le pot aux roses. Malgré toutes les précautions, tout ce secret commun, on n'a pas eu de peine à découvrir le pot aux roses.

— *Ce n'est pas pour lui que le pot s'ensuit.* Ce n'est pas par là que cette personne est répréhensible, que cette affaire manque.

— *Pot au noir.* Piège, inconvénient, danger. Craindre le pot au noir. Donner dans le pot au noir. Toucher au pot au noir. Se garer du pot au noir. Le jansénisme était un épouvantail *pot au noir* pour barbouiller qui on voulait. (Duc de Saint-Simon.)

— *Gare le pot au noir.* Se dit au jeu de Colin-maillard, pour avertir celui qui a les yeux bandés, qu'il court risque de se heurter contre quelque obstacle.

— Comm. relig. *Sœurs du pot.* Filles qui vivent en communauté et qui soignent les malades.

— Artif. *Pot à feu.* Pièce de feu d'artifice faite en forme de pot, de vase, et remplie de fusées, etc.

— Artil. *Pot à feu.* Pot de fer rempli d'artifice, et dont on se sert dans les sièges. || Gros lampion, falot.

— Casque, coiffure d'un homme de guerre. Avoir le pot en tête. Mettre le pot en tête. Tous les cavaliers avaient mis le pot en tête. Il est vieux dans cette acception.

— Mar. *Pot à brai.* Chaudière en fer battu pour chauffer le brai. || *Pot de pompe.* Piston à soupape.

— Techn. *Pot à cueillir.* Vase dans lequel le souffleur de verre prend la matière vitrifiée. || *Pot.* Auge des foulons.

— adjectiv. Il se dit de diverses sortes de papier. Papier pot.

POT (Philippe). Filleul et favori de Philippe le Bon, né en 1428, mort en 1494; après la mort des ducs de Bourgogne, Philippe le Bon et Charles le Téméraire, devint premier conseiller et chambellan de Louis XI, puis grand sénéchal de Bourgogne; son éloquence et son patriotisme le firent surnommer la *Bouche de Cicéron* et le *Père de la Patrie*.

POTABLE. adj. des 2 g. (du lat. *potabilis*, rad. *potare*, boire). Qui peut se boire, qu'on peut boire sans répugnance. Cette eau n'est pas po-

table. L'eau de mer n'est pas potable. Une liqueur potable.

— En parlant de vin, il signifie Passable, de médiocre qualité. Ce vin n'est pas excellent, il n'est que potable.

— Rendu liquide, de manière à pouvoir être bu. Or potable. Les alchimistes ont longtemps poursuivi le secret de l'or potable.

POTAGE. s. m. (pr. *po-ta-ge*; du lat. *potagium*; rad. *potus*, boisson, ou *potare*, boire; la base du potage est le liquide appelé *bouillon*). Aliment fait de bouillon dans lequel on a mis des tranches de pain ou des farineux. Potage gras. Potage maigre. Potage aux herbes, aux choux, aux oignons, aux pois, au riz, au vermicelle, à la purée. Potage à l'eau, au lait. Potage à la julienne. Faire dresser, servir, manger le potage, un potage. Charles VI avait fait un règlement par lequel il était défendu, sous des peines sévères, de servir sur la table plus de deux mets, au surplus du potage. Le *potage* est tout le repas pour eux : c'est la moitié de leur vie ; c'est alors que le *potage* est rationnel. (De Cussy.) Le *potage* est la première consolation de l'estomac besogneux. (Brill.-Sav.) Le *potage* est une nourriture saine, légère, nourrissante, et qui convient à tout le monde; il réjouit l'estomac et le dispose à recevoir et à digérer. (Id.) On convient généralement qu'on ne mange nulle part d'aussi bon *potage* qu'en France : cela ne doit point étonner, car le *potage* est la base de la diète nationale française, et l'expérience des siècles a dû le porter à sa perfection. (Id.)

Devant moi justement on plante un grand *potage*
D'où les mouches à jeun se sauvaient à la nage.
(Régnier.)

Petit terrain qui sais fournir
De doux fruits mon petit ménage,
Où ma Laitue aime à venir,
Où ton chou croit pour mon *potage*. (Ducis.)

— Fam. *Pour tout potage*. Pour toute chose. Ne retirer que mille francs pour tout potage d'une entreprise qui paraissait devoir produire de gros bénéfices. S'attendre à faire un excellent repas, et n'avoir qu'un mauvais plat pour tout potage.

POTAGER. s. m. (rad. *potage*). Fourneau de cuisine où l'on dresse des potages, etc. Faire un potager. Les réchauds d'un potager.

— Pot de terre ou d'étain dans lequel on porte le repas à des ouvriers.

— S'est dit pour désigner Celui qui aime beaucoup le potage.

— Hist. Titre d'un officier de la cuisine-bouche, chargé de la confection des potages. Il y avait chez le roi quatre potagers servant par quartiers. || adjectiv. Cuisinier potager.

— Hortic. Jardin où l'on cultive toutes sortes d'herbages, de légumes et de fruits. Beau potager. Vaste potager. Excellent potager. Potager productif. Les carrés, les plantations, les semis d'un potager. Les arbres d'un potager. Planter un potager dans une belle exposition. Un *potager* bien soigné produit une telle masse de substances alimentaires, que, sous le rapport de l'économie dans l'entretien du ménage, un jardin est aussi utile et aussi profitable qu'il est favorable au développement du bien-être et de la santé dans la classe des hommes employés à la culture de la terre. (Matth. de Dombasles.)

D'un mérite modeste emblème gracieux,
L'utile *potager* appelle aussi les yeux.
Il nous rend aujourd'hui pour loyer de nos peines
Autant de rejetons qu'il a reçu de graines;
Et ses arbres divers, sur leurs rameaux pendants,
Égalent en fruits mûrs les fleurs de leurs champs.
(Castel.)

POTAGER, ÈRE. adj. Hortic. Qui a rapport au potage.

— Où l'on cultive des plantes pour le potage. Jardin potager. L'eau est l'âme d'un jardin *potager*, sans eau on ne peut avoir de beaux, ni de bons, ni de nombreux légumes. (Matth. de Dombasles.)

— Que l'on cultive dans un potager, ou qui y croît de préférence. Plantes, racines, herbes potagères. Cultures potagères.

— Entom. Qui se trouve sur les plantes potagères. Insecte potager. Altique potagère.

POTAGERIE. s. f. Foyer élevé, qui est pratiqué dans une cuisine pour y dresser les potages. Une *potagerie*, qui regarde la nécessité du ménage. (Et. Pasquier.)

POTAGISTE. s. m. Cuisinier qui s'entend à faire un bon potage. Maître la Planche, dit le professeur avec cet accent grave qui pénètre jusqu'au fond des cœurs, tous ceux qui s'assayent à ma table vous proclament *potagiste* de première classe. (Brill.-Sav.) Ce mot est omis dans tous les dictionnaires.

POTAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *po-ta-ye*; rad. *pot*, ou rad. lat. *potus*, boisson). Aimer à boire, se plaire parmi les pots et les bouteilles. Ce mot est vieux, mais il nous semble regrettable; il est énergique, et exprime parfaitement bien les habitudes de ces hommes qui, sans être de francs ivrognes, ne laissent pas de se mettre à boire à tout propos.

POTAKI. s. m. Comm. Nom que les négociants de Constantinople donnent aux cendres et potasses de la mer Noire.

POTALA. Hist. relig. V. POUTALA.

POTALIACÉ, ÉE. adj. Bot. V. POTALIÉ.

POTALIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, renfermant deux espèces, dont une, la potalie amère, est un petit arbuste ligneux, à feuilles opposées et à fleurs en corymbe, et dont les tiges transsudent un suc résineux jaunâtre, qui exhale en brûlant une odeur de benjoin.

POTALIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une potalie. || POTALIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre potalie.

POTAMÉ, ÉE. adj. (rad. gr. ποταμὸς, fleuve). Moll. Se dit d'une famille de mollusques qu'on appelle plus communément Naïades.

POTAMIDE. adj. et s. f. (rad. gr. ποταμὸς, fleuve). Myth. gr. Se dit des Nymphes des fleuves et des rivières.

POTAMIDE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles de l'ordre des univalves.

POTAMITE. adj. des 2 g. (rad. gr. ποταμὸς, fleuve). Zool. Qui vit dans les fleuves. || POTAMITES. s. m. pl. Famille de reptiles de l'ordre des chéloniens.

POTAMOGÉTON. s. m. (ét. gr., ποταμὸς, fleuve; γείτων, voisin). Bot. Ancien nom du genre de plantes qu'on appelle aujourd'hui Naïade. V. ce mot.

POTAMOGRAPHE. s. m. (ét. V. POTAMOGRAPHIE). Didact. Auteur d'une potamographie.

POTAMOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ποταμὸς, fleuve; γράφειν, décrire). Didact. Description des fleuves, de leurs bassins.

POTAMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didactique. Qui appartient à la potamographie. Études potamographiques. || Qui enseigne la géographie en considérant le cours des fleuves et la configuration de leurs bassins. Méthode potamographique.

POTAMOLOGIE. s. f. Didact. V. POTAMOGRAPHIE.

POTAMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. V. POTAMOGRAPHIQUE.

POTAMON. Philosophe d'Alexandrie, chef d'une école éclectique vers la fin du IIe siècle, compta Plotin au nombre de ses disciples.

POTAMON (Saint). Évêque d'Héraclée en Égypte, eut l'œil droit crevé dans la persécution de Maximin Daïa, et fut tué à coups de bâton par les ariens en 342. On célèbre sa fête le 18 de mai.

POTAMOPHILE. s. m. (ét. gr., ποταμὸς, fleuve; φίλος, ami). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, qui fréquentent les rives des fleuves. || Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, qui croissent sur les bords des fleuves de la Nouvelle-Hollande.

POTAMOSAURIEN, IENNE. adj. (*po-ta-mo-so-ri-in*; ét. gr., ποταμὸς, fleuve; σαῦρος, lézard). Erpét. Se dit d'un reptile saurien qui vit dans les rivières. || POTAMOSAURIENS. s. m. pl. Famille de reptiles, comprenant les crocodiles, etc.

POTAMOT. s. m. (du gr. ποταμὸς, fleuve). Bot. Genre de plantes de la famille des naïades, composé de nombreuses espèces, toutes à racines vivaces, et dont dix-neuf tapissent entièrement le fond de nos étangs, des rivières, des ruisseaux, des fontaines, et même des fossés. On connaît surtout le potamot luisant, vulgairement *épi d'eau*, dont la tige est longue et grêle, les feuilles d'un vert foncé, luisant et veiné, les fleurs d'un blanc sale ou verdâtre, disposées en épi cylindrique.

POTASSANE. s. f. (pr. *po-ta-ça-ne*) Anc. chim. Nom par lequel on désignait autrefois la substance appelée aujourd'hui, *chlorure de potassium*.

POTASSE. s. f. (du holl. *potasche*, cendres de pot, parce qu'on mettait jadis la potasse dans de petits pots pour la conserver et la transporter). Chim. Alcali blanc, inodore, solide, d'une saveur âcre et caustique, qu'on obtient en faisant bouillir convenablement, dans beaucoup d'eau, la potasse du commerce avec de la chaux non carbonatée. La potasse est l'une des bases salifiables les plus puissantes; elle dissout toutes les matières animales; elle attaque et détruit par la chaleur le rubis, l'émeraude et les autres pierres précieuses. La potasse du commerce, désignée sous les noms de *potasse de Russie*, *d'Amérique*, *de Trèves*, *de Dantzick*, *des Vosges*, *de potasse perlasse*, se trouve combinée en grande partie avec l'acide carbonique. Pour obtenir la potasse, on lessive les cendres des végétaux que l'on brûle dans les foyers, on évapore jusqu'à siccité les eaux de lavage, et l'on blanchit par la calcination le sel noir obtenu. Cette opération se fait en grand dans toutes les contrées riches en forêts, comme la Suède, la Russie, la Pologne, l'Amérique du nord.

— En médecine, la potasse s'administre comme diurétique, apéritive et fondante. En chimie et dans les arts, on l'emploie pour fabriquer le verre, le savon noir, l'alun, le bleu de Prusse, le salpêtre.

— Chir. *Potasse à la chaux* ou *pierre à cautère*. Composé d'hydrate, de carbonate, de protoxyde et de chlorure de potassium, qui sert communément à établir les exutoires connus sous le nom de cautères.

POTASSÉ, ÉE. adj. Chim. Légèrement combiné avec la potasse.

POTASSICO-AMMONIQUE. adj. m. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel potassique avec un sel ammonique. Tartrate potassico-ammonique.

POTASSICO-ARGENTIQUE. adj. m. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel potassique avec un sel argentique. Oxalate potassico-argentique.

POTASSICO-CALCIQUE. adj. m. Chim. Qui est produit par un sel potassique combiné avec un sel calcique. Malate potassico-calcique.

POTASSICO-HYDRIQUE. adj. m. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel potassique avec un sel hydrique. Sulfate potassico-hydrique.

POTASSICO-MAGNÉSIQUE. adj. m. Chim. Qui est produit par un sel potassique combiné avec un sel magnésique. Sulfate potassico-magnésique.

POTASSICO-MERCUREUX. adj. m. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel potassique avec un sel mercureux. Oxalate potassico-mercureux.

POTASSICO-MERCURIQUE. adj. m. Chim. Qui est produit par un sel potassique combiné avec un sel mercurique. Cyanure potassico-mercurique.

POTASSICO-SODIQUE. adj. m. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel potassique avec un sel sodique. Arséniate potassico-sodique.

POTASSIDES. s. m. pl. Chim. Famille de corps considérables, qui a pour type le genre potassium.

POTASSIÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient du potassium. *Gaz hydrogène potassié*, composé gazeux d'hydrogène et de potassium.

POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit du premier degré d'oxydation du potassium ou de la potasse, *oxyde potassique*. || Se dit encore du premier degré de sulfuration du potassium; *sulfure potassique*. || Enfin, on nomme *sels potassiques*, les combinaisons de l'oxyde avec les acides, du sulfure avec les sulfides, et du métal avec les corps halogènes.

POTASSIUM. s. m. (pr. *po-ta-ci-omm*). Minér. Métal solide très-ductile, couleur d'argent mat, un peu plus mou que la cire et un peu plus léger que l'eau, qu'il décompose avec chaleur et en enflammant l'hydrogène. On a obtenu primitivement le potassium en soumettant l'hydrate de potasse à l'action de la pile. On l'obtient aujourd'hui en décomposant la potasse pure à l'alcool, par le fer chauffé très-fortement et dans des appareils convenables. Le *potassium* a comme les autres métaux, lorsqu'il est bien pur, l'éclat métallique; sa couleur est le blanc argentin; sa texture est cristalline; on le pétrit, on le malaxe entre les doigts aussi facilement que de la cire. (Rater.)

POTATION. s. f. (pr. *po-ta-ci-on*; du lat. *potatio*; rad. *potare*, boire). Action de boire. Il est vieux et populaire.

POT-AU-FEU. s. m. Viande et bouillon dans la marmite. || Viande à mettre en pot-au-feu. Un pot-au-feu de deux livres, de trois livres de viande. Mettre le pot-au-feu. Écumer le pot-au-feu. Le *pot-au-feu* du peuple est la base des empires. (Mirab.) Les paysannes mangent moins de viande et plus de légumes que les femmes de la ville; ce régime végétal paraît plus favorable que contraire à elles et à leurs enfants: quand elles ont des nourrissons bourgeois, on leur donne des *pots-au-feu*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. *On n'en mettra pas plus grand pot-au-feu*. On n'en fera pas plus de dépense, on n'y fera pas plus de cérémonie.

POT-DE-CHAMBRE. s. m. Vase de nuit, ustensile de garde-robe.

— Sorte de cabriolet public des environs de Paris. || Pl., des *pots-de-chambre*.

POT-DE-VIN. s. m. Somme en sus du prix convenu pour un marché, à titre de cadeau. Stipuler, donner, exiger, recevoir tant pour le pot-de-vin, tant de pot-de-vin. Les intendants, les hommes d'affaires s'enrichissent assez souvent par les pots-de-vin. || Pl., des *pots-de-vin*.

POT-DE-VINIER. s. m. Celui qui reçoit, qui exige un pot-de-vin.

POTE. adj. f. C'est le radical de *potelé*. Il n'est d'usage que dans cette locution familière. *main pote*, Main grosse ou enflée, et dont on ne saurait s'aider que malaisément. Avoir une main pote, la main pote, les mains potes. N'avoir jamais les mains potes quand il est question de recevoir de l'argent.

POTE. s. f. Écon. dom. Pot de terre dont les femmes se servent comme d'une chaufferette. Il ne se dit que dans quelques localités.

POTÉ. s. f. (du v. lang. *poote*, puissance). Dr. féod. Titre honorifique accordé à une terre. La poté de Sully-sur-Loire. Les vassaux de la poté.

POTEAU. s. m. (du bas lat. *postellum*, ou du lat. *postis*, jambage de porte). Pièce de bois de charpente posée debout. Poteau de cloison, de croisée, de lucarne, de membrure. Poteaux apparents. Poteaux recouverts. Les poteaux sont de la grosseur d'une solive. || *Poteau cornier*. Celui qui est à l'encoignure de deux pans de bois. Dans les anciens édifices, on laissait les poteaux corniers à découvert, mais on les ornait de sculptures peintes. || *Poteau de décharge*. Pièce de bois inclinée dans l'intérieur d'une cloison ou d'un pan de bois, pour soulager la charge.

— Grosse et longue pièce de bois posée en terre pour divers usages. Planter, fixer, poser, enfoncer un poteau. Mettre des poteaux dans une rue pour empêcher les chevaux et les voitures d'y passer. Attacher un criminel à un poteau. Sous l'ancien régime, il n'y avait que les seigneurs haut-justiciers qui eussent droit de faire placer des poteaux dans leurs terres avec leurs armes.

— Admin. *Poteau guide* ou *poteau indicateur*. Poteau placé sur le bord d'un chemin, aux croisées des routes, pour indiquer le lieu où conduit chaque embranchement.

— Fig. Les moralistes ressemblent à ces *poteaux* placés sur les grandes routes, qui indiquent les chemins sans les parcourir. (***)

Un moraliste est un *poteau*
Qui marque par son écriteau,
Par quelle route il faut qu'on passe,
Et qui ne bouge de sa place. (Nivern.)

POTÉE. s. f. (rad. *pot*). Ce qui est contenu dans un pot, ce que peut contenir un pot. Une potée d'eau. Une potée de bouillon. Une potée de lait. Jeter une potée d'eau sur le feu.

— Fig. et pop. *Une potée d'enfants*. Un grand nombre d'enfants.

— Loc. prov. *Éveillé comme une potée de souris*. V. PORTÉE.

POTÉE. s. f. Se dit de diverses préparations dont se servent les chimistes, les fondeurs, les polisseurs de glace, etc. || *Potée d'étain*. Oxyde d'étain, étain calciné pour polir. || *Potée d'émeri*. Poudre qui se trouve sur les meules qui ont servi pour tailler les pierreries.

— Techn. Eau dans laquelle on a fait dissoudre de l'ocre rouge, et dont on enduit une pièce de poterie, pour lui faire prendre le plomb. || Les fondeurs appellent *moule de potée*, un moule fait d'argile, de fiente de cheval et de bourre.

POTELÉ, ÉE. adj. (rad. *pote*). Gras et plein. Il n'est guère usité qu'en parlant de la charnure des enfants et des jeunes personnes. Un enfant potelé. Une jeune fille potelée. Un visage potelé. Des joues potelées. Avoir les bras potelés, les mains potelées. Et ces deux beaux pieds blancs aux orteils *potelés*. (Lamart.) Leurs mains *potelées* et peu capables d'empoigner n'empêchent pas que plusieurs d'entre eux ne sachent écrire ou dessiner, à l'âge où d'autres ne savent encore tenir ni le crayon ni la plume. (J.-J. Rouss.)

POTELÉ. s. m. Charnure grasse et pleine des enfants et des jeunes personnes. Les enfants dont les membres ont tout leur potelé. Le *potelé*, pour l'embonpoint gracieux des enfants, est encore un néologisme heureux. (Bazin.) Omis. des dictionn.

POTELÉE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la jusquiame noire.

POTELET. s. m. Charpent. Petit poteau qui soutient l'appui d'un escalier, qui sert principalement à garnir des pans de bois.

— Bot. Un des noms vulgaires de la jacinthe des bois.

POTELEUR. s. m. (rad. *pot*). Anc. admin. Nom par lequel les commis des aides désignaient les bourgeois qui vendaient au pot le vin de leur crû, sans tenir un cabaret.

POTELOT. s. m. Minér. Un des noms de la plombagine ou mine de plomb. On frotte les poêles de fonte avec du potelot. || POTELOT. Agric. V. POCHOT.

POTEMKIN (Grégoire-Alexandrovitch). Favori de Catherine II, qui le remarqua par sa taille et sa beauté, naquit en 1736 près de Smolensk; fut créé prince, premier ministre, feld-maréchal; se distingua dans la guerre contre les Turcs, se rendit odieux à l'impératrice par son arrogance, fut remplacé auprès d'elle par Platov Zouboff, et mourut subitement en 1791.

POTENCE. s. f. (pr. *po-tan-ce*; du lat. *potentia*, pouvoir, puissance). Charp. Assemblage de trois pièces de charpente qui forment triangle pour supporter. Mettre une potence pour étayer une poutre. Soutenir un plafond au moyen d'une double potence. Potence en bois, en fer, en fonte. Les potences de fer servent principalement à porter des balcons, des lanternes, des poulies, etc.

— Bois ou fer en saillie où l'on attache quelque chose. Les enseignes des aubergistes sont ordinairement soutenues par des potences de fer ou de bois.

— Gibet. Instrument servant au supplice de la pendaison. Planter, dresser, élever une potence. Mener, mettre, attacher à la potence.

— Le supplice même de la pendaison. Mériter la potence. Être condamné à la potence. Subir la potence.

— Fig. et pop. *Gibier de potence*. Individu dont les actions semblent mériter d'être punies en justice. Cet homme est un gibier de potence, un vrai gibier de potence. Ces gens-là sont du gibier de potence. On dit dans le même sens, *Cet homme, ces gens là sentent la potence*.

— Mesure qui sert à déterminer la hauteur, la taille des hommes et des chevaux. A l'égard des chevaux, la potence est une mesure beaucoup plus juste que la chaîne. Avoir cinq pieds deux pouces sous potence.

— Tourn. Sorte de béquille ou de bâton d'appui en forme de T, dont un estropié se sert pour marcher, en le mettant sous son aisselle et s'appuyant dessus. Ne marcher plus qu'avec des potences. Marcher avec des potences.

— *Table en potence*. Table longue vers l'un des bouts de laquelle il y en a une autre de travers.

— Tact. milit. *Armée coupée, rangée en potence.* Celle dont le front ne fait pas une seule ligne droite, mais dont une des ailes fait un angle avec le centre.

— Blas. Meuble de l'écu, qui indique le droit de haute justice.

— Jeux. Au jeu de bague. Petit appareil auquel les bagues sont suspendues quand l'on court la bague. *Brider la potence.* Frapper contre la boîte d'où pend la bague, ou simplement toucher la bague au lieu de l'emporter.

— Chaudronn. Sorte de bigorne, petite enclume dont la partie supportée directement par le pied présente une surface plane, qui lui sert à planer le cuivre, et dont l'autre partie, qui sort d'une des faces de cette table, se prolonge en avant comme l'un des bras d'une bigorne.

— Techn. Dans l'art de couler les glaces, Ce qui sert à transporter plusieurs objets trop chauds pour être maniables, et dans un arc du cercle dont le rayon est égal à la longueur du bras.

— Horlog. Forte pièce en laiton qui sert à porter deux des quatre pivots des deux pièces de l'échappement, dans les montres à roue de rencontre.

— Lapid. Pièce de bois qui, dans le moulin du lapidaire, avance pour soutenir le pivot supérieur de l'arbre qui porte la roue ou la meule à tailler.

POTENCÉ, ÉE. adj. Blas. Dont chaque branche se termine en forme de double potence ou de T. La croix de saint Jean de Jérusalem est potencée.

POTENCEAUX. s. m. pl. (pl. *po-tan-ço*). Techn. Partie du métier des passementiers qui porte les ensubles sur lesquelles sont roulées les soies de la chaîne.

POTENT, ENTE. adj. (pr. *po-tan*, du lat. *potens*, qui peut, qui a le pouvoir de, qui est capable de). Vahté. Il est l'opposé d'*impotent*. Quoiqu'il soit âgé de quatre-vingts ans, je vous assure que c'est encore un homme très-*potent*. (Merc.)

POTENTAT. s. m. (rad. lat. *potens*, puissant). Souverain d'un grand État. Les potentats de l'Europe. Un des plus grands potentats du monde. Il se dit dans le style soutenu. Cessez, princes et *potentats*, de troubler par vos prétentions le projet de ce mariage. (Boss.)

Et je puis dire enfin que jamais *potentat*
N'eut à délibérer d'un si grand coup d'état.
(Corneille.)

C'est Rome, le séjour de votre *potentat*,
Qui n'a que ses fureurs pour maxime d'état! (Id.)

Chacun a débité ses maximes frivoles,
Réglé les intérêts de chaque *potentat*. (Boileau.)

En toi la royauté même
Honore le diadème
Du premier des *potentats*.
(J.-B. Rousseau.)

— Fam. et iron. *Faire le potentat, trancher du potentat.* Affecter une importance qui n'appartient pas. On dit dans le même sens, *C'est un petit potentat.*

POTENTIA, aujourd'hui **POTENZA**. Géogr. Nom commun à deux villes de l'Italie ancienne, l'une en Lucanie, l'autre en Picenum.

POTENTIEL, ELLE. adj. (pr. *po-tan-ci-el*; rad. lat. *potentia*, pouvoir). Philos. scolast. Il s'est dit, par opposition à *actuel*, d'un tout qui a sous lui les parties qui le composent, comme un genre a sous lui les espèces qu'il renferme.

— Gramm. gr. *Particule potentielle.* Nom que l'on donne à la particule ἄν, parce qu'elle sert ordinairement à indiquer que l'action du verbe auquel on la joint est considérée comme possible, douteuse, hypothétique.

— Médec. Il se dit des substances qui, quoique très-énergiques, n'agissent que quelque temps après leur application. Les alcalis caustiques sont des cautères potentiels, par opposition au fer rouge, qui est un cautère actuel.

POTENTIELLEMENT. adv. (pr. *po-tan-ciel-man*). D'une manière potentielle. Certaines qualités sont dans l'âme potentiellement; d'autres y sont actuellement.

POTENTILLE. s. f. (pr. *po-tan-ti-ye*). Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées dryadées, renfermant des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles composées et à fleurs blanches ou jaunes, quelquefois rouges, et dont la plupart des espèces croissent dans les pays montagneux de l'hémisphère boréal. Les potentilles sont communes dans les Pyrénées et les Alpes, où elles fleurissent dès les premiers jours du printemps.

POTENTILLÉ, ÉE. adj. (pr. *po-tan-ti-yé*). Bot. Qui ressemble à une potentille. ‖ POTENTILLÉES. s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des rosacées, qui a pour type le genre potentille.

POTENZA. Géogr. Ville du royaume de Naples, ch.-l. de la province de la Basilicate, 8,000 hab. ‖ Ville située dans les États de l'Église à l'embouchure d'une rivière du même nom, et près de Loreto.

POTERA. s. f. Pêch. Assemblage d'hameçons non amorcés, qu'on ajuste autour d'un leurre de plomb pour prendre les seiches.

POTERIE. s. f. (rad. *pot*). Ensemble des vases ou autres ustensiles fabriqués avec l'argile et autres matières inférieures.

— Lieu où l'on fabrique de la vaisselle d'argile. ‖ Art de fabriquer cette vaisselle. La poterie appelée faïence fut inventée dans la ville de Faenza, en Italie, qui lui donna son nom. Il y eut chez les anciens des poteries très-célèbres; et cette fabrication, si utile aux besoins domestiques des hommes en société, peut être considérée comme l'une des premières inventions chez tous les peuples. Celles de Délos et de Corinthe furent les plus estimées. Les ouvrages de poterie les plus remarquables que l'antiquité nous ait transmis sont sans contredit les vases étrusques, dont l'élégance, le fini et la délicatesse des formes, sont encore aujourd'hui l'objet de l'admiration universelle. La poterie diffère de la porcelaine, en ce que celle-ci est d'une pâte plus fine et plus rare, et que sa cuisson exige une température excessivement élevée.

— *Poterie d'étain.* Toute sorte de vaisselle d'étain.

— Archit. On appelle *poterie* des sortes de pots de terre qu'on emploie quelquefois dans la construction des voûtes et des planchers, chacun, environné de maçonnerie, formant naturellement et sans art une petite arche qui devient comme une voûte de décharge. Une voûte de poterie.

POTÉRIOCRINITE. s. m. Zool. Genre d'échinodermes.

POTÉRIOPHORE. adj. f. Myth. gr. Qui apporte à boire. Surnom que les Achéens donnaient à Cérès.

POTERNE. s. f. (du lat. *posterula*, porte secrète). Se prenait autrefois généralement pour Porte, petite porte d'une ville, porte secrète.

— Fortif. Fausse porte placée dans un rempart, ordinairement dans l'angle d'une courtine, pour donner issue dans les fossés, et faciliter les sorties de la place sans être aperçu des assiégeants.

Mon grand cousin est de garde ce soir,
La sentinelle a crié à la *poterne*. (Voltaire.)

— Par anal. Espèce de voûte faite sous un quai dans certaines villes pour pouvoir aller facilement de la rue à la rivière.

POTEROT. s. m. Agric. Nom vulgaire du genévrier.

POTESTATIF, IVE. adj. (rad. lat. *potestas*, pouvoir). Législ. Qui dépend des parties contractantes, qui est en leur pouvoir. Condition potestative.

POTEYÉ, ÉE. part. pass. du v. Poteyer. S'empl. adjectiv. Moule poteyé.

POTEYER. v. a. 1re conj. (pr. *po-té-ié*). Techn. Enduire les moules du potier d'étain avec de la poudre de pierre ponce.

POTHIER (Rob.-Jos.). Célèbre jurisconsulte, né à Orléans en 1699, mort en 1772; fut conseiller au Châtelet, puis au présidial d'Orléans, y professa le droit français, donna l'exemple de toutes les vertus privées, en même temps qu'il posséda toutes les qualités qui font le grand magistrat, l'avocat habile, le profond jurisconsulte.

POTHIN. Eunuque qui gouverna l'Égypte pendant la minorité de Ptolémée XII, et qui fit ordonner le meurtre de Pompée, qui s'était réfugié en Égypte après la bataille de Pharsale.

— POTHIN (Saint). Un des premiers apôtres des Gaules, vécut sous Antonin et Marc-Aurèle, devint évêque de Lyon, et fut martyrisé dans cette ville, à l'âge de près de 90 ans. Sa fête se célèbre le 2 juin.

POTHOÏNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un pothos. ‖ POTHOÏNÉES. s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des callacées, qui a pour type le genre pothos.

POTHOS. s. m. (pr. *po-toss*). Bot. Genre de plantes de la famille des aroïdées, renfermant plusieurs espèces qui sont toutes propres à l'Amérique et aux Indes.

POTI. Géogr. Ville et fort de la Russie d'Asie, à l'embouchure du Rioni dans la mer Noire.

POTICHE. s. f. Mar. Entaille faite sur les nœuds des pièces de bois, dans les chantiers, pour reconnaître la bonne ou mauvaise qualité de ces pièces.

POTIDÉE. Géogr. Ville de Macédoine, dans la presqu'île de Pallène, était une colonie athénienne, fut conquise par Philippe.

POTIER. s. m. (rad. *pot*). Celui qui fait ou vend de la poterie, de la vaisselle de terre, de grès ou d'étain. L'art du potier fut apporté en Étrurie par Démarate, père de Tarquin, 600 ans avant J.-C. En 1281 de notre ère, un potier de Schlestadt trouva le procédé pour vernisser... couverte à la poterie.

— *Potier d'étain.* Ouvrier dont le travail consiste à fabriquer toutes sortes d'instruments d'étain propres aux usages domestiques, tels que de la vaisselle, des plats, des mesures pour les liquides, des cuillers de toute espèce et de toute grandeur, et une infinité d'autres instruments.

— Hist. ecclés. Membre d'une secte d'anabaptistes.

— Hist. *Champ du potier.* Champ acheté par Judas avec les trente deniers pour lesquels il avait vendu son divin maître, et dans lequel il se pendit de désespoir.

POTIER. Famille parlementaire qui a produit plusieurs magistrats très-distingués. ‖ POTIER DE BLANCMESNIL (Nicolas). Président au parlement de Paris, se dévoua à la cause de Henri IV, devint chancelier de Marie de Médicis, et mourut en 1635, à 94 ans. ‖ POTIER DE GESVRES (Louis). Frère du précédent, secrétaire des finances en 1567, secrétaire du conseil en 1578, recommanda Henri III et Henri IV, et fut très-utile à ce dernier. ‖ POTIER DE NOVION (Nicolas). Né en 1618, mort en 1697, joua un rôle dans la Fronde, prit finalement parti pour Mazarin, devint premier président en 1678, et fut forcé de se démettre en 1689, pour abus d'autorité.

POTIER (Charles). Célèbre acteur comique et burlesque, né en 1775, mort en 1838, était issu de la famille parlementaire de ce nom par Potier de Gesvres.

POTIÈRE. s. f. Marchande de poterie.

POTILLES. s. f. pl. (pr. *po-ti-ye*). Techn. Pièces de bois sur lesquelles glissent les vannes dans un moulin à eau.

POTIN. s. m. Métallurg. Mélange de cuivre jaune et de quelques parties de cuivre rouge; métal fragile et cassant. On l'appelle proprement *potin jaune*. ‖ *Potin gris.* Celui qui provient des lavures que donne la fabrication du laiton, en y mêlant d'ailleurs du plomb et de l'étain.

POTIN. s. m. Dans quelques localités, il se dit familièrement pour Verbiage, caquet. Voilà bien du potin. A quoi bon tant de potin?

POTINA ou **POTICA.** Myth. rom. Déesse qui présidait à la boisson des enfants. On l'appelait aussi *Potua*.

POTINIÈRE. s. f. Pêch. Maille très-serrée de certains filets, de certains manches, avec lesquelles on prend de petites sardines.

POTION. s. f. (pr. *po-ci-on*, du lat. *potio*, dérivé de *potare*, boire). Médec. Médicament liquide qu'on n'administre ordinairement que par cuillerées. Les potions ne sont le plus souvent qu'un simple mélange de sirops et d'eaux distillées ou d'infusés végétaux dont les quantités sont calculées de manière que la potion ne soit, au total, que de quatre onces. On appelle *loochs*, des potions gommeuses tenant en suspension une huile très-divisée; *juleps*, les potions transparentes et d'un goût agréable, composées d'eaux distillées et de sirops; *médecines*, des potions purgatives composées de séné, de manne, de sulfate de soude ou de magnésie, etc. Potion anti-émétique de Rivière ou potion gazeuse. Potion antispasmodique ou éthérée. Potion aromatique ou potion cordiale. Potion camphrée ou antiseptique. Potion incisive. Potion anodine ou potion calmante. Potion purgative. Potion diurétique ou potion scillitique. Prendre une potion. Prendre de demi-heure en demi-heure une cuillerée de sa potion. En ce moment la *potion* absorbée par l'estomac commençait à opérer. (De Balzac.)

POTIRON. s. m. (ce mot doit se prononcer comme il s'écrit, et non *poturon*.) Bot. Espèce remarquable du genre courge. Ses tiges acquièrent une étendue considérable; ses feuilles sont très-amples, en cœur arrondi, molles et couvertes de poils; ses fleurs jaunes, très-grandes, placées à l'aisselle des feuilles, ses fruits d'une grosseur énorme, de forme sphérique, aplatie et même enfoncée aux pôles, marqués de côtes régulières et profondes, ayant la peau fine et la chair ferme quoique juteuse et fondante. Le potiron jaune lisse, le brodé, le vert ardoisé, le petit vert, ses variétés, sont employées à faire des soupes très-agréables et des marmelades. Manger au potiron. Soupe de potiron, au potiron. Gâteau au potiron. Pain de potiron.

— Fig. et fam. *Venir comme un potiron, être gras comme un potiron.* Se dit d'un enfant qui profite bien. *Il est venu comme un potiron, tout en une nuit.* Se dit d'un parvenu, par allusion à la rapidité avec laquelle les potirons croissent du soir au matin.

— Médec. Les semences du potiron sont au nombre des quatre semences froides majeures; et comme elles sont les plus grosses, et qu'on peut se les procurer fraîches pendant la plus grande partie de l'année, ce sont celles qu'on emploie plus particulièrement en médecine.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs bolets.

— Techn. Chaudière de fer dont on se sert pour certaines distillations.

POTITIEN. Antiq. rom. Descendant de Potitius. Les Potitiens furent pendant longtemps les prêtres d'Hercule.

POTNIADES. adj. et s. f. pl. Myth. gr. Nom donné à Cérès et à Proserpine, à qui l'on rendait un culte particulier à Potnies, près de Thèbes. Les déesses potniades. Les potniades.

— POTNIEN, IENNE. adj. et s. Qui est de Potnies. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. Les cavales de Glaucus, abreuvées à l'eau de la fontaine Potnienne, dévorèrent leur maître.

POTOLOGIE. s. f. (du gr. ποτός, boisson; λόγος, discours). Didact. Traité sur les boissons.

POTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la potologie.

POTOMAK. Géogr. Rivière des États-Unis; naît sur la limite des États de Virginie et de Maryland, baigne Washington, et se jette dans la baie de Chesapeak, après un cours de 450 kilom.

POTOROO. s. m. Mamm. Genre de mammifères des marsupiaux et de la famille des macrotarses, renfermant trois espèces dont la plus connue est un animal de la taille d'un petit lapin et de la couleur d'une souris, que la plupart des voyageurs désignent sous le nom de *kanguroo-rat*, parce qu'il a la forme d'un kanguroo et le pelage d'un rat.

POTOSE. Se dit des montagnes voisines de Potosi, qui sont très-riches en mines d'argent. Tout l'or du Potose. Les trésors, les mines du Potose.

POTOSI. Géogr. Ville de l'ancien Pérou dans la Bolivie, ch.-l. du dép. de Potosi, au pied du mont Cerro de Potosi, et à 4,000 mètres au-dessus du niveau de la mer; population actuelle 15,000 hab.; elle était de plus de 150,000 hab. au XVIIe siècle. Plus de 5,000 ouvertures sont percées dans le mont Cerro de Potosi pour l'exploitation des mines d'argent. ‖ POTOSI. Village des États-Unis, ch.-l. du comté de Washington, entouré de mines nombreuses et riches surtout en plomb.

POTOSI (San-Luis de). V. SAN-LUIS.

POT-POURRI. s. m. Ragoût composé de différentes sortes de viandes, de légumes, etc., assaisonnées et cuits ensemble, et qu'on faisait pour ainsi dire pourrir à force de cuisson. Ce singulier mets était servi sur la table dans le pot même où il avait cuit.

— Sachet, vase plein de fleurs et d'herbes odoriférantes pour parfumer les chambres.

— Morceau de musique sur une suite d'airs différents et connus. ‖ Chanson dont les couplets sont sur différents airs.

— Production littéraire, composée de choses rassemblées sans ordre, sans liaison, et le plus souvent sans choix. Son ouvrage n'est qu'un pot-pourri de tout ce qu'il a jamais lu dans toutes sortes d'auteurs.

— Discours plein de confusion.

— *Faire d'une chose un pot-pourri.* Tellement confondre les faits et les circonstances en parlant sur une matière, qu'on n'y puisse rien comprendre. Il a fait de tout cela un singulier pot pourri. ‖ ... des *pots-pourris*.

POTRON-JACQUET ou **POTRON-MINET.** locut. subst. *Potron* est un diminutif du vieux mot *potre*, qui signifie *petit derrière*. *Jacquet* est un vieux mot par lequel on désignait un flatteur; il dérive par corruption du lat. *jacet*, qui est couché à plat ventre. Point du jour. Dès le potron-jaquet. Dès le potron-minet. *S'éveiller au potron-minet* ou *se lever dès le potron-minet.* C'est-à-dire de très-grand matin, comme le petit chat, qui, distinguant très-bien les objets dans le crépuscule, à cause de la conformation particulière de ses yeux, profite de ce moment pour s'exercer avec plus d'avantage à la chasse des souris.

Il voyageait pays, monte sur son criquet,
Se levant tous les jours dès le *potron-jaquet*.
(Gresset.)

POTSDAM. Géogr. Ville des États prussiens ch.-l. de Postdam, dans le Brandebourg, sur la droite du Havel, entre deux lacs, à 30 kilom. S. O. de Berlin; 35,000 hab. Avec ses environs, trois célèbres maisons royales, Sans-Souci, le nouveau Palais-Royal et le Palais de marbre.

POTSTONE. s. m. Minér. Un des noms de la pierre ollaire.

POTT (J.-H.). Savant chimiste et médecin allemand, né à Halberstadt, en 1692, mort en 1777.

POTTENDORF. Géogr. Ville des États autrichiens, à 32 kilom. S. de Vienne, 3,000 hab.

POU. s. m. (du lat. *pediculus*). Entom. Genre d'insectes aptères parasites, à corps plat, presque transparent, et muni de six pattes terminées chacune par un ongle très-fort ou par deux crochets dirigés l'un vers l'autre, et à l'aide desquels ces insectes s'attachent aux poils et aux cheveux avec une force vraiment extraordinaire pour de si petits animaux. Leur tête, toute courte qu'elle est, supporte deux antennes mobiles et composées de cinq articles, et présente à sa partie inférieure un suçoir par lequel ils pompent le sang après avoir percé la peau de l'animal avec un aiguillon corné qu'ils portent sous le ventre. Trois espèces de poux se rencontrent fréquemment chez l'homme: le pou de tête, qui est cendré, avec les lobes ou découpures de l'abdomen arrondis; le pou de corps, d'un blanc sans tache, avec les découpures de l'abdomen moins saillantes que celles du pou de tête; le pou du pubis, vulgairement *morpion*, ayant le corps arrondi et large, la tête très-courte, se confondant avec l'abdomen, les quatre pieds postérieurs très-forts. Les œufs des poux s'appellent *lentes*. Ils éclosent au bout de cinq à six jours, et les petits arrivent en dix-huit ou dix jours à l'âge adulte; ils se multiplient avec une telle rapidité que deux individus suffisent pour en produire 18,000 dans l'espace de moins de deux mois. La multiplication d'une espèce qui vit sur le corps de l'homme est quelquefois si grande, qu'elle finit par engendrer une maladie souvent mortelle, la *phthiriase* ou *maladie pédiculaire*. Les soins de propreté suffisent ordinairement pour détruire les poux de la tête; les autres moyens présentent presque tous quelque danger. On peut cependant faire quelques lotions avec une décoction de petite centaurée, ou bien avec une solution alcaline dans laquelle on a fait infuser une petite quantité de semence de staphysaigre. Pour se débarrasser des poux du corps, il suffit de prendre quelques bains sulfureux ou de fumigations sulfureuses. On détruit les poux de

pubis par des frictions mercurielles. On regarde les poux comme dégoûtants, moins à cause de leur conformation que par la malpropreté qu'ils annoncent dans celui sur lequel on les voit. Les nègres, les Hottentots et divers singes les mangent, et ont été pour cette raison appelés *pthiriophages*. Avoir des poux. Tuer des poux. Chercher ses poux. Gagner des poux. Prendre des poux. Être plein de poux. Être mangé de poux. Les poux le mangent. Il paraît que de tout temps ces ignobles insectes ont eu une prédilection marquée pour les élèves de Mars. Louis XIII en ayant pris un sur l'habit du maréchal de Bassompierre, le voulut montrer à tout le monde : N'en faites rien, sire, lui répliqua le maréchal ; chacun dirait qu'on ne gagne que des *poux* à votre service. (Charbonn.)

— Fig. et pop. *Pou affamé*. Homme gueux et avide de gain. C'est un pou affamé. On dirait un pou affamé.

— Fig. *Ecorcher un pou pour en avoir la peau*. Être extrêmement avare, excessivement parcimonieux. Il écorcherait un pou pour en avoir la peau.

— *Laid comme un pou*. Extrêmement laid. Il est laid, elle est laide comme un pou.

— Fig. et pop. *Chercher des poux à quelqu'un, chercher à quelqu'un des poux à la tête*. Lui chercher querelle à propos de rien, lui chercher une mauvaise chicane.

— Loc. prov. *Que de poux qui cherchent maître !* S'est dit trivialement en parlant d'un homme pauvre qui affecte des airs d'opulence. Quelques-uns ont dit : *Que de poux qui cherchent à naître*. ‖ *Il se laisse manger par les poux*. Se dit d'un homme fort malpropre.

— Conchyl. Espèce de petite porcelaine.

— Entom. *Pou ailé* ou *volant*. Nom donné à des hippobosques et à des taons. ‖ *Pou de bois*. Nom donné aux larves et aux neutres des termites, aux psoques, au pulsateur et au devin. ‖ *Pou des chiens*. V. TIQUE. ‖ *Pou des insectes*. V. MITE. ‖ *Pou des moutons*. V. HIPPOBOSQUE. ‖ *Pou des oiseaux*. Le ricin. ‖ *Pou des poissons*. Espèce de caligé ou d'argule. ‖ *Pou sauteur*. V. PODURE.

— Moll. *Pou de baleine*. Nom donné aux balanes et à divers crustacés. ‖ *Pou de mer* ou *pou de Sarde*. Les cymothoés et autres crustacés.

POU. s. m. Astron. Période astronomique chinoise, composée de 76 ans ; elle correspond à la période callipique des Grecs.

POUACRE. adj. et s. des 2 g. (du lat. *podager*, qui a la goutte aux pieds. On écrivait anciennement *pouagre*). Sale, vilain. Cette signification extensive du mot *pouacre* vient de ce que les goutteux étaient autrefois toujours couverts d'emplâtres puants. Il faut être bien pouacre pour agir de la sorte. Est-il pouacre ! Est-elle pouacre !

— substantiv. Un pouacre. Une pouacre. C'est un pouacre, un vilain pouacre.

— Ornith. Nom que l'on donne vulgairement au bihoreau, lorsqu'il est encore jeune.

POUACRERIE. s. f. Malpropreté, puanteur.

POUAH ! Interjection familière qui exprime le dégoût. Pouah, quelle malpropreté ! quelle puanteur ! *Pouah !* vous m'engloutissez le cœur. (Mol.) *Pouah ! pouah !* seigneur, mon âme n'a pas été souillée. (Volt.)

POUANCÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Segré (Maine-et-Loire) ; 3,560 hab.

POUCE. s. m. (du lat. *pollex* ; formé de *pollere*, avoir beaucoup de force). Anat. Le premier, le plus gros et le plus fort des doigts de la main et du pied de l'homme. Dans l'homme, le pouce se trouve le plus parfait par sa longueur et sa mobilité ; il est formé d'os que l'on appelle phalanges. Le pouce n'a que deux phalanges ; chacun des quatre autres doigts en a trois.

— Mamm. Quelques mammifères ont aux mains et même aux pieds un pouce, c'est-à-dire un premier doigt opposable aux autres.

— Ornith. Le doigt postérieur, dans les oiseaux, quand il est solitaire.

— Crust. Le dernier article de la serre, qui se meut de haut en bas sur l'avant-dernier, pour former la pince avec lui.

— Entom. Petite jointure accessoire qui est attachée à l'ongle des pattes antérieures des mantes.

— Fam. *Jouer du pouce*. Compter de l'argent. Pour se tirer d'affaire, il lui a fallu jouer du pouce. Il est cruel pour cet homme d'être obligé de jouer du pouce.

— *Mettre les quatre doigts et le pouce*. Prendre avec avidité et malproprement.

— Fig. Agir sans ménagement et sans délicatesse.

— Dans un autre sens, Employer toute sa force.

— Fig. et fam. *Se mordre les pouces*. Se repentir. Il a fait un sot marché, il s'en mord les pouces. Vous refusez de suivre mes conseils, vous vous en mordrez les pouces.

> Quand on fait mal ce qu'on doit faire
> On s'en mord les *pouces*, dit-on,
> C'est du péché du premier père
> Que dérive ce vieux dicton
> Car le gourmand, avec sa pomme,
> Se mordit les *pouces* aussi,
> Et de père en fils voilà comme
> Nous avons le doigt raccourci. (***)

— Fig. et fam. *Serrer les pouces à quelqu'un*. Le presser vivement pour lui faire dire ce qu'on veut savoir. Pour lui arracher la vérité, il faudra lui serrer les pouces. Il n'aurait pas dit son secret, si on ne lui eût serré les pouces.

— *Mettre les pouces*. Céder, se soumettre, s'avouer vaincu. Forcer quelqu'un à mettre les pouces. Faire mettre les pouces. Ne vouloir pas mettre les pouces. N'avoir jamais mis les pouces. Ne savoir pas ce que c'est que de mettre les pouces.

— *J'aimerais autant baiser mon pouce*. Se dit en parlant d'une chose qui est peu agréable, qui fait peu de plaisir. On dit elliptiquement, *autant baiser mon pouce*.

— *Manger, déjeuner sur le pouce*. Manger, déjeuner à la hâte, sans prendre le temps de s'asseoir.

— Métrol. Ancienne mesure de longueur, qui contenait douze lignes et qui était la douzième partie du pied de roi. Cette pièce de bois a huit pieds dix pouces de long, sur deux pieds huit pouces de large et neuf pouces d'épaisseur.

— Fig. *N'avoir pas un pouce de terre*. N'avoir aucune propriété en biens-fonds.

— Prov. et fig. *Qu'on lui en donne un pouce, il en prendra long comme le bras*. Se dit d'un inférieur qui est toujours prêt à abuser de la liberté qu'on lui laisse, des facilités qu'on lui donne.

— Hydraul. *Pouce d'eau*. La quantité d'eau qui s'écoule par une ouverture circulaire d'un pouce de diamètre faite à l'un des côtés du réservoir, un pouce au-dessous du niveau de l'eau. La quantité d'eau qui s'écoule ainsi est d'environ quatorze pintes par minute.

— Techn. Dans le métier à bas, Pièce sur laquelle le pouce de l'ouvrier s'applique pour soulever la partie antérieure du levier.

POUCE-AVANT. s. m. Anc. comm. Surcroît de mesure que l'on donnait en mettant le pouce à l'extrémité de l'aune. Donner, prendre le pouce-avant. Auner à pouce-avant. ‖ Quelques dictionnaires écrivent aussi *pouce-évent*.

POUCE-DE-ROI. s. m. Anc. comm. Nom d'une espèce de blonde.

POUCE-PIED. s. m. Conchyl. Nom vulgaire des anatifes, parce qu'ils ont une espèce de tube ou de pied qui ressemble à un doigt. Le pouce-pied est un coquillage bon à manger, que l'on trouve sur les côtes d'Espagne, de Bretagne et de Normandie. V. POLLICIPÈDE.

POUCET. s. m. (diminut. de *pouce*). Petit pouce.

— *Petit-poucet*. Se dit d'un enfant d'une très-petite taille. Charles Perrault en a fait le sujet et le héros d'un de ses contes. *Le Petit-Poucet* est en possession depuis 150 ans d'amuser les enfants et les adultes.

POUCETTES. s. f. pl. (rad. *pouce*). Corde ou chaînette à cadenas, avec laquelle on attache ensemble les deux pouces d'un prisonnier, pour empêcher qu'il ne s'évade. Mettre les poucettes. Avoir les poucettes.

POUCE-ÉVENT. s. m. Anc. comm. V. POUCE-AVANT.

POUCHE. s. m. Pêch. Filet triangulaire dont les mailles ont environ cinq lignes en carré d'ouverture. Deux pouches forment les deux côtés des manches des aissaugues.

POUCHET. s. m. Conchyl. Espèce du genre hélice.

POUCHO. s. m. Relat. Sorte de manteau très-léger que portent les Chinois.

POUCHOC. s. m. Comm. Drogue médicinale propre à teindre en jaune. Le pouchoc est un des objets principaux du négoce de Siam avec la Chine.

POUCHON. s. m. Ornith. Hibou des îles Sandwich.

POUCHPAMITRA. Hist. ind. Père d'Agnimitra, détrôna le dernier des Moria, et donna la couronne à son fils, qui fut le premier de la dynastie Souanga, 160 ans av. J.-C.

POUCHTO. s. m. Linguist. Nom de l'idiome des Afghans.

POUCIER. s. m. (rad. *pouce*). Anc. chirurg. Pouce factice, de bois ou de métal, que l'on adapte à l'individu qui a perdu ce premier doigt de la main.

— Techn. Doigtier propre au pouce, fait de cuir, de corne, de métal, etc., dont certains ouvriers se servent pendant leur travail. Pièce du loquet sur laquelle on appuie le pouce, pour faire lever le battant.

POUD. s. m. Métrol. Poids russe qui équivaut à peu près à vingt kilogrammes.

POU-DE-SOIE. s. f. Comm. Étoffe de soie forte et bien garnie, dont le grain tient le milieu entre celui du gros-de-Naples et celui du gros-de-Tours. ‖ Les dictionnaires disent que ce mot est invariable au pluriel, et qu'on écrit des *pou-de-soie*. Mais si le mot *pou* fait allusion au grain de cette étoffe, et que ce ne soit autre chose que le mot *pou* désignant l'insecte, il nous semble qu'on devrait écrire des *poux-de-soie*, c'est-à-dire des étoffes dont les grains ressemblent par la grosseur à des poux. ‖ Quelques-uns écrivent aussi *pout-de-soie*, sans dire d'où vient ce mot *pout*.

POUDET. s. m. ou **POUDETTE**. s. f. Agric. Serpette pour la taille des arbres et de la vigne.

POUDING. s. m. (pr. *pou-dingh* ; les Anglais écrivent *pudding*). Art culin. Mets anglais, composé de mie de pain de moelle de bœuf, de raisin de Corinthe et d'autres ingrédients. ‖ On dit aussi *plum-pouding*. V. PLUM.

POUDINGIFORME. adj. des 2 g. Minér. Qui a la forme ou l'apparence d'un poudingue. On donne cette épithète à la texture de certaines roches qui sont formées par la conglomération de fragments arrondis. Arkose poudingiforme.

POUDINGOÏDE. adj. des 2 g. Minér. Qui ressemble au poudingue. Il se dit d'une substance qui se trouve concentriquement à l'intérieur de l'ivoire, dans les dents de plusieurs animaux, et qui se compose d'un amas de petits grains ronds, placés pêle-mêle dans une sorte de mortier, comme les cailloux dans les poudingues. Cette substance poudingoïde remplit l'espace central de la dent.

POUDINGUE. s. m. Minér. Genre de roches formées de noyaux et quelquefois de fragments anguleux, principalement quartzeux, qui sont réunis, soit sans ciment visible, soit par un ciment quartzeux plus ou moins souillé d'argile et de fer. Poudingue anagénique, jaspique, siliceux, calcaire. Le poudingue forme des couches, des amas, des filons, et ordinairement des blocs qui se trouvent pour la plupart dans les terrains neptuniens. Les couleurs des poudingues sont très-variées, car ces roches sont rougeâtres, grisâtres, blanchâtres, brunâtres, etc., quelquefois même elles ont une teinte unie, mais le plus souvent elles sont bigarrées.

— Ichthyol. Nom donné au spare rayonné.

— Conchyl. Nom donné au cône rubigineux.

POUDJE. s. m. Hist. ind. Membre d'une secte d'Indiens qui rejettent l'autorité des Védas.

POUDRE. s. f. (du lat. *pulvis*, *pulveris*). Poussière, terre desséchée et divisée en petites particules qui s'élèvent en l'air à la moindre agitation, au moindre vent. Poudre légère, menue, épaisse. Le vent fait voler la poudre. La pluie abat la poudre, fait tomber la poudre. Un tourbillon de poudre, un nuage de poudre. Des vêtements couverts de poudre. Secouer la poudre de ses souliers. Dans cette acception, il est synonyme de Poussière, et s'emploie surtout en poésie et dans le haut style. Il parle, et dans la *poudre* il les fait tous rentrer. (Rac.)

> Qu'ils soient comme la *poudre* et la paille légère,
> Que le vent chasse devant lui. (Rac.)

> Oh ! que d'écrits obscurs, de livres ignorés,
> Furent en ce grand jour de la *poudre* tirés. (Boil.)

— *Mettre en poudre, réduire en poudre*. Ruiner, abattre, anéantir. Mettre en poudre une ville, un château. Réduire en poudre une place forte, les remparts d'une citadelle. Dieu qui foudroie toutes nos grandeurs jusqu'à les réduire en *poudre*, ne nous laisserait-il aucune espérance ? (Boss.) Un bruit court que le roi va tout réduire en *poudre*. (Boil.) Il parle, et nous voyons leurs trônes mis en *poudre*. (J.-B. Rouss.)

— La substance corporelle de l'homme, ses restes mortels. Ce cœur qui n'a jamais vécu que pour lui, se réveille, tout *poudre* qu'il est. (Fléch.) Le corps, né de la *poudre*, à la *poudre* est rendu. (L. Rac.)

— Fig. *Mettre en poudre un ouvrage, un raisonnement, une argumentation*. Critiquer un ouvrage, réfuter un raisonnement, une argumentation de manière à n'en rien laisser subsister.

— *Faire mordre la poudre à ses ennemis*. Les tuer en plein combat.

> Il tient cette même foudre
> Qui vous fit mordre la *poudre*,
> En ce jour si glorieux. (J.-B. Rousseau.)

— *Jeter de la poudre aux yeux*. Tromper, éblouir par de beaux discours, de belles apparences. L'intérêt est comme la poudre que le démon jette aux yeux de l'homme, afin qu'il ne connaisse ni justice, ni devoir, ni honneur, ni amitié.

— Substance quelconque réduite en molécules ou particules aussi petites qu'il est possible de le faire par les moyens mécaniques. Poudre de sucre. Poudre de tabac. Tabac, sucre en poudre. Café en poudre. Poudre de violette, d'iris, de corail. Des poudres de senteur. Mettre, réduire une substance en poudre.

> Dans un cachot d'acier un fer mouvant la broie ;
> Elle est réduite en *poudre*, et sur l'ardent fourneau
> Noirâtre, elle bouillonne incorporée à l'eau. (Dulard.)

— *Poudre impalpable*. Poudre si fine, sidéliée, qu'on ne la sent presque pas sous les doigts.

— *Poudre de diamants*. Poudre faite de diamants broyés et dont le lapidaire se sert pour tailler les diamants. ‖ Par extens., Diamants si petits qu'à peine les peut-on mettre en œuvre.

— *Poudre d'or*. Or en petites parcelles. Poudre d'or de Guinée. ‖ *Poudre d'or des peintres* ou *or en coquilles*. Or en feuilles réduit en poudre, à l'aide du sulfate de potasse, traité par l'eau, déposé, séché et pulvérisé de nouveau. ‖ *Poudre à dorer le cuivre* ou *or massif*. Mélange de mercure, d'étain fin, de fleur de soufre et de sel ammoniac pulvérisé.

— Médec. Toute composition médicale desséchée et broyée. ‖ *Poudre absorbante*. Mélange de parties égales de magnésie calcinée et de sucre blanc. On l'emploie contre les aigreurs de l'estomac et contre l'empoisonnement par les acides. ‖ *Poudre anti-arthritique*. Mélange de poudres de racines de gentiane et d'aristoloche, de feuilles de germandrée et de chamæpitys et de fleurs de petite centaurée. ‖ *Poudre anodine*. V. POUDRE CALMANTE. ‖ *Poudre anthelmintique*. V. POUDRE VERMIFUGE. ‖ *Poudre anti-cachectique*. Mélange de safran de Mars apéritif, de cannelle fine et de sucre en poudre. ‖ *Poudre arsénicale*. Poudre à base d'acide arsénieux, particulièrement, mélange exact de cinabre porphyrisé, de sang-dragon en poudre fine, et d'acide arsénieux porphyrisé. ‖ *Poudre astringente*. Poudre composée de racines de bistrote et de tormentille, de fleurs de grenadier, de semences de berberis, de cachou, mastic en larmes, sang-dragon, succin, bol d'Arménie et terre sigillée avec extrait d'opium. ‖ *Poudre de blanchiment* ou *Poudre de Termant et de Knox*. Noms donnés en 1798 au chlorure de chaux. ‖ *Poudre calmante*. Mélange de myrrhe, cascarille, cannelle, girofle, corail, bol d'Arménie et opium. ‖ *Poudre capitale de St-Ange*. V. POUDRE STERNUTATOIRE. ‖ *Poudre du capucin*. V. CÉVADILLE. ‖ *Poudre du cardinal de Lugo*. Un des noms du quinquina. ‖ *Poudre d'Algaroth*. V. ALGAROTH. ‖ *Poudre cornachine* ou *poudre du comte Warwick*. Composée de scammonée, de bitartrate de potasse, et d'antimoine diaphorétique lavé. ‖ *Poudre du marquis* ou *poudre de gui composée*. Poudre composée de gui de chêne, racines de dictame blanc et de pivoine, semences de pivoine, corne de cerf calcinée, semences d'arroche et corail rouge préparé. Cette poudre antispasmodique est employée sous le nom de *poudre de la princesse de Carignan*, contre les convulsions des enfants. ‖ *Poudre des chartreux*. V. OXYSULFURE D'ANTIMOINE. ‖ *Poudre de comtesse*. Un des noms du quinquina. ‖ *Poudre Content*, *poudre cordiale*. Mélange de cannelle, girofle, vanille, sucre blanc, farine de riz. C'est un digestif aussi actif qu'agréable à la dose de 6 à 24 grains dans les potages. ‖ *Poudres digestives*. Celles qui facilitent la digestion des aliments. ‖ *Poudre de Dower*. Poudre composée d'ipécacuanha et d'opium. Elle est sudorifique, administrée dans un véhicule aqueux. ‖ *Poudre galactopoïétique*. Composée de semences d'anis et de fenouil, semences de nielle, trochisques de craie et d'yeux d'écrevisse, sucre blanc. ‖ *Poudres gazifères*. Poudres destinées à produire extemporanément des eaux gazeuses artificielles. Ce sont des mélanges d'un acide sec avec un carbonate alcalin ; mais comme ces corps contiennent toujours une certaine quantité d'eau hygrométrique, qui dégagerait l'acide carbonique, on les tient séparés, et on n'opère le mélange qu'au moment d'en faire usage. L'usage des poudres gazifères a été introduit en France depuis quelques années par les Anglais. ‖ *Poudre de Godermaux*. Mélange de calomel avec du protoxyde de mercure, employé comme anti syphilitique. ‖ *Poudre de Haly* ou *poudre contre la phthisie*. Préparée avec amandes douces mondées à sec, semences de coing et de pavot blanc, gomme arabique et adragant, amidon, résine et sucre blanc. Elle est très-adoucissante, et forme un véritable looch extemporané que l'on a toujours prêt. ‖ *Poudre d'Helvetius*. Poudre vomitive composée d'émétique, d'ipécacuanha et de crème de tartre. ‖ *Poudre hémostatique*. Mélange de colophane, gomme arabique et charbon de bois. ‖ *Poudre hydragogue*. Poudre purgative composée de jalap, méchoacan et anis, rhubarbe, soldanelle, cannelle et gomme gutte. ‖ *Poudre de James*. Poudre de phosphate de chaux et d'antimoine. Elle est réputée diaphorétique. ‖ *Poudre de Leayson* ou *collyre sec ammoniacal*. Mélange de chaux éteinte, sel ammoniacal, charbon, cannelle, girofle et bol d'Arménie, légèrement humecté de quelques gouttes d'eau. ‖ *Poudre aux mouches*. Nom vulgaire de l'arsénic natif. ‖ *Poudre de projection*. Poudre que les alchimistes supposaient propre à changer en or les métaux sur lesquels on la projetait. ‖ *Poudre sédative de Wetzler*. Mélange de 1 scrupule de poudre de racine de belladone et de 4 de sucre, que l'on divise en 96 prises. On l'emploie contre la coqueluche, de 2 à 6 prises, selon l'âge. ‖ *Poudre simple*. Celle qui provient d'une seule substance. *Poudre composée*. Celle qui résulte du mélange de plusieurs poudres simples. ‖ *Poudre sternutatoire*. Mélange de poudres grossières de feuilles sèches d'asarum, de bétoine, de marjolaine, et de fleurs sèches de muguet. ‖ *Poudre tempérante de Stahl*. Poudre de sulfate de potasse composée. Elle est employée comme calmante et rafraîchissante. ‖ *Poudre unique*. V. POUDRE DE GODERNAUX. ‖ *Poudre Valentini*. Nom donné au carbonate de magnésie. ‖ *Poudre vermifuge* ou *anthelmintique*. Mélange de parties égales de mousse de Corse, de semen-contra, de poudres de racine de fougère et de rhubarbe. ‖ *Poudre de vie*. V. ALGAROTH. ‖ *Poudre de Vienne*. Excellent escarrotique composé de 5 parties de potasse caustique à la chaux et 6 de chaux vive. Pour faire usage de ce mélange, on le réduit en pâte molle en le délayant avec un peu d'alcool.

— Fig. et pop. *Prendre la poudre d'escampette*. S'enfuir, s'évader, décamper, déloger.

— Fig. et pop. *Poudre de perlimpinpin*. Poudre sans efficacité que les charlatans débitent comme propre à guérir tous les maux.

— Ce qu'on met sur l'écriture pour la sécher. Poudre rose. Poudre bleue. De la poudre de buis. Mettre de la poudre sur une lettre.

— Amidon pulvérisé dont on se sert pour blanchir les cheveux. La poudre s'introduisit peu à peu dans les habitudes, à partir de l'année 1593. Vers la fin du XVII[e] siècle, il n'y avait encore que les comédiens de poudrés. Aujourd'hui, on trouve peu de personnes âgées qui aient conservé cette ancienne coutume. Poudre à poudrer. Sac à poudre. Boîte à poudre. Porter de la poudre. Se mettre de la poudre.

— *Un œil de poudre, un petit œil de poudre*. Une teinte légère de poudre. Se faire mettre un œil de poudre. Ses cheveux n'avaient qu'un petit œil de poudre.

— Mélange de salpêtre, de charbon et de soufre, facile à s'enflammer, et destiné à lancer au loin les projectiles par la force expansive du gaz en lequel il se transforme. On emploie trois procédés pour la fabrication des poudres : le procédé des pilons, qui est le plus employé, celui des meules et celui dit de la poudre ronde. On mélange et on pile les matières dans un mortier, en les délayant avec de l'eau ; et, après avoir fait sécher les gâteaux qu'on obtient, on les brise et on les tamise dans un tamis dont les trames sont précisément du même diamètre que le grain de la poudre que l'on veut avoir. Bonne poudre. Grosse poudre. Poudre fine. Moulin à poudre. Baril de poudre. Un kilogramme de poudre. La soute aux poudres. Mettre le feu aux poudres. Le fusil ne prend pas feu quand la poudre est mouillée.

L'enfer même ignorant cette fatale *poudre*,
Dont Mars unit la flamme aux ravages du fer. (Lebr.)

— *Poudre à tirer* ou *poudre à giboyer*. La poudre la plus fine, qui sert à la chasse. || *Poudre de mine*. La poudre la plus commune, la moins parfaite, que l'on n'emploie que pour charger les mines. || *Poudre de traite*. Sorte de poudre qui était fabriquée pour être vendue ou échangée dans les pays où se faisait la traite des nègres. || La quantité des matières composantes varie avec les différentes qualités de poudre. || *Poudre de guerre*, composée sur 100 de 75 parties de salpêtre, 12,50 de soufre, et 12,50 de charbon. || *Poudre de chasse*, 78 de salpêtre, 10 de soufre et 12 de charbon. || *Poudre de mine*, 62 de salpêtre, 20 de soufre et 18 de charbon. || *Poudre fulminante*. Mélange de trois parties de nitre pulvérisé, d'une partie de potasse caustique, et d'une partie de soufre sublimé. C'est cette poudre et non la poudre à tirer qui était connue de Roger-Bacon. || *Poudre de plomb*. Synonyme de *cendrée*. Plomb très-menu dont on charge le fusil pour tirer le gibier de petite espèce.

— Fig. et fam. *Ce pays sent la poudre à canon*. Il est limitrophe, il est voisin de l'ennemi.

— Loc. prov. et fig. *Tirer sa poudre aux moineaux*. Mal employer son temps, sa peine ; se mettre en frais pour une chose ou pour une personne qui ne le mérite pas.

— *N'avoir ni poudre ni plomb*. Être sans argent ; être sans crédit, sans ressources. || *C'est de la poudre à la Saint-Jean*. C'est une chose qui est de saison, et dont on ne doit pas s'étonner.

— *N'avoir pas inventé la poudre*. N'avoir pas grand esprit. Il n'a pas inventé la poudre. Je ne crois pas qu'il ait inventé la poudre.

— Fig. et fam. *Le feu prend aux poudres*. Se dit en parlant d'une personne qui s'échauffe, s'enflamme, se met tout à coup en colère. On ne peut lui rien dire, sans qu'aussitôt le feu prenne aux poudres.

— Loc. fig. *Mettre le feu aux poudres*. Exciter, fomenter la haine, la discorde, la sédition, par ses discours, par ses conseils, par ses actions. Le cardinal Albéroni commença par lui envoyer dans Paris même un million de livres de France, pour commencer à mettre le feu aux *poudres*, c'était l'expression d'Albéroni. (Volt.)

— *Être vif comme la poudre*, ou simplement *être comme la poudre*. Être excessivement vif, emporté, bouillant, prendre feu au moindre mot. Il est vif comme la poudre. Vous êtes comme la poudre.

— Hist. *Conspiration des poudres*. Complot tramé par les catholiques d'Angleterre au commencement du règne de Jacques I[er], et dont Thomas Percy était le chef. On devait faire sauter le roi et les membres du parlement au moyen d'une mine pratiquée sous le lieu de réunion, le 5 novembre 1605, proclamer ensuite la princesse Élisabeth, fille de Jacques, et rétablir la religion catholique. La conspiration fut découverte, le plus grand nombre des conjurés furent décapités, et les jésuites bannis du royaume.

— Hist. crim. *Poudre de succession*. Poison célèbre, dont une femme nommée La Voisin faisait commerce, vers le milieu du XVII[e] siècle.

— Sc. occult. *Poudre de sympathie*. Poudre que l'on croyait propre à guérir une blessure, quand on l'appliquait sur le sang sorti de la plaie.

— Manég. *Battre la poudre*. Trépigner, faire un pas trop court, avancer un peu. Ce cheval bat la poudre.

— Tech. *Poudre de fusion*. Mélange fait avec trois parties en poids, de nitrate de potasse pulvérisé, une partie de soufre sublimé, et une partie de sciure de bois passée au tamis. Elle sert à faciliter la fonte de certains métaux ou minerais.

POUDRE. s. f. Écon. rur. Dans le Médoc Jument de moins de trois ans.

POUDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Poudrer. S'empl. adject. Couvert de poudre. Cheveux poudrés. Les vêtements ont tant d'influence sur l'esprit des hommes, qu'il est des valetudinaires qui se trouvent beaucoup mieux lorsqu'ils se voient en habit neuf et en perruque *poudrée*. (X. de Maistre.) || *Cheveux poudrés à blanc*. Cheveux extrêmement poudrés.

— Fig. Moi surtout qui tout jeune aimais à lire Fontenelle et Segrais, je me souviens en effet de ces bergers en chemise de batiste, de ces bergères en panier, de ces moutons *poudrés*. (J. Janin.)

— Bot. Qui est parsemé d'atomes blancs, et qui paraît ainsi comme couvert de givre ou de gelée blanche. Crassule, physale poudrée.

— Zool. Qui est comme glacé de blanc, qui a une teinte glauque. Plumage poudré. Pelage poudré. Perroquet poudré.

POUDRÉ. s. m. Mammif. Nom donné à la guenon blanc-nez.

POUDRER. v. a. 1[re] conj. Couvrir légèrement de poudre. Poudrer les cheveux. Poudrer une perruque. || *Poudrer à blanc*. Couvrir d'une couche épaisse de poudre.

— v. n. Chass. Faire voler la poussière. Se dit d'un lièvre ou de tout autre animal, qui, lorsqu'il est poursuivi dans un temps de sécheresse, fait voler la poussière, ce qui recouvre ses voies et déroute les chiens. Ce lièvre poudre beaucoup.

— Anc. techn. Se disait des étoffes teintes en noir, desquelles il sort une poussière quand on les secoue. Les règlements enjoignaient aux teinturiers de laver les étoffes noires jusqu'à ce qu'elles ne poudrassent plus.

— SE POUDRER. v. pron. Se couvrir légèrement de poudre. Se poudrer les cheveux.

POUDRERIE. s. f. Techn. Fabrique de poudre à tirer. Dans quelques *poudreries*, le grenage est fait par des cribles réunis, au nombre de quatre, six ou huit, dans un châssis, et mis en mouvement par une roue hydraulique ou par tout autre moteur. (Encycl.)

— Art de faire, de fabriquer la poudre à tirer.

POUDRETTE. s. f. (diminutif de *poudre*). Poudre extrêmement fine que l'on fait avec la matière desséchée des retraits, et qui sert à fumer les terres. Déjà, dans plusieurs de nos grandes villes, on exploite les latrines pour en former de la *poudrette* ; ce produit pulvérulent est recherché par nos agriculteurs, qui en reconnaissent les bons effets. (Chaptal.)

POUDREUX, EUSE. adj. (rad. *poudre*). Couvert de poudre, de poussière. Habit poudreux. Chapeau tout poudreux. Tapisserie toute poudreuse. Livres, meubles poudreux.

— Se dit en parlant des personnes et des animaux. J'arrive de voyage, je suis encore tout poudreux. L'armée revenait toute poudreuse de la poursuite de l'ennemi. Des coursiers poudreux.

Un cousin, abusant d'un fâcheux parentage,
Veut qu'encor tout *poudreux* et sans me débotter,
Chez vingt juges pour lui j'aille solliciter. (Boil.)

— Corneille a fait de ce mot un bel emploi au figuré, dans le sens de Qui est respectable par son antiquité. Ce vieil honneur *poudreux* de la reine du monde.

— *Pied poudreux*. Vagabond, qui court çà et là. C'est un pied poudreux. || Petit marchand porte-panier, coureur de marchés et de foires. Il y avait en Angleterre une cour des pieds poudreux où se plaidaient toutes les affaires qui concernaient les petits marchands porte-balle.

— Qui est plein de poussière, où il y a beaucoup de poussière. Plaine, campagne poudreuse. Rue poudreuse. Désert poudreux.

.... Des coursiers épouvantés comme eux,
Les pas retentissants battent les champs *poudreux*. (Delille.)

— Hist. nat. Qui est couvert d'une poussière grisâtre. Champignon poudreux.

POUDRIER. s. m. Celui qui fabrique la poudre à canon. Le métier de poudrier est très-dangereux. Ce terme est peu usité dans cette acception.

— Celui qui vend de la poudre à tirer. Il est vieux et tout à fait inusité.

— Horloge de sable qui dure une demi-heure. Il est vieux. V. SABLIER.

— Petite boîte dont le dessus est criblé de petits trous, et où l'on met la poudre pour sécher l'écriture. Un poudrier d'argent, de cuivre, de bois, de cristal.

POUDRIÈRE. s. f. Fabrique de poudre à canon.

— Magasin où l'on conserve la poudre à canon.

— Boîte où l'on met de la poudre à sécher l'écriture. Syn. de Poudrier.

— Chass. Boîte ou Poire à poudre.

POUDRIN. s. m. Mar. Nom que les marins donnent à l'espèce de pluie extrêmement fine que les lames forment en se brisant.

POUDROYÉ, ÉE. part. pass. du v. Poudroyer. S'empl. adjectiv.

— Réduit en poudre.

Ils ont été foudroyés
Poudroyés
Sur les bords de la Charente (Ronsard.)

POUDROYER. v. a. 1[re] conj. (rad. *poudre*). L'y se change en i devant une syllabe muette. *Je poudroie, tu poudroies, il poudroie*, etc. Remplir de poudre, de poussière, réduire en poudre. D'un cheval espagnol *poudroyant* tous les champs. (J.-B. Rouss.)

— Absol. Je ne vois rien que le soleil qui *poudroie* et l'herbe qui verdoie. (Ch. Perrault.)

— Ce mot, sonore, poétique, épargnant une périphrase, est à regretter.

POUF. interj. Mimologisme dont on se sert pour exprimer le bruit d'une arme à feu qu'on décharge. Molière l'a employé dans un divertissement du *Malade imaginaire*.

POUÉE. s. f. Agric. Sorte d'ados planté de vigne.

POUF. Mot qui exprime le bruit sourd que fait un corps en tombant.

— Annonce emphatique. V. PUFF.

— Anc. cost. Nom d'une coiffure de femme.

— *A pouf*. loc. adv. pop. A crédit.

— *Faire pouf*. Déployer de l'ostentation ; tirer vanité de son costume.

— Pop. et triv. *Faire un pouf* ; *faire pouf*. Ne pas payer ce qu'on a acheté, ou pris en consommation à crédit chez quelque marchand.

POUF. adj. invar. des 2 g. Il se dit d'une pierre, d'un marbre qui s'égrène, qui se réduit en poudre quand on le travaille. Marbre pouf. Pierre pouf.

— Techn. Se dit du degré de molle résistance que doit avoir la matière dont on fait le noyau d'une cloche. Noyau pouf.

POUFFER. v. n. 1[re] conj. Mot qui exprime le bruit que fait une personne qui éclate de rire involontairement, et qui n'est usité que dans cette locution, *Pouffer de rire*. C'est à faire pouffer de rire. C'était à pouffer de rire. Je ne sais encore si l'absurdité de ces gens-là doit me faire *pouffer* de rire ou d'indignation. (Volt.) Elle répondit d'un ton qui m'eût fait *pouffer* de rire dans des circonstances moins lugubres. (Id.)

— Absol. C'était à faire pouffer. Je pouffais. A chaque instant j'allais pouffer.

POUFIGNON. s. m. Ornith. Nom donné dans le département de la Somme aux pouillots.

POUGATSCHEW ou **PUGATSCHEFF**. Simple Cosaque, l'un des imposteurs qui se donnèrent pour Pierre III ; eut des succès rapides, manqua par son indécision de s'emparer de Moscou, fut livré par ses compagnons, et mourut dans une cage de fer, le 10 janvier 1775.

POUGENS (le chevalier Marie-Charles-Joseph de). Littérateur et philologue savant et spirituel, né à Paris en 1755, mort en 1833. Il était fils naturel du prince de Conti. Le plus important de ses ouvrages est son *Trésor des origines de la langue française*.

POUGEOISE. s. f. Archéol. fr. Monnaie du temps de saint Louis qui valait le quart d'un denier. Elle s'appelait aussi *pite* ou *poiterine*.

POUGER. v. n. 1[re] conj. Anc. mar. Faire vent arrière. Ce vaisseau pouge. Se disait sur la Méditerranée.

POUHARRYS. s. m. Géogr. Peuple chasseur de l'Hindoustan anglais, dans les montagnes du Bahar.

POUHORITA. s. m. Hist. ind. Brahmane attaché spécialement à une famille, et chargé de toutes les cérémonies religieuses qui la concernent. Quelquefois cette charge était héréditaire.

POUIL. s. m. Se disait anciennement pour Pou. Nous avons conservé les dérivés *pouillerie*, *pouilleux*.

POUILLE. Géogr. Ancienne province du royaume de Naples, bornée au N. et à l'E. par la mer Adriatique, au S. par le golfe de Tarente, et à l'O. par les Abruzzes. C'est l'ancienne Apulie. La Pouille comprend aujourd'hui trois provinces : la Capitanate, la terre d'Otrante et la terre de Bari.

— DUCS DE POUILLE ET DE CALABRE. Ils datent de l'arrivée des premiers Normands en Italie, en 1016 ; ils finirent en 1127, époque à laquelle Roger II, comte de Sicile, s'empara de la Pouille et de la Calabre.

POUILLÉ. s. m. (pr. *pou-yé*). Hist. Registre où l'on inscrivait le catalogue des églises et des bénéfices d'une province, d'un diocèse, etc. Le pouillé général de tous les bénéfices du royaume. Omettre par erreur un bénéfice dans le pouillé. Le pouillé particulier des bénéfices dépendants d'une abbaye. Il est hors d'usage.

POUILLER. v. a. 1[re] conj. (pr. *pou-ye*). Dire des pouilles, des injures grossières. Pouiller étrangement quelqu'un.

— Chercher les poux. Il est pop.

— SE POUILLER. v. pron. Se dire des injures grossières. Ils se sont pouillés tous les deux.

POUILLÈRE. s. f. (pr. *pou-yè-re* ; rad. *poule*). Écon. rur. Endroit ménagé dans un poulailler pour laisser passer les poules quand elles veulent sortir et quand elles veulent rentrer. Le supplément de dépense est souvent la cause que l'entrée des poules, ou la *pouillère*, est le plus ordinairement pratiquée au bas de la porte même du poulailler. (***)

POUILLERIE. s. f. (pr. *pou-ye-ri* ; rad. *pouil*, vieux mot signifiant Pou, vermine). Endroit d'un hôpital où l'on dépose les habits des malades pauvres.

— Par anal. Lieu très-malpropre. || Grande malpropreté. || Extrême pauvreté.

POUILLES. s. f. pl. (pr. *pou-ye*). Injures grossières. Dire des pouilles. Dire mille pouilles, toutes les pouilles imaginables. Chanter pouilles. Un peu de maladie m'a empêché de vous écrire des *pouilles* de ma main ; je me sers d'un secrétaire. (Volt.) Il est fam. et même pop.

Mars traita le sort de faquin,
Lui dit cent *pouilles*, et la Gloire
Rompit son cornet à bouquin. (Ménage.)

Tous les jours, tour à tour,
Elle nous chantait *pouille* avant la fin du jour ;
C'était un vrai plaisir. (Desmahis.)

POUILLEUTEMENT. s. m. Vieux mot populaire qui s'est dit d'une maladie causée par la vermine. || Démangeaison, piqûre de la vermine.

POUILLEUX, EUSE. adj. (pr. *pou-yeu, euze* ; rad. *pou*, au lieu *pouil*). Qui a des poux ; Qui est sujet à en avoir. Un enfant pouilleux. Avoir la tête pouilleuse.

— Substantiv. Un pouilleux. Un petit pouilleux. Une vilaine pouilleuse.

— Constr. *Bois pouilleux*. Bois qui commence à se gâter et qui se couvre de petites taches rouges et noires.

— Fig. Personne de condition basse et misérable. Ce n'est qu'un pouilleux. Ne fréquentez pas cette pouilleuse. Il est peu usité, et ne se dit que par injure.

— Géogr. *Champagne pouilleuse*. Partie de la Champagne située à l'O. de Vitry-le-Français, et ainsi nommée à cause de sa stérilité.

POUILLIER ou **POUILLIS**. s. m. Mauvaise auberge, pauvre hôtellerie où l'on est exposé à gagner de la vermine. Il est pop.

POUILLON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Dax (Landes) ; 3,130 hab.

POUILLOT. s. m. (pr. *pou-yo*). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des dentirostres, tribu des becs-fins, genre des roitelets ou figuiers. Cet oiseau, de fort petite taille, a le sommet de la tête et les parties supérieures du corps d'un olivâtre clair, les plumes de l'aile et de la queue d'un brun cendré entouré d'olivâtre. On lui donne le surnom de *chantre*, à cause de son chant doux et agréable.

— Bot. V. POULIOT.

POUILLOUSE. s. f. (pr. *pou-you-ze*). Mar. Voile qui se hisse, dans les mauvais temps, parallèlement aux étais du grand mât.

POUILLY. s. m. Vin blanc renommé qui se récolte dans les environs de Pouilly-sur-Loire. Une bouteille de Pouilly. Boire du Pouilly.

POUILLY-EN-MONTAGNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Beaune (Côte-d'Or) ; 1,160 h.

POUILLY-SUR-LOIRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Cosne (Nièvre) ; 3,070 hab.

POULAILLE. s. m. (pr. *pou-la-ye* ; rad. *poule*). Totalité des poules d'une basse-cour.

. . . . Le rustre en paix chez soi
Veut faire argent de tout, convertit en monnaie
Ses chapons, sa *poulaille*. (La Fontaine.)

— *Poulaille sauvagine*. Se disait, chez les rôtisseurs, du gibier à plume.

POULAILLER. s. m. (pr. *pou-la-yé* ; rad. *poule*). Écon. rur. Lieu où juchent les poules. Les *poulaillers* doivent être construits aussi soigneusement que les logements des autres animaux domestiques, et être entretenus avec une propreté particulière. (Morog.)

— Fig. et fam. Bicoque, place mal fortifiée.

— Marchand de volaille.

— Il s'est dit pour Rôtisseur.

— Voiture dans laquelle on amène les volailles

— Fig. Mauvaise voiture.

— Il se dit, par plaisanterie, du paradis des petits théâtres. Il s'est juché au poulailler. Nous n'avons pu trouver place qu'au poulailler.

POULAILLERIE. s. f. (pr. *pou-lâ-ye-rie*). Lieu où l'on vend la volaille.

POULAIN. s. m. (en lat. *pullanus*, formé de *pullus*, petit d'un animal). Le jeune cheval, jusqu'à trois ans. Mettre bas un poulain, un beau poulain. Acheter un poulain. L'indocile *poulain* par nos mains est dompté. (Rosset.) || Le féminin correspondant de ce mot est *pouliche* ; on disait autrefois *poulaine*, *pouline*. V. POULICHE.

— Charpent. Traîneau sans roues, sur lequel on voiture de lourds fardeaux. || Assemblage de fortes pièces de bois dont on se sert pour descendre les tonneaux dans la cave.

— Ichthyol. Genre de poissons de l'ordre des acanthoptérygiens, dont les espèces sont fort remarquables par leur forme oblongue et comprimée, par la petitesse de leurs écailles minces et lisses, et par la protractilité de leur bouche, garnie ordinairement de dents fines.

— Hist. Se disait, dans le XII[e] siècle, des paysans des côtes de Syrie, population de Syriens, d'Arméniens et d'Européens dont les races s'étaient croisées.

— Jeux. Ancien jeu de dés, le même que la rafle.

— Mar. Étai placé en arc-boutant, sous l'étambot d'un bâtiment en construction, pour empêcher qu'il ne glisse sur le chantier.

— Médec. Terme populaire par lequel on désigne le bubon inguinal, parce que ceux qui en sont atteints marchent les jambes écartées comme les jeunes chevaux qui viennent de naître.

— Quelques-uns écrivent aussi *poulin*, qui est plus en rapport d'analogie avec *pouliner*, *poulinière*.

POULAIN, AINE. adj. et s. Se disait anciennement pour *Polonais, aise*.

POULAINE. s. f. Géogr. S'est dit anciennement pour Pologne. Le roi de Poulaine et son frère et les seigneurs de Hongrie les déconfirent en occident quatre mille. (A. Chartier.)

— Nom donné autrefois à une sorte de fourrure qui venait de Pologne.

— *Souliers à la poulaine*, ou simplement *poulaine*. Chaussure à longue pointe recourbée, qui a été fort à la mode en France. La mode des souliers à la poulaine fut si vivement attachée, que les différentes longueurs des

bouts de souliers servaient à distinguer les différents états des citoyens, chez les gens du commun, ils n'avaient qu'un bout de six pouces de longueur; ceux des gens de qualité n'avaient pas moins de deux pieds; de là est venu le proverbe, *être sur un grand pied*. Les poulaines venaient se rattacher au genou avec une chaîne d'or. ‖ Plutôt ne vouloir que les mots *à la poulaine* soient pour *à la polonaise*, ne pourrait-on pas en trouver la signification dans *poulaine* ou *pouline*, proue, bec ou éperon d'un vaisseau? En effet, les souliers à la poulaine étaient ainsi appelés parce que le bout en était long et recourbé comme le bec ou l'éperon d'un navire. Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, un des plus galants et des plus beaux hommes de son siècle, avait au bout du pied une excroissance considérable, et c'est précisément lui qui inventa les souliers à bec recourbé *dits à la poulaine*.

— Mar. Assemblage de plusieurs pièces de bois formant une portion de cercle terminée en pointe, et faisant partie de l'avant des vaisseaux.

POULAN. s. m. Jeux. Se dit à l'hombre, au quadrille, au tri, etc., de ce que celui qui donne les cartes met de plus que les autres. Mettre son poulan. Devoir le poulan. ‖ Se dit aussi des derniers tours, où l'on paye double.

POULANGIS. s. m. Anc. comm. Sorte de tiretaine qui se fabriquait en Normandie.

POULARD. s. m. Agric. Espèce de froment.

POULARDE. s. f. (rad. *poule*). Jeune poule à laquelle on fait l'extraction des ovaires pour que, ne pondant point, elle engraisse davantage, et que sa chair devienne plus délicate. Poularde rôtie. Poularde truffée. Poularde en ragoût. On vante beaucoup les poulardes du Mans. Pour les *poulardes*, la préférence appartient à celles de Bresse, qu'on appelle *poulardes fines*, et qui sont rondes comme une pomme; c'est grand dommage qu'elles soient rares à Paris, où elles n'arrivent que dans des bourriches votives. (Brill.-Sav.)

POULASTYA. Myth. ind. Fils de Brahma et un des richis : il mena une vie sainte dans un lieu voisin de l'Himalaya.

POULE. s. f. (du lat. *pulla*). Ornith. La femelle du coq. La poule est un oiseau domestique, un gallinacé de la famille des alectrides, qui constitue le genre d'oiseaux le plus varié et le plus multiplié dans toutes les parties du monde, celui qui offre le plus de ressources alimentaires, tant par les œufs excellents qu'il fournit en abondance, que par la chair fine et délicate des individus qui composent la famille. On les connaît sous les noms de *coq* et de *coq vierge*, *poule*, *poulet*, *poulette*, *poussin*, *poularde*, *chapon*. Les poules sont plus petites que le coq; elles en diffèrent encore par leur plumage moins éclatant et moins varié sur la tête. Poule blanche, noire, huppée, frisée, pattue. Poule anglaise. Poule grasse, maigre. Vieille poule. Poule de la grosse espèce, de la petite espèce. Poule qui pond. Poule qui couve. Mettre une poule à couver. Poule qui glousse. Des œufs de poule. Mettre une poule au pot. Le sonneur est de la grosseur d'une *poule*. (Buff.) Les *poules* n'ont pas besoin du coq pour produire des œufs. (Id.)

La *poule*, aimable en sa légèreté,
Belle de modestie et de simplicité,
Répand son charme heureux et sa grâce animée.
(Latasse.)

L'avarice perd tout en voulant tout gagner.
Je ne veux pour le témoigner,
Que celui dont la *poule*, à ce que dit la fable,
Pondait tous les jours un œuf d'or.
(La Fontaine.)

— On a étendu le nom de *poule* à beaucoup d'oiseaux qui n'appartiennent pas au genre coq, et même à des animaux qui ne sont pas des oiseaux. *Poule de Barbarie*, *d'Afrique* ou *de Numidie*. La pintade. ‖ *Poule de bois*, *des coudriers* ou *poule sauvage*. La gélinotte. ‖ *Poule de bruyère* ou *de Limoges*. Le tétras. ‖ *Poule d'eau*. La gallinule. ‖ *Poule de neige*. Le lagopède. ‖ *Poule sultane*. Le porphyrion. ‖ *Poule d'Inde*. La femelle du coq d'Inde. V. DINDE.

— *Être frisé comme une poule mouillée*. Porter les cheveux plats. Il est frisé comme une poule mouillée. ‖ *Courir la poule*. Aller en maraude. Les gens de guerre aiment courir la poule.

— Fig. *Poule mouillée*. Poltron, homme sans résolution, sans courage, sans vigueur, incapable de montrer la moindre énergie, parce qu'une poule, lorsqu'elle a été surprise par la pluie, se tient à l'écart, sans remuer, comme dans une espèce de honte et d'abattement. A sept heures la *poule* mouillée vient manger son poulet, et causer un peu avec sa chère enfant (M^me de Sev.)

— *Peau* ou *chair de poule*. Peau qui n'est pas lisse, qui a des élevures pareilles à celles qui sont sur la peau d'une poule plumée. Cette personne a une véritable peau de poule.

— *Faire venir la chair de poule*. Donner le frisson. V. CHAIR.

— Loc. prov. *Il est avis au renard que chacun mange sa poule comme lui*. Celui qui a tout à souhait s'imagine difficilement que beaucoup de gens vivent dans une détresse absolue.

— *Un bon renard ne mange jamais les poules de son voisin*. Quand on veut faire quelque mal, il ne faut pas que ce soit là où l'on est connu.

— *Plumer la poule*. Commettre des exactions ‖ *Plumer la poule sans la faire crier*. Faire des exactions adroitement et sans qu'on s'en plaigne.

— *Faire le cul de poule*. Faire la moue en avançant les lèvres.

— *Être empêché comme une poule qui n'a qu'un poussin*. S'embarrasser trop de peu de chose. Il est empêché comme une poule qui n'a qu'un poussin.

— *Être le fils de la poule blanche*. Être extrêmement heureux en toutes choses. C'est le fils de la poule blanche. En vérité, vous êtes le fils de la poule blanche. Crois-tu, homme amusant par ta simplicité, qu'on doive t'excepter de la loi commune parce que tu es le fils de la *poule* blanche, et nous autres de vils poussins sortis d'œufs malheureux! (Trad. de Juvénal.)

Du siècle les mignons, fils de la *poule* blanche,
Ils tiennent à leur gré la fortune en leur manche,
En crédit élevés, ils disposent de tout,
Et n'entreprennent rien qu'ils n'en viennent à bout.
(Régnier.)

— *Tuer la poule pour avoir l'œuf*. Se priver des ressources à venir pour l'intérêt présent. ‖ On dit dans le même sens, *En faire comme de la poule aux œufs d'or*. Il en fait comme de la poule aux œufs d'or. ‖ *Ce n'est pas à la poule à chanter devant le coq*. Une femme ne doit pas prendre un ton de supériorité devant son mari. ‖ *Qui naît poule aime à gratter*. Se dit pour caractériser les penchants que l'on tient de son origine. ‖ *Quand la poule veut chanter comme le coq, il faut lui couper la gorge*. Au propre, cela signifie que la poule cherche quelquefois à imiter le chant du coq, et que cela lui arrive surtout lorsqu'elle est devenue trop grasse et ne peut plus pondre, c'est-à-dire au temps où elle n'est plus bonne qu'à mettre au pot, au figuré, ce proverbe exprime une menace plus sérieuse contre les femmes qui se mêlent de discourir et de décider à la manière des hommes. ‖ *Les poules pondent par le bec*. C'est-à-dire les poules font une plus grande quantité d'œufs, quand elles sont bien nourries.

— *Lait de poule*. Espèce de potion calmante et adoucissante, faite avec un jaune d'œuf et du sucre délayés dans de l'eau bouillante.

— Bot. *Poule grasse*. Nom vulgaire de la mâche cultivée, de la lampsane commune et de deux chénopodes. ‖ *Poule qui pond*. Nom vulgaire de la morelle mélongène.

— Chorégr. Nom d'une des figures qui font partie d'un quadrille français. Danser la poule.

— Conchyl. Espèce de térébratule. ‖ *Poule sultane*. Espèce de bulime de la Nouvelle-Zélande.

— Ichthyol. *Poule de mer*. Nom vulgaire du zée forgeron, du labre tanche et du gade tacaud.

— Jeux. Se dit, au jeu de renard, de chacune des pièces qui servent à enfermer le renard. ‖ A certains jeux, Mise que fait chaque joueur à son tour, et qui reste à celui qui gagne tous les autres. Mettre à la poule. Gagner la poule. Gagner une grosse poule. Faire une poule. Se dit particulièrement au jeu de billard.

— Techn. *Cuir de poule*. Cuir extrêmement délié et de mauvais usage.

— adjectiv. *Acier poule*. Acier dont la surface est couverte de nombreuses ampoules ou boursouflures.

POULÉ. s. m. Bot. Espèce de plante de Pondichéry, du genre des amarantacées.

POULENÉE. s. f. Écon. rur. V. POULNÉE.

POULENTE. s. f. V. POLENTA.

POULÈRE. s. f. Liqueur spiritueuse qu'on fait, au Mexique, avec la fève de l'agavé.

POULET. s. m. (pr. *pou-lè*; du lat. *pullus*). Ornith. Nom du jeune coq, lorsque le duvet a été remplacé par les plumes. Après cinq ou six semaines, il prend le nom de *coq* si on lui laisse la faculté de se reproduire, et celui de *chapon*, si on lui enlève cette faculté. La chair du poulet est tendre, gélatineuse, et fournit un aliment sain et de facile digestion. ‖ *Poulet de grain*. Poulet nourri avec du grain.

— *Poulet de bois*. La huppe. ‖ *Poulet d'Inde*. Dindon.

— Par dénigrement. Imbécile. C'est un véritable poulet d'Inde.

— *Gardeur de poulets d'Inde* ou simplement *gardeur de poulets*. S'est dit, par dérision, des gentilshommes campagnards et des dames de campagne.

— *Vin de poulet*. Vin dans lequel on a fait infuser de la fiente de poulet. C'est un médicament dégoûtant et ridicule, qui doit être légèrement stimulant, et que le vulgaire emploie mal à propos contre les coups, les chutes, etc.

— *Four à poulets*. Sorte de four dans lequel on fait éclore des œufs sans le secours des poules.

— Hist. rom. *Poulets sacrés*. Ceux que les prêtres élevaient eux-mêmes pour en tirer des augures. Si les poulets sacrés refusaient de manger, l'augure était funeste; dans le cas contraire, l'augure était d'autant plus favorable que les poulets achevaient leur repas avec une plus grande avidité. Claudius ayant appris que les poulets sacrés ne voulaient pas manger, s'écria : Qu'ils boivent! et les fit jeter à la mer. Les Romains attribuèrent à cet acte d'impiété tous les malheurs de ce général.

— Terme de caresse, en parlant à des enfants. Viens à moi, mon poulet. Venez, poulet. Dans ce sens, il a un féminin, *poulette*. V. ce mot. Voilà votre chambre, mon petit *poulet*, me dit-elle en me passant doucement la main sous le menton. (Le Sage.)

— Billet d'amour, de galanterie. On a appelé *poulets* les missives d'amour, ou parce qu'on les ployait en forme de poulets, ou parce qu'elles étaient glissées à leur adresse par les marchands de poulets. Autrefois on pendait deux poulets vifs aux pieds de celui qui avait porté des billets doux aux femmes pour les suborner. Ceux qui se mêlaient de ce métier, dit Audibert, allaient vendre des poulets dans les maisons, et ils mettaient le billet sous l'aile du plus gros; ce qui ayant été découvert, le premier qui fut pris fut puni d'estrapade avec deux poulets vifs attachés aux pieds. J'avais oublié de dire que d'un côté *poulet*, au sens d'un billet galant, est un mot à peu près du temps qu'on s'est avisé de plier en forme de *poulet* cette sorte de billet; et que de l'autre on n'appelle pas proprement de la sorte les grandes lettres d'amour, comme sont les lettres portugaises et leurs réponses, mais seulement de petits billets tendres, comme ceux d'un amant à sa maîtresse. (Le Duchat.) Christophe de Beaujeu, poète du XVI^e siècle, parle de *chapons* ou missives galante; on conçoit que les *poulets* sont des diminutifs de ces chapons-là. Écrire un poulet, des poulets. Recevoir un poulet. Le père aura l'exploit, la fille le *poulet*. (Rac.) La Varenne, tu as plus gagné à porter les *poulets* de mon frère qu'à piquer les miens. (C^tes de Bar.)

— Papier doré propre à écrire des poulets.

POULETIER. s. m. (rad. *poule*). Marchand de volailles.

— Hist. rom. Celui qui avait soin des poulets sacrés. Ce terme n'est point usité.

POULETTE. s. f. Jeune poule. Poulette grasse, engraissée. Poulette prête à pondre. Un œuf de poulette. La chair des poulettes est fort tendre, plus tendre même que celle des poulets.

— Fig. et fam. Jeune fille. C'est un terme caressant. Une jolie poulette. Une belle poulette. Une gentille poulette.

— Iron. Vieille qui fait la jeune. C'est une chose risible que la timidité de vieux enfants et la pruderie de vieilles *poulettes*.

— Art culin. *A la poulette*. A la sauce blanche. Pieds de moutons à la poulette. Riz de veau à la poulette. Sauce à la poulette.

— Conchyl. Nom donné aux térébratules.

POULEVRIN. s. m. V. PULVERIN.

POULIAS ou **POULIAT.** Relat. Membre de la dernière et de la plus méprisée de toutes les tribus ou castes du Malabar. Les poulias sont si malheureux et si avilis que les brahmanes leur contestent le droit de les regarder en face, et qu'il leur est interdit d'entrer dans les maisons, même de converser avec ceux des classes supérieures. Il leur est défendu de porter les armes, même dans la plus grande extrémité, dans l'ordre des castes, ils sont au-dessous des parias. On les appelle aussi *pouliche* et *pulchi*.

POULICHE. s. f. Jeune cavale jusqu'à trois ans. On dit aussi *pouline*. Cette *pouline* avait une étoile au front et les pieds blancs. (Buff.) ‖ Autrefois on disait *poulaine*.

POULICHI. V. POULIAS. s. m. Quelques auteurs prétendent que les poulichis ne sont pas les mêmes que les poulias, et qu'ils sont encore plus méprisés que ces derniers.

POULICHON. s. m. Écon. rur. Jeune poulain.

POULIE. s. f. (de l'angl. *pulley*, rad. *pull*, tirer). Machine simple, consistant en une roue qui tourne autour d'un axe le plus souvent immobile, et autour de laquelle vient s'enrouler une corde dont les deux extrémités reçoivent l'une la force motrice, et l'autre la résistance, c'est-à-dire, la force à mouvoir. Poulie de bois, de cuivre, de fer, de fonte. Poulie simple, fixe, mobile, mouflée. La poulie d'un puits, d'un grenier. Mettre une corde à une poulie. Graisser une poulie. Faire agir les poulies.

Le tonneau suit dans l'air le tonneau qui s'élève,
La mobile *poulie* en criant les enlève. (Delille.)

POULIER. s. m. (rad. *poule*). S'est dit primitivement pour Poulailler. Ledit Pierre Le Clerc, qu'était mussé en la maison d'un pauvre homme au *poulier* aux gélines, fut accusé aux dessus dits. (Chron. de Monstrelet.)

— Mar. Amas de galets ou de sables et de cailloux, qui est charrié par la mer, le long des côtes crayeuses de la Manche.

— Celui qui fait agir les poulies.

POULIER. v. a. 1^re conj. (rad. *poulie*). Techn. Élever avec une poulie. Poulier un fardeau.

— SE POULIER. v. pron. Être élevé avec une poulie. Il est très-peu usité.

POULIERIE. s. f. Mar. Atelier du port où l'on fabrique les poulies. ‖ Techn. Fabrique de poulies en général. Il est peu usité dans cette dernière acception.

POULIEUR. s. m. Mar. et techn. Ouvrier qui fabrique les poulies.

POULIN, INE. s. V. POULAIN et POULICHE.

POULINER. v. n. 1^re conj. Mettre bas un poulain ou une pouliche. Cette cavale ne tardera pas à pouliner. Cette jument a fraîchement pouliné. L'usage ordinaire est de faire couvrir une jument neuf jours après qu'elle a *pouliné*. (Buffon.)

POULINIÈRE. adj. f. Propre à faire des poulains. ‖ *Jument poulinière*. Jument particulièrement destinée à produire des poulains.

— subst. Une poulinière.

— Quelquefois le peuple dit trivialement, en parlant d'une femme qui fait de nombreux enfants : *C'est une bonne poulinière*.

Puis l'adorable Lecouvreur,
Cette déesse *poulinière*,
Qui reçut de tes mains l'encens le plus flatteur,
(*Satiriques*.)

POULIOT. s. m. Bot. Espèce de menthe. On donne aussi ce nom à plusieurs espèces de germandrées. Pouliot des montagnes. Pouliot jaune. Pouliot blanc.

— Mar. Rouet de poulie placé obliquement au milieu d'une entaille faite, soit dans une des pièces de la charpente d'un bâtiment, soit dans un bloc de bois cloué sur cette charpente.

POULLAIN. s. m. Anc. t. milit. Cavalier de fortification.

POULLE. (L'abbé Nicolas-Louis). Célèbre prédicateur, né à Avignon en 1702, mort en 1781.

POULNÉE. s. f. Écon. rur. Fiente de pigeon ou colombine.

POULO. Philol. Mot de la langue malaise, qui signifie *île*.

POULO-AÏ. Géogr. Petite île très-fertile en soufre et en muscade, à l'O. de Banda et à 112 kil. de Ceram.

— POULO LOAT ou LANDA. Géogr. Ile située entre Bornéo et Célèbes, à l'entrée du détroit de Macassar.

— POULO PINANG. Géogr. Ile du détroit de Malacca, où les missionnaires français ont établi un collége de Chinois.

— POULO-TIMOR. Géogr. Ile située sur la côte orientale de Malacca, et fertile en bétel et en plantes rafraîchissantes.

POULOT, OTTE. s. Terme de caresse dont on se sert familièrement en parlant à un enfant. Bonjour, mon poulot. Embrassez-moi, petite poulotte.

POULPE. s. f. Didact. V. PULPE.

POULPE. s. m. (corrupt. de *polype*, qui a plusieurs pieds; autrefois le nom de *poulpe* était donné à tous les céphalopodes connus). Moll. Genre de mollusques de l'ordre des céphalopodes, renfermant des animaux pourvus de huit grands tentacules à peu près égaux, dont la coquille est réduite à deux grains coniques de substance cornée, placés dans l'épaisseur de leur peau dorsale, et dont le ventre est pourvu d'ailes latérales. Les poulpes nagent difficilement et se tiennent de préférence près des côtes. Le poulpe commun a près de deux pieds de diamètre, et ses bras sont six fois aussi longs que le corps. La force des bras du poulpe est telle qu'il n'est presque pas d'animal qui, enlacé dans les contours de ces organes, puisse lui échapper. On dit même qu'il fait périr quelquefois des nageurs. Poulpe ponctué, tuberculé.

POULPER ou **PULPER.** v. n. 1^re conj. Onomatopées pour exprimer le cri du vautour. Le vautour poulpe.

POULPETON ou **POUPETON.** s. m. Art culin. Sorte de ragoût fait de viande hachée, que l'on recouvre de tranches de veau. Un poulpeton de bécasses. Un poulpeton aux concombres.

POULPETONNIÈRE ou **POUPETONNIÈRE** s. f. Art culin. Vaisseau dans lequel on prépare les poulpetons ou poupetons; c'est une espèce de marmite dont le couvercle est garni d'un rebord, de manière à pouvoir mettre du feu dessus.

POULQUE. s. m. Hist. Régiment de cosaques.

POULS. s. m. (pr. *pou*; du lat. *pulsus*, de *pulsare*, frapper). Mouvement de dilatation imprimé à tout le système artériel par l'ondée de sang qu'y fait pénétrer chaque contraction du cœur, dilatation que l'on désigne sous le nom de *diastole*, et à laquelle succède la *systole*, qui n'est que le retour du vaisseau sur lui-même. Tâter, interroger, consulter, observer le pouls. Juger d'une maladie à l'examen du pouls. Ne plus trouver de pouls à un malade. Dans l'état naturel, le nombre des battements du pouls dans un temps donné diminue progressivement depuis la naissance jusqu'à la décrépitude. Dans les premières années de la vie, on compte, par minute, de 120 à 140 pulsations; vers l'âge de six ans, 100 à 106, à sept ans, 90 à 95; à la puberté, environ 80; dans l'âge adulte, de 65 à 75; à soixante ans, 60, dans une vieillesse plus avancée, 50 et au-dessous. Le pouls naturel n'est ni dur ni mou; il est modéré, bien développé, d'une force moyenne et d'une égalité parfaite, tant dans ses pulsations que dans leurs intervalles. Dans l'état maladif, il s'éloigne plus ou moins de ces conditions, et les différences qu'il présente alors constituent essentiellement à éclairer le diagnostic. On peut explorer le pouls sur différentes artères, particulièrement sur la temporale, la carotide, la crurale, la brachiale, mais on choisit ordinairement la radiale, au poignet, environ au dessus du poignet. ‖ *Pouls fréquent*. Dont les pulsations sont en plus grand nombre qu'elles ne doivent être dans un temps donné. ‖ *Pouls fébrile*. Lorsque dans l'adulte il bat plus de vingt-six fois par minute. ‖ *Pouls ...* Quand il est très-fréquent. ‖ *Pouls ...* Quand les battements s'exécutent dans un temps fort court, ou, en d'autres termes, quand la diastole est plus prompte que la systole. ‖ *Pouls lent*. Quand les pulsations se font avec lenteur, et

quand la systole est plus prompte que la diastole. || *Pouls rare.* Quand, dans un temps donné, il bat moins de fois que dans l'état naturel. || *Pouls dur.* Lorsque l'artère frappe le doigt à la manière d'un corps solide. || *Pouls tendu* ou *nerveux.* Lorsque l'artère paraît tirée par deux forces opposées. || *Pouls plein.* Quand l'artère, quel que soit son diamètre, paraît bien remplie. || *Pouls vide.* Quand l'artère paraît ne contenir que de l'air. || *Pouls grand* ou *petit.* Suivant que l'artère paraît avoir un grand ou petit diamètre. || *Pouls serré.* Quand il est dur et tendu. || *Pouls mou.* Quand l'artère frappe le doigt avec mollesse. || *Pouls souple.* Quand il est doux au toucher et modérément développé. || *Pouls concentré.* Quand il est en même temps petit, dur et tendu. || *Pouls filiforme.* Quand il est très-petit. || *Pouls développé.* Quand il est plus grand qu'à l'ordinaire. || *Pouls fort.* Celui qui résiste à la pression et frappe fortement le doigt qui le touche. || *Pouls vif.* Quand il est prompt, fréquent et fort. || *Pouls vibrant.* Quand il est grand, dur, tendu, prompt et fréquent. || *Pouls faible.* Quand il frappe faiblement et disparaît sous le doigt qui le presse. || *Pouls égal* ou *inégal.* Suivant que les pulsations sont semblables ou dissemblables entre elles. || *Pouls dicrote, redoublé* ou *rebondissant.* Quand une pulsation semble coupée en deux, ou qu'après deux pulsations qui se succèdent rapidement il y a un repos. || *Pouls caprisant.* Quand, étant dicrote, la première portion de la pulsation est plus faible que l'autre. || *Pouls intercadent.* Quand, dans un temps donné, il survient une pulsation inattendue entre deux pulsations attendues. || *Pouls intermittent.* Quand il manque une pulsation dans un intervalle donné. || *Pouls régulier* ou *irrégulier.* Celui dont les caractères se répètent ou ne se répètent pas dans le même ordre pendant un temps donné. || *Pouls critique.* Celui qui précède et annonce les crises. || *Pouls critique supérieur.* Celui qui précède et annonce les crises par les organes sus-diaphragmatiques. || *Pouls critique inférieur.* Celui qui précède et annonce les évacuations critiques qui se font par les organes sous-diaphragmatiques. || *Pouls organique* ou *d'irritation.* Celui qui se rapporte à une affection quelconque d'un organe, ou plutôt celui qui désigne et manifeste aux sens cette affection, soit que la maladie soit déjà développée ou seulement imminente. || *Pouls veineux.* Mouvement des veines que l'on a comparé à la diastole et à la systole des artères; mouvement purement accidentel et local, résultant d'un reflux du sang de l'oreillette droite du cœur dans les veines cave supérieure et jugulaire. L'impatiente avidité des héritiers tâte le *pouls* des malades et des vieillards. (***) Votre *pouls* inégal marche à pas redoublés. (Boil.)

Le vieillard, accablé de l'horrible Artamène,
Tombe aux pieds du prélat, sans *pouls* et sans haleine.
(Boileau.)

Notre santé n'a point de plus certaine marque
Qu'un *pouls* égal et modéré. (La Fontaine.)

En passant par le cœur, il (le sang) cause un battement,
C'est ce qu'on nomme *pouls*, sûr et fidèle indice
Des degrés du fiévreux tourment (Id.)

— Fig. Les finances sont le *pouls* d'un État. (Nic. Pasq.) Des créatures qui ont reçu de vous le *pouls* et le mouvement de leur fortune. (Id.) C'est par la langue qu'on tâte le *pouls* à l'esprit. (Comte de Lamberg.)

— Fig. *Le pouls lui bat.* Il a peur.

— *Tâter le pouls à quelqu'un.* Le sonder sur une affaire.

— *Se tâter le pouls.* Consulter ses forces, ses ressources, avant de faire une démarche, de se lancer dans une entreprise.

POULTRE. s. f. Écon. rur. Cavale âgée de plus de trois ans. Il est vieux et inusité.

POULVERIN. s. m. Art milit. V. PULVÉRIN.

POUMÈLE. s. f. Agric. Variété d'orge.

POUMON. s. m. (du lat. *pulma*, ou du gr. πνεύμων; rad. πνεῖν, respirer). Anat. Organe dans lequel s'introduit l'air extérieur, et où le sang est amené par des vaisseaux, en totalité ou en partie seulement, afin d'y subir, sous l'influence de cet air, des modifications encore peu connues, mais dont l'effet est de le rendre apte à remplir les fonctions de fluide nutritif. Les lobes du poumon. Inflammation, ulcère du poumon, des poumons. Hydropisie du poumon. Recevoir un coup d'épée dans le poumon droit. La balle lui a traversé le poumon gauche. Avoir les poumons desséchés, les poumons adhérents. Cracher son poumon, ses poumons. Chez l'homme, le poumon est double, sa structure est spongieuse, molle, flexible, compressible et dilatable; sa forme est celle d'un cône irrégulier tronqué à sa base; sa couleur est d'un rose foncé chez les enfants, grisâtre chez les adultes, marbré de brun chez les hommes faits. Les poumons remplissent exactement les deux cavités thoraciques, et sont séparés l'un de l'autre par le médiastin et le cœur. La face interne des poumons, légèrement concave, présente vers le milieu de sa hauteur un pédicule formé par les bronches et les vaisseaux pulmonaires, et désignés sous le nom de *racine des poumons.* Les poumons sont de toute part enveloppés par les plèvres; ils sont essentiellement formés par les innombrables ramifications des bronches, dont les divisions les plus ténues viennent former immédiatement au-dessous de la surface de l'organe, une sorte de fascicule [illegible] tapissent [illegible] la surface interne de ces divisions jusqu'à leur extrémité la plus fine où elle se termine en autant de culs-de-sac isolés. Le sommet des poumons, étroit et obtus, est logé dans le cul-de-sac supérieur des plèvres, au niveau de la première côte; la base repose sur le diaphragme. Le poumon droit, plus court et plus large que le gauche, est divisé par deux scissures obliques en trois lobes inégaux : le gauche n'a que deux lobes et par conséquent qu'une scissure.

— Lorsqu'on examine la surface des poumons à un beau jour, on voit, même à travers la plèvre, que leur parenchyme est formé d'une multitude de petits vésicules irrégulièrement sphéroïdes ou ovoïdes, pleines d'air, et séparées par des cloisons blanches et opaques. Ces vésicules, qui se présentent sous la forme de petits points transparents, ont tout au plus le tiers du volume d'un grain de millet, et sont groupées par masses ou lobules, qui séparent des cloisons celluleuses plus épaisses et plus opaques.

— Fig. *Avoir de bons poumons, d'excellents poumons.* Avoir la voix forte, très-forte. || *L'emporter par la force des poumons.* L'emporter dans une dispute, dans une discussion, en criant le plus haut, et non en parlant le plus juste.

Voyez l'orchestre même, où, tels que des ballons,
De gros ménétriers, gonflant tous leurs *poumons*,
Sous leurs doigts font crier leur aigre cornemuse
(Parsev.-Grandmaison.)

— *User ses poumons, s'user les poumons.* Se fatiguer à force de crier.

— Conchyl. *Poumon marin.* Nom d'une espèce de mollusque.

POUNAH. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, présidence de Bombay, autrefois capitale des Mahrattes; elle avait 150,000 hab.

POUND. s. m. Métrol. Mot anglais employé dans cette langue pour désigner la livre sterling. V. STERLING. Le pound a cours dans les États-Unis de l'Amérique septentrionale.

POUNDAGE ou **PONDAGE.** s. m. Hist. Droit établi en Angleterre sur les vaisseaux marchands, à raison de tant par *pound* ou livre sterling.

POU-OU. Exclamation qui marque l'étonnement. Pou-ou, tout le monde s'indigne. *Pou-ou!* je vois s'élever contre moi mille pauvres diables à la feuille; on me supprime, et me voilà derechef sans emploi. (Beaumarch.)

POUPARD. s. m. (pr. *pou-par*; du lat. *pupa*, poupée). Enfant au maillot. Beau poupard. Joli poupard. Gros poupard. Petit poupard.

— Grosse poupée qui représente un enfant.

— Moll. Nom vulgaire du crabe tourteau. La chair du poupard est estimée.

POUPARDEAU. s. m. (dimin. de *poupard*). Il s'est dit quelquefois pour Poupard.

POUPARTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des térébinthacées, ne renfermant qu'une espèce, qui croît à l'île Bourbon et qui y est nommée *bois de poupart.*

POUPE. s. f. (du lat. *puppis*). Mar. Arrière du navire, opposé à la proue. Poupe carrée, ronde, sculptée. La poupe d'une frégate. Aller de poupe à proue. Avoir vent en poupe. Mettre vent en poupe. La poupe est le poste d'honneur d'un bâtiment. Les *poupes* maintenant se festonnent de galeries et de sculptures; elles perdent peu à peu en élévation, et se recouvrent, plus encore que par le passé, sous de splendides ornements, dont le siècle de Louis XIV fit une si ample profusion dans toutes les parties de l'art. (J. Lecomte.)

Voyez de nos vaisseaux les *poupes* couronnées,
Dans cette même Aulide avec vous retournées.
(Racine.)

Cependant sur sa *poupe* Achille solitaire
Nourrissait dans son cœur une longue colère. (Aignan.)

— *Voir par poupe.* Voir les choses derrière soi.

— Loc. prov. et fig. *Avoir le vent en poupe.* Être en faveur, être dans la prospérité, être favorisé par les circonstances. Il semble que les hommes aient toujours le vent en *poupe* pour arriver au mal, et le vent contraire pour atteindre au bien. (S. Dub.)

— Anc. anat. *Os de la poupe du front.* Le coronal.

— Chass. Il se dit des mamelles des femelles, et particulièrement de l'ours et des animaux féroces.

— Géol. Haute montagne calcaire, en forme de mamelle ou de dôme.

— Techn. Amas de vieux cuivres, dont on forme une boule propre à remplir un creuset.

POUPÉE. s. f. (du bas lat. *pupa*, qui dérive, dit-on, de *Poppée*, femme de Néron, qui la première se servit d'un masque pour conserver son visage). Petite figure humaine, faite de bois, de carton, de cire, etc., portant un masque coloré, et servant de jouet aux enfants. Jouer avec une poupée. Coiffer, habiller sa poupée. Jouer à la poupée. Les poupées de Flandre sont très-renommées. Les poupées étaient fort en vogue chez les Perses et les Romains. Les poupées servent non-seulement de jouets aux petites filles, qu'elles habillent, en leur faisant toutes les parties de l'habillement qu'elles portent elles-mêmes ou qu'elles voient porter, mais les accoutument de bonne heure au travail des mains, de sorte qu'à mesure qu'elles grandissent, elles apprennent en s'amusant à faire pour leur usage les diverses parties de leurs habillements.

— Fig. et fam. Petite personne très-parée, très-ajustée. C'est une poupée, une vraie poupée. Que voulez-vous? La nature en avait fait une *poupée*, et *poupée* resta jusqu'à la mort la blanche Witnell. (Mém. de Gramont.)

— *Vieille poupée.* Personne âgée qui n'a point la maturité, la gravité convenable à son âge ou à son état. || *Visage de poupée.* Visage mignon et coloré, ou visage manquant d'expression.

— *Faire sa poupée de.* Prendre plaisir à. Faire sa poupée d'une petite maison, d'un appartement, d'un cabinet, etc.

— Fig. Jouet. Omiss. de tous les dictionn. La fortune traite ses favoris comme les enfants leurs *poupées*; elle les brise, les déchire quand elle en est lasse. (***) La gloire et la fortune sont les *poupées* des grands enfants. (***) Les hommes célèbres, même les grands hommes, sont les *poupées* de l'imagination qui les habille ou les dépouille, les caresse ou les bat, et enfin les oublie. (Boiste.)

— Femme de mauvaises mœurs, fille perdue. Il est populaire.

— Petite figure qui sert de but pour le tir au pistolet. Abattre la poupée. Manquer la poupée.

— Paquet d'étoupes ou de filasse dont on garnit la quenouille.

— Agric. Certaine manière d'enter qui consiste en plaçant autour des greffes nouvelles en fente ou en couronne, une masse de glaise, mêlée de mousse ou de foin, serrée avec des lanières d'étoffe, de la paille, etc. C'est l'opposé de l'écusson. Enter en poupée.

— Modiste. Espèce de mannequin sur lequel on essaie des chapeaux, des vêtements, ou sur lequel on les place quelquefois pour les envoyer, comme modèles, dans les pays étrangers.

— Écon. rur. Chiffon de toile, à l'aide duquel on fait boire les veaux.

— Tourn. Nom donné à deux pièces très-solides fixées sur le banc ou établi, qui servent, dans le tour à pointes, à soutenir les deux extrémités de la pièce qu'on veut tourner; et, dans le tour en l'air, à supporter les deux extrémités de l'arbre au bout duquel est fixée la pièce que l'on tourne.

POUPEGAIS. s. m. Onomatopée pour exprimer le cri du paon.

POUPELIER ou **POUPETIER**, **IÈRE.** s. Celui, celle qui fait et vend des poupées. Ces deux termes sont inusités. On dit communément *bimbelotier.*

POUPELIN. s. m. Petit poupon, jeune enfant à la mamelle.

POUPELIN ou **POUPELAIN.** s. m. Art culin. Espèce de gâteau cuit au four.

POUPELINÉ, ÉE. part. pass. du v. Poupeliner. S'empl. adjectiv. Enfant poupeliné.

POUPELINER. v. a. 1re conj. (rad. *poupelin*). Caresser, mignarder.

Ha, pauvret, tu ne sais pas
Celle qui dedans ses bras,
Toute nuit te *poupeline.* (Ronsard.)

— Ce joli mot est à regretter.

POUPELINIER. s. m. Art culin. Sorte de tourtière dans laquelle on fait cuire les poupelins; bassin où l'on met fondre le beurre pour les beurrer.

POUPETON. s. m. Art culin. Espèce de hachis. V. POULPETON.

POUPETONNIÈRE. s. f. Art culin. V. POULPETONNIÈRE.

POUPIETTE. s. f. Art culin. Tranche de veau farcie, roulée, ficelée et rôtie ou cuite à petit feu. Servir, manger des poupiettes.

POUPIN, INE. adj. (pr. *pou-pein, ine*). Qui a une toilette affectée. Abbé poupin. Une veuve poupine. Tel fut l'adieu d'une nonnain *poupine.* (Gresset.)

— substantiv. Un poupin. Une poupine. Faire le poupin, la poupine. Il est tout à fait hors d'usage.

POUPINÉ, ÉE. part. pass. du v. Poupiner. S'empl. adjectiv. Une jeune personne poupinée, bien poupinée, toute poupinée.

POUPINER. v. a. 1re conj. Donner un air de poupin; parer d'une manière enfantine.

— Fig. Poupiner son style.

— SE POUPINER. v. pron. Être poupiné. || Se parer d'une manière enfantine.

POUPON, ONNE. s. (du lat. *pupa*). Petit enfant.

Sœur Jeanne ayant fait un *poupon*,
Toujours était en oraison. (La Fontaine.)

— Jeune enfant qui a le visage plein et potelé. Un beau poupon. Un joli poupon. Une belle pouponne. Une jolie pouponne.

— *Ma pouponne.* Terme caressant et familier qui se dit pour, Ma mignonne. Ma pauvre fanfan, *pouponne* de mon âme. (Molière.)

— Ichthyol. Nom vulgaire de plusieurs espèces de poissons du genre des balistes.

— Bot. Espèce de courge.

POUQUEVILLE (Charles-Hugues-Laurent). Né en 1770 dans le département de l'Orne, mort en 1839; fit partie de la commission des sciences et des arts en Égypte; fut consul général de Grèce de 1805 à 1817.

POUR. Particule initiale qui servait à former plusieurs mots, tels que *pourfitable, pourmener*; nous avons conservé ces mots, mais en remplaçant la particule *pour* par le mot *pro*, dont elle était la traduction : nous disons *profitable, promener*, etc.

POUR. prép. (du lat. *pro*). Il exprime en général, l'idée d'appartenance, de destination, de tendance.

— En faveur de. Avoir les honnêtes gens pour soi. Prendre parti pour les opprimés. Se déclarer pour la France. Parler pour quelqu'un. Plaider pour un accusé. Combattre pour sa patrie. Ici, vos consuls font mille bassesses *pour* les intérêts de votre commerce. (B. de St-P.) Les fortunes de la mer ne devraient être que *pour* ceux qui s'y font la guerre. (Id.) Il faut tout faire *pour* le peuple et rien par lui. (Montesquieu.)

— Envers. La tendresse d'une mère pour ses enfants. L'amour d'un bon citoyen pour sa patrie. L'affection, l'attachement qu'on a pour quelqu'un. Il paraît d'abord un peu refroidi *pour* moi. (J.-J.-Rouss.) Il ne sera bon ni *pour* lui ni *pour* les autres. (Id.) Une femme douce *pour* ses domestiques. (La Bruy.) J'ai du respect *pour* la mémoire de Descartes. (Volt.) Lorsque le culte extérieur a une grande magnificence, cela nous flatte et nous donne beaucoup d'attachement *pour* la religion. (Montesq.) On passe *pour* un monstre quand on manque de reconnaissance *pour* son père ou *pour* un ami de qui on a reçu quelques secours. (Fén.) La fidélité *pour* les hommes et la crainte *pour* les dieux. (Id.)

— En vue de. Vivre pour la gloire de l'État. Depuis ce temps il a vécu *pour* la gloire et *pour* le salut de l'État. (Fléch.)

— Eu égard à, à l'égard de, par rapport à. Être instruit pour son âge. Dépenser beaucoup pour son revenu. Porter un habit bien chaud pour la saison. Mener un train mesquin pour un ambassadeur. Manger des aliments trop lourds pour son estomac. Tout était muet *pour* moi : je n'entendais pas un seul adieu. (A. Martin.) Il n'y a *pour* l'homme que trois événements, naître, souffrir et mourir. (La Bruy.) Il n'y a point de bonheur *pour* les esclaves. (Bignon.) *Pour* l'ambitieux, le premier pas est le plus difficile. (***) La plupart des femmes dépendent *pour* leurs mœurs de ceux qu'elles aiment. (La Bruy.) Un homme célèbre qui a assez vécu *pour* sa réputation, mais trop peu *pour* les progrès des sciences. (Condill.) L'ouverture de ces fentes perpendiculaires varie beaucoup *pour* la grandeur. (Buff.)

— En considération de. Faire quelque chose pour Dieu, pour l'amour de Dieu. Ne rien faire pour or, ni pour argent.

— A cause de. Être puni pour une légère faute. Être estimé pour ses vertus, pour ses bonnes qualités. Être haï, méprisé pour ses vices. Être craint pour la violence de son caractère. Il souffre *pour* le bien qu'il fait. (La Bruy.)

— Moyennant. Acheter un château pour deux cent mille francs. J'ai eu ce livre *pour* quarante sous. (Encycl.) Il a vendu sa terre *pour* cent mille francs. (Gr. voc. fr.)

— Au nom de. Commander pour le roi.

— Au lieu de, à la place de. Allez-y pour moi. Écrire un mot pour un autre. Mettre un point pour une virgule. Monter la garde pour son frère. Jouer pour quelqu'un. Avoir pour lit une planche. Mon âme s'agrandit dans ces solitudes qui n'ont que le ciel *pour* toit et que Dieu *pour* maître. (B. de St-P.)

— Contre. Éprouver de la haine pour quelqu'un. Prendre un remède bon pour la fièvre. On n'a point *pour* la mort de dispense de Rome. (Mol.)

— *Être pour beaucoup, pour peu, pour rien dans quelque chose.* Y avoir beaucoup de part, peu de part, n'y en avoir point du tout. Je ne suis pour rien dans cette mauvaise affaire. Il est pour beaucoup dans la résolution que j'ai prise. Vous êtes pour bien peu dans cette faillite.

— Comme, de même que, en qualité de, dans l'état de. Laisser quelqu'un pour mort. Tenir quelqu'un pour fou, pour coupable, pour dangereux. Prendre quelqu'un pour méchant. Tenir un fait pour certain. Compter le témoignage de quelqu'un pour vingt autres. Compter pour beaucoup, pour peu, pour rien. C'est un homme universel, et il se donne *pour* tel. (La Bruy.) Si Descartes n'avait donné ses idées que *pour* des conjectures. (Condill.) Vous ne comptez *pour* rien les pleurs de Bérénice. (Rac.) Fin contre fin ne vaut rien *pour* doublure. (Fabre d'Églant.) Les Hollandais à qui il avait toujours importé d'avoir les Français *pour* amis, frémissaient de les avoir pour voisins. (Volt.)

Sur sa propre innocence un mortel affermi,
A la vertu *pour* juge et le ciel *pour* ami.
(Ducis.)

— Quant à. Pour moi, je ne réponds de rien. Pour lui, ne l'attendez pas. Pour vous, vous réussirez infailliblement. *Pour* l'homme, vivre c'est sentir et réfléchir; la privation de la pensée ou du sentiment est une demi-mort. (Boiste.) Le moqueur approche des mauvis *pour* la grosseur. (Buff.) Il faut avoir quelque indulgence *pour* ceux de nos ennemis qui gagnent leur vie par l'exercice d'un art ou d'une industrie. (B. de St-P.)

— Relativement à, touchant à. Il ne me reste, seigneur, qu'un souhait à faire *pour* votre gloire. (B. de St-P.) *Pour* ce qui est de me rendre indépendant et de m'emparer de [illegible] tu as vu près de mes tentes, sur un tertre, ma petite chaumière. (Id.)

— Afin de, dans le but de. Faire tout son possible pour gagner l'amitié d'une personne. Van-

quer de mots pour rendre exactement sa pensée. Être envoyé pour complimenter le souverain, pour échanger les prisonniers. Il faut bien définir et distinguer pour ne pas disputer. C'est *pour* confondre les mots que l'on confond toujours les choses. (De Livry.) *Pour* instruire le prince de Maroc, il ne lui faut d'autre livre qu'une carte marine. (B. de St-P.) Mon frère, un buisson épineux ou les ruines d'un monument, suffisent *pour* me défendre des lions. (Id.) C'est *pour* servir les hommes et n'en être point offensé que je vis loin d'eux. (Id.)

Les rois *pour* effrayer ont la toute-puissance ;
Mais *pour* gagner les cœurs, ils n'ont que la clémence.
(Lanoue.)

— A cause que. Être malade pour avoir trop mangé. Être puni pour avoir désobéi.

— Quoique, bien que. Être bien ignorant pour avoir si longtemps étudié. Pour être fêté partout, n'en être pas plus fier.

— Fam. et par manière de prière. *Pour Dieu.* Au nom de Dieu, pour l'amour de Dieu. Pour Dieu, ne vous livrez pas au désespoir. Pour Dieu, ne m'importunez pas plus longtemps.

— *Et pour cause.* Se dit quand on ne veut pas exprimer la raison qu'on a de dire ou de ne pas dire, de faire ou de ne pas faire quelque chose. Vous n'en saurez pas davantage, et pour cause.

— Absol. Se prononcer pour ou contre. Être pour. Parler pour. Se déclarer pour.

— Il est souvent précédé du mot *assez* et *trop*. Assez pour. Trop pour. Un couvercle assez grand pour le vase. Un habit trop étroit pour la taille. Avoir trop vécu pour sa gloire. Être assez jeune pour s'instruire. Être trop faible pour monter à cheval. Être trop l'ami de quelqu'un pour lui dissimuler la vérité.

— Précédé et suivi du même mot, il sert à exprimer une sorte de comparaison, de balance, d'alternative. Mourir pour mourir. Ennui pour ennui. Danger pour danger. Perte pour perte. Plaisir pour plaisir. Sacrifice pour sacrifice. L'Évangile prescrit de ne pas rendre injures *pour* injures. (***)

Autrefois mon cœur eut la faiblesse
De rendre à votre fils tendresse *pour* tendresse.
(Regnard.)

— Il sert aussi à exprimer une sorte de réciprocité. Recevoir fracture pour fracture. Donner coup pour coup. Arracher œil pour œil, dent pour dent. Il n'y a qu'un confident digne de l'homme, c'est la femme : la nature les a faits l'un *pour* l'autre. (B. de St-P.)

— *Pour* sert encore à marquer une correspondance exacte entre deux choses. Traduire mot pour mot. Revoir son pays après deux ans de voyage, jour pour jour.

— Il se joint à des expressions qui marquent le temps, la durée, l'époque. C'était pour hier. C'est pour aujourd'hui. Ce sera pour demain. En avoir pour deux heures à raconter une histoire. Avoir de quoi vivre pour toute sa vie. L'odeur empoisonnée cessa *pour* un peu de temps. (Volt.) Auguste confia *pour* quelque temps le commandement de son armée au comte de Schullembourg. (Id.) Amassez des trésors *pour* l'arrière-saison. (Legouvé.)

— *Pour* marquant un but, un terme. Partir pour la chasse, pour la campagne. Il est parti *pour* Rome. (Encycl.) La princesse partit *pour* Garbe, en grande escorte. (La Font.)

— *Pour* marquant la cause finale ou le rapport d'une chose avec sa destination. Acheter du drap pour faire un pantalon, une redingote. Avoir du vin pour les domestiques. Oui, seigneur, il a apporté un collier de perles fines *pour* Zoraïde. (B. de St-P.) On les mène à la guerre comme des meutes de chiens à la chasse, qui ne prennent le gibier que *pour* les chasseurs. (Id.) Nous n'avons pas besoin de frapper de la monnaie *pour* notre commerce. (Id.) Nous naissons, nous vivons *pour* la société. (Boil.) Il est né *pour* le bien des hommes. (Fén.) Le czar s'obstina à peupler un pays qui semblait n'être pas destiné *pour* les hommes. (Volt.)

— *Pour que.* loc. conjonct. qui demande toujours le subjonctif. Afin que. Pour que l'on soit heureux, il ne faut pas faire trop d'efforts pour l'être. *Pour* qu'on vous obéisse, obéissez aux lois. (Volt.)

— *Pour....... que.* Quelque, quoique. *Pour* grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes. (Corn.) Il n'en est pas ainsi des douleurs de l'âme, qui, *pour* vives qu'elles soient, portent toujours leur remède avec elles. (J.-J. Rousseau.)

Pour grand que soit l'éclat dont brille ce visage,
Il en peut être ailleurs d'aussi belles que vous.
(Corneille.)

— *Pour peu que.* Si peu que. Pour peu que vous y mettiez les mains, cette affaire réussira. Pour peu que l'homme ait de résolution et de fermeté, rien ne l'abat ni ne l'étonne. Pour peu que vous donnez, donnez pour l'exemple. *Pour* peu qu'on réfléchisse sur les enfants que nous voyons, nous nous rappelons l'état par où nous avons passé, nous reconnaîtrons que.... (Condill.)

— *Pour ce que.* S'est dit autrefois dans le sens du Parce que, vu que. On le querelle d'estimer la science indigne de sa noblesse *pour* ce qu'il prêche en divers lieux son ignorance. (Mlle de Gournay.)

— *Pour ainsi dire.* Loc. adv. En quelque sorte, en quelque façon, en quelque manière. L'impossibilité de faire le bien est le châtiment, et, *pour ainsi dire*, la dégradation civique d'un gouvernement [illegible] (Lemont.)

— subst. Le pour. Soutenir le pour et le contre. Il y a du pour et du contre dans cette affaire. Connaître, peser, examiner, discuter le pour et le contre. La vanité soutient tour à tour le pour et le contre. Des gens perdent leur temps, leur réputation, leur repos, même leur vie, pour soutenir des propositions dont le *pour* et le contre sont également douteux. (Fontenelle.)

— Syn. comp. pour. afin de. *Pour*, marque une vue plus prochaine ; *afin de*, une vue plus éloignée. *Pour*, indique un effet qui doit être produit ; *afin de*, marque un but vers lequel on tend.

POUR. s. m. Hist. Il se disait d'une distinction qui, dans les voyages de la cour de France, s'accordait aux seigneurs ayant rang de princes, et qui consistait en ce que le maréchal des logis, en marquant les chambres des courtisans, faisait écrire sur les portes de ceux qui avaient obtenu le *pour* : *Pour M. de...* Tandis que, sur les autres portes, on écrivait seulement : *M. de..* Avoir le pour. Accorder le pour. Le pour était fort convié.

POURANA. s. m. Philos. ind. Nom de plusieurs poëmes sanscrits, qui contiennent la théogonie et la cosmogonie des Hindous. Les Pouranas, au nombre de dix-huit, traitent de la création, du renouvellement des mondes, de la généalogie des dieux, des règnes des Manous et des actions de leurs descendants.

POURANG. Relat. Nom du premier homme, selon les Japonais.

POURAVA ou **PAURAVA.** Hist. ind. Descendant de Pourou, sixième prince de la dynastie lunaire. On écrit aussi *Pôrava*.

POURBOIRE. s. m. Ce que l'on donne à un ouvrier ou à un gagne-denier en sus de son salaire, par forme de récompense, de petite gratification. Les ouvriers étant dans l'usage de porter cette gratification au cabaret, de là vient le nom de *pourboire*. Donner un pourboire. Un bon pourboire. Sans compter le pourboire. Recevoir des pourboires de tous les côtés.

— S'écrit sans trait d'union, sous forme de locution adverbiale.

Qui pourrait de sa route avoir un sûr mémoire,
Aurait pour droit d'avis mille louis *pour boire*.
(Boursault.)

— N. Landais et d'autres lexicographes écrivent *pour-boire* en deux mots, et conséquemment le font invariable au pluriel, des *pourboire*; mais l'usage le plus général aujourd'hui est de l'écrire en un seul mot, comme le fait l'Académie.

POURCADE. s. f. Écon. rur. Troupeau de cochons, dans la Haute-Garonne.

POURÇAIN (SAINT-). Ch.-l. de cant., arr. de Gannat (Allier) ; 4,700 hab.

POURCEAU. s. m. (du lat. *porcellus* ; diminutif de *porcus*, porc). Mamm. Nom vulgaire du cochon. Pourceau gras. Gros pourceau. Pourceau maigre, ladre. Étable, toit à pourceaux. Engraisser, langueyer, tuer des pourceaux.

— Fig. et fam. *Étable à pourceaux.* Maison mal propre. C'est une vraie étable à pourceaux. On dirait une étable à pourceaux.

— *C'est un vrai pourceau.* C'est un homme qui met son unique plaisir à manger.

— Loc. prov. et fig. *Semer des perles devant les pourceaux.* La religion, moins orgueilleuse que la philosophie, ne croit pas qu'en se donnant au peuple elle jette des perles devant les pourceaux. V. perle.

— Fig. *Pourceau d'Épicure.* Homme voluptueux, plongé dans les plaisirs sensuels ; épicurien. C'est un pourceau d'Épicure.

— Loc. prov. *Aller de porte en porte comme le pourceau de saint Antoine.* Quêter pour son propre compte.

— Mamm. *Pourceau ferré.* Le hérisson d'Europe. ‖ *Pourceau de mer.* Le marsouin.

POURCELLANE. s. f. Bot. Nom vulgaire du pourpier cultivé. On dit aussi *pourcellaine*.

POUR-CENT. s. m. Financ. Taux de l'intérêt, du rapport d'une somme d'argent placée. Quel est le pour-cent? A quel pour-cent avez-vous placé ?

POURCHAS. s. m. (du lat. *proquassus*, grande secousse ; on a dit *prochas*, et depuis *pourchas* ; comme on a dit *protrait*, et depuis *portrait*). Vieux mot qui signifiait Chasse, longue poursuite.

Et cœurs en tel *pourchas*
Risquent du moins autant que cerfs et que biches.
(J.-B. Rousseau.)

— *Pourchas* est encore plus dur qu'il n'est vieux, et c'est un des défauts du marotisme de J.-B. Rousseau, de choisir très-mal les vieux mots qu'il veut rajeunir : ceux que leur dureté a fait tomber en désuétude ne peuvent jamais renaître. (La Harpe.)

POURCHASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Pourchasser. S'empl. adjectiv. Les vices *pourchassés* vivement dans tous les siècles, par les poëtes et les correcteurs satiriques, reviennent sur leurs pas, et lassent la verge qui les frappe. (Mercier.)

POURCHASSER. v. a. 1re conj. (rad. *pourchas*). Poursuivre, rechercher avec obstination, tâcher d'obtenir, pourchasser un cerf.

— Presser d'importunité. Cet homme pourchasse continuellement.

— Rechercher l'amour, les faveurs d'une femme. Moi j'aime à *pourchasser* des beautés mitoyennes. (Regnard.)

— Fig. Tâcher d'obtenir. Pourchasser un emploi.

— se pourchasser v. pron. Être pourchassé. — Se poursuivre l'un l'autre.

POURCHOTISTE. s. f. Philol. Mot forgé par plaisanterie, pour désigner les disciples d'un professeur de l'université de Paris, nommé *Pourchot*, et auteur d'un traité de philosophie. Certains quidams factieux, prenant les surnoms de gassendistes, cartésiens, malebranchistes et *pourchotistes*. (Boil.)

POURETTE. s. f. Agric. Nom donné dans le Midi aux jeunes plants de mûrier blancs et aux environs de Paris à ceux des acacias.

POURFENDEUR. s. m. Celui qui pourfend. Il n'est usité que dans cette locution : *pourfendeur*, *grand pourfendeur de géants*, fanfaron, faux brave. Faire le pourfendeur. Se donner des airs de pourfendeur.

POURFENDRE. v. a. 4e conj. (augmentatif de *fendre*). Fendre d'un coup de sabre un homme de haut en bas. Pourfendre un géant. Pourfendre un ennemi jusqu'aux dents. Il est vieux et familier ; il ne se dit qu'en parlant de ceux qui font les fanfarons, les faux braves. A l'en croire, il pourfendrait tout le monde.

— se pourfendre v. pron. Être pourfendu.

POURFENDU, UE. part.-pass. du v. Pourfendre. S'empl. adjectiv.

Mais admirez la vertu
De ce diable de More !
Après qu'il fut *pourfendu*,
Il courait comme un perdu
Encore.
(*Chanson du temps de la Fronde.*)

POURFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Pourfiler. S'empl. adjectiv. Étoffe pourfilée d'or et d'argent. Habit pourfilé d'un galon d'or. Tout poudreux et *pourfilé* d'araignées. (Contes d'Eutrap.) ‖ On dit aujourd'hui *parfilé*. V. parfilé.

POURFILER. v. a. 1re conj. (rad. *fil*). Anc. technol. Entremêler de tissures différentes, particulièrement, Entremêler d'un fil d'or ou d'argent. V. parfiler.

POURI. Géogr. Ville de l'Inde. V. djaggernat.

POURIR. POURISSAGE. POURISSOIR. POURITURE. V. pourrir. pourrissage. pourrissoir. pourriture.

POURJET s. m. Écon. rur. Sorte de ciment fait avec de la bouse de vache et des cendres passées à un gros tamis, afin que les charbons en soient séparés. On se sert de ce ciment pour enduire l'extérieur des ruches en osier.

POUROU. Myth. ind. Fils d'Yayâti, et sixième roi de la race lunaire ; il donna son nom au reste de la dynastie. V. pourava et pôrava.

POUROUMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au pouroumier. ‖ pouroumées. s. f. pl. Groupe de plantes de la famille des urticées, qui a pour type le genre pouroumier.

POUROUMIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones très-voisines de la famille des urticées, formé pour un arbre indigène de la Guyane, qui s'élève à la hauteur d'environ 20 mètres.

POUROURAVA. Myth. ind. Troisième prince de la dynastie lunaire, petit-fils de la Lune par son frère Bouddha, et arrière petit-fils du Soleil par sa mère Ila.

POURPARLER. v. n. 1re conj. (augmentatif de *parler*). Conférer, s'aboucher pour parler, s'accommodement, pour traiter d'affaires. Omission de tous les dictionnaires. Bien que ce verbe ne soit pas usité, il était bon de le citer, puisque c'est de l'infinitif *pourparler* que l'on a fait *pourparler* substantif. Indépendamment de cette raison, il n'a point son analogue dans le langage ; c'est un verbe regrettable.

POURPARLER. s. m. Conférence, abouchement entre deux ou plusieurs personnes. Entrer en pourparler. Être en pourparler. Avoir un pourparler, des pourparlers avec quelqu'un.

— N. Landais et quelques autres dictionnaires écrivent *pour-parler* en deux mots ; mais l'usage général aujourd'hui est de n'en faire qu'un seul mot ; c'est aussi l'orthographe de l'Académie.

POURPARLEUR. s. m. S'est dit de celui qui était chargé d'une négociation, d'un pourparler.

POURPENSER. v. a. 1re conj. (augmentatif du v. *penser*). Penser longtemps. Considérer avec attention, avec réflexion et délibération. Ce terme disait plus que *penser* ; il est à regretter.

POURPIER. s. m. (pour *poule-pied*, parce que sa feuille ressemble au pied d'un poulet ; en lat. *pullipedem*). Bot. Genre de plantes herbacées dicotylédones, type de la famille des portulacées, renfermant plus de quinze espèces qui croissent dans les climats chauds des diverses contrées du globe. Le pourpier est une plante charnue, couchée à terre ou très-basse, aux feuilles éparses, épaisses, entières, aux fleurs s'ouvrant d'ordinaire par l'effet de la lumière solaire de neuf heures à midi. Pourpier cultivé. Pourpier vert. L'espèce la plus commune est le *pourpier des cuisines*, que l'on dit originaire des Indes, mais qui est maintenant naturalisé et comme spontané dans les lieux voisins des jardins potagers : c'est une espèce que l'on mange, et dont la saveur âcre se dissipe par la cuisson. ‖ *Pourpier doré.* Pourpier naissant qui se mange en salade ‖ *Pourpier aquatique.* La montie des fontaines. ‖ *Pourpier de mer.* Espèce d'arroche qui croît sur les bords de la mer, et dont les feuilles charnues et remplies de suc, comme celles du pourpier comestible, ont un goût salé.

POURPIÈRE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de péplide ainsi nommée à cause de ses feuilles qui ont quelque rapport avec celles du pourpier cultivé.

POURPOINT. s. m. (Comme si l'on disait *point pour point*, où il y a beaucoup de points). Primitivement, Habit militaire ou cotte d'armes faite de laine, de coton ou de soie piqué et en relief deux étoffes.

— Partie de l'ancien habillement français, qui couvrait le corps depuis le cou jusqu'à la ceinture. Collet, manches, basques de pourpoint. Pourpoint de satin, de velours. Aller en pourpoint. Mettre un pourpoint. Se mettre en pourpoint. On a fait des pourpoints tailladés dont la mode nous venait d'Espagne. On en faisait de peaux de senteur, et très-étroits, pour les petits-maîtres. Un homme fat et ridicule porte un *pourpoint* à ailerons. (La Bruyère.)

— Loc. prov. *La chemise est plus proche que le pourpoint.* Nos parents nous appartiennent de plus près que nos amis. ‖ *Mettre un homme en pourpoint.* Le dépouiller de son bien, en telle façon qu'il ne lui reste plus que les habits qu'il a sur le corps. ‖ *Avoir un sot dans son pourpoint.* N'être qu'un sot. ‖ *Commencer à remplir son pourpoint.* Engraisser. ‖ *Bien remplir son pourpoint.* Manger beaucoup. ‖ *L'eau est entrée dans ses souliers par le col de son pourpoint.* Il s'est noyé, ou il a failli se noyer. ‖ *Laisser le moule de son pourpoint.* Se faire tuer. Il a laissé le moule de son pourpoint sur le champ de bataille. ‖ *Sauver le moule du pourpoint.* Sauver son corps, sa personne. Il a eu bien de la peine à sauver le moule du pourpoint.

— Loc. pop. et fig. *Donner à quelqu'un un pourpoint de pierres de taille.* Le mettre en prison ; parce que les pierres des murs de sa prison l'enveloppent en quelque sorte comme un pourpoint l'envelopperait.

Lorsqu'avec un petit rollet
Décroté par le Châtelet
Ces gens à ce foudre de guerre,
Préparaient un *pourpoint* de pierre. (Regn.)

— Loc. *A brûle pourpoint.* A bout portant. Tirer un coup de pistolet à brûle pourpoint.

— Fig. Sans ménagement et même grossièrement. Parler, agir à brûle pourpoint. Insulter quelqu'un à brûle pourpoint. Y aller à brûle pourpoint.

— Sans délicatesse, sans adresse. Il y a des fous qui payent fort cher le plaisir de se voir flagorner à brûle pourpoint.

POURPOINTERIE. s. f. Art de faire des pourpoints. ‖ Métier du pourpointier. Il est vieux.

POURPOINTIER. s. m. Faiseur de pourpoints; tailleur d'habits. Il est vieux.

POURPOIS. s. m. Ichthyol. Poisson de mer dont on faisait grand cas à Paris dans le XIIe siècle.

POURPRE. s. f. (du lat. *purpura*). Conchyl. Genre de mollusques gastéropodes de la famille des pectinibranches, renfermant des animaux dont les coquilles ont la columelle aplatie, et qui sont répandus en grand nombre sur les rivages de la plupart des mers, surtout de celles du Midi. Ces mollusques ont été ainsi nommés parce que c'est principalement parmi eux qu'on trouve les espèces qui fournissaient la pourpre des anciens, en épanchant une liqueur contenue dans un réservoir particulier en forme de vessie, placé dans le voisinage de l'estomac. Quelques naturalistes rattachent la pourpre des anciens à des coquilles du genre rocher ou murex. Les modernes, depuis la découverte de la cochenille, ont totalement négligé la liqueur de pourpre, et ont perdu le secret de la fixer sur les étoffes.

— Matière colorante rouge foncé fournie autrefois par un mollusque gastéropode, et remplacée aujourd'hui par la cochenille. La découverte de la couleur de pourpre est due, dit-on, à un chien de berger qui ayant brisé un coquillage, en fit sortir un liquide qui lui teignit la gueule en rouge. C'est aux Phéniciens qu'on attribue la teinture des étoffes en pourpre. Le roi de Tyr défendit à ses sujets l'usage des étoffes ainsi teintes, les réservant pour les rois et les princes. Cet usage fut imité des Romains, qui réservèrent les robes et les manteaux de pourpre aux triomphateurs et aux personnes revêtues de la dignité impériale. Et la *pourpre* de Tyr et l'encens d'Idumée. (Millev.)

— Étoffe teinte en pourpre. Être vêtu de pourpre. Porter la pourpre, un habit de pourpre, un manteau de pourpre. La *pourpre* aux riches feux en vagues plis serpente. (Moll.) L'or rassemble les plis de sa *pourpre* flottante. (Del.)

De son épaule tombe un manteau précieux,
Où d'une riche *pourpre* étincellent les feux. (Del.)

— Dignité des rois. La pourpre des rois. La pourpre des empereurs. Respecter la pourpre. Être né dans la pourpre. Porter indignement la pourpre. Avilir, dégrader la pourpre. Pourpre consulaire. Rois, respectez votre [illegible]. (Boss.) Vous croyez donc que les [illegible] et les plus mortelles douleurs ne se cachent pas sous la *pourpre* ? (Id.) Ce roi dans la *pourpre*

a blanchi (Corn.) Ces rois dans la *pourpre* amollis. (Boil.) Un cadavre couvert de *pourpre* et de dorure. (Rouss.) Qui naquit dans la *pourpre* en est rarement digne. (***)

Rome, contre les rois de tout temps soulevée,
Dédaigne une beauté dans la *pourpre* élevée. (Rac.)

L'ordre de la nature
Soumet la pourpre et la bure
Aux mêmes sujets de pleurs. (J.-B. Rouss.)

— Se dit figurément, dans le style soutenu, en vers comme en prose, des premières magistratures de l'ancienne Rome. La pourpre consulaire, royale, impériale.

Il peut faire aussi des consuls à son choix,
De qui la *pourpre* esclave agira sous ses lois. (Corn.)

— *Pourpre romaine.* Dignité de cardinal, par allusion à la robe rouge que portent ces princes de l'Église. Tous deux sont revêtus de la *pourpre* romaine. (Volt.) Ce cardinal, ayant quitté la *pourpre* romaine, épousa la princesse Claude, sa cousine. (Boss.)

— Se dit absol. pour La dignité de cardinal. C'est par le titre de protecteur de l'Académie française que le grand cardinal de Richelieu a cru rehausser l'éclat de sa *pourpre* et de sa vie. (Vaugelas.)

POURPRE. s. m. Couleur d'un beau rouge foncé qui tire sur le violet. Le pourpre des raisins. Le pourpre du teint. Une étoffe d'un beau pourpre. Des œillets tachetés de pourpre. Des tulipes panachées de pourpre. Un nuage éclatant d'or, de *pourpre* et d'azur. (Del.) J'avais le désir de voir les îles qui forment le diadème du *pourpre* du vieil Océan; je les visitai toutes l'une après l'autre. (Byron.)

Du pourpre des raisins et de l'or des guérets
L'aspect riant d'abord a pour nous des attraits. (Leg.)

Votre vin bourguignon, dans sa cave couché,
A compté six printemps artistement bouché;
Le *pourpre* de son teint accuse sa vieillesse. (Berch.)

— Les poëtes confondent souvent *pourpre*, subst. masc., avec *pourpre*, subst. fém. Le premier désigne une couleur d'un beau rouge foncé, et le second une couleur que les anciens tiraient du mollusque qui porte le même nom.

L'astre du jour naissait, ses rayons près d'éclore
D'une *pourpre* plus vive embellissaient l'aurore. (Luce de Lancival.)

— Ils disent encore au féminin, *la pourpre du sang*, pour la couleur du sang, et même pour le sang. La *pourpre* de son sang rougit les dons de Flore. (P. de Sivry.)

Le sang qui reflétait sa *pourpre* et son éclat,
Colorait de la peau le tissu délicat. (Colard.)

— *Pourpre de Cassius* ou *pourpre minéral.* Belle couleur de pourpre que l'on emploie dans les arts pour peindre la porcelaine, et qui est un deutostannate d'or obtenu en précipitant le chlorure d'or par le protohydrochlorate d'étain. Selon quelques chimistes, le pourpre de Cassius n'est que de l'or métallique qui ne devrait qu'à sa grande division la couleur pourpre qu'il présente.

— Blas. Dans la langue du blason, le mot *pourpre* désigne la couleur violette.

— adject. Manteau pourpre. Étoffe pourpre. Teint pourpre.

POURPRE. s. m. Médec. Exanthème caractérisé par de petites taches pourprées, nettement circonscrites, et regardé par plusieurs auteurs comme une hémorrhagie cutanée sous-épidermique. Être malade du pourpre. Avoir le pourpre. Pourpre paru. Pourpre rentré. Mourir du pourpre. Avoir le corps tout couvert de pourpre.

POURPRÉ, ÉE. adj. (du lat. *purpureus*). De couleur pourpre. Rouge pourpré. Couleur pourprée. Œillets pourprés. Tulipes pourprées. Teint pourpré. Joues pourprées. Une teinte *pourprée* s'étendait sur l'horizon. (Poug.) Une des plus grandes jouissances des épicuriens de l'Orient est d'avoir dans leurs jardins des bassins où nagent des poissons *pourprés*, dorés, argentés, connus maintenant en Europe sous le nom de poissons de la Chine. (B. de St-P.) Et la perche étalant sa nageoire *pourprée*. (Del.)

L'Automne a paru dans la plaine éthérée ;
Je vois flotter les plis de sa robe *pourprée*. (Rouch.)

La framboise *pourprée* et la rouge groseille,
La pêche au frais duvet, à la robe vermeille,
La prune diaprée, y brillent tour à tour. (Michaud.)

— Médec. Qui a rapport au pourpre. On donne cette épithète à des affections de nature très-différente, accompagnées du pourpre ou d'un exanthème analogue au pourpre. || *Fièvre pourprée.* Fièvre maligne ou adynamique, lorsqu'elle est arrivée à sa période la plus alarmante. Elle est ainsi qualifiée, parce que le corps est alors parsemé de petites taches sous-cutanées, de couleur pourpre, et analogues aux piqûres des puces.

POURPRENDRE. v. a. 4e conj. (augment. de *prendre*). Prendre entièrement; entourer, environner. Il est vieux.

POURPRETURE, POURPRISURE. s. f. Anc. cout. Il était au moyen âge syn. d'Appartenances royales.

POURPRIER. s. m. Moll. Mollusque qui vit dans les pourpres.

POURPRIN, INE. adj. De pourpre. Éclat pourprin. Couleur pourprine. Les poëtes doivent regretter la perte de cet adjectif, bien que nous l'ayons sous la forme latine de *purpurin, purpurine*.

POURPRIN. s. m. Hortic. Couleur pourpre de certaines fleurs.

POURPRIS, ISE. part. pass. du v. Pourprendre. S'empl. adjectiv.

POURPRIS. s. m. Enceinte, enclos, demeure. Pourpris sacré, riche, brillant. Le chaume devient or; tout brille en ce *pourpris*. (La Font.)

..... Il n'est plaisir au monde
Qu'on ne goûtât dedans ce paradis.
Les gens trouvaient en son charmant *pourpris*
Les meilleurs vins de la machine ronde. (La Font.)

— Plusieurs auteurs modernes ont essayé de rajeunir ce vieux mot que les poëtes ne devraient pas laisser perdre.

Jugez si toute solitude
Qui nous sauve de leurs vains bruits,
N'est point l'asile et le *pourpris*
De l'entière béatitude. (Gresset.)

On ne voit point dans ce *pourpris*
Les cabales toujours mutines. (Volt.)

On dit qu'on trouve en son *pourpris*
Ce qu'on perd aux lieux où nous sommes,
Les services rendus aux hommes,
Et les bienfaits à son pays. (Id.)

— *Le céleste pourpris, les célestes pourpris.* Les cieux. Les habitants des célestes pourpris.

POURPRURE. s. f. Anc. techn. Teinture de pourpre.

POURQUÉRIR. v. a. 2e conj. Poursuivre. Il est vieux et inusité.

POURQUIS, ISE. part. pass. du v. Pourquérir.

POURQUOI. conjonct. (pr. *pour-koa*). Pour quelle chose, pour quelle raison. Ne pas savoir pourquoi on a perdu l'amitié d'une personne. Se demander pourquoi on n'a pas réussi dans une affaire. Qu'Euphorbe est arrêté sans qu'on sache *pourquoi*. (Corn.)

— Il s'emploie elliptiquement. *S'en aller sans dire pourquoi, sans qu'on sache pourquoi.* C'est-à-dire s'en aller sans dire pourquoi l'on s'en va.

— Fam. et par manière de commandement, de menace, pour faire entendre à quelqu'un que la chose dont il s'agit est indispensable. Vous ferez cela ou vous direz pourquoi. Vous viendrez, ou vous direz pourquoi.

— Fam. *Demandez-moi pourquoi.* Se dit pour marquer qu'on ne sait pas pourquoi telle chose a été faite. Il s'est mis en colère, demandez-moi pourquoi. Vous nous avez quitté brusquement et sans mot dire, demandez-moi pourquoi.

— S'emploie pour marquer l'interrogation. Pourquoi? Pourquoi pas? Pourquoi non? Pourquoi exiger qu'il vienne? Pourquoi voulez-vous qu'il obéisse aveuglément à vos caprices? A peine un enfant peut-il parler, qu'il ne cesse de dire: *Pourquoi?* — *Pourquoi?* est le mot de l'humanité. (***) Mais *pourquoi* m'étendre sur une matière où je puis tout dire en un mot? (Boss.) *Pourquoi* viens-tu mentir pour moi, qui ne mentis jamais pour personne? (Féch.) *Pourquoi* ne réformerions-nous pas notre luxe? (Id.) *Pourquoi* l'Eridan ne franchit-il ses bords que pour inonder la moisson du laboureur? (Lord Byron.)

Mais vous, quelles fureurs vous rendent sa victime?
Pourquoi vous imposer la peine de son crime? (Rac.)

J'aurais vu massacrer et mon père et mon frère,
Du haut de son palais précipiter ma mère,
Et dans un même jour égorger à la fois,
Quel spectacle d'horreur! quatre-vingts fils de rois,
Et *pourquoi?* pour venger je ne sais quels prophètes
Dont elle avait puni les fureurs indiscrètes? (Id.)

— *C'est pourquoi.* La fortune est inconstante, c'est *pourquoi* on doit toujours avoir des sujets de crainte dans la prospérité, et des motifs d'espérance dans l'adversité. (***)

— substantiv. Il n'est pas toujours facile de répondre avec justesse, franchise et raison, aux pourquoi multipliés d'un enfant; c'est pourtant le seul moyen d'en faire un homme. Il n'y a pas moyen de contenter ceux qui veulent savoir le *pourquoi* du *pourquoi*. (Leibnitz.)

— *Vos pourquoi ne finissent pas.* Se dit à une personne qui demande coup sur coup la raison, le motif des choses.

— M. Landais dit que *pourquoi* peut être aussi préposition, comme lorsqu'on dit: *Pourquoi cela?* Où M. Landais a vu une préposition, nous ne voyons rien autre chose qu'une ellipse, et *pourquoi* joue ici comme toujours son rôle de conjonction. *Pourquoi cela?* c'est-à-dire *pourquoi cela est-il ainsi, serait-il ainsi?* ou bien encore: *pourquoi me demandez-vous cela? pourquoi voulez-vous, pourquoi prenez-vous cela? pourquoi niez-vous cela?* etc. Comment *pourquoi* pourrait-il avoir un complément, puisque ce complément il l'a déjà. En effet, *quoi* n'est-il pas le complément de *pour*? M. Landais n'y a sûrement pas songé.

POURRAGNE. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'asphodèle.

POURRÉTIE. s. f. (pr. *pou-ré-ci*; de l'abbé *Pourret*, botaniste). Bot. Genre de plantes de la famille des malvacées, formé pour un arbre des Andes et du Pérou, dont le tronc est épais et comme renflé vers son milieu, le bois fongueux, les feuilles cordiformes, les fleurs rouges et disposées en ombelles.

POURRI, IE. part. pass. du v. Pourrir. (pr. *pou-ri*). S'empl. adj. Fruit pourri. Bois pourri. Ils ne font ordinairement qu'un petit, qu'ils déposent toujours dans de gros troncs d'arbres *pourris*. (Buff.) Cette couche n'est composée que d'un terreau noir, formé par les feuilles, les écorces et les bois *pourris*. (Id.) Une des plus anciennes erreurs était l'opinion que l'on pouvait faire naître des abeilles d'un corps *pourri*. (Volt.) D'un tronc fort illustre une branche *pourrie*. (Boil.) Ses ais demi-*pourris* que l'âge a relâchés. (Id.)

Ce foudre ridicule
Dont arme un bois *pourri* ce peuple trop crédule. (Corneille.)

Deux ais *pourris* sur trois pieds inégaux
Formaient la table où les époux soupèrent. (Volt.)

— Fig. Altéré, corrompu.

— *Homme pourri d'ulcères*, etc. Homme rongé d'ulcères, etc. || Absol. *Un homme pourri, un homme tout pourri.* Un homme atteint profondément de maux secrets et honteux.

— Fig. *Membre pourri.* Personne dangereuse pour la société, ou personne qui déshonore la compagnie où elle se trouve, le corps dont elle fait partie. Il faut retrancher ce membre pourri.

— *Cœur pourri, âme pourrie.* Cœur bas et pervers, âme vile et corrompue.

— Fig. *Planche pourrie.* Homme peu sûr.

— Fam. *Temps pourri.* Temps humide et malsain.

— Art culin. *Viande pourrie de cuire.* Viande cuite à l'excès.

— Loc. prov. *Bœuf saignant, veau brûlant, mouton bêlant, porc pourri.* Ce sont autant de prescriptions gastronomiques.

— MER POURRIE. Géogr. Partie S.-O. du *Palus Mæotis*, ainsi nommée à cause des miasmes qui s'échappent de ses eaux basses et fangeuses.

— *Bourg pourri* se disait, avant la réforme des élections en Angleterre, d'une localité qui conservait d'anciens priviléges électoraux, quoique sa population eût considérablement diminué, de sorte qu'un très-petit nombre de tenanciers, faciles à influencer, disposaient d'une nomination à la Chambre des communes.

POURRI. s. m. (pr. *pou-ri*). Ce qui est pourri. Le pourri d'un fruit. Une odeur de pourri. Oter le pourri d'une pomme. Cela sent le pourri.

— POURRI. s. m. Hist. Il s'est dit, dans la révolution française, des membres du parti de Danton.

POURRIR. v. a. 2e conj. (pr. *pou-rir*; du lat. *putrere*). Altérer, corrompre. L'eau pourrit le bois. Un fruit gâté a bientôt pourri tous ceux qui l'entourent. La sueur pourrit le linge à la longue. Les pluies trop abondantes et trop longues pourrissent les biens de la terre.

— Fig. La contagion. Les mauvaises compagnies, les mauvais exemples lui ont pourri le cœur.

— *Pourrir le rhume.* Le mûrir, en hâter la guérison. Ce remède est excellent pour pourrir le rhume.

— v. n. Se gâter, s'altérer, se détruire. Les fruits pourrissent ou se dessèchent quand ils sont trop vieux. Toutes les sortes de bois ne pourrissent pas dans l'eau aussi promptement les unes que les autres. L'été a été si froid et si pluvieux qu'au lieu de mûrir, les raisins ont pourri sur les ceps. Comme les végétaux tirent pour leur nourriture beaucoup plus de substance de l'air et de l'eau qu'ils n'en tirent de la terre, il arrive qu'en *pourrissant* ils rendent à la terre plus qu'ils n'en ont tiré. (Buff.) D'un tronc qui *pourrissait* un ciseau fait un dieu. (Rac.)

Ils verraient leurs écrits, honte de l'univers,
Pourrir dans la poussière à la merci des vers. (Boileau.)

— Demeurer longtemps. Pourrir en prison. Croupir.

— Pourrir dans l'ordure, dans la pauvreté, dans la misère. Tu as aimé la boue, va *pourrir* dans la boue. (Lamenn.)

— Fig. Persister. Pourrir dans le vice, dans l'iniquité, dans la débauche, dans les désordres.

— Fig. et fam. *Ne pas pourrir dans un emploi.* N'y pas rester longtemps. Je ne crois pas qu'il pourrisse dans l'emploi qu'il vient d'obtenir.

— Art culin. Faire trop cuire, dessécher par une cuisson excessive. Faire pourrir un morceau de viande à force de le cuire.

— SE POURRIR. v. pron. S'altérer, se gâter, se corrompre. Ce bois se pourrit. Ces fruits se sont pourris très-vite. Cette viande va se pourrir, si vous ne vous hâtez de l'accommoder.

POURRISSABLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Putrescible.

POURRISSAGE. s. m. Techn. Pourriture des chiffons à papier. Opération qui consiste à les faire macérer dans l'eau pour faciliter leur trituration.

POURRISSANT. part. prés. du v. Pourrir. (pr. *pou-ri-çan*). Qui pourrit. Il est invariable. Des chiffons pourrissant dans leur étuve. Des fruits pourrissant sur l'arbre.

POURRISSANT, ANTE. adj. Qui sent le pourri, qui peut faire pourrir. Une certaine humidité *pourrissante* que les terres exhalent. (L'abbé Pluche.)

— Qui commence à pourrir. Dans les cadavres *pourrissants*, les âmes seront incorruptibles, car l'esprit est l'image de Dieu qui ne fait que les prêter aux mortels. (Phocylide.)

POURRISSOIR. s. m. Techn. Étuve, lieu bas où l'on met pourrir et fermenter les chiffons à papier, avant de les porter dans les auges à rompre.

— En général, Lieu où des objets pourrissent.

— Fig. Lieu empesté de la corruption des mœurs. Un philosophe a dit de la cour de Louis XV que c'était un pourrissoir.

POURRITURE. s. f. État de ce qui est pourri, corruption. Tomber en pourriture. Tomber de pourriture. Viande tombée en pourriture. Un membre gangrené finit par tomber de pourriture. Les anciens n'abandonnaient point à la hideuse pourriture les corps de ceux qu'ils avaient aimés.

— Médec. *Pourriture d'hôpital.* Gangrène qui survient aux plaies ou aux ulcères, dans les hôpitaux dont l'air est vicié par l'encombrement des malades ou par quelque autre circonstance. La *pourriture d'hôpital*, dont on observe plusieurs variétés, débute ordinairement par la suppression de la suppuration de la plaie, qui se recouvre d'une sanie grisâtre, couenneuse et tenace.

— Art vétér. Maladie chronique des bêtes à laine, non contagieuse, mais souvent épizootique, et toujours très-dangereuse, dont les principaux phénomènes sont la pâleur et la lividité des gencives, les yeux ternes et humides, un gonflement sous le menton, et un épanchement de sérosité dans le thorax ou l'abdomen.

— *Pourriture du pied.* Un des noms du piétin. V. PIÉTIN.

— *Pourriture des soies.* Maladie scorbutique du cochon.

— Hortic. Sorte de maladie qui attaque le tronc des arbres, et qui le corrompt en se propageant insensiblement jusqu'aux racines.

— Techn. Vase dans lequel on fait macérer l'indigo, le manioc, etc.

POURSILLE. s. f. (pr. *pour-ci-ye*). Zool. Variété de marsouin qui a la peau brune.

POURSUITE. s. f. Action de poursuivre, de courir après pour atteindre. Poursuite vive, vigoureuse, acharnée. Être à la poursuite, se mettre à la poursuite de l'ennemi, d'un meurtrier, d'un voleur. Chien ardent à la poursuite du lièvre. Arrêter la poursuite. Mettre fin à la poursuite. Reprendre la poursuite.

— Fig. La poursuite du sort. La poursuite de l'adversité.

Mais admire avec moi le sort dont la *poursuite*
Me fait courir alors au piége que j'évite. (Rac.)

— Soin pour obtenir une chose. Obtenir une place après plusieurs années de poursuites. S'acharner à la poursuite d'un emploi. Être depuis longtemps à la poursuite d'une découverte. Il y a des gens qui aujourd'hui encore sont tout entiers à la poursuite de la pierre philosophale. La poursuite du plaisir a plus de charmes que le plaisir même. Il se fit de l'ennuyeuse *poursuite* de son affaire une étude louable de sa vocation. (Fléch.) Son trépas dérobait sa tête à ma *poursuite*. (Corn.) Contre nous ta *poursuite* est-elle légitime? (Id.)

— Dans cette acception, se dit en parlant des personnes. Il est parvenu à épouser cette femme qui s'était pendant longtemps défendue de ses poursuites. Ce ministre ne sait comment se débarrasser des poursuites des solliciteurs.

J'éludais tous les jours sa *poursuite* obstinée:
Mais hier il m'aborde . . . . . (Boil.)

— Jurispr. Se dit des démarches, des diligences qu'on fait pour obtenir le redressement d'un grief, le payement d'une créance, etc. Il ne faut pas confondre la poursuite d'un délit avec sa recherche. La recherche précède la poursuite. Actes de poursuites. Papiers contenant des poursuites. Faire des poursuites. Cesser, discontinuer les poursuites. Reprendre, renouveler les poursuites. En France l'exercice des poursuites est confié au ministère public. On divise les poursuites en poursuites civiles et poursuites publiques. || *Poursuites civiles.* Celles qui ont pour objet la satisfaction due à un intérêt privé. || *Poursuites publiques.* Celles dont l'objet est la réparation d'un délit ou d'un crime.

— Dans cette acception, quand le mot *poursuite* se prend absolument, il se met toujours au pluriel. *Faire des poursuites*, etc. Mais s'il est pris relativement, il peut très-bien se mettre au singulier. *Poursuite criminelle. Poursuite de saisie réelle*, etc.

— M. Landais est bien peu conséquent avec lui-même quand, après avoir dit au pluriel, les *procédures d'un procès*, il cite comme exemple à l'appui *poursuite civile*, *poursuite criminelle*, deux locutions dans lesquelles le mot *poursuite* est au singulier.

POURSUIVABLE. adj. des 2 g. S'est dit pour. Que l'on peut poursuivre, qui peut être poursuivi.

POURSUIVANT. part. prés. du v. Poursuivre. Qui poursuit. Il est invariable. Des chiens poursuivant un cerf. Des créanciers poursuivant leurs débiteurs.

POURSUIVANT. s. m. Celui qui poursuit un emploi, qui brigue pour obtenir quelque chose. Être plusieurs poursuivants pour la même charge, pour le même emploi.

— Celui qui recherche une fille en mariage. Cette jeune et riche héritière a de nombreux poursuivants.

— Fig. La vérité, comme une coquette, laisse entrevoir quelques-uns de ses charmes à ses *poursuivants* pour les animer davantage. (Boiste.)

— Pal. Celui qui exerce des poursuites. Il se dit principalement en matière de saisies, de ventes judiciaires, d'expropriations forcées, etc., et, dans ce cas, il nous semble admettre un féminin, bien que les dictionnaires n'en disent rien. La poursuivante. Les poursuivantes.

— Il [illegible] Gent[illegible]

qui s'attachait aux hérauts d'armes, et qui aspirait à leur charge.

POURSUIVANT, ANTE. adj. Qui exerce des poursuites. La partie poursuivante. Les parties poursuivantes. Créancier poursuivant. Huissier poursuivant. Avoué poursuivant.

POURSUIVEUR. s. m. (formé du v. *poursuivre*). Celui qui poursuit. Un jeune duc, grand poursuiveur de belles.

— Il est du style comique ou burlesque.

POURSUIVI, IE. part. pass. du v. Poursuivre. S'empl. adjectiv. Débiteur poursuivi. Voleur poursuivi. Ennemi poursuivi.

— *Poursuivi de.* Jusqu'au dernier soupir de malheurs *poursuivie*. (Rac.)

Lasse enfin des horreurs dont j'étais *poursuivie*,
J'allais prier Baal de veiller sur ma vie. (Rac.)

— *Poursuivi par.* *Poursuivi* par des ennemis implacables. (Boss.) *Poursuivi* par la faim, par la pluie, par l'un de nous, quelle sera sa nourriture, ou cherchera-t-il un refuge? (Salvandy.) Les Grecs seuls ont échappé au carnage, mais ils sont *poursuivis* par l'armée entière des Perses, qui brûle autour d'eux les villages et les moissons. (B. de St-P.) La femme du paysan criminel, *poursuivie* par le souvenir d'une romance qui raconte un parricide. (M^me de Staël.)

POURSUIVRE. v. a. 4e conj. irrég. (augment. de *suivre*). *Je poursuis, tu poursuis, il poursuit, nous poursuivons, vous poursuivez, ils poursuivent. Je poursuivais. J'ai poursuivi. Je poursuivis. Je poursuivrai. Je poursuivrais. Poursuis, poursuivons, poursuivez. Que je poursuive. Que je poursuivisse. Poursuivant. Poursuivi, poursuivie.* Courir après pour atteindre. Poursuivre quelqu'un l'épée dans les reins. Poursuivre l'ennemi. Poursuivre un voleur. Les rebelles la *poursuivaient* de si près qu'elle entendait presque leurs cris. (Boss.) Qu'il *poursuive*, s'il veut, son épouse enlevée. (Rac.) Mais je la *poursuivrai* d'autant plus qu'il m'évite. (Id.) Le *poursuivre*, le perdre et mourir avec lui. (Corn.)

Un fil, au sein des flots, *poursuivant* la baleine,
Au Batave attentif rend tous ses mouvements.
(Aun. poét.)

— Se dit des animaux. Poursuivre le gibier. Ce chien est ardent à poursuivre le sanglier. La baleine *poursuivant* à la côte de Terre-Neuve la morue, le capelan, le maquereau, inquiète souvent les bateaux pêcheurs. (Lacép.)

— Fig. L'ennui le *poursuit* partout. (Mass.) Il *poursuit* le crime, armé du glaive de la justice. (Fléch.) Je le *poursuis* partout, comme un chien fait sa proie. (Boil.) Son visage odieux m'afflige et me *poursuit*. (Rac.) Je l'évite partout, partout il me *poursuit*. (Id.)

Quand, de l'impiété *poursuivant* l'insolence,
De la religion j'embrasse la défense. (Racine.)

— *Poursuivre de.*

(Il) aborde en récitant quiconque le salue,
Et *poursuit* de ses vers les passants dans la rue.
(Boileau.)

— *Poursuivre sur.*

Je tremble que sur lui votre juste colère
Ne *poursuive* bientôt une odieuse mère. (Rac.)

— Fig. Persécuter, obséder, troubler, tourmenter. Le sort, le malheur le poursuit. La calomnie me poursuit. Les envieux ne cessent de le poursuivre. La critique poursuit impitoyablement cet écrivain. C'est là que la faible innocence vient se mettre à couvert de l'ignorance ou de la malice des magistrats qui la *poursuivent*. (Fléch.) L'envie, qui *poursuit* sans cesse les autres vertus, eut quelque honte d'avoir une fois attaqué la sienne. (Id.) Ce n'est pas les Troyens, c'est Hector qu'on *poursuit*. (Rac.) Rome *poursuit* en vous un ennemi fatal. (Id.)

— Rechercher avec ardeur, faire tous ses efforts pour obtenir, pour posséder un bien. Poursuivre le bonheur. Poursuivre aveuglément le bonheur, c'est se condamner à n'atteindre que l'infortune. Poursuivre une dignité, une charge, un emploi, une pension. Poursuivre les honneurs. Mécontent des objets que *poursuit* mon ardeur. (Rac.)

— S'efforcer d'atteindre un but. Poursuivre la vengeance de la mort, du déshonneur de son père.

.... Mon devoir est toujours le plus fort,
Et, malgré mon amour, de poursuivre sa mort.
Corneille.)

— Absol. Poursuivre est l'occupation de toute la vie humaine.

— *Poursuivre une femme.* La courtiser, la rechercher, essayer de lui faire partager la passion qu'on éprouve.

— Jurispr. Agir par les voies de la justice. Poursuivre quelqu'un à la cour royale, au conseil d'État, à la cour de cassation. Poursuivre civilement. Poursuivre criminellement. Poursuivre au criminel, au civil. Poursuivre sans relâche.

— *Poursuivre un procès.* Faire toutes les diligences nécessaires pour le faire juger. Dans le même sens, on dit quelquefois absolument, *Poursuivre*. Il faut poursuivre. Voulez-vous poursuivre? Ne poursuivez pas.

— Continuer ce que l'on a commencé. Poursuivre une entreprise. Poursuivre l'exécution d'un projet, d'un dessein. Poursuivre son chemin. Poursuivre le cours de ses exploits, de ses conquêtes. Poursuivre ses succès. Poursuivre ses études. Il veut voler à Troie et *poursuivre* sa route. (Rac.) Il *poursuit* seulement ses amoureux projets. (Id.) *Poursuivez*, s'il le faut, un courroux légitime. (Id.)

— Absol. S'emploie dans le même sens.

L'œil se plaît à les voir dans leurs joutes rivales,
Poursuivant à l'envi leurs courses inégales,
Se chercher, s'éviter et se croiser entre eux.
(Delille.)

.... *Poursuis*, Néron ; avec de tels ministres,
Par des faits glorieux tu vas te signaler;
Poursuis, tu n'as pas fait ce pas pour reculer. (Rac.)

— *Poursuivre sa pointe.* Continuer son dessein, l'entreprise qu'on a faite, avec la même chaleur, la même vigueur. V. POINTE.

— Continuer de parler. Mais, *poursuit-il*, la volonté du Seigneur demeure ferme. (Boss.) *Poursuivez*; il est beau de m'insulter ainsi. (Rac.) Qui pourrait le nier? *poursuis-tu*. Moi, peut-être. (Boil.) J'admire, *poursuis-tu*, votre noble courroux. (Id.) Vous êtes, *poursuit-on*, avide, ambitieuse. (Id.)

— SE POURSUIVRE. v. pron. Être poursuivi.

— Prat. Être devant un tribunal. Être poursuivi par les voies de la justice. Cette affaire peut se poursuivre. Ce procès se poursuit.

— Syn. comp. POURSUIVRE. CONTINUER. *Continuer*, c'est simplement avancer un travail déjà commencé; *poursuivre*, c'est continuer avec ardeur, avec la ferme volonté d'arriver bientôt à la fin.

POURTALONE. s. f. Agric. Variété de châtaigne.

POURTANT. conj. (du lat. *pro*, pour ; *tantum*, tant). Cependant, néanmoins. Être habile, et pourtant faire une grande faute. Le mal est grand, il ne faut pourtant pas se désespérer. Ce dérangement universel et continuel des choses humaines, tout naturel et désordonné qu'il semble à nos yeux, est *pourtant* l'ouvrage de la main toute-puissante de Dieu. (Fléch.) Dire d'où je viens, ce que je suis, où je vais, est au-dessus de mes idées, et *pourtant* tout cela est. (Napol.) Ce que c'est *pourtant* qu'un trône et ses poisons ; à peine y est-on assis que l'on en sent la contagion. (Id.) Le style le moins noble a *pourtant* sa noblesse. (Boil.) Le fanatisme, quoique sanguinaire et cruel, est *pourtant* une passion grande et forte qui élève le cœur de l'homme. (J.-J. Rouss.)

Ses écrits, pleins partout d'affreuses vérités,
Étincellent *pourtant* de sublimes beautés. (Boil.)

Un auteur. . . . . .
Qu'on blâme en le lisant, et *pourtant* qu'on veut lire.
(Id.)

— Syn. comp. POURTANT. CEPENDANT. NÉANMOINS. *Pourtant* a plus de force et d'énergie; *cependant* est moins absolu et moins ferme; *néanmoins* distingue deux choses qui paraissent opposées et soutient l'une sans détruire l'autre.

POURTOUR. s. m. L'étendue du contour, d'un espace ou d'un ouvrage. Pourtour extérieur. Pourtour intérieur. Cette colonne a tant de pourtour.

— Bas d'entresol circulaire dans les salles de spectacle. Louer une place de pourtour, une stalle de pourtour.

POURVA. s. m. Philos. ind. Nom du premier des deux systèmes de métaphysique orthodoxe des Hindous; la première des deux *Mimansas*. Le pourva est fort obscur et très-subtil; il a pour but l'interprétation des *Vedas*.

POURVOI. s. m. Jurispr. Acte par lequel on attaque devant la cour de cassation les arrêts ou jugements rendus en dernier ressort, pour violation des formes ou pour infraction à la loi. Rejeter un pourvoi. Son pourvoi a été rejeté.

— En matière de justice administrative, on donne le même nom au recours formé devant le conseil d'État contre les décisions des juridictions administratives.

— *Pourvoi en grâce.* Acte par lequel un condamné fait appel à la clémence du roi pour obtenir, soit sa libération, soit la commutation de la peine dont il a été frappé. On dit mieux *Recours* en grâce.

POURVOIR. v. n. et irrég. 3e conj. (du lat. *providere*). *Je pourvois, tu pourvois, il pourvoit, nous pourvoyons, vous pourvoyez, ils pourvoient. Je pourvoyais; nous pourvoyions. Je pourvus, nous pourvûmes. J'ai pourvu. Je pourvoirai. Je pourvoirais. Pourvois, pourvoyons, pourvoyez. Que je pourvoie, que tu pourvoies, qu'il pourvoie, que nous pourvoyions, que vous pourvoyiez, qu'ils pourvoient. Que je pourvusse, que tu pourvusses, qu'il pourvût, que nous pourvussions*, etc. *Pourvoyant, pourvu.* Donner ordre à........ Avoir soin. Pourvoir à tout. Ne pourvoir à rien. Pourvoir aux besoins d'une personne, à la subsistance d'une famille. Pourvoir à ses affaires. Pourvoir à la sûreté publique. Pourvoir à l'insuffisance de la loi. Ensuite, quand l'homme arrive au dernier terme, où trouverez-vous parmi ses semblables ceux qui doivent *pourvoir* à ses besoins? (Bergasse.)

Allez *pourvoir* au reste, et faites qu'on ait soin
De tenir en lieu sûr ce fidèle témoin. (Corn.)

— *Pourvoir à*, suivi d'un infinitif.

Si tout est découvert, Auguste a su *pourvoir*
A ne te laisser plus la faute en ton pouvoir. (Corn.)

— Nommer à. Pourvoir à un bénéfice. Pourvoir à une charge, à un bénéfice, à un emploi, à une magistrature.

— V. a. Munir, garnir. Pourvoir une armée de munitions, une citadelle d'un fossé. Pourvoir une maison des choses nécessaires. Pourvoir quelqu'un de tout ce qu'il lui faut.

Chargé d'une bouteille,
D'un vin dont Gilotin, qui savait tout prévoir,
Au sortir du conseil eut soin de le pourvoir. Boil.

— Conférer. Pourvoir quelqu'un d'une charge, d'une magistrature, d'un bénéfice.

— Établir par mariage, donner un état. Pourvoir avantageusement ses enfants.

— Orner, douer. La nature a pourvu ce jeune homme des qualités les plus brillantes et en même temps les plus solides. Dieu a pourvu cette âme de ses dons célestes les plus abondants. La nature a *pourvu* à la célébrité de Schaffhouse par cette chute du Rhin, la première et la plus durable cause de sa prospérité. (Raoul-Roch.) La nature avait *pourvu* Eschyle d'une âme fort ardente. (Barthél.)

— S'empl. ironiq.

Moi qu'une humeur trop libre, un esprit peu soumis,
De bonne heure a *pourvu* d'utiles ennemis. (Boil.)

— SE POURVOIR. v. pron. Se fournir, se garnir, se munir. Se pourvoir de munitions, de vivres. Se pourvoir l'été pour l'hiver. Se pourvoir de livres pour la traversée.

— Jurispr. Recourir à un tribunal, à une autorité. Se pourvoir en justice. Se pourvoir pardevant tel juge. Se pourvoir par appel, par requête civile. Se pourvoir au conseil d'État. Se pourvoir contre une sentence. Se pourvoir en cassation. Se pourvoir en grâce. Cette dernière locution n'est pas exacte; on doit dire : *recourir en grâce*.

— Dans un sens absolu. Recourir à la cour de cassation. Ce condamné a refusé de se pourvoir, a laissé passer le délai dans lequel il pouvait se pourvoir.

— *Se pourvoir contre.* Prendre ses précautions. Heureux celui qui sait se pourvoir longtemps d'avance contre la vieillesse et la mort.

— *Se pourvoir en cour de Rome.* Demander au pape une dispense.

POURVOIRIE. s. f. (rad. *pourvoir*). Lieu où se trouvent et où se gardent les provisions que les pourvoyeurs sont tenus de fournir.

— Anc. admin. Logis, maison des pourvoyeurs du roi.

— Le corps des pourvoyeurs. Cela regarde la pourvoirie. Adressez-vous à la pourvoirie.

POURVOYANT. part. prés. du v. Pourvoir. Qui pourvoit. Il est invariable. La nature pourvoyant à tous nos besoins.

POURVOYEUR, EUSE. s. (rad. *pourvoir*). Écon. dom. Celui, celle qui fournit le gibier, la viande, le poisson, etc., aux habitants d'un château, d'une maison de campagne. Attendre l'arrivée du pourvoyeur, de la pourvoyeuse. Les pourvoyeurs de la maison du roi.

— Par anal. Se dit des animaux. Aussitôt que la *pourvoyeuse* s'aperçoit du désir des abeilles qui l'entourent, elle allonge sa trompe. (Frarière.)

— En mauvaise part, synonyme de Entremetteur, entremetteuse. Il est peu usité dans cette acception.

— Mamm. Nom donné au caracal et au chacal, dans la supposition que ces animaux marchaient devant le lion pour faire lever sa proie, et qu'en récompense, il leur en laissait une portion.

POURVU, UE. part. pass. du v. Pourvoir. S'empl. adjectiv. Une maison bien pourvue. Des enfants avantageusement pourvus.

— *Pourvu de.* Pourvu d'un gouvernement, d'un emploi, d'une dignité, d'un bénéfice. C'est là que l'araignée et plusieurs autres insectes fragiles furent *pourvus* de l'instinct de prévoir la pluie. (B. de St-P.) Lorsqu'un individu souffre sans avoir été reconnu coupable, tout ce qui n'est pas *pourvu* d'intelligence se croit menacé. (B. Constant.)

Vous voyez, lui dit-il, le visage charmant
Et les traits délicats dont la reine est *pourvue*.
La Fontaine.)

D'une place très-éminente
Certain ambitieux *pourvu* nouvellement,
En avait pris d'abord la morgue impertinente,
(F. de Neufchateau.)

— *Pourvu sur.* Sur ce sujet encor de bons témoins *pourvu*. (Boil.)

— Loc. prov. *Être pourvu de fil et d'aiguille.* Avoir tout ce qu'il faut pour réussir en une affaire.

POURVU. s. m. Hist. ecclés. Celui qui possède une charge, un bénéfice. Le pourvu d'un bénéfice.

POURVU QUE. loc. conj. En cas que, à condition que. Honnête homme ou vaurien, qu'importait cela, *pourvu que* j'allasse à la messe? (J.-J. Rouss.) Que ce tombeau nous convainque de notre néant, *pourvu que* cet autel, où l'on offre pour nous tous les jours une victime d'un si grand prix, nous apprenne en même temps notre dignité. (Boss.) Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle, *pourvu qu'elle* en entende seulement le nom. (Id.) On croit être en sûreté *pourvu qu'on* sauve les apparences. (Fléchier.)

Je t'ai tout avoué, je ne m'en repens pas
Pourvu que, de ma mort, respectant les approches,
Tu ne m'affliges plus par d'injustes reproches. (Rac.)

Qu'importe que César continue à nous croire,
Pourvu que nos conseils ne tendent qu'à sa gloire,
Pourvu que, dans le cours d'un règne florissant,
Rome soit toujours libre, et César tout-puissant. (Id.)

— On met toujours le verbe au subjonctif après cette locution. *Pourvu* qu'on sache la passion dominante de quelqu'un, on est assuré de lui plaire. (Pasc.)

— Cette locution conjonctive n'est pas insé-parable, et il arrive quelquefois, surtout dans le style usuel, qu'il y ait un autre mot entre *pourvu* et *que*. *Pourvu toutefois que...*, *pourvu cependant que...*, *pourvu néanmoins que...*

POUSAL. s. m. (pr. *pou-zal*). Pêch. Filet qui fait partie de celui qu'on appelle *boulier*.

POUSARAGUE. s. f. (pr. *pou-ça-ra-ghe*). Relat. Machine mue par des bœufs, que l'on emploie en Égypte pour puiser l'eau du Nil et faire des irrigations. V. NORIA.

POUSCHKINE (Le comte Alexandre de). Célèbre poète russe, né en 1777, tué en duel en 1836. Indépendamment d'un grand nombre de petits poèmes, il a composé trois grands ouvrages, chefs-d'œuvre de la poésie russe.

POUSE. s. f. Boisson en usage dans les Indes, et faite avec des limons et du sucre.

POUSET. s. m. (pr. *pou-ze*). Techn. Nom que l'on a donné à la couleur rouge de la graine d'écarlate.

POUSSA. s. m. Jouet d'enfant qui consiste dans un buste de carton, représentant un magot, et porté par une boule de pierre sur laquelle il tourne et se balance longtemps quand on le pousse.

POUSSE. s. f. (rad. *pousser*). Bot. Jet qu'un végétal ligneux produit dans le cours d'une année, surtout au printemps et au milieu de l'été. *Première pousse*, celle qui vient en mars et avril; *seconde pousse*, celle qui vient en août. Les vallées sont semées, dans différentes parties, de cette espèce de pin dont les jeunes *pousses* servent à faire une bière amère. (Chateaubr.)

— Médec. vétér. Maladie des animaux solipèdes, caractérisée par l'essoufflement, par le battement des flancs, et particulièrement par une interruption du mouvement d'inspiration, de manière que celle-ci se fait en deux temps, c'est ce qu'on appelle le *soubre-saut*, le *coup de fouet*, le *contre-coup*. Beaucoup d'auteurs ont considéré la pousse comme une névrose de la respiration, et l'ont assimilée à l'asthme de l'homme; d'autres l'ont attribuée à un emphysème du poumon; d'autres à un état de spasme du diaphragme; d'autres enfin à une affection organique du cœur, et particulièrement à un défaut des proportions naturelles des cavités de cet organe. La pousse est peu susceptible de guérison.

— Exhalaison suffocante qui se fait sentir dans les souterrains des mines, et qui suffoque promptement les travailleurs. On dit aussi *moufette*.

— Écon. rur. Altération du vin qui devient amer.

— Comm. Poussière des épices.

POUSSE. s. f. Terme populaire par lequel on désigne collectivement ceux qui sont ordinairement employés à mettre à exécution les contraintes par corps. Être arrêté par la pousse. Il est vieux et même tout à fait hors d'usage. On dit *recors*. V. ce mot.

POUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Pousser. S'empl. adjectiv. Sophie n'est pas non plus tout à fait exempte de caprice; son humeur, un peu trop *poussée*, dégénère en mutinerie, et alors elle est sujette à s'oublier. (J.-J. Rouss.) L'art de traduire est *poussé* plus loin en allemand que dans aucune autre dialecte européen. (M^me de Staël.) Jamais cette manie si commune et si facile de faire de la prose poétique, n'a été *poussée* si loin et n'a été si mal à propos employée que dans l'ouvrage de M. Dupaty sur l'Italie. (La Harpe.)

— *Poussé de.* Poussé de désespoir. Poussé de rage, de fureur. Poussé de repentir. Mais lorsqu'ils étaient près de s'aller coucher, les hommes de cette ville, *poussés* de la passion détestable qui leur était ordinaire, s'assemblèrent autour de la maison de Lot. (De Sacy.) Chacun d'un même esprit *poussé*. (Rac.) Le pécheur, *poussé* de ce saint mouvement. (Boil.)

— *Poussé par.* En 1725, un Français nommé René, *poussé* par des passions et des malheurs, arriva à la Louisiane. (Chateaub.) Ils y sont *poussés* par les conseils pernicieux de ceux qui les environnent. (Fléch.) On eût dit que nous étions *poussés* l'un contre l'autre par des furies. (B. Constant.) Le malheureux pauvre oiseau, *poussé* par sa curiosité, va s'y jeter lui-même. (Buffon.) Voyez par quels malheurs *poussé* dans le Bosphore. (Rac.) Nos vaisseaux par les vents *poussés*. (J.-J. Rouss.) Par quelqu'une de ces grandes révolutions, la mer des Indes, soit orientales, soit occidentales, aura été *poussée* jusqu'en Europe. (Buff.)

Poussé par un vent favorable,
J'arrive dans Pondichéry. (Parny.)

— *Poussé sur.* Les vagues furent *poussées* avec violence sur les côtes. (Lebes.)

— *Vin poussé*. Vin gâté par une chaleur qui le fait fermenter hors de saison.

— *Cheval poussé de nourriture.* Cheval qui a trop mangé.

POUSSÉ. adj. et s. Un ouvrage n'est que *poussé* quand il n'est que bien uni à la lime sans poli. On dit, en quincaillerie, un beau *poussé*, c'est l'intermédiaire entre le poli et le passé ordinaire.

POUSSE-BALLE. s. f. Anc. t. milit. Nom que l'on a donné à la baguette du mousquet et de la carabine. Pl. des *pousse-balle*.

POUSSE-BROCHE. s. m. Techn. Espèce de ciseau plat et mince à l'usage des épingliers. Pl. des *pousse-broches*.

POUSSE-CAMBRURE. s. m. Techn. Outil que le cor onnier emploie pour cambrer le cuir. || Pl., des *pousse-cambrure*.

POUSSE-CUL. s. m. Terme populaire dont on se sert pour désigner certains agents sul alternes qui aident à mener les gens en prison. On a mis les pousse-cul à ses trousses. (V. POUSSE). Il est vieux et hors d'usage.

POUSSÉE. s. f. Archit. Action de pousser; effet de ce qui pousse. Soutenir, retenir par des arcs-boutants la poussée d'une voûte, d'une arcade.

— Effort que font les terres d'un quai, d'une terrasse. Mettre des éperons à un mur pour qu'il résiste à la poussée des terres.

— Presse d'ouvrage.

— Fig. et pop. Poursuite vive. Donner la poussée à quelqu'un. Les recors lui ont donné la poussée.

— Fam. et iron. *Faire une belle poussée.* Faire une chose ridicule ou une entreprise malheureuse. Vous avez fait là une belle poussée.

— Techn. Première épuration à laquelle l'affineur soumet les alliages qu'il traite.

POUSSE-FICHES. s. m. Techn. Outil de fer dont le vitrier se sert pour faire ressortir les fiches ou chevilles des châssis de bois. || Pl., des *pousse-fiches*.

POUSSE-GOUPILLES. s. m. Art milit. Instrument dont l'armurier et le soldat se servent pour pousser les goupilles de la platine du fusil, quand ils veulent démonter cette platine. || Pl., des *pousse-goupilles*.

POUSSEMENT. s. m. Action de pousser; effet de cette action. Il est inusité. V. POUSSÉE.

POUSSE-PIEDS. s. m. Mar. Très petit bateau, pouvant porter deux hommes, et assez léger pour qu'un matelot le fasse glisser sur la vase, en tenant à l'intérieur une jambe appuyée sur le genou, et en posant l'autre dans la vase, afin de pousser le bateau avec le pied. || Pl., des *pousse-pieds*.

— Conchyl. C'est à tort que l'Académie écrit *pousse-pied* dans ce sens. Il faut écrire *pouce-pied*. V. POUCE-PIED.

POUSSE-POINTES. s. m. Techn. Outil dont plusieurs artisans se servent pour enfoncer les pointes. Outil de laiton, dont les horlogers se servent pour chasser une pièce d'un trou où elle est engagée. || Pl., des *pousse-pointes*.

POUSSER. v. a. 1re conj. (du lat. *pulsare*, dont on a fait *poulser* en vieux français). Faire effort contre... pour ôter de place. Pousser quelqu'un dehors. Pousser quelqu'un dans un précipice. Pousser un fauteuil, une chaise, un lit. Pousser quelque chose du pied, de la main. Le vent pousse les vagues. Tantôt il essayait de me suspendre en me *poussant* du côté droit, tantôt il s'efforçait de me pencher du côté gauche. (Fén.) Les troupes se heurtaient et se brisaient avec confusion, comme les flots que le vent *pousse* et repousse dans le détroit de l'Eubée. (Barth.) Un navire que les vents favorables *poussent* à toutes voiles. (Mass.)

Et lui, *poussant* du pied tout ce métal sonore,
Il courait à la cuve où bouillonnait encore
Le monument promis. (V. HUGO.)

Troie en a vu la flamme, et jusque dans ses ports
Les flots en ont *poussé* les débris et les morts. (RACINE.)

— *Pousser quelqu'un du coude, du genou.* Le toucher doucement avec le coude, avec le genou, pour l'avertir de quelque chose.

Son époux, la *poussant* de l'aile,
Lui demande d'où peut venir
Sa rêverie et sa tristesse. (FLORIAN.)

— *Pousser les ennemis.* Les faire reculer.

— Conduire, faire aller. Depuis notre départ de l'Orient, les vents nous ont été absolument contraires; ils nous ont *poussés* d'abord sur la côte d'Afrique, que vous devions éviter. (Parny.) Une vaine ambition nous a *poussé* jusqu'au bord du précipice. (Fén.) Une malédiction funeste m'a *poussee* hors de ma froide demeure (Mme de Staël.) Dans le temple des Juifs un instinct m'a *poussée*. (Rac.)

Vous avez dans le port *poussé* ma voile errante;
Ma tige a refleuri de sève et de verdeur. (V. HUGO.)

— Fig. Sa force d'âme qui l'avait *poussée* à ce meurtre ne l'abandonna pas un seul instant. (J. Janin.) Les conjectures le *poussèrent* bientôt dans un autre emploi. (Fléch.)

— Avancer, étendre, porter en avant, porter jusqu'à une certaine limite. Le morceau de terre qu'il vient d'acheter le force de pousser son mur de clôture. L'ordonnance sur l'alignement des rues force plusieurs propriétaires à pousser la façade de leurs maisons. Pousser un fossé, une tranchée. Pousser ses conquêtes, ses armes.

— Mar. *Pousser une bordée.* La prolonger plus qu'à l'ordinaire.

— Fig. Pousser la raillerie trop loin. Pousser la prudence, l'effronterie, la fourberie jusqu'au bout. Pousser le courage, la constance, la patience jusqu'à l'héroïsme. Pousser bien loin la magnificence. Pousser très-loin son ambition, ses désirs, ses espérances, ses pensées. Pousser la valeur jusqu'à la témérité, la libéralité jusqu'à la profusion. De quoi se plaignent les peuples quand ils *poussent* la servit de plus loin que les princes la tyrannie? (Dupaty.) Hommes ambitieux! *poussez* vos superbes chimères au dernier période des choses humaines. (Vauvenargues.) Les ministres avaient *poussé* la sollicitude jusqu'à s'alarmer d'une si triviale déférence. (Las Cases). C'est ainsi que les Mexicains écrivaient; ils n'avaient pas *poussé* l'art plus loin. (Volt.) L'orgueil *pousse* ses desseins jusqu'à l'extravagance. (Boss.) C'est ainsi que la puissance divine, irritée contre notre orgueil, le *pousse* jusqu'au néant. (Boss.) A-t-on jamais *poussé* si loin l'art de régner? (Mass.) J'ai *poussé* la vertu jusques à la rudesse. (Rac.) L'amour peut-il si loin *pousser* la barbarie? (Id.) N'avez-vous pas *poussé* la vengeance assez loin? (Id.) C'est *pousser* un peu loin votre muse indiscrète. (Boil.)

Tour à tour la victoire, autour d'eux en furie
A *poussé* leur courroux jusqu'à la barbarie. (CORNEILLE.)

— *Pousser ses succès.* Les augmenter, les continuer.

— *Pousser son travail.* Le faire avancer activement vers la fin.

— *Pousser jusqu'au bout l'aventure.* Suivre jusqu'à son dénoûment une aventure dans laquelle on se trouve engagé.

— Absol. et fam. *Poussez.* Allez toujours, continuez.

— Faire, avancer, favoriser Pousser quelqu'un dans le monde. Pousser quelqu'un à la cour. Pousser quelqu'un près d'un grand, près d'un ministre. Or çà, Gil Blas, me dit-il un jour, le temps de ton enfance est passé. Tu as déjà dix-sept ans, et te voilà devenu habile garçon: il faut songer à te *pousser*. (Le Sage.)

— Faire faire des progrès. Pousser un écolier. Pousser ses élèves dans les mathématiques. Le monde est plein d'artisans, et surtout d'artistes qui n'ont point le talent naturel de l'art qu'ils exercent, et dans lequel on les a *poussés* dès leur bas âge. (J.-J. Rouss.)

— Diriger vers un but. Les hommes sont des machines que la fortune *pousse*, comme le vent fait tourner les ailes d'un moulin. (Volt.) Une puissance supérieure me *pousse* à un but que j'ignore; tant qu'il ne sera pas atteint, je suis invulnérable, inébranlable, mais dès que je ne lui serai plus nécessaire, il suffira d'une mouche pour me renverser. (Bonap.)

— Fig. Faire agir. Tous les excès, le mépris de la religion ancienne, et celui de l'autorité de l'Église, ont été capables de *pousser* les hommes. (Boss.) Ce désir impatient l'anime et le *pousse*. (Fléch.) Le roi sait quels motifs ont *poussé* l'un et l'autre. (Corn.)

La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et, je pense,
Quelque diable aussi me *poussant*,
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue. (LA FONTAINE.)

— Induire, exciter, inciter, engager fortement. Pousser quelqu'un à se fâcher, à se battre. Pousser un père à déshériter son fils. Pousser quelqu'un à faire une acquisition, à faire un voyage. Pousser au bien, au mal. Pousser à la débauche. L'homme civilisé sans religion est un demi-sauvage que la nature et l'intérêt *poussent* aux crimes. (***) Il voulait les *pousser* à la révolte, pour conquérir le droit de les dépouiller (Rayn.)

— Fig. Exciter. Le dîner fut fort gai, nous n'étions que lui, sa femme et moi, nous trinquâmes, et nous allions commencer la seconde bouteille, lorsque je lui dis en riant que je craignais de m'enivrer; il me répondit sur le même ton qu'il me connaîtrait mieux, que le vin *poussait* le caractère. (Ch. Pougens.)

— Attaquer, choquer, offenser. Vous le poussez. Vous le poussez trop.

— *Pousser à bout.* Choquer au dernier point. Faire perdre patience. Antonio, n'en doutons pas, l'aura *poussé* à bout. Sa froideur, ses formes étrangères auront blessé cette âme irritable. (X. Marmier.) Faut-il *pousser* à bout une reine obstinée? (Corn.) *Poussons* à bout l'ingrat. (Rac.)

Soit que, *poussant* à bout la luxure latine,
Aux portefaix de Rome il vende Messaline. (BOILEAU.)

— Dans une discussion. *Pousser quelqu'un à bout.* Le réduire à ne savoir plus que répondre. Il avait bonne intention de le *pousser* aux extrémités, et de l'embarrasser, mais il n'en est pas venu à bout. (Sévign.)

— Presser, importuner. Pousser vivement. Comme vous vous étiez opiniâtrés à le refuser, je vous ai *poussés* dans ma dernière lettre. (Pasc.) J'ai voulu vous *pousser* jusqu'à ce refus. (Rac.)

Qu'elle ne *pousse* point cette même tendresse,
Que sais-je? à des fureurs dont mon cœur outragé
Ne se repentirait qu'après s'être vengé. (RACINE.)

— *Pousser quelqu'un de questions, de plaisanteries.* Le questionner beaucoup, le plaisanter beaucoup.

— *Pousser la voix.* Parler plus haut. Il est vieux.

— *Pousser des cris, des clameurs.* Crier. Aux cris qu'avaient *poussés* les jeunes Espagnoles lorsque Aben-Hamet s'était élancé dans le bocage, don Rodrigue était accouru. (Chateaub.) Je m'approchai de celle qui gémissait au pied de l'érable; je lui imposai les mains sur la tête en *poussant* les trois cris de douleur. (Id.) Les cavaliers, en *poussant* une clameur, s'élancent sur leurs traces. (Saint.)

— *Pousser des soupirs.* Soupirer. Je *poussai* néanmoins encore de profonds soupirs. (Fén.)

Zulmar, criait Saïd, en *poussant* un soupir
Ah! sauve l'étendard et laisse-moi mourir. (J. BELLY.)

— Loc. prov. *Pousser les beaux sentiments.* Faire le galant; affecter la délicatesse.

— Excéder de fatigue. *Pousser un cheval.* Le faire galoper à toute bride. Hippomaque, parent d'Idoménée, *poussant* trop ses chevaux, le plus vigoureux s'abattit. (Fén.)

— Fig. et pop. *Pousser son bidet.* Marcher rapidement vers la fortune. Savoir bien pousser son bidet. Il pousse bien son bidet. De même on dit, *Pousser sa fortune.* Il a bien poussé sa fortune.

— *Pousser de nourriture.* Faire manger beaucoup. Il faut éviter de pousser les enfants de nourriture. Il se dit aussi des animaux. Votre cheval est trop maigre, il faut le pousser de nourriture. Il signifie aussi, Faire trop manger.

— Imprimer un mouvement à un corps qu'on jette ou qu'on frappe. Pousser une balle, la pousser du premier coup jusqu'au tournant du mail. Pousser sa boule trop fort. Pousser un ballon avec le poing, avec le bras, avec le pied.

— *Pousser la porte au nez de quelqu'un.* Fermer brusquement la porte à quelqu'un sur le point d'entrer. On lui a poussé impoliment la porte au nez.

— Fig. *Pousser le temps avec l'épaule.* Chercher à gagner du temps, temporiser.

— Faire entrer de force. Pousser un clou dans une muraille, une pointe dans du bois.

— Fig. et fam. *Pousser sa pointe.* V. POINTE.

— Produire, pousser des boutons, des feuilles, des branches, des fleurs. Cet arbre pousse des racines très-profondément. Ces arbres fruitiers ne poussent que du bois, poussent trop de bois. Tandis que d'autres, *poussant* des racines dans leurs fentes, sont suspendus la tête en bas, et jouent, comme des draperies de verdure, au gré des vents. (B. de St-P.) Ces branches en ont *poussé* de plus petites, celles-ci de plus petites encore. (A.-Martin.)

Avant que leurs tiges célèbres
Puissent *pousser* des rejetons. (J.-B. ROUSSEAU.)

— T. de doreur sur cuir et de relieur. *Pousser des filets, des nervures*, etc. Former sur le cuir des filets, des nervures, en y appliquant de l'or en feuilles, par le moyen de roulettes ou de fers à dorer.

— Escr. Porter. Pousser une botte, un coup de fleuret, un coup d'épée.

— Fig. *Porter une botte à quelqu'un.* L'attaquer de paroles et le presser vivement.

— Menuis. et maçonn. *Pousser des moulures.* Former des moulures sur le bois ou sur le plâtre. Pousser une moulure à la main. Pousser des moulures au rabot.

— v. n. Aller, s'avancer, se porter vers.

— *Pousser à.* Pousser à l'ennemi. Beaumont *pousse* à Jean-Jacque, et Jean-Jacque à Beaumont. (Volt.)

(Hippolyte) *pousse* au monstre, et d'un coup porté d'une
Il lui fait dans le flanc une large blessure. [main sûre,
(RACINE.)

— *Pousser dans.* Il *pousse* dans nos rangs, il les perce, etc. (Corn.)

— *Pousser à la roue.* Aider au mouvement d'une machine. Pousser à la roue d'une charrette embourbée.

— Fig. Aider à la marche d'une affaire, d'une entreprise. Il n'a pas réussi, parce qu'il n'avait personne pour pousser à la roue. En politique, le parti vainqueur s'efforce de rendre la fortune stationnaire, mais l'autre pousse si fort à la roue, qu'il faut bien qu'elle roule toujours.

— Faire effort contre une construction destinée à soutenir. Les terres poussent contre le mur de la terrasse La voûte a poussé sur les murs. || *Ce mur pousse en dehors.* Il se jette en dehors, il fait ventre, il menace ruine.

— Produire des jets au printemps et au mois d'août. Les arbres commencent à pousser. Les arbres poussent pour la seconde fois de l'année.

— Croître en longueur. Les cheveux, la barbe, les ongles poussent. Ils ne peuvent lui résister lorsque leurs défenses n'ont pas encore *poussé*. (Buff.)

— Fig. et fam. Grandir, se développer organiquement. Ce jeune homme pousse bien.

— *Pousser jusqu'à tel endroit.* Porter ses pas jusqu'à tel endroit. Pousser jusqu'à la ville, jusqu'au village. Poussons jusqu'à la forêt, et là nous ferons halte.

— Peint. *Ce tableau pousse au noir.* Les couleurs de ce tableau noircissent.

— Battre des flancs, en parlant des chevaux qui ont la respiration gênée.

— SE POUSSER. v. pron. Être poussé. Nos années se *poussent* successivement comme les flots. (Boss.) J'esquive, je me *pousse*. (Boil.)

— Se heurter mutuellement.

— Fig. Se prêter un mutuel appui, s'avancer les uns les autres. Se pousser dans le monde. Se pousser auprès des grands.

— Fig. Être porté. La plaisanterie ne doit pas se pousser jusqu'à l'offense.

— *Se pousser de nourriture.* Manger beaucoup. Manger trop.

POUSSET. s. m. T. de salines. Sel noir, plein d'ordures.

POUSSETTE. s. f. (pr. *pou-cète*). Jeu d'enfants, qui consiste à mettre deux épingles en croix l'une sur l'autre, chacun poussant la sienne à son tour; celle qui se trouve dessus gagne l'autre. Jouer à la poussette.

POUSSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui pousse.

— Fig. et par dénig.

Héroïnes du temps mesdames les savantes,
Pousseuses de tendresse et de grands sentiments. (MOLIÈRE.)

POUSSIER. s. m. Le menu charbon, la poussière de charbon qui demeure au fond d'un bateau ou d'un sac de charbon. Ce n'est point là du charbon, ce n'est que du poussier.

— Dans un sens analogue, *Poussier de mottes brûlées*.

— Poussière de la poudre à canon.

— Maçonn. Recoupes de pierres passées à la claie, qu'on mêle au plâtre pour carreler, afin d'empêcher que le plâtre ne bouffe.

POUSSIÈRE. s. f. Terre réduite en poudre très-fine. La poussière pénètre partout. Le vent fait voler la poussière. Il fait beaucoup de poussière. L'air est obscurci d'un nuage de poussière. Être enveloppé d'un tourbillon de poussière. Des meubles tout couverts de poussière. Des livres pleins de poussière. Des habits perdus de poussière. Secouer la poussière. La pluie abat la poussière. Elle va descendre à ces sombres lieux, à ces demeures souterraines, pour y dormir dans la *poussière*, avec les grands de la terre, comme parle Job. (Boss.) Les uns et les autres dormiront ensemble dans la même *poussière*. (Fléch.) Il est bon de se prosterner dans la *poussière* quand on a commis une faute. (Chateaub.) La *poussière* retombe, l'esprit de lumière que l'on croyait éteint reparaît; il rit de la fausse joie des ténèbres. (E. Quinet.) Je crois que vous vous moquez quand vous me parlez de mes libéralités présentes; c'est pour me faire honte: ah! ma fille, quelle *poussière*, au prix de ce que je voudrais faire! (Mme de Sév.) J'avais envoyé un laquais, afin de ne pas retrouver ma *poussière* depuis quatre ans. (Id.) Je l'ai trouvé couvert d'une affreuse *poussière*. (Rac.)

Quand pourrai-je, au travers d'une noble *poussière*,
Suivre de l'œil un char fuyant dans la carrière! (RAC.)

Les rois des nations, devant toi prosternes,
De tes pieds baisent la *poussière*. (Id.)

Chers parvenus, dans la carrière
Vos coursiers sont trop emportés:
Eu faisant voler la poussière,
Vous rappelez d'où vous sortez. (***)

— *Faire de la poussière.* Faire du bruit, de l'éclat, de l'étalage par vanité, se pavaner, agir avec ostentation. Un sage a dit: Ne fais pas de poussière sur la route de la vie.

— *Réduire en poussière.* Anéantir. || *N'être plus que poussière.* Être détruit, anéanti.

Déplorable Sion, qu'as-tu fait de ta gloire?
Tout l'univers admirait ta splendeur,
Tu n'es plus que *poussière*. (RAC.)

— *Mordre la poussière.* Être tué en combattant. Faire mordre la poussière.

— *Être couvert d'une noble poussière.* Se dit d'un homme de guerre qui a noblement payé de sa personne dans plusieurs combats.

— Fig. et par une sorte de mépris. *La poussière de l'école, la poussière du collége*, etc. Se dit pour l'École, le collége. Secouer la poussière de l'école. Être encore tout couvert de la poussière du collége. Être enseveli dans la poussière d'un greffe. Votre lettre était parlante et d'un air qui ne sentait point la *poussière* de la philosophie. (***)

— Néant, état misérable. Être dans la poussière. Vivre dans la poussière. Tirer de la poussière. Souvent dans la *poussière* il leur cherche des rois. (Rac.) Si l'Éternel a embelli la terre, s'il a peuplé les cieux de soleils pour un homme de *poussière*, jugez de ce qu'il fera pour une âme vertueuse et immortelle. (A. Mart.)

— L'homme en tant que Dieu l'a fait de terre. Devant le Seigneur, l'homme n'est que cendre et poussière.

Là, dans le célibat, le jeûne et la prière,
Ils tourmentaient leurs sens et domptaient leur *poussière*. (HOLBAN DES LANDES.)

— Fig. Les restes de l'homme après sa mort. Ranimez un moment votre illustre *poussière* ô morts! (L. Rac.)

Qu'est-ce donc qu'un cercueil a de si terrible?
Une froide *poussière*, une cendre insensible. (L. RAC.)

— Bot. *Poussière fécondante des végétaux.* Le pollen, parce qu'il a une forme pulvérulente. Afin de favoriser la fécondation du végétal, ses fleurs restent pendantes jusqu'à ce que la *poussière* soit sortie des loges qui la contiennent (A. Martin.) || On donne aussi ce nom aux séminules des mousses.

POUSSIÉREUX, EUSE. adj. Didact. Qui ressemble à de la poussière. || Qui est couvert de poussière. Meuble poussiéreux. Dans le langage usuel, on dit *poudreux*, et il faut avouer que ce dernier mot est infiniment préférable.

POUSSIF, IVE. adj. (rad. *pousse*). Qui est affecté de la pousse. Cheval poussif.

— Par extension et populairement, il se dit d'un gros homme qui a peine à respirer. Il est poussif.

— subst. C'est un poussif. Un gros poussif.

POUSSIN. s. m. (du bas lat. *pulcinus*, diminut f de *pullus*). Petit poulet nouvellement éclos. Il sort de l'œuf vers le vingt et unième jour de l'incubation. Lorsqu'il revêt les plumes, on lui donne le nom de *poulet*. Une poule et ses poussins. La poule appelle ses poussins, rassemble ses poussins.

— Loc. prov. *Vouloir la poule et ses poussins.* Vouloir tout, être très-avide. || *Être empêtré comme une poule qui n'a qu'un poussin.* S'embarrasser trop de peu de chose.

POUSSIN (Nicolas). Célèbre peintre, né aux Andelys, dép. de l'Eure, en 1594, mort à Rome en 1665. Poussin était de son temps le plus grand peintre d'Europe; il a surtout excellé dans la peinture des tableaux avec paysage.

POUSSINESQUE. adj. des 2 g. Peint. Qui ressemble au style du Poussin, qui rappelle le caractère de composition de ce peintre, et sa couleur un peu âpre. Tableau poussinesque. || *Figure poussinesque.* Figure un peu plus petite que la demi-nature, comme celles que le Poussin a employées dans ses paysages historiques.

POUSSINIÈRE. s. f. (rad. *poussin*). Cage à poulets. || Étuve qui sert à réchauffer les poussins dans les appareils d'incubation artificielle.

— Astron. Nom vulgaire des Pléiades, constellations dans le signe du Taureau

POUSSOIR. s. m. (rad. *pousser*). Horl. Cylindre terminé par un bouton qui, étant poussé, fait sonner une montre à répétition.

— Anc. chir. Instrument de fer à trois pointes, dont on se servait pour pousser la dent, après l'avoir déchaussée.

POUSSOLANE. s. f. V. POUZZOLANE.

POUTA-LA. Géogr. et hist. Montagne célèbre du Tibet, sur laquelle demeure le Dalaï-lama, souverain pontife des Mongols et des Kalmoucks. On y remarque un temple en l'honneur du dieu Fo; il a 125 mètres de hauteur, et son couronnement est doré à moitié. Le Pouta-la est situé à 8 kilom. de Lassa.

POUTAGAN. s. m. Relat. Mortier de bois des sauvages. Lorsque les quenouilles de maïs ont acquis une couleur rougeâtre, on les égrène dans un *poutagan.* (Chateaub.)

POUTCHÉ. s. m. Relat. Cérémonie journalière que les Hindous célèbrent en l'honneur de leurs divinités.

POUTCHO. Linguist. V. POUCHTO.

POUT-DE-SOIE. s. m. V. POU-DE-SOIE.

POUTIE. s. f. Petit grain de poussière qui se trouve sur les habits. Il est inusité.

POUTIEUX, IEUSE. adj. Qui est très-propre, qui affecte une propreté recherchée, qui ne peut souffrir sur soi, ni sur les meubles, le moindre grain de poussière. Il est vieux et inusité.

POUTIS. s. m. Guichet; petite porte dans une grande. Il est vieux et inusité.

POUTRE. s. f. (du bas lat. *pulpetrum*). Grosse pièce de bois carrée, qui sert à soutenir les solives ou les planches d'un plancher. Poutre de chêne. Poutre de châtaignier. Poutre de sapin. Equarrir une poutre. Mettre une poutre en place. une poutre à vive arête. J'emploie chaque nation contre son humeur. les Français actifs, à scier de longues *poutres* de cèdre, et les Espagnols paresseux, à les porter. (B. de St-P.) Une *poutre* cassa les jambes à l'athlète. (La Font.)

— Poét. Syn. de Pressoir.

> Cepen lant le raisin sous la *poutre* est placé ;
> Un jus brillant et pur de la cuve est lancé. (SAINT-LAMBERT.)

— Prov. et fig. *Voir une paille dans l'œil de son prochain, et ne pas voir une poutre dans le sien.* Remarquer jusqu'aux moindres défauts d'autrui, et ne pas voir les siens propres, quelque grands qu'ils soient.

POUTRELLE. s. f. (dimin. de *poutre*). Petite poutre.

POUTROYE (LA). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Colmar (Haut-Rhin), 2,500 hab.

POUTURE. s. f. Agric. Engrais des bestiaux au sec, par le moyen des graines farineuses.

POUVOIR. v. a. irrég. 3e conj. (du lat. *potere*). *Je puis* ou *je peux, tu peux, il peut ; nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent. Je pouvais. Je pus, nous pûmes J'ai pu. Je pourrai, tu pourras. Je pourrais, tu pourrais.* Pas d'impératif. *Que je puisse ; que nous puissions,* etc. *Que je pusse, qu'il pût ; que nous pussions,* etc. *Pouvant. Pu.* Avoir la faculté, le droit, l'autorité de faire. Pouvoir une chose. Pouvoir quelque chose auprès de quelqu'un. Pouvoir quelque chose pour quelqu'un. Peut-être ne ferait-on pas tout ce qu'on *peut,* sans l'espérance de faire plus qu'on ne *pourra.* (Fontenelle.) Pour sacrifier à l'esprit de leur siècle ils donneront à chaque pensée, en particulier, ce qu'ils n'auront *pu* donner à l'ensemble et à l'invention. (Michaud.) Les Indiens furieux lui plongèrent un fer rouge dans la gorge, pour l'empêcher de parler ; alors, ne *pouvant* plus consoler les hommes, il expira. (Chateaub.) Le vrai bonheur consiste en deux choses, à vouloir ce qu'on doit, et à *pouvoir* ce que l'on veut. (***) Les grands princes doivent joindre à la gloire de *pouvoir* tout, celle de ne vouloir pas tout ce qu'ils *peuvent.* (***) La philosophie, toute puissante sur l'esprit, ne *peut* rien sur le cœur. (De Théis.) Et que *puis-je* au milieu de ce peuple abattu? (Rac.) Que *pourront* devant vous tous les faibles humains? (Id.) J'ai vengé l'univers autant que je l'ai *pu.* (Id.)

> Je *puis* faire les rois, je *puis* les déposer ;
> Cependant de mon cœur je ne *puis* disposer. (RACINE.)

— *Pouvoir tout sur quelqu'un.* Avoir sur lui une grande influence.

— Être suffisant pour. Croirai-je qu'une nuit a *pu* vous ébranler? (Rac.)

— Se dit des choses inanimées. La force et la prudence peuvent tout pour nous rendre heureux. Les prix de l'Académie ont *pu* même depuis un certain nombre d'années contribuer au maintien du goût. (La Harpe.) Toutes ces causes ensemble ont *pu* nuire beaucoup à la population. (Volt.) Il n'est point d'île ou d'écueil dans l'Océan qui ait *pu* échapper à leur zèle, (Chateaub.) Aben-Hamet redoutait moins des lumières qui auraient *pu* apporter des changements dans sa vie. (Id.)

— *Ne pouvoir qu'y faire.* N'avoir aucun moyen d'empêcher la chose dont il s'agit.

— Être capable de. Les femmes *pouvant* parvenir à la dignité de diaconesses, en étaient plus attachées à la confraternité chrétienne. (Volt.) Il ne *pourra* commander à ses larmes. (Rac.) L'honneur seul *peut* flatter un esprit généreux. (Id.)

> L'absence ni le temps.....
> Ne vous *peuvent* ravir ce cœur qui vous adore (RACINE.)

— Avoir la satisfaction, l'avantage de. Dans leur sang odieux j'ai *pu* tremper mes mains. (Rac.)

— *Ne pouvoir pas.* Ne pas se résoudre à. Un homme profondément religieux ne peut commettre une mauvaise action. Il n'a devant Aman *pu* fléchir les genoux. (Rac.)

— Avoir la permission de. Vous *pourriez* à Colchos vous expliquer ainsi. (Rac.)

> Cependant aujourd'hui *puis-je* vous demander
> Quels amis vous avez prêts à vous seconder? (RAC.)

— Marque la possibilité. Pourrez-vous tenir la promesse que vous m'avez faite? Cela pourrait bien arriver. Cela peut bien être. S'il ne *peut* le guérir par un miracle, ne tâchera-t-il pas de le consoler au moins de quelque espérance? (Fléch.) L'honneur ne *peut* s'acquérir sans travail, et la sagesse sans expérience. (Id.) Si la réputation et la vertu *pouvaient* dispenser de la loi commune, l'illustre Julie vivrait encore. (Id.) Napoléon, le plus simple commandant de l'artillerie de Toulon, eût *pu* en devenir le général en chef avant la fin du siège. (Las-Cases.)

> Il *peut,* seigneur, il *peut,* dans ce désordre extrême,
> Épouser ce qu'il hait, et perdre ce qu'il aime. (RACINE.)

— Il s'emploie au subjonctif, par manière de vœu, de souhait, d'imprécation. *Puisse* périr comme eux quiconque leur ressemble! (Rac.)

> Vos yeux ne reverront dans Oreste mon frère ;
> *Puisse*-t-il être un jour moins funeste à sa mère ! (RACINE.)

— *Je ne puis que ne...,* pour *Je ne puis m'empêcher de,* est un latinisme fréquent dans nos anciens auteurs ; on le trouve même dans Boileau, La Fontaine, Mme de Sévigné. Je ne *puis* que je ne blâme votre effronterie. (Et. Pasquier.) Je ne *puis,* ma chère fille, que je ne sois en peine de vous, quand je songe au déplaisir que vous aurez de la mort du chevalier. (Mme de Sév.)

> Pour moi, grand ennemi de leur art hasardeux,
> Je ne *puis* cette fois que je ne les excuse. (BOIL.)

> Je ne *puis* qu'en cette préface
> Je ne partage entre elle et vous
> Un peu de cet encens qu'on recueille au Parnasse. (LA FONTAINE.)

— v. n. *Pouvoir beaucoup.* Avoir un grand crédit. Sachez ménager cette personne, elle peut beaucoup. Vous vous êtes aliéné le ministre, et cependant il pouvait beaucoup dans cette affaire.

— S'emploie par ellipse d'un verbe sous-entendu. Chacun fait ici-bas la figure qu'il *peut.* (Mol.) Sans songer où je vais, je me sauve où je *puis.* (Boil.) La figure qu'il peut, c'est-à-dire qu'il peut faire. Je me sauve où je puis, c'est-à-dire où je puis me sauver.

— *Sauve qui peut.* Se tire du péril qui pourra. On fit entendre le cri de sauve qui peut, le sauve qui peut.

— Au jeu de trictrac. *Jan qui ne peut.* Se dit lorsqu'on bat une dame ou le coin à faux, et aussi lorsqu'une dame ne peut pas être jouée.

— *N'en pouvoir plus.* Être accablé de fatigue, de chaleur, etc. Être fatigué à n'en pouvoir plus. N'en pouvoir plus de travail, de lassitude. Enfin n'en *pouvant* plus d'effort et de douleur. (La Font.)

— Être à l'article de la mort. Ce malade n'en peut plus. Cet homme n'a plus guère à vivre, il n'en peut plus. Il est populaire dans cette dernière acception. || Il se dit aussi des animaux. Ce cheval n'en peut plus.

— Loc. fam. *N'en pouvoir mais, ne pouvoir mais d'une chose.* N'être pour rien dans une affaire, n'y avoir aucunement contribué, n'en être pas cause. Je ne puis mais de cela. Je n'en puis mais. On l'accuse très-injustement d'être la cause de cet accident, il n'en peut mais.

— Dans cette acception, il s'emploie à l'affirmative avec interrogation. En puis-je mais? Pouvait-il mais de cela? Puis-je mais du malheur qui vous a frappé?

— Loc. prov. *Tel en pâtit qui n'en peut mais.* Tel porte la peine d'une faute à laquelle il n'a point de part. || *Si jeunesse savait et vieillesse pouvait.* Si la jeunesse avait de l'expérience, et que la vieillesse eût de la force !

— v. impers. Être dans la possibilité que. Il pourra venir un meilleur temps. Il peut arriver que. Il pourrait survenir une circonstance qui changeât la face des choses.

— *Je puis* est plus usité que *je peux.* On ne dit pas *peux-je,* mais *puis-je.* Avec *pouvoir* on supprime, si l'on veut, *pas* et *point.* Je ne puis. Je n'ai pu. Je ne pourrai.

— Il s'est dit familièrement et par ellipse, en parlant de la capacité des objets. Combien peut-il de personnes dans ce carrosse? Combien peut-on de convives autour de cette table?

— SE POUVOIR. v. pron. Être possible. Ces choses-là se peuvent difficilement. Cela ne se peut pas.

— S'empl. impers. Il se peut que le méchant paraisse heureux, mais il ne se peut qu'il le soit.

> Se *peut*-il qu'un roi craint de la nature entière
> Jette sur son esclave un regard si sincère? (RACINE.)

> Se *peut*-il que d'un cours si rapide
> La victoire vous ait ramené dans l'Aulide? (ID.)

— On dit prov. *Fais ce que tu peux, si tu ne peux pas faire ce que tu veux.*

POUVOIR. s. m. Autorité, crédit, faculté de faire. Avoir le pouvoir d'obliger. N'avoir ni le pouvoir ni la volonté de nuire. S'employer pour quelqu'un de tout son pouvoir. Cela passe mon pouvoir.

— Se dit aussi des choses. Le feu a le pouvoir de calciner, de dissoudre les corps.

— *Avoir en son pouvoir.* Pouvoir disposer à son gré, avoir en sa disposition. Avoir son ennemi en son pouvoir. Avoir en son pouvoir des papiers importants. On dit de même, *Être au pouvoir de quelqu'un, tomber en son pouvoir.*

— Dans cette acception, il signifie aussi simplement Posséder, avoir la possession. La plupart des choses que nous avons en notre pouvoir cessent promptement de nous plaire.

— Faculté d'agir pour un autre dont on a mandement. Agir en vertu de pouvoir. Donner un pouvoir illimité, un pouvoir conditionnel, un pouvoir fort ample. Agir suivant l'étendue du pouvoir que l'on a reçu.

— Acte, écrit par lequel on donne le pouvoir d'agir. En ce sens, il se met fréquemment au pluriel. Montrer, communiquer, exhiber son pouvoir, ses pouvoirs. Recevoir de pleins pouvoirs. Se garder d'excéder, d'outrepasser ses pouvoirs. Vérifier, régulariser des pouvoirs.

— S'empl. adjectiv. par ellipse de l'article. Donner pouvoir.

— *Être fondé de pouvoir* ou *de pouvoirs.* Avoir reçu d'une personne l'autorisation de suivre une affaire à sa place. || subst. Un fondé de pouvoirs.

— Dans un sens particulier, il signifie Puissance, autorité, droit de commander. Pouvoir absolu. Pouvoir suprême. Pouvoir tyrannique, illimité, arbitraire. Aimer le pouvoir. Parvenir au pouvoir. S'emparer du pouvoir. Ambitionner, usurper le pouvoir. Exercer le pouvoir. Pouvoir royal. Dépositaire du pouvoir. Tant qu'elle a été heureuse, elle a fait sentir son *pouvoir* au monde par des bontés infinies. (Boss.) Elle ne se servit plus de son *pouvoir* que pour protéger la foi catholique. (Id.) Partout où il pouvait étendre son *pouvoir,* l'oppression et l'injustice n'étaient pas libres. (Fléch.) Ce corps avait abusé du *pouvoir* que s'arroge nécessairement un premier tribunal. (Volt.) Les Anglais n'eurent ni cette brillante prospérité des Espagnols, ni cette influence dans les autres cours, ni ce vaste *pouvoir* qui rendait l'Espagne dangereuse. (Id.) Les *pouvoirs* destinés à se balancer, à se contenir, n'étaient ni clairement énoncés ni sagement distribués. (Rayn.) Il veut vous faire part de son *pouvoir* suprême. (Corn.) Je meurs en détruisant un *pouvoir* absolu. (Id.)

> Un roi qui s'y résout est mauvais politique ;
> Il détruit son *pouvoir* quand il le communique. (CORN.)

> Trop jaloux d'un *pouvoir* qu'on ne peut vous envier,
> De votre propre sang vous courez le payer. (RACINE.)

— Celui qui est investi du pouvoir, qui possède le pouvoir. Flatter, encenser, caresser le pouvoir. Une bonne religion se soutient d'elle-même, et je crains que celles-là ne soient mauvaises dont les ministres appellent le secours du *pouvoir.* (Frankl.)

— *Homme du pouvoir.* Homme dévoué à la fortune politique de ceux qui ont en main l'autorité, qui exercent le pouvoir. Les hommes de l'opposition et les hommes du pouvoir forment deux camps en quelque sorte ennemis.

— *Pouvoir temporel.* Gouvernement civil d'un État.

— *Pouvoir spirituel.* Puissance de l'Église ; faculté d'enseigner les vérités de la religion, de décider les points de foi, de lier et de délier les consciences.

— Polit. *Les trois pouvoirs.* Ensemble de l'exercice de la souveraineté nationale, c'est-à-dire du *pouvoir législatif,* du *pouvoir exécutif* et du *pouvoir judiciaire.* || Se dit quelquefois, abusivement, des fractions du souverain, des trois corps entre lesquels se répartit l'autorité dans un gouvernement représentatif à deux chambres. Pris en ce sens, les trois pouvoirs ne partagent entre eux que le *pouvoir législatif,* le *pouvoir exécutif* appartenant tout entier au monarque, aux conseils, etc., et le *pouvoir judiciaire* étant exercé, au nom de ces magistrats, par des juges inamovibles. || Se dit encore abusivement des trois éléments nationaux qui concourent à former, à composer un gouvernement constitutionnel, et qui sont représentés par les trois grands corps de l'État : l'*élément monarchique,* l'*élément aristocratique* et l'*élément démocratique,* qu'on appelle aussi quelquefois, *pouvoir monarchique, pouvoir aristocratique,* et *pouvoir démocratique* ou *électif.*

— *Division des pouvoirs.* Répartition des trois pouvoirs entre les différents corps de l'État. || *Balance des pouvoirs.* Effet de la division des pouvoirs; manière dont l'autorité d'un des corps de l'État sert de contre-poids à celle des autres corps.

— Polit. *Pouvoirs.* Titres d'éligibilité et pièces à l'appui de l'élection d'un député. La chambre procède à la vérification des pouvoirs de tout député nouvellement élu, et décide ensuite s'il y a lieu d'admettre le député, ou si l'élection doit être annulée.

— Crédit, influence. Avoir beaucoup de pouvoir, n'avoir aucun pouvoir auprès du ministre. Le pouvoir de la reine et son crédit tombèrent en un instant.

> De mon *pouvoir* sur moi je viens de me convaincre.
> Quand on se combat bien l'on est sûr de se vaincre. (DE BELLOY.)

— Ascendant, empire exercé sur notre esprit ou sur notre cœur. Le pouvoir de l'éloquence. Le pouvoir de la beauté. Le pouvoir de la musique. Céder au pouvoir de la vertu. Exercer un grand pouvoir sur les esprits. La vertu sincère a toujours quelque pouvoir même sur l'âme des méchants. Le *pouvoir* que des personnes que nous aimons ont sur nous est presque toujours plus grand que celui que nous avons nous-mêmes. (La Rochefouc.) Par quel étrange *pouvoir* tu fascines ma raison. (J.-J. Rousseau.)

— *Pouvoir de,* suivi d'un nom. Il soumit au *pouvoir* de la charité et de la justice le *pouvoir* souverain de tout faire. (Fléch.)

— *Pouvoir de,* suivi d'un infinitif. Les fortunes des particuliers tombaient dans les mains de ces ignorants volontaires, à qui le *pouvoir* de les défendre était un titre pour les ruiner. (Fléch.) L'art et le *pouvoir* d'affermir des couronnes. (Corn.)

— Jurispr. Capacité de faire une chose. Une femme n'a pas pouvoir d'agir en justice sans l'autorisation de son mari. Un furieux, un mineur, n'ont pas pouvoir de faire testament.

— Discipl. ecclés. *Pouvoirs,* au plur., signifie Le pouvoir de confesser donné à un prêtre par son évêque. Ce prêtre a des pouvoirs, a pris ses pouvoirs. Refuser, retirer à un prêtre ses pouvoirs.

— Syn. comp. POUVOIR. PUISSANCE. FACULTÉ. Le *pouvoir* vient de la liberté d'agir ; la *puissance* vient des forces ; la *faculté* vient des propriétés naturelles.

POUZZOLANE. s. f. (de l'ital. *pozzolana*). Minér. Espèce de roche, consistant en une lave pyroxénique altérée, qui provient de la décomposition des scories. Le type de la pouzzolane est une matière pulvérulente d'un brun rouge foncé ou d'un gris plus ou moins sombre, que l'on tire des carrières de Pouzzoles, près de Naples. Elle a la propriété bien précieuse de former avec la chaux et le sable commun un mortier qui durcit sous l'eau en très-peu de temps, et s'oppose aux infiltrations. On trouve de la pouzzolane dans les volcans éteints de l'Auvergne.

— Rien de moins fixé que l'orthographe de ce mot, qu'on trouve écrit *poussolane, pozzolane, pouzolane, pouzzolane,* etc., dans les dictionnaires, qui, pour ajouter à l'embarras, disent qu'il se prononce *pouceçolane, poudezolane, potzolane,* etc. Comme on le voit, il y en a pour tous les goûts.

POUZZOLES. Géogr. Ville d'Italie, près de Naples.

POUYASTRUC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Tarbes (Hautes-Pyrénées.)

POUZAUGES-LA-VILLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Fontenay (Vendée) ; 2,150 hab.

POWEL (David). Savant ecclésiastique et historien gallois, né dans le comté de Dembigh, en 1552, mort en 1598. || POWEL (Gabriel). Fils du précédent, né en 1575, mort en 1611 ; se fit une grande réputation parmi les puritains par ses ouvrages de controverse contre les catholiques. || POWEL (Édouard). Savant ecclésiastique catholique né en Angleterre vers la fin du XVe siècle, écrivit contre Luther, fut pendu et écartelé en 1540, pour avoir écrit en faveur de la suprématie du siége de Rome.

POYAS. Géogr. Chaîne de montagnes qui sépare le gouvernement de Kasan, dans la Russie d'Europe, de la Sibérie, et s'étend depuis la rivière de Sina, affluent de la Petchora, jusqu'au golfe de Kara dans la mer Glaciale. Les monts Poyas ont une longueur de 520 kilom.; ils ne sont que la continuation des monts Ourals.

POYE. s. f. Techn Bâton qui, dans les papeteries, sert à arrêter les vis de la presse.

POYET (Guillaume). Chancelier de France, né en 1474, mort en 1548; s'occupa de la réforme de la justice, fut mis à la Bastille pour crime de malversation.

— POYET (Bernard). Architecte, né en 1742 à Dijon, mort en 1824, membre de l'Académie des sciences ; donna le plan de la Chambre des députés et de plusieurs autres grands édifices.

POZOA. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères.

POZZO DI BORGO (le comte Charles-André). Né au bourg de Pozzo di Borgo en Corse, en 1764, mort à Paris en 1842; fut député à l'Assemblée législative; livra, de concert avec Paoli, la Corse aux Anglais, entra au service de la Russie; assista à tous les congrès de la Sainte-Alliance; fut successivement ambassadeur en France et en Angleterre.

POZZOLANE. s. f. V. POUZZOLANE.

POZZOLITE. s. f. Minér. Scories volcaniques décomposées.

PP. Diplom. Abréviation du mot *pape,* sur le sceau pontifical.

PRAAGE s. m. Anc. cout. Cens ou redevance qu'on payait sur les prés. || Droit que le

seigneur possédait de faire paître ses troupeaux dans les prairies de ses vassaux.

PRACHIN. Géogr. Cercle du royaume de Bohême, entre ceux de Beraun, de Tabor, de Budweis, de Klattau et la Bavière. Superficie, [illegible] kilomètres carrés; 275,000 hab., ch.-l., Prachin, à 56 kilom. de Tabor, sur la Wottawa; [illegible] hab.

PRACRIT. s. m. Linguist. Idiome vulgaire de l'Inde, dérivé du sanscrit; il se parlait dans le peuple, lorsque le sanscrit était parlé par les hautes classes.

PRACTEUR. s. m. Antiq. gr. Magistrat d'Athènes, chargé de lever les impôts et d'exiger les amendes. Dans les Novelles de Justinien, il est aussi question des *practeurs*.

PRADANI. s. m. Relat. Premier ministre d'un prince régnant, aux Indes.

PRADELLES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. du Puy (Haute-Loire); 1,500 hab.

PRADES. Géogr. Ch.-l. d'arr., Perpignan (Pyrénées-Orientales); 2,700 hab.

PRADES (L'abbé Jean-Martin de). Né à Castel-Sarrasin, mort en 1782; se fit un nom par la thèse qu'il soutint en 1751, et qui fut condamnée par le Parlement, la Sorbonne, l'archevêque de Paris et le pape Benoît XIV; il se rétracta.

PRADIER. s. m. Agric. Ouvrier qui est gagé pour [illegible] des prairies d'une commune, c'est-à-dire, pour enclore, épierrer, arroser, etc.

PRADJAPATI. s. m. Philos. ind. L'un des deux germes formes dans lesquels exista d'abord le monde, produit par l'union de Brahma avec sa fille Maya. De Pradjapati, condensation de tous les éléments grossiers, combiné avec Mahabouta, principe spirituel, sortirent les génies et la race humaine.

PRADJNIKA. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte bouddhiste, qui donne pour attributs à l'Être suprême l'existence absolue, l'intelligence et la sagesse.

PRADO. Géogr. Ville de Portugal, à 5 kilom. N.-O. de Braga; 1,500 hab.

PRADO. [illegible]. L'une des plus belles promenades de Madrid, qui s'étend le long du Manzanarès, depuis la Puerta-Florida, jusqu'au pont de Ségovie.

PRADON (Jean-Nicolas). Poète français, né à Rouen en 1632, mort à Paris en 1698; osa se poser le concurrent de Racine, et vit un moment préférer ses œuvres à celles de ce grand homme.

PRADT (L'abbé Dominique Dufour de). Né à Allanches dans le Cantal, en 1759, mort en 1837, fut député de Normandie aux États généraux de 1789, émigra, rentra en France sous le Consulat, devint premier aumônier, baron, évêque de Poitiers, puis archevêque de Malines; fut [illegible] 1812; rentra dans la vie privée [illegible] 1814.

PRADYOUMNA. Myth. ind. Fils de Crichna et de Roukmini; il passe pour une incarnation de Cama.

PRADYOTA. Hist. ind. Nom d'une dynastie de rois de Magadha.

PRÉMUNIRE (STATUTS DE) ou *Statuts de* [illegible]. Hist. Noms que l'on donnait, en Angleterre, à divers actes parlementaires, dont les principaux sont ceux de [illegible]. Ils prohibaient: l'introduction en Angleterre des provisions papales; l'intervention du pape dans les élections ecclésiastiques; le recours des sujets du roi en cour de Rome, sur les points dont la connaissance appartenait aux cours royales; l'acceptation en cour étrangère de bénéfices ecclésiastiques du royaume. Ces statuts furent discutés et admis dans les conférences convoquées à Bruges par Grégoire XI, en 1375.

PRAGA. Géogr. et hist. Ville de Pologne, dans la woïwodie de Mazovie, située sur la Vistule vis-à-vis de Varsovie, dont on la regarde aujourd'hui comme un faubourg, et avec laquelle elle communique par un pont de bateaux; 4,000 hab. En 1794, le général russe Souwarow la prit, et fit massacrer 20,000 victimes de tout âge et de tout sexe.

PRAGMATIQUE. adj. f. (rad. gr. πρᾶγμα, affaire). Il n'est usité que dans cette locution: *pragmatique sanction*. Règlement en matière ecclésiastique. Dans le droit canonique français, il y a deux pragmatiques sanctions célèbres, celle de saint Louis et celle de Charles VII. La première fut rendue en 1268, avant la première croisade de saint Louis, elle posa les limites de la puissance temporelle et de la puissance spirituelle, et fonda l'indépendance de l'Église de France contre la suprématie de la cour de Rome. Par cette pragmatique, divisée en six articles, les églises et les monastères furent confirmés dans l'antique possession de leurs franchises, libertés, immunités, droits et privilèges; le crime de simonie fut banni du royaume, et les impôts frappés par la papauté ne furent plus, à l'avenir, levés que du consentement du roi et de l'Église gallicane. La deuxième pragmatique, rendue à Bourges en 1438, par Charles VII, est divisée en vingt-trois articles. Elle tendait principalement à faire en sorte que les ordinaires du royaume fussent reconnus avant que d'aller en cour de Rome; que les élections fussent rétablies suivant la coutume ancienne; que l'autorité du concile général fût préférée à celle du pape en particulier, et que les grâces expectatives fussent abolies. Le pape Pie II fit traîner la charte de la pragmatique sanction par les rues de Rome, faisant publier qu'elle était abolie; malgré cela, elle ne laissait pas d'être observée en France, si ce n'est que les réserves et les grâces expectatives y étaient reçues comme auparavant. Elle fut abolie en 1516 et remplacée par le concordat entre Léon X et François I^er^, à Bologne.

— Absol. Il se dit de la pragmatique sanction publiée par Charles VII.

— Hist. Disposition du souverain concernant ses États ou sa famille.

— Hist. rom. *Sanction pragmatique*. Décision des empereurs romains qui réglait les intérêts des provinces et des villes. Dans ce sens, on l'employait aussi comme s. m. Le pragmatique de Tibère.

— Hist. mod. *Pragmatique sanction germanique*. Acte publié par l'empereur Charles VI, en 1713, afin de régler la succession de la maison d'Autriche, à défaut d'héritiers mâles.

— *Parti pragmatique*. Parti de la reine de Hongrie, fille de Charles VI, et héritière de ses États, en vertu de la pragmatique sanction germanique.

— Philol. *Histoire pragmatique*. Histoire dans laquelle on présente les faits de manière à offrir des conclusions immédiatement applicables à la pratique des affaires.

— Mathém. Il se trouve dans les anciens auteurs pour Pratique, mécanique ou problématique.

PRAGMATIQUE. s. m. Espèce d'hommes de loi qui, à Rome, offraient leurs services aux avocats plaidants, et qui rassemblaient pour eux les matériaux, les documents d'une cause.

PRAGOIS, OISE. adj. et s. Habitant de Prague. || Qui appartient à la ville de Prague ou à ses habitants.

PRAGUE. Géogr. et hist. Capitale de la Bohême, à 236 kilom. de Vienne, divisée en ville vieille, ville neuve et petite ville, les deux premières jointes par un beau pont sur la Moldau; elle a en outre un quatrième quartier, trois faubourgs et une citadelle. 117,000 hab. Les Français y soutinrent un siège en 1742, et y exécutèrent une retraite mémorable sous le commandement du maréchal de Belle-Isle.

— Hist. *Bataille de Prague*. Bataille gagnée en 1600 par les catholiques, commandés par le duc de Bavière, sur les protestants, ayant à leur tête Frédéric V, électeur palatin. || Victoire remportée par les Prussiens sur les Autrichiens, le 5 mai 1757.

PRAGUERIE. s. f. Hist. Nom qu'on donna en 1440 à un parti de factieux qui se révoltèrent contre Charles VII, roi de France, à l'excitation du seigneur de la Trémoille. Le dauphin, depuis Louis XI, prit lui-même part à cette révolte. On fait venir cette dénomination de *Praguerie*, de la révolte des Pragois ou Bohémiens qui avait eu lieu quelques années auparavant, et dont la durée avait été courte et l'issue malheureuse. Comines nous paraît être un bien meilleur étymologiste quand il suppose que *praguerie* s'est dit par corruption pour *briguerie*.

— *Être en praguerie*. Être en division, en révolte.

PRAGUON. s. m. Hist. Membre de la praguerie. V. ce mot.

PRAHASARI. s. m. Relat. Comédien ambulant dans l'Inde.

PRAHEC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Niort (Deux-Sèvres); 1,600 hab.

PRAINTE. s. f. Anc. cout. Droit prélevé par l'Église sur les prémices de la terre.

PRAIRIAL, ALE. adj. Bot. Qui croît dans les prairies, dans les prés. Trèfle prairial. Plantes prairiales. Végétaux prairiaux.

PRAIRIAL. s. m. Chronol. Le neuvième mois du calendrier républicain, commençant le 20 mai et finissant le 18 juin: il était ainsi nommé parce que c'est le temps où l'on fauche l'herbe des prairies. La nature, en *prairial*, s'annonce dans tout son éclat; l'astre du jour approche de son plus haut degré de force. Dans ce mois fortuné, le tableau des campagnes est paré de ses plus vives couleurs. (J. Rosny.) En *prairial*, l'heureux cultivateur voit la nature lui sourire et répondre à ses vœux. En *prairial*, tous les habitants des campagnes sont en mouvement. (Id.)

> Les prés offrent au laboureur
> Les tributs directs de la nature,
> Son bras vigoureux avec ardeur
> Fauche la fleur et la verdure,
> L'heureux mois de la fenaison
> Est aussi celui de l'ivresse,
> Et *prairial* sur le gazon
> A vu renverser la sagesse. (Sarrasin.)

— Hist. *Émeute du 1^er^ prairial an III* (20 mai 1795). Soulèvement du peuple de Paris, et principalement du faubourg Saint-Antoine, contre les thermidoriens qui dominaient dans la Convention. Victorieuse pendant la journée, l'émeute de prairial fut surprise et défaite la nuit suivante. || *Révolution du 30 prairial, an VII* (18 juin 1799). Changement du pouvoir directorial, à la suite du congrès de Rastadt. Cette révolution fut [illegible] le pouvoir aux [illegible].

PRAIRIE. s. f. (rad. lat. *pratum*, pré). Agric. Étendue de terrain produisant l'herbe nécessaire à la nourriture des animaux domestiques. Grande, vaste, petite prairie. Riante prairie. Verte, riche, fraîche prairie. Prairie émaillée, naissante, rajeunie, humble. Aller à la prairie. Se promener dans la prairie. Faucher une prairie, l'herbe d'une prairie. Mettre des bestiaux dans une prairie fraîchement fauchée. Arroser, irriguer une prairie. Il mena Sophronyme voir la belle *prairie* où erraient les grands troupeaux mugissant sur le bord du fleuve. (Fén.) Crecy est entouré de *prairies* et de vignobles. (Dulaure.) Il y a dans Brunoy des bois et des *prairies*. (Id.)

> Ta *prairie* est riante; et d'heureuses promesses
> De tes jeunes épis t'assurent les largesses. (Barbau.)

— *Prairie naturelle*. Celle dont la formation est due à la nature, et où les herbes viennent d'elles-mêmes; une prairie naturelle est composée de plantes de tout genre, de toutes saisons et de toute durée, dont le nombre peut être évalué à quarante-deux espèces, dont dix-sept seulement sont appropriées à la nourriture des animaux. || *Prairie artificielle*. Celle dont la formation est due à la culture et qui se compose de plantes qui varient suivant la nature des terrains, mais dont les plus communes sont le trèfle, la luzerne et le sainfoin. L'invention des prairies artificielles, qui, presque partout, ont succédé au système vicieux des jachères, est attribuée par les uns à Camille Torello, agriculteur lombard du XVI^e^ siècle, et par les autres à l'Anglais Hartlib, qui ne vivait que dans le XVII^e^.

— Fig. et poét. *L'émail des prairies*. Les diverses fleurs qui y croissent.

> De l'émail élégant des champs et des *prairies*
> L'aiguille de Minerve orna ses broderies. (Castel.)

PRAIRIE. Géogr. Rivière des États-Unis (Missouri), tombe dans la Grande-Rivière, après un cours de 250 kilomètres. || PRAIRIE-DU-CHIEN. Ville des États-Unis, dans le territoire du N.-E., sur le Missipipi; 2,000 hab.

PRAISSAS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Agen (Lot-et-Garonne); 1,600 hab.

PRAKLANG. s. m. Relat. Ministre du commerce dans le royaume de Siam.

PRAKRIT. Linguist. V. PRACRIT.

PRAKRITI. s. m. Philos. ind. La nature-matière, une et active.

PRALINE. s. f. Amande rissolée dans du sucre. Cette espèce de dragée est ainsi nommée, parce qu'un sommelier du maréchal du Plessis-Pralin s'avisa le premier de préparer les amandes de cette manière, et d'en servir sur la table de son maître. Praline grise. Praline rose. Praline à la fleur d'oranger. Manger, servir des pralines.

> Sœur Rosalie au retour de matines
> Plus d'une fois lui porta des *pralines*. (Gresset.)

PRALINÉ, ÉE. part. pass. du v. Praliner. S'empl. adject. Amande, dragée pralinée. Fleur d'oranger, fleur de violette pralinée.

PRALINER. v. a. 1^re^ conj. Confis. Faire rissoler, faire griller dans le sucre, avec du sucre, à la manière des pralines.

— Absol. Faire des pralines.

— SE PRALINER. v. pron. Être grillé avec du sucre.

PRALINEUR. s. m. Techn. Celui qui, dans une confiserie, est spécialement chargé de la confection des pralines et autres dragées.

PRAME. s. f. Mar. Vaisseau à fond plat, à rames et à voiles, et qui tire peu d'eau. Faire glisser la prame. Faire voler la prame. On lui prit les galères et les *prames* qu'il avait amenées. (Volt.)

PRAMNIUM. s. m. (pr. *pramm-ni-omm*). Géogr. anc. Rocher de l'île d'Icaria, près duquel on récoltait un vin célèbre dans l'antiquité.

PRA-NAROTTE. s. m. Relat. Espèce de messie attendu des habitants de Siam.

PRANGOSIER. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, renfermant plusieurs espèces qui sont toutes originaires de l'Inde, et dont on vante les propriétés extraordinaires pour la nourriture des bestiaux. On cherche à acclimater le prangosier en France.

PRANGUI. s. m. Nom que l'on donne dans l'Inde aux Européens. Lorsqu'un brahmane a vécu avec un *prangui*, il doit se faire purifier.

PRANISE. s. f. Zool. Genre de crustacés.

PRAO ou **PRAHAU.** s. m. Mar. Sorte de bateau à balancier, très long, très étroit et peu profond, et d'une marche peu rapide, employé dans les îles de la Sonde.

PRASE. s. f. Minér. Variété de quartz agate, pierre précieuse de couleur vert pâle.

PRASIANE. Géogr. anc. Grande île de l'Inde occidentale, formée par les branches de l'Indus. Capitale *Sindomalie*, aujourd'hui *Védont*.

PRASIÉ, IÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un prasion. || PRASIÉES. s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des labiées, qui a pour type le genre prasion.

PRASIEN, IENNE. adj. et s. Nom d'un peuple de l'Inde qui habitait l'île Prasiane, entre les Musicanes et les Arbites.

PRASIES. Géogr. anc. et hist. Bourg de l'Attique, dans la tribu Pandionide, à l'extrémité N.-E. de la péninsule qui termine l'Attique du côté de l'orient. Il était célèbre par un temple d'Apollon, où l'on envoyait les prémices que l'on voulait consacrer au dieu dans l'île de Délos.

PRASINE. adj. des 2 g. (du gr. πράσον, sorte de couleur verte). Antiq. rom. Vert. Il n'est usité que dans ces locutions: *Faction prasine* ou substantiv. *les prasines*. Une des troupes de concurrents dans les jeux du cirque. V. FACTION.

PRASINE. s. f. Techn. Espèce de terre verte dont les peintres font usage.

PRASINOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πράσινος, vert; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes vertes. Certhie prasinoptère.

PRASION. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des labiées.

PRASLIN. Géogr. Port naturel de Sainte-Isabelle, l'une des îles de l'archipel Salomon. C'est un des plus beaux ports du globe.

PRASLIN (Château de), dans la commune de Maincy, cant. et arr. de Melun, dép. de Seine-et-Marne; un des plus remarquables des environs de Paris par la beauté de son architecture. C'est dans ce jardin, appelé encore *Vaux-le-Praslin*, que le surintendant Fouquet, qui l'avait fait élever, donna à Louis XIV la fête somptueuse à la suite de laquelle il fut exilé. La terre de Praslin avait le titre de duché-pairie; le maréchal de Villars en fit l'acquisition, et son fils, le duc de Villars, la vendit à M. de Choiseul.

— PRASLIN. Famille de France, qui tire son nom du bourg de Praslin en Champagne, près de Bar-sur-Seine, dép. de l'Aube. Elle est une branche de la famille de Choiseul. || César-Gabriel de Choiseul, duc de PRASLIN, né en 1712, mort en 1785; fut successivement ambassadeur à Vienne, ministre des affaires étrangères, puis de la marine, duc et pair; il rétablit la marine et partagea, en 1770, la disgrâce du duc de Choiseul, son cousin.

PRASOCURE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des chrysomélines.

PRASOÏDE. adj. des 2 g. Minér. Espèce de topaze de couleur vert pâle.

PRASOPALE. s. f. Minér. Variété de la chrysoprase.

PRASOPHYLLE. s. m. (ét. gr., πράσον, poireau; εἶδος, ressemblance). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, dont toutes les espèces sont indigènes de la Nouvelle-Hollande.

PRASSE. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du moineau.

PRAZUM. s. m. (pr. *pra-zomm*). Géogr. Cap d'Afrique, sur la mer des Indes. Les anciens ne connurent rien au-delà du Prasum. On pense que c'est aujourd'hui le *Delgado*.

PRAT. Abréviation du mot Pratique.

PRAT (DU). V. DUPRAT.

PRATELLE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons.

PRATENSE. adj. des 2 g. (pr. *pra-tan-se*, du lat. *pratensis*, rad. *pratum*, pré). Hist. nat. Qui appartient aux prés; qui croît ou habite dans les prés. Herbe, plante pratense. Il est tout à fait inusité.

PRATICABILITÉ. s. f. État, qualité d'une chose praticable. La praticabilité d'un moyen. La praticabilité d'un chemin, d'un marais, d'un gué, etc. Omiss. des dictionnaires.

PRATICABLE. adj. des 2 g. Qui peut être pratiqué, employé. Moyen praticable. Chose praticable. Une [illegible] praticable. Ceci est praticable. N'est pas praticable. Employer toutes les voies praticables. Ce fut alors qu'il m'apprit que ses [illegible] n'étaient [illegible], et ce qui avait été fait pour rendre cet arrangement *praticable*. (J.-J. Rouss.) C'est au ministre à voir s'il trouve [illegible] *praticable*. (Volt.)

— Que l'on peut traverser, où l'on passe sans peine. Chemin praticable. Marais praticable. Gué praticable. Il est usité avec la négative. Ce marais n'est pas praticable. Ces chemins ne sont pas praticables. Ce gué n'est pas praticable. Il faut parcourir les [illegible], tandis qu'elles sont encore *praticables*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Homme praticable*. Homme sociable. Il est plus usité avec la négative. Cet homme n'est pas praticable. On dit de même Humeur praticable. Caractère praticable.

— Décor. théâtr. *Praticable, se être praticable*. Porte, fenêtre par laquelle on peut réellement passer. On dit substantivement et dans un sens général, LES PRATICABLES, les objets tels que maisons, chemins, ponts, bancs, etc., qui sont représentés d'une manière réelle, et non pas seulement peints sur une surface plane.

PRATICIEN. s. m. (par contract. du lat. *pragmaticus*, homme d'affaires). Celui qui a beaucoup d'expérience, qui s'est plus livré à la pratique de son art qu'à la théorie. Ce médecin est un grand praticien, un excellent praticien, un habile praticien. On peut fort bien entendre la théorie d'une science, d'un art, et malgré cela être un fort mauvais praticien.

— Dans un sens particulier. Avoué fort sur la procédure. || Agent d'affaires. Je crois bien que du temps qu'on appelait les gens de justice *pragmaticiens*, en retenant l'origine du mot les choses allaient autrement; mais depuis qu'on a retranché une syllabe de leur nom, en les appelant *praticiens*, ils ont bien su se récompenser de ce retranchement sur les bourses

de ceux qui n'en pouvaient mais, aussi bien que de ceux qui en étaient cause. (H. Estienne.)

— Sculpt. Ouvrier qui met à point la statue que le maître achève ensuite.

— Adjectiv. Un médecin praticien. Être plus praticien que théoricien. Avoué praticien.

PRATICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat. *pratum*, pré; *colere*, habiter). Qui vit dans les prés. Melolonthe praticole.

PRATICULTEUR. s. m. (ét. lat., *pratum*, pré, prairie, *cultor*, qui cultive). Agric. Celui qui cultive les prairies. Ca... [illegible] praticulteur.

PRATICULTURE. s. f. Culture des prés, des prairies.

PRATINAS. Poète grec, de Phlionte, contemporain d'Eschyle et de Chœrile, composa le premier des pièces de théâtre connues des anciens sous le nom de *Satires*.

PRATIQUE. adj. des 2 g. Qui ne s'arrête pas à la théorie, à la spéculation, qui va jusqu'à l'action, qui exécute. Connaissance pratique. Morale pratique. Vertu pratique. Philosophie pratique.

— *Homme pratique.* Homme qui a beaucoup d'expérience.

Mar. *Pilote, marin pratique.* Pilote, marin qui a navigué plusieurs fois dans les parages où il passe.

— Philos. *Proposition pratique.* Celle qui, dans le kantisme, énonce l'action par laquelle un résultat est possible, et qui est la condition nécessaire de ce résultat. V. THÉORÉTIQUE.

PRATIQUE. s. m. Mar. Pilote, marin qui connaît un parage pour y avoir navigué plusieurs fois.

PRATIQUE. s. f. (du gr. πρακτική, action). Didact. Ce qui se réduit en acte dans une science, dans un art; ce qui constitue l'application des règles et des principes. Il se dit par opposition à Théorie, qui veut dire connaissance spéculative et raisonnée. Tout homme qui cultive les arts sans en communiquer les procédés ni la *pratique* aura une supériorité réelle sur ceux auxquels il vend ses productions. (Raynal.) Il y a deux sortes d'erreurs : les unes appartiennent à la *pratique*, les autres à la spéculation. (Condill.) La règle de voir de plus grands que soi doit avoir ses restrictions ; il faut quelquefois d'étranges talents pour la réduire en *pratique*. (La Bruy.)

—Exercice, exécution d'un art, d'une science. Mettre en pratique. La pratique de la médecine. ‖ *Pratique éclairée.* Exécution dirigée par les principes. Pratique aveugle; celle qui s'en tient à la routine.

— Action de pratiquer. Avoir de grandes idées et en venir à la pratique. Projet, pratique éclairée. Exécution difficile dans la pratique. L'amitié se forme peu à peu, avec le temps par la *pratique*. (La Bruy.)

— Accomplissement d'une vertu, d'un devoir. La pratique de la loi de Dieu. La pratique des vertus. Être exact dans la pratique de ses devoirs. Il y a de l'analogie entre la religion sans culte et la vertu sans pratique.

— *Mettre en pratique.* Pratiquer, exécuter. Connaître les règles, et les mettre en pratique. Les choses les plus belles en théorie ne peuvent presque jamais se mettre en pratique.

— Méthode, manière de faire certaines choses. Pratique ingénieuse, utile. Trouver une pratique mécanique aussi certaine qu'un procédé rationnel. Avoir une pratique particulière pour niveler, jauger, conduire, distribuer les eaux. Les médecins chinois ont une *pratique* assez heureuse. (Volt.) Le besoin rendra cette *pratique* indispensable. (Rayn.) Faut-il des espions dans la monarchie? Ce n'est pas la *pratique* ordinaire des bons princes. (Montesq.)

—Facilité d'opérer, d'agir, qui s'acquiert par un grand usage.

— Usage, coutume d'une profession. La pratique du théâtre. Ce comédien n'a pas assez de pratique. Ce poète a parfaitement la pratique du théâtre.

— Expérience des choses du monde, des usages, des coutumes, de la façon d'agir reçue dans un pays. Avoir la pratique des affaires, des négociations, des intrigues, des cabales. La pratique s'acquiert par le temps.

— Routine. Ne connaître un art que par la pratique. N'avoir jamais appris les règles de l'arithmétique, et ne calculer que par pratique. Ne savoir sa langue que par pratique. Les routiniers mangent du bouilli parce que leurs parents en mangeaient, et suivant cette *pratique* avec une soumission implicite, ils espèrent bien aussi être imités par leurs enfants. (Brill.-Sav.)

— T. de peint. *Peindre de pratique.* Peindre de mémoire, de routine, sans consulter la nature. On dit dans le même sens. Portrait fait de pratique. Figure faite de pratique.

— En bonne part, Avoir une grande pratique, une belle pratique, une bonne pratique du dessin, du pinceau, de la couleur. Un ouvrage chaud de projet et de *pratique*. (Dider.)

— Au plur. Exercices réglés de certains usages extérieurs relatifs au culte. Pratiques de piété, de dévotion. Pratiques religieuses, superstitieuses. Un dévot à petites pratiques. Être fort exact à toutes ses pratiques de dévotion. Se faire une religion toute chargée de pratiques. Les peuples barbares et sauvages ne se chargent guère de *pratiques* religieuses. (Montesq.) Leur religion n'est qu'un tissu de petites idées, de *pratiques* minutieuses. (Barth.) Le défaut de lumières dans tous les ordres de l'État alimentait chez les plus honnêtes gens des *pratiques* qui déshonoraient la religion. (Volt.) Les *pratiques* les plus saintes de la piété ne sont que des superstitions, lorsqu'on croit qu'elles dispensent d'un seul des commandements divins. (De Genlis.) Toute *pratique* sainte qui subsiste avec nos passions est plutôt une dérision que la vertu même. (Mass.)

— Au plur. *Pratiques.* Menées, intrigues, intelligences secrètes avec le parti ennemi. Avoir, faire, entretenir des pratiques, des pratiques sourdes, inquiétantes, secrètes avec quelqu'un, pour quelqu'un, contre quelqu'un. Il devait ménager de secrètes *pratiques*. (La Font.) Il fit mourir à ses yeux ses deux enfants, qui s'étaient laissés entraîner aux sourdes *pratiques* que les Tarquins faisaient dans Rome, pour y rétablir leur domination. (Boss.)

—Clientèle d'un avoué, d'un médecin ou d'un notaire. Cette étude a de la pratique, a plus de pratique que telle autre. La pratique de ce médecin n'est pas nombreuse, n'est pas bonne.

— Chalandise d'un marchand, d'un artisan. La pratique ne vient pas chez cet épicier, chez ce tailleur.

— Fig. et fam. *Donner de la pratique, bien de la pratique à quelqu'un.* Lui donner bien de l'exercice, bien de l'embarras. Il se dit par menace : *Je lui donnerai bien de la pratique.* Il a vieilli.

— Par extens. Le client, le chaland luimême. Ce marchand, ce tailleur a beaucoup de pratiques, d'excellentes pratiques. Avoir presque toutes les pratiques du quartier. Garder, conserver, contenter, mécontenter ses pratiques. Perdre une de ses meilleures pratiques. Faire de nouvelles pratiques.

— *C'est une bonne pratique.* C'est une personne qui achète beaucoup et qui paye bien. Dans le sens contraire, on dit *C'est une mauvaise pratique.*

— Mar. Liberté d'aborder et de débarquer. Admettre un bâtiment à la pratique, à la libre pratique, en libre pratique. Donner pratique à un bâtiment. Refuser pratique à un navire soupçonné d'infection contagieuse. Demander, recevoir, obtenir pratique.

— Procéd. Style des actes qui se font dans la poursuite d'un procès. Manière de procéder devant les tribunaux. Entendre la pratique. Faire quelque chose contre toutes les règles de la pratique. Termes de pratique. Style de pratique.

—Acte d'étude, d'avoué ou de notaire. Là sur des tas poudreux de sacs et de *pratiques*. (Boil.)

— Techn. Instrument de métal au moyen duquel les joueurs de marionnettes changent leur voix, surtout pour faire parler Polichinel.

— Fig. et pop. *Avoir avalé la pratique de Polichinel.* Avoir la voix très-enrouée. Il a avalé la pratique de Polichinel.

PRATIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Pratiquer. S'empl. adjectiv. Devoir pratiqué. Vertu pratiquée. Quelques arts, entre autres la sculpture en orfévrerie, ont été *pratiques* avec succès sous son règne. (Anquet.) La confession était *pratiquée*. (Volt.)

— Suborné. Un homme pratiqué. Un témoin pratiqué. Il est peu usité.

— Frayé. Chemin pratiqué, sentier pratiqué. Un chemin par terre de sept cent cinquante-quatre verstes, *pratiqué* à travers des marais qu'il fallait combler, conduit de Moscou à la nouvelle ville. (Volt.)

— Percé. Trou pratiqué, ouverture pratiquée. Des trous de six pieds de long sur trois pieds de large sont *pratiqués* dans les murailles, ou plutôt dans les parois de cette chambre, pour y placer des cercueils. (Chateaub.)

— *Pratique par.* La règle de Saint-François a été *pratiquée* par les ordres mendiants. (Chateaub.)

PRATIQUEMENT. adv. Dans la pratique. Avoir raison théoriquement, mais tort pratiquement.

PRATIQUER. v. a. 1re conj. (rad. *pratique*). Mettre en pratique, réduire en acte. Pratiquer les règles d'un art, les principes d'une science.

— Absol. La théorie ne suffit pas, il faut encore pratiquer. L'habileté ne s'acquiert qu'en pratiquant.

— Accomplir un devoir, faire des actes de vertu. Pratiquer la loi de Dieu. Pratiquer la morale du christianisme. Pratiquer des austérités, les bonnes œuvres. On est réellement heureux quand on pratique la vertu pour elle-même et non par intérêt. La bonté est une qualité qui doit être précieuse aux grands, et qu'ils doivent pratiquer souvent. Celui qui *pratique* les leçons de la philosophie en a mieux profité que celui qui la sait. (Montaig.) Ce n'est pas assez que de prêcher aux autres la vertu, il faut la *pratiquer* soi-même. (Encycl.)

— Exercer, faire les fonctions de. Pratiquer la médecine, la chirurgie.

— Être habile dans le maniement des affaires, dans la conduite des choses du monde.

— En ce sens, il se dit absolument. Savoir beaucoup, mais ne pas pratiquer. Pratiquer dans différentes juridictions.

— Avoir l'habitude, la coutume d'agir d'une certaine manière. Les habiles gens le pratiquent ainsi. On le pratique autrement en France.

— Fréquenter, hanter. Pratiquer les gens de bien. Se garder de pratiquer les méchants. Pratiquer quelqu'un pour savoir de quoi il est capable. Il est peu usité. Il est dangereux de *pratiquer* avec les méchants. (Encycl.)

— Solliciter, capter, attirer à soi, suborner. Pratiquer les habitants d'une ville assiégée. Pratiquer les domestiques, les gens d'une maison. Pratiquer les officiers d'une armée. Pratiquer des témoins. Il ne faut jamais *pratiquer* ni les sujets d'un prince, ni les voix dans une élection. (Encycl.)

— Entretenir, se ménager. Pratiquer des intelligences, des menées, des intrigues dans un parti, dans une place assiégée, chez l'ennemi.

— Avoir communication, avoir visite, visiter. Se dit en termes de commerce lointain. Une raison particulière détermina toujours les Anglais qui travaillent pour leur compte à *pratiquer* Mascate. (Rayn.)

— Archit. Trouver, ménager adroitement certaines petites commodités dans un bâtiment, en ménageant la place. Pratiquer un escalier dans l'épaisseur d'un mur. Pratiquer une garde-robe dans un appartement.

—Par anal. On a *pratiqué*, avec les grès dont cet endroit est couvert, un abri qui protége la source contre le soleil et l'éboulement du sable. (G. Sand.) Cette grotte est irrégulière, on y a *pratiqué* des autels. (Chateaubr.) Au zénith du miroir il faut *pratiquer* un petit goulot. (Buff.)

— *Pratiquer un trou, une ouverture.* Percer un trou, faire une ouverture. ‖ *Pratiquer un chemin, un sentier.* Frayer un chemin, un sentier. Il avait *pratiqué* un sentier qui tournait autour de ce bassin, et dont plusieurs ruisseaux venaient se rendre de la circonférence au centre. (B. de St-P.)

— SE PRATIQUER. v. pron. Être mis en pratique. Il y a dans le monde deux morales : celle des livres et celle des faits, celle qui s'enseigne et celle qui se *pratique*. (Boiste.) La course à pied, la course à cheval, la course dans les chariots, se *pratiquaient* en Égypte avec une adresse admirable. (Boss.)

— Se faire souvent, se faire habituellement. Cela se pratique toujours ainsi dans ce pays.

— Se ménager, s'ouvrir. Ailleurs les eaux se sont *pratiqué* des cours souterrains, où coulent des ruisseaux pendant une partie de l'année. (Volney.)

PRATO. Géogr. Ville murée de Toscane, à 16 kilom. N.-O. de Florence. C'était une république au moyen âge ; les Espagnols la saccagèrent en 1512.

PRATS-DE-MOLLO. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Céret (Pyrénées-Orientales) ; 5,000 hab. Les fortifications du château de Prats-de-Mollo, appelé fort de la Garde, sont l'ouvrage de Vauban.

PRATT (Charles). Jurisconsulte profond et ami de l'indépendance, né en 1713, mort en 1794 ; protégé de lord Chatham, il devint successivement premier juge de la cour des plaids communs, comte de Camden, pair d'Angleterre, lord-chevalier, président du conseil.

PRAUTOY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Langres (Haute-Marne) ; 758 hab.

PRAVADI. Géogr. et hist. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Bulgarie, à 105 kilom. S.-E. de Silistrie. Victoire des Russes sur les Turcs en 1829.

PRAXAGORAS. Historien grec d'Athènes, vivait vers l'an 345 de J.-C.

PRAXÈDE (Sainte). Vierge et martyre, fille d'un sénateur nommé Pudentius, et sœur de sainte Potentienne.

PRAXÉEN. s. m. Hist. ecclés. Disciple de l'hérésiarque Praxias.

PRAXÉLIDE. s. f. (pr. *prak-cé-li-de*). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, dont toutes les espèces sont indigènes de la Guiane.

PRAXIAS. Hérésiarque du IIIe siècle, natif d'Asie, d'où il vint à Rome au temps du pape Eleuthère. Il ne reconnaissait qu'une seule personne dans la Trinité, et disait que c'était le Père qui avait été crucifié. Il fut combattu par Tertullien.

PRAXIDICE. Myth. gr. Nom sous lequel on adorait quelquefois Minerve. ‖ Déesse, mère de la Concorde et de la Vertu. ‖ PRAXIDICES. s. f. pl. Trois divinités vengeresses, filles d'Ogygès et de Thébé.

PRAXIERGIDES. s. m. pl. Ant. gr. Prêtres athéniens qui célébraient un mystère le jour des Plyntéries.

PRAXILLE. Femme grecque de Sycione, s'acquit une grande réputation par ses poésies, et fut mise au rang des neuf poëtes lyriques. Elle vivait vers l'an 492 av. J.-C.

PRAXILLIEN ou **PRAXILIEN.** adj. m. Littér. anc. Il s'est dit d'un trimètre brachycatalectique, dont le deuxième pied est un trochée. Le mètre praxillien fut inventé par la Sicyonienne Praxille.

PRAXITÈLE. Célèbre sculpteur antique, né dans la Grande-Grèce, florissait vers l'an 324 av. J.-C. Il porta l'art de la sculpture à sa perfection ; ses deux plus belles statues étaient les deux Vénus de Cos et de Gnide, l'une voilée, l'autre nue.

PRAYA. Géogr. et hist. Capitale de l'île San-Iago, et résidence du gouverneur général de l'archipel du Cap-Vert. Il se livra dans la baie de Praya un combat fameux entre les Anglais et les Français; ceux-ci étaient commandés par le bailly de Suffren. ‖ Capitale de Terceira, une des Açores.

PRÉ. (du lat. *præ*, avant, devant). Particule initiale qui marque l'antériorité, la supériorité, et qui entre dans beaucoup de mots français : *préambule, précaution, précipiter, préférer, prédire, préméditer, prévoir*, etc.

PRÉ. s. m. (du lat. *pratum*). Petite prairie, terre où l'on recueille du foin, ou qui sert au pâturage. Bon pré. Haut pré. Bas pré. Pré vert. Pré fleuri, émaillé, plein de fleurs, fleuri. L'émail des prés. Le vert tapis des prés. L'émeraude des prés. La verdure, les fleurs d'un pré. Un pré de trente arpents. L'arrosement, l'irrigation d'un pré. Faucher un pré. Mettre des bœufs paître dans un pré. *Prés* fleuris! vastes et ondoyant théâtre où la nature, avec profusion, a versé les trésors du règne végétal, salut! Oh! que votre aspect est gracieux, lorsque le vent frais du soir caresse votre surface émaillée, et que l'orbe du soleil, prêt à disparaître de l'horizon, à travers un cortége de nuages brillants, lance vers vous ses derniers faisceaux d'or et de pourpre. (Jauffret.)

J'aime mieux un ruisseau qui, sur la molle arène,
Dans un *pré* plein de fleurs lentement se promène.
(Boileau.)

L'émail des *prés* naissants, l'ombrage des forêts,
Le pur cristal des eaux, pour lui n'ont point d'attraits.
(Rosset.)

—Loc. prov. *Épargne de bouche vaut rente de pré.* Une grande économie dans la dépense de la table est aussi avantageuse qu'un bon revenu. ‖ *Aimer mieux quelqu'un en terre qu'en pré.* Aimer mieux quelqu'un mort que vivant.

— Lieu assigné pour un duel. Aller, se rendre, se trouver sur le pré. Il vieillit dans cette acception.

— PRÉ AUX CLERCS. Champ situé près de Paris, le long de la rive gauche de la Seine, depuis la Tour de Nesle, et occupant au moyen âge tout l'espace occupé aujourd'hui par le faubourg Saint-Germain. Son nom lui vint de ce qu'il servait de promenade ordinaire aux clercs ou écoliers de l'Université. Le Pré aux Clercs était aussi le rendez-vous des duellistes. La petite Seine le partageait en deux, le grand et le petit Pré ; il avait été donné à l'Université en 1368. Une grande partie de l'armée de Henri IV était campée dans le grand Pré aux Clercs lorsqu'il assiégea Paris en 1589. On n'a commencé à bâtir dans le Pré aux Clercs que sous Louis XIII.

PRÉABDOMEN. s. m. (ét. lat., *præ*, en avant; *abdomen*, abdomen). Moll. Ensemble des cinq premiers segments de l'abdomen des crustacés.

PRÉACHAT. s. m. Comm. Payement d'une marchandise avant sa livraison, comme dans le cas d'une souscription.

PRÉACHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Préacheter. S'empl. adjectiv. Marchandise préachetée.

PRÉACHETER. v. a. 1re conj. L'e se change en *è* devant une syllabe muette. *Je préachète, tu préachètes*, etc. Comm. Payer une marchandise avant que de la posséder. Préacheter dix boucauts de sucre.

— SE PRÉACHETER. v. pron. Être préacheté.

PRÉADAMISME. s. m. Hist. ecclés. Opinion de calvinistes qui prétendaient que la terre était habitée avant Adam, et que celui-ci n'était que la tige du peuple hébreu. Cette opinion fut promptement étouffée; Isaac de la Peyrère, qui en était l'auteur, abjura le calvinisme.

PRÉADAMITE. s. m. Hist. relig. Nom donné aux hommes ou aux générations qu'on suppose avoir vécu dans les temps antérieurs à Adam dans l'hypothèse toutefois où l'existence du monde remonterait à une époque antérieure à celle que lui assigne la relation de Moïse. Isaac Peyrère prétendait que les païens tiraient leur origine des *préadamites*, et les Juifs d'Adam et d'Ève. (Encycl.) Acception omise dans les dictionnaires.

— Sectaire qui prétendait qu'avant Adam il avait existé d'autres hommes.

PRÉADAMITE. adj. des 2 g. Hist. relig. Qui a existé dans les temps antérieurs à Adam. On a été jusqu'à citer certaines productions qui auraient appartenu à un monde *préadamite*. (Encycl.) Omission des dictionnaires.

PRÉALABLE. adj. des 2 g. (ét. fr., *pré*, particule qui marque antériorité ; et *aller* qui va devant, qui va avant). Qui doit être dit, fait, examiné auparavant. Condition préalable. Sommation préalable. Remplir les conditions préalables. Quand on est mineur, on ne peut se marier sans le consentement préalable de ses père et mère. Il est préalable de savoir si un enfant est légitime, pour juger de son droit à l'héritage paternel.

— *Question préalable.* Forme exclusive de la délibération dans une assemblée publique. ‖ *Demander, réclamer la question préalable.* Demander s'il y a lieu ou s'il n'y a pas lieu de délibérer sur une proposition qui vient d'être faite, et dans l'usage le plus ordinaire, demander qu'on ne délibère pas sur cette proposition. Écarter une proposition par la question préalable.

PRÉALABLE. s. m. Ce qui doit être dit, fait préalablement, auparavant, avant toutes choses. Il y a un préalable. Soulever un préalable. Le préalable d'une affaire, le préalable dans

une affaire. C'est un préalable que de .... Un préalable utile, indispensable, nécessaire.

— AU PRÉALABLE loc. adv. Auparavant, avant tout. Payer au préalable. Voir au préalable si... On dit aussi par *préalable*.

PRÉALABLEMENT. adv. Avant toutes choses. Auparavant, au préalable. Il faut préalablement que. Préalablement à toute discussion, il faut s'occuper de savoir si.....

PRÉALLÉGUÉ, ÉE. part. pass du v. Préalléguer. S'empl. adjectiv. Fait préallégué, preuve préalléguée.

PRÉALLÉGUER. v. a. 1re conj. Anc. cout. alléguer, citer, énoncer avant, auparavant. Préalléguer un fait. Il est inusité.

PRÉAMBULAIRE. adj. des 2 g. Qui précède, qui sert de préambule; préliminaire. Avertissement préambulaire. Il est inusité.

PRÉAMBULE. s. m. (ét. lat., *præ*, avant, *ambulo*, je vais). Avant-propos, sorte d'exorde. Long préambule. Préambule ennuyeux. Préambule ingénieux, bien tourné. Préambule inutile, utile, nécessaire. Faire un préambule.

— *Préambule d'une loi, d'un édit, d'une ordonnance.* Partie préliminaire d'une loi, d'un édit, d'une ordonnance, dans laquelle le législateur expose son intention, ses vues, la nécessité ou l'utilité du nouveau règlement.

— Par extens. et fam. Discours vague, superflu, qui ne va point au fait. Point de préambule. Je vous fais grâce de votre préambule, de tous vos préambules. Venez au fait, sans préambule. Essuyer pendant une heure entière un fastidieux préambule. Faiseur de préambules.

PRÉAMBULER. v. n. 1re conj. Faire un préambule. Il ne se dit que dans le style burlesque et par plaisanterie.

PRÉAPICIAL, ALE. adj. (ét. lat., *præ*, en avant; *apex, apicis*, sommet). Didact. Qui se trouve en avant du sommet. || Conchyl. Il se dit de la charnière d'une coquille bivalve, lorsqu'étant sur le dos de la valve, elle se trouve en avant du sommet.

PRÉAU. s. m. (du lat. *pratum*, pré). S'est dit pour Petit pré.

> L'amoureux sa dame menait
> Danser quand venait à son tour
> Et puis seoir s'en revenait
> Sur un *préau* vert au retour. (ALAIN CHARTIER.)

— Place quadrilatère au milieu d'un cloître. Les moines se promènent sur le préau.

— Cour d'une prison. Avoir la liberté du préau, d'aller au préau, d'être sur le préau. Nous sommes tous comme des prisonniers condamnés à mort, qui s'amusent sur le *préau* en attendant qu'on les appelle pour les expédier. (Volt.)

— Endroit d'une école primaire où les élèves prennent leur rang pour entrer en classe.

— Au plur.. des *préaux*.

PRÉAVIS. s. m. Note, court avertissement qui précède l'avis. Il est vieux et inusité.

PRÉBALANCIER. s. m. Entom. Nom donné à deux corps qui sont insérés au devant des ailes et sur les côtés du prothorax, dans les insectes rhipiptères, et que l'animal meut avec la plus grande rapidité pendant l'acte du vol.

PRÉBASILAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui est placé au-devant de la pièce du crâne appelée *basilaire*.

PRÉBENDE. s. f. (pr. *pré-ban-de*; du lat. *præbenda*, fait de *præbere*, fournir). Hist. ecclés. Droit de percevoir certains revenus dans une église cathédrale ou collégiale. La prébende diffère du canonicat en ce que ce dernier n'est qu'un titre purement spirituel, qui ne donne le revenu temporel que lorsqu'il est accompagné de la prébende. || Le revenu lui-même attaché à une chanoinie. || La chanoinie.

— En certaines églises, Bénéfice du bas-chœur.

— *Prébende laïque.* Prébende réservée à des laïques de haute naissance. || *Prébende théologale.* Celle qui était donnée au docteur en théologie, dans chaque église cathédrale ou collégiale. || *Prébende préceptoriale.* Prébende accordée à un prêtre qui instruisait gratuitement les jeunes enfants.

PRÉBENDÉ, ÉE. adj. Qui jouit d'une prébende. Les chanoines prébendés avaient droit de préséance sur les chanoines honoraires. Toutes les chanoinies n'étaient pas prébendées.

— PRÉBENDÉ. s. m. Chanoine à prébende.

PRÉBENDIER. adj. et s. m. Chanoine à prébende. V. PRÉBENDÉ. || Dans certaines églises, Ecclésiastique qui sert au chœur au-dessous des chanoines.

— Se disait aussi de certains pauvres qui étaient nourris des revenus d'une église.

PRÉ-BOIS. s. m. Eaux et for. Pâturage, reste d'ancienne forêt communale qui est situé sur la pente d'une montagne. || Pl., des *prés-bois*.

PRÉBOUIN. s. m. Agric. Rejeton d'un cep de vigne. V. PROVIN.

PRÉBOUISSET. s. m. Bot. Nom vulgaire du fusain.

PRÉBUCCAL, ALE. adj. (ét. lat., *præ*, en avant; *bucca*, bouche). Didact. Qui précède la bouche, qui est situé en avant de la bouche. || *Cavité prébuccale.* Sorte d'entonnoir au fond duquel la bouche se trouve, dans les holothuries.

PRÉCAIRE. adj. des 2 g. (pr. *pré-kè-re*; du lat. *precarius*). Qui ne s'exerce que par tolérance, par emprunt, avec dépendance. Pouvoir précaire. État précaire. Autorité précaire. Possession précaire. Existence, vie précaire. Les sentiments de l'honneur sont précaires lorsqu'ils naissent de l'imagination ou de l'intérêt. Un établissement basé sur la justice et la vertu n'a rien de précaire.

— Dr. des gens. *Commerce précaire.* Commerce que deux nations ennemies font ensemble sous un pavillon neutre.

— Hist. ecclés. *Bénéfice précaire.* Concession gratuite de l'usufruit d'un bénéfice pour un temps déterminé, cinq ou dix ans, en usage surtout du VIe au IXe siècle.

PRÉCAIRE. s. m. Jurispr. Se dit des choses dont on ne jouit que par une concession toujours révocable au gré de celui qui l'a faite. Jouir par précaire, à titre de précaire.

— Hist. ecclés. Bénéfice précaire. L'Église accorda souvent des précaires aux guerriers, en leur imposant pour condition de défendre ses propriétés.

PRÉCAIREMENT. adv. D'une manière précaire. Jouir précairement. Posséder précairement.

PRÉCANTATEUR, TRICE. s. (du lat. *præcantator*). Ant. rom. Celui, celle qui faisait profession de préserver des enchantements, ou de les détruire. On employait le précantateur pour guérir la morsure des serpents.

PRÉCARITÉ. s. f. Didact. État de ce qui est précaire.

PRÉCATIF, IVE. adj. Didact. Qui est accompagné d'une prière, d'une injonction.

— Dr. rom. *Legs précatif.* Fidéi-commis.

PRÉCAUDAL, ALE. adj. (ét. lat., *præ*, en avant; *cauda*, queue). Entom. Qui est situé en avant de la queue. || *Anneaux* ou *segments précaudaux.* Quelques anneaux, en petit nombre, qui existent quelquefois à l'extrémité de l'abdomen dans les chétopodes, et qui, d'un diamètre beaucoup moins grand que les autres, sont la plupart du temps presque dépourvus d'appendices.

PRÉCAUTION. s. f. (pr. *pre-ko-ci-on*, ét. lat., *præ*, avant; *cavere*, prendre garde). Soin pris d'avance pour éviter un mal. Précaution inutile, utile, nécessaire. User de précaution. Prendre ses précautions, des précautions. Apporter toutes les précautions possibles à une chose. Rien ne prouve mieux les alarmes que l'excès des *précautions*. (Volt.) Loin de prendre contre vous-même des *précautions* injurieuses, apprenez à compter sur vous. (J.-J. Rouss.) Trop de *précautions* sont souvent un mal réel. (Id.) Quand la jeunesse et l'amour sont d'accord pour tromper un vieillard, tout ce qu'il fait pour l'empêcher peut bien s'appeler à bon droit la *précaution* inutile. (Beaumarch.)

> On entrait dans l'automne,
> Quand la *précaution* aux voyageurs est bonne.
> (LA FONTAINE.)

— Loc. prov. *Trop de précaution nuit.* Une précaution excessive est souvent désavantageuse à celui qui la prend.

— Circonspection, ménagement, prudence. Avoir de la précaution. User de précaution. Se conduire avec précaution. Il faut écouter l'antiquité avec respect, mais l'imiter avec précaution. Ce sont les petites *précautions* qui sauvent les grandes vertus. (J.-J. Rouss.) Tant de *précaution* affaiblit votre règne. (Rac.) On nous assura que moyennant ces petites *précautions*, nous ferions une promenade fort agréable. (A. de Cust.) Les mystères de la religion sont des matières délicates qu'il faut traiter avec beaucoup de sagesse et de *précaution*. (Boss.)

— Rhétor. *Précautions oratoires.* Certains ménagements adroits et détournés que prend l'orateur pour ne pas blesser la susceptibilité de ceux qui l'écoutent.

PRÉCAUTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Précautionner. S'empl. adjectiv.

— Avisé, prudent. Un homme précautionné. Une femme précautionnée. Les jeunes renards, en sortant du terrier pour la première fois, sont plus défiants et plus *précautionnés* dans les lieux où on leur fait beaucoup la guerre, que les vieux ne le sont dans ceux où on ne leur tend point de piéges. (Leroy.)

PRÉCAUTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *pré-ko-ci-o-né*). Prémunir contre. Précautionner quelqu'un par de sages conseils. Il est peu usité.

— SE PRÉCAUTIONNER. v. pron. Prendre ses précautions. Il s'est précautionné contre le froid. Elle s'est précautionnée contre le chaud. Ils se sont précautionnés, elles se sont précautionnées contre la famine, contre la pauvreté. Se précautionner contre les maux qui nous menacent, contre la malice des hommes, contre les fâcheuses éventualités de la vie. Le prince de Condé savait se *précautionner* contre l'artifice des hommes. (Lenet.) Ignores-tu qu'il est des tentations déshonorantes qui n'approchent jamais d'une âme honnête, qu'il est même honteux de les vaincre, et que se *précautionner* contre elles, est moins s'humilier que s'avilir. (J.-J. Rouss.)

PRÉCAUTIONNEUX, EUSE. adj. (pr. *pré-ko-ci-o-neu, euze*). Qui agit avec précaution, avec circonspection.

— substantiv. Vous êtes un précautionneux.

PRÉCÉDÉ, ÉE. part. du v. Précéder. S'emploie adjectiv. Précédé d'une escorte. Précédé d'un piqueur. Le gésier est musculeux et *précédé* d'une dilatation de l'œsophage. (Buff.) Je retournai à la maison de mon hôte, *précédé* de mon janissaire et suivi de Joseph. (Chateaubr.)

> Voyez-en les drapeaux de ces Français vainqueurs,
> Ils marchent *précédés* des drapeaux des licteurs.
> (F. BELLY.)

— Fig. Précédé de la victoire. Précédé du bruit de ses exploits.

> Tandis que le Printemps *précédé* des Zéphirs
> Des monts chargés de fleurs appelle les plaisirs.
> (ST-LAMBERT.)

— *Précédé par.* Ainsi, une action dont l'objet est honnête, doit être *précédée* par la délibération et le choix. (Barth.)

PRÉCÉDEMMENT. adv. (pr. *pré-cé-da-man*). Auparavant, ci-devant. Nous avons dit précédemment les motifs.

PRÉCÉDENCE. s. f. (de l'ital. *precedenza*; rad. lat. *præcedere*, précéder). État de ce qui précède.

PRÉCÉDENT, ENTE. adj. (du lat. *præcedens*, fait de *præcedere*, aller devant). Qui précède, qui est immédiatement auparavant. Le jour précédent. Avoir écrit par le courrier précédent. Avoir vécu sous le règne précédent. Avoir fait partie de l'assemblée précédente. Faire insérer dans un nouveau bail toutes les clauses portées dans le bail précédent. Cette citation se trouve à la page précédente. Ce sujet a été traité dans le chapitre précédent. Autant à mon *précédent* voyage j'avais vu Paris par son côté défavorable, autant à celui-ci je le vis par son côté brillant. (J.-J. Rouss.)

PRÉCÉDENT. s. m. Usage déjà établi, chose faite qui a acquis force de jurisprudence, qu'on invoque comme autorité.

— Se dit principalement dans le langage des assemblées politiques. Les précédents de la Chambre des députés. C'est un précédent. Citer les précédents. Invoquer les précédents. Il n'y a pas de précédent.

PRÉCÉDER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *præ*, devant; *cedere*, marcher). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je précède, tu précèdes, il précède*, etc. Marcher devant, aller devant. La musique précède le régiment. Une escorte d'honneur précède et suit la voiture du roi. Il vient *précédant* le cortége de tes élèves, de tes enfants désolés, pleurer sur ce cercueil une perte irréparable. (Jussieu.) Pourquoi ces formalités, si tout ce qui les aura *précédées* ou suivies doit être déclaré nul? (Besch.)

— Être auparavant, avoir été auparavant. Les siècles qui nous ont précédés. Le soleil du nouveau jour de la vie se lève, et ce jour n'a rien de semblable à ceux qui l'ont *précédé*. (X. Marmier.) Les sages qui ont écrit avant nous sont des voyageurs qui nous ont *précédés* dans les sentiers de l'infortune. (B. de St-P.) Les âmes ont *précédé* les corps. (Id.) Nous ne faisons dans ce monde que suivre ceux qui nous précèdent, et que précéder ceux qui nous suivent. Il faut que le labour *précède* la moisson. (Lenoble.) Tous les arts de la main ont sans doute *précédé* la métaphysique de plusieurs siècles. (Voltaire.) Le bon sens naturel *précède* toutes les autres sciences qu'on saurait apprendre en ce monde. (Comines.) Toute noblesse dont l'existence a *précédé* la sienne doit lui faire ombrage. (B. Constant.)

> Son empire a des temps *précédé* la naissance;
> Chantons, publions ses bienfaits. (RACINE.)

— Absol. Être immédiatement avant. Le chapitre qui précède. La page qui précède.

— Fig. Avoir le pas sur. Précéder quelqu'un en dignité, en honneur.

— SE PRÉCÉDER. v. pron. Être précédé.

PRÉCEINTE. s. f. (du lat. *præcinctio*, action de ceindre, d'environner). Mar. Bordage qui forme la ceinture d'un vaisseau, et qui en distingue les étages. La préceinte se nomme autrement *lisse*.

— C'est à tort que l'Académie seule fait ce mot masculin; jamais personne ne lui a donné ce genre, et si l'on parlait d'*un preceinte* aux marins, aux constructeurs, ils croiraient qu'on veut plaisanter. Le féminin est demandé par l'étymologie, *præcincta tabula*, et par l'analogie avec *enceinte*, *atteinte*, *empreinte*, etc.

PRÉCELLENCE. s. f. Supériorité. Vieux et inusité. La *précellence* rare et au-dessus du commun, messied à un homme d'honneur en chose frivole. (Montaigne.)

PRÉCELLER. v. a. 1re conj. (du lat. *præcellere*, surpasser, l'emporter sur). Surpasser, exceller par-dessus les autres.

PRÉCENTEUR. s. m. Se disait autrefois pour Préchantre. || Ant. rom. Chef d'un chœur de musique.

PRÉCENTORIEN, IENNE. adj. Ant. rom. Qui appartient au précenteur. *Flûte précentorienne.* Instrument dont on se servait pour donner le ton aux chœurs.

PRÉCEPTE. s. m. (du lat. *præceptum*, formé de *præcipere*, commander). Règle, leçon, enseignement; principe des arts et des sciences; ce qu'il faut savoir pour y réussir. Préceptes de rhétorique. Les préceptes de l'art. Les préceptes qu'un régent donne à son écolier. Recueil de préceptes. Aristote a donné des préceptes de logique, de morale, d'éloquence, de poésie. Les *préceptes* deviennent si présents par l'exercice, qu'on les pratique sans avoir besoin d'en repasser toute la suite et d'y faire attention. (Nicole.) La contrainte des *préceptes* affaiblit et dessèche l'esprit. (Boil.) Hésiode a semé dans cet écrit beaucoup de *préceptes* relatifs à l'agriculture. (Barthél.)

— Vérité d'où découle une règle de conduite. Préceptes de morale. Pratiquer les préceptes. Conformer sa vie aux préceptes. Le conte fait passer le *précepte* avec lui. (La Font.) Son exemple vaudra mieux que tous mes *préceptes*. (Colnet.) Ce ne sont pas les *préceptes* qui manquent aux hommes, mais bien les hommes qui manquent aux *préceptes*. (S. Dubay.) Les vieillards aiment à donner des *préceptes* pour se consoler de n'être plus en état de donner de mauvais exemples. (La Rochefouc.) Les *préceptes* ne nous apprennent jamais mieux ce qu'il faut faire, que lorsqu'ils nous font remarquer ce qu'il faut éviter. (Condill.)

— Dans un sens particulier, Commandement de Dieu ou de l'Église; ce qui est ordonné dans l'Évangile. Précepte affirmatif ou positif, précepte négatif. Distinguer les préceptes d'avec les conseils. Les préceptes de la loi se réduisent à aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme, et son prochain comme soi-même pour l'amour de Dieu. Ceux qui observent les *préceptes* de Jésus et ceux qui les méprisent sont comparés à deux hommes qui bâtissent deux maisons, l'un sur le roc, l'autre sur le sable mouvant. (Chateaubr.)

— Hist. *Préceptes impériaux*, *préceptes royaux*. Se disait au moyen âge, de certaines ordonnances des empereurs et des rois.

— Dr. féod. *Précepte.* Nom qui s'est étendu, dans le XIe siècle, à des actes ou chartes de seigneurs et d'ecclésiastiques.

— *Préceptes apostoliques.* Édits par lesquels les papes prenaient sous leur protection quelque propriété, pour la mettre à l'abri des violences et du pillage, par la crainte des anathèmes. || *Préceptes pontificaux* ou *épiscopaux*. Certaines ordonnances ou injonctions faites par les papes et les évêques. || *Précepte de l'épiscopat.* Ordonnance royale adressée à un métropolitain pour la consécration d'un évêque élu à un siége vacant.

PRÉCEPTEUR. s. m. (du lat. *præceptor*, formé de *præcipere*, commander, instruire). Celui qui est chargé de l'éducation d'un enfant, d'un jeune homme. Savant précepteur. Précepteur prudent, habile. Choisir entre mille un bon précepteur. Bossuet fut le précepteur du dauphin. Fénelon fut le précepteur du duc de Bourgogne. Le *précepteur* de vos enfants doit être honoré pour être honorable. (Coligny.) Son père aurait pu remédier à cet inconvénient en lui donnant un *précepteur* permanent. (Defauconpret.) Les femmes sont les vrais *précepteurs*. (Legouvé.)

> Le fils devenu grand fut mis sous la conduite
> D'un *précepteur*, non pas de ces pédants
> Dont l'aspect est rude et sauvage. (LA FONT.)

— Fig. Tout le monde a de l'esprit aujourd'hui, parce que le siècle passé a été le *précepteur* du nôtre. (Volt.)

— Par extens. Celui qui instruit un autre homme. Jésus-Christ est le divin précepteur des hommes. Dans l'apologue, les animaux deviennent nos précepteurs.

— Au féminin il fait *préceptrice*, mais il est inusité.

— Hist. ecclés. Il s'est dit des commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit, résidant à Montpellier. || Un des grands dignitaires de l'ordre des Templiers. || Grand officier de l'ordre de Malte.

PRÉCEPTIF, IVE. adj. (du lat. *præceptivus*; formé de *præcipere*, commander). Didact. Qui contient des préceptes. Philosophie préceptive. Partie préceptive d'une science, d'un art.

PRÉCEPTION. s. f. (pr. *pré-cèp-si-on*). Hist. Nom donné, dans l'ancienne histoire de France, à des lettres, à des édits que le roi écrivait pour faire ou laisser faire certaines choses que la loi réprouvait. Au moyen de préceptions, le roi pouvait permettre des mariages illicites, transporter des héritages, etc.

PRÉCEPTORAL, ALE. adj. Qui appartient au précepteur, qui est propre au précepteur.

— En mauvaise part. Pédantesque. Air préceptoral. Manières préceptorales. Des tons préceptoraux.

PRÉCEPTORAT. s. m. (rad. lat. *præceptor*, précepteur). État, fonction du précepteur. Remplir consciencieusement les devoirs du préceptorat. Avoir fini son préceptorat.

— Hist. Espèce de commanderie, bénéfice d'un ordre de chevalerie. On dit aussi *préceptorerie*.

PRÉCEPTORERIE. s. f. Hist. Charge, dignité de précepteur chez les templiers et les chevaliers de Malte.

PRÉCEPTORIALE. adj. f. S'est dit d'une prébende affectée à un maître de grammaire qui devait enseigner les jeunes clercs. || On di aussi substantiv., la *préceptoriale*.

PRÉCEPTORISER. v. a. 1re conj. (rad. lat. *præceptor*, précepteur). Enseigner, instruire en qualité de précepteur. Si la vérité blesse si fréquemment, c'est un peu la faute de celui qui la dit; ou c'est un orgueilleux qui nous humilie, ou un ignorant qui nous *préceptorise*, ou un grossier personnage qui nous insulte. (Did.)

— Faire le pédant; traiter quelqu'un comme le ferait un précepteur.

PRÉCESSION. s. f. (du lat. *præcessio*; fait de *præcedere*, précéder). Astron. Mouvement progressif et très-lent des équinoxes qui, sans influer sur l'inclinaison de l'équateur à l'éclip-

tique, en fait rétrograder les nœuds ou les équinoxes de 154",63 par année, c'est-à-dire, fait que l'intersection commune des deux plans, ou la ligne des équinoxes, décrit annuellement sur l'écliptique un arc de cette étendue, en sens contraire du mouvement propre de la terre. C'est ce même mouvement progressif qui rend l'année tropicale un peu plus courte que l'année sidérale, et qui occasionne les variations des étoiles en ascension et en déclinaison. Depuis qu'on a donné des noms aux constellations du zodiaque, le soleil, par la précession des équinoxes, a rétrogradé d'un signe, et, quoiqu'on dise toujours qu'il entre au mois de mars dans le signe du Bélier, il faudrait dire dans le signe des Poissons.

PRÉCHANTRE. s. m. (du lat. *præcentor;* formé de *præ*, en avant; *cantare*, chanter). Liturg. Premier chantre et maître du chœur, dans certaines églises cathédrales ou collégiales. || On dit aussi *precenteur.*

PRÉCHANTRERIE. s. f. Hist. ecclés. Office, dignité de préchantre.

PRÊCHE. s. m. (du lat. *prædicatio;* rad. *prædicare*, prêcher). Sermon prononcé dans un temple de l'église protestante. Aller au prêche. Assister au prêche. Entendre le prêche dans un profond recueillement. Tous les dimanches après le *prêche* du soir, les femmes se rassemblent. (J.-J. Rouss.)

— Par extension, Lieu où s'assemblent les protestants pour l'exercice de leur culte. Vous verrez dans Paris ces *prêches* criminels. (Voltaire.)

— *Droit de prêche.* Droit assuré aux protestants par le traité de paix d'Amboise, 19 mars 1563. Les nobles protestants eurent le droit de prêche dans toute l'étendue de leurs seigneuries; les bourgeois eurent une ville par bailliage.

— Fam. *Aller au prêche, se rendre au prêche.* Embrasser le protestantisme. Dans le sens contraire, *Quitter le prêche.* Abandonner la religion protestante.

PRÊCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Prêcher. S'empl. adjectiv. La religion prêchée aux gentils, aux infidèles. Les vérités morales prêchées aux fidèles.

— *Prêché par.* La deuxième croisade *prêchée* par saint Bernard, conduite par Louis VII et par l'empereur Conrad, eut lieu sous le règne de Baudoin III. (Chateaub.)

PRÊCHER. v. a. 1re conj. (du lat. *prædicare*, proclamer, annoncer). Annoncer en chaire la parole de Dieu. Prêcher l'Évangile. Prêcher les mystères de la religion chrétienne, les vérités de la foi. Prêcher le dogme, la morale. Prêcher la foi aux infidèles. Si je n'avais pas été élevé dans la religion chrétienne, et qu'on vînt me la *prêcher*, je croirais que c'est une invention pour consoler de la mort. (***)

— *Prêcher le Carême, l'Avent, une octave.* Prêcher dans une même église, durant tout le Carême, durant tout l'Avent, durant toute une octave.

— Exhorter. Prêcher les fidèles, les chrétiens. Prêcher les gentils, les infidèles.

— Fig. et fam. *Prêcher un converti.* Vouloir persuader à un autre ce dont il est déjà convaincu.

— Recommander, répandre, propager, soit de vive voix, soit par écrit. Prêcher la vertu. Prêcher une morale pure et sévère. Prêcher des maximes pernicieuses. Prêcher l'économie à quelqu'un. On peut recueillir du miel sur la ronce, et forcer l'enfer même à *prêcher* la vertu. (Trad. de Shaksp.) Rappelez-vous quel a été le sort de la plupart des philosophes qui leur ont *prêché* la sagesse. (B. de St-P.) La religion chrétienne, *prêchant* à des peuples esclaves et malheureux, la charité, la pauvreté, la vie à venir, dut être accueillie par eux avec enthousiasme. (Boiste.) La morale douce et relâchée tombe avec celui qui la *prêche.* (La Bruy.)

— *Ne prêcher que malheur et misère.* Ne parler que pour annoncer des choses fâcheuses. || Dans un autre sens, *Ne prêcher que malheur et misère.* Se plaindre toujours de la dureté des temps.

— *Prêcher toujours la même chose.* Répéter sans cesse les mêmes propos.

— Faire des remontrances. Prêcher quelqu'un inutilement. Prêcher quelqu'un pour qu'il prenne un emploi, pour qu'il prenne femme.

— *Ne faire que prêcher.* Faire des remontrances, des exhortations à tout propos.

— Vanter, louer. Prêcher la grandeur de ses ancêtres. Prêcher ses exploits à tout venant.

— *On a beau prêcher qui n'a cure de bien faire.* C'est perdre sa peine que de faire des remontrances à un homme qui ne veut pas se porter au bien.

— Neutral. Prêcher éloquemment. Prêcher avec effusion. Prêcher avec conviction, avec foi, avec fruit. Prêcher en apôtre, en missionnaire. Prêcher sur le danger des mauvais exemples, sur le danger des mauvaises lectures. Peut-on si bien *prêcher* qu'il ne dorme au sermon? (Boil.) Le père Bourdaloue a *prêché* ce matin au delà des plus beaux sermons qu'il ait jamais faits. (Mme de Sév.) La tolérance *prêche* mieux que les bourreaux. (Volt.) Madrid entier retentit de ses louanges, il n'a encore *prêché* que trois fois, mais tous ceux qui l'ont entendu sont ravis de son éloquence. (Léon de Wailly.)

— *Prêcher d'exemple.* Pratiquer soi-même le premier ce que l'on conseille aux autres de faire.

— *Prêcher dans le désert.* N'avoir point d'auditeurs, n'être point écouté.

— Loc. prov. et fam. *Prêcher sept ans pour un Carême.* Répéter à satiété pendant longtemps la même chose. || *Prêcher sur la vendange.* Faire un discours le verre en main.

— SE PRÊCHER. v. pron. Être prêché. La vérité chrétienne doit se prêcher avec une sainte liberté. La sobriété, la patience, l'humilité doivent plutôt se prêcher devant les grands et les riches, que devant les malheureux.

PRÊCHERESSE. s. et adj. f. Hist. ecclés. Nom qu'on a donné quelquefois aux religieuses de l'ordre de Saint-Dominique. Sœur prêcheresse.

PRÊCHEUR. s. m. Se disait anciennement pour Prédicateur. Les prêcheurs de la ligue.

— Ne se dit plus que par dénigrement. Voilà un beau prêcheur, un singulier prêcheur, un pauvre prêcheur, un mauvais prêcheur, un ennuyeux prêcheur.

— Fig. *Prêcheur éternel.* Faiseur de remontrances. Cet homme est un prêcheur éternel.

— Ornith. Nom vulgaire du toucan.

— Entom. On donne l'épithète de *prêcheur* à un insecte de la famille des mantes, parce que ses pattes de devant redressées ressemblent aux bras d'un prédicateur qui gesticule.

— PRÊCHEURS (Frères). Hist. ecclés. Premier nom des dominicains. V. DOMINICAINS.

PRÊCHEUR. Géogr. Bourg et paroisse de la Martinique, à 11 kilom. N.-O. de Saint-Pierre; 3,500 hab.

PRÊCHEUSE. s. f. (pr. *prê-cheu-ze*). Femme qui fait des remontrances. Vous êtes une jolie prêcheuse, on est heureux de vous obéir. Il est familier.

— Bot. Épithète donnée à quelques plantes, dont les graines servent à faire des chapelets.

PRÉCIANIENS. Géogr. Ancien peuple de la Gaule aquitaine.

PRÉCIDANÉES. s. f. pl. (ét. lat., *præ*, avant; *cadere*, tomber). Antiq. rom. Les premières victimes immolées dans les grandes solennités.

— adjectiv. Agnelle précidanée. Victime précidanée.

PRÉCIEUSE. s. f. Femme froide, affectée, rechignée, minaudière, dédaigneuse, pleine d'une petite vanité sotte. Le nom de *précieuse*, qui s'est toujours pris en mauvaise part dans le XVIIIe siècle, désignait, au commencement du XVIIe, un ordre de femmes d'un mérite supérieur. Voilà pourquoi Molière intitula une de ses comédies *Les Précieuses ridicules*, non pour jouer les *précieuses*, mais les singes des *précieuses*, de petites bégueules bourgeoises, excessivement ridicules, parce qu'elles veulent imiter les *précieuses*, à peu près comme le bourgeois gentilhomme veut imiter les gens de qualité. (Geoffroy.) Les *précieuses* font dessus tout les dédaigneuses. (La Fontaine.)

— On a dit *précieux* au masculin, dans le même sens. V. PRÉCIEUX.

PRÉCIEUSEMENT. adj. (rad. *précieux*). Avec grand soin. Garder précieusement. Conserver précieusement. Garder précieusement un manuscrit dans une bibliothèque. Conserver précieusement une marque d'amitié. Garder précieusement la mémoire, le souvenir d'un bienfait.

— Beaux-arts. *Tableau précieusement fait.* Tableau dont la touche est très-recherchée, très-soignée. Un bas-relief précieusement exécuté. Une statue précieusement drapée. Il est peu usité dans cette acception.

PRÉCIEUX, EUSE. adj. (du lat. *pretiosus*, rad. *pretium*, prix, valeur). Qui est de grand prix. Objets précieux. Bijoux précieux. Meubles précieux. Métal précieux. Parfum précieux. Étoffe précieuse. || *Pierres précieuses.* Les diamants, les rubis, les émeraudes, les saphirs, les topazes, etc. Le président du sénat portait un collier d'or et de pierres *précieuses.* (Boiste.)

— Dont on peut tirer beaucoup d'utilité, beaucoup de profit. Avantage précieux. Découverte précieuse. Temps précieux. Moments précieux. Le bon emploi du temps rend le temps plus *précieux.* (J.-J. Rouss.) Il semble que la nature se plaise à mettre dans les plus petits corps les âmes les plus *précieuses.* (Volt.)

— *Les moments sont précieux.* Il n'y a point de temps à perdre.

— Qui nous est cher. Enfant précieux. Personne précieuse. Vertu précieuse. Gage précieux d'amitié. Souvenir précieux. Mémoire précieuse. Un enfant devient plus *précieux* en avançant en âge. (J.-J. Rouss.) Conservez-moi votre souvenir, qui me sera toujours *précieux.* (Volt.) Ce n'est point l'importance des choses qui nous les rend *précieuses;* c'est le besoin que nous en avons. (Mme de Staël.)

— *Précieux à.* Un enfant précieux à son père et à sa mère. Une vie précieuse à l'État.

— Il se dit pour marquer le prix infini du corps et du sang de Jésus-Christ contenus sous les emblèmes eucharistiques, ainsi que le prix des reliques des saints. Recevoir le précieux corps de Notre Seigneur. Adorer le précieux sang du calice. Baiser une précieuse relique.

— En mauvaise part. Affecté. Des manières précieuses. Se donner un air précieux, des airs précieux. Prendre un ton précieux. Parler un langage précieux. Écrire un style précieux.

— Qui est fait avec un soin extrême. Tableau d'un fini précieux. Bijoux d'un travail précieux.

— PRÉCIEUX. s. m. Ce qui est affecté, affectation. Cet homme est d'un précieux insupportable. Le précieux du style, du langage.

— Celui qui a des manières affectées.

> Ne le trouvez-vous pas changé,
> Notre bon ami Fontenelle?
> Sous le poids de l'âge engagé,
> Son esprit ne bat que d'une aile,
> Mais ce qui le rend ennuyeux
> N'est pas vieillesse radoteuse:
> C'est le doyen des *précieux*,
> Qui dégénère en précieuse. (***)

PRÉCINCTION. s. f. (pr. *pré-cink ci-on;* du lat. *præcingere*, entourer). Antiq. rom. Il se dit de l'ensemble de gradins gardiens des théâtres ou des amphithéâtres antiques, qui étaient plus élevés que les autres, et qui divisaient en plusieurs étages tout l'hémicyle ou l'ovale destiné aux spectateurs. Il y avait plusieurs précinctions; la première séparait les places des chevaliers de celles des plébéiens.

PRÉCIOSITÉ. s. f. Affectation dans les manières, dans le langage. Après notre admirable langue du XVIe siècle, si gracieuse, si virile, si expressive, si pleine, si complète en toutes choses, la *préciosité* si vaine, si affectée, si puérile, si prétentieuse, si contrefaite, si fausse. (Ch. Nodier.)

— La Fontaine l'a employé comme on dit *Son Altesse, Son Excellence*, etc.

> Sa *Préciosité* changea lors de langage.
> Son miroir lui disait: Prenez vite un mari;
> Je ne sais quel désir le lui disait aussi.
> Le désir peut léger chez une précieuse.

PRÉCIPICE. s. m. (du lat. *præcipitium*, rad. *præceps*, escarpé). Espace vide, profond, escarpé. Précipice affreux. Lieu plein de précipices. Chemin bordé de précipices. Le fond du précipice. Marcher entre des précipices, entre deux précipices. Être sur le bord d'un précipice, sur le penchant d'un précipice. Tomber dans un précipice. Pousser, jeter, faire tomber dans le précipice. Tirer, sauver du précipice.

— Fig. État de misère, d'abandon. Il s'est perdu par la débauche; il ne lui reste plus qu'à mourir dans le précipice. La misère est un précipice où il est facile de tomber, d'où il est difficile de sortir. Je vois, sans pouvoir m'arrêter, l'horrible *précipice* où je cours. (J.-J. Rousseau.)

— Grand malheur, disgrâce entière, danger considérable. L'ambition l'a poussé jusqu'au précipice. Une seule faute l'a plongé dans le précipice. Le dérangement de ses affaires est si grand, qu'il va tomber dans le précipice, si l'on ne vient promptement à son secours. En voulant jeter son adversaire dans un *précipice*, on y tombe souvent avec lui. (Mme de Puysieux.) Le génie du mal a placé toutes les nations de l'Europe entre les deux *précipices* de l'anarchie, du despotisme; elles ne peuvent les éviter qu'en suivant la ligne de la monarchie constitutionnelle. (***)

— *Marcher sur le bord du précipice.* Tenir une conduite capable de nous perdre.

— Syn. comp. PRÉCIPICE. GOUFFRE. ABÎME. V. ABÎME.

PRÉCIPITAMMENT. adv. (pr. *pré-ci-pi-ta-man*). Avec précipitation, à la hâte. Courir précipitamment. Agir trop précipitamment. Il ne faut pas courir trop précipitamment après le bonheur, si l'on ne veut le dépasser. Je le vis sortir *précipitamment* de la porte, précédé d'un porte-faix chargé de ma valise. (X. de Maistre.)

PSÉCIPITANT. part. prés. du v. Précipiter. Il est toujours invariable. Des hommes précipitant un cadavre dans la rivière.

PRÉCIPITANT. s. m. Chim. Ce qui opère la précipitation. Le précipitant d'un sel. Les précipités sont rarement purs; souvent une partie du *précipitant* est entraînée avec eux. (Pelouze.)

PRÉCIPITATION. s. f. (pr. *pré-ci-pi-ta-ci-on;* du lat. *præcipitatio;* fait de *præcipitare*, précipiter). Action de précipiter, de jeter de haut en bas. La précipitation d'un cadavre dans la rivière. Le supplice de la *précipitation* était usité chez quelques peuples anciens. (Laveaux.)

— Extrême vitesse, trop grande hâte. Marcher avec précipitation. Courir avec précipitation. Tacite dit que la précipitation tient à la peur; la lenteur, au courage.

— Fig. Trop grand empressement, trop grande vivacité dans les actions ou dans les discours. Grande précipitation. Folle précipitation. Ne rien faire avec précipitation. Souvent on a lieu de se repentir d'avoir agi ou parlé avec trop de précipitation. Le bien même n'est pas durable, s'il est fait avec précipitation. Penser, parler, agir mûrement et sans précipitation. La précipitation gâte les affaires.

— Chim. Phénomène qui a lieu quand un corps abandonne un liquide dans lequel il était dissous et se dépose sous la forme de flocons, de poudre ou de cristaux. La précipitation a lieu lorsqu'un corps dissous dans l'eau y devient insoluble par l'effet de l'addition ou de la soustraction d'un autre corps.

PRÉCIPITÉ, ÉE. part. pass. du v. Précipiter. S'empl. adjectiv. Précipité du haut en bas. Mouvement précipité. Course précipitée. Départ précipité. Marcher à pas précipités. Le roi a de la bonté, et il sait bien que la chose a été *précipitée.* (Mol.) Les femmes étaient *précipitées* du haut des mornes dans les abîmes de l'Achéron. (Pouqueville.) Tous ces arrangements un peu *précipités* sont inévitables. (J.-J. Rouss.) Je crains que cette demande *précipitée* n'ait pu déplaire à Corinne. (Mme de Staël.) Nous marchions à pas *précipités* un bandeau sur les yeux. (Barthél.)

> Le sage et l'imprudent, et le faible et le fort,
> Tous sont *précipités* dans les mêmes abîmes. (Volt.)

> Aux coups *précipités* de la cloche d'alarmes,
> Se mêlent des cris sourds et le fracas des armes.
> (F. Barr.)

PRÉCIPITÉ. s. m. Chim. Matière qui tombe au fond d'un vase lorsqu'on la désunit de son dissolvant par le moyen de quelque réactif capable de séparer une matière solide du liquide qui la renferme. Les précipités sont rarement purs. || *Précipité pur* ou *vrai.* Celui qui présente effectivement les propriétés du corps que l'on s'attendait à voir précipiter. || *Précipité faux.* Celui qui ne présente pas les propriétés des corps que l'on croyait devoir être précipités. || *Précipité blanc.* Proto-chlorure de mercure obtenu par précipitation. || *Précipité jaune.* Sulfate de mercure. || *Précipité rouge.* Oxyde de mercure.

PRÉCIPITER. v. a. 1re conj. (du lat. *præcipitare;* fait de *præceps*, escarpé). Jeter de haut en bas et dans un lieu profond. Précipiter au fond de la mer.

— *Précipiter de.* Précipiter quelqu'un du haut des remparts dans le fossé. Les anciens Romains précipitaient certains criminels du haut de la roche Tarpéienne.

— *Précipiter dans.* Dieu a précipité les anges rebelles dans l'enfer.

— *Précipiter par.* Jéhu précipita la reine Jézabel par une fenêtre.

— *Précipiter sur.* Précipiter sur un rocher.

— *Précipiter dans le tombeau.* Causer la mort. Hélas! les années qu'elle avait de plus que moi l'ont *précipitée* avant moi dans la tombe. (X. Marmier.)

— Fig. Faire tomber dans un grand malheur, dans une grande disgrâce, etc. Précipiter dans le deuil, dans le chagrin, dans le désespoir. Précipiter dans l'adversité, dans la misère, dans l'infortune. Précipiter une nation dans une guerre funeste. La révolution a *précipité* la décadence du goût jusqu'à son dernier terme. (La Harpe.) Une nouvelle progression recommence, celle de l'esclavage *précipitant* un peuple à sa ruine par tous les degrés de la bassesse. (Villemain.) Voyez comme un pas vers la fortune nous a *précipités* d'abîme en abîme. (B. de St-P.) N'est-ce pas l'orgueil et la curiosité qui ont *précipité* l'homme du haut rang où Dieu l'avait placé. (Ve Alban de Villeneuve-Bargem.)

— *Précipiter son cours.* Couler rapidement, en parlant d'une rivière.

— *Précipiter les jours, les années de quelqu'un.* Hâter sa mort, abréger sa vie.

— *Précipiter sa fuite, sa retraite.* La faire très-promptement ou trop promptement.

— Hâter, accélérer, marcher avec vitesse. Précipiter ses pas. De Pesnaw il avait *précipité* ses pas jusqu'à Revel. (Volt.)

> Fuyez, et loin de moi *précipitant* vos pas,
> Pour prix de votre vie, heureusement sauvée,
> Oubliez que c'est moi qui vous l'ai conservée. (Volt.)

> Fuis, dis-je, et sans retour *précipitant* tes pas,
> De ton horrible aspect purge tous mes états. (Rac.)

— Faire hâter. La frayeur *précipite* mes pas (Rac.)

> Ainsi *précipitant* leur course vagabonde,
> La vague suit la vague, et l'onde pousse l'onde. (Del.)

— Fig. Exciter. Guise *précipitait* ou retenait la rage du peuple. (Volt.)

— Chim. Faire tomber au fond d'un vase les parties les plus grossières d'un métal dissous.

— Neutral. Cette matière précipite en blanc.

— SE PRÉCIPITER. v. pron. Se jeter de haut en bas. Se précipiter d'un troisième étage. Se précipiter par une fenêtre. Se précipiter du haut d'un pont dans la rivière. Le fleuve se précipite avec un grand bruit du haut des rochers. Le chasseur se précipita dans l'abîme. Tu commandes, ô Dieu créateur! et à ta voix les eaux se *précipitent* dans leur lit, et la terre se montre dégagée de ses voiles humides. (La Harpe.) Là, on n'entendait jamais que le bruit d'un ruisseau qui, se *précipitant* du haut d'un rocher, tombait à gros bouillons pleins d'écume. (Fénelon.) Les Barbares s'étant *précipités* sur l'empire, et ayant brisé tous les liens de la société, il ne resta aux hommes que Dieu pour espérance. (Chateaub.)

— Fig. Se précipiter dans le danger. Se précipiter dans la débauche, dans toutes sortes d'excès, de désordres. Se précipiter aveuglément dans les occasions périlleuses.

— Se porter impétueusement. Le peuple se précipitait sur les pas de sa souveraine.

— Se trop hâter. Il ne faut pas vous précipiter, vous ne feriez rien de bon.

— S'élancer contre, fondre sur. Se précipiter sur l'ennemi. Se précipiter sur quelqu'un pour le frapper.

> Mais enfin contre moi sa vaillance irritée,
> Avec trop de chaleur s'était *précipitée.* (Racine.)

— *Se précipiter dans les bras l'un de l'autre.* S'embrasser avec transport.

— Chim. Cette matière se précipite en blanc.

PRÉCIPITEUSEMENT. adv. S'est dit pour Précipitamment, à la hâte. J'écris mes lettres toujours en poste et *précipiteusement.* (Mont.)

PRÉCIPITEUX, EUSE adj. S'est dit pour Emporté, bouillant. C'est l'effet d'un esprit *précipiteux* et insatiable de ne savoir mettre fin à sa convoitise. (Mont.)

PRÉCIPUT. s. m. (pr. *pré-ci-pu*; ét. lat., *præ*, avant; *capere*, lever). Jurispr. Action de prélever, de lever par préalable une certaine portion sur un tout; avantage que le contrat de mariage donne à l'un des époux, ou qui est accordé à l'un des héritiers par le défunt, de prélever, avant tout partage, une somme d'argent, ou une certaine quotité de biens. Préciput par contrat de mariage. Préciput par dispositions testamentaires. Dons et legs faits par préciput. Le préciput accordé à un héritier consiste dans la faculté de prélever sur la succession une certaine somme d'argent, sans préjudice des droits qu'il a au partage du reste. Le droit au préciput est ouvert par la mort naturelle ou par la mort civile.

— Nous avons entendu, dit un critique, des gens de loi prononcer le *t* final de ce mot: c'est à tort, car ici cette consonne n'est pas celle du mot latin, comme dans *accessit*, et ce serait le seul motif qu'on pourrait alléguer en faveur de cette prononciation exceptionnelle.

PRÉCIS, ISE. adj. (du lat. *præcisus*, coupé, retranché). Arrêté, fixe. Jour précis. Heure précise. Arriver à huit heures précises. Ce qui reste à dire est plus soutenu et a des dates plus *précises*. (Boss.) On ignore la date *précise* de la découverte de cette île. (Chateaub.)

— *Prendre des mesures précises.* Prendre des mesures justes, qui vont au bout de ce qu'on mesure.

— Dans lequel il n'y a rien d'omis ni de superflu. Discours précis. Style précis. Le style de l'histoire doit être rapide dans les récits, *précis* dans les réflexions, grand et fort dans les descriptions et dans les tableaux. (Condill.)

— Qui met de la précision dans le discours ou dans la manière de parler. Homme précis. Auteur précis. Peut-on manquer d'être clair et *précis*, quand on dit tout ce qui est nécessaire au développement d'une pensée, et qu'on ne dit rien de plus? (Condill.)

— Prat. *Demandes précises.* Demandes formelles et expresses.

PRÉCIS. s. m. (pr. *pré-ci*). Qualité de ce qui est précis; abrégé de ce qu'il y a d'important, d'essentiel dans une affaire, dans une histoire, dans un ouvrage. Donner le précis d'une bataille, le précis d'une affaire. Voilà le *précis* de ce que nous savons sur le genre. (Buff.)

— Résumé, ouvrage abrégé. Précis d'histoire, de géographie. Publier un précis. Rédiger un précis d'histoire générale.

PRÉCISÉ, ÉE. part. pass. du v. Préciser. S'empl. adjectiv. Date précisée.

PRÉCISÉMENT. adv. (rad. *précis*). Exactement, justement. O étrange inconséquence! ce qui tend à dégrader l'homme, ce qui devrait l'affliger jusqu'au désespoir, est *précisément* ce dont il semble se glorifier et se réjouir. (Chaud.) La vue, de tous nos sens le plus fautif, *précisément* parce qu'il est le plus étendu, et que, précédant de bien loin tous les autres, ses opérations sont trop promptes et trop vastes pour pouvoir être rectifiées par eux. (J.-J. Rouss.) Il n'y a presque personne qui ne pense plutôt à ce qu'il veut dire qu'à répondre *précisément* à ce qu'on lui dit. (La Rochef.)

— Fam. Signifie Oui, c'est cela même. Vous allez donc quitter la ville? Précisément. Est-ce que vous l'auriez battu? Précisément.

PRÉCISER. v. a. 1[re] conj. (du lat. *præcidere*, couper, trancher, rogner, abréger; fait de *præ*, avant; et de *cædere*, couper). Présenter d'une manière précise. Préciser la date. Préciser l'heure d'un rendez-vous. Préciser les circonstances.

PRÉCISIEN, ENNE. adj. et s. Hist. relig. Membre d'une doctrine calviniste qui existe en Angleterre. ‖ Qui appartient à cette secte. Doctrine précisienne.

PRÉCISION. s. f. (du lat. *præcisio*, coupure, suspension). Exactitude dans le discours telle qu'on ne dit rien de superflu. S'exprimer, parler avec précision. Écrire avec précision. La précision des pensées. Les lois des douze tables sont un modèle de *précision*. (Montesq.) Cette sage combinaison fut exécutée avec la plus grande *précision*. (Rayn.) On pourrait avoir la même pensée que Racine, et ne pas s'expliquer avec la même clarté, avec la même *précision*, avec la même élégance. (Condil.)

— Régularité, justesse. Ces mouvements ont été exécutés avec la plus grande précision.

— Didact. Abstraction d'une chose d'avec une autre.

PRÉCISTE. s. m. Hist. Celui qui en Allemagne est nommé à un bénéfice en vertu du droit de premières prières. V. PRIÈRE.

PRÉCITÉ, ÉE. adj. Prat. Qui est déjà cité, mentionné. Article précité. Marchandises précitées.

PRÉCLAMATEUR ou **PRÉCLAMINATEUR.** s. m. (ét. lat., *præ*, avant; *clamare*, crier). Antiq. rom. Officier qui, chez les Romains, marchait devant le flamine pour faire cesser tout travail sur le passage de ce prêtre.

PRÉCLÔTURE. s. f. Anc. cout. Enclos. ‖ Accessoires du manoir que la plupart des coutumes attribuent à l'aîné, par préciput.

PRÉCOCE. adj. des 2 g. (du lat. *præcox*; de *præcoquere*, mûrir avant le temps; fait de *præ*, avant; *coquere*, cuire). Bot. Qui pousse, qui fleurit ou qui mûrit de bonne heure. Plante précoce. Fleur précoce. Fruit précoce. Melon précoce. Cerise précoce.

— Qui porte des fruits précoces. Arbre précoce. Pêcher précoce. En général, les espèces *précoces* sont naines; les tardives appartiennent aux races gigantesques ou livrées à l'état de nature. (Virey.)

— Dont le développement reproductif ou intellectuel a lieu de bonne heure, avant l'âge ordinaire. La constitution du nègre est plus *précoce* que celle du blanc, et par conséquent dure moins longtemps. (Virey.) Omission des dictionnaires.

— Fig. Enfant précoce. Esprit précoce. Les esprits précoces naissent et meurent, dit-on, sous un même soleil, comme des fleurs. Mon bonheur a été *précoce*; il commença dès ma naissance et doit finir avant ma mort. (J.-J. Rouss.) Les sociétés les plus civilisées deviennent malheureusement pour l'ordinaire les plus *précoces* dans toutes les jouissances. (Virey.) La sagesse *précoce* est la moins assurée. (La Chauss.) Instruisez au combat son *précoce* courage. (Delille.)

PRÉCOCITÉ. s. f. (rad. *précoce*). Qualité, état de ce qui est précoce. La précocité des fruits, des fleurs. Plusieurs causes contribuent à la *précocité* de la végétation et de l'accroissement dans le règne végétal comme dans le règne animal. (Virey.) La chaleur est un agent puissant de *précocité*; elle seule suffit pour hâter la maturation de toutes les végétations. (Id.) La domestication des animaux, la civilisation de l'homme en général, ont pour résultat de hâter la *précocité* ou le développement reproductif. (Id.) L'abondance des nourritures est un moyen de *précocité* qui hâte efficacement la végétation. (Id.) Il est bien manifeste que rien n'accourcit la taille et ne hâte plus le développement reproductif, que la *précocité* des générations. (Id.)

— Fig. La précocité d'un esprit. La précocité d'un enfant. Ne hâtez pas trop la *précocité* d'un enfant; les fruits qui mûrissent promptement ne sont pas de garde. (***)

PRÉCOMPTE. s. m. (ét. lat., *præ*, avant; *computatio*, compte). Compte avec déduction par avance.

PRÉCOMPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Précompter. S'empl. adjectiv.

> Qu'il plaise donc, dit l'autre, à vos bontés,
> Que les aulx soient sur les coups *précomptés*.
> (LA FONTAINE.)

PRÉCOMPTER. v. a. 1[re] conj. Compter par avance en déduisant. Précompter les sommes qui sont à déduire. Précompter les coups qu'on va recevoir.

PRÉCONCEPTION. s. f. (pr. *pré-kon-cèp-ci-on*). Didact. Première conception, première entente.

PRÉCONCEVOIR. v. a. 3[e] conj. Concevoir d'avance, concevoir d'abord, concevoir sans examen. ‖ SE PRÉCONCEVOIR. v. pron. Être préconçu.

PRÉCONÇU, UE. part. pass. du v. Préconcevoir. S'empl. adjectiv. Opinions préconçues.

PRÉCONE. s. m. (du lat. *preco*). Antiq. rom. Espèce de héraut qui faisait observer le silence dans les cérémonies religieuses. ‖ Officier civil chargé d'annoncer à haute voix les marchandises vendues à l'encan, d'appeler ceux qui avaient droit de suffrage dans les comices, d'annoncer le résultat des élections, de proclamer les lois nouvelles.

PRÉCONISATION. s. f. (pr. *pré-ko-ni-za-ci-on*; du lat. *præconium*, cri public; fait de *præcire*, proclamer). Déclaration faite à Rome dans le consistoire, par le cardinal patron, de celui que le roi a nommé à quelque prélature, et dont la nomination est soumise à l'agrément du pape. En vertu de cette déclaration solennelle, le pape décerne les bulles d'institution canonique.

PRÉCONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Préconiser. S'empl. adjectiv. Remède préconisé.

PRÉCONISER. v. a. 1[re] conj. Déclarer en plein consistoire qu'un sujet nommé à un évêché a les qualités requises.

— Fig. Donner de grands éloges. Il vous préconise partout.

— *Préconiser un remède.* En vanter l'efficacité, en recommander l'emploi.

— Anc. cout. Citer en justice.

— SE PRÉCONISER. v. pron. Se louer excessivement. Beaucoup de gens ont dû leur réputation et leurs succès à l'impudence avec laquelle ils se sont *préconisés*, tant le public aime les jugements tout faits. (Boiste.)

PRÉCONISEUR ou **PRÉCONISATEUR.** s. m. Hist. ecclés. Celui qui préconise.

— Fig. Louangeur outré.

> Ne pense pas pourtant qu'en ce langage
> Je vienne ici, *préconiseur* peu sage,
> Tenter ton zèle humble, religieux,
> Par un encens à toi même odieux. (J.-B. ROUSS.)

PRÉCONNAISSANCE. s. f. Connaissance anticipée. V. PRENOTION.

PRÉCONNAÎTRE. v. a. 4[e] conj. Didact. Connaître antérieurement à toute observation sensible. ‖ SE PRÉCONNAÎTRE. v. pron. Être préconnu.

PRÉCONNU, UE. part. pass. du v. Préconnaître. S'empl. adjectiv. Vérité préconnue.

PRÉCONSUL. s. m. Zool. Nom vulgaire du stercoraire bourguignon.

PRÉCOPIA. Géogr. Ville archiépiscopale de la Servie, sur la Morava, à 3 kilom. de Nissa; 6,800 hab.

PRÉCORDIAL, ALE. adj. (du lat. *præcordialis*; rad. *præcordia*, diaphragme). Anat. Qui répond au diaphragme. Il est syn. d'Épigastrique. ‖ Pl. m., *précordiaux*.

PRÉCOUVÉ, ÉE. adj. (du lat. *præ*, en avant; *cubatus*, couvé). Ornith. Il se dit d'un œuf dont le germe a déjà reçu un commencement sensible de développement au moment de la ponte.

PRÉCURSEUR. s. m. (du lat. *præcursor*, coureur, éclaireur, postillon; de *præ*, avant, devant; *currere*, marcher, courir). Celui qui vient avant un autre pour annoncer sa venue. Saint Jean-Baptiste a été le précurseur de Jésus-Christ.

— Se dit d'un homme célèbre qui a paru avant un autre qui l'a surpassé. Le caractère des grands hommes qui représentent le XVIII[e] siècle est d'avoir été des *précurseurs*. (Edgard Quinet.)

— Par extens. et fig., se dit des choses qui ont coutume d'en précéder d'autres. Ces troubles sont les précurseurs d'une révolution.

PRÉCURSEUR. adj. m. Qui annonce les signes précurseurs d'une maladie, d'une révolte, d'une saison, etc.

> L'oiseau léger, *précurseur* du printemps,
> Craint d'annoncer la saison incertaine.
> (LÉONARD.)

PRECY. Géogr. Nom de plusieurs lieux de France, dans les départements de l'Aube, du Cher, de Seine-et-Marne, de l'Yonne, de l'Oise, etc.

PRÉCY (Le comte Louis-François Perrein de). Général royaliste, né en 1742, à Semur, mort en 1820. Soutint contre l'armée républicaine le siége mémorable de Lyon, reçut de Louis XVIII le titre de lieutenant-général et le cordon rouge.

PRÉCY-SOUS-THIL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sémur (Côte-d'Or); 760 hab.

PRÉDATEUR. adj. m. (rad. lat. *præda*, butin). Myth. rom. Surnom de Jupiter à qui l'on consacrait une partie de la dépouille des ennemis.

PRÉDÉCÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Prédécéder. S'empl. adjectiv. Personne prédécédée.

— substantiv. Le prédécédé.

PRÉDÉCÉDER. v. n. 1[re] conj. L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je prédécède*, *tu prédécèdes*, *il prédécède*, etc. Prat. Mourir avant une autre personne.

PRÉDÉCÈS. s. m. Prat. Mort de quelqu'un avant celle d'un autre.

PRÉDÉCESSEUR. s. m. Celui qui a précédé quelqu'un dans une charge, dans une dignité, dans un emploi. Suivre l'exemple de son prédécesseur.

— PRÉDÉCESSEURS. s. m. pl. Ceux qui ont vécu avant nous, dans le même pays. Nos prédécesseurs ne faisaient pas comme nous.

PRÉDÉNOMMÉ, ÉE. adj. Qui vient d'être dénommé dans un écrit.

PRÉDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *præ*, en avant; *dens*, *dentis*, dent). Zool. Il se dit d'animaux mammifères amphibies, dont les canines supérieures forment d'énormes défenses dirigées de haut en bas. ‖ PRÉDENTÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des mammifères amphibies.

PRÉDESTINARIEN. s. m. Hist. ecclés. Nom donné, dans le IX[e] siècle, aux sectateurs du moine allemand Godescalc: ce moine enseignait que les hommes sont sauvés ou damnés de toute éternité. V. PRÉDESTINATIEN, qui se dit plus communément.

PRÉDESTINATIANISME. s. m. (pr. *pré-dess-ti-na-ci-a-ni-sme*). Hist. relig. Doctrine des prédestinatiens; système des partisans de la prédestination formelle et absolue.

PRÉDESTINATIEN. s. m. (pr. *pré-dess-ti-na-cien*). Hist. relig. Nom donné, en général, aux partisans de la prédestination, et, en particulier, à ceux qui soutiennent que, de toute éternité, les hommes sont destinés absolument et nécessairement les uns à la vie, les autres à la mort éternelle, de telle sorte que la prédestination, ainsi entendue, est le fait de la volonté de Dieu, de sa prescience infaillible, et nullement celui de la volonté et de la liberté de l'homme. Dès le temps de saint Augustin, il y avait des prédestinatiens en Afrique et dans les Gaules. Les calvinistes retiennent quelque chose de l'hérésie des prédestinatiens.

PRÉDESTINATION. s. f. (pr. *pré-dess-ti-na-ci-on*). Théol. cathol. Décret de Dieu par lequel il a, de toute éternité, résolu de donner la gloire à un certain nombre d'anges et d'hommes, et les moyens pour y parvenir. Les augustiniens et les thomistes disent que la prédestination est absolue et antécédente, c'est-à-dire qu'elle n'est pas subordonnée à la prévision des mérites de l'âme prédestinée, mais bien purement gratuite; les molinistes ou congruistes prétendent que la prédestination est conditionnelle et conséquente, c'est-à-dire subordonnée à la prévision de Dieu sur le mérite de telle ou telle âme. Dans la religion musulmane, on croit à la prédestination sans aucune réserve.

— Arrangement immuable d'événements que l'on suppose arrivés nécessairement. Créature à la prédestination. Mais l'événement de son amour était accompagné de tant de bonheur, qu'il vit une espèce de *prédestination* dans cette faveur du sort. De Balzac.)

PRÉDESTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Prédestiner. S'empl. adjectiv. Il a été prédestiné à se noyer.

— Qui a été destiné par Dieu à la gloire éternelle. Les âmes prédestinées.

> Comme ils parlaient, la nue éclatante et profonde
> S'entr'ouvrit, et l'on vit se dresser sur le monde
> L'homme *prédestiné*... V. Hugo.)

— subst. Un prédestiné. Une prédestinée.

— *Avoir un visage de prédestiné.* Avoir un visage plein et vermeil.

PRÉDESTINER. v. a. 1[re] conj. Destiner de toute éternité au salut ou à de grandes choses. Dieu a prédestiné les élus.

PRÉDÉTERMINANT, ANTE. adj. Théol. Qui prédétermine.

PRÉDÉTERMINATION. s. f. (pr. *pré-dé-tèr-mi-na-ci-on*). Théol. Action de Dieu prévenant la volonté humaine, l'affectant intérieurement et la déterminant infailliblement à agir.

PRÉDÉTERMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Prédéterminer. S'empl. adjectiv.

PRÉDÉTERMINER. v. a. 1[re] conj. Théol. Déterminer la volonté humaine, en parlant de Dieu.

PRÉDHOMME. s. m. Hortic. Nom vulgaire du haricot sans parchemin.

PRÉDIAL, ALE. adj. (rad. lat. *prædium*, fonds de terre). Anc. cout. Qui concerne les fonds de terre, les rentes, les héritages. ‖ *Dîme prédiale.* Dîme que les juifs payaient en raison de l'étendue de leurs héritages. ‖ Pl. masc., *prédiaux*.

PRÉDICABLE. adj. des 2 g. Log. Qui peut être appliqué à différents sujets. Qualité prédicable. Épithète prédicable.

— PRÉDICABLE. s. m. Scolast. Synonyme de Catégorème.

— Philol. *Des prédicables.* Titre d'un traité philosophique du néoplatonicien Porphyre.

PRÉDICAMENT. (rad. lat. *prædicare*, prêcher). Log. Catégorie, classe où les philosophes de l'école ont coutume de ranger tous les êtres.

— Fig. et fam. *Être en bon prédicament.* Être en bonne réputation, être avantageusement famé.

PRÉDICANT. s. m. Dénomination jetée par dénigrement au ministre de la religion protestante dont la fonction est de prêcher. *Prédicant* ne s'est guère dit que des prédicateurs huguenots, surtout de ceux qui prêchaient au village. (De La Monnoie.) Se dit par mépris.

PRÉDICAT. s. m. (du lat. *prædicatus*). Philos. Attribut d'une proposition, d'un jugement. Le prédicat se joint au sujet par le verbe ou la copule. Dans la grammaire arabe, le prédicat s'appelle ordinairement *énonciatif*. Décomposer l'être en prédicats et en hypostases. *Prédicat* est vieux et inusité.

PRÉDICATEUR. s. m. (du lat. *prædicator*, formé de *prædicare*, prêcher). Celui qui annonce en chaire la parole de Dieu. Prédicateur évangélique, éloquent, zélé, pathétique. Excellent prédicateur. Le droit d'approuver les prédicateurs n'appartient qu'aux évêques dans leurs diocèses. Les *prédicateurs* ne sont que des médecins consultants, qui, après avoir dit leur avis sur la maladie, abandonnent le malade au soin du médecin de la maison. (Charron.)

— Par extens. Celui qui publie une doctrine. Prédicateur de morale, de fausses doctrines.

PRÉDICATION. s. f. (pr. *pré-di-ka-ci-on*; du lat. *prædicare*, prêcher). Action de prêcher. S'attacher à la prédication. Jésus-Christ confia le ministère de la prédication à ses apôtres; ceux-ci le transmirent aux évêques, qui dans le principe en furent exclusivement chargés, et, plus tard, déléguèrent ce soin à de simples prêtres et à des clercs instruits et habiles dans l'art de la parole.

— Sermon, discours prononcé en chaire. Vous êtes jeune, monsieur, souvenez-vous de cette *prédication*. (J.-J. Rouss.)

PRÉDICATIVE. adj. f. Gramm. Il s'est dit, chez les anciens grammairiens, d'une proposition simple ou énonciative. Proposition prédicative se dit par opposition à Proposition substitutive ou conditionnelle.

PRÉDICATRICE. s. f. Femme qui publie hautement des principes de morale. Prédicatrice de saines doctrines, de fausses doctrines.

— adjectiv. Dans presque tous les siècles, il y a eu quelques femmes, qui, emportées par leur imagination, se sont faites prédicatrices de certains principes de réforme, tenant, soit à l'existence de la famille, soit à la constitution sociale en général.

— Quakeresse qui prêche.

PRÉDICTION. s. f. (pr. *pré-dik-ci-on*). Action de prédire. Se mêler de prédiction. Les *prédictions* ne sont que pour les grands; les petits n'en valent pas la peine. (Volt.) Les *prédictions* ont été de tout temps un moyen dont on s'est servi pour séduire les simples, et pour enflammer les fanatiques. (Id.)

— Chose prédite. Cette prédiction est arrivée, s'est accomplie. Les prédictions de Mathieu Lænsberg. On ne doit point se fier aux

prédictions d'almanachs. Les faiseurs de prédictions sont tombés depuis longtemps dans un discrédit complet.

PRÉDILECTION. s. f. (pr. *pré-di-lèk-ci-on*; du lat. *prædilectio*, fait de *præ*, avant; *dilectio*, amour, affection). Préférence d'affection. Dieu n'a ni prédilection ni préférence. La prédilection pour quelques-uns fait souvent le malheur d'un grand nombre. La *prédilection* est le plus grand piège des rois. (Philippe V.)

PRÉDIRE. v. a. 2ᵉ conj. *Je prédis, tu prédis, il prédit; nous prédisons, vous prédisez, ils prédisent. Je prédisais; nous prédisions. Je prédis; nous prédîmes. J'ai prédit. Je prédirai. Je prédirais. Prédis. Que je prédise. Que je prédisse. Prédisant.* Annoncer par inspiration divine ce qui doit arriver. Il assura la reine Cléopâtre qu'Isaïe avait *prédit* qu'un jour le Seigneur aurait un temple dans ce lieu-là. (Volt.)

— Annoncer par de certaines règles une chose qui doit arriver. L'histoire ne cite que trois Grecs qui aient *prédit* des éclipses : Thalès, Mélicon Cyzène, qui annonça au roi Denys une éclipse de soleil, et Eudème, qui fut l'historien de l'astronomie. (Guéroult.) A son retour, s'étant dévoué sans partage à l'étude de la nature, il étonna la Grèce en *prédisant* une éclipse de soleil. (Barthél.) C'est aussi par le changement subit de l'eau des puits que quelques philosophes de l'antiquité ont *prédit* des tremblements de terre. (B. de St-P.)

Les Parques à ma mère, il est vrai, l'ont *prédit*,
Lorsqu'un époux mortel fut reçu dans son lit. (Rac.)

— Annoncer, par une prétendue divination, qu'une chose doit arriver. Prédire l'avenir.

— Dire ce qu'on prévoit par conjecture devoir arriver. Je lui ai prédit sa ruine. Prédire la maladie d'une personne. Je vous l'avais *prédit* : mais vous l'avez voulu. (Rac.) Si le mari vit, la femme garde le silence; s'il meurt, elle crie par toute la ville que le mage qui a *prédit* cette mort est un prophète divin. (Volt.) Beaucoup de ceux qui l'ont connu dans ses premières années, lui ont *prédit* une carrière extraordinaire. (Las Cases.)

PRÉDISPOSANT. part. prés. du v. Prédisposer. Qui prédispose. Il est invariable. L'éducation que nous avons reçue nous prédisposant à ces exercices, nous les pratiquerons avec plus de succès.

PRÉDISPOSANT, ANTE. adj. Qui est de nature à prédisposer.

— Pathol. *Cause prédisposante.* Cause qui dispose à une maladie, mais dont l'effet n'a lieu que par la réunion d'une cause occasionnelle.

PRÉDISPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Prédisposer. S'empl. adjectiv.

PRÉDISPOSER. v. a. 1ʳᵉ conj. (ét., *pré*, partic. qui marque l'antériorité, et *disposer*). Préparer à recevoir une impression quelconque. Son éducation le prédisposait à certains vices.

— Pathol. Aptitude du corps à contracter une maladie sous l'influence d'une cause occasionnelle.

PRÉDISPOSITION. s. f. (pr. *pré-di-spo-zi-ci-on*). Pathol. Disposition de l'économie à contracter certaines maladies.

PRÉDIT, ITE. part. pass. du v. Prédire. (pr. *pré-di, pré-dite*). S'empl. adjectiv. Accident prédit. Mort prédite. Un juge de village mourait-il dans l'année? c'était pour ce village le grand dont la mort était *prédite*. (Volt.) Vais-je y chercher la mort tant *prédite* à leur fils? (Rac.)

Mais où sont ces honneurs à David tant promis,
Et *prédits* même encore à Salomon son fils? (Rac.)

PRÉDOMINANCE. s. f. Action de ce qui prédomine.

PRÉDOMINANT. part. prés. du v. Prédominer. Qui prédomine. Il est invariable. L'avarice prédominant chez cet homme, comment pourrait-il éprouver de la pitié pour les malheurs de ses proches?

PRÉDOMINANT, ANTE. adj. Qui est doué de prédominance. Passion prédominante. Vertu prédominante. Vice prédominant. Il y a des hommes nés sous des étoiles si *prédominantes*, qu'ils se font des ennemis ou des sujets partout où ils paraissent. (Christine.)

— Minér. *Partie prédominante d'une roche.* L'un des minéraux constituants essentiels qui l'emporte sur les autres, par sa quantité ou par l'influence que ses propriétés ont sur les caractères de la roche. Le mica est la partie prédominante dans le gneiss.

PRÉDOMINER. v. n. 1ʳᵉ conj. S'élever, se faire sentir au-dessus. Le vice, l'avarice prédomine chez lui.

PRÉDORSAL, ALE. adj. (ét. lat. *præ*, en avant; *dorsum*, dos). Anat. Qui est situé audevant du dos. Région prédorsale.

PRÉDORSO-ALTOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Nom donné par Chaussier au muscle long du cou, appelé aussi *prédorso-cervical.*

PRÉDORSO-CERVICAL, ALE. adj. et s. m. Anat. V. PRÉDORSO-ALTOÏDIEN.

PRÉÉMINENCE. s. f. Supériorité de rang, de dignité, de droits. Avoir la prééminence sur quelqu'un.

— Se dit aussi des choses. La prééminence de la tragédie sur le drame. La noblesse privilégiée n'était fondée que sur la *prééminence* des talents militaires devenus nationaux. (***) La dispute s'échauffa bientôt sur la *prééminence* des deux villes. (Barth.)

PRÉÉMINENT, ENTE. adj. Qui est au-dessus des autres choses du même genre.

— Fig. Dignité, vertu prééminente.

PRÉEMPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Préempter. S'empl. adjectiv. Marchandises préemptées.

PRÉEMPTER. v. a. 1ʳᵉ conj. (ét. lat., *præ*, d'avance; *emere*, acheter; au supin, *emptum*). Admin. Acheter par avance, en vertu du droit de préemption. Préempter des denrées. || SE PRÉEMPTER, v. pron. Etre acheté par avance.

PRÉEMPTION. s. f. (pr. *pré-anp-ci-on*; ét. lat., *præ*, avant; *emptio*, action d'acheter). Droit d'acheter le premier. Action d'acheter d'avance.

— Admin. *Droit de préemption.* Droit que la douane revendique, en certains cas, d'acheter sur-le-champ, au prix déclaré, une marchandise que l'on cherche à faire passer pour une valeur trop faible. Avant 1787 le roi avait droit de préemption. Les marchands étaient obligés de réserver pour la table du souverain certaines denrées, ou du moins ils ne devaient vendre aux particuliers qu'après que les pourvoyeurs du roi en avaient pris leur provision pour la cour.

PRÉ-EN-PAIL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mayenne (Mayenne); 3,000 hab.

PRÉÉPAULIÈRE. s. f. (ét. fr., *pré*, en avant, partic. insépar., et *épaule*). Entom. Pièce mobile placée en avant de l'apophyse bifurquée de l'élytre des insectes coléoptères, et au moyen de laquelle celle-ci s'articule immédiatement sur l'écusson et la première pièce iliaque.

PRÉÉTABLI, IE. part. pass. du v. Préétablir. S'empl. adject.

— Philos. *Harmonie préétablie.* Système de Leibnitz, pour expliquer la correspondance entre le physique et le moral.

PRÉÉTABLIR. v. a. 2ᵉ conj. Didact. Établir d'abord. Préétablir les questions.

PRÉEXISTANT. part. prés. du v. Préexister. Qui préexiste. Il est invariable. L'âme préexistant au corps.

PRÉEXISTANT, ANTE. adj. Théol. Qui existe avant un autre. Les âmes sont *préexistantes* au corps des animaux, ce sont celles qui le forment dans le sein maternel par la médiation mâle des amours. (B. de St-P.)

PRÉEXISTENCE. s. f. Théol. Existence antérieure. La préexistence de l'âme.

PRÉEXISTER. v. n. 1ʳᵉ conj. Théol. Exister avant. Chacun d'eux apporte en naissant son caractère paternel, dont l'empreinte est ineffaçable; leur âme a *préexisté* à leur corps. (B. de St-P.)

PRÉFACE. s. f. (du lat. *præfatio*, action de dire avant tout; fait de *præ*, avant; *facere*, faire). Sorte d'avant-propos, d'avertissement placé en tête d'un livre, soit pour expliquer le plan et la contexture de l'ouvrage, soit pour disposer le lecteur en faveur de l'œuvre. Autour d'un candélabre j'en ai lu la *préface*. (Boil.) Il est fort inutile que l'auteur défende dans sa *préface* le livre qui ne répond pas pour lui-même devant le public. (Locke.) Il n'y a pas d'orgueil qui ne s'humilie dans une *préface*; le juge suprême est là; aussi l'on rit de l'orgueilleuse humilité de cette *préface*. (Boiste.)

Un auteur à genoux, dans une humble *préface*,
Au lecteur qu'il ennuie a beau demander grâce.
(BOILEAU.)

— Fam. Préambule. Laissons-là toute préface.

— Liturg. cathol. Partie de la messe que le célébrant récite ou chante avant la consécration dont elle est le prélude, et qui commence par ces mots : *Sursùm corda*, Elevons nos cœurs. La préface, qui paraît remonter aux apôtres, portait dans le rite gothique ou gallican le nom d'*immolation*; dans le rite mozarabique celui d'*illation*; dans le rite franc celui de *contestation*. Chaque grande fête a sa préface propre, mais le chant des préfaces ne varie point; c'est un reste précieux de l'ancienne musique grecque.

PRÉFACIER. s. m. Philol. Auteur de préfaces. Celui qui a la manie des préfaces, qui a l'habitude de mettre de longues préfaces à tous ses ouvrages. Il est inusité.

PRÉFACIONCULE. s. f. (dimin. de *préface*). Philol. Petite préface, préface très-courte. Ce mot ne s'emploie que par plaisanterie. Quelques-uns écrivent *préfatiuncule.*

PRÉFECTIEN. s. m. (pr. *pré-fek-ci-ein*). Antiq. rom. Nom donné à des espèces de guides ou d'huissiers des préfets du prétoire.

PRÉFECTORAL, ALE. adj. (rad. *préfet*). Admin. Qui a rapport à une préfecture, à un préfet. Arrêté préfectoral. Autorité préfectorale. Règlements préfectoraux. Nous sommes à l'approche du moment si désiré des chasseurs et des gastronomes, où la poursuite et la distraction du gibier vont se trouver autorisées par les arrêtés *préfectoraux*. (Débats.)

PRÉFECTURE. s. f. (pr. *pré-fek-tu-re*; du lat. *præfectura*; rad. *præfectus*, préfet, formé de *præficere*, mettre devant, mettre en tête). Circonscription territoriale soumise à un préfet.

— Lieu de la résidence du préfet.

— Hôtel dans lequel le préfet demeure.

— Durée de la charge de préfet.

— *Conseil de préfecture.* V. CONSEIL.

— *Préfecture maritime.* Circonscription littorale soumise à un préfet maritime. Il y a en France cinq arrondissements ou préfectures maritimes.

— Chef-lieu d'un arrondissement maritime. Les chefs-lieux des cinq préfectures maritimes sont Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon.

— Division administrative dans plusieurs contrées. La Suède est partagée en vingt-quatre préfectures.

— Hist. anc. Ville qui, après avoir manqué de fidélité au peuple romain, avait été réduite de nouveau en sa puissance, et était administrée par un juge envoyé tous les ans de Rome, et appelé *præfectus*, préfet. Les préfectures avaient moins de priviléges et d'immunités que les villes municipales. || Plus tard, Grande subdivision de l'empire, administrée par un préfet du prétoire. Constantin établit quatre préfectures, deux en Occident, celles des Gaules et d'Italie, et deux en Orient, celle d'Illyrie et celle d'Orient proprement dit.

— Hist. ecclés. Il se disait dans les colléges des jésuites et des bénédictins, de la salle où se tenait le préfet des études, et où il mandait les élèves qui s'étaient mis en faute.

PRÉFÉRABLE. adj. des 2 g. Qui est digne d'être préféré. Qui est plus avantageux, plus estimable. Il voulait apprendre à la nation que des services étaient *préférables* à des aïeux. (Volt.) Le bon usage d'une mauvaise chose est *préférable* à l'abus d'une bonne. (Diderot.) Il n'y a rien au monde à quoi la vertu ne soit *préférable*. (Id.) Ce nom portait dans mon âme un calme *préférable* au trouble des passions les plus séduisantes. (J.-J. Rouss.)

PRÉFÉRABLEMENT. adv. Par préférence. Il faut aimer Dieu *préférablement* à toute chose. (Laveaux.)

PRÉFÈRE. s. m. Anc. jurispr. Enquête, perquisition.

PRÉFÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Préférer. S'empl. adjectiv. Personne préférée. Ceux-ci, pour être *préférés*, baissent le prix de leur travail, tant qu'à la fin ils ne trouvent plus à subsister. (B. de St-P.) J'en faisais quelque avare lecture à des gens *préférés*, qui croyaient devoir payer ma complaisance par un éloge pompeux de mon ouvrage. (Beaumarch.) L'exactitude des idées est *préférée* au charme des images; le goût pour le merveilleux fait place à la manie de raisonner et d'analyser. (Michaud.)

Ces Gentils qui n'étaient que les enfants d'Adam,
Ont été *préférés* aux enfants d'Abraham. (RACINE.)

— *Préféré pour.* Pacuvius est *préféré* pour la force du style. (Le baron Theiss.)

— *Préféré par.* Dans l'Évangile, la brebis perdue est *préférée* par le bon pasteur à tout le troupeau. (Bossuet.)

PRÉFÉRENCE. s. f. (rad. *préférer*). Choix d'une personne ou d'une chose plutôt que d'une autre. Juste préférence. Préférence marquée. Demander, avoir, obtenir, disputer, emporter la préférence. Mériter la préférence. Accorder, donner la préférence. Un père n'a point de choix et ne doit point avoir de *préférence* dans la famille que Dieu lui donne. (J.-J. Rouss.) Comme les vices et les vertus étaient sans voile et sans détour, les princes et les héros étaient ouvertement avides de gain, de gloire, de *préférence* et de plaisirs. (Barth.)

— *De préférence.* loc. adv. De deux emplois, prendre celui-là de préférence.

— PRÉFÉRENCES. s. f. pl. Marques particulières d'affection, d'honneur. La sensibilité se contente d'affections; la vanité veut des *préférences*. (De Lévis.) Les *préférences* marquées divisent les citoyens comme les familles. (Id.)

PRÉFÉRER. v. a. 1ʳᵉ conj. (ét. lat., *præ*, avant; *ferre*, porter, mettre, placer). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je préfère, tu préfères, il préfère*, etc. Se déterminer en faveur d'une personne ou d'une chose. Préférer l'utile à l'agréable. On retire des narwals une huile qu'on a *préférée* à celle de la baleine. (Lacép.) Quand l'honneur et la vie sont mis en balance, *préférer* l'honneur ce n'est pas mépriser la vie, mais l'apprécier ce qu'elle vaut. (Beauch.) J'ai toujours *préféré* cette manière de voyager à toute autre. (X. de Maistre.)

Diogène fut un cynique,
On le sait, pour logis il avait un tonneau,
Préférant ce gîte nouveau
Au palais le plus magnifique. (LE BAILLY.)

Pourquoi chercher une excuse inutile,
En reprenant ces gages adorés
Qu'aux plus grands biens j'ai toujours *préférés*? (PARNY.)

— *Préférer de.* Il préfère de se retirer.

— *Préférer que.* Je préfère qu'elle se marie.

— SE PRÉFÉRER. v. pron. Etre préféré. Le repos doit se préférer à la gloire. La vertu doit se préférer à tout.

— Préférer soi. Se déterminer en sa faveur. Les amants, les amis se préfèrent à tous. Nous nous *préférons* aux autres. (Duclos.)

— Jeux. Il se dit, au jeu de pique-madrille, de la couleur qui, dans le cas de concurrence, l'emporte sur les trois autres.

— Signifiait anciennement, Surpasser, être au-dessus de.

PRÉFÉRICULE. s. m. (ét. lat., *præ*, devant; *fero*, je porte). Antiq. rom. Espèce de bassin ou de vase en forme d'aiguière, que l'on portait devant le sacrificateur, et dans lequel on mettait le vin ou les autres liqueurs dont on faisait usage dans les sacrifices.

PRÉFET. s. m. (pr. *pre fè*; du lat. *præfectus*, préposé). Magistrat nommé par le chef du gouvernement français pour administrer la circonscription territoriale appelée *préfecture* ou *département*. Les préfets ont été institués par la loi du 17 février 1800; ils sont seuls chargés de l'administration départementale; ils président le conseil de préfecture, où ils ont voix prépondérante. Chaque année, ils sont tenus de faire une tournée départementale, et d'en rendre compte au ministre; ils peuvent suspendre les conseillers municipaux. Les préfets sont révocables. Ils ont sous leurs ordres autant de sous-préfets qu'il y a d'arrondissements dans le département qu'ils administrent.

— *Préfet du palais impérial.* Fonctionnaire chargé de surveiller une partie de l'administration du palais impérial pendant le règne de Napoléon, sous les ordres du grand-maréchal. Il y avait trois ou quatre préfets du palais impérial.

— *Préfet maritime.* Contre-amiral ou vice-amiral, commandant d'un arrondissement maritime.

— *Préfet de police.* Magistrat institué par un arrêté du 13 août 1800 pour exercer les fonctions de chef de la police de Paris et du département de la Seine, sous l'autorité immédiate du ministre de l'intérieur. Le préfet de police a sous sa surveillance les prisons, les maisons publiques, la police de la librairie et de l'imprimerie, des spectacles, des bals, etc., des cultes, de la salubrité, de la conservation des bâtiments et édifices publics, des halles et marchés. Le préfet de police est ordinairement choisi parmi les conseillers d'Etat.

— Hist. rom. *Préfet des sacrifices.* Officier qui occupait, dans les municipes et les colonies, des fonctions analogues à celles du grand pontife à Rome. || *Préfet des ouvriers.* Chef des artisans employés à la confection des machines de guerre. || *Préfet des mœurs.* S'est dit quelquefois de Censeur. || *Préfet d'Egypte.* Magistrat qu'Auguste envoya, au lieu de proconsul, dans ce pays réduit en province romaine. Il y eut aussi des préfets d'Ionie, de Lydie, etc. || *Préfet de la flotte.* Officier qui commandait les flottes navales, sous les auspices d'un consul. || *Préfet du trésor.* Magistrat qui succéda aux questeurs, aux édiles et aux préteurs, dans la garde et le soin des deniers publics. || *Préfet de cité.* Magistrat chargé du gouvernement des villes qui avaient manqué à la fidélité romaine, et qui étaient appelées *préfectures*. || *Préfet de Rome.* Magistrat créé originairement par Romulus, et dont la charge, abolie quand on établit la preture, consistait à remplacer dans la ville les rois d'abord, puis les consuls, quand ils sortaient pour aller se mettre à la tête des armées. || Auguste rétablit le préfet de Rome avec de nouvelles attributions, et donna cette charge à Mécène. Le préfet rendait la justice, punissait les citoyens, même sans appel, et réunissait en sa personne la plupart des droits du préteur et de l'édile. || *Préfet des cohortes nocturnes.* Magistrat commandant chez les Romains les troupes spécialement chargées de veiller à la sûreté publique pendant la nuit, et surtout de prévenir et d'arrêter les incendies. || *Préfet des vivres.* Magistrat que l'on ne créait à Rome que dans les temps malheureux où l'on était menacé de disette et de famine, et qui avait pour fonction de veiller à ce que les greniers de la ville fussent toujours pleins, et que le peuple eût toujours du pain abondamment et à un prix modéré. || *Préfet des alliés.* Tribun des légions romaines, préposé aux troupes auxiliaires de Rome. || *Préfet de légion.* Officier qui, dans chaque légion, remplissait les fonctions du général absent. Les préfets des légions avaient inspection sur les armes, les habits, la nourriture des troupes d'infanterie et de cavalerie, et transmettaient aux tribuns militaires et aux centurions l'ordre, soit pour les veilles de nuit, soit pour le départ. || *Préfet du camp.* Officier qui, chez les Romains, commandait les travaux, du camp lorsque le général avait choisi le lieu convenable. || *Vicaire du préfet.* Officier qui remplaçait le préfet absent. || *Préfet de la chambre sacrée.* Chambellan des empereurs de Constantinople. || *Préfet du prétoire.* Commandant des cohortes prétoriennes destinées à veiller à la sûreté du palais ou de la tente des gardes. Cette charge, analogue d'abord à celle de capitaine des gardes de l'empereur, fut instituée par Auguste, qui créa deux préfets du prétoire; Tibère réduisit ce nombre à un; Constantin en établit quatre, et restreignit aux affaires civiles leur autorité, qui s'était étendue despotiquement sur les affaires militaires. || *Edit du préfet du prétoire.* Edit qui accompagnait un edit de l'empereur, et qui servait à en constater l'authenticité. || *Préfet de la table impériale.* Titre qui fut accordé aux grands-ducs de Russie par les empereurs de Constantinople.

— Hist. mod. *Préfet de Rome.* Cardinal chargé de la police dans la capitale du monde chrétien. || *Préfet de la sacristie du pape.* Officier de la maison du souverain pontife, qui a la garde de la chapelle papale. || *Préfet de la signature de justice.* Cardinal chargé de voir et d'approuver les requêtes. || *Préfet de la signature de grâce.* Cardinal qui signe les lettres de grâce, ordinairement en présence du pape ou de douze prélats. || *Préfet des brefs.* Chef des secrétaires du pape, qui expédie les brefs de la cour de Rome. || *Préfet apostolique.* Nom donné quelquefois au chef d'une mission.

— En général, le titre de *préfet* s'appliquait à un grand nombre de magistrats créés temporairement, lorsqu'on ne pouvait pas pourvoir définitivement à des charges vacantes.

— PRÉFET. Titre d'un magistrat dans quelques cantons de la Suisse.

— Dans les colléges, Surveillant des études. Loin des yeux d'un *préfet* au travail assidu. (Boil.)

— Conchyl. Nom marchand d'une espèce de cône.

— SOUS-PRÉFET. V. SOUS-PRÉFET.

PRÉFICES. s. f. pl. (du lat. *præficæ*). Antiq. rom. Pleureuses qu'on louait pour pleurer aux funérailles, et pour chanter les louanges du mort.

PRÉFIGURER (SE). v. pron. (ét., *pré*, particule qui marque antériorité, et *figurer*). Se figurer, s'imaginer d'avance. Se préfigurer des craintes, des dangers. Il est peu usité.

PRÉFIX, IXE. adj. (ét. lat., *præ*, devant; *fixus*, fixé, placé). Arrêté, fixé d'avance, déterminé. Jour préfix. Temps préfix. Somme préfixe. Le délai de quarante jours court indistinctement contre les créanciers majeurs des mineurs, parce qu'il ne s'agit pas ici d'une prescription ordinaire, mais d'un délai *préfix*. (Boileux.)

— *Douaire préfix*. Celui qui consiste en une somme fixée par le contrat de mariage.

PRÉFIXE. adj. des 2 g. Gramm. Qui se met au commencement d'un mot pour en modifier le sens en formant un nouveau mot. Adverbe préfixe. Particule préfixe.

— substantiv. On emploie souvent les préfixes dans la grammaire arabe.

PRÉFIXÉ, ÉE. part. pass. du v. Préfixer. S'empl. adjectiv.

PRÉFIXER. v. a. 1re conj. Prat. Fixer par avance un terme, un délai.

PRÉFIXION. s. f. Anc. jurispr. Fixation d'un délai; le délai lui-même.

PRÉFLEURAISON ou **PRÉFLORAISON.** s. f. (pr. *pré-fleu-rè-zon*, *pré-flo-rè-zon*; ét. lat., *præ*, en avant; *florere*, fleurir). Bot. État des diverses parties d'une fleur, depuis le premier moment où elles deviennent visibles jusqu'à celui de leur développement complet; manière dont ces parties sont arrangées dans le bouton avant leur développement. || *Préfleuraison valvaire*. Quand les parties de la corolle se touchent seulement par les bords, comme les valves d'une capsule. || *Préfleuraison obvolutive*. Quand les pétales sont fort nombreux et comme roulés en spirale. || *Préfleuraison imbriquée*. Quand les pétales se recouvrent partiellement les uns les autres comme les tuiles d'un toit. || *Préfleuraison plicative*. Quand la corolle est plissée sur elle-même. || *Préfleuraison chiffonnée*. Quand elle est sans ordre et pliée dans tous les sens. || *Préfleuraison équitative*. Quand, dans une corolle irrégulière, quelques divisions plus grandes que les autres viennent les embrasser toutes. || La préfleuraison s'appelle encore *estivation*.

PRÉFOLIATION. s. f. (pr. *pré-fo-lia-ci-on*; ét. lat., *præ*, avant; *folium*, feuille). Bot. Manière dont les feuilles sont disposées dans le bourgeon avant leur évolution; état des feuilles ainsi disposées. La préfoliation se divise en deux sections, selon qu'elle est plissée ou roulée.

PRÉFORMANTE. adj. f. Gramm. or. Se dit, dans plusieurs langues sémitiques, des lettres qui, placées avant le radical du verbe, indiquent les modifications de temps, de personnes, de voix et de modes.

PRÉGADI. Nom donné autrefois au senat de Venise, institué avant la fin du XIIIe siècle. Ce conseil se composait des trois cents principaux citoyens de Venise qui, en vertu de la constitution, étaient priés (pregati) de s'assembler pour délibérer sur les affaires de la république. Ce conseil, institué dans le XIIIe siècle, subsista jusqu'à la fin de la république. V. PRIÉ.

PRÉGATON. s. m. Techn. Filière dans laquelle l'avanceur passe le fil d'or pour la première fois, lorsque ce fil sort des mains du dégrossisseur.

PRÉ-GAZON. s. m. Agric. Prairie artificielle qu'on obtient en semant de la graine de toutes les graminées, et aussi des plantes qui croissent dans les prairies naturelles. || Pl., des *prés-gazons*.

PRÉGEL. Géogr. Rivière de Prusse formée par la réunion de la Pissa et de l'Angerapp; elle se jette dans le Frische-Haff, au-dessous de Kœnigsberg.

PRÉGNANT, ANTE. adj. (pr. *prégh-nan*, *ante*). Médec. Poignant, violent, aigu. Souffrances prégnantes. Douleurs prégnantes. Il n'est d'usage que dans ces locutions.

PRÉGNANT, ANTE. adj. (pr. *prégh-nan*, *ante*; du lat. *prægnans*, qui porte un fruit dans son sein). Didact. Qui porte en soi un germe de reproduction.

— Gramm. or. *Construction prégnante*. Sorte d'ellipse qu'on doit [illegible].

PRÉGNATION. s. f. (pr. *pré-ghna-ci-on*; du lat. *prægnatio*, grossesse de femme, rad. *prægnans*, être dans l'état de grossesse). Zool. Gestation de la femelle [illegible].

PRÉGUSTATEUR. s. m. Antiq. rom. Officier des empereurs romains qui était chargé de goûter les mets et les boissons présentés au prince, afin de s'assurer qu'ils n'étaient point empoisonnés.

PRÉGUSTATION. s. f. (pr. *pré-gus-ta-ci-on*). Action de goûter [illegible].

PRÉHANCHIALE. s. f. (ét. fr., *pré*, avant; partic. insépar., et *hanche*). Anat. Petit article placé entre la hanche et la cuisse de tous les animaux articulés marcheurs.

PRÉHENSEUR. adj. m. (pr. *pré-an-çeur*; du lat. *prehensor*, formé de *prehendere*, saisir). Zool. Qui a la faculté de saisir, d'empoigner. On donne particulièrement cette épithète aux insectes lorsque leurs cuisses convergent, et que leurs tibias divergent, de manière à former un angle qui est armé d'épines et qui facilite l'acte de la préhension. || PRÉHENSEURS. s. m. pl. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui se servent de leurs pattes pour porter la nourriture au bec. || Tribu de l'ordre des amphibies pholidotes, comprenant ceux de ces animaux qui peuvent empoigner les objets avec leurs pattes.

PRÉHENSILE. adj. des 2 g. (pr. *pré-an-cile*; ét., V. PRÉHENSEUR.). Zool. Qui a la faculté de saisir ou d'empoigner. Les singes, comme quadrumanes, sont essentiellement préhensiles. Qui est prenant. Se dit d'animaux dont la queue est longue et prenante, c'est-à-dire susceptible de s'entortiller autour des corps. Agame préhensile.

PRÉHENSION. s. f. (pr. *pré-an-ci-on*; du lat. *prehensio*, formé de *prehendere*, saisir). Didact. Action de prendre, de saisir un objet quelconque avec les mains, les pattes antérieures, la bouche, la queue, et même quelquefois avec le nez, lorsqu'il est prolongé en forme de trompe.

— Anc. jurispr. Syn. de Prise.

— Médec. *Préhension des traitements*. Action de porter à la bouche les substances alimentaires.

PRÉHENSIPÈDE. adj. des 2 g. (pr. *pré-an-ci-pède*; ét. lat., *prehendo*, je saisis; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a la faculté de s'accrocher et de grimper avec les pattes. Oiseau préhensipède.

PREHNITE. s. f. Minér. Minéral découvert au cap de Bonne-Espérance par le colonel Prehn.

PRÉJUDICE. s. m. (du lat. *præjudicium*, fait de *præ*, au prix de; *judico*, juger). Tort, dommage. Préjudice considérable, irréparable. Laissez-lui sentir le *préjudice* de la privation. (J.-J. Rouss.)

— *Porter préjudice*. Nuire. On lui a porté préjudice auprès de cette personne. Faire préjudice. Causer préjudice à quelqu'un.

— *A préjudice*. loc. adv. A tort. Ses vertus même lui tourneront à *préjudice*. (J.-J. Rouss.)

— *Au préjudice de*. Contre. Faire une chose au préjudice de sa parole, de son honneur, de la vérité. Même candeur dans les procédés, même penchant à la vertu, au *préjudice* de sa fortune. (Fléch.)

— *Sans préjudice de*. Sans nuire à. Sans préjudice de ses droits. Je prends cette place sans préjudice des rangs, des qualités.

PRÉJUDICIABLE. adj. des 2 g. Qui porte, qui cause du préjudice, qui fait tort. Cette action est préjudiciable à sa réputation, à sa conscience.

PRÉJUDICIAL, ALE. adj. Qui a rapport au préjudice. Inusité.

— Jurispr. *Frais préjudiciaux*. Les frais des défauts qu'on est obligé de rembourser avant d'être reçu à se pourvoir contre un jugement.

PRÉJUDICIEL, ELLE. adj. T. de palais. Se dit d'une question, d'une exception qui doit être jugée avant la question principale.

— Jurispr. *Question préjudicielle*. Celle qui, dans un procès, doit être jugée avant une autre sur le jugement de laquelle elle peut influer, et dont le jugement est suspendu jusqu'à la décision de la question préjudicielle.

PRÉJUDICIER. v. n. 1re conj. Porter préjudice, nuire. Ce crime préjudiciera à sa réputation.

PRÉJUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Préjuger. S'empl. adjectiv. Question préjugée. Affaire préjugée.

PRÉJUGÉ. s. m. Jugement avec examen. Jugement qui attend les preuves, principe ou opinion adoptée sans examen.

— Ce qui a été jugé auparavant, dans un cas semblable. Cet arrêté est un préjugé pour votre cause.

— Marque, signe du bon ou du mauvais succès d'une affaire. Cette circonstance est un préjugé en sa faveur. Tous les préjugés sont pour lui, sont contre lui. L'accueil qu'il vous a fait est un *préjugé* pour le succès de votre affaire. (Lav.)

> Messieur Midas, malgré ce *préjugé*,
> Au [illegible] le prix fatal jugé. (J.-B. Rouss.)

— Dans le langage ordinaire, Opinion adoptée sans examen. Les bons *préjugés* sont ceux que le jugement ratifie quand on raisonne. (Volt.)

— Erreur, prévention publique, accréditée. Les *préjugés* sont les rois du vulgaire. (Volt.) A de vils *préjugés* rien ne peut m'asservir. (Crébil.) Les *préjugés* sont aussi forts que la nature. (Mme de Puysieux.) C'est un grand malheur de n'avoir que des *préjugés* sans principes. (Mme d'Épinay.) L'homme a ses *préjugés* dans tous les coins de la terre. (Pope.) Les *préjugés* de la superstition sont toujours supérieurs aux autres *préjugés*. (Montesq.) Chaque nation a des *préjugés* différents sur la beauté. (Buff.) C'est dans l'enfance que nous sommes imbus des *préjugés* qui retardent les progrès de nos connaissances. (Condill.) Quand les philosophes s'entêtent une fois d'un *préjugé*, ils sont plus incurables que le peuple même, parce qu'ils s'entêtent également et du *préjugé*, et des fausses raisons dont ils le soutiennent. (Fonten.) Malgré les *préjugés* du vice, j'ai toujours reconnu qu'il n'y avait rien de bien qu'on n'obtînt des belles âmes, avec de la confiance et de la franchise. (J.-J. Rouss.)

> . . . Certains *préjugés*, sucés avec le lait,
> Deviennent nos tyrans jusque dans la vieillesse. (Chénier.)

> On ne détruit pas aisément
> Le *préjugé* ni l'habitude. (Lebrun.)

PRÉJUGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous préjugeons*, *je préjugeais*, etc. Prat. Rendre un jugement interlocutoire, d'une question qui se juge après.

— *Préjuger une question*. Décider une question avant de l'avoir approfondie.

— Absol. Prévoir par conjecture. Il arrive tant de choses imprévues, que c'est presque une folie de préjuger. A ce qu'on peut préjuger.

— SE PRÉJUGER. v. pron. Être préjugé.

PRÉJUGISTE. s. m. (pr. *pré-ju-jiste*). Homme à préjugés. Il est peu usité.

PRÉLART. s. m. Sorte de toile de chanvre.

— Mar. Grosse toile, peinte ou goudronnée, avec laquelle on recouvre des objets qu'on veut mettre à l'abri de la pluie.

— C'est à tort que quelques dictionnaires écrivent *prélat*, confondant ainsi le nom d'un dignitaire de l'Église avec une toile goudronnée. M. Landais dit que ce mot est peu connu; à Paris, c'est possible; mais dans la marine il n'y a pas de terme plus connu ni plus usité.

PRÉLASSER (SE). v. pron. 1re conj. (rad. *prélat*). Se donner des airs de prélat, faire le prélat.

> Ils descendent tous deux :
> L'âne se *prélassant* marche seul devant eux. (La Font.)

PRÉLAT. s. m. (pr. *pré-lâ*; du lat. *prælatus*, fait de *præ*, devant; *latus*, placé). Titre donné à toute dignité dont dérive une juridiction. Les évêques, les papes, les cardinaux sont des prélats.

> Cependant le *prélat*, l'œil au ciel, la main nue,
> Bénit trois fois le nom... (Boil.)

— En parlant de la cour de Rome. Ecclésiastique qui approche de la personne du pape et qui a droit de porter le violet. Les prélats du palais. Légat accompagné par des prélats.

— Hist. *Sacré prélat*. Titre donné, pendant le moyen âge, à quelques rois d'Irlande.

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille univalve du genre cône.

PRÉLATER (SE). v. pron. Le même que *se prélasser*. Il est plus conforme à l'étymologie, cependant l'usage s'est prononcé en faveur de *prélasser*.

PRÉLATIFIÉ. part. pass. du v. Prélatifier. S'empl. adjectiv. Les abbés Desportes et Bois-Robert, *prélatifiés* pour leurs belles et bonnes œuvres. (Scarr.) Il ne se dit que dans le style burlesque.

PRÉLATIFIER. v. a. 1re conj. Faire prélat, élever à la dignité de prélat. Prélatifier un abbé. Il ne se dit que dans le style burlesque.

PRÉLATION. s. f. (pr. *pré-la-ci-on*; du lat. *prælatio*, formé de *præ*, avant; *latus*, porté). Droit de préférence.

— Anc. jurispr. Droit qu'avait le seigneur de refuser l'investiture à l'acquéreur d'un fonds noble situé dans sa directe, et de retenir ce fonds pour lui, à charge d'en payer le prix à l'acquéreur.

— Droit qu'avait le roi, en plusieurs endroits du royaume, de retirer une terre seigneuriale en remboursant l'acquéreur, pourvu qu'il n'eût pas fait foi et hommage.

— En fait de bail emphytéotique, droit qu'avait le bailleur d'être préféré à tous les autres dans les améliorations que le premier voulait aliéner.

PRÉLATURE. s. f. (rad. *prélat*). Dignité de prélat, bénéfice qui donne une juridiction spirituelle à celui qui en est revêtu. Riche prélature. Les honneurs de la prélature.

— A la cour de Rome, certain nombre de prélats qui ont droit de porter l'habit violet. La prélature de Rome. Entrer en prélature.

PRÊLE. s. f. (de l'ital. *asprello*, rude; la tige de cette plante est hérissée d'inégalités, qui paraissent être de petits grains de sable que la plante ramasse dans la terre). Bot. Genre de plantes cryptogames, constituant à lui seul la famille des équisétacées, et renfermant des végétaux demi-aquatiques qui ne se plaisent que sur le bord des eaux ou au milieu des marais, d'où s'élève leur tige fistuleuse et articulée, qui ressemble en petit à celle de certains conifères. Ce sont les seuls cryptogames dans lesquels on trouve quelque chose qui ressemble à une fleur. Les tourneurs et les menuisiers emploient les prêles pour polir leurs ouvrages. La prêle est un peu astringente. || On la nomme vulgairement *queue de cheval* et *chevaline*.

— Ornith. Un des noms vulgaires du proyer.

PRÊLÉ, ÉE. part. pass. du v. Prêler. S'empl. adjectiv.

PRÉLECTURE. s. f. Typogr. Lecture d'une épreuve, avant que cette épreuve soit envoyée à l'auteur. Réitérez les *prélectures*, pour rendre moins chanceuse la lecture. (Diderot.)

PRÉLEGS. s. m. (pr. *pré-lé*; ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité; et *legs*). Legs pris sur la masse et délivré avant partage. Les prélegs faits par le testateur absorbent la majeure partie de la succession.

PRÉLÉGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Préléguer. S'empl. adjectiv. Somme préléguée. Meubles, bijoux prélégués.

PRÉLÉGUER. v. a. 1re conj. (pr. *pré-lé-ghé*; ét., V. PRÉLEGS). Prat. Faire un prélegs ou plusieurs prélegs. || SE PRÉLÉGUER. v. pron. Être prélégué.

PRÊLER. v. a. 1re conj. Techn. Polir avec la prêle. Prêler une pièce de menuiserie, d'ébénisterie, avant de la dorer. || SE PRÊLER. v. pron. Être prêlé. Ce bois se prêle difficilement.

PRÉLEVÉ, ÉE. part. pass. du v. Prélever. S'empl. adjectiv. Frais prélevés. Sommes prélevées.

PRÉLÈVEMENT. s. m. (ét., V. PRÉLEVER). Action de prélever. Faire un prélèvement. Faire le prélèvement d'une somme. Faire un prélèvement sur la masse d'une succession. Faire un prélèvement pour subvenir aux frais généraux d'une entreprise.

PRÉLEVER. v. a. 1re conj. (pr. *pré-le-vé*, ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité; et *lever*; lever avant. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je prélève*, *que je prélève*). Lever préalablement une portion sur le total, une somme avant partage du reste.

— Par anal. Dans la société, quand on a *prélevé* les sots et les fripons, que reste-t-il: (Beauch.)

— *Prélever de*. Prélever une quantité d'une autre quantité.

— *Prélever pour*. Prélever mille francs pour les frais, pour les funérailles. Prélever tant de gerbes pour la dîme.

— *Prélever sur*. Prélever une somme sur une autre, un legs sur la masse d'une succession.

— SE PRÉLEVER. v. pron. Être prélevé.

PRÉLIBATION. s. f. (pr. *pré-li-ba-ci-on*). Féod. Droit seigneurial sur la première nuit des noces d'un serf. V. CUISSAGE.

PRÉLIBER. v. n. 1re conj. (du lat. *prælibare*; formé de *præ*, auparavant; *libare*, essayer, goûter). Néol. Goûter auparavant, par avance, ou le premier. Je lègue tout cela au successeur que j'ai planté en commençant ce chapitre, et me contente de *préliber* ce qui est le droit du premier venu en toute matière. (Brill.-Savar.) Ce mot est omis dans tous les dictionnaires.

— Fig. Effleurer le premier une matière nouvelle, un sujet neuf, qui n'a pas encore été traité.

PRÉLIMINAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *præ*, avant; *limen*, *liminis*, seuil, entrée). Qui précède la matière principale, et qui sert à l'éclaircir. Discours préliminaire. Question préliminaire. Agiter, poser, débattre, vider, résoudre une question préliminaire.

— Diplom. Qui doit être réglé avant un traité définitif. Dans cette acception, il s'emploie ordinairement au pluriel. Discuter, traiter, arrêter, signer les articles préliminaires, les points préliminaires.

— S'empl. substantiv. En matière de négociation, on nomme *préliminaires* les articles qui doivent être réglés avant qu'on n'entre dans la discussion des matières qui font le principal objet de la négociation entre des puissances ou des parties contractantes quelconques. Régler les préliminaires de la paix. Ne pouvoir s'entendre sur les préliminaires d'un traité. Rompre une négociation dès les préliminaires.

> Ne perdons pas de temps, tous les *préliminaires*
> Ne font qu'embrouiller les affaires. (Destouch.)

— Jurispr. *Préliminaire de conciliation*. Essai de conciliation que la loi prescrit de faire devant le juge de paix avant de commencer un procès.

PRÉLIMINAIREMENT. adv. (ét., V. PRÉLIMINAIRE). Avant d'entrer en matière; préalablement. Dirai-je, à la honte des philosophes, qu'ils ont souvent voulu expliquer des faits sans s'assurer *préliminairement* de leur existence. (Séneb.)

PRÉLIRE. v. a. 2e conj. (ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité; et *lire*). Typogr. Lire une première épreuve avant de l'envoyer à l'auteur. Prélire soigneusement une épreuve. On dit mieux : *lire en première*.

PRÉLOMBAIRE. adj. des 2 g. (ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité; et *lombes*). Anat. Qui est situé devant les lombes.

PRÉLOMBO-PUBIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui est situé au-devant des lombes, et qui se porte au pubis.

PRÉLOMBO SUS-PUBIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui est placé au-devant des lombes, et qui se porte au-dessus du pubis.

PRÉLOMBO-THORACIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui est situé au-devant des lombes, et qui pénètre dans la poitrine.

PRELOMBO-TROCHANTIN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui se porte de la face extérieure des lombes au trochanter.

PRÉLOMBO-TROCHANTINIEN. adj. et s. m. Anat. V. PRÉLOMBO-TROCHANTIN.

PRELONGE. s. m. Mot incorrect. V. PROLONGE.

PRÉLU, UE. part. pass. du v. Prélire S'empl. adjectiv. Épreuves prélues.

PRÉLUDE. s. m. (ét., V. PRÉLUDER). Mus. Ce qu'on joue sur un instrument pour se mettre dans le ton, ou pour juger si l'instrument est bien d'accord. Un long prélude. Jouer, exécuter un prélude. ‖ Ce qu'on chante pour essayer sa voix. Chanter un prélude. Le chant de la linotte s'annonce par une espèce de *prélude*. (Buff.) Le rossignol, ce coryphée du printemps, se prépare-t-il à chanter l'hymne de la nature; il commence par un *prélude* timide, par des tons faibles, presque indécis, comme s'il voulait essayer son instrument et intéresser ceux qui l'écoutent. (Id.)

— Pièce pour préluder. Sorte d'improvisation musicale dans le goût des préludes. Beau prélude. Brillant prélude. Ennuyeux prélude. Exceller dans les préludes. Allons, gai! ce petit *prélude* vous mettra en humeur. (Bruéys.)

— Fig. Ce qui précède, ce qui annonce; ce qui sert d'entrée, de commencement, de préparation à une chose. Se dit en bien et en mal, au physique et au moral. Les frissons, les baillements sont les préludes ordinaires de la fièvre. Les éclairs sont les préludes de l'orage. Les actions de la jeunesse de ce grand homme étaient les préludes des choses merveilleuses qu'il devait faire un jour. Les séditions sont souvent les préludes de la guerre civile. Faire servir un apologue de prélude à un discours. Le combat de Weissenfels fut le *prélude* de la bataille de Lutzen. (L. Gallois.) Alors s'élèveront des frayeurs mortelles et des grincements de dents, *préludes* de ceux de l'enfer. (Boss.)

Pour *prélude* chasser l'époux de la maison,
L'histoire est toute simple et digne de Cléon. (GRESSET.)

PRÉLUDER. v. n. 1^re^ conj. (ét. lat., *præ*, avant; *ludere*, jouer). Mus. Jouer ou faire un prélude sur un instrument. Préluder sur le piano, sur le violon, sur la flûte, sur la harpe, etc.

— Essayer sa voix par une suite de tons différents avant de chanter un air, etc. La fille de Vénus s'écoute *préluder* avec complaisance. (Girodet.)

C'est toi, jeune alouette, habitante des airs!
Tu meurs en *préludant* à tes tendres concerts. (DEL.)

— Dans un sens particulier, Improviser sur un instrument, dans le goût des préludes. Préluder savamment, agréablement, brillamment, sur l'orgue, sur la harpe, sur le violon. Préluder le fantaisie, de caprice. Préluder sur tous les tons. Etre longtemps à préluder. Fatiguer les auditeurs à force de préluder.

Phébus commence, et devant ce limier,
La lyre en main, *prélude* le premier. (J.-B. ROUSS.)

— Fig. Donner une idée de ce qu'on pourra faire plus tard. Faire une chose pour en venir à une plus importante. Dans cette acception figurée, il est suivi de la préposition *à*, pour indiquer le but final que l'on se propose en préludant; et de la préposition *par*, pour marquer la chose au moyen de laquelle on prélude. Préluder à une chose par une autre. Préluder à un grand ouvrage par de petits essais. Préluder à une bataille par des escarmouches. Tout brillant de rosée, il *préludait* au jour. (Delille.) Par de malins portraits il *prélude* au Méchant. (Chauss.)

Plus d'un cœur bat, pressé d'une furtive main,
Et le folâtre amour *prélude* au sage hymen. (DELILLE.)

PREMA. Myth. rom. Déesse qu'on invoquait le soir des noces.

PRÉMATURÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *præ*, avant; *maturus*, mûr: mûr avant le temps). Qui mûrit avant le temps. Fruit prématuré. Un fruit prématuré n'a jamais les couleurs aussi vives, ni le goût aussi fin qu'un fruit mûr en son temps.

Ces dons *prématurés* sont moins piquants pour toi,
Que ceux que la nature assaisonne pour moi. (DELILLE.)

— Fig. Se dit des qualités de l'esprit et des passions qui sont plus développées que ne le comporte l'âge de la personne dont on parle. Esprit prématuré. Intelligence, raison, sagesse prématurée. Vertu prématurée. Ambition prématurée. Les esprits prématurés sont presque toujours stationnaires.

— Qui vient, qui arrive avant le temps ordinaire. Mort prématurée. Vieillesse prématurée. Affaiblissement prématuré de l'intelligence. Une vieillesse prématurée est souvent l'héritage d'une jeunesse vicieuse. La mort prématurée d'un grand homme est un malheur public. Il prit les titres *prématurés* d'auguste et d'empereur. (Volt.) Tant de funérailles *prématurées* aujourd'hui, tant de talents avortés, tant de petits génies étouffés d'abord dans les délices, attestent assez vos vices et votre caducité. (Virey.)

La mort n'est *prématurée*
Que pour qui meurt sans vertus. (***)

— Qui est entrepris, exécuté avant le temps convenable. Affaire prématurée. Entreprise prématurée. Démarche prématurée. Les instructions de la nature sont tardives et lentes; celles des hommes sont presque toujours *prématurées*. (J.-J. Rouss.) On installa le chemin couvert du front de la basse ville, quoique cette entreprise parût *prématurée* et hasardée. (Volt.) Nous ne sommes point partisans de cette multiplicité de connaissances qu'on entasse pêle-mêle dans la cervelle des pauvres enfants, pour les faire raisonner en perroquets sur toutes choses devant leurs parents, émerveillés de cette science *prématurée*. (Virey.)

PRÉMATURÉMENT. adv. D'une manière prématurée; avant le temps convenable. Cueillir des fruits prématurément. Agir prématurément. Intenter une action prématurément. Mourir prématurément.

PRÉMATURITÉ. s. f. (ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité; *maturité*). Maturité avant le temps ordinaire. La prématurité des fruits. Toute précocité, au physique comme au moral, est une *prématurité*. (Virey.)

— Fig. Précocité; qualité de ce qui s'est développé plus tôt qu'on n'aurait dû l'attendre. Prématurité d'esprit, d'intelligence, de raison, de sagesse, de jugement, de vertu, d'ambition. La prématurité dans les plaisirs de l'amour.

— Qualité de ce qui est fait avant le temps convenable. La prématurité d'une entreprise, d'une affaire.

PRÉMÉDITATION. s. f. (pr. *pré-mé-di-ta-ci-on*; ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité; et *méditation*). Action de préméditer; délibération en soi-même avant d'agir. Faire quelque chose avec préméditation, sans préméditation.

— Jurispr. Dessein réfléchi qui précède l'exécution d'un crime. Commettre un crime avec préméditation, sans préméditation. Résoudre affirmativement, négativement la question de préméditation. Avec préméditation, l'homicide est un assassinat; sans préméditation, ce n'est qu'un meurtre. Dans notre code pénal, la préméditation est une circonstance très-aggravante qui entraîne une augmentation de peine.

PRÉMÉDITÉ, ÉE. part. pass. du v. Préméditer. S'empl. adjectiv. Dessein prémédité. Coup prémédité. Crime prémédité. Action préméditée. Je sais combien la calomnie est *préméditée*. (Bourd.) Fier et peu endurant pour des offenses *préméditées*. (J.-J. Rouss.)

PRÉMÉDITER. v. a. 1^re^ conj. (ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité, et *méditer*). Méditer sur une chose avant de l'exécuter; former un dessein. Il se dit surtout en mauvaise part. Préméditer une action. Préméditer un crime.

— *Préméditer de*. Préméditer de faire un mauvais coup.

— SE PRÉMÉDITER. v. pron. Être prémédité.

PRÉMERAGE. s. m. Agric. Syn. de Primeur dans quelques cantons.

PRÉMERY. Géogr. Ch.-l. de cant. arr. de Cosnes (Nièvre); 1,900 hab.

PRÉMESSE. s. f. Cout. de Bretagne. Droit qu'avait un proche parent de racheter les biens de famille vendus à des étrangers.

PRÉMICES. s. f. pl. (rad. *primus*, premier). Premier fruit de la terre, du bétail. Offrir, consacrer les prémices. Abel offrit à Dieu les prémices des fruits de la terre; Caïn offrit les prémices de ses troupeaux. Les Romains offraient les prémices de leurs moissons aux dieux lares et aux prêtres. Les Israélites offraient au vrai Dieu, au nom de toute la nation, une gerbe d'orge cueillie le soir du 15 de nisan, avant la récolte générale, et battue dans le parvis du temple.

Dieu tout-puissant, sont-ce là les *prémices*,
Les parfums et les sacrifices,
Qu'on devait en ce jour offrir sur tes autels? (RACINE.)

Sous le voile des sacrifices
La pudeur pouvait, sans rougir,
Exprimer son premier désir
Par le langage des *prémices*. (DEBOUSTIER.)

— Premiers mouvements du cœur. Première affection, premier amour. Les prémices d'une âme innocente, pure, virginale. Avoir les prémices d'un cœur. Les prémices du cœur sont à l'amitié avant d'être à l'amour. Il vous faut les *prémices* d'une âme, et la mienne ne serait pas digne de vous. (J.-J. Rouss.)

D'un amour inconnu savourant les *prémices*,
Son cœur goûte en secret d'ineffables délices. (CHÊNEDOLLÉ.)

— Fig. Premières productions de l'esprit. Les prémices des études, des travaux intellectuels.

— Commencements. Les prémices d'un règne. Les prémices de la jeunesse. Goûter les prémices de la vengeance. De la vengeance au moins j'ai goûté les *prémices*. (Volt.) Ces *prémices* de l'an ne sont point sans appas. (Lemierre.) Toujours la tyrannie a d'heureuses *prémices*. (Rac.) Je suis fâché de mourir sans avoir vu les *prémices* dont vous allez jouir. (Volt.)

Le corolle bientôt s'effeuille ou se flétrit,
Et l'œil peut déjà voir les *prémices* du fruit. (CASTEL.)

Prémices du printemps, fleurs qui venez d'éclore,
Fruit des premiers baisers de Zéphyre et de Flore. (DE BRIDEL.)

A peine la discorde, en ses noirs sacrifices,
Du sang de l'innocence a goûté les *prémices*. (DELILLE.)

— Delille a employé ce mot au singulier. Une prémice.

Cette tendre lueur, *prémice* de l'aurore.

PRÉMICIER. s. m. Hist. Ancienne orthographe du mot Primicier.

PREMIER, IÈRE. adj. (du lat. *primus*). Qui est avant, qui précède. 1° Par rapport au temps. Les premiers temps du monde. Les premiers siècles du christianisme. Les premiers âges de la monarchie française. Le premier jour de la semaine. La première semaine du mois. Le premier mois de l'année. Le premier homme. Nos premiers parents. Le premier âge de la vie. La première enfance. Tes *premiers* ans n'ont point été sacrifiés à ceux qui les devaient suivre. (J.-J. Rous.) Je la crus folle la *première* fois qu'elle me dit, comme je rentrais, que le pape m'était venu voir. (J.-J. Rouss.) Une bonne résolution est le *premier* pas, et le *premier* pas est toujours difficile. (De Juss.) Les *premiers* saints ont fait beaucoup de miracles. (Pasc.)

— 2° Par rapport au lieu. La première ville après avoir passé la frontière. Le premier village que l'on rencontre sur la route. Le premier port de mer où nous sommes débarqués. La première rue par laquelle il faudra passer. S'arrêter à la première porte cochère.

— 3° Par rapport à l'ordre, à la situation, au rang, etc. Le premier étage d'une maison. La première pièce d'un appartement. Les premières loges d'un théâtre.

— En parlant des personnes. Le premier prince du sang.

— En parlant des choses morales. Le premier point d'un discours. Le premier livre d'un ouvrage. Etre dans son premier somme. Le *premier* commandement de la religion est d'aimer Dieu. (B. de St-P.) Nos *premières* affections sont encore les dernières. (Id.) Dans les *premières* passions, les femmes aiment l'amant; dans les autres elles aiment l'amour. (La Rochef.) Faites-vous un principe de ne jamais écouter votre *premier* mouvement. (Id.) Le monarque se fortifia sous les murs de Dieppe, résolu d'y soutenir les *premiers* efforts de l'ennemi. (Anquetil.)

O vous à qui j'offris mes *premiers* sacrifices,
Muses, soyez toujours mes plus chères délices. (DELILLE.)

— 4° Par rapport au mérite, à la considération, à l'excellence, à l'importance. Le premier politique de son temps. Le premier capitaine du siècle. Un esprit de premier ordre. Racine et Corneille sont les premiers poètes tragiques. Un magistrat allait par son mérite à la *première* dignité. (La Bruy.)

— Se dit des choses. La première loi de l'État est le bonheur des peuples. Le premier devoir de l'homme est d'adorer Dieu et de l'aimer de toute son âme. L'agriculture est la première richesse de ce royaume. L'or est le premier des métaux. Le diamant est la première des pierres précieuses.

— Qui est indispensable, nécessaire avant tout. Chose de première nécessité. Subvenir aux premiers besoins d'une personne. Quelque valeur qu'on attribue à l'or et à l'argent, ce n'est point dans l'abondance de ces métaux qu'est la richesse *première* et principale. (Condill.)

— Qui avait été auparavant, qu'on avait eu auparavant. Recouvrer sa première santé. Etre déchu de sa première splendeur. Reprendre sa vertu première. Ressaisir sa première puissance. Remettre, rétablir les choses dans leur premier état.

— Se dit du commencement, de l'ébauche, de l'esquisse de certaines choses. Confier au papier ses premières idées. Formuler un premier plan. Avoir à peine la première teinture des lettres, des sciences, des arts. Faire le premier trait d'un tableau.

— Titre d'honneur attaché à certaines charges. Le premier médecin du roi. Le premier chirurgien d'un hôpital. Le premier écuyer d'un prince. Le premier président de la Cour de cassation, de la Cour royale, d'un tribunal. Premier ministre. Premier maître d'hôtel. Levez aussi la main, monsieur le *premier* président. (Anquet.)

— Prov. et fig. *Être étourdi comme le premier coup de matines*. Etre fort étourdi.

— *Le premier consul*. Napoléon Bonaparte prit ce titre en 1799. Le *premier* consul rentra au palais des Tuileries comme un monarque constitutionnel qui vient de tenir une séance royale. (Thiers.)

— Arithm. *Nombres premiers*. Ceux qui n'ont d'autres diviseurs qu'eux-mêmes ou l'unité. Trois, cinq, sept, sont des nombres premiers.

— Géom. *Figures premières*. Celles qui ne peuvent se diviser en figures plus simples. Le triangle et la pyramide triangulaire sont des figures premières.

— Métaph. *La cause première*. Dieu.

— Phys. *La matière première*. La matière en général, abstraction faite de la forme et des modifications qu'elle peut recevoir.

— Manuf. *Matieres premières*. Productions naturelles non encore travaillées.

— substantiv. Se dit avec rapport à un mot précédemment exprimé. Le premier. Les premiers. La première. Les premiers. Ceux qui emploient mal leur temps sont les *premiers* à se plaindre de sa brièveté. (La Bruy.) Le *premier* qui versa des larmes fut un père malheureux. (***) Il y a trois choses qui rendent une âme éclairée: le recueillement, l'humilité et la charité; la *première* empêche les ténèbres, la seconde attire les lumières, la troisième les produit. (Fléch.) Le *premier* qui fut roi fut un soldat heureux. (Volt.) Les sages de la Grèce envisageaient la société sous les rapports moraux; nos derniers philosophes l'ont considérée sous les rapports politiques: les *premiers* voulaient que le gouvernement découlât des mœurs; les seconds, que les mœurs dérivassent du gouvernement. (Chateaub.) Les femmes de Perse sont plus belles que celles de France, mais celles de France sont plus jolies: il est difficile de ne point aimer les *premières* et de ne se point plaire avec les secondes. (Montesq.)

— Loc. prov. *Il vaut mieux être le premier de sa race que le dernier*. Il vaut mieux se distinguer soi-même et se faire un nom par son propre mérite, que de devoir son nom et sa fortune au mérite de ses ancêtres.

— *Le premier venu*. Celui qui arrive avant tous les autres; la première personne que l'on a rencontrée. L'homme sensible, en voyage, est tenté de s'arrêter chez les *premières* bonnes gens qu'il trouve. (J.-J. Rouss.)

Pour moi, je ne vois rien de plus sot, à mon sens,
Qu'un auteur qui partout va gueuser des encens,
Qui des *premiers* venus saisissant les oreilles,
En fait le plus souvent les martyrs de ses veilles. (MOLIÈRE.)

‖ *Confier ses secrets au premier venu*. Les confier sans discernement, n'avoir rien de secret pour personne. V. VENU.

— Étage immédiatement au-dessus du rez-de-chaussée. Louer un premier. Habiter un premier. Monter au premier.

— Littér. Il se dit, dans les charades, du premier mot qui entre dans le mot composé, sujet de la charade. *Mon premier, mon second, mon dernier et mon tout*.

— Mus. milit. Batterie de caisse, la même que celle qu'on désigne par l'expression *battre aux champs*. Battre un premier.

— Jeux. La partie de la galerie d'un jeu de paume qui est la plus proche de la corde, de chaque côté. Chasse au premier. Au premier la balle la gagne.

— Loc. prov. *Nous étions cent, sans compter le premier*. Se dit d'une réunion où il y avait beaucoup de monde.

— *Premier* s'employait autrefois adverbialement, et signifiait, D'abord, avant, auparavant. Un moine n'oserait sortir, que premier il n'en eût demandé la permission.

— Syn. comp. PREMIER, PRIMITIF. *Premier* se dit en parlant de plusieurs êtres réels et abstraits, entièrement distincts les uns des autres, mais envisagés comme appartenant à une même suite. *Primitif* se dit en parlant des différents états par lesquels passe successivement un même être.

PREMIÈRE. s. f. Typogr. Première épreuve tirée sur la forme. Lire une première. On dit en ce sens, *lire une feuille en première, en seconde, en troisième*. ‖ *Côté de première*. Forme ou côté d'une feuille où se trouve la première page. La forme qui contient la seconde page se nomme *côté de deux*.

— PREMIÈRES. s. f. pl. Le premier rang de loges dans une salle de spectacle. Se placer aux premières.

— Dans cette acception, il s'emploie aussi au singulier. Louer une première.

PREMIÈREMENT. adv. En premier lieu. D'abord. Songer premièrement à faire son devoir. Premièrement et avant toutes choses, il faut rendre à Dieu l'adoration qui lui est due. Vous avez dû *premièrement* garder votre gouvernement. (La Font.) *Premièrement* ils mentent. (J.-B. Rouss.)

PREMIER-NÉ. s. m. Enfant qui est né le premier. Lorsque Dieu voulut délivrer le peuple hébreu de la servitude d'Egypte, il commanda à l'ange exterminateur de frapper de mort les premiers-nés des Egyptiens, sans même épargner les premiers-nés des bêtes. Dans l'Ancien Testament, les premiers-nés, c'est-à-dire, les premiers rejetons mâles des hommes et des animaux, devaient être offerts à Dieu; mais on pouvait racheter les enfants pour la somme de 5 sicles, ou 8 livres 2 sous, 6 deniers. Ce rachat se faisait trente jours après la naissance.

— Au plur., *des premiers-nés*. En parlant d'une fille, on ne dit pas *la première-née*.

— Fig. L'orgueil est le *premier-né* de la sottise. (De Lévis.)

— adject. Les enfants premiers-nés.

PRÉMISSES. s. f. pl. (du lat. *premissæ*, formé de *præ*, avant; *missus*, envoyé). Logiq. Les deux premières [illegible]tions d'un syllogisme, c'est-à-dire, la [illegible] et la mineure de syllogisme. Quan[illegible] accordé sans distincti[illegible] les prémisses d'un argument en forme, on n'[illegible] pas recevable à nier la conséquence de cet [illegible]gument.

PREMNADE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons comprenant plusieurs chétodons, et dont le type est le chétodon bimaculé.

PRÉMONITION. s. f. (pr. *pré-mo-ni-ci-on*). Avis donné d'avance. Il est vieux et hors d'usage.

PRÉMONTRÉ. s. m. Religieux, chanoine régulier, réformé, de l'ordre de Saint-Augustin dont la principale abbaye était située à Prémontré, près de Laon. Les prémontrés étaient vêtus de blanc avec un scapulaire. Le fondateur de l'ordre des prémontrés fut, en 1120, saint Norbert, ancien chapelain de l'empereur Henri V.

PRÉMONTRÉE. s. f. Hist. ecclés. Religieuse réformée de l'ordre de Saint-Augustin.

PRÉMOTION. s. f. (pr. *pré-mo-ci-on*; du lat. *præmotio*; formé de *præ*, avant; et *motus*, mu). Théol. scolast. Action de Dieu agissant avec la créature, et la déterminant à agir, sans que pour cela la liberté de cette créature soit gênée ni contrainte. Prémotion physique.

PRÉMOURANT. s. m. Prat. Premier décédé.

PRÉMUNI, IE. part. pass. du v. Prémunir. S'empl. adjectiv. Il est ordinairement suivi, ainsi que le verbe, de la préposition *contre*. Un

esprit prémuni contre les préjugés du sang ou de la fortune, contre les erreurs et les entraînements de la raison. Un cœur prémuni contre la séduction, contre le scandale des mauvais exemples. Oh! que ne m'étais-je *prémuni* d'avance contre un homme qui m'était depuis bien longtemps suspect! (X. Marmier.)

PRÉMUNIR v. a. 2me conj (du lat. *præmunire*, formé de *præ*, d'avance ; *munire*, munir). Munir par précaution ; précautionner. Il est ordinairement suivi de la préposition *contre*. Prémunir quelqu'un contre le froid, contre la faim.

— Il s'emploie surtout au figuré. Prémunir quelqu'un contre un danger, contre la séduction, contre la perfidie, contre une opinion dangereuse, contre une mauvaise doctrine, contre les accidents de la fortune.

— SE PRÉMUNIR v. pron Se précautionner contre. L'homme de bien ne doit jamais négliger de se prémunir contre les méchants.

PRÉMUNISSEMENT. s. m. Action de se prémunir ; ce qui prémunit. Un bon conseil est un prémunissement qu'il ne faut jamais négliger. Il est inusité.

PRÉMUNITION. s. f. (pr. *pré-mu-ni-ci-on*). Didact. Action de prémunir.

— Rhét. Espèce de prolepse, par laquelle l'orateur prépare ses auditeurs à quelque proposition qui pourrait les blesser, si elle était émise trop brusquement.

PRENABLE. adj. des 2 g. Qui peut être pris, en parlant d'une ville, d'une place forte. Cette ville est prenable. Cette place n'est pas prenable. Cette forteresse n'est prenable que par un côté, n'est prenable que par la famine.

— Fig. Qui peut être gagné, séduit, suborné, corrompu. Un homme prenable. Une femme prenable. Il ne s'emploie guère qu'avec la négative. N'être prenable ni par or ni par argent.

PRENANT. part. prés. du v. Prendre. Qui prend. Il est invariable. Deux bataillons d'infanterie prenant possession d'un poste.

PRENANT, ANTE. adj. Qui est susceptible de prendre, de saisir.

— Financ. *Partie prenante.* Celui, celle qui reçoit une somme d'un comptable. ‖ Admin. milit. Celui qui a droit à quelque fourniture.

— *Carême-prenant.* V. CARÊME.

— Mamm. *Queue prenante.* Queue de certains animaux, qui s'en servent pour s'attacher, se suspendre. Sur les rives de l'Amazone et de l'Orénoque, les singes, les sakis, les alouattes, les sapajous, sautent, courent, gambadent, s'arrêtent dans le feuillage, se balancent avec leur queue *prenante* aux branches des manguiers et des bananiers. (A. Mart.)

PRENANTHE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des chicoracées, dont toutes les espèces sont indigènes d'Europe. Prenanthe pourpre.

PRENDRE. v. a. et irrég. 4e conj. (pr. *prandre* ; du lat. *prehendere*.) *Je prends, tu prends, il prend ; nous prenons, vous prenez, ils prennent. Je pris ; nous prîmes. J'ai pris. Je prendrai. Je prendrais. Prends, prenons, prenez. Que je prenne. Que je prisse. Pris, prise.* C'est un de ces verbes qui, comme *avoir, donner, faire*, etc., ont des myriades d'acceptions et servent à former des locutions infinies. Avant de déduire dans l'ordre le plus rationnel celles de ces acceptions et de ces locutions qui sont principales, nous devions faire l'observation qui précède, afin de guider le lecteur dans ce dédale de sens extensifs, métaphoriques et figurés, et de lui donner, s'il est possible, un fil qui le mette à même d'avancer sans embarras et sans fatigue. Le sens physique et primitif du v. *prendre*, c'est Saisir avec la main. On doit donc retrouver ce sens dans toutes les acceptions physiques du mot ; et on le retrouve en effet. Imaginez, formulez ces acceptions les unes après les autres, vous verrez que la main fait toujours l'action de saisir, soit que l'idée s'arrête précisément sur cette action, soit qu'elle en considère particulièrement l'effet, la conséquence. Ainsi, quand vous dites, *Prendre un livre, une épée*, vous entendez, au propre, Saisir avec la main ce livre, cette épée. Mais quand vous dites, *Prendre un voleur, prendre une montre*, vous avez en vue deux choses à la fois, et l'action de saisir le voleur, la montre avec la main, et la conséquence ou le but de cette action, c'est-à-dire l'arrestation, l'emprisonnement du voleur ; le vol, l'enlèvement de la montre. De même encore, quand on dit, *Prendre son habit, son manteau, prendre le deuil*, etc. On veut dire saisir avec la main son habit, son manteau, pour s'en vêtir. *Prendre le deuil*, ne veut pas dire autre chose que saisir avec la main les habits qu'on appelle *deuil*, pour s'en vêtir. Que font les lexicographes pour l'acception dont il s'agit? ils la formulent ainsi : *Mettre sur soi*. Sans aucun doute, ils ont raison, mais ils auraient dû, dans une remarque préliminaire et générale, donner en quelque sorte la clé du mot, comme nous venons de le faire. On met des habits sur soi en les saisissant avec la main ; c'est donc bien ici le sens propre du v. *prendre*.

— Nous avons dit que *prendre*, c'est Saisir avec la main ; dans un sens plus général, mais moins ordinaire, c'est Saisir avec tout organe qui est propre à faire cette action. Ainsi, on peut saisir avec les dents ; mais, dans ce cas, on dira, *Prendre avec les dents* ; lorsque *prendre* est employé absolument, il signifie toujours, *saisir avec la main*. Que si l'on parle des animaux, le v. *prendre* a la même signification. *Le renard prend une poule ; le lion, le tigre prend sa proie* ; c'est-à-dire qu'ils s'en saisissent avec les organes *préhensiles*, pour me servir ici d'une expression usitée en histoire naturelle, bien que ce soit une pétition de mot, puisque *préhensile* n'est autre chose qu'un dérivé de *prendre* sous une forme plus latine.

— S'éloignant graduellement du sens primitif, on ne laisse pas de toujours le retrouver. Comment *prenez-vous une ville?* En vous servant de vos mains pour combattre, de vos mains et de vos pieds pour escalader les remparts? Que signifie *prendre du tabac?* N'est-ce pas saisir avec la main du tabac en poudre ou sous une autre forme, pour en faire usage en l'aspirant par le nez, en le fumant par la bouche, etc. Je veux bien que l'usage ait particularisé le sens de cette locution, et que *prendre du tabac* veuille dire, Aspirer de la poudre de tabac ; mais le sens physique du mot reste toujours le même, c'est Saisir avec la main de la poudre de tabac pour la porter aux narines.

— Parlez-vous de choses physiques inanimées? C'est encore le même sens. Ces choses vous saisissent ou vous atteignent, comme ferait votre semblable en mettant la main sur vous. *L'orage vous prend, la pluie vous prend en chemin* ; c'est-à-dire que l'orage ou la pluie vous atteint, vous frappe, ce qu'elle ne pourrait faire si vous n'étiez pas dans un lieu découvert, exposé à l'action physique de l'atmosphère.

— S'agit-il d'un marché, d'un achat, on dit que *prendre* signifie Acheter. Oui et non. Veut-on dire que les mots qui l'accompagnent et qui lui servent de complément direct ou indirect lui donnent cette signification? d'accord ; veut-on dire, au contraire, qu'il ait cette signification par lui seul? non. *Je prends cela*, ne veut pas dire autre chose que, Je saisis cela, je l'emporte, je m'en empare. *Je prends cela pour six francs*, peut signifier, si l'on veut, J'achète cela moyennant six francs ; mais le sens propre et précis est, J'acquiers le droit de saisir cela, de m'en emparer, moyennant six francs. Comme on le voit, il nous serait possible, facile même, de suivre ainsi toute la filière ; nous préférons en rester là, et montrer comment, dans les acceptions figurées, on retrouve toujours la trace du sens physique. L'esprit et le cœur, considérés comme force intellectuelle et appétitive, saisissent les objets immatériels, les attirent à eux et s'en emparent d'une certaine manière ; or cette propriété de saisir, d'attirer à soi les objets immatériels est analogue à celle de saisir, d'attirer à soi les objets physiques. Nous saisissons ceux-ci avec la main ; il faut donc que notre esprit et notre cœur aient en eux un moyen analogue pour saisir ceux-là. Par exemple, *Prendre une décision*, qu'est-ce autre chose que saisir une chose par l'intelligence et par la volonté, y adhérer, parce qu'on la regarde comme vraie et comme bonne, la tenir ou y tenir de manière à ne pas la laisser aller, à ne pas en changer? De même, *prendre un parti*, n'est-ce pas, après avoir plus ou moins flotté dans une alternative, s'arrêter, s'attacher à une chose, saisir cette chose et la retenir pour en faire sa règle de conduite? Que signifie *prendre une leçon?* N'est-ce pas saisir la vérité, l'enseignement qu'un autre vous donne? *Prendre un mot du latin*, cela ne veut-il pas dire, saisir ce mot, l'ôter, l'entraîner, le faire sortir de la langue latine, pour le faire passer dans une autre langue? *Prendre quelqu'un pour un sot*, n'est-ce pas saisir les qualités intellectuelles d'une personne, les peser, les évaluer de manière à juger que cette personne est sotte? *Prendre sur son sommeil*, n'est-ce pas saisir, par la force de la volonté, une partie de son sommeil, pour la consacrer au travail, à l'étude, au plaisir? *Prendre quelqu'un à partie*, c'est le saisir en vertu d'un droit, et lui demander raison en justice. *Prendre la parole de quelqu'un*, c'est saisir cette parole et s'en autoriser contre celui à qui on l'a prise, etc., etc. Nous pourrions prolonger indéfiniment cette analyse ; mais nous croyons en avoir dit assez pour que le lecteur puisse s'y reconnaître et sache à quoi s'en tenir. Nous allons maintenant déduire et formuler les principales acceptions du verbe *prendre*, en suivant l'ordre qui nous paraît tout à la fois le plus simple et le plus logique.

— Saisir avec la main. Prendre une épée. Prendre un bâton. Prendre une pierre. Prendre un cheval par la bride. Prendre quelqu'un par la main. Prendre le bras, la main, l'oreille, le nez à quelqu'un. Le vieux marchand remit la lampe sur la colonne où il l'avait *prise*. (De Balzac.) Un soldat de l'île de Chypre lui coupa la tête ; et, la *prenant* par les cheveux, il la montra comme en triomphe à toute l'armée victorieuse. (Fén.) Enfin, j'ai *pris* vos vieux habits à l'un et à l'autre, je les ai fait flairer à Fidèle, et sur-le-champ, comme si ce pauvre animal m'eût entendu, il s'est mis à quêter sur vos pas. (B. de St-P.) Mange ce rayon de miel ; je l'ai *pris* pour toi dans la forêt. (Id.)

— Dans le style soutenu, on dit, *Prendre les rênes de l'empire, les rênes de l'Etat, le timon des affaires*, etc. Un prince qui, avec peu de vices dans le cœur, avait toutes sortes de défauts dans l'esprit, *prit* en main les rênes de l'empire. (Montesq.)

— *Prendre en main.* Diriger, conduire. Prendre en main le gouvernail.

— Dans le même sens et dans le style usuel, on dit, *Prendre une affaire en main, prendre en main les droits, les intérêts d'une personne*, etc.

— Fig. *Prendre à pleines mains, à toutes mains, de toutes mains.* Se dit des gens avides qui ne laissent échapper aucune occasion de s'enrichir.

— *Prendre d'une chose à pleine main.* En prendre à poignée autant que la main peut en contenir.

— *Prendre les armes.* S'armer, soit pour attaquer ou se défendre, soit pour manœuvrer ou pour rendre des honneurs à quelqu'un. Les soldats ont pris les armes, ont eu ordre de prendre les armes. Hélas! ils ne seront plus, ceux pour qui tu auras pris les armes, et quelle honte pour toi s'il te fallait dire alors : C'est pour ma sûreté personnelle que je les ai *prises*. (X. Marmier.)

— Mettre en sa main. Prendre une plume. Ensuite, sans lui parler, *prenant* comme elle un rameau, j'écartai les insectes qui bourdonnaient autour du corps de l'enfant. (Chateaub.)

— Fig. *Prendre la plume.* V. PLUME.

— Par extens. Saisir, attirer à soi autrement qu'avec la main. Prendre quelque chose avec les dents. Prendre une ordure avec les pincettes. Prendre du feu sur une pelle. Prendre de l'eau à la rivière. Prendre de l'encre avec une plume.

— Il se dit des animaux qui saisissent les objets avec leur gueule, leur bec, leurs griffes, etc. L'éléphant prend avec sa trompe. Le perroquet prend souvent avec la patte ce qu'il veut prendre ensuite avec son bec. Certaines espèces de singes se servent de leur queue comme d'une main pour prendre les objets qui sont à leur portée.

Chaque grue, avec soin, se contraint à se taire,
En *prenant* dans son bec une petite pierre.
(F. DE NEUFCH.)

— Mettre sur soi pour compléter l'habillement ou la toilette, ou pour se décorer. Prendre son manteau, ses gants, son chapeau, son épée, ses ordres de chevalerie. Prendre son habit de cérémonie. Et vous, ô mes amis! lorsque l'Aurore, *prenant* une robe plus éclatante, vous annoncera l'heureux jour qui doit me ramener dans vos bras, qu'une sainte ivresse s'empare de vos âmes. (Parny.)

— *Prendre le deuil.* Se mettre en deuil, s'habiller de noir, à l'occasion de la mort de quelque personne.

— *Prendre l'habit de religieux, de religieuse*, ou simplement *Prendre l'habit*. Se faire religieux, religieuse, entrer au noviciat dans un monastère. ‖ *Prendre le voile.* Se dit, dans le même sens, des religieuses.

— Fam. *Prendre le froc.* Se faire moine.

— *Prendre le petit collet.* Entrer dans l'état ecclésiastique. ‖ *Prendre la cuirasse*, ou *prendre l'épée*. Embrasser la profession des armes. ‖ *Prendre le bonnet.* Se faire recevoir docteur. ‖ *Prendre la haire.* Embrasser une vie pénitente. ‖ *Prendre la livrée.* Se faire laquais. ‖ *Prendre la perruque* ou *prendre perruque*. Commencer à porter perruque.

— Se dit en parlant des personnes que l'on engage, ou avec lesquelles on s'engage moyennant certaines conditions. Prendre un laquais, un cocher, un commis, un cuisinier, une domestique. Prendre un professeur, un intendant, un associé.

— *Prendre femme*, signifie simplement Se marier, sans que l'idée du choix s'y joigne. Se décider à prendre femme pour ne plus vivre dans la solitude, dans l'isolement. Prendre femme à cinquante ans. ‖ *Prendre une femme.* La choisir et s'unir avec elle par les liens du mariage. On ne devrait consulter que la raison, et le plus souvent on ne consulte que l'intérêt en prenant une femme.

— Emporter avec soi par précaution ou par besoin. Prendre un parapluie. Prendre une lanterne. Avoir oublié de prendre sa montre. Prendre un fusil pour aller à la chasse, des filets pour aller à la pêche.

— Enlever de force ou par adresse, dérober, voler. Prendre de l'argent. Prendre la montre, la bourse à une personne. Les filous prennent subtilement, les voleurs de grand chemin prennent de force. Ces brigands lui ont pris jusqu'à sa chemise. Ils m'exhortèrent à prier Dieu pour mon oncle, à vivre en honnête homme, à ne me point engager dans de mauvaises affaires, et, sur toutes choses, à ne pas *prendre* le bien d'autrui. (Le Sage.)

Quand je vois mon petit trésor,
Je me trouve assez riche encor,
Et je n'ai rien *pris* à personne. (ARNAULT.)

— Absol. Elle a déjà bien pris tout ce qui était à sa portée, mais elle a *pris* pour prendre plutôt que pour s'enrichir. (V. Hugo.)

— Se dit aussi des animaux. Ce chat a pris le fromage. Ce chien a pris un poulet sur la table. Le renard a pris les plus belles poules du poulailler.

— S'emparer de. Emporter de force ou par ruse. Prendre une ville, une citadelle, une forteresse, un château fort. Prendre d'emblée, d'assaut, de vive force, par composition, par famine. Le prince apparemment *prend* d'assaut la maison. (Chénier.)

— Empoigner par force. Prendre au collet. Prendre au bras. Prendre quelqu'un au corps, par le corps.

— *Prendre de force* ou *par force, une fille, une femme.* Attenter par violence à l'honneur d'une fille, d'une femme. Il a été puni pour avoir pris de force cette femme.

— *Prendre l'occasion aux cheveux.* Saisir adroitement l'occasion, en profiter. Ce qu'il y a de plus important et de plus difficile dans la vie, c'est de prendre l'occasion aux cheveux.

— Saisir, arrêter pour emprisonner. Prendre un voleur, un brigand. La gendarmerie a eu beaucoup de peine à prendre cet assassin.

— Faire prisonnier à la guerre, etc. Prendre dix mille hommes à l'ennemi. On a pris le général en chef à cette malheureuse bataille. Des pirates l'avaient *prise* sur les côtes d'Angleterre. (Anquet.) Lorsque les Israélites l'eurent *pris*, ils lui coupèrent les extrémités des pieds et des mains. (Le Maistre de Sacy.)

— Emmener. Se faire suivre. Ce général a pris un renfort de dix mille hommes.

— S'emparer de quelque animal à la chasse ou à la pêche. Prendre un sanglier, un cerf, un loup, un renard, un lièvre. Prendre des perdrix, des cailles. Prendre une carpe, un brochet. On s'instruit à *prendre* certains animaux, à apprivoiser les autres, et à les accoutumer au *service*. (Boss.)

— En ce sens, il se dit aussi des animaux qui en poursuivent d'autres et les saisissent. Ce chien a pris deux lièvres dans sa journée. Le furet a pris trois lapins. Ce chat est adroit à prendre les souris.

— Attaquer. Prendre l'ennemi en flanc, en queue, par derrière. Prendre quelqu'un en traître, en trahison.

— Fig. Séduire, tromper. Prendre quelqu'un au piége.

— *Prendre dans ses filets.* Se dit en parlant d'une femme qui séduit quelqu'un par ses charmes, et qui se rend maître de son esprit, de son cœur.

— Fig. *Prendre au trébuchet.* Engager par adresse, par de trompeuses apparences, à faire une chose désavantageuse ou contraire à ce qu'on avait résolu.

— Fig. *Prendre quelqu'un par son faible.* Toucher, flatter son inclination favorite. On prend les femmes par la vanité, les hommes par la gloire ou la gloriole. Alors, faisant l'homme d'honneur, il me répondit qu'en intéressant sa conscience je la *prenais* par son faible. (Le Sage.)

— *On ne sait par où le prendre, pour ne pas le faire crier.* Se dit d'un malade dont tout le corps est douloureux.

— Dans le même sens, mais au figuré, il se dit d'un homme très-susceptible, très-irritable ; et, dans un sens opposé, en parlant d'un homme que rien ne touche, qui ne s'émeut et ne se sensibilise de rien.

— Surprendre. Prendre quelqu'un à voler des fruits. Prendre quelqu'un au dépourvu.

— *Prendre quelqu'un sur le fait.* Le surprendre dans le temps même où il fait une action qu'il voulait cacher. On dit dans le même sens. *Prendre quelqu'un en flagrant délit.* V. FAIT et DÉLIT, et absol. *Je vous y prends.*

— *Prendre quelqu'un la main dans la poche, la main dans le sac.* Le surprendre au moment où il commet un vol, ou quelque infidélité en affaire d'intérêt.

— *Prendre quelqu'un par ses propres paroles.* Se prévaloir contre lui de ce qu'il a dit lui-même. Le convaincre de quelque chose par ses propres paroles.

— Exiger un prix. Ce professeur prend cinq francs. L'architecte a pris deux cent mille francs pour bâtir cette maison.

— Acheter. Je prends cette pièce de drap à raison de vingt francs le mètre. Je prends tout cela pour dix francs.

— Emprunter, tirer de. La langue française a pris beaucoup de mots du latin, qui lui-même les avait pris du grec.

— Joindre en quelque endroit, pour de là se rendre ailleurs. Prendre quelqu'un pour aller au spectacle, à la promenade, en soirée, au bal masqué.

— Ôter, retrancher une partie d'un tout ; prélever. Prendre cinquante mille francs sur une succession. Prendre mille francs sur son traitement. Prendre sa part de la récolte. Prendre deux mètres sur une chambre pour faire un cabinet de toilette. Prendre telle somme sur tels fonds disponibles.

— Fam. *Je n'y prends, ni n'y mets.* Je ne retranche ni n'ajoute rien à cette chose, à l'histoire que je vous raconte ; ou bien, la chose dont il s'agit m'est tout à fait indifférente.

— Fig. et fam. *Prendre sa bonne part de plaisir.* S'amuser beaucoup. On dit de même. *Prendre sa bonne part de la fête.*

— Entrer en possession, en jouissance d'une chose, à certaines conditions. Prendre un logement, un appartement.

— *Prendre une somme à intérêt.* L'emprunter à condition d'en payer l'intérêt. ‖ *Prendre un intérêt dans une affaire, dans une entreprise.* Contribuer de ses fonds à une affaire, à une entreprise dont on partagera le profit ou la perte. ‖ *Prendre une affaire à ses risques et périls.* S'en charger pour son propre compte, sans garantie, et même au hasard d'y perdre. ‖ *Prendre une affaire à forfait.* S'en charger moyennant un prix convenu, qu'il y ait gain ou perte. ‖ *Prendre un ouvrage à la tâche.* S'en charger à raison de tant pour telle ou telle mesure, pour telle ou telle quantité.

— Choisir, préférer, adopter de préférence, se décider pour. Prendre une profession lucrative, un métier rude. Je ne veux point de ce bijou, je prends celui-ci. En *prenant* une saison favorable pour passer d'ici aux Indes, c'est un voyage de six semaines au plus, et d'autant de temps pour revenir. (B. de St-P.)

— *Prendre une résolution, une détermination.* Se résoudre, se décider. On dit dans le même sens, *Prendre un parti.* On disait aussi, *Prendre un dessein;* mais cette dernière expression a vieilli.

— *Prendre un expédient.* Choisir un moyen pour terminer une affaire. Quel expédient faut-il prendre? Quel est le meilleur expédient que nous puissions prendre? Il ne nous reste plus qu'un seul expédient à prendre.

— *Prendre des mesures, prendre ses mesures.* Employer des moyens, les moyens que l'on a à sa disposition pour faire réussir une chose. Prendre bien, prendre mal ses mesures. Prendre de bonnes, de justes mesures, de fausses mesures. Dans un sens analogue, on dit, *Prendre ses précautions, ses sûretés,* etc.

— *Prendre le parti de quelqu'un.* Enfin, Mademoiselle, fille de Gaston, *prenant* le parti de Condé, que son père n'ose secourir, fit ouvrir les portes aux blessés, et eut la hardiesse de faire tirer sur les troupes du roi le canon de la Bastille. (Volt.)

— Fig. *Prendre son parti.* Se décider, choisir un moyen, adopter un expédient dans une affaire difficile et douteuse; s'arrêter à une extrême et dernière résolution. Prendre son parti sur-le-champ. Prendre son parti après de longues hésitations. Ne me parlez plus de cette affaire; je n'y veux plus revenir, j'ai pris mon parti.

— *Prendre son parti, en prendre son parti.* Signifie encore, Se résigner à ce qui doit arriver. Ce malade, sachant que sa dernière heure était proche, a pris son parti, et s'est disposé à bien mourir. Ma fortune est compromise par la déconfiture de ce banquier, mais j'en ai pris mon parti.

— *Prendre le parti de la robe, de l'épée, de l'Eglise.* Se décider pour la profession du barreau, pour la carrière des armes, pour l'état ecclésiastique. ‖ En parlant de l'état ecclésiastique, on dit aussi, *Prendre les ordres, prendre les ordres sacrés.*

— *Prendre parti pour* ou *contre quelqu'un.* Se déclarer pour ou contre lui. ‖ *Prendre parti avec quelqu'un.* S'attacher à son service.

— Absol. *Prendre parti.* S'enrôler dans les troupes. Prendre parti dans un régiment d'infanterie légère.

— Recevoir, accepter. Prenez sans façon ce qu'on vous donne. Prenez ceci pour votre peine. Prenez ce livre; c'est un cadeau de mon amitié.

— *Prendre pour.* Réputer, regarder comme. Prendre quelqu'un pour un sot, pour un intrigant, pour un malhonnête homme. Nos yeux étaient pleins de fureur, et nos bouches écumantes: on nous devait plutôt *prendre* pour des possédés que pour des philosophes. (Le Sage.) Les laïques avaient presque tous des habits superbes; on les aurait plutôt *pris* pour des seigneurs que pour des domestiques. (Id.)

— *Prendre quelqu'un pour une dupe.* Le regarder comme facile à tromper. ‖ *Prendre quelqu'un pour dupe.* Le tromper, le duper.

— *Prendre une personne pour une autre.* Croire qu'une personne en est une autre. On dit de même, *Prendre une chose pour une autre.* Mais Aceste, sans l'écouter davantage, et nous *prenant* pour des étrangers qui cachaient leur dessein, ordonna qu'on nous envoyât dans la forêt voisine. (Fén.)

— Fig. et fam. *Prendre quelqu'un pour un autre.* Juger d'une personne autrement qu'il ne faut. Vous voulez me faire votre dupe; vous me prenez pour un autre. Vous croyez que c'est un homme instruit, un homme désintéressé, un homme capable; vous le prenez pour un autre.

— *Prendre pour bon.* Croire. Se dit ordinairement dans un sens ironique. Comment avez-vous pris pour bon tous les contes qu'on vient de vous faire?

— Dans un sens analogue. *Prendre pour argent comptant.* Croire trop facilement, faire trop de fond sur de simples apparences.

— En parlant des choses. C'est une grande méprise de prendre des formules de politesse pour des sentiments réels. Qui sait si ce que nous avons *pris* pour la chute de l'Eglise n'est pas sa réédification? (Chateaub.) De nouveaux voyageurs disent que nous avons *pris* les cheveux crasseux des Esquimaux pour de la barbe. (Volt.) Il a *pris* ces paroles pour un engagement de l'hospitalité. (Las Cases.) Madame, répondit-il d'une voix émue, en *prenant* ce mot pour un reproche, je suis venu pour rester le dernier. (De Balzac.)

Moi-même quelque temps honteuse de ma peur,
Je l'ai *pris* pour l'effet d'une sombre vapeur. (Rac.)

— Se dit pour exprimer l'usage que l'on fait des aliments. Prendre des aliments. Prendre une bouchée de pain. Prendre son repas, ses repas.

— L'Académie, très-souvent inexacte dans ses définitions, dit que, dans l'acception dont il s'agit, le verbe *prendre* signifie Manger, boire. le v... trompe; ce n'est point par lui seul que quand *prendre* a cette signification, mais bien aliments, ... à certains mots qui sont ou des rapport, détermin... ...ssons, et qui, sous ce double ... double signification du verbe. Par exemple, *prendre deux repas,* ne veut pas dire, Manger deux repas, ce qui n'a pas de sens en français; mais c'est la locution tout entière, *prendre deux repas,* qui veut dire, Manger deux fois pour sa réfection. Ici la véritable signification de *prendre* est, Faire usage de, user de.

— Se dit aussi en parlant de certains liquides, autres que des boissons, et dont on fait diversement usage pour sa santé, pour son agrément. Prendre un remède, un clystère, un lavement. Prendre un bain.

— *Prendre du tabac.* Aspirer du tabac en poudre. Pour expliquer cette locution, l'Académie dit, *Prendre du tabac en poudre par aspiration.* Comment peut-on clairement et logiquement définir un mot par ce mot même? Autant vaudrait dire que *prendre du tabac* signifie *prendre du tabac.*

— Gagner. Prendre un mal. Prendre la fièvre. Dans un sens analogue. Le mal l'a pris. La fièvre l'a pris. *Sont-ce vapeurs qui vous ont pris?* (Molière, *Critiq. de l'Ecole des femmes,* scène IV.) On dirait aujourd'hui sont-ce *des* vapeurs, etc. On ne dirait pas bien, en parlant d'une femme, *des vapeurs l'ont prise;* mais on dit *la fièvre lui a pris,* ou *l'a prise.* La raison de cette différence est que la fièvre peut être personnifiée et considérée en quelque sorte comme un individu qui en saisit un autre, tandis qu'il n'en est pas de même des vapeurs. (Auger.)

— Gagner par communication, par contact. Prendre la fièvre dans un hôpital. Prendre la peste, la fièvre jaune, le typhus. Prendre la gale de quelqu'un.

— Fig. La frayeur, la peur l'a pris. Le découragement le prit. La colère le prit. Adieu, je sens l'envie de causer qui me *prend.* (Mme de Sévigné.)

— Suivre, se diriger par. Prendre la route d'une ville. Prendre son chemin vers Paris. A la fin de mai 1832, le duc *prit* la route de la Provence. (Anquet.) Aben-Hamet descend du navire et *prend* aussitôt la route de Grenade. (Chateaub.) Vous voyez l'erreur de la route que vous avez *prise.* (J.-J. Rouss.)

— *Prendre le plus long* ou *le plus court, prendre son plus long* ou *son plus court.* Prendre le chemin le plus long ou le plus court.

— Neutralement *Prendre à droite, à gauche.* Entrer dans le chemin qui est à main droite ou à main gauche. De même, on dit: *Prenez par ici, prenez par là.* Allez par ce chemin-ci, par ce chemin-là. De même encore: *Prendre à travers champs, à travers les terres labourées.* Aller directement, sans suivre de chemin frayé.

— *Prendre la voie de la messagerie, de la diligence, la voie du coche.* Se transporter d'un lieu dans un autre par la messagerie, par la diligence, par le coche. On dit de même, Prendre la diligence, la messagerie, prendre la poste, prendre le coche, prendre le chemin de fer. On dit encore dans le même sens, Prendre un cheval, un fiacre, un cabriolet, un omnibus, un bateau.

— *Prendre les devants, prendre le devant.* Partir avant quelqu'un; et, figurément, Prévenir, devancer, gagner de vitesse dans une affaire.

— Fig. Prendre les voies de la douceur, de la prudence.

— *Prendre la bonne voie, la mauvaise voie.* Se porter au bien, se porter au mal; se servir de bons ou de mauvais moyens. Prendre une bonne voie, une mauvaise voie pour parvenir à son but. Dans le même sens on dit, Prendre les voies de la douceur, de la rigueur. La voie qu'il a prise n'est pas bonne, n'est pas honnête.

— *Prendre le chemin de se ruiner, de faire fortune.* Faire ce qu'il faut pour se ruiner, pour s'enrichir. Vous voulez faire fortune, mais vous n'en prenez pas le chemin.

— Fam. *Prendre à travers les choux, à travers choux.* Conduire une affaire, aller à un but tout droit, sans s'embarrasser d'aucune considération.

— Prendre le pas, la préséance. ‖ *Prendre le haut bout.* Choisir la place la plus honorable.

— *Prendre le pas sur quelqu'un.* Passer devant lui pour le précéder. *Prendre la droite.* Se mettre à droite, se ranger du côté droit. Les règlements de police enjoignent aux cochers de prendre la droite sur la voie publique.

— *Prendre la main,* signifie la même chose que *prendre le pas,* prendre la droite. Les princes du sang prennent la main chez eux.

— En parlant d'un oiseau. *Prendre son vol.*

— Fig. Prendre son vol. Prendre son essor.

— Comprendre, interpréter. Prendre mal le sens d'un texte, d'un discours. Prendre mal le discours d'un orateur. Vous n'avez pas bien pris mes paroles.

— *Cette affaire prend un bon, un mauvais tour,* ou *une bonne, une mauvaise tournure.* A la marche que cette affaire prend, il est à présumer qu'elle réussira ou qu'elle ne réussira pas. Cela prend une bonne tournure. Cela ne prend pas un bon tour.

— *Prendre bien, prendre mal une affaire.* La conduire bien, la conduire mal, lui donner un bon, un mauvais tour. Savoir bien prendre une affaire. Faire manquer une affaire pour l'avoir mal prise. On dit dans le même sens, *prendre une affaire du bon, du mauvais biais.*

— Fig. *Prendre une affaire à contre-poil.* La prendre dans un sens contraire à celui qui serait convenable.

— Dans un sens analogue, *prendre une chose du bon, du mauvais côté.* La voir, l'entendre, la considérer comme il convient, comme il ne convient pas.

— *Prendre en riant quelque chose.* Ne faire qu'en rire, ne s'en point fâcher. ‖ *Prendre sérieusement une chose.* L'entendre comme si elle avait été dite sérieusement.

— *Prendre quelque chose en bonne part, en mauvaise part.* Trouver bon ou mauvais. Recevoir bien ou mal ce qu'on nous dit, ce qu'on nous fait. ‖ On dit de même, *prendre un mot en bonne part, en mauvaise part.* Lui donner une bonne, une mauvaise interprétation.

— *Prendre à la lettre, au pied de la lettre.* Expliquer selon le sens littéral, selon le propre sens des paroles. Il ne faut pas toujours prendre les choses au pied de la lettre. Vous prenez trop à la lettre les choses que l'on vous a dites. On dit à peu près dans le même sens, *Prendre les choses à la rigueur.*

— Fam. *Prenez que. Prenons que.* Supposez, admettez que; supposons, admettons que. Prenez que je n'aie rien dit. Prenons que nous n'ayons rien fait.

— Fam. *Où avez-vous pris cela?* Qui vous a dit cela? qui vous a donné cette pensée? De même, on dit: *Où avez-vous pris que je voulais, que je voulusse me défaire de mes terres? Où va-t-il prendre tout ce qu'il dit?* etc.

— *Prendre une posture, une attitude.* Placer son corps d'une certaine manière. Prendre une posture gênante, une attitude imposante.

— *Cet habit, cette étoffe a pris son pli.* Le pli qui s'est formé à cet habit, à cette étoffe, y demeurera toujours.

— Fig. *Prendre des airs, prendre de certains airs.* Afficher des manières, un ton qui ne sont point convenables.

— De même encore, on dit, Prendre une voix sévère. Prendre un doux visage. Un de ces perroquets de Guinée, endoctriné en route par un vieux matelot, avait *pris* sa voix rauque et sa toux, mais si parfaitement qu'on pouvait s'y méprendre. (Buffon.)

— *Le prendre haut.* Enfin Rolando, fatigué d'une scène où il mettait inutilement beaucoup du sien, le *prit* sur un ton si haut, qu'il imposa silence à la compagnie. (Le Sage.)

— Dans le même sens, *le prendre d'un ton absolu,* etc. Ouais! vous le *prenez* d'un ton bien absolu. (Mol.)

— Fig. *Prendre son pli.* Contracter des habitudes difficiles à détruire. Cet homme a pris son pli. On dit de même, *Prendre un bon pli, un mauvais pli.* Se conformer aux habitudes du bien ou du mal.

— Il est à remarquer que le v. *prendre* se construit très-souvent avec un substantif non précédé de l'article; presque toujours ce verbe et ce substantif forment ce qu'on appelle une phrase faite, et équivalent à un seul verbe qui exprime ordinairement un commencement d'action ou d'état. C'est ainsi qu'on dit *prendre couleur, prendre haleine, prendre mesure, prendre note, prendre patience, prendre prétexte, prendre soin,* etc., pour, Se colorer, respirer, mesurer, noter, patienter, prétexter, soigner, etc. Je recommande à vos bontés Marie et Dominique, qui ont *pris* tant de soins de mon enfance. (B. de St-P.) A sa mort la révolution était commencée; elle y avait *pris* beaucoup d'intérêt. (Las Cases.) Il est des jours où nos femmes, nos sœurs, nos cousines, leurs amies, ont été invitées à venir *prendre* part à nos amusements. (Brill.-Sav.) Le duc d'Enghien eut autant de soin de les épargner, qu'il en avait *pris* pour les vaincre. (Volt.) La charité, vertu absolument chrétienne, et inconnue des anciens, a *pris* naissance dans Jésus-Christ. (Chateaub.) La religion a *pris* naissance aux tombeaux, et les tombeaux ne peuvent se passer d'elle. (Id.) Si tu lis mes aventures sans *prendre* garde aux instructions morales qu'elles renferment, tu ne tireras aucun fruit de cet ouvrage. (Le Sage.)

C'est du même limon que tous ont *pris* naissance,
Dans la même faiblesse ils traînent leur enfance.
(Voltaire.)

— Souvent aussi le substantif avec lequel se construit le verbe *prendre* est précédé de l'article. Les ministres attachés à ces temples champêtres ont *pris* longtemps après le nom de curé, qui signifie soin, ... (Chateaub.) Le pangolin a jusqu'à six, sept et huit pieds de grandeur, y compris la longueur de la queue, lorsqu'il a *pris* son accroissement entier. (Buff.) Il jette souvent la paille qui lui sert de litière dès qu'elle a *pris* de l'odeur, comme pour en demander de nouvelle. (Id.) Condorcet a *pris* de bonne heure sa place parmi les écrivains supérieurs, faits pour éclairer et honorer leur nation. (La Harpe.) Je vous glorifierai, Seigneur, parce que vous avez *pris* ma défense. (Id.)

— De même encore on dit *Prendre en haine, prendre en horreur,* etc. J'ai *pris* la vie en haine et ma flamme en horreur. (Rac.)

— *Prendre de l'affection, une affection pour.* Il avait *pris* une affection toute particulière pour le jeune Napoléon, qu'il se plaisait à exciter de toutes manières. (Las Cases.)

— *Prendre de l'âge.* Avancer en âge, vieillir. Cet homme prend de l'âge. Cette femme prend de l'âge. On dit à peu près dans le même sens, *Ce cheval prend quatre ans, ce cheval a pris cinq ans,* etc. Il entre dans sa quatrième, il entre dans sa cinquième année.

— *Prendre l'air.* Sortir d'un lieu où l'on était enfermé, pour aller dans un lieu découvert où l'air circule et se renouvelle avec liberté. Par extension, Quitter la ville pour aller passer quelque temps à la campagne. V. AIR.

— *Prendre de l'ascendant, de l'empire, de l'autorité, sur quelqu'un.* Ces deux vieillards avaient *pris* beaucoup d'empire sur son cœur, le premier par une indulgence aimable, l'autre, au contraire, par une extrême sévérité. (Chateaubr.)

— *Prendre ses avantages.* Profiter avantageusement des occasions qui se présentent. ‖ On dit de même, *Prendre avantage d'une chose.* Cet homme prend avantage de tout.

— Dans un autre sens, il signifie, Se prévaloir, et se prend ordinairement en mauvaise part.

— *Prendre les avis, les voix.* Recueillir les avis, les voix.

— *Prendre la balle au bond.* V. BALLE et BOND.

— En parlant d'une narration, d'un récit. *Prendre la chose de plus haut.* Remonter aux choses qui ont précédé celles qu'on raconte ou qu'on vient de raconter. Pour vous apprendre l'origine, les causes de cet événement, il faut que je prenne les choses de plus haut.

— *Prendre une chose à cœur.* S'en affecter, y être vivement sensible. Vous prenez cela bien à cœur, trop à cœur. ‖ *Prendre une chose à tâche.* Affecter visiblement, saisir chaque occasion, chercher tous les moyens de faire une chose. Prendre à tâche de contrarier quelqu'un.

— *Prendre une chose en considération.* Remarquer particulièrement une chose, la mettre en quelque sorte à part pour la considérer et en tenir compte. Prendre un article, une demande en considération, en grande considération.

— *Prendre les choses comme elles viennent.* Les recevoir avec indifférence, sans s'occuper des suites qu'elles peuvent avoir. On dit aussi *Prendre le temps comme il vient.* S'accommoder à tous les événements, ne s'inquiéter de rien. On dit encore, dans un sens analogue, *Prendre les hommes comme ils sont.* S'en accommoder, quelle que soit leur humeur, quel que soit leur caractère.

— *Prendre congé de quelqu'un.* Lui faire, avant de partir, les adieux que la politesse, la bienséance, le devoir, l'amitié exige. Je rendis mille grâces à la dame, et lui jurai que je ne sortirais point de Burgos sans *prendre* congé d'elle. (Le Sage.)

— *Prendre conseil.* Prendre conseil de quelqu'un.

Je donne ici de beaux conseils sans doute:
Les ai-je *pris* pour moi-même? hélas, non.
(La Fontaine.)

— *Prendre ses degrés, ses grades, ses licences.* Obtenir les titres de bachelier, de licencié, de docteur, qu'on acquiert dans les universités. ‖ *Prendre des inscriptions en médecine, en droit,* etc. S'inscrire pour faire ses études en médecine, en droit, etc.

— *Prendre du délai, prendre du temps.* Différer, retarder l'exécution d'une chose. ‖ Dans un autre sens, *Prendre du temps,* signifie, Exiger du temps, nécessiter l'emploi d'un certain espace de temps pour être exécuté. Ce travail me prend beaucoup de temps, me prend tout mon temps.

— *Prendre le dessus.* Revenir à la santé, recouvrer ses forces.

— *Prendre son élan.* Imprimer à son corps un certain mouvement pour qu'il s'élance avec plus de force. Sauter un fossé sans avoir besoin de prendre son élan. Dans un sens analogue, on dit, au figuré, *Prendre son vol, prendre son essor, prendre l'essor.*

— *Prendre de l'embonpoint, prendre du corps, du ventre.* Grossir, acquérir de la corpulence.

— *Prendre l'épouvante.* Etre saisi tout à coup d'une grande peur.

— *Prendre pour exemple, pour modèle, pour règle.* En *prenant* seulement pour exemple ceux qui n'ont d'autre but que de peupler, et qui ont l'amour pour l'harmonie principale, on aurait toutes les nuances de cette passion dans les modifications de leurs instincts. (B. de St-P.)

— *Prendre la fuite.* Fig. et fam. *Prendre la clé des champs.* Et popul. *Prendre la poudre d'escampette.* S'enfuir. Sisara, général des Chananéens, obligé de *prendre* la fuite, est mis à mort par Jaël. (Le Maistre de Sacy.)

— *Prendre garde.* Faire attention. Prenez garde à vous. Une autre fois je *prendrai* plus garde à moi. (Molière.)

Nos gens n'avaient *pris* garde à cette affaire;
Une voisine aperçut le mystère. (La Font.)

— *Prendre langue.* S'informer, se mettre au courant des usages, des nouvelles.

— *Prendre la liberté de.* Prendre sur soi de. Se permettre de. S'emploie ordinairement comme formule de civilité. J'ai pris la liberté de vous écrire. Je prendrai la liberté de vous faire observer que... Je *prends* donc la liberté de vous demander cette copie. (J.-J. Rouss.)

— *Prendre des libertés.* Agir trop librement, peu décemment avec quelqu'un. Se dit particulièrement d'actions, de gestes trop libres auprès des femmes. Vous prenez avec moi d'étranges libertés. Ne prenez pas, je vous prie, de ces libertés avec moi. On dit de même, *Prendre des licences, prendre des privautés.*

— *Prendre le mors aux dents.* V. MORS.

— Loc. prov. et fig. *Prendre la mouche, prendre la chèvre.* S'irriter tout à coup pour un léger sujet, se fâcher mal à propos.

— *Prendre l'ordre.* Recevoir l'ordre de celui qui doit le donner. On dit dans le même sens, *Prendre les ordres de quelqu'un.*

— *Prendre la parole.* Commencer à parler, à faire un discours dans une assemblée. Prendre la parole après quelqu'un. Prendre la parole sur quelque chose.

— *Prendre la parole de quelqu'un.* Recevoir son engagement, sa promesse. Je prends votre parole que vous ferez telle chose. Dans le même sens, on dit : *Prendre parole.* J'ai pris parole de lui qu'il ferait cela.

— *Prendre de la peine.* Faire des efforts, travailler soigneusement.

— *Prendre la peine de.* S'emploie comme formule de politesse. Prenez la peine de passer chez moi. Veuillez prendre la peine de vous asseoir.

— Il signifie aussi S'occuper de, prendre à tâche de, entreprendre de. Les sauvages arrêtent leurs canots pendant des heures entières pour considérer les cabrioles des sapajous, et les perroquets sont les seuls oiseaux qu'ils se fassent un plaisir de nourrir, d'élever, et qu'ils aient *pris* la peine de chercher à perfectionner. (Buffon.)

— *Prendre le plaisir de la chasse, de la pêche, de la promenade*, etc. Aller à la chasse, à la pêche, à la promenade, etc. || *Prendre un divertissement.* Se divertir, s'amuser à quelque chose.

— *Prendre quelqu'un au mot.* Se hâter d'accepter ce qu'il offre, ce qu'il propose, surtout lorsqu'il s'agit du prix d'un achat ou d'une vente.

— *Prendre quelqu'un chez soi.* Il me *prit* chez lui dès mon enfance, et se chargea de mon éducation. (Le Sage.)

— *Prendre quelqu'un sans vert.* Le prendre au dépourvu. V. VERT.

— *Prendre quelqu'un au pied levé.* Vouloir l'obliger à faire quelque chose sur-le-champ, et sans qu'il ait le temps de se reconnaître. On ne prend pas ainsi les gens au pied levé.

— *Prendre quelqu'un au saut du lit.* L'aller trouver dès le matin, pour ne pas le manquer.

— *Prendre quelqu'un sous sa protection.* Le protéger, le défendre.

— *Prendre un engagement.* Contracter un engagement.

— *Prendre quelqu'un en pitié.* Avoir de la compassion pour lui. Dans un sens opposé, il signifie, Avoir du dédain pour une personne. || *Prendre le mal d'autrui en pitié.* En être vivement touché.

— *Prendre son mal en patience.* Le supporter, le souffrir patiemment.

— Fam. *Prendre quelqu'un en guignon, en grippe; prendre quelque chose en grippe.* Etre prévenu contre quelqu'un ou contre quelque chose, sans pouvoir en rendre raison.

— *Prendre du repos, du relâche.* Cesser de travailler, d'agir; se reposer.

— *Prendre le sel, prendre son sel.* Se pénétrer de sel, en parlant des viandes qu'on sale. La viande la plus fraîche est celle qui prend le mieux le sel.

— *Prendre sa source.* Commencer de couler, en parlant d'un fleuve, d'une rivière. La Seine prend sa source à Saint-Seine. || *Prendre son cours.* Couler. Ce fleuve prend son cours vers le Nord. Les plus grands fleuves de l'Asie sont le Hoanho de la Chine qui a 850 lieues de cours, en *prenant* sa source à Raja-Ribron, et qui tombe dans la mer de la Chine. (Buffon.)

— *Prendre à témoin.* Invoquer le témoignage de quelqu'un, le sommer de déclarer ce qu'il sait. Prendre quelqu'un à témoin de la violence, de l'insulte qui vient de nous être faite. Prendre Dieu à témoin de ce que l'on dit.

— *Prendre son temps.* Ne pas se presser, faire à loisir. || Dans un autre sens, *Prendre son temps*, signifie, Choisir le moment favorable pour réussir.

— *Prendre le temps de quelqu'un.* Attendre le moment qui convient à une personne dont on a besoin.

— *Prendre un titre, une qualité.* Se donner un titre, une qualité, l'employer en parlant de soi. Prendre le titre de prince, le titre de docteur.

— *Prendre le haut ton, le prendre sur le haut ton, le prendre très-haut, le prendre bien haut.* Parler avec fierté.

— *Prendre la grande main, la haute main dans une affaire.* Diriger cette affaire, y avoir la principale autorité.

— Ascét. *Prendre la discipline.* Se donner la discipline, des coups de discipline. Dans certaines communautés, les religieuses prennent la discipline plusieurs fois la semaine.

— Escrim. *Prendre sur le temps.* Porter une botte à son adversaire, dans le temps où il s'occupe de quelque mouvement.

— Fauconn. *Prendre motte.* Se dit d'un oiseau qui se pose à terre au lieu de se percher.

— Jeux. Au jeu de quadrille, *Jouer sans prendre.* Entreprendre de jouer sans appeler une autre carte. || Au jeu d'hombre, *Jouer sans prendre.* Nommer l'atout et jouer sans écarter. || Le **sans prendre**. loc. subst. Le payement qui a lieu, quand on gagne ou que l'on perd en jouant de cette manière. || Au jeu de paume, *Prendre le défaut d'un joueur.* Pousser la balle de manière que celui qui est obligé de la renvoyer ne puisse aisément aller au-devant.

— Au jeu de paume, *Prendre sa bisque.* Compter le quinze qu'on a reçu de celui contre qui l'on joue. || Fig. et fam. *Bien* ou *mal prendre sa bisque.* Faire usage bien ou mal à propos d'un moyen qu'on a pour réussir dans une affaire, pour obtenir une grâce.

— *Prendre sa revanche.* Jouer une seconde partie pour se racquitter de ce qu'on a perdu à la première partie. || Fig. *Prendre sa revanche.* Regagner un avantage qu'on avait perdu, ou l'équivalent de cet avantage.

— Manég. *Prendre les dents.* Se dit du cheval, lorsque les secondes dents lui poussent. || Fig. et fam. *Prendre la cinquième rêne.* S'attacher aux crins et à la selle, pour supporter et suivre les mouvements brusques du cheval, et pour retrouver son équilibre. || *Prendre de l'avantage, prendre son avantage pour monter à cheval.* S'aider d'une pierre ou d'un lieu élevé pour monter facilement à cheval.

— Mar. *Prendre un chargement, prendre du monde, des passagers, des troupes*, etc. Les mettre à bord, les y recevoir. || *Prendre le vent sur un bâtiment.* Se mettre entre ce bâtiment et le point d'où le vent souffle. || *Prendre la mer.* Commencer un voyage sur mer. || *Prendre le large.* Gagner la haute mer. || *Prendre terre, prendre port en quelque terre.* Y aborder, y débarquer. || *Prendre la hauteur du soleil.* Observer avec un instrument, principalement à l'heure de midi, l'élévation du soleil au-dessus de l'horizon. || Absolument, *prendre hauteur.* Mesurer la distance d'un astre ou de tout autre objet à l'horizon. || *Prendre des ris.* Raccourcir les voiles par en haut, au moyen des ris. || *Prendre la bordée de terre.* Diriger un bâtiment vers la terre. || *Prendre la bordée du large.* S'éloigner du rivage. || *Prendre les amures sur le bord.* Les fixer. || *Prendre vent devant.* Virer de bord. Saint Louis va *prendre* terre au travers des vagues et d'une grêle de traits. (Fléch.)

— Fig. et fam. *Prendre le large.* S'enfuir.

— *Prendre à partie.* Attaquer en justice un homme qui n'était pas d'abord notre adversaire. Par ménagement, je ne voulais pas m'attaquer à vous; mais puisque vous vous opposez à l'exécution de l'arrêt que j'ai obtenu contre un tel, je vous prends à partie. || Par extension, *Prendre quelqu'un à partie.* Lui imputer, lui reprocher une chose, l'en rendre responsable. || *Prendre un juge à partie.* Se plaindre en justice, intenter une action contre lui. || *Prendre le fait et cause de quelqu'un*, ou *prendre fait et cause pour quelqu'un.* Intervenir en cause pour lui. Figurément, dans le discours ordinaire, il signifie, Prendre la défense de quelqu'un.

— Véner. En parlant du cerf. *Prendre son buisson.* Chercher un endroit dans la forêt pour se retirer le jour, et aller aisément la nuit dans les champs. || *Prendre le vent.* Se dit de l'action des chiens qui vont à la rencontre du gibier. || *Prendre le change.* Quitter la bête lancée, la bête de meute, pour en courir une autre. Les chiens ont pris le change.

— Fig. *Prendre le change.* Se tromper. Il a pris le change sur cet objet, dans cette affaire. || *Faire prendre le change.* Tromper, induire en erreur.

— v. n. Jeter des racines. Cet arbre prend. Cette plante est longtemps à prendre. L'œillet prend de bouture.

— Fig. *Prendre, prendre bien, ne pas prendre, prendre mal.* Réussir ou ne pas réussir, en parlant d'un ouvrage d'esprit, d'une proposition, d'un compliment, d'une plaisanterie, etc. Ce livre, cette pièce de théâtre n'a pas pris. La proposition de ce député n'a pas pris à la Chambre. Cette plaisanterie était de trop mauvais goût pour pouvoir prendre. Ces manières-là ne prennent pas avec des gens bien élevés.

— Il se dit aussi des œuvres d'art, des modes, des costumes, etc. Cette forme de chapeau n'a pas pris. Cette coupe d'habit n'a pu prendre.

— Il se dit encore en parlant des personnes. Cet orateur a pris dans le parlement. Cet avocat a parfaitement pris au barreau. Ce jeune homme prend bien dans le monde. Cette jeune personne prend très-bien dans notre société.

— Fig. et fam. *C'est un homme qui prend à tout, qui ne prend à rien.* C'est un homme que tout intéresse, que rien n'intéresse. On dit dans un sens à peu près semblable, *on a fait commencer à cet enfant différentes études, il ne prend à rien.*

— Faire impression. Cette odeur prend au nez. Ce ragoût prend à la gorge.

— Se geler, en parlant de l'eau. Le froid est si intense, que la Seine, malgré sa rapidité, ne tardera pas à prendre.

— Se coaguler, se cailler, épaissir. On fait prendre le lait avec de la présure.

— Venir, survenir, en parlant des mouvements de l'âme, des passions, du caprice, de la fantaisie, du désir, etc. L'envie lui prit. Demander des conseils est une envie qui *prend* rarement aux barbes grises. (Henri IV.)

— *Prendre à.* Se communiquer à. Le feu a pris à un magasin de fourrages. Le feu prend à l'alcool.

— *Prendre sur.* Faire son effet. Se dit en parlant d'une couleur, d'un mordant, d'un caustique. Les couleurs prennent sur le bois. Les vésicatoires prennent sur la peau.

— absol. Les vésicatoires prennent.

— Fig. Le sentiment ne prend pas sur un cœur glacé par l'égoïsme.

— *Prendre sur.* Retrancher de, prélever sur. Prendre sur son sommeil, sur son travail, sur sa dépense, sur son nécessaire. Celui qui ne prend pas sur son superflu pour donner à ceux qui manquent du nécessaire, est un bien grand coupable.

— *Prendre sur soi.* Se charger de, répondre, etc. Je prends sur moi de désintéresser vos créanciers.

— activ. Agir sans autorisation, sous sa propre responsabilité, sous sa garantie personnelle. Je ne suis point chargé de cela, mais je le prends sur moi. Je prends cela sur moi. Je prends tout sur moi. On dit aussi, *Prendre quelque chose sur son compte.* J'ai pris sur moi pour ne pas lui répondre. Cet homme, d'un naturel bouillant et difficile, a dû beaucoup prendre, bien prendre sur lui, pour être maintenant d'un commerce aussi doux, aussi paisible.

— Se contraindre, se réprimer, se faire violence, s'efforcer. Il ne faut pas se laisser aller à la douleur, ni surtout se laisser abattre par elle; c'est alors que le sage doit prendre sur soi pour résister. *Prenez* sur vous le plus que vous pourrez; sur votre mari, jamais. (M^me^ de Maintenon). Il faut *prendre* beaucoup sur soi, pour que les remords ne *prennent* pas trop sur le cœur. (***) Si l'on ne commande pas à son cœur, on peut *prendre* sur soi de ne jamais désobliger. (M^me^ de Puysieux.)

— absol. Il faut savoir prendre sur soi. Prenez sur vous.

— *Prendre trop sur soi.* Se surcharger, vouloir faire plus qu'on ne peut ou qu'on ne doit.

— v. impers. Il lui prit une colique, un mal de dents, une sueur froide, une faiblesse, un évanouissement, etc.

— Il lui prit une fantaisie, un désir, un dégoût. Il lui prend quelquefois des accès de franchise et de vivacité fort incommodes.

— *Il lui a pris en gré de faire telle chose.* La fantaisie lui est venue de faire telle chose. Cette locution a vieilli.

— *Bien vous en a pris, bien vous en prendra de*, etc. Se dit pour exprimer l'heureux choix, l'heureux résultat, l'heureuse issue. Bien vous en prendra de préférer l'honneur à l'intérêt. Bien vous en a pris de dire, de faire, d'aller, etc. Bien nous en prend toujours de suivre un bon conseil.

— Loc. adv. *A bien prendre.* A bien peser, à bien considérer la chose. || *A tout prendre.* A tout considérer, tout peser, tout comparer, tout balancer; en comparant les inconvénients et les avantages. A tout prendre, la vertu est le plus sûr moyen d'être heureux. A tout *prendre*, la vie n'est pas un mauvais présent. (J.-J. Rouss.)

— Loc. prov. *On sait qui l'on quitte, on ne sait pas qui l'on prend.* Lorsqu'on change de condition ou de maître, on court risque de rencontrer pire qu'on n'avait. || *Prendre saint Pierre pour saint Paul.* Prendre une personne pour une autre. || *Qui prend s'engage*, ou *qui prend se vend.* Celui qui emprunte ou qui reçoit un présent, s'assujétit à la personne qui l'oblige. || On dit aussi *fille qui prend se vend, et fille qui donne s'abandonne.* || *Il en prendrait sur l'autel, jusque sur l'autel.* Se dit d'un homme qui prend hardiment tout ce qu'il peut et partout où il peut. || *Etre à prendre*, ou *n'être pas à prendre avec des pincettes.* Etre extrêmement sale. || *Vouloir prendre la lune avec les dents.* Vouloir faire une chose impossible. || *Il semble qu'il n'y ait qu'à se baisser et en prendre.* Se dit d'une chose qui paraît aisée, et qui ne l'est point. || *Ce qui est bon à prendre est bon à rendre.* Manière de s'excuser d'avoir pris une chose sur laquelle on croit avoir des droits, en disant que le pis aller sera de la rendre. || *Prendre le tison par où il brûle.* Prendre une affaire par le mauvais côté, par le côté le plus dangereux ou le plus difficile. || *Chacun prend son plaisir où il le trouve.* || *Prendre un rat.* Manquer un but, une affaire, une entreprise.

— SE PRENDRE. v. pron. S'attacher, s'accrocher. La robe de cette femme s'est prise aux ronces. Votre habit s'est pris à un clou.

— Se geler, se figer, se coaguler, épaissir. La rivière se prend. Le lait se prend. Le bouillon se prend. Ce sirop se prend.

— Etre pris, être compris, être entendu. Ce mot, cette phrase peut se prendre diversement.

— Fig. *Ne savoir où se prendre.* Ne savoir à quoi s'attacher, à quoi recourir.

— *Se laisser prendre.* Se laisser duper.

— *S'y prendre.* Employer tel ou tel moyen. S'y prendre adroitement, maladroitement, gauchement. S'y prendre bien, s'y prendre mal. Ne savoir comment s'y prendre. La toute-puissance de Dieu ne s'y prend jamais à deux fois.

— *Cette étoffe se prend à pleine main.* Elle est moelleuse et bien fournie.

— *Se prendre à.* Commencer à. Se prendre à travailler. Se prendre à pleurer.

— S'attraper à. Le renard s'est pris au piége.

— Fig. La vanité se prend aisément aux piéges de l'adulation. L'innocence se prend aux piéges de l'amour.

— *Se prendre à quelqu'un.* L'attaquer, le provoquer.

— *S'en prendre à.* Attribuer l'effet, regarder comme cause.

— *S'en prendre à quelqu'un.* Lui imputer le mal qui arrive, l'en accuser, l'en rendre responsable. Il me faut l'auteur de l'univers pour raison de tout ce qui m'arrive : quand c'est à lui qu'il faut m'en *prendre*, je ne m'en prends plus à personne, et je me soumets. (M^me^ de Sévigné.)

— *Se prendre d'amitié pour quelqu'un.* Avoir de l'amitié, ressentir de l'amitié pour lui.

— *Se prendre de paroles.* Se quereller.

— *Se prendre de vin.* S'enivrer.

— Diffic. gramm. *Prendre garde que*, veut *ne* devant le verbe suivant : *Prenez garde qu'on ne vous flatte pour mieux vous perdre*, excepté quand il est accompagné d'une négation ou employé interrogativement. *Je ne prenais pas garde que cet homme me suivait de près. Preniez-vous garde que l'ennemi approchait?*

> Prends garde que jamais l'astre qui nous éclaire
> Ne te voie en ces lieux mettre un pied téméraire.
> (RACINE.)

PRENDRE. s. m. (pr. *pran-dre*). Action de prendre. Le prendre et le laisser. || *Avoir le prendre ou le laisser.* Avoir le choix.

— *Au fait et au prendre.* Au moment d'agir. Cette locution est surannée.

PRENERESSE. s. f. Anc. cout. Femme qui prend à bail, fermière.

PRÉNESTE, aujourd'hui **PALESTRINE** Géogr. et hist. Ville du Latium, à l'O. de Rome. On y voyait un temple de la Fortune, bâti ou embelli par Sylla. C'est à Préneste que Marius se fit donner la mort par un de ses esclaves.

— Myth. *Dieu de Préneste.* Surnom de Pluton

PRÉNESTIN, INE. adj. et s. Habitant de Préneste. || Qui appartient à la ville de Préneste ou à ses habitants.

— Myth. lat. *Déesse prénestine.* La Fortune, adorée à Préneste. || *Les sœurs prénestines.* La bonne et la mauvaise fortune.

PRENEUR, EUSE. s. Celui, celle qui prend, qui a l'habitude de prendre. Preneur de tabac, de café, de thé, etc. Il est familier.

— Fig. Le monde n'est rempli que de ces *preneurs* d'intérêt, qui, dans le fond, ne se soucient non plus de nous que le Jean de Vert. (Brueys.)

— Celui qui s'empare. Preneur de villes, preneur de royaumes. Si vous avez pris du repos, vous avez plus fait qu'un *preneur* de villes et de royaumes. (Mont.)

— Se dit en parlant de chasse, de pêche. Preneur d'oiseaux à la pipée. Preneur d'alouettes. Preneur de taupes. Preneur de poissons.

— Prat. Celui qui prend à loyer, à ferme. Le bailleur et le preneur. Le preneur s'engage à bail résiliable à la volonté du preneur. Dans cette acception, il n'a point de féminin.

— Mar. Se prend adjectiv. et signifie, Qui a fait une prise. Vaisseau preneur.

— Ornith. *Preneur de cancres.* Espèce de héron de la Caroline. || *Preneur de cousins.* Le gobe-mouches. || *Preneur d'écrevisses.* Espèce de héron crabier. || *Preneur d'huîtres.* L'huîtrier. || *Preneur de mouches huppé.* Le tyran verdâtre ou querelleur. || *Preneur de mouches rouge.* Le tangara. || *Preneur de mulots.* La cresserelle. || *Preneur de paisses.* L'émérillon.

PRÉNOM. s. m. (pr. *pré-non*; ét. lat., *præ*, avant; *nomen*, nom). Nom qui précède le nom de famille. Chez les anciens Romains, chaque particulier avait un prénom par lequel on le distinguait des autres membres de la famille. César portait le prénom de Caïus, Cicéron, celui de Marcus. Chez les Romains, il n'existait que trente prénoms environ; le jeune Romain recevait son prénom le neuvième jour de sa naissance. Les prénoms n'étaient en usage que chez les hommes; il était extrêmement rare que les femmes en portassent.

— Chez les peuples chrétiens, tout individu a un ou plusieurs prénoms qu'on lui impose dans la cérémonie du baptême. Ces noms individuels, le plus souvent empruntés aux saints du calendrier, n'ont pas d'autre importance que de servir à faire distinguer les enfants d'une même famille, aussi bien que les personnes qui portent le même nom. Quel est votre prénom? Décliner ses prénoms. C'est à partir de cette époque que le *prénom* de Napoléon a commencé de figurer dans les actes publics à côté du nom de famille du général Bonaparte. (Thiers.)

PRÉNOMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Prénommer. S'empl. adjectiv. Avoir pour prénom. Etre prénommé Jules, Emile, etc.

PRÉNOMMER. v. a. 1^re^ conj. Donner pour prénom. On l'a *prénommé* Pierre dans cet acte, tandis que son véritable prénom est Jacques. (Ledru.)

PRÉNOTION. s. f. (pr. *pré-nô-ci-on*; ét. lat., *præ*, avant; *notio*, connaissance). Didact. Connaissance première, obscure et superficielle d'une chose, avant d'avoir fait un examen sérieux et approfondi. Avoir une prénotion. N'avoir qu'une prénotion. N'avoir que de légères prénotions, que de vagues prénotions sur un objet.

— Philos. Toute idée innée. Il se dit surtout dans le système cartésien.

PRENZLOW Géogr. Ville murée des États prussiens, à 112 kil. N.-E. de Potsdam; 10,000 hab., la plupart descendant de protestants français réfugiés.

— Hist. *Combat de Prenzlow.* Victoire remportée par les Français sur les Prussiens, [illegible] octobre 1806

PRÉOBAZINSKI. Géogr. No[illegible] un château des czars de Russie, dans le gouvernement de Moscou. || Hist. *Les ...-Preobasinski.* Nom d'un régiment [illegible] créé par Pierre le Grand.

PRÉOCCUPATION. s. f. (pr. *pré-o-ku-pa-ci-on*; ét. lat., *præ*, avant; *occupatio*, action d'occuper). Disposition mentale dans laquelle nous sommes tellement absorbés par une idée fixe, que nous ne pouvons donner que peu ou point d'attention à tout ce qui se passe autour de nous. Attention exclusive. Être dans la préoccupation. S'il n'a pas répondu à ce que vous lui disiez, ou s'il vous a répondu de travers, ce n'est pas de sa part simple distraction, c'est préoccupation. La préoccupation habituelle est une sorte de folie. La solution d'un problème est la préoccupation ordinaire du géomètre studieux.

— Prévention d'esprit. Avoir de la préoccupation. Juger avec préoccupation. Être libre, exempt de préoccupation. Se défendre de toute préoccupation. Être victime de ses préoccupations. Il coupait ainsi, par une équité décisive, sans *préoccupation*, les racines des haines et des procès. (Fléch.)

— Rhét. Nom que l'on donne quelquefois à la figure appelée plus généralement Prolepse.

— Syn. comp. PRÉOCCUPATION. PRÉVENTION. PRÉJUGÉ. La *préoccupation* s'empare de l'esprit, absorbe, le possède, de manière que toute sa force soit exclusivement concentrée sur un seul point; la *prévention* est une disposition de l'âme qui fait que l'on penche à juger plus ou moins favorablement ou défavorablement d'un objet, sans se déterminer par des motifs impartiaux et raisonnables; le *préjugé* est un jugement anticipé, une croyance établie sans un examen suffisant ou une connaissance convenable de la chose. La *préoccupation* nuit à la liberté de l'esprit; la *prévention* partialise ou même aveugle le jugement; le *préjugé* est un jugement formé d'avance, soit par faiblesse ou par paresse d'esprit.

PRÉOCCUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Préoccuper. S'empl. adjectiv. Avoir l'esprit préoccupé, l'air préoccupé. Galilée préoccupé de l'idée du mouvement de la terre.

> Tu ne remportais pas une grande victoire,
> Perfide, en abusant ce cœur *préoccupé*. (Racine.)

— *Préoccupé contre*. Être préoccupé contre un ennemi dangereux. C'est ainsi que les vieilles gens sont toujours *préoccupés* contre ceux qui doivent être leurs successeurs. (Fén.)

— *Préoccupé de*. Être préoccupé d'un objet, d'une affaire. Mais aujourd'hui que fait un esprit *préoccupé* de nos idées modernes? (Frayssinous.)

> D'espérances mensongères,
> Nous vivons *préoccupés*. (Voltaire.)

— *Préoccupé par*. Préoccupé par mille inquiétudes. L'esprit humain n'est jamais plus excessif dans la flatterie, que quand il est préoccupé par la terreur. M^lle^ Taillefer avait à peine écouté, tant elle était *préoccupée* par la tentative qu'elle allait faire. (H. de Balzac.)

— *Préoccupé pour*.

> Comme vous autrefois pour eux *préoccupée*,
> Hélas! pour mon malheur je suis bien détrompée. (Voltaire.)

PRÉOCCUPER v. a. 1^re^ conj. (ét. lat., *præ*, avant; *occupare*, s'emparer). Absorber l'esprit tout entier en faisant sur lui une impression profonde. Cette idée le préoccupe continuellement. La possession d'un royaume préoccupe l'esprit d'un conquérant ambitieux. Cette grave affaire le préoccupe du matin au soir. Peut-être un songe vain m'a trop *préoccupée*. (Rac.)

— Prévenir l'esprit de quelqu'un en lui donnant quelque impression forte et défavorable. Il ne se prend qu'en mauvaise part. Préoccuper l'esprit de quelqu'un. Préoccuper l'esprit à quelqu'un. Un homme aisé à préoccuper.

— SE PRÉOCCUPER. v. pron. Être préoccupé. Il se préoccupe beaucoup de son procès.

— Se prévenir. Les esprits faibles se préoccupent aisément. Se préoccuper en faveur d'un faux système.

PRÉOCULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *præ*, avant; *oculus*, œil). Qui est placé au-devant de l'œil.

PRÉOLIER. s. m. Nom que les maîtres jardiniers prenaient autrefois dans leurs statuts. Il est tout à fait hors d'usage.

PRÉONANTHE. s. f. Bot. V. PRÉNANTHE.

PRÉOPERCULE. s. m. Ichthyol. Pièce osseuse par le moyen de laquelle l'opercule, c'est-à-dire la plaque qui protége les ouïes des poissons, s'articule d'une manière mobile avec le crâne. L'opercule se meut sur le préopercule, comme une porte sur son montant.

PRÉOPINANT, ANTE. s. Celui, celle qui opine avant un autre. Être de l'avis du préopinant. Tous les préopinants ont été du même avis.

PRÉOPINATION. s. f. (pr. *pré-o-pi-na-ci-on*). Action de préopiner; opinion émise avant une autre.

— Pathol. Incertitude du médecin sur le pronostic.

PRÉOPINER. v. a. 1^re^ conj. (ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité; et *opinion*). Opiner avant quelqu'un. N'être pas de l'avis de celui qui vient de préopiner.

PRÉORDINATION. s. f. (pr. *pré-or-di-na-ci-on*; ét. lat., *præ*, avant; *ordinatio*, arrangement). Ordre prédisposé, établi à l'avance. A quoi pensait Boiste lorsqu'il expliquait le mot *préordonnance* par le mot *préordination*, qui ne se trouve dans aucun dictionnaire? Il pensait à copier Boiste, qui s'est rendu coupable de la même inconséquence.

PRÉORDONNANCE. s. f. Préordination, ordre préalablement établi.

PRÉORDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Préordonner. S'empl. adjectiv.

PRÉORDONNER. v. a. 1^re^ conj. (ét. fr., *pré*, part. marq. autorité; et *ordonner*). Ordonner, disposer à l'avance. La sagesse éternelle de Dieu a tout préordonné dans le monde. Ce mot a été employé par Montaigne et par Bossuet.

— SE PRÉORDONNER. v. pron. Être préordonné.

PRÉP. Abréviation du mot *préposition*.

PRÉPARAGE. s. m. Techn. Action de préparer; préparation pour un ouvrage manuel.

PRÉPARANT. part. prés. du v. Préparer. Qui prépare. Il est invariable. Des ministres préparant par leur sagesse la paix et la prospérité d'un peuple.

PRÉPARANT, ANTE. adj. Qui sert à préparer.

— Anat. *Vaisseaux préparants*. Les vaisseaux spermatiques.

PRÉPARATE. s. f. Anat. Nom que l'on a donné quelquefois à la veine faciale. ‖ adjectiv. Veine préparate.

PRÉPARATEUR. s. m. Didact. Celui qui prépare quelque chose. ‖ Pourquoi ne dirait-on pas au féminin *préparatrice*? Ce mot ne se trouve dans aucun dictionnaire.

— Chim. Personne employée dans un cours de physique ou de chimie, pour préparer les choses nécessaires aux expériences que doit faire le professeur.

PRÉPARATIF. s. m. (rad. *préparer*). Apprêt. N'avoir fait aucun préparatif. Ne pas faire le moindre préparatif. Une révolution qui détrône un souverain sert communément de *préparatif* à une autre révolution. (Bayle.)

— Il est principalement usité au pluriel. Grands préparatifs. Magnifiques préparatifs. Préparatifs sérieux. Des préparatifs de guerre. Les préparatifs d'un siége, d'une expédition maritime. Les préparatifs d'un repas, d'un bal, d'une fête. Faire des préparatifs. Activer, hâter les préparatifs. Il ne faut point tant de préparatifs. Ceci demande les plus grands préparatifs. Perdre son temps en préparatifs inutiles. L'expédition de l'amiral Anson est une preuve de ce que peut un homme intelligent et ferme, malgré la faiblesse des *préparatifs* et la grandeur des dangers. (Volt.) Les *préparatifs* se commencent longtemps d'avance, et le Parisien jouit des *préparatifs* presque autant que de la fête même. (Pommier.)

PRÉPARATION. s. f. (pr. *pré-pa-ra-ci-on*; ét., V. PRÉPARER). Action de préparer ou de se préparer. Parler, prêcher, plaider avec préparation, sans préparation. Cette dernière locution est plus usitée que l'autre.

— *Préparation à*. Toute la vie d'un chrétien doit être une préparation à la mort. Il méprisa ces âmes oisives qui n'apportent d'autre *préparation* à leurs charges que celles de les avoir désirées. (Fléch.) La prière du malade est la patience; la *préparation* à la mort est une bonne vie. (J.-J. Rouss.) Quant à la *préparation* à la mort, monsieur, elle est faite, mal il est vrai, mais de mon mieux. (Id.)

— *Préparation à la messe, à la communion*. Suite de prières par lesquelles on se prépare à dire ou à entendre la messe, ou à communier. ‖ Livre qui contient ces prières.

— Action, manière de préparer certaines choses pour les employer ou les garder. La préparation des peaux, des laines, des soies. La préparation de la pâte. La préparation des mets, des aliments. Ce naturaliste s'est principalement occupé de la préparation et de la conservation des oiseaux et des insectes.

— Dans un sens particulier, Composition d'un médicament. La préparation d'un remède.

— Médicament ainsi préparé. Les potions, les médecines, les pilules, etc., sont des préparations pharmaceutiques.

— *Préparation chimique*. Mélange de plusieurs substances préparées pour une expérience ou une opération de chimie. ‖ *Préparation anatomique*. Pièce d'anatomie préparée de manière à pouvoir servir à la démonstration de quelques détails organiques.

— Dess. et peint. Disposition des ombres et des demi-teintes par plans, sans les fondre, pour rendre l'effet plus général.

— Mus. Art d'amener une dissonnance.

— Relig. hébr. Veille d'une fête, pendant laquelle on prépare tout ce qui est nécessaire, afin de pouvoir se reposer le lendemain. La préparation de la Pâque.

PRÉPARATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *præparatorius*, formé de *præparare*, préparer). Qui sert à préparer. Opération préparatoire. Cours préparatoire.

— Prat. et jurispr. Procédures préparatoires. ‖ *Jugement préparatoire*. Celui qui règle la procédure qui tend à l'éclaircissement de quelque point particulier qui prépare au jugement définitif. ‖ *Adjudication préparatoire*. Celle qui précède l'adjudication.

— En matière criminelle, il se dit de la question que l'on donnait à un accusé avant de le juger. Louis XVI abolit la question préparatoire.

— Géom. *Propositions préparatoires*. Celles qu'on ne démontre que pour arriver à une démonstration principale.

— *Préparatoire à*. Cours préparatoire au baccalauréat ès-lettres, ès-sciences.

PRÉPARATOIRE. s. m. S'emploie comme synonyme de Préparatif. Un préparatoire. Un préparatoire indispensable. A quoi bon tant de préparatoires? Laissez là tous vos préparatoires, et arrivez au fond de la question.

PRÉPARÉ, ÉE. part. pass. du v. Préparer. S'empl. adjectiv. Appartement préparé. Fête préparée. Médicament préparé. Quels que soient les moteurs et les motifs de l'événement que je vais rapporter, il est certain qu'il avait été *préparé*. (Dulaure.) Si vous voulez partir, la voile est *préparée*. (Rac.) Le lendemain on se rassemble bien *préparés*. (J.-J. Rouss.)

> Voilà nos champs bien *préparés*,
> Bien engraissés, bien labourés;
> Ensemençons sans plus attendre. (Arnault.)

— *Préparé à*. Esprit préparé à entendre la vérité. Cœur préparé à recevoir la grâce divine. Vous le voyez, il est bon d'être *préparé* à tous les événements. (Barthél.)

— *Préparé de*. Des mets préparés des mains de son amante, des mains de sa mère.

> Loin du fracas et d'un monde frivole,
> Dans un réduit *préparé* de leurs mains,
> Nos jeunes gens venaient tous les matins
> De l'amitié tenir la douce école. (Parny.)

— *Préparé par*. Un mets préparé par les mains d'un habile cuisinier. Un enfant préparé à sa première communion par les enseignements d'un prêtre et par les soins touchants d'une mère. Cette liqueur avait été *préparée* par Marguerite. (B. de St-P.) Comment, en effet, remplacer jamais cette affection née avec nous, cette intelligence, cette sympathie du sang, cette amitié *préparée* par le ciel entre un enfant et son père? (M^me^ de Staël.) Ce fut dans ces temps *préparés* par la divine Providence, qu'il plut au Père éternel d'envoyer son fils sur la terre. (Volt.)

> Un hymen *préparé* par les mains de l'amour
> Vous mettront aisément à l'abri des tempêtes
> Qui pourraient dans Solyme éclater sur vos têtes. (Voltaire.)

— *Préparé pour*. Le milieu du cirque était une arène *préparée* pour les combattants. (Fén.) Les amphores sont encore *préparées* pour le festin du jour suivant. (M^me^ de Staël.)

— *Préparé sous*. Ton trône est *préparé* sous des berceaux de fleurs. (St-Lamb.)

— *Préparé sur*.

> Sur une table élégamment servie
> Un bon souper se trouvait *préparé*. (Aimé Martin.)

PRÉPARER. v. a. 1^re^ conj. (ét. lat, *præ*, avant; *parare*, mettre en état). Apprêter, disposer, mettre en état de... Préparer une maison, un logement, un lit. Préparer un dîner, un mets. Préparer une fête. Préparer des cuirs, des laines, des soies. Préparer des médicaments, des drogues. Ta mère allait venir habiter cet hôtel que j'avais *préparé* pour elle. (Ancelot.) On a *préparé* des jeux publics, où tous les prétendants combattaient. (Fén.) La route est telle que l'ennemi n'y peut *préparer* aucune embuscade. (Rayn.) La facilité avec laquelle on *prépara* cette flotte, montre qu'il y avait alors plus de bois de construction qu'aujourd'hui. (Volt.) Le plus considérable était au fond de la grotte, en face de la porte d'entrée, dans la niche ou dans l'étui qu'on lui avait *préparé*. (Chateaub.) Je me retirai ensuite dans la chambre que l'on m'avait *préparée*, mais sans pouvoir fermer les yeux. (Id.)

— Fig. Préparer ses moyens de défense. Préparer des excuses. Préparer une surprise à quelqu'un. Préparer un discours, une harangue. Souvent on prépare la douleur, en croyant préparer le plaisir. Une garnison de trois mille hommes *préparait* une grande résistance. (Volt.) Le roi voulait la bataille, le maréchal de Saxe la *prépara*. (Id.) Le ridicule *prépara* la révolution la plus sérieuse. (Id.) Il faut bien des circonstances pour *préparer* à un peuple les moyens de conquérir. (Condill.) Les dieux t'aiment et te *preparent* une gloire égale à celle de son père. (Fén.) Il consulte à l'instant Philistus; et *préparant* sa vengeance par une dissimulation profonde, il affecte de rendre ses bonnes grâces à Dion. (Barthél.) J'ai *préparé* contre Socrate de nouveaux arguments auxquels je le défie de répondre. (B. de St-P.)

— Fig. *Préparer les voies à quelqu'un*. Lui donner des facilités pour arriver à un but, pour réussir dans une entreprise.

— Relig. chrét. *Préparer les voies du Seigneur*. Annoncer la venue prochaine du Seigneur, et disposer à le recevoir. Saint Jean-Baptiste est venu pour préparer les voies du Seigneur. Dans un sens analogue, il signifie Disposer les cœurs à recevoir la grâce divine.

— Occasionner pour l'avenir. Cela nous prépare de grands malheurs. Cette excellente administration prépare le bonheur de la génération future. Préparer des chagrins à sa famille. J'ai su lui *préparer* des craintes et des veilles. (Rac.)

— Prendre des précautions pour assurer l'effet d'une chose. Préparer certaines hardiesses de style. Préparer un coup de théâtre. Préparer une dissonance musicale.

— En parlant des personnes, Mettre dans une disposition propre à atteindre le but qu'on se propose. Préparer quelqu'un à une mauvaise nouvelle. Préparer un écolier à soutenir un examen. Préparer des enfants à faire leur première communion. Il n'est pas toujours facile de préparer les esprits aux changements qu'on se propose de faire dans l'ordre politique ou social. Il n'était point dit, dans cette ordonnance, que l'impératrice dût régner après lui; mais il y *préparait* les esprits par cette cérémonie inusitée dans ses États. (Volt.) Ils s'enorgueillissaient du grand homme dont ils avaient *préparé* le génie, et réclamaient une partie de sa gloire. (Chateaub.)

> Voyez près de Louis accourir à la fois
> La Fontaine et Boileau, Quinault et La Bruyère,
> Fénelon et Corneille, et Racine et Molière,
> Qui tous, lui *préparant* les plus nobles désirs,
> Éclairaient sa raison ou charmaient ses loisirs. (Chênedollé.)

> C'est toi qui, de ton prince infâme corrupteur,
> Au crime dès l'enfance as *préparé* son cœur. (Volt.)

— SE PRÉPARER. v. pron. Être préparé. Se dit en parlant d'une chose dont on voit les signes précurseurs. Un orage se prépare. Une révolution qui se prépare. Alors se *préparait* en Europe une grande révolution dans les esprits (Rayn.) Le règne de la raison se *prépare*. (Volt.)

— Apprêter, disposer pour soi. Se préparer un logement.

— S'apprêter, se mettre en disposition, en état de.

— Se préparer à quelque chose. Se préparer au combat, à la guerre. Se préparer à la mort. Se préparer à tous les coups de la fortune. Si l'homme est le seul être qui sache qu'il doit mourir, c'est pour qu'il se prépare à une bonne mort.

— *Se préparer à*, suivi d'un infinitif. Se préparer à partir. Se préparer à recevoir, à fêter un grand personnage. Les prêtres se *préparaient* à être immolés pour Jésus-Christ. (Fléch.) Et vous à m'obéir, princes, qu'on se *prépare*. (Rac.) Le ciel à les former se *prépare* longtemps. (Id.)

— *Se préparer par*. Se *préparant* par de grandes vertus à de grands emplois. (Fléch.)

— *Se préparer pour*, suivi d'un nom ou d'un infinitif. Se préparer pour quelque chose, pour un long voyage. Se préparer pour parler en public. Se préparer pour prendre médecine. Se préparer pour aller dire la messe. Se préparer pour répondre à la partie adverse. Les femmes se *préparent* pour leurs amants, si elles les attendent. (La Bruy.)

— Fig. Préparer à soi, s'occasionner pour l'avenir. Se préparer des chagrins, des remords. Les jeunes gens qui gâtent leur imagination, leur esprit et leur cœur, en lisant de mauvais livres, se préparent bien des traverses, et peut-être de grands malheurs. Il se *prépara* des chagrins de toute espèce. (D'Alemb.) Je vois avec effroi quel tourment mon cœur se *prépare*. (J.-J. Rouss.)

PRÉPONDÉRANCE. s. f. (ét., V. PRÉPONDÉRANT). Supériorité de crédit, d'autorité, de considération. Avoir de la prépondérance, une grande prépondérance. Avoir la prépondérance. Cet homme politique a beaucoup de prépondérance dans les affaires. Ce ministre a la prépondérance au conseil. Le principe de l'égalité, en politique, est une chimère; s'il existait, ce serait une monstruosité. La *prépondérance* du petit nombre est le seul fondement solide de l'édifice social. (***)

— Il se dit aussi des choses. Cet avis a la prépondérance. Cette proposition n'a pas eu la prépondérance.

PRÉPONDÉRANT, ANTE. adj. (ét. lat., *præ*, avant; *ponderans*, pesant; qui pèse plus qu'un autre). Qui a plus de poids qu'un autre. Corps prépondérant. Il est inusité au propre dans cette acception.

— Fig. Pouvoir prépondérant. Nation prépondérante. ‖ *Raison prépondérante*. Celle qui doit l'emporter dans une discussion, qui doit agir avec le plus de force sur les esprits.

— Qui est supérieur par le crédit, par l'autorité, par la considération, etc. Homme prépondérant.

— Qui l'emporte en cas de partage. Voix prépondérante. Dans certaines compagnies, la voix de celui qui préside est prépondérante.

PRÉPONDÉRER. v. n. 1^re^ conj. *L'é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je prépondère, tu prépondères*, etc. L'emporter par le poids, par la pesanteur.

— Fig. L'emporter par le crédit, l'autorité, la considération, etc. Il est inusité au propre et au figuré.

PRÉPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Préposer. S'empl. adjectiv. Commis préposé à la recette d'un impôt, préposé à la garde d'un magasin. Préposé pour recevoir les droits.

— subst. Celui qui est commis à quelque chose. Un préposé, un des préposés. Les préposés de la douane.

— Hist. Titre de plusieurs officiers des empereurs de Constantinople. Le préposé de la vaisselle impériale. Le préposé des barbaricaires, des coureurs ou des postes, de l'agrafe, du labarum, des largitions, de la fabrique de pourpre, etc.

PRÉPOSER. v. a. 1^re^ conj. (ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité; et *poser*). Commettre, établir avec pouvoir de faire une chose, d'en prendre soin, etc.

— *Préposer à*. Préposer un magistrat intègre à l'administration générale de la justice. Préposer un vertueux évêque à la conduite d'un diocèse. Préposer un employé probe au maniement des deniers publics.

— *Préposer pour.* Préposer un ministre capable pour gouverner un État. Préposer un homme savant pour diriger l'enseignement public.

— *Préposer sur.* Dieu a préposé le pape et les évêques sur son Église. Pharaon préposa Joseph sur toute l'Égypte.

— SE PRÉPOSER, v. pr. Être préposé.

PRÉPOSITIF, IVE. adj. (du lat. *prœpositivus*, formé de *prœ*, avant, et *positus*, placé). Gramm. Qui se met ou qui sert à être mis avant un autre mot. *Particules prépositives.* Certaines particules élémentaires, ordinairement certaines prépositions empruntées du latin, qui entrent dans la composition de beaucoup de mots français, à la tête desquels elles se placent et dont elles sont inséparables. Telles sont : *a* dans *abattre*, *dé* dans *détourner*, *e* dans *étendre*, *in* dans *infaillible*, *per* dans *permettre*, *pro* dans *proposer*, *sub* dans *subversion*, etc.

— *Voyelle prépositive.* La première voyelle d'une diphthongue. Dans *lui*, *u* est voyelle prépositive.

— Qui tient de la nature de la préposition. Locution prépositive. *Vis-à-vis de*, *à l'égard de*, *au travers de*, etc., sont des locutions prépositives.

—Gramm. lat. *Conjonction prépositive.* Toute conjonction qui se met au commencement de la phrase. *Sed* est une conjonction prépositive ; *autem* est une conjonction postpositive.

— Gramm. gr. *Accent prépositif.* Petit signe que l'on place devant les lettres de l'alphabet grec, prises comme numérales, afin de multiplier leur valeur par 1,000. Il est opposé à *accent postpositif*.

PRÉPOSITION. s. f. (pr. *pré-po-zi-ci-on* ; du lat. *prœpositio*, formé de *prœ*, avant ; et *positus*, placé). Gramm. Partie invariable du discours qui se place entre deux mots qu'elle lie ensemble en exprimant un rapport de l'un à l'autre. Ainsi dans : *la bonté de Dieu*, *je vais à Lyon*, *courir après une ombre*, *il était sur son char*, *tout change avec le temps*, etc., les mots *de*, *à*, *après*, *sur*, *avec*, sont des prépositions, parce qu'ils déterminent la relation qui existe entre *bonté* et *Dieu*, *je vais* et *Lyon*, *courir* et *ombre*, etc. Or, on comprend que puisque l'esprit saisit des rapports, soit entre les objets, soit entre les qualités ou les actions de ces mêmes objets, il faut nécessairement dans les langues une espèce de mots qui indiquent ces rapports. Les deux mots réunis par la préposition sont appelés les termes du rapport : le premier est l'*antécédent*, le second est le *conséquent*, qu'on nomme aussi *complément* de la préposition, parce qu'il sert à compléter l'idée totale du rapport énoncé. Les prépositions précèdent toujours le second terme du rapport ; aussi est-ce pour cette raison que les grammairiens les ont appelées *prépositions*, d'un mot latin qui veut dire *placé devant*.

— Comme l'adverbe, ce genre de mot est invariable, mais il en diffère en ce qu'il est toujours suivi d'un régime exprimé ou sous-entendu, tandis que l'adverbe n'en a pas ordinairement.

— L'antécédent auquel se lie la préposition suivie de son complément peut être ou un substantif, les merveilles *de* la nature ; ou un adjectif : courageux *sans* effort ; ou un verbe : aimer *sans* faiblesse ; ou un participe : saisissant *avec* force ; ou un adverbe : noblement *sans* hauteur.

— Les grammairiens divisent les prépositions, 1° en prépositions de lieu, comme *à*, *auprès*, *autour*, *chez*, *jusque*, *près*, *par*, *proche*, *vers*, etc. ; 2° en prépositions de temps, comme *durant*, *pendant* ; 3° en prépositions de lieu et de temps, comme *dans*, *dès*, *en*, *depuis*, *sous*, *vers* ; 4° en prépositions d'ordre, comme *avant*, *après*, *devant*, *derrière*, *entre*, etc ; 5° en prépositions d'union et de conformité, comme *avec*, *selon*, *suivant* ; 6° en prépositions de séparation, d'exception, d'opposition, comme *excepté*, *hors*, *hormis*, *sans*, *sauf*, *contre*, *malgré*, *nonobstant*. Mais cette classification présente de grandes difficultés sans offrir aucun avantage réel. Considérées matériellement, les prépositions peuvent se diviser 1° en *prépositions simples*, c'est-à-dire qui ne peuvent être que prépositions, telles que *à*, *de*, *pour*, etc., 2° en *locutions prépositives* ou *prépositions complexes*, c'est-à-dire qui s'expriment en plusieurs mots, comme *auprès de*, *à travers de*, *loin de*, etc. ; 3° en *mots pris accidentellement comme prépositions*, c'est-à-dire qui, bien qu'appartenant à d'autres classes de mots, s'emploient accidentellement comme prépositions, et en font les fonctions, tels que *durant*, *joignant*, *attendu*, *suivant*, etc.

— Les prépositions contribuent beaucoup à répandre l'harmonie et la clarté dans les tableaux de la parole ; elles sont même si nécessaires, que sans elles le langage n'offrirait que des peintures imparfaites, et ce qui ajoute encore à leur importance, c'est qu'elles constituent une grande partie des beautés et des finesses d'une langue.

— Des savants se sont exercés sur l'origine des mots qui servent de prépositions. Aucun de ces mots ne fut jamais l'effet du hasard ; ils furent toujours formés sur des noms qui désignent des objets relatifs au sens physique qu'offrent ces prépositions : c'est ainsi que *sur*, formé du latin *super*, vient du primitif *hup*, qui désigne l'élévation. Toutes les autres prépositions, en quelque langue qu'elles soient, ont des origines semblables. Un savant anglais, H. rne Tooke, a consacré tout un ouvrage à la recherche de l'origine des prépositions anglaises, et chez nous, le célèbre Lemare, qui avait réduit à deux classes toutes les parties du discours, c'est-à-dire qu'il ne reconnaissait que deux sortes de mots, les substantifs et les modificatifs, a bien été forcé de faire voir, par une analyse souvent forcée et des étymologies qui ne sont pas toujours très-probables, que les prépositions appartenaient primitivement à l'une ou à l'autre de ces deux classes de mots, et que partant les prépositions ne constituaient pas une classe de mots à part.

— Dans l'origine, les prépositions ont été destinées à indiquer les rapports entre les objets sensibles. César fit la guerre *dans* les Gaules. Ces marchandises viennent *de* Marseille, etc. On les a étendues par degrés aux objets immatériels, parce que les idées abstraites exprimées par les substantifs ont pour notre imagination presque autant de réalité que les objets physiques, et l'on dit : Le chemin est glissant *de* la vertu *au* vice, comme on dirait : Le chemin est pénible *d'ici à* la montagne. De même, quoiqu'on ne soit pas *dans* la vieillesse comme on est *dans* la ville, l'analogie a fait employer la même préposition devant ces deux substantifs. C'est ainsi que la même préposition est usitée dans des cas bien différents ; et les dernières acceptions ressemblent quelquefois si peu aux premières, que, si l'on ne saisit pas bien ou si on laisse échapper le fil de l'analogie, on ne peut plus rendre raison de l'usage. Pour découvrir tous les emplois différents auxquels l'analogie a étendu chaque préposition, il faut observer comment elles ont été primitivement employées avec des objets sensibles, et reconnaître le rapport général et primitif qu'elles furent d'abord destinées à exprimer, découvrir ensuite par quelle analogie on en a fait usage pour les idées abstraites, et montrer comment la multitude des rapports secondaires dérive du premier. Nous n'en donnerons qu'un exemple. Comme préposition de lieu, *par* indique un rapport de passage ; mais ce rapport n'est indiqué, malgré la théorie erronée de nos lexicographes, que par le complément de la préposition : Aller *par* monts et *par* vaux ; et par analogie, passer *par* de rudes épreuves, *par* les plaisirs, *par* les peines, etc. *Par* indique le rapport de l'effet à la cause : on dira donc : Une tragédie faite *par* Corneille ; un tableau peint *par* Rubens, etc. Puisque *par* indique le rapport de l'effet à la cause, il indiquera les rapports qui sont à peu près dans la même analogie, celui de l'effet au moyen : Élevé *par* ses intrigues, connaître *par* la raison, au motif : Se refuser tout *par* avarice ; agir *par* intérêt, *par* ressentiment ; à la manière : Parler *par* énigmes, se conduire *par* routine, être raisonnable *par* intervalles.

— Au lieu de suivre cette marche toute rationnelle, presque tous les grammairiens et les lexicographes attribuent aux prépositions une foule de fonctions dont elles sont réellement dépourvues. Ouvrez le dictionnaire de l'Académie, ceux de Boiste, de Laveaux, de Landais, etc., et vous serez tout étonné de voir, par exemple, que la préposition *à* peut marquer le lieu, l'endroit, la situation, le temps, le terme où l'on tend, la cause, le moyen, la manière, la conformité, l'instrument, la matière, l'ordre, etc., etc., etc. Quoi ! si je dis : Je suis *à* table, *à* marquera l'état de santé ; et si je dis : Je suis au lit, *à* marquera la maladie ! Mais, à ce compte, pour bien connaître la propriété des prépositions, il faudrait passer en revue la totalité des mots d'une langue, car il n'y en a pas un seul avec lequel cette partie du discours ne puisse se joindre pour former quelque phrase. Qui ne voit que, dans les exemples précités, ce n'est pas la préposition *à* qui indique la santé ou la maladie, mais que c'est tout l'ensemble de la phrase ? N'est-ce pas une misérable doctrine que celle qui prête ainsi à un mot des fonctions tout à fait imaginaires, et qui ne peuvent lui appartenir. Nous ne saurions trop le répéter, les prépositions ne marquent ni le temps, ni le lieu, ni la forme, ni la matière, ni l'ordre, etc., bien qu'elles aient pour complément des mots qui expriment tout cela. Leur seule et unique fonction est d'indiquer les différents rapports que les choses ont entre elles, et non les choses elles-mêmes.

— Il y a des langues qui indiquent, par des cas, une partie des rapports désignés chez nous par des prépositions : les cas, comme on sait, sont des inflexions différentes qu'elles donnent aux noms. Dans les commencements de la formation de chaque langue, les besoins des peuples étant très-limités, il n'y eut d'abord qu'un très-petit nombre de rapports essentiels à exprimer ; et l'on trouva plus simple de les marquer par des terminaisons diverses, par les désinences variées dans le même nom, que d'imaginer des mots nouveaux pour les exprimer.

— Les prépositions dont l'usage est le plus fréquent en français sont *de*, *à* et *par* ; et ce sont précisément celles qui expriment des rapports correspondants à ceux qui sont marqués par les trois cas des langues anciennes, le génitif, le datif et l'ablatif. Ces rapports, dans leur plus grande généralité, sont pour la préposition *de* un rapport de qualification, comme dans table *de* marbre, ou un rapport d'éloignement, comme dans partir *de* Paris, sortir *du* spectacle ; pour la préposition *à*, un rapport de tendance ou d'attribution : aller *à* Marseille, donner aux pauvres ; pour la préposition *par*, un rapport de passage : passer *par* Paris ; pour les prépositions *en* et *dans*, un rapport d'intériorité. *Avec*, qui indique un rapport d'union, est opposé à *sans*, qui en indique un de séparation ou de division. *Sur*, *près*, *dans*, *entre*, *parmi*, qui indiquent divers rapports de situation, sont opposés à *sous*, *loin*, *hors*, *outre*, qui indiquent des rapports de situation, mais contraires aux précédents.

— La préposition doit toujours se trouver placée entre deux termes qu'elle sert à lier ensemble ; mais il arrive souvent que l'un de ces deux termes est sous-entendu. Nous en donnerons quelques exemples. Quand on dit vêtu *de* lin, évidemment il y a ellipse du premier terme ; ce n'est pas le participe *vêtu* qui est *de lin*, et puisque cette expression *de lin* exprime une qualification, il faut bien qu'il y ait dans la phrase un mot qualifié. *Vêtu de lin* est donc pour vêtu avec un *habit de lin*. Il y a également ellipse, quand on dit : Il est épris *de* cette femme, car on est *épris pour*, et non *épris de* ; cette phrase est donc un abrégé de : Il est épris pour les *charmes de cette femme*. Il y a encore ellipse dans partir de nuit, pleurer de joie, mourir *de* faim, cela ne mérite pas d'être écrit, etc., etc. N'est-ce pas, en effet, pour partir en *temps de nuit*, pleurer par un *excès de joie*, mourir par un *excès de faim*, cela ne mérite pas *la peine d'être écrit*, etc., etc. ?

— Il faut remarquer qu'il y a ellipse toutes les fois que les prépositions *à* et *de* se construisent ensemble ; car puisqu'elles indiquent des rapports différents, et qu'elles doivent conséquemment avoir des compléments différents, elles ne peuvent se réunir que parce qu'on sous-entend les mots qui devraient les séparer. Vous ne résisterez pas *à de* si puissants charmes, c'est-à-dire *à la force de* si puissants charmes ; *de par* le roi, c'est-à-dire *en vertu de l'ordre donné par* le roi, etc.

— C'est un principe assez erroné que celui des grammairiens et des lexicographes qui prétendent, par exemple, que *à* peut s'employer à la place de *par, pour, vers sur, dans, avec, contre*, etc., etc. S'il en était ainsi, les prépositions seraient comme des sentinelles qui se remplacent tour à tour, et dont l'une peut bien faire les fonctions de l'autre. Mais comment ne se seraient-ils pas trompés sur ce point ? Ne suivant que l'aveugle routine, ils s'en sont tenus au matériel du langage, et ayant considéré simplement la place que les mots occupent, et non les idées qu'ils marquent, ils ont cru reconnaître que les uns tenaient la place des autres. C'est surtout l'ignorance de l'ellipse, une des plus simples et des plus fréquentes figures de grammaire, qui les a jetés dans ce chaos. De ce que l'usage permet de dire *pour l'ordinaire*, vite les grammairiens d'en conclure que dans la phrase suivante de Massillon, et autres semblables : Les hommes n'admirent *d'ordinaire* que les grands événements, la préposition *de* tient la place de la préposition *pour*. Parce qu'il a plu à Massillon de supprimer quelques mots dans sa phrase, *de* n'est plus pour *de*. Quelle étrange idéologie ! Au lieu de se marteler le cerveau pour trouver de quel mot la préposition *de* occupe la place dans la phrase que nous venons de citer, ne doit-on pas plutôt chercher à en connaître la véritable valeur ? Cette expression : Les hommes n'admirent *d'ordinaire*, est une expression elliptique, c'est un abrégé de : Les hommes (dans le cours) *de* l'usage) *ordinaire* n'admirent, etc. Il n'y a donc aucune espèce d'analogie, sous le rapport de la construction, et non sous celui du sens, qui est exactement le même, entre ces deux expressions *pour l'ordinaire* et *d'ordinaire*, et il faut vraiment aimer à se repaître de chimères pour rapprocher des choses aussi hétérogènes. D'après le sage conseil de Molière, nous regardons les choses du côté qu'on nous les montre, et ne les tournons point pour y chercher ce qu'il ne faut pas y voir. Ainsi, de ce que d'un côté nous lisons :

> ... Quitter en de si grands besoins,
> Vous, le Pont, vous, Colchos, confiés à vos soins !
> (RACINE.)

et que, d'un autre côté, nous voyons :

> Dieu laissa-t-il jamais ses enfants *au* besoin ? (ID.)

nous nous gardons bien d'en conclure, avec les grammairiens, que, dans ce dernier vers, la préposition *à* tient la place de la préposition *en* ou *dans*. Un mot ne saurait être mis pour un autre. Or, si nous cherchons à pénétrer dans la pensée de l'écrivain et à nous rendre compte des motifs qui l'ont déterminé dans le choix des mots dont il s'est servi, nous voyons que, dans le premier cas, il a fait usage de la préposition *en* parce qu'il a voulu exprimer un rapport d'intériorité, de situation : Pensez-vous que je puisse vous quitter lorsque vous vous *trouvez plongé*, *en* de si grands besoins ? et que, dans le second, au contraire, il s'est servi de la préposition *à* parce qu'il a voulu exprimer un tout autre rapport : Dieu laissa-t-il jamais ses enfants (*livrés en proie*) *au* besoin ? Analyse justifiée par ce vers de Boileau :

> Laissons-le plutôt *en* proie à son caprice.

C'est ainsi que, sans perdre un moment le fil de l'analogie, nous parvenons à découvrir comment il peut se faire qu'on exprime la même idée par des mots essentiellement différents, tout comme deux voyageurs arrivent aux mêmes lieux après avoir parcouru des routes tout à fait opposées. Comme on le voit, aucune préposition ne saurait être employée pour une autre, et l'étymologie et l'analyse démontrent qu'elle n'a toujours que le même sens, un sens unique. Il faut donc s'attacher à retrouver ce sens unique, et non se fatiguer inutilement à retourner telle ou telle préposition pour y voir des idées qui n'y sont pas. Souvent, il est vrai, ce sens paraît difficile à saisir, parce que nous en sommes peu frappés au premier abord ; mais après un court examen, l'analogie et l'analyse nous le font découvrir et nous ramènent aussitôt au principe dont on semblait s'être écarté. Au lieu de dire, comme les grammairiens, que, par exemple, dans ce vers de Racine :

> Vous n'êtes pas encore échappé *de* sa rage,

la préposition *de* est pour *à*, cherchons à nous rendre compte de l'emploi de cette préposition. Or, en consultant l'usage, nous voyons qu'*échapper* se met avec la préposition *à*, quand il signifie n'être pas pris, n'être pas saisi, n'être pas aperçu, etc. C'est ainsi qu'on dit : Échapper *à* la fureur, *à* la poursuite des ennemis. Ceux qui échappaient *à* ses coups. (Boss.) Parmi tant de places, il n'y en eut qu'une seule qui pût échapper *à* ses mains. (Id.) Les périls *auxquels* il est échappé. (Mass.) Le ciel me rend ta frère *à* ta rage échappé. (Corn.)

Donc Racine, en disant :

> Vous n'êtes pas encore échappé *de* sa rage,

a ellipsé la préposition *à* dont le participe *échappé* doit être suivi en pareille circonstance, comme le prouvent les exemples que nous venons de citer ; son vers est donc un abrégé de : Vous n'êtes pas encore *échappé aux coups de* sa rage, construction fort usitée en prose. Corneille n'a-t-il pas dit : Je suis seule *échappée aux fureurs de* la guerre. Mais, de ce qu'il a plu à Racine d'ellipser la préposition *à*, ce serait se tromper grossièrement que de prétendre que *de* soit pour *à*. Il faut faire comme nous, rétablir les mots sous-entendus, et alors la pensée de l'auteur nous apparaît dans tout son jour.

— Généralement parlant, les prépositions *à*, *de*, *en*, doivent être répétées devant chaque complément, qu'il soit substantif, pronom ou verbe. Cependant il est des cas où l'on peut quelquefois déroger à ce principe, surtout en poésie, quand la mesure du vers en fait une nécessité. Pour ce qui est de la répétition des autres prépositions, les règles qu'en ont données les grammairiens sont pour la plupart fausses ou imaginaires. Qu'il y ait ou non ressemblance de signification dans les régimes, que les prépositions soient d'une ou de plusieurs syllabes, il est permis de répéter ou d'ellipser ces prépositions. Le goût, l'élégance, la concision, l'énergie, voilà les seules règles à suivre. *Avec* une femme aimable, *avec* des enfants bien nés et *avec* de bons livres, on peut vieillir doucement à la campagne. (***) L'éloquence est un art très-sérieux, destiné *à* instruire, *à* réprimer les passions, *à* corriger les mœurs, *à* soutenir les lois, *à* diriger les délibérations publiques, *à* rendre les hommes bons et heureux. (Fén.)

> La vertu des humains n'est point *dans* leur croyance
> Elle est *dans* la justice et *dans* la bienfaisance.
> (CHÉNIER.)

> Le destin n'a point mis de sentiments égaux
> *Dans* l'âme de l'esclave et celle du héros. (CRÉBILL.)

> La maxime qui dit rien de trop est bien juste,
> Et prouve que le sage, en toute occasion,
> Doit l'être *avec* mesure et modération. (DESTOUCHES.)

> Dieu créa les mortels *pour* s'aimer, *pour* s'unir :
> Ces cloîtres, ces c[illegible] ne sont pas son ouvrage ;
> Dieu fit la liberté, l'homme fit l'esclavage. (CHÉN.)

> ... *Pour* se rapprocher, se convenir, se plaire,
> Fort souvent il ne faut qu'un rien. (FAVART.)

> On voit partout que l'art des courtisans
> Ne tend qu'à profiter des faiblesses des grands,
> A nourrir leurs erreurs, et jamais à leur âme
> Ne porter les avis des choses qu'on y blâme. (MOL.)

— Lorsque plusieurs compléments sont sous la dépendance de la préposition *sans*, cette préposition se répète toujours devant chaque complément. Cependant elle peut être aussi remplacée par *ni* : *sans* crainte *ni* pudeur.

> Le fanatisme enfante tous les crimes,
> *Sans* égard et *sans* choix il frappe les victimes ;
> Du sang de la nature il fait taire la voix. (CHÉNIER.)

> L'hymen seul peut donner des plaisirs infinis ;
> On en jouit *sans* peine et *sans* inquiétude.
> (LA CHAUSSÉE.)

> Telle est la multitude, et *sans* frein et *sans* lois,
> Insolente *sans* pudeur, et *sans* remords ingrate,
> Elle hait qui la sert, et chérit qui la flatte.
> (LA HARPE.)

> Catilina l'emporte, et sa tranquille rage
> *Sans* crainte et *sans* danger médite le carnage. (VOLT.)

— L'harmonie, le goût, l'élégance peuvent parfois exiger que la préposition et son complément soient placés plutôt avant le verbe qu'après, et réciproquement. Je vous renverrai à Itaque *dès* que la guerre sera finie. (Fén.) Perfide, oses-tu bien te montrer *devant* moi ? (Rac.) *Devant* ses yeux cruels une autre a trouvé grâce. (Id.) Elle ne dormit point *durant* toute la nuit. (Autereau.) *Durant* toute la nuit elle n'a point dormi. (Corn.) Endors *entre* tes bras son audace guerrière. (Volt.) *Entre* eux partagez vos tendresses. (Lon[illegible]erre.) Il est toujours entraîné *par* son avarice, *par* sa crainte et *par* ses soupçons. (Fén.) *Par* un charme fatal vous fûtes entraînée. (Rac.) *Chez* nous, le soldat est brave, et l'homme de robe est savant ; *chez* les Romains, l'homme de robe était brave et le soldat était savant. (La Bruy.) La condition des comédiens était infâme *chez* les Romains et honorable *chez* les Grecs. (Id.) Tout l'empire a vingt fois conspiré *contre* nous. (Rac.) *Contre* un si juste choix qui peut vous révolter ? (Id.) *Dans* ses superbes mains va flét[illegible] ses lauriers. (Volt.) Partons. Bravons l'[illegible]erre *dans* les bras de la gloire. (Id.) Le c[illegible] un pont ne pouvait, *dans* sa jeunesse, vous pourrez sans frémir. (Id.) *Dans* un[illegible] votre appartement revoir Pénélope. (Fé-

mentallez vous reposer. (Rac.) **Contemplez mon devoir** *dans* toute sa rigueur. (Id.)

Dès que d'un autre objet je le verrai l'époux,
Si vous m'aimez encore, seigneur, je suis à vous.
(T. Corneille.)

— Certaines prépositions suivies d'un nom avec lequel elles forment une expression adverbiale, ou une phrase incidente qui sert à marquer la simultanéité de deux actions, se mettent plus souvent et plus élégamment au commencement de la phrase. *A* l'arrivée de la reine, la persécution se ralentit. (Boss.) *A* ce spectacle, le peuple s'émut. (Id.) *A* cet affront, l'auteur se leva de la table. (Boil.) *Aux* accords d'Amphion, les pierres se mouvaient. (Id.) ‖ Les exemples de semblables inversions se rencontrent à chaque page dans les prosateurs et dans les poëtes. Mais les inversions (et celles qu'on peut se permettre avec le régime indirect de certains verbes), qui sont élégantes dans la prose, cessent de l'être dans la poésie, où elles deviennent presque nécessaires pour distinguer les vers de la prose.

— *Préposition inséparable.* Celle qui ne peut être employée, dans la langue dont elle fait partie, que réunie à un radical. *Ad, ex, pré, per*, en français, sont des prépositions inséparables. Du seul verbe *mettre*, au moyen des prépositions inséparables et initiales, n'a-t-on pas fait une foule d'autres verbes, comme *admettre, démettre, commettre, transmettre, permettre, remettre, promettre, entremettre*, etc. Dans les langues où la préposition jointe au verbe en est quelquefois détachée pour se trouver rejetée à la fin de la phrase, on appelle *prépositions inséparables* celles qui ne peuvent point être soumises à cette transposition.

PRÉPOSITIONNEL, ELLE. adj. (pr. *præ-po-zi-ci-o-nel*). Gramm. Qui appartient à la préposition.

PRÉPOSITIONNELLEMENT. adv. (pr. *pre-po-zi-ci-o-ne-le-man*). D'une manière prépositionnelle; en manière de préposition. Employer un mot prépositionnellement. Plusieurs adverbes peuvent s'employer prépositionnellement.

PRÉPOSITIVEMENT. adv. D'une manière prépositive; en forme de préposition. Employer un adverbe prépositivement.

PRÉPOSTÈRE. adj. des 2 g. Contre nature. Les dénaturées et *prépostères* amours. (Mont.)

PRÉPOTENCE. s. f. (pr. *pre-po-tan-ce*; ét. lat., *præ*, avant; *potentia*, pouvoir). Pouvoir dominant; autorité excessive. Il est inusité.

PRÉPUCE. s. m. (du lat. *præputium*; fait du gr. πρό, devant, ποσθίον, membre viril). Anat. Repli de la peau qui entoure le gland de la verge et du clitoris. Le *prépuce* est destiné à protéger le gland et à le soustraire au frottement des corps extérieurs. (Patissier.)

— Conchyl. *Prépuce de mer.* Espèce de pennatule dont l'extrémité postérieure est recouverte d'une légère membrane.

PRÉPUTIAL, ALE. adj. (pr. *pré-pu-ci-al*). Qui appartient au prépuce. Filet préputial. Membrane préputiale. Les moines infibulés sont tellement vénérés pour avoir gardé le vœu de chasteté, que les bigotes vont saintement, à deux genoux, baiser l'anneau *préputial*, apparemment pour gagner les indulgences. (Virey.)

PRÉRAU. Géogr. Ville de Moravie, chef-l. de cercle, à 22 kilom. S.-O. de Weisskirschen. 3,000 hab.

PRÉROGATIVE. s. f. (du lat. *prærogativa*, formé de *præ*, avant; *rogare*, demander). Avantage, honneur attaché à certaines dignités. Belle, noble, grande, honorable prérogative. Jouir de beaucoup de prérogatives. Avoir des prérogatives. Cette charge donne plusieurs prérogatives. A cette fonction de hautes prérogatives sont attachées. Accorder, octroyer des prérogatives. Ne pas se prévaloir de ses prérogatives. Aucune loi n'a restreint la *prérogative* du général. (Barthel.) Ils devaient jouir tout le temps de leur commission des *prérogatives* de la souveraineté. (Rayn.) Sans doute une haute naissance est une *prérogative* illustre, à laquelle le consentement des nations a de tout temps attaché des distinctions d'honneur et de l'hommage. (Mass.)

Tout le cerf vous est dû, pour le peu qu'il vous tente;
D'un prince comme vous telle est, à cet égard,
La *prérogative* constante. (F. de Neufchateau.)

— Dr. constitut. *Prérogative parlementaire.* Droit qu'a la Chambre des députés de s'occuper plus spécialement que l'autre Chambre du budget des recettes et des dépenses annuelles. ‖ Se dit aussi de la faculté actuellement commune au roi et aux deux Chambres, de l'initiative des lois. ‖ *Prérogative royale*, ou absol., *Prérogative.* On entend par là les droits, les pouvoirs et les honneurs que la constitution accorde au roi. La *prérogative* est sans contredit le plus beau fleuron de la couronne. (Guillemet.)

— Faculté, avantage dont jouissent exclusivement certains êtres. La raison, la parole et la liberté sont les trois plus belles prérogatives de l'homme.

L'office de plaisant a ses *prérogatives*,
Mais souvent on abat leurs libres tentatives. (Mol.)

— Antiq. rom. Se dit de la tribu ou de la centurie romaine qui, dans les comices, donnait son suffrage la première. Le suffrage de la prérogative ou de la centurie prérogative entraînait ordinairement tous les autres. ‖ Le suffrage même, le privilége de la tribu prérogative.

— Syn. comp. prérogative. privilége. Les *prérogatives* viennent surtout de la naissance; les *priviléges* sont attachés principalement aux charges.

PRÉS. Gramm. Abréviation du mot *présent.*

PRÈS. prép. qui marque la proximité. (pr. *prè*; du lat. *pressum*). Tous les lexicographes, à commencer par l'Académie et à finir par M. Landais, définissent le mot *près* de la manière dont nous venons de le définir nous-même; et aussitôt donnant quelques phrases faites à l'appui de cette définition, ils disent: *S'asseoir près de quelqu'un.* (Acad.) *Demeurer près du Louvre.* (Noël et Chapsal.) *Près de l'église.* (N. Landais.) Comment se fait-il qu'on puisse tomber dans cette inconséquence? Vous venez de définir le mot *près*, et dans vos locutions à l'appui vous employez *près de*; entre *près* et *près de*, ne faites-vous aucune différence? *Près de* n'est pas une préposition simplement dite, c'est une locution prépositive. Si le mot *près* est une préposition, citez-moi quelques phrases dans lesquelles *près* ait un complément sans l'intermédiaire d'une particule. M. Landais n'en cite aucune; MM. Noël et Chapsal n'en citent pas non plus. Seule, l'Académie fait observer que, bien que « la préposition *près* doive régulièrement être suivie de la préposition *de*, cependant il est d'usage de supprimer celle-ci dans » plusieurs phrases. Être logé près le Palais-» Royal. Demeurer près la porte St-Martin. » Passy près Paris. Ambassadeur de France » près le Saint-Siége, etc., etc. » L'observation que fait l'Académie est sensée, mais ne l'est pas assez. Si *près* est une préposition, il ne faut pas dire, d'une manière générale, qu'il doit régulièrement être suivi de la préposition *de*; car alors ainsi que nous l'avons remarqué, nous avons, non plus une préposition, mais une locution prépositive. De deux choses l'une, ou *près* dû s'employer primitivement comme préposition sans être suivi de la particule *de*, ou bien il est essentiellement adverbe, et ne change de nature que par l'adjonction de cette particule *de*, qui en fait une locution prépositive. Or, comme *près* est une préposition simple et véritable, il a donc été employé primitivement comme préposition, c'est-à-dire qu'il a régi un complément sans particule intermédiaire. C'est en effet de cette manière qu'on le trouve employé dans les vieux auteurs. Plus tard, l'usage a voulu qu'on le fit suivre de la préposition *de*; mais, comme pour garder la trace de sa signification propre et essentielle, on a continué dans certaines phrases de l'employer prépositivement sans cette même particule. Nous avons dû dire ces choses, pour montrer la légèreté avec laquelle agissent les lexicographes: la conclusion que nous en tirons est celle-ci: *Près* est véritablement une préposition; mais elle n'est plus usitée que dans le style familier et dans certaines phrases, comme, être logé *près* le Palais-Royal, demeurer *près* la porte Saint-Martin, près le Luxembourg, près Saint-Roch, près la fontaine, etc. Elle est entièrement consacrée dans les expressions suivantes: Ambassadeur près la cour d'Espagne, Passy près Paris, etc. Excepté dans ces sortes de phrases, si *près* est employé seul, il n'est qu'adverbe. Demeurer près. Aller près, etc.

— Mar. *Être au plus près.* Marcher dans la direction la plus rapprochée de celle du vent. Ce bâtiment est au plus près. On dit dans le même sens, *le vent est près, gouverner près.*

— *Près de.* Loc. prép. qui sert à marquer la proximité. 1° Proximité de lieu. Être logé près de l'église. S'asseoir près de quelqu'un. Approcher près du but. Qui sait si, me voyant *près* de l'abîme, la tête ne m'eût point tourné? (J.-J. Rouss.) Je l'ai vu *près* du temple où son hymen s'apprête. (Rac.) Toujours *près* des grands qu'il prend soin d'abuser. (Boil.)

Il restait *près* de lui ceux dont la tendre enfance
N'avait que la faiblesse et des pleurs pour défense. (Voltaire.)

De ses destins, Nadab, votre esclave incertaine
Accourt à votre voix *près* de cette fontaine. (Chateaubriand.)

— Loc. prov. *Près de l'église, loin de Dieu.* Les pratiques extérieures de la religion éloignent souvent de la morale religieuse.

— 2° Proximité de temps. Être près de sa dernière heure. Il est près de midi. Être près du moment décisif. Cet événement est près de nous.

— Fig. *Cet ouvrage est bien près de la perfection.* Il s'en faut peu que cet ouvrage ne soit parfait.

— Fam. *Avoir la tête près du bonnet.* Être d'une humeur prompte, irascible; se fâcher pour peu de chose.

— Fam. *Être près de ses pièces.* N'avoir guère d'argent.

— Sur le point de. Être près de mourir, d'être condamné. Une femme est plus près d'aimer l'homme qu'elle hait, que celui qu'elle voit sans y faire attention. Le malheureux est toujours bien près d'être réputé coupable. *Près* de paraître devant son juge. (Fléch.) Le récit que pour toi je suis *près* d'entreprendre. (Boil.) Je voudrais que tout homme public, quand il est *près* de faire une grosse sottise, se dit toujours à lui-même: L'Europe te regarde! (Volt.) Qui n'est pas généreux est bien *près* d'être injuste. (Royou.) On ne connaît l'importance d'une action que quand on est *près* de l'exécuter. (La Font.) Jour et nuit un homme de mer est le jouet des éléments; le feu est toujours *près* de consumer son vaisseau, l'air de le renverser, l'eau de le submerger, et la terre de le briser. (B. de St-P.) Un conjuré qui tremble est bien *près* de périr. (Chénier.)

— En comparaison de. *Près* de leurs passions rien ne leur fut sacré. (Rac.) Que sont-ils *près* de vous? (Id.) ‖ On ne doit pas aujourd'hui se servir de *près de* dans le sens de *en comparaison de*. Ce passage de Racine n'est pas à imiter: Pour vous régler sur eux, que sont-ils *près* de vous? Il faut dire *auprès de vous*. V. auprès.

— En poésie, *près* s'emploie très-souvent au figuré pour *auprès*.

Sa voix trop rarement se fait entendre aux rois,
Et *près* des passions le sang n'a point de droits.
(Voltaire.)

— Presque, environ. Il y a près de vingt-cinq ans que je ne vous ai vu. J'ai passé près de douze heures à ce travail. Vous avez gagné près de dix mille francs.

— *De près.* loc. adv. Tout proche, tout contre. Regarder de près. Entendre de loin comme de près. Combattre de près. Serrer le mur de près. On dit dans le même sens, *de bien près, de plus près, de fort près.*

— Fig. Il y a des personnes qui n'aiment que de loin, d'autres que de près, selon la force de leur imagination. Pour se désabuser de la grandeur, il faut la voir de près. Quand on considère de plus *près* l'histoire de ce grand royaume. (Boss.) Il perdrait en se montrant de trop *près*. (Mass.) Vus de *près*, ils n'étaient plus que de faibles idoles. (Id.) Te voyant de plus *près* je t'admire encor plus. (Boil.) Qu'était-il en effet, de *près* examiné? (Id.)

— Se dit en parlant du rang plus ou moins élevé qu'on occupe auprès du prince, du plus ou moins de part qu'on a dans sa confidence, dans sa familiarité. Ceux qui ont l'honneur de l'approcher de plus *près*. (Mass.) Attaché de plus *près* à sa personne sacrée. (Id.) Lui dont vous recevez les ordres de plus *près*. (Id.)

— *Se voir de près.* Se battre en duel. Vous m'avez insulté en public, mais nous nous verrons de près.

— *Serrer quelqu'un de près.* Le poursuivre vivement. ‖ *Tenir quelqu'un de près.* Le surveiller avec soin, lui laisser peu de liberté, ne lui point donner de relâche. Tenir de près un jeune homme, un domestique. Tenir quelqu'un de près pour en avoir quelque chose, pour qu'il fasse ce qu'il a promis.

— *Ne connaître une personne ni de près ni de loin.* Ne connaître cette personne en aucune manière. ‖ *Ne vouloir entendre parler de quelqu'un ni de près ni de loin.* Ne vouloir entendre parler de quelqu'un en aucune façon. ‖ Se dit aussi en parlant d'une chose. Je ne veux entendre parler de cela ni de près ni de loin.

— *Toucher de près.* Être pour quelqu'un d'un grand intérêt. Cette chose le touche de près. Ceci me touche de près. ‖ *Se toucher de près, être parent de fort près.* Être proches parents. ‖ *Y regarder de près.* Faire attention à la moindre dépense, au moindre profit. ‖ On dit dans le même sens, *Être bien près regardant.*

— *A cela près, à telle chose près.* loc. adv. Excepté cela. Il aime un peu à babiller: mais, à cela près, c'est un homme très-aimable. J'ai été payé, à cent francs près. A une grande vanité *près*, les héros sont faits comme les autres hommes. (La Rochef.) ‖ *A cela près* signifie aussi Sans s'arrêter à cela. Ne laissez pas de conclure votre marché, à cela près. ‖ On dit dans le même sens, qu'*un homme n'en est pas à cela près*, pour dire que cela n'empêche pas qu'il ne fasse ce qu'il a résolu, qu'il ne passe outre. ‖ On dit aussi d'une dépense peu onéreuse, *Vous n'êtes pas à cela près.*

— *A peu de chose près.* Presque, peu s'en faut. Ces deux enfants se ressemblent, à peu de chose près. Ces deux étoffes sont de la même nuance, à peu de chose près. Rendre à quelqu'un tout son bien, à peu de chose près.

— *A beaucoup près.* Il s'en faut beaucoup. N'être pas si riche qu'un autre à beaucoup près.

— *A peu près.* loc. adv. Presque. Il s'emploie indifféremment avant ou après les termes qu'il sert à modifier. C'est la même chose à peu près. C'est à peu près la même chose. Il a vingt mille francs de rente à peu près. Il a à peu près vingt mille francs de rente. Le loriot est à peu *près* de la grosseur du merle. (Buff.)

— S'emploie substantiv. L'à peu près. Un à peu près. Ne pas se contenter de l'à peu près. A quoi servent tous vos à peu près? Dans tous les projets que l'on forme, il faut se contenter des à peu *près*. (Le gr. Frédéric.)

— Syn. comp. près. proche. *Près* s'emploie au propre et au figuré, dans tous les styles et dans une foule d'acceptions; *proche* ne s'emploie qu'au propre et dans le style usuel, pour marquer une proximité de temps et de lieu ‖ près de. prêt à. près de. Ce sont trois expressions qu'il ne faut pas confondre, du moins les deux premières. *Près de* signifie Sur le point de; *prêt à* signifie Disposé, préparé, résigné à; quant à *prêt de*, il est peu usité aujourd'hui, mais ce n'est point une faute. V. prêt. ‖ près de. auprès de. Ces deux locutions prépositives expriment l'une et l'autre une idée de proximité, soit au propre, soit au figuré, et, bien qu'elles soient employées presque arbitrairement, surtout en poésie, on peut dire que *auprès* indique généralement un plus étroit voisinage. Ainsi, demeurer *près de* l'église, c'est y demeurer à quelque distance; demeurer *auprès de* l'église, c'est y demeurer tout à côté.

PRÉSAGE. s. m. (pr. *pré-za-je*; du lat. *præsagium*). Signe par lequel on juge de l'avenir. Bon présage. Heureux présage. Mauvais présage. Un présage fâcheux, sinistre, fatal, terrible, effrayant, alarmant. Être d'un heureux présage. Regarder comme un mauvais présage. Se laisser intimider par de fâcheux présages. Ajouter foi, avoir foi aux présages. Se moquer des présages. Les païens superstitieux comptaient un grand nombre de présages, parmi lesquels: les paroles fortuites, les tressaillements de quelques parties du corps, et notamment du cœur, des yeux, des sourcils, les tintements d'oreilles et les bruits qu'on croyait entendre, les chutes imprévues, la rencontre de certaines personnes ou de certains animaux. On remédiait aux mauvais présages de différentes manières; une des plus ordinaires était de cracher promptement.

— *Présage de.* Cet accident fut le présage de ce qui devait arriver dans la suite. Le concert des chefs et la confiance des troupes sont le plus sûr présage de la victoire.

— Conjecture tirée de ce signe. Tirer un présage, un heureux présage. Voir ses présages s'accomplir. L'Écriture nous enseigne que l'humilité est un *présage* infaillible de la gloire qui doit la suivre. (Fléch.) Ne permettez pas que l'adulation corrompe jamais ces *présages* heureux de notre félicité future. (Mass.) Les mêmes signes qui annoncent l'éclat de sa gloire sont comme des *présages* sinistres qui ne promettent que des calamités au reste de la terre. (Id.) Lisez-vous dans mes yeux quelque triste *présage*? (Rac.) J'accepte avec plaisir un *présage* si doux. (Id.) J'en conçus, je l'avoue, un *présage* funeste. (Id.) Quels *présages* affreux nous marque son courroux? (Id.) Dieu puissant! détournez ce funeste *présage*. (Volt.)

Le malade aux abois porte sur le visage
De sa prochaine mort l'infaillible *présage*. (Castel.)

— Pathol. Phénomène qui annonce ce qui doit arriver dans les maladies. V. pronostic.

— Syn. comp. présage. augure. L'*augure* est une conjecture futile, un signe que l'on recherche et que l'on interprète d'après un art convenu; le *présage* est une conjecture sérieuse, un signe qui s'offre par cas fortuit et qui impressionne vivement l'esprit en bonne ou en mauvaise part.

PRÉSAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Présager. Il s'emploie adjectiv. Événement présagé. Mort présagée. Victoire, défaite présagée.

PRÉSAGER. v. a. 1re conj. (pr. *pré-za-jé*; rad. *présage*). On met un *e* après le *g* devant *a, o. Nous présageons. Je presageais*, etc. Annoncer par un signe une chose future. Présager le bien, le mal. Présager de grands événements, de fâcheux accidents. Les premières années de ce prince présagent un règne heureux. Les bruits publics ressemblent aux vents, qui présagent la pluie et le beau temps, et mille fois nous trompent. Il y a des visages d'ostentation, déclarés dangereux; quand on vient à les aimer on n'en a point été la dupe, on avait *présagé* l'aventure. (Mariv.)

Et déjà d'Ilion *présageant* la conquête,
D'un triomphe si beau je préparais la fête. (Rac.)

Le ciel protége Troie, et par trop de *présages*
Son courroux nous défend d'en chercher les passages. (Id.)

Aujourd'hui que les dieux semblent me *présager*
Un honneur qu'avec lui je prétends partager. (Id.)

— En parlant des personnes. Conjecturer ce qui doit arriver. L'homme sage et prudent ne présage rien, mais il s'attend à tout. Présager soi-même sa mort prochaine. Ne présager rien de bon de ce qu'on vient de voir, de ce qu'on vient de voir ou d'entendre. Et détournant ses yeux des meurtres qu'il *présage*. (Rac.)

— Être le signe, la marque d'une chose à venir. Que *présage*, Mathan, ce prodige incroyable? (Rac.) Que *présage* à mes yeux cette tristesse obscure? (Id.)

— *Présager que.* Il nous a présagé que l'année serait mauvaise.

— se présager. v. pron. Être présagé. Pour un esprit attentif et impartial, la marche des événements pouvait sûrement se présager.

— Presager à soi. Augurer. Voilà ce que mon cœur se présage de toi. (Rac.)

PRÉSAIE. s. f. Ornith. Un des noms de l'effraie.

PRÉ-SALÉ. s. m. (pr. *pré-ça-lé*). Viande des moutons qui ont pâturé dans des prés arrosés par l'eau de la mer. Côtelette, gigot de pré-salé.

— Mouton qui a pâturé dans ces prés. Acheter un beau pré-salé. ‖ Au pl., des *prés-salés*.

PRÉSALTOR. s. m. (pr. *pré-çal-tor*; ét. lat., *præ*, devant; *saltor*, danseur). Ant. rom. Nom du prêtre qui conduisait la danse des Saliens.

PRÉSANCTIFIÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *pré*, par tic. marq. antériorité; et *sanctifié*). Liturg. Consacré d'avance. Hostie présanctifiée.

— présanctifiés. s. m. pl. Pains, hosties consacrées les jours précédents. ‖ *Messe des présanctifiés.* Messe sans consécration, mais dans laquelle on communie avec des hosties consacrées la veille ou quelques jours auparavant. Dans l'Église latine, on ne dit point de messe des présanctifiés que le vendredi saint; dans l'Église grecque, on en dit encore pendant tout le Carême, excepté le samedi et le dimanche.

PRESBOURG. (pr. *Press-bour*). Géogr. Belle ville des États autrichiens, ch.-l. du comitat de Presbourg en Hongrie, sur la gauche du Danube, à 63 kilomèt. E. de Vienne; 45,000 hab.

— Hist. *Traité de Presbourg*, conclu après la bataille d'Austerlitz, entre Napoléon et l'empereur d'Allemagne François II. Par un article secret, François II renonçait au titre d'empereur d'Allemagne.

PRESBYOPE. adj. des 2 g. Méd. Il s'est dit pour *Presbyte.*

PRESBYOPIE. s. f. (pr. *près-bi-o-pie*; ét. gr., πρέσβυς, vieillard; ὤψ, œil). Opt. État du presbyte; vue longue. On dit aussi *Presbyt e.*

PRESBYTE. adj. des 2 g. (rad. gr. πρέσβυς, vieillard). Opt. Qui ne voit que de loin, parce que le cristallin de l'œil est aplati. Un homme presbyte. Une femme presbyte. Des yeux presbytes. Une vue presbyte. La vue prédomine chez les oiseaux, surtout dans ceux de haut vol, qui ont besoin d'yeux *presbytes* pour découvrir de très-loin leur proie. (Virey.) Les individus qui sont *presbytes* éloignent à la distance d'un pied les livres dans lesquels ils veulent lire. (Demours.) Le célèbre duc d'Aiguillon avait d'un côté une myopie congéniale extrême; l'autre œil était excessivement *presbyte.* (Id.)

— Qui convient à ceux qui ne voient que de loin. Verres presbytes. Lunettes presbytes. Omission de tous les dictionnaires.

— Fig. L'imagination et la poésie sont presbytes; il est difficile de bien chanter les événements contemporains.

— subst., en parlant des personnes. Un presbyte, une presbyte. On a donné la dénomination de presbyte à ceux qui ne distinguent pas aisément les objets rapprochés, tandis qu'ils voient sans peine les objets qui sont loin d'eux, parce que ce vice de la vue se trouve particulièrement chez les vieillards, et rarement avant l'âge de quarante ans. Les presbytes ne voient distinctement les mêmes objets qu'à la distance de trente pouces et plus, tandis qu'ils voient confusément ceux qui sont plus près. Les presbytes ont besoin d'une grande lumière pour voir distinctement les objets.

PRESBYTERAL, ALE. adj. (rad. lat. *presbyter*, prêtre). Qui appartient à l'ordre de la prêtrise. Bénéfice presbytéral. Prébende presbytérale.

— *Maison presbytérale.* Maison qu'habite le curé d'une paroisse.

— Au pl. masc., *presbytéraux.* Des bénéfices presbytéraux.

PRESBYTÉRANISME. s. m. Hist. ecclés. V. PRESBYTÉRIANISME.

PRESBYTÉRAT ou **PRESBYTÉRIAT.** s. m. Hist. eccl. Qualité d'ancien, chez les presbytériens.

PRESBYTÈRE. s. m. (du lat. *presbyterium*; rad. *presbyter*, prêtre). Maison du curé. Presbytère attenant à l'église. Bâtir un presbytère. Aller au presbytère. Retiré dans son humble *presbytère*, à l'ombre de son église, le curé doit en sortir rarement. (Lamart.)

— Dr. ecclés. Conseil, assemblée des prêtres dont l'évêque doit s'assister dans le gouvernement de son église. Consulter le presbytère. Convoquer le presbytère. Il a vieilli; on se sert du mot *conseil.*

— Autrefois on appelait *presbytère* la place du prélat à l'église, avec les bancs des prêtres et des autres ministres.

— Hist. ecclés. Espèce de largesse que le pape faisait dans certaines solennités. Le pape officia le jeudi saint, et fit une largesse magnifique, nommée le *presbytère.* (Fleury.)

PRESBYTÉRIANISME. s. m. (du lat. *presbyter*, prêtre). Hist. ecclés. Secte des presbytériens; système des presbytériens. ‖ On dit aussi *presbytéranisme.*

PRESBYTÉRIAT. s. m. Hist. eccl. V. PRESBYTÉRAT.

PRESBYTÉRIEN, ENNE. s. (du lat. *presbyter*, prêtre). Hist. ecclés. Nom que l'on donne, en Angleterre, aux protestants et aux protestantes qui ne reconnaissent pas l'autorité épiscopale, et qui prétendent que l'Église doit être gouvernée par tous les prêtres indistinctement, et par quelques anciens laïques. Ils ont eu pour fondateur en Écosse, où ils se sont maintenus jusqu'à nos jours en grand nombre, le célèbre John Knox, disciple de Calvin.

— adj. Qui concerne les presbytériens. Parti presbytérien. Églises presbytériennes.

PRESBYTIE. s. f. (du gr. πρέσβυς, vieillard). Opt. Défaut de ceux qui ne peuvent voir distinctement les petits objets qu'en les éloignant de leurs yeux d'un, de deux et même de trois pieds. La presbytie a lieu lorsque les rayons qui partent d'un objet placé près de l'œil se réunissent derrière la rétine. On dit aussi *presbyopie.* On remédie à la presbytie par l'usage des verres convexes, qui rendent aux rayons lumineux le degré de convergence nécessaire.

PRESBYTISME. s. m. (rad. *presbyte*). État du presbyte.

PRESCIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. et hist. Nom d'un peuple de la Novempopulanie. On croit que les Presciens habitaient au nord l'Oléron.

PRESCIENCE. s. f. (ét. fr., *pré*, partic. marquant antériorité, et *science*). Théol. Connaissance de ce qui doit arriver. Il ne se dit que de Dieu. La prescience divine connaît tout, mais sans rien ôter à la liberté de l'homme. On a fait de la prescience divine un argument contre la liberté humaine, en disant que l'homme était nécessairement forcé de faire ce que Dieu a prévu qu'il ferait, et conséquemment qu'il n'est pas libre de choisir, qu'il ne possède pas la liberté. Cet argument serait valable si les mots *présent* et *avenir* étaient par rapport à Dieu ce qu'ils sont pour nous. Le regard divin embrasse toute la durée comme un seul point; l'éternité tout entière est le *présent* pour Dieu, d'où il résulte que Dieu *voit* et ne prévoit pas; que ce mot de *prescience*, créé par l'homme, n'a de signification rigoureuse et littérale que par rapport à l'homme lui-même.

PRESCIENT. adj. m. (ét. lat., *præ*, avant; *sciens*, qui sait). Qui a la prescience. Dieu seul est prescient. Il est vieux et hors d'usage.

PRESCINDÉ, ÉE. part. pass. du v. Prescinder. S'empl. adjectiv.

PRESCINDER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *præ*, avant; *scindere*, retrancher). Scolast. Faire abstraction de.

— SE PRESCINDER. v. pron. Être prescindé.

PRESCINDRÉ. s. m. Agric. Premier labour donné aux jachères.

PRESCIUTO. s. m. (pr. *pre-ci-ou-to*, mot italien). Art culin. Jambon coupé en tranches très-minces; espèce de mets italien.

PRESCOT. Géogr. Ville d'Angleterre, à 12 kilom. E. de Liverpool; 5,000 hab. Aux environs, grande manufacture de glaces.

PRESCOTIE. s. f. Bot. Genre de plantes formé pour une plante du Brésil.

PRESCRIPT. s. m. (pr. *prè-skri*; du lat. *præscriptum*, ordonné). Philos. Se dit quelquefois, dans le kantisme, pour Devoir.

PRESCRIPTIBLE. adj. des 2 g. (rad. *prescrire*). Qui peut être prescrit, qui se peut prescrire.

PRESCRIPTION. s. f. (pr. *prè-skrip-ci-on*; du lat. *præscriptio*; rad. *præscribere*, prescrire). Jurispr. Manière d'acquérir la propriété d'une chose par une possession non interrompue pendant un temps fixé par la loi. Prescription trentenaire, centenaire. Prescription par dix ans entre présents, par vingt ans entre absents. Interrompre la prescription. Opposer la prescription. Acquérir la prescription. Avoir la prescription. Faire valoir la prescription. La prescription se compte par jours.

— Extinction d'une dette, à défaut de demande de payement dans le temps fixé.

— Dr. cout. *Prescription statuaire.* Droit qui provenait de la coutume.

— Fig. La prescription n'est point admise en matière d'opinion. Il n'y a point de *prescription* contre la vérité. (De Chois.)

— Précepte, ordonnance. Les prescriptions de la loi. Les prescriptions de la justice. Fouler aux pieds toutes les prescriptions divines et humaines. Il est peu usité.

— *Prescription médicale*, et, dans un sens absolu, *prescription.* Ordonnance d'un médecin. Faire une prescription. Une prescription claire et précise.

— Philol. *Prescriptions contre les hérétiques.* Titre d'un livre dans lequel Tertullien établit que les hérétiques ne peuvent être admis à disputer, qu'il y a contre eux ce que l'on appelle aujourd'hui des préjugés légitimes.

PRESCRIRE. v. a. 2e conj. irrég. (pr. *prèskri-re*; ét. lat., *præ*, avant; *scribere*, écrire). *Je prescris, tu prescris, il prescrit; nous prescrivons, vous prescrivez, ils prescrivent. Je prescrivais. J'ai prescrit. Je prescrivis; nous prescrivîmes. Je prescrirai. Je prescrirais. Prescris, prescrivons, prescrivez. Que je prescrive, que nous prescrivions. Que je prescrivisse. Prescrivant. Prescrit, prescrite.* Ordonner, marquer ce qu'on veut qui soit fait; assigner avec autorité. Prescrire des lois, des bornes. Prescrire un régime à un malade. Prescrire une action, une ligne de conduite. On ne doit pas prescrire une opinion, un sentiment; il faut les faire naître. Il semble que la nature ait *prescrit* à chaque homme, dès sa naissance, des bornes pour les vertus et les vices. (La Rochef.) Ainsi vient la saison des premières leçons qu'on donne à la petite fille, ce ne sont pas des tâches qu'on lui *prescrit*, ce sont des boutés qu'on a pour elle. (J.-J. Rouss.) Ne raisonnez point avec les nourrices; ordonnez, voyez faire, et n'épargnez rien pour rendre aisés dans la pratique les soins que vous aurez *prescrits.* (Id.) Quel temps à mon exil, quel lieu *prescrivez*-vous? (Rac.) Mais ce nouveau malheur vous *prescrit* d'autres lois. (Id.)

> Néron, s'ils en sont crus, n'est point né pour l'empire,
> Il ne dit, il ne fait que ce qu'on lui *prescrit.* (Rac.)

— *Prescrire de.* La religion prescrit d'aimer Dieu de tout son cœur, et le prochain comme soi-même pour l'amour de Dieu.

— *Prescrire pour.* Quand une fois l'on a passé les bornes naturelles que le goût et le bon sens ont *prescrites* pour tous les arts d'imitation, il n'y a pas de raison pour s'arrêter. (La Harpe.)

— Jurispr. Acquérir par la prescription, c'est-à-dire par une possession non interrompue pendant un temps fixé par la loi. Prescrire un héritage.

— *Prescrire une dette.* L'éteindre, à défaut de payement demandé dans le temps fixé par la loi.

— Absol., dans le sens d'Ordonner.

> Ce n'est point à la femme à *prescrire*, et je sommes
> Pour céder le dessus en toute chose aux hommes. (Molière.)

— Il est aussi neutre en ce sens. Prescrire contre un titre. Quand on possède pour autrui, on ne prescrit jamais. On ne prescrit pas contre un mineur.

— Fig. Anéantir un droit, prévaloir. L'usage ne saurait prescrire contre la vérité, contre la justice.

— SE PRESCRIRE. v. pron. Être prescrit, être ordonné. Une mauvaise action ne doit jamais se prescrire.

— S'imposer l'obligation de. Les hommes, en se réunissant en société, se sont prescrit des devoirs mutuels. Pourquoi la nature s'est-elle enfin *prescrit* des lois auxquelles elle n'était pas d'abord assujétie? (J.-J. Rouss.)

— Fig. Les droits de l'équité ne *se prescrivent* jamais; son code est dans la main de Dieu. (La Rochef.)

— Jurispr. S'obtenir ou se perdre par prescription. Tous droits et actions se prescrivent par trente ans, à défaut de terme plus court assigné par la loi. Les arrérages de rentes, les loyers de maisons, les fermages, les intérêts, et généralement tout ce qui est payable par an, ou à des temps périodiques plus courts, se prescrivent par cinq ans, ainsi que les effets commerciaux.

PRESCRIT, ITE. part. pass. du v. Prescrire. S'empl. adjectiv. Ordonné. Action prescrite. Pour enfermer son sens dans la borne *prescrite.* (Boil.) Dans la règle de saint Benoît, tout est *prescrit*, jusqu'aux plus petits détails de la vie, lit, nourriture, promenade, conversation, prière. (Chateaub.)

> L'univers entier te contemple,
> C'est à toi, jeune Alcide, à lui servir d'exemple
> Vois quels travaux te sont *prescrits.* (Le Bailly.)

> Quelques droits que sur moi te donne l'amitié,
> Ces droits, mon cher Léandre, ont des bornes *prescrites.* (Destouches.)

— *Prescrit à.* Les asiles *prescrits* à leur captivité. (L. Rac.)

> Vengez-nous; il est temps que ce voisin parjure
> Expie et son orgueil et ses longs attentats,
> D'une servile paix *prescrite* à nos États,
> C'est trop laisser vieillir l'injure. (Gilbert.)

— *Prescrit par.* En même temps il lui fait une donation de ses biens avec toutes les solennités *prescrites* par les lois. (Fén.)

— Jurispr. Acquis ou perdu par prescription. Héritage prescrit. Droit prescrit.

PRÉSCUTUM. s. m. (pr. *pré-sku-tomm*; ét. lat., *præ*, avant; *scutum*, écusson). Entom. Pièce la plus antérieure de l'écusson des insectes.

PRÉSÉANCE. s. f. (pr. *pré-cé-an-ce*; ét. fr., *pré*, partic. marq. supériorité; et *séance*, action de s'asseoir). Droit de précéder, de prendre place au-dessus. Avoir la préséance. Disputer la préséance. Prétendre à la préséance. Céder la préséance. Il y avait chez les Turcs de fréquentes contestations, touchant la *préséance*, entre les gens de guerre et les gens de loi. (Sainte-Foix). Le duc de Nemours et le duc de Beaufort se disputaient la *préséance* au conseil. (De Retz.)

— *Préséance des princes du sang.* V. PRINCE.

— Fig. La mort rit en voyant deux hommes se disputer une éphémère *préséance*, et donner souvent au plus acharné la préséance de la tombe. (***)

— *Préséance sur.* Les cours royales ont la préséance sur les tribunaux de première instance.

PRÉSENCE. s. f. (pr. *pré-zan-ce*; du lat. *præsentia*; rad. *præsens*, présent). Existence d'une personne dans un lieu marqué. Présence heureuse, utile, nécessaire. Présence fâcheuse, fatale. Honorer une assemblée de sa présence. Animer, encourager ses soldats par sa présence. Imposer silence à des factieux par sa présence. Désirer la présence de quelqu'un. Redouter, fuir, éviter, sortir de la présence de quelqu'un. Fatiguer, importuner, débarrasser quelqu'un de sa présence. N'oser soutenir la présence d'une personne. L'état de vos affaires demande, réclame, exige, nécessite votre présence. Votre présence inspire la joie. Sa présence a confirmé la bonne opinion qu'on avait conçue de lui. Ce fait s'est passé en la présence de plusieurs personnes dignes de foi. Tout semblait prospérer par sa *présence.* Le roi crut qu'il ne fallait pas moins de sa *présence* pour l'arrêter. (Anquet.) Le roi animait tout par sa *présence.* (Id.) L'homme a besoin de la *présence* de son semblable pour mieux jouir et moins souffrir. (***)

> Quoi, madame, est-ce donc une légère offense
> De m'avoir si longtemps caché votre *présence*? (Rac.)
> D'un amour tyrannique exerçant la puissance,
> Elle avait à son roi défendu sa *présence* (De Belloy.)

— Jurispr. Existence d'une personne au lieu de son domicile.

— Résidence habituelle d'une personne dans le ressort d'une cour royale.

— Styl. de pratiq. On dit, une obligation passée en présence de notaire et de témoins. Il a soutenu sa déposition en présence de l'accusé. On passe outre à un compulsoire tant en présence qu'en absence.

— *Droit de presence* Rétribution accordée aux membres de certaines associations, de certaines compagnies, lorsqu'ils assistent aux assemblées, etc. On dit dans le même sens, *jeton de presence.*

— Chim. et médec. Se dit en parlant d'une substance qui existe, qui se trouve dans une autre. Reconnaître la présence du poison dans un aliment, la présence de l'arsenic dans un cadavre.

— *Presence d'esprit.* Vivacité, promptitude à faire et à dire ce qu'il y a de plus à propos dans la circonstance. Avoir de la présence d'esprit, une grande présence d'esprit, une présence d'esprit à toute épreuve. Remarquer en quelqu'un beaucoup de présence d'esprit. Manquer de présence d'esprit. Répliquer, répondre avec une admirable, une parfaite présence d'esprit.

— Aspect, vue. La présence d'un lieu paisible. La présence des grandeurs.

> Et depuis quand, seigneur, craignez-vous la *présence*
> De ces paisibles lieux si chers à votre enfance? (Rac.)

— Fig. Il soupirait après la *présence* d'un bien si doux. (Fléch.) De la mort affronter la *présence.* (Rac.) Et fuyant des grandeurs la *présence* importune. (Boil.)

— Se dit aussi en parlant de Dieu. Quoique son être infini soit invisible et qu'il ne soit contenu dans aucun espace, Dieu remplit l'univers de sa présence, par sa présence. La présence de Dieu devrait retenir tout homme près de consentir à une mauvaise pensée, ou de commettre une mauvaise action.

— Ascét. *Se mettre en la présence de Dieu.* Se pénétrer de la pensée que Dieu est présent partout et qu'il considère en tout temps notre personne, nos actions et jusqu'à nos intentions les plus secrètes. On dit dans le même sens *se tenir en présence de Dieu, marcher en la présence de Dieu.*

— Théol. *Présence réelle du corps et du sang de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie*, ou simplement, *la présence réelle.* Existence réelle et substantielle du corps, du sang, de l'âme et de la divinité de Jésus-Christ sous les espèces ou apparences du pain et du vin consacrés. Le dogme de la présence réelle est le cœur du catholicisme. Les calvinistes nient la présence réelle.

— Se prenait autrefois dans le sens de Prestance, allure, taille, maintien. Une belle *présence* et majesté corporelle. (Montaigne.)

— *En présence.* loc. adv. En face, en vue l'un de l'autre. Armées en présence. Rivaux, adversaires, champions en présence. Être en présence. Se trouver en présence. Rester en présence.

— Fig. *Factions, partis en présence.* Factions, partis s'observant l'un l'autre, et se préparant à combattre entre eux.

— *En présence de.* loc. prép. D'ailleurs si quelque fidélité brille dans mes peintures, c'est en *présence* même des objets qui m'ont servi de modèle qu'on appréciera le mieux ce genre de mérite. (Campenon.)

PRÉSENSATION. s. f. V. PRESSENSATION.

PRÉSENT, ENTE. adj. (pr. *pré-zan, ante*, du lat. *præsens*, formé de *præ*, partic. marq. supériorité, et *esse*, être). Qui est dans le lieu dont on parle. En ce sens il est opposé à Absent. Être présent. Se trouver présent. Être présent en personne. Cette femme était présente. Ce fait s'est passé moi présent.

— *Présent à.* Présent au lieu de son domicile. Présent à l'action, au combat, à l'assemblée

— *Être tenu présent à une assemblée*, à une séance. N'y pas assister, et cependant participer aux droits ou aux jetons de présence.

— Par exagér. *Être présent à tout, être présent partout.* Être si actif qu'on semble se multiplier, être partout en même temps.

— *Dieu est présent partout.* Il existe en même temps dans tous les lieux de l'espace, sans que ces lieux le contiennent.

— Fig. *N'être pas présent.* Être distrait, inattentif. Pardonnez-moi, je ne suis pas présent à ce que vous dites.

— *Présent dans.* Présent dans un lieu. Jésus-Christ est réellement et substantiellement présent dans le sacrement eucharistique.

— *Présents tels et tels.* Formule du style de notaire, dans les actes. A ce présents et acceptants, tels et tels.

— *A tous présents et à venir, salut.* Formule de chancellerie. On dit à peu près dans le même sens, *A tous ceux qui ces présentes lettres, qui ces présentes verront.*

— *Le présent acte.* Celui qu'on écrit, qu'on rédige actuellement.

— *La présente lettre*, ou substantiv., *la présente.* La lettre qu'on écrit. Veuillez répondre à la présente lettre, aussitôt que vous l'aurez reçue. La présente vous servira de décharge. On dit de même, *le présent billet*, etc. On dit aussi, *le présent porteur.* L'homme qui porte la lettre ou le billet qu'on écrit. Vous donnerez un franc au présent porteur pour sa commission.

— Fig. Dont on s'occupe, dont on se souvient, que l'on croit voir encore, etc. Spectacle toujours présent à l'esprit. Chose encore présente à la pensée, à la mémoire, au souvenir. La mort est toujours présente à mes yeux. Cela m'est présent comme si je le voyais. Cette histoire ne m'est plus présente, ne m'est pas bien présente. Sans cesse elle est *présente* à mon âme étonnée. (Rac.) Mille soins la rendaient *présente* à ma mémoire. (Id.) Tout mort qu'il est, Thésée est présent à vos yeux. (Id.)

> Et cet aveu honteux où vous m'avez forcée,
> Demeurera toujours présent à ma pensée. (Rac.)

— *Esprit présent.* Esprit prompt et vif, qui dit ou fait sur-le-champ ce qu'il y a de plus à propos. Avoir l'esprit assez présent pour se tirer d'affaire. Comme il a l'esprit présent, il ne manqua pas de lui faire une répartie vive et jolie

— *Avoir la mémoire présente.* Se souvenir à propos et sans peine de ce qu'on a lu ou vu.

— Qui existe actuellement dans le temps où nous sommes. Il est opposé à *passé* et à *futur.* Le siècle présent. La vie présente. L'année présente. Le présent mois. Le temps présent. Les affaires présentes. Le gouvernement présent. Le présent ministère. Le mal présent. La douleur présente. Beaucoup de gens méprisent de grands avantages à venir, pour de petits intérêts *présents.* (La Rochef.) Un fils n'est pas plus contenu actuellement dans son père, que demain n'est renfermé dans aujourd'hui et l'année prochaine dans l'année *présente.* (B. de St-P.) Le temps *présent* est tout. (Buff.) Je ne sais quelle onction puissante s'échappe de nos tabernacles; le sentiment toujours actif de cette autre vie qui nous attend, adoucit dans les pauvres toute l'amertume de la vie *présente.* (Boismont.)

— Anc. jurispr. *Prendre à présent forfait.* Prendre en flagrant délit.

— Médec. Qui produit sur-le-champ son effet. Remède présent. Poison présent. Cet élixir est un remède présent pour le mal de dents. Il est peu usité dans cette acception.

PRÉSENT. s. m. Le temps présent, le temps où l'on est. Le présent, le passé et l'avenir. Ne s'occuper que du présent, sans penser à l'avenir. Un sage de la Grèce a dit : La connaissance du passé, de l'avenir, ne vaut pas le bon usage du présent. Il est difficile de ne vivre que dans le présent, sans compromettre l'avenir. L'imagination embellit l'avenir aux dépens du présent. L'ambition sacrifie le *présent* à l'avenir. (Vauven.)

— Au pl., *les présents.* Ceux qui se trouvent dans un lieu ; par opposition aux *absents.* Noter les présents et les absents. Les présents se sont égayés aux dépens des absents.

— Jurispr. *Entre presents, entre absents.* La prescription immobilière est de dix ans entre présents, et de vingt ans entre absents.

— *Epouser par parole de présent.* Déclarer actuellement qu'on prend pour époux ou pour épouse. Il est opposé à *Epouser par paroles de futur*, ce qu'on appelle ordinairement *fiancer.*

— Gramm. Le premier temps de chaque mode d'un verbe ; celui qui marque le temps présent. Présent de l'indicatif, du subjonctif, de l'infinitif. Conjuguer un verbe au présent du subjonctif. *Partir* fait, à la première personne du présent de l'indicatif, *je pars.*

— *Présent intérieur.* S'est dit quelquefois de l'imparfait.

— adjectiv. Indicatif présent. Subjonctif présent. Infinitif présent. Participe présent.

— *A présent.* loc. adv. Maintenant, à cette heure, dans le temps présent. Cette coutume n'est plus observée à présent. A présent, je ne songe plus au préjudice que vous m'avez causé. Que je vous dise à *présent* ce que j'y ai vu moi-même. (J.-J. Rouss.)

— On dit aussi adverbialement, *Dès à présent, jusqu'à present, quant à présent.* Dès à présent je l'oublie. Je n'y pense plus quant à présent. Jusqu'à présent, je n'ai pu m'occuper de votre affaire. ‖ On dit encore, dans le même sens, *Pour le present*, c'est-à-dire, pour le temps présent. Pour le présent, je me porte assez bien. Il demeure à la campagne pour le présent. Cette locution est familière.

— *D'à présent.* Se dit substantiv. pour Aujourd'hui, du siècle présent, de nos jours. Les hommes d'à présent. Les femmes d'à présent. Les mœurs d'à présent. Les usages d'à présent.

— *A présent que.* loc. conj. A présent que mes occupations sont un peu moins pressantes, j'aurai le plaisir d'aller vous voir.

— *De présent.* loc. adv. Maintenant, dans le temps présent. De présent à Paris. De présent résidant à Lyon. Cette locution est une formule de notaire.

PRÉSENT. s. m. (pr. *pré-zan*). Tout ce qu'on donne par pure libéralité. Grand, riche, chétif présent. Présent suspect, magnifique, odieux, intéressé. Faire un présent, des présents. Accepter, donner, offrir, refuser, rejeter, dédaigner, mépriser un présent, des présents. Gagner, séduire, corrompre par des présents. Donner quelque chose en présent, à titre de présent. Faire présent d'une chose. Les petits présents entretiennent l'amitié. Trois choses fixent la valeur d'un *présent* : le sentiment, l'à-propos et la manière. (M^me de Somery.) L'Evangile est le plus beau *present* que Dieu pût faire aux hommes. Cette nuit j'ai séduit le jongleur par mes *présents.* (Chateaub.) Mais l'homme a négligé les *présents* de tes mains. (St-Lamb.) Il comblа de *présents* tous les grands de sa cour. (Rac.) Je n'ai cessé de l'accabler de *presents.* (Volt.)

— Loc. prov. *A petit présent petit merci.* La reconnaissance se mesure à l'étendue du bienfait.

— *Présents de noces.* Ceux qu'un homme envoie à la personne qu'il doit épouser, et ceux que des parents ou des amis de cette personne lui envoient à l'occasion de son mariage. ‖ *Présents de ville*, ou *présents de la ville.* Ceux qu'un corps de ville donne en de certaines occasions à des personnages de distinction, à des rois, princes, ministres, ambassadeurs.

— Style poét. *Les présents de Flore.* Les fleurs. ‖ *Les présents de Pomone.* Les fruits. ‖ *Les présents de Cérès.* Les moissons.

Les présents de la nature. Les productions fécondes qu'elle laisse échapper de son sein.

— Fig. Les avantages de l'esprit et du corps qu'on semble avoir apportés en naissant.

— Fig. Don. Il lui fit de son cœur un *présent* volontaire. (Rac.)

— *Présent du ciel.* Chose très-précieuse, qui contribue beaucoup au bonheur de celui qui l'obtient ou qui la possède. Un véritable ami est un présent du ciel. L'amitié est un présent du ciel. Un bon roi est un présent du ciel.

> Mais un roi sage et qui hait l'injustice
> Est le plus beau *présent* des cieux. (Racine.)

— Se dit aussi en mauvaise part. Quel *présent* faites-vous aux hommes dans votre colère, en leur donnant un tel maître ? (Mass.)

> Détestables flatteurs, *présent* le plus funeste
> Que puisse faire aux rois la colère céleste. (Rac.)

PRÉSENTABLE. adj. des 2 g. (pr. *pré zan-ta-ble* ; ét., V. presenter). Qu'on peut présenter, qui peut se présenter. Se dit des personnes et des choses. Vin présentable. Tableau présentable. Jeune homme présentable. Raison présentable.

— Il est très-usité avec la négative. Cet ouvrage n'est pas présentable. Cette personne n'est pas présentable, est peu présentable.

PRÉSENTATEUR, TRICE. s. (pr. *pré-zan-ta-teur, trice* ; rad. *présenter*). Celui, celle qui a droit de présenter à un bénéfice. Le présentateur et le collecteur.

PRÉSENTATION. s. f. (pr. *pré-zan-ta-ci-on* ; rad. *présenter*). Action de présenter. La présentation d'une lettre de change. La présentation de lettres de grâce.

— *Presentation à la cour.* Cérémonie de présenter au roi et à sa famille les personnes qui sont admises à cet honneur. Il y a présentation à la cour. Le même jour, il y aura plusieurs présentations.

— Prat. Acte par lequel un avoué déclare se présenter pour une partie. Ce terme a vieilli ; on dit aujourd'hui : *Constitution d'avoué.*

— Droit de présenter à une place, à une charge, à un bénéfice. Pour certains emplois, la présentation appartient au ministre, et la nomination au roi ; certains autres emplois sont à la nomination du ministre, sur la présentation du préfet. Autrefois telle cure était à la présentation de tel seigneur. Tel abbé avait la présentation de tel bénéfice.

— Anc. prat. *Présentation.* Vacation due à un procureur.

— Hist. ecclés. *Présentation de Notre-Dame.* Nom de deux ordres de religieuses, fondés, l'un à Senlis, en 1627 ; l'autre dans la Valteline, en 1664 ; ce dernier ordre suivait la règle de saint Augustin.

—Liturg. *La Présentation de la Vierge.* Fête que l'Eglise catholique célèbre en mémoire du jour où la sainte Vierge, âgée de trois ans, fut présentée au temple par ses parents.

— Quelques-uns l'entendent de la présentation de l'enfant Jésus par la Vierge ; mais cette cérémonie est plutôt connue sous le nom de *Purification.*

PRÉSENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Présenter. S'empl. adjectiv. L'eau *présentée* à l'air aisément s'évapore. (Del.) Avant de se séparer, la junte fut *presentée* à Napoléon. (De Pradt.) Mais quel jugement porterons-nous d'une tragédie où, bien que les criminels soient punis, ils nous sont *présentés* sous un aspect si favorable, que tout l'intérêt est pour eux ? (J.-J. Rouss.)

> A-t-on vu votre muse à la cour *présentée*
> Pour décrier les rois du roi même rentée ? (Gilbert.)

— *Présenté avec.* On louerait avec transport la fiction du poète, et l'on est insensible à la vérité *presentée* avec les mêmes attraits. (Chateaub.)

— *Présenté dans.* Nous exposerons successivement les caractères de ces trois espèces, dont les traits distinctifs sont *presentés* dans notre tableau général des cétacés. (Lacép.) Quarante jours après sa naissance, Jésus-Christ fut *présenté* dans le second temple. (Chateaub.)

— *Présenté par.* Ces considérations, qui lui furent *presentées* par son ministre, le déterminèrent à dépêcher des gens pour ramener la princesse, à laquelle il avait permis de partir. (Anquet.)

PRÉSENTEMENT. adv. Maintenant, à présent. Maison, appartement, chambre à louer présentement. Coutume abolie présentement. Venir de quitter quelqu'un présentement, tout présentement.

— *Presentement que.* loc. conj. Présentement que j'ai résolu de vivre loin des affaires. Il est inusité.

PRÉSENTER. v. a. 1^re conj. (pr. *pré-zan-té* ; rad. *present*). Offrir, présenter un bouquet, des fruits. Présenter un fauteuil, une chaise, un siège. Présenter des cartes. Présenter à boire, à manger. Le docteur aurait été obligé de se purifier dans le Gange, s'il n'eût abrégé toute difficulté en *presentant* quelques pagodes ou pièces d'or à son introducteur. (B. de St-P.) Je restai tout interdit en lui *presentant* ma rose. (Id.) On me *presente* une rose, et l'on me dit : Voilà une fleur. (J.-J. Rouss.)

— *Presenter la main à quelqu'un.* Lui tendre la main pour l'aider à marcher. Et quand je lui ai *présenté* la main, avez-vous observé l'air passionné avec lequel il l'a baisée ? (G. Lewis.) Il y avait sur son visage un air de triomphe et de supériorité, et quand il lui a *presenté* la main elle l'a suivi avec un air d'obéissance. (A. Karr.) ‖ *Présenter la main, le bras à une femme.* Offrir de lui donner la main, le bras, pour la mener dans une société. Lorsqu'il faut passer d'un appartement dans un autre, les hommes s'empressent toujours d'offrir la main aux dames.

— *Présenter des lettres de créance.* Les remettre à la personne près de laquelle on est accrédité. ‖ *Présenter une lettre de change.* L'exhiber à celui qui doit la payer.

— *Présenter un placet, une requête, une pétition à quelqu'un.* Supplier quelqu'un, lui demander par un placet, par une requête, etc. Présenter une pétition au roi, un placet au ministre, une requête à des juges. Je reviens passer quelques heures chez moi ; dans ce jour on a *présenté* la députation de la Chambre des pairs. (Las-Cases.) Dans ce jour, je lui ai *présenté* la députation des représentants : elle venait le remercier de son dévouement à la chose nationale. (Id.)

— *Présenter des lettres au sceau.* Les y porter, pour qu'elles soient scellées. ‖ *Présenter des lettres patentes à la cour royale.* Les y porter, pour qu'elles soient enregistrées.

— Art milit. *Présenter les armes.* Porter le fusil en avant, pour faire honneur aux officiers supérieurs et aux officiers généraux. Quand un colonel passe devant une sentinelle, celle-ci lui présente les armes.

— Introduire en la présence de. Présenter quelqu'un au roi. Je serai charmé de vous présenter à ma famille et à mes amis. C'est mon frère lui-même qui m'a présenté cette personne. Amurat à mes yeux l'a vingt fois *presentée.* (Rac.)

— *Presenter quelqu'un dans une maison.* Lui en procurer l'accès, l'y introduire, de manière qu'il puisse y revenir comme invité ou comme ami.

— *Présenter un enfant au baptême.* Le porter à l'église où il doit être baptisé. ‖ On dit de même, Présenter un enfant à l'officier de l'état civil.

— *Présenter le corps à la paroisse.* L'y porter pour qu'il reçoive les bénédictions religieuses, avant d'être conduit au lieu de la sépulture.

— Désigner celui à qui un emploi, un bénéfice peut ou doit être donné. Présenter à un emploi. Avoir droit de présenter à un bénéfice. Présenter quelqu'un pour une place, pour une chaire.

— Absol. Pour cette espèce d'emploi, le ministre présente, le roi nomme.

— Anc. jurispr. crim. *Présenter un accusé à la question.* Conduire un accusé dans la chambre de la question, comme s'il devait y être appliqué, afin que la crainte des tourments lui arrache des aveux.

— *Presenter à quelqu'un ses vœux, ses hommages, ses respects, ses salutations, ses civilités.* L'assurer de ses vœux, de ses hommages, etc. C'est une formule de politesse.

— Mettre sous les yeux, montrer, faire voir. Présenter le miroir à quelqu'un, pour qu'il se voie. Présenter un plan à quelqu'un, pour qu'il l'examine. Ce pays présente des sites variés et agréables. Cette fête présentait un spectacle magnifique.

— Manég. *Présenter un cheval.* Le mettre sur la montre pour le faire voir à celui qui doit l'acheter ou le monter.

— Fig. Exposer, expliquer, faire comprendre, faire savoir. Présenter la chose aussi clairement que possible. Présenter les faits tels qu'ils sont. Présenter avec de grands ménagements la vérité aux princes. Présenter la question d'un seul côté. Présenter une affaire du côté le plus favorable. Présenter des idées à mesure qu'elles nous viennent. Tandis que je pars au contraire d'un fait certain, en *presentant* pour matière primitive les deux substances les plus simples qui se soient jusqu'ici rencontrées dans la nature. (Buff.)

— *Ce mot, ce passage, ce texte presente un double sens.* Il est susceptible de deux interprétations différentes.

— Procurer, fournir. Ce pays présente de grandes ressources. Cette affaire ne présente pas de nombreux avantages. Les champignons seuls *presentent* une multitude de consonnances et de contrastes inconnus. (B. de St-P.) Chaque site vous *présente* ses plantes, et chaque plante ses fleurs. (Id.) Tous ces boutons ont *présenté* successivement le même phénomène dans les mois de mai, de juin et de juillet, sans qu'aucune de ces plantes de violettes ait produit la moindre fleur. (Id.)

— Tourner vers, diriger vers. Présenter son bras, sa jambe à l'opérateur. Présenter le flanc à l'ennemi.

— Mar. *Presenter le bout à la lame, à la marée, au courant.* Aller directement contre la lame, etc. ‖ Absol. *Présenter au vent.* Tenir le vent au plus près, en dérivant peu et marchant vite.

— Montrer, mettre en avant pour menacer. Présenter la pointe de l'épée. Arrêter quelqu'un tout court en lui présentant le canon du fusil, du pistolet. Présenter les baïonnettes à la cavalerie et la faire reculer. Ce taureau présente les cornes d'une manière effrayante.

— Fig. *Presenter la bataille.* Faire les dispositions et les démonstrations nécessaires pour que l'ennemi se décide à combattre.

— Loc. prov. *Presenter un chat par les pattes.* Faire envisager une affaire par son côté difficile.

— Anc. cout. *Presenter la chemise.* Se disait de l'action d'un bas officier de la maison royale, qui donnait la chemise au seigneur qui devait la passer au roi. On disait dans un sens analogue, *Présenter le bougeoir, la serviette*, etc.

— Manég. *Présenter la gaule.* Se dit d'un honneur que le palefrenier rend aux personnes qui viennent voir les chevaux.

— Techn. Approcher, pour essayer, pour comparer. Présenter une pièce sur le trou, au trou. Présenter une serrure à une porte pour voir si elle s'y adapte bien.

— se présenter. v. pron. Paraître devant quelqu'un. Se présenter devant le roi. Se présenter à son père les larmes aux yeux. Se présenter avec assurance devant une assemblée. Se présenter devant le juge. Celui-ci se *présente* aux portes. Il est refusé. (Anquetil.) Je me suis *présenté* de bonne foi pour venir me mettre sous la protection des lois d'Angleterre. (Las-Cases.) Je demande pardon à mademoiselle de m'être ainsi *presenté* devant elle sans me faire annoncer. (A. Karr.)

> Jupiter à Léda s'est jadis *présenté*
> Sous cette forme ravissante
> Qu'on ne regarde pas sans en être enchanté.
> F. de Neufchateau.

— S'offrir l'un à l'autre. Les poltrons réunis se *présentent* mille obstacles, mille dangers ; c'est le conseil des lièvres de la fable. (***)

— Avoir un certain maintien. Se présenter bien. Se présenter de bonne grâce. Se présenter gauchement. Se présenter de travers. Ne savoir pas, ne savoir comment se présenter.

— Faire visite. Se présenter chez quelqu'un, à la porte de quelqu'un. Se présenter chez quelqu'un pour lui rendre ses devoirs, pour avoir l'honneur de le voir, pour l'entretenir d'une affaire.

— Se mettre sur les rangs, se proposer, s'offrir pour. Se présenter pour une place, pour un emploi.

— Jurispr. *Se présenter pour une partie.* Se constituer, déclarer que l'on est chargé d'occuper pour telle partie, dans un procès.

— Apparaître. En entrant par la place de la Concorde dans la grande avenue des Champs-Elysées, la première chose qui se présente aux yeux, c'est l'arc de triomphe de l'Etoile, qui couronne l'extrémité opposée de l'avenue. Ce matin, en se *présentant* à nous, un nuage obscurcissait déjà le front du ministre. (X. Marmier.)

— Avoir un certain aspect. Ce monument se présente bien. Ces jardins se présentent mal.

— Fig., en parlant des choses éventuelles. Faire prévoir une issue bonne ou mauvaise. Cette affaire se présente bien, se présente mal. Cela se présente sous de mauvaises couleurs, sous un mauvais jour.

— Fig. S'offrir à l'esprit. Un nouvel ordre de choses se présente à moi. Cette difficulté s'est déjà présentée à ma pensée. Cette date ne se présente pas maintenant à ma mémoire.

— Survenir. Beaucoup d'affaires se sont présentées.

— v. impers. Il se présente beaucoup d'affaires. Il se présente une difficulté à lever, une question à résoudre. S'il se présente une occasion favorable.

PRÉSENTEUR. s. m. Celui qui présente. Il m'a paru que les *présenteurs* de requête sont presque toujours d'une prolixité insupportable. (Volt.)

PRÉ-SENTIMENT. s. m. V. pressentiment

PRÉSENTINE. s. f. Hist. ecclés. Religieuse d'un certain ordre établi autrefois à Marseille.

PRÉSÈPE. s. m. Astron. Nom d'une étoile nébuleuse dans le signe du Cancer.

PRÉSERVANT. part. prés. du v. Préserver. Qui préserve. Il est invariable. De vertueux jeunes gens préservant leur cœur de la contagion du monde.

PRÉSERVANT, ANTE. adj. Qui a la vertu de protéger, de préserver.

— Bot. Cette épithète est donnée aux feuilles qui, pendant le sommeil de la plante, se courbent et s'abaissent vers la terre, comme pour protéger la plante. Feuilles préservantes.

PRÉSERVATEUR, TRICE. adj. Qui a la vertu du préserver, de garantir. Moyen préservateur. Méthode préservatrice. Médecine préservatrice. L'état sain étant la condition la moins favorable à l'action des causes des maladies, c'est faire une médecine préservatrice que de maintenir le corps dans cet état, ou l'y ramener. (Nacquart.)

PRÉSERVATEUR. s. m. Tout ce qui garantit les dangers de la vapeur du mercure.

— *Préservateur de.* La vaccine est préservatrice de la petite vérole.

PRÉSERVATIF, IVE. adj. Qui a la vertu de préserver. Il ne se dit guère que des remèdes. Moyens préservatifs. Médecine préservative. Tous les moyens préservatifs que les charlatans ont vantés, n'ont eu d'autre effet que de multiplier les victimes en proportion du nombre des esprits crédules qui se laissaient prendre à ces dangereuses annonces. (Nacquart.)

— préservatif. s. m. Remède qui a la vertu de préserver l'économie animale des maladies. Bon préservatif. Excellent préservatif. Souverain préservatif. Puissant préservatif contre la contagion, contre la fièvre. Préservatifs spécifiques. Chaque ville a pour ses [illegible] ... [illegible] qu'elle [illegible] autant de [illegible] domestiques. (Nac[illegible])

— Fig. Le travail est le meilleur préservatif

de l'ennui. La sobriété est un préservatif contre bien des maladies. Les grandes lumières ne sont pas toujours un préservatif contre de grandes erreurs. Une très grande crainte du ridicule n'en est pas toujours le *préservatif*. (S. Dubay.)

PRÉSERVATION. s. f. (pr. *pré-zer-va-ci-on*). Action, art, moyen de préserver. Il est inusité.

PRÉSERVÉ, ÉE. part. pass. du v. Préserver. S'empl. adjectiv. Des asiles pieux où l'innocence est *préservée*. (Mass.)

PRÉSERVER. v. a. 1re conj. (pr. *pré-zer-vé*; ét. lat., *præ*, avant; *servare*, garder, conserver). Garantir du mal. Préserver quelqu'un d'un grand péril. Une religieuse et forte éducation préserve la jeunesse de quantité de désordres. Ce remède l'a préservé d'une rechute. Un Juif m'a *préservé* du glaive des Persans! (Rac.) Le volcan qui a couvert cette ville de cendres l'a *préservée* des outrages du temps. (Mme de Staël.) De quel trouble un regard pouvait me *préserver*! (Rac.)

— S'emploie avec ellipse du complément direct. La sobriété, la tempérance préserve de bien des maux, de beaucoup de maladies. L'économie préserve de la misère.

— Il s'emploie par manière de souhait, de prière, pour détourner un mal. Dieu me préserve d'un si grand malheur! Dieu nous préserve de cette fâcheuse extrémité! Dieu me préserve d'avoir ce désir, cette pensée, de commettre jamais une semblable action! M'en préserve le ciel! Vous en préserve le ciel!

Me préserve le ciel de soupçonner jamais
Que d'un prix si cruel vous payiez mes bienfaits.
(Racine.)

— SE PRÉSERVER. v. pron. Se garantir. Se préserver d'une maladie, de la contagion. Se préserver d'un péril, d'une tentation. De vrais amis se préservent de mille maux. Pour que les hommes se préservassent les uns les autres de beaucoup de malheurs, il leur suffirait de s'aimer réciproquement. Il est moins aisé de se guérir de l'ambition que de s'en *préserver*. (S. Dubay.)

PRÉSIDE. s. m. (pr. *pré-zi-de*; du lat. *præsidere*, être assis devant). Antiq. rom. En général, Commandant d'une province, proconsul, préfet ou lieutenant de l'empereur. Postérieurement, il s'est dit d'un magistrat inférieur envoyé dans une province.

PRÉSIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Présider. S'empl. adjectiv.

— *Présidé par*. Les conseils présidés par des passions haineuses et vindicatives prennent toujours des résolutions funestes. La cour, *présidée* par une reine belle et vertueuse, était imposante et simple à la fois. (Mme de Staël.)

PRÉSIDENCE. s. f. (pr. *pré-zi-dan-ce*). Action, droit de présider; fonction de président. La présidence de la Chambre des pairs. La présidence de la Chambre des députés. La présidence du conseil d'État. La présidence du conseil des ministres. Briguer la présidence. Aspirer à la présidence. Obtenir la présidence. Exercer la présidence.

— Place de président. Il y a une première présidence et plusieurs présidents de chambres à la Cour de cassation, à la Cour des comptes et dans les différentes Cours royales.

— Temps pendant lequel on préside. Présidence temporaire, perpétuelle. La présidence de la Chambre des pairs est perpétuelle; celle de la Chambre des députés est temporaire, et n'est conférée que pour l'espace d'une session législative. Soutenir une thèse sous la présidence de tel docteur.

— Division administrative dans quelques contrées. Les possessions anglaises dans l'Hindoustan sont partagées en trois présidences.

PRÉSIDENT. s. m. (pr. *pré-zi-dan*). Celui qui préside à une assemblée, à une compagnie. Le président de la Chambre des pairs, de la Chambre des députés, du conseil d'État, du conseil des ministres. Le premier président de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, de la Cour royale de Paris. Les présidents de chambre. Le président d'âge. Le président de la Cour d'assises, du tribunal de police correctionnelle. Le président d'un conseil de guerre. Le président d'un collège électoral. Le président d'un concile. S'adresser au président. Présenter une requête au président. ‖ *Président à mortier*. V. MORTIER. ‖ Le président de la Chambre des députés est élu au commencement de chaque session, à la majorité des suffrages; celui de la Chambre des pairs est nommé à vie par le roi. Les présidents des assises sont des magistrats choisis parmi les conseillers aux Cours royales pour diriger les assises, et dont les fonctions ne sont que temporaires.

— Celui qui préside à un acte, à une thèse de droit, de philosophie, de théologie, de médecine, à un concours, etc. [illegible] président de l'acte du concours.

— Fig. L'intérêt est le président de presque tous les conseils.

— Premier magistrat de la république des États-Unis d'Amérique.

PRÉSIDENTAL, ALE. adj. (pr. *pré-zi-dan-tal*). Qui concerne le président ou la présidence. Il est hors d'usage.

PRÉSIDENTE. s. f. (pr. *pré-zi-dan-te*). Celle qui préside. La présidente d'une assemblée de charité.

— Femme d'un président. Madame la présidente. Madame la première présidente.

PRÉSIDER. v. a. et n. 1re conj. (pr. *pré-zi-de*; ét. lat., *præ*, avant; *sedere*, s'asseoir; s'asseoir au dessus). Occuper la première place dans une assemblée, avec droit d'en recueillir les voix et de prononcer la décision. Présider une assemblée, une compagnie. Présider à une assemblée, à une compagnie. Présider les assises, présider aux assises. Le pape présida toujours aux conciles par lui-même ou par ses légats. Souvent dans une assemblée, c'est le plus ancien d'âge qui préside. Présider bien, présider mal. Présider avec noblesse, avec fermeté, avec impartialité. N'avoir pas assez de présence d'esprit pour présider. Les vieillards qui *président* aux conseils de votre auguste bisaïeul. (Mass.)

— v. n. Avoir le soin, la direction de. Dieu préside aux choses humaines. La Providence préside à l'ordre de l'univers. Présider à une cérémonie. Présider à la conduite de tout un ouvrage. C'est le Dieu des armées qui *préside* aux victoires et aux batailles. (Mass.)

— Assister.

Je vois deux surveillants, ses maîtres et les miens.
Présider l'un et l'autre à tous nos entretiens.
(Racine.)

— Il se dit dans le même sens en parlant des divinités païennes Minerve présidait aux sciences, Mars à la guerre, Cérès aux moissons. Les Grecs, si ingénieux, avaient réparti à chacune des Muses qui *président* aux lettres une partie de notre entendement à gouverner. (B. de St-P.)

— *Présider à un acte, à une thèse, à un concours*, ou bien, activement, *Présider un acte, une thèse, un concours*. En être le modérateur et comme l'arbitre.

— Fig. La raison *préside* dans les conseils du prince. (Boss.) Une monarchie sagement limitée est l'image d'un honnête homme, dans l'âme duquel la conscience *préside* toujours à l'action. (Mme de Staël.) Il leur faut de la parure, et j'ose dire que le goût ne *préside* pas toujours à leur toilette: la nature, quelque *négligée* qu'elle puisse être, est plus agréable qu'un art maladroit. (Parny.) L'amour-propre *préside* plus à la contradiction que l'amour de la vérité. (S. Dubay.)

Pourquoi faut-il qu'une haine farouche
Prés de aux jugements que vous lancez sur moi?
(J.-B. Rousseau.)

— SE PRÉSIDER. v. pron. Être présidé. A défaut du président, l'assemblée ne peut se présider que par le plus ancien d'âge.

PRÉSIDES. s. f. pl. (pr. *pré-zi-de*). Il se dit des lieux où le gouvernement espagnol envoie ceux qui sont condamnés aux galères, aux travaux forcés. Les présides d'Afrique. Les présides sont au nombre de quatre: *Ceuta, Peñon de Velez, Al-Hucemas, Melilla*.

— Géogr. Nom d'un petit pays faisant partie de la Toscane. Les endroits principaux sont Orbitello, Porto Ercole, etc.

PRÉSIDIAIRE. s. m. Hist. Condamné espagnol envoyé aux présides d'Afrique.

PRÉSIDIAL. s. m. (rad. *présider*). Siège de justice, tribunal des sentences duquel il y avait appel au parlement, excepté en certains cas et pour certaines sommes. C'est Henri II qui créa les présidiaux. Ils étaient composés de neuf magistrats au moins, y compris les lieutenants-généraux et particuliers, civil et criminel. Les présidiaux ne furent pas établis d'abord dans toute la France; ceux de Lorient ne furent institués qu'en 1685, ceux de Bourgogne, en 1696; les autres, à l'exception de ceux de l'Île-de-France, de Normandie, de Bretagne, de Languedoc et de Guyenne, furent établis sous Louis XIV et Louis XV.

— Lieu où siégeait ce tribunal.

— Circonscription territoriale qui formait le ressort de ce tribunal.

— Juge d'un présidial.

— Géogr. Subdivision des cercles en Bavière.

PRÉSIDIAL, ALE. adj. Qui appartient au présidial, qui concerne le présidial. Arrêt présidial. Sentence présidiale. Juridiction présidiale. Privilèges présidiaux. Attributions présidiales.

— Antiq. rom. Qui appartient à un préside. ‖ *Province présidiale*. Celle qui n'était régie ni par un proconsul, ni par un préteur, mais par un simple préside.

PRÉSIDIALEMENT. adv. Jurispr. Il n'était guère usité que dans cette locution, *Juger présidialement*, qui se disait, lorsqu'un présidial jugeait en dernier ressort et sans appel.

PRÉSIDIAUX. s. m. pl. Se disait anciennement des juges d'un présidial.

PRESLE. s. f. Bot. V. PRÊLE.

PRESLÉE. s. f. (pr. *pré-lé*). Bot. Nom d'une plante originaire du Brésil.

PRESLES (Raoul de). Avocat, puis secrétaire de Philippe le Bel, fut accusé d'avoir voulu [illegible] soulever le roi, et démontra son innocence [illegible] RAOUL DE PRESLES. Fils du précédent, fut maître des requêtes de Charles V.

PRÉSOMPTIF, IVE. adj. (ét. lat., *præ*, avant, *sumptus*, pris). Présumé. Il n'est guère usité que dans cette locution, *Héritier présomptif, héritière présomptive*. Celui, celle qu'on présume être le plus proche héritier ou la plus proche héritière, soit en ligne directe, soit en ligne collatérale. Les héritiers présomptifs attendent impatiemment sa mort. On ne sait quels sont les héritiers présomptifs de cette personne.

— *Héritier présomptif de la couronne*. Prince appelé à régner par ordre de naissance. Dans les pays où les femmes peuvent régner, on dit aussi, *héritière présomptive*.

PRÉSOMPTION. s. f. (pr. *pré-zonp-ci-on*; du lat. *præsumptio*; formé de *præsumere*, présumer). Conjecture, jugement fondé sur des apparences, des indices. Légère, faible présomption. Présomption forte. La présomption est contre vous. Il y a de grandes présomptions contre lui. Il ne s'est pas élevé la moindre présomption contre votre probité. Un examen impartial et réfléchi a fait s'évanouir toutes les présomptions. Toutes les présomptions vous sont favorables, sont à votre avantage. Voici les raisons d'analogie sur lesquelles sont fondées les *présomptions* que je viens d'indiquer. (Buff.)

— Jurispr. Conséquence que la loi ou le magistrat tire d'un fait connu à un fait inconnu. Ce qui est supposé vrai, par provision, tant que le contraire n'est pas prouvé. Jusqu'à preuve du crime, la présomption d'innocence est pour l'accusé. Présomption légale. En fait de *présomption*, celle de la loi vaut mieux que celle du magistrat. (Montesq.)

— Opinion trop avantageuse de soi-même. Folle présomption. Fatale présomption. Sotte présomption. Présomption insensée. Présomption insupportable. Avoir beaucoup de présomption. Avoir de la présomption. Être plein, rempli de présomption. Être d'une présomption extrême. La présomption gâte l'esprit. Le sage s'éloigne autant de la faiblesse que de la présomption. La présomption est compagne de l'inexpérience. La manie de la critique est souvent l'effet d'une ridicule présomption. La *présomption* a tant de hauteur et si peu de base qu'elle est bien facile à renverser. (Mme de Staël.) La *présomption* se pare quelquefois des talents et des vertus qu'elle n'a pas; plus souvent elle exagère les qualités louables qu'elle a réellement, et se plaît à leur donner une extension qui excède tellement les bornes, qu'elle fait souvent douter de leur réalité effective. (Vernier.) La *présomption* engendre la pédanterie, la suffisance, l'indépendance, la singularité et l'originalité. (Id.) Leur nombre, leur valeur et surtout leurs richesses les remplissent de *présomption* et d'audace. (Barth.)

La gloire et la *présomption*
N'attirent que la haine et l'indignation.
(Destouches.)

— Syn. comp. PRÉSOMPTION. CONJECTURE. La *présomption* est réelle, fondée sur des motifs de crédibilité, de certitude, elle est un préjugé légitime, un commencement de preuve. La *conjecture* est idéale, établie sur de simples apparences, sur des raisonnements; elle est une interprétation, une supposition.

PRÉSOMPTUEUSEMENT. adv. D'une manière présomptueuse, avec présomption, avec trop grande opinion de soi-même. Penser, parler, agir présomptueusement. S'engager présomptueusement dans une entreprise. Aspirer présomptueusement aux premières charges. Contredire présomptueusement les plus savants et les plus sages.

PRÉSOMPTUEUX, EUSE. adj. (du lat. *præsumptuosus*, formé de *præsumptus*). Qui marque de la présomption, en parlant des choses. Pensée présomptueuse. Désirs présomptueux. Projets présomptueux. Confiance présomptueuse. Entreprise présomptueuse. Un courage aveugle et *présomptueux* lui avait attiré la confiance. (Barth.)

— En parlant des personnes. Qui a ou qui annonce une trop haute opinion de soi. Un homme présomptueux. Une femme présomptueuse. Être assez présomptueux pour prétendre aux premières places, aux plus grands honneurs. Ce qui fait qu'un homme est présomptueux, c'est qu'il a de la vanité, de l'arrogance et de l'orgueil mêlés ensemble.

Esprits *présomptueux*, souffrez
Que l'on vous parle avec franchise;
Sachez, vous qui vous admirez,
Que tout le monde vous méprise.
(Lebrun.)

— substant. Un présomptueux. Un jeune présomptueux. Une présomptueuse.

... Le *présomptueux*
Est fou dans ses idées et n'est jamais heureux.
(Fabre d'Églantine.)

PRÉSPINAL, ALE. adj. (ét. lat., *præ*, devant; *spina*, épine). Anat. Qui est situé devant l'épine du dos.

PRÉSPIRATION. s. f. (pr. *pré-spi-ra-ci-on*). Phys. Pénétration de l'eau dans les terres. V. PERSPIRATION.

PRESQUE. adv. (de l'ital. *pressochè*). A peu près, peu s'en faut. Un meuble presque usé. Un ouvrage presque terminé. Un homme presque nu. Presque pas. Presque point. Presque plus. Presque jamais. Presque toujours. N'avoir presque pas mangé. Ne sortir presque plus du lit. Un pauvre qui sollicite est presque toujours importun. L'amour est presque la folie de l'amitié. Ce sur quoi l'on compte le plus n'arrive presque jamais. Les grands besoins viennent des grands biens et rendent la richesse *presque* égale à la pauvreté. (Le Cit St-Isidore.) Tel est le sort de la condition humaine, qu'il faut *presque* toujours renoncer aux plaisirs, pour éviter les maux. (D'Alemb.) J'ai fait presque tous mes vers aux lieux mêmes que je décris: c'est aussi là que je voudrais qu'ils fussent lus. (Campenon.)

PRESQU'ÎLE. s. f. Géogr. Langue de terre contiguë au reste du continent par une gorge étroite, et entourée d'eau de tous les autres côtés.

— Par extension. Partie de terre qui s'avance dans la mer, et qui est jointe au reste du continent par une large étendue de pays. L'Espagne, l'Italie sont des presqu'îles. On dit aussi *Péninsule*. V. ce mot.

— Syn. comp. PRESQU'ÎLE. PÉNINSULE. La *péninsule* est une *presqu'île* d'une étendue considérable.

PRESQU'OMBRE. s. f. Phys. et peint. V. PÉNOMBRE.

PRESSAGE. s. m. Techn. Emploi de la presse; action de presser.

PRESSAMMENT. adv. Instamment, d'une manière pressante. Solliciter pressamment. Il est inusité.

PRESSANT. part. prés. du v. Presser. Qui presse. Il est invariable. Des négociants pressant la conclusion d'un marché, d'une affaire.

PRESSANT, ANTE. adj. Qui insiste vivement, sans relâche. Un homme pressant, bien pressant, très-pressant. L'homme du monde le plus pressant. Pressant sans indiscrétion. Pressant jusqu'à l'importunité.

Dès demain, vous serez moins belle,
Et moi peut-être moins *pressant*.
(Parny.)

— Il se dit aussi des choses. Des sollicitations, des prières pressantes. Faire une recommandation pressante. Exposer des raisons pressantes. Répliquer par des arguments pressants. Être tourmenté par des remords pressants. Seigneur Gil Blas, Pédro Palacio, mon correspondant, m'écrit en votre faveur d'une manière si *pressante* que je ne puis me dispenser de vous offrir un logement chez moi. (Le Sage.) Puisque la science et la vertu sont incompatibles, comme on prétend que je m'efforce de le prouver, on me demande d'un ton assez *pressant* comment j'ose employer l'une en me déclarant pour l'autre. (J.-J. Rouss.) Mais dans ces scènes passionnées où devient plus vive et plus *pressante* cette lutte si douloureuse de l'honneur et de l'héroïsme de l'amour. (V. Fabre.) Elle ne s'est insinuée à la cour ni par de *pressantes* sollicitations, ni par de lâches flatteries. (Fléch.)

Du trépas que j'attends les *pressantes* horreurs,
A mes yeux attendris n'arrachent point ces pleurs.
(Voltaire.)

— Urgent, qui ne souffre pas de délai. Avoir des affaires pressantes. Être exposé à un danger pressant. Être en proie à des besoins pressants. Ce malade réclame des soins pressants. Un devoir pressant m'appelle. Un motif pressant m'empêche de vous répondre. Je ne vous quitterais pas sans une nécessité pressante. L'occasion est pressante. Le cas est pressant. Avoir des intérêts pressants. Les premiers sauvages cueillirent quelques fruits nourriciers, quelques racines salutaires, et subvinrent ainsi à leurs plus *pressants* besoins. (Cuvier.) On ne pouvait guère voir un plus petit combat, de plus grands intérêts et un danger plus *pressant*. (Volt.) Cette ressource montrait un besoin *pressant*. (Id.) Je m'aperçus effectivement qu'il changeait à vue d'œil, et la chose me parut si *pressante* que je sortis vite pour faire ce qu'il m'ordonnait. (Le Sage.) Le péril est *pressant* plus que vous ne pensez. (Rac.)

— Aigu, violent. Une douleur pressante. Il est peu usité dans cette dernière acception.

PRESSE. s. f. Foule, multitude de personnes qui se pressent. Craindre, éviter la presse. Se trouver, se mettre dans la presse. Se tirer, sortir de la presse. Fendre la presse. Les princes se croient seuls quand ils ne sont pas dans la *presse*. (Mme de Staël.)

— Fam. *Je n'y irai pas presse, je n'y ferai pas grande presse*. Se dit pour exprimer qu'on n'ira pas se mêler à la foule.

— Fam. *Il n'y a pas, il n'y aura pas grande presse* ou *grand'presse à faire cette chose, à s'en charger*. Se dit en parlant d'une chose que l'on n'est pas disposé à faire, et dont on présume que peu de gens voudront se charger.

— Loc. prov. *A la presse vont les fous*. Les sots curieux sont attirés par la foule. *Se tirer de la presse*. Se tirer promptement d'un mauvais pas, d'une mauvaise société, d'un pardi dangereux dans lequel on se trouvait engagé.

— Mar. Enrôlement forcé, levée de matelots en Angleterre. Dans certains cas, pour compléter les équipages, le gouvernement anglais a recours à la presse; il enrôle les matelots marchands ou pêcheurs, et les contraint de passer dans la marine militaire. La presse des matelots a été autorisée par un acte du parlement de 1779, pour tous les cas où les enrôlements volontaires seraient insuffisants.

— Techn. Machine pour presser, pour tenir quelque chose extrêmement serré. Presse à vis. Presse à coins. Presse à bras. Presse mécanique. Les relieurs se servent de plusieurs espèces de presses. Mettre du linge, des étoffes, de livres en presse, sous la presse, à la presse.

— *Presse hydraulique*. Appareil de physique fondé sur le principe d'égalité de pression dans les liquides, et destiné à produire de fortes pressions. Il se compose de deux cylindres en fonte à parois très-épaisses, l'un d'un grand diamètre, l'autre d'un diamètre moindre; dans chaque cylindre se meut un piston; les deux cylindres se communiquent par un tuyau de fonte et sont entièrement remplis d'eau: de façon que les pressions supportées par le petit

piston se transmettent à tous les points du grand piston ; et si ce dernier a une surface dix fois plus grande, la pression totale qu'il supportera sera décuplée.

— Fig. et fam. *Être en presse.* Être dans un état fâcheux, dont on ne sait de quelle manière se tirer. || *Se tirer de presse.* Se tirer d'un grand embarras.

— Typogr. Machine pour imprimer soit les feuilles d'un livre, d'un journal, soit des estampes. Presse d'imprimerie. Presse lithographique. Travailler à la presse. Faire rouler la presse. Une presse mécanique fait à elle seule le travail de huit presses ordinaires.

— Il se dit aussi des ouvriers qui font mouvoir la presse. Presse exacte, soigneuse, active. Embaucher, débaucher une presse.

— *Ouvrage sous presse.* Ouvrage qu'on imprime actuellement. Il n'y a rien de moi sous la *presse.* (J.-J. Rouss.) || *Mettre sous presse.* Livrer à l'impression, faire imprimer.

— Fig., et ordinairement en mauvaise part, *Faire gémir la presse.* Faire imprimer un ouvrage. Cet auteur est un de ceux qui font le plus gémir la presse.

— L'imprimerie en général, ses produits, les ouvrages imprimés. Depuis la découverte de l'imprimerie, il n'a pas péri un seul gouvernement qui n'ait asservi la *presse.* (Lemontey.) La liberté de la *presse* est entièrement dans l'intérêt de ceux qui lisent : ce sont eux qu'il s'agit de tromper ou de détromper. (Say.)

— *Presse périodique.* Les journaux.

— *Liberté de la presse.* Liberté de mettre au jour, par la voie de l'impression, ses idées, ses opinions, sur toutes sortes de matières, sans être obligé de les soumettre à la censure. La liberté absolue de la presse. La liberté de la presse est un droit reconnu en France et en Angleterre. Mettre des restrictions, des entraves à la liberté de la presse. On dit de même, La presse est libre. Les délits de la presse. La liberté de la presse n'existait pas avant 1789, ou du moins elle était extrêmement limitée par la censure. La révolution de 1830 s'est accomplie parce que des ordonnances portaient atteinte à la liberté de la presse proclamée par la charte de Louis XVIII.

— Jardin. Sorte de petite pêche qui ne quitte point le noyau, et qui diffère du pavie en ce qu'elle ne se colore pas.

PRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Presser. S'empl. adjectiv. Serré. Les rangs sont pressés. Le berger ouvre le bercail où sont *pressés* ses troupeaux, et les fait sortir en ordre pour brouter l'herbe fraîche du matin. (Deleuze.) Les bataillons *pressés* suivent les bataillons. (Delille. Il faut se faire avec le sabre un chemin dans cette foule ; comme avec la hache dans une forêt trop *pressée.* (A. Dumas.) Les Grecs, *pressés* les uns contre les autres, et couverts de grands boucliers, présentent un front hérissé de longues piques. (Barth.)

— Mis en presse. Étoffes pressées. Cartons pressés. Les grandes cavités du corps seront *pressées* de dehors en dedans. (Lbes.)

> Là sont des tas de pommes dispersées
> Dont la couleur enflammait les rameaux,
> Et qui bientôt, sous la meule *pressée*,
> D'un suc piquant verseront des ruisseaux. (LÉONARD.)

— Attaqué vivement. Les ennemis pressés de toute part. Dès le commencement du combat, le Vengeur avait été *pressé* par des forces supérieures. (E. Monnais.) Ses malheureux habitants, vivement *pressés* par les légions, ne purent pas même profiter de leur port pour gagner l'autre côté de la Loire et se soustraire à leur sort. (Anquetil.)

> Par ces brigands nouveaux *pressés* de toutes parts,
> De Trémizène en cendre il quitta les remparts ;
> Et, quel que soit l'objet du soin qui me dévore,
> J'ai suivi son exemple. . . . (VOLTAIRE.)

— Empressé, désireux. Pressé de parler. Pressé d'en finir. Dans notre siècle, tous les auteurs sont *pressés* d'imprimer leurs plus médiocres fantaisies. (La Harpe.) Quand il est question de gloire, il ne faut pas paraître *pressé*, il faut être sûr. (Garat.)

> J'étais *pressé* de voir, *pressé* de me livrer
> Au plaisir de sentir, de vivre et d'admirer.
> (ST-LAMBERT.)

> Soyez vif et *pressé* dans vos narrations ;
> Soyez riche et pompeux dans vos descriptions.
> (BOILEAU.)

— Qui a hâte. Pressé de partir. N'étant pas *pressés* de s'en servir, les enfants commencent par bien observer quel sens vous donnez aux mots ; et, quand ils s'en sont assurés, ils les adoptent. (J.-J. Rouss.)

> J'écrivis en Argos, pour hâter ce voyage,
> Que ce guerrier, *pressé* de partir avec nous,
> Voulait revoir ma fille, et partir son époux. (RAC.)

— Qui ne souffre, n'admet aucun délai. Affaire pressée. Lettre pressée. Ouvrage pressé.

— Tourmenté. Pressé par la faim, par la misère. Pressé par le désir impatient de retrouver sa demeure, il précipite ses pas au travers des sillons *mourants.* (Deleuze.) On dit que *presse* par les deux vieillards, René retourna chez son épouse, mais sans y trouver le bonheur. (Chateaubriand.) Les matelots *pressés* de la soif boivent le sang des tortues de mer, qui est doux. (B. de St-P.) Lorsque la panthère est *pressée* par la faim, elle attaque sans distinction. (L. Ardant.)

> (Il) a tout dit en mourant. De ses remords *pressé*,
> D'eux le sang de nos rois il vous a renoncé. (VOLT.)

— Concis. Être pressé dans son style, dans ses narrations.

> J'ai lieu de craindre alors que ma fable *pressée*,
> En épargnant les mots n'étouffe ma pensée.
> (FR. DE NEUFCHATEAU.)

— substantiv. *Le plus pressé.* Ce qu'il importe de faire avant tout. M. Dumesnin pourvut au plus *presse* par deux connaissances qu'il me procura. (J.-J. Rouss.) Babi, qui te porte cette lettre, est chargée de pourvoir au plus *presse.* (Id.)

PRESSÉE. s. f. Masse de fruits dont on exprime le suc à la fois ; suc exprimé de cette masse de fruits.

— Techn. Pile de feuilles de carton établie sur le plateau de la presse.

PRESSENSATION. s. f. (pr. *pré-çan-ça-ci-on* ; ét. fr., *pre*, partic. marq. antériorité, et *sensation*). Didact. Action de pressentir, effet de cette action. L'oiseau a la *pressensation* de ses ailes, et il s'en sert ; il en tire des effets aussi admirables que la machine même. (B. de St-P.) Il n'y a point d'animal qui n'ait des *pressensations* et les pressentiments de sa manière de vivre et de l'industrie qu'il doit exercer, avec toutes les idées qui y sont accessoires. (Id.)

— *Pressensation magnétique.* Espèce d'instinct qui, prétend-on, fait que l'on devine l'approche d'un objet qu'on ne peut encore ni voir ni entendre.

PRESSENTI, IE. part. pass. du v. Pressentir. S'empl. adjectiv. Événement, malheur pressenti.

PRESSENTIMENT. s. m. (rad. *pressentir*). Sentiment secret de ce qui doit arriver ; mouvement intérieur d'appréhension ou d'espérance, au sujet d'une chose que nous prévoyons confusément et sans en apprécier les raisons. Pressentiment heureux, noir pressentiment. Triste pressentiment. Pressentiment confus, effrayant. Avoir un pressentiment, des pressentiments. Céder à ses pressentiments. Écouter, suivre ses pressentiments. N'être point trompé par ses pressentiments. Avoir un pressentiment de, un pressentiment que... Il y a dans les *pressentiments* quelque chose de surnaturel qui, mieux observé, fournirait la preuve de l'immatérialité de l'âme. (Boiste.) L'instinct renferme les pressensations de l'animal et les *pressentiments* de ses convenances. (B. de St-P.) D'où vous vient aujourd'hui ce noir *pressentiment*? (Rac.) Un noir *pressentiment* m'agitait encore, et je ne me sentais point rassuré. (J.-J. Rouss.) J'ai des *pressentiments* tout contraires aux tiens, et mieux d'accord avec la raison. (Id.)

> D'un noir *pressentiment* malgré moi prévenue,
> Je vous laisse à regret éloigner de ma vue. (RAC.)

> Quelque *pressentiment* de son indifférence
> Vous fait-il loin de Rome éviter sa présence? (ID.)

— *Pressentiment de fièvre, de goutte,* etc. Espèce d'émotion qui fait craindre la fièvre, la goutte, etc.

PRESSENTIR. v. a. et irrég. 2 conj. se conjugue sur *Sentir.* (ét. lat., *præ*, avant ; *sentire*, sentir). Avoir un pressentiment ; prévoir confusément par un mouvement intérieur. Pressentir sa fin prochaine. Le jour qui vint l'éclairer justifia sa frayeur. Alonzo vit réellement tout le danger qu'il avait *pressenti*, il le vit plus horrible encore. (Marmontel.) Oh! dit-il, c'est elle, c'est elle qui complète ma vie, je ne m'abusais pas, j'avais *pressenti* une autre vie, une vie d'amour et de bonheur. (A. Karr.) À chaque pas qu'on fait, on *pressent* une catastrophe dramatique ; mais ce qu'il y a de vraiment singulier, c'est que la catastrophe arrive! (A. de Cust.)

— Sonder, chercher à deviner les dispositions. Pressentir le goût, les intentions d'une personne. L'espérance qui n'a pas encore enfanté le plaisir est comme une beauté vierge dont on a seulement *pressenti* les grâces célestes. (Senanc.) J'ai voulu seulement *pressentir* votre goût. (Volt.)

— *Pressentir que.* Pressentir qu'il surviendra des obstacles.

— *Pressentir sur.* Pressentir un juge sur une affaire. Pressentir quelqu'un sur un mariage.

— *Pressentir si.* Pressentir si quelqu'un n'a pas formé un projet.

— SE PRESSENTIR. v. pron. Être pressenti.

PRESSER. v. a. 1re conj. (du lat. *pressare*). Serrer, étreindre avec force. Presser un drap mouillé. Presser un citron, une orange, une éponge. L'ara vert suce les fruits tendres au lieu de les mâcher, en les *pressant* avec sa langue contre la mandibule supérieure du bec. (Buff.) Les coucous prennent de même les papillons par la tête, et, les *pressant* dans leur bec, ils les crèvent vers le corselet et les avalent avec leurs ailes. (Id.) Il *presse* d'un miel pur la liqueur jaunâtre. (Andrieux.)

> Là, *pressant* de son poids l'herbe épaisse et fleurie,
> Il repaît ses regards d'une image chérie. (MALFILATRE.)

— En parlant des personnes. Presser quelqu'un dans ses bras, entre ses bras, sur son sein, contre son cœur. Qu'il est doux en te *pressant* sur mon cœur, d'entendre le sifflement des vents qui ébranlent ma simple cabane. (A. Martin.)

> L'exemple entraîne, et le fils de Saturne
> Avait aussi sur la fin du repas,
> Pressé Junon et vidé dans ses bras. (MALFILATRE.)

> Tout est dans l'épouvante, et de leurs bras tremblants,
> Les mères sur leur sein ont *pressé* leurs enfants.
> (DELILLE.)

— Mettre en presse. Presser un livre pour le brocher ou le relier.

— Faire mouvoir une presse ; travailler à une presse. Omiss. de tous les diction.

— Approcher contre. Presser les rangs. Presser les lignes. Presser l'écriture.

> Au banquet de la vie à peine commencé,
> Un instant seulement mes lèvres ont *pressé*
> La coupe, en mes mains encore pleine. (A. CHÉN.)

— Poursuivre vivement, sans relâche ; harceler, attaquer. Presser l'ennemi. Presser les assiégés, au point de les forcer à se rendre.

> Vous, Aréthuse, enfin que l'on vit autrefois
> *Presser* d'un pas léger les habitants des bois. (DEL.)

— Pousser vivement par la parole. Cet avocat a pressé vigoureusement son adversaire.

— Fig. Approfondir, pousser loin, tirer des conséquences rigoureuses. Presser une maxime. Presser un principe. Presser un système. Il y a des raisonnements, des opinions, des systèmes qu'il ne faut pas trop presser, dans la crainte de les réduire à rien. Il ne faut pas trop presser cette comparaison, ce bon mot.

> Le voilà donc rempli cet oracle exécrable
> Dont ma crainte a *pressé* l'effet inévitable. (VOLTAIRE.)

— Fig. *Presser ses raisonnements, ses idées, ses expressions, son style.* Raisonner d'une manière concise, rapprocher ses idées en les exposant, s'exprimer, écrire avec concision.

— Hâter, dépêcher, accélérer. Presser le départ d'une personne. Presser des ouvriers. Presser le pas d'un cheval. Elle le *presse* de revenir, il quitta tout et revint. (J.-J. Rouss.) Le conseil de Vienne *pressant* de tous côtés les secours qu'avaient promis les cercles de l'empire, et ces secours ne venaient point. (Volt.) D'autres règlent la marche et *pressent* les travaux. (Ross.) *Pressons* l'heureux instant de votre [illegible] (Volt.)

— Porter à.

> L'été s'ouvrait à peine ; à l'orageux Neptune
> Mon père me *pressait* de livrer ma fortune. (DEL.)

— Fig. Hâter la marche, la conclusion, l'issue d'une affaire. Presser un procès. Presser un mariage. Presser une affaire. Nous vous conjurons de *presser* l'effet des bontés du ministre. (Volt.) Je vous demande en grâce de *presser* cette affaire. (Id.)

— Solliciter, prier instamment ; insister pour porter quelqu'un à quelque chose. Presser une personne par des raisons fortes et concluantes. Presser quelqu'un si fort qu'il ne puisse refuser la grâce, la faveur qu'on lui demande. Les particuliers fatiguent le ciel par des vœux indiscrets ; ils le *pressent* de leur accorder tout ce qui peut servir à leur ambition et à leurs plaisirs. (Barth.) Les jésuites le *pressaient* de rétablir leur religion et leur crédit. (Volt.)

— *Presser quelqu'un de questions.* L'interroger vivement et fréquemment.

— Surcharger.

> Tandis que sous le joug de ses maîtres avides
> Valois *pressait* l'État du fardeau des subsides. (VOLT.)

— *Le besoin, la faim, la nécessité le presse.* Il éprouve un grand besoin, une grande faim, il est pressé par la nécessité. La faim pressa si fort les assiégés qu'ils furent obligés de capituler. Je devais succomber en cette occasion : la douleur me *pressant*, j'oubliai un jour mon troupeau, et je m'étendis sur l'herbe auprès d'une caverne où j'attendais la mort. (Fén.) Et la soif les *pressant*, ils allèrent trouver Moïse avec un esprit séditieux, et lui demandèrent pourquoi il les avait tirés de l'Égypte. (Le Maistre de Sacy.) Ils n'opposaient à la faim qui les *pressait* que les aliments les plus communs. (Barth.)

— Tourmenter, agiter, émouvoir, toucher. Je lis dans vos regards la douleur qui vous *presse.* (Rac.) Le soin de son repos est le seul qui vous *presse.* (Id.)

— Mus. Augmenter la vitesse. Presser le mouvement. Presser la mesure.

— v. n. Demander un prompt secours ou un prompt remède, un prompt usage ou un prompt emploi ; ne souffrir aucun délai. Le mal presse. La maladie presse. Le temps presse. Le danger presse. L'affaire presse. L'occasion presse. *Presse*, pleure, gémis ; peins-lui Phèdre mourante. (Rac.) Les ressources étaient encore éloignées, les dangers et les besoins *pressaient.* (Volt.) On prépare l'assaut, le temps, les périls *pressent.* (Id.)

— *La douleur presse.* Elle est extrêmement aiguë et violente.

— Faire la presse des matelots.

— SE PRESSER. v. pron. Se serrer les uns contre les autres. La foule se pressait pour voir le prince. Pressez-vous un peu, afin qu'il y ait place pour tout le monde.

> Ne craignez ni les cris ni la foule impuissante,
> D'un peuple qui se *presse* autour de cette tente. (RAC.)

> Autour de cet amas de dépouilles captives,
> Se *pressent* les enfants et les mères plaintives. (DEL.)

— Se hâter, faire diligence. Se presser de faire une chose. Craindre toujours de trop se presser. Si vous ne vous pressez, vous n'arriverez pas assez tôt. Dieu ne se presse point de frapper, parce qu'il le peut quand il veut. Le plus grande faute que l'on puisse commettre en éducation, est de trop se *presser.* (J.-J. Rouss.) Sans méthode ni présence d'esprit, plus on se *presse*, moins on avance. (Id.)

PRESSETTE. s. f. (pr. *pré-cè-te*). Tech. Petite presse. Les papetiers font usage de la pressette.

PRESSEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui presse les étoffes.

PRESSIER. s. m. Typogr. Ouvrier d'imprimerie qui travaille à la presse.

PRESSIGNY-LE-GRAND. Géogr. Ch.-l. de canton, arrond. de Loches (Indre-et-Loire). 1,700 hab.

PRESSION. s. f. (du lat. *pressio*). Phys. Action de presser ; effet de cette action. La pression de l'air. Recevoir, éprouver, exercer une forte pression. Céder à une trop grande pression.

— *Pression atmosphérique.* Effet de la pesanteur de l'atmosphère sur tous les corps. La pression d'une colonne d'air est égale à celle qu'exercerait une colonne d'eau ayant la même base, et environ 11 mètres de haut (32 pieds), ou bien au poids d'une colonne de mercure d'environ 28 pouces, et dont la base serait la même.

— Mécan. *Machine à basse pression.* Machine construite de manière que l'effort du piston fasse équilibre à plusieurs atmosphères. On dit par opposition, *Machine à basse pression. Machine à haute et basse pression. Machine à moyenne pression.*

PRESSIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pressus*, serré ; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec comprimé. || PRESSIROSTRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant des oiseaux qui ont pour caractère un bec médiocrement long et assez fort pour percer la terre et y chercher les vers dont ils se nourrissent ; des jambes hautes, dont les doigts sont courts ou médiocres, et dont le pouce est nul ou trop petit pour toucher le sol. Les pressirostres courent assez vite et volent rarement à de très-grandes distances. Les vanneaux, les pluviers, les outardes, les huîtriers, les court-vite et les cariamas sont les genres dont se compose cette famille.

PRESSIS. s. m. (pr. *prè-ci*). Jus de viande, ou suc d'herbes pressées. Il est peu usité.

PRESSOIR. s. m. Machine qui sert à pressurer du raisin, des poires, des pommes, les olives et des plantes oléagineuses, pour en extraire les sucs qu'ils contiennent. Grand pressoir. Bon pressoir. Pressoir neuf. La vis d'un pressoir. L'arbre, les jumelles d'un pressoir. Fouler la vendange dans un pressoir. Les plus employés d'entre les pressoirs sont *le pressoir à étiquet* et *le pressoir à tesson*, qui se composent d'une table inférieure recevant la vendange, d'une table supérieure qui lui est superposée, et d'une vis engagée par le haut dans un écrou, reposant sur la table supérieure ; la vis est mise en mouvement par un cabestan, et le marc placé entre les deux tables, est soumis à la pression. Les cuves, le *pressoir*, le cellier, les fouilles n'attendaient que le douce liqueur pour laquelle ils sont destinés. (J.-J. Rouss.) Du *pressoir* qui gémit le vin coule à grands flots. (Dulard.)

> Des rameaux ébranlés je vois le fruit pleuvoir,
> Je vois l'amas vermeil grossir dans le *pressoir.*
> (CASTEL.)

— Lieu où se trouve cette machine. Aller au pressoir, dans le pressoir.

— Techn. Espèce de pelote dont on se sert pour appliquer l'or sur le papier à éventail.

PRESSORIER. s. m. Celui qui garde, qui fait marcher le pressoir. Il est vieux. V. PRESSUREUR.

PRESSURA. s. m. Méd. [illegible] Panaris qui a son siège à la racine de l'ongle.

— Droit dû au maître d'un pressoir banal. Payer tant pour le pressurage. Payer le pressurage.

PRESSURAGE. s. m. (rad. *presser*). Action de pressurer au pressoir. Le pressurage de la vendange. Le pressurage des pommes à cidre. Faire le pressurage.

— Vin tiré du marc à force de le pressurer. Le vin de pressurage est ordinairement de mauvaise qualité.

PRESSURE. s. f. Techn. Action d'empointer les aiguilles ou les épingles.

PRESSURÉ, ÉE. part. pass. du v. Pressurer. S'empl. adjectiv. Vendange pressurée. Pommes pressurées. Fruits pressurés.

— Fig. Peuple pressuré d'impôts. L'abondance d'un sol pressuré par un autocrate tyrannique.

PRESSURER. v. a. 1re conj. (rad. *presser*). Étreindre par le moyen du pressoir. Pressurer des raisins, de la vendange. Pressurer des pommes.

— Serrer fortement dans la main pour exprimer le jus. Pressurer une orange, un citron.

— Fig. Épuiser par des impôts, par des taxes. Pressurer un royaume, une province, une ville. Pressurer les peuples. Les révolutions sont un état de guerre pour que ceux qu'une a poussée à bout, et les dominateurs qui l'ont *pressurée.* (B. Varennes.)

— Tirer de quelqu'un, par force ou par adresse, tout ce qu'on peut en tirer. Les usuriers, les gens d'affaires pressurent. Ne songer qu'à pressurer un homme riche.

— Fig. Ne sens-tu pas la misère et le besoin *pressurant* tes entrailles lorsque tu retournes au dehors? (Virey.)

— SE PRESSURER. v. pron. Être pressuré.

PRESSUREUR. s. m. (rad. *pressurer*). Celui qui conduit un pressoir.

PRESTAIRE. s. m. (du lat. *præstare*). Engagement d'une terre fait par une église ou un monastère, à un particulier, [illegible]

charges || adj. des 2 g. Acte prestaire. Charte prestaire.

PRESTANCE. s. f. (du lat. *præstantia;* formé de *præstare*, l'emporter sur, se tenir avant). Maintien imposant; bonne mine accompagnée de dignité et de gravité. Avoir de la prestance, une belle prestance, une grande prestance. Etre de belle prestance. Manquer de prestance. N'avoir pas assez de prestance pour représenter. Tenir une bonne prestance. Il est familier.

PRESTANT. s. m. (du lat. *præstans*, qui l'emporte). Mus. Un des principaux jeux d'orgue, qui donne le ton aux voix d'hommes, et sur lequel s'accorde tous les autres jeux.

PRESTATAIRE. s. m. Celui qui est obligé de contribuer à la réparation des chemins vicinaux, soit par son travail, soit par une somme d'argent. Libération des prestataires.

PRESTATION. s. f. (pr. *prè-sta-ci-on;* du lat. *præstatio*). Pal. Il est usité dans ces locutions. *Prestation de serment.* Action de prêter serment. Etre reçu à la prestation de serment. La prestation de serment est un acte qui doit précéder toute investiture d'une charge ou d'un emploi public.

— Dr. féod. *Prestation de foi et hommage.* Action de rendre foi et hommage à son seigneur suzerain.

— Admin. Redevance qui se paye en argent ou en nature. Prestation annuelle. Prestation en nature. Prestation en argent. La réparation des chemins vicinaux est une circonstance où chaque habitant, chef de famille ou d'établissement, est tenu à des prestations soit en argent, soit en nature. Le maximum des dernières a été fixé à trois journées de travail.

— Fourniture due aux militaires.

PRESTE. adj. des 2 g. (du lat. *præsto*, promptement). Prompt, adroit, agile. Personne preste et habile. Avoir la main bien preste. Porter un coup preste. Jouer un tour bien preste. Etre preste.

— Fig. Faire une réponse preste. Etre preste à la réplique.

— Interj. Vite, promptement. Allons, preste. Preste, partons. Il est familier.

PRESTEMENT. adv. D'une manière prompte; à la hâte. S'habiller prestement. Sauter prestement sur un cheval. Faire une chose prestement, trop prestement, plus prestement qu'il ne faudrait.

PRESTESSE. s. f. (rad. *preste*). Agilité, vitesse, subtilité; facilité, promptitude d'exécution. Faire une chose avec prestesse, avec beaucoup de prestesse, avec une grande prestesse, avec une merveilleuse prestesse. Avoir une vive prestesse de main. Ce cheval manie avec une parfaite prestesse.

— Fig. Charmer quelqu'un par la prestesse de ses réponses. Etonner par la prestesse de son esprit. Il est familier.

PRESTIDIGITATEUR. s. m. (de l'ital. *presto*, preste; et du lat. *digitus*, doigt). Celui qui fait des tours subtils avec les doigts; escamoteur. Habile prestidigitateur.

PRESTIDIGITATION. s. m. (pr. *prè-sti-di-ji-ta-cion*). Art du prestidigitateur, de l'escamoteur.

PRESTIENS. Géogr. Ancien peuple de l'Inde, en deçà du Gange.

PRESTIGE. s. m. (du lat. *præstigia*). Illusion opérée par sortilége; fascination. Les changements que semblaient opérer les magiciens d'Egypte n'étaient que des prestiges; ceux qu'opérait Moïse étaient de véritables miracles. La même doctrine des signes par des *prestiges* est établie en mille endroits de l'Ecriture. (J.-J. Rouss.)

> Et pourquoi traiter de *prestiges*
> Les aventures de Colchos. (J.-B. Rouss.)

— Par extens. Illusion que l'on sait être produite par des moyens naturels. Les prestiges de la physique, de la fantasmagorie, de l'optique, de la perspective.

— Fig. Illusion produite par l'art. Les prestiges du théâtre. Les prestiges de l'éloquence, de la poésie. Aimable prestige. Perfide prestige. Avoir du prestige. Exercer du prestige. Détruire les prestiges. Le prestige de la beauté n'est qu'un effet de lumière. On se présente dans le monde avec le prestige de la politesse et des belles manières; mais l'observateur attentif nous dépouille de cet entourage, et l'homme seul reste. Un banquet embelli des *prestiges* de l'art. (Berch.)

— *Les prestiges de l'imagination.* Les illusions qui agissent sur elle.

> C'est alors qu'ébloui par un si doux *prestige*,
> De tous les dons du ciel il se croit [illegible]
> (J.-B. Rousseau.)

PRESTIGIATEUR. s. m. Sorcier qui fait des prestiges et des illusions. Il est inusité.

PRESTIGIEUX, EUSE. adj. Qui opère des prestiges. Art prestigieux.

— Qui tient du prestige. Avoir un débit prestigieux, une éloquence prestigieuse. Ces lettres *prestigieuses* furent précisément l'époque où les hérésies littéraires obtinrent une sorte d'empire. (La Harpe.) Je n'ai voulu que faire voir en passant que la philosophie du XVIII[e] siècle a été souvent *prestigieuse* et séductrice dès sa première apparition. (Id.)

> L'imagination offre-t-elle à vos yeux
> De son feu pétillant l'éclat *prestigieux*

PRESTIMONIE. s. f. (rad. *prêtre*). Dr. can. Desserte d'une chapelle, sans titre ni collation. || Fonds ou revenu affecté par un fondateur à l'entretien d'un prêtre sans qu'il y ait érection en titre de bénéfice. Il est vieux et inusité.

PRESTISSIMO. adv. (mot italien qui signifie *très-vite*). Mus. Il sert à désigner un mouvement très-prompt.

PRESTITE. adj. et s. m. pl. (du lat. *præstare*, donner). Myth. rom. Ceux qui donnent. Surnom des dieux Lares. Les Lares prestites. Les prestites.

PRESTO. adv. (mot ital. qui signifie *vite*). Mus. Il sert à désigner un mouvement prompt.

PRESTOLET. s. m. (rad. *prêtre*). T. de mépr. Ecclésiastique sans considération. Ce n'est qu'un prestolet. Ce prestolet se donne des airs d'importance.

PRESTON. Géorg. Ville d'Angleterre, près de la Ribble, à 30 kilom. S. de Lancastre; 33,000 hab.

PRESTONIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des apocynées.

PRESTONPANS. Géogr. et hist. Ville d'Écosse dans le comté d'Haddington, port sur le golfe de Forth; 2,000 hab. || Victoire remportée par Charles-Edouard, sur les partisans de la maison de Hanovre, le 2 octobre 1745.

PRESTRE. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre des clupées et des cyprins.

PRÉSUCCESSION. s. f. (ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité; et *succession*). Droit antérieur à l'hérédité, ou droit d'anticipation sur un héritage.

— *Partage de présuccession.* Partage qu'il a été d'abord enjoint et ensuite permis au père, à la mère et aux autres ascendants d'un émigré, de faire de leurs propres biens, afin que le domaine public pût venir prendre, par anticipation, la part héréditaire de l'émigré.

PRÉSUL, PRÉSULTATEUR, PRÉSULTEUR. s. m. Antiq. rom. V. PRÉSALTOR.

PRÉSUMABLE. adj. des 2 g. Qui peut se présumer, se conjecturer. Le fait n'est pas certain, mais il est présumable. Il est présumable que je reviendrai vous voir. Il n'est pas présumable qu'il réussisse dans cette entreprise. Il n'est pas permis de faire un mal certain, pour produire un bien présumable. Le crime n'est pas présumable.

PRÉSUMABLEMENT. adv. D'une manière présumable. Il est peu usité.

PRÉSUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Présumer. S'empl. adj. Chose présumée, présumée vraie.

— Censé, réputé. Un accusé présumé innocent.

* **PRÉSUMER.** v. a. 1[re] conj. (ét. lat., *præ*, d'avance, *sumere*, prendre). Conjecturer, juger sur des probabilités. Les législateurs doivent supposer les hommes méchants, et *présumer* le mal, afin de le prévenir. (Toulongeon.)

— *Présumer de.* Il faut toujours présumer le bien de son prochain. Ne présumer rien de bon d'une affaire.

— *Présumer que.* Je présume qu'il n'en demeurera pas là. Il n'est pas à présumer qu'il veuille consentir à ce que vous demandez de lui. Je présume que mon ami est encore malade. On peut *présumer* que cette révolution n'est pas à son terme. (Rayn.)

> Et ne *présume* pas que Vénus ou Satan
> Souffre qu'elle en demeure aux termes du roman.
> (Boileau.)

— Avoir trop bonne opinion, ou simplement avoir opinion. Présumer de ses propres forces. Présumer de son droit. Présumer de son crédit, de son pouvoir. Présumer de soi-même. Présumer trop de quelqu'un. Ne pas présumer assez de son propre mérite.

— SE PRÉSUMER. v. pron. Être présumé, être présumable. Cela ne se présume pas, ne peut se présumer. Le crime ne se présume pas.

— Censer, réputer, regarder comme. La loi présume innocent tout accusé qui n'est pas encore évidemment reconnu coupable.

PRÉSUPPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Présupposer. S'empl. adjectiv. Chaque science a ses principes *présupposés*, par où le jugement humain est bridé de toutes parts. (Montaig.)

— Absol. *Cela presupposé.* Cela étant présupposé.

PRÉSUPPOSER. v. a. 1[re] conj. (pr. *pré-çu-po-zé;* ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité, et *poser*). Supposer préalablement; poser pour vrai. Présupposer un principe, un fait, une vérité. Présupposer une chose peu vraisemblable.

— *Présupposer que.* Pour bien comprendre le dogme de l'éternité, il faut présupposer que l'âme est immatérielle.

— SE PRÉSUPPOSER. v. pron. Être présupposé. L'impossible et l'absurde ne doivent jamais se présupposer.

PRÉSUPPOSITION. s. f. (pr. *pré-çu-po-zi-ci-on;* ét., V. PRÉSUPPOSER). Supposition préalable. Présupposition raisonnable. Faire une présupposition inadmissible, absurde. L'esprit de l'homme est peu difficile en présuppositions.

PRÉSURE. s. f. (pr. *pré-zu-re;* du lat. *pressura*, action de presser, parce qu'elle presse les molécules du lait). Ce qui sert à faire cailler le lait. Il se dit particulièrement d'une liqueur acide, contenue dans la caillette du veau et des autres ruminants, et des fleurs de certains végétaux qui ont la même propriété.

PRÊT, ÊTE. adj. (du lat. *præsto*, ou de *paratus*, préparé). Qui est en état de, qui est préparé à. Prêt à dire, à faire, à recevoir, à entendre, à prendre, à partir. Le canon est prêt à partir. Le dîner est prêt à servir. L'armée est prête à en venir aux mains. Il est toujours prêt à bien faire. Je le regarde comme un homme prêt à tout faire, le bien et le mal. Je suis prêt à vous obéir en tout ce que vous me commanderez, à vous suivre partout où vous irez. Venez, le vermillon, la céruse sont *prêts*. (Delille.) Notre union commençait, elle est *prête* à finir; peut-être vais-je pour jamais me séparer d'elle. (J.-J. Rouss.) Une bonté *prête* en tout temps à faire le bonheur des uns, à soulager les peines des autres. (Fléch.) Voyant autour de lui tous les hommes *prêts* à servir ses passions. (Mass.) Il trouve à le siffler des bouches toujours *prêtes*. (Boil.) Les Noirs, avec une pièce d'étoffe autour des reins; une lance à la main et un cimeterre au côté, sont *prêts* à tout, en paix comme en guerre. (B. de St-P.)

> La mort ne surprend pas le sage;
> Il est toujours *prêt* à partir. (La Fontaine.)

> Ah! qu'aisément un fils trouve le cœur d'un père
> *Prêt*, au moindre remords, à calmer sa colère!
> (Th. Corneille.)

> C'est pour tous les humains (la religion) la mère la plus [tendre,
> Et son cœur en tout temps est *prêt* à tout entendre.
> (Chénier.)

> L'amour d'un musulman est un amour impie,
> Toujours *prêt*, dans sa rage, à détruire l'autel
> Où son respect brûlait un encens solennel. (Lanoue.)

> Et lorsqu'avec mon cœur ma main peut s'épancher,
> Vous fuyez mes bienfaits tout *prêts* à vous chercher.
> (Racine.)

— *Prêt pour.* Tenez-vous prêt pour partir au premier signal. Tout est prêt pour la cérémonie.

— Les poètes ont souvent fait usage de *prêt à* pour *près de*.

> ... Quelle mère
> *Prête* à perdre son fils, peut le voir et se taire? (Volt.)

— Nos meilleurs écrivains, tant en prose qu'en vers, ont également dit *prêt de* pour *près de*. Aujourd'hui, *prêt de* est peu usité, mais ce n'est point une faute. L'analyse peut le justifier. Je suis *prêt de* l'entendre, c'est-à-dire je suis *prêt* (à l'acte, à l'action) *de* l'entendre. Nous étions *prêts d'*arriver quand la curiosité me prit. (Montesq.) Nérestan ne revenait pas de France; Zaïre ne voyait qu'Orosmane et son amour: elle était *prête d'*épouser le sultan lorsque le jeune Français arriva. (Volt.) Le cœur n'est qu'effleuré, pour l'ordinaire, des plaintes d'une amante; mais il est profondément attendri de la douloureuse situation d'une mère *prête de* perdre son fils. (Id.) M. Ménius et Q. Pétilius, quoique tous deux tribuns du peuple, représentèrent qu'il fallait commencer par séparer les intérêts du peuple de ceux de Manlius; qu'ils étaient *prêts de* se rendre ses accusateurs, comme d'un homme qui affectait la tyrannie. (Vertot.) Ce peuple, qui tant de fois a répandu son sang pour la patrie, est encore *prêt de* suivre les consuls. (Id.) Leur avarice, leur orgueil, les porteront à peindre les Marattes comme des voisins inquiets toujours *prêts d'*envahir Bombay. (Rayn.)

> Qu'on rappelle mon fils, qu'il vienne se défendre,
> Qu'il vienne me parler, je suis *prêt de* l'entendre.
> (Racine.)

> Et les chefs de l'État, tout *prêts* de prononcer,
> Me font entre nous deux l'honneur de balancer.
> (Voltaire.)

— Absol. Je suis prêt. Tout le monde est prêt. La voiture est-elle prête? Un domestique vint annoncer à Waverley que son cheval était *prêt*. (Defauc.) Mais quoique, sans menacer et sans avertir, la mort se fasse sentir tout entière dès les premiers coups, elle trouve la princesse *prête*. (Boss.) Il faut partir, les matelots sont *prêts*. (Boil.) Nos vaisseaux sont tout *prêts*, et le vent nous appelle. (Rac.) Les feux sont allumés, et le fer est tout *prêt*. (Id.)

— *N'être jamais prêt.* N'avoir jamais fait à temps ses préparatifs. C'est un homme qui n'est jamais prêt.

— Syn. comp. PRÊT A. PRÈS DE. *Prêt à* est adjectif et signifie Disposé à. *Près de* est locution prépositive, et veut dire Sur le point de. Combien de gens sont *pres de* la mort, sans être *prêts à* bien mourir!

PRÊT. s. m. Action de prêter. Il se dit particulièrement de l'action de prêter de l'argent. Prêt considérable. Prêt gratuit. Prêt ruineux, usuraire. Prêt à intérêt, à gros intérêt, sans intérêt, qui ne porte point intérêt. Prêt sur gages. Demander une hypothèque pour sûreté d'un prêt. Faire un prêt.

— *Maison de prêt.* Etablissement autorisé par le gouvernement, etc., dans lequel on prête de l'argent sur nantissement.

— Il se dit quelquefois d'autres choses que de l'argent. Ce livre ne m'a pas été donné, ce n'est qu'un prêt. || *Registre, livre de prêt.* Registre, livre sur lequel on inscrit, dans les bibliothèques publiques, les livres prêtés.

— Chose prêtée. Inscrire les prêts. Ce prêt est bien aventuré.

— Droit pour avoir prêté.

— Art milit. Solde ordinaire du soldat. On fait le prêt tous les cinq jours. Toucher, recevoir le prêt. Cette solde s'appelle *prêt* parce qu'elle est fournie par anticipation. V. SOLDE.

— Anc. cout. *Faire le prêt.* Frotter sur un morceau de pain tous les objets, tels que cuiller, fourchette, couteau, etc., qui doivent servir à la table du roi, et faire manger ensuite ce morceau de pain au chef du gobelet. || *Table du prêt.* Celle où l'on faisait le prêt.

PRETANTAINE. s. f. (pr. *pre-tan-tè-ne;* onomatopée du bruit *pretantran* que les chevaux font en galopant). Il n'est usité que dans cette locution familière, *Courir la pretantaine.* Courir çà et là, aller et venir sans nécessité, sans sujet, sans dessein, sans but.

— En parlant d'une femme, Faire des voyages, des promenades, des sorties qu'interdit la bienséance. Cette femme n'est bonne qu'à courir la pretantaine.

PRÊTE. s. f. Techn. Baguette d'osier refendue, servant à relier les cercles des tonneaux.

PRÊTÉ, ÉE. part. pass. du v. Prêter. S'empl. adjectiv. Argent prêté. Meubles prêtés. Livres prêtés.

— *Prêté par.* Les ornements *prêtés* par le fabuliste à la vérité l'ont fait accueillir pas ceux même qu'elle devait le plus effaroucher. (Arnault.)

— Il s'empl. subst. dans cette phrase proverbiale, *C'est un prêté rendu.* C'est une juste représaille.

PRÊTE-JEAN. V. NÉGUS.

PRÉTENDANT. part. prés. du v. Prétendre. Qui prétend. Il est invariable. Des ministres prétendant faire tout plier sous leur autorité.

PRÉTENDANT, ANTE. s. Celui, celle qui aspire à une chose. Trop de prétendants se nuisent les uns aux autres.

— *Prétendant à.* Plusieurs prétendants à la même place, au même emploi, à la même dignité. L'intérêt et l'envie de leur plaire leur donne autant d'imitateurs, que leur autorité forme de *prétendants* à leurs grâces. (Mass.)

— Celui qui aspire à la main d'une femme. Cette jeune et riche héritière a beaucoup de prétendants, on lui connaît de nombreux prétendants. La belle éconduisant ce nouveau *prétendant* se piquait de constance. (J.-J. Rouss.)

— Prince qui prétend avoir des droits à un trône occupé par un autre. Il se dit particulièrement et absolument, des princes de la maison de Stuart qui réclamèrent longtemps, et quelquefois à main armée, le trône d'Angleterre. Les prétendants les plus célèbres de l'histoire moderne furent le chevalier de Saint-Georges, fils de Jacques II, roi d'Angleterre, 1715; Edouard, petit-fils de ce roi, dont toutes les espérances furent anéanties par la perte de la bataille de Culloden, 1746; don Miguel, qui, après avoir usurpé la couronne de sa nièce dona Maria, reine de Portugal, fut chassé du trône par don Pédro, son frère, 1833; don Carlos, frère du roi d'Espagne Ferdinand VII, qui disputa le trône à sa nièce, la reine Isabelle II.

PRÉTENDRE. v. a. 4[e] conj. (du lat. *prætendere*). Demander, réclamer comme un droit. Prétendre un cinquième, une moitié dans un héritage. Prétendre le remboursement de toutes les avances que l'on a faites. Comme le plus vaillant, je *prétends* la troisième. (La Font.) || Il est suranné dans cette acception, et l'on dit faire, *Prétendre avoir un cinquième*, etc. *Prétendre obtenir le remboursement*, etc.

— *Prétendre que.* Soutenir que, affirmer que, Être persuadé que. Prétendre qu'une chose n'est pas vraie. Prétendre qu'on a un droit incontestable. C'est sans fondement qu'un de nos chimistes a *prétendu* que le tartre ne contient point d'alcali: cette opinion a été bien réfutée par M. Bernard. (Buff.) Quelques écrivains de l'Europe, qui n'avaient jamais été à la Chine, avaient *prétendu* que le gouvernement de Pékin était athée. (Volt.) Warburton a même *prétendu* que ce dogme n'est point du tout nécessaire dans une théocratie. (Id.)

— Vouloir, exiger. Que prétendez-vous de moi? Dans cette acception, *prétendre que* veut le verbe qui suit au subjonctif. Je ne prétends pas que cet étourdi me manque de respect à l'avenir. Si je vous ai obligé dans tant d'occasions, je prétends que vous me rendiez service à votre tour. Et moi, je ne *pretends* que la mort d'un parjure. (Rac.)

— Se flatter, espérer. A de plus hauts partis Phlipote peut *prétendre*. (Boil.) Je n'ai rien fait pour vous, je n'ai rien à *prétendre*. (Volt.)

> Des rimeurs sans nombre
> Ont *prétendu* le copier;
> L'inimitable fablier
> N'a pas même trouvé son ombre.
> (F. de Neufchateau.)

> Gardez-vous de *prétendre*
> Que de tant d'ennemis vous puissiez vous défendre.
> (Racine.)

— Avoir intention, avoir dessein. Je n'ai point parlé sérieusement, j'ai prétendu plaisanter. Au printemps prochain, je prétends partir pour l'Italie. Je prétends vous faire voir tous les monuments de la capitale. Je n'ai point *prétendu* te faire aucune injure. (Quinault.)

> Et, quant à ma maison, je ne puis m'en défaire,
> C'est là que je suis né, c'est là qu'est mort mon père
> Je *prétends* y mourir. (Florian.)

> Le roi *prétendant* rire,
> S'avisa de lui tout dire. (La Fontaine.)

— v. n. Aspirer à. Prétendre à une charge, à une place, aux emplois les plus élevés. Prétendre à la main d'une fille unique. Prétendre à tout, est souvent le moyen de n'atteindre à rien. Il faut toujours tendre à la perfection sans jamais y *prétendre*. (Maleb.) A de moindres faveurs des malheureux *prétendent*. (Rac.)

Alors la femme, *prétendant* à l'autorité, se rend le tyran de son chef; et le maître, devenu l'esclave, se trouve la plus ridicule et la plus misérable des créatures. (J.-J. Rouss.)

— Suivi d'un verbe.

Caton, dans tous les temps, gardant son caractère,
Mourut pour les Romains sans *prétendre* à leur plaire. (Voltaire.)

— Dans cette acception, les poëtes emploient fréquemment *prétendre* comme un verbe actif. *Prétendre* l'honneur de se défendre. (Volt.) Où sont donc les honneurs où je devais *prétendre*? (Delille.) En vain nous *prétendons* le droit d'élire un maître. (Volt.) Quel est le cœur où *prétendent* mes vœux? (Rac.)

Il crut que sans *prétendre* une plus haute gloire,
Elle lui céderait une haute victoire. (Rac.)

— *Prétendre de.* Se dit elliptiq. pour Prétendre à la faveur de.

C'est pour une humble foi, c'est par un amour tendre,
Que l'homme peut *prétendre*
D'honorer ses autels. (J.-B. Rouss.)

— se prétendre. v. pron. Être soutenu. Cela ne peut se prétendre. Pareille chose ne doit pas se prétendre. Ce droit ne saurait se prétendre.

PRÉTENDU, UE. part. pass. du v. Prétendre. S'empl. adjectiv. Faux, douteux, supposé. Un prétendu gentilhomme. Un prétendu bel esprit. Alléguer un prétendu droit. Les *prétendus* amis ressemblent à ces poltrons qui ne parlent que de bravoure et de combats. (***) C'est de là que nous est né ce *prétendu* règne de Jésus-Christ, inconnu jusqu'alors au christianisme. (Boss.) Ils instituèrent même une fête d'expiation pour ces deux *prétendus* sacriléges. (Volt.) L'hypocrisie des *prétendus* illuminés a produit bien des maux et des crimes. (La Harpe.)

Ces *prétendus* trésors dont on fait vanité
Valent moins que notre indolence;
Ils nous livrent sans cesse à des soins criminels. (J.-B. Sellens.)

— *Prétendu par.* On peut juger par les demandes de Pepin à Gaifre quels étaient plusieurs des droits *prétendus* par les suzerains sur leurs vassaux, quoique souverains eux-mêmes. (Anquetil.)

— *Religion prétendue réformée.* Se disait autrefois du calvinisme.

PRÉTENDU, UE. s. Le futur époux, la future épouse. Voilà mon prétendu. Voilà ma prétendue. Un honnête homme doit toujours avoir pour sa femme les égards qu'il avait lorsqu'il n'était encore que son prétendu.

— Dans un sens plus général, Celui qui recherche une femme en mariage. Cette veuve a plusieurs prétendus.

PRÉTENDUEMENT. adv. Par supposition. Il est hors d'usage.

PRÊTE-NOM. s. m. Celui qui prête son nom à autrui, en se présentant comme intéressé apparent dans une affaire où il n'a en réalité aucun intérêt, parce qu'il agit pour le compte d'un tiers. Être le prête-nom de quelqu'un. N'être qu'un prête-nom. Employer un prête-nom pour acquérir un domaine. Adjuger une entreprise à un prête-nom. Il faut à celui qui se sert d'un prête-nom des contre-lettres qui le rassurent contre l'abus que l'on pourrait faire du mandat qu'il a donné. Les prête-nom sont toujours vus défavorablement. On les appelle aussi *hommes de paille*.

PRÉTENTAINE. s. f. V. pretantaine.

PRÉTENTIEUX, EUSE. adj. (pr. *pré-tan-si-eu, euze*). Qui a des prétentions. Homme prétentieux. Femme prétentieuse.

— Qui annonce de l'affectation, de la recherche. Style prétentieux. Ton prétentieux. Parler prétentieux.

— subst. Celui, celle qui a des prétentions. Un prétentieux. Une prétentieuse. Faire le prétentieux, la prétentieuse. Vous n'êtes qu'un prétentieux. Omission des dictionnaires.

PRÉTENTION. s. f. (pr. *pré-tan-ci-on*; rad. *prétendre*). Droit qu'on a ou qu'on croit avoir de prétendre à une chose, d'y aspirer. Grande prétention. Haute prétention. Prétention juste, folle, ridicule, absurde, raisonnable, légitime, fondée, téméraire, extravagante. Avoir des prétentions. Réussir dans ses prétentions. Échouer dans ses prétentions. Se désister, rabattre de ses prétentions. Borner ses prétentions. Les prétentions exagérées font rejeter les prétentions légitimes. L'excès des prétentions détruit la prospérité. Si nous n'avions pas de prétentions, celles des autres ne nous choqueraient pas. Cessez, princes et potentats, de troubler par vos *prétentions* le projet de ce mariage. (Boss.) Illustres têtes qui m'écoutez, voyez cette coupe funèbre, lisez ces tristes caractères, et apprenez où doivent aboutir vos desseins, vos *prétentions* et vos fortunes. (Fléch.) Dans ses *prétentions* une femme est sans borne. (Boil.)

Cependant et ma haine et ses *prétentions*
Sont les moindres sujets de nos divisions. (Rac.)

— Volonté, dessein. Je n'ai pas la prétention de l'emporter sur vous.

— Espérance de fortune, attente d'héritage. Ce jeune homme a des prétentions, de belles prétentions.

— Fam. *Homme à prétentions.* Homme qui prétend à l'esprit, aux talents, à la naissance, à la considération. ‖ *Homme sans prétentions.* Homme simple et modeste.

— On dit dans le même sens, *Avoir des prétentions à l'esprit, à la naissance*, et absolument, *Avoir de la prétention, être sans prétention, être plein de prétentions, être à prétentions.* L'homme modeste n'a ni honte de ne pas tout savoir, ni la prétention de savoir ce qu'il ignore.

— *Cette femme a encore des prétentions.* Elle veut plaire par des qualités qui ne sont plus de son âge. On dit dans le sens contraire, *Cette femme n'a pas de prétentions, est sans prétentions.* La beauté trompe les femmes en leur faisant établir sur un pouvoir éphémère les prétentions de toute leur vie.

PRÊTER. v. a. 1re conj. (du lat. *præstare*). Donner, confier pour l'usage une chose, à condition qu'on la rendra. Prêter des meubles. Prêter de l'argent. Prêter son cheval, sa voiture. Prêter les livres de sa bibliothèque. Mais croyez-vous les femmes d'Europe fausses comme on les représente dans les comédies et dans les livres que vous m'avez *prêtés*? (B. de St-P.) Oh! vous avouerez qu'il est difficile de surprendre une femme qui ne vous *prête* ses yeux et ses oreilles qu'une minute. (Marivaux.) Il m'avait *prêté* ou donné un bonnet et des bas que je ne lui ai jamais rendus et qu'il ne m'a jamais redemandés, quoique nous nous soyons revus depuis ce temps-là. (J.-J. Rouss.)

Pour franchir ces amas de neiges éternelles,
Dédale à cet Icare a-t-il *prêté* des ailes. (Volt.)

— Fig. Fournir, donner Tout *prête* des armes à la volupté. (Mass.) *Prête* à nos discours un charme qui lui plaise. (Rac.) Tes malheurs te *prêtaient* encore de nouveaux charmes. (Id.) Ta fille à ces beautés *prête* un charme nouveau. (Del.)

Prêtant à leur fureur des couleurs favorables,
Et prodigue surtout du sang des misérables. (Rac.)

— *La lune prête sa lumière; la nuit prête son voile, son ombre.* La lune éclaire; la nuit cache, dérobe. L'astre qui nous *prête* sa lumière. (J.-B. Rouss).

Les Dryades à votre amour
Prêtent leur ombre salutaire. (J.-B. Rouss.)

— *Prêter sa plume.* Écrire pour quelqu'un.

— Fig. *Prêter secours, aide, faveur*, etc. Secourir, aider, favoriser.

— *Prêter main-forte.* Appuyer par la force l'exécution des ordres de la justice.

— *Prêter la main à quelque chose.* Aider à faire quelque chose, être complice de quelque chose. Prêter la main à un vol, à un meurtre, à un incendie. Je n'ai fait que *prêter* mon bras à sa vengeance. (L. Rac.) Guillaume, enfant de chœur, *prête* sa main novice. (Boil.)

Hélas! et plût aux dieux qu'à son sort inhumain
Moi-même j'eusse pu ne point *prêter* la main. (Rac.)

‖ *Prêter la main* ou *l'épaule à quelqu'un.* L'aider à remuer, à soulever, à porter quelque chose de pesant. ‖ Fig. L'aider à réussir dans une entreprise.

— *Prêter l'oreille, prêter attention, prêter silence.* Écouter attentivement, faire silence. En vain, *prêtant* une oreille attentive, je cherche à saisir quelques sons pour me diriger à travers un abîme de silence. (Chateaub.) Tantôt nous marchions en silence, *prêtant* l'oreille au sourd mugissement de l'automne, ou au bruit des feuilles séchées que nous traînions tristement sous nos pas. (Id.) Qui veut entendre combien la raison préside dans les conseils de ce prince n'a qu'à *prêter* l'oreille quand il lui plaît d'en expliquer les motifs. (Boss.)

— *Prêter serment.* Faire serment devant quelqu'un. Prêter serment devant un tribunal. Être admis à prêter serment. Prêter serment de fidélité au roi et à la charte constitutionnelle. A la mort du tyran, Vespasien avait successivement *prêté* serment d'obéissance à Galba, à Othon et à Vitellius. (Anquetil.) ‖ *Prêter foi et hommage.* Se disait d'un vassal qui rendait foi et hommage au seigneur duquel il relevait.

— *Prêter son nom.* Laisser faire en son nom un acte où le véritable contractant ne veut point paraître. ‖ Autoriser un autre à se servir de son nom en quelque occasion. A de si noirs forfaits *prêteras*-tu ton nom? (Boil.)

Et jusques à ce jour
Atalide a *prêté* son nom à cet amour. (Racine.)

— *Prêter son crédit, prêter ses amis à quelqu'un.* Lui rendre service, soit par son crédit personnel, soit par le moyen de ses amis. ‖ *Prêter sa voix, prêter son ministère à quelqu'un.* Parler pour lui, s'employer pour lui. C'est moi qui *prête* ici ma voix aux malheureux. (Rac.) Lévites, de vos sons *prêtez*-moi les accords. (Id.)

Je ne vous presse point de vouloir aujourd'hui
Me *prêter* votre voix pour m'expliquer à lui. (Rac.)

— Attribuer. Prêter à quelqu'un des discours qu'il n'a pas tenus, une intention qui n'est pas la sienne, une action qu'il n'a pas faite. Prêter à quelqu'un un ouvrage, une chanson, une plaisanterie. Prêter à quelqu'un des torts, un travers, un ridicule, etc. L'homme prête ses passions à Dieu. L'adulateur *prête* aux grands les qualités qui leur manquent. (Mass.) Quels sont les succès où les uns ne *prêtent* au hasard les mêmes événements dont les autres font honneur aux talents et à la sagesse? (Id.)

— Fam. *Prêter le collet à quelqu'un.* Se présenter pour lutter, pour combattre corps à corps avec lui. Je ne vous crains pas, je vous prêterai le collet quand vous voudrez. ‖ Fig., Être prêt à résister à quelqu'un, à lui tenir tête dans une discussion. Je suis homme à vous prêter le collet.

— *Prêter le flanc à l'ennemi.* S'exposer à être pris en flanc par l'ennemi.

— Fig. et fam. *Prêter le flanc.* Donner prise sur soi. Donner matière. On dit de même, *Prêter à la critique, à la censure, à la plaisanterie, au ridicule*, etc.

— *Prêter à de fâcheuses interprétations.* Pouvoir être interprété défavorablement. Cette conduite, cette action, cette démarche, ce discours prête à de fâcheuses interprétations.

— Mar. *Prêter le côté à un fort, à un bâtiment.* Se dit d'un vaisseau qui prend position pour combattre. ‖ *Prêter le côté au vent, à la mer.* Être à la cape.

— Pris absolument, il signifie Prêter de l'argent. Cet homme aime, n'aime pas à prêter. Prêter à intérêt, à usure, sur gage.

— *Prêter à la petite semaine.* Prêter pour un temps très-court et à un taux très-élevé.

— Loc. prov. *On ne prête qu'aux riches.* On prête plus volontiers à ceux qui sont en fonds pour rendre. ‖ Fig. et par extens., on attribue volontiers de bonnes ou de mauvaises qualités, des traits d'esprit ou des sottises, à certaines personnes, d'après la réputation qu'elles se sont faite.

— v. n. S'étendre aisément quand on le tire. Cette étoffe, ce cuir prête. Un bas qui prête.

— Fig. en parlant d'un sujet de discours ou d'ouvrage d'esprit. *Ce sujet prête, prête beaucoup.* C'est un sujet fécond, qui peut fournir beaucoup d'idées.

— se prêter. v. pron. Être prêté. L'argent se prête au taux légal. L'argent se prête quelquefois, et se donne rarement. L'argent à tout denier se *prêta* sans usure. (Boil.)

— Prêter réciproquement. Tout est commun entre eux; ils se prêtent leurs livres, leur argent et jusqu'à leurs habits. Les éloges se prêtent plus qu'ils ne se donnent.

— Se laisser aller momentanément. Le sage sait se prêter au plaisir, mais jamais il ne s'y abandonne. Il faut savoir quelquefois se prêter aux illusions de la vie. Le torrent n'entraîne que ceux qui veulent bien s'y *prêter*. (Mass.) Leur condition les oblige à se *prêter* quelquefois au monde. (Fléch.) Si je me suis *prêtée* à l'occasion de devenir riche, c'est pour te rendre mille fois le bien que tu nous as fait. (B. de St-P.)

— *Se prêter à la plaisanterie.* Ne pas s'en offenser.

— Consentir à. Se prêter à un accommodement. Se prêter à tout. Ne se prêter à rien. Se prêter à tout ce qui fait plaisir aux autres. Ne pas se prêter à une action coupable, à de viles manœuvres. Alors, me *prêtant* à leurs jeux, je me chargeais du personnage de Raguel, et j'accordais à Paul ma fille Séphora en mariage. (B. de St-P.)

— Se montrer facile, favoriser, tolérer. Se prêter aux faiblesses de ses amis. Vous êtes trop grand pour ne pas vous *prêter* à mes faiblesses. (Volt.)

— Absol. *Il faut savoir se prêter.* Il faut savoir user d'indulgence à propos.

PRÊTER. s. m. Ce qu'on prête. Il s'emploie dans les deux locutions proverbiales qui suivent : *Ami au prêter, ennemi au rendre.* Quand on veut retirer son argent des mains de celui à qui on l'a prêté, il arrive souvent qu'on s'en fait un ennemi. ‖ *C'est un prêter à ne jamais rendre.* Se dit d'un prêt fait à une personne insolvable.

PRÉTERGÉNÉRATION. s. f. (pr. *pré-ter-jé-né-ra-ci-on*; ét. lat., *præter*, outre; *generatio*, génération). Physiol. Écart de la nature dans les lois de la génération.

PRÉTÉRIT. s. m. (pr. *pré-té-ritt*; du lat. *præteritum*, passé). Gramm. Temps du verbe qui marque une action faite, un événement passé. Ce temps secondaire du verbe se manifeste, avec des fonctions et des formes différentes, dans trois des modes de la conjugaison, l'indicatif, le subjonctif et l'infinitif. ‖ *Prétérit défini.* Temps de l'indicatif qui marque qu'une chose a été faite dans un temps déterminé qui est entièrement écoulé, comme *j'aimai, je rendis*, etc. ‖ *Prétérit indéfini.* Autre temps de l'indicatif, qui marque qu'une chose a été faite dans un temps qui n'est pas déterminé, ou qui, s'il est déterminé, n'est pas entièrement écoulé, comme *j'ai aimé, j'ai rendu*, etc. ‖ *Prétérit antérieur* Autre temps de l'indicatif, qui marque qu'une chose a été faite avant une autre dans un temps passé, comme *j'eus aimé, j'eus rendu*, etc. ‖ Dans le subjonctif, le *prétérit* marque ordinairement un passé à l'égard du verbe avec lequel il entre en concordance, comme dans *que j'ai aimé, que j'ai rendu*, etc. ‖ Enfin, il y a le *prétérit* de l'infinitif, qui exprime aussi une action faite, mais sans nombre ni personne, comme dans *avoir aimé, avoir rendu*, etc. ‖ Le mot *prétérit*, que l'on avait généralement substitué à celui de *parfait*, est à son tour presque abandonné aujourd'hui. On l'appelle *passé défini, passé indéfini*, et *passé antérieur*. V. passé.

— Gramm. sanscr. *Prétérit uniforme* ou *premier, prétérit augmentatif multiforme* ou *second, prétérit redoublé.* Les trois temps passés de la conjugaison sanscrite.

— adjectiv. Dr. rom. Il signifie Omis, dont il n'est point fait mention. ‖ *Enfant prétérit.* Celui dont le père avait oublié de faire mention dans son testament, ce qui rendait cet acte nul.

— Antiq. rom. *Candidat prétérit.* Celui qui n'obtenait point les suffrages pour la charge qu'il briguait.

PRÉTÉRITION. s. f. (pr. *pré-té-ri-ci-on*; du lat. *præteritus*, passé). Rhét. Figure de pensée par fiction, au moyen de laquelle on feint de passer sous silence ou de ne toucher que légèrement des choses sur lesquelles on appuie cependant avec force. Je ne parlerai point de sa naissance. On dit aussi *prétermission*.

— Prat. Omission d'un héritier nécessaire dans un testament. La prétérition annule le testament.

PRÉTERMISSION. s. f. Rhét. V. prétérition.

PRÊTEUR, EUSE. adj. Qui prête. Se dit surtout de ceux qui prêtent de l'argent. N'être pas prêteur de son naturel.

La fourmi n'est pas *prêteuse*,
C'est là son moindre défaut. (La Font.)

— Prov. et fig. *La fourmi n'est pas prêteuse.* Se dit en parlant d'une personne avare qui n'aime point à prêter.

— S'emploie plus ordinairement comme substantif. Un prêteur à gros intérêts. Un prêteur sur gages. Se prend presque toujours en mauvaise part, et signifie Usurier.

PRÉTEUR. s. m. (du lat. *prætor*). Hist. rom. Magistrat qui rendait la justice dans Rome ou qui gouvernait une province. Il n'y eut d'abord qu'un préteur; on en nomma deux en 244, quatre en 228, puis huit sous Sylla, dix et même quatorze sous César, de douze à seize sous Auguste, de douze à dix-huit sous ses successeurs. Spurius Furius Camillus fut le premier qui exerça la charge de préteur, l'an de la fondation de Rome 398, et av. J.-C. 356. Le préteur était le second dignitaire de Rome; il avait toute autorité dans la ville en l'absence du consul, dont il était en quelque sorte le collègue. Comme le consul, il avait la robe prétexte, la chaise curule, marchait avec six licteurs, et n'était qu'un an en charge. ‖ *Préteur urbain* ou *majeur* Celui qui était chargé des affaires entre citoyens. ‖ *Préteur étranger* ou *mineur*. Second préteur, qui décidait de toutes les affaires concernant les étrangers ‖ *Préteur tutelaire.* Magistrat créé par Marc-Aurèle pour veiller aux intérêts des pupilles et des orphelins. ‖ *Préteur fiscal.* Magistrat créé par Nerva pour juger les contestations entre le fisc et les particuliers. Les préteurs furent abolis par Justinien. Jusqu'en l'an de Rome 388, le nom de *préteur* se donna quelquefois aux consuls.

— Les écrivains latins donnent quelquefois le nom de *préteur* aux chefs ou stratéges des républiques grecques, notamment au général en chef de la légion achéenne.

— Hist. mod. Magistrat de quelques villes d'Allemagne. ‖ Titre que l'on donnait, sous Napoléon, à des officiers nommés dans le sein du sénat. Les préteurs étaient chargés de tous les détails relatifs à la garde du sénat, à la police et à l'entretien du palais sénatorial. Le maréchal Lefebvre, duc de Dantzick, fut un des préteurs du sénat.

PRÉTEXTAT (Saint). Évêque de Rouen en 544, fut l'ennemi de la reine Frédégonde, qui le fit assassiner dans le chœur de son église en 588.

PRÉTEXTE. s. f. (pr. *pré-tek-ste*; du lat. *prætexta*). Antiq. rom. Robe blanche bordée d'une large bande de pourpre, qui était à Rome une des marques de dignité sénatoriale, consulaire, etc.

— Se dit aussi d'une robe longue et blanche, bordée par le bas d'une petite bande de pourpre, et que les enfants de familles distinguées portaient jusqu'à l'âge de puberté. Les jeunes gens la prenaient à quinze ans et la quittaient à dix-sept pour prendre la robe virile. Les filles la portaient jusqu'à ce qu'elles fussent mariées.

— adjectiv. Robe prétexte. Toge prétexte.

— Littér. *Tragédie prétexte.* Tragédie dont le sujet était emprunté à l'histoire de Rome, et où figuraient des personnages revêtus de la robe prétexte. La fable prétexte est la tragédie nationale des Romains, comme la fable togate est leur comédie. V. togate.

PRÉTEXTE. s. m. (du lat. *prætextus*). Cause apparente, simulée, dont on se sert pour cacher le vrai motif d'un dessein, d'une action. Prétexte spécieux, plausible, mauvais, bon, léger. Faible prétexte. Chercher un prétexte. Prendre prétexte d'une chose. Prendre pour prétexte une chose. Fournir, trouver un prétexte. Se servir d'un prétexte. N'être jamais à court de prétextes. Quereller quelqu'un sur le moindre prétexte. Prendre un mauvais prétexte. Couvrir adroitement ses plus mauvaises actions du prétexte spécieux de l'équité et de l'amour du bien public. Quelque *prétexte* que nous donnions à nos afflictions, ce n'est souvent que l'intérêt ou la vanité qui les cause. (La Rochef.) Chaque défaut a son *prétexte*. (Id.) Les femmes ont toujours des *prétextes* honnêtes. (Volt.) Toutes les autres raisons ne furent que des *prétextes*. (Id.)

— *Prétexte de.* Chercher un prétexte de se plaindre.

— *Prétexte pour.* Demander un prétexte pour rompre. Elle trouve cent *prétextes* pour m'éviter. (J.-J. Rouss.) On cherche tant de *prétextes* pour s'en dispenser. (Fléch.)

— *Il n'y a pas de prétexte à cela*, et absol., *il n'y a pas de prétexte.* Il n'y a pas même de raison apparente pour dire ou faire la chose dont il s'agit.

— *Sous prétexte de*, loc. prépos. Sous prétexte de maladie. Sous prétexte de religion. Se venger sous le nom, sous prétexte de venger son ami. Sous prétexte de zèle et de religion, et cacher à assouvir son ambition. On prime l'innocent sous prétexte de justice. Vit-on jamais affaiblir la justice en faveur des juges, sous prétexte de ses renvoyer à leur conscience? (Fléch.)

Sous prétexte d'exercer la charité, ils renversent toutes les règles de la justice. (Id.) Sous prétexte de blâmer l'ambition, consacrer l'oisiveté et l'indolence. (Mass.)

— *Sous prétexte que*, loc. conj. Il a pris congé de nous de très-bonne heure, sous prétexte qu'il avait à écrire.

PRÉTEXTÉ, ÉE, part. pass. du v. Prétexter. S'empl. adjectiv. Voyage prétexté. Maladie prétextée.

PRÉTEXTER, v. a. 1re conj. Prendre pour prétexte. Prétexter un voyage, une maladie, une affaire pressante. On ne les a jamais vus égorger les fai...es en prétextant les ordres de la Divinité. (Volt.)

— *Prétexter que*. Prétexter que l'on est retenu par un travail urgent.

— Couvrir d'un prétexte, cacher sous une apparence spécieuse. Prétexter ses violences de l'amour du bien public. Prétexter sa révolte du zèle de la religion. En ce sens il est inusité. On dit. *Donner pour prétexte de ses violences*, etc., *de sa révolte*, etc.

— SE PRÉTEXTER, v. pron. Être prétexté, être donné pour prétexte, servir de prétexte. Cette légère infirmité ne saurait se prétexter comme exemption du service militaire.

— S'alléguer pour prétexte à soi-même. Nous nous trompons nous-mêmes, et nous étouffons notre conscience en nous prétextant de fausses obligations, de faux motifs, de fausses apparences de vertu.

PRÉTIBIAL, ALE. adj. (ét. lat., *præ*, avant; *tibia*, tibia.) Anat. Qui est placé au-devant du tibia.

PRÉTIBIO-DIGITAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui se porte de la face antérieure du tibia aux orteils.

PRÉTIBIO-SUS-PHALANGÉTAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui se rend de la face antérieure du tibia à la face supérieure des orteils.

PRÉTINTAILLE. s. f. (pr. *pré-tin-ta-ye*). Ornement en découpures qui se mettait sur les robes des femmes. Robe garnie de pretintailles.

— Fig. et fam. Légers accessoires qui accompagnent une chose, qui en dépendent. Cette charge lui a coûté cent cinquante mille francs, sans compter les pretintailles, sans compter toute la pretintaille. Cette locution figurée était usitée surtout lorsque le genre d'ornements appelé *pretintaille* était à la mode.

— Au jeu de l'hombre, se dit des différentes chances pour lesquelles on paye des fiches à celui qui fait jouer, s'il gagne, ou que celui qui fait jouer paye aux autres s'il vient à perdre. On distingue quatorze pretintailles : la consolation, le parfait contentement, etc. || Autrefois on comptait également des pretintailles au piquet.

PRETINTAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Pretintailler. S'empl. adjectiv. Robe pretintaillée.

— Fig. *Style pretintaillé*. Style surchargé d'ornements d'assez mauvais goût.

PRETINTAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *pre-tein-ta-ié*). Mettre des pretintailles. Pretintailler une robe.

— Fig. *Pretintailler son style*. Y multiplier les ornements.

— SE PRETINTAILLER. v. pron. Être pretintaillé. Il est familier.

PRÉTOIRE. s. m. (du lat. *prætorium*). Hist. rom. Lieu où le préteur et quelques autres magistrats rendaient la justice. Beau prétoire. Vaste prétoire. Entrer dans le prétoire.

— C'était aussi le nom de la tente du général romain dans les camps.

— Caserne ou camp stable des prétoriens.

— *Préfet du prétoire*. Celui qui commandait la garde de l'empereur; premier magistrat d'un des quatre grands départements du Bas-Empire. V. PRÉFET.

PRÉTORIEN, IENNE. adj. (rad. lat. *prætor*, préteur). Qui dépend du préteur, qui appartient à sa charge. Dignité prétorienne.

— *Familles prétoriennes*. Celles dans le sein desquelles on avait nommé un préteur. || *Droit prétorien*. Droit qui résultait des édits des préteurs. || *Edifice prétorien*. S'est dit des maisons de campagne les plus somptueuses des grands de Rome.

— *Provinces prétoriennes*. Celles où l'on envoyait des préteurs pour les gouverner.

— Il se dit aussi les soldats qui formaient la garde des empereurs romains, et dont le chef avait le titre de préfet du prétoire. Soldat prétorien. Cohorte prétorienne. Garde prétorienne.

— PRÉTORIENS. s. m. pl. La garde prétorienne. Octave établit 10,000 prétoriens qu'il divisa en dix cohortes, lorsqu'il fut proclamé empereur. Les prétoriens devinrent bientôt tout-puissants; ils allèrent jusqu'à mettre plusieurs fois l'empire à l'encan. Cette dangereuse milice fut cassée par Constantin.

PRÉTORIOLE. s. m. Anc. mar. Chambre du capitaine de vaisseau. Il s'est dit sur la Méditerranée seulement.

PRETRAGE. s. m. Se dit ironiquement pour Sacerdoce.

PRÊTRAILLE. s. f. (pr *pré-tra-ye*). Terme d'injure et de mépris, employé pour désigner les prêtres, les ecclésiastiques, le clergé.

PRÊTRE. s. m. (du lat. *presbyter*; rad. gr. *πρέσβυς*, vieillard). En général, Ministre de la religion; homme consacré à un culte, et servant d'intermédiaire entre ses semblables et la Divinité. Les prêtres du paganisme. Les prêtres de Jupiter, d'Apollon, de Cybèle, de Bacchus. Les prêtres de Baal, d'Isis. Les Hindous et les Chinois ont un profond respect pour leurs prêtres, qu'ils appellent Brachmanes et bonzes. Les prêtres gaulois se nommaient Druides. Les prêtres égyptiens formaient une caste puissante et savante qui possédait pendant longtemps presque toute l'autorité. Chez les Grecs, les princes faisaient pour la plupart les fonctions de prêtres sacrificateurs, et pour cela ils portaient toujours auprès de leur épée un couteau dans un étui. Les prêtres romains formaient une caste à part; on les choisissait parmi les citoyens les plus considérables. On les distinguait en deux classes : l'une comprenait ceux qui offraient des sacrifices à tous les dieux; l'autre, ceux qui étaient attachés au culte de divinités particulières. Le *prêtre* deviendra la première victime. (Rac.)

Du sein d'un *prêtre* ému d'une divine horreur,
Apollon par des vers exhala sa fureur. (BOIL.)

— Hist. hébr. Il se dit particulièrement des ministres qui étaient consacrés au service du tabernacle et du temple, sous l'ancienne loi. Le grand prêtre de la loi. Les prêtres de la loi. Les princes des prêtres. Les prêtres et les lévites. Les *prêtres* ne pouvaient suffire au sacrifice. (Rac.)

— Relig. cathol. Celui qui a reçu l'ordre du sacerdoce, et qui, en vertu de cet ordre, a le pouvoir de dire la messe, de remettre les péchés et d'administrer les sacrements de l'Église. L'évêque a seul le pouvoir d'ordonner des prêtres, de faire des prêtres. Bon prêtre. Saint prêtre. Prêtre vénérable. Jeune prêtre. Mauvais prêtre. Né le plus souvent sous le chaume, le *prêtre* irlandais apprend dès le berceau à connaître la misère de ses frères; chacune des privations de ses jeunes années lui révèle une douleur que plus tard il saura soulager. (Montalembert.) Un bon *prêtre* est un commentaire vivant du Nouveau Testament. (Lamart.) Dans les *prêtres* comme dans le peuple, l'ignorance est bien plus à craindre que les lumières. (Mass.) *Prêtres* de l'Éternel, vous déchiriez vos vêtements en ces rencontres. (Fléch.) *Prêtres* sacrés, préparez vos cantiques. (Rac.)

Le regard vers les cieux, comme un *prêtre* inspiré,
Il parle, et sa parole est un hymne sacré. G. FARCY.)

Ses *prêtres* fortunés foulent d'un pied tranquille
Les tombeaux des Catons et la cendre d'Émile. (VOLTAIRE.)

— En poésie on dit *un prêtre d'Apollon* pour un poète; *un prêtre d'Polymnie*, un musicien; *un prêtre de Thémis*, pour un juge; *un prêtre d'Esculape*, pour un médecin ou un chirurgien, etc. Il aimait les jardins, était *prêtre* de Flore. (La Font.)

— En parlant du culte réformé, on dit ordinairement, *ministre* ou *pasteur*.

— *Se faire prêtre*. Recevoir l'ordre du sacerdoce.

— *Prêtre habitué* ou *prêtre paroissial*. Prêtre attaché au service d'une paroisse.

— *Cardinal-prêtre*. Cardinal qui a reçu l'ordre de la prêtrise.

— Loc. prov. et fig. *Il faut que le prêtre vive de l'autel*. Il faut que chacun trouve les moyens suffisants de subsistance dans la profession qu'il a embrassée.

— Fig. *Prêtre de Plutus*. Homme qui fait son Dieu de l'or et de l'argent.

— Loc. prov. et fam. *Pauvre prêtre*. Se dit d'un homme auquel on suppose peu d'industrie et d'adresse. || *Prêtre Martin*. Chantre qui dit le verset et le répons, et fig., Celui qui fait la demande et la réponse.

— Bot. *Bonnet de prêtre*. Nom donné au fusain, à cause de la forme de son fruit.

— Entom. Nom vulgaire des libellules ou demoiselles, parce qu'elles portent les ailes étendues comme les surplis des prêtres.

— Fortif. *Bonnet à prêtre* ou *bonnet de prêtre*. Ouvrage avancé et extérieur dont le front est à redans du côté de la campagne, et qui va en se rétrécissant du côté de la place.

— Hist. *Guerre des prêtres*. Guerre que les cantons de Berne et de Zurich soutinrent contre les cinq autres cantons suisses, en 1655. Cette guerre fut causée par l'intolérance du canton de Schwitz. || *Prêtres réfractaires*. Se disait pendant la révolution française, de ceux qui avaient refusé de prêter le serment constitutionnel.

— Ichthyol. Nom vulgaire de l'éperlan de mauvaise qualité.

— Ornith. Nom vulgaire du coucou piaye, du macareux et du bouvreuil.

PRÊTRE-JEAN ou **PRESTE-JEAN**. Nom absurde que l'on prêtait jadis à l'empereur des Abyssins et à un souverain que l'on disait, d'après Marco Polo, régner en Asie, entre la Chine et les royaumes de Sifan et de Tibet. Les savants qui ont parcouru l'Afrique et l'Asie ont prouvé que le prêtre-jean n'était qu'un nom sans réalité, et que jamais monarque de ce nom n'avait existé. V. ABYSS.

PRÊTRERIE. s. f. Anc. cout. Biens appartenant au clergé.

***PRÊTRESSE**. s. f. (rad. *prêtre*). Chez les païens, Femme attachée au service d'une divinité. Prêtresse d'Apollon, de Diane, de Minerve, de Vesta.

— Anc. écon. dom. Espèce de vase de faïence qui contenait un compartiment pour l'huile et un autre pour le vinaigre.

PRÊTRISE. s. f. (pr. *prê-tri-ze*; rad. *prêtre*). Sacerdoce; ordre sacré par lequel un homme est fait prêtre. Recevoir la prêtrise, l'ordre de prêtrise. L'évêque a seul le droit de conférer la prêtrise. Il ne se dit qu'en parlant des prêtres de la religion catholique.

Desservir de leur loi, j'approuvai l'entreprise,
Et pris de Baal mérité la *prêtrise*. (RACINE.)

— Syn. comp. SACERDOCE, PRÊTRISE. *Sacerdoce* se dit en général des prêtres de tous les cultes; *prêtrise* ne se dit que des prêtres catholiques. *Sacerdoce* est le terme noble; *prêtrise* est le mot vulgaire.

PRÊTROT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du rossignol de muraille, qu'on appelle aussi *petit-prêtre* ou clerc.

PRÉTURE. s. f. (du lat. *prætura*). Charge, dignité, fonction de préteur. Demander, obtenir la préture. Se démettre de la préture. Exercer la préture. Chez les Romains, cette charge était annuelle comme le consulat, et on ne pouvait y être élevé avant l'âge de quarante ans. La préture fut uniquement du consulat imaginé en 366 av. J.-C., lorsque les plébéiens purent être consuls. Elle ne fut d'abord confiée qu'aux patriciens; mais dès 337, les plébéiens y parvinrent.

— Durée de cette magistrature. Pendant la préture, sous la préture d'un tel.

PRÉTUTIEN, IENNE. Géogr. anc. Nom d'un ancien peuple d'Italie, entre le Picenum au N. et les Vestins au S.

PRÉTUTIUM. Géogr. Ville capitale du pays des Prétutiens, au N., près du Picenum.

PREUILLY. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Loches (Indre-et-Loire); 2,000 hab.

PREUVE. s. f. (du lat. *probatio* ou *proba*, formé de *probare*, prouver). Ce qui constate une vérité, un fait. Bonne, faible, forte preuve. Preuve complète, irrésistible, convaincante, suffisante, authentique, incontestable, concluante, sans réplique. Preuve judiciaire ou juridique. Preuve testimoniale ou par témoin. Preuve littérale ou par écrit. Preuve matérielle. Preuve morale. Avoir, fournir, donner la preuve ou les preuves. Établir une preuve. Justifier la preuve. Acquérir la preuve d'un fait. Infirmer, renverser, détruire une preuve. La religion chrétienne est la seule qui ait des preuves. (Fontenelle.) La force même de leurs *preuves* ne retenait aucun. (J.-J. Rouss.) Une *preuve* positive n'est-elle pas plus forte que toutes les *preuves* négatives? (B. de St-P.)

— *Preuve que*. La preuve que cela est, c'est que.... La preuve en est que.... Le triste et honteux état des grands dans le crime est la *preuve* éclatante qu'un Dieu préside aux choses humaines. (Mass.)

— Fam. et ellipt. *Preuve de cela, preuve que cela est, c'est que*.... *Pour preuve, je dis que*.... *Pour preuve qu'il en est ainsi*....

— *Preuve pour*. Preuve en faveur de...

— *Preuve contre*. Preuve acquise contre l'accusé.

— *Faire la preuve d'un fait*. Prouver un fait, le vérifier. Être admis à faire la preuve d'un fait. Ordonner que l'on fasse la preuve, ordonner la preuve. La preuve est à la charge du demandeur. En venir à la preuve.

— Jurispr. *Preuve vocale*. Preuve qui n'est ni écrite ni attestée par un témoignage, mais qui résulte des présomptions et des indices. *Preuve faite*, Ce qu'on a lieu de juger qu'on a une entière certitude. *Semi-preuve* ou *demi-preuve*. Commencement de preuve qui ne concourt pas suffisamment le fait dont il s'agit, mais qui donne les indices. Ne pas ajouter trop de foi aux semi-preuves. Beaucoup de semi-preuves réunies ne font jamais une preuve complète. N'avoir contre soi que des semi-preuves.

— *Faire preuve de noblesse*, ou absolument *faire ses preuves*. Justifier par titre qu'on est de noble extraction.

— Fig. Se faire connaître pour brave, pour savant, pour honnête, etc. On dit de même, selon la chose dont il s'agit, *faire preuve de courage, de savoir, de probité*, etc.

— Il se dit particulièrement des titres, des extraits, des pièces que l'on réunit à la fin d'une histoire ou d'un autre ouvrage d'esprit, pour constater la vérité des faits qui y sont avancés. Ajouter à son histoire un volume de preuves.

— Marque, témoignage. Donner une preuve de son amitié, de son affection, de son dévouement. Donner des preuves de sa valeur, de son intrépidité, de son sang-froid, de sa présence d'esprit, de son savoir. Se montrer fort touché d'une preuve d'amitié. Recevoir une preuve de l'attachement d'une personne. C'est une grande *preuve* de peu d'amitié, que de ne pas s'apercevoir du refroidissement de celle de nos amis. (Mme de Puysieux.)

— Comm. *Preuve de Hollande*. Eau-de-vie à dix-neuf degrés. || *Preuve*. Petite fiole dans laquelle on reçoit, au sortir de l'alambic, l'eau-de-vie dont on veut faire connaître le degré. || Essai que l'on fait de la cuite, dans les raffineries de sucre.

— Mathém. Opération arithmétique et algébrique pour vérifier l'exactitude d'un calcul. La preuve de la division se fait par la multiplication; celle de la soustraction se fait par l'addition.

— Rhét. Celle des parties constitutives d'un discours, qu'on appelle aussi Démonstration.

PREUX. adj. m. (pr. *preu*; du lat. *probus*, homme d'honneur, ou du fr. *preuve*, qui a fait ses preuves de bravoure et de vaillance). Brave, vaillant. Preux chevalier. C'est un preux chevalier.

... Ces *preux* chevaliers
Qui ne savaient que deux métiers :
Aimer et battre. . . . (INSSAT.)

— substantiv. Un preux. Un ancien preux. Les preux. Il était très-usité chez nos ancêtres aujourd'hui, il est à peu près inusité.

De ses guerriers à l'éclatante armure,
Le roi des *preux* s'avance environné. (MILLEVOYE.)
Quand partait des combats le signal redouté,
La maîtresse d'un *preux*, excitant sa vaillance,
Lui donnait fièrement et son casque et sa lance. (LEGOUVÉ.)

— Philol. *Les Neuf Preux*. Titre d'un roman de chevalerie. || Hist. fab. et or. *Les Douze Preux*. V. DOUZE.

PRÉVALAIS (LA). Ferme du département d'Ille-et-Vilaine, dans le canton et à 2 kilomètres de Rennes. Elle doit sa réputation au beurre excellent qu'elle produit.

PRÉVALENCE. s. f. Qualité d'une chose qui prévaut.

PRÉVALITÈNE. Géogr. anc. Province de la Dalmatie, dont les villes principales étaient *Scodra* et *Lissus*.

PRÉVALOIR. v. n. 3e conj. irrég. (ét. fr., *pré*, partic. marq. supériorité, et *valoir*). *Je prévaux, tu prévaux, il prévaut, nous prévalons, vous prévalez, ils prévalent. Je prévalais. Je prévalus. J'ai prévalu. Je prévaudrai. Je prévaudrais. Prévaux, prévalons, prévalez. Que je prévale, que tu prévales, qu'il prévale, que nous prévalions, que vous prévaliez, qu'ils prévalent. Que je prévalusse. Prévalant. Prévalu, prévalue.* Avoir, remporter l'avantage. Prévaloir sur quelqu'un, contre quelqu'un. La faveur prévaut souvent contre le mérite. La raison doit prévaloir sur la routine. L'empire de la coutume prévaut longtemps. L'ignorance ne prévaudra jamais contre le savoir. L'usage a prévalu que celui qui possédait Paris portât le nom de roi de France. (Anquetil.)

— SE PRÉVALOIR. v. pron. Tirer avantage, tirer vanité, se faire un droit. Se prévaloir de sa naissance, de son rang, de son autorité, de son crédit, de sa fortune. Se prévaloir de la simplicité de son adversaire. Se prévaloir d'un succès passager. Il s'est prévalu, elle s'est prévalue, ils se sont prévalus, elles se sont prévalues de certains avantages. Celui qui se prévaut de sa naissance n'est pas plus raisonnable que celui qui se prévaut d'un billet gagnant de loterie. Si j'y a quelque chose de bon dans mon ouvrage, on pourra s'en *prévaloir*. (J.-J. Rouss.) Je me garderai bien de me *prévaloir* d'un succès passager. (Volt.)

Ma vieille tante aim[illegible] pou,
[illegible] se prévalant trop d[illegible]
Pendant ma longue absence a [illegible] (DESTOUCHES.)

— Syn. comp. SE PRÉVALOIR, SE TARGUER. Se [illegible]. On se prévaut d'un [illegible] sur un concurrent; on se targue d'un avantage que l'on croit avoir; on se glorifie d'un avantage lorsqu'il est réel et bien constaté.

PRÉVARICATEUR, TRICE. (du lat. *prævaricator*). Celui, celle qui [illegible], qui trahit son devoir, qui manque à son devoir. Être un prévaricateur dans son emploi. Punir les prévaricateurs.

— adjectiv. Magistrat prévaricateur. Juge prévaricateur. Ministre prévaricateur. Il est peu usité au féminin.

PRÉVARICATION. s. f. (pr. *pré-va-ri-ka-si-on*; du lat. *prævaricatio*). Action de prévariquer; trahison envers la cause, les intérêts de celui que l'on doit soutenir; faute contre les devoirs de sa charge, de son ministère. Grande, odieuse, honteuse prévarication. Être accusé de prévarication. Se rendre coupable de prévarication. Prévarication contre la loi de Dieu. La prévarication de ce ministre est manifeste.

PRÉVARIQUER. v. n. 1re conj. (pr. *pré-va-ri-ke*; du lat. *prævaricari*; rad. [illegible], qui [illegible] les jambes, qui les a tordues, comme si l'on disait au figuré, *marcher de travers, s'écarter du droit chemin, franchir toute considération de devoir et d'honneur*). Agir contre son devoir, trahir ses obligations, commettre une malversation dans l'exercice de ses fonctions. Prévariquer dans son emploi. Le veau d'or fut réduit en poussière pour avoir fait *prévariquer* Israël. (Mass.) Connais sans ... [illegible] et que tu as *prévariqué* contre le Seigneur. (Bonnez.)

— absol. Il a prévariqué. Ce fonctionnaire prévarique. C'est prévariquer que de mettre son esprit à la place de celui de la loi. Tout Juif prévariqua. (Mass.)

— SE PRÉVARIQUER. v. pron. S'emploie dans le même sens que *prévariquer* v. n.

PRÉVAT. s. m. Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de champignons, nommés aussi *poires*. Le prévat lilas. Prévat rosé, tourné verdoyant.

PRÉVENANCE. s. f. (ét., V. PRÉVENIR). Manière obligeante de prévenir, d'aller au-devant de ce qui peut plaire. Grande prévenance. Extrême prévenance. Aimable, séduisante prévenance. Prévenance intéressée. Faire les prévenances. Rechercher quelqu'un par mille prévenances. Avoir de la prévenance, manquer de prévenance pour quelqu'un. Être plein de prévenances. Les *prévenances* caressantes des hommes avides sont comme la douceur sous laquelle du tigre qui approche de sa proie. (Boiste.)

PRÉVENANT. part. prés. du v. Prévenir. Qui prévient. Il est invariable. Une armée prévenant l'ennemi.

PRÉVENANT, ANTE. adj. (ét., V. PRÉVENIR). Obligeant, qui va au devant de ce qui peut plaire. Personne prévenante. Naturel, caractère prévenant. Être prévenant, très prévenant. Toujours empressé pour son maître, et *prévenant* pour ses seuls amis, il ne fait aucune attention aux gens indifférents. (Buffon.) Qu'est devenue ta douceur, ta manière d'être si *prévenante?* ta vue rapide, cette raison droite qui rendait à chacun ce qui lui appartient? (X. Marmier.)

— Agréable, gracieux, qui dispose en faveur de la personne. Extérieur prévenant. Air prévenant. Mine, physionomie prévenante. Manières prévenantes.

— Théol. *Grâce prévenante.* Grâce qui prévient la volonté, qui l'aide et la détermine sans détruire ni gêner le libre arbitre. On dit de même, Les secours prévenants de la grâce. L'homme ne peut rien sans la grâce prévenante.

PRÉVENIR. v. a. 2e conj. irrég. (ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité; et *venir*) *Je préviens, tu préviens, il prévient, nous prévenons, vous prévenez, ils préviennent. Je prévenais. Je prévins, nous prévînmes. J'ai prévenu. Je préviendrai. Je préviendrais. Préviens, prévenons, prévenez. Que je prévienne. Que je prévinsse. Prévenant. Prévenu, prévenue.* Devancer, venir avant, venir le premier. Prévenir quelqu'un au rendez-vous. Le courrier de France a prévenu celui d'Autriche.

— Fig. Les occasions préviennent les désirs. Son amitié ne se donnait point au hasard, mais sa bonté *prévint* pour cette fois son jugement. (Fléch.)

— Anticiper, en parlant du temps. En lui la vertu, la sagesse a prévenu l'âge. Prévenir l'heure du rendez-vous pour ne faire attendre personne. Un sage a dit: La mort qui prévient la caducité arrive plus à propos que celle qui la termine. La bonté du naturel *prévint* en lui les soins de l'éducation. (Mass.) Les autres passions ne se développent qu'avec la raison; celle-ci la *prévient*. (Id.)

— Faire le premier ce qu'un autre voulait faire. Prévenir les ennemis. Je voulais aller vous voir, mais vous m'avez prévenu. Cet homme m'aurait perdu infailliblement si je n'avais été assez heureux pour le prévenir. L'ennemi devait nous attaquer, nous l'avons prévenu. Vous vouliez demander cet emploi; un autre vous a prévenu. *Prévenez* de Calchas l'empressement sévère. (Boil.)

— Jurispr. Se saisir le premier d'une affaire. En certains cas les baillis et sénéchaux prévenaient les juges subalternes.

— Dr. canon. Dans un sens analogue. *Prévenir l'ordinaire.* Conférer un bénéfice avant l'ordinaire. Quand le pape prévient l'ordinaire, sa collation prévaut.

— Rendre de bons offices de soi-même et sans en être prié; aller au-devant de ce qui peut être utile ou agréable. Dieu prévient paternellement nos besoins. Prévenir les désirs de quelqu'un. Prévenir quelqu'un par toutes sortes de bons offices. Qui *prévient* les besoins *prévient* aussi les crimes. (Delille.) Vous *prévenez* mes besoins par vos bienfaits (Volt.) Les richesses ôtent aux riches tous ces plaisirs-là en *prévenant* leurs besoins. (B. de St-P.)

— *Prévenir les objections, les difficultés.* Y répondre, les résoudre d'avance.

— Détourner par ses précautions, les maux, les dangers, les choses fâcheuses. Prévenir le mal. Prévenir une maladie. Prévenir un accident, un danger. Prévenir un crime. Il vaut mieux *prévenir* le mal que d'être réduit à le réprimer. (Fénel.) Elle aimait à *prévenir* les injures par sa bonté. (Boss.) Que la concorde et l'union établies parmi nous *préviennent* la sévérité de ses lois. (Mass.) Il est plus aisé de *prévenir* une maladie que de la guérir. (De Juss.)

— Informer par avance. Prévenir quelqu'un des piéges qu'un autre voulait lui tendre. Prévenir quelqu'un d'un danger. Prévenir un ami qu'on lui fera visite le lendemain. Les sages le *prévinrent*. (Boss.) Je viens, j'arrive enfin sans qu'il m'ait *prévenue*. (Rac.)

Et sans le *prévenir* il faut, pour lui parler,
Qu'il me cherche, ou du moins qu'il me fasse appeler.
(Racine.)

— Occuper, influencer l'esprit de quelqu'un pour ou contre. Prévenir un juge, l'esprit d'un juge. On doit prévenir le ministre en ma faveur avant que j'obtienne audience. On pouvait le *prévenir*, mais non le corrompre. (Fléch.)

— SE PRÉVENIR. v. pron. Se préoccuper. Se prévenir aisément. L'homme du monde qui se prévient le plus, qui se prévient le moins.

— S'informer, s'avertir. Entre amis, on se prévient de tout ce qui peut intéresser l'amitié.

— Être ou pouvoir être prévenu. Des chefs rivaux aiment mieux s'exposer aux surprises que de se prévenir. C'est folie de s'inquiéter d'événements qui peuvent se prévenir.

— Concevoir de la prévention. Se prévenir pour quelqu'un, en faveur de quelqu'un, contre quelqu'un.

PRÉVENTIF, IVE. adj. Qui prévient, qui prend des mesures d'avance pour empêcher un délit d'être commis. Système préventif. Lois préventives. Mesures préventives.

— Qui tient de la prévention. Jugement préventif.

PRÉVENTION. s. f. (pr. *pré-van-ci-on*; du lat. *præventio*, formé de *prævenire*, prévenir). Préoccupation de l'esprit, opinion favorable ou contraire avant l'examen suffisant. Heureuse prévention. Folle prévention. Prévention injuste, ridicule. Prévention insensée. Juger par prévention, avec prévention, sans prévention. Avoir des préventions. Inspirer des préventions. Être plein de préventions. Sujet aux préventions. Donner des préventions contre son ... Guérir, désabuser quelqu'un de ses préventions. Combattre, vaincre les préventions de quelqu'un. Se défaire, se dépouiller de toute prévention. Un juge ne doit avoir de prévention ni pour ni contre un accusé. Dans l'esprit d'un juge passionné la prévention équivaut à la conviction. Tout est *prévention*, cabale, entêtement (La Font.) Soit en bien, soit en mal, rien ne va plus vite et plus loin que la *prévention*. (S. Dub.) Il discerna les raisons de la bonne cause d'avec les *préventions* et les artifices de la mauvaise. (Fléch.) L'ignorance est la mère de la *prévention* (Vauven.)

Grâce aux *préventions* de son esprit jaloux,
Nos plus grands ennemis ont combattu pour nous.
(Rac.)

— Jurispr. crim. État d'une personne prévenue de délit, de crime. Être en prévention, en état de prévention. Mise en prévention.

— Action de devancer l'exercice du droit d'un autre; particulièrement, Droit de connaître une affaire, parce qu'on en a été saisi le premier. Le pape a droit de prévention sur l'ordinaire. Autrefois, dans certains cas, les baillis et les sénéchaux avaient le droit de prévention sur les juges subalternes. Il vieillit en ce sens.

— *Prévention en cour de Rome.* Action par laquelle on obtenait à Rome un bénéfice avant la nomination du collateur. Obtenir un bénéfice par prévention. Le patronage laïque n'était pas sujet à la prévention.

— Syn. comp. PRÉVENTION. PRÉJUGÉ. La *prévention* fait pencher l'âme à juger favorablement d'un objet, le *préjugé* est un jugement anticipé. La *prévention* ôte l'impartialité; le *préjugé* ôte le doute.

PRÉVENTIVEMENT. adv. D'une manière préventive. Avoir été incarcéré préventivement.

PRÉVENU, UE. part. pass. du v. Prévenir. S'empl. adjectiv. Influencé, préoccupé pour ou contre. Un homme prévenu de certaines opinions. L'homme prévenu de passion parle toujours des choses autrement qu'elles ne sont. Les Indiens, *prévenus* de l'idée de la métempsycose, sont encore persuadés aujourd'hui qu'un corps aussi majestueux que celui de l'éléphant ne peut être animé que par l'âme d'un grand homme ou d'un roi. (Buffon.)

Et de tant de grandeur dont j'étais *prévenue*,
Vile esclave des Grecs, je n'ai pu conserver
Que la fierté d'un sang que je ne puis prouver.
(Racine.)

— Qui a de la prévention, s'enorgueillit. Prévenu de sa grandeur.

— Informé. J'avais été *prévenu* de ne me laisser jamais plaisanter par un Turc. (Chat.) Le Turc qui entr'ouvre les portes avait été *prévenu* de se tenir prêt à me recevoir. (Id.) La garde nationale *prévenue* ne lui obéissait pas, et des femmes de la cour placées aux fenêtres des Tuileries riaient de son embarras. (Dulaure.)

Prévenu contre nous par cette bouche impure,
Il nous croit en horreur à toute la nature. (Rac.)

— Prat. Qui est présumé coupable. Prévenu d'un délit, d'un crime. Prévenu de vol, de meurtre, de brigandage.

PRÉVENU, UE. s. Prat. Celui ou celle que l'on présume coupable d'un crime, d'un délit. Quand la procédure est suffisamment instruite, on met le prévenu en accusation, s'il y a lieu; et de prévenu il devient accusé.

PREVEZA. Géogr. et hist. Ville de la Turquie d'Europe, dans l'Albanie, sur le golfe d'Arta. Elle fut prise en 1684 par Morosini, général des Vénitiens. || *Bataille de Preveza.* Victoire remportée par Ali, pacha de Janina, sur les Français, le 24 octobre 1798.

PRÉVIGILE. s. f. (ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité; et *vigile*, veille). Avant-veille. Il est inusité.

PRÉVILLE (Pierre-Louis Dubus, dit). Célèbre acteur comique, né en 1721, à Paris, mort en 1799, membre associé de l'Institut national.

PRÉVISION. s. f. (pr. *pré-vi-zi-on*; du lat. *prævisio*, formé de *prævidere*, prévoir). Théol. dogm. Vue de l'avenir, des choses futures. La prévision de Dieu. Le don de prévision. Avoir le don de prévision. Quand on suit l'immense détail de toutes les manœuvres de certains insectes pour la conservation de leur progéniture, on ne peut qu'admirer la *prévision* instinctive dont la nature les a dotés. (Virey.)

— Conjecture. La prévision d'un événement. Dans ce sens, il s'emploie surtout au pluriel. L'événement a justifié toutes mes prévisions, a trompé, déjoué les plus sages prévisions. Les animaux doivent aussi à l'instinct le pressentiment ou la *prévision* de leurs fonctions intellectuelles. (B. de St-P.) C'est peut-être moins la vanité de l'art de conjecturer que notre propre incapacité qui rend fausses plusieurs de nos *prévisions*. (Virey.)

— Prévoyance. Les prévisions admirables de l'intelligence suprême. La *prévision* de la nature a donné un anneau osseux, formé de pièces contractiles, à la membrane scléreuse ou cornée des yeux des oiseaux d'eau, qui plongent la tête dans l'eau. (Virey.) Omiss. des dictionn.

PRÉVOIR. v. a. et 3e conj. irrég. (pr. *pré-voar*; ét. fr., *pré*, partic. marq. antériorité; et *voir*). *Je prévois, tu prévois, il prévoit; nous prévoyons, vous prévoyez, ils prévoient. Je prévoyais, nous prévoyions, vous prévoyiez. Je prévis, nous prévîmes. J'ai prévu. Je prévoirai. Je prévoirais. Prévois, prévoyons, prévoyez. Que je prévoie, que nous prévoyions, que vous prévoyiez. Que je prévisse. Prévoyant. Prévu, prévue.* Juger par avance qu'une chose doit arriver. Prévoir un accident, un malheur. Prévoir les événements, les inconvénients. Prévoir les desseins d'une personne. Il vaut mieux employer notre esprit à supporter les infortunes qui nous arrivent, qu'à *prévoir* celles qui peuvent nous arriver. (La Rochefouc.) Qui ne peut rien *prévoir* est surpris, qui *prévoit* tout est misérable. (St-Evremont.) Nous sommes presque toujours plus malheureux par ce que nous *prévoyons* que par ce que nous éprouvons. (Mme du Deff.) Tout le mal, comme tout le bien qu'on *prévoit*, n'arrive pas. (Le gr. Fréder.) L'enfance ne *prévoit* pas l'avenir; le seul présent l'intéresse. (Mme de Somery.) Je ne sais pas *prévoir* les malheurs de si loin. (Rac.)

— Se dit aussi des choses. L'astronomie prévoit les révolutions des astres, les périodes de leurs éclipses.

— *Prévoir que.* Je prévoyais que cela devait arriver ainsi. Mais *prévoyant* que la beauté de Sara, sa femme, pouvait lui nuire. (Le Maistre de Sacy.)

— Prendre toutes les précautions nécessaires. Il faut tout prévoir. On ne peut tout prévoir.

— Absol. Si la séparation de ces deux arbres était prévue, il y a donc une puissance qui *prévoit*. (A. Martin.)

— SE PRÉVOIR. v. pron. Être prévu. Cela devait se prévoir. Cela pouvait se prévoir. Ce succès se prévoit. Tout le mal qui se prévoit facilement se prévient difficilement.

PRÉVOST (Jean). Archiprêtre et curé de Saint-Séverin à Paris, fut le premier curé qui s'engagea dans le parti de la Ligue; il fut privé de sa cure lors de l'abjuration de Henri IV.

— PREVOST D'EXILES (Antoine-François). Célèbre littérateur et romancier français, né à Hesdin, dans le Pas-de-Calais, en 1697, mort en 1763.

PRÉVOSTÉE. s. f. Bot. Genre de lichens comprenant une espèce du Brésil, la prévostée ferrugineuse.

PRÉVÔT. s. m. (du lat. *præpositus*, préposé). Titre de divers officiers préposés pour avoir soin, autorité, direction.

Sans craindre archers, *prévôt* ni suppôt de justice.
(Boileau.)

— Loc. prov. *Craindre le prévôt.* Avoir la conscience troublée. || *Va t'en battre le prévôt, tu gagneras double amende.* Se disait à une personne qui ne sait que faire.

— *Grand prévôt de France.* Magistrat institué par Charles VI, au commencement du XIVe siècle, pour juger en premier ressort toutes les causes civiles des personnes attachées à la cour, et partout où se trouvait la cour, toutes les causes criminelles et de police. || *Prévôt de l'hôtel.* Magistrat établi par Philippe le Long, et appelé sous différents princes *grand prévôt de France*, ou simplement grand prévôt. V. GRAND PRÉVÔT DE FRANCE. || *Prévôt royal.* Premier juge royal, dont les appels ressortissaient aux bailliages et aux sénéchaussées. Dans certaines provinces, il avait le titre de *châtelain*; dans d'autres celui de *vicomte* ou de *viguier*, etc. || *Prévôt de Paris.* Magistrat d'épée, chef de la juridiction du Châtelet. C'était le premier dignitaire de Paris; il avait son sceau particulier, représentait le roi au Châtelet, était le premier juge ordinaire civil et politique de Paris, etc. Il était accompagné partout de douze gardes, qu'on appelait *hoquetons* ou *sergents de la douzaine.* L'histoire ne fait pas mention du prévôt de Paris avant 1032. || *Prévôt des marchands.* Premier magistrat municipal de Paris, dont les fonctions étaient à peu près les mêmes que celles de nos maires. L'institution du prévôt des marchands remonte à l'an 1190. Ce magistrat était élu tous les trois ans, le lendemain de l'Assomption, par les vingt-quatre conseillers municipaux, les quarteniers et les représentants des bourgeois de Paris. Il y avait aussi à Lyon un prévôt des marchands. || *Grand prévôt de la connétablie.* Juge suprême de tous les délits commis par des militaires. Il était en même temps généralissime des armées; il dirigeait sans contrôle et sans concurrence toutes les opérations et l'administration générale de la guerre. || *Prévôt de l'armée.* Officier qui avait la haute police d'un certain nombre de régiments ou d'une étendue de territoire déterminée sous les ordres du grand prévôt de la connétablie. Cette magistrature, supprimée par la Constituante, fut rétablie momentanément sous l'Empire. Les prévôts de l'armée étaient autrefois au nombre de quatre. || *Prévôt des maréchaux, prévôt de la maréchaussée* ou *grand prévôt.* Magistrat établi pour juger les vagabonds et gens sans aveu, les gens de guerre, etc. Il connaissait de tous les vols de grand chemin, des séditions, attroupements et assemblées illicites, etc. || *Prévôt des monnaies.* Officier qui était préposé pour la capture des faux monnayeurs, et pour l'instruction de leur procès. || *Prévôt de l'Île.* Officier qui était chargé de veiller, dans Paris et aux environs, à la sûreté des grands chemins, et connaître des délits qui s'y commettaient. || *Prévôt de la marine.* Officier supérieur des archers de la marine, qui instruisait le procès des gens de mer accusés de quelque crime, et qui en faisait le rapport au conseil de guerre. || *Prévôts des chirurgiens.* Officiers qui, dans le corps des chirurgiens, avaient des fonctions analogues à celles des jurés dans les arts et métiers. || *Prévôt de salle.* Celui qui est sous un maître d'armes, et qui donne des leçons aux écoliers. On dit dans un sens analogue: *le prévôt d'un maître de danse.*

— Hist. relig. Bénéficier chef du chapitre, bénéficier pourvu d'un bénéfice appelé *prévôté.*

— *Prévôt général.* Titre du supérieur général, dans quelques ordres religieux, tels que les carmes déchaussés, les barnabites, etc.

— Mar. Le plus mauvais matelot, celui que l'on emploie à balayer le vaisseau et à châtier ceux qui sont condamnés.

— Hist. chevaler. Se disait dans plusieurs ordres militaires, d'un grand officier à qui était confié le soin des cérémonies. Le prévôt du Saint-Esprit. Le prévôt de Saint-Michel.

— Se disait aussi d'un officier municipal dans plusieurs villes de France.

PRÉVÔTAL, ALE. adj. (rad. *prévôt*). Qui est de la compétence d'un prévôt. Jugement prévôtal. Sentence prévôtale. Juridiction prévôtale. Exécution prévôtale.

— *Cour prévôtale.* Tribunal criminel établi temporairement et jugeant sans appel. Ordinairement, cette locution se prend en mauvaise part, parce que, dans les temps d'agitations politiques, les cours prévôtales jugent et condamnent presque toujours sans formalités protectrices. On donne particulièrement ce nom à des tribunaux exceptionnels établis sous la Restauration, par la loi du 17 novembre 1815, pour juger sommairement les crimes ou délits politiques. Les cours prévôtales ne furent abrogées qu'après quelques années d'activité.

— *Cour prévôtale des douanes.* Juridiction spéciale établie en 1810, pour juger les délits de contrebande. Le but de la cour prévôtale des douanes était d'empêcher l'introduction des marchandises étrangères.

PRÉVÔTALEMENT. adv. D'une manière prévôtale, sans appel. Juger, condamner prévôtalement.

PRÉVÔTÉ. s. f. (rad. *prévôt*). Dignité, fonction, juridiction de prévôt. La prévôté de l'hôtel. La prévôté des marchands. La prévôté de la maréchaussée, de la marine, des monnaies. Juge de la prévôté. Lieutenant de la prévôté.

— Lieu où le prévôt tenait ses audiences. Être assigné à la prévôté.

— Territoire où s'exerçait cette sorte de juridiction. L'étendue de toute une prévôté. Être banni de toute la prévôté et vicomté de Paris.

— Hist. ecclés. Bénéfice dépendant d'un chapitre. Plusieurs prévôtés dépendaient de ce chapitre.

PRÉVOYANCE. s. f. (pr. *pré-voi-yan-ce*; rad. *prévoir*). Action de prévoir, de prendre des précautions pour l'avenir. Prévoyance active. Détourner le mal par sa prévoyance. Se conduire avec prévoyance, sans prévoyance. Se rendre malheureux par trop de prévoyance. Rien n'échappe à votre prévoyance. Celui qui s'endort sans *prévoyance* se réveille sans ressources. (De Juss.) Nous ne sommes pas moins malheureux par l'excès que par le défaut de *prévoyance.* (S. Dub.)

— Faculté, habitude de prévoir. Grande prévoyance. Heureuse prévoyance. Sage prévoyance. Triste prévoyance. Être doué de prévoyance, d'une grande prévoyance, de peu de prévoyance. La *prévoyance* des fourmis n'est qu'un préjugé. (Buffon.) Tous les animaux, par une *prévoyance* admirable du Créateur, sont couverts de laine, de fourrure, de poils, de plumes, etc. (A. Martin.)

On verra par quels soins ta sage *prévoyance*,
Au fort de la famine entretient l'abondance. (Boil.)

PRÉVOYANT. part. prés. du v. Prévoir. Qui prévoit. Il est invariable. Des hommes calmes, prévoyant le danger.

PRÉVOYANT, ANTE. adj. (pr. *pré-voi-yan, yan-te*). Qui a de la prévoyance, qui est doué de prévoyance, qui aime à prendre les mesures, les précautions convenables. Un homme prévoyant. Une mère prévoyante. La sagesse est prévoyante. Avoir l'esprit prévoyant. N'être pas assez prévoyant. La nature *prévoyante* n'a point animé d'un pareil instinct le blé et la pomme de terre. (A. Martin.) Ah! Sophie, que la nature est *prévoyante*, qu'elle est grande et sublime. (Id.)

Quand le mal est certain,
La plainte ni la peur ne changent le destin,
Et le moins *prévoyant* est toujours le plus sage.
(La Fontaine.)

— Qui marque, qui dénote de la prévoyance. Avoir pour quelqu'un des soins prévoyants. Par quels soins *prévoyants* il soutient leur enfance (Del.)

Je sais que près de vous en secret assemblé,
Par vos soins *prévoyants* leur nombre est redoublé.
(Racine.)

Par un soin *prévoyant*, d'autres placent leurs nids
Au lieu le plus propre à nourrir leurs petits. (Del.)

PRÉVU, UE. part. pass. du v. Prévoir. S'empl. adjectiv. Un mal prévu semble moins douloureux. À la ville, tout est [illegible] et *prévu*, l'hiver est un long entr'acte, c'est l'[illegible] de l'année. (De Latouche.) La lumière nous

annonce que l'œil était *prévu*. (A. Martin.) Un seul malheur *prévu* nous donne tant de vaines inquiétudes! (B. de St-P.) Il y a plus de quarante jours, tout paraissait devoir finir avant le temps, et voici que tout subsiste par-delà le terme *prévu*. (Senanc.)

PRIACANTHE. s. m. (ét. gr., πρίζω, je scie; ἄκανθα, épine). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des percoïdes, tribu des sparoïdes, dont le corps est couvert d'écailles rudes jusqu'au bout du museau, et offre pour caractère particulier un préopercule dentelé et terminé par le bas par une épine qui est elle-même dentelée.

PRIAM. (pr. *pri-iamm*). Myth. Dernier roi de Troie, fut épargné par Hercule, qui massacra toute sa famille. L'enlèvement d'Hélène par un de ses fils, Pâris, amena la fameuse guerre qui dura dix ans, coûta la vie à son frère aîné, le vaillant Hector, et livra Troie aux Grecs. Il s'était réfugié auprès de l'autel de Jupiter avec ses enfants; mais voyant son fils Politès massacré par Pyrrhus, il lança contre celui-ci un javelot, et périt sous ses coups.

La Grèce est triomphante, et Troie a succombé.
L'empire de *Priam*, et *Priam* est tombé. (Desaint.)

PRIAM. s. m. Entom. Nom d'un très-beau papillon chevalier grec, à ailes dentelées, d'une belle couleur verte satinée, avec une grande tache noire sur les ailes supérieures, et six taches noires sur les inférieures.

PRIAMIDE. adj. et s. des 2 g. Nom patronymique des enfants de Priam. Ils étaient au nombre de cinquante.

PRIAPE. Myth. Fils de Bacchus et de Vénus, ou, selon d'autres, de Mercure et de Chioné, était l'emblème de la génération et le dieu protecteur des jardins. Le culte de Priape s'établit d'abord à Lampsaque, sa patrie; de là, il passa à Rome, où, quoiqu'il servît toujours à désigner les organes générateurs mâles, il n'eut pas l'obscénité qu'il avait en Grèce.

Tous les ans, d'un lait pur une coupe t'est due,
Priape, c'est assez pour un dieu tel que toi;
Si mon troupeau s'accroît j'ornerai ta statue,
Et dans tous nos jardins nous chérirons ta loi. (Gresset.)

PRIAPE. s. m. Se dit quelquefois dans le même sens que Phallus, emblème de la génération. V. PHALLUS.

— Bot. Genre de plantes établi pour une espèce qui croît aux États-Unis.

— Échin. *Priape de mer*. Nom donné à certaines espèces d'holothuries, à cause de leur forme, qui a quelque ressemblance avec le pénis de l'espèce humaine.

PRIAPÉE. s. f. (rad. *Priape*). Pièce de poésie obscène, peinture licencieuse.

— Philol. Inscription composée pour une statue de Priape.

— PRIAPÉES. s. f. pl. Myth. Fêtes en l'honneur de Priape. ‖ Pièces obscènes que l'on composait en l'honneur de Priape, et que l'on suspendait à ses statues.

PRIAPÉEN, ENNE. adj. Ant. Qui appartient au culte de Priape.

— Littér. anc. *Mètre priapéen*. Vers composé d'un glyconique et d'un phérécratien. On le dit aussi d'un vers hexamètre, dans lequel les trois premiers pieds sont séparés des trois derniers par le sens et la ponctuation; tel est ce vers de Virgile: *Aut Ararim Parthus bibet, aut Germania Tigrim.*

PRIAPÉSIEN. adj. m. Myth. Surnom d'Apollon adoré à Priapus.

PRIAPINA. adj. f. Myth. Surnom de Diane.

PRIAPIQUE. adj. des 2 g. Ant. Qui appartient à Priape ou à son culte. Culte priapique. Attribut, emblème priapique.

PRIAPISME. s. m. (rad. *Priape*, emblème de la génération). Pathol. Érection continuelle et douloureuse, sans désir. Dans tous les cas de *priapisme*, un genre de vie régulier, un régime approprié, le calme des sens, enfin l'exercice au milieu des champs, seront la meilleure garantie contre cette affection et contre ses récidives. (L. Villermoy.)

PRIAPOLITHE. s. m. (ét. gr., Πρίαπος, Priape; λίθος, pierre). Foss. Alcyon fossile percé par le bout, qu'on trouve à Pfeffingen.

PRIAPULE. s. f. Actinoz. Genre d'animaux sans vertèbres, établi pour un animal fort singulier, la priapule à queue, qui vit dans le sable des rivages de l'Océan boréal.

PRIAPUS. Géogr. et myth. anc. Ville de Mysie, près de Lampsaque, avec un port sur la Propontide. C'est là que Priape se réfugia, lorsqu'il eut été banni de Lampsaque.

PRICE (Richard). Célèbre théologien et publiciste anglais, né en 1723, dans le pays de Galles, mort en 1791. Il professa le plus grand enthousiasme pour la révolution française.

PRIDIEN, IENNE. adj. (du lat. *pridie*, veille). Didact. De la veille, qui appartient à la veille.

— Anc. médec. *Purgatif [illegible]*. [illegible] qu'on prenait comme préparatif à un [illegible] plus important.

PRIE (N. de Berthelot, marquise de). Fille de Berthelot de Pléneuf, épousa en 1713 le marquis de Prie, ambassadeur à Turin, devint la maîtresse du duc de Bourbon, alors premier ministre, fut le canal de toutes les grâces et l'instrument de toutes les vengeances; honnie de chagrin à 29 ans, exilée depuis quinze mois dans sa terre de Courbe-Épine, en Normandie.

PRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Prier. S'empl. adjectiv.

— *Prié de*. Une personne priée de faire une démarche. Un père prié de faire grâce à un fils coupable.

— *Prié par*.

Le dieu des eaux *prié* par l'immortelle,
De son trident frappe le fond des mers,
Et sous ses mains vit une île nouvelle
Naître à l'instant, au sein des flots amers. (Malfilatre.)

— *Repas, dîner prié*. Repas, dîner où l'on est invité avec quelque cérémonie. S'ennuyer à un dîner prié.

— substantiv. Celui, celle que l'on convie, que l'on invite à un festin. Être du nombre des priés.

— *Être né prié*. Être toujours censé invité, sans qu'il soit besoin de l'être chaque fois. Vous êtes né prié.

— Hist. *Conseil des priés*. V. PREGADI.

PRIE-DIEU. s. m. (pr. *pri-Dieu*). Sorte de pupitre avec marchepied pour s'agenouiller en priant Dieu. Mettre, préparer un prie-Dieu. Un prie-Dieu couvert de velours. Se mettre au prie-Dieu. Être à son prie-Dieu. La marche d'un prie-Dieu. Aujourd'hui encore on voit à Versailles le *prie-Dieu* au pied duquel Louis XIV rendait compte au Seigneur de son orgueil, de ses volages amours et de ses fautes. (Denne-Baron.)

— Il ne prend pas le signe du pluriel. Oh! que les anges aimaient bien mieux ces *prie-Dieu* du moyen âge que Pope a décrits: Vous, roches aiguës, usées par les genoux des saints, vous, grottes et cavernes, toutes velues d'horribles ronces! (Denne-Bar.)

— Quelques dictionnaires écrivent aussi *prié-Dieu*; cette orthographe n'est tolérable sous aucun rapport.

PRIEGNITZ (Marche de). Géogr. Province de l'ancien marquisat de Brandebourg, en Prusse, au sud du grand duché de Mecklembourg, capitale Perleberg. Elle forme aujourd'hui les deux cercles de West-Priegnitz et de Ost-Priegnitz, dans la régence de Potsdam.

PRIÉGO. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'Andalousie, province de Cordoue; 17,000 hab.

PRIÈNE. Aujourd'hui *Samsoun*. Géogr. Ville de l'Asie-Mineure, dans l'Ionie, près de l'embouchure du Méandre. C'était la patrie de Bias, un des sept sages de la Grèce.

PRIÉNÉEN, ENNE. adj. et s. Habitant de la ville de Priène. ‖ Qui appartient à Priène ou à ses habitants.

PRIER. v. a. 1re conj. (du lat. *precari*) Ce verbe, et tous ceux qui sont terminés au partic. prés. par *iant*, prennent deux *i* à la première et à la seconde personne du plur. de l'imparfait de l'indic. et du présent du subj. *Je prie, tu pries, il prie, nous prions, vous priez, ils prient. Je priais, tu priais, ils priait, nous priions, vous priiez, ils priaient. Je priai*, etc. *Je prierai, tu prieras, il priera, nous prierons, vous prierez, ils prieront. Je prierais, tu prierais, il prierait, nous prierions, vous prieriez, ils prieraient. Prie, prions, priez. Que je prie, que tu pries, qu'il prie, que nous priions, que vous priiez, qu'ils prient. Que je priasse, que tu priasses*, etc. *Priant. Prié.* Pratiquer l'acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu pour reconnaître sa souveraine puissance et lui demander les secours dont on a besoin. Prier Dieu. Prier Dieu le Père. Prier Notre-Seigneur Jésus-Christ. Prier le Saint-Esprit. Prier la très-sainte Trinité. Prier le divin Père, le Père céleste. Prier le Tout-Puissant, le Seigneur. Quand ils *priaient* les dieux, les Romains le faisaient dans un religieux et profond recueillement; leur tête était voilée, afin qu'aucune face ennemie ne vînt les troubler dans cet acte pieux, et que toute l'attention de leur esprit fût exclusivement tendue vers le ciel. (Lemoine.)

— Dans cette acception, il s'emploie souvent sans complément direct, quelquefois même sans aucune espèce de complément. Les disciples s'adressèrent un jour à Jésus et lui dirent: Maître, apprenez-nous à prier; et Jésus leur répondit: C'est ainsi que vous prierez: Notre Père qui êtes aux cieux, etc. Prier humblement, dévotement, avec ferveur, avec confiance, avec persévérance. Passer la nuit à prier. La volonté de prier est déjà une prière. Quand vous avez *prié*, ne sentez-vous pas votre cœur plus léger, et votre âme plus contente? (Lamenn.) Nous embrassâmes tendrement le bon curé, et nous sortîmes de l'église, où se trouvaient encore plusieurs de ses amis fidèles *priant* dans un profond recueillement. (Barg.) *Prier* ensemble dans quelque langue, dans quelque rite que ce soit, c'est la plus touchante fraternité d'espérance et de sympathies que les hommes puissent contracter sur cette terre. (Mme de Staël.)

— *Prier Dieu*. S'est dit par antiphrase, pour, Jurer. ‖ *Prier* s'est construit autrefois avec la préposition *à*, suivie d'un nom.

Je *prie* à Dieu et à la Vierge sainte
Garder de mal et la mère et l'enfant. (Crétin.)

— Par extension, S'adresser à la sainte Vierge et aux saints, afin qu'étant agréables à Dieu, ils lui présentent nos vœux et intercèdent eux-mêmes pour nous. Saint Augustin dit qu'on n'a jamais prié en vain la Vierge Marie.

— De même, on dit de la Vierge et des saints, qu'ils prient dans le ciel; c'est-à-dire que pénétrés de la grandeur et de la majesté divine, ils s'abaissent devant le Seigneur, lui adressent des actes d'adoration et d'amour; et qu'en même temps, pleins d'une miséricordieuse tendresse pour nous qui sommes leurs frères, ils s'efforcent d'apaiser la colère de Dieu et d'attirer sur nous ses grâces.

— Lorsque nous ne nous adressons pas à Dieu ou aux saints pour notre propre compte, *prier* signifie Intercéder; mais alors il est suivi de la préposition *pour*. Prier pour ses ennemis. Prier pour l'exaltation de l'Église. Prier pour la conversion des pécheurs. Prier pour le maintien de la paix entre les princes chrétiens. Prier pour les morts. Dans cette acception, *prier* est employé neutralement.

— Requérir, demander par grâce. Prier quelqu'un d'une chose. Prier quelqu'un de faire une chose. Prier quelqu'un de faire une démarche, de rendre un service. Après la mauvaise volonté que vous m'avez témoignée, je ne vous prierai plus de rien. A quoi il me fallut répondre article par article, parce qu'il accompagnait d'une profonde révérence chaque question qu'il me faisait, en me *priant* d'un air respectueux d'excuser sa curiosité, que je ne pouvais me défendre de la satisfaire. (Le Sage.) La fille du duc de Santa-Fé n'était point infidèle à ses serments, elle avait *prié* son père de la conduire à Melaya. (Chateaubr.) O mes amis! au nom du ciel, je vous ai déjà *priés* de ne plus me parler de mon déshonneur. (B. de St-P.)

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles,
On a beau la *prier*,
La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles,
Et nous laisse crier. (Malherbe.)

— *Prier quelqu'un de son déshonneur*. Lui demander une chose honteuse. ‖ *Prier une femme de son déshonneur*. Lui demander ses faveurs. Il a vieilli.

— *Prier quelqu'un d'une chose, comme Dieu, comme pour Dieu*. Le prier avec toute l'ardeur possible. Je l'en ai prié comme Dieu. Il m'en a prié comme pour Dieu. On dit de même, *Je vous en prie à mains jointes*.

— Par antiphrase, Exprimer l'ordre, la menace. Il est ordinairement suivi de *que*, et veut le subjonctif. Je vous prie que cela n'ait pas lieu. Je vous prie que je n'entende plus parler de cela. Il vous prie que cela n'arrive plus.

En se moquant la Nymphe s'enfuyait:
Amour l'atteint, et l'on voyait la belle,
Qui dans un bois le Cyclope *priait*
Qu'il l'excusât d'avoir été rebelle. (La Fontaine.)

— Dans le même sens, il peut quelquefois n'être pas suivi de *que*. Je vous prie de ne pas recommencer pareille impertinence. Doucement, je vous prie. Tout beau, je vous prie. N'allez pas si loin, je vous en prie. Sortez vite, je vous prie, sans quoi je vous mets moi-même à la porte. Il aurait dû vous *prier* de cette fête. (***)

— *Je vous prie*. S'emploie souvent dans le langage usuel, absolument et comme simple formule de civilité. Dites-moi, je vous prie, si vous avez fait un heureux voyage. Donnez-moi ce livre, je vous prie. Pardonnez-moi, je vous prie, de ne pas accepter votre aimable invitation. Remarquez, je vous prie, que vous exposez un peu légèrement votre fortune. Je frémis seulement à y songer; n'en parlons jamais, je vous *prie*. (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Je prie Dieu que*. Se dit par forme de souhait. Je prie Dieu qu'il vous guérisse très-promptement. Je prie Dieu qu'il amende ce jeune homme.

— *Et sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde*, ou simplement pour les personnes d'un rang moins élevé, *en sa sainte garde*. Formule par laquelle le roi terminait ses lettres.

— Inviter, convier. Prier à dîner. Prier à une noce, à une fête. Prier d'une noce, d'une fête. Je l'ai *prié* d'entrer et de se rafraîchir, il n'a voulu rien accepter, parce qu'il avait encore plusieurs autres dépêches. (X. Marm.) A quelque temps de là la cigogne le *prie*. (La Font.)

Il dit à la brebis: Ma bonne,
C'est vous que j'ai *priée* au superbe festin
Que l'amitié prépare et que l'hymen ordonne. (F. de Neufchateau.)

— On dit *prier de dîner* et *prier à dîner*; mais *prier de dîner* se dit d'une invitation accidentelle, sans cérémonie; *prier à dîner*, suppose une invitation préméditée.

— Loc. prov. *Il ne prie pas comme il joint les mains*. Se dit d'un hypocrite. ‖ *Le viande ne prie point les gens*. Se dit d'un méchant repas. ‖ *Ce n'est pas pour avoir toujours prié Dieu*. Se dit d'une personne justement punie.

— SE PRIER. v. pron. Être prié. Dieu doit se prier en esprit et en vérité.

— *Se faire prier, aimer à se faire prier*. Différer d'accorder une chose facile. Vous vous faites prier. Vous aimez à vous faire prier. Il aime trop à se faire prier. Trop se faire prier, c'est diminuer d'autant le prix de ce que l'on accorde.

— v. récipr. S'inviter, se convier. Ils se sont prié à dîner.

— Syn. comp. PRIER. SUPPLIER. On *prie* avec respect et instance; on *supplie* avec beaucoup d'humilité et un empressement extrême.

PRIÈRE. s. f. (rad. *prier*). Acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu pour reconnaître son souverain domaine sur toutes les créatures et lui demander les grâces dont on a besoin. Prière humble, ardente, fervente. Prière vocale. Prière mentale. Prières publiques. La prière du matin. La prière du soir. Les prières ordonnées par l'Église. Les prières des quarante heures. Les prières des morts, pour les morts. Aimer la prière. Faire une prière. Faire sa prière, ses prières. Ordonner des prières. Se recommander aux prières de quelqu'un, aux bonnes prières de quelqu'un. Ouvrir son livre de prières. Assister dévotement à la prière. Lire, adresser à Dieu une vive prière, une prière brûlante. Réciter sa prière. Demander quelque chose à Dieu dans ses prières. Dieu écoute les prières des justes. Après le souper du château, la dame appelait ses serviteurs, et l'on invitait un des Pères à faire en commun la *prière* accoutumée. (Chateaubriand.) Depuis les temps les plus reculés, la *prière* a été regardée comme un moyen puissant d'élever l'âme, de l'affermir dans les bonnes résolutions, et de la consoler dans le malheur. (Encycl.)

Redoublez au Seigneur votre ardente *prière*:
Peut-être nous touchons à notre heure dernière. (Racine.)

Du pied de ses autels ma *prière* aujourd'hui,
Pure comme l'encens, monterait jusqu'à lui. (Laya.)

— *Être en prière*. Prier.

— Fam. *Courte prière pénètre les cieux*.

— Demander à titre de grâce. Humble prière, très-humble prière, instante prière. Faire une prière à quelqu'un. Écouter, exaucer une prière. Repousser, rejeter, dédaigner les prières. Se rendre aux prières. Être sourd à une prière. Avoir égard, n'avoir point d'égard aux prières. Employer, réitérer les prières. Faire une chose à la prière de quelqu'un. Les prières d'un homme puissant sont presque des ordres. Il ne se rendit point à ses *prières*. (Volt.) La *prière* est souvent plus forte que les armes. (A. Soum.) Que Votre Altesse daigne agréer mes remerciements, comme elle a bien voulu favoriser mes *prières*. (Volt.) Si vous avez exaucé ma *prière* en partie, ce n'est que pour mieux m'en punir. (J.-J. Rouss.)

Le faible est écrasé du puissant qu'il offense,
Et son humble *prière* est sa seule défense. (Lemerc.)

Une juste *prière*
Parmi les gens d'honneur ne se refuse guère. (Scarr.)

— Hist. relig. *Droit de premières prières*. Droit de conférer certains bénéfices, qui appartient à quelques chapitres d'Allemagne. V. PRÉCISTE.

— La prière personnifiée. La *Prière* tremblante est la fille des dieux. (Chén.)

La douce *Prière* aux lèvres gémissantes,
Étendant ses mains suppliantes,
Fuit la rapide Injure au regard effronté. (Lebrun.)

Les *Prières*, mon fils, devant vous éplorées,
Du souverain des dieux sont les filles sacrées. (Volt.)

— PRIÈRES. Myth. Déesses, filles de Jupiter, boiteuses, timides et consternées, marchant continuellement après *Até* ou l'Injure, pour guérir les maux qu'elle a faits.

PRIESTLEY. (Le docteur Joseph). Chimiste et physicien célèbre, né en 1733, dans le Yorkshire en Angleterre, mort à Washington, en Amérique, en 1804, avait reçu de la Convention nationale le titre de citoyen français. Il fut le fondateur de la chimie pneumatique.

PRIESTLEYE. s. f. (pr. *pri-è-stlé-ye*). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, formé pour des arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance.

PRIEUR. s. m. (du lat. *prior*, qui est avant tous les autres). Hist. relig. Supérieur d'un monastère. ‖ *Prieur claustral*. Celui qui gouverne les religieux dans une abbaye, sous un abbé. ‖ *Prieur conventuel*. Celui qui gouverne le monastère, comme chef et premier supérieur, avec la même autorité que l'abbé. ‖ *Sous-prieur*. Celui qui a la supériorité et la direction dans un monastère, après le prieur. Dans les monastères importants par le nombre des religieux, ou par l'étendue de la juridiction, il y avait toujours un sous-prieur. En référer au sous-prieur. Prendre les ordres du père sous-prieur. ‖ *Prieur commendataire*. Bénéficier qui jouissait en tout ou en partie des revenus d'un prieuré, et qui en portait le titre, sans avoir aucune autorité sur les religieux. ‖ *Prieur-curé*. Religieux qui possédait une cure, dans l'ordre des chanoines réguliers.

— Loc. prov. et fig. *Il faut toujours dire du bien de monsieur le prieur*. Il faut avoir soin de ménager dans ses discours les gens en place, les personnes dont on dépend.

— Titre de dignité dans quelques sociétés. Prieur de Sorbonne, de la maison de Sorbonne.

— Hist. Titre des neuf magistrats suprêmes de la république de Sienne, avant sa réunion au grand-duché de Toscane; le chef des prieurs s'appelait *gonfalonier*. ‖ Titre donné autrefois aux présidents de plusieurs tribunaux de commerce, notamment à Toulouse, à Montpellier, etc. ‖ Dignitaire que la Sorbonne choisissait chaque année parmi ses membres, et qui présidait aux assemblées des docteurs et des bacheliers qui y demeuraient. On lui portait tous les soirs les clés de la maison.

— *Grand prieur*. Haut dignitaire de l'ordre de Malte, revêtu d'un bénéfice appelé *prieuré*. Dans chaque langue il y avait des grands prieurs; la langue de France en comptait trois, le grand prieur de Champagne, le grand prieur d'Auvergne, le grand prieur de Provence. Les grands prieurs présidaient aux assemblées provinciales de leur grand prieuré; ils avaient droit de conférer tous les cinq ans une commanderie à qui leur plaisait. ‖ Dans quelques abbayes célèbres, le premier dignitaire après l'abbé s'appelait *grand prieur*.

— *Prim. du peupl romain.* Magistrat municipal de Rome, nommé par le pape et renouvelé chaque semestre.

PRIEURAL, ALE. adj. Hist. ecclés. Qui appartient à un prieur, à un prieuré. Eglise prieurale. Droits prieuraux.

— *Chambre prieurale.* Se disait de certaines commanderies de l'ordre de Malte. V. MAGISTRAL.

PRIEURE. s. f. (ét., V. PRIEUR). Hist. relig. Supérieure d'un monastère de filles. Madame la prieure. La mère prieure.

— *Sous-prieure.* Religieuse qui a la supériorité après la prieure, et qui la remplace en cas d'absence.

— *Grande prieure.* Dans quelques monastères de filles, Religieuse qui est immédiatement après l'abbesse.

PRIEURÉ. s. m. Hist. ecclés. Monastère sous la conduite d'un prieur ou d'une prieure. Prieuré d'hommes. Prieuré de filles. Prieuré régulier. Prieuré de fondation royale. Dans l'origine, les prieurés n'étaient pour la plupart que des fermes dépendant des abbayes, et dans lesquelles l'abbé envoyait, pour les faire valoir, des religieux tous gouvernés par un prévôt ou prieur. Au commencement du XIII^e siècle, les religieux envoyés dans ces fermes s'accoutumèrent à se regarder comme usufruitiers des biens dont leurs prédécesseurs n'avaient eu que l'administration momentanée. L'abus s'enracina de telle sorte et devint si général qu'au commencement du XIV^e siècle les prieurés furent regardés comme de véritables bénéfices.

— *Prieuré-cure.* Prieuré auquel une cure était annexée. ‖ *Prieuré simple.* Prieuré dans lequel il n'y avait point de religieux. ‖ *Prieuré commendataire.* Bénéfice qu'un prieur séculier tenait en commende.

— Maison, église de la communauté. Etre logé au prieuré. Aller à la messe au prieuré.

— Maison du prieur.

— Dignité du prieur, de la prieure.

— *Grand prieuré.* Résidence d'un grand prieur. Après la destruction des Templiers, le Temple, à Paris, devint le grand prieuré de Malte.

—Géogr. *Le Prieuré.* V. CHAMONIX.

PRIMA. Temps hér. Fille de Romulus et d'Hersilie.

PRIMAGE. s. m. T. de mar. march. Bonification de tant pour cent faite au capitaine sur le fret du navire qu'il commande.

PRIMAIRE. adj. des 2 g. (pr. *pri-mère*; rad. *primus*, premier). Qui est au premier degré en commençant.

— *École primaire.* École où l'on commence l'instruction des enfants, où on leur apprend à lire, à écrire et à compter. On dit de même, *Instruction primaire*, *enseignement primaire*, *instituteur primaire*. L'instruction *primaire* universelle est désormais une des garanties de l'ordre et de la stabilité sociale. (Guizot.) Bien que la carrière de l'instituteur *primaire* soit sans éclat, bien que ses soins et ses jours doivent le plus souvent se consumer dans l'enceinte d'une commune, ses travaux intéressent la société tout entière, et sa profession participe de l'importance des fonctions publiques. (Id.) Partout où l'enseignement *primaire* a prospéré, une pensée religieuse s'est unie, dans ceux qui le répandent, au goût des lumières et de l'instruction. (Id.) ‖ *Ecole primaire supérieure.* Celle où l'on enseigne des branches de sciences plus élevées que dans les écoles primaires proprement dites, quoiqu'en se renfermant toujours dans les connaissances usuelles, et sans atteindre à l'instruction littéraire et scientifique qui est donnée dans les collèges. La ville de Paris possède une Ecole primaire communale supérieure.

— Astron. *Planètes primaires.* Celles qui ont le soleil pour centre de leurs mouvements, afin de les distinguer des satellites ou planètes secondaires.

— Bot. *Pédoncule primaire.* Support principal des divisions d'un pédoncule composé. ‖ *Pétiole primaire.* Celui qui est commun à plusieurs folioles ou à plusieurs pétioles secondaires.

— Géol. Synonyme de Primitif ou Primordial. Terrains primaires.

— Polit. *Assemblée primaire.* Assemblée qui forme le premier degré d'un système d'élection, et où les citoyens sont appelés pour choisir les électeurs. Pendant la révolution française, en vertu des constitutions républicaines, les assemblées primaires furent convoquées, et composées de tous les citoyens actifs; elles nommèrent directement la Convention.

— Zool. *Pennes primaires de l'aile.* Celles qui sont implantées sur les os de la main et du carpe.

PRIMA-MENSIS. s. f. (pr. *pri-ma-mein-ciss*; expression latine formée de *prima*, premier, sous-entendu *die*, jour; et de *mensis*, du mois). Théol. Nom qu'on donnait à une assemblée de docteurs de la faculté de théologie de Paris, qui se réunissait le premier de chaque mois, pour conférer des affaires de cette faculté.

PRIMAT. s. m. (pr. *prima*; du lat. *primus*, premier). Hist. ecclés. Prélat dont la juridiction est au-dessus de celle des archevêques. Les anciens historiens donnent indistinctement le titre de primat et d'exarque aux chefs des diocèses. L'évêque de Carthage prenait le titre de primat d'Afrique. On prétend qu'avant Grégoire VII, qui fut élu pape en 1073, on ne connaissait dans les Gaules aucun primat, et qu'il conféra ce titre à l'archevêque de Lyon, sur les quatre provinces lyonnaises, celles de Lyon, de Tours, de Rouen et de Sens. L'archevêque de Tolède s'intitule *primat* des Espagnes; celui de Cantorbéry *primat* de toute l'Angleterre; et celui d'York, *primat* d'Angleterre seulement. (Dehèque.)

— adjectiv. Prince primat. Archevêque primat.

— *Primat de Pologne.* Chef du sénat qui gouvernait dans les interrègnes. L'archevêque de Gnesne était de droit primat de Pologne et légat du Saint-Siége.

— Dans la Grèce moderne, Titre donné aux principaux d'une ville, d'une province. Les primats de l'île d'Hydra, de Spezzia.

PRIMATE. adj. des 2 g. (rad. lat. *primus*, premier). Zool. Qui est le premier, qui doit être placé en tête. ‖ PRIMATES. s. m. pl. Ordre de la classe des mammifères, renfermant ceux de ces animaux qui, par l'ensemble de leur organisation, semblent mériter d'être placés en tête de la classe et du règne animal. Dans l'ordre des primates, Linné fait entrer l'homme, les singes, les makis, les chauve-souris, et même les bradypes et les galéopithèques.

PRIMATIAL, ALE. adj. (pr. *pri-ma-ci-al*; rad. *primat*). Qui appartient au primat. Siége primatial. Eglise primatiale. Juridiction primatiale. En France, il y avait huit primaties ou siéges *primatiaux*. (Dehèque.)

PRIMATICE (François). Célèbre statuaire et peintre italien, né à Bologne en 1490 d'une famille noble, mort en 1570. Il fut appelé en France par François I^{er}, et nommé par Henri II intendant des bâtiments de la couronne.

PRIMATIE. s. f. (pr. *pri-ma-cie*; rad. *primat*). Dignité du primat.

— Étendue de la juridiction d'un primat. La primatie des Gaules. La primatie d'Aquitaine. La primatie de Lyon s'étendait sur les provinces de Paris, de Sens et de Tours.

— Siége de la juridiction du primat. Du siége métropolitain il y avait appel à la primatie.

— Maison, palais du primat. Aller à la primatie.

PRIMAUTÉ. s. f. (pr. *pri-mô-té*; rad. lat. *primus*, premier). Premier rang, prééminence. La primauté du siége apostolique. La primauté du pape. Avoir la primauté. Contester la primauté. Reconnaître la primauté. Aspirer, prétendre à la primauté.

— Aux jeux de cartes et de dés, Avantage d'être le premier à jouer. Gagner de primauté, par la primauté. Tirer à qui aura la primauté. Jouer à trois rafles avec primauté, sans primauté.

— Fig. *Gagner quelqu'un de primauté.* Le devancer, le prévenir dans ce qu'il avait dessein de faire. Il voulait acheter cette forêt, je l'ai gagné de primauté.

PRIME. adj. des 2 g. (du lat. *primus*). Premier. Il s'employait autrefois dans le langage usuel. La prime verdeur de l'âge.

— Agric. Il est syn. de Précoce. Fruit prime. Légume prime.

— Il s'emploie dans des locutions adverbiales, comme: *De prime abord*, *de prime saut*, et dans une locution substantive, *Prime-sautier*.

— Minér. Dans la nomenclature minéralogique, il se place devant les épithètes indiquant les résultats des décroissements, lorsque les faces primitives interviennent dans la forme avec celles qui sont produites par ces décroissements. Chaux carbonatée prime-unitaire. Emeraude prime-unibinaire.

PRIME. s. f. (du lat. *prima*, sous-entendu *hora*, heure). Liturg. cathol. La première des heures canoniales celle qui suit l'office de la nuit et se dit après laudes. Dire, réciter, chanter prime. Sonner prime. Assister à prime. L'heure de prime était déjà connue du temps de saint Basile.

— Chron. La première des quatre parties du jour des Romains, comprenant, comme les autres parties, la moitié du temps qui s'écoule entre le lever ou le coucher du soleil et midi. Ces quatre parties se nommaient: *prime*, *tierce*, *sexte* et *none*. V. ces trois derniers mots.

— Anc. astron. Il se disait de la première apparition d'un astre. *La lune est en prime.* Son croissant commence à se montrer.

— Comm. Laine de première qualité. Prime de Ségovie. Prime de Portugal. Drap de primes de France.

— Escrim. La première des gardes, la principale garde; la première position. Garde de prime. Estocade de prime.

— A quoi pense M. Landais quand il fait deux paragraphes distincts, l'un pour *prime*, t. de maître d'armes; l'autre pour *prime*, t. d'escrime?

— Géom. Il veut dire la [illegible] que Minute, la soixantième partie d'un degré. ‖ On l'a pris aussi quelquefois [illegible] partie d'une unité. [illegible]

[illegible] Jeu où l'on ne donne que quatre cartes. Jouer à la prime, à la grande prime. [illegible] Avoir prime. [illegible] *Avoir prime.* Avoir les quatre cartes de couleurs différentes.

— Joaill. Pierre demi-transparente qui sert de base aux cristaux. Prime d'émeraude. Prime d'améthyste. Prime de rubis. Prime de topaze, etc.

— Pêch. *Sardines de prime.* Celles que l'on prend au coucher du soleil, par opposition à *sardines d'aube.* ‖ *Morues de prime.* Celles qui arrivent les premières en Europe, après la pêche annuelle.

— Véner. *De haute prime.* loc. adv. Sur-le-champ. Un loup ne s'arrête pas où il a mangé, mais il s'en va de haute prime.

PRIME. s. f. (du lat. *primum*, prix). Somme que celui qui veut faire assurer sa propriété paye à l'assureur pour prix de l'assurance. Prime d'assurance.

— Somme accordée à titre d'encouragement pour quelque opération de commerce, de finances, d'agriculture, etc. Prime d'encouragement. Prime d'importation. Prime d'exportation. Le gouvernement a accordé une belle prime. Les *primes* les plus importantes sont celles que le gouvernement attache à l'exportation de certaines marchandises, comme une compensation aux charges imposées à l'industrie par les droits qui pèsent sur l'entrée des matières premières. (Cabanis.)

— T. de bourse. *Marché à prime.* Négociation à terme d'effets publics, pour laquelle on donne une prime à l'acquéreur, celui-ci restant libre de négocier, suivant les termes convenus et arrêtés à l'avance.

PRIME ABORD (DE). loc. adv. et fam. Du premier abord, au premier abord. De prime abord, je le prenais pour un autre. V. ABORD.

PRIMEMENT. adv. Il s'est dit pour Premièrement.

PRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Primer. S'emploie adjectiv. Un créancier primé en hypothèque. Un avocat primé par un autre.

PRIMER. v. n. 1re conj. (rad. lat. *primus*, premier). T. de jeu. Tenir le premier rang à la paume. Etre accoutumé à primer. N'être pas bon pour primer. Primer fort bien. A la paume, on prime de deux manières, soit en recevant le service, soit en tenant la droite de l'autre côté.

— Fig. Avoir l'avantage sur les autres. Primer en tout. Primer partout. Primer dans la conversation. Aimer à primer. Vouloir toujours primer. Il y en a de tels, que, s'ils pouvaient connaître leurs subalternes, et se connaître eux-mêmes, ils auraient honte de *primer*. (La Bruy.) Assez sensible à l'amitié, pourvu qu'elle y *prime*, il faut que son amie soit sa sujette et jouisse avec respect de ses bonnes grâces. (Marivaux.)

— *Primer entre.* Homère prime entre tous les poëtes.

— *Primer par.* Primer par le luxe, par l'ostentation, par la richesse.

— *Primer sur.* Bossuet prime sur tous les orateurs français.

— v. a. *Primer quelqu'un.* Le surpasser. Il prime tous ses rivaux. Ce jeune écolier prime tous ses camarades.

— Jurisp. *Primer quelqu'un en hypothèque.* Avoir une hypothèque antérieure à la sienne.

— SE PRIMER. v. pron. Être primé.

— Se surpasser mutuellement. Ils avaient pris à tâche de se primer. C'était à qui se primerait.

PRIMERAIN, AINE. adj. Il s'est dit pour Premier, ancien. Il rétablit la *primeraine* sainteté de l'Eglise. (Nic. Pasquier.)

— PRIMERAIN. s. m. Anc. art milit. Chef de file.

PRIMEROLE. s. f. Bot. Il se dit dans quelques provinces pour Primevère.

PRIMEROSE. s. f. Se dit pour Passe-rose. Peut-être un de tes regards était-il l'ornement de sa cabane, comme la douce *primerose* est l'ornement du buisson sous lequel elle se cache. (Goldsmith.)

PRIME-SAUT (DE). loc. adv. Du premier coup, au premier effort. On l'écrit aussi sans trait d'union. V. SAUT.

— Il se prenait autrefois substantiv. Les passions ne nous sautent pas toujours au collet d'un *prime saut*. (Montaigne.) M. Landais cite cette phrase de Montaigne, ne s'est pas aperçu que *prime saut* est pris substantivement.

PRIME-SAUTIER, IÈRE. adj. (pr. *pri-me-ço-tié, ière*; ét. lat., *primus*, premier; [illegible] saut). Qui saisit promptement et rend ses idées avec exactitude, sans de [illegible] Esprit prime-sautier. Intelligence prime-sautière. Il est prime-sautier. Les Français ont, en général, l'esprit prime-sautier.

— Qui agit, qui se détermine de premier mouvement. Mouvement prime-sautier. Il est vieux et peu usité dans l'une et l'autre de ces acceptions.

— Nous ne comprenons pas que M. Landais fasse *prime-sautier* invariable au plur. Le pur. masc. de ce mot est *prime-sautiers*; et le plur. fém. *prime-sautières*. Des esprits prime-sautiers. Des intelligences prime-sautières.

PRIMEUR. s. f. (rad. lat. *primus*, premier). Agric. Première saison des fruits, des légumes, des fleurs, etc. Les fruits sont chers dans la primeur, dans leur primeur.

— Il se dit aussi en parlant du vin. *Certains vins sont bons, ne sont pas bons dans la primeur;* ils sont bons, ne sont pas bons à boire aussitôt après la vendange.

— s. m. pl. Les fruits, les légumes, les fleurs précoces. Les primeurs sont coûteuses. Aimer les primeurs. Acheter des primeurs. Les primeurs ne sont pas de durée. Servir à table un plat de primeurs. Les vins le réchauffent, et son dîner est une petite conception, si les *primeurs* y sont habilement introduites. (De Cussy.)

— Fig. Premiers sentiments, premières affections, premier amour. Toutes les *primeurs* plaisent, et surtout celles du cœur. (B. de St-P.) Omission des dictionnaires.

PRIMEVÈRE. s. f. (ét. lat., *primus*, premier; *ver*, printemps). Commencement du printemps. Sur sa *primevère*, il avait soin de nous braver. (Nic. Pasq.) Il est hors d'usage. L'Académie fait ce mot du masculin.

PRIMEVÈRE. s. f. (ét. lat., *primus*, premier; *ver*, printemps). Bot. Genre de plantes, type de la famille des primulacées, renfermant des plantes herbacées vivaces, ayant leurs fleurs toutes radicales, des fleurs portées sur une trompe simple et disposées en ombelle simple, et dont plusieurs espèces, très-communes en France, s'épanouissent dès les premiers jours du printemps: delà le nom de *primevère* qu'on leur a donné. Une des plus belles espèces de primevère est l'*oreille d'ours*, originaire des Alpes et cultivée dans les jardins; les variétés les plus estimées de cette espèce sont celles dont les fleurs bien veloutées sont, ou d'un bleu pourpre lisere de blanc, ou brun foncé, brun olive, orangé, etc. Primevère simple. Primevère double. Bouquet de primevères. Bordure de primevères. Quand les rudes aquilons ont ravagé la terre, vous appelez le plus faible des vents; à votre voix le zéphyr souffle, la verdure renaît, les douces *primevères* et les humbles violettes colorent d'or et de pourpre le sein des noirs rochers. (B. de St-P.) Que les pâles violettes et les douces *primevères* fleurissent chaque printemps sur les tertres des enfants qui ont aimé leurs pères. (Id.) La *primevère* languissante, qui ne voit jamais Phébus dans toute sa force, pâle comme la jeune fille qui se consume dans l'attente d'un époux. (Shakespeare.)

Dans ces champs ranimés j'ai vu la *primevère*
Ouvrir les tendres fleurs de sa touffe légère.
(COLNAIRE.)

Amante des zéphyrs, soudain la *primevère*
Emaille le bord des ruisseaux. (DE BRIDEL.)

Et de la *primevère*, aux bouquets étoilés,
Les gazons des ruisseaux toujours sont émaillés.
(BÉRANGER.)

— En poésie, ce mot se prend pour la fleur de cette plante. L'or de la *primevère* a percé les gazons. (Michaud.)

Sur le gazon la tendre *primevère*,
S'ouvre et jaunit dès le premier beau jour. (PARNY.)

La *primevère* qui se dore,
Se dégage de ses boutons. (COLNAIRE.)

— Saint-Lambert a fait ce mot du masculin:

L'odorant *primevère* élève sur la plaine
Ses grappes d'un or pâle, et sa tige incertaine.

— L'Académie écrit *primevère* sans *s*, dans *bouquet de primevère;* est-ce qu'on fait un bouquet avec une seule primevère?

— Médec. On attribue à la fleur de la primevère des vertus pour l'apoplexie et la paralysie; sa racine est sommifère, et on l'emploie pour les vapeurs et les migraines: le suc de primevère nettoie le visage.

PRIMIANITE. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte de donatistes, dont Primianus fut le chef. V. DONATISTE.

PRIMICÉRIAT. s. m. (pr. *pri-mi-cé-ri-a*). Dignité, office de primicier.

PRIMICIER. s. m. (pr. *pri-mi-ci-é*; ét. lat., *primus*, premier; *in*, sur; *cera*, cire; sous-entendu *scriptus*, écrit). Celui qui a la première dignité dans certaines églises, dans certains chapitres. On dit aussi *princier*. Le primicier était, dans les églises cathédrales, celui qui avait soin de l'ordre de l'office et qui présidait au chœur; c'était le premier des chantres. Le nom de *primicier* lui vient de ce qu'il était marqué le premier sur la tablette enduite de cire où sont écrits les noms des chantres *primi...*

[illegible] le plusieurs officiers principaux de la cour des empereurs de Constantinople. Primicier de l'impératrice. Primicier augusta. Primicier de la cour. Primicier de la chambre, du palais, des légions, des protecteurs, des bardariotes, etc. ‖ *Primicier des notaires.* Officier qui tenait le registre des [illegible], des fêtes et des revenus de l'empire. Il succéda au procurateur des éphémérides.

PRIMI[illegible] premier [illegible] Premier jour de la décade républicaine en France.

PRIMIG[illegible] adj. des 2 g. (ét. lat., *primus*, premier; [illegible] produit). Bot. Qui ne produit point [illegible] d'espèces voisines [illegible]

PRIMIGÉNIE. adj. f. Myth. V. PROTOGÉNIE.

PRIMINE. s. f. (rad. *primus*, premier). Bot. [illegible] première de l'ovule [illegible]

PRIMIPARE. adj. [illegible] qui enfante [illegible]

— Il se prend [illegible]

ment est quelquefois très-laborieux chez les primipares.

PRIMIPARITÉ. s. f. (ét. V. PRIMIPARE). Didact. État d'une femme qui met au monde son premier enfant. La primiparité de cette femme est fort heureuse.

PRIMIPILAIRE. s. m. (ét. lat., *primus*, premier; *pilum*, javelot; littéral. *lanceur de javelots*). Antiq. rom. Nom donné au centurion qui commandait la première centurie du premier manipule des pilani ou triaires, c'est-à-dire du premier manipule de toute la légion; il avait place dans le conseil de guerre après le consul et les premiers officiers, et devenait de droit membre de l'ordre des chevaliers. Il avait la garde de l'aigle de la légion, et n'avait au-dessus de lui que les tribuns et les préfets de camp.

— adjectiv. Centurion primipilaire.

PRIMIPILE. s. m. Antiq. rom. V. PRIMIPILAIRE.

PRIMI-STERNAL, ALE. adj. (ét. lat., *primus*, premier; *sternum*, sternum). Anat. Se dit de la première pièce du sternum.

PRIMITIF, IVE. adj. (du lat. *primitivus*, rad. *primus*, premier). Qui se rapporte au premier état d'une chose. Le monde primitif. L'Église primitive, la primitive Église. L'innocence primitive. Il est peu de productions naturelles que l'homme se soit appropriées comme aliment sans les altérer ou les modifier par les préparations qui les éloignent de leur état *primitif*. (Gaubert.) Le quartz est le premier des verres *primitifs*. (Buff.)

— Le plus ancien. Titre primitif. Produire des titres primitifs. Rechercher quelle était la valeur primitive d'une monnaie.

— Arithm. anc. *Nombre primitif*. Se disait d'un nombre premier. ‖ Anc. géom. *Triangle primitif*. Celui dont les côtés n'ont point de commune mesure entre eux.

— Bot. *Plantes primitives*, ou subst. fém. *les primitives*. Celles qui sont d'origine première, qui se perpétuent par le croisement d'espèces voisines, et qui conservent le type de leur race.

— Dr. canon. *Curé primitif*. Celui qui était originairement curé, et qui avait un vicaire perpétuel appelé simplement *curé*. V. CURÉ.

— Entom. Dans l'aile des insectes, *Nervures primitives*. Deux grosses nervures parallèles et rapprochées, qui tirent leur origine du thorax, et qu'on divise en interne et externe.

— Géol. *Terrains primitifs*. Ceux qui ne contiennent aucun vestige de corps organisés, à l'existence desquels on les suppose, en conséquence, antérieurs. Ces terrains se composent des plus anciennes formations de roches que l'on ait pu soumettre à l'observation, c'est-à-dire, de la partie inférieure des dépôts qui constituent nos continents, parce que ces dépôts sont, par rapport à nous, comme les premiers monuments de la création et les témoins de toutes les catastrophes qui l'ont suivie.

— Gramm. *Mots primitifs*. Ceux qui servent de radical, et d'où les autres sont dérivés. *Bon* est le mot primitif de *bonté*. *Forme* est le mot primitif de *formel, former, formation, informe, déformer, réformer*, etc. On dit subst. : Un primitif. Ce primitif a beaucoup de dérivés.

— *Langue primitive*. Celle qu'on suppose avoir été parlée la première ; celle qu'on suppose n'être formée d'aucune autre. Tout ce que j'ai dit jusqu'ici convient aux langues *primitives* en général. (J.-J. Rouss.) Il n'y a pas eu plus de langue *primitive* et d'alphabet *primitif*, que de chênes *primitifs*, et d'herbes *primitives*. (Volt.)

— Gramm. sansc. *Verbe primitif*. Verbe qui descend immédiatement d'une racine.

— Gramm. ar. *Nom primitif*. Se dit quelquefois par opposition à Nom dérivé.

— Minér. En cristallographie, *Forme primitive*. Celle qui offre naturellement la forme du noyau qu'on obtient par la division mécanique. Pour quelques auteurs, ces mots désignent un solide de figure constante, engagé symétriquement dans tous les cristaux d'une même espèce, et dont les faces suivent les directions des lames qui composent les cristaux. Pour d'autres, forme primitive signifie Forme simple, c'est-à-dire forme dont les faces sont égales entre elles et semblablement situées, et qui ne peut dériver d'aucune autre.

— Phys. *Couleurs primitives*. Les sept couleurs principales dans lesquelles la lumière se décompose. Ces couleurs sont : le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo et le violet. En peinture, on appelle *couleurs primitives*, le rouge, le jaune, le bleu, le blanc et le noir.

PRIMITIVEMENT. adv. (pr. *pri-mi-ti-ve-man*) Originairement; d'une manière primitive, dans une acception primitive. Employer primitivement un mot. Ce mot a été employé primitivement dans un sens bien différent. Crosne appartenait primitivement à la paroisse de Villeneuve-St-Georges. (Dulaure.)

PRIMITIVITÉ. s. f. État de ce qui est primitif. Je remarquez à cet égard qu'il est certains mots dans les mots, s'il en est quelque part un indice plus authentique de *primitivité* (Ch. Nodier.)

PRIMO. adv. (mot emprunté du latin). Premièrement, en premier lieu.

PRIMOGÉNITURE. s. f. (du lat., *primus*, premier; *genitura*, génération). Aînesse. Droit de primogéniture. Succéder par ordre de primogéniture. Ésaü vendit sa primogéniture pour un plat de lentilles.

PRIMORDIAL, ALE. adj. (du lat. *primordium*, commencement; formé de *primus*, premier; *ordo*, ordre). Primitif. Le premier en ordre, le plus ancien. L'état primordial des choses. Les montagnes primordiales. Les terrains primordiaux. Produire un titre primordial. Les mines *primordiales* de l'or sont dans les hautes montagnes. (Buff.)

— Bot. *Feuilles primordiales*. Très-petites feuilles qui commencent à pousser sur la graine même. V. PLUMULE.

PRIMORDIALEMENT. adv. Primitivement, originairement.

PRIMORDIALITÉ. s. f. Didact. Qualité, état de ce qui est primordial.

PRIMULA. s. f. Bot. Nom scientifique de la primevère.

PRIMULACÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *primus*, premier). Bot. Qui ressemble à la primevère, scientifiquement, *primula*. ‖ PRIMULACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre *primula* ou primevère. Les primulacées sont appelées lysimachiées par Jussieu.

PRIN. adj. m. (pr. *prin*). Se disait anciennement pour Premier.

— Pêch. *Filet prin*. Corde d'auffe dont les pêcheurs se servent pour construire les bourdigues.

— Techn. *Prin filé*. V. PRINFILÉ.

PRINCARD. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pinson.

PRINCE. s. m. (du lat. *princeps*; formé de *primus*, premier; *caput*, tête). Celui qui possède une souveraineté. Grand prince. Puissant prince. Prince redoutable. Les princes chrétiens. Jamais *prince* vaincu n'eut d'allié fidèle. (Jouy.) Un *prince* avant tout doit aimer ses États. (Guiraud.) Un *prince* qu'on estime est bien près d'être aimé. (Arnault.) Un *prince* est rarement aimé comme il doit l'être. (La Chaussée.) Pour qu'un *prince* se fasse aimer de ses sujets, il faut d'abord qu'il les aime. Le bonheur est égal entre le *prince* qui trouve son homme, et l'homme qui trouve son *prince*. (François Ier.) Ceux qui aiment et craignent Dieu, ne peuvent que bien faire, et sont toujours plus fidèles à leurs *princes*. (Henri IV.) Les *princes* n'ont jamais contemplé les choses de la vie face à face. (Mme de Staël.) J'ai lu que nous autres Belges, nous avons d'abord été gouvernés par des *princes* particuliers, d'après des droits, des priviléges et des usages établis. (X. Marmier.) Le *prince* de Condé fut enfermé à Vincennes en 1617. (Dulaure.) Aimez-vous les uns les autres, et vous ne craindrez ni les grands ni les *princes* ni les rois. (F. Lamennais.) Les *princes* ne sont pas établis pour se rendre terribles aux bons. (Pascal.)

> Un *prince* à qui le ciel destine un diadème,
> Doit commencer, mon fils, par régner sur lui-même.
> (Th. Corneille.)

> De quelque haut crédit que se vantent les *princes*,
> Souvent leur trop d'orgueil révolte les provinces,
> Et leur ressentiment doit se dissimuler
> Quand le peuple au début commence à se mêler.
> (Lemercier.)

— Celui qui est d'une maison souveraine. Les princes d'Allemagne. Les princes d'Italie. Les princes du Saint-Empire.

— En France, *Princes du sang royal*, ou simplement, *princes du sang*. Ceux qui sont sortis de la maison royale par les mâles. ‖ *Préséance des princes du sang*. Prérogative qui fut débattue pour la première fois en 1585, entre le cardinal de Guise et Charles de Bourbon ; elle fut adjugée à ce dernier. ‖ *Princes possessionnés*. Princes du sang qui jouissaient d'un droit de souveraineté sur quelques provinces. ‖ *Monsieur le Prince*, se disait absolument du premier prince du sang, à la cour de France. Ce titre appartint longtemps au prince de Condé.

— *Prince royal*. Titre que porte aujourd'hui en France, et dans quelques autres pays, l'héritier présomptif de la couronne.

— Absol. *Le prince*. Le souverain du lieu dont on parle. Le prince ordonne. Le prince veut être obéi. Avoir audience du prince. Avoir l'oreille, la faveur, les bonnes grâces du prince. Les monnaies portent l'effigie du prince.

— *Les princes*. Les enfants, les frères, ou les oncles du souverain.

— *Très-haut, très-puissant et très-excellent prince*. Formule dont on se sert dans les actes publics où l'on parle des rois. Pour les princes qui ne sont pas rois, on dit Très-haut et très-puissant prince.

— Loc. prov. *Les princes ont beaucoup d'yeux et beaucoup d'oreilles*. Ils voient et entendent tout par leurs espions. ‖ *Les princes ont les bras longs ou les mains longues*. Leur pouvoir s'étend fort loin. ‖ *Vivre en prince*. Vivre splendidement, comme un prince. Avoir un grand équipage. *Être vêtu en prince*. Être magnifiquement vêtu. ‖ *Il a fait le prince. Traiter en prince*, etc.

— Loc. prov. et fig. *Ce sont jeux de princes*, ..., lument, *ce sont jeux de princes*. Se dit des amusements ..., en peine du mal qui peut en résulter pour autrui.

— ...

— Fam. et ironiq. *L'ami du prince*. L'agent des plaisirs secrets d'un prince ou de quelque personnage puissant.

— Possesseur d'une terre qui a titre de principauté.

— Titre purement honorifique conféré par le souverain, sans qu'une principauté y soit attachée.

> *Les princes de l'Église*. Les cardinaux, les archevêques et les évêques.

— Styl. poét. *Le prince des ténèbres*. Le diable. On dit aussi, *le prince des enfers*. Du *prince* des enfers que la rage frémisse. (L. Racine.) ‖ Anciennement ce titre honorifique a été donné, en général, à tous les seigneurs, et quelquefois même à de simples gentilshommes.

— Titre du chef de différentes confréries joyeuses. Prince des amoureux. Prince des sots.

— Styl. orat. Le premier, le plus excellent. Le prince des orateurs. Le prince des philosophes. Le prince des poëtes. Homère est regardé comme le prince des poëtes. Démosthènes et Cicéron sont les princes des orateurs anciens. Platon et Aristote sont les princes des philosophes.

— Styl. bibl. *Le prince des apôtres*. Saint Pierre. ‖ *Les princes des apôtres*. Saint Pierre et saint Paul.

— Hist. hébr. *Prince de la captivité*. Nom donné à ceux d'entre les Juifs qui, pendant la captivité, gouvernaient le peuple. On en compte quarante et un depuis Jéchonias, emmené par le roi Nabuchodonosor. ‖ *Prince de la synagogue*. Dans l'Ancien Testament, c'est le nom d'un de ceux qui présidaient aux assemblées du peuple. Dans le Nouveau, c'est le nom de celui qui préside aux assemblées de religion tenues dans la synagogue. ‖ *Prince de la ville*. Magistrat qui, dans les villes israélites, avait la même autorité que l'intendant du temple dans le temple. Il veillait à la conservation de la paix, de l'ordre et de la police. ‖ *Prince des prêtres*. Le grand prêtre en exercice ; le grand prêtre n'exerçant plus ce ministère ; le chef d'une famille sacerdotale.

— Hist. rom. Titre que prenaient le plus habituellement, avec celui de *César*, les souverains de Rome que nous appelons Empereurs.

— *Prince de la jeunesse*. Celui des chevaliers romains que le censeur nommait le premier dans la revue de cette classe de citoyens. Il marchait à la tête de la jeune noblesse dans les fêtes publiques. On changeait les princes tous les cinq ans, parce que cette place ne pouvait être remplie que par un jeune homme. Sous les empereurs, on donnait aussi le nom de *prince de la jeunesse* à l'héritier de l'empire. ‖ *Prince du sénat*. Celui des sénateurs que le censeur, après le dénombrement que l'on faisait à chaque lustre, nommait le premier dans le rôle des sénateurs. Cette qualité n'était ordinairement déférée qu'à un consulaire qui avait exercé la censure ou reçu les honneurs du triomphe. Dans l'origine, elle était à vie ; dans la suite, elle pouvait changer tous les cinq ans. ‖ Nom donné à des soldats romains qui marchaient en tête de la ligne de bataille, et qui étaient choisis parmi des hommes dans la vigueur de l'âge et d'une valeur éprouvée. Dans la suite, les princes ne furent plus qu'au second rang entre les hastaires et les triaires.

— Hist. mod. Titre que portaient, sous les rois francs de la première race, les chefs qui assistaient aux assemblées de la nation. Au commencement de la troisième race, Titre de tous les grands feudataires jouissant de l'autorité souveraine. ‖ *Guerre de l'emprisonnement des princes*. Nom que l'on donne à la guerre de la Fronde, qui commença en 1650 par le soulèvement que causa Mazarin en faisant enfermer à la Bastille le prince de Condé et les autres chefs de la Fronde ; toutefois, la guerre n'éclata que l'année suivante, après la mise en liberté des princes. ‖ *Prince noir*. Édouard, prince de Galles, fils aîné d'Édouard III, roi d'Angleterre ; ce nom lui vient de la couleur de son armure. ‖ *Prince primat*. Dans la confédération du Rhin, Titre que portait le président de la diète, ancien électeur de Mayence et grand-duc de Francfort.

— *Prince des médecins*. Surnom donné à Avicenne, vers la fin du xe siècle. Sa philosophie, sorte d'alchimie logique, était fondée sur cette supposition, que les opérations de la nature sont en corrélation parfaite avec celles de l'esprit humain.

— Philol. *Du Prince*. Titre d'un ouvrage de Machiavel, dans lequel, en donnant des conseils sur l'art de gouverner, cet écrivain a présenté le despotisme sous les plus odieuses couleurs : on a souvent douté si ce livre avait été écrit sérieusement, ou s'il n'était qu'une sanglante ironie.

— Anc. littér. fr. *Prince*. Titre qui dans l'envoi des ballades et des chants royaux, s'adressait à celui qui avait gagné le prix de la ballade de l'année précédente, et qui décernait le prix à son tour.

— Conchyl. Nom marchand d'une espèce de cône.

— Entom. Nom donné par les amateurs au papillon appelé collier argenté.

— Géogr. *Île du prince*. Île d'Afrique, dans le golfe de Guinée, au N.-E. de l'île de Saint-Thomas, et appartenant aux Portugais. ‖ *Île San-Antonio*. ... ‖ *Île du Prince-Édouard* ou *de Saint-Jean*. Île de l'Amérique du Nord dans le golfe de Saint-Laurent, au N. de la Nouvelle Écosse. Ch.-l., Charlotte's-Town ; 18,000 hab. ‖ *Île du prince de Galles*, ou *Poulo-Pinang*. Île du détroit de Malacca, très-fertile en poivre ; elle appartient aux Anglais. ‖ *Archipel du prince de Galles*. Archipel situé dans le Grand-Océan ; il dépend de l'Amérique russe. ‖ *Île du Prince Guillaume-Henri*. Île Mathias, en Polynésie. ‖ *Passe du Prince-Régent*. Bras de mer dans la partie orientale de la mer Polaire au S. du détroit de Barrow. ‖ *Îles des Princes*. Dans la mer de Marmara ; il y en a neuf, dont quatre sont habitées, 5,000 hab.

PRINCEPS. (pr. *prein-cepss*; V. l'ét. au mot PRINCE.) Mot latin qu'on emploie adjectivement pour désigner la première de toutes les éditions d'un auteur. Édition princeps. L'édition princeps de Virgile. Consulter une édition princeps.

PRINCERIE. s. f. (pr. *prein-ce-ri*). Dignité de princier ou de primicier.

— S'est dit ironiquement pour État, qualité de prince.

— Manières de prince. Madame de Bouillon avait un air de plaire, une politesse digne, un grand savoir-vivre, un reste du temps passé, rehaussé de *princerie*. (St-Simon.)

PRINCESSE. s. f. (pr. *prein-cè-ce*). Femme ou fille de prince. Jeune princesse. Belle princesse. L'amour ne règle pas le sort d'une *princesse*. (Rac.)

> Les temps sont accomplis, *princesse*, il faut parler,
> Et votre ...
> (Rac.)

— Souveraine d'un État. Élisabeth, reine d'Angleterre, était une grande princesse.

— *Princesse royale*. En France et dans quelques autres pays, Femme du prince royal ou de l'héritier présomptif de la couronne. ‖ Dans les pays où les femmes peuvent exercer la souveraineté, il signifie, Héritière présomptive de la couronne.

— Fig. et fam. Femme qui affecte de grands airs. Faire la princesse. Se donner, prendre des airs de princesse. Cette femme fait la princesse. Vous vous donnez, vous prenez des airs de princesse.

— Terme de familiarité, et quelquefois de mépris, employé avec des femmes d'une classe inférieure et d'une conduite équivoque. Oui, ma princesse. A vous, ma charmante princesse. La princesse s'avisa d'avoir des caprices. Ne vous fiez pas à cette princesse. Je le sais, ma *princesse*, et qu'il vous faut la cour. (Corn.) Ma *princesse*, avez-vous daigné me souhaiter? (Rac.) Je m'attachai principalement à une servante de cuisine. Don Rodrigue s'en aperçut. Il m'en reprit aigrement, me reprocha la bassesse de mes inclinations ; et, de peur que la vue de l'objet aimé ne rendît ses remontrances inutiles, il mit ma *princesse* à la porte. (Le Sage.)

— Conchyl. Nom marchand du sabot nacré.

— Hortic. Espèce de haricot dont la cosse est fort allongée. On l'emploie adjectivement et substantivement. Des haricots princesses. Des princesses. ‖ Se dit aussi d'une espèce d'amande dont la coque est tendre et facile à briser. Amandes princesses.

— Géogr. *Île de la Princesse-Royale*. Archipel de l'Amérique du Nord, sur la côte N.-O.

PRINCIER, IÈRE. adj. (pr. *prein-cié, iè-re*; rad. *prince*). De prince ou de princesse, qui y a rapport. Titre princier. Dignité princière. Abbaye princière. Terre princière. Maison princière. Famille princière.

— *Avoir une maison princière*. Faire de l'étalage comme il ne convient qu'aux princes.

— En Allemagne. *Maisons princières, familles princières*. Certaines maisons, certaines familles dont le chef a le titre et les droits de prince. ‖ *Droits princiers*. Droits appartenant à un prince.

— Hist. S'est dit d'un grand seigneur de la cour. Seigneur princier. ... Se disait substantivement ... *cières*. ... ne reçoit pas des ... L'évêque, ... l'Observance ...

PRINCETON. Géogr. Ville des États-Unis d'Amérique, dans le New-Jersey, à 16 kilomètres de Trenton. ‖ Hist. *Bataille de Princeton*, bataille gagnée sur les Anglais, par Washington, pendant la guerre de l'indépendance, en 1777.

PRINCILLON. s. m. (pr. *prin-ci-yon*). Petit prince dont les États sont peu étendus, ou qui est fort pauvre. Se dit par ironie et dénigrement.

PRINCIPAL, ALE. adj. (du lat. *principalis*; rad. *princeps*, chef). Le premier, le plus considérable en son genre, en parlant des personnes et des choses. Le principal ministre du roi. Les principaux magistrats d'une ville. Le principal acteur. Le principal associé. Les principaux articles d'un traité, d'un contrat de mariage. Le principal point. La principale vertu d'une personne. Le point principal. Fournir le principal emploi d'une chose. Faire d'une chose sa principale affaire. Le principal personnage d'un tableau. Un autre solitaire avait l'air plus calme, plus doux, plus saint encore que le *principal*, parce qu'il paraissait plus heureux. (A. de Cust.) La dent est un composé de plusieurs parties dont la coronne est seulement la *princi-*

... J.-J. Rouss.) Je me suis contenté d'en indiquer les *principaux* objets. (Buf.) Leur [illegible] vertu a été [illegible] ces connaissances profondément combinées [illegible] vaient convaincu qu'il pouvait se donner une influence *principale* dans les affaires. (Raynal.)

— *Principal locataire.* La personne qui loue du propriétaire une maison, pour la sous-louer en totalité ou en partie. || *Principal obligé.* Le principal débiteur, pour le distinguer de la caution.

— Loc. prov. et fig. *C'est la principale pièce du sac.* C'est ce qu'il y a de plus important, de plus nécessaire [illegible].

— Féod. [illegible]. Château destiné à l'habitation [illegible] fief. Le principal manoir appartenait à l'aîné.

— Géom. *Axe principal d'une ellipse, d'une hyperbole.* Axe qui passe par les foyers de ces courbes.

— Jurispr. *Conclusions principales.* Conclusions qui portent sur le fond de l'affaire, par opposition à *Conclusions subsidiaires.* || [illegible] Se dit par opposition à une [illegible] accessoire ou conventionnelle. || [illegible]. Le capital, par opposition aux intérêts.

— Log. *Proposition principale.* Celle dont dépendent les autres. || *Idée principale.* Idée qui [illegible].

— Music. Se dit de la partie récitante d'une [illegible]. Partie principale. Violon principal. [illegible] principale.

PRINCIPAL. s. m. (ét., V. PRINCIPAL, adj.). Ce qu'il y a de plus important, de plus [illegible]. Le principal doit toujours aller avant l'accessoire. Pour vous, [illegible] vous ayez soin de votre santé. Le principal n'est pas, comme le prétendent les philosophes, d'être heureux par la vertu, mais d'être vertueux, dût-on ne pas obtenir le bonheur. Le principal de l'affaire, c'est de s'assurer des dispositions de cette personne.

— Somme principale qui produit intérêt. Payer, rembourser le principal et l'intérêt. Les intérêts excèdent le principal. Abandonner les intérêts pour être payé du principal.

— Jurispr. La première demande, le fonds d'une affaire. Évoquer le principal et y faire droit. Rendre un jugement [illegible] préjudice du droit des parties au principal.

— Se disait anciennement sans distinction, de quiconque avait la direction [illegible] principal de Navarre. [illegible] adjectivement. Le [illegible] principal.

— Chef d'un collège [illegible]. Le chef d'un collège royal prend le titre de *proviseur*. M. le principal.

> Apparemment ce qui [illegible]
> A paraître un grand [illegible]
> C'est que d'une voix [illegible]
> Des ânes du collége il est le *principal*. [illegible]

— S'est dit, en général, pour Supérieur, patron, mandataire. Les envoyés [illegible] leurs principaux. Le commis [illegible] principal.

— *Principal.* Présent que, par testament, on laissait à l'église où l'on se faisait enterrer.

— PRINCIPAUX. s. m. pl. Les personnes principales. Les principaux de la ville.

PRINCIPALAT. s. m. (pr. *prein-ci-pa-la*). Fonction de principal. Il s'emploie [illegible] dans l'administration universitaire.

PRINCIPALEMENT. adv. [illegible] surtout, sur toutes choses. [illegible] principalement. [illegible] doit [illegible] fumes [illegible] vieillards [illegible] lans [illegible]

PRINCIPALITÉ. s. f. [illegible] principal dans un collège. V. PRINCIPALAT, qui est plus usité.

PRINCIPAT. s. m. (pr. *prein-ci-pa*; en lat. *principatus*; rad. *princeps*, *principis*, prince). Dignité de prince.

— Hist. rom. Dignité de prince [illegible] de prince de la jeunesse. [illegible] prend les trois premiers siècles de l'Empire, d'Auguste à Dioclétien, de 29 av. J.-C. à 287 de J.-C., parce que pendant toute cette époque les empereurs n'eurent d'autre titre officiel que celui de prince. Dioclétien remplaça ce titre par celui d'Auguste, qui était [illegible] précédemment, mais sans avoir un sens très précis.

— *Principat* s'est dit de la principauté de Catalogne. Cette expression se trouve dans les commissions et les brevets donnés par Louis XIV aux officiers qu'il envoyait pour administrer cette province en son nom.

PRINCIPAUTÉ. s. f. (rad. *prince*). Dignité de prince. Contester à quelqu'un sa principauté. Prétendre à la principauté. Obtenir la principauté. Conférer la principauté.

— Terre à laquelle est attaché le titre de prince. Ériger une terre en principauté. De marquisat, cette seigneurie est devenue une principauté.

— Dans un sens plus particulier. Petit état indépendant et immédiat dont le chef a la qualité de prince. On comptait en Europe onze principautés, dont une en Italie et dix en Allemagne.

— Géogr. Nom donné [illegible] deux provinces du royaume de Naples : la *principauté citérieure*, ou province de Salerne; superficie, 220 lieues carrées; 441,100 hab. Capitale, Salerne. *Principauté ultérieure*, ou Montefusco; superficie, 159 lieues carrées, 357,350 hab. Capitale, Avellino.

— PRINCIPAUTÉS. s. f. pl. Théol. Le troisième ordre de la hiérarchie céleste.

PRINCIPE. s. m. (du lat. *principium*, commencement). Première cause. En ce sens, il ne se dit que de Dieu. Dieu est le principe de toutes choses, le premier principe, le souverain principe, le principe de tout bien, le principe par lequel tout est arrivé et par lequel tout se meut. Les manichéens admettaient deux principes, celui du bien et celui du mal, qui luttaient sans cesse l'un contre l'autre. Les péripatéticiens en admettaient trois : la matière, la forme et la privation. Les épicuriens considéraient les atomes comme les principes de l'univers.

— En physique, Ce qui constitue, ce qui compose les choses matérielles. Selon quelques philosophes, les atomes sont les principes des corps. || *Principe vital.* Puissance en vertu de laquelle on suppose que s'exécutent tous les mouvements nécessaires à la vie.

— En chimie, Corps simple et indécomposable par les moyens de la science actuelle. Les acides et les alcalis sont les *principes* salins. (Buff.) || *Principes actifs.* Certains corps qui agissent sur d'autres. || *Principes passifs.* Certains corps sur lesquels d'autres agissent. || *Principes immédiats.* Éléments des corps mixtes, substances composées d'au moins trois éléments, que l'on retire des animaux et des végétaux, sans altération, par des procédés simples, et pour ainsi dire immédiatement. On [illegible] les principes immédiats en [illegible] les éléments qui les composent, soit d'après l'arrangement relatif [illegible] naires auxquels peuvent donner lieu [illegible] ments primitifs. On en forme aussi [illegible] d'après leurs propriétés physiques [illegible]

— Acte qui était nécessaire [illegible] obtenir le doctorat, et qui consistait [illegible] Saint Thomas d'Aquin [illegible] l'université l'empêcha de faire son *principe*. (Fleury.) Le *principe* [illegible] formalité, et ne fut plus [illegible] seul point théologique. (Id.)

— Cause naturelle, principalement [illegible] vertu de laquelle un corps [illegible] principe de la chaleur. [illegible] Mon seul *principe* actif [illegible] de l'ordre. (J.-J. Rouss.)

— Au plur. Premières règles, premiers préceptes d'un art, d'une science. Les principes de la géométrie, de la chimie, de la médecine, de la peinture, de l'architecture, de la musique. Étudier, savoir les principes des beaux-arts. Connaître parfaitement les principes de l'art dramatique. On discute sur tout, on n'a de *principes* sur rien. (A. Mart.)

— Origine, cause. Ramener chaque chose à son principe. Le principe de nos idées, de nos connaissances. Examiner [illegible] principe. Attaquer une erreur dans son principe. Pour [illegible] l'histoire, il faut souvent remonter jusqu'au principe. *Principe* et commencement sont deux [illegible]

— Moteur, mobile. L'amour-propre [illegible] le *principe* de nos déterminations. (Condill.)

— Vérité [illegible] tre, et qui [illegible] position vraie ou [illegible] mier principe de la philosophie de D[illegible] c'est *Je pense, donc je suis*. Poser [illegible] un principe. Poser un principe pour principe. Tenir pour principe [illegible] sur lesquels sa méthode est fondée. (J.-J. Rouss.) Il y a une chaîne de vérités générales [illegible] les sciences tiennent à des *principes* communs, et se développent successivement. [illegible] Quand les *principes* [illegible] les expressions auront-elles quelque précision ? (Condill.)

— Dans la logique de Kant, Jugement *a priori* immédiatement certain. Les *principes analytiques* et *synthétiques* sont ce qu'on appelle des axiomes, les *principes discursifs* et *analytiques* s'expriment par les concepts.

— Maxime, motif, règle de conduite. Principe de religion, de morale, de politique. Principe de conscience, d'honneur, de justice, d'équité, de probité. Avoir pour principe [illegible] un principe, la vanité, par un faux principe de dévotion. Être fidèle à ses principes. Se conduire par de faux principes. Avoir pour principe de ne jamais taire la vérité. Les *principes* reçus dans l'enfance ressemblent aux caractères tracés sur l'écorce d'un jeune arbre. (Del.) Les *principes* de la vertu ne sont-ils pas gravés dans tous les cœurs? (J.-J. Rouss.) La plupart des femmes n'ont guère de *principes*; elles se conduisent par le cœur, et dépendent, pour les mœurs, les opinions, de celui qu'elles aiment. (La Bruy.) Rien n'est une excuse pour agir contre ses *principes*. (Mme de Staël.) Les *principes* sains n'[illegible] que des conséquences saines; ainsi la santé des enfants retrace celle des parents. (De Pradt.) Nous devons ramener la science à [illegible] source élevée où elle se confond avec le *principe* de la vie morale. (Edg. Quinet.) Les *principes* du christianisme [illegible] dans le cœur, seraient infiniment plus forts que le faux honneur des monarchies. (Montesq.)

— Absol. *Avoir des principes.* Suivre de bonnes règles de morale, de religion. N'avoir point de principes. N'avoir aucun principe. Cet homme a des principes. Ce jeune homme n'a point de principes, n'a plus de principes, est sans principes. L'homme sans *principes* est aussi ordinairement un homme sans caractère; s'il était né avec du caractère, il aurait senti le besoin de se créer des *principes*. (***)

— *Dès le principe.* Dès le commencement. Dès le principe, j'ai vu que cette entreprise n'aboutirait à rien.

— Syn. comp. PRINCIPE, ÉLÉMENT. Le *principe* est aux *éléments* ce que la cause est à l'effet. Dieu est le *principe* de toutes choses, [illegible] est un des *éléments* de l'Être divin.

PRINCIPESQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux princes. Les avantages *principesques* [illegible] Il ne se dit plus que par ironie et par dénigr.

PRINCIPICULE. s. m. Prince sans puissance.

— Petit prince encore au berceau, ou sous [illegible]

PRINCIPIÉ, ÉE. part. pass. du v. Principier. S'empl. adjectiv. Jeune homme bien principié, mal principié. Il est vieux et hors d'usage, comme le verbe.

PRINCIPIER. v. a. 1re conj. (rad. *principe*). [illegible] un jeune homme.

— SE PRINCIPIER. v. pron. Être principié. Il est vieux et hors d'usage.

PRINCIPION. s. m. Terme de dérision. Petit prince, souverain d'un petit État. Ce n'est qu'un principion, qu'un pauvre principion.

PRINCIPIOT. s. m. Petit prince. L'Italie a [illegible]

PRINCIPIUM. s. m. (pr. *prein-ci-pi-omm*; mot lat. qui signifie *commencement*.) Antiq. rom. Nom de la curie qui donnait son suffrage la première dans les comices. V. PRÉROGATIVE. [illegible] du camp romain et le partageait en deux parties égales. C'était dans le principium que les généraux haranguaient les soldats, que les tribuns rendaient la justice, que les autels et les portraits des empereurs ainsi que les principales enseignes des légions étaient placés. Les soldats regardaient cet endroit comme sacré; ils y prêtaient serment de fidélité.

PRINFILE. s. m. Techn. Filage le plus fin qui [illegible] avec les feuilles de tabac sans corde.

PRINGALLE ou **PRINGOLE.** s. f. Anc. art milit. Espingole.

PRINGLE [illegible] européennes.

PRINIE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux de la [illegible]

PRINOS. s. m. [illegible] houx.

PRINTANER. v. n. 1re conj. Venir à son printemps; verdir.

— Fig. Rajeunir, se raviver. Pâtes et lamentable deuil, qui fait *printaner* et reverdir [illegible]

PRINTANIER, IÈRE. adj. [illegible]

— Poés. [illegible]

> Je veux [illegible]
> Avec moi, et tu as tout [illegible] (Desmast.)

— De même que *printemps* se prend [illegible] pour la jeunesse, le mot se dit [illegible] jeunesse [illegible] (Gilbert.)

> [illegible]

— Bot. [illegible] au printemps. Plante, fleur printanière.

> L'onde s'irrite, et brisant sa barrière,
> Va ravager les œillets, les jasmins,
> Et des melons la couche printanière. (Volt.)
>
> Et sur sa bouche pure où brille la fraîcheur,
> La rose printanière éclate sans rivale. (Baour-Lorm.)

— *Étoffes printanières.* Étoffes légères qu'on porte dans la belle saison. || Il s'empl. subst. Un pantalon de printanière. Une robe de printanière.

— Entom. Qui paraît pendant le printemps. Insectes printaniers.

PRINTANIÈRE. s. f. Entom. Femelle du bombyce.

— Étoffe légère. V. PRINTANIER.

PRINTEMPS. s. m. (pr. *prein-tan*; du lat. *primum* premier; *tempus*, temps). La première des quatre saisons de l'année, qui dans notre hémisphère dure depuis le moment où le soleil semble traverser la ligne dans laquelle se rencontrent les plans de l'équateur et de l'écliptique, pour passer dans l'hémisphère boréal, c'est-à-dire le 19 ou 21 mars jusqu'au 19 ou 22 juin. Pendant ce laps de temps, la terre parcourt les signes de la Balance, du Scorpion et du Sagittaire. Un beau printemps. Un agréable printemps. Un beau jour de printemps. Les herbes, les plantes, les fleurs du printemps. Tout renaît, tout semble renaître au printemps. Goûter les douceurs du printemps. [illegible] chéri, doux matin de l'année. [illegible] presque ni printemps ni automne. [illegible] de la nature, c'est le règne des fleurs, c'est la jeunesse [illegible] (Virey.)

> [illegible]

— Myth. et antiq. Le printemps était spécialement consacré aux Muses et aux Grâces chez les anciens. C'était à son commencement, à Rome, que le grand pontife allait [illegible] non-seulement les vestions, [illegible] enfants [illegible] adolescence [illegible] y vait cher [illegible]

— Myth. lat. Une des quatre saisons. Divinité allégorique et poétique. Aimable *printemps*, c'est pour toi que le ciel s'embellit avec tant de magnificence; assis sur ton trône, tu [illegible] ta gloire, ta traverses en vainqueur [illegible] arc de triomphe. Aimable *printemps*, [illegible] tendre verdure; les arbres tout couverts de bouquets plus blancs que l'ivoire, arrondissent leurs voûtes sous les rayons du soleil; leurs [illegible] de parfums, et sèment le gazon d'une multitude de fleurs qui [illegible] fleurs qui devaient les embellir. (Barth.)

> [illegible]

— Poétiq. Il se prend pour Année. [illegible]

> [illegible]

— Fig. [illegible] regretter son printemps. Profiter du printemps [illegible]

> [illegible]

PRINTZIE. s. f. [illegible]

PRI[illegible] Entom. [illegible]

[illegible] PRI[illegible] s. m. pl. Famille [illegible] de l'ordre des coléoptères. V. SERRICORNE.

PRION. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux séparés des pétrels et comprenant les individus répandus très au cap de Bonne-Espérance.

PRIONA[illegible]EE adj. [illegible] sont [illegible]teuses.

PRIONE. s. m. [illegible] Genre de l'ordre des coléoptères [illegible] longicornes, type des prioniens, comprenant de grands insectes dont la forme rappelle celle du cerf-volant, à cause de l'étendue de leurs mâchoires qui saillent en dehors de la tête, et ressemblent d'autant plus aux [illegible] de ce dernier [illegible] interne. Mais ce qui distingue les priones, c'est la longueur [illegible] corselet [illegible] articles des tarses. Les priones sont parés de couleurs brillantes, ne sortent que le soir, et demeurent tout le reste [illegible] qu'ils ont faits [illegible] larves. On [illegible] de ce genre, parmi lesquelles le prione tanneur.

PRIONIEN, IENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un prione. || PRIONIENS. s. m. pl. Tribu d'insectes de la famille des coléoptères longicornes [illegible] prione, et [illegible] très-petit [illegible] les bords latéraux du corselet souvent tranchant, dentés ou épineux; les mâles d'un grand nombre ont les mandibules fortes et les antennes pectinées.

PRIONITE adj. des 2 g. Ornith. V. PRIONIR.

PRI[illegible] [illegible]

PRI[illegible] [illegible] ceux qui [illegible]

PRIONITE [illegible] Ornith. Qui ressemble [illegible] spirales, qui a pour type le [illegible]

PRIONOTE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons [illegible] thoraciques de la famille des dactylés.

— Bot. Genre de plantes rangé d'abord parmi [illegible] ne renfermant qu'une seule espèce type, le prionote à feuilles de mélinet, qui croît à Van-Diémen.

PRIOR [illegible] Poète, courtisan et diplomate [illegible] à Londres en 1664, mort en 17[illegible].

PRIORAT. s. m. Hist. [illegible] Fonction de prieur; durée de [illegible]

PRIORI (À). loc. adv. (mots lat. qui signifient *à* [illegible] *priori*, [illegible]. Log. De [illegible] principes [illegible] Prouver, [illegible] vérité [illegible]. Argument, con[illegible]

— *Notions a priori*. Se dit, dans la philosophie de Kant, [illegible] notions de temps et d'espace [illegible] de forme à la [illegible]. [illegible] les catégories [illegible] qui servent de [illegible] au jugement. Il se dit encore des formes du raisonnement: *[illegible]*, *[illegible]* et *[illegible]*. V. [illegible], CATÉGORIE et RAISONNEMENT.

— Par extens., il se dit des raisonnements, des systèmes, [illegible], au lieu d'être basés sur des faits positifs. Décider, prononcer à priori. [illegible] à priori soutenus [illegible] l'examen. La législation d'un peuple ne se forme nulle part à *priori*, partout elle découle des besoins de la société. (D. R[illegible])

PRIORITÉ. s. f. (rad. lat. *prior*, premier). Antériorité, primauté selon le temps ou le rang. Priorité de date. Priorité d'hypothèque. Avoir la priorité. Avoir la priorité sur...

— Théol. et philos. scolast. Il se dit dans quelques locutions, telles que: *Priorité de nature, priorité de raison, priorité de relation*, etc.

— Avantage qu'obtient un orateur de parler le premier, d'émettre et de faire discuter son avis avant un autre. Avoir la priorité. Réclamer la priorité. Il est surtout en usage dans les assemblées délibérantes, dans les assemblées politiques. Il se dit aussi, dans ce sens, de l'avis, de la proposition, etc. Cet avis a la priorité. L'amendement proposé par ce député a la priorité sur tous les autres amendements.

PRIPET, PRIPETZ ou **PRIPIAT.** Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, naît dans le gouvernement de Volhynie, coule au N.-E., puis à l'E., traverse les immenses marais de P[illegible] et se jette dans le Dnieper.

PRIRIT. s. m. (pr. *pri-ri*). Ornith. Gobe-mouches de l'Afrique.

PRIS, ISE. part. pass. du v. Prendre. S'empl. adjectiv. Une ville prise. Un poisson pris dans les filets. A parti pris, point de conseil. Condé trouve Fribourg *pris* et le général Mercy sous les murs avec une armée supérieure encore à la sienne. (Volt.) Toutes ces îles Maldives, qui, *prises* ensemble, ont près de 200 lieues de longueur, ne formaient autrefois qu'une même terre. (Buff.) Le parti était *pris* d'obéir à l'impulsion donnée et de ne céder à aucune raison. (Dulaure.) Quand le cœur d'une fille est *pris*, son amant n'a plus rien à lui demander. (B. de St-P.) Qui se rabaisse est *pris* au mot. (F. de Neufch.)

> Le dessein en est *pris*, je pars, cher Théramène,
> Et quitte le séjour de l'aimable Trézène. [illegible]
>
> Mais qui m'inspirez, vous n'avez point encor
> Assuré et d'Hélicon *pris* un si noble essor.
> A. MARTIN.

— *Pris à*. Sa hauteur *prise* aux jambes de devant dans celui que nous décrivons actuellement était de sept pouces. (Buff.) Un jeune individu *pris* aux environs de la rade de Cherbourg, n'avait que quatre mètres deux tiers de longueur. (Lacépède.)

— *Pris avec*. Il a été pris avec des armes. La mère fut *prise* avec ses petits. (Buff.)

— *Pris dans*. Dans cette expédition fut *pris* un fils de Clotaire, âgé seulement de six mois, qui fut inhumainement massacré. (Anquetil.) Une serine qui couvait ses œufs et les fit éclore, couva en même temps et encore huit jours après dix œufs de merle *pris* dans les bois; elle ne cessa de les couver que parce qu'on les lui ôta. (Buff.) Ces colonnes sont à demi engagées et forment une partie intégrante du bloc, ayant été *prises* dans l'épaisseur de la masse. (Chateaub.) Je dirais bien, comme beaucoup d'autres, que les langues sont nées dans le commerce domestique des pères, des mères et des enfants, mais, outre que cela ne résoudrait point [illegible], ce serait commettre la faute de ceux qui, raisonnant sur la nature, y transportent les idées *prises* dans la société. (J.-J. Rousseau.)

> Dans les lacs de la chèvre un cerf se trouva *pris*:
> Vers ses associés aussitôt elle envoie. LA FONT.

— *Pris par*. Jérusalem fut *prise* par Cosroès l'an 613 de J.-C. (Chateaub.) Je fus *pris* par un parti de Musulmans et de Siamois. (Id.) Un gentilhomme est *pris* par les troupes royales, on lui tranche la tête. (Volt.)

> L[illegible] d'un lin [illegible] coup de bec [illegible],
> Fut par le [illegible] *pris* en [illegible]
> [illegible]
>
> Un carpeau, qui n'était encore que fretin,
> Fut *pris* par un pêcheur au bord d'une rivière.
> LA FONTAINE.

— *Pris pour*. Vous trouverez toute protection, [illegible] sont *pris* pour s'opposer sérieusement au mal. (X. Marmier.) Voici les mesures qu'ils ont *prises* pour faire ce choix. (Fén.)

— *Pris sur*. Selon la tradition latine de Jérusalem, la couronne de Jésus-Christ fut *prise* sur l'arbre épineux. (Chateaub.) Il n'y a point d'homme plus heureux de se trouver fat que le fat lui-même, lorsqu'il est *pris* sur le fait. (Mariv.)

— Loc. prov. *C'est autant de pris sur l'ennemi*. C'est toujours avoir tiré quelque parti d'une mauvaise affaire.

— *Pris de vin*. Ivre. Cet homme est pris de vin. Rien de plus dégoûtant qu'une femme prise de vin.

— *Pris par les yeux*. Séduit par les apparences. Il est familier.

— Trompé. Cet homme est trop simple, il y sera pris. Tout le monde y aurait été pris. Il a été pris pour dupe.

> J'y fus *pris*; je servis au vain désir de plaire
> La mâle liberté qui fait mon caractère. VOLTAIRE.

— *Personne bien prise dans sa taille*. Personne bien faite, bien proportionnée. On dit dans le même sens, *Avoir la taille bien prise*, *être de taille bien prise*.

— En parlant des animaux. *Cheval bien pris*. Cheval qui a le corsage bien fait.

— Au jeu du lansquenet. *Être pris*. Se dit d'un joueur dont la carte a été faite. Il avait carte double, et il a été pris le premier, il a été le premier pris.

— Fig. et fam. *Avoir l'air d'un premier pris*. Avoir la contenance triste et embarrassée. Dans cette locution, *pris* est employé substantivement. Il a vieilli.

PRISABLE. adj. des 2 g. (pr. *pri-za-ble*; rad. *priser*). Estimable. Ce qui rend cet opéra *prisable* pour les gens de goût. (J.-J. Rouss.)

PRISAGE. s. m. (pr. *pri-za-je*). Action de priser, estimation.

PRISCIEN. Grammairien du VI[e] siècle, né à Césarée, vint enseigner à Constantinople sous Justinien, vers l'an 525. Il composa un traité que l'on regarde comme la meilleure grammaire complète que nous ayons de l'antiquité.

PRISCILLE. Prophétesse prétendue qui suivait l'hérésiarque Montanus.

PRISCILLIANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine de Priscillien, évêque d'Avila, au IV[e] siècle. Cette doctrine consistait, comme le manichéisme, à croire à l'existence des deux principes, à enseigner que ce n'est point l'Etre suprême, mais le démon ou mauvais principe qui a créé le monde extérieur, à condamner le mariage, et à nier la résurrection des corps.

PRISCILLIANISTE. s. m. Partisan du priscillianisme.

PRISCILLIEN. Hérésiarque du IV[e] siècle, Espagnol de nation. Il soutint les principales erreurs des manichéens et des gnostiques. L'erreur qui lui paraît propre fut d'avoir enseigné qu'il est permis de faire de faux serments pour ses intérêts. Condamné par le concile de Saragosse en 380, et par celui de Bordeaux en 381, il fut décapité avec ses partisans.

PRISCUS, c'est-à-dire *Ancien*. Surnom de plusieurs familles romaines, telles que celles des Servilius, des Helvidius, etc. || Nom du frère de l'empereur Philippe, gouverneur de Syrie, puis de Macédoine, qui prit la pourpre en 249, et fut assassiné par Dèce. || Général qui se signala plusieurs fois contre les Arabes, sous Maurice, empereur d'Orient.

PRISE. s. f. (pr. *pri-ze*). Action de prendre. La prise d'une place de guerre. La prise d'un vaisseau. La prise d'un cerf. Se trouver à la prise. Faire une prise. Cette frégate a fait plusieurs prises. C'est le meilleur voilier qui fait le plus de *prises*. (B. de St-P.) Les chrétiens ne perdirent que trente hommes à la *prise* d'Oran. (Fléch.) Annibal, enflé de ses grands succès, crut la *prise* de Rome trop aisée, et se relâcha. (Boss.)

— Loc. prov. et fig. *Tous les jours de chasse ne sont pas des jours de prise*. Il ne faut pas s'attendre à réussir dans tout ce que l'on entreprend.

— Chose prise; capture. Une riche prise. Une prise importante. Amener sa prise dans un port. Il est entré beaucoup de prises dans le port de Toulon. Dans les temps de guerre maritime, où le gouvernement commissionne des corsaires, ceux-ci ont droit à leur part de la prise. Autrefois, et même sous l'Empire, un *conseil des prises* décidait si le vaisseau capturé était de bonne prise; aujourd'hui, les attributions de ce conseil sont dévolues au conseil d'Etat. L'idée d'une si riche *prise* les remplit de joie et d'espérance, et redoubla leur courage. (Volt.)

— *Chose de bonne prise*. Chose qui peut être ou qui a été prise justement. Se dit ordinairement des bâtiments qui appartiennent à l'ennemi, ou qui sont chargés de marchandises de contrebande. Navire de bonne prise. Déclarer un navire de bonne prise.

— Fig. Se dit quelquefois les emprunts faits par un écrivain. Il a pris le sujet de ce drame d'un auteur oublié, c'est écrit de bonne prise.

— Moyen, facilité de prendre, de saisir. Avoir prise. Trouver prise. N'offrir aucune prise. Donner prise. Ce vase n'a point de prise. Les lutteurs se frottaient d'huile, afin de donner moins de prise sur eux.

— Fig. Le temps n'a pas de prise sur une passion dominante. L'éducation n'a de prise sur les sentiments que par la réflexion. Le remords n'a plus de prise sur ce cœur endurci. Dieu s'est chargé de punir ceux sur qui le remords n'a pas de prise. Le véritable amour est inséparable de la générosité, et par elle on a toujours sur lui quelque *prise*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Avoir prise, trouver prise sur quelqu'un*. Avoir sujet, trouver occasion de le critiquer.

— Fig. *Donner prise à la critique, à la satire, au ridicule*. S'exposer à être critiqué, raillé, ridiculisé. Nous donnerions bien moins de *prise* sur nous, si nous avions nos devoirs à cœur autant que ceux d'autrui. (S. Dubay.)

— *Être en prise*. Être exposé. Cette chose est en prise. Dans le sens contraire, on dit, *Être hors de prise*.

— Jeu d'échecs. *Pièce en prise*. Celle qu'une autre pièce peut prendre. || *Pièce hors de prise*. Celle qu'une autre pièce ne peut pas prendre. || Jeu de billard. *Bille en prise*. Bille qu'il est aisé de faire, de blouser.

— *Lâcher prise*. Laisser aller ce qu'on tenait avec force. Deux brigands le saisirent au collet, il eut beaucoup de peine à leur faire lâcher prise.

— *Lâcher prise*. Rendre malgré soi ce qu'on a pris. Vous vous êtes emparé de mon bien; je me charge de vous faire lâcher prise.

— Par extens. Cesser un combat. Les deux armées se sont battues toute la journée sans lâcher prise.

— Fig. Céder dans une discussion. Ce n'est qu'après avoir longtemps argumenté qu'il a fini par lâcher prise. La thèse qu'il soutenait était mauvaise, il a été contraint de lâcher prise. L'homme a beau souvent changer de position dans son lit de misère, la douleur ne lâche pas prise. J'ai vu d'autres combats où le plus grand courage est aux *prises* avec la plus vive douleur. (Barth.)

— *Prise d'eau*. Action de détourner d'une rivière, d'un étang, etc., une certaine quantité d'eau. Concession qui est faite pour qu'on détourne ainsi de l'eau. L'eau même qui est détournée.

— *Prise d'armes*. Action de prendre les armes pour quelque service, de se mettre sous les armes. Ce soir, il y aura une prise d'armes, il y aura prise d'armes.

— Dans un autre sens, Acte de rébellion, action de prendre les armes contre le prince, contre le gouvernement. Être condamné à mort pour prise d'armes.

— *Prise d'habit*. Cérémonie qui se pratique lorsqu'on entre dans un ordre de religieux ou de religieuses. Assister à une prise d'habit. On dit aussi *vêture*.

— Jurispr. *Prise de corps*. Action d'arrêter un homme en vertu d'un acte du juge. V. CONTRAINTE. || Arrêt, sentence qui ordonne la prise de corps. Décerner une prise de corps.

— *Prise à partie*. Action intentée contre le juge, dans le cas où l'un des plaideurs croirait avoir à se plaindre de lui, à l'effet de le forcer à venir lui-même, comme simple partie, rendre compte de sa conduite devant le tribunal.

— *Prise de possession*. Acte par lequel on se met en possession d'une charge, d'un bénéfice, d'un emploi, etc. La prise de possession de cet évêché a été faite par procureur. Être témoin à une possession.

— Querelle, dispute. Avoir une prise avec quelqu'un. Ils ont eu prise ensemble. Ces deux hommes ont eu quelque prise, ont eu une prise violente.

— *En venir aux prises*. Se prendre des mains, se saisir mutuellement, se jeter l'un sur l'autre. Après avoir brisé leurs épées, les combattants en vinrent aux prises.

— *Être aux prises, en être aux prises*. Se battre actuellement. Les combattants en sont aux prises. Deux chiens qui sont aux prises.

— Par extens. *Être aux prises, en être aux prises*. Disputer, se disputer. Se quereller. De joueurs qui en sont aux prises, qui sont aux prises. La dispute s'échauffe, ils en sont aux prises || On dit de même, *Mettre des personnes aux prises*, [illegible] *personnes aux prises*. Un philosophe grec a dit qu'il ne fallait jamais mettre la loi aux prises avec l'opinion.

— Fig. *Être aux prises avec la mauvaise fortune*. Être dans le malheur, dans l'adversité. || *Être aux prises avec la mort*. Être à l'agonie, être en grand danger de mourir.

— Dose qu'on prend en une fois, en parlant de médicaments et de drogues. Prendre une prise de rhubarbe, deux prises de thériaque. Ne prendre qu'une demi-prise. || On dit aussi, *Une prise de tabac*. Une pincée de tabac. Prendre une prise de tabac. [illegible]-moi une prise. Je prendrais bien une prise.

— Métrol. *Prise d'essai*. Morceau de monnaie pour essayer. || Dans les fabriques de soieries, Nombre de cordes réunies qui composent une partie de fleurs ou de feuilles du dessin.

— *Prise de vapeur*. Appareil servant à conduire la vapeur de la chaudière d'une machine dans le cylindre, et consistant en un tube ou[illegible] ses orifices dans le générateur au-dessus du liquide.

PRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Priser. S'empl. adjectiv. Des meubles mal prisés. Une étoffe fort prisée.

PRISÉE. s. f. (pr. *pri-zé*; rad. *prix*). Action de priser, de mettre un prix aux choses qui doivent être vendues à l'encan. Faire une prisée. Faire la prisée des meubles.

— Le prix même qui est mis aux choses vendues à l'enchère. Avoir tous les meubles pour la prisée. Vendre au-dessous de la prisée. J'aurais donné ma mule pour rien. C'est pourquoi je dis au marchand que je m'en rapportais à sa bonne foi, qu'il n'avait qu'à priser la bête en conscience, et que je m'en tiendrais à la *prisée*. (Le Sage.)

— *Cela est demeuré pour la prisée*. Cela a été vendu au taux de la prisée.

— Loc. prov. *Elle est demeurée pour la prisee*. Se dit d'une vieille fille qui a refusé de bons partis.

PRISER. v. a. 1[re] conj. (pr. *pri-zé*; rad. *prix*). Mettre le prix à une chose, en faire l'estimation. Priser des meubles. Priser des étoffes. Priser les livres d'une bibliothèque. Priser une maison. Priser une terre.

— *Priser trop sa marchandise*. L'estimer plus qu'elle ne vaut. || Fig. Se faire trop valoir. Cet homme prise trop sa marchandise.

— Fig. Estimer, faire cas de. Priser un prédicateur. Priser un ouvrage littéraire. L'avantage que nous prisons le plus est celui que nous avons le plus. Tous les hommes devraient priser la vertu; la plupart ne prisent que les richesses. Ce qu'on *prise* le plus est ce qui vaut le moins. (Nivern.) Prisez les bons auteurs et blâmez les mauvais. (Du Resnel.)

— Neutral. Aspirer par le nez de la poudre de tabac. Avoir l'habitude de priser. Une femme qui prise. Qui le croirait? ce sens, si journellement usité, est omis dans le dictionnaire de l'Académie.

— SE PRISER. v. pron. Être prisé. Ces sortes d'ameublements ne se prisent guère aujourd'hui.

— Fig. Être estimé. Le désintéressement ne se prise plus. Le repos après le naufrage ne saurait trop se priser.

— Faire beaucoup de cas de soi-même. Cet homme se prise beaucoup et ne prise guère les autres.

PRISEUR. adj. m. (pr. *pri-zeur*; rad. *prix*). Qui prise, qui fait la prisée.

— *Commissaire-priseur*, anciennement *huissier-priseur*. Celui qui met le prix dans les inventaires aux choses qui doivent être vendues à l'encan.

PRISEUR, EUSE. s. (pr. *pri-zeur, euse*, rad. *priser*). Personne qui prend du tabac en poudre. C'est un grand priseur, une grande priseuse. Omission de l'Académie.

> Le *priseur*, au contraire, offre dans tout son être
> Certain je ne sais quoi qu'on ne peut méconnaître:
> Son [illegible] est rieuse et son maintien chétif,
> Des qu'il porte la main vers le siège olfactif,
> Sa tête vers la terre obliquement s'incline,
> Il [illegible] la face et pince la narine.
> (BARTHÉLEMY.)

PRISMATIQUE. adj. des 2 g. Qui est fait en prisme, qui a la forme d'un prisme. Corps prismatique. Figure prismatique.

— Bot. Qui offre des angles longitudinaux séparés par autant de facettes. Calice prismatique. Tube prismatique de corolle monopétale.

— Entom. *Antennes prismatiques*. Celles qui, étant anguleuses, approchent de la forme d'un prisme géométrique, telles sont les antennes du sphinx.

— Minér. Qui offre la forme d'un prisme droit ou oblique, dont les pans font entre eux des angles de 120 degrés. Chaux carbonatée prismatique. ‖ *Système prismatique.* Assemblage de formes cristallines provenant d'une même forme fondamentale. Pyramide à quatre côtés scalènes, et procédant par une loi propre à la production non-seulement d'une série de pyramides à côtés scalènes, mais encore d'une série de prismes rhomboïdaux illimités dans le sens de leur axe.

— Phys. *Couleurs prismatiques.* Couleurs qu'on aperçoit en regardant la décomposition d'un rayon lumineux à travers un prisme de verre triangulaire. Ces couleurs sont, le violet, l'indigo, le bleu, le vert, le jaune, l'orangé, le rouge. On les appelle aussi *couleurs primitives.* V. PRIMITIF.

PRISMATISATION. s. f. (pr. *pri-sma-ti-za-ci-on*; rad. *prisme*). Phys. Action de prismatiser, de décomposer par le prisme.

— Etat d'un corps qui donne des reflets prismatiques: état de la lumière décomposée par le prisme.

PRISMATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Prismatiser. S'empl. adjectiv. Lumière prismatisée.

PRISMATISER. v. a. 1re conj. (rad. *prisme*). Phys. Décomposer par le prisme. Prismatiser la lumière.

— SE PRISMATISER. v. pron. Être prismatisé.

PRISMATOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρίσμα, prisme; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits de forme prismatique. Campanule prismatocarpe.

PRISMATOCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des campanulacées, comprenant des plantes herbacées au nombre de quinze à seize espèces, et parmi lesquelles sont le prismatocarpe doucette, vulgairement appelé *miroir de Vénus.*

PRISMATOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρίσμα, prisme; εἶδος, ressemblance). Minér. Qui ressemble à un prisme; qui dérive d'un prisme; qui offre la figure d'un prisme imparfait. Cl aux sulfatée prismatoïde.

PRISME. s. m. (pr. *priss-me*; du gr. πρίσμα, formé de πρίζειν, scier, parce que le prisme est comme coupé de tous côtés par différents plans). Solide dont les deux bases opposées sont deux polygones et dont les faces latérales sont des parallélogrammes. De la forme et de la nature de sa base dépendent la nature et la forme du prisme. Il est triangulaire, rectangulaire, pentagonal, hexagonal, quand sa base est un triangle, un rectangle, un pentagone, un hexagone. La surface d'un prisme est égale au périmètre ou contour de sa base multiplié par sa hauteur.

— Phys. Il se dit particulièrement d'un prisme triangulaire de verre blanc ou de cristal dont on se sert pour décomposer, par la réfraction, les rayons lumineux. Faire passer un faisceau de lumière à travers le prisme. Avec un prisme on voit toutes les couleurs qui paraissent dans l'arc-en-ciel. Prisme radieux, éblouissant, éclatant, mouvant, magique.

Du trône du soleil un rayon descendu,
Dans les angles du *prisme* à peine se repose;
Le *prisme* en sept couleurs soudain le décompose
(ROUCHER.)

Dans les mains d'un enfant un globe de savon,
Dès longtemps précéda le *prisme* de Newton. (DEL.)

Ainsi la belle Iris, à la fin des orages,
Quand le ciel est encore obscurci de nuages,
Attache en souriant à leur front pluvieux,
De l'arc aux sept couleurs le *prisme* radieux. (B. LORM.)

— Delille dit en parlant des lustres de cristal:

Leurs *prisme* des palais décorent le séjour.

— Fig. Ce qui colore les choses suivant le préjugé ou la passion. Le prisme de l'amour-propre. Voir dans un prisme. Regarder à travers un prisme. Le prisme de l'imagination altère les rayons de la vérité. La prospérité est un prisme qui embellit tout, au moins pour quelque temps. Le prisme de la vieillesse décolore, enlaidit tout ce que le prisme de la jeunesse avait coloré, brillanté. Le prisme du désir embellit, celui de la haine enlaidit tout.

Et dont l'esprit charmant présente à l'univers
Le *prisme* de la mode, à mille aspects divers. (MOLL.)

PRISMÉ, ÉE. adj. (rad. *prisme*). Minér. Qui a pris la forme d'un prisme. Il se dit particulièrement d'un cristal offrant la forme d'un prisme entre deux pyramides qui, dans l'origine, étaient opposées base à base, ou ayant des faces parallèles à l'axe situées entre les sommets de la forme dont il dérive. Feldspath prismé.

PRISMOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρίσμα, prisme; εἶδος, ressemblance). Qui a la forme du prisme, qui est en forme de prisme.

— Il s'emploie substantiv. au m. dans le même sens que *prisme.* Un prismoïde.

PRISODON. s. m. Conchyl. Genre de coquille établi pour une espèce de mulette ou d'unio.

PRISON. s. f. (pr. *pri-zon*, du bas lat. *prisio*, corrup. de *prehensio*, action de saisir, d'arrêter). Lieu où l'on enferme et où l'on garde ceux qui se sont rendus coupables d'une infraction à la loi civile ou politique. Mettre en prison. Tenir en prison. Tenir prison. Garder la prison. Garder prison. Sortir, s'échapper de prison. Être dans une prison. Forcer une prison. Escalader les murs d'une prison. Prison d'État. Prison pour dettes. Grande, vaste prison. Prison noire, malsaine, profonde. Aux différents genres de peines établies par les lois criminelles répondent différentes classes de prisons. Les *bagnes*, les *maisons de détention* ou *de force*, au nombre de dix-neuf; les *maisons de correction*, en très petit nombre et seulement pour les enfants; les *maisons de justice*, placées au chef-lieu judiciaire de chaque département; les *maisons d'arrêt*, situées dans chaque arrondissement; les *maisons de police municipale*, établies dans chaque justice de paix.

Dans les longues rigueurs d'une *prison* cruelle,
Je n'ai point imploré ta puissance immortelle. (RAC.)

Combien d'autres, courbés sous la nécessité,
Gémissent dans les fers d'une *prison* obscure.
(LÉONARD.)

Il n'est *prison* si douce, que son hôte,
En peu de temps ne s'y lasse sans faute. (LA FONT.)

— Loc. prov. *Il n'y a point de laides amours ni de belles prisons.*

— Fig. et pop. *Etre gracieux comme la porte d'une prison.* Avoir un abord rude et repoussant. ‖ *Etre dans la prison de saint Crépin.* Avoir une chaussure trop étroite, qui fait souffrir.

— Par extens. Lieu sombre et triste, où l'on est à l'étroit. Cette maison est une prison.

— Fig. Se dit de tout lieu où l'on est retenu malgré soi. C'est ainsi que la malheureuse Héloïse définit les couvents où une politique barbare retient les victimes de l'intérêt ou du fanatisme:

Prisons où la vertu, volontaire victime,
Gémit et se repent, quoique exempte du crime.
(COLARDEAU.)

— Fig. Ce qui renferme, ce qui enveloppe, ce qui contient. Le corps est la prison de l'âme. Le chrétien est à l'étroit dans ce monde terrestre comme dans une prison, il lui tarde de s'élancer dans les espaces infinis de l'éternité. L'ambitieux est en prison sur le globe. La prison des vents, dont Eole tenait la porte, est une allégorie de celle où la morale doit retenir les passions. L'océan se soulève en ses froides *prisons.* (Chênedol.) Dans sa verte *prison* la figue recueillie. (Mollev.)

Et son âme des cieux atteignant la hauteur,
Libre de sa *prison*, s'élève à son auteur. (LAYA.)

Sous le voile des eaux, ses membres rafraîchis,
Qu'enferme du cristal la *prison* transparente. (DESAINT.)

Par quel rapide essor la sublime pensée,
Des *prisons* du cerveau tout à coup élancée,
S'unit-elle dans leur cours ces vastes tourbillons?
LEBRUN.)

— Emprisonnement. Être condamné à huit jours, à six mois de prison, à deux ans de prison, à la prison perpétuelle. La peine de ce délit est la prison. Après une longue prison, consentir à nommer ses complices. Ce qui montre encore combien les événements trompent les hommes, c'est que cette *prison* des trois princes, qui semblait devoir assoupir les factions, fut ce qui les releva. (Volt.)

— Art hermét. *Prison des sages.* Fourneau philosophique. ‖ *Prison de Joseph.* OEuf des sages.

PRISONNAGE. s. m. (pr. *pri-zo-na-je*). Anc. cout. Ce qu'on payait pour l'entrée et la sortie des prisons.

PRISONNIER, IÈRE. s. (rad. *prison*). Celui, celle qu'on détient en prison, ou qu'on vient d'arrêter pour y mettre. Prisonnier pour crime. Prisonnier pour délit. Prisonnier pour dette. Écrouer un prisonnier. Elargir un prisonnier. Visiter les prisonniers. Délivrer un prisonnier. Un *prisonnier* sans argent est un oiseau à qui on a coupé les ailes. (Le Sage.) C'est sous le ministre Richelieu que Vincennes se peupla d'un grand nombre de *prisonniers.* (Dulaure.) Les *prisonniers* de Londres chantent pour se désennuyer. (Mirabeau.) Plusieurs *prisonniers* suédois furent employés aux embellissements de cette ville, dont la fondation était le fruit de leur défaite. (Volt.)

— *Pain des prisonniers.* Celui qu'on délivre gratuitement aux détenus qui sont sans ressources.

— Loc. prov. fig. et fam. *Faire un prisonnier.* Manger un morceau entre deux verres de vin.

— *Prisonnier d'État.* Celui qui est arrêté, renfermé pour quelque action contraire à la sûreté de l'État.

— *Prisonnier de guerre.* Celui qu'on a pris à la guerre, ou comme ennemi. Faire des prisonniers, beaucoup de prisonniers. Faire l'échange des prisonniers. Renvoyer un prisonnier sur sa parole. Renvoyer un prisonnier sans rançon.

— Serrur. Tourillon qui réunit deux pièces articulées ensemble et autour duquel s'effectuent leurs mouvements. Ce nom de prisonnier lui a été donné parce qu'il doit être fixé de manière à ne pas pouvoir s'échapper de son grain pendant le mouvement. Les tourillons qui servent à unir une balle à un balancier, et une balle à sa manivelle, sont des *prisonniers.* (F. Tourneux.)

— adjectiv. Être prisonnier sur parole. Se rendre prisonnier. Se constituer prisonnier. Faire une garnison prisonnière de guerre. Il y avait plus de Moscovites *prisonniers* en Suède que de Suédois en Moscovie. (Volt.) Alexandre était *prisonnier* de l'univers; le roi d'Angleterre l'est dans son île; le sultan dans son sérail; le moine dans sa cellule; le savant dans son cabinet; le grand seigneur dans sa voiture; le marchand dans sa boutique. Tous les hommes enfin sont *prisonniers*, et la terre n'est qu'une vaste prison. (Mirab.)

— Fig. L'étiquette est une ligne de circonvallation dans laquelle les courtisans tiennent leur roi *prisonnier*, hors de communication avec le peuple et la vérité. (Lemontey.)

— Poétiq., en parlant des choses.

.... Le bouton vermeil
Déjà laisse échapper sa feuille *prisonnière.* (RACIN.)

Sont qu'avec outres profonds les ondes *prisonnières*
De ces grands réservoirs aient brisé les barrières.
(DELILLE.)

On voit la Liberté, cette esclave si fière,
Par d'invincibles nœuds en ces lieux *prisonnière.*
(VOLTAIRE.)

PRISONNIÈRES. s. f. pl. Comm. Anciennes étoffes de soie transparentes et légères qui imitaient la gaze.

PRISREND, PRISRENDI ou **PERSERIN.** Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, en Roumélie, à 118 kilom. de Scutari; 16,000 hab.

PRISTAF. s. m. Relat. S'est dit, à la cour de Russie, d'un officier chargé de recevoir les ambassadeurs et les ministres étrangers, à la frontière.

PRISTIGASTRE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des clupés, renfermant des espèces qui vivent dans les eaux d'Amérique.

PRISTIPHORE. s. m. (pr. *pri-sti-fo-re*; ét. gr., πρίστις, scie; φορός, qui porte). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, établi parmi les mouches à scie ou tenthrèdes.

PRISTIPOME. s. m. Ichthyol. Genre de poissons établi aux dépens de celui des lutjans, et dont toutes les espèces vivent dans les mers chaudes.

PRISTIPOMIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à un pristipome. ‖ PRISTIPOMIDES. s. m. pl. Tribu de poissons de la famille des sparoïdes, qui a pour type le genre pristipome.

PRISTOBATE. s. f. Ichthyol. Espèce de poisson du genre des raies.

PRITHIVI ou **PRITHAVI.** Myth. ind. Personnification de la Terre; on croit que c'est la même que Lachmi.

PRITHOU. Myth. ind. Prince qui vivait antérieurement aux dynasties indiennes. Selon quelques auteurs, ce ne fut que le cinquième roi de la race solaire.

PRIVABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut priver, qui mérite d'être privé. Un animal privable. Un oiseau privable. Les chiens sont des animaux très-privables.

PRIVANCE. s. f. Familiarité. Il est hors d'usage. V. PRIVAUTÉ.

PRIVAS. (pr. *pri-va*; du celt. *Prifason*, *prifas*, *privas*, fleuve, rivière). Geogr. Ch.-l. de préfecture (Ardèche), à 632 kilom. de Paris; 4,500 hab.

PRIVATAIRE. s. m. Hist. ecclés. Officier de l'Église grecque au moyen âge. On ne connaît point précisément les fonctions du privataire; quelques-uns pensent que c'était le garde du trésor de l'Église.

PRIVATIF, IVE. adj. (du lat. *privativus*, formé de *privare*, priver). Gramm. Qui marque la privation. Particule privative. *In* est souvent une particule privative qui marque l'absence de l'idée individuelle énoncée par le mot simple, comme dans *inanimé*, *inconstant*, *indocile*, *inégal*, *inhumain*, *inutile*, etc. *Mé* ou *més* est aussi une particule privative qui, dans un sens moral, marque quelque chose de mauvais, comme dans *mécompte*, *mécontent*, *méconnaître*, *mécréant*, *médire*, *méfait*, *mésalliance*, *mésintelligence*, etc. Les expressions *privatives* ne peuvent représenter aucune idée réelle et positive. (Buff.)

— Se dit quelquefois d'un mot composé d'une particule privative et d'un radical. Mot privatif. *Infortune*, *incorrigible*, inconnu, *insoutenable*, sont des mots privatifs.

— Dans cette acception, il s'emploie quelquefois substantivement. A, chez les Grecs, était un privatif; les Latins avaient *in*, qu'ils ont légué à la langue française, et que les Anglais remplacent par *un.*

— Anc. algèb. *Quantité privative.* S'est dit autrefois pour Quantité négative.

— Législ. Qui exclut entièrement, qui accorde une chose exclusivement à telle personne. Article privatif, tout à fait privatif. Disposition privative.

PRIVATION. s. f. (pr. *pri-va-ci-on*; du lat. *privatio*, formé de *privare*, priver). Action de se priver volontairement, de s'abstenir de quelque chose dont on pourrait jouir. S'imposer des privations. Vivre dans une privation continuelle. S'exercer aux privations. S'habituer aux privations. L'épicuréisme raffiné s'impose des *privations* pour aviver ses jouissances. (Boiste.) Il est rare qu'on ne fasse pas un bon marché, en achetant des espérances par des *privations.* (Lévis.) L'effet trop ordinaire des souffrances et des *privations* est de refroidir le cœur et de disposer à l'égoïsme. (De Gérando.)

— *Vivre de privations.* Se priver ou manquer de beaucoup de choses nécessaires.

— Manque des choses nécessaires. Être dans la privation, dans la privation de toutes choses. Nous croyons avoir pourvu suffisamment au bonheur de nos guerriers, nous les avons enrichis à force de *privations.* (Barth.)

— Perte d'un bien qu'on avait, manque d'un bien qu'on devait ou qu'on pouvait avoir. La privation de la vue. La privation de l'ouïe. La privation du sentiment. La privation d'un privilége. La privation des droits civils et politiques. La privation d'un ami. L'avarice et la paresse accoutument aux privations. Le calme des passions consolide la privation des plaisirs. La privation appelle le désir. Il n'y a rien de mal en la vie pour celui qui a bien compris que la *privation* de la vie n'est point un mal (Montaigne).

— Philos. scolast. Absence d'une forme qu'un sujet peut avoir. Aristote reconnaît trois principes des choses naturelles, la matière, la forme et la privation.

— Anc. prat. Interdiction, confiscation.

PRIVATIVEMENT. adv. Exclusivement à, à l'exclusion de. Il n'est guère usité que dans cette locution, *privativement à tout autre.* Accorder, concéder privativement à tout autre.

PRIVAUTÉ. s. f. (rad. *privé*). Excessive familiarité. Vivre dans une maison avec beaucoup de privauté.

— Se dit surtout des libertés qu'un homme prend avec une femme. Prendre des privautés. Se permettre de grandes privautés. Il prend avec cette femme de certaines privautés. Garde-toi de troubler leurs douces *privautés.* (Mol.)

PRIVÉ. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des verbénacées. Prive hérissée, lappulacée, dentée. Prive du Mexique.

PRIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Priver. S'empl. adj. Qui a perdu, à qui on a ôté quelque chose, qui manque de quelque chose. Homme privé de sa raison, privé de l'usage de ses membres. Corps privé de vie. Corps privé de sépulture. Une personne privée de ses biens. Les plus petites choses ont du prix pour celui qui fut longtemps privé de tout. Sans la foi, l'âme est *privée* de lumières. (La Harpe.) A un char préparé pour une promenade, elle fait atteler deux taureaux *privés* de boisson pendant plusieurs jours. (Anquetil.) Les mousses ont des urnes souvent chargées de coiffes, et qui quelquefois en sont *privées.* (B. de St-P.) Ces feuilles, aussi légères que celles des végétaux, formeront peut-être un jour leur seul patrimoine: heureux encore s'ils n'en sont pas *privés.* (Id.) Heureux ceux qui aiment à lire et qui ne sont point, comme moi, *privés* de la lecture. (Fén.)

Son corps, percé de coups, *privé* de sépulture,
Des oiseaux dévorants fut l'indigne pâture. (VOLT.)

De quel chef-d'œuvre, ô ciel! nous eût *privés* Patru,
Si La Fontaine l'avait cru. (F. DE NEUFCH.)

De ce bonheur, qui semble fait pour tous,
Le beau Narcisse, Echo, sa belle amante,
Sont *privés* seuls par un pouvoir jaloux. (MALFIL.)

— Qui est simple particulier, qui n'a ni charge ni emploi. Un homme privé. Vivre en homme privé. Une personne publique est assujétie à beaucoup plus d'embarras et de dépendances qu'une personne privée. Mais, outre la personne publique, nous avons à considérer les personnes *privées* qui la composent. (J.-J. Rouss.) Il ne voulait plus vivre qu'en homme *privé*; l'Amérique était le lieu le plus convenable, le lieu de son choix. (Las-Cases.)

— Dans cette acception, il se dit des choses. Sacrifier l'intérêt privé à l'intérêt public. Avoir des vertus privées. Goûter les douceurs de la vie privée. La gloire publique ne couvre pas l'infamie privée. La vie *privée* doit être murée. (Royer-Collard.) Ses mœurs *privées* était pures et sévères. (J.-J. Rouss.) Les anciens trouvaient plus de jouissances dans leur existence publique, qu'ils n'en trouvaient dans leur existence *privée.* (B. Constant.) Presque toutes les jouissances des modernes sont dans leur existence *privée.* (Id.) L'homme n'a pas uniquement besoin de repos, d'industrie, de bonheur domestique, de vertus *privées.* (Id.) Au reste, toute cette éducation *privée* consiste uniquement à la bien pénétrer de l'existence de Dieu, les preuves en sont répandues dans toute la nature. (B. de St-P.)

— *De son autorité privée.* De sa propre autorité. Dans cette locution, il est opposé à Légitime, légal. Agir, parler de son autorité privée. Mettre un homme en prison de son autorité privée. Ce jeune homme a fait cela de son autorité privée, sans l'aveu de son père.

— Style de prat. *En son propre et privé nom.* Pour son compte personnel, pour soi-même. Il se dit en parlant des dettes et des obligations personnelles que l'on contracte. S'obliger dans un contrat en son propre et privé nom. Répondre d'une chose en son propre et privé nom. ‖ *Parler, agir en son propre et privé nom.* Parler, agir de son chef, sans commission de personne.

— Prat. *Acte sous seing privé.* Acte fait sans l'intervention de l'officier public. Des actes sous seing privé.

— *Prison privée* ou, dans le style des anciennes ordonnances, *chartre privée.* Se dit par opposition à Prison publique. Tenir quelqu'un en chartre privée. La loi défend d'avoir des prisons privées.

— *Conseil privé* ou *conseil d'État privé.* Conseil où présidait le chancelier et où se jugeaient les affaires des particuliers. Les séances du roi n'avait point d'autre.... autrefois *conseil des parties.* ‖ S'est dit quelquefois d'un conseil particulier, qui ne se tenait que d'après une convocation expresse ordonnée par le roi et faite par le président du conseil des ministres.

— Apprivoisé, en parlant des animaux. Un oiseau privé. Un mouton privé. On se sert d'un canard privé pour attirer

les canards sauvages. Les néophytes répétaient ces airs, comme des oiseaux privés chantent pour attirer les oiseaux sauvages. (Chateaubr.) Pour que l'oiseau privé prenne son essor et va dans la forêt, les autres s'assemblent l'abord pour l'admirer, et bientôt ils le maltraitent et le poursuivent comme s'il était d'une espèce ennemie. (Buff.) On [illegible] trois éléphants privés et conduits [illegible] hommes adroits. (Buff.)

— Fig. *C'est un canard privé.* Se dit d'un homme [illegible] pour faire tomber dans le piége ceux qui ont l'imprudence de se fier à lui. [illegible] canard privé. Cette locution est familière; elle a vieilli.

— Familier. [illegible] se [illegible] un peu trop privé avec ses maîtres. Dans cette acception il est peu usité.

— Myth. lat. *Fortuna privata.* Nom sous lequel la fortune avait un temple au Capitole.

— Philos. [illegible] les actions particulières et privées d'un personnage public. La *Vie privée de Louis XV.*

— Syn. comp. PRIVÉ, APPRIVOISÉ. Un animal privé l'est naturellement; un animal apprivoisé l'est par l'art et l'industrie des hommes. Le chien est privé. Le moineau est apprivoisé.

• **PRIVÉ.** s. m. Lieu d'une maison où l'on va faire ses nécessités. On dit aujourd'hui [illegible] ou *cabinet d'aisances.*

— PRIVÉ. s. m. Intimité. *Être en son privé.* Être avec ses amis intimes. Il est hors d'usage.

PRIVÉMENT. adv. (pr. *pri-vé-man*). Familièrement, intimement; d'une manière libre et privée. Vivre privément, fort privément avec quelqu'un. Il a vieilli.

PRIVER. v. a. 1re conj. (du lat. *privare*). Ôter à quelqu'un ce qu'il possède ou ce qu'il doit posséder. Priver quelqu'un de ses biens. Priver quelqu'un de l'héritage qui devait lui revenir. Priver un homme de la vue de ses enfants, de sa femme, de ses amis. Priver quelqu'un de tous ses droits de citoyen. Priver quelqu'un de sa liberté. Priver un roi de sa couronne. La passion qui nous lie à un seul objet nous prive de tous les autres. C'est elle qui, en nous *privant* de la faculté de nous représenter tous les individus, et nous portant à de les ranger sous certaines classes, nous élève à la contemplation des idées primitives. (Barth.) [illegible]

[illegible]

— Apprivoiser, rendre privé, en parlant des animaux. Priver une perdrix [illegible]. Priver une chèvre. Il y a des espèces d'oiseaux qu'on ne saurait priver. Les oiseaux de proie sont les plus difficiles à priver. (Buff.)

— SE PRIVER. v. pr. S'ôter tout l'usage d'un bien, toute jouissance d'un bien. Se priver de sa liberté. [illegible]

De tout le [illegible] sage se pare,
Diogène [illegible]

— S'imposer une privation, s'abstenir d'une jouissance. Se priver du plaisir de la chasse, de la musique, [illegible] de la promenade. Se priver de vin. Se priver de vêtements, de [illegible] [illegible] manger des melons exquis. (J.-J. Rouss.)

— [illegible] privent jamais.

— Devenir familier, s'apprivoiser, en parlant des animaux sauvages. De tous les animaux, le chien est celui qui se prive le plus facilement. Le tigre ne se prive pas.

PRIVERNATE. adj. et s. [illegible] Habitant de la ville de Priverne. Qui [illegible] Priverne ou à ses habitants.

PRIVERNE ou **PRIVERNUM.** Géogr. Ville [illegible] aujourd'hui Piperno-Vecchio.

PRIVILÉGE. s. m. (du lat. *privilegium*; ét. [illegible] *d'un particulier* [illegible] quelqu'un [illegible] Noble [illegible] privilége. Accorder, refuser, retirer un privilége. User, abuser d'un privilége. Privilége du roi. [illegible] non par des *priviléges*; [illegible]

[illegible] qu'on peut penser qu'il est beau de ne pas obéir aux lois. (J.-J. Rouss.)

Détruisez, renversez ces abus sacriléges,
[illegible] du nom de *priviléges.* (Chén.)
[illegible] dans l'almanach de Liége,
[illegible] *privilége.* (Volt.)

— Depuis l'établissement des libertés générales, c'est-à-dire depuis la révolution, le mot *privilége*, qui antérieurement se prenait en [illegible] prend plus qu'en mauvaise part.

— Acte qui contient la concession, la stipulation de cet avantage. Dresser [illegible] un privilége. [illegible] un privilége. Faire enregistrer un privilége.

— Droit, prérogative attachés aux charges, aux emplois, aux conditions, etc. Les priviléges de la noblesse. Les priviléges de la pairie. Les priviléges de l'âge. Les princes du sang avaient [illegible] grands priviléges.

— Hypothèque préférable aux autres. Privilége sur les meubles, sur les immeubles. Avoir un privilége. Distribuer le prix d'un immeuble en suivant l'ordre des priviléges et hypothèques. Être payé par privilége sur le prix d'un immeuble. La femme n'a point de privilége, pour la répétition de sa dot, sur les créanciers qui lui sont antérieurs en hypothèque. [illegible]

— Don avantage naturel du corps ou de l'esprit. La liberté et la raison sont deux priviléges qui distinguent l'homme des animaux. La beauté est un heureux privilége. [illegible] Défendre l'innocence est un beau *privilége.* (Satiriq.)

— Liberté de faire ou de dire ce que n'oseraient les autres. Cet homme a des priviléges que d'autres n'ont pas. La vieillesse donne des priviléges. Il a le privilége de faire et de dire dans cette maison tout ce qui lui plaît.

— Hist. [illegible] caux. V. PRÉCEPTE.

— Anc. jurispr. *Privilége de committimus.* (pr. *co-mit-ti-muss*, mot latin qui signifie *nous commettons*). Droit qu'[illegible] à certaines personnes, de plaider en première instance, tant en demandant qu'en défendant, [illegible] faire évoquer les causes qui les intéressaient.

PRIVILÉGIÉ, ÉE. part. pass. du v. Privilégier. Et, pl. adjectiv. Qui a un privilége, qui jouit d'un privilége. Une personne privilégiée. [illegible]

[illegible] parle concordat sont aussi des jours privilégiés.

[illegible] à leur culte. (Libes.) Comme il ne faut point [illegible] multipliées. (G. Sand.)

— Qui a [illegible] d'autres n'oseraient. Les vieillards sont privilégiés.

— subst. Personne qui jouit d'un privilége. Un privilégié. Une privilégiée. [illegible]

— Anc. législ. *Privilégié suivant la cour*, [illegible] cour. Les privilégiés suivant la cour étaient [illegible] prévôt de l'hôtel.

PRIVILÉGIER. v. a. 1re conj. [illegible] privilége.

[illegible]

PRIVING. s. m. (du lat. *privignus*, contract. [illegible] n'a pas son équivalent dans la langue.

PRIX. s. m. (pr. *pri*; du lat. *pretium*). Valeur, estimation d'une chose pour la vendre ou pour l'acheter. Bas prix. Haut prix. Prix modique, médiocre, raisonnable. Prix élevé, excessif, énorme, exorbitant. Prix réglé, débattu, convenu. Mettre le prix. Régler, fixer, taxer, [illegible] prix de son prix. Vendre à vil prix, à prix coûtant au prix coûtant, au prix de fabrique, au prix du marché, au prix courant, au prix ordinaire, à prix débattu. Ne point regarder au prix. Ne rabattre rien de son prix. Quel est votre prix, votre dernier prix? Dites votre prix. A quel prix? Le prix du blé est augmenté. Le vin est augmenté de prix. A la dernière foire, les prix des bestiaux et des denrées ont été fort élevés. Les choses les plus précieuses n'ont de prix que par leurs rapports avec nos goûts. Celui qui emprunte connaît mieux que personne le prix de l'argent. Le *prix* des choses est relatif à l'estime que nous en faisons. (Condill.) Dans les échanges, les choses n'ont pas un *prix* absolu. (Id.) Le *prix* des effets conduits au marché n'étant pas suffisant pour payer les frais préliminaires à la vente. (Reyn.)

— *Juste prix.* Prix modéré et conforme à la valeur réelle de l'objet mis en vente. Vendre à juste prix. Repas à juste prix. || *Prix fait.* Prix connu ou prix convenu d'une chose. Il n'y a [illegible] *un prix fait comme celui des petits pâtés.* || *Marché à prix fait* ou simplement *prix fait.* Marché [illegible] [illegible] beaucoup moins qu'elle ne se vend d'ordinaire. || [illegible] ce soit.

[illegible] personne n'en veut acheter.

[illegible] *vaudra toujours son prix.* Cette chose conservera toujours sa valeur, le prix n'en [illegible] prix.

[illegible] toujours précédé de la préposition *à*, et il s'em-[illegible]

[illegible] dont on ne connaît pas le prix, dont il est dif-[illegible]

[illegible] sement, sa modestie augmente, double, re-[illegible] autres, et beaucoup à ce qu'on fait pour lui. [illegible] figurez-vous que vous l'avez perdu. (Delille.) On n'est pas né pour la gloire lorsqu'on ne connaît pas le *prix* du temps. (Vauven.) Conservez [illegible] *prix.* (Volt.)

[illegible]

— Ce qu'on propose à qui réussira le mieux dans un exercice de corps ou d'esprit. Le prix de la course. Le prix, le grand prix de peinture, de sculpture, d'architecture. Le prix de chant. Le prix d'éloquence. Le prix de poésie. Proposer un prix. Disputer un prix, le prix. Mériter, remporter le prix. Décerner, donner, adjuger le prix. Concourir pour le prix. Cet écolier a remporté presque tous les prix de sa classe. Le palmier dont la feuille est le *prix* du vainqueur. (Desmahis.) || *Manquer le prix de peu de voix.* S'en falloir de peu de voix qu'on ne l'obtienne.

— Se dit en parlant de certains animaux. Ce cheval a disputé, a remporté le prix de la course.

— *Partager le prix.* Donner le prix aux deux concurrents qui ont le mieux réussi, dont le succès a été égal. Dans un sens analogue, on dit *Ces deux auteurs ont partagé le prix.*

— Fig. *Remporter le prix.* Surpasser les autres en quelque chose. A ce bal brillant, elle a remporté le prix de la danse. Partout où cette jeune femme se trouve, elle remporte le prix de la beauté.

— Récompense, en général. Recevoir le prix de ses soins. N'exiger aucun prix de ses peines. Faire le bien sans attendre aucun prix. La vertu trouve son prix en elle-même. Recevoir des outrages pour prix de ses services. En toutes choses, la vertu doit obtenir le prix. Un père de famille qui se plaît dans sa maison a pour *prix* des soins continuels qu'il s'y donne, la continuelle jouissance des plus doux sentiment de la nature. (J.-J. Rouss.) Heureux qui peut dans cette vie obtenir un *prix* à la vertu. (Id.)

[illegible] (Rac.)

— Par antiphrase, Châtiment. Recevoir le prix, le juste prix, le digne prix de ses forfaits. [illegible] le prix de son inhumanité. [illegible] Vous recevrez un jour le prix de vos crimes.

Je [illegible] je ne puis jamais
[illegible] (Volt.)
Semble [illegible] Dieu même,
Qui nourrit les Hébreux pour prix de leur blasphème. (Id.)

— Dans cette acception, il se prend quelquefois en bonne part. *La mort fut le prix de sa fidélité.* Il fut puni de mort pour avoir été fidèle.

— *Prix pour prix.* loc. adv. Les prix étant les mêmes. Prix pour prix, ce drap est plus [illegible]

— Fig. Il se dit les personnes. Prix pour [illegible] ces deux hommes se valent.

[illegible]

revenu à soi [illegible]

[illegible] n'est rien au *prix* du dev[illegible]

[illegible] *prix* ceux qui les ont exécutés. (Christine.)

— Syn. [illegible] Dans le sens rigoureux, le *prix* s'applique à la valeur vénale d'une chose. La *récompense* s'applique [illegible] reçu.

PROACTORIES. [illegible]

PROAGONE. [illegible]

PROAGORE. s. m. (ét. gr. [illegible] en avant, [illegible] Titre du souverain magistrat, à Catane et à Tyndare, en Sicile.

PROAO. Myth. sept. Divinité des anciens Germains qui présidait à la justice. Il était représenté tenant d'une main une pique environnée d'une espèce de banderole, et de l'autre un écu [illegible]

PROAPODOSE. s. f. (ét. gr. [illegible] en avant, [illegible] qui consiste à répéter à la fin de la phrase le mot par lequel cette phrase commence.

PROARCHE. s. m. (ét. gr., πρὸ, avant ; ἀρχὴ, puissance). Philos. Un des éons des valentiniens.

PROAROSIES ou **PROÉROSIES.** s. f. pl. (ét. gr. [illegible], avant ; ἄροσις, labourage). Myth. gr. Fête qu'on célébrait en l'honneur de Cérès, avant l'ensemencement de la terre. On dit aussi *proarctories*.

PROAULIES s. f. pl. (pr. *pro-oli* ; du gr. προαύλιον, prélude ; fait de πρὸ, avant ; αὐλὸς, flûte). Ant. gr. Fête domestique qu'on célébrait la veille d'un mariage.

PROAULION. s. m. (pr. *pro-o-lion* ; du gr. προαύλιον ; fait de πρὸ, avant ; αὐλὴ, basse-cour). Ant. gr. Vestibule d'une maison.

PROBA Femme de l'empereur Probus. ‖ Proba Faltonia, poétesse chrétienne, native d'Orta dans la campagne de Rome, florissait sous le règne de l'empereur Honorius.

PROBABILIORISME. s. m. Théol. Doctrine en vertu de laquelle on est obligé, sous peine de péché, de prendre toujours non point un parti probable, mais le parti le plus probable.

PROBABILIORISTE. s. m. Théol. Partisan de la doctrine appelée *probabiliorisme*. Les probabilioristes se renferment dans les bornes qu'Innocent IX leur a prescrites.

PROBABILISME. s. m. Théol. Doctrine des probabilités, c'est-à-dire doctrine enseignant qu'il est permis de suivre une opinion moins probable et favorisant la liberté, en concurrence d'une autre opinion plus probable et favorisant la loi. Le P. Barthélemy Medina, de l'ordre des jésuites, passe pour avoir été l'inventeur ou du moins le propagateur de ce système.

PROBABILISSIME adj. des 2 g. (du lat. *probabilis*, probable). Très-probable, le plus probable. Il est *probabilissime*, au moins pour moi, que la terre ne tourne pas autour du soleil. (Mercier.) Il est inusité.

PROBABILISTE. s. m. Théol. Partisan de la doctrine appelée *probabilisme*. Celui qui croit qu'en matière de morale on peut se contenter de suivre une opinion probable, c'est-à-dire appuyée sur quelque considération plus ou moins désintéressée, ou sur la décision de quelque auteur, quoiqu'il y ait d'autres opinions contraires et plus probables que celle-là. Pascal a vivement et satiriquement attaqué la morale relâchée des probabilistes.

PROBABILITÉ. s. f. du lat. *probabilitas*, formé de *probabilis*, qui lui-même a pour rad. *proba*, preuve. Vraisemblance, apparence de vérité. Grande probabilité. Il a de la probabilité à ce que vous dites. Il y a des probabilités pour cet événement. Ce que vous avancez n'a pas de probabilité, manque de probabilité, est dénué de probabilité, est sans probabilité. Examiner, évaluer, estimer peser, calculer, balancer les probabilités. Dans cette affaire, il y a des probabilités pour et contre. Il est de la plus grande probabilité, il y a toute probabilité que vous réussirez dans votre entreprise. Un million de probabilités ne valent pas une certitude. L'affirmative et la négative de presque toutes les opinions ont leur *probabilité*. (Pasc.)

— Math. *Calcul des probabilités*. Théorie mathématique par laquelle on soumet à l'investigation du calcul la détermination des événements probables de toute nature. Le calcul des probabilités, dont Laplace a dit que c'est le bon sens réduit au calcul, se divise en deux parties distinctes. ‖ *Probabilité simple*. Celle d'un événement qui ne peut dépendre que de l'action simple d'un certain nombre de causes de même ordre. ‖ *Probabilité composée*. Celle dans laquelle on doit considérer simultanément plusieurs probabilités simples, ou l'action de différents genres de causes. L'origine du calcul des probabilités remonte au milieu du XVII[e] siècle ; il a été perfectionné de nos jours par Laplace et Poisson. On soumet particulièrement au calcul des probabilités les chances de gain ou de perte dans les jeux de hasard, dans les loteries, dans la constitution des rentes viagères, etc. Le calcul des probabilités peut s'appliquer non-seulement à la durée de la vie des hommes, mais aux résultats de leurs délibérations.

— Théol. *Doctrine, opinion sur la probabilité*. Celle qui, en morale, admet toutes les opinions possibles, et permet de suivre même la moins probable, en toute sûreté de conscience. La doctrine de la probabilité est fort relâchée. V. PROBABILISME.

PROBABLE adj. des 2 g. (du lat. *probabilis*, rad. *proba*, preuve). Vraisemblable, qui a une apparence de vérité, qui paraît fondé en raison. Opinion probable. Argument probable. Fait probable.

— Théol. mor. *Opinions probables, plus probables, moins probables*. Opinions que l'on peut suivre indistinctement, en toute sûreté de conscience d'après quelques théologiens. V. PROBABILISME ou PROBABILITÉ. Pascal, dans ses Lettres provinciales, a foudroyé la doctrine des opinions probables.

— Supposable, conjecturable. Cet événement n'est pas probable. Cela est bien peu probable, est plus que probable. Les chances probables. Il n'est pas probable que cela arrive. Il est probable qu'il abandonnera cette folle entreprise. Il n'est pas probable qu'il fera beau demain. Quand on vit bien avec tout le monde, il est probable qu'on vit bien avec soi-même.

— s. m. Ce qui est probable. Le probable ne suffit pas à l'homme ; il lui faut le certain.

PROBABLEMENT adv. Vraisemblablement, selon toute probabilité. Je perdrai probablement mon procès. Je terminerai probablement cet ouvrage avant la fin de la semaine. Je passerai probablement l'été à la campagne. Mais l'inventeur du monologue fut *probablement* un bavard. (Delille.) Un certain nombre de ces êtres malheureux, fruits de la prostitution, n'a jamais su et ne saura *probablement* jamais à qui ils doivent le jour. (Berenger.)

PROBANTE. adj. f. (du lat. *probans*, formé de *probare*, prouver). T. de pal. Qui prouve. Il n'est usité que dans ces locutions : *Pièce probante*, pièce qui sert de preuve ; *raison probante*, raison démonstrative, convaincante ; *en forme probante*, en forme authentique.

PROBATEUR. s. m. Philos. hermét. Celui qui éprouve.

PROBATION. s. f. (pr. *pro-ba-ci-on* ; du lat. *probatio*, formé de *probare*, prouver, éprouver. Hist. relig. Temps d'épreuve qui précède le noviciat. Faire trois mois, six mois, un an de probation, avant que de prendre l'habit.

— Il signifie aussi, le temps du noviciat, parce qu'on y éprouve les novices avant que de les recevoir à faire probation. Il a fait une année de probation.

PROBATIF, IVE. adj. (rad. lat. *proba*, preuve). Qui prouve, qui peut prouver, qui est de nature à prouver.

PROBATIQUE s. f. (du gr. προβάτιον, brebis). Antiq. hébr. Piscine où l'on lavait les victimes pour les sacrifices, et près de laquelle Jésus-Christ guérit le paralytique.

— Il s'emploie adjectiv. Piscine probatique. ‖ *Porte probatique*. Porte de Jérusalem près de laquelle était située la piscine probatique, et par laquelle passaient les brebis et les autres victimes qu'on allait laver à cette fontaine.

PROBATOIRE. adj. des 2 g. (rad. lat. *probator*, examinateur). Propre à prouver. Ramazzini pensa surtout que sans consulter les faits *probatoires*, avec quelques données que l'on eût d'ailleurs, il était impossible de s'élever à des résultats généraux fort utiles à la santé des artisans. (Rostan.)

— *Acte probatoire*. Acte propre à constater la capacité d'un étudiant qui aspire à un grade dans les facultés de l'université. Il a vieilli.

PROBE adj. des 2 g. (du lat. *probus*). Qui a de la probité. Un homme probe. Un caractère probe. Une conscience probe. Quand on est instruit, intelligent et probe, on est propre à tout. Les gens qui s'efforcent de passer pour braves et probes sont presque toujours les lâches et les fripons. La plus grande offense qu'on puisse faire à l'homme *probe*, c'est de soupçonner sa probité. (Lamothe.) Le désir de prouver que l'on peut être *probe* sans religion ne peut tenir toujours lieu de probité. (J.-J. Rouss.)

PROBITÉ s. f. (du lat. *probitas*). Droiture d'esprit et de cœur ; attachement sévère aux devoirs de la justice, de la morale, à toutes les vertus civiles et religieuses. Exacte probité. Probité stricte, scrupuleuse, intacte, éprouvée, délicate, inaltérable, incorruptible. Homme de probité, de grande probité. Les lois, les règles, les devoirs de la probité. Homme sans foi, sans probité, d'une probité suspecte, d'une probité reconnue. Avoir de la probité. Être plein de probité. La *probité* reconnue est le plus sûr de tous les serments. (Solon.) La *probité* est un attachement à toutes les vertus civiles. (Dider.) On a beau vanter sa *probité* ; si elle n'est pour ainsi dire étayée de la religion, les droits de société courent alors un grand risque. (Id.) La religion, même fausse, est le meilleur garant que les hommes puissent avoir de la *probité* des hommes. (Montesq.) La *probité* soupçonne le mensonge partout où elle ne trouve pas sa propre franchise. (Lacretelle aîné.) La *probité* est comme le sein de la mer, l'une rassemble toutes les rivières, et l'autre toutes les vertus, pour en composer l'homme de bien. (Juvenal.) La *probité* est la vertu des pauvres. La vertu doit être la *probité* des riches. (Duclos.)

> Pour sortir du malheur où le sort me [illegible],
> Je me suis [illegible] la *probité* ;
> L'honneur en [illegible]
> (D[illegible])
>
> Tel qui n'estime point la *probité* [illegible]
> Souvent, à la rigueur, l'exige dans [illegible]

— Syn. comp. PROBITÉ, HONNÊTETÉ, INTÉGRITÉ. La *probité* tient plus à la [illegible] ; l'*intégrité* tient plus à la pureté ; l'*honnêteté* tient plus à la bonté du cœur. La *probité* exclut l'injustice ; l'*intégrité* exclut la corruption, l'*honnêteté* exclut jusqu'à l'ombre du [illegible].

PROBLÉMATIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pro-ble-ma-ti-ke* ; rad. *problème*). Douteux, dont il est permis de douter. Un fait problématique. Une nouvelle fort problématique.

— Dont on peut soutenir l'affirmative ou la négative. Doctrine problématique. Proposition problématique. L'ergotisme philosophique rend problématiques les choses les plus certaines.

— Log. *Jugement problématique*. Dans la philosophie de Kant, Jugement dans lequel le rapport de l'attribut au sujet n'est conçu que comme simplement possible. On l'oppose au jugement assertorique et apodictique.

— Équivoque. Conduite problématique. Te[illegible] très problématique.

— [illegible] CERTAIN. Dans les choses problématiques, l'esprit reste indifférent et libre pour ou contre. Dans les choses douteuses, il n'y a pas de raisons suffisantes, et l'on est embarrassé entre le pour et le contre. Dans les choses incertaines, il n'y a que des preuves précaires auxquelles on ne peut ajouter foi.

PROBLÉMATIQUEMENT. adv. D'une manière problématique. Traiter, proposer une question problématiquement.

PROBLÈME. s. m. (ét. gr., πρὸ, avant ; βάλλω, je jette). Didact. Question proposée dont on demande la solution selon les règles de [illegible]. Grand problème. Problème difficile. Problème insoluble. Problème de géométrie. Problème d'algèbre. Proposer, résoudre un problème. Donner la solution d'un problème. Au reste, comme vous êtes brouillé avec l'idéal, voici un exemple, afin que le *problème* qu'il faut résoudre en soit un de science pratique. (Senanc.) Les *problèmes* de mathématiques sont réduits à un jeu d'énigmes. (Defauc.) Ozanam résolvait quelquefois des *problèmes* très-difficiles en allant par les rues, quelquefois même en dormant. (Fontenelle.)

— *Problème de physique*. Celui qui concerne les connaissances de la nature. ‖ *Problème de métaphysique*. Celui qui a rapport aux choses spirituelles.

— Proposition douteuse, question dont on peut également soutenir l'affirmative ou la négative. Problème historique. Problème de métaphysique, de morale. Cette question est un vrai problème, un véritable problème. Ce fait est encore un problème, est toujours un problème.

— En général, Tout ce qui est difficile à concevoir. L'homme est pour lui-même un grand problème, un difficile problème.

— Dans un sens particulier, Homme dont la conduite est difficile à expliquer. Cet homme est un problème, un vrai problème. En vérité, vous êtes pour moi un problème.

— Il se dit pareillement de la conduite. Cette conduite est un problème. Votre conduite est pour moi un problème que je pourrais, mais que je ne veux pas résoudre.

— Dans le même sens, il se dit d'une affaire extrêmement embrouillée, tout à fait difficile à saisir. Cette affaire est un vrai problème.

PROBOSCÉPHALE, ÉE. adj. (ét. gr., προβοσκίς, trompe ; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête allongée en trompe. ‖ PROBOSCÉPHALÉS. s. m. pl. Ordre de la classe des entozoaires, comprenant ceux de ces animaux qui ont une trompe longue et rétractile.

PROBOSCIDE. s. f. (du gr. προβοσκίς, trompe). Entom. Nom sous lequel on désigne l'organe oral ou trompe des insectes diptères.

— Dans les anciens traités d'histoire naturelle et dans le blason, il se dit aussi de la trompe d'un éléphant.

PROBOSCIDÉ, ÉE. adj. (rad. gr. προβοσκίς, trompe). Hist. nat. Qui ressemble à une trompe ; qui est muni d'une trompe. ‖ PROBOSCIDÉS. s. m. pl. Entom. Nom donné aux insectes hémiptères, et à ceux des diptères qui ont une trompe ; à une tribu des arachnides [illegible] [illegible]grades, comprenant ceux dont l'ombilic se prolonge inférieurement en un appendice proboscidiforme ; à une tribu de la famille des vorticellaires, comprenant celles dont l'animalcule peut sortir de la capsule, qui est nue à son orifice.

PROBOSCIDIEN, IENNE adj. (rad. προβοσκίς, trompe). Zool. Qui a le nez prolongé en trompe. ‖ PROBOSCIDIENS. s. m. pl. Famille de la classe des mammifères, la première de l'ordre des pachydermes, comprenant ceux dont le nez se prolonge en forme de trompe. Les proboscidiens sont caractérisés par des formes lourdes et épaisses, des membres courts et sans souplesse, une croupe [illegible] terminée par une queue petite, une grosse tête et de petits yeux, une mâchoire supérieure armée de deux incisives qui font hors de la bouche une saillie de plusieurs pieds, et qui refoulent en grossissant les os du nez vers le haut de la tête, enfin un museau prolongé en une trompe d'une longueur démesurée. En revanche, leurs principaux attributs sont une intelligence remarquable, une mémoire tenace, et une aptitude étonnante à faire les choses les plus difficiles. Les deux genres qui composent cette famille sont les éléphants et les mastodontes.

PROBOSCIDIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *proboscis*, trompe ; *fero*, je porte). Zool. Qui porte une trompe.

PROBOSCIDIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *proboscis*, trompe ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une trompe. Appendice proboscidiforme.

PROBOSCIROSTRE. s. m. (ét. lat., *proboscis*, trompe ; *rostrum*, bec). Entom. Suite en [illegible] de la bouche à son extrémité, [illegible] coléoptères et névroptères. [illegible] le devant de la tête.

PROBOULEUMA ou **PROBOULEUMAT.** s. m. (ét. gr., προβούλευμα, [illegible]). Ant. [illegible] du sénat d'Athènes, qui [illegible] la forme de *programme*, et [illegible] tion du peuple, après quoi il prenait le nom de *psephisme*. V. PSEPHISME.

PROBRAQUE [illegible] ‖ [illegible] et [illegible] longues, [illegible]

PROBUS. (Marcus Aurelius Valerius). Empereur Romain, né à Sirmium en Pannonie, succéda à l'empereur Tacite en 276, se montra guerrier, laborieux et frugal, introduisit la vigne en Gaule et en Illyrie, fut massacré dans une révolte excitée, dit-on, par Carus, son successeur, en 292.

PROCACCINI (Hercule) dit *l'Ancien*. Peintre, né à Bologne en 1520, mort en 1591 ; ouvrit à Milan avec ses fils une école de peinture célèbre. ‖ PROCACCINI (Camille). Fils aîné du précédent, né en 1540, mort en 1626, un des plus féconds, des plus grands artistes de son temps ; il fut le rival des Carrache. PROCACCINI (Jules-César). Frère de Camille et le plus grand peintre de cette famille, né en 1548, mort en 1626.

PROCAS. Roi d'Albe en Italie, fils et successeur d'Aventinus, à la fin du IX[e] siècle, régna vingt-trois ans, et laissa en mourant deux fils nommés Numitor et Amulius.

PRO-CATAAL. adj. et s. m. Anat. Il se dit de l'os qui est situé à la quatrième place inférieure au delà du cycléal, dans les animaux qui ont les pièces vertébrales disposées en une seule série.

PROCATARCTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρὸ, devant ; κατὰ, au-dessus ; ἄρχομαι, je commence). Méd. Il se dit des causes éloignées de la maladie. Il est syn. de Prédisposant.

— Que dire de la sagacité de M. Landais qui donne ainsi l'étymologie de *procatarctique*, πρὸ, devant ; καθαίρω, je purifie : et qui ajoute : Il ne faut pas confondre ce mot avec *procathartique*, qui signifie *purgatif de précaution* ; comme si l'étymologie que M. Landais donne du premier mot n'était pas précisément celle du second. D'ailleurs, pour combler l'inconséquence, M. Landais n'a pas même inscrit dans ses colonnes le mot *procathartique*.

PROCATHARTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρὸ, d'avance ; καθαίρω, je purge, je purifie). Méd. Qui est propre à purger par précaution et d'avance. Remède procathartique.

PROCÉDÉ. s. m. Manière d'agir d'une personne à l'égard d'une autre. Procédé honnête, délicat, grossier. Bon procédé. Étrange procédé. Avoir pour quelqu'un un bon procédé, de bons procédés. Éprouver de la part de quelqu'un de mauvais procédés. Avoir un procédé généreux, désintéressé. Le procédé ordinaire des gens de cour. Le procédé d'un homme délicat. Les bons ou les mauvais *procédés* sont les indices du cœur. (Fonten.) Moins on est capable de mauvais *procédés*, plus on y est sensible. (Oxenst.)

— Absol. et au plur. Ne se prend qu'en bonne part. Un homme à procédés. Un homme qui ne connaît pas les procédés. Se piquer de procédés. Être fidèle aux procédés. Manquer de procédés. En fait de *procédés*, on est bien près du mépris quand on a droit à l'indulgence. (Duclos.)

— T. d'arts, de sciences. Méthode à suivre pour faire quelque opération. Procédé chimique. Procédé chirurgical. Employer un procédé, divers procédés. Se servir d'un procédé nouveau. Nul procédé chimique ne peut faire une âme, ni donner à l'or la faculté de guérir la douleur. Ce dernier *procédé* paraît être celui de la nature. (Buff.)

— Techn. Petit rond de cuir que l'on applique au bout d'une queue de billard. Cette queue a un procédé. ‖ Manière de se servir de la queue à procédé.

PROCÉDÉ. part. pass. du v. Procéder. S'emploie adjectiv. Il n'est guère usité que dans cette locution de palais, *bien jugé et mal procédé*. L'affaire a été bien jugée au fond, mais on n'y a pas gardé toutes les formalités requises.

— Fam. *Tout fut procédé, tout a été procédé*. On fit si bien, on se démena tant et si peu que ..... Les choses en vinrent à un tel point que... ... Cette locution a vieilli.

PROCÉDER. v. n. 1[re] conj. (du lat. *procedere*, s'avancer, passer outre, marcher). L'é se change en è devant une syllabe muette. Je procède, tu procèdes, il procède, etc. Provenir, tirer son origine. Cette maladie procède de l'âcreté des humeurs. Ces troubles procèdent de la cherté des vivres. Leur mésintelligence procède de bien peu de chose. Sa mélancolie procède d'un profond chagrin. La vengeance et l'ingratitude procèdent toujours d'une âme trop faible pour supporter une injure, un bienfait.

— Théol. cathol. Dieu le Fils est engendré de Dieu le Père ; Dieu le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

— Prat. Agir par les voies de droit ; intenter, suivre une action, un procès. Procéder en justice. Procéder juridiquement, par voie juridique. Procéder à un inventaire. Procéder à la vente d'un immeuble, à une vente d'objets mobiliers. Procéder à une adjudication. Procéder à l'instruction d'un procès.

— [illegible]

— [illegible] au jour [illegible] sa volonté [illegible] procède ensuite au choix d'un [illegible]

Prenez donc un [illegible] simple, et *procedez* à l'analyse de sa [illegible] (J.-J. Rouss.)

— Se comporter, agir bien ou mal. Procéder avec quelqu'un en galant homme, en homme d'honneur. Avoir une étrange manière de procéder.

— Être bien conduit, avoir un plan, une marche régulière, en parlant d'un ouvrage d'esprit. Ce poëme procède bien. Ce drame procède mal. Il est peu usité dans cette acception. *Cet écrivain procède par periodes.* Il a une élocution [illegible], nombreuse. *Ce poëme procède par [illegible].* Ses vers marchent deux à deux.

PROCÉDURE. s. f. (rad. *procéder*). Manière de procéder en justice; partie de la science du droit qui établit les règles à observer lorsqu'il s'agit de faire prononcer par les tribunaux sur une contestation relative soit à l'état des propriétés et des personnes, soit aux atteintes contre la sûreté de ces propriétés et de ces personnes. Dans le premier cas, la procédure est dite *civile*; dans le second, elle est *criminelle*. Entendre la procédure. Être versé dans la procédure. Procédure commerciale. Procédure extraordinaire. Le Code de procédure civile a été rendu exécutoire pour toute la France à partir du 1[er] janvier 1807; celui d'instruction criminelle a été promulgué le 26 décembre 1807, et modifié par les lois du 1 mars 1831 et du 9 septembre 1835.

— Instruction judiciaire qui prépare les pièces d'un procès. Procédure régulière, irrégulière; complète, incomplète. Rectifier, régulariser, compléter, recommencer la procédure.

— Totalité des actes qui ont été faits dans une instance civile ou criminelle. Toute la procédure est entre les mains de l'avocat. Brûler, supprimer la procédure, les procédures.

PROCÉDURIER, ÈRE. adj. (rad. *procédure*). Qui entend la procédure.

— Fam. Qui aime la procédure, la chicane.

— En parlant des choses, se dit de ce qui allonge les procédures. Formalités procédurières.

PROCÉDURIER, ÈRE. s. Celui, celle qui aime la procédure, la chicane. Un procédurier. Une procédurière. Il y a chez les Anglais plus de [illegible] à préjugés exécutriques et invétérés, et chez nous plus de *proceduriers* et de [illegible]. (Cormen.)

PROCÉLEUSMATIQUE. adj. et s. m. (du gr. [illegible]; fait de [illegible], avant; [illegible], provocation, encouragement). Littér. anc. Se dit du pied de vers grec ou latin plus connu sous le nom de *dipyrrhique*, et composé de quatre brèves, comme dans *hominibus*. || Se dit aussi d'un mètre composé de trois pieds proceleusmatiques et d'un tribraque ou anapeste.

PROCELLAIRE. s. f. (du lat. *procella*, tempête). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de mouette; tout le vol et le cri présagent la tempête. || Nom scientifique des pétrels.

PROCELLARIÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à la procellaire. || PROCELLARIÉS. s. m. pl. Famille de la tribu des longipennes, qui a pour type le genre procellaire.

PROCELLO. s. m. Techn. Outil de fer aigu et à ressort en usage dans les glaceries.

PROCÉPHALÉ, ÉE. adj. (du gr. [illegible], en avant; [illegible], tête). Zool. Qui a une tête bien distincte. || PROCÉPHALÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des ptéropodes mégaptérygiens, renfermant des mollusques qui ont pour caractères une tête distincte, des branchies faisant partie des nageoires, et une coquille qui n'a qu'une seule ouverture.

PROCER. s. m. (pr. *pro-cèr*; mot espagnol tiré du lat. *proceres*, grand). Membre de la chambre des sénateurs, en Espagne. || Pl., des *procerès*.

PROCÉRITÉ. s. f. (du lat. *procerītas*, fait de *procerus*, haut, allongé). Hauteur, élévation, haute taille. Les Éthiopes et les Indiens élisent leurs rois et magistrats, avaient égard à la [illegible] et *procérité* des personnes. (Mont.)

— Ce vieux mot a été renouvelé par des écrivains modernes. De là viennent la *procérité* de la taille et la grandeur des formes de plusieurs végétaux et animaux des pays modérément froids. (Virey.)

PROCÈS. s. m. (pr. *pro-cé*; du lat. *processus*, formé de *procedere*, procéder, marcher, agir). Instance devant un juge sur un différend entre deux ou plusieurs parties. Procès civil. Procès criminel. Grand procès. Gros procès. Petit procès. Bon procès. Procès douteux, insoutenable, mal fondé, injuste. Faire, intenter, avoir, susciter, gagner, perdre un procès, des procès. Entrer en procès. Entreprendre un procès. Vider un procès. Instruire, poursuivre un procès. Intervenir dans un procès. Être en procès. Il y a procès entre eux. Il n'y a pas matière à procès. C'est un procès sans fin. Tout procès intenté commence par une demande, se continue et s'explique par l'instruction, et se termine par un jugement. Il n'y a pas de bons procès. Le meilleur procès est une mauvaise affaire. Un mauvais accommodement vaut mieux qu'un bon procès. Les petits malheurs et les petits procès doivent nous servir à en éviter de plus grands. Un *procès* est une cloche qui vous tinte aux oreilles le jour et la nuit, et qui ne vous laisse ni entendre ni dormir. (De Juss.) Perdez votre *procès*, madame, avec constance. (Molière.)

> La femme et le procès sont deux choses semblables :
> L'une parle toujours, l'autre fait cent propos.
>
> L'une aime à tracasser, l'autre hait le repos,
> Tous deux sont dégoûtés, tous deux impitoyables,
> Tous deux par les présents se rendent favorables.
> (PASSERAT.)

— *Mettre les parties hors de cour et de procès.* Faire cesser le procès, renvoyer les parties, parce que le juge trouve qu'il n'y a pas lieu de prononcer juridiquement sur leurs demandes respectives. || *Le procès est pendant à tel tribunal.* Le procès y est commencé. || *Procès par écrit.* Procès dans lequel les parties étaient appointées à écrire, à produire et contredire, et qui était jugé non à l'audience, mais en la chambre du conseil, sur le rapport d'un des magistrats commis à cet effet.

— *Faire le procès à quelqu'un.* Le poursuivre comme criminel. || On dit aussi, *Faire le procès à la mémoire de quelqu'un.* Agir en justice afin de le faire condamner après sa mort. Nos lois n'autorisent plus à faire le procès à la mémoire d'un homme.

— Fig. et fam. *Faire le procès à quelqu'un.* L'accuser, le condamner sur quelque chose qu'il aura dit ou fait. Vous arrivez à propos, nous faisions votre procès, nous vous faisions votre procès. || On dit de même, en parlant d'un homme caustique, toujours chagrin et mécontent d'autrui, C'est un misanthrope qui fait le procès au genre humain.

— Fig., dans un sens analogue, *Faire le procès à une chose.* Soutenir que cette chose est mauvaise, la condamner. Faire le procès à un mot, à une phrase, à tout un livre, avec une critique impitoyable. On faisait le procès à votre tableau quand vous avez paru.

— Prov. et fig. *Faire un procès, bâtir un procès sur la pointe d'une aiguille.* Élever une contestation sur un très-léger motif.

— Fig. *Laisser dormir un procès, réveiller un procès.* Suspendre les poursuites, les reprendre. || On dit aussi fam. *Pendre un procès au croc.* Cesser de le poursuivre.

— Fig. *Gagner, perdre son procès.* Réussir, échouer dans une entreprise; l'emporter, succomber dans la dispute, dans la contestation, dans la lutte, dans la rivalité.

— *Sans forme de procès.* Sans être mis en jugement. On fusilla cet espion sans forme de procès.

— Fig. *Sans forme de procès, sans autre forme de procès.* Sans préambule, sans formalité. On a destitué ce fonctionnaire sans forme de procès. On a expulsé cet intrus sans autre forme de procès.

> Le loup l'emporte, et puis le mange
> Sans autre forme de procès. (LA FONT.)

— Série des actes et formalités qui accompagnent une action judiciaire, et doivent être ordinairement suivis de la décision d'un tribunal. Mettre, remettre le procès au greffe. Demander, obtenir communication du procès. Voir, revoir un procès. Déposer le procès sur le bureau. On dit plus ordinairement, *les pièces*.

— *Distribuer un procès.* Commettre un juge pour en examiner les pièces, les écritures, et en faire ensuite son rapport. Les présidents de chambre distribuent les procès aux [illegible].

— Anc. loc. prov. *En cinq cent mille douzaines de quintaux de procès, il n'y a pas une demi-once de procès.*

— Anc. prat. *Procès parti.* Procès dans lequel il se forme plusieurs opinions [illegible] un nombre égal de voix.

— Anat. Apophyse, éminence à la surface d'un os. || Prolongement se rattachant à une partie principale. Procès ciliaires. || *Procès pa[illegible].* Les extrémités des nerfs olfactifs.

— Anc. chim. S'est dit pour Procédé.

— *Procès-verbal.* V. PROCÈS-VERBAL.

PROCESSIF, IVE. adj. (rad. *procès*). Qui aime à intenter, à prolonger les procès. Homme processif. Femme très-processive. Être processif. Avoir l'esprit processif, l'humeur processive.

— Se dit aussi des choses qui ont rapport aux procès. Le grand art de la chicane [illegible] de se faire un labyrinthe inextricable de formes *processives*, où ils puissent enlacer leur proie, de manière qu'elle ne pût leur échapper. (Auguis.)

PROCESSION. s. f. (du lat. *processio*, formé de *procedere*, avancer, aller en avant). Liturg. Marche solennelle faite, soit dans l'intérieur de l'église, soit au dehors, par le clergé et le peuple, en récitant des prières et en chantant les louanges de Dieu. Grande procession. Belle procession. Procession ordinaire. Procession solennelle. La procession du Saint-Sacrement, de la Fête-Dieu. Faire, ordonner une procession. Faire une procession dans l'église, dans les rues, autour des champs. Aller à la procession. Suivre la procession. Voir passer la procession. Aller en procession. On croit que les processions furent introduites dans l'Église sous le règne de Constantin; saint Ambroise en fait mention. Les plus célèbres *processions* de l'Église catholique sont celles du Saint-Sacrement, qui ont lieu le jour et pendant l'octave de la Fête-Dieu. (Encycl.)

— Loc. prov. et fig. *On ne peut pas sonner les cloches et aller à la procession.* On [illegible] compatibles.

[illegible]

— Antiq. Marche religieuse chez les anciens païens. Dans une procession solennelle, les Égyptiens portaient en grande cérémonie les livres de Trismégiste. A Lacédémone, il y avait une procession dans laquelle une des femmes les plus considérables de la ville portait la statue de Diane.

— Antiq. rom. *Procession consulaire.* Pompe solennelle qui, le 1[er] janvier, conduisait les deux nouveaux consuls au Capitole, afin d'y offrir un sacrifice à Jupiter. Les consuls commençaient ensuite l'exercice de leur charge et convoquaient le sénat.

— Hist. mod. *Processions blanches.* Promenades sur les grandes routes, que les ligueurs faisaient en 1583, et qui se prolongeaient quelquefois jusqu'à trois ou quatre journées de chemin; ceux qui faisaient partie de ces processions étaient rangés sur deux files, et portaient un linge blanc par dessus leurs habits, un crucifix dans une main, et un cierge allumé dans l'autre. || *Procession du recteur.* Cérémonie que le recteur de l'université de Paris, accompagné des quatre facultés, faisait tous les trois mois, dans une église.

— Théol. cathol. *Procession du Saint-Esprit.* Production éternelle du Saint-Esprit qui procède du Père et du Fils.

PROCESSIONNAIRE. adj. des 2 g. (rad. *procession*). Entom. On applique cette épithète à des chenilles qui vivent en société, et qui, lorsqu'elles sortent de leur retraite pour aller manger, forment une longue procession sur deux ou trois lignes parallèles.

PROCESSIONNAL ou **PROCESSIONNEL.** s. m. Liturg. cathol. Livre d'église où sont écrits et notés les prières qu'on chante aux processions. L'évêque de ce diocèse a fait imprimer un nouveau processionnal. || Pl., des *processionnaux*.

PROCESSIONNEL. s. m. Liturg. cathol. V. PROCESSIONNAL, qui seul est usité.

PROCESSIONNELLEMENT. adv. En procession. Marcher processionnellement. Toutes les paroisses allèrent processionnellement à la métropole. On vit du temps de la Ligue douze cents moines marcher processionnellement dans Paris, ayant à leur tête Guillaume Rose, évêque de Senlis. (Sallentin.)

PROCESSIONNEUR, EUSE. s. Fam. Personne très-assidue à suivre les processions. Infatigable processionneuse. Fervente processionneuse. Il est inusité.

— PROCESSIONNEURS. s. m. pl. Il se dit de certains pèlerins hongrois, qui, de sept en sept ans, venaient à Cologne au tombeau des trois mages, pour honorer [illegible] qu'ils avaient prêtée au peuple hongrois [illegible] une sécheresse. Les processionneurs [illegible] traités par le magistrat, et logés dans une maison bâtie exprès pour eux.

PROCESSUS. s. m. (pr. *pro-cè-sçus*; mot tout latin, dérivé de *procedere*, avancer). Anat. Prolongement. Il est inusité.

PROCÈS-VERBAL. s. m. (pr. *pro-cè-verbal*). Acte par lequel un fait est constaté avec toutes ses circonstances. Procès-verbal exact. Procès-verbal d'apposition, de levée de scellés. Les procès-verbaux de la Chambre des députés. Le procès-verbal de la séance. Lire le procès-verbal. Approuver le procès-verbal. Faire mention d'une chose au procès-verbal. Dresser, faire un procès-verbal d'une chose. Consigner, relater une chose dans un procès-verbal.

— En matière civile, les procès-verbaux sont destinés à constater d'une manière certaine et authentique les faits qui doivent servir de base aux discussions d'intérêt privé; ils sont dressés par les notaires, les huissiers, les greffiers, les juges de paix. En matière de police correctionnelle et criminelle, les procès-verbaux ont pour but d'assurer l'exécution des lois [illegible]; tels sont ceux dressés par les gendarmes, les gardes champêtres, les préposés des douanes, etc.

PROCÈS-VERBALISER. v. n. Dresser procès-verbal, faire un procès-verbal. S'il [illegible] en que on je n'aurais pas *procès-verbalisé*. [illegible]

PROCHAIN, AINE. adj. (du lat. *proximus*, très-près). Qui est proche, qui est près. Il se dit des lieux. Le village prochain. La ville prochaine. La maison prochaine. Relâcher au port le plus prochain. L'ours s'en va dans la forêt *prochaine*. (La Font.)

— Se dit aussi du temps. Le mois prochain. Le terme prochain. L'an prochain. L'année prochaine. La semaine prochaine. Le jour prochain.

— Se dit enfin des choses près d'arriver. Son départ est prochain. Je vois sa perte prochaine. Remettre la discussion d'une [illegible] à la prochaine assemblée, à la prochaine séance. J'ai lu dans ses regards sa *prochaine* vengeance. (Racine.)

— Théol. mor. *Occasion prochaine.* Occasion qui porte ou qui peut porter facilement au péché. On dit aussi par cette [illegible]. Une occasion de pécher qui est présente.

— Fig. [illegible] grandes richesses sont l'occasion [illegible] d'une grande pauvreté. (La Bruy.)

PROCHAIN. s. m. Chaque homme en particulier, et tous les hommes en [illegible]. Le pauvre est notre prochain et notre frère. Dieu défend de médire du prochain, de s'enrichir aux dépens du prochain. L'Évangile nous ordonne d'aimer notre prochain comme nous-même. En ce sens, il ne s'emploie que dans le langage de la morale chrétienne. Me voici donc seul sur la terre, n'ayant plus de frère, de *prochain*, d'ami, de société que moi-même. (J.-J. Rouss.) Celui qui fait du mal à son *prochain* s'efforce de le mépriser pour adoucir ses remords. (Id.) On dit du mal de son *prochain* aux rois, à la société, quand ce ne serait que pour les amuser. (Volt.) On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son *prochain*. (La Font.)

> Caliste a lu qu'il faut qu'on aime
> Son *prochain* ainsi que soi-même;
> Caliste n'a pas lu ce beau précepte en vain,
> Et tout le monde est son *prochain*. [illegible]

PROCHAINEMENT. adv. de temps. Bientôt, dans peu de temps. Cela se fera prochainement, tout prochainement, très-prochainement.

PROCHAINETÉ. s. f. (rad. *proche*, *prochain*). Anc. jurispr. Portion d'héritage due à titre de parenté.

PROCHARISTÉRIES. s. f. pl. (pr. *pro-ka-ri-sté-rie*; du gr. [illegible], avant; [illegible], sacrifice d'action de grâces). Ant. gr. Fête que les Athéniens célébraient au commencement du printemps, en l'honneur de Minerve.

PROCHE. adj. des 2 g. (du lat. *proximus*, très-près). Qui est près de. Il se dit du lieu. La ville la plus proche. Ces deux maisons sont proches l'une de l'autre. Les maisons qui sont *proches* de la ville sont sujettes aux inondations. (Acad.)

— Se dit aussi du temps. Sentir que sa dernière heure est proche. Le temps était proche où le Messie devait mourir pour racheter l'univers. L'hiver est proche. Le jour fatal est proche. Si *proche* du cercueil où je me vois descendre. (Rotrou.)

— Se dit enfin des parents et de la parenté. Proche parent. Proche parente. Ils sont très-proches parents, ils ne sauraient être plus proches parents, dans un degré plus proche. Notre parenté est très-proche.

— PROCHES. s. m. pl. Parents. Un de mes proches. Ce fut le sentiment unanime de tous ses proches. Un auteur latin a dit : Sur quelle amitié pouvez-vous compter, si vous n'aimez vous-mêmes à vos proches? L'homme qui dit qu'il n'est pas heureux, peut le devenir par le bonheur de ses amis ou de ses *proches*. (La Bruy.) Chez les Germains on héritait des haines et des inimitiés de ses *proches*. (Montesq.)

— Syn. comp. PROCHE. PROCHAIN. Ils marquent l'un et l'autre une proximité de lieu ou de temps; mais *prochain* se dit d'une chose beaucoup plus près. Ils marquent aussi une proximité de personne; mais *proche* se dit de ceux qui nous sont unis par les liens du sang, et *prochain* de ceux qui nous sont unis par les liens de la charité chrétienne.

PROCHE. adv. Près, auprès. Demeurer ici proche. Aller ici proche.

— *Tout proche.* Tout contre.

— *De proche en proche.* loc. adv. En allant d'un lieu au lieu voisin. Couper les bois de proche en proche. Faire des conquêtes de proche en proche. Le choléra s'étend rapidement de proche en proche.

— Fig. Peu à peu, par degrés. De proche en proche, il s'est emparé de toute l'autorité. De proche en proche, il est arrivé à une haute fortune. De proche en proche, j'ai recouvré tous mes droits. A mesure que les hommes se multiplient la terre se peuple de *proche* en *proche*. (Boss.) Mais le froid croissant toujours et de *proche* en *proche* se fit bientôt sentir dans leurs retraites. (Lacép.)

— *Proche de.* loc. prépos. Près de, auprès de. Proche de la ville. Proche de la rivière. Proche de l'église. Être logé proche de la place publique. Une difficulté d'importance a fort embarrassé Tycho-Brahé et Képler, touchant les éclipses centrales de la lune qui se font *proche* de l'équateur. (B. de St-P.) *Proche* paraît être ici une préposition, mais ce n'en est réellement pas une, quoi qu'en disent les grammairiens; c'est tout simplement un adjectif employé d'une manière elliptique, ainsi que le prouve l'analyse suivante : *Les éclipses centrales de la lune qui se font (dans un lieu) proche de l'équateur.*

— Dans le style familier et dans la conversation, *proche* s'emploie avec ellipse de la préposition *de*. Proche les quais. Proche la mairie. Proche les remparts.

PROCHILE. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre centronome.

PROCHORE. Un des sept premiers diacres élu peu après l'ascension de Notre-Seigneur. On lui attribue une histoire de saint Jean l'Évangéliste, qui passe pour apocryphe.

PROCHRONISME. s. m. (pr. *pro-kro-nisme*; du gr. [illegible], avant; [illegible], temps). Erreur de chronologie qui consiste à avancer la date d'un fait. Il est opposé à Métachronisme.

PROCHYTA. Géogr. V. PROCIDA.

PROCIDA. Géogr. Petite île très-fertile, à l'entrée septentrionale du golfe de Naples, entre l'île d'Ischia et le cap Misène. Cap., Procida, ville forte et escarpée; 4,000 hab.

PROCIDA (Jean de), Seigneur de l'île de Procida dans le royaume de Naples, exerça avec éclat les professions de médecin et de jurisconsulte dans la Sicile sous le règne de Mainfroi; il est l'auteur de l'horrible conspiration connue sous le nom de *Vêpres siciliennes*.

PROCIDENCE. s. f. (du lat. *procidere*, tomber

ber en avant). Chirurg. Déplacement extérieur de quelques parties mobiles, comme celui du rectum, du vagin, de la matrice, etc. On l'applique surtout à la chute de l'iris. || *Procidence de l'iris.* Maladie du globe de l'œil. C'est une hernie de l'iris qui se manifeste par une petite tumeur noirâtre.

PROCIGALE. s. f. Entom. Genre d'insectes de la famille des cicadaires, qu'on appelle communément aujourd'hui *porte-lanterne* ou *mouche veilleuse.*

PROCILLON. s. m. (pr. *pro-ci-yon*). Petit procès, procès de peu d'importance. Il est fam. Il achetait sous main de petits *procillons.* (Dufresny.)

PROCKIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées, renfermant plusieurs espèces originaires des Indes et d'Afrique.

PROCKIÉ, ÉE. adj. (pr. *pro-ki-é*). Bot. Qui ressemble à une prockie. || PROCKIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rosacées, qui a pour type le genre prockie.

PROCLAMATEUR. s. m. Didact. Celui qui proclame.

— Hist. fr. *Proclamateur-électeur.* Titre que Sieyès, dans son projet de constitution de la République française, donnait au magistrat suprême de l'État. Les fonctions du proclamateur-électeur, ou du *grand électeur,* devaient consister principalement à appeler les citoyens aux fonctions auxquelles ils étaient propres.

PROCLAMATION. s. f. (pr. *pro-kla-ma-ci-on;* du lat. *proclamatio,* formé de *proclamare,* proclamer). Action de proclamer. Faire une proclamation. Faire des proclamations. La proclamation d'un édit, d'une loi. Avant de franchir le Niémen, Napoléon adressa à son armée une *proclamation.* (L. Gallois.) Le 9 avril 1809, l'empereur d'Autriche adressa une *proclamation* à ses sujets. (Id.) Si l'Angleterre se proclamait la libératrice des Arabes réduits à la misère la plus déplorable, certes ce ne serait point la réalité qui démentirait la philanthropie de ses *proclamations.* (Barrault.)

— Écrit contenant ce que l'on proclame, ce que l'on publie, ce qu'on adresse à un peuple, à une armée. Belle proclamation. Longue proclamation. Sage proclamation. Proclamation éloquente. Proclamation astucieuse, mensongère, incendiaire, captieuse. Faire, publier, afficher, répandre une proclamation, des proclamations. Adresser une proclamation. Lire une proclamation.

— Commun. relig. Dans quelques ordres monastiques, Accusation portée, en plein chapitre, par un moine contre un de ses frères, pour une faute qu'il lui a vu commettre. || Chez les bernardins et les feuillants, Confession publique en présence de la communauté.

PROCLAME. s. f. Commun. relig. Dans quelques ordres monastiques, Confession publique que les bernardins et les feuillants appellent *proclamation.*

PROCLAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Proclamer. S'empl. adjectiv. Édit proclamé. Loi proclamée. Roi, empereur proclamé. Je m'étais remis à ma place, lorsque l'idylle fut *proclamée,* et l'auteur invité à venir recevoir le prix. (J.-J. Rouss.) Bientôt après, la monarchie fut *proclamée* de nouveau. Alors ma situation, mes sentiments furent des plus étranges. (Las-Cases.) Il entraîne ses compatriotes, est *proclamé* roi par eux, et en peu de jours son ardente activité a réuni sous ses étendards les Écossais du Nord. (Anquetil.) Rufus, à la nouvelle de celle de Néron, fut *proclamé* empereur par ses soldats. (Id.) Le départ n'étant point indiqué et ainsi *proclamé* parmi les rouges-gorges comme parmi les autres oiseaux alors attroupés. (Buff.)

— *Proclamé par.* Napoléon II est *proclamé* par la législation. (Las-Cases.)

PROCLAMER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *pro-kla-mé;* du lat. *proclamare,* crier hautement). Publier à haute voix et avec solennité. Proclamer un empereur, un roi. Proclamer une ordonnance, un édit, une loi. Proclamer une victoire. Le peuple français nomme et le sénat *proclame* Napoléon Bonaparte premier consul à vie. (Thiers.) La France le *proclamait* ainsi, et l'Europe entière faisait écho avec elle. (Id.)

> Il fut tout étonné d'ouïr cette cohorte
> Le *proclamer* monarque au lieu de son roi mort.
> (La Fontaine.)

> Et déjà, ralliant toutes les factions,
> La faveur populaire a *proclamé* leurs noms. (Del.)

— Fig. Divulguer. Proclamer ce qu'on devrait taire. Proclamer les belles actions, les hauts faits d'un prince, d'un général. Proclamer impudemment sa propre honte. Ce n'est que sur la tombe d'un homme qu'on peut le proclamer grand. La renommée proclame avec une égale rapidité et un égal succès le mensonge et la vérité. Voilà pourquoi la terre a *proclamé* Voltaire comme la parole vivante de l'humanité dans le XVIIIᵉ siècle. (E. Quinet.)

> Bossuet, *proclamant* d'une éloquente voix
> Le néant des grandeurs sur le tombeau des rois.
> (A. Martin.)

> Des esclaves nombreux accourent à sa voix,
> Et du Dieu triomphant *proclamant* la puissance,
> Étalent ses trésors et sa magnificence. (Michaud.)

— SE PROCLAMER. v. pron. Être proclamé. L'erreur se proclame avec plus de constance, de hardiesse et de force que la vérité.

— Se proclamer soi-même. Se proclamer le réformateur du goût. Si, pour être honnête homme, il suffisait de se proclamer tel, il n'y aurait pas un fripon.

PROCLASTE. s. m. Antiq. gr. Coureur ou éclaireur des armées grecques, selon quelques auteurs modernes. Ce mot ne se trouve pas dans les écrivains de l'antiquité.

PROCLÈS. Frère jumeau d'Eurysthène, avec lequel il monta sur le trône de Sparte l'an 1104 av. J.-C.; il régna quarante-cinq ans et eut pour successeur son fils Agis.

PROCLIDE. Antiq. gr. Nom patronymique des descendants de Proclès. Les Proclides, appelés aussi Eurypontides, forment une dynastie de rois de Sparte.

PROCLIANITE. s. m. Hist. relig. V. PROCLIEN.

PROCLIEN ou **PROCLIANITE.** s. m. Hist. relig. Sectateur de Proclus, hérésiarque du XIIᵉ siècle. Les procliens avaient adopté les opinions des hermogéniens et enseignaient, en outre, que Jésus-Christ n'avait pas encore revêtu la nature humaine.

PROCLITIQUE. adj. des 2 g. et s. m. (ét. gr., πρὸ, avant; κλίνω, j'incline). Gramm. gr. Il se dit d'un mot qui donne son accent au mot suivant. Il y a, en grec, dix monosyllabes proclitiques.

PROCLIVE. adj. des 2 g. (du lat. *proclivis;* formé de *pro,* en avant; *clino,* je penche). Didact. Qui se dirige en avant.

— Anat. *Dents proclives.* Celles qui se dirigent à peu près dans le sens de l'axe de la mâchoire.

— Il s'employait anciennement dans le discours usuel, avec le sens de Qui est enclin à, porté à. Il est toujours *proclive* aux femmes de disconvenir à leurs maris. (Montaigne.)

PROCLIVITÉ. s. f. (ét., V. PROCLIVE). Didact. Pente, penchant. La proclivité d'une colline.

— Fig. La proclivité du plaisir.

PROCLUS (Saint). Patriarche de Constantinople, disciple de saint Jean Chrysostome; mourut vers 447.

— PROCLUS. Philosophe néoplatonicien du Vᵉ siècle, né à Constantinople, étudia à Alexandrie et à Athènes, où il succéda dans la chaire de philosophie à son maître Syrianus. Il fut un violent adversaire du christianisme.

PROCNÉ ou **PROGNÉ.** (pr. *prok-né* ou *progh-né*). Myth. gr. Fille de Pandion et de Zeuxippe, et sœur de Philomèle. Elle épousa Térée, et en eut un fils nommé Itys, qu'elle tua et servit dans un repas à Térée lui-même, pour se venger de ce que celui-ci avait fait violence à Philomèle. Elle fut changée en hirondelle.

— Poét. L'hirondelle. || Épith. Cruelle, barbare, furieuse, inhumaine, vindicative, douloureuse, plaintive. || Périphr. La fille de Pandion. L'épouse de Térée. La sœur de Philomèle. D'Itys la barbare mère. Au doux printemps, Procné vient habiter nos toits.

> *Progné* craint de nouveaux frissons,
> Et la timide violette
> Se cache encor sous les gazons. (J.-B. Rousseau.)

> *Progné* me vient enlever les morceaux,
> Caracolant, frisant l'air et les eaux. (La Font.)

PROCOMBANT, ANTE. adj. (pr. *pro-kon-ban, ante;* du lat. *procumbens,* qui se couche). Bot. Se dit de la tige des plantes, lorsqu'elle reste étendue sur le sol par débilité, et qu'elle n'y jette point de racines. Trèfle procombant.

PROCOMMISSAIRE. s. m. Celui qui tient la place d'un commissaire. Ce terme est employé en histoire ecclésiastique. Procommissaire général. Procommissaire apostolique.

PROCONÈSE. Geogr. Île de la Propontide, au N.-E. de Cyzique. Elle est célèbre par le beau marbre blanc qu'on en tirait; ce qui lui a fait donner le nom de Marmara (*marmor,* marbre) qu'elle porte maintenant, et que porte aussi la mer dans laquelle elle est située.

PROCONIE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères.

PROCONSUL. s. m. (pr. *pro-kon-çul;* mot latin, *pro,* à la place de; *consul,* consul). Magistrat romain chargé de remplacer les consuls dans les provinces. Le proconsul n'était autre que le consul de l'année précédente, qui, après avoir pendant un an rempli les fonctions de consul, continuait à les remplir une seconde année dans les provinces sous le nom de proconsul. A son retour à Rome, le proconsul se présentait au sénat pour y rendre compte de son administration, et l'on dressait de son rapport un procès-verbal déposé au trésor public. Avant de sortir de Rome, le proconsul montait au Capitole pour y faire des sacrifices et prendre le manteau de guerre appelé *paludamentum.* || Dans quelques circonstances extraordinaires, on créa à Rome des proconsuls qui n'avaient rien de commun avec ceux qui étaient envoyés dans les provinces, et leur pouvoir approchait de celui de dictateur. Scipion l'Africain et Pompée furent proconsuls dans Rome. Les empereurs prenaient quelquefois ce titre hors de Rome. Les proconsuls donnèrent trop souvent l'exemple des concussions, des cruautés et d'une morgue sans égale. Leur nom est aujourd'hui proverbial en ce sens.

— Hist. fr. Se dit, au figuré, des commissaires que la Convention nationale envoyait dans les départements insurgés, dans les pays conquis, ou auprès des armées. Ce farouche proconsul.

PROCONSULAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport au proconsul. Gouvernement proconsulaire. Dignité, autorité proconsulaire. Fonctions proconsulaires. || *Provinces proconsulaires.* Province gouvernée par un proconsul.

— *Empire proconsulaire.* Nom donné à la puissance dont Auguste revêtit Tibère en l'associant au gouvernement, et en lui faisant donner avec la charge de censeur un pouvoir égal au sien dans toutes les provinces.

PROCONSULAT. s. m. Dignité de proconsul. Durée des fonctions d'un proconsul. Sous le proconsulat de Pompée, de Cicéron.

PROCOPE. Usurpateur de l'empire romain, était parent de l'empereur Julien; il se fit proclamer empereur à Constantinople en 365; l'année suivante, ses soldats lui coupèrent la tête et l'envoyèrent à Valentinien.

— PROCOPE. Historien grec, né à Césarée en Palestine, devint le secrétaire de Bélisaire, et reçut de Justinien le titre d'illustre et la charge de préfet de Constantinople.

— PROCOPE *le Grand* ou *le Tondu,* et PROCOPE *le Petit.* Fameux chefs hussites, commandaient l'un aux taborites, l'autre aux orphelins; le premier avait été aide de camp de Ziska, et fit de grandes incursions en Allemagne, en 1430 et 1431. Il parut au concile de Bâle en 1433. En 1434, la séparation des utraquistes ayant diminué les forces des deux Procope, ceux-ci furent défaits et tués à Bœhmischbrod.

— PROCOPE (Café). Célèbre café de Paris, fondé vers l'an 1689, en face de la Comédie-Française, par le Sicilien François Procope. Au XVIIIᵉ siècle, ce café était le foyer des discussions littéraires, et surtout de la critique dramatique.

PROCOURS. s. m. Anc. cout. Droit de pâturage, dans les prés appartenant à une autre personne.

PROCRASTINATION. s. f. (pr. *pro-kra-sti-na-ci-on;* ét. lat., *pro,* pour; *crasti,* demain). Habitude de remettre au lendemain. Ajournement. Ce terme est pédantesque et inusité.

PROCRASTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Procrastiner. S'empl. adjectiv. Affaire procrastinée.

PROCRASTINER. v. a. 1ʳᵉ conj. (ét. V. PROCRASTINATION). Remettre au lendemain. Procrastiner une affaire.

— Neutr. Cet homme n'aboutit à rien, il ne sait que procrastiner.

PROCRÉATION. s. f. (pr. *pro-kré-a-ci-on;* du lat. *procreatio*). Génération. La génération des enfants. Lorsque les mœurs sont corrompues, la procréation est l'inconvénient et non le but des deux sexes.

PROCRÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Procréer. S'empl. adjectiv. Enfants procréés en légitime mariage. Il n'est guère usité qu'en style de palais ou de chancellerie.

PROCRÉER. v. a. 1ʳᵉ conj. Il se conjugue sur *créer.* (du lat. *procreare*). Engendrer. La fin du mariage est de procréer des enfants. Les enfants des vieillards naissent vieux; ceux des jeunes gens restent enfants; l'âge viril seul *procrée* des hommes. (Boiste.)

— Absol. Bornés au présent, les animaux dorment, mangent, *procréent,* vivent sans inquiétude et meurent sans regret. (Droz.)

— SE PROCRÉER. v. pron. Être procréé.

PROCRIS. Myth. Fille d'Erechthée et de Praxithée, et femme de Céphale. V. CÉPHALE.

> Céphale en ce bosquet arrive hors d'haleine;
> Tu te caches, *Procris,* et tu vois ton époux
> Sur le gazon s'étendre, et dire : O vents si doux,
> Et vous, Aure, apaisez le feu qui me tourmente.
> (Desaintange.)

— Astron. Le *chien de Procris.* Nom donné à la constellation nommée aussi *Canicule.* Ceux-là nous sont livrés sous le chien de *Procris.* (Dulard.)

PROCRUSTE. Temps hér. Brigand de l'Attique, qui étendait les voyageurs sur un lit de fer, tiraillant ceux qui étaient trop petits, et mutilant ceux qui étaient trop grands. Il fut tué par Thésée.

— Fig. *Lit de Procruste.* Règle mesquine et tyrannique, qui ne devrait pas être appliquée aux personnes supérieures. Une traduction est un véritable lit de *Procruste* où le copiste mutile impitoyablement son modèle pour le raccourcir à sa taille. (Encycl.) Les journaux ne sont-ils pas des lits de *Procruste* où, bon gré mal gré, doivent s'encadrer les articles, longs ou courts, des collaborateurs aux abois? (Id.) La censure, dont le ciseau stupide coupe et rogne avec la cruauté d'un bourreau maladroit, n'est-elle pas le *Procruste* des intelligences? (Id.)

> Voilà depuis cinq ans qu'on oubliait *Procruste.*
> Que j'entends aboyer au seuil du drame auguste
> La censure à l'haleine immonde, aux ongles noirs.
> (V. Hugo.)

— *Mettre sur le lit de Procruste.* Plier, courber les faits à son système, à sa manière de voir. Les moralistes allemands ont relevé le sentiment et l'enthousiasme des dédains d'une raison tyrannique, qui mettait sur le lit de *Procruste* l'homme et la nature, afin d'en retrancher ce que la philosophie matérialiste ne pouvait comprendre. (Mᵐᵉ de Staël.)

PROCTAGRE. s. f. (ét. gr., πρωκτός, anus; ἄγρα, prise). Méd. Douleur arthritique à l'anus.

PROCTALGIE. s. f. (ét. gr., πρωκτός, anus; ἄλγος, douleur). Méd. Douleur à l'anus, sans phénomènes inflammatoires.

PROCTALGIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui appartient à la proctalgie.

PROCTITE. s. f. (du gr. πρωκτός, anus; avec la désinence *ite* commun à toutes les inflammations). Méd. Inflammation de l'anus.

PROCTOCÈLE. s. f. (ét. gr., πρωκτός, anus. κήλη, hernie). Chirurg. Hernie ou chute du rectum.

PROCTOLEUQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρωκτός, anus; λευκός, blanc). Entom. Qui a l'anus ou le bout des élytres blanc. Platyope proctoleuque.

PROCTONCIE. s. f. (ét. gr., πρωκτός, anus; ὄγκος, tumeur). Méd. Gonflement de l'anus.

PROCTOPE. s. m. Erpét. Genre de reptiles de l'ordre des sauriens.

PROCTOPTOSE. s. f. (ét. gr., πρωκτός, anus; πτῶσις, chute). Chirurg. Synonyme de Proctocèle ou exanie.

PROCTORRHAGIE. s. f. (ét. gr., πρωκτός, anus; ῥήγνυμι, je romps, je déchire). Médec. Hémorrhagie anale.

PROCTORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne la proctorrhagie.

PROCTORRHÉE. s. f. (ét. gr., πρωκτός, anus; ῥέω, je coule). Médec. Écoulement de mucosités par l'anus.

PROCTORRHÉIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la proctorrhée.

PROCTOTÈTRE. s. m. Erpét. Genre de reptiles de l'ordre des sauriens.

PROCTOTRUPE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères.

PROCTOTRUPIEN, IENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un proctotrupe. || PROCTOTRUPIENS. s. m. pl. Famille d'insectes de l'ordre des hyménoptères, qui a pour type le genre proctotrupe.

PROCULÉIEN. s. m. Antiq. rom. Membre d'une secte de jurisconsultes fondée par Sempronius ou Licinius Proculus, un des disciples de Labéon. Les proculéiens avaient embrassé les principes philosophiques du stoïcisme, et ils portaient ces principes dans le droit, auquel ils imprimaient une rigueur trop absolue.

PROCULÉIUS (Caïus). Chevalier romain, favori d'Auguste, partagea généreusement ses biens avec ses frères Muréna et Scipion, qui avaient été dépouillés des leurs pour avoir embrassé le parti du jeune Pompée.

PROCULUS. Surnom de quelques Romains. Les plus célèbres sont : JULIUS PROCULUS, sénateur du temps de Romulus. SEMPRONIUS PROCULUS, célèbre jurisconsulte du Iᵉʳ siècle, disciple de Labéon, et chef de la secte des proculéiens.

PROCURATEUR. s. m. (du lat. *procurator,* dérivé de *procurare,* avoir soin). Celui qui est chargé d'une procuration, qui est fondé de procuration. En ce sens, on lui donne aussi quelquefois un féminin, *Procuratrice.* Il est peu usité. V. PROCUREUR.

— Antiq. rom. Titre de certains magistrats envoyés par l'empereur pour le représenter dans les provinces. Il y avait trois classes de procurateurs : ceux qui étaient envoyés dans les provinces où il n'y avait pas de propréteur; ceux des provinces de l'empereur et ceux des provinces du sénat. La puissance des premiers était illimitée; les seconds étaient encore fort puissants; les derniers l'étaient beaucoup moins. On envoyait un procurateur dans une petite province attachée à une plus grande, lorsqu'il se trouvait dans cette dernière un proconsul ou un lieutenant de l'empereur. Ponce-Pilate était procurateur de la Judée qui dépendait de la Syrie; Vitellius, lieutenant de Syrie, l'envoya à Rome pour rendre compte de sa gestion à Tibère. || Le titre de procurateur était donné encore à plusieurs officiers. *Procurateur du trésor, procurateur des teinturiers en pourpre, procurateur des mines,* etc.

— Hist. mod. *Procurateur de Saint-Marc.* Grand dignitaire de la république de Venise, créé en l'an 1000 pour prendre soin de l'église de Saint-Marc et en administrer le revenu. Le nombre des procurateurs fut successivement porté jusqu'à neuf. Les procurateurs étaient censés les premiers sénateurs, et ils avaient le pas au-dessus de toute la noblesse vénitienne; ils étaient bibliothécaires de Saint-Marc, conservaient les archives de la république, avaient l'administration des biens des orphelins, des veuves, etc.

— *Grands procurateurs de la nation.* Deux membres du corps législatif, chargés, sous la République française, de soutenir les accusations criminelles devant la haute cour nationale.

PROCURATIE. s. f. (pr. *pro-ku-ra-cie*). Hist. Charge des procurateurs de Saint-Marc, à Venise.

— Juridiction des procurateurs. Les neuf procurateurs étaient divisés en trois procuraties ou chambres.

— Palais des procurateurs.

PROCURATION. s. f. (pr. *pro-ku-ra-ci-on;* ét. lat., *pro,* pour, à la place de; *curatio,* action de prendre soin). Pouvoir donné par quelqu'un à un autre d'agir en son nom comme il pourrait faire lui-même. Procuration générale et spéciale. Ample procuration. Procuration limitée. Procuration surannée. Être fondé de procuration. Être chargé de la procuration d'un prince, pour épouser une princesse. Donner pro-

curation. Révoquer sa procuration. Agir par procuration, en vertu d'une procuration.

— Acte qui contient cette délégation de pouvoir. Procuration en blanc. Formuler, rédiger, faire une procuration. Délivrer, signer, enregistrer une procuration.

— Anc. prat. *Procuration ad resignandum* (pr. ré-zi-ghnan-dom ; *ad resignandum* sont deux mots latins qui signifient *pour resigner*). Titre par lequel le pourvu donne pouvoir de résigner son office, c'est-à-dire de le remettre entre les mains du roi ou du chancelier, pour en disposer en faveur d'une personne désignée. *Procuration cum libera* (pr. com-li-be-ra, sous-entendu *facultate*, faculté; en fr., avec libre faculté). Procuration qui conférait le pouvoir d'administrer une chose et d'en disposer librement comme propriétaire.

— Hist. ecclés. Droit que les papes réclamaient sur les bénéficiers en France, et qui consistait en un repas ou une hospitalité de quelques jours. On devait aussi des procurations aux évêques, archevêques, etc., lorsqu'ils étaient en visite. Le droit de procuration s'échangeait souvent contre une somme d'argent.

PROCURE. s. f. Hist. ecclés. Office de procureur dans une maison religieuse.

— Logement particulier où le procureur fait les affaires de la communauté.

PROCURÉ, ÉE. part. pass. du v. Procurer. S'empl. adjectiv. Des fruits de primeur procurés à grands frais.

PROCURER. v. a. 1re conj. (pr. *pro-ku-ré* ; du lat. *procurare*, avoir soin pour). Faire obtenir. Procurer à quelqu'un un emploi, un avantage, une charge, un établissement. Procurer une audience favorable. Un hasard plus heureux a *procuré* à la bibliothèque de Paris un ancien livre des brames. (Volt.) J'allai voir don Fernand le Leyva avant son départ, pour le remercier de nouveau de l'excellent poste qu'il m'avait *procuré*. (Le Sage.) Celui qui *procure* du travail donne souvent mieux que de l'argent. (De Jussieu.) Il suivit dans son ordre de bataille les principes qui lui avaient *procuré* la victoire de Leuctres. (Barthél.) Sa fortune et son esprit lui avaient *procuré* les plus brillantes connaissances. (A. Karr.)

— Fig. Ces longues guerres lui avaient *procuré* de nouvelles connaissances sur les contrées orientales. (M.-Brun.)

— Dans un sens analogue, Faire en sorte qu'une personne ait ce dont elle a besoin, ou ce qui lui est agréable. Procurer à quelqu'un un domestique, des munitions, des vivres. Procurer à ses enfants des divertissements, des plaisirs.

— Être cause, occasionner, en parlant des choses. Cette victoire a été décisive, et nous a procuré la paix. Cette potion lui a procuré quelques heures de sommeil. Ce n'est point l'or qui *procure* une vie commode. (Volt.) Le coquelicot guérit la pleurésie et *procure* le sommeil; il apaise les hémorrhagies et les crachements de sang. (B. de St-P.)

— Se dit quelquefois en mauvaise part. Procurer des désagréments. Procurer des dégoûts. Procurer la mort.

— Anc. jurispr. Suivre une affaire.

— Il signifiait aussi Héberger, recevoir chez soi. De là le sens du mot *procuration*, t. d'hist. ecclés.

— SE PROCURER, v. pron. Procurer à soi. Obtenir par ses soins. Se procurer de l'argent, des ressources. Se procurer de quoi vivre. La vie n'est qu'une longue suite d'efforts pour se procurer le bonheur : on le cherche dans les plaisirs, dans les honneurs, dans les richesses; on ne se le procure que par la vertu. De véritables amis, de fidèles époux se procurent une félicité que ne connaissent point les autres hommes.

— Être, pouvoir être procuré. Ce poisson se procure très-difficilement.

PROCUREUR. s. m. (ét. lat., *pro*, pour, au nom de; *curare*, avoir soin, prendre l'intérêt). Celui qui a le pouvoir d'agir pour autrui. Procureur fondé. Habile, fidèle, zélé procureur. Procureur diligent, clairvoyant, intègre. Agir par procureur. Plaider par procureur. Nommer quelqu'un son procureur général et spécial. Le moins qu'on peut faire agir son procureur, c'est le mieux. Les princes se marient ordinairement par procureur.

> T'attendre aux yeux d'autrui, quand tu dors, c'est erreur,
> Couche-toi le dernier, et vois fermer ta porte.
> Que si quelque affaire t'importe,
> Ne la fais point par *procureur*. (La Fontaine.)

— L'Académie donne pour féminin à ce mot *procuratrice*; pourquoi pas *procureuse*, qui est bien plus étymologique, et que l'Académie reconnaît dans les autres sens du mot? *Procuratrice* est tout naturellement le féminin de *procurateur*.

— Loc. prov. *Celui qui agit par procureur est souvent trompé en personne.* Il faut faire ses affaires soi-même. ‖ *Il a pris Jacques des loges ou déloge pour son procureur.* Se dit d'un homme qui est prévenu de quelque délit, et qui s'est enfui.

— Officier établi pour agir en justice au nom des plaideurs. Les procureurs, dont l'institution précède le règne de Philippe VI, ont été supprimés par la loi du 20 mars 1791, et remplacés par des avoués ayant les mêmes fonctions, c'est-à-dire, représentant les parties, chargés et responsables de leurs pièces et titres, et mettant l'affaire en état. Office de procureur au Parlement, au Châtelet. Procureur au Parlement. Procureur au Châtelet. Constituer un procureur. Constituer procureur. Nommer, établir, désavouer, révoquer un procureur. Clerc de procureur. Étude de procureur. La pratique d'un procureur. Un *procureur* n'est pas un homme fort traitable. (Regnard.) V. AVOUÉ.

— *Procureur général.* Magistrat supérieur qui exerce les fonctions du ministère public près de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, et des Cours royales du royaume. Tout procureur général doit avoir trente ans accomplis, et prêter serment entre les mains du roi. Sous ses ordres sont les avocats généraux, chargés du service des audiences, et des substituts chargés du service du parquet. ‖ *Procureur du roi.* Magistrat exerçant les fonctions du ministère public, près des tribunaux d'arrondissement, sous la dépendance hiérarchique du procureur général. Il faut, pour être apte à remplir la fonction de procureur du roi, être âgé de vingt-cinq ans accomplis.

— *Procureuse du roi.* Femme d'un procureur du roi. ‖ *Procureuse générale.* Femme d'un procureur général. ‖ Fam. et par plaisanterie, on nommait *procureuse* la femme d'un procureur. Je devins *procureuse*, sans toutefois cesser d'être dame de paroisse. (Le Sage.)

— Anc. cout. *Procureur de nation.* Assesseur au tribunal du recteur de l'université, qui réglait et présidait les assemblées de sa nation. ‖ *Procureur fiscal.* Officier qui exerçait son ministère auprès des juridictions seigneuriales, veillait aux droits du seigneur et aux objets d'intérêt commun. On disait aussi par abréviation, *le fiscal*.

— Hist. fr. Pendant la révolution française, il y avait dans chaque chef-lieu de département un *procureur général syndic* ; dans chaque district, un *procureur syndic* ; dans chaque municipalité, un *procureur de la commune*.

— Hist. relig. *Procureur de la foi.* Celui qui faisait les fonctions de partie civile devant le tribunal de l'inquisition. ‖ *Procureur de la fabrique.* Se disait pour Marguillier.

— Ordre relig. *Procureur général.* Le religieux chargé des intérêts de tout l'ordre. Le procureur général des bénédictins, etc. ‖ *Procureur.* Religieux chargé des intérêts temporels de la communauté. Le procureur. Le père procureur des chartreux.

— Ornith. *Procureur de meunier.* Nom vulgaire du pivert.

— Techn. Instrument de fer à l'usage du glacier.

PROCUSTE. Forme incorrecte adoptée par beaucoup d'écrivains et par quelques dictionnaires, pour *Procruste*, qui est seul correct. V. PROCRUSTE.

PROCYON. s. m. (ét. gr., πρὸ, avant; κύων, chien). Astron. Étoile de la première grandeur, qui se trouve dans la constellation du Petit Chien, et qui se montre onze jours avant la canicule. V. ANTECANIS.

— Zool. Un des noms du raton.

PRODÉANITE. s. m. Hist. relig. Un des noms des disciples d'Hermias. V. HERMIONITE.

PRODICOS. s. m. (pr. *pro-di-koss*). Ant. gr. Titre des tuteurs des rois de Lacédémone, pendant leur minorité. Lycurgue gouverna pendant quelque temps comme prodicos.

PRODICTATEUR. s. m. Ant. rom. Titre d'un magistrat qui avait l'autorité dictatoriale, et que l'on créa quelquefois à Rome, en l'absence des consuls, qui seuls pouvaient nommer un dictateur. Quintus Fabius Maximus fut le premier prodictateur élu par le peuple romain.

PRODICTATURE. s. f. Dignité, fonctions de prodictateur. ‖ Durée de ces fonctions.

PRODICUS. Sophiste et rhéteur, enseigna l'éloquence à Athènes, et compta Euripide, Socrate, etc., au nombre de ses disciples. Les Athéniens l'accusèrent de corrompre la jeunesse, et le mirent à mort vers 396 av. J.-C. Il est surtout célèbre par son ingénieuse fiction de la volupté et de la vertu, imitée par Lucien et par Silius Italicus. ‖ PRODICUS. Chef des hérétiques appelés Adamites, vivait vers l'an 130.

PRODIGALEMENT. adv. Avec prodigalité. Dépenser prodigalement sa fortune, ses revenus.

PRODIGALITÉ. s. f. (du lat. *prodigalitas* ; rad. *prodigus*). Action de prodiguer. Action d'une personne prodigue. Faire des prodigalités. Se ruiner en prodigalités, en folles prodigalités. Il ne faut pas s'autoriser de petites économies pour s'abandonner à de grandes prodigalités. Sans *prodigalité* rendez-vous généreux. (***)

— Se prend quelquefois en bonne part. Réduire sa fortune par de louables, par de saintes, par de pieuses prodigalités.

— Caractère, habitude du prodigue. Orgueilleuse prodigalité. Grande prodigalité. Avoir de la prodigalité, trop de prodigalité. Donner avec prodigalité. La prodigalité est moins honteuse que l'avarice. Il faut chercher à satisfaire le goût de la prodigalité par des actions de bienfaisance. En toutes choses, la prodigalité nuit.

PRODIGE. s. m. (du lat. *prodigium*, fait de *prodicere*, assigner, marquer, parce que les prodiges étaient regardés comme les signes de quelques grands événements). Effet contre le cours ordinaire de la nature. Faire des prodiges. Opérer des prodiges. Dieu seul peut opérer de vrais prodiges. La superstition aime à transformer tout en prodiges. Sans cause connue, le soleil perd tout à coup sa lumière, c'est un *prodige*. (Encycl.)

> Ces *prodiges* sans nombre, avis des dieux vengeurs,
> Ne purent du Destin conjurer les rigueurs. (Desaint.)

> Pour qui ne les craint point, il n'est point de *prodiges*;
> Ils sont l'appât grossier des peuples ignorants,
> L'invention du fourbe, et le mépris des grands. (Voltaire.)

— Chose extraordinaire. Grand prodige. Prodige étonnant. Merveilleux prodige. Devoir sa délivrance à un prodige. Cela tient du prodige. Ce prodige me semble présager quelque grand événement. Chez les peuples civilisés, l'amour de la patrie a fait des *prodiges*. (Chateaubriand.) Un homme du peuple, à force d'assurer qu'il a vu un *prodige*, se persuade faussement qu'il a vu un prodige. (La Bruy.)

> Là, du monde naissant vous suivez les vestiges,
> Et vous errez sans cesse au milieu des *prodiges*. (De Fontanes.)

> Cessez de mutiler tous ces grands monuments,
> Ces *prodiges* des arts consacrés par le temps. (Volt.)

— Par exagér. Personne ou chose qui excelle en bien ou en mal. Cet homme est un prodige de savoir, de science, de valeur, d'esprit, de mémoire, etc. Cet enfant est un vrai prodige, un petit prodige. Cette femme est un prodige de beauté. Néron fut un prodige de cruauté. Cette machine est un prodige. L'Apollon du Belvédère est un prodige de l'art. Le paon est un prodige de la nature. Faire des prodiges de valeur. Prodige de vertu, de méchanceté, de vice, de grandeur.

> Homme né pour souffrir, *prodige* d'ignorance,
> Où vas-tu donc chercher ta stupide arrogance? (L. Racine.)

— Syn. comp. PRODIGE. MIRACLE. MERVEILLE. Le *prodige* est un phénomène éclatant hors du cours ordinaire des choses; le *miracle* est un événement contre l'ordre des choses; la *merveille* est une œuvre qui efface toutes les autres.

PRODIGIEUSEMENT. adv. D'une manière prodigieuse, excessive, étonnante. Un homme prodigieusement riche. Une maison prodigieusement grande. Grossir prodigieusement. Manger prodigieusement. Croire que le génie et la sagesse humaine se renferment dans un cercle d'inventions mécaniques, c'est *prodigieusement* se tromper. (Chateaub.) Les apostrophes et les figures de toute espèce, multipliées et exagérées, sont la poésie et l'éloquence de nos jours, parce que cette manière d'écrire est *prodigieusement* aisée. (La Harpe.)

PRODIGIEUX, EUSE. adj. (du lat. *prodigiosus* ; rad. *prodigium*, prodige). Qui tient du prodige, en bien comme en mal. Prescrire un remède d'un effet prodigieux. Se jeter dans des excès prodigieux de débauche. Obtenir un succès prodigieux. Avoir un esprit prodigieux, une mémoire prodigieuse. Faire une dépense prodigieuse. Avoir fait en peu de temps une fortune prodigieuse. Pendant trois siècles, les empereurs romains sévirent contre les chrétiens avec une cruauté prodigieuse. La prodigieuse diversité des langues prouve que Dieu a voulu séparer l'espèce humaine en peuplades et en nations. Pour faire un bon livre, il faut un temps *prodigieux*, et la patience d'un saint. (Volt.) Arrêtons-nous, et jetons un regard en arrière, pour contempler les *prodigieux* travaux du général Bonaparte. (Thiers.) Le nombre d'animaux qui composent chaque espèce est *prodigieux*. (A. Libes.)

PRODIGUE. adj. des 2 g. (du lat. *prodigus*). Qui dissipe son bien en folles et excessives dépenses. Un homme prodigue. Une femme prodigue. Rien de plus touchant, dans l'Évangile, que la parabole de l'enfant prodigue.

> Je vois de toutes parts, *prodigue* en ses largesses,
> Cybèle à pleines mains répandre ses richesses. (J.-B. Rousseau.)

— Loc. prov. et fig. *A père avare, enfant prodigue.* Trop de rigueur fait naître un vice opposé à la vertu qu'on voudrait donner.

— *Prodigue de.* Prodigue de son bien et du bien des autres. Suivant une maxime latine, Ceux qui sont avides de louanges sont prodigues d'argent.

> *Prodigue* de ses biens, un père plein d'amour
> S'empresse d'enrichir ceux qu'il a mis au jour. (L. Racine.)

— Fig. Prodigue de serments. Prodigue de promesses. Prodigue de paroles. Prodigue de louanges. Les hommes les moins généreux sont toujours prodigues d'avis. *Prodigues* de morale dans leurs discours, les hommes ne s'en montrent avares que dans leurs actions. (S. Dubay.)

— En bonne part. Qui donne, qui sacrifie généreusement. Prodigue de son sang, de sa vie pour son pays. Prodigue de son bien pour soulager les malheureux.

> Il fond sur les Troyens, *prodigue* de sa vie;
> Trois fois appelle Énée, et trois fois le défie. (Delille.)

> Là, couronnés de lierre, et Properce et Catulle,
> Et le triste Gallus, *prodigue* de ses jours,
> Accourront sur les pas du chantre des amours. (Millevoye.)

— Se dit aussi des choses. Mains prodigues. Amitié prodigue. Sa *prodigue* amitié ne se réserve rien. (Boil.)

PRODIGUE. s. des 2 g. Personne prodigue. Un prodigue. Une prodigue. Vous êtes un prodigue, une prodigue. Il est défendu aux prodigues de plaider, de transiger, d'emprunter, sans l'assistance d'un conseil. Le prodigue jouit moins que l'économe. C'est une grande sottise d'être avare pour faire des prodigues. Tout *prodigue* touche à l'indigence. (***)

— Syn. comp. PRODIGUE. DISSIPATEUR. Le *prodigue* dépense avec excès de libéralité; la *dissipateur* dépense follement et avec extravagance; le *prodigue* est ordinairement mu par la vanité; le *dissipateur*, par le dérèglement. Un *prodigue* commence la ruine de sa fortune, un *dissipateur* la consomme.

PRODIGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Prodiguer. S'empl. adjectiv. Bien prodigué. Trésor prodigué. Voilà donc les hommes merveilleux à qui l'estime de leurs contemporains a été *prodiguée* pendant leur vie, et l'immortalité réservée après leur trépas! (J.-J. Rouss.) L'argent, la nacre, l'or, les cristaux, furent de nouveau *prodigués* sous de nouvelles formes. (De Balzac.)

— *Prodigué à.* Louange prodiguée au premier venu. Soins prodigués à un ami. L'or, le saphir, le rubis, ont été *prodigués* à des insectes invisibles. (A. Mart.) Les récompenses sont *prodiguées* au bel-esprit, et la vertu reste sans honneurs. (J.-J. Rouss.)

— *Prodigué par.*

> Si les parfums étaient *prodigués* par les grands,
> On offre ce qu'on a, disaient les pauvres gens;
> Et la poix quelquefois fumait au lieu d'encens. (Arnault.)

> Mais c'est par le plaisir qu'il conduit les humains.
> Sentez du moins les dons *prodigués* par ses mains. (Voltaire.)

— *Prodigué pour.* Son sang et sa vie prodigués pour le pays.

PRODIGUER. v. a. 1re conj. (pr. *pro-di-ghé* ; rad. *prodigue*). Dépenser avec excès; donner avec profusion. Prodiguer son bien, sa fortune, ses trésors. Prodiguer follement toutes les richesses que la sollicitude d'un père avait amassées. Prodiguer son bien pour le soulagement des malheureux, c'est en faire un noble emploi.

— Ne pas épargner. Prodiguer son sang, sa vie. Prodiguer ses caresses, ses faveurs, ses bontés. La nature lui a prodigué ses dons. Il en est de la fortune comme d'une courtisane : elle n'est jamais plus à redouter que lorsqu'elle prodigue ses faveurs. La nature, en *prodiguant* tant de beauté à l'oiseau-mouche, n'a pas oublié le colibri, son voisin et son proche parent; elle l'a produit sous le même climat et formé sur le même modèle. (Buffon.) Enfin, celle-ci parvint à le calmer en lui *prodiguant* les noms les plus propres à réveiller son espérance. (B. de St-P.) On ne *prodigue* jamais tant sa vie que lorsqu'on en a le plus à perdre. (Duclos.)

> Tu ne m'as *prodigué* tes perfides bienfaits
> Que pour me faire mieux sentir ta tyrannie,
> Et m'accabler enfin de plus d'ignominie. (Rac.)

> Au seul amant chéri *prodiguant* sa tendresse,
> Pour tout autre elle n'a qu'une austère rudesse,
> Et l'amant rebuté prend souvent pour vertu
> Les fiers dédains d'un cœur qu'un autre a corrompu. (Voltaire.)

— En mauvaise part. Prodiguer sa parole. Prodiguer ses serments. Prodiguer légèrement sa vie, sa santé. Prodiguer les artifices. Plusieurs écrivains anglais ont *prodigué* à Cromwell des éloges excessifs que la morale repousse. (J.-J. Rouss.)

— SE PRODIGUER. v. pron. Être prodigué. Rien ne se prodigue plus volontiers que les flatteries, les promesses, etc., et plus difficilement que les services.

— Se prodiguer l'un à l'autre. Les diplomates se prodiguent les protestations et les serments.

— Se multiplier, s'offrir souvent. Se prodiguer pour ses amis. Les courtisans se prodiguent à tous.

PRODIGUEUR. s. m. (pr. *pro-di-gheur*). Celui qui prodigue. Nous autres *prodigueurs* de la vie. (Mirab.)

PRODITEUR. s. m. Il s'est dit pour Traître. Aussi égales-tu aux anges les *proditeurs* de ta patrie. (***)

PRODITION. s. f. (pr. *pro-di-ci-on*). S'est dit pour Trahison, délation.

PRODITOIREMENT. adv. En trahison. Tuer quelqu'un proditoirement. Il était d'usage autrefois en style de palais, dans les matières criminelles où il s'agissait d'assassinat.

PRODOMÉENS ou **PRODOMÉES.** adj. et s. m. pl. (ét. lat., *pro*, avant, *domus*, maison). Myth. anc. Dieux que l'on invoquait en posant les fondements d'un édifice. Avant de jeter les fondements de Mégare, Mégaréus sacrifia aux dieux Prodomées.

PRODOMIA. adj. f. Myth. gr. Surnom de Junon, à Sicyone.

PRODROME. s. m. (ét. gr., πρὸ, devant; δρόμος, course). Préface; préliminaire d'un ouvrage; introduction à quelque étude.

— Médec. Temps qui précède immédiatement une maladie, et dans lequel se manifestent déjà les signes précurseurs.

— Hist. nat. Traité qui sert d'introduction à l'étude de la science. Le Prodrome de M. de Candolle

PRODROME (Théodore). Écrivain grec du XIe siècle; vivait à Constantinople.

PRODUCTE. s. m. Bot. Éperon de certaines fleurs.

— Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

PRODUCTEUR, TRICE. s. Écon. polit. Celui, celle qui, par l'emploi de ses facultés morales, intellectuelles ou physiques, obtient un résultat que les autres sont disposés à payer

ce qu'il coûte. Il se dit par opposition à Ceux qui consomment. Les producteurs et les consommateurs. Les économistes divisent les peuples en consommateurs et en producteurs; ceux-ci sont les plus utiles et les moins protégés. Le soldat vit aux dépens du *producteur*. (Say.)

— adjectiv. Qui produit, qui est cause de production. Génie producteur. Industrie productrice. Les causes productrices de nos idées. Comme je suis éloigné de ces philosophes modernes qui nient une intelligence suprême, *productrice* de tous les mondes! (Volt.)

PRODUCTIBILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est productible.

PRODUCTIBLE. adj. des 2 g. Didact. Qui peut être produit, qui est susceptible d'être produit.

PRODUCTIF, IVE. adj. Qui produit, qui est d'un bon rapport. Un bien productif. Une terre productive.

— Fig. Une entreprise productive. Un commerce productif.

PRODUCTION. s. f. (pr. *pro-duk-ci-on*; du lat. *productio*, formé de *producere*, produire, faire sortir de). Action de produire. La production des êtres est généralement proportionnée à leur destruction. La nature n'est pas moins admirable dans la production d'un ciron microscopique que dans celle d'un gigantesque éléphant. La *production* des livres est une matière de génération à laquelle aussi tout âge n'est pas propre. (Bayle.)

— Fig. Ce qui est produit. Les productions de la nature sont autant de merveilles. Les productions du sol de la France sont très-variées et suffisent à tous les besoins de la vie. Ce tableau, cette statue, ce monument est l'une des plus belles productions de l'art. L'Iliade est une admirable production de l'esprit. Multiplier les bonnes, les belles productions. Retrancher les productions dangereuses. Les *productions* de l'agriculture ne peuvent être défendues que par la religion des peuples. (De Bonald.) Rien ne décourage tant le vrai mérite que l'encens donné aux mauvaises *productions*. (Grimm.) De tous les instruments dont la nature a si libéralement muni ses *productions* chéries, la trompe est peut-être le plus complet et le plus admirable. (Buff.) Ces *productions* marines sont incorporées dans la pierre. (Id.)

— Absol., en t. d'écon. polit. Ce que produisent le sol et l'industrie d'un pays. Toute terre doit être évaluée sur la production. La production et la consommation se contrôlent l'une par l'autre.

— Procéd. Action de produire, de déposer au greffe d'un tribunal les pièces et titres de chacune des parties, afin que le juge en prenne connaissance. Production de pièces. Faire une production. Faire sa production. Faire une nouvelle production. Ne faire qu'une production principale.

— Titres et écritures qu'on produit. Mettre sa production au greffe. Production en état.

— Anat. Synonyme de Prolongement. Le mésentère est une production du péritoine, le médiastin une production de la plèvre. ‖ *Productions accidentelles.* Tissus accidentellement développés dans une partie quelconque, mais analogues à quelque tissu naturel du corps humain, ce qui distingue ces productions des corps étrangers.

PRODUIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *producere*). Engendrer, donner naissance. Tout animal produit son semblable. La femelle du tigre *produit* quatre ou cinq jeunes à la fois. (L. Ardant.) Mais la nature a *produit* dans ces vastes régions une espèce analogue et qui le représente. (Buff.)

— Par anal. La plus grande irruption de l'Océan dans les terres est celle qui a *produit* la mer Méditerranée. (Buff.) J'ai fait élever des lapins avec des hases, et des lièvres avec des lapines; mais ces essais n'ont rien *produit*. (Id.)

C'est à l'eau dont tout sort que Thalès nous ramène,
L'air seul a tout *produit*, nous dit Anaximène. (Rac.)

— Fig. La Grèce a produit de grands hommes. Vous passez pour un prodige, et je ne doute pas que l'Espagne ne se trouve un jour aussi vaine de vous avoir *produit* que la Grèce d'avoir vu naître ses sages. (Le Sage.)

— Absol. Produire est une ineffable jouissance; ce fut la première que Dieu goûta. Le désert qui environne la ville de Rome, cette terre fatiguée de gloire, qui semble dédaigner de *produire*, n'est qu'une contrée inculte et négligée pour qui la considère seulement sous le rapport de l'utilité. (Mme de Staël.)

— Faire naître, rapporter, en parlant des biens de la terre. La terre produit abondamment tout ce qui est nécessaire aux besoins et aux jouissances de l'homme. Ce pays produit beaucoup de blé. La France produit du blé, du vin, des fruits, etc. L'Amérique produit de l'or et des diamants. Ces arbres produisent les plus beaux fruits.

— En économie politique, il se dit particulièrement en parlant d'agriculture et d'industrie. Tout ce que l'agriculture et l'industrie produisent en France.

— En ce sens, il s'empl. absol. La France produit beaucoup, produit considérablement. L'industrie produit de plus en plus. L'agriculture ne produit pas autant que l'industrie.

— Faire, créer, en parlant des ouvrages de l'esprit et de l'art. Cet auteur est fécond, il a produit beaucoup d'ouvrages. La peinture n'a jamais rien produit de plus beau que les tableaux de Raphael. La poésie dramatique française n'a rien produit d'aussi parfait que les tragédies de Corneille et de Racine. Quelle opinion fallait-il donc qu'eussent des sciences les Égyptiens mêmes, chez qui elles étaient nées? C'est qu'ils voyaient de près les sources qui les avaient *produites*. (J.-J. Rouss.) Les grandes vérités élèvent l'âme et *produisent* les grandes pensées. (A. Martin.)

— Procurer de l'avantage, du revenu. Cette charge produit dix mille francs par an. Cet argent produit six pour cent d'intérêt.

— Fig. Quand vous vous serez rendu malade à force de tourments, qu'est-ce que cela vous produira?

— Causer, occasionner. La guerre produit de grands maux. Les exhalaisons des marais produisent beaucoup de maladies. Ce testament a produit d'interminables procès. L'intérêt a produit bien des crimes. Cela ne produira pas un bon effet, ne produira aucun effet. L'ignorance produit la superstition; le demi-savoir produit l'athéisme; la vraie science produit la vraie religion. Quelle cause a *produit* ces fléaux destructeurs? (Delille.) Il est impossible de prouver que le seul mouvement puisse *produire* l'entendement. (Volt.) Le mal qu'on dit d'autrui ne *produit* que du mal. (Boil.) Ceux qui ont dit qu'une fatalité aveugle a *produit* tous les effets que nous voyons dans le monde, ont dit une grande absurdité. (Montesq.) Turenne reçut avec mépris ces insinuations, et ne voulut point donner un aveu qui eût *produit* la honte d'un général d'armée et le ridicule d'un homme d'église. (Volt.) Cependant, d'un autre côté, notre apparition en Angleterre y avait *produit* un étrange mouvement. (Las Cases.) J'entends dire que la tragédie mène à la pitié par la terreur. Soit, mais quelle est cette pitié? une émotion passagère et vaine, qui ne dure pas plus que l'illusion qui l'a *produite*. (J.-J. Rouss.) La percussion du marteau ne peut *produire* que ce rapprochement. (Buff.)

— Exposer à la vue, à l'examen. Produire des titres, des pièces justificatives. ‖ *Produire des témoins.* Les faire entendre en justice.

— Fig. *Produire des autorités, des raisons.* Les alléguer, les mettre en avant, les faire connaître.

— Absol. Donner par écrit les moyens qu'on a pour soutenir sa cause, avec les pièces justificatives. Produire au greffe. Produire dans le délai. Les parties n'ont pas produit. ‖ *Les parties ont été appointées à écrire, produire et contredire.* L'affaire n'ayant pu être jugée à l'audience, on a ordonné aux parties de fournir leurs raisons par écrit, et de produire leurs pièces.

— Introduire, faire connaître. Produire un jeune homme dans le monde, dans la société, à la cour.

— SE PRODUIRE. v. pron. Être, pouvoir être produit. Un acte illégal ne peut jamais se produire.

— S'introduire, se faire connaître honorablement, s'avancer. Se produire dans une société. Se produire de soi-même.

— Il se dit aussi des choses. Le talent de cet orateur s'est produit avec éclat. Le vice est si hideux qu'il ne se produit que sous le masque de la vertu. La médiocrité se produit hardiment au grand jour.

PRODUIT, ITE. part. pass. du v. Produire. S'empl. adjectiv.

— *Produit par.* Le bien *produit* par le vice est toujours mêlé de mal. (Vauvenargues.) Une autre terre un peu moins brute est la matière calcaire *produite* originairement par les dépouilles des coquillages, et de même réduites en poudre par les frottements et par le mouvement des eaux. (Buff.) La vigueur de l'âme ne peut être *produite* que par la pensée. (Id.) Tous les accidents *produits* par les Grâces enchantent ces poétiques débris. (Lamart.) Aux maux *produits* par l'incrédulité sur ceux qu'enfante l'ignorance, pourquoi donner la préférence? (Arnault.) Tous les événements sont *produits* les uns par les autres, je l'avoue. (Volt.)

PRODUIT. s. m. (pr. *pro-dui*; du lat. *productum*, sous-entendu *negotium*, chose produite). Résultat de la production; ce que rapporte une chose. Le produit d'une charge, d'une ferme, d'une terre. Augmenter le produit de son bien par des améliorations successives. Vivre du produit de son travail, du produit de sa plume. Excellent produit. Bon produit. Grand produit. Faible produit. Avoir, recueillir le produit.

— *Produit net.* Ce que rapporte un bien, toutes charges et tous frais déduits.

— Fig. Produit intellectuel, produit moral. Le cerveau n'a pas plus de droit que l'estomac ou que la machine à s'enorgueillir de ses produits. Le malheur est le produit du vice, le bonheur celui de la vertu.

— Écon. polit. Ce que produit l'agriculture, l'industrie. Les produits agricoles. Les produits industriels. Le fer n'est que le *produit* de l'industrie de l'homme. (Buff.) La mine de fer en grains et la pyrite sont des *produits* de la terre végétale. (Id.)

— Absol. Cette province a de nombreux débouchés pour l'écoulement de ses produits.

— Chim. Résultat d'une opération chimique. Tout corps simple ou composé que l'on retire des substances végétales et animales soumises à l'action des bases, des acides et ... soit à la fermentation la putréfaction, la distillation, la combustion, la calcination, etc. Le cidre, le vin, l'eau-de-vie, la bière, le goudron, la potasse, la soude, etc., sont des produits.

— Arithm. Résultat de la multiplication de deux nombres. A l'égard du produit, les deux nombres multiplies prennent le nom de facteurs.

— T. de proc. *Acte de produit.* Acte qu'on fait signifier pour déclarer qu'on a mis sa production ou ses titres au greffe.

PROÈDRE. s. m. (ét. gr. πρό, en avant; ἕδρα, siége). Ant. gr. Titre de neuf magistrats d'Athènes, tirés au sort chaque année, parmi les neuf tribus qui n'avaient pas fourni les prytanes cette année-là. Les proèdres tenaient la première place dans l'assemblée; leurs fonctions étaient de proposer au peuple et d'expliquer les affaires sur lesquelles on allait délibérer.

PROÉGUMÈNE. adj. des 2 g. (du gr. προηγούμαι, je devance). Médec. Se dit de la cause éloignée ou prédisposante d'une maladie. *Prédisposant* est seul usité.

PROEMBRYON. s. m. Bot. Appendice de nature foliacée qui se développe à l'époque de la germination des spores ou corpuscules reproducteurs des mousses et des fougères.

PROÈME. s. m. (du lat. *proœmium*). Littér. Préface; entrée en matière. On conserve quelquefois la forme latine *proœmium* (pr. *pro-é-mi-om*).

PROÉMINENCE. s. f. (du lat. *proeminentia*, formé de *proeminere*, s'élever au-dessus). État de ce qui est proéminent. La proéminence du globe de l'œil. La proéminence du nez.

PROÉMINENT, ENTE. adj. (du lat. *proeminens*, formé de *proeminere*, s'élever au-dessus). Qui est plus en relief que ce qui l'entoure. Dans le visage de l'homme, le front et le nez sont proéminents.

— Bot. Se dit du filet des étamines, quand celui-ci s'allonge sensiblement au-dessus de l'anthère; du réceptacle, lorsqu'il forme une saillie sur laquelle sont fixés les ovaires.

PROÉMINER. v. n. 1re conj. V. PROMINER.

PROEMPTOSE. s. f. (ét. gr. πρό, avant; ἐμπίπτω, je surviens). Astr. Ce qui a lieu quand la nouvelle lune arrive un jour plus tôt qu'elle ne devrait, suivant le cycle des épactes. La proemptose est aussi appelée *équation lunaire*.

PROENCÉPHALE. s. m. (ét. gr. πρό, en avant; ἐγκέφαλον, cerveau). Anat. Monstre dont le cerveau est hors du crâne, à la région frontale.

PROENCÉPHALIE. s. f. Anat. Monstruosité qui caractérise les proencéphales.

PROENCÉPHALIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit des monstres par proencéphalie. Déviation proencéphalienne.

PROENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la proencéphalie ou aux proencéphales.

PROÉPÈTES ou **PROÈPTES.** s. m. pl. (ét. lat., *pro*, avant, devant; *peto*, je marche, je gagne). Myth. rom. Oiseaux dont les anciens consultaient le vol et l'appétit. ‖ Nom générique des oiseaux qui donnaient des augures favorables.

PROÉPIZEUXIS. s. f. (pr. *pro-é-pi-zeu-kciss*.) Gramm. Position d'un verbe entre ses deux sujets ou ses deux régimes, et d'un sujet ou d'un régime entre deux verbes. V. ALCMANION.

PROETIDES. Myth. Deux filles de Prœtus, frappées de folie par les dieux, pour avoir négligé le culte de Bacchus, ou, selon d'autres, pour avoir osé comparer leur beauté à celle de Junon.

PROETUS. Myth. Roi d'Argos, fils d'Abas et d'Ocalée, était frère jumeau d'Acrisius, avec lequel il se disputa la couronne, après la mort d'Abas.

PROFANATEUR, TRICE. s. (du lat. *profanator*, formé de *profanare*, profaner). Celui, celle qui profane les choses saintes. Jésus-Christ chassa du temple tous les profanateurs. Tout chrétien qui ne respecte pas son propre corps est un profanateur du temple de l'Esprit saint.

. . . Non, cet art imposteur
Des lieux qu'il croit orner hardi *profanateur*.
(DELILLE.)

— adjectiv. Peuple profanateur. Nation profanatrice. Le féminin est peu usité.

Ainsi le glaive fidèle
De l'ange exterminateur
Plongea dans l'ombre éternelle
Un peuple *profanateur*. (J.-B. ROUSS.)

PROFANATION. s. f. (pr. *pro-fa-na-ci-on*; du lat. *profanatio*, formé de *profanare*, profaner). Action de profaner les choses saintes. Profanation horrible, déplorable. Profanation sacrilége. Être coupable, se rendre coupable de profanation. Commettre une profanation. La profanation d'une église. La profanation des hosties consacrées. L'usage des paroles de l'Écriture pour les pratiques superstitieuses est une profanation.

— Par extens. Abus des choses précieuses, mauvais emploi. La profanation d'un beau talent. C'est une espèce de profanation que d'employer l'or et l'argent à de vils plaisirs. Employer son génie à un indigne usage, c'est commettre une profanation. *La profanation d'un art n'avilit que celui qui le possède.* (Boiste.)

PROFANE. adj. des 2 g. (du lat. *profanus*, formé de *pro*, en devant, en dehors; *fanum*, temple). Qui manque au respect dû aux choses saintes.

— Qui est contraire à ce respect. Action profane. Culte profane. Discours profane. Luxe profane. Si la noble misère du guerrier succède aujourd'hui dans Versailles à la magnificence des cours, si des tableaux de miracles et de martyres y remplacent de *profanes* peintures, pourquoi l'ombre de Louis XIV s'en offenserait-elle? (Chateaub.)

Les morts jonchent en foule et les *profanes* lieux,
Et des temples sacrés le seuil religieux. (RACINE.)

— Qui n'appartient pas à la religion. Auteur profane. Histoire profane.

PROFANE. s. des 2 g. Celui, celle qui manque de respect aux choses saintes. Parler de la religion comme un profane. Il n'y a que des profanes qui osent parler de la sorte.

C'est des ministres saints la demeure sacrée;
Les lois à tout *profane* en défendent l'entrée. (RAC.)

— Celui qui n'est point initié aux mystères de la religion. Il avait surtout cette acception chez les anciens. Éloigner les profanes.

— Homme ignorant, grossier. Celui qui reste insensible devant les grandes merveilles de l'art ou de la nature est un profane. Il n'appartient pas à un profane de traiter des matières si élevées.

— Fig et par plaisanterie. *C'est un profane.* Se dit d'une personne qu'on ne veut point admettre dans une société.

— Absol. L'opposé du sacré. Mêler coupablement le profane au sacré. On ne devrait jamais oublier le précepte d'Horace qui défend de mêler le sacré au profane.

PROFANE. s. m. Chose profane. Ne confondez point le sacré avec le profane.

PROFANÉ, ÉE. part. pass. du v. Profaner. S'empl. adjectiv. Temple profané. Église profanée. Autels profanés.

— Par extens. Dont on abuse, que l'on emploie indignement. Talent profané. Génie profané.

— *Profané par.* Trop souvent on le vit *profané* par l'ivresse. (Delille.)

PROFANEMENT. adv. D'une manière profane. Parler profanement des choses saintes.

PROFANER. v. a. 1re conj. (du lat. *profanare*, rad. *profanus*). Traiter irrévérentieusement les choses saintes, les employer à des usages profanes. Profaner un temple, une église, un autel. Profaner les vases sacrés, les hosties consacrées. Profaner ce qu'il y a de plus saint dans la religion. Profaner la parole de Dieu. Comparez ces paysans impies, *profanant* les églises, dévastant les propriétés, brûlant à petit feu les femmes et les prêtres. (Chateaub.) Va *profaner* des dieux la majesté sacrée. (Rac.)

Persécuteur nouveau de cette cité sainte,
D'où vient que ton audace en *profane* l'enceinte?
(VOLTAIRE.)

— En bonne part. Rendre une chose sacrée à un usage profane. Pour pouvoir réparer les vases sacrés, il faut d'abord les profaner. Le premier coup de marteau profane un calice.

Lui, dégouttant de sang, souillé de noirs poisons,
Lui du bandeau sacré *profanant* les festons,
Roidissant ses deux bras contre ces nœuds horribles,
Il exhale sa rage en hurlements terribles. (****)

— Par extension. Souiller une chose précieuse, en faire un mauvais usage. Profaner la beauté, l'innocence. Profaner son esprit, son génie. Profaner les beaux-arts. Profaner les droits de l'homme. Un lit que n'avait point *profané* l'adultère. (Laya.)

Pour porter le trépas à cent peuples vaincus,
J'ai vu Mars profaner les *caveaux* de Bacchus. (DEL.)

Je ne vois que des cœurs de glace
Profanant le nom d'amitié. (LEGER.)

— SE PROFANER. v. pron. Être profané.

PROFECTICE. adj. des 2 g. (du lat. *profectus*, provenant de). Dr. rom. Qui vient de la famille de la personne. Dot profectice.

— Dr. canoniq. Il se dit des biens acquis en accumulant les revenus d'un bénéfice. Pécule profectice.

PROFECTIF, IVE. adj. Jurispr. Qui vient des ascendants. Biens profectifs. Il est peu usité.

PROFECTION. s. f. (pr. *pro-fek-ci-on*, du lat. *profectio*, avancement). Astrol. Certain calcul par lequel les astronomes prétendaient faire parcourir tous les ans un signe à chaque planète.

PROFÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Proférer. S'empl. adjectiv. Paroles proférées. Malédiction proférée.

— *Proféré par.* Les injures sont ordinairement proférées par ceux qui les méritent.

PROFÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *proferre*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je profère, tu profères, il profère*, etc. Prononcer, articuler. Proférer un mot, une parole. Proférer le nom de Dieu en vain. Proférer nettement, distinctement. Proférer des menaces. Proférer une malédiction. Les paroles que Jésus-Christ proféra sur la croix sont des paroles de paix et de miséricorde.

— SE PROFÉRER. v. pron. Être proféré. ... oui nuptial ne ... se proférer qu'... ment et de sang-froid.

— Syn. ... PRONONCER. *Proférer*, c'est ... et intel-

ligible voix. *Articuler*, c'est prononcer distinctement. *Prononcer*, c'est simplement s'exprimer par le moyen de la voix.

PROFÈS, PROFESSE. adj. (pr. *pro-fè, èce*; du lat. *professus*, formé de *profiteri*, professer). Qui a fait des vœux dans un ordre religieux. Religieux profès. Religieuse professe.

— substantiv. Un profès, un jeune profès. Une professe, une jeune professe.

> Tel dementant les célèbres maximes,
> Où nous lisons qu'on ne vient aux grands crimes
> Que par degrés, qui fut un scélérat,
> *Profès* d'abord, et sans noviciat. (Gresset.)

— *Maison professe.* Maison dans laquelle résidaient les profès.

PROFESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Professer. S'empl. adjectiv.

PROFESSER. v. a. 1re conj. (du lat. *profiteri*, avouer; au supin *professum*). Avouer publiquement, reconnaître hautement. Professer la religion chrétienne, la religion juive, la religion mahométane. Professer le luthéranisme, le calvinisme, l'anglicanisme.

— Soutenir pour vrai. Professer une doctrine. Socrate professa toute sa vie l'unité de Dieu.

— Donner des marques, des signes extérieurs d'une chose. Professer le plus grand respect pour quelqu'un. Un homme sage et conséquent avec lui-même met sa conduite d'accord avec les sentiments, les opinions qu'il professe. Voilà, Monsieur, ce que j'avais d'essentiel à vous dire sur les sentiments que j'ai *professés*. (J.-J. Rouss.)

— Exercer. Professer un art, une science, un métier. Professer la médecine, la chirurgie.

— Enseigner. Professer la rhétorique, la philosophie, les mathématiques, l'histoire, la grammaire.

— Absol. Professer dans l'Université. Professer à la Sorbonne, au collège de France. Professer parfaitement.

— SE PROFESSER. v. pron. Être professé. La religion doit se professer partout et toujours avec indépendance et courage.

PROFESSEUR. s. m. (du lat. *professor*; formé de *profiteri*). Celui qui enseigne une science, un art. Professeur de rhétorique, d'histoire, de philosophie, de seconde, de troisième. Professeur en théologie, en droit, en médecine. Professeur de littérature, de grec, de langue grecque. Bon, habile, savant professeur. Chaire de professeur. Suivre assidument le cours d'un professeur. Etre professeur au collége de Henri IV. Professeur au Conservatoire des arts et métiers, au Conservatoire de musique, à l'institution des sourds-muets, des jeunes aveugles. Professeur d'équitation, d'escrime, de gymnastique. Les professeurs suivent la gradation de l'enseignement. L'enseignement supérieur a ses professeurs de facultés, nommés au concours, dans les facultés de droit et de médecine, et dans les facultés des sciences et des lettres, choisis par le ministre de l'instruction publique sur une double liste d'élection, émanée, l'une des professeurs de la faculté, l'autre du conseil académique. L'enseignement secondaire a les professeurs des colléges royaux divisés en trois degrés: premier degré, professeurs de philosophie et de rhétorique; deuxième degré, professeurs de seconde, de troisième, de mathématiques spéciales, de physique et d'histoire; troisième degré, professeurs de grammaire depuis la quatrième jusqu'à la sixième inclusivement. Pour être professeur de faculté, il faut avoir le grade de docteur; pour être professeur dans un collège royal, il faut avoir le titre d'agrégé. François Ier institua les professeurs royaux, c'est-à-dire les professeurs au collège de France.

— Ce mot n'a pas de féminin. J'apprends avec plaisir tout ce qu'on publie à la gloire d'une fille célèbre, Anne de Beris, et aujourd'hui *professeur* de rhétorique. (Mme Briquet.)

— Fig. et ironiq. Auteur qui émet une doctrine, il se prend ordinairement en mauvaise part. Cet écrivain est un professeur d'athéisme, d'impiété, de matérialisme, etc.

— Celui qui exerce un art et en fait sa profession, par opposition au simple amateur qui cultive cet art pour son agrément. Ne le prenez pas pour un amateur en musique, en peinture; c'est un professeur.

— Hist. relig. Il se dit des chrétiens qui venaient d'eux-mêmes devant les juges faire une profession de foi.

PROFESSION. s. f. (du lat. *professio*; formé de *profiteri*, professer). Déclaration publique et solennelle.

— *Profession de foi.* Déclaration publique de sa foi et des sentiments qu'on tient pour orthodoxes. Faire une profession de foi. Faire sa profession de foi.

— Par extens., il se dit des sentiments politiques. Faire sa profession de foi politique. Ce député a fait sa profession de foi.

— *Faire profession d'une religion.* En faire ouvertement l'exercice.

— *Faire profession de.* Témoigner d'un sentiment, d'une opinion, par des marques, par des signes extérieurs. Faire profession de principes très-relâchés. Faire profession d'une doctrine. Faire profession publique d'athéisme. Faire profession d'être sincèrement attaché à quelqu'un, d'être l'obligé de quelqu'un. En Angleterre, on n'admettrait pas au serment un homme qui aurait fait profession d'athéisme.

— Fam. *Faire profession d'une chose.* Y mettre de la prétention, s'en piquer d'une manière toute particulière. Faire profession d'être sincère, d'être fidèle, de tenir invariablement sa parole. Faire profession de bel esprit, d'esprit fort. Faire profession de haine et de mépris pour le genre humain. Faire profession de dire des injures à tout le monde. Ils étaient ses amis, ils faisaient *profession* de l'être. (J.-J. Rouss.)

— Etat, fonctions de professeur. Après m'avoir fait passer par les différents degrés de la *profession* publique. (Rollin.) Le mot *professorat* est seul usité aujourd'hui.

— Etat, condition, métier. Profession libérale. Profession manuelle. La profession de notaire, d'avocat, de médecin. La profession des armes. Etre menuisier, être cordonnier de sa profession. Choisir, embrasser une profession. Vivre selon sa profession. Etre d'une profession honnête, honorable. Etre fort habile dans sa profession. Se trouver avec des gens de toutes sortes de professions. Les anciens accumulaient les *professions*, tandis que nous les séparons d'une manière absolue. (Bonap.) Chaque *profession* fait peu de cas des autres. (Satiriq.) Le service est en France la *profession* la plus honorée. (Duclos.)

> Toute *profession* s'estime dans son cœur,
> Traite les autres d'ignorantes,
> Les qualifie impertinentes,
> Et semblables discours qui ne nous coûtent rien.
> (La Fontaine.)

— *Un dévot de profession.* Un homme qui affecte de passer pour dévot. ‖ *Un athée de profession.* Un homme qui affiche l'athéisme. ‖ *Un joueur, un libertin, un ivrogne de profession.* Un homme qui est dans l'habitude du jeu, du libertinage et de l'ivrognerie. ‖ *Un savant de profession, un érudit de profession.* Un homme qui se consacre tout entier à l'étude des sciences, à l'érudition.

— Comme on le voit dans toutes ces locutions, *de profession* est une sorte de locution adverbiale qui exprime l'idée d'habitude. Les plaisants de *profession* ont presque tous l'esprit faux et superficiel. (Volt.)

— Acte solennel par lequel on fait des vœux de religion. Faire profession dans tel ordre. Assister à la profession d'un religieux, d'une religieuse. Avoir vingt-cinq années de profession. Un religieux, une religieuse ne peuvent faire profession qu'à un certain âge.

PROFESSO (EX). loc. adv. (mots latins). A fond, d'une manière complète, en homme qui possède parfaitement son sujet. Traiter une question ex professo. Parler d'une chose ex professo.

PROFESSOIRE. s. m. Hist. relig. Chez les bernardins, La première année qui suit immédiatement la profession religieuse. L'année de professoire.

PROFESSOIREMENT. adv. Par état, avec utilité. Il se trouve avec cette acception dans Montaigne. Il est inusité.

PROFESSORAL, ALE. adj. De professeur, qui appartient au professeur. Etre dégoûté de la vie professorale, des fonctions professorales.

— En mauvaise part. Prendre un ton professoral. Se donner un air professoral.

— Pl. masc., *professoraux*. Il est inusité.

PROFESSORALEMENT. adv. En professeur, comme il convient à un professeur.

PROFESSORAT. s. m. (pr. *pro-fes-so-ra*). Emploi, état de professeur. Le professorat doit être honoré entre tous les états, car il exige une haute intelligence et un généreux dévouement de la part de celui qui l'exerce.

— Durée des fonctions de professeur. Sous le professorat, pendant le professorat d'un tel. Avoir un professorat de vingt-cinq ans.

PROFICIAT. s. m. (pr. *pro-fi-ci-att*; c'est la 3e pers. du subj. sing. du v. lat. *proficere*, réussir; littér., *que cela vous réussisse*). N'est guère usité que dans cette locution, *souhaiter à quelqu'un un bon proficiat*. Lui souhaiter une bonne réussite. ‖ Il se dit quelquefois par exclamation, lorsqu'une personne éternue ou pendant qu'elle boit, *proficiat!*

— PROFICIAT. s. m. (pr. *pro-fi-ci-a*; même ét. que la précédente). Hist. ecclés. Droit que les évêques levaient sur les ecclésiastiques, et qui faisait partie des louables coutumes. ‖ Anc. cout. Repas que les apprentis imprimeurs se donnaient en certaines occasions. Les proficiats furent abolis par un édit de Charles IX.

PROFIL. s. m. (pr. *pro-fil*; de l'ital. *profilo*; rad. lat. *filum*, fil, trait; autrefois on disait *porfil*). Trait, délinéation du visage vu de côté, soit en réalité, soit en peinture. En ce sens, il est opposé à Face. Tête de profil. Visage de profil. Avoir un beau profil. Être plus beau de face que de profil. Il est moins aisé de peindre de face que de profil. Je n'ai aperçu, je n'ai vu cette femme que de profil. Il faut étudier les profils pour bien juger des faces. Pour étudier une physionomie, il faut l'éclairer d'en haut, d'en bas, de face et de *profil*; elle ne paraîtra plus la même: il en est ainsi de celui qui la porte. (Boiste.) Les *profils* du visage servent, du moins en partie, à différencier et à classer les races humaines, et il est à remarquer que le *profil* grec, qui rentre dans la race caucasienne, est celui qui offre le plus beau type. (Farcy.)

— Fig. Souvent l'homme le plus sincère ne montre la vérité que de *profil*. (De Bélisle.)

— Aspect, représentation d'un objet vu d'un de ses côtés; en ce sens, il est opposé à Plan. Une carte de Paris en profil. Le profil de la ville de Paris.

— Archit. Représentation d'un bâtiment tel qu'il paraîtrait si on l'avait coupé par un plan perpendiculaire depuis le haut jusqu'au fondement. Le profil d'une citadelle, d'un bastion. Le profil d'un bâtiment fait connaître les dimensions intérieures de ce bâtiment.

— Contour d'un membre d'architecture. Le profil d'une corniche donne exactement la forme de toutes les moulures. Les cinq ordres diffèrent beaucoup dans leurs profils. Le goût, en architecture, se manifeste surtout dans les *profils*, dont les proportions et les rapports doivent être calculés pour produire un bon effet. (Farcy.)

— B.-arts. *Profil perdu.* Celui qui est légèrement tourné en arrière, de manière à montrer un peu plus du derrière de la tête et un peu moins du devant.

PROFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Profiler. S'empl. adjectiv. Visage profilé. Tête profilée. Plan profilé. Ville profilée.

PROFILER. v. a. 1re conj. (rad. *profil*). Dessin. Représenter en profil. Profiler le visage, la tête de quelqu'un.

— Architect. *Profiler une corniche, un entablement*, etc. Dessiner la coupe d'une corniche, d'un entablement, etc.

— Dans un sens particulier, Donner aux contours d'un ouvrage d'architecture le caractère qui leur convient. Profiler la façade d'un édifice.

— SE PROFILER. v. pron. Être profilé. Être représenté en profil.

— Par anal. Là sont des collines qui fuient les unes derrière les autres en amphithéâtre, et dont les contours, couverts d'arbres en pyramides, se *profilent* avec majesté sur la voûte des cieux. (B. de St-P.)

PROFIT. s. m. (pr. *pro-fi*; du lat. *profectus*, ce qui a été tiré de). Gain, utilité, avantage. Bon profit. Grand profit. Profit médiocre. Profit clair et net. Profit légitime. Profit considérable. Faire un profit. Faire du profit. Tirer du profit d'une affaire. Ne songer qu'à son profit. Partager le profit avec une autre personne. Faire profit de tout. Avoir tout le profit d'une chose. Ne pas négliger les petits profits. Passer une obligation au profit d'un tel. Il y a profit, il y a un grand profit à cela, à faire cela. Il n'y a ni honneur ni profit au métier que vous faites. La soif du profit dessèche le cœur et l'esprit. Il n'y a que ceux qui veulent tromper les peuples et les gouverner à leur *profit*, qui peuvent vouloir les retenir dans l'ignorance. (Bonaparte.) Rarement le malheur des autres tourne à notre *profit*. (Villiers.) Ménagez bien l'emploi de votre temps, afin d'en tirer le meilleur *profit* possible. (De Jussieu.) Tout n'est pas *profit* à briller. (Id.)

> Le *profit* des voyages,
> C'est de connaître, et surtout c'est d'instruire.
> (Delille.)

— *Mettre une chose à profit.* L'employer utilement. Mettre tout à profit. Savoir mettre son argent, son temps, ses moments, son loisir même, à profit. Mettre à profit de paternels avis de sages conseils. Ce qu'il dit des peuplades du Caucase est inintelligible; les hommes sont trop défigurés dans cette partie de sa relation pour qu'on puisse la mettre à *profit*. (Malte-Brun.)

— Fam. *C'est un profit tout clair.* C'est un avantage évident, manifeste. Au lieu d'aller au spectacle, j'ai employé ma soirée à faire des recherches historiques: c'est un profit tout clair. On dit aussi quelquefois, *C'est tout profit*.

— *Faire son profit d'une chose.* En tirer avantage, en profiter. Je vous abandonne toute ma garde-robe, faites-en votre profit.

— Fig. Je vous ai fait une sage réprimande, faites-en votre profit.

— *Chose faite à profit.* Chose faite de manière à durer longtemps, à longtemps servir. Un meuble, un habit fait à profit.

— *Faire du profit.* Être d'un usage économique, en parlant des choses qui ne se consomment pas trop promptement dans le ménage. Ce bois à brûler fait du profit, fait beaucoup de profit. Dans les familles nombreuses, le pain tendre ne fait guère de profit.

— Au pl. Les petits avantages que se procure un domestique, les petites gratifications qu'il reçoit. Se faire tant par an, sans compter les profits. Être domestique dans une maison où il y a beaucoup de profits. Ce valet se fait plus de profits qu'il n'a de gages.

— Progrès intellectuel et moral. Lire, étudier avec profit. Tirer beaucoup de profit du sermon que l'on vient d'entendre. On dit mieux, *Lire, étudier avec fruit; tirer beaucoup de fruit*, etc. Faire du profit, beaucoup de profit sous un maître. Il est mieux de dire, Faire des progrès, beaucoup de progrès.

— Jurispr. féod. *Profits de fiefs.* Les droits de quint, requint, relief, lods, ventes, qui revenaient au seigneur à raison des mutations de vassaux ou de censitaires.

— Jurispr. *Profit du joint*, ou *Profit du défaut.* Avantage qui résulte pour le demandeur de ce que la cause des défendeurs défaillants se trouve jointe par le tribunal à la cause pendante entre les comparants pour être statué sur le tout par une seule et même décision.

PROFITABLE. adj. des 2 g. Utile, avantageux. Emploi profitable. Conseil profitable. Les conquêtes de ce grand capitaine furent plus glorieuses que profitables. Un grand poète allemand a dit: Il est profitable de donner asile au génie. Le sol foulé par un grand homme devient sacré.

PROFITABLEMENT. adv. D'une manière profitable. Je ne veux pas priver la tromperie de son rang, ce serait mal entendre le monde: je sais qu'elle a servi souvent *profitablement*, et qu'elle maintient et nourrit la plupart des vocations des hommes. (Mont.)

PROFITER. v. n. 1re conj. Tirer du profit, faire un gain.

— *Profiter à.* Profiter à un marché.

— *Profiter sur.* Profiter beaucoup sur des marchandises.

— Rapporter du profit, procurer du gain. Ce commerce lui a profité. Son argent lui profite beaucoup. ‖ *Faire profiter son argent.* Le faire valoir, en tirer intérêt.

— Tirer avantage. Profiter du temps. Profiter de l'occasion. Profiter des circonstances, des conjonctures. Profiter des bons avis, des bons exemples, des salutaires instructions. Faire destituer un ennemi, et profiter de sa dépouille. Qui *profite* du crime, l'a commis. (Sénèque.) Pour être un grand homme, il faut savoir *profiter* de toute sa fortune. (La Rochef.) Le travail et la vertu font *profiter* de la vie. (Id.) Dans les révolutions, il y a deux sortes de gens: ceux qui les font, et ceux qui en *profitent*. (Bonap.) Mais ceux-ci, *profitant* des accès de vapeur auxquels elle était sujette, la firent enfermer comme une folle. (B. de St-P.) C'est un trait digne d'éloges dans la vie de Childebert, d'avoir *profité* de cette liberté pour le bien de ses sujets. (Anquet.) On accuse les Romains d'avoir *profité* plus d'une fois de l'obscurité de leur langue. (Le baron Theis.) Alors le missionnaire, sortant tout à coup de son embuscade, et *profitant* de la surprise des barbares, les invitait à quitter une vie misérable pour jouir des douceurs de la société. (Chateaub.)

— Servir, être utile. Les biens mal acquis ne profitent jamais. Les bons avertissements qu'il a reçus ne lui ont profité de rien. Cela n'a profité ni à lui, ni aux siens. Rien ne me profite. De quoi m'ont profité mes soins et mes peines? La gloire la plus pure est celle qui ne coûte qu'à celui qui l'acquiert, et profite aux autres. Tout profite à l'économie. Tout profite à l'habileté. De quoi m'ont *profité* mes inutiles soins? (Rac.)

— Impers. Il ne lui a de rien profité d'avoir été si attaché à ses intérêts. Il ne vous servira de rien d'être si âpre à l'argent.

— Faire des progrès. Profiter en science, en vertu, en sagesse. Profiter beaucoup avec un habile précepteur. Profiter considérablement dans le commerce des gens instruits, dans la fréquentation des honnêtes gens.

— Croître, se fortifier. Cet enfant ne profite point depuis qu'on l'a tiré de nourrice. Ce jeune garçon profite à vue d'œil.

— Se dit aussi en parlant des animaux. Les bestiaux profitent bien dans ce pâturage.

— Être d'une bonne venue, d'une belle venue, en parlant des arbres, des plantes. Les arbres profitent mal dans ce terrain. Cette vigne a beaucoup profité depuis un an.

PROFITEROLE. s. f. Art culin. Pâte cuite sous la cendre. ‖ Petit pain sans mie, garni de béatilles; dont on fait des potages. Potage de profiteroles.

PROFLIGATEUR. s. m. (du lat. *profligare*, châtier). Celui qui poursuit, qui châtie. Les profligateurs du vice.

PROFLUVION. s. m. S'est dit pour Débordement, écoulement.

PROFOND, ONDE. adj. (du lat. *profundus*). Dont le fond est éloigné de la superficie. Antre profond. Précipice profond. Puits profond. Vase profond. Rivière profonde. Grotte profonde. Plus les eaux sont profondes, plus la tempête les bouleverse avec facilité. Ne confondez pas ce qui est creux avec ce qui est profond. Des torrents larges et *profonds* comme des mers se dégorgent de plusieurs détroits. (B. de St-P.) Mais exposés en naissant aux intempéries de l'atmosphère, les uns sont obligés de se creuser avec peine des retraites souterraines et *profondes*. (Lacépède.) On voyait des sources bouillonner et sortir de la terre, et quelquefois des canaux plus *profonds* dans lesquels l'eau calme et paisible réfléchissait à l'œil les objets. (J.-J. Rouss.) Quel art a pu former ces enceintes *profondes*? (Volt.) Des morts la *profonde* demeure. (La Font.)

> Tu fis les dieux, sacré délire;
> Les murs s'élèvent à tes sons;
> Tu fais de l'enfer qui t'admire
> Tressaillir les cachots *profonds*. (Sabatier.)

— Qui pénètre avant. Racines profondes. Plaie profonde. Blessure profonde.

— *Solitude, retraite profonde.* Solitude, retraite fort éloignée de la fréquentation, du commerce des hommes. J'aimerais à me rendre dans ce lieu, où l'on jouit à la fois d'une vue immense et d'une solitude *profonde*. (B. de St-P.) Je tâche autant que je puis de remplir toutes ces obligations dans ma retraite, que je rends tous les jours plus *profonde*. (Volt.)

> La solitude était *profonde*,
> S'étendant partout à la ronde. (La Font.)

— *Profonde révérence, profonde inclination.* Révérence, inclination faite en se courbant extrêmement bas.

— Dont la connaissance est difficile. Mystère profond. Science profonde, trop profonde. Les

jugements de Dieu sont trop profonds pour pouvoir être sondés. Il y a dans la religion, et même dans la nature, des vérités si profondes, que les hommes ne comprennent rien. Ce ministre a une politique très-profonde. Pourquoi usez-vous avec moi d'une dissimulation si profonde. Ayez soin de garder là-dessus le plus profond secret. Le prince de Condé était d'un *profond* jugement sans être rêveur. (Lenet.) La superstition était plus *profonde* et plus générale en Espagne. (Raynal.)

— Qui pénètre avant dans la connaissance des choses. Etre doué d'un profond savoir. Posséder une érudition profonde. Avoir de profondes connaissances en philosophie, en physique, en histoire, etc. Avoir l'esprit profond. Etre un homme d'un esprit profond. Se faire une idée juste et profonde. Publier un écrit, un ouvrage profond. Faire une dissertation profonde. Se livrer à une profonde méditation. Il est vrai que Quinault est un esprit *profond*. (Boil.) Ils joignaient un goût exquis à des connaissances *profondes*. (Barth.) Cette idée *profonde* et juste a été confirmée par un demi-siècle d'expérience. (Rayn.) Je vous remercie du livre ingénieux et *profond* que vous avez eu la bonté de m'envoyer. (Volt.)

Quiconque voit bien l'homme, et d'un esprit *profond*
De tant de cœurs cachés a pénétré le fond. (Boil.)

— En ce sens, il se dit des personnes. Un homme profond. Un savant profond. Un philosophe profond. Un mathématicien profond. Un profond penseur. Etre profond dans la jurisprudence. C'est peu d'être savant si vous n'êtes *profond*. (Du Resnel.) L'ouvrage est assurément d'un homme très-*profond* dans l'histoire de France. (Volt.)

— *Un profond scélérat*. Un scélérat consommé, qui met beaucoup de réflexion et de calcul dans ses projets criminels.

— Fig. et pop. *C'est un profond scélérat*. Se dit en plaisantant d'un homme malicieux, fécond en ruses.

— Grand, extrême, au physique et au moral. Profond silence. Profond sommeil. Profond chagrin. Profond désespoir. Profond abattement. Profond respect. Nuit profonde. Obscurité profonde. Douleur profonde. Profonde tristesse. Profonde humiliation. Profonde ignorance. Profonde sagesse. Eprouver un sentiment profond. La douleur la plus vraie, la plus profonde a, comme la fièvre, ses intermittences. Par moi Jérusalem goûte une paix *profonde*. (Rac.) Le calme *profond* de nos jours. (Boss.) Un homme d'honneur, de piété *profonde*. (Boil.) Du ciel la *profonde* sagesse. (Id.) Dans un sommeil *profond* ils ont passé leur vie. (J.-B. Rouss.) Les sauvages s'abandonnèrent alors, dans une sécurité profonde, à la plus entière inaction. (Raynal.) Si la tristesse attendrit l'âme, une *profonde* affliction l'endurcit. (J.-J. Rouss.) Je vous conjure de me garder le plus *profond* secret. (Id.)

Une *profonde* obscurité
Aux regards des humains le rend inaccessible.
(J.-B. Rouss.)

L'ignorance *profonde*
De tant de peuples différents. (Id.)

— Poétiq. *Les plaines profondes, la plaine profonde*. La mer.

Le poète dépeint sur les plaines *profondes*,
Les combats des autans tyrannisant les ondes.
(P. Grandmaison.)

— Anat. *Muscles profonds*. Certains muscles plus profondément situés que leurs congénères; tel est à la main le fléchisseur digital profond. Ce mot est opposé à *superficiel*, et quelquefois à *sublime*. On dit, dans le même sens, l'*artère profonde*, ou substantivement, la *profonde* de la cuisse. || La *profonde du pénis*. L'artère caverneuse qui naît de la branche appelée communément *artère du pénis*.

— Pathol. *Pouls profond*. Pouls dont les battements se font sentir comme si l'artère était très-enfoncée sous la peau.

— Tact. *L'ordre profond*, par opposition à *l'ordre mince*. V. ORDRE.

— Myth. *Jupiter profond*, Pluton. *Junon profonde*, Proserpine.

PROFOND. s. m. Fond. Du profond des enfers, j'ai crié vers le Seigneur. Etre tombé au plus profond du gouffre. Un bruit discordant qui fait frémir le plus *profond* des enfers. (L. Rac.)

Au plus *profond* des mers, pour laver sa blessure,
Il plonge, et l'onde à peine atteint à sa ceinture.
(Delille.)

Du *profond* des cavernes creuses,
Du noir empire de la mort. (Segrais.)

Comme il parlait ainsi, du *profond* d'une nue,
Un fantôme éclatant se présente à sa vue. (Volt.)

PROFONDÉMENT. adv. Bien avant, d'une manière profonde. Creuser profondément la terre. Enraciner profondément un arbre.

— Fig. Dormir profondément. Avoir un souvenir profondément gravé dans le cœur. Méditer profondément sur quelque chose. Sentir profondément une injure. Etre profondément versé dans les sciences naturelles. Etre profondément affligé. Vous ne sauriez croire combien la douleur de la perte de M. de Turenne est *profondément* gravée dans les cœurs. (Sévig.) Il y a des gens d'esprit qui ne pensent *profondément* qu'en mangeant. (De Bussy.) Cette popularité que j'ai ambitionnée, et dont j'ai joui comme un autre, n'est pas un faible roseau; je l'enfoncerai *profondément* en terre, et je le ferai germer sur le terrain de la justice et de la raison. (Mirab.) C'est par une telle foi que le nom de Dieu est gravé *profondément* dans nos cœurs. (Boss.)

— *Saluer quelqu'un profondément*. Le saluer en se courbant extrêmement bas.

PROFONDER. v. a. 1re conj. Se disait anciennement pour Approfondir. Tantôt il faut superficiellement manier les choses, tantôt les *profonder*. (Mont.)

PROFONDEUR. s. f. (rad. *profond*). Étendue d'une chose depuis sa superficie jusqu'au fond. La profondeur d'un précipice. La profondeur d'un abîme. La profondeur d'un puits. La profondeur du lit d'un fleuve. La profondeur de la mer. Dieu domine sur la profondeur de la mer. Un abîme dont les yeux n'osent sonder la *profondeur*. (J.-J. Rouss.) Dans les hautes mers, plus on s'éloigne des côtes, plus la *profondeur* est grande. (Buff.)

O mort! ouvre à mes yeux la *profondeur* horrible
Du gouffre où dans la nuit flottent tes étendards.
(Baour-Lormian.)

— Étendue en longueur. Cette cour a tant de mètres de profondeur sur tant de mètres de largeur. Ce bâtiment a plus de profondeur que de largeur. Il perce des forêts la sombre *profondeur*. (Castel.) Le mystère et la religion semblent résider éternellement dans leurs *profondeurs* sacrées (des bois). (Chateaub.) Dans les sacrées *profondeurs* du tabernacle. (Id.)

Et dans les *profondeurs* d'un vaste labyrinthe,
D'un pas ferme et rapide ils s'engagent sans crainte.
(Baour-Lormian.)

— Incompréhensibilité, impénétrabilité. La profondeur des jugements, des conseils, des desseins de Dieu. La profondeur des mystères de la religion chrétienne. Plus l'esprit humain a d'élévation et de force, plus il s'abîme avec humilité dans les profondeurs de la foi. Tacite jeta des lueurs affreuses dans les *profondeurs* de l'âme des tyrans. (La Harpe.) L'apôtre entrant dans les *profondeurs* des conseils de Dieu. (Boss.) Les *profondeurs* de la politique. (Volt.) Il y a des moments où l'on ne peut suffire à l'abondance et à la *profondeur* de ses émotions. (C. Fée.) Vous ne connaissez pas les objets que vous avez sous l'œil, et vous voulez voir clair dans les *profondeurs* de la foi! (Mass.)

Nul ne sut mieux cacher sous des dehors trompeurs
Des plus vastes desseins les sombres *profondeurs*.
(Voltaire.)

De ce mystère
Sonder la *profondeur*, percer l'obscurité. (Delille.)

— Grandeur, étendue, grande pénétration. La profondeur de son savoir, de son érudition, de son esprit. Avoir de la profondeur, beaucoup de profondeur dans les esprits, dans les idées. Rien n'est servi sur cette table auguste qui n'en ait été jugé digne et qui ne tienne à la sphère transcendante, tant par le choix de la matière que par la *profondeur* du travail. (Br.-Sav.) Des plus vastes desseins les sombres *profondeurs*. (Volt.) Un homme s'est rencontré d'une *profondeur* d'esprit incroyable. (Boss.)

— Géom. Dimension d'un corps considérée de haut en bas. On envisage les corps sous trois dimensions: longueur, largeur et profondeur.

— Tact. milit. Épaisseur ou hauteur. Un régiment d'infanterie rangé sur tant d'hommes de profondeur. Une ligne de troupes d'une grande profondeur.

PROFONTIÉ, ÉE. adj. Anc. mar. Qui tire beaucoup d'eau. Navire profontié. Frégate profontiée.

PRO FORMA. loc. adv. lat. (*pro*, pour; *forma*, la forme). Pour la forme.

— Anc. comm. S'employait autrefois pour désigner des lettres de change dépourvues de valeur réelle. Souscrire un billet pro forma. Tirer une lettre de change pro forma.

PROFUS, USE. adj. (du lat. *profusus*, répandu). Qui fait des profusions, prodigue. Poppéa fut la plus *profuse* en toutes sortes de superfluités. (Brantôme.) La libéralité des dames est trop *profuse* au mariage, et émousse la pointe de l'affection et du désir. (Mont.) Ce vieux mot est à regretter.

PROFUSÉMENT. adv. (pr. *pro-fu-zé-man*). Avec profusion. Donner, dépenser profusément. S'abandonner profusément.

PROFUSION. s. f. (du lat. *profusio*, formé de *profundere*, répandre au dehors). Excès de libéralité ou de dépense. Grande profusion. Folle profusion. Donner avec profusion. Faire de grandes profusions. Ne mettre point de bornes à ses profusions. Servir tout à profusion, en profusion dans un festin. Aller jusqu'à la profusion. Se ruiner par des profusions extraordinaires. La générosité sans discernement est *profusion*. (De Lévis.) Toutes les sources de corruption se répandirent avec *profusion* dans l'Etat. (Barth.) Que de pauvres, que de malheureux, que de familles ruinées pour la cause de la foi, ont subsisté pendant tout le cours de sa vie par l'immense *profusion* de ses aumônes! (Boss.) Ils fournissent de leurs peines et de leurs sueurs à vos plaisirs et à vos *profusions*. (Mass.) Les plantes semblent avoir été semées avec *profusion* sur la terre. (J.-J. Rouss.) Partout où vous verrez régner la règle sans tristesse, la paix sans esclavage, l'abondance sans *profusion*, dites avec confiance: C'est un être heureux qui commande ici. (Id.)

Dans la *profusion* le goût se ralentit;
Il n'est, mes chers amis, que viande d'appétit.
(Legrand.)

— Chose donnée avec profusion. Alors les *profusions* cessèrent. (Rayn.) Les *profusions*, dans un temps où il fallait n'employer l'or que pour avoir du fer, énervèrent son autorité. (Volt.)

— Fig. *Donner des louanges à profusion*, *avec profusion*. Les prodiguer, en donner plus qu'il ne convient. La *profusion* des louanges est aujourd'hui si abondante, qu'il est étonnant que tant de gens en soient avides. (Port-Royal.)

PROGALLINSECTE. s. Entom. Nom donné par certains auteurs à quelques cochenilles ou kermès.

PROGASTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρὸ, en avant; γαστήρ, ventre). Ichthyol. Dont les nageoires ventrales ou pelviennes sont articulées sous l'abdomen. || PROGASTRIQUES. s. m. pl. Ordre de la sous-classe des poissons gnathodontes.

PROGÉNITEUR. s. m. (ét. lat., *pro*, avant; *genitor*, père). S'est dit pour Aïeul, ancêtre. Cherchant à donner à leurs *progéniteurs* la plus digne et honorable sépulture. (Mont.) Souvenez-vous du sang de vos *progéniteurs* cruellement répandu par les mains des Juifs. (Matth. de Coucy.)

PROGÉNITURE. s. f. (du lat. *progenitus*, engendré). Enfants d'une même souche; ce qu'un homme a engendré. Tout père aime tendrement sa progéniture.

— Petits, en parlant des animaux. Il est vieux, familier, et ne se dit guère qu'en plaisantant. Les lions marins sont indolents et fort lourds, et ils ne marquent que bien peu d'attachement pour leur *progéniture*. (Buff.)

PROGLOSSE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρὸ, en avant; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a la langue très-longue et susceptible de sortir de la bouche. || PROGLOSSES. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux grimpeurs, comprenant ceux qui ont la langue très-longue, vermiforme et exsertile.

PROGNÉ. Myth. Forme latine du nom de la femme de Térée. Cette forme a été longtemps la plus usitée en français. V. PROCNÉ.

PROGNOSIE. s. f. (ét. gr., πρὸ, avant; γνῶσις, connaissance). Didact. Science qui apprend à juger de l'issue probable d'une maladie.

PROGNOSTIC. s. m. Pathol. V. PRONOSTIC.

PROGNOSTICATION. s. f. Pathol. V. PRONOSTICATION.

PROGNOSTIQUE. adj. des 2 g. V. PRONOSTIQUE.

PROGNOSTIQUER. v. n. 1re conj. V. PRONOSTIQUER.

PROGRAMME. s. m. (du gr. πρόγραμμα, formé de πρὸ, avant; γράμμα, écriture). Description d'une fête, d'une cérémonie qui doivent avoir lieu. Le programme des cérémonies pour la fête du roi. Le programme d'un concert, d'un spectacle. Afficher, distribuer des programmes. Oublier de porter un morceau sur le programme. Lire le programme.

— Exposé des conditions à remplir pour un concours, etc. Le programme des prix de l'Académie. Le programme d'examen pour le baccalauréat.

— Polit. *Programme de juillet*. Espèce de proclamation verbale, que l'on a prétendu avoir été faite à l'hôtel de ville de Paris, le 29 juillet 1830, et dans laquelle certaines personnes ont cru trouver la promesse d'un gouvernement démocratique.

— Anciennement, Toutes sortes d'affiches et de placards. || Lettres munies du sceau royal.

— On dit proverbialement *Menteur comme un programme*, parce que les programmes annoncent toujours de belles choses qu'ils ne tiennent pas.

PROGRÈS. s. m. (du lat. *progressus*, formé de *pro*, en avant; *gressus*, marche). Didact. Avancement, mouvement en avant. Le progrès du soleil dans l'écliptique. Le progrès, les progrès du feu, de l'incendie. Le feu a fait de grands progrès. Ne pouvoir arrêter les progrès de l'incendie. L'inondation fait à chaque instant de terribles progrès. Nous attribuons faussement à nos sciences ce qui appartient au *progrès* naturel de la société. (Chateaub.) Le Rhin tranquille et fier du *progrès* de ses eaux. (Boil.)

— Accroissement quelconque en bien ou en mal. Le commencement, le progrès, la terminaison d'une maladie. Combattre, arrêter, empêcher le progrès d'une maladie. Le progrès des connaissances humaines. Le progrès de la vérité. Le progrès de l'erreur. Faire du progrès, des progrès, de grands progrès dans les sciences, dans la piété, dans la vertu. La religion catholique continue de faire des progrès sur le globe. Les sciences physiques ont fait des progrès considérables depuis le milieu du dernier siècle. Il s'est fait un progrès remarquable dans l'intelligence de cet enfant, de cet écolier. Faire du progrès, des progrès dans les bonnes grâces de quelqu'un. Le *progrès* de la littérature a changé en mieux le ton général. (J.-J. Rouss.) Né avec les plus heureuses dispositions, il fit les plus rapides *progrès* dans la carrière des sciences et des arts. (Barth.) C'est trop augurer des *progrès* de la physique, que de s'imaginer qu'on puisse jamais avoir assez d'observations pour en faire un système général. (Condill.) Il détermine dans sa sagesse profonde les limites qu'il veut donner aux malheureux *progrès* de l'erreur et aux souffrances de son Église. (Boss.) Un siècle où l'irréligion fait tant de *progrès*. (Mass.) L'hérésie doit sa naissance ou ses *progrès* aux discussions publiques. (Id.) Une religion si prompte en ses *progrès*. (L. Rac.) Le même *progrès* qu'ils font dans la piété, ils le font dans votre confiance et votre estime. (Mass.) On ne doit réprimer que la témérité, et non la sage hardiesse, sans laquelle l'esprit humain ne peut faire aucun *progrès*. (Vol.) Le *progrès* de la raison est rapide dans nos campagnes (Id.)

Les conquérants n'ont fait par leur ambition
Que hâter les *progrès* de la religion. (L. Racine).

— Suite d'avantages à la guerre. Le grand talent d'un général consiste à faire beaucoup de progrès en peu de temps, et avec peu de monde. Arrêter les progrès de l'ennemi. Chantant d'un héros les *progrès* éclatants. (Boil.) Turenne, en Allemagne, continua les *progrès* qui étaient le fruit de son génie. (Volt.)

— Absol. Mouvement progressif de la civilisation, des institutions politiques et sociales. Partisan du progrès. Ennemi du progrès. Nier, combattre le progrès. Servir le progrès, la cause du progrès. Arrêtons-nous un peu sur ces idées de *progrès* et de développement. (Buff.)

— On dit qu'*il n'y a point de progrès à l'infini*, pour dire qu'en remontant de cause en cause, il faut s'arrêter à une cause première.

PROGRESSER. v. n. 1re conj. (rad. *progrès*). Faire des progrès, être en progrès. La civilisation progressa. Le monde, l'humanité progressera jusqu'à la fin.

PROGRESSEUR. adj. m. (pr. *pro-grè-seur*; rad. *progrès*). Qui porte vers les améliorations, qui aide à réaliser un progrès. Mouvement progresseur.

PROGRESSIBILITÉ. s. f. (rad. *progres*). Qualité, état de ce qui est progressible; aptitude à se perfectionner. Cette époque était celle où la pensée de l'homme, fortement entraînée par le mouvement de *progressibilité* qui lui est propre, commençait à multiplier les observations et les découvertes. (Ch. Nodier.)

PROGRESSIBLE. adj. des 2 g. (rad. *progrès*). Qui est susceptible de progrès, qui peut s'améliorer. Le genre humain est progressible.

PROGRESSIF, IVE. adj. (rad. *progrès*). Didact. Qui va toujours en avant, qui avance sans interruption. Mouvement progressif. Le mouvement progressif des animaux. Le mouvement progressif de la lune. Le mouvement progressif de Jupiter.

— Fig. Qui est susceptible de se perfectionner, de s'améliorer. L'homme est progressif. L'homme est d'une nature progressive.

— Bot. *Racine progressive*. Racine vivace qui s'allonge en avant et se détruit en arrière, de sorte que la plante qu'elle porte avance lentement, comme dans l'anémone.

— Minér. *Cristal progressif*. Celui dont le signe a ses exposants qui forment un commencement de progression arithmétique. Baryte sulfatée progressive.

— Polit. Qui suit une progression géométrique. Impôt progressif. L'impôt progressif diffère beaucoup de l'impôt proportionnel.

— Philos. *Sorite progressif*. Celui qui descend des principes aux conséquences, par opposition à *sorite régressif*, celui qui remonte des conséquences aux principes.

PROGRESSION. s. f. (du lat. *progressio* formé de *progredi*, s'avancer). Didact. Mouvement en avant. Progression lente, insensible, irrésistible.

— Faculté de marcher, de se porter en avant, de se transporter d'un lieu dans un autre. La plupart des animaux sont doués de la progression, du mouvement de progression.

— Action de marcher, de se transporter d'un lieu dans un autre.

— Fig. Suite constante, non interrompue des causes, des effets. La progression naturelle de l'esprit humain amène de grands changements dans le système des connaissances humaines. La progression logique des idées est irrésistible, quoique souvent insensible et cachée. L'intérêt répandu dans cet ouvrage suit une progression soutenue. Il n'y a point de progression de causes à l'infini. Les progressions secrètes de la nature sont difficiles à saisir. La plupart des révolutions ne sont d'abord qu'une progression de malheurs; les fruits viennent plus tard.

— Astron. *Mois de progression*. Se dit quelquefois pour *mois de consécution*. V. CONSÉCUTION.

— Mathém. Suite de rapports égaux, dont chaque terme est à la fois conséquent de celui qui précède, et antécédent de celui qui suit. || *Progression par différence* ou *arithmétique*. Celle dont les rapports se forment par voie d'addition. || *Progression par quotient* ou *géométrique*. Celle dont les rapports se forment par voie de multiplication. || *Progression indéfinie*. Celle que l'on continue indéfiniment: 1, 3, 5, 7, 9, 11, etc., sont des grandeurs en progression arithmétique. 2, 4, 8, 16, 32, 64, etc., forment une progression géométrique. || *Progression croissante*. Celle dont les termes vont en augmentant. || *Progression décroissante*. Celle dont les termes vont en diminuant.

— Rhét. Accroissement de force et de grandeur dans le développement de la pensée, dans le nombre des périodes du style. Voici un exemple de progression dans les [illegible] *je hais les* [illegible] *de la* [illegible] *reconnaissance, que* [illegible] *est un de-*

voir, et que le devoir n'est insupportable. (J.-J. Rouss.)

PROGRESSISTE. adj. des 2 g. Néol. Qui partage les idées de progrès ; qui est consacré au progrès politique et social. Journal progressiste.

PROGRESSIVEMENT. adv. D'une manière progressive. Rien ne dure que ce qui vient régulièrement et *progressivement*. (Mme de Staël.)

PROHERBE s. m. Bot. Espèce de blé d'Abyssinie, qui donne une belle farine.

PROHIBÉ, ÉE. part. pass. du v. Prohiber. S'empl. adjectiv. Commerce prohibé. Livres prohibés. Marchandises prohibées. Toutes les fois qu'on accorde à Rome la permission de lire les livres *prohibés*, on excepte expressément Machiavel, Dumoulin et Giannone. (***)

— *Armes prohibées*. Armes dont la police interdit le port et l'usage. Le poignard, la canne plombée sont des armes prohibées.

— *Degré prohibé*. Degré de parenté où la loi interdit de se marier.

PROHIBER. v. a. 1re conj. (du lat. *prohibere*). Défendre, interdire. Prohiber l'importation, l'exportation, la vente d'une denrée, d'une marchandise. Prohiber un commerce. Prohiber la publication, la colportation des livres obscènes, des gravures licencieuses. Prohiber le port d'armes. Prohiber la chasse pendant une partie de l'année. Prohiber par une ordonnance ministérielle, par un simple arrêté administratif. Les lois prohibent le mariage entre parents en ligne directe.

— SE PROHIBER. v. pron. Être prohibé. Dans l'état actuel de la société, il n'y a que ce qui est évidemment nuisible qui puisse et doive se prohiber.

PROHIBITIF, IVE. adj. Qui défend, qui interdit. Régime prohibitif. Loi, ordonnance prohibitive.

PROHIBITION. s. f. (pr. *pro-i-bi-ci-on*, du lat. *prohibitio;* formé de *prohibere*). Défense, interdiction. La prohibition du port d'armes. La prohibition d'une marchandise, d'une denrée. Les prohibitions sont en général défavorables au commerce et à l'industrie. Le motif de toute prohibition légale doit être exprimé, lorsqu'il n'est pas évident. La culture était découragée par cette aveugle *prohibition*. (Rayn.) On vit enfin cesser une partie des *prohibitions*, des gênes, des impositions qui arrêtaient ces travaux. (Id.)

PROHIBITIVEMENT. adv. Par prohibition, d'une manière prohibitive.

PROIE. s. f. (pr. *proa ;* du lat. *præda*). Ce que l'animal carnassier ravit pour le manger. Le lion se jette sur sa proie. Le tigre déchire sa proie. Le loup emporte sa proie. Les vautours vivent de proie. La plupart des animaux deviennent la proie les uns des autres. Guetter, saisir sa proie. S'acharner sur sa proie. Dévorer sa proie. Lâcher sa proie. Se disputer une proie. Tout doit servir de *proie* aux tigres, aux vautours. (Rac.) Je le poursuis partout comme un chien fait sa *proie*. (Boil.) Le tigre déchire sa *proie*, et dort ; l'homme devient homicide, et veille. (Chateaub.)

> Le lion par ses ongles compta,
> Et dit : Nous sommes quatre à partager la *proie*.
> (La Fontaine.)

> Soudain, les crins dressés, et mugissant de joie,
> Ouvre une gueule immense, arrive sur sa *proie*.
> Delille.

— *Oiseau de proie*. Oiseau qui chasse le gibier et s'en nourrit. Le corbeau a toujours été regardé comme le dernier des oiseaux de *proie*. (Buff.)

> Je me tais donc, et vais rimer
> Ce que fit un oiseau de *proie*. (La Font.)

— Dans un sens analogue.

> Le pêcheur immobile, attentif et penché,
> Tient sa ligne tremblante, et sur l'onde attaché,
> Son avide regard semble espérer sa *proie*,
> Et du liége qui saute et du roseau qui ploie.
> (Boisjolin.)

— Butin fait à la guerre. Ces richesses furent la proie du vainqueur, furent la proie du soldat. Ce royaume devint la *proie* de Cambyse. (Boss.) Le peuple et les paysans sont la *proie* des traitants et des gens de guerre, comme les gens de guerre et les traitants sont la *proie* du diable. (Louis XII.) Ils ressemblent à une ville sans murailles, qui est ouverte de toutes parts, et qui devient la *proie* du premier venu. (Boss.) L'Italie et Rome même sont saccagées à diverses fois, et deviennent la *proie* des barbares. (Id.) La Perse continua d'être la *proie* des révolutions et des ravages. (Volt.)

— En général, Toutes choses dont on s'empare avec violence, avec une sorte de rapacité. Être ardent à la proie. Partager la proie. Cette riche fortune devint la proie d'avides héritiers. Et j'espérais ma part d'une si riche *proie*. (Racine.)

> Lorsqu'aux pieds des murs fumants de Troie,
> Les vainqueurs tout sanglants partagèrent leur *proie*.
> (Racine.)

— Fig. Celui qui est persécuté et qui devient victime. Vous voulez donc que je devienne votre proie. Je ne sais si ce tigre a reconnu sa *proie*. (Rac.)

> L'avidité peut rendre une paix passagère.
> Mais elle veut sa *proie* et la veut tout entière. (Del.)

> Ce n'est plus une ardeur dans mes veines cachée,
> C'est Vénus tout entière à sa *proie* attachée. (Rac.)

— Personne dont on veut se rendre, ou dont on s'est rendu maître. Il tâche en ces lieux d'abandonner sa *proie*. (Rac.) La mort même n'est plus certaine de sa *proie*. (L. Rac.)

> Les brigands réunis veillent dans les forêts :
> L'œil sombre et respirant une homicide joie,
> A travers ces détours ils attendent leur *proie*.
> (B.-Lormian.)

> Une secrète voie
> Jusqu'en votre vaisseau conduira votre *proie*. (Rac.)

— *Être en proie à*, ou *être la proie de*. Avoir beaucoup à souffrir de, être la victime de. Être en proie à l'avidité, à la cupidité des usuriers. Être en proie à la rapacité de ses valets, de ses domestiques. Être en proie à la vengeance, à la calomnie, à la médisance. Être en proie à sa douleur, à sa tristesse, au désespoir. Être la proie de ses passions. Se livrer en proie à ses passions. Être en proie à de folles erreurs. Être en proie à des remords. Un État en proie aux factions. De combien de remords m'ont-ils rendu la *proie*. (Rac.) Laissons-le plutôt en *proie* à son caprice. (Boil.) Quand je vous vois en *proie* à ces mortels ennuis. (Campistron.)

> Ville de Mars ! de toi les dieux semblaient lassés.
> Au sauvage Annibal ils te laissaient en *proie*.
> (Roucher.)

> A cet objet Henri demeure en *proie*
> A la douce surprise, aux transports de sa joie.
> (Voltaire.)

— Dans le même sens se dit des choses. La direction des colonies, en *proie* à des commis avides et sans talent, fut promptement dégradée, avilie, et prostituée à la vénalité. (Rayn.)

> Aux accès insolents d'une bouffonne joie,
> La sagesse, l'esprit, l'honneur furent en *proie*.
> (Boileau.)

— Il se dit aussi en parlant des choses qui détruisent ou ravagent. Cette maison a été la proie des flammes. Cette ville est en proie aux horreurs de la famine. Ce pays est la proie de toutes les calamités, des plus horribles fléaux. Dans la juste douleur où votre âme est en *proie*. (Volt.) Il faut à sa fureur que je me livre en *proie*. (Rac.) Un État si vaste en *proie* aux factions. (L. Rac.) Et la scène française est en *proie* à Pradon. (Boil.)

— Fauconn. *Être âpre à la proie*. Se dit en parlant d'un oiseau qui se sert courageusement de son bec et de ses ongles.

— Fig. *Être âpre à la proie*. Aimer à rapiner.

— Syn. comp. PROIE, BUTIN. *Proie* désigne spécialement ce que les animaux carnassiers ravissent et mangent ; *butin*, marque particulièrement ce qu'on a pris à la guerre ou sur l'ennemi. *Proie* éveille l'idée de destruction ; *butin*, celle de pillage.

PROIER. s. m. (pr. *proé-ié*). Anc. mar. Marin qui avait le commandement de la proue.

PROIÈRE. s. f. (pr. *proé-iè-re*). Dr. féod. Corvée que le seigneur pouvait exiger de ses vassaux.

PROJECTILE. s. m. (pr. *pro-jek-ti-le*, ét. lat., *pro*, en avant ; *jectus*, lancé). Mécan. Corps pesant lancé en l'air, dans une direction, avec un mouvement et par une force quelconques, et abandonné à l'action de la pesanteur. Un projectile, jeté obliquement, doit décrire une parabole, abstraction faite de la résistance que l'air lui oppose.

— Art milit. Tout ce qui se lance avec la poudre ou par des ressorts. Se dit particulièrement des bombes, des boulets, des obus, des grenades, des balles, etc. Un amas de projectiles. Lourd projectile. Léger projectile. Jeter, lancer des projectiles. Pour vérifier les projectiles, on les passe d'abord aux lunettes de réception, pièces rondes de fer battu, dans l'une desquelles ils doivent passer en tout sens et sans difficulté, et dans la seconde desquelles ils ne doivent passer en aucun sens.

PROJECTILE. adj. des 2 g. De projection. Mouvement projectile. Forme projectile.

PROJECTION. s. f. (pr. *pro-jek-ci-on ;* du lat. *projectio*, formé de *projicere*, jeter en avant). Mécan. Action de jeter, de lancer un corps pesant.

— Mouvement imprimé à un projectile.

— Chim. Action de jeter par cuillerée, dans un creuset posé sur des charbons ardents, une matière en poudre qu'on veut calciner. Poudre de projection. V. POUDRE.

— Géom. descript. Représentation en apparence d'un objet sur le plan ou sur le tableau. || *Projection de la sphère*. Sa représentation sur une surface quelconque. Toutes les lignes d'heures tracées sur les cadrans solaires sont les projections des méridiens célestes sur la surface du cadran. Projection orthographique, stéréographique, gnomonique. || *Projection d'un point sur un plan*. Le pied de la perpendiculaire abaissée de ce point sur ce plan. || *Projection d'une ligne sur un plan*. Lieu géométrique des pieds des perpendiculaires abaissées de tous les points de cette ligne sur le plan. || *Plan de projection*. Celui sur lequel on projette un point ou une ligne. || *Projection horizontale* ou *verticale d'un point*. Projection de ce point sur un plan horizontal ou sur un plan vertical.

PROJECTURE. s. f. (du lat. *projectura*, formé de *projicere*, mettre, jeter en avant). Archit. Saillie ou avance horizontale des divers membres d'architecture.

— Bot. Nom donné à de petites côtes saillantes qui, partant de l'origine d'une feuille, se prolongent de haut en bas sur la tige, comme dans les légumineuses.

PROJET. s. m. (pr. *pro-je*, du lat. *projectum*, mis en avant). Action de projeter, chose projetée ; dessin, entreprise, arrangement des moyens d'exécuter avec succès ce qu'on médite. Grand, beau, sage, vaste, noble, noir projet. Projet ténébreux, coupable, illusoire, inutile, chimérique, romanesque, insensé, ridicule. Former, faire, créer, détruire, confondre, renverser un projet, des projets. Exécuter, accomplir, seconder un projet. Abandonner un projet. Renoncer à un projet. Suivre un projet avec ardeur. Se prêter, s'opposer à un projet. Déranger, déconcerter un projet. Voir avorter, échouer tous ses projets. Faire dormir, laisser dormir un projet. Ceci n'est encore qu'un projet, n'est encore qu'en projet. Il y a loin du projet à l'exécution. Ceci n'est qu'un *projet* qui, j'espère, ne s'exécutera jamais. (J.-J. Rouss.) Je suis dans la plus grande joie du *projet* que vous avez fait de me venir voir cette année. (Id.) Souris à mon *projet*, et protége mes vers. (Berch.) Nos *projets* échouent sans cesse, et nos espérances renaissent de nos *projets* mêmes renversés. (Mass.) Un léger accident, un amour de jeune fille, un mariage, un mot, ont souvent renversé les *projets* des plus habiles diplomates. (Boiste.) L'amour donne témérairement dans des *projets* insensés. (Boss.) Sa famille trop empressée à exécuter ce pieux *projet*, le rompit. (Id.) Tous ses *projets* semblaient l'un l'autre se détruire. (Rac.) A mes nobles *projets* je vois tout conspirer. (Id.) En mille vains *projets* à toute heure il s'égare. (Boil.)

> Oh ! le plaisant *projet* d'un poëte ignorant,
> Qui de tant de héros va choisir Childebrand ! (Boil.)

> J'admire votre erreur, et pour être approuvés
> De semblables *projets* veulent être achevés. (Rac.)

> Miracles du génie et chefs-d'œuvre de l'art,
> Les *projets* de Nemours gouvernent le hasard.
> De Belloy.)

— Première pensée, première rédaction d'une chose mise par écrit. Dresser un projet de ligne offensive et défensive. Faire un projet d'articles pour un contrat de mariage. Rédiger, présenter, discuter, soutenir, combattre, adopter, rejeter un projet de loi. Communiquer à quelques amis éclairés et discrets un projet de drame, le projet d'un roman, d'un poëme. Ceci n'est qu'un projet, qu'un simple projet, qu'un projet à peine ébauché. Le *projet* écrit de sa main et adressé au duc de Schomberg. (Volt.) Viens d'un regard heureux animer mon *projet*. (Boil.)

— B.-arts. Ebauche du plan d'un édifice à construire, avec ses coupes et ses élévations. Projet savamment étudié. Projet suffisamment médité.

— Jurispr. *Projet d'acte*. La rédaction préparatoire d'un acte sur papier libre, non timbré.

PROJETÉ, ÉE part. pass. du v. Projeter. S'empl. adjectiv. Voyage projeté. Départ projeté. Fête projetée. Il crut pouvoir le devenir sans peine, et qu'une guerre si bien *projetée* serait utile à tous ses projets. (Volt.)

PROJETER. v. a. 1re conj. Il se conjugue sur *jeter*. (rad. *projet*). On double le *t* devant une syllabe muette. *Je projette, tu projettes, il projette*, etc. Former un projet, former le projet de. Projeter une entreprise. Projeter un long voyage. Projeter un grand ouvrage. Tout m'annonce de loin ce que le ciel *projette*. (L. Rac.) Servius Tullius *projeta* l'établissement d'une république, sous le commandement de deux magistrats annuels qui seraient choisis par le peuple. (Boss.) Ah ! chose qu'on *projette* est loin d'être accomplie. (Andrieux.)

— *Projeter de*, suivi d'un infinitif. Projeter de faire telle ou telle chose, de faire de grandes choses. Projeter d'aller passer le printemps, l'été et l'automne sous le beau ciel de l'Italie.

— Jeter, diriger, porter en avant. Projeter un corps obliquement. La terre projette son ombre fort loin. Un corps qui projette son ombre sur un autre.

— Absol. Projeter en l'air. Perdre son temps à projeter. C'est un homme qui projette sans cesse, et ne fait jamais rien. Nous passons notre vie à projeter sans jouir du succès de nos projets. On *projette* plus à Paris qu'on ne résout. (Duclos.) On détruit, on élève, on s'intrigue, on *projette*. (L. Rac.)

— Géom. descript. Tracer sur un plan ou sur une surface quelconque la sphère ou tel autre corps, suivant certaines règles géométriques. Projeter les cercles horaires sur la surface d'un cadran.

— SE PROJETER. v. pron. Être projeté. Ces choses-là peuvent se projeter, mais elles ne s'exécuteront jamais.

— Paraître en avant. Cette figure se projette dans le tableau. Ce corps de logis se projette trop sur la façade de l'édifice. Plus le soleil est éloigné de son midi, plus l'ombre se projette au loin. Là, des bouquets de vieux pins se *projettent* horizontalement sur les flots. (Chateaub.)

PROJETEUR, EUSE. s. (rad. *projet*). Celui, celle qui a la manie de former des projets sans en réaliser aucun. Il ne s'emploie que familièrement et en mauvaise part. C'est un grand projeteur. Ce n'est qu'un projeteur.

PROLABIA. s. m. (mot lat. *pro*, en avant, *labia*, lèvres). Anat. Le devant des lèvres. Il est inusité.

PROLAPSUS. s. m. (pr. *pro-lap-çuss ;* mot emprunté du lat., et signifiant *chute en avant*). Chirurg. Relâchement d'une partie quelconque. Prolapsus de la luette, du vagin, de la matrice, etc. On dit aussi *prolapse*.

PROLATION. s. f. (pr. *pro-la-ci-on ;* du lat. *prolatio*, formé de *pro*, en avant ; *latus*, porté). Anc. musiq. Manière de déterminer la valeur des notes demi-brèves sur celle de la brève, ou la valeur des minimes sur celle de la demi-brève. On distinguait la *prolation parfaite*, dans la mesure ternaire, et la *prolation imparfaite*, dans la mesure binaire.

PROLECTATION. s. f. (pr. *pro-lek-ta-ci-on*). Didact. Action de séparer les parties les plus fines d'un corps, des plus grossières. Il est peu usité.

PROLECTION. s. f. (pr. *pro-lek-ci-on*). Provocation agréable, attrait, allèchement. Il est peu usité.

PROLÉE. s. f. Prat. Progéniture naturelle des premiers degrés des survivants.

PROLÉGAT. s. m. V. VICE-LÉGAT.

PROLÉGOMÈNES. s. m. pl. (ét. gr., προ, avant ; λεγόμενοι, dits). Longue préface, avant-propos, introduction préliminaire. Les prolégomènes d'une science sont toutes les notions nécessaires pour la comprendre en elle-même, dans l'histoire de ses développements, et dans ses rapports avec les autres sciences. Les prolégomènes de la Bible. Les prolégomènes de la philosophie.

PROLEPSE. s. f. (du gr. πρόληψις, anticipation). Rhét. Figure par laquelle on prévient une objection pour la réfuter d'avance. V. ANTEOCCUPATION

— Philos. Nom que, dans le système d'Épicure, on donne aux sensations généralisées. Les prolepses seules peuvent être viciées par l'erreur ; les sensations ne sont que l'action de la nature, et ne peuvent tromper.

PROLEPTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. προληπτικός, qui anticipe). Pathol. Épithète donnée aux fièvres dont chaque accès anticipe sur l'accès précédent.

— Chron. Il se dit d'un événement fixé d'après une ère ou une méthode chronologique, quoique cette ère, cette méthode ne fussent pas encore établies quand le fait a eu lieu. On suppute tous les événements de l'histoire ancienne en années juliennes proleptiques. || *Époque proleptique*. Celle qui est fixée en supputant, pour des temps antérieurs à cette fixation, le lieu alors occupé par le soleil.

PROLEPTIQUEMENT. adv. Didact. Par anticipation ; d'une manière proleptique.

PROLÉTAIRE. s. m. (du lat. *proletarius*, rad. *proles*, rejeton, enfant). Hist. rom. Citoyen pauvre, considéré uniquement à proportion du nombre d'enfants qu'il donnait à l'État. Les prolétaires venaient après toutes les autres classes du peuple romain, et formaient eux-mêmes une espèce de classe très-pauvre, et exempte d'impôts.

— Hist. mod. Citoyen de la classe indigente : celui qui n'a ni fortune ni profession suffisamment lucrative. Successeurs directs du serf, comme le serf lui-même l'était de l'esclave antique, les prolétaires forment parmi nous la classe la plus pauvre et de beaucoup la plus nombreuse.

— adjectiv. La classe prolétaire. Une famille prolétaire.

PROLÉTARIAT. s. m. (rad. *prolétaire*). Polit. État, condition de prolétaire ; classe des prolétaires. Le prolétariat moderne date du jour où nos mœurs et nos lois révolutionnaires proclamèrent le droit de tout homme à l'entière liberté, le droit de tout Français au titre de citoyen, l'égalité civile et politique, la destruction du régime féodal, etc.

PROLIFÉRATION. s. f. (pr. *pro-li-fe-ra-ci-on ;* ét. lat., *proles, prolis*, rejeton ; *fero*, porter). Bot. Apparition soit d'un bouton, soit d'une fleur sur une partie de la plante qui n'a pas coutume d'en porter.

PROLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét., V. PROLIFÉRATION). Bot. Se dit de tout organe qui donne naissance à un autre organe qu'il n'a pas coutume de porter, ou qui en produit un semblable à lui-même. Feuille prolifère. Fleur prolifère. Ombelle prolifère. Tige prolifère. Plante prolifère.

— Entom. *Antennes prolifères*. Antennes en massue courte, dont un des articles de la base offre une grande dilatation et forme une espèce d'oreillette qui s'avance au delà des autres.

PROLIFÈRE. s. f. Bot. Nom donné à quelques conserves d'eau douce, qui se multiplient par des renflements ou des bourrelets qu'on voit naître tout du long des tubes. Prolifère des ruisseaux. Prolifère fusée, cotonneuse, composée.

PROLIFÉRICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *proliferus*, prolifère ; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes prolifères.

PROLIFICATION. s. f. (pr. *pro-li-fi-ka-ci-on*). Hist. nat. État des parties qui sont prolifères.

PROLIFIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *proles, prolis*, race, génération ; *facere*, faire). Qui a la faculté, la force d'engendrer. Semence prolifique. Vertu prolifique. Liqueur prolifique.

— *Humeur prolifique*. Le fluide spermatique. || *Animalcules prolifiques*. Les animalcules qu'on remarque dans le sperme.

— On a donné aussi quelquefois cette épithète à certaines substances alimentaires ou médicamenteuses, auxquelles on supposait la propriété d'accroître la faculté génératrice ; et dans cette acception, on dit substantivement

les prolifiques. Les véritables prolifiques sont les analeptiques.

PROLIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *prolis, prolis*, rejeton ; *gero*, je porte). Bot. Qui produit ou qui porte des corpuscules reproducteurs.

PROLIMNÉEN, ENNE. adj. (ét. gr., πρὸ, avant ; λίμνη, étang). Géol. Epithète que l'on donne quelquefois aux terrains tertiaires ou bassins qui ont été occupés par les eaux douces dans les premiers temps de la période tertiaire, avant la principale formation marine.

PROLIXE. adj. des 2 g. (pr. *pro-lik-ce ;* du lat. *prolixus ;* rad. *laxus*, large). Très-long. La barbe rare et le menton *prolixe.* (J.-B. Rouss.)

— Se dit des discours et des personnes par rapport aux discours. Discours prolixe. Style prolixe. Orateur prolixe. Cet auteur écrit purement, mais il est prolixe. On peut se taire dans la prospérité, on est *prolixe* dans l'infortune. (De Théis.) La vie est courte, ne soyez pas long, disait un roi des Indes à un ambassadeur qui se disposait à lui adresser une harangue *prolixe.* (Raspail.)

PROLIXEMENT. adv. D'une manière prolixe. Ecrire prolixement, trop prolixement. Il est peu usité. Je vous écris aussi *prolixement* que j'écris laconiquement aux autres. (M^me de Sév.)

PROLIXITÉ. s. f. (du lat. *prolixitas ;* rad. *prolixus*, prolixe). Diffusion, longueur démesurée dans le discours. Ecrire avec prolixité, avec une prolixité ennuyeuse, fatigante. Eviter soigneusement la prolixité. La *prolixité* dégoûte le lecteur. (Volt.)

Évitez les ennuis de la *prolixité*,
Etre long, c'est risquer de n être pas goûté. (***)

— Se dit de l'orateur lui-même. Cet orateur est d'une prolixité insupportable.

PROLOCUTEUR. s. m. (ét. lat., *pro*, pour ; *loqui*, parler). Vieux mot syn. d'Avocat.

— Hist. Nom que quelques écrivains donnent au président de la chambre des communes en Angleterre. V. ORATEUR.

PROLOCUTION. s. f. Vieux mot qui signifie Pourparler, paroles données, reçues préalablement.

PROLOGIES. s. f. pl. (ét. gr., πρὸ, avant ; λέγω, je cueille). Myth. gr. Fêtes qu'on célébrait en Grèce avant la récolte.

PROLOGUE. s. m. (ét. gr., πρὸ, avant ; λόγος, discours). Préface, avant-propos. Le prologue de la loi salique. Les prologues de saint Jérôme sur la Bible.

— Dans un sens particulier, Ouvrage qui sert de prélude à une pièce dramatique. Le prologue est ordinairement débité par un acteur spécial. L'invention du prologue paraît remonter aux débuts de l'art dramatique ; il était destiné à faire l'exposition du drame, ou bien encore l'éloge et l'apologie de l'auteur. Il est encore en usage. Si les *prologues* préparent un sujet, c'est un secours malheureux pour l'exposition, qui n'a plus assez d'art. S'ils parlent d'autre chose, c'est une distraction maladroite qui divise l'intérêt et partage une attention qu'il faut contenter. (Encycl.)

— Exorde, préliminaire, préambule. Laissez-là tout prologue et venez au fait. Faire un long prologue pour ne rien dire.

L'autre, en style pompeux habillant une églogue,
De ses rares vertus te fait un long *prologue.* (Boil.)

— Il se dit en parlant des anciens et quelquefois même chez les modernes, de l'acteur qui récite le prologue d'une pièce de théâtre.

PROLONGATION. s. f. (pr. *pro-lon-gha-ci-on ;* rad. *prolonger*). Action de prolonger, d'accorder un délai, un surcroît de temps, de durée.

— Temps ajouté à la durée fixe d'une chose. Prolongation de congé. Prolongation de terme. Obtenir une prolongation de trêve, une prolongation de trois ans.

— Mus. Position d'une note qui, faisant partie d'un accord, se continue sans un ou plusieurs des accords suivants.

PROLONGE. s. f. Artill. Cordage dont on se sert dans les manœuvres des pièces de campagne ou dans les manœuvres de force, lorsqu'il est nécessaire d'équiper la chèvre à haubans. Traîner un canon à la prolonge. ‖ On donne encore ce nom à un petit chariot servant au transport des munitions ou des agrès à des distances peu considérables. On la nomme plus exactement *chariot à munitions*

PROLONGÉ, ÉE. part. pass. du v. Prolonger. S'empl. adjectiv. Trêve prolongée. Vie prolongée. Avenue, galerie prolongée. Cette côte fut *prolongée* en allant du Nord au Sud jusqu'à Monterey. (Malte-Br.) Les quadrupèdes ovipares sont aussi féconds que leur union est quelquefois *prolongée.* (Lacèp.)

— Fig. Toute grande passion n'est qu'une espérance prolongée. Une vieillesse sans expérience ni réflexion est une enfance prolongée. La crainte du châtiment est elle-même un châtiment prolongé. Quelques amitiés de ce temps-là *prolongées* jusqu'à celui-ci me sont devenues bien précieuses. (J.-J. Rouss.) Ma sœur avait touché aux portes de la mort ; mais Dieu, qui lui destinait la première palme des vierges, ne voulut pas la rappeler si vite à lui ; son épreuve ici-bas fut *prolongée.* (Chateaubr.) Les cris des matelots ont toujours quelque chose de lugubre et de *prolongé.* (M^me de Staël.) Cette différence ne tient pas uniquement à la lassitude qui s'empare des hommes après des agitations *prolongées.* (B. Constant.)

PROLONGEMENT. s. m. (rad. *prolonger*). Didact. Continuation d'une portion d'étendue. Prolongement d'un mur, d'un chemin, d'une terrasse, d'un quai, d'une rue, de la façade d'une maison, etc. Prolongement d'une digue.

— Anat. Extension que prennent certaines parties du corps. La queue dans les animaux est un prolongement de l'épine dorsale. ‖ *Prolongement rachidien.* La moelle épinière.

— Bot. *Prolongements médullaires.* Nom donné aux rayons médullaires, parce qu'ils semblent être des appendices de la moelle ; ils se dessinent sur la coupe transversale de la tige des dicotylédons, comme les lignes horaires d'un cadran.

PROLONGER. v. a. 1^re conj. (du lat. *prolongare ;* ét., *pro*, en avant ; *longus*, long). On met un *e* après le *g* devant *a, o. Nous prolongeons. Je prolongeais. Prolongeant*, etc. Faire durer plus longtemps. Prolonger une affaire. Prolonger un armistice, une trêve. Prolonger la guerre. Prolonger le terme d'un payement. Prolonger les jours de quelqu'un. Prolonger les maux, les misères, les souffrances de quelqu'un. Prolonger l'erreur de quelqu'un. Ils ont *prolongé* leur agonie en détail ; la mienne s'est opérée subitement. (Las Cases.) Vous employez des jours que Dieu n'a *prolongés* que pour votre salut, à *prolonger* le cours de vos iniquités. (Mass.) Je *prolongeais* pour lui ma vie et ma misère. (Rac.) Les plus longues douleurs *prolongent* leurs délices. (Id.)

Et cette guerre, Arcas, selon toute apparence,
Aurait dû plus longtemps *prolonger* son absence.
(Racine.)

Faire du bien dans ses vieux jours,
C'est *prolonger* son existence. (Florian.)

— Etendre, continuer. Prolonger une ligne. Prolonger un mur, une galerie, une terrasse, un chemin, un quai, etc.

— Fig. La route que nous parcourons ne finit point sur la terre ; la religion la prolonge dans les cieux. Il n'y a que le demi-savoir et la fausse sagesse qui, *prolongeant* nos vues jusqu'à la mort, et pas au-delà, en font pour nous le pire des maux. (J.-J. Rouss.)

— Mar. *Prolonger un vaisseau.* Le faire avancer contre un autre, le mettre flanc à flanc ; il signifie aussi S'avancer contre ce vaisseau, se mettre flanc à flanc avec lui.

— SE PROLONGER. v. pron. Être prolongé. La trêve peut se prolonger.

— S'étendre en durée. Les débats de ce procès se sont prolongés fort avant dans la nuit. La vie de l'homme ne se prolonge guère jusqu'à un siècle, encore moins se prolonge-t-elle au delà. Nos désirs, nos passions, nos espérances se prolongent jusqu'à l'extrême vieillesse. Je me suis efforcé de sonder mon cœur, mais l'agitation de la journée précédente s'y *prolonge* encore. (Barth.)

— S'étendre en longueur. Cette île se prolonge de l'est à l'ouest. Cette avenue se prolonge jusqu'à la route royale. D'ici la vue se prolonge à l'infini. Le son se prolonge dans les profondeurs de cette caverne. Plus nous avancions, plus l'île me semblait se *prolonger* du midi au nord. (Barth.) Bientôt les roulements d'un tonnerre lointain se *prolongeant* dans ces bois aussi vieux que le monde, en firent sortir des bruits sublimes. (Chateaub.)

PROLUSION. s. f (pr. *pro-lu-zi-on ;* ét. lat., *pro*, pour ; *lusus*, jeu). Littér. Composition que fait un auteur, pour exercer ses forces et pour essayer son esprit. Les prolusions de Strada. ‖ Il désignait aussi autrefois des programmes d'études publiés par les professeurs.

PROMACHIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fête lacédémonienne dont parle Athénée, et dans laquelle il dit qu'on se couronnait de roseaux.

PROMALACTÉRION. s. m. (ét. gr., πρὸ, avant ; μαλακτήριον, dérivé de μαλάσσω, j'amollis). Antiq. gr. Sorte d'étuve qui précédait les bains chez les anciens, et où l'on se préparait le corps par des frictions, des parfums, etc., avant de se baigner.

PROMALANGE. s. m. Hist. anc. Nom des juges de l'île de Cypre, qui examinaient les accusations portées par les gergines. L'emploi des promalanges était héréditaire. V. GERGINE.

PROME. Géogr. Grande ville d'Asie, dans l'empire birman, sur l'Iraouaddy, à 160 kilom. de Pégu ; 40,000 hab.

PROMÉCOPSIDE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PROMENABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut promener. Cet enfant est encore trop souffrant, il n'est pas promenable.

PROMENADE. s. f Action de se promener. Promenade à pied, à cheval, en voiture, en bateau. Faire une promenade, une courte promenade, une longue promenade. L'exercice modéré de la promenade est salutaire à cette personne. Aller à la promenade. Revenir de la promenade. Être fatigué de sa promenade. Le soir, lorsque les vents sont tombés, chaque famille réunie va jouir des exercices de la promenade. Utiles à tous les âges, appropriées à toutes les conditions, recherchées par tous les peuples civilisés et particulièrement sous les climats tempérés, partout et dans tous les temps les *promenades* sont entre les mains du médecin une ressource précieuse, une ressource dont l'emploi constamment varié peut toujours être appliqué aux diverses situations du malade et aux diverses circonstances des maladies. (Delpit.) Échappé des langes de l'enfance et admis dans le collège, l'adolescent aspire après le jour où la *promenade* lui sera permise comme délassement de ses études, comme moyen de conservation pour sa santé. (Id.) Le soleil était descendu sous l'horizon pendant la *promenade* d'Aben-Hamet et de Blanca. (Chateaub.) Notre *promenade* fut presque muette. (Id.)

Dans tes douces *promenades*,
Tu vois les folles Ménades
Rire autour d'Anacréon (J.-B. Rouss.)

— *La promenade est belle aujourd'hui.* Le temps est favorable pour se promener aujourd'hui.

— Art. milit. *Promenade militaire.* Marche de quelques heures qu'on fait faire à un régiment, autour du lieu de sa résidence, afin d'exercer les soldats.

— Lieu où l'on se promène, espace de terrain affectant une forme variable et le plus souvent planté d'arbres, servant à une ville de lieu de délassement et de réunion. Belle promenade. Agréable promenade. Parmi les plus belles promenades, on cite à Paris les Champs-Elysées, le jardin des Tuileries, la grande avenue de Neuilly, les jardins du Palais-Royal et du Luxembourg ; à Londres, le parc Saint-James, les jardins de Kensington, Regent-Park, Hyde-Park, Green-Park ; à Madrid, le Prado, les jardins de Buen-Retiro ; à Vienne, le Prater ; à Venise, le Lido.

Un auteur qui, pressé d'un besoin importun,
Le soir entend crier ses entrailles à jeun,
Goûte peu d'Hélicon les douces *promenades.* (Boil.)

PROMENÉ, ÉE. part. pass. du v. Promener. S'empl. adjectiv. Des étrangers promenés dans la ville, par la ville.

Eh bien ! monsieur l'exempt, suis-je assez *promené ?*
Est-il quelque réduit où l'on ne m'ait mené ?
(Montfleury.)

PROMENER. v. a. 1^re conj. (du lat. *prominare*, conduire). Mener à la promenade. Promener un enfant, un vieillard, un malade.

— Mener çà et là pour divertir, pour récréer. Promener sa main sur un animal. Ensuite ils lièrent sur un chameau le corps sanglant et brisé, et le *promenant* au travers du camp, ils l'exposèrent toute une journée à la féroce dérision des soldats. (Peyronnet.)

Pauvre Turc ! qu'il est bon, le charmant caractère
S'écriait un enfant en *promenant* sa main
Sur un dogue enchaîné, qui, dit-on, par dédain,
Impunément le laissait faire. (Arnault.)

S'il rencontre un palais, il m'en dépeint la face ;
Me *promène* avec lui de terrasse en terrasse. (Boil.)

— Fig. Traîner.

Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent,
Promenaient dans Paris le monarque indolent. (Boil.)

Et dans les prés fleuris il semble avec fierté
Promener aux regards l'orgueil de sa beauté.
(Desaintange.)

— *Promener des étrangers par la ville, dans la ville.* La leur faire parcourir, la leur faire voir. Il doit me venir des parents de province, je les promènerai par tout Paris, dans tout Paris.

— *Promener un cheval.* Le faire marcher lentement, doucement, soit en le tenant par la bride, soit en le montant. Promener un cheval qui a les avives. Promener un cheval échauffé. On dit aussi, *promener un chien.* ‖ *Promener un cheval par le droit.* Le faire marcher sur une ligne droite. ‖ *Promener un cheval sur les voltes, entre les deux talons, la tête et les hanches dedans.* Le faire marcher de côté entre deux lignes.

— Fig. Promener sa vue, ses yeux, ses regards sur un panorama magnifique. Promener son esprit, son imagination, sa pensée, sur divers objets, sur mille objets divers. Promener partout ses désirs, ses rêveries, son chagrin, son inquiétude, son oisiveté, son ennui. Quand on a sérieusement promené son esprit et son imagination sur tous les êtres, on est forcé de reconnaître qu'il n'y a rien de réellement bon que Dieu et la vertu. C'était un de ces hommes à projets qui *promènent* en Europe leurs talents et leur inquiétude. (Rayn.) C'est une consolation de laisser *promener* ses idées dans l'antiquité. (Volt.) Au milieu de Paris il *promène* sa vue. (Boil.)

Chacun suit dans ce monde une route incertaine,
Selon que son erreur le joue ou le *promène.* (Boil.)

Rions, chantons, dit cette troupe impie,
De fleurs en fleurs, de plaisirs en plaisirs,
Promenons nos désirs. (Racine.)

— Poét. *Promener ses jours.* Où fuir, où *promener* nos jours et nos misères ? (Del.)

En vain je *promène* mes jours,
Du loisir au travail, du repos à l'étude. (Delille.)

— *Promener quelqu'un.* L'abuser, le lasser par des délais répétés, par des promesses vaines. Voilà plus d'un an que ce débiteur promène son créancier.

— Couler en serpentant. Ce ruisseau promène dans la prairie ses eaux limpides. Ce fleuve promène majestueusement ses ondes à travers les plaines. Cette rivière *promène* avec lenteur ses eaux limpides au pied d'une riche colline. (Barth.)

Un fleuve entrecoupé de joncs et de roseaux
D'un cours lent et paisible y *promène* ses eaux.
Colard.)

— Quelques écrivains, à l'imitation du vulgaire, l'ont employé dans le sens de *se promener*, mais c'est une faute. On ne doit pas dire *allons promener, il est allé promener ;* il faut dire *allons nous promener, il est allé se promener.* Les exemples suivants ne sont donc pas à imiter. Les mouvements de l'enfant qui s'agite dans les bras de sa nourrice, tendent à solliciter le plaisir de *promener.* (Delpit.) De tous les besoins que le convalescent éprouve, de tous les goûts qu'il se sent pressé de satisfaire, le besoin et le goût de *promener* sont les moins dangereux. (Id.)

— En parlant des forêts transformées en vaisseaux, J.-B. Rousseau a dit :

A l'aspect des vaisseaux que vomit le Bosphore,
Sous un nouveau Xerxès Téthys croit voir encore
Au travers de ses flots *promener* les forêts.

— SE PROMENER. v. pron. Aller à pied, à cheval, en voiture, etc., pour en faire un exercice agréable ou salutaire. Se promener sur les boulevards. Se promener pendant deux heures. Se promener à la fraîcheur matinale. Se promener dans un parc, dans un jardin. Se promener de long en large dans sa chambre. Ce n'est point en se *promenant* dans nos campagnes cultivées que l'on peut connaître les grands effets des variétés de la nature. (Buff.) Etranger, dit la naïve Espagnole, quand je regarde ta robe, ton turban, tes armes, et que je songe à nos amours, je crois voir l'ombre du bel Abencerage se *promenant* dans cette retraite abandonnée avec l'infortunée Alfaïme. (Chateaub.) Quand je me rappelai comme en se *promenant* avec une femme pompeusement parée, il ne jetait sur moi qu'un regard froid et tranquille, c'est alors que je devins Espagnole, que je me travestis, que je me saisis d'un poignard. (X. Marmier.)

Se *promenant* un soir dans son parc solitaire,
Suivi d'un jardinier, homme instruit et de sens,
Il vit un sanglier qui labourait la terre,
Comme ils font quelquefois pour aiguiser leurs dents.
(Florian.)

— Par impatience et par humeur, on dit, *Allez vous promener*, en s'adressant à une personne dont on est mécontent, dont on veut se débarrasser. Allez vous promener, vous m'ennuyez, vous m'impatientez, vous m'importunez. On dit de même, *C'est un niais, c'est un importun, qu'il aille se promener, il peut aller se promener. Je l'ai envoyé promener.* Dans cette dernière locution on sous-entend le pronom personnel. Ces expressions sont malhonnêtes et injurieuses.

— Fig. Parcourir. Du haut de Montmartre la vue se promène sur toute la ville de Paris. Mes regards enchantés se promenaient sur ces fertiles campagnes.

— Absol. Le désir se promène et ne s'arrête jamais.

— *Son esprit, son imagination se promène d'un objet à l'autre.* Son esprit, son imagination change à tout moment d'objet.

— Se dit aussi en parlant d'un ruisseau, d'un fleuve.

J'aime mieux un ruisseau qui, sur la molle arène,
Dans un pré plein de fleurs lentement se *promène.*
(Boileau.)

PROMENEUR, EUSE. s. Celui, celle qui se promène. Le parc est plein de promeneurs. Il y a parmi la foule quelques charmantes promeneuses. La pluie a chassé les promeneurs. Il ne peut être indifférent de faire monter son malade à cheval, en voiture, ou sur un bateau ; de le diriger sur une promenade solitaire, ou de l'envoyer dans ces lieux consacrés par la mode, lieux étroitement bornés, où le nombre et la presse des *promeneurs* changent en supplice le plaisir de se promener. (Delpit.)

— Celui, celle qui aime à se promener, qui a la passion de la promenade. C'est un grand promeneur. C'est une grande promeneuse.

— Fig. et fam. Celui, celle qui abuse, qui lasse quelqu'un par des délais, par des promesses vaines. Vous n'êtes qu'un promeneur.

— Celui, celle qui promène quelqu'un. Le promeneur d'un vieillard. La promeneuse d'un enfant.

PROMENOIR. s. m. Local aéré et couvert, ménagé, tantôt sur le pourtour d'un édifice, tantôt dans l'intérieur, pour y servir de lieu de réunion et de refuge. Les grands portiques de la cour des Invalides, du jardin du Palais-Royal, des rues Castiglione et Rivoli, du théâtre de l'Odéon, de la nouvelle Bourse, sont de magnifiques promenoirs.

— Lieu destiné dans les établissements publics où l'on traite des malades, à leur faire prendre l'air et le plaisir de la promenade. Les *promenoirs* doivent offrir des abris de feuillages pour garantir les malades des ardeurs du soleil, pendant les mois les plus chauds. (Mérat.) Il faut qu'un *promenoir* ait une assez grande étendue pour que les sujets qui en ont la jouissance puissent s'y promener facilement et sans encombrement. (Id.)

PROMÉPIC. s. m. (par contract. de *promérops* et de *pic*). Ornith. Nom donné à un oiseau qui a le bec courbé des promérops et les pieds des pics.

PROMÉROPIDE. adj. des 2 g. ou **PROMÉROPIDÉ, ÉE.** adj. Ornith. Qui ressemble au promérops. ‖ PROMÉROPIDES. s. m. pl. Tribu d'oiseaux de la famille des ténuirostres, qui a pour type le genre promérops.

PROMÉROPS. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux et de la famille des ténuirostres, séparé du genre huppe, dont ils se distinguent par plusieurs caractères, parmi : l'absence de la huppe remplacée par des plumes du front veloutées et dirigées en avant sur les narines comme chez les oiseaux de paradis ; aussi viennent-ils du même pays et brillent-ils

je même par l'éclat de leur plumage; ils ont une queue très-longue, et une langue fourchue et extensible qui leur permet de vivre du suc des fleurs. Les espèces les plus remarquables sont : le promerops à parements frisés, le promerops à deux filets, le promerops royal, et le promérops promefil.

PROMÉRUPE. s. m. Ornith. Espèce de promerops.

PROMESSE. s. f. (pr. *pro-mè-ce*; du lat. *promissum*, formé de *pro*, en avant; *mittere*, mettre). Action de promettre.

— Engagement libre et volontaire, verbal ou écrit. Promesse verbale. Belle, fausse, folle, grande promesse. Magnifique, séduisante, trompeuse promesse. Promesse ambiguë. Faire une promesse, des promesses. Prodiguer les promesses. Etre prodigue de promesses. Libéral en promesses. Tenir sa promesse. Tenir à ses promesses. Etre fidèle à ses promesses. Exact, constant dans ses promesses. Garder, violer, rétracter sa promesse, ses promesses. Satisfaire, manquer à sa promesse. Aller contre sa promesse. Revenir sur sa promesse. Oublier ses promesses. Acquitter une promesse. S'acquitter de sa promesse. Etre quitte de sa promesse. Avoir la promesse de quelqu'un. Compter sur la promesse de quelqu'un. Avoir promesse, tirer promesse de quelqu'un. En jurisprudence, la promesse n'a de valeur qu'autant qu'il est possible de prouver l'existence d'une convention. La promesse de donner ou de constituer, lorsqu'elle est faite dans un contrat de mariage, emporte l'idée d'une convention irrévocable. Essayez dès ce jour l'effet de mes *promesses*. (Rac.) Eve se laissa séduire par ces *promesses* artificieuses. (De Sacy.) La *promesse* qu'il faut tenir sans cesse, est celle d'être honnête homme, et toujours ferme dans son devoir. (J.-J. Rouss.) *Promesse* sans effet est un bel arbre sans fruit. (Oxenstiern.) La marque la plus infaillible de l'inexécution d'une *promesse*, c'est lorsqu'on la fait avec trop de facilité. (Id.) Souvent c'est par intérêt qu'on fait des *promesses*; c'est aussi par intérêt qu'on ne les tient pas. (S. Dubay.) *Promesse* de renard avec le vent s'envole. (A. Rigaud.)

> Neptune, l'instrument d'une indigne faiblesse,
> S'empara de mon cœur et dicta la *promesse*. (Crébill.)

> Son épouse lui fit *promesse* solennelle
> D'être sourde, aveugle et cruelle (La Font.)

— Par analogie.

> La prairie est riante; et d'heureuses *promesses*,
> De ces jeunes épis t'assurent les largesses. (Barrau.)

— *Promesse de mariage*. Engagement écrit d'épouser une personne. Faire à quelqu'un une promesse de mariage.

— Ce que l'on a promis. On ne peut exiger la promesse de quelqu'un sans être obligé de donner la sienne.

— Fig. et fam. *Se ruiner en promesses*. Faire beaucoup de promesses qu'on ne tient pas. Il se ruine en promesses. Si jamais vous vous ruinez, ce sera en promesses.

— Loc. prov. *Promesse de grand n'est pas héritage*, *qui s'y fie est un sot*. ‖ *Ses promesses ressemblent à celles d'une mariée qui entrerait au lit en chemise*. Il promet trop; ses promesses sont difficiles à tenir.

— Absol. Billet sous seing privé, par lequel on s'engage à payer quelque somme d'argent. Promesse payable à six mois de date, payable à volonté. Promesse de dix mille francs. Donner, faire sa promesse, une promesse, en présence de témoins. Déchirer, lacérer, brûler, anéantir une promesse. Retirer, reprendre sa promesse.

PROMÉTHÉE. Myth. Fils d'Iapet et de Clymène, selon Hésiode, ou de Thémis, selon Eschyle. Aidé de Minerve, il forma le corps du premier homme du limon de la terre, composa son cœur des qualités de presque tous les animaux, monta au ciel et déroba le feu divin pour animer son ouvrage. Jupiter lui envoya Pandore avec une boîte pleine de maux; Prométhée se défia de ses charmes; c'est alors que Jupiter l'enchaîna sur le Caucase, où un vautour lui rongea le foie, qui renaissait toujours. D'après quelques mythologues, il fut délivré par Hercule. Prométhée fut le père de Deucalion et l'inventeur de tous les arts. Selon les interprétations modernes, il est l'image du génie persécuté.

— Fig. et prov. *Le vautour de Prométhée*. Un tourment cruel et sans fin.

— Philol. *Prométhée*. Titre d'une trilogie d'Eschyle qui comprenait : Prométhée ravisseur de la flamme, Prométhée enchaîné, et Prométhée délivré. Il n'est parvenu jusqu'à nous que le second de ces trois drames.

— Astron. Nom donné accidentellement à la constellation d'Hercule.

PROMÉTHÉEN, ENNE. adj. Qui appartient à Prométhée. ‖ *La roche prométheenne*. Le Caucase. ‖ *L'oiseau prométhéen*. Le vautour.

PROMÉTHÉIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fête qu'on célébrait à Athènes en l'honneur de Prométhée.

PROMÉTHIDE. Nom patronymique des enfants de Prométhée, et particulièrement de Deucalion.

PROMETTEUR, EUSE. s. Personne qui promet légèrement ou sans intention de tenir sa promesse. C'est un grand prometteur, une grande prometteuse. Vous êtes un beau prometteur, une belle prometteuse. Il est fort prometteur.

PROMETTRE v. a. 4ᵉ conj. irrég. (ét. lat., *pro*, en avant; *mittere*, mettre). *Je promets, tu promets, il promet, nous promettons, vous promettez, ils promettent. Je promettais. Je promis. J'ai promis. Je promettrai. Je promettrais. Promets, promettons, promettez. Que je promette. Que je promisse. Promettant. Promis, promise.* S'engager de parole ou par écrit à dire ou à faire. Prendre garde à ce qu'on promet. Tenir ce qu'on a promis, tout ce qu'on a promis, plus qu'on n'avait promis. Promettre de l'argent. Ceux qui savent faire le plus, savent le mieux combien il faut peu *promettre*. (Louis XIV.) Un souverain ne doit jamais *promettre* que ce qu'il veut tenir. (Bonap.) Examine bien si ce que tu *promets* est juste, et si tu peux le tenir; la promesse faite ne doit plus être révoquée. (Chinois.) On n'ajoute pas grande foi à ceux qui *promettent* beaucoup. (Mabire.) Les personnes sans caractère sont celles qui *promettent* le plus et qui tiennent le moins. (S. Dub.) Tu vas mourir, penses-tu, non, tu vas vivre; et c'est alors que je tiendrai tout ce que j'ai *promis*. (J.-J. Rouss.) On trouva sous Charles IX on avait *promis* par arrêt 50,000 écus à celui qui représenterait l'amiral Coligni mort ou vif. (Volt.) Voilà de ces joies et de ces larmes telles que Jésus-Christ les a véritablement *promises* à ses élus. (Chateaub.)

> Quand j'aurais en naissant reçu de Calliope
> Les dons qu'à ses amants cette muse a *promis*,
> Je les consacrerais aux mensonges d'Esope :
> Le mensonge et les vers de tout temps sont amis.
> (La Fontaine.)

> D'un œil aussi content, d'un œil aussi soumis,
> Que j'accepte l'époux que vous m'avez *promis*.
> (Racine.)

— *Promettre de*, suivi d'un infinitif. Promettre de faire une démarche, de rendre un service, de faire visite à un ami. Promettre de s'occuper sérieusement d'une affaire, sans toutefois promettre de réussir. Le Christ mis en croix pour nous a *promis* de nous délivrer. (Lamenn.) Dieu a-t-il *promis* à l'homme d'obéir à tous ses désirs? (Ballanch.) Depuis longtemps, me dit-il, j'ai *promis* au consul de passer une soirée chez lui; c'est aujourd'hui que je veux m'acquitter de ce devoir. (Baron de Théis.) Don Rodrigue, charmé des manières nobles et polies d'Aben Hamet, ne voulut point se séparer de lui qu'il ne lui eût *promis* de venir souvent amuser Blanca des merveilleux récits de l'Orient. (Chateaub.)

— *Promettre en*. Promettre une fille en mariage.

— *Promettre que*. Assurer que. Promettre qu'on fera tout son possible. Promettre qu'on ne s'écartera plus de la ligne de ses devoirs. Je vous promets que je le ferai repentir de son ingratitude. Il m'a promis qu'il ne ménagerait pas cet intrigant. Quiconque leur *promet* qu'ils trouveront Jésus-Christ dans le désert ou dans le secret de leurs palais, est un faux prophète. (Mass.)

> Je vous abuserais, si j'osais vous *promettre*
> Qu'entre vos mains, seigneur, il voulût la remettre.
> (Racine.)

— Annoncer. Le temps promet de la pluie, du froid, du chaud, etc. L'almanach nous promet un très-beau printemps. Cependant le vent qui enflait nos voiles nous *promettait* une douce navigation. (Fén.) J'ose *promettre* à ces dignes mères un attachement constant et solide de la part de leurs maris. (J.-J. Rouss.)

— Faire espérer. Ces campagnes promettent de riches moissons. On apporta dans des corbeilles tous les fruits que le printemps *promet*. (Fén.) C'est un jeune homme qui *promet* beaucoup. (D'Alemb.) Nous nous sommes plaints que la mort, ennemie des fruits que nous *promettait* la princesse, les a ravagés dans les fleurs. (Boss.) La philosophie *promettait* la constance à son sage, mais elle ne la donnait pas. (Mass.) La superstition païenne lui *promettait* au delà du tombeau une félicité oiseuse. (Id.)

> Tant de grandeurs ne nous touchent plus guère,
> Je les lui *promettais* tant qu'a vécu mon père. (Rac.)

> Les neuf trompeuses sœurs dans leurs douces retraites,
> *Promettent* du repos sous leurs ombrages frais. (Boil.)

— absol. A force de *promettre*, on décèle, sans le vouloir, le dessein qu'on a de ne rien tenir. (Stanislas.) Celui qui *promet* légèrement est souvent obligé de manquer à sa parole, et se rend indigne de toute confiance. (Chinois.)

— Loc. prov. *Promettre et tenir sont deux*, ou bien, *il y a grande différence entre promettre et tenir*, ou encore, *ce n'est pas tout de promettre*, *il faut tenir*. Il y a beaucoup de gens qui ne font pas ce qu'ils ont promis. ‖ *Promettre plus de beurre que de pain*. Promettre plus qu'on ne veut ou qu'on ne peut tenir. Cette locution est populaire. ‖ *Se ruiner à promettre*, *et s'enrichir à ne rien tenir*. Faire beaucoup de promesses et n'en tenir aucune. ‖ *Ce qu'on promet légèrement, on l'exécute rarement*. Les gens d'honneur réfléchissent avant de faire une promesse. ‖ *Ne promettre pas poires molles*. Etre menaçant.

— Prat. *Promettant*, etc., *obligeant*, etc., *renonçant*, etc. Formule que les notaires emploient par abréviation à la fin de quelques actes.

— v. n. Donner des espérances. Ce jeune homme promet beaucoup. Cet enfant promet. Cette entreprise promet. Les blés, les vignes promettent cette année.

— SE PROMETTRE. v. pron. Être promis. De pareilles choses ne doivent pas se promettre légèrement. Rien de contraire à l'honneur ou au devoir ne peut se promettre.

— Se faire mutuellement des promesses. Se promettre amitié. Se promettre fidélité.

— Espérer. Se promettre un grand service de la bonté d'une personne. Se promettre qu'on amènerait quelqu'un à transiger. Se promettre d'être dans une heure à tel endroit. S'être promis plus de plaisir qu'on n'en a eu. Ne se promettre aucun résultat de la démarche que l'on a faite. Plusieurs philosophes ont relevé d'une manière éloquente grand nombre d'erreurs qu'on attribue aux sens, à l'imagination et aux passions, mais ils ne peuvent pas se flatter qu'on ait recueilli de leurs ouvrages tout le fruit qu'ils s'en étaient *promis*. (Condill.) Je m'étais *promis* une rêverie agréable. (J.-J. Rouss.) Vous m'avez tenu tout ce que je m'étais *promis* de vous. (Id.) Il semblait se *promettre* une heureuse victoire. (Rac.) Quel fruit te *promets*-tu de ta coupable audace? (Id.) Il se *promet* une victoire aisée. (Boil.)

— Prendre le parti bien arrêté, la résolution bien ferme. Se bien promettre de profiter des sages conseils d'un père. Se promettre de ne plus remettre les pieds dans une maison équivoque. Se promettre de ne jamais revoir un faux ami. Qui peut se *promettre* d'éviter, dans la société des hommes, la rencontre de certains esprits vains, légers? (La Bruy.)

PROMINENCE. s. f. (du lat. *prominentia*, formé de *prominere*, s'élever). Etat de ce qui est prominent. Il a vieilli.

PROMINENT, ENTE. adj. (du lat. *prominens*, formé de *prominere*, s'élever au-dessus). Qui s'élève au-dessus de ce qui l'environne. Rocher prominent. Colline prominente. Il a vieilli.

PROMINER. v. n. 1ʳᵉ conj. (du lat. *prominere*). S'élever au-dessus de quelque chose. Ce rocher, cette colline promine sur les autres. Il a vieilli.

PROMINULE. adj. des 2 g. Didact. Qui fait une très-légère saillie.

— Minér. *Cristal prominule*. Cristal ayant à sa surface des arêtes qui forment une très-légère saillie. Chaux sulfatée prominule.

PROMIS, ISE. part. pass. du v. Promettre. S'empl. adjectiv. La nation entière est *promise* aux vautours. (Racine.) Est-ce donc là cette bonté que vous m'aviez *promise*? C'est donc moi qui aurai causé la mort de cet Européen en l'appelant en votre présence? (B. de St-P.)

> Mais bientôt, rappelant sa cruelle industrie,
> Il me représenta l'honneur et la patrie,
> Tout ce peuple, ces rois, à mes ordres soumis,
> Et l'empire d'Asie à la Grèce *promis*. (Rac.)

— *Promis par*. Par nos ambassadeurs mon cœur vous fut *promis*. (Rac.)

— *La terre promise*. La terre de Chanaan, que Dieu avait promise au peuple hébreu. ‖ Fig. Pays riche et fertile. C'est la terre promise. C'est une terre promise. Moïse exhorte plusieurs fois Josué à s'armer de force et de courage, afin de faire entrer ce peuple dans la terre qui lui avait été si souvent *promise*. (Le Maistre de Sacy.)

— Loc. prov. *Chose promise*, *chose due*. On est obligé de faire ce qu'on a promis.

PROMIS, ISE. s. Fiancé, fiancée. Le promis. La promise. Les promis.

PROMISCUE. adj. des 2 g. (pr. *pro-mi-sku*; ét. lat., *pro*, avec; *miscuus*, mêlé). Confus. L'Eglise défend l'usage promiscue, téméraire et indiscret, des saintes et divines chansons que le Saint-Esprit a dictées à David. Il est tout à fait hors d'usage.

PROMISCUEMENT. adv. (pr. *pro-mi-sku-man*). D'une manière confuse. Il est inusité.

PROMISCUITÉ. s. f. (pr. *pro-mi-sku-i-té*; du lat. *promiscuitas*). Didact. Mélange confus et désordonné. Il ne se dit guère qu'en parlant des personnes. La promiscuité des sexes cause toujours des désordres dans un grand établissement.

PROMISSION. s. f. (du lat. *promissio*, promesse). Il n'est guère usité que dans cette locution biblique, *La terre de promission*. La terre de Chanaan que Dieu avait promise au peuple hébreu.

— Fig. Pays abondant et fertile. C'est une terre de promission. On dirait que nous sommes dans la terre de promission, dans une terre de promission. V. *Terre promise*, au mot PROMIS.

PROMITOR. Myth. rom. Un des dieux champêtres que le flamine invoquait en sacrifiant à la terre; c'était le dieu qui présidait aux avances, aux frais que le cultivateur est obligé de faire pour obtenir les moissons.

PROMONTOIRE. s. m. (du lat. *promontorium*). Géogr. Grande saillie du rivage de la mer, qui est formée par des terres basses. Ce mot, le plus souvent synonyme de *Cap*, entraîne cependant l'idée d'une pointe de terre s'avançant dans la mer, et formant la dernière saillie d'une crête montagneuse. Le fameux cap de Misène, le cap de Sunium ou Colonna, le cap de Ténare ou Matapan, sont des promontoires. Doubler un promontoire. V. CAP.

— Anat. Petite saillie de la paroi interne du tympan, qui correspond à la rampe externe du limaçon, et surtout au côté externe du vestibule, et qui borne inférieurement la fenêtre ovale.

PROMOTEUR, TRICE. adj. (du lat. *promovere*, faire avancer, pousser en avant). Qui excite. Toute imbécillité est *promotrice* d'avarice. (Montaigne.) ‖ Aujourd'hui il est inusité au féminin.

PROMOTEUR. s. m. (du lat. *promotor*, formé de *pro*, en avant; *movere*, mouvoir). Celui qui prend le soin principal d'une affaire. N'être que le promoteur et non pas le fondateur d'un établissement.

— Celui qui donne la première impulsion, qui est la cause principale. Cet ambitieux prince fut le promoteur de la guerre. C'est vous qui, par votre vivacité inconsidérée avez été le promoteur de la querelle. Il fut un des plus fougueux promoteurs de la réforme.

— Celui qui fait fonction de procureur d'office dans une juridiction ecclésiastique. A la requête du promoteur.

— Anc. cout. *Promoteur des maîtres d'école de Paris*. Inspecteur qui visitait et surveillait les écoles.

PROMOTION. s. f. (pr. *pro-mo-ci-on*; du lat. *promotio*, formé de *pro*, en avant; *motus*, mû, placé). Action par laquelle on élève, ou l'on est élevé à une dignité. Faire une promotion. Le pape a fait une promotion de cardinaux. Le roi a fait une promotion de pairs, d'officiers généraux, de magistrats.

— Dans le sens passif, Elévation à une dignité. Cet évêque, depuis sa promotion au cardinalat... Ces pairs, ces officiers, depuis leur promotion....

PROMOVEMENT. s. m. (du lat. *promovere*, pousser en avant). Anc. jurispr. Action du procureur du roi qui poursuit d'office.

PROMOUVOIR. v. a. et irrég. 3ᵉ conj. (ét. lat., *pro*, en avant; *movere*, mouvoir). *Je promeus, tu promeus, il promeut; nous promouvons, vous promouvez, ils promeuvent. Je promouvais. Je promus, nous promûmes. J'ai promu. Je promouvrai. Je promouvrais. Promeus, promouvons, promouvez. Que je promeure. Que je promusse. Promouvant. Promu, promue.* Elever à une dignité. Promouvoir quelqu'un aux ordres sacrés. Promouvoir un prêtre à l'épiscopat, un évêque au cardinalat. Promouvoir un officier général à la haute dignité de maréchal de France. Promouvoir un député à la pairie. Il n'est usité qu'à l'infinitif et aux temps composés.

— SE PROMOUVOIR. v. pron. Etre promu.

PROMPT, OMPTE. adj. (pr. *pron, onte*; du lat. *promptus*, de *promere*, mettre dehors). Soudain, qui ne tarde pas. Souhaiter un prompt voyage et un prompt retour. Rendre une prompte réponse. Obtenir un prompt succès. Apporter un prompt remède au mal. Avoir la repartie prompte. Jamais déroute ne fut plus *prompte*. (Volt.) Ils croyaient terminer la guerre par notre entière et *prompte* défaite. (Fléch.) Les fortunes *promptes* sont les moins solides et les plus suspectes. (Vauven.) Il différa les conférences pour apporter un *prompt* remède au désordre de ses affaires. (Volt.) J'arrêtai de sa mort la nouvelle trop *prompte*. (Id.) Espérons de Neptune une *prompte* justice. (Id.) Un jugement trop *prompt* est souvent sans justice (Id.)

> Et la plus *prompte* mort, dans ce moment sévère,
> Devient de leur amour la marque la plus chère.
> (Racine.)

> Cet orgueilleux torrent *prompt* à se déborder,
> Dans ce choc ténébreux allait tout inonder. (Volt.)

— Rapide, qui passe vite, en un moment. Prompt comme la foudre. Prompt comme l'éclair. Aussi prompt, plus prompt que l'éclair. Sa joie fut prompte. Son mouvement fut si prompt, qu'on n'eut pas le temps de l'apercevoir. Mais plus *prompt* que l'éclair le passé nous échappe. (Rac.)

— *Vin prompt à boire*. Vin qui demande à être bu promptement, dans la primeur, presque aussitôt après la vendange.

— Actif, diligent, qui ne perd point de temps. Prompt à servir un ami. Prompt à prendre un parti, une résolution. Etre prompt dans tout ce que l'on fait. Ceux qui ont le plus besoin de conseils sont les plus prompts à en donner. La jeunesse est *prompte* à s'enflammer. (Fénel.) Attentive aux besoins de son amie, elle était *prompte* à la servir. (J.-J. Rouss.) La mort d'une main si *prompte* et si souveraine, renverse les têtes les plus respectées. (Boss.)

— Vif, pénétrant. Esprit prompt. Conception prompte.

— Emporté, ardent, bouillant, colère. Avoir l'humeur prompte. Etre d'une humeur prompte, d'humeur prompte. Etre si prompt, qu'on s'irrite du moindre obstacle, qu'on se met en colère à la moindre contradiction. Le prince de Condé était *prompt* et colère. (Lenet.) Achille déplairait moins bouillant et moins *prompt*. (Boil.)

> Le lion de ce style est *prompt* à s'offenser,
> La parole imprudente à peine est proférée,
> Que le lion applique au loup sur le museau
> Le bout de sa patte sacrée. (F. de Neufch.)

— *Avoir la main prompte*. Etre enclin à frapper pour le moindre sujet.

— S'empl. adv. dans cette locution familière, *Vite et prompt*. Faites, allez, vite et prompt!

PROMPTEMENT. adv. (pr. *pron-te-man*) Avec promptitude, avec diligence, avec rapidité. Aller promptement. Revenir promptement. Faire promptement. La corruption se communique promptement. Réparez *promptement* votre force abattue. (Rac.) Dispersez *promptement* vos amis rassemblés. (Id.)

> Que je vous plains! et qu'il est nécessaire
> D'achever *promptement* ce que vous voulez faire.
> (Racine.)

> Insensé, qui se félicite
> D'avoir si *prompt* n'eut pris un si grand essor :
> Il faut le temps à tout, et ce qui vient trop vite
> S'en retourne plus vite encor. (F. de Neufch.)

PROMPTITUDE. s. f. (pr. *pron-ti-tu-de*; rad. *prompt*). Diligence. Grande promptitude. Promptitude étonnante. Agir avec promptitude, avec beaucoup de promptitude. Servir quelqu'un avec promptitude. Cette affaire demande de la promptitude. La science et l'habileté exigent plus de temps que de promptitude. La promptitude ajoute à la force. Le mors et l'éperon sont deux moyens qu'on a imaginés pour obliger les chevaux à recevoir le commandement : le mors pour la précision, et l'éperon pour la *promptitude* des mouvements. (Buff.) Le trop de *promptitude* à l'erreur nous expose. (Mol.) Honteuse de n'envoyer que cent mille livres au roi et à la reine de Pologne, elle les envoie du moins avec une incroyable *promptitude*. (Boss.)

— *Promptitude à.* La *promptitude* à croire le mal est un effet de l'orgueil et de la paresse; on veut trouver des coupables et ne pas examiner les crimes. (La Rochefoucauld.)

— Vive pénétration, facilité à concevoir. La promptitude de l'esprit, de l'intelligence.

— Trop grande vivacité d'humeur. Disposition à se mettre en colère. Ne pouvoir se corriger de sa promptitude. Réprimander quelqu'un de sa trop grande promptitude.

— Mouvement de colère, d'emportement, de brusquerie. Dans cette acception, il s'emploie ordinairement au pluriel. Sa promptitude sera bientôt passée. Ses promptitudes sont insupportables. Il s'est beaucoup nui par ses promptitudes. Il est peu usité dans ce sens.

— Syn. comp. PROMPTITUDE, CÉLÉRITÉ, VITESSE, DILIGENCE. La *promptitude* fait que l'on se met à l'œuvre sur-le-champ; la *célérité*, que l'on agit sans interruption, la *vitesse*, que l'on emploie tous les moments avec ardeur; la *diligence*, que l'on choisit les voies les plus courtes.

PROMPTUAIRE. s. m. (pr. *pron-ptu-è-re*; rad. lat. *promptus*; de *promere*, détacher, extraire). Philol. Abrégé. Un promptuaire de droit.

PROMU, UE. part. pass. du v. Promouvoir. S'empl. adjectiv. Promu à l'épiscopat, au cardinalat. Promu à la pairie. Promu à la présidence de la Chambre des pairs.

— substantiv. Celui, celle qui a été promue. Les *promus* allèrent le remercier de les avoir recommandés au roi. (Sallentin.)

PROMULGATION. s. f. (pr. *pro-mul-ga-ci-on*; du lat. *promulgatio*; formé de *promulgare*, mettre devant le peuple). Action de promulguer, de publier solennellement. Acte émané du chef de l'État, par lequel il annonce la publication d'une loi. Les lois sont exécutoires dans tout le territoire français en vertu de la *promulgation* qui en est faite par le roi; elles seront exécutoires dans chaque partie du royaume, au moment où la *promulgation* pourra en être connue. La *promulgation* faite par le roi sera réputée connue dans le département de la résidence royale un jour après celui de la *promulgation*, et dans chacun des départements, après l'expiration du même délai, augmenté d'autant de jours qu'il y aura de fois dix myriamètres entre la ville où la publication en a été faite et le chef-lieu de chaque département. (Cod. civ.)

PROMULGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Promulguer. S'empl. adjectiv. Loi promulguée. On ne peut prétendre cause d'ignorance d'une loi qui a été promulguée.

PROMULGUER. v. a. 1^re conj. (pr. *pro-mul-ghé*; du lat. *promulgare*, mettre devant le peuple). Publier une loi avec les formalités requises.

— SE PROMULGUER. v. pron. Être promulgué.

PROMULSIDAIRE. s. m. Ant. rom. Espèce de bassin ou de plat, dans lequel on mettait le premier service.

PROMULSIDE. s. f. (ét. lat., *pro*, avant; *mulsum*, vin doux, vin miellé). Ant. rom. Premier service d'un repas, hors-d'œuvre; ce que l'on mangeait avant de boire la première coupe de vin doux. La promulside contenait toujours des œufs frais.

PROMUSCIDE. s. f. Entom. Trompe ou suçoir des insectes hyménoptères.

PROMYLIE. Myth. gr. Divinité peu connue. On croit qu'elle présidait aux moulins.

PRONACRE. s. m. (ét. gr., προνεύω, je penche; ἄκρον, sommet). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, formé pour une espèce de la Guiane.

PRONAON. s. m. (du gr. πρόναον; d'où, en lat., *pronaum*). Antiq. gr. Vestibule, partie d'un temple grec qui précédait le sanctuaire. V. PROSTYLE.

PRONAOS. adj. m. Myth. gr. Surnom de Mercure, dont la statue était placée sous le vestibule d'Apollon Isménien à Thèbes. || PRONAOS. s. m. V. PRONAON.

PRONAPIDE. Poète athénien qui fut, selon quelques auteurs, le maître d'Homère. Ce fut lui qui commença d'écrire de gauche à droite, tandis qu'avant lui les Grecs écrivaient comme les Orientaux, de droite à gauche.

PRONATEUR. adj. et s. m. (du lat. *pronare*, pencher). Anat. Qui fait exécuter au radius le mouvement de pronation. On donne cette dénomination à deux muscles de l'avant-bras, distingués, à cause de leur forme, en *rond pronateur* et *carré pronateur*. V. PRONATION.

PRONATION. s. f. (pr. *pro-na-ci-on*, rad. lat. *pronus*, penché). Anat. Mouvement par lequel on tourne la paume de la main vers la terre. La *pronation* est la position la plus ordinaire à la main, qui, par elle, est habituellement dirigée vers les objets environnants qu'elle doit saisir. (Bichat.)

PRÔNE. s. m. (par contraction du lat. *præconium*, proclamation). Liturg. Instruction chrétienne que le curé fait chaque dimanche après le premier Evangile de la messe paroissiale, et dans laquelle il avertit le peuple des fêtes, des jeûnes, des bans ou annonces, et des autres choses qui regardent la discipline ecclésiastique. Faire le prône. Faire un beau prône, un prône éloquent, un prône simple et touchant. Assister au prône. Ecouter religieusement le prône. Dire les prières du prône. Publier les bans au prône.

— *Recommander quelqu'un au prône.* Le recommander aux prières ou aux charités des fidèles, lorsqu'on est en chaire pour faire le prône.

— Prov., fig. et ironiq. *Recommander quelqu'un au prône.* Dire contre lui des choses qui peuvent le faire traiter sévèrement.

— Dans un sens analogue, *prône* signifie Exhortation, remontrance importune. Faire un beau prône, un long prône à quelqu'un. Je me moque de votre prône. Quand donc aurez-vous fini votre prône?

PRÔNÉ, ÉE. part. pass. du v. Prôner. S'empl. adjectiv. Vanté, loué avec excès. Une action prônée partout.

— *Prôné par.* Le voilà d'abord *prôné*, fêté par les gens d'une fortune médiocre; il est une autre classe d'hommes auprès de laquelle il est encore plus sûr d'un heureux succès, par cette même raison qu'il ne coûte rien. (X. de Maistre.)

> Parlerai-je d'Iris? chacun la *prône* et l'aime,
> C'est un cœur, mais un cœur... c'est l'humanité même.
> (GILBERT.)

— absol. Nous ne *prônons* que pour être prônés. (Sallentin.)

PRONÉE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PRÔNER. v. a. 1^re conj. Faire le prône. En l'absence du curé, le vicaire prône les fidèles. Il est inusité dans cette acception.

— Fig. Vanter avec exagération, louer avec excès. Prôner quelqu'un comme un homme extraordinaire. Prôner un écrivain comme un génie de premier ordre. Prôner une action comme un trait d'héroïsme. Pour faire prôner un ouvrage, il faut se dévouer à un parti.

— v. n. Faire d'ennuyeuses remontrances. Il y a deux heures que vous ne faites que prôner. Quelquefois il s'emploie activ. dans cette acception. Aurez-vous bientôt fini de prôner? Que me prônez-vous là?

— SE PRÔNER. v. pron. Être prôné. Une bonne action ne doit jamais se prôner par-dessus les toits. La plus belle action, si l'intérêt la fait faire, ne peut plus se prôner.

— Se louer, se vanter mutuellement. L'un l'autre se prônent avec une hardiesse et un sang-froid imperturbable.

— Faire son propre éloge. Celui qui se prône lui-même n'a bientôt plus de prôneurs. Tous ceux qui se prônent, le font pour des mérites supposés.

> Damon se tue à se *prôner*,
> Et de cela chacun s'étonne,
> Il ne faut pas tant s'étonner,
> Damon n'est aidé de personne. (PANIS.)

PRONERVATION. s. f. (pr. *pro-ner-va-ci-on*; ét. lat., *pro*, avant; *nervus*, nerf). Anat. Expansion tendineuse. Il est inusité.

PRÔNEUR. s. m. Celui qui fait un prône. Un bon prôneur. Un excellent prôneur. Il est hors d'usage dans cette acception.

PRÔNEUR, EUSE. s. (rad. *prôner*). Louangeur, louangeuse. Avoir ses prôneurs. Être le prôneur de quelqu'un. Les gens les plus avides sont les prôneurs. Il n'y a point pour les talents d'ennemis aussi dangereux que les *prôneurs*. (Condorc.) Avec de la hardiesse et des *prôneurs* on devient un personnage. (M^me de Somery.) Les *prôneurs* sont nécessaires au mérite, comme le cortége l'est à la puissance. (Suard.)

— s. m. Grand parleur qui aime à faire des remontrances. Ennuyeux prôneur. Prôneur éternel, sempiternel.

PRONOÉ. s. m. Entom. Genre de papillons de la famille des diurnes.

PRONOM. s. m. (pr. *pro-non*; ét. lat., *pro*, à la place de; *nomen*, nom). Gramm. Partie du discours qu'on met à la place du substantif pour en rappeler l'idée et en éviter la répétition. Au lieu de dire : *cette maison est belle, mais cette maison est mal placée*, on pourrait dire : *cette maison est belle, mais elle est mal placée*. Le mot *elle* tient donc la place du substantif *maison*; c'est précisément ce qu'on appelle un pronom. A en juger par l'étymologie, le pronom proprement dit est un mot qui n'a par lui-même aucune signification, et qu'on met à la place d'un nom précédemment énoncé, pour le remplacer, et en éviter la répétition. Dès que le pronom tient la place d'un nom, c'est une conséquence qu'il en réveille l'idée telle qu'elle est, telle que le nom la réveillerait lui-même, c'est-à-dire sans y rien ajouter, et sans en rien retrancher. Un mot employé en figuré peut être substitué à un mot pris dans le sens propre : *voile* par exemple, à *vaisseau*. Dans ce cas on substitue d'autres idées, et *voile* est employé pour une tout autre raison que pour tenir la place de *vaisseau*; *voile* n'est donc pas un pronom. Mais lorsqu'après avoir parlé d'Alexandre et de son passage en Asie pour combattre les Perses, on dit qu'*il les* subjugua, et qu'*il* renversa leur empire, les mots *il* et *les*, mis à la place des noms *Alexandre, Perses*, ont chacun la même signification que les noms dont ils rappellent l'idée; ce sont des *pronoms*. Quelquefois le pronom tient lieu d'une phrase entière. Par exemple, si l'on me dit : *Avez-vous vu la nouvelle pièce qu'on a jouée à l'Odéon?* et que je réponde : *je l'ai vue*; le pronom *l'* pour *la* ne tient pas la place du seul mot *pièce*, mais de ce mot accompagné de toutes ses modifications. Le sens exige encore que, dans quelques cas, le pronom tienne lieu d'une phrase construite différemment de celle dont il tient la place. *Voulez-vous que j'aille vous voir? Je le veux*; c'est-à-dire, *je veux que vous veniez me voir*. Les pronoms sont d'un grand avantage dans les langues : ils épargnent des répétitions qui seraient insupportables; ils répandent sur tout le discours plus de clarté, de variété et de grâce.

— *Pronoms personnels.* Ceux qui désignent spécialement les rôles ou personnes grammaticales. Il y a dans l'acte de la parole trois personnes ou rôles. Ces relations ont pris le nom de personnes grammaticales. Dans ce sens, la première personne est celle qui parle; la seconde est celle à qui l'on parle; la troisième personne est celle de qui l'on parle. Les pronoms de la première personne sont, *je, me, moi*, pour le singulier, et *nous* pour le pluriel. Les pronoms de la seconde personne sont, *tu, te, toi*, pour le singulier, et *vous* pour le pluriel. Les pronoms de la troisième personne sont, *il, elle, lui, le, la*, pour le singulier, et *ils, eux, elles, leur, les*, pour le pluriel. Il y a encore un pronom de la troisième personne, *soi, se*. On l'appelle *pronom réfléchi*, parce qu'il marque le rapport d'une personne à elle-même. Il y a encore deux autres mots qui servent de pronoms, savoir : *en*, qui signifie *de lui*, [illegible], *d'eux, d'elles*, etc.; *y* qui [illegible] *choses*, etc. Quelques grammairiens mettent *le, la, les, en* et *y*, dans la classe des *pronoms relatifs*; c'est une erreur. Quoiqu'ils aient toujours rapport à un antécédent, et qu'ils semblent différer par là des autres *pronoms personnels* en ce qu'ils ne font ordinairement que la fonction de substituts, ils n'en appartiennent pas moins à cette classe. En effet, ces cinq pronoms sont privés [illegible] caractérisent et distinguent [illegible] *pronoms relatifs*; la première, celle de limiter, de restreindre ou d'expliquer les mots auxquels ils se rapportent; et la seconde, celle de lier souvent de petites phrases entre elles, et de faire ainsi la fonction de conjonctions. Tout ce que ces pronoms ont donc de commun avec les pronoms relatifs est une relation générale à un antécédent, ce qui ne suffit pas pour les ranger dans la même classe. La dénomination vulgaire de *pronoms* donnée aux mots *je, me, moi, toi*, etc., présente une idée qui est, selon nous, directement contraire à celle qu'on doit se faire de cette espèce de mots. Car les grammairiens supposent que les noms ont été substitués aux mots *moi, toi, il*, etc. Nous avons même qu'il nous est impossible de concevoir comment un homme qui aurait voulu parler de lui-même aurait imaginé de se donner les noms de *Pierre, Jacques, Paul*, etc., ou tout autre nom indirect, plutôt que de s'appeler *moi* ou *je*. Cette observation n'a pas échappé à Court de Gébelin, qui dit positivement : Ces mots existent de la plus haute antiquité, et ils forment nécessairement une classe séparée, parce qu'ils ont une fonction unique qui n'a rien de commun avec celles d'aucune autre espèce de mots. Aussi la plupart des grammairiens les regardent-ils comme de vrais noms, et les appellent en conséquence *noms personnels*. Une propriété très-remarquable de ces pronoms, c'est que, dans plusieurs langues modernes, telles que le français, l'anglais, l'italien, l'espagnol, ils sont les seuls qui aient ce qu'on appelle des *cas*. En effet, dans notre langue, les pronoms personnels *je, tu, il*, deviennent *me* ou *moi, te* ou *toi, lui* ou *le*, lorsqu'ils sont considérés comme terme ou comme objet de l'action, ou bien lorsqu'ils sont subordonnés à quelque mot de l'espèce de ceux qu'on nomme prépositions.

— *Pronoms démonstratifs.* Ceux qui servent à montrer, à marquer les personnes ou les choses dont ils rappellent l'idée. Les mots que les grammairiens regardent comme pronoms démonstratifs sont : *Ce, celui, cela, celle, ceux, celles*. *Celui, celle* est la réunion de *ce* et de *lui*, etc. En ajoutant les particules *ci* et *là*, on a les nouvelles formes *celui-ci, celle-ci, ceux-ci, celles-ci, celui-là, celle-là, ceux-là, celles-là*.

— *Pronoms possessifs.* Ceux qui marquent la possession des personnes ou des choses dont ils rappellent l'idée. Les mots que les grammairiens regardent comme pronoms possessifs sont : *Le mien, le tien, le sien, le nôtre, le vôtre, le leur; la mienne, la tienne, la sienne, la nôtre, la vôtre, la leur, les miens, les tiens, les siens, les nôtres, les vôtres, les leurs, les miennes, les tiennes, les siennes*, etc.

— *Pronoms conjonctifs* ou *relatifs*. Ceux qui servent non-seulement à déterminer l'objet dont on a parlé, à en rappeler l'idée, mais encore à joindre une autre pensée à ce même objet. C'est cette dernière propriété qui les a fait nommer *pronoms conjonctifs*. On les appelle aussi *pronoms relatifs*, à cause de la relation qu'ils ont avec les noms ou les pronoms qui les précèdent. Les pronoms conjonctifs ou relatifs sont *qui, que, lequel, laquelle, lesquels, lesquelles, quoi, dont, où*.

— *Pronoms indéfinis.* Ceux qui désignent d'une manière vague, indéterminée, les personnes ou les choses dont ils rappellent l'idée. Les mots que les grammairiens considèrent comme pronoms indéfinis sont : *On, quiconque, chacun, l'un l'autre*, et les locutions pronominales *qui que ce soit, quoi que ce soit*. Quelques grammairiens y joignent encore les adjectifs indéfinis *nul, tel, aucun, plusieurs*, et les mots *autrui, personne*, etc. D'autres grammairiens nomment ces pronoms *substantifs indéfinis*.

PRONOMINAL, ALE. adj. Gramm. Qui appartient au pronom.

— *Verbe pronominal.* Verbe qui se conjugue avec deux pronoms de la même personne.

— Au plur. masc., *pronominaux*.

PRONOMINALEMENT. adv. Gramm. D'une manière pronominale. Verbe employé pronominalement.

PRONOMINATION. s. f. (pr. *pro-no-mi-na-ci-on*). Rhét. anc. S'est dit quelquefois pour Antonomasie. V. ce mot.

PRONONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Prononcer. S'empl. adjectiv. Un mot bien prononcé. Un discours prononcé distinctement. M^me Vauquer et sa cuisinière se mirent aux écoutes, et surprirent plusieurs mots *prononcés* pendant la visite, qui dura quelque temps. (De Balzac.) A ces paroles *prononcées* dans cent langages divers, au lieu même où les apôtres reçurent du Saint-Esprit le don de parler toutes les langues de la terre. (Chateaub.)

— *Prononcé à.* Bientôt ton juste arrêt te sera *prononcé*. (Rac.) Je démentais tous les discours *prononcés* à la tribune depuis quarante ans pour une truite. (De Balzac.)

— Qui est plus ou moins évident, en parlant d'un ordre, d'une décoration d'architecture. Le [illegible] caractère plus prononcé que l'altération de cet ordre par les Romains.

— *Traits prononcés.* Traits fortement marqués. Les traits de son visage sont bien prononcés, [illegible] prononcés. Sa physionomie plus ou moins *prononcée* que celle des Italiens indique la gaieté, sans rien faire perdre à la dignité du maintien et des manières. (M^me de Staël.) Il me semble que dans la pièce du Tasse les couleurs du midi ne sont pas assez *prononcées*. (Id.)

— Fig. *Caractère prononcé.* Caractère ferme et décidé. Cet enfant a déjà un caractère prononcé. A votre âge, vous devriez avoir un caractère prononcé, et non un caractère timide et irrésolu.

— Qui est exprimé d'une manière précise. Pensée prononcée. Intention fortement prononcée. Les imaginations ardentes ont des opinions très-prononcées, mais très-mobiles. Ce n'est pas uniquement à la douceur de l'italien, mais plutôt à la vibration forte et *prononcée* de ces syllabes sonores, qu'il faut attribuer l'empire de la poésie parmi nous. (M^me de Staël.)

— *Prononcé contre.* La naïveté de ces plaintes avait touché jusqu'au superbe don Carlos, malgré les imprécations *prononcées* contre les chrétiens. (Chateaub.)

— *Prononcé par.* Une autre tradition conserve à Jérusalem la sentence *prononcée* par Pilate contre le Sauveur du monde. (Chateaub.)

PRONONCÉ. s. m. Pal. Décision d'un tribunal prononcée à l'audience. Le prononcé d'un arrêt, d'une sentence, d'un jugement.

PRONONCER. v. a. 1^re conj. (du lat. *pronuntiare*). On met une cédille sous le *c*, avant *a, o*. *Nous prononçons, je prononçais, prononçons*. Articuler les lettres, les syllabes, les mots. Il y a certaines lettres, certaines syllabes qu'on ne prononce pas aussi facilement que d'autres. Il y a certains mots dont on ne prononce pas toutes les lettres. Les Italiens, les Allemands, les Anglais prononcent le latin autrement que nous. Saint Boniface dit que la Vierge tomba à demi-morte, et qu'elle ne put prononcer un seul mot. (Chateaub.) Une légère rougeur monta au front de [illegible] en *prononçant* ces mots. [illegible] Newton, qui a pénétré si avant dans les lois de la nature, ne *prononçait* jamais le nom de Dieu sans ôter son chapeau, et sans témoigner le plus profond respect. (B. de St-P.) Sa voix était très-douce, mon cher Oswald, en prononçant ces derniers mots. (M^me de Staël.) [illegible] *prononçons* [illegible] nous n'osons *prononcer* qu'entre les dents certaines choses très-agréables : aimer, baiser, caresser, etc. (Mont.)

— S'empl. absol. dans le même sens :

> De l'art de *prononcer* faites-vous une étude,
> La voix est un ressort [illegible]
> C'est la route du cœur [illegible] (DORAT.)

— Dire, faire entendre. Prononcer le nom d'une personne. Si nous pouvions avoir une juste idée du nom de Dieu. A peine osons-nous prononcer son nom.

— Réciter, prononcer un discours, un sermon, un panégyrique, une harangue.

— *Prononcer un* [illegible] *sentence*. [illegible]

— Fig. *Prononcer* [illegible] *tion*. [illegible] son propre [illegible] lui-même sa [illegible].

— De [illegible]. Prononcer un arrêt, une sentence, [illegible] une

Condamnation. Le concile prononça anathème contre Nestorius. Nous avons *prononcé* contre nous-mêmes l'arrêt … ne voudrions pas entendre d'un autre. (Del.)

Des prédicateurs le … divin
… … …
Avait déjà … (Volt.)
Et la mort qui … *prononcée*,
N'a pas … ma pensée.

— Fig. L'arrêt que le destin, que le sort a prononcé.

— Absol. dans les deux sens qui précèdent. L'Eglise a prononcé. Le législateur a prononcé. La … Le sort, le … a prononcé.

— v. n. Déclarer son sentiment sur quelque chose; décider. Prononcer sur une question. Prononcer entre deux personnes. Il est difficile de prononcer en pareille matière. Prononcer en faveur de quelqu'un … (Boss.) C'est pour toi que tu vas *prononcer*. (Rac.) … excellaient dans l'art du chant, se défendit de prononcer … excédait sa capacité. (Campenon.)

— … Vous n'avez qu'à prononcer. … vous obéir.

… Marquer fortement les parties … Prononcer … trop …

— … Être prononcé. Ce mot se prononce difficilement. La langue anglaise …

— …

— Enoncer avec force son intention, sa résolution. Se prononcer … trop prononcé pour qu'on puisse douter de son intention. Je me suis prononcé, … obéissez.

— *Se prononcer contre*. … contre l'erreur et la méchanceté. La vocation pour la philosophie et pour les sciences semblait se *prononcer* de plus en plus. (Ste-Beuve.) || Dans les … anciennes provinces espagnoles de l'Amérique méridionale, il se dit … V. PRONUNCIAMENTO.

— Syn. comp. PRONONCER, PROFÉRER. *Prononcer*, c'est … par la voix. … n'est *prononcer* à haute et intelligible voix.

PRONONCIATION. s. f. (pr. *pro-non-ci-a-ci-on*; du lat. *pronunciatio*). Articulation des lettres, … Prononciation nette, distincte, franche, facile, libre, embarrassée …

— Manière de prononcer, par rapport à l'accentuation, à la prosodie. Prononciation locale. … Picards diffère beaucoup de celle des Normands. … la *lallation*, le *mutacisme*, le *mogilalisme*, …

— Manière de réciter. Avoir la prononciation … La prononciation est une des principales parties de l'art oratoire. Etudier la prononciation. de faire une bonne prononciation.

PRONOPIOGRAPHE. s. m. (ét. gr., *προνω-* …) … ture.

PRONOSTIC. s. m. (ét. gr., *πρὸ*, avant; … pronostic. Pronostic sûr, vérita…

— Pathol. Jugement que porte le médecin … (Royde …)

— Prétendu jugement que les astrologues tiraient de l'inspection des astres ou de toute autre combinaison superstitieuse.

— Signes, marques, d'après lesquels on conjecture ce qui doit arriver. Ce petit événement est un heureux pronostic. Regarder une chose comme un pronostic, comme un mauvais pronostic.

— Philol. *Les Pronostics*. Titre d'un traité de l'empereur Julien.

PRONOSTICATION. s. f. (pr. *pro-no-sti-ka-ci-on*). Prédiction, conjecture. Il est vieux et même hors d'usage, si ce n'est dans le style badin ou burlesque.

PRONOSTIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au pronostic. Il n'est guère employé que dans cette locution, *Signes pronostiques*. Ceux d'après lesquels … sur une maladie.

PRONOSTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Pronostiquer. S'empl. adjectiv. Evénement pronostiqué. Maladie pronostiquée.

PRONOSTIQUER. v. a. 1re conj. … événements par la connaissance qu'ils ont de … (Sédaine.)

— SE PRONOSTIQUER. v. pron. Être pronostiqué. Les maux ne doivent se pronostiquer … pour les prévenir.

— … mutuellement. Les partis se …

PRONOSTIQUEUR. s. m. (pr. *pro-no-sti-keur*). Celui qui pronostique. Il est familier.

PRONUBA (lat. *nubere*, se marier) … symbole de la douceur qui devait régner entre époux.

— Hist. rom. Nom que les Romains donnaient à la femme chargée de conduire la mariée à la maison du mari et de la mettre au … La pronuba devait n'avoir été mariée qu'une fois et avoir une grande réputation de chasteté.

PRONUNCIAMENTO. s. m. (pr. *pro-noun-cia-men-nto*). Hist. Acte d'insurrection … méridionale. Faire un pronunciamento. … dans un état continuel d'anarchie.

PRONY (Gaspard Riche, baron de), Célèbre ingénieur et mathématicien, … de l'Académie des sciences, né en 1755, à Chamelet, près de Lyon, mort en 1839.

PROODIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., *πρὸ*, avant; *ᾠδή*, chant). … poésie grecque et latine, des grands vers d'un distique ou d'une strophe, considérés par rapport au petit vers qui les termine. Dans la strophe saphique, les trois premiers vers sont proodiques.

PROOPSIOS. adj. m. (ét. gr., *πρὸ*, avant; … le mont Hymette.

PROORCHESTÈRE. s. m. (pr. *pro-or-kè-stère*). … saliens, dont on ignore les fonctions.

PROPAGANDE. s. f. (du lat. *propaganda*, … parmi les nations païennes. Les institutions de … XVIIe siècle.

— … lége un séminaire qui n'était qu'une institution … personnes qui ont récemment embrassé la foi … contrées du monde connu.

— … et dans laquelle chaque élève de l'institution lit … persans, etc.

— … 1643, pour rattacher l'Inde à l'Angleterre par … fonda en 1705 une propagande pour la propagation …

— … un parti politique.

— … sens particulier, Association secrète ayant pour but de répandre les principes démocratiques. Stationnaires par intérêt, mobiles par état, ils font de la *propagande* en même temps que de l'appétit. (A. Delrieu.)

PROPAGANDISME. s. m. Système, doctrine de la propagande.

— En mauvaise part. Manie de propager une nouvelle doctrine, surtout une doctrine politique révolutionnaire.

PROPAGANDISTE. s. m. Didact. Membre de la propagande.

— Celui qui fait de la propagande, qui cherche à propager une nouvelle doctrine, de nouveaux principes politiques, surtout des principes révolutionnaires.

PROPAGATEUR, TRICE. adj. Didact. Qui propage. Zèle propagateur. Foi propagatrice.

— substantiv. Celui, celle qui opère la propagation de quelque chose. Propagateur de la foi chrétienne. Propagateur des saines doctrines, des bonnes mœurs. Un ardent propagateur des idées nouvelles. L'Académie ne nous apprend point comment il faut dire en parlant d'une femme. Il nous semble qu'on peut dire *propagatrice*.

PROPAGATION. s. f. (pr. *pro-pa-gha-ci-on*; du lat. *propagatio*; formé de *propagare*, propager). Action de propager.

— Multiplication par la génération ou la reproduction. La propagation du genre humain. La propagation des animaux. La propagation de l'espèce.

— Fig. Extension, progrès, accroissement, développement. La propagation de la foi chrétienne. … lumières, … vaccine. La propagation d'une épidémie, d'un incendie. Favoriser la propagation. Hâter la propagation. Travailler à la propagation. Propagation lente, difficile, rapide, prodigieuse. La propagation de l'Evangile a chassé la barbarie. Il y a des opinions qui rapetissent l'esprit, faussent le jugement, endurcissent le cœur, et dont la *propagation* peut abâtardir un peuple. (J.-J. Rouss.)

— Phys. Production naturelle de certains … tions des corps. La propagation du son, de la lumière.

PROPAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Propager. S'empl. adjectiv. Le genre humain propagé sur tous les points de la terre. Des animaux propagés …

— Fig. La vérité propagée dans les esprits. La vérité propagée dans les cœurs.

— Phys. Le son propagé plus lentement que la lumière.

PROPAGER. v. a. 1re conj. (du lat. *propagare*; formé de *pro*, avant; *pangere*, planter). On met un e après le g devant a, o. Nous *propageons*. Je *propageais*. *Propageant*, etc. Multiplier par la génération, par la reproduction. … cette acception, il est usité surtout pronominalement.

— Fig. Etendre, accroître, augmenter, répandre. Propager l'Evangile, la foi, la vérité, les lumières, l'erreur, les connaissances. Propager une utile découverte. Propager la peste, le choléra, le son, la lumière, la chaleur.

— SE PROPAGER. v. pron. … remment dans tous les climats. Le son se propage en tous sens. L'erreur se propage plus … droite; elle n'entre pas dans les esprits de travers. Voyez, d'un autre côté, combien les pro… (B. de St-P.) La puissance végétale a une pro… des pêcheurs; elle s'est *propagée* au milieu des persécutions. (Michaud.) Des abcès de cette es… baires, sans pouvoir pénétrer au delà du péritoine. (Encycl.)

PROPAGINE. s. f. Bot. V. PROPAGULE.

PROPAGULE. s. m. (du lat. *propago*) … primitive, essentielle. V. PROTOPATHIE.

… littér. Chant composé en l'honneur d'une per…

PROPENSION. s. f. (pr. *pro-pan-ci-on*; du lat. … corps grave vers un point. Tous les corps pesants ont une propension naturelle à descendre.

— Fig. Inclinaison, penchant. Propension au bien. Propension au mal. Heureuse propension, fatale propension. Avoir de la propension, n'avoir pas de propension à une chose. Les enfants ont une grande facilité à saisir le ridicule, et une grande *propension* à s'en amuser. (Condorc.)

PROPERCE. Illustre poète latin élégiaque et lyrique, né à Mévania, aujourd'hui Bevagna (dans le duché de Spolète), vers l'an 702 de Rome, mort vers 740 … Spello. Ses élégies ont plus de passion que celles d'Ovide, et quelques-unes de ses odes rivalisent avec celles d'Horace; la précision de son style fait qu'il paraît obscur, mais elle lui donne une grande force.

PROPET, ETTE. adj. Corruption familière et euphonique du mot *propret*, qui se dit des choses ou des personnes bien tenues, proprement arrangées. Avoir une chambre toute propette. Un petit garçon bien propret.

PROPHÈTE. s. m. (ét. gr., *πρὸ*, avant; *φήμι*, je dis). Celui qui prédit l'avenir.

— … par inspiration divine, prédisait l'avenir ou révélait quelque vérité cachée … parlé par la bouche des prophètes … les prophètes ont annoncé le Messie. Les quatre grands prophètes sont : Isaïe, Jérémie, Ézéchiel et Daniel. Les douze petits prophètes sont : Osée, Joël, Amos, Abdias, Michée, Jonas, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie et Malachie. Distingués par leur manière de vivre, les prophètes … ordinairement sur les montagnes, isolés du reste du monde.

Tout plein de … prophètes,
Allez, osez au roi déclarer qui vous êtes. (Rac.)

— adj.

Elle allait … le miracle.
De la forêt … (Rosset.)
A Dodone … nir.
… (L. Rac.)

— *Prophète roi* … ou *prophète royal*. David.

— … certains devins … fondue. …

— … Mahomet … prophète. … au du … prophète.

— Fig. … Homme qui …

— Fig. … Celui qui … par conjecture ou par hasard … bon prophète. Faire le prophète. Regretter d'avoir été si bon prophète. Avoir été prophète … plaisir. (Rac.)

— … qui annonce des choses …

— … un article de foi, une autorité à laquelle il n'y …

PROPHÉTESSE. s. f. … *prophète*). Celle qui prophétise, qui prédit l'avenir.

— … inspiration divine. Dans l'Ancien Testament … avoir entendu le prophète du vrai Dieu, nous allons voir la …

PROPHÉTIE. s. f. (pr. *pro-fé-ci*; ét., V. PROPHÈTE) … d'une prophétie.

— … est accomplie. … de Dieu … Prophétie de Jérémie. Prophétie de Daniel, etc.

— …

— … conjecture ou par hasard. Le malheur … (Boss.)

PROPHÉTIQUE. adj. des 2 g. … poétique.

Ainsi de l'autre saint la prophétie, à horreur
Troublé sur son trépied la prêtresse en fureur. (Del.)

Un Dieu vient échauffer mon âme
D'une prophétique flamme. (J.-B. Rouss.)

PROPHÉTIQUEMENT. adv. En prophète, en prophétisant. D'une manière prophétique. Parler prophétiquement.

PROPHÉTISÉ, ÉE part. pass. du v. Prophétiser. S'empl. adjectiv. Les malheurs de Sion prophétisés par Jérémie. La venue de Jésus-Christ prophétisée par les prophètes.

PROPHÉTISER. v. a. 1er conj. (du lat. *prophetizare*, rad. *propheta*, prophète). Prédire l'avenir par inspiration divine.

— Prévoir, présumer. Prophétiser un événement. Le présent est quand on prophétise un malheur, etc.

— *Prophétiser* faux. Je vous avais prophétisé que cela arriverait.

— Absolument. Les fous et les enfants *prophétisent* quelquefois, parce qu'ils parlent au hasard. (Mme de Staël.) Nos arbres au front chauve, on, comme on dit, couronnés, attirent la première corneille qui vient *prophétiser* l'hiver. (H. de Latouche.) La sibylle Erythrée avait, disait on alors, *prophétisé* aussi à Cumes. (Volt.)

— **SE PROPHÉTISER.** v. pron. Être prophétisé. Avec l'esprit de Dieu, il n'est point d'événement si profondément caché dans les replis de l'avenir, qui ne puisse un instant se prophétiser. Le mal ne doit se prophétiser que lorsqu'il n'est pas irrémédiable.

— Se prédire mutuellement. Les méchants se prophétisent l'impunité.

— Prédire à soi. Dans tous les projets, on se prophétise le succès.

PROPHÉTISME. s. m. Manie de prophétiser, de prédire l'avenir. Le *prophétisme* est le fait d'un esprit vaniteux et petit. (Boiste.)

PROPHRAGME. s. m. (ét gr., πρὸ, en avant; φράγμα, cloison). Entom. Partie élastique, postérieurement unie avec le dorsolum, qui, dans les insectes, sépare l'une de l'autre la cavité de l'alitronc et celle du manitronc.

PROPHTHASIE. Géogr. Ville de la Drangiane sur l'Etymander, aujourd'hui Djélab-Abad.

PROPHTHASIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fête que les Clazoméniens célébraient tous les ans.

PROPHYLACO. s. m. Zool. Genre de crustacés.

PROPHYLACTIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport à la prophylaxie; synonyme de Préservatif. Moyens prophylactiques.

PROPHYLACTIQUE. s. f. Synon. de Prophylaxie. La *prophylactique*, chargée de veiller au maintien de la santé propre à chaque individu; de l'améliorer si la chose est possible, de la rétablir lorsqu'elle est altérée, et surtout de prévenir l'action de tout ce qui peut lui nuire, s'appuie sur la physiologie, dont elle n'est guère qu'une suite de conséquences. (Nacquart.)

PROPHYLAXIE. s. f. (du gr. προφυλάσσειν, guérir). Méd. Partie de la médecine qui a pour objet les précautions nécessaires pour conserver la santé et prévenir les maladies.

PROPHYSE. s. f. (du lat. *prophysis*, fait du gr. πρόφυσις, adhésion). Réunion contre nature de deux parties, comme on en voit aux paupières, au vagin, à la bouche. || On l'empl. e aussi pour désigner une réunion naturelle, telle que celle du corps des os avec les épiphyses.

PROPICE. adj. des 2 g. (du lat. *propitius*). Favorable. Il se dit principalement en parlant de la Divinité. Se rendre Dieu propice. Supplier Dieu de nous être propice. Dieu nous soit propice. Dieu soit propice à nos vœux. Et je bénis le ciel *propice* à nos desseins. (Volt.)

— Par extension, il se dit en parlant de toute personne qui peut quelque chose pour notre malheur ou notre bonheur. Se rendre ses juges propices. Supplier les reines d'être propices à la misère des pauvres.

— Dans ce sens, il se dit aussi des choses. Jeter sur le suppliant un regard propice, un œil propice. La bonté de [illegible] est toujours propice au repentir.

— Il se dit encore dans l'ordre des choses naturelles, ou des circonstances qui sont dépendantes de la nature. Occasion propice. Temps propice. Heure propice. Saison propice. S'embarquer par un temps propice. Saisir le moment propice. Rien ne lui a été propice dans son entreprise. Prenons l'occasion tandis qu'elle est *propice*. (Corn.) Le moment est *propice*, il en faut profiter. (Volt.)

PROPIED. s. m. (ét. lat., *pro*, en avant; *pes, pedis*, pied). Entom. Organe pédiforme, charnu, non articulé, [illegible] larves, mais qui disparaît dans l'insecte parfait.

PROPINE. s. f. [illegible]. Droit [illegible] pour [illegible] protecteur, [illegible] des bulles pour les bénéfices [illegible].

PROPION. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la bardane.

PROPITIATION. s. f. (pr. *pro-pi-ci-a-ci-on*; du lat. *propitiatio*; rad. *propitius*, propice). Il n'est guère usité qu'en ces phrases: *Sacrifice de propitiation, victime de propitiation*. Sacrifice, victime qu'on offre à Dieu pour l'expiation des péchés. Le sacrifice de la messe est un sacrifice de propitiation. Jésus-Christ réellement et substantiellement présent sous les apparences eucharistiques, s'offre à Dieu en victime de propitiation.

PROPITIATOIRE. adj. des 2 g. (pr. *pro-pi-ci-a-toi-re*, rad. lat. *propitius*, propice). Qui sert à rendre propice. Sacrifice propitiatoire. Victime propitiatoire.

PROPITIATOIRE. s. m. Relig. hébr. Table d'or très-pur posée sur l'arche d'alliance [illegible] elle était le couvercle; à ses deux extrémités étaient deux chérubins d'or, tournés l'un vers l'autre, et dont les ailes étendues recouvraient la circonférence du propitiatoire et renommé [illegible] au milieu. C'était de là que Dieu rendait ses oracles d'une manière sensible et par des sons articulés.

PROPITIER. v. a. 1er conj. (pr. *pro-pi-ci-é*). Rendre propice. Ce mot se trouve dans Montaigne; aujourd'hui il est tout à fait hors d'usage.

PROPLASTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρὸ, avant; πλαστικός, qui concerne les ouvrages d'argile). Didact. Il n'est guère usité que dans cette locution, *Art proplastique*. Art de faire des moules pour des statues, etc.

— s. f. La proplastique. L'art proplastique.

PROPOETIDES. Myth. gr. Jeunes filles d'Amathonte qui nièrent la divinité de Vénus, et que cette déesse punit en allumant dans leur cœur un feu impudique. Les poëtes prétendent qu'ayant perdu toute honte, elles furent insensiblement changées en rocher.

PROPOLIS. s. f. (pr. *pro-po-liss*; ét. gr., πρὸ, en avant; πόλις, cité). Hist. nat. Matière résineuse, rougeâtre et odorante, que les abeilles fabriquent, et dont elles se servent principalement pour clore leur demeure. L'odeur balsamique de la *propolis*, si semblable à celle des bourgeons de peuplier, paraît indiquer que les abeilles, au défaut du pollen et des nectaires, ramassent sur les arbres le suc résineux qui vernit les bourgeons de plusieurs espèces. (C. de Gassic.)

PROPOLISER. v. a. 1er conj. Enduire de propolis. On sait avec quel soin les abeilles *propolisent* les plus petites ouvertures, afin de conserver le degré de chaleur nécessaire à l'existence de leurs petits. (Frarière.) Ce mot est omis dans tous les dictionnaires.

PROPONTIDE. Géogr. Mer qui baigne les côtes de l'ancien royaume de Pont, et qui communique à la mer Égée et à la mer Noire par l'Hellespont et le Bosphore de Thrace. La Propontide porte aujourd'hui le nom de *Marmara*, à cause de l'île qu'environnent ses eaux, et qui est célèbre par des carrières de marbre.

PROPORTION. s. f. (pr. *pro-por-ci-on*; du lat. *proportio*). Didact. Convenance et relation des parties d'un objet comparées entre elles ou à leur ensemble. Sage proportion. Juste, belle proportion. Proportion élégante, agréable. Observer les proportions. Établir les proportions. Négliger, enfreindre les proportions. Être en proportion. Il y a de la proportion. Manquer de proportion. La proportion des membres avec la tête. Le plus ou moins de justesse des *proportions* du corps établit les divers degrés de beauté. (Encycl.) La *proportion* est ce qu'on appelle la belle nature. (Buff.)

— Dimension. Réduire à de moindres proportions, à de petites proportions. Cela sort des proportions. Un philosophe grec a dit: C'est nier Dieu, que de le mesurer d'après les *proportions* humaines. Dans toutes les applications de l'art du dessin, il est rigoureusement [illegible] de conserver dans les images les proportions des choses représentées, quelle que soit la réduction des grandeurs réelles. Dans la peinture, si les objets ne sont pas transportés dans leur image, les formes sont changées, il n'y a plus de ressemblance. L'architecture tire toutes ses ressources des propriétés des formes et de leur assortiment, et l'étude des proportions peut seule révéler à l'architecte les secrets de son art.

— Convenance de choses quelconques. Mettre de la proportion entre [illegible]. Il doit y avoir une juste proportion entre la faute et le châtiment. Il doit y avoir une certaine *proportion* entre les actions et les desseins, si l'on veut en tirer tous les [illegible] possibles. (La Rochef.) La beauté, la vertu, le bonheur, ont leurs *proportions*. (Joubert.) Le vice et le malheur n'en ont point. (B. de St-P.) Ils mettent entre la faute et le châtiment le plus de *proportions* qu'il est possible. (Barth.)

— Chim. *Proportions chimiques*. Quantités d'après lesquelles telles ou telles combinaisons s'effectuent. Les proportions sont réglées par les lois atomiques, mais basées sur les rapports des quantités qui entrent en combinaison.

— Math. Assemblage de deux rapports égaux. Selon que les rapports exprimés [illegible] ou un quotient, la proportion est [illegible] *différence* ou *arithmétique*, et par [illegible] ou *géométrique*. $1 : 6 :: 7 : 9$ est une proportion par différence, [illegible] $3 : 6 :: 9 : 18$ est une proportion [illegible] dans laquelle le quotient [illegible] *continue*. Celle dans laquelle [illegible] est conséquent du premier rapport, [illegible] dont du second. || *Proportion* [illegible] rapport de trois nombres, tels que le premier est au troisième comme la différence [illegible] est à la différence du second et du troisième. On l'appelle aussi [illegible]. || *Compas de proportion*. Instrument composé de deux règles plates qui s'ouvrent et se ferment comme un compas, lequel sert à diverses opérations de géométrie dépendantes des proportions.

— *Proportion gardée*. loc. adv. En tenant compte de la différence relative des personnes ou des choses.

— *A proportion de* ou *en proportion de*. loc. prép. Par rapport à, dans la même mesure que. La cruauté est en *proportion* de la faiblesse. (Barth.) On est heureux en *proportion* de ses vertus. (Id.) La tête du dindon domestique est fort petite à *proportion* de son corps. (Buff.)

— A quoi pense M. L. [illegible] lorsqu'il dit que *à proportion de, en proportion de*, comme des locutions adverbiales?

— *A proportion, en proportion*. S'emploient quelquefois absolument, et alors ils deviennent des locutions adverbiales. [illegible] et acheter le vin à proportion. Les femmes arabes ont la taille plus haute en *proportion* que celle des hommes. (Chateaubr.) C'était un argument de plus pour le parti de la guerre, qui déjà ne manquait pas de dire que la France allait s'agrandissant toujours, et l'Angleterre se rapetissant à *proportion*. (Thiers.)

— *A proportion que*. loc. conj. Le plaisir fuit à *proportion* qu'on le cherche. (Mme de Maint.)

— *Dans la proportion où*. Les productions nécessaires à la subsistance de l'homme diminuent dans la *proportion* où les autres augmentent. (Condill.)

PROPORTIONNABLE. adj. des 2 g. (pr. *pro-por-ci-o-na-ble*). Qui peut être proportionné, qui est susceptible d'être mis en proportion.

PROPORTIONNABLEMENT. adv. (pr. *pro-por-ci-o-na-ble-man*). En proportion.

PROPORTIONNALITÉ. s. f. (pr. *pro-por-ci-o-na-li-té*; rad. *proportion*). Didact. Ce qui rend proportionnel; rapport des qualités mises en proportion.

PROPORTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Proportionner. S'empl. adjectiv. *Figure bien proportionnée*. Celle dont toutes les parties ont entre elles les rapports qu'elles doivent avoir. Le corps et les membres de la plupart des femmes sont bien *proportionnés*. (La Harpe.) Mais elle est au contraire si bien prise et si bien *proportionnée*, que le corps du lion paraît être le modèle de la force jointe à l'agilité. (Buff.) Les chevaux turcs ne sont pas si bien *proportionnés* que les barbes. (Id.)

— *Proportionné à*. Le plaisir [illegible] toujours *proportionné* à [illegible]. Les Atrides voulaient en [illegible] une satisfaction [illegible] à l'offense. (Barth.) Je n'ai [illegible] une fin *proportionnée* à mon [illegible]. Les [illegible] sont *proportionnés* à la [illegible] (Cuvier.) [illegible] force et [illegible] sont, à tous égards, *proportionnés* à la vigueur de leurs muscles. (La Harpe.)

PROPORTIONNEL, ELLE. adj. (pr. *pro-por-ci-o-nel*; rad. *proportion*). Didact. Qui a rapport à une proportion. Échelle proportionnelle. Parties proportionnelles.

— Qui est en proportion. [illegible] proportionnelles. *Quantités proportionnelles*. Quantités soit linéaires, soit numériques, qui ont entre elles le même rapport.

— Chim. *Nombres proportionnels*. Ceux qui indiquent les rapports dans lesquels les substances peuvent se combiner [illegible] nombres proportionnels simples, on a le nombre proportionnel du composé.

PROPORTIONNELLE. s. f. Grandeur en proportion.

PROPORTIONNELLEMENT. adv. (pr. *pro-por-ci-o-nè-le-man*). D'une manière proportionnelle. Il n'est usité que dans les mathématiques. Ajouter, ôter proportionnellement. Réduire un plan proportionnellement. Les figures des enfants sont les yeux sont *proportionnellement* pas grands sont rarement désagréables. (Richer.)

PROPORTIONNÉMENT. adv. (pr. *pro-por-ci-o-né-man*). Avec proportion. Il est peu usité comme adverbe.

— *Proportionnément à*. loc. prép. En proportion de, par rapport à. Récompenser quelqu'un proportionnément [illegible].

PROPORTIONNER. v. a. 1er conj. (pr. *pro-por-ci-o-né*; rad. proportion). [illegible] proportion convenable. Mettre en proportion. [illegible] qu'il y ait de la proportion entre les choses. Proportionner les différentes parties d'un tout. Proportionner les figures d'un tableau. Proportionner la hauteur à la longueur et à la largeur d'un édifice. Proportionner la dépense à la recette, une entreprise à ses facultés. *Proportionner* le remède au mal. (Boss.) Vous voulez *proportionner* [illegible] à l'aptitude à l'espèce [illegible] qu'on agite. (J.-J. Rouss.)

— **SE PROPORTIONNER.** v. pron. Être mis en proportion. [illegible] et Juvénal, se proportionne à la grandeur [illegible] coupable.

[illegible]

PROPOS. s. m. (pr. *propo*). [illegible] chose [illegible]. Ferme propos. [illegible] Faire un propos. [illegible] pas usité dans cette acception, [illegible] morale chrétienne: Faire un ferme propos de ne plus offenser Dieu, de ne plus pécher, etc.

— Discours de conversation. Sot propos. Mauvais propos. Dur propos. Vilain propos. Propos amusant, agréable, facétieux. L'étudiant [illegible] *propos*. [illegible] J'en [illegible] de lui tenir des *propos* assez tendres. (J.-J. Rouss.)

— Employé absolument, il se prend [illegible] vaine et frivole. Vains discours. S'en tenir à de propos. S'amuser de propos. S'arrêter à des propos. Mépriser un propos. Fermer l'oreille à tous les propos. Se permettre des propos sur quelqu'un, sur le compte de quelqu'un, contre quelqu'un. Tenir des propos. L'homme de bien dédaigne les propos des étourdis, des fripons et des sots. Et tous ces vieux *propos* de [illegible] nous et [illegible] (Boil.) On n'étend pas de moi [illegible] les *propos*. (Berchoux.) Il [illegible] animé leur geste et leurs *propos* d'une noble impru[dence]. (J.-J. Rouss.) Il entend à droite et à gauche de différents *propos* sur son compte. (Id.)

— Insinuation sur quelque [illegible] jeter des propos, quelques propos de conciliation, d'accommodement.

— *Propos interrompus*. Nom d'un exercice d'esprit dans lequel, tous les joueurs étant rangés en cercle, chacun fait une réponse à son voisin de droite et adresse une question à celui de gauche; ensuite chacun [illegible] la question qu'on lui a faite d'un côté et la réponse qu'il a reçue de l'autre, comme si elles se correspondaient, ce qui produit presque toujours l'incohérence la plus [illegible].

— Fig. *Jouer aux propos interrompus*. Se dit quand plusieurs interlocuteurs ne se comprenant pas, parlent de choses différentes. Ah çà! jouons-nous aux propos interrompus? On dirait que nous jouons aux propos interrompus.

— *A propos*, se prend adjectivement dans le sens de Convenable. Il est à *propos* de vous rappeler. (Pasc.)

— Dans cette acception, on dit aussi, *à propos que*. Il serait à propos que vous fussiez de retour dans une heure.

— *A propos*. loc. adv. Convenablement au lieu, au temps, au sujet. C'est un art bien difficile et bien rare que de parler et de se taire à propos. Tout le secret de la politique [illegible] à mentir à *propos*. (Mme de Pompadour.) On ne meurt jamais à *propos*. (Mme de Staël.) Tous les heureux ne le sont [illegible] les [illegible] faits à *propos*. (Volt.) Le [illegible] choses à *propos*. (La Br[uyère].) Soyez combien il est heureux de [illegible] à *propos*, et à combien d'hommes il en a coûté d'avoir trop [illegible] nous à *propos* je le vois qui s'avance. (Id.)

Mais mon esprit, tremblant sur le choix de ses mots,
N'en dira jamais un seul ne tombe à *propos*. (Boileau.)

— *A propos*. Sorte d'interjection qui marque rapport entre ce qu'on a dit et ce qu'on va dire.

— Il s'emploie aussi lorsqu'on vient à parler d'une chose dont on se souvient subitement. A propos, vous oubliâtes de me dire il y a quelques jours, etc.

— s. m. L'à-propos. Un à-propos. Connaître l'à-propos. Saisir l'à-propos. Employer les à-propos. Négliger les à-propos. L'à-propos double le prix des choses.

— *A tout propos*. loc. adv. A chaque instant, en toute occasion. Critiquer, contredire, [illegible] à tout propos. Se vantant soi-même à tout *propos*. (Boil.)

[illegible]
Censure à tout propos, reprend sans cesse. (Piron.)

— *Hors de propos*, *mal à propos*. loc. adv. A contre-temps, lorsqu'il ne convient pas. Se fâcher mal à propos. Parler, répondre, rire hors de propos. Il vaut [illegible] fois mal à propos [illegible] du tout. [illegible] *propos* par des discours qu'on pouvait reprendre à loisir. (J.-J. Rouss.)

[illegible]

— *De propos* [illegible]. De propos [illegible]

— *A propos de* [illegible]. Sans sujet, sans raison. [illegible]

— *De propos délibéré*. [illegible]

PROPOSABLE. [illegible]

établi pour recevoir la profession de ceux qui sont nommés à des évêchés en pays d'obédience, et pour les proposer aux autres cardinaux.

PROPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Proposer. S'empl. adjectiv. Question proposée. Loi proposée. Affaire, entreprise proposée. Plusieurs autres plans [illegible] *proposés* et restèrent sans exécution. (Dulaure.)

— *Proposé à.* L'Évangile proposé à nos méditations [illegible] à nos adorations dans le [illegible] eucharistique. Voilà les vérités que [illegible] et que j'ai crues dignes d'être [illegible] si grand prince. (Boss.)

— [illegible]

— [illegible] Mais il paraît qu'on ne pouvait [illegible] par les [illegible].

— *Proposé pour.* Une personne capable proposée pour un emploi difficile.

— *Proposé comme.* Il faut que la vie d'un grand roi [illegible] *proposée* comme une règle à ses successeurs. (Mass.)

PROPOSEMENT. s. m. (rad. *proposer*). Ce qu'on propose ou ce qu'on se propose. Il est vieux et hors d'usage.

PROPOSER. v. a. 1re conj. (pr. *pro-po-zé*; ét. lat., *pro*, en avant; *ponere*, poser, mettre, placer). Mettre en avant pour délibérer, pour examiner. Proposer une question, une matière, un plan, une [illegible]. Proposer son avis, son opinion. Proposer le [illegible] de l'éternité à [illegible] à la méditation d'un pécheur. J'indiquai la place ou devait s'élever le tombeau, et je mis sous les yeux de mon ami le dessin du monument et de l'inscription modeste qu'avait *proposée* une prévoyante amitié. (V. Bargemont.) [illegible] cessent [illegible] fait mille difficultés. (Volt.) Quoique l'Évangile [illegible] doctrine, il ne *propose* pas à tous les [illegible]. (Mass.) Et j'apporte la paix qu'il daigne *proposer*. (Boil.)

Le seul chanoine [illegible]
Que encor propose qu'on apporte la table. (Boil.)

— *Proposer de.* Proposer à un ami de partir pour la campagne.

— Offrir, promettre. Proposer un prix, un salaire, un encouragement, une récompense. Le même pape *proposait* des places aux savants de toutes les nations qui voudraient résider dans ses états, et des récompenses distinguées. (Chateaubriand.)

— Indiquer, désigner. Proposer quelqu'un pour une place, pour un emploi. Proposer une jeune fille pour femme à quelqu'un. Voilà l'homme que Télémaque *proposa* pour faire régner. (Fénel.)

— Dans un sens analogue, on dit *Proposer quelqu'un pour modèle, pour exemple.* Ce grand roi que nous vous *proposerons* toujours pour modèle. (Mass.) Qu'on vous *propose* aux princes nos successeurs, comme le modèle des bons rois. (Id.)

— On dit encore, *Proposer un sujet.* Le donner à traiter. Proposer un sujet de drame, un sujet de comédie.

— Absol. et théol. Il signifie parmi les protestants, Développer un texte saint, lorsque celui qui traite ce sujet n'est qu'un étudiant en théologie.

— *L'homme propose et Dieu dispose.* L'homme a beau prendre ses précautions et ses mesures, il ne réussit dans ses entreprises que quand cela plaît à Dieu.

— SE PROPOSER. v. pron. Être proposé. Une telle indignité ne se peut proposer. Quand ces choses-là se proposent, on ne les accepte pas.

— S'offrir pour. Se proposer pour un office, pour une mission.

— Avoir en vue, avoir dessein de. Se proposer de faire une promenade. Il ne se *propose* [illegible] à la gloire que par la vertu. (Mass.) Le premier usage qu'on se *propose* de cette nouvelle élévation, c'est d'être bienfaisant. (Id.) Le devoir le plus indispensable en tout genre d'écrire, est de remplir le sujet qu'on s'est *proposé*. (La Harpe.) Dans le plan qu'elle s'est *proposé*, et dans le désir qu'elle a d'être utile, elle a embrassé toutes les conditions. (Id.) Pour Verceil [illegible], il s'établit à une certaine distance, dans le dessein de mettre à exécution le plan de guerre qu'il s'était *proposé* de suivre. (Anquetil.)

— Envisager. Se proposer la mort et l'éternité pour but de toutes ses actions et de toutes ses pensées. Paulin, je me *propose* un plus ample théâtre. (Rac.) C'est le moindre prix qu'il doit se *proposer*. (Id.)

PROPOSITION. s. f. (pr. *pro-po-zi-ci-on*; du lat. *propositio*, formé de *pro*, en avant; et *ponere*, placer, mettre). Log. et gramm. Énonciation orale d'un jugement; sorte d'opération ou d'équation mentale, par laquelle l'esprit rapproche des êtres et des attributs pour juger du degré de convenance ou de disconvenance qu'il y a entre eux. Avancer une proposition. Soutenir une proposition. Défendre, admettre, condamner, réfuter une proposition, une bonne proposition, une mauvaise proposition. La proposition, dans son état le plus simple, se compose nécessairement de trois termes ou de trois parties: l'une qui est nommée *sujet*, ou l'être que l'on veut qualifier; l'autre que l'on nomme *attribut*, ou la qualification que l'on déclare convenir ou ne pas convenir au sujet; la troisième est le *verbe*, qui lie le sujet et l'attribut en affirmant ou en niant qu'il y ait convenance entre eux. Les trois mots, *Dieu est bon*, forment ce qu'on appelle une proposition simple. *Dieu* est le sujet; *bon*, l'attribut; *est*, le verbe. La conscience de toute sensation est une *proposition*, un jugement. (J.-J. Rouss.)

— Anc. log. On reconnaissait spécialement quatre sortes de propositions: la proposition générale affirmative, qui se désignait par A; la proposition générale négative, qui se désignait par E; la proposition particulière affirmative, désignée par I; la proposition particulière négative, désignée par O. V. BARALIPTON.

— Selon quelques philosophes, il n'existe pas, à proprement parler, de proposition négative. La négation portant toujours sur l'attribut et non sur le verbe.

— *Proposition universelle.* Se dit des propositions les plus générales de toutes. ‖ *Proposition singulière.* Se dit des plus particulières.

— *Proposition démontrable.* Se dit, dans la logique de Kant, de celle qui est susceptible d'être prouvée, par opposition à *proposition indémontrable* ou *axiomatique*. ‖ *Proposition analytique.* Celle dont la certitude repose sur l'identité des concepts, par opposition à la *proposition synthétique*, qui augmente réellement la masse des connaissances. ‖ *Proposition pratique.* Celle qui énonce une action au moyen de laquelle l'objet devient possible, par opposition à la *proposition théorique* ou *spéculative*, qui énonce simplement ce qui convient à l'objet. ‖ *Proposition* [illegible] [illegible] *Proposition* [illegible] *sition complémentaire*, la [illegible] *indirect* [illegible] l'épithète attachée à ces sortes de propositions les caractérise assez clairement.

— Chose proposée pour qu'on en délibère. Sage proposition. Proposition raisonnable. Proposition inadmissible. Faire une proposition. Faire des propositions. Pesez la *proposition* que je vous fais. (J.-J. Rouss.)

— Se dit particulièrement quand il s'agit d'une chose proposée pour arriver à un arrangement quelconque, à la conclusion d'une affaire. Proposition de paix. Proposition de mariage. Faire des propositions d'accommodement. Se prêter à des propositions. Écouter des propositions. Rejeter les propositions de quelqu'un.

— Math. Théorème, problème. Démontrer une proposition.

— Anc. jurispr. *Proposition d'erreur.* Moyen employé pour casser un arrêt, lorsque les juges craignaient de s'être trompés sur un fait. Les propositions d'erreur ont été abrogées par le dernier article de l'ordonnance de 1667.

— Littér. Exorde, exposition d'un ouvrage.

— Mus. Première phrase d'une fugue, contenant le sujet et tous les contre-sujets.

— Relig. hébr. *Pains de proposition.* Douze pains que le prêtre mettait tout chauds chaque semaine, le jour du sabbat, sur une table d'or dans le sanctuaire. Ces douze pains présentés à Dieu, et avec lesquels on offrait de l'encens et du miel, désignaient les douze tribus d'Israël. Les prêtres avaient seuls le droit d'en manger.

— Théol. *Les cinq propositions.* Nom par lequel on désigne certains passages que l'on prétendit trouver dans l'ouvrage de Jansénius intitulé *Augustinus*, et dans lesquels le pape reconnut plusieurs hérésies. Les cinq propositions furent censurées, en 1653, par Innocent X, dans la bulle *Unigenitus*; et l'opposition que rencontra cette bulle produisit le jansénisme.

PROPRE. adj. des 2 g. (du lat. *proprius*). Qui appartient exclusivement à. Sa propre substance. Sa propre vie. Il vaut mieux être dans sa propre maison, que dans l'antichambre d'autrui. Chaque chose a son caractère *propre*. (Volt.) Quiconque préfère sa *propre* gloire aux sentiments de l'humanité, est un monstre d'orgueil, et non pas un homme. (Fén.) La chaleur *propre* et intérieure de la terre paraît augmenter à mesure que l'on descend. (Buff.) Vous allez voir une reine qui, à l'exemple de David, attaque de tous côtés sa *propre* grandeur. (Boss.) Une reine fugitive à qui sa *propre* patrie n'est plus qu'un triste lieu d'exil. (Id.) Je prétends vous traiter comme mon *propre* fils (Rac.) Ton *propre* devoir s'accorde avec le sien. (Id.) L'homme en sa *propre* force a mis sa confiance. (J.-B. Rouss.)

Et son trop de lumière, importunant les yeux,
De ses *propres* amis lui fait des envieux. (Boil.)

Mon fils, mon propre fils,
Est-il d'intelligence avec mes ennemis? (Rac.)

— Il s'emploie par redondance et pour exprimer l'identité avec une plus grande énergie. Ce sont vos propres paroles. Je lui ai rappelé ses propres paroles.

— *Sens propre.* Sens littéral, primitif.

— *Amour-propre.* V. AMOUR.

— *En main propre.* À la personne elle-même. Remettre en main propre.

— *Nom propre.* Nom de famille.

— *Terme propre, mot propre, expression propre.* Terme, mot, expression qui convient exactement, particulièrement à l'idée qu'on veut rendre. Se servir du mot propre. Employer l'expression propre. Le bon sens emploie les termes propres.

— Par analogie. On remarque dans l'Écriture sainte, que Dieu donne aux maisons royales certains caractères *propres*. (Boss.)

— *En propres termes.* Avec les mêmes mots et dans le même ordre. Répéter en propres termes.

— S'emploie quelquefois en parlant de ce qui est naturel. La jaunisse est propre à dessécher le cœur. Ce remède est propre à augmenter le mal.

— *Propre*, suivi de la préposition *de*. Dans ce sens, il signifie Seul convenable, réservé à. Le terrain propre d'une plante. La culture propre d'un sol. L'exposition propre d'un arbuste. Un coteau du midi est le propre de la vigne. Le matin est le temps propre de l'étude.

— Qui est apte, qui a de l'aptitude. Un homme propre aux grandes affaires. Un jeune bachelier propre à l'enseignement. Une jeune personne propre à la [illegible]. Propre à l'étude, aux arts, aux sciences, à tout. Le présomptueux se croit propre à tout et n'est bon à rien. Il n'y a pas d'homme qui ne soit *propre* à quelque chose. Mme de Tessé [illegible]. Les bons esprits sont *propres* à tous les emplois. (Le gr. Frédéric.) Durant [illegible] qu'elle fut dans ce monastère, on lui [illegible] et de sagesse, qu'on ne savait à quoi elle était le plus *propre*, ou à commander ou à obéir. (Boss.) Quelle autre créature fut jamais plus *propre* à être l'idole du monde. (Id.) Un enfant est peu *propre* à trahir sa pensée. (Fléc.)

[illegible]

— Convenable, qui peut servir à. Bois propre à bâtir. Arbre propre à [illegible]. Il n'y a rien de plus propre à l'homme que le repos, la raison et la vertu. Il n'y a rien de plus *propre* à l'homme que l'envie de s'instruire. (La Mothe le Vayer.) Il faut mettre un temps entre la vie et la mort, et choisir un lieu *propre* à le passer. (St-Evrem.) L'Italie, où la littérature grecque venait d'être transportée par les soins de Boccace et de la république florentine, était le pays de l'Europe le plus *propre* à faire revivre l'ancienne Grèce. (Sismondi.) Toute musique n'est pas *propre* à [illegible] (La Bruy.) Ce texte, qui contient à [illegible] et à tous les événements de la vie, par une raison particulière, devient *propre* à [illegible]. (Boss.)

Ce n'est que dans ces bois *propres* à m'exciter,
Qu'Apollon quelquefois daigne encor m'écouter.
(Boileau.)

— Net, opposé à Sale. Un homme très-propre. Une femme peu propre. Mettre une chemise propre. Tenir sa chambre très-propre. L'escalier de cette maison n'est guère propre. Les allées de ce jardin sont parfaitement propres.

— Loc. prov. fam. *Propre comme une écuelle à chat.* Se dit d'une chose parfaitement nettoyée.

— Bienséant, bien arrangé. Avoir des habits fort propres. Être fort propre dans son ameublement et dans sa personne. Être très-propre sur soi. Être propre sans affectation. Être propre et bien mis. Avoir un ameublement fort propre, une garniture très-propre.

— On dit, dans un sens analogue, Avoir une écriture propre et bien rangée.

— Bot. *Vases ou propres.* Cavités ménagées çà et là dans le tissu cellulaire, closes de toutes parts, et renfermant des sucs colorés, épais, et propres à certains végétaux seulement. ‖ *Pédoncules, pétioles propres.* Dernières divisions d'un pédoncule et d'un pétiole communs, formant le support immédiat de la fleur et de la feuille.

— Syn. comp. PROPRE À, PROPRE POUR. *Propre à*, désigne des dispositions plus ou moins éloignées, une aptitude ou une capacité nécessaire, mais qui a besoin de se développer, de se parfaire; *propre pour*, marque une capacité, une aptitude acquise et toute formée, que l'on peut appliquer avantageusement à une destination immédiate. L'homme *propre* à la guerre pourra avec le temps devenir guerrier; l'homme *propre pour* la guerre a tout ce qu'il faut pour être guerrier dès à présent.

PROPRE. s. m. Attribut distinctif, qualité particulière. Le propre de l'homme, c'est de penser et de parler. Le propre de l'oiseau, c'est de voler. Le propre du singe est de contrefaire. Le propre du chien est d'aimer l'homme.

— Ce qui convient particulièrement à chaque profession, à chaque âge, etc. Le propre du courtisan est d'être souple. Le propre de l'esprit faible est d'être lâche et vindicatif. Le propre de la jeunesse est d'être légère et présomptueuse.

— Propriété. Dans ce sens, il n'est guère usité que dans cette locution adverbiale, *en propre*. Avoir en propre. Posséder en propre. Les religieux ne possèdent rien en propre, n'ont rien en propre. Nous n'avons rien en propre; tout est à Dieu.

— Gramm. Sens propre, sens réel, véritable, sans allégorie, sans figure, etc. Prendre, employer un mot au propre.

— Jurispr. Bien immeuble échu par succession. Ce bien est un propre, tient lieu de propre. Les propres paternels et maternels. Les propres du côté du père, du côté de la mère. Disposer d'une partie de ses propres. ‖ *Propres anciens.* Biens immeubles qui étaient déjà propres dans les mains de celui à qui on succède. ‖ *Propre naissant.* Bien immeuble qui faisait partie des acquêts de celui dont on hérite.

— Biens du mari ou de la femme, qui n'entrent pas en communauté. Propre fictif. Demander le remplacement de ses propres.

— Liturg. cath. *Propre du temps.* Office qui ne se dit qu'en certains temps de l'année. ‖ *Propre des saints.* Office qui ne se dit qu'en certaines fêtes. ‖ *Propre de certaines églises.* Office particulier à certains lieux.

PROPRE À RIEN. s. m. Un homme qui n'a d'aptitude ni de goût pour aucune sorte de travail. Popul.

PROPRÉFET. s. m. Chez les anciens Romains, Lieutenant d'un préfet.

PROPREMENT. adv. Avec propreté. Accommoder proprement à manger. Servir proprement à dîner.

— Précisément, exactement. Ce mot signifie proprement cela. C'est proprement ce que cela veut dire. Homme signifie proprement terre. Son langage est *proprement* un chant formé de sons sans articulation. (B. de St.-P.) L'art d'augmenter nos plaisirs, de diminuer nos maux, est *proprement* la vraie science du bonheur. (Vernier.)

— Particulièrement, expressément. L'honneur proprement dit. La comédie proprement dite. La Grèce proprement dite. L'Asie, l'Afrique proprement dite. La Prusse proprement dite. Il n'y a pas de paysage *proprement* dit là où les végétaux manquent. (B. de St-P.) L'autorité *proprement* dite ne doit et ne peut concourir. (Duclos.)

— D'une manière adroite, agréable. Chanter proprement. Danser proprement. Travailler, écrire proprement.

— D'une manière bienséante, convenable. S'habiller proprement. Se mettre proprement. Être proprement logé, proprement meublé.

— B.-arts. Avec justesse et délicatesse. Peindre proprement. Cet ouvrage est fait proprement.

— Gramm. dans le sens propre. Prendre, employer un mot proprement. Dans cette acception, il est peu usité; on dit plus ordinairement *prendre un mot au propre et au figuré.*

— *Parler proprement.* Parler purement, correctement, en bons termes. Certains puristes parlent proprement et ennuyeusement.

— *À proprement parler, proprement parlant.* loc. adv. Pour parler en termes précis et exacts. À proprement parler, c'est une indignité. Proprement parlant, vous avez été pris pour dupe. À proprement parler, cette femme est une drôlesse, une friponne. À *proprement* parler, le vicaire savoyard officie sur les autels du Dieu inconnu. C'est la première pierre d'une société nouvelle. (E. Quinet.)

PROPRET, ETTE. adj. dimin. de *propre*. Qui porte la propreté jusqu'à la recherche. Un petit vieillard propret. Une personne proprette.

. . . . . Des novices *proprettes*
L'alcove simple était plus de son goût. (Gresset.)

— s. Personne proprette. Un propret. Une proprette. Le propret a ordinairement l'esprit étroit, le jugement peu sûr.

— On dit quelquefois par corruption, *propet*, *propette*. V. PROPET.

PROPRETÉ. s. f. (rad. *propre*). Netteté, qualité de ce qui est exempt de saleté et d'ordure. La propreté du corps. La propreté d'un appartement. Tenir une maison avec propreté, avec beaucoup de propreté, dans une grande propreté. La *propreté* est au corps ce que l'amabilité est à l'âme. (La Rochef.) Il est une limite aux soins de *propreté*, l'excès peut gâter la beauté même. (Virey.) C'est la douce volupté qui inspira la *propreté* aux premiers humains, et fit briller tous les attraits du beau sexe. (Id.) Il y a une grande différence entre la *propreté* utile à la santé, et l'excessive recherche qui devient nuisible ou abusive. (Id.)

— Manière convenable de s'habiller, de se meubler. Être d'une grande propreté sur sa personne. Avoir de la propreté dans les habits, dans les meubles. Cette personne est la propreté même. La *propreté* est la toilette de la vieillesse. (Mme Necker.) La *propreté* sur soi est comme une seconde pudeur. (Id.) La simple *propreté* composait sa parure. (Volt.) La nature a rendu l'homme l'être le plus nu des animaux, le plus distingué par sa beauté originelle: nous avons reçu, plus que toute autre créature, le désir de plaire, parce que nous vivons en société; nous avons donc plus besoin que tout autre de suivre les lois de la *propreté*; c'est une grande partie de la santé, pourvu que cette *propreté* ne dégénère pas en afféterie. (Virey.)

— B.-arts. *Avoir une grande propreté de pinceau.* Bien terminer ses ouvrages, bien fondre la couleur. Ce peintre a une grande propreté de pinceau, n'a pas une grande propreté de pinceau.

PROPRÉTEUR. s. m. Antiq. rom. Magistrat romain chargé du gouvernement d'une province à la place du préteur. Il y avait deux principales sortes de propréteurs: les uns étaient des préteurs qui, l'année précédente, avaient été à la tête de la ville ou des provinces, et dont on prorogeait sous ce nouveau titre la magistrature; les autres, sans avoir jamais exercé la préture,

recevaient du sénat ou de l'empereur la dignité de propréteurs. Les propréteurs jouissaient de la même autorité que les proconsuls, dont ils remplissaient d'ailleurs les fonctions. Seulement les proconsuls avaient douze licteurs, au lieu que les propréteurs n'en avaient que six.

PROPRÉTURE. s. f. Antiq. rom. Dignité, fonctions de propréteur.

PROPRIÉTAIRE. s. des 2 g. (du lat. *proprietarius*: rad. *proprius*, propre). Celui, celle que la loi investit du droit de propriété. Grand propriétaire. Riche propriétaire. Petit propriétaire. Le propriétaire et les locataires d'une maison. Le propriétaire et le fermier d'un fonds de terre. Le propriétaire et l'usufruitier.

— adjectiv. Le nombre des journaliers des campagnes qui sont devenus *propriétaires* ne peut se calculer. (Michelet.) Omiss. des diction.

— Ascét. *Âme propriétaire*. Celle qui n'aime pas Dieu d'un amour désintéressé, mais plutôt par l'espoir d'une récompense.

PROPRIÉTAIREMENT. adv. Prat. En propriétaire. User d'une chose propriétairement. Les quatre sœurs s'étaient mises sous les armes : des robes très-fraîches, des ceintures neuves, de jolis chapeaux et une chaussure soignée, annonceront qu'on avait fait des frais pour nous ; et j'eus, de mon côté, l'intention d'être aimable pour celle de ces demoiselles qui vint prendre mon bras, tout aussi *propriétairement* que si elle eût été ma femme. (Bril.-Sav.) Omiss. des dictionnaires.

PROPRIÉTÉ. s. f. (du lat. *proprietas*, rad. *proprius*, propre). Législ. Droit que l'on a sur une chose, et en vertu duquel on peut jouir et disposer de cette chose de la manière la plus absolue, pourvu toutefois que l'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements civils. Avoir la propriété d'une maison. Réunir l'usufruit à la propriété d'un héritage. Avoir la jouissance d'un bien, mais non la propriété. Contester, disputer la propriété. Être en procès pour la propriété d'une terre. Avoir la manie, l'amour de la propriété. La *propriété* est la base de toute civilisation et de toute association politique. (***) Le droit de *propriété* est le principe créateur et conservateur de toute société. (Ségur.)

— Le droit de propriété conférant le domaine le plus étendu qu'on puisse avoir sur les choses, on conçoit qu'il se décompose en une foule de droits secondaires, dont la réunion forme la propriété pleine et entière. Ainsi, les droits d'usufruit, d'usage, d'habitation, d'emphytéose, le gage, l'hypothèque, etc., sont des droits particuliers qui ne proviennent que d'un démembrement du droit de propriété. La loi a placé hors du commerce certaines choses qui ne peuvent devenir la propriété de personne, telles sont les fonctions publiques, que les titulaires ne peuvent ni céder, ni vendre; tels sont encore les lais et relais de la mer, les ports de mer, les routes, canaux, fleuves et rivières, les rues et les places publiques. La loi reconnaît sept modes d'acquérir la propriété des choses laissées par elle dans le commerce : 1° l'occupation qui ne s'applique en droit français qu'aux choses mobilières ; 2° l'accession ou incorporation ; 3° les successions ; 4° les donations entre vifs ; 5° les donations testamentaires ; 6° les obligations ; 7° la prescription.

— *Propriété mobilière*. Droit de propriété appliqué à un bien meuble. || *Propriété immobilière*. Droit de propriété appliqué à un immeuble. || *Propriété foncière*. Droit de propriété appliqué à un fonds de terre. Pendant le moyen âge et sous le régime féodal, la propriété foncière eut une importance et conféra des privilèges qui se sont perdus à mesure que s'est accrue la propriété mobilière : la suzeraineté, la noblesse, le pouvoir, s'y rattachaient. Aujourd'hui encore, l'ancienne prééminence de la propriété foncière subsiste non seulement dans les mœurs et dans le langage vulgaire, qui accorde spécialement le titre de propriétaire au propriétaire foncier, mais dans nos lois, qui favorisent beaucoup plus la propriété du sol que toutes les autres.

— *Nue propriété*. Propriété d'un fonds dont un autre a l'usufruit.

— Chose appartenant en propre à quelqu'un. Cette maison, ce champ est ma propriété. Ce bien, que je n'avais qu'en usufruit, qu'en fermage, est devenu ma propriété. Il faut respecter la propriété d'autrui.

— Dans un sens absolu, Domaine, fonds de terre, maison. Avoir de riches propriétés, de grandes propriétés, de vastes propriétés, des propriétés considérables. Acheter, vendre une propriété. Embellir, agrandir sa propriété.

— *Propriété littéraire, artistique, industrielle*. Droit que la loi reconnaît aux littérateurs, aux artistes, aux industriels, sur les ouvrages sortis de leur plume, de leur pinceau, de leur ciseau ou de leur burin, etc., et qu'ils n'ont point aliéné définitivement. Ce droit de propriété est d'origine toute moderne (le règlement le plus ancien sur cette matière est de 1618), et il s'en faut beaucoup qu'il soit aussi étendu que le sont ceux dont jouissent les autres genres de propriété. Toute sacrée que soit cette propriété, elle ne se transmet pas héréditairement et à tout jamais ; elle est viagère, ou du moins n'est transmissible à la veuve, aux enfants et ayant cause que pour un délai de 20 ans, à partir de la mort de l'écrivain et de l'artiste. La propriété des découvertes et inventions industrielles est garantie par des brevets d'invention. V. BREVET. Les marques particulières que les fabricants ont coutume d'imprimer sur leurs produits, aussi bien que les enseignes des marchands, constituent également une espèce de propriété à laquelle les lois défendent de porter atteinte.

— Dans les pays où règne encore le servage, l'esclavage, *propriété* se dit de l'homme. Aux yeux de l'homme, l'esclave est la propriété de celui qui l'a acheté ; aux yeux de Dieu, il en est tout autrement.

— Didact. Ce qui appartient essentiellement à une chose. L'impénétrabilité est une propriété de la matière. || *Propriétés générales*. Celles qui appartiennent à tous les corps : telles sont l'étendue, l'impénétrabilité, la mobilité, la divisibilité, la porosité, l'inertie, la pesanteur et l'attraction. Toutes ces propriétés, quoique générales, ne sont pas essentielles à la matière, et, selon quelques physiciens, l'étendue et l'impénétrabilité sont les deux seules propriétés sans lesquelles on ne conçoit pas l'existence d'un corps. || *Propriétés physiques*. Celles qui se développent par l'action réciproque des masses : telles sont la dureté, la solidité, la liquidité. || *Propriétés chimiques*. Celles qui se développent par les actions des corps sous le rapport de leurs combinaisons : telles sont l'oxydabilité, la dissolubilité, la fusibilité, etc. || *Propriétés vitales*. Celles qui dépendent de l'organisation, celles qui distinguent les corps organisés des corps inorganiques, et qui sont, en quelque sorte, les principes de l'existence et les manifestations de la vie. On les distingue en propriétés de la vie de relation, et propriétés de la vie nutritive : les premières sont la sensibilité et la contractibilité animale ; les secondes sont la sensibilité organique et la contractibilité organique, et celle-ci se subdivise en contractibilité apparente et contractibilité insensible ou tonicité.

— Vertu, qualité particulière des plantes, des minéraux, des autres objets naturels. La propriété de l'aimant est d'attirer le fer. Beaucoup de plantes ont des propriétés médicinales qui les rendent précieuses. La plupart des hommes ont, comme les plantes, des *propriétés* que le hasard fait découvrir. (La Bruy.)

— Ce qui distingue particulièrement une chose d'avec une autre du même genre. La propriété de cette machine est de produire tel effet, d'une manière plus simple, plus prompte et plus sûre que les autres machines du même genre.

— Gramm. Sens propre. La propriété d'un mot. La propriété des termes. Parler, s'exprimer, écrire avec propriété. Observer en toutes choses l'exacte propriété des mots.

— Anc. mus. *Propriété*, avant l'invention de la note *si*, se disait de la disposition de la mélodie quant au ton ; il y avait trois sortes de propriétés : la *propriété de nature*, celle de *bémol* et celle de *bécarre*. V. MUANCE.

— Pharm. *Elixir de propriété*. Teinture composée de myrrhe, d'aloès et de safran.

PROPRIO-MOTU. loc. adv. lat. Hist. eccl. Mot employé dans les bulles, et qui signifie, *de son propre mouvement*.

— Il se dit quelquefois dans le style familier. Faire quelque chose proprio-motu. V. MOTU-PROPRIO.

PROPTOME. s. m. ou **PROPTOSE.** s. f. (du gr. προπίπτειν, tomber). Chirurg. Prolongement morbide d'une partie quelconque du corps, comme de la luette, du clitoris, etc. Ces divers proptomes peuvent être congéniaux ou le résultat d'une affection pathologique.

PROPUGNACULE. s. m. (du lat. *propugnaculum*). Zool. Baguette antérieure et inférieure d'une corne rameuse de mammifère, celle qui naît à la base du merrain.

PROPUGNATEUR. adj. m. (pr. *pro-pugh-na-teur* ; du lat. *propugnator*, défenseur). Myth. Surnom de Mars.

PROPULSEUR. adj. et s. m. Qui donne un mouvement de propulsion. Cylindre propulseur.

PROPULSION. s. f. (du lat. *pro*, en avant ; *pellere*, pousser). Didact. Mouvement qui porte vers un point.

PROPUS. s. m. (pr. *pro-puss*). Astron. Nom d'une petite étoile, située près de la constellation des Gémeaux.

PROPYLÉE. s. m. (ét. gr., πρὸ, devant ; πύλαι, portes). Ant. Vestibule d'un temple, péristyle à colonnes, parvis.

— Au plur., *Propylées*. Édifice d'Athènes entre la grotte de Pan et le temple de la Terre, qui faisait partie de la citadelle, à laquelle il servait d'entrée principale, et dont la construction remontait à Périclès. C'était une façade décorée de six colonnes d'ordre ionique et de frontispices magnifiques.

PROPYLÉEN, ÉENNE. adj. Antiq. gr. Qui appartient aux Propylées. || Qui se tient devant les portes. || Surnom de Mercure. Socrate consacra une statue à Mercure Propyléen, à l'entrée de l'Acropole d'Athènes. || Surnom de Diane. Diane Propyléenne avait à Eleusis un temple ou elle était adorée avec Neptune et Triptolème.

PROQUESTEUR. s. m. (pr. *pro-ku-ess-teur*). Antiq. rom. Magistrat intérimaire qui exerçait les fonctions de questeur, quand celui-ci venait de mourir en exercice, en attendant que la nomination d'un nouveau questeur eût été faite à Rome.

— Celui qui, ayant été questeur à Rome, était envoyé dans une province pour remplir les mêmes fonctions.

PROQUESTURE. s. f. (pr. *pro-kuè-sture*). Antiq. rom. Dignité de proquesteur.

PRORATA (AU). loc. adv. (ét. lat., *pro*, pour ; *rata*, réglée ; sous-entendu *parte*, part). A proportion. Recevoir au prorata de sa part. Contribuer à une dépense au prorata de sa part et portion.

— Fig. Les dames attendent leurs maris au *prorata* de leur impatience. (Mme de Sév.)

— Il s'emploie quelquefois substantivement dans le sens de Quotepart. Recevoir son prorata. Payer son prorata.

PRORÈTE. s. m. Antiq. Officier d'un vaisseau qui, placé à la proue, avertissait de là le timonier, assis à la poupe, des obstacles qu'il devait éviter.

PROROGATIF, IVE. adj. (du lat. *prorogativus*). Qui proroge. Acte prorogatif. Ordonnance prorogative. Mesures prorogatives.

PROROGATION. s. f. (pr. *pro-ro-gha-ci-on* ; du lat. *prorogatio*, formé de *prorogare*, étendre). Extension de temps. Demander une prorogation. Accorder une prorogation de tant de jours. Obtenir tant de jours de prorogation.

— Proc. *Prorogation de délai*. Temps de surcroît que l'on accorde, à raison de la distance. La prorogation est fixée généralement à un jour pour trois myriamètres ou six lieues. Elle a lieu dans les assignations toutes les fois que la partie citée n'a point son domicile dans le lieu même de la résidence du juge. Certains actes n'admettent pas la prorogation de délai : ainsi, l'appel doit être interjeté dans les trois mois, quelle que soit la distance, et, en général, la prorogation est admise en faveur du défendeur et non pas de celui qui agit comme demandeur. || *Prorogation de juridiction*. Extension accordée à une juridiction qui n'a plus dès lors, pour ainsi dire, qu'un droit subordonné à la volonté des parties, en ce sens que celles-ci auraient pu décliner sa compétence. Il ne peut y avoir prorogation de juridiction qu'à raison des exceptions portant sur la qualité de la personne, exceptions auxquelles les parties sont libres de renoncer, car il faut toujours que le tribunal saisi soit compétent à raison de la matière, nul consentement des parties ne pouvant conférer à un juge un pouvoir que la loi ne lui a pas départi. || *Prorogation d'enquête*. Autorisation donnée par le juge de continuer, dans certaines circonstances, l'enquête au delà du terme rigoureusement prescrit par la loi.

— Dr. civ. *Prorogation de terme*. Délai de grâce que le créancier accorde à son débiteur, qui n'a pas pu se libérer à l'échéance ; il est de principe que la simple prorogation de terme accordée par le créancier au débiteur principal ne décharge point la caution, qui peut en ce cas poursuivre le débiteur pour le forcer au payement.

— Dr. constitut. Acte par lequel le roi déclare que les travaux des chambres demeureront suspendus pendant un délai déterminé. La prorogation du parlement. Rendre une ordonnance de prorogation.

— Anc. jurispr. *Prorogation de compromis*. Extension du temps donné pour un arbitrage.

PROROGÉ, ÉE. part. pass. du v. Proroger. S'empl. adjectiv. Délai, terme prorogé. Parlement prorogé.

PROROGER. v. a. 1re conj. (pr. *pro-ro-jé* ; du lat. *prorogare*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous prorogeons. Je prorogeais. Prorogeant*, etc. Prolonger le temps pris ou donné pour une chose. Proroger un délai. Proroger le terme accordé pour l'exécution d'un traité. Proroger une dispense. Proroger pour une année entière une loi, qui n'était exécutoire que pour un an.

— Remettre à un autre jour, à un certain temps. Proroger la séance.

— Il se dit particulièrement en droit constitutionnel, et signifie Suspendre par un acte de l'autorité royale, les séances du parlement, et en remettre la continuation à une époque plus ou moins prochaine. Le roi proroge tous les ans pour quelques mois les Chambres législatives.

— *Proroger à*. Proroger les Chambres au mois de janvier prochain.

— SE PROROGER. v. pron. Être prorogé. Le parlement se prorogera demain.

PROROMPRE v. n. ou **SE PROROMPRE.** v. pron. 4e conj. (du lat. *prorumpere*). Se répandre. Il n'était guère usité que dans cette locution : Prorompre en laides paroles, en injures.

PRORSA. Myth. rom. Nom d'une des déesses qui présidaient à l'enfantement. V. PORRIMA.

PRORSE. s. m. Entom. Espèce de papillon diurne.

PROSAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *pro-za-ye*). Écrire mal en prose. Il est familier.

PROSAÏQUE. adj. des 2 g. (pr. *pro-za-i-ke* ; rad. lat. *prosa*, prose). Littér. Qui tient de la prose. Tour prosaïque. Expression prosaïque. Façon de parler prosaïque. Avoir un style prosaïque. Ce discours est trop prosaïque. Ces façons de parler sont vulgaires et prosaïques ; elles ne conviennent pas à la poésie. Ces vers ont la mesure et la rime ; mais ils sont on ne peut plus prosaïques.

— Fig. Qui manque de poésie, d'élégance, de variété. Vie prosaïque. On trouve parmi les classes d'hommes des personnes tout à fait à part, qui conservent dans une vie *prosaïque* ce qui est la plus haute poésie morale, la simplicité du cœur. (Michelet.) Tous participent aux misères, aux vulgarités *prosaïques*, aux laideurs de l'esclavage. (Id.)

PROSAÏQUEMENT. adv. D'une manière prosaïque.

PROSAÏSER. v. n. 1re conj. (rad. lat. *prosa*, prose). Écrire en prose. Il est peu usité.

— SE PROSAÏSER. v. pron. Devenir prosaïque, vulgaire. Nos lois barbares, nos lois féodales, nos coutumes, n'ont été écrites que tard, lorsque le système qu'elles représentaient s'était affaibli et *prosaïsé*. (Michelet.)

PROSAÏSME. s. m. (rad. lat. *prosa*, prose). Littér. Défaut de poésie dans les vers. Le prosaïsme est le caractère distinctif de ceux qui, ne faisant de la poésie et de la versification qu'une seule et même chose, passent leur vie à rimer, et ont la faiblesse de se croire du génie. Pour éviter le prosaïsme, il ne suffit pas d'avoir exactement à ses ordres la rime et la mesure, il faut encore qu'une pensée belle et juste soit enchâssée dans les vers sans qu'on y aperçoive ni vide ni gêne. Dans ce long fatras dont la lecture est insoutenable, il y a autant de trivialité que d'enflure, autant de *prosaïsme* bas et dégoûtant que d'extrême emphase. (La Harpe.)

— Fig. Monotonie, vulgarité. Le prosaïsme de la vie.

PROSAPODOSE. s. f. Rhét. anc. Figure qui consiste à ajouter à chacune des propositions que l'on énumère, sa preuve conçue en quelques mots.

PROSATEUR. s. m. (pr. *pro-za-teur* ; rad. lat. *prosa*, prose). Écrivain qui emploie principalement ou exclusivement la prose comme formule de sa pensée. Un bon prosateur. Être à la fois un bon poëte et un bon prosateur. Les prosateurs français. Lire les prosateurs. Étudier la manière, le style d'un prosateur. Bossuet, Pascal, Fénelon, La Bruyère, dans des genres divers, furent d'admirables prosateurs. De tous nos poëtes, Voltaire est celui qui s'est montré en même temps le plus ingénieux prosateur.

— adj. Poëte prosateur. Las ! je deviens *prosateur* ennuyeux. (Volt.)

Tel pour régler l'essor de son esprit timide,
Le modeste écrivain, poëte ou *prosateur*,
Doit parmi ses rivaux se choisir un censeur.
(VIGÉE.)

PROSCARABÉE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères renfermant plusieurs espèces, toutes communes en France. Le proscarabée se traîne à terre ou sur les plantes peu élevées dont il mange les feuilles.

PROSCENIUM. s. m. (pr. *pro-cé-ni-om* ; ét. lat., *pro*, en avant ; *scena*, scène). Antiq. rom. Partie du théâtre ancien, qui comprend ce que nous appelons la scène, aussi bien que l'avant-scène, c'est-à-dire toute la partie du théâtre où les acteurs jouaient et où l'on plaçait les décorations. V. PULPITUM et SCÈNE.

PROSCHAIRÉTÉRIES ou **PROSCHÉRÉTÉRIES.** s. f. pl. (pr. *pro-ské-ré-té-ri*, ét. gr., πρός, pour ; χαίρω, je me réjouis). Antiq. gr. Fête qu'on célébrait quand la nouvelle mariée venait habiter la maison de son époux.

PROSCLYSTIOS. adj. gr. m. (pr. *pro-sklis-sti-oss* ; littéral., qui inonde). Myth. gr. Surnom sous lequel Neptune avait un temple dans l'Argolide, contrée qu'il avait inondée.

PROSCOLLE. s. m. (pr. *pro-sko-le* ; du gr. προσκολλάω, je colle à). Bot. Tubercule granulaire situé au sommet ou au milieu du rostellum, dans les orchidées, et sécrétant l'humeur visqueuse au moyen de laquelle les masses polliniques s'y collent après la déhiscence de l'anthère.

PROSCOPIE. s. f. Entom. Genre d'insectes ordre des orthoptères.

PROSCRIPTION. s. f. (pr. *pro-skrip-ci-on* ; du lat. *proscriptio*, ét., V. PROSCRIRE). Condamnation au bannissement ou à la mort, sans aucune forme judiciaire. Il se dit plus particulièrement de la condamnation à mort que du bannissement. Système de proscription. Frapper de proscription. Prononcer des proscriptions en masse. Dresser des listes de proscriptions. Publier des tables de proscription. Proscription inique, sanglante, cruelle. Les républiques grecques et la république romaine firent un grand et coupable usage de la proscription. Le plus souvent, la proscription était une condamnation à mort. A Athènes, un héraut se présentait dans la place publique, pour faire connaître la récompense promise à quiconque apporterait la tête du proscrit, et la somme était déposée sur l'autel de quelque divinité.

Le ravage des champs, le pillage des villes,
Et les proscriptions et les guerres civiles
Sont les degrés sanglants dont Auguste a fait choix
Pour monter sur le trône et nous donner des lois.
(CORNEILLE.)

— A Rome, il y avait deux sortes de proscriptions : celle des biens, qui se faisait à la réquisition des créanciers lorsqu'un débiteur avait disparu et se tenait caché pour n'être point traduit en justice. Cette proscription se faisait par un édit du préteur affiché à la porte du débiteur et réitéré jusqu'à quatre fois, après quoi, si le débiteur ne paraissait pas, ses biens étaient partagés entre ses créanciers ou vendus à leur profit. Pour la proscription des personnes, on se contentait d'afficher dans le forum les noms des proscrits, sans même désigner le crime qui les faisait proscrire. Sylla, Marius, les triumvirs Antoine, Lépide et Octave, furent impitoyables dans leurs proscrip-

tions. Dans les annales des peuples modernes, on trouve plusieurs exemples de proscriptions sanglantes, depuis celle des Armagnacs au temps de Charles VI, jusqu'à celle de Guillaume de Nassau et de ses adhérents sous Philippe II. Trop souvent, dans les monarchies chrétiennes, la proscription, encouragée par la confiscation, a frappé la malheureuse nation juive. La journée de la Saint-Barthélemy n'est-elle pas une proscription comparable à tout ce que la ville de Rome offre de plus horrible en ce genre? Les dragonnades de Louis XIV ne sont-elles pas de cruelles proscriptions contre les calvinistes? Le dernier acte de proscription que mentionne notre histoire est celui par lequel Louis XVIII ordonnait de *courir sus* à Napoléon.

— Par extension. Toute mesure violente prise contre les personnes dans les temps de troubles civils.

— Fig. Abolition, destruction. La proscription d'un mot, d'une coutume, d'un usage. Les caprices de la mode occasionnent bien des proscriptions. La *proscription* de la raison sert à tous les despotismes, et seconde toutes les hypocrisies. (Mme de Staël.)

PROSCRIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *proscribere*, écrire sur, publier). *Je proscris, tu proscris, il proscrit; nous proscrivons, vous proscrivez, ils proscrivent. Je proscrivais. Je proscrivis. J'ai proscrit. Je proscrirai. Je proscrirais. Proscris, proscrivons, proscrivez. Que je proscrive. Que je proscrivisse. Proscrivant. Proscrit, proscrite.* Condamner à mort sans forme judiciaire, et en publiant simplement par une affiche le nom de ceux qui sont condamnés. Sylla proscrivit trois ou quatre mille citoyens romains. Les triumvirs Antoine, Lépide et Octave, proscrivirent impitoyablement tous leurs ennemis.

— Dévouer à la mort. Proscrire un prince. D'un fils victorieux l'autre *proscrit* la tête. (Racine.)

Il poursuit son dessein parricide;
Mais il pense *proscrire* un prince sans appui. (Racine.)

— Par extension. Prendre des mesures violentes contre les personnes dans les temps de troubles civils.

— Eloigner, chasser, bannir. Proscrire quelqu'un d'une société, d'une assemblée. Vous devriez *proscrire* ces hommes infâmes. (Mass.)

— Fig.

L'aimable Paix, que la terre a *proscrite*,
Ceindra de fleurs votre front radieux. (Béranger.)

— Fig. Condamner. Proscrire des doctrines pernicieuses.

— Détruire. Proscrire un mot, un usage. Les délicats ont proscrit de notre langue une infinité de mots expressifs, excellents, qu'on trouve dans Montaigne, dans Amyot et même dans La Fontaine.

— Absol. C'est un héroïque dévouement que d'écrire avec indépendance et loyauté contre ceux qui peuvent proscrire.

— SE PROSCRIRE. v. pron. Être proscrit. Tout ce qui est dangereux, nuisible, doit se proscrire.

— Se frapper soi-même de proscription. Le calomniateur et le traître se *proscrivent* eux-mêmes; ils sont comme exilés au sein même de leur patrie. (Boiste.)

— Se frapper mutuellement de proscription. Les partis se proscrivant tour à tour, la patrie est presque toujours veuve d'un grand nombre de ses enfants.

PROSCRIT, ITE. part. pass. du v. Proscrire S'empl. adjectiv. Frapper de proscription. Les évêques *proscrits* furent souvent obligés de refuser la prêtrise. (Chateaub.) C'est par moi qu'on descend chez la race *proscrite*. (C. Delavigne.)

Le père criminel d'une race *proscrite*
Peupla d'infortunés une terre maudite. (Rac.)

— *Proscrit par*. Le citoyen inutile n'est pas moins *proscrit* par l'Évangile que par la société. (Mass.)

Que dis-tu, sage Malherbe,
De voir tes maîtres [illegible]
Par une foule superbe
De fanatiques esprits? J.-B. Rousseau.

— Banni, écarté de l'usage. Mot, terme proscrit. Usage proscrit. Façon d'agir proscrite. L'imprimerie, proscrite en France, trouve une retraite en [illegible]

Palais de mes aïeux, où leur sang est *proscrit*,
Hélas! que votre aspect me frappe et m'attendrit. (Piron.)

PROSCRIT, ITE. s. Celui, celle qui est frappé de proscription. Un proscrit. Une proscrite. [illegible] des proscrits. Le tribunal qui s'opposait aux meilleures mesures du premier consul n'avait pas osé prendre une part pour ces proscrits. (Thiers.) Pour sauver un *proscrit* [illegible] tête à l'orage. (Lomb. de Langres.) Un *proscrit* qui se cache est bientôt découvert. (Arnault.)

— Par extension. Celui qui n'ose retourner dans son pays, à cause de [illegible] affaire. Ce sont de pauvres proscrits, de malheureux proscrits.

— Prov. et fig. *Jeu de proscrit, dés de proscrit.* Vilain jeu, mauvais dés. J'ai un jeu de proscrit. Il a des dés de proscrit. [illegible] c'est avoir un jeu de proscrit.

— *Figure de proscrit, mine de proscrit.* Figure, mine désagréable, déplaisante, de mauvais augure. Cet homme a une figure de proscrit, a la mine d'un proscrit. || On dit de même adjectiv. *Avoir la figure proscrite, une mine proscrite.*

PROSE. s. f. (du lat. *prosa*, que quelques étymologistes font descendre de *prorsa* ou *prorsus*, qui va en avant, par opposition à *versa* ou *versus*, qui retourne en arrière). Discours non assujetti à une certaine mesure. Prose grecque, latine, française. Écrire en prose. Pièce mêlée de vers et de prose. Comédie en prose. Les meilleurs critiques ne reconnaissent pas de poèmes en prose. La *prose* va bon train, son cours n'est pas borné. (Satiriq.) Ses vers sont d'un beau style, et sa *prose* est coulante. (Boil.) Il ne veut plus parler que de rime et de *prose*. (Id.)

Et pour faire goûter son livre à l'univers,
Croit qu'il faudrait en *prose* y mettre tous les vers. (Boileau.)

La *prose* n'est pas rebelle,
Elle vient quand on l'appelle,
Et le vers quand il lui plaît. (***)

— Comme discours écrit, la prose est le langage usuel, l'instrument le plus commode et le plus exact qu'on puisse employer dans la conversation. Quoi! quand je dis, Nicole, apportez-moi mes pantoufles, et me donnez mon bonnet de nuit, c'est de la *prose*? — Oui, monsieur. — Par ma foi, il y a plus de quarante ans que je dis de la *prose* sans que j'en susse rien, et je vous suis le plus obligé du monde de m'avoir appris cela. (Mol.)

— A certaines époques, chez les peuples, la prose a été jugée indigne d'être écrite et de servir surtout à conserver la mémoire des événements. De là tant de poèmes historiques, allégoriques, moraux, composés dans l'enfance des nations les plus célèbres. Mais partout, avec le perfectionnement des siècles, on voit la prose se réhabiliter glorieusement, s'emparer des vastes domaines des sciences, de l'éloquence, de la philosophie, et quelquefois lutter avantageusement contre la poésie; car, si elle n'a pas le rhythme des vers, elle a du moins une sorte de nombre riche et harmonieux qui naît de l'arrangement des mots, de la terminaison des phrases et de la coupure des périodes. Lorsque Buffon, l'habile prosateur, voulait louer des vers, il disait: Cela est beau comme de la belle prose.

— Prov. et fig. *Faire de la prose sans le savoir.* Réussir par hasard et sans dessein.

— Liturg. cathol. Hymne latine qui se chante avant l'Évangile aux messes solennelles, et qui se compose de vers non rhythmés, mais terminés par des rimes obligées, comme le [illegible] lois, et n'ayant, ainsi que lui, pour [illegible] qu'un certain nombre de syllabes. La prose diffère de l'hymne en ce que celle-ci est une véritable pièce de poésie mesurée. Les proses, par leur nature à peu près rhythmique, mais par la rime surtout, ont servi de transition grossière à notre versification française, qui, sans longues et sans brèves aussi facilement appréciables que celle des idiomes grec et latin, mais servi par le gracieux écho de la rime, n'en a pas moins été un haut degré d'harmonie. Les proses ont aussi le nom de *séquences*, du latin *sequentia*, parce qu'elles se chantent après le graduel et l'*alleluia*. L'Église romaine n'admet que quatre proses principales. Ce sont celle de Pâques, *Victimæ paschali*; celle de la Pentecôte, *Veni Sancte Spiritus*; celle du St-Sacrement, *Lauda Sion*, et celle qui se dit pour les morts, *Dies iræ*.

PROSÉ, ÉE. part. pass du v. Proser. S'emploie adjectiv. Ouvrage correctement prosé. Discours bien prosé.

PROSECTEUR. s. m. (pr. *pro-cèk-teur*; du lat. *pro*, pour, au lieu de; *sector*, qui découpe). Anat. Celui qui dissèque et qui dispose les pièces anatomiques pour la leçon du professeur. Depuis la réorganisation des écoles de médecine, on a donné une grande importance aux fonctions de prosecteur. C'est au prosecteur qu'est confiée [illegible] les élèves [illegible] disséquer; il doit les faire [illegible] sous les yeux [illegible] les prosecteurs [illegible] sont nommés au concours.

PROSÉLÈNE ou **PROSÉLÉNIQUE.** adj. des 2 g. (pr. *pro-sé-lè-ne* [illegible]; du gr. πρό, avant; σελήνη, lune). Hist. Qu'on suppose avoir existé avant la lune. Peuple prosélénique. Les Arcadiens se donnaient le titre de prosélènes.

PROSÉLYTE. s. (pr. *pro-zé-li-te*; du gr. προσήλυτος, étranger). Dans le paganisme, Celui, celle qui abjure sa religion pour en embrasser une autre. Un nouveau prosélyte. Faire des prosélytes. Beaucoup de prosélytes.

— Dans un sens particulier, Celui, celle qui [illegible] *prosélytes de justice*. [illegible] vellé.

— Dans le sens religieux actuel, Nouveau [illegible] converti à la foi catholique. Ce missionnaire a fait beaucoup de prosélytes parmi ces peuplades abandonnées.

— Sous un autre point de vue, Celui qu'on a gagné à une opinion, à un parti. Prosélyte ardent, enthousiaste. Nombreux prosélytes. La persécution multiplie les prosélytes. Cette opinion fait tous les jours de nouveaux prosélytes. Le temps fait plus de prosélytes que la raison. L'adresse séduit, l'enthousiasme fait des *prosélytes*, la candeur donne des amis. (De Lévis.)

— Dr. cont. Etranger qui obtient des lettres de naturalisation.

— Adjectiv. Un enfant prosélyte. Une vie prosélyte.

PROSÉLYTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pro-zé-li-ti-ke*). Hist. rel. Qui appartient aux prosélytes, qui sert au prosélytisme.

PROSÉLYTISME. s. m. (pr. *pro-zé-li-tis-me*). Zèle de faire des prosélytes. Se prend ordinairement en mauvaise part. Ardeur, la manie du prosélytisme. Concevoir, écrire un ouvrage dans un esprit de prosélytisme. L'esprit de prosélytisme est tel, qu'on a vu des hommes se faire martyriser pour des opinions qu'ils n'avaient pas. Je veux la liberté du *prosélytisme*, mais je voudrais aussi que tout *prosélytisme* enseignât Dieu et l'âme. (Drouineau.)

PROSEMBRYON. s. m. (pr. *pro-zan-bri-on*; ét. gr., πρός, auprès; ἔμβρυον, embryon). Bot. Syn. de Périembryon et de périsperme.

PROSENCHYME. s. m. (pr. *pro-zan-chi-me*). Bot. Variété de tissu cellulaire végétal, [illegible] obliquement dans une direction qui tient le milieu entre l'horizontale et la verticale. Le prosenchyme se trouve dans les tiges des plantes dicotylédones.

PROSENNÉAÈDRE. adj. des 2 g. (pr. *pro-zè-nné-a-è-dre*; ét. gr., πρός, auprès; ἐννέα, neuf; ἕδρα, base). Minér. Qui a neuf faces sur deux parties adjacentes. On donne aussi cette épithète à une variété de tourmaline, dans laquelle le prisme et l'un des sommets ont chacun neuf faces.

PROSER. v. a. 1re conj. (rad. *prose*). Littér. Écrire en prose.

S'ils font quelque chose,
C'est *proser* de la rime et rimer de la prose. (Regn.)

— Absol. Mieux vaut *proser* que rimailler. (Regnier.)

Ah! du moins, par pitié, s'ils cessaient d'imprimer
Dans le secret, contents de *proser*, de rimer. (Gilbert.)

PROSERPINAQUE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des [illegible]

— Un des [illegible]

PROSERPINE. Myth. Fille de [illegible] des Athéniens, ou de la Cérès des Latins, eut pour père le maître des dieux, et devint la femme de Pluton, qui l'enleva lorsqu'elle était occupée à cueillir des fleurs. Proserpine est une divinité cosmogonique: elle est le symbole de la germination des grains. Six mois plongée dans le royaume des ténèbres, elle en sortait pour revoir sa mère pendant les six autres mois de l'année. Elle avait ses mystères pour les seules femmes; les hommes ne pénétraient qu'une fois l'an dans le sanctuaire de son temple. Les Gaulois, nos ancêtres, prétendaient qu'ils avaient eu Proserpine pour mère.

— Poésie. *De Raptu Proserpinæ.* Titre d'un poëme en trois chants, de Claudien.

PROSEUQUE. s. m. (ét. gr., προσευχή, prière). Ant. hébr. Lieu de prière chez les Juifs, différant des synagogues en ce que celles-ci n'étaient que dans les villes et les endroits couverts, tandis que les proseuques étaient sans clôture, hors des villes et sur le bord des rivières. Dans la synagogue, les prières se faisaient en commun, dans la proseuque, elles étaient particulières et libres.

PROSIER. s. m. (pr. *pro-zié*). Liturg. Livre d'église qui contient les proses.

PROSIGNAIRE ou **PROSIGNANIEN.** s. m. (pr. *pro-ci-gnère, pro-ci-gna-niein*). Antiq. milit. Nom donné aux soldats romains qui combattaient [illegible]

PROSIMIEN, IENNE. adj. (pr. [illegible]; ét. gr., [illegible], auprès; et [illegible], singe). Zool. Qui se rapproche des singes. || PROSIMIENS. s. m. pl. Famille de mammifères, comprenant ceux qui, sous divers rapports, se rapprochent des singes.

PROSLAMBANOMÈNE. s. f. Mus. anc. Nom de la corde la plus grave du système des Grecs, un ton au-dessous de l'hypaté-hypaton.

PROSLOGIUM. s. m. (pr. *pross-lo-gi-om*). [illegible] mot.

[illegible]

PROSODIE. s. f. (pr. *pro-zo-di*, ét. gr., πρός, selon; ᾠδή, chant). [illegible] syllabes, selon l'accent, l'aspiration, et surtout selon la quantité. Observer la prosodie. Manquer à la prosodie. Faire une faute de prosodie, une faute contre la prosodie. [illegible] la prosodie. Il n'y a guère de [illegible] déterminée et fixe que dans les [illegible] Grecs et les Latins; c'est aussi la prosodie la plus mélodieuse, la plus magnifique et [illegible] riche; aussi dit-on que c'est une prêtresse même d'Apollon, une pythonisse, qui en fut l'inventrice. De tous les idiomes, le nôtre est peut-être celui où se fait sentir davantage l'absence de prosodie. La véritable *prosodie* consiste dans le mélange heureux des sons, plus que dans leur durée; il suffit d'une oreille attentive et délicate pour employer ce genre d'harmonie qui naît de la combinaison de nos voyelles [illegible] avec nos voyelles fortes, sans que le nombre de celles-ci l'emporte jamais sur l'autre. (Mme Sophie Dupin.) La véritable *prosodie* [illegible] chez nous du nombre, de la qualité, de l'arrangement des sons et des articulations, [illegible] prodigieuse que sont bien loin de posséder toutes les langues modernes. (Id.)

— Partie intégrante de l'art grammatical qui traite de la prononciation mesurée des syllabes. Traité de prosodie. Règles de prosodie.

— PROSODIES. s. f. pl. Antiq. gr. Chants en l'honneur des dieux, et particulièrement d'Apollon et de Diane.

PROSODIÉ, ÉE. part. pass. du v. Prosodier. S'empl. adjectiv. Récit bien prosodié, mal prosodié.

PROSODIER. v. a. et n. 1re conj. Mus. Observer avec soin les longues et les brèves.

PROSODIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pro-zo-di-ke*). Gramm. Qui appartient à la prosodie. Accent prosodique. Signes prosodiques. Caractères prosodiques.

— *Langue prosodique.* Celle dont la prononciation est bien marquée, où l'accent et la quantité des syllabes sont bien déterminés.

PROSONOMASIE. s. f. (pr. *pro-zo-no-ma-zie*). Littér. Figure de rhétorique, qui consiste dans une ressemblance de sons entre les mots d'une même phrase. V. PARONOMASE.

PROSOPALGIE. s. f. (ét. gr., πρόσωπον, visage; ἄλγος, douleur). Méd. Tic douloureux de la face; névralgie faciale.

PROSOPIS. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs polygames, de la famille des légumineuses. Ce genre renferme des arbres ou arbrisseaux [illegible] Prosopis féroce. Prosopis sans épines. Prosopis doux. Prosopis à petites feuilles. [illegible]

PROSOPIS. Géogr. Ville d'Égypte, dans le Delta, au S., capitale d'une île qui porte le même nom, et qui est formée par deux branches du Nil.

PROSOPITE. adj. m. [illegible] Se dit d'un nome égyptien dont le chef-lieu était Prosopis.

PROSOPOGRAPHE. s. m. (pr. *pro-zo-po-gra-fe*; ét. gr., πρόσωπον, [illegible]; γράφω, je décris). Didact. [illegible]

PROSOPOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., πρόσωπον, physionomie; γράφω, je décris). Rhét. Espèce de figure, de description, qui a pour objet de représenter, soit en vers, soit en prose, les traits extérieurs, l'air, le maintien d'un homme ou d'un animal. Le [illegible] principal guide de l'écrivain dans la prosopographie. [illegible] célèbre en histoire, en éloquence, en poésie. Dans un autre genre, l'Écriture sainte (au livre de Job), Virgile, Bossuet, Buffon, Delille, et d'autres encore, ont fait de belles prosopographies du cheval.

PROSOPOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Rhét. et didact. Qui appartient, qui a rapport à la prosopographie.

PROSOPOPÉE. s. f. (ét. gr., πρόσωπον, personne; ποιέω, je fais). Rhét. Figure qui consiste à faire agir ou parler une personne absente ou morte, ou une chose inanimée. [illegible] Catilinaire un bel exemple de cette figure: Cicéron y fait parler l'Italie, la patrie, la république entière. C'est aussi une [illegible] prosopopée que celle qui signale le [illegible] de la Pharsale de Lucain, où la patrie, sous la forme d'un fantôme [illegible] [illegible] paraît tout à coup devant César, [illegible]

[illegible] (Pope.)

— Les rhéteurs distinguent une autre espèce de prosopopée, qu'ils nomment *dialogisme*, parce qu'elle a la forme d'un dialogue. On en voit un admirable exemple dans le morceau du prophète Isaïe traduit par Louis Racine et commençant par ces mots : Comment est disparu ce maître impitoyable, etc.

PROSPECT. s. m. Prat. Vue, jour de côté.

PROSPECTUS. s. m. (pr. *pro-spek-tuss* ; mot latin, formé de *prospicere*, regarder en avant). Espèce d'annonce, de programme qui se publie avant qu'un ouvrage paraisse, qu'une entreprise se forme, et dans lequel on donne une idée, un plan [illegible] détaillé de cet ouvrage et de cette entreprise, afin d'attirer des souscripteurs. Faire imprimer un prospectus. Publier, distribuer un prospectus. Le prospectus d'un ouvrage. Le prospectus d'un journal. Ajouter foi aux promesses d'un prospectus. Se défier des promesses d'un prospectus.

PROSPÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *prosper*). Favorable. Avoir les vents prospères. Avoir le ciel [illegible] Avoir la fortune prospère. Attendre [illegible] plus prospère [illegible] jours plus prospères. [illegible] qui s'était montrée plus impitoyable [illegible] éprouve un sort [illegible] (Pougens.)

Ces dieux...
Peut-être [illegible] que le Dieu de leurs pères
Ont vu le cours de leurs destins prospères.
(Racine.)

— Heureux. Être dans un état prospère. [illegible]

PROSPÉRER. v. n. 1re conj. (du lat. *prosperare*, [illegible] heureux). [illegible] Il n'y a que les vertus et la probité qui fassent prospérer jusqu'à la fin. L'impie *prospère* quelquefois. (Mass.) La vie est un mal pour le méchant qui *prospère*. (J.-J. Rouss.) *Prospérez*, chers [illegible]

— En parlant des choses. Réussir, avoir un heureux [illegible] prospèrent entre ses mains. Le commerce prospère [illegible]

Mais je veux que le sort...
Fasse de vos écrits prospérer la malice. (Boil.)

PROSPÉRITÉ. s. f. (du lat. *prosperitas*, rad. *prosper*, prospère). Heureux état des affaires, soit générales, soit personnelles. [illegible] courte prospérité. Prospérité continuelle, éphémère. Avoir de la prospérité. [illegible] Ne se laisser ni éblouir par la prospérité, ni abattre par l'adversité. Compter beaucoup [illegible] *prospérité* pour les nations comme pour les individus. [illegible] bliér une amitié de vingt années. (Bourd.)

Malheur à quiconque s'oublie
[illegible]

— [illegible] l'air pur et content.

— Au pl. Événement heureux. Une longue suite de prospérités. [illegible] Les longues prospérités [illegible] Les grandes prospérités [illegible] (Boss.)

[illegible]
Mille [illegible] l'une à l'autre enchaînées. (Rac.)

Mais un trouble importun vient depuis quelques jours
De mes prospérités interrompre le cours. (Id.)

PROSPHYSE. s. f. (pr. *pro-sfi-ze*, du gr. προσφύομαι, j'adhère). Médec. Maladie des paupières qui consiste en une adhérence anormale, soit entre elles, soit avec le globe même de l'œil.

— Bot. Filet très-délié qui s'entremêle avec les corps reproducteurs, dans les urnes des mousses et dans les capsules des hépatiques.

PROSTANTHÈRE. s. f. (ét. gr., [illegible] appendice ; ἀνθηρά, anthère). Bot. Genre de plantes de la famille des labiées, renfermant les espèces ligneuses [illegible] siles. [illegible]

PROSTAPHÉRÈSE. s. f. Astron. Différence entre le mouvement vrai et le mouvement moyen d'une planète, ou entre son lieu vrai et son lieu moyen. On l'appelle plus généralement *équation du centre*.

PROSTASE. s. f. (pr. *pro-sta-ze* ; ét. gr., [illegible] je place). Médec. Supériorité d'une humeur sur les autres. Il est inusité.

PROSTATALGIE. s. f. (ét. gr., προστάτης, prostate ; ἄλγος, douleur). Médec. Douleur dont la prostate est le siège.

PROSTATE. s. f. (du gr. προστάτης, qui est placé devant). Anat. Corps glanduleux [illegible] pleins d'un liquide [illegible] naissance à des conduits excréteurs qui vont s'ouvrir dans [illegible] la liqueur spermatique, dans l'organe vénérien. [illegible]

PROSTATE. s. m. Antiq. gr. Titre du patron sous la protection duquel se mettait un étranger qui [illegible] dans Athènes.

PROSTATÈRE. s. m. [illegible] vembre.

PROSTATÉRIEN. adj. m. (du gr. προστατήριος, [illegible]) Mythol. [illegible] Apollon était adoré dans un petit temple de l'Attique.

PROSTATIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la prostate. [illegible] qui, des parties latérales de l'urètre [illegible] state.

PROSTATITE. s. f. Médec. Inflammation de la prostate, déterminée souvent par celle de [illegible] les plus énergiques.

PROSTATOCÈLE. s. f. (ét. gr., προστάτης, [illegible]) la prostate.

[illegible] prostate.

[illegible] prosternation.

[illegible] Duval.)

[illegible]

— *Prosterné à* [illegible] autels.

L'éléphant blanc, ayant un prince pour cornac,
Du Mogol à ses pieds voit la cour prosternée.
(F. DE NEUFCHATEAU.)

— *Prosterné dans*. Le guerrier n'était point *prosterné* dans la poudre. (Chateaub.) La reine en larmes était *prosternée* dans une chapelle aux Carmélites. (Volt.)

— *Prosterné sur*. Qui de nous n'a pas vu ces vieux soldats qui, à toutes les heures du jour, sont *prosternés* çà et là sur les marbres du temple, au milieu de leur auguste retraite. (Necker.)

— S'employait autrefois au figuré, dans le sens de Désolé. Estomac *prosterné*. (Montaig.)

PROSTERNEMENT. s. m. Action de se prosterner ; [illegible] d'une personne prosternée. Il est synonyme de Prosternation.

PROSTERNER (SE). v. pr. 1re conj. [illegible] sang de ses ancêtres. (Chateaub.) [illegible] (Volt.)

— Par extens. Témoigner un respect [illegible]

— Fig. [illegible] *prosternent* pas [illegible] mifères.

PROSTHÉQUE. [illegible] de la base, dans quelques insectes staphylinides.

PROSTHÈSE. s. f. (ét. gr., πρός, devant ; τίθημι, je place). Gramm. Figure de diction qui [illegible]

[illegible] les Juifs. (Montesq.)

PROSTITUÉ, ÉE. part. pass. du v. Prostituer. [illegible]

— [illegible] Un homme prostitué à la faveur, à la puissance, à la fortune, aux passions d'autrui.

[illegible] des prostituées.

[illegible] à s'abandonner à l'impudicité d'autrui. [illegible]

— **SE PROSTITUER.** v. pron. Se livrer à la prostitution. Cette femme, vaincue par la misère, s'est prostituée à ce misérable. Se prostituer dès son plus jeune âge. En quel lieu ne t'es-tu pas *prostituée*, âme impudique et livrée à tous les désirs de ton cœur ? (Boss.)

— Fig. Se déshonorer par un lâche dévouement, par des bassesses. Se prostituer à la puissance, à la faveur, à la fortune, aux passions d'autrui.

— Il se dit aussi en parlant des choses. L'estime ne se livre qu'au mérite ; la renommée, la gloire même se prostituent à l'ambition et au crime.

— *Ce journaliste, cet écrivain se prostitue.* Il vend et livre sa plume.

— Loc. prov. *La fortune est une fille de bonne maison qui trop souvent se prostitue à des valets.*

PROSTITUTION. s. f. (pr. *pro-sti-tu-ci-on*, du lat. *prostitutio*, dérivé de *prostare*, se tenir en avant, s'exposer en vente, l'être qui se prostitue [illegible] charmes et [illegible] Dans l'antiquité, la prostitution était plus multipliée, plus [illegible] modernes. Tout l'Orient, la Syrie, la Médie, la Phénicie, la Chaldée, Tyr et Sidon, furent le théâtre des [illegible] plus abominables. Les Babyloniens [illegible] une fois en leur vie, de se livrer aux désirs des étrangers dans le temple de Vénus Mylitta, sans qu'il leur fût permis [illegible] même profanation, et l'argent que leur valait [illegible] favorisaient singulièrement [illegible] [illegible] sons naturelles, sous les noms deVénus, de Priape, de Bacchus, etc., et de ce qu'il a [illegible] plus que les chastes plaisirs du [illegible] tarels. (B. de St-P.)

— État d'une femme ou d'une fille qui se prostitue.

— *Lieu de prostitution.* Maison de débauche.

— Fig. Action de s'abandonner bassement à la puissance, à la faveur, à la fortune, aux passions d'autrui. La *prostitution* de ceux qui [illegible] leurs amis, est infâme. (St-Evrem.)

— Il se dit également de l'usage avilissant, dégradant, infâme, que l'on fait d'une chose sainte et respectable. La prostitution des lois, de la justice, de la magistrature. La prostitution du talent.

— [illegible] *prostitution* signifie [illegible]

PROSTOMIDE. [illegible] trémité du museau. ‖ **PROSTOMIDES.** s. m. pl. [illegible]

PROSTRATION. s. f. (pr. *pro-stra-ci-on* ; du lat. *prostratio*). Pathol. Diminution considérable des forces vitales dont l'homme est doué [illegible] synonyme d'Adynamie.

[illegible] personnifiée.

PROSTYLE. s. m. (ét. gr., πρό, devant ; [illegible] çade que les modernes appellent improprement [illegible]

PROSYMNA. Géogr. Canton de l'Argonde où Junon fut élevée.

— PROSYMNA. adj. f. Myth. Surnom de Junon.

PROSZNA. Géogr. Rivière qui prend sa source dans la Silésie prussienne, sépare la province prussienne de Posen et la province russe de Pologne, coule au N.-O., et tombe dans la Warta après un cours de 160 kilom.

PROSZNITZ ou **PROSTIEGOW.** Géogr. Ville des Etats autrichiens, dans la Moravie, à 16 kilom. S.-O. d'Olmütz; 6,000 hab.

PROTADE (Saint). Évêque de Besançon, mort en 624, était un des plus savants prélats de son temps.

PROTAGORAS. (pr. *pro-ta-go-râss*). Philosophe ou plutôt sophiste grec de la secte dite des *atomistes*, appelée aussi *nouvelle école d'Elée*, est moins célèbre pour avoir propagé les doctrines philosophiques de Démocrite et de Leucippe, que pour avoir, le premier, abusé de la dialectique, inventée, dit-on, par Zénon d'Elée. Il se fit chasser d'Athènes comme athée; il vivait vers l'an 400 avant Jésus-Christ.

PROTAIS (Saint.) (pr. *pro-tè*). Martyr de Milan au Ier siècle, et compagnon de saint Gervais. V. GERVAIS. On les fête tous les deux le 19 juin.

PROTAPOSTOLAIRE. s. m. (pr. *pro-ta-po-sto-lè-re*). Hist. ecclés. Dans l'Eglise d'Orient, Chef de ceux qui expliquaient au peuple les ouvrages des apôtres, les livres du Nouveau Testament. Le premier de ceux qui lisent l'épître à la messe.

PROTASE. s. f. (pr. *pro-ta-ze*; du gr. πρότασις, proposition). Littér. Partie d'un poëme dramatique qui contient l'exposition du sujet.

— Rhét. La première partie d'une période; le reste s'appelle *apodose*.

PROTATIQUE. adj. des 2 g. Littér. Il n'est guère usité que dans cette locution, *personnage protatique*, personnage qui ne paraît qu'au commencement d'une pièce de théâtre, pour en faire l'exposition.

PROTAXE. s. f. Antiq. milit. Nom d'une évolution en usage parmi les troupes grecques.

PROTE. s. m. (du gr. πρῶτος, premier). Typogr. Titre que porte, dans une imprimerie, celui qui, sous les ordres du maître, dirige, conduit et surveille l'exécution typographique des ouvrages. Le prote est exactement le premier des ouvriers d'une imprimerie, la cheville ouvrière qui mène tout; ses fonctions sont fort étendues, et demandent beaucoup de soin, de l'activité, de l'ordre et de l'instruction. Ordinairement, la première feuille de chaque labeur est imposée par le prote lui-même. Autrefois, il devait lire sur la copie toutes les premières épreuves; mais aujourd'hui, c'est le plus généralement la besogne des correcteurs d'imprimerie; le prote se contente de revoir les secondes épreuves à leur retour des mains du correcteur et de l'auteur, d'en donner les *formes* aux imprimeurs pour les mettre sous presse et les tirer, et de procéder à l'examen des *tierces*, c'est-à-dire de voir, sur une première feuille tirée, si toutes les fautes marquées par l'auteur sur la seconde épreuve ont été exactement corrigées, etc. Le prote fait la *banque*, aux jours fixés par l'usage de chaque établissement pour la paye des ouvriers.

PROTÉ. Géogr. La plus occidentale des îles Stéchades, est aujourd'hui Porquerolle, une des îles d'Hyères.

PROTÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au protée. ‖ PROTÉACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre protée. V. PROTÉE. Les protéacées sont toutes des arbrisseaux ou des arbres exotiques.

PROTECDIQUE. s. m. Hist. ecclés. Ecclésiastique qui remplace le patriarche de Constantinople dans les causes mineures des évêques.

PROTECTEUR, TRICE. s. (du lat. *protector*, formé de *protegere*, protéger). Celui, celle qui protége, qui défend. Bon protecteur, faible protecteur. Protecteur puissant, auguste, intéressé. Avoir un protecteur. Etre le protecteur des pauvres, le protecteur des opprimés, des affligés, le protecteur de la veuve et de l'orphelin, le protecteur de l'innocence. Dieu est notre souverain protecteur. L'innocence trouve souvent moins de protecteurs que le crime. L'homme juste et libre ne connaît de protecteur que Dieu et les lois. Au temps des preux, le gentilhomme investi de l'ordre de la chevalerie était le protecteur né des veuves et des orphelins; aujourd'hui, ce beau titre se donne à l'avocat qui les défend gratuitement, au magistrat du parquet qui stipule et soutient leurs droits en justice. Ils trouvent les *protecteurs* de leur faiblesse dans les arbitres de leur destinée. (Mass.) La sainte clôture, *protectrice* de l'innocence et de l'humilité. (Boss.)

— Patron, patronne, celui qui prend soin des intérêts d'une personne, qui favorise l'accroissement, le progrès d'une chose. Avoir un ministre pour protecteur, une princesse pour protectrice. Etre le protecteur des sciences, des lettres, des arts. Tout *protecteur* un jour devient insupportable; ment un maître, et souvent un maître cruel. (Bignon.) Elle fit d'un prince fidèle un illustre *protecteur* du peuple de Dieu. (Boss.) Le camp même est pour nous ... *protecteur* ...

— En mauvaise part. Faire le protecteur. Se donner des airs de protecteur. Prendre un ton de protecteur. Tant c'est chère denrée qu'un *protecteur*. (La Font.) Des *protecteurs* si bas, des protégés si bêtes. (Gresset.)

> C'est de la sainteté des lois
> Le *protecteur* le plus fidèle. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Dans un sens trivial, Celui qui pourvoit aux besoins, à l'entretien d'une femme galante.

— *Protecteur* est aussi un titre, une dignité, une fonction. Le roi est le protecteur de l'Académie française. Cette communauté a un évêque pour protecteur. L'Allemagne s'appauvrissant par cette paix comme par la guerre, ne pouvait guère payer plus cher ses *protecteurs*. (Volt.) Toutes les nations de l'Europe qui avaient négligé l'alliance de l'Angleterre sous Jacques Ier et sous Charles Ier la briguèrent sous le *Protecteur*. (Id.)

— Il se dit particulièrement du cardinal qui est chargé, à Rome, du soin des affaires consistoriales de certains royaumes ou des intérêts de certains ordres religieux. Ce cardinal est le protecteur des affaires de France, des affaires d'Espagne. On dit par ellipse, *ce cardinal est protecteur de France*, *protecteur d'Espagne*.

— Hist. mod. *Lord protecteur de la couronne d'Angleterre*. Titre porté, au commencement de la querelle de la Rose-Rouge et de la Rose-Blanche, par Richard, duc d'York, qui espérait par là atteindre à la couronne déjà chancelante sur la tête du faible Henri VI. ‖ *Protecteur de la république d'Angleterre*. Titre souverain porté par Cromwell, après la mort de Charles Ier. Richard, fils de Cromwell, succéda à son père dans ce titre, mais il s'en démit un an après pour rentrer dans la vie privée.

— *Protecteur de la confédération du Rhin*. Titre sous lequel Napoléon domina la partie de l'Allemagne qu'il avait réorganisée après la paix de Presbourg, en 1806.

— Hist. rom. Nom que portaient les gardes du corps des empereurs, institués par Gordien.

— adjectiv. Prendre un ton protecteur, un air protecteur, des manières protectrices. Le môle *protecteur* rompt les flots orageux. (Del.)

> Les temps arriveront, ne les prévenez pas,
> Où l'Afrique, aux Latins envoyant le trépas,
> De leurs monts *protecteurs* s'ouvrira le passage.
> (DELILLE.)

— Bot. *Feuilles protectrices*. Celles qui, pendant la nuit, s'abaissent de manière à former un abri aux fleurs situées au-dessous.

PROTECTION. s. f. (pr. *pro-tèk-ci-on*; du lat. *protectio*; formé de *protegere*, protéger). Action de protéger, de défendre. Prendre la protection des opprimés.

— Appui, secours, aide. La protection de Dieu. La protection d'un homme puissant. Accorder, donner protection à ceux qui souffrent. Prendre quelqu'un en sa protection, sous sa protection. Etendre sa protection sur tous les malheureux. Avoir recours à la protection, se mettre sous la protection d'une personne. La société ne doit pas sa protection à ceux qui l'attaquent. La protection des lois est nulle, lorsque l'esprit de parti les interprète et les applique. L'homme trouve dans les végétaux non-seulement des *protections* contre les bêtes féroces, mais contre les reptiles et les insectes. (B. de St-P.)

— Dans un sens analogue, Soin qu'on prend des intérêts d'une personne, de l'accroissement d'une chose. Mériter protection. Demander protection. Rechercher la protection d'un grand prince. Accorder sa protection à tous les genres de mérite et de talent. Prendre sous sa protection le commerce, l'agriculture et l'industrie d'un pays.

— Personne qui protége. Avoir de belles protections, de hautes protections, de puissantes protections. Lutter contre les protections d'un adversaire.

— Emploi de protecteur à la cour de Rome. Le pape a donné la protection des dominicains à tel cardinal. Le roi a donné la protection de France à tel cardinal.

— Écon. polit. *Système de protection*. Système relatif à l'admission des marchandises étrangères dans un pays, et tenant le milieu entre la protection et la liberté absolue du commerce.

— Hist. *Préceptes de protection*. Préceptes ou mandats, qui assuraient à ceux à qui ils étaient accordés la sauvegarde de la puissance ecclésiastique et de la puissance temporelle.

PROTECTIONNISME. s. m. Écon. polit. Système de protection commerciale.

PROTECTIONNISTE. s. m. Econ. polit. Partisan du système commercial qu'on nomme *protection*.

PROTECTORAT. s. m. (rad. lat. *protector*, protecteur). Dignité de protecteur, fonction de protecteur. Le protectorat de Cromwell.

PROTECTORERIE. s. f. Hist. ecclés. Dignité de cardinal protecteur, à la cour de Rome. V. PROTECTEUR.

PROTÉE. Myth. gr. Dieu marin, fils de Neptune et de Phénice, et, selon d'autres, de l'Océan et de Téthys. Il reçut de Neptune le don de prophétie; mais il se faisait arracher ses oracles, se transformant à volonté, et se dérobant, sous la variété de ses figures empruntées, aux poursuites de ses solliciteurs. ‖ PROTÉE. Hist. Roi de Memphis, puissant sur les mers, et renommé par la prudence de ses desseins et sa profondeur dans les sciences astronomiques. Ces quelques mots sur le Protée de l'histoire font comprendre le Protée de la mythologie.

> C'est ici que *Protée* amène les troupeaux
> Du dieu qui règne sur les eaux. (QUINAULT.)

— Fig. Homme d'un caractère changeant, d'un esprit mobile qui joue toutes sortes de personnages, et ne cesse de s'offrir aux yeux sous des faces nouvelles, par allusion au Protée de la fable. Pope a dit : La femme est un protée. Pour être bon comme Dieu, il faut être *protée*. (Volt.) Le véritable *protée*, c'est l'homme: nul n'est plus différent de lui-même selon les temps et les lieux. (Boiste.)

> Se plaint-elle du froid dans le cœur du mois d'août?
> Ce *protee* aussitôt s'affuble d'un surtout. (REGNARD.)

— Souvent on compare les courtisans à Protée, parce que, comme lui, ils savent au besoin modifier leur visage, ou en cacher l'expression sous un masque factice.

— Byron, prenant ce mot en bonne part, a appelé Voltaire le *Protée du génie*.

— Il se dit aussi de certaines choses dans l'existence desquelles le changement entre comme condition essentielle. La mode et la littérature sont deux Protée.

> Rude ou poli, baissant ou dressant ses rameaux,
> Véritable *protée* entre les végétaux,
> Il change incessamment, pour orner la nature,
> Sa taille, sa couleur, ses fruits et sa verdure.
> (DELILLE.)

— Antiq. *Colonnes de Protée*. L'Égypte.

— Art hermét. *Protée des philosophes*. Le mercure.

PROTÉE. s. m. Erpét. Genre de reptiles batraciens, famille des urodèles ou des pneumobranches, renfermant des animaux au corps cylindrique, allongé, terminé par une queue en forme de nageoire, ayant quatre pattes d'égale grandeur et sans ongles distincts. Les protées ont l'organe de la vision peu développé et presque entièrement caché par la peau; la seule espèce de ce genre qui soit bien connue est l'*anguillard*, reptile long d'un pied environ et gros comme le doigt, qu'on trouve dans la Carniole, en Autriche.

— Bot. Genre de plantes, type de la famille des protéacées, renfermant des arbustes, des arbres, ou quelquefois même de petits arbrisseaux sans tige, dont le fruit est une sorte de noix toute couverte de poils, et dont toutes les espèces sont originaires des parties australes de l'Afrique, particulièrement du cap de Bonne-Espérance. La plus belle espèce est le *protée élégant*, dont les fleurs sont réunies en masse au sommet des rameaux et forment une grosse tête sur laquelle les couleurs rose, rouge, verte, et noire, se marient à des barbes longues et soyeuses.

PROTÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Protéger. S'empl. adjectiv. Un parfait gouvernement est celui où toutes les parties sont également *protégées*. (D'Aguess.)

— *Protégé de*. Pour être *protégé* des grands, il faut servir leur ambition et leurs plaisirs. (B. de St-P.)

—*Protégé par*. O pouvoir de la vertu, je me sens *protégée* par ce tombeau. (B. de St-P.) *Protégées* par le feu de cette redoutable artillerie, dont l'œil de Napoléon semble conduire chaque boulet, diriger chaque mitraille, les gardes nationales ... s'emparent à la baïonnette du faubourg de Melun. (A. Dumas.) Les vieillards ne sont pas *protégés* par leur âge. (Delille.)

PROTÉGÉ, ÉE. s. Celui, celle qui reçoit la protection de quelqu'un. Ce jeune homme est le protégé du ministre. Je vous présente mon protégé. Je vous recommande ma protégée.

PROTÉGEMENT. s. m. Manie de protéger. Ce mot a été employé par Beaumarchais.

PROTÉGER. v. a. 1re conj. (ét lat., *pro*, devant, *tegere*, couvrir). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous protégeons*. *Je protégeais*. *Protégeant*, etc. Prendre la défense de quelqu'un, de quelque chose. Protéger les gens de bien. Protéger les faibles, les opprimés. Protéger la veuve et l'orphelin. Protéger la bonne cause. Protéger l'innocence. Je dédiai ma pièce à M. Duclos qui l'avait *protégée*. (J.-J. Rouss.) Je me fais gloire de *protéger* ceux qu'il opprime. (Anquet.) La vertu me *protége* et doit m'obtenir grâce. (De Belloi.) Les vieillards l'aimaient et l'avaient *protégé* contre les guerriers. (Chateaub.)

> *Protégeant* la veuve et la pupille,
> C'est là qu'à l'honorable on peut joindre l'utile;
> Sur la gloire et le gain établir sa maison;
> Et ne devoir qu'à soi sa fortune et son nom. (PIRON.)

—Prêter appui. Protéger la religion. Protéger les autels. Protéger les arts, le commerce, l'agriculture, l'industrie, les sciences, les lettres, etc.

— Garantir, mettre à l'abri d'une incommodité, d'un danger, etc. Un mur qui protége contre le froid. Une citadelle protégeant la ville....

> Ce nouvel espalier par vos mains enduit,
> S'élève et se prolonge au ... midi,
> Et cache, loin des vents ... ,
> Le coup d'œil imposant ... *protégé*.
> (DE FONTANES.)
> Là, d'épais alisiers, penchés sur l'onde pure,
> *Protégeaient* sa pudeur d'un abri de verdure.
> (DE GUERLE.)

— *Protéger de*. Protéger quelqu'un de son crédit. Ces arbres nous protégent de leur ombrage.

— *Protéger contre*. Protéger quelqu'un contre ses ennemis; envers et contre tous, contre les entreprises des méchants.

— *Protéger par*. Le despote *protége* les belles-lettres, les beaux-arts par vanité; il les persécute, les avilit par orgueil. (Boiste.)

— SE PROTÉGER. v. pron. Être protégé. Le vice ne doit jamais se protéger.

— Se donner protection à soi-même. L'homme vertueux se protége lui-même.

— v. récipr. Se prêter appui mutuellement. De vrais amis se protégent efficacement contre les coups du sort.

PROTÉIDE. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble à un protée. ‖ PROTÉIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des reptiles nus, qui a pour type le genre protée.

PROTÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *proteus*, protée; *forma*, forme). Didact. Qui change à chaque instant de forme. Ce qui peut, ce qui est éphémère, transitoire, *protéiforme*, n'a d'existence que relativement à la matière qui le constitue momentanément. (Virey.)

PROTÉINE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des brachélytres.

PROTÉINÉ, ÉE. adj. Bot. Syn de Protéacé. ‖ PROTÉINÉES. s. f. pl. Classe de plantes qui a pour type le genre protée, et qui renferme les familles des laurinées, des santalacées, des éléagnées, et des thymélées.

PROTÉIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à Protée; qui ressemble à Protée.

— Qui change souvent de forme.

— Géol. *Terrains protéiques*. Groupe de terrains, appelés aussi marno-sableux marins, qui sont produits par la mer, mais qu'il n'est pas toujours aisé de reconnaître.

PROTÈLE. s. m. Zool. Genre de mammifères carnassiers, famille des digitigrades, formé pour un animal nocturne de la taille du chacal, ressemblant aux civettes par la forme de la tête, et aux hyènes par le mode de coloration de son pelage.

PROTÉLIE. s. f. Antiq. gr. Sacrifice qu'on offrait à Diane, à Junon, Proserpine, à Vénus et aux Grâces avant la célébration du mariage. Chez les Athéniens, on offrait le sacrifice à Minerve, et la jeune vierge lui consacrait sa chevelure.

PROTÉLOCÉPHALE. adj. des 2 g. Zool. V. PROTÉOCÉPHALÉ.

PROTÉOCÉPHALÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πρῶτος, protée; κεφαλή, tête). Zool. Dont la tête molle change souvent de forme. ‖ PROTÉOCÉPHALÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des entozoaires proboscidés.

PROTÉOÏDE. adj. des 2 g. V. PROTÉACÉ et PROTÉIFORME.

PROTÉRANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρότερος, premier; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les fleurs paraissent les premières, c'est-à-dire avant les feuilles.

PROTERIE. s. f. Imprim. Emploi de prote. ‖ Cabinet où le prote travaille.

PROTÉSILAS. (pr. *pro-té-si-lâss*). Fils d'Iphiclus et de Diomédée; il portait d'abord le nom d'Iolaüs, et on lui donna celui de Protésilas, parce qu'il fut le premier Grec tué devant Troie.

PROTÉSILAS. s. m. Entom. Genre de papillons.

PROTÉSILÉES. s. f. pl. Antiq. gr. Jeux que les Grecs, revenus du siége de Troie, instituèrent, à Éléonte, en l'honneur de Protésilas.

PROTESTANT, ANTE. s. (du lat. *protestans*, qui proteste; ét., V. PROTESTER). Hist. relig. Nom donné d'abord aux partisans de la doctrine de Luther, parce que les principaux chefs de ce parti *protestèrent*, en 1529, contre un décret de la diète de Spire, rendu par l'archiduc Ferdinand et par les autres princes catholiques. Les calvinistes ont depuis adopté le même nom, qui s'est étendu à ceux qui suivent la religion anglicane. Les protestants diffèrent des catholiques, principalement en ce qu'ils n'admettent d'autre autorité que celle de l'Evangile et de la raison individuelle, rejetant le pouvoir du pape et celui des conciles; ils réprouvent le culte des saints, les reliques, les images, le purgatoire, les indulgences, la confession, etc. Tout *protestant* fut pape, une Bible à la main. (Boil.)

— adjectiv. Un homme protestant. Une femme protestante. Le culte protestant. Les Etats protestants. Les pasteurs protestants. La doctrine, l'Eglise, la religion protestante. Le dogme *protestant*, flottant entre la notion du rationalisme et l'idée d'une révélation surnaturelle, n'est plus le calvinisme, et n'est pas encore une philosophie munie de symboles poétiques pour le culte; il est d'autant plus urgent que le protestantisme aboutisse à une solution rationnelle, que le vague de la croyance entraîne nécessairement vers un abject matérialisme, et que l'anarchie des esprits engendre le désordre des cœurs. (Ch. Coquerel.)

PROTESTANTISME. s. m. (ét, V. PROTESTANT. Hist. relig. Nom donné d'abord à la doctrine de Luther, puis à celle de Calvin; aujourd'hui, nom générique sous lequel on comprend l'ensemble des doctrines de la Réforme. Sous le rapport de la doctrine, la croyance officielle et légale des Eglises réformées de France est encore la confession de ... la discipline ancienne, adoptée par ... na-

thonaux, et notamment par ceux de la Rochelle en 1571 ; mais ce n'est plus le calvinisme rigoureux et intolérant avec ses formulaires scolastiques, c'est le rationalisme évangélique, ou, comme disent les protestants, la religion de l'Évangile par interprétée par la libre raison de chacun. Le calvinisme primitif a pris le nom générique de *méthodisme*. Le *protestantisme*, qui ne sacrifie point à l'imagination, et qui est lui-même nouveau, n'a point élevé ces tours et ces dômes dont l'antique religion catholique a couronné l'Europe. (Chateaubr.)

PROTESTATEUR. s. m. Hist. angl. Nom donné à ceux qui, en 1650, protestèrent contre les décisions du parlement. Se dit par opposition à *résolutionnaire*. V. ce mot.

PROTESTATION. s. f. (pr. *pro-tè-sta-ci-on*; du lat. *protestatio*; formé de *pro*, pour, de; *testari*, être en témoignage). Témoignage public, déclaration publique que l'on fait de ses dispositions, de sa volonté. Je sais que la *protestation* paraîtra suspecte à certaines personnes. (X. de Maistre.)

— Action de déclarer qu'on ne laisse faire une chose que parce qu'on ne peut pas l'empêcher, qu'on tient un acte pour nul, qu'on lui refuse son assentiment, qu'on entend se pourvoir contre.

— Écrit qui contient la protestation. Déposer sa protestation. Faire légaliser, faire enregistrer une protestation. Les protestations qui se font contre un acte, contre un jugement, par celui à qui il est signifié, sont conservatoires des droits de la personne qui proteste ; le défaut de protestations, au contraire, peut rendre non-recevable à attaquer cet acte, ce jugement. En cas de perte d'une lettre de change par celui qui en est porteur, un acte de protestation de sa part, notifié aux tireurs et endosseurs, dans les formes et délais prescrits pour la notification du protêt, conserve au porteur tous ses droits.

— Promesse, assurance positive. Protestation d'amour, d'amitié, de fidélité, d'attachement, de dévouement. Faire des protestations, mille protestations.

> Moi, je ne hais rien tant que les contorsions
> De tous ces grands faiseurs de *protestations*.
> (Molière.)

— Hist. relig. Acte par lequel les principaux partisans de la doctrine de Luther protestèrent, en 1529, contre un décret de la diète de Spire, rendu par l'empereur et les princes catholiques. Cette protestation en appelait à un futur concile.

PROTESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Protester. S'empl. adjectiv. Serments mille fois protestés.

— Comm. Dont on a fait le protêt. Billet protesté. Lettre de change protestée.

— Dans ce sens, il se dit quelquefois en parlant des personnes. Ce négociant est mal dans ses affaires, il a été déjà protesté plusieurs fois.

PROTESTER. v. a. 1re conj. (du lat. *protestari*). Promettre, assurer positivement.

> Fuyez ces vagabonds dont l'amour trop fertile
> Ne vous *proteste* rien qu'il ne *proteste* à mille.
> (***)

— *Protester de*. Protester de constance est contre la nature de l'homme.

— *Protester que*. Je vous proteste que je vous servirai avec dévouement en toutes rencontres. J'avais beau demander grâce les larmes aux yeux, et *protester* que je me repentais de ce que j'avais fait, on ne me pardonnait rien. (Le Sage.) Faut-il *protester* que ce n'était pas de l'amour que j'avais pour vous? (J.-J. Rouss.)

— T. de banq. et de comm. Faire un protêt. Protester un billet à ordre, une traite, une lettre de change. Faire protester.

— Se dit quelquefois des personnes. On a protesté plusieurs fois ce négociant.

— v. n. Faire une déclaration solennelle ou juridique contre... Protester contre une résolution, contre une délibération, contre une élection, contre une arrestation, contre une mesure arbitraire, etc. Le matérialiste *proteste* contre ce qu'il dira sur le lit de la mort; mourant, il *protestera* contre ce qu'il a dit. (Buiste.)

— *Protester de violence*. Déclarer que c'est par violence, par force, que l'on consent à quelque chose. ‖ *Protester de nullité et d'incompétence*. Déclarer que l'on regarde une procédure comme nulle, un juge comme incompétent.

— **SE PROTESTER.** v. pron. Se faire des protestations. Se promettre positivement que. Ces deux amis se protestèrent qu'ils s'aimeraient toujours.

PROTÊT. s. m. (pr *pro-tê*; rad. *protester*). T. de banq. et de comm. Acte par lequel celui qui est porteur d'une lettre de change, d'un billet à ordre, fait constater le refus de les accepter ou de les payer, de la part de ceux sur qui la lettre de change a été tirée ou par qui le billet a été souscrit. Le refus d'acceptation est constaté par un *protêt faute d'acceptation*. Le refus de payer, par un *protêt faute de payement*. Faire un protêt. Faire signifier un protêt. Les protêts doivent être faits par deux notaires, ou par un notaire et deux témoins, ou par un huissier et deux témoins. Le code de commerce en règle les formalités et les effets. Nul acte de la part du porteur de la lettre de change ne peut suppléer le protêt, hors le cas où elle a été perdue, cas auquel il peut s'en faire payer par une seconde, une troisième, une quatrième, etc.

PROTÉVANGILE ou **PROTÉVANGÉ-**

LION. s. m. Philol. sacr. Nom donné à un livre faussement attribué à saint Jacques, premier évêque de Jérusalem, et où il est parlé de la naissance de la sainte Vierge et de Jésus-Christ.

PROTHÈSE. s. f. (ét. gr., πρὸ, au lieu de; τίθημι, je place, je pose) Chir. Branche de la thérapeutique qui a pour but de remplacer par une préparation artificielle un organe, une partie quelconque du corps qui a été enlevée en tout ou en partie, ou de cacher une difformité. Poser un obturateur au palais, placer une jambe de bois, un œil artificiel, etc., c'est faire une prothèse. On dit aussi *prosthèse*.

— Liturg. *Autel de prothèse*. Petit autel sur lequel les Grecs préparent tout ce qui est nécessaire pour la messe, le pain, le vin, les vases, etc., et qu'ils portent ensuite en procession et avec beaucoup de respect sur l'autel principal où l'on doit célébrer.

PROTHORAX. s. m. (ét. gr., πρὸ, en avant; θώραξ, poitrine). Entom. Premier segment du thorax des insectes hexapodes; c'est le corselet ou le collier de Latreille. Le prothorax demeure toujours attaché à la première paire de pattes, mais les ailes ne s'y insèrent jamais.

PROTHYMATES. s. m. pl. (ét. gr., πρὸ, avant; θῦμα, sacrifice). Antiq. gr. Sorte de gâteaux qu'on offrait à Esculape avant de commencer les sacrifices.

PROTHYRUM. s. m. (pr. *pro-ti-romm*; ét. gr., πρὸ, avant; θύρα, porte). Archit. anc. Vestibule d'une maison grecque.

PROTIODURE. s. m. Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec l'iode.

PROTION. s. m. (pr. *pro-ci-on*). Bot. Genre de plantes de la famille des balsamiers, formé pour un arbre de Java.

PROTO. (du gr. πρῶτος, premier). Particule inséparable qui entre en composition avec plusieurs mots, tels que : *protomartyr*, *protopape*, *prototype*, etc.

PROTO. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

PROTOBROMURE. s. m. Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le brome.

PROTOCANONIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρῶτος, premier; κανών, règle). Se dit des livres sacrés reconnus pour tels avant même qu'on eût fait des canons.

PROTOCARBONÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est combiné avec la première proportion de carbone. Il se dit du gaz hydrogène quand il contient la première des proportions de carbone qu'il peut absorber.

PROTOCARBURE. s. m. Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le carbone.

PROTOCARBURÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est à l'état de protocarbure. Gaz hydrogène protocarburé.

PROTOCHLORURE. s. m. (pr. *pro-to-klo-ru-re*) Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le chlore.

PROTOCHLORURÉ, ÉE. adj. (pr *pro-to-klo-ru-ré*). Chim. Qui est à l'état de protochlorure.

PROTOCOLE. s. m. (pr. *pro-to-ko-le*; ét. gr., πρῶτος, premier; κόλλον, peau, parchemin). Pal. Formulaire pour dresser des actes publics.

— Diplom. Procès-verbal d'une conférence diplomatique. Les *protocoles* ne sont pas en général destinés à la publicité : nécessaires pour l'ordre intérieur des audiences, ils retracent aux parties la marche de la discussion, les points désormais constants, offrent le résumé des opinions, et préparent un traité définitif, après lequel ils vont se perdre dans les archives. Quelquefois cependant les *protocoles* changent de rôle : ils cessent d'être des actes de procédure, sont détachés des registres et paraissent avec les noms des plénipotentiaires comme arrêtés souverains des congrès. Ce dernier parti est adopté quand une mesure prompte est réclamée, quand des faits étrangers viennent traverser les voies diplomatiques et compromettre les négociations. Ainsi quand un des États dont on règle les intérêts vient à rompre avec les moyens pacifiques et en appelle aux armes, le congrès assemblé prend les mesures propres à rétablir son autorité, et déclare ces mesures par la promulgation d'un *protocole*. (A. Dieuz.) Mais dût la foudre de nos vaisseaux gronder comme prélude à une série de *protocoles* orientaux, encore faut-il savoir où mettre le cap et frapper. (Barrault.)

— Antiq. rom. Les Romains donnaient le nom de *protocoles* à certains nomenclateurs qui savaient le nom de tous les citoyens, et qui le soufflaient à leurs maîtres, afin que ceux-ci pussent saluer nominativement et convenablement chacun de ceux qu'ils abordaient.

— Dr. rom. Nom que l'on donnait à la marque imprimée ou écrite sur le papier destiné à recevoir les actes publics. La novelle XLIV de Justinien défend d'ôter et de couper le protocole des chartes, qui faisait connaître l'année où le parchemin avait été fait, et le nom de l'officier qui l'avait délivré.

— Anc. jurispr. Droit que le roi percevait sur le prix de la vente des registres des notaires dédiés, qui avait lieu au plus offrant et dernier enchérisseur.

— Jurispr. *Protocole des actes*. Style communément adopté pour l'intitulé et la clôture des actes et procès-verbaux.

PROTOCYANURE. s. m. Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le cyanogène.

PROTOENOTHIONIQUE. adj. m. (pr. *pro-té-no-ti-o-ni-ke*; ét. gr., πρῶτος, premier; οἶνος, vin; θεῖον, soufre). Chim. Syn. de Sulfovinique.

PROTOFLUORURE. s. m. Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le fluor.

PROTOGALE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; γάλα, lait). Médec. Premier lait que fournit le sein d'une femme nouvellement accouchée.

PROTOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρῶτος, premier; γεννάω, je produis). Didact. Qui est de première formation; qui a été produit avant toute autre chose.

PROTOGÈNES. s. m. pl. Classe du règne animal, comprenant les infusoires et les polypes mous.

PROTOGÈNE. Peintre et statuaire célèbre, né à Caune, environ 350 ans av. J.-C.; il était contemporain d'Apelles.

PROTOGÈNE. Favori de Caligula, célèbre par son extravagance et sa cruauté : il avait la garde des deux registres de proscription que cet empereur nommait l'un *le poignard*, et l'autre *l'épée*. Il fut envoyé au supplice par l'empereur Claude.

PROTOGYNE. s. f. Minér. Genre de roches ne différant du granit que parce que le talc y remplace le mica. La protogyne est remarquable par sa solidité et sa grande ténacité; elle joue un rôle important dans les Alpes, où elle constitue le massif du Mont-Blanc et des montagnes environnantes jusqu'au Mont-Rose.

PROTOHYDRIODURE. s. m. Chim. Premier degré de combinaison de l'iodure d'hydrogène avec un corps simple.

PROTOMARTYR. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; μάρτυς, témoin). Hist. ecclés. Nom qu'on donne quelquefois à saint Étienne, regardé comme le plus ancien des martyrs.

PROTO-MÉDECIN. s. m. (du gr. πρῶτος, premier; et du fr. *médecin*). Hist. Premier médecin d'un roi, d'un prince, d'une ville.

PROTO-MÉDICAT. s. m. Hist. Charge de proto-médecin.

PROTOMYCE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρῶτος, premier; μύκης, champignon). Bot. Il se dit des champignons de la structure la plus simple. ‖ **PROTOMYCES.** s. m. pl. Classe de végétaux mycétoïdes, comprenant des champignons que l'on appelle primitifs, à cause de la simplicité de leur structure.

PROTON. s. m. Moll. Genre de crustacés, ordre des décapodes.

PROTONÈME. s. m. Bot. Genre de champignons primitifs. V. PROTOMYCE.

PROTONOTAIRE. s. m. (du gr. πρῶτος, premier; et du lat. *notarius*, notaire). Hist. rom. Premier notaire des empereurs romains.

— Hist. fr. Premier notaire des rois de France de la première race. Les secrétaires du protonotaire s'appelaient *clercs du roi*; sous la seconde race, ils prirent le nom de *référendaires*. Suivant quelques auteurs, le chancelier portait, dans l'origine, le titre de *protonotaire* ou *grand référendaire*.

— Gouv. pap. Officier de la cour de Rome, institué par le pape Clément Ier, à la fin du premier siècle de l'Église, pour écrire la vie des martyrs, et chargé dans la suite d'écrire toutes les délibérations et les décisions des consistoires publics. Le protonotaire est un des principaux officiers du saint-siège. Il y a un *collège des protonotaires participants*, qui forme une corporation spéciale. Les protonotaires ont le rang de prélat, ils en portent le costume et les insignes; ils ont séance à la chapelle du pape; une partie des droits d'expédition à la chancellerie leur est affectée : ils expédient dans les causes majeures les actes que les notaires apostoliques expédient dans les causes ordinaires; eux seuls rédigent les procès-verbaux d'intronisation des papes.

— Égl. gr. Officier ministériel du patriarche de Constantinople. Il fait la correspondance officielle de ce pontife, et transmet ses missives et ses ordres aux autres patriarches et aux prélats qui reconnaissent sa suprématie.

— Égl. de Fr. Titre sans fonctions, que l'on obtenait facilement par un rescrit du pape, et dont la finance était tarifée à un prix peu élevé.

— Ornith. *Protonotaire*. Surnom d'une fauvette de la Louisiane.

PROTONOTARIAT. s. m Hist. Charge de protonotaire.

PROTOPAPAS ou **PROTOPAPE.** s. m. Hist. ecclés. Nom que les Grecs donnent aux premiers de leurs prêtres; leurs prêtres mêmes se nomment *papas*. Le protopape est un grand dignitaire du clergé grec, immédiatement au-dessous du patriarche. A Messine en Sicile, et à Corfou, ce titre s'est conservé pour désigner un prélat ecclésiastique

PROTOPASCHITE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; πάσχα, pâque). Hist. relig. Nom qu'on a souvent donné aux sabbatiens hérétiques du Ier siècle, qui ne faisaient la pâque qu'avec du pain azyme.

PROTOPATHIE. s. f. (ét. gr., πρῶτος, premier; πάθος, maladie). Médec. Maladie première, celle qui n'est ni précédée ni produite par une autre. Cette expression est opposée à *deuteropathie*, et synonyme de *maladie essentielle*.

PROTOPATHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., V. PROTOPATHIE). Médec. Qui appartient, qui est propre à une maladie primitive ou essentielle. Symptôme protopathique. Affection protopathique. Il est opposé à *deuteropathique*.

PROTOPHOSPHURÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est à l'état de protophosphure. Gaz hydrogène protophosphuré.

PROTOPHOSPHURE. s. m. Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le phosphore.

PROTOPHYLLE. s. f. (ét. gr., πρῶτος, premier; φύλλον, feuille). Bot. Feuille séminale; première feuille d'une plante.

PROTOPHYTE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρῶτος, premier; φυτόν, plante). Bot. Il se dit des végétaux qu'on regarde comme les premiers-nés du règne végétal. ‖ **PROTOPHYTES.** s. f. pl. Division du règne végétal, renfermant les algues, que l'on regarde comme les premiers-nés du règne végétal, parce qu'elles peuvent se développer sans humus. Sous cette dénomination, d'autres auteurs comprennent les moisissures et les lichens.

PROTOPLASTE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρῶτος, premier; πλάσσω, je forme). Didact. Qui a été formé d'abord.

— s. m. Il se dit quelquefois du premier homme.

PROTOPOPE. s. m. Hist. eccl. Évêque des chrétiens grecs en Russie. V. PROTOPAPAS ou PROTOPAPE.

PROTOPRAXIE. s. f. (pr. *pro-to-pra-ksie*; du lat. *protopraxia*; fait du gr. πρῶτος, premier; πρᾶξις, action). Dr. rom. Droit des créanciers privilégiés.

PROTORGANIQUE. adj. des 2 g. Géol. Il se dit des terrains qui renferment peu de débris de corps organisés.

PROTOSCRINIAIRE. s. m. (pr. *pro-to-skri-ni-è-re*). Hist. ecclés. Premier archiviste, dignitaire de la cour des papes, au moyen âge.

PROTOSÉBASTE. s. m. Hist. du Bas-Emp. Premier ministre de la cour de Constantinople.

PROTOSÉLÉNIURE. s. m. (pr. *pro-to-cé-lé-ni-u-re*). Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le sélénium.

PROTO-SLAVE. s. m. Linguist. Slave primitif. Le proto-slave existait vraisemblablement dans la Thrace, en même temps que l'ancien hellénique et le pélasgique.

PROTOSPATHAIRE. s. m. Hist. du Bas-Emp. Officier des gardes byzantines, qui portait l'épée de l'empereur.

PROTOSTATE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; στάω, je me tiens). Antiq. milit. Phalangiste grec, qui était le premier homme d'une file. ‖ Premier homme à droite de la première ligne.

PROTOSULFURE. s. m. Chim. Premier degré de combinaison d'un corps simple avec le soufre.

PROTOSYNCELLE. s. m. Hist. relig. Le chef des syncelles, le premier vicaire du patriarche de Constantinople. Les autres églises épiscopales avaient aussi des syncelles et un protosyncelle, mais alors il fallait ajouter à ce titre le nom spécial de l'église.

PROTOTHALLE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; θαλλός, thalle). Bot. Premier vestige de l'organisation des lichens. On l'appelle autrement hypothalle et hypothème.

PROTOTYPE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; τύπος, modèle). Didact. Original, modèle, se dit des choses qui se moulent et se gravent. Mouler des figures sur des prototypes. Cette médaille est le prototype sur lequel on a moulé toutes les autres.

— Fig., fam. et iron. Un prototype de sagesse. Un prototype d'éloquence.

— Techn. Outil de fondeur qui sert à régler la force de corps d'un caractère.

PROTOTYPIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à un prototype.

PROTOVERTÉBRAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à la protovertèbre.

PROTOVERTÈBRE. s. f. Anat. Vertèbre primaire ou de premier ordre.

PROTOVERTÉBRIFORME. adj. des 2 g. Anat. Qui a la forme d'une protovertèbre.

PROTOVESTIAIRE. s. m. Hist. du Bas-Emp. Dignitaire de la cour des empereurs d'Orient, qui était subordonné au curopalate ou chef du palais, et qui avait sous ses ordres les vestiaires, c'est-à-dire les préposés aux habillements de la famille impériale

PROTOXYDE. s. m. (ét. gr., πρῶτος, premier; ὀξύς, oxyde). Chim. Premier oxyde, oxyde au minimum, oxyde le moins oxydé de tous ceux que peut former une substance quelconque en se combinant avec l'oxygène. Les autres oxydes prennent, en proportion de la quantité de ce principe constituant, les noms de *deutoxyde*, *tritoxyde*, *peroxyde*.

PROTOXYDÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est converti à l'état de protoxyde [illegible]

PROTOZOAIRE [illegible] premier; [illegible] la figure de [illegible]

les mots sous-entendus par cette figure ont été exprimés au commencement de la phrase.

PROTOZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρῶτος, premier; ζῶον, animal). Zool. Se dit des animaux dont la conformation est la plus simple, et qu'on regarde comme les premiers de tous. ‖ PROTOZOAIRES. s. m. pl. Classe ou division du règne animal, comprenant des animaux que la simplicité de leur conformation peut faire considérer comme la première ébauche de l'animalité.

PROTREPTIQUE. s. m. Philol. Recueil d'exhortations, d'avis. ‖ Titre d'un traité du néo-platonicien Jamblique.

PROTRYGÉES. s. f. pl. (ét. gr., πρό, avant; τρυγάω, je vendange). Ant. gr. Fête que l'on célébrait avant les vendanges, en l'honneur de Bacchus et de Neptune.

PROTRYGETE. s. m. (ét. gr., πρό, avant; τρυγάω, je vendange). Astron. Nom d'une étoile qui est à la droite de la constellation de la Vierge. On l'appelle aussi *le Vendangeur*.

PROTUBÉRANCE. s. f. (ét. lat., *pro*, devant, en avant; *tuber*, bosse). Didact. Éminence ou saillie.

— Anat. Nom donné aux saillies que l'on observe à la surface des os du crâne. Protubérances occipitale, interne et externe. ‖ *Protubérance cérébrale.* Cette dénomination a été employée tantôt comme synonyme de *moelle allongée*; tantôt comme désignant une portion seulement de la moelle allongée. La protubérance cérébrale est la portion la moins volumineuse de l'organe encéphalique; elle est placée à la base du cerveau, entre celui-ci et le cervelet: de là son nom de *mésocéphale*. On lui donne encore le nom de *protubérance annulaire*, parce qu'elle forme autour des pédoncules cérébraux une portion d'anneau; ou celui de *pont de Varole*, parce que Varoli, anatomiste italien, l'a comparée à un pont sous lequel quatre bras de rivière viendraient se réunir.

PROTUTEUR. s. m. (du lat. *pro*, pour; et du fr. *tuteur*). Jurispr. Celui qui, sans avoir été nommé tuteur, gère les affaires d'un mineur. Celui qui épouse une tutrice devient protuteur.

PROTYPOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρό, avant; τυπογραφία, typographie). Philol. Qui est antérieur à l'invention de l'imprimerie.

— Qui ne renferme que des monuments antérieurs à l'invention de l'imprimerie, c'est-à-dire des manuscrits anciens. Collection de manuscrits protypographiques. Bibliothèque protypographique.

PROU. adv. Assez, beaucoup. Peu ou prou. Ni peu ni prou. Il est vieux et familier. *Prou* de pardons il avait rapporté, de vertu peu. (La Font.)

— S'employait aussi substantiv. dans le sens de Profit. Bon *prou* vous fasse. (La Font.)

PROUE. s. f. (du lat. *prora*). Mar. La partie de l'avant d'un vaisseau. La proue d'un vaisseau, d'une frégate, d'un brig. Un bâtiment qui a tant de mètres de poupe à proue, entre poupe et proue. Aller de poupe à proue, de proue à poupe. A chaque lame d'eau qui s'engageait dans le canal, la *proue* se soulevait tout entière. (B. de St-P.) Et la *proue* en fuyant fait bouillonner les flots. (Delille.) Et la *proue* en tournant s'éloigne de Naxos. (Desaintange.)

> Ils fendent de la mer les bruyants tourbillons,
> Et la *proue* en fuyant laisse au loin les sillons.
> (Delille.)

PROUESSE. s. f. (pr. *prou-è-ce*; rad. *prou*, beaucoup). Action de preux, acte de valeur. Belle prouesse. Grande prouesse. Faire des prouesses. Conter volontiers ses prouesses. Il est vieux et ne se dit que par plaisanterie. Chargé d'ans, et pleurant son antique *prouesse*. (La Fontaine.)

— Fig. et ironiq. Excès de débauche; action folle, ridicule. Voilà une belle prouesse, voilà de belles prouesses. Marseille en effet retentit de ses *prouesses*, et l'éclat de ses aventures lui a valu le surnom de don Juan de la Canebière. (P. Vermond.)

PROUILLE. Hist. relig. Monastère de religieuses de l'ordre de saint Dominique, dans le diocèse de Saint-Papoul en Languedoc, à 20 kilom. de Carcassonne; fut fondé par saint Dominique en 1206, eut pour prieures des dames de la plus haute naissance, et exista jusqu'à la fin du siècle dernier.

PROUST. Chimiste français, membre de l'Académie des sciences, né en 1755 à Angers, mort à Paris en 1826.

PROUSTIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des corymbifères, formé pour un arbrisseau indigène du Chili.

PROUVABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui peut se démontrer, se prouver. Toutes les vérités ne sont pas également prouvables.

PROUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Prouver. S'emploie adjectiv. Fait prouvé. Proposition prouvée. Nous n'avons aucune histoire en Europe dont l'antiquité soit aussi bien *prouvée* que celle de l'empire de la Chine. (Voltaire.) Je ne serai calme que quand il ne sera *prouvé* que la tortue ne court plus de risque, et que je la verrai de mes yeux. (De Balzac.)

> La morale en [illegible], est, sans comparaison,
> La plus exacte et la mieux *prouvée*.
> (F. de Neufchâteau.)

— *Prouvé par.* La vivacité de cette sensibilité et de cette intelligence est d'ailleurs *prouvée* par la force de l'odorat des cétacés. (Lacépède.)

— *Il est prouvé que.* Il est *prouvé* que le système des tragédies en prose n'a d'autre fondement que l'impuissance de faire des vers. (La Harpe.) Il est assez *prouvé* que l'imagination emprunte le langage du sentiment, et c'est là précisément le talent du poète. (Id.) Il est donc *prouvé* que la nature seule nous inspire des idées utiles qui précèdent toutes nos réflexions. (Voltaire.)

PROUVER. v. a. 1re conj. (du lat. *probare*, prouver). Établir la vérité d'une chose par des raisonnements, des témoignages, des autorités. Prouver un fait. Prouver une proposition. Prouver une chose en justice. Prouver jusqu'à la démonstration. Les miracles prouvent la divinité de la religion. D'Anville a *prouvé* par les mesures et les positions locales, que l'ancienne Jérusalem n'était pas beaucoup plus vaste que la moderne. (Chateaub.) Ils *prouveront*, non en combattant, mais en mourant pour la foi, la vérité de leur mission. (Mass.) Nous avons *prouvé* ailleurs qu'il ne peut arriver le plus petit mal à un simple particulier, que tout le corps politique ne s'en ressente. (B. de St-P.) L'expérience nous a *prouvé* qu'on peut faire mille lois en un jour. (Michaud.) Les expériences de Saussure et d'autres ont *prouvé* qu'il y a continuellement dans l'air de l'électricité surabondante à l'équilibre. (Libes.)

> Quoi, me *prouverez*-vous par ce discours profane,
> Que l'homme, qu'un docteur est au-dessous d'un âne?
> (Boileau.)

> En me parlant ainsi tu *prouves*, bien toi-même
> La grandeur du désordre et la misère extrême.
> (L. Racine.)

— Donner des marques certaines, des témoignages assurés d'un sentiment qu'on éprouve. Qu'ils viennent donc sur moi *prouver* leur zèle impie. (Rac.) Je voudrais pouvoir vous *prouver* l'estime que vous m'avez inspirée. (Volt.)

> Je sais que votre cœur se fait quelques plaisirs
> De me *prouver* sa foi dans ses derniers soupirs.
> (Racine.)

— Être une preuve, être l'indice. Cette action prouve beaucoup de bonté, beaucoup de dureté de cœur, beaucoup d'égoïsme. Cette réponse prouve de la présence d'esprit. Cet événement prouve que vous ne vous êtes pas trompé dans vos conjectures. La fidélité du juste prouve le bonheur public. Les miracles *prouvent* la vérité de la religion, ils sont les témoins illustres de la nécessité d'une religion sur la terre. (Massillon.)

— *Prouver par.* Prouver une chose par témoins irréprochables. Prouver par beaucoup de raisons.

— *Prouver pour.* Le silence ne prouve pas toujours pour l'esprit, mais il prouve contre la sottise.

— Absol. On ne peut se fâcher contre ceux qui disent, *prouvez*, et nous croirons. (Condorcet.)

— Loc. *Prouver trop ou trop peu.* Faire une espèce de sophisme ou de faux arguments. V. SOPHISME.

— Loc. prov. *Qui prouve trop ne prouve rien.* On éveille souvent le doute en faisant trop d'efforts pour persuader.

— SE PROUVER. v. pron. Être, pouvoir être prouvé. Il y a des vérités qui se sentent mieux qu'elles ne se prouvent.

PROVÉDITEUR. s. m. Hist. Nom donné aux gouverneurs des provinces dans l'ancienne république de Venise. Dans Venise même il y avait deux provéditeurs, le *provéditeur commun*, chargé du soin des bâtiments et d'une partie de la police; et le *provéditeur de la flotte*, caissier et payeur de la flotte, chargé de suppléer le capitaine général de la marine. La charge de provéditeur ne durait que deux ans. ‖ *Provéditeur de la douane.* Officier chargé de l'intendance générale de la douane à Livourne.

PROVENANCE. s. f. Comm. Toute marchandise qui provient d'un pays. Il s'emploie surtout au pluriel. Les provenances de ce pays sont soumises à des droits fort élevés. On dit de même, *Des marchandises de provenance étrangère.*

— Fig. Source, origine. Il s'est introduit dans notre langue une foule de mots dont on ignore la provenance. Omiss. des dictionn.

PROVENANT. part. prés. du v. Provenir. Qui provient. Il est invariable. Des actions provenant d'un bon naturel.

PROVENANT, ANTE. adj. Qui résulte de. Les biens provenants d'une succession. Les sommes provenantes de la vente d'un immeuble. Un mal provenant d'excès. ‖ Nous pensons que cet emploi du mot *provenant* comme adjectif ne peut avoir lieu qu'en style de pratique, et que hors de là, c'est le participe qu'il faut employer. Des biens *provenant* de telle ou telle succession, ils ne sont pas *provenants*. Le féminin est surtout intolérable.

PROVENÇAL, ALE. adj. et s. Habitant de la Provence. Qui appartient à la Provence ou à ses habitants.

— Linguist. *Langue provençale.* Nom que l'on donne en Allemagne à la langue romane.

— *A la provençale.* loc. adv. Art culin. Se dit d'une espèce de sauce, composée de jaunes d'œufs crus, d'une cuillerée de jus ou de consommé réduit, d'un peu d'ail pilé, de piment enragé en poudre, et de jus de citron. On la fait prendre au bain-marie sur de la cendre chaude. On y ajoute quelquefois une ravigote, un vert de persil ou de cerfeuil, un vert d'épinards, ou du persil blanchi. On se sert ordinairement de la sauce à la provençale pour les entrées de poisson.

— T. de jeux. *Faire la provençale.* Jeter toutes les cartes sur le tapis les unes après les autres et en différentes places, afin qu'elles soient mieux mêlées.

PROVENÇALE. s. f. Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre.

PROVENÇALISME. s. m. Façon de parler provençale. M. Millin a fait un ouvrage sur les provençalismes. Omiss. des dictionn.

PROVENCE. Géogr. Ancien comté et province méridionale de France. La Provence se divise en haute et basse, la première au nord, la seconde au midi; elle est bornée au N. par le Dauphiné, à l'E. par les Alpes et le Var, au S. par la Méditerranée, à l'O. par le Rhône; elle est divisée aujourd'hui en quatre départements: ceux des Basses-Alpes, des Bouches du Rhône, du Var et de Vaucluse en partie. De 879 à 926, la Provence fut gouvernée par des rois; de 926 à 1008, par des comtes bénéficiaires; de 1008 à 1063, par des comtes propriétaires; de 1063 à 1487, par des comtes héréditaires. En 1487, elle fut réunie à la France.

PROVENDE. s. f. (pr. *pro-van-de*). Provision de vivres. Bonne provende. Songer à la provende. Aller à la provende. Enfin bonne *provende.* (La Font.) Il est familier et peu usité.

— Écon. rur. Mélange de pois gris, de vesce, d'avoine et autres grains qu'on donne aux moutons pour les engraisser, et aux brebis pour augmenter leur lait.

PROVENDERÉE. s. f. Anc. cout. Mesure de terre qui peut recevoir un provendier de semence.

PROVENDIER. s. m. Anc. métrol. Mesure de grains valant à peu près trois boisseaux.

PROVENIR. v. n. 2e conj., irrég. (ét. lat., *pro*, de; *venire*, venir). *Je proviens, tu proviens, il provient; nous provenons, vous provenez, ils proviennent. Je provenais. Je provins, nous provînmes. Je suis provenu. Je proviendrai. Je proviendrais. Proviens, provenons, provenez. Que je provienne. Que je provinsse. Provenant. Provenu, provenue.* Procéder, dériver, émaner. Une maladie qui provient d'un amas d'humeurs. D'où proviennent tous ces abus, tous ces désordres? La licence provient de l'impunité. Il n'y a point d'erreur qui ne produise le mal, ni de mal qui ne *provienne* de l'erreur. (B. de St-P.) Toutes les fontaines *proviennent* des eaux pluviales infiltrées et rassemblées sur la glaise. (Buff.) Je vous demande en bonne foi si cette imprudence si grande *provient* de mon caprice? (La Fontaine.)

— Abusivement. Revenir au profit, à l'utilité de quelqu'un.

PROVINISIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de Provins. ‖ Qui appartient à Provins ou à ses habitants.

— PROVINISIEN. s. m. Anc. métrol. Monnaie des comtes de Champagne, frappée à Provins.

PROVENU, UE. part. pass. du v. Provenir. S'empl. adjectiv. D'où lui sont provenues tant de richesses?

— PROVENU. s. m. Le profit qui revient d'une affaire. Inusité.

PROVERBE. s. m. (du lat. *proverbium*). Sentence exprimée en peu de mots, et devenue familière ou populaire. Faire proverbe. Passer en proverbe. Les proverbes renferment beaucoup d'instructions utiles. Ne parler que par proverbes. Joli proverbe. Vieux proverbe. Bon proverbe. En toutes les langues, les *proverbes* contiennent la morale vulgaire du pays, et ils méritent d'être conservés. (D'Olivet.) Les *proverbes* sont les échos de l'expérience. (B. de St-P.) L'instruction des hommes a dû commencer par des *proverbes*, et finir par des pensées. (De Bonald.) Rien ne prouve mieux le vague et la vanité de la raison humaine, que l'antagonie des *proverbes*; il n'y en a pas un qui n'ait son contraire. (Ch. Nod.) Ne t'attends qu'à toi seul; c'est le commun *proverbe.* (La Font.) On a mal défini les *proverbes* en les appelant la sagesse des nations: c'est tout simplement la voix vivante de l'humanité, de cette humanité qui pleure ou rit toujours, et qui ne se taira jamais. (Ferdin. Denis.)

> Et par le prompt effet d'un sel réjouissant
> Devenir quelquefois *proverbe* en naissant. (Boil.)
> Et souvent, du faux sens d'un *proverbe* affecté,
> Faire de son discours la piquante beauté. (Id.)

— Philol. sacr. *Livre des Proverbes.* Un des livres canoniques de l'Ancien Testament, recueil de sentences morales et de maximes de conduite pour tous les états de la vie, généralement attribué à Salomon. Les anciens Pères appellent ce livre *Panarète*, mot grec qui signifie trésor de toutes les vertus.

— Art dramat. *Proverbe.* Sorte de petite comédie impromptue, d'une action peu compliquée, et servant de développement à quelque proverbe populaire. Quand on voulait représenter un proverbe, on traçait un léger canevas, et les acteurs amateurs, à l'instar des anciens comédiens italiens, improvisaient leurs rôles; mais cette facilité d'improvisation s'étant trouvée le partage de trop peu de personnes, Carmontelle vint au secours des imaginations paresseuses, et composa plusieurs volumes de proverbes dramatiques qui devinrent bientôt le répertoire de tous les théâtres de société, et qui ont eu de nombreuses éditions. De nos jours, les proverbes dramatiques de Théod. Leclercq ont renouvelé la réussite de Carmontelle.

— Mus. *Proverbe musical.* Air ou fragment d'air populaire qui rappelle les paroles jointes à sa mélodie. V. PROVERBIAL.

— Syn. comp. PROVERBE. SENTENCE. V. SENTENCE.

PROVERBIAL, ALE. adj. Qui tient du proverbe. Façon de parler proverbiale. La conversation familière souffre les expressions proverbiales. Locution proverbiale. Les manières de parler *proverbiales* sont toujours le fruit des usages d'une nation, de ses habitudes, de ses mœurs publiques et de sa façon de sentir et de parler. (Chénier.) La conversation familière souffre les façons de parler *proverbiales.* (Lav.) ‖ Pl. masc., *proverbiaux.*

— Mus. *Air proverbial, thème proverbial.* Air populaire qui rappelle les paroles jointes à la mélodie. *On peut-on être mieux qu'au sein de sa famille*, est un air, un thème proverbial. On appelle aussi ces airs *proverbes musicaux.*

PROVERBIALEMENT. adv. D'une manière proverbiale. Parler proverbialement.

PROVERBIALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Proverbialiser. S'empl. adjectiv. Vérité proverbialisée.

PROVERBIALISER. v. a. 1re conj. (rad. *proverbe*). Rendre proverbial. La Fontaine a proverbialisé un grand nombre de maximes morales.

— SE PROVERBIALISER. v. pron. Devenir proverbial, passer en proverbe.

PROVERDIERN. Géogr. Côte de l'île de Ceylan. ‖ Hist. *Journée de Proverdiern.* Combat naval livré par Suffren à une escadre anglaise, le 12 avril 1782. La victoire resta indécise, après de grandes pertes de part et d'autre.

PROVICAIRE. s. m. S'est dit pour Celui qui tient la place d'un vicaire.

PROVIDE. adj. des 2 g. Se dit pour Prévoyant. La nature *provide* a rendu les animaux féroces très-peu féconds. (Arnaud.)

PROVIDENCE. s. f. (du lat. *providentia*; formé de *pro*, d'avance; *videre*, voir). Suprême sagesse ou volonté attentive de Dieu qui conduit tout, qui conserve l'ordre physique et moral établi dans le monde dès le premier instant de la création. La divine Providence. Les dons de la Providence. Les décrets, les conseils, les desseins, les vues, les ordres de la Providence. La conduite de la Providence. Un coup de la Providence. S'abandonner à la Providence. Se reposer sur la Providence. Il faut agir pour se tirer de peine, tout en comptant sur la Providence. Moïse, dans le premier chapitre de la Genèse, nous a transmis la manifestation de la Providence divine, par les paroles de Dieu même qui, après avoir tiré l'univers du néant, sanctionna sa création en disant: *Tout est bien.* Tous les peuples ont reconnu une Providence, première motrice et conservatrice de l'univers. Croire à la *Providence*, est la récompense de la vertu, le crime ne sait qu'en avoir peur. (D'Arthaize.) Ce long enchaînement des causes particulières qui font et défont les empires, dépend des ordres secrets de la divine *Providence.* (Boss.) Que le monde est grand, qu'il est magnifique! Que le gouvernement des États et des empires offre à nos yeux de sagesse, d'ordre et de magnificence, quand nous y voyons une *Providence* qui dispose de tout, depuis une extrémité jusqu'à l'autre, avec poids, avec nombre, avec mesure. (Mass.) La *Providence* sait ce qu'il nous faut mieux que nous. (La Font.) Très-souvent ce qu'on croit être un coup du hasard, est un coup de la *Providence.* (Jauffret.)

> La *Providence* est grande, et j'admire en effet
> Comme le bien succède à tout le mal qu'on fait.
> (Fabre d'Églantine.)

> Montrez-vous moins injuste envers la *Providence*
> Elle aura soin de vous, comptez sur sa clémence.
> (Gresset.)

> Le malheur inventa le nom de *Providence*:
> L'infortuné qui pleure a besoin d'espérance. (Id.)

> Je suis émerveillé de cette *Providence*
> Qui fit naître le riche auprès de l'indigent.
> (Collin d'Harleville.)

— Fig. *Être la providence de quelqu'un, être une Providence pour quelqu'un.* Contribuer beaucoup au bonheur d'une personne. Un bon roi est une providence pour son peuple. Un ami généreux, un homme charitable, sont une providence pour une famille. Qu'on aime à voir les matelots grossiers, battus par la tempête, nommer une île inconnue et lointaine, qui les sauve, du doux nom de *Providence!* (Denne-Baron.) Dieu ne laisse des pauvres et des malheureux sur la terre que pour vous; vous leur tenez donc ici-bas la place de Dieu même, vous êtes pour ainsi dire leur *providence* visible. (Mass.)

— Iconol. Les Romains donnèrent pour emblèmes à la Providence, une colonne sur laquelle elle s'appuie, une corne d'abondance renversée dans la main gauche, et dans la droite, une verge qu'elle tient étendue sur le globe, en signe de protection; la foudre et l'aigle de Jupiter, oiseau au regard si pénétrant, sont parfois à ses pieds.

— Hist. relig. *Clercs de la Providence.* Membres d'un ordre monastique fondé en 1424. ‖ *Filles de la Providence.* Religieuses d'un ordre établi dans plusieurs villes de France, et par

tentièrement à Paris, en 1643, et à Rouen, en 1666.

— Géogr. *Ile de la Nouvelle-Providence*. Une des Lucayes, à l'O. de celle de Saint-André; 4,000 hab.; ch.-l. Nassau. ‖ *Ile de la Vieille-Providence*. Une des Antilles, au S. O. de Serrana. ‖ PROVIDENCE. Ville commerçante des États-Unis, sur la rivière de Providence, un des deux chefs-lieux de l'État de Rhode-Island; 22,000 hab. ‖ *Canal de la Providence*. Détroit qui sépare le grand banc de Bahama du petit banc dans l'archipel des Lucayes.

PROVIDENT, ENTE. adj. (pr. *pro-vi-dan, ante*). Qui prévoit.

— Philos. Qui est doué de l'attribut appelé providence. Un Dieu bon et provident.

PROVIDENTIEL, ELLE. adj. (pr. *pro-vi-dan-ci-el*). De la Providence. Coup providentiel. Sort providentiel. Main providentielle.

PROVIGNAGE. s. m. Agric. Marcottage par le moyen de provins.

PROVIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Provigner. S'empl. adj. Multiplié. Plan provigné.

PROVIGNEMENT. s. m. Agric. Action de provigner. V. PROVIGNAGE.

PROVIGNER. v. a. 1re conj. (rad. *vigne*). Agric. Coucher en terre des branches de vigne ou d'arbres, afin qu'elles prennent racine et produisent de nouveaux pieds. Provigner une vigne pour la regarnir.

— v. n. Multiplier. Ce plan a beaucoup provigné.

— Fig. Cette famille provigne beaucoup. L'hérésie a considérablement provigné dans ce pays. En ce sens, il a vieilli.

— SE PROVIGNER. v. pron. Être provigné.

PROVIGNEUR. s. m. Agric. Celui qui provigne.

PROVIN. s. m. (pr. *pro-vein*). Agric. Espèce de marcotte particulièrement consacrée à la vigne. C'est un cep couché en terre, à l'exception de l'extrémité des sarments, dans une fosse creusée à cet effet. Les provins ne rapportent pas de fruit la première année.

PROVINCE. s. f. (du lat. *provincia*; formé de *provincere*, vaincre. Les Romains donnaient le nom de province aux pays qu'ils réunissaient par droit de conquête à leur empire. Grande division territoriale et gouvernementale d'un État. Dans l'empire romain, les provinces furent successivement administrées par des magistrats qui s'intitulaient consulaires, proconsuls, préteurs, propréteurs, préfets, et qui exerçaient un pouvoir presque absolu. Les Grecs appelaient la province *éparchie*; les Allemands la nomment *landschafft*; les Français, les Anglais, les Italiens et les Espagnols ont conservé le mot *province*. Dans plusieurs États modernes, les provinces ont reçu les dénominations particulières de *comte*, *marquisat*, *duché*, *cercle*, *électorat*, etc. V. ces mots. Avant la Révolution, la France était divisée en trente-trois provinces; elle l'est aujourd'hui en quatre-vingt-six départements. Chaque province avait pour chef un gouverneur. Les ramiers arrivent dans nos *provinces* au printemps. (Buff.) Elle marche comme un général à la tête d'une armée royale, pour traverser des *provinces* que les rebelles tenaient presque toutes. (Boss.) Je t'ai cherché moi-même au fond de tes *provinces*. (Rac.) L'âne, c'est quelquefois une pauvre *province*. (La Font.)

Ce prince a cru pouvoir, après votre trépas,
Compter cette *province* au rang de ses États. (Rac.)

— Par extens. Il se dit des habitants mêmes d'une province. Plusieurs provinces se soulevèrent. Les provinces furent surchargées d'impôts.

— Se dit au singulier surtout par opposition à la capitale. Demeurer en province. Vivre en province. Aller en province. Partir pour la province. Les nobles, la noblesse de province. Un homme, une dame de province. Les gens de province. S'ennuyer de la vie de province. C'est une vie étrange que celle des *provinces*, on fait des affaires de tout. (Mme de Sév.) La ville dégoûte de la *province*; la cour détrompe de la ville; et la ville guérit de la cour. (La Bruy.) Il serait à désirer que les personnes de la *province* attachassent plus d'importance qu'elles ne le font à la bonne prononciation. (S. Dupuis.)

— Les habitants des provinces en général. Toute la province en parle. Cet ouvrage a charmé la cour, la ville et la province. Charmer également la ville et les *provinces*. (Boil.) Les *provinces* s'éclairent. (Volt.)

Pourvu qu'avec éclat leurs rimes débitées,
Soient du peuple, des grands, des *provinces* goûtées.
(BOILEAU.)

— *Avoir encore un air de province*. N'avoir pas encore pris l'air, les manières, le langage des habitants de la capitale. On dit dans le même sens, *Langage de province*, *accent de province*, *mot de province*, *manières de province*, *cela sent la province*, etc.

— Gouv. ecclés. Étendue de la juridiction d'une métropole. Il y avait dix-huit provinces ecclésiastiques dans le royaume: la province de Lyon, la province de Sens, la province de Reims, la province de Paris, etc.

— Gouv. monast. Réunion de plusieurs couvents d'un même ordre sous la direction et l'autorité d'un chef qui a le titre de *provincial*.

— Petit État.

L'on sait qu'il était roi d'une province
Qu'il pouvait gouverner en bon et sage prince.
(BOILEAU.)

— Hist. PROVINCE ROMAINE (LA), aujourd'hui la *Provence* et partie du *Languedoc*. Grande province des Gaules, comprise entre la Méditerranée, la Celtique, l'Italie, les Pyrénées, la Garonne et les Cévennes; capitale, Narbonne. Elle fut nommée *province romaine*, parce qu'elle fut longtemps la seule partie de la Gaule soumise aux armes des Romains. Sous Auguste, on distingua deux sortes de provinces: les proconsulaires et les prétoriennes; sous le IIIe siècle de l'Empire, toutes les portions de la monarchie romaine furent nommées provinces; Constantin les soumit à une administration uniforme, et les divisa en *préfectures*, *provinces* et *diocèses*.

— PROVINCES-UNIES. État fédératif formé en 1579, par le traité d'Utrecht, aux dépens des dix-sept provinces qui composaient le cercle de Bourgogne. La république des Provinces-Unies a cessé d'exister en 1795. Les Provinces-Unies étaient au nombre de sept, et formaient la république de Hollande. V. HOLLANDE et PAYS-BAS. ‖ *Provinces-Unies de l'Amérique centrale*. V. GUATÉMALA. ‖ *Provinces-Unies du Rio de la Plata*. V. PLATA.

PROVINCIAL, ALE. adj. (pr. *pro-vein-ci-al*; du lat. *provincialis*; rad. *provincia*, province). Qui est de la province, qui concerne la province. Assemblée provinciale. Juges provinciaux. Synode, concile provincial. États provinciaux. Administration provinciale.

— Iron. Qui n'est pas fait aux usages et à la tenue de la société des capitales; qui est gêné et sans grâce. Air provincial. Ton provincial. Langage provincial. Manières provinciales. Accent, style provincial.

— Philol. *Lettres provinciales*, ou absolument, *les Provinciales*. Titre d'un livre de Pascal dirigé contre les jésuites.

— Hist. *Maître provincial*. Titre des gouverneurs de la Livonie et de la Courlande, sous l'ordre teutonique.

PROVINCIAL, ALE. s. Habitant de la province. Un provincial. Une provinciale. Il se prend souvent en mauvaise part. Il est facile de reconnaître un *provincial*. (Volt.)

— Gouv. monast. Nom donné, dans les ordres religieux, au supérieur général de tous les maisons d'un même pays, ou d'une même langue, qui formaient une province. Il est élu en [illegible] ... Le provincial est subordonné au général; il a sous lui plusieurs prieurs.

PROVINCIALAT. s. m. Charge de provincial chez les religieux.

— Temps pendant lequel on exerce cette charge. Pendant le provincialat, sous le provincialat d'un tel.

PROVINCIALEMENT. adv. D'une manière provinciale; d'une manière gauche, embarrassée, affectée.

PROVINCIALISME. s. m. Gramm. Accent, idiotisme, particuliers à une province.

PROVINS. Géogr. (du bas latin *provinum*, fait du celt. *pro*, forteresse; *wynn*, agréable; cette ville ne fut d'abord composée que de la ville haute, qui était une place forte). Ch.-l. d'arr. (Seine-et-Marne); 6,000 hab.

— Pharm. *Roses de Provins*. Espèce de roses fort rouges dont on se sert pour les fomentations.

PROVISEUR. s. m. (du lat. *provisor*; formé de *pro*, pour, d'avance; *videre*, voir). Chef d'un collège royal. Il y a des proviseurs de première, de seconde et de troisième classe, selon le rang du collège auquel ils sont préposés.

— Chef de certaines maisons, dans l'ancienne université. Le supérieur de la Sorbonne et celui du collège d'Harcourt portaient le titre de proviseur. En 1753, le fameux cardinal de Tencin était proviseur de la maison de Sorbonne; la maison de Navarre avait aussi un proviseur. Le proviseur n'est plus, comme dans l'ancien régime, le premier entre ses égaux; tous les autres fonctionnaires de la maison, savoir: le censeur, l'aumônier, l'économe, les professeurs, les agrégés, les maîtres d'études, lui sont subordonnés. Un excellent proviseur serait capable de diriger la plus vaste administration.

PROVISION. s. f. (pr. *pro-vi-zion*; du lat. *provisio*, formé de *providere*, pourvoir). Écon. dom. Amas collectif de tout ce qui est compris dans la consommation élémentaire, l'usage et l'entretien de la vie domestique des individus d'une ville, d'une province, pour un temps déterminé ou indéterminé. Provision de vin, de blé, de bois, de sel. Aller à la provision. Faire provision, bonne provision, grande provision. Avoir sa provision toute faite.

— Loc. prov. fam. *Provision, destruction*. Quand on a dans son ménage une provision faite des choses nécessaires à la vie, on consomme une plus grande quantité de ces choses que s'il fallait se les procurer à mesure. On dit de même, *Provision*, *profusion*.

— Lorsqu'il s'agit de l'approvisionnement d'une place de guerre, on distingue les provisions de bouche et les provisions de guerre proprement dites, qu'on appelle aussi *munitions*.

— Fig. et fam. Grande quantité. Faire ou avoir provision d'esprit, de talent, d'érudition, de courage, de patience. Il faut se faire, dans la jeunesse, une provision de savoir et de [illegible] qui puisse nourrir et guider l'esprit toute sa vie. Faites provision d'amis dans le temps même où vous croyez en avoir le moins besoin.

— En mauvaise part. Provision de ridicules.

— Jurispr. Somme allouée avant jugement définitif à une partie dont le droit paraît certain, et lorsqu'il n'y a contestation que sur la quotité de la valeur principale demandée. Demander, obtenir une provision.

— *Provision alimentaire*. Somme allouée par la justice aux veuves ou aux femmes séparées sur les biens de leurs époux, aux pères ou aux mères sur les revenus de leurs enfants.

— En matière criminelle et correctionnelle. L'individu blessé dans une rixe ou dans une attaque violente et préméditée, ou par la négligence d'un tiers, peut, avant le jugement de la cause au fond, obtenir une provision pour fournir aux frais de sa maladie et à ses besoins.

— *Provision sur les biens meubles ou immeubles*. Somme allouée au failli ou à sa famille pour leurs besoins, jusqu'à ce qu'il y ait concordat ou syndicat définitif.

— Comm. Fonds destiné au remboursement d'une traite, d'un billet, d'une lettre de change, en cas de non paiement par les endosseurs et le tireur. Le négociant néglige dans la lettre pour pas [illegible] n'est pas tenu de le faire s'il n'a ni fonds ni provision.

— Rétribution due à un courrier, à un facteur ou à un commissionnaire de commerce, qui a fait, par ordre ou pour compte d'un commettant, une vente ou un achat de marchandises. Ce droit est de même nature que celui de courtage ou de commission.

— Droit canoniq. Titre accordé par le supérieur légitime d'un ecclésiastique, et en vertu duquel celui-ci possède un bénéfice. On obtenait la provision d'un bénéfice par résignation, par dévolution, par prévention.

— *Provision en forme gracieuse*. Lettres qui dispensent le bénéficiaire d'un examen. ‖ *Provision colorée*. Celle qui renferme des nullités sous une apparence légitime. ‖ *Provision en commende*. Celle par laquelle un bénéfice régulier est conféré pour être possédé en commende. Il n'y a que le pape, et ceux à qui il a donné le droit d'indult, qui puissent accorder des provisions en commende.

— Les provisions bénéficiales expédiées au nom du pape se distinguaient en *provisions de cour de Rome*, expédiées par la chancellerie du [illegible] pour les bénéfices consistoriaux, et en *provisions en cour de Rome* pour les [illegible] à la nomination du pape. Les provisions pour les bénéfices consistoriaux s'appelaient *bulles*.

— *Lettres de provisions*. Ordre royal par lequel le quiet [illegible] à prendre possession de l'office qu'il avait acheté. Sous le règne de François Ier, la vénalité des charges avait pris un tel accroissement, que le chiffre des lettres de provisions accordées à la noblesse s'élevait à quatre mille. Le titulaire ou les héritiers d'une charge pouvaient la vendre; mais les lettres de provisions n'étaient expédiées que dans le cas où il n'y avait pas d'opposition soit sur le titre, soit sur le prix.

— On appelait aussi *Lettres de provisions* ou simplement *provisions*, l'ordre royal qui conférait un ministère, même celui de chancelier. Le ministre révoqué devait remettre ses provisions. La démission volontaire se faisait par le renvoi des provisions. ‖ Dans les juridictions seigneuriales, les provisions pour les charges étaient données par les seigneurs et sous leur sceau particulier; ces provisions étaient révocables.

— *Provisions d'Oxford*. Statut provisoire dressé en 1258 par les vingt-quatre commissaires du parlement d'Oxford, et juré par Henri III et son fils Édouard. Entre autres choses, ce statut ordonnait l'observation de la grande charte, souvent violée par le roi, etc. Les provisions d'Oxford furent abolies en 1267.

— *Par provision*. loc. adv. Préalablement. Les jugements pour provision alimentaire, pour réparation urgente, et pour tous les cas exceptionnels qui exigent célérité, sont exécutoires par provision.

— Il s'emploie aussi dans le langage familier et par plaisanterie. Puisque vous dites que nous ne dînerons qu'à cinq heures, je vais par provision déjeuner un peu.

PROVISIONNEL, ELLE. adj. (pr. *pro-vi-zi-on-nel*). Qui se fait par provision, en attendant ce qui sera réglé définitivement. Partage provisionnel. Traité provisionnel. Convention provisionnelle.

PROVISIONNELLEMENT. adv. (pr. *pro-vi-zi-o-nè-le-man*). Par provision, provisoirement. Ordonner provisionnellement.

PROVISOIRE. adj. des 2 g. (pr. *pro-vi-zoa-re*; rad. *provisoire*). Jurispr. Qui est rendu par provision. Jugement provisoire. Main-levée provisoire. ‖ *Exécution provisoire*. Celle que le juge ordonne pour tous les cas exceptionnels qui exigent célérité. Dans les jugements des tribunaux de commerce, quel que soit le chiffre du principal, l'exécution provisoire peut être ordonnée avec ou sans caution. Les juges d'appel peuvent, en certains cas, accorder des arrêts de sursis à l'exécution provisoire ordonnée par les premiers juges.

— Dans le langage usuel. Qui se fait en attendant une autre chose. Faire un arrangement provisoire.

— Temporaire, intérimaire. Gouvernement provisoire.

— s. m. Ce qui est provisoire. [illegible] comme termes de palais et dans le [illegible] usuel. Le provisoire. Un provisoire. Gagner le provisoire. Introduire un provisoire. Faire cesser le provisoire.

PROVISOIREMENT. adv. Par provision. Juger provisoirement. Agir, faire, ordonner provisoirement. Les jugements de référé ne statuent que provisoirement, sans rien préjuger sur le principal.

— En attendant. On arrange mon appartement, et provisoirement, je n'occupe que cette petite chambre.

PROVISORAT. s. m. Dignité, qualité de proviseur.

— Durée les fonctions de proviseur. Sous le provisorat de.

PROVISORERIE. s. f. (pr. *pro-vi-zo-re-rie*). Office, emploi de proviseur, dans certaines maisons de l'ancienne université. En parlant de l'office des proviseurs actuels, on dit *Provisorat*. V. ce mot.

PROVOCATEUR, TRICE. adj. Qui provoque.

— *Agent provocateur*. Nom que l'on donne, en politique, aux gens de police qui se chargent eux-mêmes d'organiser un complot, en faisant naître un espoir chimérique dans des têtes exaltées; lorsque les preuves du complot sont à peu près faites, les agents *provocateurs*, ceux qui ont poussé à l'exécution avec le plus de violence, disparaissent tout à coup de la scène, et leurs complices sont tout surpris d'apprendre par l'instruction, que ces hommes qui montraient tant de ferveur pour une régénération politique n'étaient que des émissaires de la police. (Teulet.)

— substantiv. Celui, celle qui provoque. Vous avez été le provocateur de cette déplorable querelle.

— Ant. rom. *Provocateur*. Espèce de gladiateur qui attaquait les hoplomaques.

PROVOCATION. s. f. (pr. *pro-vo-ka-ci-on*; (ét., V. PROVOQUER). Action de provoquer. Se prend presque toujours en mauvaise part. Provocation à la colère, à la vengeance. Provocation à la révolte. Provocation au crime. Coupable de provocations.

— Ce qui provoque. Ce langage est une provocation.

PROVOCATOIRE. adj. des 2 g. ‖ *Jours provocatoires*. Jours critiques où des crises incertaines arrivent, quoique rarement.

PROVOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Provoquer. S'empl. adject. Mais ... n'est que lorsqu'ils sont *provoqués*, qu'ils font ainsi main-basse sur les hommes. (Buff.) Ils se jettent rarement sur les hommes quand même ils seraient *provoqués*. (Id.)

— *Provoqué à*. Provoqué à se battre.

— *Provoqué contre*. On est fâché que Clodes ait déshonoré ses grandes victoires par des assassinats, ou *provoqués* contre des alliés et vis parents, ou commis même de sa propre main. (Anquetil.)

— *Provoqué en*. Provoqué en duel.

— *Provoqué par*. Provoqué par un insolent. Provoqué par beaucoup d'injures. L'habitude des mouvements *provoqués* par l'action de l'émétique, y dispose le diaphragme et les muscles de l'abdomen. (Richerand.) Il avait été *provoqué* par le fils d'un banquier, il ne voulait que le blesser, mais par malheur il l'a tué. (De Balzac.)

PROVOQUER. v. a. 1re conj. (pr. *pro-vo-ke*; ét. lat., *pro*, en avant; *vocare*, appeler). Inciter, exciter. Et vous qui, les premiers, *provoquant* la vengeance. (Del.) La fausse amitié *provoque* nos confidences par un intérêt simulé, pour fournir des aliments à sa railleuse jalousie. (St-Evrem.)

— *Provoquer à*, suivi d'un nom. Provoquer au combat. Provoquer au crime. Provoquer à la révolte. Provoquer à la vengeance.

— *Provoquer à*, suivi d'un infinitif. Provoquer à boire. Provoquer à commettre une mauvaise action.

— *Provoquer par*. Provoquer par dons, par promesses, par ordres, par menaces.

— Se prend quelquefois, dans le sens ordinaire que l'on donne aux mots *causer*, *exciter*. Provoquer le sommeil. Provoquer la sueur. Provoquer le vomissement. On dit aussi, dans ce sens, *Provoquer au sommeil*, etc.

— SE PROVOQUER. v. pron. Se faire des provocations mutuelles. Les fous irrités se provoquent, les sages s'évitent.

PROVOQUEURS. s. m. pl. Antiq. rom. Sorte de gladiateurs.

PROXAGORAS. Médecin célèbre, descendant des Asclépiades, florissait à Alexandrie vers le milieu du IVe siècle av. J.-C. On lui attribue de fort belles découvertes en anatomie.

PROXÈNE. s. m. (ét. gr., πρό, devant; ξένος, étranger). Ant. gr. Magistrat subalterne de Sparte et d'Athènes, chargé de loger les étrangers et d'exercer la police parmi eux.

PROXENETE. s.m. (du gr. προξενητής, courtier). Entremetteur. Il ne s'emploie qu'en mauvaise part et ne s'applique qu'aux entremetteurs de marchés honteux entre les deux sexes.

PROXIMITÉ. s. f. (du lat. *proximitas*; rad. *proximus*, voisin). Voisinage d'une chose à l'égard d'une autre. La proximité des lieux où on se trouve affaire, épargne bien du temps et de l'argent. Avoir une chose à sa proximité. À proximité. Le théâtre est à votre proximité. La proximité de nos demeures nous donne la facilité de nous voir souvent.

— Parenté. Il y a proximité de sang entre vous et moi. La proximité du sang fait un des

[illegible] hommes de s'unir dans un même intérêt.

PROYART (L'abbé Liévain-Bonaventure). Né à Arras en 1743, mort en 1808; on lui doit des ouvrages d'éducation et des écrits historiques dictés par les sentiments honorables, mais entachés de partialité.

PROYER. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau du genre bruant, ayant les parties supérieures du plumage d'un brun cendré, tachetées longitudinalement de noir; et les parties inférieures blanches marquées d'un trait noir sur la gorge; les ailes et la queue d'un cendre obscur, lisérées de cendre clair; le bec bleuâtre et les pieds bruns. Le proyer habite l'Europe; mais il ne vient chez nous qu'au printemps, et niche dans les blés.

PROZOÏQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πρὸ, avant; ζωή, vie). Minér. Qui est antérieur à l'apparition des êtres vivants. Il s'applique à ces roches qui ne renferment jamais de débris organiques.

PRUDE. adj. des 2 g. (du lat. *prudens*, prudent). Qui affecte un air sage, réglé, circonspect. Les femmes galantes que la société n'a pas encore rejetées de son sein, et qui veulent réunir les plaisirs du vice aux honneurs de la vertu, sont nécessairement *prudes;* c'est-à-dire, qu'elles outrent la modestie dans leurs paroles et dans leurs gestes, par la crainte de laisser pénétrer leurs pensées, et pour répandre en présence de témoins le ton familier que les hommes contractent avec elles dans l'intimité. (Cte de Bradi.) Les dames anglaises passent pour être les femmes les plus *prudes* de l'Europe, non-seulement parce qu'elles ne reçoivent point dans leur chambre à coucher, mais encore parce que la rencontre d'un homme et d'un lit dans la même chambre les trouble jusqu'à l'effroi. (Id.)

— Dans un sens analogue, on dit, *un air prude, un extérieur prude, une mine prude,* etc. Ce jeune homme a un air prude dont il est facile d'être la dupe. Cette femme a un petit air prude auquel on se laisse prendre de prime-abord.

PRUDE. s. f. Femme prude. Les *prudes* sont ennuyeuses dans le monde par leurs exigences, et dangereuses par leurs observations et leurs jugements dépourvus de charité. (Cte de Bradi.) La *prude* est celle qui, substituant la forme au fond, paye seulement de maintien et de paroles, ou qui, ne se contentant pas d'être chaste, veut encore que sa chasteté fasse du bruit. (Id.) Plutôt qu'une autre une *prude* est séduite. (Florian.)

.... Tout homme qui prend une *prude* pour femme,
Devient un sot, monsieur, gouverné par madame.
(Dufresny.)

— Ce mot ne s'est pas toujours pris en mauvaise part, et il s'est appliqué à certaines personnes du beau sexe qui ont su se tirer du prix commun, et ont acquis une espèce et un rang particulier. Les *prudes* formaient, avec les *précieuses*, une secte nouvelle.

PRUDEMMENT. adv. (pr. *pru-da-man*). Avec prudence. Agir prudemment. Parler prudemment. Se conduire prudemment. Le loup sait se tenir *prudemment* embusqué. (Delille.)

PRUDENCE. s. f. (pr. *pru-dan-ce;* du lat. *prudentia*, formé par contraction de *providentia*, prévoyance). Vertu qui fait discerner le bien d'avec le mal, le vrai d'avec le faux, et qui aide à se conduire dans la vie avec circonspection, réserve, décence et sagesse. Prudence consommée. Agir, conduire avec prudence. Manquer de prudence dans une occasion. Donner des marques d'une grande prudence. S'en remettre, s'en rapporter à la prudence de quelqu'un. Se reposer sur la prudence, admirer la prudence d'une personne. Il y a des conjonctures où la *prudence* même ordonne de ne consulter que le chapitre des accidents. (Card. de Retz.) Il n'y a point d'éloges qu'on ne donne à la *prudence;* cependant, elle ne saurait nous assurer du moindre événement. (La Rochef.) La *prudence* est une prévoyance raisonnable. (Vauv.) La principale *prudence* consiste à parler peu, à se défier bien plus de soi que des autres, mais point à faire des discours faux, et des personnages brouillons. (Fén.) La *prudence* vaut souvent mieux que la valeur. (Charron.) La *prudence* sans le courage est inutile, et le courage qui n'est pas gardé par la *prudence* est fureur. (Prov. arabe.)

J'estime d'un guerrier la noble impatience,
Qui sait, quand il le faut, céder à la *prudence.*
(La Harpe.)

Mais par un contre-temps qu'on éprouva toujours,
La *prudence* ne vient qu'à la fin des beaux jours.
(La Chaussée.)

— Selon la morale chrétienne, la prudence est l'une des quatre vertus cardinales, c'est-à-dire l'une des quatre vertus sur lesquelles roule toute l'économie de la conduite humaine. Socrate [illegible] la prudence il n'y a pas de vertu [illegible] philosophes l'ont définie [illegible] à l'avenir [illegible], car rien [illegible] au passé que l'avenir [illegible] de circonstances imprévues. La prudence est une sorte de providence humaine. Les anciens l'ont symbolisée dans Prométhée, qui signifie *prévision*, auquel ils opposèrent son frère Epiméthée ou *l'imprévoyance*. Les mythes lui donnent comme à Janus deux visages, l'un tourné vers le passé, l'autre vers l'avenir. Les Egyptiens la représentent sous l'emblème d'un énorme serpent à trois têtes, une de chien qui flaire; une de lion, dont la gueule puissante est près d'agir, et une de loup, qui médite une retraite en cas de besoin. Ainsi représentée, la prudence est brutale; Jésus-Christ seul, épurant toutes choses, nous fait comprendre et aimer cette précieuse vertu, à laquelle il donne, avec la finesse du serpent, la douceur de la colombe.

— Sainte Bible. *Prudence mondaine, prudence de la chair, prudence du siècle.* Habileté dans la conduite, lorsqu'elle ne regarde que les choses du monde; par opposition à *prudence chrétienne*, Celle qui nous apprend à discerner ce qui conduit à Dieu de ce qui en éloigne, et nous fait préférer l'un à l'autre.

— Loc. adv. *Avoir la prudence du serpent.* Être fort prudent.

— Jurispr. *S'en rapporter à la prudence.* Abandonner une décision à une autorité, sans lui rien demander expressément. L'avocat s'en est rapporté à la prudence de la cour.

PRUDENCE (Aurelius Clementius). Poète latin, né dans la Tarraconaise, vers l'an 348 de J.-C.; fut successivement avocat, magistrat, homme de guerre, et se distingua dans toutes ces professions; ses poésies, les unes lyriques, les autres didactiques, lui ont mérité le titre de *prince des poëtes chrétiens.* || PRUDENCE (Saint). Évêque de Troyes de 840 ou 845 à 861, combattit vivement les semi-pélagiens.

PRUDENT, ENTE. adj. (du lat. *prudens*). Qui a de la prudence. Homme prudent. Femme très-prudente. C'était la femme *prudente* qui est donnée proprement par le Seigneur. (Boss.)

Dans un champ de blés mûrs tout un peuple *prudent*
Amasse pour l'hiver un trésor abondant. (L. Racine.)

.... Tout homme *prudent* doit se garder toujours
De donner trop crédit à de mauvais discours. (Regn.)

— Conforme aux règles de la prudence. Faire une retraite prudente, une action prudente, une réponse prudente. Tenir une conduite prudente. J'imite de Conrart le silence *prudent.* (Boil.)

Seigneur, par ce conseil *prudent* et rigoureux,
C'est acheter la paix du sang d'un malheureux. (Rac.)

Le blasphème s'érige en noble liberté,
La fraude au double front en *prudente* sagesse,
Et le mépris des lois en magnanimité. (J.-B. Rouss.)

— subst. Celui, celle qui a de la prudence. Les *prudents* ont les dieux pour parents. (Max. grecque.)

Le *prudent* sait prévoir le danger, et s'en tire :
Le sot y succombe et périt. (Le Brun.)

PRUDERIE. s. f. (rad. *prude*). Affectation de sagesse, de décence, de délicatesse, dans le langage et dans le maintien, dictée par le désir d'obtenir une bonne réputation plutôt que par celui de la mériter. La *pruderie* est l'hypocrisie de la pudeur. (Massias.) La *pruderie* joue les vertus morales, comme l'hypocrisie joue les vertus religieuses; la première est plus ridicule, la seconde est plus criminelle. (Cte de Bradi.) Toute femme qui a des amants, et qui n'exerce pas la profession de courtisane, doit remplacer la chasteté par la *pruderie*. (Id.) Les plaisirs du vice et les honneurs de la vertu, tel est le but de la *pruderie* du siècle. (Beaumarch.) La *pruderie* est la caricature de la sagesse. (Id.)

PRUD'HOMIE. s. f. (pr. *pru-do-mie;* ét., V. PRUD'HOMME). Ce mot, inusité aujourd'hui, s'employait autrefois comme synonyme de Probité, mais il emportait avec lui plus spécialement l'idée d'une haute expérience et d'une grande sagesse de conduite. La probité est de tous les âges; la prud'homie ne convient qu'à la vieillesse ou à l'âge mûr.

PRUD'HOMME. s. m. (pr. *pru-do-me;* ét. lat., *prudens*, prudent; *homo*, homme). Homme prudent et probe, qui a l'expérience des affaires, et qui peut être pris pour juge d'un différend. Dans l'origine, tout homme de bien et d'expérience avait droit d'être qualifié de *prud'homme;* aussi ce mot est-il devenu la souche d'un nom de famille assez répandu. Ce titre était accordé alors, dans les différentes classes de la société, à ceux qui jouissaient plus particulièrement de l'estime et de la confiance publique.

— Prat. Expert. | *Conseil de prud'hommes.* Conseil choisi dans chaque corps de métiers, parmi les plus sages et les plus expérimentés, pour juger ou terminer par la voie de conciliation les différends élevés dans les corporations. Depuis la révolution, la juridiction des prud'hommes a été établie à Lyon, par une loi formelle, en date du 18 mars 1806, et à Paris, par la loi du 27 décembre 1844. Les prud'hommes exercent une juridiction en quelque sorte toute paternelle et de famille.

PRUDHON (Pierre-Paul). Célèbre peintre français, membre de l'Institut et de la Légion d'honneur; né à Cluni (Saône-et-Loire), en 1760, mort en 1823. C'est le Corrége de la France.

PRUDOTERIE. s. f. (diminut. de *pruderie*). Pruderie sotte et ridicule.

— La Fontaine en a fait un nom propre : [illegible] de la *Prudoterie*.

PRUE. s. f. Techn. Espèce de lien fait avec deux rouettes de bois.

PRUINE. s. f. Bot. Matière blanchâtre, pulvérulente, que sécrète la surface de certaines plantes et de divers fruits, et qui sert à leur former un enduit propre à les garantir de l'humidité.

PRUINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est couvert de pruine. Il est syn. de Poudreux.

PRUINEUX, EUSE. adj. Bot. V. PRUINÉ.

PRUM ou **PRUYM.** Géogr. Ville des États prussiens (province Rhénane), sur la Prum, à 50 kil. N.-O. de Trèves; 2,000 hab.

PRUNACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au prunier. | PRUNACÉES. s. f. pl. Famille de plantes rosacées. V. DRUPACÉ.

PRUNE. s. f. Bot. Fruit du prunier. La prune est un drupe arrondi, ovoïde, charnu, glabre, à peau lisse et fleurie, à noyau comprimé, oblong, pointu au sommet, sillonné et anguleux vers les bords. Les prunes diffèrent pour la grosseur, la couleur, la forme et la saveur. Elles mûrissent à différentes époques. La *jaune hâtive*, plus grosse à l'extrémité que du côté de la queue, très fertile, mûrit en espalier au commencement de juillet. La *précoce de Tours*, à peau noire et très-fleurie; le *monsieur hâtif*, à peau d'un violet foncé, peu sucrée; le *damas de Provence hâtif*, à chair jaune très-sucrée, sont bonnes vers la fin de juin et le commencement de juillet. Viennent ensuite la *grosse noire hâtive*, la meilleure des prunes précoces et la plus cultivée en espalier; le *gros damas de Tours*, mûr vers le milieu de juillet; l'*agrune d'Agen*, employée pour faire les pruneaux d'Agen; le *monsieur* qui a jusqu'à 18 lignes de diamètre; la *royale de Tours*, excellente et très-productive; le *damas rouge*, mûr vers le milieu du mois d'août; le *damas musqué*, de la même saison, la mirabelle, à peau jaune, excellente en confitures, en compotes et en pruneaux; la *petite mirabelle*, moins grosse que la précédente, qui a jusqu'à un pouce de diamètre, le *drap d'or*, l'*impériale violette*, les *damas violet, noir, d'Italie, de Maugerou*, la *grosse reine-claude*, mûre vers la fin d'août, à peau fine, verte, frappée de rouge du côté du soleil, la meilleure de toutes les prunes pour être mangée crue, excellente en compotes, en confitures, nommée aussi *abricot-vert, verte-bonne*, la *reine-claude violette*, les *perdrigons blanc, violet* et *rouge*, la *sainte-catherine*, etc. Les prunes sont d'excellents fruits mucoso-sucrés et nourrissants, un peu acidules dans la plupart des variétés, susceptibles de former une boisson fermentée bien supérieure à celles que boivent les cultivateurs dans la plupart de nos départements. Elles pourraient être d'une grande ressource dans les ménages rustiques, car elles se conservent facilement d'une année à l'autre, en marmelades, en confitures, et cuites au four.

— Loc. prov. *Aimer mieux deux œufs qu'une prune.* Entendre bien ses intérêts. Il aime mieux deux œufs qu'une prune.

— Fig. *Prune de prophétie.* S'est dit pour Balle de mousquet.

— Bot. *Prune des anses, prune de coco, prune de coton* ou *prune d'Icaque.* Noms divers du fruit de l'icaquier. || *Prune des Indes.* Le fruit des myrobolans. || *Prune du Malabar.* Le fruit du jambosier. | *Prune sebesten.* Le fruit d'un sébestier. || *Prune de Calignac.* Variété d'olivier.

PRUNEAU. s. m. (pr. *pru-nô;* rad. *prune*). Prune séchée au four ou au soleil. La fabrication des pruneaux communs consiste à cueillir les prunes lorsqu'elles sont bien mûres, à les déposer sur des claies, et à les exposer dans le four à une douce température, trois ou quatre fois de suite. Après cette opération, les pruneaux, placés dans un lieu sec, se conservent sans altération une et deux années. Le *petit damas*, le *saint-julien*, servent à faire les pruneaux purgatifs. Les meilleures espèces desséchées sont le *gros damas de Tours*, la *sainte-catherine*, l'*impériale violette*, la *reine-claude*, et la *prune d'Agen;* les pruneaux de ces espèces, préparés en compotes, sont une nourriture agréable et d'un grand secours pour les convalescents, etc. Les médecins les font souvent entrer dans le régime des personnes atteintes d'affections chroniques. Les pruneaux de Tours, de Nancy, de Brignoles, d'Agen, ont acquis une réputation méritée et sont la source d'un revenu important; ils sont d'ailleurs préparés avec plus de soin que les pruneaux communs du commerce.

PRUNELET. s. m. Econ. dom. Sorte de boisson que les pauvres gens font avec des prunelles séchées au four.

PRUNELLA. s. f. Anc. médec. Sécheresse de la langue et de la gorge, qui se fait sentir dans les fièvres continues.

PRUNELLAY. Art cul. Nom propre qui s'emploie dans cette locution, *sauce piquante à la Prunellay.* Sauce composée de trois cuillerées à dégraisser d'espagnole ou de coulis, d'une cuillerée de vinaigre blanc, d'une feuille de laurier, d'une gousse d'ail, d'un peu de thym, d'un clou de gérofle, d'une ou deux cuillerées de bouillon, d'une pincée de poivre fin, etc.

PRUNELLE. s. f. Anat. Ouverture qui paraît noire dans le milieu de l'œil, et par laquelle les rayons passent pour peindre les objets dans la rétine. Prunelle brillante, ardente, azurée, enflammée, étincelante, faible.

[illegible]
[illegible]
[illegible]

Du coin [illegible] *prunelle.*
Dunois lorgnant [illegible] prunelle. (Voltaire.)

— *Conserver quelque chose comme la prunelle de l'œil, comme la prunelle de ses yeux.* Conserver quelque chose soigneusement, précieusement. On dit de même, Aimer comme la prunelle de ses yeux.

— Loc. prov. et fam. *Jouer de la prunelle.* Jeter des œillades, faire quelques signes des yeux. Se dit communément des signes qu'un homme et une femme se font quand ils sont d'intelligence.

— Comm. Étoffe rase en laine, à laquelle on mêle quelquefois de la soie. Un pantalon de prunelle. Une robe de prunelle.

PRUNELLE. s. f. Bot. Fruit du prunellier. V. ce mot. Les premières gelées adoucissent un peu les prunelles, et en rendent la saveur astringente presque supportable. Les enfants les mangent alors, et elles servent à faire une mauvaise boisson pour les pauvres gens.

PRUNELLI. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Corte (Corse); 300 hab.

PRUNELLIER. s. m. Bot. Variété de prunier, arbrisseau de plus d'un mètre de haut, qui croît dans les terrains arides, au milieu des haies. Sa tige est recouverte d'une écorce brune, ses rameaux sont épineux, ses feuilles ovales, petites, glabres; ses fleurs, blanches, aromatiques, presque solitaires, paraissent avant les feuilles; ses fruits, du volume d'un gros pois, d'un bleu foncé et d'une saveur astringente, sont connus sous le nom de *prunelles*. L'écorce du prunellier a été employée comme fébrifuge, sa fleur comme purgatif, et l'extrait de ses fruits comme astringent.

PRUNIER. s. m. (pr. *pru-nié;* du lat. *prunus*). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rosacées, tribu des amygdalées, dont la principale espèce est le prunier domestique cultivé, arbre de 4 à 5 mètres de hauteur, à racines traînantes, à écorce brune, à rameaux sans épines, à feuilles ovales, glabres en dessus, pubescentes en dessous, dentées, à fleurs presque solitaires. Le prunier est, dit-on, originaire d'Orient; mais il est cultivé en France de temps immémorial. Quelques botanistes affirment que le prunier sauvage, qui croît naturellement dans les parties méridionales, est le type du prunier cultivé. Le prunier aime surtout une terre fraîche et forte; il pousse en plein vent, et n'est guère cultivé en espalier qu'aux environs de Paris. La disposition du prunier à pousser des drageons qui l'épuisent, doit être combattue avec persévérance. ces drageons sont supprimés à mesure qu'ils paraissent. Le *prunier* de Damas, l'abricot d'Arménie. (Delille.)

— Loc. prov. *Être sot comme un prunier.* Être fort sot En vérité, ce jeune homme est sot comme un prunier.

— Nom donné en Bretagne à l'épicéa, arbre de la famille des pins. || *Prunier d'Amérique.* Les mombins et les myrobolans. || *Prunier épineux*, le prunellier || *Prunier du Japon.* L'ascaride. || *Prunier de Saint-Domingue.* Le *ximenia aculeata.*

PRUNIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pruna*, prune; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une prune.

PRUNINE. s. f. (rad. *prunus*, prunier). Chim. Mucilage végétal contenu dans la gomme du prunier.

PRURIGINEUX, EUSE. adj. Médec. Qui cause de la démangeaison. Douleur prurigineuse.

PRURIGO. s. m. Mot latin souvent employé en français comme synonyme de Démangeaison.

— Médec. Eruption cutanée caractérisée par des papules peu saillantes, et à peu près de même couleur que la peau, plus larges que celles du lichen, produisant une démangeaison très-vive et quelquefois intolérable. Le prurigo est local ou général. | On dit aussi *prurigie.*

PRURIT. s. m. (pr. *pru-ri;* du lat. *pruritus*). Démangeaison vive. Le *prurit* succède à la démangeaison, et est le premier degré de la cuisson : un frottement léger le fait disparaître, et le remplace même par un sentiment de volupté, tant il est vrai que la douleur tient de bien près au plaisir. (Encycl.)

PRURITEUX, EUSE. adj. Qui cause des démangeaisons.

— Bot. Se dit d'une plante garnie de poils qui se cassent ou se détachent aisément, s'insinuent dans la peau, et causent ainsi des démangeaisons vives.

PRUSA ou **PRUSE.** Géogr. Nom commun à deux villes de Bithynie : la plus célèbre est l'ancienne Cionte, aujourd'hui *Brousse*, la deuxième, au pied du mont Olympe, fut bâtie, dit-on, par Annibal.

PRUSIAS Ier, ou *le Boiteux*, roi de Bithynie, de 237 à 192 avant J.-C.; repoussa les Gaulois qui avaient envahi ses Etats, mourut d'une blessure reçue au siége d'Heraclée. || PRUSIAS II, dit *le Chasseur*, fils et successeur du précédent, 192 à 148 avant J.-C.; reçut Annibal à sa cour, consentit à le livrer aux Romains, se déshonora à Rome par ses bassesses d'esclave, et périt dans une révolte sous les coups de son fils Nicomède II.

PRUSNITZ. Géogr. Village de Bohême, dans le cercle de Koeniggraetz.

— Hist. *Bataille de Prusnitz.* Victoire remportée par Frédéric le Grand sur les Autrichiens, le 30 septembre 1745; dix-huit mille Prussiens y battirent environ quarante mille ennemis.

PRUSSE. Géogr. Un des principaux États de l'Europe, formé de deux parties distinctes et séparées par des pays étrangers : l'une, la vraie Prusse, à l'E., plus grande; l'autre, à l'O., et plus petite. La première a pour bornes, au N., la Baltique; à l'E., la Pologne et la Russie; à l'O., le Mecklembourg, le Hanovre, etc.; au

S., le royaume et les duchés de Saxe, plus la monarchie autrichienne. La deuxième, dite *grand duché du Bas-Rhin*, a pour bornes : à l'O., les royaumes de Belgique et de Hollande; à l'E., les Etats de Hanovre, Hesse-Cassel, Nassau, Hesse-Darmstadt; au S., le cercle bavarois du Rhin et la France. Il faut à ces deux parties joindre le canton de Neufchâtel et quelques enclaves. La surface totale de la Prusse est de 225,000 kilom. carrés; la population est de 15,000,000 hab.; la capitale est Berlin (351,000 hab.). Les Etats prussiens se divisent en huit grandes provinces, subdivisées en vingt-cinq gouvernements ou régences (non compris le canton de Neufchâtel). Les gouvernements prennent tous le nom de leur chef-lieu, si ce n'est celui de Potsdam, enfermant la capitale, auquel on donne pour chef-lieu, tantôt Potsdam, tantôt Berlin. Les provinces sont : à l'E. du Weser, Brandebourg, Poméranie, Silésie, grand-duché de Posen, Prusse propre, Saxe; à l'O. du Weser, Westphalie et province rhénane. La Prusse embrasse des pays très-éloignés, très-divers, mal liés ensemble, et est presque toute en frontières; en Silésie, en Saxe et vers le Rhin, elle a beaucoup de montagnes; dans les autres parties, c'est une plaine immense. Le Rhin, le Weser, l'Elbe, l'Oder et la Vistule l'arrosent, et y reçoivent beaucoup d'affluents. La mer baigne environ 500 kilomètres de côtes. Le climat, varié selon la latitude, est froid plutôt que chaud, et devient très-froid et très-humide au nord. Les productions sont nombreuses; le commerce est assez florissant, surtout à l'O. du Weser. Le gouvernement est monarchique; la maison régnante est la ligne cadette de la maison de Hohenzollern; la liberté de conscience est illimitée, mais la majorité de la population est luthérienne; l'instruction est répandue et fort avancée, sauf vers la Pologne; l'armée régulière est forte de 225,000 hommes, plus une *landwehr* ou milice nationale d'environ 400,000 hommes. La monarchie prussienne fait partie de la Confédération germanique, et en est la seconde puissance pour l'importance; presque toutes ses provinces sont comprises dans la confédération, à l'exception de la Prusse propre et du grand-duché de Posen; elle lui fournit une population d'environ 10 millions d'habitants; son contingent fédéral est de 79,234 hommes; elle a quatre voix à l'assemblée générale de la diète, et une voix aux assemblées ordinaires.

— PRUSSE proprement dite, une des huit provinces du royaume de Prusse, a pour bornes : à l'E., la Russie; au S., la Pologne russe; à l'O., la Poméranie et le Brandebourg; au N., la Baltique. Cap. Kœnigsberg. Elle est de forme oblongue, et a 600 kilom. de l'O. à l'E., sur une largeur qui varie de 25 à 150. Elle est divisée en quatre gouvernements; son climat est insalubre, son sol plat, froid et peu fertile.

— PRUSSE RHÉNANE. Dénomination sous laquelle on comprend souvent toutes les possessions de la Prusse sur le Rhin, et à l'O. du Weser.

— Hist. *Duché de Prusse*. État relevant de la couronne de Pologne, qui, en 1525, fut donné aux princes de Brandebourg et passa bientôt aux électeurs de la même famille. Frédéric-Guillaume, surnommé le grand électeur, fit reconnaître par la Pologne l'indépendance du duché de Prusse, en 1657, et vainquit la Suède en 1675. || *Royaume de Prusse*. Monarchie dont les fondements furent jetés par le grand électeur, mais qui ne fut érigée sous ce titre qu'en 1701, par son fils Frédéric I^{er}. Le royaume de Prusse, agrandi par la conquête de la Silésie, sous Frédéric II, dit le Grand, en 1740, et par les partages de la Pologne, fut mis à deux doigts de sa ruine par Napoléon, en 1812, mais les traités de 1815 la fortifièrent et l'étendirent jusqu'au Rhin.

PRUSSIATE. s. m. Chim. Synonyme de Hydrocyanate et de Cyanure.

PRUSSIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de la Prusse. || Qui appartient à la Prusse ou à ses habitants. Les Prussiens ou *Borussiens*, tribu slave ou lettone, se trouvent établis au x^e siècle sur les bords de la Vistule. Les chevaliers teutoniques, appelés par les Polonais, en 1226, exterminèrent onze tribus prussiennes et soumirent le reste. A cette époque, la race prussienne se confondit avec la race germanique, dont elle prit la langue, la religion et les mœurs.

— Techn. *Cheminée à la Prussienne*, ou absolument, *Prussienne*. Espèce de poêle qui simule une cheminée, et qui est ouverte de manière à laisser voir le feu.

PRUSSIQUE. adj. Chim. Il se dit d'un acide obtenu par la dissolution du sang, et qui, combiné avec le fer, donne le bleu de Prusse. L'acide prussique s'appelle scientifiquement *Acide hydrocyanique*. V. HYDROCYANIQUE.

PRUSSIURE. s. m. Chim. Synonyme de Cyanure.

PRUTH ou **PROUTH.** Géogr. Rivière navigable et très-rapide, qui prend sa source dans les monts Carpathes, en Gallicie, traverse la Moldavie et se jette dans le Danube, à l'E. de Galatz.

— Hist. Le czar Pierre le Grand fut battu en 1711 sur les bords du Pruth, et y conclut un traité avec les Turcs par l'entremise de Catherine.

PRYLIS. s. f. Ant. gr. Danse guerrière; c'est un des noms de la pyrrhique.

PRYMNE. s. m. (du grec πρύμνα, poupe). Zool. Région la plus reculée du dos, depuis les lombes jusqu'à la région de la queue, dans les mammifères.

PRYNNE (Guillaume). Jurisconsulte anglais, né aux environs de Bath, en 1600, mort en 1669, d'abord puritain violent, devint membre du parlement, prit généreusement la défense de Charles I^{er} vaincu, et brava Cromwell.

PRYTANE. s. m. (du gr. πρύτανις, administrateur). Antiq. gr. Nom que prenaient dans une armée les cinquante membres de chacune des dix classes du sénat d'Athènes, à mesure que le sort les appelait à la présidence. Les prytanes se trouvaient ainsi revêtus, ceux des quatre premières classes pendant trente-six jours, ceux des autres pendant trente-cinq jours seulement, d'une sorte de suprématie sur leurs collègues. Ils se partageaient les affaires publiques et surveillaient l'administration de la justice. La classe des prytanes se partageait en cinq décuries, composées chacune de dix proèdres, dont les sept premiers occupaient chacun la première place chaque jour de la semaine; chacun de ces sept magistrats se trouvait ainsi pendant un jour chef du sénat. || A Corinthe, après l'abolition de la première royauté, le *prytane* était celui que l'on choisissait parmi une assemblée de deux cents membres, pour exercer le pouvoir exécutif au nom de cette assemblée.

PRYTANÉE. s. f. (rad. *prytane*). Antiq. gr. Édifice où s'assemblaient, et où étaient entretenus aux frais de l'Etat, les cinquante sénateurs d'Athènes momentanément investis du titre de prytanes. Toujours réunis en ce lieu, les prytanes pouvaient veiller à la sûreté de l'Etat, avertir les autres sénateurs de ses dangers, et les convoquer au besoin. C'était aussi dans le prytanée que se donnaient les repas publics où étaient admis ceux qui, par leurs services, avaient mérité d'être nourris aux frais de l'Etat. Les juges demandant à Socrate quelle peine, selon lui, il avait méritée : D'être nourri, dit-il, au Prytanée, le reste de mes jours. Le Prytanée servait aussi de grenier public; les pénates publics y étaient gardés et honorés, le feu de Vesta entretenu.

— En France, depuis trente ou quarante ans, le mot de *prytanée* a servi à désigner, ou une école militaire, ou une école des arts et métiers, ou enfin divers établissements consacrés à la culture des sciences, des lettres et des arts. Lors de la résurrection des études classiques, au commencement de ce siècle, le collége Louis le Grand s'est appelé *Prytanée*, avant de s'appeler *Lycée impérial*.

PRYTANIE. s. f. (rad. *prytane*). Antiq. gr. Espace de trente-cinq ou trente-six jours que duraient, pour chaque classe du sénat d'Athènes, les fonctions de prytanes.

PRYTANITIDES. s. f. pl. Antiq. gr. Veuves qui entretenaient le feu sacré d'Hestia ou Vesta, sur l'autel consacré à cette déesse au milieu du Prytanée.

PRZEMYSL. Géogr. Ville murée des États Autrichiens (Gallicie), ch.-l. d'un cercle de même nom, à 90 kilom. O. de Lemberg; 6,560 habitants.

PRZÉMYSL I^{er}, ou **PRÉMISLAS.** Ancien roi de Pologne, vers 750. || PRZEMYSL II, d'abord duc de Posen, puis roi de Pologne en 1295, mourut en 1296. || PRZEMYSL-OTTOKAR, duc de Bohême. V. OTTOKAR.

PRZIPETS. Géogr. Rivière de Russie. V. PRIPET.

P. S. Abréviation de Post-scriptum.

PSACALION. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, ayant pour type le psacalion à feuilles peltées du Mexique.

PSADIROME. s. m. Moll. Genre de mollusques de la famille des ascidiens, ne comprenant qu'un animal des mers de Sicile.

PSALLETTE. s. f. (pr. *pça-lète*; rad. gr., ψάλλω, je chante). Liturg. Lieu où l'on élève, où l'on exerce les enfants de chœur.

— Réunion des enfants de chœur dont se compose une psallette.

— Ce mot est vieux; on dit plus communément *maîtrise*.

PSALLIDIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères qui a beaucoup d'analogie avec les charançons, et qui ne comprend qu'une espèce de Hongrie.

PSALLIEN. s. m. Hist. ecclés. Nom par lequel on a désigné les euchites et les massaliens.

PSALLIOTE. s. m. Bot. Division de la section pratelle du genre agaric, caractérisée par son voile en forme d'anneau ou collier.

PSALME. s. m. Ancienne forme orthographique du mot *psaume*.

PSALMISTE. s. m. (pr. *pçal-mi-ste*, du gr. ψαλμός, je chante). Auteur de psaumes.

— Absol. *Le Psalmiste*. David, auteur de la plus grande partie des chants bibliques connus sous le nom de psaumes.

PSALMISTER. v. a. et n. 1re conj. Vieux mot qui se disait pour Psalmodier, chanter des psaumes.

PSALMISTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pçal-mi-sti-ke*). Qui concerne le psalmiste, les psaumes.

PSALMODIATION. s. f. (pr. *pçal-mo-di-a-ci-on*; formé du v. *psalmodier*; rad. lat. *psalmus*, psaume). Action de psalmodier.

— Chant en manière de psalmodie; récit monotone et sans inflexion de voix.

PSALMODIE. s. f. (pr. *pçal-mo-die*, ét., V. PSALMODIER). Liturg. Manière de chanter, de réciter des psaumes.

—Fig. Manière monotone de lire, de déclamer. Ennuyeuse psalmodie. Insupportable psalmodie.

— Se dit du style même, quand il est trop uniforme, et que les tons n'en sont pas variés. Le style de cet écrivain est une psalmodie. Ce livre est une véritable psalmodie, une fade psalmodie.

PSALMODIÉ, ÉE. part. pass. du v. Psalmodier. S'empl. adjectiv.

— Liturg. Office psalmodié.

— Fig. Lu, déclamé, écrit, sans inflexion de voix, avec monotonie. Ce rôle a été tristement psalmodié par cet acteur. Ce discours est bien pensé, correctement écrit, mais il a été ennuyeusement psalmodié. Stylo psalmodié.

PSALMODIER. v. n. 1re conj. (ét. gr., ψαλμός, psaume; ᾠδή, chant). Liturg. Chanter, réciter des psaumes ou autres parties de l'office divin sans inflexion de voix.

— Fig. Parler, lire, écrire, chanter d'une manière monotone, sur un ton traînant.

— En ce sens il est aussi actif. Psalmodier un discours, un sermon, un rôle de comédie. Dubois me *psalmodie* les Mille et une Nuits. (M^{me} de Graffigny.)

> L'un veut guider le corbillard,
> Et l'autre d'un ton nazillard
> Me *psalmodie* une prière. (BÉRANGER.)

— SE PSALMODIER. v. pron. Être psalmodié. Le jour du Vendredi saint, plusieurs parties de l'office divin se psalmodient en signe du deuil de l'Eglise.

PSALMODIQUE. adj. des 2 g. Hist. ecclés. Qui concerne la psalmodie, qui appartient à la psalmodie. Le chant psalmodique de l'Eglise gallicane est autrement disposé que celui de Rome.

PSALMOGRAPHE. s. m. (pr. *pçal-mo-ghra-fe*; ét. gr., ψαλμός, psaume; γράφω, j'écris). Auteur de psaumes.

— Auteur d'un traité, d'un commentaire sur les psaumes.

PSALMOGRAPHIE. s. (ét. gr., ψαλμός, psaume; γραφή, écriture). Composition, collection de psaumes.

— Traité, commentaire sur les psaumes.

PSALMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport, qui est relatif à la psalmographie.

PSALTÉRION. s. m. (rad. gr., ψάλλειν, chanter, jouer d'un instrument). Musiq. Instrument de musique très-ancien, en bois et à cordes, que l'on pinçait avec les doigts, ou que l'on touchait avec le *plectrum* (l'archet). Les Hébreux se servaient de cet instrument, qu'ils appelaient *nebel*, pour accompagner leurs chants religieux. Le psaltérion moderne est plat, et a la figure d'un triangle. Il est monté de treize cordes de fil de fer ou de laiton, accordées à l'unisson ou à l'octave, et tendues sur deux chevalets, l'un d'un côté, l'autre de l'autre. Le psaltérion se touche avec l'archet. Les uns jouaient de la flûte, les autres du *psaltérion* à cinq ou à sept cordes. (M.-Brun.)

PSALURE. adj. des 2 g. (ét. gr., ψαλίς, voûte; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue fourchue.

PSAMATOTE. s. m. Foss. Polypier fossile alvéolé qu'on a comparé à une sabelle.

PSAMME. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

PSAMMÉNIT. Hist. égyp. Nom que porte, dans les historiens et sur les listes de Manéthon, un roi d'Egypte que les monuments appellent psammétique, et qui est le troisième de ce nom.

PSAMMÉTIQUE I^{er}, roi d'Egypte, le quatrième de la vingt-sixième dynastie, et l'un des douze seigneurs qui, après la retraite de Sabacon, roi d'Ethiopie, partagèrent entre eux le gouvernement de l'Egypte, Hérodote et Manéthon le font régner de 653 à 599. || PSAMMÉTIQUE II, roi d'Egypte, le sixième de la vingt-sixième dynastie, régna, selon Manéthon, de 593 à 576, et mourut dans une expédition contre les Ethiopiens. || PSAMMÉTIQUE III, roi d'Egypte, le neuvième de la vingt-sixième dynastie, fut fait prisonnier et mis à mort par Cambyse, roi de Perse.

PSAMMÉTIQUE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

PSAMMISTE. s. m. (du lat. *psammismus*, fait du gr. ψάμμος, sable). Médec. Traitement de l'hydropisie par le bain de sable.

PSAMMITE. s. m. Minér. Roche à base composée de grès et d'argile, et dont la plus grande partie comprend les roches nommées *grès houillers*. Les psammites, tenaces ou friables, quelquefois meubles, de couleur rougeâtre, grisâtre, jaunâtre, verdâtre, bleuâtre, noirâtre, blanchâtre, etc., unis ou bigarrés, s'emploient comme pierre à bâtir, pierre à paver, pierre à aiguiser.

PSAMMITIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient du psammite. Poudingue psammitique.

— Qui se compose de psammite. Dépôt psammitique.

PSAMMOBIE. s. f. (ét. gr., ψάμμος, sable; βίος, vie). Conchyl. Genre de coquilles bivalves, comprenant des espèces [illegible] jolies [illegible] dans le sable. Psammobie vergetée, boréale, fragile, bleuâtre, orangée, blanche, jaunâtre.

PSAMMOCOLE. s. m. (ét. gr. ψάμμος, sable, et du lat. *colo*, j'habite). Conchyl. Genre de coquilles comprenant plusieurs espèces de psammobies et de psammotées.

PSAMMOPHIDE. s. m. Erpét. Genre de serpents de la famille des ophidiens.

PSAMMOSAURE. s. m. Erpét. Genre de reptiles de l'ordre des sauriens.

PSAMMOSTÉE. s. m. Hist. nat. Synonyme d'Ostéocolle; nom appliqué spécialement aux agglutinations de sable qui représentent la forme des os.

PSAMMOTÉE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves, comprenant des espèces différant peu des psammobies. Psammotée scolette, zonale, blanche.

PSAMMOTHERME. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

PSAMMURE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

PSARA ou **IPSARA.** Géogr. et hist. Petite île de l'archipel grec, avec un port et un bourg, où l'on voit encore quelques vestiges de l'ancienne ville de Psyra, à 20 kilom. de Scio. Cette île a joué un très-grand rôle dans la guerre des Turcs contre les Grecs en 1824.

PSARE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des chétoloxes, établi pour une espèce de syrphe qui se trouve en France et en Allemagne.

PSARES. s. m. pl. (du gr. ψάρ, étourneau). Ornith. Famille de l'ordre des oiseaux hylophtènes, comprenant les étourneaux.

PSARIOTE. adj. et s. des 2 g. Habitant de Psara. || Qui appartient à Psara ou à ses habitants.

PSATURE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rubiacées, ayant pour type la psature de Bourbon, arbrisseau vulgairement nommé *bois cassant*.

PSATURÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une psature. || PSATURÉES. s. f. pl. Famille de plantes rubiacées qui a pour type le genre psature.

PSATYRIEN. s. m. (du gr. ψαθύριον, gâteau). Hist. eccl. Membre d'une secte d'ariens, qui avait pour chef un faiseur de gâteaux appelé Théotiste. Les psatyriens affirmaient que le Fils n'est point l'égal du Père, qu'il a été engendré de rien, et qu'en Dieu la faculté qui crée ne peut être distinguée de celle qui engendre.

PSAUME. s. m. (pr. *pço-me*; du gr. ψαλμος, formé de ψάλλειν, chanter). Liturg. Nom donné aux hymnes ou cantiques écrits en hébreu, sur la sainte montagne, et dont le roi David passe généralement pour être l'unique auteur, bien que des Pères de l'Eglise lui associent d'autres poëtes sacrés, Asaph, Idithun, Emar, et les enfants de Coré. Dans le temple de Jérusalem, les psaumes étaient chantés au son des instruments par les chœurs de quatre mille lévites.

— Au pl. et absol. Recueil des cent cinquante chants bibliques qui portent le nom de *psaumes*. Les Psaumes. Le livre des Psaumes. La plus ancienne traduction des psaumes est celle des Septante. L'Eglise catholique chante les psaumes en latin; l'Eglise protestante, au contraire, les chante dans une traduction française commencée par Clément Marot et achevée par Théodore de Bèze.

— *Psaumes graduels* ou *psaumes des degrés*. Nom donné à quinze psaumes, composés en partie par les enfants de Coré, à l'occasion du retour de la captivité de Babylone, et chantés par le peuple en montant au temple du Seigneur, qui était situé sur la colline de Sion. Les psaumes graduels font partie des 150 psaumes. Ce sont les 119^e 120^e, etc., jusqu'au 134^e.

— *Psaumes d'alleluia*. Nom que saint Jérôme donne aux psaumes qui contiennent une louange joyeuse à Dieu. Tels sont en particulier les psaumes 104, 105 et 106, 110 à 118, et 134 à 150.

— *Psaumes de la pénitence* ou *psaumes pénitentiaux*. Sept psaumes que l'Église a consacrés aux temps de pénitence, ou que doivent réciter les pécheurs pénitents.

PSAUTIER. s. m. (pr. *pco-tié*). Liturg. Recueil des cent cinquante chants bibliques qui portent le nom de psaumes. Les Juifs avaient divisé le psautier en cinq parties, et plusieurs Pères de l'Eglise avaient également adopté cette division; saint Jérôme n'a pas suivi cet ordre dans l'édition qu'il donna de l'ancienne Vulgate. Adoptée dans les premiers siècles, la version de saint Jérôme a été remplacée depuis le XVI^e siècle par la version primitive, conformément aux ordres de Pie V.

— Espèce de voile dont quelques religieuses se couvrent la tête et les épaules lorsqu'elles chantent l'office divin. || Grand chapelet ou rosaire qui a cent cinquante grains.

— *Psautier*. Se dit populairement des tripes formées par le troisième ventricule du bœuf.

PSCHENT. s. m. Ant. égyp. Espèce de mitre que portaient les principaux divinités égyptiennes.

PSÉCADE. s. f. (du gr. [illegible], mouiller). Antiq. Coiffeuse, esclave d'une dame grecque ou romaine, qui était chargée de parfumer et de coiffer sa maîtresse.

PSÉLAPHE. s. m. Entom. Genre de coléoptères [illegible] famille des brachélytres et

comprenant des insectes de très-petite taille, chez lesquels la longueur des palpes maxillaires dépassent souvent celle de la tête, et que l'on trouve dans les prés, sous les pierres, sous l'écorce des arbres.

PSÉLAPHIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un psélaphe. || PSÉLAPHIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, qui a pour type le genre psélaphe. Les psélaphides sont de très-petits insectes, qui courent avec vivacité, surtout le soir, et qui sont carnassiers.

PSÉLAPHIEN, IENNE. adj. Entom. V. PSÉLAPHIDE.

PSELION. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des ménispermées, renfermant des arbrisseaux grimpants qui croissent en Cochinchine.

PSELLION. s. m. (pr. *pcél-li-on*). Ant. gr. Espèce de bijou que les femmes grecques portaient au bras et au cou. Le psellion était un cercle d'or garni de pierres précieuses, d'où pendaient de petites chaînes.

PSELLISME. s. m. (rad. gr. ψελλός, bègue). Médec. Bégaiement. Nom générique sous lequel on comprend tous les vices de prononciation. On distingue jusqu'à onze espèces de psellisme.

PSELLUS (Michel), dit *l'aîné*, écrivain byzantin du XIe siècle, natif de l'île d'Andros. || PSELLUS (Constantin), dit *le Jeune*, écrivit dans le même siècle sur la jurisprudence, la médecine, la philosophie.

PSEN. s. m. (du gr. ψήν, moucheron qui pique les figues). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, voisin des sphèges et des trypoxylons.

PSÉPHELLE. s. f. (du gr. ψῆφος, petite boule; par allusion aux globules dont l'aigrette est comme parsemée). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, comprenant une jolie plante originaire de l'Ibérie ou Géorgie, qui serait très-propre à décorer les parterres.

PSÉPHINE. adj. f. Antiq. hébr. Nom d'une des tours de Jérusalem et d'une porte voisine de cette tour. La tour Pséphine. La porte Pséphine.

PSÉPHISME. s. m. Antiq. gr. Décret du sénat et du peuple des villes de la Grèce. Il se dit particulièrement des décrets proposés au peuple d'Athènes, et acceptés par lui.

PSÉPHITE. s. m. Minér. Roche conglomérée, composée d'une pâte schisteuse, et renfermant des fragments de diverse nature, mais le plus ordinairement schisteux. Les pséphites sont de couleur communément rougeâtre, ou verdâtre et tachetée; ils forment des couches, des amas et des filons, et accompagnent les poudingues avec lesquels ils se lient intimement, ainsi qu'avec les porphyres rouges.

PSÉPHOBOLE. s. m. (ét. gr., ψῆφος, petite pierre; βάλλω, je jette). Antiq. Cornet avec lequel on jetait les dés chez les Grecs et les Romains.

PSÉPHOPHORIE. s. f. (ét. gr., ψῆφος, petite pierre; φέρω, je porte). Antiq. Action de voter, de donner des suffrages avec des petits cailloux blancs et noirs.

PSÉTOVAN. s. m. Chron. Nom que quelques auteurs donnent au mois des Hébreux appelé plus ordinairement *Sivan*.

PSEUDALCANINE. s. f. (pr. *pçeu-dal-ka-nine*). Chim. Matière colorante rouge qu'on extrait de la racine d'orcanette.

PSEUDALÉIA. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des guttifères.

PSEUDALIOÏDE. s. m. Bot. Arbrisseau de l'île de Madagascar.

PSEUDALCYONS. s. m. pl. Zooph. Ordre de la classe des spongiaires, comprenant ceux dont la substance est presque calcaire.

PSEUDANGUSTINE. s. f. Médec. V. BRUCINE.

PSEUDAMANTE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux; ἀδάμας, diamant). Pierre précieuse factice, telle que le strass.

PSEUDANGUSTURE. s. f. Médec. V. ANGUSTURE.

PSEUDARTHROSE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux; ἄρθρον, articulation). Médec. Fausse articulation.

PSEUDÉCHIDE. s. m. Erpét. Genre de serpents.

PSEUDENCÉPHALE. s. m. (pr. *pçeu-dan-cé-fa-le*). Anat. Monstre atteint de pseudencéphalie.

PSEUDENCÉPHALIE. s. f. (pr. *pçeu-dan-cé-fa-li*). Anat. Monstruosité produite par la présence d'une tumeur vasculeuse remplaçant le cerveau.

PSEUDENCÉPHALIEN, ENNE. adj. (pr. *pçeu-dan-cé-fa-lien-iène*). Anat. Il se dit des monstres chez lesquels le cerveau est remplacé par une tumeur vasculeuse.

PSEUDENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pçeu-dan-cé-fa-li-ke*). Anat. Qui offre les caractères de la pseudencéphalie.

PSEUDIDE. s. m. Erpét. Genre de reptiles de l'ordre des batraciens.

PSEUDISODOME. adj. des 2 g. (pr. *pçeu-di-zo-do-me*). Antiq. Il se dit, en architecture, d'une construction dans laquelle les pierres sont rangées par assises inégales en hauteur. V. ISODOME.

PSEUDO. Partic. invar. (du gr. ψευδής, faux). Mot grec invariable qui entre dans la composition de beaucoup de mots français, auxquels il ajoute la signification de *faux*.

— Il s'écrit avec trait d'union toutes les fois que le second mot existe isolé dans la langue française. Ex.: *Pseudo-prophète, pseudo-acacia*, etc. Il s'écrit sans trait d'union toutes les fois que le second mot n'existe pas isolé dans la langue, comme dans *pseudographe, pseudomorphe*, etc., ou bien encore quand la lettre o est au second mot, comme dans *pseudonyme, pseudonymie*.

PSEUDO-ACACIA. s. m. Bot. Nom qu'on donne quelquefois au faux acacia. || Pl., des *pseudo-acacias*.

PSEUDO-ACMELLE. s. m. Bot. Espèce de plante du genre spilanthe, qui a de la ressemblance avec la plante que l'on nomme acmelle. || Pl., des *pseudo-acmelles*.

PSEUDO-ACONIT. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des renonculacées. || Pl., des *pseudo-aconits*.

PSEUDO-ACORE. s. m. Bot. Genre d'iris à fleurs bleues. || Pl., des *pseudo-acores*.

PSEUDO-AGATE. s. f. Minér. Variété du jaspe-agate. || Pl., des *pseudo-agates*.

PSEUDO-AGNUS. s. m. (pr. *pçeu-do-agh-nuss*). Bot. Nom donné au merisier à grappes. || Pl., des *pseudo-agnus*.

PSEUDO-ALBÂTRE. s. m. Minér. Faux albâtre; espèce de chaux sulfatée. || Pl., des *pseudo-albâtres*.

PSEUDO-AMBROISIE. s. f. Bot. Le cochléaria coronope. || Pl., des *pseudo-ambroisies*.

PSEUDO-AMÉTHYSTE. s. f. Minér. Spath fluor violet. || Pl., des *pseudo-améthystes*.

PSEUDO-AMOME. s. m. Bot. Le groseillier noir.

PSEUDO-APIOS. s. m. (pr. *pçeu-do-a-pioss*). Bot. Nom donné à la gesse tubéreuse. || Pl., des *pseudo-apios*.

PSEUDO-APOCYN. s. m. (pr. *pçeu-do-a-po-cein*). Bot. Nom donné à deux espèces de bignones. || Pl., des *pseudo-apocyns*.

PSEUDO-ARÉNACÉ, ÉE. adj. Minér. Qui ressemble à une roche arénacée, sans en être réellement une. Anthracite pseudo-arénacé.

PSEUDO-ASBESTE. s. m. Hist. nat. Nom donné à l'asbeste ligniforme et à l'asbeste dur. || Pl., des *pseudo-asbestes*.

PSEUDO-ASPHODÈLE. s. f. Bot. Nom donné à l'anthéric ossifrage et à l'anthéric calicule. || Pl., des *pseudo-asphodèles*.

PSEUDO-ASTHME. s. m. Médec. Synonyme de dyspnée. || Pl., des *pseudo-asthmes*.

PSEUDO-BASALTE. s. m. Minér. Roche argileuse. || Pl., des *pseudo-basaltes*.

PSEUDO-BÉRYL. s. m. Minér. Quartz hyalin verdâtre. || Pl., des *pseudo-béryls*.

PSEUDO-BLEPSIE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux; βλέψις, vue). Médec. Nom générique sous lequel on comprend les diverses perversions du sens de la vue. || Pl., des *pseudo-blepsies*.

PSEUDO-BOA. s. m. Erpét. Espèce de serpents du genre bongare. || Pl., des *pseudo-boas*.

PSEUDO-BUXUS. s. m. Bot. Nom donné au fragon épineux et au galé. || Pl., des *pseudo-buxus*.

PSEUDOCARPE. s. m. (ét. gr., ψευδής, faux; καρπός, fruit). Bot. Genre de fruits, autrement nommé *arcestide*.

PSEUDOCARPIEN, IENNE. adj. Bot. Dont le fruit est masqué par d'autres parties, à tel point que ces parties semblent le constituer. Les conifères sont des plantes pseudocarpiennes.

PSEUDO-CATHOLIQUE. s. Celui, celle qui feint d'adhérer aux principes du catholicisme.

— adjectiv. *Ouvrage, écrit pseudo-catholique.* Ouvrage, écrit dans lequel on feint de soutenir la vérité du catholicisme. || Pl., des *pseudo-catholiques*.

PSEUDO-CHRYSOLITHE. s. f. Minér. Un des noms du péridot. || Pl., des *pseudo-chrysolithes*.

PSEUDO-COBALT. s. m. Minér. Nickel arsénical. || Pl., des *pseudo-cobalts*.

PSEUDOCOÏE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux; ἀκοή, ouïe). Médec. Nom générique des lésions du sens de l'ouïe. On dit aussi *pseudoacoïe*.

PSEUDO-COTYLÉDONE. adj. des 2 g. ou **PSEUDO-COTYLÉDONÉ, ÉE.** adj. Bot. Qui semble avoir des cotylédons et des organes analogues. || PSEUDO-COTYLÉDONES ou PSEUDO-COTYLÉDONÉES. s. f. pl. Division du règne végétal comprenant les mousses, les lycopodes, les fougères et les équisétacées, qui paraissent avoir des cotylédons.

PSEUDO-CRISTAL. s. m. Minér. Forme cristalline appartenant à un minéral autre que celui qui l'offre, et dont tous les principes ont disparu pour faire place à de nouveaux éléments, ce qui s'est opéré la plupart du temps par moulage.

PSEUDO-CYESIE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux; κύησις, grossesse). Médec. Fausse grossesse. || Pl., des *pseudo-cyesies*.

PSEUDO-DICOTYLÉDONE. adj. des 2 g. ou **PSEUDO-DICOTYLÉDONÉ, ÉE.** adj. Bot. Qui semble avoir deux cotylédons, quoique n'en ayant qu'un seul; dont le cotylédon offre un prolongement inférieur.

PSEUDO-DIAMANT. s. m. Minér. V. PSEUDAMANTE. || Pl., des *pseudo-diamants*.

PSEUDO-DIÈTE. s. f. Hist. Diète assemblée illégalement. La *pseudo-diète* de 1768 en Pologne. (J.-J. Rouss.) || Pl., des *pseudo-diètes*.

PSEUDO-DIPTÈRE. s. m. (ét. gr., ψευδής, faux; δίς, deux fois; πτερόν, aile). Archit. anc. Se dit d'un édifice construit comme s'il était entouré d'un double rang de colonnes, quoique le rang intérieur ait été supprimé, de telle sorte que la galerie qui règne autour de l'édifice a une double largeur.

PSEUDOÉDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ψευδής, faux; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'un assemblage de corps polyédriques irréguliers, étroitement serrés, et dont les faces paraissent être l'effet de la pression qu'ils ont exercée les uns sur les autres pendant leur formation.

PSEUDO-ÉMERAUDE. s. f. Minér. Quartz hyalin vert. | Variété d'aigue-marine. || Pl., des *pseudo-émeraudes*.

PSEUDO-ÉPINEUX, EUSE. adj. Entom. Se dit de chenilles qui ont des tubercules un peu épineux ou velus sur le dos. [illegible] pseudo-épineux.

PSEUDO-ÉRYTHRINE. s. f. Chim. Substance produite par l'action de l'alcool bouillant sur l'érythrine. Cette action de l'alcool donne naissance à du rouge de lichen.

PSEUDO-ÉTOILE. s. f. Astron. Étoile fausse; météore lumineux qui ressemble à une étoile. || Pl., des *pseudo-étoiles*.

PSEUDO-FRAGMENTAIRE. adj. des 2 g. (pr. *pçeu-do-fragh-man-tère*). Didact. Qui se présente sous l'apparence seulement de fragments.

PSEUDO-GALÈNE. s. f. Minér. Un des noms de la blende. || Pl., des *pseudo-galènes*.

PSEUDOGNATHE. adj. des 2 g. (pr. *pçeu-dogh-na-te*; ét. gr., ψευδής, faux; γνάθος, mâchoire). Zool. Qui a de fausses mâchoires. || PSEUDOGNATHES. s. m. pl. Division du règne animal, comprenant ceux des animaux articulés dont la tête ne porte pas d'appendices manducatoires à sa partie inférieure. Le pharynx et souvent les pièces représentant les antennes moyennes, ainsi que les deux ou quatre derniers pieds-mâchoires, quelquefois aussi l'article radical des pieds proprement dits, servant à la manducation. Crabe-araignée pseudognathe. Arachnide pseudognathe.

PSEUDOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ψευδής, faux; γράφω, j'écris). Celui qui écrit des faussetés, ou qui commet des faux en écriture. || Selon plusieurs dictionnaires, celui qui se trompe dans ses calculs, qui écrit un chiffre pour un autre.

PSEUDOGRAPHIE. s. f. (ét., V. PSEUDOGRAPHE). [illegible]. Erreur de copiste. || Faute de calcul.

PSEUDOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la pseudographie.

PSEUDOHAPHIE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux; ἁφή, le toucher). Médec. Hallucination du sens du toucher.

PSEUDO-HÉMITROPE. adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une variété de cristaux dont les sommets seulement présente l'espèce de renversement qui caractérise l'hémitropie, tandis que le sommet opposé ressemble à celui des cristaux ordinaires. Pyroxène pseudo-hémitrope. || Pl., des *pseudo-hémitropes*.

PSEUDO-HERMAPHRODISME. s. m. Anat. Hermaphrodisme sans excès de parties.

PSEUDO-HERMAPHRODITE. s. m. Anat. Individu atteint de pseudo-hermaphrodisme. || Pl., des *pseudo-hermaphrodites*.

PSEUDO-HYDROPISIE. s. f. Médec. Fausse hydropisie. || Pl., des *pseudo-hydropisies*.

PSEUDO-HYDROPIQUE. adj. et s. des 2 g. Atteint de pseudo-hydropisie. || Pl., des *pseudo-hydropiques*.

PSEUDO-HYPOXYNONTE. adj. des 2 g. Chim. Épithète que l'on donne quelquefois aux corps pondérables qui sont susceptibles de produire de faux oxydes.

PSEUDO-IRIS. s. m. Bot. Nom donné au glaïeul jaune. || Pl., des *pseudo-iris*.

PSEUDO-KINIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide peu connu. || Pl., *pseudo-kiniques*.

PSEUDO-LIEN. s. m. Anat. Nom donné aux glandes situées aux environs de la rate. || Pl., des *pseudo-liens*.

PSEUDOLOGIE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux; λογός, discours). Didact. Mensonge, imposture.

PSEUDOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la pseudologie.

PSEUDOLOGUE. s. Didact. Menteur.

PSEUDO-LOTUS. s. m. (pr. *pçeu-do-lo-tuss*). Bot. Le plaqueminier d'Europe.

PSEUDO-MALACHITE. s. f. Minér. Cuivre phosphaté. || Pl., des *pseudo-malachites*.

PSEUDO-LYSIMACHIE. s. f. Bot. Nom donné à la salicaire et à plusieurs espèces d'épilobes. || Pl., des *pseudo-lysimachies*.

PSEUDO-MALPIGHIACÉ, ÉE. adj. Bot. [illegible] centre, mais qui ne reposent point sur une base glanduleuse.

PSEUDOMANTIS. s. m. Philol. Titre d'un des ouvrages de Lucien.

PSEUDO-MÉDECIN. s. m. Médicastre, charlatan. || Pl., des *pseudo-médecins*.

PSEUDO-MÉLILOT. s. m. Bot. Nom donné au lotier corniculé. || Pl., des *pseudo-mélilots*.

PSEUDO-MÉLISSE. s. f. Bot. Nom donné à la [illegible]. || Pl., des *pseudo-mélisses*.

PSEUDO-MEMBRANE. s. f. Médec. Fausse membrane. || Pl., des *pseudo-membranes*.

PSEUDO-MOLE. s. m. Médec. Portion de placenta ou de sang coagulé restée dans la matrice. || Pl., des *pseudo-moles*.

PSEUDO-MONOCOTYLÉDONE. adj. des 2 g. et **PSEUDO-MONOCOTYLÉDONÉ, ÉE.** adj. Bot. Qui semble n'avoir qu'un seul cotylédon, les deux étant collés ensemble par leur face interne, de manière à ne faire qu'une seule masse. Tropéole pseudo-monocotylédoné.

PSEUDOMORPHE. adj. des 2 g. Se dit d'un minéral qui a pris la forme de cristaux étrangers à son espèce. Quartz pseudomorphe. On dit aussi *pseudo-morphique*.

PSEUDO-MORPHINE. s. f. Chim. Matière blanche, micacée, non vénéneuse, découverte dans l'opium, et participant de plusieurs des propriétés chimiques de la morphine.

PSEUDO-MORPHIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à un pseudomorphe.

— Minér. Syn. de Pseudomorphe.

PSEUDOMORPHOSE. s. f. Minér. Masse cristalloïde produite par la conversion ou décomposition partielle ou totale d'une autre masse, avec conservation de la forme que celle-ci affectait avant d'être altérée. || Corps offrant une forme cristalline autre que celle de son espèce.

PSEUDO-MYRTE. s. m. Bot. Le myrtille. || Pl., des *pseudo-myrtes*.

PSEUDO-NARD. s. m. Bot. Nom donné à la lavande.

PSEUDO-NORMAL, ALE. adj. Minér. V. PSEUDO-IRRÉGULIER.

PSEUDONYME. s. m. (ét. gr., ψευδής, faux; ὄνομα, nom). Faux nom, nom supposé.

— Celui qui publie ses ouvrages sous un faux nom, sous un nom supposé.

— adjectiv. Auteur pseudonyme.

— *Ouvrage, écrit pseudonyme.* Ouvrage, écrit publié sous un nom supposé. M. Barbier a publié un dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes.

—M. Landais écrit *pseudo-nyme*, avec un trait d'union. Il n'a pas voulu, dit-il, établir d'irrégularité pour ce mot, après s'être fait la règle de mettre le trait d'union à tous les mots formés de *pseudo* et d'un autre mot. M. Landais, si scrupuleux pour l'application des règles qu'il se fait lui-même, ne pourrait-il pas l'être un peu pour les règles du plus gros bon sens? Dans *pseudonyme* il y a en effet deux mots, *pseudo* et *onyma*; écrits sans trait d'union, ces deux mots n'en forment plus qu'un à l'œil, par la contraction de l'o de *pseudo* et de celui d'*onyma* en un seul o. Ceci est très-rationnel, mais ce qui ne l'est pas le moins du monde, c'est d'écrire pseudo-*nyme*. Puisque M. Landais appelle cela écrire deux mots avec trait d'union ou de division, voudrait-il dire ce que signifie *nyme*? Est-ce là un mot grec? Eh! mon Dieu, non; c'est tout simplement une bévue que M. Landais a commise, et, qui plus est, qu'il a commise en se donnant des airs de critique; car il critique précisément l'Académie au sujet de la manière dont elle écrit le mot *pseudonyme*.

PSEUDONYMIE. s. f. Coutume de déguiser son nom d'auteur sous un nom d'emprunt. La pseudonymie date des premiers temps de l'imprimerie, mais elle a surtout commencé à prendre racine dans nos derniers temps, où elle a servi à déguiser un grand nombre de personnages s'essayant dans la carrière des lettres. || Qualité d'un ouvrage pseudonyme.

PSEUDOPE. s. m. Erpét. Genre de reptiles de l'ordre des sauriens.

PSEUDO-PÉRIPNEUMONIE. s. f. Médec. Fausse péripneumonie. || Pl., des *pseudo-péripneumonies*.

PSEUDO-PÉRIPTÈRE. adj. et s. Antiq. Se dit d'un édifice entouré d'un rang de colonnes engagées dans le mur, sauf au prostyle, ce qui donne à l'édifice l'apparence d'un périptère, sans que pour cela il soit environné d'une galerie. La maison carrée de Nîmes est un pseudopériptère.

PSEUDO-PÉRISTOME. s. m. Bot. Péristome externe des mousses, quand il est très-fugace et qu'il disparaît de très-bonne heure.

PSEUDO-PÉTALE. s. m. Bot. Genre de térébinthacées formé pour un arbre de la Louisiane.

PSEUDOPHIDIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ψευδής, faux; ὄφις, serpent). Erpét. Qui ressemble aux serpents par la forme du corps et l'absence des pattes. || PSEUDOPHIDIENS. s. m. pl. Ordre de la classe des amphibiens.

PSEUDO-PHTHISIE. s. f. Méd. Fausse phthisie. || Pl., des *pseudo-phthisies*.

PSEUDO-PHTHISIQUE. adj. et s. Médec. Atteint de pseudo-phthisie.

PSEUDOPIE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux; ὤψ, œil). Médec. Hallucination du sens de la vue.

PSEUDO-PITHÈQUE. s. m. Zool. Quadrumane de la famille des makis. || Pl., des *pseudo-pithèques.*

PSEUDO-PLATANE. s. m. Bot. Faux platane, espèce d'érable. || Pl., des *pseudo-platanes.*

PSEUDO-PLEURÉSIE. s. f. Médec. Fausse pleurésie. || Syn. de Pleurodynie, selon quelques auteurs.

PSEUDO-PNEUMONIE. s. f. Médec. Fausse pneumonie. || Pl., des *pseudo-pneumonies.*

PSEUDO-PNEUMONIQUE. adj. et s. Médec. Atteint de pseudo-pneumonie.

PSEUDOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ψευδής, faux; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a des prolongements en forme de pieds. || PSEUDOPODES. s. m. pl. Famille de polygastriques renfermant ceux dont le corps protéiforme produit des prolongements en forme de pieds.

— PSEUDOPODE. s. m. Bot. Rameau fructifère de certaines mousses privées de pédoncule.

PSEUDO-POLYPE. s. m. Médec. Faux polype; concrétion polypiforme. || Pl., des *pseudo-polypes.*

PSEUDO-PORE. s. m. Bot. Dépression ou simple tache qui dans une graine rappelle la place du stigmatule.

PSEUDO-PORPHYRIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui a une fausse apparence de porphyre, en parlant d'une masse rocheuse dans la pâte de laquelle sont engagés des grains ou des cristaux d'une autre nature que le feldspath.

PSEUDO-PRASE. s. f. Minér. Pierre verte demi-transparente, qui ressemble à la prase. || Pl., des *pseudo-prases.*

PSEUDO-PRISMATIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui prend, en se desséchant, en subissant un retrait, une forme mal prononcée et analogue à celle d'un prisme.

PSEUDO-PROPHÈTE. s. m. Faux prophète. || Pl., des *pseudo-prophètes.*

PSEUDO-PROPHÉTESSE. s. f. Fausse prophétesse. || Pl., des *pseudo-prophétesses.*

PSEUDO-QUADRICOTYLÉDONE. adj. des 2 g. V. le mot suivant.

PSEUDO-QUADRICOTYLÉDONÉ, ÉE. adj. Bot. Qui semble être pourvu de quatre cotylédons. On dit aussi *pseudo-tétracotylédone, pseudo-tétracotylédoné.*

PSEUDORASIE. s. f. (ét. gr., ψευδής, faux; ὅρασις, vue). Médec. Hallucination du sens de la vue. Il est synon. de Pseudopie.

PSEUDO-RÉGULIER, IÈRE. adj. Minér. Qui n'offre que l'apparence de la régularité. On dit aussi *pseudo normal.*

PSEUDOREXIE. s. f. (pr. *pceu-do-rèk-ci-e*; ét. gr., ψευδής, faux; ὄρεξις, faim). Médec. Faux appétit.

PSEUDO-RHUBARBE. s. f. Bot. Nom donné au pigamon jaune. || Pl., des *pseudo-rhubarbes.*

PSEUDO-RUBIS. s. m. Minér. Quartz rose pur. || Pl., des *pseudo-rubis.*

PSEUDO-SANTAL. s. m. Bot. Nom donné à quelques espèces de brésillets. || Pl., des *pseudo-santals.*

PSEUDO-SAPHIR. s. m. Minér. Le quartz bleu. || Pl., des *pseudo-saphirs.*

PSEUDO-SAURIEN, IENNE. adj. Erpét. Qui n'a qu'une ressemblance extérieure avec les sauriens. || PSEUDO-SAURIENS. s. m. pl. Ordre de la classe des amphibiens, comprenant les salamandres.

PSEUDO-SCORPIONS. s. m. pl. Entom. Famille d'arachnides, correspondant aux faux scorpions de Latreille.

PSEUDO-SPATH. s. m. Chim. Chaux fluatée. || Pl., des *speudo-spaths.*

PSEUDO-SPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ψευδής, faux; σπέρμα, graine). Dont le péricarpe indéhiscent fait corps avec la graine.

PSEUDO-STIPULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui a des folioles imitant des stipules. Moschoxyle pseudo-stipulaire.

PSEUDO-TÉTRACOTYLÉDONE. adj. des 2 g. **PSEUDO-TÉTRACOTYLÉDONÉ, ÉE**. adj. Bot. V. PSEUDO-QUADRICOTYLEDONE.

PSEUDOTHYRUM. s. m. (pr. *pceu-do-ti-rom*). Archit. anc. Porte de derrière.

PSEUDO-TOPAZE. s. f. Minér. Quartz d'un jaune plus ou moins enfumé ou doré. || Pl., des *pseudo-topazes.*

PSEUDO-TOXINE. s. f. (pr. *pceu-do-tok-ci-ne*).-Chim. Substance azotée que l'on extrait des feuilles de la belladone, ou elle accompagne l'atropine.

PSEUDO-URBAIN, AINE. adj Archit. anc. Se dit des édifices d'un faubourg ou de la campagne, quand ils sont ornés comme des maisons de ville. Les édifices pseudo-urbains ne doivent pas être confondus avec les édifices suburbains. V. SUBURBAIN

PSEUDO-VALÉRIANE. s. f. Bot. Nom donné à une espèce de mâche. || Pl., des *pseudo-valérianes.*

PSEUDO-VOLCANIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui a été altéré plus ou moins par l'action de feux souterrains accidentels.

PSEUDO-ZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ψευδής, faux; ζῶον, animal). Zool. Qui ressemble à un animal. || PSEUDO-ZOAIRES. s. m. pl. Groupe d'êtres organisés, qui n'appartiennent point au règne animal, mais au règne végétal, et qu'on plaçait, avant le naturaliste Blainville, parmi les zoophytes.

PSI. s. m. Gramm. gr. La vingt-troisième lettre de l'alphabet grec; elle répond à notre groupe ps.

— Comme lettre numérale, avec l'accent supérieur à droite (ψ'), ce signe vaut 700; avec l'accent inférieur à gauche (͵ψ), il vaut 700,000. || Dans un autre système de notation, ψ vaut 23; il désigne le vingt-troisième chant de l'Iliade et de l'Odyssée.

— s. m. Entom. Genre de phalènes provenant de la chenille singulière qui porte sur ses ailes un ψ.

PSIADIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, ne comprenant qu'une seule espèce, la psiadie glutineuse, arbrisseau de l'Afrique.

PSIADIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la psiadie. || PSIADIEES. s. f. pl. Groupe de la section des astérées solidaginées, qui a pour type le genre psiadie.

PSILA. s. m. Myth. gr. Surnom de Bacchus Ce mot signifie *imberbe*, ou encore, dans le dialecte dorique, *ailé.*

PSILAGIE. s. f. Antiq. milit. Subdivision d'une phalange grecque qui comprenait trente files de peltastes, sous les ordres d'un psilague. La psilagie se composait de deux *hecatontarchies*, ou 256 hommes.

PSILAGUE. s. m. Antiq. milit. Chef d'une psilagie.

PSILAPHIE. s. f. Médec. Syn. de Massage.

PSILE ou **PSILÈTE**. s. m. Antiq. milit. Soldat grec armé à la légère.

— Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

PSILOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ψιλός, nu; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a l'abdomen glabre ou sans poils.

PSILOGLOTTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ψιλός, nu; γλῶσσα, langue). Bot. Qui a des fruits allongés et sans poils. Astragale psiloglotte.

PSILONIE. s. f. Bot. Genre de champignons.

PSILONOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ψιλός, nu; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos ou le dessus du corps nu. Tonique psilonote.

PSILOPE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles de la division des bivalves.

PSILOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ψιλός, nu; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a les pattes nues.

PSILOSOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ψιλός, mince; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps mince et en forme de lame. || PSILOSOMES. s. m. pl. Famille de mollusques de l'ordre des paracéphalophores aporobranches.

PSILOSTACHYÉ, ÉE. adj. (pr. *psi-lo-sta-kié*; ét. gr., ψιλός, grêle; στάχυς; épi). Bot. Qui a de très-petits épis. Carex psilostachyé.

PSILOTE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères.

— Bot. Genre de plantes intertropicales de la famille des lycopodiacées.

PSILOTHRE. s. m. (ét. gr., ψιλόω, je dépouille; θρίξ, cheveu). Médec. Syn. de Dépilatoire.

PSINACHÈS. Roi d'Égypte, le sixième de la vingt et unième dynastie, régna de l'an 1021 à l'an 1013 av. J.-C.

PSITHYRE. s. f. Antiq. gr. Sorte de sistre, instrument de musique en usage chez les Troglodytes.

PSITT ! interj. (du gr. ψίττα, je siffle). Mot que l'on prononce en sifflant, pour attirer l'attention de quelqu'un, pour imposer silence, ou pour appeler un chien.

PSITTACARE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des perroquets.

PSITTACIDE. adj. des 2 g. **PSITTACIDÉ, ÉE**. adj. Ornith. V. PSITTACIN.

PSITTACIN, INE. adj. (pr. *pçit-ta-cein, ine*; du lat. *psittacus*, perroquet). Ornith. Qui ressemble au perroquet. || PSITTACINS. s. m. pl. Ordre de la classe des oiseaux, qui a pour type le genre psittaque ou perroquet. Les psittacins ont le plumage d'un brun olivâtre, la tête et le cou jaunes, les pennes des ailes et de la queue brunes, bordées d'olivâtre en dehors, le bec et les pieds bruns; ils habitent les îles Sandwich.

PSITTACCIN. s. m. Pharm. Nom d'un emplâtre résolutif.

PSITTACULE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux renfermant toutes les espèces de perroquets dont la queue est arrondie, et la taille petite comme celle d'un moineau. Le vulgaire confond les psittacules sous le nom de *perruche.*

PSITTAQUE. s. m. Ornith. V. PERROQUET.

PSITTIROSTRE. s. m. Ornith. Oiseau des îles Sandwich, ainsi nommé parce qu'il a un bec de perroquet.

PSKOW ou **PLESKOW**. Géogr. Gouvernement de la Russie d'Europe, au S. de celui de Saint-Pétersbourg; superficie, 3,135 lieues carrées; population, 645,000 hab. Capitale, Pskow ou Pleskow sur la Velika, à 24 myriam. de Saint-Pétersbourg.

PSOA ou **PSOAS**. adj. et s. m. (pr. *pço-ass*; du gr. ψόαι, lombes). Anat. Nom donné à deux muscles abdominaux appliqués sur la partie antérieure des vertèbres lombaires. Le petit psoas et le grand psoas fléchissent la cuisse sur le bassin.

PSOÏTE. s. f. (rad. *psoa*). Médec. Inflammation du muscle psoa ou psoas, accompagnée, dès son début, d'une fièvre intense, de douleurs vives dans la région lombaire, d'un engourdissement de l'aine à la cuisse du même côté, qui empêche de fléchir ce membre et de lui faire exécuter le moindre mouvement.

PSOLOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ψολόεις, fumée; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes enfumées. Taban psoloptère.

PSOPHIA. s. f. Bot. Nom générique de l'agami.

PSOPHIS. Géogr. Ville de l'Arcadie occidentale, située sur la rive droite de l'Aroanius. Elle se nommait d'abord *Phégée.*

PSOQUE. s. m. (du gr. ψώχω, je ronge). Entom. Genre d'insectes névroptères, vulgairement appelés *poux de bois.*

PSOQUILLE. adj. des 2 g. (pr. *pço-ki-ye*). Entom. Qui ressemble au psoque. || PSOQUILLES. s. m. pl. Tribu d'insectes névroptères planipennes, ayant pour type le genre psoque.

PSORA ou **PSORE**. s. f. Médec. Mot grec qui signifie *gale.*

PSORALIER. s. m. Bot. Genre de légumineuses renfermant des plantes herbacées ou frutescentes en majeure partie, qui habitent de préférence les pays chauds, et qui ont pour type le psoralier bitumineux, sous-arbrisseau commun sur les coteaux et les terrains arides de nos départements méditerranéens, où il montre, durant l'été, ses fleurs d'un bleu violacé et ses feuilles d'un vert noirâtre, d'où s'exhale une odeur très-forte.

PSORE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des lichens. Psore trompeur, vésiculaire.

PSORIASE. s. f. ou **PSORIASIS**. s. m. Médec. Inflammation chronique de la peau, bornée à une partie du corps plus ou moins étendue, se présentant d'abord sous la forme d'élevures solides, qui se transforment ensuite en plaques squameuses, comme nacrées, de dimensions variées, non déprimées à leur centre, et dont les bords, ordinairement irréguliers, sont très-peu proéminents. La psoriase est une maladie très-commune, non contagieuse, mais héréditaire; sa durée est toujours fort longue.

PSORIDE. s. f. Médec. V. PSORIASIS.

PSORIFORME. adj. des 2 g. Médec. Qui ressemble à la gale.

PSORIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. ψώρα, gale). Médec. Qui est de la nature de la gale, qui tient de la gale.

PSOROPHTHALMIE. s. f. (ét. gr., ψώρα, gale; ὀφθαλμός, œil). Médec. Ophthalmie psorique ou dartreuse.

PSOROPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui ressemble à la psorophthalmie.

PSUSENNÈS. Nom de deux rois d'Égypte. Le premier, deuxième roi de la vingt et unième dynastie, de l'an 1077 à l'an 1037 av. J.-C.; le second, septième et dernier roi de la même dynastie, de l'an 1013 à l'an 979 av. J.-C.

PSYCHAGOGIE. s. f. (pr. *pçi-ka-gho-ji*; ét. gr. ψυχή, âme; ἄγειν, conduire, diriger). Antiq. gr. Cérémonie religieuse qui avait pour but d'apaiser les ombres, en les appelant trois fois par leur nom. || Cérémonie magique par laquelle on évoquait les ombres.

PSYCHAGOGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pçi-ka-gho-ji-ke*). Antiq. gr. Qui a rapport à la psychagogie.

— Médec. Qui est propre à ranimer la vie. Cette épithète se donne aux médicaments qui raniment l'action vitale dans la syncope, l'apoplexie, etc.

PSYCHAGOGUE. s. (pr. *pçi-ka-go-ghe*; ét., V. PSYCHAGOGIE). Antiq. gr. Magicien, magicienne qui faisait profession d'évoquer les ombres. On donnait particulièrement ce nom aux prêtres d'un temple d'Héraclée, en Leuce. Les psychagogues devaient être irréprochables dans leurs mœurs, n'avoir jamais eu de commerce charnel, n'avoir point mangé de choses qui eussent vie, et ne s'être point souillé par l'attouchement d'un corps mort.

PSYCHÉ. Myth. gr. Jeune princesse d'une beauté si grande qu'on la comparait à Vénus, et qu'elle se fit aimer de l'Amour lui-même. Exposée sur un rocher, conformément aux ordres de l'oracle, elle fut enlevée par Zéphyre et transportée dans un séjour de délices où toutes les nuits elle recevait les visites de son invisible époux. Poussée de curiosité, elle s'approche, une lampe à la main, et reconnaît l'Amour, qui s'enfuit. Vénus, sa rivale, l'envoya aux enfers pour en rapporter une boîte qui contenait des charmes. Psyché eut la curiosité d'ouvrir la boîte, d'où sortit une vapeur mortelle; mais l'Amour rappela Psyché à la vie, et la conduisit enfin dans l'Olympe.

— Le personnage mythique de Psyché est un emblème de l'âme humaine

— Philol. Les aventures de Psyché ne sont point racontées par les plus anciens mythologues. Apulée en a fait un épisode de son *Ane d'or*; et elles ont fourni à La Fontaine le sujet d'un roman. Molière a écrit une comédie-ballet de Psyché.

PSYCHÉ. s. f. Il se dit quelquefois, en style philosophique, pour Ame. On cherche vainement une psyché dans la matière. Le souffle divin est la psyché des éléments.

— Techn. Grande glace mobile sur deux pivots dans un châssis posé sur des roulettes. La psyché est un ustensile de toilette; elle descend jusqu'à terre et reçoit tous les degrés d'inclinaison, en sorte qu'on peut s'y voir tout entier et dans toutes les attitudes.

— Entom. Genre de papillons.

PSYCHIÂTRE. s. m. (pr. *pçi-ki-âtre*; ét. gr., ψυχή, âme; ἰατρεύω, guérir). Didact. Médecin qui s'occupe spécialement du traitement des maladies mentales.

PSYCHIÂTRIE. s. f. (pr. *pçi-ki-â-trie*). Médec. Partie de la médecine qui traite des maladies mentales.

PSYCHIÂTRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pçi-ki-â-tri-ke*). Médec. Qui concerne la psychiâtrie.

PSYCHINE. s. f. (du gr. ψυχή, papillon). Bot. Genre de crucifères formé pour un plante d'Afrique remarquable par les deux larges ailes qui entourent la silique, et semblent figurer deux ailes de papillon.

PSYCHINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une psychine. || PSYCHINÉES. s. f. pl. Tribu de plantes crucifères, qui a pour type le genre psychine.

PSYCHIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. ψυχή, âme). Philos. Animal, vital. Principe psychique. Fluide psychique.

— Qui a rapport à l'âme, aux facultés intellectuelles.

— Dans le gnosticisme valentinien, il se dit du principe moyen par lequel sont animés ceux qui s'élèvent seulement jusqu'au démiurge. || Il se dit de l'homme charnel. L'homme psychique, dit saint Paul, ne reçoit pas ce qui est de l'esprit de Dieu.

— Hist. relig Nom que Tertullien donna par dénigrement aux catholiques, après qu'il eut embrassé lui-même l'hérésie des montanistes.

PSYCHISME. s. m. (rad. gr. ψυχή, âme). Philos. Système qui suppose l'âme formé de fluide psychique. Ainsi entendu, le psychisme est une sorte de matérialisme. || *Psychisme*, dans un sens contraire, se dit aussi d'un spiritualisme transcendental.

PSYCHISTE. adj. et s. des 2 g. Philos. Partisan du psychisme, dans l'un ou l'autre sens de ce mot.

PSYCHODE. s. m. (pr. *pci-ko-de*). Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des hydromyes.

PSYCHODIAIRE. adj. des 2 g. (pr. *pci-ko-di-è-re*; ét. gr., ψυχή, vie; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Épithète donnée à un règne comprenant des êtres où chaque individu apathique se développe et croît à la manière des minéraux et des végétaux, jusqu'à l'instant où des propagules animés ou des fragments reproducteurs vivants répandent l'espèce pour la perpétuer dans des sites d'élection.

— Substantiv. Un psychodiaire. Des psychodiaires.

PSYCHODIÉ, ÉE. adj. (pr. *pci-ko-dié*) Hist. nat. Qui appartient au groupe des psychodiaires.

PSYCHOGNOSIE. s. f. (pr. *pci-ko-ghno-zi-e*, ét. gr., ψυχή, âme; γνῶσις, connaissance). Didact. Connaissance approfondie des facultés de l'âme.

PSYCHOGNOSTIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la psychognosie.

PSYCHOGONIE. s. f. (pr. *pci-ko-gho-ni-e*; ét. gr., ψυχή, âme, γονή, génération). Philos Génération progressive, développement de l'âme. Ce terme se trouve ainsi employé dans Rabelais; il implique presque toujours une sorte de négation des doctrines spiritualistes.

PSYCHOGONIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la psychogonie.

PSYCHOGRAPHE. s. m. (pr. *pci-ko-gra-fe*). Didact. Auteur d'un traité de psycographie.

PSYCHOGRAPHIE. s. f. (pr. *pci-ko-gra-fie*; ét. gr., ψυχή, âme; γράφω, je décris). Didact. Histoire, description de l'âme et de ses facultés.

PSYCHOGRAPHIQUE. adj. de 2 g. (pr. *pci-ko-ghra-fi-ke*). Didact. Qui appartient à la psychographie.

PSYCHOLOGIE. s. f. (pr. *pci-ko-lo-jie*; ét. V. PSYCHOLOGUE). Didact. Partie de la philosophie qui traite de l'âme, de ses facultés et de ses opérations. || *Psychologie expérimentale.* Partie de la psychologie qui a pour objet propre la vie du moi, ses phénomènes et ses facultés, et qui procède par voie d'observation. Lorsqu'elle s'élève jusqu'à la connaissance de la nature du moi, elle prend alors le nom de *psychologie rationnelle ou transcendante.*

PSYCHOLOGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pci-ko-lo-ji-ke*). Didact. Qui a rapport à la psychologie.

PSYCHOLOGISTE. s. m. Didact. Syn. de Psychologue.

PSYCHOLOGUE. s. m. (pr. *pci-ko-lo-ghe*; ét. gr., ψυχή, âme; λόγος, discours). Didact. Auteur d'un ouvrage, d'un traité sur l'âme.

PSYCHOMACHIE. s. f. (pr. *pci-ko-ma-chi*; ét. gr., ψυχή, âme; μάχη, combat). Philol. Titre d'un poëme dans lequel Prudence décrit les combats que se livrent dans le cœur de l'homme les penchants vicieux et les penchants vertueux.

PSYCHOMANCIE. s. f. (pr. *pci-ko-man-ci*; ét. gr., ψυχή, âme; μαντεία, divination.) Antiq. Art d'évoquer les ombres.

PSYCHOMANCIEN, ENNE. s. (pr. *pci-ko-man-ciin, iène*). Antiq. Celui, celle qui pratique la psychomancie.

PSYCHOMANTÉION. s. m. (pr. *pci-ko-man-te-i-on*). Antiq. Lieu où l'on évoquait les morts.

PSYCHOMÈTRE. s. m. (pr. *pci-ko-mè-tre*; ét. gr., ψυχή, âme; μέτρον, mesure). Physiol. Instrument au moyen duquel on a proposé d'apprécier les facultés morales et intellectuelles de l'homme.

PSYCHOMÉTRIE. s. f. (pr. *pci-ko-me-tri*; ét., V. PSYCHOMÈTRE). Physiol. Mesure ou appréciation des facultés morales et intellectuelles de l'homme.

PSYCHOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pci-ko-me-tri-ke*). Physiol. Qui a rapport à la psychométrie.

PSYCHOMÉTROLOGIE. s f. (pr. *pci-ko-mé-tro-lo-jie*; ét. gr., ψυχή, âme; μέτρον, mesure; λόγος, discours). Physiol. Traité sur l'art de mesurer ou d'apprécier les facultés morales et intellectuelles de l'homme.

PSYCHOMÉTROLOGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pci-ko-mé-tro-lo-ji-ke*). Physiol. Qui a rapport à la psychométrologie.

PSYCHOPOMPE. s. m. (pr. *pci-ko-pon-pe*). Antiq. gr. Surnom de Mercure conducteur des âmes.

— Ironiq. Directeur spirituel.

PSYCHOSTASIE. s. f. (pr. *pci-ko-sta-zi-e*; ét. gr., ψυχή, âme; στάσις, immobilité). Antiq. gr. Pesée des âmes dans la balance de Jupiter. Mercure conduisait les âmes à la psychostasie.

PSYCHOTRIE. s. f. (pr. *pci-ko-trî*). Bot. Genre de rubiacées, renfermant en général des plantes sous-frutescentes ou de petits arbrisseaux qui croissent en Asie et en Amérique, et dont l'espèce la plus intéressante est l'ipécacuanha.

PSYCHOTRIÉ, ÉE. adj. (pr. *pci-ko-tri-é, ée*). Bot. Qui ressemble à une psychotrie. || PSYCHOTRIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, qui a pour type le genre psychotrie.

PSYCHROMÈTRE. s. m. (pr. *pci-kro-mè-tre* ét. gr., ψυχρός, frais; μετρέω, je mesure). Phys. Appareil qui, par le précipité aqueux formé à sa surface, sert à déterminer la quantité de vapeur contenue dans l'atmosphère.

PSYCHROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pci-kro-me-tri-ke*). Phys. Qui a rapport au psychromètre.

PSYCHTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *pcik-ti-ke*; rad. gr. ψύχω, je rafraîchis). Médec. Rafraîchissant.

— s. m. Un psychtique.

PSYDOMORPHYTE. s. m. (ét. gr., ψευδής, faux; μορφή, forme; φυτόν, plante). Bot. Plante dont les fleurs, réunies en tête, simulent une fleur composée. Ce mot est une abréviation et une altération de *pseudomorphophyte*.

PSYDRACIE. s. f. (du gr. ψυδράκια, pustule). Médec. Espèce particulière de pustules petites, souvent irrégulièrement circonscrites, peu proéminentes, et se terminant par une croûte lamelleuse.

PSYDRAX. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour un fruit de Ceylan.

PSYLLE. s. f. (du gr. ψύλλος, puce). Entom. Genre d'insectes hémiptères, appelés encore *faux pucerons*. Les psylles ne diffèrent des vrais pucerons que par leur agilité et leurs antennes terminées en pointe.

PSYLLES. Géogr. Nom d'un ancien peuple de Libye, au S. de la grande Syrte; on attribuait aux Psylles la vertu de guérir les morsures des serpents. Les descendants des Psylles subsistent encore en Égypte, où ils exercent le métier de jongleurs et de dompteurs de serpents.

PSYLLIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une psylle. || PSYLLIDES. s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères, qui a pour type le genre psylle.

PSYLLION. s. m. (du gr. ψύλλος, puce). Bot. Espèce de plantain, dont les semences ressemblent à des puces par leur couleur brune et luisante.

PSYLLOCARPE. s. m. (pr. *pcil-lo-kar-pe*; ét. gr. ψύλλος, puce, καρπός, fruit). Bot. Genre de plantes du Brésil, de la famille des plantains.

PSYLLOPHORE. s. f. (pr. *pcil-lo-fo-re*; ét. gr., ψύλλος, puce; φορός, qui porte). Bot. Laiche pulicaire, dont les graines, petites et brunes, ressemblent à des puces.

PSYLLOTOXOTES. s. m. pl. (ét. gr., ψύλλος, puce; τοξόν, arc, flèche). Philol. Peuple imaginaire que Lucien, dans son Histoire véritable, représente armé d'arcs, et monté sur des puces grosses comme des éléphants.

PT. Chim. Abréviation qui signifie *platine*.

PTARMIQUE. adj. des 2 g. (rad. gr. πταρμός, éternuement). Médec. Qui provoque l'éternuement. Il est synonyme de Sternutatoire.

PTARMIQUE. s. f. Bot. Nom donné à l'herbe à éternuer.

PTÉLÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une ptélée. || PTÉLÉACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des térébinthacées, qui a pour type le genre ptélée.

PTÉLÉE. Géogr. Ville de Thessalie, près de la mer; elle était située sur un promontoire, entre les golfes Pagasétique et Maliaque. || Vieux nom de la ville d'Éphèse.

PTÉLÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des térébinthacées, ayant pour type la ptélée à trois feuilles. Vulgairement orme à trois feuilles.

PTÉLIDIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rhamnées, ayant pour type la ptélidie ovale, arbrisseau de Madagascar.

PTÈNE ou **PTÉNIUM**. s. m. (pr. *ptè-ne*, *ple-ni-om*; rad. gr. πτηνός, léger). Chim. Un des noms que l'on donne à l'osmium, à cause de sa volatilité.

PTÉRACLIDE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons répondant à l'oligopode.

PTÉRANTHE. s. m. (ét. gr., πτερόν, aile; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des urticées, ayant pour type le ptéranthe hérissé de l'Égypte.

PTÉRÉAL. s. m. Anat. Grande aile du sphénoïde considérée comme un os à part. || Pl., *ptéreaux*.

PTÉRICOQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερόν, aile; κόκκος, coque). Bot. Qui a des coques ou des capsules ailées. Euphorbe ptéricoque.

PTÉRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une ptéride. || PTERIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des fougères, qui a pour type le genre ptéride.

PTÉRIDE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des fougères, renfermant plus de cent cinquante espèces qui croissent pour la plupart sous les tropiques, et dont une seule, connue sous le nom vulgaire d'*aigle impériale*, parce que sa racine coupée transversalement présente des traits qui rappellent la figure d'un aigle à deux têtes, se rencontre dans l'Europe septentrionale. Cette espèce recouvre souvent de grands espaces de terrains, et peut être utilisée, soit comme engrais, soit comme litière. Son incinération donne une grande quantité de potasse.

PTÉRIDIE. s. f. (rad. gr. πτερόν, aile). Bot. Fruit entouré d'une aile membraneuse. Il se nomme plus généralement *Samare*.

PTÉRIDION. s. m. Bot. Jolie fougère du genre polypode.

PTÉRIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερίς, fougère; γεννάω, je produis). Bot. Qui naît sur les fougères. Agaric ptérigène.

PTÉRIGRAPHE. s. m. Didact. Auteur d'une ptérigraphie.

PTÉRIGRAPHIE. s. f. (ét. gr., πτερίς, fougère; γράφω, je décris). Didact. Description ou traité des fougères.

PTÉRIGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la ptérigraphie.

PTÉRIGYNE. s. f. (ét. gr., πτερόν, aile; γυνή, femme). Bot. Appendice membraneux d'une graine.

PTÉRION. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, ne renfermant qu'une espèce, le ptérion élégant du Levant.

PTERNE. s. f. (du gr. πτέρνα, talon). Ornith. Partie postérieure de la face inférieure du pied des oiseaux, qui fait souvent une saillie bien prononcée.

PTÉROBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερόν, aile; βράγχια, branchies). Zool. Qui a les branchies en forme d'ailes ou de nageoires. || PTÉROBRANCHES. s. m. pl. Ordre de la classe des stomatoptérophores.

PTÉROCARPE, adj. des 2 g. (ét. gr., πτερόν, aile; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits ailés.

— s. m. Bot. Genre de légumineuses renfermant plusieurs espèces d'arbres et d'arbrisseaux exotiques dont l'écorce contient un sucre propre rougeâtre, qui, sous le nom de *bois de santal*, fournit à la teinture une couleur rouge assez belle, et, sous celui de *bois herisson*, donne la gomme appelée kino ou sandragon. Le bois du ptérocarpe est compacte, rouge, remarquable par ses fibres tantôt droites et tantôt ondées; il est susceptible de recevoir un très-beau poli, et répand une odeur suave.

PTÉROCAULE. adj. des 2 g. (pr. *pté-ro-kô-le*; ét. gr., πτερόν, aile; καυλός, tige). Bot. Qui a la tige ailée, le plus ordinairement par la décurrence des stipules. Crotalaire ptérocaule.

PTÉROCÉPHALE. adj. des 2 g. ou **PTÉROCÉPHALÉ, ÉE**. adj. (ét. gr., πτερόν, aile; κεφαλή, tête). Bot. Qui a les fleurs ou les graines aigrettées. Scabieuse ptérocéphale.

PTÉROCÉPHALE. s. m. Bot. Genre de plantes formé pour quelques espèces de scabieuses.

PTÉROCÈRE. s. m. Conchyl. Subdivision conchyliologique pour la première section des strombes. Ptérocère tronqué.

PTÉROCHILE. s. m. (ét. gr., πτερόν, aile; χεῖλος, lèvre). Entom. Nom donné à quelques espèces de guêpe ayant les mâchoires élargies.

PTÉRODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερόν, aile; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a les doigts lobés ou réunis jusqu'au bout par une membrane. || PTÉRODACTYLES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des échassiers.

— s. m. Genre de squamifères fossiles, de la classe des reptiles et de l'ordre des sauriens, dont les débris se trouvent dans le sein de la terre, en Angleterre et en Allemagne. On présume que ces reptiles pouvaient voler presque aussi bien que les oiseaux dans la classe desquels cette particularité les avait fait comprendre. La plus grande espèce de ptérodactyle ne devait pas avoir moins de cinq pieds d'envergure.

PTÉRODACTYLIEN, IENNE. adj. Zool. Qui ressemble à un ptérodactyle. || PTÉRODACTYLIENS. s. m. pl. Ordre de la classe des squamifères, comprenant ceux où le second doigt de la main, excessivement allongé, remplit les fonctions d'aile.

PTÉRODIBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερόν, aile; δίς, deux; βράγχια, branchie). Zool. Qui a les organes de la respiration placés sur les appendices natatoires. || PTÉRODIBRANCHES. s. m. pl. Classe des ptéropodes.

PTÉRODICÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερόν, aile; δίς, deux; κέρας, corne). Entom. Qui a des ailes et deux antennes. Insecte ptérodicère.

PTÉRODIE. s. f. (rad. gr. πτερόν, aile). Bot. V. PTÉRIDIE et SAMARE.

PTÉRODIPLE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερόν, aile; διπλόος, double). Entom. Dont les ailes supérieures forment un pli longitudinal pendant le repos. || PTÉRODIPLES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères. V. DUPLICIPENNES.

PTÉROGLOSSE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερόν, aile; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a la langue en forme de plume. || PTÉROGLOSSES. s. m. pl. Famille d'oiseaux sylvains.

PTÉROGLOSSE. s. m. Ornith. Nom générique du toucan.

PTÉROGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερόν, aile; γωνία, angle). Bot. Qui a des angles garnis d'ailes ou de membranes. Fruit, tige ptérogone.

PTÉROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερόν, aile; εἶδος, ressemblance). Didact. Qui a la forme d'une aile.

— Bot. Qui s'étend en manière d'ailes. Sutures ptéroïdes.

PTÉROÏDE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des céphalotes, comprenant des espèces de scorpènes.

PTÉROÏDÉ, ÉE. adj. Bot. V. PTÉRIDÉ.

PTÉROLOPHE. s. m. (ét. gr., πτερόν, aile; λόφος, aigrette). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées.

PTÉROMALIEN, IENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un ptéromale. || PTÉROMALIENS. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères.

PTÉROME. s. m. (du gr. πτέρωμα, plumage). Archit. anc. Aile d'un bâtiment. || Rang de colonnes qui entoure un édifice.

— Ornith. Nom donné quelquefois aux plumes tectrices internes des ailes des oiseaux, qui sont généralement plus longues que les autres.

PTÉROMOLGE. s. m. (ét. gr., πτερόν, aile; μολγός, salamandre). Erpét. Genre de reptiles campsichrotes, comprenant ceux qui, comme les dragons, ont des membranes latérales faisant office d'ailes.

PTÉROMYS. s. m. (ét. gr., πτερόν, aile; μῦς, rat). Mamm. Genre de mammifères formé pour le grand écureuil volant.

PTÉRONE. s. m. (rad. gr. πτερόν, aile). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, comprenant les mouches-scie.

PTÉRONEURE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des crucifères, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Dalmatie et en Grèce.

PTÉROPÈGE. s. f. (ét. gr., πτερόν, aile; πηγή, origine). Entom. Portion du mésothorax et du métathorax à laquelle, chez les insectes, les ailes supérieures et inférieures sont implantées.

PTÉROPHANÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερόν, aile, φανερός, manifeste). Entom. Dont on aperçoit facilement les ailes. Se dit particulièrement d'une métamorphose qui permet d'apercevoir les ailes chez les nymphes.

PTÉROPHÉNICIEN. s. m. Ornith. Nom donné à un troupiale à ailes rouges des Indes.

PTÉROPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερόν, aile; φορός, qui porte). Zool. Qui est muni d'ailes. || PTÉROPHORES. s. m. pl. Section de la classe des insectes, comprenant ceux qui ont des ailes.

PTÉROPHORE. s. m. Antiq. gr. Messager qui portait souvent des plumes à son bonnet ou à la pointe de sa lance.

PTÉROPHORE. s. m. Entom. Genre d'insectes lépidoptères de la famille des séticornes ou chétocères, comprenant des espèces fort remarquables par leur port.

— Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, comprenant une espèce du cap de Bonne-Espérance qui exhale une odeur camphrée.

PTÉROPHORIEN, IENNE. adj. Entom. Qui ressemble au ptérophore. || PTÉROPHORIENS. s. m. pl. Famille d'insectes ayant pour type le genre ptérophore.

PTÉROPHYLLE. s. m. (ét. gr., πτερόν, aile; φύλλον, feuille). Bot. Genre de mousses nommée aussi *fabronie*.

PTÉROPHYTE. s. m. (ét. gr. πτερόν, aile; φυτόν, plante). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, renfermant plusieurs espèces de coréopsis du Mexique.

PTÉROPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερόν, membrane; πούς, ποδός, pied). Moll. Qui a des nageoires pour organes locomoteurs. || PTÉROPODES. s. m. pl. Ordre de mollusques qui n'ont aucun organe pour ramper ou se fixer sur les corps sous-marins, et qui flottent continuellement dans la mer, où ils se meuvent à l'aide de nageoires placées comme des ailes aux deux côtés de la bouche.

PTÉROPODÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a des pétioles ailés.

PTÉROSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερόν, aile; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des fruits ailés.

PTÉROSPERME. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des malvacées, comprenant plusieurs espèces des Indes orientales.

PTÉROSPORE. s. m. (ét. gr., πτερόν, aile; σπορά, semence). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs monopétales, ayant pour type une plante du Canada dont les semences sont fort petites et munies chacune d'une aile terminale.

PTÉROSTICHE. s. m. (ét. gr., πτερόν, aile; στίχος, rang). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des carnassiers.

PTÉROSTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτερόν, aile; στῦλος, style). Bot. Dont le style est élargi en forme d'aile.

PTÉROSTYLE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des orchidées, composé d'espèces peu connues.

PTÉROTE. adj. des 2 g. (du gr. πτερόν, aile). Hist. nat. Qui est muni d'ailes.

PTÉROTE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, ne comprenant qu'une espèce, la ptérote tombante, grand arbrisseau de la Cochinchine.

PTÉROTHÈQUE. s. f. (ét. gr., πτερόν, aile; θήκη, boîte). Entom. Partie de la chrysalide qui protège les ailes de l'insecte.

— Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, composé d'une seule espèce, la ptérothèque de Nîmes.

PTÉROTRACHÉE. s. f. Moll. Syn. de Firole.

PTÉRULE. s. f. Bot. Genre de la famille des champignons, fondé sur la clavaire plumeuse qui lui sert de type.

PTÉRYGIBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτέρυξ, nageoire; βράγχια, branchies). Qui a les branchies en forme de nageoires. || PTÉRYGIBRANCHES. s. m. pl. Moll. Famille de crustacés.

PTÉRYGIEN, IENNE. adj. (du gr. πτέρυξ, nageoire). Ichthyol. Qui a des nageoires.

PTÉRYGION. s. m. (du gr. πτερύγιον, petite aile). Médec. Épaississement ou hypertrophie partielle de la conjonctive oculaire, se présentant sous l'apparence d'un pli plus ou moins épais, de forme triangulaire, dont la base est vers la circonférence du globe de l'œil, sur la sclérotique, et dont le sommet s'étend vers la cornée transparente et quelquefois jusqu'à son centre. Il se rencontre quelquefois sur un même œil deux ou trois ptérygions qui couvrent toute la cornée d'un voile épais et empêchent totalement la vue

— Bot. Aile d'un fruit. || Genre de plantes établi sur deux fruits.

— Entom. Appendice à la base de quelques papillons.

— Mamm. Aile du nez des mammifères.

PTÉRYGO-ANGULI-MAXILLAIRE. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle appelé aussi *grand ptérygoïdien*. V. PTÉRYGOÏDIEN.

PTÉRYGO-COLLI-MAXILLAIRE. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle appelé aussi *petit ptérygoïdien*. V. PTÉRYGOÏDIEN.

PTÉRYGODE. s. m. Entom. Pièce placée à la base des ailes supérieures des papillons.

PTÉRYGODIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, comprenant plusieurs espèces d'ophrys du cap de Bonne-Espérance.

PTÉRYGOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτέρυξ, aile; εἶδος, forme). Qui a la forme d'une aile.

— Anat. Se dit de deux apophyses situées sur la face gutturale de l'os sphénoïde, une de chaque côté de la ligne médiane, se dirigeant perpendiculairement en bas, et composées chacune de deux lames auxquelles on a donné le nom d'ailes.

PTÉRYGOÏDIEN, IENNE. adj. Anat. Qui a rapport à l'apophyse ptérygoïde. *Fosse ptérygoïdienne*. Enfoncement qui sépare postérieurement les deux lames ou ailes de l'apophyse ptérygoïde. || *Conduit ptérygoïdien*. Celui que

traverse la base de l'apophyse ptérygoïde. || *Muscles ptérygoïdiens.* Deux muscles situés dans la fosse zygomatique, et distingués en *grand* et *petit* || *Artère ptérygoïdienne.* Celle qui naît de la maxillaire interne, au sommet de la fosse zygomatique, et s'engage dans le conduit ptérygoïdien ou vidien pour aller se distribuer à la trompe d'Eustache et à la voûte du pharynx || *Nerfs ptérygoïdiens.* Deux nerfs différents, dont l'un provient du rameau maxillaire inférieur du trifacial, et se distribue aux muscles ptérygoïdiens, et dont l'autre, nommé aussi *nerf vidien*, naît de la partie postérieure du ganglion sphéno-palatin, et s'engage dans le canal vidien.

PTÉRYGO-MAXILLAIRE. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui se porte de l'apophyse ptérygoïde à la mâchoire.

PTERYGOME. s. m. (du gr. πτερύγωμα, saillie en forme d'aile). Pathol. Gonflement de la vulve qui met obstacle au coït.

PTÉRYGO-PALATIN, INE. adj. Anat. Qui appartient à l'apophyse ptérygoïde et au palais. Artère ptérygo-palatine. Muscles ptérygo-palatins.

PTÉRYGOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτέρυξ, aile, πούς, pied). Bot. Qui a des pédoncules comprimés.

PTERYGO-PHARYNGIEN. adj. m. Anat. Qui appartient à l'apophyse ptérygoïde et au pharynx.

PTÉRYGOPHYLLE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des mousses comprenant des espèces exotiques.

PTÉRYGOPHYLLOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à un ptérygophylle. || PTÉRYGOPHYLLOÏDES. s. f. pl. Famille de mousses qui a pour type le genre ptérygophylle.

PTÉRYGOSPERME. adj. des 2 g. Bot. V. PTÉROSPERME.

PTÉRYGO-STAPHYLIN. adj. m. Anat. Qui appartient à l'apophyse ptérygoïde et au voile du palais.

PTERYGO-SYNDESMO-STAPHYLO-PHARYNGIEN. adj. et s. m. Anat. Nom donné au muscle constricteur supérieur du pharynx.

PTÉRYGO-TEMPORAL, ALE. adj. Anat. Qui est en rapport avec l'apophyse ptérygoïde et l'os temporal.

PTÉRYGYNANDRE. s. m. Bot. Genre de mousses dont on connaît une trentaine d'espèces qui croissent dans les bois et rampent à la surface des écorces des arbres.

PTÉRYSTAPHYLIN. adj. et s. m. V. PTÉRYGO-STAPHYLIN.

PTILE. s. m. (du gr. πτίλον, aile d'insecte). Entom. Ensemble des plumes tectrices externes de l'aile des insectes.

PTILIN. s. m. Entom. Genre d'insectes appelé aussi Panache.

PTILINE. s. f. Entom. Membrane molle et mobile, qui se trouve entre les antennes de quelques mouches.

PTILOCÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., πτίλον, plume; κέρας, corne). Entom. Qui a des antennes velues.

PTILODACTYLE. s. m. (ét. gr., πτίλον, aile; δάκτυλος, doigt). Entom. Genre d'insectes établi pour placer une espèce de *pyrochroa*.

PTILODÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτίλον, plume; δέρη, cou). Zool. Qui a le cou garni de plumes. || PTILODÈRES. s. m. pl. Famille d'oiseaux.

PTILOPTÈRE. (ét. gr., πτίλον, voile; πτερόν, aile). Ornith. Dont les ailes sont en forme de nageoires. || PTILOPTÈRES. s. m. pl. Famille d'oiseaux.

PTILORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτίλον, plume; ῥύγχος, bec). Ornith. Dont le bec est garni de filaments.

PTILOSE. s. f. (du gr. πτίλωσις). Pathol. Chute des cils, produite par une acrimonie corrosive.

— Ornith. Ensemble des plumes d'un oiseau.

PTILOSTÈME. s. m. (ét. gr., πτίλον, plume; στήμων, étamine). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, comprenant un arbrisseau de l'île de Crète.

PTILOSTEPHE. s. m. (ét. gr., πτίλον, plume; στέφος, couronne). Bot. Genre de plantes synanthérées, ne comprenant qu'une espèce, le ptilostephe à feuilles de coronope du Mexique.

PTILOTE. adj. des 2 g. (rad. gr. πτίλον, aile). Qui a des ailes.

PTILOTE. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des algues, ne comprenant qu'un petit nombre d'espèces, parmi lesquelles sont le ptilote rameux, très-jolie et élégante plante marine, d'une belle couleur purpurine.

— Genre de plantes dicotylédones, de la famille des amarantacées, comprenant des herbes vivaces de la Nouvelle-Hollande.

PTINE. s. m. (du gr. πτίσσω, je tonds, j'enlève l'écorce). Entom. Genre d'insectes coléoptères que l'on trouve fréquemment dans nos demeures, où ils marchent le soir, et qui volent très-peu. Ptine élégant, voleur, impérial, allongé.

PTINIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un ptine. || PTINIENS. s. m. pl. Famille d'insectes ayant pour type le genre ptine.

PTISANE. s. f. Ancienne forme du mot *Tisane.*

PTOCHOTROPHE. s. m. (ét. gr., πτωχός, pauvre; τρέφω, je nourris). Antiq. rom. Hospice dans lequel on nourrissait les pauvres.

PTOLEMAÏDE. adj. Antiq. gr. Tribu d'Athènes, nommée ainsi en l'honneur de Ptolémée, roi d'Égypte.

PTOLEMAÏTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte gnostique, fondée par un Ptolémée, qui ne reconnaissait pour divine et authentique qu'une partie de la loi de Moïse.

PTOLÉMÉE. Nom commun à treize rois d'Égypte, de la famille des Lagides, et à quelques rois de Macédoine, de Cypre et de Cyrène.

PTOLÉMÉEN, ENNE. adj. Hist. Qui appartient aux Ptolémées ou à un Ptolémée.

— *Système ptoléméen.* Système qui plaçait la terre au centre du monde.

PTYALAGOGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτύαλον, crachat; ἄγω, je chasse). Thérap. Syn. de Sialagogue, qui excite la sécrétion de la salive.

PTYALINE. s. f. Chim. Substance animale particulière qui existe dans le crachat.

PTYALISME. s. m. (du lat. *ptyalismus*; fait du gr. πτύω, je crache). Pathol. Crachotement presque continuel.

PTYCHOPLEURE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτύσσω, plier; πλευρά, côté). Qui a le corps plissé sur le côté.

PTYCHOPTÈRE. s. m. (pr. *pti-kop-tè-re*; ét. gr., πτύσσω, plier; πτερόν, aile). Entom. Genre d'insectes diptères comprenant plusieurs tipules.

PTYCHOSPERME. s. m. (pr. *pti-ko-sper-me*; ét. gr., πτυχή, pli; σπέρμα, semence). Bot. Genre de plantes de la famille des palmiers, ayant pour type le ptychosperme à tige grêle, arbre de la Nouvelle-Hollande.

PTYCHOSTOME. s. m. (pr. *pti-ko-sto-me*; ét. gr., πτυχή, pli; στόμα, bouche). Bot. Genre de mousses qui se plaisent dans les régions froides des Alpes et des contrées arctiques; elles forment des gazons vivaces, sur la terre et dans les fentes des rochers.

PTYGMATURE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτύγμα, pli; οὐρά, queue). Bot. Qui a les pédoncules plissés.

PTYOCÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des térédyles.

PTYSMAGOGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πτύσμα, crachat; ἄγω, je chasse). Thérap. Syn. d'Expectorant.

PU. s. m. Métrol. Mesure itinéraire des Chinois, qui vaut 2,400 pas géométriques ou environ 2 kilomètres. Le pu est le décuple du li, autre mesure chinoise.

PUAMMENT. adv. (pr. *pu-a-man*). D'une manière puante, avec puanteur. Une opération faite salement et puamment. Un gaz qui s'exhale puamment. Il est peu usité.

— Fig. et fam. Grossièrement, effrontément, impudemment. Mentir puamment. Débiter puamment des propos licencieux.

PUANT, ANTE. (pr. *pu-an*). Qui pue, qui sent mauvais, qui infecte. Une odeur puante. Un souffle puant. Une haleine puante. Une viande puante. Des pieds puants. Un gaz puant. La plupart des corps deviennent puants, dans leur décomposition opérée sous l'influence de la chaleur.

> Je vous parais peut-être dégoûtante,
> Un peu ridée, et même un peu *puante.* (VOLT.)

— *Le gaz puant.* Se dit principalement de l'hydrogène sulfuré.

— Fig. et fam. Grossier et impudent. Ce sens n'est guère usité que dans ces locutions : *Mensonge puant, puant menteur.* M. Landais ne cite ces locutions que pour en dire ce qui suit : « *Mensonge puant* et *puant menteur* ne se disent pas ; ces deux expressions sont par trop grossières et par trop dégoûtantes ; la bonne société en a fait justice. » Le reproche adressé ici indirectement à l'Académie manque de justesse et même de bonne foi ; car elle a présenté ces deux locutions comme pouvant être employées dans le langage familier (ce que ne dit pas M. Landais), langage d'ailleurs, que la bonne société ne s'interdit pas toujours et qu'elle aurait tort de s'interdire (ce que M. Landais paraîtrait ignorer). D'un autre côté, les locutions *mensonge puant, puant menteur* ne sont pas plus *grossières* ou *dégoûtantes* que celle-ci : *C'est un puant*, que M. Landais accueille et présente sans s'effaroucher, sans même faire observer qu'elle appartient au langage populaire ou trivial.

— Chass. *Bêtes puantes.* Les renards, les blaireaux, les fouines, etc.

— *Puant* s'emploie aussi comme substantif. Dans ce cas, il est trivial ; mais le langage ordinaire ne l'exclut pas. *C'est un puant, un vilain puant*, c'est-à-dire un vaniteux épris de son mérite, réel ou supposé, et qui est enclin à trouver à redire à tout. || On dit aussi au féminin, *c'est une puante.*

PUANT. s. m. Mamm. S'emploie dans le sens de Mofette. V. ce mot.

— Bot. Nom donné à un certain bois puant d'Amérique, dont le grain est serré et agréablement nuancé.

— Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur et de la huppe ou puput.

PUANTEUR. s. f. Qualité de l'odeur qui s'exhale d'un corps quelconque et se transmet aux lieux environnants quand cette odeur est mauvaise, désagréable, infecte. Cette odeur est d'une puanteur horrible. Omission des dictionnaires.

— Il se prend le plus souvent pour l'odeur elle-même et signifie Mauvaise odeur. La puanteur de l'haleine de certains gaz. La puanteur des pieds est insupportable. Quelle puanteur s'exhale de cette viande, de ce poisson ! Des lieux inhabitables à cause de la puanteur. L'établissement des bornes-fontaines a pour objet l'assainissement des rues et la destruction de la puanteur des égouts. || On a dit autrefois *puantise.*

PUANTS (LES). (en lat. *Putidi*). Géogr. Peuple de l'Amérique du Nord, dans le Canada, sur la côte occidentale du lac des Illinois. || *Baie des Puants.* Lac peu étendu, qui communique au N.-O. avec le lac des Illinois.

PUBÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *pubes, puberis*, même signif.). Physiol. Qui a atteint l'âge de puberté. Dans les climats ardents, les garçons et les filles sont plus tôt pubères que dans les climats tempérés.

— substantiv. Un pubère. Une pubère. Le genre de musique qui convient principalement aux *pubères* est le chant. (Polinière.) Une expression mâle et sérieuse se répand dans les traits du *pubère*, et annonce sa puissance future. (Id.)

— Jurispr. Qui a atteint l'âge auquel la loi permet qu'on se marie, auquel les garçons et les filles sont généralement capables de procréer. Les lois romaines déclaraient pubère tout garçon âgé de quatorze ans, et toute fille âgée de douze ans. Il s'emploie dans ce sens, comme adj. ou comme subst.

PUBERTÉ. s. f. (du lat. *pubertas*, fait de *pubes*, duvet). Époque de la vie qui succède à l'enfance, et où les individus deviennent nubiles. Les signes de la puberté. Puberté tardive.

— *Puberté* se dit le plus souvent pour l'État ou l'époque même de la puberté. Les signes de la puberté sont divers : ils varient selon les espèces et les climats. La mue de la voix chez le mâle, le flux sanguin menstruel chez la femelle, sont des signes généraux de puberté. La croissance au pubis, chez l'un et chez l'autre sexe, de ce que Cicéron et Columelle appellent des noms *pubes* et *pubertas*, est un signe caractéristique de la puberté. Les Romains avaient coutume de célébrer la puberté par des fêtes et des réjouissances.

— Jurispr. Âge auquel la loi permet qu'on se marie. L'article 144 du Code civil établit la puberté à dix-huit ans révolus pour les garçons, et à quinze ans révolus pour les filles.

PUBESCENCE. s. f. (du lat. *pubescere*, commencer à avoir du poil). Existence, qui se manifeste, de poils distincts fins, courts et mous comme du duvet, sur une partie d'un corps organisé. La pubescence de la peau. La pubescence du menton. La pubescence des tiges, des feuilles, des pétales.

PUBESCENT, ENTE. adj. Qui se garnit de poils distincts, plus ou moins rapprochés, fins, courts, mous comme du duvet. Peau pubescente. Lèvre pubescente. Tige pubescente. Feuilles pubescentes. Anthères pubescentes. Les feuilles du géranium, les fruits de la digitale pourprée sont pubescents.

PUBICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pubes*, duvet; *cornu*, corne). Zool. Qui a les cornes pubescentes. Le tanype est pubicorne.

PUBIEN, ENNE. adj. (rad. *pubis*). Anat. Qui a rapport au pubis. || *Arcade pubienne.* Échancrure de la portion antérieure de la surface inférieure du bassin, et qui est limitée de chaque côté par cette lame oblongue et oblique qui unit le pubis à l'ischion. || *Articulation pubienne* ou *symphyse pubienne.* Articulation des deux os pubis entre eux, formée par l'union des deux surfaces ovalaires qui présentent les os iliaques. || *Ligaments pubiens* ou *ligament pubien antérieur* et *ligament sous-pubien.* Deux faisceaux ligamenteux qui se portent de l'une à l'autre des deux branches du pubis ou de l'arcade pubienne, et qui concourent à affermir celle-ci en maintenant le rapport des deux surfaces ovalaires. || *Région pubienne.* Partie moyenne de la région hypogastrique ou sous-ombilicale.

PUBIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pubes*, duvet; *flos*, fleur). Bot. Dont le calice, dont la corolle est couverte d'un léger duvet ou veloutée. L'astragale est pubiflore.

PUBIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pubes*, duvet, et *gerere*, porter). Bot. Qui porte du duvet. Folioles pubigères.

PUBIO-COCCYGIEN-ANNULAIRE. adj. et s. m. Anat. Nom donné aux deux muscles releveurs de l'anus et de l'ischio-coccygien, considérés comme réunis en un seul et même muscle.

PUBIO-FÉMORAL. adj. et s. m Anat. Nom donné au muscle premier adducteur de la cuisse, lequel s'étend de l'épine du pubis à la partie moyenne du fémur.

PUBIO-OMBILICAL. adj. et s. m. Anat. Nom donné au muscle pyramidal du bas-ventre, s'étendant du pubis à la ligne blanche, près de l'ombilic.

PUBIO-PROSTATIQUE. adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle qui s'étend du pubis à la prostate.

PUBIO-SOUS-OMBILICAL. adj. et s. m. Anat. Muscle qui se porte du pubis au-dessous de l'ombilic.

PUBIO-STERNAL. adj. et s. m. Anat. Nom donné au muscle droit abdominal, qui s'étend du pubis au sternum.

PUBIS. s. m. (pr. *pu-biss*; du lat. *pubes*, fait de *pubere*, commencer à avoir des poils). Anat. Partie moyenne de la région hypogastrique, qui se couvre de poils à l'époque de la puberté. Symphyse du pubis. Section de la symphyse du pubis. Dont le *pubis* est ceint de [illegible] aboyants. (Domergue.)

> Faites voir sur votre bureau
> Le *pubis* hurlant dans vos rimes. (LEBRUN.)

— adj. m. *Os pubis.* La partie antérieure de l'os coxal, ainsi nommé parce qu'il correspond à la *région pubienne.*

PUBLIC, IQUE. adj. (du lat. *publicus*, même signif.). Qui concerne tout un peuple, qui s'étend à tout un peuple, qui appartient à tout un peuple. Le bien public. L'avantage public. L'intérêt public. L'utilité publique. L'autorité publique. Le droit public. La dette publique. Les fonds, les effets publics. Le trésor public. Les revenus publics. Soulager la misère publique. Calamité publique. La guerre dite du bien public fut une des guerres civiles sous Louis XI. L'espérance *publique* frustrée tout à coup par la mort de cette princesse. (Boss.) Le salut *public* et la nécessité sont les deux premières lois de l'État. (Ferrand.) Ah ! pour le bien *public* il n'est rien qu'on ne quitte. (Bours.) Ainsi tout le royaume pleure la mort de son défenseur, et la perte d'un homme seul est une calamité *publique.* (Fléch.)

> Et ne suffit-il pas, seigneur, à vos souhaits
> Que le bonheur *public* soit un de vos bienfaits
> (RACINE.)

— *La chose publique.* L'État, quelle que soit sa forme, quel que soit son gouvernement. Ce mot est la traduction littérale du *res publica* latin. Les ministres sont logés aux frais de la chose publique. C'en est fait de la chose publique, lorsque le premier des citoyens en vient au mépris des lois. || *La cause publique.* L'intérêt du pays.

> Mais je viens de savoir quel étrange malheur
> D'un fils victorieux a suivi la valeur,
> Et que son trop d'amour pour la cause *publique*
> Par ses mains à son père ôte une fille unique. (CORN.)

— *Autorité publique.* L'ensemble des fonctionnaires ou magistrats chargés de l'administration publique.

— *Services publics.* Les diverses branches de l'administration des affaires de l'État, et qui sont placées dans le département d'un ministre particulier, comme la magistrature, les finances, le service militaire, etc. Les services publics sont rétribués par l'État. Le génie militaire, l'artillerie, la marine, les ponts et chaussées, les mines, les tabacs, sont des services publics qui s'alimentent à l'École polytechnique. || Se dit encore, mais principalement au singulier, *service public*, pour désigner généralement l'administration des affaires publiques. Les impositions sont établies pour subvenir aux besoins du service public. || *Services publics* se dit enfin pour Services dans les affaires publiques. Après trente années de services publics, il se retira dans ses foyers domestiques.

— *Personnes publiques.* Celles qui sont revêtues de l'autorité publique dans quelque branche que ce soit, qui exercent quelque emploi rétribué par l'État. Officier public. Fonctionnaire public. L'équité et la probité sont les premières vertus à rechercher dans les personnes publiques. L'éducation publique est nécessaire à ceux qui doivent être des hommes publics.

— *Charges publiques.* Impositions auxquelles est soumis chaque individu, chaque citoyen, pour contribuer, dans des proportions établies par une loi, aux besoins et aux dépenses de l'État.

— *Vie publique.* Le temps qu'un homme passe ou a passé dans l'administration des affaires publiques. Opposé à *vie privée.* Cet homme a eu deux vies également honorables et irréprochables : la vie publique et la vie privée. La vie publique est ouverte à tout citoyen pour qu'il se rende utile à son pays. Le sage cherche dans la vie privée un dédommagement aux soucis de la vie publique.

— Dr. rom. *Crime public.* Crime dont la punition intéresse la société tout entière, chaque citoyen pouvant se porter accusateur. || Dans un sens analogue, on dit *jugement public.*

— Jurispr. *Droit public.* Science qui apprend la constitution des États, les lois qui les régissent, les droits qui leur sont propres, les intérêts qu'ils ont à maintenir et à défendre.

— Myth. rom. *Public* était un des surnoms de la Fortune. A Rome, sur le mont Quirinal, il y avait un temple consacré à la Fortune publique.

— Polit. *Trésor public.* L'ensemble des revenus de l'État, des sommes destinées au service de l'État, au service public. Le trésor public a été épuisé par la dernière guerre. || Se dit aussi du lieu où sont déposées et administrées les sommes destinées au service public, mais, dans ce sens, on dit plutôt absolument, *le trésor.*

— Prat. *Ministère public.* Magistrature établie près de chaque tribunal pour veiller aux intérêts de la société en requérant l'application et l'exécution des lois. || *La partie publique.* Le magistrat qui, dans les diverses causes ou cas-

viles ou criminelles, est spécialement chargé de parler au nom de la société, dans l'intérêt public.

— Commun à tous, à l'usage de tous, que la faculté indiquée par ce mot soit ou ne soit pas d'ailleurs le prix de quelque rétribution, de quelque faveur. Un chemin public. La voie publique. Une place publique. Un lieu public. Une école publique. Les églises, les théâtres, les foires, les marchés, les promenades, etc., sont des lieux publics. Sans billets de faveur, il est difficile de prendre place dans les tribunes publiques de la Chambre des députés. Quand on vous attaque, défendez-vous; cela est de droit public. Il leur accorde l'exercice *public* de leur religion. (Anquet.)

Le pauvre est à couvert de ses ruses publiques;
Orgueilleuse, elle suit la pourpre et les ... aux,
Et, ces contagieux qui des sources *publiques*
Empoisonne les eaux. (J.-B. Rouss.)

— *Edifices publics.* Ceux qui sont affectés aux différents services publics.

— Jurispr. *Marchande publique.* La femme n'est pas réputée marchande *publique* si elle ne fait que détailler les marchandises du commerce de son mari; elle n'est réputée telle que lorsqu'elle fait un commerce séparé. (Code de comm.) La femme ne peut être marchande *publique* sans l'autorisation de son mari. (Id.)

— *Femme publique, fille publique.* Femme ou fille qui s'abandonne à l'impudicité; prostituée.

— Manifeste, connu de tous, généralement répandu. Ce que vous m'annoncez comme une nouvelle est déjà un bruit public. La nouvelle de cette victoire fut aussitôt rendue publique. Il est de notoriété publique que les maisons de jeu sont interdites. Cette profession de foi est publique, on ne saurait la démentir. Voilà donc un fait avéré et *public.* (Boss.)

On en tira cent exemplaires.
C'est beaucoup, dis-je en m'approchant;
La pièce n'est pas si *publique*
Il faut compter, dit le marchand;
Tout est encor dans ma boutique. ...

— De tous, à tous, général. Le cri public s'est élevé contre cet homme. Cette motion fut accueillie par des clameurs publiques. On lit sur l'écriteau : Défense publique de pénétrer dans cette enceinte ... la reine et de moi que dit la voix *publique* ... (Rac.)

Achille seul, Achille à son amour s'applique;
Voudrait-il insulter à la crainte *publique?* (Rac.)

En vain contre ce flot d'aversion *publique*
Vous tiendriez quelque temps ferme sur la boutique. Boileau.

— *Morale publique.* L'ensemble des préceptes généraux de la morale que doivent observer les hommes vis-à-vis de leurs semblables, et qui constituent la base de toute société organisée. Les propos de cet homme outragent la morale publique. Sa conduite licencieuse offensa au plus haut point la morale publique. La morale publique veut qu'il soit sévèrement puni.

— *Pudeur publique.* V. PUDEUR.

— *Puissance publique.* V. PUBLIC.

— Hist. *Paix publique.* Nom donné en Allemagne, au XV^e siècle, à la paix de Dieu, qu'on devait observer le dimanche.

— Qui se passe ou a lieu en présence de tous. La discussion sera publique. Il y aura demain séance publique. Il a été ouvert à l'Observatoire un cours public d'astronomie. Cet affront public demande satisfaction. Le roi a reçu aujourd'hui en audience publique. Cet homme est passionné dans les débats publics.

PUBLIC. s. m. Le peuple en général. Il a fait sa fortune aux dépens du public. C'est là un bruit qui court dans le public. Combien de personnes, ayant mission de travailler dans l'intérêt du public, ne travaillent pourtant que dans leur intérêt particulier? Avis au public : Telle pièce de monnaie cessera d'avoir cours légal à dater de telle époque. Cet ouvrage est livré au public, advienne ce que pourra. On peut être philosophe pour le *public*; on est toujours homme pour soi. (Mass.) Il est impossible d'ôter au *public* la liberté de parler. (Louis XIV.) Le *public* n'est jamais injuste ni dupe à la longue. (Dussault.) Le *public!* le *public!* combien faut-il de sots pour faire un *public!* (Chambort.) Le *public* aime à être trompé. (J.-J. Rouss.)

On vit par le *public* un poète avoué,
S'enrichir aux dépens du mérite joué. (Boileau.)

Du rang où notre esprit une fois s'est fait voir,
Sans un fâcheux éclat nous ne saurions déchoir.
Le *public*, enrichi du tribut de nos veilles,
Croit qu'on doit ajouter merveilles sur merveilles. Id.

Plus le *public* aujourd'hui vous accable,
Plus il sera pour vous dans un autre moment. Monvel.

Le *public* léger, qu'un changement récréé,
Brise en riant l'autel qu'il encensait la veille. (Dorat.)

— Particul. Nombre plus ou moins considérable de personnes réunies pour assister à un spectacle quelconque. Le public des concerts est un public choisi. Chaque théâtre a son genre et en général aussi, son public particulier. Dans la matinée surtout, on trouve au Musée un public distingué. Le public siffla à outrance ce détestable ouvrage. Le public est sévère et souvent ingrat; rarement on le trouve bienveillant; il est difficile à émouvoir. Que ne changez-vous de scène? votre public est trop exigeant.

— *En public.* loc. adv. En présence de tous, devant tout le monde. Se faire voir en public. Parler en public. Paraître en public. La spéculation tire parti des infirmités humaines et des monstruosités de la nature en les montrant en public pour de l'argent. Tel acteur rit en public, dont le cœur est souvent bien vivement affligé.

Vois-tu ce libertin en *public* intrépide,
Qui prêche contre un dieu que dans son âme il croit? (Boileau.)

Prenons part en *public* aux victoires publiques,
Pleurons dans la maison nos malheurs domestiques. (Corneille.)

PUBLICAIN. s. m. (du lat. *publicanus*, même signif.). Fermier chargé du recouvrement des deniers publics, dans l'ancienne Rome et dans tout l'empire romain. Les publicains formaient entre eux trois sociétés : la première se composait des *mancipes* ou *redemptores*, qui prenaient la ferme en leur propre main; la deuxième, des *prædes*, qui fournissaient le cautionnement des premiers; la troisième comprenait les *socii* ou associés aux bénéfices et aux pertes. Les publicains étaient les chevaliers romains. Les grands risques qu'ils couraient dans leur administration faisaient fermer les yeux sur l'énormité des biens qu'il n'était pas rare de les voir acquérir. Le nom de *publicains* devint odieux, surtout chez les Juifs, à cause des profits scandaleux qu'ils accumulaient le plus souvent; aussi trouve-t-on ces mots dans l'Evangile : Il faut le traiter comme un païen et comme un *publicain* (*sit tibi sicut ethnicus et publicanus*).

— Nom donné, dans le XII^e siècle, à des hérétiques de Bourgogne et de Flandre, qui rejetaient l'Ancien Testament, le mariage, le serment, etc.

— Se dit aujourd'hui, en mauvaise part, des gens d'affaires, des traitants, des financiers, qui servent leurs propres intérêts aux dépens de ceux dont ils sont chargés. Cet homme est un avide publicain. Combien de républicains ardents sont devenus des publicains impitoyables.

Engraissé des larcins qu'il fit à la patrie,
Un *publicain* disait : « Bon Dieu! que de vertus,
Que de force d'esprit, que de philosophie
Il faut, pour mépriser les faveurs de Plutus! »
Non, répondit un sage au moderne Crésus...
Il suffit d'observer ceux qu'il en gratifie. Kerivalant.

— Syn. comp. PUBLICAIN, FINANCIER, TRAITANT. Le *publicain* percevait les revenus publics; le *financier* avait la ferme ou la régie des droits, maniait les deniers de l'Etat, faisait des opérations de banque; le *traitant* opérait les recouvrements, à certaines conditions réglées par un traité.

PUBLICATEUR. s. m. Celui qui publie, qui fait une publication.

PUBLICATION. s. f. (pr. *pu-bli-ka-ci-on*; du lat. *publicare*, publier). Action de publier, acte par lequel on publie. La publication de la paix, de la guerre. La publication d'une ordonnance, d'une loi. La publication des bans du mariage, soit civil, soit religieux. La publication des Saintes Ecritures, de l'Evangile. Avant la célébration du mariage, l'officier de l'Etat civil fera deux *publications*, à huit jours d'intervalle, un jour de dimanche, devant la porte de la maison commune. (Code civil.) Un extrait de l'acte de *publication* sera et restera affiché à la porte de la maison commune, pendant les huit jours d'intervalle. (Id.)

— L'action de faire paraître un livre et de le mettre en vente. Depuis la publication de cet ouvrage, je n'ai rien édité. La publication de ce livre a été empêchée par la censure. ‖ Dans un sens analogue, La publication d'un journal, d'une revue quotidienne ou hebdomadaire, d'un écrit périodique quelconque. Le fait de toutes ces publications doit être précédé de formalités indiquées dans des règlements particuliers ou prescrites par des lois spéciales.

PUBLICISME. s. m. (rad. *public*). La science du publiciste. Le publicisme exige des études laborieuses, approfondies, guidées et soutenues par une grande force de raisonnement et de discussion. ‖ Instruction sur le droit public et la discussion des questions de droit, en général. Suivre un cours de publicisme. ‖ L'ensemble des publicistes. Le publicisme a souvent émis des assertions très-contestables, soutenu même des maximes antisociales.

PUBLICISTE. s. m. (rad. *public*). Celui qui écrit sur le droit naturel, le droit public, le droit international ou des gens, la diplomatie, la politique. Un savant publiciste. Aristote, Platon, Locke, Montesquieu, J.-J. Rousseau, furent de profonds publicistes. ‖ A la science du jurisconsulte, le publiciste joint le talent de la discussion approfondie de diverses questions du droit public, qu'il a traitées et résolues d'une manière qui lui est propre, dans des écrits publiés ou dans des cours publics. ‖ Celui qui enseigne le droit public, en se livrant à des discussions et à des commentaires sur les difficultés.

PUBLICITÉ. s. f. (rad. *public*). État des choses en général, absolument parlant, rendues publiques, notoires à tous. Dans ce cas, le substantif n'est suivi d'aucun régime. Les journaux quotidiens sont une large voie de publicité. La publicité met un frein aux intrigues des grands. Il arrive souvent que les magistrats ajoutent à la peine d'une condamnation celle de la publicité. La *publicité* est la sauve-garde du peuple. (Bailly.)

— État d'une chose particulière devenue publique, comme d'elle-même, sans intermédiaire ou par intermédiaire. Le substantif est suivi d'un régime. La publicité d'un outrage à la morale révolte ceux-là même qui seraient capables de le commettre en particulier. La publicité du crime demande une punition plus prompte et souvent plus sévère que celle qui atteint le crime commis dans l'ombre. La publicité des audiences fait que le juge, sur son siège, est toujours prêt à rendre compte de ses actions. Les débats seront publics en matière criminelle, à moins que cette *publicité* ne soit dangereuse pour l'ordre et les mœurs; et, dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement. (Art. 54 de la Charte.)

— État d'une chose particulière rendue publique, qui a été portée à la connaissance de tous, ou encore, qui a été dénoncée au public, par la voie de la presse, par exemple. La publicité du crime est capable d'arrêter certains hommes qui sont sur le point de devenir criminels; d'autres y voient, au contraire, comme un moyen de célébrité. La publicité d'une première faute, en faisant rougir son auteur, peut le rendre honnête homme pour tout le reste de sa vie. Je donnerai toute la publicité possible à ce qui s'est passé entre nous, le public décidera.

PUBLICOLA (P. Valerius). Célèbre Romain qui, après avoir chassé les Tarquins avec Junius Brutus, l'an 509 av. J.-C., fut nommé consul. Devenu suspect au peuple par sa puissance, dont les actes avaient été laissés sans contrôle par la mort de Tricipitinus, son collègue, qu'il ne se hâtait pas de remplacer, il reconquit la faveur du peuple à un tel degré, qu'il fut appelé *Publicola* (ami du peuple). Mort dans l'indigence, il fut enterré aux frais de l'Etat et pleuré par les Romains.

PUBLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Publier. S'empl. adjectiv. Les bans de ce mariage ont été publiés il y a quinze jours. Ces défenses seront publiées dans la journée. La loi sainte sera *publiée* en tous lieux. (L. Rac.) C'est ainsi que furent *publiés* pour la première fois les dix commandements de Dieu. (Le Maistre de Sacy.)

Sans le secours des vers, leurs noms tant *publiés*
Seraient depuis mille ans avec eux oubliés. Boileau.)

— *Publié par.* La description de la Baltique *publiée* par Alfred est beaucoup plus complète que celle d'Eginhard. (Malte-Brun.) Suidas et Étienne de Byzance parlent d'un voyage de Phénicie et de Syrie *publié* par Pausanias. (Chateaub.)

— *Publié à.* O cité de Dieu! que de merveilles ont été *publiées* à votre gloire. (La Harpe.)

PUBLIER. v. a. 1^re conj. (du lat. *publicare*, même signif.) *Je publie, nous publions, vous publiez. Je publiais; nous publiions, vous publiiez. Que je publie; que nous publiions, que vous publiiez*, etc. Rendre public, porter à la connaissance de tous. Publier une ordonnance. Publier une loi. Publier la paix, la guerre. Les apôtres ont publié la parole de Dieu! Les ministres du Seigneur publient ses miséricordes. Publier le second ban du mariage. Avant de déclarer la guerre, ce prince fit publier un manifeste. Je lui avais demandé le secret sur cette découverte; il est allé la publier partout. Les églises des saints *publient* ses aumônes. (Boss.) La véritable piété ne croit pas facilement le mal, ou, loin de le *publier*, le cache du moins. (Mass.)

Mais quoi que sur ce point la satire *publie*,
Chacun veut en sagesse ériger sa folie. Boileau.)

Quoi que son insolence ait osé *publier*,
Le ciel même a pris soin de me justifier. Racine.)

N'allez pas *publier* la loi de l'Evangile
De l'air impétueux dont parlait la sibylle. (Sallengre.)

— Célébrer, chanter. Les anges publient les louanges du Seigneur. Instruit des merveilles qu'on *publiait* de Jésus-Christ. (Mass.)

J'entends de tous côtés
Publier vos vertus, seigneur, et vos beautés. (Rac.)

Et *publions* partout les merveilles divines
De son infaillible pouvoir. J.-B. Rousseau.

— Faire paraître, mettre en vente. Publier un roman, une brochure.

— Dans un sens analogue, Publier un journal. Publier un écrit périodique.

— Livrer au public, abandonner à sa critique. Il faut avoir une opinion bien bonne de son esprit, pour publier un livre sans trembler. A leur tête se trouvait ce Philestus qui a *publié* l'histoire des guerres de Sicile. (Barth.) Le marquis de Chastellux a *publié* le journal de ses voyages en Amérique; la lecture en est amusante, l'itinéraire est bien tracé. (La Harpe.)

— Fam. *Publier quelque chose sur les toits, par-dessus les toits.* Le répandre, le divulguer, à grand bruit, avec éclat. Combien de gens à qui l'on a confié un secret, et qui vont le publier sur les toits, par-dessus les toits.

— *Publier que.* Il publia partout qu'il était l'inventeur. En punissant l'injustice dans les autres, ils ne veulent que *publier* qu'ils ne sont pas coupables eux-mêmes. (Mass.)

Ce sont eux que l'on voit, d'un discours insensé,
Publier dans Paris que tout est renversé. Boileau.)

Les dieux vont s'apaiser, du moins Calchas *publie*
Qu'avec eux, dans une heure, il nous réconcilie. Racine.

Un enfant courageux *publie*
Que Dieu lui seul est éternel (Id.)

— SE PUBLIER. v. pron. Être publié. Cette loi se publiera bientôt. Le don que l'on a fait ne doit pas se publier. Le mal se publie plus vite que le bien. Une vérité nuisible à la réputation d'autrui ne doit jamais se publier.

PUBLILIA. Hist. Nom commun à trois lois fameuses que fit passer Publilius Philo l'an 339 av. J.-C. La première prescrivait la soumission des patriciens aux plébiscites; la deuxième, la ratification préalable des actes du peuple par le sénat; la troisième, l'obligation de prendre un des censeurs parmi les plébéiens.

PUBLILIUS PHILO (Quintus). Le premier plébéien qui fut promu à la dignité de préteur, à Rome, vers l'an 337 av. J.-C. Il fut quatre fois consul, prit Palépolis et battit les Samnites. V. PUBLILIA.

PUBLIQUEMENT. adv. D'une manière publique, avec publicité, au su ou au vu de tout le monde. J'ai pris la voie de la presse pour déclarer publiquement que l'antériorité de la découverte m'appartenait. Je professe publiquement cette doctrine dans ma revue hebdomadaire.

— Dans ces exemples comme dans beaucoup d'autres, on ne pourrait remplacer *publiquement* par *en public.* L'Académie et les autres dictionnaires, qui ont défini l'adverbe par ces mots *en public*, ont donc eu tort, du moins pour un grand nombre de cas. M. Landais a cru devoir changer la définition de l'Académie; mais il n'a pas dit pourquoi, et il n'a pas été heureux dans le choix de son exemple : *il l'a souffleté publiquement*, où l'adverbe n'a pas d'autre sens que celui de la locution *en public.*

— Dans un sens particulier, En public, en présence de tout le monde. Cet homme avait été souffleté publiquement; on lui donna satisfaction publiquement. Ce soldat fut dégradé publiquement. Elle s'en est vantée assez *publiquement.* (Rac.)

PUBLIUS. Hist. Prénom commun à un grand nombre de Romains. Il dérive, dit-on, de *pubes*, et indique une grande force corporelle. ‖ Prénom sous lequel on désigne souvent Scipion l'Africain, qui le portait. ‖ PUBLIUS SYRUS. Célèbre poète mimique latin, qui vivait vers l'an 44 av. J.-C. Né en Syrie, (de là lui vient son nom), il fut esclave, à Rome, du praticien Domitius, qui l'affranchit dans la suite. On a conservé quelques-unes de ses *sentences*, écrites en vers iambiques libres; elles sont ordinairement imprimées à la suite du dernier livre des fables de Phèdre.

PUCCI (Laurent). Cardinal, né en 1458 et mort en 1531. Il fut l'un des principaux conseillers de Léon X. Après la mort de ce dernier, Clément VII le soutint contre ses nombreux ennemis. ‖ PUCCI (François). Noble de Florence qui, de catholique, se fit calviniste, puis de calviniste se fit de nouveau catholique en 1595 et enfin passa décidément dans le parti des novateurs. Arrêté par ordre de l'évêque de Strasbourg et conduit à Rome, il y fut brûlé vif, comme atteint et convaincu d'hérésie. V. PUCCIANISME.

PUCCIANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine de l'hérésiarque François Pucci, qui soutenait, ainsi que l'avaient fait Rhétorius au IV^e siècle et Zwingle au XVI^e, que Jésus-Christ, par sa mort, avait satisfait pour tous les hommes. ‖ La secte dont Pucci était le chef.

PUCCIANISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui adhérait à la doctrine de François Pucci, au *Puccianisme*; sectateur de l'hérésiarque François Pucci.

PUCCINIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons.

PUCE. s. f. (du lat. *pulex*; en italien, *pulce.* On écrivait autrefois *pulce*, en français). Entom. Genre d'insectes aptères de la famille des parasites ou rhinaptères. Tuer, écraser une puce. Un enfant mangé, couvert de puces. Un chien, un chat tout couvert, tout plein de puces. Les œufs de puce se rencontrent en très-grande abondance dans les nids de pigeons. La piqûre des puces cause une douleur aussi insupportable que celle des punaises, et peut donner lieu aux mêmes résultats fâcheux. Les puces sont, sous certains rapports, plus à redouter encore que les punaises, parce qu'elles craignent moins la lumière et qu'elles attaquent leur ennemi pendant le jour et pendant les ténèbres.

Pour tuer une *puce*, il voulut obliger
Ces dieux à lui prêter leur foudre et leur massue. La Fontaine.

Du repos des humains implacable ennemie,
J'ai rendu mille amants envieux de mon sort.
Je me repais de sang, et je trouve ma vie
Dans les bras de celui qui recherche ma mort. Boil.)

— *Puce pénétrante, puce irritante, chique.* Espèce de puce qui a le bec beaucoup plus long que la puce commune, et qui est très-répandue dans l'Amérique méridionale. La puce pénétrante s'introduit sous la peau, y dépose ses œufs, et occasionne ainsi de graves accidents, la mort même, si l'on ne s'empresse de les extraire.

— Prov. et pop. *Secouer les puces à quelqu'un.* Le traiter rudement, avec sévérité. Il équivaut à peu près au proverbe : *Laver la tête à quelqu'un.*

— Prov. et fig. *Avoir la puce à l'oreille.* Concevoir des inquiétudes sur le succès d'une affaire, par le fait de circonstances accidentelles ou imprévues. L'origine de ce proverbe est dans l'incommodité, dans l'inquiétude physique, causée par la piqûre de la puce, piqûre qui nous tient souvent éveillés.

Fille qui pense à son amant absent,
Toute la nuit, dit-on, a la *puce* à l'oreille. (La Font.)

‖ *Mettre à quelqu'un la puce à l'oreille.* Lui inspirer des inquiétudes, des craintes, touchant une affaire.

— Myth. La puce est adorée comme une

divinité par certains peuples de l'Inde, qui, en raison du dogme de la métempsycose, leur ont ouvert un hôpital ou plutôt une pension, où les dévots se dévouent à se laisser sucer sans opposition.

— Bot. *Herbe aux puces*. Nom vulgaire du psyllion.

— Entom. *Puce de neige*. Espèce de padure. ‖ *Puce de terre*. Les altères. ‖ *Puce aquatique, arborescente*. V. MONOCLE. ‖ *Puce de mer*. Petit animal aquatique.

— Méd. *Puce maligne* ou *Puce de Bourgogne*. Espèce d'anthrax endémique dans quelques parties de la Bourgogne, qu'ont décrite particulièrement Chaussier et Muret. On dit aussi : *Charbon errant*, *pustule maligne*. V. PUSTULE.

— Prov. *A la Sainte-Luce, du saut d'une puce*. Phrase elliptique qui signifie, à l'époque de la Sainte-Luce, c'est-à-dire, à dater du 23 décembre, dans l'ancien calendrier, les jours croissent d'une quantité extrêmement petite.

PUCE. adj. des 2 g. invariable. Qui est de la couleur de la puce. Couleur puce. Étoffe puce. Robe puce. Habit puce. Souliers puce.

PUCEAU. s. m. (du lat. *pudicellus*, dim. de *pudicus*, chaste ; ou bien, formé du mot féminin *pucelle*, qui peut avoir eu une autre origine). Celui qui n'a point eu de commerce charnel avec les femmes. Ce mot s'emploie peu, et encore ne s'emploie-t-il que dans le langage libre et familier.

— adj. m. Un garçon puceau. M. Landais reproche à l'Académie cet emploi du mot, qui est cependant, peut-être, plus fréquent que le premier, chez les anciens auteurs badins. On en cite plus bas un exemple. V. PUCELLE. ‖ Pl., des *puceaux*.

— Fig. et adj. Se dit d'un charbon très-pur. Cette mine de charbon est du véritable puceau. ‖ Se dit encore de plusieurs autres produits naturels ou artificiels, auxquels on attribue une grande pureté.

PUCELAGE. s. m. État d'un homme qui n'a point eu de commerce charnel avec les femmes, et d'une femme qui n'a point connu d'homme. Avoir son pucelage, perdre son pucelage. Il est libre et familier.

— Par extens. La fleur même de la virginité. Avoir le pucelage de quelqu'un.

> Je serai vôtre auparavant,
> Et vous aurez mon *pucelage*. (LA FONT.)

— Bot. Nom vulgaire de la petite pervenche.

— Conchyl. Coquillage univalve, du genre des porcelaines.

— Ornement, de la forme d'un petit vase, qui était suspendu au demi-ceint d'argent.

PUCELETTE. s. f. (dim. de *pucelle*). Petite pucelle, jeune pucelle. Il est libre et familier.

> Où une *pucelette* était,
> Qui au pied du lit se gisait. (CHASTEL DE VERGY.)
> Toutes herbes, toutes fleurettes,
> Que valetons et *pucelettes*
> Vont en printemps és bois cueillir.
> (*Rom. de la Rose.*)

— Il ne s'est pas dit seulement dans le style badin

> Riches habits de noble préférence
> Veuillez changer, dames et *pucelettes*,
> Aux ornements de dolente apparence. (CL. MAROT.)

PUCELETTE. s. f. (dim. de *puce*). Petite puce.

> Mignarde, vous avez grand tort
> D'appeler Hercule à la mort,
> A la mort d'une *pucelette*. (CL. BINET.)

PUCELIN, INE. adj. Qui appartient, qui convient à une pucelle, virginal. Il est vieux.

> Tellement sa gaie vigueur,
> Et sa *puceline* simplesse. (BAÏF.)

PUCELLE. s. f. (du lat. *puella*, jeune fille, dimin. de *puer*. On trouve, chez les anciens auteurs, *puelle* pour *pucelle*). Fille qui a sa virginité, qui n'a pas connu d'homme. Une jeune pucelle. La noble *pucelle* Cassandra se voit abstraire par force et violence hors du temple de Minerve. (Le Maire de Belges). Il est libre et fam.

> L'innocente *pucelle*
> Sans soupçon y descend, aussi simple que belle.
> (LA FONT.)
>
> De cet antre où je vois venir
> Un petit nombre de *pucelles*,
> Mais un beaucoup plus grand de celles
> Qui voudraient le redevenir. (VOLT.)
>
> On résista tout autant qu'il fallait,
> Ni plus ni moins, ainsi que chaque belle
> Sait pratiquer, *pucelle* ou non *pucelle* (LA FONT.)

— Dans le style léger, *les neuf pucelles*, *les doctes pucelles*, *les pucelles du Permesse*. Les Muses. Savant régulateur du chœur des neuf *pucelles*. (Colnet.)

> Tressan, comment pouvez-vous faire
> Pour mettre si facilement
> Les neuf *pucelles* dans Cythère,
> Et leur donner votre enjoûment? (VOLT.)

— *La Pucelle d'Orléans*. Surnom donné à Jeanne d'Arc.

— *La Pucelle*. Titre d'un poëme de Voltaire sur la Pucelle d'Orléans. La publication du poëme de la Pucelle accrut le nombre des ennemis de Voltaire. ‖ Titre d'un poëme de Chapelain sur le même sujet.

> J'ai beau frotter mon front, j'ai beau mordre mes doigts,
> Je ne puis arracher du creux de ma cervelle
> Que des vers plus forcés que ceux de la *Pucelle*. (BOIL.)

— Ichthyol. Poisson qui ressemble à l'alose, mais qui est moins délicat.

— Conchyl. Sorte de petite coquille.

— Hortic. Espèce de poire.

— adj. f. Une jeune fille encore pucelle. Charron recommande aux parents « de garder soigneusement l'âme de leurs enfants *pucelle* et nette de la contagion et de la corruption du monde. » Le mot n'est pas employé ici dans le style libre et badin, comme cela arrive presque toujours.

> Prenons, dit le Romain, la fille de notre hôte :
> Je la tiens *pucelle* sans faute,
> Et si *pucelle*, qu'il n'est rien
> De plus *pucelle* que cette belle. (LA FONT.)

— Se dit aussi en parlant des Muses.

> Muses, venez m'aider, mais vous êtes *pucelles*,
> Au joli jeu d'amour ne sachant A ni B. (LA FONT.)
>
> Si les neuf Muses sont *pucelles*,
> Les trois Grâces ne le sont pas. (VOLT.)

PUCELLE (MONTAGNE DE LA). (ét. lat. *mons puellaris*, *mons puellæ*, montagne de la Vierge). Géogr. Nom de la ville de Montpellier, qui s'est écrit : *Montpuellier*.

PUCERON. s. m. (dimin. de *puce*). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, famille des hyménélytres, tribu des aphidiens. Comprenant un grand nombre d'espèces qui se trouvent sur les arbres dont elles reçoivent le nom ; telles sont celles du bouleau, de l'orme, du peuplier, du pommier, du tremble, de la vigne. D'autres croissent sur des plantes herbacées, comme celle du lichnis ou chou, de la livèche, du groseiller, de l'ortie, etc.

— *Le lion des pucerons*. L'hémérobe-perle, ainsi nommée à cause de sa voracité insatiable à sucer les pucerons jusqu'à la peau. Le lion des pucerons s'empare des peaux de ses victimes pour s'en former des fourreaux, qui le garantissent de ses semblables.

— Moll. *Puceron aquatique* ou *branchu*. Espèces d'entomostracé du genre daphnie.

— Entom. *Puceron faux*. V. PSYLLE.

PUCETTE. s. f. (dimin. de *puce*). S'est dit pour Petite puce.

> Ainsi petite *pucette*,
> Ainsi pure pucelette,
> Tu voletes à tâtons. (ÉT. PASQUIER.)

PUCHAGE. s. m. Techn. Action de pucher.

PUCHÉ, ÉE ou **PUCHIÉ, ÉE.** part. pass. du v. Pucher ou pucher.

PUCHER ou **PUCHIER.** v. a. 1^re^ conj. (par corrupt. de *puis er*). Techn. Puiser. Se dit dans les salines et dans les raffineries, quand on puise le sel ou le sucre. ‖ Il s'empl. aussi neutralement.

— SE PUCHER. v. pron. Être puisé.

PUCHET. s. m. Techn. Petit pucheux.

PUCHETTE. s. f. Pêch. Espèce de filet qui ressemble à la drague de tourbier.

PUCHEUX. s. m. Raffin. Grande cuiller pour puiser le sirop.

PUCHOIR. s. m. Salin. Petit baril emmanché d'un long bâton pour puiser la saumure.

PUCHOT. s. m. Mar. Nom que les marins donnent à une trombe d'eau.

PUCIÈRE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de plantain.

PUDDI. s. m. Mesure de capacité, de Madras, qui vaut 1 litre 53656 cent millièmes de litre ; il est le 8^me^ du *marcal*.

PUDDING. s. m. Art culin. V. POUDING et PLUM-PUDDING.

PUDDLAGE. s. m. Techn. Opération de l'affinage de la fonte, qui s'exécute dans les fourneaux à puddler.

PUDDLÉ, ÉE. part. pass. du v. Puddler.

PUDDLER. v. a. 1^re^ conj. (de l'ang. *puddle*, gâchis, bourbier). T. d'usine. Affiner. Puddler la fonte. ‖ S'empl. neutralement. Fourneaux à puddler.

— SE PUDDLER. v. pron. Être puddlé. La fonte doit se puddler dans de hauts fourneaux à réverbères.

PUDENDAGRE. s. f. (du lat. *pudendum* ou *pudenda*, parties honteuses ou parties génitales des deux sexes ; et du gr. ἄγρα, capture, prise) Médec. Toute espèce de douleur aux parties génitales.

PUDENDUM. s. m. (pr. *pu-den-domm* ; mot latin). Les parties génitales externes des deux sexes, mais particulièrement de la femme. Examiner le pudendum. ‖ Pl., les *pudenda*.

PUDEUR. s. f. (du lat. *pudor*, même signif.). Sentiment de honte qu'on éprouve lorsque l'on entend, on voit, on fait en public des actions répréhensibles, telles que celles relatives à l'union des sexes, ou toute autre qui attire le blâme et le mépris des autres personnes. Chaste pudeur. Pudeur timide, virginale, aimable, austère, rigide, sauvage, innocente, tendre, craintive, alarmée, enfantine, fière. Le coloris de la pudeur. La voix de la pudeur. Les lois de la pudeur. Avoir de la pudeur. Être sans pudeur. Franchir toutes les bornes de la pudeur. On n'a pas de honte ou de *pudeur* devant des animaux, ou de petits enfants, ou des êtres privés d'intelligence ; mais on redoute surtout le jugement des personnes les plus dignes ou honorables, on veut conserver sa bonne réputation, partie essentielle de tout être qui se respecte et qui veut se voir considéré dans la société. (Virey.) N'est-ce pas un sentiment de coquetterie qui inspira la *pudeur*, pour rehausser par la difficulté le prix des attraits et les délices des jouissances, en les faisant désirer avec une plus vive ardeur ? (Id.) La *pudeur* est une divinité adorée même de ses ennemis (S. Dub.) La *pudeur*, la confiance et l'honneur, se perdent à peu de frais et ne se recouvrent à aucun prix. (Id.) Les filles d'Athènes imaginèrent ces robes commodes et charmantes, si favorables à la *pudeur* et à la beauté. (B. de St-P.)

— Se dit absolument, et alors il est relatif à la personne qui fait le sujet de la phrase. Il signifie particulièrement dans ce cas, Honte naturelle de ce qui est contraire à la pureté, à l'honnêteté, ou de ce qui est immoral et immodeste. Être sans pudeur. Rougir de pudeur. Avoir la pudeur empreinte sur le visage. Avoir franchi toutes les bornes de la pudeur. La femme sans pudeur est un être odieux et méprisable. Tant de victimes infortunées renoncent à la *pudeur* pour vous plaire. (Mass.) Les artifices qui déshonorent un visage où la *pudeur* toute seule devrait être peinte. (Id.) J'ai foulé sous les pieds remords, crainte, *pudeur*. (Rac.) Quelle aimable *pudeur* sur leur visage est peinte ! (Id.) Toute femme sans *pudeur* est dépravée ; elle foule aux pieds un sentiment naturel à son sexe. (J.-J. Rouss.)

> Cette noble *pudeur* colorait son visage.
> Lorsque de notre Crète il traversa les flots. (RAC.)
>
> La modeste incarnat d'une *pudeur* touchante
> Colorait de son teint la fraîcheur innocente.
> (DESMAHIS.)
>
> De tes bouquets la pensée est odeur
> Vient ranimer la vieillesse étonnée ;
> La jeune fille, aux autels d'hyménée,
> En pare encor sa mourante *pudeur*. (CAMPENON.)

— Dans l'emploi absolu, il signifie encore particulièrement, Discrétion, retenue, réserve qui empêche de dire ou de faire certaines choses sans embarras. Louer sans pudeur. Il a eu assez peu de pudeur pour s'adjuger la plus grosse part des bénéfices. En pensant qu'il allait parler devant ces vieillards, qui l'avaient sollicité de dire son opinion, il rougit de pudeur. Paraître sans *pudeur* et sans contrainte au pied du sanctuaire. (Mass.)

> Alleguez la beauté, la vertu, la jeunesse :
> La Mort ravit tout sans *pudeur* :
> Un jour le monde entier accroîtra sa richesse.
> (LA FONTAINE.)
>
> Par *pudeur*, tu feins d'y reculer :
> Mais je sais bien la joie où ce discours te jette,
> Et tu voudrais déjà que la chose fût faite. (MOLIÈRE.)

— Il s'emploie suivi d'un régime exprimé, quelquefois aussi sous-entendu et que la pensée rétablit. Offenser, blesser par ses propos la pudeur de quelqu'un. Il faut ménager, épargner la pudeur des jeunes filles. Ces actions révoltent la pudeur (de ceux qui en sont témoins). La *pudeur* (de deux amants) ajoute un mystère de plus à l'amour. (De la Bouisse.) La vraie *pudeur* chrétienne (du chrétien) est de rougir du péché. (Boss.) Sa timide *pudeur* relève ses appas. (J.-B. Rouss.) Eh fi ! monsieur, il semble que vous avez encore la *pudeur* d'un jeune conseiller. (Dancourt.)

> Nous la verrons hanter les plus honteux brelans,
> Donner chez la Cornu rendez-vous aux galants ;
> De Phèdre dédaignant la *pudeur* enfantine
> Suivre à front découvert Z... et Messaline. (BOILEAU.)
>
> De ma *pudeur* les timides accents
> Sont subjugués par la voix de mes sens. (VOLT.)

— *Pudeur publique*. Sentiment de honte honnête, de retenue qui affecte la masse des individus comme si elle ne faisait qu'un seul homme. La pudeur publique cache souvent des choses que la pudeur individuelle n'empêche pas de confier. La pudeur publique est à la pudeur individuelle ce que la morale publique est à la morale privée. Malgré la corruption des mœurs, il reste encore une sorte de *pudeur* publique qui force à la cacher. (Mass.)

— *Outrage*, *attentat à la pudeur*, absolument parlant, sans régime exprimé, a deux sens : 1° *attentat à la pudeur publique*, celui d'un homme, qui, en public, se livre à des actes d'immoralité ou tient des discours déshonnêtes, contraires à la morale ; 2° *attentat à la pudeur de quelqu'un*, celui qui résulte d'actions, de paroles ou de gestes immoraux outrageant une personne. Un attentat à la pudeur (sur une personne particulière) n'est donc pas nécessairement un attentat à la virginité. M. Landais ne paraît pas de cet avis, quand, dans cet exemple, il définit *pudeur* par *virginité*. Il faut, pour cela, que l'attentat ait lieu par des actes particuliers, sur des filles ou des garçons encore vierges. Toute personne qui aura commis un outrage public à la *pudeur* sera punie d'un emprisonnement de trois mois à un an, et d'une amende de 16 à 200 francs. (Code pénal.) Quiconque aura commis le crime de viol ou sera coupable de tout autre attentat à la *pudeur*, consommé ou tenté avec violence contre des individus de l'un ou de l'autre sexe, sera puni de la réclusion. Dans certains cas, il subira la peine des travaux forcés à temps ou même à perpétuité. (Id.)

— *Pudeur*, avec un nom de chose pour régime. *La pudeur des lois*. Le respect des lois, dû aux lois. La *pudeur* des lois se trouve confiée à ceux qui ne connaissent de loi que le mépris de toute bienséance. (Mass.) Ici, il faut entendre le respect à faire observer, ou plutôt la mission de faire observer le respect des lois. Dans un sens analogue : Pour le ramener à la *pudeur* de l'ordre et de la raison. (Mass.) ‖ *La pudeur des mots*, *du langage*. L'honnêteté des mots, la décence du langage, qui doit toujours être observée.

> Mais le lecteur français veut être respecté :
> Du moindre sens impur la liberté l'outrage,
> Si la *pudeur* des mots n'en adoucit l'image.
> J[e hais] dans la satire un esprit de candeur,
> Et [fuis] un effronté qui prêche la pudeur. (BOILEAU.)

— *Pudeur*, avec un verbe pour régime. Ses [illegible] soulevaient l'indignation générale ; il n'eut pas la pudeur de s'arrêter. Le roi de Prusse eut la *pudeur* de désapprouver la défection du général Yorck. (L. Gallois.)

> Qu'un ami véritable est une douce chose !
> Il cherche vos besoins au fond de votre cœur ;
> Il vous épargne la *pudeur*
> De les lui découvrir vous-même. (LA FONTAINE.)

— La pudeur personnifiée. La *Pudeur* fut toujours la première des Grâces. (La Chauss.) Fille du ciel, noble *Pudeur*. (J.-B. Rouss.) C'est toujours en pleurant que cède la *pudeur*. (C. Berrier.)

> Tous mes écrits, enfants d'une chaste candeur,
> N'ont jamais fait rougir le front de la *Pudeur*. (GILB.)
>
> Dans une alcôve parfumée,
> Impénétrable au dieu du jour,
> La *Pudeur*, sans être alarmée,
> Dort sur les genoux de l'Amour. (BERNIS.)
>
> L'oisiveté procure un sort heureux,
> Quand la *pudeur* languit dans la misère.
> (DE LA BOUTRAYE.)

— Myth. Divinité des Grecs et des Romains. Suivant Hésiode, la *Pudeur* quitta la terre avec Némésis, indignée des vices et de la corruption des hommes. Icarius fit dresser un autel à la *Pudeur*, à l'endroit où il se sépara de sa fille Pénélope, qu'il aimait, et qui, pour toute réponse à ses instances, quand il la pressait de le suivre, s'était couvert le visage de son voile. ‖ *Pudeur plébéienne*, *pudeur patricienne*. Les deux noms sous lesquels la Pudeur était adorée à Rome, où elle avait deux temples, exclusivement réservés aux femmes plébéiennes et aux femmes patriciennes.

PUDIBOND, ONDE. adj. (du lat. *pudibundus*, même signif.). Qui a une certaine pudeur naturelle, une modestie prompte à s'effaroucher. Il se dit des personnes. Un jeune homme pudibond. Une jeune fille pudibonde. Il est pudibond comme une jeune fille. La nature, plus *pudibonde* que ces règlements ecclésiastiques, refusait presque toujours son intervention dans ce honteux débat. (Virey.)

— Se dit de l'air, de la physionomie, des manières. Il a l'air pudibond. Un jeune garçon aux manières pudibondes, à la tournure pudibonde. ‖ *Rougeur pudibonde*. Rougeur causée par la modestie, par la pudeur.

— substantiv. Celui, celle qui a une certaine pudeur naturelle. Un jeune pudibond. C'est une pudibonde. Omission des dictionnaires.

PUDICITÉ. s. f. (du lat. *pudicitia*). Vertu par laquelle on a de la pudeur. La pudeur est une conséquence de la pudicité. La pudicité donne à la femme un moyen naturel de coquetterie. La rougeur qu'excite la pudeur atteste déjà la connaissance ou le soupçon d'une faute dont on peut redouter le blâme ; mais la *pudicité*, incapable de faillir, se trouve au-dessus même de tout mépris, comme un ange sur la terre. (Virey.)

> Berthe était douce, affable, accorte, humaine,
> Mais elle avait de la sévérité
> Sur le grand point de la *pudicité*. (VOLT.)

— Syn. comp. PUDICITÉ, CHASTETÉ, PURETÉ. V. PURETÉ. M. Landais, qui présente la différence de ces acceptions, a pourtant défini *pudicité* par *chasteté*.

— Myth. *Pudicité*. Divinité allégorique des anciens Grecs et des Romains. V. PUDEUR, dans ce sens.

PUDIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *pudicus*). Qui possède la pudicité ; qui a cette délicatesse de retenue et de modestie, véritable apanage de la pudicité. Le pudique Joseph. Une pudique Agnès. Une pudique Lucrèce. Personne n'est moins souvent pudique que la prude affectant de ne rien savoir et de rougir de tout. La religion chrétienne, essentiellement pudique, préfère encore l'innocence du cœur à celle du corps. L'honneur d'une femme *pudique* est sous la protection des gens de bien. (J.-J. Rouss.) Je vous ai promise comme une vierge *pudique* à un seul homme, qui est Jésus-Christ. (Boss.) Les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, surtout du féminin, comme étant les plus timides, sont aussi les plus *pudiques* ou honteux avant d'avoir goûté les plaisirs. (Virey.) La femme n'est pas *pudique* qui a le cœur corrompu par des désirs lubriques, fût-elle encore pure de corps ; mais celle-là est encore chaste qui a subi des approches d'homme sans participer de cœur à l'impudicité. (Id.)

> Et celle que je dois honorer de mon corps,
> Non-seulement doit être et *pudique* et bien née,
> Il ne faut pas que même elle soit soupçonnée. (MOL.)

— Par extens. Une bouche pudique. Des oreilles pudiques.

> Heureux si ses discours, craints du chaste lecteur,
> Ne se sentaient des lieux où fréquentait l'auteur,
> Et si du son hardi de ses rimes cyniques,
> Il n'alarmait souvent les oreilles *pudiques*. (BOIL.)
>
> ... Sur Didon, ses cantiques,
> Ne peuvent offenser les oreilles *pudiques*. (GILBERT.)

— Se dit aussi des mœurs, des discours, des sentiments, des actions, et alors il signifie, Qui est empreint de cette modestie, de cette honnête retenue et de cette candeur qui constituent la pudeur. Des discours pudiques. Des mœurs pudiques. Un regard pudique. Un amour pudique. Une flamme pudique. Un [illegible] pudique. Les jeux chastes et *pudiques* d'Isaac et de Rébecca. (Mass.)

> Vous même où seriez-vous, vous qui la censurez,
> Si toujours Antiope à ses lois opposée
> D'une *pudique* ardeur n'eût brûlé pour Thésée. [illegible]
>
> Je défie à la fois vous vos vers [illegible]
> Vos lettres, billets doux, toute votre [illegible],
> De valoir cette honnête et *pudique* [illegible]. [illegible]

Bot. Nom donné aux plantes dont le moindre attouchement suffit pour déterminer les feuilles à se ployer et les étoiles à s'abaisser. Le mimosa et le cymbidium sont des plantes pudiques.

PUDIQUEMENT. adv. D'une manière pudique. La religion commande aux chrétiens de vivre pudiquement, même dans le mariage. Les prédicateurs chrétiens qui ont à parler sur l'impudicité doivent le faire pudiquement.

PUDU. s. m. Mamm. Ruminant de la taille d'un chevreau de six mois, dont la couleur est obscure, qui n'a pas de barbe au menton, et dont les cornes sont rondes et lisses. Il vit dans les montagnes et descend dans les vallées à l'époque de la chute des neiges.

PUÉ. s. m. Manuf. Arrangement des fils dans la chaîne des étoffes. Faire le pué.

PUEBLA. Geogr. État de la république mexicaine ; 800,000 hab.

— PUEBLA DE LOS ANGELES. Capitale de l'État mexicain Puebla, dans la plaine de Cuitlaxcoapan. Son commerce est considérable; 70,000 hab.

PUEIL. s. m. Forest. État d'un bois qui a moins de trois ans. Bois en pueil. On ne laisse pas entrer les bestiaux dans un bois en pueil.

PUELCHES. Géogr. Tribu indienne, de la race des Araucans, dans le territoire chilien et la partie méridionale du Rio de la Plata.

PUER. v. n. irrég. et défect. 1re conj. (pr. *pu-e*; dérivé [illegible], pourrir ; d'ou, en lat. *putere* ; puis, en franç. *puir*, comme on écrivait anciennement). Il n'est principalement usité qu'au présent, à l'imparfait, au futur de l'indicatif, au conditionnel présent et à l'infinitif. *Je pue, tu pues, il pue, nous puons, vous puez, ils puent. Je puais. Je puerai. Je puerais.* On écrivait autrefois, au présent de l'indicatif : *Je pus, tu pus, il put.* Sentir mauvais, exhaler une mauvaise odeur. De la viande qui pue. Ce gibier puait, je l'ai jeté. Si vous mangez de l'ail, votre haleine puera. Si vous gardiez plus longtemps ces perdrix, elles pueraient. Ces fleurs commencent à puer. Il faut remarquer cependant que le conditionnel passé et même le prétérit indéfini trouvent aussi leur emploi, mais ce dernier plus rarement. Si vous aviez laissé ce poisson à la cuisine, il aurait bientôt pué. Voilà une plaie qui a été mal pansée, elle a pué, il n'est pas étonnant qu'elle ait pué toute la journée.

— *Puer comme un bouc, comme un rat mort, puer comme une charogne.* Sentir extrêmement mauvais. Se dit par manière exagérative.

Prov. et pop. *Paroles ne puent point, les paroles ne puent point*, ou, au sing., *parole ne pue point*. Si ce dont on parle est quelque chose de dégoûtant à voir ou à sentir, les paroles du moins n'ont d'effet ni sur la vue ni sur l'odorat, et on peut les entendre. Se dit par manière d'excuse, quand on se trouve poussé à nommer quelque chose de dégoûtant.

— Fig. et pop. *Chose qui pue au nez à quelqu'un.* Chose dont il est rebuté, dégoûté. Cela me pue, me pue au nez. La viande me pue au nez. Le plaisir lui pue.

— v. impers. Il pue très-fort dans cette chambre. Il puait trop fort dans cet endroit, je n'ai pu y rester. Omiss. des dict.

— Se prend quelquefois activ. Cet homme pue le vin. Il puait l'ail à vous faire fuir. Prisant comme vous le faites, si vous ne vous soignez beaucoup, vous puerez le tabac.

Se dit aussi des odeurs trop fortes, trop violentes, bien qu'agréables lorsqu'elles sont légères. *Puer le musc, l'ambre, la civette*, tant pour les personnes que pour les choses. Ce mouchoir pue le musc. Ce tiroir pue le musc. Cette femme pue le musc.

— Fig. Affectant une joie qui *puait* le parti et le dessein à ne s'y pouvoir méprendre. (St-Simon.)

— *En puer.* Elle porte tant d'odeurs sur elle qu'elle en pue.

— Fig. et fam. En devenir désagréable, insupportable. Il fait tellement parade de son savoir, qu'il en pue. Cette femme est trop contente d'elle-même, elle en pue. Omiss. des dict.

— L'Académie et les autres dictionnaires ont évidemment exclu à tort l'usage du participe passé M. Landais a fait plus : comme les autres lexicographes, il a rejeté les temps dont il s'agit et tous les temps composés ; mais, par une étrange contradiction, il a présenté antérieurement, à sa place alphabétique, le mot *pué*, comme participe passé du verbe *puer*.

PUÉRARIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses, ayant pour type la puérarie tubéreuse, arbrisseau qui croît aux Indes orientales.

PUÉRIL, ILE. adj. (du lat. *puer*, enfant; lat. *puerilis*). Qui appartient à l'enfance, et spéc. à l'âge qui suit l'enfance, comme dit [illegible]. L'âge puéril. L'instruction puérile. Les jeux puérils.

— Par extens. Qui tient de l'enfance, qui rapporte de l'enfance, qui est frivole et léger en général, soit dans les discours, soit dans les pensées, soit dans les actions. Cela est puéril. C'est une occupation tout à fait puérile. Vous tenez là des discours puérils. Vous présentez une excuse puérile. Quel raisonnement ! est-il rien de plus puéril ? Il a mené dans cette affaire une conduite vraiment puérile. Il éprouva à cette nouvelle une joie toute puérile. Allons, remettez-vous : c'est là une frayeur puérile [illegible] *puérile* et indigne d'un roi. (De Montausier.) Des causes *puériles* deviennent des principes d'une suite de faits qui donneront lieu aux plus grandes révolutions. (Frédéric le Grand.) Ma frayeur me semblait *puérile*. (J.-J. Rouss.) C'était un devoir *puéril*, j'en conviens, et cependant je ne m'en serais jamais départie. (Id.)

— *La Civilité puérile.* Vieux livre qui porte ce titre et qu'on met entre les mains des enfants, pour qu'ils y apprennent tout ce qui est de la civilité. On dit souvent, mais par pléonasme, la civilité puérile et honnête.

— Fam. et par plaisant. *Il n'a pas lu la Civilité puérile, il a besoin de lire la Civilité puérile.* Se dit d'une personne qui manque aux convenances les plus communes, aux devoirs ordinaires de la Civilité.

PUÉRILEMENT. adv. D'une manière puérile. Se conduire puérilement. Discuter puérilement.

PUÉRILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Puériliser. L'homme puérilisé par la vieillesse est un être inutile à la société.

PUÉRILISER. v. a. 1re conj. (rad. *puer*, enfant). Rendre comme un enfant, mettre dans un état analogue à celui de l'enfance. L'extrême vieillesse puérilise l'homme. L'excès de la débauche peut puériliser un homme, aussi bien que la folie.

— Rendre puérile, frivole. La manière dont on a élevé ce jeune homme a puérilisé ses pensées et ses sentiments.

— Neutr. Se conduire comme un enfant; faire, dire des puérilités. C'est se puériliser que de se livrer à de pareilles occupations. Ils se sont réunis pour discuter sérieusement, et ils sont là à puériliser depuis une heure.

— SE PUÉRILISER. v. pron. L'homme se puérilise par la vieillesse. L'imagination se puérilise par l'intempérance et par l'abus des jouissances matérielles.

PUÉRILITÉ. s. f. (du lat. *puerilitas*; rad. *puer*, enfant). Ce qui tient de l'enfant, en général tout ce qui rappelle l'enfant; qualité de ce qui est puéril. Il ne se dit qu'en parlant des personnes d'un âge raisonnable, qui ont passé l'âge de l'enfance. Faire une puérilité, dire une puérilité. Quelle puérilité dans ce raisonnement ! Quelle puérilité de pensées dans cet ouvrage ! C'est une bien grande puérilité que de vivre sans penser à l'avenir. Les superstitions de l'idolâtrie, dont ils connaissaient la *puérilité* (Mass.) Le métier de conteur est *puérile* dans les jeunes gens, et faiblesse dans les vieillards. (Saint-Évremont.)

— M. Landais dit tout simplement: *action d'enfant.* La puérilité est-elle donc seulement dans les actions?

PUERPÉRAL, ALE. adj. (du lat. *puerpera*, femme en couche, formé de *puer*, enfant, et de *parere*, engendrer). Médec. Qui a rapport à l'accouchement et à ses suites. Un mal puerpéral. Une inflammation puerpérale. Péritonite puerpérale. ‖ *Fièvre puerpérale.* Fièvre qui attaque les femmes en couche. On a improprement appelé de ce nom la péritonite qui se déclare chez les femmes en couche.

PUERPÉRALITÉ. s. f. Néol. Médec. État d'une femme qui est en travail d'enfants, et, plus particulièrement, d'une femme qui, ayant accouché, se trouve dans le période qui suit l'enfantement.

PUERTO-DE-MURADAL. Géogr. Défilé des montagnes de Moréna, par lequel on entre de la Castille-Nouvelle dans l'Andalousie, aux confins du Portugal. Célèbre par la victoire remportée sur les Maures en 1202 par les Espagnols, sous les ordres d'Alphonse de Castille.

PUF. Néol. Sorte d'interjection, d'onomatopée. C'est l'espèce de demi-rire, de moquerie dédaigneuse, que nous cause l'annonce d'une chose absurde, soutenue comme sérieuse. Puf ! c'est pitoyable !

— s. m. Tromperie de charlatan, annonce pour leurrer. Les anglomanes l'écrivent *puff*. V. POUF. Ce mot se trouve partout, excepté dans les dictionnaires.

PUFFIN. s. m. Ornith. Oiseau aquatique du genre pétrel.

PUFFENDORF (Samuel, baron de). Célèbre publiciste et historien, né à Fleh en Misnie (Saxe), en 1631, mort à Berlin en 1694.

PUGET (Pierre). Célèbre statuaire, né à Marseille en 1623, mort en 1694 dans sa ville natale; il fut surnommé le *Michel-Ange* de la France. Ses groupes magnifiques de Milon de Crotone et d'Andromède se trouvent à Versailles.

PUGILAT. s. m. (pr. *pu-ji-la*; du lat. *pugilatus*; formé de *pugil*, qui se bat à coups de poings). Antiquit. Combat à coups de poings. Le pugilat était un exercice public en usage dans les gymnases des anciens. Vers la 23e Olympiade (688 ans avant J.-C.), il fut introduit aux jeux olympiques, et depuis lors il fit partie de presque tous les jeux publics. Les athlètes au pugilat s'armaient les poings de *cestes*, gantelets garnis de fer ou de plomb, et la tête d'une calotte appelée *amphotide*, qui garantissait les tempes et les oreilles. Un reste de la barbarie des âges a conservé le pugilat chez un peuple moderne où il fait les délices d'une population féroce ; souvent même la classe riche ne dédaigne pas d'encourager cette coutume sauvage par ses paris et ses applaudissements.

PUGILE, PUGILISTE. s. m. (du lat. *pugilis*, même signif.) Antiq. Athlète qui combattait à coups de poings. Les pugiles étaient nus jusqu'à la ceinture. Celui-là était déclaré vainqueur, qui forçait son antagoniste à s'avouer vaincu. De tous les athlètes, les pugiles étaient les moins considérés, parce que la férocité se mêlait le plus souvent à leurs exercices.

— Fam. *Les pugiles du lustre.* Les claqueurs, dans nos théâtres ; à cause, sans doute, de leur promptitude et de leur habitude à faire le coup de poing, quand leurs bruyants applaudissements sont trop fortement improuvés par leurs voisins.

PUGILINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves comprenant des espèces de rochers.

PUGILLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *pugillaris*, même signif.). Hist. nat. Qui est gros comme le poing. Turbinelle pugillaire. Grains de roche pugillaire.

PUGILLAIRES. s. m. (du lat. *pugillares*, même signif. Le mot *libri*, livres, sous-entendu, fait que la signification primitive est : livres gros comme le poing). Antiq. Tablettes enduites de cire sur lesquelles on écrivait avec un style.

PUGILLE. s. m. (du lat. *pugillus*, poignée, pincée). Pharm. Pincée, mesure de fleurs, de graines, de poudre, etc. ; quantité qu'on en peut prendre avec le pouce et les deux premiers doigts.

PUGILOMÈTRE. s. m. (du lat. *pugil*, qui donne des coups de poing ; et du gr. *metron*, mesure). Dynam. Instrument propre à mesurer la force produite par un coup de poing.

PUGIONIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pugio*, poignard ; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un poignard. Les feuilles du mésembryanthème sont pugioniformes. Les phyllodes de l'acacia sont pugioniformes.

PUGIONION. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des crucifères, comprenant une herbe dont les silicules ressemblent à des poignards. Cette plante croît en Sibérie, en Perse, etc.

PUGNACITÉ. s. f. (pr. *pugh-na-ci-té*; du lat. *pugnacitas*; formé de *pugna*, combat). Propension à combattre ; grande envie de se battre, de s'exposer aux dangers de toute sorte. ‖ *Bosse de la pugnacité.* Bosse qui annonce cette propension, dans le système phrénologique du docteur Gall et de plusieurs autres. Certains phrénologistes ont employé dans ce sens le mot *combativité*, qui est moins bon, comme moins correct et moins significatif, que le mot *pugnacité*.

PUGNANI (Gaetano). Illustre compositeur et violoniste, né à Turin en 1728, mort en 1798 dans cette même ville.

PUGNER. v. n. 1re conj. (du lat. *pugnare*). S'est dit pour Battre.

PUGNO. Myth. Un des cinquante fils d'Égyptus, qui épousèrent les cinquante filles de Danaus, frère de ce dernier.

PUI. Géogr. V. PUY.

PUINE. s. m. Arbrisseau censé mort-bois, comme le cornouiller, le prunellier et autres garnis d'épines.

PUÎNÉ, ÉE. adj. (du fr. *puis*, ensuite, après, et *né*). Né depuis un frère ou une sœur. Mon frère puîné. Ma sœur puînée.

— substantiv. Se dit d'un frère ou d'une sœur par rapport à celui ou à celle qui est née la première. C'est mon puîné. C'est la puînée de mon frère. C'est le puîné de ma sœur puînée. On dit plus ordinairement *cadet* en parlant de chacun des puînés par rapport à tous les frères nés avant lui. Cependant *puîné* se dit plus souvent du second frère seulement, lors même qu'il a d'autres frères puînés.

PUIS. adv. de temps et d'ordre. (pr. *pui*; du lat. *post*). Après, ensuite. J'ai l'intention d'aller à Rouen, puis au Havre.

> Chacun a débité ses maximes frivoles,
> Réglé les intérêts de chaque potentat,
> Corrigé la police et réformé l'État ;
> *Puis*, de là s'embarquant dans la nouvelle guerre,
> A vaincu la Hollande ou battu l'Angleterre. (Boil.)

— adv. d'ordre seulement. Les couleurs du spectre solaire sont : le rouge, puis l'orangé, puis le jaune, puis le vert, etc.; ou inversement, le violet, puis l'indigo, puis le bleu, puis le vert, etc. Derrière lui était assis un tel, puis un tel. Il est bien évident que *puis*, dans ces exemples, n'est point adverbe de temps : c'est plutôt un adverbe de lieu ; car on considère successivement toutes les places occupées par les rayons de lumière décomposés dans le premier exemple, ou, dans le second, les places relatives des individus. L'Académie, qui a présenté le second exemple à l'appui de cette définition : *adv. de lieu*, n'a donc pas commis une faute, bien qu'il soit peut-être plus correct de dire : *adv. d'ordre*, et surtout une faute de nature à mériter le vif reproche de M. Landais, qui, lui, ne donne d'autre définition que celle-ci : *adv. de temps*. Au surplus, à M. Landais, qui s'écrie : « jamais *puis*, dans cette locution, n'a pu désigner un lieu, » on peut répondre : *puis* a le sens de plus loin, plus haut, plus bas, ce qui indique bien un lieu, et mettre ainsi à nu l'injustice, l'inexactitude et l'inopportunité du reproche.

— *Et puis.* En outre et ensuite.

> Nous y voyons [illegible] rement
> [illegible]
> Sont, aux moindres objets, frappés d'étonnement :
> Et puis nous y pouvons apprendre
> Que tel est pris qui croyait prendre. (La Font.)

— *Et puis.* D'ailleurs, au reste. Vous vous jetez là dans une dispendieuse affaire ; et puis, où cela vous mènera-t-il ? Et *puis* comment percer cette foule effroyable ? (Boil.)

— Fam. et par interrogation. *Et puis ?* Eh bien, après ? que s'ensuivra-t-il ? que s'ensuit-il ? Cette locution s'emploie principalement quand on interrompt quelqu'un, par impatience d'arriver à la fin du récit ou de réfuter ces assertions qu'il a émises.

PUISAGE. s. m. Action de puiser. Avoir droit de puisage dans une fontaine.

PUISARD. s. m. (pr. *pui-zar*; rad. *puits*). Endroit souterrain creusé en forme de puits, où viennent se réunir les eaux inutiles d'une maison, d'une rue, d'un quartier, d'une usine quelconque, au moyen de tuyaux de plomb ou de fonte, et quelquefois de conduits en pierre. Ces eaux se perdent ensuite dans la terre, ou bien un aqueduc les conduit au loin, dans une rivière, par exemple. Le puisard construit dans la cour d'une maison, est ordinairement bâti à pierres sèches, et recouvert d'une pierre trouée.

— *Puisard d'aqueduc.* Trou pratiqué dans la voûte d'un aqueduc, pour y pénétrer ou en faire sortir les eaux quand le besoin l'exige.

— *Puisard de glacière, puisard de mine.* Puisard ordinaire employé dans une glacière ou dans une exploitation minérale. Les eaux souterraines qui s'amassent dans les puisards de mines sont en général épuisées par le moyen de pompes à feu.

— *Puisard de source.* Puits creusés de distance en distance, qui communiquent par des conduits en pierre servant à conduire les eaux de la source répandues dans les puisards, jusque dans un réceptacle commun, et de là dans un aqueduc.

— *Puisard* se dit encore des trous pratiqués dans une fosse de tannerie, où vient couler le jus, qu'on retire ensuite.

PUISATIER. adj. (rad. *puits*). Qui creuse des puits. Des ouvriers puisatiers.

— substantiv. Un puisatier. Des puisatiers.

PUISÉ, ÉE. part. pass. du v. Puiser. S'emp. adjectiv. De l'eau puisée à la fontaine, puisée dans la fontaine.

— Fig. Des renseignements précis et puisés à une bonne source. Mais il n'est peut-être pas impossible de trouver en sa faveur des raisons *puisées* dans la nature des choses et dans les besoins mêmes de notre âme. (Chateaub.) Il revient ; il entreprend un nouveau poème sur un sujet *puisé* de la Genèse. (E. Nonnais.) Les principes de tous les arts qui dépendent de l'imagination sont tous aisés et simples, tous *puisés* dans la nature et dans la raison. (Volt.)

PUISEAUX (*Putrolus*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Pithiviers (Loiret) ; 2,000 hab.

PUISELLE. s. f. (rad. *puiser*). Chandell. Espèce d'écuelle ou de cuiller au bout d'un long manche, pour puiser et verser le suif fondu. ‖ On dit aussi *puisette*.

PUISER. v. a. 1re conj. (pr. *pui-zé*; rad. *puits*). Prendre un liquide avec un vaisseau quelconque, en plongeant ce vaisseau dans un amas de liquide. Puiser est alors suivi de la préposition *dans*. Puiser de l'eau dans une rivière, dans le bassin d'une fontaine. Puiser du vin dans une cuve. ‖ Cependant, on fait aussi suivre ce verbe de la préposition *à*, qui indique alors le lieu où se fait l'opération plutôt que la manière dont elle se fait. Puiser de l'eau à la rivière, à la fontaine, au puits. Puiser du vin à la cuve.

— Par extens. S'est dit des chaussures qui laissent pénétrer l'eau. Des bottes qui puisent l'eau.

— Fig. *Puiser* se dit en parlant de tout ce qui peut se comparer à une source. Il est pris alors dans le sens actif, dans le sens neutre, et même dans un sens absolu. Dans les deux premiers sens, il est suivi des prépositions *à*, *dans*, *de*, *chez*, *en*.

— *Puiser à*, dans le sens actif. Il a puisé des inspirations aux sources les plus pures.

> Dans l'innocence première
> Affermi par ce pouvoir,
> Chacun *puisait* sa lumière
> Aux sources du vrai savoir. (J.-B. Rouss.)

— Fig. *Puiser dans*, avec le sens actif; la préposition étant suivie d'un nom de chose ou immédiatement exprimé, ou quelquefois sous-entendu et que la pensée peut rétablir. J'ai puisé dans les conseils que vous m'avez donnés toute la force qui me manquait. Le malheureux doit puiser dans la religion les consolations que lui refusent les hommes. Puisez dans la vie de Notre-Seigneur le courage nécessaire pour supporter les épreuves de ce bas monde. Des ouvrages pernicieux, où les siècles qui nous suivront viendront encore *puiser* la licence et la corruption du nôtre. (Mass.) L'hérésie prétendait s'en tenir à la lettre aux livres saints ; et cette lettre a été pour elle une lettre de mort, et ses faux prophètes y ont *puisé* un fanatisme et des visions sur l'avenir. (Id.) Cet auteur a *puisé* dans les anciens les plus grandes beautés de son ouvrage. (Barth.)

> Il mêle avec l'orgueil qu'il a pris dans leur rang,
> La herté des Nérons qu'il *puisa* dans leur sang. (Rac.)

— Fig. *Puiser de* ; la préposition indiquant l'extraction, extraction faite d'une manière précise, sans altération. C'est un sujet qui est [illegible]

puisé de l'ouvrage d'un orateur chrétien. Il est peu usité.

— Fig. *Puiser chez*, la préposition étant suivie d'un nom de personne. Il puisa chez les jésuites les principes qui font la base de sa doctrine. Puisez chez les anciens orateurs les règles de l'éloquence. Moïse *puisa* sa science chez les Egyptiens, créateurs des symboles. (Midleton.) V. PUISE.

Ce n'est pas aux hérons
Que je parle : écoutez, humains, un autre conte,
Vous verrez que chez vous j'ai *puisé* ces leçons.
(LA FONTAINE.)

— *Puiser en*, la préposition étant suivie d'un nom de chose ou de personne designée. J'ai accueilli vos sages avis et j'ai puisé en eux la force dont j'avais besoin. Il la vit, lui parla, et il puisa en elle le courage de vivre; bien plus, il y puisa l'amour de la vie.

— *Puiser* s'emploie neutralement (le régime étant sous-entendu, car on peut toujours en placer un), dans tous les cas où on l'a vu employé activement, excepté dans ceux où le verbe est suivi des prépositions *de* et *en*. Puiser à une rivière, à une source, à une cuve. Puiser dans une fontaine, dans une rivière, dans un tonneau. Vous qui écrivez sur la nature, puisez dans la nature, et ne nous présentez pas les errements d'une vaine philosophie. Ne vous lassez pas de puiser chez les anciens; ils seront toujours nos modèles. Puiser au milieu des doctrines de toutes sortes et faire un composé de ce qu'elles presentent de plus sage et de plus satisfaisant. Fouillez, *puisez* dans les sources antiques. (J.-J. Rouss.)

— *Puiser* s'emploie aussi absolument. Un auteur qui puise partout, qui puise çà et là.

— Fig. et neutral. *Puiser dans la bourse de quelqu'un*. Emprunter sans façon de l'argent à quelqu'un, quand on en a besoin. Cet homme est tout à fait sans gêne; il puise dans la bourse de ses amis.

— Mar. Faire eau. Il s'emploie neutralement et absolument. Ce vaisseau puise par la carène, puise par les sabords.

— Prov. et fig. *Il n'est rien de tel que de puiser à la source; il ne faut pas puiser aux ruisseaux, quand on peut puiser à la source*. Il n'est rien de tel que de remonter à l'origine des choses, pour savoir précisément à quoi s'en tenir; il ne faut pas chercher à recueillir des notions indirectes et par conséquent peu sûres, quand on peut avoir des renseignements directs, authentiques et certains. Eh mais! nous avons là précisément M. un tel, qui peut trancher la question, il n'est rien de tel que de puiser à la source.

— SE PUISER. v. pron. Être puisé. L'eau se puise difficilement dans cette fontaine. Les mauvaises habitudes se puisent dans la fréquentation de la mauvaise société. La vérité ne se *puise* que dans le sein de la Divinité. (Bacon.)

PUISET (LE). Géogr. Village de France, dans le département d'Eure-et-Loir, au canton de Janville; 400 hab. Célèbre par son château, dont la prise coûta trois années de guerre à Louis VI.

PUISETTE. V. PUISELLE.

PUISEUR. s. m. (rad. *puits*). Celui qui puise. || Techn. Ouvrier tourbier : celui qui puise l'eau des lieux d'où l'on extrait la tourbe. Un puiseur. || S'empl. aussi adjectiv. Un ouvrier puiseur.

— Hist. or. *Puiseur d'eau*. Certain ouvrier du sérail.

PUISOIR. s. m. (rad. *puits*). Techn. Vaisseau avec lequel on retire le salpêtre de la chaudière. || Espèce de citerne où s'amassent les eaux inutiles. On dit plutôt *puisard*.

PUISQUE. conj. (pr. *pui-ske*; du lat. *postquam*, après que). Sert à marquer une cause, une raison, un motif. L'e s'élide toujours devant une voyelle dans la prononciation; dans l'écriture, surtout dans les vers, ce n'est pas de rigueur, quoique cela arrive le plus souvent. Ce mot s'emploie dans les diverses acceptions qui vont être présentées.

— Du moment que. Puisque cet homme s'est conduit de la sorte, je le crois capable de tout. Nous n'avons rien à craindre, puisque l'affaire prend cette tournure. Puisqu'ainsi est, je ne conteste plus. Pourquoi le demander, *puisque* vous le savez? (Rac.) Allons, *puisqu'il* le faut, je marche sur vos pas. (Id.) Je le crois criminel *puisque* vous l'accusez. (Id.)

Fais du bien aujourd'hui, *puisque* tu vis encor,
Crois-m'en : c'est le plus doux, le seul emploi de l'or
(VILLEFRÉ.)

— Attendu que, vu que, Vous serez parfaitement reçu, puisque vous avez les plus belles recommandations. Vous ne le trouverez pas chez lui, puisque je viens de le rencontrer dans la rue.

Vous y représentez tous les Grecs et son père,
Puisqu'en vous Ménélas voit revivre son frère. (RAC.)

Puisqu'on plaide et qu'on meurt et qu'on devient [malade,
Il faut des médecins il faut des avocats.
(LA FONTAINE.)

— Car. Il faut croire qu'il passe autant de vin dans le corps de nos Bretons, que d'eau sous les ponts, *puisque* c'est là-dessus qu'on prend l'infinité d'argent qui se donne à tous les Etats. (Mme de Sév.) Ne vous lassez point d'examiner les causes des grands changements, *puisque* rien ne servira jamais tant à votre instruction. (Bossuet.)

Qu'il meure, *puisque* enfin il a dû le prévoir,
[illegible] (RACINE.)

Les dieux ne sont point inflexibles,
Puisqu'ils punissent nos forfaits. (J.-B. ROUSS.)

— Comme. Puisque ses raisons paraissaient bonnes, on s'y rendit. Puisqu'il préféra toujours l'intérêt public à l'intérêt privé, il ne fallait pas lui faire cette proposition. Dans ce sens, le mot *puisque* se place toujours à la tête de la phrase. *Puisque* vous le voulez, je vais changer de style. (Boil.)

Puisque Vénus le veut, de ce sang déplorable
Je péris la dernière et la plus misérable. (RACINE.)

Mais *puisqu'il* faut enfin expliquer mes soupirs,
Puisque mon roi lui-même à parler me convie. (ID.)

— Dès que, maintenant que. Puisque les choses en sont à ce point, il faut laisser marcher l'affaire. A quoi bon consulter, puisque c'est une chose résolue?

Puisque j'ai commencé de rompre le silence,
Madame, il faut poursuivre...... (RACINE.)

— *Puisque* s'écrit quelquefois en deux mots séparés par un troisième. Puis donc qu'il est ainsi, faites ce que vous voudrez. Cette manière de dire, que présente l'Académie, est toujours en usage, et offre même quelque énergie, en ce sens qu'on appuie plus fortement sur le motif qui détermine à agir ou à se déclarer. Nous ne sommes donc pas de l'avis de M. Landais, qui voudrait la supprimer comme étant *surannée*.

PUISSAMMENT. adv. (pr. *pui-ssa-man*; formé de *puissant*). D'une manière puissante, avec force et efficacité. Il m'a puissamment aidé dans cette affaire. C'est un homme qui sollicite puissamment, tâchez de le mettre dans vos intérêts. Il a puissamment contribué au succès de l'entreprise. Dans une peau délicate et molle, il pénètre par tous les pores, il affecte *puissamment* ces corps naissants, il leur laisse des impressions qui ne s'effacent point. (J.-J. Rousseau.)

— Solidement, avec force et autorité. Cette famille s'est puissamment établie dans ce pays. C'est là un ordre de choses puissamment établi. Il n'y a pas de passion où l'amour de soi-même règne plus *puissamment* que dans le faux amour. (La Rochef.)

— Extrêmement. Un homme puissamment riche. Une mine puissamment féconde.

— Ironiq. *C'est puissamment raisonner*. Se dit d'une personne qui n'a pas une grande force de raisonnement et qui a émis des idées de peu de valeur ou faciles à réfuter. Assurément, ainsi que le dit M. Landais, cette locution peut s'employer dans un sens tout contraire, mais il ne fallait pas reprocher à l'Académie de ne l'avoir pas dit, le sens devenant alors le premier qu'elle ait présenté. Au reste, c'est sans contredit le sens ironique qui était le principal à constater.

PUISSANCE. s. f. (du lat. *potentia*; rad. *potere*, pouvoir). Possession des moyens nécessaires à l'accomplissement de la volonté. S'emploie dans le sens moral et dans le sens physique.

— Au sens moral, Faculté individuelle qui rend l'homme capable de rallier à sa volonté tout ce qui l'entoure. La puissance exige le développement de la volonté, et la volonté résulte du développement du sens intime, qui est la connaissance de soi-même et de l'homme en général. La puissance est à la volonté ce que la matière est à la vie et à l'impulsion. Peu d'individus sont doués de puissance, et cela tient à ce que la volonté prend rarement un développement suffisant. Une phrase a été faite pour rappeler cette vérité que la volonté est la source de toute science et de toute puissance; la voici : *vouloir, c'est savoir, et savoir, c'est pouvoir*, ou plus brièvement : *vouloir, c'est pouvoir*. Napoléon nous montre dans sa personne un bien rare exemple de puissance individuelle. || Comme le développement du sens intime a ses degrés et varie d'ailleurs suivant l'individu, de même la puissance a ses degrés; de là les expressions : faible puissance, grande puissance; peu de puissance, beaucoup de puissance.

— Impression produite par les choses extérieures; l'empire qu'elles exercent sur l'esprit ou sur l'âme de quelqu'un. La puissance de la vertu de cette femme est telle, que, de libertin, il est devenu sage et vertueux. J'ai été vaincu par la puissance de ses charmes. Quelle puissance, que celle de la beauté jointe à la candeur de l'innocence! La puissance des bienfaits se fait sentir dans toute âme honnête. Ses yeux sont doués d'une puissance qui m'a subjugué. Il s'est trouvé dans tous les temps des hommes qui ont su commander aux autres par la *puissance* de la parole. (Buffon.)

— Se dit encore comme effet ou empire exercé sur l'individu par les choses qui lui sont propres ou qui sont en lui. La puissance de l'habitude nous rend souvent facile l'accomplissement de travaux rudes et pénibles. Telle est la puissance de l'imagination, que souvent on croit voir, entretenir et entendre la personne qu'on aime.

— Dans un sens analogue au premier, Validité, force. La puissance de ses raisons a triomphé de toutes les objections. Cet homme a une grande puissance de raisonnement.

Un peu de violence
M'a fait de vos raisons combattre la *puissance* (RAC.)

— *Avoir de la puissance sur quelqu'un*. Se dit d'une personne qui a de l'influence, de l'ascendant sur l'esprit d'une autre et qui l'amène aisément à ses vues. Comme j'ai beaucoup de puissance sur lui, je suis certain de lui faire partager mon dessein. Dans le même sens, Avoir de la puissance sur l'esprit de quelqu'un. || Cette locution s'emploie aussi à l'égard des choses qui exercent de l'empire sur quelqu'un, sur son esprit, sur ses sentiments. Tant de charmes, tant de qualités ont une grande puissance sur mon cœur, ont toute puissance sur moi.

Comme sur lui l'honneur n'eut jamais de *puissance*,
Il croit que tout le monde aspire à la vengeance.
(***)

— Par extens. Se dit des facultés en général, lesquelles rendent l'homme capable de sentir, de penser, d'agir. La mémoire, l'entendement, la volonté, sont des puissances de l'âme. || Se prend aussi pour Faculté. Si les animaux étaient doués de la *puissance* de réfléchir, même au plus petit degré, ils seraient capables de quelques progrès, ils acquerraient plus d'industrie. (Buff.)

— Philos. *Puissance* se dit de ce qui est possible, de ce qui peut être réduit à l'acte, par opposition à ce qui est réellement, à ce qui constitue l'acte effectué. Etre en puissance. Réduire la puissance à l'acte. Une puissance réduite à l'acte. Le gland, qui, mis dans la terre, peut devenir un chêne, est un chêne en puissance. Une partie d'hydrogène et une partie d'oxygène qu'on a fait passer dans l'eudiomètre sont de l'eau en puissance : il ne s'agit plus que d'opérer la combinaison par l'étincelle électrique.

— Au sens physique et en parlant des personnes, Pouvoir, autorité, résultant de la possession des moyens d'imposer la volonté; que cette possession soit le prix de la force et de la violence, ou qu'elle soit due à l'estime, à la confiance, à la légitimité de droits acquis. Puissance paternelle. Puissance maritale. Puissance temporelle, spirituelle. Puissance législative, exécutive. Puissance civile, ecclésiastique. Puissance royale, ministérielle. Puissance légitime, usurpée, tyrannique. Puissance absolue, limitée. Fortifier, augmenter, accroître sa puissance. Perdre, affaiblir, ruiner sa puissance. Fonder, élever sa puissance sur la terreur. Puissance qui décline, qui s'affaiblit, qui diminue, qui tombe, qui croule, qui s'anéantit. J'ai dit que ce grand Dieu les enseigne, et en leur donnant et en leur ôtant leur *puissance*. (Boss.) Sachez que la souveraine *puissance* vous est accordée d'en haut. (Id.) Que puis-je penser autre chose, sinon que la Providence s'étant plus attachée à lui conserver la vie qu'à renverser sa *puissance*, a voulu qu'elle survécût à ses grandeurs. (Id.) Les ministres qui ont outré la *puissance* des rois l'ont toujours affaiblie. (Mass.) Elever sa *puissance* sur les divisions et sur la faiblesse des princes voisins. (Id.) Une certaine modestie républicaine convenait à ce pouvoir nouveau, qui rappelait Auguste conservant au milieu de la suprême *puissance* les habitudes extérieures du citoyen romain. (Thiers.)

Environné d'enfants soutiens de ma *puissance*,
Il ne manque à mon front que le bandeau royal?
(RACINE.)

C'est donc ainsi, traîtres, qu'en mon absence
Vous exercez mes droits et ma *puissance*?
(J.-B. ROUSSEAU.)

Les bontés de César, et surtout sa *puissance*,
Méritaient plus d'égards et plus de complaisance.
(VOLTAIRE.)

Et leur *puissance* n'est stable
Qu'autant qu'elle est profitable
Aux peuples qu'ils ont soumis. (J.-B. ROUSS.)

— Se dit en parlant de la Divinité et dans un sens analogue; seulement, la puissance est ici surnaturelle et immortelle. Et la *puissance* de Dieu n'a pas besoin de celle des hommes. (Mass.) Cette *puissance* (en parlant de la nature) est de la *puissance* divine la partie qui se manifeste; c'est en même temps la cause et l'effet, le mode et la substance, le dessein et l'ouvrage. (Buffon.) Je veux fléchir des dieux la *puissance* suprême. (Rac.) La *puissance* humaine agit par des moyens; la *puissance* divine agit par elle-même. (J.-J. Rouss.)

Seigneur, ta *puissance* invincible
N'a rien d'égal que ta bonté. (J.-B. ROUSS.)

— Se dit, en général, de tout ce que la pensée personnifie et qui est doué d'une grande force d'action, comme torrent, foudre, épidémie, etc. Omiss. des dict. La foudre éclate, et, dans sa puissance, elle anéantit tout en un instant. Telle fut la puissance de l'épidémie, que la plupart des habitants furent emportés en quelques jours.

C'est un torrent qui passe, et dont la violence
Sur tout ce qui l'arrête exerce sa *puissance*;
Qui grossi du débris de cent peuples divers,
Veut du bruit de son cours remplir tout l'univers.

— Ensemble de forces physiques et naturelles. La puissance végétale. La puissance aérienne. La puissance animale. La puissance solaire. La *puissance* végétale ne fut créée que pour la *puissance* animale. (B. de St-P.) La *puissance* animale est d'un ordre bien supérieur à la végétale. (Id.) Toutes les *puissances* de la nature ont un caractère qui leur est propre. (Id.) La *puissance* solaire est sans contredit la première de toutes; c'est une *puissance* céleste qui n'a pas besoin de celles de la terre, comme celles-ci ont besoin d'elle. (Id.) Les *puissances* élémentaires n'ont en partage qu'une existence permanente, différemment modifiée. (Id.) Omission des dictionnaires.

— Grand crédit, grande influence auprès de ceux qui possèdent les moyens de faire et la force nécessaire pour agir. Ce haut personnage n'a usé de sa puissance à la Cour que pour nuire à son pays. Ce député s'est servi de sa puissance pour faire le bien et venir en aide à l'infortune.

— *Toute-puissance*. Puissance sans bornes. Il ne se dit proprement que de Dieu. Dieu, dans sa toute-puissance, a créé l'univers. Dieu a créé le monde, et le conserve par sa toute-puissance. Ce qui est propre à la *toute-puissance* d'un Dieu, passe de bien loin la capacité de notre faible raison. (Boss.) || Quelquefois cette puissance est personnifiée. Omiss. des dict. Humilions-nous et prosternons-nous devant la Toute-Puissance. La Toute-Puissance, qui nous a créés, nous sauvera ou nous damnera éternellement.

Il ne veut d'autre connaissance
Que ce que la *Toute-Puissance*
A bien voulu nous en donner. (J.-B. ROUSS.)

Dès le temps nouveau-né, quand la *Toute-Puissance*
D'un mot forma le ciel, l'air, la terre et les flots,
N'est-ce pas toi, etc. (BOILEAU.)

— *Toute-puissance*. Se dit aussi, par extens., en parlant des hommes, mais rarement cependant. On ne l'emploie guère que dans quelques phrases, et particulièrement dans ce proverbe très-usité : *La puissance, la toute-puissance est du côté de la barbe*. La puissance appartient à l'homme, et la femme, être faible et timide, n'a qu'à se soumettre.

Votre sexe n'est là que pour la dépendance,
Du côté de la barbe est la toute-*puissance*. (MOL.)

— PUISSANCE. Empire, étendue de la domination. Napoléon soumit à sa puissance l'Italie et plusieurs autres Etats de l'Europe. La puissance de Cyrus s'étendit presque sur l'Asie entière. Combien de peuples furent soumis à la puissance des anciens Romains. Les Romains n'étaient jaloux que de la *puissance*; ils étaient indifférents sur tout le reste. (B. de St-P.) La *puissance* d'une nation dépend de son ensemble. (Id.) Rome victorieuse s'étend prodigieusement durant deux cents ans, par mer et par terre, et réduit tout l'univers sous sa *puissance*. (Boss.)

Vainement sa *puissance* est d'armes entourée,
Le règne d'un tyran est de courte durée.
(MOLLEVAUT.)

— Etat souverain. Puissance du premier ordre, du deuxième ordre, du troisième ordre. La France est une puissance du premier ordre. Puissance maritime. Puissance continentale. Puissances alliées. Une des puissances les plus considérables de l'Italie fut, anciennement, la république de Venise. Toutes les principales puissances de l'Europe signèrent ce traité. De vives contestations s'élèvent aussitôt entre les deux *puissances*. (Rayn.) || Diplomat. *Les hautes puissances contractantes*. V. HAUT. || *Hautes puissances*. V. HAUT. || *Nobles puissances*. Titre que prenaient les Etats particuliers de chacune des sept Provinces-Unies. || *Traiter de puissance à puissance*. Traiter d'égal à égal, de souverain à souverain. Il se dit familièrement de personnes qui s'abouchent pour discuter des intérêts communs, ou qui emploient des médiateurs pour opérer leur accord, comme font à l'égard l'un de l'autre deux Etats souverains. Cette locution est même quelquefois ironique.

— *Puissance publique*. La puissance du peuple, de la nation. Ce prince fut porté au trône par la puissance publique. Ce monarque ayant signé des ordonnances contraires à la constitution, il fut renversé par la puissance publique.

L'aristocratie, ou le joug monarchique,
Ecrasèrent enfin la *puissance* publique. (CHÉN.)

— Se dit aussi des hauts personnages qui possèdent les premières dignités de l'État. Cet homme est à ménager, c'est une puissance dans l'Etat; c'est une haute puissance. Pour réussir, il faudrait avoir accès auprès des puissances, auprès des hautes puissances. Voilà donc ce qui nous reste de ces *puissances* qui semblent nous écraser de leur poids. (Elisée.) Trop souvent la *puissance* est insensible et dure. (Chén.)

— Fam. *Les puissances du jour*. Les ministres, les premiers dignitaires de l'État. Cette locution fait allusion à l'inconstance de la fortune, qui tantôt élève l'homme et tantôt l'abaisse. Il ne faut pas se brouiller avec les puissances.

— Fam. *Devenir une puissance*. Acquérir du crédit et du pouvoir. Tâchez d'obtenir sa faveur; car il devient une puissance.

— Dans un sens analogue. *Se croire une puissance, se figurer être une puissance*. Se croire un homme d'importance, ayant du crédit et de l'autorité.

— Fig. Se dit des divinités. Vénus se douta que quelque *puissance* divine avait assisté Psyché. (La Font.) Il existe une *puissance* qui donne souvent la paix, c'est la misère. (Volt.)

On n'osa trop approfondir
Du tigre, ni de l'ours, ni des autres *puissances*,
Les moins pardonnables offenses. (LA FONT.)

Quelle effroyable *puissance*
Aujourd'hui pourtant s'avance,
Prête à foudroyer tes monts? (BOIL.)

— *La puissance ecclésiastique*. Les chefs principaux de l'Eglise catholique. || *La puissance seculière, la puissance temporelle*. Les chefs principaux du pouvoir civil. Ces deux *puissances* d'un ordre si différent ne s'unissent pas, mais s'embarrassent mutuellement, quand on les confond ensemble. (Boss.)

— PUISSANCES. s. f. pl. Théol. cath. Une des hiérarchies dans la milice des anges. Les trônes, les puissances, les dominations. V. DOMINATIONS.

— *Les puissances du ciel, les puissances célestes*. [illegible] dans laquelle [illegible] la théologie catholique. || [illegible]

bres, de l'enfer; les puissances infernales. Les démons. Ces locutions s'emploient principalement dans le style de la chaire.

— Pouvoir, moyen de faire quelque chose. Je voudrais bien vous rendre ce service, mais je n'en ai pas la puissance. Je tenterais volontiers les chances de l'entreprise, si j'avais la puissance d'y intéresser de grands capitalistes. ‖ Dans un sens analogue *Il est en ma puissance de faire telle chose.* J'ai le pouvoir et les moyens de faire telle chose. ‖ *Il n'y a pas de puissance humaine, il n'y a pas de puissance sur terre qui...* Personne n'a le pouvoir, n'a les moyens de... C'est un entêté; il n'y a pas de puissance humaine qui le fasse céder. ‖ Fig. *Déployer toute la puissance de son bras pour...* User de tout son pouvoir, de tous ses moyens pour... C'est la puissance de votre bras qui l'a conservée. (Mass.)

— *Puissance du glaive.* L'autorité de condamner à mort, qui est entre les mains du souverain, et que celui-ci fait exercer conformément aux lois. Les rois ont la puissance du glaive.

— *Puissance des clés.* Le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés, de lier ou de délier, donné par Jésus-Christ à son Eglise, en la personne de saint Pierre et en la personne de ses apôtres.

— *Puissance de fief.* Les différents droits que pouvait exercer sur ses vassaux un seigneur suzerain, en vertu de son fief. Ce seigneur leva cet impôt par puissance de fief.

— *De notre pleine puissance.* Formule employée anciennement par le roi en certaines lettres patentes. *De notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, avons ordonné...* Il vous donne de sa pleine *puissance*. (Boil.)

— Vertu, propriété, en parlant de certains remèdes, de certains corps ou substances. Le sulfate de quinine a la puissance de couper, de guérir la fièvre. L'aimant a la puissance d'attirer le fer. Le fluide électrique vitré a la puissance d'attirer l'électricité résineuse, et réciproquement.

— Se dit aussi de la force physique d'un individu. La puissance de l'homme, du cheval, du bœuf. La *puissance* de l'éléphant. (Buff.)

— Méc. *Puissance*, se dit de toute force qui, appliquée à un corps, produit un effet quelconque. ‖ *Puissance mouvante*, celle qui produit le mouvement. ‖ *Puissance résistante*, celle qui s'oppose au mouvement; comme dans une machine simple, sollicitée par deux forces, dont l'une est un poids à soulever, et l'autre la force servant de moteur à l'aide de la machine. Un corps libre étant en équilibre sous l'action simultanée d'autant de forces qu'on voudra, ces forces sont toutes des *puissances*, en général, et l'on ne peut pas dire que l'une d'elles soit plutôt *puissance mouvante* que *puissance résistante*. Dans le cas où l'effet de la force peut-être conçu ou représenté nettement et où il n'y a que deux espèces de forces distinctes, les unes tendant à produire, les autres à détruire le mouvement, chacune des premières s'appelle *puissance*, particulièrement, et chacune des secondes s'appelle *résistance*. Dans l'équilibre du levier sollicité par deux forces, la *puissance* et la *résistance* sont en raison inverse des distances du point d'appui à leurs directions. Dans l'état de l'équilibre de la vis dans son écrou, la *puissance* perpendiculaire à l'axe est à la *résistance* qui est le poids de l'écrou, comme le pas de la vis est à la circonférence qui tend à décrire la *puissance*. ‖ *Puissance animée*, celle qui est produite par l'homme ou par l'animal. ‖ *Puissance inanimée*. Toute autre puissance, produite par l'air, l'eau, le feu, la pesanteur, l'élasticité ou le ressort. ‖ *Puissances conspirantes*, celles qui n'agissent pas dans des directions opposées. Les puissances sont d'autant plus *conspirantes* que leurs directions sont moins opposées. A proprement parler, il n'y a de puissances vraiment *conspirantes* que celles qui agissent dans le même sens et dans la même direction. ‖ *Mesure des puissances.* Quand les puissances appliquées à un corps sont des forces constantes produisant le mouvement uniforme, leur mesure ou *moment*, comme on dit quelquefois, est, pour chacune d'elles, le produit de la masse du corps par la vitesse imprimée, c'est-à-dire le produit des deux nombres qui expriment les rapports de la masse et de la vitesse du corps à une masse prise pour unité et à une vitesse ou longueur prise pour unité. Ce produit s'appelle aussi *quantité* de mouvement. Quand les puissances sont variables à chaque instant, constamment accélératrices ou constamment retardatrices, on considère une autre mesure qui est dite *force vive*, et qui est la moitié du produit de la masse du corps par le carré de la vitesse, nombres obtenus par rapport à deux unités distinctes. ‖ *Puissance mécanique d'une machine.* La quantité de travail utile produit dans une machine, ou simplement le travail de la machine. La puissance mécanique ou le travail est généralement évalué en prenant pour unité de travail, celui d'un kilogramme élevé à un mètre en une seconde. Cette unité des travaux mécaniques s'appelle le *kilogrammètre* ou *petite unité dynamique*; la grande unité dynamique correspond à un poids de mille kilogrammes (celui du mètre cube d'eau par exemple) élevé à un mètre en une seconde. On prend quelquefois pour unité de puissance mécanique la force du cheval estimée à 75 kilogrammètres, ce qui signifie que le travail d'un cheval est moyennement regardé comme équivalent à celui qui est nécessaire pour l'élévation d'un poids de 75 kilogrammes à un mètre.

— Math. Le mot *puissance*, en arithmétique, sert à désigner le produit d'un nombre quelconque, commensurable ou incommensurable, multiplié par lui-même un certain nombre de fois; en d'autres termes, le produit effectué de plusieurs facteurs égaux. Si l'on multiplie 2 par 5, puis le résultat par 3, puis le nouveau résultat par 7, en continuant de la sorte si l'on veut (les nombres étant pris au hasard), on obtient un résultat final ou produit dont tous les nombres désignés sont dits *facteurs*; or, dans le cas particulier où tous les facteurs sont les mêmes ou, comme on dit, égaux, le produit est une puissance de ce facteur. ‖ *Seconde ou deuxième puissance, troisième puissance quatrième puissance*, etc., puissances formées de deux, trois, quatre, etc., facteurs égaux. *La deuxième puissance* et *la troisième puissance* ont reçu particulièrement les noms de *carré* et *cube*: ces dénominations sont tirées de la géométrie, ou l'on apprend que la mesure du carré et celle du cube s'obtiennent en faisant le produit, pour le premier, de deux facteurs égaux, et pour le second, de trois facteurs égaux. Par extension, un nombre considéré isolément est dit quelquefois *première puissance*. Le carré de 7 est 49; le cube de 5 est 125; la 4e puissance de 6 est 1296. ‖ *Elever un nombre à la deuxième puissance* ou *au carré*, *à la troisième puissance* ou *au cube*, *à la cinquième puissance*. Former les produits appelés carré, cube, cinquième puissance. On dit aussi, abréviativement: élever un nombre à la puissance deux, trois, cinq, etc. ‖ *Exposant, indice, degré de la puissance.* Le nombre des facteurs égaux qui composent la puissance. Ce nombre placé un peu au-dessus et à la droite du nombre dont on veut former la puissance fournit le moyen de représenter, dans le calcul, la puissance d'un nombre sans qu'il soit besoin de l'effectuer réellement. Ainsi 2^3, 7^4, qui s'énoncent: *deux, puissance trois*; *sept, puissance quatre*, représentent dans le calcul la troisième puissance de 2, et la 4e puissance de 7. ‖ *Résoudre une puissance, d'une puissance donnée extraire la racine.* Trouver le nombre qui, élevé à la puissance indiquée, produit le nombre donné. Résoudre la troisième puissance 1331, par exemple, ou du nombre 1331 considéré comme cube, extraire la racine; ou mieux encore (car la première expression n'est plus usitée): de 1331 extraire la racine troisième ou racine cubique. 11 est cette racine cubique; car le cube de 11 est 1331. ‖ *Résolution des puissances* ne se dit plus; mais bien: *extraction des racines.* ‖ *Multiplication et division des puissances d'un même nombre*: elle se fait par l'addition et soustraction des exposants. ‖ *Commensurables en puissance.* Se dit de quantités qui, n'étant pas elles-mêmes commensurables, sont telles néanmoins, que quelques-unes de leurs puissances, au même degré, sont commensurables. Ainsi, le côté du carré et sa diagonale qui, évaluée numériquement, peuvent être représentés par 1 et $\sqrt{2}$, nombres incommensurables entre eux, sont *commensurables en puissance*: il suffit pour cela d'élever ces nombres à toutes les puissances de degré pair qu'on voudra. Cette locution est, au reste, peu usitée. ‖ En algèbre, *puissance* a tout à fait la même signification, seulement les facteurs qui la composent sont des quantités algébriques, positives ou négatives, monomes ou polynomes. La création des exposants des puissances, qui est si remarquable et si importante, est due à Descartes. ‖ En géom. analyt. *Puissance de l'hyperbole.* La somme des carrés, des demi-axes, transverse et non-transverse, de l'hyperbole. Ce mot *puissance* a même reçu de la généralité; on l'a appliqué à toute une famille de courbes hyperboliques. (L'Académie, qui n'a fait que définir le mot *puissance* au point de vue arithmétique, a présenté un sens vague, incertain et pouvant induire en erreur, s'il n'est pas erroné. Les autres dictionnaires ont copié ce qu'elle avait dit.

— Phys. *Puissance de réflexion, puissance réfléchissante.* Cette propriété commune à tous les corps, de réfléchir la lumière ou la chaleur. On dit aussi: *pouvoir réfléchissant.* ‖ Par opposition, *Puissance d'absorption, puissance absorbante* ou *pouvoir absorbant.* Se dit de la propriété qu'ont les corps d'absorber, de retenir une certaine quantité de lumière et de chaleur. Ces deux puissances ou pouvoirs sont dits complémentaires. ‖ *Puissance* s'emploie encore dans le même sens pour exprimer d'autres propriétés communes aux corps, et qui se trouvent dans ces corps à divers degrés. ‖ *Puissance d'un instrument d'optique.* La portée de cet instrument, ou bien encore le degré de grossissement ou de rapprochement qu'il donne.

— Minér. *Puissance.* Épaisseur d'une couche ou d'un filon, mesurée perpendiculairement aux salbandes.

— Jeu. *Prendre son coin par puissance, prendre le coin par puissance*, au trictrac, Porter deux dames à la fois dans le coin vide de l'adversaire, ce qu'un joueur a le droit de faire, en diminuant un point sur chacun des nombres qu'il a amenés en jetant les dés. Lorsqu'un joueur peut *prendre son coin par effet et par puissance* en même temps, il doit le prendre par effet.

— *En puissance.* Qui a du pouvoir, de l'autorité, du crédit. Les hommes en *puissance* croient à la durée du présent. (Mme de Staël.)

— *Être en puissance de.* Avoir les moyens, la faculté de. Vous n'êtes pas en puissance de m'être utile dans cette affaire. J'étais peut-être le seul en puissance de le servir, il ne s'est pas adressé à moi. ‖ *Il est, il était, il fut, il sera*, etc., *en ma puissance de.* J'ai, j'avais, j'eus, j'aurai, etc., les moyens, la faculté, le pouvoir de. Il n'est pas en ma puissance de lui témoigner ma reconnaissance. Quand il serait en ma puissance de lui rendre ce service, je ne le ferais pas. L'emploi du verbe *être* dans ces diverses locutions se fait seulement à la troisième personne des temps. Omiss. des dict.

— *Avoir, tenir une chose en sa puissance.* En être le maître, le possesseur, en pouvoir disposer à son gré. Il y a bien longtemps que je cherchais à avoir ces précieux papiers; enfin je les tiens en ma puissance, ils sont en ma puissance. ‖ *Tenir quelqu'un en sa puissance.* Le tenir sous sa dépendance, de façon qu'il ne puisse rien faire, rien dire qui soit à craindre, ou qu'il ne puisse agir que conformément à la volonté qu'on lui impose. Il ne s'est pas comporté très-délicatement dans cette affaire, aussi je le tiens en ma puissance. Il ne saurait porter témoignage contre un accusé qui le tient en sa puissance, à cause des méfaits qu'ils ont commis de participation. Une première faute est souvent exploitée par ceux qui, en ayant eu connaissance et tenant ainsi le coupable en leur puissance, l'entraînent dans d'autres fautes.

> Non content de son essence,
> Et d'avoir en sa *puissance*
> Tout ce qu'il pouvait avoir,
> L'ingrat voulut, dieu lui-même,
> Partager du Dieu suprême
> La science et le pouvoir. (J.-B. Rouss.)

— Prat. *En puissance de*, s'emploie dans les locutions suivantes: *En puissance de mari, en puissance de père et de mère, en puissance de tuteur*, qui se disent d'une femme ayant son mari, d'un jeune homme ayant père et mère ou tuteur, lesquels, femme ou jeune homme, ne peuvent contracter ni disposer de rien sans le consentement et l'autorisation du mari, du père et de la mère ou du tuteur.

PUISSANT, ANTE. adj. (en lat. *potens*; dér. de *potere*, pouvoir). En parlant des personnes considérées isolément ou collectivement, Qui a de la puissance, qui possède les moyens et la force nécessaires pour faire reconnaître, pour imposer son autorité; qui a une domination étendue. Un puissant monarque. Une ville puissante. Un État puissant. Un empire puissant. L'ancienne Rome fut très-puissante. Alexandre fut un conquérant puissant et redoutable. Les rois deviennent moins *puissants* dès qu'ils veulent l'être plus que les lois. (Mass.) La postérité a mis ce prince au rang des plus *puissants* rois, mais non des plus grands. (Volt.)

> Détourne, roi *puissant*, détourne tes oreilles
> De tout conseil perfide. (Rac.)

> Selon que vous serez *puissant* ou misérable,
> Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.
> (La Fontaine.)

— *Haut et puissant seigneur, très-haut et très-puissant seigneur, haute et puissante dame, très-haute et très-puissante dame; très-haut et très-puissant prince* V. HAUT.

— En parlant de la Divinité en général, des êtres surnaturels, Qui a une force surnaturelle, non soumise, comme la puissance des hommes, aux vicissitudes du sort. Il y a un Dieu puissant et juste qui récompense les bons et punit les méchants. *Puissantes* déités, qui peuplez cette rive. (J.-B. Rouss.)

> *Puissant* maître des cieux,
> Remets lui le bandeau (Rac.)

> Un Dieu plus *puissant* que tes armes
> Frappa de paniques alarmes
> Tes plus intrépides guerriers. (J.-B. Rouss.)

> Dieux *puissants*! je ne sais si c'est faveur ou haine,
> Mais sans doute pour moi, pour eux vous combattiez;
> Et l'un et l'autre enfin tombèrent à mes pieds.
> (Voltaire.)

— Qui a une certaine autorité, un certain pouvoir, du crédit. Un ami puissant. Un ennemi puissant. De puissants protecteurs. C'est une famille très-puissante dans la robe, dans son pays. L'homme *puissant* craint autant de maux qu'il en peut faire. (Sén.) Dans toute république, un citoyen se rend coupable dès qu'il devient trop *puissant*. (Barth.) Les Pallantides, famille *puissante* d'Athènes, voyaient à regret le sceptre entre les mains d'un vieillard qui, suivant eux, n'avait ni le droit ni la force de le porter. (Id.) Le plus *puissant* n'est pas toujours le plus heureux. (Arn.) Un homme perdu d'honneur s'il est *puissant* trouvera mille approbateurs. (***)

> Il est toujours quelqu'un qui cherche à nous trahir;
> Et plus on est *puissant*, plus on se fait haïr.
> (Lagrange.)

— Fig. et quelquefois par ironie. Habile et profond. Un puissant calculateur. Un puissant logicien. Un puissant raisonneur.

— Riche, très-riche. Un puissant capitaliste. C'est un des plus puissants négociants de la ville. Un puissant armateur.

— Qui a beaucoup d'embonpoint, qui est gros et gras. Un homme puissant. Le défaut d'exercice rend souvent un homme puissant. Voyez comme cette jeune femme est déjà puissante! Cet emploi est du style familier. Pour éviter toute ambiguïté de sens dans l'usage de ce mot, il est bon d'accompagner l'adjectif de quelque autre qui en rapporte la signification à la taille, au corps. Ainsi: Un homme fort et puissant, robuste et puissant.

— S'emploie encore dans la personnification, et signifie Fort, qui a du pouvoir. Ne cherchons pas à aller trop vite dans la civilisation, le temps est plus puissant que nous. La mort, plus *puissante*, nous l'enlevait entre ces royales mains. (Boss.) Dans les gouvernements absolus, l'or est plus *puissant* que le despote. (Pouqueville.) ‖ Se dit aussi par manière de synecdoche. Son bras puissant a renversé ses ennemis. Dieu tient le cœur des rois entre ses mains *puissantes*. (Rac.)

— Au propre. Capable de produire un grand effet. Vous lui fûtes dans cette affaire d'un puissant secours. Sa puissante intervention a vidé la querelle. Ce sont de trop puissantes raisons, pour que vous ne l'emportiez pas. Des charmes si puissants eurent bientôt subjugué mon cœur. Je voudrais que l'amour filial fût toujours pour les enfants un puissant aiguillon au travail. En reléguant Napoléon captif dans une île de l'Océan, ses ennemis dirent assez quel compte ils faisaient des facultés puissantes de cet homme extraordinaire. Qu'y a-t-il de plus *puissant* que les bienfaits, pour attirer les cœurs? (Mass.) Voulez-vous voir combien la grâce qui a fait triompher Madame a été *puissante*! (Id.) Le changement qui a des charmes si *puissants* sur le cœur humain, en manque entièrement dès qu'il s'agit de changer d'habitude. (Oxenstiern.) Que la religion est terrible et *puissante*! (Volt.)

> Tu prends pour t'en venger de plus *puissantes* armes
> Je craignais beaucoup moins tes bourreaux que ses larmes.
> (Corneille.)

> Je connais mieux, Madame,
> Le beau feu que la gloire allume dans votre âme:
> C'est vous, je m'en souviens, dont les *puissants* appas
> Excitaient tous nos rois, les traînaient aux combats.
> (Racine.)

— Joint à un nom collectif, *puissant* donne souvent avant tout l'idée du grand nombre, et, par suite, celle de l'effet considérable qui peut être produit. Une puissante armée. Une flotte puissante. Une puissante flotte. Il envahit le pays à la tête de ses puissantes légions.

> Tant qu'on l'a vu suivi d'une *puissante* armée,
> Ses forces, ses exploits ne m'ont point alarmée.
> (Racine.)

> Tandis qu'autour de nous deux *puissantes* armées,
> D'une égale chaleur au combat animées,
> De leur fureur partout font voler les éclats,
> De quel autre côté conduiriez-vous vos pas? (Id.)

— Doué d'une grande vertu, d'une grande efficacité. Le quinquina est un puissant remède pour la fièvre. Il a eu recours aux remèdes les plus énergiques, les plus puissants; tout fut inutile. Cet aimant est très-puissant.

> Toutes deux de même sang,
> Traitez-nous de même sorte,
> Aussi bien qu'elle je porte
> Un poison lent et *puissant*. La Font.)

— Fort, considérable, difficile à vaincre ou à surmonter. Il fut saisi d'un effroi si puissant, qu'il demeura sans voix et sans haleine. Son trouble est trop puissant pour qu'il soit interrogé en ce moment. De si puissants efforts devaient être couronnés du succès. Ses ennemis ont opposé à son ambition une puissante barrière. La cigogne a le vol *puissant* et soutenu. (Buff.) L'olivier de la paix couronne aussi ton front; ton éloquence est *puissante* comme ton glaive. (Deleuze.)

> C'est par là qu'autrefois d'un prophète fidèle
> L'esprit, s'affranchissant de sa chaîne mortelle
> Par un *puissant* effort,
> S'élançait dans les airs comme un aigle intrépide.
> (J.-B. Rouss.)

> Elle vaincra sans doute;
> Ce n'est pas le succès que mon âme redoute:
> Je crains ce dur combat et ces troubles *puissants*
> Que fait déjà chez moi la révolte des sens. (Corn.)

— Ardent, fervent.

> Dans le noble transport de cette jalousie,
> Je le trouvais trop lent à traverser l'Asie;
> Je l'attirais ici par des vœux si *puissants*,
> Que je portais envie au bonheur des Persans. (Rac.)

— *Tout-puissant, toute-puissante.* Qui peut tout. Se dit de la Divinité Dieu seul est tout-puissant. Dieux *tout-puissants*, que nos pleurs vous apaisent! (Rac.)

— Se dit par exagération des personnes et des choses, dans les sens précédemment indiqués. ‖ Des personnes. Cet homme est tout-puissant à la cour. Une fois arrivé à ce poste, il sera tout-puissant. ‖ Des choses. La main de Dieu est toute-puissante, elle protège le faible et punit l'orgueilleux. J'étais de ce grand corps l'âme toute-*puissante*. (Rac.) Et ne craignez-vous plus ces charmes tout-*puissants*? (Volt.)

> Seul tu peux révéler par quel art tout-*puissant*
> Tu rendis tout à coup le chantre obéissant. (Boil.)

> Descartes soumet tout à son *puissant* génie.
> Tout s'épure au creuset de la philosophie. (Del.)

— *Puissant auprès, tout-puissant auprès.* J'étais alors tout-puissant auprès des ministres. Cette personne est très-puissante auprès du prince.

— *Puissant en.* C'est un homme puissant en raisonnements. L'Écriture sainte dit que Jésus-Christ était puissant en paroles et en œuvres. Il est *puissant* en fonds de terre. (Acad.)

— *Puissant par.* Le chancelier Bacon fut un homme puissant par la pensée. Chaque pas qu'a fait César dans la conquête des Gaules nous a montré le guerrier puissant par le bras et par la pensée.

> Du monde qu'il soumit vous triomphez en paix,
> *Puissants* par son courage, heureux par ses bienfaits.
> Voltaire.

— *Puissant sur, tout-puissant sur.* Vous avez offensé cet homme; ne saviez-vous pas qu'il est tout-puissant sur l'esprit du ministre?

PUISSANT. s. m. Se dit des hauts person-

nages qui possèdent les premières dignités de l'État. Les puissants du monde, de la terre, du siècle. Les Césars et les *puissants* selon le siècle. (Mass.) ‖ C'est Dieu seul qui élève les grands et les *puissants*. (Id.) Les riches et les *puissants* croient qu'on est misérable et hors du monde quand on n'est pas comme eux. (B. de St.-P.)

— *Tout-puissant*. V. TOUT.

PUITS. s. m. (pr. *pui*; du lat. *puteus*; dér. du gr. φρέαρ). Excavation artificielle ordinairement de la forme d'un cylindre droit à base circulaire, qui est pratiquée dans le sol et est destinée à réunir les eaux qui coulent ou s'infiltrent dans l'intérieur de la terre, eaux qu'on emploie ensuite à divers usages domestiques. Un puits profond. Un puits commun, mitoyen. La margelle ou mardelle d'un puits. Le bord d'un puits. Une corde à puits. La corde d'un puits. Puits à roue ou à tour. Puits à poulie. Puits à bras. Puits creusé dans le roc. La surface intérieure du puits est ordinairement revêtue de pierre. La profondeur d'un puits varie suivant la couche de terre où l'on rencontre la source qui doit l'alimenter. Démocrite disait que la vérité était dans le fond d'un puits, et que personne n'avait pu encore l'en tirer. Dans de certains lieux, en quelque endroit qu'on fouille, on est sûr de faire un *puits* et de trouver de l'eau. (Buff.) On y montrait encore les *puits* qu'ils avaient creusés dans les pays secs, pour abreuver leurs familles et leurs troupeaux. (Boss.) Les grands monuments de l'Égypte sont ces *puits* creusés par Joseph pour le besoin du peuple. (Arnault.) On me relégua à quelque distance au bord d'un de ces *puits* naturels. (Chateaub.)

Un astrologue un jour se laissa choir
Au fond d'un *puits*. On lui dit : Pauvre bête !
Tandis qu'à peine à tes pieds tu peux voir,
Penses-tu lire au-dessus de ta tête ? (LA FONT.)

— *Puits perdu*. Puits dont le fond ne retient pas l'eau. Certains puisards sont des puits perdus.

— Fig. Dieu me préserve de mettre jamais le pied dans la maison de la chicane ! c'est un vrai *puits* perdu ; tout y entre et rien n'en sort. (De Juss.)

— *Puits foré*, plus fréquemment appelé *puits artésien*, parce que ce fut dans l'Artois qu'on creusa pour la première fois cette sorte de puits. Trou ordinairement très-profond, creusé dans la terre à l'aide d'une sonde jusqu'à la rencontre d'une nappe d'eau ou d'un courant qui, en vertu de la pression atmosphérique agissant sur la surface du liquide à son point de départ, là où le niveau est d'avance reconnu supérieur à celui du sol à l'endroit où l'on opère, jaillit audessus du sol plus ou moins haut. Le jaillissement de l'eau dans les puits artésiens est basé sur ce principe d'hydrostatique, que les surfaces de niveau d'un même liquide en équilibre dans deux vases communiquants sont les mêmes, sont un seul et même plan. Le principe du puits artésien est encore le même que celui du siphon.

— *Puits d'Orvieto*. Superbe monument construit à Orvieto, en Italie, par Antonio San-Gallo. Des mulets vont y chercher l'eau en descendant par un escalier en spirale et remontant par un autre. Le puits d'Orvieto, qui est très-profond, a un diamètre de vingt-cinq brasses.

— *Puits de Bicêtre*. Puits achevé en 1735 sur les dessins de Boffrand. Il a 55 mètres de profondeur et environ 5 mètres de diamètre. L'eau s'en extrait au moyen de deux seaux contenant trois muids d'eau et pesant chacun 1,200 livres, lesquels montent et descendent au moyen d'une charpente tournante mue par huit chevaux. Le réservoir du puits de Bicêtre contient 4,000 muids d'eau.

— Fond, trou profond. Quand Dieu laisse sortir du *puits* de l'abîme la fumée qui obscurcit le soleil. (Boss.)

— Art milit. *Puits*. Trous creusés au-devant d'un retranchement, d'une circonvallation, et qu'on recouvre habituellement de branches d'arbres et de terre pour les cacher à la cavalerie ennemie, qui y tombe inopinément. Toutes les lignes étaient protégées elles-mêmes par des puits. ‖ Creux très-profond fait en terre par les assiégés d'une place, pour découvrir et éventer les mines pratiquées par les assiégeants.

— *Puits* se dit en général de tous les trous creusés verticalement pour servir à une exploitation quelconque. Puits de carrière. Puits de mine. Puits d'épreuve.

— *Puits de mine*. Excavation verticale pratiquée pour l'exploitation d'une mine, et au moyen de laquelle on peut pénétrer dans la première galerie, ou même d'une galerie dans une autre.

— *Puits de carrière*. Puits creusé verticalement qui sert d'ouverture à une carrière de pierres, soit pour y pénétrer, soit pour en tirer les pierres au moyen d'un tour.

— Fig. et fam. *Puits de science*. Se dit d'une personne qui a beaucoup de science. C'est un puits de science. Il s'emploie quelquefois par ironie. ‖ *Puits d'or*. Se dit d'une personne qui a beaucoup d'or, qui est extrêmement riche. *C'est un puits d'or* est l'équivalent de *c'est un Crésus*.

— Fig. *Puits d'abondance*. Puits intarissable. Le christianisme a placé la charité comme un *puits* d'abondance dans les déserts de la vie. (Chateaub.)

— Mar. Sentine d'un vaisseau. ‖ Grande profondeur qu'on rencontre dans la mer avec la sonde, et autour de laquelle, dans un espace plus ou moins étendu, on trouve un fond généralement uniforme et élevé.

— Phys. *Puits de glace*. Trous pleins d'eau qu'on trouve dans les glaciers immenses formés par la nature. ‖ *Formation du puits de glace*. Ce phénomène, qui a lieu sous l'influence solaire, et qui est motivé par la présence sur la glace de quelque corps étranger, est une conséquence de ce principe de physique, que le maximum de condensation de l'eau a lieu à 4° au-dessus de zéro. La quantité de chaleur absorbée par ce corps étranger fond une petite quantité de glace ; l'eau qui en résulte s'élève bientôt de 0 à 2 et 3° dans sa partie supérieure ; alors, étant plus dense que la partie inférieure, la partie supérieure prend la place de celle-ci, et comme elle est plus élevée en température, elle fond à son tour un peu de glace, et ainsi de suite ; en sorte que ce mouvement continuel de courants ascendants et descendants finit par produire des trous ayant jusqu'à trois et quatre pieds de profondeur.

— *Puits de Joseph* (en arab. *Birr-el-Yousouf*). Puits magnifique que l'on voit au Caire, construit par un prince arabe nommé Yousouf, et non par Joseph, fils de Jacob, ainsi qu'on l'a prétendu à cause de son antiquité. Le puits de Yousouf est taillé dans le roc ; il a 280 pieds de profondeur sur une circonférence de 40 pieds, et on y descend par un escalier circulaire de 300 marches. L'eau est tirée de ce puits au moyen de machines mues par des bœufs qui l'élèvent successivement dans des bassins situés au milieu du puits, de distance en distance, dans le sens vertical.

— *Puits décoré*. Puits orné d'architecture et de sculpture. Il y a dans la cour de San Pietro in Vincoli un superbe modèle de puits décoré, dont le dessin est attribué à Michel-Ange.

— Art culin. En termes de cuisine, *puits* désigne le vide qu'on doit former dans la pâte, afin de la délayer commodément, ainsi que pour la pétrir et y mélanger la levure. ‖ Se dit aussi du vide que l'on a ménagé dans le milieu d'un plat par suite de l'arrangement des viandes ou des poissons, gros légumes ou autres éléments solides qu'on y a dressés en couronne. ‖ *Puits d'amour*. Sorte de pâtisserie feuilletée, évidée à l'intérieur et que l'on remplit avec des confitures, des gelées, etc. Omission des dictionnaires.

— Prov. et fig. *Pénétrer dans le puits de Démocrite*. Découvrir la vérité. L'origine de ce proverbe vient de ce que Démocrite plaça la vérité au fond d'un puits. La philosophie hermétique a employé cette locution proverbiale dans le sens de Découvrir la vérité des natures, des substances. ‖ *Il faut puiser tandis que la corde est au puits*. Il faut profiter des occasions qui se présentent ; il ne faut pas laisser échapper l'occasion. ‖ *Montrer à quelqu'un la lune dans le puits*. Lui en donner à garder, lui en imposer. Il est tout à fait populaire. Omission des dictionnaires. ‖ *La vérité est au fond d'un puits*. Elle est cachée et difficile à découvrir. ‖ *Tirer la vérité du fond du puits*. Arriver à la vérité à force de recherches.

Ils tremblent qu'un censeur que sa verve encourage
Ne vienne en ses écrits démasquer leur visage,
Et, fouillant dans leurs mœurs en toute liberté,
N'aille du fond du *puits* tirer la vérité. (BOILEAU.)

— Hist. sacr. *Le puits de celui qui vit et qui me voit*. Source située à l'entrée de l'Arabie déserte, aux confins du pays de Chanaan.

— Hist. *Le puits*. Espèce de vaste brancard sur lequel montait, à Venise, le doge nouvellement élu, et qu'environ deux cents hommes promenaient autour de la place Saint-Marc.

— *Les puits*. Prisons de Venise situées audessous du niveau des canaux. Il y avait d'autres prisons à Venise, situées sous la toiture du palais de Saint-Marc, et qui, par une sorte d'antithèse, s'appelaient *les plombs*.

— Prov. et fig. *Cet homme est un puits, un vrai puits*. Il garde religieusement ce qu'on lui a confié, malgré les obsessions dont on l'entoure pour lui tirer son secret. ‖ Dans un sens analogue. *Ce qu'on lui dit tombe dans un puits, c'est comme si cela tombait dans un puits*. Lui parler, lui faire des questions, c'est perdre son temps et sa peine, tant il est secret et réservé. ‖ *Cela est tombé dans le puits*. Cela a fini par être totalement oublié. ‖ Dans le même sens. *Cela ne tombera pas dans le puits*. Cela ne s'oubliera pas, on en gardera la mémoire, on se le rappellera quand il le faudra.

— Un poète a cru devoir écrire ce mot sans *ts*; c'est là, il faut en convenir, une licence un peu trop forte.

Il fit signe à Cédar, en lui montrant le *pui*,
De les faire descendre et boire devant lui.
(LAMARTINE.)

PUL. s. m. Relat. Nom donné en Perse à toutes les monnaies de cuivre qui ont cours dans l'empire.

PULCHÉRIE (Ælia Pulcheria, sainte). Impératrice d'Orient, fille d'Arcadius et sœur de Théodose le Jeune, née en 399. Elle fut proclamée *Augusta*, en 415. Maîtresse du trône à la mort de son frère, elle épousa Marcien, après lui avoir fait jurer de garder la continence avec elle. Elle mourut en 453. L'Église grecque la fête le 13 septembre.

PULE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des apocynées.

PULEJATE. s. m. Sorte de vin qu'on fait avec une infusion de pouliot, herbe odoriférante. Il est peu connu.

PULICAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *pulex*, gén. *pulicis*, puce). Bot. Se dit des plantes marquées de taches semblables à celles que produisent sur le linge les déjections des puces, ou de taches semblables à des piqûres de puces.

PULICAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, se rapprochant beaucoup des inules. Pulicaire dyssentérique. Pulicaire commune. Pulicaire arabique.

— Nom vulgaire d'un plantain.

— Médec. Se dit des éruptions cutanées semblables à des morsures de puces, et en général des maladies dans lesquelles on observe de ces éruptions. Une fièvre pulicaire. Une éruption pulicaire.

PULINE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des byssus.

PULK. s. m. Corps de troupes. Se dit des Cosaques. Un pulk de Cosaques.

PULLAIRE. s. m. (du lat. *pullus*, poulet, et en général, petit d'un animal quelconque). Antiq. rom. Officier de rang subalterne, chez les Romains, qui gardait et nourrissait les poulets et les oiseaux sacrés, réservés pour les auspices. Chaque légion romaine avait son pullaire.

PULLAIRES. Géogr. Petites îles du golfe Adriatique, au nord de la côte d'Istrie, très-près de Pola.

PULLASTRE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles.

PULLIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pullus*, rejeton ; *gerere*, porter). Bot. Qui porte des boursoufflures, qui est couvert de pustules saillantes. La nérita est pulligère. ‖ S'emploie substantivement.

PULLULATION. s. f. (pr. *pul-lu-la-ci-on*). Action de pulluler, multiplication abondante et rapide. La pullulation des chenilles est extraordinaire cette année. Ce mot a été créé par Buffon, V. PULLULER.

— Nom donné par le prince de Ligne à la population juive, en Pologne et ailleurs, qui est maigre, hâve, hideuse.

PULLULER. v. n. 1re conj. (du lat. *pullulare*; dérivé de *pullus*, rejeton). Multiplier abondamment et rapidement. Se dit de tout ce qui a vie et qui engendre. Dans les chambres malpropres on voit pulluler les puces. Il y a des années où les chenilles pullulent d'une façon extraordinaire. Les sauterelles, qui pullulent si abondamment en Afrique, servent de nourriture aux Arabes, qui les regardent comme un mets friand. En écrivant *pullulent* et non *pullullent*, nous nous rangeons de l'avis de l'Académie et non de celui de M. Landais, qui dit : « Nous ferons observer que l'Académie, qui écrit *appeler* et il *appelle*, écrit *pulluler* et il *pullule*. La règle est cependant bien positive, et elle consacre les principes qu'elle a elle-même établis. » Pour peu qu'il eût réfléchi, M. Landais se fût abstenu de cette observation, à moins que, contrairement à toute règle établie, au lieu d'écrire : il *recule*, il *manipule*, il *formule*, il *adule* et une foule d'autres, il n'écrive, mais dans ce cas pour lui seul : il *reculle*, il *manipulle*, il *formulle*, il *adulle*. Les verbes en *uler* ne suivent pas la même règle que les verbes en *eler*.

C'est au printemps
Que tout aime, que tout *pullule* dans le monde.
Monstres marins au fond de l'onde,
Tigres dans les forêts, alouettes aux champs. (LA FONT.)

— Se dit aussi des plantes. Le chiendent pullule beaucoup. La fougère pullule abondamment.

— Fig. Se dit des écrits dangereux ou méprisables, des fausses doctrines, des opinions pernicieuses, des erreurs qui se répandent promptement et se propagent au loin. Les mauvais livres pullulent. La censure a pour objet d'empêcher les maximes antisociales ou immorales de pulluler. Cette hérésie a promptement pullulé. Les préjugés *pullulent* dans le berceau de l'ignorante paresse. (Pythagore.)

— Fig. Se dit aussi des individus abjects, méprisables, réprouvés de la société, dont le grand nombre va croissant. Les voleurs pullulent cet hiver. La canaille pullule. Dans les fêtes publiques, les fripons pullulent.

PULMENT. s. m. (du lat. *pulmentum*, même signif.). Potage fort épais, fait de riz, de fèves. Horace et Pline, qui parlent du pulment, lui ont donné cette signification et aussi celle de hachis, civet.

PULMO-AORTIQUE. adj. des 2 g. et s. m. (du lat. *pulmo*, poumon, et *aorta*; dérivé du gr. ἀορτή, artère qui communique les esprits vitaux par tout le corps). Médec. Qui appartient au poumon et à l'aorte. Quelques auteurs appellent de ce nom le canal artériel.

PULMOBRANCHE. adj. des 2 g. (du lat. *pulmo*, poumon, et du gr. βράγχια, branchies). Moll. Se dit des animaux pourvus de branchies disposées en poumons, c'est-à-dire tapissant l'intérieur d'une cavité dans toute son étendue. ‖ Ordre de la classe des paracéphalophores. ‖ PULMOBRANCHES. s. m. pl. Famille de l'ordre ou de la classe des gastéropodes, comprenant ceux de ces mollusques qui respirent l'air en nature.

PULMOGRADE. adj. des 2 g. (ét. lat. *pulmo*, poumon ; *gradi*, marcher). Entom. Se dit des insectes dont le corps est gélatineux et dont la locomotion s'exécute par des mouvements d'expansion et de resserrement semblables à ceux du poumon dans la respiration. ‖ PULMOGRADES. s. m. pl. Ordre de la classe des arachnodermaires, comprenant les insectes qui sont pulmogrades.

PULMONAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *pulmonarius*; formé de *pulmo*, poumon, qu'on écrivait autrefois *poulmon*). Anat. Qui appartient au poumon. ‖ *Artère pulmonaire*. Artère qui naît de la partie supérieure et gauche du ventricule droit du cœur, se porte en haut et à gauche et se partage en deux troncs, au niveau de la seconde vertèbre dorsale, un pour chaque poumon. L'artère pulmonaire porte du cœur au poumon le sang qui doit régénérer l'acte respiratoire. ‖ *Plèvre pulmonaire*. La portion de la plèvre qui revêt immédiatement le poumon. V. PLÈVRE. ‖ *Veine pulmonaire*. Veine qui rapporte au cœur le sang régénéré par l'acte respiratoire et porté au poumon par l'artère pulmonaire.

— Pathol. *Catarrhe pulmonaire*. V. BRONCHITE. ‖ *Phthisie pulmonaire*. Maladie de consomption causée par quelque vice organique du poumon, amenant une ulcération pulmonaire et dans laquelle toute l'habitude du corps s'amaigrit et se dessèche jusqu'à extrême consomption. ‖ *Plexus pulmonaire*. V. PLEXUS. ‖ *Crachats pulmonaires*. Mucosités expectorées par les poumons, dans la pulmonie. ‖ *Trachées pulmonaires*. Dans les insectes, celles qui font suite aux trachées proprement dites, sans toutefois exister toujours. On ne saurait en préciser l'origine, mais on les reconnaît à leur grand diamètre et à ce qu'elles semblent servir comme de réservoirs à l'air.

PULMONAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des borraginées, comprenant des plantes herbacées ou plus rarement des arbustes, dont les feuilles sont alternes et dont les fleurs sont disposées au sommet des tiges en grappes unilatérales ou en corymbe. On a donné le nom de pulmonaire à ces plantes parce qu'on leur a attribué pour propriétés essentielles la vertu de remédier aux maladies du poumon. Pulmonaire officinale. Pulmonaire à feuilles étroites. ‖ *Pulmonaire de chêne*. V. LOBAIRE. ‖ *Pulmonaire des Français*. L'épervière.

— PULMONAIRES. s. m. pl. Entom. Ordre de la classe des arachnides, comprenant ceux de ces animaux qui respirent par des sacs pulmonaires.

PULMONAL, ALE. adj. Médec. Qui vient du poumon. Affection pulmonale. ‖ Pl., *pulmonaux*.

PULMONARIÉE. s. f. Bot. Section de plantes herbacées, établie dans le genre hieracium.

PULMONÉ, ÉE. adj. (du lat. *pulmo*, poumon). Moll. Qui respire par les poumons. ‖ PULMONÉS. s. m. pl. Branche de la race des animaux vertébrés, comprenant ceux à sang froid qui respirent au moyen de poumons. ‖ Ordre de la classe des gastéropodes. ‖ S'empl. aussi au singul. On distingue les *pulmonés aquatiques* ou *limnéens*, et les *pulmonés terrestres* ou *limacinés*.

PULMONELLE. s. f. Moll. Genre de mollusques établi pour l'aplidion.

PULMONIE. s. f. (du lat. *pulmo*, poumon). Pathol. Maladie causée par une inflammation des poumons. Ce mot est vieux et à peu près hors d'usage en médecine ; il est remplacé par *pneumonie*, et même par *pleuro-pneumonie*, parce qu'il est rare qu'il y ait inflammation des poumons sans inflammation de la plèvre. *Pleuro-pneumonie* est, au reste, l'ancienne expression d'Hippocrate. ‖ Quelques auteurs ont appelé *pulmonie* la phthisie pulmonaire. V. PULMONAIRE.

PULMONIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *pulmo*, poumon, et *ferre*, porter). Hist. nat. Qui a des poumons.

PULMONIFORME. adj. des 2 g. Qui a la forme d'un poumon.

PULMONIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *pulmo*, poumon ; gén. *pulmonis*). Méd. Qui est malade du poumon, qui est affecté de la maladie dite *pulmonie*. Un jeune homme pulmonique. Une femme pulmonique. Il est, elle est pulmonique. ‖ substantiv. Un pulmonique. Les pulmoniques sont très-difficiles à guérir. Le pulmonique doit suivre un régime extrêmement sévère.

PULPATION. s. f. Pharm. Action de pulper, de réduire en pulpe certaines substances végétales.

PULPE. s. f. (du lat. *pulpa*, même signific. On écrivait autrefois *poulpe*). Bot. Partie molle, charnue, essentiellement formée de tissu cellulaire, qui constitue une grande partie des fruits, des feuilles et des graines, et qui porte différents noms. La pulpe des fruits s'appelle *sarcocarpe* ou *mésocarpe*, la pulpe des feuilles *parenchyme*, et la pulpe des graines, *endosperme*.

— En parlant des animaux. Les parties les plus charnues des animaux, la chair la plus délicate à manger.

— Pharm. Sorte de pâte ou de bouillie faite avec la pulpe proprement dite des végétaux. Pulpe de prune. Pulpe de tamarin. Pulpe de carotte. Il est presque toujours nécessaire de faire subir une opération préliminaire aux substances qu'on veut réduire en pulpe.

— Anat. *Pulpe cérébrale*. La partie médullaire du cerveau, [illegible] *Pulpe digitale*. [illegible] à l'extrémité des doigts [illegible] renflée et arrondie qui termine les doigts.

PULPÉ, ÉE. part. pass. du v. Pulper. S'emploie adjectivement.

PULPER. v. a. 1^{re} conj. (du lat. *pulpa*, pulpe). Pharm. Réduire en pulpe. Pulper la casse, le tamarin. Avant de pulper le tamarin, on le laisse ramollir dans l'eau; on pulpe ensuite sur un tamis de crin la masse molle qui en résulte.

— SE PULPER. v. pron. Être pulpé. Les roses rouges, le cochléaria, le cresson, se pulpent dans un mortier. La racine de guimauve, les bulbes de lis se pulpent de la même façon.

PULPESIE. s. f. Médec. Nom donné par quelques auteurs à l'apoplexie. V. APOPLEXIE.

PULPETTER. v. n. 1^{re} conj. Mimologisme relatif à la manière de clapper des vautours.

PULPEUX, EUSE. adj. Composé de pulpe. Matière pulpeuse.

— Qui a de la pulpe. Substance pulpeuse.

— Qui a la consistance de la pulpe. L'arille pulpeuse. Péricarpe pulpeux. Le tissu pulpeux du cerveau.

PULPITUM. s. m. (pr. *pul-pi-tomm*). Antiq. Lieu élevé sur lequel les acteurs romains venaient réciter et où la fable se jouait. Chez les Grecs, le *pulpitum* avait deux parties; l'une s'appelait *proscenium*, où les acteurs jouaient; l'autre, *logeion*, *logeum*, où les chœurs venaient réciter, et les pantomimes faire leurs représentations.

PULPOIRE. s. m. (du lat. *pulpa*, pulpe). Pharm. Sorte de large spatule, avec laquelle on presse sur un tamis de crin la substance préalablement amenée à l'état de masse molle, qu'on veut pulper.

PULPOL. s. m. Pharm. Pulpe médicinale en général; médicaments de substance molle, formés de la partie charnue des végétaux.

PULPOLÉ. s. m. Pharm. Substance réduite en pulpe.

PULPOLIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Composé de pulpe, fait de pulpe. Médicament pulpolique.

PULPUT. V. PUPUT.

PULQUE. s. f. Bot. Liqueur préparée avec le suc de l'agavé d'Amérique, qu'on a fait fermenter. La pulque sert de boisson.

PULQUER. v. a. 1^{re} conj. Relat. Changer en pulque. Pulquer la sève sucrée de l'agavé.

— v. n. Fabriquer de la pulque.

PULS. s. m. Sorte de mets ancien fait avec du riz, des pois, des fèves, et qui avait la consistance d'une bouillie. On mangeait cet épais potage dans une sorte de vase appelé *pultarium*.

PULSANO (Ordre de). Hist. relig. Ordre religieux fondé au XII^e siècle à Pulsano, dans la Pouille, au royaume de Naples, par saint Jean de Matera.

PULSARE. s. m. Hortic. Sorte de raisin qui croît dans le Languedoc.

PULSATEUR, TRICE. adj. Qui pousse, qui bat.

— Entom. *Scarabée pulsateur*. Un des noms vulgaires de la vrillette. Il est ainsi appelé à cause de la faculté qu'a cet insecte de produire un bruit très-singulier de tic-tac ou de va et vient très-rapide, analogue à celui d'une pendule dont l'échappement ne serait pas retenu par le balancier. Les anciens l'appelaient *sonicéphale*.

PULSATIF, IVE. adj. (du lat. *pulsare*, battre). Médec. Qui élance, qui bat. || *Douleur pulsative.* Battement douloureux qu'on éprouve dans les parties enflammées, et qui répond aux pulsations artérielles. Les femmes nerveuses ressentent souvent dans différentes parties du corps des douleurs pulsatives, qui sont ordinairement sans danger.

PULSATILLE. s. f. (du lat. *pulsare*, battre, frapper). Bot. Espèce d'anémone; les aigrettes de ses graines sont agitées par le vent le plus léger, de là, le nom donné à la plante. || Nom vulgaire de la *fleur de Pâques* ou *passe-fleur*.

PULSATION. s. f. (pr. *pul-ça-ci-on*; du lat. *pulsare*, battre). Battement.

— Médec. Battement des artères qui constitue le pouls. Pulsation artérielle ou de l'artère. Pulsation uniforme. Pulsation inégale. Compter combien le pouls d'un malade fait de pulsations à la minute ou par minute. || *Pulsation* se dit aussi de la *douleur pulsative*. V. PULSATIF. J'éprouve au petit doigt une forte pulsation. Avoir une pulsation. Les pulsations artérielles sont isochrones aux mouvements du cœur. Éprouver des pulsations très-marquées et très-douloureuses.

— Fig. Il sent de toutes ses fibres le mensonge, l'injustice, dans chacune des *pulsations* du genre humain. (Ed. Quinet.)

— Phys. Le mouvement de vibration qui a lieu dans les fluides élastiques en général quand leurs molécules sont brusquement frappées. La pulsation du son, c'est-à-dire le mouvement de vibration qui a lieu dans l'air, et duquel résulte ce qu'on nomme le son, quand les oscillations des molécules d'un corps placé dans ce milieu se transmettent à l'air au moyen d'un choc par exemple, et se propagent dans ce fluide jusqu'à notre oreille.

PULSATOIRE. adj. des 2 g. Qui produit ou fait entendre des pulsations. Mouvement pulsatoire. S'emploie en médecine et en physique. V. PULSATION.

— Entom. Nom donné à un insecte regardé comme la cause des pulsations qui se font entendre dans le vieux bois. L'insecte pulsatoire appelé *psocus*, a reçu le nom vulgaire d'*horloge de la mort*.

PULSILOGE. s. m. (du lat. *pulsus*, pouls, et du gr. λέγω, je dis). Pathol. Instrument propre à faire connaître la qualité du pouls. Le pulsiloge, attribué à Sanctorius, est tout à fait inconnu. *Pulsiloge* est plus significatif que *pulsimètre*. *Pulsiloge*, en marquant les battements du pouls, leurs intervalles successifs, les différences entre ces intervalles, dirait complètement le pouls; *pulsimètre* n'indique que la vitesse du pouls à la minute par exemple, comme si dans toute la durée de la minute les battements étaient égaux, uniformes, et comme si tout devait se passer de la même façon dans le même temps. Sous ce rapport, *pulsiloge* serait préférable à *pulsimètre*. M. Landais dit le contraire, parce qu'il ne considère la mesure du pouls que comme la mesure de la vitesse d'un mouvement uniforme. Mais il faut ajouter ici que le pulsimètre est seul en usage.

PULSIMANCIE. s. f. (du lat. *pulsus*, pouls, et du gr. μαντεία, divination). Pathol. Divination établie sur les indications du pouls; espèce de charlatanisme qui consistait à tirer de ces seules indications un pronostic ou un diagnostic sur l'état pathologique ou physiologique d'un individu.

PULSIMANCIEN, ENNE. adj. Pathol. Qui concerne la pulsimancie. Un diagnostic pulsimancien. Une assertion pulsimancienne. || s. Celui, celle qui pratique la pulsimancie.

PULSIMÈTRE. s. m. (du lat. *pulsus*, pouls, et du gr. μέτρον, mesure). Pathol. Instrument propre à mesurer la vitesse du pouls, considéré comme celle d'un mouvement uniforme, c'est-à-dire comme constante dans une certaine unité de temps suffisamment petite. Le meilleur de tous les pulsimètres, ce sont les doigts exercés d'un habile praticien.

— Phys. Appareil propre à indiquer avec quelle facilité l'évaporation se fait dans le vide.

PULSIMÉTRIE. s. f. Art de la fabrication du pulsimètre. || Art de l'employer et d'en apprécier les indications.

PULSIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne le pulsimètre. Une indication pulsimétrique. Des recherches pulsimétriques.

PULSION. s. f. (du lat. *pulsus*, mouvement, impulsion). Phys. Propagation du mouvement des ondes dans un fluide élastique. Il est très-peu usité.

PULSOMÈTRE. s. m. V. PULSIMÈTRE.

PULTACÉ, ÉE. adj. (du lat. *puls*, gén. *pultis*, sorte de bouillie). Médec. Qui a la consistance d'une bouillie, d'une purée.

PULTAWA ou **POLTAWA.** Géogr. Gouvernement de la Russie d'Europe, borné au N. par Tchernigow, au S. par Kherson et Ekaterinoslaw, à l'E. par les Slobodes de l'Ukraine, à l'O. par le Dniéper; 1,900,000 hab.

— PULTAWA. Ville forte de Russie et capitale du gouvernement du même nom, au confluent de la Poltawka et de la Vorskla. Population, 10,000 hab. Célèbre par la bataille qui eut lieu en 1389 entre Timour Leng (Tamerlan) et Vitold, duc de Lithuanie. Célèbre encore par la victoire remportée le 8 juillet 1709 par Pierre le Grand, empereur de Russie, sur Charles XII, roi de Suède, qui perdit toute son armée, et traversa le Borysthène à la nage, pour se réfugier en Turquie.

PULTENÉE. s. f. (du lat. *puls*, gén. *pultis* sorte de bouillie). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, dont le fruit ou la graine, après un degré convenable de dessiccation, peut fournir des fécules, de la bouillie.

PULTIPHAGE, PULTIPHAGONIDE adj. des 2 g. et s. m. (du lat. *puls*, *pultis*, bouillie; et du gr. φάγω, je mange). Philol. Mangeur de bouillie. Nom donné par Plaute aux Carthaginois.

PULTUSK, PULTAUSK. Géogr. Ville de la Russie d'Europe (Pologne), à 160 kilom. de Plock; 2,200 hab. Célèbre par la victoire de Charles XII sur les Saxons en 1703, et par la bataille qui eut lieu entre les Français et les Russes en 1807.

PULVÉRACÉ, ÉE. adj. (du lat. *pulvis*, gén. *pulveris*, poussière). Qui est couvert de poussière.

— Bot. Se dit de certaines plantes sur lesquelles on voit comme une sorte de poussière. La parmélie pulvéracée.

PULVÉRAGE. s. m. (du lat. *pulvis*, *pulveris*, poussière). Féod. Droit levé par les seigneurs sur les troupeaux qui passaient sur leurs terres, à cause de la poussière qui résultait de ce passage. || Droit de tonlieu, qu'on levait dans les foires et les marchés. || Droit que les gouverneurs percevaient à titre de présent sur les villes qu'ils visitaient. || Rémunération pécuniaire à laquelle avaient droit les serfs qui s'enrôlaient. || Salaire des arpenteurs.

PULVÉRAIRE. s. f. (du lat. *pulvis*, *pulveris*, poussière). Bot. Genre de lichens contenant quelques espèces pulvérulentes.

PULVÉRARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la pulvéraire. || PULVÉRARIÉES. s. f. pl. Famille de lichens ayant pour type le genre pulvéraire.

PULVÉRATEUR. adj. m. (du lat. *pulvis*, *pulveris*, poussière). Zool. Nom donné aux oiseaux et aux animaux qui ont l'habitude de se rouler dans la poussière, de se frotter contre le sol en soulevant de la poussière. Les passereaux, les gallinacés sont pulvérateurs. La pintade est du nombre des oiseaux *pulvérateurs*. (Buffon.)

PULVÉRATIQUE. adj. des 2 g. Féod. V. PULVÉRAGE.

PULVÉRESCENCE. s. f. (du lat. *pulvis*, *pulveris*, poussière). Bot. État d'une surface végétale qui est couverte d'une sorte de poussière ou de farine, exsudation de la plante vraisemblablement et dont la couleur est souvent agréable. La pulvérescence du chénopode pourpré.

PULVÉRIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *pulvis*, *pulveris*, poussière, et *ferre*, porter). Qui a de la poussière, qui est rempli de poussière.

— Minér. Nom donné à une variété de quartz agate en creux, dont la cavité est remplie totalement ou partiellement d'une poussière de chaux carbonatée.

PULVÉRIN. s. m. (du lat. *pulvis*, *pulveris*, poudre). Poudre à canon très-fine obtenue en écrasant la poudre ordinaire et la tamisant. Le pulvérin sert pour amorcer, pour faire des traînées, pour composer des artifices. On dit aussi *poussière* de poudre à canon.

— Se dit aussi de l'étui dont les arquebusiers et les mousquetaires se servaient au XVI^e siècle pour renfermer la poudre. Cet étui s'appelait encore *fourniment*.

— Se dit de cette sorte de poussière humide produite par les jets d'eau, les cascades, etc. Pluie extrêmement fine dont on se sent quelquefois frapper le visage quand la direction du vent le comporte.

PULVÉRISATION. s. f. (pr. *pul-vé-ri-za-cion*). Action de pulvériser, de réduire en poudre. Avant de soumettre un corps à la pulvérisation, il faut lui donner un très-grand degré de siccité. Il y a des substances qui, avant d'être soumises à la pulvérisation, ont besoin d'une division préalable; par exemple, les métaux, les bois, les racines. || *Pulvérisation par contusion*, employée pour les substances dures, qui ne cèdent qu'à des chocs violents. || *Pulvérisation par trituration*, employée pour toutes les substances qui se ramollissent par la chaleur, comme les gommes, les résines: on les écrase dans le mortier en agitant circulairement le pilon. || *Pulvérisation par mouture*, employée pour les céréales et en général pour toutes les substances dont la poudre a reçu le nom de *farine*: on broie la substance entre deux corps durs et impénétrables. || *Pulvérisation par frottement*, pour les substances très-friables, comme la céruse, la magnésie, etc.: on frotte la substance avec la main sur un tamis placé au-dessus d'une feuille de papier. || *Pulvérisation par intermède*, employée pour les métaux, la vanille, le camphre, qu'on a d'abord eu soin de diviser autant que possible: on mêle à la substance un autre corps qui facilite la conversion en poudre, et qu'on puisse ensuite séparer facilement. Le sucre, la gomme, le sel marin, etc., sont des intermèdes très-employés pour les substances insolubles dans l'eau, parce qu'ils sont eux-mêmes très-solubles. || *Pulvérisation par porphyrisation*, dite aussi *porphyrisation*, employée pour les substances très-dures qu'on veut réduire en poudre impalpable: on place la substance sur une table de porphyre et on fait mouvoir dessus une molette de la même nature. || *Pulvérisation par lévigation*. On délaie dans l'eau la substance; on sépare ensuite par dépôt et décantation la poudre la plus grossière, et on fait évaporer la liqueur pour avoir la poudre la plus fine qui est restée en suspension dans l'eau. || *Pulvérisation par précipitation*. On fait avec la substance et un certain corps un composé, soluble dans l'eau, où on le dissout en effet; puis on met dans la liqueur un autre corps qui avec le premier corps puisse former un composé soluble et le forme en effet en vertu de l'affinité chimique. Alors, une poudre impalpable se précipite, qui est celle de la substance donnée, et qu'on obtient par évaporation. (Les pulvérisations par *intermède*, par *lévigation* et par *précipitation* sont des opérations chimiques.) || *Pulvérisation par fusion*, pour les métaux ductiles et facilement fusibles: la fusion opérée, on agite vivement pour empêcher que les particules ne se prennent en masse compacte. || *Pulvérisation par volatilisation*, employée pour le mercure doux, le soufre, etc.

— Se dit aussi des effets, du résultat même de la pulvérisation. Les procédés employés pour opérer la pulvérisation (le résultat de la pulvérisation) sont très-nombreux et varient avec la nature de la substance qu'on veut réduire en poudre. Le procédé de fabrication de la poudre employé aux États-Unis, où l'on se sert d'un tonneau renfermant des balles de plomb, auquel on imprime un mouvement de rotation, ne fournit pas de bons résultats pour la pulvérisation. La pulvérisation de cette substance n'est pas satisfaisante pour le but qu'on se propose.

PULVÉRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Pulvériser. S'empl. adjectiv. Pour moi, je suis plus frappé de ses parties solides que des *pulvérisées*, quoique également étonnantes. (B. de St-P.)

— Par exagér. Devenir poussière; être couvert de poussière. J'approuve vos bains, ils vous empêchent d'être *pulvérisés*. (M^{me} de Sév.)

— Fig. Anéanti, détruit. Cet écrit fut bientôt pulvérisé.

PULVÉRISER. v. a. 1^{re} conj. (du lat. *pulvis*, gén. *pulveris*, poudre). Réduire en poudre, réduire un corps solide en particules plus ou moins ténues. Les substances que l'on veut pulvériser ont besoin de subir à l'avance quelques opérations préliminaires. Les anciens pulvérisaient souvent les corps par la calcination.

— Fam. Se dit dans le sens propre, pour Détruire complètement, anéantir. Nous avons pulvérisé l'ennemi. Si tu ne te tais, je te pulvérise.

— Fig. Réduire à néant, défaire entièrement. Il a réfuté toutes ses objections et l'a pulvérisé. Il a pulvérisé cet argument. La justice est l'organe de la vérité, et la foudre qui *pulvérise* l'imposture. (B.-Varennes.)

— SE PULVÉRISER. v. pron. Être pulvérisé. Les métaux ne se pulvérisent pas comme les substances friables. || Fig. De telles objections se pulvérisent aisément. || Par exagération. La poussière était si abondante que j'ai failli me pulvériser.

— v. réciproq. Ils étaient si ardents à la discussion, qu'on aurait dit qu'ils voulaient se pulvériser.

PULVÉRISEUR. s. m. Celui qui opère la pulvérisation des couleurs, des teintures et des drogueries. Omiss. des dictionnaires.

PULVÉROL. s. m. Pharm. Poudre médicinale.

PULVÉROLÉ. s. m. Pharm. Substance réduite en poudre.

PULVÉROLIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Qui est en poudre. La matière pulvérolique.

PULVÉRULATEUR. adj. m. V. PULVÉRATEUR.

PULVÉRULENT, ENTE. adj. (du lat. *pulverulentus*, dériv. de *pulvis*, *pulveris*, poudre, poussière). Poudreux, chargé de poussière.

— Minér. Qui a la consistance de la poussière, ou qui est facile à réduire en poudre. Se dit des corps dont les grains sont tellement ténus qu'ils ressemblent à de la poussière. Chaux carbonatée pulvérulente. Corps pulvérulent. Substance pulvérulente. Matière pulvérulente.

— Bot. Se dit du pollen des végétaux, quand il se compose, comme cela a lieu ordinairement, d'une foule d'utricules distinctes semblables à une fine poussière. || Se dit des plantes qui sont couvertes de grains très-fins sensibles au toucher et à la vue, et qui se détachent facilement. || Se dit encore des plantes couvertes d'un duvet très-fin et serré, semblable à de la poussière.

— Zool. Se dit de certaines parties du corps des insectes où l'on remarque comme une poussière très-fine. Le ventre et les ailes du hanneton sont pulvérulentes. || Se dit aussi des oiseaux dont le plumage est comme chargé d'une fine poussière.

— PULVÉRULENT. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un characin.

PULVICULE. s. f. (dimin. du mot lat. *pulvis*, poussière, grain de poussière). Particule sèche et isolée, dont on supposait les globes du système solaire primitivement formés, dans les lieux qu'ils occupaient. Les pulvicules de la terre, de la lune, de Mercure, etc.

PULVIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *pulvis*, poudre, *ferre*, porter. Se dit d'une géode qui renferme une matière pulvérulente.

PULVINAR, PULVINAIRE. s. m. (du lat. *pulvinar* ou de *pulvinarium*, qui ont la même signif.; dér. de *pulvinus*, coussin, oreiller). Antiq. Petit lit sur lequel les païens mettaient les simulacres de leurs dieux autour d'une table chargée de mets, soit dans les temples, soit au cirque. La cérémonie qui consistait à dresser ces lits s'appelait les *lectisternes*.

PULVINAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour toutes les espèces de sphéries.

PULVINÉ, ÉE. adj. (du lat. *pulvinus*, coussin). Bot. Qui a la forme d'un coussin. Qui est divisé par sillons, comme un champ, parce qu'entre deux sillons il y a un amas de terre élevé et présentant la forme d'un coussin.

— Entom. Se dit du prothorax des insectes, quand, étant déprimé sur un point, il paraît comme gonflé sur l'autre. Prothorax pulviné.

PULVINULE. s. f. (dimin. de *pulvinus*, coussin). Bot. Filets simples ou rameux, imitant souvent de petits coussins, qui s'élèvent de la surface supérieure du thalle de certains lichens. Les pulvinules de la parmélie glomulifère.

PULVINIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *pulvinus*, coussin; *forma*, forme). Qui a la forme d'un coussin. V. PULVINÉ.

PULVISCULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *pulvisculus*, dimin. de *pulvis*, poussière). Qui concerne les pulviscules. || *Matière pulvisculaire*. La masse colorée, dilatable et contractile, qui résulte de l'ensemble des pulviscules.

— Géol. Se dit des pierres, des métaux, des minéraux dont le grain est si fin qu'il ressemble à de la poussière. Grès pulvisculaire. Acier pulvisculaire. Carbonate de chaux pulvisculaire.

PULVISCULE. s. m. (dimin. de *pulvis*, poussière). Bot. Granule de cette matière pulvérulente que renferment en abondance les capsules des lycopodes, ou les endochromes des algues marines articulées.

PUMA. s. m. Mamm. Lion du Chili; il tient du tigre. On l'appelle aussi *pagi*. Les ocelots, les *pumas* exercent leurs rapines dans les solitudes de l'Amérique. (A. Martin).

PUMICIF. adj. et s. m. Se dit d'une espèce de papier carton sur lequel on dessine.

PUMICIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *pumex*, gén. *pumicis*, pierre ponce ; *forma*, forme). Qui a l'aspect de la pierre ponce. Lave pumiciforme.

PUMICIN. s. m. Huile de palme, dite aussi *Huile de Sénégal*.

PUMICITE, PUMITE. s. f. (du lat. *pumex*, *pumicis*, pierre ponce). Minér. Pierre ponce.

PUMIQUEUX, EUSE. adj. (du lat. *pumex*, pierre ponce). Minér. Qui ressemble à la pierre ponce.

PUNAIS, AISE. adj. (des deux mots français *puer* et *nez*, qui pue par le nez ; ou de *punaise*, à cause de l'odeur rebutante qu'exhale l'organe olfactif, et qu'on a comparée à l'odeur d'une punaise qu'on écrase dans ses doigts). Dont le nez exhale une odeur puante et est presque privé du sentiment de l'odorat à cause du vice de l'organe. On ne peut demeurer longtemps auprès d'un homme punais. Cette jeune personne est punaise. Il n'a point d'odorat, il est donc punais? Un prêtre punais est très-peu propre au confessionnal et à assister un malade. V. OZÈNE.

— substantiv. Un punais. De même que le punais ne sent pas son odeur, de même l'homme ne s'aperçoit pas de ses propres défauts.

PUNAISE. s. f. (des mots français *puer* et *nez* ; qui pue au nez : par une sorte de pléonasme, qui exprime plus fortement tout le dégoût que la punaise inspire). Hist. nat. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, section des hétéroptères, famille des géocorises. On connaît jusqu'à quarante-trois espèces de punaises. ‖ *Punaise des lits* (*cimex lectuarius*), insecte de couleur brune, arrondi, très-plat, sans ailes et sans élytres, qui suce le sang de l'homme à l'aide d'un suçoir dont la gaîne a trois articles seulement, qui se loge dans les bois de lit, dans les papiers qui tapissent les chambres ; qui exhale enfin une odeur fétide, infectant tout ce qu'il touche. Un des moyens les plus efficaces de détruire les punaises consiste à enduire d'une pommade mercurielle toutes les places où l'on peut supposer qu'elles se logent. Un chimiste célèbre, interrogé s'il connaissait un remède contre les *punaises*, répondit : J'en connais un. — Quel est-il? — Mettre le feu à la maison. (Sall.) Le sang de l'homme est la nourriture de la *punaise*, et c'est au moyen de sa trompe qu'elle se le procure. (Heurtel.) La *punaise* est une véritable calamité par les tourments inouïs qu'elle cause pendant certaines nuits d'été ; ce dégoûtant insecte produit une anxiété extrême, une insomnie complète, un véritable désespoir pour les personnes qui, ayant la peau tendre et irritable, se trouvent exposées aux attaques d'un grand nombre de ces animaux sanguivores. (Id.)

— *Punaise des bois*. Insecte qui appartient au genre des pentatomes, qui ont quatre articles à la gaîne du suçoir. Cette punaise a des ailes et des élytres, ce que n'a pas la punaise des appartements. Elle est bien dix fois plus grosse que cette dernière, et son odeur est tout aussi infecte.

— Prov. et pop. *Plat comme une punaise*. Extrêmement plat. ‖ *Avoir le ventre plat comme une punaise*. Avoir le ventre vide, après qu'on a été longtemps sans manger.

— Fig. et pop. *C'est une punaise*. C'est un être vil et méprisable, inspirant le dégoût.

— Fig. et fam. La plus petite des boucles en usage dans l'équipement militaire.

PUNAISIE. s. f. Maladie nasale dans laquelle on répand l'odeur particulière appelée de *punais*, à cause de sa ressemblance avec celle qui émane de la punaise. V. OZÈNE.

PUNAISOT. s. m. Hist. nat. Nom vulgaire du putois.

PUNCH. s. m. (pr. *ponche*, mot anglais). Boisson forte, d'origine anglaise, faite avec une liqueur spiritueuse, ordinairement de l'eau-de-vie ou du rhum, une infusion de thé, du sucre et du jus de citron. Punch au rhum, au kirsch, à l'eau-de-vie. Punch au vin. Punch à la glace. Punch glacé. Punch à la romaine. Un bol de punch. Un verre de punch. Boire du punch. Prendre du punch. Dans le punch anglais, c'est le thé qui prédomine. Nous causâmes en buvant du *punch*. (J.-J. Rouss.)

PUNCTILLE. s. f. (dimin. du lat. *punctum*, point, petit point). Chose de peu d'importance, presque insignifiante. La vie même n'est qu'une contexture de *punctilles* et de niaiseries. (M[lle] de Gournay.)

PUNCTUM. s. m. (pr. *ponk-tomm* ; mot latin qui signifie *point*). Anc. prat. Suffrage, voix dans une élection. Je lui ai donné mon *punctum*. Ce sens même est un de ceux qu'attachaient au mot *punctum* les anciens Romains, qui avaient l'habitude de marquer un point en donnant leur suffrage ; témoin ce vers d'Horace : *Suffragiorum puncta non tulit septem*, il n'eut pas sept voix pour lui ; littéralement : Il n'obtint pas sept points de suffrages.

— Mathém. *Punctum* signifie point. On le trouve qualifié de plusieurs façons dans l'ancienne école : *Punctum initians*. Qui est l'extrémité indivisible par laquelle commence la ligne. ‖ *Punctum continuans*. Qui est l'élément indivisible de la ligne tracée, ligne qui est continue par la juxtaposition successive de tous ses éléments. ‖ *Punctum terminans*. L'extrémité indivisible qui termine la ligne, au delà de laquelle la ligne ne s'étend point ; son dernier élément. ‖ *Punctum ex comparatione*. L'un quelconque des deux foyers d'une ellipse ou d'une hyperbole, dans la théorie des coniques d'Apollonius. ‖ *Punctum lineans*. Point décrivant. Point qui, en se mouvant suivant une loi donnée, décrit une courbe géométrique. Le *punctum lineans* d'une circonférence, d'une ellipse, d'une cycloïde, d'une épicycloïde, etc.

PUNCTUM SALIENS. (pr. *ponk-tomm ça-li-einss* ; loc. lat. signifiant *point saillant*). S'emploie dans le langage didactique, pour désigner en effet un point saillant d'un corps, d'un objet quelconque, que l'on décrit. ‖ S'emploie aussi, au figuré, dans le langage ordinaire, pour fixer l'attention sur quelque chose de capital. Mais voici le *punctum saliens*, écoutez bien.

— Médec. Se dit du premier rudiment du cœur chez l'embryon, qui apparaît comme un point au milieu de l'espèce de mucosité remplissant l'amnios, et dont on distingue très-bien les battements.

PUNDAGE. s. m. V. PONDAGE.

PUNDIT. s. m. V. PANDIT.

PUNDJAB. V. PENDJAB.

PUNGAMIE. s. f. Bot. Genre de plantes, voisin du ptérocarpe.

PUNGITIF, IVE. adj. (du lat. *pungere*, piquer). Médec. Poignant, aigu. Douleur pungitive.

— Bot. Qui pousse en pointe. Plante pungitive.

PUNI, IE. part. pass. du v. Punir. S'emploie adjectiv. Le coupable même n'était pas *puni* seul ; on enveloppait dans son châtiment la famille entière. (Rayn.) Un coupable *puni* est un exemple pour la canaille. (La Bruy.)

> Mais tous ils sont *punis* ; leur sommeil les tourmente,
> Le crime veille encor dans leur âme tremblante.
> (La Harpe.)

> L'insulte qu'un roi fait ne peut être *punie* ;
> C'est le plus grand abus de son autorité.
> (F. de Neufchateau.)

— *Puni de*. J'ai eu trop de confiance en lui, et j'en suis puni.

> Et Phèdre, de son crime ou tôt ou tard *punie*,
> N'en saurait éviter la juste ignominie. (Rac.)

— *Puni par*. Si le vizir avait été déclaré traître, rebelle et corrompu, de tels crimes auraient été *punis* par la mort dans un pays où ils ne sont jamais pardonnés. (Voltaire.)

— Fig. et fam. *Le voilà bien puni !* Se dit de quelqu'un qui est bien mortifié, bien vexé, bien dépité de ce qui lui arrive.

— *Être puni par où l'on a péché*. Trouver un sujet de déboire, de punition même, dans les choses, précisément, où l'on croyait trouver du plaisir, du profit. Se dit en parlant des choses dont la pratique n'est pas exempte de tout blâme. Mais ne craignez-vous pas, en les *punissant* tous également de vos malheurs passés, de confondre l'innocent et le coupable ? (B. de St-P.)

> Ainsi le ciel de tous trois fit justice ;
> Ainsi chacun fut *puni* par son vice. (*Man. poét.*)

> Mais dès qu'il a *puni* les nations rebelles,
> Il reprend en vainqueur ses armes immortelles.
> (F. Belin.)

PUNIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *punicus*, même signif.). De Carthage, qui a rapport aux Carthaginois.

— Hist. anc. *Guerres puniques*. Trois guerres célèbres, qui eurent lieu entre les Carthaginois (Pœni) et les Romains. La première commença l'an 264 av. J.-C. et dura vingt-deux ans. La deuxième commença l'an 219 et dura dix-huit ans. La troisième eut lieu de l'an 149 à l'an 146 av. J.-C. ; elle ne fut autre chose que le siége de Carthage. La ville fut prise après trois ans et incendiée ; son territoire fut converti en province romaine par Scipion Émilien. ‖ *Foi punique*. Mauvaise foi, par allusion à la perfidie que les Romains reprochaient aux Carthaginois. Cette locution est la traduction du *punica fides*, de Salluste, employé dans le même sens. ‖ *Langue punique*. Langue que parlaient les Carthaginois, et qui appartient à la famille sémitique. Le *Pœnulus* de Plaute renferme des débris de la langue punique. On voit à Tunis quelques inscriptions en langue punique. ‖ *Les Puniques*. Titre d'un poëme épique de Silius Italicus, sur la deuxième guerre punique.

PUNIR. v. a. 2e conj. (du lat. *punire*, même signif.). En parlant des personnes, Infliger une peine, faire subir une peine à quelqu'un qui a failli. Chaque fois qu'il manque, je le punis. Il faut punir les enfants avec sagesse et avec mesure. Faites un exemple, en punissant les révoltés. Dieu, irrité de la corruption des hommes, leur envoya le déluge pour les punir. Qui n'a tressailli d'effroi, en apprenant comment Dieu punit un jour les villes de Sodome et de Gomorrhe? Il résiste au superbe et *punit* l'homicide. (Rac.) Quoi ! vous le *puniriez*, vous qui causez sa peine? (Volt.) Le ciel, dit le vieillard, a *puni* ces brigands. (Del.)

> Que dis-je ? en *punissant* une ingrate famille,
> Fumant du sang du père, il adorait la fille ! (Volt.)

> Cesse donc de te plaindre, ou bien, pour te *punir*,
> Je t'ôterai ton plumage. (La Font.)

— Quelquefois le sujet du v. a. *punir* est la punition même infligée. Deux ou trois jours de prison le puniront suffisamment. Cette réprimande publique l'a sévèrement puni. Omiss. des dict.

— *Punir* s'emploie aussi dans le sens de Faire éprouver de la peine ou du dommage par défaut de reconnaissance. Vous me punissez cruellement de tous les sacrifices que j'ai faits pour vous. Je l'aimais aveuglément, il m'a bien puni de ma faiblesse. J'ai eu trop de confiance en lui, et j'en suis puni.

— Prov. *Dieu le punira*. Tôt ou tard il recevra la punition qu'il mérite. Mon fils, vous avez manqué à votre mère, Dieu vous punira. ‖ *C'est Dieu, c'est le ciel qui l'a puni*. La disgrâce qui lui arrive est un effet et un signe de la colère divine qu'il a excitée contre lui. Au moment où il s'est précipité pour tirer de cet homme une vengeance atroce, il est tombé soudain frappé d'apoplexie : c'est Dieu qui l'a puni

— En parlant des choses. Infliger, faire subir une peine à cause de. Punir un crime (faire subir une peine à cause d'un crime). Punir des injures, un outrage. Punir le vice. Il lui vint dans l'esprit de se défaire de son enfant : Dieu devait punir cette horrible pensée ! (Dans tous ces exemples on peut remplacer le verbe *punir* par la définition présentée ci-dessus. Cet emploi du mot *punir* à l'égard des choses est plus significatif qu'à l'égard des personnes ; car la cause de la peine infligée n'est pas annoncée dans ce dernier cas, à moins cependant que le verbe ne soit suivi de la préposition *de* ; mais il n'en est pas encore question.) Dieu *punira* l'usage injuste que vous faites de l'abondance. (Mass.) Ne songeant qu'à *punir* une liberté qui n'avait pu demeurer dans les bornes. (Boss.) De mes accusateurs qu'on *punisse* l'audace. (Rac.) On a payé le zèle, on *punira* le crime. (Id.) Les lois ne se chargent de *punir* que les actions extérieures. (Montesq.) La perfection de toute législation consiste bien plus à prévenir le crime qu'à le *punir*. (***)

> Je vais, en *punissant* leurs fureurs insensées,
> Égaler ma justice à mes bontés passées. (Volt.)

> Je suis donc satisfait, dit le Dieu des vengeances,
> Des pères, des aïeux, j'ai *puni* les offenses
> Jusque sur leurs enfants. (Le F. de Pompignan.)

> Un mal qui répand la terreur,
> Mal que le ciel en sa fureur
> Inventa pour *punir* les crimes de la terre,
> La peste, etc. (La Font.)

— Par extens. Châtier par soi-même, qu'on ait ou non autorité pour cela ; se venger de. Se dit à l'égard des personnes et des choses. Je punirai le traître qui a dénoncé le complot. Il punit cruellement l'homme qui enleva le cœur de la femme qu'il aimait. C'en est trop ! je punirai l'outrage. Je trouverai bien l'occasion de punir les dédains dont elle m'a accablé. *Punir* ses tyrans, c'est remplir un devoir. (Chénier.) Ah ! qu'il est malaisé de *punir* ce qu'on aime ! (La Chaussée.)

> Traître !
> Si de ces lieux sacrés j'étais l'unique maître,
> C'est en te *punissant* que j'aurais répondu. (Volt.)

> Tu sais de quel courroux mon cœur alors épris,
> Voulut en l'oubliant *punir* tous ses mépris. (Rac.)

> Je saurai bien toujours retrouver le moment
> De *punir*, s'il le faut, la rivale et l'amant. (Id.)

— S'emploie quelquefois absol. Il faut punir, n'hésitons pas. J'ai retiré mon enfant de cette pension où l'on punissait trop sévèrement. Châtier quand on est en colère, ce n'est pas punir, c'est se venger. Un maître doit punir de façon que la punition porte fruit. Toujours *punir*, toujours trembler dans vos projets. (Rac.) Un père en *punissant*, madame, est toujours père. (Id.) Il est possible de se repentir d'avoir *puni*, jamais d'avoir fait grâce. (***) La faiblesse qui ne *punit* rien, est sœur de la cruauté qui *punit* trop. (***) Qui *punit* bien a bien moins à *punir*. (Rigaud.)

> Les rois, à l'exemple des dieux,
> Ne doivent punir qu'avec peine. (Le Brun.)

— *Punir dans*, la préposition indiquant un objet souvent indirect qui porte, qui subit la punition. La société punit souvent jusque dans les enfants les crimes qu'ont commis leurs pères. Dieu l'a puni dans ce qu'il avait de plus cher, dans ses plus chères affections. Quand un enfant est gourmand, il faut le punir dans son mauvais penchant, dans sa gourmandise. Ils *punissent* l'injustice dans les autres. (Mass.)

— *Punir de*, suivi d'un verbe, la préposition indiquant toujours, dans ce cas, la cause de la peine infligée, et le régime direct du verbe étant toujours une personne ou une chose personnifiée. Je la punirai d'avoir trahi sa foi. En lui envoyant la misère après la fortune, Dieu l'a puni de s'être plongé dans la dissipation et la débauche. Pour vous punir d'avoir ajouté le mensonge à votre faute, je vous inflige quinze jours d'arrêts. Vous dites que l'imprudence seule est ici condamnable ? soit, je punirai l'imprudence d'avoir occasionné ce malheur.

> Craignez qu'il....
> Ne vous punisse un jour de l'avoir conservé. (Boil.)

— *Punir de*, suivi d'un nom de chose, la préposition indiquant particulièrement (mais non généralement) la cause de la peine infligée. On vous punira de la participation que vous avez eue dans cette affaire. L'opinion publique l'a cruellement puni d'un moment d'erreur, en déversant sur elle la honte et le mépris. Elles (les actrices) vous *punissent*, femmes du monde, de l'appui ou du crédit que vous leur donnez par votre présence et par vos applaudissements, en devenant l'objet criminel de la passion de vos enfants. (Mass.)

> Ah! que pour la *punir* de cette comédie,
> Ne lui vois-je une vraie et triste maladie ! (Boil.)

— *Punir de*, suivi d'un nom de chose, mais la préposition indiquant le genre de punition, le régime direct du verbe étant d'ailleurs une personne ou une chose. La loi punit de la réclusion celui qui, étant chargé d'un enfant, ne le représente point aux personnes qui ont droit de le réclamer. Le vagabondage est un délit que la loi punit de trois à six mois d'emprisonnement. La justice a puni ce criminel du dernier supplice. Un article du Code pénal punit de mort tout Français qui aura porté les armes contre la France.

— *Punir par*, la préposition indiquant le moyen de punition. Dieu punit l'homme par le déluge. Cette existence passée dans la débauche fut punie par la mort la plus honteuse et la plus misérable. ‖ Fam. *Punir par où l'on a péché, par où l'on pèche*. Placer la punition là précisément où était le plaisir, où semblait être le plaisir. Il est mort dans un mauvais lieu ; Dieu l'a puni par où il a péché. On punit un enfant par où il pèche, par où il a péché, quand, pour le corriger de sa désobéissance, par exemple, on l'amène, en excitant indirectement son penchant à ce défaut, à faire une action de laquelle il ait lieu de se repentir, quand il croyait y trouver du plaisir ou du profit. Dieu voulut affliger et *punir* la France par elle-même, et l'abandonner à tous les déréglements que causent dans un État les dissensions civiles et domestiques. (Fléch.)

— *Punir pour*, la préposition indiquant la cause, et étant suivie d'un nom de chose ou d'un verbe. Punir pour crime de faux. Il a été puni de la prison pour offense à la morale publique. Son maître l'a puni pour avoir menti. Il a été puni de mort pour avoir attenté à la sûreté de l'État. L'homme le plus méchant, le plus injuste, n'osera jamais se plaindre d'être *puni* pour avoir fait aux autres ce qu'il ne voudrait pas qu'on lui fît. (Vanières.) Achan fut *puni* avec tant de rigueur pour avoir pris seulement une règle d'or parmi les dépouilles que le Seigneur s'était consacrées. (Mass.)

— *Punir sur*, la préposition indiquant la personne sur laquelle on fait tomber la peine. J'ai puni sur lui l'offense que j'ai reçue de son frère. La loi punit sur le père le dommage causé par ses enfants mineurs.

> . . . Est-ce plutôt que sa malignité
> *Punit* sur eux l'appui que je leur ai prêté ? (Rac.)

— *Punir d'une peine*. Se dit pour indiquer immédiatement l'espèce de la peine. L'infraction que les lois *punissent* de peines correctionnelles est un délit. (Code pénal.) L'infraction que les lois *punissent* d'une peine afflictive ou infamante, est un crime. (Id.) L'infraction que les lois *punissent* des peines de police, est une contravention. (Id.) L'attentat ou le complot contre la vie ou la personne des membres de la famille royale est puni de la peine de mort. (Id.) Omiss. des dict.

— SE PUNIR. v. pron. S'infliger une peine à soi-même. L'avare se *punit* lui-même. (Max. lat.) C'est se *punir* soi-même que de haïr. (Mass.) Je ne *punis* que moi des maux que l'on m'a faits. (Campist.)

> La perfide, abusant de ma faiblesse extrême,
> S'est hâtée à mes yeux de l'accuser lui-même ;
> Elle s'en est *punie*. (Racine.)

— Être puni. L'homicide commis avec préméditation se punit par la peine de mort. Le plus souvent l'injure doit se punir par le mépris. Les dédains d'une femme se punissent par l'oubli.

— v. récipro. Les méchants se punissent les uns les autres.

PUNISSABLE. adj. des 2 g. Qui mérite d'être puni. Se dit des personnes. Vous êtes punissable. Toute personne qui fait une faute est punissable.

— Se dit des choses. Vous avez fait là une action très-punissable. Rien n'est plus punissable qu'une telle audace. Les péchés des grands ont deux caractères d'énormité qui les rendent infiniment *punissables*. (Mass.)

— *Punissable de*, suivi d'un verbe, la préposition indiquant toujours la cause de la peine méritée. On est punissable de manquer à ses engagements, quand ce manque de foi entraîne la ruine des intérêts d'autrui. Prenez garde, on est punissable d'agir ainsi. (L'emploi signalé ici a lieu le plus souvent d'une manière générale et indéterminée, comme on vient de l'indiquer dans ces exemples. Cependant on dit bien : Vous êtes punissable de l'avoir écouté.

— *Punissable de*, suivi d'un nom de chose, la préposition indiquant la cause de la peine méritée. On est punissable d'une contravention, d'un délit, d'un crime. L'homme est punissable du dommage qu'il cause à son semblable. ‖ On dit plutôt, dans ce cas, *punissable pour*.

— *Punissable de*, suivi d'un nom de chose, la préposition indiquant l'espèce de punition méritée, encourue. Quiconque commet un outrage à la pudeur publique est punissable de prison. Quiconque aura menacé par écrit d'assassinat, d'empoisonnement ou de tout autre attentat contre les personnes qui serait *punissable* de la peine de mort, sera puni des travaux forcés à temps, dans le cas où la menace aurait été faite avec ordre de déposer une somme d'argent dans un lieu indiqué. (Code pénal.)

— *Punissable dans*. Le crime est punissable dans son auteur seulement, combien de familles entières pourtant portent la peine ! une morale il est vrai, mais n'avons-nous [illegible] crime commis par as de leurs membres ? [illegible] a page Ève punissable jusque dans tous ses enfants.

— *Punissable par*, la préposition indiquant l'espèce de la punition méritée. Ce crime est

punissable par la mort, on l'a puni par la prison. Il est peu employé. On dit plutôt, *punissable de*.

— *Punissable par*, la préposition signifiant à cause de. Toute faute est punissable par le mauvais exemple qu'elle présente en elle-même.

— *Punir pour*, suivi d'un substantif ou d'un verbe, la préposition indiquant la faute. Un soldat est punissable pour tout manque de respect à ses supérieurs. Il était très-punissable pour la faute qu'il avait commise, hé bien! on la lui a pardonnée. Vous êtes punissable pour avoir enfreint mes ordres. Le livre deuxième du Code pénal a pour titre: Des personnes *punissables*, excusables ou responsables *pour* crimes ou *pour* délits.

— *Punissable sur*. S'emploie dans un sens analogue à celui de *punissable dans*. Si j'ai failli en lui prêtant mon appui, ma faute était-elle punissable sur mon enfant?

PUNISSABLEMENT. adv. D'une manière punissable, digne de punition. Agir, se conduire punissablement. Mieux il en avait été servi, d'autant le jugeait-il avoir été plus méchamment et *punissablement*. (Montaigne.)

PUNISSEUR. s. m. Celui qui punit. S'empl. d'une manière absolue. La conscience est un juge et un *punisseur* inévitable. (Confucius.) ‖ *Le souverain punisseur* Dieu.

— *Punisseur de*. Souverain punisseur des méchants, frappe l'impie sur la terre! Fut présent Guillaume Guillerd, *punisseur* des malfaiteurs de la chastelenie de Bois. (Chart. de l'an 1382.)

— adj. m. S'emploie d'une manière absolue. Le foudre *punisseur*. (Corn.) Songe que des yeux perçants sont sans cesse ouverts sur toi, que le glaive *punisseur* pend sur ta tête, et qu'à ton premier crime tu ne peux lui échapper. (J.-J. Rousseau.)

> Il ne veut le montrer qu'en tête d'une armée,
> Que tout prêt à lancer le foudre *punisseur*,
> Sous qui doit succomber un lâche ravisseur. (Mol.)

— *Punisseur de*. Il y a des dieux *punisseurs* des crimes. (Férand.) La croyance d'un Dieu rémunérateur des bonnes actions, *punisseur* des méchantes, pardonneur des fautes légères, est donc la croyance la plus utile au genre humain. (Volt.)

— *Punisseur*, que l'Académie, dans sa dernière édition, s'est enfin décidée à rendre à la langue française, en s'appuyant sur l'autorité de Molière, de Voltaire, de Rousseau, de Corneille, de Ch. Nodier, et d'autres écrivains, n'a point de féminin. Néanmoins, M. Landais n'a pas craint de présenter *punisseuse*, qui est loin d'être un beau terme comme *punisseur*, et qu'on ne rencontre chez aucun des écrivains qui ont cherché à réhabiliter ce dernier.

PUNITION. s. f. (pr. *pu-ni-ci-on*; du lat. *punitio*, dériv. de *punire*). Action de punir. La punition des crimes et des délits appartient aux juges criminels. La juste punition des fautes demande de la part du juge une grande impartialité. Ce sens est peu usité.

— Mortification, châtiment, peine qu'on inflige, qu'on fait subir à quelqu'un qui a failli. ‖ S'emploie d'une manière absolue. La punition doit toujours être proportionnée à la faute. Cette fois, la punition sera exemplaire. Pour certaines personnes qui ont failli, la punition est dans la conscience. Est-ce à l'auteur de la faute d'en aggraver la *punition*? (J.-J. Rouss.) ‖ *Punition divine, punition humaine.* Punition infligée par Dieu, punition infligée par les hommes, par la société.

— *Punition de*, suivi d'un nom de chose. La punition du parricide, de ce crime dont la loi dit: « Il n'est jamais excusable, » est pour son auteur la perte du poing droit suivie de la décapitation. La plus forte *punition* du crime est dans la conscience. (Cicéron.) O juste *punition* de nos péchés! (Boss.)

— *Punition de*, suivi d'un nom de personne. La punition du méchant arrive tôt ou tard, ou dans ce monde ou dans l'autre. La punition de l'homme qui a eu une jeunesse déréglée est souvent l'infirmité dans la vieillesse. Achan fut puni avec tant de rigueur pour avoir pris seulement une règle d'or parmi les dépouilles que le Seigneur s'était consacrées, quelle sera donc la *punition* de celui qui ravit à Jésus-Christ une âme? (Mass.)

— *Punition de*. Suivi d'un nom de personne, la préposition servant à marquer celui ou celle qui a infligé, qui a fait subir la punition. La punition de ce professeur était par trop sévère. La punition d'une mère offensée par son fils est souvent dans ses propres larmes. Je ne mettrai pas mon enfant dans cette pension; il y a, dit-on, un maître, dont les punitions ne sont pas infligées avec impartialité.

— *Punition pour*, suivi d'un nom de chose, la préposition servant à indiquer la cause de la punition. Cette punition pour une faute si légère est bien rigoureuse, mais vous devez la subir avant de présenter aucune réclamation. La *punition* pour détournement ou séquestration d'une personne est l'emprisonnement de deux ans à cinq ans, si le coupable a rendu la liberté à la personne en question avant le dixième jour accompli depuis le détournement ou la séquestration. (Code pénal.)

— *Punition pour*, suivi d'un verbe. Toute punition d'un officier, pour avoir manqué à son service, doit être portée à l'ordre du chef du corps dont cet officier fait partie.

— *En punition de*. Pour punir quelqu'un de [illegible]. On lui infligea deux jours de salle de police, en punition de son insubordination. Les dieux lui avaient ainsi changé la voix en *punition* de ses méchancetés. (Volt.) *Pour punition de*. S'emploie de la même façon, mais la première locution est préférable.

— *Un malheur, un accident qui arrive par punition de Dieu, par punition divine.* Un événement fâcheux qui arrive le plus souvent sans qu'on s'y soit attendu, comme une sorte de disgrâce envoyée par Dieu, et comme une manifestation de sa colère. ‖ Dans un sens analogue: *C'est une punition de Dieu, c'est une punition du ciel.*

PUNO Géogr. Un des sept départements du Bas-Pérou, borné au N. par des déserts qui le séparent du Brésil, au S. par l'Aréquipa, à l'O. par le Cuzco, à l'E. par la Bolivie; superficie, 40,960 myriares; 58,880 hab.

— PUNO. Capitale du département du même nom, sur le bord du lac Titicaca; 16,000 hab.

PUOGÉNIE. s. f. V. PYOGÉNIE.

PUOGÉNIQUE. adj. des 2 g. V. PYOGÉNIQUE.

PUONÇU. Le premier homme, suivant quelques lettrés chinois.

PUPE. s. f. (du lat. *pupa*, petite fille; et par extens. *poupée*). Entom. Nom donné aux nymphes oviformes des insectes lépidoptères, parce qu'elles ressemblent à une petite poupée.

— Ornith. Nom vulgaire de la huppe.

PUPELLE. s. f. Infus. Genre d'animalcules infusoires.

PUPIA (Loi). Hist. rom. Loi promulguée par un Pupius, tribun du peuple, et statuant que le sénat ne traiterait d'aucune affaire dans le mois de janvier, si ce n'est des ambassades.

PUPIEN. Empereur romain. V. MAXIME.

PUPILLA. Astron. La lyre ou la couronne boréale.

PUPILLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *pu-pil-lè-re*). Jurispr. Qui appartient au pupille. Deniers pupillaires. Biens pupillaires. Intérêts pupillaires. Administration pupillaire.

— Dr. rom. *Substitution pupillaire*. Substitution faite, dans un testament, d'une personne à un pupille, au cas que le pupille vienne à décéder avant d'avoir atteint l'âge à partir duquel il n'est plus en puissance de tuteur.

PUPILLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *pu-pil-lè-re*). Qui a rapport à la pupille, qui appartient à la pupille. ‖ *Membrane pupillaire*. Membrane qui ferme la bouche du fœtus pendant les sept premiers mois de la gestation. Elle fut découverte par Wachendorf, en 1738.

PUPILLARITÉ. s. f. (pr. *pu-pil-la-ri-té*). Dr. Le temps qu'un enfant est pupille. Dans nos lois, la pupillarité cesse à l'âge de vingt et un ans accomplis.

— La qualité du pupille. La pupillarité d'un individu est une cause suffisante de nullité de toute obligation qu'il aurait souscrite.

PUPILLE. s. des 2 g. (pr. *pu-pi-le*; du lat. *pupillus*, dim. de *pupus*, enfant). Celui, celle qui a perdu ou son père ou sa mère, ou tous les deux, et qui, n'ayant pas vingt et un ans accomplis, demeure jusqu'à cet âge sous la conduite d'un tuteur. En jurisprudence, on dit *mineur, mineure*.

— Dans le droit romain. Celui qui, encore impubère, avait cessé d'être sous la puissance paternelle, par la mort de son père ou par l'émancipation.

— Par extens. Tout individu qui n'avait pas atteint la puberté.

— Dans l'ancien droit français, toute fille au-dessous de douze ans, tout garçon au-dessous de quatorze ans, qui était sous la conduite d'un tuteur. Le tuteur était obligé de payer en son nom les deniers oisifs de son pupille.

> Déjà de tous côtés la chicane aux abois
> S'enfuit au seul aspect de tes nouvelles lois.
> Oh! que ta main par là va sauver de *pupilles*!
> Que de savants plaideurs désormais inutiles.
> (Boileau.)

> Mon médecin conduit jusqu'au fond de l'Asie,
> Cacher dans un désert ce *pupille* sacré
> Qu'à ses fidèles mains sa mère avait livré. (Créb.)

— Par extens. S'est dit de tout enfant placé sous l'autorité d'un gouverneur. Voilà un pupille qui fait honneur à son gouverneur.

— *Pupilles de la garde*. Jeunes soldats enrégimentés sous le règne de Napoléon, et qui étaient presque tous des enfants trouvés de la capitale et des départements, reconnus aptes au service militaire. Le régiment des pupilles de la garde se composait d'au moins huit mille jeunes soldats, à l'air martial et d'une tenue irréprochable.

— adjectiv. Qui est mineur. Dieu, protecteur des rois *pupilles*. (Mass.) Omiss. des dictionn.

PUPILLE. s. f. (pr. *pu-pi-le*, du lat. *pupilla*). Hist. nat. et phys. Ouverture située au milieu de la membrane de l'iris dans l'œil, qui se contracte et se dilate à tout instant, et par laquelle passent les rayons lumineux pour arriver au cristallin, qu'ils traversent pour aller former sur la rétine l'image renversée des objets extérieurs. La pupille est circulaire chez l'homme, chez les singes, les chéiroptères et les rongeurs. Dans le chat, elle a la forme d'une ellipse, dont le plus grand diamètre est vertical, et qui peut se resserrer [illegible] vertical. Chez les ruminants, la pupille est encore de forme elliptique, mais le grand diamètre est placé horizontalement. On dit vulgairement *prunelle*.

— *Pupille artificielle*. Ouverture pratiquée pour suppléer à la pupille naturelle, en cas d'oblitération de celle-ci. Il y a six méthodes pour pratiquer la pupille artificielle; elles ont chacune leur nom particulier.

PUPILLÉ, ÉE. adj. (du lat. *pupilla*, pupille). Qui présente des taches circulaires, figurant plus ou moins bien un œil, et au centre desquelles existe un point noir figurant la pupille.

— Hist. nat. Se dit de certains oiseaux et de certains papillons. On dit aussi *ocellé*.

PUPILLER. v. n. 1^re^ conj. Crier. Se dit en parlant du paon. Ce mimologisme se trouve dans la Philomèle.

PUPION. s. m. Agric. Jet latéral du blé, de l'orge, etc.

PUPIONNE, ÉE. adj. Qui a des pupions.

PUPIONNER. v. a. 1^re^ conj. Agric. Produire des pupions, des jets latéraux.

PUPIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pupa*, nymphe; *parere*, engendrer). Entom. Nom donné à un insecte de l'ordre des diptères, qui conserve ses œufs dans son abdomen jusqu'à ce qu'ils aient été transformés en nymphes, de sorte que celles-ci n'ont qu'à rompre leur enveloppe en naissant pour prendre leur essor. La famille des insectes pupipares a été divisée en deux tribus: les *coriaces* et les *phthyromyes*. ‖ S'empl. aussi substantivement.

PUPITRE. s. m. (du lat. *pulpitum*, même signif.). Meuble présentant une surface plane plus ou moins inclinée, dont l'inclinaison même, quelquefois fixe, souvent variable, offre une certaine commodité pour écrire, dessiner, ou pour lire des livres ou de la musique qu'on place dessus. Pupitre à écrire, à dessiner. Pupitre à musique. Pupitre d'orchestre. Pupitre mobile. Pupitre d'église. La table du pupitre à écrire recouvre, le plus souvent, un coffre où l'on serre des papiers.

> Le sacristain achève en deux coups de rabot,
> Et le *pupitre* enfin tourne sur son pivot. (Boileau.)

> Du corps de ce dragon, plein de soufre et de nitre,
> Une tête sortait en forme de *pupitre*,
> Dont le triangle affreux, tout hérissé de crins,
> Surpassait en grosseur nos plus épais lutrins. (Id.)

— Antiq. *Pupitre*. V. PULPITUM.

PUPIVORE adj. des 2 g. (ét. lat., *pupus*, petit; *vorare*, dévorer). Entom. Nom donné à un insecte de l'ordre des hyménoptères, qui, dans la première période de son existence, se nourrit presque exclusivement de petits insectes, dans la larve desquels la femelle dépose ses œufs. Les insectes pupivores ont été divisés en six tribus: les *evaniales*, les *ichneumonides*, les *gallicoles*, les *chalcidites*, les *chrysides* et les *oxyures*. ‖ S'empl. aussi substantiv.

PUPOPHAGE. adj. des 2 g. (du lat. *pupa*, nymphe, et du gr. φαγω, je mange). Entom. Nom donné à un insecte dont la larve dévore les larves et les chrysalides des autres insectes. ‖ S'empl. substantiv. V. PUPIVORE.

PUPPIUS. Poëte tragique latin, au temps de César. Horace parle de lui dans sa première épître comme d'un poëte fort estimé, dont les pièces émouvaient parfois jusqu'aux larmes.

PUPUE. s. f. Ornith. Oiseau de passage. V. HUPPE.

PUPULER. v. n. 1^re^ conj. Crier. Se dit de la pupue, qui n'est autre que la huppe. Peu usité.

PUPUT. s. m. V. HUPPE.

PUR, URE. adj. (du lat. *purus*, même signif.). Au sens physique, Qui est sans mélange appréciable. Du vin pur. De l'eau pure. De l'argent pur. De l'or pur. Cette laitière ne vend pas du lait pur. Comment en un plomb vil l'or *pur* s'est-il changé? (Rac.) La génisse en lait *pur* change le suc des plantes. (Lamart.)

— Qui est exempt de toute altération, de toute souillure; que rien n'a vicié, corrompu. Quel air pur on respire ici! L'eau la plus pure coule de cette source. Un sang pur jaillit à flots de sa blessure. Vous m'apportez là du miel qui est loin d'être pur. Dans un endroit embelli par des sources d'une eau *pure*. (Barth.) La nature, en récompense, a donné à ce climat rude un ciel serein, un air *pur*. (Volt.) Des bains aussi *purs* et aussi clairs que le cristal. (Fén.) Un grand nombre de rivières l'arrosent de leurs eaux *pures*. (Barthél.)

> Sachez qu'une main impure
> Peut souiller le plus *pur* encens. (J.-B. Rouss.)

> Un agneau se désaltérait
> Dans le courant d'une onde *pure*. (La Font.)

— Fig., au sens moral. Sans mélange, que rien ne trouble. Il jouit d'un bonheur pur et légitime. C'est dans l'amour partagé que l'homme puise une félicité pure. La joie pure et durable n'existe pas sur la terre; c'est dans les cieux qu'il faut chercher à l'acquérir. Le cœur donne les plus vives et les plus pures jouissances. De vos plaisirs la douceur toujours *pure*. (J.-B. Rouss.) Il goûtait dans Eden des biens *purs* comme lui. (Rosset.)

> Combien peu de mortels connaissent la douceur
> D'un bonheur *pur* et légitime. (J.-B. Rousseau.)

— Sans tache, sans souillure, sans corruption. Une vie pure. Il est animé des sentiments les plus purs. J'ai reconnu que ses intentions étaient droites et pures. Une foi vive et pure mène au ciel. Pour approcher dignement de la sainte table, il faut avoir les mains pures, le cœur pur, la conscience pure. C'est une personne qui a joui toute sa vie d'une réputation pure et méritée. Que les mains restent pures au milieu des millions qu'elles manient, c'est là une chose rare et difficile! Les romans, même les plus *purs*, font du mal. (Mme de Staël.) Rien n'est *pur* sur la terre. (Boss.) Âmes *pures*, dont le monde n'était pas digne! (Id.) La vertu la plus *pure*, dès qu'elle déplaît au souverain, est bientôt digne de l'oubli et du mépris du courtisan. (Mass.) Doux empire de Rhée, âge *pur*, siècle d'or. (L. Rac.) Ainsi que dans leurs mœurs, tout est *pur* dans leurs lois. (Id.) (Il n'a) ni le cœur assez droit ni les mains assez *pures*. (Id.) Le ciel a plus de dons pour une âme plus *pure*. (G. Farcy.) Tout homme qui n'aimera pas à passer ses beaux jours dans un lieu si simple et si agréable n'a pas le goût *pur* ni l'âme saine. (J.-J. Rouss.) Puissiez-vous, en ce lieu tranquille, goûter à jamais, dans les sentiments qui vous unissent, le bonheur des âmes *pures*. (Id.)

> Que jamais une bouche aussi *pure*
> Ne s'ouvre pour conter cette horrible aventure. (Rac.)

> Ce n'est point d'un amas funeste
> De massacres et de débris,
> Qu'une vertu *pure* et céleste
> Tire son véritable prix. (J.-B. Rousseau.)

— En parlant de la lumière, il signifie Franc, net et vif. Les flots de la lumière la plus pure inondaient les campagnes. Le soleil répandait sur la nature les plus pures clartés. Pour faire cette expérience il faut un jour pur, une atmosphère sereine et limpide. Le ciel brille d'une clarté plus *pure*. (Barth.)

— En parlant du ciel, de l'horizon: Clair, net, serein et sans nuage. Voyez comme le ciel est pur! Un horizon pur au couchant fait espérer un beau lendemain. Le jour n'est pas plus *pur* que le fond de mon cœur. (Rac.)

> Ainsi daigne le ciel, toujours *pur* et tranquille,
> Verser sur tous les jours que votre main nous file
> Un regard amoureux! (J.-B. Rousseau.)

— En parlant des personnes, Probe, honnête, droit, intègre. La corruption de ce siècle d'argent l'a trouvé toujours pur et inébranlable à tous les genres de séduction. Placé à la tête de l'administration de la fortune publique, il demeura toujours pur; et, quand la mort l'eût frappé, on trouva à peine chez lui de quoi payer ses funérailles.

— Chaste. Vierge pure, elle sut éviter tous les piéges tendus à sa vertu. Est-il une prière plus agréable à Dieu, que celle d'un enfant innocent et pur? Elle est restée pure au milieu d'une cour où régnaient le plaisir et la corruption.

— Désintéressé. Il ne sut pas apprécier une amitié si pure, qui voulait prendre la gestion de ses intérêts. Je sais combien est *pur* le zèle qui l'enflamme. (Rac.)

— Fig. En parlant du style et du discours. Correct, exact, conforme au génie de la langue, où l'on remarque une grande sévérité dans le choix des termes, une grande régularité dans le tour et la construction des phrases. Boileau est un écrivain dont le style est toujours pur. Cicéron fut un orateur d'une diction pure et brillante. Les œuvres de Virgile sont remarquables par une latinité pure, élégante et riche. Le style est *pur*, élégant, fleuri, quoique trop souvent assujéti à certaine harmonie, et toujours dénué d'élévation et de chaleur. (Barth.) ‖ Se dit aussi des orateurs et des écrivains eux-mêmes. Cet écrivain est très-pur. C'est un des plus purs orateurs de l'antiquité.

> Selon que notre idée est plus ou moins obscure,
> L'expression la suit, ou moins nette ou plus *pure*.
> (Boileau.)

— Fig., dans le dessein et la peinture, *pur* indique la netteté, l'exactitude, la précision, la correction du trait, qualités desquelles découlent l'élégance et la beauté. Un trait pur. Voilà un dessin qui est pur et qui vous fait honneur. Ces contours sont très-purs. Ces formes sont élégantes et pures. Un dessin *pur*, simple et facile. (Dider.)

— Se dit, en musique, du chant, de l'exécution instrumentale. Une exécution pure et brillante. Une voix pure et suave. Un chant pur. Cette note, quoique basse, est sortie pure de son gosier.

— Se dit de la danse, des pas, des figures exécutées. Cette danse est pure et régulière. Rien de plus charmant, de plus pur que le nouveau pas que cette danseuse exécuta. Omiss. des dictionn.

— Au sens physique et au sens moral, *pur* est souvent un mot explétif, mis pour donner plus de force et d'énergie à la signification des substantifs auxquels il est joint, pour mieux marquer la vraie nature des choses, et qui pourrait être supprimé sans que la phrase perdît rien de son sens. Dans cet emploi, l'adjectif *pur* précède presque toujours son substantif. Ce que je vous dis là est la pure vérité. Je l'ai fait par pure bonté d'âme, par bonté pure. C'est la pure jalousie qui le fait parler. Si vous continuez à discuter, c'est par pur entêtement. Tous les propos qu'il a débités sont de pures calomnies. Il ne faut pas lui en vouloir; c'est par pure espièglerie. (Aux yeux du jaloux) la piété la plus avérée n'est plus qu'une hypocrisie mieux concertée, la valeur la plus éclatante, une *pure* ostentation. (Mass.) Dans tous ces exemples, on pourrait tourner la phrase de manière à remplacer l'adjectif *pur* par l'adverbe *uniquement*. Ce dogme est un *pur* calvinisme. (Boss.) La vérité *pure* y ressemble à la fable. (Id.) Et sous les *pures* lois de la simple équité. (Id.) Les [illegible] ne peuvent comprendre la *pur* [illegible].

— *Pur* s'emploie encore comme explétif [illegible]

tive à donner plus de force à l'idée exprimée par le substantif, quand on veut marquer précisément l'absence des êtres ou des choses, et il signifie alors Vrai, véritable, mais il est plus expressif. Au point de vue mécanique, suivant Descartes, les bêtes sont de pures machines. Les anges sont de purs esprits, de pures substances spirituelles.

Barbares, arrêtez!
C'est le pur sang du dieu qui lance le tonnerre. (Rac.)

— *Tout pur* ajoute encore de l'énergie à celle qui résulte, pour l'idée renfermée dans le substantif, de l'emploi du mot *pur* tout seul. Seulement, l'adjectif ainsi renforcé suit toujours le substantif. Ce sont des barbarismes tout purs. Ce que vous entendez là, ce sont des calomnies toutes pures. Je n'y comprends rien; c'est de l'hébreu tout pur. J'ai cité le texte tout pur, sans faire nul commentaire. Vous me donnez cela pour du vin; c'est du vinaigre tout pur. La bonté qui nous sauve paraît toute gratuite et toute *pure*. (Boss.)

— *Mathématiques pures.* Les diverses branches des mathématiques où la grandeur et ses propriétés sont considérées abstractivement, sans application à la physique: telles sont: l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, le calcul différentiel et le calcul intégral.

— Métaphys. *L'esprit pur.* L'esprit considéré abstractivement, eu égard à son essence et non à son union avec la matière.

— Théol. *L'état de pure nature.* L'état d'Adam avant le péché.

— Par extens. L'état de l'homme antérieurement à toute civilisation.

— S'empl. figurément. Ne faites pas attention aux discours qu'il débite, il est dans l'état de pure nature. Il est encore dans la pure nature. C'est la pure nature qui parle en lui.

— Fam. *L'état de pure nature.* Celui de l'homme tout nu, sans aucun vêtement. Il s'est montré dans l'état de pure nature. Il était en état de pure nature. Dans un accès de folie, il se mit à parcourir la ville en état de pure nature.

— Blas. Se dit des armoiries qui ne consistent que dans le seul émail du champ de l'écu, où l'on ne voit aucune pièce héraldique. *Porter d'argent pur*, *de gueules pur*. Au lieu de *pur*, on dit quelquefois *plein*. Porter d'argent plein:

— Myth. gr. *Dieux purs* (dieux cathares). Certains dieux qu'adoraient les Arcadiens, et dont les noms n'étaient pas prononcés, soit qu'on les ignorât, soit qu'on les cachât. Les serments faits *par les dieux purs* (puri dii), étaient religieusement observés.

— Plines. *Notions pures.* V. CATHARE. ‖ *Raison pur.* V. RAISON.

— Prat. *Pur et simple.* Sans condition, sans restriction ni réserve. Donation pure et simple. Engagement pur et simple. Main-levée pure et simple. Obligation pure et simple. Promesse pure et simple. Résignation pure et simple. Démission pure et simple.

— Dans la grammaire sanscrite, en parlant des formes des temps, *pur* indique que la désinence est sourde. Formes pures. On dit, par opposition, *augmente*.

— *Pur de.* Exempt de. Cette liqueur est pure de tout mélange. Cette pièce de monnaie est pure de toute altération. Ses mains sont pures de tout acte de violence. Elle avait la conscience pure de tout reproche. Son âme pure de toute souillure s'est élevée vers le Créateur. Salomon dont les mains *pures* de sang furent jugées dignes de bâtir le temple de Dieu. (Boss.)

Près de la borne où chaque État commence,
Aucun épi n'est *pur* de sang humain. (Béranger.)

— Se dit aussi des personnes. On eut recours au jugement de Dieu, et il fut déclaré pur du crime dont il était accusé. Il est mort pur d'iniquité. Il s'en trouva peu qui se conservassent *purs* de l'iniquité commune. (Mass.) De tous péchés rends-nous *purs* à tes yeux. (Rac.)

Non loin sont ces mortels qui, *purs* de tous les crimes,
De leurs propres fureurs ont été les victimes. (Del.)

— *Pur de.* S'emploie aussi dans le sens de, *pur quant à*, la préposition servant à indiquer ce qui est pur. Ce vin est pur de fabrication. Il est pur d'intention. Pour être admis à la table sainte, il faut être pur de corps et d'esprit par l'absolution. C'est un auteur très-pur de style et de pensées. Voilà qui est très-pur de dessin, de trait, de formes, de contours. Omiss. des dictionn.

— *A pur et à plein.* loc. adv. Sans aucune réserve, complètement, entièrement. Il ne s'emploie guère que dans des phrases analogues à celles-ci: Il fut absous à pur et à plein. Ce compte est soldé à pur et à plein. Voilà qui est terminé à pur et à plein. Peu usité.

— *De pure convention.* loc. adj. Qui n'a absolument de valeur, de sens, de réalité que par l'effet de certaines conventions. Les signes de l'algèbre sont des signes de pure convention. Les caractères de l'alphabet sont de pure convention; les Allemands ont les leurs; les Français, les Arabes, les Chinois pareillement. Les prêtres las sages se sont souvent fait des vertus de pure convention.

— Loc. adv. Si l'on agit ainsi, c'est de pure convention. C'est un usage établi de pure convention. Dans ce sens, on dit aussi, et plus souvent, *par pure convention*.

— *En pur don.* loc. adv. Se dit d'un don fait ou reçu sans condition, et qui n'oblige, qui n'engage à rien. Il a reçu ces biens immenses en pur don, à la mort du propriétaire.

— *En pure perte.* loc. adv. Inutilement, vainement. C'est bien en pure perte que vous travaillez là. Allez, vous le conseillez en pure perte, il n'en fera qu'à sa tête. Avoir fait de si grands frais, m'être donné tant de mal, et tout cela en pure perte! Il faut mettre les hommes dans les intérêts de notre gloire; ils n'aiment pas à donner *en pure perte* des louanges qui les humilient. (Mass.) ‖ Inutile, vain, il devient ainsi locution adjective. Après bien des efforts en pure perte, il renonça. Toute cette dépense est en pure perte. Les exhortations sages mais en pure perte que vous donnez à cet enfant ne font que l'éloigner de vous.

— *Cela tombe en pure perte pour lui.* Il en est résulté pour lui une perte réelle, et voilà tout; il n'en a retiré aucune espèce de compensation.

— Chim. *Eau pure.* Le résultat de la combinaison de volumes égaux d'hydrogène et d'oxygène. Le terme scientifique est: *Protoxyde d'hydrogène.* Il n'est pas hors de propos de faire observer ici que cette eau, qui est la seule pure pour le chimiste, ne serait rien moins que pure, serait même désagréable pour l'individu que l'habitude a rendu juge compétent de la bonne qualité de l'eau en général comme boisson; bien plus, elle lui paraîtrait contenir quelque principe étranger et nuisible. L'eau pure, au sens physique, celle de la nature, contient des sels calcaires qui lui donnent la saveur requise pour qu'elle soit réputée bonne. Ainsi, le mot *pur*, au point de vue physique, n'a pas le même sens qu'au point de vue chimique (ce qui est dit ici de l'eau pouvant se dire d'autres corps); et il faut considérer que la définition physique donnée plus haut, *sans mélange*, doit s'entendre ainsi pour être juste, sans mélange appréciable, sans combinaison apparente, ou dont on ne puisse séparer les principes étrangers sans qu'il en résulte de l'inconvénient, sans que l'état normal de la substance, selon nos habitudes, soit altéré.

PUR. s. m. En parlant des personnes. *Les purs.* Les vrais fidèles. (Boil.)

— *Les purs.* Nom que prenaient les gnostiques, les tatianistes, les montanistes et les novatiens, jaloux de se faire une réputation de sainteté et de justice.

— En parlant des choses. *Le pur, le plus pur.* Ce qu'il y a de meilleur, de plus parfait, de plus estimable. Se dit au sens physique et au sens moral. Il n'est pas étonnant que vous trouviez ce lait bon, vous en avez pris le pur, la crème. C'est le pur de la liqueur. Je vous donne dans ce baiser le plus pur de mon cœur. Vous avez là le pur, le plus pur de mes pensées. Il semble qu'on lui prenne le plus pur de son sang. Vico montre que sous la figure de ces dieux réprouvés est caché le plus *pur* des idées et de la substance des peuples antiques. (Edg. Quinet.)

Pourquoi moi-même enfin, me déchirant le flanc,
Payer sa folle amour du plus *pur* de mon sang? (Racine.)

PURAN, PURANA, POURAN ou **POURANI.** s. m. (Mot indien qui signifie *poëme*). Relig. ind. Ouvrage sacré des Indiens, divisé en dix-huit livres et renfermant l'histoire sainte et profane des anciens peuples de l'Hindoustan et du Malabar. Pour distinguer cet ouvrage de tous les recueils de poésies sacrées, qui portent le nom de *pourani* ou *puran*, on l'appelle particulièrement *Harma Pourani*.

PURAQUE. s. m. Ichthyol. Poisson du Brésil, remarquable par une propriété électrique analogue à celle de la torpille. ‖ Un des noms du gymnote électrique.

PURE (L'abbé de). Écrivain médiocre, né à Lyon et mort à Paris en 1680, immortalisé par Boileau, qui l'a ridiculisé pour se venger d'un libelle que l'abbé avait fait contre lui.

Si je veux d'un galant dépeindre la figure,
Ma plume pour rimer trouve l'abbé de *Pure*. (Boil.)

Et ne savez-vous pas que, sur ce mont sacré (le Parnasse),
Qui ne vole au sommet tombe au plus bas degré;
Et qu'à moins d'être au rang d'Horace ou de Voiture,
On rampe dans la fange avec l'abbé de *Pure*. (Id.)

PUREAU. s. m. Techn. Chez les couvreurs, la partie d'une tuile ou d'une ardoise qui est à découvert sur le toit, et qui se trouve placée entre la tuile ou l'ardoise supérieure et la tuile ou l'ardoise inférieure. On donne communément quatre pouces de pureau à la tuile, sur les toits ordinaires.

PURÉ, ÉE. part. pass. du v. Purer. S'empl. adj.

PURÉE. s. f. (de l'adj. *pur*, la purée étant faite de la partie pure, du meilleur de la substance). Sorte de bouillie faite avec la substance exprimée des pois, des fèves, des lentilles ou autres légumes farineux préalablement cuits dans l'eau. Purée épaisse. Purée claire. Purée trop liquide. Purée de lentilles. Purée de fèves. Purée de pois. Purée de haricots. Purée de pommes de terre à la française. Purée de marrons. Purée provençale. ‖ *Purée aux croûtons.* Purée garnie de tranches de mie de pain découpées et frites dans du beurre.

— Par extens. Toute substance végétale pilée, écrasée, pressée et passée à travers un tamis. Purée d'ognons. Purée de navets. Purée de carottes. Purée des quatre racines. Purée d'oseille. Purée de tomates. Purée de pommes. Purée de mousserons. Potage fait avec de la purée. Du potage à la purée.

— *Purée de gibier, de volaille.* Gibier pilé, puis cuit jusqu'à ce qu'il soit réduit en bouillie. ‖ *Purée de homard.* Homard pilé, puis cuit au bain-marie. ‖ *Purée sèche.* Sorte de fécule ou substance granuliforme, qu'on peut faire avec la purée liquide, de laquelle on extrait l'eau par l'évaporation.

— M. Landais a eu tort de définir *purée* par fécule. On se sert de fécule pour faire de la purée.

— Fam. et par plaisanterie. *Purée de septembre.* Le vin, qu'on fait vers la mi-septembre. ‖ Prov. et fig. *Préférer la purée aux pois, aimer mieux la purée que les pois.* Préférer le vin au raisin.

PUREMENT. adv. D'une manière pure. Le sens propre, physique, analogue à celui de l'adjectif *pur*, n'existe pas. Le sens figuré et le sens moral se trouvent dans l'adverbe comme dans l'adjectif, mais ils varient suivant la phrase dans laquelle l'adverbe est employé. Nous les présenterons successivement.

— *Vivre purement.* Vivre sagement, innocemment, en observant fidèlement ses devoirs, principalement ceux de la morale et de la religion. ‖ Dans cette locution, l'adverbe peut signifier aussi, Chastement. Ce jeune homme a vécu purement jusqu'à son mariage.

— *Parler, écrire purement.* Parler, écrire correctement, en apportant une grande sévérité dans le choix des expressions, de la régularité dans la construction, en observant rigoureusement, enfin, tout ce qui est conforme à l'usage et au génie de la langue.

— *Dessiner purement, tracer purement les contours.* Dessiner, tracer les contours exactement, correctement, nettement, et par suite avec élégance.

— *Exécuter purement un morceau de musique, chanter purement.* Exécuter, chanter avec une grande précision, une grande exactitude, une grande netteté.

— *Danser purement, exécuter un pas, une figure purement.* Danser, exécuter suivant les règles de l'art, avec une grande précision.

— Uniquement. Si je suis allé chez lui, c'était purement pour avoir de ses nouvelles. C'est purement par passe-temps que j'ai fait ce travail. Un amour malheureux l'a plongée dans le cloître; vous voyez que le motif de sa renonciation au monde était purement humain. Et, par une impression purement mécanique, ils transmettent aux autres leur enthousiasme et leurs affections. (Buff.)

— S'empl. comme explétif, pour mieux marquer l'essence des êtres et des choses. Les anges sont des essences purement spirituelles. L'eau est purement composée d'oxygène et d'hydrogène. Les théories purement abstraites ne plaisent qu'aux organisations d'élite.

— *Purement et simplement.* Sans réserve et sans condition, sans restriction. Il a fait cette promesse purement et simplement. C'est une obligation contractée purement et simplement. Je donnerai ma démission purement et simplement.

— Se dit aussi dans le sens de *purement* employé tout seul, c'est-à-dire dans le sens de uniquement, et le second adverbe, *simplement*, ne sert qu'à renforcer l'idée exprimée par le premier, en indiquant l'absence de toute arrière-pensée. Il signifie donc *tout bonnement*, mais il est plus expressif. Je suis venu purement et simplement pour vous voir. Je vous ai dit toute ma pensée, purement et simplement. C'est un homme foncièrement bon, qui agit purement et simplement pour rendre service à ses semblables.

PURER. v. a. 1re conj. Brass. Écumer. ‖ *Purer le baquet.* Enlever du baquet la mousse et l'écume.

PURETÉ. s. f. (rad. *pur*). Qualité par laquelle une chose est pure, c'est-à-dire sans mélange appréciable, sans altération, sans souillure. La pureté de l'eau, d'un liquide quelconque. La pureté de l'air, d'un gaz quelconque. La pureté d'un métal, d'un corps solide quelconque. L'illustre chimiste Davy regarde comme ayant la plus grande pureté, les eaux provenant de la fonte des neiges sur les glaciers des hautes montagnes ou dans la région des glaces polaires.

— En parlant de la lumière, Qualité par laquelle la lumière est vive, nette, franche. La pureté du jour. La lumière qui nous arrive ainsi n'est pas d'une grande pureté.

— En parlant du ciel, de l'horizon, État du ciel, de l'horizon, clair, serein, sans nuage. Le ciel est d'une grande pureté aujourd'hui. Un horizon d'une grande pureté peut se charger de nuages en quelques heures.

— Par extens. Des yeux dont la douce pureté est un reflet de la candeur de l'âme.

Et la mort à mes yeux dérobant la clarté,
Rend au jour qu'ils souillaient toute sa *pureté*. (Racine.)

— Fig., en parlant des choses morales, Exemption de souillure, d'altération; il peut se remplacer par intégrité, innocence, droiture. Combien est rare et touchante la pureté des sentiments et des pensées! Il a conservé dans toute leur pureté les principes de morale qu'il a reçus dans son enfance. La pureté de sa foi est inaltérable. La véritable pureté de l'amour n'existe guère que dans le premier amour. Tel qui prêche la pureté des mœurs se roule quelquefois dans la fange des vices. La pureté de sa doctrine n'a pas été sentie; aussi a-t-il fait très-peu de prosélytes. La pureté morale est la santé de l'âme. A la longue, la franchise et la *pureté* des sentiments réussissent toujours (Volt.) La force de l'âme, qui produit toutes les vertus, tient à la *pureté* qui les nourrit toutes. (J.-J. Rous.) Ma flamme et son objet conserveront une inaltérable *pureté* (Id.)

Ainsi de piége en piége et d'abîme en abîme,
Corrompant de vos mœurs l'aimable *pureté*,
Ils vous feront enfin haïr la vérité. (Rac.)

— Particul. Innocence de mœurs. Qu'il est rare, chrétiens, de trouver cette *pureté* parmi les hommes! (Boss.) Comment se conserve cette *pureté* dans ce lieu de tentation? (Id.) Rien n'est méprisable de ce qui tend à garder la *pureté*, et ce sont les petites précautions qui conservent les grandes vertus. (J.-J. Rouss.)

— Chasteté. Tenir des propos qui blessent, qui offensent la pureté. La pureté conjugale est chose rare. Cette jeune fille a fait vœu de pureté, de pureté perpétuelle. Pécher contre la pureté. Que la pureté virginale est touchante et respectable! Ce jeune homme, que nous pleurons aujourd'hui, a toujours vécu dans un état d'angélique pureté. Jeunes filles, qui prenez pour modèle la pureté de Marie, le ciel et ses gloires vous appartiennent. La pureté du cœur, de l'esprit, de l'âme.

— Sainteté, excellence, état de perfection par l'exemption d'une souillure. La pureté de nos mystères. La pureté de la religion chrétienne. La pureté du mariage. La pureté des sacrements. La pureté de l'Église. Dieu est la pureté même. Rétablir la *pureté* du culte. (Mass.) Ne viens plus des lieux saints souiller la *pureté*. (Volt.) L'esprit qui a dicté ces lois est indigne de la *pureté* de notre religion. (Chateaub.)

— *Pureté corporelle.* État du corps exempt de souillure, que cette pureté n'ait pas encore été altérée, ou que, l'ayant été, elle soit redevenue complète par ce qu'on appelle des *purifications*. La loi de Moïse prescrivait des cérémonies par lesquelles on recouvrait la pureté corporelle. Aujourd'hui c'est par la confession suivie de l'absolution que nous retrouvons la pureté corporelle. ‖ *Pureté morale*, *pureté spirituelle*, *pureté religieuse*. État de l'âme exempte de toute souillure. On perd la pureté morale, on la recouvre par la parole du prêtre. L'existence des cérémonies dites *purifications* nous prouve que par la *pureté corporelle* on préludait à la *pureté religieuse* ou *morale*, et qu'ainsi la première était considérée comme l'emblème de la seconde.

— En parlant du style, du discours, du langage, qualité par laquelle le style, le discours, le langage est exact, correct, choisi, tant sous le rapport des expressions que sous celui de l'arrangement des termes et de la construction des phrases. La pureté du style, qui est si rare, est une qualité précieuse dans un ouvrage. Sa diction, son langage brille toujours par une grande pureté.

— Se dit aussi des écrivains eux-mêmes. Cet écrivain est d'une grande pureté, a une grande pureté. ‖ *La pureté de la langue.* L'ensemble des règles et des lois qui en constituent le caractère propre et distinctif, qui en forment le génie. Cette façon de s'exprimer est contre la pureté de la langue. Un auteur doit se garder de blesser la pureté de la langue.

Marchez donc sur ses pas, aimez sa *pureté*,
Et de son tour heureux imitez la clarté. (Boil.)

— Beaux-arts. Netteté, précision, régularité, exactitude, qualités qui donnent toujours un certain charme, une certaine élégance à l'exécution.

— Dans la peinture et le dessin. La pureté des formes et des contours s'observe toujours chez un grand artiste. Quelle pureté dans ces traits! Quelle admirable pureté dans ce dessin! ‖ Dans la musique. Cette voix, ce chant est d'une grande pureté. Une si grande pureté dans l'exécution placera un jour cette jeune personne à la tête des pianistes. Cette note est d'une pureté qu'il est bien difficile d'atteindre. ‖ Dans la danse. Ces pas sont exécutés avec une grande pureté. Quelle rapidité, et pourtant quelle pureté dans cette danse!

— Dans la littérature et dans les arts. *La pureté du goût.* La justesse, la sûreté, la délicatesse du goût ou de la faculté de sentir, de discerner les beautés et les défauts dans les productions de l'esprit ou de l'art.

— *Pureté de.* Sans être suivi de l'article *le, la, les*, effectivement exprimé ou employé par contraction. Pureté de mœurs, de foi, de doctrine. Pureté de sentiments, de désirs, d'intentions. L'homme véritablement chrétien doit avoir une grande pureté de mœurs. Pour être sauvé, il faut posséder la pureté, le foi la plus parfaite. Quelle pureté de désirs! (Mass.) Le substantif dans cet emploi est presque toujours suivi de l'article indéfini.

— Syn. comp. PURETÉ, CHASTETÉ, PUDICITÉ, CONTINENCE. La *pureté* est la condition de l'âme non encore souillée par le souffle corrupteur du vice, de l'âme qui a conservé intacte la fleur de l'innocence. La *chasteté* est la vertu rigide qui épure les sentiments, combat les passions, les désirs, et a la puissance de leur imposer les bornes prescrites par les lois de la morale et de la religion, ou même des bornes encore plus étroites. La *pudicité* est cette vertu timide qui se couvre du voile de la pudeur, pour défendre l'âme du contact corrupteur de l'immodestie et de l'immoralité. La *continence* est la vertu forte et magnanime, qui commande aux sens, à la nature, avec un tel ascendant, qu'elle fait taire.

leur impose des privations, des sacrifices, au ... des jouissances qu'ils demandaient.

PURETTE. s. f. Minér. Poudre noire, ferrugineuse et titanifère, qu'on trouve sur les bords de la mer. Poudre qu'on met sur l'écriture.

— Fam. S'est dit par corruption de *pur être in puris naturalibus*, pour désigner l'état de nudité. Il était en purette.

PURGATIF, IVE. adj. (du lat. *purgativus*; dériv. de *purgare*, purger). Qui est susceptible de provoquer des évacuations alvines. Substance purgative. Médicament purgatif. Remède purgatif. Tisane, potion purgative. Poudre purgative. Vertu, propriété purgative. Les substances purgatives se trouvent dans les trois règnes et surtout dans le règne végétal. Les plantes purgatives sont principalement dans les familles à sucs amers, âcres ou laiteux.

— Substantiv. Un purgatif. On divise les purgatifs en *laxatifs* ou *minoratifs*, en *cathartiques* et en *drastiques*. Les laxatifs agissent sans irriter sensiblement les organes intestinaux; les cathartiques irritent les intestins, mais faiblement; les drastiques agissent avec intensité et produisent une grande déviation. Evacuer par *purgatifs* propres et convenables. (Mol.)

— Fig. Il manque souvent à ses devoirs, et il serait bon de lui donner un purgatif; le meilleur me paraît être l'emprisonnement pendant quelques jours.

— Fig. Donnons-lui deux ou trois jours de prison, ce sera tout à fait purgatif. Molière, l'inimitable comique, a fait un singulier emploi de cet adjectif dans cette phrase: Pour moi, je n'y en vois qu'un seul (remède), qui est une prise de fuite *purgative*, que vous mêlerez comme il faut avec deux dragmes de matrimonium en pilules.

— *Vie purgative*. Suivant les docteurs ascétiques, la vie de l'âme dans une condition où la crainte de l'enfer est la pensée dominante. La vie purgative n'est point la vie des parfaits.

PURGATION. s. f. (pr. *pur-ga-ci-on*; du lat. *purgatio*, même signif.) Médec. Evacuation alvine, causée par un médicament qui produit une irritation plus ou moins vive et passagère des voies alimentaires, avec exhalation plus abondante des mucosités intestinales. || *Purgation locale*. Causée par un médicament qui agit localement, comme dans les embarras intestinaux et certaines maladies du foie. || *Purgation générale*. Causée par un médicament qui produit un effet général et une dérivation prompte, comme dans l'apoplexie, dans certaines hydropisies et dans les diverses affections mentales. Tout ce que j'y voudrais, c'est de faire les saignées et les *purgations* en nombre impair, *numero Deus impare gaudet*. (Mol.)

— Se dit du remède même qui produit l'évacuation alvine. Il a le même sens que *purgatif*. La purgation qu'il a prise a produit tout l'effet qu'on en attendait. Vous lui donnerez demain cette petite purgation.

— *Purgations menstruelles* ou simplement *purgations*, quand la phrase est suffisamment claire. L'évacuation de sang que les femmes ont périodiquement tous les mois, jusqu'à un certain âge.

— Anc. jurispr. *Purgation canonique*. Cérémonie très-usitée du VIIIe au XIIe siècle, qui se faisait suivant le droit canonique, et dans laquelle un accusé se justifiait par serment de quelque action, en présence d'un certain nombre de personnes dignes de foi, qui devaient affirmer de leur côté qu'elles croyaient à la bonté du serment. || *Purgation vulgaire* ou simplement *purgation*. Cérémonie dans laquelle l'accusé avait à se justifier par le combat judiciaire ou par les épreuves de l'eau et du feu.

— Poét. *Purgation des passions*. Action d'épurer, de diriger, de modérer les passions. L'objet du poëme dramatique, suivant Aristote, doit être la purgation des passions. Aristote établit une certaine *purgation* des passions que personne jusqu'ici n'a bien entendue et qu'il n'a pas bien comprise lui-même. (St-Evrem.) Cette *purgation* des passions pourrait bien n'être qu'une belle idée. (Corn.)

— Anc. chim. Se disait de la préparation qu'on fait subir aux métaux, aux minéraux en général, pour les purifier.

PURGATOIRE. s. m. (du lat. *purgare*, purger). Théol. Lieu de souffrance où les âmes de ceux qui sont morts en état de grâce, mais qui n'ont pas fait en ce moment une pénitence suffisante de leurs fautes, souffrent une peine d'expiation, jusqu'à ce que la purification complètement effectuée les fasse passer dans le paradis, qui est le séjour des bienheureux. Les prières, les bonnes œuvres des vivants, et le saint sacrifice de la messe, contribuent au soulagement des âmes du purgatoire. L'Eglise a décidé que la durée du purgatoire ne se prolongerait pas au delà du jugement dernier.

J'ai lu dans les vieux écrits
Qui contiennent son histoire,
Qu'il irait en paradis....
S'il était en *purgatoire*. (La Monnoye.)

— *Purgatoire de saint Patrice, trou de saint Patrice*. Certain lieu d'une île de l'Irlande, où l'on prétend que, par les prières de saint Patrice, évêque de la contrée, il se fit une représentation visible des peines que souffrent les damnés et les âmes du purgatoire, afin d'étonner les pécheurs et de dissiper les erreurs des Gentils.

— *Le dogme du purgatoire*. Le point de doctrine religieuse, le principe regardé comme incontestable dans notre religion, et qui repose sur l'existence d'un purgatoire. Le dogme du purgatoire est reconnu chez tous les peuples; car chez tous les peuples les vivants ont la sainte et belle pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.

— Prov. et fam. *Le feu du purgatoire fait bouillir la marmite des moines*. En inspirant la crainte du purgatoire et en touchant de l'argent pour faire des prières qui affranchissent un jour les âmes des donataires des peines du purgatoire, les moines font leurs propres affaires de manière à vivre dans l'aisance.

— Fig. et fam. *Faire son purgatoire en ce monde, ici bas*. Y avoir beaucoup à souffrir. Il mérite bien d'être heureux dans l'autre monde; car il fait son purgatoire ici bas. || Dans un sens analogue. *La vie est peut-être notre purgatoire, la vie est un vrai purgatoire, ce bas monde est notre purgatoire*.

— Par extens. Se dit de tout lieu où l'on souffre, et même de tout état, de toute condition pénible. Il faut respecter le mariage tant qu'il n'est qu'un *purgatoire*, et le dissoudre s'il devient un enfer. (Erasme.)

— Philol. Titre d'un des trois poëmes qui composent la Divine Comédie, *Divina commedia*, de Dante.

PURGATOIRE. adj. des 2 g. *Mois purgatoire*, qui, dans la chronologie astronomique, n'est autre que le mois de février, à cause de l'addition du jour intercalaire qui a lieu à la fin de ce mois tous les quatre ans (ce qui rend l'année bissextile), et de l'omission de ce jour intercalaire faite trois fois sur quatre siècles consécutifs, pour que la distribution du temps soit à très-peu près rigoureusement d'accord avec la vraie année solaire, qui est de 365 jours 5 heures 48 minutes 48 secondes. Ce mois sert à purger le calendrier des erreurs commises; de là le nom qu'il a reçu.

PURGATORIÉ, ÉE. adj. Qui est au purgatoire, qui souffre dans le purgatoire. On prie pour les *purgatoriés* et non pour les damnés. (Volt.)

PURGE. s. f. Médec. Action de purger. La purge se fait avec des substances des trois règnes. Ce mot est vieux et n'est plus usité.

— Se dit dans le sens de *purgatif*. Vous prendrez au point du jour une petite purge, une purge légère. Ce mot est peu usité; on le trouve dans Voltaire.

— Action de désinfecter les marchandises qui peuvent porter le germe de la peste. Ce sens a vieilli.

— Prat. Affranchissement d'un immeuble grevé d'hypothèques, au moyen de certaines formalités requises. || Les papiers mêmes, les actes qui établissent la purge.

PURGÉ, ÉE. part. pass. du v. Purger. S'empl. adjectiv.

— *Purgé par*. Et le plus souvent, quand je reviens de la ville, je suis tout étonné que je les trouve saignés ou *purgés* par son ordre. (Mol.) Dès les premiers jours de ta naissance, où je t'avais ordonné de vivre, tu avais déjà été *purgé* par l'eau du baptême. (Boss.)

PURGEMENT. s. m. Synonyme de Purge légale. Le créancier surenchérisseur doit faire autant de procédures en purgement qu'il y a d'arrondissements différents.

PURGEOIR. s. m. Hydraul. Bassin rempli de sable où l'on fait passer les eaux de source, qui s'y purifient avant d'entrer dans un aqueduc, dans des canaux.

PURGER. v. a. 1re conj. (du lat. *purgare*, même signif.). On met un *e* après le *g* devant *a, o*. *Nous purgeons. Je purgeais. Purgeant*, etc. Médec. En parlant d'une personne, Lui rendre le corps net et libre au moyen d'un médicament qui sollicite des évacuations alvines, appelé *purgatif*, et qui se prend le plus souvent par la bouche. Purger un malade. Purger un convalescent. Purger quelqu'un qui a des digestions laborieuses. On m'a purgé avec de l'huile de ricin. Après qu'on vous aura purgé, vous irez parfaitement. Je suis d'avis, si le mal est opiniâtre, de lui ouvrir la veine du front.... et en même temps de le *purger*, désopiler. (Mol.) Nous le ferons *purger* autant de fois, pour voir si la maladie n'est pas dans les humeurs. (Id.)

— Se dit aussi des diverses parties du corps qu'on dégage, qu'on rend libres. Purger le cerveau. Purger le bas-ventre. Purger l'estomac. Purger la poitrine.

— Se dit des humeurs même, et signifie Chasser, faire évacuer. Purger les humeurs. Purger la bile. Purger les mucosités intestinales. Purger les glaires, la pituite. Purger la mélancolie.

— Fig. *Purger la mélancolie*. Faire disparaître la tristesse, rendre la gaîté. Ah! nourrice de mon cœur, je suis ravi de cette rencontre; et votre vue est la rhubarbe, la casse et le séné qui *purgent* toute la mélancolie de mon âme. (Mol.)

— Fig. Délivrer, dégager de ce qu'il y a d'impur, de ce qu'il y a de nuisible, d'incommode. Au surplus, les diverses acceptions particulières vont être présentées. || *Purger les métaux*. Les dégager par des opérations chimiques de ce qu'ils ont d'étranger, d'impur. Dans le même sens: *purger le sucre, purger une liqueur, purger un corps, une substance quelconque*. || *Purger l'Etat, purger le pays, la contrée, purger la société*. Délivrer l'Etat, le pays, la contrée, la société, de ce qui s'y trouve de nuisible, de malfaisant. Les voleurs pullulent, il faut enfin purger le pays, il faut purger la société. V. *Purger de*. || *Purger sa conscience*. Délivrer sa conscience de ce qui peut la troubler, la gêner, l'alarmer. Le tribunal m'interrogera demain, et je purgerai ma conscience. Se dit aussi pour: *se confesser*. Il a purgé sa conscience hier au soir et il a communié ce matin. Il faut de temps en temps purger sa conscience. || *Purger son esprit*. Le dégager de ses erreurs, de ses préjugés. || *Purger une langue*. En faire disparaître ce qu'elle a d'incorrect, de trivial, de barbare, ce qu'elle a d'impur. || *Purger son bien*. Le dégager de ce qui peut l'obérer, le rendre net et liquide.

— Poétiq. *Purger les passions*. Épurer les passions. La musique adoucit et *purge* les mœurs, elle tempère les haines et les soucis de l'esprit. (***)

— Jurispr. *Purger les hypothèques*. Faire disparaître les hypothèques qui grèvent un bien à l'aide de formalités requises. On dit, dans le même sens, *Purger un immeuble*. Si le tiers-détenteur ne remplit pas les formalités prescrites pour *purger* sa propriété, etc. (Code civil.) La simple transcription des titres translatifs de propriété sur le registre du conservateur ne *purge* pas les hypothèques. (Id.)

— Jurispr. crimin. *Purger la contumace*. Anéantir, par le seul fait qu'on se constitue prisonnier ou qu'on est arrêté avant l'époque de la prescription, le jugement par lequel on a été condamné comme contumace, lorsque, après un arrêt de mise en accusation, on n'a pu être saisi ou l'on ne s'est pas présenté dans le délai déterminé par la loi, et retrouver, par la réintégration dans les droits de citoyen, la faculté d'être jugé sur de nouveaux frais. A tout condamné par contumace il est accordé un délai de cinq ans pour *purger* la contumace. (Code d'instr. crim.) || *Purger le défaut*. Se libérer d'un jugement par défaut, par une opposition à ce jugement faite dans les formes prescrites par la loi. En aucun cas, les condamnés par défaut ou par contumace, dont la peine est prescrite, ne pourront être admis à se présenter pour *purger* le défaut ou la contumace. (Code d'instr. crim.) || *Purger la mémoire d'un mort*. La réhabiliter, en faisant annuler, par voie de révision, le jugement qui l'avait condamné.

— *Purger de*. Se dit, au propre et au figuré, dans les divers sens ci-dessus établis; la préposition servant à indiquer ce qu'on a pour objet d'enlever, de faire disparaître, de détruire. Purger quelqu'un de ses humeurs, de sa pituite, de ses glaires. Purger le cerveau des humeurs qui le gênent; purger l'estomac des glaires qui s'y entassent. Purger les métaux des corps étrangers qu'ils peuvent renfermer. Purger un corps de toute substance étrangère. Purger l'État, le pays, des voleurs, des vagabonds qu'il renferme. Purger sa conscience de tout péché, d'un scrupule. Purger son esprit d'erreurs, de préjugés. Purger une langue de tout ce qu'elle a d'impur. Purger son bien de dettes. Purger un immeuble d'hypothèques, de ses hypothèques. Le Code civil fournit les moyens de purger les propriétés des priviléges et hypothèques. La guerre de la Vendée a servi à *purger* la terre de la liberté de ce ramas de brigands. (Billaud-Varennes.)

Un feu sacré *purge* la terre
De tout ce qu'elle avait d'impur. (J.-B. Rouss.)

Fuis, dis-je, et sans retour précipitant tes pas,
De ton horrible aspect *purge* tous mes Etats. (Rac.)

— Jurispr. S'emploie absolument dans le sens de Purger la contumace. Quand la peine est prescrite, on ne peut purger. || S'emploie aussi dans le sens de Purger les hypothèques, purger un immeuble de ses hypothèques. La loi règle le mode de purger en matière d'hypothèques.

— Mar. Constr. Enlever l'aubier d'une pièce de bois.

— Neutr. Donner un purgatif, une purgation. Ce médecin n'aime pas purger. C'est un cas où il faut commencer par purger. Du temps de Molière, les médecins purgeaient avec une telle ardeur, que le grand comique lança contre eux les traits du ridicule.

— En parlant d'une chose. Cette substance purge tout doucement. Le sulfate de soude, le sulfate de magnésie, le sulfate de potasse, sont des sels qui purgent en produisant une action locale.

— SE PURGER. v. pron. Prendre médecine. Je me suis purgé ce matin. Allons, vous vous purgerez, et tout sera dit. Il faut vous purger de vos humeurs.

Il consultait rarement
Hippocrate et sa doctrine,
Et se *purgeait* seulement ....
Quand il prenait médecine. (La Monnoye.)

— Fig. Se délivrer. La société doit se purger de tous les hommes dangereux. Il y avait dans la langue française une foule d'expressions basses, triviales, barbares; elle est arrivée peu à peu à s'en purger. || *Se purger d'une accusation, se purger d'un crime*. S'en justifier. On dit quelquefois, absolument, *se purger*. || *Se purger par serment*. Se justifier devant les juges en jurant qu'on est innocent.

— Pouvoir être purgé. Un enfant ne se purge pas à la même dose que les grandes personnes.

— Fig. La mer commence à se purger des pirates qui l'infestent. La Fable nous apprend que ce fut par le bras d'Hercule que la terre se purgea des monstres qui la désolaient. Une hypothèque peut se purger, peut ne pas se purger par un remboursement. Si la contumace ne se purge pas dans le délai de cinq ans, le contumax est frappé de la mort civile.

— Syn. comp. PURGER. PURIFIER. ÉPURER. V. ÉPURER.

PURGERIE. s. f. (rad. *purger*). Raffin. Lieu où l'on place les formes à sucre remplies de sirop cuit, pour faire égoutter la mélasse.

PURIFICATION. s. f. (pr. *pu-ri-fi-ca-ci-on*; du lat. *purificatio*; formé de *purus*, pur). Action de purifier, de rendre à une chose sa pureté, qu'elle avait perdue par altération, mélange ou corruption. La purification des humeurs. La purification de l'eau. La purification de l'air. La purification des métaux. La purification du sang.

— *Purification du corps*. Action de se laver totalement ou partiellement pour écarter toute souillure extérieure. || *Purification de l'âme*. Action de laver les souillures de l'âme et de lui rendre sa pureté par la contrition et la pénitence, qui sont les moyens d'obtenir le pardon de Dieu. Chez tous les peuples, la purification du corps a été regardée comme une préparation, comme un prélude à la purification de l'âme.

— Pagan. *Purification particulière ordinaire*. Elle consistait simplement à se laver les mains avec de l'eau commune ou avec de l'eau lustrale, selon que l'acte religieux qu'on avait à accomplir devait avoir lieu en particulier ou en public, dans le logis ou dans les temples. || *Purification particulière extraordinaire*. Cérémonie par laquelle le prêtre appelé *pharmaque* purifiait l'individu coupable de quelque grand crime, en faisant sur lui des aspersions de sang, en le frottant avec de l'ognon et lui passant au cou un collier de figues. || *Purification générale ordinaire*. Cérémonie que faisait le prêtre, principalement avant les sacrifices ou tout autre acte religieux, et qui consistait à asperger le peuple, en tournant trois fois autour de lui, avec une branche de laurier ou des tiges de verveine trempées dans l'eau lustrale. || *Purification générale extraordinaire*. Celle qui avait lieu dans les temps de calamité publique, et qui consistait à immoler, à brûler l'habitant le plus hideux d'une ville, et à jeter ensuite ses cendres dans la mer.

— Relig. hébr. *Purifications légales*. Cérémonies par lesquelles on se purifie de ce qu'on appelle les *impuretés légales*, qui sont: la lèpre ou toute autre maladie, le contact d'un mourant ou d'un mort, d'une femme incommodée, d'un reptile; l'accouchement; l'usage même licite du mariage; les songes impurs; les flux de sang, etc., etc. Les purifications légales viennent de l'ancienne loi de Moïse.

— Relig. chrét. Action du prêtre à la messe, lorsque, après avoir bu le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il prend du vin dans le calice immédiatement avant l'ablution. La purification est faite, et la messe touche à sa fin.

— *La Purification de la Vierge*, ou simplement *la Purification*. Fête des chrétiens que l'Eglise célèbre le 2 février, et qui fut instituée en mémoire du jour où la Vierge Marie vint au temple, le quarantième jour après la naissance de Notre-Seigneur, offrir à Dieu l'enfant Jésus, par les mains de saint Siméon, et présenter pour sa purification deux tourterelles et deux pigeons; obéissant ainsi, elle qui était sans tache, à la loi de Moïse, comme toutes les autres femmes. || Le peuple appelle ordinairement cette fête *la Chandeleur*, à cause des cierges bénits qu'on porte dans l'église le jour de sa célébration.

— Arts. *La Purification*. Nom d'un magnifique tableau peint par Rubens et représentant Marie se soumettant dans le temple à la loi de Moïse. C'est aussi le nom qu'on donne en général à tout tableau figurant la même cérémonie.

PURIFICATOIRE. s. m. Linge dont le prêtre se sert, à la messe, pour essuyer le calice après la communion.

PURIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Purifier. S'empl. adjectiv. Chez les païens, l'individu coupable d'un crime ne pouvait rentrer dans le temple que le pharmaque ne l'eût déclaré purifié.

PURIFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *purificare*, formé de *purus*, pur; *facere*, faire). *Je purifie, nous purifions, vous purifiez. Je purifiais, nous purifiions, vous purifiiez. Que je purifie, que nous purifiions, que vous purifiiez*, etc. Rendre à une chose sa pureté, son intégrité, sa vertu essentielle, qu'elle a perdue par altération, mélange ou corruption. Purifier l'eau. Purifier l'air. Purifier le sang, les humeurs. Purifier les métaux. Les mauvais effets de toutes ces exhalaisons peuvent être prévenus en *purifiant* l'air par le feu et surtout en lui donnant une grande et libre circulation. (Buff.) On *purifie* les eaux d'alentour en les aspergeant avec de l'eau de fontaine. (Chateaub.)

— On dit improprement: *Le feu purifie tout*. C'est une manière commode de faire fermer les yeux sur les souillures que peut avoir en général une préparation culinaire.

— Fig. *Purifier son cœur, son âme, ses intentions*. Eloigner avec soin de son cœur, de son âme, de ses intentions, tout ce qu'il peut y avoir de contraire à la vertu, à la sagesse, à la pureté. Comme l'eau *purifie* le corps, on pensait qu'elle *purifiait* aussi l'âme, et qu'elle opérait cet effet de deux manières, soit en la délivrant de ses taches, soit en la disposant à n'en pas contracter. (BARTH.) Dans le style de la chaire, *Seigneur, purifiez mes lèvres!* Que mes paroles sont pures et empreintes de votre divin

esprit ! || *Purifier les mœurs*. Les rendre plus honnêtes, plus conformes à la vertu. || On dit proverbialement. *La bonne intention purifie tout*. Les tyrans ont *purifié* la religion par la persécution. (Mass.)

— Se dit aussi à l'égard des personnes. Avant la messe, le prêtre purifie les fidèles par l'aspersion de l'eau bénite. Vous me *purifierez*, Seigneur, avec l'hysope, et je deviendrai plus blanc que la neige. (A l'*Asperges*.) Il *purifiera* les enfants de Lévi, et les éprouvera comme l'or et l'argent qui ont passé par le feu. Et vous serez ainsi *purifiés* devant le Seigneur. (Lévitique.)

— *Purifier de*. Purifier un métal de tout mélange. Purifier l'eau des substances étrangères qu'elle peut renfermer. Seigneur, purifiez-moi de tout péché.

— SE PURIFIER. v. pron. Devenir pur, être rendu pur, plus pur. Les mœurs se purifient à la longue. Un régime sévère et prolongé est nécessaire pour que le sang se purifie. L'air pour se *purifier* a besoin des orages. (De Jaucourt.) Les illusions de l'amour se *purifient* dans un cœur chaste, et ne corrompent qu'un cœur déjà corrompu. (J.-J. Rouss.)

— Se rendre pur en faisant les cérémonies prescrites par la loi judaïque pour les purifications légales. Chez les Hébreux, l'homme qui avait commis un crime ne pouvait se purifier lui-même. Chez certains peuples, on était tenu de se purifier après s'être approché d'un étranger, après avoir respiré son haleine, après avoir mangé avec lui.

PURIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pus, puris*, pus; *forma*, aspect). Médec. Qui ressemble à du pus. || *Crachats puriformes*. Crachats opaques qu'on rend souvent dans la seconde période des catarrhes pulmonaires, et qui ne sont que le produit de la sécrétion muqueuse bronchique, augmentée et modifiée par l'inflammation. Les crachats puriformes n'ont pas d'odeur sensible et surnagent sur l'eau, tandis que les crachats purulents ont de l'odeur et vont au fond de l'eau.

PURIM ou **PHURIM.** s. m. (de l'hébreu *phur*, sort). Relig. hébr. Fête célébrée par les Juifs le 14e jour du mois d'adar (mars), en mémoire de la vengeance éclatante que leurs ancêtres, protégés par la reine Esther, qui était toute-puissante auprès d'Assuérus, tirèrent de leurs ennemis.

PURIN. s. m. Agric. Amas des eaux de fumier provenant des animaux domestiques.

PURISME. s. m. (du lat. *purus*, pur). Défaut de celui qui affecte trop la pureté du langage, ou qui la recherche par trop scrupuleusement. Le purisme est au style ce que le rigorisme est à la morale. Donner dans le purisme au point d'en être fatigant. Le *purisme* est toujours pauvre. (Volt.) Le *purisme* est l'ennemi secret de la pureté. (Domergue.)

— Système métaphysique qui consiste dans la recherche des bases et des éléments de l'expérience.

PURISTE. s. des 2 g. (du lat. *purus*, pur). Celui, celle qui tient à écrire ou à parler purement, c'est-à-dire qui s'attache raisonnablement à n'employer, soit en parlant, soit en écrivant, que des expressions convenables, que des phrases conformes aux règles de la syntaxe.

— Celui qui affecte sans cesse une excessive pureté de langage. Ces sortes de gens ont une fade attention à ce qu'ils disent, et l'on souffre avec eux dans la conversation, de tout le travail de leur esprit; ils sont comme pétris de phrases et de petits tours d'expression, concertés dans leurs gestes et dans tout leur maintien; ils ne hasardent pas le moindre mot, quand il devrait faire le plus bel effet du monde: rien d'heureux ne leur échappe: rien chez eux ne coule de source et avec liberté; ils parlent proprement et ennuyeusement: ils sont *puristes*. (La Bruy.)

> Je sens que je deviens *puriste*;
> Je plante au cordeau chaque mot,
> Je suis les Dangeaux à la piste,
> Je pourrais bien n'être qu'un sot. (LAINEZ.)

PURITAIN, AINE. s. (du lat. *purus*, pur). Nom donné en Angleterre et en Écosse aux presbytériens rigides, qui avaient la prétention de pratiquer seuls la religion dans toute sa pureté. Un puritain. Une puritaine. La secte des puritains naquit pendant la persécution exercée par Marie Tudor; elle commença à devenir importante sous le règne d'Élisabeth, et en 1566 elle se sépara de l'Église anglicane.

— adjectiv. La secte puritaine. Les mœurs puritaines. Un ministre puritain. La secte puritaine bannit de l'Église toute hiérarchie, et proscrivit du culte les habits pontificaux, les ornements, la musique.

— Fig. Celui, celle qui affecte une grande austérité de principes, de mœurs, de langage. C'est un puritain. C'est une puritaine. Prenez garde de rien dire d'équivoque, vous avez affaire à un puritain.

— Se dit aussi dans le même sens en politique. Un puritain de la gauche. Un puritain du centre gauche.

— adjectiv. C'est une dame dévote, je dirai même puritaine. La gauche puritaine se leva en masse. || En parlant d'une mise trop sévère, dépourvue de tout ornement. C'est une mise puritaine.

— Se dit en général de tout ce qui rappelle l'austérité, la rigidité affectée des puritains.

PURITANISME. s. m. La doctrine des puritains. Le puritanisme eut de nombreux prosélytes en Amérique.

— Par personnification. L'ensemble des puritains, les puritains en général. Le puritanisme joua un grand rôle dans la chute des Stuarts. Le puritanisme se signala par une grande exaltation républicaine.

— Fig. Morale trop sévère, austérité de principes par trop rigide, rigorisme. Il y a du puritanisme dans cette opinion. C'est du puritanisme. Ces principes sont d'un puritanisme exagéré.

PURNEAH. Géogr. Ville de l'Hindoustan, sur la Seraw, capitale d'un riche district situé dans la partie N.-O. du Bengale, appartenant aux Anglais, et dans lequel on compte 1,500,000 hab.

PUROT. s. m. (rad. *pur*). Agric. Trou, puits, citerne où l'on réunit les eaux des fumiers, le purin.

PURPURA. s. m. Médec. Genre de maladies qui ont pour caractère commun de se manifester intérieurement par des hémorrhagies, et extérieurement par des pétéchies ou des ecchymoses indépendantes de violences extérieures. Les médecins distinguent le purpura *simplex*, le purpura *urticans*, et le purpura *hæmorrhagica*.

PURPURACÉ, ÉE. adj. (du lat. *purpura*, pourpre). Qui est légèrement pourpré.

— Conchyl. Qui ressemble à un pourpre. || PURPURACÉS. s. m. pl. Famille de mollusques qui a pour type le genre pourpre.

PURPURATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide purpurique avec les bases.

PURPURÉUS. Myth. V. PORPHYRION.

PURPURICÈNE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

PURPURIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pur pura*, pourpre; *fero*, porter). Qui donne ou produit la pourpre. || PURPURIFÈRES. s. m. pl. Conchyl. Famille de l'ordre des trachélipodes, comprenant ceux qui contiennent dans un réservoir particulier la matière colorante dont les Romains faisaient la belle couleur pourpre qu'on tire aujourd'hui de la cochenille.

PURPURIN, INE. adj. (du lat. *purpura*, pourpre). Qui approche de la couleur de pourpre. Des fleurs purpurines. Des lèvres purpurines. Des joues purpurines.

> Lorsque du sein de l'empire des flots
> Sortit la charmante Cyprine,
> Alors aux rives de Paphos
> Naquit la rose *purpurine*. (FR. DE NEUFCH.)

> La fugitive Aurore, aux cheveux *purpurins*,
> Avait chassé la Nuit loin des cieux plus sereins. (DE VALORI.)

> Le large tronc de son chef détaché
> Rougit le front de la noble héroïne
> Par trente jets de liqueur *purpurine*. (VOLT.)

PURPURINE. s. f. Matière colorante rouge extraite de la racine de garance. On charbonne cette racine par l'acide sulfurique; on la fait ensuite bouillir avec une dissolution de sulfate d'alumine, on filtre la liqueur, et on recueille le précipité qui se dépose par le refroidissement. La purpurine est une sorte de laque. La purpurine et l'alizarine existent simultanément dans la racine de garance.

— Le bronze moulu, qu'on applique en vernis.

PURPURIQUE. adj. (du lat. *purpura*, pourpre, et du fr. *urique*). Chim. Se dit d'une substance acide qui se forme lorsqu'on traite l'acide urique par l'acide nitrique, et qui a en effet la propriété de former des sels avec les bases. Ces sels sont d'un beau pourpre; de là le nom donné à la substance. On a démontré postérieurement que cette substance n'est pas en effet un acide nouveau, une combinaison nouvelle, mais bien de l'acide urique suroxygéné uni à une matière colorante rouge.

PURPURITE. s. f. Conchyl. Coquille du pourpre fossile.

PURPUROPE. adj. des 2 g. (du lat. *purpura*, pourpre, et du gr. πούς, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe pourpré. Agaric purpurope.

PURULENCE. s. f. Médec. Qualité de ce qui est purulent. || Suppuration. Purulence de la plèvre.

PURULENT, ENTE. adj. (du lat. *purulentus*, même signif.). Qui est de la nature du pus, et surtout du pus du tissu cellulaire. || *Crachats purulents*. Crachats qu'on rend dans les phthisies ulcéreuses. Ils diffèrent des crachats puriformes. || *Foyer purulent*. Endroit où se forme et s'amasse le pus dans les abcès.

PUS. s. m. (pr. *pu*; du lat. *pus, puris*, même signif.; dérivé du gr. πύον). Médec. Matière liquide, épaisse, blanchâtre, qui se forme à la suite d'un travail inflammatoire. Le pus varie suivant la nature de l'organe enflammé, le degré de l'inflammation, le caractère de la plaie et l'époque de la suppuration.

— Fig. Louis XIV tirait le sang de ses sujets, il en exprimait jusqu'au *pus*. (Saint-Simon.)

— *Pus du tissu cellulaire*. Liquide opaque, d'un blanc jaunâtre, d'une odeur particulière, plus pesant que l'eau, qu'il rend laiteuse par l'agitation. On dit souvent *pus*, absolument, *C'est du pus*. On entend alors le pus du tissu cellulaire. || *Pus louable*. Le pus du tissu cellulaire considéré comme type de toute matière purulente, en tant qu'on le suppose produit par une inflammation qui n'est ni trop intense ni trop lente. || *Pus des membranes séreuses*. Pus qui est la base des fausses membranes qui se forment à la surface des membranes séreuses enflammées. || *Pus des membranes muqueuses*. Pus qui tient de la nature du mucus, séreux et sanguinolent, et qui forme de fausses membranes. || *Formation du pus*. V. PYOGÉNIE.

PUSÉYSTE. s. m. Membre d'une secte philosophique particulière. Les *puseystes* sont à peu près les seuls aujourd'hui qui recommandent d'appliquer à l'étude des sciences physiques les préceptes de la théologie. (Rev. Britannique.)

PUSILLANIME. adj. des 2 g. (pr. *pu-zil-la-ni-me*; du lat. *pusillanimus*, même signif.; formé de *pusillus*, petit; et *animus*, esprit). En parlant des personnes, Qui a l'âme faible et timide, qui manque de hardiesse et de résolution. Un homme pusillanime. Une femme pusillanime. Il est trop pusillanime pour vouloir se charger de cette affaire. Tous les individus *pusillanimes* et craintifs sont essentiellement faibles d'estomac, et leur digestion est toujours laborieuse. (Virey.)

— Par extens. Qui annonce une âme faible, d'une grande timidité, manquant de hardiesse, de résolution. Un caractère pusillanime. Des idées pusillanimes. Des craintes pusillanimes. Il s'est conduit là d'une manière bien pusillanime. Une exactitude *pusillanime* rétrécit la carrière de l'art. (Palissot.)

> Racine, dieu des vers! Corneille, esprit sublime!
> Vous pouvez effrayer un cœur *pusillanime*. (GILBERT.)

> Une douleur *pusillanime*
> Touche peu les dieux immortels. (J.-B. ROUSS.)

— substantiv., en parlant des personnes. C'est un pusillanime qui craindrait de se compromettre en écoutant vos réclamations. Laissez-la donc et ne cherchez pas à la mettre dans la confidence, c'est une pusillanime. Le *pusillanime* redoute les grandes choses ou n'ose y aspirer. (Virey.) Rarement le *pusillanime* oublie les injures. (Id.) Dieu se cache aux *pusillanimes*, mais il se révèle aux braves. (Ed. Quinet.)

PUSILLANIMEMENT. adv. D'une manière pusillanime, avec pusillanimité.

PUSILLANIMITÉ. s. f. Faiblesse d'esprit, d'âme, de caractère; timidité qui empêche d'entreprendre. C'est un homme d'une trop grande pusillanimité. Tant de pusillanimité n'est pas pardonnable! Il faut prendre un parti, sans *pusillanimité*, dans toutes les occasions de la vie. (Volt.) La piété véritable n'est pas une profession de *pusillanimité* et de paresse. (Mass.)

— Par extens., en parlant des choses. Faiblesse qui annonce une grande timidité, le manque d'énergie, de hardiesse, de résolution. Vous ne pouvez vous figurer la pusillanimité de son caractère. Quelle pusillanimité de conduite! Ce sont des craintes d'une pusillanimité qui n'a pas d'exemple. M. Landais, qui n'a pas parlé de l'emploi de l'adjectif relativement aux choses, ne parle pas non plus de l'emploi du substantif dans le même sens, et ainsi il se trouve en défaut lui-même au moment où il adresse un reproche à l'Académie, celui de mettre *lâcheté* dans sa définition de *pusillanimité*; reproche mérité sans doute, mais dont la cause est moins grave que l'omission de M. Landais, puisque l'Académie ne met le mot *lâcheté* qu'à la troisième place dans l'ordre des synonymes, comme pour indiquer que ce mot peut renfermer quelquefois la vraie signification.

PUSILLIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat. *pusillus*, petit; *flos*, fleur). Bot. Qui a de petites fleurs. Le cremanium est une plante pusilliflore.

PUSILLINE. s. f. Bot. Genre de plantes aquatiques et marines dites *conferves*.

PUSSORT (Henri). Conseiller d'État, né en 1615, mort en 1697. Oncle de Colbert, il fut, comme son neveu, l'ennemi déclaré de Fouquet. Il fut plus tard un de ses juges. Pussort participa à la rédaction des Ordonnances de 1667 à 1670, pour la réformation de la justice et l'abréviation des procès. Boileau, en parlant de la chicane, dit:

> Ses griffes, vainement par *Pussort* accourcies
> Se rallongent déjà, toujours d'encre noircies,
> Et ses ruses, perçant et digues et remparts,
> Par cent brèches déjà rentrent de toutes parts.

PUSTULE. s. f. (du lat. *pustula*, même signif.; dérivé de *pus*, matière purulente). Médec. Petite tumeur circonscrite, provenant d'une inflammation de la peau, et d'un léger épanchement de pus sous l'épiderme, se terminant souvent par une croûte plus ou moins consistante, quelquefois par une ulcération superficielle. Les pustules se montrent quelquefois sur une surface enflammée qui leur sert de base commune, mais le plus souvent elles ont chacune une base distincte et circonscrite, qui leur forme une auréole. Les pustules de la gale, de la rougeole, de la petite vérole, etc.

— *Pustule maligne*. Maladie de nature gangréneuse produite par l'inoculation du virus charbonneux et affectant d'abord la peau. On dit aussi *puce maligne*. La pustule maligne diffère du charbon, en ceci que, dans le charbon, les accidents généraux précèdent la formation de la tumeur, et que dans la pustule maligne, c'est le contraire qui a lieu.

— *Pustules syphilitiques*. Boutons ou autres tumeurs se montrant sur la peau ou les membranes muqueuses, par suite de l'influence du virus syphilitique. Pustules miliaires, ortiées, lenticulaires, formiculaires, galeuses, plates, vésiculeuses, dartreuses. Pustules croûteuses, humides, ulcéreuses. Pustules serpigineuses, rongeantes, stationnaires.

— Bot. Sorte de petite élevure sur la tige ou sur les feuilles des plantes. || Petite tache arrondie.

— Monn. Petit globule adhérent aux monnaies qui viennent d'être frappées. De l'argent qui a de petites pustules.

PUSTULÉ, ÉE. adj. Médec. Qui est chargé de pustules, qui a des pustules. Les lèvres pustulées. Une joue pustulée. Un menton pustulé.

— substantiv. Un pustulé. Les pustulés.

— Bot. Qui est muni de pustules, c'est-à-dire d'élévations arrondies. La gyrophora est pustulée. Qui a des taches arrondies, blanches sur un fond brun. La cypræa et l'armadilla sont des plantes pustulées.

— Monn. Qui a des pustules, de ces petits globules qui adhèrent aux monnaies tout fraîchement frappées. Ces pièces d'argent sont pustulées.

PUSTULEUX, EUSE. adj. Médec. Qui a rapport aux pustules, qui est de la nature des pustules, qui est accompagné de pustules. Maladie pustuleuse. Éruption pustuleuse. Inflammation pustuleuse. Tumeur pustuleuse. Boutons pustuleux. Ceux qui ne changent que rarement de linge sont sujets à des éruptions *pustuleuses* par tout le corps. (Reydellet.)

PUSTULEUX. s. m. Erpét. Genre de crapaud.

PUT, UTE. adj. (du lat. *putere*, puer). Vilain, honteux, déshonnête.

— *Pute affaire*. Vilaine affaire, honteuse affaire. || *Pute fin*, *pute foi*. Mauvaise fin, mauvaise foi. || *Femme pute*. Femme de mauvaise vie.

PUTA. (du lat. *putare*, émonder, tailler les arbres). Myth. rom. Déesse qui présidait à la taille des arbres.

PUTAGE. s. m. (rad. *put*). V. ce mot. Commerce de prostituée, de femme débauchée. Il est bas, déshonnête, et même inusité dans le langage des carrefours.

PUTAIN. s. f. (rad. *put*). Femme, fille publique.

— Par extens. Femme, fille débauchée, de mauvaise vie. Ce terme, bas et déshonnête, n'appartient qu'au langage des carrefours, ainsi que tous ceux qui en sont formés ou qui dérivent de *put*. Aujourd'hui, ceux des écrivains qui se permettent tout oseraient à peine représenter le mot par son initiale; mais il n'en était pas de même au temps de Molière, qui l'a fréquemment employé, ainsi que plusieurs auteurs de son siècle.

PUTAMINÉ, ÉE. adj. (du lat. *putamen*, coquille, écorce dure). Bot. Dont le fruit est recouvert d'une écorce. || PUTAMINÉES. s. f. pl. Famille de plantes, comprenant celles dont le fruit est recouvert d'une écorce.

PUTANGES. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Argentan (Orne); 800 hab.

PUTANISER. v. n. 1re conj. (rad. *put*). Courir les putains. Pop.

PUTANISME. s. m. (rad. *put*). La vie honteuse et désordonnée des femmes prostituées, des filles ou femmes débauchées. || Commerce avec les putains. Vivre dans le putanisme, tomber dans le putanisme.

PUTASSER. v. n. 1re conj. (rad. *put*). Vivre dans le désordre et la honte comme les prostituées. Fréquenter habituellement les femmes de mauvaise vie. Ce terme est bas et déshonnête. V. PUTAIN.

PUTASSERIE. s. f. (rad. *put*). Fréquentation habituelle des femmes de mauvaise vie. || Désordre dans lequel vivent les prostituées.

PUTASSIER, ÈRE. adj. Qui a rapport aux putains. Commerce putassier. Vie putassière. Goûts putassiers.

PUTASSIER. s. m. (rad. *put*). Celui qui fréquente habituellement les femmes de mauvaise vie; celui qui vit habituellement avec elles.

PUTATIF, IVE. adj. (du lat. *putatus*; dér. de *putare*, penser, estimer). Qui passe pour être ce qu'il n'est pas.

— Jurispr. *Père putatif*. Celui qui est réputé le père d'un enfant, quoiqu'il ne le soit pas en effet. || *Mariage putatif*. Mariage contracté à tort mais de bonne foi, dans l'ignorance des empêchements qui s'y opposent.

PUTATIVEMENT. adv. D'une manière putative. Un mariage putativement établi.

PUTE. s. f. S'est dit pour Femme débauchée, et par extension, Prostituée. Originairement ce mot ne signifiait que *fille*, tout en renfermant une idée de mépris.

> Ainsi la *pute* est un percé vaisseau,
> Fendu, rompu, et ... son eau.
> *Imagination poétique*, en 1552

> . . . . . . Un tas
> De ruffiens et vieilles *putes*. (ST GELAIS.)

> Toutes êtes, serez ou fûtes,
> De fait ou de volonté *putes*,
> Et qui très bien vous chercherait,
> *Putes* toutes vous trouverait. *Roman de la Rose*.

— Quoique ce mot ne soit plus usité, nous le présentons ici, parce qu'il se trouve chez les anciens auteurs, et surtout à cause de ses nombreux dérivés qui existent aujourd'hui.

PUTÉAL. s. m. (du lat. *puteus*, puits). Antiq. rom. Lieu ercle soutenu par des piliers, autel d'un puits sacré construit en l'honneur de Jupiter Fulgurator, de Cœlus, du Soleil et de la Lune, dans les endroits où la foudre était tombée. Un petit temple entourait cet autel, et l'édifice tout entier s'appelait *Bidental*. ‖ *Puteal de Scribonius Libon*. Puteal que Scribonius Libon fit construire à Rome par ordre du sénat, dans le Forum, près des statues de Marsyas et des deux Janus. On y plaidait des causes devant le préteur et on y faisait prêter serment. ‖ *Puteal d'Accius Nævus*. Autel surmonté de la statue de l'augure Accius Nævus, où se trouvait renfermé le rasoir d'un coup duquel celui-ci coupa une pierre, en présence du roi Tarquin l'Ancien.

— Par extens. *Putéal* se disait de la place du Change à Rome, du lieu où se réunissaient ceux qui faisaient valoir leur argent.

PUTÉAL, ALE. adj. (du lat. *putealis*, dér. de *puteus*, puits). Néol. De puits. *Eau puteale*. Eau de puits. Peu usité.

PUTEAUX. Géogr. Village de France dans le départ. de la Seine, au canton de Courbevoie, arrond. de Saint-Denis, sur la Seine. 2,026 h. Fabriques d'indiennes. Jolies maisons de campagne.

PUTÉORITE. s. des 2 g. (du lat. *puteus*, puits). Nom donné à des sectaires juifs qui rendaient les honneurs aux puits et aux fontaines. Un putéorite. Une putéorite. ‖ adjectiv. Sectaire putéorite.

PUTERIE. s. f. (rad. *put*). V. PUTAGE.

PUTH, PUTT! Interjection de mépris, d'indifférence. Mot onomatopée du bruit qu'on fait en crachant. Puth! c'est dégoûtant. Puth! que m'importe?

PUTICULES. s. m. pl. (dimin. de *puteus*, puits). Antiq. rom. Fosses communes, sorte de puits, voûtés à Rome, où l'on jetait les corps morts de la populace. Les puticules étaient voisins de la porte Esquiline. Ils furent un jour convertis en jardins par Mécène, qui avait reçu d'Auguste tout l'emplacement dans lequel ils étaient situés.

PUTIDE. adj. des 2 g. (du lat. *putidus*, même signif.). Néol. Puant. Infect, malsain. Une odeur putide. Un lieu putide.

PUTIER. s. m. (rad. *put*). Celui qui fréquente les femmes de mauvaise vie. Lors l'appela ribaud, lourdier, après putier, après ivrogne. (Les Cent Nouv. nouv., XV^e siècle). Ce mot est vieux).

PUTIET. s. m. Bot. Arbre de la famille des amygdalées, connu aussi sous les noms de *laurier-putiet*, de *merisier à grappes*, de *faux bois de St-Lucie*. Il croît spontanément dans les bois de l'Europe, et s'élève à douze ou quinze pieds. L'élégant effet et l'odeur suave de ses grappes de fleurs, qui se développent dès le mois d'avril, l'ont fait admettre dans les bosquets d'agrément. Ses fruits ordinairement noirs, rouges dans une variété, et dont les oiseaux sont avides, ont une saveur désagréable et nauséabonde. Les enfants, les hommes mêmes ne dédaignent cependant pas de les manger en Suède et au Kamtschatka.

PUTINE. s. f. (rad. *put*, dimin. de *pute*, petite putain). Originairement, ce terme n'avait pas la signification qu'on donne aujourd'hui à celui de *putain*. Taisez-vous, petite *putine*. (Scarron.) V. PUTE et PUTAIN.

PUTIPHAR. Egyptien, eunuque de Pharaon et général de ses troupes. Il acheta Joseph des Ismaélites auxquels ses frères l'avaient vendu, et il lui donna l'autorité sur toute sa maison. Plus tard, il le fit jeter en prison, sur les fausses accusations de sa femme, qui, n'ayant pu amener Joseph à commettre un adultère avec elle, se vengea de lui en déclarant à Putiphar qu'il avait tenté de la séduire.

PUTIPHARÉ. Prêtre d'Héliopolis et père d'Aseneth, que Pharaon donna en mariage à Joseph, en le mettant à la tête de son royaume.

PUTNAM. (Israël). L'un des plus fermes soutiens de l'indépendance de l'Amérique, né à Salem dans le Massachussetts, vers 1718, mort à Brookline, dans le Connecticut, en 1790. Il gagna, comme major général de l'armée, la bataille de Bunker'shill.

PUTOIS. s. m. (pr. *pu-to-a*; du lat. *putere*, puer). Hist. nat. Animal sauvage appartenant à une division du grand genre des martres, qui forme même, suivant certains auteurs, un genre de l'ordre des carnassiers, famille des carnivores digitigrades. Le putois tire son nom de l'odeur qu'il répand. Le putois, est plus petit que la fouine, est la terreur des poulaillers et des garennes. ‖ *Putois d'Amérique*. Mammifère carnassier du genre des mouffettes. Le *putois* est fort avide de miel. (Buffon.)

— La fourrure même du putois. Le putois est doux et chaud. On fait des manchons de putois.

— Pinceau fait du poil du putois.

PUTORIE. s. f. (du lat. *putere*, puer). Bot. Genre de plantes.

PUTPUT. s. m. V. HUPPE. Hist. nat.

PUTRÉDINAIRE adj. et s. m. Didact. Nom donné aux philosophes et aux physiciens qui soutenaient que la putréfaction engendre des animaux.

PUTRÉFACTIF, IVE. adj. Qui est susceptible de putréfier. Une chaleur modérée de 15 à 25 degrés, l'humidité de l'air, la nature du milieu dans lequel un corps organisé et privé de vie se trouve placé, exercent des influences puissamment putréfactives, ont des propriétés, des vertus putréfactives.

PUTRÉFACTION. s. f. (pr. *pu-tré-fak-cion*; du lat. *putrefactio*, fait de *putris*, pourri; *facere*, faire). Chim. Décomposition qui s'opère dans les corps organisés privés de vie, sous l'influence de certaines conditions, et qui est accompagnée de la formation de produits nouveaux, plus ou moins fétides, dont les uns restent fixes et les autres se dégagent sous forme de gaz. Putréfaction des substances animales, des substances végétales. Les gaz qui se forment pendant la putréfaction sont l'hydrogène carboné, l'hydrogène sulfuré, l'azote, l'ammoniaque, l'acide carbonique, et quelquefois l'hydrogène phosphoré. La putréfaction est le signe le plus certain de la mort. Le résidu de la putréfaction s'appelle *terreau, matière terreuse*. Des maladies contagieuses, des épidémies graves naissent dans les pays où il y a en même temps des foyers nombreux de *putréfaction*. (Mérat.) Les Japonais attribuent, non sans raison, un grand nombre de maladies à la stagnation et à la *putréfaction* de cet air intérieur. (B. de St-P.)

— Etat de ce qui subit la décomposition dont il s'agit. Un corps tombe en putréfaction.

— Fig. La plus grande prospérité est aux Etats ce qu'est aux fruits la maturité, elle annonce et nécessite presque la *putréfaction*. (Mirab.)

PUTRÉFAIT, AITE. adj. (du lat. *putrefactus*, même signif.). Qui a subi la putréfaction. Une substance animale putréfaite. Une plante putréfaite. Un corps putréfait. Il est peu usité, et l'on dit plutôt: *putréfié*.

PUTRÉFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Putréfier. S'empl. adjectiv. Des matières putréfiées. Dans beaucoup de circonstances, il est impossible de saisir l'odeur qui appartient proprement à la matière animale putréfiée.

PUTRÉFIER. v. a. I^re conj. (du lat. *putrefacere*, forme de *putris*, pourri; *facere*, faire). Faire pourrir, corrompre, soumettre à la putréfaction. L'air putréfie rapidement les cadavres qui ont séjourné dans l'eau. La gangrène d'une partie du corps putréfie graduellement les parties voisines.

— Absolument. Les corps privés de vie putréfient plus ou moins rapidement, selon les milieux où ils se trouvent placés. L'air putréfie plus promptement que les autres milieux. Le gaz nitreux putréfie moins vite que l'oxygène.

— SE PUTRÉFIER. v. pron. Se pourrir, se corrompre, subir la putréfaction. Les cadavres gelés se putréfient promptement, aussitôt que la température ambiante s'élève. Les cadavres des jeunes enfants se putréfient plus facilement que ceux des adultes, et ceux-ci plus rapidement que ceux des vieillards. Le fumier se putréfie dans la fosse où il est.

PUTRELLINÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *putris*, pourri). Entom. Qui vit sur des matières putréfiées. ‖ PUTRELLINES. s. m. pl. Tribu de la famille des myodaires napellées, comprenant ceux de ces insectes qui vivent de matières végétales et animales en décomposition.

PUTRESCENT, ENTE. adj. (du lat. *putrescere*, commencer à se pourrir). Néol. Qui commence à se putréfier. Une matière putrescente.

PUTRESCIBLE. adj. des 2 g. Qui peut se pourrir, qui se pourrit plus ou moins facilement. Au delà d'une température de 50 degrés, la chaleur, en agissant sur les substances animales, a pour effet de coaguler l'albumine et de donner naissance à des composés moins putrescibles qu'à une température moindre. La peau des animaux, qui est putrescible, se transforme en cuir par le tannage, et le cuir est imputrescible.

PUTRIDE. adj. des 2 g. (du lat. *putridus*, même signification). Médec. Corrompu, qui a de la tendance vers la putréfaction. L'altération *putride* des premières humeurs, admise à diverses époques, était la base sur laquelle les médecins fondaient la pathologie et la thérapeutique des affections les plus redoutables. (Orfila.) ‖ *Maladies putrides*. Maladies humorales, dont l'existence, après avoir été rejetée, a été de nouveau remise en question. *Fièvre putride*. Affection attribuée à la putréfaction des humeurs, et nommée *fièvre adynamique* par ceux qui n'admettent pas l'existence des maladies humorales. ‖ *Odeur putride*. Odeur fétide amenée par la corruption. L'*odeur putride* existant avant elle (l'odeur ammoniacale), reste encore après et subsiste pendant toutes les phases de la putréfaction. Fourcroy.) Du sein des terres pourries, s'élèvent des émanations *putrides* qui ont bientôt répandu la mortalité parmi les ouvriers. (B. de St-P.) Les miasmes *putrides* qui s'élèvent des matières animales corrompues sont des plus nuisibles pour la santé de l'homme. (Mérat.)

— Chim. *Fermentation putride*. La décomposition des corps organisés qui sont privés de vie, la putréfaction même; en tant que tout mouvement spontané qui s'excite dans un corps, et qui donne naissance à des produits nouveaux, est, au point de vue chimique, une fermentation. ‖ On a dit aussi *Fermentation ammoniacale*; mais c'est une dénomination vicieuse, parce que l'ammoniaque n'est pas le seul produit de la putréfaction. V. PUTRÉFACTION.

PUTRIDITÉ. s. f. (du lat. *putridus*, pourri; rad. *putris*). Médec. Etat dans lequel les éléments d'un corps vivant réagissent les uns sur les autres et forment des combinaisons nouvelles, comparables jusqu'à un certain point à celles qui s'opèrent dans les corps organisés privés de la vie. Cet état se produit dans les fièvres dites *adynamiques*, dans les typhus, etc. C'est bien réellement à un état de *putridité* qu'il faut rapporter la fétidité de l'haleine, de l'urine, des excrétions, et les gaz fétides qui se développent alors dans le foyer principal de la maladie, etc. (Bouillaud.)

— S'emploie aussi comme synonyme de Putréfaction. On détruirait d'une manière aussi sûre la *putridité* d'un marais en le changeant en lac, qu'en terre ferme. (B. de St-P.) Ils vont, viennent, agissent dans un air vicié, mais sans avoir le sentiment de son infection, sans savoir rapporter à cette *putridité*, que leur odorat habitué ne reconnaît pas, l'origine des maladies qui les affligent. (Considérant.)

PUTRILAGE. s. m. (rad. lat. *putris*, pourri). Médec. Substance demi-liquide, putréfiée, qui se détache des parties désorganisées dans certaines affections gangreneuses. Les tissus mous sont ceux qui se réduisent en putrilage.

PUTRILAGINEUX, EUSE. adj. Médec. Qui a rapport au putrilage. Ulcération putrilagineuse. ‖ Qui est formé de putrilage. Matière putrilagineuse. Les ulcérations donnaient issue à la matière *putrilagineuse* résultant de la décomposition des muscles pendant que la graisse sous-cutanée se saponifiait. (Orfila.)

PUTRIVORE. adj. des 2 g. (du lat. *putris*, pourri; *vorare*, dévorer). Entom. Qui vit de matières putréfiées. ‖ PUTRIVORES. s. m. pl. Section de la famille des myodaires malacosomes, comprenant ceux de ces insectes dont les larves vivent dans les débris putréfiés de matières animales et végétales.

PUTREN. s. m. Minér. Partie mal fondue d'un minerai, qui reste attachée aux parois des fourneaux.

PUY. (corrupt. du celt. *pech* ou *puech*, montagne). Géogr. Montagne, pic, chaîne de montagnes. ‖ *Le Grand-Puy*, le *Grand Puy-de-Dôme*. Rocher volcanique, principal pic des monts Dôme et le point central de la chaîne, qui a 32 kilom. d'étendue et qui se compose d'une soixantaine de pics ou puys. Il est élevé de 1655 mètr. au-dessus du niveau de la mer. Il ne faut pas confondre le Grand Puy-de-Dôme avec le Puy-de-Dôme, qui est voisin, mais qui est moins élevé de 28 mètres.

PUY (Raimond du). Deuxième chef de l'ordre des hospitaliers de St-Jean de Jérusalem (le premier, et instituteur de l'ordre, avait été Gérard). Il naquit dans le Dauphiné d'une famille noble. Ayant rendu son ordre militaire, il fit des prodiges de valeur à la tête de ses chevaliers, et en 1153 il prit Ascalon. Sa mort eut lieu l'an 1160. ‖ PUY (Charles du, dit *Montbrun*. V. MONTBRUN. ‖ PUY (Henri du, *Puteanus*). V. DUPUIS.

PUY (LE), LE PUY EN VÉLAY. Géogr. Ch.-l. du départ. de la Haute-Loire, situé en amphithéâtre sur le mont Anis, près de la Borne et de la Loire, à 505 kilom. de Paris; 14,925 hab.

PUYCERDA, PUIGCERDA. Géogr. Ville forte d'Espagne, dans la Catalogne, entre les rivières de Sègre et de Carol, au pied des Pyrénées, à 84 kilom. de Perpignan; 3,500 hab.

PUY-DE-DOME. Géogr. Montagne de France en Auvergne, au centre du départ. de même nom, haute de 1627 mètr. C'est là que Pascal fit faire les premières expériences sur la pesanteur de l'air. ‖ On donne quelquefois le nom de Puy-de-Dôme à toute la chaîne de montagnes, comprenant le Grand Puy-de-Dôme, le Puy-de-Dôme, et tous les pics ou puys, au nombre de soixante environ, qui se lient par le sud au mont d'Or.

PUY-DE-DOME. Géogr. Départ. de France formé d'une partie de l'Auvergne; borné au N. par le départ. de l'Allier, au S. par ceux de la Haute-Loire et du Cantal, à l'E. par celui de la Loire, à l'O. par ceux de la Corrèze et de la Creuse; 587,570 hab. Divisé en cinq arrondissements comprenant cinquante cantons. Eaux minérales et thermales, dont les principales sont celles du mont d'Or. Excellents pâturages. Industrie très-variée et très-active.

PUY-EN-ANJOU. V. PUY-NOTRE-DAME.

PUY-EN-VÉLAY (LE). V. PUY (LE).

PUY-LAURENS, PUYLAURENS (*Podium Laurentii*). Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Lavaur (Tarn); 6,980 hab. Cette ville joua un assez grand rôle dans les guerres de religion.

PUYLAURENS (Antoine de Lage, duc de). Seigneur languedocien. Il s'attacha à la fortune de Gaston, duc d'Orléans, qu'il réconcilia avec le roi, par les instigations du cardinal de Richelieu, qui en récompense lui donna la seigneurie d'Aiguillon, érigée en duché-pairie sous le titre de Puylaurens, et la main d'une de ses cousines germaines, Marguerite-Philippine de Coislin, en 1634. Arrêté comme traître en 1635, il mourut en prison à Vincennes, dans cette même année. ‖ PUYLAURENS (Guillaume de). Chapelain de Raymond le Jeune, comte de Toulouse. Il publia en 1245 l'*Histoire des Albigeois*, qui lui fait le plus grand honneur.

PUY-L'ÉVÊQUE. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Cahors (Lot); 2,425 hab.

PUY-MIROL, PUIMIROL. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Agen (Lot-et-Garonne); 1615 hab.

PUY-MOISSON. Géogr. Ville de France dans le départ. des Basses-Alpes, au canton de Riez, arrond. de Digne. Patrie de Guillaume Durand.

PUYSAIE, PUYSEAU, PUYSET. V. PUISAYE, PUISEAU, PUISET.

PUYSÉGUR (Jacques de Chastenet, vicomte de). Lieutenant-général français, né en 1600 d'une ancienne famille du comté d'Armagnac, mort en 1682. Il se trouva à plus de cent vingt siéges et de trente batailles. ‖ PUYSÉGUR (Jacques-François de Chastenet, marquis de). Fils du précédent, né en 1655, mort en 1743. Appelé par Philippe V en Espagne, il sut l'affermir sur son trône. Il était alors lieutenant-général; il fut fait maréchal de France en 1734. On a de lui un traité sur l'art de la guerre, publié par un de ses fils. ‖ PUYSÉGUR (Jacques-Marcien de Chastenet, marquis de). Premier fils du précédent, lieutenant-général; né en 1716, mort assassiné en 1782. Il publia le traité de son père sur l'art de la guerre. ‖ PUYSÉGUR (Pierre-Louis de Chastenet, comte de). Second fils de Jacques François, né en 1727, mort en 1807. Lieutenant-général, ministre de la guerre sous Louis XVI, démissionnaire en 1789. ‖ PUYSÉGUR (Antoine-Hyacinthe-Anne de Chastenet, duc de; dit longtemps *comte de Chastenet*). Petit-fils du maréchal par le fils aîné de celui-ci, né en 1752, mort en 1809. Il servit dans la marine, émigra en 1791, passa au service de l'Angleterre, puis du Portugal, où il devint contre-amiral, sauva le roi de Naples, Ferdinand IV et sa famille. ‖ PUYSÉGUR (Armand-Marie-Jacques de Chastenet, marquis de). Petit-fils du maréchal par son second fils, le ministre de la guerre; né en 1751, mort en 1825. Il entra dans l'artillerie en 1768, et il fut au siége de Gibraltar en 1782. En 1789, maréchal de camp, commandant l'école de la Fère; il donna sa démission, et de 1800 à 1805, il fut maire de Soissons. Il est surtout célèbre comme propagateur et champion ardent du magnétisme animal. Il a laissé plusieurs écrits.

PUZOL. Géogr. Ville d'Espagne, dans le royaume de Valence, à 7 kil. m. S.-O. de Murviedro; 3,000 hab. Les archevêques de Valence y ont un palais.

PYANEPSIES. s. f. pl. (pr. *pi-ia-nèp-ci*; du gr. πυανεψια, fait de πυανος, fève, et ἕψω, faire cuire). Antiq. Fêtes que les Athéniens célébraient le 7 du mois pyanepsion, en l'honneur d'Apollon et de Minerve, en mémoire du repas de fèves que fit Thésée avec ses compagnons, pour rendre grâces à ces divinités de sa victoire sur le Minotaure. Le jour des Pyanepsies, les Athéniens faisaient cuire et mangeaient des fèves. ‖ Suivant quelques auteurs, les fêtes que les Athéniens célébraient en mémoire des Héraclides, qu'ils nourrirent de fèves pendant leur séjour en Attique.

PYANEPSION. s. m. (du gr. πυανεψιων, même signification). Antiq. Mois de l'année athénienne dans lequel on célébrait les Pyanepsies, et qui répondait à notre mois d'octobre.

PYCNANTHÈME s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des labiées, établi pour plusieurs espèces de l'Amérique septentrionale. Pycnanthème des montagnes. Pycnanthème blanchâtre, aristé, verticillé.

PYCNITE. s. f. (du gr. πυκνὸς, dense, épais). Minér. Variété de topaze. Minéral blanchâtre, en petites masses bacillaires serrées, engagées dans une roche.

PYCNOCARPE. adj. des 2 g. (du gr. πυκνὸς, épais, et καρπος, fruit). Bot. Qui a des fruits épais, renflés. Le tamarin est pycnocarpe.

PYCNOCÉPHALE. adj. des 2 g. (du gr. πυκνὸς, épais, κεφαλὴ, tête). Qui a les fleurs rassemblées en grosses têtes. Le chardon est pycnocéphale.

PYCNOGONE, PYCNOGONON. s. m. (du gr. πυκνογονος, qui a beaucoup d'articulations; fait de πυκνὸς, fréquent; γόνυ, genou). Entom. Genre d'arachnides, type d'une famille de l'ordre des trachéennes, renfermant des animaux qui se tiennent sur les bords de la mer, parmi les varechs et les conferves, et qui s'accrochent par les ongles de leurs pieds aux cétacés, sur lesquels ils vivent en parasites. On les connaît vulgairement sous le nom de *pou de baleines*.

PYCNOGONIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un pycnogone. ‖ PYCNOGONIDES. s. m. pl. Famille qui a pour type le genre pycnogone.

PYCNOPHYLLE. adj. des 2 g. (du gr. πυκνὸς, épais, φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles grosses et épaisses.

PYCNOSTACHYÉ, ÉE. adj. (du gr. πυκνὸς, épais; στάχυς, épi). Bot. Qui a les fleurs disposées en gros épis. Le jonc marin est pycnostachyé.

PYCNOSTYLE. adj. des 2 g. (du gr. πυκνὸς, épais, serré; στῦλος, colonne). Archit. Se dit d'un édifice dont les colonnes sont plus rapprochées que ne le veulent les lois adoptées ordinairement. Selon Vitruve, dans les édifices pycnostyles, l'entre-colonnement n'avait qu'un diamètre et demi de la colonne. ‖ substantiv. Un pycnostyle. Un édifice dont les colonnes sont dans les conditions qui viennent d'être dites.

PYCNOTHÉLIE. s. f. Bot. Genre de lichens séparé des cénomyces, et caractérisé par son expansion crustacée uniforme.

PYCNOTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. πυκνόω, j'épaissis). Médec. Qui est propre à condenser et à rafraîchir les humeurs. ‖ substantiv. Un pycnotique. Les humoristes ont employé ce mot comme synonyme de *incrassant*.

PYCRÉE. s. m. Bot. Genre de plantes comprenant le souchet fascicule.

PYCROMYCE. s. m. (ét. gr., πικρὸς, amer; μύκης, champignon). Bot. Groupe de champignons du genre agaric, comprenant cinq espèces.

PYCTACIUM. s. m. (du gr. πυκτάκιον, tablette à écrire). Antiq. Certain tableau blanchi où l'on écrivait les noms des juges, dans les combats au pugilat.

PYCTÈS. s. m. (du gr. πύκτης, pugile). Myth. Surnom d'Apollon, qui tua le brigand Phorbas à coups de poings.

PYDNA. Géogr. Ville de la Macédoine, dans la Piérie, sur la côte du golfe Thermæus. Ce fut près de cette ville que les Romains gagnèrent sur Persée la bataille qui mit fin au royaume de Macédoine.

PYÉZOMÈTRE. s. m. (ét. gr., πιέζω, comprimer; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui sert à mesurer la compressibilité d'un liquide.

PYÉZOMÉTRIE. s. f. Art de construire, d'employer le pyézomètre. ‖ Théorie sur laquelle repose la mesure de la compressibilité des liquides.

PYÉZOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport au pyézomètre. Instrument pyézométrique. La théorie pyézométrique.

PYGA. s. f. Antiq. Trou par lequel on mettait dans l'urne les marques du scrutin.

PYGARGUE. s. m. (ét. gr., πυγή, derrière; ἀργός, blanc). Ornith. Qui a la queue blanche. Faucon pygargue.

— Zool. Qui a une tache blanche à la naissance de la queue. L'antilope pygargue.

PYGARGUE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux séparé du genre aigle, comprenant des animaux qui ne quittent point les pays septentrionaux des deux continents. Le pygargue descend en Amérique jusqu'en Caroline, et les Groenlandais, pour lesquels il est l'objet d'une chasse particulière, se nourrissent de sa chair, se vêtissent de sa peau, font des coussins avec ses plumes et des amulettes avec son bec et ses griffes. Le pygargue étant jeune se nomme orfraie.

— Mamm. Nom spécifique d'une espèce de cerf qui a les fesses blanches.

PYGARRHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυγή, derrière; ἀρρ-ιχᾶσθαι, grimper). Ornith. Se dit des oiseaux qui s'aident de leur queue pour grimper ‖ PYGARRHIQUES. s. m. pl. Famille d'oiseaux.

PYGAS. Myth. Reine des Pygmées, qui fut changée en grue par Junon, parce qu'elle avait osé se comparer à elle. A cause de cette métamorphose même, on l'appelle aussi Géranìa, du mot grec γέρανος, qui signifie grue.

PYGATRICHE. s. m. Mamm. Syn. de Semnopithèque.

PYGÉE. V. PIGÉE.

PYGÈRE. s. f. Entom. Genre de papillons.

PYGIDICRANE. s. m. Entom. Genre d'insectes orthoptères coureurs, de la tribu des forficulaires, comprenant plusieurs espèces dont le type est le pygidicrane noir du Brésil.

PYGMALION. Roi de Tyr, fils de Bélus ou de Margenus et frère de Didon. Son règne, qui commença vers l'an 895 av. J.-C., fut marqué par de grandes cruautés. Il assassina Sichée, époux de Didon, pour s'emparer de ses trésors; mais Didon s'enfuit avec les richesses de son mari et fonda Carthage en 882. Pigmalion fut empoisonné et étranglé par sa femme ou sa concubine Astarté ou Astarbé, dans la quarante-septième année de son règne et la cinquante-sixième de sa vie.

— PYGMALION. Myth. Célèbre sculpteur de l'île de Chypre, qui avait fait vœu de rester dans le célibat, et dont Vénus se vengea en lui inspirant une passion ardente pour une magnifique statue d'ivoire qu'il avait sculptée. A force de prières, il obtint de Vénus que la matière s'animât, alors il épousa la femme, qu'il avait appelée Eburnée ou Galathée. Il en eut Paphus, héros éponyme de la ville de Paphos. ‖ Rousseau a composé un beau prologue sur Pygmalion, et Gœthe a fait de cette fable le sujet d'une charmante nouvelle.

PYGME. s. f. (du gr. πυγμή, coudée). Métrol. anc. Petite mesure des Grecs valant le pied olympique, plus un huitième du pied. Rapportée à notre système métrique, la pygme eût valu 0,3468 dix millièmes de mètre.

PYGMÉE. s. des 2 g. (du gr. πυγμαῖος, qui n'a qu'une coudée de haut, fait de πυγμή, coudée.) Antiq. et myth. Individu de ce peuple fabuleux composé de nains d'une coudée de haut (environ un pied), que les uns ont placé en Thrace, les autres en Ethiopie et dans l'Inde. On disait que les Pygmées vivaient huit ans, et que les femmes engendraient à trois ans. Montés sur des perdrix ils combattaient contre les grues qui venaient les attaquer tous les ans du fond de la Scythie. Une armée de pygmées ayant osé attaquer Hercule endormi, qui avait tué leur roi Antée, Hercule, en s'éveillant, les enferma dans la peau du lion de Némée et les porta à Eurysthée.

> Quand le *Pygmée* altier, redoublant ses efforts,
> De l'Hèbre ou du Strymon vient d'occuper les bords.
> (BOILEAU.)

— adj. des 2 g. Le peuple pygmée, la nation pygmée. Les femmes pygmées cachaient leurs enfants dans des trous, pour les soustraire à la voracité des grues.

— Fam. et par exagér. *Un pygmée, une pygmée.* Un homme très-petit, une femme très-petite; un nain, une naine. ‖ S'emploie aussi adjectivement.

— Fig. Se dit, par manière de dédain, de tout individu de nulle importance, par rapport à ceux qui sont hauts, puissants, qui exercent une grande influence, un grand ascendant. Pygmées littéraires. Je me trouve *pygmée* et populaire. (Montaig.)

> Le Parnasse, envahi par d'insolents *pygmées*,
> N'est plus que le séjour des rauques beaux-esprits.
> (GILBERT.)

— Bot. Genre de fucus ayant pour type le fucus lichénoïde.

— Mamm. Nom donné à l'orang chimpansé.

PYGMÉEN, ENNE. adj. Des pygmées. Le peuple pygméen. Les grues s'abattaient chaque année sur l'empire pygméen.

— Qui a rapport aux Pygmées. Les exploits pygméens ont sans nul doute donné à Swift l'idée de ses Lilliputiens.

— Fam. *Taille pygméenne.* Très-petite taille.

— Fig. *Attaques pygméennes, coups pygméens.* Attaques, coups dont la portée est comme nulle, sans effet.

PYGOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυγή, derrière; βράγχια, branchies). Hist. nat. Qui a les branchies près de l'anus. ‖ PYGOBRANCHES. s. m. pl. Famille de la sous-classe des gastéropodophores gymnobranches, qui comprend une partie des nudibranches.

PYGOLAMPE. s. m. (ét. gr., πυγή, derrière; λαμπάς, lampe). Entom. Insecte appelé vulgairement *ver luisant* et *lampyre*. V. ces mots.

PYGODACTYLE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

PYGOMÈLE. s. m. (ét. gr. πυγή, derrière; μέλος, membre). Anat. Monstre qui a un ou deux membres accessoires à la région hypogastrique.

PYGOMÉLIE. s. f. Didact. Monstruosité que présente le pygomèle.

PYGOMÉLIEN, ENNE. adj. Didact. Qui est affecté de la pygomélie.

PYGOMÉLIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport, qui appartient à la pygomélie.

PYGOMOLGE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυγή, derrière; μολγός, salamandre). Erpét. Nom donné aux batraciens sans queue. ‖ PYGOMOLGES. s. m. pl. Famille de reptiles campsichrotes.

PYGON. s. m. Métrol. anc. Mesure égyptienne qui valait une coudée.

PYGOPAGE. s. m. (ét. gr., πυγή, derrière; παγεν, attache, composé de pièces ajustées). Anat. Monstre double, dont les corps sont réunis par les fesses.

PYGOPAGIE. s. f. Didact. Monstruosité que présente le pygopage.

PYGOPAGIEN, ENNE. adj. Didact. Qui est affecté de pygopagie.

PYGOPAGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport, qui appartient à la pygopagie.

PYGOPE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

PYGOPLATYPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυγή, derrière; πλατύς, large; et ποῦς, pied). Ornith. Qui a les pieds largement palmés et placés tout à l'arrière du corps. ‖ PYGOPLATYPODES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des hygrornithes.

PYGOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυγή, derrière; ποῦς, pied). Ornith. Qui a les pieds engagés jusqu'à l'extrémité de l'abdomen. ‖ PYGOPODES. s. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes.

PYLACANTHUS. Temps hér. Troyen qui fut tué par Achille.

PYLADE. Temps hér. Fils de Strophius, roi de la Phocide et d'Anaxibie, sœur d'Agamemnon, fut élevé avec Oreste son cousin, et lia avec lui, dès ce temps-là une amitié qui les rendit dans la suite inséparables.

— Prov. *C'est un pylade.* C'est un ami à toute épreuve. Il a son pylade qui ne le quitte jamais.

— PYLADE. Célèbre pantomime, né en Cilicie, qui vécut sous le règne d'Auguste. Telle fut son insolence, qu'il fut banni de Rome et de l'Italie, mais tel fut aussi le mécontentement du peuple privé de son talent, qu'il fut bientôt rappelé. Pylade ouvrit à Rome une école d'où sortit le célèbre Bathylle, qui fut plus tard son rival.

PYLÆ. (du gr. πύλαι, portes). Géogr. anc. Passages ou pas qui mènent d'un pays à un autre, au travers de hautes montagnes. Voici les plus célèbres : *Pylæ Ciliciæ*, conduisant de Cappadoce en Cilicie. ‖ *Pylæ Amanicæ*, conduisant de Cilicie en Syrie par le mont Amanus. ‖ *Pylæ Caspiæ* ou *Caucasiæ* (ensuite *Porte des Alains*, aujourd'hui *Porte de Dariel*), conduisant d'Ibérie chez les Alains par le Caucase ‖ *Pylæ Albaniæ* (*Pas de Derbend* ou *Portes de fer*), menant d'Albanie en Sarmatie ‖ *Pylæ Persicæ*, *Persides*, *Susiades*, détroit célèbre entre la Susiane et la Perside.

PYLAGORE. s. m. (ét. gr., πύλα, portes; ἀγορά, assemblée). Hist. anc. Député que les villes grecques envoyaient à l'assemblée des Thermopyles ou à celle de Delphes, dite assemblée des Amphictyons. Le pylagore était orateur. Il y avait une autre classe de députés, appelés *Hieromnemons* ou *Hieromnemnes*, qui étaient chargés des intérêts religieux. C'était un hiéromnème qui présidait le conseil des amphictyons. ‖ S'empl. aussi adjectiv. Un député pylagore.

— PYLAGORE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Cérès, tiré de cette circonstance; que les pylagores lui offraient un sacrifice quand ils se rassemblaient au conseil.

PYLAIELLE. s. f. (du nom de *Bachelot de la Pylaie*). Bot. Genre de plantes aquatiques de la famille des algues.

PYLAÏSÉE. s. f. Bot. Genre de mousses, voisin des ptérogonions et des fabronies, ne comprenant qu'une seule espèce d'un vert agréable; elle croît sur les écorces des arbres, à Fontainebleau.

PYLAKEN. s. m. Comm. Nom d'un drap qu'on fabrique en Angleterre.

PYLAON. Myth. Un des douze enfants de Nélée et de Chloris, qui fut massacré par Hercule.

PYLARGÉ. Myth. Une des cinquante Danaïdes, épouse d'Idmon.

PYLARTÈS. Temps hér. Troyen qui fut tué par Patrocle.

PYLAS. Temps hér. Fils de Ctéson et roi de Mégare.

— PYLÉES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait aux Thermopyles, en l'honneur de Cérès Pylagore.

PYLÉMÈNE, PYLÉMÈNES, PYLÉMÉNÈS Antiq. Nom commun aux rois de Paphlagonie, dont la race se perpétua jusqu'au temps des Romains. L'histoire ne compte réellement que deux Pylémènes, car ceux des temps héroïques n'ont pas d'existence certaine.

— PYLEMÈNE. Premier roi mentionné et dont parle Homère, vint au secours de Troie à la tête d'une nation paphlagonienne, les Hénètes, qui n'existait déjà plus du temps de Strabon. Il fut tué par Ménélas.

— Hist. anc. PYLEMÈNES Ier, roi de Paphlagonie, vers l'an 131 av. J.-C.; il succéda à Morzès, et il aida les Romains dans la guerre qu'ils soutinrent contre Aristonicus, qui avait usurpé le trône de Pergame. ‖ PYLÉMÈNES II, roi de Paphlagonie, successeur de Pylémènes Ier, et son fils, suivant quelques-uns. Il vivait vers l'an 121 av. J.-C. A sa mort, son royaume passa comme legs testamentaire dans les mains de Mithridate V, roi de Pont.

PYLÉON. s. m. Antiq. gr. Espèce de coiffure en usage chez les Grecs. ‖ PYLEONS. s. m. pl. Couronnes et guirlandes dont était ornée à Sparte la statue de Junon.

PYLÉTIDE. adj. f. (du gr. πυλαῖτις, πυλαῖτιδος, gardienne des portes; fait de πύλη, porte). Myth. gr. Surnom de Minerve.

PYLÉUS. Temps hér. Fils de Léthus; il fut tué par Achille devant la ville de Troie, au secours de laquelle il avait conduit, avec son frère Hippothous, les Pélasges de Larisse.

PYLIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant de la ville de Pylos. ‖ adj. Qui concerne Pylos ou ses habitants. Les coutumes pyliennes. Un décret pylien.

PYLIEN. adj. Temps hér. Surnom de Nestor, fils de Nélée et roi d'une contrée de l'Achaïe, dont Pylos était la capitale. Le héros pylien.

PYLIUS. Temps hér. Athénien qui adopta Hercule, pour lui donner la faculté d'assister aux mystères d'Eleusis.

PYLÔNE. s. m. (du gr. πύλη, porte). Archit. anc. Grand portail, dans les temples égyptiens. Le pylône était surmonté d'une tour carrée, d'un massif à quatre faces.

PYLORE. s. m. (du gr. πυλωρός, portier; fait de πύλη, porte, et de οὖρος, gardien). Anat. Orifice droit ou inférieur de l'estomac, situé dans l'épigastre au-dessous du foie, au-devant et au-dessus du pancréas, près du col de la vésicule biliaire. Cette dénomination vient de ce que cet orifice forme l'entrée du canal intestinal, dont il ne permet le passage qu'aux matières alimentaires suffisamment élaborées dans l'estomac. Obstruction au pylore.

PYLORIDE. s. m. Moll. Genre de mollusques de l'ordre des acéphalobranches lamellibranches, dont la coquille est bâillante aux deux bouts.

PYLORIDÉ, ÉE. adj. Moll. Qui ressemble à un pyloride. ‖ PYLORIDES. s. m. pl. Famille de mollusques qui a pour type le genre pyloride.

PYLORIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient au pylore, qui est relatif au pylore. Orifice pylorique. Ouverture pylorique ‖ *Valvule pylorique.* Bourrelet circulaire fibro-muqueux qui ouvre ou ferme l'orifice pylorique suivant les besoins de la digestion ‖ *Muscle pylorique.* Anneau fibreux, solide, blanc, placé entre les deux membranes muqueuse et musculeuse de l'estomac, et qui se trouve dans l'intérieur du bourrelet ou valvule pylorique ‖ *Artère pylorique.* Branche de l'hépatique, qui se distribue au pylore et à la petite courbure de l'estomac ‖ *Veine pylorique.* Veine qui suit le même trajet que l'artère pylorique.

PYLOS, PYLUS, PYLE. Géogr. Nom de quatre villes anciennes, situées : deux en Messénie, une en Triphylie, une dans la Cœle-Elide. ‖ PYLUS MESSENIÆ (aujourd'hui *Navarin*). Ville située sur la côte occidentale de la Messénie, en face de l'île d'Asina; bâtie par Pylas, fils de Cléson, qui en fut chassé par Nélée, père de Nestor. ‖ PYLUS (*Zonchio*, ou *Avarino Veccio*). Ville de la Messénie, sur le bord de la mer, au S.-E. des Platamodes. Les Athéniens s'en emparèrent pendant la guerre du Péloponnèse. ‖ PYLUS ELIANUS (Pyle surnommée l'*Eliaque*). Ville de Triphylie, sur le Ladon; fondée par Pylus de Mégare, beau-père de Pandion II, qui régna 25 ans à Athènes. ‖ PYLUS, ville de la Cœle-Elide, fondée par Cléson, expulsé de Pylus en Messénie.

PYLOTIS, PYLOTIDE. V. PILÉTIDE.

PYLUS. Myth. Fils de Mars et de Démonice. ‖ Fils d'Hercule et d'Hippo, une des cinquante filles de Thespis, qui furent toutes femmes d'Hercule.

PYM (John). Homme d'État anglais, l'un des membres les plus remarquables de la Chambre des communes, sous Charles Ier; né en 1584, dans le comté de Sommerset, mort en 1643.

PYMÉLODE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens abdominaux, de la famille des siluroïdes, comprenant des espèces nombreuses qui vivent généralement dans les fleuves et les grandes rivières.

PYOCÉLIE. s. f. (ét. gr., πύον, pus; κοιλία, bas-ventre). Méd. Formation de pus dans l'abdomen.

PYOCÉLIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la pyocélie.

PYOCHÉZIE. s. f. (ét. gr., πύον, pus; χέζω, je vais à la selle). Médec. Ecoulement de pus par les selles.

PYOCHÉZIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport, qui appartient à la pyochézie.

PYOCYSTE. s. m. (ét. gr., πύον, pus; κύστις, sac). Médec. Tumeur purulente.

PYOGÉNIE. s. f. (ét. gr., πύον, pus; γένεσις, génération). Médec. Formation du pus; théorie ou mécanisme de cette formation. La pyogénie établit aujourd'hui que le pus est assimilé à tous les liquides sécrétés. ‖ On dit aussi *Pyogénie.*

PYOGÉNIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la pyogénie, qui est relatif à la pyogénie. ‖ *Membrane pyogénique.* Couche organique mince et adhérente que forme la lymphe plastique à la surface d'une plaie; et où se développent bientôt des vaisseaux sanguins, en même temps que le pus y est sécrété.

PYOHÉMIE. s. f. (ét. gr., πύον, pus; αἷμα sang). Pathol. Etat du sang mêlé de pus.

PYOHÉMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la pyohémie.

PYOMÈSE. s. f. (ét. gr., πύον, pus; ἔμεσις, fait de ἐμέω, je vomis). Pathol. Vomissement de pus.

PYOMÉSIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la pyomèse, qui est relatif à la pyomèse.

PYOMÈTRE. s. m. (ét. gr., πύον, pus; μήτρα matrice). Médec. Collection de pus dans la matrice.

PYOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui est relatif au pyomètre.

PYOPHTHALMIE. s. f. (ét. gr., πύον, pus; ὀφθαλμός, œil). Médec. Collection de pus dans l'œil, hypophon.

PYOPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui est relatif à la pyophthalmie.

PYOPLANIE. s. f. (ét. gr., πύον, pus; πλάνος ou πλάνη, errant). Médec. Transport du pus d'une partie du corps dans une autre partie; métastase du pus.

PYOPLANIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la pyoplanie, qui est relatif à la pyoplanie.

PYOPTYSIE. s. f. (ét. gr., πύον, pus; πτύσις, crachement). Médec. Crachement de pus.

PYOPTYSIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui est relatif à la pyoptysie.

PYORRHAGIE. s. f. (ét. gr., πύον, pus; ῥέω, je coule). Médec. Ecoulement de pus.

PYORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui est relatif à la pyorrhagie.

PYORRHÉE. s. f. V. PYORRHAGIE.

PYORRHEIQUE. adj. des 2 g. V. PYORRHAGIQUE.

PYOSE. s. f. (du gr. πύον, pus). Médec. Maladie de l'œil qui consiste dans une suppuration prolongée.

PYOTHORAX. s. m. (ét. gr., πύον, pus; θώραξ, poitrine). Médec. Collection de pus dans la poitrine; abcès.

PYOULQUE. s. m. V. PYULQUE.

PYRA. s. m. (du gr. πυρά, même signif.). Antiq. Pile de bois, bûcher sur lequel on brûlait les corps morts, et même les vivants qui étaient condamnés à périr dans les flammes.

PYRA. Géogr. Nom d'une partie de la grande chaîne de montagnes près du mont Œta, aujourd'hui Banina, qui [illegible] les [illegible] de Thermopyles [illegible] d'Ambracie.

PYRACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., πῦρ, feu; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a des épines jaunes. La morelle est une plante pyracanthe.

—s. f. V. BUISSON ARDENT. ARBRE DE MOÏSE.

PYRACMON. Myth. Un des Cyclopes de Vulcain. — Centaure tué par Cénée aux noces de Pirithous.

PYRAITHÉION. s. m. (ét. gr., πῦρ, feu; θεός, dieu). Antiq. Temple où les Perses conservaient le feu sacré. On disait aussi *Pyrée*.

PYRALE. s. f. (du lat. *pyralis*, même signif.; fait du gr. πῦρ, feu). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes de la famille des séticornes, formant seul une tribu, et contenant environ trois cents espèces. La pyrale de la vigne est une chenille à seize pattes d'égale longueur, qui ravage la vigne en se nourrissant de ses bourgeons. Elle est difficile à détruire.

PYRALITE, PYRALIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au genre pyrale ou à la pyrale. ‖ PYRALITES. s. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères qui a pour type le genre pyrale.

PYRALLOLITHE. s. f. Minér. Substance minérale qu'on trouve en Finlande, peu commune et peu connue.

PYRAME. Myth. Jeune homme de Babylone qui aimait d'un amour ardent et partagé une jeune fille du même pays nommée Thisbé. Résolus de s'unir malgré leurs parents, qui s'opposaient à leurs vœux, ils convinrent de se réfugier dans un pays éloigné, et à cet effet, voulant partir ensemble, ils se fixèrent un rendez-vous non loin de Babylone, sous un mûrier. Thisbé y arrive la première : à la vue d'une lionne, elle s'enfuit, mais elle laisse tomber son voile, que l'animal déchire et rougit du sang dont il avait la gueule toute dégouttante. Plus tard, lorsqu'elle revient sur ses pas, elle trouve Pyrame sans vie, Pyrame qui, arrivé à son tour et croyant à la mort de son amante, s'était percé de son épée. A cette vue, pour ne pas lui survivre, elle se perce avec la même arme. On dit que les fruits du mûrier témoin de cette lugubre scène devinrent noirs, de blancs qu'ils étaient.

— Titre d'une pièce de théâtre de Pradon.

En vain contre ce flot d'aversion publique
Vous tiendrez quelque temps ferme sur la boutique,
Vous irez à la fin, honteusement exclus,
Trouver au magasin *Pyrame* et Régulus. (BOIL.)

PYRAME. s. f. Bot. Espèce de larme d'arbre.

—s. m. Mamm. Petite race de chiens de la division des épagneuls. Ces chiens sont de couleur noire, avec des taches de feu.

PYRAMIDAL, ALE. adj. Qui est en forme de pyramide. Éminence pyramidale. Flamme pyramidale. Les saules argentés et les peupliers *pyramidaux* bordèrent les rivages des fleuves. (B. de St-P.)

. . . Le plane arrosé d'un superbe canal
Élève avec orgueil son front *pyramidal*
(LÉONARD.)

— Fig. Qui est grand, important, imposant, qui paraît prodigieux, colossal, merveilleux. Un succès pyramidal. Une œuvre pyramidale. C'est pyramidal! Cet emploi doit être fait avec réserve; on a déjà beaucoup abusé de l'expression.

— Géom. Qui a la forme précise d'une pyramide. Solide pyramidal. Polyèdre pyramidal. Figure pyramidale. ‖ Qui appartient à la pyramide. Toute surface convexe pyramidale est coupée par un plan parallèle à la base, suivant un contour polygonal dont les côtés sont proportionnels aux côtés homologues de la base. ‖ *Section pyramidale.* Se dit de la ligne polygonale résultant de l'intersection d'une surface pyramidale par un plan quelconque, de même que *section conique* se dit de la courbe d'intersection d'une surface conique par un plan. ‖ *Section pyramidale* se dit aussi de la surface polygonale résultant de l'intersection du solide pyramidal par un plan.

— Anat. Qui est en forme de pyramide. *Os pyramidal* ou *cunéiforme* (*os triquetrum*). Troisième os de la première rangée des os du carpe, dont la forme est celle d'un coin qui aurait sa base en haut et en dehors. ‖ *Muscle pyramidal du nez.* Petit muscle situé à la partie antérieure et supérieure du nez, continu avec le muscle frontal et épanoui en bas sur le dos du nez. ‖ *Muscle pyramidal de l'abdomen.* Muscle qui s'attache inférieurement au pubis et remonte le long de la ligne blanche, dans laquelle il se termine par un tendon grêle. ‖ *Muscle pyramidal de la cuisse.* Muscle qui se porte du sacrum et du grand ligament sacro-sciatique, à la face interne du grand trochanter. Il tourne la cuisse en dehors. ‖ *Corps pyramidaux* ou *éminences pyramidales.* Deux petites éminences médullaires qu'on observe à la face antérieure de la queue de la moelle allongée. ‖ *Corps pyramidal.* Le corps pampiniforme.

— Arithm. *Nombres pyramidaux.* Nombres formés des nombres triangulaires comme ceux-ci sont formés des termes de la progression arithmétique commençant par 1 et ayant pour raison 2. Ainsi, en partant de la progression des nombres 1, 2, 3, 4, 5, 6...., et en ajoutant successivement chaque nombre à la somme des précédents, on aura la suite 1, 3, 6, 10, 15, 21...., qui est celle des nombres *triangulaires*; si l'on opère de la même façon sur cette suite, on aura 1, 4, 10, 20, 35, 56.... qui est la suite des nombres *pyramidaux* ou *premiers pyramidaux.* ‖ Si l'on change de progression arithmétique, en etc., et successivement pour raison 2, 3, 4, prenant qu'on opère de la même façon, on aura d'abord les nombres *quadrangulaires*, *pentagones*, *hexagones*, etc., ou *seconds polygones*, *troisièmes polygones*, *quatrièmes polygones*, etc., et ensuite les *seconds pyramidaux*, les *troisièmes*, les *quatrièmes pyramidaux*, etc., qui leur correspondent respectivement. La raison première de la dénomination de ces nombres *figurés* découle de la géométrie.

— Bot. *Plantes pyramidales.* Celles dont les branches étendues horizontalement vont en se rétrécissant de la base au sommet. La panicule est une plante pyramidale. La campanule est pyramidale.

— Conchyl. *Coquilles pyramidales.* Celles dont la forme générale est celle d'une pyramide ou même d'un cône.

— Techn. Se dit d'une pièce de bois ou de toute autre matière, qui est large par un bout et qui va en diminuant graduellement jusqu'à l'autre extrémité, qui se termine en pointe.

— Minér. *Système pyramidal.* Assemblage de formes cristallines provenant d'une même forme fondamentale, une pyramide à quatre faces équilatérales, et procédant par une loi propre à la production de plusieurs séries de formes pyramidales.

PYRAMIDALE. s. f. Bot. Campanule cultivée dans les jardins à cause de son port élevé et de son long épi de fleurs, ayant la forme d'une pyramide.

J'avance, et mes regards, de dédale en dédale,
Poursuivent les attraits de la *pyramidale*;
Par étages fleuris je la vois s'élever. (ROUCHER.)

PYRAMIDE. s. f. (du gr. πυραμίς, rad. πῦρ, flamme, même signif.). Géom. Solide terminé par un polygone plan quelconque, et par des plans triangulaires s'élevant sur les côtés de ce polygone et allant se réunir en un même point. On appelle *base* de la pyramide le polygone qui la termine d'un côté; *face* ou *côté*, un des triangles s'élevant sur les côtés de la base; *sommet*, le point de concours de tous les plans triangulaires; *arête*, l'intersection de deux faces adjacentes; *hauteur*, la plus courte distance du sommet au plan de la base; *surface convexe*, la somme des surfaces des triangles s'élevant sur la base et aboutissant au sommet. La solidité de toute pyramide est égale au tiers du produit de sa base par sa hauteur.

La *pyramide* auguste, en son immensité,
Reposait fièrement sur sa base étendue. (THOMAS.)

— *Pyramide triangulaire* ou *tétraèdre.* Celle dont la base est un triangle, ou qui a quatre faces. ‖ *Pyramide quadrangulaire.* Celle dont la base est un quadrilatère. ‖ *Pyramide pentagonale.* Celle dont la base est un pentagone, etc. ‖ En général, *pyramide polygonale*, celle dont la base est un polygone quelconque. Toute pyramide triangulaire est le tiers du prisme qui a même base et même hauteur. ‖ *Pyramide régulière.* Celle dont la base est un polygone régulier, et dont le pied de la hauteur coïncide avec le centre de la base. *Axe* d'une pyramide régulière, la hauteur même de cette pyramide. *Apothème*, la hauteur d'une quelconque des faces triangulaires, car toutes ces faces sont égales. La surface convexe d'une pyramide régulière est égale au produit du périmètre de la base par la moitié de l'apothème. ‖ *Pyramides triangulaires semblables.* Celles qui ont deux faces semblables également disposées et inclinées : telle est la définition de Legendre, qui est encore adoptée presque généralement dans les cours élémentaires; mais pour donner une définition plus nette et plus générale, nous présenterons ici celle de deux corps géométriques *semblables*, en général. Ce sont des corps qui peuvent être placés de façon qu'en joignant un point fixe avec tous les points de l'un d'eux, on obtienne tous ceux de l'autre en prolongeant ces rayons dans un rapport géométrique constant. ‖ *Pyramides équivalentes.* Se dit de pyramides dont les solidités sont égales, à moins qu'on n'énonce particulièrement qu'il s'agit de l'égalité des mesures des surfaces, par l'addition de ces mots : *en surfaces.* Deux pyramides de bases équivalentes et de hauteurs égales sont équivalentes. ‖ *Tronc de pyramide, pyramide tronquée.* Le solide qu'on obtient en coupant une pyramide par un plan et ôtant la petite pyramide qui en résulte. Le plus souvent, on entend que le tronc est à bases parallèles, et la *hauteur* du tronc de la pyramide est alors la plus courte distance des plans parallèles des deux bases. Le tronc de pyramide à bases parallèles est équivalent à trois pyramides de même hauteur que le tronc, et qui ont respectivement pour bases : la grande base du tronc, la petite base, et une moyenne géométrique proportionnelle entre ces deux bases. ‖ *Pyramide sphérique.* La partie du solide de la sphère comprise entre les plans d'un angle solide dont le sommet est au centre même de la sphère. *Base* d'une pyramide sphérique, le polygone sphérique ou portion de la surface de la sphère terminée par des arcs de grands cercles. *Face* d'une pyramide sphérique, un quelconque des triangles s'élevant sur les côtés circulaires du polygone de base, et allant aboutir au centre de la sphère. Toutes les faces sont des triangles isocèles, dont les côtés rectilignes sont tous égaux entre eux, comme rayons de la sphère. ‖ *Pyramide trirectangle.* La pyramide sphérique, qui a pour base un triangle sphérique trirectangle, c'est-à-dire dont les trois angles sont droits et les trois côtés des quadrants ou quarts de grand cercle. De même que le triangle trirectangle est pris pour unité de mesure des triangles sphériques, de même la pyramide trirectangle sert d'unité de mesure pour les pyramides sphériques, et l'on trouve que le rapport géométrique d'une pyramide sphérique triangulaire à la pyramide trirectangle est égal à celui de l'excès de la somme des angles de sa base sur deux droits à l'angle droit; et deux pyramides sphériques quelconques (dans la même sphère ou dans des sphères de rayons égaux) sont entre elles comme leurs bases. On dit encore que la pyramide sphérique, quelle que soit sa base, a pour mesure cette même base.

— Antiq. *Pyramides d'Égypte.* Monuments gigantesques qui furent construits en Égypte dans des temps très-reculés, et dont la forme toute géométrique est généralement celle de *pyramides tronquées*, à bases rectangulaires ou à bases carrées. Ces monuments étaient consacrés à la sépulture des rois ou des animaux sacrés, et on y entrait par des ouvertures étroites pratiquées à une certaine hauteur. Parmi les cinquante pyramides environ qu'on voit encore en Égypte, et qui formaient une sorte de nécropole, les plus remarquables sont celles de Djizeh, savoir : le *Cheops* (243 mètres de large à la base, 150 mètres de haut); le *Chephren* (200 mètres de large à la base, 133 mètres de haut); le *Mycerinus* (93 mètres de large à la base, 54 mètres de haut). Ces trois monuments furent érigés vers le treizième et le douzième siècle av. J.-C. Les Turcs les nomment *Pharaon Duglaty*, et les Arabes, *Djebel Pharaon*, c'est-à-dire montagnes de Pharaon. ‖ *Pyramides mexicaines*, dites *téocallis* (maisons de Dieu), pyramides tronquées et à plusieurs assises, comme celles de l'Égypte, mais dont les côtés ont la direction du méridien et du parallèle du lieu. Un grand escalier conduisait à la plate-forme, sur laquelle on voyait une ou deux chapelles en forme de tour, renfermant les idoles de la divinité à laquelle était dédié le téocalli. Quant à l'intérieur du monument, il servait à la sépulture des rois et des principaux Mexicains. ‖ *Pyramides de Cholula, de Papantla, de Teotihuacan.* Celles-ci, situées dans la vallée de Mexico, où elles sont groupées par centaines, forment des rues dirigées du nord au sud et de l'est à l'ouest; au milieu de ce groupe se trouvent les deux principaux téocallis, le *Tonatiuh* (le soleil) et le *Metzli* (la lune). ‖ *Pyramide de Caïus Cestius.* Monument élevé à Rome dans la treizième région, sous Auguste, par les héritiers de Caïus Cestius. Elle avait 33 mètres de haut et 30 mètres de large à la base. Les *pyramides* de l'Égypte s'en vont en poudre, et les graminées du temps des Pharaons subsistent encore. (B. de St-P.)

.... Ces hautes *pyramides*,
Qui portent jusqu'aux cieux la vanité des rois,
Ces fastueux tombeaux, tout peuplés d'urnes vides,
Du temps qui les détruit n'ont pu braver les lois.
(LÉONARD.)

— Hist. *Bataille des Pyramides.* Bataille gagnée par Bonaparte sur les Mameluks, commandés par Mourad-Bey, le 21 juillet 1798, près des pyramides de Memphis ou de Djizeh. Ce fut dans cette bataille que Bonaparte prononça cette courte harangue qui électrisa l'armée française : *Soldats, songez que du haut de ces pyramides, quarante siècles vous contemplent.*

— Par anal. Ce qui a la forme d'une pyramide. Une pyramide de bonbons, de dragées. Le sapin majestueux dans sa haute et sombre *pyramide* ressemble à un grand rocher planté sur les montagnes. (B. de St-P.) Les cyprès élevés, *pyramides* des bois. (Ménage.) Le cyprès des forêts mouvante *pyramide*. (Desaint.)

— Anat. Petite éminence osseuse qu'on observe dans la caisse du tympan, et à laquelle s'attache le muscle de l'étrier. ‖ Éminence de la moelle épinière.

— Chir. *Pyramide du trépan.* Pièce d'acier qui se visse au centre de la couronne du trépan.

— Conchyl. Espèce de coquille univalve, appelée aussi *coquille pyramidale.*

— Techn. Poinçon du tireur d'or. ‖ Instrument dont on se sert pour élargir les gants. ‖ Morceau de cristal ou de verre taillé qu'on met dans les lustres, pour l'ornement.

— *En pyramide.* En forme pyramidale. Des fruits rangés et élevés en pyramide. Des plantes en pyramide. L'aspect de la terre présente des collines qui fuient les unes derrière les autres en amphithéâtre, et dont les contours, couverts d'arbres en *pyramide* se profilent avec majesté sur la voûte des cieux. (B. de St-P.)

Près de cet arbre en deuil qu'un vent léger balance,
Qui monte en *pyramide*, élancé dans les airs,
Je pleurais le trépas du jeune Cyparisse. (DE FONTANES.)

PYRAMIDÉ, ÉE. adj. Didact. Qui a la forme d'une pyramide. Plante pyramidée. Coquille pyramidée. Cristal pyramidé triangulaire, quadrangulaire, rectangulaire, etc.

PYRAMIDELLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, établi pour quelques petites coquilles, dans la famille des auriculacées. Pyramidelle dentée, tachetée, foncée.

PYRAMIDER. v. n. 1re conj. Être disposé en forme de pyramide, former la pyramide. Il y a dans ce tableau une corbeille de fleurs qui pyramide agréablement.

PYRAMIDETTE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des mousses, offrant une coiffe en pyramide à sa partie supérieure. La pyramidette tétragone se rencontre dans les champs de Thuringe.

PYRAMIDION, PYRAMIDIUM. s. m. (dim. de *pyramide*). Archit. La petite pyramide quadrangulaire ou plutôt rectangulaire qui surmonte un obélisque. Le pyramidion de l'obélisque de Luxor ayant été brisé, on en fabriqua un d'une autre matière, qu'on plaça sur la base supérieure du tronc : mais le temps en a déjà altéré la forme géométrique, au point que l'aspect en est désagréable.

PYRAMIDOÏDE. s. m. (ét. gr., πυραμίς, pyramide; εἶδος, forme). Géom. Solide formé par la révolution d'un segment parabolique, compris entre l'axe de la parabole, le périmètre de la courbe, et une ordonnée perpendiculaire à l'axe autour de cette ordonnée limite. En partageant le solide en éléments différentiels par des plans perpendiculaires à l'axe de révolution, calculant un de ces éléments et intégrant, on trouve que le pyramidoïde est équivalent aux huit quinzièmes de la solidité du cylindre de même base et de même hauteur que lui.

PYRAMOUS. s. m. Antiq. gr. Gâteau de farine et de miel qu'on donnait au plus infatigable danseur, dans les fêtes appelées Charisies.

PYRAMUS. Géogr. anc. Fleuve de la Cilicie, appelé jadis *Leucosirus*, et aujourd'hui *Malmistra.*

PYRANGA, PYRANGE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux sylvains de la famille des péricalles. Les pyrangas vivent d'insectes qu'ils cherchent sur les arbres et qu'ils saisissent quelquefois au vol.

PYRANISTE. s. m. (ét. gr., πῦρ, feu; νίσσομαι, aller et venir). Myth. Un des êtres que les mythologues anciens admettaient entre l'homme et la brute, et qui formaient selon eux une des quatre espèces intermédiaires. Ils les disaient grêles, minces comme les flammes, dont ils prétendaient qu'ils prenaient la forme quand ils apparaissaient le long des chemins. C'est ce que nous appelons aujourd'hui *feu follet*, ou simplement *follet.*

PYRAPHROLITHE. s. f. Minér. Pierre d'éclat et de cassure résineuse et vitreuse, qu'on appelle aussi *obsidiane résineuse.*

PYRARBE. s. f. Bot. Genre de plantes, type d'une famille de la section des buphthalmées.

PYRARDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la pyrarde. ‖ PYRARDÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

PYRARGILITHE. s. f. Minér. Nom donné à un minéral récemment découvert, et qui est incrusté d'argile.

PYRATE. s. m. Chim. Substance obtenue de l'acide pyroligneux ferrugineux.

PYRAUSTE. s. m. (du gr. πυραύστης, fait de πῦρ, feu, et de αὔω, je brûle. Entom. V. PYRALE.

PYRAZE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles établi pour des espèces de cérites de la Nouvelle-Hollande.

PYRÉLAÏNE. s. f. (ét. gr., πῦρ, feu; ἔλαιον, huile). Chim. Huile volatile, provenant de la décomposition de certaines substances en vases clos et de leur distillation. Les pyrélaïnes sont des huiles un peu différentes entre elles, mais ordinairement très-fluides, jaunâtres et d'une odeur désagréable.

PYREN. s. m. (du gr. πυρήν, noyau). Minér. Pierre précieuse qui a la forme d'un noyau d'olive.

PYRÉNACÉ, ÉE. adj. (du gr. πυρήν, noyau). Bot. Se dit des plantes, des arbres dont le fruit contient des noyaux au milieu d'un péricarpe charnu. ‖ PYRÉNACÉES. s. f. pl. Famille de plantes.

PYRÉNAIRE. adj. des 2 g. (du gr. πυρήν, noyau). Bot. Se dit d'un fruit pulpeux, demi-infère, multiloculaire, à loges dont l'endocarpe est ligneux. Le néflier porte des fruits pyrénaires. ‖ Qui porte, qui renferme des pyrènes.

PYRÉNAÏQUE. adj. des 2 g. Néol. Qui appartient aux Pyrénées, qui leur est relatif. La chaîne pyrénaïque.

PYRÈNE. s. f. (du gr. πυρήν, noyau). Bot. Petite noix contenue dans un péricarpe charnu et multiloculaire. La nèfle a des pyrènes.

— Myth. Nymphe dont Mars eut Cycnus qui fut tué par Hercule. ‖ Fille de Pyrénée, roi de Thrace. Séduite par Hercule et fuyant la colère de son père, elle se réfugia dans les montagnes qui séparent la France de l'Espagne, où elle fut dévorée par les bêtes féroces. Hercule ayant retrouvé son corps, l'ensevelit dans ces montagnes, qui prirent d'elle, dit-on, le nom de Pyrénées.

—PYRÈNE ou PIRÈNE. Antiq. Fontaine célèbre de Corinthe, près la citadelle, consacrée aux Muses.

PYRÉNÉE. Myth. Roi de Thrace. ‖ Surnom de la Vénus adorée dans les Gaules.

PYRÉNÉEN, ENNE. adj. Géogr. Qui appartient, qui est relatif aux Pyrénées. Sources pyrénéennes. Les vallons pyrénéens. Archéologie pyrénéenne.

PYRÉNÉES (Les) (*Pyrenæi montes*) (du gr. πῦρ, feu, flamme, parce que les pics des montagnes sont pointus, pyramidaux comme la flamme; ou de *Pyrène*, V. PYRÈNE, myth., ou encore, a-t-on dit, du mot phénicien *pharény*, branche). Géogr. Grande chaîne de montagnes qui part de la Méditerranée, au cap Creux, court vers l'ouest, en séparant la France de l'Espagne, et se prolonge sur la côte septentrionale de l'Espagne jusqu'aux confins de la Galice en prenant différents noms suivantes

parties du continent qu'elles traversent. Ainsi l'on dit : *Pyrénées gallibériques*, pour désigner la partie située entre la France et l'Espagne ; *Pyrénées cantabriques*, pour celle qui se trouve dans la Biscaye ; *Pyrénées asturiques*, pour la portion de la chaîne située dans les Asturies, et *Pyrénées gallaïques*, pour celle qui traverse la Galice. Les Pyrénées gallibériques, qui vont de la Méditerranée à l'Océan, et que nous appelons simplement Pyrénées, ont une étendue d'environ 360 kilom., et leur plus grande largeur est de plus de 160 kilom. On évalue leur superficie à 19,200 myriares. Les Pyrénées abondent en sites pittoresques, en glaciers, en immenses forêts, en pâturages où paissent un million de brebis et cent mille bêtes à cornes ; en fertiles vallées qu'arrosent des gaves ou des torrents, et qui sont situées en travers de la pente, au nombre de vingt-neuf grandes sur le versant septentrional, et de vingt-huit sur le versant méridional ; en eaux thermales et minérales ; en mines de cuivre, de plomb, de fer, de zinc, de cobalt, d'antimoine, de bismuth et de houille. La limite des neiges perpétuelles est à 2,400 m. || *Cols des Pyrénées, ports, pas des Pyrénées.* Echancrures qui se trouvent dans la chaîne et qui servent de passage de la France à l'Espagne.

Comme on voit un torrent du haut des *Pyrénées*
Menacer des vallons les nymphes consternées.
(VOLTAIRE.)

— PYRÉNÉES (BASSES-). Géogr. Départ. de la France, limitrophe de l'Espagne, formé de la Basse-Navarre, du Béarn, des pays de Soule et de Labour ; borné au N. par le départ. des Landes, au S. par les monts Pyrénées, à l'E. par le départ. des Hautes-Pyrénées, à l'O. par l'Océan ; divisé en cinq arrondissements de sous-préfecture, 20e division militaire, ch.-l. Pau ; 451,685 hab.

— PYRÉNÉES (HAUTES-). Géogr. Départ. de la France, formé du Bigorre, des Quatre-Vallées, de l'Astarac, du Nébousan et de l'Armagnac ; borné au N. par le départ. du Gers, au S. par l'Espagne, à l'E. par le départ. de la Haute-Garonne, à l'O. par celui des Basses-Pyrénées. Ch.-l. Tarbes ; 244,200 hab.

— PYRÉNÉES-ORIENTALES. Géogr. Départ. français, tirant son nom de la position qu'il occupe à l'orient de la chaîne des Pyrénées ; formé du Roussillon et de partie du Languedoc et de la Cerdagne ; borné au N. par le départ. de l'Aude et de l'Arriège, au S. par l'Espagne, à l'E. par la Méditerranée, à l'O. par le départ. de l'Arriège, 20e division militaire. Ch.-l. Perpignan ; 164,325 hab.

— Hist. *Traité des Pyrénées*. Fameux traité conclu le 7 novembre 1659, dans l'île des Faisans, au pied des Pyrénées, entre Louis XIV, roi de France, et Philippe IV, roi d'Espagne, par le cardinal de Mazarin et don Louis de Haro. Ce traité contenait 124 articles, dont le principal était le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse, qui devait apporter en dot 500,000 écus, sous la condition que la France renoncerait à toute éventualité de succession aux possessions de la branche aînée Autriche-Espagne.

PYRÉNÉITE. s. f. Minér. Grenat noir qu'on trouve dans les Pyrénées.

PYRÉNION. s. m. Bot. Genre de champignons comprenant plusieurs espèces globuleuses, sans racines. Le pyrénion terrestre est de la grosseur d'un très-petit pois.

PYRÉNOCYMATIEN, ENNE. adj. (du gr., πυρήν, noyau ; κυμάτιον, cymation). Bot. Se dit des lichens qui sont pourvus d'un nucléus et qui correspondent aux myélocarpes de Meyer. || PYRÉNOCYMATIENS. s. m. pl. Famille de lichens.

PYRÉNOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυρήν, noyau ; εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble à un noyau.

— Anat. Nom donné à l'apophyse odontoïde de la seconde vertèbre du cou, par la ressemblance qu'on lui a trouvée avec un noyau.

PYRÉNOMYCÈTE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυρήν, noyau, grain ; μύκης, champignon). Bot. Se dit des champignons dont le périhécion renferme des thèques, ou rarement, des sporules nues qui s'échappent par un orifice. || PYRÉNOMYCÈTES. s. m. pl. Famille de champignons.

PYRÉNOTHÉE. s. f. Bot. Genre de lichens, dont l'expansion est adhérente, un peu ligneuse. Les espèces croissent sur la terre, les rochers, les mousses, les bois, et les écorces desséchées.

PYRÉNULE. s. f. Bot. Genre de lichens comprenant près de cinquante espèces qui sont fréquentes sur les écorces exotiques officinales, comme le quinquina.

PYRÉOLOPHORE. s. m. (ét. gr., πῦρ, feu ; αἰόλος, vent ; φέρω, je porte. Mécan. Sorte d'éolipyle pour remorquer des bateaux ; machine mue par la dilatation de l'air.

PYRÈTHRE. s. m. (ét. gr., πῦρ, feu ; αἴθω, je brûle ; je brûle comme du feu). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, voisin du genre chrysanthème.

PYRÉTICUM. s. m. Médec. Médicament fébrifuge.

PYRÉTINE. s. f. Chim. Résine qui se produit dans la décomposition et la distillation des matières organiques.

PYRÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. πυρετός, fièvre). Médec. Qui a rapport à la pyrexie. || Qui est bon contre la fièvre ; fébrifuge.

PYRÉTOLOGIE. s.f. (ét.gr. πυρετός, fièvre; λόγος, discours). Médec. Traité des fièvres. || Monographie des fièvres dites *essentielles*.

PYRÉTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui est relatif à la pyrétologie.

PYRÉTOLOGISTE, PYRÉTOLOGUE. s. m. Médec. Celui qui s'occupe spécialement des fièvres, de la pirétologie.

PYRÉTUS. Myth. Monstre moitié homme et moitié cheval, centaure tué par Périphas aux noces de Pirithoüs.

PYREXIE s. f. (du gr. πυρέσσω, j'ai la fièvre). Médec. Terme générique qui comprend toutes les maladies fébriles, c'est-à-dire celles qui constituent uniquement les symptômes auxquels on a donné le nom de fièvre, et celles qui sont accompagnées d'un état fébrile ; ce qui forme les fièvres essentielles, primitives et les fièvres symptomatiques des auteurs. || Etat fébrile, maladie fébrile particulière.

PYRGOMACÉ, ÉE. adj. Zool. Qui ressemble à un pyrgome. || PYRGOMACÉS. s. m. pl. Famille de cirripèdes.

PYRGOMATIDE. adj. des 2 g. V. PYRGOMACÉ.

PYRGOME. s. m. Zooph. Genre d'animaux, type d'une famille de la classe des cirripèdes.

PYRGOPOLET. s. m. Conchyl. Genre de coquilles fossiles.

PYRGUE. s. m. Bot. Arbrisseau des Indes.

PYRGUS. s. m. Antiq. rom. Cornet en forme de tour dont on se servait pour mettre les dés aux différents jeux où ils étaient employés.

PYRIDION. s. m. (du lat. *pyrum*, poire, et du gr. εἶδος, forme). Bot. Fruit qui ressemble à la poire. Le pyridion prend vulgairement le nom de poire dans le poirier, de pomme dans le pommier, de coing dans le cognassier, de corne dans le cornier.

PYRIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *pyrum*, poire ; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des fruits en forme de poire. Fucus pyrifère.

PYRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *pyrum*, poire ; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une poire. Xilome pyriforme.

— Conchyl. Se dit d'une coquille univalve, dont une des extrémités est renflée en forme de poire et l'autre allongée en forme de queue.

PYRIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., πῦρ, feu ; γεννάω, j'engendre). Qui est de la nature du feu.

— Myth. Surnom de Bacchus, qui naquit de Sémélé et de Jupiter, dieu du tonnerre. Le dieu pyrigène. La divinité pyrigène.

PYRILAMPE. s. m. (ét. gr., πῦρ, feu ; λαμπάς, lampe). Entom. Ver luisant. On dit aussi *pyrolampe* et *lampyre*.

PYRIPPÉ. Myth. Une des cinquante filles de Thespis, qui furent toutes femmes d'Hercule. Elle eut d'Hercule un fils nommé Patroclus.

PYRIQUE. adj. des 2 g. (du gr. πῦρ, feu). Qui concerne le feu, qui a rapport au feu.

— Phys. *Jeux pyriques*, *spectacle pyrique*, *expériences pyriques*, et aussi *feux pyriques* (par une sorte de pléonasme). Se dit d'une imitation de feux d'artifice, produits aux yeux d'un spectateur placé dans l'obscurité, par une lumière qui brille derrière un appareil composé de deux transparents, dont l'un (celui qui est le plus proche de la lumière) est sillonné de lignes transversales alternativement claires et opaques, et l'autre (qui est placé entre le spectateur et le second transparent), percé d'une multitude de trous imitant des dessins quelconques.

PYRISOÜS. (du gr. πυρίσσοος, sauvé des flammes, fait de πῦρ, feu ; σόος, sain et sauf). Temps hér. Premier nom d'Achille, parce que, au cri de son père effrayé, il fut retiré immédiatement du feu ou Thétis, sa mère, venait de le plonger pour le purifier, pensait-elle, de ce qu'il avait de mortel.

PYRITE. s. f. (du gr. πυρίτης, même signif.). Chim. Nom vulgaire donné à une combinaison naturelle du soufre avec un métal quelconque, et spécialement avec le fer. La nature offre deux pyrites de fer : le proto-sulfure et le bisulfure ou persulfure ; cette dernière comprend deux variétés, l'une jaune, dite *pyrite jaune*, *martiale*, *d'or*, l'autre d'un blanc jaunâtre, dite *pyrite blanche* ; ou bien encore, appelées *pyrite cubique* et *pyrite prismatique*, eu égard à la forme cristalline. || *Pyrite arsénicale*. Arséniure de fer. Peu usité. || *Pyrite cuivreuse*. Sulfure de cuivre. || *Pyrite rouge*. Arséniure de nickel. Peu usité.

PYRITEUX, EUSE. adj. Minér. et chim. Qui est de la nature de la pyrite, qui est converti en pyrite, qui tient de la pyrite. Fer pyriteux. Cuivre pyriteux.

PYRITIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυρίτης, pyrite ; et du lat. *ferre*, porter). Minér. et chim. Qui renferme de la pyrite. Schiste pyritifère.

PYRITISÉ, ÉE. part. pass. du v. Pyritiser. Bois pyritisé.

PYRITISER. v. a. 1re conj. Minér. et chim. Convertir en pyrite.

PYRITOLOGIE. s. f. (ét. gr., πυρίτης, pyrite; λόγος, discours). Minér. Traité des pyrites.

PYRITOLOGISTE, PYRITOLOGUE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe spécialement des pyrites, de pyritologie.

PYRITZ, PIRITZ. Géogr. Ville de la Poméranie prussienne, dans le cercle de la Haute-Saxe, en Allemagne, à 36 kil. de Stettin; 3,420 h.

PYRMONT (*Petrimons*). Géog. Comté d'Allemagne, entre le Hanovre, au N., et la régence prussienne, au S., près du Weser.

— PYRMONT. Capitale du comté du même nom, sur l'Emmar, avec un château fort du même nom, près duquel se trouve l'abondante et célèbre source minérale de Pyrmont, dont les eaux martiales se prennent en boisson et se transportent à l'étranger ; 2,600 hab.

PYRN, PYRNA. Géogr. Ville d'Allemagne, dans le cercle de Misnie, sur l'Elbe, au pied de la forteresse ruinée de Sonnenberg. Les Saxons, au nombre de 1,500, bloqués près de cette ville par les Prussiens, en 1756, et pris par la famine, se rendirent à discrétion.

PYROACÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. πῦρ, πυρὸς, feu ; et du lat. *acetum*, vinaigre). Chim. Se dit d'un liquide incolore, très-limpide, d'une saveur d'abord brûlante, puis fraîche et urineuse, qui s'obtient en soumettant les acétates à la distillation sèche. Esprit, éther pyroacétique. Liqueur pyroacétique.

PYROBALISTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. πῦρ, feu ; et du fr. *balistique*). Art milit. Se dit des machines de guerre qui lancent le feu, des armes à feu en général. Armes pyrobalistiques. || S'empl. aussi substantiv., mais on dit plutôt, dans ce cas, *balistique*, tout simplement.

PYROBOLAIRE. s. m. Antiq. Soldat qui lançait des traits enflammés. || Soldat qui faisait jouer le pyroboie.

PYROBOLE. s. m. (ét. gr., πῦρ, feu ; βάλλω, je jette). Antiq. Machine de guerre qui lançait des traits enflammés.

PYROBOLÉLOGIE, PYROBOLOGIE. s. f. Didact. Art de faire des feux d'artifice. On dit encore *pyrologie*, et plutôt *pyrotechnie*.

PYROBOLÉLOGIQUE, PYROBOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la pyrobologie.

PYROBOLISTE. s. m. Didact. Celui qui fait des feux d'artifice. Artificier. Ingénieur artificier.

PYROCARE. s. f. Hist. ecclés. Religieuse d'une congrégation existant vers le milieu du XIIIe siècle, et semblable à celle des béguines en Italie.

PYROCÈTE. s. m. Minér. Fer volcanique.

PYROCHIMIE. s. f. (du gr. πῦρ, feu ; χημεία, chimie). Didact. Partie de la chimie qui traite de l'histoire du feu.

PYROCHIMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est relatif à la pyrochimie.

PYROCHRE. s. f. (du gr. πυρόχρως, d'un jaune rouge ou de couleur de feu). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromérés, de la famille des ornéphiles ou sylvicoles. Les pyrochres, dont on ne connaît encore que cinq espèces, dont deux d'Amérique, ont le corps allongé, déprimé, de couleur brillante, ordinairement rouges et noires, quelquefois jaunes. Ces insectes semblent mieux voler le soir que dans le jour. On ne les rencontre que dans les lieux où il y a des arbres. La pyrochre cardinale. Pyrochre rouge. Pyrochre pectinicorne.

PYROCHROA. s. m. Bot. Genre de la famille des lichens, voisin des graphis, dont il faisait partie.

PYROCHROÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une pyrochre. || PYROCHROÏDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

PYROCITRATE. s. m. Chim. Qui résulte de la combinaison de l'acide pyrocitrique avec une base.

PYROCITRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide obtenu en soumettant l'acide citrique cristallisé à la distillation sèche.

PYROCORAX. s. m. (du gr. πῦρ, feu ; et du lat. *corax*, corbeau). Ornith. Corbeau qui a le bec rougeâtre.

PYROCPIBLE. s. m. Ornith. Nom donné par les lampistes à un conduit, à un canal de sûreté.

PYRODÈS. Myth. Fils de Cilix. Ce fut lui qui, le premier, fit jaillir le feu des veines d'un caillou.

PYRODMALITHE. s. m. Minér. Minéral peu connu, et qui contient du fer et du manganèse en même proportion, de la silice et de l'acide muriatique. On le considère comme du fer muriaté. Le pyrodmalithe se présente sous forme d'un minerai d'un brun verdâtre, opaque, translucide sur les bords, à structure laminaire, imparfaite, à texture compacte.

PYROENUS. s. m. (ét. gr., πῦρ, feu ; οἶνος, vin). Hermét. Esprit de vin. Feu du vin.

PYROÉLECTRICITÉ. s. f. Phys. Électricité développée par l'élévation de la température. || Théorie des phénomènes pyroélectriques.

PYROÉLECTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Se dit des phénomènes de polarisation électrique, qui se développent dans une foule de cristaux par l'élévation de la température.

PYROGALLATE. s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide pyrogallique avec une base.

PYROGALLIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide obtenu en soumettant l'acide gallique à la distillation sèche.

PYROGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., πῦρ, feu ; γεννάω, engendrer). Se dit d'une classe de terrains, comprenant les terrains volcaniques et ignés actuels.

— Myth. Surnom de Bacchus. V. PYRIGÈNE.

PYROGÉNÉ, ÉE. adj. Didact. Qui a été produit par l'action du feu. Se dit des huiles et résines empyreumatiques, qui s'obtiennent dans la distillation des substances organiques. Les huiles pyrogénées sont très-inflammables, très-expansives.

PYROGENÉSIQUE. adj. des 2 g. Médec. Se dit du sens vital commun, qui produit la chaleur et l'électricité organiques vitales, la combustion spontanée.

PYROGNOSTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πῦρ, feu ; γνῶσις, connaissance). Chim. Se dit des épreuves, des essais faits avec le chalumeau, pour reconnaître la nature d'une substance.

PYROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., πῦρ, feu; εἶδος, ressemblance). Géol. Se dit des terrains que leurs caractères extérieurs rapprochent des matières minérales qui ont subi l'action du feu. Tels sont les terrains volcaniques, porphyriques, granitiques, etc.

PYROÏS, PYROÜS. (du gr. πῦρ, feu). Myth. Un des quatre chevaux du Soleil.

— Astron. L'étoile de Mars. Une des sept principales, à cause de sa couleur rougeâtre.

PYROKINATE. s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide pyrokinique avec une base.

PYROKINIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier obtenu en distillant à nu l'acide kinique.

PYROLÂTRE. s. des 2 g. Hist. relig. Celui, celle qui adore le feu. || S'empl. aussi adjectiv. Une nation pyrolâtre. Les peuples pyrolâtres. Les Perses étaient pyrolâtres.

PYROLÂTRIE. s. f. (ét. gr., πῦρ, feu ; λατρεία, culte). Hist. relig. Adoration du feu, culte du feu. Les Chaldéens, les Perses, les Indiens, les Grecs, etc., professaient la pyrolâtrie ; ils consacraient des temples au feu et lui immolaient des victimes. Les noms les plus connus sous lesquels le feu était adoré sont *Vulcain* et *Vesta*.

PYROLE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des éricinées, comprenant quinze espèces toutes herbacées. La *pyrole à feuilles rondes* ou *grande pyrole*, la *pyrole mineure* et la *pyrole à ombelle*, sont les trois espèces les plus répandues ; leurs fleurs ont une teinte rougeâtre. On emploie la grande pyrole comme astringent dans les diarrhées, les catarrhes chroniques, etc. La pyrole à ombelle s'emploie dans la strangurie, la colique néphrétique, les différents cas d'hydropisie.

PYROLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une pyrole. || PYROLÉES. s. f. pl. Famille de plantes.

PYROLIGNEUX, EUSE. adj. (du gr. πῦρ, feu, et du lat. *lignum*, bois). Chim. Qui est obtenu par la distillation du bois. Acide pyroligneux. Esprit pyroligneux. Liqueur pyroligneuse. Qu'importe au laboureur que l'élément de la terre ne soit pas homogène, ou au bûcheron que le bois ait une substance *pyroligneuse* ? (Chateaub.)

PYROLIGNITE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyroligneux avec une base.

PYROLOGIE. s. f. (ét. gr., πῦρ, feu ; λόγος, discours). Didact. Traité du feu, de son histoire, de ses propriétés, de son application, de ses usages.

PYROLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est relatif à la pyrologie.

PYROLOGISTE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe spécialement de pyrologie.

PYROLUSITE. s. m. Chim. Nom donné à une des combinaisons du manganèse avec l'oxygène, à un oxyde de manganèse. C'est le peroxyde combiné à un peu d'eau, de baryte et de silice, lequel sert à produire l'oxygène pur. Dans les arts, il s'emploie pour la fabrication du chlore et de l'eau de javelle, ainsi que pour le blanchiment et la coloration du verre : le blanchiment a lieu quand on l'emploie à faible dose ; la coloration a lieu en violet, puis en pourpre, quand on l'emploie à dose plus forte.

PYROMALATE. s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide pyromalique avec une base.

PYROMALIQUE. adj. m. (du gr. πῦρ, feu, et du lat. *malum*, pomme). Chim. Se dit d'un acide obtenu par la distillation de l'acide malique cristallisé.

PYROMANCIE. s. f. (ét. gr., πῦρ, feu; μαντεία, divination). Antiq. Divination par le moyen du feu. La pyromancie se faisait de plusieurs façons. Ou bien l'on jetait sur le feu de la poix broyée, qui devait s'allumer instantanément pour que l'augure fût propice ; ou bien l'on allumait des flambeaux enduits de poix : si la flamme était pure, sans fumée, pyramidale, c'était bon signe ; si la flamme se divisait, était accompagnée de fumée noire, épaisse, l'augure était défavorable.

PYROMANCIEN, ENNE. adj. Qui est relatif à la pyromancie, qui concerne la pyromancie. Les pratiques pyromanciennes. Un présage, un augure pyromancien. || substantiv. Celui, celle qui pratique la pyromancie.

PYROMAQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πῦρ, feu ; μάχομαι, battre). Se dit des minéraux qui donnent des étincelles par le choc du briquet. Silex pyromaque. Les couleurs les plus communes du silex pyromaque sont le noir grisâtre, le blond et le gris. Les pierres pyromaques se

trouvent surtout dans les calcaires des groupes crétacique, oolithique et palæothérique. On a prétendu que le silex pyromaque était formé d'une infinité d'animalcules microscopiques pétrifiés.

PYROMARGARATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyromargarique avec une base.

PYROMARGARIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est obtenu par la distillation du margarate de baryte.

PYROMÉCONATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyroméconique avec une base.

PYROMÉCONIQUE. adj. m. Chim. Qui est produit par la distillation de l'acide méconique.

PYROMÉRIDE. s. f. Minér. Espèce de roche feldspathique et quartzeuse.

PYROMÈTRE. s. m. (ét. gr., πῦρ, feu; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui sert à mesurer les hautes températures par la dilatation. || *Pyromètre de Wedgwood*. Il est fondé sur le retrait que prend l'argile soumise à l'action de la chaleur, retrait qui croît avec la température, mais suivant une loi inconnue. Ce pyromètre se forme de deux règles de cuivre inclinées l'une sur l'autre et fixées sur une plaque de même métal. L'une de ces règles est divisée en 240 parties égales ou degrés. Pour connaître la température d'un fourneau, on fait glisser entre les règles, jusqu'au point le plus élevé qu'il puisse atteindre, un petit cône d'argile auquel on a fait prendre la température de ce fourneau en l'y plaçant enfermé dans un creuset, mais qu'on a laissé préalablement refroidir. Avant l'opération, ce petit cône s'enfonçait entre les 2 règles jusqu'au zéro marqué 0; le nombre de degrés qui indique ensuite par l'échelle annonce la température. Le zéro de ce pyromètre correspond à 580°,55 du thermomètre centigrade, et chaque degré de l'échelle représente environ 72°,22 du même thermomètre.

PYROMÉTRIE. s. f. Phys. Art de mesurer les hautes températures par la dilatation. || Science qui a pour objet cette mesure. || Art de la fabrication des pyromètres.

PYROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la pyrométrie, qui a rapport à la pyrométrie. Comparaisons pyrométriques. Cheminées pyrométriques.

PYROMUCATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyromucique avec une base. Le pyromucate d'argent est soluble et cristallise en paillettes blanchâtres. Pyromucate d'ammoniaque. Pyromucate de baryte. Pyromucate de cuivre. Pyromucate de protoxyde de fer. Pyromucate de potasse. Pyromucate de plomb. Pyromucate de soude. Pyromucate de strontiane.

PYROMUCIQUE. adj. m. Chim. Qui se produit quand on soumet l'acide mucique à la distillation sèche. La solution d'acide pyromucique dégage de l'acide des sous-carbonates de plomb se neutralise.

PYROMUQUEUX, EUSE. adj. Chim. Se disait de l'acide acétique, produit par la distillation des gommes, du sucre, du miel, lorsqu'on croyait que cet acide était d'une nature particulière.

PYRONIA. adj. f. Myth. Surnom de Diane.

PYRONOMIE. s. f. (ét. gr., πῦρ, feu; νόμος, règle). Hermét. Art de régler et conduire les degrés de la chaleur pour les opérations chimiques. Les philosophes hermétiques disaient unanimement, que tout leur secret consistait dans le régime du feu, une fois qu'on avait la matière de la pierre.

PYRONOMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la pyronomie.

PYRO-OLÉIQUE, PYROLÉIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est obtenu par la distillation de l'oléate de chaux.

PYROPE. s. m. Minér. Grenat couleur de feu. || La roche serpentine, qui contient ces grenats, jaunâtres disséminés, formant comme des taches sur un fond clair.

— Antiq. Alliage dans lequel il entrait quatre parties de cuivre et une partie d'or. Le pyrope scintillait aux flammes. Escarboucle, pierre précieuse qui éclaire, dit-on, la nuit.

PYROPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr. πῦρ, feu; φάγω, je mange). Qui avale ou semble avaler du feu, des corps incandescents. Il est synonyme de Ignivore.

PYROPHANE. adj. des 2 g. (ét. gr., πῦρ, feu; φαίνω, je brille). Phys. Qui devient transparent lorsqu'on l'expose à l'action du feu. || Se dit de certaines pierres siliceuses, opaques à froid, qu'on imbibe de cire, et qui présentent ce phénomène quand le feu a fait fondre la cire.

PYROPHLYCTIDE. s. f. Médec. Sorte de pustule maligne.

PYROPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., πῦρ, feu; φέρω, je porte). Qui prend feu au contact de l'air. Étriers pyrophores.

PYROPHORE. s. m. Chim. Toute préparation chimique qui brûle au contact de l'air avec dégagement de lumière. Le pyrophore était très-employé avant l'invention des briquets phosphoriques et des allumettes chimiques. || *Pyrophore de Homberg*. Mélange de trois parties d'alun, base de potasse et d'une partie de sucre, d'amidon, de farine ou de miel assez desséché dans une cuiller de fer, réduit en poudre, puis calciné dans un matras placé dans un creuset qu'on chauffe au rouge pendant vingt-cinq minutes environ.

— Antiq. Hommes qui, chez les Grecs et les Perses, marchaient à la tête de l'armée, en tenant dans leurs mains des vases remplis de feu, comme le symbole d'une chose sacrée. Les pyrophores étaient si respectés, que les ennemis eussent regardé comme un sacrilége de les attaquer. C'étaient les pyrophores qui donnaient, dit-on, le signal du combat. || Sorte de réchaud, de brasier, chez les anciens.

PYROPHOSPHATE. s. m. Chim. Phosphate qui, après avoir été calciné, change de propriétés, cristallise différemment et avec une proportion différente d'eau de cristallisation. Pyrophosphate de soude.

PYROPHYLLITE. s. f. Minér. Silicate d'alumine.

PYROPHYSALITHE. s. m. Minér. Pierre regardée comme une variété particulière de la topaze.

PYROPHYTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. πῦρ, feu; φυτόν, plante). Chim. Qui existe dans les huiles pyrogénées végétales non rectifiées. Ac. le pyrophytique.

PYROPIEN, IENNE. adj. (du gr. πυροποίκιλος, marqué de taches rouges). Minér. Qui contient des grenats rougeâtres. Calciphyre pyropien. Roche pyropienne.

PYROPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πῦρ, feu; πτερόν, aile). Ornith. Qui a les ailes rouges. Certhiade pyroptère.

PYRORTHITE. s. m. Minér. Substance minérale qui a une certaine analogie avec l'orthite.

PYROSCAPHE. s. m. (du gr. πῦρ, feu, et du lat. *scapha*, chaloupe). Mar. Espèce de bâtiment à vapeur, sans cheminée, en usage en Russie principalement. Navigation des pyroscaphes. Compagnie des pyroscaphes. Aller en pyroscaphe.

PYROSCAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui se rapporte au pyroscaphe. Service pyroscaphique.

PYROSCOPE. s. m. (ét. gr., πῦρ, feu; σκοπέω, je considère). Phys. Instrument qui sert à mesurer le pouvoir du calorique rayonnant.

PYROSCOPIE. s. f. Didact. Art de mesurer le pouvoir rayonnant du calorique. || Science, théorie qui a pour objet cette mesure. || Art de la fabrication du pyroscope.

PYROSCOPIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui est relatif à la pyroscopie.

PYROSE. s. f. Médec. V. PYROSIS.

PYROSÉBACIQUE, PYROSÉBIQUE. adj. m. (du gr. πῦρ, feu, et du lat. *sebum*, suif). Chim. Qui est formé par l'action de la chaleur sur le suif. L'acide pyrosébacique est fondant comme le suif.

PYROSÉBACATE, PYROSÉBATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyrosébacique, pyrosébique, avec une base.

PYROSIDÉRITE. s. m. Minér. Variété de minerai de manganèse; c'est la même chose que la gothite.

PYROSIS. s. f. (pr. *pi-rô-ziss*; du gr. πῦρ, feu). Médec. Affection caractérisée par une douleur brûlante ressentie à l'épigastre, et accompagnée de l'éructation d'une certaine quantité de sérosité qui produit dans l'œsophage et le pharynx qu'elle traverse une sensation d'ardeur et d'érosion. La pyrosis est un degré plus élevé de l'affection symptomatique qu'on a appelée *aigreurs de l'estomac*. Elle a reçu les noms vulgaires de *fer chaud*, *cremason*, *soda*, *gorgosset*.

PYROSMALITHE. s. m. Minér. V. PYRODMALITHE.

PYROSMARAGDE. s. m. (du gr. πῦρ, feu, et du lat. *smaragdus*, pierre précieuse). Minér. Variété de chaux fluatée qui imite les pierres précieuses.

PYROSOME. s. m. (ét. gr., πῦρ, feu; σῶμα, corps). Moll. Genre de mollusques de la classe des acéphales et de l'ordre des tuniciers, comprenant des animaux ainsi appelés à cause de l'éclat dont ils brillent, éclat tel, qu'ils paraissent avoir un corps de feu. Cette lumière, qui projette la nuit sur les eaux les couleurs de l'arc-en-ciel, est due au phosphore que le pyrosome dégage de son corps. Elle n'est bien sensible, il faut le dire, que lorsqu'une grande quantité de ces mollusques se trouve réunie. Le pyrosome atlantique. Le pyrosome élégant. Le pyrosome géant. Le pyrosome roux.

PYROSOPHE. s. m. Alchim. Celui qui s'occupe spécialement de pyrosophie, qui connaît la pyrosophie, qui l'enseigne ou qui écrit sur cette science.

PYROSOPHIE. s. f. (ét. gr., πῦρ, feu; σοφία, science). Alchim. Science du feu. On sait que le régime du feu était considéré par les philosophes hermétiques comme la base fondamentale de leur science.

PYROSOPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui est relatif à la pyrosophie.

PYROSORBIQUE. adj. m. (du gr. πῦρ, feu; du lat. *sorbum*, corme, sorbe). Chim. Qui est obtenu par la distillation de l'acide sorbique.

PYROSTATIQUE. s. f. (du gr. πῦρ, feu; du lat. *stare*, être ferme, stable, dans une assiette solide, normale, régulière). Phys. Science qui consiste à disposer les corps qui doivent être soumis à l'action du feu, de manière à produire un effet régulier, constant, le plus avantageux possible; ou bien, à diriger, à régulariser la chaleur, en lui imposant les parcours, les voies les plus convenables, les plus propres, en vue de l'effet attendu.

— adjectiv. Un poêle pyrostatique. Une marmite pyrostatique.

PYROSTÉARINE. s. f. (ét. gr., πῦρ, feu; στέαρ, graisse). Chim. Nom donné aux huiles pyrogénées, quand leur consistance est ferme comme celle de la graisse.

PYROSTÉARIQUE. adj. des g. Didact. Qui est obtenu par la distillation du stéarate de chaux.

PYROSTOME. s. m. Bot. Genre de plantes de la didynamie angiospermie, à feuilles opposées et à fleurs d'un beau rouge.

PYROSTRE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, de l'île Bourbon. Le pyrostre à feuilles d'olivier est un arbrisseau dont le fruit est une baie sèche qui ressemble à une petite poire striée.

PYROTARTARIQUE. adj. des 2 g. Chim. V. PYROTARTRIQUE.

PYROTARTRATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyrotartrique avec une base. Le pyrotartrate de potasse précipite sur-le-champ l'acétate de plomb. Il ne précipite point les sels de baryte et de chaux.

PYROTARTREUX, EUSE. adj. Chim. Qui est obtenu par la distillation sèche de la crème de tartre. Acide pyrotartreux.

PYROTARTRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier qui se produit dans la distillation de l'acide tartrique, ou du tartrate de potasse, dit crème de tartre. L'acide pyrotartrique forme avec la potasse un sel déliquescent, soluble dans l'alcool.

PYROTARTRITE. s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide pyrotartreux avec une base.

PYROTECHNIE. s. f. (pr. *pi-ro-tek-ni*, ét. gr., πῦρ, feu; τέχνη, art). Art d'employer le feu et de le conduire. || Nom donné par quelques auteurs à la chimie, à cause de l'emploi fréquent qu'elle fait du feu dans ses opérations. || Hermét. V. PYRONOMIE, PYROSOPHIE.

— Artill. Art de fabriquer les pièces d'artifice, de composer les matières propres à s'enflammer promptement. || Art de celui qui fait les feux d'artifice pour les réjouissances publiques.

— Chir. *Pyrotechnie chirurgicale*. Art d'appliquer le feu dans le traitement des maladies.

PYROTECHNIQUE. (pr. *pi-ro-tek-ni-que*). adj. des 2 g. Didact. Qui appartient, qui est relatif à la pyrotechnie. Expériences pyrotechniques. Traité pyrotechnique. Leçons pyrotechniques.

— Bot. Se dit de la plante appelée *cynanche*, parce que son écorce molle, légère et subéreuse, peut remplacer l'amadou, qui est prompt à prendre feu.

PYROTHONIDE. s. f. (ét. gr., πῦρ, feu; ὀθόνη, linge; εἶδος, forme). Didact. Matière qui résulte de la combustion à l'air libre des tissus de chanvre, de lin, de coton, des étoffes en général. La pyrothonide offre plusieurs rapports de composition avec l'extrait de suie.

PYROTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. πυρωτικός; fait de πυρόω, je brûle; rad. πῦρ, feu). Médec. Qui brûle, qui cautérise. || Substantiv. Un pyrotique. La pierre infernale est un pyrotique.

PYRO-URATE. s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide pyro-urique avec une base. Le pyro-urate de baryte est blanc, pulvérulent, peu soluble dans l'eau froide. Le pyro-urate de chaux est fusible, et par le refroidissement il prend l'aspect et la consistance de la cire jaune. Pyro-urate d'ammoniaque, de potasse, de soude. Pyro-urate de plomb.

PYRO-URIQUE. adj. m. Chim. Qui est produit dans la distillation sèche de l'acide urique ou de l'urate d'ammoniaque. L'acide pyro-urique a reçu depuis le nom d'acide *cyanurique*.

PYROXÈNE. s. m. (ét. gr., πῦρ, feu; ξένος, étranger). Minér. Substance minérale très-abondante dans la nature, et composée de silice, d'oxyde de fer, de chaux, de magnésie et d'oxyde de manganèse. Le pyroxène se trouve au sein des terrains plutoniens ou talqueux.

PYROXÉNEUX, EUSE. adj. Minér. Qui renferme du pyroxène en cristaux distincts et dominants. Basanite pyroxéneux. Roche pyroxéneuse.

PYROXÉNIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui renferme du pyroxène en cristaux disséminés, plus ou moins rares. Roche pyroxénique. Téphrine pyroxénique.

PYROXYLIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πῦρ, feu; ξύλον, bois). Chim. Se dit de l'esprit ou éther pyro-acétique, qui s'obtient par la distillation du bois.

PYROZOATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyrozoïque avec une base.

PYROZOÏQUE. adj. m. (ét. gr., πῦρ, feu; ζῷον, animal). Chim. Se dit d'un acide extrait des huiles animales pyrogénées non rectifiées. V. PYROZOONIQUE.

PYROZOONATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pyrozoonique.

PYROZOONIQUE. adj. m. Chim. Le même que Pyrozoïque.

PYRPILE ou **PIRPYLE.** Géogr. anc. Nom de la ville de Délos, parce qu'on prétendait que le feu y avait été trouvé.

PYRRHA. Myth. Fille d'Épiméthée et de Pandore, épouse de son cousin Deucalion, de qui elle eut Amphictyon, Hellen, Protogénie, et même, selon Pindare, Locrus.

PYRRHA. Géogr. anc. Nom commun à plusieurs villes, dans la Macédoine, dans l'Asie Mineure, dans la Chocide, dans la Ligurie, dans l'île d'Eubée, dans l'île de Lesbos. || Promontoire de la Thessalie et de deux îles situées en avant, l'une *Pyrrha*, l'autre *Deucalion*. || Nom d'une montagne de l'île de Lesbos.

— Temps hér. Nom d'Achille, envoyé par sa mère à la cour de Lycomède, dans l'île de Scyros, où on le tint caché en habit de fille, pour l'empêcher d'aller au siége de Troie, où il devait périr, ainsi que l'avait annoncé Calchas.

PYRRHACRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux; ἄκρος, extrémité). Hist. nat. Qui a l'extrémité de l'abdomen d'un jaune rougeâtre.

PYRRHASE. Géogr. anc. Ville de la Phthiotide, voisine du promontoire appelé Pyrrha, et à laquelle l'épouse de Deucalion donna son nom.

PYRRHICHÉE. s. m. (du lat. *pyrrhichius*). Pros. lat. et gr. Pied de deux syllabes brèves, comme *deus*, *bona*. Selon Hesychius, ce mot vient de *Pyrrhique* (danse), parce que sa cadence y dominait. La réunion de deux pyrrhichées forme le pied de quatre brèves appelé *proceleusmatique*, comme *aricte*. V. PYRRHIQUE.

PYRRHICHIEN, ENNE. adj. Pros. lat. et gr. Se dit du pied appelé pyrrhiche, pyrrhichée. Pied pyrrhichien. Mesure pyrrhichienne. V. PYRRHIQUE.

PYRRHICUS. Citoyen de Crète, à qui l'on a attribué l'invention de la danse pyrrhique.

PYRRHIDE. Myth. Nom des descendants de Pyrrhus Néoptolème, fils d'Achille.

PYRRHINE. s. f. (du gr. πυῤῥός, roux). Phys. Substance qui est le principe colorant de la neige rouge. Nees d'Esenbeck prétend que cette substance, produite par divers éléments d'une nature très-volatile, existe à la surface organique de la terre, qu'elle appartient aux parties génératrices de l'atmosphère inférieure; qu'elle est liée à la vie organique; qu'elle se présente sous forme de vapeur, et qu'elle passe dans les nuages, qui la rendent ensuite à la surface de la terre comme principe essentiellement nutritif et protecteur.

PYRRHIQUE. s. f. (du gr. πυῤῥίχη, même signification). Antiq. Danse militaire, dont on attribue l'invention, soit à Pyrrhicus de Crète, soit à Pyrrhus Néoptolème, et qui était en grande vogue à Sparte et en Crète principalement. Les danseurs portaient des tuniques écarlates et ils étaient armés de toutes pièces. Les pas de hache qu'on exécute dans nos opéras sont des sortes de pyrrhiques modernes.

— adjectiv. La danse pyrrhique.

— PYRRHIQUE. s. m. Dans la prosodie latine et grecque, se dit aussi dans le sens de *pyrrhichée*, quand il est pris substantivement, et dans le sens de *pyrrhichien*, quand il est pris adjectivement. V. PYRRHICHÉE, PYRRHICHIEN.

PYRRHIQUE. Pyrrhicus. Géogr. anc. Ville de la Laconie, sur le Scyras, au sud de l'Hypsus. Elle tire son nom de Pyrrhus, qui aborda sur la côte à son retour de Troie. || Puits creusé, dit-on, par Silène. || Temple de Diane *Astratée* ou la *fugante*, et temple d'Apollon *Amazonien*.

PYRRHOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux; κέρας, corne). Entom. Qui a les antennes rouges.

PYRRHOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr. πυῤῥός, roux; γαστήρ, ventre). Hist. nat. Qui a l'abdomen roux.

PYRRHOLEUQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux; λευκός, blanc). Hist. nat. Qui est roux en dessus et blanc en dessous.

PYRRHON. Antiq. gr. Célèbre philosophe grec, né à Élis dans le Péloponèse, vers l'an 384 av. J.-C., mort vers l'an 294. Il fut élève d'Anaxarque, qu'il accompagna en Asie, dans l'expédition qu'y fit Alexandre. Il ou Anaxarque avait voulu suivre son prince et son ami. De retour en Grèce, il fut nommé grand prêtre d'Élis, et plus tard citoyen d'Athènes. Pyrrhon fut le chef d'une école à laquelle il donna pour maxime : *non liquet*; *nil*; *...*, rien n'est certain; tout est incertain.

PYRRHONIEN. s. m. Antiq. gr. Philosophe de la secte dont Pyrrhon est le chef. Les plus célèbres pyrrhoniens de l'antiquité furent Timon, Énésidème, Hérodote et Sextus Empyricus. Les pyrrhoniens ont été aussi appelés *Sceptiques*, du mot gr. σκέψις, examen, parce qu'ils prétendaient qu'il faut douter de tout et soumettre tout à l'examen.

— Par extens. Celui qui affecte de douter de ce que les autres regardent comme le plus certain. C'est un véritable pyrrhonien. Dans ce sens, on dit *pyrrhonienne*, subst. au fém.

PYRRHONIEN, IENNE. adj. Qui appartient à l'école de Pyrrhon. Se dit des hommes et des choses. Les philosophes pyrrhoniens. La secte pyrrhonienne. La doctrine pyrrhonienne. Un raisonnement pyrrhonien.

— Par extension, en parlant des personnes. Qui affecte de douter de tout; et en parlant des choses, Qui annonce cette affectation. Combien d'hommes se montrent pyrrhoniens en matière de religion durant la vie, et changent de système à l'article de la mort! Voilà un discours on ne peut plus pyrrhonien. Ce jeune homme émet des idées passablement pyrrhoniennes.

— *Hypotyposes pyrrhoniennes*. Titre d'un ouvrage de Sextus Empiricus, qui y a exposé la doctrine de Pyrrhon. Dans ce livre, l'auteur ramène à dix tous les motifs de doute, appelés *raisons d'époque*, ou bien encore *tropes*, en tant que ces arguments étaient tirés de l'instabilité des choses. Les tropes sont rangées en trois classes, selon que le doute est relatif au sujet, à l'objet, aux rapports du sujet à l'objet.

PYRRHONISER. v. n. 1re conj. (rad. *Pyrrhon*). Affecter de douter de tout, comme autrefois les philosophes de la secte de Pyrrhon. Se dit, par extension, d'une personne qui, à chaque proposition mise en avant, oppose ou prétend qu'on peut opposer une proposition contraire également satisfaisante. Montaigne s'est servi de cette expression, qui est encore peu usitée.

PYRRHONISME. s. m. (rad. *Pyrrhon*). La doctrine de Pyrrhon, le système du doute absolu et de l'indifférence en toutes choses. Saint Augustin fit une guerre acharnée au pyrrhonisme, qu'il contraignit à garder le silence pendant près de douze siècles. Montaigne chercha à relever la doctrine; elle tomba devant Descartes. On nous saura gré sans doute de présenter ici une application de la fameuse maxime : *non liquet, nil potius*; application dont nous ne saurions penser à démontrer ultérieurement l'absurdité, sans faire injure au bon sens. Si 5 est contenu dans 6 comme le plus petit nombre est contenu dans le plus grand, par la même raison 4 est contenu dans 5, et 3 dans 4, et 2 dans 3, et 1 dans 2 : ainsi, il arrivera que 5, 4, 3, 2, 1, seront contenus dans 6; or, 1, 2, 3, 4, 5, ajoutés ensemble, font 15; donc, il en résultera que 15 sera contenu dans 6. (Sextus Empiricus, *Institut pyrrhon*.) Voici un autre raisonnement, non moins absurde : Si Socrate est mort, ou bien il est mort quand il vivait, ou bien il est mort quand il était mort. Mais lorsqu'il vivait, il n'était pas mort, autrement le même vivrait et serait mort. Il n'est pas mort non plus quand il était mort, autrement il serait mort deux fois. Donc Socrate n'est pas mort. (Sextus Empiricus.) Le pyrrhonisme, qui prêche l'abdication de la raison et l'anéantissement de la nature, n'est qu'une stupidité : telle est la seule conclusion raisonnable à tirer de ces exemples.

— Doute exagéré qu'une personne affecte d'apporter dans les choses qui passent aux yeux des autres pour les plus certaines. Pyrrhonisme en matière de religion. Pyrrhonisme historique. Ne pas admettre une pareille vérité, quel pyrrhonisme!

— Se dit aussi de l'indifférence absolue qu'on affecte, de l'insouciance en toutes choses. Le pyrrhonisme, prêché par Montaigne, qui s'enivrait de toutes les douceurs de l'existence, n'est qu'un mensonge effronté.

— Délire, stupidité, à l'égard des personnes qui affectent le doute ou l'indifférence d'une manière exagérée. C'est pousser jusqu'au pyrrhonisme l'abdication de la raison. C'est montrer une indifférence et un oubli de sa propre dignité qui méritent le nom de pyrrhonisme.

PYRRHONOTE. adj. des 2 g. (ét. gr. πυῤῥός, roux; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos roux en totalité ou en partie.

PYRRHOPHANE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux; φανός, brillant). Hist. nat. Qui est roux en dessus et brillant en dessous.

PYRRHOPHÉE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux, φαιός, brun). Ornith. Qui a le plumage roux et brun.

PYRRHOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux, ὀφρύς, sourcil). Zool. Qui a les sourcils rouges.

PYRRHOPOECILLOS. s. m. Géol. Marbre syénite, employé par les anciens pour tailler les obélisques.

PYRRHOPROCTE. adj des 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux; πρωκτός, anus). Zool. Qui a l'anus rougeâtre.

PYRRHOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes rousses ou rougeâtres.

PYRRHOPYGE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux; πυγή, fesses). Zool. Qui a le derrière rougeâtre.

PYRRHORHINE. adj. des 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux; ῥίν, nez). Zool. Qui a le nez rougeâtre.

PYRRHOSIDÉRITE. s. m. (ét. gr., πυῤῥός, rougeâtre; σίδηρος, fer). Minér. Fer rougeâtre; espèce de fer oligiste micacé.

PYRRHOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., πυῤῥός, roux; στόμα, bouche). Hist. nat. Qui a la bouche ou l'ouverture rougeâtre.

PYRRHOTE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux établi sur le tangarou de Buffon. V. SYNALLAXE.

PYRRHOXIE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux des îles Sandwich, de la grosseur du moineau commun et dont le bec est conformé comme celui du perroquet.

PYRRHULE. s. m. (du gr. πυῤῥός, roux, rougeâtre, d'où l'on a fait, en latin, *pyrrhula*, bouvreuil) Ornith. Famille d'oiseaux de l'ordre des choropères, comprenant le bouvreuil et les oiseaux qui s'en rapprochent le plus.

PYRRHUS. (du gr. πυῤῥός, roux, à cause de la chevelure blonde qu'il avait). Temps hér. Fils d'Achille et de Déidamie, qu'Achille avait épousée quand il était caché sous le nom de *Pyrrha*, à la cour de Lycomède. Il alla au siége de Troie dans la dixième année de ce siége. Il vengea la mort de son père, tué par Pâris au moment où il allait épouser Polyxène, sœur de ce dernier et fille de Priam, en immolant Polyxène sur le tombeau d'Achille, en massacrant Priam au pied des autels, et en faisant à Pâris la blessure dont il mourut. A la prise de Troie, ayant eu Andromaque en partage, il l'emmena en Epire où il fonda un royaume, et l'épousa. Hermione, qui lui avait été fiancée, irritée d'un tel outrage, le fit assassiner par Oreste, dont elle était aimée, en lui promettant sa main pour prix de la vengeance. V. PYRRHA. || L'histoire des fatales amours de Pyrrhus a fourni à Racine le sujet de sa belle tragédie d'*Andromaque*.

— PYRRHUS. Roi d'Epire, fils d'Alexandre et d'Olympias, petit-fils du précédent. Il monta fort jeune sur le trône, sous la tutelle de sa mère. Il fut massacré par les habitants d'Ambracie. Sa fille Laodamie ou Déidamie lui succéda.

— PYRRHUS. Fils d'Eacide et de Phthia. Il fut élevé à la cour de Glaucias, roi d'Illyrie, qui le fit reconnaître roi d'Epire vers l'an 312 avant J.-C., malgré Cassandre, roi de Macédoine, meurtrier d'Eacide. Chassé de son royaume par Néoptolème, il épousa Antigone, fille de Bérénice et de Ptolémée Soter, roi d'Egypte. Il fut pendant sept mois roi de la Macédoine, dont il s'était emparé sur Démétrius. Il vainquit les Romains à Héraclée et à Asculum, l'an 279 et l'an 278; vaincu à son tour à Bénévent par le consul romain Curius Dentatus, l'an 274, il courut en Macédoine attaquer Antigone Gonatas, qu'il chassa de ses Etats. Il périt enfin à la prise d'Argos, l'an 272, tué par une tuile qu'une vieille femme jeta sur lui du haut d'un toit. Pyrrhus avait un sage ministre, Cinéas, mais son esprit ambitieux et aventurier l'empêcha de suivre ses conseils. || Boileau, dans son épître Ire, a peint l'esprit ardent et avide de conquêtes de Pyrrhus. Il termine son portrait par ces vers :

Alors, cher Cinéas, victorieux, contents,
Nous pourrons rire à l'aise, et prendre du bon temps.
— Hé, seigneur, dès ce jour, sans sortir de l'Épire,
Du matin jusqu'au soir qui vous défend de rire?
Le conseil était sage et facile à goûter :
Pyrrhus vivait heureux s'il eût pu l'écouter.

PYRROSIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, cryptogames, de la famille des fougères.

PYRSÉPHORE. s. m. (ét. gr., πυρσός, flambeau; φέρω, je porte). Antiq. Celui qui portait des flambeaux, lampadophore.

PYRULAIRE. s. f. Bot. Arbrisseau qui croît à la Caroline.

PYRULE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, siphonostomes, établi pour un assez grand nombre d'espèces, dont la forme rappelle assez bien celle d'une poire. La pyrule ternatéenne. La pyrule allongée. La pyrule rampe. La pyrule trompette. Pyrules à spires assez élevés ou subfusiformes. Pyrules à tube long et droit, à spire courte. Pyrules à tube long. Il y a aussi des pyrules fossiles dont les coquilles ne se sont trouvées que dans le calcaire grossier et dans les couches plus nouvelles que cette formation.

PYTHAGORE. (Fait de deux mots sanscrits : *pita*, maison, lieu de réunion, qui dérive de *pit*, assembler; et *gourou*, parent spirituel, par qui on est enseigné, instruit, lequel mot dérive lui-même de *gri*, parler. C'est donc, à proprement parler, *le maître de la réunion, de l'école*.) Célèbre philosophe de la Grèce, né à Samos, vers l'an 584 avant J.-C. Il commença par être sculpteur, suivant la volonté de Mnésarque, son père; puis il fut athlète. Ensuite les leçons de Phérécyde lui firent embrasser la philosophie. Après de longs voyages, il fonda à Crotone, en Italie (Grande-Grèce), une école fameuse qui s'appela l'*école italique*, où les disciples devaient faire un noviciat de silence, qui durait deux ans ou cinq ans, selon le caractère léger ou grave de l'individu. Pythagore cultiva avec le plus grand succès l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique. Il mourut à Métaponte, à l'âge de 81 ans, victime de la persécution générale qui s'éleva contre lui et ses disciples. Les peuples de la Grèce l'honorèrent comme un dieu.

— PYTHAGORE. Pseudonyme sous lequel fut publié l'ouvrage grec intitulé les *Vers dorés*, qui est attribué à Lysis, un des disciples de Pythagore, et qui contient une partie de la doctrine du grand maître et de ses maximes morales.

— *Doctrine de Pythagore*. V. PYTHAGORISME.

— Arithm, *Table de Pythagore*, dite aussi *Table de multiplication*. Sorte de cadre ou de tableau contenant les produits des neuf premiers nombres du système décimal, pris deux à deux. Pythagore écrivit d'abord sur une ligne horizontale les neuf premiers nombres. Il fit leurs doubles en ajoutant chacun de ces nombres à lui-même respectivement, et il plaça ces produits directement sous les nombres répétés, précisément, ce qui fournit une deuxième rangée horizontale. Pour avoir le triple de chacun des nombres de la première rangée, il ajouta les nombres de cette rangée avec les nombres correspondants de la deuxième, et il eut une troisième rangée horizontale. En continuant de la sorte, il forma successivement le quadruple, le quintuple, etc., des nombres de la première rangée, jusqu'à ce qu'il eût obtenu tous les produits des nombres d'un seul chiffre par les nombres d'un seul chiffre, produits dont la connaissance est la base fondamentale de l'opération de la multiplication en général, en arithmétique, et par suite de la division des nombres entiers.

— Astron. *Système de Pythagore*. Le système que Copernic a renouvelé parmi nous. V. COPERNIC. Il est ainsi appelé, parce que Pythagore le soutint et que ses disciples en firent autant après lui; mais ce système était encore plus ancien.

— Géom. *Théorème de Pythagore, proposition de Pythagore*. Théorème fondamental de la géométrie élémentaire, qui fut découvert par Pythagore, lequel fut si ravi de la découverte, qu'il fit, dit-on, une hécatombe aux Muses, consistant dans le sacrifice de cent bœufs; sacrifice, remarque Bossut, « qu'on a de la peine à concilier avec la fortune bornée du philosophe et plus encore avec ses idées religieuses sur la transmigration des âmes » V. PYTHAGORISME. Le théorème de Pythagore, dont Euclide a fait le 47e de son 1er livre de géométrie, s'énonce ainsi : Le carré fait sur l'hypothénuse d'un triangle rectangle est équivalent à la somme des carrés faits sur les deux autres côtés.

PYTHAGORÉE. s. f. Bot. Arbrisseau des Indes et de la Cochinchine.

PYTHAGORICIEN. s. m. Philosophe de la secte de Pythagore. Les pythagoriciens formèrent dans le principe une secte en quelque sorte religieuse; puis ils vécurent isolés à cause des persécutions dont ils furent l'objet. Ils s'abstenaient de viande et de fèves. Ocellus, Timée de Locres, Archytas, Hippase, Philolaus, Eudoxe, Lysis, qu'on croit être l'auteur des *Vers dorés*, sont les pythagoriciens les plus connus.

PYTHAGORICIEN, IENNE. adj. Qui suit la doctrine de Pythagore. Les philosophes pythagoriciens. La secte pythagoricienne. L'institut pythagoricien.

— Qui est conforme au pythagorisme. Les idées pythagoriciennes. Les maximes pythagoriciennes. Les préceptes pythagoriciens.

— S'empl. par extens., substantiv. ou adject., en parlant d'une personne qui fait abus des idées numériques, V. PYTHAGORISME, des locutions arithmétiques ou géométriques dans le discours, ou bien encore d'une personne dont la vie est frugale et austère. Se dit aussi des choses qui annoncent cet abus, ce genre de vie chez une personne. C'est un franc pythagoricien, entendez-le parler. Cette jeune femme fait la pythagoricienne. Voilà bien un langage pythagoricien. Il mène une vie pythagoricienne. C'est du pythagoricien tout pur.

PYTHAGORIQUE. adj des 2 g. Qui appartient à la philosophie de Pythagore; dont le caractère ou l'esprit se rapproche de celui de Pythagore. || S'emploie presque exclusivement en parlant des choses. La diète *pythagorique*, préconisée par les philosophes anciens et nouveaux, recommandée même par quelques médecins, n'a jamais été indiquée par la nature. (Buff.) || S'est employé à l'égard des personnes. Platon est plus socratique que *pythagorique*. (Montaigne.)

— *A la pythagorique*. loc. adv. A la façon de Pythagore, selon les règles de Pythagore, selon la doctrine et les idées de Pythagore. Il avait pareillement (ainsi qu'il est requis par les règles de l'art) jeûné trois jours, sans manger rien que du pain et quelques racines, et autres choses n'ayant âme, à la *pythagorique*. (Tahureau.)

PYTHAGORISME. s. m. La doctrine de Pythagore. Les deux dogmes principaux du pythagorisme sont les propriétés des nombres et la métempsycose ou transmigration des âmes. || *Théologie arithmétique de Pythagore*. Titre pompeux donné par Nicomaque à la science des propriétés mystiques des nombres, suivant Pythagore. L'unité ou *monade* était le principe génératif. C'est l'attribut essentiel, le caractère sublime, le sceau même de Dieu. Le nombre 2, ou *dyade*, était le mauvais principe; il désignait le désordre, la confusion; aussi les Romains consacrèrent-ils à Pluton le deuxième mois de l'année, et aux mânes des morts le deuxième jour du deuxième mois. Le nombre 3, ou *tryade*, désignait l'harmonie parfaite, et il renfermait de sublimes mystères. Le nombre 4 rappelait l'idée de Dieu et de sa puissance; 5, était l'emblème du mariage; 6, de la justice; 7, des vicissitudes humaines; 8, de la loi naturelle (l'égalité des hommes); 9, de la fragilité des fortunes humaines; 10, des merveilles de la nature, signe de paix, d'amitié, etc. Quel tissu d'extravagances!

PYTHAULE. s. m. Antiq. Joueur de flûte aux jeux pythiens ou pythiques.

PYTHE. s. m. Entom. Insecte coléoptère de l'ordre des hélopiens.

PYTHÉAS. Célèbre géographe et navigateur, né à Marseille, au commencement du IVe siècle av. J.-C. C'est, dit-on, le plus ancien auteur qui ait écrit sur les Gaules. Des ouvrages qu'il publia sous les titres de *Description de l'Océan et le Périple*, il ne reste que les fragments disséminés dans Strabon, dans Pline et dans Hypparque. C'est à Pythéas qu'on attribue la découverte de la relation qui existe entre les phases de la lune et les marées, ainsi que celle de la position de l'étoile polaire.

PYTHIADE. s. f. Chron. anc. Espace de quatre ans entre deux célébrations consécutives des jeux Pythiens. Les Pythiades commencèrent l'an 589 av. J. C.

PYTHIANTE. s. f. Bot. Sorte d'aubépine ou d'épine-vinette que les anciens appelaient oxyacanthe.

PYTHIAS. Philosophe pythagoricien, célèbre par son amitié et son dévouement pour Damon. S'étant livré en gage aux gardes de Denys de Syracuse, en l'absence de Damon, il était au moment de marcher à la mort, quand son ami accourut à l'heure fixée reprendre ses fers et revendiquer son droit au supplice. Ce trait de dévouement et d'honneur émut le tyran, qui fit grâce à Damon.

PYTHIE. s. f. (du gr. πύθων, démon; dérivé de *Python*, serpent tué par Apollon, qui en mit la peau sur le trépied prophétique). Antiq. Prêtresse qui rendait les oracles d'Apollon à Delphes, vers le commencement du printemps. Après un jeûne de trois jours et un bain dans la fontaine de Castalie, elle mâchait des feuilles de laurier et montait sur le trépied, qui était placé au-dessus d'un trou d'où s'exhalait une vapeur. Dès que cette vapeur commençait à l'agiter, tout son corps frémissait, ses cheveux se dressaient, puis sa bouche écumante et convulsive proférait des paroles prophétiques, que les prêtres recueillaient et interprétaient ordinairement d'une manière ambiguë.

PYTHIEN, ENNE. adj. Myth. et antiq. Qui appartient, qui est relatif à la pythie. Oracle pythien. Sentence pythienne. *Jeux pythiens* ou *pythiques*. Jeux qu'on célébrait à Delphes en mémoire de la victoire d'Apollon sur le serpent Python, et qu'avait institués, selon les uns, Apollon lui-même, selon les autres, Diomède, Agamemnon ou le conseil des Amphictyons, l'an 1263 av. J.-C. Les jeux pythiens se célébraient originairement tous les neuf ans révolus; puis, ce fut tous les quatre ans. Les exercices étaient la course, le jet, le palet et le pugilat. Les jeux apollinaires, qu'on célébrait à Rome, paraissent avoir été une imitation des jeux pythiens. || *Nome pythien, air pythien*. Air qui se jouait sur la flûte, sans accompagnement de chant, pendant la célébration des jeux pythiens. Strabon rapporte que le nome pythien était composé de cinq parties correspondant à celles dont s'était divisé naturellement le combat d'Apollon : 1° L'*anacrousis* ou prélude; 2° l'*empeyra* ou commencement du combat; 3° le *catakeleusma* ou le fort du combat; 4° les *iambes* ou *dactyles*, dits aussi le *pæan*, hymne du triomphe; 5° les *syringes* ou sifflements du serpent terrassé et mourant. || *Flûte pythienne, flûte pythique*. Flûte qui jouait l'air ou nome pythien, aux jeux célébrés en l'honneur d'Apollon. || *Apollon Pythien, le dieu Pythien*. Apollon vainqueur du serpent Python. || *L'esprit pythien*. Le pouvoir de la divination, S'emploie au propre et au figuré. Se dit aussi, par personnification, de la devineresse ou du devin.

PYTHIOCAMPE. s. m. Entom. Genre de chenilles velues, dont le poil, au toucher, irrite la peau.

PYTHION. V. PYTHIUM

PYTHIQUE. adj. des 2 g. Se dit comme *Pythien*, dans tous les cas, excepté dans celui où il s'agit du dieu lui-même d'Apollon. Ainsi : jeux pythiques; air, nome pythique; flûte pythique; oracle pythique. V. PYTHIEN.

PYTHIUM. s. m. Antiq. gr. Temple, autel consacré à Apollon Pythien, à Delos ou à Delphes.

PYTHIUS. Myth. Apollon, parce qu'il tua le serpent Python, ou plutôt à cause du culte qu'on lui rendait à Pythos, en Phocide. || adjectiv. Apollon Pythius.

PYTHO ou **PYTHOS.** Géogr. anc. Nom de la ville de Delphes, en Phocide, venu, selon les uns, de Pythis, fils de Delphus, son fondateur, et selon les autres, du serpent Python ou de πύθειν pourrir, parce que le cadavre du serpent Python se réduisit en pourriture au lieu même où fut la ville de Delphes.

PYTHODORIS. Antiq. Veuve d'Archélaüs, dernier roi de Cappadoce, femme de Polémon Ier, reine de Pont. Pendant la minorité de son fils Polémon II, vers l'an 17 de notre ère; elle tint seule les rênes du gouvernement.

PYTHOMANCIE. s. f. (ét. gr., πύθων, démon; μαντεία, divination) Antiq. gr. Divination par une invocation faite au vainqueur du serpent Python. || Oracle d'Apollon.

PYTHOMANCIEN, ENNE. s. Prêtre ou prêtresse, qui pratiquait la pythomancie; qui rendait les oracles d'Apollon Pythien.

— adjectiv. Qui appartient, qui est relatif à la pythomancie. Pratique pythomancienne. Science pythomancienne. Rite pythomancien.

PYTHOMANTE. s. des 2 g. Prêtre ou prêtresse d'Apollon Pythien.

PYTHON. Myth. Serpent monstrueux, à cent têtes dont les bouches vomissaient des flammes, de la longueur de plusieurs arpents de

terre, qui naquit, dit Ovide, du limon de la terre engendré par le déluge de Deucalion, et que Junon, par jalousie, envoya contre Latone, maîtresse de Jupiter et mère d'Apollon. Ce dernier, devenu grand, tua Python à coups de flèches, et couvrit de la peau du monstre le trépied sur lequel les prêtresses de son temple se plaçaient pour rendre ses oracles

— *L'esprit de Python*, *un esprit de Python*, *le souffle de Python*. V. PYTHIEN. Découvrez-moi l'avenir par l'esprit de *Python* qui est en vous. (La Bible.) Cherchez-moi une femme qui ait un esprit de *Python*. (Id.)

— PYTHON. (en lat. *pythones*, plur.) Esprit de divination, génie qui entrait dans le corps des hommes et surtout des femmes et les faisait prophétiser.

— Se disait aussi d'une personne qui était possédée de cet esprit.

PYTHON. s. m. Erpét. Genre de reptiles, type d'une famille de l'ordre des ophidiens, renfermant des serpents sans venin, au corps allongé et cylindrique, au dos couvert d'écailles nombreuses. Les espèces les plus connues du genre python sont : le python *ular sawa*, qui se cache dans l'eau pour guetter les animaux qui viennent se désaltérer ; le python *tigre* et le python *bora*. Le premier a environ 30 pieds de long ; le deuxième, 10 pieds ; le dernier, 5 pieds.

— Dans l'Inde on les appelle *serpents de rocher*.

PYTHON, PYTHO. Géogr. anc. La ville de Delphes, à cause des exhalaisons puantes que rendait (πύθεσθαι, d'où πυθῶ) le corps du serpent Python, tué par Apollon et abandonné à la pourriture en ce lieu.

PYTHONISSE. s. f. Myth. Prêtresse d'Apollon Pythien. V. PYTHIE.

— Par extens. Toute prophétesse, devineresse ou sorcière, en général. La pythonisse d'Endor, sollicitée par Saül, fit apparaître Samuel à ses yeux.

PYTHONOÏDE. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble à un python. ‖ PYTHONOÏDES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens.

PYTTO. s. m. Espèce de bière de maïs qu'on fabrique au Brésil principalement.

PYULQUE, PYOULQUE. s. m. (du gr. πύον, pus ; ἕλκω, je tire). Chir. Instrument en forme de seringue, pour extraire les matières purulentes des diverses cavités du corps. Le pyulque n'est plus guère en usage, et on le remplace par une sonde en gomme élastique, au bout de laquelle on fixe le canon d'une seringue pour aspirer.

PYURIE. s. f. (ét. gr., πύον, pus, οὖρον, urine). Médec. Pissement de pus, excrétion d'une urine mêlée de pus, dans la maladie appelée *néphrite calculeuse* et dans les affections chroniques de la vessie.

PYXACANTHA, PYXACANTHE, PYXACANTHUM. s. m. (ét. gr., πύξος, buis; ἄκανθα, épine). Bot. Arbrisseau épineux dont les feuilles sont semblables à celles du buis. ‖ Comme originaire de la Lycie (Asie-Mineure), on le nomme aussi *lycium*.

PYXIDANTHÈRE. s. m. Bot. Plante dont les étamines sont garnies de deux larges pointes, et qui appartient à la famille des bicornes. Le pyxidanthère barbu.

PYXIDARIE. s. f. Bot. Nom générique donné à deux espèces de lichens, qui croissent en Europe, dans les bois, à terre, sur les pierres.

PYXIDE. s. f. (du gr. πυξίδιον, petite boîte). Fruit globuleux qui, par une scissure transversale, s'ouvre en deux valves hémisphériques superposées, dont la supérieure s'appelle *opercule*, et, l'inférieure, *amphore*. La pyxide est dite vulgairement : *boîte à savonnette*.

— Une des mousses.

PYXIDÉ, ÉE. adj. (du lat. *pyxidatus*, fait de *pyxis*, boîte). Bot. Qui est fait en forme de boîte ; qui a la figure d'un petit gobelet. Lindernia pyxidée.

PYXIDELLE. s. f. Bot. Nom donné à la lindernie.

PYXIDIFÈRE. adj. des 2 g. (du gr. πυξίς, boîte, et du lat. *ferre*, porter). Bot. Qui porte des urnes, des capsules en forme de boîte. Le trichomane est pyxidifère, les involucres qui entourent ses capsules sont en forme de boîte.

PYXIDIROSTRE. adj. des 2 g. (du gr. πυξίς, boîte; et du lat. *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec en forme de boîte. ‖ PYXIDIROSTRES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des échassiers, comprenant ceux dont la mandibule supérieure est une sorte d'opercule emboîté dans l'inférieure.

PYXIDULE. s. f. (dimin. du lat. *pyxis*, gén. *pyxidis*, boîte). Bot. Petite capsule des mousses, appelée quelquefois *anthère*.

PYXINE. s. m. Bot. Genre de plantes, type d'une tribu de lichens idiothalames.

PYXINÉ, ÉE. adj. Bot Qui ressemble au pyxine. ‖ PYXINÉES. s. f. pl. Famille de lichens idiothalames.

PYXUS ou **BUXENTUM** (Poli-Castro). Géogr. anc. Ville d'Italie, dans la Lucanie, au fond d'un golfe et à l'E. d'un fleuve du même nom. Fondée par Mirathus, prince de Zancle et de Rhège, l'an 471 av. J.-C. ‖ Colonie romaine, l'an 191 avant cette même ère, ou l'an de Rome 558.

Q, s. m. La dix-septième lettre de l'alphabet, et la treizième des consonnes, dans toutes les langues néo-latines et germaniques qui ont tiré leur alphabet de celui des Latins. Cette lettre ne se trouve ni dans l'alphabet slavon, ni dans l'alphabet sanscrit, ni dans celui des Celtes. On la nomme *qu* ou *ku*, suivant l'ancienne appellation, et *que* ou *ke*, suivant la nouvelle.

— Le Q, équivalent du *C* et du *K*, et représentatif de la même articulation, est aussi dessiné d'après le même modèle, c'est-à-dire d'après l'organe auquel il appartient, mais considéré sous un aspect différent. La racine de la langue, dans la production de ce triple élément, s'élève et se gonfle, tandis que sa pointe s'allonge dans le bas de la bouche, deux opérations que la forme du Q représente exactement. En effet, la partie supérieure de ce caractère, consistant en un rond qui paraît s'enfler, n'est-elle pas une image naturelle de ce gonflement de la langue? La queue qui descend au-dessous n'est-elle pas également une imitation fidèle de la pointe de cet organe? La ressemblance de la copie avec son modèle est donc aussi sensible qu'elle peut l'être dans ce genre de représentation. Il en est de la forme du Q comme de celle du *C*, c'est-à-dire qu'elle se borne aussi à l'esquisse du principal des deux organes dont il dépend, sans aucun rapport au palais.

Le *Q* traînant sa queue, et querellant tout bas,
Vient s'attacher à l'*U* qu'à chaque instant il choque,
Et sur le ton du *K* calque son ton baroque. (De Piis.)

Le *Q*, rival du *C*, cherche querelle au *K*,
Et maudit quelquefois, dans sa douleur amère,
Celui qui le premier du néant l'évoqua. (Andrieux.)

— Le *q* a la même valeur que le *k* et le *c* dur, et se permute avec ces lettres; c'est une des fortes de l'ordre des gutturales, quoique Beauzée le range parmi les linguales-dentales.

— Cette lettre existait dans l'alphabet primitif des Grecs, qui, sous le nom de *coppa*, l'avaient emprunté au qof des Phéniciens: elle y tenait sa place entre le pi et le rho, comme chez les Latins entre le *p* et le *r*; mais le coppa n'est resté que dans la numération, où il vaut 90. || Au contraire, le *q* ne faisait point partie du premier alphabet des anciens Latins, qui le remplaçaient par le *c*, et qui écrivaient *oblicuus, locuuntur*. Lorsqu'il fut introduit dans cet alphabet, il ne prit point d'abord à sa suite la lettre *u*, parce qu'il la portait en lui-même, comme *k* porte un *a*. Q servit à remplacer la syllabe *cu*; et les uns écrivaient *qis*, *qid*, *qæret*, *aqæ*, ce que d'autres écrivaient encore *cuis*, *cuid*, *cuæret*, *acuæ*. L'usage de la consonne *q*, sans *u* additionnel, s'étendit même jusqu'aux mots *pecunia*, *mecum* (*peqnia*, *meqm*), où le *c* a reparu depuis. Les Osques ne l'admirent point, et le remplacèrent toujours par *kv*: ils écrivaient *kvaistur*, mais de droite à gauche, pour *quæstor*. Le *q* a été employé aussi en latin, mais dans des temps comparativement modernes, avec *o* au lieu de *u*; car on trouve dans les Pandectes florentines *qoeppe* et *cocppe* pour *quippe*.

— Dans le vieux langage français, *q* s'est mis quelquefois au commencement du mot sans être suivi de la lettre *u*.

— Q ne s'écrit jamais aujourd'hui sans être suivi d'un *u*, si ce n'est dans quelques mots où il est final, tels que *coq*, *cinq*, et dans quelques noms propres.

— Les orientalistes emploient maintenant le *q* sans *u*, dans la transcription des mots arabes où il représente le qof. Cette orthographe est particulièrement en usage chez plusieurs géographes, qui écrivent Qobayl pour Cobaïl, Qoul-Oughly pour Koulougli, etc.

— L'*u* qui suit *q* se prononce quelquefois comme *ou*, ainsi que dans les mots *aquatique*, *equateur*, *quadragenaire*, *qua*, etc., que l'on prononce *akouatique*, *ékouateur*, *kouadragénaire*, *koua*, etc. || Il ne se prononce que comme un *u* dans *questeur*, *quinquagesime*, *équestre*, etc., qu'on prononce *kuesteur*, *kuinkouagesime*, etc. || Il est muet dans *qualité*, *querelle*, *quittance*, *quotité*, etc., que l'on prononce *kalité*, *kerelle*, *kittance*, *kotité*, etc. || Quelquefois, dans le même mot, il se prononce de deux manières différentes, comme on l'a vu pour *aquatique* et *quinquagénaire*.

— Si l'on doit désirer une amélioration dans quelques usages de notre prononciation, c'est surtout celle qui concerne les mots si nombreux commençant en *qua*, dans lesquels cette syllabe se prononce tantôt *ka*, tantôt *kua*, tantôt *koua*, tout cela sans aucun motif raisonnable. La connaissance même de l'étymologie ne peut être ici d'aucun secours, puisque, par exemple, *quercitron* se prononce *ker*, quoique ayant sa syllabe radicale dans le latin *quercus*, et que *querquère* se prononce *kuer*, quoique venant du grec καρκαίρω. Si du moins on était fixé sur ceux de ces mots où ces syllabes ont tel ou tel son; si les auteurs étaient d'accord, l'inconvénient serait bien moindre; mais rien n'est plus vague que les indications données par les dictionnaires. Ajoutez à cela qu'ils ne donnent qu'une petite partie de ces mots, et la plupart du temps sans indiquer la prononciation. Que faire pour sortir de ce dédale? Qui suivre? On peut remarquer que la prononciation *koua* a deux avantages: d'abord celui de conserver l'analogie avec les sons latins, ensuite d'indiquer presque sûrement l'orthographe initiale des mots en *qua*; que d'ailleurs le nombre des mots où cette syllabe se prononce *koua* reste beaucoup plus grand que ceux où elle sonne *ka*. Donc, quand il y a choix, il faut préférer la première de ces prononciations, la prononciation contraire pouvant faire supposer que les mots sont écrits par *ca*. Disons-en autant pour l'initiale *qui*, dans laquelle, si nous faisons sonner l'*u*, nous indiquons nécessairement l'orthographe. Cela convient donc aussi surtout dans les mots scientifiques ou peu usités. C'est assez dire qu'il vaut mieux prononcer *kuiddiri*, *kuibus*, *kuia*, que *kiddiri*, *kibus*, *kia*; mais est-il tolérable de prononcer *inkiet* et *kuiet*, *inkietude* et *kuietude*, *kuietisme* et *kietisme*, *katerne* et *kouaternaire*?

— Il s'éleva autrefois entre les docteurs de Sorbonne et le célèbre grammairien Ramus une dispute très-vive au sujet du *k* et du *q*. La Faculté de théologie soutenait que dans les mots latins *quoniam*, *quisquis*, *quamquam*, on devait prononcer *koniam*, *kiskis*, *kamkam*. Ramus soutenait que ces mots devaient se prononcer comme ils s'écrivent. Un jeune ecclésiastique, convaincu par les raisonnements de ce dernier, affecta, dans une thèse qu'il soutenait, de prononcer *quisquis* et *quamquam*, comme on prononce encore aujourd'hui. La Sorbonne offensée punit la témérité du jeune licencié en le privant d'un bénéfice dont il était pourvu. Le jeune abbé en appela au Parlement. Les docteurs de Sorbonne osèrent y comparaître, et, mêlant l'absurde au ridicule, ils soutinrent qu'on ne pouvait maintenir la prononciation de la lettre *q* sans attaquer les fondements de la religion. Ramus intervint pour le jeune bénéficier, ainsi que pour les *quisquis* et les *quamquam*. Un arrêt maintint l'ecclésiastique dans la jouissance de son bénéfice, et renvoya aux grammairiens à décider de la préférence entre le *k* et le *q*.

— Q final se prononce comme *k*, excepté dans le mot *cinq*, lorsqu'il est suivi immédiatement d'un substantif commençant par une consonne; *cinq cavaliers*, *cinq garçons*, se prononcent *cin cavaliers*, *cin garçons*. || Dans les autres cas, le *q* se prononce. Cinq ans, trois et deux font cinq, cinq pour cent.

— Le *q* suivi d'un mot commençant par une voyelle se lie sans exception et prend l'articulation du *k*. Coq-à-l'âne, cinq hommes. Prononcez *ko-kà-l'âne*, *cin-komes*.

— Le *q* ne se double jamais.

— Cette lettre a pour analogues le *c* et le *k*; ainsi *coq* rimera avec *soc*, *estoc*, *saint Roch*, *Cook*, *zinc* avec *cinq*, etc.

— Pris comme abréviation, il remplace certains mots qui commencent par cette consonne. || Dans les inscriptions latines, il tient lieu des noms propres: *Quirinus*, *Quintus*, *Quintius*, et quelquefois *Quintilianus*; ou des mots *quæstor*, *quirites*, *que*, *qui*, *quæ*, *quod*, *quando*, et plus rarement *quadratus*, *quartus*. || QQ signifiait *quinquennalis*. || Q dans les ordonnances des médecins, signifiait quantité. QS, quantité suffisante. || Dans le calendrier républicain, il marque quartidi et quintidi; mais, pour distinguer ces deux jours entre eux, on écrit plus ordinairement *qua* et *qui*.

— Comme signe d'ordre, Q indique le dix-septième objet d'une série, la dix-septième place, etc. || Dans les lettres numérales employées au moyen âge, *q* valait 500. Surmonté d'une ligne horizontale, il prenait la valeur de 500,000. || Selon Ugutio, *q* ne valait qu'autant que *p*, c'est-à-dire 400.

—Métrol. Q, sur les monnaies françaises, indique qu'elles ont été frappées à Perpignan.

QAF. s. m. Philol. Lettre hébraïque et arabe. V. CAF.

QÉNÉH. Géogr. Ville de la Haute-Égypte sur le Nil.

QOF ou **QUOF.** s. m. Philol. La dix-neuvième lettre de l'alphabet hébreu ; elle a la valeur du *k* dur. ‖ Signe numérique de 100. ‖ Nom d'une lettre de l'alphabet arabe.

QORAN. s. m. V. CORAN.

QORÉYCHITE. s. m. Hist. or. V. KORAÏCHITE.

— Linguist. Dialecte de l'ancienne langue arabe.

QOU, QUOU ou **KOU.** s. m. Linguist. Nom de la dix-septième lettre de l'alphabet gothique ; elle correspond à notre *q*.

QOUL-OUGHLY. s. m. Hist. or. V. KOULOUGLI.

QUAAYAYP. Myth. amér. Un des trois fils de Niparaya, dieu des Édues ou Péricuers méridionaux, peuplade de la Californie. Il établit sa demeure avec les Indiens méridionaux, à dessein de les instruire. A la fin les Indiens le tuèrent par animosité, et lui mirent une couronne d'épines sur la tête.

QUAC. s. m. Anc. cout. Nom d'un certain droit qui appartenait à la terre de Péquigny.

QUACHA. s. m. (pr. *koua-cha*). Mamm. On désigne quelquefois sous ce nom le couagga, espèce du genre cheval.

QUACHI. s. m. (pr. *koua-chi*). Mamm. Petit quadrupède qui approche du renard.

QUADE. adj. et s. des 2 g. (pr. *koua-de*). Géogr. anc. Nation de Germanie, au N. du Danube, et à l'O. du pays des Marcomans.

QUADERNES. s. m. pl. (pr. *koua-der-ne*; du lat. *quaterni*, quatre à quatre). Se dit, au trictrac, quand les dés amènent deux quatre. Il lui fallait ternes ou quines, et il a amené quadernes. On dit aussi *carmes* et *carnes*.

QUADRAGÉNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dra-jé-nè-re*; du lat. *quadragenarius*). Qui contient quarante unités. Le nombre quadragénaire.

— Qui est âgé de quarante ans. Un homme, une femme quadragénaire.

— Dans cette dernière acception, on l'emploie substantivement pour les deux genres. Un quadragénaire. Une quadragénaire. Voilà ce que c'est, jeune homme, dit le *quadragénaire* en peignant ses favoris. (Balzac.) Peu usité.

QUADRAGÉSIMAL, ALE. adj. (pr. *koua-dra-jé-zi-mal*; du lat. *quadragesimalis*). Appartenant au Carême. Il n'est usité que dans les locutions suivantes : *Jeûne quadragésimal. Abstinence quadragésimale. Féries quadragésimales.* ‖ Plur. masc., *quadragésimaux*.

QUADRAGÉSIME. s. f. (pr. *koua-dra-jé-zi-me*; du lat. *quadragesima*; fait de *quadraginta*, quarante, parce que le Carême est un espace de quarante jours). Il n'est usité que dans cette phrase, *le dimanche de la Quadragésime*, le premier dimanche de Carême.

QUADRAGESIMO. adv. lat. (pr. *koua-dra-jé-zi-mo*). Quarantièmement. Il s'emploie pour désigner le quarantième objet d'une série, 40°, lorsqu'on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, *tertio*, etc. On dit ensuite *quadragesimo primo*, *quadragesimo secundo*, etc.

QUADRAGINTAIRE. s. f. (pr. *koua-dra-jin-tè-re*). Commun. relig. Religieuse d'un ordre qui est détruit depuis fort longtemps.

QUADRANÉ, ÉE. adj. V. CADRANNÉ.

QUADRANGLE. s. f. (pr. *koua-dran-gle*). Géom. Figure qui a quatre angles et quatre côtés. Ce mot n'est plus d'usage, on dit *quadrilatère*.

QUADRANGULAIRE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dran-gu-lère*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *angulus*, angle). Géom. Qui a quatre angles. Figure quadrangulaire. Pyramide quadrangulaire. Prisme quadrangulaire. Il n'y a de figures rigoureusement quadrangulaires que les polygones à quatre côtés, c'est-à-dire le carré, le parallélogramme, le rhombe ou losange, et le trapèze. Une pyramide quadrangulaire est celle dont la base est une de ces figures.

— Minér. *Prisme quadrangulaire*. Solide à six faces parallélogrammiques, parallèles deux à deux, dont quatre sont latérales et deux servent de bases. Il peut être rectangulaire ou rhomboïdal.

— Bot. S'emploie comme synonyme de Tétragone, pour désigner des parties qui ont quatre angles. Épi quadrangulaire. Feuilles quadrangulaires. Silicule quadrangulaire. Tige quadrangulaire.

— Ichthyol. Un poisson du genre coffre est ainsi appelé parce qu'il a le corps carré.

— Zooph. Une méduse, l'eurystène quadrangulaire, a aussi reçu ce nom, parce qu'elle est dans ce même cas.

— Syn. comp. QUADRANGULAIRE, CARRÉ. Le dernier de ces mots est beaucoup plus restreint que le premier dans son application, car il ne sert qu'à déterminer une espèce particulière de figure quadrangulaire, celle dont les angles sont droits et les côtés égaux.

QUADRANGULÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dran-gu-lé*; du lat. *quadrangulatus*, fait de *quatuor*, quatre; *angulus*, angle). Bot. Qui a quatre angles.

QUADRANS. s. m. (pr. *koua-dranss*). Antiq. rom. Le quart de l'as ou trois onces romaines, équivalant à 93 grammes 94. ‖ Comme monnaie, le quadrans valait deux centimes trois dixièmes. ‖ Le quart de toute espèce de mesure. ‖ Monnaie ancienne de l'Égypte et de l'Asie.

QUADRANTAL. s. m. (pr. *koua-dran-tal*). Antiq. rom. Mesure romaine de capacité qui valait un tiers de mètre cube.

QUADRAT, ATE. adj. (pr. *koua-dra*; du lat. *quartus*, quatrième). Astrol. Il n'est usité que dans cette locution : *quadrat aspect*. Position de deux planètes, éloignées l'une de l'autre de quatre-vingt-dix degrés ou d'un quart de cercle. On supposait une maligne influence aux astres disposés ainsi. On dit aussi, *opposition quadrate*.

QUADRAT. s. m. (du lat. *quadratus*, carré). Impr. V. CADRAT.

QUADRATÉQUINTANT, ANTE. adj. (pr. *koua-dra-té-kuin-tan*). Bot. Se dit des feuilles équitantes dont chacune offre un quadrilatère.

QUADRATEUR. s. m. (pr. *koua-dra-teur*). Nom qu'on a donné quelquefois aux géomètres ou aux prétendus mathématiciens, qui cherchent la quadrature du cercle.

— S'empl. adjectiv. Géomètre quadrateur. Mathématicien quadrateur.

QUADRATIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dra-ti-fè-re*; ét. lat., *quadratus*, carré; *fero*, porter). Minér. Qui porte des facettes carrées. Se dit d'une variété de chaux phosphatée, dans laquelle des facettes qui naissent d'un décroissement sur les angles de la base de la forme primitive sont coupées par d'autres facettes produites en vertu d'un décroissement sur les bords, de manière qu'elles ont la figure d'un carré.

QUADRATIN. s. m. (du lat. *quadratus*, carré). Impr. V. CADRATIN.

QUADRATIQUE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dra-ti-ke*; du lat. *quadratus*). Mathém. Qui est relatif au carré. ‖ *Équation quadratique*. Équation du second degré.

QUADRATORISTE. s. m. (pr. *koua-dra-to-ris-te*; de l'ital. *quadratorista*). B.-arts. Peintre qui fait des ornements à fresque.

QUADRATRICE. s. f. (pr. *koua-dra-tri-ce*; du lat. *quadratus*, carré). Géom. Courbe inventée chez les anciens par Dinostrate pour parvenir à la quadrature approchée du cercle et à la trisection de l'angle. C'est une courbe mécanique qui se forme par l'intersection des rayons d'un quart de cercle avec une règle qui se meut uniformément et parallèlement à l'un des rayons extrêmes de ce quart de cercle. ‖ On a aussi donné ce nom d'autres courbes transcendantes, mais la plus ancienne et la plus remarquable est celle qui fut inventée par Dinostrate pour la quadrature du cercle.

QUADRATULE. s. f. (pr. *koua-dra-tu-le*). Conchyl. Sorte de coquille bivalve fossile, qui paraît avoir appartenu au genre bucarde.

QUADRATURE. s. f. (pr. *koua-dra-tu-re*; du lat. *quadratus*, carré). Géom. Réduction géométrique de quelque figure curviligne à un carré équivalent en surface. La quadrature des courbes. La quadrature du cercle est regardée comme un problème insoluble. En effet, ce problème ne consiste qu'à évaluer la surface du cercle, puisque le carré n'est autre chose que la mesure commune de toute surface. Or on n'a pu trouver qu'approximativement le rapport de la circonférence au diamètre, rapport sans lequel une évaluation précise est impossible, et ce rapport est de 3,1415926. La quadrature des figures rectilignes est du ressort de la géométrie élémentaire ; elle se réduit à décomposer ces figures en triangles. La quadrature des courbes, c'est-à-dire la manière de mesurer leur surface ou de trouver un espace rectiligne égal à un espace curviligne, fait partie de la géométrie transcendante.

— Astron. Aspect de deux astres, quand ils sont éloignés l'un de l'autre d'un quart de cercle. Au premier et au troisième quartier, la lune est en quadrature avec la terre.

— B.-arts. Peinture à fresque. ‖ Peinture d'ornements d'architecture.

— Horlog. Assemblage des pièces qui servent à faire marcher les aiguilles du cadran, et à faire aller la répétition, quand la montre ou l'horloge est à répétition. Dans cette dernière acception on prononce *ka-dra-tu-re*. On écrit plutôt aujourd'hui *cadrature*, conformément à la prononciation.

QUADRATUS. adj. lat. m. (pr. *koua-dra-tuss*). Myth. rom. Surnom de Mercure, qui veut dire carré, soit à cause de la forme carrée de quelques-unes de ses statues, soit à cause du nombre quatre, qui lui était consacré. ‖ Surnom du dieu Terme.

QUADRE. s. f. (du lat. *quadratus*, carré). V. CADRE.

QUADRER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *quadrare*). V. CADRER.

QUADRETTE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des mélastomées.

QUADRI-AILÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-è-lé*, ét. lat., *quatuor*, quatre; *ala*, aile). Bot. Qui est muni de quatre ailes.

QUADRI-ARTICULÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-ar-ti-ku-lé*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *articulum*, articulation). Entom. Qui se compose de quatre articles, comme les antennes de quelques insectes.

QUADRIBACIUM. s. m. (pr. *koua-dri-ba-ci-om*). Antiq. Sorte de collier composé de pierres précieuses, et ainsi nommé peut-être parce qu'il avait quatre cordons.

QUADRIBASIQUE. adj. m. (pr. *koua-dri-ba-si-ke*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *basis*, base). Chim. Se dit d'un sel qui contient quatre fois autant de base que d'acide.

QUADRIBINAIRE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-bi-nè-re*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *binarius*, double). Minér. Qui résulte de quatre décroissements par deux rangées, comme le feld-spath quadribinaire.

QUADRICAPSULAIRE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-kap-su-lè-re*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *capsula*, capsule). Bot. Se dit d'un fruit qui est formé par la réunion de quatre capsules.

QUADRICARBURE. s. m. (pr. *koua-dri-kar-bu-re*). Chim. Carbure qui contient quatre fois autant de carbone qu'une autre combinaison du même genre.

QUADRICARINÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-ka-ri-né*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *carina*, carène). Hist. nat. Qui est muni de quatre carènes.

QUADRICEPS. adj. lat. m. (pr. *koua-dri-cepss*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *caput*, tête). Myth. rom. Qui a quatre têtes. Surnom de Mercure et de Janus. On dit plus ordinairement Janus Quadrifrons. Mercure a reçu ce surnom comme dieu de la fourberie et de la duplicité.

QUADRICOLORE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-ko-lo-re*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *color*, couleur). Didact. Qui offre quatre couleurs différentes.

— Ornith. Se dit d'un oiseau dont le plumage offre quatre couleurs différentes.

QUADRICOLORE. s. f. Bot. Anémone à quatre couleurs.

— Hortic. Variété d'œillet.

— Ornith. Gros-bec de Java. ‖ Espèce de gobe-mouches.

QUADRICORNE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-kor-ne*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *cornu*, cornes). Entom. Qui a quatre cornes ou quatre antennes. ‖ QUADRICORNES. s. m. pl. Famille d'insectes aptères, comprenant ceux qui ont quatre antennes.

— Bot. Se dit des anthères, lorsque leurs lobes, terminés en pointe et divergents, forment quatre espèces de cornes. ‖ Le notocère quadricorne est ainsi nommé parce que chaque valve de sa silicule se termine par deux pointes.

— Crust. Petite famille de crustacés, comprenant les genres physode, cloporte et armadille.

— Mamm. L'*antilope quadricorne* est ainsi appelé, parce qu'il a quatre cornes sur la tête.

— Zool. L'*ostracion quadricorne* a reçu ce nom, parce qu'il porte deux aiguillons près des yeux et deux autres sous la queue. ‖ Le *cotte quadricorne*, parce qu'il a quatre tubercules osseux sur la tête. ‖ Le *cyclope quadricorne*, parce qu'il a quatre antennes. ‖ Le *lucernaire quadricorne*, parce qu'il a deux bras bifides.

QUADRICOTYLÉDONÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-ko-ti-le-do-né*). Bot. Se dit d'un embryon qui est muni de quatre cotylédons.

QUADRICUSPIDÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-kuss-pi-dé*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *cuspis*, pointe). Didact. Qui se termine par quatre pointes.

— Entom. *La naïade quadricuspidée* a la queue terminée par quatre cirres quadrifides.

QUADRIDÉCIMAL, ALE. adj. (pr. *koua-dri-dé-ci-mal*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *decem*, dix). Minér. Se dit d'un métal qui a la forme d'un prisme octogone, avec un seul sommet à quatorze faces, comme la baryte sulfatée quadridécimale.

QUADRIDÉCIOCTONAL, ALE. adj. (pr. *koua-dri-dé-ci-ok-to-nal*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *decem*, dix; *octoni*, huit). Minér. Se dit d'une variété de topaze qui a la forme d'un prisme octogone, avec un seul sommet à quatorze faces.

QUADRIDENT. s. m. (pr. *koua-dri-dan*). Bot. Genre de mousses.

QUADRIDENTÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-dan-té*; du lat. *quadridens*; fait de *quatuor*, quatre, *dens*, dent). Bot. Qui est armé de quatre dents, pointes ou divisions, comme le calice du *ligustrum* commun, les corolles du centre de la calathide de l'*hélénium* quadridenté, les pétales du *velèse* quadridenté, les spathelles de l'*agrostis* rouge.

— Zool. Le *doripe quadridente* est ainsi appelé parce qu'il a quatre dents au front ; le *phalanger quadridenté*, parce qu'il porte quatre pointes à l'abdomen ; l'*hipporène quadridenté*, parce que ses élytres offrent en arrière quatre longues épines.

QUADRIDIGITÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-di-ji-té*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *digitus*, doigt). Bot. Se dit d'une feuille dont le pétiole se termine par quatre doigts ou par quatre folioles.

QUADRIDIGITIPENNÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-di-ji-ti-pen-né*). Bot. Qui a des feuilles dont le pétiole se partage en quatre autres portant des folioles.

QUADRIDODÉCAÈDRE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-do-de-ca-è-dre*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *dodecaedrum*, dodécaèdre). Minér. Qui résulte de la combinaison de quatre dodécaèdres, comme la chaux carbonatée quadridodécaèdre.

QUADRIDUODÉCIMAL, ALE. adj. (pr. *koua-dri-duo-dé-ci-mal*, ét. lat., *quatuor*, quatre; *duodecim*, douze). Minér. Qui a la forme d'un dodécaèdre dont quatre angles sont remplacés chacun par une facette, comme une variété de magnésie boratée.

QUADRIE. s. f. (pr. *koua-dri*). Bot. Genre de plantes du Chili, dont le bois est dur et flexible, et sert à beaucoup d'usages. Les amandes de ses fruits ont une saveur agréable, et ont des rapports avec les noisettes d'Europe. On en tire une huile excellente, et l'on en fait des dragées et autres friandises.

QUADRIENNAL, ALE. adj. (pr. *koua-dri-en-nal*; du lat. *quadriennis*). V. QUATRIENNAL.

QUADRIENNIUM. s. m. (pr. *koua-dri-en-ni-om*). Antiq. rom. Espace de quatre années. Après la guerre punique, la paix se maintint à peine pendant le quadriennium.

QUADRI-ÉPINEUX. adj. m. (pr. *koua-dri-é-pi-neu*). Entom. Qui porte quatre épines, comme les élytres de l'hipporhime quadri-épineux.

QUADRIÉPOINTÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-é-poin-té*). Minér. Se dit d'une variété dont chaque angle solide est remplacé par quatre facettes, comme le fer sulfuré quadriépointé.

QUADRIÉRÉMÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-é-ré-mé*). Bot. Se dit du cénobion, qui se compose de quatre érèmes, comme dans la sauge et les autres labiées, la bourrache et les autres borraginées.

QUADRIFARIÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-fa-rié*). Bot. Se dit d'une plante dont les feuilles sont disposées sur quatre rangs.

QUADRIFASCIÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-fas-sié*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *fascia*, bande). Entom. Qui porte quatre bandes colorées, comme la mouche quadrifasciée.

QUADRIFIDE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-fi-de*; du lat. *quadrifidus*). Bot. Se dit d'un organe qui est divisé, à peu près jusqu'au milieu de sa longueur, en quatre portions presque égales, comme le calice du réséda, les pétales du silène quadrifide, les spathelles de la pommereulle, le stigmate du plumbago. ‖ Le *sedum quadrifide* est ainsi appelé parce qu'il a quatre pétales. la *schlotheimie quadrifide*, parce que sa coiffe porte quatre appendices à la base.

QUADRIFIQUE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-fi-ke*; du lat. *quadrificus*). Qui a quatre parties réunies.

— Bot. S'empl. dans le sens de Quadrifide.

QUADRIFLORE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-flo-re*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *flos*, fleur). Qui renferme quatre fleurs, comme la calathide de certaines synanthérées. ‖ Qui est composé de quatre fleurs, comme les verticilles de la westeringie. ‖ Qui porte quatre fleurs, comme les rameaux du misodendre quadriflore.

QUADRIFLORIGÈRE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-flo-ri-jè-re*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *flos*, fleur; *gero*, porter). Bot. Qui porte quatre fleurs. Syn. peu usité de Quadriflore.

QUADRIFOLIÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-fo-lié*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *folium*, feuille). Bot. Dont la tige se compose de quatre feuilles, comme la parisette quadrifoliée. ‖ Se dit d'une plante qui a les feuilles verticillées quatre par quatre, comme le lin quadrifolié. ‖ Dont les folioles sont quaternées.

QUADRIFOLIOLÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-fo-lio-lé*). Bot. Se dit des feuilles qui sont composées de quatre folioles.

QUADRIFOLIUM. s. m. (pr. *koua-dri-fo-lium*, ét. lat., *quadrinus*, quatre; *folium*, feuille). Bot. Plante qui a quatre feuilles sur une même queue ou sur un même pédoncule. C'est une variété du trèfle rampant, qui a souvent quatre, et quelquefois de cinq à six folioles.

QUADRIFORÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-foré*, ét. lat., *quatuor*, quatre; *foro*, percer). Didact. Qui est percé de quatre trous.

— Conchyl. Qui est percé de quatre trous, comme la scutelle quadriforée. ‖ QUADRIFORES. s. m. pl. Famille de l'ordre des cirripèdes dibranches, comprenant ceux dont l'opercule du tube est à quatre battants.

QUADRIFORME. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-for-me*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *forma*, forme). Minér. Se dit d'un cristal qui résulte de la combinaison de quatre formes remarquables, telles que le cube, l'octaèdre régulier, etc., comme la chaux fluatée.

QUADRIFRONS. adj. lat. m. (pr. *koua-dri-fronss*). Myth. rom. Qui a quatre visages. Surnom de Janus, qui présidait aux quatre saisons. ‖ On le dit aussi d'un Janus ou arc triomphal à quatre faces.

QUADRIGA. s. m. (pr. *koua-dri-ga*; du lat. *quadriga*, char à quatre chevaux, parce que les circonvolutions de la bande se croisent dans ce branchage comme les brides de ces chevaux). Chir. Sorte de bandage pour maintenir, réduire les fractures ou luxations des côtes, des vertèbres, des clavicules, du sternum.

QUADRIGA. s. m. (pr. *koua-dri-ga*). Métrol. anc. Nom donné à d'anciens deniers d'argent, sur lesquels on voyait la Victoire conduisant un

char attelé de quatre chevaux. Ils furent fabriqués à Rome 267 ans av. J.-C.

QUADRIGAIRE s. m. (pr. *koua-dri-ghe-re*). Antiq. lat. Celui qui conduisait un quadrige. Les factions des quadrigaires. Chacun des quadrigaires portait une tunique blanche, verte, rouge ou bleue, suivant la faction à laquelle il appartenait.

QUADRIGE. s. m. (pr. *koua-dri-je*; du lat. *quadriga*). Antiq. Char monté sur deux roues, et attelé de quatre chevaux de front, dont l'usage passa des jeux Olympiques aux autres jeux solennels de la Grèce et de l'Italie. Ces chars, dont on attribue l'invention à Erichthonius, roi d'Athènes, étaient des sortes de coquilles montées sur deux roues avec un timon fort court. Vainqueur au quadrige. La course du quadrige était la plus noble de toutes. Bas-relief qui représente un quadrige. Médailles qui portent des quadriges.

— C'était aussi une espèce de supplice dont on regardait Hercule comme l'auteur.

— Chir. Espèce de bandage.

— QUADRIGES. s. m. pl. Antiq. rom. Se dit des quatre chevaux attelés à un char. Les quadriges du Soleil.

QUADRIHEXAGONAL, ALE. adj. Minér. Se dit d'un cristal qui offre vingt-quatre faces.

QUADRIJUGUÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-ju-ghé*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *jugum*, couple). Bot. Se dit des feuilles pennées dont le pétiole commun porte quatre paires de folioles, c'est-à-dire huit folioles opposées.

QUADRIJUMEAUX. adj. m. pl. (pr. *koua-dri-ju-mô*; du lat. *quadrigemini*). Anat. Se dit de quatre tubercules placés sur la moelle allongée. Les tubercules quadrijumeaux. ‖ *Muscles quadrijumeaux*. Quatre muscles de la région inférieure du corps.

QUADRILATÉRAL, ALE. adj. (pr. *koua-dri-la-té-ral*). Didact. Qui offre quatre côtés. ‖ Plur. masc., *quadrilatéraux*.

— Bot. Se dit des phyllodes tétragènes de l'acacia quadrilatéral.

QUADRILATÈRE. s. m. (pr. *koua-dri-la-tè-re*; ét. lat., *quadrinus*, quatre; *latus, lateris*, côté). Géom. Figure qui a quatre côtés, et par conséquent quatre angles. Les côtés d'un quadrilatère. ‖ On nomme en particulier *carré* le quadrilatère dont les quatre côtés sont égaux et les quatre angles droits; *rectangle*, celui dont les quatre angles sont droits, sans que les côtés soient égaux; *losange* ou *rhombe*, celui dont les côtés sont égaux, sans que les angles soient droits; *parallélogramme*, celui dont les côtés opposés sont parallèles; et enfin *trapèze*, celui qui n'a que deux côtés parallèles.

QUADRILATÈRE. adj. des 2 g. Crust. Qui a quatre côtés. ‖ QUADRILATÈRES. s. m. pl. Tribu de la famille des crustacés décapodes brachyures, comprenant ceux qui ont le test presque carré ou cordiforme.

— Géom. S'emploie aussi comme synonyme de Quadrangulaire, en ce sens qu'un polygone qui a quatre angles a nécessairement quatre côtés, et *vice versa*. Ce qu'on peut dire de l'un, géométriquement parlant, s'applique toujours à l'autre d'une manière nécessaire et absolue.

QUADRILITÈRE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-li-tè-re*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *littera*, lettre). Gramm. ar. Qui est composé de quatre lettres. Verbe quadrilitère.

QUADRILLE. s. f. (pr. *ka-dri-ye*; de l'ital. *quadriglia*). Petite troupe de gens à cheval, superbement montés et habillés, pour exécuter des fêtes galantes, accompagnées de joutes et de prix. Quand il n'y a qu'une quadrille, c'est proprement un tournoi. Les joutes demandaient deux partis opposés. Les carrousels devaient en avoir au moins quatre, et la quadrille devait être composée au moins de huit ou douze personnes. Les quadrilles se distinguaient par la forme des habits ou par la diversité des couleurs. Le dernier divertissement de ce genre qu'on ait vu en France, est celui que donna Louis XIV en 1662, vis-à-vis les Tuileries, dans l'enceinte qui depuis a conservé le nom de *place du Carrousel*. Une belle quadrille. La première quadrille était magnifiquement vêtue. Le chef de la première, de la seconde quadrille. Au grand carrousel, il y avait cinq différentes quadrilles, qui représentaient cinq nations différentes.

— s. m. Chaque groupe de quatre danseurs et de quatre danseuses, qui figurent dans les ballets, dans les grands bals, et qui se distingue des autres groupes par un costume particulier. Quelques personnes le font féminin en cette acception.

— Se dit d'un nombre pair de couples qui exécutent des contredanses dans un bal. Quadrille de quatre, de six, de huit, de douze ou de seize couples. Les quadrilles se forment sans arrangement déterminé d'avance et sans parure uniforme. Ce n'est que dans les bals costumés qu'on retrouve l'ancien quadrille. Former un quadrille. Danser au même quadrille.

— Mus. Se dit d'un nombre déterminé de morceaux de musique en quatre temps, d'un mouvement vif et d'une mesure carrée, correspondant aux figures qu'on exécute dans une contredanse.

— *Recueil de quadrilles*. Recueil de contredanses. ‖ *Quadrille de Gustave, de la Dame Blanche*, etc. Réunion d'airs tirés des opéras de Gustave, de la Dame Blanche, etc., et arrangés de manière à former des contredanses.

— Espèce de jeu d'hombre qui se joue à quatre. Faire un quadrille. Jouer une partie de quadrille.

— Bot. Nom qu'on donne, dans les Antilles, à l'asclépiade couleur de chair.

QUADRILLÉ, ÉE. adj. (pr. *ka-dri-ié*). Comm. Se dit des étoffes à carreaux.

QUADRILLION. s. m. (pr. *koua-dri-lion*). Arithm. Nom des unités de la sixième tranche d'un nombre. Le quadrillion vaut mille trillions, ou mille fois mille billions.

QUADRILOBÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-lo-bé*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *lobus*, lobe). Bot. Qui a quatre lobes, qui est partagé en quatre lobes, comme le stigmate de l'épilobe en épis; les utricules du pollen de l'azalie visqueuse.

— Zooph. Se dit du front de l'écrevisse quadrilobée, de la nageoire caudale du cyprin quadrilobé, de la bouche du tubicolaire quadrilobé.

QUADRILOCULAIRE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-lo-ku-lè-re*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *loculus*, loge). Bot. Qui est partagé en quatre loges, comme l'anthère du liriodendre tulipifère, la baie de la parasette quadrifoliée, la capsule de l'épilobe, etc.

QUADRILOQUE. s. m. (pr. *koua-dri-lo-ke*). S'est dit pour Dialogue, ou entretien de quatre interlocuteurs.

QUADRILUNULÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-lu-nu-lé*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *lunula*, croissant). Entom. Qui est marqué de quatre taches en forme de croissant, comme la coccinelle quadrilunulée.

QUADRIMACULÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-ma-cu-lé*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *macula*, tache). Hist. nat. Qui est marqué de quatre taches.

QUADRIMANE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-ma-ne*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *manus*, main). Entom. Se dit d'insectes qui ont quatre tarses dilatés. ‖ QUADRIMANES. s. m. pl. Section de la tribu des carabiques, comprenant ceux de ces insectes coléoptères dont les mâles ont les quatre tarses antérieurs dilatés.

QUADRIMOUCHETÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-mou-che-te*). Zool. Qui porte quatre taches ou mouchetures, comme la nitidule quadrimouchetée.

QUADRIN. s. m. (pr. *koua-drin*; du lat. *quatuor*, quatre). Métrol. anc. Petite monnaie de la valeur d'un liard.

QUADRINÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-ne*). Bot. Dont les feuilles se composent de quatre folioles à l'extrémité du pétiole, comme le lierre tétraphylle.

QUADRINGENTESIMO. adv. lat. (pr. *koua-drain-jein-té-zi-mo*). Quatre centièmement. Il s'emploie pour désigner le quatre centième objet d'une série, 400e, quand on a commencé à compter par *primo, secundo, tertio*, etc. On dit ensuite *quadringentesimo primo, quadringentesimo secundo*, etc.

QUADRINITÉ. s. f. (pr. *koua-dri-ni-té*). S'est dit pour Réunion de quatre unités ou de quatre individus en un seul et unique tout. Plusieurs ont par la somme totale des âges supputés par Hésiode, compté leurs vies être de 9720 ans, nombre composé de unité passante en *quadrinité*, et la *quadrinité* entière quatre fois en soi doublée, puis le tout cinq fois multiplié par solides triangles. (Rabel.)

QUADRINÔME. s. m. (pr. *koua-dri-nô-me*, du lat. *quadrinus*, et du gr. νομή, part, division). adj. Expression algébrique composée de quatre termes.

QUADRIOCTONAL, ALE. adj. (pr. *koua-dri-ok-to-nal*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *octoni*, huit). Minér. Qui a la forme d'un prisme octogone à sommets tétraèdres, comme l'arragonite.

QUADRIPARTI, IE. adj. (pr. *koua-dri-par-ti*; du lat. *quadripartitus*). Bot. Qui a quatre incisions aiguës et profondes.

— Mathém. Partagé en quatre parties d'un nombre ou d'une figure géométrique.

QUADRIPARTITE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-par-ti-te*, ét. lat., *quatuor*, quatre; *pars*, partie). Bot. Qui est divisé en quatre parties, comme le calice de la gentiane champêtre, le placentaire de la parnassie des marais.

QUADRIPARTITION. s. f. (pr. *koua-dri-par-ti-ci-on*). Didact. Partage d'une chose en quatre.

QUADRIPENNE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-pe-nne*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *penna*, aile). Entom. Qui a quatre ailes ou quatre appendices en forme d'ailes, comme le salarias quadripenne, chez lequel on voit un appendice palmé auprès de chaque œil et deux autres semblables sur la nuque. ‖ QUADRIPENNES. s. m. pl. Section du groupe des insectes anélytres, comprenant ceux qui ont quatre ailes.

QUADRIPÉTALE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-pe-ta-le*). Bot. Qui a quatre pétales. Synonyme peu usité de Tétrapétale.

QUADRIPHYLLE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-fi-le*, du lat. *quadrinus*, quatre, et du gr. φύλλον, feuille). Bot. Synonyme peu usité et mal formé de Tétraphylle. Calice quadriphylle.

QUADRIPLOMBIQUE. adj. m. (pr. *koua-dri-plon-bi-ke*). Chim. Se dit d'un sel de plomb qui contient quatre fois autant de base que d'acide, comme le nitrite quadriplombique.

QUADRIPONCTUÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-ponk-tu-é*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *punctum*, point). Entom. Qui est marqué de quatre points coloriés, comme le taon quadriponctué, le mylabre quadriponctué.

QUADRIPUSTULÉ, ÉE adj. (pr. *koua-dri-puss-tu-lé*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *pustula*, pustule). Zool. Qui est marqué de quatre points rouges semblables à des pustules.

QUADRIRADIÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-ra-dié*, ét. lat., *quatuor*, quatre; *radius*, rayon). Conchyl. Qui est partagé en quatre rayons, comme le peigne quadriradié.

QUADRIRAYÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-rè-ye*). Didact. Qui est marqué de quatre raies colorées.

QUADRIRÈME. s. m. (pr. *koua-dri-rè-me*; du lat. *quadriremis*). Antiq. Navire à quatre rangs de rames.

QUADRIRHOMBOÏDAL, ALE. adj. (pr. *koua-dri-ron-bo-i-dal*, ét. lat., *quatuor*, quatre; *rhombus*, rhombe). Minér. Dont les cristaux ont des faces qui offrent la combinaison de quatre rhomboèdes, comme la chaux carbonatée.

QUADRISACRAMENTAL. s. m. (pr. *koua-dri-sa-kra-man-tal*). Hist. relig. Nom donné à certains sectaires du XVIe siècle, qui n'admettaient que quatre sacrements : le baptême, l'eucharistie, la pénitence et l'ordre de prêtrise.

QUADRISAÏEUL, EULE. s. (pr. *koua-dri-za-i-eul*). Le grand-père, la grand'mère du bisaïeul. Henri IV était le quadrisaïeul de Louis XV. Peu usité.

QUADRISEL. s. m. (pr. *koua-dri-cel*). Chim. Sel qui contient quatre fois autant de base que d'acide, ou d'acide que de base.

QUADRISÉLÉNITE. s. m. (pr. *koua-dri-cé-le-ni-te*). Chim. Sel qui contient quatre fois autant d'acide sélénieux que de base.

QUADRISEXDÉCIMAL, ALE. adj. (pr. *koua-dri-seks-dé-ci-mal*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *sexdecim*, seize). Minér. Dont les cristaux ont vingt facettes, comme le zircon quadrisexdécimal.

QUADRISILLONNÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-ci-io-né*). Didact. Qui est marqué de quatre sillons.

QUADRISULCE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-sul-se*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *sulcus*, sillon). Mamm. Qui a le pied partagé en quatre sabots. ‖ QUADRISULCES. s. m. pl. Famille de mammifères ongulés, qui ont les pieds divisés en quatre sabots, comme les cochons, les hippopotames, etc.

QUADRISULFURE. s. m. (pr. *koua-dri-sul-fu-re*). Chim. Sulfure contenant quatre fois autant de soufre qu'une autre combinaison de la même base, comme le quadrisulfure potassique.

QUADRISYLLABE. s. m. (pr. *koua-dri-cil-la-be*; ét. lat., *quadrinus*, quatre; *syllaba*, syllabe). Gramm. Mot composé de quatre syllabes. On dit mieux *tétrasyllabe*.

QUADRISYLLABIQUE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-cil-la-bi-ke*). Qui a rapport aux quadrisyllabes.

QUADRITRIGÉSIMAL, ALE. adj. (pr. *koua-dri-tri-ge-zi-mal*, ét. lat., *quatuor*, quatre; *triginta*, trente). Minér. Dont les cristaux ont trente quatre faces, comme la baryte sulfatée quadritrigésimale.

QUADRITUBERCULÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-tu-ber-ku-le*, ét. lat., *quatuor*, quatre, *tuberculum*, tubercule). Entom. Qui porte quatre tubercules, comme le corselet du macronyche quadrituberculé.

QUADRIVALVE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dri-val-ve*; ét. lat., *quatuor*, quatre, *valva*, valve). Bot. Qui se partage en quatre valves, comme la capsule de l'épilobe.

QUADRIVALVÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-val-vé*). Bot. Qui s'ouvre en quatre valves.

QUADRIVALVULÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dri-val-vu-lé*). Bot. Qui a quatre petites valves, comme les anthères du laurier de Perse.

QUADRIVE. s. m. (pr. *koua-dri-ve*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *via*, chemin, rue). Se disait pour Endroit où aboutissent quatre rues. *Par les quadrives et platees*. Par les carrefours et les places. C'est un latinisme que Rabelais met dans la bouche d'un Limousin, caricature des pédants de son époque. Ils (ceux qui transportent les mots latins dans la langue française) transfrètent la verbocination latiale par les *quadrives* et platées de Lutèce. (Thory.)

QUADRIVIENS. adj. et s. m. pl. (pr. *koua-dri-viein*). Myth. rom. Se dit des dieux qui présidaient aux carrefours.

QUADRIVIUM. s. m. (pr. *koua-dri-viomm*). Hist. litter. S'est dit autrefois, dans l'enseignement public, des quatre arts mathématiques, c'est-à-dire l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie. Le quadrivium de Boèce.

QUADROXALATE. s. m. (pr. *koua-drok-sa-la-te*). Chim. Sel qui contient quatre fois autant d'acide qu'un oxalate simple.

QUADROXYDE. s. m. (pr. *koua-drok-si-de*). Chim. Oxyde qui contient quatre fois autant d'oxygène qu'un autre.

QUADRUGÉE. s. f. (pr. *koua-dru-jé*; du lat. *quadriga*, char à quatre chevaux). Métrol. Ce que quatre chevaux peuvent labourer en un jour.

QUADRULE. s. f. (pr. *koua-dru-le*). Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

QUADRUMANE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dru-ma-ne*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *manus*, main). Mamm. Qui a des mains comme l'homme, et des pieds conformés comme des mains. Les animaux quadrumanes. Le singe est un animal quadrumane. ‖ QUADRUMANES. s. m. pl. Ordre de la classe des mammifères, comprenant ceux dont les quatre membres se terminent par une main. Ce sont les animaux les plus rapprochés de l'homme; ils lui ressemblent assez par leur forme, par leur visage et les yeux dirigés en avant; mais certains d'entre eux s'éloignent de notre espèce en prenant un museau de plus en plus allongé, une démarche plus exclusivement quadrupède.

QUADRUMVIR. s. m. (pr. *koua-drom-vir*). Antiq. rom. V. QUATUORVIR.

QUADRUPÈDE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dru-pe-de*; ét. lat., *quatuor*, quatre; *pes*, pied). Mamm. Qui a quatre pieds. Parmi les animaux quadrupèdes, il y en a de féroces et de domestiques.

— QUADRUPÈDES. s. m. pl. Autrefois, on désignait sous ce nom tous les animaux indistinctement qui ont quatre pieds. Ce terme était impropre, car les lézards, les grenouilles, quadrupèdes de nature, ne l'étaient pas de classification, bien qu'ils aient quatre pattes, ils sont ovipares et ils n'allaitent pas leurs petits. Ils ont d'ailleurs le sang froid, la respiration lente, le cœur à un seul ventricule; leur corps n'est point couvert de poils, comme chez la plupart des mammifères, qui sont toujours pourvus d'un cœur à deux oreillettes et à deux ventricules, qui ont un sang chaud, une respiration rapide et une foule d'autres attributs particuliers. La démarche à quatre pieds des ovipares est rampante; ils se traînent sur le sol humide et dans la fange plutôt qu'ils ne marchent; aussi les a-t-on rangés dans la classe des reptiles. Buffon appliquait ce nom aux mammifères, quoique tous n'aient point quatre pieds, et que quelques-uns n'en aient pas même du tout. Lorsqu'on veut comprendre dans la classe des quadrupèdes les singes qui ont deux bras et deux pieds, les phoques, les morses, dont les pattes de derrière sont réunies et presque soudées ensemble; et même les cétacés, tels que les baleines, les dauphins et les marsouins, qui sont tous des animaux vivipares et qui allaitent leurs petits, le même mot n'est pas exact, puisque les cétacés n'ont pas quatre pattes, et puisque les singes, les chauves-souris, etc., ne sont pas de véritables quadrupèdes à la rigueur. Aussi Latreille réserve cette dénomination pour une section de cette classe renfermant ceux qui ont effectivement quatre pieds, qui produisent leurs petits vivants et qui les allaitent. Les quadrupèdes vivipares. Les quadrupèdes ovipares. Les *quadrupèdes* eux-même, transportent les plantes d'une contrée à l'autre. (A. Martin.) Le sens de la vue est plus étendu, plus distinct et plus vif dans l'oiseau que dans les *quadrupèdes*. (Buff.) Les vrais *quadrupèdes* sont les solipèdes et les pieds fourchus. (Id.)

— Se dit aussi au singulier des animaux qui ont quatre pieds. Un grand, un petit quadrupède.

QUADRUPÉDOLOGIE. s. f. (pr. *koua-dru-pe-do-lo-ji*; du lat. *quadrupes*, et du gr. λόγος, discours). Description, traité des quadrupèdes.

QUADRUPLANT. (pr. *koua-dru-plan*). part. prés. du v. Quadrupler. Il est toujours invariable.

QUADRUPLANT, ANTE. adj. (pr. *koua-dru-plan*). Minér. Se dit d'une variété dont le signe est composé d'exposants en progression, avec cette différence que l'un est répété quatre fois, comme dans la chaux carbonatée quadruplante.

QUADRUPLATEUR. s. m. (pr. *koua-dru-pla-teur*). Hist. rom. Se dit des délateurs pour crime d'État, auxquels on donnait le quart des biens de l'accusé.

QUADRUPLE. s. m. (pr. *koua-dru-ple*; du lat. *quadruplum*). Quatre fois autant. Mon jardin est le quadruple du vôtre. Vendre un objet le quadruple de sa valeur. Je veux en quadruple. Condamner quelqu'un à payer le quadruple de la somme qu'il retenait dans sa recette; le condamner au quadruple. Le mal se vend chez vous au *quadruple* du bien. (La Fontaine.)

— Métrol. Double pistole d'Espagne. Elle valait, avant 1772, 85 fr. 42 c.; de 1772 à 1785, 83 fr. 93 c.; depuis 1786, 81 fr. 51 c. Quadruple faux. Quadruple qui n'est pas de poids. ‖ Pièce de quatre louis qui n'a jamais eu cours forcé. ‖ Monnaie des îles Ioniennes, valant 81 fr. 17 c. ‖ En France, on a donné ce nom à une pièce d'or fabriquée sous Louis XIII, et valant 20 livres. Elle portait d'un côté l'effigie royale, et de l'autre une croix couronnée de quatre couronnes. ‖ Monnaie espagnole usitée à la Martinique et à la Guadeloupe. Elle valait 87 fr. 75 c. à la première de ces colonies, et 96 fr. à la seconde.

QUADRUPLE. adj. des 2 g. (pr. *koua-dru-ple*). Se dit de ce qui est quatre fois autant. Vingt est quadruple de cinq. Payer une amende quadruple de la somme retenue indûment.

— Hist. *Quadruple alliance*. Traité entre quatre puissances. Il se dit principalement d'un traité signé à Londres, le 2 août 1718, entre la France, l'Angleterre et l'Autriche. La quatrième puissance fut la Hollande, qui adhéra plus tard au traité. Le but de la quadruple alliance était d'assurer la couronne au régent en cas de mort

du jeune roi. || Se dit aussi d'un traité conclu en 1834 entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal, pour maintenir le gouvernement constitutionnel dans ces deux derniers États. || Se dit enfin d'une alliance formée entre la Russie, l'Angleterre, la Prusse et la Porte-Ottomane, au mois de juillet 1840, contre Méhémet-Ali, pacha d'Égypte.

— Mus. *Quadruple croche*. Note qui ne vaut que le quart d'une croche, ou la moitié d'une double croche. Le nom de quadruple lui vient de ce que sa queue porte quatre crochets, au lieu que celle de la croche n'en porte qu'un.

QUADRUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Quadrupler. S'empl. adjectiv. Somme quadruplée.

— *Quadruplé par*. Le capital a été quadruplé par l'activité de mon associé.

QUADRUPLER v. a. 1re conj. (pr. *koua-dru-plé*; rad. *quadruple*). Prendre quatre fois le même nombre. Quadrupler une somme. Quadrupler son revenu.

— v. n. Être augmenté au quadruple. Son bien a quadruplé dans le commerce.

— SE QUADRUPLER. v. pron. Être quadruplé. Son bien s'est quadruplé.

QUADRUPLÉTÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-dru-plé-té*). Techn. Se dit de la chaîne des rubans de soie, quand elle est formée de quatre fils.

QUADRUPLICATION. s. f. (pr. *koua-dru-pli-ka-ci-on*). S'est dit, moins heureusement, dans le même sens que *quadruplique*.

QUADRUPLIQUE. s. f. (pr. *koua-dru-pli-ke*). Anc. prat. Réponse aux tripliques, ou quatrième réplique dans un plaidoyer ou dans une discussion. Montaigne dit en parlant de Machiavel et des écrivains qui l'ont attaqué : Il s'y trouverait toujours, à un tel argument, de quoi fournir réponses, dupliques, répliques, tripliques, *quadrupliques*, et cette infinie contexture de débats que notre chicane a allongée tant qu'elle a pu en faveur des procès.

QUADRUPLIQUER. v. a. 1re conj. (pr. *koua-dru-pli-ké*). Se disait pour Quadrupler.

— v. n. Se disait pour Faire une quadruplique.

QUADRUSSIS. s. m. (pr. *koua-drus-siss*). Métrol. anc. Monnaie romaine qui valait 4 as.

QUAI. s. m. (pr. *kè*; du vieux lat. *caiare*, arrêter, retenir, parce que le courant de l'eau d'une rivière se trouve resserré entre les quais). Levée ordinairement revêtue de pierres de taille et faite le long d'une rivière, entre la rivière même et les maisons, pour rendre le chemin plus commode et pour empêcher le débordement de l'eau, ou pour empêcher l'éboulement des terres. Plusieurs grandes villes, telles que Rome et Londres, n'ont pas de quais. Les plus beaux sont ceux de Paris; le plus ancien, celui des Augustins, date de 1312. Quai revêtu de pierres de taille. Les quais de Paris sont magnifiques. Maison bâtie sur le quai, donnant sur le quai. Se promener sur les quais.

> Au lieu de la verdure
> Qui renferme le fleuve en sa molle ceinture,
> L'eau dans des *quais* de pierre accuse sa prison
> (Delille.)

— Mar. Muraille qui borde un port, un bassin, une rivière, que la plus haute élévation des marées ne peut pas atteindre, et contre laquelle se placent les bâtiments pour recevoir ou livrer leur cargaison. Il y a dans les ports de commerce un officier appelé maître de quai, qui est chargé de la police du port. Nous amarrâmes au *quai* du port. (Chateaub.) || Un bâtiment est *à quai*, lorsqu'il est le long d'un quai.

— Chem. de fer. Se dit des trottoirs et plates-formes régnant le long des voies d'embarquement et de débarquement des voyageurs et des marchandises. Les voyageurs ne doivent être admis sur les quais qu'au moment même de l'arrivée et du départ.

QUAIAGE. s. m. V. QUAYAGE.

QUAICHE. s. f. Mar. Petite embarcation des mers du Nord, à un pont. La quaiche est mâtée en fourche, comme le yacht.

QUAIGH. s. m. Relat. Vase de bois dont les Écossais se servent au lieu de verre à boire. Il est formé de petites douves et cerclé comme un tonneau.

QUAIRTAGE. s. m. Anc. cout. Droit sur le grain.

QUAIT. s. m. Vingt-six feuilles de papier.

QUAKER ou **QUACRE.** s. m. (pr. *koua-kre*; de l'angl. *quaker*, trembleur. On a donné ce nom à ceux de cette secte, parce qu'ils sont dans une continuelle frayeur des jugements de Dieu, et que, dans les commencements, ils se glorifiaient des contorsions qu'ils faisaient dans leurs exercices de piété pour paraître trembler en présence de Dieu). Nom d'une secte religieuse établie principalement en Angleterre et dans les États-Unis d'Amérique. George Fox, cordonnier dans un village du comté de Leicester, fut, en 1650, le fondateur de la Société des Amis, appelés *quakers*, qui s'éleva en Angleterre au milieu des guerres civiles du règne de Charles Ier. Cromwell multiplia ces sectaires par ses persécutions, et finit par les respecter, ou au moins par les craindre. De savants théologiens, Penn et Barclay, adoptèrent leurs opinions, et leur firent des prosélytes en Hollande, en Allemagne et en Amérique. Les quakers n'admettent aucun sacrement, pas même le baptême ou la cène; ils ne prêtent jamais serment devant les tribunaux, et ils refusent de porter les armes, regardant la guerre comme une chose illicite; ils tutoient tout le monde, et ne se découvrent jamais la tête devant qui que ce soit. Tout quaker peut être reconnu ministre sans consécration, et tout individu, sans distinction d'âge ni de sexe, peut prendre la parole dans les assemblées. La morale et la conduite des quakers est très-austère. || *Quakers mouillés*. Nom que donnent les quakers à ceux d'entre eux qui recherchent les agréments de la société et les emplois publics.

— On a aussi écrit *quakre*.

> Préville. . . . . . .
> Qui par son jeu toujours facile,
> Toujours plaisant et varié
> Parviendrait à fondre la bile
> Du *quakre* le plus ennuyé. (Dorat.)

— On dit au féminin *quakeresse*. Au reste, l'apparence du peuple dans les rues de la capitale de la Pensylvanie était agréable : les femmes, surtout les *quakeresses*, avec leur chapeau uniforme, paraissaient extrêmement jolies. (Chateaub.)

— Écrire et prononcer *quacre*, *quakeresse* et *quakérisme*, c'est choquer l'analogie d'une manière intolérable. Et si au pluriel on écrit *quakers*, faudra-t-il aussi prononcer *quacre*? Pour qu'il y eût quelque chose de supportable dans la francisation de ces mots, il faudrait écrire *couacre*, *couacresse*, *couacrisme*, ou écrire et prononcer *quaker*, *quakeresse*, *quakérisme*.

QUAKÉRISME. s. m. (pr. *koua-ké-riss-me*). Hist. relig. Doctrine des quakers, qui consiste principalement dans la suppression des formes du culte, et dans une grande austérité de mœurs, de langage et de costume. Le quakérisme se soutient toujours en Pensylvanie.

QUAKITE. s. f. (pr. *koua-ki-te*). Bot. Genre de plantes.

QUAL. s. m. (pr. *koual*). Zooph. Étoile de mer, frai des astéries. C'est un poison pour les hommes et pour les animaux, et c'est ce qui rend les moules dangereuses pendant l'été.

QUALIER. s. m. (pr. *koua-lié*). Bot. Genre de plantes du Brésil et de la Guiane, qui répandent une odeur très-suave. On en connaît six espèces. Elle appartient à la famille des vochisiées.

QUALIFICATEUR. s. m. (pr. *ka-li-fi-ka-teur*; rad. *qualifier*). Nom qu'on donne, en Espagne et en Italie, aux théologiens chargés de déterminer par leur avis la nature, la qualité, le genre et le degré d'un crime quelconque déféré à un tribunal ecclésiastique, et d'examiner les livres mis à l'index et les propositions dénoncées.

— *Qualificateurs du saint-office*. Se dit, dans les lieux où l'inquisition est établie, des théologiens qui prononcent sur les discours ou les écrits de ceux qui ont été déférés à l'inquisition, et décident si ces discours ou ces écrits sont hérétiques ou approchent de l'hérésie, etc.

QUALIFICATIF, IVE. adj. (pr. *ka-li-fi-ca-tif*). Gramm. Qui qualifie, qui exprime une qualité. Les adjectifs qualificatifs sont ceux qui expriment des qualités bonnes ou mauvaises qu'on attribue aux personnes ou aux choses, tels sont *grand*, *petit*, *long*, *court*, *sage*, *obéissant*, *soumis*, etc.

— Fig. Qui sert à qualifier une action. Une épithète peut être si *qualificative*, qu'elle réfléchisse une vie tout entière. (Noël.)

— Gramm. génér. *Proposition qualificative* ou *adjective*. V. PROPOSITION.

— s. m. Mot qui qualifie. Le qualificatif, soit adjectif, soit participe, s'accorde en genre et en nombre avec le substantif ou le pronom qu'il qualifie.

QUALIFICATION. s. f. (pr. *ka-li-fi-ca-ci-on*; rad. *qualifier*). Attribution d'une qualité, d'un titre. Qualification de faussaire. La qualification des délits, des crimes. Qualification juste. Qualification fausse. Qualification de marquis, de baron, de comte. Cette proposition a été qualifiée de téméraire, de scandaleuse, il faut voir si cette qualification est juste.

— Déclaration des qualités d'une proposition erronée.

— Iconol. Celle qui fait connaître la naissance, les qualités, les dignités, se représente par une femme qui s'appuie sur un bouclier où l'on voit un chiffre ou des armoiries, et qui déploie un papier sur lequel est tracé un arbre généalogique.

QUALIFICATIVE. adj f. Chim. Se dit de l'analyse qui fait connaître les diverses natures des substances d'un composé.

QUALIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Qualifier. S'empl. adjectiv. Proposition qualifiée. Dès le second siècle, Lyon est *qualifié*, dans les actes civils, de ville métropolitaine. (Chateaub.)

— *Personne qualifiée*. Personne de qualité. || *Être qualifié*, *fort qualifié*. Être de qualité, de grande qualité. || *Les personnes les plus qualifiées de la ville*. Les personnes les plus considérables. || Ces expressions ont vieilli.

— Dr. Qui est accompagné de circonstances aggravantes.

— Anc. jurispr. *Crime qualifié*. Crime capital.

— Jurispr. *Vol qualifié*. Vol nocturne, avec effraction, à main armée, dans un lieu habité; il emporte les peines les plus graves.

— *Qualifié de*. L'ouvrage fut qualifié d'hérétique.

— *Qualifié par*. Être qualifié par sa fortune, par sa naissance, par ses charges. Être qualifié de marquis par le roi.

QUALIFIER. v. a. 1re conj. (pr. *ka-li-fi-é*; ét. lat., *qualis*, quel; *facere*, faire). Ce verbe double l'*i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je qualifie*, *nous qualifions*, *vous qualifiez*. *Je qualifiais*, *nous qualifiions*, *vous qualifiiez*. *Qualifie*, *qualifions*, *qualifiez*. *Que je qualifie*, *que nous qualifions*, *que vous qualifiiez*. Marquer de quelle qualité est une chose, une proposition, une action. Qualifier une proposition d'erronée, d'impie. Qualifier un ouvrage d'hérétique. Qualifier de duel une rencontre.

— *Qualifier quelqu'un de fourbe*, *d'imposteur*, etc. Le traiter de fourbe, d'imposteur, etc.

— Attribuer un titre, une qualité à une personne. Qualifier quelqu'un chevalier, prince, duc. Sébastien Zamet, qui vécut sous les rois Henri III et Henri IV, dont il avait été l'ami, avait été cordonnier. Un de ses fils devint évêque de Langres, et un autre maréchal des camps et armées du roi. Il fut, sous Henri IV, le plus riche partisan que l'on connût à Paris. Au contrat de mariage d'une de ses filles, le notaire ne sachant comment le *qualifier*, lui témoigna son embarras. — *Qualifiez*-moi, lui dit froidement Zamet, seigneur de dix-sept cent mille écus. (Improv. fr.) || Dans la conversation, on dit souvent *qualifier de*. Qualifier quelqu'un de duc, de baron.

— Gramm. Exprimer la qualité. L'adjectif sert à qualifier le substantif.

— SE QUALIFIER. v. pron. Prendre le titre, la qualité. Se qualifier écuyer. Se qualifier marquis. Se qualifier docteur. || On dit quelquefois *Se qualifier de*. Se qualifier d'écuyer, de marquis.

— Absol. L'homme ne peut se *qualifier* à sa guise; sa nature ne change pas. (Boiste.)

QUALITÉ. s. f. (pr. *ka-li-té*; du lat. *qualitas*, fait de *qualis*). Ce qui fait qu'une chose est telle ou telle, bonne ou mauvaise, grande ou petite, chaude ou froide, blanche ou noire, etc. Bonté, petitesse, blancheur, noirceur, beauté, laideur, sont des qualités. La qualité de l'eau, du vin. La qualité d'une viande. La qualité d'une étoffe. La qualité d'une terre, d'un terroir. Cette étoffe est de bonne qualité. Les qualités de son style sont la précision et la clarté. Chacune de ces choses a des qualités propres et particulières qui la distinguent. Cela n'est pas de la qualité requise. La bonne qualité des aliments est essentielle à la santé. Vin de mauvaise qualité, de qualité médiocre, de qualité inférieure. La transparence et la netteté sont les *qualités* naturelles et essentielles du diamant. (Rayn.) Les vins de Portugal avaient trouvé plus de débouchés que leur goût et leur *qualité* ne permettaient de l'espérer. (Id.) Je ne sais si on ne devrait pas faire un peu plus d'attention à l'âge du lait, aussi bien qu'à sa *qualité*. (J.-J. Rouss.) Les vers et les maladies vermineuses, auxquels les enfants sont sujets, ont une cause bien marquée dans la *qualité* de leurs aliments. (Buff.) Les *qualités* des végétaux viennent immédiatement de la terre et de l'air; le tempérament et les autres *qualités* des animaux qui paissent l'herbe tiennent de près à celle des plantes dont ils se nourrissent. (Id.) Les *qualités* que nous remarquons dans les objets, en conséquence d'une comparaison, se nomment relatives; au contraire, si les *qualités* que nous remarquons dans les choses paraissent leur appartenir, indépendamment de toute comparaison de notre part, nous les nommons absolues. (Id.) Nous n'acquérons des connaissances qu'à proportion que nous démêlons une plus grande quantité de choses, et que nous remarquons mieux les *qualités* qui les distinguent. (Id.) Il y a des choses qui sont obscures, qui se confondent entre elles, et où il est impossible de démêler les *qualités* par où elles paissent se distinguer. (Id.)

— La qualité de la chose est souvent fort importante à considérer. Ainsi, lorsqu'une chose indéterminée a été léguée, l'héritier n'est pas obligé de la donner de la meilleure qualité, mais il ne peut l'offrir de la plus mauvaise.

— Peint. Se dit des couleurs. Cet avantage semble plutôt être la récompense du faire que l'effet de la *qualité* des couleurs. (Dider.)

— *Ce vin a de la qualité*. Il a de la sève qui le distingue des vins communs.

— Anc. philos. *Qualité occulte*. Propriété des corps dont la cause est inconnue. Le chien arrêtait la perdrix par une qualité occulte. Le serpent basilic charmait par sa puissance occulte l'homme ou sa proie. L'aimant attirait le fer par une propriété occulte, comme le succin frotté s'attache des fétus de paille, etc. Il faut sans doute rejeter les *qualités* occultes; il faut examiner l'univers comme une horloge. (Volt.) || *Qualité sympathique*. Propriété des corps que l'on regardait comme le résultat de la sympathie. La blessure d'une victime se rouvrait en présence de l'assassin par une qualité sympathique. Des poudres sympathiques attiraient le fer hors des plaies, ou faisaient sortir les venins du corps. || Les péripatéticiens, d'après Aristote, établissaient dans la nature *quatre premières qualités* pour les quatre éléments admis déjà par Empédocle et par d'autres philosophes. Ainsi, le feu était chaud, comme l'air était froid; la terre était froide, comme l'eau humide. On établit, en concordance de ces éléments, quatre saisons, l'été, l'hiver, le printemps, l'automne; quatre températures, la chaude, la froide, l'humide et la sèche; quatre humeurs, la bile, la pituite, le sang, l'atrabile; quatre complexions, la bilieuse, la flegmatique, la sanguine, la mélancolique; quatre affections, la colère, la crainte, la joie, la tristesse; quatre âges, la virilité, l'enfance, la jeunesse, la vieillesse; quatre époques du jour, minuit, midi, le matin, le soir.

— Anc. médec. Les galénistes admettaient différentes qualités dans les médicaments; ils prétendaient qu'il y en avait de froids ou de chauds, de secs ou d'humides, c'est-à-dire propres à reproduire ou à échauffer, à humecter ou à dessécher le corps. || On dit encore que le nitre est rafraîchissant, la graine de lin humectante, etc.

— Philos. *Qualités premières*. Se dit, dans le cartésianisme, de certaines propriétés des corps, que l'on distingue des *qualités secondes* ou *secondaires*. Les *qualités premières*, que l'on peut réduire à l'étendue, existent réellement dans les corps, qui sans elles ne seraient pas; les *qualités secondes*, telles que la saveur, la couleur, ont bien leur cause dans la disposition moléculaire des corps, mais elles ne consistent réellement que dans les modifications de notre âme qui les perçoit. || *Qualité des jugements*. Se dit, dans quelques anciens systèmes de logique, et dans le kantisme, de la propriété qu'ont les jugements d'être affirmatifs, négatifs ou indéfinis.

— Philos. hermét. *Les quatre premières qualités*. La chaleur, la froideur, la sécheresse et l'humidité. || Jadis les alchimistes attribuaient une foule de qualités, la plupart imaginaires, à leurs principes, le soufre, le sel, l'huile, etc.

— Phys. Propriété ou affection d'un être quelconque, par laquelle il affecte nos sens, et nous démontre son existence, telles sont la solidité, la fluidité, la dureté, la mollesse, la gravité, l'élasticité, etc.

— On dit des plantes, qu'elles ont des qualités, ou plutôt des propriétés fébrifuges ou amères.

— Inclination, habitude, talent, disposition bonne ou mauvaise. Qualités naturelles. Qualités acquises. Les qualités du corps et de l'esprit. C'est un homme qui a beaucoup de bonnes qualités, de belles qualités, de rares qualités, d'excellentes qualités. Des qualités louables, extraordinaires, héroïques. Avoir de grandes qualités. Avoir beaucoup de mauvaises qualités. Ce grand roi, plus capable encore d'être touché par le mérite que par le sang, ne se lassait point d'admirer les excellentes *qualités* de Madame. (Boss.) Tout ce que peuvent faire non-seulement la naissance et la fortune, mais encore les grandes *qualités* de l'esprit, pour l'élévation d'une princesse, se trouve rassemblé et puis anéanti dans la nôtre. (Id.) Je n'ai rien fait pour Madame, quand je vous ai représenté tant de belles *qualités* qui la rendaient admirable au monde, et capable des plus hauts desseins. (Id.) Avec tant de grandes et tant d'aimables *qualités*, qui eût pu refuser à Madame son admiration? (Id.) Que ne doit-on pas craindre des vices, si les bonnes *qualités* sont si dangereuses! (Id.) Notre siècle a vu un sujet aimer son roi pour ses grandes *qualités*, non pour sa dignité, ni pour sa fortune. (Fléch.) L'adulateur, en prêtant aux grands les *qualités* louables qui leur manquent, leur fait perdre celles mêmes que la nature leur avait données. (Mass.) La première *qualité* d'un bon roi est sa fermeté. (Louis XIV.) Dans le commerce de la vie, nous plaisons plus souvent par nos défauts que par nos bonnes *qualités*. (Boinvil.) Les *qualités* communes aux peuples de l'Italie et de la Grèce, les *qualités* permanentes, sont le germe s'est maintenu sous tous les gouvernements, sont une imagination vive et brillante, une sensibilité rapidement excitée. (Sismondi.)

— Se dit quelquefois des bonnes qualités seulement. Avoir beaucoup de qualités. C'est être injuste envers cet homme, que de ne vouloir lui reconnaître aucune qualité.

— Noblesse distinguée. C'est un homme, c'est une femme de qualité, de grande qualité. Être de qualité. Des gens de première qualité. Faire l'homme de qualité. Un homme de *qualité* devrait avoir plus de mémoire qu'un autre; car, s'il manque à sa parole, il se dégrade. (Mme de Puysieux.) C'est une terrible chose que la *qualité*; elle donne à un enfant qui vient de naître une considération que n'obtiendraient pas cinquante ans de travaux et de vertus. (Pasc.)

> Tous les jours à la cour un sot de *qualité*
> Peut juger de travers avec impunité. (Boileau.)

— Se dit des titres que prend, que reçoit une personne à cause de sa naissance, de sa charge, de sa dignité, de sa profession, etc. Prendre la qualité de noble, de prince, de duc, etc. La qualité de préfet, de maire, de magistrat, d'administrateur. La qualité de citoyen, de juré, d'électeur, d'étranger, etc. La qualité d'avoué, d'huissier, etc. Ils vont tous ensemble se confondre dans un abîme où l'on ne connaît plus ni prince ni roi, ni toutes ces autres *qualités* superbes qui distinguent les hommes. (Boss.) Le prince de Condé n'avait pas toujours égard à sa *qualité* ni à son âge. (Lenet.)

— Jurispr. Titre qui rend habile à exercer quelque droit. Qualité de légataire, de donataire, de créancier, de tuteur, etc. Avoir, n'avoir pas qualité pour faire quelque chose. Avoir qualité pour intervenir dans un procès. S'il veut être reçu en cause, il faut qu'il prenne qualité. Prendre qualité d'héritier par bénéfice d'inventaire. Disputer la qualité de quelqu'un. Les qualités des parties. Sans que les qualités puissent nuire ni préjudicier. Il faut d'abord, dans un procès, poser, régler, établir les qualités, convenir des qualités.

— Fig. et fam. *Avoir qualité pour faire une chose.* Avoir titre pour la faire, être autorisé à la faire. Vous n'avez point qualité pour nous donner des avis si sévères.

— Anc. jurispr. Conclusion. Poser des qualités.

— Procéd. *Les qualités d'un arrêt, d'un jugement.* La partie d'un arrêt, d'un jugement qui contient les noms, les professions, les demeures, etc., des parties, ainsi que leurs différentes demandes et conclusions. Signifier les qualités. Rédiger des qualités.

— Mar. *Avoir de bonnes qualités.* Se dit d'un navire qui marche bien, qui porte gracieusement ses voiles, etc. ‖ *Avoir de mauvaises qualités.* Exécuter difficilement les manœuvres.

— *En qualité de*, loc. prépos. Comme, à titre de. Avoir un privilége en qualité de secrétaire du roi. Procéder en qualité de tuteur. Agir en qualité de parent.

— On emploie aussi cette locution avec un adjectif déterminatif. En ma qualité de père, en ma qualité de chef, je m'y suis opposé. En cette qualité, j'ai droit de surveillance. En quelle qualité procède-t-il?

— Syn. comp. QUALITÉ. TALENT. Les *qualités* forment le caractère de la personne, elles sont naturelles; les *talents* en sont l'ornement; ils sont acquis. *Qualité* s'emploie en bien ou en mal; *talent* ne s'emploie qu'en bonne part. ‖ QUALITÉ. CONDITION. On n'est de *qualité* que par la naissance; on est de *condition*, par l'état qu'on remplit, par l'emploi dont on est chargé.

QUALITUOR. s. m. (pr. *koua-li-tu-or*). Hortic. Sorte de raisin noir peu commun.

QUAMETS. s. m. Gramm. hébr. Nom d'un des points voyelles des Hébreux, il représente *a* long. ‖ *Quamets-chalon* ou *quamets-quateph.* Autre point voyelle qui vaut *o* bref.

QUAMOCLITE. s. m. (pr. *koua-mo-kli-te*). Bot. Genre de plantes de la famille des convolvulacées, dont on compte une centaine d'espèces, toutes étrangères à l'Europe. ‖ On a aussi confondu sous ce nom vulgaire plusieurs convolvulacées des genres ipomée et liseron.

QUAMQUAM. s. m. (pr. *kouamm-kouamm*). Didact. Discours latin prononcé à l'ouverture d'une thèse. Ramus fut un des premiers à prononcer le mot *quamquam* en faisant entendre toutes les lettres; on l'articulait autrefois comme s'il y avait *cancan*.

QUAND. adv. (pr. *kan*; du lat. *quando*). Lorsque, dans le temps que. Quand je pense à la fragilité des choses humaines. Quand Dieu créa le monde. Quand les armées furent en présence. J'irai vous voir quand je pourrai. Je ne sais quand j'y pourrai aller. J'irai vous trouver, mais je ne puis pas dire quand, je ne sais ni quand ni comment. On ne se trompe pas *quand* on attribue tout à la prière. (Boss.) *Quand* je vois des années si pleines et si bien marquées par les bonnes œuvres, *quand* je vois dans une vie si réglée tant de jours, tant d'heures, tant de moments comptés et alloués pour l'éternité, je ne puis ni m'empêcher de dire: O vieillesse vraiment précieuse! (Id.) L'âme se dépouille de ce qu'il y a en elle de terrestre, même dans les affections les plus innocentes; telles sont les grâces qu'on trouve à la mort; mais c'est *quand* on l'a méditée, *quand* on s'y est longtemps préparé par de bonnes œuvres. (Id.) Quel progrès ne fait-on pas dans l'étude, *quand* on soutient de longues veilles par la santé et par la constance; *quand*, outre ses propres lumières, on a le conseil et la communication des grands hommes, et *quand* on joint à l'assiduité du travail, la facilité du génie. (Fléch.) *Quand* mon père me battait, ma mère, comme s'il ne s'en fût pas bien acquitté, se mettait de la partie, au lieu d'intercéder pour moi. (Le Sage.)

> *Quand* ces rois, qui pourraient vous disputer ce rang,
> Sont prêts, pour vous servir, de verser tout leur sang,
> Le seul Agamemnon, refusant la victoire,
> N'ose d'un peu de sang acheter tant de gloire. (RAC.)

— Quelquefois on emploie *que* au lieu de répéter *quand*.

> *Quand* un livre au Palais se vend et se débite,
> *Que* chacun par ses yeux juge de son mérite,
> L'Académie en corps a beau le censurer,
> Le public révolté s'obstine à le louer. (BOIL.)

— Racine a dit le *jour quand* pour le *jour où*.

> O mont de Sinaï, conserve la mémoire
> De ce jour à jamais auguste et renommé,
> *Quand* sur son sommet enflammé
> Dans un nuage épais le Seigneur enfermé,
> Fit luire aux yeux mortels un rayon de sa gloire

— Dans quel temps. Vous me promettez de venir, mais quand? Quand viendra l'accomplissement de vos promesses?

> *Quand* verrai-je, ô Sion! relever tes remparts,
> Et de tes tours les magnifiques faîtes!
> *Quand* verrai-je de toutes parts
> Tes peuples en chantant accourir à tes *fêtes*? (RAC.)

— Quel temps. Depuis quand est-il venu? De quand êtes-vous ici? A quand la partie est-elle remise? Jusques à quand me persécuterez-vous? Pour quand me donnez-vous parole? Et depuis *quand*, seigneur, tenez-vous ce langage? (Rac.)

— Dans les phrases interrogatives commencées par *quand*, le sujet peut se placer après le verbe, surtout lorsqu'il n'y a pas de complément.

> *Quand* sera le voile arraché
> Qui sur tout l'univers jette une nuit si sombre.
> (RACINE.)

— Il se place généralement après le verbe, quand il est exprimé par un pronom ou quand le verbe est sans régime. Quand viendrez-vous? Quand viendra cet homme?

— Il se met avant quand il est exprimé par un nom et que le verbe est au passif, ou qu'il a un régime, et on met après le verbe le pronom personnel, quoique le nom soit déjà exprimé. Quand cet homme sera-il fatigué de tant de courses? Quand cette femme commencera-t-elle à réfléchir?

— *Jusqu'à quand, jusques à quand* Combien de temps encore. Jusques à quand me persécuterez-vous? Dieu détermine jusqu'à *quand* doit durer l'assoupissement, et *quand* aussi doit se réveiller le monde. (Boss.) Jusqu'à *quand* souffret-on que ce peuple respire? (Rac.)

— QUAND. conj Encore que, quoique, bien que. Dans ce cas, il s'emploie avec un ou deux conditionnels: avec le conditionnel présent, si le verbe de la phrase relative est au futur ou au conditionnel present. Je serai ou je serais votre ami, quand même ou quand bien même vous ne le voudriez pas. Quand je le voudrais, je ne le pourrais pas. Quand cela serait ainsi, que vous en reviendrait-il? Quand on découvrirait votre démarche, on ne pourrait la blâmer. Quatre-vingt-trois ans passés au milieu des prospérités, *quand* il n'en faudrait retrancher ni l'enfance, où l'homme ne connaît pas, ni les maladies, où l'on ne vit pas, ni tout le temps dont on a toujours tant de sujet de se repentir, paraîtront-ils quelque chose aux yeux de l'éternité? (Boss.) *Quand* il luirait à l'heure de la mort quelques rayons de connaissance, les puissances de l'âme se trouvent liées par la douleur ou usées par l'habitude. (Fléch.) *Quand* nous n'aurions égard qu'au repos seul de notre vie; *quand* nous n'aurions point d'autre intérêt ici-bas que de nous préparer des jours heureux, quel bonheur de prévenir d'avance et d'étouffer dans leur naissance tant de passions violentes! (Mass.) *Quand* l'exemple des grands ne servirait qu'à autoriser la vertu, qu'à la rendre respectable sur la terre, qu'à lui ôter ce ridicule impie et insensé que le monde lui donne; *quand* l'exemple des grands n'aurait que cet avantage, quel honneur et quelle abondance de bénédictions pour un empire! (Id.) *Quand* vous me haïriez, je ne m'en plaindrais pas. (Rac.)

> Et *quand* il ne perdrait que l'amour de son père,
> Il en mourra, seigneur. (RACINE.)

— On emploie le conditionnel passé quand le verbe de la phrase relative est au conditionnel passé. Je ne serais pas venu à bout d'achever, quand j'aurais travaillé toute la journée. Quand vous auriez réussi, que vous en serait-il revenu? Quand vous auriez consulté quelqu'un sur votre ouvrage, vous n'auriez pas mieux réussi. *Quand* la nature n'aurait pas donné à madame de Montausier tous ces avantages de l'esprit, elle aurait pu les recevoir de l'éducation. (Fléch.)

— On trouve cependant quelquefois les deux conditionnels en rapport. *Quand* vous ne sauriez ni le nom ni l'histoire de la personne dont je vous parle, *quand* vous auriez oublié toute la gloire de votre maison, ne reconnaîtriez-vous pas ici tous les traits d'une dame illustre, capable de former l'esprit et le cœur des enfants du plus grand des monarques? (Fléch.)

— On ajoute quelquefois *même* pour donner plus de force à l'expression. Je le ferais, quand même on me le défendrait.

— Corneille a dit *quand bien*, ce qui n'est pas français.

> Et *quand* bien ce délai devrait tout hasarder,
> Ma parole est donnée, et je la veux garder.
> (CORNEILLE.)

— On disait autrefois, *quand bien même*; on ne le dit plus aujourd'hui.

— Ce mot est quelquefois employé substantivement, ainsi que peuvent l'être tous les mots de la langue.

> Les *quand*, les qui, les quoi, pleuvant de tous côtés,
> Sifflent à son oreille, en tous lieux répétés
> (VOLTAIRE.)

— QUAND ET QUAND. loc. prépos. (pr. *kan-té kan*). Vieux et pop. En même temps que. Il est parti quand et quand nous. Venez quand et quand moi. ‖ Cette expression s'est écrite longtemps *quant et quant*. Les Gaulois dressèrent une armée à double front, terrible à voir, et *quant et quant* merveilleusement propre pour bien faire. (Fauchet.) La propension naturelle marchant *quant et quant* la raison. (Montaig.)

— *Quand et*. Anc. loc. prépos. Vieux et pop. Ils y plantèrent leur langue *quand et* leur religion. (Fauchet.) ‖ Cette expression s'est écrite longtemps *quant et*. L'on peut dire que ces lettres périrent *quant et* ces beaux esprits. (Fauchet.)

— Syn. comp. QUAND. LORSQUE. *Quand* diffère de *lorsque*, en ce que le premier marque la circonstance du temps, et le second celle de l'occasion.

QUANDROS. s. m. (pr. *kouan-dros*). Pierre précieuse, que l'on disait exister dans le cerveau du vautour, et à laquelle on attribuait la propriété d'augmenter la sécrétion du lait. Cette pierre n'existe pas.

QUANGTONG. Géogr. V. CANTON.

QUANPIAN. s. m. Ornith. Oiseau du Brésil, qui offre des rapports avec le gobe-mouches noir à gorge pourpre et le tangara cardinal.

QUANQUAM. s. m. (pr. *kouan-kouamm*; du lat. *quanquam*, quoique, parce que ces harangues commençaient souvent par ces mots. Harangue latine que prononçait d'ordinaire un jeune écolier à l'ouverture de certaines thèses de philosophie ou de théologie. Faire le quanquam d'une thèse. Prononcer fort bien son quanquam. Vieux.

QUANQUAN. s. m. (pr. *kan-kan*; du lat. *quanquam*, quoique). V. CANCAN.

QUANQUANER. v. n. 1re conj. V. CANCANER.

QUANQUANIER, ÈRE. s. V. CANCANIER.

QUANT. adv. (du lat. *quantum*). Pour ce qui est de. Cet adverbe est toujours suivi de la prép. *à*. Quant à lui, il en usera comme il lui plaira. Quant à moi. Quant à ce qui est de moi. Je suis prêt quant à ce point-là. Quant aux événements de la guerre. Quant à tel article. Quant à cette affaire. *Quant* à la cour de Louis XIV et à son royaume, les esprits fins y apercevaient déjà un changement que les grossiers ne voient que quand la décadence est arrivée. (Volt.) *Quant* au besoin de vivre, un vignoble, un verger, une laiterie, un potager, fourniront agréablement à nos plaisirs. (B. de St-P.) Le sage observe le désordre public qu'il ne peut arrêter; il observe et montre sur son visage attristé la douleur qu'il lui cause; mais *quant* aux désordres particuliers, il s'y oppose et détourne les yeux, de peur qu'ils ne s'autorisent de sa présence. (J.-J. Rousseau.)

— On dit également *pour moi, pour nous*, ou *quant à moi, quant à nous*. *Quant* à la pauvre Adélaïde, elle ne paraît pas si heureuse à la lecture qu'à la représentation. (Volt.) *Quant* à nous, peuples modernes, l'Océan est pavé de nos boulets, de nos canons, des lingots du Pérou et du Mexique. (B. de St-P.) *Quant* à ce qui regarde ma subsistance, nous prendrons là-dessus les moyens que vous jugerez à propos. (J.-J. Rouss.) *Pour* toi, tire la plus aimable parure des fleurs. (B. de St-P.) *Pour* moi, j'avoue que je ne pouvais pas imaginer qu'il fût possible faire bouillir de l'eau dans des marmites de bois. (Id.) *Pour* nous, soyons francs et sincères; nous n'avons rien à perdre à nous montrer tels que nous sommes aux honnêtes gens. (Mirab.)

— Vaugelas, Ménage, Bouhours et Th. Corneille, condamnaient, *quant à moi, quant à vous, quant à lui*; il fallait suivant eux dire: pour moi, pour lui, pour vous. Aujourd'hui ces expressions sont reçues, mais seulement dans le style familier.

— Syn. comp. QUAND. QUANT. Beaucoup de personnes confondent ces deux mots, malgré la grande différence de signification qui les sépare. *Quand* s'écrivant avec un *d* signifie *lorsque*; et *quand* avec *t* a la signification de *relativement à, pour ce qui est de*. Le premier se distingue encore du second en ce que celui-ci est toujours suivi de la préposition *à*. ‖ QUANT À. POUR. *Pour* convient mieux lorsqu'il s'agit de la personne qui régit le verbe, et *quant à* lorsqu'il s'agit de ce qui est régi par le verbe. *Quant à* moi, inspiré par un intérêt particulier, prend un air plus décidé, plus tranchant. *Pour moi*, ne désignant aucun motif, n'a ni faste ni prétention.

— *Quant et quant*. anc. loc. conj. En même temps. Hésiode corrige le dire de Platon, que la peine suit de bien près le péché; car il dit, qu'elle naît en l'instant et *quant et quant* le péché. (Montaigne.) V. QUAND.

— *Quant et nous*. Avec nous. Nous emportons nos fers quant et nous.

QUANT-À-MOI. s. m. Fam. Air fier et réservé. Se tenir sur son quant-à-moi. Se mettre sur son quant-à-moi. Garder son quant-à-moi.

— On dit, dans le même sens, *son quant-à-soi*.

— *Se mettre sur son quant-à-moi, sur son quant-à-soi*. Faire le suffisant, le hautain.

QUANTE-CONG. Myth. Divinité qu'on adore à la Chine. Les Chinois le regardent comme leur premier empereur. Ils lui attribuent l'invention de la plupart des arts nécessaires à la vie. Ce fut lui qui civilisa les Chinois encore sauvages, qui les rassembla dans les villes, et leur donna des lois propres à entretenir la société.

QUANTEFOIS. adv. S'est dit pour Combien de fois O *quantefois*, reine et royale sœur. (Du Bellay.)

> *Quantefois* une froide peur
> M'a gelé le sang et le cœur. (DESPORTES.)

— Ce mot est aujourd'hui tout à fait hors d'usage; mais comme l'expression de *combien de fois* est trop languissante pour être mise en vers, il serait à souhaiter que quelque grand poëte le remît en usage par son autorité.

QUANTES. adj. f. pl. (pr. *kan-te*; du lat. *quanti*, combien, en quel grand nombre). Il n'est usité que dans ces locutions familières, *toutes et quantes fois que*, ou *toutes fois et quantes que*. Toutes les fois que. Autant de fois que. Je vous prêterai des livres toutes et quantes fois que vous voudrez. Je vous accompagnerai toutes fois et quantes qu'il vous plaira. Il a vieilli.

— Absol. *Toutes fois et quantes*. Autant de fois qu'on l'exigera, ou que l'occasion s'en présentera. Je ferai cela toutes fois et quantes. Il a vieilli.

— Nos pères disaient simplement *quantes fois* pour Combien de fois. *Quantes fois* s'est-il vanté à moi de la bride qu'il donnait aux siens. (Montaigne.)

— Se disait pour Combien grandes ou nombreuses; en quel nombre. *Quantes* victoires ont été tollues des mains des vainqueurs par les vaincus? Rabelais.)

— Ce mot, autrefois en usage dans le langage familier, n'est plus employé que dans le langage populaire.

QUANTI. (pr. *kou-an-ti*). Jurispr. Mot latin qui signifie De combien, et qui est usité dans les locutions suivantes: *Quanti plurimi*. Le plus haut prix qu'une chose valait lors de l'exigibilité de la dette. ‖ *Action quanti minoris*. Action par laquelle l'acheteur réclame du vendeur une partie du prix payé, parce que la chose avait, au moment de la vente, certains vices rédhibitoires.

— TUTTI QUANTI. (pr. *tout-ti kouann-ti*). Mots italiens qu'on emploie très-souvent pour signifier Tous tant qu'ils sont.

QUANTIÈME. adj. des 2 g. (pr. *kantième*; du lat. *quantus*.) Se dit du rang, de l'ordre numérique d'une personne, d'une chose, d'un certain nombre de personnes ou de choses. Le quantième êtes-vous dans votre compagnie? Il est vieux. Celle qui saura prescrire à son mari le *quantième* pas finit le près, et le *quantième* pas donne commencement au loin, je suis d'avis qu'elle l'arrête entre deux. (Mont.) En enregistrant la devise, l'on ajoutait la *quantième* elle était, c'est à savoir, ou la centième ou la deux centième, que plus, que moins, etc. (Pasq.)

QUANTIÈME. s. m. Fam. Le quantième jour. Quel quantième de la lune, quel quantième du mois avons nous? De quel quantième vous a-t-il écrit? Je ne sais de quel quantième sont ses lettres. Je ne saurais vous dire au juste le *quantième*. (Piron.)

— *Montre à quantième*. Montre qui marque le quantième du mois. Il y a des pendules qui ont des quantièmes perpétuels.

QUANTITATIF, IVE. adj. Néol., qui tient à la quantité sous le rapport quantitatif.

— Chim. *Analyse quantitative*. Analyse qui énonce les proportions ou quantités des substances d'un composé.

QUANTITÉ. s. f. (pr. *kan-ti-té*; du lat. *quantitas*). Tout ce qui peut être mesuré ou nombré, tout ce qui est susceptible d'augmentation ou de diminution. Mesurer une quantité. Deux quantités égales. Comparer des quantités.

— Mathém. *Quantité continue*. L'étendue d'un corps en longueur, largeur et profondeur. La géométrie a pour objet la quantité continue. ‖ *Quantité discrète*. Assemblage de plusieurs choses distinctes les unes des autres, comme les nombres, les grains d'un tas de blé. L'arithmétique a pour objet la quantité discrète. ‖ La quantité concrète se divise en *quantité successive*, qui est le temps, et en *quantité continue*, qui est l'espace. ‖ *Quantités algébriques*. Nombres indéterminés, ou que l'on rapporte à l'unité en général. ‖ *Quantités positives*. Celles qui sont ou qu'on suppose précédées du signe de l'addition (+). ‖ *Quantités négatives*. Celles qui sont affectées du signe de la soustraction (—). ‖ *Quantités imaginaires*. Quantités qui n'ont qu'une existence symbolique, et qui diffèrent essentiellement des *quantités réelles*. ‖ Le nombre est une *quantité numérique*; l'étendue, une *quantité géométrique*. ‖ *Quantités homogènes*. Quantités qui ont un même nombre de facteurs. ‖ *Quantités rationnelles*. Celles qui ont un rapport exprimable en nombres entiers ou fractionnaires avec l'unité. ‖ *Quantités incommensurables*. Celles où ce rapport n'existe point

— Mécan. *Quantité de mouvement*. Produit de la masse des corps en mouvement par leur vitesse. C'est la mesure de la force motrice.

— Multitude, abondance, nombre plus ou moins grand. Recueillir une grande quantité de blé. Il y avait quantité de monde à la promenade; il y en avait en quantité, en grande quantité, en petite quantité. La qualité des choses est préférable à la quantité. La vache donne du lait en grande *quantité*. (Berquin.) Les livres, les remèdes, les aliments, les conseils et les amis, doivent toujours être pris en petite *quantité*, mais bien choisie. (Boiste.) La prodigieuse *quantité* de gladiateurs et d'esclaves dont Rome et l'Italie étaient surchargées, a causé d'effroyables violences. (Boss.)

— *Quantité de gens, de personnes*. Un grand nombre de personnes. Quantité de gens ont dit cela, ont fait cela. Quantité de gens sont persuadés de cette nouvelle. Quantité de personnes sont persuadées de son mérite. Le lait sert de boisson à *quantité* de peuples. (Buff.) Du temps de Charlemagne, il y avait *quantité* d'hommes libres en France. (B. de St-P.) Les maladies physiques du climat, telles que les fièvres de Guinée, ont fait périr *quantité* de nos matelots et de nos soldats. (Id.)

— Après *quantité de*, le verbe se met toujours au pluriel. Quantité de personnes se présentent. *Quantité* de gens redoutent le jugement public, mais très-peu se soucient des reproches de leur conscience. (Trad. de Sénèque.)

— Gramm. Durée du temps plus ou moins considérable qu'on emploie à prononcer une lettre, une syllabe; si l'on reste longtemps, la lettre ou la syllabe est dite longue; brève au contraire, si l'on s'y arrête peu dans la prononciation. La versification latine et la versification grecque sont fondées sur la quantité. Les règles de la quantité. Ne pas savoir la quantité. Savoir la quantité. Suivre la quantité. Faute

de quantité. La quantité d'un mot, d'une syllabe. *Quantité naturelle.* La juste mesure de la durée du son dans chaque syllabe de chaque mot que nous prononçons conformément aux lois du mécanisme de la parole et de l'usage national. || *Quantité artificielle.* Application conventionnelle de la durée du son dans chaque syllabe de chaque mot, relativement au mécanisme artificiel de la versification métrique et du rhythme oratoire.

— Nous avons des mots qui ont des significations tout à fait différentes, dans leur quantité. Par exemple, une *tâche* à remplir n'est pas une *tache*, souillure; *tâcher* de faire son devoir ne se prononce pas comme *tacher* son habit. Il y a de la différence dans le sens comme dans la prononciation, entre *mâle*, animal, et *malle*, coffre; entre *mâtin*, chien, et *matin*, partie du jour; entre *pécher*, commettre une faute, et *pêcher*, prendre du poisson, etc.

— Dans nos langues modernes, qui admettent des vers rimés, il faut surtout faire attention à la dernière syllabe masculine, soit qu'elle termine le mot, soit qu'elle ait encore après elle une syllabe féminine. La rime ne serait pas soutenable si les sons correspondants n'avaient pas la même quantité. Ainsi, l'on a blâmé comme inexcusables ces deux vers de Boileau :

Un auteur à genoux dans une humble *préface*,
Au lecteur qu'il ennuie a beau demander grâce;

Et ces deux autres :

Je l'instruirai de tout, je t'en donne *parole*,
Mais songe seulement à bien jouer ton *rôle*.

— La quantité est d'un grand secours pour les poëtes et les orateurs. Elle leur fournit les moyens de peindre avec vivacité les divers mouvements de l'âme, et de donner aux objets les couleurs qui leur conviennent. Tantôt plusieurs syllabes brèves rapprochées expriment la vivacité d'un désir, d'une passion violente, d'une action rapide, impétueuse; tantôt une suite de syllabes longues marquent l'abattement, la tristesse, la langueur, l'inertie, la lassitude, la défaillance, le sombre aspect de certains lieux, la triste lenteur d'une suite d'actions affligeantes. C'est ainsi que Racine peint par des syllabes brèves l'atteinte rapide de l'amour :

Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue.

La rapidité d'une action :

Le flot qui l'apporta recule épouvanté.

C'est ainsi qu'il peint par des syllabes longues l'abattement, la langueur :

N'allons point plus avant, demeurons, chère Œnone.
Je ne me soutiens plus, ma force m'abandonne,
Mes yeux sont éblouis du jour que je revoi,
Et mes genoux tremblants se dérobent sous moi.
Que ces vains ornements, que ces voiles me pèsent!

La vaste horreur d'un lieu :

Moi-même il m'enferma dans des cavernes sombres,
Lieux profonds et voisins de l'empire des ombres.

La tristesse :

Ses gardes affligés
Imitaient son silence autour de lui rangés
Ses superbes coursiers
L'œil morne maintenant et la tête baissée,
Semblaient se conformer à sa triste pensée.

C'est ainsi que Boileau, par un heureux mélange de longues et de brèves, peint d'une manière admirable le caractère de la Mollesse :

La Mollesse oppressée
Dans sa bouche à ce mot sent sa langue glacée,
Et lasse de parler, succombant sous l'effort,
Soupire, étend les bras, ferme l'œil, et s'endort.

Nous n'avons rien dans notre langue de plus beau que ces vers; le dernier surtout est admirable, et, dans le second, on voit effectivement la langue glacée de la Mollesse; on la voit glacée par l'embarras que cause la rencontre de ces monosyllabes *sa, ce, sent, sa*, qui augmente encore par ces mots où *gue* et *gla* font presque au lecteur l'effet que Boileau dépeint.

— Mus. Durée relative que les notes ou syllabes doivent avoir. La quantité produit le rhythme.

— Philos. *Quantité des jugements.* Se dit, dans quelques anciens systèmes de logique, et dans le kantisme, de la propriété qu'ont les jugements d'être généraux, particuliers ou singuliers.

— Syn. comp. QUANTITÉ. ACCENT. *L'accent* marque l'élévation ou l'abaissement de la voix dans la prononciation d'une syllabe, au lieu que la *quantité* marque le plus ou le moins de temps qui s'emploie à la prononcer.

QUANTUM. s. m. (pr. *kouan-tomm*). Mot latin qui s'emploie quelquefois pour exprimer la part que chacun doit payer dans une répartition faite au prorata.

QUAPACTOTL. s. m. (pr. *koua-pak-totl*). Ornith. Oiseau rieur, coucou du Mexique. Les anciens Mexicains le regardaient comme un oiseau de mauvais augure.

QUAPALIER. s. m. (pr. *koua-pa-lié*). Bot. Genre de plantes d'Amérique, de la famille des liliacées, renfermant trois espèces. Une d'entre elles est cultivée à la Guiane et dans les autres colonies françaises de l'Amérique, sous le nom de *châtaignier*, parce que ses fruits ont la forme et le goût de la châtaigne.

QUAPOYER. s. m. (pr. *koua-poua-ié*). Bot. Genre de plantes de la Guiane, de la famille des guttifères, renfermant deux espèces. Toutes les parties du quapoyer à petits fruits rendent un suc blanc, transparent et visqueux; le quapoyer à longs fruits rend une gomme jaune qui se dissout dans l'eau.

QUAQUESCENDRE. s. m. (pr. *koua-ké-san-dre*). Mot barbare que l'on emploie quelquefois pour Caquesangue.

QUARANTAIN. s. m. (de *quarante*, parce qu'ils ont quatre mille fils à la chaîne, ou quarante fois cent). Comm. Se dit de draps très-fins qu'on fabrique dans le Languedoc.

— Agric. Variété de maïs.

— Bot. V. QUARANTAINE.

QUARANTAINE. s. f. (pr. *ka-ran-tè-ne*; de l'ital. *quarantana*; fait du lat. *quadraginta*). Nombre de quarante ou environ. Une quarantaine d'écus, de francs, de maisons, de jours, d'années, etc.

— *L'opulente quarantaine.* On a appelé autrefois ainsi les fermiers généraux, parce qu'ils n'étaient alors que quarante. Cent mille écus répandus à propos lui procurèrent l'honneur d'être agrégé à l'opulente *quarantaine.* (La Bruy.)

— Nom qu'on donnait autrefois au Carême.

— Absol. *Jeûner la quarantaine.* Jeûner quarante jours. A quel propos nous amener le galant qui vient de jeûner la *quarantaine?* (La Font.) || *Jeûner la sainte quarantaine.* Jeûner pendant tout le Carême.

— Fam. L'âge de quarante ans. Approcher de la quarantaine. Atteindre, avoir la quarantaine. Passer la quarantaine.

— Anc. jurispr. Trêve de quarante jours, pendant laquelle l'offensé ne pouvait venger son injure. Cette trêve fut ordonnée par saint Louis; on l'appelait aussi *quarantaine le roi.*

— Anc. métrol. Mesure agraire de quarante perches.

— Bot. Un des noms vulgaires de la giroflée rouge.

— Hortic. Variété annuelle de la giroflée rouge et de la blanche. || Nom qu'on donne, dans quelques cantons, à la navette d'été.

— Mar. Séjour plus ou moins long que les personnes, les effets et les marchandises qui viennent d'un pays infecté ou soupçonné de contagion, sont obligés de faire dans un lieu séparé de la ville où ils arrivent. Le délai de la quarantaine, fixé primitivement, comme le mot l'indique, à quarante jours, a été bien diminué depuis l'affaiblissement et la rareté des maladies pestilentielles. Ce fut Barnabo, seigneur de Milan, qui le premier enjoignit de purifier avec le plus grand soin tout ce qui proviendrait des pestiférés, auxquels il interdit, sous peine de mort, l'entrée de la Lombardie, en 1383. Les Vénitiens, pour concilier l'intérêt de leur commerce dans le Levant avec les précautions commandées par le soin de la santé publique, bâtirent dans l'île de Saint-Lazare des auberges de quarantaine, que l'on appela lazarets, de 1423-1468. Ce fut aussi dans cette ville que furent fondés les premiers établissements réguliers des quarantaines, en 1484. En France, ce ne fut guère qu'après la peste qui éclata à Marseille, en 1589, que l'on y vit élever pour la première fois des lazarets. Ce ne fut que vers l'an 1665 que les nations commerçantes de l'Europe délivrèrent les premières lettres de santé. La peste, qui est endémique dans le Levant, ne s'y maintient et ne s'y propage que par l'absence de toutes précautions, car elles sont condamnées comme des nouveautés impies proscrites par le Coran. Le pacha d'Égypte cependant établit un lazaret au Caire, en 1812; mais par ordre du divan de Constantinople, en 1814, une frégate y fut expédiée et le détruisit de fond en comble. Depuis son émancipation, le vice-roi l'a réédifié, et les mesures de précaution et les quarantaines sont observées dans toute l'étendue de ses États. Les entraves que la quarantaine impose au commerce sont-elles bien positivement toujours commandées pour la santé publique? D'un côté, des faits nombreux, authentiques, présentés par les hommes les plus recommandables, établissent que les maladies pestilentielles sont contagieuses, et que les quarantaines sont la meilleure, l'unique barrière qu'on puisse leur opposer; d'un autre côté, des médecins non moins distingués soutiennent que ces maladies ne sont jamais contagieuses; que, loin d'en préserver les populations, les quarantaines produisent un effet contraire; enfin, qu'il est inutile de séquestrer les individus qui sont atteints de peste, de fièvre jaune, etc., et d'opérer la destruction des objets qui ont servi pendant leur maladie. Des observations curieuses, des faits intéressants, également authentiques, viennent étayer cette opinion, et produisent un doute complet. On conçoit dès lors que la question de savoir, en définitive, s'il faut maintenir ou supprimer les quarantaines, est fort grave. Dépositaire de la salubrité publique, le gouvernement ne doit marcher qu'avec une extrême circonspection vers la réforme de notre système sanitaire, et si, d'une part, la science semble pencher pour les non contagionistes, la prudence, d'autre part, commande que, dans le doute, on ne livre pas légèrement des populations entières aux ravages de fléaux aussi destructeurs. La quarantaine rigoureuse est de quarante jours. Ne faire que dix jours de quarantaine. Abréger la quarantaine. Observer la quarantaine. Être en quarantaine. Faire une quarantaine de quinze jours. Navires qui font quarantaine avant que d'entrer dans le port. Obliger un vaisseau de faire la quarantaine, de faire quarantaine. La peste est dans ce pays-là, on fait faire la quarantaine à ceux qui en viennent, avant de les laisser entrer dans le royaume, dans la ville, etc. Faire faire la quarantaine à des marchandises.

— *Quarantaine particulière.* Celle à laquelle sont toujours soumis par précaution, nonobstant la patente nette, les bâtiments venus de Constantinople, de son canal et du voisinage, de la mer Noire et de Gibraltar, à cause de la fréquence de la peste au Levant et en Barbarie, qui s'étend aussi aux vaisseaux arrivés de la Vera-Cruz, de la Havane et autres régions équatoriales où la fièvre jaune est fréquente. || *Quarantaine d'observation.* Celle à laquelle sont soumis les navires qui ont été visités avec communication par des corsaires barbaresques, ou même par des vaisseaux de guerre et des corsaires, de nations européennes belligérantes. || On entend aussi par la la quarantaine qu'on fait faire sur terre, durant le règne des épidémies, à ceux qui arrivent d'un lieu où règne la maladie, ou qui sont convalescents de cette maladie, avant de leur communiquer avec le public.

— Corde de la grosseur du petit doigt, dont les marniers se servent pour raccommoder leurs cordages.

— Fig. Les nouvelles écoles, les nouvelles sectes, etc., ont besoin de l'épreuve du temps; c'est une sorte de *quarantaine* à laquelle il est bon, il est raisonnable de soumettre tous les nouveaux produits des sciences, de la littérature et des arts. (Duclos.)

QUARANTANIA. Géogr. Montagne de Syrie, entre Jérusalem et Jéricho. On suppose que c'est sur cette montagne qu'eut lieu la tentation de Jésus-Christ.

QUARANTE. adj. des 2 g. (pr. *ka-ran-te*; du lat. *quadraginta*). Quatre fois dix. Quarante hommes. Quarante francs. Quarante ans. Quarante jours. Le nombre quarante. Numéro quarante. Puisqu'ainsi dans deux mois tu prends *quarante* villes. (Boil.) *Quarante* gentilshommes avaient dîné en bas et bu chacun *quarante* santés. (Mme de Sév.)

— On sous-entend quelquefois le substantif.

Quand nous sommes *quarante* on se moque de nous,
Sommes-nous trente-neuf, on est à nos genoux.
(FONTENELLE.)

De l'amant le mieux fait et le plus vertueux
Une fille à seize ans souffre à peine les vœux;
Son orgueil en rebute autant qu'il s'en présente,
Mais tout lui paraît bon quand elle en a *quarante.*
(BOURSAULT.)

— Les nombres composés de quarante prennent un trait d'union. Quarante-un. Quarante-deux. Quarante-trois, etc. Cependant on écrit sans trait d'union quarante mille soldats, quarante mille chevaux, etc. || On dit aussi quarante et un.

— Liturg. cathol. *Les prières de quarante heures*, ou elliptiquement, *les quarante heures.* Prières particulières que l'on fait devant le Saint-Sacrement dans les calamités publiques, pendant le jubilé, les jours gras, etc. Ces prières ont été ainsi appelées, parce qu'à leur institution elles devaient durer quarante heures sans interruption, en mémoire des quarante heures que le corps de Jésus-Christ demeura dans le sépulcre. Leur origine ne remonte pas plus haut qu'à l'an 1560, époque à laquelle le pape Pie IV permit à l'archiconfrérie de Rome de les célébrer, et accorda des indulgences à tous ceux qui y assisteraient. Cette dévotion se répandit successivement dans tous les pays chrétiens. Aujourd'hui ces prières se font souvent. On les divise en ordinaires et en extraordinaires. Les ordinaires sont fixées aux trois jours qui précèdent le Carême. Les extraordinaires ne se célèbrent que dans les calamités publiques, de l'ordre de l'évêque et du consentement des magistrats.

— Archéol. *Les quarante colonnes.* V. TCHEL-MINAR.

— s. m. Le nombre quarante. Le quotient de quarante divisé par huit est cinq.

— absol. *Les quarante de l'Académie française*, ou simplement, *les quarante.* Les membres de l'Académie française, parce qu'ils sont toujours au nombre de quarante.

— Piron appelait les garçons du Louvre, *le pré des quarante.*

— Hist. *Le tribunal des Quarante.* V. QUARANTIE.

— Antiq. gr. *Les Quarante.* Titre de quarante magistrats athéniens, qui parcouraient l'Attique pour juger les délits peu graves.

— *Le trente et quarante.* Jeu de hasard qui se joue avec un sixain de cartes complet. Jouer au trente et quarante.

— *Le quarante de cartes.* Nom d'un jeu de cartes.

— Au jeu de paume. *Avoir quarante-cinq.* Avoir les trois quarts d'un jeu, le jeu étant de soixante points.

— Fig. et fam. *Avoir quarante-cinq sur la partie.* Avoir de grands avantages dans une affaire, et être presque assuré d'y réussir.

QUARANTE-LANGUES. s. m. Ornith. Oiseau que l'on appelle aussi Polyglotte ou moqueur.

QUARANTENAIRE. adj. des 2 g. Jurispr. De quarante ans. Prescription quarantenaire.

QUARANTENIER. s. m. Mar. Cordage formé de trois petits cordons, faits chacun de trois, quatre ou cinq fils de caret. || *Gros quarantenier.* Celui qui est formé de cinq fils. || *Petit quarantenier.* Celui qui n'a que trois fils.

QUARANTIE. s. f. (pr. *ka-ran-ti*). Hist. Nom qu'on donnait, dans la république de Venise, à trois tribunaux composés de quarante membres. Ordonnance de la quarantie. || *Quarantie civile vieille.* Tribunal d'appel des sentences rendues par les magistrats subalternes de la ville. || *Quarantie civile nouvelle.* Tribunal d'appel des sentences rendues par les magistrats extra-muros. || *Quarantie criminelle.* Tribunal qui connaissait de tous les crimes, hors les crimes d'État.

QUARANTIÈME. adj. des 2 g. (pr. *ka-ran-tiè-me*; du lat. *quadragesimus*). Se dit des objets qui en ont trente-neuf avant eux. Le quarantième jour. Être dans sa quarantième année.

— Les composés de ce nombre prennent un trait d'union. Quarante-unième. Quarante-deuxième, etc., etc. || On dit aussi quarante et unième.

— *La quarantième partie d'un tout.* Chaque partie d'un tout qui en a quarante.

— s. m. Se dit pour la quarantième partie d'un tout. Le quarantième. Un quarantième. Avoir un quarantième dans une affaire. Trois quarantièmes.

— Cout. Droit qui se levait à Nantes et dans toute sa prévôté sur les marchandises qui passaient devant Saint-Nazaire, et en montant de la mer à Nantes, ou en descendant de Nantes à la mer.

— s. des 2 g. Personne, chose qui occupe le quarantième rang. Être le quarantième de sa classe.

QUARANTINIER. s. m. (rad. *quarante*). Mar. Petite corde pour raccommoder les manœuvres.

QUARARIBÉ. s. m. (pr. *koua-ra-ri-bé*). Bot. Genre de plantes de la famille des malvacées, renfermant deux arbrisseaux d'Amérique.

QUARDERONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Quarderonner. S'empl. adjectiv. Marche quarderonnée.

QUARDERONNER. v. a. 1re conj. (des mots fr. *quart de rond*). Archit. Faire un quart de rond sur l'angle d'une pierre, d'une pièce de bois, d'un battant de porte, etc. Quarderonner les marches d'un perron.

— SE QUARDERONNER. v. pron. Être terminé en quart de rond. Cette poutre doit se quarderonner.

QUARÉOGRAPHE. s. m. Instrument nouveau au moyen duquel on peut dessiner la perspective avec la plus grande précision.

QUARERATA. s. m. M. Duras, pendant son *quarerata*, suivra le roi à l'armée, et commandera à toute la maison de Sa Majesté. (Mme de Sév.)

QUARESME. s. m. Se disait pour Carême. || *Le jour du grand quaresme.* Le dimanche des Rameaux.

— Ce mot était autrefois féminin. A l'entrée de la *quaresme*, après le jour que om (on) prent cendres. (Villehardouin.)

QUAROUB. s. m. Métrol. Monnaie d'Alger, en cuivre blanchi, valant environ 4 centimes.

QUARRE. s. f. (du lat. *quadratus*). V. CARRE.

— s. m. Se disait pour La partie supérieure. Le quarre de la main.

— Techn. Métier avec lequel on peut faire à la fois plusieurs piles.

QUARRÉ. adj. et s. (du lat. *quadratus*). V. CARRÉ.

QUARRÉ-LES-TOMBES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Avallon (Yonne); 2,440 hab.

QUARRÉMENT. adv. V. CARRÉMENT.

QUARRER (SE). v. pron. V. SE CARRER.

QUARRURE. s. f. V. CARRURE.

QUART. s. m. (pr. *kar*; du lat. *quarta*, quatrième; sous-entendu *pars*, partie). La quatrième partie d'un tout. Il faut en rabattre le quart, un bon quart. Réduire au quart. Du tiers au quart. Un quart d'heure. Deux heures et un quart. Deux heures un quart. Deux heures trois quarts. Trois heures moins un quart. Le quart vient de sonner. Pendule qui sonne les quarts. Un quart de lieue. Un quart de cercle. Un quart de muid. Un quart de boisseau. Une aune et un quart. Une aune un quart. Une aune trois quarts. N'avoir pas le quart tant de peine qu'un autre. Avoir le quart d'une succession. Avoir son quart dans une affaire. Entrer dans quelque chose pour un quart, pour son quart. Créteil est à deux lieues un *quart* au S.-E. de Paris. (Dulaure.) L'homme le plus raisonnable en apparence est peut-être fou les trois *quarts* de sa vie. (Boiste.) De ce que promettent l'amour et l'espérance, il faut en rabattre les trois *quarts.* (Id.) Les hommes ne sont pas bons à grand'chose; fripons ou sots, voilà pour les trois *quarts*; pour l'autre *quart*, il se tient chez soi. (Volt.)

— Il serait peut-être plus logique de dire *trois heures et trois quarts* que *quatre heures moins un quart.* Est-il en effet très-raisonnable de préférer, à une idée qui est exacte et complète, une autre idée que l'on sait devoir soi-même bientôt modifier? Ne convient-il pas mieux d'énoncer l'unité réelle et la fraction qu'on y ajoute, que d'énoncer une fausse unité qu'il faut aussitôt détruire. Quand les *trois quarts* sont passés, et que l'on compte par minutes, nous croyons cependant que l'énonciation de l'heure doit plutôt avoir lieu par soustraction que par addition, c'est-à-dire qu'il vaut mieux dire, *quatre heures moins cinq minutes, moins dix minutes*, que *trois heures cinquante-cinq minutes, cinquante minutes*, parce que la première manière de parler est un peu plus claire que la seconde, et que la considéra-

tion de la clarté doit, en fait de langage, dominer toutes les autres.

— QUART D'HEURE. V. plus bas.

— *Portraits de trois quarts.* Portrait où un des côtés de la figure est vu de face, et l'autre côté en raccourci. || On dit aussi *se faire peindre de trois quarts.*

— *Levraut de trois quarts*, ou *levraut trois quarts.* Levraut qui est presque parvenu à la grandeur d'un lièvre.

— Se disait pour La quatrième partie d'un boisseau, d'une aune, etc. Acheter un quart de blé. Cette étoffe a trois quarts, a cinq quarts.

— *Demi-quart.* La moitié d'un quart. Lever douze aunes demi-quart d'étoffe, douze aunes d'étoffe et demi-quart.

— Caisse de sapin pour les raisins secs.

— Petit baril pour le hareng blanc.

— Archéol. fr. Petite monnaie qui valait quatre deniers.

— *Quart d'écu.* Ancienne monnaie d'argent qui valait d'abord quinze ou seize sous, et qui, plus tard, en a valu souvent davantage. C'était environ le quart de l'écu d'or, fixé à 60 sous, en 1577. Cette monnaie, frappée sous Henri III, eut cours en 1646.

— Prov. *Cet homme n'a pas un quart d'écu.* Il est fort pauvre, il n'a point d'argent.

— Métrol. *Quart dobrao.* Monnaie d'or de Portugal, valant 22 fr. 64 cent. || *Quart guinée.* Monnaie d'or d'Angleterre, 6 f. 62. || *Quart pistole.* Monnaie d'or d'Espagne, valant, avant 1772, 5 f. 40; de 1772 à 1785, 5 f. 36; depuis 1786, 5 f. 08. || *Quart ducat.* Monnaie d'or de Suède, valant 2 f. 93. || *Quart sequin.* Monnaie d'or de Turquie. *Le quart sequin de Sélim III*, de 1788 et 1789, vaut 2 f. 45; *le quart sequin de zermabhoub de Sélim III*, 1 f. 83. || *Quart de Fribourg.* Monnaie suisse d'argent, valant 1 f. 61. || *Quart scudo.* Monnaie d'argent de Piémont, valant 1 f. 77. || Monnaie d'argent de Sardaigne, valant 1 f. 18. || *Quart piastre.* Monnaie d'argent de Tunis, valant 0 f. 35. || *Quart*, mesure de Belgique, pour les blés, valant 79 litr. 63. On l'appelle aussi *razière.* || Ancienne mesure de Berlin pour les liquides, valant 1 lit. 17. || Nouvelle mesure de la même ville, valant 1 litre 14. || *Quart de Brême*, 0 lit. 94. || Le quart de muid français valait 72 lit. || Le quart botte valait 106 lit. || Le quart pour l'huile de baleine, à Amsterdam, vaut 117 lit. || Le quart de rondelle, pour la bière, à Lille, valait 38 lit. || Le quart pour l'ale, à Londres, vaut 1 lit. 14. || Le quart pour le vinaigre, à Orléans, valait 106 lit.

— Fin. *Quart en sus.* Augmentation du quart de la somme qui se payait avec et outre la somme même.

— Les sous ayant augmenté par leur marque du *quart en sus*, ont valu quinze deniers au lieu de douze.

— *Quart du méridien.* Arc du méridien terrestre, compris entre le pôle boréal et l'équateur, dont la longueur a servi de base à la nouvelle division des poids et mesures.

— *Quart de portion.* S'est dit, dans les hôpitaux militaires, de la mesure d'aliments des malades sortant de l'état de diète.

— Cout. *Quart de bailliage.* Droit dû au seigneur de Chazeron par ceux qui faisaient feu et résidence en sa seigneurie. || *Quart de denier.* Le quart du quart, c'est-à-dire la huitième partie du prix d'un office.

— Archit. *Quart de rond.* Moulure tracée au compas, et qui est la quatrième partie de la circonférence d'un cercle. Corniche terminée par un quart de rond. Quart de rond orné d'oves. || Lorsque la moulure se présente par son côté concave, elle prend le nom de *cavet.*

— Les orfèvres donnent le même nom à un ornement qui règne au bas du pied d'un chandelier, et qui forme une espèce de moulure convexe.

— Anc. art milit. *Quart de canon.* Se disait de la pièce de douze. || *Quart de manche.* La plus petite subdivision d'un bataillon. || *Feu de quart de rang.* Se disait de certains feux successifs.

— Art milit. *Quart de conversion.* Mouvement par lequel une des ailes d'une troupe parcourt un quart de cercle, tandis que l'autre aile pivote en raccourcissant le pas, de manière que le front devient perpendiculaire à la ligne qu'il occupait.

— Astron. *Quart de cercle mural.* Instrument qui consiste en un grand quart de cercle de cuivre, fixé contre un mur dans le plan du méridien, et portant une lunette mobile autour de son centre, pour observer le passage des astres à diverses hauteurs.

— *Quart de cercle.* Instrument de mathématiques, qui est la quatrième partie d'un cercle divisé par degrés, minutes et secondes, muni d'une lunette fixe ou mobile. On se sert du quart de cercle pour prendre les hauteurs, les distances, et pour faire plusieurs autres opérations en astronomie et dans d'autres sciences. || *Quart de cercle de Gunter.* Espèce de cadran tracé sur un quart de cercle, dont les degrés marquent les hauteurs au moyen d'un fil à plomb. || *Quart de cercle de Lutton ou de Collins.* Quart de cercle sur lequel on peut voir la hauteur d'un astre, et en même temps l'heure du lever du soleil, son amplitude, l'heure qu'il est, l'azimut, etc., pourvu qu'on ait rectifié ou mis le grain sur le degré, ou sur le jour convenable; c'est une projection stéréographique sur le plan de l'écliptique.

— *Quart de cercle des arpenteurs.* Quart de cercle circulaire, garni de deux pinnules immobiles, et d'une règle mobile en alidade, portant aussi deux pinnules.

— *Quart de cercle horodictique.* Espèce de cadran.

— Géom. *Quart de cercle.* Arc de quatre-vingt-dix degrés en quatrième partie de circonférence. C'est la mesure d'un angle droit. || Espace compris entre un arc de 90 degrés et deux rayons perpendiculaires l'un à l'autre au centre d'un cercle, de la circonférence duquel cet arc de 90 degrés fait partie.

— Horlog. *Pièce des quarts.* La pièce qui, dans une montre ou une pendule à répétition, sert à faire sonner les quarts.

— Législat. *Quart de réserve.* Le quart des bois des communes, des hospices et autres établissements publics, qui doit être distrait pour croître en futaie.

— Manég. *Quart en quart.* Sorte de volte. || *Travailler un cheval de quart en quart.* Le conduire trois fois sur chaque ligne du carré.

— Mar. Temps qu'une partie de l'équipage est à faire une certaine fonction que tous doivent faire tour à tour. Se dit surtout en parlant de la garde du bâtiment. Le quart est de différente durée selon les différentes nations. En France, le jour se partage en deux parties de six heures chacune, et la nuit en trois parties de quatre heures. Chaque quart en particulier se désigne par le nom de l'heure où il commence. Il y a d'autres manières de diviser les quarts pour moins fatiguer les équipages. Ce matelot a fait son quart. Relever un officier qui a fait son quart. Être de quart. Banc de quart. Les gens de quart. L'officier de quart. Prendre le quart. Laisser le quart. Faire bon quart. || *Quart de vent, quart de rumb.* La quatrième partie de la distance qui est entre deux des huit vents principaux. Ces divisions forment entre elles des angles de onze degrés quinze minutes, de manière que toute la boussole est divisée en trente-deux quarts de vent. Le vent change de trois, quatre, cinq quarts, lorsque sa direction nouvelle fait avec la précédente un angle de trois, quatre, cinq fois onze degrés quinze minutes; de même un bâtiment arrive de tant de quarts. || *Être de quart, faire le quart.* Être de garde, veiller à la sûreté du bâtiment et faire les manœuvres nécessaires.

— Par extens. Le nom de *quart* a été donné à une partie de l'équipage qui alterne avec l'autre dans le service, de manière à ce qu'une partie se repose à son loisir, tandis que l'autre division travaille aux choses les plus instantes, ou bien veille pour être employée à la première réquisition de l'officier qui commande. || *La bordée de quart.* La partie de l'équipage qui est actuellement chargée de faire le travail du navire. || *La bordée qui n'est pas de quart.* Celle qui se repose ou se trouve libre de son temps.

— Mus. *Quart de soupir.* Valeur de silence qui est la quatrième partie d'un soupir et l'équivalent d'une double croche. || *Le demi-quart de soupir* est le silence d'une triple croche. || *Quart de ton.* Intervalle que le calcul ni l'oreille ne peuvent déterminer précisément, bien qu'il paraisse avoir fait la base du système enharmonique des anciens. Le quart de ton proprement dit n'est d'aucun usage dans la musique moderne. On dit cependant *un quart de ton trop haut* ou *trop bas*, pour désigner une distance du ton véritable, moindre qu'un demi-ton; mais non une distance précise. Quelques musiciens confondent le quart de ton et le comma.

— Fam. *Le tiers et le quart.* Toutes sortes de personnes indifféremment et sans choix. Conter ses affaires au tiers et au quart. Médire du tiers et du quart. Donner son bien au tiers et au quart.

> Bien souvent le voisin en a sa bonne part,
> Et l'on y sait médire et du tiers et du *quart.* (Mol.)

QUART, ARTE. adj. (pr. *kar, kar-te*; du lat. *quartus*, quatrième). S'est dit pour Quatrième. Un *quart* voleur survient qui les accorde net. (La Font.) Il n'est guère usité aujourd'hui que dans les locutions suivantes.

— Chass. *Le quart an*, ou en un seul mot, *le quartan d'un sanglier.* Sa quatrième année. Ce sanglier est à son quart an.

— Fin. *Le quart denier.* Droit qui se payait aux parties casuelles pour la résignation des offices.

— Pathol. *Fièvre quarte.* Fièvre intermittente qui laisse au malade deux jours d'intervalle. Avoir la fièvre quarte. Remède spécifique pour la fièvre quarte. Le valet de chambre de M. de Neuchèse, évêque de Châlons, sous Louis XIV, disait, en parlant de son maître, dont on lui demandait des nouvelles: Monseigneur a eu la fièvre *quarte* depuis hier matin. (Mme de Sévig.) || *Fièvre double quarte.* Celle qui vient deux jours consécutifs, qui cesse le troisième, et qui revient le quatrième. || *Fièvre quarte double.* Celle qui a, de trois jours en trois jours, deux accès dans le même jour. || *Fièvre triple quarte* ou *fièvre quarte triple.* Celle qui a trois accès chaque quatrième jour. Quelques auteurs néanmoins appellent *quarte triplée* celle qui a de trois jours en trois jours trois accès dans le même jour, mais il est fort douteux que ce type se soit jamais présenté. || *Type quarte.* Marche propre à certaines maladies périodiques, dont les symptômes se montrent de trois en trois jours, sous la même forme.

QUARTADÉCIMANIEN. s. m. (pr. *kar-ta-dé-ci-ma-niein*). Antiq. Soldat romain de la quatorzième légion.

QUARTAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Quartager. S'empl. adjectiv. Vigne quartagée.

QUARTAGER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend un *e* muet après le *g* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *a* ou par un *o*. *Nous quartageons. Je quartageais*, etc. *Quartageant.* Agric. Donner un quatrième labour aux vignes.

QUARTAINE. adj. f. (pr. *kar-tè-ne*; du lat. *quartana*, fait de *quartus*, quatrième). Il n'est plus usité que dans cette locution pop.: *Fièvre quartaine*, qu'on dit quelquefois par imprécation. Que la fièvre quartaine te serre! || *Tes fièvres quartaines!* Imprécation particulière à la nation française. Elle est fondée sur ce que les Français étant naturellement prompts et impatients, jusqu'à vouloir, comme on dit, jouer à quitte ou double, c'est-à-dire mieux aimer mourir que de traîner si longtemps en langueur, ce leur est un grand supplice que de se voir malades de la fièvre quarte, qui est une maladie chronique et de longue durée. Si vous y manquez, votre fièvre *quartaine.* (Mol.) Que la fièvre *quartaine* puisse serrer bien fort le bourreau de tailleur! (Id.) Je vous mettrais en chien courtaut les fuyards de Pavie. Leur fièvre *quartaine!* Pourquoi ne mouraient-ils là plutôt que laisser leur bon prince en cette nécessité? (Rabel.) Tu seras bien poivré. Je seray, répondit Panurge, tes fortes fièvres *quartaines*, vieux fou mal plaisant que tu es. (Id.)

QUARTAIRE. s. m. Anc. métrol. Petite mesure romaine qui valait le quart du setier, ou environ treize centilitres et demi; elle était employée pour les choses sèches et les choses liquides.

QUARTAIRE. adj. des 2 g. Architecture de la quatrième époque. Période, construction quartaire.

QUARTAL. s. m. (rad. *quart*). Métrol. Sorte de mesure de grains en usage en quelques lieux de France.

QUARTAN. s. m. (pr. *kar-tan*; ét. lat., *quartus*, quatrième; *annus*, année). Chass. La quatrième année d'un sanglier. Être à son quartan, dans son quartan. On écrit aussi *quart an* en deux mots. V. QUART.

QUARTANIEN. s. m. Antiq. Soldat romain de la quatrième légion.

QUARTANIER. s. m. (pr. *kar-ta-nié*; du lat. *quartanus*). Chass. Sanglier de quatre ans. Poursuivre, prendre un quartanier.

QUARTAS. s. m. Métrol. Monnaie d'Espagne de cuivre, qui n'est plus en usage.

QUARTATION. s. f. (pr. *kar-ta-cion*; du lat. *quartus*, quatrième). Métall. Opération par laquelle on joint avec de l'or assez d'argent pour que, dans la masse totale, il n'y ait qu'un quart d'or contre trois quarts d'argent, parce que, sans cela, l'eau-forte n'agirait pas sur l'alliage.

QUARTAUT. s. m. (pr. *kar-tô*; rad. *quart*). Vaisseau tenant la quatrième partie d'un muid ou 67 litres. Un quartaut de vin. || La capacité du quartaut varie suivant les lieux où il est en usage. En Champagne, il contient 91 litres; à Mâcon, 106 litres; à Orléans, à Beaune et à Châlons-sur-Saône, 114 litres; à Paris, 67 litres; en Auvergne, 137 litres.

> Sur des écrits laborieux
> Je ne veux point user ma vie,
> Je donnerais les héros et les dieux,
> Et toute la mythologie,
> Pour un *quartaut* de Condrieux. (Gresset.)

QUART-BISCUITÉ. adj. m. Admin. milit. Se dit du pain de munition qui est quatre fois moins cuit que le biscuit.

QUART-BOUILLON. s. m. Anc. cout. Droit sur le sel.

— *Pays de quart-bouillon.* On appelait ainsi, avant 1790, en France, les pays qui avaient la faculté de s'approvisionner de sel par des sauneries particulières, où l'on faisait bouillir un sable imprégné d'eaux salines, à la charge de verser à leurs frais et gratuitement dans les greniers du roi le quart du produit de leur fabrication. Ce versement en nature avait été dans la suite converti en un droit pécuniaire équivalent. Dans les pays de quart-bouillon était comprise une partie de la Basse-Normandie.

QUART-DE-DAVIS. s. m. Instrument astronomique pour prendre les hauteurs, inventé par l'Anglais Davis.

QUART-D'HEURE. s. m. Quatrième partie d'une heure. Un *quart d'heure.* Un *quart-d'heure* est cher. (La Font.)

— Très-court espace de temps. On trouve à Paris des amis intimes d'un *quart-d'heure.* (Volt.)

— Fam. *Passer un mauvais quart-d'heure.* Éprouver quelque chose de fâcheux. On lui fait passer un mauvais quart d'heure.

— Prov. et fig. *Le quart-d'heure de Rabelais.* Le moment où il faut payer son écot. || Par extens. Tout moment fâcheux, désagréable. A la guerre, il y a l'heure du berger et le *quart-d'heure* de Rabelais. (Boiste.) || On sait l'embarras où se trouva Rabelais, faute d'argent, dans une hôtellerie de Lyon, et le singulier expédient que lui suggéra son génie bouffon, pour s'en tirer, et se faire conduire à Paris aux frais du procureur du roi.

QUARTE. s. f. (du lat. *quarta*). Ancienne mesure contenant deux pintes. Une quarte de bière. || C'était aussi une mesure de grains, particulièrement en usage à Briare. || Mesure usitée à Venise pour les liquides et pour les grains.

— Soixantième partie de la tierce, qui est elle-même la soixantième partie de la seconde. Il en faut 216,000 pour une minute, et 12,960,000 pour une heure ou pour un degré.

— Art vétér. Fente qui se forme au sabot du cheval. On l'appelle plus souvent *seime quarte.*

— Anc. cout. Banlieue qui comprenait une étendue de quatre milles, ou qui était composée de quatre villages.

— Anc. jurispr. *Quarte canonique.* Ce qui était dû au curé du défunt, pour pouvoir transporter le corps dans une autre paroisse: c'était ordinairement le quart du luminaire. On disait aussi *quarte funéraire.* || *Quarte de conjoint pauvre.* Portion que l'époux survivant pouvait demander, en certains cas, sur la succession de son conjoint prédécédé.

— Dr. rom. *Quarte falcidie* ou *falcidienne.* Le quart des biens que pouvait retenir l'héritier surchargé de legs. Lorsque les legs particuliers absorbaient plus des trois quarts de la succession, il y avait à son profit un quart mis en réserve, en sorte que les legs devaient être réduits jusqu'à due concurrence. || *Quarte trébellienne* ou *trébellianique.* Le quart qui devait demeurer à un héritier chargé de rendre l'hérédité à un autre. || *Quarte pégasienne.* Portion de bien désignée par le sénatus-consulte du consul Pégasus, sous Vespasien: il autorisa l'héritier institué à retenir cette portion sur tous les fidéicommis, soit d'universalités, soit d'objets particuliers, qu'il serait chargé de remettre.

— Escr. Manière de porter un coup d'épée ou de fleuret, en tournant le poignet en dehors. Porter une botte en quarte. || On dit aussi absol. Porter de quarte. Pousser de quarte. Parer à la quarte.

— Jeux. Se disait autrefois de quatre cartes de même couleur qui se suivent. As, roi, dame et valet font une quarte major. Avoir quarte de roi. Avoir une quarte basse. On dit aujourd'hui *quatrième.*

— Mus. Intervalle de deux tons et demi, en montant ou en descendant. || On dit aussi, *l'intervalle d'une quarte, de quarte.* || *Quarte simple.* Cinq demi-tons. || *Quarte diminuée* ou *fausse quarte.* Intervalle de deux tons ou quatre demi-tons. || *Quarte augmentée* ou *superflue.* Intervalle de trois tons, ou six demi-tons. || *Quarte de Nazard.* Jeu d'orgue qui fait partie des jeux de mutation. || *Quarte préparée.* Se dit d'une préparation qui consiste à faire entendre dans l'accord précédent une des deux notes qui forment la quarte de l'accord suivant, pour éviter l'effet dur et désagréable qu'elle produirait si on la faisait entendre sans cette préparation. || *Quarte résolue.* Se dit lorsqu'une des notes qui la forment doit se faire entendre dans l'accord suivant.

— QUARTES. s. f. pl. Parties de l'hémisphère visibles entre le méridien et le premier vertical.

QUARTE-FAGOT. s. m. (de l'ital. *fagotto*, basson). Mus. Sorte de basson.

QUARTE-FEUILLE. s. f. Blas. Fleur qui a quatre feuilles. || *Quarte-feuille double.* Celle qui a huit feuilles.

QUARTEL. s. m. Relat. Nom donné, au Brésil, à de petits postes militaires établis dans les lieux déserts de l'intérieur et de la côte, pour protéger les voyageurs.

QUARTELAGE. s. m. Féod. Droit en vertu duquel le seigneur s'emparait du quart du blé ou du vin récoltés par ses vassaux.

QUARTELÉE. s. f. Anc. métrol. Mesure agraire, équivalant à 27 ares 3 déciares.

QUARTELETTE. s. f. Comm. Se dit, dans le nord de la France, du quart d'une tonne de savon noir.

— Espèce d'ardoise.

QUARTEMENT. adv. S'est dit pour Quatrièmement, en quatrième lieu.

QUARTENAIRE. adj. des 2 g. (pr. *kouar-te-nè-re*; du lat. *quaternarius*, de quatre, au nombre de quatre). S'est dit pour Quaternaire, qui a pour base le nombre quatre, ou ses diverses combinaisons; qui se compose de quatre données combinées ensemble. En outre disait que toute la puissance de dix consiste en quatre, c'est-à-dire en nombre *quartenaire.* (Amyot.)

— Ce mot a aussi été employé substantiv. Tellement que le *quartenaire* de Platon est en sa disposition bien plus ample, plus diversifié et plus parfait que non pas celui de Pythagoras. (Amyot.)

— Plusieurs écrivains modernes s'en sont également servis, soit comme substantif, soit comme adjectif. Plutarque dit encore que le *quartenaire* chez les Grecs était 36: composé des quatre premiers nombres pairs, et des quatre premiers nombres impairs. (De Guignes.) Comme les nombres qui composent le sacré *quartenaire* produisent, en se réunissant, le nombre dix, devenu le plus parfait de tous par cette réunion même, il fallut admettre dans le ciel dix sphères, quoiqu'il n'en contienne que neuf. (Barthél.) Dans l'échelle *quartenaire*, où l'on n'emploierait que les quatre caractères 0, 1, 2, 3, il en faudrait quatre. (Buff.)

QUARTENIER. s. m. V. QUARTINIER.

— Hist. Officier de la garde bourgeoise de Paris, au XVIe siècle.

QUARTER. v. n. 1re conj. (rad. quart).

Anc. mus. Procéder par quartes dans le contre-point ou le déchant.

— Escr. Oter son corps hors de la ligne, pour se défendre des passes.

— Aller entre deux ornières et les éviter. Il faut quarter.

— SE QUARTER. v. pron. S'éloigner des ornières, les éviter. Ce passage est mauvais, quartons-nous.

QUARTER. s. m. (pr. *kouar-terr*). Métrol. Monnaie d'argent de Hanovre, valant 0 fr. 70. ‖ Mesure anglaise de capacité, valant 290 litres 78.

QUARTÈRE. s. m. Anc. cout. Terre qui devait le quartelage à son seigneur.

— Métrol. Mesure agraire, qui valait depuis 20 ares 5 déciares, jusqu'à 23 ares 7 déciares.

QUARTERON. s. m. (pr. *kar-te-ron*; rad. *quart*). Poids qui était la quatrième partie d'une livre, équivalant à 125 grammes.

— Quatrième partie d'une livre dans les choses qui se vendaient au poids. Quarteron de beurre, de fromage, de graisse, etc.

— Quatrième partie d'un cent dans les choses qui se vendent par compte. Quarteron de pommes, de marrons, de bottes de foin, etc.

— Se dit, par extens., D'un certain nombre d'objets qu'on vend au compte. Le quarteron est de vingt-six à Paris, et de trente-deux dans quelques villes de France.

— Prov. *Il n'y a pas trois douzaines au quarteron.* Se dit quand on veut ménager quelque chose.

— *Demi-quarteron.* La moitié du poids d'un quarteron. ‖ La moitié d'un quarteron dans les choses qui se vendent au poids ou par compte.

— Métrol. Mesure de Lausanne, valant 13 litres 5.

— Un poète du XVI[e] siècle, nommé François Périn, a publié 101 quatrains moraux, qu'il a divisés en quatre quarterons.

— Techn. Livret de feuilles carrées dans lequel on place les feuilles d'or battues. Il en contient 25. ‖ Outil du papetier. ‖ Outil dont l'épinglier se sert pour trouer le papier dans lequel on place les épingles; c'est un ciseau à 25 pointes.

QUARTERON, ONNE. s. Celui, celle qui provient d'un blanc et d'une mulâtre, ou d'un mulâtre et d'une blanche.

QUARTESNIER. s. m. Anc. admin. Fermier du quart des vins vendus en détail.

QUARTETTO. s. m. Musiq. Morceau à quatre parties, plus petit que le quatuor.

QUARTIDI. s. m. (pr. *kouar-ti-di*; ét. lat., *quartus* quatrième; *dies*, jour). Le quatrième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

QUARTIENS. s. m. pl. V. QUARTUAIRES.

QUARTIER. s. m. (pr. *kar-tié*; rad. *quart*, ou de l'ital. *quartiere*). La quatrième partie de certains objets. Un quartier de veau. Un quartier d'agneau. Un quartier de mouton. Le quartier de devant, de derrière d'un agneau. Un quartier de pomme. Un quartier de poire. Couper une pomme en quatre quartiers.

— *Mettre en quartiers.* Mettre en pièces.

> L'attaquer, le mettre en *quartiers*,
> Sire loup l'eût fait volontiers. (LA FONTAINE.)

— *Son corps a été mis en quartiers, en quatre quartiers.* S'est dit en parlant d'un homme condamné à mort, dont on expose les membres en différents endroits après son supplice.

— Prov. *Tomber sur les quatre quartiers de quelqu'un.* Le traiter sans ménagement, avec une rigueur excessive. Métaphore prise du combat à l'espadon, où il fut toujours permis de porter des coups sur toutes les parties du corps d'un adversaire, tandis que dans les tournois et dans les duels judiciaires, on ne pouvait le frapper qu'au buste.

— Prov. et fig. *Je me mettrais en quatre quartiers pour lui, pour son service.* Il n'y a rien que je ne voulusse faire pour le servir. Je pense que pour moi, s'il était nécessaire, elle se mettrait en *quartiers*. (Benser.) ‖ On dit plus ordinairement par ellipse, *je me mettrais en quatre pour lui, pour son service.*

— Se disait particulièrement de la quatrième partie d'une aune. Un quartier d'étoffe. Un quartier de ruban. Un demi-quartier d'étoffe.

— Se dit, par extens., Des portions d'un tout qui n'est pas divisé exactement en quatre parties. Un quartier de pain, de gâteau, d'orange. Un quartier de vigne, de terre. Un petit quartier de terre.

— *Un quartier de terre.* Le quart d'un arpent. ‖ Dans le département de l'Aisne, il valait 8 ares 6 déciares, et, dans le département de la Charente-Inférieure, il valait de 67 ares 5 déciares à 102 ares 1 déciare. ‖ C'était aussi une mesure de grains en usage à Morlaix.

— *Bois de quartier.* Bois à brûler fendu en quatre.

— *Échalas de quartier.* Échalas faits de bois de chêne fendu, par opposition à ceux de bois blanc.

— *Quartier de lard.* Grande pièce de lard tirée de dessus un cochon.

— *Quartiers de pierre.* Gros morceau de pierre. ‖ Se dit particulièrement des grosses pierres dont une ou deux font la charge d'une charrette attelée de quatre chevaux. ‖ Se dit aussi des pierres de taille dont il y a un certain nombre au mètre cube.

— Art vétér. Chacune des parois latérales, interne et externe, du sabot du cheval. Le quartier de dedans. Le quartier de dehors. Les quartiers doivent être égaux en hauteur, autrement le pied serait de travers.

— *Ce cheval fait quartier neuf.* Se dit d'un cheval dont un des quartiers tombe par quelque cause que ce soit, et se trouve chassé par un autre quartier qui croît.

— Archit. *Quartier tournant.* Les marches qui sont dans l'angle d'un escalier, et qui tournent autour du noyau. ‖ *Quartier de vis suspendue.* Portion d'escalier à vis suspendue, destinée à raccorder deux appartements qui ne sont pas de plain-pied.

— Constr. *Donner quartier à une pierre, à une pièce de bois.* La retourner sur une autre face.

— Mar. *Quartier de réduction.* Instrument qui sert à résoudre plusieurs problèmes de pilotage, par les triangles semblables. ‖ *Quartier sphérique.* Instrument nautique, à l'aide duquel, connaissant la latitude du lieu et la déclinaison du soleil, on trouve l'heure de son lever, de son coucher, de son amplitude, etc. ‖ *Quartier anglais, quart de nonante.* Instrument dont les marins se servaient pour observer la hauteur des astres et que le quartier de réflexion a fait abandonner. ‖ *Quartier de réflexion.* C'est le plus parfait des instruments qu'on ait imaginés jusqu'ici pour observer en mer les hauteurs et les distances des astres. Sa construction et son usage sont fondés sur la propriété qu'ont les rayons lumineux de se réfléchir sur les miroirs plans en faisant un angle de réflexion égal à celui d'incidence. ‖ *Quartier de classes.* Se dit de certaines divisions de la population maritime. Ces divisions comprennent tout le littoral du royaume, et chacune d'elles s'étend sur quatre ou cinq myriamètres de côté. Un employé à la solde de l'administration maritime du gouvernement y tient les registres où figurent les noms, les âges et les qualités des marins qui appartiennent à un point du littoral. Les levées de gens de mer se font sur ces divers points, et sont dirigées vers des autorités supérieures lorsque l'exigent les besoins des armements de l'Etat.

— *Vent de quartier.* Vent qui ne souffle pas en poupe, mais un peu à côté.

— Métrol. Mesure de Hanovre, lit., 0,98; de Lubeck, 0,94; de Brunswick, 0,93; de Londres, 295,24. ‖ Le quartier de Calais valait, lit., 4,41; celui de Saint-Omer, 3,34.

— Techn. Morceau de métal laminé que le batteur d'or soumet à l'action du marteau. ‖ Peau qui doit être ajoutée à un soufflet. ‖ *Dresser un cuir de quatre quartiers.* Le plier en prenant les quatre pieds. ‖ *Le dresser des quatre faux quartiers.* Le plier des quatre coins, un peu en biaisant.

— *Quartier de soulier.* La pièce ou les deux pièces de cuir qui environnent le talon.

— *Les quartiers d'une selle.* Les parties sur lesquelles les cuisses du cavalier portent et reposent.

— *Quartiers d'un habit.* Les quatre morceaux principaux qui, quand ils sont assemblés, forment le corps et les basques d'un habit.

— Chacune des parties dans lesquelles une ville est divisée. La ville de Paris était autrefois divisée en vingt quartiers, elle l'est aujourd'hui en quarante-huit. Etre du même quartier. On fit des feux de joie dans tous les quartiers de la ville. Commissaire de quartier, du quartier. Ne prenez jamais de maison dans un quartier dont le peuple est ignorant et dévot. (Sénac.)

> Un galant de qui tout le métier
> Est de courir le jour de *quartier* en *quartier*. (BOILEAU.)

— Certaine étendue du voisinage. Il y a bonne compagnie dans nos quartiers. Habiter un quartier tranquille. Demeurer dans le même quartier.

— Se dit de tous ceux qui demeurent dans un quartier. Tout le quartier était en rumeur. Cette nouvelle fit mettre tout le quartier sous les armes.

— *Nouvelles de quartier.* Certaines nouvelles qui n'ont guère de cours que dans les quartiers où on les débite.

— *Faire les visites du quartier, faire des visites de quartier.* Aller faire visite à toutes les personnes un peu considérables qui demeurent dans le quartier où l'on vient de s'établir.

— Fam. *C'est le plaisant de son quartier, le plaisant du quartier.* Se dit de celui qui est regardé dans son quartier comme un homme réjouissant et de belle humeur.

— *Cette personne est la gazette du quartier.* Elle rapporte toutes les petites nouvelles, toutes les médisances qu'elle entend dire.

— Se dit quelquefois familièrement, en parlant des provinces, de la campagne, dans le sens de Voisinage, environs, et alors il s'emploie ordinairement au pluriel. Mandez-nous ce qui se passe dans nos quartiers. Cet homme est de nos quartiers. Il vient souvent dans nos quartiers.

— Se disait généralement pour Contrée, pays. Un gentilhomme de ce *quartier* de Gascogne. (Montaigne.)

— Endroit, bâtiment d'une ville ou d'une place forte dans lequel on loge des troupes; caserne. Quartier de cavalerie. Quartier d'infanterie. Il y a de beaux quartiers dans cette ville. Aller au quartier. Loger au quartier.

— Ville non fermée où il y a de la troupe en garnison; par opposition à ville de guerre, à ville forte. Ce n'est pas une place de guerre, ce n'est qu'un quartier. Etre en quartier.

— Campement ou cantonnement d'un corps de troupes. Quartier de cavalerie. Quartier d'infanterie. Les troupes sont rentrées au quartier.

— Le corps de troupes lui-même. Ce quartier est bien retranché. Ce quartier a été enlevé. Le général rassembla les quartiers, ses quartiers.

— Campement fait sur quelqu'une des principales avenues d'une place, pour empêcher les convois et les secours. Le quartier de la gauche, de la droite, du centre, etc. Disposer les quartiers du siége. Affaiblir les quartiers. Reconnaître, fortifier, défendre les quartiers d'un camp.

— *Quartier de campement.* Lorsque l'assiette d'un camp est établie, et que les troupes y ont pris logement, on donne le nom de *quartiers* à la réunion des corps qui le composent, aux parcs d'artillerie, des vivres et fourrages, aux ambulances, en un mot à tout le matériel à la suite de l'armée.

— *Quartier des vivres.* Le lieu où est logé l'équipage des munitions de bouche, et où l'on cuit le pain qui se distribue journellement aux troupes.

— *Quartier de rafraîchissement.* Le lieu où des troupes fatiguées vont se remettre et se rétablir pendant que la campagne dure encore.

— *Quartiers de cantonnement.* Différents lieux, comme petites villes, bourgs et villages, à portée les uns des autres, dans lesquels on partage l'armée.

— *Quartiers de fourrage.* Espèces de quartiers de cantonnement où l'on met les troupes lorsqu'elles ne peuvent pas subsister ensemble, au commencement ou à la fin de la campagne, à cause de la disette de fourrage.

— *Quartier d'assemblée.* Lieu où les différents corps d'une armée se réunissent, pour de là marcher ensemble à l'ennemi. ‖ Ville où les soldats d'un corps se rendent pour y passer la revue. ‖ Lieu d'une ville ou d'un camp où les différents corps doivent se rendre en cas d'alarme, et se réunir toutes les fois qu'il faut prendre les armes. ‖ Se disait autrefois de la réunion, dans les capitales françaises, des milices du royaume pour être passées en revue aux époques déterminées par les règlements.

— *Quartier d'hiver.* L'intervalle de temps compris entre deux campagnes. Le quartier d'hiver sera long. J'ai perdu mon ami au milieu d'un *quartier* d'hiver. (X. de Maistre.) ‖ Le lieu où on loge les troupes pendant l'hiver. L'armée va prendre ses quartiers d'hiver. ‖ On a dit aussi quelquefois des *quartiers d'été*, pour des lieux où les troupes passent l'été.

— *Quartier du roi, du général*, et plus communément *quartier général*. Lieu choisi ordinairement au centre du camp, de la position, des quartiers d'une armée ou d'un corps d'armée, et où est établi le logement du roi, ou du général qui commande en chef. Dans un siége, le quartier du roi doit toujours être hors de la portée du canon de la place. L'état-major loge au quartier général. ‖ En route, c'est le lieu où s'arrête avec sa suite le chef qui dirige. ‖ *Quartier général.* La réunion des officiers qui composent l'état-major général. Le quartier général arrive ici demain. Faire partie du quartier général.

— *Mettre l'alarme au quartier, donner l'alarme au quartier.* Avertir les troupes qui composent le quartier que l'ennemi approche, et qu'elles aient à se tenir sur leurs gardes.

— Fig. et fam. *Mettre l'alarme au quartier, donner l'alarme au quartier.* Débiter quelque nouvelle qui donne de l'inquiétude à ceux qu'elle intéresse.

— *L'alarme est au quartier.* On est fort inquiet dans cette maison, dans cette famille, dans cette société.

— Vie que l'on accorde ou traitement favorable que l'on fait à des troupes vaincues dans un assaut ou dans une bataille. Demander quartier. Donner quartier. Ne point faire de quartier. Point de quartier. Sans quartier. Si c'est une lâcheté de demander *quartier* à son ennemi, c'en est une plus grande de le lui refuser. (Sallent.) Il faut toujours faire *quartier* à celui qui le demande, disait un duc d'Orléans. (Id.)

— *Se battre sans quartier, ne point faire de quartier.* Cela est pris de ce que les Hollandais et les Espagnols étaient autrefois convenus que la rançon d'un officier ou d'un soldat se payerait d'un quartier de la solde; de sorte que quand on ne voulait point recevoir à rançon, mais qu'en usant de tous les droits de la guerre, quelqu'un tuait son ennemi, il lui disait: C'est en vain que tu offres un quartier de ta solde, on n'en veut point, il faut mourir.

— Fig. et fam. *Demander quartier.* Demander grâce, demander à n'être pas traité à la rigueur. Ne disputons point, je vous demande quartier.

— *Ne point faire de quartier, ne point donner de quartier, être sans quartier.* Traiter à la rigueur. Le créancier ne fait point de quartier à ses débiteurs. Cette femme est si médisante qu'elle ne fait de quartier à personne. Malebranche était jésuite, et l'antipathie qui a toujours existé entre les jésuites et les jansénistes ne lui permettait pas d'attendre de *quartier* de son adversaire. (Jouffr.) Elle est sans *quartier* sur vos défauts, et vous garde le secret sur vos bonnes qualités. (Mariv.)

— On dit elliptiq. *Point de quartier.* Ah! marauds, vous fuyez! non, point de *quartier*, tue! (Regn.) Point de *quartier* aux méchants, aux corrupteurs, et point d'indifférence pour la cause des gens de bien! (Volt.)

> Sois mon trompette, et sonne les alarmes.
> Point de *quartier*, marchons, alerte! aux armes!
> VOLTAIRE.

> Il faut à votre char aujourd'hui le lier,
> Pour en faire un exemple; allons, point de *quartier*.
> (BOISSY.)

— Se dit, dans les colléges, des différentes salles où les écoliers étudient et font leurs devoirs. Le quartier de rhétorique, de seconde, de troisième, etc.

— *Maître de quartier.* Maître chargé de surveiller et de répéter les écoliers dans leur quartier. On dit plus ordinairement *maître d'étude*.

— Espace de trois mois, qui fait la quatrième partie de l'année. On ne l'emploie guère qu'en parlant de certaines personnes qui s'acquittent tour à tour des fonctions qui leur sont communes. L'année est divisée en quatre quartiers. Les quartiers de janvier, d'avril, de juillet, d'octobre. Servir son quartier. Les officiers du roi servent par quartier.

— *Cet officier est de quartier* ou *en quartier*. Il sert actuellement les trois mois pendant lesquels il est obligé de servir. ‖ *Entrer en quartier.* Commencer ce service. ‖ *Sortir de quartier.* Le terminer.

— *Officiers de quartier.* Ceux qui servent par quartier, à la différence de ceux qui sont ordinaires, et qui servent toute l'année.

— Fig. M[me] de Grignan soutint habilement le faste de son mari, chez qui les fantaisies ruineuses servaient par *quartier*. (M[me] de Sév.)

— Se dit par extens. de tous ceux qui sont assidus auprès des gens à qui ils plaisent. Le chevalier... est présentement de *quartier* chez la marquise. (La Bruy.)

— *Quartier de la lune.* Chacune des quatre parties du cours de la lune, à partir de la nouvelle lune. Se dit surtout vulgairement des deux phases de la lune appelées ses quadratures, parce qu'alors on apperçoit la moitié de son hémisphère éclairé. Etre au premier quartier, au dernier quartier de la lune. ‖ A proprement parler, le *premier quartier* commence à la nouvelle lune, et finit lorsqu'elle entre en quadrature. ‖ Le *Second quartier* se compte depuis le moment qu'elle est entrée en quadrature, jusqu'à la pleine lune. ‖ Le *troisième quartier* ou la pleine lune se continue jusqu'au dernier quartier. ‖ Le *dernier quartier* dure jusqu'à la nouvelle lune.

— Ce qui se paye de trois mois en trois mois pour les loyers, pensions, rentes, gages, etc. Devoir deux quartiers de sa maison, de son loyer. Le quartier de Noël, le quartier de Pâques. Devoir à quelqu'un deux quartiers de sa pension. Manger d'avance un quartier de sa pension. Retrancher un quartier. Payer à quelqu'un son quartier.

> Plus pâle qu'un rentier
> A l'aspect d'un arrêt qui retranche un *quartier*.
> (BOILEAU.)

— Blas. La quatrième partie d'un écusson écartelé. Porter au premier quartier, au second quartier, au troisième quartier, au quatrième quartier. Au premier et quatrième quartier il portait de France, au second et troisième quartier de Jérusalem. ‖ Se dit aussi des parties d'un grand écusson qui contient des armoiries différentes, quoiqu'il y en ait plus de quatre. Ce prince porte dans ses quartiers les armes de plusieurs royaumes et de plusieurs souverainetés. ‖ *Franc-quartier.* Le premier quartier de l'écu qui est à la droite du côté du chef, et qui est moins grand qu'un vrai quartier d'écartelure. D'azur à deux mains d'or, au franc-quartier échiqueté d'argent et d'azur.

— Généalog. Chaque degré de descendance dans une ligne soit paternelle, soit maternelle. On ne pouvait être reçu dans ce chapitre sans prouver seize quartiers. Le premier *quartier* de noblesse est le meilleur. (Boiste.) Si dans la supputation des *quartiers* de noblesse on supprimait les mauvais, le nombre en serait bien diminué. (Id.) Quand il s'agit d'une affaire importante, disait l'impératrice Catherine de Russie, on ne demande pas si celui que l'on consulte a seize *quartiers*, mais s'il a des connaissances et de la probité. (Improv. fr.) ‖ Ce mot de *quartiers* qu'on demande pour les preuves de noblesse, vient de ce qu'autrefois on mettait sur les quatre coins d'un tombeau les écus du père et de la mère et des aïeuls du défunt. On voit en Flandre et en Allemagne des tombeaux où il y a huit, seize et trente-deux quartiers. *Quartiers* s'entend en ce sens des différents chefs desquels on descend, soit du côté du père, soit du côté de la mère.

— À QUARTIER. loc. adv. A part, à l'écart. Tirer quelqu'un à quartier. Se tirer, se mettre à quartier. Mettre de l'argent à quartier. Il est vieux.

QUARTIÈRE. s. f. Se disait pour quarter, mesure de grains anglaise.

— La quartière de Barcelone valait 69 litr. 89.

QUARTIER-MAÎTRE. s. m. Officier du rang de lieutenant ou de capitaine, qui est chargé du logement, du campement, des subsistances,

des distributions, de la caisse et de la comptabilité d'un corps de troupes, et qui fait partie de l'état-major. Quartier-maître d'un régiment de dragons, d'un régiment d'infanterie, etc. Quartier-maître trésorier. || Pl., des *quartiers-maîtres*, c'est-à-dire des maîtres des quartiers.

— Hist. milit. *Quartier-maître général*. S'est dit d'un officier chargé de faire choix des lieux de campement, et d'en distribuer le terrain, de transmettre les ordres de mouvement et d'en surveiller l'exécution. C'est une fonction temporaire, en usage chez quelques puissances européennes, et qui donne à un titulaire les fonctions que remplit un chef d'état-major général de l'armée.

— Mar. Sous-officier qui est l'aide du maître d'équipage et du contre-maître : il dirige les matelots dans tout ce qui concerne le service et la manœuvre, fait exécuter les ordres du commandant, et s'occupe plus spécialement du service des peuples. On l'appelle aussi *officier marinier*. || On donnait autrefois ce nom à l'officier comptable que l'administration plaçait sur un bâtiment de guerre pour tenir, non pas les comptes du bâtiment, mais ceux de la partie de l'équipage organisé militairement. Le grade de quartier-maître répondait à celui de caporal dans les troupes de terre, et ses marques distinctives étaient les mêmes.

QUARTIER-MESTRE. s. m. Nom que l'on donnait autrefois au maréchal des logis d'un régiment de cavalerie étrangère. || Pl., des *quartiers-mestres*, c'est-à-dire des mestres de quartiers.

QUARTILE. adj. m. (pr. *kouar-ti-le*). Astrol. Ne s'emploie guère que dans cette locution, *quartile aspect*. Aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la quatrième partie du zodiaque, ou de quatre-vingt-dix degrés.

QUARTILHO. s. m. (pr. *kouar-ti-lo*). Métrol. Mesure qu'on emploie au Brésil pour le rum, et qui vaut 1 litre 42.

QUARTIN. s. m. (pr. *kouar-tin*; de l'ital. *quartino*). Métrol. Monnaie d'or à Rome, qui vaut à peu près 1 fr. 8 cent.

QUARTINE. s. f. (pr. *kar-ti-ne*). Bot. Une des enveloppes de l'ovule végétal. C'est une lame qui tapisse quelquefois la cavité de la nucelle de l'ovule, et qui finit par s'en détacher et ne tient qu'à son sommet.

QUARTINHO. s. m. (pr. *kouar-ti-no*). Métrol. Monnaie d'or de Portugal, valant 8 fr. 49 c. On l'appelle aussi *quart de lisbonnine*.

QUARTINIER. s. m. (pr. *kar-ti-nié*; rad. *quartier*). Officier de ville qui était préposé pour avoir soin d'un certain quartier. Les quartiniers de Paris.

— Hist. V. QUARTENIER.

QUARTISTERNAL. adj. et s. m. (pr. *kouar-ti-ster-nal*). Anat. Se dit de la quatrième pièce osseuse du sternum.

QUARTO (IN-). (pr. *in-kouar-to*; du lat. *quatuor*, quatre). V. IN-QUARTO.

QUARTO. adv. lat. (pr. *kouar-to*). Quatrièmement. Il s'emploie pour désigner le quatrième objet d'une série (4°), quand on compte par *primo*, *secundo*, *tertio*.

QUARTO. s. m. Métrol. (pr. *kouar-to*). Métrol. Monnaie du Mexique valant environ 4 cent.

QUARTO-DÉCIMAN. s. m. (pr. *kouar-to-dé-ci-man*). Hist. relig. S'est dit, dans les premiers siècles du christianisme, de ceux qui prétendaient qu'il fallait célébrer la fête de Pâques le quatorzième jour de mars, comme les Juifs. Les Asiatiques furent quarto-décimans jusqu'au premier concile général de Nicée, en 325, qui fixa invariablement la Pâque au dimanche d'après le quatorze de la lune pour tout le monde chrétien. Ceux qui depuis s'obstinèrent à continuer leur usage de célébrer la Pâque le quatorzième jour de la lune furent regardés comme schismatiques.

QUARTOIÉ. s. m. S'est dit d'une redevance payée par quart.

QUARTON. s. m. V. CARTON.

QUARTONAT. s. m. (pr. *kouar-to-na*). Métrol. Mesure d'arpentage dont on se servait dans quelques endroits de la Guyenne.

QUARTONNIER. s. m. Nom qu'on donnait autrefois à la quatrième partie d'un boisseau.

QUARTOYÉ, ÉE adj. S'employait dans le sens de l'ris pour quatre.

— Cout d'Anjou. *Devoirs quartoyés*. Redevances tellement établies que trois sont estimées en valoir quatre.

QUARTUAIRES s. m. pl. Hist. Troupes polonaises qui défendaient les frontières de la Pologne et de la Volhynie contre les invasions des Turcs ou des Tartares.

QUARTUMVIR. s. m. (pr. *kouar-tom-vir*). Hist rom. Titre des quatre magistrats chargés du soin des rues pendant les jours de fêtes religieuses.

QUARTZ. s. m. (pr. *kouartz*; de l'all. *quartz*, même signif.). Minér. Minéral exclusivement composé de silice avec quelques traces fort légères d'alumine pur. Le quartz est blanc, mais ce mélange de substances étrangères lui donne des couleurs variées, et produit ainsi presque toutes les pierres précieuses. Le quartz anhydre prend le nom d'hyalin, qui, complétement et régulièrement cristallisé, prend le nom de cristal de roche. Hydraté, c'est l'opale. On distingue encore deux autres espèces de quartz l'agate et le jaspe. On trouve le quartz dans les terrains primitifs, secondaires et de transition. Dans les Andes du Pérou, il repose sur le porphyre, et atteint l'immense épaisseur de 2,000 mètres. Les pays sablonneux et les landes lui doivent leur stérilité. Il agit quelquefois comme amendement dans les terres argileuses en soulevant leurs molécules et favorisant ainsi le passage des racines. || *Quartz magnésien*. Variété de magnésie carbonatée silicifère, qu'on trouve en Silésie.

QUARTZEUX, EUSE. adj. (pr. *kouar-tzeu*). Minér. De la nature du quartz, qui contient du quartz bien apparent. Terre quartzeuse. Gneiss quartzeux.

— Géol. *Terrains quartzeux*. Groupes de terrains renfermant ceux qui sont abondants en roches siliceuses.

— Phys. *Réfraction quartzeuse*. Double réfraction qui a lieu quand le rayon extraordinaire est rapproché de l'axe et situé entre lui et le rayon ordinaire, parce que le quartz la possède ainsi.

QUARTZIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *kouar-tzi-fè-re*). Minér. Qui contient du quartz à l'état de mélange plus ou moins intime, comme la chaux carbonatée quartzifère.

QUARTZIFORME. adj. des 2 g. (pr. *kouar-tzi-for-me*). Minér. Qui emprunte la forme du quartz ou d'une de ses variétés, comme la stéatite quartziforme.

QUARTZIQUE. adj. des 2 g. (pr. *kouar-tzi-ke*). Miner. Qui est composé de quartz.

— Géol. Groupe de terrains agalysiens, comprenant ceux dont le quartz fait la base.

QUARTZITE. s. f. (pr. *kouar-tzi-te*). Minér. Quartz hyalin grenu ou en roche.

QUASI. s. m. (pr. *ka-zi*). Art. culin. et bouch. Morceau de la cuisse d'un veau.

QUASI. adv. (pr. *ka-zi*; du lat *quasi*, presque, de la même manière). Presque, peu s'en faut, il ne s'en faut guère. Il n'arrive quasi jamais que je m'y trompe. On se trompe quasi toujours là-dessus. Le public paraît content, c'est beaucoup; car on est si sot que c'est *quasi* sur cela qu'on se règle. (Mme de Sévigné.) Les choses n'arrivent *quasi* jamais comme on se les imagine. (Id.) Les arches du Pont-Neuf sont *quasi* comblées. (Id.) Je suis *quasi* honteux d'être heureux en contemplant du port tous les orages. (Volt.) Le bon sens n'est admiré *quasi* de personne. (St-Evrem.) En se conformant dans ses disgrâces à la volonté du ciel, on ne s'aperçoit *quasi* pas des rigueurs de la fortune. (Oxenst.) Le prince est la source de presque tout le bien qui se fait, et *quasi* toutes les punitions sont sur le compte des lois. (Montesq.)

— *Quasi* était déjà presque entièrement banni du beau langage du temps de Thomas Corneille; cependant Bourdaloue a fait encore usage de cette expression dans l'oraison funèbre du prince de Condé. Ménage, Th. Corneille et Bouhours, tout en observant que ce mot n'était plus du bel usage, le regrettaient, surtout en certaines phrases où il était consacré. Mais, dans le même temps, les femmes de meilleure compagnie, les femmes célèbres du temps, mesdames de Sévigné, de Maintenon, ne cessaient de l'écrire. Il en était de même d'une foule d'auteurs estimés, surtout dans le genre épistolaire. Pascal s'en servait comme Voiture. Patru ne trouvait aucune difficulté à l'employer, surtout dans les discours de longue haleine. Vaugelas, qui le trouvait bas, en fut repris par Th. Corneille. Quoi qu'il en soit, *quasi* n'est resté que dans le style familier, et on ne l'écrit guère

— Syn. comp. QUASI. PRESQUE. *Quasi* marque la ressemblance; c'est un terme de similitude. *Presque* marque l'approximation; c'est un terme de mesure.

— Ce mot se joint à un grand nombre d'autres pour indiquer que la qualité exprimée par ceux-ci n'est qu'approximative, soumise à certaines conditions. Ces mots se forment assez arbitrairement, selon le caprice des écrivains.

QUASI-CHOSE. s. f. Se dit par dénigrement d'une chose incomplète, d'un objet de peu de valeur, d'un fait peu important. Ce mot a été employé par Chateaubriand.

QUASI-CONTRAT. s. m. Jurispr. Fait purement volontaire, dont il résulte un engagement quelconque envers un tiers, et quelquefois un engagement réciproque des deux parties, sans qu'il y ait eu convention ni consentement. La gestion des affaires d'une personne absente est un contrat. || Pl., des *quasi-contrats*.

QUASI-CRIME. s. m. Ce mot a été quelquefois employé dans un sens analogue à celui de quasi-délit. || Pl., des *quasi-crimes*.

QUASI-DÉLIT. s. m. Jurisp. Dommage que l'on cause involontairement à quelqu'un par imprudence ou par négligence. Le quasi-délit oblige son auteur à réparer le mal qui en résulte. Celui qui jette quelque chose sur un passant commet un quasi-délit. || Pl., des *quasi-délits*.

QUASI-HUMAIN, AINE. adj. Didact. Qui ressemble à un homme.

QUASI-LÉGITIME. adj. et s. des 2 g. Polit Partisan de la quasi-légitimité.

QUASI-LÉGITIMITÉ s. f. Polit. État d'une famille royale qui se rattache par une très-proche parenté à une dynastie légitime et chassée du trône.

QUASI-LIBERTÉ. s. f. Liberté incomplète.

QUASILLERIE. s. f. Hist. rom. Esclave qui filait la laine.

QUASILLE. s. f. Hist. rom. Espèce de petit panier danier dans lequel on mettait la laine à filer.

QUASIMENT. adv. Se disait pour Presque.

— Il s'emploie encore dans le langage des paysans, au théâtre. J'aimerais *quasiment* mieux tenir taverne de vin à six sous que de cette fontaine de sapience. (Ghérardi.) Il me brisa, mordié, *quasiment* une côte. (Boursault.) Je commençais, Dieu me pardonne, à trembler *quasiment*. (Mme de Genlis.)

QUASI-MILITAIRE. adj. des 2 g. Dr. rom. Se disait du pécule qu'un fils de famille avait acquis au barreau, que l'on appelait *militia togata*.

QUASIMODO. s. m. (pr. *ka-zi-mo-do*; des mots lat. *quasi modo*, qui commencent l'introït de la messe de ce jour) Liturg. Le premier dimanche après Pâques. Le dimanche de la Quasimodo, de Quasimodo. Jusqu'à la Quasimodo. Après Quasimodo. Après la Quasimodo.

— Prov. *Renvoyer les gens à la Quasimodo*. Demander un long terme pour accomplir une chose.

QUASI-PALAIS. s. m. Habitation qui ressemble à un palais. Nous devons aussi constater la belle tenue de l'établissement colossal de la compagnie Domange, qui a résolu la première à Paris le problème de la moralisation des ouvriers en les logeant chez elle dans un *quasi-palais*. (Courr. fr.)

QUASI-PUPILLAIRE. adj. des 2 g. Dr. rom. Qui approche de la nature des choses relatives aux pupilles. || *Substitution quasi-pupillaire*. Testament fait par un ascendant pour ses enfants ou descendants insensés, dans la prévoyance du cas où ils mourraient sans avoir recouvré la raison.

QUASI-RADIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui n'offre qu'une radiation peu évidente, comme le péricline des synanthérées, et la calathide, lorsque les fleurs de la couronne sont plus longues que celles du disque, et dirigées en dehors au sommet, mais le tout d'une manière peu manifeste.

QUASI-RÉPUBLICAIN. s. m. Dont les opinions se rapprochent de celles des républicains.

QUASI-RESTAURATION. s. f. Polit. Gouvernement qui diffère peu d'une restauration.

QUASI-SYNONYMIE. s. f. Propriété de plusieurs mots qui présentent une signification presque semblable. Dans le nombre infini des termes qui, de prime-abord, semblent se confondre dans une *quasi-synonymie*, il en est dont il est nécessaire peut-être d'établir la différence respective. (Encycl.)

QUASI-UNIVERSEL, ELLE. adj. Qui est presque universel.

QUASI-UNIVERSALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est presque universel. Je m'arrêterai à l'alphabet de la langue européenne, qui paraît le plus fière de ses perfectionnements et de sa *quasi-universalité*. (Ch. Nod.)

QUASQUET. s. m. Agric. Râteau en usage dans le Médoc.

QUASS. s. m. (pr. *kou-ass*). Relat. Genre de liqueur fermentée que fabriquent les paysans russes; elle est faite d'eau chaude versée sur de la farine de seigle ou d'orge, ou sur ces deux farines mêlées; on y ajoute des herbes aromatiques.

QUASSIE. s. f. Bot. V. QUASSIER.

QUASSIER. s. m. (pr. *kou-a-cié*, du nom d'un Ethiopien appelé *Quassi*, qui fit le premier connaître les propriétés toniques fébrifuges de la racine, ainsi que l'extrême amertume de son bois). Bot. Genre de la famille des rutacées, ayant pour type un arbrisseau de la Guiane, appelé aussi *bois de quassi*. On en connaît six à huit espèces, toutes précieuses pour la médecine.

QUASSINE. s. f. (pr. *kou-a-ci-ne*). Chim. Principe amer de la racine du quassier.

QUATAS. s. m. Métrol. Petite mesure de Portugal pour les liquides.

QUATEF. s. m. Gramm. hébr. Nom commun de trois points-voyelles très-brefs. On distingue le *quatef-patach*, qui vaut *a*, le *quatef-ségol*, qui vaut *e*, et le *quatef-quamets*, qui vaut *o*.

QUATÈLE. s. f. (pr. *kou-a-tè-le*). Bot. Genre de plantes de la famille des myrtoïdes, renfermant huit espèces de l'Amérique méridionale, dont le fruit ressemble à une marmite surmontée de son couvercle. Les amandes contenues dans ce fruit sont très-bonnes à manger, et fournissent une excellente huile.

QUATER. adv. lat. (pr. *kou-a-terr*). Quatre fois. Il s'emploie quand on a commencé à compter par *semel*, *bis*, *ter*.

QUATERNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *kou-a-ter-nè-re*, du lat. *quaternarius*). Qui vaut quatre, ou qui est divisible par quatre. Le nombre quaternaire était regardé par les pythagoriciens comme un nombre sacré, parce qu'avec le nombre trois il formait celui de sept, auquel étaient attachées, suivant eux, une infinité de vertus.

— Chim. Se dit des composés qui résultent de quatre corps simples, ou plutôt de trois corps composés binaires, ayant un principe commun, ou d'un composé binaire avec un ternaire, ou de deux composés ternaires.

— Géol. *Période quaternaire*. Se dit de l'époque où l'homme fit son apparition à la surface du globe. On l'appelle aussi *période anthropéenne*.

— Minér. Se dit d'une variété qui résulte d'un décroissement par quatre rangées, comme la glaubérite quaternaire.

— On s'en est servi pour désigner la combinaison de quatre divers objets disposés de quatre en quatre. Et ce en double croisure et entreposée *quaternaire*. (Fontaine.)

QUATERNE. s. m. (pr. *ka-ter-ne*; du lat. *quaterni*). Combinaison de quatre numéros pris ensemble à la loterie, et sortis ensemble de la roue de fortune. Le quaterne gagnait soixante-quinze mille fois la mise. Le quaterne déterminé ne se jouait pas. Avoir un quaterne. Gagner un quaterne. Il est sorti un quaterne.

— Au loto, quatre numéros gagnant ensemble sur la même ligne horizontale ou de la même couleur.

QUATERNÉ, ÉE. adj. (pr. *kou-a-ter-né*). Bot. Se dit de toutes les parties qui sont disposés quatre par quatre. Les feuilles de la croisette, les pétales de toutes les crucifères, les anthères du lierre terrestre, sont quaternées.

— Minér. Qui offre des faces disposées quatre à quatre, comme la baryte sulfatée quaternée, ou qui résulte d'un assemblage de quatre prismes disposés en croix comme une variété de macle.

QUATERNIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *quaterni*, quatre à quatre; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles quaternées.

QUATERNION. s. m. (pr. *kou-a-ter-ni-on*). Anc. diplom. Cahier de manuscrit composé de quatre feuilles.

QUATERNITÉ. s. f. (pr. *kou-a-ter-ni-té*). Dogm. État d'une chose composée de quatre parties. Il a été employé par opposition à Trinité, dans la controverse religieuse. Comme la trinité serait devenue par là une *quaternité*, il est probable que les arithméticiens s'y opposèrent. (Volt.)

QUATERNOBISUNITAIRE. adj. des 2 g. (pr. *koua-tèr-no-bi-zu-ni-tè-re*). Minér. Dont les cristaux résultent d'un décroissement par quatre rangées et de deux décroissements par chaque rangée, comme la chaux sulfatée quaternobisunitaire.

QUATORZAINE. s. f. (pr. *ka-tor-zè-ne*). Anc. prat. Espace de quatorze jours qui s'observait de l'une à l'autre des quatre criées des biens saisis réellement. Ces criées se faisaient par quatre dimanches, de quatorzaine en quatorzaine.

QUATORZE. adj. des 2 g. (pr. *ka-tor-ze*; du lat. *quatuordecim*). Dix et quatre. Quatorze hommes. Quatorze jours. Quatorze lieues. Quatorze francs. Les rois de France étaient majeurs à quatorze ans commencés. Quatorze cents francs. Quatorze mille francs. Une négresse de *quatorze* ou quinze ans vint nous ouvrir la barrière d'une maison. (Chateaub.) Gaston de Foix fut tué de *quatorze* coups à la célèbre bataille de Ravenne. (Volt.)

— *Rente au denier quatorze*. Constitution de rente en vertu de laquelle on retire tous les ans, pour les intérêts de l'argent qu'on a placé, autant que vaut la quatorzième partie du capital. Quatorze mille francs au denier quatorze portent mille francs d'intérêt.

— Prov. et fig. *Chercher midi à quatorze heures*. Chercher des difficultés où il n'y en a point. || On ne compte pas en Italie les heures comme en France; il est toujours vingt-quatre heures quand le jour finit. La première heure du jour commence au lever du soleil, de sorte qu'à midi même, dans les plus longs jours, il s'est déjà écoulé plus de quatorze heures. De là l'expression *aller chercher midi à quatorze heures*, c'est-à-dire aller chercher une chose ou elle ne peut pas être.

— Prov. et par exagérat *Faire en quatorze jours quinze lieues*. Marcher, voyager fort lentement. || Fig. et fam Se dit d'une personne qui est fort lente à ce qu'elle fait.

— Antiq. rom. *Siéger sur les quatorze degrés*. Être placé au théâtre parmi les membres de l'ordre équestre, à qui étaient assignés les quatorze premiers gradins à partir de l'orchestre.

— Quatorzième. Nombre quatorze. Numéro quatorze. Chapitre quatorze. Page quatorze. Louis quatorze. Clément quatorze. || Lorsqu'il s'agit de l'ordre numérique des souverains, on écrit plus ordinairement XIV. Louis XIV. Clément XIV.

— s. m. Le nombre quatorze. Quatorze multiplié par deux donne vingt-huit.

— Le quatorzième jour d'une période. Être au quatorze du mois, de la lune. Être au quatorze de sa maladie. Entrer dans le quatorze.

— Au jeu de piquet, Les quatre as, les quatre rois, les quatre dames, les quatre valets ou les quatre dix, parce que ces quatre cartes ensemble valent quatorze points. Avoir quatorze de dix, quatorze de dames. Porter un quatorze en main avant d'écarter. Avoir quinte, quatorze et le point.

— *Avoir quinte et quatorze*. Être certain de gagner au piquet. || Fig. et fam. Avoir dans une affaire une grande avance, une grande probabilité de succès.

QUATORZIÈME. adj. des 2 g. (pr. *ka-tor-ziè-me*; rad. *quatorze*). Se dit des objets qui en ont treize avant eux. Louis quatorzième du nom. Le quatorzième jour. Dans sa quatorzième année. Etre le quatorzième sur la liste. Ces traitements m'inspirèrent tant d'aversion pour la maison paternelle, que je la quittai avant que j'eusse atteint ma *quatorzième* année. (Le Sage.) Il y a des gens qui ne grandissent plus après la *quatorzième* ou quinzième année. (Buff.) Quoique au treizième et au *quatorzième* siècles quelques Italiens commençassent à sortir des ténèbres, toute la populace y était toujours plongée. (Volt.) Les vents alizés cessent en août et septembre entre le *quatorzième* degré et le treizième. (B. de St-P.)

— *La quatorzième partie*. Chaque partie d'un tout qui en a quatorze.

— s. m. Le quatorzième jour. Le quatorzième de la lune. Le quatorzième est critique dans certaines fièvres. On ne sait pas si le malade ira jusqu'au quatorzième.

— Une quatorzième part ou partie. Être dans une affaire pour un quatorzième. Avoir les quatre quatorzièmes.

— s. f. Mus. Réplique ou octave de la septième.

— s. des 2 g. Personne ou chose qui occupe le quatorzième rang. Il est le quatorzième de sa classe.

QUATORZIÈMEMENT. adv. (pr. *ka-tor-ziè-me-man*). En quatorzième lieu.

QUATRACA. s. m. (pr. *koua-tra-ka*). Ornith. Faisan du Mexique.

QUATRAIN. s. m. (pr. *ka-trein*; rad. *quatre*). Petite pièce de poésie qui contient quatre vers, dont les rimes sont ordinairement croisées, de manière que le premier vers rime avec le quatrième, ou bien avec le troisième, et le second avec le quatrième; les rimes peuvent aussi se suivre deux à deux. D'ailleurs des vers de toute mesure conviennent à ce genre de poème. Ces vers renferment un sens complet, aiguisé par une moralité ou une pensée saillante. Le quatrain convient merveilleusement à l'épigramme, au madrigal, ainsi qu'aux inscriptions des édifices, des fontaines, des tombeaux surtout.

> Lisez-moi comme il faut, au lieu de ces sornettes,
> Les *quatrains* de Pibrac, et les doctes tablettes
> Du conseiller Matthieu; l'ouvrage est de valeur.
> (Molière.)

— Un des plus jolis quatrains que nous ayons dans notre langue est celui que fit le marquis de Saint-Aulaire pour la duchesse du Maine, qui, en jouant, lui ordonna de dire son secret.

> La divinité qui s'amuse
> A me demander mon secret,
> Si j'étais Apollon, ne serait pas ma muse,
> Elle serait Thétis, et le jour finirait.

— Quatre vers qui font partie d'un sonnet, d'une stance, etc. Le sonnet est composé de deux quatrains et de deux tercets. Cette ode est composée de quatrains.

> Voulut qu'en deux *quatrains* de mesure pareille,
> La rime avec deux sons frappât huit fois l'oreille.
> (Boileau.)

— Ornith. Nom vulgaire de l'espèce de chardonneret qui a quatre plumes de la queue terminées par une marque blanche.

QUATRE. adj. des 2 g. (pr. *ka-tre*; du lat. *quatuor*). Se dit d'un nombre composé de deux fois deux. Quatre hommes. Quatre cents chevaux. Les quatre vents. Les quatre points cardinaux. Les quatre saisons. Les quatre semences froides. Crosne est à *quatre* lieues et demie au S.-E. de Paris. (Dulaure.) Les *quatre* amis ne voulurent point être mouillés. (La Font.) Il faudrait *quatre* mois pour y faire fortune. (Colnet.)

> *Quatre* chats des deux parts, animés par la gloire,
> Sans savoir ni pourquoi, ni comment,
> Se vont tuer tout bonnement. (Aubert.)

— *Tirer un criminel à quatre chevaux*. Écarteler un criminel, en attachant chacun de ses membres à un cheval, et faisant tirer les quatre chevaux chacun de son côté en même temps.

— Fam. *Être tiré à quatre épingles*. Être ajusté avec un extrême soin, et de manière à paraître craindre de déranger sa parure.

— Fam. *Courir les quatre coins et le milieu de la ville*. Faire bien du chemin pour quelque affaire.

— Pop. On dit d'une personne maussade et mal propre, *qu'elle est faite comme quatre sous*.

— *Marcher à quatre pattes*. Marcher avec les mains et les pieds.

— *Entre quatre yeux*. Tête à tête. Je lui dirai cela entre quatre yeux. ‖ Il n'y a que les personnes qui ne savent pas leur langue qui prononcent *entre quatre-z-yeux*. On doit donc s'étonner que l'Académie tolère une faute aussi grossière. Il est vrai qu'il y a un certain usage en faveur de cette prononciation, proposée par Beauzée, et approuvée par plusieurs grammairiens, mais c'est l'usage des personnes à qui notre orthographe est absolument inconnue. De ce qu'un hommme grossier se disputant avec un autre lui dit: Si nous sommes jamais entre quatre-z-yeux, tu me le payeras; comment un grammairien a-t-il pu conclure de là que, pour la douceur de la prononciation, il faut dire: *entre quatre-s-yeux?* Si *quatre yeux* offre un son dur à l'oreille, *quatre œufs* n'offre pas un son plus doux; l'euphonie exigerait donc que l'on dit *quatre-s-œufs*; et alors pourquoi, d'euphonie en euphonie, n'ira-t-on pas jusqu'à dire huit-s-yeux, car enfin le *s* est plus doux que le *t?* *Entre quatre yeux* est donc la seule prononciation qu'on puisse admettre; elle est d'ailleurs conforme à celle qu'ont adoptée la presque totalité des grammairiens et des littérateurs distingués.

— Quatrième. Le nombre quatre. Page quatre. Chapitre quatre. Henri quatre. ‖ Quand il s'agit de l'ordre numérique des souverains, on écrit plus ordinairement IV. Henri IV.

— Comm. *Vinaigre des quatre voleurs*. Vinaigre très-fort et très-aromatisé.

— Dr. cout. *Quatre quint*. Réserve des quatre cinquièmes des propres, accordée par la coutume aux héritiers.

— Hist. anc. *Les quatre cents*. Se dit du sénat d'Athènes, que Solon avait d'abord composé de quatre cents membres. Quatre-vingts ans environ après Solon, Clisthène porta le nombre des tribus de quatre à dix, et celui des sénateurs de 400 à 500.

— Hist. *Les quatre illettrés*. Titre des quatre magistrats de la ville de Norcia, dans les Etats de l'Eglise: ils devaient ne savoir ni lire ni écrire. ‖ *Ordre chapitral des quatre empereurs*. Ancien ordre de chevalerie d'Allemagne, dont le chef-lieu était à Bruxelles. ‖ *Les quatre villes forestières*. Rhinfeld, Seckingen, Laufembourg et Waldschut, qui sont situées dans la forêt Noire. ‖ *Les quatre vallées*. Ancien pays de l'Armagnac, comprenant les vallées de Magnoac, d'Aure, de Neste et de Barousse. Ce pays est maintenant enclavé dans le département des Hautes-Pyrénées. ‖ *Les quatre châteaux*. Se dit des quatre places fortes de Castel-Vetro, Bobianello, Monte-Lucio et Monte-Zami, dans le duché de Modène. ‖ *Les Quatre-Bras*. Hameau de Belgique, dans le duché de Namur: l'armée française y remporta un avantage sur les alliés, avant la bataille de Waterloo.

— *Quatre-Nations*. Collége fondé à Paris, en 1661, par Mazarin, pour l'éducation et l'entretien de soixante enfants originaires des pays conquis par Louis XIV, l'italie, l'Alsace, la Flandre et le Roussillon. Il est aujourd'hui remplacé par la bibliothèque Mazarine et l'Institut.

— *Quatre bandes*. Se dit, au billard, d'une espèce de doublé dans lequel on blouse la bille de son adversaire, après l'avoir fait toucher aux quatre bandes. ‖ *Quatre quinze*. Se dit, à la paume, de quatre coups de raquette, pour chacun desquels on compte quinze. ‖ *Jeu des quatre fleurs*. Jeu de hasard pour lequel on se sert d'un tableau et de numéros, à peu près comme dans le loto. ‖ *Les quatre jeux*. Espèce de jeu de cartes.

— Mus. *Sonate à quatre mains*. Pièce composée pour être exécutée par deux personnes sur un même piano.

— Myth. Le nombre quatre était consacré à Mercure, parce que ce dieu était né le quatrième jour du mois.

— s. m. Le nombre quatre. Quatre multiplié par huit donne trente-deux.

— On dit aussi absol. Deux et deux font quatre. Marcher quatre de front. Défiler quatre à quatre. Cette grosse dame prit longtemps du tabac pour exposer cette main unique qui a de l'étoffe pour *quatre*. (Mariv.) En tout pays si l'on voulait s'entendre, il y aurait place pour *quatre*. Le roi, les nobles, les prêtres et la nation. (Boiste.)

— Fam. *Cela est clair comme deux et deux font quatre*. Cela est incontestable.

— *Le quatre du mois*. Le quatrième jour du mois. Sa lettre est datée du quatre.

— Caractère qui marque en chiffre le nombre quatre. Le chiffre quatre. Un quatre de chiffre, en chiffre, ou simplement un quatre. Quarante-quatre s'écrit par deux quatre. Numéro quatre.

— Fig. *Quatre de chiffre*. Sorte de piége dont on se sert pour prendre des rats, des souris, des oiseaux, etc. Il consiste en une planche soutenue par trois petits morceaux de bois assemblés en forme de quatre, et qui tombent au moindre choc. Tendre un quatre de chiffre.

— Jeux. La carte qui est marquée de quatre cœurs, de quatre trèfles, de quatre carreaux, de quatre piques. Un quatre de cœur, un quatre de trèfle. ‖ La face du dé qui est marquée de quatre points. Il lui fallait quatre, il l'a amené. ‖ Le domino qui a quatre points.

— Fig. et fam. *Se mettre en quatre*. S'employer de tout son pouvoir pour rendre service. C'est un homme qui se met en quatre pour ses amis. La lecture nous fait passer le temps avec des gens d'esprit qui se sont mis en *quatre* pour nous plaire. (Boiste.)

— Prov. et fig. *Faire le diable à quatre*. Faire beaucoup de bruit, causer beaucoup de désordre, s'emporter à l'excès.

— Fig. et pop. *Il y a fait le diable à quatre*. Se dit d'un homme qui s'est beaucoup tourmenté pour faire réussir une affaire, ou pour la traverser.

— *Il faut le tenir à quatre*. Se dit en parlant d'un fou, d'un furieux qui ne peut être contenu que par les efforts réunis de plusieurs personnes. ‖ Fig. et fam. Se dit d'un homme emporté et difficile, qu'on a de la peine à contenir, à empêcher de faire des violences.

— Fig. et fam. *Se tenir à quatre*. Faire un grand effort sur soi-même pour ne pas se mettre en colère. Je me suis tenu à quatre pour ne pas lui dire des vérités fort dures.

— On dit d'un homme difficile dans un accommodement, *qu'il se fait tenir à quatre*.

— Fig. et fam. *Comme quatre*. Excessivement. Crier, faire du bruit comme quatre. Manger, boire comme quatre. Un œuf gros comme quatre. Avoir de l'esprit comme quatre.

> Faut-il vous le rebattre,
> Aux oreilles cent fois, et crier comme *quatre?* (Mol.)

QUATRE-AILES. s. m. Ornith. Nom qu'on a donné à une race de canards, qu'on croyait avoir quatre ailes; mais on a reconnu que ces quatre ailes n'étaient qu'apparentes, et que ces canards ne formaient qu'une variété accidentelle. ‖ Pl., des *quatre-ailes*.

QUATRE-À-LA-LIVRE. s. m. Hortic. Variété du cerisier. ‖ Pl., des *quatre-à-la-livre*.

QUATRE-AU-COU. s. m. Ornith. Un cri d'amour du coucou a donné lieu, dans quelques cantons de la Normandie, à cette dénomination vulgaire.

QUATRE-CENTS-LANGUES. s. m. Ornith. Un des noms du moqueur ou polyglotte.

QUATRE-CORNES. s. m. Parce qu'il a quatre tubercules en cornes sur la tête. Ichthyol. Espèce de chabot. ‖ Pl., des *quatre-cornes*.

QUATRE-DENTS. s. m. Ichthyol. V. TÉTRODON. ‖ Pl., des *quatre-dents*.

QUATRE-ÉPICES. s. f. pl. V. ÉPICES. ‖ On donne aussi ce nom à la poudre du fruit de myrte piment.

QUATRE-FEUILLES. s. f. Archit. Rosace.

— Blas. Fleur divisée en quatre feuilles ou fleurons.

QUATRE-FLEURS. s. f. pl. Pharm. Réunion, mélange de quatre sortes de fleurs, qui sont excellentes contre les indispositions légères.

QUATRE-FRUITS. s. m. pl. Art. culin. Nom qu'on donne à des fruits qu'on mélange ordinairement pour les servir. ‖ *Quatre-fruits jaunes*. L'orange, le citron, la bigarade et le cédrat. ‖ *Quatre-fruits rouges*. Les fraises, les cerises, les groseilles et les framboises.

QUATRE-MENDIANTS. s. m. pl. V. MENDIANT.

QUATRE-OEIL. s. m. (pr. *ka-tre-euil*). Mamm. Nom vulgaire du sarigue. On l'appelle ainsi, parce qu'il présente au-dessus de chaque œil une tache d'une couleur claire, imitant assez bien un second œil. On l'appelle aussi *quatre-yeux*. ‖ Pl., des *quatre-œils*.

QUATRE-RAIES. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson du genre esclave.

— Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre.

QUATRE-SEMENCES. s. f. pl. Anc. pharm. Nom que l'on donnait à certaines graines, jouissant, à ce que l'on prétendait, de propriétés puissantes contre toutes les maladies. ‖ *Quatre-semences chaudes*. L'anis, le cumin, le fenouil et le carvi. ‖ *Quatre-semences froides*. Le concombre, le melon, la courge et la citrouille. ‖ Chacune de ces deux divisions en deux sections, les mineures et les majeures. ‖ *Quatre-semences chaudes majeures*. L'anis, le carvi, le cumin et le fenouil. ‖ *Quatre-semences chaudes mineures*. L'ache, le laurier commun, la carotte et le persil. ‖ *Quatre-semences froides majeures*. Le concombre, la courge, la citrouille et le melon. ‖ *Quatre-semences froides mineures*. La chicorée sauvage, l'endive, la laitue et le pourpier.

QUATRE-TACHES. s. m. Ichthyol. Poisson du genre soluve.

QUATRE-TEMPS. s. m. pl. Liturg. Les trois jours où l'Eglise ordonne de jeûner en chacune des quatre saisons de l'année, et où les évêques ont coutume de faire les ordinations. C'est le mercredi, le vendredi et le samedi. Quelques historiens en font remonter l'institution jusqu'aux apôtres; mais, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était déjà établi du temps de saint Léon, en 440. Ce jeûne fut établi en France par Charlemagne, en 769; et Gregoire VII, dans le XI^me^ siècle, fixa définitivement les quatre semaines comme elles le sont aujourd'hui. Les Quatre-Temps n'ont pas été admis dans l'Eglise grecque, parce que les Grecs jeûnaient tous les mercredis et vendredis de l'année, et fêtaient le samedi. Jeûner les Quatre-Temps. Devoir être ordonné prêtre aux Quatre-Temps prochain. Est-il donc, pour jeûner, *Quatre-Temps* ou Vigiles? (Boil.)

QUATRE-VINGT. adj. des 2 g. (pr. *ka-tre-vin*; des mots fr. *quatre* et *vingt*). Quatre fois vingt.

— Ce mot s'écrit toujours avec un *s* quand il n'est pas suivi d'un autre nombre. Quatre-vingts hommes. Quatre-vingts chevaux. Quatre-vingts francs. Quatre-vingts millions. Ils étaient quatre-vingts. L'homme vit *quatre-vingts* ans, et le chien ne vit que dix. (Buff.)

> Depuis *quatre-vingts* ans, de tout le voisinage,
> On venait écouter et suivre ses avis. (Florian.)

— Il ne prend point de *s* quand il précède un autre nombre auquel il est joint. Quatre-vingt-un. Quatre-vingt-deux. Quatre-vingt mille.

— Il est également invariable quand il s'agit de la date des années. L'an mil sept cent quatre-vingt; en mil sept cent quatre-vingt. Il est alors pour quatre-vingtième, et il qualifie le mot *an* exprimé ou sous-entendu.

— Les composés de ce nombre prennent un trait d'union. Quatre-vingt-un. Quatre-vingt-deux. Quatre-vingt-trois. André Doria vécut jusqu'à *quatre-vingt*-quatorze ans l'homme le plus considéré de l'Europe. (Volt.) ‖ Mais on n'emploie jamais *et* entre quatre-vingt et le nombre suivant. Quatre-vingt-un, quatre-vingt-deux, etc.

— Ce mot barbare a été substitué, sans raison valable, au mot *octante*, beaucoup plus régulier.

— *Quatre-vingt-dix*. Quatre fois vingt et dix ‖ On dit également quatre-vingt-onze, quatre-vingt-douze, etc. ‖ Ces locutions barbares tiennent lieu de nonante et un, nonante-deux, nonante-trois, etc. ‖ Toutes ces expressions s'écrivent avec des traits d'union.

QUATRE-VINGT. s. m. Mamm. Nom d'une petite race de chiens, appelés aussi *chiens d'Artois*.

QUATRE-VINGTIÈME. adj. des 2 g. (rad. *quatre-vingt*). Se dit des objets qui en ont soixante-dix-neuf avant eux. Etre le quatre-vingtième sur la liste, le quatre-vingt-unième, le quatre-vingt-deuxième.

— La *quatre-vingtième partie d'un tout*. Chaque partie d'un tout qui en a quatre-vingts. ‖ On dit de même la quatre-vingt-deuxième partie, la quatre-vingt-troisième partie, etc.

— On dit aussi substantiv. Un quatre-vingtième, un quatre-vingt-dixième.

— Les composés de quatre-vingtième prennent des traits d'union. Quatre-vingt-unième. Quatre-vingt-dixième.

— s. des 2 g. Personne, chose qui occupe le quatre-vingtième rang. Il est le vingt-quatrième de sa classe.

— Quatre-vingtième a été substitué à octantième, et quatre-vingt-dixième à nonantième, expressions beaucoup plus simples, plus régulières et plus conformes à l'étymologie.

QUATRE-VOLEURS. s. m. pl. Parf. Se dit d'un vinaigre fortement aromatisé. Vinaigre des quatre-voleurs.

QUATRE-YEUX. s. m. Mamm. Espèce de sarigue à longs poils. V. QUATRE-OEIL.

QUATRICOLOR. s. m. Hortic. Variété de tulipe à quatre couleurs.

QUATRIÈME. adj. des 2 g. (pr. *ka-tri-è-me*; du lat. *quartus*). Se dit des objets qui en ont trois avant eux. Etre le quatrième enfant. Etre logé au quatrième étage, à la quatrième chambre. Parent au quatrième degré. On trouve ordinairement les vents du sud-est aux troisième et *quatrième* degrés de latitude nord. (B. de St-P.) Les vents alizés cessent en janvier entre le sixième et *quatrième* degré de latitude nord. (Id.)

— *La quatrième partie d'un tout*. Chaque partie d'un tout qui en a quatre.

— Véner. *Cerf de quatrième tête*. Cerf de cinq ans.

— s. m. La quatrième partie d'une chose. Avoir un quatrième dans une affaire. On dit plus ordinairement Un quart.

— *Etre d'un quatrième dans une affaire*, *être pour un quatrième*. Y être intéressé pour un quart.

— *Le quatrième du mois*, *le quatrième de la lune*. Le quatrième jour du mois, de la lune. On dit plus ordinairement, Le quatre du mois de la lune.

— Quatrième joueur. Vous venez à propos nous attendions un quatrième.

— Le quatrième étage. Loger au quatrième, à un quatrième. Monter à un quatrième. Tomber d'un quatrième.

— Anc. cout. Droit que le roi levait en Normandie sur les boissons. Dans les autres provinces, on ne payait que le huitième.

— s. f. Au piquet, Suite de quatre cartes de même couleur. Avoir une quatrième majeure de pique, une quatrième au roi en cœur, une quatrième à la dame, une quatrième basse.

— *La quatrième des enquêtes*. La quatrième chambre des enquêtes au parlement de Paris.

— La quatrième classe. Étudier en quatrième. Être en quatrième. Faire la quatrième. Etre chargé de la quatrième. Professeur de quatrième. Devoirs, auteurs de quatrième.

— On dit au masculin *un quatrième*, pour désigner un élève qui est en quatrième.

— s. des 2 g. Personne ou chose qui occupe le quatrième rang. Catherine de Médicis survécut à trois de ses fils, et vit le sceptre prêt à échapper des mains du *quatrième*. (Anquet.)

— Ce mot est de quatre syllabes en vers comme en prose, et c'est à tort que Boursault ne lui en a donné que trois: Et comme hier je fis enterrer le *quatrième*.

QUATRIÈMEMENT. adv. En quatrième lieu.

QUATRIÈMEUR. s. m. Anc. cout. Commis pour le quatrième denier.

QUATRIENNAL, ALE. adj. (pr. *ka-tri-en-nal*; du lat. *quadriennis*; fait de *quadrinus*, de quatre; *annus*, an). Se dit d'un office, d'une charge qui s'exerce de quatre années l'une. Office quatriennal. Charge quatriennale.

— Se dit aussi de l'officier qui exerce cette fonction. Trésorier quatriennal. ‖ Pl., *quatriennaux*.

— s. m. Se dit des officiers qui exercent cette charge. On a supprimé les quatriennaux.

QUATRIENNALE. s. f. Charge des quatriennaux.

QUATRIN. s. m. (pr. *koua-trin*; du lat. *quatuor*, quatre, parce qu'elle vaut le quart d'une baïoque). Métrol. Petite monnaie de Rome valant environ 2 centimes.

— Anc. métrol. Petite monnaie qui valait

peu près un liard, d'où est restée longtemps cette expression proverbiale, *n'avoir pas un quatrain*, n'avoir pas d'argent.

QUATRINOME. s. m. Algèb. Expression algébrique composée de quatre termes.

QUATRO. s. m. (pr. *koua-tro*). Mamm. Espèce de singe d'Amérique.

QUATROCENTISTE. s. m. (pr. *koua-tro-tchèn-tiss-te*). Littér. Se dit des écrivains italiens du XVe siècle, de 1400 à 1500 ; ce sont les moins estimés.

QUATROUILLE. s. f. (pr. *ka-trou-ye*). Vener. Poil des chiens, quand il est mêlé de différentes couleurs.

QUATROUILLÉ. adj. m. (pr. *ka-trou-yé*). Vener. Se dit du poil qui est mêlé à la couleur dominante du chien.

QUATTO. s. m. (pr. *kouat-to*). Mamm. Singe d'Amérique.

QUATUOR. s. m. (pr. *koua-tu-or* ; du lat. *quatuor*, quatre). Mus. Morceau de musique vocale ou instrumentale qui est à quatre parties récitantes, quelle que soit d'ailleurs l'importance de chacune de ces parties. Exécuter un quatuor. Les quatuors de ce compositeur sont fort estimés. || Dans un sens plus restreint et plus particulièrement usité, il ne s'applique qu'aux compositions dont toutes les parties sont concertantes ou obligées, c'est-à-dire que l'une ne brille pas exclusivement aux dépens des autres. || Pl., des *quatuors*. L'Académie écrit à tort *quatuor*. Aujourd'hui l'usage général est de donner le signe du pluriel à ce mot.

— Se dit absol. et par excellence de l'association de deux violons, d'une viole et d'un violoncelle. Cet air n'est accompagné que du quatuor.

— En instrumentation, on donne le nom de *quatuor* ou *symphonie* à l'ensemble des instruments à cordes, tandis que celui des instruments à vent s'appelle *harmonie*.

QUATUORPUSTULÉ, ÉE. adj. (pr. *koua-tu-or-puss-tu-lé*, et. lat., *quatuor*, quatre ; *pustula*, pustule). Entom. Qui est marqué de quatre taches rouges, comme la coccinelle quatuorpustulée.

QUATUORVIR. s. m. (pr. *koua-tu-or-vir* ; et. lat., *quatuor*, quatre ; *vir*, homme). Hist. rom. Titre des magistrats chargés de conduire une colonie. || Voyers de l'empire chargés de la réparation des routes. || Officiers que l'on créait, quand il arrivait quelque accident ou quelque affaire dangereuse, avec commission de veiller à ce que la république ne souffrît point de dommage. || *Quatuorvir du trésor*. Titre des magistrats provinciaux qui administraient les deniers publics dans les colonies et les municipes. Ils étaient élus parmi les décurions. || *Quatuorvirs nocturnes*. V. QUESTEURS.

QUATUORVIRAL, ALE. adj. (pr. *koua-tu-or-vi-ral*). Antiq. rom. Qui appartient aux quatuorvirs. Autorité quatuorvirale.

QUATUORVIRAT. s. m. (pr. *koua-tu-or-vi-ra*). Antiq. rom. Dignité de quatuorvir.

— Temps pendant lequel on l'exerce.

QUAU. s. m. Ornith. Nom vulgaire du mauvis.

QUAYAGE. s. m. (pr. *ké-ia-je* ; rad. *quai*). Mar. Droit que payent les marchands pour avoir la liberté de se servir du quai d'un port et d'y placer leurs marchandises.

— Entretien des quais et pavés.

QUE. pron. relat. ou conjonct. servant de régime au verbe qui le suit. (du lat. *quem*). Son emploi est non-seulement de déterminer l'objet dont on a parlé, d'en rappeler l'idée, mais encore de joindre une autre pensée à ce même objet. Celui que vous avez vu. Les gens que vous avez obligés. La personne que vous connaissez. Les espérances que vous lui avez données. Il n'a rien fait de tout ce que je lui avais dit.

> Le bien *que* l'on fait la veille
> Fait le bonheur du lendemain. (LE BAILLY.)

> . . . En voulant se hâter de jouir,
> On perd souvent un bien *que* l'on allait cueillir. (AUBERT.)

— Il se met en relation avec des noms des deux genres et des deux nombres. Le bon cœur que vous avez. La douceur que montre votre sœur. Les talents que l'on remarque dans vos enfants. Les qualités que l'on admire. Des lois *que* nous suivons la première est l'honneur. (Volt.) L'estime *que* les talents font naître fortifie la haine ou l'amour. (De Lingré.) L'expérience ne nous éclaire souvent que pour nous donner des regrets ; c'est un trésor *que* nous amassons sans en jouir. (Lacretelle.) La fortune nous corrige de plusieurs défauts *que* la raison ne saurait corriger. (La Rochef.)

— Il s'élide devant une voyelle. Un héros *qu'on* opprime attendrit tous les cœurs. (Volt.) Mari *qu'on* n'aime pas le paiera cher un jour. Fabre d'Égl.) Jamais l'avenir ne donne tout ce *qu'il* promet. (Boiste.) Ce *qu'on* saisit ne vaut pas toujours ce *qu'on* quitte. (Id.)

> Recevoir des bienfaits de l'être *qu'on* méprise,
> N'est-ce pas se déshonorer? (STASSART.)

— On fait usage de *lequel*, *laquelle*, au lieu de *que*, toutes les fois que le pronom relatif est précédé d'un substantif qui le sépare de celui avec lequel il entre en relation. J'ai reçu une lettre de mon père, laquelle m'apprend qu'il se porte bien.

— *Que* [illegible] séparé de son antécédent, lorsque cette construction ne présente pas d'équivoque.

— Mais souvent la clarté et l'exactitude grammaticale défendent de séparer ce pronom de son antécédent

> La reine permettra que j'ose demander
> Un gage à votre amour, *qu'il* me doit accorder. (RACINE.)

On dirait en prose : La reine permettra que j'ose demander à votre amour un gage *qu'il* me doit accorder. L'inversion de Racine est dure, même en vers.

— Pour l'emploi de *que* dans les participes, voyez les règles des participes.

— Il remplace quelquefois *à qui*, *de qui*, *pour qui*, etc. C'est de vous que je parle. C'est à vous que je m'intéresse. C'est pour lui qu'on fait cela. C'est sur vous que j'ai les yeux. C'est de la diversité totale de l'estomac et des intestins *que* dépend dans les animaux la diversité de leur manière de se nourrir. (Buff.) C'est à vous *que* ce trésor appartient. (Pasc.) Non, ce n'est plus à vous *qu'il* faut que j'en réponde. (Rac.) C'est pour eux seuls *que* Dieu accorde aux peuples l'abondance et la tranquillité. (Mass.) Ce fut sous les plus grands rois de la race de David *que* le temple du Seigneur vit revivre sa gloire. (Id.) Ce n'est point à l'approbation de faux ni de vrais savants *que* les grands écrivains de l'antiquité doivent leur gloire. (Boil.) C'est sur les imperfections des hommes *qu'il* faut attacher sa critique. (Volt.) || On dit aussi, *c'est vous à qui je parle*; mais ce serait une faute de dire, *c'est à vous à qui je parle*.

— En parlant des choses, il tient lieu de *pendant lequel*, *dans lequel*, etc. L'hiver qu'il fit si froid. Le jour que cela est arrivé. Au moment que je le reverrai. C'est dans cette maison qu'il demeure. C'est ici qu'il habite. C'est dans cette boutique qu'on vend telle marchandise Où est-ce qu'on trouvera ce livre? Un jour *que* plusieurs Troglodytes étaient assemblés, un vieillard parla d'un jeune homme qu'il soupçonnait d'avoir commis une mauvaise action. (Montesq.) Dans le moment *que* je m'informais de vos affaires, le père de Clarice est entré. (Brueys.)

> Du jour *que* sur mon front on mit ce diadème,
> Je renonçai, seigneur, à ce prince, à moi-même. (RACINE.)

> Et, si vous le voulez, contre vous je parie
> Tout ce *que* je possède et mes gages d'un an,
> Qu'à l'heure *que* je parle il est dans un brelan. (REGNARD.)

|| On dit aussi dans le même sens, *au jour où*, *à l'heure où*, *un jour où*, etc.

— Mais on doit dire : *C'est là que*, *c'est par là que*, *c'est de là que*, et non, *c'est là où*, *c'est par là où*, *c'est de là où*. C'est là *que* Télémaque résolut de chercher le chemin de la sombre demeure de Pluton. (Fén.) C'est là *que* Dieu l'attendait pour foudroyer son orgueil. (Boss.) Ce fut là *que* cette princesse fit paraître toutes les richesses de son esprit. (Id.) C'est là *qu'on* règle le sort des juridictions douteuses. (Fléch.) C'est là *qu'il* faut des vers étaler l'élégance. (Boil.) C'est là, où se montrait le plus grand péril, *que* s'était portée l'élite des guerriers de l'armée d'Annibal. (Dureau de la Malle.) Où courez-vous ? ce n'est pas là *que* sont les ennemis. (Volt.)

> La terre était mon vrai séjour ;
> C'est là *que* j'ai senti l'amour. (VOLT.)

— Quelle chose. Que faites-vous là ? Que vous en semble ? Que vous en reviendra-t-il ? Qu'attendez-vous ? Qu'est-ce que c'est ? Voilà ce que c'est. Que pensez-vous faire ? Je ne sais qu'en penser. Il ne sait plus que faire ni que dire. Que faire ? Que devenir ? Qu'importe ? Qu'importe l'habit, le cœur est tout. (Lindegren.) Qu'y a-t-il de bon pour les faibles sous le despotisme ? la mort. Boiste.) Qu'y a-t-il à attendre du vice ? la souffrance. (Id.)

— *Qu'est-ce que ?* se dit d'une chose. Qu'est-ce que cela me fait ? (Mol.) Hé bien ! dis, *qu'est-ce que c'est* ? (Id.) Qu'est-ce que le fils de l'homme, si ce n'est du fumier et de la boue ? (Boss.) Qu'est-ce que l'armée qui vient? Une bulle colorée qui crèvera peut-être avant d'arriver à nous. (Walpole.) Qu'est-ce que la vie sans la vertu ? Une longue suite de pénibles efforts pour se rendre malheureux. (Boiste.) || *Qui est-ce qui* se dit des personnes.

— Dans l'expression plurielle *qu'est-ce que*, le verbe *être* reste toujours au singulier, qu'il soit ou non suivi d'un substantif pluriel. Qu'est-ce donc que les choses les plus graves de l'histoire, foi des autels, sainteté des mœurs, dignité de l'homme, indépendance, civilisation même, si elles doivent passer plus promptement que les statuts de la vanité et les chartes d'un caprice ? (Chateaub.) Hé ! qu'est-ce que les poëmes épiques ? En vérité, me dit-il, je n'en sais rien. (Montesq.) Qu'est-ce que les conquêtes d'Alexandre, en comparaison de Gengiskan ? (Id.) Qu'est-ce que la vie et ses prospérités, aux yeux de l'homme tout occupé de son éternel avenir ? (Marmontel.)

— Fam. *Que diable dites-vous là ? Que diable faire ?* Que dites-vous là ? Que faire?

— *Je n'ai que faire.* Je n'ai aucune affaire.

— *Je n'ai que faire à lui.* Je n'ai aucun besoin de lui.

— *Je n'ai que faire de vous dire.* Il n'est pas nécessaire de vous dire.

— *Je n'ai que faire à cela.* Je n'ai aucun intérêt à cela.

— *Je n'ai que faire là.* Je ne suis pas nécessaire là.

— *Je ne puis que faire à cela, je n'y puis, je n'y sais que faire.* Il ne dépend pas de moi d'y rien faire, d'y remédier.

— Il s'emploie souvent, comme conjonction, entre deux membres de phrase qui ont chacun leur verbe exprimé ou sous-entendu, pour marquer que le dernier est régi par le premier ou lui est subordonné. Il faut que je le paye. Il est juste que vous le dédommagiez. Il se peut que je me trompe. J'exige qu'il parte. Je trouve que vous avez raison. J'avoue que cela est surprenant. Je crains qu'il ne s'en trouve mal. Vous dites qu'il a de l'esprit ; moi je soutiens que non. Que cela soit, j'y consens.

> Mais sitôt *qu'à* la terre une puissante voix
> Eut appris que cet astre est soumis à des lois
> Qu'à mesure que l'œil plonge dans l'étendue,
> Mille et mille soleils s'offrent à notre vue. (DARU.)

— Cette conjonction est d'un grand usage en français. Son service est de conduire la phrase à sa perfection. Elle est toujours placée entre deux idées, dont celle qui précède est énoncée de manière qu'elle en fait toujours attendre une autre pour former un sens ; en sorte que leur liaison ne consiste pas dans une pure jonction ou dans un simple rapport de dépendance, mais dans une union qui fait continuité de sens. Cette conjonction se présente à chaque instant, et il n'est presque point de phrase où elle ne se trouve, sans doute parce que l'usage lui a donné la faculté de conduire le sens à son terme par diverses voies, dont les variétés se réduisent à trois sortes.

— La première est par la voie de subséquence, liant une chose à une autre, ou comme suite convenable sans en exprimer la réalité, ou comme effet positif. Dans le premier cas, elle oblige le verbe dépendant à se revêtir du mode subjonctif. Il faut qu'un juge soit instruit et ait de bonnes mœurs. Dans le second, elle le laisse aux autres modes. Les femmes devraient être persuadées que la beauté sans vertu ne saurait rendre un attachement durable. Il est certain que l'habitude du travail est une grande richesse.

— La seconde voie par laquelle la conjonction *que* conduit la phrase à sa perfection est la comparaison, soit de similitude, soit de supériorité ou d'infériorité. Son cœur le porte plus à penser aux intérêts des autres qu'aux siens propres. La femme que le vice fait rougir est la mieux gardée. Jamais on ne vit un si grand exemple *que* le courage n'est point incompatible avec la mollesse. (Volt.)

— La troisième voie par laquelle la conjonction *que* conduit le sens à la perfection est par restriction faite à l'étendue que peuvent avoir les propositions négatives. Elle retire alors de la négation la chose qu'elle lie, pour la rendre affirmative exclusivement à toute autre. Il n'est rien de plus difficile à maîtriser que les habitudes ; il faut donc tâcher de n'en prendre *que* de bonnes. (Lav.) Nous n'avons *que* peu de temps à vivre, et, loin d'en profiter, nous ne cherchons *qu'à* le perdre. (Id.)

— L'usage le plus commun de la conjonction *que* est d'être mise à la suite des verbes qui expriment des actions ou des opérations de l'esprit ; et alors elle sert comme de passage à un autre verbe ou à une autre proposition qui explique ou développe l'objet de ces opérations. Je crois que l'âme est immortelle. Je doute qu'on puisse être heureux lorsqu'on a quelque faute à se reprocher.

— Lorsque la conjonction *que* sert à lier un verbe à la proposition qui le suit, cette conjonction ne peut être supprimée dans aucun cas. Cette faute ne se commet guère que quand une longue phrase incidente séparant le sujet de son verbe, on perd de vue la construction générale. J'espère même, quand vous serez lasse des conversations générales, qui ressemblent assez au mille et un, à cela près qu'elles sont moins amusantes ; je pourrai trouver une minute pour avoir l'honneur de vous parler raison. (Volt.) Il fallait, j'espère même..... que je pourrai.

— Pour l'emploi du subjonctif entre deux verbes, après les propositions interrogatives ou négatives. V. SUBJONCTIF.

— Souvent on remplace le subjonctif par l'infinitif, pour empêcher qu'il ne se trouve plusieurs *que* de suite. Il soutient que j'ai un désir insatiable de vengeance sur certaines railleries piquantes qu'il dit *avoir* faites de moi. (Montesq.) Les gens qu'on dit *être* de bonne compagnie ne sont souvent que ceux dont le vice est plus raffiné. (Id.) C'est ce même Hérode que saint Matthieu dit *avoir* fait égorger tous les enfants. (Volt.) Pietro della Valle dit *avoir* vu un âne sauvage à Bassora. (Buff.) On sent combien il serait désagréable de dire : Qu'il dit qu'il avait faites de moi ; que saint Matthieu dit qu'il avait fait ; les gens qu'on dit qu'ils sont.

— Dans les phrases composées de deux membres liés par *que*, quand le verbe du second membre n'est pas le même que celui du premier, le *que* se répète non-seulement à ce second membre, mais à tous les membres de la même nature qui se succèdent. Les Gaulois adorent Apollon, Mars, Jupiter et Minerve ; ils croient *qu'*Apollon chasse les maladies, *que* Minerve préside aux travaux, *que* Jupiter est le souverain des dieux, et Mars l'arbitre de la guerre. (Trad. de Jul. Cés.)

— Quand *que* précède un verbe à la troisième personne du subjonctif, les grammairiens supposent que le verbe est à l'impératif s'il n'est pas précédé d'une autre proposition. *Que* vos [illegible] la mon voix la terre se [illegible] Rouss.) *Que* celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre. (De Sacy.) Lorsque vous ferez l'aumône, *que* votre main gauche ne sache point ce que fait votre main droite. (Id.) *Qu'il* périsse ! aussi bien il ne vit plus pour nous. (Rac.) Dans tous ces exemples, le verbe n'est point à l'impératif, il est réellement au présent du subjonctif, seulement la première proposition est ellipsée. Que la terre se réveille, c'est-à-dire je veux, je commande que la terre se réveille aux accents de ma voix.

— Les mêmes grammairiens qui veulent voir un impératif dans les exemples précédents, admettent l'ellipse dans ceux qui suivent, tant ils sont conséquents. *Qu'il fasse le moindre excès, il est malade.* S'il arrive qu'il fasse le moindre excès, il est malade. || *Qu'il parle, tout se tait.* S'il arrive qu'il parle, tout le monde se tait.

— Le *que* lui-même est quelquefois ellipsé, surtout dans les phrases où l'on manifeste particulièrement un vœu, un désir. *Plût* aux dieux qu'on réglât ainsi tous les procès ! (La Font.) *Périsse* le Troyen auteur de nos alarmes ! (Rac.) *Tombe* sur moi le ciel, pourvu que je me venge ! (Corn.) Majestueuses forêts, paisibles solitudes, qui plus d'une fois avez calmé mes passions, *puissent* les cris de la guerre ne troubler jamais vos résonnantes clairières ! B. de St-P.) *Vive* la liberté ! *périssent* les tyrans ! (Colardeau.)

> *Dût* ma muse par là choquer tout l'univers,
> Riche, gueux, triste ou gai, je veux faire des vers. (BOILEAU.)

> *Écrive* qui voudra ; chacun à ce métier
> Peut perdre impunément de l'encre et du papier. (ID.)

Plût aux dieux, c'est-à-dire, je voudrais qu'il plût aux dieux. *Dût ma muse*, c'est-à-dire, quand bien même le sort voudrait que ma muse dût choquer tout l'univers.

— *Je ne sache*, *nous ne sachions pas*, pour Je ne connais pas, nous ne connaissons pas, sont des locutions qu'on n'emploie qu'avec la négative, et qui appartiennent au style de la conversation, de même que les expressions *que je sache*, *que nous sachions*, qui s'emploient le plus souvent à la fin d'une phrase : Il n'y a personne que je sache. V. SAVOIR.

— *Que* forme un grand nombre de locutions prépositives, conjonctives et adverbiales, comme, *afin que*, *avant que*, *après que*, *bien que*, *dès que*, *depuis que*, *encore que*, *loin que*, *parce que*, *sans que*, *à moins que*, *attendu que*, *vu que*, *en sorte que*, *d'autant que*, *outre que*, *pourvu que*, *soit que*, et quelques autres. On les trouve indiquées à leur ordre alphabétique.

— Lorsqu'il y a dans une phrase deux verbes régis par les conjonctions *quand*, *comme*, *si*, *puisque*, *quoique*, *lorsque*, etc., on met *que* devant la seconde, au lieu de répéter la première conjonction. Si Voltaire eût également soigné toutes les parties de son style, et qu'il eût prétendu à la perfection *qu'à* la fécondité, il serait incontestablement le premier de nos poëtes. (Palissot.) Comme l'ambition n'a pas de frein, et *que* la soif des richesses nous consume tous, il en résulte que le bonheur fuit à mesure que nous le cherchons. (Th. Corn.) A quoi vous servira d'avoir de l'esprit, si vous ne l'employez pas, et *que* vous ne vous appliquiez pas? (Boss.) Neptune, quand il élève son trident, et *qu'il* menace les flots soulevés, n'apaise point plus soudainement les flots. (Fléch.) Quand on ne cherche qu'à faire du bien aux hommes, et *qu'on* n'offense point le ciel, on ne craint rien ni pendant la vie, ni à la mort. (Volt.)

> Puisqu'on plaide, et *qu'on* meurt, et *qu'on* devient malade,
> Il faut des médecins, il faut des avocats. (LA FONTAINE.)

> Ainsi de ces héros que nos histoires louent,
> Vous descendez en vain, lorsqu'ils vous désavouent,
> Et *que* ce qu'ils ont fait et d'illustre et de grand,
> N'a pu de votre cœur leur être un sûr garant. (TH. CORNEILLE.)

— Quelquefois, au contraire, on répète ces conjonctions. Si les hommes étaient sages, et s'ils suivaient les lumières de la raison, ils s'épargneraient bien des chagrins. (Boniface.) Comme leurs pertes sont irréparables, leur tristesse est sans bornes, et *comme* ils n'ont point d'espérance, ils n'ont pas aussi de consolation. (Fléch.) On est presque également difficile à contenter quand on a beaucoup d'amour et *quand* on n'en a guère. (Vauvenargues.)

> Qu'il meure puisque enfin il a dû le prévoir,
> Et *puisqu'il* m'a forcée enfin à le vouloir. (RAC.)

— On répète la conjonction ou l'on met le *que* suivant les cas. Lorsqu'il n'y a pas de liaison entre les deux propositions, il faut répéter la conjonction ; lorsqu'il y en a, il faut mettre la conjonction *que*, qui marque alors cette liaison. On dira donc fort bien : Si vous gagnez votre procès, et si vous allez dans votre pays, si l'on ne veut pas marquer une liaison de conséquence entre ces deux propositions. Mais on dira : Si vous gagnez votre procès, et que vous vous trouviez dans une situation avantageuse, parce qu'on marque par là la liaison qu'il y a entre les deux propositions, et que l'on fait considérer l'une comme une suite de l'autre.

— *Que* s'emploie souvent dans un grand nombre de locutions, avec ellipse de certaines prépositions et de certains adverbes qu'on a coutume de [illegible] beaucoup de grammairiens [illegible] la place de ces [illegible] pas tenir [illegible]

la peine de rétablir les mots ellipsés. Nous allons indiquer la plupart de ces expressions.

— *Que* employé, dit-on, avec ellipse d'*avant*. Il n'y a point au monde un si terrible métier que celui de se faire un grand nom ; la vie s'achève *que* l'on a à peine ébauché son ouvrage. (La Bruy.)

Je ne vous quitte point,
Seigneur, *que* mon amour n'ait obtenu ce point. (Racine.)

— C'est bien à tort que les grammairiens ont prétendu que, dans ce cas, la conjonction *que* tenait la place de l'expression conjonctive *avant que*. S'ils avaient cherché à substituer l'une à l'autre, ils auraient vu alors que, si le mot *qu* était en effet pour *avant que* dans le vers de Racine, il ne serait point suivi de la négation ; et dans la phrase de La Bruyère, il faudrait le subjonctif, avant que l'on ait ébauché. C'est ce que prouvent les exemples suivants : L'on est mort *avant qu'*on ait aperçu qu'on pouvait mourir. (Fléch.) Il ne veut pas qu'on décide sur la moindre vérité, *avant qu'*elle soit connue clairement et distinctement. (La Bruy.) Selon nous, Je ne vous quitte point *que* mon amour n'ait obtenu ce point, est un abrégé de : Je ne vous quitte point, (à moins) *que* mon amour n'ait obtenu ce point. La vie s'achève *que* l'on a à peine ébauché son ouvrage, est pour : La vie s'achève (au moment) *que* l'on a à peine ébauché son ouvrage.

— *Que* mis pour *après que*. On leur parle *qu'*ils sont partis. (La Bruy.) L'exemple de La Bruyère est un abrégé de : On leur parle encore (alors) *qu'*ils sont partis. L'exemple suivant le prouve suffisamment : *Lorsque* la foudre a cessé de gronder, souvent on tremble encore. On pourrait dire d'une manière elliptique : Souvent on tremble encore, *que* la foudre a cessé de gronder.

— *Que* s'emploie pour *en place de*, dans cette locution familière, Si j'étais que de vous. Si j'étais que de vous, je m'y prendrais de cette manière. Si j'étais *que* de vous, je lui achèterais une belle garniture de diamants. (Mol.) Le vers suivant de Racine, Mon cœur se met sans peine *à la place du* vôtre, nous révèle l'analyse de la phrase de Molière, et nous dit assez qu'elle est un abrégé de : Si j'étais (en la même place) *que* (la personne) de vous. || On dit aussi : *Si j'étais vous*. Si j'étais madame la comtesse, je vous ferais coucher avec moi, ou je vous dévisagerais. (Volt.) *Si j'étais* Brutus et qu'il fût Cassius, je sais que sur mon cœur il aurait moins d'empire. (Id.) || Mais on dit mieux : *Si j'étais à votre place*. Pour moi, si j'étais à la place de ma sœur aînée, je sais bien ce *que* je ferais. (Volt.)

— *Que* pour *puisque* ou *pourquoi*. Qu'avez-vous donc, dit-il, *que* vous ne mangez point? *Que* ne me jurez-vous *que* vous êtes le même? (Th. Corn.) L'exemple suivant de Racine :

Que tarde Xipharès ? et d'où vient *qu'*il diffère
A seconder des vœux qu'autorise son père?

nous démontre que, dans ce cas, la conjonction *que* est employée d'une manière elliptique pour (d'où vient) que. Qu'avez-vous donc (et d'où vient) *que* vous ne mangez point? (D'où vient) *que* vous ne me jurez pas *que* vous êtes toujours le même?

— Dans cette acception, il s'emploie rarement sans négation, excepté dans ces phrases, *que tardez-vous ? que différez-vous ?* et quelques autres semblables.

— *Que*, après l'impératif, s'emploie avec ou sans ellipse de l'expression *afin*. Approchez, *que* je vous parle. (Acad.) Imitons ce saint roi, afin *que*, pratiquant les mêmes vertus, nous arrivions à la même immortalité.

— *Que* peut bien, dans certains cas, s'employer avec ou sans ellipse de la préposition *depuis*. Il y avait déjà longtemps *que* les ordonnances du sénat le défendaient. (Boss.)

Et le jour a trois fois chassé la nuit obscure,
Depuis *que* votre corps languit sans nourriture. (Rac.)

— *Que* pour *et cependant*. Les avares auraient tout l'or du Pérou, *qu'*ils en désireraient encore. (Gir.-Duviv.) Si les grammairiens, au lieu de chercher de quels mots *que* peut tenir la place dans cet exemple, avaient pris la peine de l'analyser, ils auraient vu qu'il est employé avec ellipse de l'adjectif *tel ;* car cet exemple est un abrégé de : Les avares auraient tout l'or du Pérou, (leur caractère est tel) *qu'*ils en désireraient encore. Le mot *tel* est quelquefois exprimé. Cela venait de la part d'une telle personne, d'une personne d'une telle considération, *qu'*il n'y eut qu'à obéir. (Acad.) Il est d'une telle difformité, *qu'*on n'a jamais rien vu de semblable. (Id.) Il y avait une telle multitude de gens, *qu'*on ne pouvait pas se remuer. (Id.) Il faisait un tel bruit *qu'on* ne pouvait rien entendre. (Id.) On pourrait dire en sous-entendant l'adjectif : Cela venait de la part d'une personne, *qu'*il n'y eut *qu'*à obéir. Il est d'une difformité, *qu'*on n'a jamais rien vu de semblable. Il y avait une multitude de gens, *qu'*on ne pouvait se remuer. Il faisait un bruit, *qu'*on ne pouvait rien entendre.

— *Que*, pour A quoi, de quoi. Et *que* sert un beau choix dans une âme inconstante? (Corn.) Mais enfin *que* lui sert de vous aimer encore? (Rac.) Toutefois, *que* sert-il de me justifier? (Id.) Mais *que* sert un long règne à moins qu'il ne soit beau ? (Boursault.) Mais *que* me sert, hélas! que mon cœur vous préfère? (Regnard.) Lorsqu'on dit *que sert*, que est tout simplement employé avec ellipse de (dites-moi ce) que sert, ainsi que le prouve le vers suivant de Th. Corneille :

Voilà ce *que* vous sert d'avoir été [illegible]

— On dit aussi, dans le même sens, *A quoi sert, de quoi sert*. A quoi sert cette machine? (Acad.) Mais sans un Mécénas, *à quoi* sert un Auguste? (Boil.) Ces projets de conversion que vous renvoyez à l'avenir, *de quoi* vous serviront-ils? (Mass.) *De quoi* lui sert que ta voix le rappelle? (Boil.) *De quoi* nous a servi cette indigne contrainte? (Rac.)

— Voltaire remarque que ce vers :

Et pour qui mépriser tous nos rois *que* pour lui?

est digne du grand Corneille ; aussi l'a-t-il imité dans Alzire :

Ai-je fait un seul pas *que* pour te rendre heureux ?

Ce *que*, employé avec ellipse de *si ce n'est*, fait aussi bel effet en prose qu'en poésie.

— *Que* avec ellipse de *sinon, si ce n'est*.

Quel crime, quelle offense a pu les animer?
Hélas! et qu'ai-je fait *que* de vous trop aimer? (Boileau.)

Que vois-je autour de moi, *que* des amis vendus,
Qui sont de tous mes pas les témoins assidus? (Id.)

Alors qu'aura servi ce zèle impétueux,
*Qu'*à charger vos amis d'un crime infructueux? (Id.)

— *Sinon* est quelquefois exprimé. On n'a d'autre remarque à faire sur cette scène, *sinon qu'*elle est écrite avec la même élégance que le reste, et avec le même art. (Volt.) Je n'ai rien à dire de son cinquième acte (de Bérénice), *sinon que* c'est en son genre un chef-d'œuvre. (Id.)

— *Que* pour Autre chose, autrement, autrement que. Ne chercher que la vérité. Ne dire que des sottises. Ne parler que par sentences. Ne faire que boire et manger.

Pour moi, grand ennemi de leur art hasardeux,
Je ne puis cette fois *que* je ne les excuse. (Boileau.)

Quant aux volontés souveraines
De celui qui fait tout, et rien *qu'*avec dessein,
Qui les sait *que* lui seul ? comment lire en son sein ?
Aurait-il imprimé sur le front des étoiles
Ce *que* la nuit des temps enferme dans ses voiles ?
(La Fontaine.)

— *Que* est tout simplement employé ici d'une manière elliptique. *Je ne puis cette fois, que je ne les excuse*, est un abrégé de : Je ne puis (faire autrement) cette fois (à moins) que je ne les excuse. *Quant aux volontés de celui qui fait tout et rien qu'avec dessein, qui les sait que lui seul ?* c'est-à-dire, quant aux volontés de celui qui fait tout, (et qui ne fait) rien (autrement) qu'avec dessein, (quel est celui) qui les sait (autre) que lui seul ?

— *Ne..... que* est souvent employé pour Seulement : Je ne veux que le voir. Il n'obéit *qu'à* cause qu'il les croit justes. (Pascal.) En ne prenant de tout *qu'un* peu, la vie pour nous n'est plus *qu'un* jeu. (Boiste.) Ce n'est *qu'à* la vertu que l'on doit le bonheur. (Id.) En dernière analyse, pour gouverner, il faut être militaire ; on ne gouverne un cheval *qu'*avec des bottes et des éperons. (Napol.)

— *Que* s'emploie quelquefois avec ellipse de *ce*.

Eh bien! de mes desseins Rome encore incertaine,
Attend *que* deviendra le destin de la reine. (Rac.)

— D'autres fois le *ce* est exprimé. On ne sait plus *ce qu'*est devenue cette formidable armée (Boss.)

— Après *ne pas laisser*, on peut employer *que*. Vous savez que les poètes se piquent d'être prophètes; mais ce n'est que dans l'enthousiasme de leur poésie qu'ils le sont; et M. Despréaux parlait en prose ; ses prédilections ne laissèrent pas néanmoins *que* de me faire plaisir. (Rac.)

— Cependant les auteurs ont presque généralement supprimé *que*. L'expérience est le bâton que la nature a donné à nous autres aveugles pour nous conduire dans toutes nos recherches; nous ne laissons pas avec son secours *de faire* beaucoup de chemin, mais nous ne pouvons manquer de tomber, si nous cessons de nous en servir. (Mme du Châtelet.) Ne laissons pas cependant *de* publier ce miracle de nos jours. (Boss.) Ceux qui s'en plaignent tous les jours ne laissent pas *de* s'y plaire. (Fléch.) Lorsqu'il semblait céder, il ne laissait pas *de* se faire craindre. (Id.) Ne laissons pas, en la perdant, d'adorer la main qui nous l'enlève. (Id.) Au sein des grandeurs, il ne laisse pas *d'*aimer l'opprobre de Jésus-Christ. (Mass.)

—*Avant que, avant que de, avant de*. V. AVANT.

La guerre dans Lesbos me fit votre captive,
Mais c'est pousser trop loin ses droits injurieux,
Qu'y joindre le tourment que je souffre en ces lieux. (Racine.)

Il faudrait *que d'y joindre*, c'est une faute légère qu'on doit excuser, à cause de l'extrême difficulté de notre versification.

— On joint *que* avec *de* pour former certains tours de phrase assez laconiques, et qui sont propres à notre langue. C'est peu que de croire, si l'on ne pratique pas. C'est abréger la vie de dormir trop longtemps. Les grammairiens qui signalent ces solécismes ajoutent que l'on peut supprimer le mot *que*, mais qu'il est mieux de n'en rien faire. En matière de style, rien n'est bien que le mieux ; le moins bien est mauvais. On peut d'ailleurs toujours employer *que de* sans danger, et il y a souvent à supprimer la conjonction. Voilà ce *que* c'est *de* m'être éveillé trop tard. (Volt.) Dans cette phrase, la suppression du *que* est d'un effet disgracieux. Elle a presque toujours le grand défaut d'enlever à la période beaucoup de force, de grâce même.

— Il y a quelquefois une grande différence entre *que* et *que de* devant un verbe à l'infinitif. Dans cette phrase, *ils ne font que sortir*, on donne à entendre que ceux dont on parle sortent à chaque instant ; dans cette autre, *ils ne font que de sortir*, on donne à entendre qu'ils viennent de sortir.

— On disait autrefois *que je crois*, *que je pense*, pour, A ce que je crois, à ce que je pense. Il en a fait serment, *que* je pense, à la cour. (Regnard.)

La mère d'un amant qui nous plaît, qui nous aime,
Est toujours, *que je crois*, reçue avec plaisir. (Volt.)

— On disait aussi, *A ce que je crois*. Il avait, à ce *que* je crois, étudié la question toute la matinée. (Pascal.)

— Ces expressions ne sont plus d'usage ; on dit aujourd'hui : *ce me semble, selon moi*, ou *à ce qu'il semble*.

Et bien qu'on soit, à *ce qu'il semble*,
Beaucoup mieux seul qu'avec des sots. (La Font.)

— *Que*, conjonction, s'emploie quelquefois avec ellipse du premier membre de phrase, dans le titre des chapitres et des sections d'un livre, pour indiquer les matières qu'on y traite : *Que la vertu est le plus grand de tous les biens*.

— Il s'emploie aussi dans les souhaits, les imprécations, pour exprimer le contentement, la répugnance, le blâme, etc., avec ellipse des verbes dont on se sert pour souhaiter, pour commander, pour consentir, etc. Que je meure, si cela n'est pas vrai! Qu'il parte tout à l'heure! Qu'il fasse ce qu'il lui plaira! Que je trahisse mon ami! je mourrais plutôt. Qu'il se soit oublié à ce point! Qu'on n'ait pas eu plus de respect pour un si grand personnage!

— S'emploie aussi dans certaines phrases qui expriment l'admiration, l'ironie, l'indignation, et alors il signifie Combien. Que Dieu est puissant! Que de fois je suis venu ici! Que de services il m'a rendus! Qu'il fait beau! Que je vous trouve plaisant! Que vous êtes importun! *Que* le monde est grand! qu'il est magnifique! (Mass.) Amour, *que* sur nos cœurs ton pouvoir est extrême! (Lefranc.) *Que* d'abus dans la dévotion! (Fénel.) *Que* nous passons rapidement sur cette terre! (J.-J. Rouss.) *Que* l'hymen est puissant sur les cœurs vertueux! (Crebillon.) *Que* la religion est terrible et puissante! (Volt.) *Que* de beaux jours n'ont pas de beaux soirs! (Boiste.) *Que* la nuit paraît longue à la douleur qui veille! (Id.)

Que d'antiques cités! *que* de célèbres villes!
Que de fleuves fameux! *que* de ruisseaux fertiles (Rosset.)

— *Que*, signifiant combien, ne doit pas modifier les adverbes *fort, bien, extrêmement*, et autres équivalents, comme dans cette phrase : Que ce souvenir doit vous être bien doux! *que* et *bien* forment un pléonasme ridicule ; dites : Que ce souvenir doit vous être doux! ou : Ce souvenir doit vous être bien doux.

— Il se met, dans certaines phrases exclamatives, entre un adjectif et le verbe *être*. Insensé que j'étais, de croire à leur bonne foi! Ne voyez-vous point, aveugle que vous êtes, le piége qui vous est tendu!

— S'emploie dans quelques autres phrases dont la construction est la même, quoiqu'elles ne soient pas exclamatives. Le fripon qu'il était m'emporta dix mille francs. La cruelle qu'elle est reste sourde à vos gémissements.

— Il s'emploie quelquefois par redondance *Que s'il m'afflige, que si vous m'objectez*. S'il m'afflige. Si vous m'objectez.

— Il s'emploie souvent pour donner plus de force à ce qu'on dit. C'est une belle chose que de garder le secret. C'est se tromper que de croire. Ce sont de vilaines choses *que* l'orgueil, l'ambition et la vanité; elles nous font faire des sottises, et se chargent elles-mêmes de nous en punir. (De Juss.) C'est une maladie d'esprit *que* de souhaiter des choses impossibles. (Fén.) Sais-tu quelque chose de plus? — Oh! que oui. (Brueys.) || On peut aussi supprimer le *que*. C'est une belle chose de garder le secret. C'est se tromper de croire. C'était un plaisir assez vif pour David de chanter sur la lyre les louanges du Seigneur. (Mass.) Quel plaisir de vous voir et de vous contempler! (Rac.) || C'est le goût qui décide du choix que l'on doit faire de l'une ou de l'autre expression. La conjonction *que* donne plus d'énergie à l'expression.

— Il s'emploie aussi de cette manière devant les substantifs, mais on ne saurait le supprimer qu'en changeant toute la construction. Ce sont des qualités nécessaires pour régner, que la douceur et la fermeté.

— Il est corrélatif des mots *tel, quel, même, autre, meilleur, pire*, et se met toujours après. Un homme tel que vous. Il est tel que je le voulais. Telle est sa puissance, que rien ne lui résiste. Sa mémoire est telle, qu'il n'oublie jamais rien. Quel que soit son espoir. Quelles que soient ses vues. Quelle faute que cette démarche! C'est bien un autre homme que vous ne disiez. Il a bien d'autres vues que vous ne croyez. C'est autre chose que ce que j'avais en vue. Mon habit est du même drap que le vôtre. Votre vin est meilleur que le mien. Ce vin-là est encore pire que le premier. Je peins le monde tel *que* vous le connaissez, et *que* vous le sentez tous les jours vous-même : *que* de bassesses pour parvenir! (Mass.) Non, il n'est rien de tel *que* la simple nature. (Coll. d'Harlev.) Il n'y aura jamais de *meilleur* directeur que l'Évangile. (Ganganelli.)

— *Tel* peut être suivi immédiatement de *que*.

Tel *que* pour ami l'on suppose,
Montre dans le besoin qu'il ne l'est nullement (Lenoble.)

Tels *que* l'on croit d'inutiles amis
Dans le besoin rendent de bons services.
(Boursault.)

— Il peut aussi n'en pas être suivi immédiatement. Tel brave les tourments *qu'*un bienfait peut séduire. (Belloy.)

Tel vit se dérobant à la vengeance humaine,
Que le ciel en courroux, par des ressorts secrets,
Conduit, pas à pas, à la peine
Que méritent ses forfaits. (Lenoble.)

— *Tel que* dans les comparaisons s'emploie pour *tel quel*, en latin *talis qualis*. Pour l'accord de *tel* avec son antécédent. V. TEL.

— Il est également corrélatif des adverbes de comparaison, et de quelques autres. Etre aussi modeste qu'habile. Etre plus heureux que sage. Elle est moins jolie que sa sœur. J'en ai moins que vous n'en avez. Rien ne l'a tant affligé que cette nouvelle. Tant plein que vide. Tant tués que blessés. J'en ai tant, que je n'en sais que faire. Il agit autrement que vous. Il est tellement en colère, il est si fort en colère, qu'on aura bien de la peine à l'apaiser. Si peu que rien. Quelque grand seigneur qu'il soit. Tout grand seigneur qu'il est. Quelque puissants qu'ils soient. Tout riche qu'ils sont. Il était aussi vivant par l'esprit *que* mourant par le corps. (Boss.) La tribune du sénat principal devint aussi célèbre par la majesté des plaidoyers publics *que* l'avait été sous les Hortense et les Cicéron celle de Rome. (Mass.) Ta joie est bien aussi divertissante *que* l'était ton inquiétude. (Mariv.) La matière a-t-elle dans son fonds une idée aussi pure, aussi simple, aussi immatérielle *qu'*est celle de l'esprit? (La Bruy.) Je suis aussi lasse du monde *que* les gens de la cour le sont de moi. (Mme de Maintenon.) La véritable conversion du cœur fait autant aimer Dieu *qu'*on a aimé les créatures. (Pasc.) Les philosophes ne pensent guère être lus *que* par des philosophes. (Duclos.) Le bonheur et le malheur des hommes ne dépendent pas moins de leur humeur *que* de la fortune. (Boiste.) Le malheur est moins dur à supporter *qu'à* craindre. (Arnault.)

— Pendant huit cents ans avant Corneille, tous les écrivains, poètes et prosateurs, disaient *tant comme, autant comme, aussi comme, si comme*, etc., et ce n'est guère que vers 1630 que ces expressions ont été remplacées par *tant que, autant que*, etc., sans cependant être tout à fait abolies. On en trouve de nombreux exemples dans Corneille et dans Molière, ce qui nous atteste que les poètes en usaient encore à cette époque, quand ils en avaient besoin. En voici quelques exemples. Qu'il fasse autant pour soi *comme* je fais pour lui. (Corn.) Peut-être que tu ments aussi bien *comme* lui. (Id.) Je vous recommande celui-là tant *comme* je puis. (Nicot.)

— Fam. *Que bien que mal*. En partie bien, en partie mal. S'acquitter de son emploi que bien que mal. Cette locution vieillit; on dit plus ordinairement, *tant bien que mal*.

— Fam. *Être toujours sur le que si, que non* Être toujours prêt à contrarier.

— Voltaire a fait rimer *que* avec feu.

Qu'est-ce, cousine?
Il semblerait que l'on vous assassine,
Et qu'on vous vole, ou qu'on vous bat, ou *que*
Dans le logis vous ayez mis le feu.

— *Que* s'est employé autrefois substantivement pour *de quoi*. Charles VI, qui, dans ses intervalles de bon sens, n'ignorait pas et voyait avec peine que la reine son épouse et le duc d'Orléans, son frère, s'appropriaient les revenus de la couronne, et les dissipaient en dépenses superflues, tandis que le dauphin manquait du nécessaire, fit venir la gouvernante de ses enfants, qui lui avoua que ses enfants n'avaient souvent *que* manger, ne *que* vêtir. (Brantôme.)

QUÉ. s. m. Bot. Espèce de cannelier qui croît au Tonquin, et qu'on dit supérieur à celui de Ceylan.

QUÉBEC. Géogr. Ch.-l. de l'ancien Bas-Canada, réuni depuis 1840 avec le Haut-Canada en une seule et même province ; 30,000 hab.

QUÉBITE. s. f. Bot. Plante de la Guiane, qui se trouve sur le bord des ruisseaux. Lorsqu'on mâche ses racines, elles laissent dans la bouche une impression brûlante. Les naturels emploient son suc à l'extérieur contre la morsure des serpents.

QUÉBOT. s. m. Ichthyol. Un des noms du boulereau noir.

QUÉBRANTA. s. m. Mal qui, suivant quelques Portugais superstitieux, se communique par les regards, surtout aux enfants et aux chevaux.

QUÉDAH. Géogr. Ville de la presqu'île de Malacca, capitale du royaume du même nom.

QUÉDARA-VOURDON. s. m. Myth. ind. Fête qui se célèbre le jour de la pleine lune de novembre, en l'honneur de la déesse Parvadi. Ceux qui l'observent ne font qu'une collation, et s'attachent au bras droit un cordon de fil jaune.

QUÉDEC. s. m. Bot. Plante vénéneuse de Saint-Domingue, à feuilles piquantes, et à fleurs semblables à la violette.

QUÉDIL. s. m. Relat. Fête indienne, qui tombe au mois d'avril ; elle a lieu en l'honneur de Mariatala, déesse de la petite vérole.

QUEDLINBOURG. Géogr. Ville de Prusse dans la province de Saxe ; 13,000 hab.

QUEDQUED. s. m. (du chil. *quedqued*, fol parce que ses fruits et ses feuilles produisent [illegible] délire). Bot.

sant appartenir à la famille des rhodoracées ou à celle des éricinées.

QUEEN'S-COUNTY. Géogr. Comté d'Irlande, dans la province de Leinster ; 90,000 hab. Capitale Queen's-Town ou Maryborough.

QUEIMADAS. s. m. Relat. Nom donné au Brésil aux pâturages nouvellement incendiés.

QUEL, ELLE. adj. relat. ou conj. (du lat. *qualis*). On s'en sert dans les interrogations pour demander ce que c'est qu'une personne, qu'une chose, son nom, ses qualités. Quel homme est-ce qu'un tel ? Quel temps fait-il ? En quelle monnaie vous a-t-il payé ? Quelle heure est-il ? Quels arbres croissent en ce pays-là ? Quel capitaine commandait ce jour-là ? Quel cheval voulez-vous ? Quel profit vous en revient-il ? *Quelles* gens êtes-vous ? *quelles* sont vos affaires ? (Rac.) *Quel* bras vous suspendit, innombrables étoiles ? (L. Rac.) *Quelle* force invisible a soumis l'univers ? (Id.) *Quelles* sont les conséquences qu'on doit tirer de toutes ces observations ? (Buff.)

Quels sons harmonieux, *quels* accords ravissants,
De la reconnaissance égalent les accents ? (Delille.)

Par toi ce chêne en feu nourrit ma rêverie :
Quelles mains l'ont planté ? *quel* sol fut sa patrie ? (Id.)

— Cet adjectif suppose toujours après lui un nom auquel il se rapporte, et dont il prend le genre et le nombre. Quel bras ! Quelle force ! Quels sons ! Quelles mains ! Il se dit des personnes et des choses. Quel tableau ! Quel homme !

— S'emploie aussi pour marquer de l'incertitude, du doute. Je ne sais quel homme c'est. Je ne sais quel auteur a dit cela. Ne savoir quel parti prendre, de quel côté tourner. Quel est l'homme assez hardi pour former une telle entreprise ? Les souris qui habitent quelques petits trous d'un bâtiment immense ne savent ni si ce bâtiment est éternel, ni *quel* en est l'architecte. (Volt.) On ne savait encore qui dominerait dans Rome, et *quel* serait le sort de l'Italie. (Id.) Il semble qu'il y ait des peuples faits pour servir toujours, et pour attendre *quel* sera l'étranger qui voudra les subjuguer. (Id.) Avant de désirer ardemment une chose, et de tout sacrifier pour l'obtenir, il faut savoir *quel* est le bonheur de celui qui la possède. (Boiste.)

— S'emploie quelquefois dans une phrase affirmative. Je vous ai dit quel homme c'est. Je vous ai fait connaître quelles sont mes raisons.

— S'emploie également dans des phrases exclamatives. Quelle pitié ! Quel malheur ! Quelle disgrâce ! Quelle impudence ! Quelle hardiesse ! Quelle méchanceté ! Quelle bonté ! Quelle taille ! Quel air ! Quelle douceur ! Quelle folie d'agir ainsi, que d'agir ainsi ! *Quel* tableau ravissant présentent les campagnes ! (Delille.) *Quelle* sérénité se peint sur ton visage ! (Florian.) *Quels* cadavres épars dans la Grèce déserte ! (L. Rac.) *Quelles* montagnes que celles qui nous apparaissent dix-huit cents fois plus grosses que notre terre ! (B. de St-P.)

— *Quel* peut être séparé du substantif par un ou plusieurs mots. *Quel* pensez-vous que soit l'objet de ces gens qui jouent à la paume avec tant d'application et d'agitation de corps ? (Pasc.)

Quel barbare mortel reforgea pour la guerre,
Le fer qui dans nos mains fertilisait la terre. (Lebierre.)

Quel sera le destin de tant de malheureux
Échappés par hasard à ce désordre affreux ? (Castel.)

Nil, *quels* sont ces débris sur tes bords dévastés ?
C'est Thèbe aux cent palais, l'aïeule des cités.
(Chênedollé.)

— Il faut bien prendre garde de confondre *tel* avec *quel*. *Tel* amène toujours après lui un *que*. *Telle* fut l'adresse de M^me de Montausier, que sans user d'aucun art indigne de son grand courage, elle se conserva toujours dans la confidence des princesses de la cour. (Fléch.) *Telle* était l'habileté de Turenne, que lorsqu'il était victorieux on ne pouvait attribuer l'honneur qu'à sa prudence, et lorsqu'il était vaincu, on ne pouvait en imputer la faute qu'à la fortune. (Id.) La voilà cette princesse si admirée et si chérie ; la voilà *telle* que la mort nous l'a faite. (Boss.)

— *Quel*, au contraire, n'a pas besoin de ce *que*. *Quelle* fut sa modération, lorsque Rome, irritée contre l'Empire, lui proposa de le mettre sur le trône de l'Empereur par un droit qui ne lui parut pas légitime. (Fléch.) *Quelle* fut sa fermeté, lorsqu'après avoir essayé d'apprendre à vivre à un roi de Naples, il vint enseigner à un roi de France à bien mourir. (Id.) Les pères craignent que l'amour naturel des enfants ne s'efface. *Quelle* est donc cette nature sujette à être effacée ? (Pasc.) *Quel* fut alors l'étonnement de ces vieilles troupes et de ces braves officiers, lorsqu'ils virent qu'il n'y avait plus de salut pour eux que dans les bras du vainqueur. (Boss.) *Quelle* splendeur funeste a succédé à la simplicité romaine ! *Quel* est ce langage étranger ? *Quelles* sont ces mœurs efféminées ? (J.-J. Rouss.)

Quelle est cette valeur, qui, ne cherchant qu'à nuire,
Embrase tout sitôt qu'elle commence à luire ? (Rac.)

— Il est vrai que souvent l'usage permet de sous-entendre le *que* après *tel*. *Telle* est l'injustice des hommes : la gloire la plus pure et la mieux acquise les blesse. (Fléch.) *Tel* est le caractère de l'avarice, de se manifester de tous les côtés. (Mass.) Agamemnon, revenant à la tête des Grecs du siège de Troie, n'a pas eu le temps de jouir en paix de la gloire qu'il avait acquise : *telle* est la destinée de presque tous les conquérants. (Fén.)

Tel est du préjugé le pouvoir ordinaire :
Il soumet aisément le crédule vulgaire.
(Lefr. de Pompignan.)

. . . . Il était malheureux ;
Dans les rigueurs du sort son âme était plus fière.
Tels sont tous les grands cœurs. (Champfort.)

Malgré l'ellipse du *que*, cette conjonction n'en est pas moins nécessaire pour l'intégrité de la pensée : Telle est l'injustice des hommes : la gloire la plus pure les blesse, c'est pour : L'injustice des hommes est telle que la gloire la plus pure les blesse.

— *Quel* peut s'employer avec ellipse du nom auquel il se rapporte, et dont il réveille l'idée. Elle est de l'humeur du monde la plus douce ; je ne lui connais qu'un seul petit défaut. — *Quel* est-il ? (Regnard.) Ses visites respectueuses ont fait quelque effet dans mon âme. Mais savez-vous *quel* il est ? (Mol.) Ne connaissez-vous pas à mon air que je vous apporte de bonnes nouvelles ? — Et *quelles* ? (Brueys.)

L'honneur partout, disais-je, est du monde admiré ;
Mais l'honneur en effet qu'il faut que l'on admire,
Quel est-il ? (Boileau.)

Quel est-il ? c'est-à-dire Quel honneur est-il ? Quel effet est-il ? Quel défaut est-il ?

Et *quel* devins-je, Arcas,
Quand j'entendis ces mots prononcés par Calchas ?
(Racine.)

On dirait aujourd'hui, *que devins-je* ?

— Racine a employé *quel* dans le sens de *tel*.

Moi-même, plein d'un feu que sa haine réprouve,
Quel il m'a vu jadis, et *quel* il me retrouve. (Rac.)

— Lorsque l'adjectif *quel* est suivi de plusieurs substantifs de différent genre, unis ou non par *et*, il se met au masculin pluriel. *Quelles* furent alors sa fermeté et sa sagesse ! (Fléch.)

Quels sont les lieux, les temps, les images chéries,
Où se plaisent le mieux ses douces rêveries ? (Del.)

— Cependant on peut aussi laisser *quel* au singulier, et le faire rapporter seulement au premier des noms exprimés. *Quelle* est donc cette honte et ce grand repentir ? (Volt.)

Hélas ! durant ces jours de joie et de festins,
Quelle était en secret ma honte et mes chagrins !
(Racine.)

Bientôt vous connaîtrez ce qu'était Léonore,
Quelle était sa conduite et son nouveau devoir. (Volt.)

— D'Olivet a élevé une chicane grammaticale sur ce vers de Racine : *Quelle* était en secret ma honte et mes chagrins ! Il voudrait que Racine eût écrit : *Quels* étaient en secret ma honte et mes chagrins ! Comme si les poëtes n'avaient pas toujours eu le droit de choisir sur plusieurs substantifs celui auquel ils veulent faire rapporter l'adjectif. Selon La Harpe, ce n'est qu'une ellipse : Quelle était ma honte et (quels étaient) mes chagrins ! L'essentiel est d'observer que Racine a préféré la licence à l'exactitude, quoique la mesure du vers pût très-bien s'accorder avec la grammaire.

— Si ces mêmes noms étaient liés par *ou*, *quel* s'accorderait également avec le premier. On pourrait déterminer *quelles* réflexions ou jugements ferait un homme en conséquence des faits qu'il a dans la mémoire. (Helvét.)

— *Quel* s'emploie dans tous les rapports. A quel homme pensez-vous avoir affaire ? En quel état sont les choses ? Le peuple entra en fureur quand il eut appris *quels* discours avait tenus Coriolan. (Rollin.) A *quel* dessein êtes-vous assemblés ici, et *quelle* idée avez-vous de mon ministère ? (Fléch.) Avec *quel* noble dépit reprit-elle alors les chaînes qu'elle croyait avoir quittées ! (Id.) Par *quelle* invisible chaîne entraînait-il ainsi ses volontés ? (Id.)

Dirai-je à *quels* désastres
De l'automne orageux nous exposent les astres,
Ou *quels* torrents affreux épanche le printemps ?
(Delille.)

— *Quel* suivi de *que* et d'un verbe prend le genre et le nombre du nom ou du pronom qu'il modifie. *Quelle* qu'ait été la gloire des grands sur la terre, elle a toujours à craindre l'envie qui cherche à l'obscurcir. (Mass.) *Quels* que soient ordinairement les avantages de la jeunesse, un jeune homme n'est pas bien vu des femmes jusqu'à ce qu'elles en aient fait un fat. (Vauven.) *Quelles* que soient les opinions qui nous troublent dans la société, elles se dissipent presque toujours dans la solitude. (B. de St-P.) Le courtisan s'agenouille devant une couronne, *quel* que soit celui qui la porte. (Boiste.)

Quel que soit le plaisir que cause la vengeance,
C'est l'acheter trop cher que l'acheter d'un bien
Sans qui les autres ne sont rien. (La Font.)

— L'analyse de *Quel que soit le plaisir que cause la vengeance* est celle-ci : Le plaisir que cause la vengeance (étant un plaisir tel) quel (notre nature veut) que (il) soit. Cette analyse, qui peut s'appliquer à tous les exemples analogues, nous montre pourquoi, en pareille circonstance, *quel que* doit s'écrire en deux mots.

— Suivi de plusieurs noms unis par *et*, *quel*, accompagné de *que*, se met au masculin pluriel quand les noms sont de différent genre, et au féminin pluriel s'ils sont féminins. L'étude de l'histoire est la plus nécessaire aux hommes, *quels* que soient leur âge et la carrière à laquelle ils se destinent. (Ségur.) *Quelles* que fussent habituellement la douceur et l'égalité de l'humeur de Montesquieu dans la société, la vivacité méridionale de son tempérament l'en faisait quelquefois sortir. (Auger.)

Mais *quels* que soient son culte et sa patrie,
Dors sous ma tente avec sécurité. (Campenon.)

Quelles que soient la pente et l'inclination
Dont l'eau par sa course l'emporte,
L'esprit de contradiction
L'aura fait flotter d'autre sorte. (La Font.)

— Suivi de plusieurs noms unis par *ou*, *quel* peut ne s'accorder qu'avec le premier des noms exprimés, si ces noms ont entre eux quelque ressemblance de signification. La figure d'une femme, *quelle* que soit la force ou l'étendue de son esprit, *quelle* que soit l'importance des objets dont elle s'occupe, est toujours un obstacle ou une raison dans l'histoire de sa vie. (M^me de Staël.) Cet homme, *quelle* que fût sa fortune ou son mérite, ne put réussir dans ses entreprises. (Boniface.) A la Chine, on rend ceux qui gouvernent responsables des troubles, *quelle* qu'en soit la cause ou le prétexte. (Volt.) *Quel* que soit le but ou l'avantage d'une chose, lorsqu'elle porte un cachet d'infamie, on ne saurait la faire sans en recevoir l'empreinte. (Livry.)

Un meurtre, *quel* qu'en soit le prétexte ou l'objet,
Pour les cœurs vertueux fut toujours un forfait.
(Crébillon.)

— Fam. *Tel quel*. Se dit pour marquer qu'une chose est médiocre dans son espèce, qu'elle est plutôt mauvaise que bonne. C'est un avocat, un prédicateur tel quel. On leur donna du vin tel quel. Des étoffes telles quelles. Après eux marchaient les prévôts des marchands et des échevins, bigarrés de diverses couleurs, puis la cour du parlement telle *quelle*. (Chateaub.)

— Se dit aussi d'une chose prise au hasard. Ils ont été contraints de prendre une proposition telle *quelle*, et de la condamner. (Pasc.)

— *Quel que soit*. De quelque sorte, de quelque espèce que soit ou la personne ou la chose dont il s'agit. Quel que soit l'engagement que vous avez. Quel qu'il soit. Quel qu'il puisse être. Quelle que soit votre intention. Quels que soient vos desseins. Quelles que soient vos vues.

— Dans *tel quel*, *quel*, par un abus déplorable, s'est changé insensiblement en *que* ; et quand on dit : Je le reçois tel qu'il est, la phrase équivaut à celle-ci : Je le reçois tel quel il est. Par un abus encore plus criant, on a laissé le mot *quel* prendre la place de son corrélatif *tel* ; de sorte que quand on dit : Je le reçois, quel qu'il soit, on répète *quel*, mot réellement représenté par *que*, ce qui forme un pléonasme vicieux parfaitement caractérisé, sur lequel l'usage a étendu sa prescription. Un trône, *quel* qu'il soit, n'est point à dédaigner. (Créb.) Une femme, *quelle* qu'elle puisse être, est une déesse pour des prisonniers. (M^me de Staël.) Voilà, mon père, un point de foi bien étrange, qu'une doctrine est hérétique, *quelle* qu'elle puisse être. (Pasc.)

Le prêtre, *quel* qu'il soit, quelque dieu qui l'inspire,
Doit prier pour ses rois, et non pas les maudire.
(Raynouard.)

— Tous les grammairiens admettent que l'on peut dire *tel qu'il est*, mais ils blâment *tel qu'il soit*, sous prétexte que *tel que* exclut toute idée d'incertitude ou de désir. Il est vrai que l'emploi de *tel que* avec le subjonctif est assez rare, mais cependant il est des circonstances où l'on doit en faire usage. Quand je dis : Cet homme tel qu'il est me plaît, j'énonce que cet homme m'est agréable avec les qualités physiques et morales que j'ai découvertes en lui ; et si je dis : Cet homme, tel qu'il soit, me plaira toujours, j'énonce une autre idée que chacun conçoit. Pourquoi vouloir m'astreindre à changer mon adjectif *tel* contre un *quel* dont je trouve l'emploi moins juste ? Si l'on réprouvait *tel qu'il soit*, ce ne serait que par exception ; car avec un autre verbe on ne pourrait substituer *quel* à *tel*. Mon fils, tel qu'il paraisse, tel que vous le jugiez dans la suite, n'en sera pas moins un bon fils. Voici des phrases de Voltaire, de Rousseau, de Massillon, de Regnard, conformes à ces principes. Ce grand choix, *tel* qu'il soit, peut n'offenser personne. (Volt.) On prouve très-bien à cet enfant que cette religion, *telle* qu'elle soit, est la seule véritable. (J.-J. Rouss.) Une jeune fille, *telle* innocente qu'elle soit, a toujours un grain de coquetterie. (Mangard.) Qu'y a-t-il de plus évident que cette vérité, qu'un nombre, *tel* qu'il soit, peut être augmenté ? (Pasc.) Le plus fin, *tel* qu'il soit en est toujours la dupe. (Regnard.)

Du maître, *tel* qu'il soit, peu, beaucoup ou zéro,
Le valet fut toujours et le singe et l'écho. (Piron.)

QUELCONQUE. adj. indéf. des 2 g. (du lat. *qualiscumque*). Quel que ce soit, quel qu'il soit, quelle qu'elle soit. Il s'emploie en général avec la négation, et il se place toujours après le substantif. Il ne lui est demeuré chose quelconque. Il n'a mal quelconque. Il n'y a homme quelconque qui ne sache cela. Il n'y a raison quelconque qui ne puisse l'y obliger. Il n'y a pouvoir quelconque qui m'obligeât à cela.

— Pal. *Nonobstant opposition ou appellation quelconque*. Malgré opposition ou appel.

— Didact. Se dit, sans négation, dans le sens de Quel qu'il, quel qu'elle soit, et il peut alors s'employer au pluriel. Une ligne quelconque étant donnée. Deux points quelconques étant donnés. Donnez-moi un point quelconque, une ligne quelconque.

— Il s'emploie quelquefois de même dans la conversation. D'une manière quelconque. Donnez-en une raison quelconque. Prendre un prétexte quelconque. Une nation *quelconque* qui se retire de la mêlée pèche, non-seulement envers elle-même, mais envers le genre humain. (E. Quinet.) Toutes les jouissances sont toujours précédées d'un travail *quelconque*. (M^me Campan.) On peut exprimer à volonté des silences d'une durée *quelconque*. (J.-J Rouss.) La vie étant dans chacune de ces parties, elle peut se trouver dans un tout, dans un assemblage *quelconque* de ces parties. (Buff.) On veut s'entendre, dit-on, sur la marche à suivre dans la séance de mercredi. S'entendre ! On délibérera donc ; il y aura donc une décision et une discussion *quelconque* ; il y aura donc un président pour donner la parole. (J. des Débats.) Il n'y a personne d'assez modeste pour qu'on ne puisse lui surprendre l'aveu d'un genre *quelconque* de supériorité. (De Bugny.)

QUELELE. s. f. Bot. Espèce de saule qui croît sur les bords du Sénégal, et dont les nègres du pays emploient le bois pour se nettoyer les dents.

QUELLEMENT. adv. (rad. *quel*). Il ne s'emploie que dans cette locution familière, *tellement quellement*, ni fort bien, ni fort mal, mais plutôt mal que bien. Faire son devoir, s'acquitter de ses fonctions tellement quellement. Je me porte tellement quellement. Toute histoire, tellement *quellement* écrite, plaît. (Fauchet.) Laisser aller le monde comme il va, faire son devoir tellement *quellement*, et dire toujours du bien de monsieur le prieur, est une ancienne maxime de moine. (Volt.)

QUELLY. s. m. Mamm. Espèce de léopard de Guinée.

QUELMEISEL. s. m. Chirurg. Nom que les chirurgiens allemands donnent à un appareil qu'ils introduisent dans les fistules et les ulcères, pour les dilater.

QUELQUE. adj. indéf. des 2 g. (du lat. *qualisque*). Un ou plusieurs entre un plus grand nombre. Si cela était, quelque historien en aurait parlé. Connaissez-vous quelque personne qui soit de cet avis ? Savez-vous quelque chose qu'on puisse lui reprocher ? Cela serait bon à quelque dupe, à quelque sot. Adressez-vous à quelque dupe, à quelque sot. Adressez-vous à quelque autre personne, à quelque autre. Quelques écrivains ont traité ce sujet. Posséder quelques hectares de terre dans un pays. *Quelques* autres phénomènes particuliers paraissent encore démontrer cette vérité. (Buff.)

— *Quelque*, placé devant un substantif non suivi de *que*, s'écrit en un seul mot ; et, comme tous les adjectifs terminés par un *e* muet, s'emploie sans subir aucun changement avec des noms masculins et féminins. Il prend seulement un *s* au pluriel. Il y a du mérite sans élévation, mais il n'y a pas d'élévation sans *quelque* mérite. (La Rochef.) Si la loi est juste en général, il faut lui passer *quelques* applications malheureuses. (Fontenelle.) *Quelques*-uns nous représentaient Dieu oisif, spectateur indolent des choses humaines ; *quelques* autres, esclave des destinées, et soumis à des lois qu'il ne s'était pas imposées lui-même. (Mass.) *Quelques* crimes toujours précèdent les grands crimes. (Racine.)

Sur *quelque* préférence une estime se fonde
Et c'est n'estimer rien qu'estimer tout le monde.
(Molière.)

Des fruits et *quelques* mets que la ferme a fournis,
Posés près d'un ruisseau sur les gazons fleuris,
Nous procurent sans frais un repas délectable.
(Castel.)

— Il en est de même quand *quelque* est précédé de l'article. Les *quelques* objets que nous envoyâmes au chef, si faible qu'en fût la valeur, lui causèrent une vive satisfaction. (Al. Montémont.)

— Fam. et par ellipse. *Quelque sot*. Je ne suis pas assez sot pour faire, pour dire cela.

— *Quelque temps*. Un temps plus ou moins long. Ils furent *quelque* temps saisis, muets, immobiles. (Fléch.)

— *Quelque chose* n'est féminin que lorsqu'il est suivi d'un verbe au subjonctif. Ces actions qui comblèrent Pompée de gloire firent que dans la suite, *quelque* chose qu'il eût faite au préjudice des lois, le sénat se déclara toujours pour lui. (Montesq.) *Quelque chose* qu'il eût faite, il ne la niait jamais. (Lemar.) *Quelque* chose que vous avez promise donnez-la (Id). *Quelque* chose qu'il m'ait dite, je n'ai pu le croire. (Marm.) Faites *quelque* chose qui vaille mieux que l'inaction, ou n'agissez pas. (Boiste.) Il n'y a pas de si mauvais livre où il n'y ait *quelque* chose d'instructif. (Id.)

— Dans tous les autres cas, il est masculin. Je prenais souvent plaisir à blâmer publiquement *quelque* chose qu'il avait fait. (Fénel.) N'entreprenez rien témérairement, mais quand vous avez résolu *quelque* chose, exécutez-le avec vigueur. (Id.) De sa patte droite, l'ours saisit dans l'eau le poisson qu'il voit passer. Si, après avoir assouvi sa faim, il lui reste *quelque* chose de son repas, il le cache. (Chateaubr.) Je vous constitue pendant le souper au gouvernement des bouteilles ; et s'il se casse *quelque* chose, je le rabattrai sur vos gages. (Mol.) S'il y a *quelque* chose de nouveau, je vous demande en grâce de me le dire. (Volt.) Si l'on perd *quelque* chose à ne pas prendre toujours les plus robustes ouvriers, on le regagne bien par l'affection que cette préférence impose à ceux qu'on choisit. (J.-J Rouss.) Ce *quelque* chose qu'on dirait l'âme de la création s'entretenait avec son âme. (Ballanche.)

— Vaugelas permettait de supprimer le *de* qui suit *quelque chose*, parce qu'il rend ordinairement la phrase dure et désagréable. Il voulait qu'on dise : Il l'exhortait à faire quelque chose digne de sa naissance, au lieu de : Il l'exhortait à faire quelque chose de digne de sa naissance.

— Les grammairiens et les auteurs modernes n'admettent point cette suppression. Heureux si Bayle avait plus respecté la religion et les mœurs, ou *quelque* chose d'approchant. (Volt.) Si Eschyle et Sophocle n'ont pas eu cette idée,

ils ont dû concevoir *quelque* chose d'approchant. (La Harpe.)

— S'il se trouvait quelque phrase où le *de* rendît avec ce qui suit un son dur et désagréable, il faudrait prendre un autre tour, et dire, par exemple : Il l'exhortait à faire quelque chose qui fût digne de sa naissance.

— *Quelque* sert aussi à indiquer un petit nombre, une quantité peu considérable. Cette affaire souffre quelque difficulté. Avoir quelque sujet, quelque petit sujet de se plaindre. Il y a quelque apparence à cela. Il vous en coûtera quelques écus. Cela me fait quelque peine. Il y a quelque temps. Il y a quelques années. L'ouvrage de plusieurs siècles devient l'ouvrage de *quelques* mois. (Mass.) Tremblante, comme vous j'en sens *quelques* remords. (Rac.)

D'adorateurs zélés à peine un petit nombre
Ose des premiers temps nous retracer *quelque* ombre.
(Racine.)

— Se joint aussi avec *peu*. *Quelque peu d'argent, quelque peu d'amitié*. Un peu d'argent, un peu d'amitié.

— *Quelque* placé devant un substantif suivi de *que* signifie Quelque soit, quelle que soit, et suit la règle générale de l'accord des adjectifs sous le rapport du nombre, c'est-à-dire qu'il prend un *s* au pluriel. Quelque raison qu'on ait à faire valoir, il ne veut rien écouter. Quelques efforts que vous fassiez, vous ne réussirez pas. De quelque sorte, de quelque manière qu'on prenne la chose. Quelque remède qu'on lui donne, on ne le sauvera pas. Quelque part qu'il soit. Quelque soin qu'on prenne. De quelque religion, de quelque pays qu'il soit. Quelque chose qui arrive. De quelque péril que vous soyez menacé. Quelque peu d'argent qu'il ait. Quelques grands biens que vous ayez. *Quelque* esprit que vous ayez, dites *quelque* chose qui vaille mieux que le silence, ou taisez-vous. (Boiste.) *Quelques* faiblesses que les rois puissent avoir, l'homme se cache pour ainsi dire sous le monarque, et *quelque* bonté qu'ils aient, ils ont toujours l'éclat et la pompe de la royauté. (Fléch.) Le torrent du monde s'écoule, *quelque* soin qu'on prenne à le retenir. (Id.) De *quelque* côté que l'on se tourne, ce monde est rempli d'anicroches. (Volt.) *Quelque* raison qu'on ait de se plaindre d'un serviteur, il est de l'humanité de le traiter avec bonté. (B. de St-P.) *Quelque* vanité qu'on nous reproche, nous avons besoin quelquefois qu'on nous assure de notre mérite. (Vauven.) *Quelques* soins qu'on apporte pour apprendre une langue, il faut qu'un usage constant et uniforme concoure avec les règles. (Duclos.) *Quelques* lumières, *quelques* traits d'esprit que l'on ait, rien n'est si aisé que de se tromper. (Pasc.)

Quelque sujet qu'on traite ou plaisant ou sublime,
Que toujours la raison s'accorde avec la rime.
(Boileau.)

— *Quelque*, joint à un substantif, doit être suivi de la conjonction *que*, et jamais du relatif *dont*. Ainsi l'on ne dira pas : *Quelque* beauté dont vous soyez douée, mais De quelque beauté que vous soyez douée. On n'imitera pas non plus un de nos historiens modernes, qui écrit: *Quelque* impudence dont on puisse être pourvu on l'épuise. Il faut : De quelque impudence que l'on puisse être pourvu.

— *Quelque part*. En quelque endroit que. *Quelque part* que nous soyons, dit l'Apôtre, Dieu est toujours près de nous. (Mass.)

— Placé devant un adjectif suivi immédiatement de *que*, *quelque* est variable ou invariable.

— Il est variable toutes les fois que l'adjectif qui vient après lui est immédiatement suivi d'un nom. Quelques grands avantages, quelques grandes distinctions. En pareille circonstance, le nom et l'adjectif ont une liaison tellement intime entre eux, qu'ils semblent ne faire qu'un seul et même mot, déterminé par *quelque*. *Quelques* grands avantages que la nature donne, ce n'est pas elle seule, mais la fortune avec elle qui fait les héros. (La Rochef.) De *quelques* superbes distinctions que se flattent les hommes, ils ont tous même origine. (Boss.) Une femme, *quelques* grands biens qu'elle apporte dans une maison, la ruine bientôt si elle y introduit le luxe. (Fénel.)

... *Quelques* vains lauriers que promette la guerre,
On peut être héros sans ravager la terre. (Boil.)

— Il est invariable lorsqu'il précède un adjectif ou un participe immédiatement suivi de *que*. *Quelque* modifie alors l'adjectif qui suit, et est l'élément d'une expression adverbiale dont toutes les autres parties sont sous-entendues, ainsi que le prouve l'analyse suivante. Quelque méchants que soient les hommes, c'est-à-dire à quelque degré que les hommes soient méchants. C'est pour rendre l'expression plus rapide qu'on a supprimé la préposition *à* et le mot *degré*. Il n'y a point d'Arabe, *quelque* misérable qu'il soit, qui n'ait un cheval. (Buffon.) *Quelque* méchants que soient les hommes, ils n'oseraient paraître ennemis de la vertu. (La Rochef.) La grâce de la nouveauté et la longue habitude, *quelque* opposées qu'elles soient, nous empêchent également de sentir les défauts de nos amis. (Id.) *Quelque* corrompues que soient nos mœurs, le vice n'a pas encore perdu parmi nous toute sa honte. (Mass.) Les jeux de hasard, *quelque* médiocres qu'ils paraissent, sont toujours chers et dangereux. (Mme de Genlis.) *Quelque* étroites que soient les bornes du cœur, on n'est pas malheureux tant qu'on s'y renferme. (J. J. Rouss.) *Quelque* délicat que l'on soit en amour, on pardonne plus de fautes que dans l'amitié. (La Bruy.)

— La même règle s'observe avec un nom employé adjectivement. *Quelque* fins politiques que fussent Burrhus et Sénèque, ils ne purent découvrir le fond du cœur de Néron. (St-Réal). *Quelque* bons traducteurs qu'ils soient, ils ne comprennent pas ce passage. (Boniface.)

— *Quelque* suivi immédiatement d'un adverbe est invariable. *Quelque* heureusement doués que nous soyons, nous ne devons pas en tirer vanité. (Boniface.) *Quelque* faiblement que ce sujet soit traité, on se flatte d'être venu dans un temps où ces seules idées doivent plaire. (Volt.) *Quelque heureusement doués*, c'est-à-dire (à) quelque (degré) que nous soyons doués.

— Pour *quel que*, *quelle que*, V. QUEL.

— Environ, à peu près. Il y a quelque soixante ans. Alexandre perdit *quelque* trois cents hommes lorsqu'il défit Porus. (D'Ablancourt.) Les Perses, pour expliquer l'origine du mal, imaginèrent, il y a *quelque* neuf mille ans, que Dieu s'était complu à former un être puissant et méchant qu'ils nomment Arimane. (Volt.)

Quel âge avez-vous ? Vous avez bon visage !
Eh ! *quelque* soixante ans. (Racine.)

Si l'on analyse ces expressions elliptiques, on voit que le mot *quelque* n'est jamais autre chose qu'un adjectif qui, dans quelque cas que ce soit, doit toujours se rattacher à un nom. Alexandre perdit trois cents hommes (à) quelque (nombre près). Eh ! (j'ai) soixante ans (à) quelque (temps près).

QUELQUEFOIS. adv. (des mots fr. *quelque* et *fois*). De fois à autre, parfois. Cela est arrivé quelquefois. Aller quelquefois à pied, quelquefois en voiture. Accessible, accueillant, honnête, M. Le Tellier savait employer son temps, et *quelquefois* même le perdre, pour compatir à des misérables à qui il ne reste de consolation que de redire ennuyeusement leur misère. (Fléch.) Sainte Thérèse n'a pas besoin que j'emploie pour elle les comparaisons odieuses qu'une dévotion préoccupée et un zèle inconsidéré peuvent tirer *quelquefois* de la bouche des prédicateurs. (Id.) On peut être *quelquefois* plus fort ou plus heureux que ses ennemis, mais qu'il est grand d'être toujours plus fort que soi-même ! (Mass.) Venez *quelquefois* sur les tombeaux de vos ancêtres méditer en présence de leurs cendres sur la vanité des choses d'ici-bas. (Id.) Venez les interroger *quelquefois* sur ce qui leur reste dans le séjour ténébreux de la mort, de leurs plaisirs, de leurs dignités et de leur gloire. (Id.) Combien de fois vous est-on venu annoncer avec alarme, un tel vient d'expirer au sortir de table, du jeu, du crime *quelquefois* ? (Id.) Il ne faut *quelquefois* qu'une jolie chose dont on hérite, pour adoucir une grande douleur. (La Bruy.) Il n'y a *quelquefois* pas moins d'habileté à savoir profiter d'un bon conseil qu'à savoir se bien conseiller soi-même. (La Rochef.)

Quelquefois, pour flatter ses secrètes douleurs,
Elle prend ses enfants et les baigne de pleurs.
(Racine.)

Il faut, loin des palais où languit le bonheur
Avoir bu *quelquefois* le vin du voyageur. (Berchoux.)

— Des gens dépourvus de toute instruction littéraire emploient ce mot pour De peur que. Dépêchez-vous, quelquefois qu'il ne sorte. Aussi a-t-on dû s'étonner d'entendre faire une pareille faute en pleine Chambre des députés. Il faut attendre encore un quart d'heure, *quelquefois* qu'on se serait trompé. (Séance du 19 avril 1833.)

— On peut le mettre avant le verbe, après le verbe, et entre l'auxiliaire et le participe. Quelquefois il ment. Quelquefois il a menti. Il ment quelquefois. Il a menti quelquefois. Il a quelquefois menti.

QUEL QUEL. s. m. Nom que l'on donnait autrefois chez les Romains aux derniers et aux plus misérables des esclaves. Les quels quels étaient les esclaves que l'on envoyait chargés de chaînes à la campagne.

QUELQU'UN, UNE. s. indéf. (des trois mots fr. *quel*, *que*, *un*, c'est-à-dire un individu tel que le hasard veut qu'il soit). Un, une entre plusieurs autres. Se dit des personnes et des choses. Nous attendons des hommes, il en viendra quelqu'un. Plusieurs femmes m'ont promis de venir, nous en aurons quelqu'une. Il ne lui donna jamais la consolation de se réjouir de *quelqu'une* de ses fautes. (Fléch.) Racontait-il *quelques-unes* de ces actions qui l'ont rendu si célèbre, on eût dit qu'il n'en était que le spectateur. (Id.) S'est-il passé une seule année, un seul jour presque, où Dieu ne nous ait averti par *quelqu'un* de ces grands exemples ? (Mass.) Quand *quelqu'un* de nos matelots venait pour quelque service dans la chambre ou sur l'arrière, nous y faisions moins d'attention que si c'eût été un chat ou un chien. (B. de St-P.)

— Pris absol. il s'emploie pour les deux genres, et il signifie une personne, sans distinction de sexe. Quelqu'un m'a dit cela. Il viendra quelqu'un. J'attends ici quelqu'un. Quand ce grand Dieu a choisi *quelqu'un* pour être l'instrument de ses desseins, rien n'en arrête le cours. (Boss.) Holà, *quelqu'un* ! (Rac.) Envier *quelqu'un*, c'est s'avouer son inférieur. (Mlle de l'Espinasse.)

Il est toujours *quelqu'un* qui cherche à nous trahir,
Et plus on est puissant, plus on se fait haïr.
(Laharpe.)

Apprends-moi donc, de grâce,
Qui te fait me chercher. — *Quelqu'un* en vérité,
Qui pour vous n'a pas trop mauvaise volonté.
Ma maîtresse en un mot. (Molière.)

— Pris dans un sens absolu, le mot *quelqu'un* est toujours masculin. C'est donc à tort que Girault Duvivier, et d'après lui, presque tous les grammairiens ont avancé que quelqu'un prenait le féminin lorsqu'il était sujet. On ne dit pas dans le sens absolu : quelqu'une m'a dit, quelqu'une pense. En parlant d'un homme ou d'une femme, c'est toujours *quelqu'un* qu'on emploie.

— Au singulier, *quelqu'un* dans le sens absolu peut être employé soit comme sujet, soit comme complément direct, soit comme complément de préposition. *Quelqu'un* a-t-il jamais douté sérieusement de l'existence de Dieu ? (Gir.-Duviv.) On est toujours mécontent, on aime à se plaindre partout où l'on est ; on crie toujours contre *quelqu'un* ou contre quelque chose. (De Ligne.) Nous pardonnons plus aisément à *quelqu'un* de ne nous avoir jamais estimés que d'avoir cessé de nous estimer. (Lingrée.)

Plus on aime *quelqu'un*, moins il faut qu'on le flatte,
A ne rien pardonner le pur amour éclate. (Mol.)

Un rapport clandestin n'est point d'un honnête homme,
Quand j'accuse *quelqu'un*, je le dois et me nomme.
(Gresset.)

— Au pluriel, *quelqu'un*, employé absolument, ne remplit jamais que la fonction de sujet. Ainsi, on ne dirait pas : je connais quelques-uns, j'ai parlé à quelques-uns, ni, Je connais quelques-unes, j'ai parlé à quelques-unes. *Quelques-uns* ont fait dans leur jeunesse l'apprentissage d'un certain métier, pour en exercer un autre, et fort différent, le reste de leur vie. (La Bruy.)

— *Quelqu'un*, quand il se rapporte à un substantif, prend les deux genres et les deux nombres, et il peut être employé, soit comme sujet, soit comme complément direct, soit comme complément de préposition. *Quelques-uns* de ces singes se familiarisèrent au point d'envoyer des branches sèches aux soldats, qui leur répondirent à coups de fusils. (La Harpe.) *Quelques-uns* de ces sublimes solitaires gravissaient les pyramides de granit qui bordent leur chemin, pour y découvrir un convoi dans la détresse. (Mallet du Pan.) Il n'y a point de terrain, fût-il de sable tout pur ou de vase, où, par un bienfait particulier de la Providence, *quelqu'une* de nos plantes domestiques ne puisse réussir. (La Harpe.) Il n'y avait pas moins de variété dans les ailes de ces mouches, *quelques-unes* en avaient de longues et de brillantes comme des lames de nacres. (B. de St-P.) Si je trouvais parmi vous *quelqu'un* d'assez juste pour avoir pitié de moi. (Fén.) Avec quel zèle exhortait-il *quelques-uns* de ses domestiques à rentrer comme lui dans le bercail de Jésus-Christ. (Fléch.) Quel plaisir n'éprouvons-nous pas en voyant les autres approuver *quelqu'une* de nos idées. (***) On gagne à modérer son imagination de voir au moins se réaliser *quelques-unes* de ses espérances. (Lingrée.) Dieu est partout, tous lieux sont marqués par *quelqu'un* de ses prodiges. (Mass.) Si les princes acquièrent *quelques-uns* de leurs sujets en les achetant, ils en perdent une infinité d'autres en les appauvrissant. (Montesq.) Il ne leur donne jamais la consolation de se réjouir de *quelqu'une* de ses fautes. (Fléch.) A *quelques-unes* des mouches que j'ai observées, la tête paraissait obscure comme un point noir : elle étincelait à d'autres comme un rubis. (B. de St-P.)

— *Quelqu'un* peut être précédé du déterminatif *ce*. C'est là une de ces mille observations qui ne se rencontrent dans aucune grammaire. S'il est *quelqu'un* que la vanité a rendu heureux, à coup sûr ce *quelqu'un* était un sot. (J.-J. Rouss.) Il est sûrement mort *quelqu'un* qui n'a pu entendre l'Évangile. Or, dites-moi, ce que nous ferons de ce *quelqu'un*-là. (Id.) Qui a dit cela, monsieur ? — *Quelqu'un* qui croit bien le savoir. — Ce *quelqu'un* là en a menti. (Id.)

A ce plaisant objet si *quelqu'une* recule,
Cette *quelqu'une* dissimule. (La Fontaine.)

— *Un quelqu'un* est une expression burlologique, dont on ne se sert plus aujourd'hui.

— *Quelqu'un* s'emploie souvent dans les interrogations. Quelqu'un a-t-il vu ? Y a-t-il quelqu'un qui veuille ? *Quelqu'un* a-t-il connu le vrai bonheur ? qu'il dise ce que c'est, et comment il se l'est procuré ; par le repos et la vertu. (Boiste.)

— On s'en sert également dans les hypothèses. Y a-t-il *quelqu'un* qui puisse dire qu'il ne s'est jamais trompé ? Non, sans doute, soyez donc réservé dans vos assertions. (Boiste.)

QUELTIE. s. f. (pr. *kel-ci*). Bot. Genre de plantes établi pour placer le narcisse odorant, et deux ou trois autres.

QUÉLUSIE. s. f. Bot. Genre de plantes qui fait partie des fuelsies.

QUEMADERO. s. m. (mot espagnol). Hist. Le bûcher de l'inquisition en Espagne.

QUÉMANDER. v. n. 1re conj. (du celt. *caymand*, belître, gueux, qui mendie par fainéantise, de *cais*, qui cherche, *man*, homme). Mendier par pure fainéantise, mendier clandestinement. Il se dit particulièrement de ceux qui font métier d'aller demander l'aumône dans les maisons. Il a vieilli.

QUÉMANDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui quémande. Il a vieilli.

QUENAISE. s. f. Féod. Retour d'un fief roturier au seigneur, lorsque le détenteur de ce fief mourait sans enfants.

QUENAVADI. Myth. ind. Divinité adorée dans les Indes. On la représente avec la tête d'un éléphant, et de longs cheveux entortillés d'un serpent. Ce dieu est spécialement honoré par les artisans.

QU'EN DIRA-T-ON. s. m. Les propos que pourra tenir le public. Il est toujours précédé de l'article et très-fam. Se moquer du qu'en dira-t-on. Se mettre au-dessus du qu'en dira-t-on. Mépriser le qu'en dira-t-on. Soyez bons et justes : vos actions ne doivent pas être gouvernées par le *qu'en dira-t-on*. (Dumouriez.)

(Vous qui, bravant le public et le *qu'en dira-t-on*,
Expliquez vos chagrins à bons coups de bâton.
(Campistron.)

Je sais qu'au seul mot de balle,
Nos aimables du bon ton
Vont tous crier au scandale,
Je ris du *qu'en dira-t-on*. (Désaugiers.)

QUENELLE. s. f. Art culin. Ancien ragoût fait de viande hachée, de pommes et de pâte. On appelle aujourd'hui *quenelles*, les boulettes dont on garnit un pâté chaud. Quenelles de volaille. Quenelles de lapin. Quenelles d'esturgeon. Quenelles de saumon, de carpe, de morue, de merlan. Quenelles frites.

QUÉNIA. s. m. Ornith. Hérisson d'Afrique.

QUENQUAS. s. m. (pr. *ken-kass*). Comm. Satin plus soyeux que le cancanias.

QUENNEÇON. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la camomille puante.

QUENOT. s. m. Bot. Nom vulgaire du maleb.

QUENOTTE. s. f. (pr. *ke-no-te*). Dent de petit enfant. Cet enfant a mal à ses quenottes. De belles, de jolies quenottes. Très-fam.

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille univalve du genre nérite. On l'appelle aussi *quenotte sanglante* ou *saignante*.

QUENOUILLE. s. f. (pr. *ke-nou-ye* ; du bourg. *quelogne*, fait du lat. *columna*, colonne, le bâton de la quenouille ressemblant en effet à une colonne, ou du lat. *canna*, roseau). Sorte de petite canne ou de bâton, que l'on entoure, vers le haut, de soie, de chanvre, de lin, de laine, etc., pour filer. Charger une quenouille. Coiffer une quenouille. Monter une quenouille. Une quenouille et un fuseau.

Bientôt la laine enlevée au bélier
Vint occuper les doigts de la bergère,
Et la matrone à l'ombre du foyer,
Coiffa de lin la *quenouille* légère. (Léonard.)

— Épith. Enflée, gonflée, coiffée, vide, dégarnie, agile, mobile, légère.

— Soie, chanvre, lin, laine dont une quenouille est chargée. Filer une quenouille. Achever sa quenouille. Ne se mêler que de filer sa quenouille.

— Hist. rom. Dans les cérémonies du mariage, on portait derrière la nouvelle mariée une quenouille garnie de laine, pour lui rappeler ses occupations futures.

— Myth. C'était un attribut des Parques et en particulier de Clotho. On représente aussi avec une quenouille Némésis, et Hercule filant aux pieds d'Omphale.

— Prov. *Allez filer votre quenouille*. Se dit à une femme qui veut se mêler de choses qui passent sa capacité.

— Expr. prov. *Il y a bien d'autres laufair à la quenouille*. Il a bien d'autres affaires à démêler. *Laufnr* est un mot populaire qui dans certaines parties de la France signifie Filasse.

— Fig. On avait ensuite fait la paix avec ceux de la religion en France, pour n'avoir pas tant de *quenouilles* à filer. (Bassompierre.)

— En généalogie, *quenouille* se prend pour La ligne féminine.

— Fig. *Cette maison est tombée en quenouille*. Une fille en est devenue héritière. La branche étant tombée trois fois en *quenouille*, tous les grands biens qu'elle possédait ne passèrent point aux collatéraux, mais furent portés par les filles dans les maisons royales où elles entrèrent. (Sully.) La maxime fondamentale en France étant que les biens des nobles ne peuvent tomber de lance en *quenouille*, à plus forte raison la royauté, qui est le plus noble des biens, et la source d'où découle la noblesse de tous les autres. (Velly.)

— *Le royaume de France ne tombe point en quenouille*. Les filles ne sont point appelées à succéder au trône de France. Le roi Gutnchram mettant une lance ou javeline en la main de Childebert (possible que de cette manière de faire vient le mot de *tomber en lance* ou *quenouille*, quand un fief chet de la main d'un mâle en femelle), il lui dit que c'était la marque pour donner à connaître qu'il mettait en ses mains tout son royaume. (Fauchet.)

— Fig. et fam. *L'esprit est tombé en quenouille dans cette famille*. Les filles y ont plus d'esprit que les garçons.

— En France, surtout depuis Mme de Maintenon, la faveur, le crédit, et notamment les nominations, ont été la proie des femmes, et par une inconséquence trop commune dans l'histoire des hommes, chez un peuple si attaché à la loi salique, l'opinion était tombée en *quenouille*. (De Lévis.)

— Se dit, par extension, lorsque les femmes sont maîtresses dans un ménage, ou les plus habiles.

— Prov. *Le livre des quenouilles*. C'est une allusion directe à l'*Évangile des quenouilles*, composé vers le milieu du XVe siècle, qui contient un recueil des caquets débités par les commères réunies le soir à la veillée. On y trouve un bon nombre des croyances superstitieuses admises à cette époque, et toutes les billevesées qui pouvaient avoir cours dans les réunions.

—*Quenouilles de lit.* Les colonnes, les piliers qui sont aux quatre coins de certains lits. Attacher quelqu'un à la quenouille d'un lit. Quenouilles dorées. On ne voit plus guère de lits à quenouilles que chez les gens de la campagne.

—Se disait aussi des piliers portant l'impériale des vieux carrosses.

—Se dit des piliers sur lesquels s'appuie un dais.

—Se dit de plusieurs objets qui ont la forme d'une quenouille. Les *quenouilles* de maïs, mises à bouillir dans de l'eau de fontaine, sont retirées à moitié cuites, et présentées à un feu sans flamme. (Chateaub.)

— Agric. Arbre fruitier nain taillé de manière que le branchage se rapproche de la forme d'une quenouille. La quenouille consiste en une tige droite et verticale, munie, depuis le bas jusqu'au sommet, de branches latérales décroissantes, formant un angle plus ou moins ouvert selon la nature de l'arbre. Cette taille convient aux arbres à pépins et à quelques pruniers et cerisiers.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs champignons. Quenouille en dôme à fossette. Quenouille montée. || *Quenouille à nombril.* Agaric dont la chair n'est agréable ni au goût ni à l'odorat. Genre de la famille des cinarocéphales, établi pour une plante vivace, dont la fleur est flosculeuse, et dont la tige s'élève à un mètre ou un mètre trente-trois centimètres; elle se trouve par toute l'Europe, dans les prés humides, dans les bois marécageux, sur le bord des étangs. On en mange les feuilles en guise d'épinards dans plusieurs contrées de l'Europe, et l'on fait avec sa semence une huile très-bonne à brûler. Les tiges, comme plusieurs plantes de la même famille, peuvent fournir de la potasse par leur incinération. On l'appelle *quenouille* parce que, lorsque les fruits sont mûrs, elle ressemble à une quenouille garnie de chanvre. Les femmes se servaient aussi de ses tiges en guise de quenouilles.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille univalve du genre fuseau.

— Mar. Se dit, sur les côtes de la Haute-Normandie, des bateaux qui servent à la pêche.

— Techn. Chez les cordiers, Perche de deux mètres trente centim. à deux mètres soixante centim., au bout de laquelle les fileurs attachent une queue de chanvre, en l'ajustant sur leur côté à peu près comme les femmes font de leur quenouille.

QUENOUILLÉE. s. f. (pr. *ke-nou-yé*). La quantité de laine, de chanvre, de soie, etc., nécessaire pour garnir une quenouille.

QUENOUILLETTE. s. f. (pr. *ke-nou-iè-te*; dimin. de *quenouille*). Petite quenouille. Ce diminutif s'emploie dans le style léger et badin, dans les chansons, etc.

> La bergère Nannette,
> Sur le bord d'un ruisseau,
> Filait sa *quenouillette*,
> En gardant son troupeau. (***)

— Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

— Mar. Montant de poupe qui forme la séparation des croisées d'un grand bâtiment. || Bout de bois placé entre les étais et les faux étais des bas mâts. || *Quenouillettes de trelingages.* Petites barres de fer, rondes et recouvertes de toile goudronnée; c'est un appui solide sur lequel sont fixées les gambes de hune, qui contribuent au maintien des mâts de hune.

— Techn. Outil de fondeur, servant à boucher l'ouverture des godets qui contiennent le métal en fusion, lorsqu'on le fait couler dans les moules.

QUENOUILLON. s. m. (pr. *ke-nou-yon*). Mar. Nom que les calfats donnent aux cordons d'étoupe avec lesquels ils calfatent les coutures d'un bâtiment.

QUENTELAGE. s. m. Mar. Lest.

QUENTIN (SAINT-). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Aisne); 20,600 hab. || *Canal de Saint-Quentin.* Canal qui joint la Somme à l'Escaut.

— Hist. *Bataille de Saint-Quentin.* Victoire remportée par Emmanuel Philibert, duc de Savoie, général des troupes espagnoles, sur les Français, commandés par le connétable de Montmorency, près de Saint-Quentin, le 10 août 1557.

QUER. s. m. Bot. Filament qui couvre le fruit du cocotier.

QUÉRABLE. adj. des 2 g. (du lat. *quærere*, chercher). Jurispr. Que l'on doit aller chercher. Rente quérable. Redevance quérable.

— Se disait pour Qu'il faut chercher, qui est digne de recherche.

QUÉRAIBA. s. m. Bot. Sorte de liane du Brésil.

QUÉRAT. s. m. Anc. mar. Bordage de la carène d'un bâtiment, allant de la quille à la première préceinte.

QUERCE. s. f. Techn. Sorte de couteau de pierre, avec lequel le maroquinier façonne les peaux du côté de la fleur.

QUERCERELLE. s. f. (du lat. *querquedula*). Ornith. Nom vulgaire de la crécerelle.

QUERCICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *quercus*, chêne; *colo*, j'habite). Zool. Qui vit en parasite sur le chêne, comme le loranthe quercicole.

QUERCINE. s. f. Chim. Base organique qu'on a cru reconnaître dans le bois d'une espèce de chêne, et qui n'est probablement que du gypse.

QUERCINÉ, ÉE. adj. (du latin *quercus*, chêne). Bot. Qui ressemble au chêne. || QUERCINÉES. s. f. pl. Famille des plantes de la famille des cupulifères, ainsi appelée parce qu'elle renferme le genre chêne.

QUERCITRIN. s. m. Chim. Principe colorant du bois de quercitron, qui n'est point un principe immédiat pur.

QUERCITRON. s. m. (du lat. *quercus*, chêne; et du fr. *citron*, parce que son écorce fournit une belle couleur de citron foncé). Bot. Espèce de chêne vert de l'Amérique septentrionale, dont l'écorce sert à teindre en jaune.

QUERCY. Géogr. Ancien pays de France, faisant partie de la Guyenne; Cahors en était la capitale. Il forme aujourd'hui presque entièrement les départements du Lot et de Tarn-et-Garonne.

— Hist. Le Quercy fit partie du royaume de Toulouse fondé par les Visigoths; il passa ensuite aux ducs d'Aquitaine, puis aux comtes de Toulouse. A la mort d'Alphonse de Poitiers, en 1271, le Quercy revint à la couronne de France.

QUÉRÉIVA. s. m. Ornith. Bel oiseau de la Chine.

QUERELLE. s. f. (pr. *ke-re-le*; du lat. *querela*, plainte). Contestation, démêlé, dispute mêlée d'aigreur et d'animosité. Grande querelle. Grosse querelle. Petite, légère, violente, sanglante querelle. Vieille querelle. Querelle de famille. Querelle héréditaire. Querelle de ménage. Querelle de dix ans, de vingt ans. Avoir querelle avec quelqu'un. Être en querelle avec quelqu'un. Faire querelle, chercher querelle à quelqu'un. Susciter une querelle à quelqu'un. Exciter une querelle. Prendre querelle au jeu, sur le jeu. Accorder une querelle, des querelles. Terminer, apaiser, assoupir une querelle. Semer des querelles. Renouveler, réveiller une querelle. Mettre des gens en querelle. Voilà le sujet de la querelle. C'est ce qui a fait la querelle. Le commencement, l'origine de la querelle. Sur la fin de la querelle. Avoir une grande querelle sur les bras. La querelle se renouvela, se ralluma. Vider une querelle par le combat. Il s'est fait des querelles, qu'il les démêle tout seul. Engager ses amis dans ses querelles. Ne point vouloir de querelle. Il y a querelle entre eux. Être en querelle. Des *querelles* et des jalousies ensanglantèrent dans la suite la terre de l'hospitalité. (Chateaub.) Ne croyez pas que ce soit seulement la *querelle* de l'épiscopat, ou quelques chicanes sur la liturgie anglicane, qui aient ému les communes. (Boss.) Des hommes graves qui d'un point de doctrine se font une *querelle* personnelle. (La Bruy.)

> Quoi! sans qu'elle employât une seule prière,
> Ma mère en sa faveur arma la Grèce entière.
> Ses yeux, pour leur *querelle*, en dix ans de combats,
> Virent périr vingt rois qu'ils ne connaissaient pas. (Racine.)

— En Corse, il y a des *querelles de famille*, des *querelles héréditaires*, c'est-à-dire des querelles qui se transmettent de génération en génération

—*Entrer dans une querelle.* S'intéresser dans une querelle, y prendre part. Qui entre légèrement en *querelle* est sujet d'en sortir aussi légèrement. (Mont.)

— *Embrasser, épouser, prendre la querelle de quelqu'un.* Prendre le parti de quelqu'un contre ceux avec qui il a querelle.

> Si quelque audacieux embrasse sa *querelle*,
> Qu'à la fureur du glaive on le livre avec elle. (Rac.)

—*Prendre querelle pour quelqu'un.* Déclarer qu'on entreprend de le venger de ceux qui l'ont offensé, prendre son parti avec chaleur, malmener ceux qui sont contre lui

— Prov. *Querelle d'Allemand.* Querelle faite légèrement, sans sujet. Chercher à quelqu'un une querelle d'Allemand à quelqu'un, lui faire une querelle d'Allemand. || Quelques personnes prétendent qu'Allemand, dans ce proverbe, dérive d'*all man*, tout homme; d'autres disent que le mot Allemand est pris au propre, et que ce proverbe fait allusion au caractère des Allemands.

— Anc. cout. Plainte portée en justice.

— Cout. de Normandie. *Querelle criminelle de dit.* Plainte portée à cause d'injures : c'est à peu près l'attaque en calomnie. || *Querelle criminelle de fait.* Plainte portée contre celui qui s'est rendu coupable d'un crime qui entraîne la peine de mort.

— Dr. rom. *Querelle d'inofficiosité.* Action intentée, soit contre un testament inofficieux dans lequel l'héritier légitime est déshérité sans cause par le testateur, soit contre une donation inofficieuse par laquelle un des enfants est avantagé aux dépens de l'autre.

— Minér. V. CURIELLE.

— Syn. simpl. Contestation, débat, dispute, démêlé, différent, discorde, discussion, dissension, mésintelligence, noise, rixe, zizanie, trouble. || Épith. Antique, vieille, héréditaire, longue, sanglante, vive, odieuse, scandaleuse, funeste, émue, suscitée, rallumée, envenimée, assoupie, apaisée, civile, domestique.

—Syn. comp. QUERELLE. DIFFÉREND. DISPUTE. La concurrence des intérêts cause les *différends*. la contrariété des opinions produit les *disputes*; l'aigreur des esprits est la source des *querelles*. || QUERELLE. NOISE. RIXE. Les gens pétulants et emportés sont sujets aux *querelles*; les personnes aigres, acariâtres, sont sujettes aux *noises*; le peuple grossier et brutal est sujet aux *rixes*. || QUERELLE. ALTERCATION. Dans l'*altercation* on parle beaucoup sur l'objet même; dans la *querelle* on attaque les personnes à l'occasion de l'objet.

QUERELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Quereller. S'empl. adject. Personne querellée. On querelle quelquefois pour éviter d'être *querellé*. (Naudé.)

— *Querellé par.* Jeune homme querellé par son père.

QUERELLER. v. a. 1re conj. (rad *querelle*). Faire querelle à quelqu'un. Venir mal à propos quereller quelqu'un. Ne quereller personne.

— Gronder, réprimander. Son père l'a querellé. C'est un homme qui querelle toujours ses domestiques.

— Dire des paroles aigres. Nous *querellons* les malheureux, pour nous dispenser de les secourir. (Vauven.)

— Fig.

> ...Vous qui de l'Asie embrassant la conquête,
> *Querellez* tous les jours le ciel qui vous arrête. (Racine.)

> Ils ne savent jamais que se charger de chaînes,
> Que bénir leur martyre, adorer leur prison,
> Et faire *quereller* les sens et la raison. (Boil.)

— S'employait, du temps de Corneille, dans le sens d'Insulter, défier, et même se battre. Mais ce n'est pas ici qu'il le faut *quereller*. (Corn.)

— Autrefois, dans nos provinces méridionales, les tribunaux se servaient du mot *quereller* pour, Accuser un homme, attaquer un testament, une convention. Partout et toujours le langage du barreau a été barbare.

— Absol. Cet homme aime fort à quereller. Ne querellons point. Quand les dames *querellent* longtemps, elles ont envie de se raccommoder. (Dancourt.)

> J'aime à voir *quereller* les méchants,
> C'est autant de repos pour les honnêtes gens. (Coll. d'Harleville.)

— Fig.

> Le q traînant sa queue, et *querellant* tout bas,
> Vient s'attaquer à l'u qu'à chaque instant il choque.
> Et sur le dos du k calque son ton baroque. (Pir.)

— Prov. *Quereller en mariage n'accroît grain, bien ni heritage.*

— SE QUERELLER v. pron. Disputer l'un contre l'autre avec des paroles aigres. Ces gens se querellent continuellement. On ne dispute jamais sur la vertu parce qu'elle vient de Dieu; on se *querelle* sur les opinions parce qu'elles viennent des hommes. (Wright.) Le plaisir fait qu'on se *querelle*. (De Ség.) Lorsque deux hommes se *querellent*, on regarde le moins fort comme le plus coupable. (Goëthe.) Comment peut-on se *quereller* quand on s'aime? (J.-J. Rouss.)

— Avoir des querelles. Fuyez ceux avec lesquels il faut toujours se *quereller*, si l'on ne veut toujours céder ou se taire. (Boiste.)

— Syn. comp. QUERELLER. GRONDER. On *gronde* en murmurant; on *querelle* avec plus d'éclat, d'aigreur

QUERELLEUR, EUSE. adj. (rad. *querelle*). Qui fait, qui cherche querelle aux gens. C'est un homme fort querelleur. Être faible et querelleur. Cette femme est méchante et querelleuse.

— Fig. La danse du nègre est *querelleuse*, et on y voit pour l'ordinaire deux champions armés de bâtons ou de zagaies qui feignent de se battre. (B. de St-P.)

— Chass. *Chien querelleur.* Se dit d'un chien courant qui est hargneux et pillard.

— Prov. *Les gens fatigués sont querelleurs.* Ce proverbe, pris du latin, vient de ce que l'agitation que la fatigue donne au sang et aux nerfs produit une sorte d'impatience naturelle qui s'irrite à la moindre contradiction.

— S'emploie quelquefois substantiv. C'est un grand querelleur. C'est une querelleuse perpétuelle.

— s. m. Anc. cout. Celui qui portait plainte.

— Anc. jurispr. Celui qui attaquait un testament, ou un jugement ou un autre acte.

— Syn. comp. QUERELLEUR. HARGNEUX. On ne peut vivre tranquille avec l'homme *hargneux*; il vous inquiète, vous harcelle, vous tourmente sans cesse. On ne peut vivre en paix avec le *querelleur*; il faut toujours être en dispute avec lui.

QUERELLEUX, EUSE. adj. Se disait d'un caractère fâcheux. Il est un peu rude et *querelleux* de nier tout sec une proposition de fait. (Montaigne.)

QUÉRÉTARO. Géogr. Ville du Mexique, ch.-l. de l'État de ce nom; 35,000 hab. || L'État de Querétaro a 4,000 kilom. carrés et 88,000 habitants.

QUÉRIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la quérie. || QUÉRIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des paronychiées, ayant pour type le genre quérie.

QUÉRIE. s. f. Bot. Genre de la famille des caryophyllées, ayant pour type une plante d'Espagne. Il renferme trois espèces.

QUÉRIER. s. m. Anc. jurispr. Juge des causes civiles; ancien échevin.

QUÉRÉMONIE. s. f. (pr. *kué-ré-mo-ni*. du lat. *querimonia*, plainte). Dr. canon. Requête présentée au juge d'église pour obtenir la permission de faire publier un monitoire.

— Anc. prat. Plainte en justice.

— Ce mot, plus latin que français, ne serait peut-être pas déplacé dans le style badin ou satirique. Finissez, finissez votre *quérémonie*. (Scarron.)

QUÉRIR. v. a. 2e conj. (du lat. *quærere*, chercher). Ce verbe a vieilli, et il ne s'emploie qu'à l'infinitif, et avec les verbes *aller*, *venir*, *envoyer*. Chercher avec intention ou charge d'amener la personne ou d'apporter la chose dont il est question. Allez me quérir un tel. Allez quérir du vin. Envoyer quérir quelqu'un, quelque chose. Venir quérir quelqu'un de la part d'un de ses amis. Être notable signe d'être mauvais ménager, *quérir* du feu chez ses voisins. (Cont. d'Eutrap.)

— Prov. et pop. *Il serait bon à aller quérir la mort.* Se dit de quelqu'un qui tarde longtemps à revenir, à faire une commission dont on l'a chargé. || Il se dit en général, d'une personne lente. || *Si on l'envoyait quérir de l'eau à la rivière, il n'en trouverait point.* Se dit d'un valet malhabile.

— Prov. *Il vaut mieux tenir que quérir.* Quand on cherche une chose, on est encore loin de la posséder.

— Anc. cout. Rechercher, faire une enquête. || Lever un impôt.

— Ce verbe, aujourd'hui très-défectif, avait autrefois tous les temps. On trouve dans les anciens auteurs, au présent de l'indicatif, *je quiers*; au futur, *je querray*; au passé défini, *je quis*; au présent du subjonctif, *que je quiere*; au part. prés., *querant*; au part. pass., *quis*; au présent de l'infinitif, *quérir* ou *querre*. Ces temps ne sont restés en usage que dans ses composés, *acquérir*, *conquérir*, *enquérir*, *requérir*.

> Qui la voudrait chercher et *querre*
> Et puis trouvée en terre.
> (*Fontaine des amours.*)

> Bien que chantre gaillard tu sois allé sous terre,
> Avec l'habit d'Hercule, afin d'y aller *querre*
> Euripide, etc. (Ronsard.)

> Qu'amour me dit que ne *queisse*
> Un compagnon qui ne deisse
> Mon conseil tout entièrement.
> *Roman de la Rose.*)

— On ne devine pas pourquoi l'Académie est ici en opposition avec tous les autres lexicographes relativement à l'accentuation de l'e de ce mot. Le bas peuple seul prononce *krir*. Il n'est pas tolérable que le verbe dont viennent les composés *acquérir*, *requérir*, *conquérir*, n'ait pas l'accent que l'Académie elle-même ne voudrait pas retrancher sur l'e de ceux-ci.

— A peine *quérir* se dit-il dans la conversation; on ne l'écrit presque plus. Cependant ouvrez tous les bons écrivains du siècle de Louis XIV, et vous le trouverez. Il paraît même, par les écrits de mesdames de Sévigné et de La Fayette, que la compagnie de ce temps-là n'avait eu garde de lui substituer le verbe *chercher*, comme un mot de la même valeur. Cette délicatesse était bien fondée, ou plutôt elle n'était qu'un goût éclairé par la justesse et la pureté du langage. En effet, l'idée propre de *quérir* est celle d'aller prendre sûrement et sans peine, au lieu que celle de *chercher* suppose du mouvement et du soin pour trouver ou découvrir.

QUERQUÈRE. adj. f. (du gr. καρκαίρω, trembler). Pathol. Se dit d'une fièvre accompagnée de tremblement.

QUERQUÉTULAIRES. s. f. pl. (pr. *kuer-kué-tu-lè-re*; du lat. *quercus*, chêne). Myth. Nymphes qui présidaient à la coupe des chênes.

QUERQUÉTULANE. adj. et s. f. (pr. *kuer-kué-tu-la-ne*; du lat. *quercus*, chêne). Myth. lat Se dit de certaines nymphes qui présidaient à la conservation des chênes. Les Querquétulanes étaient adorées dans un bois voisin de Rome C'étaient les mêmes que les Dryades.

QUES-À-QUO. loc. interr. Mots espagnols qui s'emploient pour Qu'est-ce? Et *ques-à-quo*? de par le diable. Est-ce la journée des tapes? (Beaumarch.)

QUE-SI-QUE-NON. s. m. La Fontaine le personnifie et en fait le frère de la Discorde.

> Chez l'animal qu'on appelle homme
> On la reçut à bras ouverts,
> Elle et *Que-si-que-non*, son frère,
> Avecque Tien-et-mien son père. (La Font.)

QUÉSITEUR. s. m. (pr. *kue-zi-teur*; du lat *quæsitor*, fait de *quærere*, chercher). Anc. jurispr. Magistrat chargé d'une enquête.

— Hist. rom. V. QUESTEUR.

QUESNAY (François). Médecin, né en 1694, mort en 1774, se distingua dans sa profession, mais il s'acquit surtout un grand nom par ses talents dans l'économie politique, dont il a été le réformateur.

QUESNEL (Pasquier). Célèbre oratorien, né en 1634, mort en 1719, après avoir vu ses *Réflexions morales sur le Nouveau Testament* approuvées par presque tout le clergé de France, fut persécuté par les jésuites, qui furent assez puissants pour faire condamner son ouvrage par le pape Clément XI, dans sa bulle *Unigenitus*. Toujours en butte aux tracasseries des jésuites, il fut arrêté à Bruxelles, où il s'était retiré, mais il s'évada et alla mourir à Amsterdam.

QUESNÉLISME s. m. (pr. *ke-né-is-me*) Hist. relig. Doctrine de Quesnel; jansénisme.

QUESNÉLISTE s. m. (pr. *ke-né-lis-te*). Hist. relig. Partisan de Quesnel, janséniste.

QUESNOY (LE). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Avesnes (Nord); 3,300 hab. || QUESNOY-SUR-DEULE. Ch.-l. de cant., arrond. de Lille (Nord); 3,850 hab.

— Hist. Cette ville fut prise le 6 décembre 1793 par les Autrichiens, après un siége de six semaines; le 15 août 1794, elle fut reprise par les Français, après vingt jours de siége.

QUESSONO. s. m. (pr. *kues-ço-no*). Relat. Idole de certains peuples d'Afrique, qui lui offrent des libations d'un melange de vin de palmier et de sang de chèvre.

QUESTABILITÉ. s. f. (pr. *kuess-ta-bi-li-te*). Se disait pour État de ce qui est soumis aux recherches. || Servitude.

QUESTABLE. adj. des 2 g. (pr. *kuess-ta-ble*; du lat. *quærere*, chercher). Dr. cout. Qui peut rechercher, réclamer. || Qui ne peut aller demeurer hors de la seigneurie. Sujet questable.

— On dit aussi substantiv. Un questable.

QUESTAL. s. m. (pr. *kuess-tal*). Dr. cout. V. QUESTABLE.

QUESTALITÉ. s. f. (pr. *kuess-ta-li-té*). Dr. cout. Servitude. V. QUESTABILITÉ.

QUESTE. s. f. (du lat. *quæsitare*, fréquent. de *quærere*, chercher). Se disait pour Quête, recherche.

— Dr. cout. V. QUÊTE.

— s. m. (du lat. *quæstus*, gain). Se disait pour Gain, profit. Je n'étudiai jamais pour le *queste*. (Montaigne.)

QUESTEAU. s. m. Se disait pour Coffreau où l'on serre de l'argent, des pierres précieuses.

QUESTEMBERT. (pr. *kuess-tam-ber*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vannes (Morbihan); 3,600 hab.

QUESTEUR. s. m. (pr. *kuess-teur*; du lat. *quæstor*, qui cherche). Antiq. rom. Nom de certains magistrats chargés, à Rome, dans les armées ou dans les provinces, de l'administration des finances, et de diverses autres fonctions, comme de recevoir les ambassadeurs, etc. Les questeurs donnaient au peuple les combats de gladiateurs, et en faisaient les frais. La tente du questeur, dans les camps, était toujours voisine de celle du général. Un proconsul et son questeur. Sylla porta jusqu'à vingt le nombre des questeurs provinciaux. Cécilius fut questeur de Verrès. Cicéron fut questeur de Sicile.

— Hist. rom. *Questeur urbain*. Nom qu'on donna, vers l'an 330 de Rome, aux questeurs dont les fonctions étaient restreintes dans la ville. || *Questeur étranger* ou *questeur militaire*. Celui qui accompagnait un consul à l'armée. On le nommait ainsi pour le distinguer du questeur urbain. || *Questeur provincial*. Celui qui accompagnait un propréteur ou un proconsul dans une province. || *Questeur nocturne*. Magistrat inférieur chargé de veiller aux incendies et d'arrêter les vagabonds. Il y avait quatre questeurs nocturnes choisis dans le collége des vigintivirs. || *Questeur* ou *quésiteur*. Magistrat chargé de l'instruction d'une affaire criminelle. Questeur des crimes capitaux, d'un parricide. Questeur perpétuel. || *Questeur candidat*. Titre de certains magistrats établis par Auguste, qui portaient au sénat les messages de l'empereur et qui aspiraient ordinairement aux plus hautes dignités.

— Hist. du Bas-Emp. *Questeur du sacré palais*. Le cinquième des ministres du palais impérial, grand juge, chef de la jurisprudence, chargé de dresser les ordonnances du prince et de décider toutes les questions douteuses que lui soumettaient les juges ordinaires. Cet emploi, institué par Constantin, était d'ordinaire confié à un jurisconsulte.

— Hist. gr. Les questeurs étaient des magistrats qui, chez les Athéniens, avaient soin du trésor public, 580 ans av. J.-C. Ces magistrats étaient de second ordre, il y en avait de deux sortes, ceux qui étaient chargés de la garde du trésor public et ceux qui recevaient l'argent des impôts. Les premiers, au nombre de trois, étaient des trésoriers qui avaient des fonctions différentes : l'un faisait des distributions annuelles aux juges pour leurs honoraires, et au peuple, les jours d'assemblée, l'autre avait les fonds pour la guerre, et le troisième ceux qu'on destinait à la dépense nécessaire aux fêtes publiques, aux spectacles et aux décorations de la ville. Quant aux autres, on en choisissait tous les dix ans un de chaque tribu; tous étaient pris dans le peuple, parmi les citoyens d'une probité reconnue, et remplissaient à peu près les fonctions de nos anciens collecteurs des tailles. Outre ces dix questeurs, on en nommait dix autres toutes les fois que les besoins de l'État exigeaient une augmentation d'impôts. Tous rendaient compte de leur gestion à des magistrats qu'on appelait maîtres des comptes

— Hist. fr. Magistrat de certaines villes, au XIVe siècle.

— Officier de l'université qui recevait les deniers communs, et qui les distribuait à ceux à qui ils étaient dus.

— Se dit des membres d'une assemblée publique qui sont chargés de diriger et de surveiller l'emploi des fonds. Questeur de la Chambre des députés. Les deux députés qui aujourd'hui reçoivent ce nom sont élus à chaque législature.

QUESTION. s. f. (pr. *kess-ti-on*; du lat. *quæstio*, fait de *quærere*, chercher). Interrogation, demande que l'on fait pour s'éclaircir de quelque chose qu'on ignore, ou qu'on feint d'ignorer. Faire beaucoup de questions. Faire question sur question. Accabler, presser, pousser quelqu'un de questions. Répondre à une question. Question captieuse. Ce n'est pas là une question à faire. Éluder une question. Ne pas entendre, ne pas comprendre une question. Question restée sans réponse. Cela étant, permettez-moi, de grâce, encore une *question*. (J.-J. Rouss.) Il est encore plus facile de juger de l'esprit d'un homme par ses *questions* que par ses réponses. (De Lévis.)

— Interrogation que l'on adresse à un élève pour s'assurer s'il sait les matières qu'il a étudiées. Questions de rhétorique, de philosophie. Faire, adresser des questions à ses élèves. Bien, mal répondre à la question.

— Chose dont il s'agit. C'est là la question.

— Ironiq. *Belle question! Quelle question!* Se dit à une personne qui fait une question inutile ou ridicule.

— Proposition qu'il y a lieu d'examiner, de discuter. Question de logique, de physique, de théologie, de morale, d'histoire, de jurisprudence. Grande question. Question difficile, importante, épineuse. Question intéressante, curieuse. Question problématique. Question insoluble. Question simple. Question composée, complexe. Examiner, traiter, agiter une question. Remettre en question. Diviser une question. Proposer une question. Résoudre une question. Vider la question. Soulever une question. Détourner, déplacer, une question. Embrouiller la question au lieu de l'éclaircir. La question roule sur cette difficulté. De cette question il en naît plusieurs autres. Donner pour réponse ce qui est en question. Cela est hors de doute, il ne faut pas le mettre en question. Question de droit. Question de fait. Question d'État. Toute la question se réduit à ce point. Voilà le nœud, le point de la question. Ne pas entendre la question. Ce n'est pas là la question. N'être pas dans la question. Être hors de la question. Entrer dans la question. Sortir de la question. Revenir à la question. Rentrer dans la question. Rappeler à la question. Aborder la question. Poser l'état de la question. Changer l'état de la question. Mettre une question sur le tapis. La question a été jugée, décidée. Ce n'est pas, ce n'est plus une question. C'est la question, voilà la question, toute la question. Pensez-vous donc qu'il n'y ait qu'à détourner les *questions* pour les résoudre? (Pasc.) Écrire sur des *questions* abstraites. (Volt.) Cette *question* ne paraît difficile à résoudre que parce qu'elle est mal posée. (J.-J. Rouss.) J'ai cru qu'on pouvait donner une réponse à cette *question*. (Buff.) L'une des fautes de logique les plus communes est de poser en fait ce qui est en *question*. (Boiste.) Si une constitution était remise en *question* par les législateurs eux-mêmes, on n'en finirait jamais. (Garat.) Quand des hommes éclairés et de bonne foi disputent longtemps, il y a grande apparence que la *question* n'est pas claire. (Volt.)

— *Question académique*. Proposition faite par une société savante pour éclaircir ou développer un point de doctrine controversé ou peu connu. Ces problèmes scientifiques, historiques, littéraires ou artistiques, sont mis au concours, et le corps savant qui les a proposés en est juge. Le prix est ordinairement une médaille d'une valeur plus ou moins élevée, suivant l'importance du sujet ou la libéralité du fondateur. Ces concours ont aussi pour objet des choses déterminées, savoir : le meilleur ouvrage publié sur une certaine matière, ou dans un but philanthropique, un acte de vertu, etc.

— *Ceci fait question, ne fait pas question*. Ceci est douteux, ceci est hors de doute.

— *Il est question, il n'est pas question de*. Il s'agit, il ne s'agit pas de. Il n'est pas question de ce que vous avez dit, mais de ce que vous avez fait. Il est question de savoir s'il le voudra. Il n'est *question* que d'être vertueux et patient pour supporter la vie. (Boiste.)

— *La chose, la personne dont il est question*, *dont est question*. La chose, la personne dont on parle.

— On dit aussi simplement, *voici la personne en question*.

— Traité qu'on fait sur des matières dogmatiques. Questions de jurisprudence de Merlin.

— Thèse qu'on soutient dans les colléges, et qui, bien qu'elle aboutisse à une seule question, en contient néanmoins plusieurs autres, sur lesquelles on dispute en même temps.

— Division que font quelques auteurs de leurs livres; ainsi saint Thomas a divisé sa Somme en plusieurs questions et articles, quoique ce soit chaque article qui traite une question particulière.

— Dr. rom. Enquête, instruction sur un crime ou un délit. || *Question perpétuelle*. Enquête sur un crime public, tel que le parricide, la concussion, etc.

— Anc. jurispr. *Question douteuse*. Prescription de loi dont le sens n'est pas clairement défini, et qui peut être soutenue et réfutée avec une égale force d'argumentation; l'application reste alors à l'arbitraire du juge. C'est ce qu'on appelait une décision de conscience. Cette faculté d'interprétation arbitraire, consacrée par l'ancienne législation française, est interdite aux juges. Dans les cas où la loi a besoin d'être éclaircie ou complétée, le législateur seul a le droit d'intervenir par une disposition nouvelle.

— Jurispr. Point sur lequel on n'est pas d'accord, et qui est soumis à la décision des juges. || *Question agitée*. Celle qui est discutée par les auteurs et par les parties. || *Question controversée*. Celle sur laquelle on est partagé. || *Question partagée*. Celle sur laquelle on a pris parti à la pluralité des voix. || *Question de droit*. Celle qui roule sur un point de droit pour expliquer le sens d'une loi, dont on fait l'application à la cause, ou pour déterminer les droits des parties dans telle ou telle circonstance. || *Question de droit public*. Celle où le public est intéressé, et qui doit se décider par les principes du droit public. || *Question d'état*. Celle qui concerne la liberté, les droits de naissance, etc., d'une personne. || *Question étrangère*. Celle qui ne fait pas partie de la contestation. || *Question de fait*. Celle qui est soumise à la discussion des faits. || *Question indécise*. Celle qui est pendante et qui reste soumise à la discussion du juge. || *Question majeure*. Celle qui intéresse beaucoup de personnes. || *Question mixte*. Celle qui naît de la contrariété des lois, des coutumes, etc., dans divers pays. || *Question mue*. Celle qui est déjà élevée. || *Question de pratique*. Celle qui ne roule que sur les points de la pratique judiciaire. || *Question problématique*. Celle sur laquelle il y a des raisons et des autorités pour et contre, tellement qu'on est embarrassé de la décider. || *Question de procédure*. Celle qui ne touche que l'instruction et la procédure. || *Question triviale*. Celle qui est déjà rebattue, et dont la décision est notoire et connue de tout le monde. || *Question préjudicielle*. Celle qui, dans un procès, doit être décidée avant une autre sur le jugement de laquelle elle peut influer, et dont, par ce motif, le jugement est suspendu jusqu'à la décision de la question préjudicielle.

— Polit. Se dit en général des matières politiques en discussion, et dont la solution poursuivie présente des difficultés. Question belge. Question italienne. Question argentine. Question suisse. Question d'Orient. Question de l'hérédité de la pairie. Question des sucres. Question de banque. Question de la conversion des rentes. Question de la réforme électorale. Question d'Alger. || *Question de cabinet*. Proposition faite par les ministres aux Chambres, en déclarant qu'elle est à leurs yeux d'une importance assez grande pour leur faire quitter le portefeuille si elle est rejetée. || Se dit aussi, dans l'ordre parlementaire, des interrogations que les députés adressent quelquefois aux ministres, et auxquels ceux-ci répliquent ordinairement qu'ils ne veulent pas répondre ou qu'ils ne peuvent pas s'expliquer. Les questions de cet ordre s'appellent plus proprement *interpellations*.

— *Question préalable*. Question à examiner, à discuter préalablement à la motion qui était proposée; d'où la conséquence qu'elle devait être écartée ou ajournée.

— *Demander la question préalable*. Demander qu'on décide s'il y a ou s'il n'y a pas lieu de délibérer sur une proposition qui vient d'être présentée dans une assemblée délibérante. || Dans l'usage ordinaire, Demander qu'on ne délibère pas sur une proposition, parce qu'on la regarde comme intempestive ou inconstitutionnelle. || La question préalable a été remplacée par la clôture, l'ordre du jour.

— *Cette proposition fut écartée par la question préalable*. Elle fut écartée sans avoir été discutée.

— *Rappeler à la question*. Ramener à ce qui fait l'objet de la discussion.

— La torture, la gêne donnée aux accusés et aux condamnés, en matière criminelle, pour leur arracher des aveux. La question a été appliquée longtemps en matière civile. Question ordinaire, extraordinaire. Question préparatoire. Question préalable. Présenter un criminel à la question. Mettre, appliquer quelqu'un à la question pour lui faire déclarer ses complices. Donner la question avec l'eau. Donner la question avec les brodequins. Être tout disloqué, tout rompu par la question. Souffrir la question. Avouer tout à la question. Louis XVI abolit la question préparatoire. On a tant répété que la *question* était un moyen presque sûr pour sauver un coupable robuste, et pour condamner un innocent d'une constitution faible, que ce raisonnement a enfin persuadé des nations entières. (Sal.)

— Anc. jurispr. *Question définitive*. Torture qu'on faisait subir aux criminels condamnés, pour leur faire avouer leurs complices. || *Question préparatoire*. Celle qui avait lieu avant la condamnation de l'accusé. || *Présenter à la question*. Conduire un accusé à la chambre de la question, seulement pour lui faire peur.

— Hist. Les Grecs et les Romains n'infligeaient la question qu'aux esclaves. A Athènes, c'était trente jours après la condamnation, et la question n'était point préparatoire. La question était un long et cruel supplice, aboli en France seulement par la révolution, car Louis XVI n'avait fait qu'abolir la question préparatoire. Les plus douloureuses de toutes les questions étaient celles du brodequin, de l'eau chaude que l'on faisait avaler au patient à pleins seaux, du plomb fondu que l'on versait dans les oreilles, les yeux et la bouche, du chevalet, etc. La question fut d'abord une invention des brigands eux-mêmes qui, venant piller les maisons, faisaient souffrir des tourments aux maîtres et aux domestiques, jusqu'à ce qu'ils eussent découvert leur argent caché, à peu près comme faisaient, pendant le cours de la révolution, ces bandes de scélérats si connus sous la dénomination de chauffeurs. Les Romains avaient adopté l'horrible usage de la question contre les esclaves, qu'ils ne regardaient pas comme des hommes, mais jamais les citoyens romains n'y furent exposés.

— Fig. L'expérience est une espèce de *question*, que l'art donne à la nature pour la faire parler. (Bacon.)

— Fig. *Mettre quelqu'un à la question*. La tourmenter, l'impatienter. Vous me mettez à la question avec vos reproches continuels. C'est un homme qui me met à la question avec ses importunités.

— On le dit des choses dans le même sens. Votre patience va être mise à une étrange *question*; je tremble qu'elle n'en puisse soutenir l'épreuve. (Volt.)

— Pop. *Il ne faut pas lui donner la question pour lui faire dire tout ce qu'il sait*. Se dit d'un homme qui parle trop, et qui dit tous ses secrets.

— Syn. comp. QUESTION. DEMANDE. *Demande* est familier et suppose quelque chose de bref et de positif qui est ordinairement lié avec l'idée ou le mot de réponse. On fait une demande pour obtenir une réponse. *Question* est de tous les styles, s'applique à toutes sortes de sujets, et suppose quelque chose de plus détaillé et qui dépend davantage de la volonté de celui qui répond.

QUESTIONCULE. s. f. (dimin. de *question*). Petite question. Il ne s'emploie que par plaisanterie.

QUESTIONNAIRE. s. m. (du lat. *quæstionarius*). Celui qui donnait la question aux accusés et aux condamnés. Il était assisté d'un médecin, qui avertissait le magistrat instruisant le procès si le patient pouvait ou non supporter l'épreuve sans risque de la vie.

— Ouvrage ou partie d'ouvrage dans lequel se trouvent formulées les questions que l'on peut adresser à des élèves sur les objets de leurs études. Aujourd'hui, dans presque tous les livres élémentaires, chaque leçon est suivie d'un questionnaire.

QUESTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Questionner. S'empl. adjectiv. Personne questionnée.

— *Questionné par*. On est souvent questionné par des importuns.

QUESTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *kess-tio-né*; rad. *question*). Interroger quelqu'un, lui faire des questions pour apprendre de lui ce qu'on a intérêt ou ce qu'on est curieux de savoir. Questionner tout le monde. Ma grand'tante fut bien surprise à mon arrivée lorsque, m'ayant *questionnée* sur mes talents, je lui dis que je ne savais ni lire ni écrire. (B. de St-P.) Je l'ai *questionné* dans un moment où il avait sa tête, et il m'a dit ne pas avoir un liard à lui. (H. de Balzac.) Je l'ai *questionné* sur cette affaire, je l'ai bien *questionné*, bien observé, bien suivi; je l'ai examiné autant qu'il m'a été possible. (J.-J. Rousseau.)

— Se dit en mauvaise part, de ceux qui font des questions importunes. Ennuyer toutes ses connaissances à force de les questionner.

— Mme de Sévigné paraît avoir employé ce verbe dans le sens de Donner la question. Je prendrai le parti qu'on me conseille, qui est de mépriser ma jambe malade, et de ne point la *questionner* à tout moment.

— Absol. Ne faire que questionner.

— SE QUESTIONNER. v. pron. S'adresser des questions. Se questionner l'un l'autre.

— Syn. comp. QUESTIONNER. INTERROGER. DEMANDER. *Questionner* suppose un esprit de curiosité; *interroger* suppose l'autorité; *demander* a quelque chose de plus civil, de plus respectueux, et ne présente d'autre accessoire que l'idée de savoir || QUESTIONNER. FAIRE DES QUESTIONS. C'est l'habitude des enfants de *questionner* les personnes avec lesquelles ils se trouvent; voulez-vous qu'ils vous révèlent ce qu'ils savent, faites-leur des *questions*.

QUESTIONNEUR, EUSE. s. (pr. *kess-ti-o-neur*; rad. *question*). Celui, celle qui fait sans cesse des questions. C'est un des plus grands questionneurs qu'on ait jamais vus. C'est un rude questionneur, un importun questionneur. C'est une questionneuse insupportable. Peste soit du *questionneur*! (Brueys.) Non, cruel et indécent *questionneur*, il ne convenait pas à un magistrat de s'amuser à cet inutile et fatigant bavardage. (Linguet.) Tout *questionneur* est embarrassant et souvent dangereux. (Boiste.) Un *questionneur* est quelquefois un homme qui cherche à s'instruire; plus souvent c'est un sot ou un fat qui veut interroger. (Id.)

— S'emploie aussi adjectiv. Cette femme est bien questionneuse.

QUESTORIALES. adj. f. pl. (pr. *kess-to-riale*). Techn. Se dit des feuilles d'or ou d'argent battu moins épaisses que les prénestines.

QUESTORIEN, ENNE. adj. (pr. *kuess-torien*). Hist. rom. Qui appartient au questeur. Attributions questoriennes. | Se disait des jeux donnés ou établis par les questeurs romains. || *Porte questorienne*. Une des portes du camp romain qui était voisine de la tente du questeur. Selon quelques auteurs, c'était la même que la porte décumane.

QUESTORIEN. s. m. (pr. *kuess-to-rien*). Celui qui avait rempli les fonctions de questeur.

QUESTUAIRE. adj. des 2 g. (pr. *kuess-tu-è-re*; du lat. *questus*, gain, profit). Se disait pour Mercenaire. Où la vie est *questuaire*, la pluralité et compagnie des enfants, c'est un

agencement de ménage, ce sont autant de nouveaux outils et instruments à s'enrichir. (Montaigne.)

QUESTURE. s. f. (pr. *kuess-tu-re*; du lat. *quæstura*). Antiq. rom. Dignité, charge de questeur. Exercer la questure. César brigua la questure. La questure était fort recherchée à Rome, pendant la république, comme étant le premier degré qui conduisait aux grandes magistratures. Il fallait avoir vingt-sept ans et avoir fait dix campagnes pour y prétendre. La questure ne donnait pas de licteurs, parce que les questeurs n'avaient pas le droit de faire arrêter les citoyens, et qu'ils pouvaient eux-mêmes être traduits devant le préteur. Sous les empereurs, cette charge, qui rendait le titulaire trésorier de l'état à Rome, en province ou à l'armée, fut divisée. On distingua le trésor public de celui du prince, et ces deux trésors furent confiés à des officiers spéciaux.

— La charge de questeur dans une assemblée délibérante. Cette charge dans l'administration intérieure de la Chambre des députés.

— Durée des fonctions du questeur. Cet événement est arrivé sous sa questure.

— Administration du questeur. Sa questure a été brillante.

— Bureau des questeurs d'une assemblée. Aller à la questure de la Chambre des députés.

— Logement des questeurs. Coucher à la questure.

QUÈTABLE. adj. des 2 g. Droit cout. De condition serve. Hommes et femmes quêtables.

QUÊTE. s. f. (du lat. *quæsitus*; de *quærere*, chercher, dont on a fait par contraction *quæstus*, gain, profit, et qui ne s'est dit primitivement que du gain fait par ceux qui recueillaient de diverses personnes les fruits de leurs travaux). Action par laquelle on cherche. Etre en quête de quelqu'un, de quelque chose. Se mettre en quête. Après une si pénible et si longue quête. Nous sommes toujours en *quête*, jamais en possession de la vérité. (Balzac.)

— Chass. Action d'un valet de limier qui va détourner une bête pour la lancer. Aller en quête. || Le canton désigné à un valet limier pour y trouver et détourner les bêtes. || Action du chien qui démêle la voie d'un cerf, d'un sanglier, etc., qu'on veut détourner. Limier bon pour la quête. Une quête vive. Une quête brillante. Une quête haute. Une quête basse. Ce chien a la quête brillante, une fort belle quête. Ce chien est trop vif, trop ardent, il n'est pas bon pour la quête. || Se dit également en parlant de la chasse des perdrix. Epagneul bon pour la quête.

— Action de demander et de recueillir des aumônes pour les pauvres ou pour des œuvres pieuses. Faire la quête dans l'église, dans les maisons, pour les réparations de l'église, pour les pauvres. Ne trouver, ne faire qu'une somme très-faible dans sa quête. Les religieux des ordres mendiants vont à la quête.

> Églé, lorsque tu fais la *quête*,
> A te donner chacun s'apprête,
> L'un son argent, l'autre son cœur. (***)

— Le produit de la quête. Faire une bonne quête.

— Fig. Nous sommes chacun plus riches que nous ne pensons, mais on nous dresse à l'emprunt à la *quête*; on nous doit à nous servir plus de l'autrui que du nôtre. (Montaigne.)

— Prov. On dit qu'*une personne vit de quête*, quand elle est réduite à l'aumône. || *Ce n'est pas tout que de prêcher, il faut faire la quête*. Se dit pour exprimer qu'il faut que nos études nous soient utiles.

— Dr. cout. Acquêt. || Taille que les seigneurs levaient sur leurs vassaux dans quatre cas déterminés par la coutume. || Droit de tailler chaque année ses hommes, soit libres, soit serfs. || Collecte que les habitants faisaient sur eux-mêmes.

— Mar. Saillie que font l'étrave et l'étambot hors de la quille. || Inclinaison de l'étambot d'un navire. || Avance que font les bateaux sur les rivières, tant du côté du chef que de la quille, lorsqu'elle s'élève et ne touche plus sur un chantier.

QUÊTÉ, ÉE. part. pass. du v. Quêter. S'emploie adjectiv. Cerf, sanglier quêté. Louanges quêtées.

QUÊTER. v. a. 1re conj. (du lat. *quæsitare*, fréquentatif de *quærere*, chercher; aussi écrivait on autrefois *quester*). Chass. Chercher. Quêter un cerf, un sanglier, un lièvre. Quêter des perdrix. || C'est, pour le valet de limier, chercher et détourner une bête; pour le chien, c'est en rechercher les voies.

— Fig. *Quêter des louanges, des suffrages*, etc. Chercher à se faire donner des louanges, des suffrages, etc.

— *Quêter des voix, des suffrages pour quelqu'un*. Chercher à obtenir des voix, des suffrages pour quelqu'un.

— Se dit aussi en général de tout ce que l'on demande. D'ailleurs quand papa m'a fait des cadeaux, je ne les ai jamais *quêtés*. (H. de Balzac.) Madame de Scudéry *quête* l'amitié, comme une quêteuse de paroisse. (Madame du Deffand.)

> Ne laisse point ta fille aller dans le saint lieu
> Quêter des cœurs pour elle et des deniers pour Dieu.
> (Sanlecque.)

— Se disait autrefois pour Chercher avec soin et diligence.

— Absol. Nous avons quêté tout le matin sans rien trouver. Un épagneul qui quête bien. Voyant Fidèle qui flairait çà et là, et marchait devant lui en *quêtant*, il soupira, et lui dit: Oh! tu ne la retrouveras plus jamais. (B. de St-P.) De là, Fidèle, toujours *quêtant*, m'a mené sur le morne de la rivière Noire, où il s'est arrêté encore en aboyant de toute sa force. (Id.)

— v. n. Demander et recueillir des aumônes. Prier une dame de quêter. Les religieux mendiants obtinrent la permission de quêter dans la ville. Quêter de porte en porte. Une jeune personne *quêtait*. Elle présente la bourse à un richard, qui lui dit durement: Je n'ai rien, mademoiselle. — Prenez, monsieur, lui dit-elle, je *quête* pour les indigents. (***)

— SE QUÊTER. v. pron. Etre quêté, être recherché. Les louanges ne doivent pas se quêter.

QUÊTEUR, EUSE. s. (rad. *quête*.) Celui, celle qui quête pour quelqu'un. Il y avait plusieurs quêteurs à la suite les uns des autres. Une quêteuse. Cette quêteuse a fait beaucoup d'argent.

— Du XIIe siècle au XVe, il y a eu des quêteurs établis en titre d'office dans les églises; mais comme ils faisaient trafic des reliques, cet abus et d'autres encore les ont fait abolir.

— Fig. Celui qui demande toujours quelque chose.

— S'empl. aussi adjectiv. Dans les ordres mendiants, il y a des frères quêteurs qui quêtent pour leur couvent.

— Chass. *Chien quêteur*. Celui qui quête, qui cherche le gibier.

QUETTEHOU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Valognes (Manche); 1,812 hab.

QUETZPATÉO. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des iguaniens, ne contenant qu'une seule espèce du Brésil.

QUEUE. s. f. (du lat. *cauda*). La partie qui termine le corps de la plupart des animaux par derrière. Le bout de la queue. Le tronc de la queue. Le nœud de la queue. La queue d'un cheval, d'un taureau, d'un mouton, d'un renard. Grosse queue. Longue queue. Queue coupée, baissée, traînante, pendante, ondoyante. Courte queue. Queue épaisse. Chevaux à longue queue, à courte queue. Les chevaux s'émouchent avec leur queue, de leur queue. Ce chien remue la queue, flatte de la queue. Couper la queue à un cheval, à un chien. Un lion qui se bat les flancs de sa queue, avec sa queue. Couper un nœud de la queue à un cheval. Les chameaux, attachés à la *queue* les uns des autres, n'avançaient dans l'eau qu'en résistant. (Chateaub.)

— Mamm. Partie des quadrupèdes qui est un prolongement de l'épine du dos. C'est une série d'os faisant suite à la colonne vertébrale, et recouverte de muscles et de peau. Chez la plupart des mammifères, cet organe ne sert que peu aux mouvements; mais chez les kangourous, les gerboises, etc., il forme avec les pieds de derrière une espèce de trépied, au moyen duquel l'animal s'élance, et il devient ainsi un instrument puissant de locomotion. Il sert à un grand nombre de singes pour se suspendre aux branches. Que nous sert cette *queue*? Il faut qu'on se la coupe. (La Font.)

> J'aime à lui voir (à la génisse). . . . . .
> Menacer de la corne, et, dans sa marche altière,
> D'une *queue* à longs crins balayer la poussière.
> (Delille.)

> Là je voudrais te voir (la chatte). . . . .
> Ou bien le dos voûté et la *queue* ondoyante,
> Offrir ta douce hermine à ma main caressante. (Id.)

— *Queue prenante*. Queue de certains animaux qui peut s'enrouler avec force autour des objets, et dont ils se servent pour s'attacher, pour se suspendre. Singe à queue prenante.

— Manég. *Queue anglaise*. Celle qui a été coupée selon la méthode anglaise. || *Queue en catogan*. Celle qui a été coupée très-court, près de la racine. || *Queue en balai*. Celle dont les crins sont plus abondants à la partie inférieure qu'à la partie supérieure. || *Queue de rat*. Celle qui est dégarnie de crins. || *Queue en trompe*. Celle qui est relevée dans l'exercice. Les chevaux arabes portent la queue en trompe.

— Par un usage bizarre, on coupe la queue des chats ou des chiens. Quelques ignorants s'imaginent qu'il existe au bout de la queue un ver qui, si l'on ne faisait cette opération, pénétrerait dans le corps de l'animal et pourrait le faire périr. C'est une cruauté tout à fait gratuite.

— Relat. *Pacha à une queue, à deux queues, à trois queues*. Pacha qui a droit de faire porter devant lui un étendard composé d'un bâton surmonté d'un croissant, et sur lequel flotte une queue, deux queues, trois queues de cheval, comme marque de sa dignité. Le nombre des queues augmente avec la dignité. Un pacha à trois queues est le plus haut placé dans la hiérarchie militaire. Le grand-vizir seul a cinq queues. Cette enseigne militaire est due à un général turc qui, pour rallier ses soldats qui avaient perdu leurs drapeaux, s'avisa de couper la queue d'un cheval et de la placer au bout d'une lance. A ce signal, nouveau pour les soldats, ils s'arrêtèrent, se réunirent, se ranimèrent, se battirent avec un nouvel acharnement, et remportèrent une victoire signalée.

— Art culin. *Queue de mouton*. Pièce de viande qui est prise du quartier de derrière d'un mouton, et ou ordinairement la queue tient. Servir une queue de mouton. || *Ragoût de queues de mouton*. Ragoût qui n'est composé que de queues.

— *Queue de martre*. La peau et le poil de la queue d'une martre, passée et accommodée, pour servir de fourrure. Une robe garnie de queues de martre.

— Prov. *Faire la queue à quelqu'un*. Le prendre pour jouet ou pour dupe. Cette façon de parler triviale est venue des Latins, qui disaient: *Homuncio trahit caudam*, le petit homme traîne la queue, parce qu'on était dans l'usage à Rome d'attacher une queue de bête par derrière à ceux qu'on voulait livrer au ridicule lorsqu'ils s'endormaient en compagnie. Cela se pratique encore très-souvent dans les joyeuses veillées des hameaux. || Pour enchérir sur cette expression, les soldats et le peuple disent, *faire une queue de Prussien*, parce que les militaires prussiens portaient la queue très-longue.

— Prov. et fig. *Brider son âne, son cheval par la queue*. S'y prendre maladroitement et à contre-sens dans une affaire.

— Prov., fig. et pop. *Il s'en est retourné honteusement la queue entre les jambes*. Se dit d'un homme qui a paru confus de ce qu'une affaire ne lui avait pas réussi.

— Prov. et fig. *Quand on parle du loup on en voit la queue*. Se dit lorsqu'un homme arrive dans une société au moment où l'on parle de lui.

— Prov. et fig. *Tirer le diable par la queue*. Avoir beaucoup de peine à se procurer de quoi vivre.

— Prov. *Il viendra un temps où les renards auront besoin de leur queue*. Il y a des personnes ou des choses que l'on méprise aujourd'hui, et dont on aura besoin plus tard. || *Il faut que chacun garde sa queue*. Il faut que chacun conserve son bien. Se dit par allusion à la fable d'un renard qui, ayant perdu sa queue, voulait persuader aux autres de se couper la leur. || *Le mal porte le repentir en queue*. Le repentir suit la faute. || *Quand il peut courir, la queue lui choit*. Au moment où il croit réussir, il rencontre un obstacle qui l'arrête. || *Cette queue n'est point de ce veau-là*. Se dit de deux choses qui n'ont aucun rapport ensemble, ou ne font point partie d'un même tout. || *N'en voir plus ni queue, ni oreilles*. Ne rien retrouver d'une chose enlevée ou perdue. || *Se donner la discipline avec une queue de renard*. Affecter l'austérité en vivant délicatement. || *Petit chien, belle queue*. || On dit d'un homme superbe et glorieux, que *c'est un paon qui se mire dans sa queue*. || On dit d'une personne qui manque de quelque chose, qu'*il en est pourvu comme un singe de queue*. || *Il y va de tête et de queue, comme une corneille qui abat des noix*. Il s'y emploie de toutes ses forces.

— Conchyl. Canal qui termine antérieurement la coquille d'un grand nombre d'espèces de siphonostomes ou de rochers.

— Entom. Partie postérieure du ventre ou de l'abdomen chez les insectes, quand elle se prolonge dans les larves, les chenilles, les chrysalides, et même chez les insectes parfaits. Suivant les usages auxquels sont destinées les parties qui terminent l'abdomen, on leur donne les noms de tarière, comme dans les procères; de scie, comme dans les tenthrèdes; de vrilles, comme dans les diplolèpes; d'aiguillons, comme dans les abeilles, les guêpes et chez la plupart des hyménoptères; de pinces, de tenailles, comme dans les forficules, les panorpes, de filière, de tuyaux excrétoires, comme dans les araignées, les pucerons; de queue fourchue, comme dans les larves des cassides, dans la chenille du bombyce vinale, etc.

— Erpét. La queue des reptiles est composée à peu près comme celle des mammifères.

— Ornith. Se dit des grandes plumes qui sortent du croupion des oiseaux, et qui leur servent ordinairement comme de gouvernail pour se conduire dans l'air. La queue des hirondelles est fourchée. Cela est fait en queue d'hirondelle. Une queue de paon. Un coq qui a une belle queue. La pintade a les ailes courtes et la *queue* pendante. (Buff.) Le crabier roux a le dessus de la tête et de la *queue* d'un vert sombre. (Id.)

> Sa *queue*, en arc mouvant, sur son dos qu'elle embrasse,
> S'élève avec fierté, se recourbe avec grâce. (Lalanne.)

— Ichthyol. Epanouissement tendineux des muscles du corps attachés aux vertèbres. C'est à l'aide de leur queue, en effet, que les poissons jouissent de la faculté de se mouvoir pour ainsi dire dans tous les sens; aussi voit-on cette partie s'agiter une des premières dans l'œuf, et contribuer énergiquement à la rupture des enveloppes qui retiennent le jeune poisson captif; aussi le voit-on frapper vivement à droite et à gauche le fluide ambiant lorsque l'animal veut s'élancer au sein des flots; tandis que s'il veut accélérer, retarder son mouvement, changer de direction, se tourner, se retourner, se précipiter, s'élever, s'élancer hors de son élément naturel, franchir même de hautes cataractes, il en varie l'action avec adresse, la porte plus vivement d'un côté que de l'autre, la replie vers la tête, la débande subitement comme un ressort violent, etc. Queue de morue. Queue de saumon.

— Zool. Dans toutes les autres classes, la queue n'est qu'un appendice de l'extrémité du corps, ayant une apparence caudale, comme dans les scorpions et quelques autres insectes, certains crustacés, les trilobites, et même plusieurs mollusques et coquilles. Le scorpion pique de la queue. Chez les cétacés, la queue prend un accroissement énorme, et devient l'agent principal de la natation. Une baleine peut renverser une barque d'un coup de queue.

— Prov. et fig. *A la queue gît le venin*, ou *le venin est à la queue*. Dans certaines affaires, dans certaines maladies, etc., c'est la fin qui recèle un danger dont il faut se défier. Se dit par allusion à la croyance populaire, que certains serpents ont le venin dans la queue.

— Prov. et fig. *Ecorcher l'anguille par la queue*. Commencer par l'endroit le plus difficile, et par où l'on devrait finir. || *Il n'y a rien de plus difficile à écorcher que la queue*. Souvent, dans les affaires, c'est au moment de les terminer que se présentent les plus grandes difficultés. || *La queue en sera difficile à écorcher*. La fin de l'affaire sera difficile.

— Iconol. Un serpent qui se mord la queue était, chez les Egyptiens, le symbole de l'année.

— Myth. La queue est un attribut caractéristique des Faunes, qui les distingue des Silènes et des Satyres.

— Bot. Partie par laquelle les fleurs, les feuilles, les fruits, tiennent aux arbres, aux plantes. La queue des violettes, des roses. La queue des melons, des poires. Il ne faut pas couper la queue des fruits qu'on veut garder. Cerises à courte queue. Le gazon est parsemé çà et là de bosquets de lataniers, dont les palmes faites en éventail et attachées à des *queues* souples, rayonnaient en l'air comme des soleils de verdure. (B. de St-P.) || Tout appendice terminal quelconque, lorsqu'il est long, mou, flexible, et comparable à la queue d'un animal, comme celui qui résulte de la persistance du style dans les clématites. || Filet qui s'élève du sommet de quelques semences, et qui est velu dans toute son étendue, comme dans les clématites. || Dans le langage vulgaire, on appelle le pétiole *queue de la feuille*, et le pédoncule *queue de la fleur* ou du fruit. || Bosc nommait *queue de la racine*, le point de celle-ci qui est le plus éloigné de la tige.

— En parlant de certaines fleurs, comme les tulipes, les lis, les narcisses, etc., on appelle *queue*, lorsqu'elles sont cueillies, ce qu'on nomme *tige* dans ces mêmes fleurs lorsqu'elles sont encore sur pied.

— Prov. et pop. *Il n'en reste, il n'en est pas resté la queue d'une*. Il n'en reste, il n'en est resté aucun, aucune. Tous les lapins de cette garenne ont été détruits, il n'en reste pas la queue d'un. On a dérobé toutes mes pêches, toutes mes poires, il n'en est pas resté la queue d'une.

— Se dit des cheveux de derrière, lorsqu'ils sont attachés avec un cordon et couverts d'un ruban roulé tout autour. Se faire faire la queue. Quitter la queue pour les cheveux courts. On a porté autrefois les deux queues. Perruque à queue. Ruban de queue.

— Se dit de plusieurs autres choses qui ressemblent en quelque façon à une queue.

— Anat. *Queue de la moelle allongée*. Rétrécissement plus ou moins prononcé que présente le prolongement rachidien de l'encéphale au niveau du grand trou occipital, à l'endroit où il se continue avec la protubérance cérébrale.

— Archit. Se dit quelquefois dans le même sens que *clé pendante*.

— Art milit. *Queue de tranchée*. Partie de la tranchée où les assiégeants déposent leurs munitions et leurs matériaux. || *Queue d'armée, de camp, de troupe*. Partie d'une armée, d'un camp, etc., occupant le terrain à l'opposite du front de bandière.

— Art vétér. Espèce de dartre allongée qui survient aux jambes des chevaux, et qui forme une ligne dégarnie de poil.

— Astron. *La queue d'une comète*. La longue traînée de lumière qui suit le corps de certaines comètes. Elle est toujours tournée du côté opposé au soleil, et paraît quelquefois s'étendre très-loin. Cette partie étant si peu dense qu'on peut voir au travers d'elle les étoiles fixes, on conjecture que sa matière est de la nature d'un brouillard. Comète à longue queue. || *Queue du dragon*. Nœud descendant de la lune. || *Queue de la Grande Ourse*. Etoile qui est à la queue de la Grande Ourse. || *Queue de la Petite Ourse*. Etoile qu'on nomme autrement *étoile polaire*. || *Queue du lion*. Nom d'une étoile de la première grandeur.

— Blas. Se dit principalement de la queue d'un cerf, quand l'animal n'est pas dénommé.

— Calligr. *La queue d'un q, d'un p, d'un q*, etc. Ce qui excède par en bas le corps de ces différentes lettres.

— Chancell. *Lettres scellées sur simple queue*. Celle dont le sceau est sur cette partie du parchemin qu'on coupe en forme de queue pour y attacher le sceau. || *Lettres scellées sur double queue*. Celles dont le sceau est sur une bande de parchemin qui passe au travers des lettres.

— Comm. Paquet de filasse pesant un kilogramme. || Le dernier bout d'une étoffe. Le premier bout se nomme *chef*.

— Construct. La partie la plus large du giron d'une marche tournante. || La longueur d'une pierre prise dans le sens de l'épaisseur du mur ou de l'ouvrage en maçonnerie dont elle fait partie. || *Queue en cul-de-lampe*. Clé de voûte qui descend en contre-bas. || *Queue de sonnette*. Pièce debout inclinée, qui est assemblée à la tête des jumelles et qui les maintient. || *Queue de paon*. Compartiment de parquet ou carrelage qui, partant d'un centre, va en s'élargissant. || *Assemblage à queue perdue*. Celui dont les joints sont recouverts. || *Assemblage à queue per-*

de. Celui dont les joints sont apparents. || *Queue de pierre*. Partie de cette pierre opposée au parement.

— Litter. *Queue annexée*. Nom d'une espèce de vers employés dans l'anc. poésie française.

— Luthier. Partie d'un violon, d'un violoncelle, où les cordes sont attachées par le bas, tandis qu'elles sont tournées par le haut autour des chevilles du manche.

— Mar. *Queue d'un bâtiment*. La partie de cette pièce qui se trouve en dehors d'un bâtiment. || *Queue d'un guidon*. L'extrémité de la partie flottante de cet étendard. || *Queue d'un pavillon de signaux*. Bout de drisse sortant de la gaîne de 1 m. 40. C'est la distance à observer entre deux signaux sur une même drisse. || *Vaisseau de queue*. Celui qui termine une ligne de marche ou de bataille. *La queue de la ligne*, comme *la queue de l'armée* ou *la queue du convoi*, sous-entend plus ou moins de bâtiments composant cette partie collective, comparée à la totalité des navires. || *Queue d'un grain*. L'averse finale d'une pluie abondante qui est tombée sur le navire par avalanches interrompues. Lorsqu'un intervalle entre les ondées semble annoncer la fin du grain, les matelots ne s'en réjouissent pas encore; à l'aspect d'un nuage sombre qui s'avance en se fondant en pluie, ils disent: Ce n'est pas fini, voilà la queue qui vient là-bas.

— Metallurg. *Faire la queue*. Se dit du mercure mal purifié, quand ses globules sont peu mobiles et non arrondis.

— Mus. *La queue d'une note*. Le trait qui tient au corps de la note, et qui monte ou descend perpendiculairement à travers la portée. Dans le plain-chant, la plupart des notes n'ont pas de queue, et, dans la musique ordinaire, il n'y a que la ronde qui n'en ait point.

— Pêch. sorte de filet à manche.

— Philos. hermét. *Queue de dragon*. Le mercure philosophal. || *Queue blanche de dragon*. L'huile de mercure. On l'appelait aussi *teinture lunaire*. || *Queue rouge de dragon*. Le mercure rubéfié. On disait encore la *teinture rouge* ou *la teinture de l'or*.

— Techn. Chez les relieurs, Partie d'un livre qui regarde la fin des pages. Rogner un livre par la tête et par la queue. || En imprimerie, Partie d'une page qui n'est ou qui ne doit pas être remplie. || *Queues de rames*. Les ficelles qui passent sur les poulies du cassin et qui tiennent les fourches dans les métiers à fabriquer la gaze figurée ou brochée. || *Queue ou soie d'un couteau à gaine*. Partie déliée qui termine la lame et qui entre dans le manche du couteau. || *Queue de ondes*. Dans le métier à bas. L'extrémité postérieure des ondes, laquelle joue dans les petits ressorts et grilles. || *Queue de chanvre*. Paquet de filasse brute, dont les brins sont arrangés de façon que toutes les pattes ou racines sont du même côté. || *Boutons à queue*. Se dit de ceux qui sont à taches à quelque bout de passement ou autrement.

— *La queue d'une poêle, d'un gril, d'une casserole, d'une lèchefrite*, etc. La longue pièce de fer ou d'une autre matière qui sert à tenir une poêle, un gril, etc.

— Prov. et fig. *Il n'y en a point de si empêché que celui qui tient la queue de la poêle*. Celui qui est le principal agent d'une affaire est le plus embarrassé.

— *La queue d'un moulin*. La grande pièce de bois qui sert à faire tourner un moulin à vent sur son pivot.

— *Piano à queue*. Piano dont la forme se rapproche beaucoup de celle des anciens clavecins, et dont les cordes se prolongent horizontalement sur une surface plus étendue que dans les pianos ordinaires.

— *La queue d'un manteau, d'une robe*, etc., L'extrémité d'un manteau, d'une robe, etc., lorsqu'elle traîne par derrière. Robe à queue, à queue traînante. Les prélats, les princesses, etc., se font porter la queue. La queue d'une chape de cardinal.

> ... ce : une robe azurée
> ... égale ... grâce se ...
> ... queue et des ... allumé
> Flotte au gré du zéphyr sous ses plis enfermée. (Gilb.)

— Archit. Extrémité d'une pierre longue qui entre dans la construction d'un mur ou d'une voûte. Cette pierre, ce claveau n'a pas assez de queue.

— Instrument dont on se sert le plus communément au billard pour pousser les billes. Une bonne queue. Le gros, le petit bout d'une queue. Jouer mieux de masse que de queue. Se servir de la grande queue.

— *Queue de billard*. Nom qu'on donnait autrefois au petit bout de l'instrument de ce nom qui servait au même usage.

— *Queue à procédé*. Celle dont le petit bout est garni d'un morceau de cuir, et avec laquelle on exécute des coups qui seraient impossibles avec la queue ordinaire tels que celui d'imprimer à la bille un mouvement composé et rétrograde.

— *Queue à canne*. On lui donne ce nom parce qu'elle peut servir de canne, et par ce moyen, être transportée facilement d'un lieu à un autre sans aucun embarras.

— *Faire fausse queue*. Toucher la bille à faux avec la queue.

— Fig. Le bout, la fin de quelque chose. La queue d'un étang. A la queue du bois, de la forêt. La queue de l'hiver a été rude.

— Prov. *Ma-mon, queue d'hiver*.

— Fam. *La queue d'une affaire*. Les derniers soins qu'elle exige quelquefois, après qu'elle semble terminée. Cette affaire aura une longue queue.

— *Ne point laisser, ne point faire de queue dans un payement*. Effectuer ce payement en entier.

— *On a pris cette affaire par la tête et par la queue*. On l'a tournée et examinée de toutes les manières.

— Prov. et fig. *Prendre le roman par la queue*. Vivre maritalement avant le mariage.

— *Commencer le roman par la queue*. Ne pas dire les choses dans leur suite naturelle.

— Polit. Se dit souvent des débris d'une faction, d'un parti. La queue de Robespierre.

— Prov. *Gare la queue des Allemands*, c'est-à-dire les suites fâcheuses d'une affaire. On prétend que cette expression est venue de ce que les seigneurs allemands qui se rendaient aux fêtes se faisaient suivre de la plupart de leurs vassaux. Cette escorte, qu'ils appelaient leur queue, était toujours fort considérable, et quoiqu'elle fût défrayée par eux, elle ne laissait pas d'être à charge dans les endroits où elle s'arrêtait.

— On disait autrefois *gare la queue*, pour exprimer le désappointement d'un particulier qui, donnant un repas, voyait arriver chez lui plus de gens qu'il n'en avait invités.

— A certains jeux, Somme indépendante de l'enjeu principal. Mettre à la queue. || *Queue des jetons*. La totalité des jetons qu'on a mis aux cens. || *Queue des paris*. Ce qui revient au joueur qui a gagné le plus de paris.

— La dernière partie, les derniers rangs de quelque corps, de quelque compagnie. La queue d'une procession, d'un cortège. La queue d'un régiment, d'une armée. C'est le dernier reçu, il est à la queue, tout à la queue. Se mettre à la queue. Mettre un soldat à la queue de la compagnie pour fait d'indiscipline. Prendre la queue. Charger une queue, un régiment en queue. Donner en queue. Donner sur la queue d'une armée. Prendre en flanc et en queue. La queue d'une flotte.

— *A la queue, en queue*. A la suite, immédiatement après. Être à la queue de la tranchée, à la queue des travailleurs. Le bagage suivait en queue, était en queue. Ce régiment était à la queue des chariots. Suivre en queue. C'est un bon chasseur, il est toujours à la queue des chiens.

— Fam. *A la queue, en queue*. A la poursuite de quelqu'un, aux trousses de quelqu'un. Avoir les ennemis en queue. Il a fait un mauvais coup, les gendarmes sont à sa queue. Avoir les gendarmes en queue. Laissez-moi faire, je lui mettrai en queue un homme qui le fera bien aller. Ces phrases vieillissent.

— Fam. *Faire queue*. Se ranger par ordre, les uns derrière les autres, afin de passer chacun à son tour à une audience, à une distribution, etc. On faisait queue à la porte des boulangers. Il est fort ennuyeux de faire queue à la porte d'un spectacle.

— Les personnes rangées à la suite les unes des autres. La queue s'étendait jusque là. Se mettre à la queue. Aller à la queue.

— *Queue à queue*. A la file, immédiatement l'un après l'autre. Ces loups se suivaient queue à queue. Attacher des chevaux queue à queue. Ces bateaux étaient queue à queue.

— Fig. *A la queue leu leu*. Jeu d'enfants, ainsi appelé parce qu'à ce jeu on marche à la suite les uns des autres, comme marchent les loups, qu'on appelait autrefois *leux*.

— Fam. *Ils sont venus à la queue leu leu*. Ils sont venus à la suite les uns des autres.

— *Sans queue*. loc. adv. Se dit quelquefois pour, Sans ajouter de qualité ou une désignation particulière. Quand on dit *Monsieur*, sans queue, on entend le maître de la maison ou le frère unique du roi. *Monsieur le Prince*, sans queue, c'est le premier prince du sang.

— *Queue rime* avec toutes les terminaisons en *eue* et *eux*, telles que *lieue, bleue*, quelle que soit la lettre d'appui.

QUEUE. s. f. (du lat. *cupa*). Sorte de futaille contenant environ un muid et demi. Mettre du vin dans les queues. Vendre du vin cent écus la queue. Défoncer une queue le vin. || La queue étant d'une capacité assez grande, et par conséquent difficile à manier, on emploie de préférence la demi-queue, dont la valeur varie suivant les contrées. En Champagne, elle contient 180 litres, à Reims, 198; à Bordeaux, 201, à Saint-Dizier, 213, à l'Ermitage, 205; à Cahors, Sancerre, etc., 221; en Anjou et dans le Cher, 221, en Touraine, 243, en Languedoc, 247; à Saint-Gilles, 274, à Mâcon et à Montigny, 203; à Garenne du Sel, 217, à Châlons, 224, à Beaune, Orléans et Pouilly, 228, à Condrieux, 251, en Sologne, 236, à Chinon et à Nantes, 243; à Blois, 236, en Auvergne, 265, 280 et 297.

— *Demi-queue*. Futaille contenant la moitié de ce que contient une queue. Mettre son vin dans des demi-queues.

QUEUE. s. f. Sorte de pierre à aiguiser. Il faut repasser ce rasoir sur la queue. Queue à faux. Queue à l'huile.

QUEUE AIGUË. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux établi parmi les fauvettes; il renferme douze espèces.

QUEUE-BLANCHE. s. f. Ornith. Un des noms de la pygargue.

QUEUE-BLEUE. s. f. Erpét. Espèce de lézard.

QUEUE-D'ARONDE. s. f. Techn. Espèce de tenon en forme d'hirondelle fait à une pièce de bois ou de fer, et qui doit entrer dans une entaille de même forme. Assemblage à queue-d'aronde.

— Bot. La fléchière.

— Hist. milit. Ancienne pièce de fortification.

QUEUE-DE-BICHE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, établi pour une espèce qui couvre, en été et en automne, les plaines de l'Amérique méridionale. Comme cette plante n'est pas mangée par les bestiaux, et qu'elle subsiste desséchée plusieurs années sur pied, on est obligé de mettre le feu aux savanes à la fin de chaque hiver, pour qu'elles redeviennent pâturables.

QUEUE-DE-CHEVAL. s. f. Bot. V. PRÊLE.

— Anat. Faisceau des nerfs lombaires et sacrés, qui termine la moelle épinière.

QUEUE-DE-COCHON. s. f. Techn. Tarière terminée en vrille, et qui sert dans différents métiers, et particulièrement aux bourreliers.

QUEUE-DE-CRABE. s. f. Conchyl. Nom vulgaire des oscabrions. || Nom qu'on donne à des fossiles contournés, qu'on prend pour des queues d'écrevisses, quoique, dans le fait, ils appartiennent à des cornes d'Ammon, à des gryphites et autres coquillages à spire aplati. || *Queue-de-crabe pétrifiée*. Fossile de couleur brune, empâté dans une pierre marneuse, qui paraît avoir été la queue d'un crabe, et qu'on trouve sur la côte de Coromandel.

QUEUE-DE-FENOUIL. s. f. Entom. Espèce de papillon appelé aussi *machaon* ou *papillon à queue*.

QUEUE-DE-FLÈCHE. s. f. Ornith. Paille en queue.

QUEUE-DE-LÉZARD. s. f. Bot. La lézardelle.

QUEUE-DE-LIÈVRE. s. f. Bot. La lagure ovale.

QUEUE-DE-LION. s. f. Bot. Plante labiée qui croît principalement en Afrique, et dont les fleurs, d'un beau rouge de feu, naissent en verticilles à l'extrémité des rameaux. || Espèce de phlomide.

QUEUE-DE-PAON. s. f. Conchyl. Nom marchand d'une coquille univalve du genre volute.

— Techn. Assemblage ou compartiments circulaires de bois, qui imitent la queue du paon, lorsqu'il l'ouvre.

QUEUE-DE-POÊLE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue. On l'appelle aussi *queue de pelle, queue de poêlon*.

QUEUE-DE-POIREAU. s. f. Bot. Nom du muscari à toupet.

QUEUE-DE-POURCEAU. s. f. Bot. Plante ombellifère, dont la racine est grosse, longue, et pleine d'un suc jaune fétide.

QUEUE-DE-RAT. s. f. Techn. Lime ronde, terminée en pointe, qui sert à agrandir et à limer des trous.

— Art vétér. Dartre allongée qui survient aux jambes des chevaux, sur la face postérieure et sur le trajet du tendon. || Se dit des calus ou duretés qui viennent plus bas que le jarret à la jambe du trait de derrière.

— Les marchands de chevaux appellent *queue de rat*, celui qui a la queue dégarnie de poil.

— Bot. Espèce de fétuque.

— Mar. Forme que l'on donne au bout d'une manœuvre, en la travaillant en pointe, pour faciliter son entrée dans certaines poulies ou cosses. Faire une queue-de-rat. Cordage en queue-de-rat, terminé en queue-de-rat.

— Ornith. Espèce de toucan.

QUEUE-DE-RENARD. s. f. Bot. Petite plante à laquelle on trouve quelque ressemblance avec la queue du renard, et qui vient dans les lieux humides. || Espèce d'amarante. || Espèce d'astragale. || Nom vulgaire du lilas et du vulpin.

— Hydraul. Racine d'arbre ou de plante qui s'introduit dans un tuyau de conduite, et qui pousse une grande quantité de chevelu enduit d'une matière visqueuse.

— Techn. Outil à deux oiseaux ou chanfreins par le bout, et dont on se sert pour percer. || *Queue de renard à clouper*. La queue de cet animal dont se servent les doreurs pour appliquer les feuilles d'or ou d'argent.

QUEUE-DE-RONDELLE. s. f. Bot. Nom qu'on donne, dans l'Anjou, au nombril de Vénus.

QUEUE-DE-SOURIS. s. f. Bot. Plante qui croît dans les champs, les prés et les jardins, et qui porte des fleurs dont le réceptacle s'allonge après la floraison, de manière à prendre la forme d'une queue de souris. || La renoncule mineure ou ratoncule.

QUEUE-D'HERMINE. s. f. Conchyl. Nom marchand d'une coquille univalve, du genre des cônes.

QUEUE-D'OISON. s. f. Mar. Bateau en gondole pour pêcher le hareng et le maquereau.

QUEUE-D'OR. s. f. Ichthyol. Espèce de poisson, du genre spare.

QUEUE-DU-CHAT. s. f. Dans. Figure de danse. En avant quatre, la queue-du-chat.

QUEUE-EN-AIGUILLE. s. f. Ornith. Nom d'une espèce d'oiseau.

QUEUE-EN-ÉVENTAIL. s. f. Ornith. Gros-bec de Virginie. || On a donné aussi ce nom à cinq espèces d'oiseaux-mouches, dont la plus remarquable n'est guère plus grosse qu'une bonne aveline, et dont la queue, d'un joli plumage, forme, en s'étendant, les trois quarts d'un demi-cercle.

QUEUE-EN-SOIE. s. f. Ornith. Nom qu'on donne au geai de Bohême ou au jaseur. || Le veuve à quatre brins.

QUEUE-FOURCHUE. s. f. Entom. Chenille d'une espèce de bombyce.

QUEUE GAZÉE. s. f. Ornith. Nom du mé non mignon.

QUEUE-JAUNE. s. f. Entom. Espèce de papillon.

— Ichthyol. Espèce de poisson. || Nom d'un léiostome et d'un scombre, poissons de la Caroline.

QUEUE-LANCÉOLÉE. s. f. Erpét. Espèce de serpent.

QUEUE-NOIRE. s. f. Ichthyol. Espèce de poisson du genre les perches.

QUEUE-PLATE. s. f. Erpét. Espèce de serpent.

QUEUE-RARE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux renfermant plusieurs espèces se rapprochant des gobe-mouches.

QUEUE-RAYÉE. s. f. Ichthyol. Nom spécifique d'un holocentre.

QUEUE-ROUGE. s. f. Ichthyol. Poisson du genre du scombre.

— Ornith. Oiseau à queue rouge, semblable au rouge-gorge.

QUEUE-ROUSSE. s. f. Ornith. Oiseau du Paraguay, que l'on a rapporté à la fauvette à queue rousse de Cayenne.

QUEUE-SANGUINE. s. f. Ornith. Oiseau du Paraguay, que l'on rapporte au rouge-queue de la Guiane.

QUEUE-VERTE. s. f. Ichthyol. Espèce de poisson du genre des spares.

QUEUNERON. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la camomille puante.

QUEURSE. s. f. Techn. Pierre à aiguiser, dont se servent les tanneurs.

QUEUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Queuser. S'empl. adjectiv. Peau queusée.

QUEUSER. v. a. 1re conj. Techn. Ratisser la peau avec une espèce d'ardoise emmanchée.

— SE QUEUSER. v. pron. Être queusé. Les peaux doivent se queuser.

QUEUSSI-QUEUMI. loc. adv. et fam. Ni bien ni mal; absolument de même. Ce remède ne lui fera pas plus de bien que les autres, ce sera queussi-queumi. Vous avez entendu ce qu'il vient de dire: eh bien, moi, je dis queussi-queumi. J'aurai de la peine, sans doute, à vaincre cet amour que j'ai pour vous, cela me causera du chagrin, je souffrirai un temps; mais j'en viendrai à bout, et je me percerais plutôt le cœur, que d'avoir la faiblesse de retourner à vous. — *Queussi-queumi*. (Mol.)

QUEUTER. v. n. 1re conj. Trad. *queue*. Au billard, Pousser d'un seul coup les deux billes avec sa queue. Quand on queute, on perd un point, et si l'on fait la bille, elle ne compte pas.

QUEUX. s. m. (du lat. *coquus*, cuisinier). Se disait autrefois pour Cuisinier. Les traiteurs de Paris se qualifiaient de maîtres queux. Il y avait des maîtres queux dans la maison du roi. Le seigneur Fauel vint à son *queux*, et lui dit qu'il mit ce cœur en si bonne manière, que on le pût bien manger. Le *queux* le fit. (Chron. du XIIIe siècle.)

— Hist. *Grand queux de France*. Nom d'un officier de la maison du roi. Le grand queux de France était un homme de qualité. Il commandait à tous les officiers de la cuisine et de la bouche.

— Pierre à aiguiser. On écrit plus ordinairement *queue*.

QUEVAGE. s. m. (fait par corruption de *chef*, tête). Dr. cout. Droit levé sur chaque tête.

QUEVEDO Y VILLEGAS (Don Francisco), Célèbre poëte et littérateur espagnol, qui, par son originalité, l'universalité de ses connaissances et sa fécondité, a mérité le surnom de *Voltaire de l'Espagne*. Il naquit en 1570, et mourut en 1645.

QUEVÈSE ou **QUEVAISE**. s. f. (du celt. *quevaes*, vil dehors). Dr. cout. Tenure qui obligeait le détenteur à résider sur le fonds, sous peine de commise, après un an et un jour d'absence.

QUEY. Myth. Nom que les Chinois donnent aux mauvais génies.

QUÉZALCOALT. Myth. améric. Dieu de l'air, chez les anciens Mexicains.

QUI. pron. relat. des 2 g. pr. *ki*; du lat. *qui*, qui; Lequel, laquelle, L'homme qui raisonne. La femme qui a soin de son ménage. Le livre qui traite de cette matière. Le meuble qui renferme ces objets.

> Gloire immortelle au bienfaiteur
> *Qui protège notre faiblesse*. (Stassart.)
> Laissez entre la colère et l'orage
> Et l'orage qui la suit,
> L'intervalle d'une nuit. (La Font.)

— *Qui* étant sujet peut se dire également des personnes et des choses.

> Oui, c'est Agamemnon, c'est ton roi *qui* t'éveille.
> Viens, reconnais la voix *qui* frappe ton oreille.
> (RACINE.)

— Précédé d'une préposition, il ne s'emploie ordinairement qu'en parlant des personnes ou des choses personnifiées, du moins en prose. Celui, celle de qui je parle, à qui j'ai donné cela. Les gens à qui j'ai appris cette nouvelle, à qui j'ai dit votre affaire. Celui pour qui, contre qui je plaide. C'est vous à qui je parle. Il faut bien des affaires avant qu'on soit logé, qu'on ait trouvé les gens à *qui* on est adressé. (Montesquieu.) C'est Adraste, roi des Dauniens, de *qui* nous avons tout à craindre. (Fén.) Cette gloire si célèbre, à quoi mène-t-elle pour l'éternité, si on ne l'a pas rendue à celui à *qui* seul la gloire est due? (Fléch.) Les Juifs furent presque les seuls dans l'antiquité chez *qui* les mystères furent inconnus. (Volt.)

— Les poètes, qui personnifient tous les objets, et qui sacrifient souvent l'exactitude grammaticale à la vivacité de l'expression, ou à la contrainte de la mesure ou de la rime, ne suivent pas toujours ces règles. Je pardonne à la main par *qui* Dieu m'a frappé. (Volt.)

> Du haut de la montagne où sa grandeur réside,
> Il a brisé la lance et l'épée homicide,
> Sur *qui* l'impiété fondait son ferme appui.
> (J.-B. ROUSSEAU.)

— On emploie *lequel* pour les choses, et quelquefois pour les personnes. Honorius, *auquel* on demanda son sentiment, opina de la même manière. (Vertot.) Ils prendront le jeune homme que je figure pour un être imaginaire et fantastique, parce qu'il diffère de ceux *auxquels* ils le comparent. (Id.) Les seuls biens dont la privation coûte sont ceux *auxquels* on croit avoir droit. (Id.) Pourquoi la nature s'est-elle prescrit des lois *auxquelles* elle n'était pas d'abord assujétie? (Id.) J'existe, et j'ai des sens par lesquels je suis affecté. (Id.)

— En sujets ou en régimes, on peut se servir de *lequel*, *laquelle*, ou de *qui* ou *que*, mais plus ordinairement de ces derniers. Les conseils durs ne font point d'effet. Ce sont comme des marteaux *qui* sont toujours repoussés par l'enclume. (Helvétius. Ce fut Philippe le Bel *qui* donna le plus grand coup à l'autorité du parlement par son invention des états généraux, *lesquels*, quoi qu'en disent les auteurs à système, n'ont jamais existé avant son règne. (Chateaubriand.) C'est par le courage et la patience qu'on lasse la fortune *qui* se plaît à nous persécuter. (Fénel.) L'habitant des bords de l'Elbe ne tient au cultivateur de la Souabe que parce qu'ils parlent à peu près la même langue, *laquelle* est un peu rude. (Volt.) Les descendants de Hugues ne purent réunir tous les membres épars de cette ancienne monarchie française, *laquelle* avant Clovis n'avait jamais été une monarchie. (Id.) L'hyène se défend du lion, ne craint pas la panthère, attaque l'once, *laquelle* ne peut lui résister. (Buff.) Les consonnes se sont multipliées dans nos langues européennes, surtout dans la langue russe, *laquelle* a quarante-deux lettres dans son alphabet. (B. de St-P.)

— On fait usage de *lequel*, *laquelle*, au lieu de *qui*, toutes les fois que ce relatif est précédé d'un substantif qui le sépare de celui avec lequel il est en relation. Vienne tire son nom d'une petite rivière qui passe entre le faubourg d'Issan et la ville, *laquelle*, venant à se déborder, fait des ravages épouvantables. (Regnard.) Il y a au premier étage une petite salle à manger différente de celle où l'on mange ordinairement, *laquelle* est au rez-de-chaussée. (J.-J. Rouss.) Les causes lentes et progressives de ces faits, *lesquelles* ne peuvent s'assigner de même, restent toujours inconnues. (Id.) Tout le monde sait l'adresse d'un jeune garçon soumis à cette loi, *lequel*, ayant été oublié à table, s'avisa de demander du sel. (Id.)

— *Qui* peut être séparé de son antécédent, lorsque cette construction ne présente pas d'équivoque. Les choses nous sont plus chères *qui* nous ont plus coûté. (Montaigne.) Toute religion est fausse, *qui* dans sa foi n'adore pas un Dieu comme principe de toutes choses. (Pasc.) Combien d'hommes sont à Rome très-bons catholiques, *qui*, par la même raison, seraient très-bons musulmans s'ils fussent nés à la Mecque. (J.-J. Rouss.) Le nombre des sages est assez grand *qui*, observant les astres, reconnaissent une main puissante. (Volt.)

> Combien devant nos yeux, *qui* ne s'en doutent pas,
> Sous leur grande perruque étalent des appas,
> Qui, de la tête peinte et ni le vrai modèle,
> Ont beaucoup d'apparence, et n'ont point de cervelle.
> (ROUSSEAU.)

— Phénix même en répond, *qui* l'a conduit exprès. (Rac.) L'abbé d'Olivet blâme cette construction : il voudrait que le relatif *qui* suivît immédiatement *Phénix*, auquel il se rapporte. L'abbé d'Olivet a raison comme grammairien. L'abbé Desfontaines, plus versé que lui dans la langue poétique, admet ce tour en vers. Il aurait dû remarquer que c'est un latinisme dont Racine enrichissait notre versification, déjà si pauvre et si bornée.

— Il faut éviter deux *qui* dans une phrase, à moins qu'ils n'aient la même relation. Le nombre des sages est assez grand *qui*, en observant le cours des astres, et l'art prodigieux *qui* règne dans la structure des animaux et des végétaux, reconnaissent une main puissante *qui* opère ces continuelles merveilles. (Volt.) Toute religion est fausse, *qui*, dans sa foi, n'adore pas un Dieu comme principe de toutes choses, et *qui* dans sa morale n'aime pas un seul Dieu comme objet de toutes choses. (Pasc.) Comment pourrais-je le croire émané du ciel, un culte *qui* étoufferait les sentiments nobles et généreux, *qui* rapetisserait les âmes, *qui* couperait les ailes du génie, et *qui* maudirait les lumières. (Chateaubriand.)

> C'est lui *qui* m'a ravi l'amitié de mon père,
> *Qui* le fit mon rival, *qui* révolta ma mère.
> (RACINE.)

> . . . . . Il n'est que les grands cœurs
> *Qui* sentent la pitié que l'on doit aux malheurs,
> *Qui* sentent d'un bienfait le plaisir et la gloire.
> (LA HARPE.)

—Les phrases suivantes sont vicieuses et insupportables, en ce que les rapports exprimés par les *qui* sont différents. J'ai lu avec plaisir cet ouvrage, *qui* a été composé par une personne *qui* est versée dans les sciences *qui* ont pour objet l'étude de la nature. (***) Ne recherchez jamais les plaisirs *qui* corrompent les cœurs, *qui* ont l'amour de la vertu, *qui* est la chose la plus précieuse. (***) En effet, le premier *qui* de chaque exemple est relatif à *ouvrage* ou à *plaisirs*, le second à *personne* ou à *cœurs*, et le troisième à *science* ou à *vertu*.

— Dans les propositions incidentes ou subordonnées les unes aux autres, il faut soigneusement éviter l'emploi des relatifs en rapports divergents. Il peut cependant s'en trouver deux, comme dans cet exemple : Il n'y a point d'affection saine *qui* n'ait sa place dans votre cœur, *qui* ne s'y distingue par la sensibilité *qui* vous est propre. (J.-J. Rouss.)

— Il serait difficile de se rendre compte du motif pour lequel de grands orateurs, peu latinistes, s'avisent de phrases telles que, Il est donc venu ce grand jour *qui*, puisse-t-il être le signal d'une paix durable! etc., si l'on ne rencontrait dans Mirabeau le modèle de ce latinisme si fort recherché des Cicérons de l'ère actuelle. Votez donc ce subside extraordinaire, *qui*, puisse-t-il être suffisant!

— *Qui* relatif doit toujours se rapporter à un nom pris dans un sens défini, ou, ce qui est la même chose, tout substantif employé sans article ou sans quelque équivalent de l'article ne peut avoir après soi le pronom *qui*, se rapportant à ce substantif. Ainsi l'on ne doit pas dire : L'homme est animal qui raisonne, il m'a reçu avec politesse qui me charme ; mais bien : L'homme est un animal qui raisonne, il m'a reçu avec une politesse qui me charme ; parce que *animal qui raisonne* et *avec politesse*, employés dans les deux premières phrases sans article, ou sans quelque équivalent de l'article, ne sont que de purs qualificatifs ; ils expriment seulement des modes, une manière d'être, et alors le *qui* ne peut pas s'y rapporter.

— On ne doit pas non plus faire rapporter le pronom *qui* à un verbe ou à tout un membre de phrase, et l'on ne peut pas dire : La perfection chrétienne consiste à s'humilier, qui est la chose la plus difficile à l'homme. Il faut dire : La perfection chrétienne consiste à s'humilier, et c'est la chose la plus difficile à l'homme.

— Les auteurs ont dit : *C'est à vous que je parle, c'est vous à qui je parle, c'est à vous à qui je parle.* Ceci a eu lieu non-seulement pour la préposition *à*, mais encore pour *de*, *par*, *devant*, *avec*, *pour*, *sur*, etc. Mais ces trois manières de s'exprimer sont-elles également bonnes? Non, sans doute.

— *C'est à vous que je parle.* C'est la manière que l'on doit préférer, comme étant la plus usitée et la plus conforme au génie de notre langue. Nous n'appellerons point ces docteurs pour enseigner la botanique aux enfants ; c'est aux femmes qu'il appartient de leur parler de ce que les végétaux ont de plus intéressant. (B. de St-P.) C'est à Rome, mes fils, *que* je prétends marcher. (Rac.) C'est à tes magots d'enfants que je veux m'en prendre. (Picard.)

> C'est souvent du hasard que naît l'opinion,
> Et c'est l'opinion qui fait toujours la vogue.
> (LA FONTAINE.)

> Cessez de tourmenter mon âme infortunée :
> Je sais que c'est à vous que je fus destinée.
> (RACINE.)

— *C'est vous à qui.* Cette seconde tournure est plus expressive, peut-être à cause de son emploi peu fréquent. C'est vous, c'est vous sans doute à *qui* je dois la vie. (Volt.) C'est vous seul, ô mon cher Narbal, pour *qui* mon cœur s'attendrit. (Fén.) Est-ce une tigresse *dont* il a sucé la mamelle dans son enfance? (Id.) C'est votre illustre mère à *qui* je veux parler. (Rac.)

> Est-ce Dieu, sont-ce les hommes,
> *Dont* les œuvres vont éclater? (RACINE.)

> Ce n'est pas vous, c'est l'idole
> *A qui* cet honneur se rend,
> Et que la gloire en est due. (LA FONTAINE.)

— *C'est à vous à qui.* Cette tournure est généralement réprouvée, et est tombée en désuétude depuis longtemps. C'est à vous, mon esprit, à *qui* je veux parler. (Boil.) Ce n'est pas de ces sortes de respects *dont* je vous parle. (Mol.) C'est à vous à *qui* il appartient de régler ces sortes d'affaires. (Bouh.)

> . . . . . Était-ce dans mon âme
> *Où* devait s'allumer cette coupable flamme?
> RACINE.)

> Malgré les pleurs amers dont j'arrose ces lieux,
> Ce n'est pas du tyran *dont* je me plains aux dieux.
> (CRÉBILLON.)

— Lorsque *qui* est précédé d'un pronom personnel auquel il se rapporte, il communique au verbe dont il est le sujet le nombre et la personne de ce nom. Ouais, serait-ce bien moi *qui* me tromperais, et serais-je devenu médecin sans m'en être aperçu? (Mol.) C'est toi *qui* te veux ruiner par des emprunts si condamnables? — C'est vous *qui* cherchez à vous enrichir par des usures si criminelles? (Id.) Le temps passe, disons-nous; nous nous trompons : le temps reste; c'est nous *qui* passons. (A. Mart.)

— *Qui* s'emploie souvent d'une manière absolue. Je croirai qui vous voudrez. Je m'en rapporte à qui vous voudrez. Vous trouverez à qui parler. Aimez qui vous aime. Jouera qui voudra. Je nommerai à cette place qui je voudrai. On ne sait qui meurt ni qui vit. Qui observera les commandements de Dieu sera sauvé. Qui prend s'engage. Voilà qui vous en dira des nouvelles. C'est à qui l'aura. C'est à qui mieux mieux. On est entré secrètement ; devinez qui? cherchez qui? Dites-moi qui a fait cela. J'ignore qui a fait cela. Je ne me souviens plus qui c'est. Je ne sais qui m'a dit cela. Il tient cela de je ne sais plus qui. On dit! on dit! De quoi se mêle-t-on? Je voudrais bien savoir *qui* sont ces gens-là. (Brueys.) Obliger *qui* l'on peut, autant que l'on peut, voilà le bonheur. (Ledru.)

> *Qui* n'a plus qu'un moment à vivre
> N'a plus rien à dissimuler. (QUINAULT.)

— Il s'emploie quelquefois de la même manière en parlant des choses. Voilà qui est beau. Voilà qui me plaît. Voilà qui va bien.

— *Qui plus est, qui pis est.* Ce qui est encore plus, ce qui est encore pis.

— On dit substantiv. et fam. *Un je ne sais qui*, pour Un homme de nulle considération. Il est toujours avec des je ne sais qui.

— *Qui que ce soit, qui que ce puisse être*, etc. Quiconque, quelque personne que ce soit, etc. Il ne s'emploie jamais qu'au singulier masculin, et il ne se dit que des personnes. Qui que ce soit, qui que ce puisse être qui ait fait cela, c'est un habile homme. Qui que ce soit qui vous l'ait dit, il s'est trompé. Je ne voudrais pour rien au monde me savoir dans le testament de *qui* que ce fût. (J.-J. Rouss.) Qu'un fait oiseux, indifférent à tous égards, et sans conséquence pour personne, soit vrai ou faux, cela n'intéresse *qui* que ce soit. (Id.) J'ai donné sur moi beaucoup de prise aux autres, mais je n'ai fait tort à *qui* que ce fût. (Id.) Je m'aime trop moi-même pour haïr *qui* que ce soit. (Id.) Le roi a-t-il pu prendre l'engagement de ne déposer absolument *qui* que ce fût? (Chateaub.)

— Un de nos poètes a dit, *qui qu'il soit*, pour quel qu'il soit, qui que ce soit.

> *Qui* qu'il soit, il nous connaît peu,
> Ni vous, ni moi, tisons, nous ne nous mêlons guères,
> De vouloir au hasard, sans guide et sans aveu,
> Pénétrer des secrets qui pour nous sont mystères.
> (DU CERCEAU.)

— Avec la négative, Nul, aucune personne. Il n'y a qui que ce soit. Je n'y ai trouvé qui que ce soit. Je n'envie la fortune de *qui* que ce soit. (Gir.-Duviv.) On ne doit jamais mal parler de *qui* que ce soit. (Id.)

— Absol. et avec interrog. Quel homme, quelle personne? Qui d'entre vous oserait? A qui pensez-vous parler? Avare, pour qui amassez-vous tant d'argent? Je connais un homme capable d'en prendre soin. Et qui? me dit-il. Qui l'aurait cru? Qui vous l'a dit? Qui est là? Qui va là? Qui vive? Qui demandez-vous? Qui a fait cela?

> Qui peut de vos desseins révéler le mystère?
> Sinon quelques amis engagés à se taire? (RAC.)

— Employé dans les interrogations, *qui* absolu peut aussi être du masculin et du féminin pluriel. Dites-moi, je vous prie, lui demanda Clorinde, qui sont ces jeunes gens? (J.-J. Rouss.) Il y avait hier chez vous beaucoup de personnes ; *qui* sont-elles? (Gir.-Duviv.)

— Dans les interrogations, on se sert de *qui* ou de *quel* pour les personnes, et de *quel* seulement pour les choses. Vous me demandez *auquel* des deux jugements je me tiens? (Volt.) *Qui* est le grand homme qui a dit cela? (Mol.) Avez-vous su *quel* il est? (Id.) *Qui* passera de nous deux? *Qui* cedera sa place à l'autre? (Pasc.) *Qui* devait l'emporter, ou ce Tancrède qui avait le droit de l'élection, ou Henri qui avait le droit de sa femme. (Volt.)

— Toutefois, dans l'emploi de *qui* ou de *quel* pour les personnes, il existe une nuance très-délicate qu'il est peut-être assez difficile de saisir. Nous aiderons sans doute à la faire bien sentir, en disant que *qui* exprime une idée de détermination, et *quel* une idée de qualification. Si donc quelqu'un frappe à la porte, je demande *qui est-ce?* C'est un homme. Pour savoir, je dis *qui est-il?* Pour savoir son état son rang, je demande *qu'est-il?* Pour connaître son mérite, ses qualités, je dis *quel est-il?* Malgré cette distinction, on dit souvent, *qui est-il* pour *quel est-il?* Généralement, on se sert de *qui* lorsque ce mot est en alliance avec un pronom personnel : je sais qui je suis, qui tu es, qui il est, qui nous sommes, qui vous êtes, qui ils sont. Si, dans cet exemple de Thomas : *Quel es-tu?* — Je suis roi du peuple souverain, c'est qu'il fallait éviter un hiatus; et dans le suivant de La Fontaine, c'était pour avoir une syllabe de plus.

> Vous moquez-vous? dit l'autre? Ah! vous ne savez
> *Quelle* je suis. (Ibid.)

— En parlant des personnes, on peut dire *qui des deux* ou *lequel des deux*. *Qui* passera de nous deux? qui cedera sa place à l'autre? le moins habile, mais je suis plus habile que lui. (Pasc.) *Lequel* est le plus heureux dès ce monde, du sage avec sa raison, ou du dévot dans son délire? (J.-J. Rouss.) Savant précepteur, voyons *lequel* de nos deux élèves ressemble au sauvage, et *lequel* ressemble au paysan. (Id.) On jugera qu'il importait de voir lequel était le fripon. (Id.) *Lequel* des deux est préférable? d'un côté, un roi conquérant et invincible dans la guerre ; de l'autre, un roi sans expérience de la guerre, mais propre à policer sagement les peuples dans la paix! (Fénel.)

> Que vous semble, mes sœurs, de l'état où nous sommes?
> D'Esther, d'Aman, *qui* le doit emporter? (mes ...)
> RACINE.)

— Si l'on ne parle que des choses, c'est toujours *lequel* qu'il faut employer. Les académies sont en possession de tout temps de remporter le prix de toutes sortes de bassesses, et jamais cour ne proscrivit un abbé de Saint-Pierre pour avoir parlé sous Louis XV un peu librement de Louis XIV, ni ne s'avisa d'examiner *laquelle* des vertus du roi méritait les plus fades éloges. (P.-L. Courier.) *Lequel* vaut mieux, de cultiver un art funeste ou de le rendre inutile? (J.-J. Rouss.) *Laquelle* de ces deux républiques, de Sparte ou de Sybaris, fut subjuguée par une poignée de paysans, et laquelle fit trembler l'Asie? (Id.) Après cela, tu jugeras toi-même *lequel* vaut le mieux de ce que tu dis ou de ce que tu fais. (Id.)

— *Qui est-ce qui* se dit d'une personne, *qu'est-ce qui* se dit d'une chose. *Qui est-ce qui* nous donnera de l'argent? (Mol.) Dites-nous, ô le plus sage et le plus grand de tous les mortels, dites-nous donc *qui* est ce que nous pouvons choisir pour notre roi. (Fénel.) Si l'on nous offrait l'immortalité sur la terre, *qui* est-ce *qui* voudrait accepter ce triste présent? (J.-J. Rouss.) *Qui* est-ce qui ne fait pas de bien? tout le monde en fait, le méchant comme les autres. (Id.) *Qui* est-ce *qui* ne plaint pas le malheureux qu'il voit souffrir? (Id.) *Qu'*est-ce *que* cela me fait? (Mol.)

Qui répété est toujours au masculin singulier. Ceux-ci, ceux-là, les uns, les autres. Ils étaient dispersés qui çà, qui là. Qui d'un côté, qui de l'autre. Ils coururent aux armes, et se saisirent, qui d'une épée, qui d'une pique, qui d'une hallebarde. Il vieillit dans cette acception. *Qui* lui présente des gâteaux, *qui* des châtaignes, *qui* des noisettes. (Mme de Sév.) Les médecins ont raisonné là-dessus comme il faut, et ils n'ont pas manqué de dire que cela provenait, *qui* du cerveau, *qui* des entrailles, *qui* de la rate, *qui* du foie, mais il est certain que l'amour en est la véritable cause. (Mol.) *Qui* est fort de bras et faible de jambes ; *qui*, au contraire, est fort de tête comme un bœuf, *qui* des épaules surtout. (Joubert.) *Qui* veut du rôti, *qui* du bouilli, *qui* du froid, *qui* du chaud. (Id.)

— On en fait encore quelquefois usage dans la poésie familière.

> . . . . Certains saints,
> Pour mieux vaquer à leurs pieux desseins,
> Se séquestraient, vivaient comme des anges,
> *Qui* çà, *qui* là, portant toujours leurs pas
> En lieux cachés. (LA FONT.)

— Quelques prosateurs en ont fait usage. Nos gens, faisant main basse sur tout, s'en vont *qui* deçà, *qui* de là. (L. Courier.)

— *Qui* peut s'employer comme substantif.

> Les quand, les *qui*, les quoi, pleuvant de tous côtés,
> Sifflent à son oreille, en cent lieux répétés. (VOLT.)

QUIA (pr. *kuia*). Ce mot, emprunté du latin, n'est usité que dans ces phrases proverbiales *Être à quia, mettre à quia*, être réduit ou réduire quelqu'un à ne pouvoir répondre.

> Monsieur l'abbé comme un ange parla,
> Émerveilla son nombreux auditoire,
> Habilement expliqua, démontra,
> Subtilement divisa, distingua,
> Bref, trait bien rare et qu'on ne pourra croire!)
> Il mit aussi les docteurs à *quia*. (CHARLEMAGNE.)

— S'est dit ensuite d'un homme à l'extrémité, qui ne laisse plus d'espoir de lui sauver la vie, et encore d'un homme entièrement ruiné, à qui le mauvais état de ses affaires ne laisse plus de ressource.

— Peut-être cette dernière expression est-elle prise des disputes de l'école, où un soutenant étant pressé, et ne sachant plus que dire, répétait souvent : il y a une grande raison de différence *quia*, *quia* (en fr. parce que), sans alléguer autre chose.

QUIATRI. Myth. ind. Une des deux femmes de Brahma.

QUIAY. s. m. Relat. Nom générique des idoles chez les habitants de la presqu'île ultérieure de l'Inde.

QUIAY-NIVANDEL. Myth. ind. Dieu des batailles.

QUIAY-POMPACO. Myth. ind. Dieu des malades.

QUIAY PONVEDAY. Myth. ind. Divinité qu'on implorait pour la fertilité des terres.

QUIAY-PORA. Myth. ind. Idole qu'on promenait tous les ans en procession dans le royaume d'Aracan.

QUIBBUTS. s. m. Gramm. hébr. Un des points voyelles des Hébreux. Il vaut un *u* bref.

QUIBERON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lorient (Morbihan), dans la presqu'île de Quiberon. 2,000 hab.

— Hist. *Expédition de Quiberon*. Tentative faite par les émigrés français en 179[5] pour s'emparer de la Bretagne, où ils furent débarqués dans la presqu'île de Quiberon, le 27 juin, par une escadre anglaise. L'armée royaliste fut repoussée le 16 juillet par les troupes républicaines, sous le commandement du général Hoche, et définitivement vaincue le 21 du même

mois. De nombreuses exécutions militaires furent la suite de l'expédition de Quiberon.

QUIBUS. s. m. (pr. *kui-buss* ; du lat. *cum quibus*, avec lesquels ; c'est-à-dire, *opes* ou *denarii*, *sine quibus nihil fit, et cum quibus omnia ad finem perducuntur*, richesses ou espèces sans lesquelles on ne fait rien, et avec lesquelles on achève tout). Argent comptant, écus. Il n'est guère usité que dans cette phrase pop., *Avoir du quibus*, être riche. Tu sais l'art d'employer noblement ton *quibus*. (Mme Deshoul.)

> Mais tout cela n'est qu'abus
> Car il n'y a que du *quibus*
> (*Parnasse des Muses.*)

QUICHE. s. m. Art culin. Sorte de flan d'œufs.

QUICHOA. s. m. Linguist. Langue que parlent les Indiens du Pérou.

QUICHOTTE (DON). s. m. V. DON QUICHOTTE.

QUICHOTTISME (DON). s. m. V. DON QUICHOTTISME.

QUICONQUE. s. indéfini sans plur. (des m. fr. *qui*, et *onque*, jamais ; c'est-à-dire qui que ce soit jamais, ou tout homme quel qu'il soit jamais. On écrivait autrefois *qui onque*). Toute personne qui, quelque personne que ce soit qui. Quiconque n'observera pas cette loi sera puni. La loi porte que quiconque fera, dira cela, s'entendra réprimander. Quiconque passe par là doit payer tant. J'ai promis de le protéger contre quiconque l'attaquerait. *Quiconque* flatte ses maîtres les trahit. (Mass.) Puisse périr comme eux *quiconque* leur ressemble. (Rac.) *Quiconque* n'a pas de caractère n'est pas un homme, c'est une chose. (Champfort.) Le grand jour sert mal *quiconque* veut mal faire. (Boufflers.)

— *Quiconque*, qui ne se dit que des personnes, ne sert qu'au singulier. *Quiconque* est né envieux et méchant est naturellement triste. (Pouilly.) *Quiconque* de vous, mes amis, bravera le danger, sera couvert de gloire. (Boiste.) *Quiconque* est soupçonneux invite à le trahir. (Volt.)

> *Quiconque* est honnête et travaille
> Ne saurait offenser les dieux. (VOLTAIRE.)

— Il est quelquefois féminin, et il peut être suivi d'un adjectif de ce genre, lorsqu'il a déterminément rapport à une femme. Mesdames, quiconque de vous sera assez hardie pour médire de moi, je l'en ferai repentir. *Quiconque* de vous, mes filles, osera broncher, sera punie. (Boiste.)

— *Quiconque* peut s'employer comme sujet, comme complément direct ou comme complément d'une préposition. *Quiconque* promet aux grands, dit l'Évangile, qu'ils trouveront Jésus-Christ dans le désert ou dans le secret de leur palais, est un faux prophète. (Mass.) *Quiconque* se plaint cherche à se consoler. (Corn.) Depuis le faubourg Saint-Germain jusqu'aux Halles, il y a peu de femmes à Paris dont l'abord, le regard ne soit d'une hardiesse à déconcerter *quiconque* n'a rien vu de semblable en son pays. (J.-J. Rouss.) Notre orgueil nous met à la merci de *quiconque* veut prendre la peine de nous flatter. (Massias.) *Quiconque* a beaucoup de témoins de sa mort meurt toujours avec courage. (Volt.) Le joug se brise dans les mains de *quiconque* veut l'appesantir ; pour dominer, il faut de l'adresse. (Boiste.)

> Exterminez, grands dieux, de la terre où nous sommes,
> *Quiconque* avec plaisir répand le sang des hommes.
> (VOLTAIRE.)

> *Quiconque* ne sait pas dévorer un affront,
> Ni de fausses couleurs se déguiser le front,
> Loin de l'aspect des rois qu'il s'écarte, qu'il fuie.
> (RACINE.)

— *Quiconque* peut servir en même temps de sujet à deux verbes. Quiconque a médité les ouvrages de Cicéron doit savoir en quoi consiste la véritable éloquence.

> *Quiconque* a pu franchir les bornes légitimes
> Peut violer enfin les droits les plus sacrés. (RACINE.)

— Il peut aussi être en même temps régime d'un verbe et sujet d'un autre. Les flatteurs vivent aux dépens de quiconque veut les écouter. Je chérirai quiconque à mes soins répondra.

— *Quiconque* ne peut être suivi de *il*. *Quiconque* est vivement ému voit les choses d'un autre œil que les autres hommes. (Volt.) *Quiconque* est capable de mentir est indigne d'être compté au nombre des hommes. (Fléch.)

— Autrefois on ne se faisait aucun scrupule d'employer *il*, même immédiatement après *quiconque* Notre justice ne nous présente que l'une de ses mains, encore est-ce la gauche. *Quiconque* il soit, il en sort avec perte. (Montaig.)

— Bien que l'usage ne permette plus généralement d'employer *il* avec *quiconque*, cependant on en tolère l'emploi si le sujet est trop éloigné, ou l'on si veut donner plus d'énergie à la pensée. Ce mouvement de style appartient au commandement, à l'imprécation, au code pénal. Rien n'est plus commun dans la conversation des personnes qui parlent le mieux. Avouons cependant qu'il n'est pas exempt d'une teinte gothique. *Quiconque* n'est pas sensible au désir de faire des heureux, plaisir si vrai, si touchant, si digne du cœur, il n'est pas né grand, il ne mérite pas d'être homme. (Mass.) *Quiconque*, dit un roi lui-même, *quiconque*, fût-il maître de l'univers s'éloigne de la règle et de la sagesse, il s'éloigne du seul bonheur où l'homme puisse aspirer sur la terre. (Id.)

> *Quiconque* sans l'ouïr condamne un criminel,
> Son crime eût-il cent fois mérité le supplice,
> D'un juste châtiment il fait une injustice. (TH. CORN.)

— On l'a employé avant *quiconque*. Il passe pour tyran, *quiconque* s'y fait maître. (Corn.) C'et *il*, qui était autrefois un tour très-heureux, la tyrannie de l'usage l'a aboli.

QUIDAM, ANE. (pr. *ki-dan*, *a-ne* ; du lat. *quidam*, un certain). Pal. et dr. can. Il s'emploie dans les monitoires, procès-verbaux, informations, etc., pour désigner les personnes dont on ignore ou dont on n'exprime point le nom. Sur la plainte qu'on nous a faite qu'un certain quidam, que certain quidam, vêtu de telle manière. Il aurait appris de certains quidams, d'une certaine quidane, qu'un crime avait été commis en tel lieu. Lesdits deux quidams. Lesdites deux quidanes.

— Se dit quelquefois, par mépris, dans la conversation. Je fus accosté par un certain quidam, par un quidam de certaine mine. On n'emploie jamais de cette manière le féminin *quidane*.

> Ils allaient de leur œuf manger chacun sa part,
> Quand un *quidam* parut. (LA FONTAINE.)

— Un *certain quidam* est une battologie, que l'on cite cependant dans l'Académie. Il est vrai qu'elle était autrefois admise dans le langage du palais et dans le droit canonique, et qu'elle a passé de là dans le discours familier.

— N'est-il pas tout à fait intolérable que *quidam* fasse au féminin *quidane*? Rien ne peut autoriser cette irrégularité. Ou le mot est et reste latin, et alors il faut l'écrire et le prononcer *quidam* (*kui-damm*) ; ou il est francisé, et alors il faut l'écrire et le prononcer *quidan* (*ki-dan*), *quidane*. C'est ce dernier parti qui paraîtrait le plus raisonnable.

QUIDDITÉ. s. f. (pr. *kuid-di-té* ; du lat. *quid*, quelle chose). Philos. scolast. Ce qu'une chose est en elle-même. Selon les réalistes, les idées générales, n'étant pas de simples conceptions purement subjectives ou intellectuelles, étaient des quiddités. Bacon faisait tout ce qui dépendait de lui, afin que les universités, instituées pour la perfection de la raison humaine, ne continuassent pas de la gâter par leurs *quiddités*, leur horreur du vide, que l'ignorance rendait respectables. (Volt.) Les scolastiques n'appelaient leurs qualités, *qualités occultes*, que parce qu'ils en ignoraient la nature, la *quiddité* intrinsèque et les causes mécaniques. (Mém. de Trév.)

QUIDER. v. a. 1re conj. Se disait pour Croire, penser. V. CUIDER.

QUIDIAT. s. m. Pêch. Guideau à hautes étalières.

QUIERSI ou **QUIERSY**. Géogr. et hist. Nom d'un lieu de France, dans le département de l'Aisne, où Charles le Chauve tint une assemblée célèbre ; on ignore aujourd'hui sa situation précise. || *Capitulaire de Quiersy*. Capitulaire publié par Charles le Chauve, en 856 ; il confère aux curés un droit d'inquisition contre tous les malfaiteurs.

QUIESCENCE s. f. (pr. *kui-es-san-ce*). Gramm. Qualité des lettres quiescentes.

— Gramm. sanscr. *Signe de quiescence*. Signe que l'on appelle aussi *viram*, et qui indique qu'on ne doit pas prononcer l'*a* final de la consonne sous laquelle il est placé. La quiescence d'une consonne finale.

QUIESCENT, ENTE. adj. (pr. *kui-es-san* ; du lat. *quiescens*, fait de *quies*, repos). Gramm. Se dit des lettres qui ne se prononcent point. Lettres quiescentes.

— Gramm. sanscr. *Lettres quiescentes*. Celles qui sont affectées du viram.

— Gramm. ar. *Lettres quiescentes*. Celles qui ne se prononcent pas.

— Gramm. hébr. *Verbes quiescents*. V. VERBE.

— Chim. Se disait de l'affinité qui ne s'exerçait pas. Autrefois, pour expliquer comment s'opéra la décomposition réciproque de deux sels qu'on mêle ensemble, et d'où il peut en résulter un autre insoluble, on disait que la somme des affinités des deux acides pour leurs bases respectives, qu'on appelait *quiescentes*, l'emportait sur les affinités de chacun de ces mêmes acides pour la base de l'autre, qu'on nommait *divellentes*.

QUIET, ÈTE. adj. (pr. *kui-è* ; du lat. *quietus*). Tranquille, calme, point agité. Ame quiète. Vieux.

— Ce mot, doux à l'oreille, devrait nécessairement être remis en usage, comme celui d'*inquiet*. *Quietude* et *quiétisme* nous y ont déjà préparés.

QUIÉTAL. adj. m. (pr. *kui-é-tal* ; du lat. *quies*, repos). Myth. On appelait ainsi Pluton, parce qu'il régnait sur les morts. || On donnait aussi cette épithète à l'Orcus.

QUIÈTEMENT. adj. (de l'ital. *quietamente*). Se disait pour Tranquillement. C'est qu'il se porte bien, c'est-à-dire *quiètement* et lourdement. (Mont.) Les processions de la cour et de la ville se firent et se parachevèrent dévotieusement et *quiètement*, sans désordre, tumulte, ni insolence aucune, à l'accoutumé. (Brantôme.)

QUIÉTISME. s. m. (pr. *kui-é-tiss-me* ; du lat. *quietus*, tranquille). Erreur de certains mystiques, qui, par une fausse spiritualité, font consister toute la perfection chrétienne dans le repos ou l'inaction complète de l'âme, et négligent entièrement les œuvres extérieures. Le *quiétisme* est l'une des innombrables formes du protée que nous appelons bonheur. (Boiste.) Le *quiétisme*, qui a fait beaucoup de bruit sous Louis XIV, en ferait bien peu aujourd'hui, tant les esprits sont changés. (Lav.)

— Polit. Opinion de ceux qui, pendant la révolution française, ne voulaient point prendre part aux événements.

— Nom sous lequel on connut dans le XVIIe siècle les partisans du prêtre Molinos, parce que le principal point de leur doctrine était que l'on doit s'anéantir soi-même pour s'unir à Dieu, et demeurer dans une parfaite quiétude, c'est-à-dire une simple contemplation d'esprit, sans réfléchir et sans se troubler en aucune sorte de ce qui se passe dans les corps. Le nombre des partisans de Molinos ne tarda pas à s'accroître d'une manière prodigieuse, et l'on comptait parmi eux un grand nombre d'hommes, pieux du reste, qui s'abandonnaient tout entiers à la quiétude de l'âme et à la contemplation. Innocent XI condamna les erreurs de Molinos, en 1685. Fénelon qui, dans son livre intitulé : *Explication des maximes des saints*, publié en 1694, paraissait approuver une partie de la doctrine de Molinos, fut censuré par le pape en 1699. L'illustre évêque de Cambrai se soumit avec respect aux décisions de ses supérieurs, et le quiétisme et les quiétistes disparurent presque entièrement.

— On donna aussi ce nom, dans le XIVe siècle, aux hésychastes du mont Athos, mystiques ridicules, qui faisaient consister la quiétude de l'âme et la perfection chrétienne dans la stricte observance d'une immobilité complète et dans la contemplation de leur nombril, prétendant acquérir ainsi la lumière divine. || Certains sectaires de l'Inde parvenaient à cette extase contemplative en fixant toute leur attention sur le bout de leur nez.

— Polit. Nom que l'on donna, pendant la révolution française, à ceux qui ne voulaient prendre aucune part aux événements.

QUIÉTISTE. adj. des 2 g. (pr. *kui-e-tiss-te* ; du lat. *quietus*, tranquille). Qui suit les erreurs du quiétisme. Directeur quiétiste. Les gnostiques, les harpocratiens, les valentiniens, les hésychastes, les béguards, les illuminés, Molinos, Malaval, Guillot, Mme Guyon, M. de Fénelon, furent des *quiétistes*, mais des *quiétistes* bien différents les uns des autres. (Sall.)

— Se dit quelquefois des choses. Trop souvent la beauté, sous le voile de la grâce, endormit des âmes pures, mais tendres, dans les bras de l'amour *quiétiste*. (Boiste.)

QUIÉTORIUM. s. m. (pr. *kui-é-to-ri-omm* ; du lat. *quies*, repos). Antiq. Nom que les Romains donnaient à l'urne où ils renfermaient les cendres des morts.

QUIÉTUDE. s. f. (pr. *kui-ié-tu-de* ; du lat. *quietudo*). Dévot. Tranquillité, repos. La grâce, l'amour de Dieu met l'esprit dans une entière quiétude, dans une parfaite quiétude, dans une entière quiétude d'esprit. Oraison de quiétude. En vous est mon esprit, mon bien, ma *quiétude*. (Mol.) L'insensible *quiétude* de l'athée sera subitement troublée par le cri de la mer et la voix du juge éternel. (Boiste.)

— État de l'âme du quiétiste.

— Il s'emploie aussi dans le langage ordinaire. Vivre à la campagne dans une douce quiétude. Être dans une grande quiétude. Elle voulut s'éloigner de sa patrie pour vivre avec plus de *quiétude*. (Scarr.) Madame avait vécu jusque-là dans une abondance dont elle ne savait pas la source, et dont elle jouissait dans une *quiétude* parfaite. (Mariv.) Vos bontés ajoutent à ma douce retraite. (Volt.) La sérénité qui règne sur son visage est un signe de la stérilité de son esprit, de la *quiétude* et de la tranquillité de son âme. (Mariv.)

> . . . . . La consolation
> D'avoir fait de ses biens la distribution
> Répand au fond du cœur un repos sympathique,
> Certaine *quiétude* et douce, et balsamique. (REGN.)

— Se personnifie quelquefois. C'est lorsqu'on est endormi dans les bras de la *quiétude*, que la fortune porte des coups mortels. (Boiste.)

— Iconol. C'est une femme assise sur un cube de marbre, emblème de la solidité ; elle considère un aplomb qui tombe du ciel, et qui est sans mouvement.

QUIÉTUS (Fulvius). Associé à l'empire avec Macrin en 261, fut tué l'année suivante, après un règne de dix-sept mois.

QUIGNON. s. m. (pr. *ki-gnon* ; du fr. *coin*, ou du bas lat. *quinio*, comme qui dirait cinquième partie du pain). Fam. Gros morceau de pain. Manger un quignon de pain, un gros quignon de pain à son déjeuner.

— Agric. Tas de lin couvert de chaume, qu'on laisse quelque temps dans les champs, pour que la maturité de la graine se complète.

QUIINIER. s. m. (pr. *ki-i-nié*). Bot. Espèce d'arbre qui croît à la Guiane ; ses baies sont acides et agréables au goût.

QUILBOQUET. s. m. Techn. Instrument de menuisier pour équarrir les mortaises. On dit mieux *equilboquet*.

QUILIMANÉ. Géogr. Ville de la capitainerie générale de Mozambique, ch.-l. du gouvernement du même nom, sur un bras du Zambèse, appelé aussi *Quilimané*.

QUILINEJA. s. m. Bot. Arbuste qui ressemble au genêt d'Espagne. Les insulaires de Chiloé en font des cordes.

QUILLA. (pr. *kil-la*). Myth. Nom que les Péruviens donnaient à la lune.

QUILLAGE. s. m. (pr. *ki-ia-je* ; rad. *quille*). Mar. Il n'est usité que dans cette locution : *droit de quillage*, droit que les navires marchands payent dans les ports de France la première fois qu'ils y entrent.

QUILLAI. s. m. (pr. *kil-lé*). Bot. Genre de plantes rosacées établi pour un arbre du Chili, dont le bois est très-dur, et dont l'écorce, réduite en poussière, sert aux mêmes usages que le savon.

QUILLAN. (pr. *ki-ian*). Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Limoux (Aude) ; 1,500 hab.

QUILLE s. f. (pr. *ki-ye* ; du gr. κοιλός, creux, profond, ou de l'esp. *quilla*, même signif.). Mar. Longue pièce de bois qui va de la poupe à la proue d'un navire, et qui lui sert comme de fondement. La quille est longue et forte ; elle est d'une seule pièce, si la longueur du bâtiment projeté le permet, et de plusieurs morceaux réunis pour les grands bâtiments. Les bateaux plats n'ont pas de quille, ils ont moins de stabilité que les autres et ne peuvent servir que dans les eaux tranquilles. La quille d'un vaisseau. Ce vaisseau a trente-trois mètres de quille. Quille d'une seule pièce, de deux pièces, de trois pièces. Forte, solide, longue quille. Quille allongée. || *Fausse quille*. Plusieurs pièces de bois qu'on applique à la quille, par-dessous, pour la préserver du premier choc dans les échouages. || *Prêter de l'argent sur la quille d'un vaisseau*. Affecter, hypothéquer pour de l'argent le corps d'un vaisseau.

> Ils vont partir ; la voile préparée
> S'arrondissait sous le frais aquilon ;
> De leurs vaisseaux sous la vague effleurée
> La *quille* fuit, et laisse un blanc sillon. (PARNY.)

— Charp. Grosse pièce de bois formant le derrière d'un foncet.

— *Quille d'un pont*. Grosse pièce de bois qui soutient le pont.

QUILLE. s. f. (pr. *ki-ye* ; du v. fr. *esquille*, éclat de bois ; d'autres le font venir du celt. *quille*, morceau de bois qui se tient debout). Morceau de bois long et rond, plus mince par le haut que par le bas, servant à un jeu où il y a neuf de ces morceaux de bois, qu'on range ordinairement trois à trois en carré, pour les abattre avec une boule. Grosses quilles. Petites quilles. La boule et les quilles. Un jeu de quilles. Un joueur de quilles. Faire deux quilles de venue, trois quilles de rabat. Faire les neuf quilles. Abattre les quilles. Lorque je vois les rois et les États se combattre au milieu de leurs dettes et de leurs engagements, je m'imagine voir une partie de *quilles* dans la boutique d'un marchand de porcelaine. (Hume.)

— *Quilles des Indes*. Nom d'un jeu qui consiste à lancer une toupie au milieu des quilles dressées sur un plateau. || *Quilles sur table*. Petites quilles rangées sur un plateau, et se redressant au moyen de cordons : on fait tourner la boule autour d'une flèche à laquelle elle est attachée. || *Quilles au bâton*, *jeu de quilles au bâton*. Jeu qui se joue avec sept quilles plus hautes et plus grosses que les quilles ordinaires, que l'on plante l'une près de l'autre dans du sable, et sur la même ligne, et que l'on abat avec des bâtons. Pour gagner il faut toujours en abattre un nombre pair.

— *Se tenir droit comme une quille*. Se tenir très-droit.

— *Il est planté là comme une quille*. Se dit d'un homme qui se tient immobile à la même place.

— Prov. fig. et pop. *Recevoir quelqu'un comme un chien dans un jeu de quilles*. Lui faire un très-mauvais accueil.

— Prov. fig. et pop. *Prendre, trousser son sac et ses quilles*. Plier bagage, se sauver, se retirer promptement. || *Donner à quelqu'un son sac et ses quilles*. Le chasser. Les quilles sont prises ici au figuré pour les jambes. || *Ne laisser aux autres que le sac et les quilles*. Prendre pour soi ce qu'il y a de meilleur, et n'abandonner aux autres que ce qui a peu de prix.

— Ce qui a la forme d'une quille.

— Les marchandes de modes appelaient *quilles* deux bandes de parements qu'on mettait à une robe le long de la couture du côté jusqu'à la fente.

— On distinguait les officiers de la grande et de la petite écurie, en ce que les derniers avaient leurs passements cousus en *quilles*, et les autres en bracelets.

— Techn. Grand coin de fer à l'usage des ardoisiers. || Instrument pour calibrer un tuyau et estimer le produit d'un courant. || Outil en usage dans divers métiers. || Instrument de bois qui sert à allonger les doigts des gants, et à leur donner la forme convenable. || Se dit, chez les passementiers et les rubaniers, de petits morceaux de bois ronds attachés par une ficelle à l'extrémité des bâtons de retour, pour leur servir de contre-poids.

— Épith. Droite, dressée, alignée, rangée, levée, abattue, renversée, ébranlée, fragile, vacillante, chancelante.

— QUILLES. s. f. pl. Nom qu'on a donné à des clavaires.

QUILLÉ. s. m. (pr. *ki-yé*). Agric. Maladie de la vigne, dont les feuilles se couvrent de taches jaunes ou rouges.

QUILLÉ, ÉE part. pass. du v. Quiller. S'empl. adjectiv. Personne quillée.

— Mar. Qui est muni d'une quille. Tous les navires destinés à la mer ont besoin d'être quillés, pour ne pas être renversés par le mouvement des flots.

— *Quillé par*. Ivrogne quillé par la populace.

QUILLEBOEUF. (pr. *Ki-ye-be-uf*). Géogr.

Ch.-l. de cant., arr. de Pont-Audemer (Eure); 3,100 hab.

— Hist. En 1592, Quillebœuf fut défendu par Bellegarde, grand écuyer de Henri IV, avant à peine avec lui cent soldats, contre un corps de cinq mille ligueurs. Au bout de dix-huit jours, un secours de l'armée royale fit lever le siège.

QUILLER. v. n. 1re conj. (pr. *ki-yé*; rad. *quille*). Se dit lorsque, avant de faire une partie de quilles, chaque joueur en jette une, et vise à la placer le plus près de la boule, pour savoir ceux qui seront ensemble, ou celui qui jouera le premier. Il faut quiller, les plus près seront ensemble.

— Replacer les quilles abattues.

— Se disait pour Jouer aux quilles.

— Techn. Enluder.

— v. a. Pop. Jeter des pierres, des quilles ou des bâtons dans les jambes de quelqu'un, ou, simplement, Viser un objet et chercher à l'atteindre avec quelque projectile que ce soit.

— SE QUILLER. v. pron. Être quillé.

QUILLET (Claude). Habile médecin, né à Chinon, en 1604, mort en 1661, publia un poème latin, intitulé la *Callipédie*, ou l'art d'avoir de beaux enfants. C'est à cet ouvrage surtout qu'il doit sa réputation.

QUILLETER (SE). v. pron. (pr. *ki-ye-té*; rad. *quille*). Se disait pour Se tenir droit comme une quille.

QUILLETTE. s. f. (pr. *ki-yè-te*; rad. *quille*). Agric. Se dit des brins d'osier gros comme le petit doigt, et longs d'un tiers de mètre, qu'on enfonce en terre à dix-sept centimètres environ, pour qu'ils prennent racine. Planter des osiers en quillettes.

QUILLIER. s. m. (pr. *ki-yé*; rad. *quille*). Espace carré dans lequel on range les neuf quilles. Pousser une boule auprès du quillier. Faire poser un quillier de pierre.

— Assemblage de toutes les quilles prises ensemble. Abattre tout le quillier. Faire tout le quillier.

— Techn. Grosse tarière qui sert aux charrons à ouvrir le moyeu des roues, avant que d'y passer le taraud.

QUILLOIR. s. m. (pr. *ki-you-ar*). Mar. Long bâton employé dans les corderies pour faire tourner un dévidoir ou touret.

QUILLON. s. m. (pr. *ki-yon*; rad. *quille*). Cost. milit. Prolongement de la branche de la poignée d'un sabre. Le quillon est placé sur le dos de la lame.

QUILLOT. s. m. (pr. *ki-yo*). Métrol. Mesure de grains, équivalant à 31 kil. 50 dont on se sert à Constantinople, à Smyrne et dans quelques autres villes. V. QUILOT.

QUILLOTA. Géogr. Province du Chili; 14,000 hab. La capitale porte le même nom.

QUILLOTISME. s. m. (pr. *ki-yo-tis-me*). Hérésie se rapprochant du quiétisme, que l'on supposait avoir été fondée à Dijon, vers la fin du XVIIe siècle, par Quillot, ecclésiastique, né en 1650, à Arnay-le-Duc.

QUILOA. Géogr. Ville du Zanguebar, dans l'île de Quiloa; c'est la capitale d'un royaume du même nom.

QUILOMBO. s. m. Relat. Nom donné, au Brésil, à la réunion de quelques cabanes de feuillage, construites à la hâte par des nègres fugitifs pour servir d'abri.

QUILOT. s. m. Métrol. Poids turc équivalant à 30 kil. 50.

QUIMBRARA. s. f. Relat. Danse religieuse des habitants du Congo, et leur culte principal.

QUIMOS. s. m. (pr. *ki-moss*). Ethnogr. Variété de l'espèce humaine que des voyageurs disent avoir observée dans l'île de Madagascar. D'autres prétendent que les individus auxquels on applique ce nom ne sont que des dégénérations particulières.

QUIMPER. Géogr. Ch.-l. du départ. du Finistère; 9,900 hab., à 621 kilom. de Paris.

QUIMPERLÉ. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Finistère); 6,500 hab.

QUIN. s. m. Salin. Réservoir que la marée remplit.

QUINA. s. m. Abréviation dont se servent quelques auteurs à la place de Quinquina.

QUINAIRE. adj. des 2 g. (pr. *kui-nè-re*; du lat. *quinarius*). Mathém. Se dit d'un nombre divisible par cinq. Nombre quinaire.

QUINAIRE. s. m. (du lat. *quinarius*). Antiq. Pièce de monnaie de la troisième grandeur, fabriquée soit en or, soit en argent. Quinaire d'or. Quinaire d'argent. Médaillon, médaille et quinaire désignent les trois modules différents des monnaies frappées à Rome et dans l'Empire, en or et en argent. || Pièce d'argent de la valeur de cinq as. Jusqu'à l'an 34 av. J.-C., le quinaire valut deux sesterces, c'est-à-dire quarante centimes. Il suivit ensuite les variations du denier.

QUINAQUINA. s. m. Bot. Nom que les Péruviens donnaient à une plante que ces peuples employaient pour la guérison des fièvres. Par erreur de nom, on a transporté le nom de quinquina à une autre plante du même pays, mais qui est d'un genre bien différent. C'est à cette dernière que le nom de quinquina est resté en Europe; mais au Pérou, on l'appelle toujours *cascara de loxa*.

QUINATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide quinique et d'une base salifiable.

— Bot. Arbre du genre nissole.

QUINAUD, AUDE. adj. (du gr. κενός, vide, ou suivant d'autres, du v. fr. *quin*, mâle de la guenon. Ainsi, *faire quinaud*, équivaudrait à rendre camus comme un vrai singe, parce que, dans les thèses, les argumentants se tenaient à terre, assis sur de la paille comme des magots). Confus, honteux d'avoir eu le dessous dans quelque affaire. Etre fort quinaud. Rendre quelqu'un bien quinaud. Voulez-vous payer un busard de vin si je vous fais *quinaud*? (Rabel.)

Bien que maître Denys, savant en la sculpture,
Fit-il avec son art *quinaude* la nature. (RÉGNIER.)

— Il est vieux et ne peut plus s'employer que dans le style badin.

— Se disait pour Gueux.

— Fam. Vieux singe, marmot très-laid.

QUINAUDERIE. s. f. Critiq. Fadaise, maxime affectée et doucereuse, comme on en trouve dans les opéras de Quinault. Je m'aperçois que cette *quinauderie*, mon rival m'est trop cher pour en être jaloux, peut être un bon mot, mais que ce n'est pas un sentiment vrai. (Mme du Châtelet.)

QUINAULT (Philippe). Le créateur de la tragédie lyrique en France, genre dans lequel il n'a point encore été surpassé, naquit en 1635, et mourut en 1688. Ses vers sont surtout remarquables par la douceur et l'harmonie, mais ils ne manquent ni de noblesse ni d'énergie. Boileau l'a sévèrement jugé, mais ses critiques ne s'adressent qu'aux ouvrages que Quinault avait faits avant de s'être essayé dans le genre où il a excellé.

QUINAVICENNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *kuna-vi-cenn-nè-re*; ét. lat., *quinque*, cinq; *viginti*, vingt; *annus*, année). Dr. rom. Se disait d'une loi qui défendait de contracter ou de s'engager par écrit avant vingt-cinq ans accomplis.

QUINCAILLE. s. f. (pr. *kin-ka-ye*; du vieux v. fr. *clinquer*, venu de l'allem. *kleingen*, sonner, parce que ces ustensiles de fer ou de cuivre, qu'on appelle *quincaille*, sonnent ou résonnent; aussi a-t-on écrit *clinquaille* et *clinquaillerie*. D'autres le font venir de *quinque*, cinq, parce qu'anciennement on prélevait un droit exorbitant à chaque vente de marchandises; on en exceptait seulement les objets au-dessous de cinq sous, qu'on a appelés à cause de cela, sans doute, *quincaillerie*). Toute sorte d'ustensiles, d'instruments de fer ou de cuivre, comme chandeliers, mouchettes, lames d'épée, couteaux, ciseaux, etc., et autres objets servant aux arts industriels et à l'agriculture. La quincaillerie allemande, autrefois supérieure, et appelée aujourd'hui *de balle*, est la moins chère et la plus commune. La nôtre est la plus estimée après celle de l'Angleterre, dont la meilleure se fabrique à Birmingham.

— Fig. et par mépris. La monnaie de cuivre. Voilà bien de la quincaille. Se charger de quincaille. Peu usité.

QUINCAILLERIE. s. f. (pr. *kin-ka-ye-ri*). Marchandise de toute sorte de quincaille. Faire commerce de quincaillerie. Un ballot de quincaillerie. Porter de la quincaillerie en Amérique. Magasin de quincaillerie.

— Saint-Simon a fait de ce mot un emploi assez piquant. Le maréchal de Villeroi avait des contes de toutes les sortes: il savait ceux de la ville de tous les temps; il en savait des femmes, des frontières; il se passionnait de la musique, il parlait de chasse; toutes les anciennes intrigues de la cour et du monde lui étaient présentes: c'était une *quincaillerie* à fournir abondamment.

QUINCAILLIER. s. m. (pr. *kin-ka-yé*). Marchand de quincaille. Boutique de quincaillier. || On donne le même nom à celui qui fabrique en grand la quincaillerie.

— S'empl. adjectiv. Marchand quincaillier.

QUINCOLOR. s. m. Hortic. Variété d'œillet.

QUINCONCE. s. m. (du lat. *quincunx*, fait de *quinque*, cinq. Disposition d'arbres rangés de telle façon qu'ils représentaient la figure de la lettre V, qui, chez les Romains, servait à marquer le nombre cinq, en latin *quinque*). Disposition de plant qui est faite à distances égales en ligne droite, et qui présente plusieurs allées d'arbres semblables, en différents sens, mais toujours droites. Bois planté en quinconce. || *Quinconce simple*. Trois arbres plantés en forme de V. || *Quinconce double*. Le chiffre V double qui forme un X, étant composé de quatre arbres qui forment un carré avec un cinquième au centre.

Là le tilleul docile, en *quinconce* planté,
Ombrage un vert tapis, siége de la beauté. (CASTEL.)

— Lieu planté de cette manière. Le quinconce des Invalides, à Paris.

— Anc. art milit. Ordre dans lequel la légion se mettait ordinairement en bataille sur plusieurs lignes tant pleines que vides, ou avec des intervalles entre chaque corps de troupes égaux au front de ces troupes. C'est ce qu'on appelle aussi *échiquier*.

QUINCONCIAL, ALE. adj. (du lat. *quincunx*, quinconce. Agric. Qui est disposé en quinconce.

— Bot. Se dit des feuilles, lorsqu'elles sont disposées autour de la tige en une spirale simple formée de cinq feuilles, de telle sorte que la sixième recouvre la première, la septième la seconde, et ainsi de suite, comme dans le poirier; de l'estivation, quand les parties de la corolle, du calice ou du périgone, étant au nombre de cinq, elles se trouvent disposées de manière qu'il y en ait deux extérieures, une ou deux tout à fait intérieures, et deux ou une intermédiaires, c'est-à-dire à moitié ouvertes d'un côté par une des extérieures, et recouvrant par l'autre bord une des internes, comme la rose.

QUINÇONNEAU. s. m. Mar. V. CABILLOT.

QUINCTILIEN. s. m. Antiq. rom. Nom des jeunes gens qui parcouraient les rues de Rome pendant les Lupercales. On dit aussi *quintilien*.

QUINCUNCE. adj. m. (pr. *kin-kon-ce*; ét. lat., *quinque*, cinq; *uncia*, once). Douzième partie de l'as romain.

— *Aspect quincunce*. Position de deux planètes éloignées de 150° ou de cinq douzièmes de la circonférence.

QUINCUNX. s. m. (pr. *kuin-konks*; ét. lat., *quinque*, cinq; *uncia*, once). Métrol. anc. Une des divisions de l'as, cinq onces romaines, ou 136 gr. 30. || Les cinq douzièmes d'une mesure quelconque.

QUINDÉCAGONE. s. m. (pr. *kuin-dé-kago-ne*; du lat. *quinque*, cinq, et du gr. δέκα, dix; γωνία, angle). Géom. Figure qui a quinze angles ou quinze côtés. Quindécagone régulier.

QUINDÉCEMVIR. s. m. (pr. *kuin-dé-cemvir*; ét. lat., *quindecim*, quinze; *vir*, homme, parce que leur nombre avait été porté à quinze par Sylla). Antiq. rom. Nom d'officiers préposés à la garde des livres sibyllins, et chargés de la célébration des jeux séculaires, ainsi que de quelques cérémonies religieuses, dans certaines conjonctures où la république se croyait menacée. Leur nombre ne fut d'abord que de deux, puis il fut porté à dix, et enfin à quinze. Dans les siècles suivants, il monta jusqu'à quarante, et même soixante. Ce sacerdoce fut aboli sous le règne de Théodose.

QUINDÉCIMPONCTUÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-dé-cim-ponk-tué*; ét. lat. *quindecim*, quinze; *punctum*, point). Entom. Qui est marqué de quinze points colorés, comme les élytres de la galéruque quindécimponctuée.

QUINDÉCIMVIR. s. m. (pr. *kuin-dé-cimvir*). Antiq. rom. V. QUINDÉCEMVIR.

QUINDÉCIMVIRAL, ALE. adj. Antiq. rom. Qui appartient aux quindécimvirs. Autorité quindécimvirale.

QUINDÉCIMVIRAT. s. m. Antiq. rom. Dignité des quindécimvirs.

— Temps pendant lequel duraient leurs fonctions.

QUINDÉCIOCTONAL, ALE. adj. (pr. *kuin-dé-ci-ok-to-nal*; ét. lat., *quindecim*, quinze; *octoni*, huit). Minér. Qui a la forme d'un prisme octogone, avec un seul sommet à quinze faces, comme une variété de topaze.

QUINDENNIUM. s. m. (pr. *kuin-den-ni-om*). Relat. Se disait, en Portugal, des pensions qui, prises sur certains bénéfices et subrogées aux décimes, se payaient tous les cinq ans, pour aider à subvenir, dans les besoins pressants, aux besoins de l'Église.

QUINDENTÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-dan-té*; ét. lat., *quinque*, cinq; *dens*, dent). Bot. Se dit des parties de plantes qui ont cinq dents.

QUINE. s. m. (pr. *ki-ne*; du lat. *quinus*, cinq). Au trictrac, Coup de dés qui amène deux cinq. Amener quine. Voilà un fâcheux quine.

— Se dit de cinq numéros pris ensemble à la loterie, et sortis ensemble de la roue de fortune. Avoir un quine. Gagner un quine. Il est sorti un quine. On ne peut plus jouer le quine.

— Fig. et fam. *C'est un quine à la loterie*. Se dit d'un avantage qu'il est très-difficile d'obtenir, qu'on ne peut guère espérer.

— Se dit, au loto, de cinq numéros gagnant ensemble sur la même ligne horizontale, ou de la même couleur.

QUINÉ, ÉE. adj. (du lat. *quinus*, cinq). Bot. Se dit des feuilles qui sont disposées cinq par cinq autour de la tige, comme dans le myriophylle verticillé; qui se composent de cinq folioles partant d'un même point, comme le ciste quiné, ou qui sont profondément quinquéfides, comme le pélargone quiné.

QUINE-MINE. s. f. (du vieux fr. *quin*, babouin, espèce de singe). Se disait d'une espèce de grimace moqueuse faite en appuyant le pouce contre la joue, et en battant la main ouverte comme une aile. Faire la quine-mine.

QUINÈQUE ou **QUINETTE.** s. f. Comm. Genre d'étoffe hollandaise que l'on fabriquait aussi en Picardie; espèce de camelot.

QUINGENTESIMO. adv. lat. (pr. *kuin-jin-tè-zi-mo*). Cinq-centièmement. Il s'emploie pour marquer le cinq-centième objet d'une série, 500°, quand on a commencé à compter par *primo, secundo, tertio*. On dit ensuite *quingentesimo primo, quingentesimo secundo*, etc.

QUINGEY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Besançon (Doubs); 900 hab.

QUINIER. s. m. Bot. Arbre de la Guiane.

QUINIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *quini*, cinq; *flos*, fleur). Bot. Qui a les fleurs disposées cinq à cinq.

QUININE. s. f. (pr. *ki-ni-ne*). Chim. Substance alcaline et amère que l'on extrait le diverses espèces de quinquina, mais principalement du quinquina jaune. La vertu du quinquina réside dans deux bases salifiables, la quinine et la cinchonine. La quinine ne s'administre que combinée avec l'acide sulfurique. Sulfate de quinine. La quinine, combinée avec l'acide sulfurique, constitue le médicament le plus précieux pour combattre les fièvres intermittentes.

QUINIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide découvert dans le quinquina.

QUINISEXTE. adj. m. Hist. ecclés. Se dit d'un concile fameux tenu à Constantinople en 692, dans lequel les constitutions apostoliques furent rejetées par l'Église d'Orient. On l'appelle *quinisexte* ou *quini-sexte*, parce qu'il suppléa par ses canons au cinquième concile et au sixième, qui n'en avaient pas laissé. On l'appelle encore *concile in trullo*, parce qu'il se tint sous le dôme du palais, en latin *trullus*.

QUINOA. s. m. Bot. Espèce du genre ansérine ou chénopode, originaire de la Colombie et du Pérou, mais venant très-bien chez nous en pleine terre. La tige monte jusqu'à deux mètres de haut. Le quinoa est une plante alimentaire; ses graines, assez grosses, sont très-farineuses, et remplacent le riz et les autres céréales.

QUINOBAUME. s. m. Chim. Combinaison de baume ou résine de copahu avec la quinine.

QUINOGRAPHIE. s. f. (du fr. *quinquina*, et du gr. γράφω, écrire). V. QUINOLOGIE.

QUINOÏDINE. s. f. Chim. V. CHINOÏDINE.

QUINOLA. s. m. (de l'espag. *quinola*, énvers d'une dame). Nom du valet de cœur, au jeu de reversi. Forcer le quinola. Porter le quinola, troisième, quatrième.

— Sobriquet qu'on donne à celui qui mène une dame, comme un valet de chambre ou un autre homme gagé pour cela. C'est ce qu'on appelle écuyer chez les grands. Ce n'est qu'un quinola.

QUINOLOGIE. s. f. (du fr. *quinquina*; et du gr. λόγος, discours). Discours, traité sur le quinquina, description de ses propriétés.

QUINOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif, qui appartient à la quinologie.

QUINO-QUATERNAIRE. adj. des 2 g. Minér. Se dit des cristaux dont la forme résulte d'un décroissement par cinq rangées, et d'un autre décroissement par quatre rangées, comme la chaux carbonatée quino-quaternaire.

QUINQUAGÉNAIRE. adj. des 2g. (pr. *kuin-kou-a-jé-nè-re*; du lat. *quinquagenarius*). Qui est âgé de cinquante ans. Un homme, une femme quinquagénaire.

— On dit aussi substantiv. pour les deux genres. Un quinquagénaire, une quinquagénaire.

— s. m. Chef de cinquante soldats romains.

— Magistrat de police qui avait l'inspection sur cinquante maisons ou cinquante familles.

— Supérieur de cinquante moines

QUINQUAGÉSIME. s. f. (pr. *kuin-koua-jé-zi-me*; du lat. *quinquagesima*, fait de *quinquaginta*, cinquante, parce qu'il arrive cinquante jours avant Pâques). Liturg. Dimanche qui précède le premier dimanche de Carême. On l'appelle vulgairement le *dimanche gras*. Le dimanche de la Quinquagésime. La Quinquagésime.

— *Quinquagésime pascale*. Nom qu'on donnait autrefois à la Pentecôte, qui arrive cinquante jours après Pâques.

QUINQUAGÉSIMÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-koua-jé-si-mé*). Bot. Mot auquel Laveaux fait signifier qui a cinq angles. Ce mot est mal formé, car il signifierait qui a cinquante angles.

QUINQUAGÉSIMO. adv. lat. (pr. *kuin-koua-jé-zi-mo*). Cinquantièmement. Il s'emploie pour marquer le cinquantième objet d'une série, 50°, quand on a commencé à compter par *primo, secundo, tertio*. On dit ensuite *quinquagesimo primo, quinquagesimo secundo*, etc.

QUINQUANGULAIRE. adj. des 2. g. (pr. *kuin-kouan-gu-lè-re*; ét. lat., *quinque*, cinq; *angulus*, angle. Didact. Qui a cinq angles.

— Bot. Qui offre cinq angles, comme la tige du cactus pentagone, les rameaux de la justicie quinquangulaire.

— Zool. Se dit du corps du cyathocrinite quinquangulaire.

QUINQUANGULÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kouan-gu-lé*). Bot. Qui offre cinq angles saillants, comme le bord des feuilles du pélargone pelté.

QUINQUANGULEUX, EUSE. adj. (pr. *kuin-kouan-gu-leu*. Qui a cinq angles, comme l'astérie quinquanguleuse.

QUINQUANNION. s. m. (pr. *kuin-kouan-nion*; du lat. *quinquennium*. Dr. cont. Espace de cinq ans.

QUINQUATRIES. s. f. pl. (pr. *kuin-koua-tri*, du lat. *quinque*). Antiq. rom. Fête qu'on célébrait chaque année, à Albe et ensuite à Rome le 14 des calendes d'avril, en l'honneur de Minerve. C'était la fête des artistes et des artisans, et elle durait cinq jours. Pendant les Quinquatries, les écoliers faisaient à leurs maîtres les présents appelés Minervales. Le dernier jour était consacré à la purification des trompettes qui servaient dans les rites sacrés. || *Petites Quinquatries*. Autre fête de Minerve que l'on célébrait aux ides de juin.

QUINQUE. s. m (pr. *kuin-kué*; du lat. *quinque*, cinq). Mus. Morceau de musique à cinq parties.

QUINQUE ou **KINK.** s. m (pr. *kin-ke*). Ornith. Oiseau de la Chine, qui tient du merle.

QUINQUÉCENTISTE. s. m. (pr. *kuin-kué-çan-tiss-te*). Philol. Se dit des classiques italiens qui ont écrit de 1500 à 1600, et qui font autorité dans leur langue.

QUINQUÉDENTÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kué-dan-té*; ét. lat., *quinque*, cinq; *dens*, dent) Bot. Qui est terminé par cinq dents ou dentelures, comme le calice des stachys, les feuilles du saxifrage montant.

QUINQUÉDIGITÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kué-di-gi-té*; ét. lat., *quinque*, cinq; *digitus*, doigt). Bot. Dont les feuilles sont composées de cinq folioles terminant le pétiole comme le cisse quinquéfolié.

QUINQUÉ-ÉRÉMÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kué-é-ré-mé*). Bot. Se dit du cénobion, qui est composé de cinq érèmes.

QUINQUÉFARIÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kué-fa-rié*). Bot. Se dit des feuilles quand elles sont disposées sur cinq rangs le long de la tige, comme dans le lycopode annotine.

QUINQUÉFIDE. adj. des 2 g. (pr. *kuin-kué-fi-de*). Bot. Qui est fendu en cinq parties, comme le style du gui.

QUINQUÉFLORE. adj. des 2 g. (pr. *kuin-kué-flo-re*; ét. lat., *quinque*, cinq; *flos*, fleur). Bot. Qui porte cinq fleurs, comme l'enkianthe quinquéflore.

QUINQUÉFOLIÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kué-folié*; ét. lat., *quinque*, cinq; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles se composent de cinq folioles.

QUINQUÉFOLIOLÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kué-fo-lio-lé*; ét. lat., *quinque*, cinq; *foliolum*, petite feuille). Se dit d'une feuille dont le pétiole commun se termine par cinq folioles, comme le cisse quinquéfolié.

QUINQUÉFORÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kué-fo-ré*; ét. lat. *quinque*, cinq; *foro*, percer). Hist. nat. Qui porte cinq trous, comme la scutelle quinquéforée.

QUINQUÉJUGUÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kué-ju-ghé*; ét. lat. *quinque*, cinq; *jugum*, paire.) Bot. Qui porte des feuilles composées de cinq paires de folioles.

QUINQUÉLOBÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kué-lo-bé*; ét. lat., *quinque*, cinq; *lobus*, lobe). Bot. Qui est divisé jusqu'à la moitié, ou même plus profondément, en cinq lobes, comme le cotylédon du tilleul blanc, les feuilles de l'ipomée quinquélobe et du pélargone quinquélobe, le périsperme de la baquilicie, le stigmate du chéiranthe sinueux.

QUINQUÉLOCULAIRE. adj. des 2 g. pr. *kuin-kué-lo-cu-lè-re*; ét. lat., *quinque*, cinq; *locula*, loge. Bot. Qui renferme cinq loges, comme la base du lonicère quinquéloculaire, la capsule de l'oseille.

QUINQUENELLE. s. m. (pr. *kuin-ke-nel-le*; du lat. *quinquennium*.) Dr. cout. délai de cinq ans qu'un débiteur malheureux et de bonne foi pouvait obtenir du prince pour solder ses créanciers, afin d'éviter la cession de biens. || Lettres qui accordaient ce délai.

QUINQUENÈRE. s. m. nom vulgaire des mésanges en Bourgogne.

QUINQUÉNERVÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kué-ner-vé*; ét. lat., *quinque*, cinq; *nervus*, nerf). Bot. Se dit d'une feuille qui porte cinq nervures longitudinales partant de sa base.

QUINQUENNAL, ALE. adj. (pr. *kuin-kuen-nal*; du lat. *quinquennalis*). Qui dure cinq ans. Magistrat quinquennal.

— Qui se renouvelle tous les cinq ans. Jeux quinquennaux. Le renouvellement quinquennal d'une assemblée.

— *Fêtes quinquennales*, ou substantiv. *quinquennales*. Fêtes qui se célébraient du temps des empereurs à Rome et dans les provinces, au bout des cinq premières années de leur règne, et ensuite de cinq ans en cinq ans.

— Antiq. *Jeux quinquennaux*. Jeux que les habitants de Chio célébraient tous les cinq ans en mémoire d'Homère. || Jeux fondés à Tyr, à l'imitation des jeux olympiques, et qui se célébraient au commencement de chaque cinquième année. || Jeux fondés par Auguste, et les mêmes que les *jeux Actiaques*. || Jeux institués en l'honneur de Jupiter Capitolin par Domitien pendant son douzième consulat. || *Vœux quinquennaux*. On appelait ainsi à Rome des vœux qui consistaient en certaines offrandes qu'on promettait aux dieux, si cinq ans après la république se trouvait dans le même état où elle était.

QUINQUENNAL. s. m (du lat. *quinquennalis*). Antiq. rom. Magistrat des colonies et des municipes, qui avait pour cinq ans une autorité analogue à celle de censeur; il présidait aux cens, et recevait la déclaration que tout citoyen était obligé de faire de ses biens.

QUINQUENNALITÉ. s. f. (pr. *kuin-kuen-na-li-té*; ét. lat. *quinque*, cinq; *annus*, année). Espace de cinq ans qui s'écoulait entre certains jeux, certaines fêtes publiques. La quinquennalité des jeux.

— Se dit d'une fonction qu'on remplit pendant cinq ans. La quinquennalité d'une charge.

— Se dit de la durée actuelle du mandat législatif. La quinquennalité de la Chambre des députés.

QUINQUENNIUM. s. m. (pr. *kuin-kuen-ni-om*; du lat. *quinquennium*, espace de cinq ans). Cours d'études de cinq ans, dont deux en philosophie, et trois en théologie ou en droit. Faire son quinquennium. Il a vieilli.

> On convient avec lui que dans l'instruction
> D'un grade de si grosse importance,
> Le moindre temps pour le mettre en licence,
> Est d'un double *quinquennium*. (Boursault.)

— Hist. littér. *Certificat de quinquennium*. Certificat que les universités accordaient aux gradués, après avoir examiné les attestations des professeurs.

— Antiq. rom. Espace de cinq ans qui s'écoulait entre la célébration des jeux quinquennaux ou pendant l'exercice d'une magistrature.

QUINQUENOVE. s. m. (pr. *kuin-ke-no-ve*; ét. lat., *quinque*, cinq; *novem*, neuf). Jeu qui se jouait avec deux dés, et qui a pris son nom du cinq et du neuf, nombre de points qui se trouvent sur ces dés. Jouer au quinquenove.

QUINQUÉPARTI, IE. adj. (pr. *kuin-kue-par-ti*; ét. lat., *quinque*, cinq; *pars*, partie). Bot. Qui est composé de cinq parties produites par des divisions qui se prolongent presque jusqu'à la base, comme le calice de la digitale pourprée, le chapeau de l'agaric quinquéparti, la corolle de la tornstrœdinie quinquépartie, les feuilles de la lodbikie quinquélobiée, le placentaire de l'argémone mexicaine.

QUINQUÉPARTITE. adj. des 2 g. (pr. *kuin-kué-par-ti-te*). Bot. Qui est divisé en cinq parties.

QUINQUÉPLISSÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kué-plis-se*; ét. lat., *quinque*, cinq; *plica*, pli). Conchyl. Qui offre cinq plis, comme la columelle de la marginelle quinquéplissée.

QUINQUÉPONCTUÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kué-ponk-tué*; ét. lat., *quinque*, cinq; *punctum*, point). Entom. Qui porte cinq points, comme la coccinelle quinquéponctuée.

QUINQUE-PORTE. s. m (pr. *kuin-kué-porte*; ét. lat., *quinque*, cinq; *porta*, porte). Pêch. Filet du genre du verveux, à cinq entrées.

QUINQUERCE. s. m. (pr. *kuin-kuer-se*; du lat. *quinquertium*). Antiq. rom. Réunion des cinq espèces de combats où un même athlète devait être vainqueur dans le même jour, pour obtenir le prix. Le quinquerce des Romains répondait au pentathle des Grecs, et comprenait de même l'exercice du saut, celui du disque, celui du javelot, la course et la lutte. Être vainqueur au quinquerce.

QUINQUÉRÈME. s. f. (pr. *kuin-kué-rè-me*; du lat. *quinqueremis*, fait de *quinque*, cinq; *remus*, rame). Anc. mar. Galère à cinq rangs de rames. Les quinquérèmes étaient les vaisseaux du premier rang dans les flottes anciennes, car il arrivait rarement que les Grecs et les Romains en construisissent à sept et à neuf rangs de rames. On en a cependant vu de trente et de quarante rangs de rames; mais ces machines énormes n'étaient d'aucun usage; on ne les avait construites que pour la parade.

QUINQUERTIUM. s. m. (pr. *kuin-kuer-si-om*). Antiq. rom. V. QUINQUERCE.

QUINQUÉSÉRIÉ, ÉE. adj. (pr. *kuin-kué-sé-rié*; ét. lat., *quinque*, cinq; *series*, série). Bot. Se dit des feuilles quinconciales, parce qu'elles sont disposées le long de la tige sur cinq rangées longitudinales.

QUINQUET. s. m. (pr. *kuin-ke*; du nom de son inventeur, ou plutôt de l'auteur de son perfectionnement, car Argant en est le véritable inventeur, et Quinquet n'a fait d'autre changement à l'ancienne lampe que d'y placer le tuyau de verre, lequel fait l'office de cheminée). Sorte de lampe à un ou à plusieurs becs, et à double courant d'air, inventée vers 1785. Allumer un quinquet, des quinquets. On a dit d'abord *une lampe à la quinquet*, puis *un quinquet*.

> Que dis-je?... un beau jour renaît!
> *Fiat lux*, a dit *Quinquet*;
> Et la lumière fut faite. (*Ch. de Vaudes.*)

QUINQUÉVALVE. adj. des 2 g. (pr. *kuin-kué-val-ve*; ét. lat., *quinque*, cinq; *valva*, valve). Bot. Qui s'ouvre en cinq valves, comme la capsule des rhododendrons.

QUINQUÉVIGÉSIMAL, ALE. adj. (pr. *kuin-kué-vi-gé-zi-mal*). Minér. Qui offre vingt-cinq faces, comme une variété de tourmaline, qui est composée d'un prisme à douze pans, avec un sommet à sept et l'autre à six faces.

QUINQUEVIR. s. m. (pr. *kuin-kué-vir*; ét. lat., *quinque*, cinq; *vir*, homme). Hist. rom. Titre de cinq commissaires élus pour veiller à l'exécution de quelque mesure. L'an de Rome 353, des quinquevirs furent chargés d'aviser au moyen d'aider le peuple à payer ses dettes, et de l'entretien des tours et des murs de la ville. || Officier qui devait rechercher et punir les usuriers. || Collège de prêtres qui faisaient des sacrifices pour les morts. || Magistrat chargé de présider aux repas sacrés.

QUINQUIES. adv. lat. (pr. *kuin-kui-ès*). Cinq fois. Il s'emploie après *semel*, *bis*, *ter* et *quater*.

QUINQUILLE. s. f. (pr. *kuin-ki-lle*). Se dit de l'hombre, quand on le joue à cinq.

QUINQUINA. s. m. (pr. *kin-kina*, [illegible]) [illegible], à cause de son excellence. Bot. [illegible] de la famille des rubiacées, comptant jusqu'à quarante-huit espèces. L'écorce de plusieurs d'entre elles est employée comme le fébrifuge le plus puissant. Celle qui produit les plus grands effets est le quinquina rouge non verruqueux. Ce n'est que vers l'an 1648 que l'écorce du quinquina arriva en Europe, importée du Pérou par la comtesse del Chinchon, femme du vice-roi de Lima. Les forêts de Loxa particulièrement et un grand nombre d'autres de l'Amérique méridionale produisent le quinquina en abondance. Aujourd'hui cependant il devient de plus en plus rare, et l'on sera peut-être forcé d'en remplacer l'usage par celui des écorces de peuplier et de saule, qui paraissent jouir des mêmes propriétés.

— Pharm. Écorce amère et fébrifuge qui est fournie par plusieurs arbres du Pérou. C'est un spécifique précieux contre les fièvres intermittentes. Prise de quinquina. Faire prendre du quinquina. Prendre du quinquina en substance. Sel essentiel de quinquina. Vin de quinquina. Sirop de quinquina. Quinquina rouge. Quinquina jaune. Quinquina gris. Tout homme de parti ressemble à la duchesse de Marlborough, qui, dans une fièvre tierce, ne voulut pas prendre de *quinquina*, parce qu'on l'appelait en Angleterre la poudre des jésuites. (Sall.) || Souvent la distinction des espèces admises dans le commerce est arbitraire. Une caisse contient ordinairement des morceaux si différents les uns des autres, qu'il est facile de juger que plusieurs arbres ont été mis à contribution pour la remplir. De plus, les nuances sont tellement liées entre elles, que les personnes les mieux exercées ne font leur choix qu'en considérant la couleur et l'aspect, caractères variables selon l'exposition, la force, l'âge, etc., du végétal; aussi, autant de magasins différents, autant de sortes et d'espèces diverses.

— *Quinquina aromatique*. Un des noms donnés autrefois à la cascarille.

— *Quinquina français*. Nom que l'on a donné à l'écorce de plusieurs végétaux indigènes, dans lesquels on a reconnu des propriétés analogues à celles du véritable quinquina. On l'appelle *quinquina factice*.

— La Fontaine, dans son poème du *Quinquina*, l'appelle *digne fils du soleil*, et ajoute :

> Qu'il va tous les jours
> Rappeler des mortels jusqu'au sombre rivage.

QUINQUINATE. s. m. Chim. V. QUINATE.

QUINQUINATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Quinquinatiser. S'empl. adjectiv. Malade quinquinatisé.

QUINQUINATISER. v. a. 1re conj. Anc. médec. Faire prendre du quinquina.

— SE QUINQUINATISER. v. pron. Prendre du quinquina.

QUINQUITÉ. s. f. (pr. *kuin-kui-té*). Philos. ind. Se dit des cinq éléments, l'éther, l'air, le feu, l'eau et la terre, dont les Indiens croient que tout corps est formé.

— *Il est retourné à la quinquité*. Il est mort. Le mot *quinquité* est calqué sur le sanscrit *pantchatouam*; il a été formé par M. de Chézy.

QUINSON. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pinson.

QUINT. s. m. (pr. *kein*; du lat. *quintus*, cinquième). Se disait pour la cinquième partie dans quelque somme, dans quelque marché. Avoir le quint dans une affaire. C'est pour mon quint. Il y est entré pour un quint. On dit aujourd'hui *un cinquième*.

— Anc. jurispr. Le cinquième dans une succession. Dans la coutume de Paris, on ne pouvait disposer par testament que du quint de ses propres.

— Jurispr. féod. Droit qu'on payait en quelques lieux, pour l'acquisition d'un fief, au seigneur dont le fief était mouvant. Ce droit était la cinquième partie du prix de la vente.

— *Droit de quint et de requint*. Le droit de la cinquième partie du prix d'un fief, et de la cinquième partie de cette cinquième partie.

— Cout. du Hainaut. *Quint, demi-quint; puînés de lettres*. Amende que devaient au roi ou à leur seigneur les débiteurs traduits en justice.

— Dr. cout. *Quint en matière de succession*. Portion des biens propres laissée par les coutumes à la libre disposition du testateur. On disait aussi *quint datif* ou *quint d'aumône*. || *Quint naturel*. Quotité de biens que la coutume accordait aux puînés dans certaines coutumes. Le quint naturel était héréditaire; dans d'autres il était viager. || *Quint viager*. V. QUINT NATUREL. || *Quint en montant*. Augmentation d'un cinquième que l'on faisait sur le prix de la vente d'un fief pour le droit de quint, attribué au seigneur féodal.

— Législ. étrang. *Quints royaux*. Se disait de la cinquième partie de l'or et de l'argent tirés des mines du Pérou, portion qui appartenait au roi d'Espagne. Les rois d'Espagne ne demandaient à leurs sujets qui passaient dans le Nouveau Monde, que le *quint* de l'or qu'ils ramassaient dans leurs pillages. (Rayn.)

— adj. m. Cinquième. Il ne s'emploie guère que pour désigner Charles Quint, et le pape Sixte-Quint.

— Pathol. *Fièvre* [illegible]. [illegible] les accès ne reviennent que [illegible] jours. Elle est rare.

— Anc. jurispr. *Q*[illegible] *criée*. Criée qui se faisait quand il y avait quelque défaut dans les quatre criées précédentes, ou que l'on procédait à une nouvelle adjudication sans qu'il y eût lieu à recommencer la poursuite. Cette dernière criée couvrait tous les défauts des précédentes.

— Il s'employait autrefois fréquemment pour notre mot cinquième. Le quint témoin. La quinte année.

QUINTADINER. v. n. 1re conj. Anc. mus. Faire entendre une quinte nasillarde. Il se disait principalement des orgues.

QUINTAGE. s. m. Anc. cout. Droit du cinquième.

QUINTAINE. s. f. (de l'ital. *quintana*; suivant d'autres, du lat. *quintanus*, cinquième année, parce que, disent-ils, la quintaine est imitée des jeux des anciens, qui avaient lieu tous les cinq ans; quelques-uns le font venir d'un nommé *Quintus*, qui en fut l'inventeur). Manég. Poteau fiché en terre, contre lequel on s'exerce à courir avec la lance ou à jeter des dards. Planter une quintaine. Courir une quintaine.

— Action de courir le quintan.

— Féod. Nom d'un droit en vertu duquel un seigneur faisait courir la quintaine à ses jeunes vassaux.

— Fig. Les philosophes ont fait de la fortune leur commune *quintaine*, l'attaquant de toutes leurs forces, et employant tout ce qu'ils ont eu d'adresse pour la faire passer tantôt pour une aveugle, tantôt pour une inconstante, qu'ils faisaient profession de braver. (La Mothe le Vayer.)

— Fig. et satir. Lasse enfin de servir au peuple de *quintaine*. (Régnier.) C'est-à-dire, lasse de vivre dans le désordre et de se prostituer à tous venants.

QUINTAL. s. m. (pr. *kein-tal*, du lat. *centum*, cent). Poids de 100 livres ou 50 kilogrammes. Quintal de foin, de poudre, etc. Cela pèse vingt quintaux.

> Faut-il que vous trouviez étrange
> Que les chats-huants d'un pays
> Où le *quintal* de fer par un seul rat se mange,
> Enlèvent un garçon pesant un demi-cent?
> (La Fontaine.)

— Fam. et par exagérat. *Cela pèse un quintal*. Se dit d'une chose fort lourde.

— Fig.

> . . . Dans ce globe un destin trop fatal
> Pour une once de bien mit cent *quintaux* de mal.
> (Voltaire.)

— *Quintal métrique*. Poids de cent kilogrammes.

— Métrol. Le quintal, quoique partout de cent livres, n'était cependant pas égal partout, la livre contenant plus ou moins d'onces, et les onces étant plus ou moins fortes suivant les lieux, et cela avait lieu non-seulement à l'étranger, mais même en France, avant que l'on eût établi l'uniformité des poids et mesures. Ainsi le quintal de Marseille n'était que de 40 kilogr. 75, tandis que le quintal de Paris était de 50 kilogr. || Poids de Lubeck, valant 56 kilogr. || Poids de Portugal, valant 58 kilogr. 71. || Poids d'Espagne, valant 46 kilogr. || Poids de Turquie, valant 57 kilogr. 10. || Poids anglais de 45 kilogr. 3[illegible]. || Le quintal à Aix-la-Chapelle est de 33 kilogr. 123; à Amsterdam, de 49 kilogr. 85; à Augsbourg, grand poids, de 48 kilogr. 85, id. petit poids, de 46 kilogr. 10; de Barcelone, 41 kilogr. 92; de Bâle, 49 kilogr. 18; à Livourne, pour le sucre, 51 kilogr. 81; id. pour la morue et les laines, 54 kilogr. 93; à Londres, 50 kilogr. 79; à Lubeck, 53 kilogr. 98; à Bruxelles, 46 kilogr. 47; de Cadix, 46 kilogr. 06; de Cologne, 46 kilogr. 77; de Constantinople, 56 kilogr. 122; de Francfort-sur-le-Mein, 4[illegible] kilogr. 95; de Lisbonne, 57 kilogr. 728; de Livourne, 51 kilogr. 49[illegible]; de Prague, 61 kilogr. 4[illegible]; de Trieste, 56 kilogr.; de Vienne, 56 kilogr. 1.

— En quelques lieux, on appelait *quintal* un gros poids public destiné à peser les grosses et lourdes marchandises; et le droit qui se payait pour le pesage était nommé *droit de quintal*.

— Mar. *Charger au quintal*. Prendre des marchandises de plusieurs négociants pour compléter le chargement d'un navire. C'est une expression usitée sur la Méditerranée; sur l'Océan, on dit *charger à cueillette*.

— Grosse cruche de grès.

QUINTALAGE. s. m. Féod. Espèce de droit de ménage qu'on levait au profit des seigneurs sur les denrées et marchandises vendues dans leurs seigneuries.

QUINTAN. s. m. Manég. Mannequin qui est monté sur un pivot, et qui a la main armée d'un fouet ou d'un bâton, de manière que, lorsqu'on le frappe maladroitement avec la lance et qu'on le fait tourner, il en donne un coup sur le cavalier. Courir le quintan.

QUINTANE. adj. f. Pathol. V. QUINTE.

— Antiq. rom. Nom de la porte du camp située auprès de la tente du questeur. Juste Lipse pense que la quintane était une place du camp.

QUINTANE. s. f. Chron. Nom que l'on donne, dans les anciennes chartes, au premier dimanche de Carême.

— Hist. Course dans laquelle on s'exerçait contre le quintan ou faquin.

QUINTAU. s. m. Quantité de gerbes, de fagots assemblés dans un champ, dans un bois pour la commodité de la charge ou du compte.

QUINT DIEU. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Bologne, qui vaut 1 franc 23.

QUINTE. s. f. (pr. *kein-te*; du lat. *quinta*;

Mus. Intervalle de cinq notes consécutives, y compris les deux extrêmes. Intervalle de quinte. Monter de quinte. Descendre de quinte. Monter de la quinte à la tonique. Descendre de la quinte à la médiante. En harmonie, faire entre les deux parties deux quintes de suite est une faute grave. La réponse du sujet de cette fugue est à la quinte. Un canon à la quinte.

— *Quinte naturelle* ou simplement *quinte*. Celle dont la valeur est de trois tons et demi. ‖ *Quinte diminuée*. Celle qui ne comprend que trois sons. Autrefois, la quinte diminuée s'appelait abusivement *fausse quinte*. ‖ *Quinte augmentée*. Celle qui est formée de quatre tons. On l'appelait aussi *quinte superflue*. ‖ La quinte proprement dite est une consonnance parfaite. La quinte diminuée et la quinte augmentée sont regardées comme des dissonances.

— Nom qu'on donne en France à une partie instrumentale de remplissage qu'en Italie on appelle viole.

— Espèce de violon un peu plus grand que le violon ordinaire, et monté comme celui-ci de quatre cordes, mais à une quinte au-dessous. On le nommait ordinairement *alto* et quelquefois *viole*.

— *Quinte couverte*. Un des jeux de l'orgue.

— Soixantième partie d'une quarte, soit dans la division du cercle, soit dans la division du temps. Une quinte est la 777,600,000 partie d'une heure ou d'un degré.

— Au piquet. Suite non interrompue de cinq cartes de la même couleur. Quinte majeure. Quinte basse. Quinte de roi, de dame, de valet. Porter une quinte. Avoir quinte et quatorze. ‖ Quinte, quatorze et le point constituent ce qu'on appelle le repic.

— Dr. cout. Banlieue de cinq milles : étendue d'une juridiction qui renfermait cinq villages.

— Escr. La cinquième garde. Commencer de prime, et achever de quinte.

— Accès de toux violent ou prolongé ou qui revient tous les cinq jours. Quinte de toux. Il lui prend de temps en temps des quintes fâcheuses.

— Fig et fam. Caprice, bizarrerie, mauvaise humeur qui prend tout d'un coup. Quelle quinte vous a pris? Cet homme est sujet à des quintes. Quand sa quinte le tient, quand sa quinte le prend, il est insupportable.

Vous trouverez partout à gré des parleuses,
Mais si vous en cherchez qui soient silencieuses,
A moins que ce ne soit par quinte ou par humeur,
Vous chercherez longtemps, dont sur mon honneur.
DESTOUCHES.)

— Manég. Mouvement désordonné que fait le cheval sous le cavalier, et dans lequel il s'arrête tout court. Ce cheval fait une quinte.

— adj f. Pathol. Se dit d'une fièvre qui revient tous les jours. La fièvre quinte est assez rare. On dit souvent *fièvre quintane*.

QUINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Quinter. S'empl. adjectiv. Or, argent quinté.

— *Quinté par*. Cette vaisselle d'or a été quintée par l'orfèvre.

QUINTE-CURCE (Quintus Curtius Rufus ou). Célèbre historien latin, que les uns font vivre dans le Ier siècle après J.-C., et d'autres dans le IIe, est auteur de l'*Histoire d'Alexandre le Grand*, roman historique et peu digne de foi. Sa diction est pure et élégante ; ses descriptions sont poétiques et agréables, et quelques-unes de ses harangues sont des chefs-d'œuvre. On y remarque l'absence de toute critique, et de grandes erreurs de chronologie et de géographie.

— Les vieux professeurs de latinité, dit Domergue, font sentir l'*n* dans Quinte-Curce et Quintilien ; mais ces mots étant devenus familiers, il vaut mieux les prononcer à la française, *Keinte-Curce*.

QUINTEFEUILLE. s. f. (ét. lat., *quinque*, cinq, *folium*, feuille, parce qu'elle a cinq feuilles sur un même pétiole, rangées en forme de main ouverte). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de potentille. La *quintefeuille* étend ses pétales d'or, et en forme comme une petite tente pour se mettre à couvert de la pluie ; mais, après l'orage, elle replie ses voiles, et regarde le ciel. (A. Martin.)

— Blas. Fleur de pervenche. Vergy porte de gueules à trois quintefeuilles percées d'or.

QUINTEL. s. m. Agric. Nom qu'on donne, dans le département de Lot-et-Garonne, à un tas de dix gerbes de blé.

QUINTELAGE. s. m. Anc. mar. Se disait pour Lest.

— Chez les Bas-Bretons, Bagage permis à un marin.

QUINTER. v. a. 1re conj. (rad. *quint*). Dr. cout. Faire cinq parts d'un héritage, afin de disposer d'un cinquième. On ne pouvait quinter ses biens qu'une fois.

— Légis. étrang. *Quinter l'or, l'argent*. Le marquer après avoir payé le quint au roi.

— Orfèvr Marquer après l'essai.

— v. n. Mus. Procéder par quintes dans le contre-point ou déchant.

— SE QUINTER. v. pron. Dr. cout. Être partagé en cinq. Les biens ne pouvaient se quinter qu'une fois.

— Être marqué après avoir payé le cinquième au roi. L'or et l'argent devaient se quinter.

QUINTÈRE. s. m. Anc. cout. Bien dont le fermier devait le cinquième des produits au propriétaire.

QUINTERON, ONNE. s. Ethnogr. Descendant d'une quarteronne et d'un blanc, d'une blanche et d'un quarteron.

QUINTESSENCE. s. f. (pr. *kein-tes-san-ce* ; ét. lat., *quinta*, cinquième ; *essentia*, essence. On écrivait autrefois *quinte essence* et *quinte-essence*. Joubert a dit, les *quintes essences*). Anc. philos. La substance éthérée, que l'on regardait comme le cinquième des éléments essentiels, et le plus subtil de tous.

— Par extens. Sachez que la *quintessence* est le cinquième être de quelque chose que ce soit ayant forme et figure, et l'esprit le plus subtil tiré du corps qui le renfermait comme d'une matière trop grossière, et dégagé de la surabondance des quatre éléments par la plus subtile et la dernière distillation. (Secr. de la nature.

— Les anciens, qui ne connaissaient rien de réel qui ne fût un corps, voulaient néanmoins que l'âme de l'homme fût d'un cinquième élément et d'une espèce de quintessence sans nom, inconnue ici-bas, indivisible et immuable, toute céleste et toute divine.

— Alchim. *Quintessence des éléments*. Le mercure philosophal. ‖ *L'esprit de notre quintessence*. La magnésie.

— Partie la plus subtile de certains corps. Quintessence d'absinthe.

— On désignait également sous ce nom Les matériaux les plus volatils des corps que l'on regardait comme les plus exquis.

— Les charlatans vendent des liqueurs qu'ils appellent *essences* et *quintessences*, auxquelles ils attribuent des propriétés merveilleuses.

— Pharm. Alcool chargé de quelque principe médicamenteux.

— Fig. Ce qu'il y a de principal, de plus fin, de plus caché dans une affaire, dans un discours, dans un livre. Tirer la quintessence d'un ouvrage. Pour avoir la *quintessence* des vérités, nous avons analysé, subtilisé la vérité même. (Boiste.)

— Ce qu'il y a de meilleur, d'excellent, de parfait. Les gens d'esprit et de sens sont la *quintessence* du genre humain. (Frédéric.)

— Tout le profit qu'on peut tirer d'une affaire d'intérêt, d'une charge, d'une entreprise, d'une terre à ferme. Tirer toute la quintessence d'une ferme.

Sur trente procès en perd vingt-cinq par an,
Et tire du métier toute la *quintessence*. REGNARD.

— Régnier a dit : *tirer un homme en quintessence*, pour l'épuiser, le consumer, en tirer toute la substance, le réduire à rien.

— On l'a aussi employé en mauvaise part. On lit que depuis peu de temps on a commencé à voir une nouvelle sorte de cette maladie, et en est comme la *quinte essence*, laquelle est du tout incurable. (H. Est.)

QUINTESSENCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Quintessencier. (pr. *kein-tes-san-cié*). S'empl. adjectiv. Raisonnement quintessentié. Style, pensée, doctrine, politique, hypocrisie, logique, idéologie, etc., quintessentiés. Il est trop subtil et trop *quintessentié*. (Balz.) Pensées fausses et *quintessenciées*. (Journal de l'Empire.) Il débite gravement ses pensées *quintessenciées* et ses raisonnements sophistiques. (La Bruy.)

— Voici quelques exemples de pensées quintessenciées. Remettre la vie dans l'âme ; mettre du chagrin dans le vie. (Mlle de l'Espinasse.) La sensibilité, espèce d'odorat d'une finesse exquise, va chercher profondément dans la substance de ce qui l'entoure, des émotions. (D'Alembert.)

— *Quintessencié par*. Phrases quintessenciées par un auteur en vogue.

QUINTESSENCIER. v. a. 1re conj. (pr. *kein-tes-san-cié*). Ce verbe double l'*i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je quintessencie, nous quintessenciions, vous quintessenciiez. Je quintessenciais, nous quintessenciions, vous quintessenciiez. Quintessencie, quintessencions, quintessenciez. Que je quintessencie, que nous quintessenciions, que vous quintessenciiez, qu'ils quintessencient.* Raffiner, subtiliser. Il ne faut pas quintessencier les choses.

— Tirer la quintessence de quelque chose. Se dit au propre des sucs, mais plus ordinairement au figuré des formes, des affaires, etc.

— *Quintessencier un livre*. En rapporter la substance, en extraire l'esprit. Si un livre contient une philosophie dangereuse, pourquoi le *quintessencier*, et nous en distiller le poison ? (Trév.)

— Absol. A l'origine du monde et du langage, l'on *quintessenciait* moins qu'aujourd'hui. (Beauzée.)

— SE QUINTESSENCIER. v. pron. Se dit des objets dont on peut tirer la quintessence. Cela peut se quintessencier.

— Être subtilisé, raffiné. Les pensées ne doivent pas se quintessencier.

QUINTESSENCIER. s. m. Se disait pour Qui cherche la quintessence ou la pierre philosophale. *Quintessenciers*, qui transformaient leurs espérances en rien. (Pasq.)

— Se disait pour Distillateur.

QUINTETTE. s. m. Mus. Morceau de musique composé pour cinq voix ou cinq instruments. Il est beaucoup plus usité maintenant que *quintetto*. Les quintettes de Boccherini, de Reicha. ‖ Les quintettes pour instruments à cordes sont d'ordinaire écrits pour deux violons, deux altos et un violoncelle, ou bien pour deux violons, un alto et deux violoncelles. ‖ Les quintettes pour instruments à vent sont écrits pour flûtes, hautbois, clarinette, cor et basson.

QUINTETTO. s. m. (pr. *kuin-tet-to* ; de l'ital. *quintetto*, dimin. de *quinque*). Mus. Morceau de musique à cinq parties, moins étendu que le quintette.

QUINTEUX, EUSE. adj. (pr. *kein-teu* ; rad. *quinte*). Fantasque, qui est sujet à des quintes, à des fantaisies, à des caprices. C'est un homme extrêmement quinteux. Sa femme était quinteuse. C'est un esprit quinteux, une humeur quinteuse. Être quinteux comme une mule. Ayez de l'indulgence pour les femmes ; la nature les condamne souvent à être *quinteuses*. (Boiste.)

— Qui s'écarte mal à propos du goût général, par une certaine révolution d'humeur ou de façon de penser.

— Se dit des choses. La vanité est tellement irritable et *quinteuse*, que souvent on la blesse en la voulant caresser. (Boiste.)

— Chass. *Chien quinteux*. Chien capricieux.

— Fauconn. *Oiseau quinteux*. Se dit d'un oiseau qui s'écarte trop.

— Manég. Se dit d'un cheval sujet à faire des quintes, d'un cheval rétif. Cheval quinteux. Jument quinteuse. La maudite bête qu'une mule *quinteuse* ! (Brueys.)

— On peut le mettre avant son substantif, en consultant l'oreille et l'analogie. Un homme quinteux. Une femme quinteuse. Une humeur quinteuse. Cette quinteuse humeur.

— S'empl. substantiv. Quand je veux dire du blanc, la *quinteuse* dit noir. (Boil.)

— Syn. comp. QUINTEUX, BIZARRE, FANTASQUE, CAPRICIEUX, BOURRU. V. BIZARRE.

QUINTICLAVE. s. m. (pr. *kuin-ti-cla-ve*). Mus. Partie mobile du cor qui sert à modifier les sons de cet instrument.

QUINTICOLORE. adj. des 2 g. (pr. *kuin-ti-co-lo-re* ; ét. lat. *quintus*, cinquième ; *color*, couleur). Didact. Qui est de cinq couleurs.

— Ornith. Se dit d'un oiseau dont le plumage est orné de cinq couleurs, comme la loxie quinticolore.

QUINTIDI. s. m. (pr. *kuin-ti-di* ; ét. lat. *quintus*, cinquième ; *dies*, jour). Le cinquième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

QUINTIDODÉCAÈDRE. adj. des 2 g. (pr. *kuin-ti-do-de-ca-e-dre*). Minér. Qui résulte de la combinaison de cinq dodécaèdres, comme la chaux carbonatée quintidodécaèdre.

QUINTIER. s. m. Anc. cout. Celui qui administre les biens d'une église ou d'un hôpital.

QUINTIFORME. adj. des 2 g. (pr. *kuin-ti-for-me*). Minér. Qui résulte de la combinaison de cinq formes différentes, comme la chaux carbonatée quintiforme.

QUINTIL, ILE. adj. (pr. *kuin-til* ; du lat. *quintilis* fait de *quintus*, cinquième). Astrol. Il n'est guère usité que dans cette locution. *Quintil aspect*, position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la cinquième partie du zodiaque, ou de soixante-douze degrés.

QUINTIL. s. m. Littér. Stance composée de cinq vers sur deux rimes. Dans le quintil, il doit y avoir nécessairement trois vers d'une même rime, entrecoupés par la seconde rime. Le quintil français fut inventé par Fontaine, contemporain de Du Bellay, qui vivait sous Henri II.

QUINTILIEN (Marcus Fabius Quintilianus, ou, pr. *kuin-ti-lien*). Célèbre critique et rhéteur romain, né en Espagne, et suivant d'autres à Rome, l'an 42 de J.-C., mort l'an 120; fut le premier rhéteur qui tint école publique aux gages de l'État. Il a dû sa réputation à son excellent ouvrage intitulé : *Des institutions oratoires*, traité complet de rhétorique en douze livres.

QUINTILIEN. s. m. Hist relig. Membre d'une secte qui apparut en Phrygie à la fin du IIe siècle, et qui reçut son nom de la prophétesse Quintilie. Les quintiliens voulaient que les femmes fussent admises dans le sacerdoce.

— Ant. rom. Nom des membres d'un des trois collèges des Luperques, ainsi nommés de leur premier chef, Sextus Quintilius.

QUINTILIS. s. m. (pr. *kuin-ti-liss*). Chron. Nom du mois de juillet chez les Romains, avant la réforme du calendrier par Jules César. On l'appelait ainsi, parce qu'il était le cinquième de l'ancienne année romaine, qui commençait à mars.

QUINTILLE. s. m. (pr. *kuin-ti-le*). Jeu de l'hombre à cinq joueurs.

QUINTIMÈTRE. s. m. (pr. *kuin-ti-mè-tre*). S'est dit quelquefois pour Cinquième du mètre.

QUINTIN. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) ; 4,500 hab.

— Philol. La forêt de Quintin est célèbre dans la romancerie du XIIe siècle et du XIIIe. L'enchanteur Merlin y avait son tombeau, où il avait été renfermé par la fée Viviane, son élève. On y trouvait le Perron merveilleux, la Fontaine merveilleuse, etc.

QUINTIN. s. m. (pr. *kin-tin*, de la ville de Quintin). Comm. Toile fine et claire pour rabats et manchettes.

— Techn. Canevas à tisseran.

QUINTINE. s. f. Bot. Une des enveloppes de l'ovule végétale ; elle commence par une sorte de boyau délié qui s'organise au centre du tissu cellulaire de la quintine, quand elle existe, et qui tient par un bout au sommet du nucelle, par l'autre à la chalaze. Cette dernière adhérence se rompt ordinairement ; la quintine se renfle en un sac pendant, dans lequel un fil délié descend du sommet de l'ovule, et porte à son extrémité un globule, qui est l'embryon naissant.

QUINTINIE (Jean de la). Célèbre agronome français, né en 1626, mort en 1686 ; a rendu à l'agriculture de grands services par ses découvertes et ses ouvrages. Il est le premier qui ait trouvé la méthode de bien tailler les arbres fruitiers et de les transplanter.

QUINTINISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XVIe siècle par un tailleur nommé Jean Quintin, qui n'adoptait aucune forme particulière de culte. On les appelait aussi *les libertins*.

QUINTIOCTAÈDRE. adj. des 2 g. Minér. Qui offre la combinaison de cinq octaèdres différents, comme la baryte sulfatée quintioctaèdre.

QUINTISECTION. s. f. (pr. *kuin-ti-cek-ci-on* ; ét. lat., *quintus*, cinquième ; *sectio*, section). Division en cinq parties égales.

QUINTISTERNAL. adj. et s. m. (pr. *kuin-ti-ster-nal*). Anat. Se dit de la cinquième pièce osseuse du sternum. ‖ Pl., *quintisternaux*.

QUINTO. adv. lat. (pr. *kuin-to*). Cinquièmement. On l'emploie pour désigner le cinquième objet d'une série, 5°, quand on a commencé par *primo*, *secundo*, *tertio*, *quarto*.

QUINTOIER. v. n. 1re conj. Anc cout. Disposer du quint d'un propre. ‖ Payer le quint en sus du cens.

QUINTUPLANT. part. prés. du v. Quintupler. Il est toujours invariable.

QUINTUPLANT, ANTE. adj. (pr *kuin-tu-plan*). Minér. Se dit d'une variété dans le signe de laquelle un des exposants est répété cinq fois dans une série qui sans cela serait régulière, comme le feldspath quintuplant.

QUINTUPLE. adj. des 2 g. (pr. *kuin-tu-ple*, du lat. *quintuplex*). Qui vaut cinq fois autant. Vingt est quintuple de quatre.

— Bot. Se dit du stigmate, quand il se partage en cinq divisions, comme dans la campanule dorée.

— s. m. Nombre, quantité quintuple. Rendre le quintuple.

— Métrol. Monnaie d'or de Naples, qui vaut 64 fr. 55 cent.

QUINTUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Quintupler. S'empl. adjectiv. Nombre quintuplé. Somme quintuplée.

— Bot. Se dit des nervures des feuilles, lorsqu'un peu au-dessus de leur base elles produisent de chaque côté deux autres nervures, de sorte que l'on compte cinq de celles-ci près de la base.

— *Quintuplé par*. Nombre quintuplé par le calcul.

QUINTUPLER. v. a. 1re conj. (pr. *kuin-tu-plé* ; rad. *quintuple*). Rendre cinq fois plus grand, multiplier un nombre par cinq. Quintupler un nombre. Quintupler une somme. Quintupler sa fortune.

— SE QUINTUPLER. v. pron. Être multiplié par cinq. Ce nombre doit se quintupler

QUINTUPLIFORME. adj. des 2 g. (pr. *kuin-tu-pli-for-me*). Bot. Qui a l'apparence d'une partie quintuplée, comme les nervures de la fronde des fucus.

QUINTUPLINERVÉ, ÉE adj. (pr. *kuin-tu-pli-ner-ve*). Bot. Se dit d'une feuille qui a des nervures quintuplées.

QUINTUS (de Smyrne). Poète grec qui, d'après certains historiens, vivait au Ier siècle de notre ère, et, suivant quelques autres, au Ve siècle, est l'auteur d'un poëme contenant le récit de la guerre de Troie, depuis la mort d'Hector jusqu'à la prise de la ville. Ce poëme fait suite à l'Iliade.

QUINUA ou **QUINOA.** s. m. Bot. Plante annuelle du Pérou, appartenant à la famille des arroches.

QUINZAIN. adj. invar. (rad. *quinze*). Se dit au jeu de paume pour indiquer que les joueurs ont chacun quinze. Ils sont quinzain. Nous sommes quinzain. Quand les joueurs sont quinze à quinze, le marqueur dit : Quinzain.

— s. m. Métrol. Monnaie d'or française, qui valait 15 livres.

QUINZAINE. s. f. (pr. *kin-ze-ne* ; rad. *quinze*). Nombre de quinze ou environ. Une quinzaine de francs suffira, suffiront pour la dépense. Une quinzaine de jours. Une quinzaine d'années.

— Absol Une quinzaine de jours. Faire assigner quelqu'un à la quinzaine. Donner à quelqu'un un terme de quinzaine. Les parties lui ont accordé quinzaine. La cause a été remise à quinzaine. Passer une quinzaine à la campagne. Revenir dans la quinzaine.

Au bout de quelque temps sa compagne revient,
La lice lui demande encore une quinzaine. (LA FONT.)

— *La quinzaine de Pâques*. Les quinze jours depuis le dimanche des Rameaux jusqu'à celui de Quasimodo inclusivement.

— On donne aussi ce nom à un ouvrage qui contient l'office de cette quinzaine.

QUINZE. adj. numér. des 2 g. (du lat. *quindecim*). Trois fois cinq, ou dix et cinq. Quinze hommes. Quinze jours. Quinze francs. Quinze cents francs. Quinze mille hommes. Après une relâche de *quinze* jours, nous quittâmes l'île de Saint-Pierre. (Chateaub.)

— On dit souvent *quinze-vingts*, pour Mille cinq cents.

— *Cela est quinze fois plus plaisant*. Cela est beaucoup plus plaisant.

— Quinzième. Nombre quinze. Numéro quinze. Chapitre quinze. Page quinze. Ligne quinze. Grégoire quinze. Louis quinze. ‖ Quand il s'agit de désigner l'ordre numérique des princes, on écrit plutôt, Grégoire XV, Louis XV.

— s. m. Le nombre quinze. Quinze multiplié par trois donne quarante-cinq.

— Quinzième jour d'une période. Être au quinze du mois. Partir le quinze. Être au quinze de sa maladie.

— Jeu de cartes où gagne celui des joueurs qui compte quinze par les points de ses cartes, ou qui approche le plus de ce nombre. Il se joue avec deux jeux de cartes entiers, disposés de manière que les piques et les trèfles sont réunis d'un côté, et les cœurs et les carreaux de l'autre. Tout l'art consiste à arriver au point de quinze. Au-dessus on crève et on perd sa mise; à égalité de points, la primauté décide entre les joueurs. Jouer au quinze.

— Au jeu de paume, un des quatre coups dont un jeu est composé. Gagner le premier quinze. Quinze et bisque.

— *Avoir quinze à trente*. Avoir quinze contre trente.

— *Donner quinze*. Donner l'avantage de quinze, à chaque jeu de la partie.

— *Demi-quinze*. L'avantage de quinze qu'on donne à prendre, de deux jeux l'un, dans tout le cours de la partie.

— Fig. et fam. *Avoir quinze sur la partie*. Avoir déjà quelque avantage dans l'affaire dont il s'agit.

— Fig. et fam. *Cet homme pourrait donner quinze et bisque à tel autre en telle chose*. Il lui est fort supérieur en telle chose.

— Prov. et par plaisanterie. *Celui-là en vaut quinze*. Cela est remarquable, cela est plaisant.

— On dit de celui qui est trompé par la confiance qu'il a en un autre, *qu'on lui fait passer quinze pour douze*.

QUINZE-CENT. s. m. Le XVᵉ siècle.

QUINZE-ÉPINES. s. m. Ichthyol. Espèce de gastré.

QUINZENIER. s. m. Anc. cout. Celui qui avait quatorze hommes sous ses ordres.

QUINZE-SEIZE. s. m. Comm. Étoffe de soie qui avait quinze seizièmes d'aunes de largeur.

QUINZE-VINGT. s. m. Pêch. Filet du col du boullier, dont les mailles ont environ six lignes d'ouverture en carré.

QUINZE-VINGTS. s. m. pl. (des mots fr. *quinze* et *vingt*, c'est-à-dire quinze fois vingt ou trois cents). Hôpital fondé à Paris par saint Louis, en 1254, pour trois cents gentilshommes qu'il avait ramenés de la terre sainte, et à qui les Sarrasins avaient, dit-on, crevé les yeux; c'est de ce nombre que vient le nom de cet hospice. D'autres prétendent qu'il fut fondé en 1260, pour trois cents pauvres aveugles mendiants. Six cents pensions ont été successivement créées en faveur d'aveugles externes. Pour être admis, soit aux places de membres aveugles, soit aux pensions, il faut être dans un état de cécité absolue et d'indigence constatée. Les choix se font parmi les aveugles de tous les départements du royaume. L'hôpital des Quinze-Vingts. L'administration des Quinze-Vingts.

— Fam. *Un quinze-vingts*. Un des aveugles reçus dans cet hospice.

— Régnier dit en parlant d'une nuit obscure: Argus pouvait passer pour un des *quinze-vingts*.

QUINZIÈME. adj. des 2 g. (pr. *kein-zi-è-me*; du lat. *quindecimus*). Se dit du nombre qui suit immédiatement le quatorzième. Le quinzième jour. Le quinzième mois. Le quinzième siècle. Le quinzième jour de la lune. Les comédies saintes étaient des espèces de farces sur des sujets de piété, qu'on représentait publiquement dans le *quinzième* et seizième siècle. (De Jancourt.)

— *La quinzième partie*. Chaque partie d'un tout qui en a quinze.

— s. m. Le quinzième jour. Le quinzième de la lune. Le quinzième du mois. Le quinzième de la maladie.

— Quinzième partie ou portion d'une chose. Être dans une affaire pour un quinzième, pour trois quinzièmes.

— s. f. Mus. Double octave.

— s. des 2 g. Personne ou chose qui occupe le quinzième rang.

QUINZIÈMEMENT. adv. (pr. *kein-zi-è-me-man*). En quinzième lieu.

QUIO. s. m. Bot. Le piment à fruits longs.

QUIOCCOS. s. m. (pr. *ki-ok-koss*). Relat. Nom d'une idole des naturels de la Virginie.

QUIOQUIO. s. m. (pr. *ki-o-ki-o*). Sorte de beurre qu'on retire de l'amande contenue dans le fruit de l'avoira, espèce de palmier de Guinée.

QUIOSSAGE. s. m. Techn. Action de quiosser, de passer les cuirs par la quiosse.

QUIOSSE. s. f. (du lat. *cos*, pierre à aiguiser). Techn. Sorte de pierre avec laquelle on frotte le cuir pour en faire sortir les ordures.

QUIOSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Quiosser. S'empl. adjectiv. Cuir quiossé.

QUIOSSER. v. a. 1ʳᵉ conj. Techn. Frotter le cuir à tour de bras avec la quiosse, afin d'en faire sortir les ordures et la chaux qui peuvent être restées du côté de la fleur, c'est-à-dire du côté où était le poil ou la laine.

— SE QUIOSSER. v. pron. Être frotté avec la quiosse. Ces peaux ne peuvent se quiosser maintenant.

QUIOULETTE. s. f. Pêch. Manche de filet qui termine l'espèce de parc appelé *pantenne* ou *paradière*.

QUIPO ou **QUIPU.** s. m. (du péruv. *quipu*, nœud ou nouer). Linguist. Système de cordes à nœuds en laine, disposées dans un ordre fixe, dont les Péruviens se servaient pour faire leurs comptes, pour transmettre, au moyen de signes conventionnels, les ordres les plus secrets, les plus intimes affections, et enfin pour établir des relations de toute espèce. Quelques peuplades de l'Amérique du Sud en font encore usage. La couleur ou le rang du cordon indiquait la nature des objets, et les nœuds en marquaient le nombre. Les quipos ont été employés aussi par les Caraïbes, les Mexicains et quelques peuples du Canada. Ils étaient en usage chez les Chinois avant l'invention de leur écriture.

QUIPOCAMAÏS. s. m. (pr. *ki-po-ka-ma-iss*). Relat. Dépositaire des lois chez les Incas.

QUIPOGRAPHIE. s. f. La connaissance des quipos, ou de l'ancienne écriture des Péruviens.

QUIPROQUO. s. m. (pr. *ki-pro-ko*; des mots lat. *qui pro quo*. Ce mot vient de la facilité avec laquelle on prenait une lettre pour une autre, un *i*, par exemple, pour un *e* ou un *o* dans les manuscrits et dans les premiers imprimés remplis d'abréviations. On a écrit longtemps *qui pro quo*). Fam. Méprise. Faire un quiproquo, un étrange quiproquo. Faire sans cesse des quiproquos. Beaucoup de gens sont morts par des quiproquos. Les *quiproquos* sont une source d'erreurs, et l'on ne saurait dire à combien d'événements ils ont donné lieu: ainsi que dans le commerce du monde, ils sont fréquents au théâtre qui en est l'image: c'est une des sources les plus ordinaires du comique. (Encycl. des G. du monde.)

Mettez de grâce un frein à votre vertige
Et n'allez pas ici faire de *quiproquo*. (Bres.)

— Emploi d'un mot pour un autre qui lui ressemble, comme atelier, râtelier.

— *Quid pro quo*. C'est ainsi que les médecins du XIIIᵉ siècle et du XIVᵉ intitulaient les chapitres où, au défaut de telle ou de telle drogue, ils en substituaient quelque autre équivalente en vertu. Et, comme il était aisé de se tromper en cela, et que souvent même il arrivait que les apothicaires, au lieu de drogues ordonnées qu'ils n'avaient pas, en substituaient d'autres moins bonnes de leur chef, on a dit de là *quid pro quo*, premièrement pour une méprise d'apothicaire, et ensuite pour quelque méprise que ce soit. *Quid pro quo*, c'est *aliquid pro aliquo*, quelque chose pour quelque chose, une chose pour une autre. On a depuis prononcé *quiproquo*, et il y a même longtemps que cette prononciation a prévalu.

— *Un quiproquo d'apothicaire*. Un médicament donné par méprise en place d'un autre. Les quiproquos d'apothicaire sont très-dangereux. Dieu nous garde d'un quiproquo d'apothicaire! ‖ On dit ordinairement *un quiproquo d'apothicaire*, parce qu'il arrive assez souvent que ces gens prennent une drogue pour l'autre, aux dépens de la bourse, et quelquefois de la vie du malade. ‖ Se dit, par extens., de toutes les fautes ou méprises qui se commettent en médecine, soit dans l'ordonnance, la préparation ou l'application des remèdes. Quiproquo de médecin, de chirurgien.

— On a écrit autrefois comme en latin, *quid pro quo*. Ah! mes fillettes, ne vous y fiez pas, ils vous tromperont, ils feront lire un *quid pro quo*. (Despér.)

— L'Académie écrit au pluriel des *quiproquo*. Mais ce mot n'ayant plus la forme ni la prononciation latine, est devenu tout à fait français, et, conséquemment rien n'empêche d'écrire des *quiproquos*. C'est du reste l'usage adopté depuis longtemps.

— Syn. comp. QUIPROQUO. MALENTENDU. Le *malentendu* est une erreur qui a lieu entre les hommes dans le commerce de la vie. Il n'est point applicable à d'autres espèces d'erreurs. Une erreur de physique, une erreur de chronologie ne sont pas des malentendus. Le *quiproquo* est aussi une erreur qui a lieu dans le commerce de la vie. C'est la méprise d'une personne qui a donné, pris ou fait, ou dit une chose pour une autre.

QUIQUELIKIKE. s. m. Onomatopée du cri du coq, qui s'employait substantivement. Entendre le quiquelikike.

— Fig. Se disait d'un fat, d'un homme suffisant.

QUIQUERON. s. m. S'est dit pour Vidangeur.

QUIQUI. s. m. Mamm. Espèce de martre du Chili.

QUIRAT. s. m. Comm. Part que l'on a dans la propriété d'un navire.

— Métrol. Petit poids dont on se sert au Caire et dans le reste de l'Égypte.

QUIRATAIRE. s. m. Celui qui possède une part dans un navire.

QUIRÉE. s. f. Anc. art milit. Arme défensive, espèce de casaque de cuir.

QUIRIME. s. m. (pr. *kui-ri-me*). Pierre à laquelle on prétait des vertus merveilleuses; celle, par exemple, de faire dire à un homme ce qu'il a dans l'esprit.

QUIRINAL. s. m. (pr. *kui-ri-nal*). Antiq. rom. Une des sept collines sur lesquelles Rome était bâtie. Romulus y avait un temple. C'est aujourd'hui *Monte Cavallo*.

QUIRINAL, ALE. adj. (pr. *kui-ri-nal*). Qui appartient au mont Quirinal.

— *Porte Quirinale*. Une des portes de Rome.
— *Flamine quirinal*. Prêtre de Quirinus.

QUIRINALES. s. f. pl. (pr. *kui-ri-na-le*). Fête en l'honneur de Quirinus, célébrée le 17 février.

QUIRINUS. (pr. *kui-ri-nuss*). Myth. rom. Nom sous lequel Romulus fut adoré après sa mort. C'était le nom d'un dieu sabin représenté sous la forme d'une pique (*quier* en sabin). On identifia Romulus à Quirinus, et l'on dit que Romulus avait été changé en ce dieu, lors du violent orage pendant lequel il disparut. ‖ Surnom de Mars chez les Latins, qui le représentaient sous la figure d'une pique ou d'une hache, en leur langue *quiris*. ‖ On donnait aussi ce nom à Jupiter et à Janus.

— s. m. Hortic. Variété de tulipe.

QUIRIS ou **QUIRITA.** (pr. *kui-riss* ou *kui-ri-ta*). Myth. Nom que les femmes mariées donnaient à Junon, lorsqu'elles se mettaient sous sa protection. Selon les uns, ce nom venait de ce qu'une les cérémonies du mariage consistait à piquer la nouvelle mariée avec une pique nommée quiris; selon les autres, ce nom lui venait de ce que tous les ans chaque curie préparait en son honneur les repas publics.

QUIRITAIRE. adj. m. (pr. *kui-ri-tè-re*). Antiq. rom. Se dit du propriétaire légitime, dont le droit était à l'abri de toute contestation. Justinien abolit la distinction qui existait entre les propriétaires quiritaires et les bonitaires.

QUIRITE. adj. f. (pr. *kui-ri-te*). Myth. rom. Surnom de Junon.

QUIRITE. s. m. (pr. *kui-ri-te*). Hist. rom. S'est dit primitivement des habitants de Cures. Après le traité conclu entre Romulus et Tatius, les habitants de Cures ayant été transférés à Rome, le nom de quirite devint commun aux deux peuples. ‖ Il ne se disait cependant que des citadins de Rome. Le nom de quirite donné à un guerrier était une mortelle injure. Les généraux ne l'employaient que lorsqu'ils voulaient dégrader ou licencier les soldats. Plus d'une fois les empereurs apaisèrent les séditions en donnant aux armées le nom de *quirites*, synonyme de notre mot *bourgeois* dans la bouche des militaires. ‖ *Droit des quirites*. Ancien droit romain. ‖ Droit de citoyen romain. Le droit des quirites est le droit civil propre du peuple romain.

QUIRIVEL. s. m. (pr. *ki-ri-vel*). Bot. Arbrisseau de Ceylan, dont on a fait un genre.

QUIRIZAO. s. m. (pr. *ki-ri-za-o*). Ornith. Le hocco noir de la Jamaïque.

QUIRLANDO. s. m. (pr. *kir-lan-do*). Relat. Espèce d'instrument à corde des nègres.

QUIROS (Pedro Fernandez de). Un des plus grands navigateurs des temps modernes, né en 1550, mort en 1614; servit dans la marine marchande dès sa plus tendre jeunesse, et s'y fit remarquer par son intrépidité peu commune. Nommé à la place de Mendana, qu'il avait accompagné dans sa deuxième expédition, il découvrit plusieurs des îles et des archipels de la Polynésie.

QUIRRITER. v. n. 1ʳᵉ conj. (pr. *kir-ri-té*; du lat. *quirritare*). Onomatopée qui peint le cri du porc. On trouve ce mot dans la Philomèle.

QUIS. s. m. (pr. *kiss*). Minér. Pyrite de cuivre.

— Non que l'on donne, dans quelques cantons de la Normandie, à des pommes attaquées du ver et tombées de l'arbre avant leur maturité.

QUISANGO. (pr. *ki-zan-go*). Myth. afric. Nom d'une idole des nègres, environnée d'une palissade de dents d'éléphants, et sur chacune de ces dents est placée la tête d'un prisonnier de guerre ou d'un esclave que l'on a égorgé en son honneur.

QUISCALE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux silvains d'Amérique, renfermant trois espèces.

QUISQUALE. s. f. (pr. *kis-koua-le*). Bot. Genre de plantes de la famille des thymélées. Il ne contient qu'une espèce dont les fruits sont très-estimés dans l'Inde comme vermifuges, et les fleurs regardées comme propres à amollir les duretés du ventre des enfants. Les feuilles ont la saveur piquante de celles du raifort et l'odeur nauséuse de la pomme épineuse. On les mange crues.

QUISQUILIE. s. f. (pr. *kuiss-kui-li*). Bot. Nom de l'arbrisseau qui porte la graine de l'écarlate.

QUISSAC. (pr. *kui-çac*). Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Nîmes (Gard): 1,900 hab.

QUITA (Dominique dos Reis). Poëte portugais, né en 1728, mort en 1770; se fit connaître de bonne heure par des poésies pleines de talent. Sa meilleure tragédie est *Ines de Castro*; ses idylles sont regardées comme les modèles du genre bucolique.

QUITAINE. s. f. Se disait pour Quintaine.

QUITÈNE. s. m. Titre de l'empereur du Monomotapa.

QUITO. Géogr. Ville de Colombie, capitale de la république du Sud, et ch.-l. du département de l'Équateur, située au pied d'un volcan; ancienne capitale de la seconde monarchie péruvienne; 70,000 hab. Cette ville fut détruite de fond en comble, en 1755, par un tremblement de terre qui fit périr 40,000 hab. ‖ L'ancien royaume de Quito forme la république actuelle de l'Équateur presque tout entière.

QUITTANCE. s. f. (du bas lat. *acquietancia*). Écrit que l'on donne à quelqu'un, et par lequel on déclare qu'il a payé, acquitté quelque somme d'argent, quelque redevance, quelque droit, etc. Quittance générale. Quittance d'à-compte. Quittance finale. Quittance sous seing privé. Quittance par-devant notaire. Quittance sur papier timbré, sur papier libre. Quittance comptable. Donner quittance. Payer en deniers ou en quittance valable. Fournir une quittance. Compter sur quittance. Cela vaut quittance. Cela sert de quittance. J'ai reçu telle somme de Monsieur, dont quittance.

— *Quittance et reconnaissance de dot*. Déclaration par laquelle le mari reconnaît avoir reçu tout ou partie de la dot constituée à sa femme.

— *Quittance de finances*. Quittances des sommes qui étaient versées dans les coffres du roi, pour prix d'un office, d'une charge, d'une augmentation de gages, d'un domaine aliéné, etc.

— *Quittance comptable*. On appelait ainsi des quittances en parchemin, et par-devant notaires, qu'on fournissait aux receveurs et payeurs des droits du roi, et qu'ils devaient rapporter en rendant leurs comptes à la chambre.

— Il a été pris dans le sens d'Abandon. Depuis la *quittance* que l'empereur Justinien et les Ostrogoths firent de la Provence aux rois de France. (Fauchet.)

— Fig. *Donner quittance*. Tenir quitte, congédier, refuser les offres. Peu usité.

— Prov. *Les lunettes et les cheveux gris sont des quittances d'amour*. On ne doit plus songer à la galanterie quand on est vieux.

QUITTANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Quittancer. S'empl. adjectiv. Contrat quittancé. Obligation quittancée.

— *Quittancé par*. Ce mémoire a été quittancé par le tribunal.

QUITTANCER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *quittance*). On met une cédille sous le *c* devant *o*, *a*. *Je quittance*, *nous quittançons*. *Je quittançais*, *tu quittançais*, etc. Décharger une obligation, un contrat, etc., en écrivant au dos, au bas ou à la marge, que le débiteur a payé tout ou partie de la somme qu'il devait. Quittancer un contrat, une obligation. Quittancer un mémoire d'ouvrages faits, de marchandises fournies.

— SE QUITTANCER. v. pron. Être quittancé. Cet acte doit se quittancer.

— Quand la quittance se donne séparément et non sur l'acte qui oblige ... le débiteur, on dit simplement, *donner quittance*.

QUITTE. adj. des 2 g. (pr. *ki-te*; du lat. *quietus*, tranquille). Qui est libéré de ce qu'il devait, qui ne doit plus rien. Quand vous aurez payé, vous serez quitte. Quitte en payant. Reçu tant, payé tant, et partant quitte. Être quitte envers quelqu'un. Tenir quelqu'un quitte de ce qu'il pouvait devoir. Vendre un bien franc et quitte de toutes dettes et hypothèques. Après avoir joué deux heures, nous sommes sortis quittes.

— Dans les contrats de vente, le vendeur déclare ordinairement l'*héritage franc et quitte de toutes dettes et hypothèques*.

— Par extens. *Être quitte envers quelqu'un*. S'être acquitté envers lui de ce qu'exigeait la reconnaissance. Il m'avait rendu de grands services, mais je lui ai sauvé la vie, ne suis-je pas quitte envers lui?

— Iron. *Je l'en tiens quitte*. Je l'en dispense. Se dit en parlant de quelqu'un dont les services sont à charge ou suspects.

— Qui est délivré, débarrassé de quelque chose. Être quitte de la corvée, du compliment, de la visite que l'on avait à faire. Cette affaire me donnait beaucoup de peine, m'en voilà quitte, j'en suis quitte. Désirer être quitte d'un procès, d'une affaire fâcheuse pour mille écus. Être quitte à bon marché d'une maladie. Au lieu de perdre sa place, il en a été quitte pour une réprimande. En être quitte pour la peur. Être quitte d'une maladie. Croyez-vous en être quitte pour dire que vous vous êtes trompé? Si vous saviez combien on est malheureux quand on a le cœur comme je l'ai, je suis assurée que vous auriez pitié de moi; mais je pense que vous n'en êtes pas quitte à meilleur marché, de la manière dont je vous connais. (Mᵐᵉ de Sév.)

— Il s'emploie quelquefois absol. dans le style fam. Quitte à être grondé. Eh bien! vous dites que j'aurai la fièvre, quitte pour l'avoir. *Quitte* à perdre mon procès. (Beaum.)

— Il s'emploie adverbialement dans les phrases suivantes: *Jouer à quitte ou à double*, *à quitte ou double*, et plus ordinairement, *jouer quitte ou double*, ou absol., *quitte ou double*.

Jouer une dernière partie qui doit acquitter celui qui a perdu, ou doubler le gain de celui qui a déjà gagné.

— Fig. et fam. *Jouer à quitte ou à double*, *à quitte ou double*, et plus ordinairement *quitte ou double*. Risquer, hasarder tout, pour se tirer d'une mauvaise affaire. Le fanatisme qui soupire après une guerre de religion veut-il jouer la sienne à *quitte* ou double? (Boiste.)

— *Etre quitte à quitte*, au jeu, dans les affaires, dans les comptes que l'on se rend les uns aux autres. Ne se devoir plus rien de part et d'autre. Nous voilà quitte à quitte. Nous sommes quitte à quitte.

Du soin de t'ennuyer, Paul assez bien s'acquitte,
En te lisant ses vers aussi bien que les miens :
Mon cher ami, lisons les tiens,
Et nous serons *quitte à quitte*. (***)

On dit familièrement dans le même sens, *faisons quitte à quitte*, ou absol., *quitte à quitte*, et quelquefois proverb., *quitte à quitte et bons amis*. || S'emploie aussi dans un sens un peu figuré, pour dire, Nous sommes bien égaux, nous ne devons rien l'un à l'autre, sur l'article de la préférence ou du mérite. L'un vaut l'autre, *quitte à quitte*. (Mol.)

— Fig. et fam. *Nous voilà quitte à quitte*. Se dit lorsqu'on a reçu quelque déplaisir de quelqu'un, et qu'on lui a rendu la pareille.

— Syn. comp. QUITTE. ACQUITTÉ. On s'est *acquitté* quand on a payé tout ce que l'on doit pour le moment; on est *quitte* quand on ne doit plus rien du tout. On a *acquitté* différents billets à terme, mais on n'est *quitte* que quand le dernier est payé.

QUITTÉ, ÉE. part. pass. du v. Quitter. S'empl. adjectiv. Lieu quitté. Maison quittée. Les choses ont souvent besoin d'être *quittées* pour être senties. (Volt.)

— *Quitté par*. Femme quittée par son mari.

QUITTEMENT. adv. (rad. *quitte*). Pal. S'emploie seulement pour exprimer que la chose qu'on vend, qu'on achète, dont on hérite, dont on compose, etc., est franche de toutes dettes, et il se joint toujours avec le mot *franchement*. On lui a vendu tel bien franchement et quittement. Il a vieilli.

QUITTEMENT. s. m. Anc. prat. Décharge. || Délaissement, déguerpissement.

QUITTER. v. a. 1re conj. (pr. *ki-té*; du lat. barb. *quitare*, rendre quiet, tranquille). Laisser quelqu'un ou quelque endroit, se séparer de lui. Venir de quitter quelqu'un. Quitter quelqu'un pour un moment. Quitter sa compagnie. Il est fâcheux de quitter ses amis, de quitter ce qu'on aime. Quitter père et mère. Quitter sa femme et ses enfants. Ne quitter quelqu'un ni jour ni nuit. Nous allons nous *quitter* pour si longtemps, qu'il ne faut pas nous *quitter* si vite. (J.-J. Rouss.) J'ai joui des derniers moments de sa gloire, et je ne l'ai *quitté* qu'après avoir vu sa liberté expirer dans la plaine de Chéronée. (Barthél.) Si Virginie avait eu de la vertu, elle n'aurait pas *quitté* sa propre mère et moi. (B. de St-P.) En finissant un bon livre, il semble que l'on *quitte* un ami. (Volt.)

— Se dit aussi des choses. Et c'est de lui, mon père, que je tiens les sentiments religieux qui ne m'ont jamais *quittée*. (Scribe.) Quand les vieux nous *quittent*, nous disons que c'est nous qui les *quittons*. (La Bruy.)

— *Quitter sa femme*. L'abandonner.

— *Son portrait ne me quitte pas*. Je le porte toujours sur moi.

— *Son image ne me quitte pas*. Son image est sans cesse présente à mon esprit.

— *Ce souvenir ne me quittera jamais*. Je me souviendrai toujours de cela.

— *La fortune l'a quitté*. Il a cessé d'être heureux.

— *Il vient un âge où nos facultés nous quittent l'une après l'autre*. Il vient un âge où nos facultés s'affaiblissent, s'anéantissent successivement.

— *Quand l'âme quitte le corps*. Lorsque l'âme abandonne le corps, s'en sépare.

— Se retirer de quelque lieu. Quitter la maison où on logeait pour en prendre une autre. Quitter la maison pour quelques jours. Quitter Paris pour aller vivre en province. Quitter la cour pour vivre dans la retraite. Quitter son pays. Etre contraint de quitter le pays pour quelque temps. Les ennemis ne purent jamais lui faire quitter son poste. J'ai *quitté* le haut Olympe pour t'annoncer les ordres de Jupiter. (Fén.) Les bœufs mugissants et les brebis bêlantes venaient en foule, *quittant* les gras pâturages, et ne pouvant trouver assez d'étables pour être mis à couvert. (Id.) Eschyle ayant *quitté* sa patrie sur la fin de sa vie, se rendit en Sicile. (Barth.) J'ai *quitté* ce matin Verdun, jolie ville, agréable à d'autres yeux, et triste aux miens. (Senancour.) Enfin on lui amena l'infortuné Hunaud et sa femme, qu'il avait épousée apparemment en *quittant* le monastère. (Anquet.) Le poulain reconnaît le pré qu'il a *quitté*, et demeure confus. (Florian.) Depuis que nous avons *quitté* les côtes de France, aucun événement n'avait marqué notre navigation. (Hennequin.)

Cérès avait *quitté* les champs de la Sicile,
Et les mers de Tyrène, et leur rive fertile. (Michaud.)

Les uns avaient *quitté* les rivages du Gange,
D'autres ceux de l'Indus. (Delille.)

— Se dit des autres objets dont on s'éloigne. Beaux sapins de mon pays, je ne vous aurais jamais *quittés*, si j'avais eu dans mon village une maîtresse comme Zoraïde. (B. de St-P.)

Jeune, beau, petit-maître, il court de fleurs en fleurs,
Prenant et *quittant* les plus belles. (Florian.)

— Il se dit aussi des choses dans le même sens. Après la mère et le fils, le fleuve dévora encore trois victimes, et ce fut tout; puis il retomba dans son lit aussi brusquement qu'il l'avait *quitté*. (Amiel.)

— *Quitter la chambre*. Sortir. Ce malade n'est pas encore assez bien pour quitter la chambre. Ne pas quitter la chambre.

— *Quitter le lit*. Se lever. Quitter le lit au point du jour. Depuis un mois, il n'a pas quitté le lit.

— *Quitter le grand chemin*. S'écarter, se détourner du grand chemin.

— Fig. *Quitter le droit chemin*. S'écarter de son devoir.

— Fig. *Quitter le barreau, le théâtre*. Renoncer à la profession d'avocat, de comédien.

— *Quitter le trône*. Abdiquer le pouvoir royal. Elle se rendit aussi illustre en *quittant* le trône. (Volt.) Dioclétien eut raison de refuser l'empire qu'il avait *quitté*. (Christine.)

— Prov. et pop. *Qui quitte sa place la perd*. Quand on a abandonné sa place, on n'y a plus de droit.

— *Quitter* se dit quelquefois en même temps des personnes et des choses. C'était donc pour acquérir des lumières si odieuses que j'avais *quitté* mon pays, mes parents. (Barth.) Mon pays, mes enfants, pour vous j'ai tout *quitté*. (Rac.)

Là, *quittant* ses foyers, ses amis, sa famille,
Le malheureux vieillard s'enfonce avec sa fille. (Del.)

— Abandonner une chose, y renoncer, s'en désister, cesser de s'y appliquer, de s'y adonner. Quitter un parti. Quitter le service militaire. Domestique qui quitte le service de son maître. Officier qui quitte le service. Quitter tout pour se donner à Dieu. Il faut tout quitter pour Dieu. Quitter la religion de ses pères. Quitter une charge, un emploi, une profession, un métier. Quitter le commerce. Quitter une entreprise, un dessein, un ouvrage. Quitter ses études. Quitter la chasse. Quitter le jeu. Quitter le vin. C'était le conseil de Dieu d'instruire les rois à ne point *quitter* son Eglise. (Boss.) Lorsque les nègres sont esclaves dans les pays étrangers, ils prennent aisément la religion de leurs maîtres, et la *quittent* avec la même facilité. (B. de St-P.) Nous n'avons fait que dégénérer misérablement, après que nous avons *quitté* l'état véritable de l'homme. (Volt.) O Israël! tu as donc quitté le Dieu qui t'a fait! tu as oublié le Dieu qui t'a créé! (La Harpe.) Quatre ans s'étaient écoulés à peine depuis qu'il avait *quitté* l'administration. (Fontanes.) Ce fut donc là que plusieurs, *quittant* leur travail, accoururent pour entendre la sainte doctrine. (Chateaub.) Les citoyens avaient *quitté* le soc pour l'épée. (Delille.) Les anciens philosophes eux-mêmes n'ont jamais *quitté* les délices d'Athènes. (Chateaub.)

Du Dieu que j'ai *quitté* l'importune mémoire
Jette encore en mon âme un reste de terreur. (Rac.)

Ce temple l'importune, et son impiété
Voudrait anéantir le Dieu qu'il a *quitté*. (Id.)

Il condamne en nous tout ce qu'il a *quitté*,
L'hymen, le nom de père et la société. (Voltaire.)

— Se dit de toutes les choses auxquelles on renonce, dont on s'éloigne. Nous apprendrons à mépriser ce que Madame a *quitté* sans peine, afin d'attacher toute notre estime à ce qu'elle a embrassé avec tant d'ardeur. (Boss.) Je n'annonçais aucun projet nouveau, je n'en avais pas; et maintenant j'ai tout quitté, me voici sur une terre étrangère. (Senancour.) Savoir *quitter* sa maîtresse ou modérer son ambition, sont deux ouvrages qui peuvent nous rendre justement contents de nous-mêmes. (St-Réal.)

La dame de ces biens, *quittant* d'un œil marri
La fortune ainsi répandue,
Va s'excuser à son mari,
En grand danger d'être battue. (La Font.)

— Laisser, interrompre pour quelque temps. Je quitterai tout pour vous servir. Faut-il *quitter* mes livres, mes études, mon ouvrage, cette ligne qui est commencée? (La Bruy.)

— *Quitter la partie*. Convenir que celui contre qui l'on joue a gagné.

— Fig. Se désister de quelque chose, y renoncer.

— Prov. *Qui quitte la partie la perd*. Celui qui quitte le jeu avant que la partie soit achevée perd. || Fig. Quand on cesse de suivre une affaire ou un projet, on ne peut réussir.

— Prov. *Il n'en quittera rien que par le bon bout*. Se dit d'un homme obstinément attaché à une chose.

— *Quitter ses mauvaises habitudes*. Y renoncer, s'en défaire.

— *Quitter le commerce du monde*. Se priver du commerce du monde.

— *Quitter le monde*. Embrasser la vie religieuse. || Aller vivre dans la retraite. Elle se prépare à *quitter* le monde. (Fléch.) Il faut *quitter* le monde, si on ne le peut quant au lieu et à la demeure, du moins par esprit et par l'affection du cœur. (Id.) Il est plus sûr de *quitter* le monde tout d'un coup que de vaincre tant de fois. (Id.) Ils font encore servir à mon bonheur le monde même que j'ai *quitté*. (B. de St-Pierre.)

— Fig. *Quitter la vie*. Mourir. Se repentir de ses fautes au moment de quitter la vie. On est dévot durant le tracas de cette vie, comment ne le serait-on pas au moment où il faut la *quitter*? (J.-J. Rouss.) || On dit dans le même sens, *quitter la terre*. Tu as *quitté* la terre au moment où le crime allait l'envahir. (X. de Maistre.)

— Oter quelque chose de dessus soi, s'en dépouiller, s'en débarrasser. Quitter ses vêtements. Quitter sa robe. Quitter son épée. Quitter sa soutane. Quitter son habit pour être plus à son aise. Le crépuscule cède le monde à la nuit : négligemment vêtue d'un manteau brun, elle a *quitté* cette robe épaisse et noirâtre dont elle s'enveloppait pendant l'hiver. (Deleuze.)

— *Quitter sa peau*. Se dit d'un serpent qui a fait nouvelle peau.

— Fig. et fam. Se dit de quelqu'un qui a renoncé à ses vieilles habitudes, à son ancien caractère.

— Fig. *Quitter la robe*, *quitter l'épée*, *quitter la soutane*, *quitter le froc*. Renoncer à la profession de la robe, de l'épée, de l'état ecclésiastique, de la vie religieuse.

— *Cet arbre quitte ses feuilles*. Il se dépouille de ses feuilles.

— *Ces fruits quittent le noyau*. Le noyau s'en détache facilement.

— Lâcher, laisser aller. Se tenir attaché à un arbre, ne pas le quitter jusqu'à ce qu'on vienne nous secourir. Prendre quelqu'un aux cheveux et ne point vouloir le quitter. On ne peut jamais lui faire quitter prise.

— Cesser de tenir entre ses mains. Hélène n'avait point *quitté* sa belle quenouille chargée d'une laine teinte de pourpre. (Chateaub.)

— Fig. *Quitter prise*. Abandonner un dessein, s'en désister. Le moindre obstacle, la moindre résistance lui fait quitter prise.

— Ellipt. *C'est un homme qui ne quitte pas aisément, qui ne quitte jamais*. C'est un homme qui suit obstinément ce qu'il a commencé, qui n'y renonce jamais.

— Céder, délaisser. Quitter tous ses droits, toutes ses prétentions à quelqu'un. Vendre, quitter et délaisser à quelqu'un tous ses droits à un domaine. Quitter à quelqu'un tous les effets d'une succession. Quitter sa place à quelqu'un. J'aimerais mieux quitter que de disputer. Il n'en quitterait pas sa part à un autre; et absol., il n'en quitterait pas sa part. Je lui *quitterai* le champ. (Rabel.)

Qui n'eût ri? Quant à moi,
Je n'en eusse *quitté* ma part pour un empire. (La Fontaine.)

— Anc. prat. Transporter, aliéner.

— Fig. Si l'homme avoue l'ignorance des causes premières et des principes, qu'il me *quitte* hardiment tout le reste de sa science. (Mont.) L'expérience est proprement sur son fumier au sujet de la médecine, où la raison lui *quitte* toute la place. (Id.)

Si l'amour, dans tout son empire,
N'a rien qui ne *quitte* le prix
A celle pour qui je soupire. (Maih.)

— Laisser à quelqu'un une chose dont il veut s'emparer, cesser de lui résister pour conserver cette chose. Il ne se dit guère qu'avec le mot *place*. Il n'a *quitté* la place qu'à six cents hommes. (Volt.)

— Fam. *Je vous quitte la place*. Je vous laisse, je me retire. || Fig. Je ne veux point contester, je vous cède mes prétentions. J'aimai mieux lui *quitter* la place, que de disputer davantage avec un homme si déraisonnable. (Lan.)

— *Il ne quitte rien du sien*. Se dit de celui qui renonce à une chose où il n'avait point de droit.

— Exempter, affranchir, tenir quitte. Quitter quelqu'un de tout ce qu'il doit. Quitter quelqu'un des intérêts et du principal. Valentinien accorda de les *quitter* du tribut de dix ans. (Fauchet.)

— Fam. *Je vous quitte de tous vos compliments, de tous vos remercîments*, etc. Je ne veux point de vos compliments, je n'ai que faire de vos remercîments, je vous en dispense. Je vous *quitte* d'honorer ma grande maternité. (Mme de Sévigné.)

Demeurez, mon cousin, vous avez compagnie :
Je vous *quitte* aujourd'hui de la cérémonie. (Bours.)

— Racine a employé ce mot dans Mithridate :

Ne perdez point le temps que vous laisse leur fuite,
A rendre à mon tombeau des soins dont je *vous quitte*.

Je vous quitte pour Je vous tiens quitte, je vous dispense, est un terme qui n'est ni très-usité, ni très-noble; mais il ne messied pas dans la bouche de Mithridate; il n'en exprime que mieux son mépris pour de vaines cérémonies funèbres.

— Absol. Comment me retirer décemment d'une maison dont la maîtresse elle-même m'a offert l'entrée, où elle m'accable de bontés? faut-il *quitter* impoliment, sans lui rien dire? (J.-J. Rouss.)

— v. n. A certains jeux de renvi, comme le brelan, Abandonner la vade qu'on a faite, plutôt que de vouloir tenir une nouvelle somme, dont un des joueurs a renvié. J'ai renvié de dix louis, je l'ai fait quitter. Il m'a fait va-tout, et j'ai quitté.

— SE QUITTER. v. pron. S'éloigner l'un de l'autre. Ne pouvoir se quitter. Se promettre de se revoir en se quittant. Se quitter bons amis.

— Fam. Être quitte. De bons amis se quittent difficilement. Un bon livre, un bon feu se quitte avec peine.

— *Se quitter soi-même*. Renoncer à soi.

— Syn. comp. QUITTER. ABANDONNER. En parlant des personnes, *abandonner* suppose un attachement ou une attache antérieure de la part de la personne qui abandonne, et quelque souffrance, quelque dommage de la part de celle qui est abandonnée. *Quitter* ne marque qu'une simple séparation. En parlant des choses, on *quitte* le jeu, lorsqu'on n'avait pour le jeu qu'un léger attachement, on *abandonne* le jeu, lorsqu'on l'aimait avec passion.

QUITTERIE. s. f. Il s'est dit, dans le langage familier, de l'action de se quitter.

— Mlle de Scudéry s'est servie de ce mot et du suivant dans une lettre à Bussy-Rabutin, en parlant de l'action des amants qui brisent leurs liens. Je suis aussi opiniâtre que vous sur le jugement des *quitteries*. Elles sont toujours suivies et accompagnées de mépris et d'outrage; et les *quitteurs* et les *quitteuses* ne laissent point leur amitié à la place de leur amour, ce qui serait toujours quelque consolation. J'en sais des abandonnées qui ne voudraient que cela, et qui ne le sauraient avoir.

QUITTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui quitte, qui abandonne.

— S'est dit des amants qui rompent leurs liens. Ce mot ainsi que le précédent ne peuvent guère s'employer qu'en conversation, et tout au plus dans une lettre.

QUITUS. s. m. (pr. *kui-tuss*; du bas lat. *quittus*). Fin. Arrêté ou jugement définitif d'un compte, par lequel, après la correction, le comptable est déclaré quitte. C'est la cour des comptes qui seule a le droit de rendre les ordonnances de quitus, parce qu'elle est chargée de faire la vérification de toutes les comptabilités. Avoir le quitus d'une somme. Obtenir son quitus.

QUITY. s. m. Bot. Espèce de savonnier du Brésil, dont les fruits, mis dans l'eau, la rendent très-savonneuse, et propre aux lessives. On peut faire des colliers ou des chapelets avec sa noix, qui est dure et luisante.

QUITZALCOAT. Myth. amér. Nom que les Mexicains donnaient au dieu qui présidait au commerce.

QUI-VA-LA ou **QUI VA LA?** Cri d'une personne qui entend du bruit, et qui craint d'être surprise.

— Prov. et fig. *C'est un homme qui a toujours réponse à qui-va-là*. C'est un homme qui a réponse à tout, qu'aucune difficulté n'arrête.

— Prov. et fig. *Avoir réponse à tout, hormis à qui-va-là*. Etre hors d'état de répondre à une objection à laquelle on devait s'attendre.

QUIVERASI. s. m. Relat. Jeûne solennel des Indiens au mois de février; il dure vingt-quatre heures, et tout ce temps, il est défendu de prendre aucune nourriture et même de dormir.

QUIVISIE s. f. Genre de plantes de la famille des azédarachs, renfermant quatre espèces, toutes venant de l'île de France, où elles sont connues sous le nom de *bois de quivie*.

QUI-VIVE ou **QUI VIVE?** Art milit. Cri d'une sentinelle, d'une patrouille, etc., qui entend du bruit, qui aperçoit une personne ou une troupe. La sentinelle a crié qui-vive.

— Fig. et fam. On dit substantiv. *Etre sur le qui-vive*. Etre très-attentif à ce qui se passe. Toujours sur le *qui-vive*, et prompt à se soulever, l'amour-propre triomphe de tout, excepté de lui-même. (S. Dubay.) Dans la solitude, l'âme retrouve toute son irritable sensibilité, le désir y est aux écoutes; la crainte et l'espérance y sont sur le *qui-vive*, le moindre événement y fait époque. (Boiste.) || *Se tenir sur le qui-vive*. Etre sur ses gardes. Qui croit mourir se tient sur le *qui-vive*. (Lamotte.) || Se dit aussi d'un homme inquiet et craintif, et d'un homme ombrageux et pointilleux. Etre toujours sur le qui-vive. D'où vient que tu es si fort sur le *qui-vive*? (Mariv.)

— La cérémonie est un continuel *qui-vive* (St-Evrem.)

QUIXOS-ET-MACAT. Géogr. Région de la Nouvelle-Grenade, ainsi nommée des peuplades indigènes qui forment presque toute sa population. 400 kilom. sur 200. Ch.-l. Macas en Sevilla-del-Oro.

QUOAILLE. s. f. (pr. *koa-ye*). Comm. Laine grossière de la queue des moutons.

QUOAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *koa-yé*; du lat. *cauda*, queue). Il ne s'emploie qu'à la troisième personne du singulier et du pluriel. *Il quoaille, ils quoaillent*. Manég. Se dit d'un cheval qui remue perpétuellement la queue quand on le monte ou quand on le panse. Ce cheval a pris l'habitude de quoailler.

QUOCOLO. s. m. Minér. Pierre qui se convertit en verre par l'action d'un feu très-vif.

QUODLIBÉTAIRE. adj. f. (du lat. *quod*, ce que; *libet*, il plaît). Hist. littér. Ne s'emploie que dans cette locution, *Question quodlibétaire*, question minutieuse, sur laquelle on exerçait les jeunes étudiants en théologie, en philosophie et en médecine.

QUODLIBÉTAIRE ou **QUODLIBÉTIQUE** s. f. Scolast. Thèse sur toutes les parties d'une science.

QUOGELO. s. m. Erpét. Lézard d'Afrique, à écailles très-pointues. On croit que ce prétendu lézard est le pangolin à longue queue.

QUOI. Pronom relat. ou conj. (du lat. *quid*,

quelle chose. Ce pronom tient quelquefois lieu du pronom relatif *lequel, laquelle*, tant au singulier qu'au pluriel, lorsqu'il est précédé d'une préposition. Il ne se dit que des choses. Ce sont choses à quoi vous ne prenez pas garde. Il n'y a rien sur quoi l'on ait tant disputé. C'était la seule chose à quoi ils distinguaient les catholiques des luthériens. (Volt.) Ce n'est pas le bonheur après quoi je soupire. (Mol.) Ce monarque doit s'occuper du détail en *quoi* consiste la liberté civile. (J.-J. Rouss.)

Ah! combien ces moments, de *quoi* vous me flattez,
Alors pour mon supplice auraient d'éternités!
(Corneille.)

Voltaire a dit, à l'occasion de ces vers : « Remarquez qu'on ne peut pas dire : Ces moments de *quoi* vous me flattez; cela n'est pas français; il faut dire : Ces moments *dont* vous me flattez. »

— On peut dire également, *A quoi sert? De quoi vous plaignez-vous?* ou *Que sert? Que vous plaignez-vous?* A *quoi* servent des cérémonies et tout l'attirail lugubre qu'on fait paraître à un mourant dans ses derniers moments? (Montesq.) De *quoi* nous a servi d'adorer la vertu? (Volt.) Mais *que* sert un long règne, à moins qu'il ne soit beau? (Boursault.)

— Absol. Quelle chose. Quoi de plus heureux que ce qui vous arrive? Sur quoi en étiez-vous là? De quoi est-il question? Voilà de quoi je voulais vous parler. A quoi pensez-vous? A quoi vous occupez-vous? Il y a dans cette affaire je ne sais quoi que je n'entends pas. Dites-moi en quoi je puis vous servir. *Quoi* de plus grand que de voir l'homme tenir pour ainsi dire sans cesse son âme entre ses mains? (Mass.) *Quoi* de plus doux en effet que de pouvoir compter qu'il n'est pas un moment dans la journée où les âmes affligées ne lèvent pour nous les mains au ciel, et ne bénissent le jour qui nous vit naître? (Id.) Elle résolut de cultiver avec son esclave un petit coin de terre, afin de se procurer de *quoi* vivre. (B. de St-P.) Mais à quoi auraient abouti tant de qualités héroïques, si Dieu ne l'avait éclairé? (Fléch.) Sur *quoi* prétendez-vous que Dieu doive se relâcher en votre faveur? (Mass.) De *quoi* n'est pas capable un cœur que la jalousie noircit et envenime? (Id.) De *quoi* n'est pas capable une amante insensée. (Piron.) Les sentiers des méchants sont si ténébreux; ils ne savent pas contre *quoi* ils se heurtent. (Genoude.) A *quoi* bon persister dans ses idées, lorsque tout change autour de vous? (Goethe.) Sans Dieu, sans l'âme immortelle, le plus habile philosophe ne peut nous dire à quoi est bon l'univers. (Boiste.)

— *Il a manqué à son ami, à son bienfaiteur, en quoi il est doublement coupable.* En cela il est doublement coupable.

— *C'est en quoi vous vous trompez.* C'est en cela que vous vous trompez.

— *Il n'y a pas de quoi me remercier.* Il n'y a pas un sujet suffisant de me faire des remerciements.

— *Donnez-moi de quoi écrire.* Donnez-moi ce qu'il faut pour écrire.

— *Nous avons de quoi vivre, de quoi nous amuser.* Nous avons ce qu'il faut pour vivre, pour nous amuser.

— Pop. *Avoir de quoi.* Avoir de l'argent, être dans l'aisance. C'est un homme qui a de quoi. Il est pauvre, et, jusqu'aux livres de son étude, s'en passe, faute de *quoi*. (Ste-Beuve.)

Ami, dis-moi, que vaut-il mieux avoir
De beaucoup de bien ou beaucoup de savoir?
— Je n'en sais rien, mais les savants je voi
Faire la cour à ceux qui ont de *quoi*. (St-Gelais.)

— On dit aussi, *j'écrirais volontiers si j'avais de quoi*, c'est-à-dire, si j'avais de quoi écrire. Un désir sans savoir *quoi*. (J.-J. Rousseau.)

— La Boétie a employé *le de quoi* pour Action de posséder du bien. Les courtisans voient que le *de quoi* rend les hommes sujets à la cruauté du tyran que les biens; qu'il n'y a aucun crime envers lui digne de mort que le de *quoi*.

— Pal. *Quoi faisant, en quoi faisant.* En faisant laquelle chose. L'arrêt l'a condamné à payer et à vider ses mains, quoi faisant, il en sera valablement déchargé.

— *Je ne sais quoi*, ou substantiv. *un je ne sais quoi.* Se dit d'une qualité, d'un sentiment indéfinissable. Un je ne sais quoi, ce je ne sais quoi qui charme, qui séduit. Je ne sais quoi m'avertissait que je devais me défier de lui. Il trouvait je ne sais *quoi* de vain, de faible et de bas dans cette hauteur démesurée. (Fén.) Il (le corps) devient un je ne sais *quoi* qui n'a plus de nom dans aucune langue. (Boss.) La France le vit alors accompli par ces derniers traits, et avec ce je ne sais *quoi* d'achevé que les malheurs ajoutent aux grandes vertus. (Id.) Il y a dans tous les arts un je ne sais *quoi* qu'il est bien difficile d'attraper. (Volt.) Il est des personnes à qui l'on ne résiste pas, et qui portent avec elles l'ascendant de je ne sais *quoi*. Mme de Puysieux.) Je trouve je ne sais *quoi* d'aimable et d'attrayant dans cette sagesse qui me dés de. (J.-J. Rouss.) Il y a je ne sais *quoi* de noble dans cette honnête simplicité. (Fléch.)

— Fam. *Comme quoi.* Comment. Prouvez moi comme quoi il se trompe.

— *Quoi que.* Quelque chose que. Quoi qu'il en soit. Quoi qu'il en soit. Quoi que vous fassiez. Quoi que vous disiez.

. . . *Quoi qu'on fasse*
Rien ne change un tempérament. (La Fontaine.)

— *Quoi que ce soit, quoi que ce fût.* Quelque chose que ce soit, que ce fût. Il se met toujours au masculin singulier avec ou sans négation, et dans tous les rapports possibles. *Quoi* que ce puisse être, j'en tiendrai le secret. (Planche.) *Quoi* que ce soit qu'elle dise, elle ne me persuadera pas. (Gir.-Duviv.) Ceux qui ne s'occupent à *quoi* que ce soit me paraissent bien méprisables. (Id.) Quelque mérite que l'on ait, on ne peut, si l'on n'a ni bonheur ni protection, réussir à *quoi* que ce soit. (Gérard.) *Quoi* que ce soit qu'on veuille persuader, il faut avoir égard à la personne à qui on veut. (Pasc.)

— *Quoi qu'il en soit.* Quelque conclusion que l'on en tire. *Quoi* qu'il en soit, l'Écriture sainte nous enseigne tantôt que la gloire est le partage de l'humble de cœur, tantôt que l'humilité est un présage infaillible de la gloire qui la doit suivre. (Fléch.) *Quoi* qu'il en soit, le temps emporte jusqu'à la force et à la ferveur de la piété. (Id.) *Quoi* qu'il en soit, nous ne pouvons pas douter que les plantes de la lune ne portent des fleurs faites autrement que les nôtres, puisque leurs pétales sont des réverbères du soleil. (B. de St-P.)

Jamais un lourdaud, *quoi* qu'il fasse,
Ne saurait passer pour galant. (La Font.)

Quoi que vous présumiez de la voix populaire,
Par de secrets rayons le ciel parfois l'éclaire.
(Corneille.)

— *Quoi* s'emploie quelquefois comme, exclamation, pour exprimer l'étonnement, l'indignation, etc. Quoi! vous avez fait cette imprudence! Quoi donc! vous m'osez braver en face! Mais *quoi!* oublié-je mon triste sujet? et comment accordé-je ici le souvenir de ces joyeuses solennités avec cet appareil de cérémonies funèbres? (Fléch.) *Quoi!* vos faveurs vous font des esclaves, et les bienfaits de Dieu ne lui feraient que des ingrats et des rebelles! (Mass.) *Quoi!* le traître sur vous porte ses mains hardies! (Rac.) *Quoi!* déjà votre foi s'affaiblit et s'étonne! (Id.) *Quoi!* vous pouvez vous taire en ce péril extrême! (Id.) Après avoir obtenu ce après quoi j'avais soupiré le plus, on se dit : *Quoi!* c'est là le bonheur! (Boiste.) *Quoi!* ce n'est que cela? dit le désir satisfait. (Id.) *Quoi!* cousine, personne ne t'est venu rendre visite? (Mol.)

Qu'elle vive! mais *quoi!* peu jaloux de ma gloire,
Dois-je au superbe Achille accorder la victoire?
(Racine.)

— On y ajoute quelquefois l'interjection *eh*. Eh quoi! vous n'êtes pas encore parti! Eh *quoi!* tandis que celui que son rang et sa naissance établissent dépositaire de l'autorité publique se renfermait dans l'enceinte d'un petit nombre de devoirs pieux et secrets, les soins publics seraient abandonnés, et les peuples seraient comme des brebis sans pasteur. (Mass.) Eh *quoi!* de votre erreur rien ne peut vous tirer? (Rac.)

— *Quoi* peut se répéter.

Quoi! pour noyer les Grecs et leurs mille vaisseaux,
Mer, tu n'ouvriras pas des abîmes nouveaux!
Quoi! lorsque les chassant du port qui les recèle,
L'Aulide aura vomi leur flotte criminelle,
Les vents, les mêmes vents, si longtemps accusés,
Ne te couvriront pas de ses vaisseaux brisés!
(Racine.)

— *Quoi* se prend aussi substantiv. Les quand, les quoi. Les *quoi* pleuvent de tous côtés. (Volt.)

QUOIMEAU. s. m. Ornith. Nom vulgaire du petit butor.

QUOIMIO. s. m. Hortic. Variété de fraise.

QUOIQUE. Conj. (du lat. *quamquam*). Cette conjonction régit toujours le subjonctif. Encore que, bien que. Quoiqu'il soit pauvre, il est honnête homme. Il revint, quoiqu'il l'eût maltraité. Quoiqu'il relève de maladie, et qu'il soit encore très-faible, il a voulu se mettre en route. Arrêtons nos yeux sur un vieillard qui aurait blanchi dans les vanités de la terre, *quoique* l'on me montre ses cheveux gris, *quoique* l'on m'en compte ses longues années, je soutiens que sa vie ne peut être longue. (Boss.) *Quoique* Dieu et la nature aient fait tous les hommes égaux en les formant d'une même boue, la vanité humaine ne peut souffrir cette égalité. (Id.) *Quoiqu'il* n'y ait point devant Dieu de différence de personne ou de condition, l'Écriture nous enseigne pourtant qu'il a des soins particuliers de ceux qu'il porte sur son trône. (Fléch.) *Quoiqu'il* n'y ait rien de si naturel à l'homme que d'aimer et de connaître la vérité, il n'y a rien qu'il aime moins et qu'il cherche moins à connaître. (Id.) Le sang dont vous êtes sortis, *quoique* plus illustre aux yeux des hommes, ne coule-t-il pas de la même source empoisonnée qui a infecté tout le genre humain? (Mass.) *Quoique* l'Évangile propose à tous la même doctrine, il ne propose pas à tous les mêmes règles. (Id.)

Quoiqu'il vous reste à peine une faible lumière,
Mon âme chez les morts descendra la première.
(Racine.)

— On sous-entend quelquefois le verbe être. Quoique peu riche, il est généreux. Les nègres, *quoique* fort superstitieux, changent souvent de dieux et de religion. (B. de St-P.) *Quoique* très-malheureux, il est rare qu'on le soit assez pour ne pas pouvoir faire des heureux. (Boiste.)

Et les fils de ce roi,
Quoique nés de mon sang, sont étranger pour moi.
(Racine.)

— *Quoique* signifiant *Quelque chose que*, s'écrit en deux mots. *Quoi* que vous écriviez, évitez la bassesse. (Boil.) *Quoi* qu'on dise, un âne ne deviendra qu'un âne. (Grozelier. V. [illegible])

— *Quoi que* paraît dur en vers. L'Académie l'a blâmé autrefois dans ce vers de Corneille : Et *quoi que* mon amour ait sur moi de pouvoir. Cette critique n'a pas empêché Voltaire de dire : *Quoi* que la voix du ciel ordonne de Séide. Boileau a dit aussi :

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, *quoi* qu'il fasse, un méchant écrivain.
(Boileau.)

— *Quoique* ne s'unit pas ordinairement à des participes présents ou à des participes passés. Ainsi, au lieu de : Quoique n'ayant pu le voir, quoique accoutumés à commettre des excès, on dit mieux : Quoiqu'il n'ait pu le voir, quoiqu'ils soient accoutumés à commettre des excès.

— *Quoique* n'admet l'élision que devant *il, elle, on, un.* Quoiqu'il soit homme de bien, quoiqu'elle soit riche, quoiqu'on le sache, quoiqu'un homme m'en ait prévenu.

QUOJA. Géogr. Royaume de Guinée, sur la côte de Sierra-Leone, 70 kilom. de long.

QUOLEM. s. m. Gramm. hébr. Un des points voyelles; il vaut un *o* long.

QUOLIBET. s. m. (pr. *ko-li-bè*; des mots lat. *quod libet*, ce qui plaît, tout ce qui vient à la bouche. Ce mot vient, dit-on, de la théologie scolastique, où l'on proposait des problèmes plus curieux qu'utiles, et qu'on appelait *quodlibétiques*. On était si persuadé que c'étaient autant d'impertinences, que l'on a retenu le mot *quolibet* pour signifier Quelque chose le sot et de ridicule). Façon de parler basse et triviale, qui renferme ordinairement une mauvaise plaisanterie. Les pointes, les équivoques, les trivialités, les turlupinades, les calembours, les jeux de mots de toute espèce, se confondent sous la dénomination de quolibets. Méchant quolibet. Quolibet des halles. Ne parler que par quolibets. Il croit dire de bons mots, mais il ne dit que des quolibets. Diseur, faiseur de quolibets. Les *quolibets* sont les bons mots du petit peuple et des mauvais plaisants. (Gall.) De *quolibets* d'amour votre tête est remplie. (Mol.)

Il ne vous dira point de ces *quolibets* fades
Qui ne sont de bons mots que pour les goûts malades.
(Boursault.)

— Il paraît que ce mot était encore nouveau du temps de La Bruyère, qui le met en italique. Cependant, dans *l'Amphitryon* de Molière, Mercure dit à Sosie :

Non, l'ami, ce n'est que pour rire,
Je réponds à tes *quolibets*.

— Depuis que notre langue est devenue raisonnable, elle hait encore plus les quolibets que les proverbes. Car enfin les proverbes sont des sentences où le vrai se trouve, et qui ont quelque chose de simple et de naturel, mais les quolibets ne sont à proprement parler que de misérables pointes, qui ne portent d'ordinaire sur rien. Ce sont des allusions grossières, froides, insipides. Telles sont les suivantes : Où est monsieur? *Il est sur ses pieds, il est dans sa chemise.* Ou avez-vous dîné? *Sous le nez.* Brûlez votre chemise, et vous n'aurez pas de mal *dedans*, en parlant à une personne qui a mal aux dents. *La fortune lui a tourné le dos*, en parlant d'une personne contrefaite. Un capitaine, qui avait été barbier, partant pour aller au siége d'une ville, quelqu'un dit : Si l'on *rase* la ville, il pourra être employé avec succès.

— Lorsqu'il s'agit d'un quolibet ancien et déjà connu, il faut que l'emploi en soit ingénieux et extraordinaire, afin qu'il puisse faire en quelque sorte oublier sa trivialité. Nous citerons comme un quolibet placé avec esprit, quoique bas et trivial, celui qui se trouve dans le dernier vers du Songe de Patrix. *Je suis sur mon fumier comme toi sur le tien.*

QUOLIBÉTAIRE. adj. des 2 g. Qui est relatif au quolibet; qui est subtil. On fait remonter l'origine de ce mot à la scolastique. Il est certain que dans les écoles de théologie, au moyen-âge, il se traitait des questions dites *quolibétaires*, sorte de gymnastique pour l'esprit, qui soutenait à son choix le pour et le contre. On en vint à de telles subtilités, à des preuves si puériles de thèses si ridicules, que le mot quolibet n'a pas disparu avec les questions *quolibétaires*, il est resté frappé de flétrissure à peu près dans toutes ses acceptions. (Trav.)

QUOLIBÉTIER ou **QUOLIBÉTISTE.** s. m. Crit. Diseur de quolibets. *Quolibetier* a été employé par Racine. Ces deux mots sont peu usités.

QUOLIBÉTIQUE. adj. des 2 g. Crit. Fécond en quolibets. Mettre M. Descartes dans les enfers, tandis qu'il est au delà des cieux, n'est-ce pas, pour m'exprimer dans le style *quolibétique* de notre ami Molière (dans le *Mariage forcé*), *aberrare toto cœlo?* (Daniel.)

QUONIN. Myth. chin. Divinité domestique des Chinois, à laquelle ils attribuent le soin de ce qui concerne le ménage et les productions de la terre. On représente ordinairement à ses côtés deux enfants, l'un a les mains jointes, et l'autre tient une coupe.

QUOQUARD. s. m. S'est dit pour Glorieux sans sujet.

QUOQUIUM. (pr. *ko-ku-iomm*). Myth. jap. Divinité japonaise de l'ordre des Camis et des Fotoques; c'est le patron de la secte des Xintas.

QUOT. s. m. S'est dit pour Quotité.

— Anc. cout. *Droit de quot.* Taille imposée pour payer les messiers ou gardes des moissons et des vignes, à raison de la valeur des propriétés de chacun.

QUOTE. adj. (du lat. *quotus*, combien). Il ne s'emploie plus que dans le substantif composé *quote-part*.

QUOTE-PART. s. f. (du lat. *quotus*, combien, et du fr. *part*). Quotité numérique que chacun doit donner, soit en argent, soit en nature, pour sa part, dans la distribution faite entre plusieurs pour parvenir à une collecte, à un produit total. Devoir, payer tant pour sa quote-part. Il lui revient tant pour sa quote-part. Si nous voyons toutes ces *quotes-parts* exigées pour le maintien de la force publique se fondre entre les mains des concessionnaires qui les perçoivent. (Rayn.)

QUOTIDIEN, ENNE. adj. (ét. lat., *quot*, autant que; *dies*, jour). De chaque jour. Il ne s'emploie guère que dans les expressions suivantes.

— *Journal quotidien, feuille quotidienne.* Journal, gazette qui paraît tous les jours.

— Pathol. *Fièvre quotidienne.* Fièvre qui revient tous les jours, à la même heure, avec la même durée et la même intensité. || *Fièvre quotidienne double.* Celle dont les accès se reproduisent deux fois chaque jour. || *Type quotidien.* Marche particulière à quelques fièvres intermittentes ou autres affections périodiques, dont les phénomènes se reproduisent chaque jour de la même manière.

— Fig. Soit au physique, soit au moral, vous devez un tribut *quotidien* à la douleur. (Boiste.) C'est ainsi que le pauvre homme défendait ses hyperboles *quotidiennes*. (Scarr.)

— Dans l'Oraison dominicale, *notre pain quotidien*. Notre nourriture de chaque jour. || Ce qui suffit à nos besoins journaliers.

— Fig. et fam. *C'est son pain quotidien.* Se dit d'une chose qui est ordinaire à quelqu'un, dont il use tous les jours, qu'il fait tous les jours ou très-souvent. Il est méchant, la médisance est son pain quotidien. Les journaux sont, depuis six lustres, le pain *quotidien* des esprits. (Boiste.) C'est le pain *quotidien* de la pédanterie. (Régnier.)

— Prov. *Mieux vaut soupe quotidienne que grand gala dimanche, et jeûner la semaine.*

— Syn. comp. QUOTIDIEN, JOURNALIER, DIURNE. *Quotidien* diffère de *journalier* en ce que le premier revient chaque jour sans en occuper toute la durée. Ce qui est *journalier* se répète communément tous les jours et varie de même; il peut en occuper ou ne pas en occuper toute la durée. Ce qui est *diurne* revient chaque jour et en occupe toute la durée. || QUOTIDIEN, JOURNALIER. Ces deux mots ont, selon leur étymologie, la même signification, mais ils ne s'emploient pas indifféremment. On dit une *fièvre quotidienne*; on dirait mal, une fièvre *journalière*. Il semble que notre pain *quotidien* soit un mot consacré dans l'Oraison dominicale, notre pain de chaque jour n'est pas adopté. Pain *journalier* ne se dit pas mieux que fièvre *journalière*; mais on dit le mouvement *journalier* du ciel, la révolution *journalière* du premier mobile, et non pas le mouvement *quotidien*, la révolution *quotidienne*. On dit aussi l'expérience *journalière*. Homme *journalier* et armes *journalières*, se disent, mais seulement au figuré.

QUOTIDIEN. s. m. S'est dit, dans certains chapitres, des distributions manuelles et des petits émoluments.

QUOTIDIENNEMENT. adv. Tous les jours. Les religieux sont *quotidiennement* exhortés à bien faire et fuir péché. (Triomphe de la noble dame.)

QUOTIDIENNETÉ. s. f. Néol. État de ce qui se reproduit tous les jours. Quotidienneté d'un journal.

— État d'un acte, d'une habitude qui se renouvelle tous les jours.

QUOTIENT. s. m. (pr. *ko-cian*, du lat. *quoties*, combien de fois). Arithm. Nombre qui résulte de la division d'un nombre par un autre. Il exprime combien de fois le dividende est contenu dans le diviseur. Le quotient du nombre douze divisé par trois est quatre; et celui du même nombre divisé par quatre est trois. Quand le dividende ne contient pas un nombre de fois juste le diviseur, le quotient est alors fractionnaire. On conçoit que le quotient multiplié par le diviseur doit toujours reproduire le dividende.

QUOTITÉ. s. f. (du lat. *quoties*, combien de fois). Somme fixe à laquelle monte chaque quote-part. Payer sa quotité.

— *Impôt de quotité.* Celui par lequel on détermine immédiatement ce que chaque personne doit payer.

— Féod. *Quotité du cens.* Somme à laquelle montait le cens dû par un vassal à son seigneur. || Se dit maintenant, en matière électorale, de la somme nécessaire pour exercer des droits politiques. La quotité du cens nécessaire pour être électeur, pour être éligible.

— Dr. *Légataire d'une quotité.* Celui auquel un défunt a légué un tiers, un quart, un dixième, en un mot, une partie aliquote de sa succession. || *Quotité disponible* ou *portion disponible.* La portion de bien dont la loi permet de disposer par donation ou testament, dans certaines circonstances.

QUOTTEMENT. s. m. Techn. Action de quotter. || Ses effets.

QUOTTER. v. n. 1re conj. (du lat. *quot*, combien). Techn. Se dit de la position d'une dent de roue qui porte sur l'engrenage.

R s. m. ou f. La dix-huitième lettre de notre alphabet, et la quatorzième des consonnes. Cette lettre est du genre masculin, quand, d'après la nouvelle épellation, on prononce *re*. Elle est du féminin, au contraire, quand, d'après l'ancienne épellation, on prononce *ère*, prononciation qui, pour le dire en passant, ne rend nullement le son naturel de cette lettre.

— De tous les sons articulés, le *R* est celui qui se fait le plus sentir par la nature même de son articulation. Il faut observer, en effet, qu'elle n'est pas simple comme celle des autres consonnes, mais répétée plusieurs fois, et au moins triple. Vous faut-il, par exemple, proférer distinctement et dans sa plénitude cette syllabe *Re*, fort brève en apparence? Vous êtes obligé malgré vous de dire *Rrre*, et par conséquent de la multiplier. Le nombre même de cette multiplication est indéfini; il ne dépend pas de vous de le fixer. C'est l'effet de la qualité du mouvement dont la langue est pour lors agitée, du mouvement vibratif qui, une fois imprimé à un corps quelconque, le fait aller et venir, sans qu'on puisse déterminer le nombre des vibrations qu'il éprouvera. La consonne *r* est donc le signe représentatif d'une articulation linguale, qui est le résultat d'une vibration très-vive de la langue dans toute sa longueur. Elle est du nombre des lettres que l'on nomme liquides, parce qu'elle se lie aisément avec les consonnes muettes dans une même syllabe, comme on voit dans *branche*, *crainte*, *France*, *grandeur*, *travail*, etc.

L'*r* en roulant approche, et, tournant à souhait,
Reproduit le bruit sourd du rapide rouet,
Elle rend, d'un seul trait, le cours d'une rivière,
La course d'un torrent, le fracas du tonnerre. (Pis.)

— Au jugement des hommes les plus compétents en pareille matière, le *r* est une des lettres les plus difficiles à prononcer. Les anciens appelaient le *r* une lettre canine, parce que les chiens semblent souvent la prononcer en grondant ou en aboyant.

— Le *r* articulé a la propriété d'adoucir presque toutes les voyelles, et de communiquer le son ouvert à l'*e* et aux voyelles qui le représentent.

— Au commencement et au milieu des mots le *r* s'articule toujours, comme dans *redoutable*, *registre*, *métrologie*, *mètre*, *perdre*, etc. Les liaisons de la lettre *r* sont presque toujours d'une extrême douceur; mais dans une foule de cas cette consonne ne se fait point sentir dans la prononciation.

— Le redoublement de la lettre *r* se fait toujours sentir dans la prononciation, et ce redoublement n'est pas sans agrément dans la conversation, outre qu'il contribue à la variété du langage; *irrégulier*, *irresponsable*, *irrévérence*, etc., excepté *irriter* et ses dérivés. ‖ Dans les noms propres on ne prononce ordinairement qu'un *r*. Cependant quelques personnes font sentir le redoublement dans *Burrhus*, *Pyrrha*, *Pyrrhus*, *pyrrhique*, mais non dans *Pyrrhon*, *pyrrhoniens*. ‖ Les mots isolés soumis au redoublement de la lettre *r* sont: 1° les futurs et les conditionnels des verbes *mourir*, *acquérir*, *requérir*, *courir* et ses dérivés; 2° les mots *aberration*, *concurrence*, *concurrent*, *occurrence*, *errement*, *erreur*, *erroné*, *interrègne*, *horreur*, *horrible*, *terreur*, *terrible*, *torrent*, *narration*, *errer*, *abhorrer*. Toutefois nous ferons remarquer que quelques-uns de ces mots n'admettent le redoublement que dans le discours soutenu.

— La lettre *r* s'articule à la fin des mots, excepté: 1° dans les infinitifs en *er*, comme *aimer*, *chanter*, *danser*, *penser*, *changer*, etc.; 2° dans les mots de plusieurs syllabes terminés en *ier* et en *yer*, tels que *bachelier*, *jardinier*, *chevalier*, *soulier*, *foyer*, *volontiers*, *premier*, *dernier*, etc.; 3° dans les mots en *cher* et en *ger* de plusieurs syllabes, comme *archer*, *boucher*, *bûcher*, *clocher*, *gaucher*, *rocher*, *berger*, *danger*, *boulanger*, *horloger*, etc. ‖ Le *r* ne s'articule pas dans les noms propres français en *ier* et en *yer*, en *cher* et en *ger*, tels sont *Dacier*, *Fléchier*, *Gerbier*, *Noirmoutier*, *Verdier*, *Viviers*, *Desnoyers*, *Boyer*, *Angers*, *Boucher*, *Roger*, *Béranger*. ‖ *Alger* se prononce aussi *Algé*, parce que ce nom nous est familier depuis longtemps. ‖ Le *r* se fait sentir dans les monosyllabes en *ier*, *cher* et *ger*, tels que *hier*, *fier*, *tiers*, *cher*, *Cher*, *Thiers*, *Ger*, *Gers*. ‖ Il s'articule également dans *Eucher*, *Fréher*, *Suger*, *Auger*, *Niger*.

— Toute autre terminaison que celle des infinitifs en *er*, des polysyllabes en *ier*, en *cher* et en *ger*, fait sentir le *r*, excepté *monsieur* et *messieurs*, qu'on prononce *mossieu*, *messieu*. ‖ Le *r* se perd aussi dans *gars*, qu'on prononce *gâ*.

— Dans le discours soutenu, et surtout dans les vers, le *r* final des infinitifs en *er* peut très-bien se lier avec la voyelle d'un mot suivant; l'*e* qui précède prend alors le son ouvert, comme dans, *Il faut respecter et chérir la vertu*, *il voulait aller attaquer l'ennemi*, qu'on prononce *il faut respectè-r-et chérir la vertu*, *il voulait allè-r-attaqué l'ennemi*. Dans la conversation ces sortes de liaisons seraient affectées et ridicules. ‖ Les adjectifs en *er* se lient à la voyelle d'un substantif suivant, d'après l'accord invariable de ces deux parties du discours, comme dans *un premier amour*, *un dernier adieu*, *un singulier événement*, *un entier abandon*, *un léger effort*. Il faut dire, même dans la conversation, *un premiè-r-amour*, *un derniè-r-adieu*, *un singuliè-r-événement*, *un entiè-r-abandon*, *un légè-r-effort*. ‖ Quant aux substantifs, ils ne sont susceptibles d'aucune liaison avec un mot suivant. *L'étranger est en fuite, et le Juif est soumis*. (Rac.) *Le meunier à ces mots connaît son ignorance*. (La Font.) Il serait tout à fait ridicule de prononcer, *L'étrangè-r-est en fuite*, *le meuniè-r-à ces mots*. Il faut dire, *l'étrangé est en fuite*, *le meunié à ces mots*. La même remarque s'applique à l'adjectif *meurtrier*, dans *au lieu! meurtrier abandonner ses frères*. (Rac.), parce que cet adjectif n'est pas suivi d'un substantif. ‖ Si l'on ajoute le *s* du pluriel aux adjectifs et autres équivalents, cette lettre suffisant à la liaison, le *r* devient muet. *De légers efforts*, *nos premiers amis*, *vos derniers engagements*, prononcez *de légé-z-efforts*, *nos premié-z-amis*, etc.

— *Rh* n'a point d'autre articulation que celle du *r* simple: *rhume*, *rhumatisme*, *rhétorique*, *rhéteur*, *rhythme*, *rhubarbe*, etc.

— Cette lettre a donné lieu à une foule de jeux de mots. En voici un entre autres. Je suis bien rusée, disait une femme au marquis de Bièvre. — Ah! madame, c'est sûrement une *r* que vous vous donnez.

— Pris numéralement *R* valait à Rome 80, avec un trait au-dessus, il valait 80,000. Chez les Grecs *R* avec l'accent dessus, valait 100, avec l'accent dessous, il valait 100,000.

— Dans le commerce, *R* s'emploie comme abréviation avec plusieurs significations différentes. *R* est pour *reçu*. *R*, pour *recto*. ‖ Dans les ordonnances de médecin, *r* signifie *recipe*, prenez.

— Liturg. *R̸* est l'abréviation de *répons*.

— Sur les monnaies, la lettre *R* indique qu'elles ont été frappées à Orléans.

RA s. m. Gramm. Nom d'une des consonnes fortes du sixième ordre, c'est-à-dire de l'ordre des semi-voyelles ou liquides, dans l'alphabet sanscrit, et qui correspond à notre *r*. ‖ C'est aussi la huitième lettre de l'alphabet arménien, la dixième de l'alphabet arabe, et la douzième de l'alphabet turc. ‖ Signe numérique de 200.

RA. s. m. Mus. milit. Onomatopée destinée à désigner les coups de baguettes donnés sur la caisse, de manière à former un roulement très bref. Le pied gauche doit tomber avec le *ra* (Compl. de l'Acad.)

RAAB Géogr. Rivière de l'empire d'Autriche, qui prend sa source dans la Basse-Styrie et se jette dans le Danube. ‖ Comitat de Hongrie, entre ceux de [illegible], d'Eisenbourg, de Westprim, [illegible] Komorn, 77,000 hab. [illegible] Javarin, petite ville épiscopale, [illegible] située à 56 kilom. de [illegible] hab.

RAAGDAER. s. m. [illegible] en Perse. V. RADAR.

RAAGDAERIE s. f. [illegible] en Perse pour être prot[illegible] chemins.

RAAMIR. v. a. et n. 2e conj. Anc. cout. Racheter. ‖ Alléguer une excuse en justice.

RABAB. s. m. Musiq. Instrument de musique à cordes dont se servent les Arabes. On dit aussi *rebab*, et par corruption *rehab*.

RABÂCHAGE. s. m. Défaut des personnes qui reviennent sans cesse et sans nécessité sur ce qu'elles ont dit. Le vrai moyen d'éviter *rabâchage*, c'est d'oublier le passé, pour s'occuper que du présent ou de l'avenir. Buff.

— Redites fastidieuses. Tout ce qu'il dit n'est que du rabâchage, n'est qu'un [illegible]age

Un éternel rabâchage. Un insupportable rabâcharge.

RABACHE. s. f. Espèce de vêtement nommé plus tard *haut-de-chausses*. Vieux et inusité.

RABÂCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Rabâcher. S'empl. adjectiv. Discours sans cesse rabâchés. Cette histoire m'a été rabâchée vingt fois.

RABÂCHER. v. n. 1re conj. (rad. *bas*; anciennement on écrivait *rabuscher*, *rabasser*, proprement revenir en bas, ou du gr. ῥαβάζειν, faire du bruit). Revenir souvent et inutilement sur ce qu'on a dit. Il ne fait que rabâcher. *Rabâcher* est le faible ordinaire des femmes d'un certain âge. (Sall.)

— S'emploie quelquefois activement. Rabâcher toujours les mêmes choses. Rabâcher cinquante fois la même chose.

— SE RABÂCHER. v. pron. Être rabâché. Les mêmes choses ne peuvent se rabâcher cinquante fois.

RABÂCHERIE. s. f. (rad. *rabâcher*). Discours, écrit plein d'inutilités et de répétitions fatigantes. Une rabâcherie continuelle. Ce ne sont que des rabâcheries. Cet homme est insupportable avec ses éternelles rabâcheries. Ce ne sont que des *rabâcheries* continuelles. (J.-J. Rouss.) Je me souviens d'avoir jadis rencontré sur mon chemin cette question de l'origine du mal, et de l'avoir effleurée : bon jeune homme et qui me paraissez bien né, vous n'aurez point lu ces *rabâcheries*; moi je les ai oubliées, et nous avons très-bien fait tous deux. (J.-J. Rouss.)

RABÂCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui rabâche. C'est un vieux rabâcheur. Un ennuyeux rabâcheur. Une insupportable rabâcheuse. On ose à Genève parler de patrie et de vertu, sans passer pour *rabâcheur*. (J.-J. Rouss.)

— adjectiv. La passion et l'erreur sont *rabâcheuses*; elles redisent la même chose depuis la création. (Boiste.) Omiss. de l'Académie et de Landais.

RABADIAUX. s. m. pl. Ornith. Nom sous lequel on désigne, en Flandre, les pinsons qu'on a privés de la vue, afin de les rendre chanteurs infatigables, lorsqu'on s'en sert comme appelants pour attirer dans les piéges les oiseaux sauvages de la même espèce.

RABAILLET. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de la crécerelle.

RABAIS. s. m. (pr. *ra-bè*; rad. *bas*). Diminution de prix et de valeur. Un grand rabais. Beaucoup de rabais. Il y aura bien du rabais. Un rabais considérable.

— Diminution de prix de toutes sortes de denrées et de marchandises. Vendre des marchandises au rabais. Donner, mettre une chose au rabais. Faire un rabais. Faire un rabais de tant. Obtenir un rabais. Livres vendus au rabais.

— Remise dont on convient pour payer une somme avant l'échéance du payement. Si vous voulez me faire un rabais, je vous payerai comptant.

— Admin. Mode d'adjudication qui a lieu lorsque le concours entre les soumissionnaires est ouvert sur la diminution de la mise à prix des ouvrages. Cette mise à prix peut être une somme d'argent sur une concession de tarif. Dans ce dernier cas, le rabais peut porter soit sur la durée, soit sur la quotité du tarif. Celui qui demande le moindre prix, tout en satisfaisant d'ailleurs aux garanties exigées par le cahier des charges, est déclaré adjudicataire. Adjudication d'une entreprise par voie de rabais. L'adjudication au rabais est très-usitée dans les ponts et chaussées.

— Fig. *Mettre au rabais*. Rabaisser une personne ou une chose, ne pas l'apprécier à sa juste valeur, en parler désavantageusement. Lorsqu'on met les places à l'enchère, on met l'honneur, la liberté, les vertus au *rabais*. (Boiste.) Il faut prendre cette exagération poétique à son juste *rabais*. (St-Evrem.) S'il échappe à ma plume quelque terme trop affirmatif, il faut prendre mes expressions au *rabais*. (Id.)

— *Se donner au rabais*. Se prostituer. A mesure que les années d'une fille se multiplient, son mérite diminue, et elle est contrainte de se donner au *rabais*. (Bell.)

— Fig. *On adjuge ordinairement les corrections au rabais*. C'est-à-dire à celui qui rétablit d'autant mieux le sens de l'auteur qu'il change moins de lettres dans son texte.

— *Rabais des monnaies*. Diminution faite par le gouvernement sur la valeur pour laquelle la monnaie a cours. Les pièces de six francs et de trois livres ont subi un rabais.

— Loc. prov. *Il y a bien du charbon de rabais*. Il y a bien à rabattre, il y a bien du mécompte.

RABAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rabaisser. S'empl. adjectiv. Mérite trop rabaissé.

— *Rabaissé par*. Combien, avec tant de supériorité à tous égards, un homme est *rabaissé* par un moment de faiblesse! (J.-J. Rouss.)

— *Rabaissé vers*. Il est des âmes uniquement *rabaissées* vers les plaisirs terrestres, et qui se dissipent dans des jouissances corporelles. (Virey.)

RABAISSEMENT. s. m. (rad. *rabais*). Ce qui fait qu'une chose diminue de prix. Le rabaissement des monnaies. Le rabaissement de la contribution foncière. Peu usité dans ce sens.

— Fig. Action de rabaisser, d'humilier, de ravaler. Le rabaissement est injuste. Ils connaissent le mépris qu'on fait de ces choses, et l'état de *rabaissement* où l'on met les personnes. (Port-Royal.)

RABAISSER. v. a. 1re conj. Mettre plus bas, abaisser davantage, abaisser avec effort ou redoublement d'action. Rabaisser un tableau. Rabaisser une corniche. Rabaisser le fer de son ennemi. On *rabaisse* ce qui est beaucoup trop élevé. (Lav.)

— Diminuer. Rabaisser le prix. Rabaisser les tailles. Rabaisser le taux. Rabaisser les monnaies.

— Fig. Réprimer. Rabaisser l'orgueil. Rabaisser la vanité. Rabaisser les prétentions de quelqu'un. Platon *rabaissait* la vanité insensée d'Alcibiade. (Dac.)

— Déprécier, dénigrer, estimer au-dessous de la valeur. Rabaisser le mérite. Rabaisser les talents. En *rabaissant* ainsi ma réputation, il voulait, par l'éclat d'une vertu austère, s'ouvrir le chemin à la royauté. (Fén.) Il cherchait à *rabaisser* la générosité de ses ennemis. (Id.) Aurez-vous plus de mérite quand vous aurez *rabaissé* celui de vos rivaux? (Pell.)

> Détestant ses rigueurs, *rabaissant* ses attraits,
> Je défiais ses yeux de me tromper jamais. (Rac.)

> J'ai peut-être avec trop de chaleur
> *Rabaissé* ses présents ou blâmé sa douleur. (Id.)

— Avilir, humilier, ravaler; placer quelqu'un au-dessous du rang qu'il doit occuper. L'égoïsme *rabaisse* l'homme. (Boiste.) Certaines gens qui, ne pouvant satisfaire leur ambition en se faisant grands, tâchent de satisfaire leur malignité en *rabaissant* ceux qui le sont. (Nic.) Le désir que nous faisons paraître de nous relever, nous *rabaisse* aux yeux des autres. (Id.) L'envie ne pouvant s'élever jusqu'au mérite, pour s'égaler à lui, tâche de le *rabaisser*. (Boil.)

> En plaçant un pupitre on croit nous *rabaisser*;
> Mon bras seul sans latin saura le renverser. (Boil.)

> Vous avez vu cent fois nos soldats en courroux
> Porter en murmurant leurs aigles devant vous,
> Honteux de *rabaisser*, par cet indigne usage,
> Les héros dont encor elles portent l'image. (Rac.)

— *Rabaisser la voix*. Élever moins la voix, parler moins haut. Rabaissez un peu votre voix, vous pourriez incommoder le malade.

— Prov. et fig. *Rabaisser le caquet de quelqu'un, à quelqu'un*. Confondre par ses paroles, faire taire par autorité une personne qui parle mal à propos ou insolemment. ‖ On dit à peu près dans le même sens, *Rabaisser le ton de quelqu'un, faire rabaisser le ton à quelqu'un*. Il parle un peu trop insolemment, je lui ferai bien rabaisser le ton.

— *Rabaisser son vol*. Voler plus bas. Cet oiseau a rabaissé son vol.

— Jard. Diminuer la longueur d'un arbre, d'une branche.

— Rel. Couper, du côté de la gouttière, les cartons de la couverture d'un livre.

— Manég. *Rabaisser les hanches du cheval*. Asseoir un cheval disposé à s'élever sur les jarrets, ou à marcher et à travailler sur les épaules.

— SE RABAISSER. v. pron. Être rabaissé, pouvoir être rabaissé. Ce tableau, cette corniche ne peut se rabaisser davantage.

— Fig. S'abaisser, s'humilier. En voulant s'élever souvent on se *rabaisse*. (Boiste.) Personne n'a mieux pratiqué que vous cet art obligeant, qui fait qu'on se *rabaisse* sans se dégrader, et qui accorde si heureusement la liberté avec le respect. (Fléch.)

— S'abaisser, s'humilier réciproquement. Des amis, des amants, des époux se *rabaissent* en se plaignant l'un de l'autre. (Boiste.)

— Manég. *Se rabaisser* se dit du cheval qui n'a pas assez de force pour continuer ses courbettes aussi élevées qu'il les a commencées.

RABAN. s. m. Mar. Bouts de cordage de différentes espèces et de différentes longueurs, employés à faire divers amarrages. ‖ *Rabans de faux, d'envergure, de têtière*. Ceux qui servent à attacher par plusieurs points le côté d'une voile à la vergue qui doit la porter. ‖ *Rabans d'empointure*. Ceux qui lient les coins supérieurs d'une voile à sa vergue. ‖ *Rabans d'empointure de ris*. Ceux qu'on attache aux pattes de ris, et qui servent à rapprocher de la vergue les points latéraux d'une voile. ‖ *Rabans de sabord*. Ceux qui servent à maintenir fermes les mantelets de sabord. ‖ *Raban de hamac*. Cordage avec lequel on lie un hamac détendu, dans le sens de sa longueur. ‖ *Rabans de volée*. Ceux qui tiennent fixée contre la muraille intérieure d'un bâtiment la volée des canons qui sont à la serre. ‖ *Rabans de ferlage*. Larges tresses plates d'un fil caret, avec lesquelles on serre étroitement sur une vergue tous les plis d'une voile retroussée. ‖ *Rabans des barres du cabestan*. Ceux qui par un gros temps servent à maintenir les barres en place lorsqu'elles sont montées. ‖ *Rabans de barres du gouvernail*. Ceux avec lesquels on fixe la roue tribord et bâbord.

— Pêch. Corde qu'on attache par une extrémité à la tête d'un filet dormant, et par l'autre à une pierre qu'on enfouit dans le sable.

RABAN MAUR (Rabanus Maurus). Moine savant et éclairé, puis archevêque de Mayence, ville où il était né vers 776, mort à Winfeld le 4 février 856. Il fut à la fois philosophe, astronome, orateur et poëte.

RABANA. s. f. Bot. Nom de la moutarde des champs, dans les Deux-Sèvres.

RABANEL. s. m. Bot. Nom donné à une espèce de séneve.

RABANÉ, ÉE. part. pass. du v. Rabaner. S'emploie adjectiv. Voiles rabanées. Canons rabannés.

RABANER. v. a. 1re conj. Mar. Serrer avec un raban. ‖ Lier une voile sur sa vergue avec les rabans.

— Les dictionnaires ne sont pas d'accord sur l'orthographe de ce mot. Les uns l'écrivent *rabanner*; les autres *rabanter*; d'autres enfin *rabaner*. Cette dernière forme nous paraît préférable.

RABANISTE. s. m. Barbarisme forgé à plaisir par Boiste. V. RABATISTE.

RABANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rabanter. V. RABANE.

RABANTER. v. a. 1re conj. Mar. V. RABANER.

RABASTENS. Géogr. Ville de France (Hautes-Pyrénées), arrond. de Tarbes; 1374 hab. ‖ Ville de France (Tarn), sur le Tarn, arrond. de Gaillac; 6,966 hab.

RABAT. s. m. (pr. *ra-ba*). Partie de l'habillement des ecclésiastiques, consistant en un morceau de toile noire qui descend sur la poitrine, divisé en deux portions oblongues et bordées de blanc. Faiseuses de rabats. Grand, petit rabat. Empeser des rabats. Autrefois les gens de robe portaient des rabats. Les membres de certaines congrégations portent des rabats blancs.

> Le cœur d'un prêtre est toujours satisfait,
> Si les plaisirs que son *rabat* condamne
> Sont enlevés au séculier profane. (Voltaire.)

> En amour on est Achille,
> Quand on porte un *rabat*. (***.)

— Anc. cost. Col de toile garni de dentelles, ou même sans garnitures, qui laissait le cou des hommes tout à fait à découvert.

— Anc. cout. *Rabat en issue de cour*. Droit que devait payer au greffe la partie qui comparaissait seulement à l'issue de l'audience, et qui demandait que le défaut prononcé contre elle fût rabattu.

— Chass. *Chasse au rabat*. Chasse où l'on va la nuit pousser le gibier, soit avec des chiens, soit à coups de pierres, pour rabattre le gibier, qu'on pousse du côté de grands filets qu'on a tendus entre des arbres.

— Cir. Morceau de grosse toile que le blanchisseur de cire place sur le tour ou tourillon de la grêloire, à quelque distance, afin de rabattre ce qui s'élève de la baignoire pendant que la grêloire tourne.

— Fauc. *Lâcher le rabat*. Lâcher l'autour après la première secousse.

— Fleur artif. Feuilles d'une fleur qui, tombant à côté des feuilles supérieures, forment comme une sorte de rabat. Les balsamines, les iris ont des rabats.

— Jeux. Bout du toit d'un jeu de longue paume, qui sert à rejeter la balle. Être au rabat. Tenir le rabat. ‖ Par extens. Coup qui vient du rabat. Jouer le rabat. ‖ Au jeu de quilles, le coup que le joueur joue de l'endroit où sa boule s'est arrêtée. Se dit par opposition à *venue*. Faire deux quilles de venue et quatre de rabat.

— Luth. Pièce de peau triangulaire qui, dans les soufflets d'orgue, assemble les éclisses par leur bout étroit, les unes avec les autres.

— Techn. Sable argileux aggloméré en masses, et qui forme des bancs assez considérables aux environs des carrières de marbre de la Belgique. Cette matière est exploitée pour l'usage des marbriers, qui s'appliquent à dégrossir le marbre, après l'avoir dressé, et avant de le polir et de le lustrer.

RABAT. Géogr. Ville de l'empire du Maroc, vis-à-vis de Salé, avec un port sur l'Océan Atlantique; 25,000 âmes. On lui donne aussi le nom de *Nouveau-Salé*.

RABAT. 3e pers. sing. du prés. de l'indic. du v. Rabattre, et qui entre dans la formation des deux noms composés ci-après.

— RABAT-JOIE. s. m. Sujet de chagrin qui vient troubler l'état de joie où l'on était. Cette triste nouvelle fut un grand rabat-joie pour lui. Je suis affligée de cette néphrétique qui accable ce pauvre homme à tout moment; point de jours sûrs; c'est un *rabat-joie* continuel. (Mme de Sévigné.)

— Fam. Personne triste, ou ennemie de la joie des autres. C'est un rabat-joie. Ce sont des rabat-joie.

> Ah! voici *Rabat-joie*;
> Avec ses vérités il s'en va tout gâter. (Destouches.)

— adjectiv. *Rabat-joie*. Grondeur, sévère, rébarbatif, jaloux de la joie et du plaisir des autres. Un père rabat-joie. Merci à votre esprit maladif, *rabat-joie*. (Mont.) L'esprit de l'homme est *rabat-joie* et trouble-fête. (Charron.)

— Ce mot est familier dans toutes ses acceptions.

— RABAT-JOUR. s. m. Crépuscule du jour, soirée.

RABATEAU. s. m. Techn. Morceau de chapeau ou de cuir appliqué contre une meule, au-dessus de l'auge, pour empêcher l'eau de sauter au visage de l'ouvrier.

— Malgré M. Landais, qui veut qu'on écrive *rabat-eau* en deux mots, nous pensons qu'il vaut mieux écrire, avec l'Académie, *rabateau*, afin de pouvoir former régulièrement le pluriel *rabateaux*.

RABATH-AMMON. Géogr. anc. Ville de Judée, ancienne capitale des Ammonites, à l'E. du Jourdain. Elle fut nommée plus tard *Philadelphie*.

RABATISTE. s. m. (rad. *rabat*). Celui qui porte le rabat.

— C'est à tort qu'on indique aussi *rabaniste*; ce mot ne répond à rien; c'est un véritable barbarisme.

RABATTAGE. s. m. Cout. Ce qu'on diminue sur le prix en faveur du prompt payement.

— Techn. Action de dégager la laine qu'on peigne des nœuds ou bourrons qu'elle peut avoir.

RABATTEMENT. s. m. (rad. *rabattre*). Vieux mot qui s'est dit pour Rabais, déduction.

— Anc. jurispr. *Rabattement de décret*. Droit que le parlement de Toulouse accordait, en certains cas, au débiteur dont les immeubles avaient été adjugés par décret : il pouvait les recouvrer, en remboursant à l'adjudicataire le prix, ainsi que les frais et loyaux coûts que celui-ci avait payés.

RABATTOIRE. s. m. Techn. Outil dont on se sert pour tailler les ardoises. ‖ Outil qu'on emploie pour rabattre les bords d'une pièce d'ouvrage quelconque.

— Boiste et Landais écrivent *rabattoir*.

RABATTRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je rabats, tu rabats, il rabat, nous rabattons, vous rabattez, ils rabattent. Je rabattais. J'ai rabattu. Je rabattis, nous rabattîmes. Je rabattrai. Je rabattrais. Rabats, rabattons, rabattez. Que je rabatte. Que je rabattisse, que nous rabattissions. Rabattant. Rabattu.* Rabaisser, faire descendre. Rabattre ses cheveux sur son front. Le vent rabat la fumée.

— Diminuer, retrancher de la valeur d'une chose, et du prix qu'on en demande. Rabattre de son prix. Combien en voulez-vous rabattre? N'en rien rabattre. N'en pas rabattre un sou.

— Se dit au sens moral. Rabattre de l'estime qu'on avait pour quelqu'un. Il y a beaucoup à rabattre de ce qu'il dit. En rabattre moitié, de moitié, la moitié.

— Fam. *J'en rabats beaucoup*. Se dit d'une personne qui a donné lieu de l'estimer moins qu'on ne faisait auparavant.

— *N'en vouloir rien rabattre*. Ne rien vouloir diminuer de ses prétentions.

— Fig. Abaisser, réprimer. Rabattre l'orgueil, la hauteur, le ton, la fierté de quelqu'un.

— Manég. Le cavalier rabat l'impétuosité d'un cheval lorsqu'il parvient à le subjuguer.

— Aplatir. Rabattre les plis, les coutures d'un habit, d'une robe.

— Loc. prov. *Rabattre les coutures à quelqu'un*. Le frapper sur le dos ou sur les épaules.

— Fam. *Rabattre le caquet à quelqu'un, lui rabattre son caquet*. V. RABAISSER.

— Fig. et fam. *Rabattre les coups*. Adoucir, apaiser. Se dit des gens aigris les uns contre les autres. ‖ Se dit aussi des bons offices qu'on rend auprès d'un homme puissant à quelqu'un contre qui il était prévenu. Le ministre était fort irrité contre lui, et on a eu bien de la peine à *rabattre* les coups. (Acad.)

— Agric. *Rabattre les avoines*. Faire passer un rouleau sur les avoines déjà levées, pour aplanir la terre. ‖ *Rabattre les ornières, les sillons*. Les remplir de la terre qui s'est levée au bord. ‖ *Rabattre un arbre*. Le couper de manière qu'il ne soit plus aussi élevé. ‖ *Rabattre une branche*. Tailler plus court que de coutume. On se sert de cette expression lorsqu'il s'agit de couper les branches d'un arbre déjà vieux, que l'on se propose de rajeunir. ‖ *Rabattre les billons*. Aplanir les billons d'une terre labourée. ‖ *Rabattre la terre*. L'aplanir.

— Boutonn. Couper en biseau, avec une langue de serpent, la sertissure d'un bouton.

— Chass. *Rabattre le gibier*. Battre la campagne, pour rassembler le gibier dans l'endroit où sont les chasseurs.

— Clout. Former la tête d'un clou.

— Escr. *Rabattre un coup*. Le détourner, le rompre en rabaissant le fer de son ennemi.

— Fil. d'or. Faire passer sur la rochette le fil d'or qui est sur la bobine.

— Jeux. *Rabattre à la longue paume*. Renvoyer la balle à la partie adverse, le plus près de terre qu'il est possible.

— Jurispr. *Rabattre un défaut*. Se dit, lorsque à l'audience, le juge révoque le défaut qu'il avait donné contre une des parties, faute par elle d'avoir comparu.

— Manég. *Rabattre les courbettes*. Se dit du mouvement des courbettes où le cheval porte à terre ses deux pieds de derrière. Il rabat bien ou avec grâce, quand ses deux pieds de derrière portent à terre en même temps.

— Marbr. Dégrossir le marbre.

— Maréchal. Se dit de l'action du maréchal qui frappe sur le fer rouge qu'il forge. ‖ *Rabattre en premier*. Se dit lorsqu'il y a trois frappeurs à l'enclume. ‖ *Rabattre en second*. Se dit lorsqu'il y en a quatre. ‖ *Rabattre court*. Frapper le plus promptement possible après le premier frappeur.

— Orfèvr. [illegible] et rendre insensible les

côtés trop vives et trop marquées que le traçoir et le perçoir ont faites sur un champ, ce qui s'exé ute avec un planoir.

— Serrur. Effacer à petits coups de marteau toutes les inégalités que les grands coups ont pu laisser.

— Tann. Mettre les peaux dans un plain-mort, de huit en huit jours, pour les ramollir.

— Teint. Corriger une couleur trop vive.

— RABATTRE v. n. Quitter un chemin et se détourner tout d'un coup pour passer dans un autre. Rabattre à main droite. Il faut rabattre par tel endroit.

— v. pron. Etre rabattu, pouvoir être rabattu. Les coutures se rabattent avec un fer chaud.

— Se remettre dans un endroit, s'y retirer. Les perdrix se sont rabattues dans cette pièce de blé.

— Retomber. La fumée se rabat.

— Faire retomber. Un col de chemise qui se rabat sur les épaules.

— Quitter tout d'un coup la route qu'on tenait, pour se porter dans une autre. L'armée, après divers mouvements, se rabattit sur telle place.

— Fig. Changer tout à coup de propos. Après avoir parlé quelque temps de choses indifférentes, il se rabattit sur la politique.

— Se borner, se restreindre. Après avoir exigé telles et telles conditions, il se rabattit à demander simplement que....

RABATTU, UE. part. pass. du v. Rabattre. S'empl. adjectiv. Plis rabattus. Coutures rabattues. Col rabattu. Sa fierté est un peu rabattue.

— *Rabattu par.* Cette suite des empires, à la considerer plus humainement, a de grandes utilités, principalement pour les princes, puisque l'arrogance, compagne ordinaire d'une condition si éminente, est si fortement *rabattue* par ce spectacle. (Boss.)

— Prov. *Tout compté, tout rabattu; tout bien compté et rabattu.* Tout bien examiné.

— Bot. *Rameaux rabattus.* Qui pendent vers la terre. ‖ *Feuilles rabattues.* Se dit des feuilles pennées dont le pétiole s'élève et les folioles s'abaissent en tournant sur elles-mêmes, de sorte que, quoique pendantes, elles s'appliquent par leur face superieure. ‖ Se dit aussi des feuilles dont l'extrémité est tournée vers la terre.

— *Epée rabattue.* Epée qui n'a ni pointe ni tranchant.

— Jeux. *Dames rabattues.* Sorte de jeu qu'on joue sur le tablier d'un trictrac, avec les dés et les dames.

RABATTUE. s. f. Mar. Un des étages situés au-dessus du plat-bord d'un grand bâtiment. C'est à tort que Boiste écrit *rabatue.*

RABAUT (Jean-Paul, dit Rabaut de St-Etienne). Avocat, homme de lettres et ministre protestant, né à Nimes, en avril 1743, mort sur l'échafaud le 5 décembre 1793.

RABBANISME. Hist. relig. Doctrine d'une partie des Juifs qui sont opposés aux Caraïtes. Les partisans du *rabbanisme* s'en tenaient à la tradition qui leur venait de leurs pères. (Compl. de l'Acad.)

RABBANISTE. s. m. Hist. relig. Se dit de ceux des Juifs qui ont adopté les traditions des pharisiens nommés *rabbanim.* Il ne faut pas confondre absolument les rabbanistes avec les rabbinistes.

RABBATH-MOAB. Géogr. anc. Capitale du pays des Moabites, à l'E. du lac Asphaltite.

RABBI s. m. Hist. jud. Lorsque le mot *rabbin* précède immédiatement le nom d'un docteur juif, on supprime le *n* final, et l'on retranche aussi l'article. Je ne suis point du sentiment de *rabbi* Aben-Ezra sur ce mot du Pentateuque. On doit toujours dire *rabbi*, en adressant la parole à un rabbin. Que dites-vous, *rabbi*, de cette interprétation? (Acad.)

RABBIN. s. m. (de l'hébr. *rab*, maître; *rabbi*, mon maître; c'est une abréviation de *rabbinou*, notre maître). Titre des savants juifs, équivalent à celui de docteur, et qui ne se donnait qu'à l'homme vraiment versé dans l'Ecriture et les lois des Juifs. Ce titre s'est donné plus tard à toute personne lettrée; mais on entend surtout par *rabbin* les écrivains juifs anciens qui ont commenté et expliqué la Bible, ou qui ont écrit sur des sujets de la religion juive.

— Aujourd'hui on appelle *rabbins*, les docteurs du culte judaïque placés à la tête des communautés; ils sont reconnus et institués par l'Etat, qui, en France et en Belgique, leur accorde un traitement. Leurs fonctions sont de prêcher, de bénir les mariages, etc.

— *Grand rabbin.* Le chef d'une synagogue ou d'un consistoire israélite.

RABBINAGE. s. m. Étude qu'on fait des livres des rabbins. C'est un homme qui passe sa vie dans le *rabbinage.* (Acad.) Ce mot ne se dit guère que par une sorte de dérision et de dénigrement.

RABBINAT. s. m. (pr. *ra-bi-na*; rad. *rabbin*). Dignité, fonctions de rabbin. En Allemagne, on n'admet au *rabbinat* que des hommes d'un savoir éprouvé. (Cahen.) Il serait utile que les jeunes israélites qui se destinent au *rabbinat* publiassent des thèses sur la philologie et l'archéologie judaïques. (Id.)

RABBINIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux rabbins, qui est particulier aux rabbins. Caractères rabbiniques. Interprétation rabbinique. Ecoles rabbiniques. Langue rabbinique. Ecriture rabbinique. Science rabbinique. Les Juifs écrivent quelquefois leur langue vulgaire en caractères *rabbiniques.* (Acad.) Quant au Coran, ce qui s'y trouve de saint et de juste est emprunté presque mot pour mot de nos livres sacrés, le reste est une compilation *rabbinique.* (Chateaub.)

— *Langue rabbinique.* La langue hébraïque moderne, dans laquelle ont écrit les rabbins d'Espagne, de Portugal, d'Italie et d'Allemagne. Les plus beaux monuments de la langue rabbinique sont la *Mischna* et les ouvrages de Malmonide. Les caractères employés pour l'écrire dérivent de l'ancien caractère hébreu. La langue rabbinique n'est autre chose que la langue arabe perfectionnée par les rabbins. Elle s'est formée dans les écoles d'Espagne où les rabbins, exilés par les Arabes de Babylone, siége d'écoles rabbiniques célèbres, trouvèrent ces derniers occupés de recherches sur la langue arabe. A leur exemple, ils voulurent aussi consacrer leurs soins à l'hébreu; mais l'ancienne langue de la Bible ne leur suffit plus, et ils l'enrichirent considérablement. La langue rabbinique fut bientôt cultivée en Espagne, en France, en Italie, en Portugal et en Allemagne.

— *Ecole rabbinique.* Ecole dont l'objet est de former les rabbins pour les sept circonscriptions de la France.

— Philol. *Caractères rabbiniques.* Dénomination donnée aux caractères [illegible] des Hébreux.

RABBINISME. s. m. Ensemble de la doctrine des rabbins, système religieux des rabbins. Un homme versé dans le rabbinisme.

RABBINISTE. s. m. Celui qui suit la doctrine des rabbins ou qui étudie leurs livres

RABBOTH. s. m. Philol. sacr. Commentaire allégorique sur les cinq livres de Moïse.

RABDOCHLOÉ. s. f. Bot. V. RHABDOCHLOÉ.

RABDOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥάβδος, verge; εἶδος, forme). Anat. Qui ressemble à une verge ou baguette. Les anciens anatomistes avaient donné fort improprement ce nom à la suture sagittale, qu'ils avaient comparée à une verge. V. SAGITTALE.

RABDOLOGIE. s. f. (ét. gr., ῥάβδος, verge, baguette; λόγος, discours, parole). Espèce d'arithmétique qui consiste à faire des calculs par le moyen de petites baguettes sur lesquelles sont écrits les nombres simples.

RABDOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la rabdologie.

RABDOMANCIE. s. f. (ét. gr., ῥάβδος, verge, baguette; μαντεία, divination). Sc. occul. Prétendue divination qui se faisait avec une baguette et de plusieurs manières différentes.

— Se dit particulièrement d'un moyen par lequel on prétend découvrir les sources, les mines, les trésors enfouis, etc., en tenant par les deux bouts une baguette de coudrier, qui tourne à l'approche de l'objet qu'on cherche.

RABDOMANCIEN, ENNE. adj. Qui concerne la rabdomancie.

RABDOMANT. s. m. (ét. gr., ῥάβδος, baguette; μάντις, devin). Qui exerce la rabdomancie. Il y eut toujours des *rabdomants* consultés et réussissant dans les villages. (Linguet.) Jacques Aymar, que l'on pourrait à bon droit nommer le prince des *rabdomants.* (Guyt. de Morv.)

RABDOPHORE. s. m. (ét. gr., ῥάβδος, baguette; φέρω, je porte). Antiq. Officier qui, chez les Grecs, était chargé de maintenir le bon ordre dans les jeux publics. Il portait une baguette pour marque distinctive.

RABDOPHORIE. s. f. Antiq. gr. Charge, fonctions de rabdophore; durée de cette charge.

RABE. s. m. S'est dit pour Gras de la jambe, mollet.

RABE. s. f. Bot. Nom de la carline à feuilles d'acanthe, dans les départements pyrénéens. On la mange en guise d'artichaut, d'où elle a aussi reçu le nom *d'artichaut sauvage.*

RABELAIS (François). Le plus philosophe des bouffons et le plus facétieux des philosophes, né à la Devinière, près de Chinon, en Touraine, vers 1483, mort en 1553. Il fut successivement cordelier, bénédictin et docteur en médecine. Le cardinal du Bellay l'emmena à Rome, le fit absoudre par le pape de la rupture de ses vœux, et lui fit donner le canonicat de Saint-Maur-les-Fossés avec la cure de Meudon. Ce fut l'écrivain le plus satirique de son temps. Sous le masque d'une grossière, mais vive et piquante allégorie, il attaque les moines et les grands dans son célèbre ouvrage intitulé la *Vie de Pantagruel et de Gargantua.*

— *Quart d'heure de Rabelais.* Moment de solder la carte ou de payer son écot. V. QUART.

RABELAISERIE. s. f. Critiq. Plaisanterie cynique, dans le genre de celles de Rabelais. Omiss. de Landais. M. de Thou reproche à Marnix, sieur de Sainte-Aldegonde, d'avoir mis la religion en *rabelaiseries.* (Noël.)

RABELAISIEN, ENNE adj. Littér. Qui appartient à Rabelais, qui est dans le goût, d'après la manière de Rabelais. Plaisanterie rabelaisienne.

— *Rire rabelaisien.* Rire moqueur et cynique.

— substantiv. Partisan de la philosophie de Rabelais, de sa doctrine, de sa manière. Un rabelaisien.

RABENER (Théoph.-Guill.). Satirique allemand, né au village de Wachau, près de Leipzig, le 17 septembre 1714, mort le 26 mars 1771.

RABÊTI, IE. part. pass. du v. Rabêtir. S'empl. adjectiv. Enfant rabêti. Jeune fille rabêtie.

RABÊTIR. v. a. 2ᵉ conj. (rad. *bête*). Rendre bête, stupide. Rabêtir des enfants à force de les maltraiter. Une sévérité brutale *rabêtit* les enfants. (Boiste.)

— absol. On *rabêtit* pour tyranniser. (Boiste.)

— Devenir plus bête, plus stupide de jour en jour. Les peuples qui n'ont fait que secouer leurs chaînes sans les rompre *rabêtissent* dans le découragement. (Boiste.)

— SE RABÊTIR. v. pron. Devenir plus bête, plus stupide.

RABÊTISSANT. part. prés. du v. Rabêtir. Qui rabêtit. Il est invariable. Une personne rabêtissant de jour en jour.

RABETTE. s. f. Nom de la navette, de la rave et du navet, dans quelques localités.

RABIAU. s. m. Mar. Ce qui reste de vin ou d'eau-de-vie dans le vase qui a servi pour faire la distribution à une escouade.

RABIAUTER. v. n. 1ʳᵉ conj. (du lat. *rebibere*, boire de nouveau, ou *rebitare*, revenir sur une chose qu'on a quittée). Mar. Boire le rabiau.

RABIÉIQUE. adj. des 2 g. Méd. V. RABIQUE.

RABINE. s. f. Nom donné dans le Morbihan aux avenues en arbres de futaie.

— Cout. Espèce de bois qu'on n'émondait pas ordinairement.

— Agric. Variété de poire.

RABIOLLE ou **RABIOULE.** s. f. Bot. Noms donnés au chou-rave et à une variété de chou-navet.

— Boiste, Landais, etc., écrivent *rabiole.*

RABIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *rabies*, rage). Méd. Qui tient à la rage, qui en est l'effet ou la cause. Virus rabique.

RABIRIUS. Architecte romain, qu'une épigramme de Martial a fait connaître comme ayant travaillé sous le règne de Domitien, pour lequel il construisit entre autres, sur le mont Palatin, un palais dont on voit encore quelques restes.

RABIROLLE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de l'hirondelle.

RÂBLE s. m. (du lat. *rapulum*, dim. de *rapum*, racine, petite rave, et par analogie petite queue). Partie de certains quadrupèdes qui s'étend depuis le bas des épaules jusqu'à la queue. Le râble d'un lapin. Le râble d'un lièvre.

— Par plaisant. *Avoir le râble épais.* Se dit des personnes qui sont fortes et robustes. Il a les épaules larges et le râble épais.

— Boulang. et pâtiss. Instrument de fer à long manche de bois, espèce de râteau qui sert à remuer les tisons, à manier facilement la braise dans le four, et à la retirer, ainsi que les cendres.

— Chim. Barre de fer en crochet, qu'on emploie pour remuer des substances que l'on calcine.

— Fact. d'orgues. Sorte de boîte sans fond servant pour couler le plomb ou l'étain fondu, dont on fait des tables pour fabriquer les tuyaux d'orgues.

— Mar. Pièce de bois droite, sur laquelle on cloue les bordages du fond, dans les bateaux plats.

— Plomb. Instrument de bois dans lequel les plombiers coulent les tables de plomb, afin de les rendre toutes égales.

RÂBLÉ, ÉE part. pass. du v. Râbler. S'empl. adjectiv. Passé au râble. Plâtre râblé.

RÂBLÉ, ÉE. adj. Qui a le râble épais. Par plaisanterie. Se dit d'un homme fort et robuste. C'est un propriétaire *râblé.* (L. Gozlan.)

— Syn. comp. RÂBLÉ, RÂBLU. Les dictionnaires et l'Académie même permettent d'employer ces mots l'un pour l'autre, comme s'ils pouvaient être synonymes. *Râblé* est un terme de manufacturier qui veut dire, suivant le cas, attisé, arrangé, en parlant du feu, ou nettoyé de son râble, en parlant du plâtre; au contraire *râblu* signifie gros et fort du dos et des reins; c'est un terme de chasse, qu'on applique quelquefois à la structure de l'homme.

RÂBLER. v. a. 1ʳᵉ conj. Techn. Remuer le feu avec un râble. ‖ Nettoyer le plâtre du charbon qui s'y trouve mêlé.

RÂBLOT. s. m. (dimin. de *râble*). Techn. Petit râble dont les boulangers se servent pour tisonner le feu.

RÂBLU, UE. adj. Qui a le râble épais, qui est bien fourni de râble. Un lièvre bien râblu.

— Par plaisanterie. Se dit d'un homme fort et robuste. C'est un gros garçon bien râblu.

— L'Académie prétend qu'on dit aussi *râblé.* V. RÂBLÉ.

RÂBLURE. s. f. (rad. *râble*). Mar. Cannelure triangulaire, creusée soit dans la quille, soit dans l'étrave et l'étambot d'un bâtiment, pour recevoir les clous des bordages. La profondeur de la *râblure* de la quille est réglée sur les trois quarts de l'épaisseur du bâbord. (Willaum.)

RABOBELINER. v. a. 1ʳᵉ conj. (de l'anc. fr. *bobelin*, dériv. du lat. *bobulinum*, *bobelinum*, bout de cuir à mettre aux souliers). S'est dit pour, Arranger d'une manière grossière, malproprement; raccommoder tant bien que mal; rapetasser.

RABOBELINEUR. s. m. S'est dit pour, Mauvais arrangeur.

— Fig. La plupart de ceux qui écrivent sont ou copistes ou abréviateurs, ou, si vous me permettez d'user de ce mot, *rabobelineurs* de livres. (E. Pasq.)

RABOBINER. v. a. 1ʳᵉ conj. S'est dit pour Rabobeliner, arranger tant bien que mal, rapetasser.

— Fig. Ils en rapporteront plus d'honneurs et de réputation que s'ils avaient recousu ou *rabobiné* je ne sais quelles vieilles rapetasseries de Virgile et de Cicéron. (Ronsard.)

RABONNI, IE. part. pass. du v. Rabonnir. S'empl. adjectiv. Vin rabonni. Liqueur rabonnie.

RABONNIR. v. a. 2ᵉ conj. (rad. *bon*). Rendre meilleur. Les bonnes caves rabonnissent le vin.

— Fig. Il faut laisser à la populace ses amusements. Il faut lui laisser son saint Rabonni qui *rabonnit* les mauvais maris, ou qui les fait mourir au bout de l'année. (Volt.)

— v. n. Devenir meilleur. Le vin rabonnit en bouteilles. Ce sens a vieilli.

— SE RABONNIR. v. pron. Devenir meilleur. Ce vin commence à se rabonnir depuis qu'il est en bouteilles.

RABORDÉ, ÉE. part. pass. du v. Raborder. S'empl. adject.

RABORDER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *bord*). Mar. Retourner un bordage qui était mal ajusté, l'employer d'une autre manière.

RABOT. s. m. (pr. *ra-bo*; du lat. *radulum*, formé de *à radendo bosco*). Outil de fer acéré, en forme de ciseau, ajusté dans un fût de bois, dont on se sert en menuiserie pour aplanir une pièce de bois et la rendre unie et comme polie Un petit rabot. Un grand rabot. Un rabot rond. Rabot à moulures. Rabot à plates-bandes. Rabot à élégir. Rabot étroit. Un lourd rabot. Le fût du rabot. Les joues du rabot. La lumière du rabot. Le fer du rabot. Rabots à replanir l'ivoire. Rabots à dresser le fer. Rabot-bouvet. Passer le rabot sur une planche. Donner un coup de rabot. Dresser, unir, polir une pièce de bois avec le rabot. Pousser des moulures au rabot. Faire mordre le rabot. Un rabot qui ne mord pas, qui mord trop. Le rabot sert à tous les ouvriers qui travaillent le bois. Le rabot simple est un parallélipipède ayant environ en longueur le double de sa base, fait en bois dur, le plus souvent en cormier. Le fût du *rabot* doit être pris dans du bois bien de fil. (Encycl.) Les joues du *rabot* ne doivent être ni trop épaisses ni trop minces. (Id.) Pour empêcher les *rabots* de bourrer, on a imaginé de supprimer les butoirs contre lesquels les coins s'appuient. (Id.)

— Fig. et fam. *Passer le rabot sur un ouvrage de poésie, de littérature, y donner un coup de rabot.* Le corriger, le polir. Reprendre cent fois le *rabot* et la lime. (Boil.)

N'exigez pas de lui qu'il polisse ses rimes,
Il ébrécherait trop de *rabots* et de limes (***)

— *Le Virgile au rabot.* Nom que les poëtes de son temps donnaient à Adam Billaut, connu sous le nom de Maître Adam, menuisier à Nevers, sous la fin du règne de Louis XIII.

— Agric. *Rabot des rais.* Instrument destiné à rabattre l'arête formée par la charrue lors du labour, et à aplanir la surface du sol entre les sillons.

— Cir. Râteau fait avec un chanteau de futaie fixé à un long manche.

— Constr. Espèce de pierre de liais rustique, dont on se sert pour paver certains lieux, pour faire les bordures des chaussées, pour paver les églises, les jeux de paume, et autres lieux publics.

— Écon. rur. et jard. Outil fort simple, formé par une planchette adaptée à un long manche, et dont les cultivateurs se servent pour ramasser en tas le grain épars, après qu'il a été battu sur l'aire ou dans la grange. Les jardiniers emploient le *rabot* pour unir la surface du terrain labouré et ratissé. (Morez.)

— Fonder. Fer tranchant qui fait partie du coupoir, et qui sert à enlever les parties des caractères d'imprimerie qu'on veut couper, et à les égaliser.

— Maçon. Instrument en bois, planche emmanchée dans un long manche, dont les maçons se servent pour remuer la chaux pendant qu'elle se détrempe. On s'en sert aussi pour pétrir le mortier.

— Marbr. Morceau de bois dur, servant à frotter le marbre.

— Miroit. et vitr. *Rabot de diamant.* Instrument dont les miroitiers et les vitriers se servent pour équarrir les glaces et couper les verres épais On lui donne ce nom, parce qu'un diamant en est la pièce principale.

— Pêch. Perche à peu près semblable à l'instrument dont en se sert pour [illegible] et détremper la chaux, [illegible] emploient pour troubler l'eau et pouvoir prendre plus facilement le poisson. L'ordonnance [illegible] défend de se servir de rabots pour troubler l'eau.

— Pyrot. Outil dont on se sert pour étendre la poudre au sortir du grainoir.

— Serrur. Outil qu'on emploie pour aplanir le fer et y former des moulures.

RABOTAGE, s. m. Action de raboter; résultat de cette action. Le rabotage des pièces de métal, dans les ateliers d'ajustage, se fait maintenant au moyen d'une machine; ce travail a remplacé le dressage en grand des faces du métal, qui se faisait auparavant à la lime et au burin. Omission des dictionnaires.

RABOTÉ, ÉE, part. pass. du v. Raboter. S'empl. adjectiv. Planche rabotée. Bois raboté. Parquet raboté.

RABOTER. v. a. 1re conj. Dresser, aplanir, rendre uni avec le rabot. Raboter une planche. Raboter un parquet. Du bois difficile à raboter.

— Fig. et fam. Retrancher, réformer, corriger, polir. Rabotez les vers de quelqu'un. Son poëme est terminé, il n'a plus qu'à *raboter* ses vers. (Acad.) Comment *raboter* à la fois la Henriade, mes tragédies, et toutes mes pièces? (Volt.)

— Absol. Ne faire que raboter. La pente ou coupe de la lumière varie selon l'idée et aussi selon la destination de l'outil. S'il doit *raboter* sur des bois noueux et de rebours, on tiendra la coupe plus droite. (Encycl.)

— Fig. Il y a bien à raboter dans cet ouvrage.

— Fig. et fam. *Il y a encore bien à raboter.* Se dit d'un jeune homme qui n'est pas encore formé, façonné pour le monde.

— Maréchal. Passer la râpe sur le sabot d'un cheval, pour le polir et le rendre uni. En parant le pied, on ne doit pas *raboter* plus haut que la rive des clous. (Cardini.) L'habitude qu'on a souvent de *raboter* tout le sabot, sous le prétexte de l'embellir, est très-nuisible à la corne. (Id.)

— C'est à tort que M. Landais au mot *raboteur* dit « celui qui *rabotte* », en doublant la lettre *t*. Ce verbe ne prend qu'un seul *t* dans toute sa conjugaison. *Je rabote, tu rabotes, il rabote*, etc.

— SE RABOTER. v. pron. Être raboté. Cette planche ne peut plus se raboter.

— Fig. Un poëte a dit en assez mauvais style:

Plus je me lime et plus je me *rabote*,
Je crois qu'avecque moi tout le monde radote.
(Régnier.)

Pour dire, Plus je me considère et plus je m'examine, je pense que tous les hommes sont fous comme moi.

RABOTEUR. s. m. Ouvrier qui se sert du rabot pour les huisseries, les cadres, les moulures, les marches d'escalier, etc.

RABOTEUSE. s. f. Erpét. et Ichthyol. Nom spécifique d'une tortue et d'une pastenague.

RABOTEUX, EUSE. adj. (rad. *rabot*; du lat. *rasposus*). Se dit d'un corps ou d'une surface présentant soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, des aspérites ou petites éminences plus ou moins rudes au toucher et visibles à l'œil, et semblables à celles d'une râpe. Des planches raboteuses. Des ais raboteux. Coquille raboteuse. Corselet raboteux. Polypier raboteux. Le cornouiller est raboteux. Il peut arriver que, par suite d'une affection pathologique, les surfaces naturellement polies deviennent *raboteuses*. (Richer.) De cette pénurie de linge, il s'ensuit que la peau s'encrasse, devient *raboteuse*, et perd de son élasticité, de sa souplesse. (Id.)

— Dont la superficie est inégale. Un pays raboteux. Un chemin raboteux. Une allée raboteuse. Le Maine est un pays raboteux. Les chemins des montagnes sont ordinairement raboteux.

— Fig. Grossier, rude, mal poli. Style raboteux. Vers raboteux. Phrase raboteuse. Si les ouvriers eux-mêmes avaient eu un peu de cette culture qui développe le goût naturel, ils auraient donné à leurs instruments et à leurs travaux des noms mieux façonnés et moins *raboteux*. (Augus.) Il restera quelques vers *raboteux*, cela ne fera pas mal au théâtre. (Volt.) Limez un peu plus votre style, il est trop *raboteux*. (Ablanc.) La science est bien *raboteuse* dans les écrits des pédants. (Gon.) En poésie, on ne doit jamais se servir de mots *raboteux*. (Volt.)

Sophocle enfin donnant l'essor à son génie,
Accrut encor la pompe, augmenta l'harmonie,
Intéressa le chœur dans toute l'action,
Des vers trop *raboteux* polit l'expression.
(Boileau.)

— Ichthyol. *Chabot raboteux*. Nom donné à un poisson qui est probablement le même que [illegible]

RABOTIER. s. m. Techn. Table marquée de sillons, dans lesquels le monnayeur arrange les carreaux l'un contre l'autre.

RABOUGRI, IE. part. pass. du v. Rabougrir. S'empl. adjectiv. Qui n'est pas parvenu à sa perfection et à sa juste grandeur. Un jeune land tout rabougri. Des arbres tout rabougris. Les arbres *rabougris* grossissent et même s'élèvent, mais c'est avec tant de lenteur, qu'il est jamais de l'intérêt du propriétaire de les conserver. (Baudrill.)

— Fig. Mal conformé, de petite taille et de mauvaise mine. Un petit homme rabougri. Une petite femme toute rabougrie. Voyez, parmi les filles de luxe, ces individus grêles, *rabougris*, sans énergie, sans cervelle, végétant dans la mollesse. (Virey.)

— Mar. Rapetissé, mal formé, soit en parlant de la construction du navire, soit de sa mâture, de ses voiles, de ses embarcations.

RABOUGRIR. v. n. 2e conj. Devenir rabougri; ne pas parvenir à sa perfection ni à sa grandeur naturelle; ne pas profiter. Les grandes gelées font rabougrir le jeune bois.

— SE RABOUGRIR. v. pron. Devenir rabougri. Quand les racines touchent le tuf, les arbres se *rabougrissent*. (Acad.)

RABOUGRISSEMENT. s. m. Etat d'une chose rabougrie. Le grand nombre de réserves n'a point prospéré et a occasionné le *rabougrissement* et la ruine des taillis. (Morog.) Omiss. des dictionn.

RABOUILLÈRE. s. f. (de l'angl. *rabbet*, lapin, lapine, d'où *rabbet-nest*, nid de lapin). Chass. Trou, terrier que creusent les lapins, dans les garennes, pour se dérober à la voracité des oiseaux de proie, ou y faire leurs petits. On écrit aussi *rabouillière*, et *rabollière*.

— Fig. Coin, recoin. Il n'y a *rabouillère* en tout mon corps où ce vin ne furète la soif. (Rab.) Vieux dans cette acception.

RABOULO. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la cuscute.

RABOUQUIN. s. m. Mus. Espèce de guitare à trois cordes des Hottentots.

RABOUTER. v. a. 1re conj. Remettre un os cassé, un membre démis. C'est un barbarisme, il faut dire *rebouter*, c'est-à-dire *bouter* de nouveau. On l'emploie également à tort dans le sens de Mettre bout à bout des morceaux d'étoffe. C'est *raboutir* ou *abouter* qu'il faut dire. V. RABOUTEUR.

— Serrur. Joindre deux bouts de fer par un ajustement.

RABOUTEUR. s. m. Celui qui remet un os cassé, un membre démis. Ce mot est tout simplement un barbarisme; il faut dire *rebouteur*. On le trouve cependant employé dans quelques ouvrages. Il est prévenu d'avoir exercé la profession de *rabouteur* dans son village. Vous ne savez peut-être pas au juste ce que c'est qu'un *rabouteur*. C'est un homme qui vous *raboute* une jambe cassée, comme un tisserand vous *raboute* un fil rompu; avec cette seule différence, peut-être, que le fil du tisserand marche, et que la jambe du *rabouteur* ne marche pas du tout. (Gaz. des Trib.) V. REBOUTEUR.

RABOUTI, IE. part. pass. du v. Raboutir. S'empl. adjectiv. Morceaux de drap raboutis.

RABOUTIR. v. a. 2e conj. (rad. *bout*). Mettre bout à bout. Raboutir deux morceaux de drap. Pop.

— SE RABOUTIR. v. pron. Être rabouti. Ces morceaux d'étoffe ne peuvent se raboutir.

RABRAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Rabraquer. S'empl. adjectiv.

RABRAQUER. v. a. 1re conj. Mar. Abraquer, embraquer de nouveau; reprendre un cordage qu'on tenait et qu'on avait momentanément cessé d'embraquer ou d'abraquer. Les matelots disent *rembraquer*.

RABROUÉ, ÉE. part. pass. du v. Rabrouer. S'empl. adjectiv. Un enfant rabroué par tout le monde.

RABROUÉE. s. f. S'est dit pour Brusquerie, reproche, injure. || *Jouer aux rabrouées*. Jouer sans argent et à la charge, en cas de perte, d'endurer quelques reproches plaisants.

RABROUER. v. a. 1re conj. (du gr. βρύζειν, murmurer, frémir). *Je rabroue, nous rabrouons, vous rabrouez. Je rabrouais, nous rabrouions, vous rabrouiez. Que je rabroue, que nous rabrouions, que vous rabrouiez*, etc. Repousser, rebuter quelqu'un avec rudesse. Si vous lui parlez de cela, il vous rabrouera terriblement, étrangement. Il rabroue les gens. Il rabroue tout le monde.

RABROUEUR, EUSE. adj. et s. (du lat. *reprobare*, désapprouver). S'est dit pour Qui répond avec brusquerie, avec rudesse. Brantôme dit que le connétable de Montmorency était un grand *rabroueur*.

RABUTIN (Roger de, comte de Bussy). V. BUSSY.

RABUTINADE. s. f. Trait d'esprit de Bussy Rabutin. Querelle de Rabutin, pour ne pas dire d'Allemand. J'étais tout près de vous faire une *rabutinade*, ma chère cousine, sur ce que je ne recevais pas la réponse que vous deviez à ma lettre du mois de janvier. (Bussy Rab.)

RABUTINAGE. s. m. Famille des Rabutin; parenté avec les Rabutin. Je ne vous dis point l'intérêt extrême que j'ai toujours pris à votre fortune, vous croiriez que ce serait le *rabutinage* qui en serait la cause. (Mme de Sév.)

RABUTINEMENT. adv. A la manière de Bussy-Rabutin. Hier au soir il me pria de lui prêter mon portrait, je le refusai *rabutinement*, et lui dis que je l'avais refusé à Mademoiselle. (Mme de Sév.)

RABUZE. s. f. Médec. vétér. Maladie des moutons.

RAC. Abréviation du mot Racine.

RAC. s. m. Conchyl. Coquille du Sénégal.

RACA. Mot syriaque qui signifie *vain*, *sans esprit*, *homme de rien*. C'était, chez les Hébreux, la plus grande marque de mépris. On le prononçait en crachant et en détournant la tête. Jésus-Christ dit, dans l'Évangile, que celui qui dira à son frère *raca* sera traduit devant le conseil, et condamné.

RACAGE. s. m. Mar. Rang ou collier formé par des pommes et des bigots en bois, percés pour passer dans un bout de filin qu'on nomme bâtard, et qui fait le tour du mât de hune qu'il embrasse comme dans un cercle, qui tient la vergue au mât, pour la faciliter, avec sa voile, à monter et à descendre le long du mât, sans s'en écarter. Racage d'une vergue de hune.

RACAHOUT. s. m. (pr. *ra-ka-ou*). Comm. Nom sous lequel on vend un mélange de fécule de pomme de terre, de glands doux et de racine du souchet rond, réduits en poudre et aromatisés avec la vanille. Les qualités de ce mélange, connu sous le nom de *racahout des Arabes*, sont plutôt nutritives que médicamenteuses.

RACAILLE. s. f. (pr. *ra-kâ-ye*; péjorat de *race*, mauvaise race, mauvaise engeance). La lie, le rebut du peuple, ce qu'il y a de plus vil et de plus méprisable dans la populace. Ce n'est que de la racaille. Il ne faut point se mêler avec de la racaille. Je ne veux point avoir affaire avec cette racaille. Je n'y vois noblesse qui vaille trois ou quatre qui nous échappent, et s'en vont nous abandonner; tout le reste n'est que *racaille* nécessiteuse, qui aime la guerre et le trouble. (Sat. Ménip.)

— Fig. En parlant des mauvais écrivains.

.... Puis en mes vers aiguisant un bon mot,
Affliger sans raison l'amour-propre d'un sot;
Des Cotins de mon temps poursuivre la *racaille*.
(Voltaire.)

— Fig. Toutes les choses de rebut. On a pris tout ce qu'il y avait de bon, et l'on n'a laissé que de la racaille, que la racaille. Il n'y a rien de curieux dans son cabinet; il n'y a que de la racaille.

RACAMBEAU. s. m. Mar. Anneau de fer qui fixe au mât la vergue d'une chaloupe.

RACAN (Honorat de Bueil, marquis de), Poëte français, ami et disciple de Malherbe, un des premiers membres de l'Académie française, né au château de la Roche-Racan, en Touraine, l'an 1589, mort en février 1670. Il a composé entre autres des *Bergeries*, recueil d'idylles qui ont de la vogue.

RACANETTE. s. f. Ornith. Nom que les chasseurs donnent à la sarcelle.

RACARIER ou **RACARIA**. s. m. Bot. Genre de plantes qui croît dans les forêts de la Guiane, et qui paraît se rapprocher beaucoup par son port du talisia. Les racariers sont des arbrisseaux qui s'élèvent à la hauteur de dix ou douze pieds. Leurs fruits, qui ont la grosseur et la forme d'un gland, renferment une amande verte qui a la saveur d'un pois vert. C'est à tort que M. Landais écrit *racarier*.

RACATES. s. m. pl. Hist. Anciens peuples qui habitaient entre le Danube et la Moravie.

RACAXIPE-VELITZLI. s. m. Myth. mex. Nom que les Mexicains donnaient à des sacrifices affreux qu'ils faisaient à leurs dieux dans de certaines fêtes, et qui consistaient à écorcher vifs plusieurs captifs.

RACCA ou **REHA**. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie (Diarbékir), à 100 kilom. S. d'Orfa, au confluent du Belès et de l'Euphrate. Elle fut fondée par Alexandre, sous le nom de *Nicephorium*.

RACCASTILLAGE. s. m. (rad. *accastillage*). Mar. Réparation dans quelques parties ou la totalité de l'accastillage d'un vaisseau.

RACCASTILLER. v. a. 1re conj. Mar. Travailler au radoub des œuvres mortes d'un vaisseau ou à la refonte de ses hauts. Raccastiller un vaisseau.

RACCOINTER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Retrouver quelqu'un; faire connaissance de nouveau. Un parent, un ami qu'avec plaisir à me *raccointer* et repratiquer en cette image. (Mont.)

RACCOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Raccoiser. S'empl. adjectiv. et signifie Apaisé, calmé. Remettons la partie, les choses nous sembleront autres, quand nous serons *raccoises* et refroidis. (Mont.) Inus.

RACCOISER. v. a. 1re conj. (rad. *coi*). Rendre calme.

— SE RACCOISER. v. pron. Se calmer. La rumeur commençant à se *raccoiser*. (Sat. Ménip.) Ce mot est aujourd'hui inusité.

RACCOLT. adj. m. (de l'ital. *raccolto*, ramassé). Equit. Vieux mot dont se servaient les anciens écuyers pour désigner un pas de côté ou raccourci.

RACCOMMODAGE. s. m. Action de raccommoder, de réparer, résultat de cette action. Le raccommodage d'un habit, d'une paire de bottes. Payer tant pour le raccommodage.

RACCOMMODÉ, ÉE. part. pass. du v. Raccommoder. S'empl. adjectiv. Robe raccommodée. Pantalon, habit raccommodé.

RACCOMMODEMENT. s. m. Réconciliation, renouvellement d'amitié. Opérer un raccommodement entre deux personnes brouillées. Travailler à un raccommodement. Dans les guerres civiles, le souverain doit toujours tenir les voies ouvertes à un *raccommodement* solide et de bonne foi. (Lloyd.)

Quoi! je ne serais plus grondé! quoi! mon amie,
Il faudrait renoncer aux *raccommodements*!
Ah! gardons-nous-en bien! Le bonheur des amants
N'existe qu'autant qu'il varie.
(Dusaulx.)

RACCOMMODER. v. a. 1re conj. Réparer, remettre en bon état. Raccommoder une maison, une muraille, un plancher. Raccommoder des portes, des fenêtres, une voiture, des pistolets, la selle d'un cheval. Raccommoder un habit, une chaussure, une robe. Faire raccommoder une montre. Ce n'est pas avec un bâton qu'on *raccommode* la vaisselle, ni avec des cris qu'on accorde un violon. (De Juss.) Eh bien, dit-il, je demande à votre éminence de faire *raccommoder* les planches de la charrette sur laquelle je conduis les patients à la potence. (Dict. hist.) Je veux qu'on *raccommode* ses chausses avant de faire des livres. (Mont.)

— Remettre dans un état plus convenable, plus propre, et plus selon la bienséance. Raccommoder ses cheveux, sa coiffure. Raccommoder un bonnet qui est tout chiffonné. Raccommoder une perruque, qui est de travers. Raccommoder un manteau qui est tout de côté.

— Réformer ce qu'il peut y avoir de mauvais. Il y a beaucoup, il y a trop à raccommoder dans ce discours. Il vaut mieux en faire un autre.

— Arranger, remettre en meilleur état. Raccommoder les affaires. Cet échec ne raccommodera pas ses affaires, sa fortune. Raccommoder une mauvaise affaire. Le Gascon est fin et rusé; mais aussi il est spirituel, actif, ingénieux; il sait fort bien se tirer d'un mauvais pas et *raccommoder* une mauvaise affaire. (De Jussieu.)

— Réparer. Raccommoder une sottise. Ceux qui croient que la grâce *raccommode* tout aisément ne se gênent jamais sur rien. (Boiste.)

— Mettre d'accord. Raccommoder deux amants, deux amis brouillés. Vous aurez de la peine à les raccommoder.

— SE RACCOMMODER. v. pron. Être raccommodé, réparé. Cette paire de bottes ne peut se raccommoder.

— Se remettre d'accord. Le mari et la femme se sont raccommodés. Se raccommoder avec quelqu'un. L'amour veut qu'on ne se brouille que pour se *raccommoder*. (Sa...) Après s'être querellés, on se rapproche, on s'explique, on se *raccommode*, et un raccommodement, c'est toujours une fort bonne chose. (Dezède.)

RACCOMMODEUR, EUSE. s. Celui, celle qui raccommode. Raccommodeur de soufflets, de faïence. Une raccommodeuse de dentelle.

RACCORD. s. m. (pr. *ra-kor*). Archit. Travail partiel par lequel le peintre en bâtiment associe des peintures neuves à de vieilles. Pour éviter de peindre entièrement un appartement aux boiseries duquel on a fait quelques changements, on se borne à faire les raccords que ces changements nécessitent. On dit que les raccords sont bien faits, lorsque les parties nouvellement peintes sont bien de la même couleur et du même ton que les autres. On n'aperçoit pas le raccord de cette ancienne peinture avec la nouvelle.

— Techn. Liaison, accord que l'on établit entre deux parties contiguës d'un ouvrage qui offrent ensemble quelque inégalité de niveau, de surface. On ne voit pas le raccord fait à la façade de ce bâtiment. On n'aperçoit pas le raccord de ces deux planches.

— Fig. Se dit des ouvrages d'imagination. Faire quelques raccords heureux dans un poëme, dans une partition.

RACCORDÉ, ÉE. part. pass. du v. Raccorder. S'empl. adjectiv. Parties de maison raccordées.

RACCORDEMENT. s. m. Archit. et sculpt. Réunion et ajustement convenable de deux bâtiments, ou portions de bâtiments non semblables, de deux systèmes différents de décoration en sculpture ou en peinture, ou seulement de quelques parties de ces décorations. Faire des raccordements. Un raccordement mal exécuté. Le raccordement d'un vieux château, d'une maison délabrée. Lorsqu'il y a dissemblance plus ou moins grande entre les niveaux, entre les détails d'ornement, le travail de *raccordement* devient fort difficile. (Quatremère.) La perfection consiste à ce que personne ne s'aperçoive du *raccordement*. (Id.)

— Jonction de deux terrains inégaux, dans un jardin, par une pente ou un perron.

— Chem. de fer. Jonction de deux chemins de fer. Le raccordement du chemin de fer de Versailles à Chartres avec les chemins de fer de Paris à Versailles, rive gauche et rive droite.

— Hydraul. Jonction de tuyaux de grosseurs différentes, au moyen d'un tambour en plomb qui réunit deux tuyaux, dont l'un s'embranche à l'autre pour aller distribuer l'eau aux fontaines ou pour d'autres distributions.

— *Courbe de raccordement*. Courbe suivant laquelle on passe sans ressauts ni inflexions inutiles, d'un alignement à un autre.

RACCORDER. v. a. 1re conj. (rad. *accord*). Archit. Faire un raccordement, remettre d'accord ce qui est en dissonance, soit par les proportions, soit par les niveaux, soit par la décoration dans les parties réunies, ou faites à différents temps, ou exécutées selon le hasard des circonstances sur les desseins ou dans des intentions disparates et contraires. Louis XIV chargea l'architecte D'Orbay de *raccorder* définitivement l'ensemble de la façade du palais des Tuileries. (Quatrem.) Bernin a fait preuve d'adresse autant que d'intelligence en *raccordant*

sa colonnade au frontispice de St-Pierre. (Id.)

— Absol. Les grands édifices sont ceux qui finissent le plus souvent par donner lieu à l'art de *raccorder*. (Quatrem.)

— Opérer un raccord, un raccordement, en parlant des choses. Une plate-bande qui, n'étant point parallèle, *raccorde* un angle droit dans un compartiment. (Quatrem.)

— Peint. Réparer un tableau gâté, de manière que la nouvelle couleur s'accorde avec la vieille. Lorsque le peintre n'est pas satisfait de l'harmonie d'un tableau qu'il vient de terminer, il le raccorde en s'appliquant, par un travail après coup, à étendre les lumières trop brillantes, à adoucir les tons trop tranchants, à rompre les couleurs trop crues. Il ne faut pas un talent médiocre pour *raccorder* les beaux ouvrages de peinture. (Millin.)

— Fig., en parlant des ouvrages d'imagination. Il a fait beaucoup de coupures dans les trois premiers actes de sa pièce, il faut maintenant *raccorder* cela. (Acad.)

RACCOUPLEMENT. s. m. Action de raccoupler. Le raccouplement des serviettes.

RACCOUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Raccoupler. S'empl. adjectiv.

RACCOUPLER. v. a. 1re conj. Accoupler de nouveau. Raccoupler des serviettes.

— Vener. Remettre les lévriers en laisse et en couples.

RACCOURCI, IE. part. pass. du v. Raccourcir. S'empl. adjectiv. Un manteau raccourci. Une jupe raccourcie. Les jours sont raccourcis d'une demi-heure. Sa main était fermée, son bras était *raccourci*. (Chateaub.) C'est sans doute pour cette raison que les renards et les ours blancs du nord ont le museau allongé et pointu, à l'opposite des tigres et des lions du Midi, qui l'ont *raccourci* avec des narines évasées. (B. de St-P.)

— Abrégé. Présenter un tableau raccourci des grands événements de l'histoire.

— *A bras raccourci*. loc. adv. Hors de garde, de mesure et de toute sa force. Tomber sur son adversaire à bras raccourci. Lui donner un coup d'épée à bras raccourci.

— Trop court. Une taille raccourcie. Cet habit a un air raccourci, à l'air d'être raccourci.

— Minér. Se dit d'une substance dans laquelle la forme primitive étant un prisme rhomboïdal, les arêtes verticales qui aboutissent à la grande diagonale sont remplacées par des facettes qui font paraître le prisme diminué dans le sens de sa longueur. Baryte sulfatée raccourcie.

— Zool. Se dit des animaux dont le corps est très-large, eu égard à sa longueur. Cryptostome raccourci.

— Blas. Se dit des pièces honorables qui ne touchent pas le bord de l'écu.

RACCOURCI. s. m. Peint. Se dit pour désigner l'aspect de certains objets, de certaines figures qui ne doivent pas se présenter à l'œil dans tout leur développement. C'est la représentation perspective d'un objet, sous un point de vue tel que la succession des plans, au moyen de laquelle nous aurions la perception de son étendue, se dérobe à nos yeux, soit que ces plans s'offusquent l'un l'autre, soit que les faisceaux de lumière auxquels ils servent de base nous en rapportent l'image sous un angle toujours plus étroit, à mesure qu'ils se resserrent. L'usage des *raccourcis* est surtout fréquent dans les plafonds où l'on présente les objets comme levant être vus de bas en haut. (Bout.) Le Corrège passe pour celui de tous les peintres qui a le mieux entendu l'art du *raccourci*. (Id.) Les principes de l'art du *raccourci* reposent sur les lois de la perspective. (Encycl.) C'est principalement dans les peintures des voûtes, des plafonds, des coupoles, que la science des *raccourcis* est nécessaire. (Id.) Les Grecs regardaient le *raccourci* comme l'une des parties les plus difficiles de la peinture. (Mill.) Ce n'est que par les *raccourcis* qu'on se forme quelque idée un peu juste, ou du tout, ou de chacune de ses parties. (Peiss.)

— Fig. Abrégé. Scarron était, disait-il, un *raccourci* de la misère humaine. (Noel.) Omission de l'Académie et des dictionnaires.

— *En raccourci*. loc. adv. En petit. Dans un sens raccourci, acception propre qui ne se trouve ni dans l'Académie ni dans les autres dictionnaires. Un homme couché, si on ne le regarde pas de côté, mais de manière que ce soit la plante des pieds ou la tête qui se présente la première à l'œil, est vu en *raccourci*. (Mill.) Dans une tête vue de face, la largeur des arcades s'aperçoit en *raccourci*. (Id.) Dans une figure de profil, le pied qui se présente par la pointe au spectateur est vu en *raccourci*. (Id.)

— Fig. Par abrég. Exposer une affaire en raccourci. Je vous ai dit le fait en raccourci.

> Dans ce tableau, j'ai peint en *raccourci*
> Les traits hideux de beaucoup de familles. (***)
>
> L'homme est extrait ... rien lo frappo,
> Un rien ... [illegible]
> Il faut l'instruire en raccourci,
> On sou... [illegible] (Nivernais.)

RACCOURCIR. v. a. 2e conj. (rad. *court*). Accourcir, rendre plus court. Raccourcir une corde, un manteau, une jupe.

— *Raccourcir le bras*. Le plier en dedans, le retirer.

— *Raccourcir ses pas en dansant*. Les étendre

— Fig. Abréger, faire moins durer, diminuer. Raccourcir un épisode. Raccourcir des remarques. Raccourcir un discours. Raccourcir son chemin. Le raccourcir de beaucoup. Cet accident a raccourci ses jours.

> Etends dans l'avenir ses belles destinées,
> Et raccourcis les jours des sots et des méchants,
> Pour ajouter à ses années. (Volt.)

— Jard. *Raccourcir la taille*. Synonyme de Décharger la taille. V. TAILLE.

— Manég. *Raccourcir les étriers*. Rehausser, relever les étrivières auxquelles tiennent les étriers. ‖ *Raccourcir les demi-voltes*. Les faire dans un moindre espace.

— Fig. *Raccourcir un cheval*. Ralentir son allure en le retenant dans la main, en le rassemblant sous le cavalier.

— Vener. *Raccourcir un cerf*. Donner un relais bas et roide, ou enlever les chiens pour les rapprocher d'un cerf qui a de l'avance.

— v. n. Devenir plus court. Les jours raccourcissent, commencent à raccourcir. Cette toile raccourcira beaucoup au blanchissage.

— SE RACCOURCIR. v. pron. Devenir plus court. Une étoffe qui se raccourcit au blanchissage. Les jours se raccourcissent, commencent à se raccourcir. Aussitôt ce rameau s'entortille autour du vermisseau, et, en se *raccourcissant*, il le conduit vers l'extrémité supérieure de la tige. (A. Martin.) La santé s'affaiblit, la vie des hommes se *raccourcit*, et l'espèce diminue. (Retif.)

— Se replier, se ramener sous soi-même. Ces deux athlètes se saisissent et se serrent; tantôt ils se *raccourcissent* et tantôt ils s'allongent. (Acad.)

RACCOURCISSEMENT. s. m. Action de raccourcir; résultat de cette action. Le raccourcissement d'un habit. Le raccourcissement du pendule.

RACCOURCISSEUR. adj. et s. m. Qui raccourcit.

— Fig. Se dit d'un critique qui se plaît à raccourcir, à rapetisser les œuvres littéraires. Il a exercé son talent *raccourcisseur* sur le chef-d'œuvre de Quinault, sur Armide. (Linguet.)

RACCOURIR. v. n. 2e conj. irrég. *Je raccours, tu raccours, il raccourt, nous raccourons, vous raccourez, ils raccourent. Je raccourais. Je raccourus. Je raccourrai. Je raccourrais. Raccours, raccourons, raccourez. Que je raccoure. Que je raccourusse. Raccourant. Raccouru*. Revenir en courant.

RACCOURU. part. pass. du v. Raccourcir. Il est invariable et ne s'emploie qu'accompagné de l'auxiliaire Avoir. Il a raccouru. Elle a raccouru. Ils ont raccouru. Elles ont raccouru aussitôt.

RACCOURS. s. m. (pr. *ra-kour*; rad. *cours*.) Techn. Raccourcissement, diminution de longueur d'une pièce d'étoffe mal fabriquée.

RACCOUTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Raccoutrer. S'empl. adjectiv. Habit mal raccoutré. Manteau fort mal raccoutré.

RACCOUTREMENT. s. m. Action de raccoutrer; résultat de cette action. Il est vieux.

RACCOUTRER. v. a. 1re conj. (du lat. *cultura*, culture, arrangement, ajustement). Raccommoder, recoudre. Faire raccoutrer son habit, son manteau. Il est vieux.

RACCOUTREUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait les raccoutrements, qui raccommode les habits, des robes, etc. Il est vieux.

RACCOUTUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Se Raccoutumer. Ne s'emploie qu'avec le verbe *être* et le pron. *se*. Il s'est raccoutumé à notre genre de vie. Elle s'est raccoutumée avec nous. Fam.

RACCOUTUMER (SE). v. pron. 1re conj. Reprendre une habitude. Se raccoutumer à la manière de vivre de quelqu'un. Il commence à se raccoutumer avec nous. Ce mot est familier.

RACCROC. s. m. (pr. *ra-kro*). Coup inattendu, qui répare un coup manqué, et ordinairement coup où il y a plus de bonheur que d'adresse. Se dit dans certains jeux d'adresse. Coup de raccroc. Se sauver par un coup de raccroc. Faire une bille par un raccroc, par raccroc, de raccroc. C'est un raccroc.

— *Par raccroc*. loc. adv. Sans le vouloir, par hasard.

RACCROCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Raccrocher. S'empl. adjectiv. Ce tableau a été mal raccroché. Cette tapisserie a-t-elle été raccrochée?

RACCROCHER. v. a. 1re conj. (rad. *croc*). Accrocher de nouveau. Raccrocher une tapisserie. Raccrocher un tableau. Raccrochez donc ce cadre.

— Fig. Arrêter les passants sur la voie publique et les inviter à entrer chez soi. Se dit des filles publiques. Cette fille raccroche tout le monde. ‖ Absol. Il est défendu aux filles publiques de raccrocher sous le jour.

— v. n. Jeu. Faire un ou deux raccrocs. Ne faire que raccrocher.

— SE RACCROCHER. v. pron. Être accroché de nouveau. Ce tableau peut se raccrocher, ne peut pas se raccrocher à la même place.

— Fig. et fam. *Il s'est raccroché au service*. Se dit d'un soldat qui avait quitté le service et qui y est rentré.

— *Se raccrocher à une chose*. La saisir, s'en aider, pour se sauver, pour se tirer

d'un embarras. Se raccrocher à une branche. Quand on le presse, il se raccroche à des prétextes. Dans le danger on se *raccroche* à tout ce qu'on trouve sous sa main. (Acad.)

— Fig. et fam. S'attacher à une chose pour regagner d'un côté ce qu'on avait perdu de l'autre. Il avait peu réussi dans la peinture, mais il s'est *raccroché* au commerce des tableaux. (Acad.) Dans cette affaire il aurait perdu par le fond, mais il s'est *raccroché* par la forme. (Id.)

— Se dit dans le même sens des personnes.

> Vous avez fait divorce avec le genre humain,
> Mais vous vous raccrochez par fois au féminin. (***)

— Fig. *Se raccrocher à quelqu'un*, signifie aussi s'y attacher de nouveau, lier avec lui un nouveau commerce d'amitié, d'amour. Oh! çà, en bonne foi, est-ce que, tout de bon, vous êtes résolu de vous *raccrocher* plus que jamais à cette femme? (Brueys.)

— Absol. *Se raccrocher*. Regagner en tout ou en partie les avantages qu'on avait perdus. Laissez-la faire; elle trouvera bien moyen de se raccrocher.

RACCROCHEUR. s. m. Celui qui, dans les jeux d'adresse et surtout au billard, fait des raccrocs. C'est un terrible raccrocheur.

RACCROCHEUSE. s. f. Fille publique qui raccroche les passants. C'est une raccrocheuse.

— Fig.

> Ci-dessous gît un impudique fou,
> A tel excès entêté de la gueuse,
> Qu'il prit la mort pour une *raccrocheuse*,
> Lorsqu'elle vint pour lui couper le cou. (***)

RACCROCHEUSE. s. f. Conchyl. Nom marchand d'une variété de la rane... grenouille, plus communément appelée la bourse.

RACE. s. f. (du lat. *radix, radicis*, racine). Lignée, lignage, extraction, tout ce qui vient d'une même famille; génération continue de père en fils, ascendants et descendants. Bonne, illustre, ancienne, noble race. Race royale. Les trois races des rois de France. La race des Carlovingiens. La race des Capétiens. La race des Mérovingiens. Race de saint Louis. La race des Héraclides. Ne point laisser de race. C'est une race éteinte. De race juive. Il vaut mieux être le premier que le dernier noble de sa *race*. (Iphicr.) Dieu promit à Abraham de multiplier sa *race* comme les étoiles du ciel. (***) Je laisse à votre imagination ces aumônes, dont la mémoire passe de *race* en *race* jusqu'à la fin des siècles. (Fléch.) Souvent l'époque glorieuse de l'élévation d'une *race* devient un moment près le signal de sa décadence et de son opprobre. (Mass.) Les débris de ces *races* antiques dont l'éclat ne subsiste plus que dans nos histoires. (Id.) Dans le sein des ombres de la mort où il voyait s'éteindre toute son auguste *race*. (Id.) Cette succession d'honneur et de mérite manque et s'éteint en nous dès que nous héritons du nom, sans hériter des vertus qui l'ont rendu illustre; nous commençons une *race* nouvelle. (Id.) On doit de tous les Juifs exterminer la *race*. (Rac.) Digne fruit d'une *race* en héros si féconde. (J. B. Rouss.) Je voulus voir si les *races* vivantes m'offraient plus de vertus ou moins de malheurs que les *races* évanouies. (Chateaub.)

> Autant que de David la *race* est respectée,
> Autant de Jezabel la fille est détestée. (Racine.)
>
> Du sort de cet enfant on n'a donc nulle trace?
> Une profonde nuit enveloppe sa *race*. (Id.)
>
> Le jour qui de leurs rois vit éteindre la *race*,
> Eteignit tout le feu de leur antique audace. (Id.)
>
> Si j'en crois sa fierté, si j'en crois ses hauts faits,
> Sans doute il est issu d'une *race* divine. (Delille.)

— Se dit le plus souvent en mauvaise part, dans le même sens. Les usuriers sont une méchante race. La race des pédants est insupportable. La race des fripons est fort nombreuse. Il s'était élevé dans vos murs une *race* d'hommes qui, sous prétexte de venger les lois, trahissaient toutes les lois. (Thomas.)

— Se dit aussi des espèces particulières de quelques animaux domestiques, comme chiens, chevaux, etc. Les races des chevaux se divisent en trois groupes principaux. Le premier comprend les races chevalines de l'Orient; le second est le résultat de la propagation du sang oriental dans quelques races équestres de l'Europe, rarement altérées; le troisième se compose des races chevalines qui s'éloignent plus ou moins du type oriental, et qui sont particulièrement appropriées au trait. Un cheval de bonne race. Pour faire race il faut choisir de bonnes cavales.

— Hist. nat. *Races* se dit des variétés permanentes dans lesquelles se perpétuent, à travers de génération, certains caractères particuliers, et qui diffèrent des *espèces*, en ce que ces caractères ne remontent pas jusqu'aux premiers parents, mais ont apparu postérieurement à ceux-ci, constituant ainsi une sorte de déviation du type primitif. Considérant la couleur de la peau comme un caractère d'autant plus important qu'il s'associe ordinairement à un ensemble de modifications particulières dans le squelette, on rapporte les races humaines à cinq. ‖ *Race blanche* ou *arabe-indo-européenne*. Celle qui a pour caractères généraux: un angle facial [illegible] ... visage ovale, un nez [illegible] ... incisives verticales [illegible] ... susceptible [illegible] ... de noirs et depuis le blanc rosé [illegible] très-foncé, des cheveux longs, flexibles, [illegible] variant du blond au noir, une barbe [illegible] ment [illegible]

comme au nord, une prééminence marquée sur les autres. C'est la seconde en population. ‖ *Race jaune* ou *asiatique*. Celle qui a pour caractères généraux: une tête sphérique; un visage plat, en losange, avec un angle facial inférieur à celui de la race blanche; des pommettes saillantes; un nez aplati; des yeux noirs, écartés, en partie recouverts de paupières bridées et relevées obliquement en dehors; les dents incisives verticales; les oreilles grandes et détachées; la peau d'un jaune olivâtre; les cheveux noirs, durs et rares; peu de barbe. C'est la première en population. ‖ *Race rouge* ou *américaine*. Celle qui comprend les peuples désignés sous le nom collectif de *peaux rouges*. Cependant tous n'offrent pas cette couleur. Il en est de bruns et de jaunes; quelques-uns sont presque blancs, d'autres presque noirs. Cette race comprend les nations situées à l'est des Alléghanys, les Cherokees, les Iroquois, les Indiens, les Lennapes ou Algonquins, les Floridiens, les Aztèques, les Quichuas, les Patagons, les Guaïches, les Caraïbes, etc. ‖ *Race brune* ou *malaisienne*. Cette race, d'une physionomie moins tranchée encore que la race rouge, emprunte son caractère aux Indo-Chinois de la race jaune, aux Hindous de la race blanche, et au rameau oriental de la race noire. Ce sont des peuples d'une taille moyenne, dont la peau varie du jaune olivâtre au brun. Ils sont répandus dans les États maritimes de Sumatra, aux Moluques, dans la Polynésie, et plusieurs rameaux habitent la partie orientale de l'Océanie, les petites îles du N. O. de l'Océanie, les îles au S.-E. de l'Asie et la presqu'île de Malacca. ‖ *Race noire* ou *océano-africaine*. Celle dont la peau est toujours très-foncée, mais variable pour la nuance. C'est la moindre en population. On y distingue deux rameaux: le rameau oriental (Papouas, Andamans, etc.) et le rameau occidental (Gallas, Cafres, Hottentots, Bushmans, nègres du Soudan, du Congo, etc.). Les sauvages du nord-ouest voulurent avoir de la *race* du premier nègre qu'ils aperçurent. (Chateaubriand.)

— Se dit quelquefois d'une classe d'hommes exerçant la même profession, ou ayant des inclinations, des habitudes communes. Cette *race* de savants, ardente et forte, qui, lorsque tout était à créer, suffisait à tout, puisait dans les difficultés mêmes et dans la grandeur de sa mission une énergie infatigable. (Feugère.)

— Se dit aussi des espèces particulières de végétaux. La plupart des *races* sont un produit de l'action que l'homme exerce sur les êtres soumis à son empire, des soins qu'il consacre à l'éducation des animaux domestiques et à la culture des végétaux dont il peut retirer quelque utilité. (Jourd.)

> On voit les forêts poindre, et des *races* nouvelles
> Errer sur le sommet des monts nouveaux comme elles. (Tissot.)
>
> Toute plante, en naissant, déjà renferme en elle
> D'enfants qui la suivront une *race* immortelle. (L. Racine.)
>
> La riche pépinière à l'instant doit offrir
> Des héritiers nombreux et des *races* nouvelles. (De Fontanes.)

— *La race mortelle, la race humaine*. Les hommes en général. La *race* humaine est perpétuelle comme la lune; mais elle nous présente tantôt une face, tantôt une autre, parce que nous ne sommes pas toujours bien placés pour la voir dans son plein. (Galiani.)

> Le dragon qu'annonçait la prophétique voix,
> Vint sur la *race* humaine assouvir sa vengeance. (Del.)

— Poét. *La race future, les races futures*. Les races à venir. Les hommes à naître. Les *races* futures disputeront à la plupart des souverains les terres et les hommes que leur siècle leur avait déférés. (Mass.) Je veux le diffamer chez les *races* futures. (J.-B. Rouss.)

> Et ton nom paraît à dans la race future
> Aux plus cruels tyrans une cruelle injure. (Rac.)
>
> La gloire, sans rougir, pourra vous, ... dessures,
> Et son grand nom vivre dans les races futures. (Del.)

— Fam. *Méchante race, méchante petite race*. Se dit à de petits enfants, par manière de reproche, de réprimande. ‖ On dit de même au pl., *Ce sont de méchantes races. Ces petites races-là font un bruit perpétuel*.

— Fig. *Race de vipères*. Expression tirée de l'Écriture et qui s'applique aux Pharisiens, et qui se dit aujourd'hui des méchantes gens. Pourquoi avez-vous marché dans mes voies d'un pas incertain? *race* infidèle, ne reconnaissez-vous à cette fois? (Mass.) Grands dieux, vous maudirez ces *races* cruelles. (Mass.) Dieu s'y prête à te joindre à la *race* parjure. (Rac.)

> Fils d'une juste horreur pour un Amalécite,
> Race que notre Dieu de sa bouche a maudite. (Rac.)
> Par cette race impie
> Tout fut en même temps soumis ou ravis.
> (J.-B. Rouss.)
>
> Et le ciel irrité, ressuscitant l'audace
> D'une coupable race,
> Se servit des vaincus pour punir les vainqueurs. (Id.)

— Absol. *C'est un cheval de race*. C'est un cheval de bonne race. *Ce cheval a de la race*. Sa figure et sa construction annoncent qu'il est de bonne race.

— Prov. et fig. *Les bons chiens chassent de race*. [illegible] ... *Cet homme chasse de race* ... [illegible] ... *Cod.* ... [illegible] opposition à celui [illegible]

RACÉ. part. pass. du v. Racer. Il est invariable.

RACEMEUX, EUSE. adj. (du lat. *racemus*, grappe). Bot. Épithète donnée à des plantes dont les fleurs sont disposées en grappes.

RACÉMIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *racemus*, grappe; *fero*, porter). Bot. Qui porte des fleurs en grappes. Loranthe racémifère.

RACÉMIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *racemus*, grappe; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui a les fleurs en grappes. Cyrille racémiflore.

RACÉMIFORME. adj. des 2 g (ét. lat., *racemus*, grappe; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à une grappe. Thyrse racémiforme.

RACÉMIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *racemus*, grappe de raisin). Chim. Nom donné à l'*acide paratartrique*, parce qu'on le rencontre dans les raisins aigres.

RACÉMULEUX, EUSE. adj. (du lat. *racemus*, grappe). Bot. Qui a ses fleurs en petites grappes. Léchée racémuleuse.

RACENPORT ou **REAFOT**. s. m. Antiq. dan. L'oriflamme des Danois. Il portait la figure d'un corbeau travaillé par les filles du roi Regner Lodbroch. Ces peuples se croyaient invincibles avec cet étendard.

RACER. v. n. 1re conj. Oisel. Produire un ou des petits entièrement semblables à soi. Se dit des oiseaux.

— Faire race.

RACHADERS. s. m. pl. Myth. ind. Deuxième tribu des géants ou génies malfaisants qui plusieurs fois ont soumis le monde sous la conduite de quelques-uns de leurs rois.

RACHALANDAGE. s. m. Action de rachalander. Résultat de cette action.

RACHALANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Rachalander. S'empl. adjectiv. Boutique rachalandée.

RACHALANDER. v. a. 1re conj. (rad. *chaland*.) Comm. Faire revenir des chalands, des acheteurs. Rachalander une boutique, un magasin.

— SE RACHALANDER. v. pron. Être rachalandé. Ce marchand aura bien de la peine à se rachalander.

RACHAT. s. m. (pr. *ra-cha*; rad. *achat*). Recouvrement d'une chose qu'on a vendue, en payant le prix qu'elle a coûté.

— Jurispr. *Pacte ou faculté de rachat*. Convention par laquelle le vendeur se réserve le droit de reprendre la chose vendue, moyennant la restitution du prix principal des frais et des intérêts. On l'appelle aussi *faculté ou pacte de remeré*. La faculté de rachat est considérée comme tellement importante, que le vendeur la transmet à ses héritiers et peut même la céder à un étranger. Faute par le vendeur d'en avoir fait usage avant le délai prescrit, qui ne peut excéder cinq ans, l'acquéreur devient propriétaire irrévocable. L'exercice de la faculté de *rachat* opère la résolution de la vente. (Merl.) L'acquéreur à pacte de *rachat* exerce tous les droits de son vendeur au lieu et place duquel il est complètement substitué. (Chab.) Autrefois la faculté de *rachat* pouvait être stipulée pour un temps très-long et même pour un temps illimité, que la prescription toutefois réduisait à trente ans. (Id.) Le code limite à cinq ans l'action en *rachat*. (Id.)

— *Rachat d'une rente, d'une pension*. Payement d'une certaine somme pour l'amortissement, pour l'extinction d'une rente, d'une pension. On dit de même Rachat d'une servitude.

— Délivrance, rédemption. Le rachat des captifs. Jésus-Christ a donné son sang pour le rachat du genre humain.

— Féod. *Rachat rencontré* ou *rencontre de rachats*. Se disait lorsque l'héritier qui avait payé le rachat mourait avant l'année révolue. ‖ *Droit de rachat*. Somme à laquelle était estimé le revenu d'une année du fief qui devait le droit de relief.

— Anc. jurispr. *Rachat en fait de rentes constituées*. Faculté de rembourser le capital de la rente.

RACHATER. v. a. 1re conj. Féod. Se disait pour Payer le droit de rachat.

RACHE. s. f. Mar. Trait fait avec un compas sur une pièce de bois.

— Lie du mauvais goudron et de l'huile.

— Anc. métrol. Mesure contenant 50 livres de sel.

— Pathol. Mot vague sous lequel on désigne les maladies éruptives de la tête, surtout celles qui affectent spécialement les enfants. Les anciens médecins ne voyaient dans les maladies de l'enfance qu'humeur de *rache*. (Ribes.) Inusité. V. TEIGNE.

— Art vétér. Un des noms vulgaires du clavelin.

— Bot. Nom donné dans le Midi à la cuscute. On écrit aussi *rache*.

RACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Racher. S'empl. adjectiv. Arbre raché.

RACHENBURG ou **RACHIMBOURG**. s. m. Hist. Homme libre de condition civile, chez les Francs établis dans les Gaules, et sous la première race.

RACHÉOMYÉLITE. s. f. (du gr. ῥάχις, l'épine du dos; μυελός, moelle). Médec. Inflammation de la moelle épinière.

RACHEL. Hist. ste. Deuxième fille de Laban, inspira de l'amour à Jacob, son cousin, qui, pour l'obtenir, consentit à se mettre pendant sept ans au service de son oncle. Au bout de ce temps, Laban, usant de ruse, substitua à Rachel Lia, sa fille aînée, et Jacob fut obligé de servir sept autres années, pour obtenir la main de celle qu'il aimait. Rachel demeura six ans stérile. Elle eut ensuite un fils nommé Joseph, et seize ans après, elle mit au monde un deuxième fils, Benjamin, le plus jeune des enfants de Jacob.

RACHÉMORPHE. s. m. (ét. gr., ῥάχις, épine du dos; μορφή, forme). Bot. Mauvais mot forgé pour désigner l'axe florifère, dans les graminées dont les fleurs sont en épi. On dirait mieux *rachimorphe*.

RACHER. v. a. 1re conj. Construct. Faire avec un compas, sur une pièce de bois, le tracé nécessaire pour la tailler.

— Techn. Terminer une broderie par de petits points symétriques.

RACHETABLE. adj. des 2 g. Qu'on a droit de racheter. Une rente rachetable. Une propriété rachetable dans deux ans.

RACHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Racheter. S'empl. adjectiv. Propriété rachetée à perte. Rente rachetée. Pension rachetée. Prisonniers rachetés. Une âme *rachetée*, non avec de l'or et de l'argent, mais de tout le sang divin de l'Agneau sans tache. (Mass.)

— *Racheté de*. Ces infortunés ne sont-ils pas comme vous *rachetés* du même prix? (Mass.)

Dans tous les yeux quelle joie était peinte,
A l'aspect de ce roi *racheté* du tombeau!
(RACINE.)

— *Racheté par*. Notre âme *rachetée* par le sang de Jésus-Christ sera-t-elle donc la proie de l'ennemi? (La Harpe.) Toute espèce de supériorité sociale doit être *rachetée* par des qualités aimables ou utiles, si l'on ne veut être odieux et délaissé. (Boiste.)

— Archit. Corrigé. Cette irrégularité de terrain est rachetée par une rampe.

RACHETER. v. a. 1re conj. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je rachète, tu rachètes, il rachète*, etc. Acheter ce qu'on a vendu. Racheter quelque chose de quelqu'un, le lui racheter. Je lui ai racheté le cheval que je lui avais vendu.

— Acheter des choses de même nature que celles qu'on a vendues, ou qu'on ne possède plus. Racheter d'autres tableaux. Racheter d'autres livres, d'autres meubles. Racheter un autre exemplaire d'un livre.

— *Racheter une rente, une pension*. S'en décharger au moyen d'une somme une fois payée.

— Délivrer à prix d'argent. Racheter un captif. Racheter un prisonnier. Les Gaulois, nos ancêtres, s'imaginaient qu'on pouvait apaiser la colère des dieux, et *racheter* sa vie par celle d'un autre homme. (Ste-Foix.) La vie même de l'homme de bien serait en péril, qu'il ne voudrait pas la *racheter* aux dépens de sa vertu. (Mass.)

Mon trésor ainsi dispersé
Du moins a *racheté* ma vie.
(F. DE NEUFCHATEAU.)

Mais ces mêmes héros, prodigues de leur vie,
Ne la *rachetaient* point par une perfidie.
(BOISTE.)

Laissez à Ménélas *racheter* d'un tel prix
Sa coupable moitié dont il est trop épris.
(ID.)

— Se dit aussi de Notre Seigneur Jésus-Christ. Jésus-Christ a racheté le genre humain par son sang. Jésus-Christ a voulu mourir pour racheter les hommes. Ceux que le Seigneur aura *rachetés* seront entourés d'une gloire éternelle. (V. Barg.) Je remets mon âme entre vos mains: Seigneur, Dieu de vérité, c'est vous qui m'avez *rachetée*. (La Harpe.)

— Compenser, balancer, faire pardonner, faire oublier. Racheter ses vices par ses talents. Racheter ses défauts par ses agréments. Racheter beaucoup de ridicules par sa bonté. Un si grand bonheur *rachète* bien des peines. (Acad.) Chez les femmes un bon cœur *rachète* tous les défauts (Boiste.) Où sont les pères scrupuleux qui ne *rachètent* pas par des dispenses la faiblesse de la volonté de leurs enfants et l'incapacité de leur âge? (Fléch.) Il n'est point de vertu qui *rachète* les vices. (Volt.)

— *Racheter ses péchés par l'aumône*. Obtenir la rémission de ses péchés en faisant l'aumône. Elle a *racheté* ses péchés par les aumônes qu'elle a répandues. (Fléch.)

— *Je voudrais l'avoir racheté de mon sang*. Se dit d'une personne qui est morte et qu'on aimait beaucoup.

— Fam. et par exagér. Si vous me faites ce plaisir-là, vous me rachèterez la vie.

— Archit. et constr. Corriger, redresser une irrégularité, joindre une forme à une autre. Joindre par raccordement deux voûtes de courbe différente. Un cul de lampe *rachète* un berceau, lorsque le berceau y vient faire lunette. Quatre pendentifs *rachètent* une voûte sphérique, ou la tour ronde d'un dôme, parce qu'ils se raccordent avec leur plan circulaire. (Id.)

— SE RACHETER. v. pron. Être racheté. Cette rente, cette propriété ne pourra plus se racheter.

— Se délivrer à prix d'argent, payer une rançon pour recouvrer sa liberté. Se racheter de captivité. Se racheter des pirates moyennant une forte rançon. A Athènes, les esclaves avaient la faculté de se *racheter*. (Acad.)

— Se soustraire à une charge, moyennant certaines conditions. Se racheter d'un service foncier. Se racheter d'une peine. Se racheter du pillage. Avec de l'argent, il avait mis un terme aux exploits dévastateurs de ces hordes féroces, et s'était *racheté* de leur pillage. (Anquetil.)

— Fig. L'homme ne se *rachète* de la condition des bêtes que par l'éducation. (Gracian.)

— Fig. Être compensé, balancé. Ses défauts se rachetaient par ses agréments, ses vices par ses vertus. La laideur peut devenir plus aimable et plus aimée que la beauté, lorsqu'elle se *rachète* par la bonté. (Boiste.)

RACHEUX, EUSE. adj. Méd. Se dit vulgairement d'un enfant teigneux.

— Techn. Bois noueux, filandreux, difficile à polir. Bois racheux.

RACHEVAGE. s. m. Techn. Action de rachever, de perfectionner, de finir une pièce de poterie déjà ébauchée, ou tout autre ouvrage.

RACHEVÉ, ÉE. part. pass. du v. Rachever. S'empl. adjectiv. Poterie rachevée.

RACHÈVEMENT. s. m. Techn. Action de terminer une chose. ‖ Dernière couche donnée aux chandelles à la baguette.

RACHEVER. v. a. 1re conj. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je rachève, tu rachèves, il rachève*, etc. Techn. Donner la dernière façon à un ouvrage quelconque.

— Chand. Donner la dernière couche aux chandelles.

RACHEVEUR, EUSE. s. f. Techn. Celui, celle qui termine un ouvrage, qui lui donne la dernière façon.

RACHIALGIE. s. f. (pr. *ra-ki-al-gie*; ét. gr., ῥάχις, rachis, épine du dos; ἄλγος, douleur). Pathol. Nom sous lequel on a désigné la colique métallique, à raison de la douleur vers l'épine dorsale qui en est un des symptômes ordinaires. ‖ On l'a aussi employé pour désigner la carie vertébrale, la maladie de Pott. ‖ Aujourd'hui on appelle ainsi toute douleur qui occupe un point quelconque de la colonne vertébrale. Ce n'est par conséquent qu'un symptôme de maladies essentiellement différentes.

RACHIALGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ra-ki-al-gi-ke*). Méd. Qui a rapport à la rachialgie.

RACHIALGITE. s. f. (pr. *ra-ki-al-gi-te*; rad. ῥάχις, l'épine du dos; ἄλγος, douleur). Pathol. Inflammation de la moelle épinière.

RACHIDIEN, ENNE. adj. (rad. *rachis*). Qui appartient, qui a rapport au rachis. Canal rachidien. Trous rachidiens. Ligaments rachidiens. Prolongements rachidiens. Artères, veines rachidiennes

— *Canal rachidien*. Conduit qui règne dans l'intérieur du rachis, depuis la première vertèbre du cou jusqu'à la partie inférieure du sacrum. ‖ *Trous rachidiens*. Trous, au nombre de vingt-quatre, placés sur les côtés du rachis, et destinés au passage des nerfs rachidiens. ‖ *Ligaments rachidiens*. Substances fibro-cartilagineuses, privées de la faculté contractile, et servant à fixer et à tenir rapprochées les vertèbres entre elles. ‖ *Artères rachidiennes*. Artères qui vont se répandre dans l'épaisseur du prolongement rachidien de l'encéphale et des membranes qui l'enveloppent. ‖ *Nerfs rachidiens*. Nerfs qui sortent par les trous du rachis, et proviennent immédiatement du prolongement rachidien.

— Erpét. Épithète donnée, dans les reptiles chéloniens, aux plaques symétriques et impaires qui constituent une série tout le long de la ligne médiane de la carapace, qui sont couchées sur les vertèbres, et dont le nombre s'élève communément à cinq.

RACHIMBOURGS. s. m. pl. On nommait ainsi, chez les Francs, les hommes libres qui avaient le droit d'assister aux plaids pour délibérer sur les affaires générales et rendre la justice. On écrit aussi *rachenbourg*.

RACHIS. s. m. (pr. *ra-chiss*; du gr. ῥάχις, épine du dos). Anat. Colonne vertébrale. Sorte de tige ou de longue colonne courbée en trois sens alternatifs, légèrement flexible, hérissée d'épines sur une de ses faces, une, arrondie sur l'autre, excavée dans toute son étendue, formant le canal rachidien, percée de vingt-quatre trous sur chacun de ses deux côtés pour le passage des nerfs, et qui, de la tête, s'étend au bassin, soutient les côtes, sert aussi de moyen d'union, d'axe et de point d'appui aux trois parties du tronc. Les déviations du rachis.

— Bot. Axe de l'épi des graminées, des chatons, des grappes, du régime des palmiers. ‖ Pétiole des fougères.

RACHISAGRE. s. f. (ét. gr., ῥάχις, l'épine du dos; ἄγρα, prise, capture). Pathol. Rhumatisme goutteux de l'épine dorsale. ‖ Nous ne savons pourquoi M. Lanthois fait ce mot masculin.

RACHITIQUE. adj. des 2 g. Qui est noué, et affecté de rachitisme. Une personne rachitique. Des enfants rachitiques. Les enfants *rachitiques* ont l'esprit vif et pénétrant, leurs saillies étonnent; ils sont susceptibles de passions vives, ils ont une perspicacité qui n'est pas de leur âge. (Moufalc.) Abraham Bauda a vu un jeune homme qui, à l'âge de vingt-cinq ans, commença à devenir *rachitique*. (Id.)

— Qui tient du rachitis. Affection rachitique.

— Pathol. *Constitution rachitique*. Disposition physique à laquelle on reconnaît qu'un enfant est menacé d'être affecté de rachitis, et qui caractérise le premier degré de cette maladie.

— Se dit aussi des végétaux. Le grain *rachitique* se reconnaît d'abord à ses tiges plus grosses et moins hautes, à ses feuilles roulées et contournées, à ses grains plus ronds et ridés. (Morog.) Une croûte de sel recouvrait l'arène, et présentait comme un champ de neige d'où s'élevaient quelques arbustes *rachitiques*. (Chateaubriand.)

— substantiv. en parlant des personnes. C'est un rachitique. C'est une rachitique. Les rachitiques. L'ouverture des corps n'a point appris que les os des *rachitiques* fussent ramollis comme l'ont supposé quelques médecins. (Nysten.)

RACHITIS. s. m. (pr. *ra-chi-tiss*; du gr. ῥάχις, l'épine du dos). Anat. Courbure de la colonne vertébrale; état des os dans lequel plusieurs de ces organes ont perdu leur consistance ordinaire et sont devenus en même temps mous et fragiles. Jacob Spon a vu un homme d'une stature moyenne que le *rachitis* réduisit à celle d'un enfant. (Monfalc.) Le *rachitis* est une maladie particulière à la première enfance. (Id.) Une crise favorable met souvent un terme aux ravages causés par le *rachitis*; cette crise est la puberté. (Id.) Lorsque la colonne vertébrale est attaquée par le *rachitis*, elle se déforme, plusieurs courbures ont lieu dans son étendue. (Id.)

— Bot. Maladie qui semble particulière au riz.

— Si tous les lexicographes sont d'accord sur la prononciation du *s* final dans ce mot, il s'en faut bien qu'il en soit de même à l'égard de la prononciation du *ch* médial. Les uns veulent qu'on prononce *rakitis*, les autres *rachitis*. Les mots *rachitis*, *rachitisme*, deviennent d'un usage fréquent, et dès lors il est nécessaire de leur donner un prononciation régulière. Donc prononçons *rachitis*, *rachitisme*, *rachitique*.

RACHITISME. s. m. (du gr. ῥάχις, l'épine du dos). Anat. Maladie caractérisée par le ramollissement et la déformation des os, la courbure des os longs, le gonflement de leurs extrémités, la déviation du rachis, la tuméfaction de l'abdomen, le volume plus ou moins considérable de la tête, le développement précoce des facultés intellectuelles. Le rachitisme est accompagné de maigreur, de faiblesse générale, de lésions de la digestion, et amène souvent l'atrophie, la fièvre lente et le dévoiement colliquatif. Le *rachitisme* se développe particulièrement pendant les premières années de la vie, chez les enfants faibles, issus de parents cachectiques, scrofuleux, scorbutiques, etc., élevés dans des lieux humides, privés d'une nourriture ou de vêtements suffisants, et ne prenant point assez d'exercice. (Nyst.) Ce mot et celui de *rachitis* s'emploient comme synonymes.

— Agric. Maladie du blé qui a pour caractère le defaut de développement complet. Les blés atteints de *rachitisme* sont clairs, leur tige est basse, tortue et nouée, les épis sont petits et renferment un grain maigre. (Baudrill.)

RACHITOME. s. m. (ét. gr., ῥάχις, rachis; τομή, fait de τέμνω, je coupe). Anat. Scalpel dont on se sert pour ouvrir le rachis.

RACHMED. Géogr. Nom du rocher sur lequel s'appuie la plate-forme qui servait de fondement à l'ancien palais de Persépolis.

RACHOSE. s. f. ou **RACHOSIS**. s. m. (pr *ra-ko-se*, *ra-ko-sis*; du gr. ῥαχόω, je fends). Médec. Relâchement de la peau du scrotum ou des bourses. On écrit aussi *rhacose*.

RACIANZ ou **RADZIONZ**. Géogr. Ville de Pologne, dans le gouvernement de Plock; 1,000 hab.

— Hist. *Traité de Racianz*. Traité de paix de 1404, par lequel les grands-ducs de Lithuanie cédèrent la Samogitie à l'ordre teutonique.

RACIEN. s. m. Archéol. Nom d'une monnaie des archevêques de Reims.

RACINAGE. s. m. Techn. Décoction d'écorce de feuilles de noyer, de coques de noix propre pour la teinture.

— Reliur. Dessins qu'on forme sur les couvertures des livres, et quelquefois sur le dos, qui imitent plus ou moins bien des racines naturelles ou des arbres dépouillés de leurs feuilles. Outils propres au racinage. Faire des racinages. Racinage sur papier, sur bois, sur verre. Racinage imitant le bois de noyer, d'acajou, de citronnier, etc. Racinage imitant les marbres. Racinage imitant la pierre du Levant, l'agate, le porphyre, etc. Il est facile de varier à l'infini les *racinages* proprement dits et l'imitation des marbres sur les couvertures des volumes. (Lenorm.) Le *racinage* est une des opérations les plus délicates de l'art du relieur. (Id.) On fait aujourd'hui de très-beaux *racinages* et des marbrures avec beaucoup de facilité. (Id.)

RACINAL. s. m. Archit hydraul. Se dit de pièces de bois, comme des bouts de solives, arrêtées sur des pilots, et sur lesquelles on pose les madriers et les plates-formes, pour porter les murs de douve les réservoirs. Ce mot s'emploie plus ordinairement au pluriel. Les racinaux d'un pont. ‖ *Racinaux de comble*. Espèces

de corbeaux de bois qui portent en encorbellement, sur des consoles, le pied d'une ferme ronde, laquelle couvre en saillie le pignon d'une vieille maison. || *Racinaux d'écurie*. Petits poteaux qui, arrêtés debout dans une écurie, servent à porter la mangeoire des chevaux. || *Racinaux de grue*. Pièces de bois croisées, qui font l'empattement d'une grue, et dans lesquelles sont assemblés l'arbre et les arcs-boutants.

RACINE. s. f. (du lat. *radix*). Bot. Partie de la plante qui est située à son extrémité inférieure et ordinairement cachée sous terre, qui tend toujours à s'enfoncer, ne se colore jamais en vert par l'action de la lumière, et sert tant à fixer la plante au sol qu'à pomper sa nourriture. La racine d'un arbre. La racine d'une plante. Racine sèche, pourrie, gâtée. Jeter, pousser des racines, de profondes racines. Des arbres qui prennent facilement racine. Un arbre malade dans ses racines. Arbre séché dans sa racine. Un plant coupé qui a repoussé de racine. Racine de persil, de chicorée, de chiendent. Racine chevelue. Racine bulbeuse. Racine pivotante. Racine traçante. Le carbone de la racine. Quand la racine pompe fort peu, le végétal pâtit. Sitôt que le froid a pénétré la couche superficielle de la terre, la végétation des *racines* s'arrête et elle ne reprend qu'au retour de la belle saison. (Mirb.) Les *racines* représentent dans la terre les branches qui consomment le végétal. (Id.) Les branches du figuier des pagodes s'inclinent d'elles-mêmes jusqu'à terre, y jettent des *racines* et forment de magnifiques arcades. (Id.) La lentille d'eau n'a que des *racines* flottantes. (Id.) Les plantes parasites enfoncent leurs *racines* dans l'écorce des autres plantes. (Id.) L'orobranche, la clandestine, l'hypociste implantent leurs *racines* sur celles de certains végétaux ligneux. (Id.) La force et la longueur des *racines* ne sont pas toujours proportionnées à la grandeur des végétaux. (Id.) La croissance des *racines* vivaces commence en automne. (Id.)

— *Racines progressives*. Ce sont, à proprement parler, des tiges enracinées qui s'allongent et se ramifient entre deux terres, en suivant une direction plus ou moins horizontale. || *Racines bulbifères*. Tubercules minces, élargis en plateau, dont la surface inférieure produit des filets radicaux et dont la surface supérieure porte un oignon ou bulbe, sorte de gros turion qui se forme dans une année et se développe une ou plusieurs années après. || *Racines fibreuses*. Celles qui sont composées d'une multitude de fibres grêles, tantôt simples, tantôt ramifiées. || *Racines pivotantes*. Racines formées par le caudex descendant, qui s'enfonce perpendiculairement dans le sol et représente une espèce de pivot. Leur forme générale approche plus ou moins d'un cône renversé.

— Par extens. Ensemble d'un végétal dont la racine seule est comestible. Les betteraves, les navets, les carottes sont des racines.

— Vulgairement on appelle *racines* des organes souterrains, munis cependant de gemmes et privés des radicelles, de chevelues et des fibrilles qui se montrent plus ou moins sur toutes les racines proprement dites. Telles sont la pomme de terre et diverses autres plantes analogues. Mais ces organes ne sont pas des racines, puisqu'ils n'en remplissent pas les fonctions et n'en présentent pas les caractères; ce ne sont pas non plus des tiges, puisqu'ils ne portent jamais ni feuilles ni fleurs. On les a nommés *tubercules*, *rhizomes*, etc.

— Se dit, dans un sens plus restreint, de la racine de certains arbres, qui sert à faire des meubles et différents instruments. Bois de racine. Meuble de racine. Le bois des racines d'orme, d'if, d'olivier, de buis, est souvent préféré au tronc, parce qu'il est plus dur, et à raison de sa couleur et des veines dont il est orné.

— Anat. Se dit des prolongements par lesquels un organe adhère à une autre partie et y puise incessamment les matériaux de sa nutrition. Racine des dents. Racine des cheveux. Racine des ongles. || En chirurgie, on nomme *racines d'un cancer, d'un polype*, les prolongements que ces tumeurs morbides envoient dans les parties voisines.

— Fig. *Prendre racine*. Se dit d'un animal ou d'un homme restés dans la même position, d'un visiteur importun. Le fleuriste a un jardin dans un faubourg; il y court au lever du soleil, et il en revient à son coucher. Vous le voyez planté, et qui a pris *racine* au milieu de ses tulipes et devant la solitaire. (La Bruy.)

> Pour moi, qui n'ai point pris racine sur la terre,
> Je m'en vais sans efforts comme l'herbe légère
> Qu'enlève le souffle du soir. (LAMARTINE.)

— Fig. Point de départ d'un fait de l'ordre physique, intellectuel ou moral. Il faut couper le mal dans sa racine. La vertu a jeté de profondes racines dans son cœur. Le vice ne saurait prendre racine. Couper la racine du mal avant qu'il augmente. Couper racine à une erreur.

— *Jardin des racines grecques*. Nom donné à un recueil des étymologies qui servent à former les mots grecs.

— Algèb. Base d'une puissance, ou nombre qui successivement multiplié par lui-même produit une puissance. Si A, par exemple, multiplié par lui-même un certain nombre de fois, produit B, A sera la *racine* de B, et nommément la *racine seconde*, dans le cas de A×A = B; la *racine sixième* dans le cas de A×A×A×A×A×A = B, et en général la *racine millième* dans le cas de $A^m = B$. || On désigne une *racine* par le signe $\sqrt{\ }$, qu'on nomme un radical, en mettant à sa partie supérieure le nombre qui indique le degré de la racine et qu'on nomme l'*exposant*. Par exemple, $\sqrt[3]{B}$ désigne la *racine troisième* de B. || On donne encore le nom de *racines* aux valeurs des quantités inconnues qui entrent dans les équations. Trouver, chercher la racine d'une quantité proposée. Racines réelles. Racines imaginaires. Racines commensurables. Les racines d'une opération. Racine double. Racines égales. Racines simples. Racines triples. La recherche des *racines* imaginaires entraîne des calculs extrêmement compliqués. (Montferr.) || *Extraction des racines*. Opération par laquelle on trouve la racine d'une quantité proposée. || *Racine carrée*. V. CARRÉ. || *Racine cubique*. V. CUBIQUE.

— Astron. Époque ou instant d'où on commence à compter les mouvements des planètes.

— Bot. Ce nom a été donné vulgairement à diverses plantes. *Racine d'abondance*. La betterave. || *Racine d'Amérique* ou *mabouia*. Nom donné à la racine du mabonier. || *Racine amidonière*. Un des noms de l'arum maculé. || *Racine d'Arménie*. Espèce de garance. || *Racine du Bengale*. V. CASSUMUNIAR. || *Racine blanche*. Le panais cultivé. || *Racine du Brésil*. Un des noms de l'ipécacuanha. || *Racine de camomille*. Nom sous lequel on désigne les racines de la pyrèthre. || *Racine de champignon*. Le polyporus tubéraster. || *Racine de Charcis*. Un des noms du contrayerva. || *Racine de Chine*. La racine de la salsepareille de Chine. || *Racine des chrétiens*. Espèce d'astragale. || *Racine de colombo*. V. COLUMBO. || *Racine de dictame*. V. DICTAME. || *Racine de disette*. La betterave. || *Racine douce*. La réglisse. || *Racine de drack*. La racine du dorstène. || *Racine de femme battue*. Nom vulgaire du taminier commun. || *Racine de Florence*. L'iris de Florence. || *Racine indienne*. Racine Saint-Charles. || *Racine jaune* ou *racine d'or*. Nom d'une racine qu'on croit appartenir à une espèce de pigamon qui croît à la Chine. || *Racine de Jean Lopez*. Racine produite par un arbre trouvé dans la province de Zanguebar, en Afrique. || *Racine de Mechoacan*. Racine d'une espèce de liseron. || *Racine de peste*. Nom qu'on a cité donné à la racine du tussilage. || *Racine des Philippines* ou *de Charcis*. Nom donné à la racine du contrayerva. || *Racine de Rhodes*. Racine de la rhodiole. || *Racine de safran*. Celle du curcuma. || *Racine Saint-Charles*. Racine produite par une plante qui croît au Brésil. || *Racine du Saint-Esprit*. Racine de l'angélique officinale. || *Racine de Sainte-Hélène*. Racine originaire de la Floride, et qui provient d'une espèce de souchet. || *Racine salivaire*. Nom donné à la pyrèthre. || *Racine de serpent*. Racine de l'ophiose de l'Inde. || *Racine de serpent à sonnette*. La racine du polygala sénéka. || *Racine de smilax*. Racine de Chine. || *Racine de solor*. Racine qui appartient à une espèce de gouet. || *Racine de thymelea*. Celle d'une espèce de daphné, la lauréole. || *Racine vierge*. Nom vulgaire de la bryone dioïque et du taminier commun.

— Conchyl. *Racine de bryone* et *racine de bryone femelle*. Espèce de coquille qui paraît n'être autre chose que le *strombus bryona*. || *Racine de bryone femelle heptadactyle*. Variété du ptérocère tronqué. || *Racine de bryone mâle*. Nom marchand du *strombus truncatus*.

RACINE (Jean). Célèbre poète tragique, l'une des plus grandes gloires de la scène française, né le 21 décembre 1639, à La Ferté-Milon, petite ville de la Brie (Aisne); mort le 22 avril 1699. || RACINE (Louis), second fils du précédent, né à Paris le 6 novembre 1692, mort le 29 janvier 1763. Sans avoir le génie de son père, il a cependant laissé d'admirables vers; tout le monde connaît son poème de la *Religion*.

RACINÉ, ÉE. part. pass. du v. Raciner. S'empl. adjectiv. Veau raciné. Peau racinée. Dos raciné.

RACINEAU. s. m. Agric. Petit pieu qu'on enfonce en terre auprès des racines des plantes. Un racineau. Des racineaux.

RACINER. v. n. 1re conj. (rad. *racine*). Pousser des racines. Cet arbre commence à raciner.

— v. a. Reliur. Faire un racinage sur la couverture des livres. Raciner le dos d'un volume. Peaux difficiles à raciner. Raciner des volumes en demi-reliure. Raciner le dos et le papier tout à la fois. De la célérité que l'on emploie en *racinant* ou en marbrant les couvertures des livres, dépend la réussite de cette opération. (Lenorm.)

— S'empl. absol. dans le même sens. Pour *raciner*, il est important que tout ce dont on peut avoir besoin soit disposé d'avance et sous la main, afin d'opérer le plus promptement qu'il est possible. (Lenorm.) Avant de *raciner* ou de marbrer, il faut que la couverture ait été collée avec de la colle de parchemin bien limpide. (Id.)

— Teint. Teindre en couleur fauve.

RACINIEN, ENNE adj. Philol. Qui est dans le goût, dans le style de Racine. Pièce racinienne. Poésie racinienne. Style racinien. Vers racinien. Élégance, pureté raciniennes.

RACINIER. s. m. Bot. Nom donné à l'agaric radiceux. C'est un grand champignon, remarquable par sa racine grosse et pivotante, ayant une saveur d'abord douce et agréable, qui se change bientôt en un goût âcre et détestable.

RACK. s. m. Liqueur des Indes, mélange de riz fermenté, de sucre et de noix de coco. Il se dit aussi de l'eau-de-vie de canne de sucre, appelée *catchas* au Brésil, et *tafia* dans les colonies françaises de l'Amérique. On dit aussi, mais moins souvent, *arack*. V. ARACK.

RACKA. s. m. Bot. Genre de plantes paraissant devoir se rapprocher des verbénacées, c'est un arbre qui s'élève à la hauteur de sept à huit pieds, et parvient quelquefois jusqu'à celle de vingt-quatre, sur un diamètre de deux pieds. Il est commun dans l'Arabie-Heureuse, l'Abyssinie, la Nubie, et principalement dans les lieux inondés par les eaux de la mer. Son bois est très-dur, et les Arabes en font des canots.

RACKASIRA. s. m. Pharm. Espèce de baume qu'on tire d'Afrique.

RÂCLAGE. s. m. (rad. *râcler*). T. forest. Éclaircissement du bois taillis qu'on ne veut couper qu'à onze ou quinze ans. Rarement les propriétaires accordent le droit de *râclage* dans leurs réserves, crainte des abus qui pourraient en être la suite. (Morog.) Omiss. des dictionn.

— *Fagots de râclage*. Bourrées sans gros bois, et à une seule riorte ou lien.

RACLARE. s. m. Pêch. Filet de pêche en nappe simple, très-clair, pierré et flotté. Il a vingt-cinq brasses de long sur trois de large. On le tend la nuit.

RÂCLE. s. f. Techn. Outil de bois pour aplanir la terre dont on fait les tuiles.

— Mar. Sorte d'instrument de fer tranchant dont on se sert pour gratter les vaisseaux, afin de les tenir propres.

— Bot. Genre de plantes graminées, à fleurs glumacées, qui croît principalement dans l'Amérique septentrionale. Râcle épineuse. Râcle hérissonée. Râcle à feuilles rudes. Râcle roussâtre. Râcle à petites fleurs. Râcle rameuse. Râcle anomoplexis. Râcle queue-de-renard. Râcle pileuse.

— Que l'Académie, qui ne donne pas le primitif *râcle*, écrive sans accent *racloir*, *racler*, *racleur*, *raclure*, cela se conçoit; mais comment s'expliquer que Boiste écrive *râcle*, avec un accent, et sans accent *racler*, *racloir*? *Râcle* est la bonne orthographe, l'accent indique grammaticalement le retranchement des s des anciennes formes *rascler*, *rascloir*. Et puis la signification de ce mot nécessite absolument l'*a* grave, et non l'*a* ouvert.

RÂCLÉ, ÉE. part. pass. du v. Râcler. S'empl. adjectiv. Une mesure de grain trop râclée. Des peaux bien, mal râclées. Des allées mal râclées. Tous les taillis ne sont pas susceptibles d'être *râclés*. (Desv.)

— *Râclé par*.

> Votre gosier, *râclé* par la piquette,
> Poussait des sons d'une voix bien moins nette.
> (VOLTAIRE.)

RÂCLÉE. s. f. Volée de coups. Recevoir une bonne râclée. Il a reçu une râclée. Pop.

— Agric. Binage qui ne consiste qu'à râcler le sol avec la houe.

RÂCLER. v. a. 1re conj. (de l'ital. *raschiare*; on écrivait autrefois *rascler*). Ratisser, enlever, emporter avec quelque chose de rude ou de tranchant, quelques parties de la superficie d'un corps. Râcler du parchemin. Râcler des peaux. Râcler de l'ivoire. Râcler de la corne de cerf. Râcler les ongles. Râcler le canon d'une arme à feu. Râcler des allées.

— *Râcler les bois*. Éclaircir les bois taillis qu'on ne veut couper qu'à onze ou quinze ans.

— *Râcler une mesure de grain*. Passer la râcloire sur une mesure, pour faire tomber le grain qui s'élève au-dessus des bords.

— Fig. et fam. *Cela râcle le gosier*. Se dit d'un breuvage médicinal, d'un vin trop vert, et du tout ce qui donne des tranchées.

— Jouer mal d'un instrument à cordes. Ne faire que râcler le boyau. Râcler un air. Râcler du violon, de la basse. Je t'ai défendu cent fois de *râcler* ton maudit violon. (Brueys.)

— S'empl. aussi neutralement. Ne faire que râcler. Comme en sa qualité d'ex-douanier, il avait *râclé* jadis du violon, il n'était pas fâché de se produire avec quelque avantage chez les petits blancs. (Roger-Beauvoir.)

— Fig.

> O chapelain, toi dont le violon,
> De discordante et gothique mémoire
> Sous un archet maudit par Apollon,
> D'un ton si dur a *râclé* son histoire. (VOLT.)

RÂCLERIE. s. f. Action de râcler de la guitare ou de tout autre instrument à cordes. || Résultat de cette action. || Mauvaise musique, mauvaise exécution. Et Dieu sait la *râclerie*. (Hamilt.)

— Groupe de mauvais musiciens.

RÂCLEUR. s. m. Mauvais joueur de violon. Se dit que par dénigrement. Ce n'est qu'un râcleur. Lulli avait abandonné le violon; le seul moyen de lui en faire jouer encore, était de râcler en sa présence; alors le poète musicien entrait en fureur, arrachait l'instrument des mains du *râcleur*, et ne le quittait plus qu'à regret. (Sall.)

RÂCLOIR s. m. Techn. Instrument avec lequel on râcle. Râcloir dont on râcle un tonneau. Râcloir pour râcler du parchemin. Râcloir pour râcler le dedans d'un canon. Râcloir pour râcler des allées. Râcloirs en fer, en acier.

RÂCLOIRE. s. f. Planchette qui sert à râcler le dessus d'une mesure telle qu'un boisseau de blé, pour faire tomber le grain qui s'élève au-dessus des bords

— Instrument fait en baleine, et avec lequel on ôte tous les matins le limon qui se trouve sur la langue. La lame de la râcloire. Le manche de la râcloire. Se servir d'une râcloire. Il y a des personnes chez lesquelles les matières qui couvrent la langue sont tellement adhérentes, qu'on ne parvient que difficilement à les enlever au moyen de la *râcloire*. (Mérat.)

— Horlog. Lame tranchante des deux côtés, portée par un manche.

RÂCLON. s. m. Agric. Engrais préparé avec du gazon pourri. || Boue ramassée dans les villes ou sur les routes.

RÂCLURE. s. f. (rad. *râcler*). Parties de certaines substances cornées ou osseuses, qu'on obtient en les détachant avec un instrument coupant. Râclure de corne de cerf. Râclure d'ivoire. Râclure d'ongles. Râclure de parchemin.

RACOCZY. Famille célèbre et ancienne de la Transylvanie, qui embrassa la religion protestante et donna à ce pays trois princes souverains.

RACODIACÉES. s. f. pl. (du lat. *racodium*). Bot. Tribu de la famille des byssacées, qui a pour type le genre racodion.

RACODION. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons renfermant plusieurs espèces byssoïdes. Le racodion des celliers forme sur les tonneaux conservés dans les caves et les celliers, des plaques et des flocons qui couvrent un assez grand espace.

RACOISER. v. a. 1re conj. (rad. *coi*). V. RACCOISER.

RACOLAGE. s. m. Action de racoler, métier de racoleur.

RACOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Racoler. S'empl. adjectiv.

RACOLER. v. a. 1re conj. (de l'ital. *raccogliere*, recueillir; on écrivait ancienn. *raccoler*). Engager, soit de gré, soit par astuce, des hommes pour le service militaire.

— Fig. et fam. Enrôler. Racoler quelques partisans. Racoler des admirateurs. Ce poète tâche de racoler quelqu'un qui écoute ses vers.

RACOLEUR. s. m. (de l'ital. *raccoglitore*, du v. *raccogliere*, recueillir; on écrivait autrefois *raccoleur*). Celui qui fait profession de racoler, d'engager des hommes pour le service militaire. Ce mot servait à désigner les recruteurs que les chefs de corps entretenaient à fonctions permanentes, dans les grandes villes, et qui étaient des espèces d'entrepreneurs de levées. Les racoleurs avaient recours à une foule de hideuses supercheries. Vivant dans l'écume des cités populeuses, ils avaient pour domicile une maison de prostitution, pour bureau de recrutement un cabaret, et pour dépôt un *four*, c'est-à-dire un lieu où ils gardaient sous clé les malheureuses victimes qu'ils avaient saisies dans de subalternes biribis, et qu'ils avaient enivrées en les faisant boire à la santé du roi.

RACOMITRE. s. m. (du gr. ῥάκος, ride, rugosité; μίτρα, ceinture). Bot. Genre de la famille des mousses et de l'ordre des mousses à péristome simple. Les mousses qui composent ce genre sont de jolies plantes, qui croissent en petits gazons; elles aiment les plaines sablonneuses ou les roches des montagnes. Ce genre doit son nom à sa coiffe fimbriée et comme déchiquetée à sa base. Racomitre blanchâtre. Racomitre polyphylle. Racomitre à pédicelle jaune.

RACOMITRION. s. m. Bot. V. RACOMITRE.

RACONTAGE. s. m. Néol. Bavardage; petits contes faits à plaisir; petites médisances Les racontages des journaux.

RACONTEMENT. s. m. S'est dit pour Récit, relation.

RACONTÉ, ÉE. part. pass. du v. Raconter. S'empl. adjectiv. Ce sont des choses qui ont été racontées cent fois. Les moindres particularités doivent être *racontées*. (Chateaub.) Les événements qui ont accompagné ces invasions méritent d'être *racontés* du moins brièvement. (Anquetil.) On connaît de Piron quelques contes plus plaisamment *racontés*, que plaisamment inventés. (La Harpe.) Si l'aventure d'Ancône mérite d'être *racontée*, dit Ossian, c'est à vous aussi, mon cher comte, que l'honneur en appartient. (Mme de Staël.)

— *Raconté dans*. Cette scène a, comme on peut le voir, toute la simplicité d'une histoire *racontée* dans une ancienne chronique. Mme de Staël.)

— *Raconté à*. Cela m'a déjà été raconté. L'histoire en est admirable et mérite de vous être *racontée*. (Boss.) Ce que le prince commença ensuite pour s'acquitter des devoirs de la religion, mériterait d'être *racontée* à toute la terre. (Fléch.)

> Voilà mon dernier mot. Ce refus offronté
> Avec un grand scandale au prince est *raconté*.
> (ANCELOT.)

— *Raconté par*. C'est la belle histoire qui est trouvée si bien *racontée* par Xénophon dans son livre de la retraite des dix mille, ou de l'expédition du jeune Cyrus. (Boss.)

RACONTER. v. a. 1re conj. (rad. *conter*). Conter, narrer. Raconter une histoire. Raconter un fait. Raconter ses voyages, ses combats. Ses aventures. Raconter ce qui s'est passé en telle occasion. Raconter une histoire de point en point. Raconter les particularités de quelque action. Raconter une chose en détail, avec toutes ses circonstances. Ils [illegible] d'une [illegible] qui mérite d'[illegible] (BUFF.) Ils

raconteront à leurs enfants, à leurs amis empressés autour d'eux, la suite de leurs travaux et de leurs exploits. (Id.) L'histoire *raconte* les faiblesses comme les vertus. (Volt.) Il faut que ce que vous me *racontez* là soit bien vrai ; car vous me l'avez déjà cent fois *raconté*, et je l'ai déjà entendu cent fois *raconter* à d'autres. (Alm. litt.) A [illegible] ses maux souvent on les soulage. (Corn.) Elle *raconta* à Neptune ce que Jupiter lui avait dit. (Fén.) Voilà, ô Crétois, ce qu'on m'a *raconté*. (Id.) Elle s'était engagée à vous *raconter* des histoires. (Id.) La Genèse, après avoir *raconté* la mort de Tharé, dit qu'Abraham sortit de Haran, âgé de soixante et quinze ans. (Volt.) Après avoir quelque temps appuyé ses mains sur son front, voici ce que ce vieillard me *raconta*. (B. de St-P.)

— *Raconter de.* Savez-vous tout ce qu'on raconte de lui ?

Tout ce que la Grèce *raconte*
Des merveilles du fils d'Éson. (J.-B. Rouss.)

— Absol. Raconter sommairement, brièvement, fidèlement, naïvement, simplement. Raconter au vrai. Je n'enseigne point, je *raconte*. (Mont.) Il faut savoir penser en *racontant*. (La Harpe.) Jamais une exclamation ni sur les vertus, ni sur les services, ni sur les disgrâces de son héros. La Harpe *raconte*, et puis quoi encore ? (Id.) *Raconte* donc, puisque c'est ta manie de *raconter*. (Diderot.)

— Fam. *En raconter.* Raconter beaucoup de choses. Il en raconte bien long. En raconter de belles. En raconter de toutes les façons. Ne pas finir d'en raconter.

— SE RACONTER. v. pron. Être raconté. Ce sont des choses qui ne peuvent se raconter devant des enfants. Cet emploi du pronominal du v. *raconter* est omis dans le Dictionnaire de l'Académie.

RACONTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a la manie de raconter. Un ennuyeux raconteur. Fam.

RACOPILE. s. m. Bot. Genre de la famille des mousses, réservé à l'île Bourbon, sur la terre et les pierres, à l'ombre. On écrit aussi et mieux *rhacopile*.

RACOPLAQUE. s. f. (ét. gr., *ῥάκος*, je déchire, *πλάξ*, croûte). Bot. Genre de lichens, ainsi nommé parce qu'il offre pour caractère générique d'avoir le thallus divisé en lanières. On écrit aussi et mieux *rhacoplaque*.

RACORNI, IE. part. pass. du v. Racornir. S'empl. adjectiv. Cuir racorni. Parchemin racorni. Viande toute racornie. Fruits racornis.

— Fam. Qui semble rapetissé, qui ne peut plus se développer et s'étendre. Cet homme a un rhumatisme qui le tient tout *racorni*, qui lui donne un air *racorni*. (Acad.) Les Troglodytes, au rapport des anciens, étaient de petits hommes noirs, tout *racornis* et à moitié brûlés, qui dans les ardeurs du soleil fuyaient ses rayons en se cachant dans des cavernes. (Virey.) Le paysan, d'ordinaire pauvre, jeté demi-nu sous les intempéries de l'atmosphère, se courbe sur le sol qu'il fertilise, montre une peau aride, terreuse et crevassée comme l'écorce des arbres ; ses membres rustiques présentent une chair coriace, des fibres *racornies*, peu sensibles aux froissements, aux blessures. (Id.)

RACORNIR. v. a. 2e conj. (rad. *corne*). Donner à quelque chose la consistance de la corne. L'eau racornit les doigts. Le toucher du violon, du violoncelle, *racornit* l'extrémité des doigts. (Acad.)

— Durcir, rendre dur et coriace. Le feu a tout racorni cette viande. Le feu a racorni ce cuir, ce parchemin.

— SE RACORNIR. v. pron. Devenir dur et coriace. Le cuir se racornit au feu. La viande se racornit à force de cuire. Des fruits qui se sont tout racornis.

RACORNISSEMENT. s. m. Action de se racornir ; état de ce qui est racorni. Le racornissement du cuir, du parchemin. Le racornissement d'une viande, des fruits. Le racornissement des ongles.

RACOUBE. s. m. Bot. Nom vulgaire du [illegible].

RACQUE. s. m. Écon. dom. Marc de raisin qui sert à fabriquer le verdet.

RACQUÉRIR. v. a. 2e conj. Acquérir de nouveau. [illegible] le fluide atmosphérique est [illegible], c'est-à-dire la faculté qu'il a de [illegible] les parties qui se laissant [illegible] dimensions par une force [illegible] à surmonter cette pression [illegible] première étendue, en réagissant [illegible] corps qui les compriment. (Lav.) [illegible]

RACQUETTE. s. f. [illegible]. Nom vulgaire du [illegible].

RACQUIS, ISE. part. pass. du v. Racquérir. [illegible] racquise avec peine, par [illegible] efforts.

RACQUIT. s. m. (pr. *ra-ki*). Jeux. Action de se racquitter, de regagner tout ce qu'on a perdu.

RACQUITTABLE. adj. des 2 g. Qui peut [illegible] dans tous les dictionnaires.

RACQUITTÉ, ÉE. part. pass. du v. Racquitter. [illegible] Personne racquittée. [illegible]

RACQUITTER. v. a. 1re conj. (pr. *ra-ki-té*). [illegible] Faire regagner ce qu'on avait perdu. Une seconde partie l'a racquitté de ce qu'il avait perdu dans la première. Il avait beaucoup perdu, mais j'ai pris son jeu et je l'ai *racquitté*. (Acad.)

— SE RACQUITTER. v. pron. Jeux. Regagner ce qu'on avait perdu. Essayer de se racquitter. Vous vous racquitterez une autre fois. Après avoir tout perdu, il s'est racquitté. Il s'est complètement racquitté. Ils se sont racquittés. Elles se sont racquittées.

— Par extens. Se dédommager de quelque perte. S'il a perdu dans le premier marché, il s'est bien racquitté dans le second. Elle a bien su se racquitter. Elle s'est racquittée.

RACSCHE. Myth. pers. Cheval terrible ou monture de Siamekschah, fils de Caïu-Marath, dans ses expéditions contre les Dives ou Géants.

RADAGAISE. Chef de plusieurs tribus celtiques et germaines, dont l'invasion en Italie, l'an 405 de notre ère, jeta l'épouvante dans Rome.

RADANSATAMI. (de *radan*, char ; *satami*, septième jour après la nouvelle lune). Myth. ind. Fête qui se célèbre le septième jour après la nouvelle lune de février.

RADAR. s. m. Relat. Nom des soldats d'une espèce de milice instituée en Perse pour protéger les voyageurs. On dit aussi *rahdar*.

RADARIE. s. f. Relat. Droit payé en Perse sur toutes les marchandises, afin qu'elles soient protégées par les radars.

RADARISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte turque.

RADBOD ou **RADBOT.** Roi des Frises.

RADCLIFFE (Anne). L'une des plus célèbres romancières qu'ait produites l'Angleterre, née à Londres en 1762, morte aux environs de cette ville le 7 février 1823.

RADE. s. f. Mar. Espace de mer, enfermé en partie par des terres, et qui présente aux bâtiments un mouillage à l'abri des vents et des lames qui ont certaines directions. Une une rade est fermée ou abritée des vents, plus elle est propre à recevoir des bâtiments. Être à la rade, en rade. Se mettre, se tenir en rade. Entrer, mouiller en rade de Toulon, de Brest. Rester à l'ancre sur une rade. La rade est bonne, est mauvaise. La rade n'est pas bien sûre. On leva l'ancre pour gagner la *rade*, et ensuite le port de Baltimore. (Chateaub.) Quelques heures après, nous jetâmes l'ancre dans une mauvaise *rade*, sur un fond de roches. (Id.)

— *Rade foraine.* Celle qui est mal fermée, que des côtes élevées n'abritent point de la violence du vent et de la grosse mer du large. C'est le mouillage qu'offre devant lui un port situé sur une côte dont la ligne est droite, sans accidents, dont les configurations sont propices au bâtiment qui y séjourne lorsque le vent souffle de certaine partie.

— *Être en grande rade.* Se dit d'un vaisseau lorsqu'il est mouillé loin du port. ‖ On dit qu'il est *en petite rade* lorsqu'il est à proximité du port.

— *Mettre en rade.* Sortir du port. Ce navire a mis en rade hier au soir.

RADÉ, ÉE. part. pass. du v. Rader. S'empl. adjectiv. Mesure de grain, de sel, bien ou mal radée.

RADEAU. s. m. Mar. Assemblage régulier de poutres recouvertes de planches épaisses et bien ajustées, bordé sur ses quatre faces d'un bordage qui l'encadre, et dont l'usage est fréquent dans les réparations que demandent les parties inférieures de la coque d'un navire. Il y a quelques-uns de ces radeaux qui ont une petite cale, alors ils sont élevés de deux ou trois pieds sur l'eau, dans laquelle ils entrent d'un pied environ. Cette cale sert à mettre des cordages, des palans, des anspects, etc.

— Riv. Assemblage de plusieurs pièces de bois liées ensemble, et qui forment une sorte de plancher, dont on se sert quelquefois pour porter des hommes, des chevaux et autres choses sur les rivières. Chargés par les vagues écumantes, ces *radeaux* descendent de toutes parts au Meschacebé. (Chateaub.)

— *Radeau de fortune.* Sorte de radeau dont la construction, presque toujours improvisée dans de graves circonstances, n'est nullement soumise à des conditions régulières de charpentage, et que l'inspiration du besoin bâtit avec les ressources que présentent les événements au milieu desquels il est formé, c'est celui que font les malheureux dans un naufrage, dans un sinistre de mer. Tout le monde sait quel rôle a joué le radeau dans cette déchirante page de notre histoire moderne dont la *Méduse* est le titre, et [illegible] composition de Géricault [illegible] sombres et [illegible] fragile appareil peut devenir le théâtre.

— Nav. *Radeau plongeur.* Espèce de radeau qui sert à plonger.

RADEGAST. Myth. slav. Divinité des Obotrites, [illegible] Rhetra, [illegible]

RADEGONDE (Sainte). Reine de France, [illegible]

sa demeure à Poitiers, où elle fonda l'abbaye de Ste-Croix, et y mourut en 587. On l'a canonisée. Sa fête est célébrée à Paris le 30 janvier.

RADELGISE Ier, prince de Bénévent, succéda en 839 à Sicard, dont il avait été le trésorier, mort en 851, laissant le trône à son fils Radelgaire. ‖ RADELGISE II, prince de Bénévent, fils d'Adelgise, recouvra en 881 le trône paternel. Chassé par le peuple en 884, il subit un exil de 18 ans, fut rétabli en 896, et livré en 900 au prince de Capoue, reconnu souverain.

RADER. v. a. 1re conj. (du lat. *radere*, raser). Techn. Passer une règle ou un autre instrument sur la surface d'une mesure pleine de grains, de sel, etc., pour rendre cette surface égale, et par ce moyen avoir la mesure juste. Rader du grain, du sel, etc.

— Constr. Diviser un bloc de pierre ou de marbre avec le ciseau, en formant deux tranchées en dessus et en dessous.

— Mar. Mettre un bâtiment à la rade. Rader un navire.

RADET (Étienne). Général et baron de l'empire, né en 1762 en Lorraine, mort en 1825. Fut chargé par Napoléon en 1809 d'enlever le pape Pie VII.

RADEUR. s. m. Mesureur de sel.

RADEZYGE. s. m. Médec. Sorte de lèpre commune en Norwége. V. RADZYGE.

RADHA. Temps héroïq. ind. Femme de Dhritaráchtra ; elle recueillit et éleva Carna, fils de Counti : c'est pourquoi celui-ci fut surnommé Radha-Souta, fils de Radha. ‖ Femme aimée du dieu Crichna. Radha est honorée comme une déesse dans les fêtes de Crichna.

RADIABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être rayé. S'est dit des personnes qu'il s'agissait d'effacer de la liste des émigrés. Celui-ci n'est point radiable.

— Techn. Planche de bois emmanchée dont se servent les savonniers.

RADIAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *radius*, rayon). Qui est disposé en rayons. ‖ RADIAIRES. adj. et s. m. pl. Zool. Classe du règne animal, comprenant les animaux sans vertèbres dont toutes les parties tant internes qu'externes, offrent une disposition rayonnée. On nomme plus communément les radiaires *zoophytes*. V. ce mot.

RADIAIRE. s. f. Bot. Nom donné à l'astrance.

RADIAL, ALE. adj. (du lat. *radius*, rayon). Anat. Qui a rapport au radius. Muscle radial. Muscles radiaux.

— *Artère radiale.* Artère qui naît de la brachiale, à la partie supérieure et antérieure de l'avant-bras, et vient s'enfoncer dans la paume de la main. ‖ *Veines radiales.* Les deux veines qui naissent de la veine brachiale vers le pli du coude, et accompagnent l'artère radiale dans toutes ses divisions et subdivisions. ‖ *Nerf radial.* Le nerf le plus volumineux de ceux qui partent du plexus brachial ; il naît de sa partie interne et postérieure, formée principalement par les cinquième, sixième et septième nerfs cervicaux et le premier dorsal. ‖ *Bord radial.* Bord externe de l'avant-bras. ‖ *Région radiale.* La partie de l'avant-bras qui répond au radius et aux muscles radiaux.

— S'empl. substantiv. On dit : *Le radial*, pour le muscle radial. ‖ *Le muscle premier radial externe* ou *grand radial.* Muscle qui, placé à la partie externe de l'avant-bras, se fixe en haut à l'humérus, et se termine par un long tendon, à l'aide duquel il s'attache à l'extrémité supérieure du deuxième os du métatarse. Ce muscle étend la main sur l'avant-bras, et réciproquement. ‖ *Le muscle deuxième radial externe* ou *petit radial.* Muscle situé au-dessous du précédent, dont il a la forme et les usages. Il se termine par un long tendon inséré à l'extrémité supérieure du troisième os du métacarpe. ‖ *Le radial antérieur*, ou *muscle radial antérieur.* Nom qu'on a donné au *muscle grand palmaire*.

— Entom. *Cellule radiale.* Se dit, dans l'aile des insectes, d'une nervure née du milieu du carpe, et atteignant le bout de l'aile.

— Antiq. *Couronne radiale* ou *radiée*. Couronne formée d'un cercle entouré de rayons. On la donnait aux princes romains mis au rang des dieux. Aucun empereur ne la prit de son vivant avant Néron.

RADIANCE. s. f. Néol. Épanouissement, rayonnement. Ne s'emploie qu'au figuré. Nous entendons par épanouissement [illegible] des mets d'une saveur [illegible] tellement indisputable, que leur apparition seule sait émouvoir, chez un homme bien organisé, toutes les puissances [illegible] de sorte que tous ceux chez lesquels, en pareil cas, on n'aperçoit ni le lair du désir, ni la *radiance* de l'extase, peuvent justement être notés comme indignes des honneurs de la séance et des plaisirs qui y sont attachés. (Brill.-Sav.) Ce mot est omis dans tous les dictionnaires.

RADIANT, ANTE. adj. (du lat. *radians*, forme de *radius*, rayon). Didact. Qui renvoie des rayons. Corps rayonnant. (Peu usité.) Point [illegible] (Acad.)

— Bot. Épithète donnée à la couronne des [illegible] quand les fleurs qui la constituent [illegible] *Adiante radiante.* Cette couronne [illegible] se [illegible] centre d'où partent en divergeant plusieurs autres auréoles allongées.

— Syn. comp. RADIANT, RADIEUX. Le premier se dit des corps qui ne tirent pas la lumière d'eux-mêmes. Une glace, un miroir est un corps *radiant*. Le soleil est un corps *radieux*.

RADIATIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *radius*, rayon ; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a les fleurs radiées. Cratève radiatiflore.

RADIATIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *radius*, rayon ; *forma*, forme). Bot. Épithète donnée à la calathide lorsque les fleurs sont progressivement plus longues à mesure qu'elles s'éloignent du centre, et quand leur partie supérieure se dirige en dehors.

RADIATION. s. f. pr. *ra-di-a-ci-on* ; du lat. *radiatio*, formé de *radere*, raser). Fin. et pal. Action de rayer. Se dit lorsque par autorité judiciaire ou administrative, on raie quelque article d'un compte ou lorsqu'on biffe quelque acte, quelque partie d'un acte pour les annuler. Radiation de compte. Radiation de l'écrou d'une personne détenue injustement. Radiation d'une inscription hypothécaire.

— Raie que l'on passe sur un des articles d'un compte. Faire plusieurs radiations sur les comptes, sur les mémoires d'un fournisseur.

— Action d'effacer le nom d'une personne, d'un corps auquel elle appartenait, d'une liste sur laquelle elle avait été portée injustement ou par erreur. Demander, solliciter, obtenir sa radiation d'un rôle de contributions. Sa radiation des contrôles de l'armée a été prononcée. Un électeur qui réclame sa radiation. Admettre une demande en radiation. La cour royale a maintenu la radiation prononcée par le conseil de préfecture.

RADIATION. s. f. (rad. lat. *radius*, rayon). Phys. Action d'un corps qui lance des rayons de lumière. La radiation du soleil. Peu usité.

RADIATULE. s. f. Zool. Sorte de polypier fossile. V. RADULAIRE.

RADICAL, ALE. adj. (du lat. *radix*, *radicis*, racine). Bot. Qui appartient à la racine, qui part de la racine. ‖ *Feuilles radicales.* Celles qui naissent si près de la racine, qu'elles semblent sortir de celle-ci et non de la tige. ‖ Se dit aussi des feuilles qui, placées à la base d'une tige feuillée, diffèrent des autres par leur forme ou leur grandeur. ‖ *Fleurs radicales.* Celles qui naissent si près de la racine qu'elles semblent en provenir. La violette odorante a les feuilles et les fleurs radicales. ‖ *Poils radicaux.* Ceux qui garnissent souvent les radicules, quelle que soit leur forme au moment de leur développement.

— Gram. or. *Lettres radicales.* Celles qui forment la racine d'un mot et qui se conservent dans les mots dérivés. Se dit par opposition à *lettres serviles*. ‖ *Terme radical.* Celui qui est la racine de plusieurs autres.

— Pathol. *Vice radical.* Vice des humeurs existant dans l'économie, et reçu par hérédité, ou contracté dès la plus tendre enfance. ‖ *Humide radical.* Sorte de fluide imaginaire qu'on prétendait même, supposait être le principe de la vie dans le corps humain.

— Thérap. *Traitement radical, cure radicale.* Traitement dans lequel on s'attache à combattre, non pas seulement les symptômes, mais encore le principe du mal. C'est l'opposé de *traitement palliatif*, *cure palliative*.

— Algèb. *Signe radical.* Celui qu'on place devant les quantités dont on veut extraire la racine et qui est figuré de cette manière $\sqrt{\ }$. ‖ *Quantité radicale.* Celle qui est précédée du signe radical.

— Jurispr. *Nullité radicale.* Celle qui vicie un acte de telle manière qu'il ne puisse jamais être valide.

— Polit. Se dit en France et en Angleterre, des partisans d'une réforme démocratique, complète, de la constitution et des lois. L'Angleterre a son parti radical qui, dans plus d'une circonstance, a fait trembler le pouvoir [illegible]

RADICAL. s. m. (du lat. *radix*, *radicis*, racine). Chim. Corps simple qui, dans les acides ou les bases, est combiné avec un autre corps qu'on regarde comme principe acidifiant ou basifiant. Le soufre est le radical de l'acide sulfurique. Le potassium est le radical de la potasse. Le phosphore, le soufre, l'arsenic et le chrome, sont les radicaux des acides phosphorique, sulfurique, arsénique et chromique. ‖ On devrait bien bannir ce terme du langage chimique, où il a été introduit lorsqu'on croyait à tort que tous les acides étaient formés d'oxygène et d'un ou de plusieurs corps simples.

— Gramm. Le radical d'un mot est sa partie invariable, par opposition aux différentes terminaisons ou désinences que ce mot est susceptible de recevoir. *Chant* est le radical du verbe *chanter*.

— Celui qui demande la réforme gouvernementale et l'extirpation jusqu'à la racine de tout abus. Le *radical* n'estime pas utile et plus haut placé que l'homme [illegible], car son rôle ne doit finir que lorsqu'il aura vu les abus extirpés jusqu'à la racine. [illegible]

RADICALEMENT. adv. Essentiellement, dans le principe. [illegible] radicalement une [illegible] Raisonnement radicalement vicieux. Combien n'est-il pas de maladies dont ceux qui en ont été atteints ne se croient jamais *radicalement* guéris ? [illegible]

RADICALISME. s. m. (rad. *radical*). Polit.

Opinion qui, renchérissant sur le libéralisme, prétend changer radicalement les institutions politiques ; système des radicaux.

RADICANT, ANTE. adj. (du lat. *radicans*, formé de *radix*, racine). Bot. Qui produit des racines. La bignonie radicante. Le lierre a des tiges radicantes.

RADICATION. s. f. (pr. *ra-di-ka-ci-on* ; du lat. *radix*, *radicis*, racine). Bot. Ensemble ou disposition générale des racines d'une plante.

RADICÉ, ÉE. adj. (du lat. *radicatus*, formé de *radix*, *radicis*, racine). Bot. Qui a de très-longues racines. La porcelline radicée.

RADICELLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *radicellaris*, formé de *radix*, racine). Qui a rapport à la radicelle, qui a la forme d'une petite racine.

RADICELLATION. s. f. (pr. *ra-di-cèl-la-ci-on* ; du lat. *radicellatio*, formé de *radix*, racine). Bot. Tout ce qui a rapport aux racines des plantes.

RADICELLE. s. f. (du lat. *radicella*, formé de *radix*, racine). Rudiment de racine constitué par le prolongement de la substance interne de la radicule ou du bas de la tigelle des plantes en lorluzes.

RADICICOLE. adj. des 2 g. (du lat. *radicicolus*, formé de *radix*, racine ; *colo*, habiter). Bot. Épithète donnée aux plantes qui sont parasites par leur base ou leur racine sur les racines d'autres plantes, comme les cytinées, monotropées et orobranchées.

RADICIFLORE. adj. des 2 g. (du lat. *radiciflorus* ; formé de *radix*, racine ; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs naissent de la racine ou d'une souche radiciforme.

RADICIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *radiciformis*, formé de *radix*, racine ; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à une racine, ou à un paquet de racines. La pustolophore radiciforme.

RADICIVORE. adj. des 2 g. (du lat. *radicivorus*, formé de *radix*, racine ; *voro*, dévorer). Zool. Se dit d'un animal qui dévore les racines des plantes, comme la larve du hanneton.

RADICULE. s. f. (du lat. *radicula*, formé de *radix*, racine). Bot. Pris d'une manière vague, ce mot désigne tantôt une petite racine, tantôt et plus souvent les fibrilles qui terminent une grande racine. Mais, dans le sens rigoureux, il exprime la partie de l'embryon qui est destinée à devenir racine ou à pousser des racines. La radicule est en général fusiforme.

RADICULEUX, EUSE. adj. (rad. *radicule*). Bot. Qui émet, produit des racines. || Se dit aussi des embryons endorhizes à longue radicule, ou dont la gemmule est très-éloignée du bout radiculaire.

RADICULIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *radicula*, petite racine ; *forma*, forme). Qui a la forme de racines, comme les prolongements à l'aide desquels se fixent certains lichens et fucus.

RADICULODE. s. m. (mot hyb. formé du lat. *radicula*, petite racine ; et du gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Nom donné à l'extrémité inférieure du blaste, par laquelle doivent sortir un ou plusieurs tubercules radiculaires.

RADIÉ, ÉE. adj. (du lat. *radius*, rayon). Bot. Qui est disposé en rayons partant d'un centre commun, comme les cristaux aciculaires de la mésotype radiée, ou les gousses cylindriques du phaséole radié. || Se dit aussi de la calathide, quand les fleurs de la couronne sont radiantes, c'est-à-dire plus longues que celles du disque, et dirigées en dehors par leur partie supérieure. || Se dit du péricline, lorsque les squames intérieures sont radiantes, c'est-à-dire prolongées supérieurement en un long appendice scarieux, coloré, liguliforme, étalé.

— Mollusq. *Opercule radié*. Celui dont les éléments concentriques, augmentant du sommet marginal à la base, sont coupés par des stries qui partent en rayonnant de ce sommet.

— Numism et blas. *Couronne radiée*. Couronne qui a des rayons. La couronne radiée était dans l'origine le signe de l'apothéose. V. RADIAL.

— RADIÉS. s. m. pl. Zool. Section du règne animal qui correspond à la classe des radiaires.

RADIÉES. s. f. pl. Bot. Nom donné par Tournefort aux plantes de sa quatorzième classe, dont les fleurs sont en partie composées de fleurons formant un disque, et de demi-fleurons couchés à plat, et constituant autour de ce disque une couronne rayonnante, comme dans le tournesol, les chrysanthèmes, les laiterons, etc. Les radiées ont reçu des botanistes modernes le nom de *synanthérées*. V. ce mot.

RADIEN ou **RADIEU.** Myth. sept. Le dieu du samedi chez les Lapons.

RADIER. s. m. (pr. *ra-di-é*). Archit. hydraul. L'ouverture et l'espace entre les piles et les culées d'un pont, qu'on nomme aussi *bane* ou *bas radier*. Les terrains sur lesquels on élève un pont ou tout autre grand ouvrage d'architecture ne paraissent pas toujours présenter une solidité suffisante ; on craint quelquefois l'affouillement du sol par le mouvement des eaux, ou sa compression sous le poids de la maçonnerie de l'édifice. Dans ce cas, on commence par former un sol artificiel qui sert de fondation générale, et sur lequel on puisse bâtir en toute sécurité. C'est ce sol artificiel auquel on donne le nom de *radier*. Le radier se construit le plus souvent en maçonnerie, et on emploie de préférence celle de béton. || Plancher d'une écluse.

— Constr. *Avant-radier*. Ouvrage destiné à prévenir les affouillements, aux abords d'une construction hydraulique. L'avant-radier est en amont. || *Arrière-radier*. Se dit d'un ouvrage qui est semblable à l'avant-radier, mais qui est construit en aval.

RADIEUX, EUSE. adj. (du lat. *radius*, rayon). Rayonnant, brillant, qui jette des rayons de lumière. Corps radieux. Point radieux. Jamais le soleil n'avait été plus radieux. Les derniers rayons de son orbe étincelant diamantaient le sombre feuillage des arbres antiques, et perçaient, à travers leurs rameaux, en gerbes éblouissantes, en colonnes radieuses. (Jauffret.) Le brûlant fils du soleil, le *radieux* Été, règne à son tour. (Girodet.)

> . . . Déjà l'aube naissante
> Répand sur l'Orient sa clarté blanchissante,
> Et bientôt le soleil couronné de rubis,
> Va sortir *radieux* des célestes lambris. (CASTEL.)

> Mortels rassurez-vous : un cercle *radieux*,
> Pour consoler vos maux, va briller dans les cieux.
> (MICHAUD.)

— Il est principalement d'usage en poésie. Un éclat radieux. Front radieux. Le soleil élevait sa tête radieuse. (Mich.)

— Fig. et fam. *Avoir le visage, l'air radieux*. Avoir un air de santé et de satisfaction. || On dit dans le même sens, *Être tout radieux*. Je l'ai trouvé radieux. L'habit gris de lin fut mis devant le miroir avec une secrète complaisance, et le sage sortit *radieux* pour se rendre chez la présidente. (Norm.)

— *Radieux de*.

> Ni ce ciel *radieux* d'azur et de saphirs,
> Ces tranquilles forêts, ni cet air sans zéphyrs,
> Rien ne peut de mes sens apaiser le murmure.
> (DURANCE.)

— Phys. *Point radieux*. Celui d'où émanent des rayons lumineux.

— Syn. comp. RADIANT, RADIEUX. Il ne faut pas confondre ces mots. *Radieux* est consacré à désigner les corps qui brillent d'une clarté qui leur est propre. Le soleil et les étoiles sont des corps *radieux*. Les planètes et presque tous les corps sublunaires sont des corps *radiants*.

RADIEUX. s. m. Ichthyol. Nom d'un poisson d'Amboine, bleu, rayé largement de rouge, remarquable par les rayons qui sortent de ses yeux, et bon à manger.

RADINE. s. f. Bot. Racine napacée des Indes.

RADIO-CARPIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rapport au radius et au carpe. Nom donné à l'articulation des os du carpe avec ceux de l'avant-bras, parce que le radius y concourt bien plus que le cubitus. || *Radio-carpienne-transversale palmaire*. Branche transversale que l'artère radiale fournit au niveau du bord inférieur du muscle carré pronateur, et qui envoie plusieurs rameaux à la face antérieure ou palmaire du carpe.

— On dit substantiv. *Le radio-carpien*, pour Le muscle radio-carpien ; *la radio-carpienne*, pour L'articulation radio-carpienne, etc.

RADIO-CUBITAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport au radius et au cubitus. On a donné ce nom aux articulations des deux os de l'avant-bras entre eux.

RADIOLE. s. f. Bot. Espèce de lin, dont quelques botanistes ont fait un genre particulier. V. RAI.

RADIOLÉS. s. m. pl. Moll. Famille de mollusques céphalopodes polythalames, comprenant ceux dont la coquille renferme des loges rayonnantes du centre à la circonférence.

RADIOLITE. s. f. Foss. Genre de coquilles qu'on ne rencontre qu'à l'état fossile et dans des couches qui paraissent très-anciennes. Radiolite rotulaire. Radiolite turbinée. Radiolite ventrue. Les radiolites se trouvent dans la vallée de Corbières, près d'Aleth, et dans les Pyrénées.

RADIOMÈTRE. s. m. (du lat. *radius*, rayon ; et du gr. μέτρον, mesure). Astr. Instrument qui servait autrefois sur mer à prendre la hauteur méridienne du soleil.

RADIOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Astr. Qui est relatif au radiomètre.

RADIO-MUSCULAIRE. adj. des 2 g. Anat. Nom donné aux rameaux que fournit l'artère radiale aux muscles de l'avant-bras, dans la première partie de son trajet, ainsi qu'aux filets nerveux que le nerf radial envoie à ces mêmes muscles.

RADIO-PALMAIRE. adj. des 2 g. Anat. Nom donné à l'artère superficielle externe de la paume de la main. Elle est fournie par la radiale, descend obliquement au devant du ligament annulaire antérieur du corps, et gagne la paume de la main après avoir traversé l'extrémité supérieure du muscle court abducteur du pouce.

RADIO-PHALANGETTIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit du muscle long fléchisseur du pouce, ainsi appelé parce qu'il s'étend depuis les deux tiers inférieurs du radius, jusqu'à la seconde phalange du pouce. Le muscle radio-phalangettien du pouce.

— On dit substant. Le radio-phalangettien du pouce.

RADIO-SUS-PALMAIRE. adj. des 2 g. Anat. Nom donné à la portion de l'artère radiale qui, de la partie inférieure du radius, se contourne obliquement en arrière, en dehors, et se porte vers l'intervalle qui sépare les deux premiers os du métacarpe.

— On dit substantiv. *Le radio-sus-palmaire*, pour Le muscle radio-sus-palmaire.

RADIOTROPE. s. m. Techn. Instrument dont on se sert pour empailler les oiseaux.

RADIS. s. m. (pr. *ra-di* ; du lat. *radix*, racine). Bot. Plante potagère, famille des crucifères, cultivée de temps immémorial dans la plus grande partie de l'Europe, et qu'on dit indigène de la Chine ou du nord de l'Inde. La partie comestible de cette plante est principalement fournie par la racine. Une longue culture lui a fait produire un assez grand nombre de variétés qu'on distingue principalement d'après la forme et la grosseur des racines, en rondes, en longues et en grosses. Parmi les premières, auxquelles les jardiniers donnent plus spécialement le nom de *radis*, on distingue surtout, d'après leur couleur, le *radis blanc*, le *radis* [illegible], le *radis violet* et le *radis rose*. Les secondes, qui sont les radis à racines allongées, et que les maraîchers de Paris appellent *petites raves*, se distinguent aussi d'après leur couleur. La troisième division comprend les radis à grosses racines, auxquels les jardiniers donnent particulièrement le nom de *raifort* ou de *radis noir* ; elle renferme aussi plusieurs variétés, le *radis noir à racine oblongue*, le *radis noir à racine arrondie*, le *petit raifort gris*, et le *gros raifort blanc*. La chair de toutes ces variétés a une saveur plus ou moins piquante et plus ou moins âcre. Dans les radis et les raves, cette saveur est assez modérée pour flatter seulement le goût et le piquer légèrement. Les radis se servent sur les meilleures tables comme hors-d'œuvre, et on les mange au commencement du dîner. A Paris, il s'en fait une consommation considérable pendant toute l'année. Si les personnes dont l'estomac est faible ont de la peine à digérer les raves et les *radis*, les raiforts leur conviennent encore bien moins. (Blainv.)

— *Radis raphanistre*, vulgairement *ravenelle*. Plante commune dans les moissons, et elle y est quelquefois si abondante qu'elle leur devient très-nuisible. || *Radis maritime*. Plante qui se trouve dans les lieux maritimes, en Bretagne et en Angleterre. || *Radis de cheval*. Le cranson de Bretagne.

— Conchyl. Nom donné à plusieurs coquilles du genre pyrule, à cause de quelque ressemblance de forme qu'elles ont avec la racine renflée des radis. Radis à tubercules tuilés. Radis papyracé. Radis fluviatile. Radis à feuillages noirs. Radis à pointes noires.

RADIURE. s. m. Entom. Nom donné à la première nervure du bord externe de l'aile des insectes, qui, partant de la base, se dirige presque en ligne droite, dans le sens de la longueur.

RADIUS. s. m. (pr. *ra-di-uss* ; du lat. *radius*, rayon). Anat. Celui des deux os de l'avant-bras qui occupe le côté externe. Il est ainsi appelé, parce qu'on l'a comparé au rayon d'une roue ; quelques anatomistes l'ont même nommé *os du rayon*, et anciennement *petit focile* du bras. Le radius s'unit à l'humérus par sa partie supérieure, par l'inférieure aux doigts de la main. C'est un os long, prismatique, dont l'extrémité supérieure, qui est la moins volumineuse, porte une éminence arrondie appelée la *tête du radius*, soutenue par un rétrécissement qu'on nomme *le col*. Le radius se développe par trois points d'ossification : un pour le corps, et un pour chacune de ses extrémités. Luxation du radius. La fracture du *radius* est plus fréquente que celle du cubitus, et même que celle de l'avant-bras. (Boyer.)

RADJABAN. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un holocentre.

RADJAH ou **RAJAH.** s. m. Titre des princes de race hindoue, ordinairement possessionnés, quoique soumis aujourd'hui pour la plupart aux Européens, maîtres des diverses contrées de l'Inde. Les radjahs appartiennent à la caste des khettris ou kchatryas. || Il ne faut pas confondre ce titre avec le nom de *raïa* ou *rayah*.

RADJARCHI. s. m. Myth. ind. Richi de la troisième classe ou de la race royale. La première classe est celle des brahmarchis, ou richis de l'ordre des brahmanes ; la seconde est celle des dévarchis, ou richis divins.

RADJEMAL ou **RADJEMAHAL.** Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, présidence du Bengale, sur la droite du Gange, ancienne capitale du Bahar et du Bengale ; 30,000 hab. || Montagnes de l'Hindoustan au N.-O. du Bengale, sur la droite du Gange.

RADJEMALIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple indépendant du Bengale, qui habite dans les montagnes de Radjemal.

RADJEPOUTES ou **RASBOUTES.** adj. et s. des 2 g. (littéral. *princes*, *fils de radjahs*). Nom d'un peuple belliqueux de l'Hindoustan proprement dit, issu de la caste des kchatryas ou guerriers. Les *Radjpoutes* sont une race vigoureuse et bien constituée ; on trouve parmi eux les plus vaillants soldats de l'Inde. (Volney.) Le plus puissant des princes *radjepoutes* est le radjah de Djoudpour dans le Marvar. (Id.)

— *Principautés radjepoutes*. La plupart de celles qui forment l'Inde anglaise médiate. L'Adjmir, où elles abondent principalement, a été par suite appelé *Radjepoutanah*.

RADJPOUR. Géogr. Ville de l'Hindoustan, dans le royaume de Lahore.

RADNOR. Géogr. Comté d'Angleterre, dans le pays de Galles ; 25,000 hab. Son chef-lieu réel est Presteign, bourg de 1,200 âmes, et son chef-lieu nominal New-Radnor, qui en a 2,000.

RADOIRE. s. f. Techn. Instrument qui sert à rader le sel.

RADONVILLIERS. Géogr. Ville de France (Aube), à 20 kilom. N.-O. de Bar-sur-Aube ; 500 hab.

RADONVILLIERS (Claude - François Lysarde, abbé de). Membre de l'Académie française, conseiller d'État, etc. Né à Paris en 1709, mort en 1789. On a de lui un traité fort estimé, *De la manière d'apprendre les langues*, une traduction de Cornelius Nepos, et divers opuscules.

RADOTAGE. s. m. Discours sans suite et dépourvu de sens, qui a son principe dans l'affaiblissement des organes, par l'effet du progrès de l'âge ou de toute autre cause capable de porter sur les facultés intellectuelles une influence débilitante, et de déterminer une décrépitude prématurée, au physique comme au moral. Le grand parleur est bien près du *radotage* ; mais quand il n'y tomberait pas, il produirait inévitablement l'ennui. (Vernier.) Dans bien des cas, le *radotage* est le langage des amants. (Reydel.)

— Manie qu'ont en général tous les vieillards de revenir sans cesse sur les récits qu'ils ont mille et mille fois répétés à tous ceux qui les environnent.

— État de celui qui radote. Il est tombé dans le radotage.

RADOTER. v. n. 1re conj. Tenir des discours sans suite, des propos qui prouvent un manque de sens, un affaiblissement d'esprit. Il commence à radoter. Il est si vieux qu'il radote. Il ne sait plus ce qu'il dit, il ne fait que radoter. Que d'individus *radotent* ou rabâchent dans la société, et qui sont pourtant dans la force de l'âge ! (Reydel.) Si le vieillard *radote* ou rabâche lorsqu'il pense à ses anciens souvenirs, le jeune homme que sa passion consume en fait autant sur l'objet présent de son affection. (Id.) L'époque à laquelle l'homme commence à *radoter* n'a rien de fixe. (Id.) On voit des individus *radoter* quelquefois bien longtemps avant l'âge de la décrépitude, à soixante ans. (Id.) Les hommes qui ont cultivé les sciences et les arts sont beaucoup moins sujets à *radoter* que ceux qui n'ont exercé leur intelligence que pour les besoins ordinaires de la vie. (Id.)

— Fig. et fam. Dire des choses sans raison sans fondement. C'est un homme qui radote. Il n'a fait que radoter toute sa vie.

> En pédant, enivré de sa vaine science,
> Croit qu'un livre fait tout, et que sans Aristote,
> La raison ne voit goutte et le bon sens *radote*.
> (BOILEAU.)

> Je vous y tracerais de la bonne aventure,
> Chez nos premiers aïeux le règne florissant,
> Et vous ririez de voir que la mère nature
> A *radoté* presque en naissant. (DESTOUCHES.)

RADOTERIE. s. f. Extravagance qu'on dit en radotant. Ne dire que des radoteries. C'est une belle chose qu'une vieille lettre ! Il y a longtemps que je les trouve encore pires que les vieilles gens. Tout ce qui est dedans est une vraie *radoterie*. (Mme de Sév.) Vous savez combien je suis loin de la *radoterie* qui fait passer si vivement l'amour maternel aux enfants. (Id.) La *radoterie* est une faiblesse dans le jugement, qui se fait remarquer par des discours insignifiants, vides de sens, ou par la manière dont on s'appesantit sur les mêmes objets, en rappelant longuement, sans règle ni mesure, leurs circonstances les plus inutiles et les plus minutieuses. (Vernier.)

RADOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui radote. Un vieux radoteur. Une vieille radoteuse. Ce n'est qu'un radoteur. C'est une *radoteuse*, elle a perdu l'esprit. (La Font.) Sully parait un vieux *radoteur* à la cour des jeunes seigneurs folâtres qui environnaient Louis XIII. (Virey.)

RADOUB. s. m. (pr. *ra-doub*). Mar. Réparations faites à une partie quelconque, soit de la coque, soit des voiles d'un bâtiment. Faire un radoub. Donner un radoub. Un navire entre en radoub lorsqu'il va passer par quelques réparations ; il est en radoub lorsqu'il les subit.

— Dans les ports, seuls lieux où ce mot soit vraiment en usage, il n'y a pas une personne sur cent qui prononce le *b*. Néanmoins, nous pensons qu'il faut faire sentir cette lettre tout comme dans *rumb*, *club*, *Jol*, *Jacob*, etc.

RADOUBÉ, ÉE. part. pass. du v. Radouber. S'empl. adjectiv. Vaisseau, navire, bâtiment radoubé. Frégate radoubée. Brick radoubé. Voiles radoubées. Mon vaisseau eut besoin d'être *radoubé* vers les côtes de Golconde (Volt.)

RADOUBER. v. a. 1re conj. (rad. *radoub*). Mar. Réparer, remettre en état, soit le corps d'un bâtiment, soit les voiles. Radouber un vaisseau.

— Fig. Réparer le désordre d'une toilette ; habiller, ajuster. Tandis qu'elles tâchaient de *radouber* la Monsery dans une autre chambre. (Hamilt.)

> On court, on monte, et la dame refit
> De point en point comment elle s'y prit
> Pour *radouber* sa barque délabrée. (VOLT.)

— Techn. Remédier aux avaries qu'a subies la poudre à tirer.

[illegible]

... ment peut facilement se radouber. Ces ... le, quand se radouberont-elles?

— Fig. et fam. Réparer une perte, un dommage qu'on a souffert, reprendre de la santé, de l'embonpoint. Il s'est bien radoubé. Il s'est radoubé tout à l'aise.

RADOUBEUR. s. m. Mar. Celui qui radoube. On dit plus souvent *calfateur*.

RADOUCI, IE part. pass. du v. Radoucir. S'empl. adjectiv. Des tons radoucis. Des airs radoucis. Le prélat *radouci* veut se lever de table. (Boil.)

Un esprit né sans fard, sans basse complaisance,
Fuit ce ton *radouci* que prend la médisance (Boil.)

RADOUCIR. v. a. 2ᵉ conj. (rad. *doux*). Rendre plus doux. La pluie a radouci le temps. On *radoucit* les métaux par une fonte réitérée. (Acad.)

— Fig. Apaiser, rendre moins aigre, moins rude. Radoucir quelqu'un. Radoucir le caractère de quelqu'un, lui radoucir l'esprit. Radoucissez un peu votre ton. Il répand mille charmes au milieu des tranquilles habitations de ses semblables; il les réunit, *radoucit* leurs caractères, et en affaiblit la dureté. (Lacép.)

— SE RADOUCIR. v. pron. Devenir plus doux, au propre et au figuré. Le temps s'est bien radouci. Ils se sont bien vite radoucis.

— Fig. Se calmer, s'apaiser. Il était fort aigri, il s'est bien radouci. Il n'est plus si en colère, il commence à se radoucir. Elle s'est un peu radoucie.

RADOUCISSEMENT. s. m Diminution de la violence du froid ou du chaud, par rapport à l'air. Il se dit principalement du froid. Le radoucissement du temps. Le radoucissement de la saison.

— Fig. Diminution dans les maux, changement en mieux dans les affaires. La fièvre n'est plus si violente, il *y* a bien du *radoucissement*. (Acad.) Les esprits étaient fort aigris contre lui, mais il y a eu quelque *radoucissement*. (Id.)

RADSTADT. Géogr. Petite ville d'Autriche, dans le cercle de Salzbourg.

— Hist. *Bataille de Radstadt*. Bataille gagnée par le général Moreau le 5 juillet 1796, sur les Autrichiens. ‖ Il ne faut pas confondre *Radstadt* et *Rastadt*. V. RASTADT.

RADULIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *radula*, ratissoire; *rostrum*, bec). Qui a le bec en forme de ratissoire. Le clœodère radulirostre.

RADZIWIL. Ancienne famille polonaise qui tire son origine de Harimund, grand-duc de Lithuanie, et fut élevée au rang des princes de l'Empire, en 1515, par l'empereur Maximilien.

RADZIWILOV. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, dans la Volhynie.

RAF. s. m. Mar. Sorte de marée forte et rapide.

— Ichthyol. Poisson, le même que le flet.

— Pêch. V. RAFF.

RAFAÏL. Myth. or. Ange qui gouverne le septième ciel. V. RAPHAËL.

RAFALE. s. f. Mar. Passage subit d'un vent modéré à un vent violent et momentané. On éprouve souvent des *rafales* à l'abri des hautes terres. (Lecomte.) Le vent tombe en *rafales* très-pesantes sur les vaisseaux qui se trouvent dans sa direction. (Id.) Une *rafale* peut démâter un navire. (Id.) Il arrive parfois qu'un coup de vent souffle par *rafales*; c'est un signe posthume de tempête. Ces *rafales* sont aussi ordinaires au printemps qu'en automne. (Buff.)

Venez encor braver les balles,
Debout, sur votre pont mouvant,
Et lutter avec les *rafales*
Au bruit du canon et du vent. (Lucas.)

— Brise inattendue et peu durable qui tombe sur un vaisseau encalminé.

— Syn. comp. RAFALE, RISÉE. La *risée* a lieu par un beau temps; la *rafale*, au contraire, se fait sentir avant, pendant et après le mauvais temps.

RAFALÉ, ÉE. adj. Mar. Qui a subi des coups de vent inattendus, des rafales. Un navire rafalé. Ce mot est omis dans tous les dictionnaires.

— Fig. et fam. Se dit d'un homme qui manque d'argent ou de choses indispensables, qui a subi des revers de fortune qui l'ont ruiné. C'est un homme rafalé. ‖ On dit aussi substantiv. *C'est un rafalé*. Cette acception, quoique vulgaire, mais qui est cependant assez usitée, est omise dans tous les dictionnaires.

RAFAR. s. m. Agric. Espèce de mauvais raisin.

RAFAUX. adj. m. S'est dit pour Rabougri.

RAFAZI. s. m. (littér. *infidèle*). Hist. relig. Membre d'une des six classes qui forment les soixante-douze sectes musulmanes. ‖ Nom que les Turcs donnent aux Persans, qui suivent une interprétation du Coran un peu différente de la leur. Les Turcs prétendent qu'il n'y a point de miséricorde pour les rafazis, dont les crimes sont aux yeux de Dieu soixante-dix fois plus abominables que ceux des autres.

RAFAZIYÉ. s. f. Hist. relig. Secte musulmane. V. RAFAZI.

RAFF. s. m. Ichthyol. On nomme ainsi les nageoires du poisson appelé *flétan*, et la peau grasse à laquelle elles sont attachées. On les estime beaucoup, et c'est un mets très délicat. Les pêcheurs les salent et les sèchent pour les envoyer au loin. Le meilleur raff vient de Norwège.

RAFFAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Se raffaisser. S'empl. adjectiv. Un bâtiment, un édifice raffaissé.

RAFFAISSER (SE). v. pron. S'affaisser de nouveau. Cet édifice s'est raffaissé depuis peu. Le plancher se raffaisse.

RAFFAULT ou **RAFFOULT.** s. m. Bot. Nom vulgaire de l'agaric meurtrier, champignon particulièrement nommé *morton* en Champagne, où il est redouté à cause de ses qualités très-meurtrières, tandis que dans les contrées du Nord on le mange, dit-on, sans crainte.

RAFFERMI, IE. part. pass. du v. Raffermir. S'empl. adjectiv.

L'escadron *raffermi*
Rit du honteux départ d'un si faible ennemi. (Boil.)

— *Raffermi par*.

Quoi! par l'un de vous deux mon trône *raffermi*
Deviendrait dans mes mains le don d'un ennemi? (Racine.)

Non que ta sagesse, endormie
Au temps de tes prospérités,
Eût besoin d'être *raffermie*
Par de dures fatalités. (J.-B. Rousseau.)

RAFFERMIR. v. a. 2ᵉ conj. Rendre plus ferme. Le soleil, le beau temps a raffermi les chemins. Cet opiat raffermit les dents et les gencives.

— Fig. Remettre dans un état plus assuré, plus stable. Raffermir la santé. Raffermir l'autorité, la puissance. Raffermir le courage des soldats. Raffermir l'esprit. C'est dans cette sainte maison que les deux reines venaient *raffermir* par leurs vœux la paix, quand elle était chancelante. (Boss.) *Raffermis* ma vertu, qu'ébranlent tes soupirs. (Boil.)

— Affermir de plus en plus. Cet obstacle n'a fait que le raffermir dans son projet.

— SE RAFFERMIR. v. pron. Devenir plus ferme, plus stable Des chairs qui se raffermissent. Ses jambes se raffermissent de jour en jour. Sa santé se raffermit tous les jours.

— Fig. Se consolider, s'affermir de plus en plus. Son crédit, son autorité, sa puissance se raffermit de plus en plus. Se raffermir dans sa résolution.

RAFFERMISSEMENT. s. m. Affermissement. action de raffermir. Le raffermissement des chairs. Le raffermissement de la santé.

— Fig. Le raffermissement de l'autorité, de la puissance, du crédit.

RAFFES. s. f. pl. Techn. Rognures des peaux préparées chez les tanneurs et les mégissiers.

RAFFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Raffiler. S'empl. adjectiv.

RAFFILER. v. a. 1ʳᵉ conj. Techn. Arrondir le bout des doigts d'un gant. ‖ Dresser le tranchant d'une pierre à fusil. ‖ SE RAFFILER. v. pron. Être raffilé.

RAFFINAGE. s. m. (pr. *ra-fi-na-ge*). Techn. Opération de chimie qui consiste à séparer d'une substance les matières étrangères qui en altèrent la pureté. On entend plus particulièrement par *raffinage* la purification du sucre brut, au moyen du charbon animal et du sang de bœuf. Le sucre brut mis dans le commerce contient deux matières différentes : le sucre en grains cristallisable, et une matière mucoso-sucrée à l'état liquide, ou au moins visqueux et humide, connue sous le nom de *mélasse* ou sirop, qui enveloppe le grain et le colore d'un roux clair à un brun rougeâtre plus ou moins foncé. L'art du raffinage consiste à séparer ces deux principes, et à dépouiller en même temps le sucre des matières hétérogènes qu'il peut contenir. Aidé par la science, il a fait, depuis quelques années, d'immenses progrès. Le raffinage du sucre paraît remonter au XIIIᵉ siècle, et nous venir des Vénitiens, qui purifiaient déjà celui que leur arrivait d'Égypte et le livraient au commerce sous la forme de sucre candi; mais ils ne tardèrent pas à obtenir la cristallisation que nous lui donnons de nos jours.

RAFFINÉ, ÉE. part. pass. du v. Raffiner. S'empl. adjectiv. Sucre raffiné. Salpêtre raffiné.

— Subtil, fin, délicat. Les plaisirs *raffinés* d'une société brillante, les plaisirs grossiers d'un peuple avide, ne sont pas faits pour elle. (Mᵐᵉ de Staël.)

Virgile, Homère savent plaire :
L'un est plus riche et l'autre plus orné;
On trouve plus d'or dans Homère,
Et dans Virgile il est plus *raffiné*. (*Alm. des Muses*.)

— Subtil, adroit, rusé. Un esprit *raffiné* peut avoir plus de tendance à la ruse, à la dissimulation, qu'à la prudence unie à la bonne foi. (Dufey.)

RAFFINÉ. s. m. Hist. Nom qu'on a donné à certains élégants, duellistes et débauchés, de la fin du XVIᵉ siècle. Ils portaient un pourpoint riche, tailladé et quelque peu étriqué, un toquet brillant, un manteau court brodé d'or. Les mignons d'Henri III étaient des *raffinés* du premier ordre. (Dufey.)

RAFFINEMENT. s. m Extrême subtilité. Un grand raffinement. Un raffinement ridicule. Raffinement de politique. Raffinement de spiritualité. Le raffinement du langage. Tous les *raffinements* de la politique ont-ils jamais poussé si loin l'art de régner et de conduire les peuples? (Mass.) La candeur la fidélité la crainte du Seigneur, voilà les voies les plus sublimes, et tous les *raffinements* de la piété des premiers chrétiens. (Id.) Le *raffinement* ne fait pas moins de tort au bonheur qu'à l'esprit. (S. Dub.) La subtilité n'est ni le *raffinement* ni la friponnerie, mais elle y conduit. (Id.) En fait de style, le *raffinement* est la pire de toutes les affectations. (Bouh.)

Plus de simplicité; le vain *raffinement*
Partout règne avec l'imposture (Piron.)

— Excès de recherche. Les raffinements du luxe, de la sensualité, de la volupté. Raffinement de méchanceté, de perfidie, de cruauté.

Les chagrins dévorants et l'infâme ruine,
Enfants infortunés de ses *raffinements*,
Troublent l'air d'alentour de longs gémissements.
(Boileau.)

— Ce mot est à peu près tombé en désuétude, et la langue n'y a pas perdu. Des locutions plus claires, plus significatives, l'ont rendu presque inutile. Au lieu de *raffinement de sensualité*, on dit *sensiblerie*.

RAFFINER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *fin*). Rendre plus fin, plus pur. Raffiner le salpêtre. Raffiner le sucre.

— Techn. Réduire à une plus grande ténuité la matière du chiffon effiloqué, dans les papeteries. ‖ Chauffer fortement le four quand le verre se gâte pendant le travail.

— Subtiliser. La sagesse des stoïciens s'occupait à *raffiner* les crimes et à les rendre plus spirituels. (Dufey.)

Se priver pour mieux jouir,
C'est *raffiner* le plaisir. (Sallentin.)

— S'empl. neutral. dans le même sens. Raffiner sur tout. Raffiner sur le point d'honneur. Raffiner sur la langue. *Raffinez* sur tous les plaisirs, subtilisez-les, mettez-les dans le creuset; de toutes ces transformations, il n'en sortira et résultera jamais que l'ennui. (Mass.) Quand on parle de sauce, il faut qu'on y *raffine*. (Boil.)

Mais vous qui *raffinez* sur les écrits des autres,
De quel œil pensez-vous qu'on regarde les vôtres?
(Boileau.)

— Se dit aussi de la manière d'accommoder les mets.

Combien, en fait de bœuf, n'a-t-on pas *raffiné*!
En plus de cent façons je crois qu'il s'accommode :
L'un veut qu'en miroton le bœuf soit mitonné,
L'autre qu'en vinaigrette il pique assaisonné.
(Arnault.)

— Faire des recherches, des découvertes nouvelles. On a bien raffiné depuis sur cette science, sur les arts, sur la mécanique. Ce sens vieillit.

— SE RAFFINER. v. pron. Devenir plus fin, moins simple. Quand il vint à Paris, il était bien neuf, mais il s'est raffiné. Le siècle s'est bien raffiné. Le monde se *raffine* tous les jours. (Acad.)

Je vois qu'à tous égards le siècle se *raffine*,
Et les filles surtout ont fait de grands progrès.
(Destouches.)

RAFFINERIE. s. f. Lieu où l'on raffine certaines substances. Raffinerie de sucre. Raffinerie de poudre. Raffinerie de cendres. Raffinerie de sel. Raffinerie de soude. Raffinerie de blanc de baleine. Exploiter une raffinerie.

— Art du raffinage. La *raffinerie* occupe à Paris, à Lille et dans les ports de mer, des capitaux considérables en usines, main-d'œuvre, et en travaux accessoires de toute espèce. (Rodet.) Omiss. des diction.

RAFFINEUR. s. m. Celui qui raffine. Raffineur de sucre. Raffineur de salpêtre.

RAFFINEUSE. s. f. Comm. Femme qui possède, qui exploite une raffinerie de sucre.

RAFFINEUSE. s. f. Techn. Nom donné à la deuxième pile des moulins à pilons destinés à la fabrication de la pâte du papier. Les chiffons, lorsqu'ils ont été préparés, sont jetés dans une première pile appelée *défileuse*, où ils sont triturés et lavés à la fois; quand ils sont parvenus au degré convenable, on fait écouler la pâte, et on la porte dans la deuxième pile ou *raffineuse*, où elle reçoit le dernier degré de préparation, après lequel on la convertit en papier. Travailler une matière à la raffineuse. Matière sortie de la raffineuse. Omiss. des dict.

RAFFINODE. s. m. Anc. comm. Sucre superfin.

RAFFLE. s. f. V. RAFLE.

RAFFLÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs dioïques, qui croît à Java. Cette plante, dont la corolle atteint jusqu'à deux mètres de circonférence, a une tige qui s'élève à peine au-dessus de la racine.

RAFFOLER. v. n. 1ʳᵉ conj. Se passionner follement pour. Raffoler de quelqu'un, de quelque chose. Elle raffole de la danse, de la musique. Elle raffole de cet homme. Fam.

RAFFOLIR. v. n. 2ᵉ conj. Devenir fou. Vous me feriez raffolir. Presque inusité.

RAFFUTAGE. s. m. Techn. Façon entière que l'on donne à un chapeau, à des outils.

RAFFUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Raffuter. S'empl. adjectiv. Outils raffutés. Chapeau raffuté.

RAFFUTER v. a. 1ʳᵉ conj. Techn. Raccommoder un chapeau dans son entier. Raffuter un chapeau.

— Se dit aussi des outils. Raffuter des outils.

RAFIAU. s. m. Mar. Petite embarcation à rames, gréée d'une voile à antenne sur un mât portant un foc. ‖ Par extens., les marins du Nord appellent souvent *rafiau* le canot le plus léger de leur navire, celui qui est le plus souvent en usage.

RAFLADE. s. f. S'est dit pour Râfle. Léon IV rétablit les églises de Rome, qui par une *raflade* de Sarrasins avaient été violées, pillées et saccagées. (Est. Pasq.)

RAFLAGE. s. m. Techn. État d'un pain de sucre qui est raboteux à la superficie.

RÂFLE. s. m. Bot. Nom vulgaire du pédoncule central ou de l'axe d'une grappe, principalement des grappes de la vigne. ‖ Se dit aussi de l'épi du maïs.

— Chass. Espèce de filet ou de tramail contremaillé, dont on se sert pour prendre les moineaux et autres petits oiseaux pendant la nuit.

— Pêch. Filet garni d'ailes, et ayant plusieurs ouvertures à chaque extrémité.

RÂFLE. s. f. Se dit, aux jeux de dés, quand les dés amènent chacun le même point. Râfle d'as Râfle de six. Amener râfle. Faire râfle.

— Prov. et fig. *Faire râfle*. Enlever tout, ne rien laisser. Les voleurs sont entrés dans cette maison et y ont fait râfle. Ils ont fait râfle sur tout.

— Prov. *Après râfle, gnafle*. Se dit pour exprimer qu'il est rare de faire de suite deux coups très-heureux.

— Œnolog. Mot généralement employé dans le midi de la France comme synonyme de Marc du raisin. ‖ Partie de la grappe qui sert de chapeau, et qui recouvre une cuvée pleine de raisins en fermentation.

— Médec. vétér. Maladie éruptive qui affecte spécialement les têtes bovines, et qui consiste dans une éruption de pustules qui s'abcèdent, qui s'ouvrent et qui se dessèchent, sans être accompagnées de prurit.

— Syn. comp. RÂFLE. RÂFLE. RAFFE. RÂPE. Ces quatre mots sont présentés par les dictionnaires comme ayant le même sens; c'est une erreur. *Râfle*, terme de jeu, et *râfle*, grappe sans raisins, sont évidemment analogues pour le sens. La *râfle* est la grappe dépouillée de tous ses grains, et *faire râfle*, c'est tout prendre, enlever toute la mise. *Raffe* est le nom d'une plante. Quant à *râpe*, c'est le nom d'un ustensile, d'un outil, qui n'a rien de commun ni avec *raffe* ni avec *râfle*.

RÂFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Râfler. S'emploie adjectiv. Ils ont été râflés du premier coup.

RÂFLER. v. a. 1ʳᵉ conj. Emporter tout très-promptement. Les ennemis ont tout râflé. Les voleurs sont entrés dans cette maison et y ont tout râflé. Fam.

— v. n. Jeux. Jouer aux dés pour décider la partie par la première râfle.

RÂFLEUX, EUSE. adj. Techn. Dont la surface est inégale et raboteuse. Sucre râfleux.

RAFLOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Raflouer. S'empl. adjectiv. Vaisseau rafloué. Bâtiments, navires rafloués.

RAFLOUER, RENFLOUER. v. a. 1ʳᵉ conj. Mar. Remettre à flot un bâtiment échoué, soit que la marée vienne le soulever de l'endroit où il était échoué, soit qu'à l'aide d'appareils on parvienne à le faire avancer dans des eaux assez profondes pour le porter.

RAFNIE. s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses originaire du cap de Bonne-Espérance. Rafnie à trois fleurs. Rafnie émoussée. Rafnie à deux bractées. Rafnie cunéiforme.

RAFRAÎCHI, IE. part. pass. du v. Rafraîchir. S'empl. adjectiv. Vin rafraîchi. La terre ainsi *rafraîchie* et humectée donnait sans cesse de nouvelles fleurs, et entretenait l'herbe toujours verdoyante et belle. (J.-J. Rouss.) Il se réveilla *rafraîchi* et avide de nouveaux plaisirs (A. de Wailly.)

Peint leurs corolles *rafraîchies*
Des plus agréables couleurs (A. Martin.)

— *Rafraîchi par*. L'air est rafraîchi par un léger zéphyr.

— Mar. *Cette escadre, cette flotte a besoin d'être rafraîchie*. Elle a besoin de prendre des provisions fraîches.

RAFRAÎCHI. s. m. Techn. Caisse qu'on place sous des boyaux qu'on ourdit, pour qu'ils ne se sanssent pas en traînant.

RAFRAÎCHIR. v. a. 2ᵉ conj. (on écrivait autrefois *refraischir*, puis *rafraischir*; du lat. *refrigescere*, devenir froid). Rendre frais. Rafraîchir le vin. Rafraîchir l'eau.

— Diminuer la chaleur, donner de la fraîcheur. La pluie rafraîchit l'air, rafraîchit le temps. Ouvrir les fenêtres pour rafraîchir un appartement. Les tonnerres *rafraîchissent* l'air. (B. de St-P.) Il chantait les délicieuses nuits de l'été, où les zéphyrs *rafraîchissent* les hommes et où la rosée désaltère la terre. (Fén.)

Par eux la fertile rosée
Tombant sur la terre embrasée,
Rafraîchit son sein altéré (J.-B. Rouss.)

Ne vous occupez pas de *rafraîchir* la terre,
Lorsqu'au milieu du jour l'astre qui nous éclaire
De rayons enflammés frappe et durcit son sein.
(Castel.)

— *Rafraîchir le sang*. Le rendre plus calme par les remèdes ou par le régime L'usage du lait lui a rafraîchi le sang. Le sommeil *rafraîchit* le sang. (Acad.)

— S'empl. absol dans le même sens. Cette boisson rafraîchit.

— Fig. et fam. Se dit d'une chose qui fait plaisir, qui calme les inquiétudes, qui donne de la tranquillité. Rien ne *rafraîchit* le sang comme de secourir les malheureux. (Volt.) Il n'y a rien qui *rafraîchisse* le sang comme d'avoir su éviter une sottise. (La Bruy.) Un honnête homme est celui à qui le récit d'une bonne action *rafraîchit* le sang. (Mairan.)

— Renouveler, rappeler le souvenir d'une chose. Rafraîchir la mémoire. Rafraîchir à quelqu'un la mémoire d'une chose. Cette méthode *rafraîchit* la mémoire et empêche le goût de se rouiller. (Volt.)

— Réparer, remettre en meilleur état. || *Rafraîchir un mur*. Y mettre un nouvel enduit. || *Rafraîchir un tableau*. Lui rendre la vivacité des couleurs, en le nettoyant et en le vernissant. || *Rafraîchir une tapisserie*. La raccommoder aux endroits où elle est gâtée, la réparer.

— Rogner, couper, tailler l'extrémité d'une chose. Rafraîchir les cheveux. Rafraîchir le bord d'un chapeau. Rafraîchir un manteau. Rafraîchir les bordures d'un parterre.

— Rétablir par la bonne nourriture et par le repos. Ces troupes sont fatiguées, il faut les mettre dans de bons quartiers pour les rafraîchir.

— *Rafraîchir une place, la rafraîchir d'hommes et de munitions*. Y faire entrer de nouvelles troupes et de nouvelles munitions.

— Agric. *Rafraîchir la terre*. La remuer, la bêcher de nouveau, lui donner un nouveau labour. Tandis qu'elles *rafraîchissaient* ainsi l'ancien labourage sans former de sillon, d'autres Indiennes les suivaient. (Chateaub.)

— Art milit. *Rafraîchir un canon*. Humecter l'intérieur avec de l'eau et du vinaigre, lorsqu'on a tiré un certain nombre de coups.

— Brass. *Rafraîchir le grain*. Lui donner de l'eau nouvelle lorsqu'il est à moitié trempé.

— Impr. *Rafraîchir le tympan*. Placer sur le tympan, lorsqu'il est humecté dans le cours de l'impression, ou que celle-ci a été interrompue, trois ou quatre feuilles de papier gris qu'on tire pour absorber l'eau trop abondante dont il est abreuvé.

— Jard. Couper l'extrémité des racines d'un arbre ou d'une plante que l'on a enlevés de terre pour replanter. Rafraîchir un arbre. Rafraîchir une plante.

— Mar. Exposer au frottement les parties d'un cordage, d'un câble, etc., qui ne sont pas altérées. Rafraîchir des câbles. Rafraîchir des manœuvres. Rafraîchir des cordages. || Changer la fourrure qui couvre un câble ou une amarre. || *Rafraîchir les itagues des huniers*. Renouveler leur fourrure ou changer la partie de ces cordages qui porte dans les poulies, en filant de la drisse d'un bord et en halant sur l'autre. || *Rafraîchir l'étalingure d'un câble*. Remplacer une étalingure usée par une nouvelle.

— SE RAFRAÎCHIR. v. pron. Etre rafraîchi; devenir plus frais. L'air se rafraîchit. Le temps se rafraîchit. L'eau se rafraîchit dans la glace, dans un courant d'air.

— S'empl. neutr. dans le même sens. Tandis que le vin rafraîchit.

— Prendre quelque boisson ou quelque nourriture pour réparer un peu ses forces, pour se soutenir. Buvez un verre de vin pour vous rafraîchir. Mangez un morceau, et buvez un coup pour vous rafraîchir. Voulez-vous, désirez-vous vous rafraîchir?

— Se rétablir par la bonne nourriture et par le repos. Ces troupes ont besoin de se rafraîchir dans de bons quartiers. Elles se sont rafraîchies.

— Se dit neutr., dans le même sens. Faites rafraîchir vos gens, vos chevaux, etc.

— Fig. *Se rafraîchir la tête*. Se reposer la tête, se calmer l'esprit.

RAFRAÎCHISSANT. part. prés. du v. Rafraîchir. Qui rafraîchit. Il est invariable. Une tisane, une potion rafraîchissant le sang, rafraîchissant l'estomac.

RAFRAÎCHISSANT, ANTE. adj. Médec. Qui est propre à rafraîchir le corps, à en éteindre la trop grande chaleur, à calmer l'agitation des humeurs. Tisane, potion rafraîchissante. La laitue, le nénuphar sont rafraîchissants. Les médicaments rafraîchissants sont ceux qui calment la soif et qui tendent à diminuer la température du corps: tels sont les liquides acidulés froids. Les liqueurs fortes y sont également défendues par la nature, qui exige dans l'Inde des boissons *rafraîchissantes*. (Volt.) L'oranger, le citronnier, fournissent à la fois des boissons *rafraîchissantes* avec quelque nourriture. (Id.)

— Qui est propre à diminuer la chaleur atmosphérique, à donner de la fraîcheur. L'ardeur de l'été y est tempérée par des zéphyrs *rafraîchissants*, qui viennent adoucir l'air vers le milieu du jour. (Fén.) Omission des dictionnaires.

RAFRAÎCHISSANT. s. m. Médicament, remède propre à calmer la soif et à diminuer la température du corps. Un rafraîchissant. Des rafraîchissants. Donner des rafraîchissants à un malade. Il ne lui faut que des rafraîchissants.

RAFRAÎCHISSEMENT. s. m. Ce qui rafraîchit. Prendre du rafraîchissement. Avoir besoin de rafraîchissement.

— Effet de ce qui rafraîchit. Cela vous procurera du rafraîchissement, vous causera trop de rafraîchissement. Le trop de rafraîchissement est nuisible

— Recouvrement de forces par le repos et par les bons traitements. L'armée a besoin de rafraîchissement.

— *Quartier de rafraîchissement*. Lieu où les troupes fatiguées se rafraîchissent.

— Fig. Soulagement, diminution. Voilà ce que nous avons à donner à la reine, des pleurs, des cris inutiles; je me trompe, nous avons encore ce saint sacrifice, *rafraîchissement* de nos peines, expiation de nos ignorances et des restes de nos péchés. (Boss.)

— Fig. Tout ce qui sert à réparer les forces physiques et morales. Il me semble que je vois notre charitable duchesse, envoyer les secours et les *rafraîchissements* nécessaires pour avancer le grand ouvrage des missions. (Fléch.)

— RAFRAÎCHISSEMENTS. s. m. pl. T. de guerre. Tous les vivres dont on rafraîchit une place, une armée.

— Mar. Vivres frais de toute espèce qu'on embarque sur un bâtiment, soit au départ, soit dans les relâches; par opposition aux aliments secs ou salés. Envoyer des rafraîchissements à des vaisseaux. La flotte aborda en tel endroit pour prendre des rafraîchissements. Faire les rafraîchissements.

— Mets, boissons fraîches, fruits et autres choses semblables que l'on sert dans une fête, ou que l'on offre à une personne, à une compagnie hors des repas. On a servi beaucoup de rafraîchissements. Voulez-vous prendre quelques rafraîchissements? Les rafraîchissements se servent sur des plateaux.

RAFRAÎCHISSEUR. s. m. Grand vaisseau de bois qu'on remplit d'eau pour rafraîchir le serpentin de l'alambic à distiller l'eau-de-vie.

RAFRAÎCHISSOIR. s. m. Écon. dom. Vase où l'on fait rafraîchir les liqueurs, etc.

— Techn. Bassin de cuivre rouge dans lequel le fabricant de sucre de canne coule les sirops pour les faire refroidir.

RAFRAÎCHISSOIR. s. m. S'emploie comme synonyme de Rafraîchisseur.

RAGA. s. m. pl. Myth. ind. Systèmes des modes musicaux que les Hindous ont personnifiés, et qu'ils supposent être des génies ou des demi-dieux. Cette doctrine a donné lieu à d'ingénieuses allégories.

RAGACHE. s. f. Ornith. V. RAGASSE.

RAGAILLARDI, IE. part. pass. du v. Ragaillardir. S'empl. adjectiv. Il est tout ragaillardi. Elle est toute ragaillardie.

RAGAILLARDIR. v. a. 2ᵉ conj. (rad. *gaillard*). Redonner de la gaîté. Allons, bonhomme, buvez ce petit coup; cela vous ragaillardira un peu. Cette nouvelle l'a tout ragaillardi. Fam.

— Fig. Se dit des choses.

Tenez, mon cœur s'émeut à toutes ces tendresses,
Cela *ragaillardit* tout à fait mes vieux jours. (Mol.)

RAGANAGE. s. m. Cult. des bois. Opération par laquelle on enlève les dessous et branchages inférieurs des bois.

RAGASSE. s. f. Ornith. Nom vulgairement donné à plusieurs oiseaux, d'après leur cri; tels sont la pie, la pie-grièche, les fauvettes grisette et babillarde.

RAGE. s. f. (du lat. *rabies*). Pathol. Nom donné à l'ensemble des phénomènes qui résultent chez l'homme de la morsure des animaux enragés. Les principaux symptômes de l'invasion de la maladie sont: une douleur vive dans la partie mordue, une violente céphalalgie, une excitation des fonctions intellectuelles et des organes des sens, des désordres variés des fonctions digestives. L'hydrophobie, l'envie de mordre, une soif brûlante, une bave écumeuse, un sentiment de constriction à la gorge, caractérisent la maladie déclarée. La mort survient ordinairement avant le cinquième jour. Cette maladie a souvent été désignée sous le nom d'*hydrophobie*, qui signifie horreur de l'eau; mais l'aversion pour les liquides se manifestant dans diverses affections nerveuses, le mot *hydrophobie* doit plutôt désigner un des symptômes de la rage que la rage elle-même. La rage est susceptible de se développer spontanément chez le chien, le loup, le chat et le renard, qui peuvent la transmettre aux autres quadrupèdes ou à l'homme; mais il est très-douteux qu'elle se développe spontanément chez ce dernier. Quelques médecins ont regardé la rage comme étant, dans tous les cas, l'effet d'une imagination fortement frappée; mais l'opinion générale attribue cette redoutable maladie à l'action d'un virus *sui generis* déposé dans une plaie faite par une morsure, soit que ce virus agisse en déterminant une irritation locale fixée dans l'endroit de la blessure, et qui donne ensuite lieu à une névrose générale, soit qu'au bout d'un temps indéterminé le virus lui-même, absorbé et mêlé au sang, produise une infection générale. La rage déclarée a résisté jusqu'à ce jour à tous les moyens thérapeutiques; mais on peut la prévenir en cautérisant profondément la partie mordue. Il y a quelques années, M. le docteur Bellenger s'est inoculé la rage, et a présenté à l'Académie de médecine un Mémoire où il entre dans de nouvelles considérations sur la nature de cette affection. Si le fait avancé par ce docteur était réel, il en faudrait conclure que la rage n'est point contagieuse par elle-même. Mais il faut attendre de nouveaux faits avant de prononcer sur cette matière. Un chien qui a la rage. Accès de rage. La rage s'est déclarée. Il est attaqué de la rage. Écumer de rage. Entre tous les animaux, le chien est le plus sujet à la rage. Tous les moyens thérapeutiques intérieurs, rationnels ou empiriques, sont inefficaces contre la rage. Rage communiquée. Rage spontanée. Rage symptomatique. Les symptômes de la rage. || *Rage blanche*. Celle où le chien écume et mord. || *Rage mue*. Celle où il écume et ne mord point.

— Par exagér. Douleur violente. Une rage de dents.

— Fig. Violent transport de dépit, de colère, de haine, de cruauté, etc. Des monstres pleins de rage. Frémir de rage. O Alger! dans ta brutale fureur, tu te tournes contre toi-même, et tu ne sais comment assouvir ta *rage* impuissante. (Boss.) Les martyrs domptaient par leur résignation la *rage* des persécuteurs. (***) Le perfide triomphe, et se rit de ma *rage*. (Rac.) Nos Grecs n'ont répondu que par un cri de *rage*. (Id.) Transportés à la fois de douleur et de *rage*. (Id.) OEnone, prends pitié de ma jalouse *rage*. (Id.) De *rage* et de douleur le monstre bondissant. (Id.) On lit dans ses regards sa fureur et sa *rage*. (Id.) Vous n'êtes pas encore échappé de sa *rage*. (Id.) Prêtres saints, c'est à vous de prévenir sa *rage*. (Id.) Mathan, près d'Athalie, étincelant de *rage*. (Id.) Il distilla sa *rage* en ces tristes adieux. (Boil.)

. . . L'amour, qu'un long mépris outrage,
Las enfin de souffrir se convertit en *rage*. (T. Corn.)

— Se dit de l'agitation des flots de la mer.

Mer terrible, en ton lit quelle main te resserre?
Pour forcer ta prison tu fais de vains efforts,
La *rage* de tes flots expire sur tes bords. (L. Racine.)

— S'est dit au pluriel. Pourquoi avoir privé les poëtes de ce pluriel, que Voltaire regrette, et qui offrait une facilité pour la mesure et pour la rime? Le sang de Polyeucte a satisfait leurs *rages*. (Corn.)

Songez donc mieux qu'un père à ces affreux ravages
Que partout de ce monstre épandirent les *rages*. (Corn.)

Déployez toutes vos *rages*,
Princes, vents, peuples, frimas. (Boileau.)

— Fig. Goût excessif, violente passion, penchant outré. La rage du jeu. La rage d'amour. La rage d'écrire. Sans mentir, l'avarice est une étrange *rage*. (Boil.)

— *A la rage*. loc. adv. A l'excès, avec fureur. Aimer quelqu'un, quelque chose à la rage. A l'âge de puberté, Napoléon devint morose, sombre; la lecture fut pour lui une espèce de passion poussée jusqu'à la *rage*. (Las-Cases.)

— Fig. et fam. *Faire rage*. Causer beaucoup de désordre. || *Dire rage de quelqu'un*. En dire tout le mal possible.

— Prov. et fig. *Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage*. Quand on veut nuire à quelqu'un, lui faire une injustice, le perdre, on lui suppose des torts, des défauts, des vices qu'il n'a pas. Qui veut noyer son chien l'accuse de la *rage*. (Mol.)

— Hortic. Sorte de maladie du pois-chiche. Au milieu de la plus brillante végétation, on voit le pois-chiche cesser de croître et sembler même se rapetisser dans les jeunes rameaux et les folioles, qui deviennent comme crispées.

RAGÉ. part. pass. du v. Rager. Il est invariable, et ne s'emploie qu'accompagné de l'auxiliaire *avoir*. Il a ragé; ils ont ragé.

RAGER. v. n. 1ʳᵉ conj. (rad. *rage*). Le *g* prend un *e* devant *a*, *o*, *nous rageons*, *je rageais*, etc. Se fâcher, s'irriter. Il ne se dit que famil. Omiss. des dictionn.

RAGÈS. Géogr. anc. Ville de Médie, au N.-E. d'Ecbatane. Cette ville s'appela tour à tour *Europus* et *Arsacia*.

RAGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait rage, qui se fâche, qui s'irrite aisément. C'est un rageur. C'est une petite rageuse. Matthieu était sournois et *rageur*, parce que la force physique lui manquait. (E. Sue.)

— adjectiv. Qui appartient au rageur. Avoir le caractère rageur. Ce mot est famil., mais ce n'est pas là un motif pour qu'il ne figure dans aucun dictionnaire.

RAGHAVA. Temps hér. ind. Descendant de Raghou. Il se dit particulièrement de Râma.

RAGHOU. Temps hér. ind. Roi d'Ayodhyâ, prince de la dynastie solaire et bisaïeul de Râma.

RAGHOUVANSA. s. m. Philol. ind. Nom d'un poëme de Câlidâsa, qui célèbre les actions des ascendants et descendants de Raghou, jusqu'à Râma inclusivement.

RAGIMBERT. Roi des Lombards, fils de Godebert, roi de Pavie. En 701 il prit les armes contre le petit-fils de Portharite, Luitbert, et se fit couronner roi avec son fils Aribert II; mais il mourut la même année.

RAGNAROKUR. s. m. (littéral. *crépuscule des dieux*). Myth. scand. Ce temps est annoncé par un froid rigoureux, et par trois hivers affreux: le monde entier sera en guerre et en discorde. V. FENRIS.

RAGOT, OTE. adj. Qui est de petite taille, court et gros. Un homme ragot. Une femme ragote. Fam. et peu usité.

— substant. C'est un ragot, un petit ragot, une petite ragote. C'était un petit *ragot*, grassouillet et rond commt une boule. (Hamilt.) La Prince était ronde et *ragote*, et par conséquent ne dansait point. (Id.)

— Se dit d'un cheval qui a les jambes courtes, la taille moyenne, étoffée, renforcée, dont la croupe est large, le cou fort et court. Cheval ragot. Jument ragote. *Ragot* est synonyme de *ramassé*, mais avec la différence que ce dernier s'applique aux chevaux de toutes les tailles. || On dit aussi substantiv. dans ce sens, Ce cheval est un bon ragot.

— Chass. Sanglier qui a quitté les compagnies, mais qui n'a pas encore trois ans faits.

RAGOT. s. m. (pr. *ragô*). Techn. Crampon de fer attaché aux limonières des voitures.

RAGOT. s. m. Bavardage insignifiant, sans suite et sans liaison. Quels ragots nous faites-vous là? Faire un tas de ragots. Ce mot est populaire. Mais est-ce une raison pour qu'il ne figure dans aucun dictionnaire.

RAGOTÉ. part. pass. invar. du v. Ragoter.

RAGOTER. v. n. 1ʳᵉ conj. S'est dit pour Murmurer, grogner.

RAGOTIN. s. m. Homme contrefait et ridicule.

— Nom d'un des personnages du Roman comique de Scarron.

RAGOUISTE. s. m. Art culin. Barbarisme indiqué par quelques dictionnaires. V. RAGOÛTISTE.

RAGOULE. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'oreille-de-chardon.

RAGOUMINIER. s. m. Bot. Espèce de cerisier à grappes d'Amérique.

RAGOUNER. v. n. 1ʳᵉ conj. Murmurer sourdement entre les dents. Pop.

RAGOÛT. s. m. (pr. *ragou*; du lat. *regustus*, qui remet en goût, *facit ut regustetur*). Art cul. Mets composé de différents ingrédients, et apprêté pour satisfaire le goût, pour exciter l'appétit. Un bon ragoût. Un excellent ragoût. Un mauvais ragoût. Ragoût de ris de veau. Ragoût de foies gras. Ragoût mêlé. Ragoût au salpicon. Ragoût à la chipolata. Ragoût de laitances. Ragoût de moules au gras, au maigre. Ragoût de mousserons. Ragoût de navets. Ragoût de laitues. Ragoût d'olives. Ragoût à la financière. Ragoût à la providence. Ragoût à la champenoise. Ragoût à la toulousaine. Une poitrine de veau en ragoût. Aimer les ragoûts. Les ragoûts ne valent rien pour la santé. La sobriété rend la nourriture la plus simple très-agréable. C'est elle qui donne, avec la santé la plus vigoureuse, les plaisirs les plus purs et les plus constants. Il faut donc borner vos repas aux viandes les meilleures, mais apprêtées sans aucun *ragoût*. (Fén.)

Les *ragoûts* fins dont le jus pique et flatte,
Et les perdrix à jambes d'écarlate. (Volt.)
Pourrait-il, sur la terre, ignoble dans ses goûts,
Déroger en mangeant d'insipides *ragoûts*? (Colnet.)

— Fig. et fam. Ce qui excite, irrite les désirs. La difficulté est une espèce de ragoût. Il y a un ragoût dans la nouveauté. Ne trouver une sorte de ragoût que dans le vice. En ce sens il commence à vieillir.

— Fam. Se dit pour plaisir. Quel ragoût trouvez-vous à cela?

— Peint. Coloris beau, vif, piquant, chaud, gracieux, qui flatte l'œil du spectateur. Il y a du ragoût dans ce tableau, dans ce dessin, dans la couleur de ce peintre. Modeler avec ragoût. Le *ragoût* est une sorte de badinage qui témoigne beaucoup de facilité dans l'artiste. (Milin.)

RAGOÛTANT. part. prés. du v. Ragoûter. Qui ragoûte. Il est invariable. Des mets ragoûtant, une personne, un malade.

RAGOÛTANT, ANTE. adj. Qui est propre à ragoûter, qui excite l'appétit. Des mets ragoûtants. Cela n'est guère ragoûtant. Donnez-nous quelque chose de ragoûtant. Je voudrais quelque chose de plus ragoûtant.

— Fig. et très-fam. Qui flatte, qui intéresse, qui est agréable. Une figure ragoûtante. Voilà une femme bien ragoûtante.

— Fig. et fam. *Cela n'est guère ragoûtant, n'est pas ragoûtant*. Se dit d'une chose qui répugne. Cette commission est peu ragoûtante, n'est pas ragoûtante.

RAGOÛTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ragoûter. S'empl. adjectiv. Personne ragoûtée.

RAGOÛTER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *goût*). Redonner du goût, remettre en appétit. Ragoûter un malade. Essayer de ragoûter quelqu'un qui a perdu l'appétit.

— Fig. Exciter de nouveau, réveiller le désir. Il est difficile de ragoûter une personne blasée.

— SE RAGOÛTER. v. pron. Se remettre en appétit. Faire tout ce qu'on peut pour se ragoûter.

RAGOÛTISTE. s. m. Art culin. Cuisinier qui fait de bons ragoûts.

RAGRAFÉ, ÉE. part. pass. du v. Ragrafer. S'empl. adjectiv. Habit ragrafé. Robe ragrafée.

RAGRAFER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *agrafe*). Agrafer de nouveau. Ragrafer son habit. Ragrafer sa robe. Ragrafer sa ceinture.

RAGRANDI, IE. part. pass. du v. Ragrandir. S'empl. adjectiv. Trous ragrandis.

RAGRANDIR. v. a. 2ᵉ conj. (rad. *grand*). Rendre plus grand. Ragrandir un trou. Faire ragrandir son salon. Faire ragrandir un parterre.

— SE RAGRANDIR. v. pron. Devenir plus grand. L'ouverture s'est ragrandie.

— Être ragrandi. Ce trou ne peut se ragrandir.

RAGRÉAGE. s. m. Mar. Opération par laquelle on polit avec l'herminette la surface extérieure, les bordages, les ponts, etc., d'un bâtiment dont la construction est achevée.

RAGRÉEMENT. s. m. Bâtim. Action de ragréer, résultat de cette opération. Faire un ragréement à une maison; ce bâtiment a été embelli par le *ragréement* qu'on lui a fait subir. (Quatrem.) Le fini du *ragréement* consiste à opérer, sur toutes les surfaces des pierres, un frottement, soit de grès pulvérisé, soit de sable fin, qui enlève les dernières traces de l'outil. (Id.)

RAGRÉER. v. a. Ire conj. Archit. Rendre à un ouvrage l'agrément qui lui convient; donner à un bâtiment en pierres de taille la dernière façon, en repassant le marteau tranchant ou autres instruments sur les parements des murs pour les rendre unis, en ôter les balèvres, et cacher les joints des assises.

— Redonner à un bâtiment vieilli, et à ses matériaux noircis par le temps, l'agrément de la nouveauté ou de la propreté. || Rajeunir, de quelque manière que ce soit, les édifices ou du moins leur physionomie, selon les diversités des matériaux dont ils se composent. Ragréer des bâtisses.

— Fig. Dès qu'il fait des efforts pour *ragréer* sa réputation, il faut bien le rabattre sur son fauteuil. (Linguet.)

— Mar. Travailler au ragréage.

RAGUE. s. f. Mar. Boule percée ou pomme de racage. || *Rague goujée*. Celle qui a deux goujures ou entailles à angle droit sur sa surface, l'une servant au passage d'un cordage dormant, l'autre recevant la ligne qui fixe la rague sur le dormant.

RAGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Raguer. (pr. *ra-ghé*) Mar. Une chose *raguée* est celle qui s'use par le frottement continuel placé dans son voisinage. Un mât, un câble, un cordage *ragué*, est écorché par des frottements qui en ont altéré la forme et diminué la solidité.

RAGUEL. Cousin de Tobie, qui demeurait à Ecbatane en Médie, où il possédait de grands biens. Il reçut chez lui le jeune Tobie, et lui donna en mariage sa fille Sara, dont le démon avait, selon l'Écriture, tué les sept premiers maris.

RAGUER (SE). v. pron. 1re conj. (pr. *ra-ghé*). Mar. Se détériorer, s'user par le frottement continuel d'un corps placé dans le voisinage. Un câble se rague s'il traîne sur le fond ou les aspérités du sol, les cailloux, les accidents de terrain l'endommagent. Une voile se rague, si sa toile frotte dans quelque partie contre quelque point solide de la mâture qui la déchire. Un cordage se rague également par des frottements analogues. Pour éviter les avaries qui peuvent arriver aux choses qu'on redoute de voir se *raguer*, on les garnit de toile ou de vieux cordages qui reçoivent l'effet du frottement et les épargnent eux-mêmes. (Lecomte.)

RAGUERET. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la petite linotte rouge ou cabaret.

RAGUET. s. m. (pr. *ra-ghè*). Pêch. Nom vulgaire de la morue de rebut.

RAGUETTE. s. f. Bot. (pr. *ra-ghè-te*). Espèce d'oseille ou de patience.

RAGUIN. s. m. (pr. *ra-ghein*). Écon. rur. Nom que l'on donne quelquefois aux agneaux antenois.

RAGUS. s. m. Nom donné dans la Haute-Garonne à la pourriture des moutons.

RAGUSA. Géogr. Ville de Sicile, province de Syracuse. 20,000 hab.

RAGUSAIN, AINE adj. et s. Géogr. Habitant de Raguse. || Qui appartient à Raguse ou à ses habitants. On dit aussi *Ragusais* ou *Ragusan*.

RAGUSAN. s. m. Géogr. Ancienne république aristocratique, d'origine slave, fondée en 656 et placée d'abord sur la protection de la Hongrie (1356 à 1526), puis sous celle de la Turquie dont elle était tributaire. Sa superficie était de 60 lieues carrées, et sa population de 40,000 hab. Elle est depuis 1814 réunie à l'empire d'Autriche, et forme un cercle du gouvernement de Dalmatie. Sa capitale est Raguse.

RAGUSE. Géogr. Ville de l'empire d'Autriche, province de Dalmatie, avec un port sur la mer Adriatique; 6,500 hab.

— Hist. Petite république d'origine slavone, fondée en 656. De 1356 à 1526, Raguse fut placée sous sa protection.

— *Bataille de Raguse*. Bataille gagnée par les Français, le 5 juillet 1806, sur les Russes et les Monténégrins, et dont une des conséquences fut la remise des bouches du Cattaro.

— Le maréchal Marmont reçut de Napoléon le titre de duc de Raguse. V. MARMONT.

RAH. Géogr. anc. Un des noms de la ville de Jéricho.

RAHIA. s. m. Bot. Arbre de Madagascar.

RAHMANIÉ. Géogr. Ville de la Basse-Égypte, sur la principale branche du Nil.

RAHOU. Myth. ind. Un des Asouras. S'étant glissé parmi les dieux, il déroba un breuvage qui le rendit immortel.

RAHOUNA. Myth. afric. Nom que les Madécasses prétendent avoir été donné par Adam à la première femme, qu'ils font en même temps sa fille.

RAÏA. s. m. Nom sous lequel la Porte-Ottomane désigne ses sujets mi-turcs, surtout en Arménie. Le *raïa* a été longtemps en Turquie un roturier taillable à merci et miséricorde. Il n'y avait point d'injures, d'avanies, de mauvais traitements qu'on ne lui fît supporter; l'envie redoublait ses fureurs dans l'âme des nouveaux circoncis à la vue d'un Grec plus favorisé par la nature. (Pouquev.) Le *raïa* ne marchait jamais que le front incliné devant les Turcs, il s'arrêtait à leur approche, il descendait de sa monture lorsqu'ils passaient. (Id.) La population des *raïas* est beaucoup moins considérable aujourd'hui; les vexations et la guerre civile les ont décimés. (Id.)

— Les lexicographes, confondant gratuitement un sujet turc avec un prince hindou, écrivent *raïa* et *rajah*. Cette confusion est aussi peu rationnelle qu'elle est désavantageuse pour la langue. V. RAJAH.

RAIBOLINI (Francisco, dit FRANCIA). Peintre d'histoire, né à Bologne en 1450, mort en 1517.

RAICHER. v. a. 1re conj. Se dit en Normandie pour glaner dans les arbres après la récolte des fruits.

RAIDE. adj. des 2 g. Qui est fort tendu, et qu'on a de la peine à plier. Avoir le bras gauche tout raide. Être tout raide de froid. Avoir les jambes raides. Raide comme un bâton, comme une barre de fer.

— B.-arts. Se dit de ce qui manque ou paraît manquer de souplesse, de grâce. Des contours raides et secs. Une draperie raide. Une attitude raide. Des mouvements raides.

— Fam. *Tomber raide mort*, *être tué raide*, *demeurer raide mort sur la place*. Tomber mort, être tué tout d'un coup.

— *Ce linge est tout raide d'empois, il est empesé trop raide*. Il est trop ferme, trop dur, parce qu'on y a mis trop d'empois.

— Fig. et fam. *Se tenir raide*. Ne pas fléchir, persister, s'obstiner dans sa résolution.

— Fig. Inflexible, opiniâtre, dur. C'est un homme raide. Un esprit raide. Avoir un caractère raide.

— Qui est difficile à monter. Cette montagne est raide. Cet escalier est bien raide, est trop raide.

— Qui a un mouvement rapide et fort. Le cours de cette rivière est raide. Les hirondelles, les pigeons ont le vol raide, l'aile fort raide

— Bot. Se dit d'une partie qui, bien que grêle ou mince, oppose de la résistance à la flexion. Tige raide. Feuilles raides.

— adverb. Vite. Cela va aussi raide qu'un trait d'arbalète. Pour bien jouer à la paume, au volant, il faut jouer bas et raide.

— Vivement. On a mené cette affaire bien raide. On a mené cet homme bien raide. Il a mené les ennemis bien raide.

— On écrit aussi *roide*. V. ROIDE.

RAIDEUR. s. f. Qualité de ce qui est raide. La raideur d'une corde tendue. La raideur d'une barre de fer. La raideur des mouvements. La raideur des contours. La raideur d'une draperie.

— Rapidité, impétuosité de mouvement. Une balle jetée, poussée, lancée avec raideur.

— Se dit aussi d'une montagne, d'un escalier, quand la pente en est si raide, qu'ils sont difficiles à monter et à descendre. La raideur d'une montagne. La raideur d'un degré, d'un escalier.

— Fig. Fermeté excessive, extrême sévérité. Une raideur inflexible. Avoir de la raideur dans l'esprit, dans l'humeur, dans le caractère. Apporter, mettre beaucoup de raideur dans les affaires. Je n'ai point cette *raideur* d'esprit des vieillards. (Volt.) Un vain entêtement de noblesse, et cette *raideur* de caractère que rien n'amollit, ont fait vos malheurs et les siens. (J.-J. Rouss.)

RAIDI, IE. part. pass. du v. Raidir. S'empl. adjectiv. Membres raidis.

— *Raidi par*. Leurs fibres, naturellement plus dures que celles des méridionaux, *raidies* encore par le froid, n'ont ni mobilité ni souplesse, mais de la ténacité et de la force. (Ampère.)

— On écrit et l'on prononce aussi *roidi*; mais cette orthographe et cette prononciation sont bien moins usitées maintenant.

RAIDILLON. s. m. (pr. *rai-di-yon*). Petite élévation qu'on ne peut regarder comme une montagne, et qui se trouve dans un chemin.

RAIDIR. v. a. 2e conj. Tendre ou étendre avec force, rendre raide. Raidir le bras. Raidir la jambe. Le froid a raidi ses jambes.

— Fig. Tenir ferme. Il me l'accorde, cette supériorité, dis-tu, lui! qui croit arracher les faveurs des Muses en *raidissant* les esprits. (X. Marm.)

— v. n. Devenir raide. Le linge mouillé raidit par la gelée.

— SE RAIDIR. v. pron. Les membres se raidissent. Le linge mouillé se raidit par la gelée.

— Tenir ferme, ne vouloir point se relâcher. Se raidir contre la force. Se raidir contre l'adversité. Se raidir contre les obstacles, contre les difficultés. Il faut se *raidir* contre les difficultés inséparables de cette entreprise. (Rayn.) Ah! traître! disais-je en me *raidissant*, voilà comme tu me récompenses d'avoir voulu te tirer du péril. (V. Hugo.)

— On écrit aussi *roidir*. V. ROIDIR.

RAIE. s. f. (pr. *rè*; du bas lat. *radia*, formé de *radius*, baguette). Trait tiré de long avec une plume, un crayon, un pinceau, une pointe de couteau, etc. Tirer une raie. Faire une raie sur une feuille de papier, sur une muraille, sur un plancher. Tirer une raie sur un mot, sur une phrase. Tirer une raie dessus.

— Se dit de toutes les lignes beaucoup plus longues que larges, soit naturelles comme celles qui se trouvent sur la peau de quelques animaux, sur les marbres, etc., soit artificielles, comme celles qu'on fait sur des étoffes, pour les orner. Un cheval qui a une raie noire sur le dos. Marbre marqué de raies noires. Étoffe à grandes raies, à petites raies, à mille raies.

— L'entre-deux des sillons. Le long de la raie. Une raie de champ. Dans ce pays les laboureurs font les raies fort creuses.

— Certaine séparation de cheveux qui se fait ou naturellement ou avec le peigne sur le haut de la tête. Ma raie n'est pas bien faite. Faire une raie à quelqu'un.

— Rainure ou ligne médiane qui sépare les deux portions latérales du corps humain. La raie du dos.

— Taches allongées, blanches, de la cornée.

— *Raie de misère*. Nom assez pittoresque donné à cette espèce de sillon que le temps creuse sur la fesse des vieux chevaux maigres et épuisés.

— Anc. expr. adverb. *A la raie*. L'un portant l'autre. Ces chevaux valent deux cents francs à la raie.

RAIE. s. f. (pr. *rè*). Ichthyol. Genre de poissons de l'ordre des chondroptérygiens, et de la famille des sélaciens plagiostomes, qui se distingue par un corps large, aplati horizontalement et ayant la forme d'un disque, des nageoires pectorales excessivement larges, amples et charnues, une queue le plus souvent longue et grêle, une bouche large, située en travers sous le museau, et des mâchoires armées de dents toutes menues. Les raies habitent exclusivement la mer; elles se nourrissent de poissons et de crustacés. Le genre des raies renferme sept sous-genres, dont les plus connus sont la *torpille*, et la *raie proprement dite*, qui porte à la queue deux épines fortes et pointues pour assommer sa proie. Les raies sont assez communes dans toutes les mers, et partout leur chair est assez bonne, quoiqu'elle soit parfois dure et imprégnée d'une odeur désagréable; mais elle perd ces deux mauvaises qualités lorsqu'on la conserve quelque temps, et surtout quand on l'envoie à une certaine distance.

— *Raie bouclée*. Espèce du genre raie, renfermant des poissons distingués par un corps presque carré, très-aplati, hérissé sur ses deux surfaces de tubercules osseux, munis chacun d'un aiguillon recourbé. Cette espèce parvient à douze pieds et même au delà. Elle a le dos bleuâtre et semé de taches rondes et blanches. Sa chair est délicate et recherchée; on la trouve dans toutes les mers d'Europe. Ses noms vulgaires sont en France *clavel* ou *clavelade*.

— Myth. égypt. *Raie venimeuse*. Emblème de l'homme puni pour meurtre et repentant. En effet, la raie venimeuse, prise à l'hameçon, laisse aller l'épine du gros hameçon dont la queue est armée.

RAIEDES. s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons chondroptérygiens, qui ne comprend que le genre raie.

RAIER. v. n. 1re conj. (rad. *rais*). S'est dit pour Rayonner, briller.

RAIETON. s. m. (pr. *rè-ton*; diminutif de *raie*). Ichthyol. Petite raie bouclée. Raietons frits. Raietons à la bretonne. On dit aussi *raiteau*.

— Voilà un des noms les plus usités dans les ports de mer et dans les villes voisines des côtes, et qui est si peu connu des lexicographes, qu'ils l'écrivent *raiton*, *ratillon*, *raillelon* et *rayon*. V. chacun de ces mots.

RAIFORT. s. m. (du lat. *raphanus*, fait du gr. ῥάφανος). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, renfermant huit espèces dont trois sont spécialement connues: le *raifort sauvage*, extrêmement commun dans les champs de blé, d'orge et d'avoine, aux fleurs jaunes, et dont les bestiaux mangent les feuilles; le *raifort noir*, qu'on mange comme condiment au commencement du repas, et qui est regardé comme un excellent digestif, un bon stimulant et un antiscorbutique; le *raifort cultivé*, aux racines annuelles, d'une saveur plus ou moins âcre, dont les variétés ont reçu le nom de *radis* lorsqu'elles sont longues, celui de *raves*, lorsqu'elles sont rondes, et conservent le nom de *raifort* lorsqu'elles sont grosses. Dans diverses localités on mange en salade les feuilles crues des raiforts, on les fait aussi cuire, et on les prépare de plusieurs manières. Les estomacs faibles digèrent difficilement les racines; elles leur causent souvent des rapports fort désagréables, que l'on évite en mangeant quelques feuilles de la plante.

RAIGEOIR ou **RÉGEOIR.** s. m. Agric. Charrue à deux oreilles et avant-train usitée dans l'Orléanais.

RAIGRASS. s. m. Bot. Espèce d'ivraie.

RAIGUISER. v. a. 1re conj. C'est un barbarisme que le peuple emploie souvent à tort pour *aiguiser*. V. AIGUISER.

RAIL. s. m. Ichthyol. Genre de poisson, établi aux dépens de celui des saumones.

RAIL. s. m. (pr. *râye*; mot anglais qui signifie littér. *barre*). Mécan. Bande de fer, de bois, de pierre ou de toute autre matière, posée sur le sol d'une chaussée, et destinée à être parcourue par les roues des voitures; plus particulièrement, rainure avec laquelle s'emboîte la roue des locomotives et des wagons sur un chemin de fer. Le but des rails est de diminuer la difficulté qu'éprouve le tirage des voitures sur les routes ordinaires, en présentant aux roues une surface unie et toujours également résistante. Toute matière qui satisfait à cette double condition est donc propre à faire des rails. Aussi n'a-t-on pas commencé dans l'origine par les faire en fer: ils étaient en bois, et ce n'est que pour éviter l'usure rapide du bois, exposé, sous un roulage considérable, aux intempéries de l'air, que l'on a songé plus tard à recouvrir de bandes de fer les longrines en bois. Peu à peu le bois n'a plus été considéré que comme support, dans certains cas il a complètement disparu, et l'on a adopté à sa place les rails en fer ou en fonte. L'application des rails aux chaussées à voiture paraît avoir pris naissance en Angleterre, on ignore au juste à quelle époque. Tout ce que l'on sait, c'est que dans un ouvrage publié en 1676, il est question pour la première fois des rails en bois employés à Newcastle pour transporter le charbon des mines aux bateaux, sur la rivière de Tyne. Ce ne fut qu'en 1767, c'est-à-dire un siècle après, que l'on songea à remplacer le bois par des surfaces métalliques. Chemins à rails. Des rails saillants. Rail à champignon, à double champignon. Rails en fer. Rails en fonte. Rails en bois. Rails en maçonnerie. Rails en pierre. Rails en terre cuite. Rails ondulés. Rails parallèles. Rails en fer malléable. Fixer des rails sur leurs supports.

RAILÉ, ÉE. adj. (pr. *ré-lé*). Véter. Se dit des chiens qui sont tous de même taille.

RAILLARD. s. m. (pr. *râ-yar*). Plaisant, railleur. Peu usité.

RAILLE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la rousserole.

— Techn. Outil pour remuer la braise d'un fourneau. || Râteau à long manche dont on se sert dans les salines.

RAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Railler. S'empl. adjectiv. Les médecins seront toujours *raillés* et bien payés. (Boiste.) Il y a des petits défauts dont nous ne haïssons pas d'être *raillés*; ce sont ceux-là seuls qu'il faut choisir pour railler les autres. (La Bruy.) Souvent le faux ami, abusant du droit de plaisanter, vous blesse; mais la personne que vous attaquez a seule le droit de juger si vous plaisantez; dès qu'on la blesse, elle n'est plus *raillée*, elle est offensée. (Mme Lambert.)

— *Raillé par*. Un homme raillé par ses meilleurs amis.

RAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *râ-yer*; fréquentatif de *rire*, comme qui dirait *riailler*, de même que *criailler* est le fréquentatif de *crier*). Plaisanter quelqu'un, le tourner en ridicule. Railler quelqu'un agréablement, adroitement, délicatement, finement, grossièrement. Cette personne ne peut souffrir qu'on la raille. Railler ses meilleurs amis. On l'a beaucoup raillé là-dessus. On se permet rarement de *railler* ceux qu'on aime. (Boiste.) Ne *raillons* point les malheureux. (Nivern.) Tel vous semble applaudir qui vous *raille* et vous joue. (Boil.) Tous ceux que j'ai *raillés* vont railler sur mon compte. (Destouches.)

> Ainsi parle un esprit qu'irrite la satire,
> Qui contre ses défauts croit être en sûreté
> En *raillant* d'un censeur la triste autorité.
> (BOILEAU.)

— Absol. Se livrer à la raillerie. Il raille sans cesse. La raillerie est toujours mal reçue de celui à qui elle s'adresse, et ne fait guère d'honneur à celui qui *raille*. (***.) Les personnes qui ont besoin de médire, et qui aiment à *railler*, ont dans le cœur une malignité secrète. (Mme Lambert.) Nous voulons bien *railler*, mais non pas qu'on nous raille. (Coll. d'Harlev.) Les incrédules qui étaient venus pour *railler* restaient pour adorer. (Goldsmith.) Laissons le riche *railler*, et l'orgueilleux dédaigner les plaisirs vulgaires. (Id.)

— v. n. Railler de tout le monde. Railler de tout. Railler même des choses les plus saintes. *Railler* d'un plaisant qui ne sait pas nous plaire. (Boil.)

— Badiner, ne pas parler sérieusement. On ne sait s'il raille ou s'il parle sérieusement. Je ne raille point. Tout en raillant, cela pourrait bien être. Mais quand il faut *railler*, j'ai ce que je souhaite. (Boil.) *Raillez* plus à propos. (Id.)

— SE RAILLER. v. pron. Se moquer. Se railler de tout. Il se raille de tout ce qu'on peut lui dire. Vous vous raillez de moi? C'est se railler du monde.

— Fam. et absol. Ne voyez-vous pas qu'il se raille? Vous vous raillez, je crois.

— Être raillé. Le ridicule ne saurait trop se *railler*, on ne le guérit que par lui-même. (Boiste.)

RAILLERIE. s. f. (pr. *râ-ye-rie*). Action de railler; habitude de railler, de plaisanter. La *raillerie* ne convient pas à ceux qui sont élevés au-dessus des autres. (Fléch.) La *raillerie* est souvent une marque de la stérilité de l'esprit: elle vient au secours, quand on manque de bonnes raisons. (La Rochef.) La raillerie est.

un discours en faveur de son esprit contre son bon naturel. (Montesq.) La raillerie, qui fait une partie des amusements de la conversation, est difficile à manier. (Mme Lamb.) Vous trouverez dans le fond de votre cœur un esprit de *raillerie* inconsidéré, qui naît par l'enjouement des conversations. (Boss.) La *raillerie* est l'épreuve de l'amour-propre. (Vauven.) La *raillerie* naît d'un mépris content. (Id.)

— Plaisanterie; paroles railleuses, discours railleurs. Fine raillerie. Raill. fine, plaisante, agréable, innocente, piquante, offensante, blessante. Raillerie froide, méchante, cruelle, perfide. Cette raillerie est trop forte. On en fait partout des railleries. Les *railleries* du maître deviennent bientôt des blasphèmes dans la bouche des courtisans. (Mass.) La *raillerie* la plus piquante est celle dont on ne peut se fâcher sans se rendre encore plus ridicule. (***) Les *railleries* laissent de mortels aiguillons dans l'esprit, quand ils sont trempés dans la vérité. (Tacite.) De la plus douce *raillerie* à l'offense il n'y a qu'un pas à faire. (Mme Lamb.) Combien de *railleries* fait-on tous les jours devant nous sur la religion? Nous ne les trouvons pas mauvaises, peu s'en faut que nous ne les trouvions plaisantes. (Fléch.) Ses *railleries* m'ont plus diverti qu'elles ne m'ont offensé. (Volt.) Il y a trois sortes de *raillerie*: l'une chatouille, l'autre pince, et la troisième égratigne. (Noel.) Évitez la *raillerie*, c'est un piége que votre esprit tend à votre repos. (St-Évrem.) La *raillerie* est l'éclair de la calomnie. (***) Les *railleries* qu'on pardonne le moins sont celles qui fâchent sans qu'on ose en paraître fâché. (***)

Mais ne voyez-vous pas que leur troupe en furie
Va prendre encor ces vers pour une *raillerie*? (Boil.)

Le désolé vieillard, qui hait la *raillerie*,
Lui défend de parler, sort du lit en furie. (Id.)

Il n'est qu'un pas de la plaisanterie
A l'insultante *raillerie*. (Sallentin.)

— *Air de raillerie*. Air railleur; air d'une personne qui raille. Cependant à travers son air de *raillerie*, je crois démêler un peu de curiosité. (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Cela passe la raillerie*. Se dit d'une raillerie qui passe les bornes, qui est trop forte, trop piquante. || Se dit aussi d'une chose sérieuse, importante et qui a des suites fâcheuses. Après avoir commencé petit jeu, il a perdu cent mille francs; cela passe la *raillerie*. (Acad.)

— *Entendre la raillerie*. Avoir la facilité, l'art, le talent de bien railler. Il est peu de personnes qui entendent bien la *raillerie*. (***)

— *Entendre raillerie*. La sentir, et ne pas s'en offenser.

Hé! mon Dieu! tout cela n'a rien dont il s'offense,
Il entend *raillerie* autant qu'homme de France. (Molière.)

|| On dit aussi dans ce dernier sens, *entendre la raillerie*. Il n'y a que les bons esprits et les bons cœurs qui entendent la *raillerie*. (Boiste.)

— *Il n'entend pas raillerie*. Se dit aussi d'un homme sévère, qui ne pardonne pas les plus légers manquements. || *Il n'entend pas raillerie là-dessus*. Se dit d'un homme sensible et épineux sur une certaine chose. Il n'entend pas raillerie sur ce chapitre, sur ce chapitre-là. Ne jouez pas avec l'amour-propre de l'homme; sur ce sujet il n'entend pas *raillerie*. (Boiste.)

— Fam. *La raillerie en est-elle?* Est-il permis de railler? Peut-on railler librement sans craindre d'offenser?

— Fam. *C'est une raillerie, c'est une plaisante raillerie*. Se dit d'une chose qu'on entend dire, mais qu'on ne croit pas, et qui ne paraît pas vraisemblable.

— On dit dans le même sens, C'est une raillerie de nous venir dire que.... C'est une raillerie de croire que.... || On dit dans le sens contraire, *Il n'y a point de raillerie à cela, ce n'est point une raillerie*. Ce n'est pas un conte fait à plaisir, ce que je vous dis est sérieux.

— *Raillerie à part, sans raillerie*. Sérieusement, tout de bon.

— Prov. et fam. *Cette raillerie passe le jeu, passe jeu*. Elle est trop forte.

— Iconol. Les anciens représentaient Momus, leur dieu de la Raillerie, levant le masque de dessus le visage. On met entre les mains de cette figure allégorique, dont le regard est plein de malignité, un trait à deux pointes, pour faire entendre que la raillerie, plus offensante que la médisance même, porte deux coups à la fois, l'un à l'homme et l'autre à l'amour-propre. || *Raillerie amère*. Elle était représentée par des guêpes sur le tombeau d'Archiloque, poëte fameux par ses vers satiriques.

RAILLEUR, EUSE. adj. (pr. *râ-yeur*). Porté à la raillerie. Esprit railleur. Humeur railleuse. Cet homme est trop railleur. Cette femme est trop railleuse.

— Plein de raillerie. Discours railleur. Paroles railleuses. Ton railleur. Une certaine coquetterie maligne et *railleuse* désoriente encore plus ces soupirants que le silence ou le mépris. (J.-J. Rouss.)

— subst. Celui, celle qui aime à railler, qui raille souvent. Un agréable railleur. Un mauvais railleur. Un froid railleur. Un fade railleur. Une fine railleuse. Un railleur de profession. Un *railleur* s'attire toujours quelques mauvaises affaires. (***) Il faut beaucoup d'esprit pour soutenir le personnage de *railleur*, et peu de bon sens pour l'entreprendre. (***) Le *railleur* a toujours le cœur froid et souvent l'esprit faux. (Boiste.) A ces mots, l'hôte, grand *railleur* de son naturel, me parcourant des yeux depuis le haut jusqu'en bas, me répondit d'un air froid et malin qu'il n'avait pas besoin de cette assurance. (Le Sage.) Un *railleur* de profession est communément un petit esprit et un mauvais caractère. (Lav.)

De la société pour goûter les douceurs,
Proscrivez avec soin tous les mauvais *railleurs*. (Hauront.)

.... J'ai pourtant reconnu
Qu'à ce commun filet les *railleurs* même pris
Ont été très-souvent de commodes maris. (Boileau.)

— Fam. *Vous êtes un railleur*. Se dit à un homme qu'on soupçonne de ne pas parler sérieusement.

— Prov. *Souvent les railleurs sont raillés*. On se moque souvent de ceux qui veulent se moquer des autres.

RAILLON. s. m. (pr. *râyon*). Anc. t. milit. Genre de flèche.

RAILURE. s. f. Techn. Petite rainure de chaque côté du trou d'une aiguille. On dit plutôt *rainure*.

RAILLONNADE. s. f. Anc. t. milit. Coup de flèche.

RAILWAY, RAILROUTE, RAILROAD, s. m. (littéral. *chemin, route à rails*). Ces trois mots sont employés comme synonymes de Chemin de fer. Ils signifient littéralement Route ou chemin à rails ou à barres. Le premier et le dernier sont entièrement anglais; le second est anglo-français; de tous *railway* est le plus usité en français. Un railway. Des railways. La longueur totale des railways exploités en ce moment en Europe est de 17,271 kilomètres, plus de 4,000 lieues.

— Un poëte l'a employé au figuré, et en l'écrivant en deux mots.

Si d'abord la routine, en sa marche rétive,
Obstrua les *rail-way* de la Locomotive,
Déjà la malle-poste, humble comme un fourgon,
Sollicite une place au départ du wagon. (Barthél.)

RAIMER. v. a. 1re conj. Aimer de nouveau. Ce réduplicatif se trouve dans nos fabliaux. Voltaire a cru pouvoir le mettre dans la bouche d'un valet:

S'il est ainsi, si dans votre misère
Vous la *raimez*, n'ayant pas mieux à faire.

RAIMONDI (Marc-Antoine). L'un des premiers et des plus célèbres graveurs de l'Italie, né à Bologne en 1487, mort en 1546.

RAIN. s. m. (du lat. *ramus*, rameau, branche). Vieux mot qui signifie Lisière. Rain de bois ou de forêt. Ce mot devrait s'écrire *raim*, conformément à l'étymologie.

RAINALDI. Ce nom est resté célèbre dans l'architecture par une longue suite généalogique d'architectes dont les plus célèbres sont *Jérôme*, né en 1750, et *Charles*, né en 1611.

RAINALDO. Architecte du XIe siècle. Continuateur de Buschetto dans les travaux de la cathédrale de Pise, il fut l'auteur du frontispice ou portail de cette grande église.

RAINCEAU. s. m. (de l'ital. *ramicello*, petit rameau, petite branche; d'où nous avons fait *ramicel, ramcel, raincel*, et enfin *rainceau*). Archit. Ce mot, qu'on écrit ordinairement *rinceau*, serait mieux écrit *ranceau*, conformément à l'étymologie; la syllabe initiale *rain*, et non *rinc*, a d'ailleurs l'avantage de ne pas offrir une fausse analogie avec *rincer*. V. RINCEAU.

RAINE ou **RAINETTE**. s. f. (du lat. *rana*, grenouille). Erpét. Genre de batraciens anoures, qu'on a séparé des crapauds et des grenouilles, et qui offre pour caractères un corps trapu, large, sans queue; pattes de devant plus courtes que les postérieures; doigts terminés par des pelotes ou par des disques visqueux. Les rainettes se nourrissent toutes de vers et de petits insectes, et durant la belle saison elles vont sur les feuilles dans les bois, à la recherche de leur nourriture. Plus tard, elles se retirent au fond des eaux, et, comme les grenouilles, y passent l'hiver dans l'engourdissement. Le coassement de ces animaux a beaucoup d'analogie avec celui des grenouilles, il est seulement moins aigre et parfois plus fort. Il consiste dans les syllabes *carac-carac-carac-carac*, prononcées du gosier. On l'entend dans les mêmes circonstances que celui des grenouilles, et surtout pendant la pluie et au milieu des belles nuits de l'été. Souvent alors, le soir et le matin, on trouve les rainettes rassemblées au sommet des arbres, pour pousser en chœur des sons rauques et discordants. Nous ne possédons en Europe qu'une seule espèce, c'est la *rainette verte* ou *commune*, qui semble fuir les pays secs et les forêts montagneuses. On ne la rencontre que dans les bois humides, les haies qui bordent les marais, les parcs, les jardins ornés de pièces d'eau. Parmi les espèces étrangères du genre *raine*, on distingue les suivantes: La raine flanc rayé. La rainette fémorale. La rainette squirelle. La rainette bigarrée. La rainette mélangée. La rainette bicolore. La rainette à bandeau. La rainette bleue de la Nouvelle-Hollande. La rainette brune. La rainette beuglante, etc.

— Jean de Meun dit, dans le roman de la Rose:

Tel a robe religieuse,
Doncques il est religieux.
Cet argument est vicieux.
Il ne vaut une vieille *royne*,
La robe ne fait pas le moine.

— *Royne* est mis pour *raine*, c'est-à-dire grenouille. Autrefois, on disait *renouille*, diminutif de *raine*, qui se dit encore en Picardie.

RAINÉ, ÉE. part. pass. du v. Rainer. S'emp. adjectiv. Entaillé, marqué de rainures. Planche rainée. Un coutelier, pour assurer la pente convenable de la lame du rasoir sur la pierre, et pour dispenser de l'évidage, a fait des lames sans dos saillants qui s'engagent dans un dos rapporté d'une épaisseur calculée sur la largeur des lames. Ce dos de rapport est *rainé* dans toute sa longueur. (Désorm.)

RAINEAU. s. m. (diminut. de *rain*, vieux mot qui signifie Rameau, petit bâton). Constr. Pièce de charpente dans une digue, ou dans les fondations d'un édifice.

RAINER. v. a. 1re conj. Techn. Faire une rainure dans une planche.

RAINETTE. s. f. (dimin. du lat. *rana*, grenouille). Erpét. Petite grenouille. Un des noms vulgaires de la *raine verte*.

RAINETTE. s. f. Techn. Instrument dont le charpentier se sert pour tracer des lignes et donner de la voie aux scies.

— Fond. Outil du fondeur de caractères.

RAINETTE. s. f. (du lat. *rana*, grenouille). Bot. Sorte de pomme très-estimée, ainsi nommée de petites taches rouges ou grises dont elle est marquetée comme la *raine* ou grenouille. Nous ne savons par quelle bizarrerie on écrit plus généralement *reinette*; car, conformément à l'étymologie, on doit bien certainement écrire *rainette*. L'Académie, qui s'embarrasse peu de l'étymologie, préfère l'orthographe vulgaire, c'est-à-dire *reinette*. V. REINETTE.

RAINGUIN. adj. Mot qu'on emploie dans quelques cantons comme synonyme d'Antenois.

RAINOVIE. s. f. Techn. Rabot qui sert à rainer le bois.

RAINOISE. s. f. Anc. t. milit. Espèce de fusil à canon rayé ou de carabine longue.

RAINURE. s. f. (du lat. *radius*, rayon). Entaillure en long dans un morceau de bois, pour y assembler une autre pièce ou pour servir de coulisse. Faire une rainure. Les épaulements de la rainure. La rainure doit être bien droite et assez profonde.

— Anat. Cavité légère, mais prononcée d'un os.

RAIPONCE. s. f. Bot. Plante de la famille naturelle des campanulacées, qui croît naturellement sur le bord des fossés, dans les prés, dans les champs, et que l'on cultive dans les jardins potagers. Comme aliment, on mange ses racines et ses jeunes feuilles en salade; quand elles sont tendres et fort jeunes, ces parties ont un goût agréable. Raiponce panciflore. Raiponce hémisphérique. Raiponce orbiculaire. Raiponce en épi. Raiponce effilée. Raiponce à feuilles ailées. Une salade de raiponces.

— Le même nom est quelquefois mal à propos appliqué à la mâche.

— *Raiponce* ou *petite raiponce de carême*. Espèce de campanule.

— Loc. prov. *Manger des raiponces*. Se dit, par un mauvais jeu de mots, pour Se ruiner en cautionnant autrui.

RAIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *radius*). S'est dit pour Raturer, effacer, raser.

— Prov. *A barbe de fou on apprend à raire*. Les fous sont difficiles à raser. || *Un barbier rait l'autre*. V. RASER.

RAIRE ou **RÉER**. v. n. 1re conj. T. de Véner. Crier. Il se dit du cerf en rut.

— RAIRE, RÉER. Le premier est un terme de manufacture, pour dire Raser court. Le second, qui n'a aucun rapport à *rais* ou à *raser*, ne doit pas s'écrire par *a*; c'est un terme de vénerie, en parlant du cerf. Il ne faut donc pas confondre ces deux expressions, ainsi que le font tous les dictionnaires, dont quelques-uns poussent l'amour des variantes jusqu'à donner *rere*, sans indiquer toutefois sur quel modèle il doit se conjuguer. En effet, au lieu de dire régulièrement, *le cerf rée*, il faudrait dire *le cerf r*... Comment dire? En vérité, nous ne savons. V. RÉER.

RAIS, AISE. part. pass. du v. Raire. S'est dit pour Rasé, effacé, raturé.

— S'emploie substantiv. dans ce proverbe. *Ne se soucier ni des rais ni des tondus*. Ne s'inquiéter de personne.

RAIS. s. m. (pr. *rè*; du lat. *radius*, rayon). Techn. Pièces qui entrent par un bout dans le moyeu de la roue, et par l'autre dans les jantes. Il y a un rais rompu à cette roue. Remettre un rais à une roue. Remettre des rais à des roues. Les rais d'une roue.

RAIS. s. m. pl. (pr. *rè*; du lat. *radius*, rayon). Rayons, traits de lumière. Les rais de la lune. Suivant les dictionnaires, ce mot est inusité en prose. Cependant, on le trouve dans des écrivains modernes. A travers les *rais* de la pluie des landes apparaissent toutes jaunes de genêts fleuris. (B. de St-P.) La lune vivifie les eaux par ses *rais* lumineux, et elle ensevelit les monts et les forêts sous le crêpe de la nuit, qu'elle rend visible. (Id.) Les *rais* de la pluie se mêlant avec ceux du soleil, forment des arcs-en-ciel dans les cieux et des harmonies charmantes parmi les arbres. (Id.)

— Ce mot n'est pas tout à fait hors d'usage, non plus en poésie, ainsi que le disent les dictionnaires; car quelques poëtes modernes s'en sont servis.

Combien de fois la lune ...
En couvrant de ses *rais* l'émail d'une prairie
Les a vus à l'envi fouler l'herbe fleurie. (La Font.)

Viens donc d'un jour à l'autre embrasser l'intervalle,
O lune! ô du soleil la sœur et la rivale!
Et que tes *rais* d'argent dans l'onde réfléchis,
Se prolongent en paix sur les coteaux blanchis. (Roucher.)

— Blas. Les pointes qui sortent d'une étoile, comme des rayons. Une étoile à cinq rais, à six rais, à huit rais.

RAIS-DE-CHOEUR. s. m. Archit. Ornement fort usité, qui se compose de fleurons et de feuilles d'eau, qu'on taille principalement sur cette sorte de moulure qu'on appelle talon.

RAISIN. s. m. (du lat. *racemus*, petit rameau; ou suivant d'autres du gr. ῥάξ, ῥαγός, grain de raisin, d'où le dim. lat. ῥάγιον, petit grain de raisin). Bot. Le fruit de la vigne. C'est une baie qui doit renfermer cinq semences osseuses, en forme de cœur allongé, mais qui en offre presque toujours moins, quelques-unes avortant. Ce fruit contient en outre deux matières de nature fort différente, la peau et la pulpe. A la surface intérieure de la peau adhère une résine colorée, ou en rouge, ou en gris, ou en jaune, ou en blanc, qui détermine la couleur du fruit; la pulpe est formée d'une substance muqueuse incolore. Le grain du raisin renferme un suc sucré et du ferment, ou une substance capable de se transformer en ferment par le contact de l'air. Le jus du raisin. Raisin parvenu à sa maturité. Le raisin est mûr quand la queue de la grappe devient brune, que la grappe pend, que l'enveloppe du grain est lisse, assez transparente et cède facilement sous la dent sans se briser, que les pepins n'y adhèrent pas et que le jus est doux et très-légèrement acide. Dans quelques localités, on est dans l'usage de conserver quelques jours le raisin en tas, pour faciliter sa maturation. Il faut écraser le raisin pour en extraire le jus. L'égrappage du raisin. Grain de raisin écrasé. Le raisin séché se conserve à merveille, et fournit un aliment fort agréable. Le foulage du raisin se fait généralement encore par des hommes qui trépignent le raisin avec leurs pieds. Une grappe de raisin. Un grain de raisin. Un pepin de raisin. Vigne qui porte de beaux raisins. C'est un bon raisin que le chasselas, le muscat, etc. Du raisin muscat. Un raisin bien doux. Des raisins blancs. Des raisins noirs. Cueillir des raisins, du raisin. Un panier de raisin. Raisins secs, cuits au four ou au soleil. Raisin de Damas. Raisin de Corinthe. Raisin pourpré, doré, vermeil, ambré, mûr, délicieux, sucré, pressé. La pourpre des raisins. L'or des raisins. Raisin de Champagne. Raisin de Frontignan. Raisin de Jéricho ou de la Terre promise. Raisin perlé. Raisins panachés. Raisins noirs. Raisin de juillet. Raisins de treille. La cueillette du raisin. Raisins secs de Calabre. Raisins secs d'Espagne. On figure la Terre promise dans l'Écriture sainte par une énorme grappe de *raisin* que portent deux hommes, et qui est suspendue à une perche, comme un lustre. (***) Le poëte Anacréon mourut, dit-on, à table, étranglé par un pepin de *raisin*. (Encycl.) Le rosier est sans fleurs, le pampre sans *raisin*. (J.-B. Rouss.) La pourpre les rougit (les *raisins*) ou le safran les dore. (Del.)

Puissant dieu des *raisins*, digne objet de nos vœux,
C'est à toi seul que je me livre. (J.-B. Rouss.)

De cette erreur dans peu naquirent plus de sectes,
Qu'en automne on ne voit de bourdonnants insectes,
Fondre sur les *raisins* nouvellement mûris. (Boil.)

J'ai des *raisins* que l'ambre et la pourpre colore,
J'en ai que l'or jaunit, je te les garde encore. (Desaintange.)

Que l'ambre des *raisins*, sous ses pampres touffus,
Orne sur ces coteaux les thyrses de Bacchus. (Lamierre.)

La vigne quelquefois, honneur de nos jardins,
S'y montre avec la pourpre ou l'or de ses *raisins*. (Rosset.)

Ici, la vigne, aux rayons du matin,
Étale l'ambre et le feu du *raisin*
Encor mouillé des larmes de l'aurore. (Léonard.)

Et, sur le même cep où le *raisin* mûrit,
Un *raisin* dans sa fleur déjà se reproduit. (Rochefort.)

— *Raisins de caisse*. Raisins secs qui viennent du midi de la France. Ce sont des raisins trempés avec leurs rafles dans une lessive de soude et séchés au soleil. Ces fruits, qui sont jaunes et dont le principe sucré s'effleurit en partie à leur surface, entrent dans diverses préparations pectorales. || *Raisins de Corinthe*. Raisins secs ainsi appelés parce qu'ils nous venaient autrefois de cette ville. Ces raisins sont très petits, presque noirs, en grains détachés des rafles. Ils sont envoyés de Céphalonie et des diverses îles Ioniennes, en tonneaux d'un poids considérable. || *Raisins de Damas*. Raisins secs qui nous viennent de Syrie; ils sont très-gros, aplatis, rougeâtres, demi-transparents; ils ont une saveur de muscat.

— Bot. *Raisin d'Amérique*. Nom vulgaire du phytolaque à dix étamines. || *Raisin des bois* ou *de bruyère*. L'airelle ou myrtille, dont le fruit ressemble à un petit grain de raisin. || *Raisin barbu*. La cuscute. || *Raisin de Canada*. Le phytolaque. || *Raisin de chèvre*. Le nerprun purgatif. || *Raisin de corneille*. La camarine noire. || *Raisin de coudre*. Le coccoloba nivea. || *Raisin impérial*. Nom donné à une espèce de varech. || *Raisin de loup*. La morelle noire. || *Raisin de mer*. L'urette. || *Raisin d'ours*. Nom vulgaire de la busserolle. || *Raisin de perroquet*. Le brésillet bâtard, dont le fruit est fort recherché par les perroquets. || *Raisin de renard*. Nom vulgaire de la parisette. || *Raisin du tropique*. Le fucus natans. || *Raisin d'ours*. Arbrisseau traînant, espèce d'arbousier toujours vert, dont on prétend que les ours recherchent le fruit.

— Malacoz. *Raisin de mer*. Dénomination em-

ployée par les habitants des bords de la mer, par les marins et les voyageurs, pour désigner les œufs de sèches, dont la forme, la couleur et la manière dont ils se groupent, rappellent assez bien une grappe de gros raisin noir. || On donne aussi ce nom aux masses d'œufs de buccins et de murex.

— Prov. et fig. *Moitié figue, moitié raisin.* Moitié de gré, moitié de force. Consentir à une chose moitié figue, moitié raisin. || En partie bien, en partie mal. Ils vivent ensemble moitié figue, moitié raisin. || Partie sérieusement, partie en plaisantant. Il nous a conté cela, moitié figue, moitié raisin.

— Anc. jurispr. *Quart, tiers, demi-raisin.* Redevances qui consistaient les unes dans le quart, les autres dans le tiers, d'autres dans la moitié du produit des vignes.

— Ichthyol. *Raisin de mer.* Œufs de seiches ou de certains coquillages. || *Raisin de sèche.* Les œufs de cet animal.

— Papet. Se dit d'une sorte de papier. || *Grand raisin.* Papier employé d'ordinaire à certaines publications de luxe.

RAISINÉ. s. m. (rad. *raisin*). Écon. domest. et rur. Sorte de confiture qu'on obtient par l'évaporation du suc de raisin jusqu'à consistance d'extrait, et à laquelle on mélange souvent d'autres fruits à pépins ou à noyaux. Lorsqu'on fait le *raisiné* avec soin et qu'on désire qu'il soit délicat, c'est la poire de messire-jean bien pelée et coupée par quartiers qu'on emploie. (Mérat.) On fait des *raisinés* très-économiques dans quelques provinces de France, en mettant dans le moût au lieu de fruit des tranches de potiron qu'on fait bien cuire. (Id.) Les *raisinés* du Midi, faits avec soin, valent mieux que ceux du Nord, parce que les fruits y sont plus sucrés et plus aromatiques. (Id.) Le *raisiné* bien fait est un mets sain et agréable. (Id.) On vend par tonneaux à Paris, chez les épiciers, un *raisiné* grossier qui est fait avec du moût de cidre et des pommes communes. (Id.)

— Dans l'affreux argot des voleurs, le *raisiné*, c'est le sang.

RAISINER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Boire du vin.

RAISINES. Géogr. Bourg de France (Nord), près de Valenciennes; 2,500 hab.

RAISINIER. s. m. Bot. Arbre d'Amérique.

RAISINIÈRE. s. f. Pathol. Petite tumeur granuleuse brune ou noirâtre, qui se forme quelquefois à la surface de la cornée, à la suite des ulcères ou des plaies accidentelles de cette membrane. C'est une des formes de la hernie ou procidence de l'iris; on l'a aussi appelée *staphylome rameux*.

RAISON. s. f. (du lat. *ratio*). Dans son acception générale, se prend pour synonyme de l'Intelligence, ou de la faculté de connaître. Dans un sens plus spécial, il désigne la faculté par laquelle nous saisissons les idées universelles, les vérités absolues, les principes invariables. Les idées qui se rapportent à Dieu forment le domaine propre de la raison, appelée quelquefois perception intuitive. La *raison* est l'attribut qui distingue l'homme des autres espèces de créatures animées. (Artaud.) Reflet pur, quoique affaibli, de cette lumière primitive qui émane du sein même de la substance éternelle, la *raison* est une révélation du monde intelligible. (Id.) La *raison* est la faculté intellectuelle qui distingue l'homme de la brute, et par laquelle il s'élève jusqu'à la connaissance de Dieu, de lui-même et du monde moral. (Id.) La vérité ne peut être saisie que par la *raison*. (Id.) A l'aide de la *raison*, l'homme discerne le vrai du faux, le juste de l'injuste; il règle ses passions, il étend ses affections; car il les rend sociales, universelles. (Marc-Aurèle.) La *raison* rougit des penchants dont elle ne peut rendre compte. (Vauven.) Si vous ne voulez pas écouter la *raison*, elle ne manquera pas de se faire sentir. (Frankl.) Il n'est pas donné à la *raison* de réparer les vices de la nature. (Vauvenargues.) La *raison* nous trompe plus souvent que la nature. (Id.) La *raison* nous commande bien plus impérieusement qu'un maître. (Pasc.) La *raison* est la plus lente des acquisitions de l'homme. (J.-J. Rouss.) Dieu nous a donné la *raison* pour connaître ce qui est bien, la conscience pour l'aimer, et la liberté pour la choisir. (Id.) La *raison* est le préservatif de l'intolérance et du fanatisme. (Id.) La juste et droite *raison* est une lumière de l'âme, qui lui fait voir les choses comme elles sont; mais en ce monde il y a mille nuages qui l'environnent et qui l'obscurcissent. (La Rochef.)

— La faculté de diriger les opérations de l'âme, considérée relativement à ses divers degrés d'accroissement ou de déclin, de force ou de faiblesse. La *raison* ne vient aux enfants que par degrés. (Buff.) Il doit croire qu'on s'ennoblit encore en perfectionnant sa *raison*, et que l'esprit donne des grâces. (Volt.) On ne craint point l'affaiblissement de sa *raison*. (Barth.) Ne livre point ta vie entière au sommeil de ta *raison*. (J.-J. Rouss.) La *raison* vient tard aux gouvernements comme aux hommes. (Volt.) La *raison* naît en nous de l'expérience aidée de la réflexion. (Lingrée). La *raison* se compose de vérités qu'il faut dire, et de vérités qu'il faut taire. (Rivarol.) On fait bien des chutes avant d'attraper la *raison*. (Ligne.) La *raison* se perfectionne presque toujours, chez nous, aux dépens du cœur. (***) La *raison* est toujours venue trop tard, c'est une divinité qui n'est apparue qu'à peu de personnes. (Volt.) De toutes les facultés de l'homme, la *raison*, qui n'est, pour ainsi dire, qu'un composé de toutes les autres, est celle qui se développe le plus difficilement et le plus tard. (J.-J. Rouss.) La *raison*, pouvant diriger bien ou mal les opérations de l'âme, peut être forte ou faible, saine ou corrompue, pure ou dépravée; elle s'accroît et s'affaiblit; elle se trompe, elle s'égare; elle demande à être cultivée. (Id.) La *raison* et le temps vont toujours de niveau. (Montesquieu.)

> . . . Dans un esprit léger,
> Rarement la *raison* préside. (Haumont.)

— Ce qui résulte de toutes les opérations de l'âme bien réglées, ou qualité de l'âme qui la rend sage et modérée, qui la retient dans les bornes de la règle, et l'éloigne de toute sorte d'extravagance. En ce sens la *raison* est l'opposé de la *folie*. Dans l'homme tout est en repos, quand les passions obéissent à sa *raison*. (Cheminais.) Au milieu de tant de passions qui nous agitent, notre *raison* se trouble et s'obscurcit. (B. de St-P.)

> La *raison* d'ordinaire
> N'habite pas longtemps chez les gens séquestrés. (La Fontaine.)

— Mesure de réflexion que nous avons pour les choses qui sont hors du cercle de nos habitudes. Il faut que la *raison* examine avant que la volonté agisse. (Lav.) Je m'occupe à rectifier mes sentiments et ma *raison*. (J.-J. Rouss.) Vous voyez combien ces maximes supportent l'examen de la saine *raison*. (Id.) Vous êtes trop prudent pour mettre le dépit à la place de la *raison*. (Volt.) Qu'une jeune fille manque de *raison*, d'expérience, pour juger de la sagesse et des mœurs, un bon père doit y suppléer. (J.-J. Rouss.) La *raison* l'emporte sur l'affection. (Volt.) La *raison* gâte tout dans la société. (Lachauss.) La *raison* tout au plus ne convient qu'à des sots. (Id.) C'est le triomphe de la *raison* que de bien vivre avec les gens qui n'en ont pas. (Volt.) La *raison* est une chose étrangère et défendue, qui ne peut entrer que par contrebande. (Id.) Quand l'amour veut parler la *raison* doit se taire. (Regn.) L'amour ne doit-il pas céder à la *raison*? (Boissy.) La *raison* n'est pas ce qui règle l'amour. (Mol.) A quel âge l'amour connaît-il la *raison*? (Id.)

— Se dit, en général, des lumières que produisent les principes incontestables de vérité et de justice qui peuvent seuls donner aux pensées et aux actions des hommes une direction juste, sage et légitime. La raison fait des progrès chez un peuple, lorsque ces principes s'y propagent et s'y développent de plus en plus; elle rétrograde, lorsqu'ils sont de jour en jour moins connus, moins appréciés, moins goûtés. Il faut suivre la *raison* autant qu'on le peut. (Volt.) La *raison* rentrera un jour dans ses droits. (Id.) Il est assez aisé d'empêcher la *raison* de naître; mais quand une fois elle est née, il n'est pas au pouvoir humain de la faire mourir. (Id.) Tandis que, d'un côté, la *raison* adoucit les mœurs et que les lumières s'étendent, les ténèbres s'épaississent de l'autre, et la superstition endurcit les âmes. (Id.) Le règne de la *raison* avance; mais plus elle fait de progrès, plus le fanatisme s'arme contre elle. (Id.) Le déchaînement contre la *raison* et les lettres est plus violent que jamais. (D'Alemb.) La *raison* décide en maîtresse. (La Font.) La *raison*, quelquefois, fait ce que fit l'instinct. (Lamotte.) On ne persuade pas facilement aux hommes de mettre leur *raison* à la place de leurs yeux. (Fonten.) Les hommes sont toujours contre la *raison*, quand la *raison* est contre eux. (Helvétius.)

> ..... C'est la *raison*,
> Et non pas l'habit qui fait l'homme. (Lebrun.)
>
> Pour les conseils de la *raison*
> Jeune fille n'a pas d'oreille. (Naudet.)
>
> Comme un astre affaibli, reflet d'une autre flamme,
> La *raison* à son tour se lève sur notre âme. (G. Farcy.)

— *Raison publique.* Les principes de justice et d'équité publiquement reconnus par la majorité ou la saine partie du peuple. L'empire de la *raison* publique est le vrai fondement de la liberté. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi, en général, pour, Justice, équité, droit, devoir. Se rendre à la raison. Se mettre à la raison. Réduire quelqu'un à la raison. C'est la *raison* qui met la paix dans un ménage. (Bret.)

> ..... La *raison* exige
> Que jeunesse à la fin se passe et se corrige. (Andr.)

— L'art de raisonner. La *raison*, ou plutôt l'art de raisonner, a eu son enfance, ainsi que les autres arts. (Barth.) Conformons-nous toujours aux lois de la *raison* et aux règles de la vraisemblance. (Id.) Cet ouvrage est parfaitement fait, les intérêts de la raison y sont discutés avec une force de *raison* et d'éloquence qui naît de l'évidence et de la simplicité des objets. (Rayn.) La *raison* n'a pas de prise sur les esprits faux, c'est donc peine perdue que de chercher à les convaincre. (Lévis.) La *raison* est presque impuissante pour les faibles. (Vauven.) Le bel esprit s'éclipse auprès de la *raison*. (Arnaut.)

— *Évidence de raison.* Celle qu'on se procure par le raisonnement. Se dit par opposition à *évidence de fait*, celle qui est fondée sur les faits. C'est une évidence de fait, qu'il y a sur la terre des révolutions diurnes et annuelles, et c'est une évidence de *raison* que ces révolutions peuvent être produites par le mouvement de la terre, par celui du soleil, ou par tous les deux. (Condill.)

— Ce qui résulte de la juste application de l'art de raisonner. Il y a beaucoup de bon sens et de raison dans cet ouvrage. Les grands talents sont rares, mais la science et la *raison* sont communes. (Volt.)

— Sujet, cause, motif. Dans ce sens, il peut s'employer au pluriel. Vous savez mieux que moi les *raisons* qui vous ont déterminé. (D'Alemb.) Des *raisons* de santé et d'affaires m'obligent à différer ce voyage. (Id.) Il y avait une *raison* apparente que l'on mettait en avant, et une *raison* vraie que l'on cachait. (Id.) Je vous rendrai compte de ses intentions et de ses *raisons*. (Volt.) Je ne vous alléguerai plus de *raisons*. (Id.) Je vous conjure de vous rendre aux *raisons* que j'ai de différer. (Id.) La nécessité de mourir n'est à l'homme sage qu'une *raison* pour supporter les peines de la vie. (J.-J. Rouss.) La vie est courte, c'est une *raison* d'en user jusqu'au bout, et de dispenser avec art sa durée, afin d'en tirer le meilleur parti qu'il est possible. (Id.) Vous vous êtes alarmé sans *raison*, vous vous êtes rassuré de même. (Id.) J'ai de fort bonnes *raisons* pour ne point gêner mon humeur, ni changer de manière. (Id.) Des *raisons* trop longues à déduire me conduisent en Sicile. (Barth.) La *raison* de cette différence est aisée à donner. (Buff.) N'allez pas lui parler des choses qu'il aimait le mieux il n'y a qu'un moment: par la *raison* qu'il les a aimées, il ne les saurait plus souffrir. (Fén.) O mon ami! je suis sûr qu'elle vous aime, par plusieurs *raisons*, mais surtout parce qu'elle a de la vertu. (B. de St-P.) Je vous avoue que j'ai été fort ébranlé de toutes ces *raisons*. (Volt.) Pour donner la *raison* d'une chose, il faut avoir un sujet différent de la chose, duquel on puisse tirer cette *raison*. (Buff.) La *raison* du plus fort est toujours la meilleure. (La Font.) La *raison* du plus fort n'est la meilleure que pour un moment. (De Juss.)

> Et moi, je vous soutiens que mes vers sont fort bons.
> —Pour les trouver ainsi vous avez vos *raisons*. (Mol.)

— *Rendre raison d'une chose.* En expliquer les causes, les motifs. On ne nous rendit aucune *raison* de ces cérémonies; mais plus elles sont inexplicables, plus elles inspirent de respect. (Barth.) Lorsqu'on fait tant que de rendre *raison* d'une loi, il faut que cette *raison* soit digne d'elle. (Montesq.)

— *Raison d'État, raison de famille.* Considérations d'intérêt par lesquelles on fait, dans un État, dans une famille, des choses qui ne sont pas conformes à la justice. Autrefois on forçait, par *raison* de famille, une fille à se faire religieuse. (Lav.) Un bon prince ne donne pas pour *raison* d'État des motifs frivoles ou corrompus qui l'engageraient à satisfaire ses passions personnelles, ou celles de ses favoris. (Encycl.) La *raison* d'État est une *raison* mystérieuse inventée par les politiques, pour autoriser ce qu'ils font sans *raison*. (St-Evrem.) Les rats sont gouvernés par la *raison* d'État. (Del.)

— Dans la conversation, on décore du nom de *raison* tout ce qu'on allègue pour soutenir son opinion, justifier sa conduite, défendre les absents auxquels on s'intéresse, etc. Il y a par conséquent de bonnes et de mauvaises raisons. Je ne vous dis pas de vous déterminer sur mes *raisons*, mais de les peser. (J.-J. Rouss.) Je me flattais que les agréments de son esprit séduiraient le roi, si la force de mes *raisons* ne pouvait le convaincre. (Barth.) Combien de belles et inutiles *raisons* à étaler à celui qui est dans une grande adversité, pour essayer de le rendre tranquille. (La Bruy.) La *raison* n'est *raison* qu'autant qu'elle nous touche. (Fabre d'Egl.) Hé! que peut la *raison* sur un esprit crédule? (Palissot.) Les *raisons* sont presque toujours des déraisons. (De Ligne.) Vaines et spécieuses *raisons* de la chair et du sang, vous ne pûtes le retenir. (Fléch.)

— *Être de raison.* Se dit de ce qui n'existe que dans l'esprit, dans l'imagination, et par opposition à *être réel*. Une montagne d'or, un palais de diamants sont des êtres de *raison*. (Acad.) Une somme infinie d'argent est un être de *raison* qui n'existe pas. (Buff.)

— *Mariage de raison.* Mariage où les convenances, les rapports d'état et de fortune ont été plus consultés que l'inclination.

— *Avoir raison.* Être fondé dans ce qu'on dit, dans ce qu'on fait. Vous avez tort, c'est lui qui a raison. Il a raison, toute raison contre vous. Cédez, vous n'avez pas raison. Il veut toujours avoir raison. Vous avez eu raison de le congédier. Vous avez eu raison en cela. Vous n'avez pas raison de vous emporter ainsi. Fontenelle était si réservé dans ses assertions, que Crébillon a dit de lui qu'il craignait d'avoir *raison*. (Noël.) Que de gens sont damnés pour avoir eu *raison*! (Chén.) Les gens heureux croient toujours avoir *raison*, quand la fortune soutient leur mauvaise conduite. (La Rochef.) Il faut que vous ayez *raison* d'en juger ainsi. (J.-J. Rouss.) Il ne faut pas toujours avoir *raison* pour plaire. (De Ligne.) Il ne suffit pas d'avoir *raison*; c'est la gâter, c'est la déshonorer, que de la soutenir d'une manière brusque et hautaine. (Fén.) Ceux qui veulent toujours avoir *raison* sont presque toujours des gens peu raisonnables et de peu d'entendement. (Amelot.) Il y a des gens contre qui il n'est pas même permis d'avoir *raison*. (La Bruy.) Quoique riche et jeune, il ne voulait point toujours avoir *raison*, et savait respecter la faiblesse des hommes. (Volt.)

> Il est, dans ce monde,
> Trop dangereux d'avoir *raison*. (Volt.)

— Se dit aussi des choses. La seule force qui ait toujours *raison*, c'est celle de la vérité (De Jussieu.)

— *Donner raison à quelqu'un.* Prononcer en sa faveur, décider qu'il est fondé en ce qu'il dit ou fait. Donner raison au plus jeune. Donner raison au dernier qui parle.

— *Entendre raison.* Acquiescer à ce qui est juste et raisonnable. Il commence à entendre raison. On ne peut lui faire entendre raison. Il ne veut pas entendre raison.

— *Il n'entend pas raison là-dessus.* Se dit d'un homme qui, sur quelque point, se montre inflexible, sévère, opiniâtre, toujours prêt à se formaliser.

— Fam. *Mettre quelqu'un à la raison.* Le réduire par la force.

— *Rendre raison d'une chose.* En expliquer les causes, les motifs. Qui peut rendre *raison* d'un songe? (X. De Maistre.)

— *Réduire quelqu'un à la raison.* Le ranger, l'amener à la raison.

— *Se rendre à la raison.* Il faut se rendre à la *raison* dès qu'elle paraît, et la trouver belle, même dans la bouche d'un pédant. (St-Evrem.)

— *Faire raison à quelqu'un.* Lui tenir tête, boire, manger autant que lui. En même temps il versait du vin dans mon verre, et m'excitait à lui faire *raison*. (Le Sage.)

— *Se faire raison.* Tirer vengeance.

> Enseigne-moi, de grâce,
> De mon voleur, lui dit-il, la maison,
> Que de ce pas je me fasse *raison*. (La Font.)

— *Demander raison.* Demander compte. Je vous demanderai raison de votre conduite.

— *Demander raison d'une injure.* En demander satisfaction.

— *Tirer raison.* Tirer raison, l'épée à la main, des torts qu'il impute à ceux qu'il provoque, est le fait du spadassin.

— *Parler raison.* Se mettre à la raison; parler sagement, raisonnablement.

— Fig. et fam. *Conter ses raisons à quelqu'un.* L'entretenir de ses affaires, de ses intérêts, du motif qu'on a eu d'en user comme on a fait. || *Conter ses raisons à une femme.* L'entretenir de l'amour qu'on a pour elle.

— *Bureau de raison.* Bureau d'esprit.

> Madame, des beaux-arts bourgeoise protectrice,
> En couvent d'esprits forts transforme sa maison,
> Et fait de son comptoir un bureau de *raison*. (Gilb.)

— *Comme de raison.* Comme il est juste, comme il est raisonnable de faire.

— *Plus que de raison.* Le capitaine cessa de parler en cet endroit, et le lieutenant, comme de *raison*, prit la parole après lui. (Le Sage.)

— *A plus forte raison.* Avec d'autant plus de sujet, par un motif d'autant plus fort.

— *Pour raison à moi connue.* Pour un sujet, pour un motif que je ne veux pas faire connaître. || *Pour raison à vous connue.* Pour un motif, pour un sujet que vous connaissez bien, et que je n'ai pas besoin de vous dire.

— Fam. *Point tant de raisons.* Cessez de vous excuser par de vaines raisons.

— Prat. *A telle fin que de raison.* loc. adv Se dit pour exprimer qu'on fait une chose dans la pensée qu'elle pourra être utile, sans dire précisément à quoi. || Signifie aussi famil., A tout événement. || *Pour raison de quoi.* A cause de quoi. || *Pour valoir ce que de raison, pour être ordonné ce que de raison.* Pour valoir, pour être ordonné selon la justice et l'équité.

— *A raison, en raison de.* loc. prépos. A proportion de, sur le pied de, moyennant. La terre peut recevoir des habitants plus ou moins nombreux en *raison* de la surface et de la fertilité du sol. (***)

— En rapport, dans une évaluation juste et conforme à la raison.

— Prov. et fig. *Il n'y a ni rime ni raison.* Se dit d'un raisonnement, d'un discours, d'un ouvrage d'esprit où l'on a mal observé les règles de l'art.

— Arithm. et géom. Résultat de la comparaison que l'on fait entre deux grandeurs homogènes, soit en déterminant l'excès de l'une sur l'autre, ou combien de fois l'une contient l'autre, ou y est contenue.

— Deux choses sont en *raison inverse* des deux autres, lorsque la première est à la seconde, comme la quatrième est à la troisième.

— Comm. Part d'un associé dans le fonds d'une société. Sa raison est d'un quart, d'un sixième, etc.

— *Ce n'est pas raison.* S'est dit pour Il n'est pas raisonnable, ou ce n'est pas un motif pour. Je suis moi-même la matière de mon livre: ce n'est pas *raison* que tu emploies ton loisir en un sujet si frivole et si vain. (Mont.)

— Livre de dépenses et de recettes. Outre mes comptes et mes *raisons*. (Mont.)

— Philos. *Raison empirique.* Nom que Wolf a donné à l'intelligence qui opère sur les éléments fournis par la sensation. || *Raison suffisante.* Principe établi par Leibnitz; loi de l'intelligence en vertu de laquelle nous jugeons qu'aucun fait ne peut avoir lieu, sans qu'il y ait une raison suffisante pour qu'il soit de telle manière plutôt que de telle autre. || *Raison pure.* L'intelligence qui perçoit les vérités nécessaires. || *La raison.* Dans le système de Kant, se dit en général de la faculté de l'esprit qui opère par le raisonnement pour produire l'unité des jugements. || *Raison théorétique ou spéculative.* Dans le kantisme, Intelligence humaine agissant sur deux éléments primitifs, les

intuitions et les notions *à priori*. ‖ *Raison pratique*. Se dit dans la philosophie de Kant, des principes déterminants de la volonté ; elle renferme des éléments matériels, qui sont les jouissances et un motif désintéressé relatif à la raison pure, qui est l'*impératif catégorique*. ‖ *Critique de la raison pure*. *Critique de la raison théorique*. *Critique de la raison pratique*. Titre de trois ouvrages de Kant, dont le premier, qui est le plus célèbre, parut en 1781.

— Jurispr. *Raison écrite*. Disposition d'une loi qui n'a pas d'autorité coactive dans le pays où on l'invoque, et qui par conséquent n'y doit être suivie qu'autant qu'elle est conforme aux principes généraux et à la saine raison.

— Hist. *Fête de la Raison*. Fête qui eut lieu dans la révolution, en 1794, et dont la principale cérémonie était un cortége dans lequel figurait une femme revêtue des attributs allégoriques de la déesse de la Raison.

— Hist. *Culte de la Raison*. Sorte de religion allégorique que la faction des hébertistes et en particulier Chaumette tentèrent d'introduire en France.

— Polit. *Souveraineté de la raison*. Principe qu'une école philosophique veut substituer, tant à celui de la légitimité qu'à celui de la souveraineté du peuple.

— Algèb. *Raison*. Se dit du résultat de la comparaison de deux quantités, soit que l'on considère l'excès de l'une sur l'autre, ou combien de fois l'une contient l'autre. Dans son acception mathématique, ce mot est synonyme de *rapport*. V. RAPPORT.

— S'est dit pour Discours, harangue.

— Charp. *Mettre des pièces de bois en leur raison*. C'est, quand on dispose les pièces qui doivent servir à un bâtiment, mettre chaque pièce à sa place.

— Prov. *Selon Dieu et raison*. Comme il est juste.

— Loc. prov. *Vivre selon Dieu et raison* Vivre en homme de bien

— Prov. *La raison du plus fort est toujours la meilleure*. Les plus forts font la loi. ‖ *C'est la raison que chacun soit maître en sa maison*. Il est juste que chacun dispose sa vie comme il l'entend. ‖ *Il y a raison partout, pour tout*. Il y a des bornes à tout. On peut certainement se divertir, mais il y a raison partout. ‖ *Où force domine, raison n'a point de lieu*. La force l'emporte sur la raison.

RAISONNABLE. adj. des 2 g. Qui est doué de raison, qui a la faculté de raisonner. L'homme est un être raisonnable.

— Qui agit, qui se gouverne selon la raison, suivant le droit et l'équité. Il est devenu fort raisonnable. Vous n'êtes pas raisonnable d'agir ainsi. Vous êtes trop raisonnable pour exiger cela de moi. Il n'est pas raisonnable là-dessus. Un marchand qui est fort raisonnable. C'est un homme très-raisonnable. Allons, soyez raisonnable. On gagne beaucoup à ne fréquenter que des personnes *raisonnables*. (Acad.) Je ne suis pas toujours *raisonnable*, mais j'aime toujours qu'on me parle raison. (J.-J. Rouss.) Nous touchons au temps où les hommes vont commencer à être *raisonnables*. (Volt.) Rien n'est plus assommant que les gens *raisonnables*. (Destouches.)

Va, va, dans sa douleur le sexe est *raisonnable*,
Et je n'ai jamais vu de femme inconsolable.
(COLL. D'HARLEVILLE.)

— *Raisonnable de*. Êtes-vous *raisonnable* de bâtir une demeure stable sur le lieu même destiné à vous servir de sépulture ? (Mass.)

— Résigné. Après le malheur qui lui est arrivé, je l'ai trouvé beaucoup plus *raisonnable* que je ne croyais. (Acad.)

— Fam. *Cet enfant se conduit, parle comme une personne raisonnable*. Ses actions, ses discours ressemblent à ceux d'une personne faite, d'une personne d'un âge mûr.

— Conforme à la raison, à l'équité. Se dit des choses. Des discours fort raisonnables. Une conduite très-raisonnable. Faire des objections raisonnables. Proposer des conditions assez raisonnables. Avoir des prétentions raisonnables. Si l'on me fait des objections *raisonnables*, j'y répondrai, soit en me corrigeant, soit en demandant de nouveaux éclaircissements. (Volt.) Il me semble que le grand mérite des épîtres de Despréaux est d'être naturelles, correctes et *raisonnables*. (Id.) La religion était évidemment une des choses à l'égard desquelles la révolution avait dépassé toutes les bornes justes et *raisonnables*. (Thiers.)

— *Il est raisonnable de*. Il est juste de, il convient de. Il est *raisonnable* de conjecturer que le passage est court. (Buff.)

— Suffisant, convenable, qui est ce qu'il doit être. On lui a donné une pension raisonnable. Le pain est à un prix raisonnable.

— Qui est au-dessus du médiocre. Etre d'une taille raisonnable. Jouir d'un revenu raisonnable. Un appartement d'une grandeur raisonnable.

Vous pouvez prendre un milieu : l'on mettra
Qu'au sieur bailleur le preneur donnera
Bon an, mal an, un cochon *raisonnable*.
(LA MONNAYE.)

RAISONNABLEMENT. adv. Avec raison, conformément à la raison, à l'équité. Parler raisonnablement. En user trop raisonnabl. pour ne pas être approuvé. Répondre fort raisonnablement. Un esprit médiocre croit écrire divinement, un bon esprit croit écrire *raisonnablement*. (La Bruy.)

— Suffisamment, convenablement. Avoir du bien raisonnablement. C'est raisonnablement vendu. Vouloir être payé raisonnablement.

— Passablement, d'une manière au-dessus du médiocre. Une maison raisonnablement grande. Il n'est pas bien malade, car il mange et boit raisonnablement.

— Ironiq. *Elle est raisonnablement laide*. Elle est fort laide.

RAISONNANT. part. prés. du v. Raisonner. Qui raisonne. Il est invariable. Une personne raisonnant avec méthode.

Le suicide enfin, *raisonnant* ses fureurs,
Atteste par le sang le désordre des mœurs. (GILBERT.)

RAISONNANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de raisonner. Au propre et au figuré. Attachée à son mari, à ses devoirs, toujours froide, *raisonnante* et inattaquable par les sens. (J.-J. Rouss.) Je vous trouve aujourd'hui bien *raisonnante*. (Mol.)

RAISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Raisonner. S'empl. adjectiv. La gastronomie est la connaissance *raisonnée* de tout ce qui a rapport à l'homme, en tant qu'il se nourrit. (Brill.-Sav.) Leurs actions sont *raisonnées* pour eux, comme le prouve l'expérience ; leur instinct seul n'est pas le fruit de leur raisonnement. (B. de St-P.)

— Calculé. Les Anglais avaient mis dans leurs troubles civils un acharnement mélancolique et une fureur *raisonnée*. (Volt.) Ils sont incapables de se soumettre à des usages constants qui tous supposent une suite de desseins *raisonnés* et approuvés par le plus grand nombre. (Buff.)

— Appuyé de raisons et de preuves. Requête raisonnée. Projet raisonné.

— Qui rend raison des règles d'un art, d'une science. Arithmétique raisonnée. Grammaire raisonnée. Méthode raisonnée.

— Accompagné de réflexions. Analyse raisonnée de l'histoire de France.

— RAISONNÉ. s. m. Manie de raisonner. Il y aura toujours de l'esprit dans la nation ; il y aura du *raisonné* et malheureusement beaucoup trop, et même du *raisonné* fort obscur. (Volt.) Peut-être vaudrait-il mieux dans ce cas faire usage de l'infinitif. V. RAISONNER.

RAISONNEMENT. s. m. Philos. En général Opération de l'esprit par laquelle un jugement ou plusieurs jugements étant donnés, on en fait sortir un autre jugement. Raisonnement solide, juste, droit, clair, net. Raisonnement faux, obscur, captieux. Raisonnement hypothétique. Convaincre quelqu'un par la force de ses raisonnements. Appuyer son raisonnement de preuves, d'exemples. A quoi tendent tous ces raisonnements ? De quel *raisonnement* on vous paye ! (J.-J. Rouss.) Ce système, de quelque *raisonnement* qu'on l'eût étayé, aurait sûrement été rejeté. (Rayn.) Souvent les choses les plus simples échappent, précisément parce qu'elles sont simples : nous dédaignons de les observer, et c'est là une des principales causes de nos mauvais *raisonnements* et de nos erreurs. (Condillac.) Mes *raisonnements* sont moins fondés sur des principes que sur des faits. (J.-J. Rouss.) Pour peu que nous nous laissions aller à ces *raisonnements*. (Buffon.) De longs *raisonnements* les Muses s'effarouchent. (Delille.) En général, il faut raisonner sans afficher le *raisonnement* ; c'est la manière des grands écrivains et de tous les hommes de goût. (La Romig.)

Vos froids *raisonnements* ne feront qu'attiédir
Un spectateur toujours paresseux d'applaudir. (BOIL.)

On a beau réfuter ses vains *raisonnements*,
Son esprit se complaît dans ses faux jugements. (ID.)

— Faculté que nous possédons d'accomplir cette opération. Le raisonnement est une des sous-facultés comprises dans l'intelligence. Quoique la mémoire et le *raisonnement* soient deux facultés entièrement différentes, cependant l'une ne se développe véritablement qu'avec l'autre. (J.-J. Rouss.) Si vous ne montrez jamais à un enfant les bévues de son petit *raisonnement*, bientôt ce jeune téméraire traitera de sots et d'imbéciles les esprits les plus profonds et les plus expérimentés. (Virey.) Il faut contracter par l'exercice l'habitude du *raisonnement*. (Cicéron.) Rien n'est plus froid que le *raisonnement* tranquille. (Virey.)

— Fam. *Faire des raisonnements à perte de vue*. Faire des raisonnements vagues, et qui ne concluent rien.

— Fam. *Point tant de raisonnement, point de raisonnement*. Façons de parler dont un supérieur se sert à l'égard d'un inférieur, pour lui marquer qu'il veut être obéi sans réplique.

— Philos. kant. *Raisonnements catégoriques, hypothétiques et disjonctifs*. Se dit des raisonnements rationnels, selon que leur majeure elle-même est catégorique, hypothétique ou disjonctive. ‖ *Raisonnement cryptique*. Celui dans lequel les prémisses sont transposées ou dans lequel une d'elles est omise. ‖ *Raisonnement formel*. Celui dans lequel toutes les parties sont intégralement exprimées. ‖ *Formes du raisonnement*. Se dit des trois idées *à priori* qui servent à ramener les jugements à l'unité, pour en former des raisonnements ; ce sont l'idée de substance pour la *forme catégorique* ; celle de la totalité des phénomènes pour la *forme hypothétique* ; celle de l'Etre suprême pour la *forme disjonctive*.

RAISONNER. v. n. 1re conj. Se servir de sa raison pour connaître, pour juger. Raisonner juste. Raisonner faux. Raisonner de travers. Raisonner bien. Raisonner mal. Raisonner conséquemment. Raisonner est un attribut spécial de l'homme. Les passions ne raisonnent point. Le vrai courage est accompagné du sang-froid qui *raisonne* ; tandis que l'impétuosité téméraire semble se jeter les yeux fermés dans le péril sans en calculer les chances. (Virey.) Il est sûr qu'avec une vive sensibilité d'entrailles on ne *raisonne* pas si impartialement qu'avec des entrailles sèches et dures. (Id.) De quoi sert la raison, à moins qu'on ne *raisonne* ? (Boursault.) *Raisonner* sur l'amour, c'est perdre la raison. (Boufflers.) Donc sitôt que l'on compare une sensation à une autre, on *raisonne*. (J.-J. Rouss.) *Raisonner*, pour la plupart des hommes, c'est le péché contre nature. (Helvét.) C'est *raisonner* fort mal que de *raisonner* contre la Providence. (Sénèq.) L'art d'abuser des mots a été pour nous l'art de *raisonner*. (Condillac.) Il me parut qu'on pouvait *raisonner* en métaphysique et en morale avec autant d'exactitude qu'en géométrie. (Id.) Toujours *raisonner* est la maxime des petits esprits, les âmes fortes ont bien un autre langage ; c'est par ce langage qu'on persuade et qu'on fait agir. (J.-J. Rouss.) Si ces gens-là étaient capables de *raisonner* en logiciens, au lieu de me décrier comme ils font, ils admireraient ma méthode. (Le Sage.) Il y a trois sortes de personnes avec lesquelles il est impossible de *raisonner* ; les jeunes gens, les vieillards, et les femmes. Les jeunes gens sont présomptueux ; les vieillards entêtés ; les femmes sont l'un et l'autre. (***) Un fameux financier disait d'un homme de lettres : Cela veut *raisonner*, et cela n'a pas le sou. (Noël.)

— Chercher, alléguer des raisons pour éclaircir une affaire, une question, pour appuyer une opinion, etc. Raisonner beaucoup sur une affaire. La loi ne *raisonne* pas, elle commande. (Acad.)

— Répliquer, alléguer des excuses, au lieu de recevoir docilement des ordres ou des réprimandes. Les enfants qui raisonnent ne se font pas aimer. Ne raisonnez pas tant. Vous raisonnez, je crois. Si vous raisonnez davantage..... Les maîtres veulent qu'on ne *raisonne* pas, et qu'on obéisse. (Acad.)

— Prov. et fig. *Raisonner comme une pantoufle, raisonner pantoufle*. Raisonner de travers.

— Mar. Parler à haute voix dans une rencontre de mer entre bâtiments ; interpeller une embarcation qui passe sur un point où est établi un règlement d'ordre.

— v. a. Appliquer le raisonnement à quelque chose. Raisonner toutes ses actions, toutes ses démarches. Un acteur qui raisonne bien ses rôles.

— substantiv. Manie de raisonner. Le *raisonner* tristement s'accrédite. (Volt.)

— SE RAISONNER. v. pron. Se rendre à soi-même compte de ce que l'on fait.

RAISONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui raisonne. Un bon, un excellent, un détestable raisonneur. Je ne doute point que la postérité ne lui marque une place honorable et distinguée parmi les meilleurs *raisonneurs* et les plus profonds métaphysiciens de son siècle. (J.-J. Rouss.) Ah ! ces tristes *raisonneurs* ! quels doux ravissements leurs cœurs n'ont jamais sentis ni donnés ! (Id.)

— Se dit aussi d'une personne qui fatigue, qui importune par de longs, par de mauvais raisonnements. C'est un raisonneur ennuyeux. C'est un raisonneur éternel, perpétuel.

— Celui, celle qui, au lieu de recevoir docilement les réprimandes qu'on lui fait ou les ordres qu'on lui donne, réplique et allègue beaucoup d'excuses bonnes ou mauvaises. Faire le raisonneur. Elle fait bien la raisonneuse. Ne faites pas tant le raisonneur. C'est une grande raisonneuse.

— Art dram. Se dit aussi de certains personnages de comédie, dont le langage est ordinairement celui de la morale et du raisonnement. Jouer les raisonneurs. Cléante du Tartufe est le plus beau rôle de l'emploi des raisonneurs.

— adjectiv. Qui raisonne. On est épouvanté de voir jusqu'à quel point notre siècle *raisonneur* a poussé dans ses maximes le mépris des devoirs de l'homme et du citoyen. (J.-J. Rouss.) Si, au sortir du collége, plus insouciant et moins *raisonneur*, il se fût sans remords livré à ses penchants littéraires et poétiques, nul doute, selon nous, qu'il n'eût réussi à souhait. (Ste-Beuve.)

— En mauvaise part. Qui réplique et allègue beaucoup d'excuses bonnes ou mauvaises. Ce valet est trop raisonneur. Cet enfant est bien raisonneur. Oui, l'on doit être bien aise d'avoir un valet raisonnable, mais non pas un valet *raisonneur*. (Brueys.)

RAJAH. s. m. Prince de race hindoue, possédant des parties de l'Hindoustan, presque toutes dépendantes des Européens maîtres de diverses contrées de ce pays.

RAJAH-POURSON. s. m. Relat. Chef des prêtres dans le royaume de Cambojo.

RAJAH-POUTES. s. m. pl. Relat. Corps de troupes sous les ordres des rajahs. V. RADJEPOUTE.

RAJAMBER. v. n. 1re conj. S'est dit et pourquoi ne se dirait-il pas encore pour Enjamber de nouveau ?

RAJANE s. f. Bot. V. RAÏANE.

RAJEUNI, IE. part. pass. du v. Rajeunir. S'empl. adjectiv. Une personne rajeunie. Un arbre rajeuni. La nature rajeunie. C'est le sang de la France *rajeunie* qui parle et qui crie sur tout ce long chemin, depuis les Pyrénées jusqu'à l'île de Léon. (E. Quinet.) Les abeilles murmurent le long des buissons parfumés, et font résonner de leurs bourdonnements les campagnes *rajeunies*. (***)

Quel œil n'est pas sensible au riant appareil
De l'herbe *rajeunie* et du bouton vermeil ? (CASTEL.)

— La Fontaine a dit :

Un certain loup dans la saison
Où les tièdes zéphyrs ont l'herbe *rajeunie*.

Ce mode de construction, auquel on reconnaît quelque chose d'agréable et de naïf, a vieilli et n'est plus guère toléré que dans la poésie du style familier, et jamais en prose. On dit aujourd'hui, *où les tièdes zéphyrs ont rajeuni l'herbe*.

RAJEUNIR. v. a. 2e conj. Rendre jeune, rendre la jeunesse. Cet alchimiste se vantait d'avoir trouvé le secret de rajeunir les vieillards. Selon la fable, Médée *rajeunit* Eson. (Acad.) Je crois que la dame d'Estrées *rajeunissait* son mari, et que le bonhomme la vieillissait. (Bussy Rab.)

— Rendre l'air de la jeunesse. Sa perruque le rajeunit de vingt ans. Cette bonne nouvelle l'a tout rajeuni.

Le beau soleil de mai levé sur nos climats,
Féconde les sillons, *rajeunit* les bocages,
Et de l'hiver oisif affranchit ces rivages. (MICH.)

— Absol., fig et fam. Faire la barbe. Les barbiers écrivent sur leur enseigne : *Ici l'on rajeunit*.

— Par extens. Se dit des choses. Rajeunir un arbre en le taillant. Rajeunir un vieux mot en l'employant à propos. Rajeunir une pensée par l'expression. Ne reconnait-on pas là le caractère de la philosophie stoïque et pyrrhonienne dont l'auteur des Essais a *rajeuni* les doctrines parmi nous ? (V. Bargemont.) La pensée, la moralité des peuples, et même leurs forces corporelles vieillissent, quand les grandes crises ne les *rajeunissent* pas. (Senancour.) Les grands hommes qui peuvent former et mûrir une nation naissante, ne sauraient *rajeunir* une nation vieillie et tombée. (Rayn.)

... Quelle chaleur fait mûrir les moissons,
Et *rajeunit* les arbres ? (BOILEAU.)

— v. n. Redevenir jeune, reprendre l'air et la vigueur de la jeunesse. Il semble que cette femme rajeunisse. Depuis son mariage, il a rajeuni. Le serpent *rajeunit* en quittant sa vieille peau. (Acad.) Il veut, en vieillissant, que nous *rajeunissions*. (Boil.)

Au souffle harmonieux de sa voix calme et pure
Vers un plus frais matin je croyais *rajeunir*.
(STE-BEUVE.)

— Fig. Au printemps la nature rajeunit, les arbres rajeunissent, tout rajeunit. Nos désirs *rajeunissent* sans cesse. (Mont.)

— SE RAJEUNIR. v. pron. Se donner l'air jeune. Il croit se rajeunir en portant perruque.

— Fam. Se dire plus jeune qu'on ne l'est réellement. Elle dit n'avoir que trente ans, je crois qu'elle se rajeunit.

— Fig. Être rajeuni, renouvelé, repris. Point de procès si vieux qui ne se *rajeunisse*. (Boil.)

RAJEUNISSANT. part. prés. du v. Rajeunir. Qui rajeunit. Il est invariable.

RAJEUNISSANT, ANTE. adj. Néol. Qui a la propriété de rajeunir. Souvenir rajeunissant.

RAJEUNISSEMENT. s. m. Action de rajeunir.

— État de celui qui est ou paraît rajeuni.

— Fig. N'importe ! ceux qui arrivent ainsi, avec la sève du peuple, n'en apportent pas moins dans l'art un degré nouveau de vie et de *rajeunissement* tout au moins un grand effort. (Michelet.)

—Hortic. *Rajeunissement des arbres*. Opération qui consiste à couper les tiges des arbustes ou les branches des arbres qui commencent à déperir, pour leur en faire pousser de nouvelles Le recepage et même la coupe du bois sont un véritable *rajeunissement*. (Morog. La tonte des arbres est encore un *rajeunissement*. (Id.)

RAJOULEN. s. m. Agric. Variété de raisin.

RAJUSTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rajuster. S'empl. adjectiv. Ressort rajusté. Serrure rajustée. Habit rajusté. Robe rajustée. Perruque rajustee. Séches et rajustés, nous allons rejoindre le maître de la maison; il nous présente à sa femme ; elle nous reçoit, non pas seulement avec politesse mais avec bonté. (J.-J. Rouss.)

RAJUSTEMENT. s. m. Action de rajuster ; résultat de cette action.

RAJUSTER. v. a. 1re conj. Ajuster de nouveau, raccommoder, remettre en bon état. Rajuster un ressort. Rajuster une serrure. Rajuster un châle. Rajuster un habit, une robe.

Enfin Marton, *rajustant* sa coiffure,
Dit à Robert : Où sont mes vingt écus ? (VOLTAIRE.)

Dès que d'un tel discours elle eut fait l'ouverture,
Elle se détourna, *rajustant* sa coiffure
Où je ne voyais rien qui fût à *rajuster*,
Et feignit cependant de ne rien écouter. (FONTENELLE.)

— Fig. et fam. Cette succession a bien rajusté ses affaires. Le temps rajuste bien des choses. Une belle, d'un mot, *rajuste* bien des choses. (Molière.) Je ne sais si elle *rajuste* sa santé dans le beau climat de la Provence (Volt.)

— Apaiser un mécontentement, faire cesser une brouillerie. Ils ont eu une querelle; cela est difficile à rajuster.

— SE RAJUSTER. v. pron. Être rajusté. Ce ressort, cette serrure ne peut se rajuster.

— Raccommoder son habillement, son ajustement qui a été dérangé. Leur toilette était fort en désordre, ils se rajustèrent à la hâte et du mieux qu'ils purent.

A leurs clameurs une troupe dévote,
Se rajustant, descend de son grenier,
Et crie, et pleure, et se retrousse et trotte. (VOLT.)

— Se réconcilier. Ils goûtent le plaisir de s'être *rajustés*. (Mol.)

RAKCHASA. s. m. Myth. ind. Espèce de mauvais génies qui prennent toutes sortes de formes. Quelques poètes les représentent comme des vampires.

RAKCHASI. s. f. Myth. ind. Nom des femmes des Rakchasas.

RAKI. s. m. Relat. Boisson hongroise, espèce de cidre distillé.

RÂLANT. part. prés. du v. Râler. Qui râle. Il est invar.

RÂLANT, ANTE. adj. Médec. Qui offre les caractères du râle; accompagné de râle. Respiration râlante.

RÂLE. s. m. Pathol. Murmure bruyant que l'air fait entendre chez les mourants en traversant les crachats que les poumons ne peuvent plus rejeter. Le râle de la mort, de l'agonie. Le râle des agonisants. On croit qu'il va mourir, il a déjà le râle. J'entends d'ici son râle. Un moribond a le râle. Crise qui donne le râle.

— Les médecins de notre époque désignent sous le nom de *râle* ce même bruit bien moins manifeste et perceptible seulement lorsqu'on applique l'oreille sur la poitrine. Râle sec ou muqueux. Râle crépitant. Râle sous-crépitant. Râle à grosses bulles, à petites bulles. Les enfants ont assez fréquemment une espèce de *râle* causé par l'abondance des mucosités de la trachée. (Mérat.)

RALE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux appartenants à la deuxième tribu de la famille des macrodactyles, dans l'ordre des échassiers. Ces oiseaux se tiennent cachés sous l'herbe pendant le jour, cherchent leur nourriture le soir et le matin dans les joncs et dans les herbes des marais et des prairies; ils fuient de loin et marchent avec beaucoup d'agilité; ils ne se réunissent jamais en familles ni en troupes, ils lèvent le cou, comme les poules, lorsqu'ils sont inquiets. Le râle d'eau est un oiseau très recherché dans le midi de la France, surtout en automne, principalement à cause de la délicatesse de sa chair. Le râle poumin vit plus habituellement dans les marais et visite assez souvent les champs. Le râle raillon, qui est très-répandu dans les parties orientales de l'Europe, vit presque toujours dans les lagunes marécageuses. Le *râle* de la Nouvelle-Zélande se plaît sur les bords de la mer, mais il ne va pas à l'eau et crie lorsqu'il pleut. (D'Orb.)

RALEIGH (Sir Walter). Né en 1552 à Budley (Devonshire), fit plusieurs découvertes, entre autres celle de la Virginie. Il commanda plusieurs expéditions, et introduisit en Angleterre le tabac et le cerisier; fut décapité en vertu d'un jugement prononcé contre lui quinze ans auparavant (1618). On a de lui une *Histoire universelle*.

RÂLEMENT. s. m. Action de râler, le râler proprement dit. Le râlement de la mort. Ce malade a un râlement qui le fatigue beaucoup. Un moribond est en proie au râlement. Un agonisant a le râle, et vous voyez la poitrine oppressée, la gorge embarrassée, la respiration troublée par le *râlement*. (Roubaud.)

RALENTI, IE. part. pass. du v. Ralentir. Mouvement ralenti. Zèle ralenti. Notre course était fort *ralentie*. (Chateaub.)

RALENTIR. v. a. 2ᵉ conj. (rad. *lent*). Rendre plus lent. Ralentir sa course, sa marche. Ralentir le pas. Ralentir sa prononciation. Ralentir le mouvement d'un ressort. Je marchais d'un pas précipité, que la réflexion *ralentit* en approchant de la maison. (J.-J. Rouss.) Ce sont surtout les diphthongues dont notre langue est remplie, qui en *ralentissant* la prononciation lui donnent de la douceur. (Théis.)

— Fig. Refroidir, modérer, diminuer. Cet accident a ralenti son zèle. L'âge ralentira cette vivacité, cette ardeur. Sa ferveur se renouvela par tout ce qui devait la *ralentir*. (Fléch.) Les malheurs de la première expédition dans la Palestine n'avaient pu *ralentir* le zèle de saint Louis. (Mass.)

— Manég. *Ralentir un cheval*. Modérer son mouvement.

— SE RALENTIR. v. pron. Devenir plus lent, moins actif. Un mouvement qui se ralentit. Son zèle s'est bien ralenti. Les passions de la jeunesse se *ralentissent* avec le temps. (Acad.) Les bonnes intentions des alliés se *ralentissent*. (Fléch.) A l'arrivée de la reine, la rigueur de la persécution se *ralentit*. (Boss.) Mon importune ardeur ne s'est point *ralentie*. (Rac.) Leur fougue impétueuse enfin se *ralentit*. (Id.) Un zèle qui ne se dément et ne se *ralentit* jamais dans l'homme, c'est le zèle pour ses intérêts. (S. Dub.) Son accroissement s'était *ralenti* par cette cause. (Buff.)

— Avec ellipse du pronom. Il ne songea qu'à profiter de cette première ardeur de sa faction, qu'il ne fallait pas laisser *ralentir*. (Volt.)

— Manég. Se dit du cheval lorsqu'il diminue lui-même la vitesse de son allure sans y être excité par les jambes et la main de celui qui le monte. Un cheval qui se ralentit.

RALENTISSEMENT. s. m. Diminution de mouvement, d'activité. Le ralentissement du pendule. Le ralentissement des travaux d'un siége.

— Fig. Refroidissement. Le ralentissement de son zèle, de son ardeur. Omiss. des diction.

RÂLER. v. n. 1ʳᵉ conj. Rendre en respirant un son enroué, causé par la difficulté de la respiration. Il est très-mal, sa poitrine s'emplit, il commence à râler.

— Par extens. Râler en dormant.

— Fig. On a vu des mendiants donner trente à quarante mille francs en mariage à leurs filles, et vivre chez eux très-commodément, après avoir *râlé* une journée entière, pour attirer des aumônes abondantes. (Mercier.)

RALINGUE. s. f. Mar. Cordage légèrement tors et commis en aussière, que l'on coud sur les côtés d'une voile pour la fortifier. On distingue, dans une voile, la *ralingue de têtière* ou *d'envergure*, qui borde sa partie supérieure par laquelle elle est lacée avec sa vergue; la *ralingue de fond* ou *de bordure*, qui est sur le côté inférieur, et les deux *ralingues de chute*, qui bordent les côtés verticaux. ‖ *Voile en ralingue*, se dit lorsque son plan se trouve dans la direction du vent qui souffle. ‖ *Mettre en ralingue* ou *venir en ralingue*. Se dit d'un bâtiment lorsqu'il place ses voiles dans cette position.

RALINGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Ralinguer. S'empl. adj. Voiles ralinguées.

RALINGUER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *ra-lin-ghé*). Mar. Appliquer les ralingues au bord d'une voile. Synonyme de Barbeier et de Fasier.

— Recevoir le vent en ralingue; orienter les voiles de façon à ce que la vitesse du bâtiment soit ou altérée ou interrompue par la rupture de l'angle précédemment établi entre la direction du vent et une surface de la voile.

— Les marins disent qu'un homme *ralingue*, lorsqu'il semble avoir froid et qu'il tremblote. ‖ Ils disent encore d'un malheureux qui manque du nécessaire, qu'il *ralingue*.

RALITÉ, ÉE. part. pass. du v. pron. Se raliter. S'empl. adjectiv.

RALITER (SE). v. pron. 1ʳᵉ conj. (rad. *lit*). Retomber malade.

RALLENTANDO. adv. Musiq. Mot italien qui signifie *en ralentissant*, et qui indique que l'on doit ralentir le mouvement.

RALLER. v. n. 1ʳᵉ conj. Chass. Crier. Se dit des cerfs, surtout quand ils sont en rut.

— Syn. comp. RÂLER, RALLER. Dans tous les dictionnaires, ces deux mots sont présentés comme ayant la même signification. L'animal qui *râle* ne *ralle* certainement pas, et il est ridicule d'admettre la même expression pour rendre les derniers cris de l'homme agonisant et ceux des cerfs en amour. Nous pensons que, puisque nous avons *réer*, il vaut mieux, en pareil cas, se servir de ce mot. V. RÉER.

RALLER. v. n. 1ʳᵉ conj. S'est dit pour Retourner sur ses pas.

— S'est dit aussi pour Raser la terre en marchant; marcher sans lourdeur, sans raideur. Socrate *ralle* à terre, et d'un pas mol et ordinaire traite les plus utiles discours. (Mont.)

RALLIDES. adj. et s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des échassiers, qui a pour type le genre rallus.

RALLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Rallier. S'empl. adjectiv. Troupes ralliées. Vaisseaux ralliés.

RALLIEMENT. s. m. (pr. *ra-li-ment*). T. milit. Action des troupes qui, après avoir été rompues ou dispersées, se rassemblent. Le ralliement des troupes se fit à tel endroit.

— Mar. Action de bâtiments qui, après avoir été séparés, se rapprochent, se réunissent. Dans les armées, on emploie des signaux de ralliement, comme pour donner ordre aux bâtiments qui sont éloignés, de se rapprocher du corps de l'armée.

— *Mot de ralliement*. Le mot que le général donne à ses troupes pour qu'elles se rallient, en cas de déroute et de séparation. ‖ Se dit plus ordinairement du mot que l'on donne à la suite du mot d'ordre. Les sentinelles doivent connaître le mot de *ralliement*, afin de l'exiger des rondes, des patrouilles, etc., qui passent devant elles. (Acad.)

— Par extens. *Mot, signe de ralliement*. Le mot, le signe caractéristique auquel une secte, un parti se reconnaît, ou par lequel on le désigne. La vérité n'a point de noms de partis: l'erreur peut admettre des mots de *ralliement*. (Volt.)

— *Point de ralliement*. L'endroit marqué aux troupes pour se rallier.

— Le lieu où les personnes d'une même société, d'un même parti se rassemblent.

— Fig. Opinion sur laquelle s'accordent des sectes, des personnes divisées sur d'autres points.

— Hist. *Char de ralliement*. V. STANDART.

RALLIER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *ra-lié*). *Je rallie, nous rallions. Je ralliais, nous ralliions, vous ralliiez. Que je rallie, que nous ralliions, que vous ralliiez*, etc. Rassembler, réunir, remettre ensemble. Rallier des troupes. Rallier un escadron. Rallier un bataillon. Rallier des vaisseaux, une flotte. On vit presque en même temps le duc d'Enghien pousser l'aile droite des ennemis, soutenir la nôtre ébranlée, *rallier* le Français à demi vaincu, mettre en fuite l'Espagnol victorieux, et porter partout la terreur. (Boss.) Après la perte d'une bataille, le premier soin du général doit être de *rallier* ses troupes pour faire sa retraite en bon ordre. (Encycl.) Lorsque les troupes ont plié dans un combat, on les *rallie*, pour les faire charger de nouveau. (Id.)

Ta valeur, arrêtant les troupes fugitives,
Rallia d'un regard leurs cohortes craintives.
(BOILEAU.)

— Mar. Se rapprocher de. Rallier une armée. Rallier un bâtiment. Rallier un port. Rallier une terre. ‖ *Rallier le vent*. Gouverner au plus près pour gagner dans le vent.

— Fig. Rallier les esprits. Les esprits étaient divisés, cette proposition les a ralliés. On ne peut *rallier* les partis qu'en les éclairant. (Boiste.)

— Vèner. Arrêter les chiens, et les ramener avec ceux qui chassent leur cerf, quand les premiers chassent du change.

— SE RALLIER. v. pron. Se rassembler, se réunir, se remettre ensemble. Ils se rallièrent derrière l'infanterie. Les vaisseaux égarés se sont ralliés au reste de l'escadre. Tout se *rallie* à sa voix. (Mass.) Autour d'un monceau d'or les hommes se *rallient*. (Boiste.) Ces longues branches sur lesquelles des flocons de neige condensée remplacent les feuilles tremblantes, se *rallient* seules au sol par leur blancheur intermittente. (Poug.)

— Mar. Se réunir, se rapprocher les uns des autres, quand on est en escadre ou en armée. ‖ *Se rallier au vent*. Gouverner au plus près pour gagner dans le vent.

— Hist. *Rallie*. interj. impérat. du v. Rallier. Cri de guerre des comtes d'Anjou. Flamand crie Arras, et Angevin *rallie*.

RALLONGE. s. f. Ce qui sert à rallonger une chose. Mettre une rallonge à une robe, à une table. Une table à rallonges.

RALLONGÉ, ÉE. part. pass. du v. Rallonger. S'empl. adjectiv. Jupe rallongée. Habit rallongé.

RALLONGEMENT. s. m. Action de rallonger; résultat de cette action.

— Archit. *Rallongement d'arestier*. V. RECULEMENT.

RALLONGER. v. a. 1ʳᵉ conj. On met un *e* après le *g* devant *a, o*. *Nous rallongeons. Je rallongeais. Rallongeant*. Rendre une chose plus longue en y ajoutant un morceau, une pièce, quelque bout d'une chose à peu près semblable. Rallonger un rideau. Rallonger un habit. Rallonger une jupe. Rallonger une robe. Rallonger une table.

— Allonger. Rallonger des étrivières, des étriers.

— SE RALLONGER. v. pron. Devenir plus long.

Ses griffes vainement par Pussort accourcies,
Se *rallongent* déjà, toujours d'encre noircies.
(BOILEAU.)

RALLUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Rallumer. S'empl. adjectiv. Feu rallumé. Bougies rallumées.

— S'empl. surtout au figuré.

On a peine à haïr ce qu'on a bien aimé,
Et le feu mal éteint est bientôt *rallumé*.
(CORNEILLE.)

Ce spectacle agréable égayait leurs vieux ans,
Et leur sang *rallumé* dans leurs veines glacées,
Leur rendait l'espérance et de jeunes pensées.
(ST-LAMBERT.)

RALLUMER. v. a. 1ʳᵉ conj. Allumer de nouveau. Rallumer des bougies. Rallumer le feu qui s'est éteint.

— Fig. Donner une nouvelle ardeur, une nouvelle force à quelque chose. Rallumer la guerre. Rallumer la sédition. La présence de son ennemi ralluma sa colère. La vue de sa maîtresse ralluma sa passion, qui était presque éteinte. Cette médecine a rallumé la fièvre. Il ne laissa passer aucune semaine sans *rallumer* sa ferveur par l'usage des sacrements. (Fléc.) L'imagination *rallume* les désirs. (Boiste.) Sa prospérité *rallume* sans cesse le feu honteux qui le dévore. (Mass.) Corneille pour lui *rallumant* son audace. (Boil.)

Et je bénis déjà cette heureuse froideur
Qui de notre amitié va *rallumer* l'ardeur. (RAC.)

— SE RALLUMER. v. pron. S'allumer de nouveau. Le feu, qu'on croyait éteint, vint tout d'un coup à se rallumer.

— Fig. La guerre se ralluma par toute l'Europe. Sentir sa passion se rallumer. Sa fièvre se ralluma. Aussitôt, malgré moi, tout mon feu se *rallume*. (Boil.) A la vue d'Idoménée, les alliés sentirent que leur courroux se *rallumait*. (Fénelon.)

Tandis que de vos jours prêts à se consumer,
Le flambeau dure encore et peut se *rallumer*.
(RACINE.)

RAMA. Héros indien regardé comme la septième incarnation du dieu Vichnou. Son histoire fait le sujet du Râmâyana, poëme épique en langue sanscrite dont le sage Valmiki est réputé l'auteur.

RAMA. (de l'héb. *rama*, hauteur élevation). Géogr. anc. Ville de Judée, dans la tribu d'Ephraïm.

RAMADAN ou **RAMAZAN.** s. m. (de l'ar. *ramdhan*, forme de *rhamana*, avoir usé la corde). Calend. Neuvième mois de l'année turque. Les musulmans calculent leur année d'après le cours de la lune. Elle a onze jours de moins que la nôtre, puisque le mois lunaire n'est que de 29 jours 12 heures; de sorte qu'au bout de 33 ans le mois de ramadan se trouve avoir parcouru toutes les saisons de l'année. C'est dans ce mois que les Turcs gardent l'abstinence la plus sévère depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. C'est leur carême. Le 15 de ce mois, le sultan fait distribuer aux grands de sa cour, par le second officier des eunuques blancs, des fioles d'eau bénite par l'immersion d'un bout du manteau de Mahomet.

— Fig. Les poules sont sujettes à cette loi commune; elles sont alors inquiètes et malades. Elles cessent de chanter et de pondre, elles font alors leur *ramazan*. (François de Nantes.)

— C'est à tort que l'on écrit aussi *ramazan*, le *z* au lieu du *dhad* ou *d* aspiré, est une corruption de l'arabe d'où ce mot dérive. Toutes les nations européennes écrivent ce mot par *d* et non par *z*.

RAMADOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Ramadouer. S'empl. adjectiv.

RAMADOUER. v. a. 1ʳᵉ conj. Radoucir quelqu'un en le caressant.

— SE RAMADOUER. v. pron. Se radoucir.

RAMADOUX. s. m. Mamm. Espèce de rat qu'on trouve dans les grandes Indes.

RAMAGE. s. m. (du lat. barb. *ramagium*, fait de *ramus*, rameau). Rameau, branchage. Ne se dit guère que d'une représentation de rameaux, de branchages, de feuillages, de fleurs, etc., sur une étoffe. Velours à ramage. Damas à ramage, à grands, à petits ramages.

— Rameau d'une ligne de parenté. Quand le *ramage* défaut, le lignage succède. (Prov.)

— Dr. cout. Faculté dont jouissaient quelques sujets, de couper des branches ou des rameaux dans les forêts de leur seigneur.

— Chass. Action d'un épervier qui a volé par les forêts.

— Techn. Opération qui consiste à effacer les plis des draps et à donner une largeur uniforme à toute l'étoffe.

RAMAGE. s. m. Le chant des petits oiseaux. Joli ramage. Un doux ramage. Un agréable ramage. Le ramage du pinson, du rossignol. Connaître un oiseau à son ramage. Prendre plaisir au ramage des oiseaux, à entendre le ramage des oiseaux. Chaque oiseau a son ramage particulier. Les coqs commencent leur *ramage*. (Boil.) La plupart des hommes sont comme ces oiseaux dont parle Aristote, qui changent de *ramage* selon les contrées où ils se trouvent. (Nicol.) J'entends un *ramage* bruyant et confus, et j'aperçois assez peu d'oiseaux; je comprends que vous avez une volière. (J. J. Rouss.)

Le chantre ailé s'agite,
Flûte ses sons, les précipite,
Et d'un son fle bien menagé,
Fait gazouiller son doux *ramage*. (CHABANON.)

Pour entendre vos doux accents,
Les oiseaux cessent leur *ramage*.
(J.-B. ROUSSEAU.)

— Fig. et fam. Se dit du babil des enfants et de certains discours dénués de sens. Quel ramage font ces enfants-là! Les vers de ce poëte ne sont qu'un insipide ramage. Ceux qui ont du goût reconnaîtront encore dans sa versification, malgré le symptôme de la faiblesse, le *ramage* du premier poëte du siècle. (Grimm.) En plusieurs passages de Montaigne on reconnaît je ne sais quoi du *ramage* gascon. (Est. Pasq.)

D'un fat au brillant *ramage*
L'élégante insipidité. (LEBRUN.)

RAMAGER. v. n. 1ʳᵉ conj. On met un *e* après le *g* devant *a, o*. *Nous ramageons. Je ramageais. Ramageant*, etc. Faire entendre un ramage. Ne se dit que des oiseaux, et encore est-il peu usité. Nos poëtes veulent toujours faire *ramager* les oiseaux, murmurer les ruisseaux, mugir les flots et gémir les échos. (Clément XIV.)

RAMAIGRI, IE. part. pass. du v. Ramaigrir. S'empl. adjectiv. Personne ramaigrie. Cheval ramaigri.

RAMAIGRIR. v. a. 2ᵉ conj. Rendre maigre de nouveau. Ce cheval s'était bien refait, mais ce long voyage l'a ramaigri.

— v. n. Retomber dans le premier état de maigreur, redevenir maigre. Il avait repris son embonpoint, mais depuis quelque temps il ramaigrit tous les jours.

RAMAIGRISSEMENT. s. m. Action de ramaigrir. État de celui qui est ramaigri. Depuis cet événement, il est tombé dans un ramaigrissement total.

RAMAILLAGE. s. m. Techn. Action de ramailler; résultat de cette action.

RAMAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Ramailler. S'empl. adjectiv. Peaux ramaillées.

RAMAILLER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *ra-ma-yé*). Techn. Donner une certaine façon aux peaux de chèvre et de bouc.

— Se dit aussi dans le sens de Ravauder. Ramailler des bas.

RAMAIRE. adj. des 2 g. (en lat. *ramarius*; fait de *ramus*, rameau). Bot. Qui est attaché ou qui appartient aux rameaux. Syn. peu usité de Raméal.

RAMALIES. s. f. pl. (du lat. *ramus*, rameau). Antiq. Fêtes que les Romains célébraient en l'honneur d'Ariane et de Bacchus. On y portait des ceps de vigne chargés de leurs fruits.

RAMALINE. s. f. Bot. Genre de lichens qui contient une quinzaine d'espèces dont plusieurs sont exotiques.

RAMALINÉES. adj. et s. f. pl. Tribu de la famille des lichens, qui a pour type le genre ramaline.

RAMÂNÂYAGUER. s. m. Myth. ind. Subdivision des vichnouïstes qui prennent ce nom de leur fondateur. Les ramânâyaguers croient que Vichnou est mâle ou femelle, ou hermaphrodite, et ils attribuent à ce seul et même principe la puissance active et passive.

RAMANDOT. s. m. Techn. Croûte formée par le poussier qui s'attache aux tonnes, dans le lissage de la poudre.

RAMART. s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires du poisson appelé *chimère du Nord*.

RAMAS. s. m. (pr. *ra-mâ*). Assemblage de diverses choses de peu de valeur, ou qu'on regarde comme étant de peu de valeur. Faire un ramas de toutes sortes de vieux livres, de toutes sortes de curiosités. Faire un ramas de vieux tableaux.

— Se dit au sens moral. Ce discours n'est qu'un ramas de lieux communs. Cette histoire n'est qu'un ramas d'impostures.

Ne savait plus qu'étourdir l'auditeur
D'un vain *ramas* de sentences usées. (J.-B. Rouss.)

— Se dit aussi des personnes. Un ramas de bandits. Un ramas de vagabonds. Rien n'est plus impérieux que la peur, si ce n'est cette terreur panique, qui, plus d'une fois, a donné en un instant à une armée de braves l'aspect d'un *ramas* de poltrons. (Percy.)

Mais de nos saints autels qu'elle tienne éloignée
D'un *ramas* d'étrangers l'indiscrète fureur. (Rac.)

RAMASITOA. s. m. Relat. Fête solennelle des anciens Péruviens.

RAMASSE. s. f. Espèce de traîneau guidé par un homme, et dans lequel les voyageurs descendent des montagnes où il y a de la neige. Descendre le mont Cenis en ramasse, dans une ramasse.

RAMASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Ramasser. S'empl. adjectiv. Des chiffons *ramassés* dans la plus noire ordure. (Boil.) En vain Didier lui oppose quelques troupes *ramassées* à la hâte. (Anquetil.) La belle chose de faire entrer aux conversations du Louvre de vieilles équivoques, *ramassées* parmi les boues des halles et de la place Maubert. (Mol.)

— *Ramassé par.*

Le frein que l'on dédaigne,
Par un fort habile homme à la fin *ramassé*,
De ses défauts un jour se voit débarrassé. (Arnault.)

— Épais, trapu, vigoureux. Cet homme est ramassé. Ce cheval est bien ramassé.

— Dans ce sens, *ramassé* est synonyme de Ragot, avec la différence que ce mot s'applique plus particulièrement aux chevaux de taille moyenne, tandis que *ramassé* est applicable, selon le cas, aux chevaux de toutes les tailles.

— On dit de même, *Avoir la taille ramassée, le corps ramassé*, etc. Il est beaucoup plus grand que le lapin et même que le lièvre, il a le corps plus gros et plus *ramassé*, la tête ronde et le museau court. (Buff.) La tête assez arrondie, le corps *ramassé*; les pieds sont noirs, minces, longs de dix lignes. (Id.) Ils ont le corps plus fort et plus *ramassé* que le reste des Allemands. (Noël.)

Et son corps *ramassé* dans sa courte grosseur,
Fait gémir les coussins sous sa molle épaisseur. (Boileau.)

— Prov. *Avoir de vieux épis ramassés, le glaneur fait des gerbes.* || *Il n'y a tel festin que de gueux, quand toutes leurs bribes sont ramassées.*

— Bot. Se dit des parties qui sont serrées en grand nombre les unes contre les autres, comme les fleurs qui constituent l'épi du *statice congesta*.

RAMASSÉE. s. f. Anc. métrol. Se disait d'une certaine mesure de terre.

RAMASSER. v. a. 1re conj. (rad. *amas*). Faire un amas, un assemblage, une collection de plusieurs choses. Ramasser tout ce que les anciens ont dit de plus curieux sur une matière. Ramasser toutes les médailles de tel empereur. Il a ramassé tout ce qui lui était dû dans plusieurs endroits. A la vue de ces gros magasins, ou des monopoleurs *ramassent* la nourriture et les habillements d'une province entière, ne doit-on pas bénir la main qui a créé l'insecte qui les force de les vendre? (B. de S.-P.)

— Fig.

Amis, dans la riante plaine
Qu'Ésope ensemença jadis,
J'ai *ramassé* quelques épis,
Après Phèdre, après La Fontaine. (Arnault.)

— Réunir, assembler ce qui est épars. Ramasser tout ce qu'on peut trouver de soldats. Ramasser toutes les personnes dispersées d'une compagnie. A l'aspect de l'orage, la poule *ramasse* ses poussins sous ses ailes. (Acad.) Afin de *ramasser* les débris de leur armée. (Mass.)

— Jeu. *Ramasser les cartes, ses cartes.* Les réunir, les rassembler.

— Absol. Ramasser son paquet, ses hardes, etc., pour s'enfuir. St! st! *ramassez* vite, et sauvez-vous. (Beaumarch.) Omiss. des dictionnaires.

— Fig. *Ramasser ses forces.* Recueillir, réunir toutes ses forces pour quelque effort extraordinaire. Quand il ne faut être grand que quelques moments, la nature *ramasse* toutes ses forces, et l'orgueil, pour un peu de temps, peut suppléer à la vertu. (Mass.)

— Prendre, relever ce qui est à terre. Ramasser ses gants. Ramasser son chapeau, des papiers, un livre. Les glaneurs vont *ramasser* les épis dans les champs. (Acad.) Winslow avant trop étudié l'anatomie déliée de nos fibres, n'osait se baisser pour *ramasser* une épingle, dans la crainte de se rompre une fibrille à lui connue. (Mercier.) Ce bitume noir se sèche à mesure qu'il reste à l'air, et j'en ai *ramassé* environ une demi-livre. Il est sec, dur et cassant et s'enflamme aisément. (Buff.) Lorsqu'il eut *ramassé* avec soin le blé des sept premières années, et que les commencements de la famine pressaient déjà les hommes. (Sacy.) Si les peuples savaient quelles peines et quels travaux sont attachés à la royauté, personne ne *ramasserait* un diadème s'il le trouvait à ses pieds. (Boiste.)

— *Ramasser une personne.* Relever une personne qui est par terre. Ne riez pas de celui qui tombe; *ramassez*-le. (Boiste.)

— S'est dit pour Faire monter dans son carrosse une personne que l'on rencontre à pied. Il le trouva dans la rue pendant la pluie, et le ramassa.

— Emmener avec soi, se charger d'une personne qu'on a trouvée dans l'embarras, dans la misère. Où avez-vous ramassé cet homme-là? Cette femme est si charitable, qu'elle *ramasse* tous les pauvres qu'elle rencontre. (Acad.)

— Pop. et bas. Maltraiter de coups ou de paroles. S'il le trouve sous sa main, il le ramassera d'une étrange façon.

— Relever. Il n'était pas de ceux qui laissent tomber une chose sans la *ramasser*. (Contes de la reine de Nav.)

— *Ramasser l'émail.* Le prendre chaud et liquide dans la cuiller de fer, pour en faire des filets appelés *canons*.

— SE RAMASSER. v. pron. Se réunir, se rassembler. Ils s'étaient ramassés en grand nombre sur la place publique.

— Fig. Dans ces lieux où se *ramassent* toutes les infirmités de la vie humaine. (Fléch.)

— Être ramassé. Toutes les vertus que la princesse palatine a pratiquées se *ramassent* dans cette dernière parole et dans le dernier acte de la vie. (Boss.) Les charlatans sèment les erreurs agréables, ils savent qu'elles se *ramassent* avec plus d'empressement que les vérités utiles. (Boiste.)

— Se replier sur soi-même, se pelotonner. Le hérisson, la chenille se *ramassent* dès qu'on les touche. (Acad.)

— Fig. Ramasser ses forces, recueillir, réunir toutes ses forces pour quelque effort extraordinaire. Je me rappelle que dans ce malheur accompli, un jour, un jeudi matin, je me *ramassai* sur moi-même. (Michelet.)

— substantiv. *Le ramasser.* L'action de ramasser. || Prov. et pop. *Cela ne vaut pas le ramasser.* Cela ne mérite pas que l'on y songe.

RAMASSER. v. a. 1re conj. (rad. *ramasse*). Traîner dans une ramasse. Quand il fut sur la montagne, il se fit ramasser, on le ramassa.

RAMASSETTE. s. f. Techn. Léger clayonnage dont on garnit les faux pour ramasser les tiges à mesure qu'on les coupe.

RAMASSEUR. s. m. (rad. *ramasse*). Celui qui conduit une ramasse.

RAMASSEUR, EUSE. s. (rad. *amas*). Celui, celle qui ramasse. Un ramasseur de cailloux.

— Critiq. Celui qui fait un ramas de choses quelconques. Ramasseur de bribes littéraires. Escobar est un *ramasseur* peu exact. (Le P. Daniel.)

RAMASSIÈRE. s. f. (de l'ital. *ramazza*, balai). Vieux mot qui s'est dit pour Sorcière. Dans l'opinion du peuple, le balai était la monture que les sorcières enfourchaient pour se rendre au sabbat.

RAMASSIS. s. m. (pr. *ra-mas-si*; rad. *amas*). Assemblage de choses recueillies sans choix. Un ramassis de paperasses. Un ramassis de vieilles anecdotes.

— Se dit, dans les campagnes, des menues branches ou broussailles qui ne peuvent servir qu'à faire des bourrées.

— Se dit aussi des personnes. La population de ce quartier n'est qu'un ramassis d'étrangers.

RAMASSOIR. s. m. Techn. Tringle de bois dont on se sert pour marbrer le papier.

RAMASSOIRE. s. f. Planchette pour nettoyer l'eau sur laquelle nagent les couleurs.

RAMASTRE. s. m. (du lat. *ramastrum*; fait de *ramus*, rameau). Bot. Ramification du pétiole, ou les pétioles d'une feuille pennée.

RAMATHA. Géogr. anc. Ville de Judée, patrie de Samuel.

RAMATUEL. s. m. Bot. Genre de plantes combrétacées, qui croît sur les bords du fleuve Atabapo, dans l'Amérique méridionale. Ramatuel argenté.

RÂMAYANA. s. m. Litt. ind. Poème sanscrit dans lequel sont célébrés les exploits de Râma, vainqueur de Râvana. Il est attribué à Valmiki.

RAMBADE. s. f. Mar. Sorte de garde-fou placé au-dessus des frontaux des gaillards et de la dunette des grands bâtiments. On les a supprimés sur les bâtiments de guerre.

RAMBERGE. s. f. Mar. Très-ancienne espèce de navire de guerre de la Méditerranée, adoptée ensuite par les Anglais qui l'employèrent aux voyages de découvertes. La ramberge se distinguait des autres espèces de bâtiments par ses mâts, qui portaient des gabies ou petites plates-formes qui furent l'origine des hunes.

— Bot. Nom vulgaire de la mercuriale annuelle.

— Hortic. V. RAME.

RAMBERT (SAINT-). Géogr. Ville de France (Loire), près de la Loire; 3,000 hab.

RAMBERVILLERS. Géogr. Ville de France (Vosges); 5,000 hab.

RAMBHA. Temps hér. ind. Une des Apsâras, épousa Nalacouvara, et fut enlevée par Râvana, oncle de son mari.

RAMBOUILLET. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond. (Seine-et-Oise), à 32 kil. S.-O. de Versailles et à 50 kil. S.-O. de Paris, dans une vallée agréable, au S. de la vaste forêt de Rambouillet; 3,200 hab. Magnifique château royal, flanqué de tours, où mourut François Ier (1547). La forêt qui y tient a 33,000 arpents. Elle était autrefois le rendez-vous général pour la chasse royale.

RAMBOUILLET (Maison de). Branche de la famille d'Angennes, possesseur dès le XIVe siècle de la terre de Rambouillet, et produisit plusieurs personnages remarquables, entre autres Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet, chevalier des ordres du roi, conseiller d'État et maréchal de camp, né en 1577, mort en 1652. Fut envoyé ambassadeur en Piémont (1627), pour procurer la paix entre le roi d'Espagne et le duc de Savoie. Il avait épousé en 1600 Catherine de Vivonne, et en eut la célèbre Julie-Lucie d'Angennes, qui épousa le duc de Montausier. C'est chez lui que se rassemblait la société si connue sous le nom d'*hôtel de Rambouillet*.

— Hist. *Hôtel de Rambouillet.* Nom sous lequel on désignait la société qui se réunissait à l'hôtel de la marquise de Rambouillet, situé rue St-Thomas du Louvre, à l'endroit même où avait été bâti le théâtre du Vaudeville. Cette société renfermait dans son sein l'élite de la noblesse et des beaux-esprits. C'est là que se réunirent tour à tour les Voiture, les Benserade, les Malleville, les Sarrazin, les Balzac, les Cotin, les Desmarets, les Ménage, les Chapelain, les Montmaur et une infinité d'autres hommes célèbres par leur position, leur naissance, leur esprit et leurs talents. Les femmes surtout régnaient en souveraines dans cette société bel-esprit, et après madame de Rambouillet et sa fille, la duchesse de Montausier, les Bougainville, les La Fayette, les Sévigné, les Deshoulières, y donnaient le ton du beau langage et s'honoraient hautement du titre de *précieuses*, mot qui ne se prenait alors qu'en bonne part. Les réunions de l'hôtel de Rambouillet rendirent d'incontestables services, soit aux mœurs, en proscrivant les dérèglements, soit aux lettres, en épurant la langue, en dirigeant le goût, en répandant la connaissance des littératures italienne et espagnole. Mais le mauvais goût et l'affectation avaient fini par s'y glisser à la suite de Voiture; les femmes n'employaient plus entre elles qu'un langage de convention; chacune des personnes de la société recevait un nom emprunté à la Grèce ou tiré des romans à la mode. Molière, en les traduisant sur la scène, dans sa comédie des *Précieuses ridicules*, leur porta un coup mortel.

RAMBOUR ou **RAMBURES.** Géogr. Bourg du dép. de la Somme, à 22 kilom. d'Abbeville; 800 hab. Célèbre par ses pommes, dites *de Rambour*.

RAMBOUR. s. m. Hortic. Espèce de pomme fort grosse et un peu acide, ainsi appelée parce qu'elle fut cultivée d'abord dans les environs du bourg de ce nom. Pomme de rambour. Rambour blanc. Rambour rouge.

RAMBOURRAGE. RAMBOURRER. Orthographe vicieuse donnée par quelques dictionnaires. V. REMBOURRAGE, REMBOURRER.

RAME. s. f. Aviron; longue pièce de bois dont on se sert pour faire voguer un bateau, etc., et dont la partie qui entre dans l'eau est plate, et celle que l'on tient à la main est arrondie. Ce mot est synonymique d'*aviron*, et quoiqu'il soit plus euphonique que ce dernier, il est moins à l'usage des marins. Longue rame. Rame pesante, légère, humide, agile, active, diligente, mobile, bruyante, opiniâtre. Le plat, la pale d'une rame. Le manche d'une rame. Manier la rame. Bâtiment qui va à voiles et à rames. Les rames d'une galère. Galère à trois rangs de rames. A force de rames. Faire force de rames. Tirer à la rame. Tirer la rame. Lever les rames. Les galères étaient des bâtiments à rames. Examine-t-elle, dans un de nos ports, ces misérables forçats qui, dans leurs prisons flottantes, gémissent sous le travail de la *rame*, elle veut qu'on les instruise. (Fléch.) Voyez tout l'Hellespont blanchissant sous nos *rames*. (Rac.)

Il fallut s'arrêter, et la *rame* inutile
Fatigua vainement une mer immobile. (Racine.)

Le port est déjà loin... et la *rame* bruyante
Entr'ouvre à coups pressés la vague blanchissante. (Gaston.)

. . . La *rame* à coups égaux
Emporte le navire et sillonne les flots. (Desaintange.)

La Sicile verra de tes nefs vagabondes
La *rame* opiniâtre importuner ses ondes. (Delille.)

Pourquoi sur ces flots morts ne déployez-vous pas
Le flottant appareil des *rames* et des mâts? (Id.)

Sur la mer inclinés, de leur *rame* docile
Dès que les matelots pressent l'onde mobile. (Barbau.)

— Fig. et fam. *Être à la rame, tirer à la rame.* Travailler beaucoup, être dans un emploi très-pénible. C'est tirer à la *rame* que d'avoir affaire à des gens entêtés et de peu d'esprit. (Acad.)

— Mar. *Lève rames!* Commandement que le patron d'un canot fait à ses canotiers lorsqu'il veut faire suspendre la nage et laisser son embarcation courir sur son erre. || S'empl. aussi substantiv. Ce *lève-rames* est commandé surtout lorsqu'une embarcation qui nage vient à se croiser avec une autre dans laquelle se trouve un officier supérieur. C'est une espèce de *présentez armes* des marins, qu'un jeune officier ou patron, qui commande un canot, doit au chef qui passe devant lui.

— Ichthyol. Nom qu'on donne aux deux parties, l'une supérieure, l'autre inférieure à la ligne latérale qu'offrent les appendices qui garnissent les côtés des anneaux de certains chétopodes, parce qu'ils paraissent effectivement servir à l'animal pour nager.

— Jard. Rameau de bois sec que l'on fiche en terre près des pois ou des haricots, ou de toute espèce de plantes grimpantes, pour leur servir de points d'appui. Ce mot, quoique familier, peut entrer dans un poëme qui a pour objet l'économie rurale.

Jaloux d'un vain dégoût nos poëtes esclaves
N'entraient dans les jardins qu'embarrassés d'entraves;
Phébus ne nommait pas sans un tour recherché
Le haricot grimpant à la *rame* attaché. (Castel.)

— Techn. Instrument à l'aide duquel on sèche et tend les pièces de drap.

— Ficelle qui fait hausser les lisses du tisserand et du rubannier.

— Faïenc. Outil que le faïencier emploie pour remuer la terre dans les baquets.

— Grain moulu qui sort de dessous la meule.

— Papet. Réunion de deux porses de la cuve.

— Comm. *Coton de rames.* Se disait d'un coton filé de médiocre qualité qui venait de Judée, et dont on se servait pour faire la trame des voiles.

— Meun. *Farine de rame*, ou *rame.* Farine mêlée avec le son, avant le blutage.

— Hortic. *Goût de rame* ou *de ramberge.* Goût désagréable que les melons contractent quelquefois.

RAME. s. f. Vingt mains de papier mises ensemble. La rame de papier contient cinq cents feuilles. Une demi-rame de papier. Acheter une rame de papier. Vendre du papier à la rame. Employer tant de rames de papier pour l'impression d'un ouvrage. Gilbert usait des *rames* entières de papier à la composition d'une ode de huit ou dix strophes. (Sall.)

— Impr. et libr. *Mettre un livre à la rame.* En vendre, faute de débit, les feuilles à certains marchands pour leur servir à envelopper des marchandises. Ce livre n'est bon qu'à mettre à la rame.

RAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Ramer. S'empl. adjectiv. Pois ramés.

— Blas. Se dit du cerf dont le bois est d'un autre émail que le corps. Cerf ramé à huit cors d'or.

— Vénér. Se dit d'un jeune cerf dont le bois pousse.

— *Balles ramées.* Deux ou trois balles de plomb jointes ensemble par un fil d'archal tortillé.

— *Boulets ramés.* Boulets composés de deux demi-globes de fer joints par une barre ou par une chaîne.

RAMÉAIRE. adj. (du lat. *ramearius*, fait de *ramus*, rameau). Bot. Se dit des racines aériennes qui naissent sur les rameaux.

RAMÉAL. adj. (rad. lat. *ramus*, rameau). Bot. Qui est placé sur les rameaux, qui naît sur les rameaux. Lagaric raméal.

RAMEAU. s. m. (du lat. *ramus*). Petite branche d'arbre. Cet arbre a poussé bien des rameaux cette année. Un rameau d'olivier. Le myrte paraît l'emblème de la volupté, par ses *rameaux* flexibles et odorants. (B. de St-P.) Un *rameau* d'un arbre est moins âgé que sa tige, et son aubier que son tronc. (Id.) Cependant à la cime des monts, dans un lointain immense, un autre palmier étend ses verts *rameaux*. (A. Martin.)

J'aime à voir les *rameaux* de ces arbres mouvants
Céder avec mollesse à l'haleine des vents. (Lalanne.)

. . . . . Comme la grêle
Qui dans un grand jardin à coups impétueux,
Abat l'honneur naissant des *rameaux* fructueux. (Boileau.)

Tel qu'on voit la tête chenue
D'un chêne autrefois arbrisseau,
Égaler le plus haut *rameau*
Du cèdre caché dans la nue. (J.-B. Rouss.)

— Fig. La science est un *rameau* d'or qui ne se laisse pas cueillir indifféremment par toutes sortes de personnes. (La Motte Le Vayer.)

— *Le dimanche des Rameaux* ou *jour des Rameaux.* Celui qui précède Pâques et qui est le dernier du Carême. On l'appelle ainsi parce que les fidèles y portent des palmes ou des rameaux bénits, en commémoration de l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem. Le dimanche des Rameaux, auquel on donne encore les noms de *Pâques fleuries, dimanche des Palmes, dimanche des Buis*, n'est célébré en Occident que depuis le VIe siècle.

— Fig. *Présenter le rameau d'olivier.* Offrir

la paix, à faire des propositions d'accommodement.

— Fig. Subdivisions d'une science, d'une secte. Cette branche de l'histoire naturelle a bien des rameaux. Cette secte s'est partagée en une infinité de rameaux.

— Généal. Se dit de diverses branches qui sortent du même tronc. Cette illustre famille s'est divisée en plusieurs *rameaux* dont les uns se sont portés en France, les autres en Italie. (Encycl.)

— Fig. Rejetons, descendants. Que le vieillard soit représenté comme un chêne antique qui soutient avec force ses *rameaux* puissants. (Lacép.)

Si vous voulez couper d'une race odieuse,
Dans ses derniers *rameaux* la tige dangereuse.
(Voltaire.)

— Myth. *Rameau d'or*. Branche d'olivier en or, que la sibylle de Cumes fit prendre à Enée pour lui ouvrir la route des enfers, et qu'il attacha à la porte du palais de Pluton pour la faire ouvrir.

— Bot. *Rameau d'or*. Nom d'une variété de la giroflée de muraille cultivée dans les jardins.

— Anat. Divisions secondaires des vaisseaux et des nerfs.

— Géog. Nom qu'on donne aux massifs qui se détachent d'une chaîne de montagnes en suivant des directions diverses.

RAMEAU (Jean-Philippe). L'un des plus célèbres compositeurs des XVII[e] et XVIII[e] siècles, né à Dijon en 1683, mort en 1764. Rameau a opéré une grande révolution dans la musique dramatique, et a ouvert la carrière aux compositeurs modernes. Son système, connu sous le nom de *basse fondamentale*, est abandonné aujourd'hui. Il a composé trente opéras. Le plus beau est *Castor et Pollux*

RAMÉE. s. f. (du lat. *ramus*, rameau). Dans beaucoup de pays, ce nom est donné à des branches du troisième ou du quatrième ordre, qui sont chargées d'un grand nombre de rameaux, de ramilles et de bourgeons, et qui ont souvent une longueur considérable.

— Assemblage de branches entrelacées naturellement ou artificiellement. Une verte ramée. Danser sous la ramée.

— Branches coupées avec leurs feuilles vertes. Faire apporter de la ramée. Une voiture de ramée. Faire des cabinets de ramée.

— Branches d'arbres garnies de feuilles, qui dans certains cantons sont desséchées pour servir à la nourriture des bestiaux et principalement des bêtes à laine.

— Agric. Nom donné dans le Bourbonnais aux petites meules de foin qu'on établit tous les soirs et qu'on répand tous les matins, jusqu'à ce que l'herbe soit complètement sèche.

— Nom donné dans quelques cantons aux pièces de terre en labour qui, dans un même canton, appartiennent à différents propriétaires, qui en possèdent de pareilles.

RAMÉEN, ENNE. adj. (du lat. *ramus*, rameau). Bot. Qui provient d'un rameau, qui doit son origine à des rameaux métamorphosés, comme les *épines* du *prunus spinosa*, les *feuilles* du *ruscus aculeatus*.

RAMELLE. s. f. (du lat. *ramellus*, fait de *ramus*, rameau). Bot. Subdivision du pétiole secondaire d'une feuille pennée.

RAMELPOT s. m. Relat. Nom donné par les Hollandais à un tambour des Hottentots, fait d'un tronc d'arbre évidé, couvert d'une peau de mouton tannée.

RAMENABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui est susceptible d'être ramené.

RAMENDABLE. adj. des 2 g. Qui peut être ramendé, réparé. Se disait dans l'ancienne finance.

RAMENDAGE. s. m. Techn. Action de ramender, de réparer. || Morceau de feuille d'or avec lequel les doreurs réparent les endroits gercés.

RAMENDÉ, ÉE. part. pass. du v. Ramender. S'empl. adjectiv. Le blé, le vin est bien ramendé.

RAMENDER. v. n. 1[re] conj. Baisser, diminuer le prix des vivres, des denrées. Le blé, le vin, tout ramende.

— v. a. Les boulangers ont ramendé le pain. Dans ces deux sens, ce mot est populaire.

— Se disait autrefois popul. pour Améliorer, dans tous les sens de ce mot. Il n'a pas ramendé son marché pour avoir appelé du premier jugement.

— Agric. Amender, fumer une seconde fois les terres.

— Techn. Prendre, avec un pinceau, de petits morceaux de feuilles d'or, et les poser aux endroits où l'or s'est gercé. || Raccommoder un filet. || Remettre une étoffe à la teinture.

— SE RAMENDER. v. pron. Être ramendé.

RAMENDEUR. s. m. S'est dit pour Ouvrier qui raccommode.

RAMENÉ, ÉE. part. pass. du v. Ramener. S'empl. adjectiv. Il fut vendu, racheté et *ramené* dans sa patrie. (Barthél.) L'Egypte *ramenée* à son obéissance. (Rac.) Je demande donc que Napoléon soit *ramené*. (Las-Cases.) Cette difficulté *ramenée* peut s'énoncer en ces termes. (J.-J. Rouss.)

RAMENER. v. a. 1[re] conj. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je ramène, tu ramènes, il ramène. Je ramènerai, je ramènerais*. Amener de nouveau, amener une seconde fois. Ramenez-moi cet homme. Mais que vois-je! mon fils, quel sujet vous *ramène*? (Rac.)

Ce cercle d'embarras, d'intrigues, de projets,
Ne doit nous *ramener* que les mêmes objets.
(Gresset.)

— Je ne sais s'il avait entendu ma voix ou si quelque inquiétude l'avait *ramené*. (V. Hugo.)

— Remettre une personne dans le lieu où elle était partie, la faire revenir avec soi. Ramener un soldat à son régiment. Ramener l'armée dans ses quartiers. Ramener les troupes à l'assaut, au combat. Ramener quelqu'un sain et sauf. Le ramener à Paris. Ramener un enfant chez ses parents. Les voitures publiques mènent et *ramènent* les voyageurs. (Acad.) Les amis d'Idoménée ne trouvent plus de salut pour lui qu'en le *ramenant* vers ses vaisseaux. (Fén.) Il employa son argent et son crédit pour *ramener* les officiers qu'abandonnait à leur triste captivité l'indigence ou l'avarice des familles. (Fléch.) On voit près l'île d'Ambre, au milieu des écueils, un lac appelé la Passe du Saint-Gerand, du nom de ce vaisseau qui y périt en la *ramenant* en Europe. (B. de St-P.) C'est là que j'ai appris d'un habitant que vous lui aviez *ramené* une négresse marronne. (Id.) Je t'ai *ramenée* des extrémités de la terre. (Boss.)

Ma mère! où donc est-elle, ai-je aussitôt crié,
Et les anges, en chœur, vers toi m'ont *ramenée*.
(*Man. poét.*)

Quoi, seigneur, se peut-il que d'un cours si rapide
La victoire vous ait *ramené* dans l'Aulide? (Racine.)

— Se dit des animaux. Ramener un cheval à l'écurie. Ramener les troupeaux à l'étable.

Si jamais l'étranger, ô cité souveraine,
Eût *ramené* brouter les chevaux de l'Ukraine
Sur ton sol bien aimé. (V. Hugo.)

— Se dit même des choses. Je vous prête ma voiture, vous me la ramènerez

Les bœufs à pas pesants, las, et le cou baissé
Ramenant la charrue et le soc renversé. (*Man. poét.*)

— Se dit encore des choses qu'on amène d'un lieu à son retour, quoiqu'on ne les y ait pas menées. Emmener du vin et ramener des tonneaux. Vendre son cheval et en ramener un meilleur. Aller dans une maison, et en ramener des meubles, des effets, des hardes.

— Fig. Faire revenir à. Ramener quelqu'un à son devoir, à la raison, à la vraie foi, à l'honneur, dans la bonne route. Ramener les peuples à l'autorité royale. Maîtriser ses sens, les ramener au joug de la raison. Nous avons vu le Verbe, parmi les hommes, plein de grâce et de vérité, afin que, par la grâce qui unit, il *ramenât* tout le genre humain à la vérité qui est une. (Boss.) Voilà des âmes égarées qu'il a *ramenées* à vous, Seigneur, par son assistance, par ses conseils et par ses exemples. (Fléch.) Le flatteur enhardit la timidité du crime, et lui ôte la seule ressource qui pouvait le *ramener* à la pudeur de l'ordre et de la raison. (Mass.) On peut dans son devoir *ramener* le parjure. (Rac.) Il n'appartient qu'aux hommes extraordinaires de *ramener* les autres au vrai. (Vauven.) Il corrompt les jeunes gens; il en veut faire de nouveaux citoyens, en les *ramenant* aux anciennes lois de la nature. (B. de St-P.) Je justifiais ensuite Socrate par ses autres sociétés, et par ceux de ses disciples qu'il avait *ramenés* du vice à la vertu. (Id.) M. de Fontanes travaillait avec soin ses beaux vers; un goût difficile l'a *ramené* sur plusieurs ouvrages de sa jeunesse, qu'il a refaits et embellis. (Villem.)

. . C'est le fils et le rival d'Achille
Que la gloire à la fin *ramène* sous ses lois. (Racine.)

. : . Par un chemin plus doux
Vous lui pourrez plus tôt *ramener* son époux. (Id.)

— Réduire. Pendant que le matérialiste s'efforce de *ramener* toutes les lois de la nature à une attraction aveugle, l'animal réclame en faveur de l'harmonie fraternelle. (B. de St-P.)

— Absol. Se dit pour ramener dans le devoir, à la raison, etc. Tous les jours, la reine d'Angleterre *ramenait* quelqu'un des rebelles. (Boss.) Il n'est pas de si méchante femme qu'on ne puisse *ramener* par la sagesse et la vertu. (Barlée.)

— Amener. Ramener les autres à son opinion.

— Radoucir, calmer, faire revenir de son emportement. Personne ne s'entend mieux que lui à ramener les esprits.

— Fam. *Ramener quelqu'un*. Le radoucir, le faire revenir de son emportement. || *Je le ramènerai bien*. Je le ferai bien revenir à la raison.

. . . . Pourquoi nous étonner?
Acomat de plus loin a su le *ramener*. (Racine.)

— *Ce médecin a parfaitement ramené ce malade; il l'a ramené des portes de la mort*. Il a rétabli sa santé qui semblait désespérée. Vivons, si vers la vie on peut me *ramener*. (Rac.)

— *Ramener des affaires de bien loin*. Rétablir des affaires qui paraissaient désespérées.

— Se dit au jeu dans le même sens. Ramener une partie.

— Fig. Faire renaître, rétablir. La paix a ramené l'abondance. Le printemps ramène les beaux jours. Une mesure qui ramène l'ordre. Le retour de ce ministre a ramené la confiance, la tranquillité. Des temps plus heureux *ramènent* bientôt la paix et l'abondance. (Mass.)

Et dès que l'aquilon, *ramenant* la froidure,
Vient de ses noirs frimas attrister la nature. (Rac.)

Laisse-moi donc ici, sous ces ombrages frais,
Attendre que septembre ait *ramené* l'automne
(Boileau.)

Le fougueux époux d'Orithye
Va nous *ramener* les frimas. (J.-B. Rousseau.)

Mais les ans dans leur cours ne *ramèneront* pas
Une vertu si rare unie à tant d'appas. (Delille.)

— Remettre en vogue, faire revivre. Ramener une vieille mode. Ramener des abus. On n'oppose pas d'obstacles à des excès, en *ramenant* les abus qui les ont causés. (Boiste.)

— Tirer sur soi. Ce n'est pas en *ramenant*, mais au contraire en tendant le col, que le cheval cherche à forcer la main. (P. L. Courier.) Omission des dictionnaires.

— *Ramener l'opinion*. La faire changer. Je suis convaincu que si j'avais eu de l'amour pour Ellénore, j'avais *ramené* l'opinion sur elle et sur moi. (B. Constant.) Omiss. des dictionn.

— *Ramener ses regards*. Les reporter sur. Si, *ramenant* vos regards sur les beaux jours de la chevalerie, je vous parlais avec Aristote des paladins et de leurs dames. (A. Martin.) Omiss. des dictionn.

— Fig. Soumettre, assujétir, réduire. La science est universelle quand elle *ramène* toutes les vérités à une même unité. (E. Quinet.) Molière dans chacune de ses pièces, *ramenant* la peinture des mœurs à un objet philosophique, donne à la comédie la moralité de l'apologue. (Chamfort.) Omiss. des dictionn.

— Manég. *Ramener un cheval*. L'obliger à bien placer sa tête et à la maintenir dans une belle position. || *Ramener*, c'est aussi faire baisser le nez à un cheval qui porte au vent, qui lève le nez aussi haut que les oreilles, qui ne porte pas en beau lieu. Mettre une martingale à un cheval pour le ramener. || *Son mors le ramène bien*. Son mors lui fait bien porter la tête.

— Au jeu de la longue paume. Rechasser un coup de volée. Ce joueur a bien ramené ce coup-là. || Se dit neutralement. Il ramène bien.

— SE RAMENER. v. pron. Être ramené. Les hommes, par des discussions franches et lumineuses, se *ramènent* aux vrais principes. (Boiste.)

— Se calmer, s'adoucir, etc. Les cœurs les plus aigris se *ramènent* par une équitable douceur. (Boiste.)

— Manég. Se dit d'un cheval lorsqu'il porte bien sa tête et son encolure. Cheval qui se ramène bien.

RAMENERET. s. m. Constr. Trait au cordeau que le charpentier fait pour prendre la longueur des arêtiers d'un toit.

RAMENTACÉ, ÉE. adj. (du lat. *ramentum*, râclure). Bot. Se dit d'une tige qui est couverte de petites écailles membraneuses, sèches et éparses. L'érica ramentacée.

RAMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ramenter.

RAMENTER. v. a. 1[re] conj. S'est dit pour Rappeler, remettre en mémoire.

RAMENTEVOIR. v. a. 3[e] conj. (ét. lat., *re*, de nouveau; *mens*, *mentis*, esprit). Remettre en mémoire, rappeler au souvenir. Ramentevoir une chose à quelqu'un. C'est un ancien mot qui était autrefois d'un usage assez fréquent en vers et en prose. On pourrait encore l'employer dans le style marotique. Ne *ramentevons* rien, et réparons l'offense. (Mol.)

Lorsque je me retrouve en ces belles demeures,
Où les jours les plus longs ne m'étaient que des heures,
Cela ne sert de rien qu'à me *ramentevoir*,
Que je n'y verrai plus ce que j'y voulais voir.
(Racan.)

Et ces grands monuments, d'éternelle mémoire,
Ne s'élèvent pas tant pour maintenir la gloire.
Que pour *ramentevoir* aux autres qu'ils sont morts.
(Malleville.)

— *Se ramentevoir une chose*. S'en souvenir, se la rappeler. Ce mot est vieux.

RAMENTUM. s. m. (pr. *ra-men-tomm*). Bot. On appelle ainsi de très-petites écailles membraneuses qui se trouvent sur le pétiole des fougères.

RAMEQUIN. s. m. (du flam. *rameken*, petite tartine). Art culin. Toute espèce de rôtie faite sur le gril ou à la poêle, soit avec du fromage, soit avec du rognon haché et d'autres ingrédients.

RAMER. v. a. 1[re] conj. (rad. *rame*). Soutenir avec des rames des pois ou quelque autre plante dont la tige a besoin d'appui. Ramer des pois. Ramer des câpres. Ramer des capucines. Dans ce pays on rame le lin.

— Techn. Étendre du drap sur les rames.

— Prov. *Il s'y entend comme à ramer des choux*. Il n'y entend rien

— SE RAMER. v. pron. Être ramé.

RAMER. v. n. 1[re] conj. Tirer à la rame. Un jeune mousse qui ne sait pas encore ramer. A force de ramer, la chaloupe rejoignit le vaisseau.

Ces chevaliers étaient des garnements,
Qui dans Paris payés pour leur mérite,
Allaient *ramer* sur le bord d'Amphitrite. (Volt.)

— Prov. *Ramer contre le fil de l'eau*. Aller contre le courant, et au figuré, Prendre une affaire en sens contraire. L'adroite princesse *ramait* contre le fil de l'eau. (St-Simon.)

— Fig. et fam. Prendre bien de la peine, avoir beaucoup de fatigue. Vous aurez bien à ramer avant de parvenir où vous voulez. Il a bien ramé pour faire sa fortune.

Les uns aux autres enchaînés,
A *ramer* ici-bas nous sommes condamnés. (Sall.)

— Fauconn. Se dit d'un oiseau qui se sert de ses ailes comme de deux avirons. Cet oiseau rame très-bien.

RAMEREAU. s. m. (dimin. de *ramier*). Ornith. Jeune ramier. Manger des rameaux.

RAMERON. s. m. Ornith. Pigeon du cap de Bonne-Espérance.

RAMEROT. s. m. Ornith. S'est dit pour Pigeon ramier. C'est le même mot que *ramereau* avec une orthographe différente; c'est dire que l'un des deux mots est inutile.

RAMESSÈS. Géogr. sacr. Ville du pays de Gessen, dans le Delta. Elle fut bâtie et habitée par les Hébreux.

RAMETTE. s. f. (dimin. de *rame*). Papet. Petite rame de papier. Une ramette de papier à lettre.

— Impr. Châssis ordinairement de fer et sans barre au milieu, propre à contenir un placard, une affiche, etc. V. CHÂSSIS.

RAMEUR. s. m. Celui qui rame. Un banc de rameurs. Un rang de rameurs. Gagner le devant avec de bons rameurs. Beaucoup d'écrivains allemands suivent la marche des *rameurs*, qui tournent le dos au but vers lequel ils tendent. (Lamberg.)

— Mar. Se dit des matelots faisant sur un vaisseau le service des rames. On ne s'accorde pas sur la manière dont ils étaient placés dans les vaisseaux anciens; l'opinion la plus générale est qu'ils étaient les uns au-dessus des autres, sur des bancs placés, non en ligne perpendiculaire, mais en forme de quinconce. Les rames des rangs inférieurs étaient très-courtes, et les autres croissaient proportionnellement à leur élévation. Les trirèmes grecques avaient trois sortes de rameurs : les *thranites*, ceux du haut; les *thalamites*, ceux du bas; et les *zeugites*, ceux du milieu.

— Fauconn. Se dit des oiseaux qui rament. Et les oiseaux *rameurs*, et les poissons ailés. (Delille.)

— adj. Se dit des ailes des oiseaux, quand elles sont minces, déliées, peu convexes, fortement tendues dans l'état de déploiement, à dix pennes entières dont les barbes se touchent dans toute leur longueur, et susceptibles de mouvements aisés, rapides et forts. Les oiseaux rameurs sont ceux qui ont les ailes conformées de cette manière.

RAMEURS. adj. et s. m. pl. Entom. Tribu de la famille des hémiptères géocorises, comprenant ceux de ces insectes qui ont les quatre pieds postérieurs longs et propres à marcher ou à ramer sur l'eau.

RAMEUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rameuter. S'empl. adjectiv. La populace rameutée vocifera contre lui.

RAMEUTER. v. a 1[re] conj. (rad. *meute*). Ameuter de nouveau.

— Vèner. Rappeler, arrêter les chiens qui tiennent la tête, pour attendre ceux qui suivent de loin et les faire chasser tous ensemble.

— Fig. S'est dit pour Rallier. Le premier écuyer, qui avait vieilli dans les intrigues, les *rameutait* tous. (St-Simon.)

— SE RAMEUTER. v. pron. Être ameuté de nouveau.

RAMEUX, EUSE. adj. (du lat. *ramosus*, fait de *ramus*, rameau). Bot. Qui est partagé en branches, en plus ou moins grand nombre de subdivisions secondaires.

RAMICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ramus*, rameau; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes rameuses, comme le sont celles des mâles dans l'eulophe ramicorne.

RAMIER. s. m. (du lat. *ramus*, rameau, branche, parce qu'il niche sur les branches des arbres). Ornith. Nom que porte le plus grand de nos pigeons sauvages. La couleur de son plumage est généralement le cendré plus ou moins bleuâtre; seulement les côtés et le dessous du cou sont d'un vert doré changeant en bleu et en couleur de cuivre rosette; la poitrine est d'un roux vineux, et du blanc se remarque sur les côtés du cou et sur l'aile, dont les pennes sont brunes ainsi que celles de la queue. Les ramiers sont répandus dans toute l'Europe; les climats chauds et tempérés leur plaisent beaucoup plus cependant que les pays septentrionaux. En France, ils sont abondants, surtout vers l'automne : l'hiver nous en enlève une quantité considérable. Les ramiers se nourrissent de glands, de faînes et même de fraises, dont ils sont très-friands. Ils aiment à se percher sur les branches dépouillées de verdure qui sont à la cime des hauts arbres; pendant la belle saison ils recherchent les arbres feuillés, et c'est là qu'ils établissent leur nid. Le *petit ramier* ou *pigeon colombin* offre beaucoup d'analogie avec le grand ramier; il en a, sinon la taille, du moins le port, les allures et presque les couleurs. Fuyons, voici ma mère, s'écria Flora; et le couple léger, semblable à deux *ramiers* qu'épouvante la vue d'un oiseau ennemi, disparaît sous la feuillée. (Pougens.) Cependant les *ramiers* que vous aimez tant ne cesseront de roucouler, ni les plaintives tourterelles de gémir leurs amours sur la cime de cet orme qui se perd dans les airs. (B. de St-P.) Et l'amoureux *ramier* roucoulant sous l'ormeau. (Del.)

Je riais de le voir avec sa mine étique,
En lapins de garenne ériger nos clapiers,
Et nos pigeons cauchois en superbes *ramiers*. (Boil.)

Le rossignol, tranquille au bord d'une fontaine,
Fait retentir l'écho des accents de sa voix,
Tandis que le *ramier*, perché sur un vieux chêne,
Prolonge ses soupirs dans l'épaisseur des bois.
(Constant.)

— adj. Pigeon ramier. Le nombre des pigeons *ramiers* qui arrivent dans le midi de la France, vers la fin du mois d'octobre est con-

sidérable, aussi leur fait-on dans ces contrées une chasse assidue et souvent productive. (Guér.)

— Fig. S'est dit pour Amant. La Mite n'a point de *ramier*, au moins de la grande volée. (M^me de Sév.)

— Hist. S'est dit des pèlerins, qui, revenant de l'Orient, portaient des rameaux et des palmes.

— Econ. rur. Grand amas de branches et de tiges rassemblées pour être mises en fagots.

— Nom donné dans le sud-ouest de la France à des boutures de rameaux de saules et de peupliers qu'on plante avec toutes leurs ramilles sur le bord d'une rivière, pour diminuer la rapidité du cours de l'eau dans les débordements.

RAMIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *ramus*, rameau; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des rameaux. Se dit des bourgeons qui ne doivent produire que des feuilles et du bois.

RAMIFICATION. s. f. (pr. *ra-mi-fi-ka-ci-on*; du lat. *ramus*, rameau; *fieri*, devenir). Bot. Division d'un organe, et principalement d'une tige, en plusieurs rameaux.

— Se dit aussi très-souvent des divisions elles-mêmes. Le port ou l'habitus des végétaux, c'est-à-dire l'aspect qu'ils offrent à la première vue, dépend beaucoup de leur *ramification*. (D'Orb.)

— Anat. Nom donné aux divisions des rameaux des artères, des veines ou des nerfs. Ramifications vasculaires. Ramifications nerveuses.

— Se dit aussi des mines. Ramifications des filons.

— Fig. Division, distribution en plusieurs rameaux. Ramifications d'une science. Les ramifications d'une conspiration. Les ramifications de ce complot s'étendaient fort loin. Rien n'est à négliger pour le souverain : les plus petits objets ont des *ramifications* qui tiennent aux grosses racines. (Clément XIV.) La magnificence est une des *ramifications* nombreuses de l'orgueil; son luxe, ses richesses, ses dépenses, causent plus d'étonnement que d'admiration. (Vernier.)

RAMIFIÉ, ÉE. part. pass. du. v. Ramifier.

— Bot. S'emploie comme synonyme de Rameux. La nature a mis dans les climats de la Laponie un animal à cornes *ramifiées*, qui en tourne les substances aux principaux besoins de l'homme. (B. de St-P.)

RAMIFIER (SE). v. pron. Se partager, se diviser en plusieurs branches, en plusieurs rameaux.

— Fig. Cette science, cette secte se ramifie à l'infini. Les idées de Leibnitz sont vastes, elles partent d'abord d'une grande universalité, qui en est comme le tronc, et ensuite se divisent, se subdivisent, et se *ramifient* presque à l'infini. (Fonten.)

RAMIFLORE. adj. des 2 g. (du lat. *ramus*, rameau; *flos, floris*, fleur). Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs naissent sur les rameaux.

RAMIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *ramus*, rameau; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à un rameau ou à une branche.

RAMILLE. s. f. (pr. *ra-mi-ye*; du lat. *ramulus*, petit rameau; diminut. de *ramus*). Bot. Nom donné aux plus petites et dernières divisions des rameaux. || Scion surchargé d'une ou de deux générations de nouveaux scions anticipés.

— Agric. Bourgeons, produits de la dernière sève, qui ont cessé de croître en longueur, et dont l'extrémité est terminée par un œil bien formé.

RAMILLIES. Géogr. Village de Belgique, situé dans le Brabant méridional, près de la source de la Ghеète, à 16 kil. de Namur.

— *Bataille de Ramillies*. Bataille que gagna, le 23 mai 1706, l'armée anglaise commandée par le fameux John Churchill, duc de Marlborough, sur le maréchal de Villeroi et le duc de Bavière.

RAMINAGROBIS. s. m. (pr. *ra-mi-na-gro-biss*). Nom donné par plaisanterie à un chat.

> Une jeune souris, de peu d'expérience,
> Crut fléchir un vieux chat, implorant sa clémence,
> Et payant de raisons le *Raminagrobis*.
> (La Fontaine.)

> Or bien, sans crier davantage,
> Rapportons-nous, dit-elle, à *Raminagrobis*.
> C'était un chat vivant comme un dévot ermite,
> Un chat faisant la chattemitte,
> Un saint homme de chat, bien fourré, gros et gras,
> Arbitre expert sur tous les cas. (Id.)

— On dit communément, mais à tort, *Rominagrobis*.

— S'appliquait à un homme riche et fier, ou bien à un chanoine.

— Aujourd'hui, il désigne plutôt un homme hypocrite et sensuel.

RAMINGUE. adj. des 2 g. Manég. Se dit d'un cheval qui se défend contre l'éperon, ne voulant pas avancer aussitôt qu'il le sent; qui rue, saute et recule.

— Syn. comp. RAMINGUE. RÉTIF. Le cheval *ramingue* diffère du *rétif* en ce que l'animal ne se défend pas contre la gaule ou le fouet.

RAMIPARES. adj. et s. m. pl. (du lat. *ramus*, rameau; *paro*, produire). Polyp. Nom donné aux polypiers, dont la plupart produisent des ramifications.

RAMIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *ramus*, rameau). Qui a beaucoup de branches. Synonyme de *rameux*. Bâtons ramiques.

RAMIRET. s. m. Ornith. Espèce de pigeon de la grosseur des bisets.

RAMISME. s. m. Philos. Doctrine philosophique de Ramus ou La Ramée.

RAMISOL. s. m. Bot. Arbrisseau du Malabar.

RAMISSERAM. Géogr. Ile de l'Hindoustan anglais, présidence de Madras, à l'O. de Ceylan. On y remarque un observatoire où les astronomes hindous font passer leur premier méridien. Cet observatoire est à 77° 1' 5'' de longitude E.

RAMISTE. adj. et s. des 2 g. Philos. Partisan de la philosophie de Ramus.

— Gramm. *Consonnes ramistes*. Se dit du J et du V, qu'on appelait autrefois I consonne et U consonne. Les consonnes ramistes sont employées dans la grammaire latine de Ramus, de 1557.

RAMMENNAU. Géogr. Village de Saxe, dans la Lusace, près de Kamenz. Patrie du philosophe Fichte; 600 hab.

RAMNENSES. s. m. pl. (pr. *ram-nin-sèss*). Antiq. lat. Nom que Romulus donna à la première des trois tribus du peuple romain. Les Ramnenses habitaient le mont Palatin. Une des trois centuries primitives des chevaliers romains fut tirée du sein des Ramnenses. || S'est dit par extension de tous les chevaliers. || On écrit aussi *Rhamnenses*.

RAMOINDRI, IE. part. pass. du v. Ramoindrir. S'empl. adjectiv.

RAMOINDRIR. v. a. 2^e conj. (rad. *moindre*). Rendre moindre.

— SE RAMOINDRIR. v. pron. Devenir moindre; être ramoindri.

RAMOIR. s. m. Techn. Outil dont le coffretier se sert pour tailler et polir le bois.

RAMOITI, IE. part. pass. du v. Ramoitir. S'empl. adjectiv. Du linge ramoiti.

RAMOITIR. v. a. 2^e conj. (rad. *moite*). Rendre moite. Ce brouillard a ramoiti le linge qui était déjà séché.

— SE RAMOITIR. v. pron. Devenir moite. Du linge qui se ramoitit.

RAMOLADE. s. f. Ne se dit pas pour *rémolade*. V. RÉMOLADE.

RAMOLLI, IE. part. pass. du v. Ramollir. S'empl. adjectiv. Cire ramollie. Tissu ramolli. Le tissu *ramolli* est encore solide, mais il se rompt, il se déchire, se perfore avec la plus grande facilité. (Nyst.) Lorsque les peaux sont suffisamment *ramollies*, on les étend sur le chevalet, et on leur donne une première façon en les prenant en tous sens avec le couteau arrondi. (Lenorm.) Il pétrit, pour ainsi dire, à l'aide de ses replis, ce corps qui n'est plus composé que de chairs *ramollies* et d'os concassés. (Lacépède.) La terre purement brute, la terre élémentaire, n'est que le verre primitif d'abord réduit en poudre et ensuite atténué, *ramolli* et converti en argile par l'impression des éléments humides. (Buffon.)

— Fig. Enervé, efféminé. Etre ramolli par les plaisirs. On dit mieux *amolli* dans ce sens. V. AMOLLI.

— *Ramolli par*. Les viscères détendus, trop *ramollis* par ces ingurgitations de liquides plus ou moins relâchants, tombent dans la dyspepsie. (Virey.)

RAMOLLIR. v. a. 2^e conj. (rad. *mol*). Amollir, rendre mou et maniable. La chaleur ramollit la cire. Les pluies ramollissent la terre. Ramollir le cuir. Ramollir du parchemin. Les peaux que l'on emploie sont celles qui arrivent sèches et en poil. On commence par les *ramollir* et par ouvrir les pores en les immergeant pendant deux jours au moins dans une eau douce. (Lenorm.)

— Fig. Ramollir le courage. Dans ce sens, on dit mieux *amollir*. Il est un soin excessif de sa personne qui dégénère en efféminatiоn, qui tend à *ramollir* extrêmement le corps et l'âme. (Virey.)

— Absol. Rendre efféminé, moins vigoureux. La vieillesse dessèche plus qu'elle ne *ramollit*. (Mérat.)

— Fauconn. *Ramollir un oiseau*. Redresser son pennage avec une éponge trempée.

— SE RAMOLLIR. v. pron. S'amollir, devenir mou et maniable. La cire se ramollit dès qu'on l'approche du feu.

— Fig. *Son cœur s'est un peu ramolli*. Se dit d'un homme qui n'est plus si dur, si courroucé qu'il l'était auparavant.

RAMOLLISSABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui est susceptible de se ramollir.

RAMOLLISSANT. part. prés. invar. du v. Ramollir. Qui ramollit. Le feu ramollissant la cire.

RAMOLLISSANT, ANTE. adj. Médec. Qui ramollit, qui résout les duretés contre nature. La guimauve est ramollissante.

— substantiv. au masc. Se dit par ellipse pour Remède ramollissant. Un ramollissant. Des ramollissants. La guimauve, la graine de lin, les ognons de lis sont des ramollissants.

RAMOLLISSEMENT. s. m. (rad. *mol, mou*). Pathol. Mode particulier de lésion organique, ou plutôt altération particulière de la nutrition caractérisée par une diminution de la cohésion naturelle à chaque tissu. Beaucoup de ramollissements, et peut-être tous, sont le résultat d'une inflammation, soit aiguë, soit chronique : cependant il faut reconnaître aussi que l'on trouve quelquefois des ramollissements sans aucune trace d'inflammation, et sans aucune cause stimulante manifeste.

— Ce mot, nous ne savons pourquoi, est omis dans tous les dictionnaires; il est pourtant fort usité en médecine.

RAMON. s. m. (du lat. *ramunculus*, petit rameau). Hortic. Balai fait de rameaux d'arbre, dont on se sert pour nettoyer les allées d'un jardin.

— Balai à long manche.

RAMONAGE. s. m. (rad. *ramon*). Action de ramoner. Le ramonage d'une cheminée. Payer tant pour le ramonage.

RAMONCHAMP. Géogr. Ville de France (Vosges), sur la Moselle; 3,200 hab.

RAMONDIE. s. f. Bot. Genre de plantes solanées, dont on ne connaît qu'une seule espèce, la *ramondie des Pyrénées*, qui croît dans les Pyrénées et les Alpes du Piémont.

RAMONÉ, ÉE. part. pass. du v. Ramoner. S'empl. adj. Cheminée bien ou mal ramonée. Cette cheminée a été ramonée il y a peu de temps.

RAMONELLE. s. f. Bot. Ancien nom de la roquette.

RAMONER. v. a. 1^re conj. (rad. *ramon*). Nettoyer le tuyau d'une cheminée, en ôter la suie. Ramoner la cheminée. Tel pauvre enfant qui grimpe dans nos cheminées pour les *ramoner*, descend peut-être de ces fiers Gaulois qui escaladèrent le Capitole. (B. de St-P.)

— Absol. Il ramone fort mal.

RAMONEUR. s. m. Celui dont le métier est de ramoner les cheminées. Un petit ramoneur. Noir comme un ramoneur. Les ramoneurs viennent presque tous de la Savoie. La posture des *ramoneurs* est parfois extrêmement gênée. (Mérat.) Dans les moments d'incendie de cheminée, on se hâte d'y faire monter un *ramoneur* pour abattre les restes de suie enflammés et inspecter tous les points de ces conduits. (Id.) La profession de *ramoneur* est des plus pénibles, autant à cause du genre de travail auquel il faut se livrer que par les privations que ces pauvres enfants sont obligés de supporter. (Id.) La plupart des petits *ramoneurs* intéressent par leur gentillesse et leur gaîté, sous leurs vêtements noirs et délabrés. (Id.)

— Voltaire a exprimé le sens de ce mot avec une rare élégance :

> J'aime bien mieux ces honnêtes enfants
> Qui de Savoie arrivent tous les ans,
> Et dont la main légèrement essuie
> Ces longs canaux engorgés par la suie.

RAMONURE. s. f. S'est dit pour Balayure, immondices.

RAMONTCHI. s. m. Bot. Genre de plantes tiliacées, qui croît à l'île de Madagascar, au Mexique et à la Nouvelle-Grenade. Ramontchi de Madagascar. Ramontchi flexueux. Ramontchi à feuilles de prunier.

RAMOSISSIME. adj. des 2 g. (du superlatif lat. *ramosissimus*, formé de *ramus*, rameau). Bot. Qui est très-rameux.

RAMOTH. Géogr. anc. Ville de Palestine, dans le pays de Galaad, près du torrent de Jabok. C'est à Ramoth qu'Achab mourut, et que Jéhu se fit couronner roi d'Israël. Aujourd'hui *Zarca*.

RAMPANT. part. prés. invar. du v. Ramper. Qui rampe. Je crus voir des vipères rampant autour de moi. Des serviteurs incrédules, *rampant* avec docilité, s'agitant avec zèle, reniant les dieux et tremblant devant un homme, n'ayant pour mobile que la crainte qui les opprime. (B. Constant.)

> Et la vigne flexible et le lierre aux cent mains
> Autour de ces débris *rampant* avec souplesse,
> Semblent vouloir cacher ou parer leur faiblesse.
> (Delille.)

> Dans l'agitation consumant leurs beaux jours,
> Poursuivant la fortune et *rampant* dans les cours.
> (Voltaire.)

RAMPANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de ramper. Animal rampant. Insecte rampant. Il entend les serpents, il croit les voir *rampants* autour de lui, ou pendus sur sa tête, ou roulés sur eux-mêmes, et prêts à s'élancer sur lui. (Marm.) En replis tortueux le ver *rampant* se traîne. (Delille.)

— Qui se traîne sur la terre et y prend racine. Le père Dutertre trouva un jour une plante *rampante* dont les tiges étaient figurées en forme de serpents. (B. de St-P.) Cependant les mousses s'accrochent par des filaments à la surface de la terre, aux rochers et aux troncs d'arbres, où elles sont suspendues ou *rampantes*. (Id.) Les broussailles de mélèzes *rampants* et des bouleaux nains deviennent le seul ornement de ces misérables contrées. (M^me Cottin.) Que je savoure les baies parfumées qui couvrent les arbustes *rampants* à l'ombre des bois! (Deleuze.) Nous avancions avec peine sous une voûte de smilax, parmi des ceps de vigne, des indigos, des faséoles, des lianes *rampantes* qui entravaient nos pieds comme des filets. (Chateaubriand.)

> . . . . Un ver, une fourmi.
> Un insecte *rampant* qui ne vit qu'à demi.
> (Boileau.)

> Soudain à leurs regards une lueur *rampante*
> En bleuâtres sillons sur la hauteur serpente.
> (V. Hugo.)

— Fig. Qui s'abaisse trop devant les gens puissants, qui descend à de honteuses complaisances pour obtenir des faveurs, des emplois. Un homme vil et rampant. Médiocre et rampant on arrive à tout. On les voit aussi *rampants* qu'ils ont été hautains (Fén.) Des esprits bas et *rampants* ne s'élèvent jamais au sublime. (Girard.) Plus les hommes sont misérables, plus ils sont vils, crédules et *rampants* (B. de St-P.)

— Suivi d'un complément. Et nous faibles humains *rampants* entre ses pieds. (Volt.) *Rampante* aux genoux d'un Tartare. (Id.) Toujours barbare, *rampante* dans le malheur, et insolente dans la prospérité. (Id.)

> Le lion de Saint-Marc éperdu d'épouvante,
> Vit la fierté de Tyr à ses genoux *rampante*.
> (F. Belly.)

— Se dit aussi des choses. Un caractère rampant. Une âme rampante. Des manières rampantes. Un cœur lâche et rampant. Le langage flatteur et rampant des cours. Un motif lâche et rampant. Mais l'âme vile et *rampante* de l'hypocrite est semblable à un cadavre où l'on ne trouve plus ni feu, ni chaleur, ni ressource à la vie. (J.-J. Rouss.) Qu'on nous dise après cela que c'est le vice des grandes âmes; c'est le caractère d'un cœur lâche et *rampant*, c'est le trait le plus marqué d'une âme vile. (Mass.)

— Se dit d'un style bas et plat. Son style est rampant.

— Bot. *Racine rampante*. Celle qui court horizontalement entre deux terres, en jetant çà et là des ramifications latérales et des tiges. || *Tige rampante*. Tige qui est étalée sur le sol, dans lequel elle jette des ramifications de distance en distance.

— Chir. *Bandage rampant*. Celui qui, composé d'une simple bande, et appliqué sur une partie arrondie du corps, y trace des circonvolutions en spirale, qui laissent entre elles des espaces découverts.

— Archit. Qui n'est pas de niveau, qui va en pente, comme sont les deux parties inclinées d'un fronton, les appuis d'un petit mur de terrasse en descente, ou les parties d'un arc qui suit une semblable inclinaison. Un arc rampant. || Substantiv. on dit quelquefois, par ellipse, Les rampants d'un terrain, d'une descente.

— Blas. Se dit en général de tous les animaux qui sont représentés dans les armoiries, debout et s'élevant comme le long d'une rampe : il est opposé à *passant*. Sanglier rampant. Chien rampant. Ecurieu rampant.

RAMPANTS. s. m. pl. Mamm. Ordre de la classe des mammifères, dans lequel on range l'échidné, l'ornithorhynque et une espèce de tortue.

— Moll. Ordre de mollusques comprenant ceux qui marchent en rampant au moyen d'un large pied.

— Amph. Tribu de l'ordre des amphibies pholidotes écailleux, à laquelle on rapporte ceux qui ne font que ramper.

RAMPE, s. f. Archit. Plan incliné et continu, servant de communication entre deux sols différents de hauteur : telles sont une descente de cave en pente douce, la pente douce par laquelle on monte d'une terrasse basse à une plus élevée. || *Rampe d'appui* Balustrade d'appui qui règne dans toute l'étendue des escaliers. Ces rampes se font tantôt en balustres de pierre, de marbre, de bronze ou de bois, tantôt en enroulements de fer; elles sont couronnées ou par des plates-bandes plus ou moins ornées, ou par un corps arrondi et continu, sur lequel la main s'appuie. || *Rampe d'escalier*. Nom qu'on donne à une suite de degrés en ligne droite ou circulaire par son plan, laquelle est établie et s'élève entre deux paliers. || *Rampe courbe*. Part. d'escalier à vis suspendue ou à noyaux, et qu'on trace par une cherche rallongée || *Rampe de chevrons*. L'inclinaison des chevrons d'un comble. Faire un exhaussement au-dessus d'un dernier plancher, jusque sous la rampe des chevrons. || *Rampe de menuiserie*. C'est une rampe qui est droite sans sujétion, comme on en fait pour de petits escaliers de dégagement. C'est aussi une rampe courbe qui suit le contour d'un pilier. On en voit de semblables à certaines chaires de prédicateur. || *Rampe par ressaut*. Rampe dont le contour est interrompu par des paliers ou quartiers tournants.

— Se dit aussi d'un plan incliné sur lequel sont établis les degrés ou marches d'un escalier.

— Pente d'une colline. Cette colline vous mène par une rampe douce dans une vallée charmante. Il faut suivre la rampe.

— Dans les théâtres se dit de la rangée de lumières qui est placée au bord de la scène, et qu'on lève ou qu'on baisse à volonté. Lever la rampe. Baisser la rampe. Allumer la rampe. Cet acteur se met trop près de la rampe.

— Anat. *Rampe de limaçon*. Nom donné à chacune des deux moitiés de la cavité du conduit osseux qui enveloppe le noyau du limaçon, et qui fait autour de lui deux tours et demi de spirale.

RAMPÉ part. pass. du v. Ramper. Il est invariable, et ne s'emploie qu'accompagné de l'auxiliaire *avoir*. V. RAMPER.

RAMPEAU. s. m. Jeux. Partie de quilles qui se joue en un seul coup de boule || Second coup de la partie qui se joue en deux coups

RAMPECOU. s. m. Ornith. Nom vulgaire du grimpereau.

RAMPEMENT. s. m. Action de ramper. Le rampement de la couleuvre, du serpent. C'est une figure du serpent dont le *rampement* tortueux était une vive image des détours fallacieux de l'esprit malin. (Boss.)

RAMPER. v. n. 1re conj. (du lat. *repere*). Se traîner sur le ventre. Se dit au propre des serpents, des couleuvres, des vers, etc. Dieu condamna le serpent à ramper. Les couleuvres, les vers rampent. Le serpent venimeux *rampa* dans les forêts. (Boil.) Tant que la chenille, armée d'une mâchoire effroyable, est destinée à ronger le feuillage, elle *rampe* sur ses pattes courtes et nombreuses. (A. Martin.) Il vient en *rampant* mettre aux pieds de son maître son courage, sa force, ses talents. Pour moi, semblable à la chenille privée d'yeux, qui *rampe* sur les feuilles que lui disputent les vents, j'entoure çà et là de quelques fils de soie le tombeau où j'ensevelis l'hiver de ma vie. (B. de St-P.)

> Mais un cri frappe mon oreille :
> Ce cri propice me réveille ;
> Et je m'éloigne avec effroi
> De la couleuvre venimeuse,
> Qui, dans sa marche tortueuse,
> Glissait en *rampant* jusqu'à moi. (Parny.)

> Mais un insecte industrieux
> Fuit en *rampant* sous cet ombrage. (A. Martin.)

— Par extens. Se dit des plantes qui n'ont pas la tige assez forte pour se soutenir, et dont les branches se couchent, s'étendent sur la terre ou s'attachent aux arbres. Le lierre rampe à terre, rampe contre les murailles, rampe autour des arbres.

— Se dit aussi au propre des personnes qui se traînent à terre et sur le ventre, à l'imitation de certains animaux. Cette acception est omise dans tous les dictionnaires. Les druides recueillaient aussi pieds nus, et en *rampant*, certaines herbes auxquelles ils attribuaient des propriétés surnaturelles, et qu'il fallait arracher et non couper. (Anquetil.) Enfin, Molina arrive en *rampant* au bas d'une roche escarpée, et, à la lueur des éclairs, il voit une caverne dont la profonde et ténébreuse horreur l'aurait glacé dans tout autre moment. (Marm.) Dans l'enfoncement et dans l'angle, à gauche de cette grande porte, s'ouvre un canal où l'on marchait autrefois debout, mais où l'on se glisse aujourd'hui en *rampant*. (Chateaub.)

> L'enfant respire à peine, il souffre, il crie :
> Il tente pour marcher des efforts longtemps vains ;
> Débile quadrupède, il *rampe* sur ses mains. (Desaint.)

— Fig. Être dans un état abject et humiliant. Il a été autrefois dans un état honorable, aujourd'hui il rampe dans l'abjection, dans la misère. Tel qui *rampait* s'élève et nous étonne. (Lamotte.) Nos petits-maîtres sont l'espèce la plus ridicule qui *rampe* avec orgueil sur la surface de la terre. (Volt.)

> Du genre humain connais quelle est la trempe :
> Avec de l'art je te fais président,
> Fermier de roi, conseiller, intendant,
> Tu n'as point d'aile, et tu veux voler ! *Rampe*
> (Voltaire.)

— S'abaisser excessivement devant les gens puissants, descendre à de honteuses complaisances pour obtenir des faveurs, des emplois. Ramper devant les ministres. Ramper devant les grands. Souvent un Mardochée, seul en état d'être appelé aux premières places, *rampe* à la porte des palais. (Mass.) Il faut, disent les courtisans, s'humilier devant l'esclave, pour parvenir à *ramper* devant le maître. (Noël.) La cour est un terrain sur lequel on n'avance qu'en *rampant*. (Beauchêne.)

> Bien souvent dans les camps un soldat honoré,
> *Rampe* à la cour des rois et languit ignoré. (Volt.)

> Malheur à qui *rampa* sous un maître cruel !
> Misérable, il ne peut sortir de l'infamie ;
> Avec sa conscience il a livré sa vie. (Chénier.)

> Tu verras tant d'indignes mortels....
> S'élever en *rampant* à d'indignes honneurs. (Le Brun.)

— Fig. *Cet auteur rampe, il ne fait que ramper*. Il n'écrit rien que de bas et de très-commun. L'orateur croirait *ramper* si, du premier pas, il ne se perdait dans les nues. (Mass.) On *rampe* dans la fange avec l'abbé de Pure. (Boil.)

— *Son style rampe*. Son style est bas et plat.

> Sans tous ces ornements, le vers tombe en langueur,
> La poésie est morte, ou *rampe* sans vigueur. (Boil.)

— Archit. Pencher suivant une pente donnée.

RAMPHASTIDES. adj. et s. m. pl. Ornith. Tribu d'oiseaux grimpeurs, qui a pour type le genre *Ramphastos*.

RAMPHASTOS. s. m. Ornith. Un des noms du Toucan.

RAMPHE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

RAMPHIDES. adj. et s. m. pl. Entom. Groupe de l'ordre des curculionides orthocères, qui a pour type le genre ramphe.

RAMPHOCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes.

RAMPHOCÈLE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, rangés d'abord parmi les tangaras.

RAMPHOCÈNE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des sylvains.

RAMPHOCOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥάμφος, bec ; κοπίς, couteau). Ornith. Qui a le bec long, fort et tranchant. ‖ RAMPHOCOPES. s. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant ceux des oiseaux qui ont le bec long, fort et tranchant.

RAMPHOLITE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥάμφος, bec ; λιτός, chétif). Ornith. Qui a le bec grêle. ‖ RAMPHOLITES. s. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant ceux de ces oiseaux qui ont le bec grêle.

RAMPHOPLATE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥάμφος, bec ; πλατύς, large). Ornith. Qui a le bec très-large. ‖ RAMPHOPLATES. s. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant tous les oiseaux ramphoplates.

RAMPHOSTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥάμφος, bec ; στενός, étroit). Ornith. Qui a le bec comprimé. ‖ RAMPHOSTÈNES. s. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant les oiseaux ramphostènes.

RAMPHOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., ῥάμφος, bec ; θήκη, boîte). Ornith. Tégument corné ou cutané qui enveloppe tout le bec des oiseaux, et qui y adhère.

RAMPICHET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du grimpereau.

RAMPIN. adj. m. Manég. Se dit d'un cheval bouleté des boulets postérieurs, et qui ne marche que sur la pince. C'est ordinairement un défaut naturel.

RAMPONEAU. s. m. Techn. Sorte de couteau, dont la lame a 15 ou 18 lignes de largeur.

— Jeux. Jouet d'enfant qui consiste en un petit cylindre de moelle de sureau arrondi, au bout duquel on a mis un peu de plomb, dont le poids fait relever le jouet quant on le culbute. On l'appelle aussi *prussien*.

RAMPONEAU. Cabaretier aux Porcherons, vers 1760, dont le nom est devenu populaire, qui a été cité, chanté de toutes parts ; tous les ivrognes et tous les curieux de Paris firent le pèlerinage des Porcherons.

> Et le peuple eut *Ramponeau*
> A cheval sur son tonneau ;
> *Ramponeau* qui fit éclore
> Des refrains qu'on chante encore. (Pils.)

> Voyez la France accourir au tonneau
> Qui sert de trône à monsieur *Ramponeau*. (Palissot.)

RAMPONER. v. n. Pop. Boire dans un cabaret hors de la ville ; s'enivrer, boire avec excès. Par allusion au cabaret de Ramponeau, qui était établi à la Courtille à Paris, en 1760.

RAMPOUR. Géogr. Ville de l'Hindoustan, dans la présidence de Calcutta, province de Delhi ; 30,000 hab.

RAMRAM. Myth. ind. Dieu des Bisnows. V. BISNOW.

RAMSÈS. Puissant roi d'Égypte, que l'on croit être le même que Sésostris. Ce prince leva une armée de 700,000 hommes, et conquit l'Éthiopie, la Libye, la Perse et les autres nations de l'Orient. Ce fut sous son règne, dit Pline, qu'eut lieu la prise de Troie. On écrit aussi *Rhamsès*, *Ramises* ou *Ramesses*.

RAMSGATE. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Kent, avec un port sur la côte orientale de l'île de Thanet ; 6,000 hab.

RAMSTRUT. Relat. Nom d'une divinité adorée à Onore, dans l'Hindoustan.

RAMULE. s. m. (du lat. *ramulus*, dimin. de *ramus*, rameau). Bot. Nom donné aux organes caulinaires des *asparagus* et des *ruscus*, qu'on regarde communément comme des feuilles, et qui sont en réalité des rameaux avortés, ou plutôt métamorphosés, développés d'une manière particulière.

RAMULEUX, EUSE. adj. (du lat. *ramulus*, rameau). Bot. Qui se partage en forme de rameaux, comme certaines substances minérales ; qui a une tige très-rameuse. Se dit aussi d'un polypier rameux.

RAMULIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ramulus*, rameau ; *flos*, fleur). Bot. Qui porte ses fleurs sur les ramules. L'hélianthème ramuliflore.

RAMURE. s. f. (du lat. *ramus*, rameau). Le bois d'un cerf, d'un daim. Ce cerf a une belle ramure. La ramure du cerf est ronde. La ramure du daim est plate. Comme on compte l'âge des vieux cerfs aux branches de leurs *ramures*, on peut compter les places d'un homme par le nombre de ses serments. (Chateaub.)

— Vulg. Il se dit, parfois aussi, mais plus rarement, des branches d'un arbre considérées toutes ensemble. Une belle ramure.

RAMUS (Pierre La Ramée, plus connu sous le nom de). Mathématicien et l'un des savants les plus remarquables de son siècle, né vers l'an 1510, à Cuthe, village du Vermandois. Il fut une des victimes de la Saint-Barthélemy. On l'égorgea dans le collége de Presle, où il avait repris ses fonctions de professeur de mathématiques et d'éloquence. Ce fut le plus ardent ennemi de la scolastique et de la philosophie péripatéticienne. Outre deux livres d'arithmétique et vingt-sept de géométrie, on a de lui une grammaire grecque, une grammaire latine et une grammaire française. (1571).

RAMUS, USE. adj. S'est dit pour épais, branchu. V. RAMEUX.

RAMUSCULE. s. m. (du lat. *ramusculus*, dimin. de *ramus*, rameau). Bot. Petit rameau.

RAN. s. m. Nom que, dans beaucoup d'endroits, on donne au bélier, à cause de l'espèce de bêlement court et rauque qu'il fait entendre souvent au moment du rut.

RAN. s. m. Agric. Nom donné, dans quelques vignobles, aux fosses qu'on creuse pour planter la vigne.

RANA. Myth. sept. Déesse de la mer, chez les Scandinaves.

RANACÉS. adj. et s. m. pl. (du lat. *rana*, grenouille). Nom donné à l'ordre des batraciens, dans la classe des reptiles.

RANAIL. Relat. Nom d'un génie du premier ordre, selon la croyance des Madécasses.

RANAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *rana*, grenouille). Qui a des rapports avec la grenouille. ‖ RANAIRES. adj. et s. m. pl. Famille de reptiles, qui a le genre rana pour type.

RANATITE. s. m. (du lat. *rana*, grenouille). Hist. relig. Nom donné à certains sectaires juifs, qui rendaient un culte aux grenouilles, en mémoire de celles qui désolèrent l'Égypte. Mot forgé par Moréri.

RANATRE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des hydrocorées ou rémitarses. On trouve ces insectes au fond des eaux lentes dans leur cours et vaseuses ; ils y marchent lourdement et ils nagent rarement. La ranatre linéaire.

RANCANCA. s. m. Ornith. Espèce de faucon d'Amérique. Les rancancas, doux et paisibles, n'ont aucune inclination à la voracité ni à la rapine ; ils habitent les forêts solitaires de la Guiane où ils font entendre une voix bruyante, dont la force redouble lorsqu'ils aperçoivent quelqu'un, et qu'ils volent en troupes. Ils accompagnent souvent les toucans, d'où vient que les nègres, qui appellent ceux-ci gros-becs, les nomment capitaines des gros-becs.

RANCART. s. m. Mot usité dans quelques provinces, et dans cette locution *mettre au rancart*, mettre de côté, dans un coin.

RANCE. adj. des 2 g. (du lat. *rancidus*). Se dit d'une graisse, d'une huile, et en général de tout corps gras, qui, par l'influence de l'air, dont il a absorbé l'oxygène, a pris une odeur forte et une saveur désagréable, dues au développement d'acides gras, tels que le stéarique et l'oléique. L'agaric rance est ainsi appelé à cause de son odeur. Ce bœuf salé est rance. Du lard qui est rance. De l'huile rance.

— Se dit des confitures quand elles sont trop vieilles. Cette marmelade est rance. Ces prunes sont rances.

— Se dit du marbre blanc et rouge brun, veiné de blanc cendré et de bleu.

— substantiv. Goût âcre et désagréable. Ce lard, cette huile sent le rance.

RANCE. s. f. Mar. Pièce de bois qu'on place sur les côtés d'un vieux bâtiment pour le consolider.

— Pièce de bois servant de chantier pour les futailles.

RANCE. Géogr. Rivière de France, qui se jette dans la Manche à Saint-Malo.

RANCÉ (Arm.-Jean Le Bouthilier de). Abbé, célèbre par la réforme de l'abbaye de la Trappe, né à Paris le 9 janvier 1626, mort à la Trappe le 26 octobre 1700.

RANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Rancer. S'empl. adjectiv.

RANCER. v. a. 1re conj. Mar. On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous rançons, je rançais*, etc. Fortifier un vieux bâtiment en y mettant des rances.

— SE RANCER. v. pron. Être rancé.

RANCETTE. s. f. Techn. Tôle qu'on emploie pour faire des tuyaux de poêle.

RANCHE. s. f. Constr. Chacune des chevilles de fer ou de bois qui traversent la queue d'une sonnette, ou l'échelier d'une grue pour servir d'échelons.

RANCHER. s. m. Techn. Pièce de bois carrée, qui se place sur le devant ou sur le derrière d'une charrette. ‖ Longue pièce de bois traversée de ranches, qu'on pose en arc-boutant pour monter au haut d'une grue.

RANCHERIE. s. f. Relat. Village indien dans certaines parties de l'Amérique du Sud.

RANCHIER. s. m. Blas. Fer de faux qui se trouve représenté dans quelques armoiries.

RANCI, IE. part. pass. du v. Rancir. S'empl. adjectiv. Du lard à moitié ranci.

RANCIDITÉ. s. f. (du lat. *rancidus*, rance). Chim. Phénomène que présentent la plupart des corps gras lorsqu'ils prennent, par leur exposition à l'air, à la température ordinaire, une odeur forte et une saveur âcre qu'ils n'avaient point auparavant.

RANCIDURE. s. f. S'est dit pour Moisissure.

RANCIEN. s. m. Anc. métrol. Monnaie de Reims. On disait aussi *Racien*. V. RACIEN.

RANCIO. adj. m. Mot espagnol qui n'est usité que dans cette expression, *vin rancio*, vin d'Espagne qui, de rouge qu'il était, est devenu jaunâtre en vieillissant. ‖ On dit aussi substantiv. au masc. *du rancio*.

RANCIR. v. n. 2e conj. (rad. *rance*). Devenir rance. Du lard qui commence à rancir.

— SE RANCIR. v. pron. Devenir rance.

— Fig. On laisse quelquefois un beau talent se *rancir*. (Merc.)

RANCISSURE. s. f. Effet éprouvé par le corps rance. C'est à tort que, dans les dictionnaires, on le définit, qualité de ce qui est rance, et qu'on le fait synonyme de *rancidité*. La *rancissure* n'est pas proprement la qualité de *rance*, et ce mot n'est pas plus synonyme de *rancidité*, que *pourriture* ne l'est de *putridité*. La *rancidité* gît dans les principes qui vicient le corps ; la *rancissure* est dans les parties qui sont viciées. Il faudrait combattre la *rancidité* comme on combat la putridité, cause du mal ; il faut ôter la *rancissure*, s'il est possible, comme on ôte la pourriture, produit du mal. Enfin, *rancissure* est un mot ancien dans la langue, qui mérite d'être conservé.

RANCŒUR. s. f. (du lat. *rancor*, qui a la même signif.) S'est dit pour Rancune ; haine cachée, dépit jaloux. Excuse, par pitié, ma jalouse *rancœur*. (Régnier.)

> Arrière, vaines chimères,
> De haines et de *rancœurs* ! (Malherbe.)

RANCOGNE. Géogr. Village de France (Charente) ; on y remarque des grottes qui offrent de curieuses stalactites ; 440 hab.

RANCON. s. m. (pr. *ran-kon* ; de l'ital. *rancone*, *rampicone*, crochet, serpe, petite faux ; dérivé du lat. *ranca*, instrument propre à couper). Anc. t. milit. Espèce d'arme d'hast ou de hallebarde. Dard qui avait à chacun des côtés de son fer une courbure en forme d'hameçon ; sorte d'armure à long fût et en forme de serpe. Sous Louis XI, les hallebardes en usage sur mer s'appelaient *rancons*.

RANÇON. s. f. (de l'all. *ranzion*, qui a le même signif.). Prix qu'on donne pour la délivrance d'un captif ou d'un prisonnier de guerre. Grosse rançon. Forte rançon. Mettre à rançon. Payer rançon. Payer la rançon d'un captif. Exiger une rançon. Prendre à rançon.

— Fig. Nous sommes tous esclaves de l'humanité ; la philosophie peut seule payer notre *rançon* par la pratique des vertus. (Boiste.)

> Sujets, amis, parents, tout deviendra stérile,
> Et dans ce jour fatal, l'homme à l'homme inutile,
> Ne paira point à Dieu le prix de sa *rançon*.
> J.-B. Rousseau.

— Par exagér. *C'est la rançon d'un roi*. Se dit d'une somme qui paraît excessive. Il donne trois cent mille francs de dot à sa fille ; c'est la rançon d'un roi.

— Mar. Composition en argent, moyennant laquelle un vaisseau de guerre ou un corsaire relâche un bâtiment marchand ennemi qu'il a capturé. ‖ *A son retour dans le port, ce corsaire a amené tant de rançon*. Il a rencontré dans sa course et capturé tant de bâtiments marchands dont il a exigé des compositions.

RANÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Rançonner. S'emploie adjectiv. Ville rançonnée. Paysans rançonnés. Les Éduens furent *rançonnés* et contraints de fournir des vivres sans rétribution. (Anquet.)

RANÇONNEMENT. s. m. Action de rançonner.

— Fig. Exaction : action par laquelle on exige des choses un prix exorbitant. Peu usité dans les deux sens.

RANÇONNER. v. a. 1re conj. Mettre à rançon. Cet armateur, dans sa course, a rançonné tant de bâtiments

— Par extens. Exiger ce qui n'est pas dû. Se dit des gens de guerre et autres qui exigent de force ce qui ne leur est pas dû. L'ennemi, en entrant dans la ville, a rançonné les habitants. Rançonner une ville. Les voleurs rançonnent les passants. Les soldats rançonnent le paysan.

— Fig. Exiger de quelqu'un plus qu'il ne faut pour quelque chose, en se prévalant du besoin où il est, ou du pouvoir qu'on a sur lui. Dans cette auberge, on rançonne tout le monde. Cet homme d'affaires vous rançonnera. Je suis d'un caractère facile, je ne *rançonne* ni ne poursuis jamais personne. (Dezède.)

RANÇONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui rançonne. Cet aubergiste est un rançonneur. L'hôtesse est une rançonneuse. Familier et peu usité.

— S'empl. aussi adjectiv. L'hôtelier est rançonneur. C'est à tort que M. Landais, qui cite cet exemple, en fait un substantif en pareil cas.

RANCUNE. s. f. (du bas lat. *rancurina*, diminut. de *rancura*, dérivé de *rancor*, haine invétérée). Ressentiment qu'on garde d'une offense. Haine invétérée ; ressentiment profond et caché ; mémoire de la haine ; désir de la vengeance. Vieille rancune. Avoir une rancune, avoir de la rancune contre quelqu'un. Il ne faut point garder de *rancune* dans le cœur. (Acad.) On se croit souvent obligé de faire contre *rancune* bonne mine, comme contre fortune bon cœur. (Boiste.)

> Au fond d'un cœur féminin
> La *rancune* est un vieux levain,
> Plus il s'aigrit, plus il fermente. (Desforges.)

— Fam. *Sans rancune, point de rancune*. Oublions les anciens torts, les sujets que nous pouvons avoir de nous plaindre l'un de l'autre.

RANCUNEUX, EUSE. s. et adj. Se dit vulgairement pour *rancunier, rancunière*. V. RANCUNIER.

RANCUNIER, IÈRE. adj. Qui a de la rancune, qui est sujet à la rancune. C'est un homme rancunier. Un esprit rancunier. Avoir l'âme rancunière.

— substantiv. C'est un rancunier. C'est une rancunière. Ce mot est familier.

— Syn. com. RANCUNIER. RANCUNEUX. Les adjectifs *rancuneux* et *rancuneuse* sont donnés comme des barbarismes par tous les grammairiens et dans tous les dictionnaires. Et pour-

quoi? c'est ce qu on ne dit pas. Dans les dérivations féminines, la terminaison *ier*, dit un critique, appartient plutôt aux substantifs qu'aux adjectifs, et ceux-ci adoptent naturellement la terminaison *eux*. *Rancuneux*, formé de *rancune*, est aussi exact, aussi clair que *chanceux* de *chance*, *crasseux* de *crasse*, *écumeux*, d'*écume*, etc. Donc *rancuneux* est préférable à *rancunier*.

RANDABLETTE. s. f. Féod. Obligation de remettre entre les mains du seigneur suzerain un château ou une forteresse.

RANDAN. Géogr. Bourg de France (Puy-de-Dôme); 1,100 hab.

RANDIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées.

RANDONNÉE. s. f. Chass. Circuit que fait au tour du même lieu une bête qui, après avoir été lancée, se fait chasser dans le même canton. Faire une grande, une longue randonnée. Les lièvres mâles font de plus grandes *randonnées* que les hases. (Baudrill.)

— Fam. et par extens. *Faire une grande, une longue randonnée.* Marcher longtemps, sans s'arrêter. Vieux.

RANE. s. f. (du lat. *rana*, grenouille). S'est dit pour Grenouille.

RANELAGH. s. m. Salle de bal et de concert établie dans le bois de Boulogne, près Paris, à l'imitation de celle qui fut établie à Londres par l'Irlandais Ranelagh.

RANELLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, comprenant quatorze espèces dont la plupart viennent des mers des pays chauds. Ranelle géante. Ranelle turriculée. Ranelle grenouille. Ranelle granuleuse. Ranelle granifère.

RANETTE. s. f. (diminut. de *rane*). Erpét. Vieux nom de la grenouille.

RANG. s. m. (pr. *ran*; de l'allem. *ring*, ordre, arrangement). Ordre, disposition de plusieurs choses ou de plusieurs personnes sur une même ligne. Un rang d'hommes. Un rang d'arbres. Un rang d'ormes, de tilleuls. Un rang de perles. Un rang de dents. Le rang d'en haut. Le rang d'en bas. Garniture à plusieurs rangs. Avoir plusieurs rangs de dentelle à sa robe. Tantôt ce sont des villages prêts à glisser sur des pentes rapides et tellement disposées, que les terrasses d'un *rang* de maisons servent de rue au *rang* qui les domine. (Volu) Le lutjan elliptique présente un *rang* de dents courtes et pointues. (Lacép.)

— T. milit. Suite de soldats placés à côté les uns des autres. Le premier, le second rang. Mettre une troupe sur deux rangs, sur trois rangs. Les rangs d'une armée, d'un bataillon. Combattre aux premiers rangs. A vos rangs. Serrez vos rangs. Ouvrez vos rangs. Gardez, tenez vos rangs. Rompez vos rangs. Sortir des rangs, hors des rangs. Quitter son rang. Percer, enfoncer les rangs ennemis. Parcourir tous les rangs. Aller, courir de rang en rang. Le canon a bien éclairci les rangs. L'armée reprit ses *rangs*. (Volt.)

— *Entrer dans les rangs d'une armée.* Être admis, être incorporé dans une armée.

— Combattre, servir dans les rangs d'une armée. Admettre quelqu'un dans ses rangs. Il fut chassé des rangs de l'armée.

— En termes de tournoi. *Se mettre sur les rangs, paraître sur les rangs, être sur les rangs.* Se présenter au combat, montrer qu'on est prêt à entrer en lice.

— Fig. *Être sur les rangs, se mettre sur les rangs*, etc. Se présenter au nombre de ceux qui prétendent à quelque chose.

— La place qui appartient, qui convient à chaque personne ou à chaque chose parmi plusieurs. Prendre séance chacun selon son rang. chacun à son rang. Chacun d'eux marchait selon son rang, en son rang. Garder son rang, Sortir de son rang. Sortir de rang. Prendre rang. Perdre son rang. Reprendre son rang. Donner, fixer, régler les rangs. Rang d'ancienneté. Rang de taille. Remettre un livre en son rang, à son rang. Opiner, parler selon son rang.

— Le degré d'honneur qui convient à chacun selon sa naissance ou selon son emploi. Rang éminent. Un haut rang. Rang élevé, distingué. Le rang suprême. Contester, disputer à quelqu'un son rang. Chacun doit se tenir dans son rang. Bien garder, bien tenir son rang. Maintenir son rang. Soutenir son rang. Conserver son rang. Perdre son rang. Déchoir de son rang. Être digne de son rang. Tenir le premier rang, un des premiers rangs. Une personne de son rang. La distinction des *rangs* fut une suite immédiate de la réunion des personnes. (Livry.) L'ordre des *rangs* détermine les rapports de différentes classes de sujets. (Encycl.) Le *rang* a été quelquefois le sujet de discussions animées. (Id.) Nulle part l'ordre des *rangs* n'est déterminé d'une manière plus précise qu'en Angleterre. (Id.) La question des *rangs* est moins futile qu'on ne croit : des règles fixes à ce sujet coupent court aux rivalités jalouses et aux scènes anarchiques qui en peuvent être la conséquence. (Id.) Le *rang* élève commande à celui qui l'occupe. (***) Tirer vanité de son *rang*, c'est avertir qu'on est au-dessous. (Leckzinska.) Le *rang* n'est souvent qu'un joug onéreux (***) Ce n'est pas le *rang* qui fait l'homme. (F. de Neufch.) Pour les *rangs* le plus hauts soyons indifférents. (Lebrun.) Le prince de Condé savait maintenir son *rang*. (Lenet.) Déchoir du premier *rang*, c'est tomber au dernier. (La Harpe.) Le *rang* est un hasard et non pas un mérite. (F. de Neufch.) Tous les *rangs* sont égaux par la gloire. (Arnault.) Ne séparez jamais le souverain de sa personne, ne prenez jamais au mot la permission d'oublier son *rang*. (Diderot.)

> Nous naissons tous égaux ; la nature ingénue
> Ne reconnut jamais les *rangs* qu'on s'attribue.
> (Piron.)

> Le ciel en divers *rangs* voulut nous établir,
> Le véritable honneur est de les bien remplir.
> L'éclat le plus abject, comme le *rang* suprême,
> Sont les dehors de l'homme et non pas l'homme même.
> (Du Resnel.)

— Se dit en général des différentes classes de la société. Les derniers rangs de la société. Des gens du plus bas rang, du rang le plus bas, du dernier rang. Les rangs intermédiaires. Fréquenter des hommes de tous les rangs. La révolution a confondu tous les rangs, a effacé la distinction des rangs. Les hommes d'un certain *rang* se tiennent toujours à une froide distance de leurs inférieurs. (X. Marm.)

— Fig. Place qu'une personne, qu'une chose tient dans l'estime, dans l'opinion des hommes. Platon et Aristote tiennent le premier *rang* parmi les anciens philosophes. (Acad.)

> En vain aux conquérants
> L'erreur, parmi les rois, donne le premier *rang*.
> (Boileau.)

> Du *rang* où notre esprit une fois s'est fait voir,
> Sans un fâcheux éclat nous ne saurions déchoir. (Id.)

— Se dit aussi de la place qu'on occupe dans l'affection de quelqu'un. Chacun avait son *rang* dans les discours du prince. (Fléch.)

> Lorsque tes yeux aux miens découvrant ta langueur
> Me demandaient quel *rang* tu tenais dans mon cœur
> (Racine.)

— *Mettre au rang.* Mettre au nombre. Mettre quelqu'un au rang de ses amis. Mettre une chose au rang de ses devoirs, de ses obligations, de ses plaisirs. Ce général peut être mis au rang des plus grands capitaines. L'Eglise l'a mis au rang des saints. Ceux qui les premiers ont mis la conscience au *rang* des préjugés, avaient sans doute leurs raisons pour que cela fût ainsi. (S. Dub.) Je mets au *rang* des biens l'esprit et le savoir. (Boil.)

> La naissance nous place au *rang* de ses sujets,
> Et nous fait partager ce grand nom de Français.
> (De Belloi.)

> J'entends déjà d'ici tes docteurs frénétiques
> Hautement me compter au *rang* des hérétiques
> (Boileau.)

— Prov. *Mettre une chose au rang des péchés oubliés.* N'y plus penser, ne s'en souvenir plus.

— Fam. *En rang d'ognon.* loc. adv. Côte à côte, les uns à côté des autres. Ils étaient tous en rang d'ognon. Se mettre en rang d'ognon.

— Mar. Se dit pour marquer le degré de force ou d'importance des grands bâtiments. Les vaisseaux à trois ponts, qui portent depuis 110 jusqu'à 130 canons, sont des vaisseaux de *premier rang*; ceux à deux ponts ou batteries, portant de 80 à 100 bouches à feu, sont du *second rang*, et ceux également à deux batteries, percés à 74 pièces d'artillerie, sont du *troisième rang*. Les frégates sont également classées par rang. ‖ *Frégates du premier rang.* Les frégates de 60 canons. ‖ *Frégates du second rang.* Celles de 54 canons. ‖ *Frégates du troisième rang.* Celles de 44 canons ‖ En armée ou en escadre, l'ordre de se former par *rang* de vitesse est que les vaisseaux se rangent le plus promptement possible sur les divers points d'une ligne de combat, quel que soit le poste ordinaire de chaque vaisseau.

— *Rang d'avant.* Grande soute dans laquelle couche l'équipage et où l'on serre les cordages.

— Pêch. *Grand rang.* Les pêcheurs de la Manche donnent ce nom à une grande soute dans laquelle ils mettent le poisson qui ne peut pas tenir sur le pont.

— Techn. Espèce de table en plan incliné que les typographes établissent sur des tréteaux pour y placer leurs casses.

— Manég. L'endroit du manége où les élèves à cheval se tiennent l'un à côté de l'autre, et d'où ils sortent pour travailler tour à tour. ‖ *Rang d'écurie.* Nombre de chevaux attachés à un même ratelier. ‖ *Grand rang.* Le rang le plus nombreux ou les plus beaux chevaux.

RANGE. s. f. Constr. Ligne de pavés d'égal échantillon. Une range de pavés.

RANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Ranger. S'emploie adjectiv. Des troupes rangées en bataille. Vingt muids *ranges* chez moi font ma bibliothèque. (Boil.) Tous les passants en deux files *rangés*. (Id.) Cette foule de livres méthodiquement *rangés* ressemblent aux momies égyptiennes, couvertes de caractères que personne ne lit. (Walpole.) Elle était bordée par un grand amphithéâtre d'un gazon frais sur lequel était assis et *rangé* un peuple innombrable. (Fén.) Les femmes, toutes en blanc, étaient *rangées* les unes à côté des autres, sans aucune distinction. (Mme de Staël.) Il comparait, à l'exemple des Egyptiens, l'univers a un triangle : soixante mondes sont *rangés* sur chacun de ses côtés, les trois autres sur les trois angles. (Barth.) Ils vivaient, ils respiraient dans leurs ouvrages, *rangés* autour de moi. (Id.) Je les vis tous s'asseoir sur les siéges encore *rangés* autour du feu; Periclès seul resta debout pour lire les gazettes. (X. de Maistre.) Là étaient *rangés* en ordre tous les vieux et les plus gros livres, les encyclopédies, les dictionnaires. (Alph. Karr.)

> A peine nous sortions des portes de Trézène;
> Il était sur son char, ses gardes affligés
> Imitaient son silence autour de lui *rangés*. (Rac.)

— *Bataille rangée.* Combat entre deux armées rangées en bataille.

— Qui a beaucoup d'ordre dans sa conduite, dans ses affaires. Un homme rangé, bien rangé.

RANGÉE. s. f. Suite de plusieurs choses mises sur une même ligne. Une rangée d'arbres. Une rangée de maisons. Une rangée de voitures. Une rangée de siéges.

RANGER. v. a. 1re conj. (rad. *rang*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous rangeons. Je rangeais. Rangeant.* Mettre dans un certain ordre, dans un certain rang. Ranger des livres. Ranger des papiers. Ranger des meubles. Ranger des personnes deux à deux, trois à trois. Ranger des troupes en bataille. Ranger des bataillons. Autour du fils d'Hector il les fait tous *ranger*. (Rac.) Nous avons donc *rangé* suivant un ordre analytique les théories et les faits qui composent l'ensemble de cette histoire, de manière qu'il puisse en résulter de l'instruction sans fatigue. (Brill.-Sav.)

— Mettre chaque chose à sa place. Ranger une chambre. Ranger un cabinet. Ranger une bibliothèque.

— Mettre de côté; détourner quelqu'un ou quelque chose pour rendre le passage libre. Ranger une table. Ranger une chaise. Ranger une voiture. Les gardes firent ranger le peuple. Rangez un peu cet enfant.

— Mettre au nombre, mettre au rang. Ranger un poëte parmi les auteurs classiques.

— Soumettre à. Ranger une ville, une province sous sa domination. Ranger sous sa puissance. Ranger sous ses lois. Allez, seigneur, *rangez* l'univers sous vos lois. (Rac.)

— Fig. *Ranger quelqu'un à la raison, le ranger à son devoir.* L'obliger à faire ce qu'il doit.

— Absol. et fam. *Ranger quelqu'un.* Le soumettre, le réduire à faire ce qu'on exige de lui. Rangez votre fils. S'il fait le méchant, je saurai bien le ranger.

— Mar. Disposer. Ranger une escadre en ordre de bataille. ‖ Passer près, se diriger. Un bâtiment range un autre bâtiment, une côte, un rocher, quand il passe près d'eux sur une ligne qui leur est parallèle. ‖ *Ranger à l'honneur.* Passer le plus près possible. Un vaisseau range à l'honneur un bâtiment, une côte, etc. ‖ *Ranger le vent.* C'est tenir le plus près.

— Anc. techn. *Ranger le poil du drap.* Coucher le poil de l'étoffe avec la brosse, après qu'elle a été tondue à fin.

— **SE RANGER**. v. pron. Être rangé, se mettre en rang. Où ces papiers doivent-ils se ranger? Les troupes se sont rangées en bataille. Se ranger pour laisser passer quelqu'un. Se ranger dans un coin, auprès de la table, contre un mur. Rangez-vous donc! Rangez-vous mieux. Se ranger autour du feu, autour d'une table. St! paix! *rangeons*-nous chacune immédiatement contre un des côtés de la porte. (Mol.)

— *Se ranger sous les étendards, sous les enseignes, sous les drapeaux d'un prince.* Embrasser le parti d'un prince, servir dans ses troupes.

— Fig. Je vais convertir mon habit brodé en soutanelle, me rendre à Salamanque, et là, me *rangeant* sous les drapeaux de l'université, remplir l'emploi de précepteur. (Le Sage.) Quand la beauté plaide pour la vertu, le vice honteux déserte ses propres bannières et se *range* sous celle de son ennemie. (Hume.)

— Fig. *Se ranger sous l'obéissance d'un prince.* Se soumettre à sa domination.

— *Se ranger du parti, du côté de quelqu'un.* Embrasser son parti. Il peut paraître étrange aujourd'hui de parler de vœux et de pèlerinages; mais sur ce point je suis sans pudeur, et je me suis *rangé* depuis longtemps dans la classe des superstitieux et des faibles. (Chateaub.)

— *Se ranger à l'avis, à l'opinion de quelqu'un.* Déclarer qu'on est de son avis, qu'on partage son opinion. Tous les opinants se rangèrent à son avis.

— Fam. Adopter une manière de vivre mieux ordonnée, plus régulière. C'était un libertin, un dissipateur, mais il s'est rangé.

— Prov. et fig. *Se ranger du cercle et de la main de quelqu'un.* Se disait pour Être dévoué à quelqu'un.

— Mar. *Se ranger à bord, se ranger à quai.* Se dit d'un bâtiment qui se range côte à côte d'un autre bâtiment ou auprès d'un quai. ‖ Le vent se range de l'avant ou de l'arrière, quand sa direction vient à faire avec la quille un angle moins ou plus ouvert qu'auparavant. Il se range à l'E., à l'O., etc., quand il se met à souffler sur cette direction.

RANGETTE. s. f. Techn. Sorte de fer forgé.

RANGIER. s. m. Mamm. Ancien nom du renne. On disait aussi *ranger*.

— Blas. Se dit en parlant d'un renne représenté dans les armoiries.

RANGIFÈRE. s. m. Mamm. Nom que quelques naturalistes donnent au renne.

RANGOUN. Géogr. Ville de l'empire des Birmans, sur une branche de l'Iraouaddy; 20,000 hab.

RANGUILLON. s. m. Techn. Petit crochet de fer qui avance dans le tympan d'une presse typographique et qui fait la pointure.

RANICEPS. s. m. Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des gades, qui habite les lacs de la Suède, où il semble redouté des autres poissons. Sa chair n'est point bonne à manger. Le raniceps blennioïde.

RANIKAIL. Relat. Un des génies du premier ordre, selon la croyance des Madécasses.

RANIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Ranimer. S'empl. adjectiv.

— *Ranimé par.* Mais je fus *ranimé* par la voix de Mentor, qui me criait : Fils d'Ulysse, seriez-vous vaincu? (Fén.)

> Mais bientôt *ranimés* par la main qui les guide,
> Ils franchissent les airs d'un vol prompt et rapide.
> (Michaud.)

RANIMER. v. a. 1re conj. Rendre la vie, redonner la vie. Dieu seul peut *ranimer* les morts. (Acad.) Saint François de Paule *ranime* un enfant mourant. (Fléch.)

— Fig. La voix du Dieu vivant a *ranimé* la cendre. (Rac.)

— Par extens. Redonner de la vigueur et du mouvement à une partie qui est comme morte. Ranimer un bras.

— Fig. Réveiller les sens assoupis, faire revenir quelqu'un d'une espèce de langueur de corps ou d'esprit. Il est tout languissant, il faut le ranimer.

— Redonner du courage. Ce discours ranima les troupes, ranima le soldat. Par tes conseils flatteurs tu m'as su *ranimer*. (Rac.) M. de Montausier *ranima* les citoyens par sa présence, les excitant à s'aider mutuellement par des offices réciproques. (Fléch.)

> C'est ce dieu qui la veut; la liberté de Rome,
> *Ranimant* ses soldats par César abattus,
> Du dernier coup frappée expire avec Brutus. (Corn.)

— Fig. Exciter, rendre l'activité, la vigueur, l'éclat. Se dit des choses physiques ou morales. Il faut ranimer ce feu qui s'éteint. Ranimer les couleurs d'un tableau. La danse, la joie a ranimé son teint. Le spectacle a ranimé son courage, son ardeur, sa colère, sa fureur, son amour. Cette nouvelle a ranimé son espoir. Ranimer une conversation. Ranimer un récit. Le printemps *ranime* toute la nature. (Acad.) Une pluie douce *ranime* les plantes. (Id.) Les plaisirs pris modérément sont comme la rosée sur les plantes; ils *raniment* tout. (Mme de Puysieux.) Une femme mondaine ne *ranime*-t-elle pas un visage flétri et suranné par mille artifices? (Mass.) La mort *ranime* plus de passions parmi les hommes que toutes les illusions mêmes de la vie. (Id.) Tout tombe et languit, si la religion du prince et des grands ne le soutient et ne le *ranime*. (Fléch.) Sa vue a *ranimé* mes esprits abattus. (Rac.)

> La terre a repris ses couleurs;
> J'entends déjà chanter la joyeuse hirondelle;
> La nature se renouvelle,
> Une fraîche rosée a *ranimé* les fleurs. (*Man. poét.*)
> Ah! si favorisé du dieu de l'harmonie,
> Si de son feu sacré *ranimant* mon génie,
> Je pouvais tout à coup offrir à vos regards
> Ces mortels inspirés, créateurs des beaux-arts.
> (A. Martin.)

— **SE RANIMER**. Être ranimé. Reprendre de la vie, de la vigueur, du mouvement. Se dit au propre et au fig. Les morts se raniment à sa voix. Se ranimer en apprenant une nouvelle. La nature se ranime. Le feu se ranime. Leur colère se ranime. Son courage s'est ranimé. L'avarice semble se *ranimer* dans la vieillesse. (Mass.) L'étude du droit français et du droit public se *ranima*. (Id.) Là-dessus on se *ranime*, on fait de nouveaux projets. (Id.) Sa figure vénérable se *ranimait* pour exprimer le repentir. (A. Mart.) Ce feu qu'on avait cru éteint s'est *ranimé*, comme il arrive toujours après les persécutions. (Chateaub.) Ensuite elle découvrit son sein, et embrassa ces restes glacés, qui se fussent *ranimés* au feu du cœur maternel, si Dieu ne s'était réservé le souffle qui donne la vie. (Id.)

> Et la terre trois ans sans pluie et sans rosée;
> Les morts se *ranimant*, à la voix d'Elisée. (Rac.)
> Si par vos mains, dans ma bouche glacée,
> Cette liqueur goutte à goutte est versée,
> Entre vos bras soudain vous me verrez,
> Me *ranimant*, renaître par degrés (*Man. poét.*)

RANIN, INE. adj. (du lat. *rana*, grenouille). Didact. Qui tient de la grenouille; dont l'assemblage représente une espèce de grenouille.

— Anat. *Veines ranines.* Se dit des deux veines situées sous la langue.

RANINE. s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, qui ressemblent à la grenouille.

— Foss. Genre de fossiles qui se trouvent aux environs de Bologne et de Vérone.

RANISTE. adj. des 2 g. (du lat. *rana*, grenouille). Erpét. Qui ressemble à une grenouille. ‖ RANISTES. s. m. pl. Famille de reptiles.

RANIVORE. adj. des 2 g. (du lat. *rana*, grenouille; *voro*, je dévore). Zool. Qui vit de grenouilles.

RANOIDE. adj. des 2 g. (mot hyb. formé du lat. *rana*, grenouille; et du gr. εἶδος, ressemblance). Qui ressemble à une grenouille. ‖ RANOÏDES. s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles, qui a pour type le genre rana.

RANULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *rana*, grenouille). Anat. Epithète que l'on donne quelquefois aux veines ranines.

RANULE. s. f. (dimin. de *rane*, dérivé de *rana*, grenouille). Médec. Tumeur molle, œdémateuse, située sous la langue, qui ôte la liberté de parler, et rend le son de la voix semblable au croassement des grenouilles.

RANZ. s. m. (pr. *rance*). Air bucolique, sans art, grossier même, que les bouviers de la Suisse jouent avec délices sur la cornemuse en menant paître leurs vaches sur les rochers, aussi l'appelle-t-on le *ranz des vaches*. Cet air est devenu fameux, européen même, par les effets sympathiques qu'il exerçait sur les montagnards helvétiens. Dans les régiments suisses à la solde de la France, sitôt que la cornemuse s'enflait pour jouer cet air, une douce joie brillait dans les yeux de ces fiers soldats, mais ils n'entendaient pas plus tôt ces sons rustiques et si connus que répétèrent si souvent les échos de leurs montagnes, que la patrie, leurs chalets, leurs rochers, leur enfance, leurs sœurs, leurs vieux pères, leurs fiancées, se reflétaient dans leur âme avec tant de vivacité, qu'une mélancolie profonde succédait à cette première joie. La plupart d'entre eux n'y pouvaient résister; les uns désertaient, d'autres tombaient dans une langueur incurable, et beaucoup mouraient. Dès lors, le code militaire défendit de jouer cet air sous peine de mort. Le *ranz des vaches*, villanelle sans art, qui ne peut être comparé aux magnifiques cantiques des enfants de Coré, n'en a pas moins une des conditions voulues pour toute musique, l'art de toucher. (Denne-Baron.) Partout les pasteurs faisaient résonner de leurs longs chalumeaux d'écorce de bouleau, d'aune ou de saule, le *ranz* pastoral des vaches. (Rouch.)

RANZO. s. m. Lie de vin desséchée.

RAON-L'ÉTAPE. Géogr. Ville de France (Vosges), sur la Meurthe; 3,500 hab.

RAPACE. adj. des 2 g. (du lat. *rapax*; dérivé du gr. ἁρπάζω, prendre, ravir avec force). Avide, ardent à la proie. Le vautour est rapace.

— Fig. et fam. Qui est avide et enclin à la rapine. C'est un homme rapace, très-rapace. || On dit aussi substant. C'est un rapace, une rapace.

— Se dit aussi des choses. L'industrie *rapace* de la finance est souvent concertée par l'industrie paisible du commerce. (Linguet) Nulle statue, pour peu qu'elle fût précieuse, n'échappait aux mains *rapaces* de Verrès. (Rollin.)

— Métall. Les mines chargées d'arsenic sont *rapaces*. (Acad.)

— RAPACES. s. m. pl. Ornith. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui vivent de rapine.

— Entom. Famille d'insectes hyménoptères, comprenant ceux qui tous vivent de proie ou de rapine.

RAPACÉ, ÉE. adj. (du lat. *rapa*, rave). Bot. Qui a des racines semblables à des radis, c'est-à-dire tubéreuse. Mésembryanthème rapacé.

RAPACITÉ. s. f. (rad. *rapace*). Avidité avec laquelle l'animal se jette sur sa proie. La rapacité d'un aigle, d'un vautour, d'un oiseau de proie.

— Fig. Avidité, penchant à la rapine. Village qui a été exposé à la rapacité des soldats. Rien ne peut assouvir la rapacité de cet usurier. Les campagnes abandonnées à la *rapacité* des traitants. (Volt.) Toute la terre ne pouvant suffire à la *rapacité* de l'ambitieux, il est toujours consumé par la faim du désir. (Boiste.)

RÂPAGE. s. m. Techn. Action de râper.

RAPAILLER. s. m. For. Nom donné à de mauvais bois de peu de valeur, à des espèces de broussailles.

RAPAISÉ, ÉE. part. pass. du v. Rapaiser. S'empl. adjectiv.

RAPAISER. v. a. 1re conj. S'est dit familièrement pour Apaiser, calmer de nouveau. Je viens prendre le temps de *rapaiser* Alcmène. (Mol.)

— SE RAPAISER. Se calmer, s'adoucir.

RAPALER. v. a. 1re conj. Anc. cout. Rappeler; lever, faire cesser. Rapaler un interdit.

RAPANE. s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des ardisiacées, qui croît à Cayenne dans les bosquets des savannes.

RAPARIÉ, ÉE part. pass. du v. Raparier. S'empl. adjectiv.

RAPARIEMENT. s. m. Action de raparier.

RAPARIER. v. a. 1re conj. Aparier de nouveau; réunir. Raparier des gants.

— SE RAPARIER. Être raparié.

RAPATE ou **RAPATÉE.** s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des joncées, qui croît à Cayenne dans les bois marécageux, sur le bord des rivières.

RAPATELLE. s. f. (dimin. de *râpe*). Comm. Toile de crin, qui sert à faire des tamis, des sas.

RAPATRIAGE. s. m. Action de rapatrier. C'est lui qui a fait ce rapatriage. Famil.

> Hé bien, tu vois, Cléanthis, ce ménage;
> Veux-tu qu'à leur exemple, ici,
> Nous fassions entre nous un peu de paix aussi,
> Quelque petit *rapatriage*? (Molière.)

RAPATRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Rapatrier. Personnes rapatriées. Ils sont rapatriés. Depuis qu'ils sont rapatriés ils vivent en fort bonne intelligence.

RAPATRIEMENT. s. m. Réconciliation. Depuis leur rapatriement ils vivent fort bien ensemble. Fam.

RAPATRIER. v. a. 1re conj. *Je rapatrie, nous rapatrions. Je rapatriais; nous rapatriions; vous rapatriiez. Que je rapatrie; que nous rapatriions, que vous rapatriiez*, etc. Réconcilier, raccommoder des personnes qui étaient brouillées. On les a rapatriés. Vous aurez bien du mal à les rapatrier.

— SE RAPATRIER. v. pron. Se réconcilier. Ils se sont rapatriés de bonne foi. Se rapatrier avec quelqu'un. Fam.

— Quelques lexicographes ont cité *rapatrier* et *repatrier* comme ayant tous deux la même signification, celle de *réconcilier*; c'est à tort, et le vers suivant d'un poète comique du XVIIe siècle serait aujourd'hui défectueux: Je suis *repatrié*, ce me semble, avec toi. (Hauteroche.) Il faut *rapatrié*; *repatrié* est un barbarisme en ce sens. V. REPATRIER.

RAPATRONNAGE. s. m. (rad. *patron*). For. Réunion qui se fait du tronc d'un arbre coupé à une souche qui est restée en terre, pour vérifier si l'un est sorti de l'autre; rapprochement d'un bois coupé, de son patron, de son modèle. L'opération du rapatronnage. L'obligation du rapatronnage. Le *rapatronnage* est nécessaire, ou au moins une reconnaissance de la souche, pour constater l'identité du bois. (Baudrill.)

RÂPE. s. f. Techn. Instrument en métal, le plus ordinairement en fer-blanc, percé de plusieurs trous disposés en quinconce, et dont on se sert pour réduire les corps en pulpe ou en fragments. Râpe à poivre. Râpe à tabac. Une râpe garnie de lames de scie, ou de couteaux tranchants. Râpes à lames dentelées et tranchantes. Dans toutes les grandes exploitations, on doit préférer de faire mouvoir la râpe par une mécanique, animée, soit à bras avec une manivelle, soit par un manége, ou même par la force de la vapeur. Chaque genre d'établissement adopte la forme de râpe qui convient à la substance qu'on veut triturer.

— Lime à grosses entailles, dont se servent les menuisiers, les serruriers, etc.

— Loc. prov. *Donner à quelqu'un de la râpe douce*. Le flatter.

RÂPE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson et d'une espèce d'huître.

RÂPE. s. f. Bot. En général, Partie de la tige des épis et des grappes qui soutient les graines. Râpe d'épi de blé, de froment, etc.

— Grappe de raisin de laquelle tous les grains sont ôtés.

— Bot. *Petite râpe*. Champignons de la famille des bulbeux. C'est un petit agaric dont le chapeau, couleur de noisette en dessus, est hérissé de pointes brunes, inégales, semblables à celles d'une râpe. Ce champignon se trouve en automne dans la forêt de Saint-Germain. Il se corrompt aisément et répand une odeur virulente.

— Un des noms vulgaires de la rave et du navet.

— Techn. Sirop fermenté.

RÂPE ou **RAPEN.** s. m. Métrol. Monnaie de cuivre de plusieurs cantons de la Suisse. V. RAPPEN.

RAPE. s. m. Géogr. Subdivision administrative de quelques comtés d'Angleterre. Le comté de Sussex est partagé en six rapes.

RÂPÉ, ÉE. part. pass. du v. Râper. S'empl. adjectiv. Du sucre râpé. Du tabac râpé. Dans la fabrique de sucre, à Krain, en Silésie, les betteraves sont râpées à la main avec un instrument particulier. Dans certains pays, on se sert de la racine de raifort sauvage, *râpée* et réduite en pulpe, pour assaisonner les viandes et exciter l'appétit. (Marq.)

— Fig. et fam. *Habit râpé*. Habit usé jusqu'à la corde.

— Pop. Se dit d'une personne qui porte des habits vieux et usés, qui a l'air fort misérable. Comme il est râpé! Il a l'air bien râpé.

— Fig. Enfin, là règne la misère froide sans poésie, une misère économe, concentrée, *râpée*; si elle n'a pas de fange encore, elle a des taches; si elle n'a ni trous ni haillons, elle va tomber en pourriture. (De Balz.)

RÂPÉ. s. m. Petit vin qu'on fait en mettant des grappes de raisin dans des tonneaux sans les écraser, et en remplissant le tonneau d'eau. || Autre vin que l'on fait en mettant des sarments ou des branches de chêne sous le pressoir, entre les lits de raisin. On ne fabrique plus guère de *râpé*; il a été remplacé par le petit vin. || *Râpé de copeaux*. Rapée qui se fait avec des copeaux employés pour clarifier le vin, afin de ne pas perdre la portion de vin absorbée par ces copeaux.

RÂPER. v. a. 1re conj. (de l'all. *raspeln*, qui a la même signif.). Mettre en poudre avec la râpe. Râper du sucre. Râper de la muscade. Râper de la croûte de pain. Râper du tabac. La machine à râper de M. Grouvel est destinée à râper les pommes de terre en pulpe, pour en extraire la fécule.

— User la surface d'un corps avec la râpe. Râper un morceau de bois, d'ivoire, avant de le polir.

— SE RÂPER. v. pron. Être râpé. Du sucre qui se râpe facilement.

RAPERIES. s. f. pl. Hist. Nom que l'on a donné à des bandes de brigands qui ravageaient l'Irlande.

RAPETASSAGE. s. m. Action de rapetasser; ouvrage rapetassé.

— Fig. Se dit d'un ouvrage qui a été corrigé plusieurs fois. Il ne s'agit plus que de copier ces *rapetassages*. (Volt.) Omiss. des diction.

RAPETASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rapetasser. S'empl. adjectiv. Vieil habit tout rapetassé.

— Fig. Se dit d'un tableau, d'un ouvrage littéraire, de vers plusieurs fois corrigés. Son premier essai de ce système produisit un mouton et une vieille femme, scrupuleusement et petitement, patiemment et péniblement *rapetassés* sur une petite toile. (Thoré.)

> Pour en lever boutique de scandale
> Contre tous ceux qui sont assez sensés
> Pour mépriser leurs vers *rapetassés*. (J.-B. Rouss.)

RAPETASSER. v. a. 1re conj. (du gr. ῥάπτειν, coudre; ou plutôt du lat. barb. *readpeciare*, fait de *pecia*, pièce). Raccommoder grossièrement de vieilles hardes, de vieux meubles, y mettre des pièces. Rapetasser un vieil habit. Rapetasser une vieille robe. Rapetasser de vieux meubles. Fam.

— Fig. Corriger plusieurs fois. Rapetasser des vers, un ouvrage littéraire, un tableau, etc. Polissant les nouveaux, les vieux *rapetassant*. (Régnier.)

— SE RAPETASSER. v. pron. Être rapetassé.

RAPETASSEUR, EUSE. s. S'est dit famil. de Celui, celle qui rapetasse.

— *Rapetasseur de vieux souliers*. Savetier.

— Fig. Compilateur, arrangeur. Quelques moines *rapetasseurs* de vieilles gloses. (É. Pasq.)

RAPETISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rapetisser. S'empl. adjectiv. Manteau rapetissé.

RAPETISSER. v. a. 1re conj. (rad. *petit*). Rendre ou faire paraître plus petit. Rapetisser un manteau. La distance *rapetisse* les objets à l'œil. (Acad.) Le propre de l'esprit minutieux est d'agrandir ce qui est petit, et de *rapetisser* ce qui est grand. (S. Dub.) Il est des hommes qui paraissent plus grands que les autres dans le danger, parce que la peur a *rapetissé* tout ce qui les entoure, excepté eux. (Beauchêne.)

— Fig. L'esclavage *rapetisse* l'âme. (Pouquev.) La passion *rapetisse* le plus grand homme. (Boiste.) Nous tâchons de *rapetisser* tout ce à quoi nous ne pouvons atteindre. (Id.)

> Ne pourrait-on prouver à tous tant que nous sommes
> Combien la vanité *rapetisse* les hommes? (La Chauss.)

— v. n. Devenir plus petit. Les jours rapetissent. Ce vieillard rapetisse sensiblement.

— Un poète a dit d'un fromage,

> Pourquoi toujours *rapetissant*
> De lune devient-il croissant? (St-Amand.)

— SE RAPETISSER. v. pron. Devenir plus petit. Une étoffe qui se rapetisse dans l'eau, au blanchissage. Telle chose se rapetisse à volonté.

— Fig. Se faire petit, s'abaisser. Certaines gens se *rapetissent* par fausse modestie. (Boiste.) La vraie grandeur sait se *rapetisser* sans s'avilir. (Acad.) Les esprits se *rapetissent* par l'ignorance. (Boiste.) La servitude est une espèce de prison où l'âme décroît et se *rapetisse* en quelque sorte. (Boil.) Voyez le pauvre, le malheureux, comme il paraît soumis devant son très-redouté seigneur! comme il se tient serré, se *rapetissant*, se glissant sans bruit, de crainte d'exciter la colère ou de déranger, de gêner le moins du monde celui dont il attend, avec un si profond respect, soit les ordres souverains, soit un simple regard! (Virey.)

RAPETTE. s. f. Bot. Genre de plantes borraginées, dont on ne connaît qu'une espèce, la *rapette couchée*, qui croît dans les lieux cultivés et sur le bord des champs, en France et dans une grande partie de l'Europe. Cette plante est ainsi nommée, parce qu'elle est rude au toucher. On la trouve quelquefois très-abondamment dans les champs, autour des habitations, etc. On l'appelle aussi *porte-feuille*. || On s'en sert dans certaines parties de l'Italie, en guise de bourrache, et les gens de la campagne mangent ses feuilles dans la soupe comme herbe potagère.

RÂPEUR. s. m. Techn. Ouvrier employé à râper une substance. Se dit particulièrement dans les manufactures de tabac.

RAPHAËL. (de l'hébr. *rapha*, il guérit; *el*, Dieu; comme qui dirait médecin de Dieu.) Archange, un des sept anges qui sont toujours en présence de Dieu. Il prit la forme d'un jeune voyageur pour guider Tobie le fils dans son voyage à Ragès, lui fit épouser Sara, fille de Raguel, le ramena dans sa patrie, et lui indiqua le moyen de rendre la vue à son père. Sa fête est célébrée le 12 septembre.

RAPHAËLESQUE. adj. des 2 g. B.-arts. Qui a le caractère correct, la pureté de dessin et l'harmonie de couleur du peintre Raphaël.

RAPHAËL SANZIO ou **d'URBIN.** Le plus célèbre des peintres modernes, né à Urbin, en 1483, mort en 1520, à peine âgé de 37 ans. Ce grand maître réunissait tous les genres de perfection: composition, dessin, couleur, grâce et élégance, vigueur, naturel, idéal; on l'a justement surnommé l'*Homère de la peinture*.

RAPHAÏM. Géogr. anc. Nom d'une vallée de la Palestine, au S. de Jérusalem.

RAPHANÉDON. s. m. (ét. gr., ῥάφανις, rave; εἶδος, forme). Chir. Fracture transversale d'un os long.

RAPHANÉ, ÉE. adj. (du gr. ῥάφανις, raifort). Bot. Qui ressemble au raifort. || RAPHANÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, qui a pour type le genre raphane.

RAPHANELLE. s. f. Infus. Genre d'animalcules infusoires.

RAPHANIE. s. f. Médec. Maladie caractérisée par des convulsions et des douleurs dans les membres. Cette maladie est assez fréquente en Allemagne et en Suède. On l'attribuait au *raphanus raphanistum*, plante dont les semences sont quelquefois mêlées avec le blé. Elle consiste dans une contraction des membres avec douleurs très-vives, et a quelques rapports avec la maladie connue en France sous le nom d'*ergotisme*.

RAPHANISME. s. m. Antiq. V. RHAPHANIDOSE.

RAPHANISTRE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

— Bot. Genre de plantes crucifères.

RAPHÉ. s. m. (ét. gr., ῥαφή; de ῥάπτειν, coudre). Anat. Nom donné à certaines lignes saillantes qui ressemblent à une couture: tel est le *raphé* qui divise le scrotum et le périnée en deux parties latérales, et qui s'étend depuis l'anus jusqu'à l'origine de la verge. || Se dit aussi de deux lignes saillantes qui s'étendent de la partie antérieure à la partie postérieure de la surface du corps calleux du cerveau. Lorsque l'embryon n'étant pas dirigé vers la cicatricule, et le point auquel le cordon ombilical aboutit étant très-distinct du hile, ce cordon se prolonge, en travers du mésosperme, de la cicatricule à la chalase: on lui donne le nom de *raphé*, parce qu'alors il apparaît ordinairement à l'extérieur sous la forme d'une petite nervure.

— Bot. Prolongement des vaisseaux ou funicules, dans l'intérieur des tuniques d'une graine.

RAPHÉAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport au raphé.

RAPHIA. Géogr. anc. Ville forte de Palestine, près de la mer Supérieure et des frontières de l'Égypte.

— Hist. anc. *Bataille de Raphia*. Victoire remportée en 217 av. J.-C., par Ptolémée Philopator, sur Antiochus le Grand.

RAPHIDE. s. f. (du gr. ῥαφή, raphé). Bot. Espèce de péricarpe bivalve qui entoure les graines des anthocères et des targionies.

RAPHIDE. s. f. (du gr. ῥαφίς, aiguille). Bot. Faisceaux de poils ou de pointes de consistance assez raide, qui se trouvent ordinairement dans les cavités internes, ou même dans les méats inter-cellulaires de quelques végétaux à tissu lâche.

RAPHIDIADE. adj. des 2 g. Entom. V. RAPHIDIENS.

RAPHIDIE. s. f. (du gr. ῥαφίς, ἴδος, aiguille). Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des stégoptères ou tectipennes, dont on ne connaît qu'une espèce, la *raphidie serpent*.

RAPHIDIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble à une raphidie. || RAPHIDIENS. s. m. pl. Famille des insectes névroptères planipennes, qui apour type le genre raphidie.

RAPHIDIM. Géogr. anc. Lieu de l'Arabie-Pétrée, près du mont Horeb. C'est dans ce lieu, qui fut, selon la Bible, le onzième campement des Hébreux, que Moïse fit jaillir l'eau d'un rocher, et que Josué vainquit les Amalécites.

RAPHIDINES. adj. et s. m. pl. Entom. V. RAPHIDIENS.

RAPHIGNATHE. s. m. Entom. Genre d'acarides.

RAPHILITHE. s. f. Minér. Mésotype.

RAPHIONE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

RAPHIORAMPHE. adj. des 2 g. (du gr. ῥαφίον, alène; ῥάμφος, bec). Qui a le bec subulé, court, faible et flexible. || RAPHIORAMPHES. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des passereaux, comprenant ceux de ces oiseaux qui ont le bec subulé, court, faible et flexible.

RAPHIS. s. Bot. Genre de plantes graminées qui croissent en Chine et en Cochinchine.

RAPICAUDE. adj. des 2 g. (du lat. *rapa*, rave; *cauda*, queue). Erpét. Qui a la queue en forme de rave, comme celle du lézard rapicaude, quand elle repousse après avoir été arrachée.

RAPIDE. adj. des 2 g. Qui se meut avec vitesse. Le cours rapide d'un fleuve. Le vol rapide des aigles. Un mouvement très-rapide. Un torrent fort rapide. Un courant rapide. Une marche, une course rapide. Le Rhône est extrêmement rapide. Les *rapides* moments d'où dépendent les victoires. (Boss.) Des instants rapides et fugitifs. Un petit nombre de jours *rapides* et malheureux. (Mass.) Il fallut mettre à sec une rivière si *rapide* et si profonde. (Boss.) Le vent était favorable, le courant *rapide*. (Barth.) A l'aide du *rapide* patin, les laitières suisses glissent sur la glace endurcie, et franchissent en moins d'une heure l'espace de plusieurs milles. (Poug.)

— Fig. Qui se fait avec une grande célérité. Une expédition rapide. Des conquêtes rapides. Des progrès rapides. Des succès rapides. Jeter un coup d'œil rapide sur un livre, sur une affaire. Une lecture rapide. Le cours rapide de la vie. C'est le destin des choses humaines de n'avoir qu'une durée courte et *rapide*. (Mass.) Vos plaisirs ont été *rapides* et passagers. (Id.) Mes progrès furent moins *rapides* dans la politesse des manières et du langage. (Barth.) Chaque instant faisait éclore des scènes intéressantes et *rapides*. (Id.)

Encor si tes exploits, moins grands et moins *rapides*,
Laissaient prendre courage à nos muses timides.
(BOILEAU.)

— *Un style rapide*. Où les idées, les mouvements se succèdent sans interruption.

Un style si *rapide*, et qui court en rimant,
Marque moins trop d'esprit que peu de jugement.
(BOILEAU.)

— *Une narration rapide*. Où les faits se pressent.

— *Une éloquence rapide*. Une éloquence vive, animée, qui entraîne l'auditeur ou le lecteur.

— *Rapide vers*. Arrêter la pente d'une nature toujours *rapide* vers le mal. (Mass.)

RAPIDE. s. m. Navig. Chute d'eau qui a lieu quand une masse de ce liquide, qui franchit brusquement une différence de niveau, n'est point assez forte pour constituer une cataracte, mais l'est assez cependant pour intercepter la navigation ou la rendre dangereuse.

—Se dit particulièrement des petites cascades causées par des rochers, dans certains fleuves d'Amérique ; le courant y prend une telle force que, pour remonter le fleuve, on établit dans ces endroits un portage. Le fleuve Saint-Laurent est embarrassé de rapides.

— adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'une peuplade indienne de la Nouvelle-Bretagne, à l'E. des monts Rocheux.

RAPIDE. Géogr. Rivière des Etats-Unis, affluent de Missouri ; elle traverse l'État de Missouri.

RAPIDEMENT. adv. Avec rapidité, d'une manière rapide. Un cabriolet qui va rapidement. Une rivière, un fleuve qui coule rapidement. Nos jours s'écoulent *rapidement*. (Acad.) Les navires fendaient *rapidement* les vagues écumantes, et déjà le soleil les couvrait de lumière. (Aimé-Martin.) L'Espagne, notre alliée, et rentrée en possession de son ancienne valeur, recouvre *rapidement* les couronnes que le malheur des temps lui avait enlevées. (Mass.) Tout nous échappe, tout fuit, tout court *rapidement* se précipiter dans le néant. (Id.) A douze ou treize ans, les forces de l'enfant se développent bien plus *rapidement* que ses besoins. (J.-J. Rouss.) L'art s'achemine *rapidement* à sa décadence. (Dider.) Il suffit à la multitude que des images vives passent *rapidement* devant ses yeux comme des éclairs, et que des mots pompeux et bruyants frappent à coups redoublés ses oreilles étonnées. (Barth.) Notre pauvre nature s'arrête à la peine, et passe *rapidement* devant le plaisir. (Juste-Lipse.) Les réputations *rapidement* fondées tombent souvent de même. (Boiste.)

RAPIDITÉ. s. f. Célérité extrême, vitesse. La rapidité d'un mouvement. La rapidité du vol de cet oiseau. La rapidité d'un torrent, d'une rivière, d'un fleuve. La rapidité de sa course. Le temps fuit avec *rapidité*. (Acad.) Tout ce qui est mesuré par les années, tout ce qui est emporté par la *rapidité* du temps. (Boss.) L'Ecriture sainte a raison de comparer les passions à des eaux ramassées qui coulent avec *rapidité*. (Fléch.) L'empire de l'homme sur les animaux n'est pas absolu : combien d'espèces savent se soustraire à sa puissance par la *rapidité* de leur vol, par la légèreté de leur course. (Buff.) La pensée de l'éternité console de la *rapidité* de la vie. (Malesh.) C'est alors que cette fleur semble nous dire que, symbole du plaisir par ses charmes et par sa *rapidité*, elle porte comme lui le danger autour d'elle et le repentir dans son sein. (B. de St-P.) Une fatale révolution, une *rapidité* que rien n'arrête, entraîne tout dans les abîmes de l'éternité. (Mass.)

Dans la *rapidité* d'une course bornée,
Sommes-nous assez sûrs de notre destinée
Pour la remettre au lendemain ? (J.-B. ROUSS.)

— Fig. La rapidité de ses conquêtes a déconcerté l'ennemi. La rapidité de ses progrès me confond. La rapidité de son éloquence entraîne l'auditoire. La rapidité du style. La rapidité de la pensée. Cette *rapidité* de fortune qui avait accompagné les Français dans les commencements de toutes les expéditions ne se démentait pas. (Volt.) La *rapidité* des modes qui vieillit tant d'une année à l'autre. (J.-J. Rouss.) La *rapidité* des récits veut que les phrases soient courtes, et qu'on élague tous les détails inutiles à l'objet qu'on a en vue. (Condill.) La *rapidité* du plaisir empêche qu'il ne compense la peine prise pour se le procurer. (Boiste.)

RAPIDOLITE. s. f. Minér. Substance minérale. V. RHABDOLITHE.

RAPIÉCÉ, ÉE. part. pass. du v. Rapiécer. S'empl. adj. Un habit rapiécé, tout rapiécé.

RAPIÈCEMENT. s. m. Action de rapiécer ; résultat de cette action.

— Fig. L'homme en tout et partout n'est que bigarrure et *rapiècement*. (Montaigne.)

RAPIÉCER. v. a. 1re conj. (rad. *pièce*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je rapièce, tu rapièces, il rapièce*, etc. Rapiécer un habit. Rapiécer du linge.

— SE RAPIÉCER. v. pron. Être rapiécé. Cet habit ne peut plus se rapiécer.

— Syn. comp. RAPIÉCER. RAPIÉCETER. RAPETASSER. *Rapiécer*, c'est mettre des pièces ou remettre une pièce sans modification. *Rapiéceter*, c'est remettre sans cesse de nouvelles pièces, ou mettre beaucoup de petites pièces. *Rapetasser*, c'est mettre grossièrement de grosses pièces et les entasser.

RAPIÉCETAGE. s. m. Action de rapiéceter. Hardes rapiécetées. Donner tant pour le rapiécetage. Tout son meuble n'est fait que de rapiécetage. Ce n'est que du rapiécetage.

RAPIÉCETÉ, ÉE. part. pass. du v. Rapiéceter. Porter des habits tout rapiécetés.

RAPIÉCETER. v. a. 1re conj. On double le *t* devant une syllabe muette. *Je rapiécette, tu rapiécettes, il rapiécette*, etc. Mettre des pièces, mettre pièces sur pièces, mettre beaucoup de petites pièces à quelque chose pour le raccommoder. Rapiéceter des meubles. Rapiéceter des habits. Ne faire que rapiéceter un meuble.

RAPIÈRE. s. f. Vieille et longue épée. Traîner une longue rapière après soi. Il avait deux ou trois rapières pendues au râtelier.

— Iron. Se dit d'une épée pour jeter du ridicule sur celui qui la porte. Un traîneur de rapière. Mettre une rapière à son côté.

— adj. f. *Épée rapière*. Se disait d'une épée dont la lame était fort longue.

RAPIÉRER. v. n. Anc. t. milit. Combattre avec la rapière.

RAPIÉREUR. s. m. Vieux mot qui s'est dit pour Porte-rapière.

RAPILLO. s. m. Géol. Amas de petits fragments de laves poreuses. Ce mot paraît être une forme napolitaine du mot italien *lapillo*.

RAPIN (Nicolas). Littérateur du XVIe siècle, né vers 1540 à Fontenai-le-Comte (Poitou), mort à Poitiers, en 1608, coopéra pour beaucoup à la *Satyre Ménippée*. On lui a même attribué tous les vers de cette pièce. ‖ RAPIN (René). Savant jésuite, né à Tours en 1621, mort à Paris en 1687. Il est surtout connu par son poème latin des *Jardins*.

RAPIN. s. m. Se dit, dans les ateliers de peinture, d'un jeune élève que l'on charge des travaux les plus grossiers et des commissions. Fam.

— Par extens. Peintre dépourvu de talent et d'études. C'est un rapin. Ce n'est qu'un rapin.

RAPINE. s. f. Action de ravir quelque chose par violence. Un animal né pour la rapine.

— Se dit de ce qui est ravi par violence. Un oiseau qui vit de rapine.

— Fig. en parlant des personnes. Pillage, volerie, larcin, concussion. Un homme qui s'est enrichi par ses rapines. Etre puni pour ses rapines. Tout son bien ne vient que de rapine, n'est que de rapine. Gens accoutumés à la rapine. Ne vivre que de rapine. Une lésine honteuse et des *rapines* fiscales ternirent sa gloire. (Volt.) Les temps de grossièreté, de séditions, de *rapines* et de meurtres, furent cependant le temps le plus brillant de la chevalerie. (Id.) Bientôt les agents de la compagnie se livrèrent à cet esprit de *rapine* et de tyrannie que les Européens portent si généralement en Asie. (Rayn.)

RAPINÉ, ÉE. part. pass. du v. Rapiner. S'empl. adjectiv.

RAPINER. v. n. 1re conj. Prendre injustement et en abusant des fonctions, de l'emploi, de la commission dont on est chargé. Une cuisinière qui rapine sur tout ce qu'elle achète. Un concussionnaire qui rapine sur toute une province.

— v. a. Rapiner quelque chose. Il rapine toujours quelque chose. Fam.

RAPINERIE. s. f. S'est dit fam. pour Larcin. La crainte leur fit tolérer ses premières *rapineries*. (Mme de Noyer.)

RAPINEUR, EUSE. s. Celui, celle qui rapine. Il est fam.

RAPINEUX, EUSE. adj. S'est dit pour Enclin à la rapine. Homme turbulent, *rapineux* et sujet à la pince. (Brant.)

RAPINIE. s. f. Bot. Genre de plantes solanées qui croît à la Cochinchine. Rapinie herbacée.

RAPIQUÉ. part. pass. du v. Rapiquer.

RAPIQUER. v. n. (pr. *ra-pi-ké*). Mar. Diriger le navire au plus près du vent, après qu'il s'en est écarté.

RAPISTRE. s. m. Bot. Genre de plantes crucifères, dont l'espèce la plus connue est le *rapistre doré*, qui croît dans le midi de la France, en Italie, etc.

RAPO. Temps hér. Guerrier rutule qui vainquit Parthénius et Orsès.

RAPOESTIR. v. a. 3e conj. Anc. cout. Remettre un criminel en la puissance de son juge légal.

RAPOESTISSEMENT. s. m. Anc. cout. Action de remettre un criminel à son juge.

RAPOINTI, IE. part. pass. du v. Rapointir. S'empl. adjectiv.

RAPOINTIR. v. a. 2e conj. Serr. Refaire une pointe émoussée ou cassée.

RAPONCE. s. m. Bot. Genre de plantes. V. LOBÉLIE.

RAPONCULE. s. f. Bot. Plante vivace de la famille des campanulacées. La racine de la raponcule horticulaire se mange en salade, de la même manière que la raiponce.

RAPONTIQUE. s. f. Bot. Espèce de rhubarbe. ‖ *Rapontique de montagne*. La patience. ‖ *Rapontique vulgaire*. La jacée.

RAPORTON. s. m. Anc. techn. S'est dit d'une masse de pierre propre à être fendue en ardoises. V. CALLOT.

RAPP (le comte Jean). Général français, né à Colmar, en 1772, mort en 1821. Il fut aide-de-camp de Desaix, et, après la mort de ce général, de Bonaparte, qu'il suivit en Allemagne, culbuta la garde russe à Austerlitz et prit le prince Repnin. Sa belle conduite lui valut le titre de lieutenant ; mais son titre de gloire le plus éclatant est la mémorable défense de Dantzick (1813), dont il était gouverneur.

RAPPAREILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rappareiller. S'empl. adjectiv. Vases rappareillés. Livres rappareillés. Chevaux rappareillés. Chaises rappareillées.

RAPPAREILLER. v. a. 1re conj. Rejoindre à une chose une ou plusieurs choses pareilles, lorsqu'elles manquent. Rappareiller des vases. Rappareiller des livres. Rappareiller des chevaux. Rappareiller des chaises.

— SE RAPPAREILLER. v. pron. Être rappareillé. Ces chaises ne peuvent se rappareiller.

RAPPARIEMENT. s. m. Action de rapparier ; effet, résultat de cette action.

RAPPARIER. v. a. 1re conj. (rad. *paire*). *Je rapparie, nous rapparions. Je rappariais, nous rappariions, vous rappariiez. Que je rapparie, que nous rappariions, que vous rappariiez*, etc. Rejoindre à une chose une autre chose qui refasse la paire. Rapparier un gant.

— Se dit principalement des animaux domestiques qu'on a par paires. Chercher à rapparier un pigeon dont on a perdu la femelle. Rapparier un bœuf, un cheval pour refaire un attelage.

— SE RAPPARIER. v. pron. Être rapparié.

RAPPEL. s. m. Action par laquelle on rappelle. Le rappel d'un ambassadeur. Cet ambassadeur a obtenu son rappel. Il a obéi par la crainte du rappel.

— Se dit surtout de ceux qui ont été disgraciés ou exilés. Lettres de rappel. Après son rappel à la cour.

— *Rappel de ban*. Lettres du prince, par lesquelles il rappelait quelqu'un du bannissement. Obtenir un rappel de ban.

— Dans les assemblées délibératives, *Rappel à l'ordre*. Action de rappeler à l'ordre l'orateur qui s'en est écarté. Demander le rappel à l'ordre. Mettre aux voix le rappel à l'ordre. Le président a prononcé le rappel à l'ordre. Si un membre de la Chambre trouble l'ordre, il y est rappelé nominativement par le président ; s'il insiste, le président ordonne d'inscrire au procès-verbal le *rappel* à l'ordre. (Dict. polit.) D'après le règlement espagnol, il faut trois *rappels* à l'ordre pour que la parole puisse être retirée à l'orateur. (Id.) En Angleterre, la parole peut être retirée après un premier *rappel* à l'ordre. (Id.) Aux Etats-Unis, la souveraineté du peuple est mieux respectée ; mais, au premier *rappel* à l'ordre, le membre qui parle doit s'asseoir sur-le-champ ; le président ou l'assemblée décide ensuite s'il peut continuer son discours. (Id.) Qu'est-ce qu'un *rappel* à l'ordre ? C'est un jugement. Or, quel est le magistrat parlementaire ? C'est le président. Donc le président devrait être seul chargé de rappeler l'orateur à l'ordre. (Id.)

— *Rappel à la question*. Action de rappeler à la question dont il s'agit l'orateur qui s'en écarte. Le président ne peut accorder la parole sur le *rappel* à la question. (Dict. polit.) ‖ *Rappel au règlement*. Réclamation que l'on fait contre une violation du règlement, et pour rappeler ce qu'il prescrit. Demander la parole pour un rappel au règlement.

—Administ. et comptab. Espèce de gratification. Quand le pouvoir exécutif donne de l'avancement à un fonctionnaire, on décide parfois que le nouveau traitement sera perçu à partir d'une époque antérieure à la nomination. Ainsi, par exemple, un employé dont le traitement serait porté le 1er juillet de 2,000 fr. à 3,000 fr., avec rappel à partir du 1er janvier, toucherait le 31 juillet 250 fr., plus la différence pour six mois entre le traitement antérieur et le traitement actuel, c'est-à-dire 500 fr.

— Art. milit. Manière de battre le tambour pour rassembler une troupe, pour faire revenir les soldats au drapeau. Battre le rappel. Entends-tu le *rappel* qui bat ? (Scribe.)

— Peint. Se dit en parlant des lumières d'un tableau, dans le même sens que *écho*. Il exprime l'artifice par lequel le peintre dirige à son gré l'attention du spectateur sur les diverses parties de sa composition, en mesurant en quelque sorte à chacune la lumière, suivant l'ordre dans lequel il veut que la vue se porte de l'une à l'autre. L'art de disposer les *rappels* de lumière procède de l'entente du clair-obscur, et concourt puissamment à l'effet pittoresque, en même temps qu'il contribue à faire se présenter avec ordre les idées du peintre. (Boutard.)

— Jurispr. *Rappel à succession*. Permission accordée à ceux qui avaient des parents trop éloignés pour leur succéder, de rappeler ces parents éloignés, à l'effet de rapprocher leur degré de parenté, et par ce moyen de les rendre capables de partager la succession avec les autres parents les plus proches. Le rappel à succession, utile encore aujourd'hui pour le cas où la représentation n'est pas admise, demeure soumis à toutes les règles qui régissent les dispositions testamentaires.

Dr. cout. *Rappel dans le cas d'exclusion coutumière d'une fille dotée*. Déclaration que faisait un ascendant, en constituant une dot à sa fille, qu'il n'entendait pas pour cela l'exclure de sa succession. ‖ *Rappel dans le cas de la renonciation expresse des filles dotées*. Faculté dont jouissaient les ascendants de relever leur fille de la renonciation à une succession future, qu'ils lui avaient imposée par son contrat de mariage en la dotant.

RAPPEL. s. m. (en irland. *repeal*). Polit. Sous ce nom, devenu un cri de guerre dans la bouche des Irlandais, on veut désigner le rapport ou la dissolution législative entre l'Irlande et la Grande-Bretagne, existant depuis 1801.

RAPPELANT. part. prés. du v. Rappeler. Qui rappelle. Il est invariable. Sa présence me rappelant de tristes souvenirs.

RAPPELANT, ANTE. adj. Qui frappe la mémoire. Je n'emportai pas de cette ville des souvenirs bien *rappelants*. (J.-J. Rouss.)

RAPPELÉ, ÉE. part. pass. du v. Rappeler. S'empl. adjectiv. On demanda qu'il fût rappelé à l'ordre. Il fut rappelé à la cour.

— *Rappelé à*. Si un orateur, après avoir été deux fois dans le même discours *rappelé* à la question, continue à s'en écarter, le président doit consulter la chambre pour savoir si la parole ne sera pas interdite à l'orateur pour le reste de la séance sur la même question. (Dict. polit.) Le président peut même être *rappelé* au règlement par un simple membre. (Id.) Mais il fut tout à coup *rappelé* à Tunis : sa mère, atteinte d'un mal sans remède, voulait embrasser son fils et le bénir avant d'abandonner la vie. (Chateaub.) Ecoutez-moi un seul moment, madame ! s'écria le moine, *rappelé* à lui par l'urgence du danger. (Léon de Wailly.)

Et tous nourris par lui, nous passons sans retour.
Tandis qu'une chenille est *rappelée* au jour. (L. RAC.)

— *Rappelé dans*.

Quand viendra ce printemps par qui tant d'exilés,
Dans les champs paternels se verront *rappelés* ?
(L. RACINE.)

— *Rappelé de*. Il a été rappelé d'exil, de l'exil

— *Rappelé par*. Lorsqu'un membre de la législature trouble l'ordre, il est *rappelé* nominativement par le président. (Dict. polit.)

RAPPELER. v. a. 1re conj. La lettre *l* se double devant une syllabe muette. *Je rappelle, tu rappelles, il rappelle*, etc. Appeler de nouveau, appeler à plusieurs reprises. Peut-être ne vous a-t-il pas entendu l'appeler ; rappelez-le. Je l'ai appelé et rappelé sans qu'il m'ait répondu.

— Faire revenir une personne sur ses pas, bien qu'on ne l'ait point déjà appelée. On vous rappelle. Il s'en allait, et on l'a rappelé, on l'a fait rappeler. Oh ! courez, et craignez que je ne vous *rappelle*. (Rac.)

Et sa bouche trois fois
Voulant le *rappeler*, ne trouve plus de voix. (BOIL.)

— Se dit aussi en parlant des animaux.

J'ai vu, seigneur, j'ai vu votre malheureux fils
Traîné par les chevaux que sa main a nourris.
Il veut les *rappeler*, et sa voix les effraie. (RAC.)

— Fig. Mettre dans la nécessité, obliger de retourner en quelque endroit. Mes affaires me rappellent à la ville. Mon devoir me rappelle à mon poste. Il me parlait avec inquiétude de son voyage à Rome et des indignes attachements qui l'y *rappelaient* malgré lui. (J.-J. Rouss.) Vous sentez combien mon cœur me *rappelle* vers vous. (Volt.) Le soin de tes sujets te *rappelle* à Versailles. (Boil.)

—Fig. *Rappeler quelqu'un à la vie*. Le faire revenir à la vie, l'empêcher de mourir. Cet élixir l'a rappelé à la vie. On vous nomme, et ce nom la *rappelle* à la vie. (Rac.) Du tombeau, quand tu veux, tu sais nous *rappeler*. (Id.)

— Fig. et style relig. *Dieu l'a rappelé à lui* Il est mort. Mais à peine le ciel eut *rappelé* mon père. (Rac.)

— Fig. *Rappeler quelqu'un à son devoir*. Le faire rentrer dans son devoir. *Rappeler* les hommes aux maximes anciennes, c'est ordinairement les *rappeler* à la vertu. (Boiste.)

— Fig. et fam. *Ce vin rappelle son buveur*. Il est excellent, il excite à boire.

— Dans les assemblées délibérantes, *Rappeler quelqu'un à l'ordre*. Le réprimander, pour s'être écarté du bon ordre, des bienséances. ‖ *Rappeler à la question*. Inviter un orateur à rentrer dans la question, à ne pas s'en écarter. ‖ *Rappeler au règlement*. Réclamer contre une violation du règlement, et rappeler ce qu'il prescrit. Quand une discussion ou un orateur se dévoient, chaque membre a droit de *rappeler* au règlement. (Dict. polit.)

— Faire revenir quelqu'un d'un lieu où on l'avait envoyé pour y exercer certaines fonctions, pour y remplir un emploi. Rappeler un ambassadeur Rappeler quelqu'un de son ambassade. L'ambassadeur a demandé lui-même qu'on le rappelât. La guerre étant déclarée entre ces deux princes, ils ont *rappelé* leurs ambassadeurs. (Acad.) Enfin le ciel près de vous me *rappelle*. (Rac.) Athènes dans ses murs maintenant vous *rappelle*. (Id.)

— Révoquer. La mauvaise conduite, les malversations de ce commissaire sont causes qu'on l'a *rappelé*. (Acad.)

— Faire revenir ceux qui ont été disgraciés, chassés ou exilés. Rappeler quelqu'un à la cour. Le rappeler d'exil, de l'exil. Il avait été disgracié, mais le roi l'a rappelé. La cour *rappelle* en vain M. Le Tellier. (Boss.) L'impatience qu'on eut de le *rappeler*. (Fléch.) Un heureux changement le *rappelle* au palais (Rac.)

— Fig. *Rappeler la victoire*. Vous l'avez vu à Steinkerque, *rappelant* la victoire qui nous échappait. (Mass.) Nous *rappelons* même par

l'imagination ce qui nous est échappé de ce monde. (Mass.)

Quelle voix salutaire ordonne que je vive
Et *rappelle* en mon sein mon âme fugitive? (Rac.)
Si le héros fuyant l'honneur de ses lauriers,
Au champ de Mars bientôt *rappelant* les guerriers.
(F. Belly.)

Le héros pour braver ces manœuvres étranges,
D'Arbèle a *rappelé* les épaisses phalanges (Id.)

— Fig. Se dit aussi des personnes. Tout ce qui *rappelle* l'homme à son origine, le *rappelle* en même temps à sa fin. (Mass.)

— *Rappeler une chose à son origine.* En reporter l'idée jusqu'à son origine, jusqu'à ses commencements. N'est-ce pas un peu *rappeler* l'art des vers à son origine, que de faire parler à Apollon le langage de la philosophie? (Volt.) En *rappelant* nos erreurs à l'origine que je viens d'indiquer, on les renferme dans une cause unique. (Condill.)

— Fig Faire revenir dans la mémoire des choses qui en étaient sorties. Rappeler le temps passé. Rappeler sa jeunesse. Rappeler quelque chose dans sa mémoire. Rappelez-moi à son souvenir, à l'honneur de son souvenir. Ne rappelons point le passé. Avoir de la peine à rappeler ses idées. Je voulais *rappeler* des temps qu'il faut oublier. (J.-J. Rouss.) Sa présence *rappela* bien des souvenirs. (Id.) Il faut que la négligence de son extérieur *rappelle* sa honte. (Barth.) Ces beaux lieux, loin de modérer sa douleur, ne faisaient que lui *rappeler* le triste souvenir d'Ulysse. (Fén.) *Rappelez* en votre mémoire le danger que courut l'Italie. (Fléch.) Une branche secondaire de la science, la statistique, dont nous avons *rappelé* le début dans le moyen âge, se développa sous la plume des Santovino, Botero et Davity. (Malte-Brun.) Toi-même en ton esprit *rappelle* le passé. (Rac.) Lord Nelvil avait une dignité dans les manières qui intimidait Corinne, et d'ailleurs elle craignait en lui *rappelant* sa noble conduite de montrer trop d'émotion. (Mme de Staël.) Dans son éloquence, dont les formes faciles et pures annonçaient une langue si polie, il avait mêlé quelque chose de poétique et d'élevé qui *rappelait* les grands orateurs du XVIIe siècle. (Villem.)

— Renouveler, rafraîchir, faire revivre. Rappeler la mémoire, le souvenir de quelque chose. Il avait oublié cette affaire, je lui en ai rappelé la mémoire. C'est un souvenir qu'il ne faut pas rappeler. Rappelez-lui le souvenir de notre ancienne amitié. *Rappelant* la mémoire des siècles passés. (Boss.) Du sang dont vous sortez *rappelez* la mémoire. (Rac.) Quand on est arrivé au port, il est doux de *rappeler* le souvenir des orages et de la tempête! (Mass.)

— Faire ressouvenir les autres d'une chose passée. On ne *rappellera* l'histoire du règne d'un prince ambitieux que pour *rappeler* le souvenir des maux qu'il a faits aux hommes. (Mass.) Les louanges que l'on donne aux grands ne semblent subsister dans les monuments publics que pour *rappeler* un souvenir qui les désavoue. (Id.) Le ciel et la terre s'élèvent contre le pécheur mourant, et lui *rappellent* l'histoire affreuse de ses passions et de ses crimes. (Id.) Ne me *rappelez* point une trop chère idée. (Rac.) Je vous *rappelle* un songe échappé de votre âme. (Id.)

— Se dit quelquefois des choses futures. *Rappelez* ce moment terrible, vous y viendrez, et le jour peut-être n'est pas loin; peut-être y touchez-vous déjà. (Mass.)

— Faire mention, raconter, exposer. Une chose passée. *Rappellerai*-je ici ces jours de deuil tant de fois rappelés, où il ne nous restait de toutes nos espérances que la caducité d'un grand roi que nous allions perdre? (Mass.) Vous osez à mes yeux *rappeler* le passé. (Rac.)

Non que la peur du coup dont je suis menacée
Me fasse *rappeler* votre bonté passée. (Racine.)

— Faire revenir, réveiller des sentiments assoupis ou éteints; des vertus affaiblies ou découragées. Rappeler son courage. Rappeler sa fermeté. Rappeler sa tendresse pour quelqu'un. *Rappelez* tout votre courage. (Fén.) *Rappelle* donc ta fermeté. (J.-J. Rouss.) Enfin j'ai ce matin *rappelé* ma constance. (Rac.) *Rappelant* sa cruelle industrie. (Id.) *Rappelant* votre vertu sublime. (Id.) *Rappelant* votre force première. (Id.) *Rappelant* son audace première. (Id.)

. . . . Dieu de Sion *rappelle*,
Rappelle en sa faveur tes antiques bontés. (Racine.)

— *Rappeler sa mémoire.* Tâcher de se ressouvenir. Il fit de vains efforts pour *rappeler* sa mémoire, il ne put jamais retrouver ce nom. (Acad.)

— Peint. *Rappeler la lumière.* La faire rejaillir comme par échos des figures principales sur les objets accessoires. V. rappel.

— Art milit. En parlant du service de l'infanterie, signifie Battre le rappel, c'est-à-dire battre le tambour d'une certaine manière pour faire revenir les soldats au drapeau; et cette manière de battre le tambour sert aussi pour marquer l'honneur que les troupes rendent à de certaines personnes.

— Jurispr. *Rappeler à succession.* Ordonner par son testament qu'un parent éloigné aurait part à sa succession, quoique la coutume ou la loi l'exclue. V. rappel a succession.

— Anc. cout. *Rappeler une bourse.* Faire le retrait lignager d'un héritage vendu, en remboursant à l'acquéreur le prix au comptant.

— se rappeler. v. pron. Rappeler à soi le souvenir de, se ressouvenir. Se rappeler quelque chose dans la mémoire. Se rappeler un fait, un événement. Vous rappelez-vous ce fait? Je me le rappelle parfaitement. Se rappeler avec attendrissement le séjour de son enfance. Daignez vous *rappeler* quelquefois la mémoire d'un infortuné. (J.-J. Rouss.) Je me *rappelle* ces temps éloignés (Id.) Quiconque a connu les crises d'une maladie violente et longue, se *rappelle* l'enchantement de la convalescence. (Pézay.) On se méfie de l'avenir en se *rappelant* le passé. (Boiste.) Ils se sont *rappelé* aussitôt l'heptacorde ou la lyre à sept cordes. (Barthél.) Virginie se *rappelant*, dans les lectures que lui faisait sa mère, les histoires qui l'avaient le plus touchée, en rendait les principaux événements avec beaucoup de naïveté. (B. de St P.) Le peuple à la vue de ce tableau champêtre se fût *rappelé* les anciens temps. (B. de St-P.) Des sophistes, se *rappelant* l'éclat et la considération que donnaient auparavant les travaux littéraires, se livraient à des travaux du même genre en apparence. (B. Constant.)

— *Se rappeler de*, suivi d'un infinitif. Se rappeler d'avoir fait telle chose.

Se rappeler que. Je me rappelle qu'il m'a conté cette histoire. Vous devez vous *rappeler* que ma fille est la vertu même. (Mol.)

— Être rappelé, ramené, rétabli. L'innocence échappée ne se *rappelle* plus. (Boiste.)

RAPPEN. s. m. Métrol. Monnaie de compte de Suisse. C'est la centième partie d'une livre, ou environ un centime et demi.

RAPPLIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Rappliquer. S'empl. adjectiv.

RAPPLIQUER. v. a. 1re conj. Techn. Appliquer de nouveau.

— se rappliquer. v. pron. S'appliquer de nouveau, avec plus d'ardeur.

RAPPOINTIS. s. m. (pr. *ra-poin-ti*), Constr. Morceau de fer pointu, qu'on enfonce dans le bois qui doit être recouvert d'un enduit; il sert à faire tenir le plâtre.

— Léger ouvrage de serrurerie.

RAPPORT. s. m. (pr. *ra-por*). Revenu, ce que produit une chose. Ce champ est d'un grand rapport. Cette vigne est d'un bon rapport. Ce pré est d'un faible rapport. Cette terre est de meilleur rapport que l'autre. C'est une charge d'un grand rapport.

— *Être en rapport, en plein rapport.* Se dit d'une propriété, d'un champ, d'une vigne, d'un arbre, etc., qui rapporte, qui produit autant qu'on le peut désirer. Des arbres qui sont en plein rapport. ‖ Dans le sens contraire, on dit *n'être pas encore en rapport*, en parlant de ce qui ne produit pas encore tout ce qu'on espère en tirer par la suite. Cette vigne n'est pas encore en rapport, en plein rapport.

— Fam. *Cette charge, cette place, cet emploi est de grand rapport, d'un grand rapport, d'un bon rapport.* Les profits, les émoluments en sont considérables.

— Prov. *Belle montre, et peu de rapport.* Se dit des choses brillantes dont l'apparence ne répond pas à la réalité.

Récit, témoignage. Faire un fidèle rapport de ce qu'on a vu. Un rapport faux, inexact. S'en fier au rapport de quelqu'un. En croire son rapport. Suivant son rapport, selon son rapport, d'après son rapport, la chose s'est passée ainsi. Au rapport de tel historien. Le fait est vrai, si j'en crois le rapport, si je crois au rapport, si j'en crois au rapport de mes yeux et de mes oreilles. On nous faisait, Arbate, un fidèle *rapport*. (Rac.)

Ah! du moins attendez qu'un fidèle *rapport*
De son malheureux frère ait confirmé la mort. (Rac.)

— Compte qu'on rend à quelqu'un de quelque chose dont on est chargé. Le rapport d'un officier de police. Rapport au roi. Le rapport du juge d'instruction à la chambre du Conseil. Faire son rapport. Nous savons lui tourner les choses comme il nous plaît, et nous ne lui faisons des *rapports* fidèles que quand rien ne nous oblige à lui en faire de faux. (Le Sage.)

— Véner. *Faire le rapport, faire son rapport.* Rendre compte de la quête qu'on a faite et du lieu où est la bête qu'on a détournée.

— Récits qu'on fait, par indiscrétion ou par malignité, de certaines choses qu'on a vu faire ou qu'on a entendu dire. Faire de faux rapports. Faire de mauvais rapports. Aimer à faire des rapports. On doit être en garde contre les rapports des flatteurs. Il ne faut quelquefois qu'un faux *rapport* pour brouiller deux amis. (Acad.) Les *rapports* font toujours plus de mal que de bien. (Gresset.) La malignité se nourrit, en mère cruelle, des *rapports* qu'elle a elle-même enfantés. (S. Dub.)

— *Rapport du juge.* Exposé sommaire que fait un juge à l'audience, des faits et des moyens contradictoires qui se rattachent à un procès. Faire le rapport d'une affaire, d'un procès. Lire un rapport. Ouïr un rapport.

— *Rapport pour minute.* Acte par lequel un notaire constate la mise au rang de ses minutes, d'un acte dont il n'avait point gardé minute, parce qu'il avait été délivré en brevet. Le rapport pour minute est nécessaire de la part de celui qui veut obtenir une grosse, afin de mettre son titre à exécution, ou qui se trouve dans la nécessité d'en produire une expédition régulière.

— Exposé dans lequel on rend compte d'un travail, d'un examen particulier fait par un comité, par une commission. Faire un rapport sur des pétitions, sur un projet de loi. Le rapport d'une commission. Les conclusions d'un rapport. Ordonner l'impression d'un rapport.

— Témoignage que rendent par ordre de la justice ou autrement, les médecins, les chirurgiens, ou les experts, en quelque sorte d'art que ce soit. Suivant le rapport des médecins. Suivant le rapport des chirurgiens. Selon le rapport de cet architecte. Suivant les rapports des experts écrivains. Juger sur le rapport des experts.

— Convenance, conformité, analogie. Il y a un grand rapport d'humeurs entre ces deux personnes. La langue italienne a de grands rapports avec la langue latine. Les *rapports* du caractère font plus pour l'amitié que les *rapports* de l'esprit. (Acad.) Le gouvernement aristocratique a plus de *rapport* avec le gouvernement d'un seul. (Montesq.) La pitié naturelle est fondée sur les *rapports* que nous avons avec l'objet qui souffre. (Buff.) Ce n'est pas assez d'avoir traité de la liberté politique dans son *rapport* avec la constitution, il faut la faire voir dans le *rapport* qu'elle a avec le citoyen. (Montesq.)

Quant au *rapport* d'humeur, de goût, de caractère,
C'est pour vivre en ménage un point fort nécessaire.
(Salientin.)

— Accord, correspondance plus ou moins exacte des diverses parties d'un ouvrage, d'un tout. Il y a un rapport parfait entre la masse et les détails de cet édifice. Il n'y a pas de rapport entre la richesse des corniches et la simplicité des lignes. Le style n'est pas en rapport avec le sujet, avec les idées.

— Espèce de liaison, de connexion, de relation que certaines choses ont entre elles. Il n'y a aucun rapport entre ces choses. Dire des choses qui n'ont nul rapport ensemble. Cela n'a point de rapport à ce que je vous dis. Cela n'a rapport à rien. Ces deux sciences ont un grand rapport entre elles. Rapports de convenance, de disconvenance, de similitude, de différence. L'art de démêler les hommes et de pénétrer les *rapports* qui sont entre leurs plus secrètes pensées, leurs actions, leurs gestes, leurs discours. (Volt.) Disposez de moi comme d'un homme qui n'est plus rien par lui-même, et dont tout l'être n'a de *rapport* qu'à vous. (J.-J. Rouss.)

Jeux cruels du hasard, en qui me montrez-vous
Une si fausse image et des *rapports* si doux? (Volt.)

— Relation que les individus ont entre eux. Rapports de commerce, d'intérêt, de parenté, d'amitié, de confraternité. Nos rapports ensemble sont fort agréables. N'avoir jamais eu de rapports avec une personne. Je tiens pour impossible qu'au sein de la société l'on puisse amener un enfant à l'âge de douze ans, sans lui donner quelque idée des *rapports* d'homme à homme. (J.-J. Rouss.) C'est à ce moment que les hommes des contrées les plus éloignées se sont rapprochés par de nouveaux *rapports* et de nouveaux besoins. (Rayn.) Le temps approche où nos *rapports* vont changer. (J.-J. Rousseau.) Aussitôt que les premiers symptômes de la grossesse se déclarent, tous *rapports* cessent entre les époux. (Chateaub.)

— *Mettre une personne en rapport avec une autre.* Faciliter, donner à une personne les moyens de conférer, de s'entendre avec une autre.

— Relation des choses à une fin, leur tendance vers un but. Les actions humaines sont bonnes ou mauvaises, selon le *rapport* qu'elles ont à une bonne ou à une mauvaise fin. (Acad.) L'auteur de notre nature veut seulement que nous jugions des *rapports* que les choses ont à nous, et de ceux qu'elles ont entre elles, lorsque les connaissances de ces derniers peuvent nous être de quelque utilité. (Condill.)

— Dans ce sens on dit : *Toutes les actions d'un chrétien doivent être faites par rapport à Dieu*, c'est-à-dire, Elles doivent se rapporter à Dieu comme à leur fin dernière. ‖ *Cet homme ne fait rien que par rapport à lui, que par rapport à ses intérêts*, c'est-à-dire, Que dans la vue de ses intérêts, de ses propres avantages. ‖ *Il a fait cela par rapport à vous, par rapport à telle chose.* Dans la vue de vous être agréable, de vous obliger, dans l'idée d'obtenir telle chose, de réussir dans telle affaire, etc.

— Gramm. Relation que les mots ont entre eux, dans la construction. Le rapport de l'adjectif au substantif. Le rapport du participe passé au nom qui le précède. Rapport vicieux.

— Se dit aussi des différents points de vue sous lesquels les mots sont envisagés. La préposition *de* exprime un rapport de qualification ou d'éloignement. La préposition *à* exprime un rapport de tendance, d'attribution.

— Mathém. Relation que deux grandeurs ou quantités ont l'une avec l'autre. Il y a le même *rapport* géométrique entre six et douze, qu'entre trois et six. La terre tourne plus vite que Mars, dans le *rapport* d'environ vingt-quatre à quinze. (Buffon.)

— Jurispr. Réunion réelle ou fictive à la masse d'une succession, des objets donnés par le défaut à l'un des héritiers, pour le tout être partagé entre les divers cohéritiers. L'art. 843 du Code civil soumet indistinctement à l'obligation du rapport tout héritier. Le père ne doit, en aucun cas, le rapport de ce qui a été donné à ses fils. Les dons et legs faits au conjoint d'un époux successible sont réputés faits avec dispense du rapport. Le rapport n'est dû que par le cohéritier à son cohéritier.

— *Rapport d'estimation.* Jugement par écrit, donné par un ou plusieurs médecins sur l'examen d'un mémoire de visites, opérations, pansements, médicaments, etc., dont le payement est contesté.

— Anc. cout. *Rapport de main pleine.* Faculté accordée à un locataire de se faire restituer des meubles saisis chez lui, par le sergent, en livrant à la place d'autres meubles de même valeur.

— Anc. prat. Vacation d'un juge. Payer le rapport.

— Féod. *Rapport et dénombrement.* Déclaration que le vassal était tenu de faire à son seigneur feodal des heritages qu'il possédait.

— *Rapport solennel.* Déclaration faite devant la justice.

— Admin. Restitution que fait un comptable de la somme qu'il a mal à propos portée en dépense. Toute dépense rejetée soumet le comptable au *rapport* de la somme. (Acad.)

— Séméiol. Éruption des flatuosités contenues dans l'estomac, et qui se dégagent en plus ou moins grande quantité des matières alimentaires, par suite de la fermentation qu'elles éprouvent dans cet organe. Avoir des rapports. Rapport nidoreux. Rapports acides. Rapports putrides. Rapports insipides. L'ail donne des rapports. Les raves causent des rapports. Tous les genres d'aliments ne sont pas également susceptibles de donner lieu aux *rapports*. (Renauld.) La cause première et essentielle des *rapports* se trouve dans les mauvaises digestions, et conséquemment dans la faiblesse de l'estomac, acquise ou organique. (Id.) Les *rapports* sont aussi la marque d'une surcharge de l'estomac, ils s'échappent en grande quantité à la suite des repas copieux dans lesquels on a dépassé la mesure ordinaire et raisonnable. (Id.)

— Mar. Masse d'eau rapportée par la marée.

— *Terres de rapport.* Terres qu'on est allé prendre dans un lieu, pour les apporter dans un autre.

— *Pièce de rapport.* Petites pièces de diverses couleurs, soit de métal, soit de bois ou de pierre, que l'on assemble et que l'on arrange sur un fond, pour représenter certaines figures. La mosaïque est un ouvrage de pièces de rapport.

— Fig. Se dit d'un ouvrage littéraire composé de choses prises çà et là. Cette comédie est un ouvrage de pièces de rapport, où rien n'appartient à l'auteur.

— En chimie, on nomme *rapport*, la disposition d'un corps à s'unir avec un autre par préférence. On a construit une table des rapports.

— *Par rapport à.* loc. prépos. Pour ce qui est de, quant à ce qui regarde. Par rapport à lui. Par rapport à moi. Par rapport à cela.

— Par comparaison, en proportion de. La terre est très-petite par *rapport* au soleil. (Acad.) Les étoiles nous paraissent très-petites par *rapport* au soleil. (A. Libes.)

— Relativement à. Toute notre vie est une recherche éternelle de nous-mêmes; on dirait que tout est fait pour nous, que tout le reste n'est rien par *rapport* à nous. (Mass.) Les avantages que vous pouvez trouver dans l'élévation, par *rapport* au salut. (Id.)

RAPPORTABLE. adj. des 2 g. Jurispr. Dont il doit être fait rapport à la succession. Se dit des choses que les héritiers en ligne directe doivent rapporter à la succession de leurs ascendants. Les fruits de la chose donnée ne sont pas rapportables.

— Se dit aussi des terres, des pièces qui peuvent être rapportées. Des terres rapportables.

RAPPORTANT. part. prés. du v. Rapporter. Qui rapporte. Il est invariable. Une personne rapportant tout ce qu'elle entend dire. Une ferme rapportant un gros revenu. Des arbres rapportant beaucoup de fruits.

RAPPORTANT, ANTE. adj. Qui se rapporte, qui a de la convenance, de l'analogie avec.

Ainsi vous quitteriez Alcippe pour tout autre,
Dont vous verriez l'humeur *rapportante* à la vôtre?
(Corneille.)

RAPPORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rapporter. S'empl. adjectiv. Le fait rapporté ne prouve rien. Des terres rapportées. La réponse du docteur fut *rapportée* au chef des pandects par les mêmes interlocuteurs qui avaient été chargés de la demande. (B. de St-P.) Ces divisions sont assez curieuses, et méritent d'être *rapportées* d'autant plus qu'aucun voyageur n'en a parlé. (Chateaub.) La raison qu'il en donne mérite d'être *rapportée*. (Id.)

— *Rapporté à.* Ces paroles *rapportées* au conseil y firent naître de grandes anxiétés et de vives contestations. (Anquetil.)

— *Rapporté par.* Elle est de la grandeur de la grisette et nous a été *rapportée* de la Louisiane par M. Lebas. (Buff.)

— *Rapporté dans.* Ce fait n'est point *rapporté* dans les Évangiles. (Chateaub.)

— *Ouvrages de pièces rapportées.* Ouvrage de pièces de rapport.

— Fig. Ils font du souverain un être fantastique et formé de pièces *rapportées*; c'est comme s'ils composaient l'homme de plusieurs corps, dont l'un aurait des yeux, l'autre des bras, l'autre des pieds et rien de plus. (J.-J. Rouss.)

RAPPORTER. v. a. 1re conj. Apporter une chose du lieu où elle est, au lieu où elle était auparavant.

Et *rapportant* ce bronze à la Rome française,
Il disait aux foule... penchés sur la fournaise;
En avez-vous assez? (V. Hugo.)

— Apporter une chose d'un lieu à son retour, sans l'avoir portée. *Rapporter* de Goa le poivre et le gingembre. (Boil.) Il n'a rien *rapporté* de si rare que lui. (Id.) Pardonnez-moi, monsieur, si j'ai *rapporté* les bouteilles vides. (Brueys.) Se trouvant au milieu des bergers, Jésus-Christ se donne à lui-même le titre de pasteur des âmes, et se représente *rapportant* sur ses épaules la brebis égarée. (Chateaub.)

Fig. Il a *rapporté* de ses voyages moins d'instruction que de suffisance. (Acad.) Et de ses vœux troublés lui *rapportant* l'hommage. (Rac.) Il vous *rapporte* un cœur qu'il n'a pu vous ôter. (Id.)

Vous les verrez soumis *rapporter* dans Byzance
L'exemple d'une aveugle et basse obéissance.
(Racine.)

Ces leçons que ma muse au Parnasse
Rapporta, jeune encor, du commerce d'Horace.
(Boileau.)

Prou de pardons il avait *rapporté*,
De vertu peu, chose assez ordinaire. (La Fontaine.)

— Fam. *Il n'en a rapporté que des coups*. Se dit de quelqu'un qui a été blessé en quelque occasion. || On dit de même, Ce soldat n'a rapporté de l'armée que des coups de fusil.

— Fig. Recueillir, retirer. Il a rapporté beaucoup de gloire de cette action. Il n'en a rapporté que de la honte. Les joies de ces jours insensés qui viennent de finir se sont évanouies : qu'en avez-vous *rapporté*? (Mass.) On ne *rapporte* de ses longs services qu'un corps usé, des affaires domestiques désespérées, et la gloire d'avoir toujours fait la guerre à ses dépens. (Id.)

— Se dit des choses qu'on a enlevées, et qu'on apporte dans un lieu où elles n'étaient pas, et à quelqu'un à qui elles n'appartenaient pas auparavant. Les soldats rapportèrent à leurs capitaines tout le butin qu'ils avaient fait.

— Chass. Se dit d'un chien qui apporte au chasseur le gibier que celui-ci a tué. Il n'y a guère que les barbets qu'on puisse accoutumer à *rapporter* la bécasse. (Acad.)

— Absol. Un chien qui rapporte bien, qui sait rapporter.

— Se dit aussi d'un chien qu'on a dressé à apporter ce qu'on lui jette.

— Joindre, ajouter quelque chose à ce qui ne paraît pas complet. Rapporter une bordure à une tapisserie.

— *Rapporter des terres en quelque endroit*. Les aller prendre dans un lieu, afin de les porter dans un autre.

— Jurispr. Remettre dans la masse de la succession ce qu'on a reçu d'avance, ou en tenir compte sur la part qu'on doit avoir. Le fils est tenu de rapporter les sommes prêtées à son père, et toutes les dettes contractées par ce dernier envers le défunt.

— Législ. et administ. Révoquer, abroger, annuler. Rapporter une loi. Rapporter un arrêté.

— Faire le récit de ce qu'on a vu ou entendu, ou appris. Rapporter fidèlement les choses. Rapporter tout ce qui s'est passé. Rapporter la chose au vrai. Rapporter un fait comme il s'est passé. Il y a dans cette aventure des circonstances, des détails qu'on ne peut rapporter. Cette anecdote singulière a acquis tant de crédit qu'on ne peut s'empêcher de la *rapporter*. (Volt.) Quand je lus ces auteurs, je fus révolté des fables absurdes qu'ils *rapportaient*. (Barth.)

— Redire par légèreté ou par malice ce qu'on a entendu dire. Ne dites rien devant cet homme, il rapporte tout.

— Rendre compte de ce qu'on a entendu dire contre quelqu'un. Je vais vous rapporter ce que l'on a dit de vous. On m'a rapporté que vous aviez dit du mal de moi dans cette maison.

— Alléguer, citer. L'exemple que vous rapportez ne prouve rien. Rapporter des passages des Pères. L'un commence une histoire, l'autre *rapporte* un bon mot; un autre crie, un autre chante, ils ne s'entendent point. (Le Sage.) Hérodote, en *rapportant* les anciennes opinions, dit que Bacchus fut élevé à Nyse, ville d'Ethiopie, que d'autres placent dans l'Arabie-Heureuse. (Volt.) Ce qui mérite surtout d'être observé, c'est que Sanchoniathon, en *rapportant* l'ancienne cosmologie de son pays, parle d'abord du chaos d'un air ténébreux. (Id.) Enfin Origène, après avoir *rapporté* ces traditions des Juifs, ajoute qu'un grand nombre d'entre eux avouèrent Jésus-Christ pour le libérateur promis par les prophètes. (Chateaub.)

— Didact. Établir une proposition, la mettre en avant. Notre père Escobar *rapporte* qu'il est permis de dérober dans une extrême nécessité. (Pasc.)

— Référer, diriger vers une fin, vers un but. Cet homme rapporte tout à soi, à son profit, à son utilité particulière. Un véritable chrétien doit rapporter toutes ses actions à Dieu. Comme il tient de Dieu toute sa gloire, aussi la lui *rapporte*-t-il tout entière. (Fléch.)

— Attribuer, faire remonter. Rapporter l'origine de telle famille à tel roi. Rapporter la fondation d'une ville à tel prince. Rapporter à tel temps la prise d'une ville.

— *Rapporter l'effet à la cause*. Attribuer certain effet à une certaine cause.

— Produire ; donner un certain revenu. Des arbres qui rapportent beaucoup de fruits. Une terre qui rapporte beaucoup. Elle rapporte tant par an. Cette charge rapporte tant. Son argent lui rapporte six pour cent.

Absol. Plus la terre a d'habitants, plus elle *rapporte*. (B. de St-P.)

— Fig. L'aumône est un gain : c'est une usure sainte, c'est un bien qui *rapporte* ici-bas même au centuple. (Mass.)

— *Cet emploi ne rapporte ni profit ni honneur*. Il n'est ni lucratif ni honorable.

— Fig. *Cette mauvaise action ne lui rapportera rien*. Il n'en tirera aucun profit aucun avantage.

— Mar. Se dit de l'action de la mer qui monte, et alors il s'emploie absolument. *La mer a peu rapporté à cette marée*. La marée n'a pas été forte.

— Jurispr. Déduire, exposer l'état d'un procès par écrit. Rapporter un procès, une affaire. Ce juge, ce conseiller a fort bien rapporté le fait et les moyens des parties. || Absol. Ce juge rapporte bien, rapporte nettement.

— Faire le narré, l'exposition d'une affaire au nom d'une commission, d'un comité, et en même temps énoncer l'avis du comité, de la commission.

— Arpent. Tracer sur le papier des mesures réduites de celles qu'on a prises sur le terrain. Rapporter des angles.

— SE RAPPORTER. v. pron. Avoir de la conformité, de la convenance, de la ressemblance. Leurs caractères se rapportent en toutes choses. Ces deux couleurs se rapportent bien. La déposition de ce témoin ne se rapporte pas avec celle du précédent.

— Fig. Être dirigé, se référer. Il arriva ce moment heureux, ce point où se *rapportait* toute la véritable gloire de M. de Turenne. (Fléch.) Tous les préceptes se réduisent à aimer Dieu et le prochain : c'est à ces deux points que se *rapportent* toute la loi et la discipline des prophètes. (Id.) Les louanges que nous donnons aux autres se *rapportent* toujours par quelque endroit à nous-mêmes. (Mass.) L'argent de l'avare lui est plus précieux que sa santé, que son salut, que lui-même : toutes ses vues, toutes ses affections ne se *rapportent* qu'à cet indigne objet. (Id.)

— Avoir rapport, relation. Ce passage de ma lettre se rapporte à ce que je vous ai écrit précédemment. Le cœur de l'homme est toujours droit sur tout ce qui ne se *rapporte* pas personnellement à lui. (J.-J. Rouss.)

— Se dit surtout en termes de grammaire. On ne doit point séparer le relatif *qui* du substantif auquel il se rapporte.

— *Se rapporter à quelqu'un de quelque chose*, et absol., *s'en rapporter à quelqu'un*. S'en remettre à sa décision sur quelque chose. Je m'en rapporte à vous. S'en rapporter à la décision de telle personne.

— *S'en rapporter*. Avoir confiance, ajouter foi. Je m'en rapporte à ce que j'ai vu. Je m'en rapporte à vous, à votre témoignage. Il ne faut, pour connaître ce pontife, s'en *rapporter* à aucun de ces portraits colorés par la flatterie, ou noircis par la malignité, ou crayonnés par le bel esprit. (Volt.) Je m'en *rapporte* à vous sur tout cela. (Id.) S'il faut s'en *rapporter* aux traditions anciennes, les premiers habitants de la Grèce n'avaient pour demeures que des antres profonds. (Condill.)

— *S'en rapporter au serment de quelqu'un*. S'en remettre à son serment en justice pour la décision d'une affaire.

— **RAPPORTEUR, EUSE**. s. Celui, celle qui, par légèreté ou par malice, a coutume de rapporter ce qu'il a vu ou entendu. Défiez-vous de lui, c'est un rapporteur. C'est une petite rapporteuse. C'est un rapporteur à gages, un fieffé rapporteur. Plaute condamne les *rapporteurs* à être pendus par la langue, et ceux qui écoutent les rapports, à être pendus par les oreilles. (Sall.) Les *rapporteurs* sont accueillis autant que méprisés. (S. Dub.)

— Prat. Celui qui fait le rapport d'un procès, d'une affaire. Nommer un rapporteur. Demander un rapporteur au président. Instruire son rapporteur de son affaire. Un habile rapporteur. Récuser un rapporteur.

— Législ. administ. et parlem. *Rapporteur d'un comité, d'une commission*. Celui qu'un comité, une commission a chargé d'exposer une affaire, une question, et en même temps de faire connaître l'avis de la commission, du comité. La commission du budget a nommé son rapporteur. Le rapporteur de la commission des pétitions.

— Anc. cout. *Grand rapporteur*. Se disait de deux officiers de la grande chancellerie. || *Rapporteur de criées*. Nom d'un office créé en 1689 pour examiner si les criées étaient faites dans les formes voulues.

— Officier qui exerce les fonctions de juge d'instruction, d'accusateur public, dans les conseils de guerre ou de discipline. On dit aussi adjectivement *Officier rapporteur*.

— Jurispr. *Conseiller rapporteur*. Conseiller, membre du conseil d'État ou d'un tribunal, qui est chargé de faire un rapport au conseil ou à la cour.

RAPPORTEUR. s. m. Math. Instrument de géométrie qui sert à mesurer et à tracer les angles sur le papier, et qui consiste en un demi-cercle gradué de corne, de cuivre ou d'autre matière. Il y a aussi des rapporteurs à alidade.

— Techn. Outil d'horloger.

RAPPRENDRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je rapprends, tu rapprends, il rapprend ; nous rapprenons, vous rapprenez, ils rapprennent. Je rapprenais, tu rapprenais. Je rappris. Je rapprendrai. Je rapprendrais. Rapprends, rapprenons, rapprenez. Que je rapprenne. Que je rapprisse. Rapprenant. Rappris*, etc. Apprendre de nouveau. Rapprendre un rôle, une leçon. Simon Turnai, fameux docteur de Paris, devenu vieux, tomba dans une si profonde ignorance, que son fils employa inutilement plus d'une année pour lui *rapprendre* son *Pater* et son abécé. (Sall.) Il faut toujours qu'ils *rapprennent* étant grands les choses dont ils ont appris les mots dans l'enfance. (J.-J. Rouss.)

— *Rapprendre à*. On rapprend à chanter, à danser, à tirer des armes, à jouer d'un instrument. On ne *rapprend* guère à être honnête homme. (Lav.)

RAPPRIS, ISE. part. pass. du v. Rapprendre. S'empl. adjectiv. Une leçon qui a été apprise et rapprise plusieurs fois.

RAPPRIVOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Rapprivoiser. S'empl. adjectiv.

RAPPRIVOISER. v. a. 1re conj. Écon. rur. Apprivoiser de nouveau un animal que quelque circonstance a fait redevenir sauvage.

— SE RAPPRIVOISER. v. pron. Être apprivoisé de nouveau.

RAPPROCHAGE. s. m. Hortic. Action de tailler une bordure, une haie, une palissade devenue trop épaisse.

RAPPROCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Rapprocher. S'empl. adjectiv. L'âme qui l'anime ressemble à la flamme qui naît de deux tisons *rapprochés*, et qui s'évanouit si on les sépare l'un de l'autre. (B. de St.-P.)

Ses ais demi-pourris, que l'âge a relâchés,
Sont à coups de maillet unis et *rapprochés*. (Boil.)

— *Rapproché de*. L'habitation ordinaire du rorqual est beaucoup plus *rapprochée* des contrées tempérées de l'Europe que celles de plusieurs autres grands cétacés. (Lacepède.) Si les pieds des animaux des pays froids se ressemblent en ce qu'ils sont plus *rapprochés* de leur corps, ils diffèrent les uns des autres par leurs formes, en rapport avec le sol qu'ils habitent. (B. de St-P.) Les orifices des deux évents sont *rapprochés* l'un de l'autre au point de paraître ne former qu'une seule ouverture. (Lacép.) La densité de l'eau est très-supérieure à celle de l'air, et beaucoup plus *rapprochée* de la densité du cristallin des salines. (Id.) Dans la croisée la plus *rapprochée* de la porte se trouvait une chaise de paille dont les pieds étaient montés sur des patins, afin d'élever Mme Grandet à une hauteur qui lui permît de voir les passants. (De Balz.)

— *Rapproché par*. Et *rapprochés* entre eux par un besoin pareil. (Del.)

— Hist. nat. Se dit des parties qui naissent près les unes des autres, qui se touchent à leur origine, sans toutefois se confondre, comme les antennes de certains insectes, les lobes de l'anthère dans l'oseille, les étamines de la bourrache officinale, les feuilles du daphné lauréole, les pattes postérieures du bousier.

RAPPROCHEMENT. s. m. Action de rapprocher, ou le résultat de cette action. Le rapprochement des lèvres d'une plaie.

— Fig. Se dit des personnes qui étaient brouillées, et qu'on dispose à un accommodement. Travailler au rapprochement de deux familles.

En fait de *rapprochement*,
Il ne faut pas calculer la distance ;
Craindre de faire un pas d'avance,
C'est rester dans l'éloignement. (***)

— Fig. Action de rapprocher des idées ou des faits, de manière qu'ils s'éclairent l'un par l'autre ou qu'on en fasse plus aisément la comparaison, et résultat de cette action. Un rapprochement ingénieux. Des rapprochements nouveaux, singuliers, inattendus. Un rapprochement forcé. Le rapprochement des circonstances éclaircit souvent une affaire. Voltaire a excellé dans l'art des *rapprochements*. (Noël.)

— Anc. jurispr. *Rapprochement de ligne*. Double parenté qui se forme lorsqu'un mariage est contracté entre deux membres de la même ligne, et qu'ils ont des enfants.

— Jard. *Rapprochement d'un arbre*. Opération qui consiste à couper sur vieux bois pour obtenir de nouvelles pousses. Le *rapprochement* se fait l'hiver, en même temps que l'élagage et l'essortage. (Thouin.) V. RAPPROCHER.

RAPPROCHER. v. a. 1re conj. (rad. *proche*). Approcher de nouveau. Éloignez les lumières, vous les rapprocherez dans un moment.

— Approchez de plus près. Rapprocher une table. Rapprocher un fauteuil, une chaise. Rapprocher deux planches mal jointes. Rapprochez cet enfant de moi. Il n'y a point de rivage que le temps n'ait éloigné ou *rapproché* de la mer. (***).

— Fig. Après avoir démembré le corps social par un prestige digne de la foire, nos politiques *rapprochent* les pièces on ne sait comment. (J.-J. Rouss.)

— Rendre plus voisin, plus proche. Le lieu de la terre où je suis le plus loin de toi est celui où je ne puis rien faire qui m'en *rapproche*. (J.-J. Rouss.) Madame, quel bonheur me *rapproche* de vous? (Rac.) Mais si je veux me délivrer enfin des affaires qui m'ont *rapproché* de Paris, je ne puis les négliger plus longtemps. (Sénanc.)

— Mettre, placer des choses non loin les unes des autres, de manière que l'œil peut les voir ensemble. Je suis bien aise que le hasard ait *rapproché* sous vos yeux Diomède et Phocion. (Barth.) Ce pays n'est qu'une suite de tableaux où la nature a déployé la grandeur et la fécondité de ses idées, et qu'elle a *rapprochés* négligemment, sans égard à la différence des genres. (Id.)

— Fig. Faire paraître plus proche. Les lunettes à longue vue rapprochent les objets.

— Fig. Placer des objets dans une sorte de voisinage et de reflet qui les éclaire l'un par l'autre ; considérer les objets sous leurs rapports réciproques. Mais en *rapprochant* ces deux oiseaux par les ressemblances, la nature semble les avoir séparés d'habitation. (Buff.)

— Fig. Disposer à la confiance, à l'union, à la bienveillance. L'infortune *rapproche* aisément les hommes. (Acad.) L'intérêt divise les hommes, le besoin les *rapproche*. (Id.) Toutes les passions *rapprochent* les hommes que la nécessité de chercher à vivre force à se fuir. (J.-J. Rouss.)

— *Rapprocher des personnes*. Les disposer à se réconcilier, à s'accommoder. Depuis longtemps ils sont divisés d'intérêt, mais on travaille à les rapprocher. Le danger commun avait *rapproché* les divers partis qui se disputaient la Gaule. (Anquet.) C'était le moment de *rapprocher* les esprits. (Rayn.) La chaîne des besoins *rapproche* tous les hommes. (Fav.)

— Fig. *L'amour rapproche les distances*. L'inégalité des conditions s'efface, disparaît entre les personnes qui s'aiment. Peste! comme l'utilité vous a bientôt *rapproché* les distances. (Beaumarch.) Le chef-d'œuvre de la politique est de *rapprocher* les distances sans les confondre. (***.)

— Jard. *Rapprocher un arbre*. Le couper sur vieux bois pour obtenir de nouvelles pousses. Rapprocher un sauvageon. Rapprocher des bordures, des haies, des palissades, des allées devenues trop épaisses et qui se dégarnissent du bas. On *rapproche* un individu couronné et dépérissant, afin d'occasionner la croissance des branches propres à donner du fruit. (Morog.)

— Mar. *Rapprocher du vent*. Se dit d'un bâtiment qui diminue l'angle qu'il faisait avec la direction du vent.

— Véner. *Rapprocher un cerf*. Faire aller les chiens doucement, pour tenir la voie d'une bête qui a passé deux ou trois heures auparavant.

— SE RAPPROCHER. v. pron. Être rapproché ; s'approcher de nouveau ; s'approcher de plus près. Ces deux planches ne peuvent se rapprocher. Se rapprocher de quelqu'un. Se rapprocher l'un de l'autre. En s'élevant dans les airs et sur le sommet des monts, on dirait que les plantes empruntent quelque chose du ciel, dont elles se *rapprochent*. (Chateaub.)

— Être disposé à se lier, à s'unir, à se raccommoder. Bientôt les familles se *rapprochèrent* par des alliances ou par des besoins mutuels. (Barth.) Après avoir connu le besoin de se *rapprocher*, ils ne connaissaient pas encore les charmes de l'union. (Id.)

RAPPROXIMATION. s. f. (pr. *ra-prok-ci-ma-ci-on*). Anc. cout. Action de rapproximer.

RAPPROXIMER. v. n. 1re conj. (du lat. *proximus*, proche). Anc. cout. Faire un retrait lignager à titre de proximité.

RAPSODE. s. m. (du gr. ῥαψῳδός ; formé de ῥάβδω, ἄδειν, chanter avec un rameau ; ou de ῥάπτω, je couds ; ᾠδή, chant ; ou encore de ῥάψοντες ᾠδάς, ceux qui cousent des chants à la suite l'un de l'autre). Se dit de ceux qui composaient eux-mêmes des chants héroïques ou des poèmes en l'honneur des hommes illustres, puis, un rameau d'olivier à la main, allaient de ville en ville, chantant leurs ouvrages pour gagner leur vie. Homère faisait, dit-on, ce métier, et est regardé comme le premier des rapsodes. Des savants cependant pensent qu'il n'a jamais existé un poète du nom d'Homère, et s'efforcent de prouver que les deux poèmes qu'on lui attribue sont les ouvrages de plusieurs rapsodes, ouvrages d'abord épars, mais plus tard recueillis et mis dans l'ordre où nous les voyons.

— Quand les poèmes d'Homère furent répandus, les rapsodes, renonçant à composer eux-mêmes, se bornèrent à chanter les divers épisodes de l'Iliade et de l'Odyssée. Ils cousaient ces chants l'un à la suite de l'autre, suivant les désirs de leurs auditeurs : par exemple, ils faisaient suivre la *colère d'Achille*, devenue le premier chant de l'Iliade, par le *combat de Pâris et de Ménélas*, qui en forme le troisième ; chacun de ces chants pris à part s'appelait une *rapsodie*. Les nouveaux rapsodes étaient fort recherchés par les Grecs, si passionnés pour les arts et les jouissances qu'ils procurent.

— Incontestablement on devrait écrire *rhapsodes*, afin de rappeler par l'orthographe la véritable source de l'expression ; mais un abus que la négligence a d'abord introduit, et qu'a sanctionné depuis l'Académie française, nous contraint de commettre ce délit contre l'étymologie.

RAPSODÉ, ÉE. part. pass. du v. Rapsoder. S'empl. adjectiv.

RAPSODER. v. a. 1re conj. Se disait pour Raccommoder malproprement, sans soin.

— Fig. Parler à tort et à travers, écrire tant bien que mal sur un sujet quelconque. On a tout *rapsodé*, mais ce qui est dit, est dit. (Mme de Sév.)

RAPSODEUR, EUSE. s. S'est dit pour celui, celle qui fait de mauvais arrangements. Ce mot, dit M. Landais, est presque inutile, puisqu'on dit un *rapsode*. S'il y a quelque chose d'inutile, c'est l'observation de M. Landais, car

il n'y a aucun rapport entre *rapsode* et *rapsodeur*. L'un est un terme tout littéraire, l'autre ne se dit que par dénigrement.

RAPSODIE. s. f. (ét., V. RAPSODE). Antiq. Se disait, chez les anciens, des morceaux détachés des poésies d'Homère, que chantaient les rapsodes, et qu'ils cousaient à la suite l'un de l'autre, suivant les désirs de leurs auditeurs.

— Fig. et fam. Mauvais ramas, soit de vers, soit de prose. On n'a jamais vu pareille rapsodie. Tout son discours n'était qu'une rapsodie.

Renvoyez aux forains ces folles *rapsodies*
Que l'on veut bien nommer du nom de comédies. (La Chaussée.)

Quelle est donc votre fantaisie,
Lorsque, dans le rapide cours
D'une carrière si remplie,
Vous prétendez avoir recours
A quelque mienne *rapsodie*? (Voltaire.)

— Art culin. Mauvais ragoût, mélange mal fait de divers aliments.

RAPSODISTE. s. m. Synonyme de Rapsode.

— Se dit par dénigrement de celui qui ne fait que des rapsodies, de mauvais ramas de vers ou de prose.

RAPSODOMANCIE. s. f. (ét. gr., ῥαψῳδία, rapsodie; μαντεία, divination). Sc. occult. Art de prédire l'avenir au moyen de passages pris dans un poète, dans Homère surtout et dans Virgile.

RAPSODOMANCIEN, ENNE. adj. Qui concerne la rapsodomancie.

— substantiv. Celui, celle qui prédisait l'avenir par la rapsodomancie.

RAPT. s. m. (pr. *rapp*; du lat. *raptus*; fait de *rapere*, ravir, enlever). Enlèvement fait par violence d'une jeune fille ou d'une femme, qui se trouve ainsi entièrement livrée à la merci du ravisseur. Le rapt emporte toujours avec lui l'idée d'un crime, et spécialement du crime de viol; c'est le viol exercé au moyen de l'enlèvement. Ce mot a disparu de notre législation pénale, qui se sert constamment du terme générique. V. ENLÈVEMENT.

Rome met-elle au nom de vos droits
Tout ce qu'a de cruel l'injustice et la force,
Les empoisonnements, le *rapt* et le divorce? (Rac.)

— Dans l'ancienne législation criminelle, le *rapt* constituait un crime à part, qui avait des caractères spéciaux. On avait même donné une telle extension à ce terme, qu'il s'appliquait aussi bien à l'enlèvement fait avec le consentement de la personne enlevée, qu'à l'enlèvement fait par violence. On considérait donc deux sortes de *rapt*, l'un nommé *rapt par violence*, et l'autre *rapt par séduction*, ou mieux encore, comme on le disait en droit romain, *raptus in parentes*, parce qu'alors la violence était exercée contre les parents, auxquels le ravisseur arrachait une fille qui ne pouvait pas encore disposer d'elle. Ce double crime fut presque toujours puni de mort.

RAPTA. Géogr. anc. Ville d'Éthiopie sur la mer des Indes et du cap Raptum.

RAPTUM. Géogr. anc. Cap d'Éthiopie sur la mer des Indes. Aujourd'hui le cap Brava.

RAPTUS. Géogr. anc. Fleuve d'Éthiopie qui se jette dans la mer des Indes. Aujourd'hui le Doara.

RÂPURE. s. f. Ce qu'on enlève d'un corps quelconque, soit avec la râpe, soit en grattant. Râpure d'ivoire. Râpure de bois. Râpure d'ongle.

RAPUROIR. s. m. Techn. Futaille où l'on met le salpêtre de première cuite.

RAPUTIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, qui croît à la Guiane, dans les forêts d'Orapu. Raputier aromatique.

RAQUET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du plongeon.

RAQUETTE. s. f. (par corrupt. du lat. *reticulum*; dimin. de *rete*, rets, réseau). Instrument dont on se sert pour jouer à la paume ou au volant. Il est formé d'un bâton, courbé en espèce d'ovale, et garni de cordes à boyaux tendues en long et en travers; les deux bouts du bâton sont attachés ensemble et couverts de peau; ils forment le manche. Le bois d'une raquette. Les cordes d'une raquette. Le manche d'une raquette. Raquette pour la paume. Raquette pour le volant.

— Fig. Une critique fait comme la *raquette*; elle relève un livre et l'empêche de tomber. (Boil.) Tout homme qui postule des grâces est un volant. Les ministres, qui jouent à la *raquette*, se le renvoient l'un à l'autre, jusqu'à ce qu'il vienne à tomber; alors le jeu cesse, et le volant reste à terre. (Noël.)

Monter une raquette. La garnir de cordes.

— Prov. et fig. *Un grand casseur de raquettes*. Un homme vert et vigoureux. Ce casseur de *raquettes* s'était rendu le tyran du jeu de paume. (Le Sage.)

— Certaine machine que les sauvages du Nord attachent à leurs pieds pour marcher plus commodément sur la neige, et qui est faite à peu près en forme de raquette.

— *En raquette*. loc. adv. A la cour de Catherine de Médicis, les dames se coiffaient en *raquette*, c'est-à-dire qu'ayant séparé leurs cheveux en plusieurs bandes, elles les croisaient les unes sur les autres en forme de filet. Se disait par allusion à la raquette, qui, dès son origine, a toujours été formée de cordes croisées l'une sur l'autre en forme de rets et de mailles.

— Bot. Nom de plusieurs espèces de cactes, sur quelques-unes desquelles vit et se nourrit la cochenille. V. CACTIER.

— *Raquette blanche*. Nom donné à l'orcella, espèce de champignon. V. ORCEILLE.

— Corallin. *Raquette de mer*. Nom donné à une espèce de coralline dont les articulations sont élargies en forme de raquette.

— Art milit. Fusée de guerre.

— Chass. Piége à détente pour prendre les oiseaux par les pattes.

— Techn. Sorte de scie dont on se sert pour refendre les pièces de bois cintrées.

RAQUETON. s. m. Jeux. Sorte de grande raquette dont se servent les joueurs de paume.

RAQUETTIER. s. m. Art milit. Tireur de fusées de guerre.

RAQUETTIER. s. m. Ouvrier qui fait des raquettes. Les paumiers sont aussi raquettiers.

RARABÉ. s. m. Bot. Espèce de muscadier de Madagascar, dont la noix donne par expression une huile très-aromatique, dont les Malgaches se frottent le corps et les cheveux.

RARE. adj. des 2 g. (du lat. *rarus*). Qui n'est pas commun, qui n'est pas ordinaire, qui se trouve difficilement. Un objet rare. Une chose rare, très-rare. Un oiseau rare. Une médaille rare. Un livre rare, devenu rare. Une chose qui n'est précieuse que parce qu'elle est rare. L'argent est fort rare. Une pièce rare. Une rare beauté. Une beauté rare. Un homme d'un rare savoir, d'un esprit rare, d'un rare talent. Rendre de rares visites à quelqu'un. Les beaux jours sont rares dans cette saison. Il fit voir, chose *rare!* que les grands peuvent trouver des amis, meme parmi ceux qui les servent. (Mass.) La musique sans doute était *rare* et charmante. (Boil.) La justice est une chose trop *rare*, pour qu'on puisse espérer l'obtenir sans payer. (***) La curiosité n'est pas un goût pour ce qui est bon ou ce qui est beau, mais pour ce qui est *rare*, unique. (La Bruy.) Les grands rois, qui savent connaître les hommes et les choisir, sont *rares*. (B. de St-P.) Descartes mettait au nombre des choses les plus *rares* un orateur parfait, un bon livre, et une femme parfaitement belle. (Sall.)

Vains mortels, vils jouets d'un vain et sot orgueil,
La mer où vous voguez renferme maint écueil,
Où, malgré votre *rare* et haute suffisance,
Se brise à l'imprévu votre frêle existence. (Du Houllay.)

— S'emploie après *il est* pris impersonn. Il est *rare* de voir des amis fidèles. (Acad.) Il est *rare* qu'on excelle dans un art, si l'on n'a point d'enthousiasme. (Id.) Il est *rare* d'aimer sans avoir de rival. (La Chauss.) Il n'est pas *rare* qu'une seule baleine franche donne jusqu'à 90 tonneaux de ces différentes huiles. (Lacép.)

— Se dit d'une personne qui a un mérite extraordinaire. Qu'ont-ils voulu ces hommes *rares*, sinon des louanges? (Boss.) Malheur au siècle qui produit de ces hommes *rares* et merveilleux! (Mass.)

Hé quoi! vous croyez donc qu'à moi-même barbare,
J'abandonne en ces lieux une beauté si *rare*? (Racine.)

Rare et fameux esprit, dont la fertile veine
Ignore en écrivant le travail et la peine. (Boil.)

— Se dit souvent aussi par manière de plaisanterie ou de reproche. En vérité, vous êtes un homme rare.

— Singulier, bizarre. Cela est rare. C'est une chose rare.

— *Devenir rare, se rendre rare*. Aller moins souvent dans les sociétés qu'on avait l'habitude de fréquenter. Vous devenez bien rare depuis quelque temps.

— Clair-semé, peu épais, en petit nombre. Avoir la barbe rare. On voit à peine sur ces rochers quelques herbes rares et desséchées.

Ainsi plait un Nestor de qui Saturne argente
La *rare* chevelure et la barbe ondoyante. (Béranger.)

Vaincu par les feux du soleil,
Je me couche sur l'herbe *rare*. (Parny.)

— Physiq. Se dit d'un corps dont les parties sont très-peu serrées, très-écartées; et en ce sens il est opposé à Compact, dur. Plus les corps sont rares, plus ils sont légers. L'air est plus rare que l'eau.

— Médec. Se dit du pouls et de la respiration, dont les mouvements sont moins nombreux, dans un temps donné, qu'ils ne doivent l'être naturellement.

RARÉFACTIBILITÉ. s. f. Phys. Qualité de ce qui peut être raréfié.

RARÉFACTIF, IVE. adj. Phys. Qui a la propriété de raréfier. Peu usité.

RARÉFACTION. s. f. (pr. *ra-ré-fak-ci-on*; du lat. *rarus*, rare; *facere*, faire). Physiq. Action de donner plus de volume à un corps, sans y ajouter de nouvelle matière, mais en éloignant les unes des autres ses molécules intégrantes, par l'interposition d'un agent impondérable: cet agent est ordinairement le calorique.

RARÉFIABLE. adj. des 2 g. Phys. Qui peut être raréfié. Synonyme peu usité de *dilatable*.

RARÉFIANT. part. prés. du v. Raréfier. Qui raréfie. Il est invariable. Une chaleur raréfiant l'air.

RARÉFIANT, ANTE. adj. Phys. Qui a la propriété de raréfier, de dilater. Une chaleur raréfiante.

— Médec. On appelait anciennement *raréfiant*, des médicaments auxquels on attribuait la propriété de donner plus de volume ou d'expansion au sang et aux autres humeurs circulatoires.

RARÉFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Raréfier. S'empl. adjectiv. Gaz raréfié.

RARÉFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *rarus*, rare; *fieri*, devenir). *Je raréfie, nous raréfions, vous raréfiez. Je raréfiais, nous raréfiions, vous raréfiiez. Que je raréfie, que nous raréfiions, que vous raréfiiez*, etc. Phys. Étendre, dilater. Augmenter considérablement le volume d'un corps, sans y ajouter de nouvelle matière, mais en éloignant les unes des autres ses molécules intégrantes par l'interposition d'un agent impondérable, tel que le calorique. Se dit par opposition à *condenser*. La chaleur raréfie l'air. Quand le soleil échauffe et *raréfie* l'air des environs, celui qui est dans les cavernes se dilate, et sort avec violence par des soupiraux. (B. de St-P.)

— SE RARÉFIER. v. pron. Se dilater. Un gaz qui se raréfie. L'air se *raréfie* en été par la chaleur. (Encycl.)

RAREMENT. adv. Peu souvent, peu fréquemment. Une chose qui arrive rarement. Il arrive rarement que je sois en retard. Aller rarement à la campagne. Cela se rencontre fort rarement. Les yeux de l'amitié se trompent *rarement*. (Volt.) L'alouette chante *rarement* à terre. (Buff.) Qui nage dans la pourpre en est *rarement* digne. (Volt.) La haine entre les grands se calme *rarement*. (Corn.) Les jouissances permises à l'homme de bien seront *rarement* d'accord avec ses désirs. (Senanc.) Le plaisir est *rarement* innocent, parce que les circonstances le permettent difficilement. (Id.) Le taureau dépasse *rarement* dix ans. (L. Ardent.) L'homme est *rarement* sage aux dépens de ses goûts. (S. Dubay.) Vous mangez *rarement*, mangez donc comme quatre (Colnet.) Qui veut mourir ou vaincre est *rarement* vaincu. (Corn.)

Les gens qui font le plus de bruit,
Sont *rarement* les plus utiles. (De Trembley.)

— Se met quelquefois par inversion au commencement de la phrase. *Rarement* on pourrait bien vivre avec ceux que le sort nous offre; *rarement* on rencontre ceux avec qui l'on vivrait si bien! (Senancour.)

RARESCENCE. s. f. Phys. Qualité d'un corps qui est raréfié, dilaté.

— *La rarescence du sang*. Son peu de volume

RARESCIBILITÉ. s. f. Phys. Propriété par laquelle les corps sont susceptibles d'occuper un plus grand espace.

RARESCIBLE. adj. des 2 g. Phys. Qui peut se raréfier. Synonyme inusité de Dilatable.

RARÈSE. s. f. Comm. Étoffe de laine. V. CARISET.

RARETÉ. s. f. Disette, petit nombre, petite quantité. Une grande rareté de vin. Une étoffe chère à cause de sa rareté. La rareté d'une chose en augmente toujours le prix.

— Se dit des choses qui se trouvent peu, qui n'arrivent pas souvent. La rareté des diamants. Des pièces d'une rareté singulière. C'est une rareté que de vous voir. Les choses les plus difficiles, les plus bizarres ou étranges par leur *rareté*, deviennent précisément celles qu'il admire davantage. (Virey.)

— Par extens. et fam. *Vous êtes, vous devenez d'une grande rareté*. On ne vous voit pas souvent, vos visites sont rares.

— Prov. *Pour la rareté du fait*. Pour la singularité de la chose. Je voudrais bien voir cela, pour la rareté du fait.

— RARETÉS. s. f. pl. Objets rares, singuliers, curieux. Un cabinet de raretés, plein de raretés Aimer, rechercher les raretés.

RARICOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *rarus*, rare; *costa*, côte). Dont la surface est relevée d'un petit nombre de côtes. La scalaria raricostée.

RARIÉTOILÉ, ÉE. adj. (ét lat., *rarus*, rare; *stella*, étoile). Bot. Qui ne porte qu'un petit nombre d'étoiles. L'astrée rariétoilée.

RARIÉPINEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *rarus*, rare; *spina*, épine). Bot. Qui porte des épines peu nombreuses. Le rocher rariépineux.

RARIFEUILLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *rarus*, rare; *folium*, feuille). Bot. Qui a peu de feuilles.

RARIFLAMMÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *rarus*, rare; *flamma*, flamme). Qui est marqué de taches distantes imitant des flammes. La vénus rariflammée.

RARIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rarus*, rare; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont peu nombreuses, très-espacées. L'astragale rariflore.

RARIPLISSÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *rarus*, rare; *plica*, pli). Bot. Qui porte des plis, mais en petit nombre. L'ognon rariplissé.

RARISILLONNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *rarus*, rare; *sulcus*, sillon). Bot. Qui est creusé d'un petit nombre de sillons. L'ognon rarisillonné.

RARISSIME. adj. des 2 g. (du lat. *rarissimus*, superlat. de *rarus*). Très-rare. Livre rarissime. Médaille rarissime. Il est fam.

RARITÉ. s. f. (du lat. *raritas*, formé de *rarus*, rare). Phys. Propriété qu'ont certains corps, et surtout les fluides élastiques, d'être composés de molécules très-distantes les unes des autres, en sorte qu'ils contiennent peu de matière sous un volume considérable. Ce mot est plus latin que français. V. RARETÉ.

RAROTONGA. Géogr. Ile de la Polynésie méridionale, au S. de l'archipel d'Hervey.

RARRIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Rarriver.

RARRIVÉE. s. f. Mar. Action d'arriver une seconde fois.

RARRIVER. v. n. Mar. Arriver une seconde fois.

RAS, ASE. (pr. *râ*; du lat. *rasus*, fait de *radere*, raser). Qui a le poil coupé jusqu'à la peau. Avoir le menton bien ras. Avoir la tête rase. Avoir la barbe rase.

— Qui a le poil fort court. Cette espèce de chien a le poil ras. Un chien à poil ras. Du velours ras. Une espèce de serge fort rase. La Providence est encore venue au secours des animaux en les couvrant de robes à poil *ras*, afin de les vêtir à la légère. (B. de St-P.)

— Par extens. *Rase campagne*. Campagne fort plate, fort unie, et qui n'est coupée ni d'éminences, ni de vallées, ni de bois, ni de rivières. Deux armées qui se battent en rase campagne. Au pied de cette colline est une rase campagne. Parmi toutes les scènes vivantes qui nous ravissent à chaque pas dans ces asiles, où les sensations sont toutes différentes de celles qu'on éprouve en *rase* campagne, la plus imposante est celle des météores électriques. (A. Rauch.)

— *Table rase*. Lame, plaque de cuivre ou d'autre métal, pierre unie, planche, etc., sur laquelle il n'y a encore rien de gravé.

— Fig. Esprit neuf, susceptible de recevoir toutes les impressions qu'on veut lui donner. Son esprit est une table *rase* où l'on gravera tout ce que l'on voudra. (Acad.)

— Fig. *Faire table rase*. Mettre de côté les anciennes idées; abolir les institutions antérieures.

— Mar. Se dit d'un bâtiment dont la partie la plus élevée de la muraille se trouve, par une conséquence de sa construction, rapprochée de la surface de la mer. Les corsaires sont ordinairement des navires très-ras. Ils retirent de cette forme rase la probabilité de marche plus rapide. En compensation, les lames envahissent aisément le pont des navires ras. || Fig. On dit d'un bâtiment qui a perdu tous ses mâts, qu'*il est ras comme un ponton*.

— Se dit d'une mesure remplie de manière que le grain, la farine, etc., n'excède pas les bords; par opposition à Mesure comble. Boisseau ras. Mesure rase. Vendre à boisseau ras, à mesure rase.

— *A rase terre*. Loc. adv. fort usitée, et qui ne figure cependant dans aucun dictionnaire. Elle signifie A fleur de terre, de niveau avec le sol environnant. Dans la cour est un puits dont la margelle est à rase terre.

RAS. s. m. (pr. *râ*) Se dit de plusieurs sortes d'étoffes croisées fort unies, dont le poil ne paraît point, et qui sont faites les unes de laine, les autres de soie. Ras de St-Lô. Ras de St-Maur. Ras de St-Cyr.

— Mar. *Ras de marée*. Bouillonnement des eaux, petit clapotis produit dans certains endroits de la mer par la rencontre d'un courant particulier et d'un courant de marée. Près de certaines côtes il y a des ras de marée très-violents. Quelquefois le *ras* de marée est un signe précurseur de ces effroyables ouragans qui désolent les pays intertropicaux, et presque toujours il les accompagne. (Baron.) || *Ras* se disait autrefois de certains passages en mer, ou, soit par la configuration des terres, soit par leur rapprochement, la marée, entravée dans son cours, produit des courants irréguliers et violents qui rendent leur fréquentation très-dangereuse. Nous avons encore sur les côtes le *ras* de Blanchard, etc. Peut-être est-ce à cause de la similitude des effets produits par le ressac de la mer sur les côtes qui bordent ces sortes de ras, avec ceux du phénomène indiqué précédemment, qu'on a donné à ce dernier le nom de *ras de marée*.

— *Ras de carène*. Espèce de radeau, en forme de parallélipipède rectangle, qui est employé avec avantage dans les opérations de radoub et de carénage que l'on exécute sur l'eau.

— *Verser à ras de bord*. Verser plein le verre, jusqu'aux bords.

— *Au ras de l'eau, à ras l'eau*. loc. adv. Presque au niveau de l'eau. Cette embarcation est à ras l'eau.

RAS. s. m. Techn. Filière par laquelle on fait passer le lingot qui sort de l'orgue.

RAS. s. m. Géogr. Mot arabe qui veut dire Cap, et qui se trouve dans le nom d'un grand nombre de promontoires d'Asie et d'Afrique, tels que le *ras Camouzar*, à Tunis; le *ras al-Makbys*, sur la mer Rouge; le *ras al-Nashef* et le *ras Zofrani* en Egypte, sur la mer Rouge; le *ras Mohammed*, au pied du Sinaï; le *ras Rouge* et le *ras Vire*, en Arabie.

— Astron. *Ras algethi*. Tête d'Héracle. || *Ras alhague*. Tête du Serpentaire.

RASADE. s. f. (pr. *ra-za-de*). Verre de vin ou d'autre liqueur plein jusqu'aux bords. Boire rasade. Boire des rasades de vin, de bière. Boire de grandes rasades. Boire force rasades. Se porter des rasades. Verser rasade.

J'ai bien bu cette nuit, et sans fanfaronnades,
A votre intention j'ai versé cent *rasades*. (Regnard.)

RASANT. part. prés. du v. Raser. Qui rase. Il est invariable. Une balle rasant la poitrine.

RASANT, ANTE. adj. Qui va en rasant.

— Fortific. *Flanc rasant, ligne rasante.* Endroit de la courtine ou du flanc, d'où les coups que l'on tire rasent la face du bastion opposé, et vont le long de cette face. || *Feu rasant.* Feu qu'on tire dans cette direction.

— *Vue rasante.* Vue qui s'étend à proximité sur un pays uni et varié.

RASCAPOS. s. m. Nom donné dans les Cévennes aux pierres établies au milieu des ravins, dans le but de retarder le cours des eaux et de permettre à la terre qu'elles entraînent de se déposer avant leur arrivée dans la vallée.

RASCASSE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la scorpène.

RASCATION. s. f. (pr. *rass-ka-cion*). Médec. Nom que l'on donne tantôt au râle simple et ordinaire, tantôt à celui dans lequel le bruit qui se fait entendre est produit par l'action de l'air sur du sang qui obstrue les voies aériennes.

— Action par laquelle on ramasse, pour les rejeter, les mucosités qui tapissent la gorge.

RASCETTE ou **RASETTE.** s. f. Chirom. Nom d'une partie où quelques lignes se trouvent disposées transversalement à la jonction intérieure de la main avec le bras. Plus la *rascette* comprend de lignes, et plus la vie doit être longue selon la chiromancie. (Compl. de l'Acad.)

RASCHID (AL-), c'est-à-dire *le Juste.* Surnom du calife abbasside Haroun ou Aaron. V. haroun.

RASCIE. Géogr. Partie de la Servie, entre la Rasca et la Bosna, et dont Belgrade est l'une des villes principales.

RASCIEN, ENNE. adj. Géogr. Qui appartient à la Rascie ou à ses habitants.

— substantiv. Habitant de la Rascie. Les Rasciens, peuple d'origine slavonne, s'établirent dans la Servie et l'Illyrie, sur la rivière Rasca, d'où ils se répandirent dans l'Esclavonie, la Basse-Hongrie, la Transylvanie, la Moldavie et la Valachie. Léopold I^er permit à un grand nombre de *Rasciens* de se fixer dans la Hongrie, et leur donna des terres incultes à défricher. (Encycl.)

RASCLE. s. m. Un des noms vulgaires du râle de genêt et du lièvre mâle.

RASCLE. s. f. Nom donné à la herse dans la Haute-Garonne.

RASCOLNISME. s. m. (du russe *raskoll*, scission, schisme). Hist. relig. Se dit en général de la croyance de toutes les sectes russes qui se sont détachées de l'Église grecque après la révision des livres sacrés et la rédaction d'une liturgie uniforme, faites en 1659 par le patriarche Nicon.

RASCOLNISTE. adj. et s. des 2 g. Se dit de ceux qui professent le rascolnisme. Les rascolnistes, attachés à d'anciens usages et à d'anciens livres liturgiques, sont en dehors de l'Église russe et simplement tolérés. On dit aussi *raskolnik.*

RASDI. Myth. sept. Nom d'une divinité des Hongrois.

RASE. s. f. Chim. Huile essentielle qu'on retire par la distillation de la résine des pins.

— Comm. *Rase de Maroc.* Espèce de serge qui se fabriquait en Champagne.

RASÉ, ÉE. part. pass. du v. Raser. (pr. *razé*). S'empl. adjectiv. Une tête rasée. Être frais rasé, tout frais rasé. On condamnait autrefois les femmes convaincues d'adultère à être *rasées* et enfermées dans un couvent. (Acad.) Il se pourrait après tout que le dieu Indra eût été autrefois *rasé* (Volt.) Ils furent *rasés*, et on n'en a plus entendu parler. (Anquetil.)

Car Dieu fait quelquefois, sous ces saintes rosées,
Regermer des fleurons aux couronnes *rasées.*
(V. Hugo.)

— Chass. Qui s'est tapi, blotti le plus possible contre terre pour se cacher. Ce lièvre était rasé dans son gîte.

RASEMENT. s. m. (pr. *ra-ze-man*). Action de raser une fortification, une place, etc.; résultat de cette action.

— Mesure progressive des dents du cheval.

RASENER. v. a. et n. S'est dit pour Refrapper, donner un second coup.

RASÈNES. s. m. pl. Géogr. anc. Nom que les Étrusques portaient primitivement dans leur propre langue. On pense que les Rasènes sont les mêmes que les Rhétiens.

RASER. v. a. 1^re conj. (pr. *ra-zé*; du lat. *radere*). Tondre, couper le poil tout près de la peau avec un rasoir. Raser la tête. Raser la barbe.

— Absol. Il faut qu'un chirurgien sache raser. Un perruquier qui rase bien, qui rase mal, qui ne rase pas d'assez près. Un rasoir qui rase mal. Sans vanité, j'ose dire qu'il n'est point de barbier en Espagne qui sache mieux que moi *raser* à poil et à contre-poil, et mettre une moustache en papillotes. (Le Sage.) La plupart des jeunes gens, parmi la noblesse des îles Maldives, apprennent et se divertissent à *raser.* (Sall.) Dans quelques provinces d'Espagne, ce sont des femmes qui *rasent*; ce devrait être ainsi partout. (***) Sous les rois de la première race, les femmes *rasaient* en France. (***)

Lambin, mon barbier et le vôtre,
Rase avec tant de gravité,
Que tandis qu'il *rase* un côté,
La barbe repousse de l'autre. (***)

— *Se faire raser.* Se faire raser les cheveux, la barbe. Se faire raser la tête. Se faire raser par un barbier, par un valet de chambre. Se faire raser souvent. Démosthène avait tellement le goût de l'étude qu'il se faisait *raser* quelquefois la moitié de la tête, pour ne pouvoir sortir de son cabinet que ses cheveux ne fussent repoussés. (Dict. hist.)

— Prov. et fig. *Un barbier rase l'autre.* Se dit de gens d'une même profession, ayant un même intérêt, qui se soutiennent, se louent réciproquement.

— Démolir, abattre à rase terre, au niveau du sol. Raser une maison. Raser des fortifications, les défenses d'une place. Raser une place. || On disait autrefois *raser rez pied, rez terre.* On *rasait* rez pied, rez terre, les maisons des criminels de lèse-majesté. (Acad.)

— Mar. *Raser un vaisseau.* Diminuer sa hauteur au-dessus de l'eau, soit en supprimant sa dunette et ses gaillards pour l'armer, comme vaisseau d'un rang inférieur ou comme frégate, soit en ne lui laissant que son premier pont, pour en faire un ponton. || *Raser un bâtiment.* Dans un combat, c'est lui abattre ses mâts. || *Raser la côte.* Naviguer le long de la côte. La flotte rase la côte.

— Fig. Effleurer. Passer tout auprès avec rapidité. Un boulet de canon lui rasa l'épaule. Une balle lui rasa le visage, la moustache. Le cocher rasa la borne. La balle du joueur a rasé la corde. Les hirondelles rasent quelquefois la terre, la surface de l'eau. Le bâtiment rasa un écueil. Nous rasâmes le rocher de près, de bien près. Allant toujours *rasant* les murailles avec un air respectueux. (St-Sim.)

L'abeille prend l'essor, parcourt les arbrisseaux,
Elle suce les fleurs, *rase* en volant les eaux. (Del.)

Mais toujours sa roue enflammée
Rasant la borne accoutumée,
Ravit la palme à ses rivaux. (Lebrun.)

Comme on voit de Vénus les palombes chéries
Raser le vert naissant des riantes prairies. (Aignan.)

Du couchant ténébreux s'élance un vent rapide,
Qui tourne sur la plaine, en *rasant* les sillons,
Enlève un sable noir qu'il roule en tourbillons.
(*Man. poet.*)

— Manég. *Raser le tapis.* Se dit d'un cheval qui, n'ayant pas d'élasticité dans les épaules, galope près de terre sans presque s'élever.

— Fauconn. *Raser l'air.* Se dit de l'oiseau qui vole sans qu'on voie remuer ses ailes. Dans le langage usuel on dit *planer.*

— se raser. v. pron. Se tondre, se couper le poil avec un rasoir. Se raser. Se raser soi-même. Savoir se raser. Se raser sans se couper.

— Se faire raser. Il se rase rarement. Quand voulez-vous vous raser? Je ne veux me raser que demain.

— Raser à soi. Se raser les joues. Se raser le menton. Que les femmes se gardent bien de se *raser* les joues. (Loi des douze tables.)

— Chass. *Se raser.* Se tapir le plus possible contre terre pour se cacher. Les perdrix se rasent quand elles aperçoivent l'oiseau. Un lièvre qui se rase dans son gîte.

RASÈS. Géogr. Ancien petit pays de France, avec le titre de comté, dans le bas Languedoc, chef l. Limoux. Le comté de Rasès ou Rasez dépendait des comtes de Carcassonne.

RASETTE. s. f. Petite étoffe sans poil.

— Agric. Un des noms de la ratissoire.

— Organist. Fil de fer qui sert à accorder les jeux d'anche.

RASGADO. s. m. Mus. Prélude de guitare que les Espagnols exécutent en attaquant successivement toutes les cordes de l'instrument avec le pouce, ce qui forme une espèce d'arpège.

RASKOLNIK. s. m. Hist. relig. V. rascolniste.

RASIBUS. adv. (pr. *ra-zi-bus*, mot lat.) Tout contre, tout près. Le coup lui passa rasibus du nez. Il lui coupa la queue rasibus. Pop.

RASIÈRE ou **RAZIÈRE.** s. f. Anc. métrol. Mesure de Flandre pour les matières sèches, et particulièrement pour la houille.

RASINET. s. m. Bot. Nom vulgaire de la petite joubarbe.

RASO. s. m. Métrol. Mesure de longueur du royaume sarde, valant mètr. 0,5994. || *Raso de Sardaigne*, 0,5493.

RASOIR. s. m. (pr. *ra-zoir*; du lat. *radere*, raser). Instrument d'acier qui a le tranchant très-fin, et dont on se sert pour couper la barbe. Le manche d'un rasoir. La lame d'un rasoir. Le dos d'un rasoir. Un bon rasoir. Affiler un rasoir. Aiguiser un rasoir. Passer, repasser un rasoir. Le repassage des rasoirs. Ébrécher un rasoir, l'ébrécher profondément. Faire des brèches dans le taillant d'un rasoir. Un rasoir bien doux, bien rude. Faire tomber le morfil d'un rasoir. Les bons *rasoirs* sont rares, en France surtout. (Désorm.) Les *rasoirs* anglais sont généralement meilleurs que les nôtres. (Id.) Les gens qui emploient beaucoup de *rasoirs*, les barbiers, repassent eux-mêmes leurs *rasoirs* sur la pierre plate. (Id.) Les *rasoirs* de fabrique française sont en général trop durs. (Id.) Quant aux cuirs dont on se sert pour adoucir le fil des *rasoirs*, nous croyons que le charlatanisme exploite en grande partie les recettes vendues au public confiant. (Id.) L'usage d'un *rasoir* malpropre a été quelquefois suivi de boutons, croûtes et autres affections éruptives. (Mérat.) Il est donc nécessaire de bien essuyer son *rasoir* et de le tenir fort propre lorsqu'on s'en sert pour des personnes différentes. (Id.) Un des fragments de la loi des douze tables, rapporté par Cicéron, défendait aux femmes l'usage du *rasoir.* (Salient.) Les deux *rasoirs* que vous m'avez donnés sont déjà gâtés. (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Couper comme un rasoir.* Se dit de tout ce qui coupe fort bien.

— *Pierre à rasoir.* Espèce de pierre sur laquelle on passe les rasoirs pour les rendre plus coupants. || *Cuir à rasoir.* Cuir préparé sur lequel on repasse les rasoirs pour les adoucir.

— Loc. prov. *Il n'a senti que la fraîcheur du rasoir.* Se dit d'un homme surpris par une disgrâce soudaine. || *Il pleut des rasoirs, des hallebardes.* Il pleut d'une telle force et avec une telle abondance qu'il est impossible de mettre le pied dehors. | *Quand il pleuvrait des rasoirs.* Quelque mauvais temps qu'il fasse.

RASON. s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, qui appartient à la famille des léiopomes, et qui se rapproche beaucoup des labres. La chair tendre et délicate du rason de la Méditerranée est recherchée surtout à Malte, à Rhodes, etc. Le rason perroquet. Le rason bleu. Le rason à cinq taches. Le rason rayé.

RASORI (J.). Médecin, né à Parme, en 1766, mort à Milan, en 1837. Il enseigna une doctrine médicale toute nouvelle. Selon lui, presque toutes les maladies viennent des causes stimulantes, et c'est par des contre-stimulants qu'on doit les traiter. Cette doctrine, suggérée par les écrits de Brown, prépara celle de Broussais. On a de Rasori une traduction de Brown, en italien, une traduction de la Zoonomie de Darwin et divers opuscules.

RASORIEN. s. m. Didact. Partisan du système médical de Rasori.

RASORISME. s. m. Didact. Doctrine médicale établie par Rasori.

RASORISTE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient au rasorisme.

— substant. Partisan de la doctrine médicale de Rasori. Un rasoriste.

RASOUMOFFSKYN. s. m. Minér. Minéral d'un blanc de neige, quelquefois d'un vert de pomme, dense, mou, friable, happant, et dont l'aspect est mat, la texture terreuse. C'est un mélange de giobertite et de magnésie.

RASPAILLON. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du spare sparaillon.

RASPATION. s. f. (pr. *ras-pa-ci-on*; du lat. *raspare*, râper). Didact. Action de râper.

RASPATOIR. s. m. Chir. Instrument qui sert à râcler les os. On l'appelle aussi *rugine.* Peu usité.

RASPEÇON. s. m. Nom vulgaire de l'uranoscope.

RASPECT. s. m. (pr. *ras-pè*). Nom sous lequel dans le midi de la France on désigne le moût après qu'il a été séparé de la rafle.

RASPI. s. m. Relig. parse. Le deuxième des prêtres officiants, chez les Parses; le ministre du Djouti.

RASPOUTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte indienne qui admet la métempsycose.

— Ethnogr. V. radjepoutes.

RASQUAN. s. m. Relat. Titre du roi des îles Maldives.

RASQUE ou **RASQUETTE.** s. f. Bot. Nom de la cuscute dans les départements du Midi.

RASSADE. s. f. Se dit de Petits grains de verre ou d'émail de diverses couleurs qu'on porte aux nègres d'Afrique et dont ils se parent. Un collier de rassades. Des bracelets de rassade. Grains de rassade.

RASSANGUE. s. f. Ornith. Nom que les naturels de Madagascar donnent à une oie qui porte sur la tête une crête rouge, et qui paraît être la même que l'oie bronzée.

RASSASIANT. part. prés. du v. Rassasier. Qui rassasie. Il est invariable. Des mets rassasiant l'appétit.

RASSASIANT, ANTE. adj. Qui est propre à rassasier. Des mets rassasiants. Des viandes rassasiantes.

RASSASIÉ, ÉE. part. pass. du v. Rassasier. S'empl. adjectiv. C'est dans cet asile que la faim est *rassasiée.* (Fléch.) Il s'éloigne de la panthère, parce qu'elle exerce ses cruautés lors même qu'elle est pleinement *rassasiée.* (Buff.) Il sont tous deux également paresseux et poltrons dès qu'ils sont *rassasiés.* (Id.)

— Fig. La terre *rassasiée* attend les rayons du matin, pour rendre au jour, en parfums préparés par mille tiges diverses, les humides trésors de la veille. (Deleuze.) Ce n'est point de la table des grands que l'on sort le plus *rassasié.* (***) Un désir satisfait fait naître un nouveau désir; on est dégoûté, et l'on n'est pas *rassasié.* (Mass.) Les pauvres mangeront et seront *rassasiés*; ceux qui cherchent le Seigneur le loueront, et leur âme vivra éternellement. (La Harpe.)

Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant;
L'esprit *rassasié* le rejette à l'instant. (Boil.)

— *Rassasié de.* Le tigre, au contraire, quoique *rassasié* de chair, semble toujours être altéré de sang. (Buff.) Tu arroseras les montagnes, la terre sera *rassasiée* de fruits. (Volt.)

— Fig. Ne pouvoir être rassasié d'argent. Être rassasié de gloire. Ils sont rassasiés l'un de l'autre. Le public est rassasié de vers. L'homme coupable, *rassasié* de plaisirs, cherche de nouveaux crimes dans le crime même. (Mass.) Il faut se plier au goût d'une nation, d'autant plus difficile, qu'elle est depuis longtemps *rassasiée* de chefs-d'œuvre. (Volt.)

RASSASIEMENT. s. m. (pr. *ra-sa-zi-man*). État d'une personne rassasiée. Le rassasiement cause le dégoût. Le rassasiement de certains mets est dangereux.

— Fig. *Le rassasiement des plaisirs.* État de satiété, de dégoût que produit l'usage trop fréquent des plaisirs.

RASSASIER. v. a. 1^re conj. (pr. *ras-sa-zié*; du vieux mot lat. *readsatiare*, formé de *satis*, assez). *Je rassasie, nous rassasions, vous rassasiez. Je rassasiais, nous rassasiions, vous rassasiiez. Que je rassasie, que nous rassasiions, que vous rassasiiez.* Donner suffisamment à manger, pour apaiser la faim ou pour satisfaire l'appétit. Cet homme est d'un si grand appétit, qu'on ne peut le rassasier.

— Absol. Il y a des mets qui *rassasient* d'abord. (Acad.)

— Satisfaire jusqu'à la satiété, jusqu'au dégoût. Rassasier quelqu'un de bonne chère, le rassasier de fêtes, de musique, de spectacle. Mathilde l'encourageait dans ces sentiments, mais elle s'aperçut bientôt qu'elle l'avait *rassasié* par la liberté illimitée de ses caresses. (Alf. de Wailly.)

Même beauté, tant soit exquise,
Rassasie et saoûle à la fin. (La Font.)

Le plaisir doit toujours être mêlé de peine,
Et dès qu'il *rassasie*, il cesse de flatter. (***)

— Fig. Apaiser des désirs, des passions en les satisfaisant. Avoir des désirs qu'on ne peut rassasier. Ne pouvoir rassasier ses yeux d'un spectacle. Rassasier sa curiosité. Je ne pouvais *rassasier* mes yeux du spectacle magnifique de cette grande ville. (Fén.) S'il vous questionne lui-même, répondez autant qu'il faut pour nourrir sa curiosité, non pour la *rassasier.* (J.-J. Rouss.)

— Abreuver, accabler jusqu'à l'excès. Rassasier quelqu'un de dégoûts, d'injures, d'opprobres.

— se rassasier. v. pron. Manger jusqu'à satiété. Trouver un mets à son goût, et s'en rassasier. Ce mets lui semble si bon, qu'il ne peut s'en rassasier. S'il est à table, et qu'il prononce d'un mets qu'il est friand, le maître et les convives, qui en mangeaient sans réflexion, le trouvent friand et ne s'en peuvent *rassasier.* (La Bruy.)

— Fig. Se rassasier de plaisirs. La France a retenti longtemps des pompeux éloges du cygne de Louis le Grand, et nous nous sommes pour ainsi dire *rassasiés* là-dessus de nos propres louanges. (Mass.) Il se *rassasie* de plaisirs, et sa satiété fait son supplice. (Id.) Elle feignait de se prêter à cette illusion, pour avoir un prétexte d'être incessamment dans sa chambre, d'y navrer son cœur à plaisir, de s'y *rassasier* de douleur. (J.-J. Rouss.)

Quand mon âme, à soi-même rendue,
Vient se *rassasier* d'une si chère vue,
Je n'ai pour tout accueil que des frémissements.
(Racine.)

RASSE. s. f. Techn. Panier dont on se sert dans les forges pour mesurer le charbon qu'on doit jeter dans le fourneau.

RASSÉE. s. f. Techn. Quantité de charbon contenue dans une rasse.

RASSEÏN. Géogr. Lac de la Turquie d'Europe, dans la Bulgarie, au S.-O. des bouches du Danube, près de la mer Noire.

RASSEMBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rassembler. S'empl. adjectiv. Les Perses *rassemblés* marchaient à son secours. (Roc.) Il me sembla voir dans un vaste portique une multitude d'hommes *rassemblés.* (Thomas.) Mais il y a peu de chevaux dans lesquels on trouve toutes ces perfections *rassemblées.* (Buff.) Les frères et les sœurs se connaîtront, quand tous seront *rassemblés* en cérémonie, ils pourront être fort polis entre eux; ils se traiteront en étrangers. (J.-J. Rouss.) Dans une ville il y a des acteurs, dans l'autre des auteurs, et dans une troisième des spectateurs, et nulle part on [illegible] tous les moyens soient *rassemblés.* [illegible] n'est pas raisonnable de supposer que les hommes *rassemblés* s'accordent [illegible] écouter ce qui pourrait leur [illegible] sir. (La Harpe.) On l'a vu [illegible] le trépas et la vie. (Delille.)

Les [illegible]
Pour voir tomber des [illegible]
Sont déjà *rassemblés* au seuil de [illegible]
(St Lambert.)

— *Rassemblé autour.* Tous les [illegible] *rassemblés* autour de lui [illegible]
Je me rappelle [illegible] nos soirées charmantes, [illegible] *rassemblés* autour de la table à thé, [illegible] quart d'heure sans dire un [illegible] mot. [illegible]

— *Rassemblé dans.* [illegible] l'Océan sont *rassemblées* dans les [illegible] les plus bas de la superficie de la terre; ainsi les mouvements de la mer [illegible] des corps exté-

[illegible] (Buff.) J'aime cette ville, non-seulement par son heureuse situation, mais parce que toutes les commodités de la vie y sont *rassemblées*. (B. de St-P.)

— *Rassemblés devant*. Ils sont tous rassemblés devant l'église.

Qui c'est un Dieu caché que le Dieu qu'il faut croire. Mais tout caché qu'il est pour révéler sa gloire, [illegible] Répondez, cieux et mers, et vous terre, parlez! (L. Racine.)

RASSEMBLEMENT. s. m. Action de rassembler ce qui est épars, séparé. Le rassemblement des pièces d'une affaire, d'un procès.

— Action de réunir dans un lieu donné des troupes éparses. Le rassemblement des compagnies de ce régiment. Le rassemblement des quartiers. Point de rassemblement. Se rendre au lieu du rassemblement.

— Concours, attroupement de personnes. Cela occasionna un rassemblement. Il se fit un rassemblement. [illegible]

RASSEMBLER. v. a. 1re conj. Assembler le [illegible] (Volt.) [illegible] (Bart.) [illegible] (J.-J. Rouss.) [illegible] ordres les plus [illegible] et les plus déterminés. (X. Marm.)

Or çà je sais ravi de vous voir [illegible]; Parlons de [illegible]

Au déclin d'un beau jour [illegible]

— Mettre, [illegible], réunir, assembler ce qui [illegible] son cabinet quantité de [illegible] de tableaux. Rassembler des faits. Les rassembler en un corps. Rassembler les preuves [illegible]. Le cœur humain [illegible] sentiments les plus contraires. (Acad.) [illegible] fêtes qui leur sont communes, et qui les *rassemblent* tantôt [illegible] autre. (Barth.) [illegible] mille dispersée. (Volt.) [illegible] qui nous a *rassemblés*. [illegible] au Musée les raretés [illegible] et il n'était jamais [illegible] lui. (Las-Cases.) [illegible] célèbre duc de [illegible] (Volt.) Il n'y a [illegible] *semblé* les fleurs les [illegible] tout de plaisir [illegible] ter la force [illegible] *rassemblant* [illegible] l'ambition, la [illegible] mes petites [illegible] Grands de [illegible] exposent [illegible] (Id.) [illegible]

— [illegible] d'armée.

[illegible]

— Manier, [illegible] *cheval*. Le tenir, le [illegible] (Card.) S'empl. substant v. Dans *le rassembler*, le cheval paraît se raccourcir en ra-

[illegible] sa tête sur la ligne perpendiculaire. [illegible] Le ramener est l'action du cheval dans le [illegible] (Id.)

— SE RASSEMBLER. S'assembler de nouveau, se réunir. Tous les soldats dispersés se rassemblèrent autour du drapeau. Les tribunaux ne se rassemblent qu'après la Saint-Martin. Où se rassemble-t-on? Tous les dimanches après le prêche du soir, les femmes se *rassemblent*. (J.-J. Rouss.) Puis les hommes se *rassemblent*, plus ils se corrompent. (Id.) Nos Suissesses aiment assez à se *rassembler* entre elles. (Id.) Les Phéniciens se sont probablement *rassemblés* en corps de peuple aussi anciennement que les habitants de la Syrie. (Volt.) Les hommes se sont *rassemblés* d'eux-mêmes dans ce climat heureux. (Id.)

Les grâces, les plaisirs, les ris et la jeunesse
Se rassemblent de toutes parts. (J.-B. Rouss.)

RASSENER. v. a. 1re conj. Anc. cout. Assigner en dédommagement.

RASSEOIR. v. a. 3e conj. irrég. *Je rassieds, tu rassieds, il rassied, nous rasseyons, vous rasseyez, ils rasseyent. Je rasseyais, nous rasseyions. Je rassis, nous rassîmes. Je rassiérai* ou *je rasseyerai. Je rassiérais* ou *je rasseyerais. Rassieds, rasseyons, rasseyez. Que je rasseye, que nous rasseyions, que vous rasseyiez. Que je rassisse, que nous rassissions. Rasseyant. Rassis, rassise*. On peut aussi le conjuguer de la manière suivante : *Je rassois, tu rassois, il rassoit, nous rassoyons, vous rassoyez, ils rassoient. Je rassoyais. Je rassoirai. Je rassoirais. Rassois, rassoyons, rassoyez. Que je rassoie. Rassoyant*; mais c'est la première manière qu'il faut préférer. Asseoir de nouveau, replacer. Rasseoir un malade. Rasseoir un enfant. Rasseoir une statue sur sa base. Rasseoir une pierre. Rasseoir un fer au pied d'un cheval.

— Fig. Reposer, calmer, remettre dans une situation tranquille. Donner à quelqu'un le temps de rasseoir ses esprits, de rasseoir son esprit [illegible] Cette nouvelle va rasseoir son esprit agité.

— Maréchal. *Rasseoir un fer*. Affermir un fer vacillant, prêt à tomber.

— SE RASSEOIR. v. pron. Se remettre sur son siège. Rasseyez-vous. Il s'est rassis.

— Se reposer, se calmer, se remettre. Ses esprits eurent quelque peine à se rasseoir.

— Se remettre au trouble où l'on était. Il faut laisser [illegible] temps et se *rasseoir* au [illegible]

[illegible] mis l'esprit en feu, [illegible] un peu (Molière.)

— [illegible] S'épurer en se reposant. [illegible] se rasseoir.

— [illegible] Il est trop ému, [illegible] son esprit rasseoir. Sa bile est émue, est échauffée, il faut la laisser rasseoir.

— [illegible] *quelqu'un*. Faire qu'il se rasseoie. Il s'était levé pour sortir, mais il le fit rasseoir.

RASSÉRÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Rasséréner [illegible]

— [illegible] trouvé tout rasséréné.

RASSÉRÉNEMENT. s. m. Action de rendre [illegible]

RASSÉRÉNER. v. a. 1re conj. [illegible] *Je rasséréne* [illegible] Rendre serein. [illegible] le temps.

— Fig. Cette nouvelle lui a rasséréné le visage.

[illegible] laissé perdre ce mot [illegible] employaient au propre [illegible]

[illegible] la force inconnue [illegible] (Barbier.)

[illegible] (La Font.)

— [illegible] Devenir serein. Le temps [illegible] cette nouvelle [illegible] s'est rasséréné. Sa phy- [illegible]

RASSIÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Rassiéger [illegible] ville rassiégée.

RASSIÉGER. v. a. 1re conj. (rad. *siége*). On [illegible] Assiéger de nouveau.

— [illegible] v. pron. Être rassiégé.

RASSIS, ISE. part. pass. du v. Rasseoir.

— [illegible] pain qui n'est plus tendre. [illegible] Sans être ému, sans [illegible] de sens rassis. [illegible] (Montfleury.)

[illegible]

— [illegible] il est calme [illegible] n'a pas [illegible] rassis.

— [illegible] le même sens des personnes.

RASSIS. s. m. Fer de cheval qu'on remet, qu'on rattache, qu'on rassied avec des clous neufs, lorsqu'il est encore bon. Deux rassis valent un fer.

— substantiv. S'est dit pour Sens rassis. L'extrême et plein content a plus de *rassis* que d'enjoue. (Mont.)

RASSORTI, IE. part. pass. du v. Rassortir. S'empl. adjectiv. Fleurs rassorties. Gants rassortis. Ruban rassortis.

RASSORTIMENT. s. m. Comm. Action de rassortir. ‖ Nouvel assortiment de marchandises.

RASSORTIR. v. a. 2e conj. Comm. Assortir de nouveau. Rassortir des fleurs. Rassortir des gants. Rassortir des rubans.

RASSOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rassoter. S'empl. adjectiv. Il est rassoté de sa nouvelle maison. Une mère qui est rassotée de son fils.

RASSOTER. v. a. 1re conj. (rad. *sot*). Faire devenir sot, infatuer, entêter. On l'a rassoté de cette fille, il veut l'épouser.

— SE RASSOTER. v. pron. Devenir sot, s'infatuer, s'entêter. Allez-vous vous rassoter d'un nouvel amour? Ce mot est famil. et vieux.

RASSURANCE. s. f. (rad. *sûr*). Qualité de ce qui est propre à rassurer, à rendre la confiance, la tranquillité. La réponse du roi est un véritable refus; le ministère ne l'a regardée que comme une simple formule de *rassurance* et de bonté. (Mirab.) Ce mot est omis dans tous les dictionnaires.

RASSURANT. part. prés. du v. Rassurer. Qui rassure. Il est invariable. Une personne rassurant les esprits inquiets.

RASSURANT, ANTE. adj. Qui est propre à rassurer, à rendre la confiance, la sécurité. Nouvelle rassurante. Avis rassurant. Cela est rassurant, n'est pas rassurant, n'est guère rassurant. Elles énoncent les vœux pieux, *rassurants* pour la tranquillité générale. (De Pradt.) Leur récente querelle s'apaisera sûrement, mais l'avenir, le lendemain même, n'en est pas plus *rassurant*. (X. Marm.)

RASSURÉ, ÉE. part. pass. du v. Rassurer. S'empl. adjectiv. Les arches de ce pont ont besoin d'être rassurées.

Depuis qu'Hylas est retiré,
Si vous aviez daigné m'entendre,
Vous seriez déjà rassuré. (Tibul.)

— *Rassuré par*. *Rassurés* par Pharnace, ils reprennent courage. (Rac.) *Rassuré* par ce vain sophisme, ce n'est pas contre les oppresseurs qu'on s'élève, c'est aux opprimés qu'on cherche des torts. (B. Const.) *Rassuré* au même instant par l'expression de bonté qui voilait l'éclat de ses regards, peut-être Oswald allait-il parler, lorsque le prince Castel Scarfe entra. (Mme de Staël.)

— *Rassuré de*. Mais le chartre surtout en paraît *rassuré*. (Boil.)

— *Rassuré sur*. Je suis *rassuré* sur des craintes que le ton de vos lettres commençait à confirmer. (J.-J. Rouss.)

RASSURER. v. a. 1re conj. Affermir, rendre stable. Rassurer une muraille qui menace ruine. Rassurer une terrasse avec des arcs-boutants. Rassurer les arches d'un pont.

— Fig. au sens moral. Rassurer un homme dans la foi. Rassurer la foi chancelante d'un nouveau converti. Le gain de cette bataille a rassuré son pouvoir, son autorité. Ce lieu couvert d'un bois et d'une rivière, c'est le poste où il *rassurait* ses troupes effrayées après une honorable retraite. (Fléch.) La raison *rassure* l'âme, bien loin de l'amollir. (Mass.) Un fils n'eût point assez *rassuré* votre amante. (Rac.) Ah! seigneur, vos vertus m'ont toujours *rassurée*. (Id.) Un mot va *rassurer* nos timides esprits. (Id.) Par quels affreux serments faut-il vous *rassurer*? (Id.)

— Redonner l'assurance, rendre la confiance, la tranquillité. L'exemple du général rassura les soldats. L'intégrité des juges me rassure. Rassurer quelqu'un par ses raisons. Votre indulgence me *rassure*. (Volt.) Je commence à trouver mon ouvrage tout à fait indigne du public, et si vous ne me *rassurez* pas, je mourrai de frayeur. (Id.) Il *rassura* les esprits par sa fermeté. (Id.) La reine d'Angleterre, toujours intrépide autant que les vagues étaient émues, *rassurait* tout le monde par sa fermeté. (Boss.) La douce affabilité de cette princesse nous *rassurait* toujours contre son rang. (Mass.) La sérénité seule de son auguste front *rassurait* les travaux publics. (Id.) Saint Louis était un voile de douceur sur l'éclat de sa personne et de sa dignité, pour *rassurer* les esprits de ceux qui l'approchaient. (Id.) Les hommages publics qu'on rend aux grands les *rassurent* sur le mépris secret qu'on a pour eux. (Id.)

— Fauconn. Passer le bec d'un oiseau de proie, quand cette partie est fendue. Pour rassurer le bec, il faut enduire la partie disjointe avec de la pâte et de la poix.

— SE RASSURER. v. pron. Reprendre l'assurance, la confiance, la tranquillité. Je me rassure d'après ce que vous me dites, sur votre petite. Rassurez-vous, il n'y a pas tant de danger que vous pensez. Puis je vous suis en l'état présent de mon âme, puis j'y trouve ce qui me *rassurer*. (J.-J. Rouss.) Est-ce assez pour vous *rassurer*, quand la raison doit m'alarmer? (Id.) Vous vous êtes alarmé sans raison, vous vous êtes *rassuré* de même. (Id.) Il se *rassure* par la pensée de la miséricorde divine. (Fléch.) Vous vous *rassurez* à mesure que le péril augmente. (Mass.) Les grands cherchent avec complaisance dans tout ce qui les environne de quoi se *rassurer* contre eux-mêmes. (Id.) Seigneur, *rassurez*-vous, vos vœux seront contents. (Rac.) Je ne sais, mais mon cœur ne se peut *rassurer*. (Id.)

— Se remettre au beau, en parlant du temps. Il faut attendre que le temps se rassure.

RASTADT. Géogr. Ville murée du grand-duché de Bade, sur la Murg, à 24 kil. S.-O. de Carlsruhe; 4,300 hab.

— Hist. *Paix de Rastadt*. Traité conclu entre Louis XIV et l'empereur, le 6 mars 1714. ‖ *Congrès de Rastadt*. Congrès qui se tint à Rastadt de 1797 à 1799, pour pacifier la France et l'Allemagne. Les conférences furent brusquement rompues par l'assassinat des commissaires français Roberjot et Bonnier, qui furent tués à la porte de la ville par ordre du gouvernement autrichien.

RASTARS. Géogr. Village de Pologne, près de Raslavice, célèbre par la bataille de Rastars, victoire remportée par les Polonais, ayant à leur tête Kosciusko, sur une armée russe, le 4 avril 1794.

RASTE. s. f. Antiq. sept. Mesure itinéraire des anciens Germains, qui valait trois milles.

RASTELLITE. s. f. Espèce d'huître fossile.

RASULE. s. f. Bot. Genre de mousses.

RASURE. s. f. Anc. législ. Action de raser la tête. La rasure était une des peines portées contre les femmes adultères.

RAT. s. m. (pr. *ra*; de l'all. *rat*; ou du celte bas-bret. *razt*). Mamm. Genre de rongeurs de la section des clavicules, renfermant des animaux caractérisés par deux dents incisives et tranchantes à chaque mâchoire, quatre doigts aux pattes de devant, et cinq non palmés à celles de derrière, une queue nue, longue et couverte d'écailles épidermiques furfuracées. Ce genre réunit un grand nombre d'espèces, dont la taille varie depuis trois pouces environ jusqu'à un pied. Les rats sont omnivores; cependant ils se nourrissent principalement de racines et de grains. Les voiries, les abattoirs et les boucheries renferment des multitudes de rats qui se nourrissent de matières animales en putréfaction; lorsque la disette se fait sentir, ils s'attaquent avec fureur, et les plus faibles deviennent la proie des plus forts. Les rats sont très-lascifs, et peuvent de bonne heure reproduire leur espèce. Ils ont de nombreux ennemis, tels que les chats, les martres, quelques oiseaux, tant nocturnes que diurnes, etc. Leur instinct est peu remarquable; ils sont en général nocturnes, et recherchent l'obscurité. Plusieurs se sont attachés à l'homme et le suivent partout. Beaucoup d'espèces de rats appartiennent à l'ancien continent, quelques-unes habitent l'Amérique; enfin il en est maintenant de cosmopolites. Le rat non épineux. Le rat noir ou rat proprement dit. Le rat champêtre ou mulot des bois. Le rat des moissons. Le rat nain. Le rat de Java. Le rat d'Alexandrie. Le rat strié. Le rat de Barbarie. Le rat de Sumatra. Le rat d'Inde. Le rat caracc. Le rat à bandes. Le rat d'Islande. Le rat sitaic ou agraire. Le rat subtil ou sikistan. Le rat fauve de Sibérie. Le rat à queue bicolore. Le rat angonua. Le rat du Brésil. Le rat des catingas. Le rat noirâtre. Le rat à grosse tête. Le rat oreillard. Le rat aux tarses noirs. Le rat roux. Le rat faucha. Le rat aux pieds blancs. Le rat bleu. Rats épineux. Le rat perchal. Le rat du Caire. Un gros rat. Un petit rat. Les rats courent toute la nuit dans le grenier. Il s'est pris un rat dans cette ratière. Le *rat* est assez connu par l'incommodité qu'il nous cause; il habite ordinairement les greniers où l'on entasse le grain, où l'on serre les fruits, et de là descend et se répand dans la maison. (Buff.) Le *rat* ronge la laine, les étoffes, les meubles, perce le bois, fait des trous dans les murs, se loge dans l'épaisseur des planchers, dans les vides de la charpente ou de la boiserie. (Id.) Malgré les chats, le poison, les pièges, les appâts, les *rats* pullulent si fort, qu'on serait obligé de déménager, de déserter, s'ils ne se détruisaient eux-mêmes. (Id.) Un gros *rat* est plus méchant et presque aussi fort qu'un jeune chat. (Id.) Le *rat* est essentiellement un animal domestique : il aime la vie de famille, il affectionne la demeure du pauvre, et il préfère de beaucoup aux palais de nos rois la chétive masure aux murs de boue et d'argile, à la toiture de chaume. (Belf. Lefebvr.) Les mœurs du *rat* sont patriarcales; sa longue moustache blanche, ses sourcils proéminents, son regard vif et pénétrant, ses habitudes sournoises, lui donnent une physionomie à la fois fine et respectable. (Id.) Les *rats* sont gouvernés par la raison d'état. (La Font.)

Autrefois le *rat* de ville
Invita le *rat* des champs,
D'une façon fort civile,
A des reliefs d'ortolans. (La Fontaine.)

Un chat, nommé Rodilardus
Faisait de *rats* telle déconfiture,
Que l'on n'en voyait presque plus. (Id.)

Les Levantins en leur légende,
Disent qu'un certain *rat*, las des soins d'ici-bas,
Dans un fromage de Hollande,
Se retira loin du tracas. (Id.)

Un *rat*, hôte d'un champ, *rat* de peu de cervelle,
Des lares paternels un jour se trouva soûl. (Id.)

Je ne vous ferai point la horde malheureuse
Des *rats*, famille obscure, indigente et peureuse. (Delille.)

— La Fontaine lui a donné un féminin correspondant. V. RATE.

— adjectiv. Le peuple rat. Omission des dictionnaires.

> Un jour, au dévot personnage
> Des députés du peuple rat
> S'en vinrent demander quelque aumône légère.
> (La Fontaine.)

— Fam. *Mort aux rats.* Certaine composition où il entre de l'arsenic, et dont on se sert pour détruire les rats. Acheter, vendre de la mort aux rats.

> Mais prends garde à la friandise,
> C'est un écueil : les lardons gras
> Presque toujours sont de la mort aux *rats*
> (Lasante.)

> Il voulait de souris dépeupler tout le monde;
> Les planches qu'on suspend sur un léger appui,
> La mort aux *rats*, les souricières,
> N'étaient que jeux auprès de lui. (La Font.)

— Fig et triv. *Mort aux rats.* Se dit de toute espèce de poison.

— Prov. *Être gueux comme un rat d'église*, ou absol., *comme un rat.* Être extrêmement pauvre.

— Fam. *Puer comme un rat mort.* Sentir fort mauvais.

— Prov. et fig. *A bon chat, bon rat.* Bien attaqué, bien défendu.

— Fig. et fam. *Un nid à rats.* Un logement étroit, obscur et sale.

— Prov. *Être dans un endroit comme rat en paille.* Y être à son aise, y trouver tout abondamment, sans qu'il en coûte rien.

— *Il ne craint que les beurrières et les rats.* Se dit d'un mauvais écrivain.

— *Queue de rat.* V. QUEUE.

— *Ce cheval a une queue de rat.* Il a la queue petite et dégarnie de crins.

— Fig. et fam. *Avoir des rats dans la tête*, *avoir des rats.* Avoir des caprices, des bizarreries, des fantaisies. Se dit par allusion à la rate, d'où la plupart des bizarreries procèdent. C'est un homme qui a des rats. C'est une femme qui a des rats dans la tête. Il lui passe tous les jours des rats dans la tête. Il lui a pris depuis un nouveau rat. Mais voyez ce *rat* qui lui prend. (Mariv.)

— *Avoir des rats.* Avoir l'esprit fécond en saillies plaisantes.

— Pop. *Donner des rats.* Marquer les habits des passants avec de la craie ou de la farine, dont on a frotté un petit morceau d'étoffe coupé ordinairement en forme de rat. Pendant les jours gras, les enfants s'amusent à donner des rats aux passants.

— Fig. *Prendre un rat.* Se dit d'une arme à feu, quand le coup ne part pas. Un pistolet, un fusil qui a pris un rat.

— Fig. et fam. Manquer son dessein, manquer son coup.

— Fig. et fam. *Rat de cave.* Bougie mince et roulée sur elle-même, dont on se sert ordinairement pour aller à la cave. Allumer un rat de cave. Éteindre le rat de cave.

— Fig. et pop. *Rat de cave.* Terme injurieux, dont le peuple se sert pour désigner certains commis des contributions indirectes qui visitent les boissons dans les caves des marchands de vin.

— Loc. prov. *Prendre des rats par la queue.* Couper des bourses.

— Néol. Jeune figurante de l'Opéra.

— Techn. Chez les tireurs d'or, nom des trous de médiocre grandeur dans lesquels passe le fil d'or.

— Mar. Nom que les calfats donnent à un ponton de cordage ou de planches dont ils se servent pour radouber un vaisseau.

— *Queue de rat.* Cordage plus gros d'un bout que de l'autre.

— Mamm. *Rat ailé.* Le polatouche. ‖ *Rat aquatique* ou *rat d'eau.* Le campagnol d'eau. ‖ *Rat araignée.* V. MUSARAIGNE. ‖ *Rats aux longs pieds.* Espèce du genre gerbille. ‖ *Rat bi-gode.* Nom ancien de la gerboise. ‖ *Rat blanc.* Variété du lérot. ‖ *Rat-chien.* Nom appliqué à un grand nombre de rongeurs de l'Amérique du Nord. V. GNOME. ‖ *Rat compagnon.* Le campagnol social. ‖ *Rat coypu* ou *quouya.* Espèce de rongeurs du genre myopotame ou potamys. ‖ *Rat d'Amérique.* Le cochon d'Inde. ‖ *Rat d'Égypte.* La mangouste d'Égypte. V. ICHNEUMON. ‖ *Rat de Madagascar.* Nom donné à une espèce du genre maki. V. MAKI. ‖ *Rat de mer.* Espèce de tortue. ‖ *Rat de montagne.* Nom donné anciennement à la marmotte. ‖ *Rat de Norwège.* Le surmulot et le lemming. ‖ *Rat d'or* ou *Rat doré.* Surnom du muscadin, espèce de loir. ‖ *Rat de Pharaon.* La mangouste. ‖ *Rat de Surinam.* Le phalanger. ‖ *Rat de Tartarie.* Le polatouche. ‖ *Rat de terre.* Nom appliqué à un petit genre de rongeurs, connu aussi sous le nom de *saccophorius.* V. ORYCTÈRE. ‖ *Rat des Alpes.* La marmotte. ‖ *Rat des bois.* Le mulot et le surmulot. ‖ *Rat des champs.* Le campagnol et le mulot. ‖ *Rat des paletuviers.* Le sarigue. ‖ *Rat du Brésil.* Le cochon d'Inde. ‖ *Rat économe.* Nom du campagnol économe. ‖ *Rat epineux.* Genre de rongeurs qui porte le nom d'echimys. V. ECHIMYS. ‖ *Rat hamster* ou *rat du blé.* Le hamster commun. ‖ *Rat liron.* Vieux nom du loir. ‖ *Rat marin.* Se dit d'un œuf de raie. ‖ *Rat musqué.* L'ondatra. ‖ *Rat palmiste.* Espèce d'écureuil. ‖ *Rat pennade.* Nom vulgaire des chauves-souris. ‖ *Rat sauterelle.* Le mulot. ‖ *Rat social.* Le campagnol social. ‖ *Rat taupe.* Genre de rongeurs connu sous les noms d'aspalax et de spalax. V. ORYCTÈRE. ‖ *Rat terrestre.* Nom du campagnol proprement dit. ‖ *Rat volant.* Le polatouche.

— Ornith. *Rat Bernard.* Nom vulgaire du grimpereau.

— Ichthyol. *Rat.* Nom vulgaire d'une espèce d'uranoscope.

RATA. s. m. Terme populaire qu'on emploie pour désigner Le ragoût, le dîner, ce qui se mange. Faire apprêter le rata. ‖ Pl., des *ratas.*

RATAFIA. s. m. (quelques-uns le font dériver de *rhum* et *tafia*, liqueurs avec lesquelles on préparait les premiers ratafias). Liqueur composée d'eau-de-vie, de sucre et de substances aromatiques ou de fruits. Ratafia des quatre fruits. Ratafia de genièvre Ratafia de fleurs d'oranger. Ratafia d'angélique. Ratafia d'oranges, de citrons, de cedrats, de bergamotes. Ratafia de noyaux. Ratafia d'anis. Ratafia de café. Ratafia des sept graines. Ratafia de coing. Ratafia de brou de noix. Ratafia d'œillet. Ratafia provençal. Ratafia de quinquina. Les *ratafias* sont purement d'agrément ; ils diffèrent des liqueurs, en ce que ces dernières sont distillées, tandis que les *ratafias* se font par infusion. (Cad. de Gassic.)

— Dans le temps où nos pères traitaient leurs affaires et passaient leurs contrats le verre à la main, parce qu'ils croyaient qu'on est plus disposé à la franchise, à la confiance, à la loyauté, à table, que dans l'étude d'un notaire ; l'usage était, dit-on, de conclure un marché, un engagement quelconque, une convention, en terminant le repas par un petit verre de liqueur. *Res rata fiat* (la chose est ratifiée, conclue) était le mot consacré pour annoncer qu'on était prêt à signer, et à ce mot l'amphitryon ou l'hôte versait la liqueur spiritueuse, qui depuis a été appelée *ratafiat*, conformément à cette formule. Par la suite on a francisé ce mot en supprimant le *t*, et l'on a écrit *ratafia.*

RATANHIA. s. m. (mot péruvien qui veut dire *plante traçant sous terre*). Bot. Arbrisseau du Pérou, dont la racine est ligneuse, longue, fibreuse, rouge à l'extérieur, jaune rougeâtre en dedans. Sa partie externe ou corticale a une saveur très-astringente sans mélange d'amertume. Le ratanhia est un des plus forts astringents : on l'emploie surtout contre les diarrhées chroniques et les hémorragies. Extrait de ratanhia. Poudre de ratanhia. Sirop de ratanhia. Préparation de ratanhia.

RATAPLAN. s. m. Mot imitatif par lequel on exprime le bruit du tambour.

RATATINÉ, ÉE. part. pass. du v. pron. Se ratatiner. S'empl. adjectiv. et signif. Rapetissé, raccourci par l'âge ou par une maladie. Vieillard ratatiné. Une vieille ratatinée. Avoir le visage ratatiné, une mine ratatinée.

— Flétri, ridé. Pomme ratatinée. Peu usité

RATATINER (SE). v. pron. 1re conj. (rad. *rat*). Se raccourcir, se resserrer. Le parchemin se *ratatine* au feu. (Acad.) Se dit, suivant Ménage, par allusion aux rats, qui, lorsqu'ils sont pris, se ramassent et rentrent, pour ainsi dire, en eux-mêmes.

RATATOUILLE. s. f. (pr. *ra-ta-tou-ye*). Art culin. Ragoût grossier, composé ordinairement de viande et de légumes. Quelle ratatouille nous servez-vous donc là? Ce traiteur ne donne que de la ratatouille.

RAT DE CAVE. s. m. V. RAT

RATE. s. f. Anat. Organe spongieux et vasculaire, semblable à un segment d'ellipsoïde, coupé suivant sa longueur, de couleur rouge livide, de consistance molasse et d'une longueur moyenne de quatre pouces et demi, situé dans l'hypocondre gauche. Son voisinage et ses rapports avec le diaphragme expliquent en partie la douleur qu'on y ressent par suite d'une course forcée. Unique chez l'homme, multiple chez un grand nombre d'animaux, la rate a des fonctions peu connues. Les uns en font un organe sécréteur auxiliaire du foie, les autres un ganglion, d'autres enfin un organe destiné à recevoir l'excédant du sang. Avoir la rate gonflée, opilée, obstruée. Désopiler la rate. Avoir mal à la rate. Avoir des vapeurs de rate. Un mal de rate. Désopilation de la rate. Obstruction de rate, de la rate. Ôter la rate à des chiens. Qu'est-il donc arrivé de funeste à Ménalthe? Rien au dehors, tout au dedans. Ses affaires vont à souhait. Tout le monde cherche à lui plaire. Quoi donc? c'est que sa *rate* fume. (La Bruy.)

> C'est dans le foie, et surtout dans la *rate*,
> Que Galien, Nicomaque, Hippocrate,
> Tous gens savants, placent les passions. (Voltaire.)

— Fig. et fam. *Désopiler, épanouir la rate.* Divertir, réjouir, faire rire. Histoire, conte propre à désopiler la rate. Faire à quelqu'un un conte qui lui épanouit la rate. Aimer à rire et à s'épanouir la rate. Les songes drolatiques de Rabelais désopilent, épanouissent la rate. Là-dessus sa *rate* s'est épanouie d'un rire extravagant. (Sévig.) Après nous être égayés tous deux, et bien épanoui la *rate*. (Le Sage.)

RATE. s. f. Mamm. La femelle du rat. Quelques *rates*, dit-on, répandirent des larmes. (La Font.) Il est très-peu usité.

— Art vétér. Un des noms vulgaires du charbon des bêtes ovines.

RATÉ, ÉE part. pass. du v. Rater S'empl. adjectiv. Perdrix ratée. Ce lièvre a été raté deux fois.

Fig. Place ratée.

RATÉ, ÉE adj. (rad. *rat*). Qui a été attaqué par les rats. Ne se dit guère que dans cette locution, *cannes ratées*, cannes à sucre endommagées par les rats. Les cannes ratées ne peuvent servir qu'à faire de l'eau-de-vie.

RÂTEAU. s. m. (du lat. *rastellum*, diminut. de *rastrum*, qui a la même signif.). Agric. et jard. Instrument composé de plusieurs dents parallèles, fixées à une traverse à laquelle s'adapte un manche. Le râteau sert particulièrement pour ramasser les foins, pour rassembler les pailles des champs, pour nettoyer les promenades et les allées des jardins, pour épierrer la surface des labours, etc. C'est avec le chêne ou le cormier qu'on fait les dents des *râteaux* qui sont en bois. (Thouin.) En Angleterre on fait usage pour les fenaisons, d'une espèce de large *râteau* monté sur un avant-train et tiré par un cheval. (Id.)

> Qu'importe, quand on dort dans la nuit du tombeau,
> D'avoir porté le sceptre ou traîné le *râteau*!
> Thomas

— Le chevalier de Boufflers trouvait que l'abbé Cérutti n'approfondissait pas assez les questions. C'est, disait-il, un jardinier fleuriste qui ne travaille qu'avec le *râteau.* (Mme Neck.)

— Instrument en forme de râteau sans dents, avec lequel on ramasse l'argent sur les tables de jeu

— Pêch. Outil avec lequel les pêcheurs entament le sable, pour en retirer les poissons ou les coquillages qui y sont enfouis.

— Techn. Garniture ou garde d'une serrure. ‖ Pièce d'une montre, située sous le coq.

— Mar. Caisse longue, étroite et peu large, qui contient dans plusieurs mortaises des rouets placés à la pente les uns des autres. On attache verticalement les râteaux, un de chaque côté du mât de beaupré et sur la liure de ce même mât, ils servent au passage des différentes manœuvres qui descendent de son sommet.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce de luzerne.

RATEL. s. m. Mamm. Quadrupède carnassier placé dans le genre glouton. Sa taille est celle du blaireau, c'est-à-dire que son corps a trois pieds environ de longueur, et sa queue un pied ; il est très-bas sur jambes et son corps est gros. Il est très-friand de miel, et il déchire avec ses ongles, qui sont très-forts, les ruches des abeilles terrestres pour se le procurer. La mauvaise odeur qu'il répand lui a fait donner le nom de blaireau puant.

RÂTELAGE s. m. Agric. et jard. Action de râteler ; résultat de cette action. Le râtelage a pour but de réunir en tas les herbages, les foins et plusieurs autres récoltes qui se font à la campagne et dans les jardins. Il est employé aussi pour ramasser les pierres, les racines, etc, sorties du labour, les défonçages et les nivellements de terrains. Un *râtelage* d'épierrement des terres bien fait ne doit laisser jusqu'à la profondeur à laquelle atteignent les dents, aucune pierre, aucune racine, en un mot aucun corps étranger, susceptible de nuire aux cultures (Thouin.)

RATELAIRE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'aristoloche.

RÂTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Râteler. S'empl. adjectiv. Foins râtelés. Avoines râtelées.

RÂTELÉE. s. f. Ce que l'on peut ramasser en un seul coup de râteau. Une râtelée de foin. Une râtelée d'avoine.

— Prov. et fig. *Dire sa râtelée.* Dire librement tout ce qu'on sait ou tout ce qu'on pense de quelque chose. Chacun en dit sa râtelée. Dire à quelqu'un une râtelée d'injures. Cette locution est tout à fait inusitée aujourd'hui.

RÂTELER. v. a. 1re conj. (rad. *râteau*). On double la lettre *l* devant une syllabe muette. *Je râtelle, tu râtelles, il râtelle*, etc. Amasser avec le râteau. Râteler des foins. Râteler des avoines.

— Passer le râteau dans les allées pour en ôter les cailloux, les feuilles, les herbes, etc, et pour les rendre plus unies. Râteler des allées.

RÂTELET. s. m. Peigne de canne.

RÂTELEUR. s. m. Écon. rur. Homme de journée qu'on paye pour râteler les foins, les orges, des avoines, etc. Il faut tant de râteleurs pour un botteleur, pour un faucheur.

RÂTELEUSE s. f. Écon. rur. Femme employée à râteler.

RATELEUX, EUSE. adj. Méd. Qui est sujet au mal de rate. Vieux mot.

RÂTELIER s. m. (du lat. *rastellum*) Écon. rur. Nom donné à deux longues pièces de bois suspendues ou attachées au mur d'une écurie ou d'une étable, dans une direction horizontale, et traversée par plusieurs petits barreaux placés d'espace en espace, en forme d'échelle inclinée, afin de recevoir le foin et la paille, ou toute autre espèce de fourrage qu'on donne à manger aux chevaux, aux vaches et aux bœufs.

> Plus d'un âne à mangé à notre foin
> Au *râtelier* du coursier de nos rois.

— Prov. et fig. *Manger à plus d'un râtelier*, *à deux râteliers, à plusieurs râteliers.* Tirer du profit de plusieurs emplois différents.

> Assius qui fut roi, tout ainsi qu'il fut prêtre,
> Mange à deux *râteliers* et doublement est maître.
> (Trad. de Virgile.)

— Prov. et fig. *Mettre le râtelier bien haut à quelqu'un.* Lui rendre une chose si difficile, qu'il ne puisse y réussir qu'avec beaucoup de peine.

— Se dit, dans les corps de garde, dans les casernes, de deux montants garnis de chevilles ou de crochets sur lesquels on pose les fusils, des carabines, etc, ou de deux pièces de bois horizontales établies à trois ou quatre pieds l'une de l'autre, et qui servent à placer les fusils verticalement, dans un certain ordre. Mettre son fusil au râtelier. Râtelier mobile. Râtelier fixé à la muraille.

— Prov. et fig *Remettre les armes au râtelier.* Quitter les armes, ne plus faire la guerre.

— Techn. Tringle attachée au côté de l'établi du menuisier pour y placer les outils à manche.

— Fig. et fam Se dit de deux rangées de dents. Un beau râtelier. Un grand râtelier. Un vilain râtelier. Un râtelier de fausses dents. Un faux râtelier.

— Mar. Planche étroite, traversée dans divers points de sa longueur et perpendiculairement par des cabillots. Les râteliers sont fixés horizontalement au-dessous des bas-haubans d'un bâtiment, et les cabillots servent au tournage de diverses manœuvres.

RATELLE. s. f. Méd. vétér. Maladie des cochons, caractérisée par une débilité totale, un pouls accéléré et petit, la palpitation des flancs, une bouche chaude, des accès de chaleur et de froid aux oreilles et aux jambes, une sensibilité augmentée ou diminuée, et des convulsions.

RATEPENADE. s. f. Ichtyol. Un des noms vulgaires de la pastenague, espèce de raie.

RATER. v. n. 1re conj. Se dit d'une arme à feu qui manque à tirer, soit que l'amorce ne prenne point, soit que le coup ne parte pas. Un fusil qui rate Son pistolet a raté deux fois.

— v. a. Se dit de celui dont l'arme rate au moment où il veut tirer. Rater une pièce de gibier. Rater un lièvre plusieurs fois.

— Fig. Ne pas réussir à quelque chose. Rater une place, un emploi.

RATEREAU. s. m. Nom vulgaire du troglodyte.

RATHENAU ou **RATHENOW.** Géogr. Ville des États prussiens, dans le Brandebourg, sur le Havel. 4,700 hab. Victoire de Frédéric-Guillaume, le grand électeur, sur les Suédois, en 1675.

RATHSPROESENTGER. s. m. Métrol. Monnaie d'argent d'Aix-la-Chapelle. Le rathspresentger de 32 marcs vaut fr. 1,65 ; celui de 16 marcs, fr. 0,82 ; celui de 8 marcs, fr. 0,41.

RÂTHVI s. m. Relig. parse. V. RASPI.

RATÎ. Myth. ind. Déesse de la volupté, femme du dieu Cama.

RATIARIA Géogr. anc Ville de la première Mésie, métropole de la Dacie aurélienne, sur l'Ister. Aujourd'hui *Artzar.*

RATIATUM. Géogr. anc. Ville de la deuxième Aquitaine, au N.-O. du pays des Pictons, qui a donné son nom au pays de Retz. Aujourd'hui *Machecoul.*

RATIBOR Géogr. Ville des États prussiens, dans la Silésie, sur l'Oder, chef-lieu d'un ancien duché, qui dépendait du duché de Silésie. 5,000 hab.

RATIER. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de la crécerelle.

RATIER, IÈRE adj. et s. Se dit d'une personne pleine de caprices, de caprices, de fantaisies. Il est ratier. Elle est ratière. C'est un ratier. C'est une ratière. Terme populaire peu usité.

RATIÈRE. s. f. Petite machine à prendre les rats. Tendre une ratière. Il s'est pris un rat dans la ratière.

— Prov *Il a été pris comme dans une ratière.* Les cavaliers m'y firent entrer avec eux ; puis, baissant la trappe avec les cordes qui y étaient attachées pour cet effet, voilà le digne neveu de mon oncle Pérez pris comme un rat dans une *ratière*. (Le Sage.)

— Techn. Métier du rubanier pour faire la ganse.

RATIFICATIF, IVE adj. Diplom. Qui ratifie. Acte ratificatif.

RATIFICATION. s. f. (pr. *ra-ti-fi-ka-si-on*). Approbation, confirmation, dans la forme requise, de ce qui a été fait ou promis. Ratification sous seing privé. Ratification par acte public. Ratification par écrit. Ratification verbale. Ratification expresse. Ratification tacite. Signer la ratification d'un contrat, d'un traité. *Ratification* vaut mieux que mandat, puisque le tiers qui ratifie ce qui a été fait sans ordre pour lui, l'approuve et se l'approprie avec une entière liberté et en pleine connaissance de cause. (Chabr Cham.) La *ratification* est réellement de l'essence du contrat, et l'indispensable complément du traité. (Garden.)

— L'acte même, l'écrit contenant la ratification Le traité est conclu, mais on attend la ratification. Échanger les ratifications. L'échange des ratifications.

RATIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Ratifier. S'empl. adjectiv. Acte, contrat, traité ratifié.

RATIFIER v. a. 1re conj. *Je ratifie, nous ratifions, vous ratifiez. Je ratifiais, nous ratifiions, vous ratifiiez. Que je ratifie, que nous ratifiions, que vous ratifiiez*, etc Approuver, confirmer ce qui a été fait ou promis. Ratifier un contrat, un acte, un traité. Nous pouvons ap-

[illegible] ce qui a été fait en notre [illegible] ou au delà du [illegible] (Chabr. Cham.) [illegible] approuver ou *ratifier* un [illegible] avoir concouru, mais qui se [illegible] quelque vice intrinsèque ou [illegible] De tout temps, dans les monarchies [illegible] les traités a été réservée [illegible] exclusive du [illegible] C'est en *rat fiant* cet [illegible] que [illegible] Saul son trouva [illegible] dans la gueule d'un lion [illegible] de ses mains. (Volt.)

— [illegible] tout ce qu'on vous a dit, [illegible] promis de ma part.

— SE RATIFIER. v. pron. Être ratifié.

— [illegible] avec ellipse du pronom. Quelle [illegible] de regarder son [illegible] et de voir pour [illegible] le premier choix [illegible] qui éleva ses ancêtres sur le trône! [illegible]

RATILLON. s. m. (dimin. de *rat*, pr. *ra-*[illegible]) Nom vulgaire du [illegible]

RATINAGE. s. m. Techn. Opération qu'on [illegible] comme les [illegible] à disposer les poils qui [illegible] de petits boutons. La [illegible] se nomme *ratine*.

RATINE. s. f. Étoffe de laine ou de drap [illegible] petits grains. Ratine de [illegible] Ratine de [illegible], etc. Il but de [illegible] La barrette qui lui [illegible] de *ratine* noire comme [illegible]

RATINÉ, ÉE. part. pass. du v. Ratiner. S'empl. adjectiv. Étoffe ratinée. Drap ratiné.

RATINER. v. a. 1re conj. (rad. *ratine*). Manier [illegible] machine à [illegible] de la ratine. Ratiner du drap.

RATIOCINATEUR. s. m. (pr. *ra-ci-o-ci-na-teur*) [illegible] Hist. rom. [illegible] les comptes du [illegible] dans les grandes maisons.

RATIOCINATION. s. f. (pr. *ra-ci-o-ci-na-*[illegible]) [illegible] S'est dit pour Raisonnement. [illegible] (Marot.)

RATIOCINER. v. n. 1re conj. (pr. *ra-ci-o-ci-ner*) [illegible] User de raisonnement. C'est [illegible] (Marot.)

RATION. s. f. [illegible] (du lat. *ratio*, [illegible] journalière [illegible] vivres [illegible] aux troupes. Ration de [illegible] Ration de légumes. [illegible] aux soldats. Donner à un [illegible] Demi-ration. [illegible] les rations de foin et d'avoine aux [illegible] La ration d'un cheval. La ration du [illegible] à la toile, à l'âge [illegible] au genre [illegible] chevaux de [illegible] au ministre de la guerre. [illegible]

— [illegible] Disposition par la [illegible] par une autre [illegible] La [illegible] et l'usage des [illegible] cheval de troupe.

— [illegible] de pain ou de biscuit, de [illegible] etc., qu'on distribue [illegible] Ration d'eau-de-vie. Ration de [illegible] Ration de morue.

RATIONAL. s. m. (du lat. *rationalis*). Hist. [illegible] à la cour [illegible] du fisc.

— [illegible] que le grand-prêtre [illegible] et qui consistait en un [illegible] pierres [illegible] — Philol. Titre de quelques [illegible] liturgie et particulièrement d'un ouvrage de Guillaume Duranti, publié en 14[illegible].

RATIONALISME. s. m. Philos. Toute doctrine [illegible] l'indépendance de la raison humaine. Se dit par opposition au *sensualisme* et au *mysticisme*.

— Système qui fonde les croyances religieuses sur les principes fournis par la raison. Il est opposé au *supernaturalisme*, ou système de la révélation [illegible] Les arguments des supernaturalistes contre le *rationalisme* sont tirés de l'inspiration [illegible] faire sortir du *rationalisme* une religion pratique, et de la nature vague et hypothétique des croyances fondées sur cette doctrine. (Encycl.)

RATIONALISER. v. a. 1re conj. Soumettre à des principes [illegible] à la seule raison. Justinien a épuré, *rationalisé* le droit. Troplong: Insuffisance du [illegible] la philosophie veut *rationaliser* l'avenir. (Encycl. des g. du monde.)

RATIONALISTE. adj. des 2 g. Philos. Qui appartient au rationalisme.

RATIONALITÉ. s. f. Philos. Qualité de ce qui est rationnel.

RATIONNEL, ELLE. adj. Didact. Qu'on ne conçoit que par l'entendement. Les abstractions ont dans notre esprit une sorte d'existence *rationnelle*. (Acad.)

— Qui est raisonné, conforme à la raison, à la théorie. Il s'applique à tout système, à tout précepte fondé sur des principes tirés du raisonnement, et déduit de ces principes comme conséquence naturelle et rigoureuse.

— Géogr. astron. *Horizon rationnel.* Celui qui coupe le ciel et la terre en deux hémisphères. Se dit par opposition à *horizon sensible* ou *apparent*.

— Médec. Qui est fondé sur des principes systématiques et des lois scientifiques. La méthode empirique est plus ancienne que la méthode *rationnelle*, car il faut d'abord recueillir un grand nombre de faits, d'expériences, avant de pouvoir établir des principes scientifiques. (Encycl.)

— Géom. *Quantités rationnelles.* Quantités dont le rapport avec l'unité peut être exprimé par des nombres, soit entiers, soit fractionnaires.

RATIONNELLEMENT. adv. Philos. D'une manière rationnelle.

RATIS. s. m. Techn. Graisse que les bouchers détachent des boyaux en les ratissant.

RATISBONNE. Géogr. Ville de Bavière, sur le Danube, à 100 kilom. N.-E. de Munich; 26,000 hab.

— Hist. *Paix de Ratisbonne.* Traité conclu le 13 octobre 1630, entre Louis XIII et l'empereur Ferdinand II. ‖ *Diète de Ratisbonne.* Assemblée perpétuelle qui siégeait à Ratisbonne depuis 1663 jusqu'en 1806. ‖ *Trêve de Ratisbonne.* Trêve de vingt ans, conclue entre la France et l'Espagne, en 1684.

RATISSAGE. s. m. Jard. Opération qui a pour objet de faire périr les plantes adventices naissantes qui croissent sur les terrains consacrés à la culture ou à la promenade. Le *ratissage*, outre son objet particulier, a de plus l'avantage d'unir exactement la surface du terrain. (Thouin.)

— Se dit aussi, mais improprement, de l'opération qui s'exécute au râteau. V. RATISSAGE.

RATISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Ratisser. S'empl. adjectiv. Peaux ratissées. Navets ratissés. Carottes ratissées. Allées ratissées.

RATISSE-CAISSE. s. f. Techn. Planche avec laquelle le fondeur rassemble le sable de la caisse à mouler.

RATISSER. v. a. 1re conj. Ôter, emporter en raclant la superficie de quelque chose, ou l'ordure qui s'est attachée dessus. Ratisser un cuir. Ratisser des peaux, du parchemin. Ratisser des navets, des carottes, des salsifis. Ratisser les allées d'un jardin. Ratisser un escalier, une cour. Ratisser un baquet, un tonneau, une cuve.

— Absol. Le moment le plus favorable pour *ratisser* est un temps serein, lorsque la terre n'est ni trop sèche ni trop humide. (Thouin.)

— Fam. et pop. *Je t'en ratisse!* Je me moque de toi. ‖ On dit aussi dans le même sens, *Ratisse.* Il tirait ses blanches épaules, l'Amour croisant sur son index gauche son index droit, faisant de temps à autre très-gentiment et très-impertinemment *ratisse* au bonhomme Choléra. (E. Sue.)

— SE RATISSER. v. pron. Être ratissé. Les grandes allées sablées et les avenues dont le sol est meuble se *ratissent* avec la galette à main ou à cheval. (Thouin.)

RATISSETTE. s. f. Techn. Outil du briquetier.

RATISSOIR. s. m. Techn. Fil de laiton pour nettoyer les soupapes de l'orgue.

RATISSOIRE. s. f. Instrument de fer avec lequel on ratisse des allées, des degrés, une cour.

RATISSURE. s. f. Ce qu'on ôte en ratissant. Ratissure de légumes. Ratissure de navets, de carottes. Jeter les ratissures.

RATITE. adj. des 2 g. Antiq. rom. Qui ressemble à un bateau ou qui porte l'image d'un bateau.

RATITE. s. m. Métrol. anc. Monnaie romaine portant l'empreinte d'une nef, et qui fut, dit-on, frappée au temps de la première guerre punique.

RATITES. adj. et s. m. pl. (du lat. *ratis*, navire sans carène). Ornith. Famille d'oiseaux comprenant ceux dont le sternum est dépourvu de carène.

RATIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ratus*, rat, *voro*, dévorer). Zool. Qui mange des rats, qui vit de rats, comme le boa [illegible].

RATNACHACHTI. s. f. Hist. ind. Nom d'une fête qui a lieu chez les Hindous, le sixième jour de la quinzaine lunaire, et pendant laquelle chaque famille fait un cadeau à son brahmane ou pourohita.

RATOFKITE. s. f. Minér. Chaux phosphatée terreuse trouvée sur les bords de la Ratofka, près de Véréa, ville du gouvernement de Moscou.

RATON. s. m. Mamm. Genre de mammifères carnassiers plantigrades. Les animaux qui composent ce genre sont de moyenne taille et n'ont extérieurement que des rapports éloignés avec les ours, bien qu'ils en aient de nombreux relativement à leur structure interne. Le raton habite l'Amérique septentrionale. Les mœurs naturelles de cet animal sont peu connues, mais on dit qu'outre la nourriture végétale, qui fait la principale partie de ses aliments, il y joint dans l'occasion des œufs ou même des jeunes oiseaux qu'il déniche. En captivité, il s'apprivoise de lui-même et mange du pain, de la chair, des racines, des graines, etc. Une habitude singulière, qui est particulière au raton, et qui lui a fait donner le nom de *laveur*, c'est qu'il ne mange rien qu'il ne l'ait préalablement fait tremper dans l'eau. Le raton crabier habite principalement la Guiane. Ses habitudes naturelles ressemblent à celles du raton laveur, et de plus il mange des crustacés, d'où lui vient le nom qu'il porte.

RATON. s. m. Petit rat. Ne se dit guère qu'au figuré, dans le langage familier des bonnes avec les enfants. Mon petit raton. Venez, petit raton.

RATON. s. m. Petite pièce de pâtisserie faite avec du fromage mou en forme de tarte. Le mot et la chose ont vieilli.

RATONCULE. s. f. Bot. Genre de plantes renonculacées, qui ne renferme que deux plantes, dont la *petite ratoncule*, vulgairement queue-de-souris, est la plus répandue. Cette plante croît dans les moissons et les terrains cultivés en France, en Europe et dans le nord de l'Amérique.

RATONÉ. part. pass. invariable du v. Ratoner.

RATONEAU. Géogr. Petite île de France (Bouches-du-Rhône), dans le golfe de Lyon, près de Marseille.

RATONER. v. n. 1re conj. Crier comme les rats.

RATOPOLIS. Nom donné par La Fontaine à la capitale fabuleuse du peuple rat.

> Ils allèrent en terre étrangère
> Chercher quelque secours contre le peuple chat;
> *Ratopolis* était bloquée:
> On les avait contraints de partir sans argent,
> Attendu l'état indigent
> De la république attaquée.

RATORIE. s. f. Genre d'acalèphes.

RATTACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Rattacher. S'empl. adjectiv.

— *Rattaché par.* Les deux esclaves noirs amenèrent le cheval numide, qui au lieu de selle n'avait sur le dos qu'une peau de lion, *rattachée* par une zone de pourpre. (Flaubert.) Les femmes portaient une tunique blanche, *rattachée* par une ceinture. (Id.)

— S'emploie quelquefois pour Attaché. Le manteau royal était rattaché d'une agrafe de diamants.

RATTACHER. v. a. 1re conj. (rad. *attacher*). Attacher de nouveau. Rattacher un chien. Rattacher un cheval. Rattacher ses bas.

— S'emploie souvent pour Attacher. V. ATTACHER.

— Fig. Rattacher une question à une autre.

— SE RATTACHER. v. pron. Être rattaché. Un vêtement qui vient se rattacher sur l'épaule.

— Fig. Cette question se rattache à de grands intérêts. Quand les liens de l'ordre politique sont rompus, ce n'est jamais au profit du plus juste, mais au profit du plus fort que les intrigants et les lâches se *rattachent*. (Salvandy.)

— Fig. Se rattacher à une femme qu'on avait quittée. Il y a des gens qui en amitié se détachent et se *rattachent* avec une grande facilité. (Acad.) Ce nom si obscur se *rattachait* aujourd'hui à plus d'une œuvre. (Ste-Beuve.)

RATTE. s. f. Mamm. *Ratte à la courte queue.* Le campagnol. ‖ *Ratte à la grande queue.* Le mulot. ‖ *Ratte rousse.* Souris qui vit dans les champs de blé.

RATTEIGNANT. part. prés. du v. Ratteindre. Qui ratteint. Il est invariable. Une personne en ratteignant une autre.

RATTEINDRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je ratteins, tu ratteins, il ratteint, nous ratteignons, vous ratteignez, ils ratteignent. Je ratteignais, nous ratteignions, vous ratteigniez. Je rattins, nous rattînmes. Je ratteindrai. Je ratteindrais. Ratteins, ratteignons, ratteignez. Que je ratteigne, que nous ratteignions, que vous ratteigniez. Que je rattinsse. Ratteignant. Ratteint, ratteinte.* Rattraper. Le prisonnier s'était échappé, on est parvenu à le *ratteindre*. (Acad.)

— Rejoindre une personne qu'on vient de quitter, et qui a pris les devants. Il vient de partir, mais j'espère le *ratteindre* bientôt. (Acad.)

RATTEINT, EINTE. part. pass. du v. Ratteindre. S'empl. adjectiv. Le prisonnier a été ratteint presque aussitôt.

RATTENDRI, IE. part. pass. du v. Rattendrir. S'empl. adjectiv. Viande rattendrie.

RATTENDRIR. v. a. 2e conj. Faire redevenir tendre.

— SE RATTENDRIR. S'attendrir de nouveau; redevenir tendre.

RATTEROUSSE. s. f. Mamm. V. RATTE.

RATTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Rattiser. S'empl. adjectiv. Feu rattisé.

RATTISER. v. a. 1re conj. (pr. *ra-ti-zé*). Attiser de nouveau. Rattiser le feu.

RATTRAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Rattraper. S'empl. adjectiv. Le prisonnier a été rattrapé.

RATTRAPER. v. a. 1re conj. Reprendre, ressaisir. Rattraper un prisonnier qui s'était évadé.

— Fig.

> ..... Aucun n'en réchappe,
> Partout le doigt vainqueur les suit et les *rattrape*.
> (BOILEAU.)

— Rejoindre une personne qu'on vient de quitter et qui a pris les devants. Il vient de partir, mais j'espère le rattraper bientôt. Sa servante Alizon la *rattrape* et la suit. (Boil.)

— Fam. Regagner, recouvrer ce qu'on avait perdu. Rattraper une somme perdue. Rattraper une montre qu'on s'était laissé voler. Avoir de la peine à rattraper la santé. Il faut plutôt nous servir de notre industrie pour *rattraper* ton diamant. (Le Sage.)

> Mais lorsqu'on la néglige la rime, elle devient rebelle,
> Et pour la *rattraper* le sens court après elle. (BOIL.)

— Attraper de nouveau, attraper une seconde fois. Quand un renard s'est échappé d'un piége, il est bien rare de l'y *rattraper*. (Acad.)

— Fig. et fam. Reprendre. Il avait déjà perdu beaucoup d'argent dans cette maison de jeu, comment s'y est-il laissé rattraper?

— Fam. *On ne m'y rattrapera plus, bien fin qui m'y rattrapera.* Je serai tellement sur mes gardes, qu'on ne me trompera plus en pareil cas. ‖ Je ne risquerai plus pareille chose, je ne m'exposerai plus à semblable aventure.

— SE RATTRAPER. v. pron. Être rattrapé. Ce prisonnier ne peut plus se rattraper.

— Fig. Se rattraper au jeu. Gagner ce qu'on a perdu.

RATULE. s. m. Entom. Genre d'animalcules microscopiques.

RATUMÈNE. adj. f. Antiq. rom. Se dit d'une porte de Rome, où s'arrêtèrent les chevaux d'un aurige étrusque nommé *Ratumena*; ces chevaux s'étant emportés, vinrent de la ville de Veies jusqu'à Rome, en portant dans le char la palme et la couronne du vainqueur.

RATURE. s. f. Barre ou trait de plume indiquant l'intention de supprimer d'un acte ou d'un écrit quelconque un ou plusieurs mots. Faire des ratures. Un écrit tout plein, chargé, criblé de ratures. Un acte rempli de ratures. Approuver les ratures d'un acte. On ne devrait avoir aucun égard aux *ratures* non constatées légalement. (Chabr. Cham.) Les *ratures* faites à dessein et en connaissance de cause par les parties, ou de leur consentement, entraînent la nullité de la partie de l'acte rayée. (Id.)

> Ne nous étonnons plus si l'on voit aujourd'hui,
> Tant de livres nouveaux, et si peu de *ratures*.
> (Cousin Jacques.)

— Jurispr. Les auteurs distinguent entre les *ratures antérieures* et les *ratures postérieures*, à la perfection de l'acte. Les premières annulent les mots ou la disposition rayée, les secondes ne produisent le même effet qu'autant que toutes les parties contractantes y ont concouru, et les ont approuvées.

— Fig. Tout ce que le coeur dicte est toujours sans *rature*. (***)

— Techn. Ce qu'on enlève des peaux en les raturant. ‖ Petite bande qu'on enlève en tournant l'étain sur la roue.

RATURÉ, ÉE. part. pass. du v. Raturer. S'empl. adjectiv. Manuscrit très-raturé, tout raturé. Lorsqu'il y a des lignes entières *raturées*, il est inutile de compter le nombre des mots dont chacune de ces lignes est composée. (Chabr. Cham.) La loi ne prononce pas la nullité des mots *raturés* comme elle prononce celle des mots surchargés ou ajoutés. (Id.) En matière de testament olographe, les ratures n'annulent que la disposition *raturée*. (Id.) Un testament olographe entièrement *raturé* ne serait censé annulé qu'autant qu'il aurait été trouvé parmi les papiers du testateur. (Id.)

— Se dit d'un corps marqué de taches ou de raies qui ressemblent à celles qu'on produirait en raclant la couche supérieure, pour mettre l'inférieure au jour.

RATURER. v. a. 1re conj. (rad. *rature*). Effacer ce qui est écrit, en passant quelques traits de plume par dessus. Raturer un mot. Raturer plusieurs mots. Raturer des lignes entières. Raturer un manuscrit.

— absol. Ne faire que raturer. Il est difficile d'avoir un style pur, sans *raturer* beaucoup. (Acad.)

— Techn. Racler le dessus des peaux dont on veut faire du parchemin.

RATUREUR. s. m. Techn. Ouvrier qui rature les peaux.

RATZEBOURG. Géogr. Ville de Danemark, ch.-l. de la province de Lauenbourg, dans une île, au milieu d'un lac, à 19 kilom. S.-E. de Lubeck; 20,000 hab. Jadis évêché. Cette ville fut bombardée et prise en 1693 par les Danois.

RAU-BUNG. s. m. Bot. Arbre de la Cochinchine.

RAUCITÉ. s. f. (en lat. *raucitas*; formé de *raucus*, rauque). Physiol. et pathol. Espèce d'enrouement, son particulier de la voix qui devient âpre, rude et grave, et que l'on distingue bien facilement de toutes les autres manières d'être. La paralysie ou l'affaiblissement considérable des muscles du larynx peut donner lieu à la *raucité*. (Reydel.) La *raucité* de la voix s'acquiert encore par l'habitude de crier, par l'usage des liqueurs fortes prises en grande quantité, comme on le voit chez quelques hommes du peuple, surtout chez les charretiers. (Id.) Les enrouements qui accompagnent tou

jours la *raucité* sont incurables, lorsqu'ils durent au delà d'une année. (Id.)

RAUCOURT. Géogr. Ancien pays de France, sur les frontières de la Champagne, qui avait titre de souveraineté || Bourg de France (Ardennes), chef-l. de l'ancienne souveraineté qui portait le même nom, 1,400 habitants.

RAUCOURT (Françoise-Marie-Antoinette Saucerotte). Actrice célèbre, née à Nancy en 1756, morte à Paris en 1815. Elle débuta à 16 ans dans la tragédie, s'acquit de prime abord un renom éclatant qu'elle dut autant à sa beauté qu'à son talent, fut richement pensionnée de Bonaparte.

RAUCOUX ou **ROCOUX**. Géogr. Village de Belgique, près de Liége || Hist. *Bataille de Raucoux*. Victoire remportée par le maréchal de Saxe, général des Français, sur les alliés commandés par Charles de Lorraine, le 11 octobre 1746.

RAUDIEN, ENNE. adj. Géogr. anc. Se dit d'une plaine du pays des Insubres, dans la Gaule Cisalpine, à 36 kil. N.-O. de Milan. || Le champ Raudien. C'est dans les champs *Raudiens* que Marius détruisit l'armée innombrable des Cimbres et des Teutons.

RAUGRAVE. s. m. (de l'allem. *raugraf*, dérivé de *ruhegraf*, qui préside au repos, ou de *rauh*, contrée forestière ou sauvage). On nommait ainsi certains comtes dont les possessions étaient situées dans des pays montagneux. Ils possédaient les villes d'Alzen, Germersheim, Creutznach, Simmeren, Rockenhausen, Bemberg, qui formaient ce qu'on appelle le *Raugraviat*. Les raugraves, qui étaient connus dès le xᵉ siècle, s'éteignirent au xviiᵉ; leurs biens passèrent aux électeurs palatins.

RAUGRAVIAT. s. m. Nom donné aux pays possédés par les raugraves.

RAUHWACKE. s. f. Minér. Nom allemand d'une sorte de pierre calcaire.

RAULIN (Jean). Prédicateur, né à Toul en 1443, mort en 1514, dirigea quelque temps le collége de Navarre, puis se retira dans l'abbaye de Cluny et réforma cet ordre. On a de lui un recueil de *Sermons*, où, comme dans tous les sermons de l'époque, on trouve un singulier mélange de sérieux et de comique.

RAUQUE. adj. des 2 g. (du lat. *raucus*, qui a le même sens). Rude, âpre et comme enroué. Avoir la voix rauque. Avoir quelque chose de rauque dans la voix. Cet homme a la voix forte, mais le son en est rauque.

— C'est à tort que les dictionnaires prétendent que ce mot ne se dit que du son de la voix; il se dit aussi figurément de toute sorte de bruit. L'air emportait la voix, et ne permettait d'ouïr que le sifflement aigu des vergues et des cordages, et les bruits *rauques* des flots, semblables aux hurlements des bêtes féroces. (B. de St-P.)

RAUQUER. v. n. 1ʳᵉ conj. (rad. *rauque*). Pousser des sons rauques, en parlant du tigre. Les Latins disent : *Tigrides indomitæ raucant*. Ce mot *raucant*, dit Buffon, n'a point d'équivalent en français. Ne pourrions-nous pas lui en donner un, et dire, les tigres *rauquent*, et les lions rugissent, car le son de la voix du tigre est en effet très-*rauque*?

RAURACORUM (AUGUSTA). Géogr. Capitale des Rauraques, située à 8 kilom. environ de Bâle.

RAU-RAM. Bot. Plante de la Cochinchine.

RAURAQUE. adj. et s. m. (en lat. *Rauraci*). Géogr. anc. Peuplade des Gaules, qui était comprise au temps de César dans les domaines des Séquaniens, et qui s'en sépara et entra en alliance avec les Helvétiens. Les Rauraques habitaient sur le Rhin supérieur, du côté de Bâle et de Brisach.

RAU-TON. s. m. Bot. Arbrisseau de la Cochinchine.

RAUWOLFIE ou **RAUVOLFE.** s. f. Bot. Genre de plantes apocynées, qui croît dans l'Amérique, aux lieux secs, parmi les broussailles, sur les montagnes boisées, etc. Rauwolfie blanchâtre. Rauwolfie tomenteuse. Rauwolfie luisante. Rauwolfie glabre. Rauwolfie flexueuse.

RAUWOLFIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une rauwolfie. || RAUWOLFIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des apocynées, qui a pour type le genre rauwolfie.

RAVAGE. s. m. Dommage, dégât fait avec violence et rapidité. Faire des ravages, de grands ravages. Les sangliers, les bêtes ont fait beaucoup de ravage dans ce pays. Les ennemis font de grands ravages dans la campagne. Louis fait le *ravage* autour de la ville. (Anquet.)

— Dommages que causent les tempêtes, les orages, les pluies, les vents, etc. Les pluies ont fait de grands ravages. Le débordement de la rivière a fait beaucoup de ravages. La tempête a fait d'affreux ravages dans la campagne. La gelée, la grêle a fait bien du ravage dans les vignes. Rien n'est à l'abri des *ravages* du temps. (Acad.) Assis sur les débris d'une ville fumante, entouré des victimes infortunées de sa passion, il contemple avec des yeux féroces et cruels le *ravage* qui couvre au loin les campagnes. (Lacépède.)

— Se dit des maladies. Cette épidémie a causé de grands ravages dans le canton. La petite vérole a fait un grand ravage sur sa figure. Les maladies font quelquefois de grands *ravages*. (Brueys.)

— Fig. Désordre que causent les passions. Les passions font de grands *ravages* dans le cœur des hommes. (Acad.) La soif du pouvoir et des richesses fait de grands *ravages* dans les États. (Id.) Quand le mal est venu il n'est plus temps de le prévenir : s'il trouve la porte ouverte, il entre, et une fois entré, il fait ses *ravages*. (De Juss.)

— Fam. *Faire ravage dans une maison*. Y faire beaucoup de bruit, de fracas, de désordre. Peu usité.

RAVAGÉ, ÉE part. pass. du v. Ravager. S'empl. adjectiv. Campagne ravagée. Contrées ravagées. Quel triste et lugubre tableau présente la campagne *ravagée*! (Lacép.) Le duc en avait besoin; car ses États étaient déjà *ravagés*. (Volt.) Hélas! je l'ai parcourue, cette terre *ravagée*. (Volney.)

— *Ravagé par*. Elles me rappelaient que les barbares conquérants de la Grèce avaient aussi trouvé leur dernier jour dans cette terre *ravagée* par eux. (Chateaub.) Cette église fut *ravagée* par Cosroès II, roi de Perse. (Id.)

> Les malheurs de Lesbos par vos mains *ravagée*
> Épouvantent encor toute la mer Égée. (Racine.)

RAVAGEANT part. prés. du v. Ravager. Qui ravage. Il est invariable. Pillant et *ravageant*, il vint jusqu'à Soissons, dont il s'empara. (Anquet.)

RAVAGEANT, ANTE. adj. Qui cause du ravage. La petite vérole est quelquefois aussi *ravageante* que la peste. (Tissot.) Omiss. des dictionnaires.

RAVAGEMENT. s. m. Néol. Action de ravager. Ce mot dit plus que *dégât* et *dommage*, qui est à *ravage* ce que la cause est à l'effet.

RAVAGER. v. a. 1ʳᵉ conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous ravageons. Je ravageais, nous ravageâmes*, etc. Faire du ravage. Ravager une province. Ravager un verger. Ravager une campagne. Les pluies, les orages ont ravagé ces contrées. La petite vérole a cruellement ravagé son visage. Les grands conquérants, qu'on nous dépeint avec tant de gloire, ressemblent à ces fleuves débordés qui paraissent majestueux, mais qui *ravagent* toutes les fertiles campagnes qu'ils devraient seulement arroser. (Fén.) On peut être un héros sans *ravager* la terre. (***) La main du temps, et plus encore celle des hommes qui ont *ravagé* tous les monuments de l'antiquité, n'ont rien pu jusqu'ici contre les pyramides. (Volney.) Ce sont ceux-là même qui longtemps avant Alexandre ont *ravagé* plusieurs fois l'Asie, et qui ont été les déprédateurs d'une grande partie du continent. (Volt.) Tous ces peuples voisins de l'Hyrcanie, que les barbares alors nommés Scythes avaient *ravagés* pendant trente années, étaient-ils des Sybarites? (Id.) Les orages ne *ravagent* guère que les cultures de l'homme : ils ne font aucun tort aux forêts et aux prairies naturelles. (B. de St-P.) Si les chenilles, les hannetons et les sauterelles *ravagent* nos campagnes, c'est que nous détruisons les oiseaux de nos bocages qui les mangent. (Id.)

> Qu'on verrait, de couleurs bizarrement orné,
> Conduire le carrosse où l'on le voit traîné,
> Si dans les droits du roi sa funeste science,
> Par deux ou trois avis n'eût *ravagé* la France. (Boil.)

— Fig. L'homme se hâte, dans sa fleur, d'abuser de toutes les voluptés; il veut tout cueillir à la fois par ses cupidités effrénées; il *ravage* et souille d'avance tous les plaisirs réservés à des âges plus tranquilles. (Virey.)

— Anc. cout. Faire payer une amende.

— SE RAVAGER. v. pron. Être ravagé.

RAVAGEUR. s. m. Celui qui ravage. Ces ravageurs de provinces qu'on nomme conquérants. N'est guère usité que dans le style soutenu. Ce fut peu après le déluge que parurent ces *ravageurs* de provinces que l'on a nommés conquérants. (Boss.)

> Qu'ont-ils fait d'étonnant, ces *ravageurs* fameux?
> Ce que d'autres encor peuvent faire comme eux.
> (Roucher.)

— adj. Les orages, les torrents ravageurs.

RAVAILLAC (Fr.). Meurtrier de Henri IV, né à Angoulême, en 1579, fut successivement clerc, valet de chambre, maître d'école et solliciteur de procès dans sa ville natale; porta l'habit de frère convers pendant un voyage qu'il fit à Paris. Sur le bruit que Henri IV allait déclarer la guerre au pape, il crut faire un acte méritoire en l'assassinant, le 14 mai 1610. Arrêté sur-le-champ, il fut tenaillé et écartelé le 27 mai suivant.

— S'emploie comme nom commun pour désigner un assassin. Un roi athée est plus dangereux qu'un *Ravaillac* fanatique. (Volt.)

RAVAILLARDISÉ. adj. Mot forgé pour dire Poignardé à la manière de Ravaillac. Après que notre grand Henri fut traîtreusement assassiné et *ravaillardisé*. (Nic. Pasq.)

RAVALE. s. f. Agric. Machine propre à égaliser la surface du terrain avec économie et célérité.

RAVALÉ, ÉE. part. pass. du v. Ravaler. Les souches et étocs des bois pillés et rabougris dans les ventes seront *ravalés* au moment de la coupe le plus près de terre que faire se pourra, de manière que les anciens nœuds ne paraissent aucunement. (Baudrill.) A la cour, tous les dehors du vice sont spécieux, mais le fond y est le même que dans les conditions les plus *ravalées*. Tout le bas, tout le faible, tout l'indigne s'y trouve (Roub.)

— *Des bas ravalés*. Qui tombent sur les pieds.

RAVALEMENT. s. m. (mot formé de la partic. *re*, et du lat. *ad vallare*, pour *ad vallem ducere*, conduire dans la vallée, à val, en bas). Arch. Petit enfoncement simple ou bordé d'une baguette dans un pilastre, dans un corps de maçonnerie ou de menuiserie.

— Fig. Action de ravaler, de déprimer quelqu'un. Beaucoup de gens croient établir leur réputation par le *ravalement* et le mépris de leurs rivaux. (Trév.) Pourquoi laisser perdre ce mot noble et harmonieux?

— Abaissement, avilissement dans lequel une personne tombe. Tomber dans un grand ravalement. Peu usité dans ce sens.

— *Clavecin, forte-piano à ravalement*. Clavecin, forte-piano qui a plus de touches que les clavecins ou pianos ordinaires.

— Écon. forest. Opération qui se pratique en recépant le vieux bois d'un arbre ou des souches qui ont été coupées trop haut au-dessus du sol, ou exploitées avec peu de soin.

RAVALER. v. a. 1ʳᵉ conj. Avaler de nouveau. Les chiens *ravalent* souvent ce qu'ils ont vomi. (Acad.)

— *Ravaler sa salive*. La retirer en dedans de sa gorge, de son gosier.

— Fig. et fam. Retenir ce qu'on voulait dire. Il a bien fait de ravaler ce qu'il voulait dire.

— Fig. et fam. *Je lui ferai bien ravaler ses paroles*. Je l'empêcherai bien de se servir de paroles offensantes, ou je le ferai repentir de s'en être servi.

— Rabattre, rabaisser, remettre plus bas. Ravaler un capuchon sur les épaules. Peu usité en ce sens.

— Fig. Déprimer, rabaisser. Ravaler quelqu'un, le trop ravaler, le ravaler comme le dernier des hommes. Vouloir ravaler le mérite de tout le monde. Ravaler la gloire d'une belle action. Quelques philosophes voudraient ravaler l'homme jusqu'à la condition des brutes, à l'état des brutes.

> D'une fierté qui les *ravale*
> Les mortels sont toujours blessés. (J.-B. Rouss.)

> Seulement pour l'argent un peu trop de faiblesse,
> De ses vertus en lui *ravalait* la noblesse. (Boil.)

> Quoi! tu ne vois donc pas jusqu'où l'on me *ravale*,
> Albine? c'est à moi qu'on donne une rivale. (Rac.)

— Maçonn. et archit. Faire le ravalement d'un mur, d'une construction. Ravaler un mur. Ravaler une façade. Ravaler les colonnes d'un monument. || Absol. Ravaler en plâtre. Ravaler en mortier.

— Jard. *Ravaler un arbre*. Le tailler court, ou diminuer sa hauteur d'un étage de branches. || *Ravaler un bourgeon, une branche ou un gourmand à un œil, à six ou à huit yeux*. Couper ce bourgeon, cette branche sur le premier, le sixième ou le huitième œil. || *Ravaler la terre*. L'unir après le labourage, soit au moyen de la herse ou du râteau, soit au moyen du rouleau.

— Vèner. S'empl. absol. et exprime l'état d'un cerf qui devient très-vieux et auquel il pousse des têtes irrégulières et basses. Ce cerf ravale.

— Techn. Laisser une peau tremper pendant quelques jours dans un vieux confit. || Étendre des feuilles d'or ou d'argent sur du métal avec le brunissoir. || Rendre l'anneau d'une clé ovale, de rond qu'il était.

— SE RAVALER. v. pron. Se déprimer, se rabaisser. Se ravaler par un acte de lâcheté. C'est bien se ravaler. C'est trop se ravaler.

RAVALOIR. s. m. Techn. Outil qui sert à ravaler l'anneau d'une clé.

RÂVANA. Temps hér. ind. Fils du mouni Viswasrava et descendant de Brahma. On le représente avec dix têtes.

RAVANELLE. s. f. Bot. Nom donné, aux environs de Toulouse, au raifort raphaniste ou faux raifort.

RAVAUDAGE. s. m. Raccommodage de méchantes hardes qui se fait à l'aiguille. Ravaudage de bas.

— Fig. et fam. Se dit d'une besogne mal faite, faite grossièrement. Vous n'avez fait là que du ravaudage.

— Se dit aussi des ouvrages d'esprit qu'on trouve mauvais. C'est un *ravaudage* de folles doctrines qui n'apporte point à dîner. (***)

RAVAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Ravauder. S'empl. adjectiv. Bas ravaudés.

RAVAUDER. v. a. 1ʳᵉ conj. Raccommoder de méchantes hardes à l'aiguille. Ravauder des bas. Ravauder une veste. Ravauder un caleçon.

— Absol. Gagner sa vie à ravauder. S'occuper à ravauder tout le long du jour.

— Fig. Tracasser dans une maison, s'occuper à ranger des hardes, des meubles, etc. Ne faire que ravauder toute la journée.

— Maltraiter de paroles. On l'a bien ravaudé.

— Importuner, incommoder par des discours impertinents et hors de propos. Qu'est-ce que vous venez me ravauder? Qu'est-ce qu'il lui est allé ravauder? Il m'a ravaudé mille impertinences.

— Fig. Vous m'avez entendue mille fois *ravauder* sur ce vers du Tasse. (Mᵐᵉ de Sév.)

RAVAUDERIE. s. f. Discours plein de niaiseries, de bagatelles. Ne dire que des ravauderies. Quelles ravauderies nous venez-vous conter? Fam.

RAVAUDEUR, EUSE. s. Celui, celle dont le métier est de raccommoder des bas, de vieux habits, etc. Ne se dit guère qu'au fém. Envoyer chez la ravaudeuse.

— Fig. et fam. Personne importune qui ne dit que des balivernes. Ne prenez pas garde à ce qu'il dit, c'est un ravaudeur. Laissons les tracasseries à l'amour, qui n'est qu'un *ravaudeur*. (Bussy-Rab.)

RAVAUX. s. m. pl. Chass. Grandes perches garnies de branches, dont on se sert pour battre les oiseaux dans la chasse aux flambeaux.

RAVE. s. f. (du lat. *rapa* ou *rapum*, dérivé du gr. ῥάφυς ou ῥάπυς). Bot. Variété du raifort cultivé, affectant une forme ronde. On distingue plusieurs sous-variétés de raves : la *rave commune*, d'un blanc sale; la *rave hâtive*, d'un beau rouge; la *rave jaune* et la *noirâtre* estimée la meilleure. Manger des raves. Des raves avec du beurre.

— Bot. *Rave des Juifs* ou *des Parisiens*. Variété de radis ou de raifort. || *Rave de genêt*. L'orobranche. || *Rave de saint Antoine*. La renoncule bulbeuse. || *Rave sauvage*. Nom vulgaire du raphaniste et de la raiponce. || *Rave de terre*. Le cyclame. || *Rave, rabioule* ou *navet turnep*. C'est l'espèce la plus utile du genre chou, et depuis plusieurs siècles on la cultive pour la nourriture du bétail. Les principales variétés sont le *chou-rave de Norfolk*, qui produit une huile connue dans le commerce sous le nom de Rabette; le *chou à faucher* et le *chou à vaches*, pouvant être coupé plusieurs fois dans l'année pour la nourriture du bétail || *Choux-raves*. Choux dont les variétés produisent au dessus du collet de la racine un renflement d'un excellent goût quand on le récolte avant qu'il ait acquis toute sa grosseur. Les variétés cultivées sont : le *chou-rave commun*, qui est blanc ou violet, et le *chou à feuilles découpées*.

— Conchyl. Nom vulgaire d'un coquillage.

— Pêch. Se dit des œufs de morue. || *Rave de poissons*. Appât dont on se sert pour prendre les sardines et les maquereaux.

— Antiq. gr. *Peine de la rave*. V. RHAPHANIDOSE.

RAVELIN. s. m. Fortif. Ouvrage de fortification extérieure, composé de deux faces qui font un angle saillant, et qui sert ordinairement à couvrir une courtine, un pont. || Anc. loc. prov. *Mangeur de ravelins*. S'est dit d'un militaire intrépide.

RAVENALE. s. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des musacées, qui croît à Madagascar, aux lieux marécageux. Ce sont des arbres qui s'élèvent très-haut sur un tronc très-droit, très-simple, semblable à celui des palmiers. Les Madécasses se servent de leurs feuilles pour couvrir leurs maisons, font de l'huile avec la pellicule bleue qui enveloppe les semences, et réduisent celles-ci en une farine qu'ils mangent avec du lait.

RAVENDIAT. s. m. Relat. Membre d'une secte musulmane peu connue.

RAVENELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du raifort et de la giroflée de muraille.

RAVENNATE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de Ravenne. || Qui appartient à Ravenne ou à ses habitants.

RAVENNE. Géogr. Ville des États ecclésiastiques, chef-l. de légation, à 280 kil. N.-E. de Rome, sur la rivière de Montone, 16,000 hab. Archevêché. La ville est d'un aspect sombre, les rues étroites et les maisons anciennes. On remarque la cathédrale, le tombeau du Dante, plusieurs monuments antiques, etc.

— Hist. Fondée par une colonie de Thessaliens, cette ville fut ensuite occupée par les Étrusques, les Sabins, les Gaulois sénonais, puis tomba au pouvoir des Romains l'an 234 av. J.-C., et devint ville municipale. Après le partage de l'empire, 395, Honorius fit de Ravenne la capitale de l'empire d'Occident, 404. Elle devint la résidence d'Odoacre, roi des Hérules, et de Théodoric, roi des Ostrogoths. Lorsque Narsès eut détruit l'empire ostrogoth, Ravenne devint la capitale d'un exarchat, 568. Elle fut prise par Astolfe, roi des Lombards, 752; fut enlevée par Pépin le Bref, qui la donna au saint-siége, 754. Elle recouvra sa liberté au moyen âge, tomba sous la domination des Bolonais, puis des Vénitiens, 1440, et fut restituée au pape après la bataille d'Agnadel, 1509. Les Français, commandés par Gaston de Foix, y remportèrent une victoire éclatante sur les Espagnols, 1512. L'archevêque de Ravenne, qui était primat d'Italie et rivalisait avec le pape, évêque de Rome, fut obligé, dans un concile, de renoncer à sa prérogative, 679.

— EXARCHAT DE RAVENNE. Comprenait une partie de la Vénétie, de l'Émilie et la Flaminie. Ravenne en était la capitale, ainsi que de toute l'Italie grecque. L'existence propre de l'exarchat ne date que de l'an 568, car Narsès porta le titre de duc d'Italie, 554-568. Il fut détruit par Astolfe, roi des Lombards, 752, après 184 ans d'existence.

— LÉGATION DE RAVENNE. Province des États de l'Église, entre celle de Ferrare au N., de Bologne au N.-O., de Forli au S.-E., la Toscane au S.-O. et au S., et l'Adriatique à l'E. Son étendue est de 80 kilom. sur 3[illegible]. Cette province est formée de la partie septentrionale de l'ancienne Romagne.

— *Bataille de Ravenne*. Victoire remportée par les Franç., le jour de Pâques 1512 sur les

troupes de Jules II. Gaston de Foix, général de l'armée française, y fut tué.

RAVENSARA. s. m. Bot. Genre de plantes, de la famille des laurinées, qui croît à l'île de Madagascar. Le ravensara aromatique est un arbre à épicerie dont les feuilles et les fruits sont rangés parmi les quatre épices fines que nous connaissons. L'amande du ravensara, fraîchement cueillie, a une excellente et fine odeur aromatique, mais elle est d'une saveur amère, fort âcre, très-piquante, très-désagréable, brûlante à la gorge. Les Indiens se servent des feuilles comme d'épices pour assaisonner leurs mets.

RAVENSBERG. Géogr. Ancien comté d'Allemagne, aujourd'hui ce n'est plus qu'un château servant de prison, dans la Prusse westphalienne. ‖ *Comté de Ravensberg*. Province qui faisait partie de la succession de Juliers. Sa capitale était Bielefeld.

RAVESTAN. s. m. Techn. Sorte de panier en usage dans les verreries.

RAVESTIR. v. n. 2e conj. Dr. cout. Se faire une donation mutuelle.

RAVESTISSEMENT. s. m. Dr. cout. Manière de conférer la propriété d'un bien. ‖ *Ravestissement de sang*. Usufruit accordé au conjoint survivant, de la moitié des héritages en tiers ou main ferme échus aux enfants issus du mariage. ‖ *Ravestissement par lettres*. Donation mutuelle que se faisaient deux conjoints en présence de gens de loi.

RAVESTRE. s. m. Blas. Bâton qui figurait dans certaines armoiries, et particulièrement dans celles du comte de Warwick.

RAVET. s. m. Entom. Nom vulgaire de la blatte d'Amérique.

RAVETTE. s. f. (dimin. de *rave*). Bot. Nom sous lequel, dans quelques localités, on désigne la rave sauvage ou navette.

RAVI, IE. part. pass. du v. Ravir. S'empl. adjectiv. Enlevé, ôté, etc. Princesse, le digne lien des deux plus grands rois du monde, pourquoi leur avez-vous été sitôt *ravie*? (Boss.)

> O ciel! sur ce point que la vie
> Par mes propres sujets m'ait été *ravie*,
> Un Juif rendrait par ses soins leurs efforts impuissants. (Racine.)

> Et vous, Dieu de Jacob, seul maître de ma vie,
> Je ne me plains point qu'elle me soit *ravie*. (Florian.)

> Peut-être assez d'honneurs environnaient ma vie
> Pour ne pas souhaiter qu'elle me fût *ravie*,
> Ni qu'en me l'arrachant un sévère destin
> Si près de ma naissance en eût marqué la fin. (Rac.)

— *Ravi par*. Enlevé par.

> Dans les cruelles mains par qui je fus *ravie*
> Je demeurai longtemps sans lumière et sans vie. (Racine.)

> A mon entrée en ce fatal séjour,
> La liberté par vous me fut *ravie*:
> Pour jamais de la vôtre on dispose en ce jour:
> Et je m'étais flatté d'un sort digne d'envie. (Piron.)

> De ton maître l'illustre vie
> Fut sur le point d'être *ravie*
> Par les ennemis du Seigneur. (Malfilâtre.)

— *Ravi jusqu'à*. Saint Paul fut ravi jusqu'au troisième ciel.

— Fig. Transporté de joie, d'étonnement, d'admiration, etc. Un homme ravi de joie. Une personne ravie d'admiration.

— Être transporté hors de soi par un sentiment très-vif d'admiration. A la vue de ce grand monument, il fut ravi en extase. Pardonnez si je me sens inspiré moi-même, et si, semblable à l'homme *ravi* en extase, je ne songe ni au temps, ni au lieu, ni à mes paroles. (X. Marm.)

— Lang. mystiq. *Être ravi en extase*. Être transporté hors de soi par une forte contemplation, et par l'effet d'une grâce particulière. Ce saint a été ravi plusieurs fois en extase.

— Par exagér. et fam. *Être ravi de quelque chose*. En éprouver un vif plaisir, en être bien aise, en être charmé. Etre ravi que quelqu'un ait gagné son procès. Je suis ravi que cela soit arrivé. Il a fait un bon mariage, j'en suis ravi. Je suis ravi de vous voir. Je suis ravi de vos succès. Je vous assure que je suis *ravie* que vous ayez bonne opinion de mon cœur. (Mme de Sév.) Le vieillard me parut *ravi* de cet éloge. (Barth.) Je m'acquis toutefois par là dans la ville la réputation d'un savant. Mon oncle en fut *ravi* parce qu'il fit réflexion que je cesserais bientôt de lui être à charge. (Le Sage.) Je lui présentai un cigare; il fut ravi, et me fit signe de fumer avec lui. (Chateaub.) Polycrate fut *ravi* que je voulusse passer ma vie auprès de lui. (Fén.) Les gens intéressés qui les obsèdent sont *ravis* de les voir inaccessibles. (Id.) Mais si les plantes nous remontons aux insectes, vous serez *ravis* de la tendresse avec laquelle la nature les a traités. (A.-Mart.) *Ravi* de cette faveur, le chevalier s'élance sur un coursier. (Id.) J'étais *ravi* de tant de bien-être; mais ce qui excita vivement mon admiration, ce fut de voir l'impulsion immense donnée à tout le pays par l'éducation d'un insecte. (Id.) Et *ravi* des beautés qu'il voit dans la campagne. (St-Lamb.)

> J'étais *ravi* de voir à travers ... même idée
> La sève en circulant s'élever et descendre. (St-Lambert.)

> Et toujours amoureux de ce qu'il verra éclore,
> *Ravi* d'étonnement, en lui-même il s'admire. (Boil.)

— *Ravi par*. Enchanté, charmé par. Oswald fut tellement *ravi* par ces dernières strophes, qu'il exprima son admiration par les témoignages les plus vifs. (Mme de Staël.) De cette terre où elle rampe, elle s'élance vers le ciel; elle est *ravie* par des sentiments innés d'infini, d'éternité, de gloire et d'immortalité. (B. de St-P.)

RAVIER. s. m. Art culin. Espèce de petit plat fait pour mettre des hors d'œuvre, tels que des raves ou radis, des cornichons, etc.

— Écon. rur. Nom donné dans le Jura aux fosses destinées à la conservation des racines nutritives.

RAVIÈRE. s. f. Agric. Terrain semé de raves.

RAVIERS. s. m. pl. Bot. Nom donné à un groupe de champignons, dont les espèces sont des agarics remarquables par l'odeur de radis ou de raifort qu'elles répandent.

RAVIGOTE. s. f. Art culin. Sauce verte, piquante, composée principalement de civette, d'estragon, de pimprenelle, de cerfeuil, de vinaigre et de beurre frais, etc.

— *Ravigote à l'huile*. La même sauce que la précédente, à laquelle on ajoute du bouillon et de l'huile en place de vinaigre.

— *Vert de ravigote*. Quantité de cerfeuil, de pimprenelle, d'estragon, de ciboulette, de cresson, de persil, que l'on fait blanchir à grande eau, et que l'on pile dans un mortier en y ajoutant un peu de sauce allemande froide.

— M. Landais est le seul qui écrive *ravigotte* avec deux *t*, tandis que, par une inconséquence impardonnable, il écrit *ravigote* et *ravigoter* avec un seul *t*.

RAVIGOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ravigoter. S'empl. adjectiv.

RAVIGOTER. v. a. 1re conj. Remettre en force, en vigueur une personne, un animal qui semblait faible et atténué. Ce verre de vin l'a un peu ravigoté.

— SE RAVIGOTER. v. pron. Se remettre en force, reprendre quelque vigueur. Se ravigoter en buvant un petit verre de liqueur. Fam.

RAVIGOURER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Rajeunir, rendre une vigueur nouvelle.

RAVILI, IE. part. pass. du v. Ravilir. S'emploie adjectiv.

RAVILIR. v. a. 2e conj. Rabaisser, rendre vil et méprisable. Ravilir sa dignité.

— SE RAVILIR. v. pron. Se rabaisser, se rendre vil et méprisable. En faisant des actions d'humilité, un chrétien ne se *ravilit* pas. (Acad.) Ce que Jésus Christ est venu chercher du ciel en terre, ce qu'il a cru pouvoir, sans se *ravilir*, racheter de son sang, n'est-ce qu'un rien? (Boss.)

RAVILISSEMENT. s. m. Action de rendre vil et méprisable; état d'une personne ravilie.

RAVIN. s. m. Excavation longue, peu large et peu profonde, que les eaux pluviales creusent accidentellement dans un terrain en pente. Le bord d'un ravin. Un ravin profond. Passer un ravin. Tomber dans un ravin. La cavalerie se trouve arrêtée par un ravin impraticable.

— Chemin creux. Se cacher dans un ravin.

RAVINE. s. f. Petit ravin. On prend quelquefois ce mot comme synonyme de *ravin*. Il signifie aussi un petit cours d'eau pluviale qui descend rapidement d'un lieu élevé. Sur ces parois polies par l'écoulement des *ravines*. (Lamart.) L'écoulement des *ravines* entretient dans ce séjour une humidité continuelle et malsaine. (Rayn.)

— Lieu que la ravine a cavé. Avant d'arriver à ce village, il faut passer une ravine profonde.

> On revient côtoyant l'autre pan de colline,
> Non plus par le grand pont, mais bien par la *ravine*. (Ste-Beuve.)

RAVINÉ, ÉE. adj. Écon. rur. Creusé de ravins.

— Ravagé par une ravine. Les foins ravinés ne sont d'aucun usage.

RAVINEUX, EUSE adj. Néol. Coupé de ravins, creusé par les torrents. Terrain ravineux.

RAVIOLES. s. m. pl. Art culin. Mets italien composé d'œufs, de fromage et d'herbes hachées. On dit aussi *Ravioli*.

RAVIOLI. s. m. pl. Art culin. V. RAVIOLES.

RAVIR. v. a. 1re conj. Enlever de force, emporter avec violence. Ravir une femme. Ravir une fille de la maison de son père. Ravir des enfants d'entre les bras de leur mère. Un animal qui ravit une proie. Ravir le bien d'autrui.

— Fig. Enlever, ôter, priver. Ravir l'honneur à une fille. Ravir à un général la gloire d'une action. La mort lui a ravi ce qu'il avait de plus cher. On lui a ravi son plus doux espoir. César *ravit* la liberté aux Romains. (Acad.) La gloire acquise par de grandes actions est un bien que la mort ne peut nous *ravir*. (Id.) L'homme *ravit* la laine à la brebis paisible. (St-Lambert.) La mort à son enfance avait *ravi* sa mère. (Delille.) La mort m'avait *ravi* les auteurs de mes jours. (Rac.) C'est une consolation en mourant, de laisser son nom en estime parmi les hommes; et, de tous les biens humains, c'est le seul que la mort ne peut nous *ravir*. (Boss.) La colère d'Esaü contre Jacob, qui lui avait *ravi* la bénédiction de son père, était trop visible pour être inconnue à Rebecca. (Lemaistre de Sacy.) Et les flots pour jamais l'ont *ravie* à nos jeux. (Rac.)

> Soyez libre, Eurydice, et soyez la première
> Qu'un époux ait *ravie* aux liens du trépas.
> Quittez le noir séjour, la céleste lumière
> Doit seule éclairer vos appas. (Lebrun.)

> Défendez-vous par la grandeur.
> Alléguez la beauté, la vertu, la jeunesse;
> La mort *ravit* tout sans pudeur. (La Font.)

> Jérusalem, objet de ma douleur,
> Quelle main en un jour t'a *ravi* tant de charmes? (Racine.)

— Fig. Charmer l'esprit ou le cœur, faire éprouver un transport d'admiration, de plaisir, etc. Une beauté qui ravit tous les cœurs. Un avocat qui ravit tout son auditoire. O spectacle merveilleux, qui *ravit* en admiration le ciel et la terre! (Boss.) Les tableaux de Raphaël enchanteront notre postérité comme ils ont *ravi* nos ancêtres. (X. de Maistre.)

— On dit aussi *ravir l'admiration*. Ils pourront bien forcer les respects et *ravir* l'admiration, comme font les objets extraordinaires. (Boss.)

— *A ravir*. loc. adv. et fam. Admirablement bien. Chanter à ravir. Danser à ravir. Peindre à ravir. Un orateur qui parle à ravir. Une femme belle à ravir. Elle est mise à ravir. Elle est coiffée à ravir.

— SE RAVIR. v. pron. Être ravi. Ces choses ne peuvent se ravir impunément.

— Ravir à soi; s'enlever, s'ôter, se priver. O mon fils! cher espoir que je me suis *ravi*! (Racine.)

RAVISEMENT. s. m. S'est dit pour Action de se raviser. J'ai des *ravisements* sains et vigoureux. (Mont.)

RAVISÉ, ÉE. part. pass. du v. Se raviser.

RAVISER (SE). v. pron. 1re conj. Changer d'avis. Il s'est ravisé. Elle s'est ravisée. Vous vous raviserez.

> Mais les loups se sont *ravisés*,
> Pour mieux nous vaincre ils nous ont divisés. (F. de Neufchateau.)

RAVISSANT. part. prés. du v. Ravir. Qui ravit. Il est invariable. Une personne ravissant le bien d'autrui.

RAVISSANT, ANTE. adj. Qui enlève par force. Un loup ravissant. Les mains ravissantes des exacteurs. Animaux ravissants. Mais des loups *ravissants* rôdent pour l'enlever. (Regnard.)

> J'oppose quelquefois par une double image,
> Le vice à la vertu, la sottise au bon sens;
> Les agneaux aux loups *ravissants*. (La Font.)

— Fig. Merveilleux, qui charme l'esprit ou les sens. Un discours ravissant. Une beauté ravissante. Un concert ravissant. Cela est d'un goût ravissant, d'une odeur ravissante. Le seul luxe du prince, c'est un jardin *ravissant*, et on lui sait gré de cette jouissance populaire qu'il partage avec tous les habitants de la ville. (Mme de Staël.) Une perspective *ravissante* s'offre à mes regards, ses beautés variées appellent le pinceau de ma muse. (J.-P.-J. Deleuze.) Je ne parle pas du spectacle quelquefois *ravissant* que le ciel nous présente par la disposition de ses nuages. (B. de St-P.) Les hautes montagnes des Alpes n'ont rien de plus élevé que vos profondeurs, et les vastes continents ne renferment point d'objets plus *ravissants* que les ombrages de vos rives. (Id.) Est-ce toi, Vénus, astre de l'aurore? Quelles formes *ravissantes* dans les vallées fleuries et les monts étincelants. (Id.) La nature revêt de couleurs et de formes *ravissantes* ceux qu'elle remplit de vie; c'est sans doute pour plaire principalement aux hommes, qui sont les seuls des animaux auxquels elle a donné le sentiment de toutes les beautés. (Id.) Dieu, qui a créé sur ce globe de boue tant de créatures *ravissantes*, mais passagères et fugitives, n'en a-t-il pu former d'autres plus aimables, plus durables et plus heureuses dans le soleil lui-même? (Id.) Le paysage le plus varié n'a rien d'aussi *ravissant* dans ses forêts aériennes, les croupes de ses montagnes, les sinuosités de ses vallons, les projections lointaines de ses plaines. (Id.) C'est l'harmonie de la vie humaine, et la source de tout ce que nous y trouvons de délicieux et de *ravissant*. (Id.) Amanda, l'épouse de Huon, après de longues traversées, met au monde un fils, et rien n'est *ravissant* comme le tableau de la maternité dans le désert. (Mme de Staël.) Les ouvrages de la nature sont remplis d'harmonies *ravissantes*, mais celles que vous avez avec eux m'inspirent un intérêt plus tendre. (B. de S.-P.) Quelquefois, ouvrant sur ce chaos son bel œil de saphir, l'aurore australe y forme le plus *ravissant* de tous les grands contrastes de la nature. (P.-E. Lemontey.) Le petit dieu était *ravissant* comme un de tes regards, et charmant comme ton sourire. (Gessner.) La scène sur la terre n'était pas moins *ravissante*. (Chateaub.)

> Ah! quelle est *ravissante*! et que ce tête à tête
> Achève de lui bien assurer sa conquête!
> Je l'admirais, l'adorais, fidèle ... sans rien
> N'exprime mon état depuis cet entretien. (Piron.)

> Philomèle, à perte d'haleine
> Chanterait les beautés du vallon *ravissant*. (Id.)

> L'air répond à la voix, et le son *ravissant*,
> Emporté vers le ciel sur les ailes du vent,
> S'éloigne, diminue, expire. (L. Aimé-Martin.)

> J'ai passé du néant à l'être;
> Quels objets *ravissants* semblent nés avec moi. (Voltaire.)

— *Ravissant à*. Je vis cent choses *ravissantes* à voir. (Mol.)

— Fam. *C'est un homme ravissant, d'une humeur ravissante*. Se dit d'un homme qui se rend très-agréable dans la société.

— *Cette femme est ravissante*. Elle est pleine d'agréments et très-aimable. Enfin, reprit l'étudiant en lui coupant la parole, je danse avec une des plus belles femmes du bal, une comtesse *ravissante*, la plus délicieuse créature que j'aie vue. (De Balzac.)

— Blas. Se dit d'un loup dressé sur ses pattes de derrière. De gueules au loup ravissant d'or.

RAVISSEMENT. s. m. Enlèvement qu'on fait avec violence. Le ravissement d'Hélène. Le ravissement de Proserpine.

— Lang. mystiq. *Le ravissement de saint Paul*. L'état de saint Paul enlevé au troisième ciel.

— État singulier de l'esprit qui résulte d'une émotion excessive, ou d'un amour ardent, ou d'un plaisir délicieux, état qui rend momentanément insensible à toute autre impression. Dans ces temps de persécution et de deuil qui signalèrent la naissance du christianisme, les bourreaux eux-mêmes et les juges étaient frappés de ce *ravissement* héroïque des martyrs, courant avec ferveur au supplice cimenter de leur sang innocent une croyance toute divine. (Virey.) Sainte Thérèse se reprocha plus d'une fois ces *ravissements* qu'elle ne trouvait pas assez purs, assez séparés de tout instinct de jouissance et de toute émotion corporelle. (Id.) L'amour physique désenchante le *ravissement* de l'âme qui émane de l'amour moral. (Id.) Quel est ce saint *ravissement* qui saisit les âmes pieuses, en contemplation dans les parvis les temples, et qui les élève à des actes de vertu et de courage inouïs? (Id.) Les anciens croyaient que certains *ravissements* étaient envoyés par la Divinité. (Id.) Les poëtes ne sont des interprètes sacrés que lorsque, épris d'un divin *ravissement*, ils témoignent une agitation au-dessus de l'humanité. (Id.) Le *ravissement* martial qui transporte les guerriers dans les combats, a été remarqué chez différents peuples. (Id.) La contemplation des personnes studieuses qui leur fait rechercher la solitude, porte naturellement à la mélancolie et aux *ravissements* extatiques. (Id.) Vous parleriez de moi à la même place où je venais m'asseoir, et d'où je contemplais avec tant de *ravissement* le spectacle de la nature. (A. Martin.) Quel serait notre *ravissement* si nous pouvions voir la sphère entière des végétaux qui circonscrivent chacun de ses climats et rayonnent sons tous ses méridiens. (B. de St P.) Que l'homme ne se plaigne point de la courte durée de la vie. L'Éternel a attaché à son corps quelques années d'amertume et de misère; mais il a donné à son âme une éternité de joie et de *ravissement*. (Id.)

> Dans quels *ravissements*, à votre sort liée,
> Du reste des mortels je vivrais oubliée! (Rac.)

> Ces transports, pleins de joie et de *ravissements*,
> Qui font des bienheureux la juste récompense. (Boileau.)

— Philol. *Ravissement de Proserpine*. Titre d'un poëme de Claudien. On dit aussi l'*Enlèvement de Proserpine*.

RAVISSEUR. s. m. Celui qui ravit, qui enlève avec violence. Les ravisseurs du bien d'autrui. Un injuste ravisseur l'a privé de son bien. Contre un vil *ravisseur* est-il quelques abris? (Ancelot.) Des biens des nations *ravisseurs* altérés. (Rac.)

> Sous des lambris dorés, l'injuste *ravisseur*
> Entretient le vautour dont il est dévoré. (J.-B. Rousseau.)

> Bientôt le *ravisseur* tout palpitant de joie,
> Au fond d'un bois obscur dévorera sa proie. (Id.)

— Se dit plus ordinairement de Celui qui ravit une femme ou une fille. Poursuivre un ravisseur. Autrefois on punissait de mort les ravisseurs.

> Et jamais dans Larisse un lâche *ravisseur*
> Me vint-il enlever ou ma femme ou ma sœur? (Rac.)

> On dit que, *ravisseur* d'une amante nouvelle,
> Les flots ont englouti cet époux infidèle. (Id.)

— adjectiv.

> Voilà donc le succès qu'aura votre ambassade!
> Oreste *ravisseur*! (Racine.)

— RAVISSEURS. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes hémiptères.

RAVITAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Ravitailler. S'empl. adj. Combien de villes fortes auraient dû ouvrir leurs portes à l'ennemi, si elles n'avaient été *ravitaillées* à propos. (Bard.)

RAVITAILLEMENT. s. m. Action de ravitailler. Être chargé du ravitaillement de la place.

RAVITAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *ra-vi-ta-ye*; du lat. *victualia*, vivres; on écrivait autrefois *ravictuailler*). Introduire des vivres, des munitions, des secours dans une place, et plus particulièrement dans une place assiégée.

RAVIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Raviver. S'empl. adjectiv.

RAVIVER. v. a. 1re conj. Rendre plus vif. Raviver le feu d'une forge en jetant de l'eau dessus.

— Ranimer. Cet élixir ravive les esprits.

— Rendre l'éclat. Raviver un tableau. Raviver des couleurs. Raviver de la dorure.

— Chir. *Raviver une plaie*. La rendre vermeille. ‖ On dit aussi *raviver les chairs d'une plaie*.

— Fig. Ranimer. Cette nouvelle a ravivé ses espérances. Cette vue ravive des souvenirs que je croyais effacés. On *ravive* toujours des calomnies anciennes cent fois réfutées. (Linguet.)

— Techn. Limer une pièce de cuivre que l'on veut souder

— **SE RAVIVER.** v. pron. Se ranimer. Une haine qui se ravive.

RAVOIR. v. a. 3e conj. Avoir de nouveau. Ne s'emploie qu'à l'infinitif. Essayer de ravoir un logement. Je veux le ravoir. Il nous semble que monsieur de Grignan est venu au-devant de vous jusqu'au Saint-Esprit, il nous semble qu'il a été ravi de vous revoir et de vous *ravoir*. (Mme de Sévigné.)

— Recouvrer. Plaider pour ravoir son bien. Je veux ravoir ce livre. Ne pouvoir ravoir un objet qu'on a laissé tomber dans un puits.

— SE RAVOIR. v. pron. Réparer ses forces. Il a été bien malade, mais il commence à se ravoir. Fam.

RAVOIR. s. m. Pêch. Filet tendu par le travers des ravins ou courants d'eau. On tend en ravoir toutes sortes de filets, des seines, des manets, des folles, des demi-folles, des tramaux, etc., suivant l'espèce de poisson qu'on se propose de prendre. Ravoirs simples. Ravoirs tramaillés.

RAVOIRER. v. a. 1re conj. Féod. Saisir le fief d'un vassal, et s'emparer des fruits qu'il produit.

RAVONAILLE. s. f. Nom sous lequel, dans quelques cantons, on désigne les plantes oléifères de la même famille que la rave, telles que le colza, la navette, etc.

RAY ou **CAPEIRON.** s. m. Pêch. Engin ou filet fait en forme d'entonnoir, à mailles fort étroites. Il est de chanvre et sert aux petites pêches, particulièrement à celles des petits poissons qu'on nomme *saupes*.

RAYAH ou **RAIA.** s. m. (littéral. *troupeau*). Nom donné par la Porte à ceux de ses sujets qui ne sont pas musulmans. Les écrivains arabes l'emploient pour désigner la population d'une État, sans distinction de religion.

RAYAUX. s. m. pl. Techn. Nom d'une espèce de moules autrefois en usage dans les monnaies.

RAY-CAY. s. m. Bot. Plante de la Cochinchine.

RAYE ou **RAYELLE.** s. f. Agric. Un des noms du soc de l'araire.

RAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Rayer. S'emploie adjectiv. Vaisselle rayée. Diamant rayé.

— Qui a des raies. Une étoffe rayée. Du taffetas rayé. Du satin rayé. Du drap rayé. Un âne rayé.

— Se dit d'une surface qui offre des lignes colorées fort étroites et ne figurant pas des bandes ou des rubans. Chélidoptère rayé. Parmi les plantes, la mauve rampante avec ses fleurs *rayées* de pourpre, et l'asphodèle avec sa longue tige garnie de belles fleurs blanches ou jaunes, se plaisent à croître sur les tertres funèbres. (B. de St-P.) Son poil était blanc, mêlé et *rayé* de taches noires plus ou moins grandes, tant sur le corps que sur les jambes. (Buff.) Le spare *rayé* d'or a deux ou trois décimètres de longueur. (Lacép.)

— *Vaisseaux rayés.* Se dit, dans les végétaux, des vaisseaux dont les parois sont marquées de raies transversales ayant l'apparence glanduleuse.

— Qui a de petites cannelures en dedans. Canon rayé. Arquebuse rayée.

— Effacé, raturé. L'arrêt portait que l'écrou serait rayé et biffé.

RAYEMENT. s. m. Techn. Action de rayer.

RAYER. v. a. 1re conj. (du lat. *radiare*, effacer, de *radius*, dérivé du gr. ῥάβδος, baguette, verge dont les géomètres se servent pour tracer.) L'y se conserve dans toute la conjugaison. *Je raye, tu rayes, il raye*, etc. Faire des raies. Rayer de la vaisselle en la nettoyant. Rayer une glace en la polissant. Rayer du papier avec le crayon pour écrire droit.

— Effacer, raturer, faire une raie, passer un trait de plume sur ce qui est écrit. Rayer une clause. Rayer un mot. Rayer une phrase. Rayer un article sur un compte. Rayer quelqu'un, rayer son nom de dessus un état. Le rayer du contrôle de l'armée, du tableau des avocats, de la liste des électeurs, etc.

— *On lui a rayé sa pension.* On l'a supprimée, on a cessé de la lui payer.

— Prov. et fig. *Rayez cela de vos papiers, de vos registres.* Vous ne devez pas compter là-dessus.

— Fig. Supprimer, abolir. On leur répond que c'était bon autrefois, que ce n'est plus à la mode, que le patriotisme a *rayé* tout cela. (Las Cases.)

> Et par un dogme faux dans nos jours enfanté,
> Des devoirs du chrétien *rayer* la charité.
> (Boileau.)

— *Rayer quelqu'un du nombre des vivants*, du *nombre des humains*. Le faire mourir.

> Mais sitôt que, d'un trait de ses fatales mains,
> La Parque l'eut *rayé* du nombre des humains,
> On reconnut le prix de sa muse éclipsée. (Id.)

— Vener. Faire une raie derrière l'empreinte du talon d'une bête, pour l'indiquer aux chasseurs. Rayer les voies d'une bête.

RAYERE. s. f. Constr. Ouverture verticale, longue et étroite, dans le mur d'une tour, pour éclairer l'intérieur. || Écluse.

RAYEUR. s. m. Techn. Instrument propre à rayer le papier.

RAYEUX. s. m. Terrains anciennement défrichés.

RAY GRASS. s. m. Bot. V. RAI-GRASS.

RAYMI. s. m. Hist. Nom que les anciens Péruviens donnaient à la grande fête du soleil.

RAYMOND ou **RAIMOND** (Saint). Troisième général des dominicains, né en 1175 à Penaford (Catalogne), mort en 1275 à Barcelone. On l'honore le 23 janvier.

RAYMONDAIS, AISE. adj. Hist. Qui appartient à un seigneur nommé Raymond. || *Livre raymondaise.* Monnaie frappée par les vicomtes de Turenne, et ainsi nommée par Raymond Ier, qui possédait ce titre à la fin du XIe siècle.

RAYMONDIN, INE. adj. Hist. Qui appartient à Raymond, comte de Toulouse. Se dit particulièrement d'une monnaie. Sol raymondin. Monnaie raymondine. || On dit aussi *Raymondien, Raymondienne.* En franchissant le seuil de sa porte, Aimery Béranger s'arrêta un moment, et prenant une poignée de sols *raymondiens* dans son escarcelle, il les jeta à une foule de mendiants assemblés autour de lui. (F. Soulié.)

— Philol. *Somme raymondine.* Se dit de la somme des cas de conscience composée par le dominicain Raymond de Penafort, chapelain du pape Grégoire IX, au XIIIe siècle.

— s. m. Un raymondin. Se dit pour Un sol raymondin.

RAYMONDIS. adj. et s. m. Hist. Se dit quelquefois pour Raymondin. Un raymondis. Un sol raymondis.

RAYNAL (Guill.-Thom.-Franç.). Un des écrivains qui eurent le plus de célébrité au XVIIIe siècle, né à Saint-Geniez (Aveyron), au mois de mars 1711, mort à Chaillot, le 6 mars 1796. Parmi les ouvrages qu'il a laissés, son véritable titre de gloire est sans contredit l'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes.*

RAYON. s. m. (pr. *rè-ion*; du lat. *radio*, *radionis*, augment. de *radius*). Trait de lumière considéré comme isolé, dans toute l'émission d'un corps lumineux. Un rayon de lumière. Les rayons du soleil. Le soleil darde ses rayons. Bois impénétrable aux rayons du soleil. Les *rayons* passent au travers des corps diaphanes. (Acad.) Les *rayons* s'unissent dans le foyer du miroir ardent. (Id.) Je rencontrais de temps en temps des touffes obscures, impénétrables aux *rayons* du soleil, comme dans la plus épaisse forêt. (J.-J. Rouss.) Les *rayons* du soleil échappent à travers les nuages. (Id.) Les vallées y sont si profondes, qu'à peine le soleil y peut faire luire ses *rayons*. (Fén.) Les campagnes fertiles s'embellissaient des *rayons* du soleil. (Barth.) On voit le soleil ternir l'éclat de ses *rayons*. Id. Les premiers *rayons* du soleil éclairaient son entreprise. (Id.) La vérité est comme un *rayon* du soleil : si nous voulons la fixer en elle-même, elle nous éblouit et nous aveugle. (B. de St-P.) Je n'ouvre plus mes yeux aux *rayons* de l'aurore. (J.-B. Rouss.)

> Ce *rayon*, qui traversant les cieux,
> Frappe de ses éclairs le berceau des orages. (Chénier.)
> L'algèbre, méditant ses calculs épineux,
> Osa suivre un *rayon* dans son vol lumineux. (Le Brun.)

— Fig. La table élégante est le dernier *rayon* de soleil qui caresse les vieillards. (De Cussy.)

— Phys. *Rayons lumineux, rayons calorifiques.* Mouvements rectilignes à l'aide desquels se propagent les vibrations qui ont pour résultat la production de la lumière et de la chaleur. || *Rayon direct.* Rayon dont toutes les parties comprises entre l'œil et l'objet lumineux sont en ligne droite. Ce sont les propriétés de cette espèce de rayon qui font le sujet de l'optique proprement dite. || *Rayon rompu.* Celui qui s'écarte de cette direction ou qui se détourne de sa route, en passant d'un milieu dans un autre. || *Rayon réfléchi.* Celui qui, après avoir frappé la surface d'un corps, retourne en arrière. || *Rayon incident.* Celui qui tombe sur le point de réflexion ou de réfraction. || *Rayons parallèles.* Ceux qui partant de divers points de l'objet, conservent toujours une égale distance les uns des autres. || *Rayons convergents.* Ceux qui partant de divers points de l'objet, concourent ou tendent vers un même point. || *Rayons divergents.* Ceux qui partant d'un point de l'objet, s'écartent et s'éloignent les uns des autres. || C'est par le moyen des rayons réfléchis des différents points des objets éclairés, et qui parviennent à l'œil, que ces objets deviennent visibles ; et de là vient qu'on a donné à ces rayons le nom de *rayons visuels.*

— Fig. Émanation, lueur, apparence. Un rayon de la sagesse divine. Un rayon de la grâce. Un rayon d'espérance luit à ses regards. Un rayon de joie pénétra son âme, pénétra dans son âme. Voir briller un rayon de gloire. Le *rayon* divin dont l'homme est animé. (Buff.) Cette partie de l'âme où brille un *rayon* de la sagesse divine. (Barth.) Ici les premiers *rayons* de la foi commencent à dissiper l'obscurité de l'erreur. (Fléch.) J'aurai du moins la consolation d'ajouter un nouveau *rayon* à la gloire de ce grand homme. (Barth.) Dès qu'on a un *rayon* de santé. (Volt.) Dieu veuille que ce petit *rayon* d'espérance ne s'éteigne pas bientôt ! (Id.) Les *rayons* qui partent du trône n'échauffent que ceux qui en approchent. (Duclos.)

> Dans un nuage épais le Seigneur enfermé
> Fait luire aux yeux mortels un *rayon* de sa gloire.
> (Racine.)
> Ouvrez, ouvrez les yeux, et laissez vous conduire
> Aux *rayons* des [illegible]

— Géom. Le [illegible] d'un cercle, ou la ligne droite tirée du centre à la circonférence. Ce cercle a tant de pieds [illegible] de rayon. Tous les

rayons d'un cercle sont égaux entre eux. Mesurons le *rayon* de notre sphère, et restons au centre comme l'insecte au milieu de sa toile. (J.-J. Rouss.) Que de fois j'ai visité ces aqueducs qui, comme des *rayons* aboutissant à un même centre, amènent les eaux au peuple-roi sur des arcs de triomphe. (Chateaub.)

— Astron. *Rayon vecteur d'une planète.* La ligne droite tirée du centre de cette planète au centre de l'astre autour duquel elle fait sa révolution ; ou, bien distance de la planète à celui des foyers de son ellipse qui est occupé par son astre central.

— Par extens. *A dix kilomètres, à vingt kilomètres de rayon.* A dix kilomètres, à vingt kilomètres à la ronde. A quarante kilomètres de rayon autour de Paris. || On dit aussi *dans un rayon de soixante kilomètres.*

— Par analogie, se dit de certaines choses qui partent d'un centre commun et vont en divergeant. Une étoile à cinq rayons, à huit rayons.

— Bot. Nom donné aux pédicules dont l'ensemble constitue les ombelles, et, dans un assemblage quelconque de fleurs, à celles qui occupent la circonférence du groupe. Les rayons d'une ombelle. Les rayons médullaires. Certaines fleurs composées ont des demi-fleurons ou rayons à leur circonférence.

— *Les rayons d'une roue.* Les rais ou bâtons qui vont du moyeu de la roue jusqu'aux jantes. Un rayon de cette roue s'est rompu.

— Agric. Petit sillon tracé le long d'un cordeau tendu sur une planche labourée et passée au râteau, ou sur le bord d'une allée, pour en fixer la largeur. Semer, planter en rayons.

— Jard. Rigole creusée au cordeau pour semer ou planter en ligne droite et par rangées.

— Se dit des planches posées dans les armoires, dans les boutiques, dans les magasins des marchands, pour y ranger différents objets. Mettre du linge sur tel rayon, et les habits sur tel autre. Prendre une pièce d'étoffe sur le rayon d'en haut.

— Tablette où l'on pose les livres dans une bibliothèque. Le premier rayon. Le troisième rayon. Mettez ce livre sur le quatrième rayon. Ce livre est au cinquième rayon.

— *Rayon de miel.* Morceau de gâteau de cire fait par les abeilles, lorsque le miel y est encore. Voulez-vous goûter de ce rayon de miel ?

— Pêch. Nom donné par les pêcheurs à une jeune raie.

— Ichthyol. Petits cylindres osseux ou cartilagineux qui soutiennent les nageoires des poissons.

RAYONNAGE. s. m. Agric. Action de tracer des rayons dans un champ.

RAYONNANT. part. prés. du v. Rayonner. Qui rayonne, qui lance, qui jette des rayons. Il est invariable et peu usité, les écrivains préférant l'employer comme adjectif verbal. V. le mot suivant.

RAYONNANT, ANTE. adj. Qui a la propriété, l'habitude de rayonner. Ce mot, quoique suivi d'un complément, est toujours adjectif. Il désigne l'état, la manière d'être, l'aspect sous lequel les objets s'offrent à la vue, et dont la durée se prolonge assez pour former tableau. Rayonnant de lumière. Moïse, descendant de la montagne, parut le visage tout rayonnant. J'ai vu fréquemment en Russie des aurores boréales qui s'étendent quelquefois jusque sur le climat de Paris et au delà : elles sont blanches, bleues, vertes, rouges, *rayonnantes* et fluctuantes. (B. de St-P.) Dans ces globes *rayonnants* de feux et innombrables, dans ces champs infinis de lumière qui les environnent, il n'y aurait qu'un espace vain et un néant éternel ! (Id.) Les étoiles percèrent l'une après l'autre cette admirable tenture ; elles semblaient petites, peu *rayonnantes*, mais leur lumière était dorée, et d'un éclat si doux, que je ne puis en donner une idée. (Chateaubr.) Son visage devint tout à coup *rayonnant* de joie. (Marm.)

> Il partit, et, le front tout *rayonnant* de joie,
> Déjà ses deux rivaux croyaient tenir leur proie.
> (Gilbert.)

> Phébus brille à l'envi du monarque françois,
> On ne sait lequel [illegible]
> Tous les [illegible] *rayonnants* de gloire
> Ah ! [illegible] (La Font.)
> La je vois les forêts dans le ciel suspendues,
> Des palais *rayonnants* sous des voûtes de nues.
> (Millevoye.)
> . . . . La nuit *rayonnante* d'étoiles,
> Sur ces divers tableaux vient déployer ses voiles.
> (Delille.)

— Fig. Être tout rayonnant de gloire. Être tout rayonnant de joie. [illegible]

— Phys. [illegible] *rayonnant* [illegible] à travers certains corps [illegible] travers les corps diaphanes. || [illegible] chaleur dans tous les sens.

— Bot. Se dit des parties qui sont disposées à la manière des rayons d'un cercle. [illegible] rayonnantes. [illegible] rayonnants. Stigmate rayonnant. [illegible] *rayonnante.* Celle qui offre [illegible] au centre et des fleurons [illegible] à la circonférence.

— Blas. *Couronne rayonnante.* [illegible] ornée de rayons.

RAYONNÉ, ÉE. adj. [illegible]

— Anat. Ligaments rayonnés.

— Bot. Qui est [illegible]

— Conchyl. Se dit de coquilles dont la surface est parsemée de stries rayonnantes.

— Numism. Se dit des têtes couronnées de rayons. Une tête rayonnée sur les médailles antiques est le symbole de la ville d'Abdère.

— RAYONNÉS. s. m. pl. Nom donné à une division du règne animal, comprenant les animaux dont les parties sont disposées autour d'un axe, et sur deux ou plusieurs rayons, ou sur deux ou plusieurs lignes allant d'un pôle à l'autre.

RAYONNEMENT. s. m. Action de rayonner. Le rayonnement des astres. Le rayonnement du feu, de la flamme, de la lumière. Le rayonnement du calorique.

— Phys. Marche progressive du son, du calorique et de la lumière, qui s'éloignent de leurs foyers en rayonnant de tous côtés. Il s'entend surtout de la vertu qu'a la chaleur non-seulement de se répandre dans les corps environnants, mais encore de se transmettre partiellement en ligne droite, avec une vitesse instantanée, sans se combiner avec l'air ambiant, qu'elle traverse seulement.

RAYONNER. v. n. 1re conj. Jeter, envoyer des rayons. Le soleil commençait à rayonner sur la cime des montagnes. Le gazon est parsemé çà et là de bosquets de lataniers dont les palmes, faites en éventail et attachées à des queues souples, *rayonnent* en l'air comme des soleils de verdure. (B. de St-P.)

— Fig. Briller, luire. L'insouciance des gueux suffit, dit-on, pour épanouir et faire *rayonner* la santé chez les classes les moins fortunées, chez les indigents les plus mal nourris. (Virey.) Sur la tête d'Ascagne une flamme *rayonne*. (Del.) Sur leurs pâles fronts *rayonne* l'espérance. (Denne-Baron.)

> Le ciel est moins brillant, et moins d'astres épars,
> *Rayonnent* dans l'azur de sa voûte superbe. (Béranger.)
> Ses grands yeux noirs, armés de feux doux et brillants,
> *Rayonnaient* au milieu d'une longue paupière.
> (Cubières.)

RAYONNEUR. s. m. Agric. Instrument aratoire qui ressemble beaucoup à l'extirpateur, et qui sert à tracer le long des sillons des lignes bien parallèles, pour la plantation ou semaille des plantes qu'on veut cultiver en rayons.

RAYURE. s. f. (pr. *rè-iure*). La manière, la façon dont une étoffe est rayée. La rayure de cette étoffe est fort agréable.

— Cannelures faites intérieurement dans une arme à feu. La rayure d'une carabine, d'un canon.

— Techn. Assemblage de pièces de bois qui se fait dans un comble.

RAZ. s. m. Géogr. Courant de mer très-violent dans un passage étroit. V. RAS-DE-MARÉE.

— LE RAZ. Géogr. Cap de France, à l'ouest du département du Finistère, dans l'Océan Atlantique.

RAZBOÏ. Géogr. Ville de Moldavie.

— Hist. *Bataille de Razboï.* Victoire remportée par les Moldaves sur Bajazet Ier, en 1390.

RAZÈNE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom que l'on donnait quelquefois aux Rhétiens. V. RASÈNE et RHÉTIEN.

RAZETTE. s. f. Techn. Ratissoire de fer à l'usage du potier de terre.

RAZIÈRE. s. f. Anc. métrol. Mesure des Pays-Bas pour la houille et le blé. La razière d'Anvers vaut litr. 79,63.

RAZINET. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de raisin. V. RAISINET.

RAZUMOFFSKINE. s. f. Minér. Nom d'une substance minérale.

RAZZIA. s. f. (pr. *rad-zia*.) Néol. Mot d'origine arabe, et qui est employé, depuis très-peu d'années, pour désigner les incursions faites par les soldats sur le territoire français ou ennemi, dans le but d'enlever les troupeaux, les grains, etc. Ce but n'est pas toujours avec lui [illegible] L'incursion n'est au fond qu'un pillage exercé sur des peuplades nomades qu'il est impossible d'atteindre autrement que par la destruction de leurs récoltes et de leurs troupeaux. Opérer une razzia. Faire une razzia. Plusieurs razzias ont été opérées avec succès.

— [illegible] comme synonyme de *Rafle*. La [illegible] descente dans cette maison [illegible] une razzia complète.

RAZZIÉ, ÉE. part. pass. du v. Razzier. S'empl. adjectiv.

RAZZIER. v. a. 1re conj. Néol. Faire une razzia.

RÉ. Particule qui sert à composer une infinité de mots de la langue, [illegible] est réduplicative, [illegible] *revenir*, [illegible] D'autres [illegible] la signification du mot plus forte, comme dans *réunir*, *réparer*.

RÉ. s. m. Mus. Note de musique que les Allemands et les Anglais appellent D dans leur solmisation. Le *ré* est le second degré de notre échelle musicale. (C. [illegible])

— Mus. instr. La troisième corde du violon, la seconde de l'alto, [illegible] contre-basse. Faire sonner un ré à vide. [illegible] sur le violon.

RÉ. Géogr. Île de France, département de la Charente-Inférieure, dans l'Océan Atlantique, [illegible] Marins; 17,000 hab. On dit aussi l'Île de Rhé.

RÉA. s. m. Mar. Plateau circulaire en bois de gayac ou en fonte de fer et de bronze, qui tourne sur un essieu dans le canal d'une poulie, d'un clan de mât ou de vergue, ou dans les chaumards pratiqués dans la muraille, et sur lequel roulent les manœuvres courantes. Réas en porcelaine.

RÉABRITER. v. a. 1re conj. Abriter de nouveau.
— SE RÉABRITER. v. pron. S'abriter de nouveau. Ce mot est omis dans les dictionnaires.

RÉACAPTE. s. f. Anc. cout. Se disait, dans le Languedoc et la Guienne, des droits qui étaient dus par les emphytéotes, à la mutation des seigneurs, par mort, mariage ou autrement.

RÉACQUÉRIR. v. a. 2e conj. Acquérir de nouveau ce qu'on avait perdu. Réacquérir un bien.

RÉACQUIS, ISE. part. pass. du v. Réacquérir. S'empl. adj. Pays *réacquis.* (Froissart.)

RÉACTEUR, TRICE. adj. Didact. Qui réagit; qui fait une réaction.

RÉACTEUR. s. m. Hist. Se dit quelquefois de ceux qui font une réaction, et spécialement des royalistes qui prirent part à celles de 1795 et de 1815, en France.

RÉACTIF, IVE. adj. (du lat. *reagens*, fait de *reago*, agir réciproquement). Qui réagit, qui a de la réaction. Force réactive.

RÉACTIF. s. m. Chim. Substance dont on se sert pour les diverses analyses, et qui opèrent sur les composés avec lesquels on les met en contact un changement quelconque qui frappe les sens. Les réactifs les plus employés sont les teintures bleues végétales, le sirop de violettes, la couleur jaune de curcuma, l'acide sulfurique, l'acide hydrochlorique, le chlore, l'acide tartrique, l'acide oxalique, l'ammoniaque, le nitrate d'argent, etc. Les jongleurs font un fréquent usage de *réactifs* pour frapper les yeux des personnes peu familiarisées avec les phénomènes chimiques. (Encycl.)

RÉACTION. s. f. (pr. *ré-ak-cion*; du lat. *reactio*, formé de *reago*, *reactum*, agir réciproquement). Action par laquelle un organe irrité réfléchit cette irritation sur un autre organe qui est alors irrité sympathiquement. Action qu'un corps exerce sur un autre qui le choque ou qui le comprime. Les anciens connaissaient l'existence de la *réaction;* mais ils ignoraient qu'elle est toujours égale et opposée à l'action. C'est Newton qui a établi le premier cette importante loi de la nature. (Lib.) Cette *réaction* charmante est la cause des bienfaits les plus signalés et des tableaux les plus agréables. (A. Martin.)
— Chim. Manifestation des caractères distinctifs d'un corps provoqué par l'action d'un autre corps.
— Fig. et par anal. Les gouvernements modernes nous présentent les mêmes *réactions* d'équité et de bonheur, d'injustice et d'infortune. (B. de St-P.)
— Par extens. Mouvement des partis opprimés qui cherchent la vengeance et agissent à leur tour contre leurs oppresseurs. Les réactions des partis. Les bons princes s'évertuent à enlever tout prétexte aux *réactions* politiques. (Tournal.)

RÉACTIONNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *ré-ak-ci-o-nère*). Hist. Qui opère une réaction. Pouvoir réactionnaire.

RÉACTIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Réactiver. S'empl. adjectiv.

RÉACTIVER. v. a. 1re conj. Activer de nouveau. Omiss. des dictionn.

READING. Géogr. Ville d'Angleterre. Ch.-l. du comté de Berks, sur la Tamise; 13,000 hab.

RÉADJUDICATION. s. f. (pr. *ré-ad-ju-di-ka-cion*). Nouvelle adjudication. Les adjudications et *réadjudications* seront toujours subordonnées à l'approbation du ministre, et ne seront valables qu'après cette approbation. (Ordonn. du 4 décembre 1836.)

RÉADMETTRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je réadmets, tu réadmets, il réadmet, nous réadmettons, vous réadmettez, ils réadmettent. Je réadmettais. Je réadmis. Je réadmettrai. Je réadmettrais. Réadmets, réadmettons, réadmettez. Que je réadmette. Que je réadmisse. Réadmettant. Réadmis, ise.* Admettre de nouveau.

RÉADMIS, ISE. part. pass. du v. Réadmettre. S'empl. adjectiv.

RÉADMISSION. s. f. Nouvelle admission.

RÉAGGRAVATION. s. f. (pr. *ré-ag-gra-va-ci-on*). Dr. canon. Se dit quelquefois pour Réaggrave. V. RÉAGGRAVE.

RÉAGGRAVE. s. m. Dr. canon. La dernière des monitions canoniques qu'on emploie pour obliger une personne à faire une chose. Publier un réaggrave.

RÉAGGRAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Réaggraver. S'empl. adjectiv. On l'a déclaré réaggravé.

RÉAGGRAVER. v. a. 1re conj. Déclarer que quelqu'un a encouru les censures portées par un réaggrave. Réaggraver les auteurs d'un sacrilége. Réaggraver les censures ecclésiastiques.

RÉAGIR. v. n. 2e conj. Se dit d'un corps qui agit sur un autre dont il a éprouvé l'action. Un corps élastique ne *réagit* que sur le corps qui le frappe. (Acad., Dans l'impuissance absolue de diriger ses sens, de donner son attention et de *réagir* sur lui-même, l'enfant n'acquerrait aucune connaissance. (La Romig.)
— Fig. Les partis réagissent ordinairement les uns contre les autres. Les sentiments manifestés par un auditoire *réagissent* souvent sur l'orateur. (Acad.) Dieu est juste : il envoie aux méchants des opinions terribles qui *réagissent* sur ceux qui les répandent. (B. de St-P.)

RÉAGISSANT. part. prés. du v. Réagir. Il est invariable. Des corps réagissant sur d'autres.

RÉAGISSANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de réagir. Je pensai que le premier état des choses était surtout important dans cette oscillation toujours *réagissante.* (Senanc.) Ce sont ces enfants d'où sortent, par une providence *réagissante*, la plupart des janissaires, des agas, des bachas, des vizirs qui oppriment les Turcs à leur tour. (B. de St-P.)

RÉAJOURNÉ, ÉE. part. pass. du v. Réajourner. S'empl. adjectiv. Il avait déjà été ajourné, il a été réajourné.

RÉAJOURNEMENT. s. m. Jurispr. Seconde assignation qu'on donne à celui qui a fait défaut sur la première qu'on lui avait donnée.

RÉAJOURNER. v. a. 1re conj. Jurispr. Ajourner une seconde fois.

RÉAL, ALE. adj. S'est dit pour Royal. Médecin réal. Pavillon réal. Galère réale.

RÉAL. s. m. Métrol. Petite monnaie de compte et effective en usage en Espagne. On en connaît de deux espèces : les réaux de billon, qui valent 27 cent., et les réaux d'argent, qui valent le double. Mais ces monnaies ne sont pour ainsi dire que de compte, et représentent les 1/20 et les 1/10 de piastre. On dit aussi *reale.* || *Real de vellon.* Monnaie de compte d'Espagne, valant 34 maravédis de vellon, ou fr. 0, 27. On l'appelle aussi *realillo.* || *Réal de plata antigua.* Monnaie de compte, valant 64 maravédis de vellon, ou environ fr. 0,50. || *Réal de plata.* Monnaie d'argent de 1721, valant fr. 0,52. || *Réal de deux.* Monnaie d'argent, valant un cinquième de piastre ou fr. 1,09. On l'appelle aussi *piécette.* || *Real de un.* Monnaie d'argent valant fr. 0,54. On dit aussi *demi-piécette.* || *Réal de plata.* Monnaie d'argent du Mexique, valant fr. 0,67. || Pl., des *réaux.*

RÉALA. s. m. Hist. ott. Contre-amiral de la flotte turque.

REALE. s. m. Ornith. Espèce de faisan huppé du Mexique.
— Métrol. V. RÉAL.
— Anc. mar. La principale galère du roi, montée par le général des galères.

RÉALGAL ou **RÉALGAR.** s. m. Minér. Nom que les anciens minéralogistes donnaient au sulfure rouge d'arsenic, ou arsenic sulfuré rouge des modernes.

RÉALISABILITÉ. s. f. État de ce qui peut se réaliser. Comment s'est obscurcie cette vérité lumineuse qui montre la *réalisabilité* du bonheur comme la conséquence de ce désir de bonheur que Dieu a déposé dans nos cœurs? (Considérant.)

RÉALISABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui est susceptible de se réaliser.

RÉALISATEUR, TRICE. adj. Qui tend à réaliser.
— substantiv. Celui, celle qui réalise.

RÉALISATION. s. f. (pr. *ré-a-li-za-ci-on*). Action de réaliser. La réalisation de ses offres.
— Jurispr. *Clause de réalisation.* Clause par laquelle des futurs époux, adoptant par leur contrat de mariage le régime de la communauté, stipulent que leur mobilier sera propre en tout ou en partie.

RÉALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Réaliser. S'empl. adjectiv. Espérances réalisées. Projets réalisés. Nous avons fait bien des projets, et qui sait s'ils seront jamais *réalisés?* l'avenir n'est pas à nous. (Alph. Karr.)

RÉALISER. v. a. 1re conj. Rendre réel et effectif. Réaliser une promesse. Réaliser les espérances qu'on avait données. Réaliser des projets. Il ne s'agit pas de renverser la cité catholique, mais bien de la *réaliser.* (Edg. Quinet.) Puis est venu le souper, qui a *réalisé* pour eux la féerie des châteaux enchantés. (Mme Mélanie Waldor.) *Réaliser* ses désirs est une partie de la science du bonheur. (Droz.) On prend quelquefois plus de plaisir à former un projet qu'à le *réaliser.* (S. Dub.)
— Regarder comme réel. Ne nous laissons point égarer par le sentiment qui aime à se créer des illusions, et *réalise* tout ce qu'il espère. (Rayn.) L'on arrive trop subitement d'une planète où l'on idéalise tout ce qui est bien, sur une autre où on *réalise* tout ce qui est mal. (Villeterque.)
— Rendre avec une vérité qui approche de la réalité. On *réalise* sur le marbre toutes les formes, tous les contours de toutes les parties du corps humain. (Buff.)
— *Réaliser sa fortune.* Convertir en biens-fonds ou en espèces les biens qu'on peut avoir en entreprises, en effets de commerce, etc.
— Jurispr. *Réaliser des offres.* Faire des offres à deniers couverts.
— SE RÉALISER. v. pron. S'effectuer, devenir réel et effectif. Des conjectures qui se réalisent. Ses espérances se réalisèrent, se sont réalisées. Tout ce qui avait paru à l'homme frivole ou chimérique, se montre et se réalise. (Mass.) L'Ancien et le Nouveau Testament nous fournissent quantité d'exemples de songes qui se sont *réalisés.* (B. de St-P.)

RÉALISME. s. m. Philos. Système philosophique des réalistes, c'est-à-dire de ceux qui, au moyen âge, enseignaient que les universaux existent réellement et s'individualisent dans les êtres particuliers, dont ils forment l'essence identique. Le *réalisme* était opposé au *nominalisme.* V. NOMINALISME. || *Réalisme rationnel.* Se dit d'une modification introduite par Abélard, qui voulait un milieu entre la doctrine des réalistes et celle des nominalistes, et qui donna naissance au conceptualisme.
— Système de quelques professeurs allemands. V. RÉALISTE.
— Se dit aussi dans le sens de Réalité. Ces effrayants tableaux de martyrs sont très-nombreux en Espagne, où l'amour du *réalisme* et de la vérité dans l'art est poussé aux dernières limites. (Th. Gaut.)

RÉALISTE. s. m. (du lat. *res*, chose). Philos. anc. Nom donné pendant le moyen âge aux philosophes scolastiques qui soutenaient la réalité des idées universelles. Les réalistes se divisèrent en deux partis : les *thomistes*, partisans de saint Thomas d'Aquin, qui affirmaient que l'universel est réel et inséparable des choses, et les *scotistes*, disciples de Duns Scot, qui séparaient l'universel des êtres. La secte des réalistes est opposée à celle des *nominalistes.* V. NOMINALISTE.
— Philos. mod. Nom par lequel on désigne ceux qui, en Allemagne, veulent restreindre considérablement l'étude des langues classiques, et prendre pour base de l'enseignement les sciences pratiques et industrielles. On l'emploie par opposition à *humaniste.*

RÉALITÉ. s. f. Existence effective. La réalité d'un payement. La réalité du corps de Notre-Seigneur au Saint-Sacrement de l'autel. La poésie s'exerce, se plaît dans les fictions; dans les figures, toujours hors de la *réalité* des choses; et c'est la *réalité* seule qui peut satisfaire un entendement bien sain. (St-Évrem.) On se contente des dehors et des apparences de la vertu, sans se mettre en peine de la *réalité.* (Bell.) Les hommes ne pouvant guère compter les uns sur les autres pour la *réalité*, sont convenus entre eux de se contenter des apparences. (La Bruy.) Ce n'est que par les expériences acquises par la *réalité* des objets, que nous pouvons juger de leurs images. (B. de St. P.) Dans les faveurs de la fortune, comme dans celles de l'amour, on ne passe guère de l'imagination à la *réalité*, sans y perdre. (Fonten.)

Chacun tourne en *réalités*
Autant qu'il peut ses propres songes. (La Font.)

— Chose réelle. Ce sont des réalités. Quand même les douces erreurs sur lesquelles votre espoir s'étend deviendraient des *réalités*, que sont les félicités d'ici-bas? (Mass.) Le péché a tellement obscurci toutes nos lumières, que nous sommes sujets à mille erreurs et à prendre des ombres pour des *réalités.* (Malebr.)
— Philos. Existence physique du monde qui se montre comme indépendante des sensations qu'elle cause et qui la font connaître. Ce qui a induit à révoquer en doute la *réalité* du monde extérieur, ce sont les recherches de la philosophie sur nos sensations. (Artaud.)
— Ce mot ne sert pas seulement à exprimer l'existence des objets physiques, il s'étend encore aux êtres spirituels; c'est en ce sens qu'on dit que Dieu est la plus haute des réalités. Aucune autre *réalité* ne saurait exister sans cette *réalité* première qui en est la source et le soutien. (Encycl.)
— *En réalité.* loc. adv. Réellement, effectivement. Il est heureux en apparence, mais il ne l'est pas en réalité.

RÉALMONT. (littér. *mont royal*). Géogr. Ville de France (Tarn). Mines. 2,800 hab.

REAL-SCHULE. s. f. Philos. Nom que l'on donne en Allemagne aux écoles fondées d'après les vues des réalistes. Il y a une *real-schule* à Darmstadt.

RÉALVILLE. Géogr. Ville de France (Tarn-et-Garonne) sur l'Aveyron; 3,000 hab.

RÉANIMÉ, ÉE. adj. Techn. Se dit des terres sèches que le salpêtrier arrose pour que le salpêtre s'y reproduise.

RÉAPPARITION. s. f. (pr. *ré-ap-pa-ri-ci-on*). Action de reparaître, d'apparaître de nouveau. La réapparition des symptômes d'une maladie. La réapparition d'une fièvre.
— Astron. Vue d'un astre qui commence à reparaître après une éclipse, ou après avoir été longtemps trop éloigné pour être aperçu. La réapparition d'une comète. La réapparition d'une étoile.

RÉAPPEL. s. m. Second appel, appel qui se fait après le premier. Faire l'appel et le réappel.

RÉAPPELANT. s. m. Jurispr. Celui qui a interjeté deux fois appel, qui a renouvelé son appel.

RÉAPPELÉ, ÉE. part. pass. du v. Réappeler. S'empl. adjectiv.

RÉAPPELER. v. a. 1re conj. Faire un second appel, recommencer l'appel.
— Absol. On va réappeler.

RÉAPPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Réapposer. S'empl. adjectiv. Les scellés ont été réapposés.

RÉAPPOSER. v. a. 1re conj. Apposer de nouveau. Les scellés furent brisés, il fallut les réapposer.

RÉAPPOSITION. s. f. (pr. *re-ap-po-zi-ci-on*). Action de réapposer, d'apposer de nouveau. La réapposition des scellés.

RÉAPPRÉCIATION. s. f. (pr. *ré-a-pré-cia-ci-on*). Admin. Action d'apprécier pour la seconde fois, nouvelle appréciation.

RÉAPPRÉCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Réapprécier.

RÉAPPRÉCIER. v. a 1re conj. Admin. Apprécier de nouveau la valeur d'un objet déclaré à la douane. Les lois des Germains apprécièrent en argent les satisfactions pour les torts que l'on avait faits, et pour les peines des crimes; mais comme il y avait très-peu d'argent dans le pays, elles *réapprécierent* l'argent en denrées ou en bétail. (Mont.)

RÉARGENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Réargenter. S'empl. adjectiv.

RÉARGENTER. v. a. 1re conj. Techn. Argenter de nouveau. Si l'usure détruit l'argenture en feuilles, il faut désargenter la pièce et la *réargenter.* (Lenorm.)

RÉARMÉ, ÉE. part. pass. du v. Réarmer. S'empl. adjectiv.

RÉARMEMENT. s. m. Mar. Nouvel armement.

RÉARMER. v. a. et n. 1re conj. Mar. Armer un vaisseau désarmé pour réparation.

RÉARPENTAGE. s. m. Prat. Nouvel arpentage; opération ayant pour but de reconnaître définitivement la contenance de ce qui est compris dans la vente des coupes de bois soumis au régime forestier.

RÉARPENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Réarpenter. S'empl. adjectiv.

RÉARPENTER. v. a. 1re conj. Prat. Arpenter de nouveau.

RÉASSERVI, IE. part. pass. du v. Réasservir.

RÉASSERVIR. v. a. 2e conj. Hist. Asservir de nouveau.

RÉASSERVISSEMENT. s. m. Hist. Action de réasservir.

RÉASSIGNATION. s. f. (pr. *ré-ass-ci-gnia-ci-on*). Jurispr. Seconde assignation devant un juge. Faire, donner une réassignation.
— Nouvelle assignation sur un autre.

RÉASSIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Réassigner. S'empl. adjectiv. Témoins réassignés.

RÉASSIGNER. v. a. 1re conj. Assigner une seconde fois.

RÉASSURANCE. s. f. Admin. Nouvelle assurance. || Contrat qui intervient quand l'assureur se fait assurer à lui-même sur une autre personne les risques dont il s'est chargé.

RÉASSURÉ, ÉE. part. pass. du v. Réassurer.

RÉASSURÉ, ÉE. s. Personne assurée de nouveau. Le *réassuré* est à l'égard du réassureur, comme le propriétaire des choses dont il s'était fait assureur. (A. Mignot.)

RÉASSURER. v. a. 1re conj. Admin. Assurer de nouveau.

RÉASSUREUR. s. m. Celui qui réassure, qui assure de nouveau. L'assureur continue d'être obligé personnellement envers son assuré, et celui-ci n'a aucun droit contre le *réassureur;* ils sont étrangers l'un à l'autre. (A. Mignot.)

RÉATE. Géogr. anc. Ville d'Italie, dans le pays des Sabins, sur le Velinus. On la supposait antérieure à la guerre de Troie. Aujourd'hui Riéti.

RÉATIN. s. m. Ornith. Nom du pouillot ou chantre dans le Boulonnais.

RÉATTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Réatteler. S'empl. adjectiv. Les chevaux ont été réattelés. La charrette fut aussitôt *réattelée*, et les chevaux la sortirent de ce mauvais pas. (Scarr.)

RÉATTELER. v. a. 1re conj. Atteler de nouveau. A peine les chevaux étaient-ils dételés qu'il fallut les réatteler.
— Absol. Vers deux heures on *réattelle* et on termine le battage. (L. Vivien.)

RÉATTRACTION. s. f. (pr. *ré-at-trak-ci-on*). Phys. Action d'un corps actuellement électrique, par laquelle il attire de nouveau un corps qu'il avait déjà attiré, mais qu'il avait ensuite repoussé. Réattraction électrique.

REATU (IN). (pr. *inn-ré-a-tu*). Expression latine qui s'employait dans cette locution de palais, *être in reatu*, être accusé et prévenu d'un crime.

RÉAULX. s. m. pl. Anc. métrol. Nom d'une vieille monnaie française.

RÉAUMUR (René Antoine Ferchault de). L'un des plus ingénieux physiciens et naturalistes français; naquit à la Rochelle, en 1683, et mort en 1757, fut membre de l'Académie des sciences et de plusieurs autres sociétés savantes de l'Europe.

RÉAUMURIE. s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des ficoïdes, qui croît sur les côtes maritimes, en Égypte, dans la Barbarie, la Sicile, etc. Réaumurie verniculaire. Réaumurie hypéricoïde.

RÉAUMURIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la réaumurie. || RÉAUMURIÉES. s. f. pl. Fa-

mille de plantes qui a pour type le genre réaumurie.

REBAIGNER. v. a. 1re conj. Baigner de nouveau.

— SE REBAIGNER. v. pron. Se baigner de nouveau. Omiss. des dictionn.

REBAILLER v. a. 1re conj. S'est dit pour Rendre, donner une seconde fois. *Rebailler* aux muets la parole perdue. (Malh.)

REBÂILLER. v. n. 1re conj. Bâiller de nouveau.

REBAISER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Rendre baisers pour baisers. Si elles ont quelque enseigne de lui, elles la baisent, *rebaisent*, sèment de larmes. (L. Labé.) ‖ Ce mot a été employé par des écrivains modernes. Il la *rebaise* et puis vide un grand verre. (Volt.)

REBAISSER. v. a. 1re conj. Baisser de nouveau. Rebaisser la glace d'une voiture.

REBANDER. v. a. 1re conj. Bander de nouveau. Après avoir levé l'appareil, il rebanda la plaie.

REBAPTISANT. part. prés. du v. Rebaptiser. Qui rebaptise. Il est invariable.

REBAPTISANT, ANTE. s. Nom donné, vers le milieu du IIIe siècle, à quelques évêques d'Afrique qui, ne pouvant comprendre qu'on devînt catholique de la main de ceux qui ne l'étaient pas, se mirent à réitérer le baptême à ceux qui l'avaient reçu des hérétiques. Les rebaptisants étaient évidemment dans l'erreur.

REBAPTISATEUR. s. m. Hist. ecclés. V. REBAPTISANT.

REBAPTISATION. s. f. (pr. *re-ba-ti-za-ci-on*). Hist. relig. Action de rebaptiser.

REBAPTISER. v. a. 1re conj. (pr. *re-ba-ti-zé*). Baptiser une seconde fois. Les Grecs *rebaptisent* ceux qui passent de la communion latine à la communion grecque. (Acad.)

RÉBARBATIF, IVE. adj. (du vieux verbe fr. *rebarber*) Qui a les manières dures et repoussantes, qui relance les autres en face et à leur barbe. Il y en a qui sont *rébarbatifs* et peu civilisés. (Mercier.)

— Rude et rebutant, en parlant des choses. Un visage rébarbatif. Un air rébarbatif. Une mine rébarbative. Une humeur rébarbative. J'aime une sagesse gaie et civile, et fuis l'âpreté des mœurs et l'austérité, ayant pour suspecte toute mine *rébarbative*. (Mont.)

— Nos pères ont employé *rébarbaratif*; on le trouve aussi dans La Fontaine, mais il est bon d'observer que La Fontaine le met dans la bouche d'une suivante : Il entre... Ah! que sa barbe est *rébarbarative!* Aujourd'hui ce mot serait un barbarisme.

REBARBE. s. f. Techn. V. ÉBARBURE.

REBARBER. v. a. 1re conj. (rad. *barbe*). Vieux mot qui s'est employé par nos pères dans le sens de Regarder en face, disputer, contrarier. Taisez-vous; car si vous me *rebarbez*, je vous détruirai de fond et de racine. (Le duc de Bretagne.)

REBARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Rebarder. S'empl. adjectiv.

REBARDEMENT. s. m. Hortic. Action de rebarder.

REBARDER. v. a. 1re conj. Hortic. Diminuer la longueur et la largeur d'une planche de jardin.

— Art culin. Remettre des bardes de lard.

REBAT. s. m. Fauconn. Se dit de l'autour qu'on lance une seconde fois.

— *Lâcher le rebat*. Lâcher l'autour après sa première proie.

— S'est dit pour Action de rebattre les tonneaux.

REBÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rebâter. S'empl. adjectiv. Ane rebâté.

REBÂTER. v. a. 1re conj. Bâter de nouveau, remettre le bât. Rebâter un âne, un mulet.

REBÂTI, IE. part. pass. du v. Rebâtir. S'emploie adjectiv. Maison rebâtie. Temple rebâti. Cette maison a été rebâtie sur les anciens fondements. On ne sait pas encore où l'Opéra sera *rebâti* : en attendant on donne des concerts aux Tuileries, les jours où l'Opéra avait lieu. (La Harpe.)

REBÂTIR. v. a. 2e conj. Bâtir de nouveau. Rebâtir une maison. Les Juifs, au retour de la captivité, *rebâtirent* le temple de Jérusalem. (Acad.) Parce que le Seigneur a *rebâti* Sion : le Seigneur sera vu dans sa gloire. (La Harpe.)

.. Que tout tremble au nom du Dieu qu'Esther adore!
Rebâtissez son temple, et peuplez vos cités. (RACINE.)

REBATTAGE. s. m. Action de rebattre. Le rebattage de l'avoine, du blé.

REBATTEMENT. s. m. Mus. V. RÉPERCUSSION.

— s. m. pl. Blas. Se dit de diverses figures qui se font à fantaisie et qui sont fort en usage en Allemagne.

REBATTERET. s. m. Techn. Outil dont on se sert pour façonner l'ardoise.

REBATTOIR. s. m. Techn. Instrument pour rebattre les carreaux.

REBATTRE. v. a. 4e conj. *Je rebats, tu rebats, il rebat, nous rebattons, vous rebattez, ils rebattent. Je rebattais. Je rebattis. Je rebattrai. Je rebattrais. Rebats, rebattons, rebattez. Que je rebatte. Que je rebattisse. Rebattant. Rebattu.* Battre de nouveau. Rebattre un enfant. Rebattre un habit.

— *Rebattre un matelas*. Le refaire, et battre avec des baguettes la laine qu'il contient.

— *Rebattre un tonneau*. En resserrer les douves, en frappant sur les cerceaux pour les faire avancer du côté de la bonde.

— Chass. *Rebattre ses voies*. Revenir, passer à plusieurs reprises sur les mêmes voies. Ce chien rebat ses voies.

— Techn. Fouler les carreaux de brique afin de les rendre plus solides.

— Repiquer les meules d'un moulin.

— Jeux. *Rebattre les cartes*. Les mêler une deuxième fois.

— Fig. et fam. Répéter inutilement et d'une manière ennuyeuse. Rebattre trop souvent la même chose. Ne faire que rebattre ce qu'on avait déjà dit. Faudra-t-il vous le rebattre cent fois?

Hâte-toi de jouir, tu n'as pas tant à vivre.
Je te *rebats* ce mot; car il vaut tout un livre.
(LA FONTAINE.)

Faut-il vous le *rebattre*
Aux oreilles cent fois, et crier comme quatre? (MOL.)

— Anc. prov. *Qui bat sa femme, il la fait taire, qui la rebat, il la fait braire.*

REBATTU, UE. part. pass. du v. Rebattre. S'empl. adjectiv. Un matelas rebattu. Cet habit a été battu et rebattu. Un discours, un conte rebattu. Une phrase, une expression, une pensée rebattue. Un mot rebattu. Un conte usé et *rebattu*. (La Font.) Le public est trop souvent fatigué d'excuses fausses et *rebattues*. (Senanc.) Vous trouverez que toute la capacité des incrédules sur la religion se réduit à certains discours de libertinage, à certaines maximes *rebattues*, qui à force d'être redites tiennent de la bassesse du proverbe. (Mass.)

— Fig. et fam. *Etre rebattu de quelque chose*. Être fatigué d'en entendre parler.

REBAUDER. v. n. 1re conj. Mar. Se dit quelquefois au lieu de, Virer de bord.

REBAUDI, IE. part. pass. du v. Rebaudir. Chiens rebaudis.

REBAUDIR. v. a. 2e conj. Chass. Caresser les chiens. Il faut *rebaudir* les chiens qui ont bien fait. (Acad.)

— v. n. Les chiens rebaudissent quand ils ont la queue droite, le balai haut, et qu'ils sentent quelque chose d'extraordinaire.

REBBES. s. m. Bot. Nom qu'on donne, dans l'Anjou et le Poitou, à la betterave rouge.

REBEBIN. s. m. Antiq. Un des noms du métrète, en Égypte et en Syrie.

RÉBEC ou **REBECCO**. Géogr. Village du royaume lombard-vénitien.

— Hist. *Camisade de Rebec*. Se dit d'une attaque nocturne du camp des Français par le marquis de Pescaire. Après la camisade de Rébec, les Français évacuèrent l'Italie; Bayard fut tué dans cette retraite, le 30 avril 1524.

REBEC. s. m. (du celt. *reber*, violon). Mus. Espèce de violon à trois cordes accordé de quinte en quinte. Jouer du rebec. Un méchant rebec. On menait autrefois les épousées à l'église avec rebec et tambourin. Le *rebec* était l'instrument favori des ménestrels ou ménétriers. (C.-Blaze.)

Bref, vos paroles non pareilles
Résonnent doux à nos oreilles
Comme les cordes d'un *rebec*. (REGNIER.)

— Loc. prov. *Visage de rebec*. Figure grotesque. Elle avait visage de *rebec*. (Rabel.) Cette expression vient de ce que l'extrémité du manche du rebec était ordinairement sculptée en forme de tête.

REBECCA. Fille de Bathuel et femme d'Isaac. *Rebecca* fille, épouse et mère, est le type de la femme dont le naturel n'a point été altéré. (Cesse de Bradi.)

REBELLATION. s. f. (pr. *re-bel-la-ci-on*). Action de se rebeller. Le peuple sentit alors les maux suites immanquables des *rebellations*. (Anquet.) Omiss. des dictionn.

REBELLE. adj. des 2 g. Qui désobéit à une autorité légitime, qui se révolte, se soulève contre elle. Un sujet rebelle. Un esprit rebelle. On l'a déclaré rebelle. L'ange *rebelle* qui méconnut sa nature était plus faible que l'heureux mortel qui vit en paix selon la sienne. (J.-J Rouss.) C'est la mollesse et l'oisiveté qui rendent les peuples insolents et *rebelles*. (Fén.) Est-on *rebelle* enfin pour pleurer l'innocence? (Champf.) On vient à mon secours : tremblez, troupe *rebelle!* (Rac.)

Vous savez que les droits qu'elle porte avec elle
Peuvent de son époux faire un prince *rebelle*. (RAC.)

Sa valeur, par vos soins secondée,
Mit enfin sous le joug la *rebelle* Judée. (ID.)

— Qui n'est point sensible à l'amour. Femme rebelle. Beauté rebelle. Homme rebelle. Vos yeux ont su dompter ce *rebelle* courage. (Rac.) Tout vous livre à l'envi le *rebelle* Hippolyte. (Rac.)

A leurs fameux époux vos aïeules fidèles,
Aux douceurs des galants furent toujours *rebelles*
(BOILEAU.)

— *Rebelle à*. Rebelle au roi. Rebelle aux ordres du prince. Rebelle à la justice. Un religieux rebelle à son supérieur. Un fils rebelle aux volontés de son père. Le connétable savait bien qu'il était *rebelle* à son maître. (J.-J. Rouss.) L'esprit est moins *rebelle* que le cœur aux leçons de la morale. (S. Dubay.) Mon âme à vos ordres *rebelle*. (Rac.) Un camp *rebelle* à votre époux. (Id.)

— Fig. et myst. *La chair est rebelle à l'esprit*. Les sens se révoltent contre l'âme.

— Fig. Qui ne cède point à l'influence de. Une fièvre, une humeur, un ulcère, etc., rebelle aux remèdes.

— Fig. *Un sujet, une matière rebelle à la poésie*. Qui ne peut se traiter que fort difficilement en vers.

— Fig. Il se sevrait rigoureusement de toute lecture enivrante, pour être plus certain de tuer en lui son inclination *rebelle*. (Ste-Beuve.) Les mêmes génies qui avaient écrit très-bien en latin, n'étaient plus les mêmes quand ils maniaient leur propre langage, *rebelle* entre leurs mains. (Voltaire.)

Le chanoine, surpris de la foudre mortelle,
Se dresse, et lève en vain une tête *rebelle*. (BOIL.)

— *Les esprits rebelles*. Les anges déchus. les démons.

— Métall. Qui a de la peine à entrer en fusion. Un métal rebelle.

REBELLE. s. des 2 g. Polit. Toute personne qui a pris les armes pour faire la guerre au gouvernement légitime de son pays. Les gouvernements légitimes ne sauraient, sans nuire à leur propre intérêt et à celui de l'humanité, violer à l'égard des *rebelles* les lois de morale, de justice et d'honneur qui doivent toujours former la base des rapports internationaux. (J. Bastide.) Allez contre un *rebelle* armer toute la Grèce. (Rac.) La honte suit toujours le parti des *rebelles*. (Id.)

— Se dit en général de celui qui se révolte contre une autorité quelconque. Il n'y a pas loin de la mauvaise foi du flatteur à celle du *rebelle*. (Mass.) L'hérésie a ébranlé les trônes et les empires, et partout, en formant des sectateurs, elle a formé des *rebelles*. (Id.)

REBELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rebeller. S'empl. adjectiv. Des villes rebellées.

REBELLER (SE). v. pron. 1re conj. Devenir rebelle, se rendre rebelle, se révolter, se soulever contre l'autorité légitime. Plusieurs villes se rebellèrent. En sa faveur déjà la ville se *rebelle*. (Corn.)

Si contre cet arrêt le siècle se *rebelle*,
A la postérité d'abord il en appelle. (BOILEAU.)

— *Se rebeller contre*. Se rebeller contre son prince, contre ses parents.

— Fig. Ne pas suivre, ne pas se soumettre. Les passions, les sens se rebellent contre la raison.

RÉBELLION. s. f. Révolte, soulèvement, résistance ouverte aux ordres de l'autorité légitime. Grande rébellion. Dompter la rébellion. Punir la rébellion. Lorsque la *rébellion* est commise par un débiteur soumis à la contrainte par corps, et qui oppose de la résistance à l'exécution du jugement, l'huissier peut établir garnison aux portes pour empêcher l'évasion, et le débiteur est poursuivi conformément à la loi. (Encycl.) Sous prétexte d'empêcher une trop austère domination, on renversait l'ordre, et souvent on autorisait la *rébellion*. (Fléch.) L'impossibilité d'obéir n'a plus d'autre nom que la *rébellion* et la mauvaise volonté qui refuse. (Mass.) Rapportez-lui le prix de sa *rébellion*. (Rac.)

Des fils de la terre
Châtiant la *rébellion*. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Fig. *La rébellion des sens contre la raison*. La révolte, le soulèvement des sens contre la raison.

— Jurispr. Action d'empêcher par violence et par voie de fait l'exécution des ordres de la justice. Faire rébellion à la justice. Procès-verbal de rébellion. Autrefois, le crime de *rébellion* à justice était mis au nombre des cas royaux et puni suivant la gravité des faits qui le caractérisaient. (Merl.)

REBELLIONNAIRE. s. m. Prat. Syn. de Rebelle. Informer contre les rebellionnaires.

REBENET. s. m. Ornith. V. REBÈTRE.

REBÉNI, IE. part. pass. du v. Rebénir. S'empl. adjectiv. Eglise rebénie. Temple rebéni.

REBÉNIR. v. a. 2e conj. Bénir une seconde fois. On *rebénit* une église lorsqu'elle a été profanée. (Acad.)

REBÉQUER (SE). v. pron. 1re conj. (rad. *bec*). Répondre avec quelque fierté à une personne à qui on doit du respect. Se rebéquer contre son précepteur. Fam.

— Se dit aussi absol.

Ma belle-mère, arrivez, venez vite,
Vous n'êtes plus la maîtresse au logis,
Chacun *rebèque*. (VOLTAIRE.)

REBÈTRE. s. m. Ornith. Nom qu'on a donné dans plusieurs cantons de la Normandie au troglodyte.

REBETRIN. s. m. Ornith. V. REBÈTRE.

REBIFFER. v. a. et n. 1re conj. S'est dit pour Relever en haut, retrousser. Rebiffer le nez à quelqu'un. Son nez *rebiffait* contre mont. (Parcev.)

— Pop. Se dit encore dans le sens de Regimber, ne pas vouloir, refuser.

— SE REBIFFER. v. pron. Se dit dans le même sens. Ce mot, très-usité parmi le peuple, est omis dans tous les dictionnaires.

REBIITE. s. m. Antiq. Monnaie d'Égypte et de l'Asie-Mineure qui valait douze oboles.

REBINAGE. s. m. Troisième façon de terre ou labour que l'on donne à la vigne, et qui sert à arracher l'herbe et à rafraîchir le guéret. Le *rebinage* se donne au moment de l'ébourgeonnage et de l'accolage des sarments, quand le raisin est noué, en mai ou juin.(***)

REBINER. v. a. 1re conj. Donner un troisième labour à une vigne. Rebiner les vignes.

REBIS. s. m. Philos. herm. Se dit des composés, ou de ce qui a une double propriété.

REBI-UL-ACHIR s. m. Chron. Mois turc qui correspond au mois de novembre. ‖ REBI-UL-ELVEL. Mois turc qui correspond au mois d'octobre.

REBLANCHI, IE. part. pass. du v. Reblanchir. S'empl. adjectiv. Murs reblanchis. Linge reblanchi.

— Fig. Combinaisons de l'intérêt privé *reblanchies* de l'apparence du bien général. (***)

REBLANCHIR. v. a. 2e conj. Blanchir de nouveau. Reblanchir les murs d'un corridor. Reblanchir du linge.

— SE REBLANCHIR. v. pron. Être reblanchi.

— Se revêtir de linge blanc.

REBLANDIR. v. n. Féod. Demander au seigneur, en retirant son aveu, la cause des saisies qu'il a pratiquées, ou des entraves qu'il met à la jouissance.

— S'est dit activ., dans le sens de Flatter, amadouer. Le connétable de Montmorency, disgracié par François Ier, *reblandit* en toute humilité la boude du roi son maître. (Pasq.)

REBLANDISSEMENT. s. m. Féod. Action de reblandir.

RÈBLE. s. m. Bot. Nom du gaillet accrochant. V. RIÈBLE.

REBLESSER. v. a. 1re conj. Blesser de nouveau.

— SE REBLESSER. v. pron. Se blesser de nouveau.

REBLETTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du troglodyte.

REBLOT. s. m. Ornith. V. REBLETTE.

REBOI. s. m. Hort. Espèce de pomme.

REBOIRE. v. n. 4e conj. irrég. *Je rebois, tu rebois, il reboit; nous rebuvons, vous rebuvez, ils reboivent. Je rebuvais. Je rebus. Je reboirai. Je reboirais. Rebois, rebuvons, rebuvez. Que je reboive, que tu reboives, qu'il reboive; que nous rebuvions, que vous rebuviez, qu'ils reboivent. Que je rebusse. Rebuvant. Rebu.* Se remettre à boire.

— Techn. Se dit du grain quand il s'humecte dans l'endroit où le brasseur le fait germer.

REBOIS. s. m. Anc. cout. Opposition, empêchement.

REBOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Reboiser. S'empl. adjectiv. Montagne reboisée.

REBOISEMENT. s. m. Action de reboiser, de couvrir de bois. Le reboisement des montagnes. Reboisement régulier par semis, par plants. Le reboisement est la mesure la plus puissante et la plus utile.

REBOISER. v. a. 1re conj. Recouvrir de bois une partie de terrain qui avait été déboisé.

REBONDI. part. pass. invar. du v. Rebondir.

REBONDI, IE. adj. Se dit de certaines parties charnues que la graisse fait paraître plus arrondies. Des joues rebondies. Une croupe rebondie.

Comme ce fournisseur au visage vermeil,
Rebondi, ramassé dans sa courte structure,
Et brodé sur toute couture,
Un melon étalait son gros ventre au soleil. (ARNAULT.)

C'est ici que l'on a santé toujours fleurie,
Visage de chanoine et panse *rebondie*. (PARNY.)

— On dit de même, Cette femme est grasse et rebondie. Il est fam.

La voilà pour conclusion,
Grasse, mafflue et *rebondie*. (LA FONTAINE.)

REBONDIE. s. f. Se disait pour Secousse, ébranlement. ‖ Il s'est dit aussi des coups d'une cloche que l'on tinte, après l'avoir sonnée en volée, et des sons entrecoupés d'un cor. Elle sonna trois coups de *rebondie*. (Fabliaux.)

REBONDIR. v. n. 2e conj. Faire un ou plusieurs bonds. Un boulet de canon qui rebondit. Un ballon, une balle qui rebondit.

— Fig. et par anal. Le premier vers n'est plus ce qu'il paraissait seul; il *rebondit* de l'entourage des autres. (Volt.)

.....Un drame de nos jours,
Tombe souvent, mais *rebondit* toujours. (DEL.)

REBONDISSANT. part. pres. du v. Rebondir. Qui rebondit. Il est invariable. Des balles rebondissant très-bien, rebondissant mal, ne rebondissant pas.

REBONDISSANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de rebond. de faire plusieurs bonds. Les balles élastiques sont très-rebondissantes. Les balles de son ne sont pas rebondissantes.

— Médec. Se dit du pouls dicrote.

REBONDISSEMENT. s. m. Action d'un corps qui rebondit, qui fait plusieurs bonds. Le rebondissement d'un ballon, d'un boulet de canon.

REBORD. s. m. (pr. *re-bor*). Bord élevé et ordinairement ajouté, rapporté. Le rebord d'une table. Les rebords d'un quai d'un pont.

Ou de trente feuillets, rebords peut être à neuf,
Parer, demi-rongés, les *rebords* du Pont Neuf.
(BOILEAU.)

—Bord en saillie. Le rebord d'une cheminée.

—Ligne saillante qui se trouve sur la marge d'une partie quelconque d'un corps.

—Bord replié, renversé. Rebord d'un manteau de velours. Rebords élastiques pour gants, bas, jarretières, bracelets, caleçons, etc.

REBORDÉ, ÉE part. pass. du v. Reborder. S'empl. adjectiv. Jupe rebordée. Robe rebordée. Souliers rebordés.

REBORDER v. a. 1re conj. Mettre un nouveau [illegible]: Reborder une jupe. Reborder une robe. Reborder des souliers.

REBOTTÉ, ÉE part. pass. du v. Rebotter. S'empl. adjectiv.

REBOTTER v. a. 1re conj. Botter de nouveau.

— Agric. Greffer le nouveau, sur un jet la térai, un arbre dont la greffe en fente, ou à œil poussant, n'a pas réussi.

— SE REBOTTER, v. pron. Remettre ses bottes.

REBOUCHAGE. s. m. Peint. en bâtim. Opération qui consiste à boucher avec du mastic les fissures et à remplir les creux des corps dont la surface serait trop rugueuse, sans cet [illegible], pour recevoir convenablement les couches de peinture.

REBOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Reboucher. S'empl. adjectiv. Trou rebouché. Bouteille rebouchée. Flacon rebouché. Après avoir bu les bouteilles de vin de Champagne, ils les avaient remplies d'eau, rebouchées avec de la cire, puis les avaient replacées telles qu'ils les avaient prises dans la cave. (J. des Débats.)

REBOUCHEMENT. s. m. Techn. Action par laquelle une chose se rebouche.

REBOUCHER. v. a. 1re conj. Boucher de nouveau. Reboucher un trou. Reboucher une bouteille. Reboucher un flacon.

— S'est dit figurément.

Puisse être à jamais leur destin si propice,
Que ton cœur de leurs traits rebouche la malice.
(Regnier.)

— SE REBOUCHER. v. pron. Se boucher de nouveau. On avait débouché l'ouverture de ce tuyau, elle s'est rebouchée.

— Se fausser, se replier. L'épée se reboucha contre sa cuirasse. La pointe de cette épée ne vaut rien, elle se rebouche.

— Fig. Une petite pointe de convoitise qui se rebouche soudain contre le danger. (Et. de la Boétie.)

REBOUIL. s. m. Techn. Sorte de laine pelade tirée des peaux de mouton qu'on plonge dans la chaux.

REBOUILLIE. part. pass. du v. Rebouillir. S'empl. adjectiv. Soupe rebouillie.

REBOUILLIR. v. n. 2e conj. Bouillir de nouveau. Faire rebouillir un sirop.

REBOUISAGE. s. m. Chapell. Action de rebouiser.

REBOUISER. v. a. 1re conj. Chapell. Nettoyer et lustrer un chapeau à l'eau simple. Rebouiser un chapeau.

REBOULLIA. s. f. (de *Reboul*, botaniste). Bot. Genre de plantes fondé sur la marchantie hémisphérique.

REBOULO ou **REBOULETO** s. m. Mamm. Nom que l'on donne en Languedoc à la caillette ou quatrième estomac des veaux, employé pour faire prendre ou cailler le lait.

REBOURGEONNER. v. n. 1re conj. (rad. *bourgeon*). S'est dit pour Bourgeonner de nouveau. La vigne rebourgeonne au printemps.

— Fig. Leur visage se rajeunit, renait et *rebourgeonne* par un bel émail fleuronné. (Nic Pasq.)

REBOURS. s. m. (pr. *re-bour*; du bas lat. *reburrus*, velu, hérissé, parce que les étoffes de drap étant tournées au rebours ou mises à l'envers sont plus velues). Sens contraire de ce qui est, ou de ce qui doit être; contre-poil. Le rebours d'une étoffe. Si l'outil doit raboter sur des bois noueux et de *rebours*, c'est-à-dire sur des bois dont le fil n'est pas uniformément penché, on est parfois obligé de le prendre à rebours.

— Fig. et fam. Le contre-pied, le contre-sens, tout le contraire de ce qu'il faut. L'on ce qu'il fait est le rebours du bon sens. Il faut prendre tout le rebours de ce qu'il dit. Les ministres, les hommes en place, sont souvent obligés de dire le rebours de ce qu'ils pensent. (Lav. Il est famil.

— *A rebours, au rebours*, loc. adv. En sens contraire, à contre-poil. Lire à rebours. Marcher à rebours. Verser, et on jeter le trap à rebours. Il y a deux manières dont on ... qu'on fait frapper des médailles en gravant à *rebours* les inscriptions qu'on a voulu qu'elles portassent. (Turgot.)

— A contre-poil, à contre-sens, tout au contraire de ce qu'il faut. Prendre tout à rebours. Faire tout à rebours, au rebours. Les esprits à *rebours* ne veulent jamais ce qu'on veut, et veulent toujours ce qu'on ne veut pas. (Brueys.) Les sorciers disent leurs prières *à rebours*. (Trév.)

Vous vous tuez à chercher dans les livres
De quoi blâmer et y trouver à redire...
Nous, au rebours, nous cherchons à vivre...
De quoi louer et nous n'y trouvons rien.
(J.-B. Rouss.)

— S'empl. aussi comme locution préposit. A rebours du bon sens. Il fait tout au rebours de ce qu'on lui dit.

— Le peuple dit *à la rebours*, mais cette locution n'est pas correcte; il faut dire *au rebours*.

REBOURS, OURSE. adj. Revêche, peu traitable. Un esprit rebours. Humeur rebourse. Il est si rebours! Peu usité, surtout au féminin.

Madame, je vous remercie,
De m'avoir été si *rebourse*. (Marot.)

— Manég. *Cheval rebours*. Cheval qui s'arrête, recule ou rue, en dépit des corrections de son conducteur.

— Techn. *Bois rebours*. Bois rempli de nœuds et dont les fibres ne sont pas droites, de sorte qu'on a de la peine à le travailler.

REBOURSER. v. a. Techn. V. REBROUSSER.

REBOURSOIR. s. m. Techn. V. REBROUSSOIR.

REBOUSSE. s. f. Mar. Morceau de fer qui on emploie pour repousser une cheville d'un trou ou elle était enfoncée.

REBOUTEMENT s. m. Techn. Action de rebouter.

REBOUTER v. a. 1re conj. Techn. Passer les fils d'une corde à travers le cuir qui doit les couvrir le soutien.

REBOUTEUR. s. m. V. RENOUEUR.

REBOUTIS. s. m. Agric. Bourgeon qui sort de l'aisselle des feuilles de la vigne et qu'on enlève.

REBOUTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Reboutonner. S'empl. adjectiv. Vêtement reboutonné. Habit reboutonné. Soutane reboutonnée. Le voici reboutonné.

REBOUTONNER v. a. 1re conj. Boutonner de nouveau. Reboutonner son habit, son gilet.

— SE REBOUTONNER. v. pron. Reboutonner son vêtement. Reboutonnez-vous donc.

REBRAS. s. m. Vieux mot qui signifiait Rebord, repli. ‖ Parements, revers d'un habit. ‖ *Pourpoint à double rebras*. Pourpoint qui avait deux paires de manches, dont une pendait par derrière. ‖ *Manteau à rebras*. Espèce de manteau que l'on repliait sur le bras, et qui était fort ample.

— Techn. Partie de la peau du gant qui doit couvrir le bras.

— Prov. et fig. *Entendement à double rebras*. Jugement profond.

— *Catholique à double rebras*. Se disait de ceux qui témoignaient pour la religion romaine un zèle exagéré.

REBRASÉ, ÉE part. pass. du v. Rebraser. S'empl. adjectiv. Morceaux de fer rebrasés.

REBRASEMENT. s. m. Techn. Action de rebraser.

REBRASER. v. a. 1re conj. Techn. Braser de nouveau. Deux morceaux de fer qui ont été mal joints.

REBRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rebrasser. S'empl. adjectiv.

— Blas. Se dit des vêtements dont le bord est d'un autre émail que le reste. Bonnet rebrassé d'hermine.

REBRASSER. v. a. 1re conj. Retrousser. Rebrasser ses manches, son chapeau. Ce mot est vieux.

REBRICHE ou **REBRIQUE.** s. f. Anc. cout. Écritures que les parties produisaient l'une contre l'autre.

REBRICHER. v. a. 1re conj. Anc. cout. Répéter, renouveler.

REBRIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Rebrider. S'empl. adjectiv. Cheval rebridé.

REBRIDER. v. a. 1re conj. Brider de nouveau. Rebrider un cheval.

REBROCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Rebrocher. S'empl. adjectiv. Volume rebroché.

REBROCHER v. a. 1re conj. Brocher de nouveau. Faire rebrocher un volume.

REBRODÉ, ÉE part. pass. du v. Rebroder. S'empl. adjectiv. Collet rebrodé.

— Fig. Je ne vois dans cette confusion de sentiments que beaucoup [illegible] d'un chanson *rebrodée* de [illegible] (Mme de Sév.)

REBRODER v. a. 1re conj. Broder sur ce qui est déjà brodé. Rebroder un point de Venise.

— Refaire une broderie. Rebroder le collet d'un habit.

REBROUILLÉ, ÉE part. pass. du v. Rebrouiller. [illegible]

REBROUILLER v. a. 1re conj. Brouiller de nouveau.

— Brass. [illegible] le grain.

— SE REBROUILLER, v. pron. Se brouiller de nouveau. [illegible] se [illegible] se perdent et repa[illegible] se rebrouil[l]ent encore en mille manières. (Buff.)

REBROUSSE. s. f. Techn. V. [illegible]

REBROUSSÉ, ÉE. part. [illegible] Cheveux rebroussés.

— *Rebroussé par*. Au [illegible] du tableau, les rapides, selon qu'ils sont frappés des rayons du soleil, *rebroussés* par le vent ou ombres par les nuages, s'élèvent en bouillons d'or, blanchissent en écume, ou roulent à flots brunis. (Chateaub.)

— Bot. Se dit des folioles d'une feuille composée, lorsque pendant le sommeil de la plante, elles s'imbriquent en sens inverse, c'est-à-dire en se dirigeant vers la base du pétiole. ‖ Se dit aussi des poils lorsqu'ils sont dirigés vers la base de la partie qui les porte. ‖ Se dit encore de la radicule, quand elle se courbe en portant sa pointe dans une direction qui l'éloigne du hile.

— Mamm. Les poils des mammifères sont quelquefois rebroussés, c'est-à-dire en sens inverse de la direction du tronc et des membres, comme ceux de la crinière de plusieurs ruminants.

REBROUSSEMENT. s. m. Action de rebrousser; état de ce qui rebrousse.

— Mathém. *Point de rebroussement d'une courbe*. Point où deux branches d'une courbe viennent se réunir brusquement, de manière à avoir en ce point la même tangente. On distingue deux sortes de *rebroussement*, suivant que les deux branches de la courbe ont leur courbure dans le même sens ou dans des sens opposés. ‖ *Arête de rebroussement d'une surface développable*. Courbe formée par les points d'intersection des génératrices rectilignes consécutives de la surface. Dans les cylindres, cette arête de *rebroussement* est à l'infini; dans les cônes, elle se réduit à un point qui est le sommet. (Compl. de l'Acad.)

REBROUSSER. v. a. 1re conj. Relever le poil et les cheveux du sens contraire à celui dont ils sont naturellement couchés. Rebrousser les cheveux. Rebrousser la moustache. Rebrousser le poil.

— Par anal. La tige des palmistes est si élastique, que dans les tempêtes elle ploie comme un arc, et son écorce est si dure qu'elle fait *rebrousser* le fer des haches. (B. de St-P.)

— Fig. *Rebrousser chemin*, ou absol. *rebrousser*. Retourner subitement en arrière, revenir sur ses pas. En apprenant cette nouvelle, il rebroussa chemin, il rebroussa tout court.

— Remonter. Les rivières rebrousseront contre leur source, vers leur source, avant que. Comme on ne voit jamais *rebrousser* ce rivières. (Domerg.) Le souvenir au temps fait *rebrousser* son cours. (Del.)

Et l'Anio glacé vit près de ses roseaux
Marius, secouant la poudre des tombeaux,
Soulever à grands cris sa tête ensanglantée,
Et d'horreur *rebroussa* son onde épouvantée.
(Legouvé.)

L'arche qui fit tomber tant de superbes tours
Et força le Jourdain de *rebrousser* son cours. (Rac.)

— **Fig.** Et *rebroussant* d'horreur son beau corps incliné. (Lamart.)

— Techn. Passer un instrument sur la fleur du cuir pour abattre le grain.

REBROUSSE-POIL (À). loc. adv. A contre-poil. Nettoyer un chapeau à rebrousse-poil Brosser un habit à rebrousse-poil.

— Fig. et fam. A contre-sens. Prendre une affaire à rebrousse-poil.

REBROUSSETTE. s. f. Techn. V. REBROUSSOIR.

REBROUSSOIR. s. m. Techn. Outil servant à relever à rebours le poil du drap. On dit aussi *rebrousse*.

REBROYÉ, ÉE. part. pass. du v. Rebroyer. S'empl. adjectiv. Cette matière, extrêmement grasse et gluante, ayant été *rebroyée* et passée au travers d'un linge, sert de fond et d'assiette. (Lenorm.)

REBROYER. v. a. 1re conj. Broyer de nouveau. Rebroyer une couleur mal broyée.

— SE REBROYER. v. pron. Être broyé de nouveau. La moutarde se rebroie plusieurs fois.

REBRÛLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rebrûler. S'empl. adjectiv.

REBRÛLER v. a. 1re conj. Brûler une seconde fois. Prenez garde de rebrûler [illegible] les approchant trop du feu.

— Techn. Distiller une seconde fois l'eau-de-vie.

REBRUNI, IE. part. pass. du v. Rebrunir. S'empl. adjectiv.

REBRUNIR. v. a. 2e conj. Brunir une seconde fois. Rebrunir une planche, [illegible]

REBU, UE. part. pass. du v. Reboire.

REBUFFADE. s. f. (de *rebuffo*, vieux mot qui signifiait Chasser avec [illegible]). Mauvais accueil, refus accompagné de paroles [illegible] et d'actions de mépris. Recevoir [illegible]. Essuyer des rebuffades. Souffrir [illegible]. Avoir en bien des rebuffades. [illegible] une [illegible] rebuffade. Il est [illegible].

REBUS. s. m. (pr. *re-bus*; du lat. *rebus*, abl. plur. de *res*, chose). Expression figurée à [illegible] une suite d'images d'objets [illegible] pellent des mots ou des syllabes [illegible] treméées de chiffres, [illegible] selon le besoin, et le tout [illegible] de telle manière que l'arrangement [illegible] effet particulier. Voici un spécimen de [illegible]: G a (J'ai grand appétit). [illegible] équivoques de la peinture à la parole. (Mén.) Les Accords à propos [illegible] car[illegible] Trav[illegible] les armoiries se sont [illegible] plus d'un [illegible].)

C'est en *rébus* de Picardie,
Une étrille, une faux, un veau,
Cela fait étrille fauveau. (Marot.)

— Autrefois, les basochiens de Picardie faisaient pendant le carnaval des libelles intitulés : *De rebus quæ geruntur*. C'était la chronique scandaleuse de la ville, et probablement ils enveloppaient leur narration satirique de ces espèces d'hiéroglyphes que tout le monde connaît.

— Par extens. Allusions, équivoques, mots pris en un autre sens que celui qui leur est naturel. Un vieux rebus. Faire des rebus. Les rebus sont de mauvais goût.

— Fig. Se dit de Toute sorte de mauvaises plaisanteries et de mauvais jeux de mots. Un diseur, un faiseur de rébus. Ne dire que des rébus.

Non ces lourds quolibets d'un Trivelin profane,
Qui verse avec le vin ses rébus de poison,
Fait rougir la pudeur et bâiller la raison.
(Le Brun.)

— *Parler rébus*. Écrire obscurément.

— *Écriture in rebus* (pr. *inn re-buss*). Écriture dans laquelle on exprime par des figures les choses qu'on veut dire. Les anciens peuples qui ne connaissaient point l'alphabet se sont servis de l'écriture *in rebus*. (Acad.)

REBUT. s. m. (pr. *re-bu*; rad. *but*). Action de rebuter; refus. Essuyer beaucoup de rebuts. Il faut que le monde nous désabuse du monde; ses appas ont assez d'illusion, ses faveurs assez d'inconstance, ses *rebuts* assez d'amertume. (Boss.) Quels *rebuts* a essuyés le cœur peut-être à qui l'on a sacrifié son honneur et sa liberté. (Mass.)

Si je perds à la cour les brillants avantages,
Je n'ai point à souffrir mille *rebuts* cruels. (Mol.)

— Chose rebutée, dont on n'a point voulu, ce qu'il y a de plus mauvais en chaque espèce.

— Fig. Vous ne réservez à [illegible] Dieu que les restes ou le *rebut* de vos passions et de votre vie. (Mass.) François de P[aule] [illegible] un spectacle digne des anges et des hommes, se regarde comme le *rebut* de tous. (Id.)

Mais, soit que cet enfant devant elle amené,
De ses parents, dit-on, *rebut* infortuné... (Rac.)

— *Marchandises de rebut, choses de rebut*. Qui ont été rebutées, ou qui ne tendent à l'être. ‖ On aussi. Être au rebut. Mettre au rebut. Ces marchandises sont au rebut.

— *C'est le rebut du genre humain, de la nature*. C'est un homme vil et méprisable. Ces peuples ont toujours été le *rebut* des nations. (Ablanc.) Triste avorton! *rebut* du néant et de l'être. (***)

Et moi, triste *rebut* de la nature entière,
La mort est le seul Dieu que j'osais implorer.
(Racine.)

— Administ. des post. *Mettre au rebut une lettre*. Mettre à l'écart une lettre, quand on a renoncé à trouver la personne à qui elle est adressée.

REBUTANT. part. prés. du v. Rebuter. Qui rebute. Il est invariable. Une personne rebutant tout le monde.

REBUTANT, ANTE. adj. Qui est propre rebuter; dégoûtant, décourageant. Travail rebutant. Étude rebutante. Besogne tout à fait rebutante.

— Choquant, déplaisant. Air rebutant. Homme rebutant. Mine rebutante. Il y a chez se rebutante. Manières rebutantes. Le roi ne pouvait s'accoutumer à la sévérité *rebutante* des Espagnols. (St-Réal.) Une fausse modestie n'est guère moins *rebutante* qu'une sotte vanité. (Bell.) Tout ce qu'on dit de trop est fade et *rebutant*. (Boil.)

REBUTE. s. f. Anc. musiq. Nom qu'on donnait dans quelques provinces à la guimbarde.

REBUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rebuter. S'empl. adjectiv. Enfant rebuté. Cheval rebuté. Les troupes étaient rebutées. Notre bergère, [illegible] ne sait plus à qui s'a[dre]sser. (La Font.) Las et rebuté, je plains seulement une existence aride et des besoins fortuits. (Senanc.)

Chez le [illegible] à cause de vous
[illegible] *rebutée*. (Th. Corn.)

— *Rebuté de*. Être rebuté de [illegible], de travailler [illegible] J'ai vu plusieurs [illegible] des auteurs [illegible] que long temps après [illegible] également en [illegible] lisant leur lecture, ils ne seraient [illegible] leur état, ni *rebutés* de leurs sous[illegible]

— *Rebuté par*. L'[illegible] de pleurs par l'ingrat *rebutés*. (Rac.)

—Molière a dit : *Être rebuté par* [illegible] des soins de mon amour. On est rebuté par quelqu'un, c.-à-d. repoussé; on est rebuté d'une chose, c.-à-d. dégoûté, [illegible] n'est pas rebuté d'une chose [illegible] Don Lope veut dire que les rebuts [illegible] fait renoncer à son amour, [illegible] son amour.

— Faucon. *Oiseau rebuté*. Oiseau qui a perdu son courage et qui ne veut plus voler.

REBUTER. v. a. 1re conj. Rejeter avec dureté, avec rudesse. Rebuter quelqu'un. Le rebuter à la porte. Rebuter une proposition. Quand je lui parlai de cette affaire il me rebuta [illegible] ne lui plaît, il rebute tout. Les discordances égarent l'imagination et rebutent les affections. (Senanc.) Le dessein capital que votre société a pris pour le bien de la religion fut de

se *rebuter* personne. (Pascal.) Je vous conjure de ne me pas rebuter dans la détresse extrême où je me trouve. (Volt.)

Crois-moi, c'est un mal des plus grands.
De rebuter les pauvres gens. (Volt.)

— Refuser. Rebuter des pièces de monnaie.

— Décourager, dégoûter par des obstacles, des difficultés. Le grand travail le rebute. La moindre chose vous rebute. Prenez garde de ne pas trop gourmander ce cheval, vous le rebuterez. Voulant donc passer pour un valet que la fatigue ne pouvait rebuter, je faisais mon service de la meilleure grâce qu'il m'était possible. (Le Sage.) Je m'interrogerai, je m'observerai, je sonderai ce cœur naturellement vrai et aimant, puisque tant de dégoûts peuvent déjà avoir rebuté. (G. Sand.) Une traduction trop littérale, en pareil cas, *rebuterait* peut-être les lecteurs. (Marm.) J'ai vu ces contrariétés, et elles ne m'ont point *rebuté*. (J.-J. Rouss.)

— Choquer, déplaire. Son air, sa figure rebute tout le monde.

Rien ne le rebute, ni sa voix éraillée,
Ni sa masse de chair grossièrement taillée. (Boil.)

— Man. *Rebuter un cheval.* Exiger de lui plus qu'il ne peut faire, et finir par le rendre insensible aux aides et au châtiment.

— Absol. Le fat rebute (La Bruy.) Quand l'esprit est parfait, il rebute, il ennuie. (Destouches.) Les vices des paysans, sans apprêt et dans toute leur grossièreté, sont plus propres à rebuter qu'à séduire. (J.-J. Rouss.)

— SE REBUTER. v. pron. Se laisser décourager, dégoûter par les obstacles, les difficultés. Il ne faut pas vous rebuter pour si peu de chose. Se rebuter du premier coup. Prenez garde que ce cheval ne se rebute. Elle écoutait sans se *rebuter* les importuns même. (Fléch.) Son courage, qui ne se *rebutait* jamais, fit supporter à son corps faible et languissant des fatigues au-dessus de ses forces. (Volt.)

REBUTTAGE. s. m. Techn. Sortie de la flamme par la porte du four à chaux.

RECACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Recacher. S'empl. adjectiv. Objet recaché.

— *Recaché par.* Soleil recaché par un nuage.

RECACHER. v. a. 1^{re} conj. Cacher quelque chose de nouveau. Le soleil recacha ses rayons derrière la montagne.

— Cacher de nouveau une partie du corps qui n'est pas suffisamment couverte. Cette dame ne s'est découverte qu'un moment, et a incontinent recaché son visage.

— SE RECACHER. v. pron. Se cacher une seconde fois. Sortir de l'endroit où l'on s'était caché, pour se recacher ailleurs.

— Être recaché. Le soleil va se recacher dans cette nue.

RECACHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Recacheter. S'empl. adjectiv. Lettre recachetée.

— *Recacheté par.* Les lettres sont quelquefois décachetées et recachetées par les domestiques.

RECACHETER. v. a. 1^{re} conj. L'e se change en è devant une syllabe muette. *Je recachète, tu recachètes, il recachète*, etc. Cacheter de nouveau. Recacheter une lettre.

— SE RECACHETER. v. pron. Être recacheté.

RÉCALCITRANT. part. prés. du v. Récalcitrer. Il est toujours invariable.

RÉCALCITRANT, ANTE. adj. Rebelle, qui résiste avec humeur, avec opiniâtreté. Un caractère récalcitrant. Un esprit récalcitrant. Une humeur récalcitrante. Se montrer récalcitrant, bien récalcitrant, trop récalcitrant. S'il vient à bout d'en provoquer le retour et d'assouplir sa nature sauvage et récalcitrante. (Buff.) Chez les Hébreux, Moïse se plaint qu'ils devenaient, par de succulentes et grasses nourritures, *récalcitrants* ou rebelles. (Virey.)

— *Récalcitrant à.*

. . . Puisqu'aujourd'hui votre humeur pétulante
Vous rend l'âme aux leçons un peu récalcitrante,
Je reviendrai demain. . . (Regnard.)

— substantiv. Faire le récalcitrant. Il y a parmi eux quelques récalcitrants.

— Hist. relig. Nom des membres d'une secte luthérienne, en Angleterre.

— Syn. comp. RÉCALCITRANT, REBOURS, RÉTIF, REVÊCHE. Le *rebours* est farouche, morose, intraitable; le *récalcitrant* est volontaire, colère, indisciplinable; le *rétif* est opiniâtre et entêté; le *revêche* est aigre, difficile, entier.

RÉCALCITRER. v. n. 1^{re} conj. (du lat. *recalcitrare*, proprement porter, jeter les pieds en arrière; *retro calcem trahere*), comme font les chevaux et autres animaux quand ils ruent. Regimber. Un cheval qui ne fait que récalcitrer.

— Fig. et fam. Résister avec opiniâtreté. Peu usité dans ce sens.

— *Recalcitrer à. Recalcitrer* à un travail. (Mirabeau.)

RECALÉ, ÉE. part. pass. du v. Recaler. Joint recalé.

— *Recalé par.* Joint recalé par un bon ouvrier.

RECALER. v. a. 1^{re} conj. Menuis. Dresser et fixer un joint quelconque. || Polir le bois avec la varlope.

— Caler de nouveau. Recaler une table, un secrétaire.

— Pop. Relancer, rembarrer. S'il revient à la charge, je le recalerai.

— absol. Les varlopes à recaler ont le fer moins long que les varlopes à ébaucher.

— SE RECALER. v. pron. Être poli avec la varlope.

— Être calé de nouveau.

— Pop. Revenir à sa première position. Il était bien bas percé, il se recale.

RECALOIR. s. m. Techn. Morceau de bois ravalé dans une partie de sa longueur, de telle sorte que l'extrémité du ravalement est terminée en portion de cercle.

RECAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Recamer. S'empl. adjectiv. Étoffe recamée. Les brocarts recamés sont les plus chers.

RECAMER. v. a. 1^{re} conj. (de l'esp. *recamar*, broder en relief, en ronde-bosse). S'est dit pour Broder.

— Se dit encore des brocarts dont la broderie est tissée sur l'étoffe.

— SE RECAMER. v. pron. Être recamé.

RÉCAMPIR. v. a. 1^{re} conj. B.-arts. V. RECHAMPIR.

RÉCAPITULATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui fait une récapitulation.

RÉCAPITULATIF, IVE. adj. Qui sert à récapituler.

RÉCAPITULATION. s. f. (pr. *ré-ka-pi-tu-la-ci-on*). Répétition sommaire, résumé de ce qui a déjà été dit ou écrit. Faire une courte récapitulation de tout ce qu'on a dit. Récapitulation d'un compte. Il a continué la *récapitulation* du procès. (M^{me} de Sév.)

— Rhét. Partie de la péroraison qui consiste dans une énumération courte et précise des principaux points sur lesquels on a le plus insisté dans le discours, afin de les présenter à l'auditeur comme rassemblés et réunis en un seul point pour faire une dernière et vive impression sur son esprit.

— Opération de l'esprit par laquelle il se rappelle plusieurs idées pour se les remettre toutes sous le même point de vue. Il fit une courte *récapitulation* de sa vie entière. (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. RÉCAPITULATION, SOMMAIRE. Il y a cette différence entre un *sommaire* et une *récapitulation*, que celle ci est à la suite ou à la fin des matières, et que le *sommaire* doit les précéder.

RÉCAPITULÉ, ÉE. part. pass. du v. Récapituler. S'empl. adjectiv. Discours récapitulé. Comptes récapitulés.

— *Récapitulé en.* La moralité de cette fable n'est point *récapitulée* en maxime au commencement ou à la fin, comme dans les autres fables de La Fontaine. (B. de St-P.)

— *Récapitulé par.* Tous nos comptes furent récapitulés par notre teneur de livres.

RÉCAPITULER. v. a. 1^{re} conj. (du lat. *recapitulare*, formé de la partic. *re*, et le *capitulum*, chapitre; c'est-à-dire, reprendre par chapitres). Résumer, redire sommairement ce qu'on a déjà dit. Récapituler les principaux points d'un discours. Récapituler un compte. Il est du devoir d'un homme bien réglé de *récapituler* le matin ce qu'il s'est proposé de faire dans la journée. (Brueys.) Il doit *récapituler* toute l'affaire. (M^{me} de Sév.) Sur la fin du sermon, il *récapitula* les principaux points de son discours. (Lav.)

— SE RÉCAPITULER. v. pron. Être récapitulé.

RECARBONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Recarboniser. S'empl. adjectiv. Acier recarbonisé.

RECARBONISER. v. a. 1^{re} conj. Techn. Restituer du carbone à l'acier quand il en a perdu.

— SE RECARBONISER. v. pron. Reprendre du carbone.

RECARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Recarder. S'empl. adjectiv. Matelas recardés, fraîchement recardés.

— *Recardé par.* Matelas recardés par une pauvre femme.

RECARDER. v. a. 1^{re} conj. (rad. *carde*). Carder de nouveau. Faire recarder des matelas.

— SE RECARDER. v. pron. Être cardé de nouveau. La laine se recarde bien des fois avant d'être mise au rebut.

RECARDINALISÉ, ÉE. adj. A qui le chapeau de cardinal a été donné une seconde fois. M^{me} de Sévigné l'emploie en parlant du cardinal de Retz.

RECARRELÉ, ÉE. part. pass. du v. Recarreler. S'empl. adjectiv. Cette chambre a été recarrelée il y a peu de jours.

— *Recarrelé par.* Chambre recarrelée par un ouvrier laborieux.

RECARRELER. v. a. 1^{re} conj. L'e se change en è devant une syllabe muette. *Je recarrèle, tu recarrèles, il recarrèle*, etc. Techn. Carreler de nouveau. Recarreler une cuisine, un vestibule, une chambre.

— Remonter des bottes ou des souliers, y mettre de nouvelles semelles.

— SE RECARRELER. v. pron. Être carrelé de nouveau. Cet appartement se recarrelera en marbre.

RECASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Recasser. S'empl. adjectiv. Vase recassé. Glace recassée.

— *Recassé par.* Cette glace a été recassée par un domestique peu attentif.

RECASSER. v. a. 1^{re} conj. Casser de nouveau. Recasser un verre. Recasser un vase. Recasser une bouteille.

— Agric. Labourer, donner un nouveau labour à une terre après qu'elle a porté du blé. On recasse les terres vers le mois de novembre, pour y semer les menus grains.

— Techn. Écraser et ramollir une peau trempée, avant de la chamoiser.

— SE RECASSER. v. pron. Être cassé de nouveau. Il n'est pas étonnant que notre cuvette se soit recassée, elle avait été mal recollée.

RECASSIS. s. m. (pr. *re-ka-ci*). Agric. Terre qui a été recassée après que le blé en a été moissonné.

RECCHIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des dilléniacées, qui ne contient qu'une seule espèce, la *recchie mexicaine*, arbrisseau rameux, qui croît au Mexique.

RÉCEANT, ANTE. adj. Anc. cout. Domicilié; qui habite en un endroit.

— s. m. Anc. cout. Vassal qui était obligé à résidence, et qui ne pouvait changer de domicile sans l'aveu de son seigneur.

RECÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Recéder. S'empl. adjectiv. Tableau recédé. Meubles recédés.

— *Recédé par.* Meuble recédé par son nouveau propriétaire.

RECÉDER. v. a. 1^{re} conj. L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je recède, tu recèdes, il recède*, etc. Rendre à quelqu'un ce qu'il avait cédé auparavant. Recéder à quelqu'un sa maison qu'on lui avait achetée.

— Céder à quelqu'un à prix d'argent une chose qu'on a achetée. Recéder un tableau. Recéder à quelqu'un la moitié de son marché.

— SE RECÉDER. v. pron. Être recédé. Les objets se cèdent et se recèdent.

RECEIT. s. m. Anc. cout. Droit de gîte que le seigneur possédait; il se payait quelquefois en argent. On écrivait aussi *recept* ou *recet*.

RECEL ou **RECÉLÉ.** s. m. (du lat. *celare*, cacher). Jurispr. Action de celui qui reçoit, à un titre quelconque, des choses enlevées, détournées ou obtenues à l'aide d'un crime ou d'un délit, sachant, au moment où il les reçoit, qu'elles proviennent d'une telle source. Le coupable de *recel* est puni comme complice. (Merlin.)

RECÉLATION. s. f. (pr. *re-ce-la-ci-on*). S'est dit pour Action de cacher, receler. *La recélation*, réservation, circonscription, parties de l'estimation. (Montaigne.)

RECÉLÉ, ÉE. part. pass. du v. Recéler. S'empl. adjectiv. Objet recélé.

— *Recélé par.* Un homme poursuivi pour délit politique peut être recélé par un ami.

RECÉLÉ. s. m. Jurispr. V. RECEL.

— Se disait, à la monnaie, d'une fraude qui avait lieu, quand un maître de la monnaie, de concert avec les officiers, ne faisait mention sur le registre des délivrances que d'une quantité de marcs fabriqués, moins considérable qu'elle ne l'était en effet.

RECÉLÉE. s. f. S'est dit pour Action de cacher. *Faire la recélée.* Se disait également pour En cachette, à la dérobée.

RECÈLEMENT. s. m. Jurispr. Action de celui qui recèle, par fraude, et au préjudice des ayants droit, des objets dépendant d'une succession, d'une communauté, d'une société, et qui appartiennent à des tiers. On applique aussi à cette action les droits. On applique aussi aux faits de cette nature la fraude des peines... [illegible]

— *Recèlement d'un accusé.* Action de donner retraite à un accusé et de le cacher pour le soustraire aux poursuites de la justice.

— Droit cout. *Recèlement d'un corps mort.* Action de celui qui cachait la mort d'un bénéficier ou d'un officier, afin de faire valoir la résignation d'un office ou d'un bénéfice. Le recèlement d'un corps mort entraînait l'excommunication.

— *Recèlement de grossesse.* Action d'une fille ou d'une femme qui cèle sa grossesse, pour supprimer ensuite le part.

— Syn. comp. RECELÉ, RECÈLEMENT. *Recelé* ne se dit jamais que des choses comme synonyme de divertissement, action de détourner des effets d'une succession. *Recèlement* se dit, au contraire, des choses et des personnes.

RECÉLER. v. a. 1^{re} conj. (de la partic. itérative *re*, et du v. celer, en lat. *celare*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je recèle, tu recèles, il recèle*, etc. Garder et cacher une chose que l'on sait être volée. Receler des objets dérobés.

— Détourner, cacher les effets d'une succession, d'une société, etc. Accuser quelqu'un d'avoir recélé des effets considérables.

— Cacher chez soi des personnes auxquelles les lois défendent de donner une retraite. Receler un voleur. Receler un meurtrier.

— *Receler un corps mort.* Cacher la mort d'un homme, afin de faire valoir la résignation d'un office, d'un bénéfice, etc. Vieux dans ce sens.

— Fig. Contenir, renfermer. La terre, la mer recèle de grands trésors dans son sein. Des milliers de feuilles d'un vert tendre s'échappaient du sein des bourgeons vivifiés par une rosée bienfaisante. Chaque feuille *recelait* une perle liquide. (Poug.) O mystères inconcevables du maître de la nature! Les flancs de ces rochers sourcilleux *recelent* des torrents de feux clandestins. (Id.) Les gouffres bouillonnants que *recèle* l'Etna. (Luce de Lancival.) L'oiseau soucieux voltigeant en battant des ailes autour du nid tissu par sa merveilleuse industrie, et qui bientôt devait *recéler* ses petits près de briser leur enveloppe fragile. (B. de St-P.) Méfiez-vous de la froide douceur, c'est l'onde unie qui *recèle* un abîme. (Boiste.)

Il peut, dans son jardin, tout peuplé d'arbres verts,
Receler le printemps au milieu des hivers. (Boil.)
Un sombre nuage
Qui pèse sur les airs et recèle l'orage. (Baour-Lorm.)

— v. n. Vén. *Le cerf recèle.* Se dit quand le cerf reste deux ou trois jours dans son enceinte sans sortir.

— SE RECELER. v. pron. Être recelé.

— Se retirer. La chevrette se *recèle* dans le plus fort du bois pour éviter le loup. (Buff.)

RECÉLEUR, EUSE. Celui, celle qui recèle, qui cache une chose qu'il sait être volée. Les recéleurs étaient autrefois condamnés à la peine de mort. Découvrir le recéleur des objets volés. Être puni comme recéleur. Les lois romaines punissaient le *recéleur* du vol comme le voleur. (Montesq.) Chez les Grecs et les Romains, le voleur était condamné à une peine pécuniaire, il fallait punir le *recéleur* de la même peine. (Id.)

— Anc. législ. Les recéleurs de gibier devaient être punis des mêmes peines que les braconniers. Aux termes de l'ordonnance de Henri III, donnée en 1581, les personnes qui recelaient les armes et engins des chasseurs, devaient être punies de mort.

— Prov. *S'il n'y avait point de recéleurs, il n'y aurait point de voleurs.* || *Les recéleurs sont pires que les voleurs.*

RECEMMENT, adv. (pr. *ré-ça man*; du lat. *recens*). Nouvellement, depuis peu de temps. Une chose arrivée récemment. Tout récemment marié. Les petits enfants sont charmants; ils sont sortis si *récemment* des mains de la nature! (Boiste.)

RÉCENCE. s. f. Néol. Qualité de ce qui est récent. La récence de ces événements. La récence de notre histoire.

RECENSE. s. f. Techn. Nouveau contrôle, qu'on applique sur les pièces de bijouterie et d'orfèvrerie, quand le fisc change le poinçon.

RECENSÉ, ÉE. part. pass. du v. Recenser. S'empl. adj. Population recensée.

— *Recensé par.* Dans une élection, les voix sont recensées par les membres du bureau.

RECENSEMENT. s. m. Dénombrement de personnes, de droits, de suffrages, etc. Ordonner un nouveau recensement de la population. Faire le recensement de ses rentes. Le recensement des sommes reçues. Procéder au recensement des voix.

— Nouvelle vérification de marchandises, de leur qualité, de leur quantité, de leur poids.

— Législ. milit. *Conseil de recensement.* Conseil chargé de vérifier les tableaux, qui sont dressés par les maires des communes, des jeunes gens appelés annuellement à la défense de l'État.

— Dans la garde nationale, il y a aussi un conseil de recensement qui est chargé d'établir, d'après les listes dressées par le maire, le registre matricule des citoyens qui doivent y faire le service de la garde nationale, et de désigner les gardes nationaux appelés à former les corps détachés.

— Anc. législ. Répétition et audition de témoins qui ont révélé un fait devant un curé, en conséquence d'un monitoire publié par ordonnance d'un juge laïque.

RECENSER. v. a. 1^{re} conj. (du lat. *recensere*, formé de la partic. itérative *re*, et de *censere*). Faire un recensement. Recenser la population d'un royaume, d'une ville, d'un quartier.

— Vérifier, examiner des comptes, des marchandises.

— Appliquer de nouveau le contrôle sur des pièces de bijouterie ou d'orfèvrerie, quand le fisc change le poinçon.

— Anc. législ. Répéter, entendre des témoins qui sont venus à révélation.

— SE RECENSER. v. pron. Être recensé.

RECENSION. s. f. Anc. admin. Produit d'un recensement.

— Philol. Comparaison d'une édition d'un auteur avec les manuscrits. Nouvelle recension d'Hérodote.

RÉCENT, ENTE. adj. (du lat. *recens*). Nouveau, nouvellement fait, nouvellement arrivé. Un événement récent. Une découverte récente. Une plaie récente. Une affaire toute récente. Une douleur récente. Comme tout dégénère, tout s'altère, tout se déprave, la noblesse la plus *récente* serait regardée comme la meilleure, sans le prestige du lointain. (Boiste.) Dès le temps même de Salomon, où le souvenir des merveilles du Seigneur en Égypte et dans le désert était encore si *récent*. (Mass.) D'un crime tout *récent* encore furieux. (Volt.) La découverte des squelettes et des défenses d'éléphants dans le Canada est assez *récente*. (Buff.)

Tout parlait en faveur de Neptune amoureux:
L'éclat d'une cour immortelle,
Le mérite récent d'un secours généreux.
(J.-B. Rouss.)

— *La mémoire en est encore toute récente.* Se dit en parlant de choses qui sont arrivées il n'y a pas longtemps.

Avoir la mémoire récente de quelque chose. S'en ressouvenir comme d'une chose nouvellement arrivée.

— Delille a employé ce mot dans une acception nouvelle :

Le héros, le premier, touche au bout de sa course,
Se baigne en des flots purs tout récents de leur source.

— Syn. comp. RÉCENT. NEUF. NOUVEAU. V. NEUF.

RECEPAGE. s. m. Action de receper. || Résultat de cette action.

RECEPÉ, ÉE. part. pass. du v. Receper. S'empl. adjectiv. Vigne recepée. Bois recepé.

RECEPÉE. s. f. Partie d'un bois qu'on a recepée.

RECEPER. v. a. 1re conj. (rad. *cep*). Ce verbe change le second *e* en *è* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je recèpe, tu recèpes, il recèpe, ils recèpent*, etc. Agric. Tailler une vigne jusqu'au pied en coupant tous les sarments. Receper les vignes.

— Se dit aussi en parlant des arbres et des arbustes qu'on coupe par le pied, afin qu'ils poussent mieux. Receper des bois taillis.

— Il se dit également en parlant des pieux, des pilotis que l'on coupe sous l'eau et à la fleur du sol. Receper des pieux.

— Les maçons disent à peu près dans le même sens, Receper une muraille.

— Absol. Machine à receper.

— SE RECEPER. v. pron. Etre recepé. Les vignes se recèpent au printemps.

RÉCÉPISSÉ. s. m. (du lat. *recepisse*, avoir reçu). Ecrit par lequel on reconnait avoir reçu des papiers, des pièces, etc. Donner récépissé. Communiquer des pièces sous ou sur un bon récépissé. Rendre à quelqu'un ses récépissés.

— Il se disait autrefois de la reconnaissance qu'on donnait d'une somme reçue pour un autre.

RECEPT. s. m. Féod. Forteresse, dans laquelle on déposait des objets précieux ou du butin. V. RECEIT.

RÉCEPTACLE. s. m. (du lat. *receptaculum*; fait de *recipere*, recevoir). Lieu où se rassemblent plusieurs choses de divers endroits. Se prend ordinairement en mauvaise part. C'est le réceptacle de toutes les ordures, de toutes les immondices de la ville, de la maison.

— Fig. Rome était le *réceptacle* de toute sorte d'ordures et de corruption. (Abl.) Solon appelait les villes le *réceptacle* de la misère humaine. (Id.)

— Se dit aussi des personnes. Cette maison est le réceptacle des gueux, des filous, des voleurs.

— Bot. Nom donné quelquefois au placenta. || *Receptacle des fleurs*. Le clinanthe, partie évasée d'un pédoncule qui porte plusieurs fleurs. Le réceptacle de la fleur est la partie du végétal qui sert de point d'attache aux organes de la génération. || *Receptacle des graines*. La partie du péricarpe où elles sont attachées. || *Receptacle des lichens, des hépatiques*, etc. Le conceptacle dans lequel sont renfermés les organes reproducteurs de ces végétaux, et qui prend des noms particuliers suivant les diverses formes qu'il affecte. || *Réceptacles* ou *réservoirs des sucs propres*. Cavités qui contiennent des sucs huileux, résineux, etc., propres à certaines espèces de plantes, et ménagées çà et là dans le tissu cellulaire des écorces, de la moelle, des feuilles, etc.

— Archit. hydr. Bassin où, soit par des canaux d'aqueduc, soit par des tuyaux de conduite, les eaux viennent se rendre, pour être ensuite distribuées en d'autres conduites. On peut voir sur la butte de Montboron, près Versailles, le grand bassin rond qui sert de *réceptacle* aux eaux qui de là sont conduites dans les jardins du grand palais de cette ville. (Quatrem.)

RÉCEPTACULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui est placé sur le réceptacle. Style réceptaculaire. Nectaire réceptaculaire.

RÉCEPTACULITE. s. f. Hist. nat. Fossile indéterminé.

RÉCEPTIBILITÉ. s. f. Faculté de recevoir des impressions. On dit mieux *réceptivité*.

RECEPTICE. adj. des 2 g. Anc. jurispr. Qui est réservé, mis à part. || *Biens receptices*. Ceux dont la femme mariée se réservait la jouissance.

RÉCEPTIF, IVE. adj. Médec. Se dit des organes qui sont susceptibles de recevoir par le sens l'impression des objets.

RÉCEPTION. s. f. (pr. *ré-cèp-cion*; du lat. *receptio*). Action par laquelle on reçoit. La réception d'un paquet. La réception d'une lettre. Accuser à quelqu'un la réception d'une lettre, lui en accuser réception.

— Accueil, manière de recevoir quelqu'un. Faire une bonne réception à une personne. Lui faire une mauvaise réception. Faire une magnifique réception à des ambassadeurs. N'attendez pas une bonne *réception* de la part d'une femme mécontente de sa toilette. (Boiste.) Je n'imaginais pas qu'on pût rien ajouter à la *réception* qu'on m'avait faite. (J.-J. Rouss.) Quelle charmante *réception* ne lui fera-t-elle point? (La Bruy.) Je crois que je dois au moins réparer par une lettre la mince *réception* que je lui ai faite. (Volt.)

— Action de recevoir plusieurs visites à la fois, avec une espèce de cérémonial. Il y a eu hier réception chez le roi, chez la reine. C'est demain jour de réception.

— Cérémonie par laquelle quelqu'un est reçu dans une compagnie, ou installé dans une charge. Le jour de sa réception. Après sa réception au conseil d'Etat, à la cour de cassation. Etre, assister à la réception de quelqu'un. Il y aura demain une réception à l'Académie. Discours de réception. La réception d'un officier. Tous les membres prirent rang selon l'ordre de leur réception.

— Astrol. *Réception de maison*. Se dit des planètes qui changent de maison entre elles. Lorsque le Soleil est dans le Cancer, maison de la Lune, et la Lune dans la maison du Soleil, il y a *réception* de maison. (Compl. de l'Acad.)

— Féod. *Réception en foi et hommage*. Action du seigneur qui reçoit l'hommage du vassal. || *Réception par main souveraine*. Réception faite par le juge royal.

— Anc. législ. *Réception d'enquête*. Cette réception ne se faisait qu'après la lecture publique des enquêtes et des reproches fournis contre les témoins, afin que les parties ne s'engageassent pas mal à propos dans la poursuite d'un procès.

— Pal. *Réception de caution*. Acte par lequel on est reçu, accepté comme caution de quelqu'un.

— Administr. Formalités et épreuves auxquelles est soumis un ouvrage avant d'être considéré comme bien et dûment terminé et propre à l'emploi auquel on le destine. Les réceptions sont constatées par des procès-verbaux. || *Réception partielle*. Réception de certaines parties d'un chemin de fer qui peuvent être livrées à la circulation, sans que la ligne entière soit achevée.

— Syn. comp. RÉCEPTION. ACCUEIL. La *réception*, en parlant des personnes, est l'action de les recevoir. *Accueil* peut être employé seul, et alors il exprime non-seulement l'action de recevoir, mais encore une manière de recevoir civile, polie, gracieuse, et joint à des qualificatifs, il peut être pris en bonne et en mauvaise part.

RÉCEPTIVITÉ. s. f. (du lat. *receptus*, part. de *recipere*, recevoir). Aptitude qu'ont certains organes à recevoir les agents morbifiques.

— Philos. Faculté de recevoir des impressions. Se dit quelquefois au lieu de *passivité*, *sensibilité*. La réceptivité des créatures.

— *Formes de la réceptivité*. Se dit, dans la philosophie de Kant, des notions *à priori*, de temps et d'espace, dans lesquelles les éléments fournis par l'expérience viennent tous s'encadrer.

RECERCLÉ, ÉE. part. pass. du v. Recercler. S'empl. adjectiv. Tonneau recerclé. Cuve recerclée.

— *Recerclé par*. Tonneau recerclé par le tonnelier.

— S'est dit pour Tourné en cercle; bouclé.

— Blas. Se dit de la croix ancrée dont l'extrémité est tournée en cerceau. || Se dit aussi de la queue de certains animaux.

RECERCLER. v. a. 1re conj. Techn. Cercler de nouveau, mettre de nouveaux cercles. Recercler une cuve. Recercler un tonneau.

— SE RECERCLER. v. pron. Etre cerclé de nouveau. Les tonneaux se recerclent au moment des vendanges.

RECÈS. s. m. Hist. V. RECEZ.

RECETTE. s. f. (du lat. *recepta*, participe de *recipere*, recevoir. On disait autrefois *recepte*). Ce qui est reçu en argent ou autrement. La recette et la dépense. La dépense excède la recette. La mise et la recette. Chapitre de recette. Article de recette. Passer en recette. Porter en recette. Mettre en recette. Faire de bonnes recettes. Le produit de la recette. Les richesses viennent plus de l'ordre que de la *recette*. (Montaig.) L'opinion de beaucoup de gens varie comme leur *recette*. (Boiste.) On a remis à cette femme le soin du château et une inspection sur la *recette*, qui la rend en quelque manière le contrôleur de l'économe. (J.-J. Rouss.)

— *Forcer en recette*. Augmenter à la charge du comptable la recette qu'il accuse.

— Action et fonction de recevoir, de recouvrer ce qui est dû, soit en argent, soit en denrées. Faire la recette des rentes de quelqu'un. Avoir la recette des contributions de tel endroit. Etre commis à la recette générale d'un département. Obtenir une recette générale. Sosie, de la livrée, a passé, par une petite *recette*, à une sous-ferme. (La Bruy.)

— Bureau où l'on reçoit les deniers. Porter les deniers à la recette générale.

— Mar. Opération qui consiste à examiner, à vérifier, sous le rapport tant de la qualité que de la quantité, les matières ou les objets qui proviennent, dans les arsenaux, des livraisons faites par les fournisseurs. Procéder à la recette des bois. Opérer une recette de fer en barres.

— Composition de certains remèdes ou médicaments. Une bonne recette pour la fièvre. Une excellente, une mauvaise recette. Donner une recette. Enseigner une recette.

— Ecrit enseignant la manière de faire cette composition. Donnez-moi donc la recette de ce remède. || Ce mot est synonyme de Formule, mais il ne se prend guère qu'en mauvaise part.

— Méthode, procédé pour faire une chose. Une recette pour conserver les fruits. Une recette pour faire de l'encre.

— Philos. hermét. Procédés ou mémoires pour faire le grand œuvre.

— Fig. Méthode de se conduire en affaires, dans le monde. Avoir une excellente recette pour se faire des amis. Ne pas vouloir des recettes de quelqu'un. Ne pas prendre de ses recettes. Il n'y a de bonne *recette* pour trouver le bonheur, que de prendre le temps comme il vient, les gens comme ils sont, et d'être bien avec soi-même. (Mme du Deffand.) Contentons-nous de peu, et de moins encore s'il est possible; la *recette* est infaillible, et je consens à l'éprouver. (La Bruy.)

— Techn. Baquet de bois dont se sert le salpêtrier.

— Loc. prov. *Ne faire de quelqu'un ni recette ni mise*. Le mépriser, n'en faire aucun cas. || *Cela n'est pas de recette*. Se disait autrefois d'une chose qui n'est pas recevable, qui n'est pas bien conditionnée. Cette expression se trouve encore dans le *Spectacle de la nature*, de Pluche. Et moi, tant du consentement des autres que de mon autorité de président, je dis que le sieur Prieur sera tenu de nous fournir un éloge qui soit plus de *recette*. (Pluche.)

— RECETTES. s. f. pl. Nom qu'on appliquait dans les Pays-Bas à des repas que les parents donnaient à leurs parents nouveaux mariés et aux noces desquels ils avaient été invités.

RECETTEUR. s. m. (du lat. *receptor*, celui qui reçoit). S'est dit autrefois pour Recéleur, celui qui reçoit une chose volée.

RECETTIER. s. m. (rad. *recette*). Néol. Celui qui donne des recettes contre certains maux. Tel se fait médecin qui n'est qu'un *recettier*. (Merc.) Ne se dit que par dénigrement.

RECEVABILITÉ. s. f. Prat. Qualité de ce qui est recevable. Recevabilité d'une instance. La question qui nous agite est une simple question de *recevabilité*. (Ternaux.)

RECEVABLE. adj. des 2 g. Admissible, qui peut être admis, qui doit être reçu. Des marchandises bonnes et recevables. Une excuse qui n'est pas recevable. Des offres recevables, non recevables. Etre recevable à produire de nouveaux titres.

— Jurispr. *Il a été déclaré non recevable dans sa demande*. Sa demande a été rejetée par des fins de non-recevoir.

RECEVEUR, EUSE. s. Celui, celle qui est chargé de faire une recette, soit en argent, soit en denrées. Receveur des contributions. Receveur de l'enregistrement et des domaines. Receveur général des finances. Receveur particulier. Receveur des consignations.

— *Receveuse des billets dans un théâtre*. Celle qui est chargée de recevoir les billets de spectacle.

— *Receveur d'une terre*. Receveur des revenus d'une terre.

— Comm. relig. *Receveur des hôtes*. Celui qui reçoit les voyageurs chez les augustins.

— Anc. admin. *Receveur général des finances*. Titre des fonctionnaires chargés du recouvrement de la taille, des vingtièmes, et de la capitation dans toutes les généralités de la France. Avant la révolution, la recette des deniers publics était confiée à un petit nombre d'agents supérieurs, dont les uns, appelés *receveurs généraux*, percevaient la taille et la capitation, et dont les autres, nommés *fermiers généraux*, prenaient à bail toutes les autres taxes. Aujourd'hui chaque département a un receveur général au chef-lieu, un receveur particulier dans chaque arrondissement, et des percepteurs dans diverses localités. Les employés sont soumis au cautionnement.

— Chevalier qui, dans l'ordre de Malte, perçoit les revenus d'une commanderie.

— La femme d'un receveur s'appelle *receveuse*. Madame la receveuse.

— Syn. comp. RECEVEUR. PERCEPTEUR. Le *percepteur* est un homme toujours en mouvement pour faire venir ce qu'on n'est pas pressé d'apporter et pour aller quelquefois le chercher. Le *receveur* est là simplement qui attend ce qu'on lui apporte et qui vérifie si on lui apporte assez.

RECEVOIR. v. a. 3e conj. (du lat. *recipere*, formé de la partic. *re*, et de *capere*, prendre). *Je reçois, tu reçois, il reçoit, nous recevons, vous recevez, ils reçoivent. Je recevais. Je reçus. Je recevrai. Je recevrais. Reçois, recevons, recevez. Que je reçoive, que tu reçoives, qu'il reçoive, que nous recevions, que vous receviez, qu'ils reçoivent. Que je reçusse. Recevant. Reçu, reçue.* Accepter, prendre ce qui est donné, ce qui est présenté, ce qui est offert sans qu'il soit dû. Recevoir un don, un présent, un cadeau. Recevoir quelque chose en don. Recevoir par testament. Recevoir un legs, une donation. Recevoir l'aumône. Recevoir des étrennes. Ce solliciteur qui vide sa bourse dans les antichambres, paye ou les services qu'il a *reçus*, ou les services qu'on lui rendra. (Arnault.) Virginie, en *recevant* ce petit portrait de la main de Paul, lui dit d'un ton ému : Mon frère, il ne me sera jamais enlevé tant que je vivrai. (B. de St-P.)

Pour moi qui de vos mains *recevant* la couronne,
Deux ans après sa mort ai monté sur le trône.
(Voltaire.)

— Fig. De tous les animaux aucun n'a *reçu* un aussi grand domaine; non-seulement la surface des mers lui appartient, mais les abîmes de l'Océan sont des provinces de son empire. (Lacépède.)

— Toucher ce qui est dû, en être payé. Recevoir de l'argent. Recevoir une rente. Recevoir des arrérages. Recevoir un payement. Recevoir le revenu d'une terre, le prix d'un loyer, le salaire d'une peine, le prix d'un travail. Recevoir les émoluments d'une place, des appointements, des gages. Recevoir des impôts, des contributions. Recevoir une indemnité, un dédommagement, une récompense, une gratification. Mais avant que je parte, il faut que Dubourg ait tout *reçu*, il le faut. (Ancelot.) On ne me laissa pas seulement les reaux que j'avais *reçus* ce jour-là pour mes ordonnances. (Le Sage.) Les inventeurs des choses utiles *recevaient*, et de leur vivant, et après leur mort, de dignes récompenses de leurs travaux. (Boss.) Le parjure *reçut* cette fois le châtiment qu'il méritait. (Id.)

— Fig. Vous alliez de mon cœur *recevoir* le tribut. (Rac.)

— Se dit également de tout ce qui est délivré, fourni, procuré à quelqu'un. Recevoir sa ration. Recevoir des vivres. Recevoir des recrues. Recevoir des renforts. Recevoir du secours.

— Particul. Se dit des choses qui sont envoyées ou adressées à quelqu'un, lorsqu'elles sont remises entre ses mains, lorsqu'elles parviennent jusqu'à lui. Recevoir des lettres. Recevoir un paquet. Recevoir un ballot. Recevoir un placet, une requête, une demande, une pétition, un mémoire. Recevoir des dépêches. Recevoir une nouvelle, des nouvelles, des renseignements, des informations. Recevoir une injonction, un ordre, des ordres. Il s'arrête au milieu de ses divertissements innocents pour *recevoir* les requêtes de ses sujets. (Fléch.) Je *reçois* vingt avis qui me glacent d'effroi. (Boil.) Aller *recevoir* l'étendard sacré au pied des autels. (Mass.)

Vous voyez de quel œil, et comme indifférente,
J'ai *reçu* de ma mort la nouvelle sanglante. (Racine.)

Lisez : voici la lettre
Que mon père a *reçue*, et m'a dit de remettre.
(Destouches.)

— *Recevoir des ordres, l'ordre de*. Se dit aussi en parlant des ordres qui sont donnés de vive voix. Le duc d'Enghien avait *reçu*, avant la nouvelle de la mort de Louis XIII, l'ordre de ne point hasarder la bataille. (Volt.) J'ai *reçu* les propositions de Votre Majesté, elles m'ont paru sans doute fort belles, mais elles ne changeront pas ma détermination. (Beaumarchais.)

— Dans un sens analogue, avec un nom de personne pour régime. Recevoir un messager. Recevoir un courrier. Recevoir un parlementaire. Recevoir un ambassadeur. Recevoir des députés. Recevoir des amis.

— Se dit en parlant des biens, des avantages qu'on a reçus de la nature ou de la fortune. Quand la nature ne lui aurait pas donné tous ces avantages, elle aurait pu les *recevoir* de l'éducation. (Fléch.) Vous avez *reçu* de la nature un nom plus glorieux, mais en avez-vous *reçu* une âme d'une autre espèce et destinée à un autre royaume éternel que celle des autres hommes? (Mass.) Jaloux des droits de sa couronne, il voulait la transmettre à ses successeurs avec le même éclat qu'il l'avait *reçue* de ses pères. (Id.) Plus vous avez *reçu* de Dieu, plus il attend de vous. (Id.) Je resterai toujours aussi près de la nature, qu'il serait possible pour flatter les sens que j'ai *reçus* d'elle, bien sûr que plus elle mettrait du sien dans ses jouissances, plus j'y trouverais de réalité. (J.-J. Rouss.) Il a des vertus, en effet, les unes qu'il a *reçues* de la nature, d'autres, qu'il a eu la force d'acquérir. (Barth.) Il avait *reçu* de la nature un corps robuste. (Id.) Tu n'as *reçu* qu'une vie, et tu dois mourir de deux morts. (B. de St-P.)

— Se dit de même des animaux. L'insecte imperceptible a *reçu* des moyens de défense, et peut combattre ou éviter son ennemi. (A. Martin.) Le castor, qui paraît être fort au-dessous du chien ou du singe par les facultés individuelles, a cependant *reçu* de la nature un don presque équivalent à celui de la parole. (Buff.) Parmi tous les animaux que nous connaissons, les narwals seuls ont *reçu* ces dents si longues, si dures, si pointues, si propres à la défense et à l'attaque. (Lacépède.) Ce grand instrument de natation est le plus puissant de ceux que la baleine a *reçus*, mais il n'est pas le seul. (Id.) Il paraît que cette baleine a *reçu* un organe particulier pour lancer ainsi l'eau au-dessus de sa tête. (Id.) Ce cétacé a-t-il *reçu* un odorat exquis, que semblent lui assurer, d'un côté sa qualité de mammifère, et de l'autre, celle d'habitant des eaux? (Id.)

— Il se dit également des choses.

Les différents tissus
Façonnent à leur gré les sucs qu'ils ont *reçus*. (Del.)

— Se dit souvent des biens qui arrivent, des choses qui sont données, accordées, à titre de grâce, de faveur, de récompense, etc. Recevoir des grâces de Dieu. Recevoir des bienfaits, de grands services, de bons offices, de bons avis. Recevoir des caresses, des politesses, des compliments, des civilités, des marques, des témoignages d'estime, un bon accueil, de bons traitements, des consolations, des respects, des hommages, des louanges, des éloges. Recevoir sa grâce, son pardon. S'il souhaitait de *recevoir* des grâces, il souhaitait encore plus de les mériter. (Boss.) La joie de faire du bien est tout autrement douce que celle de le *recevoir*. (Mass.) Le regret de ne pouvoir jouir longtemps de l'honneur que vous me faites, égale le plaisir que je sens de l'avoir *reçu*. (Id.) He! y a-t-il

quelque roi si faible et si corrompu à qui on n'ait pas donné autant de louanges que vous en avez *reçu* ? (Fléch.) Voltaire a *reçu* partout un accueil aussi extraordinaire que lui même. (La Harpe.)

— **Fig.**

Oiseaux, voix céleste et pure,
Soyez le premier murmure,
Que Dieu *reçoit* le matin. (LAMARTINE.)

— Il se dit aussi des personnes qu'on remet en notre pouvoir. Des mains d'Agamemnon venez la *recevoir*. (Rac.) Il me cédait aux dieux dont il m'avait *reçu*. (Id.)

— Fig. *Recevoir le bâton de maréchal de France, le chapeau de cardinal, la croix d'honneur*, etc. Être nommé maréchal de France, cardinal, membre de la Légion d'honneur.

— Se dit des maux qui arrivent, de ce qu'on subit, de ce qu'on éprouve de fâcheux, soit par hasard, soit par le fait d'autrui. Recevoir une tuile sur la tête. Recevoir un seau d'eau sur le corps. Recevoir un coup d'épée. Recevoir des coups de bâton. Recevoir un soufflet. Recevoir un coup de pied, un coup de poing. Recevoir une blessure. Recevoir une balle dans la cuisse. Recevoir un grand dommage. Recevoir un outrage, une offense, une injure, une insulte, un affront, des sottises. Recevoir des reproches, des remontrances, des mortifications, des humiliations. Recevoir un mauvais accueil. Recevoir la mort sur le champ de bataille. On ne plaint guère un cheval de charretier dans son écurie, parce qu'on ne présume pas qu'en mangeant son foin il songe aux coups qu'il a *reçus* et aux fatigues qui l'attendent. (J.-J. Rouss.) Un éléphant, furieux des blessures qu'il a avait *reçues* à la bataille, courait à travers les champs et poussait des cris affreux. (Buff.)

Ces cœurs qui dans un camp, d'un vain loisir déçus,
Comptent en murmurant les coups qu'ils ont *reçus*. (RACINE.)

— Se dit encore, tant au physique qu'au moral, des impressions, des modifications qu'une chose subit, éprouve. Recevoir l'impulsion, le mouvement. Recevoir des embellissements. Recevoir divers sens, diverses significations, diverses interprétations. Recevoir les influences du ciel. Recevoir les images des objets. Recevoir toutes sortes de formes. Recevoir divers ornements. Recevoir une nouvelle organisation. La terre *reçoit* les influences du ciel. (Acad.) Le miroir *reçoit* les images des objets. (Id.) La cire *reçoit* toutes les formes qu'on veut lui donner. (Id.) La matière *reçoit* toutes sortes de formes. (Id.) Je viens de voir une tragédie, et, dans le désordre de mes idées, je jette rapidement sur le papier les impressions que j'en ai *reçues*. (Barth.) Mes yeux obscurcis ne *recevaient* que des images confuses. (A. Mart.) Ses vers d'un tour noble, harmonieux, concis, se portaient naturellement sur les pensées religieuses ; ils en *recevaient* l'inspiration. (Villem.)

— Il se dit aussi en parlant du style. Quelle matière fut jamais plus propre à *recevoir* les ornements d'une grave et solide éloquence ? (Fléch.) Tout *reçoit* dans ses mains une grâce nouvelle. (Boil.)

— Fig. Un cœur docile pour *recevoir* les impressions de la vérité. (Fléch.) Une piété crédule et bornée, facile à *recevoir* l'impression du préjugé, et incapable de revenir, quand une fois elle l'a *reçue*. (Mass.) Prompt à *recevoir* l'impression des vices. (Boil.)

— On dit d'un homme faible, et qui se laisse aller trop aisément, qu'*il reçoit toutes les impressions qu'on veut lui donner*.

— Se dit en parlant du prix qu'on reçoit de ses actions. Recevoir une récompense. Recevoir la peine, le châtiment qu'on méritait. Recevoir des éloges, des louanges. Il venait *recevoir* des éloges comme on vient faire des apologies. (Fléch.) C'est une distinction qu'ils ont *reçue* de la république pour récompense de leurs services. (Barthél.) Elle a *reçu* alors le prix que le ciel réserve à la vertu. (B. de St-P.) Sedaine a enfin *reçu* le prix de sa persévérance ; il a été élu académicien. (La Harpe.) Quel fruit *recevront*-ils de leurs vaines amours ? (Rac.) Quel honneur pour sa foi ? quel prix a-t-il *reçu* ? (Id.)

— On le dit aussi quelquefois des choses.

L'Araxe mugissant sous un pont qui l'outrage
De son antique orgueil *reçoit* le châtiment. (L. RA..)

— *Recevoir un nom, recevoir une dénomination*. Être désigné par un nom particulier. Les casques sont des coquillages qui ont *reçu* leur nom de leur forme. (Cuvier.)

— Se dit de ce qui est transmis, communiqué, de ce dont on fait part. Recevoir la vie, l'existence. Recevoir le jour. Recevoir une bonne, une mauvaise éducation. Recevoir des leçons. Recevoir de bons, de mauvais exemples. Recevoir la foi, le Saint-Esprit. Je vous donne un conseil qu'à peine je *reçois*. (Rac.) Un enfant façonné, poli, civilisé, qui n'attend que la puissance de mettre en œuvre les instructions permanentes qu'il a *reçues*, ne se trouve jamais sur le moment où cette puissance lui survient. (J.-J. Rouss.) Voilà les sages maximes que nous avons *reçu*s d'eux et que nous transmettons d'âge en âge à nos descendants. (Id.) Les grands écrivains du siècle de Louis XIV avaient *reçu* du siècle précédent l'exemple d'étudier l'antiquité. (Villem.) Sans doute ils avaient *reçu* des Perses, par leur communication avec l'Asie, le dieu Mithra, emblème du soleil. (Anquet.) Tous les principes d'honneur et de vertu, c'est de vous que je les ai *reçus*, et je n'ai rien oublié. (Ancelot.) Faut-il s'étonner si Thérèse, n'étant troublée d'aucune passion, *recevait* les lumières du Saint-Esprit ? (Fléch.) Il n'avait pas *reçu* cette vertu sacerdotale qui sanctifie tout. (Mass.)

— *Recevoir naissance*. Naître. Les lieux où j'ai *reçu* naissance. (J.-B. Rouss.)

— Se dit des sacrements. Recevoir le baptême. Recevoir la confession. Recevoir l'absolution. Recevoir la bénédiction nuptiale. Recevoir l'extrême-onction. Recevoir les ordres.

— *Ce malade a reçu tous ses sacrements*. Se dit d'une personne en danger de mourir et à laquelle tous les sacrements ont été administrés. Ces lâches chrétiens qui ne *reçoivent* les sacrements que par force. (Boss.)

— Tirer, emprunter, faire venir de. Une maison qui ne reçoit ses jours que de la rue. Un escalier qui ne reçoit son jour que du haut du bâtiment. Les usages qu'on a reçus d'un autre peuple. Les marchandises qu'on reçoit de tel pays. La lune *reçoit* sa lumière du soleil. (Acad.)

— Fig.

Et vos yeux *recevant* une triste clarté
Verront un jour trop tard luire la vérité (VOLTAIRE.)

— Recueillir dans son sein, contenir, renfermer. Un égout qui reçoit toutes les immondices de la ville. Une gouttière qui reçoit toutes les eaux d'un toit. Un port qui reçoit un grand nombre de bâtiments. Une citerne qui reçoit les eaux pluviales. La mer *reçoit* tous les fleuves. (Acad.) Dans les contrées du Nord, où l'eau de la mer se glace, on pourrait tirer le sel de cette eau, en la *recevant* dans des bassins peu profonds, et la laissant exposée à la gelée. (Buff.)

Au haut de chaque niche un bassin répand l'onde ;
Le masque la vomit de sa gorge profonde ;
Elle retombe en nappe, et compose un tissu
Qu'un autre tissu rend sitôt qu'il l'a *reçu* (LA FONT.)

— Retenir. Recevoir quelqu'un dans ses bras. Recevoir dans un vase le sang qui coule d'une saignée. Recevoir un paquet dans son chapeau. Recevoir une balle dans sa main.

— Se dit de ce qui a été donné pour servir d'assurance, de gage, etc. Recevoir la parole, ou recevoir parole de quelqu'un. Recevoir sa parole. En recevoir la promesse, l'assurance. Recevoir des serments. J'en ai reçu son billet.

— De ce qui est confié. Recevoir une confidence, un secret. Recevoir la déclaration de quelqu'un sous le sceau du secret. Recevoir ses dernières volontés. Recevoir de l'argent en dépôt.

— Fig. *Recevoir les derniers soupirs de quelqu'un*. L'assister à sa mort.

— T. milit *Recevoir le mot d'ordre*. Prendre le mot d'ordre. ‖ Se faire dire le mot d'ordre par ceux de qui on a droit de l'exiger.

— Agréer, accepter, approuver. Recevoir les offres de quelqu'un. Recevoir bien ou mal une proposition. Recevoir des excuses. Recevoir une pièce de théâtre. Je *reçois* à ce prix l'amitié d'Alexandre. (Rac.) Ne donne point un cœur qu'on ne peut *recevoir*. (Id.) Non, je ne *reçois* point vos funestes adieux. (Id.) Dans cet embrassement *recevez* mes adieux. (Id.)

— Approuver. Bien recevoir une opinion, un livre. ‖ *Mal recevoir*. Désapprouver.

— Admin. Se dit en parlant des ouvrages de charpente, de menuiserie, de maçonnerie, etc., dans le sens de Reconnaître, après examen et mesurage ou pesage, l'espèce, la quantité et la qualité de ces produits de travaux et de fabrication, tant pour régler le prix de main-d'œuvre seulement, que pour déterminer les sommes dues aux entrepreneurs de travaux, main-d'œuvre et fourniture de matières premières.

— Accueillir. Recevoir un ambassadeur. Le recevoir avec magnificence. Recevoir quelqu'un à bras ouverts, cordialement, avec de grandes démonstrations de joie. Le recevoir froidement. Aller le recevoir au bas de l'escalier. Recevoir fort bien son monde. Savoir recevoir son monde. Ne pas vouloir recevoir quelqu'un chez soi. Je vais trouver un homme qui me *reçoit* dans une maison où, dès l'escalier, je tombe en faiblesse d'une odeur de maroquin noir dont ses livres sont tout couverts. (La Bruy.) Alors vos vaisseaux de guerre arrivent, vos gardes-magasins deviennent des soldats, vos comptoirs des forts, vos chapelles des églises, et vous finissez par renverser la religion et l'État qui vous ont *reçus*. (B. de St-P.) Les premiers chrétiens *recevaient* dans leurs maisons les hommes apostoliques, comme des anges de Dieu. (Boss.) *Recevant* ses amants sous le doux nom d'amis. (Boil.) Ces portes superbes qu'on entr'ouvre de temps en temps pour exclure, non pas pour *recevoir* ceux qui se présentent. (Fléch.)

— *Recevoir dans ses bras, entre ses bras*. Accueillir. Ma nourrice m'a *reçue* dans ses bras sur le seuil de la ville ; que sa douce main me conduise à la mort. (Mme de Staël.)

Quelle erreur fatale
M'a fait entre mes bras *recevoir* ma rivale ! (RAC.)

‖ Accepter pour époux. Esclave, elle *reçoit* son maître dans ses bras. (Rac.) Lorsqu'un époux mortel fut *reçu* dans son lit. (Id.)

— *Il l'a reçu en brave, en homme de cœur*. Se dit d'un homme qui s'est présenté courageusement à un ennemi qui venait l'attaquer.

— *Recevoir les ennemis à grands coups de canon*. Faire sur eux un très-grand feu lorsqu'ils s'approchent.

— Prov. et pop. *Recevoir quelqu'un comme un chien, le recevoir comme un chien dans un jeu de quilles*. Lui faire un très-mauvais accueil.

— *Recevoir visite, recevoir la visite de quelqu'un*. Être visité par quelqu'un.

— *Recevoir des visites*. Être visité par plusieurs personnes. ‖ Admettre chez soi les personnes par qui l'on est visité. Ne pas recevoir de visites pendant le premier mois de son deuil.

— Dans la même acception. Le roi recevra les hommes, la reine recevra les dames tel jour.

— *Recevoir à sa table*. Admettre à sa table.

Permettez qu'Esther puisse à sa table
Recevoir aujourd'hui son souverain seigneur. (RACINE.)

— Donner retraite chez soi. Recevoir un proscrit.

— Fig. La terre, son origine et sa sépulture, n'est pas assez basse par la *recevoir*. (Boss.) *Recevez*, père Abraham, dans votre sein cette héritière de votre foi. (Id.) Digne d'être *reçue* dans le ciel, les pauvres après sa mort l'ont *reçue* dans les tabernacles éternels. (Fléch.) Syracuse *reçoit* nos vaisseaux dans son port. (Boileau.)

— Admettre. Recevoir quelqu'un au nombre de ses amis. Recevoir un soldat dans son régiment, dans sa compagnie. Avec quelle joie sainte Thérèse *recevait*-elle des filles pauvres, lorsqu'elle remarquait un désir sincère de servir Dieu. (Fléch.)

— Admis. Après un certain temps, on n'est pas *reçu* à demander les arrérages d'une rente échue. (Acad.)

— Faire passer en mode, en usage, en loi de société. Ce mot, ce costume est reçu. Il est reçu d'être en bottes.

— *Recevoir des ennemis en composition*. Recevoir leur soumission. César, en *recevant* les Bellovaques en composition, les avait traités avec une sévérité qui n'était que dans ses paroles. (Anquet.)

— Procéd. Recevoir quelqu'un à serment. Le recevoir partie intervenante. Le recevoir à prouver. Faire recevoir une caution en justice.

— *Fin de non recevoir*. Exception préalable qui consiste à soutenir que la partie adverse n'est pas recevable dans sa demande. Alléguer des fins de non recevoir.

— En parlant d'affaires, on dit qu'*une proposition reçoit de la difficulté*, pour exprimer qu'elle est susceptible de beaucoup de difficultés, qu'il y a beaucoup de choses à y pouvoir objecter ; ou qu'*elle ne reçoit point de difficulté*, pour indiquer qu'on ne peut raisonnablement y rien opposer, qu'elle n'est susceptible d'aucune difficulté.

— Se soumettre, déférer à. Recevoir une décision avec soumission. Recevoir de nouvelles lois. Recevoir un décret. Recevoir la loi. Ne vouloir recevoir la loi de personne. De lui seul il prétend qu'on *reçoive* la loi. (Boil.)

— *Recevoir des ordres de quelqu'un*. Être soumis à sa volonté, à ses ordres. Ne point recevoir les ordres de quelqu'un. Ne point recevoir d'ordres de lui. N'avoir point à recevoir d'ordres de lui.

— Savoir de lui ce qu'on peut faire pour lui être agréable. Je ne manquerai pas d'aller recevoir vos ordres avant de partir.

— Installer dans une charge, dans une dignité, dans un emploi, avec le cérémonial ordinaire. Recevoir quelqu'un les Chambres assemblées. Recevoir un officier à la tête des troupes, à la tête de son régiment. Se faire recevoir avocat.

— Absol. Accepter ce qui est payé ou donné. Aimer à recevoir. Il vaut mieux donner que recevoir. Un bon système de finance consiste à *recevoir* avec une exacte et juste modération, à dépenser avec une noble économie. (Boiste.)

— Absol. Admettre quelqu'un qui vient faire une visite de cérémonie. Elle ne reçoit pas aujourd'hui. Le roi reçut hier. On reçoit demain à la cour. Un ministre qui reçoit deux fois par semaine

— *Recevoir de majorité*. Se disait, dans l'ordre de Malte, des chevaliers, chapelains, conventuels et servants d'armes, lorsqu'ils étaient reçus à seize ans accomplis. ‖ *Recevoir de minorité*. Se disait en parlant de ceux qui étaient admis avant seize ans, d'après une dispense du pape.

— SE RECEVOIR. v. pron. Être reçu. Le mauvais, en aucun genre, ne doit se *recevoir*. (Boiste.)

— Ce verbe est du nombre de ceux où le poète peut retrancher le *s* de la première personne du singulier du présent de l'indicatif pour le faire rimer avec les terminaisons en *oi*.

Je vous donne un conseil qu'à peine je *reçoi* ;
Du coup qui vous attend vous mourrez moins que moi. (RACINE.)

— Voltaire a supprimé cette lettre à l'impératif.

O mon cher Genonville, avec plaisir *reçoi*
Ces vers et ces soupirs que je donne à ta cendre,
Monument d'un amour immortel comme toi.

— Syn. comp. RECEVOIR. ACCEPTER. V. ACCEPTER. ‖ AGRÉER. ACCEPTER. RECEVOIR. V. AGRÉER. ‖ RECEVOIR. PERCEVOIR. *Percevoir* représente l'action générale comme composée d'actions partielles par chacune desquelles il faut passer ; *recevoir*, c'est reprendre ou recouvrer ce qui est dû, le faire revenir à son vrai maître.

RECEVOIR. s. m. Techn. Chaudron de cuivre à l'usage du salpêtrier.

RECEY-SUR-OURCE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) ; 1,050 hab.

RECEZ. s. m. (du lat. *recessus*, fait de *recedere*, se retirer ; parce que c'est au moment de la séparation des membres de la diète que se rédigeait le recez). Dr. pub. allem. Nom qu'on donnait à l'acte dans lequel, avant qu'une diète de l'Empire se séparât, on résumait les délibérations qu'elle avait prises.

— Hist. *Recez de la députation de l'Empire*. Acte du 25 février 1803, par lequel les États ecclésiastiques de l'Allemagne furent donnés à des princes séculiers.

RECFAGE. s. m. Philos. hermét. Résolution humide dans le corps, qui est sèche dans l'esprit.

RÉCHABITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une famille juive, dont Réchab fut le fondateur. Les réchabites habitaient sous des tentes et ne pouvaient posséder aucun bien. Selon les bénédictins, ils exercèrent les fonctions de chantres et de portiers du temple depuis le retour de la captivité de Babylone.

RÉCHAFAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Réchafauder. S'empl. adjectiv. Maison réchafaudée.

— *Réchafaudé par*. Maison réchafaudée par les maçons.

RÉCHAFAUDER. v. a. 1re conj. Archit. Faire de nouveaux échafauds pour réparer ou ravaler quelque endroit oublié, ou pour remplacer quelque pierre cassée, ou pour tout autre besoin. Les maçons viennent de réchafauder cette maison pour en terminer la façade.

— SE RÉCHAFAUDER. v. pron. Être réchafaudé. Les edifices se réchafaudent pour qu'on répare leur façade.

RÉCHAMPI, IE. part. pass. de v. Réchampir. S'empl. adjectiv. Objet réchampi.

— *Réchampi par*. Avant de recevoir la dorure, le cadre est réchampi par l'ouvrier doreur.

RÉCHAMPIR. v. a. 2e conj. (rad. *champ*) Bot. Rehausser ou varier par des teintes diverses, soit des moulures, soit des compartiments. Se dit dans la peinture de decoration des bâtiments.

— Dor. Réparer les taches qu'on a pu faire sur un fond qu'on veut dorer.

— SE RÉCHAMPIR. v. pron. Être réchampi. Le personnage principal d'une enseigne est celui qui se réchampit.

RÉCHAMPISSAGE. s. m. Techn. Action de réchampir.

— Ouvrage réchampi.

RECHANGE. s. m. Se dit de certains objets que l'on tient en réserve pour remplacer, au besoin, d'autres objets semblables. En ce sens il ne s'emploie jamais qu'avec la préposition *de*. Des armes de rechange. Des cordages de rechange. Un mât, un timon, une roue de rechange.

— Les matelots appellent *de rechange* toutes les hardes, tous les vêtements qu'ils possèdent en sus de ce qu'ils portent habituellement.

— Se dit souvent des objets de rechange. Des rechanges.

— *Rechange neuf complet*. Habit complet que le matelot réserve pour les grandes circonstances.

— *Corps de rechange*. Parties de certains instruments à vent qu'on change selon les divers tons dans lesquels on veut jouer. Une flûte à corps de rechange.

— Comm. Le droit d'un nouveau change qu'on fait payer par celui qui a tiré une lettre de change, lorsqu'elle a été protestée. Payer le change et le rechange.

RECHANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Rechanger. S'empl. adj. Habit rechangé.

— *Rechangé par*. Habit rechangé par le marchand.

RECHANGER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend un *e* muet après le *g* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *a* ou un *o*. *Je rechangeais. Nous rechangeons*. Changer plusieurs fois. Changer et rechanger d'habits.

— Changer une seconde fois un objet. Rechanger ses habits, ses meubles.

— v. n. Se dit d'une personne qui change plusieurs fois d'avis, d'opinion.

— SE RECHANGER. v. pron. Être rechangé. Cet habit ne peut se rechanger.

— Changer d'habits. Il est prudent de se rechanger quand on est trempé de sueur, quand on est mouillé.

RECHANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rechanter. S'empl. adjectiv. Vers rechantés.

— *Rechanté dans*. Ces romances sont rechantées dans les salons de la capitale.

— *Rechanté par*. Ces romances sont rechantées par des actrices de mérite.

RECHANTER. v. a. 1re conj. Chanter de nouveau. Vous seriez bien aimable si vous vouliez nous rechanter la romance que vous nous avez chantée hier.

— Fam. Répéter fréquemment la même chose.

— SE RECHANTER. v. pron. Être rechanté. Les chansons ou romances chantées à Paris se rechantent dans toute la France.

RÉCHAPPÉ, ÉE, part. pass. du v. Réchapper. S'empl. adjectiv. Une personne réchappée de maladie. Vous êtes bien heureux d'être réchappé de ce danger.

— Subst. et popul. *Un réchappé de potence.* Un vaurien, un homme capable des pas mauvaises actions.

RÉCHAPPER, v. a. 1re conj. Être délivré, se tirer d'un péril, d'une maladie, etc. Réchapper d'un danger. Réchapper d'une maladie. Il aura bien du bonheur s'il en réchappe. Fam. En effet, irez-vous poignarder un malheureux gisant sur un grabat, en l'assurant qu'il n'en réchappera pas? (Virey.)

D'un vieux cassier, l'hérit er pré-omptif
N'est pas plus sot, lors qu'on vient lui dire
Que le bonhomme en réchappe et respire.
VOLTAIRE.)

— Sortir de prison.

— SE RÉCHAPPER. v. pron. S'échapper de nouveau. Se réchapper de prison.

— Syn. comp. RÉCHAPPER. ÉCHAPPER. Réchapper, c'est se tirer d'un grand péril; et presque toujours d'un cas de mort; échapper se dit de tout espèce de dangers.

RECHARGE, s. f. S'est dit pour Augmentation, surcroît.

— Nouvelle imposition nouvelle.

— Néol. *En recharge*, loc. adv. Par surcroît. L'affaire de Saverne reçut une recharge de celle de Calas. (Grimm.) C'est-à-dire vint fortifier les impressions que celle-ci avait déjà faites.

RECHARGÉ, ÉE, part. pass. du v. Recharger. S'empl. adj. Les marchandises ont été rechargées sur le même bâtiment. Les mulets sont rechargés. Des pistolets fut rechargé.

— *Rechargé par.* Les mulets furent rechargés par leur conducteur.

RECHARGEMENT, s. m. Comm. Action de recharger. Ne se dit guère qu'en parlant de marchandises. Frais de rechargement.

RECHARGER, v. a. 1re conj. On met un e après le g devant a, o. *Nous rechargeons. Je rechargeais, nous rechargeâmes*, etc. Charger de nouveau, imposer de nouveau quelque charge. Recharger des marchandises sur le même bâtiment. Après avoir rechargé les mulets, il fallut les recharger.

— Charger de nouveau une arme à feu. Recharger un canon. Recharger un fusil. Recharger un pistolet.

— Faire une nouvelle attaque, retourner au combat. Recharger les ennemis.

— Fam. Donner un ordre encore plus pressant. Je vous avais chargé et rechargé de lui dire cela, et cependant vous n'en avez rien fait.

— Agric. Apporter de la terre sur un champ qui n'en a pas assez.

— Charr. *Recharger un essieu.* Grossir les bras d'un essieu, usés et affaiblis par le frottement.

— Jurispr. *Recharger un prisonnier par un nouvel écrou.* C'est la même chose que le recommander. V. RECOMMANDER.

— Absol. Ils n'ont pas plutôt tiré un coup, qu'aussitôt ils rechargent.

— Fig. L'avocat général Bignon, parlant des devoirs dont il se chargeait, et du travail continuel auquel il était assujetti, disait : On n'a pas plus tôt tiré qu'il faut *recharger*.

— S'est dit pour Surcharger. Nous avons tant rechargé la beauté et richesse de ses ouvrages par nos inventions, que nous l'avons du tout étouffée. (Montaig.)

— SE RECHARGER. v. pron. Être rechargé. Ces marchandises ne peuvent plus se recharger sur le même bâtiment.

— Reprendre son fardeau, sa charge. Après s'être reposé un instant, il se rechargea et partit. Aidez-moi à se recharger.

RECHASSÉ, ÉE, part. pass. du v. Rechasser. S'empl. adjectiv. Les ennemis ont été rechassés jusque dans leur camp.

— *Rechassé par.* Ce valet a été rechassé par son maître.

RECHASSER, v. a. 1re conj. Chasser une seconde fois, expulser de nouveau. Rechasser les ennemis. Rechasser un valet.

— Repousser d'un lieu en un autre. Rechasser des bêtes dans une étable. Rechasser les ennemis jusque dans leur camp. Le vent les rechassa dans le port. Rechasser une balle de grande force.

— Vénér. Faire rentrer dans la forêt les bêtes qui en sont sorties, et qui se sont écartées dans les buissons.

— Absol. et fam. Chasser de nouveau en quelque endroit. C'est un bois où j'ai chassé et rechassé.

— SE RECHASSER. v. pron. Être chassé. Au lieu de s'amuser en frères, les hommes, par leurs lois de douane et autres, se rechassent comme les troupeaux dans leurs parcs respectifs.

RECHASSEUR, s. m. Vénér. Celui qui fait rentrer dans la forêt les bêtes qui en sont sorties.

— Anc. cout. *Rechasseur de bêtes fauves.* Titre donné par le roi à des gentilshommes qui devaient dresser leurs chiens à faire rentrer les bêtes dans le bois.

RÉCHAUD, s. m. (pr. *re-cho*). Ustensile de ménage dans lequel on met du feu pour réchauffer les mets, et pour d'autres usages. Réchaud de fer. Réchaud de cuivre. Réchaud d'argent. Réchaud à l'esprit de vin. Mettre quelque chose sur le réchaud.

Sur le réchaud brûlant moi seul tournant sa gr. inc.,
A l'or ou sa couleur fais succéder ...... (DEL.)

— Teint. Action de passer les étoffes dans la teinture chaude. Donner le premier, le second réchaud.

— Agric. Lit de fumier chaud dont on entoure les châssis, les cloches. On dit aussi *réchaud*.

— Vx mot. *Réchaud de ......* Petit appareil pour échauffer la main les points attaqués.

RÉCHAUFFAGE, s. m. Art culin. Action de réchauffer.

— Fig. Plagiat.

— Chose vieille donnée pour du neuf.

RÉCHAUFFÉ, ÉE, part. pass. du v. Réchauffer. S'empl. adjectiv. Un potage réchauffé. Un ragoût réchauffé. Un dîner réchauffé ne valut jamais rien. (Boil.) A l'entrée de l'hiver, je couvre leurs enfants d'étoffes de laine, et leurs petits membres réchauffés me bénissent. (B. de St-P.)

— Fig. et fam. *Chose réchauffée.* Celle qui a été faite plusieurs fois.

— Fig. Un conte réchauffé ne valut jamais rien. (Boiste.) On ne fait rien avec du fanatisme réchauffé. Il a peur enivrante, mais éventée. (De Bonald.)

— *Réchauffé dans.*

Je l'ai fait élever dès sa plus tendre enfance,
C'est un petit serpent réchauffé dans mon sein.
FABRE D'ÉGLANTINE.)

— *Réchauffé par.* Les bourgeons des végétaux des climats froids sont au contraire réchauffés par des enveloppes nombreuses. (A. Martin.)

Tirésias, réchauffé par Vénus,
Sentit en lui se ranimer la cendre
De ses deux feux, autrefois si connus. (MALFIL.)

— Substantiv. Ce dîner n'est que du réchauffé.

— Fig. et fam. *Cet ouvrage n'est qu'un réchauffé de tel autre, n'est qu'un réchauffé, n'est que du réchauffé.* Tout ce qu'il contient a déjà été dit, les pensées n'en sont rien moins que neuves.

RÉCHAUFFEMENT, s. m. Action de chauffer de nouveau.

— Jard. Fumier neuf dont on se sert pour réchauffer les couches refroidies. Remuer, changer les réchauffements.

RÉCHAUFFER, v. a. 1re conj. Chauffer une seconde fois. Il faut réchauffer ce fer.

— Échauffer, chauffer ce qui était refroidi. Faire réchauffer un potage. Réchauffer un ragoût.

— Procurer de la chaleur. Réchauffer un enfant sur son sein. L'astre du jour réchauffe de ses feux .... appesantis du vieillard qui ne peut s'en approcher qu'avec lenteur. (Pouq.) ...... d'Herschel, ... en réchauffant ...... Rassemblés en famille ...... enfants autour du même foyer, dans des grottes tapissées de mousses, ... *réchauffez* le poux, le frère le frère, la sœur la sœur, et l'enfant le vieillard. (Id.)

— Manég. *Réchauffer un cheval.* Se servir des aides pour rendre plus actif un cheval paresseux.

— Prov. et fig. *C'est un serpent que j'ai réchauffé dans mon sein.* C'est un ingrat qui tourne contre moi les biens, les avantages qu'il a reçus de moi.

— Jard. *Réchauffer une couche.* Y mettre du réchauffement, du fumier neuf.

— Fig. et au sens moral. Ses amis s'étaient fort refroidis, mais cette bonne nouvelle les a réchauffés. La vérité échauffe à la fois notre esprit et réchauffe notre cœur. (B. de St-P.) Que faites-vous par vos craintes et vos complaisances? Vous ...... *réchauffez* le serpent qui .... Les âmes passionnées semblent réchauffer la nature. (Mme Necker.)

J'irai, Seigneur, dans vos temples,
Réchauffer, par mes exemples
Les mortels les plus glacés. (J.-B. Rouss.)

— Il se dit aussi des choses dans le même sens.

Il veut que d'un festin la pompe et l'allégresse
Contiennent à leurs yeux la foi de nos ......,
Et réchauffent l'ardeur de nos ...... (BOILEAU.)

Et tous ces lieux communs de morale lubrique
Que Lulli réchauffa des feux de sa musique
(BOILEAU.)

Ce discours, que soutient l'embonpoint du visage,
Rétablit l'appétit, réchauffe le courage. (Id.)

— Absol. Ce vin, cette liqueur, ce breuvage réchauffe.

— SE RÉCHAUFFER. v. pron. Être réchauffé. Ce ragoût ne peut se réchauffer.

— S'échauffer de nouveau. Se réchauffer au soleil. Le temps se réchauffe, commence à se réchauffer.

— Se procurer de la chaleur. Enfants qui se réchauffent sur le sein de leur mère.

— Fig. Les malheureux se *réchauffent* en se serrant. (Boiste.)

— Se ranimer. Son zèle s'est réchauffé plus fort que jamais. Pendant qu'on voit tout tranquille, et que des lois si épouvantables semblent établir pour jamais le repos public, les dissensions se *réchauffent* par les nouvelles prétentions du peuple. (Boss.)

RÉCHAUFFOIR, s. m. Art culin. Petit potager qu'on pratique près d'une salle à manger, pour réchauffer les plats qu'on apporte d'une cuisine éloignée.

RECHAUSSÉ, ÉE, part. pass. du v. Rechausser. Enfant rechaussé. Arbre rechaussé. Mur rechaussé. Terrasse rechaussée. Pilier rechaussé.

— *Rechaussé par.* Enfant rechaussé par sa mère. Arbre rechaussé par le jardinier.

RECHAUSSEMENT, s. m. Techn. Action de rechausser ; effet, résultat de cette action.

RECHAUSSER, v. a. 1re conj. Chausser de nouveau. Rechausser un enfant qui s'était déchaussé.

— Agric. *Rechausser un arbre.* Remettre de la terre au pied d'un arbre.

— Archit. Rétablir le pied d'un mur, et y rapporter de nouvelles pierres.

— Techn. Remettre des dents aux machines dentées. Rétablir une pièce de métal pour la rendre moins volumineuse. Arrondir les morceaux, les anses d'or ou d'argent destinés à faire les espèces.

— Chir. *Rechausser les dents.* Raviver les gencives.

— SE RECHAUSSER. v. pron. Se chausser de nouveau. Après m'être déchaussé, je dus me rechausser. Ne faire que se déchausser et se rechausser.

— Être rechaussé. Les arbres doivent se rechausser tous les ans.

RECHAUSSOIR, s. m. Anc. techn. Espèce de marteau avec lequel on façonnait les morceaux d'or ou d'argent destinés à faire des espèces.

RECHBERG. Géogr. Comté de Wurtemberg. Pop. des États médiatisés de l'A ...... ; 3 ...... hab.

RÊCHE, adj. des 2 g. (du lat. *re* ......) Rude au toucher. Une étoffe rêche. Avoir la peau rêche.

— Acre, rude au goût. Pomme rêche. Poire rêche. Fam.

— Fig. Rétif, difficile à vivre. Je lui trouve l'esprit un peu *rêche*. (J.-J. Rouss.)

RECHEF, s. m. S'est dit pour Changement, retranchement, rechute, reprise.

— *De rechef*, loc. adv. De nouveau. Peu ou! je vous s'élever contre moi mille pauvres hérétiques à la fonde ; on me supprime, et me voilà de rechef sans emploi. (Beaum.)

RECHERCHABLE, adj. des 2 g. Didact. Digne de recherche.

— Qui mérite d'être poursuivi en justice. Reste recherchable des ...... (Mallet du Pan.)

RECHERCHE, s. f. Action de rechercher, perquisition. Une recherche exacte. La recherche de la vérité. Faire la recherche d'un objet perdu. Être à la recherche des auteurs d'un crime. ...... Il y a des recherches ...... (Quest. -il ...... en effet, ô mon Dieu! ...... La vérité est la seule chose ...... Les Français de Paris ...... de la glace des lunes ...... Avec ...... dans la recherche et la conversation des hommes les plus renommés dans la science de la guerre. (Id.) L'expérience est le bâton que la nature a donné à nous autres aveugles, pour nous conduire dans ...... nous ne pouvons manquer de tomber, si nous cessons de nous en servir. (Mme du Châtelet.)

— Se dit, surtout au pluriel, des travaux de science et d'érudition, et de leurs résultats. Faire de grandes recherches. De profondes recherches sur un point de l'histoire. Un livre plein de recherches. Des recherches curieuses, intéressantes, savantes. C'est à la recherche de ces harmonies divines que j'ai consacré mon temps, ma vie et cet ouvrage. (B. de St-P.) On ne peut raisonner au delà de l'évidence sans tomber dans l'erreur. Voilà pourquoi les recherches trop profondes des métaphysiciens les ont jetés dans l'absurde. (Id.)

— Examen, perquisition de la vie et des actions de quelqu'un. Faire la recherche de la vie de quelqu'un. La recherche des concussionnaires, des dilapidateurs de la fortune publique. Les financiers, les traitants étaient sujets à recherche. Recherche des faux nobles.

— Fig. Se dit de l'examen qu'une personne fait de ses propres actions. De l'obéissance aux lois de l'Église, venaient les soigneuses *recherches* de Marie-Thérèse jusque dans les replis les plus secrets de son âme. (Fléch.) Mme la dauphine se présentait au tribunal de miséricorde, après une exacte *recherche* de ses actions et de ses pensées. (Id.)

— Ce mot signifie en général Perquisition, mais il ne se dit pas indifféremment de toutes les choses. Ce ne serait pas parler correctement que de dire, Faire la recherche d'une chose perdue ; cependant on dit Faire la recherche de l'auteur d'un meurtre, les secrets de la nature ‖ On ne dit pas, au propre, La recherche des pertes, la recherche des trésors que la terre et la mer renferment dans leurs abîmes ; mais on dirait bien, au fig., La recherche des biens de la terre, la recherche des trésors ‖ Quand on dit d'une chose égarée, Quelque recherche que j'en aie faite, je n'ai pu en rien apprendre ; alors *recherche* est pris au fig., et c'est comme si l'on disait, Quelque soin que j'aie pris pour en apprendre des nouvelles.

— Poursuite que l'on fait en vue de se marier. Faire la recherche d'une demoiselle, d'une veuve. Faire agréer sa recherche. Elle m'a charmé, lui dis-je, et je me croirai le plus heureux de tous les hommes, si ma *recherche* vous plaît à l'un et à l'autre. (Le Sage.)

— Il se dit aussi des autres choses qu'on poursuit. Plus les places sont environnées de tumulte et d'embarras, plus elles nous paraissent dignes de nos *recherches*. (Mass.)

— Soin, art, raffinement. Se dit ordinairement en mauvaise part. Se mettre avec recherche, avec une extrême recherche. ...... la recherche dans sa parure, dans ses ......, dans ses repas. Il y a trop de recherche dans son style. Il y a de la recherche ...... ration de cette maison. Des recherches de volupté. Tibère avait des *recherches* de ...... et de cruauté. (Acad.) L'âme s'ap...... cette *recherche* des plaisirs, passe en les poursuivant, elle perd la raison. (Boss.) Toute notre vie est une *recherche* éternelle de nous-mêmes. (Mass.)

— Mus. Espèce de fantaisie ou de prélude sur le clavecin ou l'orgue. ...... Cadence ou point d'orgue.

— B.-arts. Soins extrêmes que l'on porte dans le fini qu'on donne aux ouvrages. Il y a dans l'exécution de tous ces ...... une grande recherche.

— Certain goût pour les ornements peu communs, choix ...... curieux, soin, l'ajustement appliqué à ...... et qui dénote le désir de se ...... non pas par la richesse que par la grâce et l'élégance.

— Constr. Réparation d'une couverture, où l'on met quelques tuiles ou ardoises à la place de celles qui manquent. Recherche des tuilés, solins, arêtiers et autres plâtres.

— *Recherche de pavé.* Opération qui consiste, dans l'entretien des rues et des chemins pavés, à raccommoder les flaches, à mettre les pavés neufs à la place de ceux qui sont brisés.

— Eaux et for. Opération par laquelle on s'assure des arbres qui manquent et qui doivent être remplacés.

RECHERCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Rechercher. S'empl. adjectiv. ...... recherché. Personne recherchée. ...... pendant le ...... baleines est long, et plus l'huile qu'on en retire est recherchée. (Lacépède.)

— Poursuivi. Ne faites pas ......, vous seriez recherché. Il croyait que ...... ne serait pas recherché.

— Curieux, soigneusement ......, peu commun, etc. On trouve ...... des choses bien recherchées, des ...... bien recherchées. Ce sens vieillit.

— Où le travail et l'art se font trop sentir, qui manque de naturel, où il y a de l'affectation. Parure recherchée. Ajustement recherché. Ornements trop recherchés. Pensée, expression recherchée. Une attitude, une pose trop recherchée. Nos ajustements ne sont point nous ; souvent ils déparent à force d'être *recherchés*, et souvent ceux qui font le plus remarquer celle qui les porte, sont ceux qu'on remarque le moins. (J.-J. Rouss.) Les Juifs aimaient les petites tailles et les ornements *recherchés*. (Chateaub.) Une mise *recherchée* est la ressource des têtes vides. (Boiste.)

— Se dit des personnes dans le même sens. Une personne recherchée dans sa mise, dans sa parure, dans sa toilette. Une personne recherchée dans ses expressions.

— *Un homme fort recherché dans le monde, dans la société.* Qu'on désire fréquenter, qu'on s'empresse d'attirer et de recevoir chez soi. Les habiles gens sont toujours *recherchés*. (Mol.) En Amérique, une veuve chargée de beaucoup d'enfants est fort *recherchée*. (Chateaub.)

— Peint et sculpt. Il s'entend, dans le langage de l'art, en divers sens, non pas seulement différents, mais même opposés. Il se dit d'un ouvrage où se manifestent le soin et la peine que s'est donnés l'artiste pour trouver des choses non communes, pour ne rien imaginer et ne rien faire de ce que d'autres peuvent avoir fait ou imaginé avant lui. *Poses recherchées, expressions recherchées, pensées recherchées*, signifient Poses, expressions, pensées qui, en même temps qu'elles ne sont pas naturelles, décèlent l'intention de paraître originales, d'être plus gracieuses, plus profondes, plus ingénieuses qu'il n'est ordinaire. *Recherchées* se prend alors en mauvaise part. ‖ On dit, au contraire, en bonne part, *Figure bien recherchée*, pour Figure bien travaillée ; *Ouvrage recherché*, pour Ouvrage que l'on a recherché, fini, dans ses plus petits détails, dont on a recherché jusqu'aux moindres parties, afin de n'en laisser aucune

sans trace d'un travail fini. || On dit que *les ouvrages d'un grand artist sont fort recherchés*, lorsque les amateurs en font grand cas, et s'empressent à se les procurer.

— Qui offre trop de prétention, trop d'apprêt dans les détails, et une exécution minutieuse. Le style de cette décoration est recherché.

— Techn. Achevé, poli. Les angles de ces styles étaient recherchés avec la lime.

— *Recherché dans*. On dit qu'il est très-léger à la course et très-recherché dans sa parure. (Barthél.) Platon le distingua de ses autres disciples, et ne lui reprocha que d'être *recherché* dans ses habits. (Id.) Comme la plupart de leurs professeurs étaient des hommes de lettres *recherchés* dans le monde, les jeunes gens ne se croyaient avec eux que dans une illustre académie. (Chateaub.)

— *Recherché de*. Au reste, cette houppe de poil est un ornement très-*recherché* des seigneurs. (Buff.)

Sais-tu pourquoi mes vers sont lus dans la province,
Sont *recherchés* du peuple, et reçus chez le prince ?
(Boileau.)

— *Recherché par*. Le plaisir de se voir *recherché* par le plus grand roi de la terre. (Fléch.) La beauté honnête est peu *recherchée* par les pécheurs. (Lacép.) La vérité, tant *recherchée* par les sages, est une effrayante chose. (J. Janin.)

— *Recherché pour*. Le lièvre, si *recherché* pour la table en Europe, n'est pas du goût les Orientaux. (Buff.) Parmi les peaux soumises au maroquinage, celles d'Espagne sont très-*recherchées* pour leur force, celles de France pour leur finesse. (Lenorm.)

RECHERCHÉ. s. m. Littér. Ce qui est empreint de recherche, d'affectation. Le P. Bouhours a appris aux jeunes gens à éviter l'enflure, l'obscurité, le *recherché* et le faux. (Volt.)

RECHERCHEMENT. s. m. Vieux mot qui s'est dit pour Recherche, examen.

RECHERCHER. v. a. 1ʳᵉ conj. Chercher de nouveau. Chercher et rechercher une personne ou une chose sans pouvoir la trouver. Ces superbes palais à qui elle donnait un éclat que vos yeux *recherchent* encore. (Boss.)

— Chercher avec soin. Rechercher la cause d'un phénomène. Rechercher les secrets de la nature. Rechercher ce qu'il y a de plus curieux dans les sciences. Rechercher les moyens de faire une chose. Rechercher tous les mémoires, tous les écrits du temps pour composer une histoire. Rechercher tous les passages grecs et latins qui se rapportent à un fait. Avec quel soin et quelle dépense *recherche*-t-il les instruments de la passion du fils de Dieu ! (Fléch.) Ces pendules n'ont point *recherché* un autre genre de vie, parce qu'on ne désire point ce qu'on ne connaît pas. (Volt.) Au reste, quoique la queue ne soit point apparente, on trouve néanmoins, en la *recherchant*, un petit bouton de deux ou trois lignes de longueur, qui paraît en être l'indice. (Buff.) César, de son côté, montait, descendait le fleuve tour à tour, *recherchant* soigneusement soit un gué, soit un point qui ne fût pas observé. (Anquetil.) Les sauvages, qui ne connaissent pas l'or, connaissent le fer, et le *recherchent* autant pour sa dureté que pour son éclat. (B. de St-P.) Nous avons dû *rechercher* la cause de ces faits. (Journal des Débats.)

— Se dit en parlant d'une qualité qu'on exige dans un sujet. Vous mettez la vertu en honneur, en *recherchant* principalement dans les hommes la droiture de la conscience et l'innocence des mœurs. (Mass.)

— Fig.

Une femme en furie
Recherchait dans son flanc les restes de sa vie. (Volt.)

— Faire enquête de la vie et des actions de quelqu'un. On recherche sa vie. On pourra vous rechercher quelque jour. On formait autrefois des chambres de justice pour *rechercher* les financiers. (Acad.) L'homme criminel doit le tout hautement, Seigneur, que, loin de *rechercher* un jour la vie du pécheur, vous l'oublierez lui-même comme s'il n'avait jamais été. (Mass.) L'impie peut-il se flatter, ô Seigneur, que vous ne *rechercherez* point ses injustices ? (Id.)

Dieu ne *recherche* point, aveugle en sa colère,
Sur le fils qui le craint, l'impiété du père. (Rac.)

— Tâcher de se procurer, d'obtenir. Rechercher les tableaux d'un tel peintre. Rechercher les produits de telle fabrique. Ce sont là les avantages qu'il recherche. Rechercher les faveurs du prince. Rechercher l'amitié, les bonnes grâces de quelqu'un. Rechercher son appui, son commerce, son alliance. Rechercher moins la considération que la fortune. Nous *recherchons* une joie qui passe. (Fléch.) C'est toujours un mauvais rôle que d'intervenir à propos pour ce qu'on a *recherché* soi-même. (La Bruy.) Il a trop *recherché* la faveur du souverain. (Rac.) Mon cœur a ce moment *recherche* votre appui. (Id.) Pour mieux le résister, j'ai *recherché* la haine (du ciel), autant que de la nature divine pour se suffire à soi-même, et ne rien *rechercher* au dehors. (B. de St-P.)

Alors le noble fier, pressé de l'indigence,
Humblement du faquin *recherche* l'alliance. (Boil.)

Oui, mais cette âme altière, à soi-même abandonnée,
Toujours de son époux a *recherché* la haine. (Volt.)

— Faire les poursuites nécessaires pour obtenir d'épouser une fille, etc. Rechercher une femme en mariage. Rechercher une veuve. Plusieurs cavaliers des plus considérables d'Espagne me *recherchèrent* en mariage. (Le Sage.)

Une femme cependant me *rechercha* dans ce temps-là. (J.-J. Rouss.) L'ardeur dont tu sais que je l'ai *recherchée*. (Rac.) Pourra-t-il suffire à tant d'héritières qui le *recherchent*? (La Bruy.)

Quoi ! sans que ni serment, ni devoir vous retienne,
Rechercher une Grecque, amant d'une Troyenne!
(Racine.)

— Désirer de voir, de connaître, de fréquenter. C'est un homme aimable que tout le monde recherche. Les grands le recherchaient plus qu'il ne les recherchait lui-même. Il n'appartient qu'aux dieux de *rechercher* les hommes. (Fénel.) Le bon usage du monde, celui qui nous y fait le plus *rechercher* et chérir, n'est pas tant d'y briller, que d'y faire briller les autres. (J.-J. Rousseau.)

— Employer les derniers soins à l'achèvement d'un ouvrage, lui donner le dernier fini, et ne laisser rien à désirer dans l'exécution.

— Archit. Réparer avec divers outils les ornements de l'architecture, de sorte que tous les détails et les moindres parties en soient entièrement terminées.

— Manég. *Rechercher un cheval*. L'animer, multiplier les aides, redoubler d'action sur lui, solliciter une plus grande action dans la sienne, hâter ses mouvements dans une seule et même allure, ou dans un air quelconque.

— Sculpt., peint., etc. Réparer avec soin les moindres défauts d'un ouvrage, en retrancher jusqu'aux moindres choses qui pourraient nuire à sa beauté, en exprimer avec soin les plus petits détails. Rechercher une figure de plâtre, une figure de bronze. Rechercher des ornements de menuiserie. Voilà des endroits qu'on n'a pas assez recherchés. || *Rechercher mieux ses traits*. S'appliquer à lui donner plus de finesse, plus de pureté.

— Techn. Achever, polir.

— SE RECHERCHER. v. pron. Être recherché. Cette denrée, cette chose, ce livre se recherche. Combien d'excellentes choses ne se *recherchent* plus, tandis que de pitoyables sont avidement recherchées. (Boiste.)

— Désirer de se voir, de se connaître, de se fréquenter. Les hommes de goût se devinent et se *recherchent* mutuellement. (Acad.) Les sots, les vicieux se *recherchent*, les hommes spirituels et vertueux s'isolent. (Boiste.)

RECHERCHEUR. s. m. Celui qui fait des recherches.

— Voltaire l'a dit ironiquement des inquisiteurs.

— Techn. Ouvrier qui voiture au fourneau du briquetier tout ce qui entre dans la construction de ce fourneau.

RECHICOURT-LE-CHÂTEAU. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Sarrebourg (Meurthe); 900 hab.

RÉCHIFTÉ. s. m. Mar. Grand bateau de transport pour le commerce, dans le détroit de Constantinople.

RECHIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Rechigner. S'empl. adjectiv. Une petite vieille rechignée. Un visage rechigné. Une mine rechignée. Les nègres n'osaient se lancer en fait de ce, comprimés qu'ils étaient par l'aspect *rechigné* le Joseph Platon, appuyé sur son grand fouet. (Rog. Beauv.) La vieillesse est assez renfrognée par elle-même, sans être encore *rechignée* et dégoûtante. (Mol.)

Ombriel à l'instant, vieux gnome *rechigné*,
Va d'une aile pesante, et d'un air renfrogné.
(Voltaire.)

RECHIGNEMENT. s. m. Action de rechigner.

— Syn. comp. RECHIGNEMENT, RENFROGNEMENT. Le *rechignement* et le *renfrognement* marquent de la mauvaise humeur; mais le *rechignement* est fait pour la témoigner, et le *renfrognement* la décèle en la concentrant.

RECHIGNER. v. n. 1ʳᵉ conj. (du v. mot fr. *rechiner*; au bas-breton *rech*, chagrin, ou, suivant d'autres, de la partic. réduplicative *re*, et de *canis*, chien, faire comme un chien qui se fâche.) Témoigner par l'air de son visage, la mauvaise humeur où l'on est, le chagrin, la répugnance qu'on éprouve. C'est un homme qui [illegible] toujours. Qu'avez-vous à rechigner? [illegible] les choses le mauvais [illegible]. Rechigner à une proposition. Rechigner à tout. Les enfants [illegible] *rechignant*; [illegible] fausse [illegible] sance. (Read.) [illegible]

[illegible]

— *Rechigner à*. [illegible] (Volt.)

— [illegible]

— Syn. comp. RECHIGNER, [illegible] RENFROGNER. *Rechigner*, marquer de la répugnance [illegible] du mécontentement par un air rude et des grimaces repoussantes; *renfrogner*, [illegible] plisser son front en signe [illegible] chagrin, de la rêverie, de l'humeur, de la tristesse.

RECHINSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rechinser. S'empl. adjectiv. Laine rechinsée.

RECHINSER. v. a. 1ʳᵉ conj. Techn. Laver la laine [illegible]

— [illegible]

RECHOIR. v. n. 3ᵉ conj. (composé de

choir). Tomber de nouveau. Je ne puis me tenir assis sans *rechoir*. (Chapel.)

— Fig. Retomber dans une même maladie, dans une même faute. Il est vieux.

RECHT. Géogr. Grande ville de l'Iran, chef-lieu de la province de Ghilan; 60,000 hab.

RECHU, UE. part. pass. du v. Rechoir. S'empl. adjectiv. Personne rechue. Objet rechu.

RECHUTE. s. f. Seconde chute, nouvelle chute.

— Fig. Peu s'en fallut que Mˡˡᵉ Hamilton ne lui causât une *rechute* de tendresse. (Hamilton.)

— Pathol. Réapparition d'une maladie pendant ou peu après la convalescence. La rechute est à craindre. Les rechutes sont à craindre. Une rechute est pire que le mal. Avoir une rechute. Les *rechutes*, ces agonies fréquentes, ne servaient-elles pas à M. de Montausier comme d'apprentissage à bien mourir? (Fléch.) Lorsque après une longue maladie un convalescent reste maigre, et que la nourriture assez abondante qu'il prend ne lui est aucunement profitable, le médecin doit être en garde et craindre une *rechute* fâcheuse. (Renauld.)

— Fig. Retour au péché, ou en général à la même faute. Les fréquentes *rechutes* mènent à l'endurcissement. (Acad.)

— Syn. comp. RECHUTE, RÉCIDIVE. La *rechute* diffère de la *récidive*, qui exprime le retour d'une maladie plus ou moins longtemps après le rétablissement complet de la santé. *Rechute* est un terme de médecine et de morale; *récidive* est un terme de jurisprudence et de lois pénales.

RECHUTER. v. n. 1ʳᵉ conj. Faire une seconde chute, une nouvelle chute. Je crains que les suites ne me fassent rechuter.

RÉCIDIBOU. s. m. Techn. Citerne dans une savonnerie.

RÉCIDIF, IVE. adj. Prat. Qui est en état de récidive.

RÉCIDIVE. s. f. (du lat. *recidere*, retomber). Rechute dans une faute; action de commettre de nouveau le même délit, le même crime. On vous pardonne pour cette fois, mais prenez garde à la récidive. On ne pardonne guère les récidives. En cas de récidive. A la première récidive, il sera puni. Il y a récidive. Être accusé de vol avec récidive. La récidive entraîne une peine plus forte que celle à laquelle on a été condamné précédemment. La *récidive*, faisant supposer une plus grande perversité, entraîne dans les peines une aggravation que la loi détermine. (Merl.) L'article 56 du Code pénal porte que quiconque ayant commis un crime en commettra un second emportant dégradation civique sera condamné au carcan; si le second crime emporte le carcan ou le bannissement, à la peine de la réclusion; si le second crime emporte la peine de la réclusion, à celle des travaux forcés à temps; si le second crime emporte la peine des travaux forcés à temps, celle des travaux forcés à perpétuité; si le second crime emporte la peine des travaux forcés à perpétuité, celle de la mort.

— Pathol. Retour d'une maladie plus ou moins longtemps après le rétablissement complet de la santé.

RÉCIDIVER. v. n. 1ʳᵉ conj. (du lat. *recidere*, retomber; formé de la partic. réduplicative *re*, et de *cadere*, tomber). Faire une récidive; retomber dans une faute; commettre de nouveau le même délit, le même crime. Prendre garde de récidiver, à ne pas récidiver. Il a récidivé. Défense de récidiver.

— SE RÉCIDIVER. v. pron. Être commis une seconde fois. Quand la faute se *récidive*, la plus grande correction est de le jeter un verre d'eau au nez de l'enfant. (Ségur.)

RÉCIDIVISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui s'est rendu de nouveau coupable d'un [illegible] ou délit de même nature.

RÉCIEF. s. m. Comm. Nom qu'on donne, à Amsterdam, au récépissé que le pilote d'un vaisseau marchand donne des marchandises qu'il reçoit à bord.

RÉCIF. s. m. Espèce de ceinture interrompue que les bancs de madrépores forment autour de [illegible] et qui est séparée de la côte par le petit bras de mer dont [illegible] Ces récifs paraissent [illegible] Quand le temps est beau et la mer calme, un récif immense peut n'être signalé à l'œil [illegible] ; mais en temps de grosse mer, les lames [illegible] annoncent infailliblement sa présence. Les [illegible] de l'Inde, et surtout les parages de la [illegible] (B. roe.)

— [illegible]

persées par les inondations et presque entièrement couvertes, elles représentent exactement l'effet des récifs. On écrit aussi *rescif* ou *ressif*, mais *récif* est plus régulier et plus conforme à la dernière étymologie, qui paraît la plus vraisemblable.

RÉCILLE. s. f. Cost. Réseau dans lequel les Espagnols enferment leurs cheveux.

RÉCINER. s. masc. (du lat. *cœnare*; fait de *cœna*, dîner). Se disait pour Goûter, collation. Puis entraient en propos de *reciner*. (Rabel.) Il n'est déjà plus que d'écoliers, dîner une l'avocat, *reciner* que de vignerons, souper que de marchands. (Id.) Il semble qu'en nos maisons les déjeuners, les *reciners* et les collations fussent plus fréquents et ordinaires qu'à présent. (Mont.)

RÉCINIES. s. f. pl. (du lat. *recinere*, chanter de nouveau). Antiq. Fête que l'on célébrait à Rome tous les ans, en mémoire de l'expulsion des Tarquins.

RÉCINUM. s. m. (pr. *ré-ci-nomm*). Antiq. rom. Espèce de toge des dames romaines. On dit mieux *ricinium*. V. RICINIUM.

RÉCIPÉ. s. m. (pr. *ré-ci-pé*; du lat. *recipere*, formé de *capere*, prendre). Médec. Mot latin qui signifie *prenez*, et par lequel le médecin commence une formule. Ce mot s'écrit ordinairement en abrégé par un R dont la seconde jambe est barrée, R/. Les pharmaciens gardent les récipés des médecins.

Et qui pis est, ce mal, qui m'afflige à mourir,
S'obstine aux *récipés*, et ne veut point guérir. (Regn.)

— Par extens. Se dit de toute sorte de recettes et de formules de remèdes. Donner, indiquer des récipés pour toutes les maladies.

RÉCIPIANGLE. s. m. (ét. lat., *recipere*, recevoir; *angulus*, angle). Phys. Instrument propre à mesurer les angles des solides.

— Entom. V. SAUTERELLE.

RÉCIPIENDAIRE. s. m. (du lat. *recipiendus*, devant être reçu). Celui que l'on reçoit dans quelque corps, dans quelque compagnie, avec une certaine solennité, avec un certain cérémonial. Dans l'Académie française, le *récipiendaire* prononce un discours et le directeur y répond. (Acad.)

— Il s'emploie quelquefois au féminin.

RÉCIPIENT. s. m. (pr. *ré-ci-pi-an*; du lat. *recipiens*, recevant). On appelle ainsi, dans les laboratoires, des vases en forme de cloches, de ballons, etc., et presque toujours en verre, à une ou deux tubulures, destinés à recevoir le produit d'une distillation ou d'une autre opération chimique.

— Phys. Cloche de verre que l'on place sur le plateau d'une machine pneumatique, et où l'on renferme les corps que l'on veut mettre dans le vide. Pomper l'air du récipient.

— *Recipient florentin*. Récipient qu'on emploie pour la distillation des huiles volatiles fluides et plus légères que l'eau.

RÉCIPROCATION. s. f. (pr. *ré-ci-pro-ka-ci-on*). Didact. Action par laquelle on reçoit la pareille.

— Mouvement réciproque, alternatif. La réciprocation du flux et du reflux de la mer.

— Phys. *Réciprocation du pendule*. Mouvement qu'on a cru observer dans la direction du fil à plomb à différentes heures [illegible] qu'on attribue au déplacement [illegible] de gravité de la terre.

RÉCIPROCITÉ. s. f. État, qualité, caractère de ce qui est réciproque. La réciprocité de l'amitié, des sentiments, des [illegible]. A charge de réciprocité. En tout il [illegible] réciprocité. Comptez sur une entière réciprocité, sur une réciprocité parfaite. Réciprocité de mouvements, de sentiments. Égale, juste, équitable réciprocité. Avoir de la réciprocité. Le principe de la monarchie se trouve dans la réciprocité des besoins du monarque et de ses sujets. (Boiste.) Jocaste ne révèle son secret à [illegible] que pour le guérir de son trop de [illegible] pour les oracles. J'ai déjà rendu justice à [illegible] Voltaire sur l'art qui règne dans le [illegible] confidence; [illegible] blâmer de la *réciprocité* d'ouverture de cœur, et de la ressemblance d'un sort à l'autre. (Merc. de 1729.)

— Algèb. *Loi de réciprocité*. [illegible] remarquable des nombres premiers.

— Il s'emploie quelquefois au pluriel. L'ordre social est un vaste système d'échanges, de services, de *réciprocités*. [illegible] (Boiste.)

RÉCIPROQUANT [illegible] Se dit d'un système de [illegible] ce système.

RÉCIPROQUE. adj. [illegible]

(Fayre.) Le droit de la nature est l'utilité *réciproque*. (Boiste.) Un engagement mutuel est sacré, lorsque les avantages qu'il procure, bien qu'inégaux, sont *réciproques*. (Id.)

— Gramm. *Pronom réciproque*. Se dit quelquefois pour Pronom réfléchi.

— Gramm. *Verbes réciproques*. Verbes pronominaux qui expriment l'action de plusieurs sujets les uns sur les autres. Ces deux propositions se contredisent. Ces quatre hommes se battaient et se disaient des injures. || Souvent, pour exprimer avec plus de clarté le sens réciproque, on ajoute *l'un l'autre*, ou un des adverbes *réciproquement, mutuellement*, ou l'on place le mot *entre* avant le verbe. Ces deux hommes s'aident réciproquement. S'aider l'un l'autre. S'entr'aider. || Il y a des verbes *réciproques directs* et *indirects*, suivant que les sujets agissent directement ou indirectement les uns sur les autres.

— Logiq. *Propositions réciproques*. Deux propositions telles que le sujet de l'une peut devenir l'attribut de l'autre, et réciproquement. Ces deux propositions, l'homme est un animal raisonnable, et l'animal raisonnable est un homme, sont réciproques.

— Mathém. *Raison réciproque*. C'est la même que *raison inverse*. || *Figures réciproques*. Celles dont les côtés se peuvent comparer de manière que l'antécédent d'une raison et le conséquent de l'autre se trouvent dans la même figure. || *Quantités réciproques*. Deux quantités sont réciproques l'une de l'autre lorsque leur produit est l'unité. || *Proposition réciproque*. Celle dans laquelle les données sont les conclusions d'une autre proposition, et *vice versâ*.

— Philol. *Vers réciproque*. Se dit des vers latins qu'on peut lire en commençant par le dernier mot, sans que la mesure et le sens soient détruits.

— Philos. *Concepts réciproques*. Se dit, dans la logique de Kant, des concepts dont l'étendue est exactement la même. La définition et le défini doivent être des concepts *réciproques*. (Compl. de l'Acad.)

— substantiv. et fam. *Je vous rendrai le réciproque*. Je vous rendrai la pareille, j'en ferai autant pour vous.

— Syn. comp. RÉCIPROQUE. MUTUEL. V. MUTUEL. || RÉCIPROQUE. RÉFLÉCHI. Le pronom *se* et *soi* est celui que quelques grammairiens nomment *réciproque*, et d'autres *réfléchi*. On peut employer ces deux dénominations assez indifféremment, quand on envisage le pronom dont il s'agit en lui-même, comme une partie d'oraison particulière et détachée de toute phrase. Mais si l'on regarde ce pronom dans quelque emploi actuel, on doit dire qu'il est *réciproque* lorsqu'il s'emploie avec les verbes qui signifient l'action de deux ou de plusieurs sujets qui agissent respectivement les uns sur les autres de la même manière les uns sur les autres. Dans les phrases, au contraire, où le sujet qui agit, agit sur lui-même, le pronom que l'on joint au verbe doit être appelé *réfléchi*, parce que le sujet qui agit est alors l'objet de sa propre action.

RÉCIPROQUE. s. f. Logiq. et mathém. L'inverse d'une proposition démontrée. La réciproque est vraie, n'est pas vraie.

— *Les réciproques de la géométrie*. Titre d'un ouvrage publié par Garnier.

RÉCIPROQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Réciproquer. S'empl. adjectiv.

RÉCIPROQUEMENT. adv. Mutuellement, d'une manière réciproque. Se rendre réciproquement de bons offices. S'aimer, se haïr réciproquement. S'obliger réciproquement. Les paons paraissent se caresser *réciproquement* avec le bec. (Buff.) Les petits se haïssent *réciproquement*. (La Bruy.) Les distances des planètes au soleil se prouvent par la grandeur des angles sous lesquels elles l'aperçoivent, et *réciproquement* la grandeur de ces angles par les distances des planètes. (B. de St-P.) Les enfants seraient peut-être plus chers à leurs pères, et *réciproquement* les pères à leurs enfants, sans le titre d'héritiers. (La Bruy.)

— Il sert à éviter la répétition. On ne guérit pas d'un mal par un autre ; la superstition par l'athéisme, et *réciproquement*. (Boiste.) Les douleurs physiques distraient des douleurs morales, et *réciproquement*. (Id.)

— *Il faut qu'une femme soit fidèle à son mari, et réciproquement*. Il faut que le mari le soit aussi, de son côté.

— Les adverbes *réciproquement* et *mutuellement*, employés avec les verbes dans la composition desquels se trouve la préposition *entre*, comme *s'entre-tuer, s'entr'aider*, etc., forment un pléonasme tout à fait vicieux. Ne dites donc pas s'entr'aider mutuellement, s'entre-déchirer réciproquement : dites simplement : s'entr'aider, s'entre-déchirer.

RÉCIPROQUER. v. a. 1re conj. (pr. *ré-ci-pro-ké*; du lat. *reciprocare*). Rendre la pareille. Vous pouvez m'aimer tant qu'il vous plaira, mais je ne puis vous *réciproquer*. (Mme de Sév.) Il est familier et ne se dit que par plaisanterie.

RECIRÉ, ÉE. part. passé du v. Recirer. S'empl. adjectiv. Parquet reciré.

RECIRER. v. a. 1re conj. Techn. Cirer de nouveau. Recirer un parquet.

— SE RECIRER. v. pron. Être reciré.

RECISE. s. f. Bot. Un des noms de la benoîte, plante usuelle.

RECISER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Couper, retrancher.

RECISION. s. f. Didact. Action de couper, de retrancher.

RÉCIT. s. m. (pr. *ré-ci*; rad. *réciter*). Relation, narration d'une chose qui s'est passée. Récit exact. Récit ennuyeux. Un récit véritable, sincère, curieux, intéressant, détaillé, épisodique, maigre, court, superflu, long, triste, douloureux, affreux, désastreux, pompeux, touchant, véhément, noble, fidèle, suspect, mensonger, faux, menteur, fabuleux, obscur. Un long récit. Le récit d'une action, d'un événement, d'un fait, d'une aventure. Faire le récit de ce qui s'est passé, le récit de ses malheurs. Abréger un récit. Faire bien un récit. Un récit bien fait. L'éloquence de la chaire n'est pas propre au *récit* des combats et des batailles. (Fléch.) Nous retrouverons au jour du jugement non pas ces *récits* flatteurs de nos exploits militaires, mais nous y verrons l'histoire la plus affreuse et la plus exacte de notre cœur. (Mass.) Les autres religions ne nous ont donné pour garantie de leur antiquité que des *récits* fabuleux. (Id.) On sort d'une représentation le cœur encore tout ému du *récit* de l'infortune d'un héros fabuleux, et votre frère que vous rencontrez couvert d'ulcères, vous trouve insensible. (Id.)

> Non, l'Égypte et son lac, le Nil et ses merveilles,
> Jamais de tels *récits* n'ont frappé les oreilles. (Del.)

> A conter cependant la vieillesse s'amuse
> Et ne tarissant pas, dans ses *récits* féconds,
> Tient toujours le banquet, et vide les flacons.
> (Parsev.-Grand.)

— Fam. *Faire un grand récit, de grands récits de quelqu'un ou de quelque chose*. En parler avantageusement, en dire beaucoup de bien.

— Littér. *Récit de l'apologue*. Exposé d'une action allégorique attribuée ordinairement à des animaux. || *Récit historique*. Exposé fidèle d'un fait, dans le style le plus naturel et le plus uni. || *Récit oratoire*. La partie de l'oraison qui vient ordinairement après la division ou l'exorde, et qui contient le germe des preuves qu'on a dessein d'employer. || *Récit poétique*. Exposé de fictions fait avec tout l'appareil de l'art et de la séduction. || *Récit épique*. Exposition d'une action héroïque, intéressante, merveilleuse. || *Récit dramatique*. Narration détaillée d'un événement important qui tient au nœud ou au dénoûment de l'intrigue. Un acteur qui est bon pour les récits, qui fait bien les récits. Le récit de Théramène.

> Ce qu'on ne doit point voir, qu'un *récit* nous l'expose,
> Les yeux, en le voyant, saisiront mieux la chose.
> (Boileau.)

— Mus. Ce qui est chanté par une voix seule, ou joué par un instrument seul. Beau récit. Récit bien chanté. Récit de basse, de haute-contre, de violon, de hautbois.

— Partie qui, dans une symphonie, exécute le sujet principal.

RÉCITANT. part. prés. du v. Réciter. Qui récite. Il est invariable. Des enfants récitant leurs leçons.

RÉCITANT, ANTE. adj. Mus. Il se dit des voix et des instruments qui exécutent seuls, ou qui exécutent la partie principale.

— *Partie récitante*. Celle qui est chantée par une seule voix, ou exécutée par un seul instrument. || Celle qui exécute le sujet principal.

RÉCITATEUR. s. m. (du lat. *recitator*, qui récite). Celui qui récite quelque chose par cœur. Un bon récitateur. Un excellent récitateur. Un mauvais, un détestable récitateur. Nous cherchons si ces *récitateurs* et recueilleurs sont louables eux-mêmes. (Mont.) Peu usité.

— Balzac appelle les *récitateurs*, ces gens qui viennent préparés dans une conversation, et armés de sentences apprises par cœur, qu'ils allèguent à tout propos.

— Voltaire l'a employé dans le sens de Lecteur. Je vous ai envoyé, en grand secret, la tragédie des *Guèbres* : faites-vous lire la pièce par un bon *récitateur* de vers, et vous verrez de quoi il s'agit.

— Rien n'empêche, ce semble, de dire *récitatrice*, en parlant d'une femme.

RÉCITATIF. s. m. Mus. Sorte de chant qui n'est point assujéti à la mesure, et qui doit être débité d'une manière plus ou moins soutenue. Il est appelé *récitatif*, parce qu'il s'applique à la narration ou récit, et qu'on s'en sert dans le dialogue dramatique. Beau récitatif. Récitatif ennuyeux, uniforme. Ce qui peut plaire au musicien dans cette pièce est le *récitatif*. (J.-J. Rouss.)

— *Récitatif simple* ou *libre*. Celui qui est accompagné par le piano ou la basse, et quelquefois par les deux ensemble. Le récitatif simple n'est plus en usage qu'en Italie. || *Récitatif accompagné*. Celui auquel, outre la basse continue, on ajoute un accompagnement de violons. || *Récitatif mesuré*. Récitatif qui se change tout d'un coup en chant, et prend de la mesure et de la mélodie ; il s'emploie au milieu d'un récitatif ordinaire, pour faire ressortir quelque passage remarquable. || *Récitatif obligé*. Récitatif accompagné et coupé par les instruments, et qui oblige, pour ainsi dire, le récitant et l'orchestre l'un envers l'autre, en sorte qu'ils doivent être attentifs et s'attendre mutuellement.

RÉCITATION. s. f. (pr. *ré-ci-ta-ci-on*; rad. *réciter*). Action de réciter, de prononcer un discours qu'on sait par cœur, en prenant un ton moins élevé que celui de la déclamation, et plus élevé que le ton de la simple lecture.

— Se dit aussi de l'action de réciter en musique.

— Action de citer une seconde fois le passage d'un auteur, d'un ouvrage, etc.

RÉCITÉ, ÉE. part. pass. du v. Réciter. S'empl. adjectiv. Vers récités. Leçon récitée.

— *Récité par*. Cela n'est pas plus étrange que les prières *récitées* au dieu Pet par les bonnes vieilles de Rome. (Volt.)

RÉCITER. v. a. 1re conj. (du lat. *recitare*, fréquentatif de *citare*, alléguer, nommer). Prononcer à voix haute et d'une manière soutenue, quelque morceau de prose ou de vers, qu'on sait par cœur. Réciter une comédie. Réciter sa leçon. Réciter des vers. On ne doit pas déclamer sa tragédie, on doit la *réciter*. (Baron.) Il me chantait tous les jours les mêmes couplets ; et lorsque après avoir répété pendant trois mois dix ou douze vers, je venais à les *réciter* sans faute, mes parents admiraient ma mémoire. (Le Sage.) Voilà le passage d'Isaïe dont je n'avais *récité* que les premières paroles. (Boss.)

> Mais tout ce beau discours dont il vient vous flatter
> N'est rien qu'un piége adroit pour vous les *réciter*.
> Boileau.

— Raconter, faire un récit. Réciter une histoire. *Récitons*-nous les maux que ses biens nous attirent. (La Font.)

— Parler avec médisance. Je sais de ses froideurs tout ce que l'on *récite*. (Rac.)

— Fig. Les autres forment l'homme, je le *récite*. (Montaigne.)

— Mus. Chanter ou exécuter un récit.

— Absol. Un acteur qui récite bien. Réciter publiquement. Réciter froidement. Réciter avec intelligence.

> Car quelle rage, en bonne foi,
> Toujours *réciter*, toujours lire. J.-B. Rouss.

— SE RÉCITER. v. pron. Être récité. Il n'y a guère que les beaux vers qui se récitent.

— On dit bien *faire un récit*, pour faire une narration, et l'on peut dire aussi *réciter* pour raconter ; il est cependant aujourd'hui peu usité en prose dans ce sens-là ; *réciter*, à proprement parler, c'est prononcer ce que l'on a appris par cœur : moins il est en usage en prose dans le sens de *raconter*, plus il convient à la poésie.

RÉCITEUR. s. m. Celui qui récite. Il se dit par iron. et pop. pour Faiseur de récits. Il est vrai que les *réciteurs* éternels sont fort à craindre et fort incommodes. (Scud.) Ces *réciteurs* sont proprement des acteurs qui répètent leurs rôles. (St-Evrem.) V. RÉCITATEUR.

RÉCLAMANT. part. prés. du v. Réclamer. Qui réclame. Il est toujours invar. Des voyageurs réclamant leurs bagages.

RÉCLAMANT, ANTE. s. Jurispr. Celui, celle qui fait une réclamation.

RÉCLAMATEUR. s. m. (du lat. *reclamator*). Didact. Celui qui réclame une chose perdue ; celui qui fait une réclamation.

— Mar. Celui qui réclame un bâtiment ou des marchandises comme n'étant pas de bonne prise.

RÉCLAMATION. s. f. (pr. *ré-kla-ma-ci-on*; du lat. *reclamatio*). Action de réclamer, de revendiquer, de s'opposer, de revenir contre quelque chose. Faire une réclamation. Admettre, rejeter, repousser une réclamation. Cette loi excita beaucoup de réclamations. Cet avis a passé sans réclamation, malgré toutes les réclamations. On procéda à la vente, nonobstant sa réclamation. La guerre amène entre les militaires l'égalité fraternelle et primitive, objet perpétuel de la vaine *réclamation* des hommes. (De Pezay.) En général, les *réclamations* au nom de l'intérêt public se réduisent à des ambitions de corps ou d'individus. (Mme de Staël.)

— *Être en réclamation*. Avoir réclamé et attendre le résultat de sa réclamation. Être depuis longtemps en réclamation.

— *Réclamation d'état*. Action judiciaire ayant pour objet de faire statuer sur l'état civil d'une personne à laquelle cet état est contesté.

— Féod. *Réclamation d'un seigneur*. Poursuite qu'il faisait pour ravoir ses serfs qui étaient allés demeurer ailleurs sans sa permission.

RÉCLAME. s. f. (rad. *réclamer*). Impr. Le mot qu'on met au-dessous de la dernière ligne d'une feuille ou même d'une page d'impression, et qui est le premier de la feuille, de la page suivante. Les réclames ne sont plus guère en usage. || Se dit plutôt de la note manuscrite qui rappelle au prote ou au correcteur le dernier mot et le dernier folio d'une épreuve. Prendre la réclame. Indiquer la réclame. Feuillet de réclame.

— On le dit aussi des mots qui, dans une pièce de théâtre, terminent chaque couplet et avertissent l'interlocuteur que c'est à lui à parler.

— *Vérifier la réclame*. S'assurer qu'il n'y a ni doublon ni bourdon dans le passage d'une feuille à l'autre.

— Pl.-chant. La partie du répons que l'on reprend après le verset. Il y a des répons à double réclame.

— Néol. Petit article que l'on insère dans le corps d'un journal, avec les nouvelles et les faits divers, et qui contient ordinairement l'éloge payé d'un livre, d'un objet d'art, dont le titre se trouve aux annonces. Les plus mauvais ouvrages ont obtenu des *réclames* laudatives (Compl. de l'Acad.) Le charlatanisme de la *réclame* correspond à celui de l'annonce. (Id.)

— Anc. cout. Prétention du détenteur d'un héritage censuel à la propriété de cet héritage.

— Chass. Sorte de pipeau avec lequel on attire des oiseaux dans les piéges. On dit aussi *reclin*.

RÉCLAME. s. m. Fauconn. Le cri et le signe qu'on fait à un oiseau pour le faire revenir au leurre ou sur le poing. Un oiseau qui revient au réclame.

— Fauconn. et avicept. Action de rappeler l'oiseau de proie sur le poing en lui montrant le leurre. || Appeaux dont se servent les oiseleurs.

RÉCLAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Réclamer. S'empl. adjectiv. Objet réclamé.

— *Réclamé par*. A presque toutes les audiences des parquets, on voit de petits coupables réclamés par leurs parents.

RÉCLAMER. v. a. 1re conj. (du lat. *reclamare*, composé de *re*, partic. itérative, et de *clamare*, crier, appeler, invoquer). Implorer, demander avec instance. Réclamer l'assistance, le secours de Dieu. Réclamer l'autorité du roi. Réclamer les bontés, l'indulgence de quelqu'un. La main de Dieu n'est pas affermie ; je me confie pour Madame en cette miséricorde qu'elle a si sincèrement et si humblement *réclamée*. (Boss.) La misère ose rarement *réclamer* les lois établies pour la protéger. (Mass.) Dieu ne laisse des pauvres et des malheureux sur la terre que pour vous : vous êtes leur providence visible ; ils ont le droit de vous *réclamer* et de vous exposer leurs besoins. (Id.) Tout le monde abandonne avec raison celui qui ne se soucie de personne, et pour avoir le droit de *réclamer* des services, il en faut rendre aux autres. (Virey.)

> . . . Ne les *réclamez* pas.
> Ces dieux dont l'intérêt demande son trépas. (Corn.)

— Implorer le secours de. Réclamer les saints

— Recourir aux lumières de quelqu'un.

> Médecins du corps et de l'âme,
> Il en coûte à qui vous *réclame*. (La Fontaine.)

— Redemander. L'âme retrouve en soi-même un vide infini que Dieu seul pouvait remplir, si bien qu'étant séparée de Dieu, que son fond *réclame* sans cesse, il faut qu'elle cherche des amusements au dehors. (Boss.)

> Grand Dieu ! votre main *réclame*
> Les dons que j'en ai reçus. (J.-B. Rousseau.)

— Revendiquer, demander une chose à laquelle on a des droits. Réclamer un cheval. Réclamer des meubles. Réclamer l'exécution d'une promesse. Réclamer son dû, son droit.

— Féod. Poursuivre ou faire poursuivre les gens de condition servile, qui étaient allés demeurer hors de la province ou de la terre sans le congé de leur seigneur.

— Fig. Il ne peut étouffer ce cri de la nature qui *réclame* sans cesse son auteur. (Mass.) Souvent il se plaisait à lutter contre les poëtes de l'antiquité, et ses fragments de traduction sont des chefs-d'œuvre dont il n'a pas toujours *réclamé* la gloire. (Villem.)

— S'interposer en faveur de quelqu'un qu'on doit protéger. Réclamer son domestique. Un capitaine qui réclame son soldat

— Fauconn. *Réclamer un oiseau*. L'appeler pour le faire revenir au leurre ou sur le poing.

— *Réclamer les chiens*. Leur sonner la retraite et les appeler à soi.

— On dit aussi des perdrix, qu'*elles réclament leurs petits*, c'est-à-dire qu'elles rappellent.

— v. n. Contredire, s'opposer de paroles Réclamer contre la clôture. Personne ne réclame ? Qui est-ce qui réclame ? L'âge de M. de Montausier, et je ne sais quoi de vénérable dans sa personne, lui avaient acquis une espèce d'autorité universelle contre laquelle le monde n'osait *réclamer*. (Fléch.) J'ai *réclamé* un des premiers contre cette ignorance ou cette injustice. (Chateaub.) La douce voix de la nature *réclame* dans tous les cœurs contre l'orgueilleuse philosophie. (J.-J. Rouss.)

— Protester, revenir contre quelque acte. Un religieux qui réclame contre ses vœux. Un majeur peut *réclamer* dans les dix ans de majorité contre les actes faits pendant sa minorité. (Acad.) En vain le clergé séculier avait *réclamé* contre cet usage, aussi impolitique que barbare. (Chateaub.) Il a laissé la France ne *réclamant* plus devant toutes les nations que les droits sacrés de l'indépendance des peuples. (Las Cases.)

— SE RÉCLAMER. v. pron. Être, pouvoir être réclamé. Objet qui peut se réclamer. Les sottises anonymes ne se *réclament* jamais. (Boiste.)

— *Se réclamer de quelqu'un*. Déclarer qu'on est à son service, qu'on est son parent, qu'on en est connu ou protégé. Voyant qu'on allait le maltraiter, il se réclama d'un tel.

— Il se dit des êtres personnifiés. Se réclamer de l'honneur, de la justice.

— Se dit de plusieurs personnes qui se réclament les unes des autres. Les charlatans se *réclament* les uns des autres : l'erreur se nourrit d'erreurs. (Boiste.)

— Syn. comp. RÉCLAMER. REVENDIQUER. On *réclame* à quelque titre que ce soit : on *revendique* à titre de propriété, en réclamant la justice et la force.

RÉCLAMERIE. s. f. Manie, abus de la réclame, charlatanisme de la réclame.

RÉCLAMEUR. s. m. Ornith. Nom sous lequel on désigne un merle de l'intérieur de l'Afrique.

RÉCLAMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Réclamper. S'empl. adjectiv. Mât réclampé.

RÉCLAMPER. v. a. 1re conj. (de la partic. réduplicative *re*, et du gr. κλαμβός, mutilé). Mar. anc. Jumeller, raccommoder un mât rompu.

— SE RÉCLAMPER. v. pron. Être réclampé.

RÉCLARE. s. m. Pêch. Filet en nappe simple, avec plomb et liége.

RÉCLIN. s. m. Chass. Appeau pour attirer les cailles.

RÉCLINAISON. s. f. (du lat. *reclinatus*, penché). Gnomon. Situation d'un plan qui, au lieu d'être d'à-plomb, penche vers l'horizon; nombre de degrés dont ce plan s'éloigne de la verticale. La réclinaison est le complément de l'inclinaison.

RÉCLINANT. part. prés. du v. Récliner. Qui récline. Il est invar.

RÉCLINANT, ANTE. adj. Gnomon. Se dit d'un cadran qui penche vers l'horizon. Cadran réclinant.

RÉCLINATION. s. f. (pr. *ré-cli-na-ci-on*). Inclination; penchant. Il est vieux.

RÉCLINATOIRE. s. m. S'est dit pour Lit, lieu de repos.

RÉCLINÉ, ÉE. part. pass. du v. Récliner. S'empl. adjectiv. Cadran récliné.

— Bot. Se dit des feuilles ou des rameaux, quand leur extrémité penche vers la terre.

RÉCLINER. v. n. 1re conj. (du lat. *reclinare*, pencher en arrière; formé de *re*, pour *retro*, en arrière, et *clinare*, pencher). Gnomon. S'éloigner de la ligne perpendiculaire. Ce cadran récline.

— v. a. Pencher un cadran en arrière. Récliner un cadran.

— SE RÉCLINER. v. pron. Être récliné. Ce cadran doit se récliner.

RECLORE. v. a. 4e conj. Clore de nouveau. Il est vieux.

RECLOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Reclouer. S'empl. adjectiv. Planche reclouée. Caisse reclouée.

RECLOUER. v. a. 1re conj. (rad. *clou*). *Je recloue, nous reclouons, vous reclouez. Je reclouais, nous reclouions, vous reclouiez*, etc. Clouer de nouveau. Reclouer une planche qui s'est déclouée. Reclouer une caisse qu'on a ouverte. Après que le timon et le gouvernail du navire est brisé par la tourmente, les mariniers tâchent d'y *reclouer* quelque autre pièce de bois. (***)

— Fig. Je crois qu'il a bien été de ceux qui ont *recloué* le chapeau sur la tête du nôtre. (Mme de Sév.)

— SE RECLOUER. v. pron. Être recloué.

RECLURE. v. a. 4e conj. défect. (du bas lat. *recludere*, renfermé, fermer doublement). Renfermer dans une clôture étroite et rigoureuse, où l'on n'a aucune communication avec le reste des hommes. Reclure un pénitent. Reclure un religieux.

— Ce verbe n'est d'usage qu'à l'infinitif et aux temps composés. *J'ai reclus. J'avais reclus. J'aurai reclus. J'aurais reclus*, etc.

— SE RECLURE. v. pron. Se renfermer, se reclure dans une cellule.

RECLUS, USE. part. pass. du v. Reclure. S'empl. adjectiv. Pénitent reclus. Et je suis à Paris triste, pauvre et *reclus*. (Boil.) Les moines *reclus* ne connaissent de différence entre les pays que celle des climats et des productions (Boiste.)

Les temps sont malheureux, on ne s'amuse plus,
On s'enferme chez soi, chacun s'y tient *reclus*. (***)

— *Il est reclus dans sa chambre, dans sa maison*. Il n'en sort point et ne veut voir personne.

— *Reclus par*. La personne qui est recluse par un geôlier endure un supplice inimaginable.

— Bot. Se dit de l'embryon végétal, lorsqu'il est renfermé dans le périsperme.

RECLUS, USE. s. Celui qui est reclus, celle qui est recluse. Un reclus. Une recluse. C'est un reclus. Vivre comme un reclus, comme une recluse. Il y avait autrefois grand nombre de reclus.

— Solitaire qui demeurait enfermé ou dans des cellules contiguës aux monastères, ou dans des lieux déserts et éloignés des villes. On ne pouvait se faire reclus sans la permission de l'évêque ou de l'abbé de son monastère. Les laïques avaient ensuite à faire deux ans d'épreuve, et les moines un seul; après ce temps on les enfermait pour la vie dans une cellule où il ne pouvait entrer personne, et d'où ils ne pouvaient sortir, et dont l'évêque scellait la porte avec son sceau.

— Fig. La fortune, lassée par la fougue impétueuse d'un favori qu'elle ne pouvait plus suivre, en a fait un *reclus* dans la solitude de l'Océan. (Boiste.)

— On appelle *recluse*, une fille ou une femme qui sort peu.

Belle Iris, charmante *recluse*,
Ne me demandez plus à quoi
Dans ma retraite je m'amuse;
Je suis certain objet trop à craindre pour vous. (***)

— Il se dit aussi pour Religieuse, mais en riant.

— Malacoz. *Reclus marin*. Nom donné à une espèce d'ascidie des mers du Nord.

RECLUSAGE. s. m. Il s'est dit pour Prison.

RÉCLUSERIE. s. f. Petite cellule dans laquelle un pénitent se condamnait à vivre sans en sortir jamais, livré à la prière et à la mortification. Les récluseries formaient une des dépendances extérieures des cathédrales. Il en existe encore une à Bourges, à la suite de la chapelle Sainte-Barbe, dans la cathédrale. V. DIACONIE.

RÉCLUSION. s. f. État d'une personne renfermée. Se condamner soi-même à une réclusion absolue. Ordonner la réclusion de quelqu'un.

— Peine afflictive et infamante, qui consiste dans la détention dans une maison de force, et l'astriction dans l'intérieur de cet établissement à des travaux déterminés par des règlements administratifs. La durée de cette peine est de cinq ans au moins et de dix ans au plus. Elle emporte nécessairement la dégradation civique et l'interdiction légale.

— Anc. législ. Action de renfermer dans un monastère, dans une maison de force. Les femmes adultères étaient punies de la réclusion dans un monastère.

— Fig. Napoléon, dans son affreuse *réclusion*, disait qu'il n'avait rien de trop que du temps. (Boiste.)

— Demeure d'un reclus ou d'une recluse, sa cellule et toutes ses appartenances.

RÉCLUSIONNAIRE. adj. et s. des 2 g. Admin. Celui, celle qui est condamné à la réclusion.

RECOCHÉ, ÉE. part. pass du v. Recocher. S'empl. adjectiv. Pâte recochée.

RECOCHER. v. a. 1re conj. Techn. Rabattre la pâte avec le creux de la main.

— Il se dit aussi du mastic, de l'argile.

— SE RECOCHER. v. pron. Être recoché. Le mastic se recoche avant d'être employé.

RECOGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Recogner. S'empl. adjectiv. Ce clou n'est pas assez recogné.

— *Recogné par*. Enfant recogné par ses camarades.

RECOGNER. v. a. 1re conj. Cogner de nouveau. Recogner un clou qui se détache.

— Fig. Repousser, battre. Nos troupes recognèrent l'ennemi. Il est vieux.

— Réfuter victorieusement. On a recogné vigoureusement ce docteur, qui avançait une proposition hérétique.

— Pop. Ce tapageur se fera recogner.

— SE RECOGNER. v. pron. Être recogné.

RÉCOGNITIF. adj. m. (pr. *ré-kog-ni-tif*). Jurispr. Ne se dit que dans cette expression: *acte recognitif*, acte par lequel on reconnaît ou l'on ratifie une obligation, en rappelant le titre qui l'a créé.

RECOGNITION. s. f. (pr. *re-kog-ni-ci-on*; du lat. *recognitio*, fait de *recognoscere*, passer en revue, reconnaître). Anc. jurispr. Examen de quelque chose.

— Philos. Acte de la mémoire qui reconnaît une idée perdue pendant quelque temps, au moment même où la perception reproduit cette idée.

— Philol. Titre d'un livre plein d'erreurs et de fables, que l'on attribue à saint Clément, mais que l'on a démontré n'être pas de lui.

RECOIFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Recoiffer. S'empl. adjectiv. Dame recoiffée par sa femme de chambre.

RECOIFFER. v. a. 1re conj. Coiffer une seconde fois, réparer le désordre d'une coiffure. Recoiffer un enfant. Recoiffer une poupée.

— Se dit aussi des bouteilles. Il faut recoiffer cette bouteille, afin de la garder pour une autre fois.

— SE RECOIFFER. v. pron. Se coiffer une seconde fois, réparer le désordre de sa coiffure. Il est commode de savoir se recoiffer sans appeler de main étrangère.

RECOIN. s. m. Coin plus caché, moins en vue. Chercher dans tous les coins et recoins. Il n'y a coin et recoin où l'on n'ait cherché. Etre caché dans un recoin. Les plantes vénéneuses ne croissent que dans quelques *recoins* isolés sur la terre, tandis que les végétaux utiles et salutaires couvrent toute la surface du globe. (A. Martin.)

Leur appétit fougueux, par l'objet excité,
Parcourt tous les *recoins* d'un monstrueux pâté. (BOILEAU.)

— Fig. Il n'y a rien, dans les sciences, qui n'ait ses coins et *recoins* où la vue d'un jeune homme ne perce pas. (Huet.) Il poursuit un raisonnement jusque dans les derniers *recoins* de la logique. (Mol.)

— Fig. et fam. *Les recoins du cœur, de la conscience*. Les replis du cœur, de la conscience, ce qu'il y a de plus caché dans le cœur, dans la conscience.

RECOITER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Receler. Ce verbe, qui vient de *recipere*, recevoir, a fourni au verbe *recevoir* quelques-uns de ses temps, tels que *je reçois, tu reçois, il reçoit*, etc.

RÉCOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Récoler. S'empl. adjectiv. Quand les témoins ont été récolés et confrontés.

RÉCOLEMENT. s. m. Anc. jurispr. Action par laquelle on récolait les témoins. Faire le récolement des témoins. Après le récolement et la confrontation.

— Proc. *Faire le récolement d'un inventaire*. Vérifier tous les effets, tous les papiers contenus dans un inventaire.

— *Faire le récolement de meubles et d'effets saisis*. Vérifier s'ils sont tous portés sur le procès-verbal de saisie.

— *Procès-verbal de récolement*. Acte que l'on dresse en remplissant cette formalité.

— Admin. forest. Se dit aussi du procès-verbal de visite que font les agents de l'administration forestière pour vérifier si une coupe de bois a été faite conformément aux ordonnances. Récolement de bois.

RÉCOLER. v. a. 1re conj. (du lat. *recolere*, repasser dans son esprit, et qui signifie proprement cultiver une seconde fois, de la partic. itérative *re*, et de *colere*, cultiver). Jurispr. Lire à des témoins qui ont été entendus dans une procédure criminelle, la déposition qu'ils ont faite, pour voir s'ils y persistent. Récoler des témoins.

— Jurispr. Vérifier, comparer, confronter.

— Se disait pour Rappeler à la mémoire. En y jouant, *recolait* les passages des anciens auteurs. (Rab.)

— SE RÉCOLER. v. pron. Être récolé, confronté.

RECOLLÉ, ÉE. part. pass. du v. Recoller. S'empl. adjectiv. Papier recollé.

— *Recollé par*. Les cartes géographiques sont souvent recollées fort adroitement par les élèves qui les ont détachées de la toile.

RECOLLECTEUR. s. et adj. m. Anc. jurispr. Celui qui recueille des lois, des faits, des comptes.

RÉCOLLECTION. s. f. (pr. *re-kol-lek-ci-on*). T. de spiritualité. Action par laquelle on se recueille en soi-même. Profonde récollection. Récollection intérieure. Il est vieux.

— Dans quelques communautés, on employait ce mot dans le sens de Retraite. Un tel père est en récollection, on ne saurait lui parler. La récollection commencera dans deux jours

— Les religieux déchaussés de la Merci, en Espagne, ont reçu, après leur réforme, le nom de *pères de la récollection*.

— Philos. Effort que fait la mémoire pour retrouver une idée qu'elle a perdue, en l'absence de la perfection qui pourrait reproduire cette idée.

RECOLLEMENT. s. m. Action de coller de nouveau.

RECOLLER. v. a. 1re conj. (rad. *colle*). Coller de nouveau. Recoller du papier.

— SE RECOLLER. v. pron. Être recollé. Le papier détaché par l'humidité ne peut se recoller.

RÉCOLLET. s. m. (pr. *ré co-lè*; du lat. *recollectus*, recueilli). Hist. relig. Nom donné aux religieux réformés de l'ordre de saint François, ainsi nommés parce qu'ils n'admettaient dans leur ordre que ceux qui avaient l'esprit de recueillement. Cette congrégation, qui prit naissance en Espagne, vers l'an 1484, fut introduite en Italie en 1525, et en France en 1592.

RÉCOLLET. s. m. Ornith. Nom donné, à Québec, au jaseur, à cause de la ressemblance que sa huppe a paru offrir avec le capuchon d'un récollet.

RÉCOLLETTE. s. f. Hist. ecclés. Membre de certaines communautés religieuses de femmes, de l'ordre de Saint-François. En 1584, il s'établit à Tolède une maison de récollettes, sous la règle de sainte Claire. Les récollettes avaient un couvent à Paris.

RÉCOLLIGER (SE). v. pron. T. de spirit. Se recueillir en soi-même. Il faut se récolliger pour bien faire son examen. Il est vieux.

RÉCOLTABLE. adj. des 2 g. Agric. Que l'on peut récolter.

RÉCOLTANT. part. prés. du v. Récolter. Il est toujours invariable. Des hommes récoltant des fruits.

RÉCOLTANT, ANTE. adj. Se dit de celui, de celle qui récolte. Propriétaire récoltant. Fermier récoltant.

RÉCOLTE. s. f. (du lat. *recollecta*, s.-ent. *messis* ou *poma*, moisson, fruits recueillis). Action de recueillir les biens de la terre, et produit en nature qui en résulte. Une grande récolte. Bonne récolte. Une récolte abondante, riche, facile, pleine, maigre, pauvre, pénible, incertaine, douteuse. Une abondante récolte. La récolte des blés. Faire une bonne récolte, une mauvaise récolte, une médiocre récolte, une pauvre récolte. Après la récolte. Enlever la récolte. Serrer la récolte. La pluie gâtera la récolte. L'art vous demande en vain des *récoltes* heureuses. (Rosset.)

Je vois l'amas vermeil grossir dans le pressoir
Les cuves, les tonneaux, et la meule pesante
Qui broie en tournoyant la *récolte* odorante. (CASTEL.)

— Agric. *Récoltes améliorantes*. Celles qui, loin d'épuiser le sol, y laissent des débris qui l'amendent. Les prairies artificielles donnent des récoltes améliorantes. || *Récoltes épuisantes*. Plantes cultivées pour le grain qu'elles donnent, telles que froment, orge, seigle, etc. || *Récoltes enterrées pour engrais*. Plantes qu'on sème dans l'intention de les enterrer lorsqu'elles auront acquis un certain développement. || *Récoltes dérobées*. Récoltes qui se font dans le cours de la même année sur un sol qui déjà vient de donner sa récolte, et qui semble ainsi avoir payé sa dette au cultivateur || *Récoltes sarclées*. Celles qui exigent, dans le cours de la croissance de la plante, des sarclages et des binages, pour protéger la plante encore faible contre l'envahissement des plantes nuisibles par lesquelles elles seraient étouffées, ou qui épuiseraient le sol, et pour rendre la terre toujours meuble et plus pénétrable aux influences atmosphériques. || *Récoltes intercalaires*. Celles qui séparent deux ensemencements de céréales. || *Récoltes jachères*. Celles que l'on sème sur les terres qui auraient dû être en jachère. || *Récolte morte*. Récolte que la sécheresse, les gelées, les grandes pluies, les inondations, etc., ont rendue si médiocre, qu'elle ne vaut pas les frais de son enlèvement.

— Le temps de la récolte. Pendant la récolte. Après la récolte.

— Fig. Se dit de certaines choses qu'on reçoit ou qu'on rassemble. Une quêteuse qui fait une bonne récolte. Faire une ample récolte de faits, d'observations, de remarques. Faire dans ses voyages une abondante récolte d'objets curieux. La meilleure *récolte* que l'on puisse faire est celle de maximes et de pensées morales. (Boist.)

— Périphr. La dépouille de la terre, le tribut des vergers. Le tribut des moissons. Le tribut, les trésors, la richesse des sillons. Les dons de Cérès.

— Syn. comp. RÉCOLTE. MOISSON. *Moisson* se dit des grains; *récolte*, de tous les fruits de la terre.

RÉCOLTÉ, ÉE. part. pass. du v. Récolter. S'empl. adjectiv. Blé récolté. Grains récoltés.

— *Récolté par*. Le riche boit le vin qui a été récolté par le pauvre.

RÉCOLTER. v. a. 1re conj. (du lat. *recolligere*, recueillir). Faire une récolte. Récolter beaucoup de blé. Récolter beaucoup de vin.

— Fig. Recueillir. C'est un grand travail pour un sot ignorant que d'employer une grande fortune; il la sème maladroitement et s'étonne de ne *récolter* aucun plaisir. (Boiste.)

— Absol. La saison où l'on récolte.

— Fig. Qui parle sème; qui écoute *récolte*. (Boiste.)

— SE RÉCOLTER. v. pron. Être, devoir, pouvoir être récolté. Tous les grains ne se récoltent pas à la même époque.

— Syn. comp. RÉCOLTER. RECUEILLIR. *Récolter* désigne une manière particulière de *recueillir*, c'est *recueillir*, suivant les procédés de l'économie rurale, toute sorte de grains et d'autres productions cultivées qui sont sur pied, dans la saison de leur maturité. On *récolte* des grains, des fruits; on *recueille* des raretés, des suffrages, des nouvelles, des débris, etc.

RECOMBINÉ, ÉE. part. pass. du v. Recombiner. S'empl. adjectiv.

RECOMBINER. v. a. 1re conj. Combiner une seconde fois.

— SE RECOMBINER. v. pron. Être recombiné.

RECOMMANDABLE. adj. des 2 g. Estimable, qui mérite d'être considéré. Se dit des personnes et des choses. Une personne recommandable par toutes ses bonnes qualités. Se rendre recommandable auprès de quelqu'un par ses services. Sa vertu le rend recommandable. La modestie est une des vertus les plus *recommandables*. (Acad.) Recherchons, par les Ecritures, de quelle sorte la noblesse est *recommandable*, et l'estime qu'on en doit faire selon les maximes de l'Evangile. (Boss.)

— *Recommandable par*. Si vous n'êtes *recommandable* par vous-même, vous ne le serez jamais par les vertus des autres. (Boiste.)

RECOMMANDABLEMENT. adv. D'une manière recommandable. On va bien plus facilement selon l'art que selon la nature, mais bien moins noblement aussi et moins *recommandablement*. (Montaigne.)

RECOMMANDARESSES. s. f. pl. Femmes qui étaient préposées par l'autorité pour tenir un bureau où l'on se procurait des nourrices.

RECOMMANDATAIRE. s. m. Prat. Créancier qui a recommandé un débiteur emprisonné.

RECOMMANDATION. s. f. (pr. *re-co-manda-ci-on*). Action de recommander quelqu'un. Une puissante recommandation. Lettres de recommandation. Une recommandation pressante. Jésus nous a montré l'exemple; les Juifs mêmes le reconnaissaient pour un si bon citoyen, qu'ils crurent ne pouvoir donner auprès de lui une meilleure *recommandation* au centenier, qu'en disant à notre Sauveur: Il est de notre nation. (Boss.) Quelque inconnu que l'on fût, on n'avait besoin d'autre *recommandation* auprès de M. de Montausier que de celle que portent avec soi la vertu et l'innocence persécutée. (Fléch.) Quelle horrible peine a un homme qui est sans cabale, et qui n'a que beaucoup de mérite pour *recommandation*, de se faire jour à travers l'obscurité où il se trouve. (La Bruyère.)

— Fig. Un beau visage est une *recommandation* muette. (Syrus.) Les belles personnes portent des lettres de *recommandation* sur le front (Elisabeth.) La physionomie est par tous les pays la première et souvent la dernière lettre de *recommandation*. (De Saint-Pierre.)

— *Prière de la recommandation de l'âme*. La prière que l'Eglise catholique fait à Dieu pour les agonisants.

— Estime qu'on a pour la vertu, pour le mérite. La sainteté de sa vie l'avait mis partout en grande recommandation.

— *Avoir l'honneur en recommandation*. Se disait pour s'appliquer à ne rien faire qui blesse les lois de l'honneur, de la probité.

— Hist. Acte par lequel un propriétaire d'aleu cédait son domaine à quelque seigneur [illegible] pour patron, et de qui il recevait [illegible] ce même domaine à titre de [illegible], en se soumettant à certains services, à certaines charges.

— Procéd. Acte par lequel on déclare s'opposer à la sortie d'un prisonnier arrêté à la requête de quelqu'un. Ce prisonnier tient encore pour deux recommandations.

— Il se disait aussi des billets qu'on faisait porter par le crieur des orfèvres, des fripiers ou autres [illegible], pour retrouver les choses volées et avertir les marchands d'arrêter ceux qui les exposeraient en vente.

— Il se disait également des avis que les curés et les prédicateurs [illegible] dans leurs chaires, pour exciter à faire quelques œuvres charitables, comme de donner des aumônes à un hôpital, à une pauvre famille ruinée, ou de prier pour les [illegible] de l'église, pour les malades [illegible]. La recommandation au prône était un droit honorifique des seigneurs hauts-justiciers et patrons.

— RECOMMANDATIONS. s. f. pl. C'était un terme de civilité, par lequel on témoignait à ses amis absents qu'on se souvenait d'eux. Faites mes très-humbles recommandations à un tel.

RECOMMANDATOIRE. adj. des 2 g. Qui contient une recommandation.

RECOMMANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Recommander. S'empl. adjectiv. Personne recommandée. Je suis très-bien recommandé en ce pays-là, et l'on m'y attend avec assez de bonté. (Volt.)

— [illegible] a toujours [illegible] ..... avait fortement [illegible] recommandé à M. le [illegible] de vous ai recommandé à mon royal frère de France. M de [illegible] Les Maures [illegible] pour leur [illegible], reprit l'Espagnole avec le plus doux sourire, mais je ne suis ni sultane [illegible] ni contente d'être recommandée à Mahomet. (Chateaub.)

— *Recommandé par.* La simplicité est recommandée par les anciens. (La Harpe.) Pour l'accoutumer de bonne heure au froid, elle se contenta de le couvrir de quelques vêtements légers, pratique recommandée par les philosophes. (Barthél.) Virginie meurt pour conserver une des premières vertus recommandées par l'Évangile. (Chateaub.)

— Fig. et fam. *Il a été bien recommandé au prône.* On a dit beaucoup de choses contre lui à quelqu'un qui peut lui nuire.

RECOMMANDER. v. a. 1 conj. (Du lat. commendare, [illegible]) Ordonner à quelqu'un, charger quelqu'un de faire quelque chose. Recommander à ses gens de bien garder la maison. Recommander à quelqu'un [illegible] sur une personne. Le roi [illegible] l'instruction de M. le [illegible], et se chargea des grands exercices. (Fléch.) Ce n'est pas qu'on ne recommande [illegible] qui président à l'éducation [illegible] aux enfants qu'on leur [illegible] de la vertu et de la sagesse. (Mass.) Le troisième [illegible] que l'Amour lui avait recommandé, sur toutes choses, de le venger. (La Font.)

— *Recommander le secret à quelqu'un.* Lui ordonner ou le prier de garder le secret.

— Exhorter une personne à quelque chose, à faire quelque chose. [illegible] Recommander à ses enfants [illegible] aimer la vertu, de fuir le vice. Recommander aux jeunes gens la [illegible] Il leur recommande l'union, la bonne [illegible] (Mass.) Je vous recommande [illegible] courage. (Volt.) Les bons prêtres [illegible] qu'à faire observer la loi de Moïse, et se contentaient d'en recommander l'observance à leurs successeurs. (Boss.)

— Prier d'être favorable à, prier d'avoir attention à, d'avoir soin de. Recommander quelqu'un à ses amis. Le recommander à la clémence du roi. Recommander une affaire aux juges. Je vous recommande instamment mes intérêts en cette occasion. (D'Alemb.) Recommandez-leur l'Église plus encore que ce grand empire que vos ancêtres gouvernent depuis tant de siècles. (Boss.)

[illegible]

— *Recommander quelqu'un aux prières, aux aumônes des fidèles.* Exhorter à prier Dieu pour lui, à en faire les charités.

— *Recommander quelqu'un au prône.* Le recommander aux prières ou aux charités des paroissiens, en faisant le prône.

— *Recommander son âme à Dieu.* Réclamer les secours de Dieu.

— Rendre recommandable. Qu'est-il fait qui puisse recommander son nom à la postérité?

— S'opposer, par un nouvel écrou, à l'élargissement d'un prisonnier. Deux ou trois créanciers l'ont de nouveau recommandé.

— Prévenir qu'on ait à retenir des objets volés dans le cas où l'acquisition serait proposée.

— Hist. Choisir un patron. V. RECOMMANDATION.

— SE RECOMMANDER. v. pron. Prier quelqu'un d'avoir soin de nous, de se souvenir de nous.

— *Se recommander à Dieu.* Réclamer le secours de Dieu.

— Prov. et fig. *Se recommander à tous les saints et à tous les saints du paradis.* Implorer l'assistance, la protection de tout le monde.

— *Se recommander à quelqu'un, à ses bontés.* Expression de politesse, formule de compliment. Dites-lui que je me recommande bien à lui, que je me recommande à sa protection, à ses bontés, à son souvenir, à l'honneur de son souvenir.

— Fig. Tirer son mérite de. Se *recommander* d'aïeux dont le nom se perd dans les ténèbres du passé, c'est invoquer des ombres, des chimères, le néant. (Boiste.)

— *Se recommander de soi-même.* Se dit d'une personne, d'une chose qui a assez de mérite, de valeur pour qu'il ne soit pas nécessaire de la vanter. Le vrai mérite se recommande de lui-même. (Acad.) Le secret se recommandait comme tout seul, et par sa propre importance. (Boiste.)

RECOMMENCE. s. f. Barbarisme fort usité parmi les joueurs. V. RECOMMENCEMENT.

RECOMMENCÉ, ÉE. part. pass. du v. Recommencer. S'empl. adjectiv. Guerre recommencée. Bâtiment recommencé.

— *Recommencé par.* Tout travail mal fait doit être recommencé par l'élève, jusqu'à ce qu'il ait atteint un degré de perfection convenable.

RECOMMENCEMENT. s. m. Action de recommencer. Je vous épargne mes éternels recommencements sur ce pont d'Avignon. (M de Sévigné.)

— Résultat de cette action. Les recommencements valent choses nouvelles. (Bussy-Rabutin.)

— S'emploie aussi comme terme de jeu. J'ai vingt points de recommencement. Les joueurs disent à tort, J'ai vingt points de recommence. Ce dernier mot n'est pas français.

RECOMMENCER. v. a. 1 conj. (réduplicatif de commencer). On ne l'emploie que devant o, a. *Nous recommençons, je recommençai, nous recommençâmes*, etc. Commencer de nouveau à faire ce qu'on a déjà fait. Recommencer la guerre. Recommencer un travail. Il recommençait ses violences, ses lamentations, ses plaisanteries, etc. Il ne trouvait que des sources de nouvelles ressources à vos caprices, il faut recommencer sans cesse ce que l'ennui a [illegible] insipide, et ce que l'oisiveté rend [illegible]. (Mass.) [illegible] les armes contre vous, votre [illegible] vous [illegible] il faut sans cesse recommencer le combat. (Id.) On ne saurait trop recommencer sur ses pas, et réparer, en recommençant le même chemin, les fautes de la première marche. (Id.) Après une révolution, comme après une bataille, amis, ennemis, doivent vivre et terres, sinon il faut recommencer le combat. (Boiste.) Entreprendre une contre-révolution, c'est recommencer la révolution. (Id.)

Ainsi recommençant mon voyage vingt fois,
Si je crus quatre mots, j'en effaçai [illegible]

Jusqu'au temps où de sa carrière
La nuit recommence le cours. (J.-B. Rouss.)

— Fig. Frédéric le Grand disait de son neveu: Ce petit garçon-là me recommencera.

— *Recommencer un élève.* Reprendre son instruction depuis les premiers éléments, depuis les principes. Recommencer un enfant qui a été mal montré.

— Mais [illegible] il n'est rien de [illegible] premiers [illegible] (Acad.)

— Absol. Recommencer tout de nouveau. Quand tu as vu [illegible] tu as vu de l'univers, la nature [illegible] recommencer. (Montaig.) [illegible] recommencer à quoi que ce soit, il faut recommencer ou renoncer à ses projets. [illegible]

— Fam. *Recommencer de plus belle, recommencer sur nouveaux frais.* Se dit de nouveau quelque chose avec plus d'ardeur que la première fois, après s'être reposé, après avoir pris de nouvelles forces. (Sév.) Sens aussi Recommencer de nouveau un travail comme si rien n'en eût été fait.

— Fam. *C'est toujours à recommencer.* Se dit d'un ouvrage où il y a toujours à refaire, ou d'une chose qu'on répéterait sans cesse.

— *Allons! il va recommencer.* Il va nous dire ce qu'il a déjà répété dix fois.

— Prov. *C'est la chanson de Ricochet, qui recommence toujours.* Se dit d'une chose répétée. || *Vous ne sauriez mieux faire, si vous recommencez.* S'emploie pour exprimer qu'une personne a dit d'elle-t-on ce qu'il fallait dire.

— *Recommencer à.* Recommencer à bâtir.

— v. n. Le mauvais temps recommence. La gelée recommence. La pluie recommence. Les troubles recommencent. Les émeutes recommencent. La guerre a recommencé. Les châtiments de Dieu ont fini à ce jeune roi, et c'est par lui que Dieu recommencer ses faveurs. (Mass.) Finissons; mais demain, Muse, à recommencer. (Boil.)

— SE RECOMMENCER. v. pron. Être, pouvoir être recommencé. La vie ne se recommence pas; mettez-la donc bien à profit pour l'éternité. (Boiste.) Le mal se recommence plutôt que le bien. (Id.)

RECOMMENCEUR, EUSE. s. Celui, celle qui recommence. L'amour est un vrai *recommenceur* (Bussy-Rabut.) Ce que vous dites, que l'Amour est un vrai *recommenceur*, est tellement joli, que je suis étonnée que, l'ayant pensé mille fois, je n'aie jamais eu l'esprit de le dire; je me suis même quelquefois aperçue que l'amitié voulait se mêler d'en faire de même, et qu'en sa manière elle est une vraie *recommenceuse*. (M de Sévig.) Ce substantif, qui n'est que de la conversation et du style épistolaire, ne paraît pas de nature à être introduit dans notre langue.

RÉCOMPENSE. s. f. (du lat. *compensatio*, compensation; aussi a-t-on dit d'abord *récompensation*). Le bien qu'on fait à quelqu'un, en reconnaissance d'un service reçu, ou en faveur de quelque bonne action. Une juste récompense. Une grande, une forte récompense. Une basse récompense. Une récompense honnête, convenable. Une récompense excessive, une récompense proportionnée au mérite. Recevoir, obtenir, mériter, refuser une récompense. Distribuer les récompenses. Promettre, donner une récompense. Attendre, espérer une récompense. C'est la récompense de ses services. C'est une récompense due à son mérite. Le Père céleste, qui a vu dans le secret ses aumônes, lui en a rendu la récompense. (Boss.) S'il a fallu quelque *récompense* à ces grandes actions des Romains, Dieu leur en a su trouver une convenable à leur mérite comme à leurs désirs. (Id.) Dieu, qui fut le principe et le seul témoin des grandes actions de M d'Aiguillon, en est lui-même la *récompense*. (Fléch.) Dieu seul est la *récompense* des vertus chrétiennes. (Id.) Les premiers hommes attendirent de la libéralité de Dieu la *récompense* de leur vertu, et de sa justice le châtiment de leur désobéissance. (Mass.) Les hommes sont le motif de toutes nos actions et la fin de toutes nos vues, comme s'ils pouvaient en être le prix et la récompense. (Id.) À l'homme [illegible] l'État les services tiennent lieu de récompense. (Id.) La mort [illegible] est la récompense de la vie la plus vertueuse. (A. M[illegible])

J'ai peur que l'univers, qui sait ma *récompense*,
N'impute ces transports à ma reconnaissance. (Rac.)

— *Récompenses militaires.* Prix ou marques d'honneur accordés par l'État aux guerriers, en reconnaissance de leur bravoure. Il y avait chez les anciens, pour les guerriers, des récompenses honorables et les récompenses lucratives; les premières étaient les distinctions, des marques d'honneur, les secondes, des sommes d'argent ou des terres.

— Châtiment, peine due à une mauvaise action. Le scélérat aura sa récompense, la récompense de ses crimes. Ce méchant homme a eu la récompense qu'il méritait.

[illegible]

— Compensation, [illegible] Donner une pension à [illegible] récompense. Lui donner tant pour récompense des pertes qu'il a faites. Lui accorder quelque [illegible] pour le dommage qu'il a souffert. [illegible] tant pour sa récompense, tant de récompense.

— Jurispr. [illegible] ou le [illegible] dû lorsqu'on fait les liquidations des communautés conjugales ou des successions.

— Hist. *Fête des récompenses.* Nom d'une des fêtes instituées pendant la révolution française; elle était fixée au quatrième jour complémentaire.

— *Récompenses nationales.* Récompenses qui ont pour but de provoquer l'émulation parmi les citoyens, et de les pousser à la vertu.

— Iconol. On la représente sous la figure d'une femme d'un âge mûr, [illegible] et à la tête ceinte d'une couronne d'or [illegible] et une chaîne [illegible] tient une lance; elle a près de ses [illegible] Elle paraît distribuer avec [illegible] les palmes, des couronnes de laurier, de chêne, etc., des colliers, des médailles, etc.

— *En récompense.* adv. En revanche, en retour. Il était juste d'accorder à la veuve de l'orateur de la mort, en récompense de sa bonne vie. (Fléch.)

— Syn. comp. RÉCOMPENSE, PRIX. V. PRIX.

RÉCOMPENSÉ, ÉE. part. pass. du v. Récompenser. S'empl. adjectiv. Personne récompensée. On ne dira que dans ces pièces le crime est toujours puni, et la vertu toujours récompensée. (J.-J. Rouss.) Ô tendresse! ô bonté trop mal récompensée! (Rac.) L'artiste le plus habile fut le moins récompensé. (Volt.)

— *Récompensé dans.* Les troubadours étaient accueillis et récompensés dans les cours, et bien traités par les dames qui étaient leurs divinités. (La Harpe.)

— *Récompensé de.* Le cultivateur fut mieux récompensé de ses sueurs. (Rayn.)

Et les soins mortels le ma vie,
De l'immortalité seront récompensés. (J.-B. Rouss.)

— *Récompensé par.* L'un des observateurs dont l'infatigable patience a été récompensée par les découvertes les plus intéressantes. (Cuvier.)

RÉCOMPENSER. v. a. 1 conj. (du lat. *compensare*, peser, balancer. *Récompenser*, c'est mettre en balance, peser les services, les travaux de quelqu'un pour en payer le prix; c'est un composé de *compenser*). Donner une récompense, faire du bien à quelqu'un en reconnaissance de quelque service ou en faveur de quelque bonne action. Récompenser ses domestiques. Récompenser quelqu'un de ses services. Le récompenser selon son mérite. Et j'espérais un jour vous mieux *récompenser*. (Rac.) Par les bienfaits dont les grands *récompensent* ceux qui les trompent, ils méritent d'être trompés. (Mass.)

— On dit de même Récompenser les services de quelqu'un. Récompenser le mérite. Récompenser la vertu. Récompenser une bonne action. Louis commençait à *récompenser* par lui-même le mérite de ses sujets. (Fléch.) *Récompensez*, Seigneur, notre tendresse pour notre prince, en le rendant lui-même tendre et humain pour ses peuples. (Mass.)

Par quel gage éclatant, et digne d'un grand [illegible]
Puis je *récompenser* le mérite et la foi? [illegible]

— Punir, infliger la peine due à une mauvaise action. Récompenser quelqu'un [illegible] perfidie.

— Dédommager. Nous [illegible] qui vous récompensera. Accorder à [illegible] un dégrèvement pour le récompenser [illegible] mage qu'il a souffert. Le récompenser en [illegible] en terres, etc.

— Réparer. Récompenser le temps perdu.

— Fig. Il se dit [illegible] des choses animées. Les fruits [illegible] dont l'automne [illegible] *pense* les travaux [illegible] laboureurs. (Fén.) [illegible] s'élève assez promptement et commence à *récompenser* les travaux des cultivateurs au [illegible] de deux ans. (Rayn.) Il m'a écrit une lettre excessivement tendre, qu'il *récompense* tout son oubli passé. (M de Sévig.)

— Absol. Le dogme fondamental de [illegible] les religions, c'est qu'il existe un Dieu qui *récompense* et qui punit. (Malebr.)

Dieux! je saurai vos [illegible] qu'il faudra punir,
Mais pour *récompenser* [illegible] à les prévenir.
[illegible]

— SE RÉCOMPENSER. v. pron. Être [illegible] Il y a les sa[illegible] ... si belles, qu'ils ne peuvent [illegible] *pense*r. (Boiste.)

— Se dédommager. Il saura bien se [illegible] penser de ses pertes. Vous avez perdu [illegible] mais vous vous récompenserez à [illegible] tour la puissance temporelle a semblé [illegible] tenir l'Église captive, et se récompenser ses pertes sur Jésus-Christ même. (Boss.)

— Se donner la récompense. Rarement [illegible] modeste ou modéré [illegible] lorsqu'on se récompense soi-même. (Boiste.) La vertu se récompense elle-même. (Id.)

RECOMPOSABLE. adj. des 2 g. (Chim.) Qui peut être recomposé.

RECOMPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Recomposer. S'empl. adjectiv. Ouvrage recomposé.

— Bot. Il se dit des feuilles deux fois composées, c'est-à-dire, qui ont un pétiole commun, des pétioles intermédiaires et des pétioles propres, quand elles ne sont pas rétrécies en pétioles.

— *Recomposé par.* Corps recomposé par un chimiste.

RECOMPOSER. v. a. 1 conj. Composer une seconde fois. Recomposer une administration.

— Chim. Réunir les parties d'un corps qui avaient été séparées par quelque opération.

— Techn. Composer de nouveau des lignes, une page tombées en pâte. [illegible] feuillet, on n'a pas conservé les feuilles. [illegible] leur corrige [illegible] sont souvent obligés de recomposer, de remanier toute une feuille.

— SE RECOMPOSER. v. pron. Être recomposé. Les gaz se recomposent [illegible] soit naturellement, soit par l'action de la chimie.

RECOMPOSITION. s. f. (pr. re-kon-po-zi-ci-on). Chim. Action de recomposer [illegible]

— Effet qui [illegible]

— Techn. Action [illegible] page en une feuille [illegible] en pâte.

RECOMPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Recompter. S'empl. adjectiv. [illegible]

RECOMPTER. v. a. 1 conj. Compter de nouveau. Recompter [illegible] [illegible] les compter et [illegible] (Le Sage.) Le [illegible] tendre jusque près [illegible] tombée de la nuit, elle [illegible] comptant et recomptant [illegible] grains de maïs, son salaire [illegible] (Roger de Beauv.)

— SE RECOMPTER. v. pron. [illegible] fois. L'argent doit se recompter.

RÉCONCILIABLE. adj. des 2 g. Qui peut être réconcilié. Ne [illegible] gation. Deux personnes [illegible] sens, deux familles, deux parents [illegible] amis qui ne sont pas réconciliables.

RÉCONCILIATEUR, TRICE. s. [illegible] (lat. *reconciliator*). Celui, celle qui réconcilie les personnes brouillées ensemble.

— Saint Paul dit que [illegible] proposé son fils pour être le réconciliateur des hommes par la foi qu'ils ont en son sang.

— adject. Qui réconcilie; qui sert à remettre la bonne intelligence. Lettre réconciliatrice.

RÉCONCILIATION. s. f. (du lat. *reconciliatio*; pr. *re-kon-ci-li-a-ci-on*). Raccommodement de personnes qui étaient brouillées. Une réconciliation véritable, sincère, feinte, plâtrée. Une réconciliation ménagée. Travailler à la réconciliation de deux époux. Ménager une réconciliation. Donner la main à quelqu'un en signe de réconciliation. Arrivait-il des dissensions ou des discordes, elle portait des paroles de *réconciliation* et de paix. (Fléch.) Il n'y a

presque plus de *réconciliations* qui ne soient feintes ou simulées. (Id.) Lorsque toutes les âmes ont éclaté, toutes les *réconciliations* sont fausses. (Diderot.) La vie des amants est une vie de brouilleries et de *réconciliations*. (Lav.)

— Hist. *Réconciliation du 7 novembre* 1792. Se dit d'un rapprochement qui parut s'opérer tout à coup entre les diverses fractions de l'Assemblée législative. Pour se moquer de cette fusion, opérée soudainement et aussitôt oubliée, qui fut proposée par le député Lamourette, on l'appelle aussi *le baiser Lamourette*.

— Se dit chez les catholiques de l'acte solennel par lequel un hérétique est réuni à l'Église, et absous des censures qu'il avait encourues.

— Se dit de la cérémonie qu'on fait pour rebénir une église profanée. Les principaux cas qui nécessitent cette cérémonie sont : l'effusion du sang, un meurtre, l'inhumation d'un excommunié, d'un hérétique ou d'un infidèle, ou la consécration de l'église par un évêque excommunié ou hérétique.

—Icon. On caractérise la Réconciliation par deux femmes qui s'embrassent. L'une tient une branche d'olivier, symbole de la paix, et l'autre foule sous ses pieds un serpent à face humaine, emblème de la fraude et de la méchanceté. On pourrait encore rendre ce sujet allégorique par une femme aimable, modeste, qui de sa main droite unit deux petits génies ailés qui se querellaient, et de la gauche tient une coupe, dans laquelle elle va tour à tour leur présenter à boire.

RÉCONCILIÉ, ÉE. part. pass. du v. Réconcilier. Personne réconciliée. Tout à coup le bruit des armes cesse, et les peuples *réconciliés* ou vaincus viennent se perdre dans le peuple romain. (Chateaub.) Saint Louis regarda les rebelles vaincus comme des amis acquis, et non pas comme des ennemis *réconciliés*. (Fléch.)

— Prov. *Il ne faut pas se fier à un ennemi réconcilié.*

— *Réconcilié avec.* On nous enleva à ses caresses; elle n'est plus maintenant, et n'a pas même laissé à ses enfants la consolation de la voir mourir *réconciliée* avec son Dieu. (Marm.) Ménage disait du P. Bouhours : Depuis que je suis *réconcilié* avec lui, je trouve ses ouvrages meilleurs.

— *Réconcilié par.* Dieu étant *réconcilié* par cette vengeance, dit à Josué qu'il ne craignît rien, et qu'il lui avait livré la ville d'Haï. (Le Maistre de Sacy.)

RÉCONCILIER. v. a. 1^re conj. (du lat. *reconciliare*, formé de la part. *re*, et de *conciliare*, concilier). *Je réconcilie, nous réconcilions, vous réconciliez. Je réconciliais, nous réconciliions, vous réconciliiez. Que nous réconciliions, que vous réconciliiez*, etc. Remettre bien ensemble des personnes qui étaient brouillées. Réconcilier deux amis, deux époux. Les réconcilier ensemble. Est-il impossible de les réconcilier? Cela les a réconciliés. Dieu tire des trésors de sa providence les grandes âmes, pour *réconcilier*, quand sa justice est satisfaite, les peuples avec leurs souverains. (Fléch.) Jésus-Christ vient nous *réconcilier* avec Dieu, et nous rendre concitoyens des saints, et enfants d'une nouvelle alliance. (Mass.) Un prince qui craint Dieu *réconciliera* les peuples et les rois, loin de les diviser pour les affaiblir, et élever sa puissance sur leurs divisions et sur leur faiblesse. (Id.)

Caïphas publie
Qu'avec eux dans une heure il nous *réconcilie*. (Rac.)

— *Cette bonne action me réconcilie avec lui.* Elle me fait revenir sur son compte, elle me fait oublier les griefs que j'avais contre lui. Une froideur ou une incivilité qui vient de ceux qui sont au-dessus de nous nous les fait haïr, mais un salut ou un sourire nous les *réconcilie*. (La Bruy.)

— Chez les catholiques. *Réconcilier un hérétique à l'Église.* Lui donner l'absolution après qu'il a abjuré son hérésie. || *Réconcilier une église.* Rebénir avec de certaines cérémonies une église qui a été profanée. Quand il voyait son illustre neveu ouvrir et *réconcilier* les églises (Fléch.)

— Fig. Concilier, accorder. Réconcilier le théâtre avec la morale. Réconcilier la philosophie avec la religion. Réconcilier la politique et la morale.

— Fig. Notre langue, devenue plus aimable semblait nous *réconcilier* avec toute l'Europe dans le temps même que nos victoires l'armaient contre nous. (Mass.) Tous nos discours et toutes nos démarches ne sont que des tempéraments pour *réconcilier* la vérité avec les préjugés (Id.) Ce n'étaient pas les sophistes qu'il fallait *réconcilier* à la religion, c'était le monde qu'ils égaraient. (Chateaub.) Ces jeunes générations, aimables et confiantes, qui croyaient en moi, me *réconciliaient* à l'humanité. (Michelet.)

— SE RÉCONCILIER. v. pron. Se raccommoder. Se réconcilier avec quelqu'un. Se réconcilier par l'entremise de quelqu'un. Ces deux amis se sont réconciliés d'eux-mêmes. Avec Britannicus je me *réconcilie*. (Rac.) Il y a des cœurs qui ne se *réconcilient* jamais. (Boiste.)

— Fig. Il faut se *réconcilier* avec Dieu par la prière, par les larmes et la retraite, quand on a suivi le monde son ennemi. (Fléch.) Certains dévots se brouillent et se *réconcilient* avec le bon Dieu, selon qu'il les exauce. (Boiste.)

— *Se réconcilier avec soi-même.* Se remettre bien avec soi-même, en apaisant les reproches de sa conscience.

— *Se réconcilier avec Dieu.* Demander pardon à Dieu de ses péchés, et rechercher la grâce par le moyen des sacrements.

— Se dit aussi, chez les catholiques, lorsque peu de temps après avoir été à confesse on y retourne avant que d'aller communier, pour s'accuser de fautes légères qu'on a commises dans cet intervalle, ou de quelque péché que l'on a oublié dans sa confession. Aller se réconcilier avant que de se présenter à la sainte table.

— Se dit de plusieurs personnes qui se réconcilient. Les ennemis qui se *réconcilient* tiennent souvent plus fortement l'un à l'autre que des amis qui ne se sont point brouillés. (Boiste.)

— Syn. comp. RÉCONCILIER. CONCILIER. *Concilier*, faire que des choses opposées cessent de l'être, aillent bien ensemble. *Réconcilier* ne suppose pas seulement opposition, mais lutte, mais guerre ouverte, tendance réciproque à se renverser.

RECONDUCTION. s. f. (pr. *re-kon-duk-ci-on*; de la partic. lat. *re*, et de *conductio*, louage, ferme). Jurispr. Renouvellement d'un louage ou d'un bail à ferme. || *Reconduction expresse*. Celle qui se fait par écrit ou verbalement, par paroles expresses entre les parties. || *Tacite reconduction.* Continuation de la jouissance d'une ferme au même prix et aux mêmes conditions après l'expiration du bail, sans qu'il ait été renouvelé, et sans que le propriétaire s'y soit opposé.

RECONDUIRE. v. a. 4^e conj. irrég. (réduplic. de *conduire*, du lat. *conducere*). *Je reconduis, tu reconduis, il reconduit, nous reconduisons, vous reconduisez, ils reconduisent. Je reconduisais. Je reconduisis. Je reconduirai. Je reconduirais. Reconduis, reconduisons, reconduisez. Que je reconduise. Que je reconduisisse. Reconduit, reconduite.* Accompagner quelqu'un lorsqu'il s'en retourne. Reconduire une personne malade. Faire reconduire quelqu'un par son domestique. Xénophon, *reconduisant* dans leur patrie ses dix mille frères d'armes, procura aux Grecs des aperçus nouveaux sur les pays qui composent aujourd'hui le Kourdistan et l'Arménie. (M.-Brun.)

— Accompagner par civilité une personne dont on a reçu visite, lorsqu'elle s'en va. Reconduire une dame jusqu'à la porte, jusqu'au bas de l'escalier, jusqu'à sa voiture. Il est inutile que vous me reconduisiez. Bien des gens ressemblent aux provinciales dont parle M^me de Sévigné; elles ne veulent pas qu'on les *reconduise*, et se fâchent quand on ne les *reconduit* pas. (Noël.)

— Ironiq. et fam. Chasser, expulser ou maltraiter. Reconduire un insolent à coups de bâton. Reconduire les ennemis l'épée dans les reins.

— SE RECONDUIRE. v. pron. Être reconduit. Voilà comment se reconduisent les gens de votre espèce.

— Se dit d'une personne qui en accompagne une autre qui s'en va. Les dames doivent se reconduire, ne fût-ce que par galanterie.

— Se dit de plusieurs personnes qui se reconduisent réciproquement. Tout en se reconduisant l'un l'autre, ils firent si bien qu'ils ne rentrèrent point à leur domicile.

RECONDUIT, ITE. part. pass. du v. Reconduire. S'empl. adjectiv. Personne reconduite.

— *Reconduit par.*

Il fut de cette maison
Reconduit par le bâton
Vers sa demeure nouvelle. (FLORIAN.)

RECONDUITE. s. f. Action de reconduire quelqu'un. Faire la reconduite. Se charger de la reconduite. La *reconduite* est un cérémonial important chez les Italiens. (Acad.)

— Ironiq. La reconduite qu'on lui fit ne fut pas agréable.

RECONFESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Reconfesser. S'empl. adjectiv. Personne reconfessée.

RECONFESSER. v. a. 1^re conj. Confesser de nouveau.

— SE RECONFESSER. v. pron. Se confesser de nouveau.

RECONFIRMÉ, ÉE. part. pass. du v. Reconfirmer. S'emploie adjectiv. Assertion reconfirmée.

— *Reconfirmé par.* Cette nouvelle, d'abord confirmée, puis démentie par les journaux, vient d'être reconfirmée par des documents officiels.

RECONFIRMER. v. a. 1^re conj. (rad. lat. *firmus*, ferme, assuré). Confirmer de nouveau; conférer de nouveau le sacrement de confirmation.

— Assurer de nouveau. Malgré toutes les dénégations qu'on lui a opposées, il n'en a pas moins reconfirmé sa première assertion.

— SE RECONFIRMER. v. pron. Être confirmé de nouveau.

RÉCONFORT. s. m. (pr. *ré-kon-for*; du v. fr. *confort*; fait du lat. *confortare*, fortifier, donner de la force). Consolation, secours dans l'affliction. Dieu est le réconfort des affligés. Vieux. La vanité est un puissant *réconfort*, elle allège le mal qu'elle a prédit. (Boiste.) L'habitude est un puissant *réconfort* dans la douleur. (Id.)

Priam qui vit ses fils abattus par Achille,
Dénué de support,
Et hors de tout espoir du salut de la ville,
Reçut du *réconfort*. (MALHERBE.)

RÉCONFORTATIF, IVE. adj. Se dit des substances médicamenteuses ou nutritives dont l'effet est de donner du ton, de la vigueur à l'estomac et à tous les organes.

— Il s'emploie aussi substantivement. Le vin pris en quantité modérée, est un bon réconfortatif; tous les toniques sont des réconfortatifs, mais le meilleur et le plus sûr de tous, c'est un régime bien entendu, c'est l'usage bien réglé de toutes les choses qui constituent la matière de l'hygiène.

RÉCONFORTATION. s. f. (pr. *ré-kon-for-ta-ci-on*). Action de réconforter, de rendre aux organes de l'économie les forces qu'ils peuvent avoir perdues, de réparer les pertes continuelles que le corps éprouve, par l'emploi d'une bonne nourriture ou de tout autre moyen.

RÉCONFORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Réconforter. S'empl. adjectiv. Son estomac est un peu réconforté.

— *Réconforté par.* Dans le malheur on est réconforté par la certitude d'avoir tout fait pour le prévenir.

RÉCONFORTER. v. a. 1^re conj. Conforter, fortifier. Cela l'a un peu réconforté. Le vin réconforte l'estomac. D'un peu de vin *réconfortez* mon cœur. (Basselin.)

Il partageait, dans ce paisible lieu,
Tous les sirops dont le cher père en Dieu,
Grâce aux bienfaits des nonnettes sucrées,
Réconfortait ses entrailles sacrées. (GRESSET.)

— Consoler dans l'affliction. Il est si désolé, que rien ne peut le réconforter. Dans ce sens, il est vieux. *Réconfortez* la pauvre désolée. (Mar.)

Denis s'avance et *réconforte* Jeanne,
Tremblante encor de l'attentat profane. (VOLT.)

— Absol. Rien ne *réconforte* mieux que la vertu. (Boiste.)

— SE RÉCONFORTER. v. pron. Se fortifier. Se réconforter l'estomac.

— Se consoler. On se *réconforte* par le souvenir des bonnes actions. (Boiste.)

— Être consolé. Le crime ne peut se *réconforter*; le ciel, la terre, l'humanité l'accablent. (Boiste.)

— Se consoler mutuellement. Les malheureux se *réconfortent* en se mettant à moitié de misère. (Boiste.)

— Syn. comp. RÉCONFORTER. CONFORTER. V. CONFORTER.

RÉCONFRONTATION. s. f. (pr. *ré-kon-fron-ta-ci-on*). Jurispr. Nouvelle confrontation, action de réconfronter.

— Prat. Représentation faite à l'accusé des témoins qui ont déposé contre lui. || Confrontation de deux complices qui se sont accusés l'un l'autre, ou qui se sont contredits dans leurs réponses.

RÉCONFRONTÉ, ÉE. part. pass. du v. Réconfronter. S'empl. adjectiv. Témoins réconfrontés. Accusés réconfrontés.

— *Réconfronté par.* Complices réconfrontés par le juge.

RÉCONFRONTER. v. a. 1^re conj. Jurispr. Confronter de nouveau des accusés, des témoins, des complices qui se sont contredits.

— SE RÉCONFRONTER. v. pron. Être réconfronté.

RECONNAISSABLE. adj. des 2 g. Facile à reconnaître. Être à peine reconnaissable. Elle n'est plus reconnaissable. La ville n'est plus reconnaissable. Être fort reconnaissable dans son portrait. Être reconnaissable entre mille. Tous les différents états de la vie étaient auparavant *reconnaissables* par les défauts qui les caractérisaient. (Volt.)

RECONNAISSANCE. s. f. Action par laquelle on se remet dans l'esprit l'idée, l'image d'une chose ou d'une personne quand on vient à la revoir. Une mutuelle reconnaissance. Prompte reconnaissance. Cette *reconnaissance* fut touchante. (J.-J. Rouss.)

— Littér. Dans le poëme épique et dans le poëme dramatique, il arrive souvent qu'un personnage ne se connaît pas lui-même, ou ne connaît pas celui avec lequel il est en action; et le moment où il acquiert cette connaissance de lui-même ou d'un autre, s'appelle *reconnaissance*. Dans plusieurs pièces de théâtre, le dénoûment se fait par une reconnaissance. Reconnaissance bien touchante, bien graduée, bien filée, bien amenée. La reconnaissance d'Œdipe est admirable. || Il y a aussi une reconnaissance de choses, comme l'innocence d'Hippolyte, de Zaïre, d'Aménaïde, de la perfidie de Cléopâtre, dans *Rodogune*, de l'empoisonnement d'Inès, et celles-ci ne sont pas les moins pathétiques.

— Anc. cout. Disposition faite par l'un des deux conjoints à l'égard de l'autre. Reconnaissance censuelle. Reconnaissance mainmortable Reconnaissance sèche, etc.

— Féod. *Reconnaissance d'héritages.* Déclaration que l'on passait au terrier d'un seigneur pour les héritages que l'on tenait de lui à cens. || *Reconnaissance d'aînés et héritiers principaux.* Déclaration qui contenait, de la part de celui qui la faisait, une espèce d'institution contractuelle des biens qu'il possédait actuellement, et par laquelle il s'obligeait tacitement à les conserver à celui de ses enfants qu'il avait reconnu par contrat de mariage devoir être, en qualité d'aîné, son héritier principal.

— Action d'examiner en détail et avec soin certains objets pour en constater l'espèce, le nombre. Faire la reconnaissance des lieux, des meubles, des papiers. La reconnaissance sera longue.

— Acte par lequel on reconnaît que des effets appartiennent à quelqu'un. Délivrer à quelqu'un des meubles volés, après que le juge en a vérifié la reconnaissance.

— Il se disait autrefois dans le commerce pour Inventaire.

— T. milit. Opération ayant pour objet d'examiner la topographie et la statistique du théâtre de la guerre, de découvrir et de vérifier la force, l'emplacement, les dispositions, les projets de l'ennemi que l'on doit combattre. Les reconnaissances militaires peuvent se diviser en deux classes : celles qui ont pour objet l'exploration de l'ennemi, et celles qui ont pour but plus spécial l'étude et la connaissance du terrain. Les officiers d'état-major sont le plus souvent chargés de ces dernières, qui demandent un coup d'œil intelligent et exercé, ainsi qu'une grande habitude des travaux topographiques. Faire la reconnaissance des lignes du camp ennemi. Pousser les reconnaissances jusqu'au glacis de la forteresse.

— Il se dit aussi de ceux qui sont chargés de faire cette reconnaissance.

— Mar. Action d'apercevoir, de découvrir des côtes, des rades, etc., en naviguant. Faire la reconnaissance d'une baie qui avait échappé à tous les navigateurs. || Les reconnaissances sont aussi destinées à l'exploration de parages inconnus. || Il se dit quelquefois des marques, telles que les balises, qui indiquent des passes ou quelque danger. || *Signaux de reconnaissance.* Signaux par lesquels les bâtiments de même nation, ou de nations alliées, se reconnaissent en mer. Les bâtiments de commerce indiquent par ces signaux, en vue du port, leur arrivée aux personnes intéressées.

— Acte par écrit, constatant qu'on a reçu quelque chose, soit par emprunt, soit en dépôt, ou qu'on est obligé à quelque chose. Donner une reconnaissance. Faire une reconnaissance. Passer une reconnaissance d'une rente, d'une pension. Reconnaissance du mont-de-piété. Vendre une reconnaissance. Engager des reconnaissances.

— *Reconnaissance de promesse* ou *d'écriture*. Acte par lequel un homme reconnaît qu'une promesse est de lui, que l'écriture qu'on lui représente est de sa main.

— Vérification. Quand un homme nie un billet qu'on prétend être de lui, il faut en venir à la reconnaissance par comparaison d'écriture; mais quand il le reconnaît lui-même, il n'est plus besoin d'autre vérification.

— *Reconnaissance d'enfant.* Acte par lequel on reconnaît être le père ou la mère d'un enfant naturel.

— Diplom. Action de reconnaître un gouvernement étranger, et d'autoriser ainsi les relations commerciales et politiques avec lui. Les États-Unis et l'Angleterre ont été les premiers États à reconnaître l'indépendance des nouvelles républiques de l'Amérique méridionale

— Aveu, confession d'une faute. La prompte reconnaissance de nos fautes nous en mériterait souvent le pardon. Lorsqu'on vit dans le milieu de cette lettre ces fautes dont le prince faisait une si sincère *reconnaissance*, il n'y eut cœur qui ne s'attendrît à l'entendre parler de lui-même avec tant de modestie. (Boss.)

— Gratitude, souvenir des bienfaits reçus, Une grande reconnaissance. Une reconnaissance éternelle. Avoir de la reconnaissance. Manquer de reconnaissance. Avoir des droits à la reconnaissance. Témoigner, prouver sa reconnaissance. Avoir, conserver une vive reconnaissance des services qu'on a reçus. Être pénétré de reconnaissance pour les bontés de quelqu'un. Compter sur la reconnaissance de ses enfants. Je ne veux pas qu'on abatte ces marques de la *reconnaissance* publique : tout ce qui est utile aux hommes est digne en un sens de la *reconnaissance* des hommes. (Mass.) Ma *reconnaissance* pourtant l'emporta sur ma honte : j'allai remercier le petit chantre, à qui j'avais tant d'obligation. (Le Sage.) Je ne pouvais donc payer sa tendresse que de purs sentiments de *reconnaissance*. (Id.) Revenez me voir après cela; je n'ai pas dessein de borner ma *reconnaissance* à si peu de chose. (Id.) Je craignais de ne plus vous revoir et d'être privée du plaisir de vous témoigner ma *reconnaissance*, ce qui m'aurait bien mortifiée. (Id.) L'estime et la *reconnaissance* que m'inspirent leurs bontés ne font qu'augmenter ma franchise. (J.-J. Rouss.) La *reconnaissance* est douce pour celui qui la sent, mais mille fois plus douce pour celui qui en est l'objet. (De Juss.)

De sa bonté sans fin bravant la dette immense,
J'ai secoué le poids de la *reconnaissance*. (DEL.)

— Le comte de Ségur l'a employé au pluriel dans cette dernière acception Il y a des *reconnaissances* affamées qui meurent d'inanition quand on ne leur donne pas toujours.

— Corneille a dit :

J'ai rendu jusqu'ici cette *reconnaissance*
A ces soins tant vantés d'élever mon enfance.

On ne rend pas une reconnaissance à des soins; on a de la reconnaissance, on la témoigne, ou la conserve.

— Récompense qu'on donne pour reconnaître un bon office, un service. Attendre de quelqu'un une honnête reconnaissance. Peu usité dans ce sens.

— Prov. *La reconnaissance s'entretient par des bienfaits.* La reconnaissance est la seule dette qu'un débiteur aime à voir s'accroître.

— Ironiq. Si j'étais artiste, je peindrais la

Reconnaissance avec une trompette comme la Renommée. (De Ségur.) Ripa en fait une femme qui tient d'une main un rameau de fèves et de lupins, et de l'autre une cigogne, oiseau qui, dit-on, a soin de ses parents dans leur vieillesse.

— Syn. comp. RECONNAISSANCE. GRATITUDE. La *reconnaissance* est le souvenir, l'aveu d'un service, d'un bienfait reçu ; la *gratitude* est le sentiment, le retour inspiré par un bienfait, par un service. ‖ RECONNAISSANCE. RESSENTIMENT. Les deux mots désignent une même chose, avec cette différence que le second seul et sans épithète me signifie ordinairement Le ressouvenir d'une injure, le dépit, la colère, en sorte que c'est ce qui précède et ce qui suit qui le détermine en bonne ou en mauvaise part. Néanmoins *ressentiment* au pluriel ne se prend jamais dans un sens favorable.

RECONNAISSANT. part prés. du v. Reconnaître. Qui reconnaît. Il est invar. Des enfants reconnaissant leur père

RECONNAISSANT, ANTE adj. Qui a de la reconnaissance de la gratitude Être bien reconnaissant, peu reconnaissant. Se montrer fort reconnaissant des services qu'on a reçus. Avoir un cœur reconnaissant, une âme reconnaissante. Les cœurs vertueux sont toujours *reconnaissants*. (... de Wailly.) Cependant j'en trouvai un sensible, *reconnaissant*, fidèle, et inaccessible aux préjugés (B. de St-P.) L'homme *reconnaissant* devient facilement bienfaiteur ; l'ingrat prétexte l'ingratitude. (Boiste.) La gloire qu'on leur a donnée d'être les plus *reconnaissants* de tous les hommes fait voir qu'ils étaient aussi les plus sociables. (Boss.) Vous avez la réputation de répandre des bienfaits, mais vous ne pouvez jamais les placer ni sur une âme qui les mérität mieux, ni sur un cœur plus *reconnaissant*. (Volt.)

— Il se dit aussi des animaux. Chactas jugea que la biche *reconnaissante* l'avait conduit au tombeau de son hôte. (Chateaub.) Si l'éléphant est vindicatif, il n'est pas moins *reconnaissant*. (Buff.)

> Pour un oiseau *reconnaissant*
> Un bienfaiteur est plus qu'un père (Florian.)

— Il se dit également des choses. Une seule pensée *reconnaissante* levée vers le ciel est la plus fervente prière. (Lessing.)

— *Reconnaissant de*. J'étais *reconnaissant* de l'obligeance qu'on me témoignait. (B. Constant.)

> Des dons de leurs pareils bientôt *reconnaissants*,
> Ils adorent des arts les auteurs bienfaisants. (Rac.)

— *Reconnaissant envers*. Reconnaissant envers son bienfaiteur.

RECONNAISSANT. s. m. Cout. Nom qu'on donnait dans la Normandie, à une enquête d'établissement, que l'on faisait de toutes les matières contenues aux brefs de nouvelle dessaisine, de mort d'ancesseur, d'escaète, de mariage encombré, de douaire, de présentement d'église, de fief et de gage, de fief et de ferme, d'établie, de surdemande, de fief lai et d'aumône, de lignage nié et d'héritage.

RECONNAÎTRE. v. a. 4ᵉ conj. irrég. (du lat. *recognoscere*, fait de la partic. itérative *re*, et de *cognoscere*, connaître. On écrivait *reconnoître*, *reconnoistre*, et plus anciennement *recognoistre*). *Je reconnais, tu reconnais, il reconnaît, nous reconnaissons, vous reconnaissez, ils reconnaissent. Je reconnaissais. Je reconnus, tu reconnus, il reconnut, nous reconnûmes, vous reconnûtes, ils reconnurent. Je reconnaîtrai. Je reconnaîtrais. Reconnais, reconnaissons, reconnaissez. Que je reconnaisse. Que je reconnusse. Reconnaissant. Reconnu, reconnue.* Se remettre dans l'esprit l'idée, l'image d'une personne, d'une chose, quand on vient à le revoir ou à l'entendre. Avoir de la peine à reconnaître quelqu'un. Le reconnaître à sa démarche, à sa taille, à sa voix. Vous voilà ! me dit-il : je ne vous ai pas *reconnu* d'abord sous cet habillement. (Le Sage.) Après l'avoir observé quelque temps, il me sembla *reconnaître* les traits du malheureux don Alvar. Cette ressemblance excita dans tous mes sens un trouble inconcevable. (Id.) Son œil tout égaré ne nous *reconnaît* plus. (Rac.) Philoclès, qui avait été d'abord attendri en *reconnaissant* Hégésippe, reprit son air austère en écoutant ce discours. (Fén.) Mes amis, mes connaissances ne me *reconnaissent* plus. (J.-J. Rouss.) Elle avait *reconnu* son amant à son intrépidité. (B. de St-P.) Nous croyons *reconnaître* la vérité la première fois qu'elle se présente à nous. (Fonten.)

— Connaître, distinguer à quelque signe, à quelque caractère, d'après quelque indication, une personne ou une chose qu'on n'a jamais vue. Reconnaître quelqu'un au portrait qu'on en avait fait. Le reconnaître à une balafre qu'il a au front. Reconnaître une plante à divers signes, à divers caractères. Pour me montrer le caractère d'une fleur, les botanistes me la font voir sèche, décolorée et étendue dans un herbier. Est-ce dans cet état que je *reconnaîtrai* un lis ? (B. de St-P.) Qu'est-ce qui peut *reconnaître* dans une rose sèche la reine des fleurs ? (Id.) Suivant Belon, les Grecs modernes appellent cette fauvette *potamida* (oiseau du bord des rivières ou des ruisseaux), c'est sous ce nom qu'il l'a *reconnue* en Crète. (Buff.) Je ne sais si ce tigre a *reconnu* sa proie. (Rac.)

> Un songe (un faible enfant que votre œil prévenu
> Peut-être sans raison croit avoir *reconnu* (Racine.)

— On reconnaît entre plusieurs objets un objet qu'on a déjà vu, ou qu'on a déterminé avec précision ; mais on ne reconnaît pas ceux objets l'un de l'autre. L'auteur de Charles VII a donc eu tort d'écrire : Quant aux deux bagues, elles étaient si exactement pareilles, qu'on ne pouvait les *reconnaître* l'une de l'autre.

— Fig. Reconnaître un homme à ses perfidies. Reconnaître un écrivain à son style. A ce trait, je vous reconnais bien. Je reconnais bien là la bonté de votre cœur.

> L'ombre du grand Condé, l'ombre du grand Louis,
> Dans les champs de la Flandre ont *reconnu* leur fils (Voltaire.)

> Je n'ai que trop prévu ton trouble et ta tendresse,
> Je *reconnais* ma fille. (Lemierre.)

— *Se faire reconnaître*. Donner des indications pour prouver que l'on est.

— Avec la négation, Méconnaître, oublier, négliger, ne plus avoir égard, ne plus écouter. Ne plus reconnaître la voix de la nature. Ne plus reconnaître ni parents, ni amis. Ne reconnaître d'autre loi que sa volonté, d'autre maître que soi-même. Les folies humaines ne semblent *reconnaître* d'autres bornes que celles de la vie. (S. Dubay.) Ils ne *reconnaissent* plus ni liaison, ni alliance, ni naissance, ni distinctions. (La Bruy.)

— Parvenir à connaître, à apercevoir, à découvrir la vérité de quelque chose. Reconnaître l'innocence de quelqu'un. Reconnaître sa trahison, sa perfidie. Reconnaître en lui le germe du talent. Reconnaître dans un ouvrage le caractère du vrai talent. Si Locke eût réfléchi un moment aux idées innées des animaux, il les eût *reconnus* par toute la terre. (B. de St-P.) Il eût été bien à plaindre, celui qui dans ce spectacle n'aurait point *reconnu* la beauté de Dieu. (Id.) J'ai *reconnu* plusieurs fois dans la suite combien ce conseil était utile (Id.)

> De tous ces vains plaisirs où leur âme se plonge,
> Que leur restera-t-il ? Ce qui reste d'un songe
> Dont on a *reconnu* l'erreur (Racine.)

— Admettre une chose comme vraie, comme incontestable. Reconnaître un principe, un axiome. Reconnaître les vérités de l'Évangile. On a reconnu que cela était nécessaire Je n'examine point ici comment et pourquoi les Babyloniens eurent des dieux secondaires, en *reconnaissant* un Dieu souverain. (Volt.) L'ange lui commanda de retourner chez Sara et de s'humilier en sa présence, en *reconnaissant* la juste autorité qu'elle avait sur elle. (Le Maistre de Sacy.) Les anciens législateurs avaient *reconnu* cette nécessité d'imposer un joug à l'homme. (Chateaub.) Il avait *reconnu* le poids de l'air. (Libes.) De là vient la haute puissance, la puissance miraculeuse que les peuples de l'antiquité lui ont *reconnue* unanimement. (D'Altenheim.) C'est ce que les critiques les plus sévères ont *reconnu*. (Chateaub.)

— Considérer, observer, remarquer. Reconnaître le terrain, les lieux. Reconnaître les dispositions d'une personne.

— T. de guerre. Reconnaître un pays ennemi. Reconnaître une place. Reconnaître les ennemis. Reconnaître leurs retranchements, leur nombre, leur camp, les chemins, les passages, les défilés.

— *Reconnaître une patrouille, une ronde*, etc. S'assurer qu'une patrouille, qu'une ronde n'est point ennemie ni suspecte Le caporal sortit du poste pour reconnaître la patrouille. Caporal, venez reconnaître la patrouille.

— Mar. *Reconnaître une terre, une côte, un bâtiment, un mouillage*, etc. En approcher pour les examiner, et, si c'est une terre, une côte, etc., s'assurer de sa position et de ses formes, de sa profondeur et de sa convenance, si c'est un mouillage ; de sa grandeur et de sa force, si c'est un bâtiment.

— Avouer, confesser. Reconnaître sa faute, ses torts. Reconnaître une dette. Reconnaître son insuffisance, sa faiblesse. Reconnaître avoir reçu une somme. Reconnaître qu'on a eu tort. Reconnaître qu'une chose est. L'un avait sans doute plus de vertus et de talents, mais l'autre en *reconnaissant* cette supériorité, la faisait presque disparaître. (Barth.)

— *Reconnaître que*. J'ai *reconnu*, Seigneur, que vos décrets sont l'équité même, et que vous m'aviez humilié dans votre justice. (La Harpe.) Si vous observez avec soin qui sont les gens qui ne peuvent louer, qui blâment toujours, qui ne sont contents de personne, vous *reconnaîtrez* que ce sont ceux mêmes dont personne n'est content. (La Bruy.)

— *Reconnaître pour*. Avouer pour, reconnaître en telle qualité. Reconnaître quelqu'un pour son fils Reconnaître un prince pour son roi. Reconnaître quelqu'un pour un honnête homme. Reconnaître un ouvrage pour excellent. Le mulet *reconnaît* une jument pour sa mère. (Rosset.)

— Avouer qu'on a signé l'écrit dont il s'agit. Reconnaître son seing, sa signature. Reconnaître une lettre de change, un billet, une promesse, une écriture.

— *Reconnaître un enfant*. Déclarer reconnaître authentiquement qu'on est le père ou la mère d'un enfant naturel. On ne peut reconnaître les enfants nés d'un commerce adultère ou incestueux.

— *Reconnaître une redevance, une rente*. En passer un aveu, une reconnaissance.

— Diplom. *Reconnaître un gouvernement*. Déclarer, reconnaître d'une manière expresse ou tacite qu'il a été légitimement établi.

— On dit dans le même sens, Reconnaître un prince, un souverain.

— T. [illegible] *reconnaître un officier*. Le proclamer en présence de la troupe où il doit commander.

— Avoir de la gratitude. Reconnaître les bienfaits, les grâces qu'on a reçues. Reconnaître les bontés qu'on a eues pour nous. Reconnaître tout ce qu'on a fait pour nous. Il n'y a que celui qui mérite un bienfait qui sache le *reconnaître*. (Duclos.) Le meilleur moyen de *reconnaître* un bienfait est de s'en souvenir sans cesse, et de le rappeler quelquefois à son auteur. (Barth.)

— Recompenser. Reconnaître un service. C'est mal reconnaître les bons offices qu'il vous a rendus. Rendez-moi ce service, je le reconnaîtrai dans l'occasion.

— Véner. On envoie *reconnaître entre les chasses*, pour savoir s'il y a des cerfs courables dans un pays, ou bien dans les temps de sécheresse, parce qu'il est avantageux pour les valets de limier de savoir, le jour de la chasse, à peu près ce qu'il y a de cerfs dans la quête et de quel côté ils donnent.

— On l'employait autrefois absol. pour Éprouver le sentiment d'un bienfait reçu. On aime en général mieux obliger que *reconnaître*. (St-Evrem.)

> Vois-je pas vos bontés à mon œil reparaître,
> Et parler dans vos yeux un signe qui me dit
> Que c'est assez payer que de bien *reconnaître* ?
> (Malherbe.)

— SE RECONNAÎTRE. v. pron. Être reconnu. Les bons esprits se *reconnaissent* aux bonnes idées, et les bons cœurs aux bonnes actions. (Boiste.)

— Se remettre dans l'esprit l'image d'une personne ou d'une chose qu'on avait déjà vue. Russes et Wurtembergeois se sont *reconnus*. (A. Dumas.)

— Se dit de plusieurs personnes qui se rappellent mutuellement s'être vues. Après la plus longue absence les cœurs se *reconnaissent*. (Boiste.)

— Fig. J'ai passé à travers les peuples, ils m'ont regardé, et je les ai regardés, et nous ne nous sommes pas *reconnus* ; l'exilé partout est seul. (Lamenn.)

— Trouver son image, sa ressemblance dans un miroir, dans un portrait Se regarder dans un miroir, et avoir de la peine à se reconnaître. On se *reconnaît* difficilement soi-même dans un portrait. (Acad.)

— Fig. Retrouver ses sentiments, ses opinions dans un autre. Se reconnaître dans son fils. Se reconnaître dans tout ce qu'un autre dit, dans tout ce qu'un autre fait. Il se reconnaît bien là.

— Se retrouver soi-même dans ses sentiments, ses opinions.

— Prendre une idée juste de sa position. Rome, épuisée par tant de guerres civiles et étrangères, se fit tant de nouveaux citoyens ou par brigue ou par raison, qu'à peine pouvait-elle se *reconnaître* elle-même parmi tant d'étrangers qu'elle avait naturalisés. (Boss.)

— Se remettre dans l'esprit l'idée d'un lieu, d'un pays qu'on a quitté, et où l'on se retrouve. Se reconnaître dans un endroit. Commencer à se reconnaître.

— Par extens. *Ce manuscrit est si plein de ratures, que j'ai peine à m'y reconnaître, que je ne puis plus m'y reconnaître*. Les nombreuses ratures dont il est rempli m'empêchent de le lire.

— *Se reconnaître, ne plus se reconnaître*. Se dit, en parlant d'une personne, suivant la disette ou la profusion d'idées qui lui viennent sur un sujet, suivant la petite ou la grande quantité d'objets de ses études, de son application.

— Connaître qu'on a péché, qu'on a failli, et s'en repentir. Il avait fort mal vécu dans sa jeunesse, mais il se *reconnut* sur ses vieux jours. (Acad.) Il suivit longtemps l'étendard des révoltés ; mais enfin il se *reconnut*, et rentra dans son devoir. (Id.)

— Reprendre ses sens, penser à ce qu'on doit faire, y faire réflexion. Laissez-moi donc me reconnaître. Donnez-lui le temps de se reconnaître. Être surpris, et n'avoir pas le temps de se reconnaître. Mourir sans avoir eu un instant pour se reconnaître.

— Syn. comp. RECONNAÎTRE À. RECONNAÎTRE PAR. *A* s'emploie de préférence quand il s'agit de tout un ensemble de signes apparents et d'une interprétation si facile, que leur seule inspection suffit pour en faire apercevoir le sens ; *par*, quand l'interprétation des signes, en ce cas bien particuliers, offre des difficultés et demande plus de finesse, un travail plus exprès, plus spécial.

RECONNU, UE. part. pass. du v. Reconnaître. S'empl. adjectiv. Homère est *reconnu* roi du sacré vallon. (F. de Neufchât.)

> Le cerf est *reconnu* : chacun prend un épieu,
> Chacun donne un coup à la bête (La Font.)

— Admis comme vrai. Entre ces deux extrémités, un milieu juste était impossible à trouver, car enfin il n'y avait de loi bien *reconnue* que celle de l'occasion et des temps. (Volt.) Peut-on avoir une plus forte preuve de l'unité de Dieu, *reconnue* au milieu de toutes les superstitions méprisables. (Id.) L'habileté des Athéniens était si *reconnue* au commencement de la guerre, que leurs moindres escadres ne craignaient pas d'attaquer les plus grandes flottes du Péloponèse. (Barthél.) D'abord, dans tout ce qu'on appelle administration, la sagesse du clergé a constamment été *reconnue*. (Chateaubriand.) C'est donc une chose assez généralement *reconnue*, que l'Europe doit au saint-siége sa civilisation, une partie de ses meilleures lois, et presque ses sciences et ses arts. (Id.) La vaste étendue de la Tartarie septentrionale et orientale n'a été *reconnue* que dans ces derniers temps. (Buff.) Il est *reconnu* que les circonstances font beaucoup au talent, et que bien des esprits restent au-dessous de ce qu'ils auraient été s'ils eussent été placés dans des circonstances plus faites pour développer leur force. (La Harpe.) N'est-ce pas une vérité *reconnue*, que ce qui paraît long dans notre prose le paraît beaucoup plus dans nos vers ? (Id.)

— *Reconnu à*. Je fus *reconnu* à mon vêtement et aux plumes qui ornaient ma tête. (Chateaub.)

— *Reconnu dans*. Apollodore leur présenta son fils, et l'acte par lequel il avait été déjà *reconnu* dans sa curie. (Barthél.)

— *Reconnu de*. Il ordonna à tous nos rameurs de se baisser le plus qu'ils pourraient le long de leurs bancs, pour n'être point *reconnus* des ennemis. (Fén.) Les Russes étaient encore en Pologne, et même à Varsovie, tandis que le roi donné aux Polonais était à peine *reconnu* d'eux. (Volt.) Des folies comme celles que j'expose sont *reconnues* de tout le monde. (Condill.)

— Tu es bien mal *reconnu* de tes soins (Mol.) Le Dict. de l'Académie, édition de 1694, fait foi que dans ce temps-là on disait *reconnaître quelqu'un*, comme on dit aujourd'hui *récompenser quelqu'un*. Reconnaître ne se dit plus que des choses. Reconnaître un service, un bon office.

— *Reconnu par*. Il fut aisément *reconnu* par les princes Tyriens et par tout le peuple (Fén.) La pesanteur de l'air est *reconnue* par Aristote. (Libes.) En ce moment, César est *reconnu* à ses vêtements par les ennemis. (Anquet.)

— *Reconnu pour*. Pour établir la confiance, il faut, dans les échanges de valeur pour valeur, une mesure commune qui soit exacte et *reconnue* pour telle. (Condill.)

> Psyché dans le milieu voit aussi sa statue,
> De ces reines des cœurs pour reine *reconnue* ;
> La belle, à cet aspect, s'applaudit en secret,
> Et n'en peut détacher ses beaux yeux qu'à regret.
> (La Fontaine.)

RECONQUÉRIR. v. a. 2ᵐᵉ conj. irrég. *Je reconquiers, tu reconquiers, il reconquiert, nous reconquérons, vous reconquérez, ils reconquièrent. Je reconquérais. Je reconquis. Je reconquerrai. Je reconquerrais. Que je reconquière, que tu reconquières, qu'il reconquière, que nous reconquérions, que vous reconquériez, qu'ils reconquièrent. Que je reconquisse. Reconquérant Reconquis, reconquise.* Remettre sous sa domination par voie de conquête. Reconquérir des provinces enlevées par l'ennemi.

— Fig. Recouvrer. Reconquérir l'estime de quelqu'un. Reconquérir son amitié. Chacun pense avoir *reconquis* par la moquerie l'honneur de l'indépendance. (B. Constant.) Oswald aimait assez l'émotion du danger : elle soulève le poids de la douleur ; elle réconcilie un moment avec cette vie qu'on a *reconquise*, et qu'il est si facile de perdre. (Mᵐᵉ de Staël.)

— SE RECONQUÉRIR. v. pron. Être, pouvoir être reconquis. Rarement un empire perdu peut se *reconquérir*. (Boiste.)

RECONQUÊTE. s. f. Néol. Ce qui est reconquis ; action de reconquérir.

RECONQUIS, ISE. part. pass. du v. Reconquérir. S'empl. adjectiv. Pays reconquis. Villes, provinces reconquises.

— Hist. fr. *Pays reconquis*. Se disait spécialement du Boulonnais et de Calais.

RECONSOLIDATION. s. f. (pr. *re-kon-so-li-da-ci-on*). Action de reconsolider.

RECONSOLIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Reconsolider. S'empl. adject. Edifice reconsolidé.

RECONSOLIDER. v. a. 1ʳᵉ conj. Didact Consolider de nouveau.

RECONSTITUTION. s. f. (pr. *re-kons-ti-tu-ci-on*). Action de reconstituer.

— Jurispr. Constitution de rente à prix d'argent, lors de laquelle celui qui emprunte s'oblige d'employer la somme à lui prêtée, au remboursement d'une autre rente par lui due, ce qui s'exécute par le même acte ; au moyen de quoi le nouveau créancier est subrogé aux hypothèques de l'ancien.

— Syn. comp RECONSTITUTION. TRANSPORT La *reconstitution* est bien plus avantageuse que le *transport*, parce que, dans le *transport*, la rente cédée demeure sujette aux dettes hypothécaires de celui qui la *transporte*, à moins qu'on ne les purge, au lieu que, dans la *reconstitution*, celui qui prête est subrogé au lieu du créancier qui reçoit son débours ement.

RECONSTRUCTION. s. f. (pr. *re-kons-truk-ci-on*). Action de reconstruire. Ordonner la reconstruction d'un bâtiment, d'un édifice.

RECONSTRUIRE v. a. 4ᵉ conj. Rebâtir relever, rétablir un édifice. Faire reconstruire une maison. La faire reconstruire à grands frais.

— Absol. En toutes choses, il est plus difficile de finir que de commencer, de *reconstruire* que de renverser, de revenir à l'ordre que de le détruire. (Ganilh.). Il vaut mieux entretenir que *reconstruire*. (Id.)

— SE RECONSTRUIRE. v. pron. Être reconstruit. Un monument national ne se reconstruit pas en aussi peu de temps qu'il en faut pour le renverser.

RECONSTRUIT, ITE. part. pass. du v. Reconstruire. S'empl. adjectiv. Maison nouvellement reconstruite. Édifice reconstruit à grands frais.

RECONSULTÉ, ÉE. part. pass. du v. Reconsulter. Il s'empl. adjectiv. Ouvrage reconsulté.

RECONSULTER. v. a. 1re conj. Consulter de nouveau. Se trouve dans Montaigne.

— SE RECONSULTER. v. pron. Être consulté de nouveau.

RECONTÉ, ÉE. part. pass. du v. Reconter. S'empl. adjectiv. Histoire contée et recontée cent fois.

RECONTER. v. a. 1re conj. Conter de nouveau un fait, une histoire.

— Absol. Le bavard reconte souvent

— SE RECONTER. v. pron. Être reconté. Une anecdote peut se reconter, mais elle perd presque toujours de son charme.

RECONTINUATION. s. f. (pr. *re-con-ti-nu-a-ci-on*). Action de recontinuer. ‖ Son effet.

RECONTINUÉ, ÉE. part. pass. du v. Recontinuer. S'empl. adjectiv. Dynastie recontinuée.

RECONTINUER. v. a. 1re conj. *Je recontinue, nous recontinuons, vous recontinuez. Je recontinuais, nous recontinuions, vous recontinuiez. Que je recontinue, que nous recontinuions, que vous recontinuiez*, etc. Reprendre la continuation. Recontinuer une ancienne dynastie. Il y a du péril à vouloir *recontinuer* une ancienne dynastie longtemps interrompue. (Napol.)

— v. n. Se prolonger. Ce chemin interrompu en tel endroit continue à cinquante pas de là, puis est encore interrompu et recontinue jusqu'à la grande route.

— *Recontinuer à* exprime une action qui se fait après avoir été interrompue, pour ne plus discontinuer. Après avoir continué de jouer une partie de la nuit, ils ont recontinué à boire jusqu'au lendemain matin.

— *Recontinuer de* exprime une action faite également après interruption, et qui peut être encore interrompue. Ils ont continué à danser toute la nuit, et le lendemain ils ont recontinué de boire.

— SE RECONTINUER. v. pron. Être recontinué. Ces travaux n'ont pas été continués assez rapidement aujourd'hui, mais ils pourront se recontinuer demain.

RECONTRACTÉ, ÉE. part. pass. du v. Recontracter. S'empl. adjectiv. Muscles recontractés.

RECONTRACTER. v. a. 1re conj. Prat. Contracter de nouveau.

— Se dit aussi au moral. Recontracter des dettes. Recontracter les mauvaises habitudes dont on s'était corrigé.

— Resserrer de nouveau.

— SE RECONTRACTER. v. pron. Être contracté de nouveau.

— Se resserrer, se raccourcir de nouveau. Les muscles se contractent, s'étendent et se recontractent.

RECONVENIR. v. n. 2e conj. Anc. prat. Former une demande reconventionnelle. Comme il n'y avait pas lieu à interjeter appel, il jugea à propos de reconvenir contre le demandeur.

— Il s'emploie aussi activ. Un défendeur peut reconvenir sa partie, et lui demander, par ses défenses, la déduction de ce qu'elle lui doit d'ailleurs, lui demander la garantie de la chose dont elle lui demande le prix.

RECONVENTION. s. f. (pr. *re-kon-van-ci-on*; du lat. *reconventio*, convention mutuelle, fait de la partic. *re*, et de *conventio*, convention). Jurispr. Action, demande que l'on forme contre celui qui en a lui-même formé une le premier, et devant le même juge. La reconvention n'est admise que lorsque la demande du défendeur a de la connexité avec la demande principale.

— Il s'est dit aussi pour Nouveau marché ou traité. Le premier prix de cette ferme était de tant, mais il y a eu depuis une reconvention entre nous qui l'a augmenté.

— On a dit également *tacite reconvention*, au lieu de Tacite reconduction.

RECONVENTIONNEL, ELLE adj. Jurispr. Qui est de la nature d'une reconvention. ‖ *Demande reconventionnelle.* Celle qui est opposée à l'action judiciaire principale.

RECONVENTIONNELLEMENT. adv. Jurispr. D'une manière reconventionnelle.

RECONVENU, UE part. pass. du v. Reconvenir. S'empl. adjectiv. Partie reconvenue.

RECONVERTI, IE. part. pass. du v. Reconvertir. S'empl. adjectiv. Personne reconvertie.

RECONVERTIR. v. a. 2e conj. S'est dit pour Convertir, remplacer, convertir de nouveau.

— SE RECONVERTIR. v. pron. Se convertir de nouveau.

RECONVOCATION. s. f. (pr. *re-kon-vo-ka-ci-on*). Action de convoquer une seconde fois. ‖ Son effet.

RECONVOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Reconvoquer. S'empl. adjectiv. Assemblée reconvoquée.

RECONVOQUER v. a. 1re conj. Convoquer de nouveau.

— SE RECONVOQUER. v. pron. Être reconvoqué.

RECONVOYER. v. a. 1re conj. Il se disait pour Reconduire, accompagner. Le peuple *reconvoye* celui-là, d'un acte public, avec étonnement, jusqu'à sa porte : il laisse avec sa robe ce rôle : il en retombe d'autant plus bas, qu'il était plus haut monté. (Montaig.)

RECOPIÉ, ÉE. part. pass. du v. Recopier. S'empl. adjectiv. Cette lettre a été recopiée plusieurs fois.

RECOPIER. v. a. 1re conj. *Je recopie, nous recopions, vous recopiez. Je recopiais, nous recopiions, vous recopiiez. Que nous recopiions, que vous recopiiez*, etc. Transcrire de nouveau, copier une seconde fois. Recopier un mémoire. Recopier un passage. Recopier un acte. Recopier une lettre. Recopier un état de dépenses.

— SE RECOPIER. v. pron. Être recopié.

RECOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Recoquer. S'empl. adjectiv. Perdrix recoquée.

RECOQUER. v. a. 1re conj. Il se dit du second accouplement des perdrix, lorsque la première ponte n'a pas réussi.

— SE RECOQUER. v. pron. S'accoupler une seconde fois.

RECOQUETAGE. s. m. Seconde ponte ou couvée que fait le gibier à plumes, lorsque la première a été détruite par quelque accident. L'expérience a prouvé que lorsque les poules faisanes ont pondu chacune huit à dix œufs, il était avantageux de les mettre en liberté ainsi que les coqs, ce qui donne presque toujours un *recoquetage*. (Baudrill.)

RECOQUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Recoquiller. S'empl. adjectiv. Feuilles recoquillées. Ver recoquillé.

RECOQUILLEMENT. s. m. (pr. *re-ko-ki-ye-man*). Action de se recoquiller, état de ce qui est recoquillé.

RECOQUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *re-ko-ki-yé ;* réduplicatif de *coquiller ;* fait de *coquille*). Retrousser en forme de coquille. Recoquiller les feuilles d'un livre. Les mauvais vents *recoquillent* les feuilles des arbres. (Acad.)

— Pop. *Recoquiller un chapeau.* En retrousser les bords.

— SE RECOQUILLER. v. pron. Se retrousser en forme de coquille. Les feuilles de cet arbre se sont toutes recoquillées. Feuillet recoquillé. Chapeau recoquillé. Les vers de terre se recoquillent. Il est pop.

Ses pieds étaient chaussés d'un rouge brodequin,
Duquel sur le devant une corne s'élève,
Qui se *recoquillait* jusqu'à demi la grève. (RONSARD.)

— Se friser, se mettre par boucles.

— Prov. et fig. *Il n'y a point de si petit ver qui ne se recoquille, si l'on marche dessus.* Il n'y a point de si petit ennemi qui ne songe à se défendre et à nuire, quand on l'attaque.

RECORD. s. m. S'est dit pour Témoignage, attestation, souvenir, celui qui se souvient.

— *Etre record.* Se ressouvenir.

— Anc. législ. Témoin, enquête juridique par témoins. ‖ Sorte de jugement dont il n'y avait pas d'appel.

— *Cour de record.* Cour souveraine.

— Anc. cout. *Record exécutoire.* Formalité qui, dans la coutume de Valenciennes, avait pour objet de donner l'exécution parée à un acte écrit et signé des parties, ainsi que des officiers publics qui avaient reçu cet acte. ‖ *Record de loi.* C'était, dans la coutume du Hainaut et du Cambrésis, la rédaction par écrit d'un acte quelconque, sur la déposition des officiers publics en présence desquels cet acte avait été passé. ‖ *Record de mariage.* Attestation des témoins d'un mariage, sur telle ou telle des conventions matrimoniales. ‖ *Loi faite par record.* C'était, dans l'ancienne coutume de Normandie, une enquête qui se faisait pour prouver ce qui avait été décidé en jugement.

RECORDATION. s. f. (du lat. *recordatio*, souvenir). S'est dit pour Souvenir, mémoire. Cette *recordation* que j'en ai fort empreinte en mon âme. (Montaigne.) ‖ On disait aussi *Recordance.*

RECORDÉ, ÉE. part. pass. du v. Recorder. S'empl. adjectiv. Bois recordé. Paquet recordé.

RECORDÉ, ÉE. part. pass. du v. Recorder. S'empl. adjectiv. Leçon recordée.

— Prat. *Exploits recordés.* Il se disait de ceux dans lesquels l'huissier devait être assisté de deux témoins ou recors. ‖ *Criées recordées.* Criées rapportées ou reconnues aux plaids par le sergent qui les avait faites.

RECORDER v. a. 1re conj. (rad. *corde*). Mesurer de nouveau du bois à brûler. Recorder du bois.

— Attacher de nouveau avec une corde. Recorder un paquet.

— Refaire une corde dont les cordons étaient séparés.

— SE RECORDER. v. pron. Être cordé de nouveau, être mesuré de nouveau.

— Être attaché de nouveau avec une corde.

RECORDER. v. a. 1re conj. (du lat. *recordari*, formé de *rem cordi dare*, remettre quelque chose dans son esprit). Répéter quelque chose afin de l'apprendre par cœur. Recorder sa leçon.

— Fig. et fam. *Recorder sa leçon.* Tâcher de bien se remettre dans l'esprit ce qu'on doit faire ou ce qu'on doit [illegible]

— Pal. Il se disait pour Faire signer un exploit par des témoins : mais il s'employait plus ordinairement au participe. ‖ Il se disait aussi des témoins, quand on leur faisait faire une déposition sur quelque chose douteuse. ‖ *Recorder les devoirs de loi.* Observer les solennités requises pour transférer la propriété d'un fonds, ou pour constituer dessus une hypothèque.

— RECORDER. v. n. S'est dit dans le sens de Parler, conter.

— Diplom. Transcrire un acte sur les registres publics ; enregistrer.

— SE RECORDER. v. pron. Se rappeler ce qu'on a à faire ou à dire.

— *Se recorder avec quelqu'un.* Se concerter avec lui. Avant de jouer notre scène, il faudra nous *recorder*. (Acad.)

RECORDER. s. m. (pr. *re-kor-derr*). Nom donné en Angleterre à un fonctionnaire chargé de veiller à l'observation des lois dans les grandes villes qui ont le droit de juridiction, qui sont le siége d'une *court of record*. Le *recorder* de Londres est un des magistrats les plus considérés ; il remplit les fonctions de juge de paix, soumet au roi les condamnations à mort, et publie les arrêts de la cour de justice de Londres.

RECORDEUR. s. m. Dr. cout. Celui qui fait un record.

RÉCORPORATIF, IVE. adj. Médec. Qui est propre à déterminer la régénération du corps ou de quelqu'une de ses parties.

RÉCORPORATION. s. f. (pr. *ré-kor-po-ra-ci-on*). Didact. et médec. Action d'un récorporatif. ‖ Réunion à un corps.

RECORRIGÉ, ÉE. part. pass du v. Recorriger. S'empl. adjectiv. Ouvrage corrigé et recorrigé.

RECORRIGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous recorrigeons. Je recorrigeais. Nous recorrigeâmes.* Corriger de nouveau. Recorriger un ouvrage.

— Absol. Corriger et recorriger sans cesse.

— SE RECORRIGER. v. pron. Etre recorrigé.

— Faire de nouvelles corrections. Un écrivain, pour être pur et correct, doit se corriger et se recorriger sans cesse.

RECORS. s. m. (pr. *re-cor ;* du fr. *recorder*, rappeler, constater ; on écrivait anciennement *record*. Celui qu'un huissier mène avec lui pour servir de témoin dans les exploits d'exécution, et pour lui prêter main-forte au besoin.

— S'est dit, en général, pour Témoin.

— Anc. cout. Permission de tenir certaines monnaies au-dessous du poids ou du titre légal.

RECOTONNER. v. a. 1re conj. Agric. Syn. de Taller.

RECOUCHADIS. s. m. Agric. Nom qu'on donne dans le Midi aux provins de vigne.

RECOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Recoucher. S'empl. adjectiv. Les enfants sont recouchés.

RECOUCHER. v. a. 1re conj. Coucher de nouveau, remettre au lit. Recoucher un enfant.

— Il se dit aussi des objets qu'on replace par terre. Recoucher des bouteilles.

— *Recoucher son ennemi à terre.* Le terrasser une seconde fois.

— Il se dit également pour Remettre au jeu. Il avait couché dix louis, il en a recouché vingt.

— SE RECOUCHER. v. pron. Se remettre au lit.

— Etre replacé par terre. Vos bouteilles doivent se recoucher.

RECOUDRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je recouds, tu recouds, il recoud, nous recousons, vous recousez, ils recousent. Je recousais. Je recousis. Je recoudrai. Je recoudrais. Recous, recousons, recousez. Qu'il recouse, que nous recousions, que vous recousiez, qu'ils recousent. Que je recousisse. Recousant. Recousu, recousue.* Coudre une chose qui est décousue ou déchirée. Recoudre une manche. Recoudre une doublure. Faire recoudre une jupe. Recoudre une plaie. Recoudre une joue. Combien d'auteurs à qui il ne faut que du fil pour *recoudre* ce qu'ils ont dérobé ! (Balzac.)

— SE RECOUDRE. v. pron. Être recousu.

— Fig. Retrouvent-ils (les Français hors de leur pays) un compatriote en Hongrie, ils festoient cette aventure ; les voilà à se rallier et à se *recoudre* ensemble. (Montaigne.)

RECOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Recouler. S'empl. adjectiv. Lessive recoulée. Glace recoulée.

RECOULEMENT. s. m. Techn. Action de couler de nouveau. ‖ Rallongement d'un arêtier.

— Action de passer les cartes en revue pour les nettoyer.

— Action d'enlever avec un couteau les ordures qui se trouvent sur un cuir

RECOULER v. a. 1re conj. Couler de nouveau. La lessive avait été mal coulée, il fallut la recouler.

— Jeter une seconde fois dans le moule. Recouler un canon.

— Fondre une seconde fois. Recouler une glace.

— Techn. Enlever les ordures de l'eau accumulées sur une peau destinée à faire du parchemin. ‖ Examiner les cartes pour enlever les ordures qui peuvent en salir les deux faces

— Agric. Donner le troisième labour aux terres à blé. ‖ Planter d'autres crossettes ou de la chevelée, lorsqu'un plant de vigne ne prend pas racine.

— RECOULER. v. n. 1re conj. Couler de nouveau, s'échapper, en parlant des liquides. Quelquefois l'eau cesse de couler d'une source pour recouler tout à coup avec plus d'impétuosité qu'auparavant. Le sang qui coulait de sa blessure s'était arrêté, quand il vint à recouler plus abondamment et fit craindre une hémorragie.

— SE RECOULER. v. pron. Être recoulé. La lessive se recoule. Une glace peut se recouler.

RECOULEUSE. adj. f. Techn. Se dit en Champagne des bouteilles dont le vin s'échappe à travers le bouchon. ‖ On dit aussi substantiv. Une recouleuse.

RECOUPAGE. s. m Techn. Action de croiser les traces du polissoir sur la surface d'une glace.

— Agric. Action de donner la seconde façon aux terres en jachère.

RECOUPE. s. f. Farine qu'on tire du son remis au moulin. Faire du pain de recoupe.

— On appelle aussi *recoupes*, des chapelures de pain, des croûtes, et les petits morceaux qui restent sur les bonnes tables après les repas, dont les pauvres font du potage.

— Agric. Seconde coupe de trèfle, de foin, etc., pour les bestiaux.

— Archit. Menus morceaux qu'on abat des pierres, lorsqu'on les taille pour les équarrir ou les mettre en œuvre. On se sert des *recoupes* pour former et affermir le sol des caves et les aires des allées de jardin, en les aplanissant avec la batte. (Quatrem.)

RECOUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Recouper. S'empl. adjectiv. Habit recoupé.

— Blas. *Ecu recoupé.* Ecu mi-coupé, et recoupé un peu plus bas.

RECOUPEMENT. s. m. Archit. Retraite large faite à chaque assise de pierre, dans les ouvrages construits sur un terrain en pente, ou fondés profondément dans l'eau, pour donner plus d'empatement et de solidité à un bâtiment. ‖ Diminution d'épaisseur que l'on fait à un mur de face, à partir de chaque plinthe, pour tenir lieu de frise, lorsque chaque partie du mur comprise entre deux plinthes est à plomb.

RECOUPER. v. a. 1re conj. Couper de nouveau. Recouper un habit.

— Techn. *Recouper* ou *retailler un four.* En emporter les bavures.

— Absol. Au jeu de cartes, lorsqu'on n'a pas coupé net, il faut *recouper*. (Acad.)

— SE RECOUPER. v. pron. Etre recoupé Dans certains cas les cartes se recoupent.

RECOUPETTE. s. f. (diminut. de *recoupe*). Troisième farine qu'on tire du son des recoupes mêmes.

RECOUPLEMENT. s. m. Archit. Retraite large qu'on laisse à chaque assise de pierre dure, dans les ouvrages construits sur un terrain dont la pente est escarpée, ou à ceux qui sont fondés sous l'eau, comme les piles de pont, les digues, pour donner à ces constructions plus d'empatement.

— Diminution d'épaisseur qui se pratique dans l'élévation d'un mur de face.

RECOURADEU. s. m. Agric. Araire à deux versoirs, pour chausser le blé.

RECOURBÉ, ÉE. part. pass. du v. Recourber. S'empl. adjectiv. Fer recourbé. Bâton recourbé. J'ai vu telle femme à grand nez recourbé et à petite bouche vermeille qui ressemblait fort bien à une perruche. (B. de St-P.) Ce sépulcre est taillé dans le roc, et se termine en une pointe un peu *recourbée* comme le bonnet phrygien. (Chateaub.)

— Bot. *Embryon recourbé.* Celui qui est courbé sur lui-même dans sa longueur, de manière que le sommet des cotylédons vienne toujours à la radicule, ou du moins s'en approche beaucoup. ‖ *Graine recourbée.* Celle qui s'infléchit sur elle-même, de manière que ses deux bouts soient très-voisins l'un de l'autre. ‖ *Radicule recourbée.* Celle qui se courbe sur elle-même, sur les cotylédons ou sur le blastème, en se rapprochant du hile. ‖ *Feuilles recourbées.* Celles qui pendent vers la terre. ‖ *Rameaux recourbés.* Ceux qui décrivent une courbe dont la convexité regarde le ciel.

— Conchyl. *Crochets recourbés.* Crochets d'une coquille bivalve, qui se dirigent vers la lunule.

— Entom. *Palpes recourbées.* Palpes dont l'extrémité se porte en haut.

RECOURBER. v. a. 1re conj. Courber en rond par l'extrémité, par le bout. Recourber un fer. Recourber un bâton.

— SE RECOURBER. v. pron. Prendre une forme courbe. Sa croupe se *recourbe* en replis tortueux. (Rac.)

Le sommet d'un côté, de l'autre la racine,
En un sens opposé se *recourbent* tous deux,
Tendent, l'un vers la terre, et l'autre vers les cieux.
(DELILLE.)

RECOURIR. v. n. 2e conj. irrég. (du lat. *recurrere*) *Je recours, tu recours, il recourt, nous recourons, vous recourez, ils recourent. Je recourais. Je recourus. Je recourrai. Je recourrais. Recours, recourons, recourez. Que je recoure. Que je recourusse. Recourant. Recouru.* Courir de nouveau. J'ai couru et recouru.

— Demander du secours, s'adresser à quelqu'un pour en obtenir quelque chose. Recourir

à Dieu. Recourir au médecin. Recourir à l'autorité supérieure. L'entrée du Louvre était libre à tous ceux qui *recouraient* à la protection de saint Louis. (Fléch.)

— Fig. Dois-je, las d'Apollon, *recourir* à Barthole? (Boil.)

Ne vaudrait-il pas mieux
Contre un ingrat qui plait *recourir* à la fuite? (Rac.)

Grand roi, sans *recourir* aux histoires antiques,
Ne trouvons-nous pas vu dans les plaines belgiques,
Toi même te borner au fort de la victoire? (Boil.)

— Avoir recours à quelque chose. Recourir aux remèdes. Recourir à la ruse, à la violence, à la force. Recourir à la clémence, à la bonté, à la miséricorde du prince. Recourir aux originaux. Recourir au texte. Recourir aux manuscrits. Le schisme favorisa l'étude des langues mortes, en forçant de *recourir* aux textes. (Boiste.) Les conspirations forcent les puissants qu'elles menacent à *recourir* vers cette nation qu'ils dédaignaient. (Id.) Quand on souffre, il faut *recourir* à la patience. (Id.) Les Égyptiens, pour reconnaître leurs terres, tous les ans couvertes par le débordement du Nil, ont été obligés de *recourir* à l'arpentage, qui leur a bientôt appris la géométrie. (Boss.)

— Procéd. *Recourir en cassation.* Se pourvoir en cassation.

RECOURIR. v. a. 2ᵉ conj. S'est dit pour Secourir.

— Mar. *Recourir les coutures d'un bâtiment.* Passer le ciseau à calfat sur les étoupes de tous les joints. ‖ *Recourir les manœuvres.* Les visiter dans toute leur longueur pour juger de leur état et des réparations dont ils auraient besoin.

RECOURRE. v. a. 4ᵉ conj. Anc. cout. Affaiblir le poids des espèces, en vertu d'une permission.

— Il se disait aussi pour Reprendre, retirer un prisonnier d'entre les mains de ceux qui l'emmenaient.

RECOURS. s. m. (pr. *re-kour;* du lat. *currere*, courir). Action de rechercher de l'assistance, du secours. Avoir recours à Dieu, à la justice, à la clémence du roi. Avoir recours au médecin. A qui avoir recours? Avoir recours aux minutes, aux originaux, au texte, aux manuscrits. Ils eurent *recours* à M. de Lamoignon, comme à un homme incorruptible. (Fléch.) Mᵐᵉ la Dauphine eut *recours* aux remèdes de l'âme, dans le temps qu'elle méprisait ceux du corps. (Id.) Les rois voisins de saint Louis, loin d'envier sa puissance, avaient *recours* à sa sagesse. (Mass.) Ils se persuadent qu'on n'a *recours* à Dieu que lorsque le monde nous manque. (Id.) Toujours les scélérats ont *recours* au parjure. (Rac.)

Tout donne, tout reçoit ici-bas des secours,
Et le faible et le fort l'un à l'autre ont *recours*.
(Du Resnel.)

— Fig. On n'a point *recours* au despotisme, quand on a pour soi l'opinion. (Mᵐᵉ de Staël.)

— Refuge. Dieu seul est son recours. Tout son recours est en Dieu. Dieu est le recours des malheureux. Vous êtes son unique recours, son dernier recours. Recours prompt, sage, prudent, forcé. Le Seigneur fut mon seul *recours*. (J.-B. Rouss.)

Dans un si noir chagrin leur sombre inquiétude
Ne voit d'autre *recours* que le métier de prude. (Mol.)

— Fig. Le mensonge est le *recours* des enfants, des sots et des méchants. (Bacon.) La négation est le *recours* de la peur. (Boiste.)

— Jurispr. Droit de reprise par voie légale, action qu'on peut avoir contre quelqu'un pour être garanti ou indemnisé. Avoir recours contre quelqu'un, après la perte d'un procès. Être condamné, sauf son recours sur quelqu'un, sur la succession. Réserver à quelqu'un son recours. Un tel est mon garant, mais il n'a rien; c'est un pauvre recours, un mauvais recours. ‖ Action directe du porteur d'un effet de commerce contre tous les signataires, quels que soient leur ordre et leur qualité. ‖ *Recours en cassation.* Acte par lequel on attaque devant la cour de cassation les jugements ou arrêts rendus en dernier ressort pour violation de formes ou pour infraction à la loi. On dit plus ordinairement *pourvoi en cassation.*

— *Recours en grâce.* Demande par laquelle on s'adresse au prince pour obtenir la remise ou la commutation d'une peine infligée par jugement.

— Cout. Adjudication à l'enchère.

— Anc. jurispr. *Voie de recours au prince.* Appel qui était ouvert en certain cas, après qu'on avait épuisé tous les autres.

— Appel comme d'abus.

— Agric. Un des membres du cep de troisième rang qu'on taille à un œil.

— Monn. Permission de quelque diminution sur le poids des espèces, que le roi accordait. ‖ Il se disait aussi du rapport de l'espèce au marc et du marc à l'espèce.

RECOUS, OUSSE. part. pass. du v. Recourre, qui est inusité depuis longtemps. Délivré; rachetable.

— Mar. Si le navire sans être *recous* est abandonné par les ennemis, ou si, par tempête ou par autre cas fortuit, il revient en la possession des Français, il doit être rendu au propriétaire qui le réclame. (Bravard.)

RECOUSSE. s. f. Reprise d'une personne ou d'une chose emmenée, enlevée par force.

— Il ne se dit plus qu'en parlant d'un navire repris sur l'ennemi par un autre bâtiment de sa nation dans les vingt-quatre heures qui suivent le moment de son amarinage. On le rend à l'armateur, qui paye le tiers de sa valeur comme droit de recousse. La *recousse*, originairement *rescousse*, est l'action d'aller à la poursuite d'un bâtiment qui a fait une prise, afin de la dégager, et, si l'on peut, s'emparer du capteur. (Bravard.)

— Anc. cout. Dans les coutumes de Tours et d'Angers, on donnait ce nom au retrait lignager. ‖ *Rentes à recousse.* Rentes rachetables. ‖ *Recousse* se disait aussi, quand les bêtes ou gages pris par les officiers, sergents, messiers, forestiers, ou par le seigneur de l'héritage ou son commis et député, leur étaient ôtés par ceux qu'ils avaient dégagés, trouvés en dommage, ou exécutés. ‖ *Recousse par grâce.* Faculté de pouvoir racheter un héritage vendu. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *reméré*.

RECOUSU, UE. part. pass. du v. Recoudre. S'empl. adjectiv. Manche recousue. Doublure recousue. Jupe recousue. Plaie recousue. Joue recousue.

— Fig. Pourvu que ce morceau soit *recousu* bien juste, ce sera le plus beau de son discours. (Mᵐᵉ de Sév.)

Et transposant cent fois et le nom et le verbe,
Dans mes vers *recousus* mettre en pièces Malherbe.
(Boileau.)

RECOUVÉ, ÉE. adj. Comm. Il se disait de toiles propres pour le commerce des Antilles. Toiles recouvées.

RECOUVERT, ERTE. part. pass. du v. Recouvrir. S'emploie adjectiv. Toit recouvert. Maison recouverte. Livre recouvert.

— *Recouvert de.* Ses eaux, fortement gelées, *recouvertes* d'une neige légère, résistent au plus pesant fardeau. (Poug.) Sa langue est molle, spongieuse et *recouverte* d'une peau mince. (Lacép.) Cet os est *recouvert* d'une substance blanche et ferme, à laquelle on a donné le nom de gencive de la baleine. (Id.) Ce fruit est *recouvert* d'un brou semblable, pour la forme, à celui du noyer ordinaire. (Rayn.)

— *Recouvert en.* Maison recouverte en tuiles, en ardoises.

— *Recouvert par.* Cette charpente osseuse est *recouverte* par des muscles en saillie, qui en sont comme les montagnes, et qui sont séparées par des méplats et aqueducs qui y forment des espèces de vallées. (B. de St-P.)

— Maçonn., charp. et menuis. Se dit des joints qui ne sont pas apparents, et qui excèdent l'assemblage, parce qu'ils sont recouverts par quelque saillie.

RECOUVRABLE. adj. des 2 g. Fin. Qui peut être recouvré. Deniers recouvrables. Fonds recouvrable. Sommes recouvrables. Deniers non recouvrables.

RECOUVRANCE. s. f. (du lat. *recuperantia*). Il se disait pour Recouvrement, action de recouvrer. Ne voyez-vous autre façon pour la *recouvrance* de la santé de madame? (Cent nouv. nouv.) J'arrivai en Espagne un mois après la *recouvrance* de sa santé. (Brant.) ‖ Il n'est plus employé que dans cette dénomination, Notre-Dame de Recouvrance.

RECOUVRANT. part. prés. du v. Recouvrer et du v. Recouvrir. Il est invar. Des ouvriers recouvrant une maison.

RECOUVRANT, ANTE. adj. Minér. *Couche recouvrante.* Couche qui est venue se déposer horizontalement, ou à peu près, sur des couches plus anciennes qu'elle, et qui les recouvre, en se tenant toujours à un niveau supérieur.

— Conchyl. Se dit d'une coquille univalve qui est conique et sans spire proprement dite.

RECOUVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Recouvrer. S'empl. adjectiv.

— Prov. *Pour un perdu, deux recouvrés.* On dit mieux, Pour un perdu, deux de retrouvés.

— On a dit autrefois *recouvert* pour Recouvrer.

RECOUVREMENT. s. m. Action de recouvrer ce qui est perdu. Recouvrement de titres. Recouvrement de pièces.

— Se dit de la santé, des forces du corps. Le recouvrement de la santé. Le recouvrement de ses forces.

— Perception des deniers qui sont dus, et diligences faites pour les recouvrer. Recouvrement des impôts directs, des impôts indirects. Faire un état de recouvrements. Se charger du recouvrement. Faire le recouvrement des fermages. Travailler au recouvrement d'une somme, au recouvrement de ses créances. Faire un recouvrement.

— Archit. Saillie d'une pierre sur le joint de celle qui lui est contiguë. ‖ Partie saillante d'une pièce de bois qui couvre un tenon ou une queue d'aronde.

— On l'emploie d'une manière analogue en histoire naturelle. L'ognon du lis est composé d'écailles en *recouvrement*. (J.-J. Rouss.)

— Techn. Plaque de cuivre qui recouvre l'objectif d'une lunette d'approche. ‖ *Montre à recouvrement.* Montre qui a une sorte de rebord qui la recouvre. ‖ *Recouvrement du tiroir.* Avance du tiroir qui règle l'admission de la vapeur dans le cylindre de la machine, pour qu'elle ne s'y introduise qu'au moment où le piston est à son point mort. Cette disposition permet en outre d'économiser une certaine quantité de vapeur, sans nuire au travail de la machine.

— RECOUVREMENTS. s. m. pl. Se dit quelquefois des dettes actives, des créances d'un avoué, d'un huissier, d'un notaire. Vendre son étude et ses recouvrements. Les recouvrements d'une étude.

RECOUVRER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *recuperare*, même signif.) Retrouver, rentrer en possession; acquérir de nouveau une chose qu'on avait perdue. Recouvrer sa bourse. Chercher à recouvrer son bien. Recouvrer la vue. Recouvrer la parole, la raison. Recouvrer la santé, ses forces. Recouvrer l'estime publique. Recouvrer l'amitié, les bonnes grâces de quelqu'un. Tant de protecteurs de la foi sainte exposèrent autrefois leur vie et leur couronne pour aller *recouvrer* votre héritage, ô Seigneur! conservez le sien à cet enfant précieux. (Mass.) Je travaille depuis vingt années à *recouvrer* cette estampe, et je désespère enfin d'y réussir; cela est bien rude! (La Bruy.) *Recouvrant* sa liberté par le même qui la lui a ravie, ou il est fondé à la reprendre, ou on ne l'était point à la lui ôter. (J.-J. Rouss.) La confusion que j'avais de me voir si mal équipé modérait la joie qu'ont ordinairement les prisonniers qui *recouvrent* leur liberté. (Le Sage.) Un gourmand dont le goût serait blasé en *recouvrerait* toute la finesse, si, pendant plusieurs mois, aux ragoûts épicés, aux liqueurs fortes, il substituait le pain sec et l'eau pure. (Richerand.)

— Rentrer en possession de ce qu'on avait perdu. La noblesse et le sacerdoce reçoivent leur force morale de l'opinion; s'ils la perdent, que de temps, de talents, de vertus, il faut pour la *recouvrer*. (Boiste.)

— Recevoir le payement d'une somme due, et particulièrement Faire la levée, la perception des impôts. Être chargé de recouvrer les contributions d'un arrondissement.

— Mar. Tirer une manœuvre dans le bâtiment.

— SE RECOUVRER. v. pron. Être, pouvoir être recouvré. L'arriéré se recouvre difficilement. Le temps et l'argent perdus ne se *recouvrent* jamais. (Boiste.)

RECOUVRIR. v. a. 2ᵉ conj. irrég. *Je recouvre, tu recouvres, nous recouvrons, vous recouvrez, ils recouvrent. Je recouvrais. Je recouvris. Je recouvrirai. Je recouvrirais. Recouvre, recouvrons, recouvrez. Que je recouvre, que tu recouvres, qu'il recouvre, que nous recouvrions, que vous recouvriez, qu'ils recouvrent. Que je recouvrisse. Recouvrant. Recouvert, recouverte.* Couvrir de nouveau. Recouvrir un toit. Recouvrir une maison. Faire recouvrir un livre. Recouvrir un vase. Si l'animal vient à être blessé, elle répare ses plaies, et les cicatrise en les *recouvrant* d'une nouvelle peau. (B. de St-P.)

— Fig. Masquer, cacher avec soin sous des prétextes spécieux, sous des apparences louables, quelque chose de vicieux. Recouvrir ses défauts d'un vernis de politesse et d'agrément. Recouvrir sa faute de beaux prétextes. La politesse est une dorure qui trop souvent ne *recouvre* qu'un vil métal. (S. Dub.)

— SE RECOUVRIR. v. pron. Être recouvert. Ce livre ne peut plus se recouvrir.

— Fig. Tout ce que le temps met à nu ne peut se *recouvrir*. (Boiste.)

— S'obscurcir de nouveau par des nuages. Le temps se recouvre. Le ciel se recouvre.

— Hortic. Se dit des plaies faites aux arbres, lorsqu'elles se cicatrisent, parce que le bois est recouvert par l'écorce. Cette plaie se recouvre.

— Se couvrir d'une apparence, d'un prétexte, pour cacher quelque chose de vicieux. Quelquefois l'hypocrisie triomphante ôte son masque; mais, au moindre péril, elle s'en *recouvre* aussitôt. (Boiste.)

RECRACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Recracher. S'empl. adjectiv. Fruit recraché.

RECRACHER. v. a. 1ʳᵉ conj. Rejeter de la bouche une chose qui excite le dégoût. Recracher un fruit.

— Absol. Cracher de nouveau. Ne faire que cracher et recracher.

— SE RECRACHER. v. pron. Être recraché.

RECRAN. s. m. Mar. Espèce de crique ou d'enfoncement où l'on peut mettre les petits bâtiments à l'abri.

RÉCRÉANCE. s. f. (du lat. barb. *recredentia*, remise en possession, fait de la partic. *re*, et de *credere*, confier, mettre en dépôt). Jurispr. canon. Jouissance provisionnelle des fruits d'un bien qui est en litige. Adjuger à quelqu'un la récréance.

— *Lettres de récréance.* Lettres qu'un prince envoie à son ambassadeur ou ministre, pour les présenter au prince d'auprès duquel il le rappelle. ‖ Lettres qu'un prince donne à l'ambassadeur ou ministre rappelé d'auprès de lui, pour les remettre au prince qui le rappelle.

— Délivrance d'un bien qui avait été saisi pendant un procès.

RÉCRÉANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Récréancer. S'empl. adjectiv.

RÉCRÉANCER. v. a. 1ʳᵉ conj. Anc. prat. Rendre la liberté moyennant caution suffisante aux bourgeois qui sont arrêtés par les officiers de quelques seigneurs subalternes.

— Donner main levée des oppositions formées.

— SE RÉCRÉANCER. v. pron. Être récréancé. Cette personne ne peut se récréancer.

RÉCRÉANT. s. m. Renégat. Vieux mot qui s'est dit pour, Serf rebelle. Injure favorite des ennemis de la révolution au XIIᵉ siècle.

RÉCRÉATIF, IVE. adj. Qui récrée. Lecture récréative. Jeu récréatif. Homme récréatif. Fam.

RECRÉATION. s. f. Action de donner une nouvelle existence à un corps.

RÉCRÉATION. s. f. (pr. *ré-kré-a-ci-on*). Occupation, exercice qui fait diversion au travail, et qui sert de délassement. Ce sont là ses récréations. Ne faire d'une étude qu'une récréation. Prendre un peu de récréation après le travail. La promenade est une agréable *récréation*. (Acad.) La *récréation* redonne des forces pour mieux travailler. (Id.)

— Certain temps accordé aux élèves, aux religieux pour se délasser, se divertir. C'est l'heure de la récréation. L'heure de la récréation est près de finir. Employer toute la récréation à lire. Profiter de ses récréations. Une longue récréation.

— *Être à la récréation, en recreation.* Être avec les autres pendant le temps de la récréation. ‖ On dit de même *Être en récréation.*

— Fig. Donner de la recréation à l'esprit.

— Philol. *Récréations mathématiques.* Titre d'un ouvrage d'Ozanam, plein de problèmes curieux, et contenant ce que les sciences abstraites ont de plus amusant.

— Syn. comp. RÉCRÉATION, AMUSEMENT, DIVERTISSEMENT, RÉJOUISSANCE. *Récréation* désigne un temps court de délassement. *Amusement* est une occupation légère, de peu d'importance et qui plaît. *Divertissement* est accompagné de plaisirs plus vifs. *Réjouissance* se marque par des actions extérieures, des danses, des cris de joie, des acclamations de plusieurs personnes.

RÉCRÉDENTIAIRE. s. m. Anc. jurispr. Celui qui a obtenu un jugement provisoire pour se maintenir en jouissance d'un bénéfice litigieux.

— Celui qui a obtenu une récréance en général.

RECRÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Recréer. S'empl. adjectiv. Tribunal recréé. Charge recréée.

RÉCRÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Récréer. S'empl. adjectiv. Personne récréée.

— *Recréé par.* Tout homme dont la tête a beaucoup travaillé a besoin d'être *récréé*, et il consent à l'être par les sots. (Boiste.)

RECRÉER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rédupl. de *créer*). Donner une nouvelle existence. Recréer un tribunal. Recréer une charge sous un autre nom.

— Fig. Il faut, pour ainsi dire, *recréer* le peuple qu'on veut rendre à la liberté. (B. Varennes.) L'auteur a su *recréer* son sujet par la manière dont il l'a traité. (Lav.)

— SE RECRÉER. v. pron. Se créer de nouveau. L'homme pourra-t-il se recréer plus fort et plus beau.

RÉCRÉER. v. a. 1ʳᵉ conj. Réjouir, divertir. Récréer l'esprit. Il faut des jeux qui *récréent* et ne fatiguent pas l'esprit. (Acad.) Il ne faut qu'une médisance pour *récréer* une bonne compagnie. (Boss.) Les objets destinés à *récréer* les sens doivent être extrêmement variés. (Mᵐᵉ de Puysieux.) Les chagrins ne sauraient faire impression sur toi; chaque instant te montre des choses nouvelles; tout ce que tu vois te *récrée*, et te fait passer le temps sans le sentir. (Montesq.)

— Fig. Ranimer. Le vin récrée les esprits. L'herbe tendre du printemps *récrée* les troupeaux; les fraîches aubes *récréent* pendant les ardeurs brûlantes du midi. Pour moi, Daphnis, rien ne me *récrée* autant que d'entendre ta bouche gracieuse me dire que tu m'aimes. (Gessner.)

— Faire plaisir. Le vert récrée la vue.

— SE RÉCRÉER. v. pron. Se réjouir, se divertir. Quand on a beaucoup travaillé, il est bon de se *récréer* un peu. (Acad.)

— *Se récréer l'esprit.* Lui donner de la distraction.

RÉCRÉMENT. s. m. (du lat. *recrementum*, qui, dans son acception propre, signifie les ordures qui sortent du blé, et est fait de *cernere*, bluter, casser, cribler). Physiol. Humeur qui, après avoir été séparée du sang par un organe sécréteur, y est reportée par la voie de l'absorption, ou qui est retenue en certains endroits du corps pour certains usages, comme la salive, la bile, etc. Les recréments peuvent être divisés en trois classes: 1° ceux qui servent essentiellement à la génération; 2° ceux dont l'action est indispensable à la digestion et à l'animalisation des substances alimentaires; 3° ceux qui, la nature emploie pour favoriser le glissement de certaines parties les unes sur les autres, et qui lubrifient les surfaces avec lesquelles des matières étrangères sont en contact.

RÉCRÉMENTEUX, EUSE. adj. Physiol. V. RÉCRÉMENTITIEL.

RÉCRÉMENTITIEL, ELLE. adj. Physiol. Il se dit des humeurs appelées recréments.

RÉCRÉMENTO — EXCRÉMENTITIEL, ELLE. adj. Pathol. Se dit des humeurs sécrétées (de la salive, de la bile, etc.), qui sont en partie reportées dans le sang, par voie d'absorption, et en partie excrétées.

RECRÉPI, IE. part. pass. du v. Recrépir. S'empl. adjectiv. Mur recrépi. Visage recrépi. Ouvrage recrépi. Vieux et une recrépi. Le blanc et le rouge coulent sur ces visages *recrépis* et laissent voir des peaux livides, flasques et couperosées. (Trév.)

— *Recrépi de.* Se dit ... naturelle entée sur

la bassesse du courtisan et *recrépie* le l'orgueil du seigneur postiche. (St-Simon.)

— *Recrépi par.* Qui est-ce qui connaîtrait les vieux contes de la princesse de Navarre, s'ils n'avaient été recrépis par La Fontaine?

RECRÉPIMENT. s. m. Techn. Action de recrépir. On dit aussi recrépissage.

RECRÉPIR. v. a. 1re conj. Crépir de nouveau. Recrépir un vieux mur.

— Fig et fam. *Recrépir son visage.* Mettre beaucoup de fard pour cacher ses rides. On dit que c'est vous qui [illegible] toutes les filles du quartier. [illegible] Tout chez ma vieille était artificiel : je ne crois pas qu'un portrait ait plus de couleurs qu'il ne lui en fallait pour *se recrépir le visage.* (Frév.)

— Fig. *Recrépir un vieux conte, une vieille histoire.* Les renouveler en les accommodant à sa guise. Pourquoi *recrépir* une vieille histoire qui n'est qu'un ramassis de cent vieilles chroniques que tout le monde sait ? (Frév.)

— *Recrépir un ouvrage de littérature.* Lui donner, en conservant le fond, une nouvelle forme tant bonne que mauvaise.

— Il se dit aussi de la société. Il est plus facile de *recrépir* l'édifice social, que de le réédifier. (Boiste.)

— SE RECRÉPIR. v. pron. Être recrépi. Les vieux murs doivent se recrépir autant pour le plaisir des yeux que pour la solidité.

— Fig. Se mettre du fard.

Il est ridicule [illegible]
De se recrépir le visage
Avec du carmin et du blanc. (***)

RECREUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Recreuser. S'empl. adjectiv. [illegible].

RECREUSER. v. a. 1re conj. Creuser de nouveau : creuser plus avant.

— Fig. Examiner de nouveau et d'une manière plus profonde un sujet, un sujet déjà examiné par d'autres personnes.

— SE RECREUSER. v. pron. Être recreusé.

RECRIBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Recribler. S'empl. adjectiv. Grain recriblé.

RECRIBLER. v. a. 1re conj. Techn. Passer dans le crible une seconde fois.

— SE RECRIBLER. v. pron. Être recriblé. Le grain se crible et se recrible.

RECRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Recrier. S'empl. adjectiv.

RECRIER. v. a. 1re conj. Crier une seconde fois.

RÉCRIER (SE). v. pron. 1re conj. *Je me récrie, nous nous récrions, vous vous récriez. Je me récriais, nous nous récriions, vous vous récriiez. Que vous vous récriiez, que vous vous récriiez,* etc. Faire une exclamation sur quelque chose qui surprend et qui paraît extraordinaire, soit en bien, soit en mal. Ne pouvoir entendre une proposition injuste sans se récrier. Se récrier d'admiration à la vue d'un tableau. Il n'y a pas de quoi se récrier. Se récrier contre une opinion. Ils se sont récriés. Elle s'est récriée. Elles se sont récriées. Sollicitez auprès d'un grand la perte d'un rival innocent ; en vain le public va se *récrier* contre cette injustice; dès que la volupté le demande, vous êtes bientôt exaucé. (Mass.) Bien des écrivains se sont *récriés* sur la cruauté des bêtes féroces. (B. de St-P.) L'empereur se plaignait fort de M. de Fontanes, se *récriant* qu'on lui gâtait tout chez lui, pendant qu'il était obligé d'aller faire la guerre au loin. (Las Cases.) Mais toujours sur ton règne il faut se *récrier.* (Boil.) Un flatteur aussitôt cherche à se *récrier.* (Id.)

J'estime plus cela que la pompe fleurie
De tous ces faux brillants où l'esprit *se récrie.*
(Molière.)

— Chass. Il se dit des chiens qui redoublent de voix, lorsque, après avoir relevé un défaut, et rapproché l'animal, ils viennent à le relancer.

RÉCRIMINANT. part. prés. du v. Récriminer. Qui récrimine. Il est invariable.

RÉCRIMINANT, ANTE. adj. Porté à récriminer. Rencontrer des récriminants.

RÉCRIMINATION. s. f. (pr. *ré-kri-mi-na-ci-on*). Accusation, reproche, injure tendante à repousser une autre accusation, un autre reproche, une autre injure. Ne dire une chose que par récrimination. Ce ne sont là que des récriminations. User de récriminations. Avez-vous bientôt fini toutes vos récriminations?

— Jurispr. Accusation que forme un accusé en se rendant dénonciateur d'un autre crime contre celui qui l'accuse.

RÉCRIMINATOIRE. adj. des 2 g. Qui contient une récrimination, qui se fait par récrimination. Plainte récriminatoire. Mesure récriminatoire.

RÉCRIMINER. v. n. 1re conj. (du lat. *re,* pour *rursus,* de nouveau; et *criminari,* accuser). Répondre à des accusations, à des reproches, à des injures, par d'autres accusations, d'autres reproches, d'autres injures. Ne faire que récriminer. Ne se défendre qu'en récriminant. Répondre en récriminant. Récriminer contre son accusateur. Si la fortune pouvait *récriminer,* on serait moins prompt à l'excuser. (De Lévis.) *Récriminer,* c'est s'avouer coupable. (Boiste.)

RÉCRIRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je récris, tu récris, il récrit, nous récrivons, vous récrivez, ils récrivent. Je récrivais. Je récrivis. Je récrirai. Je récrirais. Récris. récrivons, récrivez. Que je récrive. Que je récrivisse. Récrivant. Récrit, récrite.* Écrire de nouveau ce qu'on a déjà écrit. Ceci est fort mal écrit, il faut le récrire. Récrivez ce passage.

— Fig. Changer considérablement le style d'un ouvrage, d'un morceau. Cet ouvrage, ce morceau pèche par le style, il faut le récrire.

— Absol. Écrire une seconde, une troisième lettre. S'il ne répond pas à ma lettre, je lui récrirai, il faudra bien que je lui récrive.

— Faire réponse par lettre. Puisqu'il m'a écrit, je veux lui récrire. Il ne me récrit point, c'est signe qu'il vient.

— Prov. On dit d'un homme embarrassé dans une affaire, qu'*il ne sait à qui en récrire.*

— SE RÉCRIRE. v. pron. Être récrit.

— S'écrire de nouveau et réciproquement. Les amis ne manquent jamais de se récrire à chaque lettre qu'ils reçoivent.

RÉCRIT, ITE. part. pass. du v. Récrire. S'empl. adjectiv. Lettre récrite.

RECROIRE. v. a. 4e conj. S'est dit dans le sens de Lasser, rebuter, dégoûter, cesser.

— Dr. cout. Rendre, délivrer, ressaisir.

RECROISETÉ, ÉE. adj. (rad. *croix*). Blas. Se dit d'une croix dont chaque branche est terminée par une autre petite croix d'argent. A six croix recroisetées de gueules.

RECROÎTRE. v. n. 4e conj. irrég. *Je recroîs, tu recroîs, il recroît, nous recroissons, vous recroissez, ils recroissent. Je recroissais. Je recrus. Je recroîtrai. Je recroîtrais. Recrois, recroissons, recroissez. Que je recroisse. Que je recrusse. Recroissant. Recrû.* Prendre une nouvelle croissance. Ce bois recroît à vue d'œil. La rivière était diminuée, mais elle recroît.

RECROQUEVILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Se recroqueviller. S'empl. adjectiv. [illegible] tout recroquevillé. Des feuilles toutes recroquevillées.

RECROQUEVILLER (SE). v. pron. (pr. *re-kro-ke-vi-ye*; du mot *coquille,* en a fait [illegible] *coquiller,* et le composé *recoquiller,* que le peuple a corrompu en *croquiller,* par *recroqueviller,* qui signifiait proprement roulé, ou tourné en façon de coquille, mais dont nous nous servons pour marquer les plis que le feu ou la main fait à un livre). Se retirer et se replier à l'action d'une chaleur trop vive. Le parchemin, la peau, la corde à boyau se recroquevillent auprès du feu. La couverture de ce livre s'est toute recroquevillée. Les feuilles des arbres commencent à se recroqueviller par la chaleur du soleil.

RECROTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Recrotter. S'empl. adjectiv. Habit recrotté.

RECROTTER. v. a. 1re conj. Crotter de nouveau.

— SE RECROTTER. v. pron. Se crotter de nouveau. Cet enfant n'est pas plus tôt décrotté qu'il se recrotte aussitôt.

RÉCROUÉ, ÉE. part. pass. du v. Récrouer. S'empl. adjectiv. Prisonnier récroué.

RÉCROUER. v. a. 1re conj. Écrouer de nouveau ; récrire une seconde fois sur le registre des emprisonnements le nom d'un prisonnier; le jour et la cause de son arrestation.

— SE RÉCROUER. v. pron. Être écroué de nouveau.

RÉCROUI, IE. part. pass. du v. Récrouir. S'empl. adjectiv. Métal récroui.

RÉCROUIR. v. a. 2e conj. Se dit du lin, du chanvre, etc., que l'on fait séjourner dans l'eau avant de l'employer. On dit plutôt *rouir.*

— Techn. Se dit des métaux qu'on a fait recuire.

— SE RÉCROUIR. v. pron. Être récroui.

RECROYANCE. s. f. Anc. cout. Élargissement sous caution.

RECRU, UE. part. pass. du v. Recroître. S'empl. adjectiv. La rivière est recrue. Ce bois est recru.

RECRU, UE. part. pass. du v. Recroire. Il s'empl. adjectiv.

RECRU, UE. adj. (du lat. *recrudescere,* reprendre des forces). Harassé, las, excédé de fatigue. Il est si recru qu'il n'en peut plus. Un cheval las et recru. Une jument recrue au point de ne pouvoir plus marcher.

Las et recrus, ils résolurent
De retourner à leur logis. (Perrault.)

RECRÛ. s. m. Agric. Pousse annuelle d'un taillis.

RECRUDESCENCE. s. f. (du lat. *recrudescentia;* formé de *re,* itératif, et de *crudescere,* s'irriter). Pathol. Retour des symptômes d'une maladie avec une nouvelle intensité, après une rémission momentanée.

— Fig. Une recrudescence de vexations. Il y eut une recrudescence d'anarchie.

— Le peuple, croyant ce mot dérivé de *crescere,* croître, l'a employé dans le sens d'*accroissement* ou de *reaccroissement.* Est-il rien de plus ridicule que de parler de la *recrudescence des eaux de la Seine,* lorsqu'on veut faire entendre que la rivière a crû de nouveau, ou de dire qu'*il y a chaque soir une recrudescence de monde à la porte d'un théâtre?* Ce mot venant de *crudesco, crudescentia,* signifie étymologiquement, *redoublement de crudité.*

— Syn. comp. RECRUDESCENCE. DEUTÉROPATHIE. RECHUTE. La *recrudescence* diffère de la *deutéropathie,* en ce que celle-ci consiste dans l'apparition d'une autre lésion que celle qui existait précédemment, tandis que, dans la *recrudescence,* c'est la même affection qui persiste et qui acquiert subitement un caractère plus grave et plus aigu. On doit considérer la *recrudescence* comme une variété de ce qu'on appelle *rechute* ; elle diffère cependant de la *rechute,* en ce que dans celle-ci il y a reproduction d'une lésion qui avait cessé; au lieu que la *recrudescence* n'est que l'exaspération d'une maladie qui existait encore, mais dont les phénomènes étaient peu apparents.

RECRUDESCENT, ENTE. adj. Médec. Qui se manifeste de nouveau, avec des symptômes plus alarmants.

RECRUE. s. f. Art milit. Nouvelle levée de gens de guerre, pour remplacer les cavaliers ou les fantassins qui manquent dans une compagnie, dans un régiment. Faire les recrues d'un régiment. Faire une belle recrue. Amener une bonne recrue. Conduire une recrue à l'armée. Recevoir tout pour les recrues de son régiment. La recrue est partie, est allée rejoindre, est arrivée.

— Action de lever des hommes pour des recrues. Une recrue prompte. On a cessé la recrue.

— Se dit quelquefois des hommes qu'on a levés. Il nous est arrivé des recrues. Nos recrues se sont comportées dans cette affaire comme de vieux soldats. (Acad.)

— Fig. et fam. Se dit des gens qui surviennent dans une compagnie sans y être attendus. Voici une agréable recrue qui nous arrive. On se serait bien passé de cette nouvelle recrue.

— Agric. Pousse annuelle d'un taillis.

RECRUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Recruter. S'empl. adjectiv. La musique du 53e, recrutée à peu près, s'exerçait durant tout le dîner à nos dépens. (Las Cases.)

RECRUTEMENT. s. m. Action de recruter. Aller en recrutement. Officier de recrutement. La loi du recrutement, sur le recrutement. Le recrutement de l'armée. Faire sa soumission à la loi du recrutement. Le *recrutement* des armées par des volontaires admettait des motifs de guerre évités par des conscriptions nationales. (Boiste.)

— Levée d'hommes forcée ou volontaire, pour augmenter un corps d'armée ou pour le tenir au complet.

— Techn. Action de jeter le nouvelles drogues dans la cuve à teindre.

RECRUTER. v. a. 1re conj. (du fr. *recroître,* parce qu'en recrutant une armée, on la fait recroître au moyen des hommes que l'on lève ou remplace ceux qui manquent). Faire des recrues pour remplacer les soldats ou les cavaliers qui manquent dans un régiment, dans une compagnie, pour un laps de temps que les lois déterminent. Recruter un régiment.

— Il s'emploie aussi d'une manière analogue dans la marine.

— Fig. et fam. Attirer dans une association, dans un parti. Recruter partout des associés.

Bêtise est encline à mal ce.
Et la foule des sots recrute les méchants.
(J. B. de Neufchateau.)

— Techn. Mettre de nouvelles drogues dans la teinture.

— Absol. La femme de Louis d'Anjou, restée en France, *recrutait* pour lui. (Anquetil.)

— SE RECRUTER. v. pron. Faire ses recrues. Déterminer le mode suivant lequel l'armée se recrute, doit se recruter. Ce régiment s'est recruté dans telle province. Toute armée qui ne se *recrute* pas finit toujours par capituler. (Napoléon.)

— Fig. Être attiré dans un parti, dans une association. Ce parti se recrute de gens mécontents. Cette société se recrute parmi les hommes à imagination exaltée.

— Syn. comp. RECRUTER. FAIRE DES RECRUES. *Recruter* un régiment, c'est le rendre complet par le moyen des recrues. *Faire des recrues,* c'est en général lever, engager des hommes pour recruter un corps.

RECRUTEUR. s. m. Celui qui fait des recrues. Un recruteur. Des recruteurs.

— Fig. Le *recruteur* philosophe en a fait pour ses frais. (Sabatier.)

Peut-être, en ces murs effrayés,
Le messager de mort, noir *recruteur* des ombres
Escorté d'infâmes soldats,
Remplira de mon nom ces longs corridors sombres.
(A. Chénier.)

— On dit *recruteuse,* en parlant d'une femme qui cherche à faire des partisans.

— adjectiv. Un officier recruteur. Des officiers recruteurs.

RECTA. adv. Mot pris du latin, et qui signifie Ponctuellement. Payer recta à l'échéance. Arriver recta à l'heure indiquée. Fam.

RECTAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient au rectum. Veine rectale.

RECTANGLE. adj. des 2 g. Géom. Il se dit, soit d'un triangle qui a un angle droit, soit d'un parallélogramme qui a quatre angles. Triangle rectangle. Parallélogramme rectangle.

— Arithm. *Produit rectangle.* Il se disait d'un produit sans fraction.

— s. m. Géom. Parallélogramme qui a ses quatre angles droits. Tracer un rectangle. C'est ce que les artisans appellent un *carré long.* ‖ On a donné ce nom au produit de deux lignes quelconques de grandeurs différentes.

RECTANGULAIRE. adj. (ét. lat., *rectus,* droit; *angulus,* angle). Cristall. *Prisme rectangulaire.* Prisme dont les angles dièdres latéraux sont tous égaux, c'est-à-dire de 90 degrés. Ce prisme peut être droit ou oblique.

— Géom. Il se dit d'une figure qui a quatre angles droits, et d'un triangle qui a un angle droit. Figure rectangulaire. Triangle rectangulaire. ‖ *Coordonnées rectangulaires d'une courbe.* Celles qui sont perpendiculaires entre elles. ‖ *Section rectangulaire du cône.* Nom que les anciens donnaient à la parabole, parce qu'ils ne considéraient cette courbe que dans un cône dont la section par l'axe était un triangle rectangle au sommet du cône. ‖ *Solide rectangulaire.* Solide dont l'axe est perpendiculaire au plan de l'horizon.

RECTEMBRYÉ, ÉE. adj. (du lat. *rectus,* droit, et du fr. *embryon*). Bot. Qui a un embryon dont la radicule est droite. ‖ RECTEMBRYÉES. s. f. pl. Section de la famille des légumineuses, qui renferme celles de ces plantes dont la radicule de l'embryon est droite.

RECTEUR. s. m. (du lat. *rector;* fait de *regere,* gouverner). Titre que, avant la révolution, le chef de l'Université. Pendant longtemps, le recteur de l'Université eut droit de haute et basse justice sur le quartier latin. Un bourdalou d'or [illegible] et une ceinture violette qui [illegible], étaient ses marques distinctives [illegible]. Le recteur de l'Université de P[illegible] corps de la [illegible] trois mois seulement. Il [illegible] munément continué pour [illegible].

— Dans l'organisation actuelle de l'Université, Fonctionnaire nommé pour [illegible] grand-maître pour cinq ans [illegible] rééligible, placé à la tête de [illegible] académies du royaume, et chargé de la [illegible] lance les collèges, institutions [illegible] ressort de cette académie.

— Titre que les jésuites donnaient aux supérieurs de leurs collèges [illegible] dans plusieurs couvents, communautés, hôpitaux, le nom de recteurs à ceux qui gouvernent la maison.

— Il se dit, dans quelques provinces [illegible] tout dans la Bretagne, du curé d'une paroisse.

— Nom qu'on donne, en Angleterre, aux titulaires des bénéfices ecclésiastiques ou de paroisses, employant souvent des vicaires pour remplir leurs fonctions.

— Hist. Titre des lieutenants qui gouvernaient les provinces sous l'autorité du vicaire [illegible] sain.

— S'est dit, en France, au moyen âge, de certains juges subalternes.

— Titre que portait le podestat, le capitaine d'armes de la république de Venise.

RECTEUR. adj. m. Chim. Il ne s'emploie que dans cette expression, *esprits recteurs.*

— *Esprits recteurs.* Nom donné par Boerhaave aux corps qu'il regardait comme le principe et la source de l'odeur dans toutes les substances odorantes.

RECTICORNE. adj. des 2 g. Entom. Qui a les antennes droites. ‖ RECTICORNES. s. m. pl. Section de la famille des [illegible] phores, comprenant ceux qui ont les antennes droites.

RECTIDENT. s. m. Bot. Nom proposé pour le genre orthodon, dans la famille des mousses.

RECTIFIABLE. adj. [illegible] Qui peut être rectifié. Cette erreur est *rectifiable.* (Ledru.)

— Géom. Se dit d'une courbe qui peut avoir une ligne droite égale à un de ses arcs. Courbe rectifiable.

RECTIFICATEUR. s. m. Néol. Celui qui rectifie.

— Techn. Appareil qui sert à rectifier des liqueurs, à les distiller une seconde fois.

RECTIFICATIF, IVE. adj. [illegible] Qui rectifie. Acte rectificatif. Compte, contrat, traité rectificatif. Clause rectificative.

RECTIFICATION. s. f. (pr. *rèk-ti-fi-ka-ci-on*). Action de rectifier. Rectification d'un compte, d'un mémoire, d'une facture. Rectification d'un acte public, d'un acte de l'État civil.

— Chim. Distillation par laquelle on obtient, à l'état de pureté ou à un état qui en est voisin, un liquide qui était uni avec un autre moins volatil que lui. La rectification prend le nom de *déphlegmation,* quand le rectifié, [illegible] produit, une sorte de [illegible] distillé un peu odorant.

— Géom. *Rectification d'une courbe.* Opération par laquelle on trouve une ligne droite égale en longueur à une courbe donnée.

RECTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Rectifier. S'emploie adjectiv. Compte rectifié. Calcul rectifié. Acte rectifié.

— *Rectifier par.* A l'âge de maturité, se penchant pour le merveilleux se trouve corrigé et *rectifié* par le goût et par la raison; c'est alors qu'il produit les chefs-d'œuvre. (Michaud.)

— Chim. Qui a été distillé de nouveau. Eau-de-vie rectifiée. Esprit de vin rectifié.

RECTIFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *rectus,* droit; *facere,* faire). *Je rectifie, nous rectifions, vous rectifiez. Je rectifiais, nous rectifiions, vous rectifiiez. Que nous rectifiions, que vous rectifiiez,* etc. Redresser une chose, la rétablir dans l'état, dans l'ordre où elle doit être. Rectifier

un compte. Rectifier un acte. Rectifier un calcul.

— Fig. Rectifier la construction d'une phrase. Rectifier un discours. Rectifier les idées de quelqu'un. Rectifier ses intentions. Rectifier sa conduite. Rectifier une affaire, une négociation. La fortune *rectifie* les fautes des gens heureux. (Bussy-Rabutin.)

J'en fais l'unique objet d'un soin tout paternel ;
Mais rien ne *rectifie* un mauvais naturel. (Pison.)

— Chim. Distiller de nouveau un liquide pour le rendre plus pur. Rectifier une liqueur. Rectifier de l'eau-de-vie. Rectifier de l'esprit de vin.

— Philos. hermét. Distiller les esprits, afin d'en séparer ce qu'ils peuvent avoir enlevé avec eux de parties hétérogènes.

— Phys. Disposer, ajuster un instrument pour qu'il puisse servir à une opération.

— Géom. *Rectifier une courbe.* Trouver une ligne droite qui lui soit égale en longueur.

— SE RECTIFIER. v. pron. Être rectifié. Les idées se rectifient par la réflexion. Le jugement se rectifie par l'âge et l'expérience. Les esprits faux ne se *rectifient* jamais. (Boiste.)

— Se dit de plusieurs personnes, de plusieurs choses qui se redressent mutuellement.

RECTIFLORE. adj. des 2 g. (du lat. *rectiflorus*, de *rectus*, droit ; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Se dit de la calathide des synanthérées, lorsque toutes les fleurs qui la constituent sont parallèles à son axe.

RECTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *rectus*, droit ; *forma*, forme). Qui a une forme droite.

RECTIGRADE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rectigradus* ; de *rectus*, droit ; *gradior*, je marche). Entom. Epithète donnée aux araignées qui, dans leur marche, se portent toujours droit devant elles.

RECTILIGNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rectus*, droit ; *linea*, ligne). Géom. Il se dit des figures terminées par des lignes droites. Triangle rectiligne.

— Mécan. *Mouvement rectiligne.* Mouvement en ligne droite.

— Bot. Qui est allongé en ligne droite et n'offre ni courbures ni sinuosités. Aiguillons rectilignes. Anthères rectilignes. Axe rectiligne. Embryon rectiligne. Graine rectiligne. Radicule rectiligne. Raphé rectiligne. Lobes rectilignes. Style rectiligne. Tige rectiligne.

RECTINERVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rectus*, droit ; *nervus*, nerf). Bot. Se dit d'une feuille dont les nervures se prolongent en ligne droite.

RECTIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rectus*, droit ; *rostrum*, bec). Zool. et conchyl. Qui a le bec droit. Se dit en parlant d'oiseaux, de coquilles et de crustacés. Le dendrocope rectirostre. La rostellarie rectirostre. La daphnie rectirostre.

RECTITE. s. f. Pathol. Inflammation du rectum.

RECTITUDE. s. f. (du lat. *rectitudo*, fait de *rectus*, droit). Fig. Conformité aux vrais principes, à la saine raison. Rectitude des principes. Rectitude d'intention. Rectitude d'esprit. Rectitude de jugement. Avoir autant de rectitude dans l'esprit que de droiture dans le cœur. Dieu, créant l'homme à son image, lui donna la *rectitude* morale. (Forster.) La *rectitude* de l'esprit et du cœur rapproche l'homme des dieux. (Boiste.)

Mais cette *rectitude*
Que vous cherchez en tout avec exactitude,
Cette pleine droiture où vous vous renfermez,
La trouvez-vous ici dans ce que vous aimez ? (Mol.)

— Géom. Qualité d'une ligne droite.

— L'abbé de la Chambre a dit, dans le sens physique, *la rectitude de la vue.*

— Ce mot n'était pas encore tout à fait naturalisé en 1728, quoique déjà employé par les écrivains de Port-Royal. Cependant Molière en avait aussi fait usage.

— Syn. comp. RECTITUDE. DROITURE. V. DROITURE.

RECTIUSCULE. adj. des 2 g. Qui est à peu près droit, sans l'être tout à fait.

RECTO. s. m. (mot emprunté du latin *recto*, datif de *rectus*, droit, on sous-entend *folio*, feuillet, au feuillet droit ; la première page d'un feuillet se trouvant à droite, lorsqu'on ouvre un livre. Cela vient de ce qu'anciennement chaque feuillet n'avait qu'un chiffre à la première des deux pages. La première page d'un feuillet. Se dit par opposition à *verso*, qui est la seconde page.

RECTOGRADE. adj. des 2 g. Néol. Qui avance en droite ligne. Se dit par opposition à *rétrograde*.

— Fig. Les pas *rectogrades*, soit dans les sciences naturelles, soit dans les arts, soit encore dans la connaissance des droits politiques, sont lents, brefs, interrompus. (Merc.) La marche *rétrograde* semble naturelle et facile : pourquoi est-elle la plus rare ? (Id.) Les passions généreuses ont une marche *rétrograde*, toute rétrogradation porte l'empreinte de la faiblesse, de la peur, du remords, etc. (Id.)

RECTORAL, ALE. adj. De recteur, qui appartient au recteur. La dignité rectorale. L'autorité rectorale. Les fonctions *rectorales* de l'Académie de Paris sont confiées, sous l'autorité du grand maître, à un inspecteur général. (Rendu.) || Pl., *rectoraux*.

RECTORAT. s. m. (pr. *rèk-to-ra*). Charge, office, dignité de recteur. Aspirer au rectorat.

— Dignité de recteur à Venise.

— Temps durant lequel on exerce cette charge. Pendant le rectorat d'un tel. Dans le commencement de son rectorat.

— Charge de supérieur dans les collèges, les séminaires et les maisons de noviciat des jésuites.

RECTORIE ou **RECTORERIE.** s. f. S'est dit pour Cure, dignité de recteur.

— Hist. Nom d'une des trois justices ou juridictions qu'on distinguait anciennement à Montpellier.

RECTORIER. v. n. 1re conj. Hist. littér. Payer au recteur de l'Université de Paris un certain droit sur le parchemin.

RECTO-URÉTRAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient au rectum et à l'urètre.

RECTO-VAGINAL, ALE. adj. Qui a rapport au rectum et au vagin. Cloison recto-vaginale.

RECTO-VÉSICAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport au rectum et à la vessie.

— *Cloison recto-vesicale.* Cloison qui résulte du rapprochement et de l'adhérence des parois correspondantes de la vessie et du rectum.

— *Taille recto-vésicale.* V. CYSTOTOMIE.

RECTRICE. adj. et s. f. Ornith. Se dit de chacune des plumes de la queue d'un oiseau, parce qu'elles leur servent comme de gouvernail pour se diriger au milieu des airs.

RECTUM. s. m. (du lat. *rectum*, droit). Anat. La troisième et dernière portion du gros intestin, ainsi appelée à raison de sa direction presque droite. Le rectum occupe la partie postérieure du bassin, et termine les voies digestives, en s'ouvrant à l'extérieur par un orifice appelé l'anus. Le rectum reçoit les matières fécales, qui s'y accumulent comme dans une sorte de réservoir, avant d'en être chassées par l'acte de la défécation, chez la plupart des animaux ou tous ceux qui ont deux ouvertures intestinales, l'une pour l'entrée des aliments, et l'autre pour leur sortie. Plusieurs animaux ont des glandes odorifères à cette extrémité. Chez plusieurs ruminants, des insectes s'introduisent dans le rectum, pour y déposer leurs œufs, comme les œstres. Dans l'homme, les vaisseaux hémorrhoïdaires s'y engorgent assez souvent d'un sang veineux qui s'écoule quelquefois.

REÇU, UE. part. pass. du v. Recevoir. S'empl. adjectiv. Des présents si tendrement reçus. Son offre fut *reçue*, et la belle lui fit un long roman de son histoire. (La Font.) Tout hommage est *reçu*, mais aucun ne l'honore. (Volt.) René remonta le Meschacebé jusqu'aux Natchez et demanda à être *reçu* guerrier de cette nation. (Chateaub.) Jamais mon ami n'avait été si mal *reçu*. (De Maistre.)

Mais combien d'écrivains, d'abord si bien *reçus*,
Sont de ce fol espoir honteusement déçus. (Boil.)

— Installé avec le cérémonial ordinaire. Le jour qu'il fut reçu conseiller. Il a été reçu docteur depuis peu. Cet apprenti venait d'être reçu maître.

— Etabli, consacré. Les usages reçus. Les maximes reçues. Aux usages *reçus* il faut qu'on s'accommode. (Boil.) Bannissant de leurs vers ces ornements *reçus*. (Id.) La cause de l'impulsion, ou de tel autre principe mécanique *reçu*, sera toujours aussi impossible à trouver que celle de l'attraction ou de telle autre qualité générale qu'on pourrait découvrir. (Buff.)

— *Reçu à.* L'abbé de Bernis fut *reçu* à l'Académie en 1747. Il fut depuis ambassadeur, puis ministre. (La Harpe.) Diderot n'a pas été *reçu* à l'Académie à cause de son impiété affichée. (Id.)

— *Reçu avec.* Il fut *reçu* avec la plus grande solennité, se fit mettre sous les yeux la donation de Pepin et la confirma. (Anquetil.)

— *Reçu chez.* Grâce au droit *reçu* chez les Parisiens. (Boil.)

— *Reçu dans.* De leur sang, *reçu* dans les coupes, ils arrosaient les branches des arbres, et en rougissaient le tronc. (Anquet.) Mon artifice a réussi, j'ai été *reçue* dans le couvent, et je suis parvenue à gagner votre estime. (Lewis.) S'il était *reçu* dans ces sombres forteresses, c'était alors qu'il était besoin de tout son grand cœur. (Chateaub.)

Lorsque le fils d'Alcmène, après ses longs travaux,
Fut *reçu* dans le ciel, tous les dieux s'empressèrent
De venir au-devant de ce fameux héros (Florian.)

— *Reçu de.* Ces sollicitations furent bien *reçues* d'un prince déjà tenté de cette conquête. (Volt.)

— *Reçu en.* Cet usage fut *reçu* en France, quand les Français commencèrent à former un théâtre, plus d'un siècle après les Italiens. (Volt.) En Angleterre même les bouchers ne sont pas *reçus* en témoignage, non plus que les chirurgiens. (J.-J. Rouss.)

— *Reçu par.* Cet ambassadeur a été reçu par le roi à son arrivée.

REÇU. s. m. Ecrit par lequel on déclare avoir reçu quelque chose. Donner un reçu. Je vous donnerai un reçu de cette somme, de ce ballot. J'en ai votre reçu. Le reçu est joint aux autres pièces.

RECUEIL. s. m. (pr. *re-keuye*). Assemblage, réunion de divers actes ou écrits, d'ouvrages en prose ou en vers, de pièces de musique, d'estampes, etc. Recueil de lois. Recueil d'ordonnances. Recueil de chartes. Recueil de poésies. Recueil de discours, d'éloges. Recueil de sentences, d'anecdotes, de bons mots, de traits d'esprit, de chansons, etc. Faire imprimer le recueil de ses œuvres. Publier un recueil de pièces pour servir à l'histoire de France. Faire des recueils. Un recueil d'estampes. Un *recueil* de maximes doit plaire à ceux qui aiment à lire peu et à réfléchir beaucoup. (La Bouisse.) C'est pourquoi le corps des lois judaïques n'est pas un *recueil* de diverses lois faites dans des temps et dans des occasions différentes. (Boss.) Chaque condition fait un *recueil* d'observations, et il se forme un corps de connaissances dont la société jouit. (Condill.) Ce n'est point là un livre à parcourir comme un *recueil* de vers nouveaux, c'est un livre à méditer. (Volt.)

On ne voit point mes vers, à l'envi de Montreuil,
Grossir impunément les feuillets d'un *recueil*. (Boil.)

Et tous ces vieux *recueils* de satires naïves,
Des malices du sexe immortelles archives. (Id.)

— Il s'est dit pour Accueil, réception. Je ne séjournai que deux ou trois jours avec Mme de Savoie, qui me fit bien bon *recueil*. (Comines.)

— Syn. comp. RECUEIL. COLLECTION. V. COLLECTION.

RECUEILLEMENT. s. m. (pr. *re-keu-ye-man*). Action de se recueillir ; état d'une personne qui se recueille. Être dans un profond recueillement. Vivre dans un grand recueillement. Le recueillement des sens. Le recueillement de l'esprit. Le *recueillement* est nécessaire à la prière. (Acad.) Il me semble que je reconnais cette modestie, cette paix, ce *recueillement* que nous lui voyons devant les autels, qui inspirait du respect pour Dieu et pour elle. (Boss.) Marie-Thérèse ne se distinguait de la foule des fidèles que par son humilité, son *recueillement* et son application à la prière. (Fléch.) Madame la dauphine se prépare à ses prières par le *recueillement*, s'y soutient par la ferveur, et s'y perfectionne par les désirs. (Id.) Ces lieux solitaires, cette soirée paisible, cette scène majestueuse, imprimèrent à mon esprit un *recueillement* religieux. (Volt.)

— Action qui consiste à détacher son esprit de tous les objets de la terre et à le ramener en soi, pour s'appliquer à la contemplation des choses de la vie éternelle. Les mondains et les médecins prennent le recueillement habituel pour une affection mélancolique.

RECUEILLEUR. s. m. Il s'est dit pour Auteur de recueils.

RECUEILLI, IE. part. pass. du v. Recueillir. S'empl. adjectiv. La moisson est entièrement *recueillie*, les trésors sont à l'abri des tempêtes, et le cultivateur satisfait défie la rage de l'hiver qui s'approche. (Deleuze.)

— Rassemblé. Les suffrages *recueillis*, on inscrivit Lysis dans les registres. (Barthél.)

— Fig. C'est un homme très-recueilli. Le vieux chef des pandects, après s'être un peu *recueilli*, répondit : La vérité ne se peut connaître que par le moyen des brahmes. (B. de St-P.) Non-seulement notre vie n'est pas intérieure et *recueillie*, mais encore c'est l'esprit du monde qui en forme les désirs. (Mass.)

Auprès de nos foyers notre âme *recueillie*,
Goûte ce doux commerce à tous les cœurs si cher. (Delille.)

— *Recueilli avec.* Les fruits de leur imagination riante, après avoir charmé les contemporains, sont même *recueillis* avec soin par la postérité. (Fontanes.)

— *Recueilli dans.* Ces notions, qui n'ont encore été *recueillies* dans aucun ouvrage, vous paraîtront peut-être frivoles. (Barthél.) Je la trouve tellement *recueillie* dans sa beauté, que je trouve qu'elle ne dit précisément que les choses qui lui siéent bien. (Mme de Sév.)

— *Recueilli de.* Je reviens aux détails *recueillis* des conversations habituelles. (Las Cases.)

— *Recueilli par.* Les métamorphoses *recueillies* par Ovide, dont nous avons déjà dit un mot, ne devaient point du tout étonner un pythagoricien, un brahme, un Chaldéen, un Egyptien. (Volt.) Apollonius n'avait nul enthousiasme, ses disciples en eurent ; ils lui supposaient des miracles qui furent *recueillis* par Philostrate. (Id.)

RECUEILLIR. v. a. 2e conj. irrég. (pr. *re-keu-yir* ; du lat. *recolligere*). *Je recueille, tu recueilles, il recueille, nous recueillons, vous recueillez, ils recueillent. Je recueillais, nous recueillions, vous recueilliez. Je recueillis. Je recueillerai. Je recueillerais. Recueille, recueillons, recueillez. Que je recueille, que nous recueillions, que vous recueilliez. Que je recueillisse. Recueillant. Recueilli, recueillie.* Amasser, serrer les fruits d'une terre, faire la récolte des fruits d'une terre. Recueillir beaucoup de blé. Recueillir beaucoup de vin. Recueillir beaucoup d'avoine, beaucoup de foin, beaucoup de fruits. Pays où l'on ne recueille ni blé ni vin. Provinces qu'ils avaient déjà ravagées dans la pensée, vous avez encore *recueilli* vos moissons. (Boss.) Rappelez un moment en votre mémoire la triste idée des guerres soit civiles, soit étrangères, où le soldat *recueille* ce que le laboureur avait semé. (Fléch.) Après avoir *recueilli* les fruits de la terre, les peuples s'assemblaient pour offrir des sacrifices et se livrer aux transports qu'inspire l'abondance. (Barthél.)

— Fig. Avec quelle joie il *recueillit* ce qu'il avait semé dans l'âme de ce jeune prince. (Fléch.) Où l'espérance n'avait semé que des plaisirs, la mémoire ne *recueille* guère que des regrets ou des douleurs. (Boiste.) Chacun *recueille* ce qu'il a semé. (Prov. chin.)

— Fig. *Recueillir le fruit de quelque chose.* En tirer de l'utilité, du profit. Ne recueillir aucun fruit de ses peines, de ses efforts, de ses démarches, de ses travaux. Recueillir quelque fruit de ses lectures, de ses sacrifices. Il veut que la religion *recueille* le fruit d'une guerre qu'il n'a entreprise que pour elle. (Fléch.) Le temps où il devait *recueillir* le fruit de tant de vertus chrétiennes. (Id.) L'auteur d'un bienfait est celui qui en *recueille* le fruit le plus doux. (Duclos.) Chacun doit *recueillir* la gloire de ses travaux. (B. de St-P.) Quels fruits de vos conseils ai-je enfin *recueilli* ? (Parny.) OEdipe démêla les piéges, dissipa les complices de ses crimes, et, en *recueillant* les fruits de sa victoire, il remplit l'oracle dans toute son étendue. (Barthél.)

Hélas ! du crime affreux dont la honte me suit,
Jamais mon triste cœur n'a *recueilli* le fruit. (Rac.)

— Fig. Recevoir. Va-t-il, sur un char pompeux, *recueillir* les louanges et les acclamations d'une armée ? (Boss.)

Pour prix de tant d'amour, j'aurai le triste emploi
De *recueillir* des pleurs qui ne sont pas pour moi. (Rac.)

— Fig. Recevoir par voie d'hérédité. Recueillir une succession. Recueillir un héritage. Recueillir les fruits d'une succession. Recueillir une grande succession. C'est en vain qu'on croit honorer la mémoire des gens de bien décédés, si l'on ne va *recueillir* les restes de leur esprit sur leurs tombeaux. (Fléch.) Cette auguste princesse que le ciel semble nous avoir donnée pour *recueillir* le double esprit de la reine. (Id.) Ces maisons rendront bientôt à des noms nouveaux les dépouilles qu'elles avaient *recueillies* de la décadence de celles qui les ont précédées. (Mass.) La dépouille est un bien qu'ils veulent *recueillir*. (Rac.) Dès ce moment l'enfant occupe la place de la femme dont il a *recueilli* le nom. (Chateaub.)

— Rassembler, ramasser plusieurs choses dispersées. Recueillir les débris d'une armée, d'un naufrage. Qu'il leur soit permis de *recueillir* les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres. (Boss.) *Recueillant* les épis qu'on avait laissés après la moisson. (Id.) Il va *recueillir* au delà du Rhin les débris d'une armée défaite. (Id.)

— Fig. Recueillir tous les bruits de ville. Recueillir toutes sortes de nouvelles. Recueillir beaucoup de faits pour la composition d'un ouvrage, d'une histoire. Recueillir les sentiments de ses amis. Tels sont les caractères principaux que j'ai *recueillis* sur les divers genres de montagnes élémentaires qui me sont connues. (B. de St-P.) Ceux qui ont *recueilli* les relations de l'Inde nous ont donné souvent des déclamations contradictoires. (Volt.) Le meilleur observateur est celui qui *recueille* tout ce qui peut l'éclairer. (Bacon.)

— *Recueillir les voix*, *les suffrages.* Prendre les voix, les suffrages, les avis de ceux qui se trouvent dans une assemblée où il s'agit de décider quelque chose. Après que l'accusateur a produit les moyens de l'accusation, et l'accusé ceux de défense, on *recueille* les suffrages. (Barth.)

— ***Recueillir ses esprits, ses idées.*** Rappeler ses esprits, ses idées, son attention, afin de s'appliquer à l'examen de quelque chose. Donner à quelqu'un le temps de recueillir ses esprits. Laissez-le recueillir ses idées. Il *recueille* un moment ses lugubres pensées. (B.-Lorm.)

— *Recueillir ses forces.* Les rassembler pour les porter sur quelque point, pour faire ou pour supporter quelque action qui exige toute la vigueur dont on est capable. *Recueillant* sa force avec sa sagesse, Voyez, dit-elle, mes enfants, l'état où Dieu m'a mise. (Boss.)

— Compiler, réunir en un corps plusieurs choses de même nature, éparses dans un auteur ou dans plusieurs auteurs. Recueillir tout ce qu'il y a de plus beau sur un sujet dans les meilleurs ouvrages. Recueillir les plus beaux passages d'un écrivain. Recueillir des sentences, des bons mots, des anecdotes, des exemples, etc.

— Recevoir ce qui tombe, ce qui découle. Recueillir de la gomme, de la résine, du baume, de l'encens, de la manne. Recueillir le suc d'une plante. Recueillir les gouttes de rosée. Recueillir l'eau.

— Fig. *Recueillir les derniers soupirs, les derniers sentiments de quelqu'un.* Recueillir ses moindres discours. Le saint pasteur qui l'assista et qui *recueillit* ses derniers soupirs. (Boss.) *Recueillez* dans votre sein les longs discours de l'amitié. (J.-J. Rouss.)

Le dernier souffle, hélas ! d'une épouse fidèle
S'échappe, et son époux qui veut le retenir
Recueille et sa belle âme et son dernier soupir.
DESAINTANGE.

— Inférer, tirer quelque induction. Tout ce que j'ai pu recueillir de leur entretien, c'est que.... De tout le grand discours qu'il nous a fait, je n'ai pu recueillir autre chose, si ce n'est que....

— Recevoir humainement et charitablement chez soi les survenants, ceux qui sont dans le besoin. Recueillir les pèlerins, les religieux. Recueillir quelqu'un dans son malheur. Recueillir charitablement les passants chez soi.

.... Le Troyen, à ces mots,
S'émeut, verse des pleurs, le *recueille* avec joie (Del.)

— Myst. Détacher son esprit des objets de la terre, et le ramener en soi, pour se livrer à la méditation religieuse, à de pieuses contem-

plations. Chaque jour elle va dans son oratoire, et y passe quelque temps à se recueillir.
— Constr. Raccorder une reprise en sous-œuvre d'un mur de face ou d'un mur mitoyen avec ce qui est au-dessus.
— Papet. Enlever le papier feuille à feuille des cordes de l'étendoir.
— Cord. Rouler la ficelle sur le recueilloir.
— Absol. Où la colère a semé, c'est le repentir qui *recueille*. (Manzoni.)
— SE RECUEILLIR. v. pron. Être, devoir être recueilli. Les fruits se recueillent à l'automne.
— Fig. Il faut chercher dans les livres, non tout ce qui amuse, mais tout ce qui peut utilement se *recueillir*. (Boiste.)
— Fig. Rassembler toute son attention pour ne s'occuper que d'une seule chose. Avoir besoin de se recueillir. Se recueillir en soi-même. Se recueillir au-dedans de soi. Après s'être recueilli quelques instants. L'esprit, à ce spectacle, aime à se *recueillir*. (Farcy.) Dans les maux violents, la nature se *recueille* tout entière. (Fléch.) Il faut vous *recueillir* au-dedans de vous, et mettre ordre à votre conscience. (Lav.)
— Archit. Ériger à plomb la partie d'un mur à rebâtir, et qui est conduite de telle sorte qu'elle se raccorde avec la partie supérieure du mur estimée bonne à conserver, ou du moins avec un petit encorbellement qui ne doit avoir au plus que le sixième de l'épaisseur du mur.
— Il se disait autrefois pour Récapituler. Pour me recueillir en trois paroles.

RECUEILLOIR. s. m. Techn. Morceau de bois qui sert à peloter la ficelle ou la corde terminée.

RECUIRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je recuis, tu recuis, il recuit, nous recuisons, vous recuisez, ils recuisent. Je recuisais. Je recuisis. Je recuirai. Je recuirais. Recuis, recuisons, recuisez. Que je recuise. Que je recuisisse. Recuisant. Recuit, recuite.* Cuire de nouveau. Recuire du pain. Recuire des confitures. Recuire de la brique, des métaux.
— Fig. On a tant de fois *recuit* et rebattu cette matière. (Cont. d'Eutrap.)
— Techn. Remettre l'ouvrage au feu, soit pour sa perfection et sa conservation, soit pour lui donner une plus grande solidité. Recuire le verre soufflé et façonné.
— Techn. Faire sécher, puis rougir à blanc un four de glacerie nouvellement construit. || Chauffer le fer pour lui rendre sa ductilité. || *Recuire une pièce de métal.* La faire rougir dans le feu pour la plonger ensuite dans l'eau seconde. || *Recuire la pièce à chaud.* La faire suer et dessécher avant de presser le feu.
— SE RECUIRE. v. pron. Être recuit. Le verre se recuit pour éviter qu'il ne se fende.

RECUISSON. s. f. Techn. Action de recuire. || Action de chauffer les glaces au plus grand feu possible. || Refroidissement gradué et insensible des glaces.

RECUIT, ITE. part. pass. du v. Recuire. S'empl. adjectiv. Brique recuite. Métaux recuits.
— Extrêmement cuit. Cela est cuit et recuit.
— Médec. Il se dit des humeurs, des matières durcies, épaissies, échauffées, qui se trouvent dans le corps humain. Humeurs recuites. Matières recuites, recuites dans l'estomac. Bile recuite.

RECUIT. s. m. Techn. Partie pierreuse qu'on trouve dans la chaux mal faite.
— Chim. Opération que l'on fait subir aux métaux ductiles quand on les a battus au marteau, et qu'ils ont acquis trop de dureté. Elle consiste à faire rougir ces métaux et à les laisser refroidir lentement, si toutefois ces métaux ne sont pas dans la catégorie des alliages de cuivre et d'étain, qui ont besoin d'être refroidis brusquement pour être ductiles.
— Techn. Mur de l'atelier fait de manière à résister au feu, et qui laisse de l'espace entre son pourtour et le parement de la fosse.

RECUITE. s. f. Art cul. Sorte de fromage que l'on fabrique en Italie.
— Chim. Il se dit pour Recuit.
— Peint. Opération par laquelle le peintre sur verre ou en émail parfond ses couleurs, en soumettant la pièce de verre ou d'émail à l'action du feu.
— Techn. Action par laquelle on remet au feu les métaux. || Qualité qu'acquiert la pièce recuite par cette opération.

RECUITEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui recuit les métaux.

RECUL. s. m. (pr. *re-kull*). Mouvement d'une chose qui recule. Recul du canon quand il tire. Pour les gros canons, le recul peut aller jusqu'à près d'un mètre. Sur les bâtiments de guerre, le recul est borné par la longueur de la brague, gros cordage qui lie la pièce d'artillerie au navire.
— Fig. État de ce qui recule, rétrograde. Nous pensons qu'il faut en finir, et qu'une guerre générale de la liberté contre le despotisme, du mouvement contre la nation, si ce n'est le *recul*, est le terrible, mais unique moyen peut-être d'arriver à une paix universelle, assise sur des bases durables. (A. Berand.)
— Mercier prétend qu'on peut dire : Il a fait un *recul* dans les lettres, par la mauvaise tragédie qu'il vient de donner. Mais on est accoutumé à entendre, par ce mot, un mouvement en arrière, causé par une explosion, ou par quelque cause violente, et cette idée n'a pas assez d'analogie avec un effet rétrograde dans les lettres.
— Horlog. *Échappement à recul.* Celui qui fait reculer la roue de rencontre.

RECULADE. s. f. Action d'une ou de plusieurs voitures qui reculent. Les *reculades* sont dangereuses pour les voitures et pour les gens de pied. (Acad.)
— Fam. Se dit de ceux qui, s'étant trop avancés, sont obligés de faire des pas en arrière. La foule grossissait, avançait, la garde lui a fait faire une reculade. Les *reculades* ne peuvent se faire sans désordre et sans chute. (Boiste.)
— Fig et fam. Être obligé de faire une reculade dans une affaire. N'arriver à son but qu'après bien des reculades. Une honteuse reculade.
— Syn. comp. RECULADE. RECULEMENT. *Reculement* se dit toujours en parlant d'une seule voiture, et *reculade* ordinairement en parlant de plusieurs. Ce dernier mot fait image et emporte une idée d'embarras et de confusion qui est étrangère au premier.

RECULALOU. s. m. Pêch. Nom des deux premières tours ou enceintes rondes des bourdigues.

RECULÉ, ÉE. part. pass. du v. Reculer. S'empl. adjectiv. Objet reculé. Nos frontières *reculées* semblaient éloigner de nous la guerre pour toujours. (Mass.) Deux petits yeux *reculés* garnis de paupières blondes, longues comme le doigt. (Hamilt.)
— Éloigné, lointain. Loger dans un quartier très-reculé. Les régions les plus reculées. Un pays si reculé. Un peuple reculé à l'extrémité de l'Asie. Les temps les plus reculés. L'antiquité la plus reculée. La postérité la plus reculée. Quel pays *recule* le cache à mes bienfaits? (Rac.) Dans vos peintures rendez vivantes et parlantes ces grandes figures des temps *reculés*. (Laya.) Le conte peut n'être pas vrai; mais il est toujours un témoignage des emblèmes en usage dans ces temps *reculés*. (Volt.) On sait bien qu'il ne descendit pas aux enfers, mais cette fable même prouve que les enfers étaient un point de la théologie de ces temps *reculés*. (Id.) Il paraît que, dans ces temps *reculés*, ces grandes villes portaient le nom de ville de Dieu, comme Babylone. (Id.) On trouve des bananiers dans la zone torride, en Afrique, en Asie et dans les deux Amériques, dans les îles de leurs mers, et jusque dans les plus *reculées* de la mer du Sud. (B. de St-P.) Depuis le IXe siècle, les côtes les plus *reculées* de la mer du Nord furent visitées par les Normands. (Malte-Brun.) Nos trois observateurs Zilis, Wahad et Abouzeïd, parcoururent et décrivirent, depuis 851 jusqu'en 877, les pays les plus *reculés* de l'Asie qui avaient échappé à la connaissance des Romains. (Id.) À ces époques *reculées*, les immenses cétacés régnaient sans trouble sur l'antique Océan. (Lacép.)
— Fig. *Être bien reculé.* Être en arrière, être bien moins avancé que les autres. Un écolier qui est encore bien reculé. Une nation encore bien reculée.

RECULÉE. s. f. Ne se dit que dans cette locution familière, *feu de reculée*, grand feu qui oblige à se reculer. Faire un feu de reculée. Avoir un feu de reculée.
— Hist. *Pré de la reculée.* Plaine située près de Chartres, et dans laquelle les ducs de Bourgogne et de France, Richard et Robert, remportèrent une sanglante victoire sur les Normands, en 911.

RECULEMENT. s. m. Action de reculer. Le reculement d'un carrosse. Le reculement d'une charrette. Le reculement des voitures.
— Charpent. Différence qu'il y a entre la ligne d'équerre du poinçon d'une croupe, au milieu d'un mur, et la ligne tirée du même poinçon à l'angle de cette croupe.
— Sell. La pièce du harnais d'un cheval de trait, qui sert à le soutenir en reculant, principalement à la descente.

RECULER. v. a. 1re conj. (de la part. *re*, pour *retro*, en arrière, et *culus*, cul, derrière). Tirer ou pousser en arrière. Reculer sa chaise. Reculer une table. Reculer un enfant du feu.

J'avais soin, chaque fois que je tournais la tête,
De trouver à cela quelque prétexte honnête :
Je *reculais* ma robe, ou cherchais le mouchoir,
L'éventail ou le gant que j'avais laissé choir.
(FABRE D'ÉGL.)

— Porter plus loin. Reculer un mur. Reculer une haie. Reculer un fossé. Reculer de deux mètres une muraille.
— Fig. Accroître, étendre, éloigner. Reculer les bornes, les frontières d'un État. L'abondance embellit le dedans du royaume, tandis que la valeur en *recule* les frontières. (Mass.) Enfin les découvertes de cet illustre Vénitien, en *reculant* vers l'Orient les bornes de l'Asie, excitèrent le génie de Christophe Colomb. (Malte-Brun.)
— Éloigner de.

Mais il est des objets que l'art judicieux
Doit offrir à l'oreille et *reculer* des yeux. (BOIL.)

— Éloigner du but; différer, retarder. Reculer ses payements. Les reculer de six mois. Reculer les hommes qui ont le plus de droits à l'avancement. Un événement qui recule des desseins. Cela a fort reculé ses affaires, l'a fort reculé. Votre disgrâce l'a bien reculé. J'avance des malheurs que je puis *reculer*. (Rac.)

Dieu paternel! sauvez du précipice
Ce pauvre peuple, et *reculez* sa fin. (VOLT.)

— Racine a dit dans *Bajazet* : J'ai *reculé* vos pleurs autant que je l'ai pu. Si c'est une ellipse, pour dire j'ai reculé le moment de faire couler vos pleurs, elle est trop forte. Si c'est une métaphore, elle est fausse : on ne peut ni avancer, ni reculer des pleurs.
— v. n. Aller en arrière. Faire reculer une voiture. Reculez, cocher. Comment peut-il reculer? Reculer d'un pas. Faire reculer tout le monde. Faire reculer un cheval. Il y a beaucoup de chevaux qui ont de la peine à *reculer*. (Acad.) Le canon *recule* en tirant. (Id.) Le flot qui l'apporta *recule* épouvanté. (Rac.) Et de l'horreur du coup il *recule* dix pas. (Boil.)

Toi qui n'osas du père éclairer le festin,
Recule; ils t'ont appris ce funeste chemin. (RAC.)

L'enfant sort monstrueux du flanc qui le produit.
Et la mère *recule* à l'aspect de son fruit.
(LEGOUVÉ.)

— Fig. Se dit des affaires et des personnes. Mes affaires reculent au lieu d'avancer. Être trop avancé pour reculer. Ne pas savoir ce que c'est que de reculer. Je n'avance point, je recule tous les jours. Souvent c'est *reculer* que de ne point avancer. (Acad.) La raison humaine aurait-elle *reculé*? Aurait-elle désespéré de l'accomplir? (V. Bargem.) Un seul homme éloquent et probe peut faire *reculer* la destinée. (Mme de Staël.) En beaucoup de circonstances l'homme ne pouvant plus avancer aime mieux *reculer* que de rester immobile. (Boiste.) Même pour les gouvernants, il vaut mieux *reculer* que tomber. (Id.)
— *Il ne recule jamais, on ne l'a jamais vu reculer.* C'est un homme très-brave, et fig. C'est un homme qui soutient avec fermeté ses droits, ses opinions. Il aimerait mieux se faire hacher en pièces, couper par morceaux, que de reculer. Au-dedans, c'est Merci avec ses braves Bavarois, Merci qu'on ne vit jamais *reculer* devant les combats. (Boss.)
— Prov. et fig. *Reculer pour mieux sauter.* Céder, temporiser pour mieux prendre ses avantages. || *C'est reculer pour mieux sauter.* Se dit lorsque après un mauvais succès, on en obtient un très-grand.
— Fig. Différer, éviter de faire quelque chose qu'on exige ou qu'on désire de nous. Il n'y a plus moyen de reculer. Il est homme à ne pas reculer. C'est une faiblesse de n'oser *reculer*, quand on sent qu'on a fait une fausse démarche. (Mass.) Dès qu'il faut s'exposer pour la gloire de Dieu à la censure des hommes, on se fait de la lâcheté une fausse prudence. (Id.) Poursuis, tu n'as pas fait ce pas pour *reculer*. (Rac.)
— Fam. *Il ne recule à rien.* Se dit d'un homme qui se prête à tout ce que l'on exige de lui.
— Prov. *Quand on n'avance pas, on recule.* Quand on ne fait aucun progrès, on perd ses avantages.
— SE RECULER. v. pron. Se tirer en arrière. Se reculer du feu. Se reculer bien loin d'une personne. Reculez-vous de là. Il s'est reculé. Elle s'est reculée. Ils se sont reculés. Elles se sont reculées.
— Fig. Déjà toute une partie du ciel s'éclaire : les astres qui y sont attachés pâlissent et semblent se *reculer* à l'approche du jour. (Bernis.)
— Être, devenir, pouvoir être reculé.
— Fig. Les limites des États ne doivent se *reculer* qu'avec une équitable prudence : les territoires usurpés ne leur produisent que des calamités. (Boiste.)
—Syn. comp. RECULER. RÉTROGRADER. *Reculer* suppose uniquement une direction contraire à la direction ordinaire et naturelle de la marche, au lieu que *rétrograder* suppose qu'après avoir avancé, on fait un mouvement contraire.

RECULER. s. m. Techn. Sorte de lime d'horlogerie.

RECULONS (À). loc. adv. En reculant, en allant en arrière. Les écrevisses vont à reculons. Les cordiers travaillent à reculons. Le temps m'entraîne, mais c'est à *reculons*. (Montaigne.) Les femmes se rangeaient en ligne, et commençaient à remuer la terre avec leur crosse en marchant à *reculons*. (Chateaub.) Il est rare d'aller à *reculons* sans tomber à la renverse. (Boiste.)

Les sages quelquefois, ainsi que l'écrevisse,
Marchent à *reculons*. (LA FONT.)

— Fig. et fam. S'éloigner du but, au lieu d'avancer. Cette affaire marche à reculons.
— Loc. prov. *Gagner sa vie à reculons, comme les cordiers.* Mal réussir en affaires, se ruiner.

RÉCUPÉRABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut récupérer.

RÉCUPÉRATEUR. s. m. Antiq. rom. Se dit de certains juges qui connaissaient des causes où il s'agissait de restitution.

RÉCUPÉRATION. s. f. (pr. *ré-ku-pé-ra-ci-on*). Didact. Action de recouvrer.
— Astron. Se dit de l'état d'un astre qui brille de nouveau, après avoir été éclipsé.

RÉCUPÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Récupérer. S'empl. adjectiv. Nos avances sont récupérées.

RÉCUPÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *recuperare*). Le second *e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je récupère, tu récupères, il récupère*, etc. Recouvrer. Récupérer ses déboursés.
— SE RÉCUPÉRER. v. pron. Se dédommager de quelque perte. Se récupérer de ses pertes. On dit aussi absol. Se récupérer.
— Être, pouvoir être recouvré, récupéré. Quoi que l'on fasse, le temps et l'argent perdus ne peuvent se *récupérer*. (Boiste.)

RÉCURAGE. s. m. Agric. Action de récurer.
— Techn. Chambre où l'on rince les feuilles de fer à blanchir.

RÉCURÉ, ÉE. part. pass. du v. Récurer. S'empl. adjectiv. Ustensile récuré.

RÉCURER. v. a. 1re conj. (ét. lat. *re*, et *curare*, soigner). V. ÉCURER.
— Agric. Donner un troisième labour à la vigne.
SE RÉCURER. v. pron. Être récuré.

RÉCURRENCE. s. f. Didact. Qualité de ce qui est récurrent.

RÉCURRENT, ENTE. adj. (pr. *ré-kur-ran*; du lat. *recurrens*, de *recurrere*, retourner, revenir sur ses pas. Anat. Qui revient sur ses pas.
— *Artères récurrentes.* On donne ce nom à plusieurs artères de l'avant-bras et à une artère de la jambe, parce qu'elles semblent remonter vers l'origine du tronc qui leur a donné naissance.
— *Nerfs récurrents* ou *laryngés inférieurs.* V. LARYNGÉ.
— Algèb. *Série récurrente.* Toute série dans laquelle chaque terme est formé par un certain nombre de termes qui le précèdent, d'après une même loi. Telle est, par exemple, la suite des nombres, 1, 3, 4, 11, 16, 27, 43, etc., dont chaque terme est égal à la somme des deux termes qui le précèdent immédiatement; telle est encore 1, 2, 5, 12, 29, 70, 169, etc., dont chaque terme est formé par celui qui le précède de deux rangs, ajouté au double de celui qui le précède immédiatement. || On dit aussi substantiv. *une récurrente*, pour désigner une de ces séries. Récurrente du premier ordre, du second ordre.
— Philol. *Vers récurrent.* Se dit de vers qui, lus à rebours, offrent les mêmes mots, le même sens, que de l'autre côté. En voici un exemple, dans cette inscription grecque placée sur une baignoire : Νίψον ἀνομήματα μὴ μόναν ὄψιν, lave non-seulement tes souillures extérieures, mais aussi celles du dedans.
— Philos. Se dit, dans le système de Fourier, des caractères qui appartiennent à une période antérieure et inférieure, et qui reparaissent dans une période plus avancée.
— Minér. Se dit d'une variété dans laquelle en prenant les faces par rangées annulaires, depuis une extrémité jusqu'à l'autre, on a deux nombres qui se succèdent plusieurs fois, comme 4, 8, 4, 8, 4.
— Entom. Se dit aussi des nervures des ailes des insectes, lorsque celles qui naissent des brachiales remontent vers les cellules cubitales, et aboutissent tantôt à la première et à la seconde à la fois, tantôt à la seconde et à la troisième, tantôt enfin à une seule.

RÉCURRENTE. s. f. Se dit pour Artère récurrente. || *Récurrente radiale.* Artère du bras qui naît de la partie supérieure de la radiale et remonte entre les longs et courts supinateurs et brachial antérieur. || *Récurrente cubitale antérieure.* Artère qui naît de la partie supérieure interne de la cubitale, et remonte entre le rond pronateur et le brachial antérieur. || *Récurrente cubitale postérieure.* Artère qui naît ou de la précédente ou de la cubitale elle-même, et remonte entre l'olécrâne et la tubérosité interne de l'humérus. || *Récurrente radiale postérieure.* Celle qui naît de l'interosseuse postérieure et supérieure, et remonte entre le cubital postérieur et l'anconé. || *Récurrente tibiale.* Artère de la jambe, qui naît de la tibiale antérieure et remonte dans le jambier antérieur; c'est la *récurrente du genou*.

RÉCURSOIRE. adj. des 2 g. Qui donne un recours. Action récursoire. Terme fort usité au palais.

RÉCURVIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *recurvus*, recourbé; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles infléchies à l'extrémité. La saxifrage récurvifoliée.

RÉCURVIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *recurvus*, recourbé; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec courbé de bas en haut. Le canard récurvirostre.
— Bot. Se dit d'une espèce de mousse dont les opercules se prolongent en un bec quelquefois arqué.
— Ornith. Nom générique des avocettes.

RÉCUSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être récusé. Un juge récusable. Témoin récusable.
— À qui, à quoi on est dispensé d'ajouter foi. Se dit des personnes et des choses. Témoignage récusable. Autorité récusable. Personne récusable.

RÉCUSANT. part. prés. du v. Récuser. Qui récuse. Il est toujours invariable.

RÉCUSANT, ANTE. s. m. Celui, celle qui récuse un juge, un juré, un témoin, un arbitre, etc.

RÉCUSATION. s. f. (pr. *ré-ku-za-ci-on*). Action par laquelle on récuse. Causes de récusation.
— Jurispr. *Récusation des juges.* Droit accordé en certains cas aux parties de demander qu'un juge s'abstienne de connaître d'un procès qui lui est [illegible]
— *Récusation des témoins.* V. [illegible]

RÉCUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Récuser. S'empl. adjectiv. Juge récusé. Témoins récusés. Juré récusé. Témoignage récusé. Autorité récusée.

RÉCUSER. v. a. 1re conj. (pr. *ré-ku-zé*; du lat. *recusare*, refuser de recevoir). Refuser de se soumettre à être jugé par un magistrat pour raisons qu'on allègue. Récuser un juge. Récuser un conseiller. Récuser un juré.

— Fig. L'accusé qui nie le juge ou le *récuse* est moins hardi que celui qui comparaît, et l'athée moins que le théiste. (Boiste.)

— Se dit aussi d'un témoin, d'un expert contre lequel on a des reproches à alléguer. Récuser des témoins. Récuser les experts qu'on a nommés.

— Rejeter l'autorité ou le témoignage de quelqu'un.

Ils sauront *récuser* l'injuste stratagème
D'un témoin irrité qui s'accuse soi-même. (Rac.)

— Se dit du témoignage, de l'autorité même. Récuser le témoignage de quelqu'un. Récuser l'autorité d'un historien. Quelque respect que je porte aux anciens, je *récuse* leur autorité en physique. (B. de St-P.)

— SE RÉCUSER. v. pron. Être, pouvoir être récusé. Tout juge qui d'avance émet son jugement peut se *récuser*. (Boiste.)

— Se récuser soi-même. Quand il s'agit de se prononcer sur de telles questions, je me récuse. Tout juge, tout témoin qui est seul intéressé au jugement doit se *récuser* lui-même; les affaires de parti devraient être jugées par des anges. (Boiste.)

RÉDACTEUR, TRICE. s. (du lat. *redactus*, fait de *redigere*, rédiger). Celui, celle qui rédige. Le rédacteur d'un journal, d'un traité, d'un écrit. Le rédacteur en chef. Les rédactrices du Journal des femmes. La forme de ces coutumes était encore seulement altérée par les *rédacteurs*. (Michelet.)

Un *rédacteur* met toute son étude,
Tout son esprit, toute son habitude,
A rédiger au loin, de point en point,
Ce qu'on pensa, quoiqu'il ne pense point. (Volt.)

RÉDACTION. s. f. (pr. *re-dak-ci-on*). Action de rédiger; résultat de cette action. La rédaction d'un acte, d'un traité, d'un arrêt, d'une loi. La rédaction d'un projet de loi. Approuver la rédaction. Approuver un projet sauf rédaction. La rédaction d'un journal. Rédaction nette, claire, précise. Un vice de rédaction. Une mauvaise rédaction. Ces coutumes ne nous sont parvenues que sous leur forme la plus moderne, dans la *rédaction* du XVIe siècle. (Michelet.)

— Ensemble des rédacteurs. Nous n'avons plus de rédaction. Avoir une rédaction chez soi. Payer la rédaction.

— Salle où travaillent les rédacteurs d'un ouvrage. Aller à la rédaction.

REDAN. s. m. Archit. milit. Angles saillants vers la campagne qu'on pratique de distance en distance, dans les circonvallations, afin que toutes les parties de leur enceinte se flanquent réciproquement.

— Archit. Ressauts qu'on pratique de distance en distance à la retraite d'un mur que l'on construit sur un terrain en pente, pour le mettre de niveau dans chacune de ses distances, ou dans une fondation, à cause de l'inégalité de consistance du terrain ou d'une pente escarpée.

— Mar. Se dit des entailles faites en sens opposé dans deux pièces qu'on veut rendre solidaires l'une de l'autre.

— Techn. Gradin d'un banc d'ardoise en exploitation.

REDANSÉ, ÉE. part. pass. du v. Redanser. S'empl. adjectiv. Air redansé. Polka redansée.

REDANSER. v. a. et n. 1re conj. Danser de nouveau. Des temps meilleurs arrivent, et nous *redanserons*. (Laujon.)

RÉDARGUÉ, ÉE part. pass. du v. Rédarguer.

RÉDARGUER v. a. 1re conj. (pr. *ré-dar ghé*). Reprendre, réprimander, blâmer. Vieux

RÉDARGUTION s. f. (pr. *re-dar-gu-cion*). S'est dit pour Action de rédarguer, de réprimander.

REDBESTIE. s. f. (ét. lat., *redditio*, reddition, *bestiæ*, bêtes). Contrat de deux ou plusieurs personnes, dont les unes mettent en commun un certain nombre d'animaux, et les autres se chargent de les garder et de les nourrir à condition de partager le profit.

REDD[illegible]. s. f. Anc. jurispr. Élargissement de prisonniers détenus pour cause de dette; amnistie accordée à l'occasion de certaines fêtes.

REDDITION. s. f. (pr. *red-di-ci-on*). Action de rendre. Se dit d'une place qu'on remet entre les mains de l'armée qui l'assiége. La reddition d'une ville, d'une place.

— Se dit d'un compte qu'on présente pour qu'il soit vérifié, arrêté. La reddition d'un compte. Après la reddition de son compte.

— Astrol. *Reddition de lumière*. Se disait de l'Action par laquelle les astrologues prétendaient qu'une planète laisse échapper sa lumière.

REDDITIONNAIRE. s. m. Dilact. Celui qui est chargé de rendre, de remettre une chose.

REDÉBATTRE. v. a. 4e conj. Débattre de nouveau.

REDÉBATTU, UE. part. pass. du v. Redébattre. S'empl. adjectiv. Question redébattue. Marché redébattu.

REDÉCLARÉ, ÉE. part. pass. du v. Redéclarer. S'empl. adjectiv. Marchandise redéclarée.

REDÉCLARER. v. a. 1re conj. Déclarer de nouveau.

REDÉCROÎTRE. v. n. 4e conj. Décroître de nouveau.

REDÉCRU. part. pass. du v. Redécroître. Il est invariable.

REDÉDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Redédier. S'empl. adjectiv. Ouvrage redédié à la même personne.

REDÉDIER. v. a. 1re conj. *Je redédie, nous redédions, vous redédiez. Je redédiais, nous redédiions, vous redédiiez*, etc. Dédier de nouveau. Redédier un livre au roi, à un ami.

— *Redédier une église*. La rebénir après une profanation.

REDÉFAIRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je redéfais, tu redéfais, il redéfait; nous redéfaisons, vous redéfaites, ils redéfont. Je redéfaisais. Je redéfis. Je redéferai. Je redéferais. Redéfais, redéfaisons, redéfaites. Que je redéfasse. Que je redéfisse. Redéfaisant. Redéfait, redéfaite.* Défaire de nouveau. Pénélope a plusieurs fois fait et défait et *redéfait* sa toile pour amuser ses amants. (Trév.)

— SE REDÉFAIRE. v. pron. Se défaire de nouveau. Je me suis redéfait de mon chien.

REDÉFAIT, AITE. part. pass. du v. Redéfaire. S'empl. adjectiv.

REDÉJEUNER. v. n. 1re conj. Déjeuner de nouveau.

REDÉLIBÉRER. v. n. 1re conj. Délibérer de nouveau.

REDÉLIVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Redélivrer. S'empl. adjectiv. Prisonnier redélivré pour la troisième fois.

REDÉLIVRER. v. a. 1re conj. Délivrer de nouveau.

— SE REDÉLIVRER. v. pron. Être redélivré. Cet acte ne peut pas se redélivrer.

REDEMANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Redemander. S'empl. adjectiv.

Voulez-vous sur la scène étaler des ouvrages
Où tout Paris en foule apporte ses suffrages,
Et qui, toujours plus beaux plus ils sont regardés,
Soient au bout de vingt ans encor *redemandés*?
(Boileau.)

REDEMANDER. v. a. 1re conj. Demander de nouveau.

— Demander à quelqu'un ce qu'on lui a donné ou prêté. Quand on se venge, on est juge dans sa propre cause; il est bien difficile de ne pas *redemander* plus qu'il n'est dû. (Mme de Puysieux.) La fortune est légère; elle *redemande* promptement ce qu'elle a donné. (P. Syrus.) La nature *redemande* pour nous la liberté, quand nous n'avons plus rien à espérer de la fortune. (St-Evrem.) La seule pensée que demain on va vous *redemander* votre âme est un ver secret qui sans cesse vous dévore. (Mass.)

Le fils d'un empereur
Redemandant la foi jurée à sa famille. (Rac.)

— Fig. On cherche de glorieux ancêtres dans leurs indignes successeurs, on *redemande* à leurs noms les vertus qui ont autrefois honoré la patrie. (Mass.)

— Demander compte.

Et quand je l'ai servie,
Elle me *redemande* et son sang et sa vie. (Rac.)

— Absol. On n'est pas reconnaissant quand on *redemande* sans cesse. (Boiste.) Il est ridicule d'emprunter à ceux que l'on enrichit; c'est leur *redemander*. (Lessing.)

— SE REDEMANDER. v. pron. Être redemandé. Les dons ne peuvent se *redemander* sans nécessité. (Boiste.) Ce qui se donne à l'orgueilleuse prodigalité se *redemande* en secret à la privation. (Id.)

REDÉMENTI, IE. part. pass. du v. Redémentir. S'empl. adjectiv.

REDÉMENTIR. v. a. 2e conj. Répondre à un démenti par un autre.

REDEMEURER. v. n. 1re conj. Demeurer de nouveau dans un lieu qu'on avait quitté momentanément. Il va redemeurer à la campagne. J'ai quitté la ville cet été pour aller demeurer à la campagne, mais cet hiver je vais aller redemeurer à Paris.

REDÉMOLI, IE. part. pass. du v. Redémolir. Maison redémolie. Ouvrage redémoli.

REDÉMOLIR. v. a. 2e conj. Démolir de nouveau. Redémolir une forteresse reconstruite. Cet homme ne sait ce qu'il fait, il bâtit toujours et redémolit sans cesse.

RÉDEMPTEUR. s. m. Celui qui rachète. Rédempteur puissant, miséricordieux. Le génie est le *rédempteur* des nations. (Boiste.)

— Se dit par excellence de Jésus-Christ. Les grands hommes doivent se consoler de l'ingratitude des peuples, en pensant à la destinée du *Rédempteur*. (Boiste.)

— Antiq. rom. Fermier de la république || Entrepreneur qui se chargeait de la construction ou de la réparation d'un monument public.

— Dans la loi de Moïse, Celui qui était en droit de racheter l'héritage ou même la personne de son proche parent, sans attendre l'année sabbatique. Le *rédempteur* du sang était ce lui qui poursuivait la vengeance du sang de son parent mis à mort, même involontairement. (Encycl.)

— Hist. relig. Se dit des religieux de la Merci, qui vont racheter les captifs. || *Ordre du Rédempteur*. Ordre fondé par Vincent de Gonzague, duc de Mantoue, en 1608.

RÉDEMPTION. s. f. (pr. *ré-dampp-ci-on*). Rachat du genre humain par Notre Seigneur Jésus-Christ. Jésus-Christ a donné sa vie sur l'arbre de la croix pour la rédemption de plusieurs, ou plutôt pour la rédemption de la multitude des hommes. Le zèle du salut des âmes intéresse à la gloire du Rédempteur, et nous fait ressentir tout ce qui s'oppose au succès de la *rédemption*. (Fléch.)

— Fig. Le même évangile qui sera le salut et la *rédemption* des uns, sera la ruine et la condamnation des autres. (Mass.)

— Se dit du rachat des captifs chrétiens au pouvoir des infidèles. La rédemption des captifs.

RÉDEMPTORISTE. s. m. Commun. relig. Membre de l'ordre du Rédempteur, ou de l'ordre de la Merci. || Membre d'un ordre fondé par le bienheureux Liguori, évêque de Sainte-Agathe des Goths, dans le royaume de Naples.

REDENS. s. m. pl. Mar. V. REDAN.

REDÉPÊCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Redépêcher. S'empl. adjectiv. Courrier redépêché.

REDÉPÊCHER. v. a. Dépêcher de nouveau; renvoyer un homme vers l'endroit d'où il vient. Le premier courrier n'étant pas arrivé, on en redépêcha un second.

REDÉRANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Redéranger. S'empl. adjectiv.

REDÉRANGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a, o*. *Nous rederangeons. Je rederangeais*, etc. Déranger de nouveau. Votre litière me *rederange* tout. (Mme de Sév.)

REDESCENDRE. v. n. 4e conj. Descendre de nouveau. Redescendre de sa chambre. Il va bientôt redescendre. Le baromètre redescend. Voilà le ballon qui redescend. Le désir est comme le papillon, après avoir sucé les plus belles fleurs, il *redescend* aux plus humbles. (Boiste.) J'ai traversé les sommets du Sannir couverts de neiges éternelles, et j'étais *redescendu* du Liban couronné de son diadème de cèdres. (Lamart.)

L'aquilon furieux *redescend* des montagnes;
Il disperse en grondant les débris des sillons,
Dépouille l'arbre, et roule en nombreux tourbillons.
(Dupuy des Islets.)

— Fig. Descendre après s'être élevé. Il ne faut monter qu'avec la certitude de n'être pas forcé de *redescendre*. (Boiste.) L'ambitieux forcé de *redescendre* tombe dans le gouffre de l'ennui. (Id.) Tel est capable d'arriver aux plus hautes connaissances, qui n'est pas capable d'y conduire les autres, et il en coûte quelquefois plus à l'esprit pour *redescendre* que pour continuer de s'élever. (Fonten.) Quiconque veut être homme doit savoir *redescendre*. (J.-J. Rouss.)

— v. a. Ôter de nouveau d'un lieu élevé, baisser davantage. Redescendre un tableau.

— SE REDESCENDRE. v. pron. Être redescendu. Ce tableau est si lourd qu'on ne pourra plus le redescendre.

REDESCENDU, UE. part. pass. du v. Redescendre. S'empl. adject. Tableau redescendu.

REDESSINÉ, ÉE. part. pass. du v. Redessiner. S'empl. adject. Modèle redessiné.

REDESSINER. v. a. 1re conj. Dessiner de nouveau. Redessiner le même modèle.

REDEVABILITÉ. s. f. S'est dit pour Redevance, action de redevoir.

REDEVABLE. adj. des 2 g. Qui n'a pas tout payé, qui est reliquataire après un compte rendu. Être redevable de telle somme. Vous m'êtes redevable de tant.

— Se dit aussi d'un débiteur quelconque. Être redevable d'une somme prêtée. Être redevable d'une rente, des arrérages, des intérêts, des frais. Être redevable de tant de mesures de blé.

— Fig. Tout citoyen est *redevable* à sa patrie de ses talents et de la manière de les employer. (D'Alemb.) Ce n'est qu'à la moindre partie des biens dont leurs riches descendants sont *redevables* à la nature. (B. de St-P.)

Quoi qu'on fasse d'illustre et de considérable,
Jamais à son sujet un roi n'est *redevable*. (Corn.)

— Fig. Se dit de tous ceux qui ont obligation à quelqu'un. Être redevable de sa fortune, de sa vie à quelqu'un. Être fort redevable à sa bonté. Vous m'avez rendu de bons offices, je vous en suis très-redevable. C'est à l'imitation que nous sommes *redevables* de plus de la moitié de ce que nous sommes. (***) On voit cet ambitieux se dégrader jusqu'à vouloir être *redevable* de sa fortune à la vanité d'un commis, ou à l'avarice d'un esclave. (Mass.) Plus on est grand, plus on est *redevable* au public. (Id.) Quoique saint Louis se crût *redevable* à tous, il pensa qu'il était encore plus obligé d'avoir soin des pauvres. (Flécn.)

— substant. Celui, celle qui n'a pas tout payé, qui redoit sur un compte ou à quelque titre que ce soit. Assigner les redevables. Poursuivre les redevables. Contraindre les redevables. Je suis votre redevable.

REDEVANCE. s. f. Dette, charge, rente que l'on doit payer annuellement. Forte redevance. Redevance annuelle. Onéreuse redevance en argent, en blé. Chaque camp était taxé à une *redevance* annuelle. (Rayn.)

REDEVANCIER, IÈRE. s. Celui, celle qui est obligée à une ou plusieurs redevances. Le redevancier était le vassal sujet à redevances. Il a vieilli.

REDEVENIR. v. n. 2e conj. irrég. *Je redeviens, tu redeviens, il redevient, nous redevenons, vous redevenez, ils redeviennent. Je redevenais. Je redevins. Je redeviendrai. Je redeviendrais. Redeviens, redevenons, redevenez. Que je redevienne. Que je redevinsse. Redevenant. Redevenu, redevenue.* Devenir de nouveau, recommencer à être ce qu'on était auparavant. Redevenir aussi puissant que jamais. Ce qui a été sera encore; le passé *redevient* le présent. (Bacon.) Quoiqu'on puisse tenir l'homme dans l'ignorance, il est impossible de le faire *redevenir* ignorant. (Lainé.) Terrassé par la maladie, il *redevint* humble, voulut donner au monde le spectacle de sa mort chrétienne et cacher sa pourpre dans la paille. (X. B. Saintine.) Qu'une fois les femmes *redeviennent* mères, bientôt les hommes *redeviendront* pères et maris. (J.-J. Rouss.)

Thétis veut se défendre, et d'un prompt changement
Employant la ruse ordinaire,
Redevient à ses yeux lion, tigre, panthère.
J.-B. Rouss.)

Mais, après un effort extrême
Elle *redevient* elle-même. (Id.)

REDEVENU, UE. part. pass. du v. Redevenir. S'empl. adject. Quelques aunes d'indienne refont une autre femme, la voilà *redevenue* jeune et renouvelée. (Michelet.) Le ciel était *redevenu* serein, les feuilles parurent se ranimer. (A. Martin.)

REDÉVIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Redévider. S'empl. adjectiv.

REDÉVIDER. v. a. 1re conj. Dévider de nouveau.

REDEVOIR. v. a. 3e conj. irrég. *Je redois, tu redois, nous redevons, vous redevez, ils redoivent. Je redevais. Je redus. Je redevrai. Je redevrais. Redois, redevons, redevez. Que je redoive. Que je redusse. Redevant. Redû, redue.* Être en reste, devoir après un compte fait. Redevoir tant à telle personne.

REDEVOIR. s. m. S'est dit pour Redevance.

REDHARIEN, IENNE. adj. et s. Ethnogr. Nom d'une tribu slave, dont la ville sainte était Réthra.

REDHIBENCE. s. f. S'est dit pour Redevance.

RÉDHIBITION. s. f. (pr. *ré-di-bi-ci-on*). Jurispr. Action qui est attribuée dans certains cas à l'acheteur d'une chose mobilière défectueuse pour en faire opérer la vente.

RÉDHIBITOIRE. adj. des 2 g. Jurispr. Qui peut opérer la rédhibition. Action rédhibitoire. Cas rédhibitoire. Vice rédhibitoire. La pousse, la morve, la courbature, sont des cas *rédhibitoires* pour la vente d'un cheval. (Encycl.)

REDICTÉ, ÉE. part. pass. du v. Redicter. S'empl. adjectiv. Testament redicté.

REDICTER. v. a. 1re conj. Dicter de nouveau. Je *redicterais* plus volontiers encore autant d'essais, que de m'assujettir à resuivre ceux-ci pour cette puérile correction. (Mont.)

RÉDIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Rédiger. S'empl. adjectiv. Les conditions du marché étaient *rédigées* par écrit. (Rayn.) L'Évangile offre à tous les peuples un code moral *rédigé* en ce seul article: « Aime ton prochain comme toi-même. » (Boiste.)

RÉDIGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a, o*. *Nous rédigeons. Je rédigeais, nous rédigeâmes.* Mettre par écrit, en bon ordre, dans un style clair et convenable. Rédiger une sentence, un arrêt. Rédiger les avis, les délibérations d'une assemblée. Rédiger le procès-verbal d'une séance. Rédiger un mémoire, une consultation. Rédiger un journal, un prospectus. Rédiger un article, un feuilleton. Les lois des douze tables sont établies; mais les décemvirs qui les *rédigèrent* furent privés du pouvoir dont ils abusaient. (Boss.) Charles VII fut le premier qui fit *rédiger* par écrit les diverses coutumes de la France, et il présida à la rédaction. (Sall.)

— Réduire en peu de paroles, résumer. On peut rédiger en une page tout ce qu'il a dit sur ce sujet. Rédiger un discours, un récit.

— SE RÉDIGER. v. pron. Être rédigé. Les lois ne peuvent se *rédiger* trop clairement si l'on veut les soustraire à l'interprétation légiste. (Boiste.)

RÉDIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Rédimer. S'empl. adjectiv.

— Ancienne administr. *Pays rédimé*. Pays de France qui se racheta, sous Henri II, de l'impôt de la gabelle.

RÉDIMER (SE). v. pron. Se racheter, se délivrer. Se rédimer des poursuites judiciaires. Se rédimer des avanies de quelqu'un. Se rédimer du pillage. C'est insulter à l'équité des souverains que de prétendre se *rédimer* de ses fautes politiques et morales par des flagorneries. (Boiste.)

RÉDIMIBILITÉ. s. f. Prat. Qualité de ce qui peut être racheté.

RÉDIMICULE. s. m. Antiq. rom. Espèce de

lien qui attachait la mitre ou le bonnet phrygien. || Ceinture qui retenait la robe ou le manteau.

REDINGOTE. s. f. (ét. angl., *riding*, en allant à cheval ; *coat*, habit). Vêtement qui se porte surtout à la ville, et qui, plus long que l'habit, entoure le corps en couvrant une partie des jambes, tandis que l'habit ne couvre en partie que le buste. Redingote de drap. Redingote de velours. Redingote noire. Redingote bleue, verte, brune. Mettre sa redingote. Oter sa redingote. Acheter une redingote.

— *Redingotes anglaises*. Nom donné, à Paris, à de petits sacs préparés avec l'appendice cœcal de quelques quadrupèdes, et qui servent à préserver les parties génitales de l'absorption du virus vénérien.

REDIRE. v. a. 4ᵉ conj. irrég. *Je redis, tu redis, il redit, nous redisons, vous redites, ils redisent. Je redisais. Je redis, nous redîmes. Je redirai. Je redirais. Redis, redisons, redites. Que je redise, que nous redisions. Que je redisse, que nous redissions. Redisant. Redit, redite.* Répéter, dire une même chose plusieurs fois. Redire toujours la même chose. Ne vous le faites pas redire. On vous l'a dit et redit cent fois. Souvent, en *redisant* les mêmes paroles, on ne rend pas le même sens. (Montesq.) Ecoutez les malheureux auxquels il ne reste d'autre consolation que de *redire* ennuyeusement leurs misères. (Fléchier.) Pourquoi *redire* sans cesse que les idées viennent des sens, quand il est démontré que des sens ou plutôt par les sens il ne peut nous venir que des sensations? (Laromig.) Je l'ai déjà dit, et l'on ne saurait trop le *redire*, la loi de Dieu est toute la force et toute la sûreté des lois humaines. (Mass.)

Que ma cendre au tombeau dormirait mollement,
Si vos pipeaux un jour *redisaient* mon tourment.
(Desne-Bar.)

— Répéter ce qu'un autre a dit. Un perroquet qui redit nettement tout ce qu'on lui apprend. Un écho qui redit nettement quatre syllabes. Et chaque autre eût *redit* les chansons des bergers. (Del.) Echo, que vous entretenez jour et nuit, n'entendra bientôt que vos accents lamentables, et ne *redira* plus aux montagnes que vos gémissements et vos douleurs. (Reyrac.)

Il faisait *redire* aux échos
Les rigueurs et le nom de sa belle maîtresse
(Mme de Bourdic.)

— Révéler ce qu'on a appris de quelqu'un en confidence. On ne doit pas redire tout ce qu'on nous dit. Vous m'avez revelé qu'à un seul les maux de votre frère, je le veux ; mais tantôt chacun, en les *redisant*, y ajoutera de nouvelles circonstances. (Mass.)

— Reprendre, blâmer, censurer. Ne rien trouver à redire dans un ouvrage. Trouver à redire tout ce qu'on fait. Il n'y a rien à redire à sa conduite. On trouve à redire que vous soyez sorti. Chacun trouve à *redire* en un autre ce qu'on trouve à *redire* en lui. (La Rochefouc.) Celui qui trouve à *redire* à tout est d'un mauvais esprit ou d'une mauvaise santé. (Boiste.) On se scandalise des moindres défauts des gens de bien, parce qu'on veut trouver à *redire* à la vertu. (Fléch.)

— Relever l'appréciation inexacte, infidèle d'un compte. Il y a beaucoup à redire à ce compte. Il y aurait quelque chose à redire à ces calculs, dans ces calculs.

— SE REDIRE. v. pron. Être redit. Les vérités utiles ne sauraient trop se dire et se redire. Les médisances et les calomnies ne doivent pas se *redire*, sous peine de complicité. (Boiste.)

REDISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui répète plusieurs fois les mêmes choses. Une vieille rediseuse. C'est un éternel rediseur de nouvelles rebattues. Long *rediseur* de choses fatigantes. (Benserade.)

— Celui, celle qui répète par indiscrétion, par malignité, ce qu'il a entendu dire. Ne parlez pas devant lui, c'est un rediseur. Ce mot est familier dans les deux sens. Si vous prenez le chemin de vous éclaircir avec l'archevêque, vous ferez taire les *rediseurs*. (Mme de Sévigné.)

Rediseurs, espions, gens à l'air gracieux,
Au cœur tout différent, se rendent odieux. (La Font.)

— adj.

De l'abri de son dôme frais
La *rediseuse* Echo s'était fait un palais. (Cazotte.)

REDISSOLVANT. part. prés. du v. Redissoudre, qui redissout. Il est invar.

REDISSOLVANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de redissoudre.

REDISSOUDRE v. a. 4ᵉ conj. irrég. *Je redissous, tu redissous, il redissout, nous redissolvons, vous redissolvez, ils redissolvent. Je redissolvais. Je redissoudrai. Je redissoudrais. Que je redissolve. Redissolvant. Redissous, redissoute.* Dissoudre de nouveau.

REDISSOUS, OUTE. part. pass. du v. Redissoudre. S'empl. adjectiv.

REDISTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Redistiller. S'empl. adjectiv. Liqueur redistillée.

REDISTILLER. v. a. 1ʳᵉ conj. Distiller de nouveau. Redistiller une liqueur. L'acide nitrique ainsi préparé n'est jamais pur, on lui enlève l'acide sulfurique en le *redistillant* sur du nitrate de potasse bien pur. (Labes.)

REDISTRIBUÉ, ÉE. part. pass. du v. Redistribuer.

REDISTRIBUER. v. a. 1ʳᵉ conj. *Je redistribue, nous redistribuons, vous redistribuez. Je redistribuais, nous redistribuions, vous redistribuiez*, etc. Distribuer de nouveau.

— Anc. prat. Remettre au greffe des procès, lorsqu'un rapporteur, par une cause quelconque, ne peut plus remplir sa mission.

REDISTRIBUTION. s. f. (pr. *re-dis-tri-bu-cion*). Action de redistribuer, nouvelle distribution.

REDIT, ITE. part. pass. du v. Redire. S'emploie adjectiv. Ses paroles *redites* ont comme autre son, autre sens. (Montaigne.)

REDITE. s. f. Répétition fréquente d'une chose qu'on a déjà dite. User de redites. Ce ne sont que des redites. Tomber dans des redites ennuyeuses, continuelles, fatigantes. Il est fatigant avec ses redites. Eviter les redites. Il y a des *redites* pour l'oreille et pour l'esprit ; il n'y en a point pour le cœur. (Boiste.) La plupart des bons mots sont des *redites*. (Volt.) Malheur à l'auteur, malheur au discoureur, qui tombent fréquemment dans l'ornière des *redites* ; mais malheur aussi à ceux qui sont obligés de les lire ou de les écouter! (Chapsal.) Le défaut des *redites* provient presque toujours ou d'une excessive négligence, ou d'une grande préoccupation ; quelquefois aussi, et surtout dans la conversation, il est le résultat de l'habitude. (Id.)

RÉDIVIVE. adj. et s. des 2 g. (du lat. *redire*, revenir ; *vivus*, vivant.) S'est dit d'une personne qui revenait à la vie. Ce nom s'est appliqué aussi aux vampires.

— Fig. L'erreur est éternellement *rédivive*. (Boiste.)

REDOMPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Redompter. S'empl. adjectiv. Cheval redompté.

REDOMPTER. v. a. 1ʳᵉ conj. Dompter de nouveau. Redompter un animal furieux. Redompter un cheval sauvage.

RÉDON, ONE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois de la troisième Lyonnaise. Ce peuple occupait le pays qui forme aujourd'hui le département d'Ille-et-Vilaine.

REDON. Géogr. Ch.-l. d'arrondissement du département d'Ille-et-Vilaine, à 64 kilom. de Rennes et à 401 kilom. de Paris; 4,500 hab.

REDONDANCE. s. f. (du lat. *redundantia*, action de rebondir). Superfluité de paroles dans un discours. Un style plein de redondances. La *redondance* rend le style faible et languissant. (Acad.) La *redondance* est à l'usage des orateurs, des poètes médiocres, et qui par conséquent ne sont ni poètes ni orateurs ; car, dans la poésie comme dans l'éloquence, une certaine médiocrité est le signe de la nullité absolue. (Encycl.) La *redondance* n'a le plus souvent pour objet que de cacher le vide des pensées sous l'ampleur des mots, ou bien encore elle a la prétention d'épuiser un sujet, alors qu'elle néglige le principal pour ne s'occuper que de futiles accessoires. (Id.) La *redondance* est une stérile abondance de paroles qui ne fait que nuire à la netteté du discours, parce que c'est une espèce de bondissement de la pensée, qui, après avoir frappé l'esprit, rejaillit et retombe avec moins de force. (Nodier.)

— Pathol. Plénitude, surabondance des humeurs. Redondance humorale. Redondance sanguine.

REDONDANT, ANTE. adj. Superflu, qui est de trop dans un discours, dans un écrit. Un terme redondant. Un mot redondant. Une clause redondante.

— Fig. Où il y a beaucoup de redondances. Un style redondant. Un style redondant d'épithètes.

— Mathém. *Hyperbole redondante*. Courbe du troisième degré qui a trois asymptotes rectilignes.

— Conchyl. Se dit de certains bivalves dont l'animal est trop volumineux pour sa coquille, dans laquelle il a de la peine à rentrer.

REDONDE. s. f. Écon. rur. Gros cercle de branches d'arbres dont on se sert pour atteler les bœufs.

REDONDER. v. n. 1ʳᵉ conj. Être superflu, surabondant dans un discours, dans un écrit. Une épithète qui redonde.

— Fig. Être rempli de redondances. Ce livre redonde de citations. Il est peu usité dans les deux sens.

— S'est dit pour Abonder, rebondir, rejaillir. Véritablement la source de tous biens et maux *redonde* du prince au peuple, ainsi que d'une fontaine continue et perdurable. (Trad. de l'Utopie de Th. Morus.)

REDONDILLE. s. f. Anc. littér. Espèce de virelai dans lequel les mêmes rimes sont ramenées à la fin des stances.

REDONES. Géogr. anc. Ville des Rhédons, capitale des Redons. || On l'appelle aujourd'hui *Rennes*.

REDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Redonner. S'empl. adjectiv. La confiance n'est jamais redonnée à celui qui a su la perdre.

REDONNER. v. a. 1ʳᵉ conj. Donner de nouveau la même chose. Je lui avais rendu cette maison, cette tabatière, il me l'a redonnée. Ne souffrez pas qu'on *redonne* la pièce au théâtre. (Beaumarch.)

— Donner même pour la première fois une chose qu'avait déjà eue celui à qui on la donne. Redonner du courage aux troupes. Redonner l'espérance à quelqu'un. C'est en quelque sorte du repos et de l'énergie aux esprits. (Id.)

— Rendre, restituer. Redonner à un tableau son premier éclat, sa première fraîcheur, en le nettoyant.

— Par exagérat. *Ce remède m'a redonné la vie*, et rétabli ma santé dans un moment où j'étais en danger de mourir.

— Par analogie. La plus petite lueur de soulagement et de repos *redonne* aux malheureux la sérénité et l'allégresse. (Mass. Des prospérités si suivies exigent d'autant plus de nous des marques solennelles de reconnaissance envers Dieu, qu'elles pourraient enfin *redonner* à l'Europe une paix toujours préférable aux plus éclatantes victoires. (Id.)

Et *redonnant* le calme à vos sens désolés,
Rassurez vos États par sa chute ébranlés. Racine.)

— Anc. prat. Rétrocéder une donation.

— Vener. *Redonner un cerf aux chiens*. Le relancer.

— v. n. T. milit. Revenir à la charge. La cavalerie redonna avec un nouveau courage.

— Fam. Redoubler. La pluie redonne de plus belle, comme de plus belle.

— Fauconn. *Redonner à propos*. Se dit de l'oiseau qui se remet sans peine à la poursuite d'un gibier.

SE REDONNER. v. pron. Être, pouvoir être redonné. La confiance ôtée ne se *redonne* plus (Boiste.)

— Se remettre, se consacrer de nouveau à quelque chose. Se redonner aux soins de ses affaires. Se redonner aux affaires. Cet amant se *redonne* aux soins de son amour. (Rac.)

REDORÉ, ÉE. part. pass. du v. Redorer S'empl. adjectiv. Cadre redoré.

REDORER. v. a. 1ʳᵉ conj. Dorer de nouveau. Redorer des chenets, redorer des chandeliers.

— Fig. et poétiq. *Le soleil vient redorer les coteaux*. Le soleil levant éclaire la cime des coteaux.

Aussitôt que la lumière,
A *redoré* nos coteaux,
Je commence ma carrière
Par visiter mes tonneaux. (Adam Billaut.)
Comme lorsque le jour *redore* les collines,
Une rose étincelle au milieu des épines. (God.)

REDORMIR. v. n. 4ᵉ conj. irrég. *Je redors, tu redors, il redort, nous redormons, vous redormez, ils redorment. Je redormais*, etc. Dormir de nouveau.

RÉDORTE. s. f. Blas. Branche d'arbre qui forme des anneaux. Redorte feuillue. Redorte sans feuilles.

REDOS. s. m. S'est dit pour ce qui est derrière le dos.

REDOTATION s. f. (pr. *re-do-ta-cion*). Anc. jurispr. Action de redoter une seconde fois une fille qui se remariait, lorsque son premier mari mort insolvable, avait dissipé la première dot.

REDOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Redoter. S'empl. adjectiv. Fille redotée.

REDOTER. v. a. 1ʳᵉ conj. Doter une seconde fois, doter de nouveau. Redoter une fille.

REDOU, REDOUL ou **REDOUX.** s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones coriacées ou malpighiacées; on en connaît sept espèces, dont une seule appartient à l'ancien continent. Redou à feuilles de myrte. Dans les pays où cet arbrisseau est commun, on emploie ses rameaux et ses feuilles pour le tannage des cuirs, et les fruits servent à teindre en noir.

REDOUBLE. s. f. S'est dit pour Doublure.

REDOUBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Redoubler. S'empl. adjectiv. Quelle insolente main frappe à coups *redoublés*? Rac.) Ses genoux tremblaient, et je sentais dans sa poitrine brûlante son cœur battre à coups *redoublés*. (B. de St-P. Le marteau résonnait sur l'enclume et gémissait sous les coups *redoublés*. Fén.) Ses crimes *redoublés* ont *redoublé* sa rage. (Delille.)

Et tandis qu'au fuseau la laine obéissante
Suit une main légère, une main plus pesante
Frappe à coups *redoublés* l'enclume qui gémit.
L. Racine.)

— Art. milit. *Pas redoublé*. Pas qui se fait une fois plus vite que le pas ordinaire. Aller, marcher au pas redoublé.

— Versif. *Rimes redoublées*. C'est ainsi qu'on nomme un certain nombre de rimes semblables qui se suivent sans interruption. Les rimes redoublées offrent moins un retour que la continuation de la même rime. La rime peut se redoubler sans cesser d'être la même ; et la pièce écrite de cette manière, soit en rimes masculines, soit en rimes féminines, prend le nom de *monorime*.

— Mus. *Intervalle redoublé*. Intervalle simple porté à son octave. Sixte redoublée.

REDOUBLÉ. s. m. Agric. Culture qui succède à une autre de même sorte. Redouble de froment. Redouble le luzerne, de vigne. A moins de circonstances particulières, tout *redoublé* doit être proscrit dans une bonne agriculture. (De Morog.)

REDOUBLEMENT. s. m. Accroissement, augmentation considérable. Un redoublement d'ennui. Un redoublement de joie. Un redoublement de tendresse, de zèle. Le chagrin est comme une fièvre qui a ses *redoublements*, ses suspensions. Boil.) D'abord Diomède plongé avec lui, et leur et trouve fut pour le vieillard un *redoublement* de douleur. Fén.) Les justes sentent aux approches de la mort un *redoublement* d'ardeur et de force. (Fléch.)

— Médec. Augmentation ou accroissement d'un état morbide ou de quelqu'un de ses symptômes. Redoublement de fièvre. Redoublement de mal-être, de douleur. La maladie que nous appelons la dernière, qu'est-ce autre chose, à le bien entendre, qu'un *redoublement*, et comme le dernier accès du mal que nous apportons au monde en naissant? (Boss.) Après avoir été ballotée cinq ou six fois de la mort à la vie, les *redoublements* de la fièvre ont décidé en faveur de la mort. (Mme de Sévig.)

— Gramm. gen. Répétition d'une syllabe au commencement de certains temps des verbes. Les langues grecque, allemande, latine, sanscrite, ont cette forme de redoublement.

— Mus. Note qui, dans un accord, est doublée, répétée, à une ou plusieurs octaves. L'accord *ut mi sol ut* n'est au re chose que l'accord *ut mi sol*, dont la fondamentale *ut* a été doublée à l'octave.

REDOUBLER. v. a. 1ʳᵉ conj. Réitérer, renouveler avec quelque sorte d'augmentation. Redoubler ses sollicitations. Redoubler ses prières. Redoubler ses instances. Redoubler ses soins. Redoubler ses efforts. Redoubler ses cris. Cet éternel adieu *redoublait* les larmes qui n'avaient cessé de couler de tous les yeux. (Barthél.) Tout ce qu'il m'a dit a bien *redoublé* ma sensibilité. (Volt.) On *redouble* quelquefois les petits soins, les petits services pour se préparer à en refuser de plus grands. Naudé.) Trente mille spectateurs, fondant en larmes, *redoublaient* nos émotions et mon ivresse. (Barthel.) Je ne veux pas *redoubler* ma faute, mais la réparer. (J.-J. Rouss.) La femelle *redoublait* ses sollicitations, et sa passion paraissait s'accroître de plus en plus. (Fourn.) *Redoublez* au Seigneur votre ardente prière. Rac.)

Le fer se croise, et, le trait à la main,
Longtemps la mort voie autour de leur sein ;
Enfin Agnar, *redoublant* son audace,
Cherche le coup qui l'étend sur la place. Bernard.

— Augmenter beaucoup. Redoubler une dose Cela a redoublé son affliction. Vos bontés redoublèrent son zèle. Cet trait redouble mon estime pour lui. Son sang-froid redoublait ma colère. Les révolutions, loin de rendre les hommes plus heureux, ne font ordinairement que *redoubler* leur misère. Dumars. L'impatience double et *redouble* le mal. (Boiste.) Vos bontés *redoublent* tous jours mon zèle, et j'en attends la continuation. (Volt.) Ce dernier article de votre lettre *redouble* toutes mes afflictions. (Id.) Ah! combien sa rougeur a *redoublé* ma honte. (Rac.) L'aquilon ayant *redoublé* ses efforts, l'orage alla porter ses fureurs dans les climats brûlants de l'Afrique. (Barthel.) Tout l'appareil de la mort ne fit que *redoubler* le zèle et la componction de Mme la dauphine. (Fléch.) On *redouble* les plaisirs pour faire diversion, et s'empêcher soi-même de s'occuper du péril. (Mass.) Représentez-vous vos proches et vos amis autour de vous, *redoublant* votre frayeur et vos regrets par la tendresse de leurs soupirs et l'abondance de leurs larmes. (Id.)

Et la gloire de Guise aigrissant ses douleurs,
Aussi que ses affronts *redouble* ses malheurs. (Volt.)
Et même, en le voyant, le bruit de sa fierté
A *redoublé* pour lui ma curiosité. Racine.)

— Remettre une doublure. Redoubler une robe.

— Esc. Se dit de l'action de celui qui tire plusieurs coups de suite sans se relever.

— v. n. Augmenter. La fièvre lui a redoublé. Le froid a redoublé. Ma crainte redouble. Sa colère redoubla. Cette pièce fut sifflée dès la première acte : les sifflets *redoublèrent* au second (Volt.) A ces paroles, l'alarme universelle *redoubla*. Id. Mon état *redouble* et m'ôte le jugement. (J.-J. Rouss. La tristesse *redouble* à la tenir secrète. (Corn.) A ces paroles touchantes mes pleurs *redoublèrent*. Le Sage.) Aspasie ne put s'empêcher de témoigner un étonnement qui aurait *redoublé* en sens inverse, si le mystère eût été transparent. X de Maistre.) Votre douleur *redouble* et croît à chaque pas. (Rac. Le courage de M. de Turenne semble s'échauffer dans les guerres et les dangers, et l'on vit *redoubler* sa valeur. Fléch.) Plus heureux encore, ils viennent s'asseoir aux banquets de l'amitié, part ut la joie *redouble* à leur passage. (Fontaines.)

— *Redoubler de*. Augmenter, apporter, prendre plus de. Redoubler de soins. Redoubler de zèle, d'attention, d'efforts. Redoubler de courage, d'ardeur. Ils ont *redoublé* d'estime l'un pour l'autre. (J.-J. Rouss.) Il semble avoir *redoublé* de soins. Le courage, de zèle. (Id.) Je le vois *redoubler* de respect et de tendresse pour moi. (Barthél.) Les coursiers à sa voix *redoublent* de vitesse. Aignan.)

Courages, *redoublez* de travaux et de veilles.
La nature à vos yeux cèle encor bien des merveilles.

Tout à coup l'air se tait, le vent meurt, le flot dort,
Les flots des rochers ont *redoublé* d'effort.
Tout ont pris haleine, et la forêt va *redoubler*
D'argent à l'écho ses pressentiments. Ducis.

— Fam. *Redoubler de jambes*. Marcher ou courir plus vite.

— SE REDOUBLER. v. pron. Être, pouvoir être redoublé. La douleur trop contrainte aisément se *redouble*. Mol.

[illegible]

REDOUTABLE. adj. des 2 g. Qui est à redouter, qui est fort à craindre. Un ennemi redoutable. Un redoutable adversaire. Avoir un concurrent redoutable. Un parti redoutable. Une armée redoutable. Des forces redoutables. La colère de cet homme est redoutable. Je le crois fort redoutable, peu redoutable. La sévérité rend la justice *redoutable* ; la fierté la rend odieuse (P. Syrus.) Fabricius demandait aux dieux que les ennemis de Rome fussent athées, pour n'être pas *redoutables*. (De Mably.) La nécessité, ce despote de la vertu même, commande d'une voix *redoutable*. (Thomson.) Secondé par un parti *redoutable*, il agit en maître, et fit traîner au supplice les citoyens qui lui étaient suspects. (Barthél.) Il faut un long temps pour se procurer une armée *redoutable*. (Volt.) La plus grosse des planètes a pris son nom du plus *redoutable* des dieux. (A. Labès.)

— *Redoutable à*. Être redoutable à ses ennemis. Les animaux *redoutables* aux hommes sont plus à craindre par leur petitesse que par leur grandeur. B. de St-P.) Cet homme si fidèle aux particuliers, si *redoutable* à l'Etat. (Boss.) L'ambassadeur d'un roi m'est toujours *redoutable*. (Volt.)

— *Redoutable à... par*. Saint Louis était cher à son peuple par sa bonté, *redoutable* au vice par son équité. (Fléch.)

— *Redoutable dans*. Dès sa première campagne, le duc d'Enghien passa pour un capitaine également *redoutable* dans les sièges et dans les batailles. (Boss.)

— *Redoutable par*. Un souverain est encore plus *redoutable* par ses qualités personnelles que par sa puissance. (Barth.) Il montre un front menaçant, même après le malheur, plus *redoutable* encore par sa constance que par son intrépidité. (Rayn.)

— *Redoutable pour*. Leur accusation est d'autant plus *redoutable* pour l'innocence qu'elle a servi plus d'une fois d'instrument à la haine, et qu'elle enflamme aisément la fureur d'un peuple, dont le zèle est plus cruel encore que celui des magistrats et des prêtres. (Barthél.) Hippolyte pour vous devient moins *redoutable*. (Rac.

REDOUTE. s. f. (de l'ital. *ridotto*, asile). Fortif. Petit fort, ordinairement carré, construit, soit pour prolonger la défense d'une place, soit pour arrêter l'ennemi, soit pour protéger une porte. Redoute revêtue. Redoute frisée, palissadée.

> On le voit à l'envi, dans ses nouvelles routes,
> De branches et d'argile élever des *redoutes*. (Brés.)

— Endroit public où, dans quelques villes, on s'assemble pour jouer, pour danser. Aller à la redoute. Le bal de la redoute. Le concert de la redoute. Il y a à Paris une redoute dans la rue de Grenelle St-Honoré.

REDOUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Redouter. S'empl. adjectiv. Un prince redouté. Voici l'instant redouté. Quel charme l'attirait sur ces bords *redoutés* ? (Rac.)

> Hé quoi ! d'un roi l'impiété,
> Oui dans ... Dieu si *redouté*
> Dont les ... nous vantent la puissance ? (Racine.)

> Washington l'a vaincu, et son bras *redouté*
> Pour ses concitoyens conquit la liberté. (Ducrerlaine.)

— *Redouté dans*. Aimé dans la paix, *redouté* dans la guerre. (Mass.)

— *Redouté de*. Être redouté de ses enfants.

> Le Tresse a cessé ses ravages cruels,
> Et le ... *redouté* des mortels,
> Reste oisif dans les mains de la Parque étonnée. (Maharch.)

REDOUTÉ (Pierre-Joseph). Célèbre peintre de fleurs, né en Belgique en 1759, mort en 1840, membre de la Légion d'honneur et de l'ordre de Léopold de Belgique.

REDOUTÉE s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des malvacées, qui croît à l'île de St-Thomas. La beauté des fleurs de la redoutée hétérophylle, l'élégance de son feuillage, lui méritent une place distinguée parmi les plantes qui ornent nos parterres.

REDOUTER. v. a. 1re conj. Craindre fort. Redouter ses forces, les armes de ses ennemis. Redouter quelqu'un. Il n'est pas trop à redouter. Redouter le crédit de quelqu'un. Redouter les jugements du public. Les Suédois, accoutumés à tout renverser devant eux, ne *redoutèrent* ni danger, ni fatigue. (Volt.) Il *redoute* l'éloquence autant que le mensonge. (Barth.) Son impétueuse colère, qui le faisait *redouter* des autres, lui fut fatale à lui-même. (Boss.) Ils *redoutent* l'hiver, ils appréhendent de vivre. (La Bruy.) L'esprit public n'a rien à *redouter* de l'autorité royale tempérée par les lois, et cette puissance paternelle n'a rien à craindre alors de l'esprit public. (De Bouilly.) Tout concourt à précipiter l'homme tiraillé dans l'abîme qu'il *redoute*. (Virey.) Quand on ne cherche qu'à faire du bien aux hommes, et qu'on n'offense point le ciel, on ne *redoute* rien, ni tant la vie ni la mort. (Volt.) Au comble du malheur que peut-on *redouter* ? (Gresset.) La brebis des bêtes *redoute* la sauvage. (Rousseau.) Les hommes ... pas assez le cas des hommes pour *redouter* leurs censures. (Mass.)

> Que de ... *redoutant* un triomphe perfide,
> Elle ... modérer son essor trop rapide ! (De Poncerv.)

> Aussi de ses petits *redoutant* les dangers,
> La ... les ... étrangers
> Va ... ses ... qu'adopte un autre père. (Del.)

— *Redouter de*, suiv. d'un infinitif. Cependant les tyrans *redoutant* de se voir enfermer dans vivres comme à Alise, pensèrent à congédier ceux qui étaient d'un moindre service. (Anq.)

> ... J'assure ma vie, et montre avec éclat
> Combien Assuérus *redoute* d'être ingrat. (Racine.)

— SE REDOUTER. v. pron. Être redouté, être à redouter. De toutes les funestes conséquences de nos égarements, c'est le ridicule qui se *redoute* le plus. (Boiste.)

— Se craindre soi-même. Le sage qui a étudié l'homme se *redoute* lui-même. (Boiste.) Ce qui paraît de si violent dans ses discours, n'est que la délicatesse d'une conscience qui se *redoute* elle-même, ou l'excès d'un amour qui craint de déplaire. (Boss.)

— Se redouter mutuellement. Des ennemis généreux s'estiment et ne se *redoutent* pas. (Boiste.)

REDOUTER. v. n. 1re conj. Douter de nouveau. Nous doutions sur Ulpian, et *redoutons* encore sur Bartholus et Baldus. (Mont.)

RÈDRE. s. m. Pêch. Grand filet qui sert à la pêche du hareng.

REDRESSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être, qui doit être redressé.

REDRESSAGE. s. m. Techn. Action de redresser.

REDRESSE. s. f. Mar. Cordage très-solide, employé à relever ou à redresser un bâtiment abattu en carène.

REDRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Redresser. S'empl. adjectiv.

— *Redressé par*. Le lutrin par nos mains *redressé*. (Boil.)

— Fig. On aime mieux être flatté et applaudi que *redressé*. (Acad.) Sois droit ou *redressé*. (Marc-Aurèle.)

> Hé ! mon Dieu, nos Français si souvent *redressés*,
> Ne prendront-ils jamais un air de gens sensés ? (Mol.)

— Bot. Se dit quelquefois d'une tige qui, après s'être couchée sur la terre, ne tarde pas à se relever.

REDRESSEMENT. s. m. Action de redresser ; résultat de cette action. Le redressement d'un plancher. Le redressement d'une pièce de bois courbée. Le redressement d'une règle faussée.

— Fig. Réparation. Le redressement d'un tort. Le redressement d'un grief.

REDRESSER. v. a. 1re conj. Rendre droit ce qui l'avait été auparavant ou ce qui devait l'être. Redresser une planche. Redresser un arbre. Redresser un bâton. Redresser la tête. Redresser la taille à l'aide d'un corset. Quand l'on courbe un bâton, la raison le *redresse*. (La Font.)

> Cet orme contrefait penche vers le rivage,
> Et d'un tronc tortueux voit sortir son feuillage,
> Il servit autrefois lui l'ornement du hameau,
> Si l'art l'eût *redressé* quand il fut arbrisseau. (Delille.)

— Fig. Redresser le jugement. Redresser l'esprit. Redresser les opinions, les idées, les inclinations de quelqu'un. Je suis sensiblement touché de la bonté que vous avez de songer à *redresser* son esprit. (Volt.) Dieu *redresse* quand il lui plaît le sens égaré. (Boss.) L'ambition *redresse* les duperies du fanatisme. (Lemontey.) L'événement *redresse* bien des conjectures. (Boiste.) On ne *redresse* point l'esprit, ni l'œil louche. (Rhulière.) Il n'est pas rare de voir des hallucinés qui n'ajoutent pas foi à leurs visions ; ils savent juger sainement de toutes ces apparitions et *redresser* toujours leurs jugements. (Macario.)

— *Redresser les griefs*. Réparer les injustices, réformer les abus du gouvernement ou de l'administration. L'édit de Clotaire *redressa* tous les griefs. (Montesq.)

— *Redresser les torts*. Venger les victimes de l'injustice ou de la violence. ‖ Ironiq. Blâmer tout ce que les autres font, avoir la manie de vouloir les réformer, les corriger.

— Elever, ériger de nouveau. Redresser une statue abattue. Redresser un monument renversé. Les hommes peuvent bien par la grâce de Dieu contribuer à faire les réparations de l'édifice de l'Eglise, mais ils ne pourraient jamais le *redresser* de nouveau (Boss.) Sous les ordres d'un roi aussi pieux que puissant, M. de Turenne abattait les remparts, son illustre neveu *redressait* les autels. (Fléch.)

— Fig. Remettre dans le droit chemin, dans la bonne voie. Je m'étais égaré, j'ai rencontré un paysan qui m'a redressé. Peu usité dans ce sens.

— Fig. Je me trompais dans mon jugement, vous m'avez redressé. Ce jeune homme était près de se perdre, des gens charitables l'ont redressé. Pour parler franchement, les hommes sont fort à plaindre d'avoir à être gouvernés par un roi qui n'est qu'un homme semblable à eux-mêmes, car il faudrait les dieux pour les *redresser*. (Fén.) Combien de fausses vertus la raison a-t-elle *redressées* par les règles qu'elle prescrivit à la sienne ? (Fléch.)

— Ironiq. Châtier, mortifier. Il faisait l'entendu, l'impertinent ; mais on l'a redressé, on l'a bien redressé.

— Fam. Tromper, attraper. Un fripon l'a redressé au jeu.

— Techn. Plier une peau en deux et l'étirer, pour effacer les plis.

— SE REDRESSER. v. pron. Être redressé. Ce clou ne peut pas se redresser.

— Se relever, se tenir droit. Redressez-vous.

— Fam. Se dit d'une jeune fille ou d'une femme qui veut ou qui croit attirer sur elle les regards. Elle se redresse. Elle commence à se redresser.

— Fig. Se dit aussi de tous ceux qui paraissent enorgueillis de quelque nouveau succès, de quelque nouvel avantage. Voyez comme il se redresse !

> Voulant se *redresser* soi-même on s'estropie,
> Et d'un original on fait une copie. (Boileau.)

REDRESSEUR. s. m. Celui qui redresse.

— Cheval. *Redresseur de torts*. Chevalier errant qui se faisait un devoir de secourir et de venger les victimes de l'injustice ou de la violence.

— Par ironie. Celui qui a la manie de blâmer tout ce qu'on fait, de vouloir réformer, corriger les autres. Les nobles perdirent le respect et l'amour que le peuple avait pour eux, du moment où ils cessèrent d'être *redresseurs* de torts, pour en devenir auteurs. (Boiste.)

— Raffin. Anneau de fer servant aux raffineurs de sucre à redresser les piles des formes qui se sont couchées au fond de l'eau du bac à former.

REDRESSOIR. s. m. Techn. Outil du potier d'étain servant pour redresser les bosses des pots.

REDRUGE. s. m. Agric. Nouvelles pousses des pois, des fèves et de la vigne que l'on retranche, après qu'elles ont été pincées.

REDRUGER. v. n. 1re conj. Agric. Enlever les nouvelles pousses des pois, des fèves, de la vigne, que l'on a déjà pincées.

REDÛ, UE. part. pass. du v. Redevoir. S'empl. adjectiv. Toutes les sommes redues.

— s. m. Ce qui reste dû après compte fait. Le redû s'élève à tant, monte à tant.

RÉDUCE. adj. f. Numism. Se dit des médailles qui portent les mots latins *fortunæ reduci*.

RÉDUCTEUR. s. m. Chir. Machine, appareil servant à la réduction des luxations ou déviations des os.

RÉDUCTIBLE. adj. des 2 g. Qui peut ou qui doit être réduit. Une figure réductible à une autre plus petite. Le marc est réductible en onces. Les centimes sont réductibles en francs.

— Jurispr. Qui est susceptible de réduction. Rente réductible. Les libéralités par acte entre vifs ou à cause de mort, qui excèdent la quotité disponible, sont *réductibles* à cette quotité lors de l'ouverture de la succession. (Encycl.)

— Chirurg. Hernie réductible. Une pareille fracture n'est pas réductible.

RÉDUCTIF, IVE. adj. Qui réduit. La chimie a des agents réductifs.

RÉDUCTION. s. f. (pr. *ré-duk-ci-on* ; du lat. *reductio* ; fait de *reduco*, ramener). Action de diminuer, de réduire, ou de se diminuer, de se réduire ; résultat de cette action. La réduction de sa fortune. Réduction des dépenses. Réduction de traitement, d'appointements. Réduction de cautionnement, d'hypothèque. Subir une réduction. Réduction des impôts. Une grande réduction. Une forte réduction. Une petite, une légère, une faible réduction. Réduction dans le nombre. La réduction d'un liquide par l'évaporation.

— Action de soumettre, de subjuguer ; résultat de cette action. La réduction d'une ville à l'obéissance du prince. Terminer ses conquêtes par la réduction d'une province.

— Chim. Opération par laquelle on dépouille un oxyde métallique de l'oxygène qu'il contient, et on le ramène à l'état de métal pur.

— Chir. Opération chirurgicale qui a pour but de remettre à leur place les os luxés ou fracturés, ou les parties molles quelconques qui ont formé des hernies. La réduction des fractures. La réduction des hernies. ‖ Les médecins donnent souvent à ce mot une signification qui le rend équivoque et synonyme des mots résolution, changement, guérison. C'est ainsi qu'ils disent : *la réduction de la ...*, pour son retour à sa longueur ordinaire.

— Géom. Opération par laquelle on trouve le rapport que les différents nombres, les différents poids, les différentes mesures, les différentes monnaies ont les uns avec les autres. Faire réduction des fractions en nombres entiers. Faire la réduction des poids étrangers en poids de France. La réduction des lieues en kilomètres. La réduction des francs en centimes, et des centimes en francs.

— Hist. *Réduction de Paris*. Se dit de la prise de Paris par Charles VII, le 15 avril 1436, et par Henri IV, le 22 mars 1594.

— Jurispr. Action de ramener à moindre valeur une disposition, une libéralité dans laquelle a été excédée la faculté permise par la loi.

— Fin. *Réduction des rentes*. Diminution des rentes à un taux plus bas.

— Logiq. *Réduction à l'impossible, à l'absurde*. Argument par lequel on démontre une proposition en faisant voir que le contraire serait impossible ou absurde, ou que la proposition elle-même contient quelque chose d'absurde ou d'impossible, ou conduit nécessairement à des conséquences qui auraient ces mêmes vices.

— Mar. *Quartier de réduction*. Instrument qui sert à résoudre plusieurs problèmes de pilotage par les angles semblables. ‖ *Réduction d'une route*. Réduction de la différence en latitude et longitude donnée par une route cinglée.

— Mus. Suites des notes qui descendent diatoniquement.

— Peint. Opération par laquelle on copie un objet dans une grandeur moindre que celle de l'original, en conservant toujours la même forme et les mêmes proportions. ‖ *Carreaux de réduction*. Carreaux que l'on trace sur un modèle, pour le copier en le réduisant, ou sur un transparent, à travers lequel on regarde ce modèle.

— Philos. herm. *Réduction en la première matière*. Action de réduire un corps sec en substance liquide.

— Relat. Se disait dans les Indes occidentales, des peuplades gouvernées par les jésuites.

RÉDUIRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je réduis, tu réduis, il réduit, nous réduisons, vous réduisez, ils réduisent. Je réduisais. Je réduisis. Je réduirai. Je réduirais. Réduis, réduisons, réduisez. Que je réduise. Que je réduisisse. Réduisant. Réduit, réduite.* Restreindre, diminuer, faire diminuer. Réduire ses prétentions. Réduire le nombre de ses domestiques. Réduire les profits de quelqu'un. Réduire sa dépense. La réduire à la moitié, au quart. Réduire son train. Réduire des compagnies. Réduire les rentes d'un cinquième. Réduire un legs, une donation. Réduire le prix des marchandises. Réduire une allocation, un traitement. Réduire la ration, la portion de quelqu'un. Réduire une amende, une peine. Réduire les dimensions d'un objet. Le réduire en hauteur, en largeur. Réduire un liquide. Le réduire à la moitié. Rapporter tout à soi, c'est *réduire* tout à bien peu de chose. (Boiste.) Il faut tout *réduire* au néant, ou bien admettre des vérités indépendantes de nos conjectures. (Vauven.) Une nouvelle révolution réduisit bientôt à rien ou à peu de chose des conquêtes considérables. (Rayn.) Amon *réduisit* ses entreprises et ses grandes espérances à se saisir d'un galion immense que le Mexique envoie tous les ans dans les mers de la Chine, à l'île Manille. (Volt.)

— Résumer, réduire son opinion. Réduire son avis. Le réduire sommairement. Le réduire en peu de mots. J'ai *réduit* le tout en une espèce de système que je vous communiquerai, quand je l'aurai mieux digéré. (J.-J. Rouss.) Il était frugal, vigilant, laborieux, tel qu'on l'eût aimé, si son despotisme n'eût *réduit* les sentiments de ses sujets pour lui à celui de la crainte. (Volt.)

— Diminuer la dimension d'un objet que l'on copie, en conservant toutefois les proportions relatives du tout et de chaque partie. On réduit un dessin d'architecture au moyen d'une échelle plus petite que celle de l'original. On réduit un tableau par le moyen des carreaux. On réduit un dessin par le moyen du pantographe. On réduit les statues et autres ouvrages de sculpture par le moyen de châssis, sur lesquels sont marquées des divisions graduées, selon la mesure de la réduction qu'on veut opérer. C'est l'effet d'un art consommé, de *réduire* en petit tout un grand ouvrage. (Boss.)

— Fig. et fam. *Réduire quelqu'un au petit pied*. Le mettre dans un état fort au-dessous de celui où il était.

— Contraindre, nécessiter, obliger. Réduire quelqu'un à demander pardon. A quoi me réduisez-vous ? Ne le réduisez point à cela. Cette incommodité le réduit à vivre de régime. Cette maladie l'a réduit à ne vivre que de lait. Je ne puis le *réduire* à aucune étude suivie. (Volt.)

> Gardez-vous de *réduire* un peuple furieux,
> Seigneur, à prononcer entre vous et les dieux. (Rac.)

> ..... Il est question de *réduire* un mari
> A chasser un valet dans la maison chéri,
> Et qui, parce qu'il plait, a trop su lui déplaire.
> (Boileau.)

— *Réduire quelqu'un au silence*. L'obliger, le forcer à se taire.

— Causer la ruine, le malheur, etc., de quelqu'un. Réduire quelqu'un à la plus triste extrémité, à la dernière extrémité. Le réduire à la mendicité, à l'aumône, à la besace, à l'hôpital. Le réduire au désespoir. Si vous pouviez contempler l'état actuel de cette malheureuse armée, et l'avilissement où la *réduisent* ... et la honte. (J.-J. Rouss.) Seigneur, voyez l'état où vous me *réduisez*. (Rac.)

— Soumettre, subjuguer, dompter. Réduire une ville sous ses lois, sous son obéissance. Réduire une place, une province à l'autorité du roi. Réduire des rebelles à l'obéissance. Réduire une place. Réduire une province. Réduire des rebelles. Il châtia son corps pour le *réduire* en servitude. (Fléch.)

— Ramener par force à la raison, ranger à son devoir. Réduire quelqu'un à la raison. Le réduire à son devoir. Le réduire. Avoir de la peine à réduire un enfant. Il faut le réduire au froid et à la raison ceux à qui il est obligé par devoir de faire violence. (Fén.) Il ne voulait pas assujettir le monde à ses sentiments, mais le réduire à la vérité qu'il connaissait. (Id.) *Réduisez* comme il faut cet esprit rebelle. (Abré d'Egl.)

— Résoudre une chose en une autre, changer la figure, l'état d'un corps. Réduire en poudre. Réduire le blé en farine. Le feu réduit le bois en cendre et en fumée.

— *Réduire une ville en poudre*. La détruire entièrement.

— *Réduire une maison en cendre*. La consumer entièrement.

— Fig. et par exagér. *Réduire quelqu'un en poudre*. Remporter sur lui un très-grand avantage dans quelque dispute.

— Fig. Dou qui foudroie toutes nos grandeurs jusqu'à les *réduire* en poudre. (Boss.) J'ai cru vous voir tout prêt à me *réduire* en poudre. (Rac.)

— *Réduire en poudre un écrit, un raisonnement*. Le réfuter complètement.

— Évaluer les espèces de monnaie, les différentes mesures les unes par rapport aux autres. Réduire les francs en centimes, les centimes en francs.

— Exprimer de la manière la plus simple, la plus précise, la plus dégagée de toute circonstance accessoire ou indifférente. Réduire une proposition, un problème à ses plus simples termes, à ses plus simples expressions.

— Rédiger dans un certain ordre, former, arranger. Réduire en art, en méthode. Réduire en meilleure forme. Réduire un système. *Réduire* en art la comédie antique. (Rouss.)

— Organiser, régler d'une autre manière. Réduire un état en province. Réduire un royaume en république. Ils avaient *réduit* la province de Culm en une affreuse solitude, et n'avaient laissé debout sur la Vistule que le seul château de Platvko. (Chateaub.) Vous verrez le Fils de l'homme *réduire* cette variété infinie de peuples à un peuple saint et à un peuple réprouvé. (Mass.)

— Chim. Séparer d'un oxyde le métal qu'il renferme. Réduire un oxyde au moyen de la pile voltaïque.

— Chir. Faire une réduction. Réduire une luxation. Réduire un os luxé, une fracture.

— Géom. *Réduire une figure*. Changer une figure en une autre semblable et plus petite.

— Manég. *Réduire un cheval*. L'habituer à faire ce qu'on exige de lui, soit par caresses, soit à force d'adresse et de châtiments bien employés.

— Mathém. *Réduire une fraction à sa plus simple expression*. Trouver une fraction équivalente à la première, mais dont les termes soient aussi simples qu'il est possible.

— Techn. *Réduire l'acier*. Le ramener à l'état de fer.

— SE RÉDUIRE. v. pron. Être réduit, devenir moindre. Tous les corps physiques se réduisent en leurs principes. Les grandes assemblées se *réduisent* à de petites, et celles-ci, souvent à un seul homme. (***) N'est-ce pas une preuve que l'argent a été détruit avant de pouvoir se *réduire* en paillettes? (Buffon.)

— Se restreindre, se borner. Se réduire à la moitié d'une dette. Agésilas attendait l'occasion de sortir de l'avilissement où il s'était *réduit*. (Barth.)

— Ne consister que dans. Toutes les richesses du grand saint Basile se *réduisent* à une croix. (Mass.)

— Se condamner, s'amener soi-même à un état pire. Sans doute nous avons tout droit à l'indulgence, mais il est humiliant de s'y *réduire*. (Boiste.) L'avarice et la prodigalité se *réduisent* toutes deux à la misère. (Id.) Il s'était lui-même *réduit* à une espèce d'oisiveté. (Boss.) Qu'il est difficile de se *réduire* à la solitude, lorsqu'on a vécu longtemps dans la cour des rois! (Fléch.)

— Dans le même sens. Être soumis, subjugué, dompté. La jeunesse ne se *réduit* pas aisément. (Acad.)

— Aboutir à, se terminer à. Toute l'histoire se *réduit* à ce fait: jamais le corps social ne peut être heureux sans une bonne tête. (Boiste.) Dans l'athéisme, toute la vie se *réduit* à la mort. (Id.) A quoi se *réduit* ce qui nous paraît ici-bas digne d'envie? (Mass.)

— Se consumer. Le bois se réduit en cendre. Le verre se réduit en scories.

— Se contraindre, s'amener, se forcer mutuellement. Combien d'amants se *réduisent*, par la familiarité, de l'admiration au mépris, de l'amour à la haine. (Boiste.)

RÉDUIT, ITE. part. pass. du v. Réduire. S'empl. adjectiv.

— *Réduit à*, suivi d'un substantif. En ne voulant que de bonnes opinions, on finit par être *réduit* à des gens qui n'ont que cela de bon. (Le gr. Fréd.) Les impies seront *réduits* au silence dans leurs ténèbres. (La Harpe.) En êtes-vous *réduit* à cette extrémité? (Rac.) Sortez de l'esclavage où vous êtes *réduits*. (Id.) Toute l'existence du polype paraît *réduite* à l'acte nutritif. (Richerand.)

Des animaux dont on cherche le secours;
Leur chair soutient nos corps *réduits* à peu de jours.
(RACINE.)

— *Réduit à*, suivi d'un infinitif. La vérité est souvent *réduite* à prendre le masque de la folie. (Boiste.) Je n'aime pas un pays où le pauvre est *réduit* à demander au nom du ciel. (Senancourt.) L'histoire d'un acteia ou d'un saint que la Chine s'y mêle à l'histoire d'un grand empereur *réduit* à se [illegible]. (Chateaub.) Que la vertu ne soit pas *réduite* à attendre des secours sa récompense de la justice et de la sensation d'un tyran! (B. de St-P.) Quand on est *réduit* à n'être fameux que par son audace, c'est une triste manière de l'être. (La Harpe.)

— *Réduit en*. Lorsque l'égoïsme *réduit* en système a perverti le cœur d'un homme, il faut lui savoir gré de tout le mal qu'il ne fait pas, s'il le peut. (Boiste.) La couche végétale de la terre est formée principalement de débris de végétaux; cependant on y trouve ceux des rochers les plus durs *réduits* en sable ou en gravier. (B. de St-P.) Les vers ont tout à perdre à être *réduits* en prose. (La Harpe.) Après la mort d'Agrippa, la Judée fut *réduite* en province. (Chateaub.)

Il veut crier, qu'il soit *réduit* en poudre!
Jupiter dit, s'arme et lance la foudre. (A. MARTIN.)

— *Réduit par*. Tout animal peut être *réduit* par la pensée à un tube nutritif ouvert par ses extrémités. (Richerand.)

Un sexe très-volage, et fier de sa beauté,
Ne peut être *réduit* que par la vanité. (FABRE D'ÉGLANTINE.)

— Absol. *Il était dans une grande opulence, mais le voilà bien réduit*. Il est maintenant dans une position étroite, obligé d'épargner.

RÉDUIT. s. m. Retraite, petit logement, local retiré et placé hors de la circulation ordinaire des habitations. Réduit commode. Réduit agréable, tranquille, paisible. Se faire un petit réduit. Ce lieu solitaire formait un *réduit* sauvage et désert. (J.-J. Rouss.)

Sachez ce qui convient ou nuit au caractère.
Un *réduit* écarté, dans un lieu solitaire,
Peint mieux la solitude encore et l'abandon.
(DELILLE.)

J'avance... j'aperçois un toit humble et sauvage,
Un champêtre *réduit*, au milieu des forêts,
Où régnaient la vertu, l'innocence et la paix.
(COSTARD.)

— Petit local souvent retranché d'un plus grand, tantôt pour donner à ce dernier une plus grande régularité, tantôt pour procurer aux grandes pièces les commodités qu'exige le service.

— Lieu où plusieurs personnes ont coutume de se rendre pour converser, pour jouer, pour se divertir. La maison d'un tel est un réduit très-commode. Quêtez les suffrages de *réduit* en *réduit*. (Corn.) Dans ce sens il a vieilli.

Ne vous enivrez point des éloges flatteurs
Qu'un amas quelquefois de vains admirateurs
Vous donne en ces *réduits*, prompts à crier: Merveille!
(BOILEAU.)

— Fortif. Retranchement consistant en une petite demi-lune ménagée dans une grande. Les assiégés se renferment dans les réduits quand la grande demi-lune est levée.

RÉDUPLICATIF, IVE. adj. Gramm. Qui marque le redoublement. Particule réduplicative. Sens réduplicatif. La particule *re* est réduplicative.

— Log. *Proposition réduplicative*. Celle qui contient une restriction, pour indiquer la manière dont le sujet est considéré.

— Bot. Se dit de l'estivation, quand les parties d'un tégument floral étant rigoureusement verticillées sur un seul rang, elles sont disposées en cercle, mais ayant chacune leurs bords repliés et roulés du côté extérieur, comme les pétales de quelques ombellifères.

— substantiv. Se dit pour Mot réduplicatif. *Redire* est le réduplicatif de *dire*, *refaire*, de *faire*, etc.

RÉDUPLICATION. s. f. (pr. *ré-du-pli-ka-ci-on*; du lat. *duplicatus*, doublé). Gramm. Répétition d'une syllabe ou d'une lettre.

— Littér. Figure de style qui consiste à redoubler ou à répéter consécutivement, dans le même membre de phrase, certains mots d'un intérêt marqué.

RÉDUPLICATIVEMENT. adv. D'une manière réduplicative.

RÉDUVE. s. m. (du lat. *reduvia*). Entom. Genre d'insectes hémiptères, à ailes coriaces et croisées, à antennes longues, en soie, et par conséquent de la famille des sanguisuges ou zoadelges. Les larves de plusieurs espèces de ces insectes, et même les nymphes, se masquent et déguisent leur existence sous des corps étrangers qu'elles collent et font adhérer à leur surface. Réduve masqué. Réduve annelé. Réduve apière. Réduve stridule. Réduve gouttelette.

RÉDUVIADE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un réduve. RÉDUVIADES ou RÉDUVIENS. s. m. pl. RÉDUVINES. s. f. pl. Famille des insectes hémiptères cimicides, qui a pour type le genre réduve.

REDUX. Myth. Épithète donnée à la Fortune et à Mercure.

— *Médaille redux*. V. REDUCE.

RÉÉDIFICATION. s. f. (pr. *ré-é-di-fi-ka-ci-on*). Action de réédifier. La réédification d'une église. La réédification d'un palais, d'un temple.

RÉÉDIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Réédifier. S'empl. adjectiv.

RÉÉDIFIER. v. a. 1re conj. *Je réédifie, nous réédifions, vous réédifiez. Je réédifiais, nous réédifiions, vous réédifiiez*, etc. Rebâtir, reconstruire. Lorsque arrivait la solennité des tombeaux, on voyait les Romains *réédifier* ces autels de la mort avec piété, les arroser de libations de lait, de vins, d'eaux lustrales, et, au milieu des chants de gloire, les encens montait en nuages jusqu'au sein de la Divinité, où résident les âmes immortelles. (A. R.)

— Absol. Réédifier de fond en comble.

RÉÉDITER. v. a. 1re conj. Donner une édition nouvelle, éditer de nouveau.

RÉÉDITEUR. s. m. S'est dit de celui qui donne une réédition.

RÉÉDITION. s. f. (pr. *ré-é-di-ci-on*). Typogr. S'est dit quelquefois d'une édition nouvelle, faite sur l'ancienne, sans rien ajouter ni corriger.

RÉEL, ELLE. adj. Qui est véritablement, effectivement, sans fiction, ni figure. Un être réel. La présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie. Ce que je vous dis est réel. Un payement réel. Ce ne sont pas des chimères, ce sont des choses réelles. Vos offres n'ont rien de réel. L'aventure est réelle. On a peint dans ce roman un personnage très-réel. Les maux du monde sont toujours plus *réels* que ses biens. (Boss.) La pauvreté, la honte, la mort, sont des choses trop effectives et trop *réelles* pour les gens du monde; pour nous ce sont seulement des noms. (Id.) A l'heure de la mort tout ce que l'homme avait cru *réel* et solide s'évanouit. (Mass.) Tout ce qu'il y a de *réel* dans la grandeur des princes, c'est l'usage qu'ils en doivent faire pour ceux qui souffrent. (Id.) Le bien public, qui ne sert que de prétexte aux autres, est pour lui seul un motif *réel*. (J.-J. Rouss.) La femme a toujours sur le cœur la suprématie de l'homme, et sa déférence est plus apparente que *réelle*. (S. Dubay.)

Homère, nouvel Amphion,
Change, par la vertu suprême
De ses accords doux et savants,
Nos destins, nos passions même,
En êtres *réels* et vivants. (J.-B. ROUSS.)

— Jurispr. *Droit réel*. V. DROIT. ‖ *Action réelle*. V. ACTION. ‖ *Saisie réelle*. V. SAISIE. ‖ *Offres réelles*. V. OFFRE.

— Qui réalise ses promesses. S'est dit en parlant des personnes. Homme réel. Je viens, souvenez-vous... Je suis homme *réel*. (Destouch.)

— Anc. cout. *Tailles réelles*. Celles qui reposent sur les biens et non sur les personnes.

RÉEL. s. m. Ce qui est effectivement. Il y a du réel dans cette fiction.

RÉÉLECTION. s. f. (pr. *ré-é-lek-ci-on*). Action d'élire de nouveau. La réélection d'un député. Les réélections pour les conseils-généraux ont commencé depuis quelques jours.

RÉÉLIGIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être réélu.

RÉÉLIRE. v. a. 4e conj. Élire de nouveau. Réélire un député.

RÉELLEMENT. adv. En effet, effectivement, véritablement. Les choses qui existent réellement. L'argent lui a été compté réellement et de fait.

— Fam. S'empl. pour donner plus de force à ce que l'on dit. Cela est réellement incroyable. Ce conte est réellement plaisant. De tous ces rôles pompeux que les hommes ont joués pendant le moment qu'on les a vus sur le théâtre, il ne leur reste à la fin que le regret de ne se trouver *réellement* que ce qu'ils sont devant nous. (Mass.)

— Jurispr. *Saisir réellement*. Saisir des immeubles.

RÉÉLU, UE. part. pass. du v. Réélire. S'emploie adjectiv. Il a été réélu à l'unanimité.

RÉÉMIGRATION. s. f. (pr. *ré-é-mi-gra-ci-on*). Hist. Nouvelle émigration. Sous le Directoire on portait des toasts à la réémigration des émigrés.

RÉÉMIGRER. v. n. 1re conj. Émigrer de nouveau.

RÉEMPLOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Réemployer. S'empl. adjectiv. Les plâtras, surtout ceux qui proviennent de la démolition des tuyaux de cheminée, peuvent avantageusement être *réemployés* dans la construction des portes de murs qui ne sont pas exposées à l'humidité. (Gourlier.)

RÉEMPLOYER. v. a. 1re conj. L'*y* se change en *i* devant une syllabe muette. *Je réemploie, tu réemploies, il réemploie*, etc. Employer de nouveau. Réemployer de vieux matériaux, des platras.

RÉENCLANCHEMENT. s. m. Chem. de fer. Opération qui consiste à rétablir l'embrayage de deux pièces de machines qui s'unissent par voie d'enclanchement, lorsque quelque circonstance les a séparées.

RÉENGENDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Réengendrer. S'empl. adjectiv.

RÉENGENDRER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Reconcevoir. Depuis que vous m'avez *réengendré* avec eux, j'ai pris un autre esprit. (Voiture.)

RÉENSEMENCEMENT. s. m. Action de réensemencer.

RÉENSEMENCÉ, ÉE. part. pass. du v. Réensemencer. S'empl. adjectiv. Champs réensemencés.

RÉENSEMENCER. v. a. 1re conj. On met une cédille sous le *c* placé devant *a*, *o*. *Nous réensemençons, je réensemençais*, etc. Ensemencer de nouveau.

RÉEP. s. m. Métrol. Mesure de Brême pour le bois, valant 2 stères 45.

RÉER. v. n. 1re conj. (de l'allem. *röhren*). Vérer. Crier, en parlant du cerf, ce qui est en rut. Le cerf rée. C'est à tort que les dictionnaires admettent comme variante de ce mot le verbe *raire*. V. RAIRE.

REES. s. m. Métrol. Monnaie de compte de l'Hindoustan et du Brésil, qui vaut la millième partie de la roupie de compte, ou 0 fr. 006.

RÉEXAMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Réexaminer.

RÉEXAMINER. v. a. 1re conj. Examiner de nouveau.

RÉEXPORTATION. s. f. (pr. *ré-eks-por-ta-ci-on*). Action de réexporter.

RÉEXPORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Réexporter. S'empl. adjectiv. Marchandises réexportées.

RÉEXPORTER. v. a. 1re conj. Transporter hors d'un État des marchandises qui y avaient été importées.

RÉEXPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Réexposer. S'empl. adjectiv. Tableaux réexposés souvent.

RÉEXPOSER. v. a. 1re conj. Exposer de nouveau, exposer pour la seconde fois. Réexposer des tableaux dans un musée. Réexposer des marchandises.

RÉEXPOSITION. s. f. (pr. *ré-eks-po-zi-ci-on*). Nouvelle exposition.

REFÂCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Refâcher. S'empl. adjectiv.

REFÂCHER. v. a. 1re conj. Fâcher de nouveau. ‖ SE REFÂCHER. v. pron. Se fâcher de nouveau.

REFAÇON. s. f. Nouvelle façon.

REFAÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Refaçonner. S'empl. adjectiv.

REFAÇONNER. v. a. 1re conj. Donner une nouvelle façon.

RÉFACTION. s. f. (pr. *ré-fak-ci-on*). Comme Réduction qui a lieu sur le prix des marchandises au moment de la livraison, lorsqu'elles ont souffert quelque dommage ou qu'elles ne se trouvent pas de la qualité convenue. La réfaction s'opère ordinairement par une défalcation sur le poids de la marchandise.

— Douan. Remise de l'excédant du poids d'une marchandise qui a été mouillée.

REFAGOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Refagoter. S'empl. adjectiv.

REFAGOTER. v. a. 1re conj. S'est dit burlesquement pour Refaire. La Troche a bien repétri et *refagoté* sa fortune. (Mme de Sév.)

REFAILLIR. v. n. 2e conj. S'est dit pour Manquer une seconde fois.

REFAIRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je refais, tu refais, il refait, nous refaisons, vous refaites, ils refont. Je refaisais. Je refis. Je referai. Je referais. Refais, refaisons, refaites. Que je refasse. Que je refisse. Refaisant. Refait, refaite.* Faire encore ce qu'on a déjà fait. Refaire un ouvrage. Refaire un discours. Refaire un voyage. Refaire un tour de promenade. On retranche les saints, on les *refait* après. (Boil.)

— Réparer, raccommoder, rajuster une chose ruinée ou gâtée. Refaire une muraille. Refaire une vieille maison. Refaire une robe. Quelques aunes d'indienne *refont* une autre femme: la voilà redevenue jeune et renouvelée. (Michelet.)

— Recommencer. Si c'était à refaire, je ne le ferais pas. Si c'était à refaire, il le ferait encore. A mesure qu'il refaisait sa fortune, il désintéressait ses créanciers.

— Fam. Avec cet homme-là on n'a jamais fini, c'est toujours à refaire.

— Remettre en vigueur et en bon état. Envoyer des chevaux à l'herbe pour les refaire. Rien n'est capable de refaire un malade comme le bon air.

— Art culin. *Refaire de la viande*. L'accommoder en la faisant revenir sur la braise ou dans de l'eau chaude.

— Art milit. *Refaire des troupes*. Les délasser, les rafraîchir; réorganiser les corps.

— Jeux. Redonner des cartes. Vous avez mal donné, il faut refaire.

— Absol. C'est un homme qui passe sa vie à faire, défaire et refaire.

— Absol. Il y a toujours à refaire à cette machine-là.

— SE REFAIRE. v. pron. Être refait, pouvoir être refait. Cette chose ne peut se refaire.

— Refaire soi. Les Allemands se sont *refaits* jeunes, les Anglais sont devenus mûrs. (Mme de Staël.)

— Reprendre de la vigueur. Commencer à se refaire. Il faut aller à la campagne pour se bien refaire. Ce cheval s'est bien refait depuis peu.

— Fig. *Commencer à se refaire*. Rétablir sa fortune, se récupérer de ses pertes. ‖ Et en terme de jeu, Commencer à regagner ce qu'on avait perdu.

REFAIRE. s. m. Agric. V. REFFRRISSAGE.

REFAISABLE. adj. des 2 g. Qui peut être refait.

REFAIT, AITE. part. pass. du v. Refaire. S'empl. adjectiv.

— *Refait par*. On cite quelques statues antiques dont les parties manquantes ont été *refaites* par Michel-Ange et par Bernin. (Quatrem.)

— *Refait sur*. Marmontel, après avoir quitté le Théâtre-Français depuis plus de trente ans, s'est avisé d'y reparaître avec sa Cléopâtre *refaite* sur un nouveau plan. (La Harpe.)

— Absol. et pop. *Il a été refait*. Il s'est laissé flouer, tromper.

— En manège part, *Un cheval refait*. Un cheval ruiné, qu'on a engraissé et laissé reposer quelque temps.

— Se dit du bois de charpente lorsqu'il est bien équarri et dressé sur toutes les faces.

REFAIT. s. m. Jeux. Coup dans le jeu qu'il faut recommencer, parce que les deux adversaires ayant exactement le même point ou le même avantage, aucun des deux n'a perdu ni gagné. C'est un refait.

— *Refait de trente-un.* Se dit, au trente et quarante, du Coup qui fait gagner au banquier la moitié de l'argent que les joueurs ont exposé.

— Vén. Les chasseurs nomment ainsi les bois de cerf, de daim ou de chevreuil, lorsqu'ils viennent de repousser.

REFAUCHER. v. a. 1re conj. Faucher de nouveau. Refaucher les prés.

RÉFECTION. s. f. (pr. *ré-fek-ci-on*). Rétablissement des forces d'une personne épuisée, qui a lieu principalement par l'usage d'un régime d'aliments convenables. Des aliments de choix, faciles à digérer, procurent une *réfection* abondante. (Virey.)

— Repas. Prendre sa réfection. A l'heure de la réfection. Ne se dit que dans les communautés religieuses.

— Archit. Grosse réparation que la caducité ou un accident ont obligé de faire à une partie d'édifice.

RÉFECTIONNER. v. n. 1re conj. Faire sa réfection, manger.

RÉFECTOIRE. s. m. Grand local servant de salle à manger, dans un hospice, dans une maison d'éducation ou dans une communauté religieuse. Le réfectoire doit être à une proximité suffisante des cuisines. Le réfectoire d'un couvent. Le réfectoire d'un collége. Le réfectoire des lavabos. Diner au réfectoire, dans le réfectoire. Les élèves sont au réfectoire. On peut citer comme un des plus beaux *réfectoires*, celui des bénédictins de Saint-Georges-Majeur, à Venise, au fond duquel Paul Véronèse avait peint le beau tableau des noces de Cana. (Quatrem.)

Admis partout, si l'on en croit l'histoire,
L'amant chéri mangeait au *réfectoire*. (Gresset.)

— Par analog. Paris était pour vous un vaste *réfectoire*. (Volnet.)

— *A l'heure du réfectoire.* A l'heure où l'on est au réfectoire.

RÉFECTORIER, ÈRE. s. Comm. relig. Dans les séminaires, Domestique chargé des soins qui concernent le réfectoire. || Chez les religieuses, Celle qui prend soin du linge de table et de la vaisselle.

REFEND. s. m. Action de partager, de fendre.

— Maçonn. *Mur de refend.* Mur intérieur qui sépare les pièces d'un bâtiment.

— Menuis. Morceau de bois ou tringle enlevée à un ais trop large.

— *Bois de refend.* Bois scié en long.

— *Pierre de refend.* Pierre angulaire.

— REFENDS. s. m. pl. Canaux de séparation qu'on taille entre les pierres pour empêcher qu'on n'aperçoive leurs joints. Quelquefois on taille en *refends* toute la surface d'un mur ou d'une devanture de maison ou de palais.

REFENDERET. s. m. Techn. Coin de fer à l'usage des ardoisiers.

REFENDOIR. s. m. Techn. Outil du fabricant de cartes, servant à espacer également les fentes des cartes.

REFENDRE. v. a. 4e conj. Fendre de nouveau.

— Charpent. Débiter de grosses pièces de bois avec la scie, pour en faire des solives, des chevrons, des membrures, des planchers, etc.

— Couvr. Diviser l'ardoise par feuillets avant de l'équarrir.

— Pav. Partager de gros pavés en deux, pour en faire ce qu'on appelle du pavé *fendu*, qu'on emploie à paver les cours, les écuries, etc.

— Serrur. Couper le fer chaud sur sa longueur avec la tranche et la masse.

— Techn. Diviser en plusieurs épaisseurs une peau corroyée. || Ouvrir, dans une pièce de bijouterie, l'espace où doit entrer une autre pièce.

— Anc. prat. Faire un nouveau partage.

REFENDRE. s. m. Agric. V. REFERRISSAGE.

REFENDU, UE. part. pass. du v. Refendre.

REFENTE. s. f. Anc. jurispr. Subdivision d'un lot en deux parties.

RÉFÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Référer. S'empl. adjectiv.

— Fait rapport. Il en sera référé à la Chambre. Il en sera référé.

RÉFÉRÉ. s. m. Jurispr. Procédure sommaire qui a pour but de faire juger provisoirement et avec rapidité sur les difficultés survenues au cours de l'exécution d'un jugement, soit sur toute autre affaire urgente. Assigner en référé. Ordonnance de référé. Appel en référé.

RÉFÉRENCE. s. f. Mot nouveau emprunté à l'anglais et dont on se sert [illegible] pour assigner [illegible] compagnies de chemins de fer, pour [illegible] [illegible] les références, [illegible] celles qui demandent [illegible] cations. Toute demande d'actions non accompagnée de références suffisantes sera rejetée.

RÉFÉRENDAIRE. s. m. (du lat. *referendarius*, fait de *referre*, rapporter). Prélat de la chancellerie romaine nommé par le cardinal patron, avec l'agrément du pape. Les douze plus anciens référendaires portent l'habit violet, et ont voix délibérative dans les assemblées; les autres portent [illegible] et ont le [illegible] rapporter sans voix délibérative. Les référendaires connaissent des causes soit de justice, soit de grâce.

— *Conseillers référendaires.* Titre donné aux magistrats de la Cour des comptes chargés d'examiner les pièces de comptabilité et d'en faire leur rapport.

— *Référendaires au sceau.* Conseillers au nombre de douze, et qui forment auprès du ministre de la justice et des cultes un conseil chargé exclusivement de la poursuite des demandes relatives aux titres, majorats et dotations; aux remises ou réductions des droits de sceau affectés à l'expédition des lettres de naturalisation, de service à l'étranger, etc.

— Polit. *Grand référendaire.* Titre donné, dans la Chambre des pairs, à celui de ses membres qui appose le sceau de la Chambre à tous les actes émanés d'elle, et qui a la garde de ses archives et de son palais.

— Hist. Au cinquième siècle, Notaire, intendant des archives impériales, chargé de présenter à l'empereur les requêtes des particuliers et les doutes des juges.

— Anc. cout. Commissaire chargé du rapport d'une affaire.

— *Tiers référendaire.* Celui qu'on appelle en tiers pour taxer les dépens.

RÉFÉRENDARIAT. s. m. (pr. *ré-fé-ran-da-ri-a*). Charge, fonctions de conseiller référendaire. En Prusse, le *referendariat* est le second degré de la hiérarchie civile du service de l'État; on y arrive à la suite d'un examen portant principalement sur les lois du pays. Il ne donne droit ni à un traitement ni à voix délibérative. (Encycl.) Ce mot est omis dans les dictionnaires.

RÉFÉRER. v. a. 1re conj. L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je réfère, tu réfères, il réfère*, etc. Rapporter une chose à une autre. A quoi référez-vous cet article?

— Attribuer. Il en faut référer l'honneur, la gloire à Dieu. Je vous en réfère tout l'honneur, toute la gloire, tout le mérite.

— Jurispr. *Référer le serment à quelqu'un.* S'en rapporter au serment de celui qui se contentait du nôtre.

— *Référer à quelqu'un le choix d'une chose.* Lui laisser le choix de la même chose dont il nous donnait le choix.

— v. n. Prat. Faire rapport. Il faut en référer à la Chambre.

— SE RÉFÉRER. Avoir rapport. Ce passage se réfère à celui qui est ci-dessus. Cet article se réfère au suivant. Cette note se réfère à tel endroit du texte.

— S'en rapporter. Se référer à l'avis de quelqu'un. Se référer à quelqu'un. Se référer à ce qu'il dit. S'en référer entièrement à lui.

REFERMÉ, ÉE. part. pass. du v. Refermer. Porte refermée. Coffre refermé. Cassette refermée. La plaie est refermée.

REFERMER. v. a. 1re conj. Fermer de nouveau. Refermer un coffre. Refermer une cassette. Refermer une armoire. Saint François de Paule fait *refermer* des sépulcres ouverts et redonne la vie à ceux que l'on y porte. (Fléch.)

Il dit, et, *refermant* sa pesante paupière,
Ses jours semblaient encor ravis à la lumière.
(F. Baily.)

— Chir. *Refermer une plaie.* Fermer les ouvertures des chairs.

— SE REFERMER. v. pron. Être refermé; se fermer de nouveau. La porte s'est refermée sur lui. L'abîme s'est refermé sous ses pas. La plaie se refermera bientôt. Ses yeux se refermèrent, commencent à se refermer.

REFERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Referrer. S'empl. adjectiv. Cheval referré. Chevaux referrés.

REFERRER. v. a. 1re conj. Remettre à un cheval le fer qu'on lui a ôté, ou qui s'est détaché. Il y a des maladies du sabot, où il faut déferrer et referrer le cheval à chaque pansement. (Acad.)

REFERRISSAGE. s. m. Agric. Troisième labour, ou binage donné aux terres à blé ou aux vignes. || On dit aussi *refaire* et *refendre*.

REFÊTÉ, ÉE. part. pass. du v. Refêter. S'empl. adjectiv.

REFÊTER. v. a. 1re conj. Fêter de nouveau. || Rétablir la fête d'un saint qui avait été supprimée dans la liturgie.

REFEUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Refeuiller. S'empl. adjectiv.

REFEUILLER. v. a. 1re conj. Archit. Faire deux feuillures en recouvrement, pour loger un dormant, ou pour recevoir les vantaux d'une porte ou les volets d'une croisée.

— REFEUILLER. v. n.; SE REFEUILLER. v. pron. Il nous semble qu'on pourrait l'employer dans le sens de Reprendre à peu près le même aspect sous le rapport du feuillage, pousser des feuilles, se recouvrir de feuilles. Cet arbre, qui avait perdu ses feuilles, va bientôt refeuiller, se refeuillera bientôt. (Diass. des liet onn.)

REFEUILLETÉ, ÉE. part. pass. du v. Refeuilleter. S'empl. adjectiv.

REFEUILLETER. v. a. 1re conj. Feuilleter de nouveau. On double le *t* devant une syllabe muette. *Je refeuillette, tu refeuillettes*, etc. Y a-t-il rien de nouveau à dire sur Gresset? je ne le crois pas, cependant je viens *refeuilleter* sa vie et ses ouvrages avec M. de Cayrol. (Ste-Beuve.) Si je n'étais fort assurée que vous ne les *refeuilletez* [illegible] ne les relirez jamais. (Mme de Sévigné.)

Mais ne craignez-vous point que pour rire de vous
Bien ne dise [illegible] *refeuillete* Horace,
[illegible] encor [illegible]? (Boil.)

REFEUILLURE. s. m. Archit. Action de refeuiller.

REFICHÉ, ÉE. part. pass. du v. Reficher. S'empl. adjectiv.

REFICHER. v. a. 1re conj. Enfoncer, ficher de nouveau.

— Archit. Refaire les joints des assises d'un mur, d'un piédroit, etc., lorsqu'on fait un ravalement ou une réparation.

REFIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Refiger. S'empl. adjectiv. De l'huile refigée.

REFIGER. v. a. 1re conj. Figer de nouveau.

— SE REFIGER. v. pron. Se figer de nouveau.

REFIN. s. m. Manuf. Sorte de laine très-fine.

REFIXÉ, ÉE. part. pass. du v. Refixer. S'empl. adjectiv. Époque refixée.

REFIXER. v. a. 1re conj. Fixer de nouveau. Refixer l'époque de la publication, de la vente d'un ouvrage.

REFLAMBER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Reluire, jeter de l'éclat. Des pierreries qui *reflambaient* à la percussion du soleil. (***)

REFLATTÉ, ÉE. part. pass. du v. Reflatter. S'empl. adjectiv.

REFLATTER. v. a. 1re conj. Flatter de nouveau, recommencer à flatter.

RÉFLÉCHI, IE. part. pass. du v. Réfléchir. S'empl. adjectiv. et signif. Qui est renvoyé.

— *Réfléchi dans.* L'aurore ne vient déjà plus enlever au sommeil, qui fuit mes paupières, sa douce image *réfléchie* dans un songe. (X. Marm.)

— *Réfléchi par.* Les souvenirs de l'amour dans le cœur d'un vieillard sont comme les feux du jour *réfléchis* par l'orbe paisible de la lune lorsque le soleil est couché et que le silence plane sur les huttes des sauvages. (Chateaub.) Le bonheur est comme l'image *réfléchie* par la glace; on le voit toujours, on ne le saisit jamais. (Beauch.)

— Qui est fait ou dit avec réflexion. Action réfléchie. Pensée réfléchie. Crime réfléchi. Opinion peu réfléchie. Cet animal semble employer une industrie *réfléchie* pour garantir sa famille des attaques des vents. (Buff.) La lenteur *réfléchie* qu'on met à bien faire n'est pas un temps perdu. (Watelet.)

— Qui a l'habitude de réfléchir, qui agit avec réflexion. Si le czar Pierre avait été un homme aussi *réfléchi* qu'ambitieux, il aurait imité Constantin dans le choix d'un rivage paisible et d'un port assuré. (Linguet.) Honnête et excellent vieillard! as-tu toujours été dans ta jeunesse aussi *réfléchi* qu'aujourd'hui? n'as-tu jamais sauté un mur? (X. Marm.) Brunehaut avait un mâle génie, un caractère puissant et opiniâtre, un esprit ferme, *réfléchi*, décisif. (De Peyronnet.)

— Gramm. *Verbes réfléchis.* Verbes énonçant une action qui, partant du sujet, retombe et se réfléchit sur le sujet lui-même. On les appelle aussi verbes *pronominaux*, parce que dans tous leurs temps ils se conjuguent avec deux pronoms de la même personne: *Je me flatte, tu te nais, il se contredit, nous nous blessons, vous vous compares, ils se raccommodent*. || *Verbes réfléchis essentiels.* Ceux qu'on ne peut employer sans l'un des pronoms complétifs *me, te, se, nous, vous, se*, tels sont: *s'abstenir, s'agenouiller, s'emparer, se repentir, se souvenir*, etc. || *Verbes réfléchis accidentels.* Ceux qui se construisent ordinairement sans le pronom complétif; ainsi les verbes actifs et neutres, ou transitifs et intransitifs, peuvent devenir accidentellement réfléchis. *L'ambition se joue de la vie des hommes.* (Boss.) || On dit aussi substantiv. *Les réfléchis* pour Les verbes réfléchis. Les réfléchis essentiels. Les réfléchis accidentels.

— Bot. Se dit, en général, des organes dont la partie inférieure est verticale et la supérieure déjetée en dehors. || *Aiguillons réfléchis.* Qui dirigent leur pointe vers la partie inférieure de la tige ou des rameaux. || *Cotylédons réfléchis.* Qui se recourbent et rapprochent leurs sommets de celui de la radicule, soit par leur côté, soit par leurs faces. || *Étamines réfléchies.* Qui sont courbées en dehors. || *Feuilles réfléchies.* Qui portent leur sommet vers la terre, en décrivant une courbe dont la convexité regarde le ciel. || *Involucre réfléchi.* Qui se renverse le haut en bas. *Lèvre réfléchie.* Lèvre d'une corolle bilabiée, qui se renverse en arrière sur le tube, soit la supérieure, soit l'inférieure. || *Limbe réfléchi.* Limbe d'une corolle monopétale qui se renverse en dehors. || *Pétales réfléchis.* Qui se déjettent en dehors. || *Rameaux réfléchis.* Qui décrivent une courbe plus ou moins marquée, dont la convexité regarde le ciel. || *Sépales réfléchis.* Qui se renversent en arrière de manière à présenter extérieurement leur face interne. || *Style réfléchi.* Qui s'éloigne plus ou moins par sa courbure, du centre de la fleur.

— Anat. Nom donné aux tendons qui, dans leur trajet, éprouvent un changement de direction, déterminé par la présence d'un petit organe placé à cet effet par la nature, et destiné à briser le mouvement primitif du tendon et à lui en imprimer un autre tout différent.

REFLÉCHIR. v. a. 2e conj. Fléchir de nouveau. C'est à force de fléchir et de refléchir cette branche qu'on lui a donné cette forme.

— Fig. Se laisser émouvoir, attendrir. Si j'ai fléchi cette fois, je ne refléchirai pas dorénavant. Ce mot est omis dans tous les dictionnaires.

RÉFLÉCHIR. v. a. 2e conj. Renvoyer, repousser, répercuter. Les miroirs *réfléchissent* l'image des objets. (Acad.) N'est-ce pas sur le bord d'un ruisseau, élevant au milieu des herbes sa tige auguste, et *réfléchissant* dans les eaux ses beaux calices plus blancs que l'ivoire, que j'admirerai le roi des vallées? (B. de St-P.) Des groupes imposants d'arbres au tronc noirâtre se détachant en masse colossales sur cet océan immobile qui *réfléchit* des myriades de faisceaux lumineux. (Pouq.)

Le ruisseau *réfléchit* l'image
De la fleur qui vient l'embellir. (Delille.)

— La gloire des grands hommes *réfléchit* son éclat sur leurs descendants. (Acad.)

— v. n. Rejaillir, être renvoyé. La lumière qui réfléchit de la muraille. La chaleur du feu réfléchit de la plaque dans la chambre. Les rayons du soleil qui réfléchissent d'un miroir.

Le narcisse, plus loin, ornement de la rive,
S'incline, *réfléchit* dans l'onde fugitive. (Boisjol.)

— Fig. La honte de cette action réfléchit sur tous ceux qui y ont participé. Oh! que la louange est fade lorsqu'elle *réfléchit* sur le lieu d'où elle part. (Montesq.)

— SE RÉFLÉCHIR. v. pron. Être réfléchi. Ce paysage se réfléchit dans la cau. Son image se réfléchissait dans l'eau. Le son a, comme la lumière, la propriété de se *réfléchir*. (Acad.) On peut dire d'une forêt, autant de feuilles, autant de voix différentes, tant les sons se *réfléchissent* et se multiplient sous ces voûtes sonores de verdure. (A. Rouch.)

— Gramm. *L'action du verbe se réfléchit quelquefois sur le sujet*, c'est-à-dire retombe. V. RÉFLÉCHI.

RÉFLÉCHIR. v. n. Penser mûrement et plus d'une fois à quelque chose. Réfléchir sur une affaire. Agir sans réfléchir. Réfléchir peu. Réfléchir beaucoup. Ne réfléchir jamais. Prendre huit jours pour réfléchir. Réfléchir pendant huit jours. Réfléchir un moment. Le sang-froid calme qui *réfléchit* au milieu des dangers vient de la supériorité de la puissance intellectuelle. (Virey.) L'homme, *réfléchissant*, portait toujours l'action de son âme au-dehors. (Mme de Staël.) On *réfléchit* bien plus longtemps pour faire le bien, que pour s'abandonner au mal. (Mabire.)

En vain le sage *réfléchit*,
Si la société n'en tire aucun profit. (Favart.)

— *Réfléchir sur.* Nos philosophes n'ont pas assez *réfléchi* sur une aussi étrange question. (B. de St-P.) *Réfléchissez* à loisir sur le parti que je vous propose. (J.-J. Rouss.) Les hommes acquièrent des idées en *réfléchissant* sur eux-mêmes, et sur tout ce qui a rapport à eux. (Condill.)

RÉFLÉCHISSANCE. s. f. S'est dit pour Réflexion.

RÉFLÉCHISSANT. part. prés. du v. a. Réfléchir. Qui réfléchit. Il est invar. Les étoiles sont des miroirs suspendus à la voûte céleste, *réfléchissant* vers nous la lumière du soleil. (Libes.)

RÉFLÉCHISSANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de réfléchir. Surface réfléchissante. Les couleurs et les formes *réfléchissantes* de ces montagnes concourent sans doute à en former des réverbères. (B. de St-P.) Le réverbère perpendiculaire de côte ou d'épi présente encore dans les inégalités de ses plans des faces *réfléchissantes*. (Id.)

— Fig. Qui a l'habitude de la réflexion. Les gens de lettres sont de tous les ordres d'hommes le plus *réfléchissant*, et par conséquent le plus malheureux. (J.-J. Rouss.) Une sorte de tristesse *réfléchissante* qui s'accordait mal avec la joie bruyante et tumultueuse. (La Harpe.)

RÉFLÉCHISSEMENT. s. m. Rejaillissement, réverbération. Le réfléchissement de la lumière. Le réfléchissement du son. Le réfléchissement de la voix.

RÉFLÉCHISSEUR, EUSE. s. f. Néol. Personne qui réfléchit beaucoup.

— S'est dit quelquefois de l'auteur d'un livre de réflexions.

RÉFLECTEUR. adj. m. Phys. Qui a la propriété de réfléchir les rayons lumineux, calorifiques ou sonores. Miroir réflecteur.

RÉFLECTEUR. s. m. Phys. Appareil destiné à réfléchir les rayons lumineux, calorifiques ou sonores. On nomme plus particulièrement ainsi les miroirs métalliques au moyen desquels on concentre sur un point donné la lumière ou la chaleur d'un foyer lumineux ou calorifique. Autrefois ces miroirs étaient sous forme parabolique employés à l'éclairage des phares. Les *réflecteurs* n'ont pas pour but d'augmenter la lumière produite par la flamme, mais d'empêcher de se répandre en tous sens: ils la rejettent dans la direction où elle est utile. (Franceur.)

RÉFLECTIF, IVE. adj. Philos. Qui résulte de la réflexion. Conception réflective. Idée réflective.

— *Facultés réflectives.* Se dit dans le système phrénologique de Spurzheim, de la comparaison et de la causalité.

REFLET. s. m. (pr. *re-flè*, du lat. *flectere*, fléchir, plier). La réflexion de la lumière ou de la couleur d'un corps sur un autre. Un long reflet. Un reflet magique, pâle, lumineux, vif, brillant, mobile, vacillant, mouvant, vagabond. La gravure noire consiste à couvrir toute une surface de petits points noirs, qu'on adoucit, affaiblit, amatit de à les ombres [illegible]

teintes, les demi-teintes, le jour et la nuit. (Diderot.) Les *reflets* adoucis d'un jour délicieux. (Colard.)

D'un magique *reflet* l'agréable imposture
M'offre des prés, des bois, les fleurs et la verdure. (Boileau.)

De ces cristaux les vacillants *reflets*
Sèment partout la teinte de l'aurore. (De Bernis.)

Le soleil a paru : sa clarté mouvante
Du fer des boucliers jaillit en longs *reflets*. (C. Delavigne.)

— Fig. Sa réputation est un reflet, un pâle reflet de la gloire de son père. Le peuple ne participe point au *reflet* de tant de richesses. (Necker.) Nos pensées sont susceptibles de différents coloris : séparées, chacune a une couleur qui lui est propre ; rapprochées, elles se prêtent mutuellement des nuances, et l'art consiste à peindre les *reflets*. (Condill.)

Et toi, faible *reflet* de cette antique flamme,
Toi, qui brillas sur moi, jeunesse de mon âme ! (G. Farcy.)

REFLÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Refléter. S'empl. adjectiv.

— *Reflété par*. Des gerbes innombrables de sa lumière, *reflétées* par les vallées, les eaux et les glaces, font couler des milliers de cascades de ces hauteurs. (B. de St-P.)

REFLÉTER. v. a. 1re conj. L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je reflète, tu reflètes, il reflète*, etc. Renvoyer la lumière ou la couleur sur un corps voisin. Nous ne voyons les objets que par la lumière qu'ils *reflètent*. (Acad.)

Le sang qui *reflétait* sa pourpre et son éclat,
Colorait de la peau le tissu délicat. (Colardeau.)

Il appelle Triton, au dos couvert d'écaille,
Triton, qui, sur les eaux où domine sa taille,
Reflète, au jour mouvant, dans le cristal des airs,
Et l'azur de la nacre et la pourpre des mers. (Desaintange.)

Comme on voit une gaze, à Sidon colorée,
Refléter sur l'albâtre une teinte empourprée. (Desaintange.)

— Neutral. Cette draperie rouge reflète agréablement sur la personne qui est auprès. Ce linge blanc qui est étendu sur ses cuisses *reflète* admirablement sur les chairs. (Did.)

— SE REFLÉTER. v. pron. Être reflété. Une lumière, une couleur qui se reflète.

— Fig. La gloire de ses belles actions se reflète sur toute sa famille.

REFLEURET. s. m. Comm. Laine fine d'Espagne.

REFLEURI, IE. part. pass. du v. Refleurir. S'empl. adjectiv.

REFLEURIR. v. n. 2e conj. Fleurir de nouveau. Les orangers, après avoir porté des fleurs au printemps, *refleurissent* ordinairement au printemps. (Acad.) Tout périt par la sécheresse, une douce rosée fait tout *refleurir*, rend le feuillage aux forêts, et la vie à la nature. (A. Martin.)

— Fig. Reprendre de l'éclat, mériter et obtenir plus d'estime, plus d'admiration. Les lettres, les beaux-arts commencent à refleurir. M. Letellier fit revivre les rigoureuses épreuves qui feront *refleurir* les lois et l'éloquence de nos pères. (Fléch.) La paix va *refleurir*; les beaux jours vont renaître. (J.-J. Rouss.) Cette région autrefois féconde en héros, et depuis en artistes, vit *refleurir* les lettres, compagnes inséparables des arts. (Rayn.)

Ce sera vous qui de nos villes
Ferez la beauté *refleurir*. (Malherbe.)

REFLEURISSEMENT. s. m. Hortic. Action de refleurir. Le printemps amène le refleurissement des fleurs.

RÉFLEXE. adj. f. Phys. Par réflexion. Vision réflexe.

RÉFLEXIBILITÉ. s. f. (de *retrò*, en arrière ; *flectere*, plier, fléchir ; *habilitas*, aptitude). Propriété qu'a un corps d'être susceptible de réflexion. La réflexibilité des rayons du spectre solaire n'est pas la même pour tous, et cette circonstance explique jusqu'à un certain point la couleur azurée du ciel, l'atmosphère réfléchissant avec plus de facilité, et par conséquent en plus grande quantité, les rayons violet, indigo et bleu, dont l'ensemble produit cette teinte.

RÉFLEXIBLE. adj. des 2 g. Phys. Qui est propre à être réfléchi. Les rayons de la lumière sont *réflexibles*. (Acad.)

RÉFLEXIF, IVE. adj. Qui appartient à la réflexion.

RÉFLEXIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *reflexus*, réfléchi ; *flos, floris*, fleur). Bot. Se dit d'une plante qui a les divisions du calice réfléchies en dehors.

REFLEXINE s. f. Bot. Genre de la famille des mousses, caractérisé par son péristome double, l'extérieur à seize dents pyramidales, se réfléchissant en dehors et finissant par s'appliquer sur l'urne.

RÉFLEXION. s. f. Répulsion d'un rayon, soit lumineux, soit calorifique, soit sonore, produite par la rencontre d'un obstacle. Cette répulsion s'opère d'après une loi générale qui s'applique à la fois à la lumière, à la chaleur et aux mouvements des corps élastiques : 1° le rayon incident et le rayon réfléchi sont toujours dans un même plan perpendiculaire à la surface réfléchissante ; 2° l'angle de réflexion est toujours égal à l'angle d'incidence. La réflexion du son à la rencontre des obstacles qu'il vient frapper peut donner naissance aux résonnances et aux échos. Les corps qui réfléchissent le plus la chaleur sont ceux qui la gardent le moins dans leur masse et qui sont les plus froids. La réflexion des rayons. La réflexion de la voix. Angle de réflexion. La réflexion de la lumière. La *réflexion* de la lumière peut même être assimilée à celle des molécules parfaitement élastiques, quoique le phénomène soit dû à une toute autre cause. (Francœur.)

— Mar. *Instruments à réflexion*. Instruments astronomiques dont on se sert, dans les voyages de long cours, pour prendre la hauteur des astres au-dessus de l'horizon, pour mesurer les distances de la lune au soleil, etc.

— Phys. *Cercle de réflexion*. Instrument nommé aussi *réflecteur*.

— Philos. Action de l'esprit qui réfléchit ; méditation sérieuse, considération attentive sur quelque chose. Agir sans réflexion. Faire de longues, de profondes réflexions. Se livrer à ses réflexions. Cela doit lui faire faire de sérieuses réflexions. Après avoir fait réflexion sur cette aventure. Ne pas faire réflexion à ce qu'on nous dit, sur ce qu'on nous dit. C'est faute de réflexion. Un moment de réflexion. Un homme sans réflexion. Un grand sujet de réflexion. Être incapable de réflexion. Faire réflexion à quelque chose, y faire réflexion. Cela mérite réflexion. La *réflexion* augmente les forces de l'esprit, comme l'esprit augmente celles du corps. (Levis.) Il ne faut souvent à l'homme doué de force qu'une *réflexion* juste pour changer un vice en vertu. (Lingrée.) La *réflexion*, qui guérit les hommes de leurs passions, aigrit celles des femmes, et les rend incurables. (Mabire.) Lorsque j'eus fort inutilement bien déploré mon malheur, je fis *réflexion* qu'au lieu de céder à mon chagrin, je devais plutôt me raidir contre mon mauvais sort. (Le Sage.) Le ciel qui nous donna la *réflexion* pour prévoir nos besoins, nous a donné les besoins pour mettre des bornes à notre réflexion.

Réflexion et jeunesse
Ne s'unissent pas aisément. (Nivernais.)

— *C'est un homme de réflexion*. C'est un homme qui ne fait rien sans y avoir bien songé.

— Pensées qui résultent de cette opération de l'esprit. De belles réflexions. De sages réflexions. De savantes réflexions. Réflexions morales. Des réflexions graves et judicieuses. Des réflexions aussi justes que fines. Communiquer ses réflexions. Vos *réflexions* sont aussi belles que fines. (Volt.) Les longues *réflexions* sont les cautions des bons succès. (Charles-Quint.) L'ennui des grandeurs, c'est une seconde *réflexion* que me fournit le malheur de ceux d'entre eux qui ont abandonné Dieu. (Mass.)

RÉFLEXIVEMENT. adv. Par réflexion.

REFLUER. v. n. 1re conj. *Je reflue, nous refluons, vous refluez. Je refluais, nous refluions, vous refluiez. Que je reflue, que nous refluions, que vous refluiez*, etc. Se dit du mouvement des fluides qui retournent vers le lieu d'où ils ont coulé, ou qui, pressés dans un endroit, se portent dans un autre. Les eaux de la rivière, arrêtées par les digues, ont reflué dans les campagnes. Quand la mer monte, elle fait *refluer* les rivières. (Acad.) Ces avantages sont balancés par les tremblements de terre, qui ont quelquefois englouti des villes entières, et fait *refluer* la mer sur les côtes auparavant couvertes d'habitants. (Barth.)

— Médec. Se mêler avec. La bile a reflué dans le sang.

— Fig. Les barbares qui inondèrent l'Italie *refluèrent* dans les Gaules. (Acad.) La chute du Bas-Empire fit *refluer* les sciences et les arts dans l'occident de l'Europe. (Id.)

REFLUX. s. m. (pr. *re-flu*; du lat. *refluo*, remonter à sa source). Mouvement de la mer, quand elle se retire, après le flux. Reflux réglé, constant, régulier, périodique, bruyant, lent, rapide. La mer a de tout temps un mouvement de flux et de *reflux* causé principalement par la lune. (Buff.) Dans toutes les extrémités de la mer où l'on observe le flux et le *reflux*, on voit que le flux amène une infinité de choses que le *reflux* ne remporte pas. (Id.)

Tels, dans leur flux rapide et leur bruyant *reflux*,
Se balancent des mers les flots irrésolus. (Del.)

— Par anal. L'immense océan de la lumière aurait-il ses flux et *reflux* comme notre petit océan terrestre? (B. de St-P.)

— Fig. Vicissitude des choses humaines. La fortune a son flux et *reflux*. (Acad.) Les choses du monde sont sujettes à un flux et *reflux* continuel. (Id.) Le flux les apporta, le *reflux* les remporte. (Corn.) Ce flux et *reflux* perpétuel de succès et de disgrâces. (Rayn.)

Son feu pour Angélique est un flux et *reflux*,
Elle est, après le jeu, ce qu'il aime le plus. (Regn.)

Vous me voyez, Palmire . . .
Nageant dans ce *reflux* de contrariétés
Qui pousse et qui retient mes faibles volontés. (Voltaire.)

REFOILLIR ou **REFOUILLIR.** v. n. 2e conj. Vieux verbe qui s'employait, dit-on, dans le sens de *refeuiller*. V. REFEUILLER.

REFONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Refonder. Inusité.

REFONDER v. a. 1re conj. Anc. prat. Ne s'employait que dans cette phrase : *Refonder les dépens de contumace*. Rembourser les frais du défaut faute de comparoir, afin d'y être reçu opposant.

REFONDRE. v. a. 4e conj. Mettre à la fonte une seconde fois, fondre de nouveau. Refondre un canon. Refondre une cloche.

— Fig. Donner une meilleure forme, un meilleur ordre. Refondre un discours. Refondre un ouvrage. Refondre un poème, une tragédie. La législation était à refondre.

— Changer le caractère, les mœurs, les habitudes. Entreprendre vainement de refondre le caractère d'une personne. Parvenir à le refondre. Il est difficile de *refondre* une nation. (Acad.)

— Fam. Corriger. Il faudrait le refondre. Vous ne me refondrez pas. Je ne puis me refondre.

Je vais plutôt, *refondant* ma nature,
Marcher nu-pieds et coucher sur la dure. (Satiriq.)

— B.-arts. Chez les graveurs à l'eau forte, Adoucir le trait du calque, en faisant chauffer le vernis de la planche.

— Mar. *Refondre un bâtiment*. Renouveler toutes les pièces de bois qui se trouvent gâtées, et le reconstruire presque en totalité. Refondre un navire. Refondre un vaisseau de guerre.

— Papet. Remettre au pilon le papier hors d'usage.

REFONDU, UE. part. pass. du v. Refondre. S'empl. adjectiv. Cloche refondue.

REFONTE. s. f. Action de refondre les monnaies, pour en faire de nouvelles espèces. La refonte des monnaies.

— Fig. Rétablissement en meilleure forme, en meilleur ordre. Ce n'est pas une simple correction, c'est une refonte totale. La législation fut soumise à une refonte complète, totale.

— Papet. Mise en œuvre des papiers salis pour faire de nouveau papier.

— Constr. nav. Action de refondre un bâtiment, un navire, un vaisseau. Le gouvernement seul fait subir de grandes *refontes* à ses bâtiments. (J. Lecomte.)

REFORÉ, ÉE. part. pass. du v. Reforer. S'empl. adjectiv. Puits reforé.

REFOREMENT. s. m. Techn. Action de reforer. Le reforement d'un puits.

— Arqueb. *Reforement de canon*. Genre de réparation dans l'intérieur d'un fusil.

REFORER. v. a. 1re conj. Techn. Forer de nouveau. Reforer un puits.

REFORGÉ, ÉE. part. pass. du v. Reforger. S'empl. adjectiv. Fer reforgé.

REFORGEMENT. s. m. Action de reforger. Le reforgement du fer produit le fer rafiné.

REFORGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a, o*. *Nous reforgeons, je reforgeais*, etc. Forger de nouveau. Reforger du fer.

RÉFORMABLE. adj. des 2 g. Qui peut ou qui doit être réformé. Il y a des abus qui sont à peine *réformables*. (Acad.)

RÉFORMATEUR, TRICE. adj. Polit. Qui opère une réforme. Mesure réformatrice. On a vu une main *réformatrice* se porter successivement en France sur plusieurs parties. (Linguet.)

RÉFORMATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui réforme. Un sage réformateur. Le réformateur de la philosophie, des mœurs de son siècle. Sévère réformateur. L'abbé de Rancé fut le *réformateur* de la Trappe. (Acad.) Sainte Thérèse a été la *réformatrice* de l'ordre des carmes. (Id.) Il est affreux qu'il ait manqué à ce *réformateur* des hommes la principale vertu de l'humanité. (Volt.) L'Assemblée constituante, poussée par ce goût de régularité si naturel à l'esprit des *réformateurs*, assimila sans hésiter l'administration de l'Église à celle de l'État. (Thiers.)

— *S'ériger en réformateur, faire le réformateur*. Se mêler mal à propos de vouloir réformer les autres.

— Hist. S'est dit particulièrement des douze membres du comité établi à Gênes par Doria pour réformer la constitution de cette république, en 1528.

RÉFORMATION. s. f. (pr. *ré-for-ma-ci-on*). Rétablissement dans l'ancienne forme ou dans une meilleure forme. La réformation des mœurs, de la discipline, de la justice, des finances, d'un édit, d'un jugement, d'une pièce fausse. La réformation du calendrier. La réformation d'un ordre religieux. Qu'est-ce que la religion de l'État? C'est la sainte *réformation* évangélique. (J.-J. Rouss.) Ceux qui sont chargés de travailler à la *réformation* des mœurs ne doivent s'attendre [illegible] qu'ils commencent par vivre eux-mêmes dans la réforme. (Beauz.) La source de tout le mal est que [illegible] entreprendre la *réformation* par le [illegible] ne trouvant point de pas fort [illegible] dans les nouveautés que l'autorité de l'Église, ils ont été obligés de la renverser. (Boss.)

— Retranchement, suppression. La réformation des abus. La réformation des déserteurs.

— *La réformation des monnaies*. Action de retapper des espèces sans les refondre, soit pour en changer la valeur, soit pour en changer l'empreinte. Cette réformation produisait tant.

— Hist. *Charte de réformation*. Acte législatif publié à Toulouse par Charles le Chauve, qui rendait à chacun des ordres de l'État l'exercice de leurs droits légitimes, faisait quelques concessions à l'aristocratie, et restituait aux églises les biens qu'elles avaient perdus.

— Hist. rel. Se dit aussi du changement introduit dans la religion chrétienne par Luther, Calvin et leurs adhérents. V. RÉFORME.

— Hist. suisse. *Instrument de réformation*. Acte politique par lequel la bourgeoisie de Schaffouse recouvra ses droits en 1716.

— Syn. comp. RÉFORMATION. RÉFORME. La *réformation* est l'action de réformer, la *réforme* en est l'effet. La *réformation* est l'opération qui procure le rétablissement dans l'ancienne forme, la *réforme* en est le résultat ou le rétablissement même.

RÉFORME. s. f. Rétablissement dans l'ordre, dans l'ancienne forme, ou dans une meilleure forme. La réforme du calendrier. Cela a besoin de réforme, d'une réforme complète. Cela ne peut se faire sans une réforme générale. Il ne faut pas confondre une *réforme* progressive avec le désir immodéré d'innovations et de changements. (Ancill.) La *réforme* opère lentement, sans secousse, sans léser les intérêts privés, les changements réellement nécessaires. (Id.) En France, où les essais de *réformes* politiques, préparés par les écrivains du XVIIIe siècle, ont rempli presque un demi-siècle de notre histoire, l'attention se porte maintenant sur les *réformes* sociales, surtout en ce qui concerne les classes laborieuses. (Schntzl.) Plusieurs grammairiens ont déjà tenté la *réforme* de l'orthographe. (Duclos.)

— Retranchement de ce qui s'est introduit. La réforme des abus.

— Relig. Rétablissement de l'ancienne discipline dans un ordre religieux. Une réforme austère. Il y a eu diverses réformes dans cet ordre. Les moines ne furent pas contents de cette *réforme*. (Volt.) J'ai vu dans Saint-Denis la *réforme* établie. (Boil.) La sage abbesse qui crut Anne de Gonzague capable de soutenir sa *réforme* la destinait au gouvernement. (Boss.)

— Hist. relig. Se dit principalement de la révolution opérée dans le christianisme au XVIe siècle, et qui sépara de l'Église romaine une grande partie de l'Europe. Plusieurs fois déjà les Albigeois en France, Arnauld de Brescia en Italie, Wiclef en Angleterre, Jean Huss en Bohême, avaient attaqué les vices de l'Église romaine, et refusé de reconnaître la suprématie du pape ; mais ils avaient échoué dans leurs tentatives. Ce fut Luther qui proclama la réforme en 1517 ; il fut plus heureux, car il vit ses opinions partagées par une grande partie de l'Allemagne. Zwingle introduisit la réforme en Suisse ; Calvin la répandit à Genève, et Henri VIII l'établit en Angleterre. Les partisans de la réforme sont aujourd'hui répandus dans la plus grande partie du Nouveau-Monde ; ils s'élèvent à plus de soixante millions d'individus ; mais ils se sont subdivisés en un nombre infini de sectes : protestants, luthériens, calvinistes, presbytériens, anglicans, quakers, etc. Amis et ennemis ont attribué la *réforme* à de tout autres causes que la véritable, l'aspiration de l'esprit humain vers la liberté de la pensée. (Guizot.)

— Au sens moral. Changement de mal en bien. Se mettre dans la réforme, à la réforme. Vivre dans une grande réforme. Il s'est élevé dans l'Église une espèce de chrétiens qui couvrent leurs passions sous une apparence de piété, et sous un air extérieur de *réforme*. (Fléch.)

— T. de guerre. Licenciement partiel, réduction des troupes à un moindre nombre. La réforme des troupes se fait à la fin de la guerre.

— Se dit des officiers auxquels on ôte leur emploi, mais en leur conservant pendant un certain nombre d'années une partie de leurs appointements, qu'on appelle *traitement de réforme*. Être mis à la réforme. Être en réforme. Obtenir sa réforme. On leur a donné leur réforme.

— *Congé de réforme*. Congé qu'on donne à un soldat reconnu impropre au service.

— Se dit des chevaux de la cavalerie, de l'artillerie, etc., qui ne sont pas ou qui ne sont plus en état de servir. Vendre les réformes d'un régiment, de l'écurie.

— Réduction à un moindre nombre des employés d'une administration. Faire de grandes réformes dans tel ministère. Faire de nombreuses réformes dans les bureaux. Il y a eu une grande réforme dans cette administration.

— *Faire une grande réforme dans sa maison*. Diminuer sa table et ses équipages ; renvoyer une partie de ses domestiques.

— *Réforme des monnaies*. Se disait de l'action de rétablir les valeurs réelles des monnaies dont on avait surhaussé le prix.

— Hist. *Droit de réforme*. Droit en vertu duquel les princes allemands déclarèrent qu'ils adoptaient le protestantisme.

— Polit. Se dit absolument, en Angleterre et en France, de la réforme électorale. Partisan de la réforme.

— Comm. Sorte de toile de lin.

RÉFORMÉ, ÉE. part. pass. du v. Réformer. S'empl. adjectiv. Aucune institution [illegible] n'est tellement parfaite qu'elle [illegible] *réformée* avec le temps, sinon elle dégénère de plus en plus. (Sanchez.)

RÉFORMÉ s. m. Hist. Celui qui professe les dogmes de la réforme protestante. Religieux qui a fait [illegible] réforme [illegible].

REFORMER. v. a. 1re conj. Former de nouveau. Reformer une [illegible] a été dissoute. Reformer un [illegible] de l'ennemi.

— SE RÉFORMER. v. pron. Être réformé, se former de nouveau. Il s'est réformé un abcès dans sa poitrine.

L'univers se réforme encore
Dans les abîmes du chaos. (J.-B. Rouss.)

— Art milit. Se rallier et reprendre son ordre. Ce corps ayant été rompu et mis en déroute, se réforma à quelque distance.

RÉFORMER. v. a. 1re conj. (rad. *forme*). Améliorer l'état actuel des choses sans en altérer l'essence, soit en revenant à l'ancienne forme dégénérée, soit plutôt en faisant prévaloir une forme meilleure. Reformer les lois. Réformer la justice. Réformer la police. Réformer les coutumes. Reformer le calendrier. Réformer un monastère. Vouloir réformer l'État, le genre humain, le prochain. Réformer un jugement. Réformer un acte. S'il avait menti, s'il avait fait une mauvaise chronologie, ne se serait-il trouvé personne dans une nation savante qui eût *réformé* la chronologie de Confutzée? (Volt.) Voulant *réformer* tout, nous avons tout perdu. (Id.) L'armée toute indépendante *réforme* elle-même à sa mode le parlement qui eût gardé quelques mesures, et se rend maîtresse de tout. (Boss.) Sous le nom de conseil s'élève un tribunal souverain où l'on *réforme* les jugements. (Mass.) N'allons donc point ici *reformer* l'univers. (Boil.)

Chacun a débité ses maximes frivoles,
Corrigé la police et *réformé* l'État. (Boil.)

— Corriger, changer en bien, en mieux. Réformer sa vie. Réformer ses mœurs. Réformer sa conduite. Réformer son caractère. Réformer ses penchants, ses inclinations, son humeur. Il eût voulu *réformer* tous les défauts. (Fléch.) Il ne faut pas *réformer* des têtes aussi mal faites. (Volt.) Il mettait la plus grande circonspection à *réformer* les mœurs. (Barth.) Vous ne devez vous mêler de *réformer* autrui, que quand vous n'aurez plus rien à faire en vous-même. (J.-J. Rouss.)

A *réformer* des esprits faux
On perd son temps et son courage. (Du Tremb.)

C'est avoir à la fois le cœur et l'esprit faux
De vouloir *réformer* nos mœurs et nos défauts,
Sans avoir *réformé* les nôtres. (Fr. de Neufch.)

— Retrancher ce qui est nuisible ou superflu. Réformer les abus. Réformer le luxe. Réformer les superfluités. Ce n'est pas à nos discours à *réformer* ces abus. (Mass.) Les hommes ne songent jamais à *réformer* les abus que quand ils deviennent importants et dangereux. (Volt.)

— Supprimer. A-t-on par quelque édit *réformé* la cuisine? (Boil.)

— *Réformer son train, sa dépense, sa maison.* Diminuer son train, réduire sa dépense. ‖ *Réformer des troupes.* Les réduire à un moindre nombre. ‖ *Réformer un officier.* Lui retirer son emploi, mais en lui conservant une partie de ses appointements. ‖ *Réformer un soldat.* Lui donner un congé de réforme.

— *Réformer des chevaux.* Les retirer du service auquel ils étaient affectés, comme n'y étant plus propres. ‖ On dit de même *Réformer une partie du matériel.*

— *Réformer les monnaies.* Changer la valeur ou l'empreinte des espèces, sans faire de refonte.

— SE RÉFORMER. v. pron. Être réformé.

— Renoncer à de mauvaises habitudes, prendre une conduite plus régulière. Quand il aura acquis de l'expérience à ses dépens, il se réformera. Il disait qu'il voulait *réformer* la nation, et qu'il ne pouvait pas encore se *réformer* lui-même. (Volt.)

RÉFORMIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Réformider. S'empl. adjectiv.

RÉFORMIDER. v. a. 1re conj. Néol. Craindre, redouter.

RÉFORMISTE. s. m. Hist. angl. Partisan de la réforme du parlement.

— Hist. fr. Partisan de la réforme de la loi électorale.

— adj. Qui a rapport, qui appartient aux réformistes. Banquet réformiste. Pétition réformiste.

REFORTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Refortifier. S'empl. adjectiv.

REFORTIFIER. v. a. 1re conj. Fortifier de nouveau; rétablir des fortifications détruites ou qui tombent en ruines. Il a été employé par Froissart.

REFOUETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Refouetter. S'empl. adjectiv. Enfant refouetté.

REFOUETTER. v. a. 1re conj. Fouetter de nouveau. Refouetter un élève incorrigible.

REFOUI, IE. part. pass. du v. Refouir. S'empl. adjectiv.

REFOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Refouiller. S'empl. adjectiv. Chapiteau refouillé.

REFOUILLEMENT. s. m. B.-arts. Action d'évider, de marquer davantage les creux et les saillies d'une sculpture.

— Constr. Évidement fait dans une pierre, en conservant plusieurs côtés.

REFOUILLER. v. a. 1re conj. Fouiller de nouveau.

— Sculpt. Détacher en creusant chaque partie d'une sculpture. Refouiller des rinceaux.

REFOUIR. v. a. 2e conj. Fouir de nouveau.

REFOULAGE. s. m. Techn. Opération de la fabrication du vin. Ce terme est usité dans quelques cantons.

REFOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Refouler. S'empl. adjectiv.

— *Refoulé vers.*

Je vois le Xanthe entraînant dans sa course
Des chars brisés, des coursiers écumants,
Le Simoïs *refoulé* vers sa source
Par des monceaux de cadavres fumants. (Imbert.)

— Fig. Celles qui ont la pointe de l'esprit rebouchée et *refoulée.* (Pasq.)

REFOULEMENT. s. m. Action de refouler; résultat de cette action. Le refoulement des eaux. Le refoulement de la marée.

REFOULER. v. a. 1re conj. Fouler de nouveau. Refouler une étoffe. Refouler la vendange.

— Faire refluer. Un batardeau qui refoule, qui fait refouler les eaux jusque dans les maisons.

L'ouragan. . . . .
. . . en se jouant et forêt et cité,
Refoule dans son lit le fleuve épouvanté. (Del.)

— Fig. Repousser. Refouler des hordes barbares.

— Artill. Bourrer une pièce de canon avec le refouloir.

— Mar. *Refouler la marée, le courant.* Aller contre le cours de la marée.

— Vener. Faire retourner les chiens sur leurs pas.

— Neutral. Descendre. La marée refoule.

— Refluer en abondance. Les passages de l'Asie étant mieux gardés, tout *refoulait* vers l'Europe. (Montesq.)

REFOULOIR. s. m. Artill. Bâton garni à l'une de ses extrémités d'un gros bouton aplati, et qui sert à bourrer les pièces de canon.

— Paquet de fonte mise à fleur de terre.

REFOURBI, IE. part. pass. du v. Refourbir. S'empl. adjectiv. Fusil refourbi.

REFOURBIR. v. a. 2e conj. Fourbir de nouveau. Refourbir des armes.

REFOURNI, IE. part. pass. du v. Refournir. S'empl. adjectiv.

REFOURNIR. v. a. 2e conj. Fournir de nouveau. Refournir une ancienne pratique. Refournir une place de vivres. ‖ SE REFOURNIR. v. pron. Être refourni.

RÉFRACTAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *refragari*, résister). Rebelle, désobéissant. Réfractaire aux ordres du roi. Réfractaire à la loi. Réfractaire aux ordres de son supérieur.

— *Prêtre réfractaire.* Prêtre qui a rompu ses vœux. ‖ S'est dit particulièrement pendant la révolution française des prêtres qui avaient refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé.

— Chim. Qui est difficile à fondre. Substances réfractaires. Métal réfractaire. Pierre réfractaire.

RÉFRACTAIRE. s. m. Législ. milit. Soldat, conscrit qui ne se soumet point aux ordres supérieurs.

RÉFRACTÉ, ÉE. part. pass. du v. Réfracter. S'empl. adjectiv.

— *Réfracté par.* Un rayon de lumière *réfracté* par le moyen d'un prisme de verre se décompose en sept rayons. (Richer.) La lumière *réfractée* par le prisme présente une foule de teintes intermédiaires entre les sept couleurs primitives. (Id.)

RÉFRACTER. v. a. 1re conj. Physiq. Produire la réfraction. Le prisme *réfracte* diversement les rayons de diverses couleurs. (Acad.) En général, les corps *réfractent* d'autant plus fortement la lumière qu'ils sont plus denses, quoique leur nature chimique influe aussi sur cette faculté. L'acide nitrique exposé à la lumière la *réfracte* dans une raison un peu plus forte que sa densité. (Libes.)

— SE RÉFRACTER. v. pron. Être réfracté. Des rayons lumineux qui se réfractent.

RÉFRACTIF, IVE. adj. Phys. Qui cause, qui produit la réfraction. Pouvoir réfractif.

— *Puissance réfractive.* Nom que Newton donnait à la force que les corps diaphanes exercent sur les rayons lumineux pour les détourner de leur direction primitive, et qui est une force accélératrice agissant perpendiculairement à la surface de ces corps.

RÉFRACTION. s. f. (pr. *ré-frak-ci-on*; du lat. *refractio*, fait de *refringere*, briser). Phys. Déviation qu'éprouve un corps en passant obliquement d'un milieu donné dans un autre milieu plus ou moins résistant. La lumière décomposée peint les nuages, et forme ces couleurs brillantes qui précèdent le lever du soleil: c'est dans ce phénomène coloré de la *réfraction* que les poètes ont vu la déesse du matin. (Bailly.)

— Comm. Recours pour une erreur de compte.

RÉFRACTOIRE. adj. des 2 g. Phys. Qui appartient à la réfraction. Courbe réfractoire.

REFRAIN. s. m. (de l'espag. *refran*, proverbe). Répétition de mots à la fin de chaque couplet d'une chanson, d'une ballade, d'un rondeau, etc. Le refrain d'une chanson. Le refrain d'une ballade. Le refrain d'un rondeau. Un gai refrain. Du temps de Voiture et de Sarrasin, on commença à se servir de *refrains*, comme les *lanturlus*, les *landerirettes*, et l'on inventa bientôt après d'autres composés de mots qui se liaient au sens de la chanson, et lui donnaient un grand agrément. (Mervesin.) C'est la joie qui leur dicta ces vaudevilles piquants, ces *refrains* qu'une heureuse naïveté rendit populaires. (Fontanes.) Quelquefois les vendangeuses chantent en chœur toutes ensemble, ou bien alternativement à voix seule ou en *refrain.* (J.-J. Rouss.)

Marot, bientôt après, fit fleurir les ballades,
A des *refrains* réglés asservit le rondeau. (Boil.)

— Fig. et fam. Sujet qu'on ramène toujours dans ses discours. C'est son refrain. C'est son refrain ordinaire. Son refrain, c'est toujours de l'argent.

— Mar. Retour des houles ou grosses vagues qui viennent se briser contre les rochers.

REFRANCHI, IE. part. pass. du v. Se refranchir. S'empl. adjectiv.

REFRANCHIR (SE). v. pron. 2e conj. Mar. Se dit d'un vaisseau, quand l'eau de la pluie ou des vagues qui était entrée dans l'intérieur commence à s'épuiser et à diminuer.

REFRANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Refranger. S'empl. adjectiv.

REFRANGER. v. a. 1re conj. Phys. Renvoyer par reflexion.

RÉFRANGIBILITÉ. s. f. (du lat. *refringere*, briser). Phys. Propriété dont jouissent les rayons lumineux de s'écarter ou de se rapprocher de la perpendiculaire élevée au point d'immersion, quand ils tombent obliquement d'un milieu diaphane dans un autre.

RÉFRANGIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *refringere*, briser). Phys. Qui est susceptible de subir la réfraction. Les divers rayons du spectre ne sont pas réfrangibles au même degré; le violet est celui qui possède la plus grande réfrangibilité, et le rouge celui a la moindre. Il émane du soleil des rayons trop peu *réfrangibles* pour produire la sensation de la lumière et des couleurs, mais qui produisent la sensation de la chaleur. (Herschel.)

REFRAPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Refrapper. S'empl. adjectiv. Monnaies refrappées.

REFRAPPER. v. a. 1re conj. Frapper de nouveau. Refrapper des monnaies.

— Neutral. Refrappez à cette porte, on n'a pas entendu du premier coup.

REFRAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Refrayer. S'empl. adjectiv.

REFRAYER. v. a. 1re conj. Poter. Rendre la vaisselle de terre plus unie, avant de cuire. Refrayer des terrines.

RÉFRÉNATION. s. f. (pr. *ré-fré-na-ci-on*). Néol. Action de réfréner. La réfrénation des passions.

REFRÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Refréner. S'empl. adjectiv.

REFRÉNER. v. a. 1re conj. L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je refrène, tu refrènes, il refrène*, etc. Réprimer. Ne se dit qu'au figuré et au sens moral. Refréner ses passions. Refréner sa colère. Refréner la convoitise. Refréner ses appétits. Refréner ses désirs. Refréner la concupiscence. Refréner la licence. Refréner sa langue. Il y a des maladies qu'on ne guérit point corporellement, c'est le moral qu'il faut *refréner.* (Virey.)

RÉFRIGÉRANT, ANTE. adj. (du lat. *refrigerare*, rafraîchir; rad. *frigus*, froid). Épithète donnée à toutes les substances qui ont la propriété de déterminer le refroidissement. Moyens réfrigérants.

RÉFRIGÉRANT. s. m. Chim. Vaisseau qui entoure le chapiteau d'un alambic, et qu'on remplit d'eau froide pour favoriser la condensation des vapeurs qui s'élèvent des matières soumises à l'action du feu. Réfrigérant des brasseries.

— Médec. Remède qui rafraîchit.

RÉFRIGÉRATIF, IVE. adj. et s. Méd. Synonyme de Rafraîchissant.

RÉFRIGÉRATION. s. f. (pr. *ré-fri-gé-ra-ci-on*). Refroidissement.

RÉFRINGENT, ENTE. adj. Phys. Qui cause une réfraction. Le rayon violet est de tous le plus faible, le plus réfrangible, ou qui cède le plus aisément aux puissances *réfringentes* et se dévie avec le plus de facilité. (Richer.)

— *Milieu réfringent.* Celui qui fait changer de route aux rayons lumineux à l'instant où ils entrent pour le traverser. ‖ *Pouvoir réfringent d'un corps.* Le quotient de sa puissance réfractive par sa densité. ‖ *Faces réfringentes.* Les deux seules faces à travers lesquelles la plupart des minéraux qui jouissent de la double réfraction offrent deux images d'un même objet, quand on regarde celui-ci à travers ces deux faces faisant entre elles un certain angle. ‖ *Angle réfringent.* Celui que forment les deux faces dont l'une reçoit le rayon lumineux qui se réfracte dans l'intérieur du corps, et l'autre lui offre une issue à son retour dans l'air.

— subst. Les corps qui peuvent brûler sont, toutes choses égales d'ailleurs, de plus puissants *réfringents* que les corps incombustibles. (Richer.)

REFRIRE. v. a. 4e conj. Frire de nouveau, frire ce qui a déjà été frit.

REFRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Refriser. S'empl. adjectiv.

REFRISER. v. a. 1re conj. Friser de nouveau. Refriser un toupet, une perruque. Refriser une personne.

REFRIT, ITE. part. pass. du v. Refrire. S'empl. adjectiv. Poisson refrit.

REFROGNÉ ou **RENFROGNÉ, ÉE.** part. pass. du v. Se refrogner ou renfrogner. S'empl. adjectiv. Un visage refrogné. Une mine renfrognée.

REFROGNEMENT ou **RENFROGNEMENT.** s. m. (du lat. *frontem contrahere*, contracter son front). Action de se refrogner. Le refrognement de son visage marque qu'il n'est pas de bonne humeur.

REFROGNER ou **RENFROGNER (SE).** v. pron. Contracter la peau de son visage, de son front, de manière à y former des plis, des rides qui donnent l'air du mécontentement, du chagrin.

REFROID. s. m. Corroy. *Mettre les cuirs au refroid.* Les étendre sur des perches au sortir de l'étuve.

REFROIDI, IE. part. pass. du v. Refroidir. S'empl. adjectiv. Viande refroidie. Mets refroidis. Plats refroidis.

— Fig. Quel soin M. de Lamoignon ne prit-il pas de chercher des fonds en un temps où la misère était augmentée, et la charité *refroidie* (Fléch.) Mais, la passion un peu *refroidie*, viennent les bruits désagréables, les murmures publics, les dégoûts, les infidélités, les fureurs. (Mass.)

Ces baisers brûlants et coupables
Par Dorat si bien *refroidis.* (Parny.)

REFROIDIR. v. a. 2e conj. Rendre froid. Le vent a refroidi l'air. La pluie refroidit l'air. Refroidir des vapeurs. L'un *refroidit* mon potage. (La Font.) Ne crains pas, mon cher enfant, que l'abondance de l'eau affaiblisse ou *refroidisse* ton estomac. (Le Sage.)

— Fig. Diminuer l'ardeur, l'activité, etc. Ce contre-temps l'a beaucoup refroidi. Cette scène refroidit l'action, l'intérêt. Que ces nouveaux fidèles présentent au souverain juge ces prières que le temps et le relâchement n'ont pas encore *refroidies.* (Fléch.)

Quelquefois, le dirai-je, un remords légitime,
Au fort de mon ardeur vient *refroidir* ma rime. (Boileau.)

— Neutral. Devenir froid. Laisser refroidir un bouillon. Cela refroidira bientôt.

— Fig. Il faut laisser refroidir sa colère.

— SE REFROIDIR. v. pron. Être refroidi, devenir froid. Le temps s'est refroidi. Je m'étais échauffé, je me suis refroidi. Elle s'est refroidie. Ils se sont refroidis. Elles se sont refroidies. Elle s'est refroidi les pieds.

— Fig. Se refroidir sur une proposition. Leur amitié se refroidit de jour en jour. Commencer à se refroidir l'un pour l'autre. Les amis qui se *refroidissent* sont, aux yeux du sage, comme des meubles qu'on change quand ils s'usent (Fonten.) Notre admiration commence à se *refroidir.* (Barth.) Mon imagination se *refroidit* mais mon cœur est toujours bien chaud pour vous. (Volt.)

REFROIDIS. s. m. (pr. *re-froi-di*). Agric. Culture qui se fait pendant l'année de jachère, dans les pays d'assolement triennal. ‖ *Semer sur refroidis.* Semer un champ qui n'a pas cessé de rapporter chaque année. ‖ *Faire du refroidis* Supprimer la jachère.

REFROIDISSANT. part. prés. du v. Refroidir. Il est toujours invariable. Des boissons refroidissant l'estomac.

REFROIDISSANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de refroidir. Tout ce qui dilate l'air accroît la puissance conductrice ou *refroidissante.* (Virey.)

REFROIDISSEMENT. s. m. Abaissement de la température d'un corps, par l'abandon qu'il fait de son calorique aux corps moins échauffés qui l'entourent. Le refroidissement de l'air. Le refroidissement du temps. Le refroidissement de la chaleur naturelle. Le refroidissement de l'âge.

— Indisposition causée par un froid subit, dans un moment où l'on avait chaud, où l'on transpirait. Avoir, éprouver un refroidissement.

— Fig. Se dit au sens moral. Le refroidissement des passions. Le refroidissement de l'amitié. Il y a un grand refroidissement entre eux. Il y a du refroidissement dans leur amitié. Le refroidissement d'un ami. C'est une preuve de peu d'amitié de ne pas nous apercevoir du *refroidissement* de celle de nos amis. (La Rochefoucauld.) Que le Carmel que sainte Thérèse a cultivé soit toujours vert et toujours fleuri, malgré les hivers et les *refroidissements* de la charité dans ces derniers siècles. (Fléch.)

REFROIDISSOIR. s. m. Techn. Appareil propre à refroidir.

REFROISSÉ, ÉE. adj. Agric. Se dit d'une terre qui a été cultivée pendant l'année de jachère.

REFROISSER. v. a. 1re conj. Agr. Faire produire momentanément des terres qu'on n'a pas laissées en jachère. On refroisse ces sortes de terres avec du trèfle ou de la luzerne.

REFROTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Refrotter. S'empl. adjectiv.

REFROTTER. v. a. 1re conj. Frotter de nouveau.

REFROUCHIS. s. m. Agric. Dans les Ardennes, Terre qu'on ne laisse pas reposer.

REFUGE. s. m. Asile, retraite, lieu où l'on se retire pour être en sûreté. Refuge assuré. Un lieu de refuge. Chercher un refuge. Sa maison est le refuge de tous les malheureux. J'aime

cette ville (Paris) non-seulement par son heureuse situation, parce qu'elle est le centre de toutes les puissances du royaume, mais parce qu'elle est l'asile et le *refuge* des malheureux. (B. de St-P.)

Là, depuis trente hivers, un hibou retiré
Trouvait contre le jour un *refuge* assuré. (Boileau.)

— *Maison de refuge*, ou simplement *refuge*. Nom de certaines maisons pour les indigents; c'est quelquefois aussi une maison de correction pour les femmes qu'on veut retirer du désordre.

— Fig. Se dit des personnes dont on attend, dont on implore la protection. Vous êtes mon refuge, mon seul, mon unique refuge, tout mon refuge. Etre le refuge des misérables, le refuge des pécheurs. Dieu est notre seul refuge. Ce Dieu, depuis longtemps votre unique *refuge*. (Rac.) Sois mon vengeur, sois mon *refuge*. (J.-B. Rouss.) L'homme pieux et juste ne met qu'en Dieu sa foi, et ne place qu'en lui son *refuge*. (De Juss.)

— Se dit aussi des choses. Les lois sont le refuge du faible. C'est là mon dernier refuge. La Divinité est le *refuge* des malheureux. (Montesq.) La reine voulait que les rebelles trouvassent leur *refuge* dans sa parole. (Boss.) Les pécheurs ne trouvent plus de *refuge* que dans leur propre pénitence. (Fléch.)

— Fig. Se dit aussi des prétextes, des raisons apparentes sous lesquelles l'erreur ou la mauvaise foi cherche à se mettre à couvert. Quel misérable refuge! La dénégation est son refuge ordinaire.

— Comm. relig. *Filles du refuge*. Nom d'un ordre religieux fondé à Nancy en 1657.

RÉFUGIÉ, ÉE. part. pass. du v. Se réfugier. S'empl. adjectiv. Le roi et la reine de Pologne *réfugiés* en Sibérie. (Boss.) Les insectes immobiles sont *réfugiés* dans le sein des plantes. (B. de St-P.) Y a-t-il quelque gloire à triompher du lièvre timide échappé du champ de blé et *réfugié* dans un gîte solitaire. (Deleuze.)

— *Style réfugié*. Le style des écrivains protestants qui, étant sortis du royaume, ont ignoré les changements introduits par l'usage dans la langue française.

— substantiv. Celui, celle qui s'est retirée en quelque lieu pour être en sûreté. Un réfugié. Des réfugiés. Un pauvre réfugié. Les réfugiés polonais. Mais s'ils croient rappeler en France les enfants des *réfugiés* français, ils se trompent beaucoup. (B. de St-P.)

— Hist. relig. *Les réfugiés*. Les calvinistes que la révocation de l'édit de Nantes fit sortir de France.

RÉFUGIER (SE). v. pron. 1re conj. *Je me réfugie, nous nous réfugions, vous vous réfugiez. Je me réfugiais, nous nous réfugiions, vous vous réfugiiez. Que nous nous réfugiions, que vous vous réfugiiez*, etc. Se retirer en quelque lieu ou auprès de quelqu'un pour être en sûreté. Se réfugier dans une église. Se réfugier dans telle ville, dans te. pays. Se réfugier chez un prince, auprès d'un prince. Ne savoir où se réfugier. Il y avait dans la pauvre maison de paysan où je logeais avec deux de mes camarades cinq ou six femmes et autant d'enfants qui s'y étaient *réfugiés*. (B. de St-P.) Les femmes qui ont pu trouver un asile dans des monastères étrangers s'y sont *réfugiées*. (Chateaub.) L'église de St-Martin, dans laquelle un peuple nombreux s'était *réfugié*, vit ses portes enfoncées. (L. Amiel.) Tous s'indigneraient de la seule idée de trahir le malheureux qui se serait *réfugié* sous leur toit, qui aurait touché le pan de leur robe. (Chois.-Gouf.)

— Fig. Se réfugier dans des équivoques, dans des subtilités. L'homme vertueux accusé par le monde se *réfugie* dans sa conscience. (Acad.) Pascal n'échappe au désespoir qu'en se *réfugiant* dans le sein de la religion, qui ne fit jamais une plus illustre conquête. (Jay.)

— Un écrivain l'a employé comme verbe actif. Ce lieu était rempli des grains de l'archevêque et de ceux que les habitants de la campagne y avaient *réfugiés*. (Adry.) ‖ Nous croyons que cet emploi est entièrement contraire à l'usage.

REFUI. s. m. Véner. Asile.

REFUIR. v. n. Véner. Se dit du cerf et du gibier qui fuit devant les chasseurs, ou qui ruse, revient sur ses pas.

— S'est dit activ. et pronom. dans le sens de fuir de nouveau. Les dangers se *refuient* de moi, quelque part que je sois, sept lieues à la ronde. (Rabel.) Mon âme de sa complexion *refuit* la menterie, et hait même à la penser. (Mont.)

REFUITE. s. f. Véner. Endroit où une bête a coutume de passer lorsqu'on la chasse. Il y a beaucoup de refuites dans cette forêt. Mettre des relais aux refuites.

— Ruses d'une bête qu'on chasse. Un cerf qui use de refuites.

— Trajet que fait une bête chassée. Ce cerf a fait une grande refuite.

— Fig. Retardements affectés d'une personne qui ne veut point terminer une affaire. User de refuites en toutes sortes d'affaires. Eloigner le jugement d'un procès par des refuites continuelles. En ce sens il est peu usité.

— Excès de la longueur d'un trou pratiqué avec la tarière dans une pièce de bois, sur la longueur de la cheville qui doit être placée dans ce trou.

REFULGENT, ENTE adj. S'est dit pour Brillant, resplendissant.

REFUS. s. m. (pr. *re-fu* du lat. *refutatio*). Action de refuser. S'attirer, essuyer un refus, des refus. S'exposer à un refus. Eprouver un refus absolu. Un honnête refus. Adoucir un refus par des manières honnêtes. Prendre pour un refus. Mettre de la grâce jusque dans ses refus. Sur son refus de payer. Si bon que soit un roi, d'un *refus* il s'irrite. (Mme Joliveau.) Le peuple jouit des *refus* du prince, et ses courtisans de ses grâces. (Montesq.) C'est une louable adresse de faire recevoir doucement un *refus* par des paroles civiles, qui réparent le défaut du bien qu'on ne peut accorder. (La Rochef.) Ce n'est pas le *refus* qui choque, ce n'est que la manière de le faire. (Oxenstiern.) Obligez cent fois, refusez une, on ne se souviendra que du *refus*. (***) Par des *refus* souvent on attise une flamme. (Viennet.)

Qui fait demande impertinente
Doit attendre un sage *refus*. (Lenoble.)

— Fam. *Cela n'est pas à votre refus*. C'est une chose qu'on ne vous offre pas, et que par conséquent il ne dépend pas de vous d'accepter ou de refuser.

— *Avoir une chose au refus de quelqu'un*. Ne l'avoir qu'après qu'il l'a refusée.

— *Faire une chose au refus de quelqu'un*. La faire après qu'il a refusé de s'en charger.

— Fam. *Cela n'est pas de refus*. Je ne refuse pas, j'accepte volontiers.

— Ce qu'un autre a refusé. Ne point vouloir du refus d'un autre. Avoir le refus d'un autre.

— Chass. *Un cerf de refus*. Un cerf de trois ans.

— On dit qu'un pieu ou un pilot est enfoncé jusqu'au *refus* du mouton, lorsqu'il ne peut pas entrer plus avant et qu'on est obligé de couper la couronne.

REFUSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être refusé. Et quelle contrariété peut être plus grande que celle-ci, quand aux choses choisissables ou *refusables*? (Amyot.)

REFUSANT. s. m. Celui qui refuse. Ce mot a été employé par Voltaire pour désigner les évêques qui avaient rejeté la bulle *Unigenitus*. Les acceptants et les refusants.

REFUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Refuser. S'empl. adjectiv.

— *Refusé à*. Grâce refusée à un condamné. C'est la volonté de la reine qu'aucune demande équitable ne vous soit *refusée*. (Mme de Staël.) L'enfant appuie de pleurs sa demande; elle lui doit être irrévocablement *refusée*. (J.-J. Rouss.) Quelques moments après je m'écriai : Hélas! que de connaissances *refusées* aux Scythes! (Barth.) Une seule qualité, dit Anacréon, est *refusée* aux femmes : c'est la prudence. (Ségur.)

— *Refusé de*. Être refusé d'une personne. Charles XII n'eut toute sa vie tant d'aversion pour les femmes, que parce qu'il fut *refusé* de la première dont il demanda les faveurs. (Fréron.)

— *Refusé de*, suivi d'un infinitif. Me serait-il *refusé* de disposer d'une portion de mes biens pendant ma vie, comme les lois en disposeraient après ma mort? (Mme de Staël.) Un peu d'indulgence nous suffit de la part des étrangers; et comme il nous est *refusé* d'être une nation, nous avons le grand tort de manquer souvent. (Id.)

REFUSER. v. a. 1re conj. (du lat. *refutare*; fait de *futare*, reprendre, réfuter). Rejeter une offre, ne pas accepter ce qui est offert. Refuser des présents. Refuser des offres. Refuser un emploi. Refuser un établissement. Refuser un parti. Refuser des conditions avantageuses. *Refusant* tous les autres noms, elle s'obstine à dire qu'elle est la princesse. (Boss.) Il fit voir sa grandeur d'âme en *refusant* une couronne, quelque brillante qu'elle fût. (Fléch.) De tout autre victime il *refuse* l'offrande. (Rac.)

Et *refusant* les sucs d'un terrain ennemi,
Ces racines courir vers un sol plus ami. (Michaud.)

— Rejeter une demande, ne pas accorder ce qui est demandé. Refuser une grâce. Refuser son consentement. Refuser obéissance. Sa tolérance ne fut pas moins remarquable quand ses disciples le prièrent de faire descendre le feu sur un village des Samaritains qui lui avaient *refusé* l'hospitalité. (Chateaub.) Si l'habitant de la rivière Noire t'avait *refusé* la grâce de son esclave, je me serais battu avec lui. (B. de St-P.) La coquette *refuse* souvent ce qu'elle brûle toujours d'accorder. (Beaumarch.) La politesse est souvent une vertu de mine et de parade; c'est une flatteuse qui ne *refuse* son estime à personne. (Mirab.) C'est accorder une partie de la grâce que l'on demande, que de la *refuser* sans se faire attendre. (P. Syrus.)

Et *refusant* l'honneur qu'on lui veut accorder,
Jusques à son retour il veut le retarder. (Rac.)

— Éloigner, repousser, se dispenser de. Cet ouvrier ne refuse ni le travail ni la peine. On le vit au dernier rang de la milice, ne *refuser* aucune fatigue. (Fléch.)

— Avec un nom de personne pour régime. Refuser ses meilleurs amis. Refuser tout le monde.

— *Refuser une fille en mariage*. Ne pas vouloir donner sa fille en mariage à quelqu'un qui la demande. ‖ Ne pas vouloir épouser une fille qui est offerte en mariage. ‖ Dans un sens analogue, Refuser un bon parti. Refuser un parti avantageux. Refuser la main d'une jeune personne.

— Fig. Ne pas donner. Refuser son assentiment à une vérité évidente. Ne pouvoir refuser son admiration, son estime à la conduite de quelqu'un. La nature lui a refusé la beauté. La nature ne lui a refusé aucun de ses dons. Il ne se doutait pas qu'en *refusant* à l'homme des idées innées, il fournissait des arguments à l'anarchie et au matérialisme. (B. de St-P.) La nature ne nous donne et ne nous *refuse* aucune vertu. (Barth.) Les plus rigoureux censeurs, les ennemis mêmes de Cromwell, ne lui ont pas *refusé* un grand esprit, une admirable prudence, et la plus intrépide fermeté. (J.-J. Rouss.)

— *Refuser la porte à quelqu'un*. Lui interdire l'entrée de quelque lieu, de quelque maison.

— *Refuser à*. Se dit par ellipse pour Refuser de donner à. Il lui a refusé à manger, à boire, à coucher.

— *Refuser de*. Se dit par ellipse pour Refuser l'avantage, l'occasion, le plaisir, etc. Il m'offrait sa bourse, j'ai refusé de m'en servir. Refuser d'aller chez quelqu'un. Hélas! senor, son beau-père vient de mourir, et l'intendant du domaine de Murcie a *refusé* de lui payer plus longtemps sa pension. (L. de Wailly.) Il est un grand nombre de plantes qui *refusent* de vivre sous un ciel étranger. (A. Mart.) Lopez finit par une prière au Dieu des chrétiens, dont j'avais *refusé* d'embrasser le culte, et nous nous quittâmes avec des sanglots. (Chateaub.)

C'est lui qui devant moi *refusant* de ployer
Les a livrés au bras qui va les foudroyer. (Rac.)

— Tact. milit. *L'ennemi refusait sa droite*. L'ennemi évitait d'engager sa droite.

— Absol. Se voir dans la nécessité de refuser. Refuser net, tout net. Il faut toujours refuser si poliment qu'on ne puisse en être offensé. Il s'est trouvé des hommes qui *refusaient* plus honnêtement que d'autres ne savaient donner. (La Bruy.) L'art d'obliger en *refusant* est si nécessaire et si rare! (Christine.)

On prend à toutes mains, dans le siècle où nous sommes,
Et *refuser* n'est plus le vice des grands hommes. (Corneille.)

— Prov. et absol. *Tel refuse, qui après muse*, ou *qui refuse, muse*. Souvent on se repent d'avoir refusé.

— Manég. *Ce cheval refuse*. Il ne peut pas ou ne veut pas obéir.

— Mar. *Le vent refuse*. Le vent devient contraire. Lorsque le vent *refuse*, le bâtiment ne peut souvent plus suivre cette même route, et cela arrive surtout s'il navigue au plus près. (J. Lecomte.)

— **SE REFUSER.** v. pron. Être refusé. Ce cadeau ne peut se refuser.

— *Se refuser une chose*. S'en priver, ne pas se la permettre. Se refuser le nécessaire, jusqu'au nécessaire. Se refuser tout. Ne se refuser rien. Ne jamais se refuser un bon mot, une plaisanterie. On doit se refuser toute plaisanterie qui pourrait blesser l'amour-propre d'autrui. Que se peut *refuser* la faiblesse humaine, pendant que le monde lui accorde tout? (Boss.) Le droit qu'il pense acquérir de ne se rien *refuser*. (Id.) Les vieillards, toujours défiants, prévoyants, avares, aiment mieux se *refuser* aujourd'hui le nécessaire que d'en manquer dans cent ans. (J.-J. Rouss.)

— *Se refuser à une chose*. Ne pas vouloir la faire. Se refuser à travailler. Se refuser à tout ce qu'on exige. Ne se refuser à rien pour obliger.

— *Se refuser à une chose* se dit aussi pour Refuser de se livrer à une chose, ne pas s'y livrer, ne pas s'y rendre, y résister. Se refuser aux plaisirs les plus innocents. Se refuser à la joie la plus modérée. Se refuser à se divertir. Se refuser à l'évidence. C'est aux hommes vulgaires un trop grand effort de se *refuser* à cette éclatante beauté qui se donne à eux. (Boss.) Souvent l'ostentation toute seule nous jette dans des excès auxquels l'inclination se *refuse*. (Mass.) Tout fuit, tout se *refuse* à mes embrassements. (Rac.) Le ministre se *refusa* toujours à cette augmentation de dépense. (Rayn.) Dans cette contrée, la nature se *refuse* à la culture de tous les grains. (Id.) Le pin, le plus sobre des arbres, se contente de la maigre nourriture à laquelle se *refuse* le plus misérable buisson. (Rauch.)

— Absol., dans le même sens. Ne se refuser à rien.

— Ne pas permettre de faire telle chose, s'y opposer. Le temps se refuse à cela. Les circonstances s'y refusent. Sa fortune se refuse à une si grande dépense.

REFUSEUR. s. m. S'est dit familièrement pour Celui qui refuse.

— Prov. *A bon demandeur, bon refuseur*. Ce qui est demandé poliment doit être refusé de même; celui qui a l'habitude de demander est souvent refusé.

RÉFUSION. s. f. Anc. prat. Ne se disait que dans cette expression, *Réfusion de dépens*, c'est-à-dire, Action de rembourser les frais d'un défaut de comparoir, afin d'y être reçu opposant.

RÉFUTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être réfuté. Argument réfutable.

RÉFUTATEUR. s. m. Polém. Celui qui réfute. Je me garderai bien de soupçonner de mauvaise foi le *réfutateur*. (Leibnitz.)

RÉFUTATION. s. f. (pr. *ré-fu-ta-ci-on*). Discours ou écrit par lequel on réfute. La réfutation d'un livre. Réfutation d'un argument, d'un raisonnement, d'une proposition, etc. La réfutation d'une erreur, d'un sophisme. La réfutation d'une calomnie, d'un mensonge.

— Fig. *Sa conduite est la meilleure réfutation de cette calomnie*. Sa conduite suffit pour montrer la fausseté, l'injustice de cette calomnie.

— Rhét. Partie du discours par laquelle on répond aux objections.

RÉFUTATOIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la réfutation, qui concerne la réfutation, qui contient une réfutation. Discours, argument réfutatoire.

RÉFUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Réfuter. S'empl. adjectiv. Quand la question est bien posée, ils sont *réfutés*. (J.-J. Rouss.)

— *Réfuté par*. C'est sur cette opinion, si *réfutée* par l'expérience, que les aristocraties fondent leurs prérogatives. (B. de St-P.)

RÉFUTER. v. a. 1re conj. Combattre, détruire par des raisons solides ce qu'un autre a avancé; prouver que ce qu'un adversaire a dit est mal fondé ou n'est pas vrai. Réfuter un argument. Réfuter une opinion. Réfuter une proposition. Réfuter un mensonge, une calomnie. Réfuter quelqu'un. Si j'essaye de le toucher un peu plus au vif, il répond des sentences et croit m'avoir *réfuté*. (J.-J. Rouss.) Or on ne saurait guère donner à un auteur une plus grande marque de mépris qu'en ne lui répliquant que par les mêmes arguments qu'il a *réfutés*. (Id.) J'ai toujours été persuadé qu'il faut mépriser les critiques, mais que c'est un devoir de *réfuter* la calomnie. (Volt.) Ce mensonge imprimé se rait bien aisé à *réfuter*. (Id.)

Mais voilà, me dis-tu, des phrases mal sonnantes,
Sentant son philosophe, au vrai même tendantes :
Eh bien! *réfute-les*. (Voltaire.)

— Démontrer la fausseté d'un système, d'une maxime. Réfuter un auteur, un livre. Plus je trouve ces maximes insensées, moins je dois dédaigner de les *réfuter*, pour me faire honte à moi-même de les avoir peut-être écoutées avec trop peu d'éloignement. (J.-J. Rouss.)

— Absol. Réfuter avec force, avec clarté, avec méthode. Réfuter complètement. Réfuter faiblement. Ne pas vouloir réfuter.

REGA. s. m. Antiq. Petit roi dépendant d'un autre roi, dans les Gaules.

REGAGNABLE adj. des 2 g. Néol. Que l'on peut regagner.

REGAGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Regagner. S'empl. adjectiv. Argent regagné.

REGAGNER. v. a. 1re conj. Gagner ce qu'on avait perdu. Regagner son argent. Redevenu homme de lettres, il avait regagné plus d'argent qu'il n'en avait perdu comme négociant.

— Fig. Regagner l'amitié de quelqu'un. Regagner son affection, son estime, sa confiance, ses bonnes grâces. Regagner son autorité. Regagner le temps perdu. Enfin, je vous fais justice, et par votre retour ici vous *regagnez* toute ma tendresse. (Le Sage.) Il ne *regagna* jamais dans la nation le crédit qu'il avait perdu. (Volt.) Il crut *regagner* son autorité en se pliant, et il se trompa. (Id.)

Sur quel espoir croit-il que je me suis rendue?
Et qu'il ait *regagné* mon estime perdue? (Boil.)

— *Regagner quelqu'un*. Se remettre bien avec lui, le ramener à des intérêts qu'il avait abandonné, au parti qu'il avait quitté.

— Art milit. Reprendre sur l'ennemi un ouvrage de fortification qu'on avait perdu. Regagner un ouvrage à cornes. Regagner une demi-lune. Les assiégés regagnèrent le chemin couvert.

— *Regagner du terrain, regagner son terrain*. Repousser l'ennemi, après avoir été forcé par lui de reculer. ‖ *Regagner le dessus*. Reprendre le dessus. ‖ *Regagner l'avantage*. Recouvrer l'avantage qu'on avait perdu.

— Mar. *Regagner le dessus du vent*. *Regagner le vent sur un vaisseau, sur l'ennemi*. Reprendre l'avantage du vent.

— Fig. et fam. *Regagner le dessus du vent*. Rétablir ses affaires, sa fortune, son crédit.

— Rejoindre, ratteindre; retourner, rentrer dans un lieu. Regagner un corps d'armée. Regagner le port. Regagner le rivage. Regagner son logis. Regagner le grand chemin. *Regagnez* l'Hellespont et ses bords écartés. (Rac.) Ils *regagnent* la nef de frayeur éperdus. (Boil.) Quelques invalides attardés *regagnant* d'un pas chancelant la caserne. (Ste-Beuve.) Je suis d'avis que nous *regagnions* notre cabaret, où nous passerons la nuit à nous réjouir. (Le Sage.) L'égoïste doit *regagner* les forêts : il seulement si lui sera permis de ne s'occuper que de lui. (Boiste.)

Longtemps on me crut mort; craignant la barbarie,
J'avais paisiblement *regagné* l'Ibérie. (Saturn.)

Des chantres désormais la brigade timide
S'écarte et du palais *regagne* les chemins. (Boil.)

— **SE REGAGNER.** v. pron. Être, pouvoir être regagné. L'honneur, l'innocence, le temps et l'argent perdus, ne se *regagnent* jamais. (Boiste.)

— Il s'emploie dans un sens analogue en parlant des personnes.

Des cœurs comme le sien, vous le savez assez,
Ne se *regagnent* plus quand ils sont offensés. (Racine.)

RÉGAGNON. s. m. Agric. Variété de froment cultivée dans les Hautes-Alpes, et dont le grain est gros.

RÉGAILLARDI, IE. part. pass. du v. Ragaillardir. S'empl. adjectiv.

RÉGAILLARDIR. v. a. 2e conj. (pr. *re-ga-ar-dir*). Donner de la bonne humeur.

> Le mot de mariage
> *Ragaillardit* la fille la plus sage. (Regnard.)

— Fig. Ranimer. Cinq ou six coups de bâton entre gens qui s'aiment ne font que *ragaillardir* l'affection. (Mol.)

— SE REGAILLARDIR. v. pron. Reprendre sa bonne humeur. On dit aussi *ragaillardir*. V. RAGAILLARDIR.

REGAIN. s. m. (de rélupl. *re*, et du fr. *gain*, c'est-à-dire second gain). Bot. Nom donné à la seconde et à la troisième coupe d'herbe que l'on fait dans les prairies. Enlever, rentrer les regains. Envisagé sous le point de vue de la nourriture des bestiaux, le *regain* présente de grandes anomalies : administré aux chevaux, il est pour eux un aliment de beaucoup inférieur au foin ; pour les bêtes bovines, au contraire, il favorise l'engraissement et une lactation très-abondante ; sous le point de vue économique, le *regain* est un produit coûteux ; le fauchage et la dessiccation exigent ordinairement plus de dépenses que le foin lui-même. Se dit, par analogie, de la dernière coupe des prairies artificielles.

— Fig. et fam. Se dit de la fraîcheur et de l'embonpoint que prennent quelquefois les femmes après qu'elles ont passé leur temps critique. Cette femme, quoique sur le retour, a repris de la fraîcheur et de l'embonpoint ; c'est son *regain*. (Acad.) Il est encore plus dangereux d'abuser du *regain* que de la jeunesse même ; c'est la dernière pousse de l'arbre de la vie. (Boiste.)

— *Un regain de vie, de jeunesse.* Se dit à peu près dans le même sens. Je suis persuadée qu'à quatre-vingt-six ans le régime que vous observez et le choix des bonnes viandes vous feront un *regain* de vie pour vingt ans. (Mme de Sév.) Je profite d'un *regain* de jeunesse, qui fait que je m'accommode encore du monde, et que le monde s'accommode encore de moi. (M. de Coulanges.)

— Les ouvriers disent qu'il y a du *regain* à une pierre, à une poutre de bois, etc., lorsqu'elle est plus longue qu'il ne faut pour la place à laquelle elle est destinée.

REGAING. s. m. Il se disait pour l'art de gain. En somme, l'on en vient là, par les faveurs, les gaings ou *regaings* que l'on a avecques les tyrans. (La Boétie.)

REGAIRE. s. m. Dr. canon. Juridiction temporelle et fief des évêques. Il n'est usité qu'en Bretagne.

RÉGAL. s. m. (du lat. *regale*, s.-ent. *convivium*, festin ; propr. festin royal, et par extens. Grand repas, mets qui plaît beaucoup). Festin, grand repas. Donner à quelqu'un un superbe régal. Lui faire un régal, un grand régal, un régal magnifique. Ce sont des régals continuels. On célébrait la fête de cette église par des *régals*. (Malte Brun.) Ptolémée, dans un *régal* qu'il donna aux ambassadeurs, fit présent à chacun d'eux d'une couronne d'or. (Rollin.)

— Il s'est dit d'une collation, d'une partie de plaisir, offerte aux dames, ou à quelque personne de distinction.

— Féod. *Régal de mariage*. Pain et viande que le vassal qui se mariait donnait à son seigneur.

— La demi-tasse et le petit verre d'eau-de-vie pris dans un lieu public.

— Fam. et fam. Se dit d'un mets qu'on aime beaucoup. C'est son régal. C'est un régal pour moi.

— Fig. et fam. Se dit aussi dans le sens de Plaisir. C'est un régal pour moi de le voir. Je me fais un régal de le voir. La flatterie n'est un *régal* que pour les sots. (Boiste.)

— Molière a dit : Et la plus glorieuse a des *régals* peu chers. Une estime glorieuse est chère ; mais elle n'a point des régals chers. Il fallait dire des *plaisirs peu chers*, ou plutôt tourner autrement la phrase. On dit, dans le style bas, *cela est un régal pour moi* ; mais non pas *il a des régals pour moi*.

RÉGALADE. s. f. (rad. *régal*). Manière de boire en portant la tête en arrière, et en versant la boisson dans la bouche, sans que le verre touche les lèvres. Boire à la régalade.

— Feu vif et clair qu'on allume pour réchauffer promptement les personnes qui arrivent. Faire une bonne régalade. Il est familier dans les deux sens.

— Fam. Action de régaler.

— Ce qui régale.

— P. et chauss. Opération qui consiste à étendre les terres d'un remblai, ou d'un déblai, en leur donnant la surface ou la pente qu'elles doivent avoir.

— Techn. Action de raccommoder les défauts qui peuvent se trouver dans une [illegible].

RÉGALANT. part. prés. du v. Régaler. Il [illegible].

RÉGALANT, ANTE. adj. Amusant, réjouissant, divertissant. Ne s'emploie guère qu'avec la négation ou dans un sens ironique. Cela n'est pas régalant. Cela n'est-il pas bien régalant? Voilà qui est régalant! Comme c'est régalant! Dieu Balzac! ... n'est pas *régalant*, dit ironiquement un jeune fat, dans la [illegible] de la Chaussée. Il est fam.

> J'assemble un auditoire et nombreux et galant,
> Et nous fermons, cela n'est-il pas régalant? [illegible]

RÉGALE. s. m. Mus. Un des jeux de l'orgue, dont les tuyaux ont des anches.

— Anc. mus. Espèce de clavecin qui, au lieu de cordes, avait des touches de bois. On l'appelait aussi *régale de Barbarie*. || *Orgue à vent*. Orgue portatif.

RÉGALE. s. f. Droit que le roi avait de percevoir les fruits des évêchés vacants, des abbayes vacantes, et de pourvoir pendant ce temps-là aux bénéfices qui étaient à la collation de l'évêque. La régale était ouverte par la mort ou la démission de l'évêque et en quelques autres cas. La régale donna lieu à de grands débats entre Louis XIV et le pape Innocent XI. || *Régale temporelle*. Droit de jouir des revenus des évêchés vacants. || *Régale spirituelle*. Droit des bénéfices qui en dépendaient dans cette sorte d'interrègne.

— *Bénéfice vacant en régale*. Celui qui se trouvait vacant pendant la vacance de l'évêché, de l'abbaye dont il dépendait.

— *Être pourvu en régale*. Obtenir des provisions pour un bénéfice vacant en régale.

— *Investiture des régales par le sceptre*. Mise en position des bénéfices ecclésiastiques.

— Il se disait pour Droits régaliens. Les régales se divisaient en grandes et petites.

— *Grandes régales*. Droit de faire des lois, de faire la guerre ou la paix, de traiter par ambassadeur, etc. Les grandes régales étaient intransmissibles, parce qu'elles ne pouvaient être séparées du sceptre, et qu'elles étaient la marque et le signe de la puissance suprême. Dans les royautés absolues, le droit régalien absorbe tout.

— *Petites régales*. Droits sur les grands chemins, sur les bords de la mer, sur les salines, sur la confiscation, etc. Les petites régales étaient communicables.

— Hist. ecclés. *Régales de Saint-Pierre*. Suzeraineté du pape sur les terres de l'Église romaine.

— Féod. Droit qu'avait un seigneur féodal de prendre et d'appliquer à son profit des fruits les héritages de fiefs, faute de les relever. || *Régale de Térouanne*. Se disait, en la coutume de cette ville, parce que l'évêque était seigneur temporel, et y avait justice haute, moyenne et basse en amortissement.

— Hortic. Variété d'anémone.

— Il s'est dit autrefois pour Régal, divertissement.

> Mais quoi ! partir ainsi d'une façon brutale,
> Sans me dire un seul mot de douceur pour *régale* !
> (Molière.)

RÉGALE. adj. f. (de *regalis*, formé de *rex*, *regis*, roi). Chim. Il n'est usité que dans cette locution, *Eau régale*. Liquide ainsi appelé parce qu'il a la propriété de dissoudre l'or, que l'on appelait le roi des métaux ; c'est l'acide hydrochloronitrique.

RÉGALÉ, ÉE. part. pass. du v. Régaler. S'empl. adjectiv. Personne régalée.

— Fam. Maltraité. Il a été régalé d'une étrange sorte.

— *Régalé de*. La Serre, sois d'un roi maintenant *régalé*. (Boil.) L'un et l'autre se vit de baisers *régalé*. (La Font.)

— *Régalé par*. Être régalé par ses amis.

— P. et chauss. *Terrain régalé*. V. RÉGALADE.

RÉGALEC. s. m. (ét. lat., *rex halecum*, roi des harengs). Ichthyol. Genre de poissons qui appartient à la famille des péroptères parmi les holobranches. Le régalec glesne ou le roi des harengs du Nord, ainsi appelé par les pêcheurs norwégiens parce qu'on rencontre souvent ce poisson au milieu des innombrables légions de harengs. Le régalec lancéolé. Le régalec des Indes.

RÉGALEMENT. s. m. (rad. *égaler*). Aplanissement ou dressement de la surface d'un terrain, soit de niveau, soit suivant une pente arrêtée.

— Répartition d'une taxe faite avec égalité ou avec proportion sur plusieurs contribuables.

— Jurispr. Ce que l'on fait pour rendre égale la part de personnes qui se trouvaient partagées inégalement. Le régalement a surtout lieu dans les successions, lorsque chacun des enfants n'a pas reçu une dot égale à celle des autres, ou que les uns ont été dotés, et que les autres ne l'ont pas été.

RÉGALER. v. a. 1re conj. (rad. *régal*). Faire un régal, donner un régal. Régaler ses amis. Les régaler magnifiquement.

— *Régaler quelqu'un à bouche que veux-tu*. Lui donner tout ce qu'il peut souhaiter. C'est une expression basse et triviale.

— Par extens. et fam. Se dit des choses qu'on fait pour réjouir, pour divertir quelqu'un. Régaler ses amis d'un concert. Régaler la société d'une jolie historiette.

— Fam. et en mauvaise part. Maltraiter. Régaler quelqu'un de vingt coups de bâton. Le régaler comme il faut, le régaler d'importance. Cette femme l'a régalé du plus joli soufflet qu'il ait reçu.

— Il se disait autrefois des présents qu'on faisait en certaines occasions. Il a régalé sa maîtresse le jour de sa fête d'un bouquet, d'un présent de gants, de rubans et d'essences. Les princes et les magistrats régalent les grands [illegible] présents. Ils leur envoient le vin [illegible] rafraîchissements.

— Réjouir, ménager. Il y a plaisir à travailler pour des personnes qui sachent faire un doux accueil aux beautés d'un ouvrage, et, par de chatouillantes approbations, vous *régaler* de votre travail. (Mol.) Pour vous *régaler* du souci. (Id.) Il me devra son raccommodement, et il m'en *régalera*. (Scarr.) || *Régaler*, proprement et étymologiquement, c'est rendre égal. La récompense d'un travail est ce qui rend les choses égales entre celui qui l'a fait et celui qui en profite. La phrase n'est donc pas déraisonnable ; elle n'est qu'inusitée, du moins aujourd'hui.

— *Régaler de*. Régaler quelqu'un d'une bonne bouteille de vin de Bordeaux.

— Absol. Payer de quoi régaler. C'est son tour de régaler. C'est moi qui régale.

— SE RÉGALER. v. pron. Faire un régal. Se bien régaler à un repas de noces.

— Payer tour à tour de quoi se régaler. Ces jeunes gens se régalent tour à tour.

— *Se régaler de*. Se donner une chose dont on avait envie.

RÉGALER. v. a. 1re conj. Mettre à niveau, ou selon une pente réglée, le terrain qu'on veut dresser, après qu'on a relevé les terres massives.

— Répartir avec égalité ou proportion une somme imposée.

— Techn. Étendre la cire avec une fourchette de bois plus également qu'on ne l'avait fait avec les mains. || Étendre la chaux sur une peau.

RÉGALEUR. s. m. (rad. *égaler*). Ponts et chauss. Celui qui étend la terre avec la pelle, à mesure qu'on la décharge ou qui la foule avec une batte.

— Anc. cout. Intendant des biens d'un évêché, pendant la vacance du siége.

RÉGALIEN. adj. m. (du lat. *regalis*, royal). Se dit d'un droit attaché à la souveraineté. Le droit de battre monnaie est un droit régalien.

— Anc. législ. *Fief régalien*. Fief qui relevait du roi. La pairie était un fief régalien du premier ordre.

— Chim. *Acide régalien*. Nom qu'on a quelquefois donné à l'eau régale.

RÉGALIS. s. m. Véner. Place où le chevreuil a gratté du pied.

RÉGALISTE. s. m. (du lat. *regalis*, royal). Celui qui était pourvu par le roi d'un bénéfice vacant ou régale. Il y eut dispute pour ce bénéfice entre le régaliste et le pourvu en cour de Rome.

RÉGALITE. s. m. Nom que les anciens chimistes donnaient aux sels formés avec l'eau régale ; on les appelle *nitro-muriate* ou *nitrochlorate*.

REGARD. s. m. (pr. *re-gar*). Action de la vue, action par laquelle on regarde. Regard doux, tendre, amoureux, caressant, timide, languissant, bénin, favorable, fier, rude, farouche, sombre, terrible, affreux, menaçant, foudroyant, vif, perçant, pénétrant. Jeter un regard. Lancer un regard. Jeter ses regards. Arrêter, fixer, attacher ses regards sur quelqu'un ; sur quelque chose. Avoir le regard fixe, assuré. Laisser tomber un regard, ses regards sur quelqu'un. Promener ses regards autour de soi. Porter ses regards de quelque côté. Composer ses regards. Adoucir ses regards. Abaisser ses regards sur les malheureux. Tourner ses regards vers quelques objets. Détourner ses regards d'une personne. Soutenir les regards de quelqu'un. Le glacer d'un regard. Ne pas daigner l'honorer d'un regard. Regard fixe, sûr, assuré, immobile, incertain, égaré, abaissé, doux, agréable, caressant, gracieux, agaçant, avide, timide, pudique, virginal, furtif, attendri, distrait, charmé, amoureux, enchanteur, tendre, lascif, brûlant, assassin, étonné, affligé, triste, terrible, menaçant, foudroyant. Ce juge n'était pas de ceux qui ont le *regard* terrible ; il avait l'air doux et riant. (Le Sage.) Les yeux du despote attirent les esclaves, comme les *regards* du serpent fascinent les oiseaux dont il fait sa proie. (Chateaub.) Tous vos *regards* sur moi ne tombent qu'avec peine. (Rac.) J'entendrai des *regards* que vous croirez muets. (Id.) Et mes derniers *regards* ont vu fuir les Romains. (Id.) Il roule autour de lui ses *regards* éperdus. (Gilbert.) A chaque phrase ne voit-on pas le doux *regard* de ses yeux? (J.-J. Rouss.)

> . . . . . Rend [illegible]
> Détache ses *regards* [illegible]
> Qui lui rend [illegible]
> [illegible]

— Un poète a dit en parlant de deux serpents :

> D'un rouge ardent leur prunelle enflammée
> Jette autour d'eux des [illegible]

— Malherbe s'est servi de *regard* pour dire les yeux. La blancheur [illegible] *regards*. On en trouve également un exemple dans Ronsard.

> De son *regard* mainte vive étincelle
> Sortait menu comme flamme des cieux.

— Pop. *Avoir un regard*. Se dit des femmes qui pendant leur grossesse ont été frappées de quelque objet extraordinaire, et qui mettent au monde des enfants marqués de quelque signe qu'on attribue à cette cause.

— Fig. et surtout au pl. Attention. Belle action qui mérite d'attirer les regards de tous les gens de bien. Peuple qui attire, attache tous les regards par son héroïsme. Ouvrage qui ne peut manquer de fixer les regards de la postérité. Livre indigne des regards des connaisseurs. La fraîcheur des gazons, la beauté des fleurs qui s'inclinaient sous les pas de l'homme, durent enchanter ses *regards*, et doucement émouvoir un cœur. (A. Martin.) Le plus faible végétal attire les *regards* du Créateur ; mais l'homme seul est l'objet de sa providence particulière. (Id.) Les *regards* d'un héros produisent les grands hommes. (Volt.) J'étais tenté de sortir de la ville à l'heure même, pour me soustraire aux yeux du peuple, dont je ne soutenais les *regards* qu'avec peine. (Le Sage.) Les rois sont comme les coquettes, leurs *regards* font des jaloux. (Volt.)

> Il n'a point détourné ses *regards* d'une fille,
> Seul reste du débris d'une illustre famille. (Rac.)

— Il se dit aussi des vues de l'esprit qui s'étendent au loin. Il voyait les Romains, du milieu de la Méditerranée, porter leurs *regards* partout aux environs jusqu'aux Espagnes, et jusqu'en Syrie, observer ce qui s'y passait, s'avancer régulièrement. (Boss.)

— Il se disait aussi des retours, des réflexions sur nous-mêmes. Ceux qui se citent à tout propos donnent lieu à ceux qui les écoutent de soupçonner que ce *regard* si fréquent vers eux-mêmes ne naisse d'une secrète complaisance qui les porte souvent vers cet objet. (Log.)

— Mar. Inspection, surveillance. Avoir le regard d'un bâtiment en construction.

— Astrol. Aspect, situation de deux astres qui se regardent. || *Regard sextile*. Se dit lorsque les astres sont éloignés l'un de l'autre de soixante degrés.

— Peint. Se dit de deux portraits de même grandeur, ou à peu près, qui y sont peints de telle manière que les deux figures qui y sont représentées se regardent l'une l'autre.

— Archit. hydr. Ouverture maçonnée, pratiquée pour faciliter la visite d'un aqueduc, d'un conduit, etc., et où sont quelquefois établis des robinets servant à la distribution des eaux. D'espace en espace il y a des regards. Regard de fontaine. Édifice qui sert de regard à une fontaine. Il y a dans ce regard un bassin qui reçoit les eaux de la montagne.

— Anc. cout. Inspecteur, administrateur des hôpitaux. || Maître juré d'un corps de métier. || *Lettres de regard*. Placet, supplique. || *Retenir un regard*. Se disait, dans la coutume de Normandie, pour conserver le droit d'assister aux débats, tout en transmettant à un avocat la faculté de plaider.

— *En regard*. loc. adv. Vis-à-vis. Ne se dit guère que d'un ouvrage traduit, dans lequel la traduction se trouve à côté du texte. Une traduction avec le texte en regard. On s'étonne de la témérité des traductions où le texte est mis en *regard*. (Boiste.)

— Peint. *Le mari et la femme, le frère et la sœur se sont fait peindre en regard*. Se dit de deux personnes qui sont peintes dans le même tableau, et qui se regardent.

— *Au regard*. loc. adv. Par rapport, en comparaison. Être pauvre au regard de quelqu'un. Au *regard* du vrai que vous voulez établir, et que vous cherchez dans toutes les pensées ingénieuses, des auteurs graves ne sont pas de votre avis. (Bouh.) Pouvons-nous douter, au *regard* d'Achille, que ce ne soit pour marquer sa force, sa fierté et son courage, qu'Homère le nomme un lion? (Id.) Il est vieux.

— *Pour un regard*. Il s'est dit autrefois pour, A mes yeux. Le jugement de Rome est peu pour mon *regard*. (Corn.) *Pour mon regard* est suranné et hors d'usage, c'est pourtant une expression nécessaire, dit Voltaire.

— *Pour le regard de quelques-uns*. A leur égard.

— Syn. comp. REGARD, SOUPIRAIL. Le *regard* est un carré de maçonnerie en forme de cheminée, très différent du *soupirail*, en ce qu'il est toujours renfermé dans les terres, et couvert d'une dalle de pierres, jusqu'au moment où le fontainier est obligé de visiter si l'eau roule par toute une conduite, et ne s'arrête nulle part. || REGARD, COUP-D'ŒIL, ŒILLADE. *Regard* est le terme général. Il ne signifie par lui-même que l'action physique de regarder. Ce mot, joint à des modificatifs convenables, exprime toutes sortes de sentiments, d'affections, de passions. Le *coup-d'œil* est un regard fugitif et qu'on jette comme en passant, soit pour regarder légèrement un objet, soit pour avertir quelqu'un de ce ser de faire ce qu'il fait ou de dire ce qu'il dit, ou de commencer à dire ou à faire quelque chose. L'*œillade* est un coup-d'œil ou un regard jeté comme furtivement avec dessein et avec une expression marquée qui est toujours prise en bonne part.

REGARDABLE. adj. [illegible] Néol. Qui peut être regardé, que l'on peut regarder, qui vaut la peine d'être regardé.

REGARDANT. part. prés. invar. du v. Regarder.

REGARDANT. s. m. Celui qui regarde. Voilà bien des regardants. Aux yeux des regardants. Le plus beau de cette cérémonie, c'est le nombre infini des *regardants*. (Trév.)

> On exposait [illegible]
> On l'artisan [illegible]
> Un lion [illegible]
> Par un seul [illegible]
> Les *regardants* [illegible]
> Un lion en passant rabattit leur caquet. (La Font.)

— Pop. *Il n'y a, il y a trop de marchands à la foire que de regardants*. Il y a plus de curieux que d'acheteurs.

— Anc. cout. Celui qui retenait son regard.

— Syn. comp. REGARDANT, SPECTATEUR. Les *spectateurs* sont des personnes qui se rendent exprès en un certain lieu, à une certaine heure, pour y voir certaines choses : les *regardants* sont des personnes qui, trouvant sur leur passage quelque chose de curieux qu'elles ne venaient pas chercher, s'arrêtent pour le voir.

REGARDANT, ANTE. adj. Qui regarde de trop près à quelque chose, qui est trop vétilleux, trop exact, trop ménager. Il ne faut pas être si regardant, trop regardant. Elle est trop regardante. Fam.

— On dit des gens qui sont trop difficiles, qui examinent trop scrupuleusement, qui prennent grand soin de n'être pas trompés, qu'*ils sont bien regardants, qu'ils sont bien près regardants*; on le dit encore de ceux qui sont chiches, qui ont l'air de regretter la dépense qu'ils font. En ce sens, *regardant* ne s'emploie guère seul; il est ordinairement accompagné de ces mots *bien, près*.

— Blas. Il se dit d'un animal dont on ne voit que la tête et le cou. || Il se dit aussi des animaux qui ont la tête tournée, comme s'ils regardaient leur queue.

REGARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Regarder, jeter les yeux. S'empl. adjectiv. Tantôt regardant, tantôt *regardée*, jamais étonnée, jamais émue. (J. Janin.) Et l'honneur dans ce choix ne fut point *regardé*. (Boil.)

— *Regardé comme*. Cette solitude de soupirants, près d'une personne du mérite de Psyché, fut *regardée* comme un prodige, et fit craindre aux peuples de la Grèce qu'il ne leur arrivât quelque chose de sinistre. (La Font.) L'engloutissement de l'île Atlantide par l'Océan peut être *regardé* avec autant de raison comme un point d'histoire que comme une fable. (Volt.) Pétrarque, a-t-on dit, doit être *regardé* comme le père de la poésie moderne. (La Harpe.) L'amitié produisit des actions *regardées* aujourd'hui comme des prodiges, autrefois comme des devoirs. (Barthél.)

— *Regardé de*. Toutes les peintures ridicules qu'on expose sur les théâtres doivent être *regardées* sans chagrin de tout le monde. (Mol.) Cependant je fus plus heureux que je ne le méritais; je revis la sœur de don Juan, et j'en fus *regardé* d'un œil si farouche, que je m'imaginai valoir encore quelque chose. (Le Sage.)

— *Regardé par*. De bonne foi, sied-il à des lettrés de Paris de contester l'antiquité d'un livre chinois *regardé* comme authentique par tous les tribunaux de la Chine? (Volt.) Le chameau est *regardé* par les Arabes comme un présent du ciel, un animal sacré, sans les secours duquel ils ne pourraient subsister ni voyager. (Buff.) André Chénier ne tarda point à être *regardé* comme suspect par l'ombrageuse tyrannie qui pesait sur la France. (Filon.)

REGARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Regarder, garder de nouveau. Il s'employait adjectiv. M. le prince est, pour bien dire, gardé, et l'autre (le roi de Navarre), *regardé* de telle sorte, qu'il lui serait mal aisé d'évader. (Pasq.)

REGARDER. v. a. 1re conj. (ré itératif de *garder*, dérivé de l'allem. *warten*, en bas lat. *wardare*, en ital. *guardare*, que quelques étymologistes font venir du lat. *vertere*, tourner). Jeter la vue sur quelqu'un ou sur quelque chose, porter ses regards sur quelqu'un ou sur quelque chose. Regarder quelqu'un. Le regarder en face. Regarder le ciel. Regarder la campagne. Regarder quelqu'un fixement. Le regarder sans sourciller. Le regarder attentivement. Le regarder sans sourire. Regarder quelle heure il est. La belette et l'hermine ne veulent pas manger lorsqu'on les *regarde*. (Buff.) En *regardant* les lumières qui brillaient dans la demeure des hommes, je me transportais par la pensée au milieu des scènes de douleur et de joie qu'elles éclairaient. (Chateaub.) Enfin, Seigneur, le sixième jour met fin aux travaux de la création, et en *regardant* l'univers, vous êtes satisfait de votre ouvrage. (La Harpe.) Le bateleur fait ses tours comme à l'ordinaire; mais il s'amuse et complaît longtemps à celui du canard, en nous *regardant* souvent d'un air fier. (J.-J. Rouss.) Mes yeux avec plaisir *regardent* la tempête. (Gilbert.)

> Tandis que sans songer à mal je vous *regarde*,
> Votre œil en tapinois me dérobe mon cœur.
> (MOLIÈRE.)

— Fig. Considérez ces grandes puissances que nous *regardons* de si bas. (Boss.) Elle confesse humblement que, dès ce jour seulement, elle commence à connaître Dieu, n'appelant pas le connaître que de *regarder* tant soit peu le monde. (Id.) La plupart des mourants *regardent* encore presque sans y penser la terre qu'ils quittent; tant le désir de vivre est naturel à tous les hommes! (Fléch.) Tremblez devant ce Dieu vengeur, ô vous qui ne *regardez* le ciel qu'après que le monde a cessé de vous *regarder*. (Id.) *Regardez* derrière vous; où sont vos premières années? (Boss.)

— *Il n'oserait le regarder en face*, ou fam., *entre deux yeux*. Le regarder au visage de très-près, avec affectation.

— Fam. *Regarder quelqu'un sous le nez*. Le regarder au visage de très-près, avec affectation.

— *Je ne veux pas seulement le regarder*. Se dit de quelqu'un qu'on méprise.

— Prov. et pop. *Un chien regarde bien un évêque*. On ne doit pas s'offenser d'être regardé par un inférieur.

— Prov. *Regarder quelqu'un comme un loup gris*. Se dit en parlant d'une personne dont la présence choque et déplaît. || *Il faut plutôt regarder à ses mains qu'à ses pieds*. Se dit d'un filou.

— On dit à un valet qu'on menace, *vous n'avez qu'à regarder la porte*, pour lui faire entendre qu'on le chassera.

— Se dit en parlant des sentiments de mépris ou d'estime, de haine ou d'affection, qu'on éprouve pour une chose ou pour une personne. De quels yeux les officiers ennemis *regardèrent*-ils le jeune prince, dont la victoire avait relevé la haute contenance. (Boss.) La religion ne veut pas qu'on *regarde* d'un œil d'envie la prospérité de son frère. (Mass.) Dieu, auteur de l'ordre public, pourrait-il *regarder* avec des yeux de complaisance une piété oisive qui le renverse? (Id.)

— *Regarder quelqu'un de haut en bas, du haut en bas, de travers, de côté, de mauvais œil*. Le regarder avec mépris, avec dédain, lui témoigner du mépris.

— *Regarder quelqu'un favorablement, de bon œil*, etc. Lui témoigner de la bienveillance.

— *Regarder quelqu'un en pitié*. Le regarder avec des sentiments de compassion.

— *Regarder en pitié* Regarder avec mépris, avec dédain.

— *Dieu l'a regardé en pitié, l'a regardé avec des yeux de miséricorde*. Se dit d'un homme qui était dans l'affliction, et à qui il est arrivé quelque consolation, quelque chose d'heureux.

— Avoir pitié de quelqu'un, le regarder favorablement. Expression empruntée de la Bible.

> Moi-même il m'enferma dans des cavernes sombres,
> Lieux profonds et voisins de l'empire des ombres.
> Les dieux, après six mois, enfin m'ont *regardé*,
> J'ai pu tromper les yeux par qui j'étais gardé.
> (RACINE.)

— En parlant des choses, signifie Être vis-à-vis, à l'opposite. Une maison qui regarde l'orient. Le côté qui regarde la rivière. Le côté que l'orient regarde. L'aiguille aimantée *regarde* toujours le Nord. (Acad.)

— Fig. Considérer, examiner avec attention. Regarder le mérite d'une personne. Regarder la bonté d'une étoffe. Tout est vain dans l'homme, si nous *regardons* le cours de sa vie mortelle. (Boss.) Dans des fautes si glorieusement réparées, il ne faut plus *regarder* que la clémence du prince qui les oublie. (Id.) Tout est surprenant, à ne *regarder* que les causes particulières, et néanmoins tout s'avance avec une suite réglée. (Id.) Vous n'avez plus de peine à distinguer tous les temps de Rome, soit que vous vouliez la considérer en elle-même, soit que vous la *regardiez* par rapport aux autres peuples. (Id.)

— Il se dit aussi de la vue de l'esprit qui se porte dans l'avenir. Quelle manie a un être aussi passager que l'homme, de *regarder* toujours au loin dans un avenir qui vient si rarement, et de négliger le présent dont il est sûr. (J.-J. Rouss.)

— Prendre pour règle de sa conduite. Ne regarder que Dieu, que la gloire de Dieu, que le bien général.

> Prendre toujours la vérité pour guide,
> Et *regarder* toujours la raison et la loi. (BOIL.)

— Il se dit en parlant du regard qu'on porte sur une chose quelconque. Chacun ne veut penser qu'à soi-même, et ne *regarder* les autres qu'avec dessein de dominer sur eux. (Boss.) *Regarder* avec des yeux chrétiens les titres et les honneurs. (Mass.) *Regarder* d'un autre œil une excusable erreur. (Rac.)

> Mais vous qui raffinez sur les écrits des autres,
> De quel œil pensez-vous qu'on *regarde* les vôtres?
> (BOILEAU.)

— Concerner. Tout ce qui le regarde. Cela vous regarde. C'est vous que cela regarde. Ce soin, cet honneur vous regarde. Pour ce qui regarde cette affaire. Les leçons que saint Louis nous donne *regardent* tous ceux que leurs dignités établissent sur les peuples. (Mass.) Il croit que c'est lui seul que ce péril *regarde*. (Rac.)

> Autour du fils d'Hector il a rangé sa garde,
> Et croit que c'est lui seul que le péril *regarde*. (RAC.)

— *Cette succession, cette charge le regarde*. Elle doit lui venir, ou il peut y prétendre. Cette acception a vieilli.

— *Regarder quelqu'un ou quelque chose comme*... Le prendre pour, l'estimer tel. On *regardait* Marie-Thérèse en Espagne, non pas comme une infante, mais comme un infant. (Boss.) Il *regarde* sa vie, tantôt comme la fumée qui s'affaiblit en s'élevant, tantôt comme l'ombre qui s'étend, se rétrécit et se dissipe. (Fléch.) La religion nous oblige de *regarder* les hommes comme nos frères. (Mass.)

> L'ennemi nous *regarde*, en son aveugle rage,
> Comme de vils troupeaux dévoués au carnage. (RAC.)

— Absol. Regarder fixement, attentivement, sans sourciller. Regarder de côté. Regarder de côté et d'autre. Regarder de tous côtés. Regarder devant soi, autour de soi, derrière soi. Regarder par la fenêtre. Regarder dans ses papiers. Regarder dans ses livres. Regarder avec plaisir. Regarder à la dérobée. Regarder froidement, Regarder avec envie, avec jalousie. Regarder avec des yeux de concupiscence. Regarder à travers une jalousie, par le trou de la serrure. Tout le côté que l'Orient *regarde*. (Rac.) Le laboureur *regarde*, et reste immobile. (Marm.) Tel est, dans l'île de France, le sommet de la montagne du Pouce, qui représente le profil d'une tête d'Encelade *regardant* vers le ciel. (B. de St-P.) J'ai *regardé* de tous côtés, et j'ai vu que personne des miens n'était avec moi. (La Harpe.)

— *Regarder de près*. Avoir la vue basse.

— *Cette maison, cette fenêtre, cette galerie regarde sur la rivière, sur le jardin*, etc. De cette maison, de cette fenêtre, etc., on voit la rivière, le jardin. Des dames m'ont proposé d'aller dans une maison qui *regarde* droit dans l'arsenal. (Mme de Sév.)

— Fig. et neutr. *Regarder à*. Prendre garde, faire attention à quelque chose. Regarder à ce qu'on va dire, y bien regarder. Ne regarder qu'à ses intérêts. Entre amis on ne *regarde* point aux petites choses. (Acad.) Quelle erreur de se persuader que ceux qui sont en place ne doivent pas *regarder* de si près à la rigidité des règles saintes! (Mass.) Enfants, enfants, je vous le dis : montez sur une montagne, pourvu qu'elle soit haute; *regardez* aux quatre vents, vous ne verrez qu'ennemis. (Michelet.)

> Les fables sont des bagatelles :
> Si l'on s'en tient aux premiers traits,
> Mais on ne peut les juger telles,
> En y *regardant* de plus près. FR. DE NEUFCH.)

— *Y regarder à deux fois*. Réfléchir, prendre garde à ce qu'on va dire ou faire.

> Monsieur, dit Léonor, la noblesse a ses droits;
> Je ne veux pas du prince excuser la licence;
> Il a, je l'avoûrai, mal vécu, mais je crois,
> Pour damner un chrétien de si noble naissance,
> Que Dieu lui-même y *regarde* à deux fois. (AUBERT.)

— *Il ne faut pas y regarder, y regarder de si près*. Se dit d'un homme fidèle, exact, d'une probité reconnue, et d'un jugement exquis.

— *Regarder de près, de trop près à toutes choses*. Être exact, trop exact, prendre garde aux moindres choses.

— *C'est un homme avec lequel il n'y faut pas regarder de si près*. Se dit d'un homme sujet à faire des fautes, qui a souvent besoin d'indulgence, et dont il ne faut pas examiner la conduite trop sévèrement.

— *Regarder que*. Vous ne regardez pas que c'est une perte pour moi.

— *Regarder si*. Regardez si ce calcul est juste. J'aime mieux, dit le prince de Ligne, en parlant de sa valeur, celle de mon cher bon Charles, qui ne *regarde* pas si on le regarde. Lorsque vous écoutez, *regardez* si vous pouvez croire. (De Lévis.) Le faiseur d'esprit *regarde* bien si on l'écoute; il recommence jusqu'à ce qu'on l'ait entendu. (Boiste.)

— Anc. cout. Juger. || Rendre une redevance.

— SE REGARDER. v. pron. Être, pouvoir être regardé.

— Fig. Le scélérat et la peinture de ses forfaits ne peuvent se *regarder* sans horreur. (Boiste.)

— Examiner ses traits. Se regarder dans un miroir. Ne faire que se regarder. Et qui veut se mirer se *regarde* au miroir. (Fabr d'Ég.) Au Japon, le peuple met si haut prix à considération que les nobles exigent de lui, que pour peu qu'ils se *regardent* entre eux de travers, il faut qu'ils se battent. (B. de St-P.)

— Fig. Je ne puis sans horreur me *regarder* moi-même. (Rac.) De loin vous diriez encore une ville neuve, blanche et récente, se *regardant* dans la mer. (Lamart.) Celui qui se *regarde* à travers sa vanité regarde une pièce de vingt sous à travers des lunettes jaunes, et la prend pour vingt francs. (De Juss.)

— Se dit de plusieurs personnes. Se regarder l'un l'autre. Ils se sont regardés sans se rien dire. Les amants se trompent en se *regardant*. (Boiste.)

— *Se regarder sans rire*. Se dit d'une espèce de jeu de société.

— Il se dit également des choses personnifiées. Le Soleil et la Mort ne peuvent se *regarder* fixement. (La Rochef.)

— *Les deux armées ont été longtemps à se regarder avant de combattre*. Elles ont été longtemps en présence sans attaquer.

— En parlant des choses. Être vis-à-vis, à l'opposite. Ces deux maisons se regardent.

— Astrol. Il se dit de la situation des astres à l'égard les uns des autres. Mars et Vénus se regardent par un trigone, par un quadrat.

— *Se regarder comme*. S'estimer, se juger, se réputer. Se regarder comme perdu. Le pêcheur mourant commence à se *regarder* comme étranger au milieu de ses palais, où il aurait toujours dû se *regarder* de même. (Mass.) Loin de se *regarder* tous comme ne faisant entre eux qu'une même famille, les hommes ne se lient que pour se tromper mutuellement. (Id.) Non contents d'instruire les hommes et de les charmer par d'agréables leçons, ils donnaient les premiers l'exemple des grandes vertus qu'ils célébraient, se *regardant* comme les organes de la Divinité. (Reyrac.) Le vaniteux et l'orgueilleux se *regardent* seuls comme des prodiges. (Boiste.)

— Syn. comp. REGARDER, CONCERNER, TOUCHER. V. CONCERNER. || REGARDER, VOIR. On *voit* ce qui frappe la vue; on *regarde* où l'on jette un coup d'œil.

REGARDER. v. a. 1re conj. Il se disait pour Garder de nouveau.

REGARDER. s. m. Dans le style marotique, on peut dire *le regarder* pour *le regard*. Son tant doux regarder.

> O douce Églé, ne sais pas quand te vis
> Si vois amour, ains ton *regarder* tendre
> Fait palpiter mon cœur tout malgré moi. [illegible]

REGARDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui regarde. A Paris, il ne faut [illegible] pour amasser le reste. (Contes d'En[illegible]) donnement un *regardeur* de toutes choses. (V. Hugo.)

REGARDEZ-MOI. s. m. Bot. Nom sous lequel la scabieuse noire-pourpre a été quelquefois désignée.

REGARDURE. s. f. Il se disait pour Regard.

REGARNI, IE. part. pass. du v. Regarnir. S'empl. adjectiv. Robe regarnie. Bois regarni.

— *Regarni par*. Robe regarnie par la couturière.

REGARNIR. v. a. 2e conj. Garnir de nouveau. Regarnir une robe. Regarnir un bois.

— *Regarnir une étoffe de laine*. En tirer une seconde fois le poil avec un chardon.

— SE REGARNIR. v. pron. Être regarni.

RÉGATTES ou **RÉGATES.** s. f. pl. (de l'ital. *regatta*). Nom donné à Venise à des joutes qui ont lieu de temps en temps sur les canaux. Les gondoles partent de la place de Saint-Marc; chacune d'elles n'est montée que par un rameur, et celle qui arrive la première au but obtient un prix consistant en une légère somme d'argent.

— Par extens. Se dit des courses en bateau dans les fêtes des ports de mer.

REGAUDIR (SE). v. pron. 2e conj. (du lat. *gaudere*, même signif.). Il se disait pour Se réjouir.

> Mieux vaut se *regaudir* avec son patrimoine,
> Que de le délaisser à quelque ribaud moine. (***)

REGAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Regayer. S'empl. adjectiv. Chanvre regayé.

RÉGAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Régayer. S'empl. adjectiv. Personne régayée.

REGAYER. v. a. 1re conj. (pr. *re-ghé-ié*). Ce verbe conserve l'*y* dans toute la conjugaison. *Je regaye, tu regayes, il regaye*, etc. *Je regayerai. Je regayerais*, etc. Techn. Passer le chanvre dans le regayoir pour en faire sortir les ordures.

— SE REGAYER. v. pron. Être regayé.

RÉGAYER. v. a. 1re conj. (pr. *ré-ghé-ié*). Ce verbe conserve l'*y* dans toute la conjugaison. *Je régaye. Je régayerai. Je régayerais*. Égayer de nouveau, rendre la gaîté.

— SE RÉGAYER. v. pron. Reprendre la gaîté.

REGAYOIR. s. m. (pr. *re-ghé-ioar*). Techn. Espèce de peigne dont on se sert pour nettoyer le chanvre.

REGAYURE. s. f. (pr. *re-ghé-iu-re*). Techn. Ce qui reste dans le regayoir.

REGAZONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Regazonner. S'empl. adjectiv. Terrain regazonné.

REGAZONNER. v. a. 1re conj. Néol. Recouvrir de gazon. Regazonner un terrain.

— SE REGAZONNER. v. pron. Se recouvrir de gazon. Ce terrain commence à se regazonner.

REGEL. s. m. Chron. Septième mois du calendrier des Persans.

REGEL. s. m. Nouvelle gelée.

REGELÉ, ÉE. part. pass. du v. Regeler. S'empl. adjectiv. La rivière est regelée.

REGELER. v. n. 1re conj. Ce verbe change l'*e* en *è* devant une syllabe muette. *Il regèle. Il regèlera. Il regèlerait*. Geler de nouveau. Il regèle plus fort que jamais.

— Il s'empl. aussi activ. Le froid a regelé la rivière.

— SE REGELER. v. pron. Se geler de nouveau.

REGEN. Géogr. Rivière de Bavière, qui se jette dans le Danube. || *Cercle de la Regen*. Cercle de Bavière, dont le chef-lieu est Ratisbonne; 377,000 hab.

RÉGENCE. s. f. (du lat. *regere*, gouverner). Dignité de la personne qui est appelée à gouverner un État pendant la minorité, la captivité ou la maladie mentale d'un souverain. Là est célèbre Rocroi délivrée, les menaces d'un redoutable ennemi tournées à sa honte, la régence affermie, la France en repos, et un règne qui devait être si beau, commence par un si heureux présage. (Boss.)

— Temps que la régence dure. Pendant la régence. Durant la régence. Au commencement de la régence. Sur la fin de la régence. Je ne parle pas de cette régence qui, dans son peu de durée, ne laissa pas le faire voir les lumières que Marie-Thérèse recevait de Dieu. (Fléch.)

— *Temps de la régence*. Se dit particulièrement de la régence de Philippe, duc d'Orléans, qui présida au gouvernement pendant la minorité de Louis XV, de 1715 à 1723, époque à laquelle une fâcheuse célébrité reste attachée, à cause de la dissolution des mœurs qui régnait à la cour, réunion de tant d'*aimables roués*, et qui de là s'est répandue dans les classes supérieures de la société.

— Se dit pour le régent lui-même. La [illegible] avait conclu un traité avec la *régence* d'Espagne. (L. Gallois.)

— Conseil d'un État sans roi, pendant sa minorité, son absence.

— Il se dit aussi des administrations municipales d'Allemagne, de Hollande et de Belgique.

— Gouvernement des petites principautés germaniques.

— Il se dit de certains petits États de la côte d'Afrique, tels que Tunis, Tripoli, Alger. Cette dernière contrée appartient à la France depuis 1830. Depuis cette conquête, la Méditerranée n'est plus souillée par les affreux brigandages de ces pirates.

— Par extens. Territoire qu'administre, que gouverne une régence. Les villes de la régence. Dans toute l'étendue de la régence.

— Exercice des fonctions de régent, dans un collège. Pendant le temps de sa régence. Dans cette acception, il a vieilli.

— Anc. jurispr. *Régence du palais*. Se disait, à Rouen, d'une corporation semblable à la bazoche de Paris.

— Philos. Série des administrateurs, dans un phalanstère.

RÉGÉNÉRALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Regénéraliser. S'empl. adjectiv. Mesure regénéralisée.

REGÉNÉRALISER. v. a. 1re conj. Généraliser de nouveau, rendre de nouveau général.

— **SE REGÉNÉRALISER**. v. pron. Être de nouveau rendu général.

RÉGÉNÉRATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui régénère. Lycurgue fut le *régénérateur* des mœurs à Lacédémone. (Acad.)

— adjectiv. Principe régénérateur.

RÉGÉNÉRATION. s. f. (pr. *ré-gé-né-ra-cion*; du lat. *regeneratio*). Reproduction d'une partie détruite. La régénération des chairs. Longtemps on a cru que les chairs se régénéraient. Il y a peu d'années que cette opinion est détruite. La nature n'a point accordé ce privilège à l'homme ni aux animaux dont l'organisation offre une certaine complication et qui ont le sang chaud; il n'appartient qu'aux végétaux et à ceux des animaux à sang froid qui, par les derniers chaînons, semblent destinés par la nature à lier ensemble les êtres qui occupent le règne végétal et le règne animal, ou bien à être le point de passage de l'un à l'autre. Il n'y a guère d'exception que pour l'écrevisse.

— Reproduction d'un objet sous sa première forme. Régénération des métaux.

— Fig. Réformation, amélioration, renouvellement. La régénération des mœurs. La régénération d'un peuple, d'une nation.

— Fig. En parlant du baptême, signifie Renaissance. La régénération en Jésus-Christ. La *régénération* se fait par l'onction du Saint-Esprit, dont le baptême est le signe et le gage. (Trév.) Quand un païen se convertit, on lui administre le baptême, comme le signe de sa *régénération*. (Id.) Une nouvelle cérémonie fut instituée pour la *régénération* du nouveau peuple. (Boss.)

— Syn. comp. RÉGÉNÉRATION. RENAISSANCE. *Régénération* se dit au propre et au figuré; au propre, c'est un terme de chirurgie; au figuré, c'est un terme de religion. *Renaissance* s'emploie plutôt au figuré et se dit du renouvellement d'une chose, comme si, après avoir cessé, elle naissait une seconde fois.

RÉGÉNÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Régénérer. S'empl. adjectiv. Un peuple régénéré. Les mœurs furent régénérées. Lorsque l'Europe *régénérée* n'offrit plus aux prédicateurs de la foi qu'une famille de frères, ils tournèrent les yeux vers les régions qui languissaient encore dans les ténèbres de l'idolâtrie. (Chateaub.) Ces arbres, répandant partout le baume de leurs résines, diminueront dans nos demeures *régénérées* les hideuses maladies enfantées par la corruption des eaux, de l'air, et les innombrables causes de notre négligence. (Rauch.)

RÉGÉNÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *regenerare*, fait de la partic. *re*, et de *generare*, engendrer). Les chairs se régénèrent ... [illegible] ... Régénérer les ...

— Il est [illegible] qu'au [illegible] Le baptême nous régénère en Jésus-Christ.

— Réformer, améliorer, renouveler. Régénérer les mœurs. Régénérer un peuple, une nation. Voyez-vous, là-bas, ce jeune homme au regard étincelant et à la figure emportée? C'est un inspiré; il déchire le voile de l'avenir, et reçoit de Dieu la mission de *régénérer* le monde. (Macario.) De grands talents jettent un éclat passager; de grandes vertus seules peuvent *régénérer* une nation. (De Guibert.) La liberté *régénère* les peuples. (Boiste.)

— **SE RÉGÉNÉRER**. v. pron. Se reproduire. Ce qui empêche les chairs de se régénérer.

— Il se dit aussi des plantes. La plupart des arbres ne se *régénèrent* que par leurs semences. (B. de St-P.)

— Être régénéré. Les mœurs s'étaient régénérées. Un peuple qui se régénère. Se régénérer dans les eaux du baptême.

RÉGENT, ENTE. adj. (pr. *ré-jan*). du lat. *regens*, part. prés. de *regere*, régir, gouverner). Qui régit, qui gouverne l'État pendant la minorité ou l'absence du souverain. La reine régente. Le prince régent.

— Hist. mod. *Prince régent*. Se dit particulièrement du prince de Galles, qui, avant de régner sous le nom de Georges IV, gouverna l'Angleterre pendant la démence de son père Georges III, du 6 février 1811 au 29 janvier 1820.

— *Docteur régent*. Titre qu'on donnait autrefois aux professeurs de théologie, en droit, en médecine.

— Subst. [illegible] régente. Le régent du royaume. [illegible] ... pour la sauvegarde du roi, s'il [illegible] pour la souveraineté, je dirai [illegible] respecter la *régente*. (Boss.)

— Hist. Il se dit absol. de Philippe d'Orléans, régent de France pendant la minorité de Louis XV, et de Georges, prince de Galles, depuis Georges IV, qui gouverna pendant la démence de son père, Georges III, de 1811 à 1820.

— Nom d'un diamant de la couronne, dont on porte la valeur à douze millions. Il est ainsi appelé, parce qu'il fut acheté par Philippe d'Orléans.

— *Tabac du régent* ou *du prince régent*. Tabac à priser préparé avec des aromates.

— *Régent* se disait autrefois de ceux qui enseignaient dans un collège. Régent de philosophie. Régent de rhétorique. Cette dénomination est encore usitée dans les collèges communaux.

> Présents qu'en un procès sur certain privilége,
> Firent à son mari les *régents* d'un collége. (Boil.)

— Fig. Se dit ironiq. de celui qui aime à dominer, à sermonner. Un ami ne doit pas être un *régent*. (Boiste.)

— *Régent de la banque de France*. Titre de chacun des membres qui composent le conseil général de la banque.

— Chancell. rom. Officier de la chancellerie romaine qui reçoit les expéditions de la daterie, et distribue les suppliques aux abréviateurs pour dresser les minutes des bulles.

— Syn. comp. RÉGENT. PROFESSEUR. On disait plus ordinairement *régent* de ceux qui enseignaient dans les basses classes, et *professeur* de ceux qui enseignaient la rhétorique, la philosophie, etc. On appelle plus particulièrement *régent* celui qui professe dans un collège communal, et *professeur* celui qui occupe une chaire dans un collège royal ou qui fait un cours public.

RÉGENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Régenter. S'empl. adjectiv. Classe bien régentée.

RÉGENTER. v. n. 1re conj. Enseigner en qualité de régent, professer. Régenter depuis dix ans. Régenter dans tel collège. Être las de régenter.

— v. a. Régenter une classe. Régenter la sixième. Régenter la seconde. Régenter la rhétorique. Régenter la philosophie. Dans cette acception, il a vieilli, et ne se dit plus guère que familièrement et par plaisanterie.

— Fig. Se dit de ceux qui aiment à dominer, qui veulent toujours que leurs avis prévalent. Régenter ses confrères. Se laisser régenter. Il est plaisant de voir nos docteurs philosophes entreprendre de réformer l'antiquité même, et *régenter* ses grands hommes. (Boiste.)

— Absol. C'est un homme qui veut régenter partout. Dieu vous garde de ceux qui ont la manie de *régenter*; ce sont souvent les moins capables de bien faire. (Boiste.)

> A la ville, à la cour, tout *régent* aujourd'hui,
> Le lourd enseignement se traîne avec que lui. (Satiriq.)
> La grammaire qui sait *régenter* jusqu'aux rois,
> Et les fait, la main haute, obéir à ses lois. (Mol.)

— **SE RÉGENTER**. v. pron. Être régenté. Cet homme ne se régente pas facilement.

— Se gourmander, se sermonner mutuellement. Les écoliers quelquefois se régentent mutuellement.

RÉGENTEUR. s. m. Néol. Celui qui régente, qui aime à régenter. Le peuple, qui a l'imagination vive, bafoue ces *régenteurs* de la langue, et l'enrichit d'expressions pittoresques, tandis que le lamentateur s'abandonne à des plaintes que le vent emporte. (Merc.)

RÉGENTEUSE. adj. Il se disait pour Pédantesque, morose, grondeur. Fuis ces images *régenteuses* et inutiles. (Mont.)

REGERMÉ, ÉE. part. pass. du v. Regermer. S'empl. adjectiv. Graine regermée.

REGERMER. v. a. 1re conj. Germer de nouveau.

— Fig.

> Car Dieu fait quelquefois sous ces sombres rosées
> *Regermer* des fleurons aux têtes couronnées.
> (V. Hugo.)

RÉGÉTAIRE. s. f. Relat. Espèce de courtisane du royaume de Benin. Les régétaires payent au souverain un tribut dont elles sont affranchies quand elles donnent le jour à un fils.

REGGIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de Reggio. || Qui appartient à Reggio ou à ses habitants.

REGGIO. Géogr. Ville du duché de Modène; 18,000 hab. || Ville du royaume de Naples, avec un port sur le détroit de Messine; 17,000 hab.

— Napoléon donna le titre de duc de Reggio au maréchal Oudinot.

RÉGHAT. s. m. Bot. Plante d'Égypte.

RÉGI, IE. part. pass. du v. Régir. S'empl. adjectiv. État bien régi, mal régi.

— *Régi avec*. Leur grand empire fut toujours *régi* avec quelque confusion. (Boss.)

— *Régi par*. Il a été ordonné que les biens seraient régis par un curateur. Si ce peuple est *régi* par une seule reine. (Del.) Toute société est *régie* par l'opinion; l'opinion est le contre-poids de la force. (Boiste.)

REGIBBEUR. s. m. Se disait pour Celui qui regimbe. Il a été employé par Amyot.

REGIBBER. v. n. 1re conj. Il se disait pour Regimber, ruer.

RÉGICIDE. s. m. (du lat. *rex*, roi; *cædere*, tuer). Assassinat d'un roi. Le régicide a été en France jusqu'en 1789 puni par les supplices les plus cruels. Ravaillac et Damiens furent écartelés.

— Se dit aussi de celui qui assassine un roi. Un régicide.

— Il est des hommes éclairés qui font avec calme, avec calcul, l'apologie du *régicide*, qui décrètent la mort d'un roi comme un acte louable et qui rempliraient même l'office de bourreau, s'il ne se trouvait des êtres qu'une affreuse destinée a voués à ce métier, et qui les dispensent de donner cette dernière preuve de leur fanatisme politique. C'est que chez le *régicide* le paroxysme des théories étouffe tous les sentiments de la nature; pour lui l'assassinat d'un roi n'est pas un crime, c'est un moyen. (Encycl. du XIXe siècle.)

— adjectiv. pour les 2 g. Doctrine régicide. Une nation *régicide* est en même temps suicide; elle se coupe la tête. (Boiste.)

RÉGIE. s. f. (du lat. *regere*, régir, administrer). Administration de biens à la charge de rendre compte. Mettre une succession, des biens en régie. Confier, commettre à quelqu'un la régie d'un bien. Terre en régie.

— Il se dit particulièrement des administrations chargées de la perception des impôts indirects, ou de certains services publics. La régie des tabacs. Employé à la régie. Employé de la régie. La régie des droits d'enregistrement. La régie des vivres.

— Les bureaux de la régie. Sortir de la régie. Aller à la régie.

— Les employés de la régie. La régie a saisi plusieurs ballots de marchandises prohibées. La *régie* ne cesse d'être odieuse au peuple que lorsque l'impôt est consenti par ses députés. (Boiste.)

— *Mettre des travaux publics en régie*. Les faire exécuter au compte de l'État, et sous la surveillance d'un de ses agents.

— *Régie intéressée*. Celle en vertu de laquelle un propriétaire confie à quelqu'un la perception de ses revenus, sous la condition qu'il lui en reviendra chaque année une somme fixe, et que le régisseur partagera avec lui l'excédant de cette somme, dans une proportion convenue. Ce mode de perception est employé par l'administration et par les villes, pour la recette de certains impôts et les taxes d'octroi.

RÉGIFUGE. s. m. Antiq. rom. Nom donné dans les fastes à certains jours dans lesquels le roi sacrificateur, aussitôt après avoir accompli le sacrifice, était obligé de s'enfuir. Quelques auteurs ont pensé que le régifuge rappelait la fuite de Tarquin, et se célébrait à l'anniversaire de cet événement.

RÉGILLA. s. f. Antiq. rom. Tunique blanche bordée de pourpre que portaient les nouvelles mariées. Elle était tissue des propres mains de la jeune épouse, qui pour faire cet ouvrage devait se tenir debout, comme les anciens tisserands.

RÉGILLE. Géogr. et hist. anc. Lac du Latium, célèbre par une grande victoire remportée par les Romains sur les Latins, l'an de Rome 258.

REGIMBEMENT. s. m. Action d'un animal qui regimbe.

— Fig. Action d'une personne qui résiste à un supérieur.

REGIMBER. v. n. 1re conj. (de la partic. *re*, et de l'ital. *gamba*, c'est-à-dire remuer fréquemment les jambes). Ruer au lieu d'avancer. Se dit des bêtes de monture, lorsqu'on les touche de l'éperon, de la houssine ou du fouet. Un cheval qui regimbe.

— Fig. et fam. *Regimber contre l'éperon* ou *regimber*. Se dit d'un inférieur qui résiste à son supérieur, et qui refuse de lui obéir. C'est folie de *regimber* contre l'autorité. (J.-J. Rouss.) Le corps contre l'esprit *regimbe* à tout moment. (Démocrite.)

> Non pourtant que tu sois de ces rudes esprits,
> Qui *regimbent* toujours, quelque main qui les flatte.
> (Boileau.)

— Il se dit aussi en parlant des choses. D'essayer à *regimber* contre la nécessité naturelle, c'est représenter la folie de Ctésiphon, qui entreprenait de faire à coups de pieds avec sa mule. (Montaig.)

— **SE REGIMBER**. v. pron. Refuser d'obéir, de se soumettre. Ne te *regimbe* point contre la dure loi de la nécessité. (J. J. Rouss.)

RÉGIME. s. m. (du lat. *regimen*; fait de *regere*, gouverner). Usage raisonné et méthodique des aliments et de toutes les choses essentielles à la vie, tant dans l'état de santé que dans celui de maladie. Le régime embrasse généralement tout ce qui peut être avantageux au corps humain, tel que l'air que l'on respire, l'exercice et le repos, les vêtements, le sommeil et la veille, les émanations ou excrétions naturelles, et enfin les affections de l'âme. Observer un régime bien incommode. S'accommoder de tel régime. Suivre un bon régime. Vivre sans aucun régime. Prescrire un régime difficile, sévère, rigoureux. Le *régime* de vie doit être différent suivant les différents tempéraments. (Acad.) Il est sage de s'accoutumer de bonne heure au *régime* de la vieillesse. (Boiste.)

> Il faut présentement songer à réparer
> Les désordres qui pourraient le ...
> Vous ...
> Prendre de bons ... (Regnard.)

— Absol. Manière de vivre où l'on s'observe beaucoup sur la qualité et la quantité des aliments et des boissons. Se mettre au régime. Être au régime. Quitter le régime. Renoncer au régime. User de régime. Vivre de régime. Il faut du régime. Vivre d'un grand régime. Un homme peut vivre partout de toutes sortes de *régimes*, pourvu que son corps se porte bien (B. de St-P.) Changez l'éducation d'un homme, vous changez son *régime*, son habit, sa philosophie, sa morale, sa religion, son patriotisme. (Id.) Le *régime* et le temps, voilà les seuls remèdes que je connaisse. (Walpol.) C'est une ennuyeuse maladie qu'une santé conservée par un trop grand *régime*. (Montesq.) Par le *régime*, on peut changer un lion en agneau, un conquérant en ermite. (Boiste.)

> Tel dans Paris un médecin prudent,
> Force au *régime* un malade gourmand,
> A l'appétit se montre inexorable.
> (Voltaire.)

— Manière de gouverner, d'administrer les États. Régime dur, sévère, arbitraire. Régime despotique. Régime doux. Vivre sous un régime paternel. Le *régime* républicain tue les nations corrompues. (Id.)

— *Régime féodal*. L'organisation, la constitution féodale. L'Assemblée nationale détruisit le régime féodal par son décret du 4 août 1789, qui, en conséquence, abrogea tous les droits et devoirs tant féodaux que censuels, réels ou personnels, utiles ou honorifiques, les justices seigneuriales, les dîmes de toute nature, les privilèges pécuniaires en matière de subsides, etc. Ce même décret déclara toutes les rentes rachetables, abolit la vénalité des offices de judicature et de municipalité, et proclama l'admissibilité de tous aux emplois civils, ecclésiastiques ou militaires.

— *Régime représentatif*. Celui où la nation concourt, par ses représentants, à l'exercice de la puissance législative.

— *Le nouveau régime*. La nouvelle forme de gouvernement, celle où les nations comptent avec leurs chefs et deviennent parties contractantes dans l'acte synallagmatique où sont établies les conditions auxquelles elles donnent le droit de gouverner. || Les nouvelles mœurs de la société.

— *L'ancien régime*. L'ancienne forme de gouvernement, celle où l'agrégation sociale, faite nation, était absorbée par un chef omnipotent, se proclamant roi par la force dans les premiers temps de son usurpation, puis, pour corriger par un prudent euphémisme ce que cette prétention avait de brutal, se disant roi par la grâce de Dieu, c'est-à-dire chef qui ne relève que du ciel, maître sans investiture, avec droit d'user et d'abuser comme le propriétaire. || Les anciennes mœurs de la société.

— Fig. Il est absurde de mettre les hommes probes, instruits, au même *régime* que les scélérats et les ignorants. (Boiste.) Parce qu'il se trouve des fous, des furieux dans une nation, faut-il la mettre tout entière au *régime* de Charenton? (Id.)

— Se dit, dans le même sens, de certains établissements publics. Le régime des prisons. Le régime des hôpitaux. Régime pénitentiaire.

— Commun. relig. Mode suivant lequel est réglée l'administration d'une congrégation, et particulièrement l'élection et la succession des supérieurs. || *Régime annuel, triennal, perpétuel.* Celui dans lequel les supérieurs sont élus pour un an, pour trois ans, à vie.

— Se dit aussi de la conduite. La morale est le vrai, le seul *régime* du bonheur. (S. Dubay.)

— Jurispr. *Régime dotal*. L'ensemble des dispositions législatives qui régissent la société conjugale, lorsque la dot reste la propriété de la femme. Sous ce régime, les époux conservent la propriété de tous leurs biens, meubles et immeubles, présents et futurs. Le mari, chef naturel de la société conjugale, a droit à la jouissance de tous les biens, ou de portion des biens de la femme, pour en supporter les charges. Se marier sous le régime dotal.

— *Régime communal*, ou *de la communauté*. L'ensemble de ces dispositions, lorsque les époux vivent en communauté. Se marier sous le régime communal. Aujourd'hui, le communauté fait le droit commun de la France, c'est-à-dire que quiconque se marie sans contrat de mariage est soumis, en ce qui regarde les conventions matrimoniales, au régime de la communauté. *Régime exclusif de la communauté*. Régime dans lequel les époux, sans se soumettre au régime dotal, déclarent qu'ils se marient sans communauté, ou stipulent qu'ils seront séparés de biens.

— *Régime forestier*. Mode d'administration des forêts de l'État.

— *Régime hypothécaire*. L'ensemble des lois relatives à l'inscription des hypothèques.

— Anc. chim. Manière de conduire une opération. Régime du feu.

— Gramm. Mot qui dépend immédiatement d'un verbe ou d'une préposition, et qui en est le complément. Dans cette phrase : Servir Dieu avec ferveur, *Dieu* est régime de *servir*, et *ferveur* régime d'*avec*. Le terme de régime est aussi complément. *Régime direct*. Celui sur lequel tombe directement l'action du verbe, qui est l'objet immédiat de cette action. *Régime indirect*. Celui sur lequel cette action ne tombe pas directement. Dans ces phrases : J'ai donné une bague à ma sœur; j'ai tiré mon ami de

peine, les mots *une bague*, *son ami*, sont les régimes directs; *à ma sœur*, *de peine*, sont les régimes indirects. Il y a ordinairement une préposition devant le régime indirect; il y en a rarement devant le régime direct. Les verbes neutres n'ont point de régime direct. || Le régime direct s'appelle aussi *régime simple*, et le régime indirect, *régime composé*. || Le régime d'un verbe peut être un substantif, un pronom ou un verbe à l'infinitif. Le régime, soit direct, soit indirect, peut être un pronom. Le direct ou l'indirect d'un verbe peut être un autre verbe à l'infinitif. || Le verbe actif a toujours un régime direct; plusieurs verbes actifs doivent avoir un régime direct et un régime indirect. || Le verbe passif a pour régime un nom précédé des prépositions *de* ou *par*. Le vaisseau a été longtemps battu de l'orage. Ce tableau a été peint par Rubens. Souvent les verbes passifs s'emploient sans régime. Etre aimé. || Quelques verbes neutres n'ont point de régime, comme *languir*, *gemir*: plusieurs ont un régime indirect. Les excès nuisent à la santé. Medire de son prochain. || Les verbes réfléchis et les verbes réciproques ont pour régimes les pronoms *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*; et ces pronons sont quelquefois régimes directs, comme dans *se louer*, où *se* signifie *soi*; et quelquefois régimes indirects, comme *se reprocher*, où *se* est pour *à soi*. || Plusieurs adjectifs ont aussi leur régime. C'est un substantif ou un verbe précédé de l'une des prépositions *à*, *de*, *dans*, *en*, *sur*, etc. || Les adjectifs qui ont un sens déterminé, absolu, qui ne font point attendre une autre idée pour compléter celle qu'ils présentent, n'ont point de régime; tels sont *intrépide*, *inviolable*, *vertueux*, etc. || Ceux, au contraire, dont l'idée est indéterminée, et qui font attendre quelque autre idée pour compléter celle qu'ils présentent, ont des régimes. Si je dis, par exemple, *il est capable*, on me demandera *de quoi?* Cet adjectif *capable* appelle donc une autre idée pour compléter celle qu'il présente; elle appelle un régime. || Tel adjectif qui appelle un régime parce qu'il est pris dans un sens relatif, n'en appelle point lorsqu'il est pris dans un sens absolu. On dit, c'est un homme capable, pour exprimer que c'est un homme qui a de la capacité, de l'intelligence, des talents.

— Bot. Nom vulgaire du spadice des palmiers. C'est un assemblage de fruits formant une espèce de grappe. Les élates s'entr'ouvrent, et il sort de chacun d'eux une grappe ou *régime* de fleurs, qui s'échangent en fruits, lorsqu'elles ont été fécondées par les fleurs du palmier mâle. (B. de St-P.)

— Syn. comp. RÉGIME. DIÈTE. Ces deux mots sont synonymes; cependant le dernier désigne plus particulièrement le régime dans les maladies. || RÉGIME. COMPLÉMENT. Tout *régime* est *complément*, mais tout *complément* n'est pas régime. *Regime* se dit proprement, dans la langue française, des *compléments* nécessaires des verbes, et des *compléments* des prépositions. C'est abusivement qu'on appelle quelquefois *régimes* les *compléments* des noms, des adverbes, etc. || RÉGIME. ADMINISTRATION. Le *régime* est la règle établie par le gouvernement pour régler l'action de l'administration. *L'administration* est l'action qui résulte du régime.

RÉGIMENT. s. m. (du lat. barb. *regimentum*, fait de *regimen*, gouvernement, administration; ou du fr. *régir*, parce que c'est un corps régi, gouverné par un chef et des officiers chargés d'y faire observer l'ordre et la discipline). Corps de gens de guerre, composé de plusieurs compagnies de cavalerie ou d'infanterie, et dont le chef s'appelle colonel. Il peut avoir depuis trois jusqu'à cinq bataillons ou escadrons. Régiment d'infanterie, de cavalerie, de dragons, de lanciers, de chasseurs. Régiment d'artillerie. Colonel, lieutenant-colonel d'un régiment de ligne. Etre capitaine, lieutenant dans un régiment. Plusieurs seigneurs levaient des *regiments* de milice à leurs dépens. (Volt.)

— Hist. milit. Cette dénomination, qui fut employée pour la première fois sous Henri II, en 1558, désignait un corps susceptible d'une grande extension. Autrefois, le régiment des gardes avait trente compagnies de fusiliers; les régiments de cavalerie n'avaient que six compagnies. Ce mot fut substitué à celui de *bande*; il ne fut d'abord employé que pour l'infanterie, ensuite il passa à la cavalerie, et a remplacé celui de *compagnie d'ordonnance*. Sous la République, le nom de *demi-brigade* avait remplacé celui de régiment. *Regiments royaux* ou *bleus*. Ceux qui avaient pour colonels le roi, la reine ou les enfants de France. || *Regiments des princes*. Ceux qui étaient commandés par les princes du sang. || *Regiments des gentilshommes*. Ceux qui portaient le nom d'un grand seigneur, leur colonel. || *Regiments de provinces*. Ceux qui portaient le nom d'une province. || *Regiments sur pied étranger*. Ceux qui étaient payés sur le pied étranger, dont la paye est plus forte que celle des régiments français.

— Fig. et fam. Grand nombre, multitude. Un régiment de valets. Avoir un régiment de créanciers à ses trousses. Il y en a un régiment.

RÉGIMENTAIRE. adj. des 2 g. Il ne s'emploie guère que dans cette locution, *école regimentaire*, école formée dans un régiment pour enseigner aux soldats à lire, à écrire et à calculer.

RÉGIMENTER. v. a. 1re conj. Il s'est dit quelquefois pour Enrégimenter.

RÉGINE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre.

RÉGINGLETTE. s. f. Chass. Petit piège pour attraper les oiseaux. Les oiseleurs de Paris ne connaissent pas ce mot, qui probablement est un mot de Château-Thierry, où était né La Fontaine. Au lieu de réginglette, ils disent trébuchet, collet, lacet, lacs.

> Quand *réginglettes* et réseaux
> Attraperont petits oiseaux,
> Ne volez plus de place en place. (LA FONT.)

RÉGINGOT. s. m. Techn. Il se dit pop. pour Rejeteau.

RÉGION. s. f. (du lat. *regio*). Grande étendue de pays. Toutes les régions de la terre. Les régions d'Asie, d'Afrique, etc. Les régions tempérées. Les régions méridionales, septentrionales, orientales, occidentales. Région haute. Région basse. Région citérieure. Région ultérieure. Régions brûlantes, glacées, hyperborées. Des régions lointaines. Une vaste région. Quatre grands fleuves, ayant leurs sources dans les mêmes montagnes, divisaient ces *régions* immenses. (Chateaub.) Le lama s'apprivoise aux *regions* australes. (Delille.) Aux extrémités les plus reculées de la terre, comme dans les *regions* les plus habitées, la magnificence des cieux, ô Seigneur, annonce votre gloire. (Mass.) Il est le Seigneur des îles où on ne le connaît pas, comme des *régions* qui l'invoquent. (Id.) Albion, maîtresse du commerce dans toutes les *régions* du globe, prend moins d'intérêt aux destinées intérieures de l'Europe. (Boiste.)

> Vous dévoriez déjà, dans vos courses avides,
> Toutes les *régions* qu'éclaire le soleil. (BOILEAU.)

— Géogr. Grande étendue de terre habitée par plusieurs peuples contigus sous une même nation, qui a ses bornes et ses limites, et qui est ordinairement assujétie à un roi ou à un despote. || Une *grande région* se divise en d'autres régions plus petites à l'égard de ses peuples. || Une région se divise en *haute* et *basse*, par rapport au cours des rivières, par rapport à la mer, ou par rapport aux montagnes. || *La région haute*, à l'égard des rivières, est la partie de la région située à la source d'une rivière. A l'égard de la mer, c'est la partie la plus engagée dans les terres. A l'égard des montagnes, c'est la partie qui est engagée dans les montagnes. || *La basse région*, à l'égard des rivières, est la partie de la région située vers l'embouchure de la rivière. A l'égard de la mer, c'est la partie la plus proche de la mer. A l'égard des montagnes, c'est la partie la plus dégagée des montagnes. || Une région se divise aussi en *ultérieure* et *citerieure*, ce qui a rapport aux rivières et aux montagnes, à l'égard de quelque autre région. || *La région citerieure*, par comparaison à une autre, est la partie de la même région qui est entre cette autre et la rivière ou la montagne qui sépare la région en deux autres régions. Quelques régions, à l'égard de leur distance de quelque ville considérable, sont aussi divisées en *citerieure* et *ulterieure*, selon deux parties plus proches ou plus éloignées de cette ville, sans que ces deux parties soient distinguées par quelque montagne ou quelque rivière. || On divise encore une région en *intérieure* et en *extérieure* à l'égard d'elle-même, et par rapport à ses parties qui sont en dedans ou aux extrémités. || *La région intérieure* est la partie la plus engagée dans les terres de cette même région; *la région extérieure* est la partie d'une région la plus dégagée, et comme au dehors des terres de cette même région. || Les régions, selon les parties du ciel vers lesquelles elles sont situées l'une à l'égard de l'autre, sont dites *septentrionales*, *méridionales*, *orientales* et *occidentales*. || Il y a des régions qui sont appelées *orientales* et *occidentales*, non pour être ainsi situées l'une à l'égard de l'autre, mais par le rapport qu'elles ont avec quelque autre région qui se trouve entre deux. Telles sont les Indes orientales et les Indes occidentales à l'égard de l'Europe.

— Fig. La région des songes. Le monde est une *région* malheureuse où la corruption est si générale, qu'être corrompu et corrompre les autres, c'est la fonction mutuelle des hommes. (Fléch.) La cour est une *région* de ténèbres où la vérité est étouffée par le mensonge, et la raison obscurcie par la vanité. (Id.) Les peuples les plus sauvages se figurent tous une *region* que nos âmes habiteront après notre mort. (Mass.) On sait ce qu'ont été les grands pendant ce petit intervalle qu'a duré leur éclat, mais qui sait ce qu'ils sont dans la *région* éternelle des morts? (Id.)

— Antiq. rom. S'est dit des quartiers de Rome. Cette ville comprit d'abord quatre régions. Auguste la trouva divisée en douze régions, et en fit quatorze.

— Espace que présente le ciel. Les augures romains divisaient le ciel en quatre régions, lorsqu'ils voulaient tirer des présages.

— Astron. Se dit des différentes parties de la surface visible de la lune.

— Phys. anc. Se disait des trois différentes hauteurs de l'atmosphère. || *Basse région*. Celle qui touche la terre et l'environne immédiatement. || *Moyenne région*. Celle qu'on suppose commencer au-dessus des plus hautes montagnes. Les oiseaux de haut vol ont besoin de toutes leurs plumes pour résister au froid de la moyenne *region* de l'air. (Buff.) || *Haute région*, *région supérieure*. Celle qui s'étend par-delà. Aujourd'hui, on dit encore souvent *les hautes régions de l'atmosphère*, quoiqu'on n'admette plus cette division.

— [illegible] *région élémentaire*, une sphère terminée par le concave du ciel de la lune. Cette sphère comprenait les quatre éléments et tous les corps inférieurs. || On appelait *région éthérée* toute la vaste étendue de l'univers, et tout cet espace immense dans lequel roulent tous les cieux. || Les étoiles étaient dans la plus *haute région* du ciel.

— Philos. anc. *La region du feu*, *la région éthérée*. La partie de l'air la plus élevée.

— En vers, on dit *les régions de l'air*, *de l'air les vastes régions*, pour dire l'air.

> Et m'élançant loin de la terre,
> Dans les *regions* du tonnerre
> Je vais ravir le feu des cieux. (BALZ.)

— Fig. Le degré qu'on occupe, le point où l'on s'élève dans les sciences, etc. S'élancer dans les hautes régions de la philosophie. Se perdre dans la région des hypothèses. Esprit qui ne se plaît que dans les plus hautes régions. La faiblesse ou la paresse de son esprit le retient dans les moyennes régions de la science, l'empêche de s'élever au-dessus de la moyenne région. Rentrons dans notre sphère et dans notre moyenne région. Son courage le porterait dans cette haute *région* de la critique, s'il avait autant de force pour soutenir son courage. (Balzac.)

> Habitez, par l'essor d'un beau et grand génie,
> Les hautes *régions* de la philosophie. (MOL.)

— Se dit aussi des différentes classes de la société. De la cour le vice se répand dans les *régions* inférieures du royaume. (Mass.)

— Anat. Espaces déterminés de la surface du corps et des os, par rapport aux parties voisines. Région épigastrique. Région ombilicale. Région hypogastrique. || *Région épigastrique*. La région supérieure du bas-ventre, qui commence au-dessous du sternum, à l'endroit qu'on nomme la fossette. || *Région ombilicale*. La moyenne région du bas-ventre. || *Région hypogastrique*. La région inférieure du bas-ventre.

— Anc. méd. Les médecins divisaient le corps de l'homme en trois régions. || La *haute région* était la tête, qui s'étendait jusqu'à la première vertèbre. Elle contenait les organes animaux, et le cerveau, source du mouvement et du sentiment, et siége de la raison. || La *seconde région* comprenait le thorax, la poitrine, et s'étendait depuis les clavicules jusqu'au diaphragme. C'est là que se trouvent les parties vitales destinées à la respiration, le cœur, les poumons. || La *troisième région* était le bas-ventre, où sont les parties naturelles destinées à la digestion, à la purgation et à la génération.

— Gramm. ar. Se dit des rapports de localité et de position, réduits à six: devant, derrière, gauche, droite, dessus et dessous.

— Mus. *Région du chalumeau*. V. CHALUMEAU.

— Syn. simpl. Pays, province, contrée, plage. || Epith. Région fertile, féconde, heureuse, stérile, aride, glacée, brûlante, éloignée, lointaine, barbare.

— Syn. comp. RÉGION. CONTRÉE. PAYS. V. CONTRÉE.

REGIONE (É). loc. adv. lat. (pr. *ré-gi-o-né*). Typogr. Il se dit des parties d'un ouvrage, des traductions, ou des colonnes d'un tableau, que l'on imprime en regard les unes des autres, et de façon que les alinéas se correspondent. Mettre des blancs dans une colonne pour que les alinéas tombent è regione.

RÉGIONNAIRE. adj. et s. m. Hist. ecclés. Il s'est dit, à partir du Ve siècle, de certains officiers établis dans les différentes régions d'un district, et particulièrement à Rome. Il y avait sept diacres régionnaires pour la distribution des aumônes. Notaire régionnaire. Défenseur régionnaire. || *Evêque régionnaire*. Celui qui était envoyé en mission.

RÉGIPEAU. s. m. Techn. Pièce d'un train de bois, qui unit ensemble deux coupons.

RÉGIR. v. a. 2e conj. (du lat. *regere*). Gouverner, diriger, conduire. Régir un État. Régir un grand peuple. Régir sagement son royaume. Un évêque qui régit bien son église. Les lois qui régissent l'univers. Le ciel ne m'a point fait pour *régir* des Etats. (Volt.) Celui qui est insensible ne devrait pas *régir* des hommes. (Gomer.)

> Assez de grands esprits, dans leur cinquième étage,
> N'ayant pu gouverner leur femme et leur ménage,
> Se sont mis par place à *régir* l'univers. (VOLT.)

— Administrer, gérer. Régir les finances de l'Etat. Régir un ministère. Faire régir ses biens, sa terre, par un homme de confiance. Régir un théâtre avec beaucoup d'intelligence. Régir une succession par autorité de justice. Celui dont l'office est de *régir* un grand tout n'a jamais de reproches à se faire pour avoir sacrifié des minuties au bien de l'ensemble. (Goëthe.)

— Fig. L'innocence, la bonne foi, la candeur étaient les compagnes inséparables de la pieuse abbesse: elles conduisaient ses desseins, elles *régissaient* toute sa famille. (Boss.) Jésus-Christ est venu pour ne former qu'un seul corps de tous les Etats, c'est le même mouvement qui en *regit* tous les membres. (Mass.) Le véritable chrétien est maître de ses désirs, il *régit* toutes ses passions par le frein de la tempérance. (Id.) Voilà l'esprit qui nous convient et nous *régit*, un esprit de timidité et de complaisance. (Id.)

> O grand être à qui est [illegible] toute puissante
> *Régit* de l'univers la sphère obéissante. (FONTANES.)

— Gramm. Avoir [illegible] pour complément. Le mot qui [illegible] une préposition. La préposition sert ordinairement à exprimer le rapport du mot qu'elle régit avec ce qui la précède. || Dans les langues où les noms se déclinent, on dit *qu'un verbe*, *qu'une preposition régit tel cas*, c'est-à-dire exige que son régime soit à tel cas. Le verbe actif régit l'accusatif. La préposition latine *de* régit l'ablatif.

— SE RÉGIR. v. pron. Etre régi, gouverné. Les peuples éclairés ne peuvent se *régir* comme les peuples ignorants. (Boiste.)

— Se gouverner soi-même. Un sot se *régit* toujours mal. (Boiste.)

— Se gouverner, se diriger mutuellement.

— Syn. comp. RÉGIR. GÉRER. *Gerer* ne suppose qu'une autorité subalterne et dépendante; et *régir* une autorité entière et absolue.

RÉGISSANT. part. prés. du v. Régir. Il est invariable.

RÉGISSANT, ANTE. adj. Gram. Qui peut régir. Il se dit particulièrement dans la grammaire arabe pour désigner les antécédents ou mots qui peuvent avoir un régime.

RÉGISSEUR. s. m. Celui qui régit, qui gère par commission, et à charge de rendre compte. Le régisseur d'un domaine, d'une terre. Le régisseur des biens d'une personne. Le régisseur d'un théâtre. Quel charme de voir de bons et sages *régisseurs* faire de la culture de leurs terres l'instrument de leurs bienfaits, leurs amusements, leurs plaisirs! (J.-J. Rouss.)

— Écon. rur. Homme qui dirige, moyennant salaire, la culture des propriétés rurales d'un autre.

— Titre d'employé dans les douanes.

RÉGISTRAL. s. m. Bot. Un des noms de la garance.

RÉGISTRAIRE. s. m. Hist. Gardien des registres.

REGISTRATA. s. m. (du lat. *registrata*, mot qui commençait l'inscription sur le registre dans le temps que tous les actes se rédigeaient en latin). Anc. jurispr. Extrait de l'arrêt d'enregistrement que l'on inscrivait sur le repli des édits et autres lettres de chancellerie.

RÉGISTRATEUR. s. m. Nom de certains officiers de la chancellerie romaine, qui enregistraient les bulles et les suppliques.

REGISTRATION. s. f. (pr. *re-jis-tra-ci-on*). Anc. prat. Action d'écrire sur un registre.

— Anc. cout. *Droit de registration*. V. *Droit de registre*, au mot REGISTRE.

REGISTRE. s. m. (du bas lat. *regista*, livre où l'on écrivait ce qui se passait dans les tribunaux). Livre où l'on écrit les actes, les affaires de chaque jour, pour y recourir au besoin. Les registres du Conseil d'Etat. Les registres de la cour de cassation, de la cour royale, de la cour des comptes, etc. Les registres du greffe. Les registres de l'état civil. Le registre des mariages, des naissances, des décès. Registre mortuaire. Les registres d'un marchand, d'un banquier, etc. Le registre d'un logeur. Anciens registres. Gros registre. Petit registre. Tenir registre. Mettre, coucher, écrire sur le registre. Extraire quelque chose d'un registre, des registres. Extrait des registres. Compulser, vérifier, examiner les registres. Biffer un article du registre, le bâtonner sur le registre. Le droit de constater l'état des citoyens par les *registres* des naissances, des mariages et des morts, appartient à la juridiction civile. (De Bretonne.)

— *Charger un registre*. Écrire sur un registre. || *Décharger un registre*. Donner une décharge et l'écrire sur le registre.

— *Tenir registre de quelque chose*. L'écrire sur un registre, en tenir note. Nous tenons *registre* de tous les grands personnages qui sont à vingt lieues à la ronde. (Le Sage.) Oh! si l'on pouvait tenir *registre* des rêves d'un fiévreux, que de grandes et sublimes choses on verrait sortir quelquefois de son délire. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Tenir registre de tout*. Remarquer tout exactement, et s'en souvenir.

— Prov. et fig. *C'est un homme qui est sur mon registre, qui est écrit sur mes registres*. Se dit pour exprimer qu'on se souviendra du déplaisir qu'on en a reçu.

— Ce mot, qui ne paraît pas fait pour la poésie, a été heureusement employé par un poëte qui a dit le *registre des âges*, pour désigner l'histoire.

> Et dans le *registre* des âges
> [illegible]
> [illegible]
> Notre souvenir [illegible]
> Ceux que nos yeux ont vu périr. (J.-B. ROUSS.)

— Le même poète a dit *le registre des Parques*.

> Quand les humains dépouillés de leurs marques
> Viennent s'inscrire aux *registres* des Parques.

— Antiq. rom. *Registres publics*. Registres qui contenaient à Rome tous les actes des assemblées populaires, des cours de justice et du sénat, aussi bien que les naissances, les mariages, les divorces et les décès; ils étaient conservés dans la basilique du sénat sous la garde de quelques officiers publics. On les communiquait à ceux qui avaient besoin d'y puiser des renseignements.

— Anc. admin. *Registre des* [illegible]. Se disait des mercuriales. [illegible]

[illegible]

commissions || *Registre des soumissions*. Livre qui était particulièrement en usage au greffe du conseil, dans les bureaux où l'on traitait du prix des offices. || *Registre des déclarations*. Ce livre était en usage dans les bureaux des cinq grosses fermes, et servait pour y enregistrer les déclarations que les marchands allaient faire au bureau, pour les marchandises qu'ils envoyaient au dehors. || *Registre portatif*. Livre dont les commis aux exercices se servaient lorsqu'ils faisaient leur tournée, et sur lequel ils enregistraient ceux qui vendaient le vin pour emporter, et ceux qui vendaient à boire chez eux, en les distinguant les uns des autres. || *Registre sexté*. Registre contenant les noms, les qualités et les emplois des habitants des paroisses, les sommes auxquelles ils étaient imposés à la taille, le nombre des personnes dont chaque famille était composée, et la quantité du sel qu'ils avaient levée au grenier.

— Hist. ecclés. *Officiers du registre*. Se dit, en cour de Rome, du vice-chancelier du collège des scripteurs des brefs, des douze maîtres du registre et des registrateurs.

— Anc. cout. *Droit de registre*. Droit qu'on payait aux officiers des chancelleries || Droit dû au seigneur pour transport d'héritage.

— Anc. navig. Vaisseau muni d'une permission pour trafiquer avec l'Amérique espagnole.

— Mécan. Appareil qui, dans certaines machines à vapeur, met la chaudière en communication alternative avec le dessous et le dessus du piston.

— Orgue. Se dit des règles de bois percées qu'on tire pour faire jouer les différents jeux d'un orgue. Il y a autant de trous ronds que chaque jeu a de tuyaux, et autant de registres que l'orgue a de jeux différents. On les appelle ainsi de *regere*, parce qu'ils donnent à l'organiste les moyens de gouverner le vent renfermé dans le premier, et de l'introduire dans le nombre de tuyaux nécessaires à l'effet qu'il se propose de rendre.

— Mus. Changement de timbre, de son, dans la voix d'un chanteur. Une voix de dessus a trois registres, celle de ténor en a deux, et les voix de basse et de contralto n'ont qu'un seul registre.

— Chim. Il se dit de certaines ouvertures qui sont au fourneau, et qu'on bouche ou qu'on débouche, selon les degrés de chaleur qu'on veut donner.

— Impr. Correspondance que les pages des deux lignes d'un feuillet ont l'une avec l'autre. || *Bon registre*. Exactitude de cette correspondance. || *Mauvais registre*. Défaut de cette correspondance. || *Faire son registre*. Tirer l'une sur l'autre les deux pages d'un feuillet, de manière que les lignes se répondent exactement.

— Anc. typogr. Se disait autrefois de la signature des feuilles imprimées.

REGISTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Registrer. S'empl. adjectiv. Lu, publié et registré.

REGISTRER. v. a. 1re conj (du lat. *registrare*). Enrégistrer, insérer dans le registre. Ne se dit qu'en style de formule.

— SE REGISTRER. v. pron. Être enregistré.

REGISTREUR. s. m. Il se disait pour Celui qui tient des comptes, des registres.

REGÎTRE. s. m. V. REGISTRE. || Richelet a jugé à propos d'écrire *regitre* avec un *i*, et d'en retrancher la lettre *s*, quoiqu'elle y sonne aussi sensiblement que dans les mots *liste* et *funeste*. Pour faire approuver cette nouvelle orthographe, Richelet dit que Marot a fait rimer *registre* avec *epistre*, ce qui est vrai. Mais Richelet ne devait pas ignorer que du temps de Marot on prononçait *epistre* comme on prononce aujourd'hui *registre*, et que par conséquent la rime était bonne alors, au lieu qu'elle ne vaut plus rien à présent, parce qu'on prononce *epître* sans *s*, et *registre* avec un *s*. Car, quoique plusieurs personnes écrivent et prononcent *regître*, cependant l'Académie préfère *registre*. Néanmoins, comme l'usage est partagé sur la manière d'écrire et de prononcer ce mot, on peut, sans commettre de faute, lire et écrire *regître* ou *registre*.

Et le jour et la nuit faudra-t-il que [illegible]
Tienne de tous mes faits un *regître* [illegible]
(J.-B. Rouss.)

REGÎTRER. v. a. 1re conj. V. REGISTRER.

RÉGLABLE. adj. des 2 g. Qui peut être réglé.

RÉGLAGE. s. m. Techn. Action de régler le papier.

RÉGLANT. part. prés. du v. Régler. Il est toujours invar.

RÉGLANT, ANTE. adj. Qui sert à régler.

— Horlog. *Force réglante*. Nom qu'on a donné quelquefois au régulateur.

RÈGLE. s. f. (du lat. *regula*, fait de *rego*). Instrument long, droit et plat, fait de bois, de métal, etc., et qui sert à tirer des lignes droites sur la surface des corps plans. Une règle de bois. Règle de cuivre. Règle d'acier. Une règle qui est fort droite. Une bonne règle. Une mauvaise règle. Une règle fausse. Tirer une ligne avec la règle, à la règle. Dresser une pièce de bois à la règle. Se servir de la règle et du compas. Règle de maçon. Règle de tailleur de pierre. Règle de menuisier, de charpentier. Et désormais la *règle* et l'équerre à la main. (Boil.)

— Archit. anc. *Règle lesbienne*. Règle de plomb, qui se pliait facilement, et dont on se servait [illegible] le contour des pierres entre lesquelles on voulait en appliquer d'autres, afin de construire un mur par assises irrégulières.

— *Règles de proportion*. Règles divisées comme celles du compas de proportion, et faisant presque le même effet.

— *Règle à calcul* ou *règle glissante*. Règle marquée de divisions et de chiffres, à l'aide de laquelle on peut exécuter des calculs, et même des opérations assez compliquées. Cette règle a été inventée par Gunter en 1625. || *Règle logarithmique*. Nom que l'on donne souvent à la règle à calcul, parce que les opérations s'effectuent au moyen des logarithmes. || *Règle circulaire*. Règle à calculer, à laquelle on a donné la forme circulaire.

— Astron. Nom d'une constellation méridionale.

— Anc. mar. *Règle du quartier*. Manière de naviguer pour le quartier de réduction.

— Mar. *Règles de marée*. Planches graduées, placées verticalement dans une forme ou bassin de construction, et qui servent à marquer la hauteur de l'eau.

— Mus. *Règle d'octave*. Formule d'harmonie établie d'après la force mélodique des cordes de l'échelle. Cette forme tend à donner à chacune de ses cordes l'harmonie qui lui est propre quant à elle-même, et en raison de celle qui la précède et de celle qui la suit.

— Fig. Principe, maxime, loi, enseignement, et généralement tout ce qui sert à conduire, à diriger l'esprit et le cœur. Règle de conduite. Les règles du devoir. Les règles de la bienséance. Les règles de l'honnêteté. Règle certaine, infaillible. Suivre la règle. S'affranchir de la règle. N'avoir pour règle que son caprice. Les lettres nous rappellent aux *règles* de la vie humaine; elles calment les passions, elles répriment les vices. (B. de St-P.) Le roi, dont le jugement est une *règle* toujours sûre, a estimé la capacité de Madame, et l'a mise par son estime au-dessus de tous nos éloges. (Boss.) La *règle* que donne saint Augustin est de modérer l'usage de la communion, quand elle tourne au dégoût. (Id.) Le goût est l'arbitre et la *règle* des bienséances et des mœurs, comme de l'éloquence. (Mass.) La mollesse et l'oisiveté blessent également les *règles* de la piété et les devoirs de la vie civile. (Id.) C'est une erreur de regarder la naissance et le rang comme un privilège qui adoucit à votre égard les *règles* sévères de l'Évangile. (Id.) Elle s'était fait des *règles* dont elle ne départ point. (J.-J. Rouss.)

— Ordre, bon ordre. Vivre sans règle. Maison où il n'y a point de règle. Établir, rétablir la règle dans un collège. Je vous écris sans *règle* et sans ordre. (J.-J. Rouss.) Toute âme inquiète et ambitieuse est incapable de *règle*. (Boss.) L'ordre et la *règle* qui multiplient et perpétuent l'usage des biens peuvent seuls transformer le plaisir en bonheur. (J.-J. Rouss.) Partout où vous verrez régner la *règle* sans tristesse, la paix sans esclavage, l'abondance sans profusion, dites avec confiance : C'est un être heureux qui commande ici. (Id.)

— Prov. *Mieux vaut règle que rente*. Avec l'économie, il n'y a pas de richesse trop petite; sans l'économie, il n'y en a point d'assez grande.

— Exemple, modèle. Être la règle de tous ceux de son âge. Votre conduite n'est point une règle pour moi. Vos mœurs forment les mœurs publiques, vos exemples sont les *règles* de la multitude. (Mass.) Il faut que la vie d'un roi puisse être proposée comme une *règle* à ses successeurs. (Id.)

— Se dit des lois, des ordonnances, des coutumes, des usages. Les règles de la justice. Les règles de la procédure. Procéder selon les règles, en règle. Cela est dans les règles. Telle est la règle établie par la loi. C'est la règle. On ne doit sortir de la règle qu'en tenant un fil qui tienne, pour ainsi dire, à la règle même. (Boss.) Inventer des adoucissements quand la loi est claire, ce n'est pas sauver la *règle*, mais nos passions. (Mass.) L'Évangile surtout est une doctrine qui propose des *règles*, et non des [illegible].

— *Règles de droit*. Principes généraux qui, dans le silence des lois écrites, servent à décider les questions [illegible]. Le Digeste contient un titre entier uniquement composé de règles de droit. Notre code n'a pas suivi cet exemple, et il s'est en général montré sagement avare de principes généraux, parce qu'il est facile d'en abuser et d'en faire de fausses applications. C'est aux tribunaux en cas d'obscurité ou d'insuffisance des textes, à remonter aux principes qui ont guidé le législateur et qui leur font connaître sa doctrine.

— Dr. rom. *Règle catonienne*. Règle appelée ainsi du nom de son auteur, Marcus Porcius Caton, fils du censeur. Suivant cette règle, un legs qui eût été inutile si le testateur fût mort immédiatement après avoir testé, ne peut dans tous les cas produire aucun effet.

— Hist. ecclés. *Règles de la chancellerie romaine*. Règles qui se sont introduites dans la cour de Rome, au sujet de l'obtention et de la possession des bénéfices || *Abbaye, bénéfice en règle*. Ceux qui ne pouvaient être possédés que par des religieux.

— Log. *Règles du syllogisme*. V. SYLLOGISME. || En logique et en morale, on distingue des *règles de théorie*, qui se rapportent à l'entendement, et dont on fait usage dans la recherche de la vérité; et des *règles de pratique*, ou *règles pour agir* qui se rapportent à la volonté, et servent à la diriger vers ce qui est bon et juste.

— *Il est de règle que*. Il est conforme à l'usage, à la bienséance que... Il est de règle qu'on rende la visite à son supérieur dans certaines occasions.

— *Ce procédé est dans les règles, n'est pas dans les règles*. Il est ou il n'est pas conforme à tel précepte, à tel principe de morale ou de bienséance, à l'usage reçu parmi les honnêtes gens.

— *Être en règle, se mettre en règle*. Être, se mettre au point ou dans l'état que la loi, la coutume ou l'usage exige. Se mettre en règle avec quelqu'un. Être en règle avec quelqu'un.

— Il se dit des choses dans un sens analogue. Ses papiers sont en règle. Son passeport n'est pas en règle.

— *Un procès en règle*. Un procès suivi pardevant les juges.

— *Une affaire en règle*. Un combat suivant les règles de la guerre. Se dit surtout d'un duel. Avoir une affaire en règle.

— Fam. *Un repas en règle*. Un repas d'apparat, où l'ordre de service est observé avec soin.

— Fam. *Une sottise, une folie, une friponnerie dans toutes les règles*. C'est-à-dire à laquelle rien ne manque.

— Prov. *Il n'y a pas de règle sans exception*. Une loi, une maxime, quelque générale qu'elle soit, ne saurait s'appliquer à tous les cas.

— *L'exception confirme la règle*. La nécessité où l'on est d'excepter les cas particuliers dans lesquels une loi, une maxime, une règle n'est point applicable, prouve qu'elle doit s'appliquer dans tous les autres cas.

— *Dans la règle, en bonne règle*. Suivant la loi, l'usage, la bienséance.

— Elliptiq. *Règle générale*. Généralement parlant, dans tous les cas.

— Se dit des Préceptes qui servent à l'enseignement des sciences ou des arts, et des principes des méthodes qui en rendent la connaissance plus facile et la pratique plus sûre. L'étude des règles. La connaissance des règles. Les règles générales. Les règles particulières. Observer, suivre les règles. Négliger, violer, enfreindre les règles. Les règles de la grammaire. Les règles de la logique. Apprendre une langue par règle, par les règles. Les règles de la poésie, du théâtre, de la peinture. Les règles du jeu. Les règles du piquet, du billard. Toute *règle* générale a des exceptions. (Marmont.) Dans ce siècle la vertu ne fait plus la *règle*, mais tout au plus l'exception. (S. Dub.) Le goût manquait partout; la poésie elle-même, malgré ses Marot et ses Régnier, marchait sans *règles* et au hasard. (Mass.) Je voudrais bien savoir si la grande *règle* de toutes les *règles* n'est pas de plaire. (Mol.)

Quelquefois dans sa course un esprit vigoureux
Trop resserré par l'art, sort des *règles* prescrites.
(Boileau.)

Malheureux mille fois celui dont la [illegible]
Veut aux *règles* de l'art asservir son génie. (Boileau.)

— *Cette tragédie, cette comédie est dans les règles, selon les règles*. Toutes les règles du théâtre y sont exactement observées.

— *Cette pièce nouvelle est tombée dans les règles, est dans les règles*. Se disait autrefois lorsque la recette commençait à être au-dessous d'une certaine somme fixée. Quand une pièce nouvelle était tombée dans les règles, l'auteur n'avait plus de part au produit des représentations.

— Arithm. Opération qui se fait sur les nombres donnés, pour trouver des sommes ou des nombres inconnus. Les quatre premières règles de l'arithmétique. La règle de trois ou de proportion. La règle de change. La règle de double position, de fausse position. Règle d'alliage. Faire une règle. Faire la règle de trois. Faire la preuve d'une règle. On dit vulgairement *les quatre règles*, pour désigner l'addition, la soustraction, la multiplication, la division. Ce mot a vieilli. On dit plutôt aujourd'hui *opération*. On ne dit plus *faire une règle*, mais faire une opération, en parlant d'addition, de soustraction, de multiplication, de division et d'extraction des racines. On dit *résoudre une question, un problème*, en parlant de la règle de trois, etc.

— Statuts que les religieux d'un ordre sont obligés d'observer. La plupart des anciennes règles monastiques n'étaient que des instructions particulières données par les fondateurs des monastères à leurs disciples, et communiquées avec le temps et par tradition. On croit que c'est saint Benoît qui arrêta le premier les changements de règle auxquels cette transmission donnait lieu, en donnant une règle particulière, fixe et invariable, qui fut adoptée par tous les monastères de la Gaule méridionale. Une des plus fameuses règles des monastères d'Orient est celle de saint Basile. Règle de saint Basile. Règle de saint Augustin. Règle de saint François. Observer, garder, maintenir la règle. Enfreindre, violer la règle. Approuver, mitiger, adoucir une règle. Règle sévère. Et la *règle* déjà se remet dans Clairvaux. (Boil.)

— *Ce religieux fait bien sa règle*. Il l'observe bien exactement.

— Il se dit aussi quelquefois des statuts des ordres de chevalerie. Les règles et les statuts de l'ordre du Saint-Esprit.

— Maxime vraie ou fausse que chacun se fait pour se conduire. Se faire une règle de ne point souper. Il faut observer quelque règle dans ses études, dans ses divertissements.

— [illegible] s. f. pl. Purgations menstruelles des femmes on les appelle ainsi à cause de la régularité que sont ordinairement cette fonction chez la femme pendant l'époque de la fécondité. Avoir ses règles. Ses règles ont cessé. On dit aussi *menstrues*.

— Syn. comp. RÈGLE. MODÈLE. La *règle* prescrit ce qu'il faut faire; le *modèle* le montre tout fait. || RÈGLE. RÈGLEMENT. La *règle* regarde proprement les choses qu'on doit faire; et le *règlement*, la manière dont on es doit faire. || RÈGLE. ORDRE. On observe l'*ordre*, on suit la *règle*. Le premier est un effet de la seconde.

RÉGLÉ, ÉE. part. pass. du v. Régler. S'empl. adjectiv. Une vie réglée. Une maison bien réglée. A des heures réglées. Mouvement réglé. Pendule bien réglée. Le poids de votre bagage est *réglé*. (Chateaub.) Je n'aime point que ce qui lui appartient soit préparé et *réglé* (Senancour.) Ce n'est point un avantage d'avoir l'esprit vif, s'il n'est juste: la perfection d'une pendule n'est pas d'aller vite, mais d'être *réglée*. (Vauven.)

— Sur quoi on a tiré des lignes. Papier réglé.

— Prov. *Il est réglé comme un papier de musique; sa vie, sa journée est réglée comme un papier de musique*. Se dit d'un homme qui fait tous les jours les mêmes choses à peu près aux mêmes heures.

— Déterminé, décidé, arrêté. Cela n'a pas encore été réglé. Il est réglé que... Cela est réglé. Alors il fut réglé qu'Athènes deviendrait la métropole et le centre de l'empire. (Barth.) Tout était *réglé*, jusqu'à l'habillement qui convenait à la modestie sans nuire aux grâces. (Chateaub.)

D'un [illegible] conseil par son ordre assemblé,
Du départ général le grand jour est *réglé*. (Rac.)

— Fam. *Nos rang sont réglés*, ne peut y avoir entre nous ni sujet de dispute, ni occasion de cérémonie.

— Sage, régulier. Homme réglé. Esprit réglé. Réglé dans ses mœurs. Avoir une conduite réglée. Une imagination peu réglée. Un esprit qui est encore bien peu réglé. L'imagination bien ou mal *réglée* enfante les réalités ou des chimères. (Lit.)

— *Un ordinaire réglé*. Un ordinaire qui est tous les jours le même.

— *Un pouls réglé, bien réglé*. Pouls dont les battements sont égaux, sans être trop forts ni trop fréquents. Or, comme le pouls bien *réglé* dans l'homme bat les secondes, il s'ensuit qu'à chaque battement du pouls d'un homme, il en sort un du monde et il y en rentre un. (B. de St-P.)

— *Une fièvre réglée*. Fièvre dont les accès sont réguliers.

— *Des bois en coupe réglée, mis en coupe réglée*. Des bois dont on coupe tous les ans une certaine quantité d'hectares à un certain âge, en sorte que les coupes différentes se succèdent les unes aux autres.

— Anc jurispr. *Compagnies réglées*. Se disait des cours de justice, tant souveraines que subalternes, qui étaient soumises à certains règlements.

— *Troupes réglées*. Troupes entretenues sur pied. Le baron Hoorn, qui venait commandant, n'avait pas mille hommes de troupes *réglées*. (Volt.)

— *Être en commerce réglé, en correspondance réglée avec quelqu'un*. Avoir par lettres une correspondance régulière, suivie, avec lui.

— *Visites réglées*. Visites qui se font à certains jours ou à certaines heures.

— *Dispute réglée*. Discussion suivie et méthodique. La première chose qu'ils firent, ce fut de bannir d'entre eux les conversations *réglées*, et tout ce qui sent la conférence académique. (La Font.) Au milieu de tous ces troubles, la noblesse s'assembla en corps aux Augustins, nomma ses syndics, tint publiquement les séances *réglées*. (Volt.)

— *Cette affaire est en justice réglée*. Elle est portée en justice suivant les formes ordinaires et les procédures sont déjà commencées.

— *Une femme bien réglée*. Qui a ses règles tous les mois, exactement. || *Une fille réglée*. Une fille qui a commencé à avoir ses règles.

— Archit. On dit qu'une pièce de trait est *réglée*, quand elle est droite par son profil, comme sont quelquefois les larmiers, les [illegible], etc. || *Appareil réglé*. Celui dont toutes les assises ont la même hauteur.

— *Réglé dans*. Réglé dans ses mœurs, dans ses désirs.

— *Réglé par*. Les souhaits et les désirs sont permis, mais ils doivent être *réglés* par une aveugle résignation. (Christine.) La vertu ne peut être une vertu qu'autant qu'elle est réglée par la prudence. (Fén.) Les imaginations *réglées* par le goût et la raison. (Michaud.) Que vous ait qu'à la Chine tout est *réglé* par le [illegible]. (Fr. de Neufch.)

Je chante les travaux *réglés* par les saisons,
L'art qui force la terre à donner des moissons.
(Rosset.)

— *Réglé pour*.

Les bêtes sont *réglées*
Pour la pâture et le sommeil. (Fr. de Neufch.)

— *Réglé sur*. Les amours des animaux, comme ceux des végétaux, sont *réglés* sur les diverses périodes du soleil et de la lune. (B. de St-P.)

— Syn. comp. RÉGLÉ. RANGÉ. On est *réglé*

par les mœurs et par la conduite, on est *rangé* dans ses affaires et dans ses occupations. || RÈGLÉ. RÉGULIER. Le mouvement de la lune est *réglé*, parce qu'il est soumis à des retours périodiques égaux, mais il n'est pas *régulier*, parce qu'il n'est pas uniforme dans la même période. Une vie *réglée* peut s'entendre au physique et au moral; au physique, c'est une vie assujétie à une règle suggérée par des vues de santé ou d'économie, au moral, c'est une vie extérieurement conforme aux règles de morale que le monde même exige; mais une vie *régulière* est une vie conforme aux principes de la morale et aux maximes de la religion.

RÉGLÉE. s. f. Techn. Chez les cartonniers, Pile de feuilles de carton nettoyées et équarries.

RÈGLEMENT. s. m. Ordonnance, statut qui détermine et prescrit ce que l'on doit faire. Règlement d'administration publique. Règlement de police. Faire un règlement. Publier un règlement. Les règlements de l'Université, d'une Faculté, d'une société savante. Contrevenir aux règlements. Observer les règlements. La justice eut des lois fixes; et des *règlements* utiles, qui deviendront la jurisprudence de tous les règnes, furent publiés. (Fléch.) Les *règlements* que firent les Romains pour augmenter le nombre de leurs concitoyens eurent leur effet. (Montesq.) Tous les *règlements* de Cécrops respiraient la sagesse et l'humanité. (Barth.)

— *Règlements administratifs.* On donne ce nom aux arrêtés des préfets et aux ordonnances du roi lorsqu'elles règlent d'une manière générale certains objets d'administration publique.

— *Règlements municipaux.* Ceux qui ont pour but de maintenir une bonne police dans l'intérieur des communes.

— *Règlements d'avaries.* Le règlement d'avaries se fait entre les assureurs et les assurés, à raison de leurs intérêts, c'est-à-dire de manière que l'assuré soit indemnisé de la perte qu'il a éprouvée, et que l'assureur ne paye rien au delà de cette perte.

— *Règlement de compte.* Approbation définitive d'une dépense par l'autorité compétente. Le ministre des finances arrête le compte de ses subordonnés. La Chambre approuve ou désapprouve chaque année, par une loi spéciale, le compte général des dépenses effectuées dans les précédents exercices.

— Anc. législ. Statuts accordés par le roi ou par les magistrats pour entretenir la police, la subordination et l'uniformité dans le corps des marchands et les communautés des arts et métiers. || Ordonnance du roi pour l'administration de la justice, pour l'ordre de la procédure, pour la police, pour la discipline militaire, pour le commerce, pour les finances. || Il se disait aussi des édits, déclarations, lettres-patentes, arrêts du conseil, ordres par écrit des ministres enregistrés aux siéges royaux, délibérations des communautés des marchands autorisés par des arrêts du conseil ou du parlement, concernant la fabrique, la nature, la qualité, etc., des marchandises.

— Statuts d'une assemblée délibérante. Le règlement de la Chambre des députés, de la Chambre des pairs. Violer le règlement. Demander la parole pour un rappel au règlement.

— Se dit aussi de l'ordre à observer, de la distribution des travaux, etc., dans une communauté, dans une manufacture, etc. Le règlement d'une maison d'éducation.

— Livre qui contient un règlement. Lire le règlement. Apporter le règlement.

— *Se prescrire un règlement de vie.* Fixer, dans un ordre déterminé, la nature de ses travaux, de ses occupations, pour chaque heure de la journée, pour chaque jour de la semaine.

— Action de régler, de déterminer. Le règlement d'une affaire. Le règlement des limites.

— Fig. Les délations secrètes se proposent plus le renversement de la fortune publique que le *règlement* de ses mœurs. (Mass.)

— Procéd. *Règlement de juges.* Arrêt qui décide devant quels juges un procès doit être porté. C'est la cour de cassation qui prononce ordinairement en matière de règlement de juges. Instance en règlement de juges. Arrêt en règlement de juges.

— Anc. jurispr. *Arrêt de règlement.* Dispositions réglementaires arrêtées par les parlements et les conseils supérieurs, sur toutes sortes de matières, pour être lues et publiées comme loi dans leur ressort et en avoir provisoirement toute l'autorité.

— Anc. cout. *Règlement ab intestat.* Se disait, en Belgique, d'une manière de disposer qui ne donnait à celui en faveur de qui la disposition était faite, qu'un droit subordonné à la volonté d'une personne après laquelle il était appelé.

— Jurispr. *Règlement des qualités d'un jugement.* Décision que rend le président, ou le juge qui le remplace, sur l'opposition formée par l'avoué de la partie perdante aux qualités qui lui ont été signifiées par l'avoué de l'autre partie.

— Particul. Action de régler les mémoires des ouvriers, d'en réduire les articles à leur juste valeur. Règlement de compte.

RÉGLÉMENT. adv. D'une manière réglée, avec règle. Vivre réglément.

— Régulièrement. Souper réglément à telle heure. Sa fièvre le prend réglément tous les jours à telle heure.

— Syn. comp. RÉGLÉMENT, RÉGULIÈREMENT. *Réglément* indique de la précision, et suppose de la sagesse et de l'ordre; *régulièrement* désigne de l'attention, et suppose toujours de la soumission et de l'obéissance.

RÉGLEMENTAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient au règlement, qui concerne le règlement. Lois réglementaires. Vouloir distinguer dans une charte ce qui est constitutionnel de ce qui est *réglementaire*, c'est la soumettre éternellement à la révision de l'intérêt. (Boiste.)

— En mauvaise part, Qui multiplie les règlements à l'excès. Administration réglementaire. Régime réglementaire. La manie *réglementaire* qui croit que pour bien gouverner il faut beaucoup gouverner, est malheureusement générale. (Boiste.)

— Pourquoi l'accent grave sur l'*e* de *règlement*, et l'accent aigu sur l'*e* de *réglementaire*? La position de cet *e* n'est-elle pas positivement identique?

RÉGLEMENTAIRE. s. m. Hist. ecclés. Il se disait, dans les séminaires, d'un élève qui était chargé de sonner la cloche pour chaque exercice, à l'heure prescrite par le règlement.

RÉGLEMENTAIREMENT. adv. D'une manière réglementaire.

RÉGLEMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Réglementer. S'empl. adj. Matière réglementée.

RÉGLEMENTER. v. n. 1^re^ conj. Faire beaucoup de règlements, multiplier les règlements à l'excès. Ne se dit qu'en mauvaise part. Aimer à réglementer.

— v. a. Faire des règlements sur une matière quelconque. Par une singulière ignorance de la matière qu'ils voulaient *réglementer*, le gouvernement et la Chambre des pairs n'avaient tenu nul compte d'un commerce fort important pour la conservation et la propagation du gibier. (Courr. fr.)

— SE RÉGLEMENTER. v. pron. Être, pouvoir être réglementé. Matière qui peut se réglementer.

RÉGLER. v. a. 1^re^ conj. (du lat. *regulare*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je règle, tu règles, il règle*, etc. *Je réglerai. Je réglerais.* Tirer avec la règle des lignes sur du papier, du parchemin, du vélin, du carton, etc. Régler du papier pour écrire droit, pour noter la musique.

— Conduire, diriger suivant certaines règles, assujétir à certaines règles. Régler sa vie. Régler ses actions. Régler ses mœurs. Régler ses désirs. Régler sa maison. Régler le prix du pain. Régler sa dépense. Régler un diocèse. La morale bienveillante de d'Alembert *réglait* sa vie. (Ste-Beuve.) Les proverbes sont bons pour *régler* son devoir. (Fabr. d'Égl.) M. de Lamoignon ne *régla* jamais sur la faveur ou sur la disgrâce des personnes le bon ou le mauvais accueil qu'il leur pouvait faire. (Fléch.) Rien n'est si dangereux pour soi que les grands talents dont la foi ne *règle* pas l'usage. (Mass.) Quelle autre doctrine que celle des chrétiens a jamais mieux *réglé* nos devoirs à l'égard les autres devoirs? (Id.) Il croit *régler* le monde au gré de sa cervelle. (Boil.) On ne peut *régler* les désirs d'autrui, et les siens moins encore. (Boiste.)

— *Régler ses affaires.* Les mettre dans un bon ordre.

— Comm. Liquider les affaires d'une société, compter ensemble, faire le partage des dettes actives et passives, voir ce que chacun doit porter de la perte ou avoir du gain, à proportion de ce que chaque associé doit fournir à la caisse, et de l'intérêt qu'il a pris aux fonds de la société.

— Fig. Séquestrée du monde, elle s'occupa trois mois entiers à *régler* sa conscience et ses affaires. (Boiste.)

— *Régler sa dépense, sa table, son équipage.* Mettre un certain ordre dans la dépense de sa maison, de sa table, etc. || Retrancher de sa dépense, de son train, de son équipage, etc.

— Horlog. Mettre en état d'aller bien, de marcher régulièrement, mettre à l'heure du soleil ou d'une horloge. Régler une montre. Régler une pendule.

— Déterminer, décider une chose d'une façon ferme et stable. Régler les rangs. Régler les séances. Régler la préséance. Régler toutes choses. Quand les bourgeois ont été maîtres des bateaux, des pêcheurs et de leurs poissons, ils ont *réglé* à leur gré les conditions de la pêche. (B. de St-P.) On remarque que le prince de Condé ayant tout *réglé* le soir, veille de la bataille, s'endormit si profondément qu'il fallut le réveiller pour combattre. (Volt.) Nous admirons cet équilibre des moyens dramatiques qui, *réglant* la morale toujours croissante de l'action, tient le spectateur incertain entre la crainte et l'espérance. (V. Fabre.) Du carnage avec lui je *réglai* la journée. (Rac.) On ne peut *régler* les jugements de la postérité: Constantin, dit le Grand, commence pour nous le Bas-Empire. (Boiste.) Le vrai moyen de vivre sans inquiétude et de mourir sans regrets est de *régler* toute sa vie sur la droite intention et l'équité. (M^me^ de Puysieux.)

— *Régler un différend.* Le terminer judiciairement ou à l'amiable.

— *Régler une affaire, régler un compte.* Terminer une affaire, arrêter un compte.

— Soumettre à la règle la façon d'un grand nombre d'ouvrages.

— Vérifier les prix des ouvrages portés dans les mémoires des entrepreneurs, et les réduire, quand il y a lieu, à leur juste taux. Faire régler un mémoire.

— Anc. prat. *Régler les parties à écrire et produire.* Ordonner que les parties écriraient et produiraient dans un certain temps.

— Donner à quelque chose la forme, la proportion, l'élévation convenable.

— Fig. Les besoins et les désirs *règlent* les fortunes. (Boiste.)

— Techn. *Régler le coup.* Marquer avec de la craie, sur le tympan, l'endroit où doit poser la platine, afin de donner à propos le coup de barreau. || *Régler les cartons.* En couper les bordures avec la ratissoire.

— v. n. Prat. *Régler de juges.* Décider devant quels juges les parties procéderont.

— SE RÉGLER. v. pron. Devenir réglé, régulier.

— *Se régler sur quelqu'un.* Se conduire d'après l'exemple de quelqu'un, prendre quelqu'un pour modèle. Pour vous *régler* sur eux, que sont-ils près de vous? (Rac.)

— Se dit de plusieurs personnes qui se prennent réciproquement pour modèle. Les singes, les sots se *règlent* les uns sur les autres. (Boiste.)

— *Se régler sur quelque chose.* Se conformer à ce qui a été décidé ou pratiqué relativement à quelque chose. Se régler sur l'exemple des personnes sages. Il se *règle* sur une prudente équité, non pas sur un barbare droit des armes. (Fléch.) N'importe; mais enfin *réglez*-vous làdessus. (Rac.)

— *La fièvre commence à se régler.* Se dit d'une fièvre dont les premiers accès ont été irréguliers, et qui commence à se tourner en tierce, en quarte, etc.

— Être réglé. Une montre se règle sur une pendule, une pendule sur le soleil.

— Syn. comp. RÉGLER, RAYER. *Rayer* du papier, c'est faire sur ce papier des raies dans n'importe quel sens, et n'importe comment. *Régler* du papier, c'est faire des raies avec une règle, pour les faire parallèles.

RÉGLET. s. m. (pr. *ré-glè*). Impr. Syn. de Filet. Réglet simple. Réglet double. Réglet triple. Séparer deux articles par un réglet. *Filet* est aujourd'hui plus usité.

— La ligne marquée par ce filet.

— Archit. Petite moulure plate et droite, qui dans les compartiments et les panneaux sert à en séparer les parties et à former des guillochis et des entrelas. Le réglet diffère du filet ou listel, en ce qu'il ne reçoit aucune variété de forme et ressemble uniquement à une règle.

— Techn. Outil de bois dont on se sert pour dégauchir les planches. || Règle de menuisier. || Il se dit quelquefois d'un bouton portant plusieurs rubans, dont on se sert pour marquer différents endroits dans un livre, et principalement dans un livre d'église. On dit plus ordinairement *signet*.

RÉGLETTE. s. f. Imprim. Petite règle de bois ou de fonte, qui sert principalement à former les garnitures. || On donne aussi quelquefois ce nom à une petite règle de plomb ou de cuivre, qui sert aux compositeurs à tirer leurs lignes du composteur, et à les placer sur la galée. On dit plus ordinairement *filet*.

— Techn. Petite règle à quatre faces égales, pour tracer sur le papier des lignes également distantes. On l'appelle aussi *carrelet*.

RÉGLEUR, EUSE. s. Ouvrier, ouvrière, dont le métier est de régler du papier de musique, des registres, etc. Un habile régleur. Un régleur expéditif.

— Celui, celle qui règle, avec de l'encre noire ou d'autre couleur, les feuillets de certains livres.

RÉGLISSE. s. f. (ét. gr., γλυκύς, doux; ῥίζα, racine). Bot. Genre de plantes dicotylédones polypétales, de la famille des légumineuses. Les réglisses sont des herbes à racines vivaces, à feuilles ailées, et dont les fleurs sont disposées en épis ou en tête. On en connaît huit espèces, dont sept croissent naturellement dans l'ancien continent, et une en Amérique. Réglisse hérissée. Réglisse fétide. Réglisse glabre. Réglisse commune. Réglisse officinale. Les racines de réglisse sont adoucissantes et pectorales. On les emploie beaucoup en médecine, principalement pour édulcorer toutes les tisanes communes, en guise de sucre ou de miel. A Paris et dans d'autres grandes villes, l'infusion aqueuse de réglisse se vend, sur les places et dans les promenades publiques, au peuple, qui la prend comme boisson rafraîchissante. Bamberg est une jolie ville de la Franconie, célèbre par son jardinage et son excellente *réglisse*. (M^me^ de Genlis.) || *Réglisse de montagne.* Le trèfle des Alpes, dont les racines sont sucrées. || *Réglisse sauvage.* C'est l'astragale réglisse.

— Prov. *Cela trace comme la réglisse.* Cela s'étend ou pullule beaucoup.

RÉGLISSE. s. m. Extrait qu'on prépare avec les racines de réglisse, et qu'on trouve dans le commerce à l'état solide et sous forme de cylindres un peu comprimés, longs d'environ six pouces, noirâtres, enveloppés dans des feuilles de laurier. Cet extrait, connu aussi sous le nom de *suc* ou de *jus de réglisse*, a une saveur douce et en même temps un peu amère. Le *réglisse*, tel qu'on le trouve dans le commerce, est en espèce de bâtons presque cylindriques. Encycl. Omission des dictionnaires.

RÉGLISSIER. s. m. Bot. V. ASTRAGALE.

RÉGLOIR. s. m. Techn. [illegible] à l'usage du cirier. || Os dont se sert [illegible] nier. || Instrument dont on se sert pour régler le papier. || Planche à régler à l'usage des graveurs de musique.

RÉGLURE. s. f. Techn. Opération qui consiste à régler le papier ordinaire, le papier de musique, les registres, etc. || Manière dont le papier est réglé. || État du papier réglé.

REGMALARD ou **REMALARD.** Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Mortagne (Orne), 1,800 hab.

REGMATE. s. m. (du gr. ῥῆγμα, rupture). Bot. Nom donné aux fruits diérésiliens qui se dépouillent ordinairement de leur pannexterne à l'époque de la maturité, et qui se divisent en plusieurs coques à deux valves, s'ouvrant par un mouvement élastique.

RÉGNANT. part. prés. du v. Régner. Qui règne. Il est invar. Les princes autrichiens ou français *régnant* en Espagne, n'avaient qu'à entretenir un mouvement donné, ancien, et que rien ne contrariait. (De Pradt.)

. . . . . Heureux législateurs,
Gouvernant sans conquête, et *régnant* par les mœurs.
(VOLTAIRE.)

RÉGNANT, ANTE. adj. Qui est actuellement sur le trône. Le roi régnant. La reine régnante.

— Se dit aussi d'un souverain qui n'a pas le titre de roi. L'empereur régnant. Le duc régnant. Le prince régnant. Le prince actuellement régnant.

— *Maison, famille régnante.* La maison, la famille dont le chef règne. Les rois se prenaient dans la race *régnante*. (Anquetil.)

— Fig. Se dit des choses. Le goût régnant. L'opinion régnante. C'est une maladie régnante. La ville *régnante*, qui rassemble le choix comme le rebut de nos provinces. (Mass.) Vrais ou faux, ils prouvent l'opinion *régnante*. (Volt.) Toutes les idées superstitieuses familiarisent les hommes avec les principes les plus absurdes non-seulement des superstitions *régnantes*, mais même des superstitions qui n'existent plus. (Id.)

— Qui paraît le plus, qui domine, qui est principal. Dans Virgile, la piété d'Énée est sa qualité toujours *régnante*; elle obscurcit toutes les autres. (Le P. le Bossu.) Vieux en ce sens.

REGNARD (Jean-François). Célèbre auteur comique, né à Paris en 1656, et mort en 1710. Il travailla d'abord pour le théâtre italien, puis fit jouer au Théâtre-Français plusieurs comédies qui eurent un grand succès. Les principales sont: *le Joueur*, *les Ménechmes*, *le Légataire universel*, etc. Il nous reste encore de lui une relation de ses voyages et des poésies diverses.

REGNAULD (Michel-L.-Ét.), dit de *Saint-Jean d'Angely*, né en 1760, et mort en 1819, montra dans tous les postes qu'il occupa, sous la République et sous l'Empire, du talent, de l'activité, et resta fidèle à Napoléon jusqu'au dernier moment; il défendit même les intérêts de Napoléon II en 1815.

RÈGNE. s. m. (du lat. *regnum*, royaume). Gouvernement d'un roi, d'une reine, ou de tout autre prince souverain. Règne heureux. Règne doux. Règne paisible. Règne tranquille. Règne glorieux. Règne plein de troubles. Règne malheureux. Règne orageux. Règne dur. Règne long, court. Le règne de Charlemagne. Le règne de Charles-Quint. Le règne de Louis XIV. Le règne de Léon X. Pendant le règne, durant le règne de tel roi. Sous le règne de tel prince. Rendez votre *règne* immortel par la félicité de vos peuples, plus que par le nombre de vos conquêtes. (Mass.) On ne compte pour rien les éloges donnés aux souverains pendant leur *règne*, s'ils ne sont répétés sous les *règnes* suivants. (Id.) Les *règnes* les plus faibles et les plus agités ont toujours été parmi nous, comme partout ailleurs, les *règnes* funestes de l'accroissement de l'hérésie. (Id.) Votre *règne* aux neveux doit servir de modèle. (Rac.) Tremble, ton jour approche, et ton *règne* est passé. (Id.)

— Exercice de la royauté par une dynastie ou une race.

— Laps de temps durant lequel a régné, soit la race, soit la dynastie, soit le roi. Le règne des Mérovingiens. Le règne des Valois.

— Fig. Se dit des choses qui ont de l'autorité, de l'influence, ou qui sont en vogue, en crédit. Le règne de la vérité. Le règne de la raison. Le règne des lois. Le règne de la justice. Le règne des arts. Le règne de la mode. La vie de l'homme est partagée entre deux *règnes*, celui de l'espérance et de la crainte. (De Meilhan.) Le *règne* le plus doux est celui de la loi. (Boiste.) Tout concourt à établir le *règne* de la vérité. (Volt.)

— *Être en règne.* Être en vogue, en crédit. Vieux.

— Fam. *Du règne de.* Du temps de, en parlant d'un particulier.

— Temps où se fait quelque chose. Déjà, des cabanes voisines, je vois sortir des torrents de fumée, qui annoncent la fuite du repos et le *règne* du travail. (Bernis.)

— Théol. *Le règne de la grâce.* Le pouvoir de la grâce. || *Le règne du péché.* L'empire du péché sur les hommes.

— Fig. Aussitôt qu'on cesse pour nous de compter les heures, et de mesurer notre vie par les jours et les années, nous arrivons au *règne* de la vérité, où nous sommes affranchis de la loi des changements. (Boss.) On aurait vu Marie-Thérèse établir au dedans d'elle-même le *règne* de Dieu selon les règles évangéliques. (Id.)

— Style myst. Le règne de Jésus-Christ sur les âmes. Pourquoi Dieu a-t-il voulu que le *règne* spirituel et invisible de son Fils fût caché sous le voile de la promesse d'un *règne* temporel et visible? (Nicole.)

— Hist. nat. *Règnes de la nature.* Divisions principales des êtres créés. ‖ *Règne animal.* La partie de l'histoire naturelle qui traite des animaux. ‖ *Règne végétal.* Celle qui traite des végétaux. ‖ *Règne minéral.* Celle qui traite des minéraux. ‖ *Règne organique.* Nom que les naturalistes modernes donnent à la réunion des animaux et des végétaux. ‖ *Règne inorganique.* Nom qu'ils donnent aux minéraux.

— Philos. hermét. *Règnes de la nature.* On appelait ainsi l'animal, le végétal et le minéral, lesquels ne peuvent aller ni passer de l'un à l'autre que par la réduction en leur première matière universelle, qui est le limbe et le chaos de la nature.

— Fig. Est-ce une intelligence ou le hasard qui partagea la matière entre deux *règnes*, ceux de l'organisation et de l'inertie? (Boiste.)

— Se dit de la tiare du pape, et des couronnes suspendues au-dessus du maître-autel d'une église.

— Il s'est dit d'un présent, consistant en une couronne, que d'anciens souverains offrirent au pape. Selon Flodoard, Clovis fit offrir à l'autel de Saint Pierre de Rome un règne enrichi de pierres précieuses.

— Il s'est dit autrefois pour Royaume.

Sardina le preux chevalier
Qui conquit le *règne* de Crète. (Villon.)

— J.-B. Rousseau, qui a cru pouvoir lui donner encore cette acception, a dit, en parlant du Grand-Turc :

Qui, paisible tyran de la Gréco abattue,
Partage à notre vue
La plus belle moitié du *règne* des Césars.

— Syn. comp. règne, empire. *Empire* a une grâce particulière lorsqu'on parle des peuples ou des nations; *règne* convient mieux à l'égard des princes.

RÉGNER. v. n. 1re conj. (du lat. *regnare*). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je règne, tu règnes, il règne*, etc., excepté au futur et au conditionnel. *Je régnerai. Je régnerais*, etc. Régir, gouverner un État avec le titre de roi. Régner heureusement. Régner despotiquement. Régner longtemps. Régner en paix. Régner sur divers peuples. Régner sur une nation. L'art de régner. Adorez, ô grand roi! celui qui vous fait *régner*. (Boss.) Ce n'est pas le souverain, c'est la loi qui doit *régner* sur les peuples. (Mass.) Cette soif de *régner* que rien ne peut éteindre. (Rac.) Je ne sais par quelle cause secrète il arrive dans l'art de gouverner tout le contraire de ce qui arrive dans les autres sciences : plus les hommes s'y appliquent, plus ils s'y perfectionnent; plus un prince *règne*, moins ordinairement il sait *régner*. (J. Lipse.)

Si Darius avait su se connaître
Il *régnerait* encore où *règne* un autre maître. (Rac.)

Bourreaux de vos sujets, pourquoi dans vos transports
N'aspirer qu'au plaisir de *régner* sur des morts? (Id.)

— Se dit, par extension, des princes souverains, quoiqu'ils n'aient pas le titre de roi. Électeur qui règne depuis longtemps. Tu dois *régner*, ce monde est fait pour les méchants. (J.-J. Rouss.) Mais si vous ne *régnez*, vous vous plaignez toujours. (Rac.) Vous vous lassez de vivre où vous ne *régnez* pas. (Id.)

La voix de mes aïeux dans leur séjour m'appelle;
Je les entends encor : Nous *régnions*, et tu sera!
(Gresset.)

— Il se dit aussi de Dieu, des dieux du paganisme. Le dieu qui *règne* sur l'onde. (J.-B. Rouss.) Le superbe tyran qui *règne* sur les ombres. (Id.)

— On le dit également des êtres personnifiés. Non-seulement la théocratie a longtemps *régné*, mais elle a poussé la tyrannie aux plus terribles excès où la démence humaine puisse parvenir. (Volt.) La Discorde a toujours *régné* dans l'univers. (La Font.) Le soleil en vainqueur *règne* dans l'univers. (Michaud.)

La Mort couvrant ces lieux de ses ailes funèbres,
Règne avec plus d'effroi dans l'horreur des ténèbres.
(Aignan.)

— Se dit des lois. L'État ne prend une forme constante que quand les lois *règnent*. (Volt.) C'est la loi et non pas l'homme qui doit *régner*. (Fén.) Ils furent tous populaires, non point en flattant le peuple, mais en procurant son bien et en faisant *régner* la loi. (Boss.)

— Il se prend quelquefois par opposition à Gouverner, et alors il a une signification qu'il est fort difficile de déterminer, mais qui doit exprimer, ou peu s'en faut, l'état passif du rouage le plus beau, le plus éclatant, le plus essentiel même, si l'on veut, d'une machine, tandis que *gouverner* exprime l'action du moteur de cette machine. C'est le vague de la signification de ce mot qui a donné lieu aux interminables discussions entre deux partis politiques, dont l'un a émis pour maxime, *le roi règne et ne gouverne pas*, et l'autre la maxime opposée, *le roi règne et gouverne*.

— Conserver les sentiments d'un roi, agir en roi. Saint Louis conserve sa dignité même dans les fers, et *règne* sur les barbares et sur les ruines de sa fortune. (Fléch.) Mais il ne s'agit plus de vivre, il faut *régner*. (Rac. *Régnez*, et de ce rang soutenez mieux la gloire. (Id.)

— Se dit en parlant de la cour une céleste. Il faut avoir souffert avec Jésus-Christ pour *régner* avec Jésus-Christ. (Fléch.) Saint Louis *règne* dans le ciel; il *règne* dans le cœur des bons Français qui imitent ses grands exemples. (Id.)

— Fig. Se dit en parlant de l'empire sur les esprits ou sur les cœurs. Savez-vous, ô prédicateurs, que ce divin conquérant veut *régner* sur les cœurs par votre parole? (Boss.) Dieu se sert des rois pour *régner* par eux sur l'esprit et sur le cœur des autres hommes. (Fléch.) Si le prince aime mieux conquérir des provinces que de *régner* sur les cœurs, grand Dieu! quel fléau pour la terre! (Mass.) Quelle gloire pour un roi de *régner* encore après sa mort sur le cœur de ses sujets! (Id.) C'en est fait, et Guzman *règne* à jamais sur moi. (Volt.) Vos yeux assez longtemps ont *régné* sur mon âme. (Rac.)

La grâce, la beauté, cet heureux don de plaire,
Qui mieux que la vertu sait *régner* sur les cœurs,
Attiraient tous les vœux par des charmes vainqueurs.
(Voltaire.)

— Se dit en parlant de l'empire que quelqu'un a sur soi-même. On n'est pas digne de *régner*, quand on ne *règne* pas sur soi-même. (Mass.)

— Se dit aussi des choses, en tant qu'elles influent sur nos actions, sur nos destinées, etc. Si quelque chose les empêche de *régner* sur nous, ces saintes vérités. (Boss.)

Moi, *régner!* moi ranger un État sous ma loi,
Quand ma faible raison ne *règne* plus sur moi!
(Racine.)

Si la justice en votre cœur
Règne aussi bien qu'en votre bouche. (Id.)

— Résider, être établi dans

Assis dans la chaire empestée
Où le mensonge *règne* et répand son poison. (Rac.)

Là, parmi les douceurs d'un tranquille silence,
Règne sur le duvet une heureuse indolence. (Boil.)

— Se dit en parlant des vertus et des vices. La sagesse et l'ordre *régnaient* partout dans le palais de Marie-Thérèse. (Fléch.) L'esprit du monde *règne* quelquefois plus dans les asiles religieux que dans le monde même. (Mass.) On vit partout *régner* la basse flatterie. (Boil.)

L'Honneur et l'Équité sa sœur
Régnaient dans une paix profonde. (Boil.)

— Se dit également en parlant de la fortune, du hasard. Croyant que notre vie n'est qu'un jeu où *règne* le hasard. (Boss.)

— Être en crédit, en vogue, à la mode. Pendant que ce favori et ses créatures régnaient à la cour. Cette doctrine, cette opinion a régné longtemps. Cette mode règne depuis peu. Les religions et les sectes qui ont *régné* tour à tour sur la terre. (Mass.) On peut dire que cette orgueilleuse erreur a *régné* de tout temps dans le monde. (Id.)

— Souvent il est employé comme plus énergique et plus fort que le verbe *être*. Un désordre éternel *règne* dans son esprit. (Rac.) Avec des yeux où *régnait* la douceur. (Id.)

— Prédominer, se faire remarquer, exister. L'affectation règne dans son style. L'hyperbole, l'antithèse, l'ironie règne dans ce discours. Le calme règne sur son visage. La confiance et la franchise règnent dans les entretiens entre amis. Le plus parfait accord règne entre ces deux familles. Le bon goût veut que le même genre de profils *règne* dans la masse générale de l'édifice. (Quatrem.) Il faisait *régner* dans ses discours la vérité et la sagesse. (Boss.) Jusqu'ici la flatterie n'a pas *régné* dans mes discours. (Fléch.) La licence partout *règne* dans les écrits. (Boil.) Dans ses discours *règne* l'humanité. (J.-B. Rouss.) Sur ce visage austère où *régnait* la tristesse. (Volt.)

Le vrai seul est aimable,
Il doit *régner* partout, et même dans la fable (Boil.)

— Durer plus ou moins longtemps. La discorde régnait dans le camp. Le silence régnait dans l'assemblée. Le froid règne dans ce pays une grande partie de l'année. La maladie, l'épidémie qui règne maintenant. Les fièvres intermittentes ont régné tout l'automne ou ce printemps. Le plus grand désordre règne dans les finances. Les aquilons fougueux *régnant* seuls sur la terre. (J.-B. Rouss.) L'hiver *règne* dans la Finlande neuf mois de l'année. (Volt.) Un grand silence *règne* dans leur enceinte, où tout est paisible, l'air, les eaux et la lumière. (B. de St-P.)

Orphée a suspendu les tourments des pervers :
Le silence un moment *règne* dans les enfers.
(La Harpe.)

— S'étendre tout le long, tout autour de. Une corniche règne le long de ce bâtiment. Un corridor règne autour de cette chambre. Ici s'offre un perron, là *règne* un corridor. (Boil.)

Autour de cet amas de viandes entassées
Régnait un long cordon d'alouettes pressées. (Boil.)

— S'emploie quelquefois unipersonnellement. Il règne dans ce tableau une couleur jaunâtre. Il règne depuis quelques jours un vent qui dessèche tout. Il *règne* encore dans vos lettres un ton de mollesse et de langueur qui me déplaît. (J.-J. Rouss.) Il *règne* dans les esprits un peu de chaleur et de fermentation. (Volt.)

— Syn. simpl. Gouverner, dominer. ‖ Périphr. Tenir les rênes de l'État. Porter le sceptre. Avoir le sceptre en main. Être sur le trône. Avoir le souverain pouvoir. la souveraine autorité. Régir l'État. Jouir de l'empire.

RÉGNICOLE. adj. et s. des 2 g. (pr. *reg-ni-co-le*; du latin *regnicola*; fait de *regnum*, royaume, et *colere*, habiter). Jurispr. et chan cell. Se dit des habitants naturels d'un royaume, par rapport aux droits dont ils peuvent jouir.

— Se dit par extension en parlant des étrangers naturalisés auxquels sont accordés les mêmes droits

— C'est un terme qu'il faut abandonner aux légistes. Ainsi l'on aurait tort d'imiter ce journaliste qui disait : Le meurtrier et la victime sont également *régnicoles*, pour exprimer qu'ils étaient Français l'un et l'autre.

— Se disait surtout autrefois des naturels français nés sujets du roi, et qui pouvaient succéder ou posséder des bénéfices en France.

— On l'emploie plus ordinairement comme substantif. Les régnicoles et étrangers. On exige des étrangers, lorsqu'ils plaident, une caution qu'on n'exige pas des régnicoles. La ville et son territoire présentent le spectacle d'une lèpre hideuse qui attaque indifféremment les *régnicoles* et les étrangers. (Rayn.)

REGNIE. s. f. Anc. comm. Espèce de toile qu'on fabriquait dans le Beaujolais.

REGNIER (Mathurin). Poète satirique français remarquable par le fiel et la vigueur de ses ouvrages, comme aussi par la licence de ses expressions et de ses tableaux; naquit à Chartres en 1573, et mourut à Rouen en 1613. ‖ regnier desmarais ou desmarets (François-Séraphin). Né à Paris en 1632, et mort en 1713; est surtout connu par sa grammaire française. ‖ regnier (Claude-Antoine). Né en 1746, mort en 1814, s'attacha à la fortune de Napoléon, qui le fit grand-juge, ministre de la justice et de la police. Il fut tellement affecté de la chute de l'empereur, qu'il en mourut deux mois après. ‖ regnier (Edme). Habile mécanicien, né en 1751 à Semur, mort en 1825 à Paris, avait d'abord été ouvrier armurier. Il inventa le dynamomètre, le paratonnerre à conducteur mobile, le méridien sonnant ou canne-méridien, perfectionna l'échelle à incendie, la serrure à combinaison, etc.

REGONFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Regonfler. S'empl. adjectiv. Objet regonflé.

REGONFLEMENT. s. m. Élévation des eaux dont le cours est arrêté par quelque obstacle.

REGONFLER. v. a. 1re conj. Gonfler de nouveau. Regonfler un ballon.

— v. n. Se dit des eaux courantes qui s'enflent et s'élèvent quand elles sont arrêtées par quelque obstacle.

— se regonfler. v. pron. Se gonfler de nouveau. ‖ Être gonflé de nouveau.

REGORGEANT. part. prés. du v. Regorger. Qui regorge. Il est invariable. Des usuriers regorgeant leurs gains illicites.

REGORGEANT, ANTE. adj. Excessivement plein, qui a en grande abondance. Omiss. des diction.

Ce palais plus rempli de malheurs et de crimes,
Que vos gouffres profonds *regorgeants* de victimes.
(Voltaire.)

REGORGEMENT. s. m. Action de ce qui regorge. Le regorgement de la rivière. Le regorgement d'un égout. Le regorgement de la bile, des humeurs.

— Ce qui est regorgé.

— Pathol. Phénomène particulier à certains réservoirs des sécrétions, et notamment à la vessie, par lequel ceux-ci se débarrassent de la partie exubérante des liquides accumulés, qui les distendent outre mesure. Le regorgement, considéré sous le point de vue de la vessie urinaire, se manifeste par un écoulement involontaire et continuel d'urine, dont le malade ne s'aperçoit que par son résultat. La même chose a lieu à l'égard de la vésicule biliaire, des vésicules séminales, etc.

REGORGER. v. n. 1re conj. (de la partic. *re*, et du fr. *gorge*, proprement, sortir de la gorge). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous regorgeons, je regorgeais, nous regorgeâmes*. S'épancher hors de ses limites. Il ne se dit au propre que de l'eau et des autres fluides. Les pluies ont fait regorger la rivière. Le sang, quand on en a trop, regorge quelquefois par le nez. Le sang qui *regorgea* sous les mains meurtrières. (Volt.)

— Fig.

On verra sous le nom du plus juste des princes,
Et dans ce pal is même, en proie à son courroux,
Le sang de vos sujets *regorger* jusqu'à vous. (Rac.)

— Voltaire l'a employé dans le sens de Couler en abondance.

— Fig. et fam. *Faire regorger à quelqu'un ce qu'il s'est indûment approprié.* L'obliger à le rendre.

— Absol. On l'a fait regorger. Il faudra que ce fripon regorge.

— Fig. Avoir en grande abondance. Regorger de biens. Regorger de blé, de fruits. Des celliers qui regorgent de vin. Des magasins qui regorgent de marchandises. On regorge de journaux. L'homme seul est exposé à la famine, et jusqu'aux insectes *regorgent* de biens. (B. de St-P.)

De leurs grains les granges sont pleines,
Leurs celliers *regorgent* de fruits (J.-B. Rouss.)

— Il se dit aussi des choses morales. Cette allégresse et vigueur qui *regorgeait* de mon adolescence (Montaig.) D'éloges on *regorge*, à la tête on les jette (Id.) Madame Guyon se disait pleine de grâce jusqu'à *regorger*. Comme les femmes de la cour *regorgent* de train, de splendeur et de dignité, elles se délassent volontiers avec la philosophie ou la vertu. (La Bruy.)

En mon cœur la haine abonde,
J'en *regorge* à tout propos :
Depuis que je sers les sots,
Je hais presque tout le monde. (***)

— Absol. Les magasins regorgent. Tandis que nous regorgeons, d'autres sont dans la misère.

— Fam. *Regorger de santé.* Jouir d'une santé brillante.

— Être fort abondant. L'avoine regorge. L'argent regorge. Peu usité dans cette acception.

— se regorger. v. pron. Se gorger d'aliments. Plus on se *regorge*, moins on se rassasie. (Boist.)

REGOUBILLONNER. v. n. 1re conj. (pr. *re-gou-bi-io-né*). Il se disait pour Faire, entre le souper et le déjeuner, ce qu'on appelle Reveillon ou médianoche. Depuis ne fîmes qu'un repas, lequel dura tout le jour, et ne savions si c'était dîner ou souper, goûter ou *regoubillonner*. (Rabelais.)

REGOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Regouler. S'empl. adjectiv. Personne regoulée.

— Pop. *J'en suis regoulé.* J'en suis rassasié jusqu'au dégoût.

— *Regoulé de*. Le public est tellement *regoulé* de vers, que plusieurs poètes excellents passent inaperçus. (Volt.)

REGOULER. v. a. 1re conj. (du lat. *gula*, gueule, bouche). Rabrouer, repousser durement. Il ne faut pas ainsi regouler les gens.

— Rassasier jusqu'au dégoût. On l'a regoulé de gibier. Ce mot, dans les deux sens, est populaire.

— se regouler. v. pron. Se dire des paroles piquantes.

REGOURMÉ, ÉE. part. pass. du v. Regourmer. S'empl. adjectiv.

REGOURMER. v. a. 1re conj. Gourmer de nouveau.

— se regourmer. v. pron. Se gourmer de nouveau.

REGOÛTÉ, ÉE. part. pass. du v. Regoûter. S'empl. adjectiv. Vin regoûté.

REGOÛTER. v. a. 1re conj. Goûter de nouveau

— v. n. Faire collation.

— se regoûter. v. pron. Être regoûté. Les choses qui se regoûtent à plusieurs reprises ne nous paraissent plus avoir le même goût.

REGRACIÉ, ÉE. part. pass. du v. Regracier. S'empl. adjectiv. Condamné regracié.

REGRACIER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend deux *i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je regracie, nous regracions*, etc. *Je regraciais, nous regraciions, vous regraciiez. Que je regracie, que nous regraciions, que vous regraciiez.* Néol Gracier de nouveau.

— Il se disait pour Remercier, rendre des actions de grâces, récompenser. En après, le susdit duc de Bourgogne venu à Abbeville, alla à l'église Notre-Dame faire son oraison, et *regracier* son créateur de sa bonne fortune (Monstrelet.)

— se regracier. v. pron. Se remercier

REGRADILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Regradiller. S'empl. adject. Cheveux regradillés.

REGRADILLER. v. n. 1re conj. (pr. *re-gra-di-ye*). Il se disait pour Friser les cheveux avec un fer chaud.

— se regradiller. v. pron. Se disait pour Être frisé avec un fer chaud.

REGRAPPER. v. n. 1re conj. Se disait pour Cueillir les grappes qui restent après la vendange.

— Fig. Il ne fallait pas *regrapper* après un si excellent et très-expérimenté capital " (Vieilleville.)

REGRAT. s. m. Petit négoce qui consiste à vendre en détail et de la seconde main certaines denrées. Marchandises de regrat. Peu usité aujourd'hui.

— Lieu où l'on vendait le sel à petite mesure, à petits poids

— Se disait pour Commission de regrattier. Obtenir un regrat de sel.

— Vente de desserte.

REGRATTAGE. s. m. Archit. Action de regratter un édifice. L'opération du blanchissage ne nuit pas moins à la pureté d'une architecture précieuse que celle du *regrattage* (Quatrem.)

REGRATTÉ, ÉE. part. pass. du v. Regratter. S'empl. adjectiv. Bâtiment regratté. Maison regrattée. Tout bâtiment qui n'offre que des surfaces lisses sans ornements, sans détails des formes d'architecture, peut être innocemment *regratté*, ou blanchi par le badigeonnage. (Quatremère.)

REGRATTER. v. a. 1re conj. (réduplic. de *gratter*). Gratter de nouveau. On envenime une plaie à force de la gratter et de la regratter.

— Faire un agrément dans un bâtiment, sur sa pierre noircie ou salie par la vétusté, pour lui redonner sa blancheur primitive. On se sert pour *regratter*, soit de ripes, soit de fers à retondre, soit de tout autre instrument tranchant, qui ne doit enlever que la superficie de la pierre. (Quatrem.) Il y a nécessairement

des accessoires fins et déliés qu'on ne peut *regratter* qu'en détruisant ou en atténuant leur effet. (Id.) On ôte aux édifices l'air imposant de l'antique en les *regrattant*. (Boiste.)

— Fig.

Cependant leur savoir ne s'étend seulement
Qu'à *regratter* un mot douteux au jugement. (Régn.)

— Retoucher avec le burin.

— Absol. A force de *regratter*, l'on use et l'on déforme. (Boiste.)

— v. n. Fig. et fam. Faire des réductions sur les plus petits articles d'un compte de dépense. Regratter sur tout. Peu usité dans ce sens.

— Trouver à redire. Je vous défie, avec toute votre industrie, de trouver à *regratter* là-dessus. (Mme de Sévigné.)

— SE REGRATTER. v. pron. Être gratté de nouveau.

REGRATTER. v. a. 1re conj. (rad. *regrat*). Vendre en détail.

— Fig.

Le savant, par exemple, attaché sur son livre,
Mais qui n'invente rien, ne dit rien de nouveau,
Des auteurs qu'il *regratte* et qu'il vend à la livre,
Croit égaler la gloire, et que son nom doit vivre,
Comme le leur, au delà du tombeau.
(Ducerceau.)

— v. n. Avoir du profit sur quelque chose que l'on vend en détail.

— Fig. Il y a aujourd'hui une quintessence d'hommes qui, pour ne pouvoir produire aucuns fruits de leur crû, s'alambiquent le cerveau à *regratter* sur les œuvres d'autrui. (Pasq.)

— SE REGRATTER. v. pron Être vendu en détail.

REGRATTERIE. s. f. Commerce des regrattiers ; marchandise de regrat.

REGRATTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend certaines denrées en détail et de la seconde main. Il se disait particulièrement de ceux qui vendaient du sel à petite mesure, à petits poids. Prendre du sel chez le regrattier, chez la regrattière.

— Se disait autrefois, en riant, de celui qui, sans être libraire, achetait des livres pour les revendre et pour y gagner

— Fig. et fam. Se disait de Celui qui sur un compte, sur une dépense d'une grosse somme, fait des réductions aux plus petits objets. C'est un regrattier. C'est un franc regrattier.

— Crit. Se dit d'un spéculateur littéraire de bas étage, d'un écrivassier, d'un compilateur ignorant. Je trouve plus de bon sens dans mes cultivateurs, et surtout plus de bonne foi, que dans les *regrattiers* de la littérature. (Volt.) Les *regrattiers* de nouvelles littéraires qui écrivent ici les sottises de Paris mandent ce beau désaveu. (Id.)

REGRATTIER, IÈRE. adj. Qui vend en détail. Marchand regrattier.

— Fig. Chapelain, dans la préface de sa traduction de Guzman d'Alfarache, appelle le temps où il vivait, *notre âge regrattier*, parce qu'on y avait publié beaucoup de traductions.

REGRÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Regréer. S'empl. adjectiv. Bâtiment regréé.

REGRÉER. v. a. 1re conj. Mar. Réparer le gréement d'un bâtiment mis en désordre par une tempête ou un combat.

REGREFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Regreffer. S'empl. adjectiv. Arbre regreffé.

REGREFFER. v. n. 1re conj. Agric. Greffer une seconde fois.

— Techn. Ajouter à la cuve d'indigo une certaine quantité d'ingrédients, pour pouvoir continuer à la mettre en œuvre.

— SE REGREFFER. v. pron. Être regreffé. Un arbre qui se regreffe souvent finit par perdre toute sa sève.

REGRÊLAGE. s. m. Techn. Action de regrêler. ‖ Son effet.

REGRÊLÉ, ÉE. part. pass. du v. Regrêler. S'empl. adjectiv. Cire regrêlée.

REGRÊLER. v. a. 1re conj. Techn. Faire passer la cire une seconde fois dans la grêloire pour la remettre en rubans.

— SE REGRÊLER. v. pron. Être regrêlé. La cire de regrêle.

REGRÈS. s. m. (du lat. *regressus* ; fait de *re*, pour *retro*, en arrière ; et de *gressus*, pas, marche ; proprement, action de retourner, de revenir). Jurispr. bénéfic. Droit, pouvoir de rentrer dans un bénéfice qu'on avait résigné. Accorder le regrès. Demander le regrès. Aller au regrès.

— Il se disait aussi des charges, des offices de judicature, sur la vente desquels on pouvait revenir, en signifiant, dans les vingt-quatre heures, la révocation de la résignation qu'on en avait faite en faveur de l'acquéreur.

— Techn. V. REGROS.

RÉGRESSIF, IVE. adj. Didact. Qui revient en arrière.

— Log. *Sorite ou chaîne syllogistique régressive*. Celle qui va des conséquences aux principes.

RÉGRESSION. s. f. (du lat. *regressio*). Rhét. Figure de style qui consiste à reprendre, à la fin de la phrase, les mots qui se trouvent au commencement, en les rangeant dans un ordre inverse, ou en les expliquant un à un. Ex. : Nous ne vivons pas pour boire et pour manger ; mais nous buvons et nous mangeons pour vivre.

REGRET. s. m. (pr. *re-gré* ; du lat. *regressus*, retour en arrière ; parce que le regret reporte les pensées et les sentiments sur le passé). Déplaisir d'avoir perdu un bien qu'on possédait ou de n'avoir pu obtenir celui qu'on désirait. Regret de la perte de ses biens, de sa fortune, de sa place. N'avoir pas de regret à son argent. Avoir regret de n'avoir pas acheté un domaine, une maison. Avoir grand regret d'avoir perdu l'occasion. Le *regret* le plus déchirant d'une jolie femme vieillie est celui d'elle-même. (Boiste.)

— Chagrin que cause la perte, la mort d'une personne. La perte de mon ami m'a causé un grand regret, m'a laissé un grand regret, de grands regrets, de longs regrets, de vifs regrets. Avoir grand regret à son ami mort à la fleur de l'âge. Mon père est mort à mon grand regret, au regret de tous les siens. O prince, le digne sujet de nos louanges et de nos *regrets*. (Boss.) Digne des *regrets* et des louanges de son époux. (Fléch.)

— Toute sorte de déplaisir, ou léger, ou considérable. Avoir regret de n'avoir pas entendu un beau discours. Avoir regret de ne pouvoir rendre un service. Avoir regret, avoir du regret de voir quelqu'un dans l'erreur. Avoir beaucoup de regret de n'avoir pas trouvé quelqu'un chez lui. Avoir regret que quelqu'un n'ait pas fait ce qu'on lui avait conseillé. Quitter quelqu'un avec beaucoup de regret. Le quitter sans regret. Mourir de regret. Être destitué à son grand regret, au grand regret de tous les gens de bien. Laisser bien des regrets après soi, en quittant un pays. J'ai le *regret* de ne savoir de quoi m'accuser. (J.-J. Rouss.) La tristesse est un *regret* de mourir plutôt qu'une douleur d'avoir mal vécu. (Fléch.) Le pécheur mourant n'emporte avec lui que le *regret* de perdre ses biens, que le crime de les avoir acquis. (Mass.) Mourant sans déshonneur, je mourrai sans *regret*. (Corn.) A quels mortels *regrets* ma vie est réservée. (Rac.)

— Fam. *Il ne doit pas avoir regret à sa jeunesse*. Se dit d'un homme qui a passé sa jeunesse dans les plaisirs.

— Repentir, déplaisir d'avoir fait ou de n'avoir pas fait quelque chose. Eprouver un regret terrible, un regret cuisant, un regret extrême de quelque chose. Le regret d'avoir trompé quelqu'un. Avoir regret de ses fautes, de ses égarements, de ses péchés. Avoir un grand regret de la faute qu'on a commise. Un seul jour perdu devrait nous laisser des *regrets* mille fois plus cuisants qu'une grande fortune manquée. (Mass.) Ma plume aurait *regret* d'en épargner aucun. (Boil.) Le moyen le plus prompt et le plus sûr pour user la douleur et les *regrets*, c'est de s'y livrer sans retenue. (Mme de Montolieu.) Sans les *regrets*, on ne saurait pas que l'on fut heureux. (De Lévis.) Que de peines on se donne pour se préparer des *regrets*. (Boiste.) Notre cœur se serre dans les lieux que notre mémoire a semés de *regrets*. (Id.)

— Au pl. signifie quelquefois Lamentations, plaintes, doléances. Se consumer en regrets. Ce sont des regrets inutiles, des regrets superflus. Venez en d'autres lieux renfermer vos *regrets* (Rac.)

A sa triste destinée
C'est trop donner de *regrets*. (J.-B. Rouss.)

— Iconol. On le présente sous la figure d'une femme éplorée, vêtue de noir, coiffée en désordre, tournant ses regards vers le ciel ; elle est à genoux sur un tombeau, tenant d'une main un mouchoir, et de l'autre une pierre dont elle se frappe la poitrine.

— *A regret*. loc. adv. Avec répugnance. Faire une chose à regret. Ne la faire qu'à regret. Partir à regret. Mon esprit qui se tait à *regret*. (Boil.) Un hypocrite ne donne l'aumône qu'à *regret*, et ne paye ce tribut à Dieu que pour tromper les hommes. (St-Evrem.)

Je m'arme d'autant plus que mon cœur en secret
Voudrait se laisser vaincre, et combat à *regret*. (***)

— Prov. *Il fait cela à regret comme les chiens qu'on fouette*.

— Syn. comp. REGRET. REMORDS. Le *regret* est un souvenir pénible d'avoir perdu son bien, et le *remords*, celui d'avoir fait un mal.

REGRETS. s. m. pl. Techn. Cendres d'orfèvre.

REGRETTABLE. adj. des 2 g. Qui mérite d'être regretté. Une personne regrettable, très-regrettable, peu regrettable. Sa société, pleine de douceur et d'humanité, me sera toujours *regrettable*. (J.-J. Rouss.) Parmi toutes les choses que nous regrettons, il n'y a réellement de *regrettable* que le temps mal employé. (Boiste.)

REGRETTABLEMENT. adv. D'une manière regrettable.

REGRETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Regretter. S'empl. adjectiv. Une personne universellement regrettée. Un homme généralement regretté. Combien est malheureux celui dont la tête est tout entière remplie d'un objet *regretté*. (Boiste.)

Qui n'aime à voir folâtrer des enfants?
On se croit de leur âge. O douce jouissance
De pouvoir quelquefois se rappeler ce temps
Si *regretté*, bien qu'il eût ses tourments.
(De Stassart.)

Il meurt à jamais *regretté*.
Par delà le tombeau sa gloire va le suivre. (Flins.)

— *Regretté de*. Être regretté de tout le monde.

— *Regretté par*. Il a été regretté par tous les gens de bien. Chérie, estimée, et trop tôt, hélas ! *regrettée* par le plus grand de tous les hommes. Boss.)

REGRETTER. v. a. 1re conj. (du bas lat. *requiritari*, formé de *queri*, *queritari*, se plaindre). Etre fâché, être affligé d'avoir perdu quelqu'un. Regretter ses amis. Regretter la perte de quelqu'un.

Songez-vous, seigneur, qu'une illustre princesse,
Au fond de ses États vous *regrette* sans cesse? (Rac.)

— Il se dit des choses qui ne sont plus en notre pouvoir, en notre possession. Regretter son argent. Regretter son temps, sa peine. Regretter le temps passé, le temps perdu. Toujours mécontent du présent, il est le seul être qui *regrette* le passé, et qui redoute l'avenir. (B. de St-P.) Combien de fois n'ai-je pas *regretté* le chant du rossignol et de la fauvette ! (Parny.) Ni la gloire ni la jeunesse n'auront un soupir ; un regret immense de ses péchés ne permet pas à Madame de *regretter* autre chose. (Boss.) Les familles virent renaître ces temps heureux qu'elles avaient tant *regrettés*. (Id.) Le perruquier commence à *regretter* son lit. (Boil.)

Fénelon, dans Cambrai, *regrettant* peu la cour,
Instruisait, consolait, donnait à tous l'exemple.
(Andrieux)

— Il se dit aussi des choses dont on aurait pu se procurer la jouissance ou la possession. Regretter une occasion qu'on a laissé échapper. Regretter un tableau qu'on aurait pu acheter.

— Déplorer, être affligé de. Regretter la perte de quelqu'un. Celle dont nous *regrettons* la mort est vivante en Dieu. (Fléch.)

Je ne *regrette* point la perte
De ces arts dont la découverte
A l'homme a coûté tant de soins. (J.-B. Rouss.)

— Absol. Celui qui ne veut rien aimer pour ne pas *regretter*, ne sera pas regretté lui-même. (Boiste.)

— *Regretter de*. Regretter d'avoir perdu son temps. Regretter d'avoir commis une faute. Ainsi j'ai *regretté* jadis de ne pouvoir rester dans une gorge perdue et stérile de la dent du Midi. (G. Sand.)

— Vaugelas a dit, dans sa traduction de Quinte-Curce : Ils le *regrettaient* d'un véritable regret.

— *Regretter que*. Regretter que quelqu'un soit parti sitôt.

— On dit *regretter de* et *regretter que*. Le premier s'emploie quand le sujet de la proposition principale est le même que celui de la proposition subordonnée. Je regrette de ne plus la voir. On emploie *que* lorsque le sujet du second verbe n'est pas le même que celui du premier. Je regrette que vous ne soyez pas tombé d'accord.

— SE REGRETTER. v. pron. Être regretté. Il n'y a que les biens réels qui doivent se *regretter* et combien ils sont rares ! (Boiste.)

— Une jeune dame, la vicomtesse d'Houdetot, qui se mourait d'une affection de poitrine, parut fort rêveuse quelques jours avant sa mort. On lui demanda : A quoi rêvez-vous? — Je me *regrette*, répondit-elle. (Noël.) Une femme qui fut jolie, un homme qui fut puissant, se *regrettent* eux-mêmes. (Boiste.)

— Eprouver mutuellement du regret. Les amis, les amants se *regrettent* absents ; présents, ils se négligent. (Boiste.)

— Syn. comp. REGRETTER. PLAINDRE. V. PLAINDRE.

REGRIFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Regriffer. S'empl. adjectiv. Personne regriffée.

REGRIFFER. v. a. 1re conj. Se disait pour Griffer de nouveau.

— SE REGRIFFER. v. pron. Se disait pour Se venger. ‖ Se défendre.

REGRIGNER (SE). v. pron. Se disait pour Se retirer, se crisper.

REGRIGNES. s. m. pl. Art culin. Parties du parenchyme de la viande dont on retire le saindoux par la fusion, et qui se crispent au feu. Manger des regrignes.

REGROS. s. m. Techn. Grosse écorce dont on fait le tan.

REGROSSI, IE. part. pass. du v. Regrossir. S'empl. adjectiv. Gravure regrossie.

REGROSSIR. v. a. 2e conj. B.-arts. Elargir les tailles et les hachures de la gravure, soit avec le burin, soit avec l'échoppe.

— SE REGROSSIR. v. pron. Etre regrossi.

REGUE. s. f. Agric. Sillon qu'ouvre la charrue. ‖ *Regue perdue*. Labour dans lequel les bœufs viennent toujours commencer le sillon au même bout.

RÉGUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Réguiller. S'empl. adjectiv. Paquet réguillé.

RÉGUILLER. v. a. 1re conj. Techn. Faire de grands points avec de la ficelle.

— SE REGUILLER. v. pron. Etre réguillé.

REGUINDÉ, ÉE. part. pass. du v. Reguinder. S'empl. adjectiv. Oiseau reguindé.

REGUINDER. v. a. 1re conj. Guinder une seconde fois.

— SE REGUINDER. v. pron. Fauconn. Se dit d'un oiseau qui s'élève en l'air par un nouvel effort.

RÉGULARIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *regularis*, régulier ; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Epithète donnée à la calathide et au disque des synanthérées, quand ils sont composés de fleurs à corolles régulières.

RÉGULARIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *regularis*, régulier ; *forma*, forme). Bot. Se dit des corolles des synanthérées qui sont à peu près régulières.

RÉGULARISANT. part. prés. du v. Régulariser. Qui régularise. Il est toujours invariable. Une personne régularisant un compte.

RÉGULARISANT, ANTE. adj. Propre à régulariser.

RÉGULARISATION. s. f. (pr. *ré-gu-la-ri-za-ci-on*). Comptab. Action de régulariser. La régularisation d'une dépense.

— Effet de cette action. Il n'est point d'idéalités qui n'aient un résidu positif ; et souvent un germe faux, à l'aide de la *régularisation*, conduit à un résultat vrai. (Napol.)

RÉGULARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Régulariser. S'empl. adjectiv. Compte régularisé. Dépense, acquisition régularisée.

RÉGULARISER. v. a. 1re conj. Comptab. Rendre régulier. Régulariser un compte. Régulariser une dépense.

— Soumettre à des règles.

— SE REGULARISER. v. pron. Être régularisé.

RÉGULARITÉ. s. f. Conformité aux règles, soit naturelles, soit conventionnelles. L'homme peut-il se vanter de ses qualités naturelles ; plus que la montre de sa *régularité* ? (Boiste.)

— Phys. Ordre invariable de la nature. La régularité des mouvements des corps célestes. La régularité du flux et du reflux de la mer. La grande leçon, ô mon Dieu ! que le ciel, et le soleil surtout, devait donner aux hommes, c'est sa *régularité* dans la course que vous lui avez marquée. (Mass.)

— Juste proportion des traits du visage. La régularité des traits de cette personne. La *régularité* des traits annonce celle des idées. (Boiste.) La méthode est dans les ouvrages d'esprit, comme la *régularité* des traits dans la beauté. (Id.)

— Géom. *Régularité dans une figure*. Égalité de tous les côtés et de tous les angles d'une figure.

— Conformité aux règles, aux principes établis par les lois. Régularité d'une procédure.

— Mar. Observation exacte des devoirs et des bienséances. Observer beaucoup de régularité dans sa conduite. La régularité des mœurs, de la conduite. Dieu a élevé Marie-Thérèse au faîte des grandeurs humaines, afin de rendre la pureté et la *régularité* de sa vie plus éclatante et plus exemplaire. (Boss.) La première des bonnes œuvres de la princesse fut d'acquitter ce qu'elle devait avec une scrupuleuse *régularité*. (Id.) On vit dans une grande jeunesse ce qu'on voit à peine dans un âge avancé, de la *régularité* et de la retenue. (Fléch.) Il est des âmes indolentes qui conservent au milieu des plaisirs du monde un fond de *régularité* qui annonce encore la vertu. (Mass.)

— Conduite uniforme et observation invariable des règles dans l'exercice d'une charge. L'inflexible *régularité* de M. Le Tellier. (Boss.)

— Observation des règles, des principes et des commandements de Dieu et de l'Église. Observer les jeûnes, le Carême avec régularité. Quelle était sa *régularité* dans les observances de l'Eglise ! (Fléch.)

— L'exacte observation des règles de chaque ordre religieux. Vivre dans une grande régularité. Rétablir la régularité dans un monastère.

— L'état religieux, par opposition à l'état séculier. Il y a plusieurs chapitres, plusieurs monastères dont on a ôté la régularité pour les séculariser.

— Observation des règles établies dans la poésie et dans les beaux-arts. Tragédie qui n'a aucune régularité. Tableaux dessinés avec une très-grande régularité. Nature qui manque de régularité. Bâtiment où la régularité n'est pas observée. C'est une règle constante dans la peinture, que d'éviter la *régularité*. (Hogarth.)

RÉGULATEUR. s. m. Mécan. Toute pièce, tout appareil qui s'applique à une machine pour en modérer les mouvements et les rendre réguliers. Le régulateur d'une montre est le ressort spiral. Le régulateur d'une horloge est le pendule. Les machines à vapeur et les pompes à feu ont un régulateur. Régulateur à force centrifuge. Régulateur à capacité constante. Régulateur à piston flottant.

— Appareil servant à régulariser l'introduction de la vapeur qui se rend de la chaudière dans le cylindre d'une machine.

— Dans les arts économiques, on donne le nom de *régulateurs* à des dispositions destinées à maintenir des liquides à une température constante, sans qu'il soit besoin de suivre l'opération.

— *Régulateur du feu*. Instrument qui sert à procurer un degré de chaleur déterminé, et à le conserver longtemps dans la même intensité. On s'en sert pour le chauffage des appartements, des bains, pour les couches, pour faire éclore les poulets, etc.

— Agric. Appareil adapté à quelques charrues modernes perfectionnées, pour en régulariser l'action et le travail.

— Les horlogers donnent le nom de *régulateur* à une pendule d'une belle exécution [illegible] est munie de tous les [illegible] donner une mar[illegible] pendules ne mar[illegible] nutes et les secondes [illegible] tion, afin [illegible] sistances accidentelles. [illegible]

qu'elles servent aux horlogers à régler les mouvements de toutes les pièces qu'ils exécutent ou réparent.

— Plomb. Armure du laminoir qui règle et dirige la pression des tables qu'on lamine.

— Celui qui conduit, qui dirige. Être le régulateur, le grand régulateur d'une entreprise.

— Fig. Au milieu et à la suite de ces grands *régulateurs* des éléments les pins, se placent le hêtre, le chêne, le châtaignier, le charme, le bouleau, l'orme et l'érable. (Rauch.) Une montre est un *régulateur* despotique. (Boiste.)

RÉGULATEUR, TRICE. adj. Qui sert de règle, qui règle. Marchés régulateurs du prix des grains. Force régulatrice.

RÉGULE. s. m. (en lat. *regulum*, de *rego*, je règle, ou plutôt de *regulus*, petit roi, parce que les alchimistes croyant toujours trouver de l'or ou les éléments de ce métal dans les culots métalliques qu'ils retiraient de leurs fontes, les appelaient *regules*, c'est-à-dire petits rois ou enfants premiers nés du sang royal métallique, qui n'étaient pas encore or, roi ou vrai métal, mais qui pouvaient le devenir avec le temps et la nourriture convenables). Mot qui autrefois était synonyme tantôt de Demi-métal, et tantôt de métal pur.

— Chim. Nom que les alchimistes donnaient, dans le principe, au métal obtenu au moyen de la fusion d'une mine, qu'ils considéraient comme étant celle d'un demi-métal. Régule signifiait petit roi, par allusion à l'or, qui était le métal par excellence, le roi des métaux.

— *Régule d'antimoine*. Nom donné autrefois à l'antimoine à l'état de pureté. ‖ *Régule d'antimoine martial*. C'était l'antimoine séparé du sulfure au moyen du fer. ‖ *Régule d'arsenic*. C'était l'arsenic métallique. ‖ *Régule de cobalt*. C'était la matière métallique fixe obtenue de la mine de cobalt. ‖ *Regule jovial*. C'était l'alliage d'antimoine et d'étain obtenu en fondant le sulfure d'antimoine avec l'étain. ‖ *Regule martial*. C'était pour les anciens l'antimoine provenant du sulfure d'antimoine décomposé par le fer. ‖ *Régule de Vénus*. C'était l'alliage violet d'antimoine et de cuivre que l'on obtient en fondant le sulfure d'antimoine avec le cuivre, qu'ils appelaient Vénus.

— Roitelet, petit roi. Voltaire l'a employé dans ce sens.

RÉGULE. s. f. Anc. techn. Il se disait de deux petits poids dont l'usage était de faire avancer ou retarder l'horloge, à mesure qu'on les approchait ou qu'on les éloignait du centre du foliot.

RÉGULIER, IÈRE. adj. (du lat. *regularis*, fait de *regula*, règle). Qui a de la régularité, qui est conforme à des règles, soit naturelles, soit de convention. Mouvement régulier. Périodes régulières. Édifice régulier. Place régulière. Acte régulier. Procédure régulière. Tragédie régulière. Phrase, construction régulière. Des traits réguliers. Comment se forme le prodige si *régulier* des mouvements de la mer? (Mass.) Les impies font honneur au hasard de la magnificence des cieux, et ils ne veulent pas reconnaître un Dieu dans l'harmonie si *régulière* de cet ouvrage immense que la révolution des temps a respecté. (Id.)

— Archit. Se dit de tout ce qui est à la fois conforme aux règles de l'art et sous des formes symétriques. Plan régulier. Façade régulière. ‖ *Architecture régulière*. Celle qui est conforme aux règles de l'un des six ordres, et par conséquent symétrique dans toutes ses parties, en ce qui concerne l'ordre proprement dit. Il peut donc arriver qu'un édifice irrégulier dans son plan et dans la masse de ses élévations soit orné d'un ordre régulier. On dit alors que l'architecture est régulière, mais l'édifice irrégulier.

— Pathol. Se dit du pouls qui offre des pulsations, se prononçant à des intervalles égaux, d'une force égale, en nombre proportionné à l'âge du sujet, présentant le rhythme le plus habituel à l'état de santé. ‖ Il se dit aussi de toute affection qui parcourt ses diverses périodes sans obstacle, et tend d'elle-même à la guérison. La marche de cette maladie est régulière. Cette fièvre affecte un type régulier.

— Qui se conforme ou qui est conforme aux préceptes de la religion, aux devoirs de la morale. Une femme très-régulière. Une conduite très régulière. Une vie très-régulière. Des mœurs régulières et pures. Jamais vie ne fut plus pure, plus *régulière*, plus approuvée que celle de Marie-Thérèse. (Fléch.) Sainte Thérèse s'estimait heureuse de pouvoir former à Jésus-Christ des épouses fidèles, *régulières* par vocation et non par coutume. (Id.) Indolents, fiers, et souvent cruels, ils n'ont pas la sobriété des Maures ni les Arabes, et sont comme eux très-indolents, mais ils ont plus de religion, plus de bonne foi et plus d'honneur, et des mœurs plus *régulières*. (Walck.)

— Exact, ponctuel. Être très-régulier à tenir sa parole. Être régulier dans les moindres choses.

— Se dit, par opposition à Séculier, des ordres religieux, de ceux qui leur appartient, de ce qui leur est propre. Le clergé régulier. Les chanoines réguliers. Bénéfice régulier. Observance régulière. Habits réguliers.

— *Lieux réguliers*. Ceux qui sont dans la clôture du couvent, comme le cloître, le dortoir, le chapitre, le réfectoire. On les appelle ainsi pour les distinguer de ceux qui sont destinés aux hôtes ou à d'autres usages, et qui sont réputés hors de la clôture.

— Chron. *Nombre régulier*, ou substantiv., *régulier solaire*. Se dit des nombres mensuels que l'on ajoute à l'épacte de l'année, pour connaître quel jour de la semaine tombe le premier jour de chaque mois. Les douze réguliers solaires sont 2, 5, 5, 1, 3, 6, 1, 4, 7, 2, 5, 7. ‖ *Régulier lunaire*. Il se dit des nombres mensuels que l'on ajoute à l'épacte de l'année, pour connaître quel jour de la lune tombe le premier des mois. Les douze réguliers lunaires sont 9, 10, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 16, 18, 18.

— Géom. *Figure régulière*. Celle dont tous les côtés et tous les angles sont égaux. ‖ *Corps réguliers*. Les cinq polyèdres dont toutes les surfaces sont des polygones réguliers, égaux entre eux.

— Gramm. *Verbes réguliers*. Ceux qui suivent, dans la formation de leurs temps, les règles générales des conjugaisons. ‖ *Formes régulières, temps réguliers d'un verbe*. Formes, temps qui suivent des règles générales. ‖ *Tours réguliers, phrases régulières*. Tours, phrases qui sont conformes aux procédés autorisés par la langue.

— *Noms réguliers*. Il se dit des noms grecs, latins, etc., qui suivait une des déclinaisons ordinaires.

— Hist. ecclés. *Lettre régulière*. V. *Lettre canonique* au mot LETTRE.

— Minér. Se dit du prisme dont la coupe perpendiculaire à l'axe est un hexagone régulier, ou dont deux faces latérales adjacentes quelconques, sont inclinées entre elles de cent vingt degrés.

— Bot. *Tissu cellulaire régulier*. Celui dont les cellules présentent en tous sens une coupe sensiblement hexagonale. ‖ *Fleur régulière*. Celle dans laquelle les pièces de même nature qui composent chacun de ses systèmes organiques sont absolument semblables entre elles, placées sur un plan régulier, à égale distance les unes des autres, et où les différents systèmes organiques de la même fleur affectent entre eux une ordonnance symétrique; mais il suffit que cet état de choses existe dans le périanthe, pour que l'on considère la fleur comme régulière. ‖ *Corolle régulière*. Celles dont les pétales ou lobes sont sensiblement égaux et semblables, quelle que soit d'ailleurs leur forme. ‖ *Calice régulier*. Celui qui est dans le même cas. ‖ *Corymbe régulier*. Celui dont les pédoncules sont allongés en telle proportion, que toutes les fleurs forment par leur rapprochement une surface égale, plane ou convexe.

— Conchyl. Une coquille inéquivalve est dite *régulière*, quand tous les individus d'une même espèce sont absolument pareils.

— Entom. On donne cette épithète aux antennes des insectes, lorsque leurs articles suivent un ordre progressif dans les modifications qu'ils éprouvent.

— substantiv. Un religieux, par opposition à Un ecclésiastique séculier.

RÉGULIÈRE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

RÉGULIERS. s. m. pl. Zooph. Famille de l'ordre des échinodermes échinoïdes, comprenant ceux qui ont la bouche et l'anus diamétralement opposés l'un à l'autre.

RÉGULIÈREMENT. adv. D'une manière régulière. Vivre fort régulièrement. Tenir régulièrement ses promesses. Je vois ces grands corps de lumière qui roulent si *régulièrement* sur nos têtes. (Mass.) Le soleil, comme un époux éclatant qui sort de sa couche nuptiale, se lève et parcourt *régulièrement* tout ce vaste univers. (Id.)

— Exactement, uniformément. Dîner régulièrement à six heures. Travailler régulièrement tant d'heures par jour. Se lever régulièrement à huit heures. On ajoute souvent en plaisantant à cette dernière phrase les mots : *jour ou non*.

RÉGULIN, INE. adj. Anc. chim. Syn. de Métallique. L'état régulin d'un métal est tout état de pureté parfaite.

RÉGULO. s. m. Relat. Nom par lequel les auteurs des *Lettres édifiantes* désignent les fils de l'empereur de la Chine.

RÉGULUS (Marcus Attilius). Général romain, consul, 256 ans av. J.-C., défit les Carthaginois près d'Ecnome en Sicile, puis en Afrique, près d'Adis, et les réduisit à demander la paix. Attaqué, défait et pris à Tunis par Xantippe, il fut conduit à Carthage. Quelques années après, en 250, les Carthaginois lui laissèrent la liberté sur parole afin qu'il accompagnât la députation chargée par eux de demander à Rome l'échange des prisonniers. Il s'opposa lui-même à cet échange, et alla reprendre ses fers à Carthage, où il mourut dans d'atroces supplices.

RÉGULUS. s. m. Astron. Nom d'une étoile de première grandeur, qui fait partie de la constellation du Lion.

RÉGURGITATION. s. f. (pr. *re-gur-gi-ta-ci-on*; en lat. *regurgitatio*, de *regurgire*, regorger). Action par laquelle un conduit ou un réservoir se débarrasse sans effort des matières qui y sont accumulées outre mesure, et qui refluent par son ouverture.

— On désigne particulièrement par ce mot l'espèce de vomissement naturel et nullement pénible, par laquelle l'enfant rejette par gorgées les aliments qui chargent son estomac.

RÉGURGITER. v. a. 1re conj. Il se disait pour Regorger.

— Pathol. Se débarrasser partiellement par gorgées de la trop grande quantité d'aliments que l'on a pris, comme font les enfants à la mamelle.

RÉHAB. s. m. Relat. Instrument persan qui a quelque ressemblance avec le violon. Ce mot est employé par erreur ou par corruption pour Rebab.

RÉHABILITABLE. adj. des 2 g. Qui peut être, qui doit être réhabilité.

RÉHABILITANT. part. prés. du v. Réhabiliter. Qui réhabilite. Il est toujours invariable.

RÉHABILITANT, ANTE. adj. Néol. Propre à réhabiliter.

RÉHABILITATION. s. f. (pr. *ré-a-bi-li-ta-ci-on*). Chancell. et jurispr. Action de réhabiliter, rétablissement dans le premier état. Lettres de réhabilitation. Aujourd'hui, les condamnés aux travaux forcés et à la réclusion peuvent demander leur réhabilitation cinq ans après l'expiration de la peine, et les condamnés à la dégradation civique cinq ans après l'exécution de l'arrêt. Cette réhabilitation est prononcée par le roi dans un conseil privé, sur la demande du condamné apostillée par la cour royale. Réhabilitation de noblesse, de mariage. La réhabilitation d'un failli, d'un condamné. Obtenir un jugement de réhabilitation. Nous désirons que cette quasi-*réhabilitation* puisse lui rendre la considération dont il a besoin. (Courr. fr.)

— La réhabilitation, en matière de faillite, est l'acte qui rétablit le failli dans tous ses droits, sans exception, dont la faillite l'avait privé. Pour obtenir sa réhabilitation, un failli doit avoir intégralement acquitté, en principal, intérêts et frais, toutes les sommes par lui dues.

— Anc. jurispr. *Réhabilitation de mariage*. Cérémonie qui avait pour but de réparer quelque vice de forme, lorsque les contractants consentaient à demeurer unis. ‖ *Réhabilitation de noblesse*. Acte qui fait revivre la noblesse que quelqu'un avait perdue par quelque jugement que l'on avait déclaré déchu, lui ou ses ancêtres, ou bien lorsqu'elle avait été perdue par quelque acte dérogeant.

— Synon. comp. RÉHABILITATION. GRÂCE. La *grâce* et la *réhabilitation* diffèrent essentiellement, soit dans leur principe, soit dans leurs effets. La *grâce* dérive de la clémence du roi; la *réhabilitation*, de sa justice. L'effet de la *grâce* n'est pas d'abolir le jugement, mais de le faire cesser. Le droit de *réhabilitation* ne commence qu'après que le condamné a subi sa peine.

RÉHABILITATOIRE. adj. des 2 g. Jurispr. Qui réhabilite. Acte réhabilitatoire.

RÉHABILITÉ, ÉE. part. pass. du v. Réhabiliter. S'empl. adjectiv. La mémoire de Coligny ne tarda pas à être *réhabilitée*; celle du parlement ne l'a pas été. (Lemontey.)

— *Réhabilité dans*. Réhabilité dans l'opinion publique.

RÉHABILITÉ. s. m. Jurispr. Négociant qui, ayant failli, a obtenu plus tard sa réhabilitation.

RÉHABILITER. v. a. 1re conj. (de la part. lat. *re*, et de l'adject. *habilis*, habile, propre à, c'est-à-dire rendre de nouveau habile à). Chancellerie et jurispr. Rétablir dans son premier état, dans ses droits, dans ses prérogatives, etc., celui qui en est déchu. Réhabiliter un failli. Se faire réhabiliter dans ses droits, dans ses titres, dans sa noblesse. Réhabiliter la mémoire d'un homme condamné en justice.

— Jurispr. anc. *Réhabiliter un mariage*. Réparer le vice d'un mariage par une nouvelle célébration.

— Rendre aptes à posséder des bénéfices et des ordres ceux qui étaient tombés en hérésie, en irrégularité. ‖ Un ecclésiastique, qui avait assisté à un jugement de mort, devait aussi être réhabilité, et en obtenir l'absolution.

— Fig. Faire recouvrer l'estime publique, l'estime de quelqu'un. Cela l'a réhabilité dans mon esprit, dans l'opinion publique. Et vous trouverez alors quelque gentilhomme capricieux ou malaisé qui *réhabilitera* votre réputation par un bon mariage. (Le Sage.)

— SE RÉHABILITER. v. pron. Fig. Recouvrer l'honneur, la considération, l'estime, etc. Se réhabiliter dans l'opinion publique. Se réhabiliter dans l'esprit des gens de bien. L'humanité ne peut se *réhabiliter* que par le sang. (De Maistre.)

— Rentrer dans les droits dont on était déchu. Ce négociant s'est réhabilité.

RÉHABITABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être réhabité, que l'on peut habiter de nouveau.

RÉHABITÉ, ÉE. part. pass. du v. Réhabiter. S'empl. adjectiv. Maison réhabitée.

RÉHABITER. v. a. 1re conj. Habiter de nouveau.

— SE RÉHABITER. v. pron. Être habité de nouveau. Ces maisons commencent à se réhabiter.

RÉHABITUABLE. adj. des 2 g. Néol. A qui l'on peut faire reprendre ses habitudes.

RÉHABITUÉ, ÉE. part. pass. du v. Réhabituer. S'empl. adjectiv. Il est entièrement réhabitué au travail.

RÉHABITUER. v. a. 1re conj. *Je réhabitue, nous réhabituons, vous réhabituez. Je réhabituais, nous réhabituions, vous réhabituiez. Que je réhabitue, que nous réhabituions, que vous réhabituiez*, etc. Faire reprendre une habitude perdue. Réhabituer peu à peu un enfant au travail, à l'étude.

— SE RÉHABITUER. v. pron. Reprendre une habitude perdue. Se réhabituer au travail. On a de la peine à se *réhabituer* à la fatigue quand on a vécu longtemps dans la mollesse. (Aca.)

REHACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Rehacher. S'empl. adjectiv. Viande rehachée.

REHACHER. v. a. 1re conj. Hacher de nouveau. Rehacher de la viande.

— SE REHACHER. v. pron. Être haché de nouveau.

REHANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rehanter. S'empl. adjectiv. Compagnie rehantée.

REHANTER. v. a. 1re conj. Hanter, fréquenter de nouveau.

— SE REHANTER. v. pron. Se fréquenter de nouveau.

REHASARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Rehasarder. S'empl. adjectiv. Somme rehasardée.

REHASARDER. v. a. 1re conj. Livrer de nouveau aux chances du hasard.

— SE REHASARDER. v. pron. Se livrer de nouveau aux chances du hasard.

REHAUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rehausser. S'empl. adjectiv. Les planches de cette maison ont besoin d'être rehaussées.

— *Rehaussé de*. Tapisserie rehaussée d'or et de soie. Teint rehaussé de rouge.

— *Un dessin rehaussé de blanc*. Un dessin dont les lumières sont rendues plus vives par des touches de crayon blanc.

— Fig. Le sourcil *rehaussé* d'orgueilleuses chimères. (Boil.) Ce vers de Boileau rend bien le *grande supercilium* de Juvénal.

— *Rehaussé par*. Les couleurs de ces tableaux gastronomiques étaient *rehaussées* par l'éclat de la porcelaine, par des lignes étincelantes d'or. (De Balzac.) Ils célèbrent un grand nombre de fêtes dont l'éclat est *rehaussé* par le concours de la danse et de la musique. (Barth.)

REHAUSSEMENT. s. m. Action de rehausser. Le rehaussement d'une muraille.

— *Le rehaussement des monnaies*. L'augmentation de leur valeur numéraire ou nominale.

REHAUSSER. v. a. 1re conj. Hausser davantage ce qui était déjà haut. Rehausser un plancher. Rehausser un tableau. Rehausser une muraille. Cet homme croit s'agrandir avec ses appartements qu'il *rehausse*, avec ses domaines qu'il étend. (Boss.)

— Fig. Ranimer, relever. Rehausser le courage de quelqu'un. Cette victoire lui rehaussa le courage. rehaussa son courage.

— Augmenter. Rehausser le prix, la valeur des actions.

> Et dans son cœur déjà se proposait
> De *rehausser* le linge de sa fille. (La Fontaine.)

— Fig. Faire paraître davantage. Les ombres dans un tableau rehaussent l'éclat des couleurs. La parure relève la beauté, la bonne mine d'une personne. Les peintres en détrempe *rehaussent* quelquefois les ouvrages par des reflets d'or, qu'ils placent dans les endroits les plus convenables. (Leroux.) Quant à l'autre, il peignit les tourelles gothiques ornées des ordres de la Grèce, et les dames gauloises *rehaussant* la richesse de leurs atours par l'élégance athénienne. (Chateaubr.)

— Il se dit particulièrement en parlant de certaines hachures ou retouches que l'on a fait à la peinture de bâtiment. Rehausser de blanc des grisailles et des moulures. ‖ *Rehausser d'or*. Peindre en couleur d'or. ‖ *Rehausser d'or en détrempe*. Appliquer, par le moyen d'un mordant, l'or en feuille sur la peinture en détrempe.

— Les vernisseurs disent *rehausser*, dans le sens de donner plus de clair aux jours, et plus d'obscurité aux ombres.

— *Rehausser d'or et de soie des ouvrages de tapisserie*. En relever la beauté en y mêlant de l'or et de la soie.

— *Rehausser de broderie le fond d'une étoffe*. L'orner de broderie.

— Fig. *Rehausser l'éclat, le mérite d'une action*. Faire valoir, relever le mérite d'une action, lui donner un nouvel éclat. *Rehaussez*, Seigneur, les dons de la nature dont vous avez enrichi ce jeune prince par l'éclat immortel de la piété. (Mass.)

> De cette nuit, Phénice, as-tu vu la splendeur...
> Cette pourpre, cet or que *rehaussait* sa gloire,
> Et ces lauriers encor témoins de sa victoire? (Racine.)

— Fig. Vanter avec excès, faire beaucoup valoir. Les historiens espagnols *rehaussent* les moindres actions de Charles Quint, et déprécient celles de François Ier. (Acad.) Le monde a trouvé le secret de *rehausser* par des titres honorables tous les soins qui se rapportent aux choses d'ici-bas. (Mass.)

— v. n. Être augmenté de prix. Le blé rehausse.

— SE REHAUSSER. v. pron. Être rehaussé. Cet appartement ne peut se rehausser.

— Fig. En vain l'homme sans mérite veut se *rehausser* d'un grand nom; cette vieille base fléchit sous ses pieds, et le fait paraître plus petit. (Boiste.)

— Être relevé. La gloire ne peut se *rehausser* par l'injustice : son véritable éclat n'est qu'un reflet de celui de la vertu. (Boiste.)

— Se vanter, se faire valoir mutuellement. Les hommes de partis se *rehaussent* sur le théâtre, et se renvoient dans les coulisses. (Boiste.)

REHAUT. s. m. Grav. Blanc ou hachure blanche dans la gravure.

REHAUTS. s. m. pl. Peint. Retouches ou hachures brillantes servant à faire ressortir des figures, des ornements, des moulures peintes ou dessinées. Rehauts blancs sur un fond bleu. Dessin à rehauts d'or.

REHEURTÉ, ÉE part. pass. du v. Reheurter. S'empl. adjectiv. Personne reheurtée dans la foule.

REHEURTER. v. a. 1re conj. Heurter de nouveau. Ce vaisseau a endommagé l'autre en le heurtant, et, si l'on n'y prend garde, il le reheurtera. || SE REHEURTER. v. pron. Se heurter de nouveau.

RÉHUMILIÉ, ÉE part. pass. du v. Réhumilier. S'empl. adjectiv. Personne réhumiliée.

RÉHUMILIER. v. a. 1re conj. Néol. Humilier de nouveau. || SE RÉHUMILIER. v. pron. S'humilier de nouveau.

REICH. s. m. Gramm. hébr. Nom de la 20e lettre de l'alphabet hébreu.

REICHA (Antoine-Joseph). Célèbre harmoniste, né à Prague en 1770, mort en 1836, est auteur d'un Traité de mélodie qui a opéré une révolution dans l'art des accords.

REICHARDI. s. f. Bot. Genre de plantes des Indes.

REICHENBACH. Géogr. Ville des États prussiens, dans la Silésie, ancien chef-lieu de régence; 4,000 hab.

— Hist. *Paix de Reichenbach*. Paix qui fut signée au mois de juillet 1790, entre la Prusse et l'Autriche, et qui mit fin à la ligue anglo-prussienne.

REICHENBERG. Géogr. Ville de Bohême; 14,000 hab.

REICHSTADT. Géogr. Ville de Bohême, dans le cercle de Bunzlau, ayant pour chef-lieu une petite ville du même nom avec un château, et 1,900 hab.

— Hist. Majorat et principauté du royaume de Bohême. Reichstadt fut donné en apanage, avec le titre de duc, le 18 juillet 1818, au jeune fils de Napoléon et de Marie-Louise. Après sa mort, en 1834, la principauté est revenue à l'Autriche. V. NAPOLÉON.

REICHSTADT (François-Charles-Joseph-Napoléon, duc de). Fils unique de l'empereur Napoléon et de Marie-Louise d'Autriche, né au château des Tuileries le 20 mars 1811, mort à Schœnbrunn le 22 juillet 1832. Il avait reçu, en venant au monde, le titre de roi de Rome.

REICHSTALER. s. m. (ét. allem., *reich*, empire; *thaler*, écu). Métrol. Monnaie de compte d'Aix-la-Chapelle, valant 3 fr. 25 c. || Monnaie de compte de Cologne, valant 2 fr. 65 c. || V. RISDALE.

REICHY. s. m. Relat. Nom de sectaires de Cachemire, qui adorent un seul Dieu, et ne demandent rien à personne.

REID (Thomas). (pr. *ridd*). Célèbre philosophe écossais, né en 1711, mort en 1796. Reid peut être considéré comme le chef de la philosophie écossaise: il eut pour but dans ses travaux d'appliquer avec vigueur à l'étude de l'esprit humain la méthode d'observation recommandée par Bacon. Ses principaux ouvrages sont: *Recherches sur l'entendement humain*; *Essais sur les facultés intellectuelles*; *Essais sur les facultés morales*.

REIGE. s. m. Agric. Dans différents cantons, ce mot est synonyme de Rail, rayon, sillon, rigole.

REIKIAVIK. Géogr. Cap. de l'Islande, évêché; 500 hab.

REILBON. s. m. Relat. Nom que quelques voyageurs ont donné à une espèce de garance du Chili.

REILLANNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Forcalquier (Basses-Alpes). 1,300 hab.

REILLÈRE. s. f. (pr. *ré-iè-re*). Tech. Conduit qui amène l'eau sur la roue d'un moulin à eau.

REILLON. s. m. Anc. art milit. V. RAILLON.

REIMARIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées, qui croît dans l'Amérique méridionale. Reimarie à fleurs blanches. Reimarie élégante. Reimarie aiguë.

RÉIMPORTATION. s. f. (pr. *ré-in-por-ta-ci-on*). Écon. polit. Action de réimporter, d'importer ce qui a été exporté.

RÉIMPORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Réimporter. S'empl. adjectiv. Marchandises réimportées.

RÉIMPORTER. v. a. 1re conj. Importer de nouveau.

— SE RÉIMPORTER. v. pron. Être réimporté.

RÉIMPOSABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être, qui doit être réimposable.

RÉIMPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Réimposer. S'empl. adjectiv. Personne réimposée.

RÉIMPOSER. v. a. 1re conj. Faire une nouvelle imposition pour achever le payement d'une taxe qui n'a pu être entièrement acquittée. Réimposer quelqu'un.

— Il se dit aussi des choses. Réimposer une somme sur le pays.

— Imprim. Imposer de nouveau, soit parce que les pages de la feuille étaient mal placées, soit pour changer les garnitures, afin d'obtenir des marges plus grandes et plus régulières.

— SE RÉIMPOSER. v. pron. Être réimposé.

RÉIMPOSITION. s. f. (pr. *ré-in-po-si-ci-on*). Nouvelle imposition, faite pour achever le payement d'une somme qui n'a pu être entièrement acquittée.

— Imprim. Action de réimposer une feuille, une forme.

RÉIMPRESSION. s. f. Action de réimprimer; résultat de cette action. La réimpression d'un ouvrage. Ce n'est qu'une réimpression.

RÉIMPRIMABLE. adj. des 2 g. Crit. Digne d'être réimprimé.

RÉIMPRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Réimprimer. S'empl. adjectiv. Ouvrage plusieurs fois réimprimé. En général, tous les livres qui peuvent servir à l'éducation sont plus *réimprimés* que d'autres. (La Harpe.)

RÉIMPRIMER. v. a. 1re conj. Imprimer de nouveau. Réimprimer un ouvrage.

— SE RÉIMPRIMER. v. pron. Être réimprimé.

REIMS. (pr. *reinss*; du celt. *Rym*, *rem*, fort, elle était la capitale du peuple Remi, dont elle a pris le nom; ce peuple se distinguait par sa force: *Optimus excusso Leucus, Remusque lacerto*, dit Lucain; on l'appelait anciennement *Durocortorum*, et on a longtemps écrit *Rheims*). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Marne). Archevêché; 38,000 hab. || *Montagne de Reims*. Chaîne de collines, au sud de Reims, renommées pour le vin qu'elles produisent.

— Hist. Au temps de César, c'était la capitale d'un peuple puissant de la Gaule belgique. C'est dans cette ville que les rois de France ont été sacrés, depuis Philippe-Auguste jusqu'à Charles X. || La ville de Reims fut assiégée, en 1360, par les Anglais, qui se retirèrent après sept semaines d'inutiles efforts.

REIMS. s. m. Vin du territoire de Reims.

> Si, comme moi, vous aviez à souhait
> Meubles de prix, magnifique équipage,
> Mets succulents, draps blancs en lit mollet,
> Bourgogne ou *Reims* dans votre gobelet,
> Vous changeriez peut-être de langage. (SENECÉ.)

REIN. s. f. (du lat. *renum*, même signif.). Viscère double, dont le principal usage est de recevoir et de filtrer les sérosités du sang qui forment l'urine, et qui passent ensuite dans la vessie. Ceux de l'homme sont les plus compliqués en organisation. C'est sous le nom de *rognons* que l'art culinaire s'empare des reins des animaux. Rein droit. Rein gauche. Pierre, ulcère, abcès dans le rein, dans les reins. || *Reins succenturiaux*. Nom donné aux capsules surrénales.

— Art vétér. *Reins entr'ouverts*. C'est ce qu'on appelle plus ordinairement *effort*.

— Au plur., par extension. Les lombes, le bas de l'épine du dos, et la région voisine. Avoir mal aux reins. Un coup de bâton sur les reins. Poursuivre quelqu'un l'épée dans les reins.

— Prov. et fig. *Poursuivre, presser quelqu'un l'épée dans les reins*. Le presser vivement de conclure, d'achever une affaire. || Le presser dans la dispute par de si fortes raisons, qu'il ne sait que répondre.

— Se dit aussi de l'épine du dos, par rapport à la force, à la souplesse. Avoir de bons reins. Avoir les reins forts, solides. Avoir les reins faibles, souples, rompus. Être souple de reins. Se donner un tour de reins. Un cheval fort de reins, qui a les reins forts.

— Se dit au singul. Ce cheval, cet homme a du rein.

— Prov. et fig. *Cet homme a les reins forts*. Il est riche, et il a les moyens de soutenir la dépense qu'exige telle affaire, telle entreprise. || On dit dans le sens contraire, *Il n'a pas les reins forts, il a les reins faibles*.

— Fam. *N'avoir pas les reins assez forts, avoir les reins trop faibles*. Entreprendre quelque chose au-dessus de ses forces, n'avoir pas la force ou la capacité nécessaire pour réussir.

— Fig. L'imagination a toujours les *reins* plus forts que celui qu'elle fait agir. (Boiste.)

— Fig. et fam. *Il a eu, on lui a donné un tour de reins*. On lui a rendu un mauvais office qui lui nuira beaucoup.

— Prov. *Sonder les cœurs et les reins*. Pénétrer les pensées intimes. Dieu seul peut sonder les cœurs et les reins.

— Archit. *Reins de voûte*. Partie extérieure de voûtes ou de cintres, qu'on laisse quelquefois vide pour alléger leur charge, et que l'on remplit quelquefois de maçonnerie. || *Reins vides*. Ceux qui ne sont pas remplis.

— Eaux et for. Bord d'un bois.

— Minér. *Pierre des reins*. S'est dit autrefois de la pierre d'aigle.

REINAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *renarius*, de *renum*, rein). Bot. Se dit d'une partie plane qui est arrondie et divisée à sa base en deux larges lobes obtus, comme les feuilles de l'asarum européen.

RÉINCORPORÉ, ÉE. part. pass. du v. Réincorporer. S'empl. adjectiv. Soldat réincorporé.

— Fig. J'immolerai l'hostie salutaire de laquelle il faut que vous participiez ainsi que moi, afin que vous soyez *réincorporé* aux autres membres de Jésus-Christ. (Franchet.)

RÉINCORPORER. v. a. 1re conj. Incorporer de nouveau, réintégrer dans un corps, dans une corporation dont on avait cessé de faire partie.

— SE RÉINCORPORER. v. pron. S'incorporer de nouveau.

RÉINCRUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Réincruder. S'empl. adjectiv. Corps réincrudé.

RÉINCRUDER. v. a. 1re conj. Philos. hermét. Ramener à un état de crudité. || *Réincruder les corps*. Y faire reparaître l'humidité, les amollir de nouveau.

— SE RÉINCRUDER. v. pron. Revenir à un état de crudité.

REINE. s. f. (pr. *rè-ne*; du lat. *regina*). Femme de roi ou princesse qui de son chef possède un royaume. Une grande reine. Sage reine. Reine vertueuse. Reine régnante. Reine mère. Reine régente. Reine douairière. La feue reine. La reine d'Angleterre. Être présenté à la reine. Reçu par la reine. Dès qu'elle entrait dans la maison de Dieu, n'oubliait-elle pas qu'elle était *reine*? (Fléch.) Rome hait tous les rois, et Bérénice est *reine*. (Rac.) La miséricorde des rois est de rendre justice; et la justice des *reines* est d'exercer la miséricorde. (Mar. Leckzinska.)

> De son appartement cette porte est prochaine,
> Et cette autre conduit dans celui de la *reine*. (RAC.)
>
> Soyez *reine*, dit-il, et dès le moment même
> De sa main sur mon front posa le diadème. (ID.)

— Il se dit de l'empire que les femmes exercent sur nous. *Reine* de tous les cœurs. (Rac.)

> Tant qu'ils ne sont qu'amants, nous sommes souveraines,
> Et jusqu'à la conquête ils nous traitent en *reines*;
> Mais, après l'hyménée, ils sont rois à leur tour. (CORNEILLE.)

— Fig. Il se dit également des choses inanimées. Par la mode, du moins, la France est encor *reine*. (Delille.)

> Souvent de tous nos maux la raison est le pire...
> Et vous certains rêveurs nous l'habillent en *reine*. (BOILEAU.)
>
> *Reine* des longs procès, dit-il, dont le savoir
> Rend la force inutile et les lois sans pouvoir. (ID.)
>
> ... La vertu, *reine* de l'harmonie,
> A la décence, aux grâces réunies,
> Seule a le droit d'enfanter de beaux vers. (GRESSET.)

— Les poëtes emploient fréquemment ce mot dans les périphrases; ils disent, par exemple, *la reine des cieux*, pour Junon; *la reine de Cythère, de Gnide, de Paphos, la reine des amours*, pour Vénus; *la reine des enfers, la reine des sombres bords*, pour Proserpine; *la reine des mers, de l'empire humide*, pour Amphitrite.

> Les *reines des étangs*, grenouilles je veux dire;
> Car que coûte-t-il d'appeler
> Les choses par noms honorables. (LA FONT.)

— *La reine des villes, des cités*. Se dit en vers pour la première, la principale ville, la capitale. Le Seigneur a détruit la *reine* des cités. (Racine.)

— En parlant de Rome, à l'approche de César qui avait passé le Rubicon, un poëte a dit:

> Cette superbe ville, en habitants féconde,
> L'effroi, l'étonnement et la *reine* du monde,
> Abandonne à César sa facile conquête. (LEGOUVÉ.)

— *La reine des nuits*. La lune. Quand la reine des nuits ne brille point encore. (Baour-Lormian.)

— Fig. S'emploie souvent pour désigner la chose la plus excellente en son genre. C'est auprès de cette belle côte que s'élève, dans la mer, l'île où est bâtie la ville de Tyr. Cette grande ville semble nager au-dessus des eaux, et être la *reine* de toutes les mers. (Fén.) Voyez la *reine* des fleurs, formée de portions sphériques, teinte de la plus riche des couleurs, contrastée par un feuillage du plus beau vert, et balancée par le zéphyr. (B. de St-P.) Qu'est-ce qui peut reconnaître dans une rose sèche la *reine* des fleurs? (Id.) Il est le roi des fleurs, dont la rose est la *reine*. (Boisgelin.)

> Miracle! crie-t-on, venez voir dans les airs
> Passer la *reine des tortues*. (LA FONT.)

— *La reine du ciel, la reine des anges*, etc. La sainte Vierge. Rendre ses hommages solennels à la *reine* du ciel. (Mass.)

— Myth. rom. Surnom de Junon. || Surnom d'Isis. || *Reine des astres*. Surnom donné quelquefois à Junon, et plus souvent à la lune.

— Myth. tyr. *Reine du ciel*. Divinité qu'on pense être la même que la lune.

— Antiq. rom. *Reine des mystères*. Celle qui dirigeait les femmes employées dans la procession des mystères d'Eleusis. || *Reine des sacrifices*. Épouse du roi des sacrifices chez les Romains. Elle offrait quelques sacrifices auxquels son mari n'avait pas le droit d'assister.

— Hist. Titre qu'on donnait, dans le Ve siècle, aux filles des empereurs. | Titre qu'on donnait, dans le moyen âge, aux filles des rois dès leur naissance. || Titre qu'ont porté les filles des rois de France des deux premières races, et quelquefois même de la troisième. Les filles des rois, mariées à des comtes, ou devenues religieuses, conservaient le titre de reines.

— Archéol. fr. Monnaie d'or fabriquée sous le règne de Philippe le Bel: on en ignore le poids et la valeur.

— Anc. cout. *Ceinture de la reine*. Droit qu'on prélevait autrefois sur quelques marchandises, dans les ports de la Seine. || *Reine Gillette* ou *reine d'Antioche*. Il s'est dit d'une femme altière, qui veut prendre le pas sur ses égales.

— Prov. *Faire la reine d'Égypte*. S'en faire accroire, imposer sa volonté, par allusion à l'autorité exercée par les chefs des Bohémiens sur leurs compagnons.

— *Ma reine*. S'est dit autrefois, par galanterie, à une femme bien-aimée. Eh! ma *reine*, repris-je, laissons-là, s'il vous plaît, l'avenir; ne songeons qu'au présent. (Le Sage.)

— *Pain à la reine*. Espèce de petit pain au lait.

— *La reine du bal*. Celle pour qui on donne le bal.

— *La reine de la fève*. Celle qui a la fève dans sa part de gâteau, le jour des Rois; ou celle que le roi de la fève a choisie pour reine.

— Fam. *Cette femme a un port de reine*. Elle a une belle taille et un port noble.

— Fig. *La beauté est la reine des cœurs, la reine des volontés*. La beauté subjugue tous les cœurs, toutes les volontés.

— *L'opinion est la reine du monde*. L'opinion gouverne le monde. L'opinion est la *reine* du monde parce que la sottise est la *reine* des sots. (Champfort.) L'opinion, *reine* du monde, n'est pas soumise au pouvoir des rois; ils sont eux-mêmes ses premiers esclaves. (J.-J. Rouss.) Si l'opinion est, comme on le dit, la *reine* du monde, son premier ministre est la nécessité. (Boiste.) L'opinion est la *reine* du monde; le sage s'y soumet, même sans l'approuver. (Id.) Si l'opinion est la *reine* du monde, les philosophes gouvernent cette *reine*. (Lév.)

— Fam. *C'est la reine des femmes*. C'est une femme pleine de vertus et de bonnes qualités.

— Jeux. Pièce qui, au jeu des échecs, est moins grande que le roi, et qui est la seconde du jeu.

— *Herbe à la reine*. Nom donné au tabac, parce qu'à son arrivée en France, il avait été présenté à la reine Catherine de Médicis.

— Bot. *Reine des bois*. Nom vulgaire de l'aspérule odorante ou petit muguet. || La dianelle à fleurs bleues. || Le dragonnier à feuilles en glaive. || *Reine des prés*. Nom vulgaire de la spirée ulmaire.

— *Reine ou roi des abeilles*. Entom. C'est la femelle, ordinairement unique, qui se trouve dans les ruches des abeilles à miel. || *Reine papillon*. Nom donné à l'œil de paon ou le paon du jour.

— Erpét. *Reine des serpents*. Nom donné à un ophidien du Brésil, remarquable par l'éclat de ses couleurs.

— Ichthyol. *Reine des carpes*. Nom donné à un grand cyprin carpe.

— Géogr. *Comté de la reine*. V. QUEEN'S-COUNTY. || *Iles de la reine Charlotte*. Archipel du grand Océan, sur la côte de l'Amérique septentrionale; il fait aujourd'hui partie de la Nouvelle-Bretagne. || *Jardin de la Reine*. Nom par lequel Colomb désigne le groupe d'îles qu'il découvrit en longeant la côte sud de Cuba.

REINE-CLAUDE. s. f. (Ainsi appelée de la reine *Claude*, qui l'aimait beaucoup. Espèce de prune très-estimée. Manger des reine-claude. L'Académie écrit au pluriel des *reines-claude*, d'autres pluralisent les deux mots, des *reines-claudes*. Nous pensons qu'il vaut mieux écrire des *reine-claude*, c'est-à-dire des prunes de la reine Claude. Quant à la prononciation, il est vraiment étrange que l'on fasse une prescription de prononcer *reine-glaude*. Cette prononciation est ridicule. Il faut prononcer comme on écrit, *klaude*.

REINE-MARGUERITE. s. f. Bot. Aster de la Chine. || Pl., des *reines-marguerites*. Les *reines-marguerites* et les asters, les soucis, les soleils et les poires de terre portent tous des fleurs radiées. (J.-J. Rouss.)

REINERIE. s. f. Bot. V. TÉPHROSIE.

REINETTE. s. f. (du fr. *reine*, parce qu'on la considère comme la reine des pommes, ou plutôt du lat. *renetum*). Bot. Variété de pommes très-cultivées à cause de la bonté de leur fruit, que l'on emploie de préférence pour faire des gelées, des sirops, des tisanes et autres préparations utiles en médecine. Reinette blanche. Reinette grise. Reinette d'Angleterre. V. RAINETTE.

— Espèce de jeu de dames ou d'échecs, ainsi appelée de une des pièces qui s'appelait reinette ou petite reine.

RÉINFECTÉ, ÉE. part. pass. du v. Réinfecter. S'empl. adjectiv. Pays réinfecté.

RÉINFECTER. v. a. 1re conj. Infecter de nouveau. A peine cette ville était délivrée de la peste, qu'un navire venu du Levant la *réinfecta*. (Lav.)

— Fig. Les nouveaux hérétiques ont réinfecté les esprits des erreurs condamnées par les anciens conciles.

— SE RÉINFECTER. v. pron. Être de nouveau infecté.

REINHOLD (Ch.-Léonard). Philosophe allemand, né à Vienne en 1758, mort en 1823, fut un des premiers à apprécier et à faire connaître la philosophie de Kant.

REINOLDUS. s. m. Astron. Nom d'une des taches de la lune.

RÉINSÉRÉ, ÉE. adj. des 2 g. Néol. Qui est inséré de nouveau.

RÉINSPIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Réinspirer. S'empl. adjectiv. Personne réinspirée.

RÉINSPIRER. v. a. 1re conj. Néol. Inspirer de nouveau. || SE RÉINSPIRER. v. pron. S'inspirer de nouveau.

RÉINSTALLATION. s. f. (pr. *ré-ins-tal-la-ci-on*). Action de réinstaller.

RÉINSTALLÉ, ÉE. part. pass. du v. Réinstaller. S'empl. adjectiv. Fonctionnaire réinstallé.

— *Réinstallé dans.* Être réinstallé dans ses fonctions. Le duc de Marlborough vient d'être *réinstallé* dans la charge de généralissime de la couronne. (Mme du Noyer.)

RÉINSTALLER. v. a. 1re conj. Installer de nouveau. Réinstaller quelqu'un dans ses fonctions.

— SE RÉINSTALLER. v. pron. S'installer de nouveau.

RÉINSTITUABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être réinstitué.

RÉINSTITUÉ, ÉE. part. pass. du v. Réinstituer. S'empl. adjectiv. Académie réinstituée.

RÉINSTITUER. v. a. 1re conj. *Je réinstitue ; nous réinstituons, vous réinstituez. Je réinstituais ; nous réinstituions, vous réinstituiez. Que je réinstitue, que nous réinstituions, que vous réinstituiez*, etc. Instituer de nouveau.

RÉINSTITUTION. s. f. (pr. *ré-ein-sti-tu-ci-on*). Nouvelle institution.

REINTÉ, ÉE. adj. (pr. *rin-té*). Large de reins, qui a les reins larges et forts. Un homme de peine qui est bien reinté. Ce portefaix est bien reinté.

— Véner. Dont les reins sont larges et élevés en arc. Un chien bien reinté. Les chiens reintés sont plus forts que ceux qui ont les reins étroits.

RÉINTÉGRABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être, qui doit être réintégré.

RÉINTÉGRANDE. s. f. Jurispr. Rétablissement dans la jouissance d'un bien, d'un immeuble dont on avait été dépossédé par force. Demander la réintégrande dans un bénéfice. Sentence de réintégrande. Action en complainte et réintégrande, ou simplement réintégrande. Exercer la réintégrande. Agir par réintégrande.

— Dr. rom. La réintégrande, ou arrêt de recouvrement, était chez les Romains un arrêt que prononçaient les commissaires récupérateurs, quand il y avait quelque chose qui devait être rendu entre des villes étrangères et Rome.

— Syn. comp. RÉINTÉGRANDE. COMPLAINTE. La *réintégrande* diffère de la *complainte* en ce que celle-ci s'intente lorsqu'on a seulement été troublé dans la possession, en sorte que l'une tend à recouvrer la possession perdue, tandis que l'autre a pour objet de se faire maintenir dans la possession où l'on est encore.

RÉINTÉGRATION. s. f. (pr. *ré-in-té-gra-ti-on*). Action de réintégrer; résultat de cette action. Obtenir sa réintégration dans un poste, dans un emploi, dans ses fonctions.

— Action de revenir dans son état primitif. J'ai vu autrefois jusqu'à douze *réintégrations* successives dans le même ver d'eau douce. (Bonnet.)

RÉINTÉGRÉ, ÉE. part. pass. du v. Réintégrer. S'empl. adjectiv. Propriétaire réintégré.

RÉINTÉGRER. v. a. 1re conj. (de la partic. lat. *re*, et du v. *integrare*, rétablir, réparer; fait d'*int ger*, entier, c'est-à-dire remettre en son entier). Il change l'*é* en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je réintègre, tu réintègres, il réintègre. Je réintégrerai. Je réintégrerais.* Jurispr. Remettre, rétablir quelqu'un dans la possession d'une chose dont il avait été dépouillé. Réintégrer quelqu'un dans sa terre, dans la possession, dans la jouissance de ses biens. Le réintégrer dans ses droits.

— Remettre. Réintégrer quelqu'un dans les prisons.

— *Faire réintégrer des meubles.* Les faire remettre dans le lieu d'où ils avaient été enlevés.

— Rétablir. Réintégrer quelqu'un dans ses fonctions.

— Absol. On vient de le réintégrer.

— SE RÉINTÉGRER. v. pron. Etre réintégré.

RÉINTERROGATION. s. f. (pr. *ré-in-ter-ro-ga-ci-on*). Action d'interroger au hasard.

RÉINTERROGÉ, ÉE. part. pass. du v. Réinterroger. S'empl. adjectiv. Accusé réinterrogé.

RÉINTERROGER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend un *e* après le *g* devant l'*a* et l'*o*. *Nous réinterrogeons. Je réinterrogeai*, etc. Interroger de nouveau.

— SE RÉINTERROGER. v. pron. Se faire mutuellement de nouvelles questions.

RÉINTRODUIRE. v. a. 4e conj. Introduire de nouveau.

— SE RÉINTRODUIRE. v. pron. Être réintroduit.

RÉINTRODUISIBLE. adj. des 2 g. Susceptible d'être réintroduit.

RÉINTRODUIT, ITE. part. pass. du v. Réintroduire. S'empl. adjectiv. Usage réintroduit.

RÉINVESTI, IE. part. pass. du v. Réinvestir. S'empl. adjectiv. Ville réinvestie.

RÉINVESTIR. v. a. 2e conj. Néol. Investir de nouveau. Mettre de nouveau en possession.

RÉINVITATION. s. f. (pr. *ré-in-vi-ta-ci-on*). Action d'inviter de nouveau, nouvelle invitation.

RÉINVITÉ, ÉE. part. pass. du v. Réinviter. S'empl. adjectiv. Personne réinvitée.

RÉINVITER. v. a. 1re conj. Inviter de nouveau. Puisqu'on remet la cérémonie à un autre jour, il faudra réinviter les personnes qui y avaient été invitées.

— SE RÉINVITER. v. pron. S'inviter de nouveau.

RÉINVOCATION. s. f. (pr. *ré-in-vo-ka-ci-on*). Néol. Nouvelle invocation.

RÉINVOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Réinvoquer. S'empl. adjectiv. Saint réinvoqué.

RÉINVOQUER. v. a. 1re conj. Néol. Invoquer de nouveau.

— SE RÉINVOQUER. v. pron. Être invoqué de nouveau.

REINWARDTIE. s. f. Bot. Genre de plantes.

REIONE. Myth. Surnom de Junon.

REIS. s. m. (en ar. *chef*). Titre de plusieurs officiers ou dignitaires de l'empire turc.

— Relat. Patron d'une barque turque.

RÉIS. s. m. Métrol. Mesure de grains, rasière. ‖ Monnaie de compte de Portugal, valant six dixièmes de centime.

REISCHE. Bot. V. REISK.

REISE. s. f. Métrol. fr. V. RÉIS.

REIS-EFFENDI. s. m. (pr. *ress-ef-fan-di*). Hist. ott. Ministre des affaires étrangères, chancelier de la Porte. Il est le chef de la corporation des kodja ou gens de lettres.

REISPOUTE. s. m. Relat. V. RAJEPOUTE.

REISTRE. s. m. V. REÎTRE.

RÉITÉRABLE. adj. des 2 g. Qui peut être réitéré. Action réitérable.

RÉITÉRATIF, IVE. adj. Qui réitère.

RÉITÉRATION. s. f. (pr. *ré-i-té-ra-ci-on*). Action de réitérer. Réitération de menaces. Réitération d'un ordre. La réitération de la saignée.

— Philos. hermét. *Réitération de destruction.* C'est lorsque du blanc parfait on veut passer au rouge, il faut détruire la blancheur, en augmentant un peu le feu.

— Théol. Action d'administrer plusieurs fois le même sacrement. L'Eglise ne souffre pas la réitération du baptême, mais ce n'est pas une réitération que de le donner sous condition, quand on n'a pas de preuves certaines qu'il ait été administré ou qu'il l'ait été validement une première fois.

RÉITÉRATIVEMENT. adv. D'une manière réitérative.

RÉITÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Réitérer. S'empl. adjectiv. Des ordres réitérés. Des demandes réitérées. Néanmoins il n'aime pas qu'on le saisisse pour le transporter, et il fait des efforts très-*réitérés* pour s'échapper. (Buff.) Tantôt il s'oppose à la jonction des secours ramassés, tantôt il les défait ou les dissipe par des combats *réitérés.* (Fléch.) Les injures *réitérées* des méchants honorent l'homme vertueux; ils lui connaissent trop de grandeur d'âme pour redouter sa vengeance. (Boiste.)

RÉITÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *reiterare*; fait de la réduplicative *re*, et de *iter*, chemin, revenir sur ses pas, revenir à la charge). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je réitère, tu réitères, il réitère*, etc. Faire de nouveau ce qu'on a déjà fait. Réitérer une médecine. Réitérer une saignée. Réitérer les défenses. Réitérer une sommation. Réitérer un ordre. Réitérer une demande. Réitérer ses remercîments.

— Absol. Il faut réitérer. Je ne lui conseille pas de réitérer. Qu'il s'avise de réitérer!

— SE RÉITÉRER. v. pron. Etre, devoir, pouvoir être réitéré. Une bonne action peut et doit se *réitérer.* (Boiste.) Le plaisir ne doit pas se *réitérer.* (Id.)

REÎTRE. s. m. (pr. *rè-tre*; de l'allem. *reiter*, cavalier). Nom donné, au XVIe siècle, à un cavalier allemand. ‖ On le donna d'abord à des cavaliers allemands qui vinrent en France durant la régence de Catherine de Médicis. C'était un corps de troupes que le roi de Navarre avait appelé au secours des calvinistes. Ils disparurent au XVIIe siècle.

— Fig. et fam. *Vieux reître.* Se dit, en mauvaise part ou par plaisanterie, d'un homme qui a vu beaucoup de pays et qui a de l'expérience et même de l'astuce.

> . . . . . Je crois que c'est notre vieux maître,
> Ne me laissez pas seule avec lui. — Ce vieux *reître*
> Est il si dangereux? (DESTOUCHES.)

— Anc. cout. Sorte de capote semblable à celle que portaient les reîtres.

REIVAS. s. m. Myth. pers. Arbre d'où sont nés les auteurs du genre humain, selon les Perses.

REJAILLIR. v. n. 2e conj. (pr. *re-ja-yir*). Se dit des corps liquides, et a le même sens que jaillir. Faire rejaillir de l'eau. Faire rejaillir de la boue contre quelqu'un. Son sang rejaillit. Son infidèle sang *rejaillit* sur Junie. (Rac.)

— Se dit de la lumière. Les rayons qui rejaillissent d'un miroir.

— Se dit d'un corps solide qui ayant frappé un autre corps, est repoussé, renvoyé sur un troisième. La pierre a rejailli du mur sur le mur opposé, a rejailli dans la cour. Un grain de plomb a rejailli sur moi.

— Fig. De l'honneur, du déshonneur, etc., qui revient de quelque chose à une personne. L'honneur de cette action rejaillit sur nous. Cette injure rejaillit jusqu'à vous. Ils ont fait échouer des entreprises glorieuses à la patrie, de peur que la gloire n'en *rejaillît* sur leurs rivaux. (Mass.) Considérez l'honneur qui doit en *rejaillir.* (Rac.) Faut-il que sur mon front sa haine *rejaillisse?* (Id.) L'horreur attachée aux guerres civiles *rejaillit* sur la gloire que l'on y acquiert. (Boiste.)

> Quand l'amoureux Titus, devenant son époux,
> Lui prépare un éclat qui *rejaillit* sur vous. (RAC.)

— Syn. comp. REJAILLIR. JAILLIR. *Jaillir* marque une action simple, absolue et directe, et *rejaillir*, le redoublement de cette action. *Jaillir* ne se dit que des fluides à qui le mouvement semble naturel. *Rejaillir* se dit des fluides, et, par extension, des solides qui sont renvoyés, repoussés, réfléchis.

REJAILLISSANT. part. prés. du v. Rejaillir. Qui rejaillit. Il est invariable. Une eau rejaillissant au loin.

REJAILLISSANT, ANTE. adj. Qui est doué de la propriété de rejaillir, qui est dans un état de rejaillissement. Une eau rejaillissante. Omission des dictionnaires.

REJAILLISSEMENT. s. m. (pr. *re-jay-isse-man*). Action, mouvement de ce qui rejaillit. Le rejaillissement de l'eau. Le rejaillissement de la boue. Le rejaillissement du sang. Le rejaillissement de la lumière.

REJANNER. v. n. 1re conj. Contrefaire par manière d'insulte le ton et la voix de quelqu'un.

REJARGONNER. v. n. 1re conj. Jargonner de nouveau.

REJAUNI, IE. part. pass. du v. Rejaunir. S'empl. adjectiv. Objet rejauni.

REJAUNIR. v. a. 2e conj. Rendre jaune de nouveau.

— v. n. Redevenir jaune.

— SE REJAUNIR. v. pron. Redevenir jaune.

REJEB. s. m. Chron. Nom du septième mois des Persans.

REJECTION. s. f. (pr. *re-jek-ci-on*). Action de rejeter; résultat de cette action. Supposons que, soit par la *réjection* de tous les sujets présentés, soit sous d'autres prétextes, on ne procède point à *l'élection.* (J.-J. Rouss.)

REJET. s. m. (pr. *re-jè*). Action de rebuter une chose, de n'en pas vouloir, de ne pas l'agréer, l'admettre. Le rejet d'une pièce, d'un acte. Le rejet d'une loi. Le rejet d'une proposition. Le rejet d'un pourvoi, d'une demande.

— Fin. Renvoi d'une partie d'un compte, qui doit être portée sur un autre chapitre du même compte ou sur un autre compte.

— Anc. admin. *Faire le rejet d'une taxe, d'une imposition, sur une ville, sur une paroisse*, etc. L'y rejeter.

— Polit. Vote négatif exprimé par les assemblées délibérantes. Quand il provient du chef du pouvoir exécutif, on l'appelle *veto.*

— *Arrêts de rejet.* Ceux par lesquels la chambre des requêtes et la chambre civile de la Cour de cassation rejettent les pourvois dirigés contre les décisions judiciaires, et maintiennent ces décisions.

REJET. s. m. Bot. Nom donné aux pousses des arbres, des arbrisseaux ou des plantes vivaces qui sortent des racines et forment de nouvelles tiges. On applique aussi ce nom aux pousses qui sortent de l'écorce d'un arbre à tête, et même, par une extension plus grande encore, à toute pousse quelconque qui n'est pas la continuation directe d'une tige ou d'une branche. Pendant la première année de leur apparition, les rejets des végétaux ligneux sont confondus avec les bourgeons, et même désignés par abus sous cette dénomination.

— Se dit aussi pour Rejeton. Les rejets d'un arbre l'empêcheront de profiter.

REJET ou **REJETTOIR.** s. m. Chass. Piége destiné à prendre divers oiseaux et surtout des bécasses, et, qui réduit à sa plus grande simplicité, consiste en une baguette de bois vert courbée, au bout de laquelle on attache un lacet; ce lacet, par son ressort, en serre le nœud coulant, et enlève l'oiseau.

— Écon. rur. Il se dit aussi des jeunes abeilles qui sortent de la ruche.

— Techn. Plomb qui entre dans les fosses que le plombier ouvre au fond de son moule. ‖ Seconde immersion qu'on fait subir aux laines teintes en bleu.

— Syn. comp. REJET. REJETON. On distingue le *rejet* proprement dit du *rejeton*, ce dernier mot s'appliquant spécialement aux nouvelles ramifications qui partent du pied d'un arbre, du collet.

REJETABLE. adj. des 2 g. Qui doit être rejeté. Excuse rejetable. Pièce de monnaie qui est rejetable. Cette proposition n'est pas rejetable.

REJETÉ, ÉE. part. pass. du v. Rejeter. S'empl. adjectiv. Ses prêtres, ses captifs, ses rois sont *rejetés.* (Rac.)

> Ce grand nom de Romain est un impérieux titre,
> Et la reine et le roi l'ont assez acheté
> Pour ne se plaire pas à le voir *rejeté.* (CORN.)

— *Rejeté de.* Cette prétendue métamorphose, qui a fort exercé les naturalistes, a été regardée des uns comme merveilleuse, et *rejetée* des autres comme incroyable. (Buffon.)

> Du moins si vos respects sont *rejetés* d'un père,
> Vous en pouvez gémir dans le sein d'une mère.
> (RACINE.)

— *Rejeté par.*

> Il ne répond encor qu'au nom d'Eliacin,
> Et se croit quelque enfant *rejeté* par sa mère,
> A qui j'ai par pitié daigné servir de père. (RAC.)

REJETEAU. s. m. Techn. Moulure à la partie inférieure du bois d'une fenêtre, pour empêcher les eaux pluviales de pénétrer dans la chambre.

REJETER. v. a. 1re conj. Il prend deux *t* devant une syllabe muette. *Je rejette, tu rejettes, il rejette, nous rejetons, vous rejetez, ils rejettent. Je rejetais. Je rejetterai. Je rejetterais*, etc. Jeter de nouveau. Rejeter une balle.

— Repousser, renvoyer. Il rejeta la balle avec la même force.

— Fig. Ils ont approché la coupe de leurs lèvres, mais la trouvant trop amère, ils l'ont *rejetée.* (A. de Latour.)

> Marchons, et dans son sein *rejetons* cette guerre
> Que sa fureur envoie aux deux bouts de la terre.
> (RACINE.)

— Jeter une chose dans l'endroit d'où on l'avait tirée. Comme il n'avait pris que du petit poisson, il le rejeta dans l'eau.

— Ajouter une nouvelle quantité. Rejeter de l'eau sur de la chaux pour l'éteindre.

— Jeter dehors, pousser hors de soi. Rejeter tout ce qu'on prend. La mer a rejeté sur ses bords les débris du naufrage.

— Se dit des arbres qui repoussent après avoir été coupés. Un arbre qui rejette beaucoup de branches.

— Mettre une chose dans un endroit, après l'avoir ôtée de celui où elle était. Rejeter l'eau d'un bassin dans une cuve. Rejeter des détails dans les notes. Rejeter les notes à la fin du volume. Rejeter une dépense sur l'exercice suivant.

— Anc. admin. fin. *Rejeter une imposition, une taxe sur une ville, sur les habitants.* Faire une réimposition pour achever le payement d'une taxe qui n'a pu être payée entièrement par ceux sur qui elle avait été imposée.

— Fig. *Rejeter un crime, une faute, un tort sur quelqu'un.* L'en accuser pour se disculper. Ne *rejetons* pas sur la sagesse les fautes des sages. (Millot.)

> L'un et l'autre avant lui s'étaient plaints de la rime,
> Et c'est aussi sur eux qu'il *rejette* son crime. (BOIL.)

— Un prédicateur l'a employé en bonne part. Saint François de Paule *rejetait* ses œuvres miraculeuses sur la vertu de quelques herbes qu'il cultivait lui-même exprès. (Fléch.)

— Prov. *On rejette souvent la faute sur qui n'en peut mais.* On soupçonne souvent les gens d'avoir failli, quoique ce soit à tort.

— Fig. Rebuter, ne pas agréer, ne vouloir pas recevoir. Rejeter les monnaies étrangères. Rejeter bien loin une ou des propositions. Rejeter des offres. Rejeter une requête. Rejeter un pourvoi. Rejeter une loi proposée. Rejeter une prière. Rejeter les avis, les conseils. Charles Ier a toujours *rejeté* ce qui était faible et injuste étant captif. (Boss.) Si l'on ne *rejette* pas avec dureté les pauvres qui sollicitent, du moins on leur parle avec hauteur. (Fléch.) On *rejette* les vœux et les prières que l'Église a institués pour les mourants, comme si c'étaient des vœux meurtriers et des prières homicides. (Id.) La croix de Jésus-Christ devient le signal éclatant de sa victoire; la Judée seule l'avait *rejeté*, et l'univers entier l'adore. (Mass.) Depuis longtemps le chapitre que je viens d'écrire se présentait à ma plume, et je l'avais toujours *rejeté.* (De Maistre.) Seigneur, vous nous avez *rejetés*; vous nous avez ôté la force; vous étiez irrité contre nous, et vous vous êtes retourné vers nous. (La Harpe.) Après en avoir adopté, *rejeté*, changé plusieurs, il se détermina pour Rosinante. (Florian.)

> Dans vos drames touchants et si purs et si doux,
> Vous avez de l'amour *rejeté* le prestige;
> Aussi de vos succès on dit qu'il est jaloux. (LA HARPE.)

— Ne pas se soumettre.

> Telle est la loi des dieux à mon père dictée;
> En vain, sourd à Calchas, il l'avait *rejetée.* (RAC.)

— Ne pas adopter, ne pas ajouter foi. Les esprits même les plus déréglés ne *rejettent* pas l'idée de la Divinité, pour n'avoir pas à se reprocher un aveuglement trop visible. (Boss.) Ils se plaisent à *rejeter* les miracles les mieux établis. (Fléch.) Mais je sais *rejeter* un frivole artifice. (Rac.) C'est aussi le premier des voyageurs du moyen âge qui ait *rejeté* les prodiges de sa narration. (M.-Brun.) Jérusalem, devenue païenne dans ses dernières années, reconnut enfin le Dieu qu'elle avait *rejeté.* (Chateaub.) Sa prison donna lieu à des aventures que l'histoire a *rejetées*, mais que les troubadours ont conservées dans leurs ballades. (Id.)

— Absol. Arbre qui rejette par le pied.

— Fig. Tel était né pour faire un grand homme, que la fortune, plutôt que la nature, a *rejeté* dans un coin. (Boiste.)

— Fig. Parler de nouveau d'une chose déjà traitée. ‖ S'éloigner du sujet principal de la discussion, pour s'étendre sur des accessoires. ‖ S'excuser, ou s'écarter de la question.

— SE REJETER. v. pron. Être rejeté. Les louanges et l'admiration ne se *rejettent* jamais. (Boiste.)

— S'abandonner de nouveau. Denis s'était *rejeté* entre les bras d'un grand nombre de flatteurs perfides de débauches. (Barth.)

— S'abandonner sur ou par. Repoussé par la fortune, on se *rejette* sur l'espérance. (Boiste.)

— Se renvoyer l'un à l'autre. Après les déli-

bérations folles, on se *rejette* le tort l'un à l'au tre. (Boiste.)

REJETOIR. s. m. Chass. Piége destiné à prendre les bécasses.

REJETON. s. m. Agric. Nouveau jet que pousse une plante, un arbre par le pied, ou par le tronc, ou par la tige. Beau rejeton. Rejeton bien vert. Pousser des rejetons. Arbre provenu de rejeton. La canne à sucre, le bananier, se multiplient par rejetons. Le *rejeton* vit sur les racines que l'arbre a poussées. (De Juss.)

Il (le potager) nous rend aujourd'hui, pour loyer de [nos peines,
Autant de *rejetons* qu'il a reçu de graines. (Castel.)

— Fig. Style soutenu et poét. Enfant, descendant. Illustre rejeton. Noble rejeton. Rejeton dégénéré. Nobles *rejetons* de tant de rois, lumières de la France, mais aujourd'hui obscurcies et couvertes de votre douleur comme d'un nuage. (Boss.) On a vu sortir de ces tiges d'iniquité des *rejetons* honteux qui ont été l'opprobre de leur nom et de leur siècle. (Mass.) Venez, cher *rejeton* d'une vaillante race. (Rac.) De sa postérité les *rejetons* nombreux. (Delille.) D'une tige coupable il craint un *rejeton*. (Rac.)

. . . Tu peux voir chaque jour
Fleurir les *rejetons* de ta jeune famille (B.-Lorm.)

— Techn. Dans les manufactures de tabac, celui qui est fabriqué avec les feuilles que la plante pousse après avoir été coupée une première fois.

— Synon. simpl. Surgeon, nouveau jet, nouveau bourgeon. ‖ Epith. Un rejeton tendre, vert, faible, naissant, jeune, sauvage. ‖ Fig. Enfants, descendants, postérité, lignée, neveux. ‖ Epith. Illustre, glorieux, digne, cher, précieux.

REJETONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Rejetonner. S'empl. adjectiv. Tabac rejetonné.

REJETONNER. v. a. 1re conj. Anc. agric. Arracher tous les rejetons, toutes les fausses tiges des plantes de tabac.

— v. n. Agric. Donner des rejetons.

— SE REJETONNER. v. pron. Etre rejetonné.

REJOINDRE. v. a. 1re conj. irrég. (de la part. *re*, et du v. *jungere*, joindre, c'est-à-dire joindre de nouveau). *Je rejoins, tu rejoins, il rejoint, nous rejoignons, vous rejoignez, ils rejoignent. Je rejoignais. Je rejoignis. Je rejoindrai. Je rejoindrais. Rejoins, rejoignons, rejoignez. Que je rejoigne, que tu rejoignes, qu'il rejoigne, que nous rejoignions, que vous rejoigniez, qu'ils rejoignent. Que je rejoignisse. Rejoignant. Rejoint, rejointe.* Réunir des parties qui avaient été séparées. Rejoindre les deux lèvres d'une plaie. Rejoindre les chairs. Rejoindre les pièces d'une porcelaine cassée.

— Fig. La mort a *rejoint* ce qu'elle avait séparé : l'époux et l'épouse ne sont plus qu'une même cendre. (Fléch.) Les rois s'élèvent contre les rois, les peuples contre les peuples ; les mers qui les séparent les *rejoignent* pour s'entre-détruire. (Mass.) Pour nous *rejoindre* à Dieu lui seul (l'amour de Dieu) est un lien. (Boil.)

Et déjà son courroux semble s'être adouci,
Depuis qu'elle a pris soin de nous *rejoindre* ici. (Rac.)

— Ratteindre, retrouver des gens dont on s'était séparé. Monseigneur le bailli, qui s'était arrêté pour parler à quelqu'un, vint *rejoindre* la compagnie, et offrir le bras à madame. (J.-J. Rouss.) Je *rejoindrai* bientôt les Grecs sur cette rive. (Rac.) J'ai *rejoint* de mon camp les restes séparés. (Id.)

— Fig. Vous avez perdu ces heureux moments où vous jouissiez des tendresses d'une mère qui n'eut jamais d'égale ; mais il vous reste ce qu'il y a de plus précieux, l'espérance de la *rejoindre* dans le séjour de l'éternité. (Boss.) J'irai seule *rejoindre* Hector et mes aïeux. (Rac.) Et Thésée a *rejoint* les mânes de vos frères. (Id.)

— *Rejoindre son régiment*, ou absol. *rejoindre*. S'y rendre.

— Fig. Si nos yeux pouvaient voir distinctement l'autre bord (de la vie), qui resterait sur cette rive désolée, qui n'en partirait pas pour *rejoindre* ? (Mme de Staël.)

— SE REJOINDRE. v. pron. Être rejoint. Les deux parties de l'os se sont rejointes.

— Fig. Ces ossements *se rejoindraient* et se ranimeraient pour me dire : Pourquoi viens-tu mentir pour moi, qui ne mentis jamais pour personne? (Fléch.)

Les nœuds que j'ai rompus
Se *rejoindront* bientôt quand je ne serai plus. (Rac.)

— Se retrouver. Nous nous rejoindrons à Paris. On a bien de la peine à se rejoindre dans une grande ville.

— Fig. Puisque la mort est un bien, et que Virginie est heureuse, je veux aussi mourir pour me *rejoindre* à Virginie. (B. de St-P.)

Apprenez que des cœurs séparés à regret
Trouvent de se *rejoindre* aisément le secret (Corn.)

— Véner. Se dit d'un chien, quand, au moment où il prend le sentiment de la bête, il s'arrête pour s'assurer qu'il le reconnait.

REJOINT, OINTE. part. pass. du v. Rejoindre. S'empl. adjectiv. Personnes rejointes.

REJOINTOIEMENT. s. m. Techn. Action de rejointoyer. ‖ Effet de cette action.

— Syn. comp. REJOINTOIEMENT. JOINTOIEMENT. Le *jointoiement* est un complément d'ouvrage ; le *rejointoiement* est une réparation.

REJOINTOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Rejointoyer. S'empl. adjectiv. Bâtiment rejointoyé

REJOINTOYER. v. a. 1re conj. L'*y* se change en *i* devant une syllabe muette. *Je rejointoie, tu rejointoies, il rejointoie*, etc. Archit. Remplir les joints des pierres d'un vieux bâtiment, lorsque ce qui en faisait la liaison a été rongé, ou par succession du temps, ou par l'effet des eaux pluviales, ou par toute autre cause.

— SE REJOINTOYER. v. pron. Etre rejointoyé.

REJOUÉ, ÉE. part. pass. du v Rejouer. S'empl. adjectiv. Partie rejouée.

REJOUER. v. n. 1re conj. *Je rejoue; nous rejouons, vous rejouez. Je rejouais; nous rejouions, vous rejouiez. Que je rejoue; que nous rejouions, que vous rejouiez*, etc. Jouer de nouveau; se remettre à jouer. En voulant rejouer, on perd souvent tout ce qu'on a gagné.

— Il s'emploie aussi activ. Rejouer la partie. Rejouer un air sur un instrument.

— Il se dit également des pièces de théâtre. On ne m'en crut point ; on laissa *rejouer* la pièce, et pour le coup je fus prophète en mon pays. (Beaumarch.)

— SE REJOUER. v. pron. Être rejoué. Le boston était tombé en désuétude, mais depuis quelque temps il se *rejoue* beaucoup.

RÉJOUI, IE. part. pass. du v. Réjouir. S'emploie adjectiv. Lorsqu'un vent frais et doux agitait la cime des arbres, des gouttes pures et limpides humectaient la terre, l'insecte *réjoui* s'agitait sur l'herbe. (Poug.)

Des prédicants les âmes *réjouies*
Rendaient à Dieu des grâces infinies. (Voltaire.)

— *Une figure réjouie*. Une figure gaie.

— *Réjoui de*. Des légions d'insectes, revêtus de leurs robes brillantes, soulèvent les mottes de leurs souterrains, et, *réjouis* de voir la lumière, se répandent en bourdonnant de joie. (B. de St-P.)

Des sons que ma lyre enfante
Les arbres sont *réjouis*. (Boileau.)

— *Réjoui par*. Etre réjoui par la musique.

— substantiv. et fam. Se dit d'une personne grasse, d'une physionomie gaie et de bonne humeur. Un gros réjoui. Une grosse réjouie.

— Hist. ecclés. Membre d'une secte d'anabaptistes qui riaient toujours, parce qu'ils croyaient que la gaîté est agréable à Dieu.

RÉJOUIR. v. a. 2e conj. Donner de la joie. Réjouir tout le monde. C'est *réjouir* un ennemi que de paraître sensible à ses offenses. (Boiste.)

— Fig. Une si belle réputation est un parfum précieux qui *réjouit* le ciel et la terre. (Boss.)

— Fig. *Cette couleur réjouit la vue*. Est agréable, plaît aux yeux. Des bergers du Kapland tu *réjouis* les yeux. (Barth.)

— Fig. Les rois dans leur enfance sont des soleils dans leur orient, qui *réjouissent* les yeux et ne les éblouissent pas encore. (Fléch.)

— Fam. Réconforter, égayer. Le vin réjouit le cœur, l'estomac.

— Fig. J'ai reçu de mon excellent voisin M. Granville une lettre qui m'a *réjoui* le cœur. (J.-J. Rouss.) Des spectacles du jour ont *réjoui* son cœur. (St-Lamb.)

— Donner du divertissement. Faire venir des musiciens pour réjouir la compagnie qu'on a chez soi.

— *Réjouir la compagnie aux dépens de quelqu'un*. Amuser une compagnie par des plaisanteries qui tombent sur quelqu'un présent ou absent.

Et tel mot pour avoir *réjoui* le lecteur
A coûté bien souvent des larmes à l'auteur. (Boileau.)

— SE RÉJOUIR. v. pron. Passer le temps agréablement, se divertir. Se réjouir à la campagne. Se réjouir avec ses amis. Heureuse l'âme chrétienne qui sait se *réjouir* sans dissipation, s'attrister sans abattement. (Fléch.)

. . . . Je veux que tout le monde
Se porte bien chez moi ; que personne n'y gronde,
Et qu'avec moi chacun aime à se *réjouir*. (Gresset.)

— Il se dit aussi des animaux. Les oiseaux se *réjouissent* dans les airs, sans penser s'il y a des créatures plus heureuses qu'eux sur la terre. (Mass.)

— *Se réjouir de quelque chose*. S'en faire un plaisir. Si elles sont favorables à la reine d'Ecosse, je m'en *rejouis* par avance avec elle. (D'Orléans.) *Réjouissez*-vous en Notre Seigneur de ce que, riche, M. Le Tellier a mérité les grâces et la récompense de la pauvreté. (Fléch.)

— Manifester la satisfaction que l'on éprouve. Il fallait se *réjouir*, parce que votre frère était mort, et il est ressuscité ; c'est ainsi que le père de famille parle de celui qu'il retire d'un plus grand abîme de maux. (Boss.) C'était une des maximes du prince de Condé, qu'il fallait craindre les ennemis de loin pour ne plus les craindre de près, et se *réjouir* à leur approche. (Id.) Les ennemis personnels de M. de Turenne, n'osant s'affliger de la prospérité d'un homme qui ne leur avait jamais donné la misérable consolation de se *réjouir* d'une de ses fautes, joignirent leurs voix à la voix publique. (Fléch.) La même charité qui nous fait regretter la mort des fidèles nous invite à nous *réjouir* de leur bonheur. (Id.)

— Il se dit aussi des choses inanimées. Leurs ossements humiliés dans la poussière se *réjouissent* dans l'espérance de leur réunion et de leur résurrection éternelle. (Fléch.) *Réjouis*-toi, Sion, et sors de la poussière. (Rac.)

— Se dit par compliment, et signifie Se féliciter, éprouver une vive satisfaction de quelque chose. Se réjouir avec quelqu'un.

— Jeux. Se dit, au jeu de la bête et à quelques autres, lorsque tous les joueurs ayant passé, on change la retourne qui fait l'atout, ce qui peut avoir lieu jusqu'à trois fois.

RÉJOUISSANCE. s. f. Démonstration de joie. Une grande réjouissance. De grandes réjouissances. Une réjouissance publique. Faire de grandes réjouissances. Il y eut de grandes réjouissances à cette occasion. Cris de réjouissance. Maisons illuminées en signe de réjouissance. Le jour de ma naissance fut célébré dans la famille par des *réjouissances* infinies. (Le Sage.) Esther, au milieu des plaisirs d'une cour superbe, savait se dérober aux *réjouissances* publiques pour offrir à Dieu le pain de sa douleur et le sacrifice de ses larmes. (Mass.) Approfondissez ces vains dehors de bonheur et de *réjouissance*, et vous y trouverez des chagrins réels. (Id.) En vain les grands se font honneur de paraître à la tête de toutes les *réjouissances* publiques, c'est une vivacité d'ostentation, le cœur n'y prend point de part. (Id.) Les mystères les plus augustes, égayés par tous les attraits d'une harmonie recherchée, deviennent pour eux comme des *réjouissances* profanes qui les amusent. (Id.)

— Jeux. Au lansquenet, Carte que celui qui donne tire après la sienne, et sur laquelle tous les autres peuvent mettre de l'argent. Gagner la réjouissance. Mettre à la réjouissance. Si la carte du joueur vient la première, tous ceux qui ont mis à la réjouissance retirent leur argent ; mais si le coupeur amène la réjouissance la première, il gagne tout ce qu'on y avait mis. Faire la réjouissance. Perdre, manquer la réjouissance. Tenir la réjouissance.

— Bouch. Se dit d'une certaine portion de basse viande qu'on oblige l'acheteur de prendre avec la bonne, et au même prix.

— Syn. comp. RÉJOUISSANCE. AMUSEMENT. L'*amusement* n'a d'autre but que de chasser l'ennui ; la *réjouissance* fait éclater la joie à l'occasion de quelque événement heureux ou cru tel.

RÉJOUISSANT. part. prés. du v. Réjouir. Qui réjouit. Il est invariable. Une scène réjouissant les spectateurs.

RÉJOUISSANT, ANTE. adj. Qui est de nature à réjouir ; divertissant, amusant. Une scène réjouissante pour les spectateurs. Omission des dictionnaires.

— Fam. *Il est très-réjouissant*. Se dit d'un homme gai et de bonne humeur, qui amuse par ses facéties.

— Syn. comp. RÉJOUISSANT. ENJOUÉ. GAI. V. ENJOUÉ.

REJOUTER. v. n. 1re conj. Jouter de nouveau.

REJUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Rejuger. S'empl. adjectiv.

REJUGER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous rejugeons. Je rejugeais*. Il arrêta l'exécution et fit *rejuger* l'affaire. (Montesq.)

REJUSTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Rejustifier. S'empl. adjectiv. Accusé rejustifié.

REJUSTIFIER. v. a. 1re conj. Néol. Justifier de nouveau.

— SE REJUSTIFIER. v. pron. Se justifier de nouveau.

REKHABITE. s. m. Hist. relig. V. RECABITE.

RÉKIAB. s. m. (littéral. *étrier*). Hist. ott. Ce mot s'emploie dans un sens équivalant à Pied ou soutien du trône, et l'on désigne souvent le sultan par cette épithète. ‖ Il se dit en outre des audiences accordées par le sultan au grand vizir, avant de partir pour un voyage d'affaires ou de plaisirs. ‖ *Rékiab ordinaire*. Audience au moment du départ pour la résidence d'été. ‖ *Rekiab agaléri* ou *rékiabdar agha*. Agha de l'étrier impérial. ‖ *Rekiab solaghis*. Lieutenant du corps des solaks.

REKIET. s. m. Relat. Espèce de salutation que les Turcs font dans leurs mosquées. Dans toutes leurs prières, il y a des inclinations qu'ils appellent *rekiet*, et ils en font au moins deux pour chaque oraison. (Du Loir.)

REL. Abréviation du mot Reliure.

RELABOURÉ, ÉE. part. pass. du v. Relabourer. S'empl. adjectiv. Pré relabouré. Terre relabourée.

RELABOURER. v. a. 1re conj. Labourer de nouveau, donner un nouveau labour.

RELÂCHANT. part. prés. du v. Relâcher. Il est invariable. Des médicaments relâchant les tissus.

RELÂCHANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de relâcher, qui occasionne, qui cause un relâchement. Médicaments relâchants. ‖ subst. Se dit pour Remède relâchant. Un relâchant. Des relâchants.

RELÂCHE. s. m. Interruption, discontinuation de quelque travail, de quelque étude, de quelque exercice. Etudier sans relâche. Travailler sans relâche. Prendre un peu de relâche. Avoir besoin de relâche. L'homme travaille sans *relâche* à son bonheur ; mais, sans le jugement et la vertu, il ne peut que se tourmenter sans *relâche*. (Boiste.) Travailler sans *relâche* pour les intérêts de l'Eglise. (Boss.) On ne donne pas un moment de *relâche* aux vaincus. (Volt.) L'artisan se lève avant l'aube, allume sa petite lampe, et fatigue sans *relâche* pour gagner un peu de pain qui le nourrisse lui et ses enfants. (Lamenn.) Appliqué sans *relâche* au soin de me punir. (Rac.) L'eau de ces puits sans relâche tirée. (Boil.)

— Repos, interruption dans quelque état douloureux. Son mal ne lui donna point de relâche. Sa fièvre ne lui laisse pas un seul moment de relâche. Son mal commence à lui donner du relâche. Les passions les plus violentes nous laissent quelquefois du *relâche*, mais la vanité nous agite toujours. (La Rochef.)

— *Il ne donne point de relâche*. Se dit d'un créancier qui presse continuellement son débiteur. ‖ On dit de même *Poursuivre quelqu'un sans relâche*.

— Théât. Se dit lorsque les comédiens suspendent les représentations pendant un ou plusieurs jours. Relâche au théâtre. Il y a relâche. Faire relâche. Les relâches sont fréquents à ce théâtre.

RELÂCHE. s. f. Mar. Lieu propre pour y relâcher. ‖ *Faire une relâche*. Arrêter le cours de la navigation, de la traversée, pour stationner sur un point de côte, dans une île, un port, ou un mouillage. Il y a *relâche* forcée lorsqu'un bâtiment est contraint de se réfugier dans un port par un mauvais temps, par poursuite de l'ennemi ou toute autre fortune de mer. (Lecomte.) Des Açores, poussés par les vents sur le banc de Terre-Neuve, nous fumes obligés de faire une seconde *relâche* à l'île de St-Pierre. (Chateaub.)

RELÂCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Relâcher. S'empl. adjectiv. Cordes relâchées. Fibre relâchée. Ventre relâché. Prisonnier relâché.

— Fig. Un homme qui est fort relâché. Morale relâchée. Discipline relâchée. Une morale *relâchée* convient à la faiblesse. (Boiste.) Cette sage abbesse fut toujours également éloignée de toute rigueur farouche et d'une indulgence molle et *relâchée*. (Boss.) Une piété qui n'était ni austère ni *relâchée*. (Fléch.)

— *Relâché par*. Dans les âmes tendres, l'infortune resserre les liens *relâchés* par la prospérité. (Boiste.)

RELÂCHEMENT. s. m. L'état, la disposition d'une chose qui devient moins tendue qu'elle n'était, qui a perdu de son ressort. Le relâchement des cordes d'un violon. Un relâchement de nerfs.

— Médec. Etat de faiblesse et d'inertie des voies intestinales dans lequel les matières alimentaires sont rendues dans un état liquide et non solide, comme cela a lieu pendant une santé parfaite. Ce mot est l'opposé de Constipation, resserrement, et est synonyme de Diarrhée, cours de ventre, flux de ventre et relaxation. Les pruneaux causent du relâchement.

— Chir. Disposition des parties dans laquelle elles ont perdu leurs rapports mutuels, soit par l'effet de la perte de leur tonicité, de leur élasticité habituelle, soit par celui de l'affaiblissement des organes qui les environnent et qui sont chargés de les maintenir dans leur position respective. Relâchement du tissu cutané, du tissu cellulaire, fibreux, musculaire. Relâchement des organes. Relâchement des membranes.

— Disposition du temps à s'adoucir. Relâchement dans le froid. Relâchement dans le temps.

— Fig. Etat de celui qui se relâche, soit dans le travail ou dans quelque exercice, soit dans les mœurs ou dans la piété. Dieu soutiendra les pieux établissements de M. de Lamoignon, malgré les *relâchements* du siècle. (Fléch.) Ce n'est ni la difficulté de l'entreprise ni le *relâchement* de ceux qui la conduisaient qui en ont retardé si longtemps l'exécution ; c'est plutôt une certaine fatalité. (Id.) Qu'est-ce que l'honneur de l'épiscopat, si l'on en juge par la corruption et le *relâchement* de ces derniers temps. (Mass.) La froideur et le *relâchement* de l'amitié ont leurs causes. (La Bruy.)

— Se dit aussi en parlant des choses.

Je n'ai eu de ma vie
Tant de *relâchement* dans la galanterie. (Regnard.)

— En bonne part. Délassement, certain état de repos, utile cessation de travail ou d'exercice. Après une grande contention d'esprit, on a besoin de quelque *relâchement*. (Acad.)

RELÂCHER. v. a. 1re conj. Faire qu'une chose soit moins tendue. Relâcher des cordes. Relâcher un ressort. Le temps humide *relâche* le papier des châssis. (Acad.) Les ais demi-pourris que l'âge a *relâchés*. (Boil.)

— Fig. Relâcher l'esprit, l'attention. A mesure que la raison ou le raisonnement vient aux peuples, il est juste de *relâcher* leurs liens. (Boiste.)

— Laisser aller, rendre la liberté. Relâcher un prisonnier.

— Céder, abandonner, remettre quelque chose de ses droits, de ses prétentions, de ses intérêts. Ne vouloir rien relâcher d'une dette. M. de Montausier, rebuté du procès dont son esprit était incapable, *relâcha* ce qu'on voulut. (Fléch.)

— Absol. dans le même sens. Relâcher du prix d'une étoffe. La nature, en cette occasion, *relâche* beaucoup de ses droits et de ses obligations ordinaires. (Fléch.) Saint Louis *relâcha* de ses droits, et renonçait à ses propres intérêts. (Id.)

— v. n. Diminuer, rabattre de sa première exactitude, de ses premières ardeurs. Comment se faire aimer sans perdre un peu de l'autorité, et *relâcher* de la discipline nécessaire? (Fléch.)

> Et vous avez pu voir
> Combien je *relâchais* pour vous de mon devoir.
> (Racine.)

— Mar. Faire une relâche. Un bâtiment est forcé de *relâcher* s'il manque d'eau ou de quelque autre provision ou munition importante, s'il a éprouvé des avaries qui ne peuvent être réparées en mer. (J. Lecomte.)

— SE RELÂCHER. v. pron. Être relâché, se détendre. Ces cordes se relâchent.

— S'adoucir. Le temps se relâche.

— Céder de ses droits. Eh! de grâce, reprisez, ayez quelque égard à ma prière, et *relâchez*-vous un peu de votre devoir en faveur du présent que ces dames vont vous offrir. (Le Sage.)

— N'être plus si ardent, si actif, si violent, si zélé, etc.

— Se relâcher de ses prétentions. Se relâcher de ses intérêts. Il s'est un peu relâché là-dessus. Il s'est relâché sur cet article. Il en est du gouvernement comme de l'éducation; il ne faut dire : « Je veux! » que lorsqu'on est sûr d'avoir; mais quand on l'a dit, on ne doit jamais se *relâcher*. (Mme Elisabeth.) Deux hommes, chargés des intérêts des deux nations, disputaient le droit des couronnes, tantôt se soutenant avec grandeur, tantôt se *relâchant* avec prudence. (Fléch.) Sur quoi prétendez-vous que Dieu doive se *relâcher* en votre faveur? (Mass.) C'est dans la licence des armes que beaucoup de personnes bornent toute leur régularité à l'ambition, la gloire et la vengeance, et ne se *relâchent*, ce semble, sur les autres passions que pour être plus vives sur celles-ci. (Id.) M. de Lamoignon jamais ne se démentit, jamais ne se *relâcha*. (Fléch.) Ses travaux, dont il ne se *relâcha* jamais, augmentèrent son mal et hâtèrent sa mort. (Volt.)

— Fig. *Se relâcher l'esprit*. Se délasser l'esprit, se reposer. On dit aussi dans un sens analogue, *L'esprit se relâche*. L'esprit se *relâchait* pendant que les mains industrieusement occupées s'exerçaient dans les ouvrages dont la piété avait donné le dessein. (Boss.)

— En parlant des choses. Diminuer. Son zèle se relâche. Sa fureur se relâche. Son attention se relâche. Ses soins semblent se relâcher. Une reine dont la vertu ne s'est jamais ni démentie, ni *relâchée*. (Fléch.) Est-il étonnant que l'attention des princes se *relâche* quelquefois, et qu'ils puissent se laisser séduire? (Mass.)

RELAI. s. m. Techn. Seconde eau que le saunier fait passer sur les sables chargés de sel.

RELAIS. s. m. (pr. *re-lè;* du lat. *latus*, porté). Station de poste où l'on réunit plusieurs chevaux frais destinés à remplacer ceux qui sont fatigués, et que les voyageurs sont pour cela forcés de quitter.

— *Avoir des chevaux, des équipages de relais*. Avoir des chevaux et des équipages en assez grand nombre pour pouvoir se servir tantôt des uns, tantôt des autres.

— Fig. *Avoir des habits, des meubles de relais*. En avoir de rechange.

— Fig. et fam. *Être de relais*. Être de loisir, n'être point employé, ne point travailler.

— Lieu où l'on met les relais, soit pour le voyage, soit pour la chasse. Au premier relais. Au second relais.

— Se dit particulièrement des Stations de poste. Il y a tant de relais de Paris à Lyon. Nous dînerons au troisième relais.

— Fortif. Espace qu'on réserve entre le pied d'un rempart et l'escarpe du fossé, pour recevoir les terres qui s'éboulent.

— Chem. de fer. Lorsque, dans les travaux de terrassement, on a des déblais à transporter, on divise la longueur à parcourir par parties égales entre elles, auxquelles on donne le nom de *relais*. Les relais de transport à la brouette sont de 30 mètres comptés en terrain horizontal, ou de 20 mètres en rampe. Les transports de déblais par tombereaux ou par chemin de fer se divisent aussi en relais. Mais le relais de tombereau a 100 ou 250 mètres, selon les conventions.

— Terrain que laisse à découvert l'eau courante qui se retire insensiblement de l'une de ses rives en se portant sur l'autre. Il se dit aussi des terrains que la mer abandonne entièrement.

— Manuf. Ouverture que laisse l'ouvrier à une tapisserie, quand il change de couleur ou de figure.

— Véner. Hardes de chiens placées en différents endroits pour être découplées pendant la chasse. *Donner le relais*. Lâcher les chiens d'un relais après la bête que l'on court.

RELAISSÉ. adj. m. Chass. Se dit d'un lièvre lorsqu'il s'arrête de lassitude.

RELAISSÉE. adj. et s. f. S'est dit pour Veuve.

RELAISSER (SE). v. pron. 1re conj. Véner. Se dit d'un lièvre, lorsque après avoir été longtemps couru, il s'arrête de lassitude, se tapit dans quelques broussailles, et laisse passer les chiens qui le poursuivent.

RELAN. s. m. Action de relancer.

RELANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Relancer. S'empl. adjectiv.

— Fig. La pauvre créature fut *relancée* comme il faut. (Brueys.)

RELANCER. v. a. 1re conj. Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous relançons. Je relançais. Nous relançâmes*, etc. Lancer de nouveau.

— Fig. *Relancer quelqu'un*. L'aller chercher, l'aller trouver au lieu où il est, pour l'engager à quelque chose à quoi il ne songeait point, ou qu'il n'avait pas envie de faire. Le remords *relance* partout un coupable. (Boiste.)

> Cependant laisse-t'en aux lâches ennemis
> Qui vont te *relancer* jusqu'en ton héritage,
> Que la rouille des ans émousse tes esprits. (*Satiriq.*)

— Par anal.

> Une belle à présent, par des regards flatteurs,
> Tendres, insinuants, va *relancer* les cœurs.
> (Destouches.)

— Fig. et fam. *Relancer quelqu'un*. Lui répondre durement, recevoir très-mal ce qu'il se permet de dire.

— Jeux. Obliger celui qui veut jouer à mettre une somme d'argent au-dessus de celle qu'il proposait.

— Véner. Se dit lorsque, dans le courant de la chasse, le cerf, le daim ou le chevreuil se met sur le ventre, et que les chiens le font repartir. L'animal s'est fait relancer. Les chiens ont relancé le cerf.

RELANGUIR. v. n. 2e conj. Languir de nouveau.

RELAPS, APSE. adj. (pr. *re-lapss;* du lat. *relapsus*, retombé). Qui est retombé dans l'hérésie. Hérétique relaps. Jeanne d'Arc fut brûlée à Rouen comme relapse. Dans les pays d'inquisition, les hérétiques *relaps* étaient condamnés au feu, et dans les premiers siècles, les idolâtres *relaps* étaient pour toujours exclus de la société chrétienne. (L'abbé Bandev.)

RELAPS, APSE. s. Nom donné anciennement dans l'Église à tout individu qui retombait dans le même péché pour lequel il avait déjà fait pénitence publique, et aussi à l'idolâtre ou à l'hérétique qui, après sa conversion, retournait à l'idolâtrie ou à l'hérésie. L'inquisition avait des peines d'une extrême sévérité pour les *relaps*, et l'Église ne leur a jamais accordé l'absolution qu'après des épreuves plus longues et plus difficiles. (Encycl.)

RELARGAGE. s. m. Techn. Action de verser dans l'huile la lessive destinée à faire le savon, et de brasser le tout exactement.

RÉLARGI, IE. part. pass. du v. Rélargir. S'empl. adjectiv. Rue rélargie. Habits rélargis.

RÉLARGIR. v. a. 2e conj. Rendre plus large. Faire rélargir ses habits. Rélargir une rue. ‖ SE RÉLARGIR. v. pron. Être rélargi.

RÉLARGISSEMENT. s. m. Action de rélargir.

RELAT. Abréviation des mots Relatif, relation.

RELATÉ, ÉE. part. pass. du v. Relater. S'empl. adjectiv. Pièce relatée dans un inventaire.

RELATER. v. a. 1re conj. Rapporter, mentionner. Relater une pièce dans un inventaire.

RELATEUR. s. m. S'est dit quelquefois de Celui qui fait la relation d'une aventure, d'un voyage. Ne sait-on point que les *relateurs* grossissent les objets? (Chev.) Les *relateurs* de ces contrées ne parlent pas de cet oiseau. (Buff.)

— Ce mot a aussi été employé dans le sens de Faiseur d'extraits. Vos historiens nous sont inconnus : on n'en a que les morceaux extraits et rapportés par des *relateurs* peu critiques. (Fénel.)

RELATIF, IVE. adj. (du lat. *relatum*, supin de *referre*, rapporter). Qui a quelque relation, quelque rapport. Ce mot s'oppose au mot *absolu*. Tout est relatif. Il n'y a rien, absolument parlant, de laid dans la nature, la beauté n'est que *relative*; mettez des lunettes trop fortes ou trop faibles, elle disparaît. (Boiste.) Les délits *relatifs* ne devraient point être punis de mort; un autre ordre de choses en tirait de belles actions. (Id.)

— *Relatif à*. Qui a rapport à. Les lois politiques d'une grande nation ne doivent jamais être absolues, mais *relatives* aux circonstances. (Ferrand.) Notre immortel publiciste Montesquieu a discuté en peu de mots la question *relative* à la traite des noirs. (Raynouard.)

— Gramm. *Pronoms relatifs*. Nom donné aux adjectifs conjonctifs, parce qu'ils se trouvent toujours, dans la même phrase, en relation, en rapport immédiat avec le nom ou le pronom qu'ils représentent. Ces pronoms sont *qui*, *que*, *quoi*, *lequel*, *duquel*, *auquel*, *dont*, *où*. On dit aussi substantiv. Un relatif. Le relatif *qui*. Le relatif *que*.

— Gramm. arab. *Nom relatif*. Se dit de l'adjectif qui indique des relations.

— Hist. nat. Épithète donnée aux propriétés, quand on les compare entre elles dans plusieurs corps qui sont ramenés à une ou plusieurs conditions déterminées.

RELATIF. s. m. Philos. Ce qui n'existe que sous certaines conditions. L'absolu est l'opposé du relatif.

— Mus. Ton qui offre à la clé les mêmes signes de tonalité qu'un autre ton. Chaque mode majeur a pour *relatif* mineur celui de sa sixième note, et chaque mode mineur a pour *relatif* majeur celui de sa troisième note : ainsi le mode mineur de *la* est le *relatif* du majeur d'*ut*, et réciproquement. (C. Blaze.)

RELATION. s. f. (pr. *re-la-ci-on*). Rapport d'une chose à une autre. D'autres plantes ont des *relations* d'autant plus touchantes avec les animaux, que les climats et les saisons semblent exercer plus de rigueur envers ceux-ci. (B. de St-P.) Si on connaissait les *relations* animales des plantes, nous aurions sur les instincts des bêtes bien des lumières que nous n'avons pas. (Id.) Les plantes ont autant de parties principales qu'il y a d'éléments avec lesquels elles entretiennent des *relations*. (Id.) L'amour-propre ne devient bon ou mauvais que par l'application qu'on en fait, et les *relations* qu'on lui donne. (J.-J. Rouss.)

— Commerce, liaison, correspondance. Avoir des relations dans un pays. Avoir avec quelqu'un des relations de commerce, d'amitié. Être en relation avec lui depuis longtemps. Avoir relation avec quelqu'un. M. de Lamoignon n'avait d'autres *relations* à la cour que celles que lui donnaient ou ses affaires ou ses devoirs. (Fléch.) Quand leurs *relations* avec les autres hommes commencent à s'étendre et à se multiplier. (J.-J. Rouss.) La guerre n'est donc qu'un état accidentel lorsqu'elle vient troubler les *relations* amicales des êtres qui appartiennent au genre humain. (***)

— Les personnes mêmes avec lesquelles on est lié. Si vous passez en revue toutes vos *relations*, vous verrez que vous avez à vous plaindre de toutes; il faut donc leur pardonner, ou fuir dans le désert. (Boiste.)

— Récit, narration qu'on fait d'une chose qui s'est passée ou qu'on a vue ou entendue. Relation fidèle, véritable, exacte, ample, succincte, briève. Relation historique. Dis-moi, je te prie, mon cher ami, en quelle langue ou plutôt en quel jargon est la *relation* de ta dernière lettre. (J.-J. Rouss.) Les grands s'informent de cette autre patrie qui nous attend après le trépas, avec moins d'intérêt qu'ils n'écouteraient les *relations* d'une terre inconnue et peut-être fabuleuse. (Mass.)

— Anc. prat. Rapport, témoignage d'une personne publique. Copie d'un exploit.

— Diplom. *Charte de relation*. V. APENNE (CHARTE).

— Gramm. *Termes de relation*. Se dit des mots donnés par les voyageurs, comme étant employés dans les pays qu'ils ont visités, pour désigner des divinités, des magistrats, des usages ou des objets particuliers. ‖ On dit aussi *noms vernaculaires*.

— Hist. S'est dit d'une requête dans laquelle, après avoir rendu compte d'un événement, on implorait la protection d'un personnage puissant.

— Mus. Intervalle qui se trouve entre la note prise par une partie, et la note quittée par une autre. Bonne relation, fausse relation.

— Philos. *Relation des jugements*. Propriété qu'ont les jugements d'être catégoriques, hypothétiques ou disjonctifs.

— Théol. Nom donné par les théologiens à certaines perfections divines, appelées personnelles, parce qu'elles rapportent l'une à l'autre les personnes divines, dans la Trinité, et qu'elles les distinguent l'une et l'autre.

RELATIONNAIRE. s. m. Mot proposé comme synonyme de Relateur. V. ce mot.

RELATIVEMENT. adv. Par rapport à. On est fou lorsqu'on ne voit pas les choses comme tous les autres hommes : ainsi tel genre ou telle classe d'individus sont fous *relativement* à l'espèce humaine. (Boiste.)

— Absol. D'une manière relative. Cela n'est vrai que relativement, et non pas d'une manière absolue. Quoiqu'il n'y ait, à proprement parler, que Dieu d'absolu, tous les êtres créés, considérés en dehors de toute relation, sont également dits absolus, mais ce n'est que *relativement*. (Travers.)

RELATIVITÉ. s. f. Log. Qualité de ce qui est relatif.

RELATTÉ, ÉE. part. pass. du v. Relatter. S'empl. adjectiv. Toit relatté.

RELATTER. v. a. 1re conj. Garnir un comble de lattes neuves, après en avoir levé la tuile ou l'ardoise et avoir détruit le vieux lattis.

— SE RELATTER. v. pron. Être relatté.

RELAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Relaver. S'empl. adjectiv. Escalier relavé.

RELAVER. v. a. 1re conj. Laver de nouveau. Relaver les degrés. Relaver l'escalier.

— Absol. On a eu beau laver et relaver, la tache est restée.

— v. n. Anc. cout. Prêter serment de nouveau.

— SE RELAVER. v. pron. Être relavé.

RELAXATION. s. f. (pr. *re-lak-ça-ci-on*). Médec. Relâchement, état d'une chose qui n'a pas sa tension ordinaire; synonyme inusité de Relâchement.

— Dr. can. *Relaxation des peines*. Diminution ou entière rémission des peines.

— Jurispr. *Relaxation d'un prisonnier*. Délivrance et sortie d'un prisonnier, qui se fait du consentement de celui qui l'a fait écrouer.

RELAXÉ, ÉE. part. pass. du v. Relaxer. S'empl. adjectiv.

— Chir. Qui a perdu sa tension. Muscle relaxé. Nerfs relaxés. Tendons relaxés.

RELAXER. v. a. 1re conj. Jurispr. Remettre en liberté. Relaxer un prisonnier.

RELAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Relayer. S'empl. adjectiv.

— Fig. Le dessein de traverser un rival des plus dangereux et d'être *relayé* d'une dépense qui commençait à lui peser. (Hamilt.)

RELAYER. v. n. 1re conj. On conserve l'*y* dans toute la conjugaison. *Je relaye, tu relayes, il relaye*, etc. Prendre des relais de chevaux frais. Relayer de chevaux. Relayer à tel endroit. Ne pouvoir faire une si grande traite sans relayer.

— v. a. Se dit des ouvriers, des travailleurs qu'on occupe les uns après les autres à quelque ouvrage.

— SE RELAYER. v. pron. Être de service alternativement. Les gardes se relayent toutes les deux heures.

RELAYEUR. s. m. Admin. Celui qui entretient des relais de chevaux.

RELÉCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Relécher. S'empl. adjectiv.

RELÉCHER. v. a. 1re conj. Lécher de nouveau.

RELECTURE. s. f. Nouvelle lecture, action de lire de nouveau. Vieux mot qu'il serait bon de conserver.

RELÉGATION. s. f. (pr. *re-lé-ga-ci-on*). Jurispr. Exil, bannissement dans un lieu déterminé, en usage chez les Romains. La relégation ne privait l'exilé ni de ses droits de citoyen ni de sa fortune. La relégation ne fut pas inconnue en France, et l'on en retrouve des traces dans quelques anciens édits, tels que ceux du mois de juillet 1682 et 1716.

RELÉGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Reléguer. S'empl. adjectiv. La plupart de ces infortunés demeurent dans les villages qui bordent le fleuve, d'autres sont *relégués* dans des cabanes au milieu des champs. (Mme Cottin.) Mais il paraît que le Tasse a commencé la querelle : Antonio marche en liberté, notre ami est banni de la présence du prince; il est *relégué* solitaire et captif dans sa chambre. (X. Marm.) Toutes les espèces nuisibles, comme celle du lion, paraissent être *reléguées* et réduites à un très-petit nombre. (B. de St-P.) *Relégués* dans un coin de l'église, ils peuvent prier, mais seulement comme Lazare, à quelque distance du riche. (R. de Beauv.)

— Fig. De nos jours, au contraire, la religion, *reléguée* dans les temples, se trouve bannie de l'ordre entier de la vie humaine. (Legris-Duval.)

> La Discorde dès lors avec toi détrônée,
> Eût été pour toujours *reléguée* aux enfers. (Boil.)

— *Relégué sur*. Les plus pauvres et les plus indépendants, *relégués* sur les montagnes voisines, tenaient pour la démocratie. (Barthél.)

— Fig. *Ces usages, ces préjugés sont relégués au village*. On ne les trouve plus que parmi les gens de la campagne.

RELÉGUÉ. s. m. Anc. admin. milit. Se disait, dans le corps des gendarmes du roi et dans celui des chevau-légers, de l'homme d'armes accordée à celui qui avait servi pendant un certain nombre d'années.

RELÉGUER. v. a. 1re conj. (pr. *re-lé-ghé*). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je relègue, tu relègues, il relègue*, etc. Jurispr. Envoyer en exil dans un lieu déterminé.

— Par extens. Envoyer quelqu'un demeurer dans un lieu, dans un pays retiré. Reléguer sa femme en province, à la campagne. Était-ce donc pour me punir qu'on m'avait *relégué* dans ma chambre? (X. de Maistre.)

— Fig. dans un sens analogue, en parlant des choses. L'été dans le parterre a *relégué* les fleurs. (St-Lamb.) Le vice descendait en vain du ciel armé d'une autorité sacrée, l'instinct moral le repoussait du cœur de l'homme, et semblait *reléguer* dans le ciel le crime avec les coupables. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Éloigner, mettre à l'écart une chose dont on ne fait plus de cas. Le despotisme *relègue* ses complices inutiles. (Boiste.) On a beaucoup écrit sur le chant du cygne, et c'est à tort qu'on a *relégué* parmi les fables tout ce que les anciens en ont dit. (A. Martin.)

— SE RELÉGUER. Être, devoir être relégué. Les romans, une fois lus, se *relèguent* la plupart à la cuisine. (Boiste.)

— Se retirer. Se reléguer à la campagne. Se reléguer en province, dans la province. Se reléguer dans un faubourg.

RELENT. s. m. (pr. *re-lan*; du lat. *redolens*). Mauvais goût que contracte une viande renfermée dans un lieu humide. Sentir le relent. Avoir une odeur, un goût de relent. Les innombrables variétés de putréfactions laissent d'abord exhaler l'odeur de *relent* ou de cadavre. (Pellet.)

RELENTEUR. s. f. S'est dit pour Odeur de relent, odeur de renfermé.

RÈLER (SE). v. pron. 1re conj. Chandel. Se fendre du haut en bas, sous la forme d'une vis. Ce suif se rèle.

— Raffin. Se fendre à la tête. Ce pain de sucre se rèle.

RELET. s. m. Hortic. Variété de pomme.

RELEVAGE. s. m. Action de relever. Le relevage de la machine.

— Techn. Action d'éplucher et de nettoyer le papier encore humide, qui vient d'être fabriqué.

RELEVAILLES. s. f. pl. Cérémonie faite à l'église par une femme qui y va pour la pré-

mière fois après ses couches, pour se faire bénir par le prêtre. Le jour de ses relevailles. Elle vient de faire ses relevailles. Assister à des relevailles. Chez quelques tribus, les parents du même sexe que l'enfant assistent seuls aux *relevailles*. (Chateaub.)

RELEVAISON. s. f. Féod. V. RELEVOISON.

RELEVANT. part. prés. du v. Relever. Qui relève. Il est invar. Des personnes relevant un fardeau.

RELEVANT, ANTE. adj. Qui est dans une sorte de dépendance, ressortissant. Leur pairie fut attachée à leurs terres *relevantes* immédiatement de la couronne. (Volt.) Tout ce que l'esprit humain peut inventer pour élever la puissance du pape était épuisé ; les évêques soumis à lui, formèrent de nouveaux ordres de religieux *relevants* immédiatement du Saint-Siége. (Id.) De grands États, tels que la Bourgogne, l'Artois, etc., *relevants* de la couronne, faisaient toujours l'inquiétude du prince, beaucoup plus que sa grandeur. (Id.) Omiss. des diction.

RELEVÉ, ÉE. part. pass. du v. Relever. S'empl. adjectiv. Le garrot est menu et bien *relevé*. (Buff.) Una belle encolure doit être longue et *relevée*. (Id.) Il marchait d'un pas *relevé*. (La Font.)

— *Relevé de*. Vive Dieu, te voilà vêtu comme un prince. Une belle épée, des bas de soie, un pourpoint et un manteau de velours *relevés* d'une broderie d'argent ! (Le Sage.)

— *Relevé par*. Là, vous verriez un mérite naissant qu'aurait accablé le poids de sa mauvaise fortune, *relevé* par ses libéralités. (Fléch.) Ces couleurs sont bien nuancées et *relevées* par le beau jaune qui s'étend sur la gorge. (Buff.)

— *Relevé sur*. Presque toutes les chaussées d'Italie étaient *relevées* sur quatre pieds de fondation. (Volt.)

— Fig. *Être d'une condition relevée*. Être de grande qualité.

— *Avoir des sentiments relevés*. Avoir des sentiments nobles, généreux. On dit plus ordinairement, *Avoir des sentiments élevés*. Ce sentiment sans doute est noble et *relevé*. (Mol.)

— *Une pensée relevée*. Une pensée noble, élevée.

— *Un sujet relevé, une matière relevée*. Une matière qui, par la grandeur de son objet, est au-dessus de la portée du commun des hommes. Et Dieu, qui lui révélait les choses les plus *relevées*, ne lui découvrit point le mal qui était près de fondre sur lui. (Le Maistre de Sacy.)

— *Un ragoût, une sauce d'un goût relevé*. Un ragoût, une sauce d'un haut goût.

— Manég. *Les airs relevés*. La pesade, le mésair, la courbette, la croupade, la ballotade, la cabriole, le pas et le saut.

RELEVÉ. s. m. Extrait des articles d'un compte, d'un inventaire, d'un registre, qui sont relatifs à un même objet. Un relevé de compte.

— Liste, état. Faire le relevé de toutes les fautes de grammaire d'un ouvrage. Faire le relevé de tous les passages remarquables d'un auteur.

— S'est dit quelquefois de l'action de relever. Le clin d'œil renferme trois points successifs : l'acte de la volonté qui le commande, l'abaissement de la paupière et son *relevé*. (Mém. de Trévoux.)

— Art culin. Se dit des services ou des mets qui en remplacent d'autres. Un relevé de potage.

— Maréch. Ouvrage que fait un maréchal en levant le fer d'un cheval et en le rattachant.

— Véner. Moment où une bête fauve sort du lieu où elle a passé le jour pour aller se repaître. Guetter le relevé. Épier le relevé.

RELEVÉE. s. f. Procéd. Le temps de l'après-dînée. A deux heures de relevée. Vacations de relevée.

RELÈVE-GRAVURE. s. m. Techn. Outil dont le cordonnier se sert pour parer les coutures des souliers. ‖ Pl., des *relève-gravure*.

RELÈVEMENT. s. m. Action par laquelle on relève une chose. Le relèvement d'un mur. Le relèvement d'un navire échoué.

— Relevé, énumération exacte. Le relèvement de toute la dépense.

— Mar. Observation faite avec une boussole garnie de ses deux pinnules, pour voir à quel point reste un objet.

— Archit. nav. Synon. de Tonture.

RELÈVE-MOUSTACHE. s. m. Techn. Pince à l'usage de l'émailleur. ‖ Pl., des *relève-moustache*.

RELÈVE-QUARTIER. s. m. Techn. Espèce de chausse-pied, de corne. ‖ Pl., des *relève-quartier*.

RELEVER. v. a. 1re conj. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je relève, tu relèves, il relève*, etc. Remettre debout ce qui était tombé ; remettre dans sa situation, dans son attitude naturelle. Relever une chaise. Relever une statue, une colonne. Relever un enfant. Laissez-moi *relever* ces voiles détachés. (Rac.) Enfin elle dit en italien à lord Melvil quelques mots pleins de grâce qu'il lui avait témoigné la veille en *relevant* sa couronne. (Mme de Staël.)

> Porus à cette voix ranimant son courroux,
> A *relevé* ce bras lassé de tant de coups. (Rac.)

— Fig. Il fait monter des gémissements vers votre trône pour que vous daigniez le *relever* de ses chutes. (Mass.) Le juste peut tomber, mais la vertu seule peut le défendre et le *relever* de ses chutes. (Id.)

— Rétablir ce qui était tombé en ruines, ce qui était fort dégradé. Faire relever des murailles, des fortifications. Relever un fossé. Un jour des héros *relèveront* avec respect les ruines de cette mémorable pyramide, qui a servi de fanal à tous les peuples libres, et enfanté des héros sur tous les points de la terre. (A. Rauch.)

> Quand verrai-je, ô Sion ! relever tes remparts,
> Et de tes tours les magnifiques faîtes? (Rac.)

> *Relevez, relevez* les superbes portiques
> Où notre Dieu se plaît d'être adoré. (Id.)

— Fig. *Relever une maison, une famille*. La mettre dans l'opulence, dans l'éclat où elle a été. Ces grandes âmes que Dieu choisit pour *relever* les États de leur ruine. (Fléch.) Elle s'estime heureuse si elle peut, par ses soins et par sa mort même, *relever* les ruines du Carmel. (Id.)

> . . . . La Grèce avec douleur
> Vous voit du sang troyen *relever* le malheur. (Rac.)

— Fig. *Cela l'a bien relevé*. Se dit d'un homme à qui il est arrivé quelque grande fortune.

— Hausser, rendre plus haut. Relever un terrain. Le relever de trois mètres. Relever un plancher.

— Fig. Jésus-Christ a mis dans son Église une autorité seule capable d'abaisser l'orgueil, et de *relever* la simplicité. (Boss.)

— Trousser, retrousser. Relever sa robe. Relever son manteau. Relever les bords d'un chapeau. Relever ses cheveux. La Musidore et l'Arabelle traversent la cour en *relevant* le bas de leur robe. (Th. Gauth.)

> Quand un des campagnards *relevant* sa moustache,
> Et son feutre à grand poil ombragé d'un panache,
> Impose à tous silence, et d'un ton de docteur,
> Morbleu ! dit-il, La Serre est un charmant auteur. (Boileau.)

— *Relever sa tête, la tête*. La lever, la hausser lorsqu'elle était baissée.

> On dirait à le voir sous ses voûtes obscures,
> Que les morts des tombeaux ont *relevé* leurs fronts. (F. Belly.)

— Fig. Reprendre du courage, de l'audace. Cette faction, qu'on croyait abattue, relève la tête.

— *Relever la moustache avec le fer*. La retrousser avec un fer chaud, afin d'empêcher qu'elle ne retombe sur les lèvres.

— Fig. et fam. *Relever la moustache à quelqu'un*. Réprimer un homme qui fait le capable ou le méchant.

— Exciter, ranimer, faire revivre. Relever le courage de quelqu'un. Relever ses espérances. Elle consolait la captivité des fidèles, et *relevait* leurs espérances. (Fléch.) L'idée de s'associer aux êtres élus qui chantent ici-bas leurs peines, et de gémir harmonieusement à leur exemple, lui sourit au fond de sa misère et le *releva* un peu. (Ste-Beuve.) La douceur *relève* la bravoure, la brutalité lui ôte tout son lustre. (Oxenstiern.) La liberté *relève* l'âme. (Boil.) La résistance d'un homme de bien a parfois *relevé* le courage d'une nation opprimée. (Lanjuinais.) Il ne négligeait aucune circonstance pour *relever* le courage de sa nation. (Barth.) Thémistocle était l'âme de leur conseil, et *relevait* leurs espérances. (Id.)

— Donner un goût plus piquant, un plus haut goût à des assaisonnements, à des ragoûts, à des sauces. Le vinaigre, le jus de citron, etc., relèvent une sauce. Il manque à ce ragoût quelque chose qui le relève.

— Fig. Faire paraître davantage une chose, lui donner plus de relief, plus d'éclat. La parure relève la bonne mine. Les ombres relèvent un tableau. Tantôt par des paroles touchantes, tantôt même par son silence, elle *relevait* ses présents. (Boss.) Son allure déterminée et sa bonne mine *relevaient* la simplicité de son costume. (F. Soulié.) Quelquefois une cantharide, nichée dans la corolle de la rose, en *relève* le carmin par son vert d'émeraude. (B. de St-P.)

— *Relever sa condition, son état, sa fortune*. Augmenter sa dignité, ses richesses.

— Honorer, donner du lustre. Relever sa condition. Relever sa dignité. Relever sa charge. Je vois la sagesse et la piété du prince *relevant* sa douceur par sa majesté. (Fléch.) Les Charlemagne, les saint Louis *relevèrent* l'éclat de leur règne, en *relevant* celui du culte. (Mass.) Aujourd'hui l'impiété est un mérite qui donne accès auprès des grands, qui *relève*, pour ainsi dire, la bassesse du nom et de la naissance. (Id.) La vertu obscure est souvent méprisée, parce que rien ne la *relève* aux yeux des sens. (Id.) Sa timide pudeur *relève* ses appas. (J.-B. Rouss.)

> Il semblait. . . .
> Que tous les Grecs, bravés en leur ambassadeur
> Dussent de son hymen *relever* la splendeur. (Rac.)

> Les cris et le silence,
> Et le farouche aspect de ses fiers ravisseurs,
> *Relevaient* de ses yeux les timides douceurs. (Id.)

— Fig. Faire valoir, louer, exalter. Relever une bonne action. En relever le mérite. Relever les qualités de ses amis sans rabaisser celles des autres. Tout *relève*, tout bénit sa mémoire. (Fléch.) Cette réponse charma le docteur, qui ne perdit pas une si belle occasion de *relever* l'excellence de l'eau. (Le Sage.) Des historiens ont flétri la mémoire de cet Athénien ; d'autres l'ont *relevée* par des éloges. (Barth.) Je ne vois rien dans l'antiquité ni chez les modernes qui soit dans ce caractère, et la beauté de la diction la *relève* encore. (Id.)

— Faire remarquer. Se dit dans ce sens, en bonne et en mauvaise part. Relever les beautés d'un ouvrage. Relever les fautes d'un écrivain. Il y a une grande différence entre lire toute seule, ou avec les gens qui *relèvent* les beaux endroits et qui réveillent l'attention. (Mme de Sév.) D'autres *relèvent* les choses communes par des expressions nobles ; Fontenelle, presque toujours, peint les grandes choses sous des images familières. (Thomas.) Si vous avez trouvé des défauts dans Virgile, j'ai osé *relever* bien des bévues dans Descartes. (Volt.)

> Nous autres satiriques,
> Propres à *relever* les sottises du temps. (Boil.)

— Répondre vivement à celui qui a dit une chose. Relever un mot piquant. Relever une épigramme. Je fus bien aise qu'il eût *relevé* les dernières paroles de l'hôte, et il ne fit en cela que me prévenir. (Le Sage.)

— Fig. *Relever quelqu'un*. Le reprendre avec aigreur, en lui faisant voir qu'il a parlé mal à propos.

— Fig. et fam. *Relever quelqu'un du péché de paresse*. L'obliger, par des menaces, des reproches et des cris pressants, à travailler, à mieux remplir ses devoirs.

— Anc. prat. *Relever un appel*. Se faire autoriser, par lettres du sceau ou par un arrêt, à poursuivre l'appel qu'on avait interjeté d'une sentence.

— Art milit. Remplacer, mettre un nouveau corps de troupes à la place d'un autre. Relever la garde. Relever de garde une compagnie.

— Se dit du corps, de la troupe même qui succède à un autre dans un poste. Cette troupe va relever telle compagnie.

— Par extens. Se dit de toute occupation dans laquelle on remplace une autre personne. Je suis fatigué de lire, relevez-moi.

— *Relever une sentinelle, un factionnaire*, et *relever de sentinelle*. Ôter un soldat qui est en sentinelle, et en mettre un autre à sa place.

— Fig. et prov. *Relever quelqu'un de sentinelle*. Lui faire valoir par quelque forte réprimande, qu'il a dit ou fait quelque chose mal à propos. Il la *releva* bien de sentinelle sur des sottises qu'elle lui disait il y a quelques jours. (Mme de Sévigné.)

— Art culin. *Relever un service par un autre*. Desservir les plats qui sont sur la table, pour en servir d'autres. Il se souvient exactement de quels plats on a *relevé* le premier service. (La Bruyère.)

— Corroy. *Relever les peaux sur la traite*. Les tirer de la chaux pour les faire égoutter sur le bord du plain.

— Chaudr. Augmenter la grandeur d'une pièce de chaudronnerie, en étendant le cuivre à coups de marteau.

— Féod. *Relever un fief d'un seigneur*. Reconnaître avec les formalités requises qu'un fief était mouvant de lui.

— Hydrogr. Viser à un objet à travers deux pinnules placées diamétralement sur la circonférence d'un compas, et observer quel air de vent de la rose du compas répond à la ligne qui joint les deux pinnules, et dire : L'objet est relevé à tel air de vent.

— Jeu. *Relever les mains* ou *levées qu'on a faites*. Ramasser les cartes qui ont été jouées. ‖ *Relever les cartes*. Les remettre dans l'état où il faut qu'elles soient pour jouer un nouveau coup. ‖ *Relever la balle du pied du tambour*. Au jeu de paume, Prévenir avec adresse, par la volée, un coup de tambour. ‖ *Relever une bille*. Au billard, Éloigner une bille de la blouse.

— Jurispr. Libérer d'un engagement, d'un contrat, lequel est déclaré nul ou cassé pour cause de lésion ou d'une nullité de fait ou de droit.

— *Se faire relever de ses vœux*. Faire déclarer ses vœux nuls. ‖ On dit de même, Relever quelqu'un d'un serment. ‖ *Relever quelqu'un d'une interdiction*. Lever l'interdiction portée contre lui.

— Maçonn. Tailler les bords d'un parement de pierre pour le dresser, ce qu'on appelle *relever les ciselures*. ‖ Exhausser une maison d'un étage, ou un mur trop bas de quelques pieds. ‖ Déplacer un parquet ou du carreau pour les raccommoder, soit pour y remettre des lambourdes neuves, soit pour y faire une nouvelle aire. ‖ Replacer en son lieu une colonne tombée, un monument renversé.

— Manég. *Relever un cheval*. Le soutenir de la main et de l'éperon pour lui faire porter la tête plus haute et l'asseoir sur les hanches.

— Mar. *Relever un bâtiment*. Le remettre à flot. ‖ *Relever une côte*. En dessiner l'aspect, telle qu'elle est aperçue de divers points. ‖ *Relever une ancre*. La retirer du fond pour la porter dans un autre mouillage. ‖ *Relever le quart, le timonier, les fonctionnaires*. Les remplacer.

— Peint. de décor. Donner plus de saillie à certains objets, ou en raviver les teintes.

— Serrur. Former sur une pièce de fer des sillons qui font paraître les reliefs plus saillants.

— Véner. *Relever un défaut*, ou simplement *relever*. Retrouver la voie que l'on avait perdue.

— Neutr. *Relever de maladie*. Commencer à se porter mieux, en sorte qu'on n'est plus contraint de garder le lit.

— *On ne croit pas qu'il en relève, il n'y a pas apparence qu'il relève de là*. Se dit d'un homme bien malade.

— *Cette femme relève de couches*. Elle est rétablie de ses couches, elle ne garde plus le lit, elle commence à sortir.

— *Relever en broderie*. Rehausser de broderie le fond de quelque étoffe.

— Jurisp. féod. Être dans la mouvance d'une seigneurie, dans la féodalité d'un seigneur. Cette terre, ce fief relevait du roi, de tel seigneur. Il suivit de là que la plupart des seigneurs qui *relevaient* immédiatement de la couronne n'en *relevèrent* plus que médiatement. (Montesq.)

— Par extens. Être dans une sorte de dépendance de quelqu'un, ressortir de. Celui de qui relèvent tous les empires. Dans les États monarchiques, les gouverneurs particuliers des villes ne *relèvent* pas tellement du gouverneur de la province, qu'ils ne *relèvent* du prince encore davantage. (Montesq.) La jeunesse présomptueuse croit ne *relever* que de Dieu et de son épée. (Mme de Sév.) Celui qui est assis sur le trône d'où *relève* tout l'univers. (Boss.) Celui qui ne veut *relever* que de sa raison se soumet sans y penser à l'incertitude et au caprice de son tempérament. (D'Aguess.)

— Chass. Se dit de la bête qui sort le soir de son buisson pour aller viander.

— Manég. Se dit des chevaux qui ont le galop élevé, qui lèvent les pieds très-haut en galopant. Les chevaux anglais ne relèvent point.

— SE RELEVER. v. pron. Être relevé. Il y a les propos piquants qui ne doivent pas se *relever* : l'explication enfoncerait l'épine. (Boiste.)

— Se remettre dans sa situation naturelle, se redresser. Le navire se releva lentement. La tige de cette plante s'est relevée d'elle-même. La paupière supérieure *se relève* et s'abaisse, l'inférieure n'a que peu de mouvement. (Buff.) Dans le mépris et la dérision, la lèvre supérieure se *relève* d'un côté et laisse paraître les dents. (Id.)

— Absol. Sortir de nouveau du lit, se lever du lit pour quelque motif extraordinaire, et pour se recoucher aussitôt. Se relever plusieurs fois la nuit. Se relever à tout moment. Je me trouvai si mal, qu'en me mettant au lit, j'espérais ne m'en plus *relever*. (J.-J. Rouss.)

— Se remettre. Se relever de quelque perte. Se relever d'un échec.

— Particul. Se remettre sur ses pieds. Avoir de la peine à se relever. Aidez-lui à se relever.

> Dans la nuit du tombeau ce dieu précipité,
> Se *releva* soudain tout brillant de clarté. (Boil.)

— Fig. Sortir, se retirer. Se relever d'un état d'abaissement, de décadence. La musique ne se *relevera* pas de sa chute. (Barth.) L'anarchie empêchera l'État de se *relever* de si grands maux. (Rayn.) Il fallait un homme qui sût, selon les occasions, profiter de ses avantages, ou se *relever* de ses pertes. (Fléch.) La monarchie s'était autrefois *relevée* de ses malheurs. (Mass.) Ceux qui servent un tyran croient se *relever* de l'avilissement en le proclamant un grand homme. (Boiste.) Néron, délaissé, prend la fuite, et le sénat abâtardi, se *relevant* dans son abjection, le déclare ennemi de la patrie. (Anquetil.)

> La vérité tôt ou tard se *relève*,
> Le rayon perce et le nuage crève. (J.-B. Rouss.)

> Ne peut-il pas, se *relevant* terrible,
> Aller mourir sur la tête des rois? (Béranger.)

— Absol. dans le même sens. Cet empire parut un moment près de se relever. Leur puissance tomba pour ne plus se relever. Si cette âme excellente se *relève* un instant, elle sera plus grande, plus forte, plus vertueuse que jamais, et il ne sera plus question de rechute. (J.-J. Rouss.) Les hérétiques semblaient se *relever* sous les armes du comte de Raymond. (Fléch.) Il veut que Troie encor puisse se *relever*. (Rac.) L'éducation ne s'est jamais bien *relevée* depuis leur chute. (Chat.) Sans patriotisme, une nation abattue ne se *relève* jamais. (Boiste.) La fortune écrase souvent ceux qui essaient de se *relever* après qu'elle les a renversés. (Id.)

— Fig. en parlant du style. Que son style humble et doux se *relève* à propos. (Boil.)

— Fig. *Cette pièce, qui était presque tombée à la première représentation, s'est relevée à la seconde*. Elle y a obtenu du succès.

— Mar. *Se relever d'une côte*. Parvenir à s'en éloigner après avoir été entraîné vers elle, et menacé de s'y perdre ou d'y échouer.

RELEVEUR. adj. et s. m. Anat. Nom donné à plusieurs muscles dont la fonction est de relever certaines parties auxquelles ils sont attachés, soit que ces parties se trouvent habituellement abaissées, soit qu'elles doivent être ramenées dans leur situation naturelle, après un abaissement momentané. Muscle releveur de la paupière supérieure. Muscle releveur du menton, de la luette, de l'anus. Le releveur du menton.

RELEVEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui ne fait que relever des ornements sur le fer.

RELEVOISON. s. f. Féod. Droit de mutation qu'on payait au seigneur, lorsqu'un héritage grevé de cens changeait de possesseur.

RELHANIE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées. Relhanie fausse bruyère.

RELHANIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une relhanie. — RELHANIÉES. s. f. pl. Sous-tribu de la tribu des sénécionidées, qui a pour type le genre relhanie.

RELIAGE. s. m. Action de relier des cuves, des tonneaux, etc.

RELICHER. v. a. 1re conj. [illegible] souvent [illegible] Barbarisme [illegible] peuple.

RELIÉ, ÉE. part. pass. du v. Relier. S'empl. adjectiv. Livre relié en veau, en maroquin. Des

niaiseries bien imprimées et bien *reliées* n'en paraissent que plus plates. (Boiste.)

RELIEF s. m. (de l'ital. *rilievo*). Tout ouvrage saillant sur une surface unie. La sculpture a les mêmes désavantages que la peinture, quoiqu'elle rende le *relief* des objets. (B. de St-P.)

— *Plein-relief, haut-relief.* L'objet sculpté sur un fond, et qui s'y détache avec une telle saillie, qu'il paraît être de ronde bosse. Il y a dans l'antique, soit sur des frises, soit sur des devantures de sarcophages, un très-grand nombre de ces sculptures en *haut-relief*. (Quatrem.) ‖ *Demi-relief.* Ouvrage de sculpture qui ne présente hors du fond sur lequel il s'appuie que la moitié de la rondeur ou de la saillie des corps.

— Peint. Saillie apparente des objets. ‖ *Plan en relief.* Plan géométral sur lequel se place le modèle, la représentation en bois ou en plâtre de chaque objet.

— Éclat que certaines choses reçoivent de l'opposition ou du voisinage de quelques autres. La versification donne souvent du *relief* à de pires fadaises. (Destouches.)

— Fig. Éclat, considération que donne une dignité, un emploi, etc. La beauté, la vertu sont le *relief* l'une de l'autre. (Boiste.) On prend ces tours ingénieux pour donner du *relief* à certains commencements directs qui n'ont rien de grand ni de solide. (Fléch.) L'air de dignité qui donne du *relief* aux plus grandes vertus. (Crébill.) La noblesse montre le mérite au grand jour; mais elle donne à nos défauts un *relief* odieux. (Burgoyne.)

> Puis-je prendre un époux, à moins que de son chef
> Il ne soit noble, riche, et d'un gros *relief?* (***)

— Fortif. Hauteur d'un ouvrage au-dessus du terrain sur lequel il est construit.

— Mar. Hauteur d'un bâtiment au-dessus de la surface de l'eau.

— Jurispr. féod. Droit que payait le vassal à son seigneur lors de certaines mutations. Relief de bail. Relief de bouche. Relief de chambellage. Relief double. Relief de rente, de succession. ‖ *Lettres de relief d'appel*, ou *relief d'appel*. Lettres de la petite chancellerie qui autorisaient à faire intimer ou assigner pour procéder sur l'appel qu'on avait interjeté d'une sentence.

RELIEFS. s. m. pl. (du lat. *reliquiæ*, restes; ou du fr. *relever*). Ce qui reste des mets qu'on a servis. Reliefs de table. Donner à quelqu'un les reliefs du festin. Ce mot a vieilli.

> Votre salaire
> Sera force *reliefs* de toutes les façons.
> (La Fontaine.)

> Autrefois le rat de ville
> Invita le rat des champs,
> D'une façon fort civile
> A des *reliefs* d'ortolans. (Id.)

— Fig. Eschyle disait que ses tragédies n'étaient que des *reliefs* des festins d'Homère. (Noël.)

RELIEN. s. m. Techn. Chez les artificiers, Poudre à tirer, grossièrement écrasée et non tamisée.

RELIER. v. a. 1re conj. *Je relie, nous relions, vous reliez. Je reliais, nous reliions, vous reliiez. Que je relie, que nous reliions, que vous reliiez*, etc. Lier de nouveau, refaire le nœud qui liait et qui est défait. Relier une gerbe. Relier une botte de foin. Cela s'est délié, reliez-le.

— Faire une reliure, coudre ensemble les feuillets d'un livre, et y mettre une couverture. Relier un livre.

— Absol. Cet ouvrier relie bien, relie proprement, solidement.

— Tonnel. Mettre des cercles à un tonneau.

— Fig. Réunir les hommes, les attacher les uns aux autres par les liens de la foi et de la charité, par la communauté des croyances, des intérêts, du travail. Une religion nouvelle doit relier les hommes entre eux. Relier une société.

— Fig. et dans un sens analogue. Mon deuxième avantage, c'est que m'occupant moins de cette nouveauté dans les mœurs, de telle classe spéciale, née d'hier, mais me tenant dans la généralité légitime de la masse, je la *relie* sans peine à son passé. (Michelet.)

RELIEUR, EUSE. s. Celui, celle qui s'occupe de la reliure des livres, qui a un atelier de reliure.

RELIG. Abréviation des mots *religieux* et *religion*.

RELIGIEUSEMENT. adv. Avec religion. Vivre très-religieusement.

— Exactement, scrupuleusement, ponctuellement. Observer religieusement les traités. Garder sa parole fort religieusement. On observe *religieusement* les paroles d'honneur; on se rit des serments d'amour. (Boiste.) J'atteste vos cœurs et vos consciences, conservez-vous plus *religieusement* qu'elle la paix intérieure dans vos solitudes? (Fléch.) Épouses chastes de Jésus-Christ, gardez *religieusement* ce dépôt sacré, arrosez-le des larmes de votre pénitence. (Id.)

RELIGIEUX, EUSE. adj. Qui appartient à la religion, qui est conforme à la religion. Culte religieux. Cérémonies religieuses. Doctrine religieuse. Les idées, les opinions religieuses. La morale religieuse. Des sentiments religieux. Des chants religieux. Fêtes religieuses. L'airain *religieux* en proclame la fête. (B.-Lorm.)

— Saint, sacré, profond. La pensée *religieuse* nous manque, parce que les mères ont oublié de la déposer sur le berceau de leurs enfants. (A. Mart.) La liberté *religieuse* est notre droit le plus sacré. (Encycl.) Le sentiment *religieux* est la réponse à ce cri de l'âme que nul ne fait taire, à cet élan vers l'inconnu, vers l'infini, que nul ne parvient à fixer entièrement, de quelques distractions qu'il s'entoure, avec quelque habileté qu'il s'étourdisse ou qu'il se dégrade. (B. Constant.) Nous cherchons partout des consolations, et presque toutes nos consolations sont *religieuses*. (Id.) Lorsque j'examine le portrait de Raphaël, je me sens pénétré d'un respect presque *religieux*. (X. de Maistre.)

— Qui a de la religion, qui vit selon les règles de la religion. Homme religieux. Femme religieuse. Un homme *religieux* traite avec la Divinité comme avec un ami; le superstitieux, comme un esclave avec son despote. (La Roche.) L'homme est naturellement *religieux*; il est né pour la crainte et l'espérance, il a besoin de croire et d'aimer. (Lacret.) L'homme *religieux*, rempli de sa foi, sait résister aux persécutions, qui n'ont jamais fait, comme on l'a dit, que des hypocrites ou des martyrs. (Encycl.) Les jours de la femme *religieuse* sont environnés de joie, sa vie est pleine d'amour; son époux, ses enfants, ses domestiques, la respectent et la chérissent; tous reposent en elle une aveugle confiance, parce qu'ils croient à la fidélité de celle qui est fidèle à son Dieu. (Chateaub.)

— Exact, fidèle, pieux. Être religieux observateur de sa parole. Être religieux à garder un secret. Raconter les faits avec une exactitude religieuse. Esclaves *religieux* de leurs paroles. (Mass.)

— Qui appartient à un ordre régulier. L'habit religieux. La vie religieuse. Les personnes religieuses. Une maison religieuse. Son humilité la sollicite à venir prendre part aux abaissements de la vie *religieuse*. (Boss.) C'est l'amour de Dieu poussé jusqu'au mépris de soi-même qui, étant porté à la perfection, fait la vie *religieuse*. (Id.)

— Chron. égypt. *Année religieuse* ou *secrète*. Année solaire ou fixe de trois cent soixante-cinq jours et un quart, d'après laquelle les prêtres égyptiens marquaient les fêtes, afin que tous les jours de l'année vague fussent successivement sanctifiés, ce qui devait arriver au bout de 1460 années religieuses.

RELIGIEUX, EUSE. s. Se dit des personnes qui se sont engagées par des vœux à suivre une certaine règle autorisée par l'Église. Un bon religieux. Une bonne religieuse. Couvent de religieuses. Prendre l'habit de religieux, de religieuse. Religieux profès dans tel ordre. Les religieux de St-Benoît, de St-Augustin. Le propre de la vie *religieuse* consiste dans les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Le véritable *religieux* est un homme qui, ayant renoncé par un vœu solennel au monde et à tout ce qu'il y a de sensible et de périssable, ne vit plus que pour Dieu, et n'est plus occupé que de choses éternelles. (De la Trappe.) Au XIIe siècle, on exigeait que les *religieuses* sussent la langue latine. (De Siv.) Saint Louis n'était ni religieux, ni coupable; il était innocent, et il était roi. Cependant il pratiqua toutes les austérités que pratiquent les *religieux*. (Mass.)

— Bot. *Religieuses* et *petites religieuses*. Espèce de champignons connus sous le nom d'helvelle monacelle.

— Entom. Nom vulgaire de la mante, insecte orthoptère.

— Ornith. Nom donné à plusieurs oiseaux, tels que l'hirondelle de fenêtre, la sarcelle blanche, la bernache, la corneille mantelée, le pluvier à collier. La religieuse d'Abyssinie est le merle moloxite.

RELIGION. s. f. (du lat. *religio*, fait de *religare*, relier; parce que la religion est le lien qui nous unit à Dieu). Le culte qu'on rend à la Divinité; sentiment des rapports intimes entre l'homme et son créateur. La religion chrétienne. La religion juive. La religion naturelle. La religion protestante. La vraie, la fausse religion. La religion de Mahomet. Être de telle religion. Professer une religion. Pratiquer telle religion. Faire profession d'une religion. Fonder une religion. Changer de religion. Renoncer à sa religion. Abjurer sa religion. La religion du pays. La religion de l'État. La religion dominante. La religion de nos pères. Les préceptes de la religion. *La religion*, c'est-à-dire le sentiment religieux, est un état individuel qui peut suffire à notre propre bonheur, mais qui n'agit pas directement sur celui des autres; *une religion*, au contraire, est une institution civilisatrice, moralisante, qui cherche à vivifier en tous l'idée de Dieu. La *religion* étudiée est pour tous les hommes la règle infaillible des bonnes mœurs. (Stanislas.) La *religion* ne doit pas être moins chère parce qu'elle a des membres qui la défigurent. (La Roche.) Il y a des gens qui disputent sans fin sur la *religion*, et qui combattent en même temps à qui l'observera le moins. (Montesq.) La *religion* donne à la vertu les plus douces espérances, au vice impénitent de justes alarmes, et au vrai repentir les plus puissantes consolations; mais elle tâche surtout d'inspirer aux hommes de l'amour, de la douceur et de la pitié pour les hommes. (Montesq.) La *religion* est une chose si grande, qu'il est juste que ceux qui ne voudraient pas prendre la peine de la chercher, si elle est obscure, en soient privés. (Pasc.) Aimez et observez la *religion*; le reste meurt, elle ne meurt jamais. (Fén.) Les vertus nées de la *religion* se cachent dans la *religion* même. (Lacret.) La *religion* serait un bien, ne fît-elle que nous ouvrir les portes de l'avenir. (Malesh.) La *religion* est encore plus nécessaire à ceux qui commandent qu'à ceux qui obéissent. (Boss.) Nulle part la *religion* et le trépas n'ont exercé un plus grand empire sur les cœurs qu'en Égypte; aussi est-ce la contrée de la terre qui a offert le plus de merveilles à l'admiration des siècles, témoin ces pyramides dont, comme l'a dit un de nos poëtes, la masse indestructible a fatigué le temps. (A. Rauch.) Je vois plusieurs *religions* contraires, par conséquent toutes fausses, excepté une. (Pascal.) Formée pour pour nos misères et nos besoins, la *religion* chrétienne vient nous offrir sans cesse le double tableau des chagrins de la terre et des joies célestes. (Chateaub.) La nature n'avait donné qu'à l'homme d'entrevoir qu'il existât un Dieu, et des milliers de *religions* inhumaines sont d'un sentiment si simple et si consolant. (B. de St-P.)

— Si nous étudions la vie des peuples, nous trouvons au milieu de leurs variétés de mœurs et de croyances, des idées communes de *religion* qui attestent une commune origine. (Bossuet.

— *La religion prétendue réformée*, *la religion réformée*, ou simplement *la religion*. La croyance des calvinistes.

— Foi, croyance, piété, dévotion. Avoir de la religion. Avoir beaucoup de religion. Être plein de religion. Un homme sans religion. N'avoir guère de religion. La plupart de ces peuples n'ont aucune *religion*. (Buff.) Le cardinal de Richelieu avait assez de *religion* pour le monde. (De Retz.)

— État des personnes engagées par des vœux à suivre une certaine règle autorisée par l'Église. Religion austère. Religion douce. Choisir une religion. Habit de religion. Ce bénédictin a trente ans de religion.

— *Mettre une fille en religion.* La faire religieuse.

— *Entrer en religion.* Se faire religieux ou religieuse.

— Absol. Se dit de l'ordre de Malte. Ce chevalier avait servi tant d'années la religion. Les galères de la religion.

— *Se faire une religion d'une chose, s'en faire un point de religion.* S'en faire une obligation importante. Il se fit une *religion* d'écouter les raisons des partis et de lire leurs mémoires. (Fléch.) Ne se fit-elle pas une *religion* de donner un frein à sa langue? (Id.)

— *Violer la religion du serment.* Manquer à son serment, se parjurer.

— *Surprendre la religion du prince, la religion des juges, la religion d'un tribunal.* Surprendre la justice du prince, des juges, etc., les tromper par un faux exposé.

— Hist. *Les guerres de religion.* Les guerres occasionnées par la différence des religions; et particulièrement les guerres entre les catholiques et les protestants. ‖ Chez les chrétiens, la première guerre de religion commença en 1562 et se termina par la paix de Saint-Germain en 1570; la deuxième par la paix de Beaulieu en 1576; et la troisième par la soumission de Paris en 1594, suivie en 1598 de l'édit de Nantes. La guerre de trente ans fut en Allemagne une guerre de religion. ‖ *Paix de religion.* Traité conclu, à la diète d'Ausbourg, entre l'empereur et les princes protestants d'Allemagne en 1555.

— Polit. *Religion de l'État.* S'est dit de la religion catholique en France, sous la Charte de Louis XVIII.

— Hist. ecclés. Couvent, congrégation. Religions d'hommes. Religions de filles.

— Expr. prov. *La religion de saint Joseph.* Le mariage.

RELIGIONNAIRE. s. des 2 g. Se disait, dans le temps des guerres de religion, de Celui, de celle qui faisait profession de la religion réformée. Un zélé religionnaire. Une pieuse religionnaire.

RELIGIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Religionner. S'empl. adjectiv.

RELIGIONNER. v. a. 1re conj. Néol. Soumettre aux lois d'une religion. Religionner un peuple, une nation.

RELIGIOSITÉ. s. f. Sentiment, instinct religieux. L'organe de la religiosité. La protubérance de la religiosité. Sceptique et même un peu athée, il avait pour toute espèce de *religiosité* une haine d'instinct. (G. Sand.)

RELIMAGE. s. m. Action de relimer.

RELIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Relimer. S'empl. adjectiv.

RELIMER. v. a. 1re conj. Limer de nouveau.

— Fig. Polir, retoucher. Relimer un ouvrage, un traité, un discours.

RELIQUAIRE. s. m. (pr. *re-li-kè-re*). Sorte de boîte, de coffret, où l'on enchâsse des reliques. Beau reliquaire. Reliquaire d'or. Reliquaire de cristal. Les *reliquaires* sont très-multipliés; il s'en trouve souvent plusieurs sur le même autel; quelques personnes pieuses en ont chez elles, soit dans leur oratoire, soit même sur une console. (Duchesne aîné.)

RELIQUAT. s. m. (pr. *re-li-ka*). Jurispr. comptab. et comm. Ce qui reste dû par suite d'un compte rendu à quelqu'un. Le reliquat d'un compte.

— Fig. et fam. *Les reliquats d'un festin, d'un repas.* Ce qui en reste. Ce sens est vieux.

— Se dit quelquefois des suites d'une maladie mal guérie, et principalement des maladies secrètes. Avoir un mauvais reliquat.

RELIQUATAIRE. s. des 2 g. (pr. *re-li-ka-tè-re*). Jurispr. comptab. et comm. Celui ou celle qui, après son compte rendu, doit quelque chose de reste. Être reliquataire de telle somme envers ses pupilles. Un comptable qui est reliquataire de cent mille francs.

RELIQUE. s. f. (pr. *re-li-ke*; du lat. *reliquiæ*, fait de *relinquere*, laisser). Ce qui reste d'un saint après sa mort, soit le corps entier, soit une partie du corps. Relique sainte, révérée, vénérable, antique, poudreuse, froide, enchâssée, honorée, précieuse, fausse, suspecte. Relique supposée. Relique bien avérée. Les reliques des saints. Révérer les reliques. Baiser les reliques. Exposer les reliques des martyrs. Porter des reliques en procession. Avoir des reliques de tel saint. Enchâsser des reliques. Les croisades multiplièrent prodigieusement le nombre des *reliques*. On se flatta d'être en possession de *reliques*, non-seulement de Jésus-Christ, telles que des morceaux de sa croix, son suaire, etc.; mais de la plupart des saints de la primitive Église. (Encycl.) Si l'on ajoutait foi à toutes ces *reliques*, il faudrait souvent se persuader qu'un saint a dix têtes ou dix bras. (Clément XIV.)

> Marbres inanimés, et vous, froides *reliques*,
> Que nous ornons de fleurs, qu'honorent nos cantiques,
> Quand j'adore Abeilard, quand il est mon époux,
> Que ne suis-je insensible et froide comme vous!
> (Colardeau.)

— Prov. *Garder une chose comme une relique.* La garder soigneusement. On dit par analogie *Vouloir en faire une relique, des reliques.*

— Prov. et fig. *Je n'ai pas grande foi à ses reliques, je ne prendrais pas de ses reliques.* Se dit de quelqu'un en qui l'on n'a pas de confiance.

— Poét. au pl. Les restes de quelque chose de grand. Ce tombeau renferme les froides reliques de vos aïeux. Dans ce sens il vieillit.

> Ils s'arrêtent non loin de ces tombeaux antiques
> Où des rois ses aïeux sont les froides *reliques*. (Rac.)

— Fig. Cassius et Brutus achevèrent de perdre les *reliques* de la romaine liberté de laquelle ils étaient protecteurs, par la précipitation et témérité de quoi ils se tuèrent. (Mont.) La faim, la lassitude consommèrent les misérables *reliques* de cette armée. (Cl. Fauchet.)

> Dans l'art qui fait les dieux
> Montre encore aujourd'hui les superbes *reliques*.
> (De Gombaud.)

> De même qu'un vieux tronc, *relique* de l'orage,
> Qui se voit dépouillé de branches et d'ombrages.
> (Racan.)

RELIRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je relis, tu relis, il relit, nous relisons, vous relisez, ils relisent. Je relisais. Je relus, nous relûmes. Je relirai. Je relirais. Relis, relisons, relisez. Que je relise. Que je relusse, que nous relussions. Relisant. Relu, relue.* Lire de nouveau. Relire un ouvrage. On a relu le projet de loi. Il faut lire et relire les bons écrivains pour se former le goût. Malheur à tout livre qu'on n'est pas tenté de *relire!* (D'Alembert.) Si je les lisais et *relisais* sans cesse, un matin, je les trouvai effacées. (Mont.) Il n'y a de bon que ce qu'on peut *relire* sans dégoût. (Volt.) L'Écossais pendant ce temps-là *relisait* Fingal; le professeur d'Oxford *relisait* Homère, et tout le monde était content. (Id.) Il faut le lire tout entier, et le *relire* après l'avoir lu. (Marmont.) Tout auteur qu'on est obligé de *relire* pour l'entendre est un auteur qui écrit mal. (Sainte-Foix.) On ne peut trop *relire* cet admirable morceau, chef-d'œuvre de style et de sentiments. (Reyrac.)

> Quelle pitié de voir l'orateur entrepris,
> *Relire* dans la voûte un sermon mal appris!
> (Sanlecque.)

> . . . Un auteur ignorant,
> De ses tristes écrits admirateur unique,
> Plaint, en les *relisant*, l'ignorance publique. (Boil.)

— Fig. *Relire sa vie.* Revenir sur sa conduite passée pour l'examiner avec soin. Une âme tranquille peut seule se plaire à *relire* sa vie. (Ségur.)

— SE RELIRE. v. pron. Être relu, pouvoir, devoir être relu. Il y a peu de romans qui puissent se *relire*. (Boiste.) Un bon livre se *relit* sans cesse; il paraît toujours nouveau. (Id.)

— Relire ses ouvrages. Quel écrivain ose se *relire* sans trembler? (Boiste.)

RELIURE. s. f. Opération qui consiste à rassembler sous une couverture solide les feuilles d'un livre, de manière à éviter les dégradations. La *reliure* est un des arts les plus importants pour conserver intacts les ouvrages précieux et originaux que les savants ont publiés et publient chaque jour sur les sciences, sur les arts, sur l'industrie, et sur toutes les branches des connaissances humaines. (Lenorm.)

— *Demi-reliure.* Espèce de reliure qui ne diffère de la reliure que parce que dans celle-ci le volume est couvert en entier de peau, tandis que la demi-reliure n'a que le dos couvert en peau; les couvertures sont en papier marbré ou maroquiné, que l'on colle sur les cartons lorsque le volume est entièrement terminé. Dans une bibliothèque, les demi-reliures présentent le même aspect, puisque le dos est le même et peut être aussi bien orné. (Lenorm.)

— Manière dont un livre est relié. Belle reliure. Riche, simple reliure. Reliure en basane, en veau, en maroquin. La vérité sort auprès des grands, dans de brillantes *reliures*

RELLIANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine des rellianistes.

RELLIANISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de chrétiens universalistes fondée en Angleterre, au XVIII^e siècle, par Jeanne Relly, qui enseignait que les sacrements ne sont que des figures et des emblèmes.

RELOCATION. s. f. (pr. *re-lo-ka-ci-on*). Jurispr. Acte par lequel on reloue ou sous-loue.

RELODS. s. m. pl. Dr. féod. Droits pour la vente d'un héritage.

RELOGÉ, ÉE. part. pass. du v. Reloger. S'empl. adjectiv.

RELOGER. v. a. 1^re conj. S'est dit pour Rétablir quelqu'un dans son ancien logement, et particulièrement le remettre en prison.

— Neutral. Loger de nouveau dans un lieu qu'on avait quitté.

RELOUAGE. s. m. Pêch. Temps pendant lequel le hareng fraie.

RELOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Relouer. S'empl. adjectiv. Chambre relouée.

RELOUER. v. a. 1^re conj. *Je reloue; nous relouons, vous relouez. Je relouais; nous relouions, vous relouiez. Que je reloue; que nous relouions, que vous relouiez*, etc. Louer de nouveau. Relouer un appartement.

— Sous-louer; louer à d'autres une partie de ce qu'on a loué. Relouer une partie de son appartement.

RELU, UE. part. pass. du v. Relire. S'empl. adjectiv. Les mêmes livres, *relus* à différents âges, ne paraissent plus les mêmes. (Boiste.)

— *Relu par.*

Ses chefs-d'œuvre par moi tous les ans sont *relus*;
Et moins indigne de l'entendre,
Je le juge bien mieux et l'admire bien plus.
(F. de Neufchateau.)

RELUCTER. v. n. 1^re conj. (du lat. *reluctare*, résister). Néol. Résister avec force, se débattre.

RELUIRE. v. n. 4^e conj. (rad. *luire*). Briller, luire en réfléchissant la lumière. Les diamants reluisent. Les pierres reluisent. Tout reluit dans cette maison. Homme endurci, qui nie l'amitié, vois ses ardeurs *reluire* dans les yeux de ton chien. (Boiste.) C'est donc pour eux que les épées ont *relui* du nord au midi. (V. Hugo.)

— Prov. et fig. *Tout ce qui reluit n'est pas or.* Ce qui a beaucoup d'éclat n'est pas toujours ce qui est le plus solide.

— Fig. Paraître avec éclat. Cette acception vieillit. La meilleure prose ancienne *reluit* partout de la vigueur et hardiesse poétique, et représente quelque air de sa fureur. (Mont.) La vertu *reluit* dans le malheur. (Boiste.) Où a-t-on pris que la peine et la récompense ne soient que pour les jugements humains, et qu'il n'y a pas en Dieu une justice dont celle qui *reluit* en nous ne soit qu'une étincelle? (Boss.) A voir la sérénité qui *reluisait* sur ce front auguste, eût-on soupçonné que ce grand roi allât s'exposer à ces cruelles douleurs, où l'univers a connu sa piété, sa constance, et tout l'amour de ses peuples. (Id.)

Joas les touchera par sa noble pudeur,
Où semble de son sang *reluire* la splendeur. (Rac.)

Ton souffle qui sut produire
L'âme pour l'éternité,
Peut faire en elle *reluire*
Sa première pureté. (J.-B. Rousseau.)

— Se dit aussi en mauvaise part. La haine des hommes et l'horreur de lui-même *reluisent* dans l'œil du méchant. (Boiste.)

RELUISANCE. s. f. S'est dit autrefois pour Eclat, splendeur, magnificence.

RELUISANT. part. prés. du v. Reluire. Qui reluit. Il est invariable. Des objets reluisant dans l'obscurité.

RELUISANT, ANTE. adj. Brillant, qui jette de l'éclat. Des objets reluisants. Des armes reluisantes. Une étoffe très-reluisante.

— *Reluisant de.*

Qu'allez-vous faire aux catacombes
Tous *reluisants* de pourpre et d'or? (V. Hugo.)

— *Elle a le visage tout reluisant de rouge, tout reluisant.* Se dit d'une femme extrêmement fardée.

RELUQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Reluquer. S'empl. adjectiv.

RELUQUER. v. a. 1^re conj. (pr. *re-lu-ké*). Lorgner curieusement du coin de l'œil. Reluquer une femme. Il est très-fam.

— Fig. et fam. Avoir des vues sur une chose, en désirer la propriété, la possession. Reluquer une terre. Reluquer une maison. Reluquer un héritage.

— SE RELUQUER. v. pron. Etre reluqué.

RELUQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui reluque.

RELUSTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Relustrer. S'empl. adjectiv. Drap relustré.

RELUSTRER. v. a. 1^re conj. Techn. Lustrer de nouveau. Relustrer une étoffe. Relustrer un chapeau.

— SE RELUSTRER. v. pron. Etre relustré.

REM (AD). loc. adv. V. AD REM.

REMÂCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Remâcher. S'empl. adjectiv. Herbe remâchée.

REMÂCHER. v. a. 1^re conj. Mâcher une seconde fois. Les animaux qui ruminent *remâchent* ce qu'ils ont déjà mâché. (Acad.)

— Fig. et fam. Repasser plusieurs fois dans son esprit. Remâcher longtemps une phrase avant de l'écrire. Je *remâchais* tantôt ce beau mot qu'un ancien allègue pour le mépris de la vie. (Montaig.) Je *remâche* ces grands noms (des anciens Romains) entre les dents, et les fais retentir à mes oreilles. (Id.) L'homme se plaît en la misère; il s'opiniâtre à *remâcher* et remettre continuellement en mémoire les maux passés. (Charron.) || On dit plutôt *ruminer*.

— SE REMÂCHER. v. pron. Être remâché.

REMAÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Remaçonner. S'empl. adjectiv. Mur remaçonné.

REMAÇONNER. v. a. 1^re conj. Techn. Refaire, réparer une maçonnerie. Il y a plusieurs endroits dans ce mur qu'il faut remaçonner.

— SE REMAÇONNER. v. pron. Être remaçonné.

REMAILLAGE. s. m. (pr. *re-ma-ya-je*). Techn. Opération par laquelle le chamoiseur enlève le reste de l'épiderme des peaux qu'il a préparées. || Action de remailler des bas. || On dit aussi et mieux, dans ce dernier sens, *remmaillage*.

REMAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Remailler. S'empl. adjectiv. Bas remaillé.

RÉMAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rémailler. S'empl. adjectiv. Ouvrage rémaillé.

REMAILLER. v. a. 1^re conj. (pr. *re-ma-yé*). Techn. Exécuter le remaillage. || Relever les mailles d'un bas, d'un tricot, qui sont défaites, tombées. || On dit aussi et mieux, dans ce dernier sens, *remmailler*.

— Fig. Monarchie, république, empire, gouvernement constitutionnel, tous s'accordent à mailler et *remailler* l'immense et invariable réseau d'unité qui nous enserre de toutes parts. (P. Lorain.)

— SE REMAILLER. v. pron. Être remaillé.

RÉMAILLER. v. a. 1^re conj. (pr. *ré-ma-yé*). Techn. Emailler de nouveau.

— SE RÉMAILLER. v. pron. Être rémaillé.

REMAISANCE. s. f. (du v. fr. *remaindre*, fait du lat. *remanere*, rester). Féod. Droit que payaient au seigneur ceux qui faisaient leur résidence sur sa terre.

— Il se disait aussi du bois qui restait dans les forêts, après qu'on en avait tiré le bois de charpente et le bois de corde.

REMAISON. s. f. Il se disait pour Remaisance.

REMAISONNER. v. a. 1^re conj. Il se disait pour rebâtir ou réparer une maison.

REMANANTISE. s. f. Il se disait d'un bien délaissé par la mort.

REMANANTS. s. m. pl. Agric. Brindilles et rognures qui restent dans un bois après son exploitation.

RÉMANATION. s. f. Phys. Rentrée des effluves d'un corps dans ce corps lui-même; le contraire d'*émanation*.

RÉMANCIPATION. s. f. Antiq. rom. Acte par lequel on rompait les mariages par coemption; il consistait à déchirer le contrat en présence de sept témoins, et à ôter à l'épouse les clés de la maison.

REMANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Remander. S'empl. adjectiv. Equipage remandé.

REMANDER. v. a. 1^re conj. Mander de nouveau. Je lui ai mandé et remandé qu'il eût à s'en défier. Je vais lui remander une chose que je lui avais déjà mandée le mois passé.

— Faire revenir. Remander quelqu'un.

— SE REMANDER. v. pron. Être remandé.

— Se mander réciproquement.

REMANDURE. s. f. Techn. Série de seize cuites consécutives, qu'on fait subir à l'eau dans certaines salines.

REMANGER. v. n. 1^re conj. Ce verbe prend un *e* après le *g* devant l'*a* et l'*o*. *Je remangeai. Nous remangeons.* Manger de nouveau. Quoiqu'il ait beaucoup dîné, il remange aussitôt.

— Il s'empl. aussi activ. Voilà la première fois que je mange de ce poisson, mais je n'en remangerai de ma vie.

REMANIÉ, ÉE. part. pass. du v. Remanier. S'empl. adjectiv. Cet ouvrage peut devenir bon, mais il a besoin d'être remanié.

REMANIÉ. s. m. Techn. Opération de raccommoder un pavé, une charpente.

REMANIEMENT. s. m. Action de remanier. Effet, résultat de cette action. Le remaniement d'un toit. Le remaniement d'un pavé.

— *Remaniement à bout.* Ouvrage du couvreur sur un toit qu'il recouvre entièrement, soit avec les mêmes matériaux, soit avec des matériaux neufs.

— Impr. Travail qu'on fait lorsqu'on change des pages composées de petit format en grand, de grand en petit; ou lorsqu'on est obligé, soit par la faute du compositeur, soit par les changements indiqués sur l'épreuve, de morceler ou de réformer plusieurs lignes de suite, ou de transposer des lignes d'une page, d'une colonne dans une autre. Faire le remaniement d'une feuille. Corrections qui exigent un long remaniement, de nombreux remaniements. || Travail de l'imprimeur lorsqu'il remue par huit ou dix feuilles le papier trempé destiné à l'impression, afin que par cette opération il soit humide partout également.

— Fig. Changements, corrections, modifications que l'on a fait subir à un ouvrage littéraire ou musical. Les répétitions de cet opéra sont ajournées par suite de *remaniements* reconnus nécessaires dans le poème et dans la musique. (***)

REMANIER. v. a. 1^re conj. *Je remanie, nous remanions, vous remaniez. Je remaniais, nous remaniions, vous remaniiez. Que je remanie, que nous remaniions, que vous remaniiez*, etc. Manier de nouveau. Manier et remanier des étoffes.

— Raccommoder, changer, refaire. Remanier un pavé, le pavé. Remanier la couverture d'une maison.

— Retoucher, raccommoder ou améliorer un ouvrage quelconque.

— *Remanier à bout.* Relever la tuile ou l'ardoise d'une couverture et y ajouter du lattis neuf avec les tuiles qui manquent. || Asseoir sur une forme neuve du vieux pavé, et en remettre du nouveau à la place de celui qui est cassé.

— Impr. Ajouter ou retrancher des mots ou des lignes entières à une page, arranger les autres mots ou les autres interlignes, de manière à ce que tout se suive dans l'ordre convenable. Remanier une feuille, une page, un alinéa. Remanier plusieurs lignes. || Changer des pages composées de petit format en grand, ou de grand en petit. || Retourner en divers sens, et par parties, le papier qui a été trempé, afin que les feuilles soient toutes également pénétrées d'humidité.

— Fig. Retoucher, retravailler, modifier. Remanier des scènes. Remanier un ouvrage. Epicure *remaniant* le principe des atomes et du vide, imaginé par Leucippe, établit un corps de doctrine qui a avec celui de Démocrite de grands traits de ressemblance. (Libes.)

— Peint. Se dit aussi des couleurs. Alors, l'artiste tâtonne, manie, *remanie* et tourmente sa couleur. (Dider.)

— SE REMANIER. v. pron. Etre remanié.

REMARCHANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Remarchander. S'empl. adjectiv. Etoffe remarchandée.

REMARCHANDER. v. n. 1^re conj. Marchander de nouveau. Il avait dit qu'il ne voulait pas acheter ce cheval, mais il le remarchande encore.

— Absol. Je n'aime pas ce marchand, il ne fait que marchander et remarchander.

— SE REMARCHANDER. v. pron. Être remarchandé

REMARCHER. v. n. 1^re conj. Marcher de nouveau. La maladie lui avait ôté l'usage de ses jambes, il commence à remarcher.

— Se remettre en marche.

— Art milit. Faire de nouvelles marches.

REMARIAGE. s. m. Action de se remarier; second mariage. Ils avaient jusques à huit que fils, que filles, tous frères et sœurs à la duchesse de Bourbon, sa femme, mais c'était d'un *remariage*. (Froissart.) Le roi, sur les longs discours que vous aviez eus avec lui à Rennes, touchant son démariage et *remariage*. (Sully.) || On a dit aussi, mais moins heureusement, *remariement*.

REMARIÉ, ÉE. part. pass. du v. Remarier. S'empl. adjectiv. Personne remariée.

REMARIER. v. a. 1^re conj. *Je remarie, nous remarions, vous remariez. Je remariais, nous remariions, vous remariiez. Que je remarie, que nous remariions, que vous remariiez*, etc. Faire passer à de nouvelles noces. Remarier sa fille. Et dites-moi, monsieur, la *remarierez*-vous? (Destouches.) Je vois qu'il faudra que je la *remarie*. (La Chauss.)

— SE REMARIER. v. pron. Prendre un nouveau mari, ou une nouvelle femme. La veuve la plus sage est toujours assez folle pour se *remarier*. (La Chauss.) Ce rapport ne servit qu'à justifier ma douleur, et qu'à me faire prendre la résolution de ne jamais me *remarier*. (Le Sage.) En se *remariant*, on s'expose au regret de n'avoir plus le mari que l'on avait, ou de n'avoir pas toujours eu celui que l'on a. (Boiste.) La résolution de ne point se *remarier* et de ne revoir jamais M. de Nemours. (M^me de Lafayette.) Justinien accorda des avantages à ceux qui ne se *remarieraient* pas. (Montesq.)

— Dr. can. Il s'est dit quelquefois pour Faire réhabiliter un mariage auquel il manquait quelque formalité.

REMARQUABLE. adj. des 2 g. (pr. *re-mar-ka-ble*). Qui se fait remarquer, qui est digne d'être remarqué. Chose remarquable. Phénomène remarquable. Evénement remarquable. Action remarquable. Faute remarquable. Qualités remarquables. Défauts remarquables. Ce village n'offre rien de *remarquable*. (Dulaure.) Cherchez parmi les hommes les différences les plus *remarquables*, vous n'en trouverez point de mieux marquée que celle qui relève le victorieux au-dessus des vaincus qu'il voit étendus à ses pieds. (Boss.) Ce que le prince commença ensuite pour s'acquitter des devoirs de la religion, mériterait d'être raconté à toute la terre, non à cause qu'il est *remarquable*, mais parce qu'il ne l'est pas. (Id.) Ce commandement regarde surtout les rois de la terre; ils sont plus élevés et leurs actions sont plus *remarquables*. (Fléch.)

— Se dit aussi des personnes. Un homme remarquable. Une femme remarquable. Un écrivain remarquable. Un artiste remarquable.

— *Remarquable par.* Une femme remarquable par sa laideur. Un homme remarquable par les cicatrices qu'il a au visage. Marie-Thérèse fut plus *remarquable* par sa vertu que par sa suite, se mêlant aux plus simples brebis pour entendre la voix du pasteur. (Fléch.) L'argent est *remarquable* par sa blancheur éblouissante. (Liber.)

REMARQUABLEMENT. adv. D'une manière remarquable. Une femme remarquablement belle, remarquablement laide.

REMARQUE. s. f. (pr. *re-mar-ke*). Action de remarquer, d'observer; observation, note. Remarque importante. Remarque judicieuse. Remarque curieuse. Une chose digne de remarque. En faire la remarque. Faire des remarques. Faire de bonnes remarques. Mais de faire des *remarques* satiriques, c'est de quoi le monde fait peu de scrupule! (Mass.) Il est une *remarque* que l'on ne fait guère: c'est celle de son ridicule. (Boiste.)

— Fam. *Ma remarque subsiste.* Les objections qu'on a faites ne la détruisent pas.

— Vêner. Cri de celui qui mène les chiens quand il voit partir une compagnie de perdrix.

— REMARQUES. s. f. pl. Philol. Titre de plusieurs ouvrages didactiques. Les Remarques de Vaugelas sur la langue française.

— Syn. comp. REMARQUES. NOTES. OBSERVATIONS. RÉFLEXIONS. CONSIDÉRATIONS. V. NOTE.

REMARQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Remarquer. S'empl. adjectiv. Son esprit était vif et prompt; sa parole énergique; partout il était aussi *remarqué*. (Las Cases.) Le mémoire anonyme fut fort *remarqué*; il était, du reste, tout à fait dans les idées du temps. (Id.) Parmi les innombrables sottises que fait faire la vanité, les plus remarquables, quoique les moins *remarquées*, sont les mauvais livres. (Boiste.)

— *Remarqué dans.* Plus tard, dans un voyage à Brienne pour voir son fils, elle fut *remarquée* même dans Paris. (Las Cases.)

— *Remarqué par.* Objet remarqué par un passant.

REMARQUER. v. a. 1^re conj. (pr. *re-mar-ké*). Marquer de nouveau. Remarquer des pièces de vin qu'on avait déjà marquées.

— Observer quelque chose, faire attention à quelque chose. Remarquer la beauté d'un édifice. Remarquer un passage. Remarquer de belles choses, de beaux morceaux dans un auteur. Tout à coup on se sent plongé dans l'abîme, sans avoir pu *remarquer* le fatal moment d'un insensible déclin. (Boss.) Au Japon, il y a plusieurs volcans, et, dans les îles voisines du Japon, les navigateurs ont *remarqué* plusieurs montagnes dont les sommets jettent des flammes pendant la nuit, et de la fumée pendant le jour. (Buff.) Consolez-vous, ajouta-t-elle, en *remarquant* la honte que j'avais de me présenter à ses yeux sous un misérable habillement. (Le Sage.) Le délire de la passion calmé, il eut le loisir de *remarquer* les moindres imperfections, et où il n'en existait pas, la satiété en inventait. (Lewis.) Ajoutons à tous ces préliminaires que, du temps d'Hérode, on imagina que le monde était près de sa fin, comme nous l'avons déjà *remarqué*. (Volt.) Ce miracle figurait un mystère que les saints pères ont fort *remarqué*. (Le Maistre de Sacy.)

Un jeune enfant n'avait pas *remarqué*
Certain frelon qui pillait un parterre:
Au milieu de ses jeux, zeste! il se sent piqué,
Au moment qu'il n'y pensait guère. (Arnault.)

— Distinguer parmi plusieurs autres personnes ou plusieurs autres choses. Se faire remarquer par son air, par sa démarche. Remarquer une personne dans la foule. Pourquoi pleurez-vous? dit Louis à un des siens, que des larmes plus abondantes lui font *remarquer*. (Mass.) Entre les plus grands rois il se fit *remarquer*. (Rac.) La femme sage évite de se faire *remarquer*. (Clément XIV.) La partie la plus essentielle de notre perfection consiste à bien *remarquer* nos imperfections. (La Motte le Vayer.) Une grande naissance ou une grande fortune annonce le mérite, et le fait plus tôt *remarquer*. (La Bruy.) Ils se font *remarquer* par tout l'appareil de la modestie. (Barth.)

— Prov. *Remarquez bien la chasse.* Souvenez-vous de l'injure que vous me faites aujourd'hui, dont je me ressouviendrai en temps et lieu.

— *Remarquer avec.*

Surtout dans ce palais *remarque* avec adresse
Avec quel soin Néron fait garder la princesse. (Racine.)

— *Remarquer chez.* Je ne trouvai point chez lui l'air de souffrance et d'oppression que j'avais *remarqué* chez les malheureux Grecs, esclaves partout. (Chateaub.)

— *Remarquer combien.* Nous avons assez *remarqué* ailleurs combien il est téméraire et maladroit de disputer à une nation telle que la chinoise ses titres authentiques. (Volt.)

— *Remarquer dans.* Ces petites délicatesses qu'on *remarque* dans la plupart des grands, auprès de qui le moindre oubli est un crime. (Mass.) Je n'avais jamais *remarqué* dans ces deux dames aucun penchant à la superstition. (B. de St-P.) Dion se soumit à de si grands sacrifices avec une chaleur que je n'ai jamais *remarquée* dans aucun jeune homme. (Barth.) Je *remarquais* dans toutes ses actions une envie de plaire, il s'étudiait à prévenir mes moindres désirs. (Le Sage.)

— *Remarquer en.* Avec quelle joie sainte Thérèse recevait-elle des filles pauvres, lorsqu'elle *remarquait* en elles un désir sincère de

servis Dieu. (Fléch.) Quand les pécheurs nous voient leur faire *remarquer* en eux des ressources de grâce, cette charité les transporte. (Mass.)

Rien n'apaise un lecteur toujours tremblant d'effroi,
Que voir peindre en autrui ce qu'il *remarque* en soi.
(Boileau.)

— *Remarquer que.* Il faut remarquer que ce fait n'eut qu'un seul témoin. Vous remarquerez qu'il y a erreur dans ce compte. Il est à remarquer que vous êtes seul de votre avis. Je vous ferai remarquer que ce texte a été falsifié. Je pourrais vous faire *remarquer* qu'elle connaissait si bien la beauté des ouvrages de l'esprit, que l'on croyait avoir la perfection, quand on avait su plaire à Madame. (Boss.) J'ai toujours *remarqué* qu'on n'oubliait jamais les faveurs de la fortune, mais qu'on oubliait aisément ses rigueurs. (Michaud.) J'ai souvent *remarqué* que c'est par ses défauts que l'on gouverne ceux dont on est aimé. (Mme de Staël.) J'ai *remarqué* qu'il se fait, vers l'âge de quarante-cinq ans, une grande révolution parmi les hommes. (B. de St-P.) J'ai *remarqué* que cette proportion du palmier était la plus agréable de toutes, soit dans les berceaux et les avenues formées par des arbres, soit dans les salons. (Id.) J'ai toujours *remarqué* que les endroits où la côte est défendue par des rochers escarpés, la mer y est très-profonde, et qu'il est rare d'y pouvoir ancrer. (Buff.)

— *Remarquer sur.* Qui a jamais *remarqué*, ou sur son visage un air dédaigneux, ou la moindre vanité dans ses paroles? (Boss.) Je *remarquai* sur son visage tout ensemble la compassion et l'embarras. (Fén.) Il me vit, et je lui plus, malgré l'impression de douleur qu'on *remarquait* sur mon visage. (Le Sage.)

— On remarque pour soi, et l'on fait remarquer aux autres; d'où il suit qu'on doit dire: *Je vous fais remarquer que telle chose a eu lieu*, et non, *je vous remarque que*, etc.

— SE REMARQUER. v. pron. Etre remarqué. La moindre ombre se *remarque* sur ces vêtements. (Boss.) Dans un salon orné de glaces, la coquetterie, la vanité se *remarquent* les premières entre tous. (Boiste.)

— Etre, devoir, pouvoir être remarqué. Des gens se croient très-remarquables, qui se *remarquent* à peine. (Boiste.)

— Syn. comp. REMARQUER. OBSERVER. On *remarque* les choses par attention, pour s'en ressouvenir, on les *observe* par examen pour en juger. || REMARQUER. VOIR. APERCEVOIR. V. APERCEVOIR.

REMARQUEUR. s. m. Crit. Il s'est dit iron. d'un faiseur de remarques.

— Fauconn. Piqueur qu'on mène à la chasse pour remarquer le départ des perdrix. Quand il les voit partir, il crie: *remarque! remarque!*

REMASQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Remasquer. S'empl. adjectiv. Femme remasquée.

REMASQUER. v. a. 1re conj. Couvrir d'un masque.

— SE REMASQUER. v. pron. Remettre son masque. On le démasqua, mais il se remasqua sur-le-champ.

REMASTICAGE. s. m. Techn. Action de remastiquer. || Ses effets.

— Ce qui est remastiqué.

REMASTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Remastiquer. S'empl. adject. Fenêtre remastiquée.

REMASTIQUER. v. a. 1re conj. (pr. *re-ma-sti-ké*). Techn. Garnir d'un nouveau mastic.

— SE REMASTIQUER. v. pron. Etre remastiqué.

REMBALLAGE. s. m. Techn. Action de remballer.

REMBALLÉ, ÉE. part. pass. du v. Remballer. S'empl. adjectiv. Marchandises remballées.

REMBALLER. v. a. 1re conj. Remettre ses marchandises en balle, en ballot. Remballer ses marchandises.

— SE REMBALLER. v. pron. Être remballé.

REMBANG. Géogr. Ville de l'île de Java, qui appartient aux Hollandais; 11,000 hab.

REMBANNISSEMENT. s. m. Anc. cout. Il se disait à Valenciennes, pour Consignation.

REMBARQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Rembarquer. S'empl. adject. Personne rembarquée. Marchandises rembarquées.

REMBARQUEMENT. s. m. Action de rembarquer ou de se rembarquer. Le rembarquement des marchandises. On n'a aucune nouvelle de lui depuis son rembarquement.

REMBARQUER. v. a. 1re conj. (pr. *ran-bar-ké*). Embarquer de nouveau. Rembarquer des marchandises. Rembarquer des troupes.

— Les marins disent souvent rembarquer pour Se rembarquer.

— SE REMBARQUER. v. pron. Se mettre de nouveau sur mer. Se rembarquer dans le même navire. Se rembarquer sur le même bâtiment.

— Fig. et fam. Se hasarder de nouveau à quelque chose. Se rembarquer dans une affaire. Se rembarquer avec des gens de mauvaise foi. Se rembarquer au jeu.

REMBARRÉ, ÉE. part. pass. du v. Rembarrer. S'empl. adjectiv. S'il prétend soutenir cette proposition, il sera bien rembarré.

REMBARRER. v. a. 1re conj. (rad. *barre*). Repousser vigoureusement. Ne s'emploie plus guère au sens propre. Vous alliez lors *rembarrer* le Lorrain. (La Font.)

— Fig. et fam. *Rembarquer quelqu'un.* Repousser, rejeter avec fermeté, avec indignation, les discours qu'il tient, les propositions qu'il fait. Rembarrer quelqu'un qui parle mal d'un ami. Je voudrais qu'il y eût ici quelqu'un de ces messieurs pour vous tenir tête, et *rembarrer* un peu ce que vous venez de dire. (Mol.) Sénèque a fort bien *rembarré* toute cette canaille d'écrivains. (Mascur.)

— Il se disait pour Renforcer, consolider.

— SE REMBARRER. v. pron. Se repousser vigoureusement.

REMBHA. Myth. ind. Déesse des plaisirs, que l'on dit née de l'écume de la mer agitée. Elle correspond à la Vénus populaire des Grecs.

REMBLAI. s. m. Masse de terre déposée sur le sol naturel, par la main des hommes, pour l'exhausser. La construction des chemins de fer donne lieu à de fréquents remblais.

— Action de remblayer. On a fait un remblai dans ce vallon.

REMBLAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Remblaver. S'empl. adjectiv. Terrain remblavé.

REMBLAVER. v. a. 1re conj. Agric. Ressemer une terre en blé.

— SE REMBLAVER. v. pron. Être remblavé.

REMBLAVURE. s. f. Agric. Terre emblavée deux fois. || Action de remblaver.

REMBLAYAGE. s. f. (pr. *ran-blé-ya-ge*). Action de remblayer. Les débris stériles qu'on en retire sont utilement employés dans l'exploitation des couches de houille pour le *remblayage* des espaces dont on a extrait le combustible minéral. (***)

REMBLAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Remblayer. S'empl. adjectiv. Fond remblayé. La ville de Paris est bâtie au-dessus de vastes souterrains qui ont fourni les matériaux de sa construction, et ont été *remblayés* avec les ossements de ses habitants. (***)

REMBLAYER. v. a. 1re conj. On conserve l'y dans toute la conjugaison. *Je remblaye, tu remblayes, il remblaye.* Apporter des terres, des gravois pour combler un creux. Remblayer un creux. Remblayer un fossé.

— Fig. On *remblaye* derrière soi et on se ménage un chemin à travers les remblais pour revenir au puits d'extraction. (***)

— SE REMBLAYER. v. pron. Être remblayé.

REMBOÎTÉ, ÉE. part. pass. du v. Remboîter. S'empl. adjectiv. Os remboîté.

REMBOÎTEMENT. s. m. Action de remboîter; résultat de cette action.

REMBOÎTER. v. a. 1re conj. Remettre en sa place ce qui était désemboîté. Remboîter un os. Remboîter des pièces de menuiserie.

— SE REMBOÎTER. v. pron. Se remettre en place. L'os s'est remboîté de lui-même.

REMBOUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Rembouger. S'empl. adjectiv. Liqueur rembougée.

REMBOUGER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend un *e* après le *g* quand il se trouve placé avant l'*a* et l'*o*. *Nous rembougeons. Je rembougeais.* Techn. Remettre de la liqueur dans un vase, un tonneau, pour le maintenir plein.

— SE REMBOUGER. v. pron. Être rembougé.

REMBOURRAGE. s. m. Techn. Apprêt donné aux laines teintes de diverses couleurs qu'on a mêlées ensemble pour fabriquer des draps mélangés. || Action de rembourrer. || Matière dont on rembourre.

REMBOURRÉ, ÉE. part. pass. du v. Rembourrer. S'empl. adjectiv. Siége bien, mal rembourré.

— Fig. et fam. *Un siége, un matelas rembourré avec des noyaux de pêches.* Un siége, un matelas très-dur.

— Prov. *Rembourré comme un bât de mulet.* Se dit d'une personne qui s'est couverte de plusieurs habits.

— Fig. et fam. *Il a été un peu rembourré.* On lui a parlé avec rudesse.

— *Rembourré de.* Les bourgeons qui contiennent des fleurs ont des gaînes *rembourrées* de duvet, comme ceux du pommier. (B. de St-P.)

— *Rembourré par.* Ce fauteuil a été rembourré de laine par le tapissier.

REMBOURREMENT. s. m. Action ou résultat de l'action de rembourrer. Le rembourrement d'un bât de mulet.

REMBOURRER. v. a. 1re conj. (rad. *bourre*). Garnir de bourre, de laine, de crin, etc. Rembourrer un bât. Rembourrer une selle. Rembourrer un siége. Rembourrer un fauteuil. Rembourrer un divan.

— Techn. Apprêter les laines teintes.

— Fig. et pop. *Il a bien rembourré son pourpoint.* Il a extrêmement mangé.

— Fig. et fam. *Rembourrer quelqu'un.* Le rembarrer, le repousser.

— SE REMBOURRER. v. pron. Être rembourré.

— Fig. et pop. *Il s'est bien rembourré.* Se dit d'un homme qui a bien mangé dans un repas.

REMBOURROIR. s. m. Techn. Outil qui sert à rembourrer.

REMBOURRURE. s. f. Techn. Bourre ou crin qui sert à rembourrer.

REMBOURSABLE. adj. des 2 g. Qui doit être remboursé, qui est susceptible d'être remboursé. Une rente remboursable dans dix ans.

REMBOURSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rembourser. S'empl. adjectiv. Cet engagiste a été remboursé.

REMBOURSEMENT. s. m. Action de rembourser; payement qui se fait pour rendre une somme que l'on doit. Faire un remboursement. Recevoir un remboursement. Le remboursement d'une rente. Remboursement exigible. Assigner un remboursement sur telle recette, sur telle caisse. Il y a trois moyens pour arriver à l'extinction des dettes publiques: l'amortissement, la réduction et le *remboursement*. La question du *remboursement* des rentes a vivement préoccupé dans ces derniers temps les deux Chambres. La difficulté porte, non pas sur le droit de *remboursement*, droit imprescriptible, mais sur la chose précise à rembourser ou à racheter. D'ailleurs le *remboursement* n'est en général proposé que pour amener une autre mesure, la réduction à un moindre intérêt. (Dict. encycl.)

— *Le remboursement est tout prêt, j'ai le remboursement tout prêt.* Se dit pour exprimer qu'on a tout l'argent comptant qu'il faut pour rembourser la somme qu'on doit.

REMBOURSER. v. a. 1re conj. (rad. *bourse*). Rendre l'argent qui a été déboursé, payer à quelqu'un le prix de ce qu'il avait acheté et qu'il cède; dédommager des dépenses qu'on a fait faire ou des pertes qu'on a causées. Rembourser une somme. Rembourser un billet. Rembourser une obligation. Rembourser les frais d'un procès. Rembourser quelqu'un de ses frais. Le rembourser de ses dépenses, de ses avances. Rembourser un cautionnement.

— *Rembourser une rente.* En acquitter le principal et les arrérages.

— Fig. et fam. Recevoir. Rembourser des épigrammes. Rembourser de mauvais compliments. Rembourser des injures. Rembourser des coups de poing, un soufflet, un coup d'épée.

— SE REMBOURSER. v. pron. Se payer. Se rembourser de ses avances sur la somme qu'on doit remettre à quelqu'un. Se rembourser par ses mains.

— Etre remboursé.

— Se payer mutuellement.

REMBRANDT (Paul Gerretz, surnommé). Né à Leyde en 1606, mort à Amsterdam en 1674, s'est fait une grande réputation comme peintre de portraits et comme graveur, mais ses talents furent ternis par l'avarice.

REMBRASÉ, ÉE. part. pass. du v. Rembraser. S'empl. adjectiv. Feu rembrasé.

REMBRASER. v. a. 1re conj. Embraser de nouveau.

— SE REMBRASER. v. pron. S'embraser de nouveau.

REMBRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rembrasser. S'empl. adjectiv. Enfant rembrassé.

REMBRASSER. v. a. 1re conj. Embrasser de nouveau.

— SE REMBRASSER. v. pron. S'embrasser de nouveau. On les a réconciliés, et ils se sont rembrassés.

REMBROCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Rembrocher. S'empl. adjectiv. Volaille rembrochée.

REMBROCHER. v. a. 1re conj. (rad. *broche*). Embrocher mieux ou de nouveau.

— SE REMBROCHER. v. pron. Etre rembroché.

REMBRUNI, IE. part. pass. du v. Rembrunir. S'empl. adjectiv. Tapisserie rembrunie. Couleurs rembrunies. Des tons rembrunis. Sur des angles *rembrunis* de rocher, à l'ombre des vieux hêtres, des champignons blancs et ronds comme des dômes d'ivoire, s'élèvent au milieu des lits de mousse du plus beau vert. (B. de St-P.)

— Fig. et fam. Sombre et triste. Un air rembruni. Un visage rembruni. La mine toute rembrunie. Elle avait le teint *rembruni* qui plaît tant, quand il plaît. (Hamilt.)

— Zool. Se dit d'un corps dont la couleur tire sur le brun foncé ou noirâtre. La couleur rembrunie. Les mouches que j'avais observées étaient toutes distinguées les unes des autres par leurs couleurs, leurs formes et leurs allures. Il y en avait de dorées, d'argentées, de bronzées, de tigrées, de rayées, de bleues, de vertes, de *rembrunies*, de chatoyantes. (B. de St-P.)

REMBRUNIR. v. a. 2e conj. Rendre brun, rendre plus brun. Rembrunir le fond d'un tableau. Si la nature a *rembruni* le fond de la scène, elle a rendu les habits des acteurs plus éclatants. (B. de St-P.)

— Fig. Attrister, rendre sombre. Cette nouvelle a rembruni ses idées, son imagination. La vie retirée avait *rembruni* toutes ses idées, et répandu sur toute sa personne une taciturnité générale. (Trév.)

— SE REMBRUNIR. v. pron. Être rembruni.

— Devenir plus brun. Une couleur qui se rembrunit.

— Fig. S'attrister, devenir sombre. Ses idées se rembrunissent. Son imagination se rembrunit.

REMBRUNISSEMENT. s. m. État de ce qui est rembruni, de ce qui s'est rembruni. Le rembrunissement des couleurs. Le rembrunissement d'un tableau.

REMBUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Se rembucher. Cerf rembûché.

REMBUCHEMENT. s. m. Vén. Rentrée du cerf dans son fort. || *Faux rembuchement.* Ruse d'un cerf qui entre dans un fort et revient tout court pour se rembucher ailleurs.

REMBUCHER. v. a. 1re conj. du v. simple *embucher*, qui n'est plus en usage). Vén. Suivre la voie jusqu'à la coulée par laquelle un cerf est rentré dans le bois.

— SE REMBUCHER. v. pron. Rentrer dans le bois. Se dit des bêtes sauvages. La bête s'est rembuchée.

REMÈDE. s. m. (du lat. *remedium*). Ce qui sert à guérir quelque mal, quelque maladie, ce qu'on emploie dans ce dessein. Remède doux. Remède violent. Remède innocent, anodin, bénin. Remède topique, chimique, spécifique, palliatif. Remède souverain, efficace, infaillible. Remède éprouvé. Remède héroïque. Remède universel. Remèdes secrets. Appliquer un remède. Prendre un remède. User d'un remède. Ordonner un remède, des remèdes. Recourir aux remèdes. L'effet d'un remède. Avoir d'excellents remèdes. Avoir recours aux derniers remèdes. Mal qui tient, qui s'obstine contre les remèdes. Avoir des remèdes pour toutes sortes de maux. La diète, l'exercice, le bon air, la gaîté, sont d'excellents remèdes. L'empereur ne croyait pas à la médecine, et ne prenait jamais aucun *remède*. (Las-Cases.) Un bon médecin est celui qui a des *remèdes* spécifiques. (La Bruy.) La mort se déclare; on ne tente plus de *remède* contre ses funestes attaques. (Boss.) On vit Marie-Thérèse procurer aux uns des *remèdes* et des adoucissements à leurs maux, aux autres des consolations de l'esprit, et des secours pour la conscience. (Fléch.) Quelle vie, Messieurs! une vie souffrante et humiliée, des *remèdes* aussi cruels que les maux mêmes! (Id.) Il ne peut ni s'étendre sur la croix, ni trouver de situation ni de *remède* qui le soulage. (Id.) La santé, déjà ruinée par l'intempérance, succombe contre la multiplicité des *remèdes*. (Mass.) Les aliments nous corrompent, les *remèdes* nous affaiblissent. (Id.) L'une chauffe un bouillon, l'autre apprête un *remède*. (Boil.)

— En général, Tout ce qui peut déterminer un changement salutaire dans l'économie en général, ou dans un organe en particulier, comme la diète, l'exercice, etc.

— Pharm. Toute substance simple ou composée, dont on fait usage pour combattre ou détruire une affection morbide quelconque. || *Remèdes officinaux.* Ceux dont la préparation est trop longue pour être entreprise au moment même de leur emploi, ou qu'on ne peut se procurer que dans telle ou telle saison. || *Remèdes magistraux.* Ceux qui ne se composent qu'au moment même où on les prescrit. || *Remèdes secrets.* Remèdes de la composition desquels on fait un secret, et que les charlatans qui les débitent vendent au poids de l'or comme des panacées. On donne ce nom à toutes les préparations pharmaceutiques qui ne sont conformes ni aux dispensaires, formulaires ou codex légalement rédigés et publiés, ni achetées et rendues publiques par le gouvernement, ni composées pour chaque cas particulier sur la prescription qui en est faite et signée par un docteur en médecine ou en chirurgie, ou par un officier de santé.

— On a conservé le nom de *remèdes* à certains médicaments plus ou moins composés dont les auteurs avaient d'abord gardé le secret. Remède du capucin ou du duc d'Antin. Remède de Dibon. Remède de Witton de Durande. Remède de Kœmpfer ou remède de magnanimité. Remède de Mme Nouffer. Remède de Pradier. Remède ou exilir de Villette. Remède des Caraïbes. Remède de Lefebvre de St-Ildephonse. Remède de la Charité. Remède de Mlle Stephens.

— Prov. *Il y a remède à tout, fors à la mort.* || *Le remède est pire que le mal.* Se dit d'un remède qui paraît très-désagréable, ou dangereux, ou nuisible. || Se dit aussi au fig.

— Iron. *C'est un remède à tous maux.* Se dit d'un remède dont on ne fait aucun cas.

— *Remède de bonne femme.* Remède simple et populaire.

— *Etre dans les remèdes, se mettre dans les remèdes.* Prendre des remèdes, commencer à prendre des remèdes.

— *Le grand remède.* Le mercure qui se donne pour la guérison des maladies vénériennes. Passer par le grand remède, par les grands remèdes.

— Prov. *Aux grands maux les grands remèdes.* Se dit au propre et au figuré.

— Particul. Lavement. Prendre un remède. Garder longtemps un remède. Rendre un remède. Administrer un remède. Donner un remède.

— Fig. Ce qui sert à guérir les maladies de l'âme. La connaissance de soi-même est un *remède* contre l'orgueil. (Acad.) Se faire une occupation est un grand *remède* contre l'ennui. (Id.) La plaie qui blesse le cœur ne peut trouver son *remède* que dans le cœur même, et la religion toute seule porte son *remède* dans le cœur. (Mass.) Il serait inutile de vous parler sans cesse de vos maux, si l'on ne vous en présentait en même temps le *remède*. (Id.) L'avarice se nourrit et s'enflamme par les *remèdes* qui guérissent et éteignent toutes les autres passions. (Id.) Le monde qui fait le sujet des peines du pécheur, ne peut jamais lui en offrir le *remède*. (Id.) Les âmes justes trouvent dans l'ordre le *remède* de l'ennui. (Id.)

— Prov. *C'est un remède d'amour.* Se dit d'une femme vieille ou laide.

— Fig. Se dit de tout ce qui sert à prévenir,

à surmonter, à faire cesser quelque malheur, quelque inconvénient, quelque disgrâce. Un malheur qui est sans remède. Il n'y a point de remède. Il n'est pas impossible de trouver quelque remède au malheur dont vous êtes menacé. On ne saurait apporter remède, apporter du remède à tous les inconvénients. Le mal est fait, il n'y a point de remède. La sagesse est un *remède* contre les accidents de la vie. (Acad.) Il est difficile de voir de grandes misères sans en chercher le *remède* ou la cause. (B. de St-P.) On ne trouvera jamais les *remèdes* aux maux de l'Eglise que par le retour à l'unité et par la soumission ancienne. (Boss.) La pieuse Isabelle devait une partie de sa gloire aux malheurs de l'Espagne, dont on sait qu'elle trouva le *remède* par un zèle et par des conseils qui ranimèrent les grands, les peuples et le roi lui-même. (Id.) Quels sont les maux qui n'aient en même temps leur *remède* ? (Mass.)

La constance est le seul *remède*
Aux obstacles du sort jaloux. (J.-B. Rouss.)

— Monn. *Remède de loi.* Quantité d'alliage dont la loi tolère l'emploi dans la fabrication des espèces d'or et d'argent au delà de ce qu'elle a réglé. || *Remède de poids.* Quantité de poids que la loi permet aux monnayeurs de faire les espèces plus légères qu'elle ne l'a prescrit. || Ces expressions ont vieilli. On dit aujourd'hui *tolérance*.

— Anc. prat. *Remède de droit.* Il s'est dit de l'appel, de l'opposition, de la requête civile, qui servent à réparer les torts qu'une partie peut avoir soufferts.

— Syn. comp. REMÈDE. MÉDICAMENT. V. MÉDICAMENT. || REMÈDE. CLYSTÈRE. LAVEMENT. V. CLYSTÈRE.

REMÉDIABLE. adj. Se dit des choses, des maux auxquels on peut porter remède. Sans le sentir, ils se trouvent engagés en la haine et détestation de leurs peuples, pour des choses fort *remédiables*, et fort aisées à éviter, s'ils en eussent été avertis d'heure. (Charron.)

REMÉDIÉ. part. pass. invar. du v. Remédier

REMÉDIER. v. n. 1re conj. *Je remédie, nous remédions, vous remédiez. Je remédiais, nous remédiions, vous remédiiez. Que je remédie, que nous remédiions, que vous remédiiez*, etc. Apporter remède, apporter du remède. Remédier de bonne heure à une maladie. Avec un bon régime, on *remédie* à la plupart des incommodités. (Acad.)

— Fig. Remédier à une faute. Remédier à un inconvénient. Remédier à des désordres. La sagesse *remédie* aux troubles de l'âme. (Acad.) Le désespoir ne *remédie* à rien. (Id.) Dès que les princes ont voulu usurper sur la doctrine un droit réservé au sacerdoce, ils ont aigri les maux de l'Eglise, loin d'y *remédier* (Mass.) St Louis voulut être instruit de tout, pour *remédier* à tout. (Id.) En attrapant du temps, à tout on *remédie*. (Mol.) Nous naissons trop tard pour apercevoir le principe des choses politiques; nous mourons trop tôt pour découvrir la fin : l'histoire *remédie* à ces deux inconvénients. (Bolingbroke.) L'emploi d'un souverain est de *remédier* aux misères humaines. (Frédéric.) Il vaut mieux être battu par ses ennemis que commandé par des étrangers, parce que l'on peut *remédier* à une défaite, mais l'avilissement n'a point de remède. (Ballestéros.)

— Mar. *Remédier à des voies d'eau.* Les boucher.

— Il s'employait autrefois dans le sens de Donner des remèdes à quelqu'un, le guérir.

REMÉDITÉ, ÉE. part. pass. du v. Remédíter. S'empl. adjectiv. Passage remédité.

REMÉDITER. v. a. 1re conj. Méditer de nouveau.

— Absol. Je médite et remédite.

— SE REMÉDITER. v. pron. Être remédité.

REMEIL. s. m. (pr. *re-meye*). Chass. Courant d'eau qui ne se couvre pas de glace en hiver et où les bécasses se retirent.

REMÊLÉ, ÉE. part. pass. du v. Remêler. S'empl. adjectiv. Cartes remêlées. Fil remêlé.

REMÊLER. v. a. 1re conj. Mêler de nouveau. Remêler les cartes.

— SE REMÊLER. v. pron. Être remêlé. Les cartes se remêlent.

— Se brouiller de nouveau. Les fils se remêlent.

— Se dit quelquefois des personnes. Ce brave s'est remêlé plusieurs fois parmi les ennemis.

REMEMBRANCE. s. f. Souvenir. J'en ai quelque remembrance. Il est vieux, mais on doit le regretter, car il était harmonieux.

Plus je vous vois, plus je crois aussi voir
L'air et le port, les yeux, la *remembrance*
De mon époux. (La Font.)

REMEMBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Remembrer. S'emploie adjectiv. Tant plus elle serait *remembrée*, tant plus elle plairait. (Rabel.)

REMEMBRER. v. a. 1re conj. S'employait pour Rappeler.

— SE REMEMBRER. v. pron. Se disait pour Se ressouvenir.

REMÉMORATIF, IVE. adj. Qui sert à rappeler la mémoire. Les fêtes sont remémoratives de quelque événement. Ce que faisaient les Juifs en la solennité de leurs fêtes de Pâques et de la Pentecôte, en mangeant debout, la robe retroussée, un bâton à la main, et en habitant pendant huit jours sous des cabanes de verdure, n'étaient que des actions *remémoratives* pour désigner que la vie humaine n'est qu'un passage pour arriver à une autre plus désirable, et que l'homme sur la terre se doit regarder comme un voyageur qui se trouve dans une hôtellerie. (Trév.) Peu usité.

REMÉMORATION. s. f. (pr. *re-mé-mo-ra-ci-on*). Se disait pour Souvenir.

REMÉMORÉ, ÉE. part. pass. du v. Remémorer. S'empl. adjectiv. Chose remémorée.

REMÉMORER. v. a. 1re conj. (du lat. *memorari*, se ressouvenir; formé de la partic. itérat. *re*, et de *memoria*, mémoire, rappeler à la mémoire). Remettre en mémoire. Je vais vous remémorer tout ce qui se passa dans cette bataille. Dans les situations diverses où je me suis trouvé, quelques intervalles ont été marqués par un tel sentiment de bien-être, qu'en les *remémorant*, j'en suis affecté comme si j'y étais encore. (J.-J. Rouss.) Il a vieilli.

Berthe au conseil alors *remémora*
Qu'au chevalier on pouvait faire grâce. (Volt.)

— SE REMÉMORER. v. pron. Remémorer à soi, rappeler une chose dans sa mémoire. Se remémorer quelque chose. Je vais tâcher de me remémorer ce que vous dites. Il a vieilli.

REMENÉ, ÉE. part. pass. du v. Remener. S'empl. adjectiv. Enfant remené.

REMENÉE. s. f. (de l'ital. *remenato*, dont la signification est la même). Constr. Espèce de petite voûte en manière d'arrière-voussure au dessus de l'embrasure d'une porte ou d'une croisée.

REMENER. v. a. 1re conj. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je remène, tu remènes, il remène*, etc. Mener, conduire une personne, un animal au lieu où il était auparavant. Remener un enfant à son père. Remener une personne chez elle. Remener un cheval à son maître. Remener des bêtes à l'étable.

— Revoiturer des choses où elles étaient auparavant.

— SE REMENER. v. pron. Être remené. Ce cheval peut se remener à l'écurie.

REMERCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Remercier. S'empl. adjectiv. Il exerçait cet emploi, mais il vient d'en être remercié. Plusieurs officiers de l'armée ont été remerciés. Le ministre faillit à être remercié.

REMERCIER. v. a. 1re conj. (rad. *merci*). *Je remercie, nous remercions, vous remerciez. Je remerciais, nous remerciions, vous remerciiez. Que je remercie, que nous remerciions, que vous remerciiez*, etc. Rendre grâce, remercier Dieu. Remercier quelqu'un. Remercier Dieu de ses bienfaits. Remercier quelqu'un de ses bienfaits. Ne pouvoir assez remercier quelqu'un. Elle *remercie* le ciel de lui avoir donné un cœur sensible et porté au bien. (J.-J. Rouss.) O mort, lui dit le père Bourgsing, tu me sépareras de ce corps mortel, je t'en *remercie*; j'ai travaillé toute ma vie à m'en détacher. (Boss.) Venez *remercier* un père qui vous aime. (Rac.)

Quelque heureux faquin
Qui, pour digne loyer de la Bible éclaircie,
Te paye, en l'acceptant, d'un je vous *remercie*.
(Boileau.)

— Fam. *Il peut bien remercier Dieu que je ne me sois pas trouvé là.* Il est bien heureux de ce que je ne me suis pas trouvé là.

— Refuser honnêtement. Remercier quelqu'un qui s'offrait pour exercer un emploi. Remercier un jeune homme qui demandait une demoiselle en mariage.

— Se dit par civilité, pour marquer le refus qu'on fait d'accepter quelque chose. Remercier quelqu'un de ses offres. Je vous remercie. Je vous en remercie très-humblement.

— Fam. et iron. *Je vous remercie de vos conseils.* Se dit pour marquer qu'on n'est pas disposé à les suivre.

— Fam. *En vous remerciant.* Je vous remercie.

— Congédier, révoquer, destituer quelqu'un honnêtement. Le roi vous remercie, il n'a plus besoin de vos services. Remercier un employé, des officiers.

— Absol. L'amitié ne *remercie* ni se laisse *remercier*. (Boiste.)

— SE REMERCIER. v. pron. S'adresser des remercîments.

— Fig. Il y a des gens qui se *remercient* à tout propos de leur propre mérite. (Noël.) L'homme vain, dans la plénitude de satisfaction de lui-même, se *remercie* de son mérite, de sa gentillesse, de son esprit. (Boiste.)

REMERCÎMENT. s. m. Action de grâces, discours par lequel on remercie. Faire un remercîment. Faire à quelqu'un ses remercîments. Lui en faire ses remercîments, bien des remercîments, mille remercîments. Devoir à quelqu'un des remercîments pour les soins qu'il a pris d'une affaire. De très-humbles remercîments. Recevoir, agréer les sincères remercîments de quelqu'un. Réitérer, renouveler ses remercîments. Discours de remercîment. Lettre de remercîment. Je commencerai ce discours en faisant au Dieu vivant des *remercîments* solennels de ce que la vie de celui dont je dois prononcer l'éloge a été telle que je ne rougirai point de la célébrer en présence des saints autels. (Boss.) Je ne pense qu'à rendre un hommage d'estime et de tendresse à la mémoire d'un ami, et c'est un *remercîment* que je vous dois. (Mass.) Notre style languit dans un *remercîment*. (Boil.)

RÉMÉRÉ. s. m. (de la partic. lat. itérat. *re*, et d'*emere*, acheter, c'est-à-dire, acheter de nouveau). Jurispr. Rachat, recouvrement d'un immeuble vendu, et dont on rend le prix à l'acheteur. || *Faculté de réméré.* Droit, faculté de racheter dans un certain délai la chose qu'on vend, en remboursant à l'acheteur le prix principal et les frais de l'acquisition. || *Action de réméré.* Action qui tend à exercer le droit, la faculté de réméré. || *Vente à réméré, avec faculté de réméré.* Vente d'un immeuble faite sous la condition que le vendeur pourra racheter dans un délai convenu. || *Pacte de réméré.* Condition par laquelle on se réserve la faculté de réméré. || *Rentrer dans un héritage, en vertu du réméré.* Rentrer dans un héritage qu'on avait vendu, en exerçant la faculté du rachat qu'on s'était réservé lors de la vente.

RÉMÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Réméier. S'empl. adjectiv. Bien réméré.

RÉMÉRER. v. a. 1re conj. Ce verbe change l'*é* de l'infinitif en *è* devant une syllabe muette. *Je rémère, tu rémères, il rémère. Que je rémère*, etc. Anc. jurispr. Racheter, exercer la faculté appelée réméré.

— SE RÉMÉRER. v. pron. Être acheté de nouveau.

REMESURAGE. s. m. Nouveau mesurage. — Action de mesurer une seconde fois.

REMESURÉ, ÉE. part. pass. du v. Remesurer. S'empl. adjectiv. Charbon remesuré.

REMESURER. v. a. 1re conj. Mesurer de nouveau Je crois que vous vous êtes trompé en mesurant cette étoffe; remesurez-la.

— SE REMESURER. v. pron. Être remesuré.

REMETTAGE. s. m. Techn. Action de remettre les fils d'une chaîne dans les lisses. Faire le remettage.

REMETTEUR. s. m. Anc. comm. Banquier qui se chargeait de faire des remises d'argent dans les lieux où l'on en avait besoin.

REMETTRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *remittere*). *Je remets, tu remets, il remet; nous remettons, vous remettez, ils remettent. Je remettais. Je remis, nous remîmes. Je remettrai. Je remettrais. Remets, remettons, remettez. Que je remette, que tu remettes, qu'il remette; que nous remettions, que vous remettiez, qu'ils remettent. Que je remisse, que nous remissions. Remettant. Remis, remise.* Mettre une chose au même endroit où elle était auparavant. Remettre un livre à sa place. Remettre un meuble en sa place. Remettre l'épée dans le fourreau.

— Fig.

On remonte, légers, la gazonneuse pente,
Et le sommet gagné nous *remet* de nouveau
A la plaine facile où fleurit le hameau. (Ste-Beuve.)

— Mettre de nouveau. Remettre les voiles au vent. Remettre une armée sur pied. Remettre des troupes en campagne. Remettre une chose en question. Remettre une pièce au répertoire. Remettre une affaire au rôle. Remettre quelqu'un dans le bon chemin, le remettre dans son chemin, le remettre sur la voie. On l'a remis au lait. Vingt fois sur le métier *remettez* votre ouvrage. (Boil.) La parole *remet* la pensée en sensation. (Rivar.)

Sur mes yeux ma facile bonté
A *remis* le bandeau que j'avais écarté. (Racine.)

— Fig. Saint François de Paule *remet* la vigueur dans des corps usés et consumés par des fièvres invétérées. (Fléch.) Tâchez de ne point *remettre* de l'homme dans les plus tendres réconciliations. (Boiste.)

— *Remettre quelqu'un dans l'ordre.* Lui faire respecter l'ordre établi. Saint Louis n'abattit point ces têtes orgueilleuses; il leur donna son amitié dès qu'il les eut *remises* dans l'ordre. (Fléch.)

— *Remettre une chose à quelqu'un devant les yeux, sous les yeux.* La lui représenter, la lui remontrer, la lui faire considérer de nouveau. Remettre à quelqu'un devant les yeux le péril où il s'expose. Lui remettre devant les yeux les vertus, les grandes actions de ses ancêtres. Je prétends vous *remettre* aujourd'hui devant les yeux la vie mortelle de M. de Montausier. (Fléch.)

— Fig. Rétablir les personnes, les choses dans l'état où elles étaient auparavant. Remettre les lieux dans l'état où on les a trouvés. Remettre quelqu'un dans tous ses biens, dans tous ses droits. Remettre les parties au même état où elles étaient avant le procès. Remettre une chose en usage, en honneur, en crédit. Peut-on aimer celui qui *remit* sa nation sous le joug? (Boiste.)

— Art milit. *Remettre en bataillon, remettre les rangs, remettre les files.* Reprendre ses premières distances, et faire feu sur le même front où l'on était avant le mouvement.

— *Remettre bien ensemble des personnes qui étaient brouillées.* Les réconcilier, les raccommoder.

— Raccommoder, remboîter. Remettre un bras. Remettre une jambe. Remettre la luette.

— Rétablir la santé, redonner des forces. L'usage du lait l'a remis. Je ne désespère pas toutefois de vous *remettre* sur pied, pourvu que vous vous abandonniez à mes ordonnances. (Le Sage.)

— Rassurer, redonner de l'assurance, faire revenir du trouble, de l'inquiétude, de la frayeur où l'on était. Cela lui a un peu remis l'esprit. On a eu bien de la peine à la remettre de sa frayeur qu'elle éprouvait. Mon charme le plus grand, qui me *remettait* le cœur, c'était, le dimanche ou le jeudi, de lire deux, trois fois de suite un chant de Virgile, un livre d'Horace. (Michelet.)

— Rendre une chose à quelqu'un à qui elle appartient ou à qui elle est destinée, adressée, de quelque manière qu'on l'ait eue ou qu'on l'ait prise. Remettre un fils entre les mains de son père. Remettre une lettre en main propre, la remettre à son adresse. Remettre à quelqu'un une montre qui lui avait été volée. Remettre pour quelqu'un une somme à un correspondant. Remettre aux héritiers un dépôt confié. Remettre un paquet, un ballot à celui à qui il est adressé. Un paysan apporte un casque qu'une bohémienne lui a *remis* d'une façon toute mystérieuse. (Mme de Staël.) Entre des paroles touchantes et un silence éternel, elle *remit* son âme entre les mains de celui qui l'avait créée. (Fléch.) Cet enfant, ce trésor qu'il faut qu'on me *remette*. (Rac.) Ce n'est qu'entre ses mains que je puis vous *remettre*. (Id.)

La reine, dont ma course a devancé les pas,
Va *remettre* bientôt sa fille entre vos bras. (Rac.)

— *Remettre un bénéfice, une charge.* Se dessaisir d'un bénéfice, d'une charge entre les mains de celui à qui il appartient d'y pourvoir. Remettre son bénéfice entre les mains du collateur. Remettre sa charge, son gouvernement entre les mains du roi.

— *Le chancelier, le ministre de la justice a remis les sceaux.* Il a reçu ou il a donné sa démission de la fonction de garde des sceaux.

— Comm. *Remettre de l'argent dans une ville* Y faire tenir de l'argent par lettre de change ou autrement.

— Différer, renvoyer à un autre temps. Remettre une partie de plaisir à un autre jour Remettre une cause à huitaine. Remettre ses créanciers de mois en mois. Mais, comme le jour était prêt à se fermer, je *remis* l'emplette au lendemain. (Le Sage.) Et déjà *remettant* sa vengeance à demain. (Rac.) Il ne faut jamais *remettre* au lendemain ce qui peut se faire le jour même. (De Witt.)

— Obliger à recommencer une étude, un apprentissage, un exercice, etc. Remettre quelqu'un à l'abécé. Le remettre aux premiers éléments.

— Au jeu d'échecs, *Remettre une partie*, se dit lorsque ni l'un ni l'autre des joueurs ne pouvant donner échec et mat à celui contre qui il joue, la partie reste indécise, et qu'il faut la recommencer.

— Faire grâce à une personne de quelque chose qu'on était en droit d'exiger d'elle. Remettre à quelqu'un le tiers des intérêts qu'il doit. Le roi lui a remis la peine du bannissement.

— Théol. L'absolution sacramentelle remet la coulpe, mais elle ne remet pas toujours toute la peine.

— Au jeu d'échecs, *Remettre un coup à quelqu'un.* L'autoriser à recommencer un coup qu'il avait mal joué.

— Pardonner. Il n'y a que Dieu qui ait le pouvoir de remettre les péchés. Je lui remets de bon cœur toutes les offenses qu'il m'a faites.

— Mettre comme en dépôt, confier au soin, à la prudence de quelqu'un. Remettre le commandement des troupes à un autre. Remettre tous ses intérêts entre les mains d'un ami. Lui remettre le soin d'une affaire. Remettre une chose à la discrétion de quelqu'un. Remettre le succès d'une affaire entre les mains de la Providence. Remettre au sort la décision d'une affaire importante. Titus entre mes mains *remet* tout ce qu'il aime. (Rac.) Je *remis* en vos mains tout le soin de mon sort. (Id.)

Quoi! moi! que *remettant* ma fille en d'autres bras,
Ce que j'ai commencé je ne l'achève pas. (Racine.)

Le ciel a *remis* en vos mains
Le châtiment des coupables humains (J.-B. Rouss.)

Chacun bénit tout haut l'arbitre des humains,
Qui *remet* leur bon droit en de si bonnes mains.
(Boileau.)

— *Remettre une affaire à quelqu'un.* Lui en confier l'inspection, la direction, la disposition. Les rois sont contraints, comme Moïse, de *remettre* cette justice tumultueuse à des hommes sages qui craignent Dieu. (Fléch.) Le roi voulut *remettre* lui-même le dépôt sacré de l'éducation de son fils en des mains si fidèles. (Id.)

— *Remettre une affaire au jugement, à la décision de quelqu'un.* Consentir qu'elle soit réglée suivant qu'il en jugera, qu'il en décidera.

— *Remettre un criminel entre les mains de la justice.* Le livrer, l'abandonner à ceux qui sont préposés pour rendre la justice.

— *Remettre quelqu'un.* Se rappeler ses traits, sa physionomie, le reconnaître. Comme je sortais de chez le lapidaire, il passa près de moi un jeune homme qui s'arrêta pour me considérer. Je ne le *remis* pas d'abord, bien que je le connusse parfaitement. (Le Sage.) Quoi! monsieur ne me *remet* pas? (Scribe.) || Quelques grammairiens condamnent cette locution; ils voudraient qu'on dît, *reconnaître quelqu'un.*

— Techn. Dans la fabrication des étoffes de soie, Passer les fils d'une chaîne dans les lices. || *Remettre la chandelle.* Lui donner la troisième couche de suif.

— Absol. Mettre de nouveau. Remettre à la voile. Remettre en vente. Remettre en loterie.

— Chasse. Se dit d'une perdrix qui, après avoir

fait son vol, s'abat en quelque endroit. Perdrix qui remet.

— Différer de payer. C'est un homme qui remet de jour en jour.

— Au jeu de paume, *Au dernier à remettre.* Se dit pour exprimer que la chasse est au dernier, et que, si celui contre qui il joue met aussi au dernier, il faudra recommencer le coup.

— Dans l'Écriture sainte, *Remettez, et il vous sera remis*, signifie que si nous pardonnons les offenses que nous avons reçues, Dieu aussi nous pardonnera nos péchés.

— SE REMETTRE. v. pron. Être remis, être rétabli. Et la règle déjà se *remet* dans Clairvaux. (Boil.)

— Être replacé, remboîté. La clavicule ne peut se remettre.

— Se mettre de nouveau. Se remettre à table. Se remettre au lit. Se remettre au travail. Se remettre à l'étude. Se remettre au jeu. Se remettre en mer. Se remettre au régime. Se remettre au latin, au grec. Se remettre à travailler, à étudier, à marcher. Le lendemain, dès que j'eus dîné, je repris mon habit de substitut, et me *remis* en campagne. (Le Sage.) En me faisant connaître mes lettres, il se *remit* à la lecture, qu'il avait toujours fort négligée (Id.)

— *Se remettre quelque chose, se remettre quelqu'un.* S'en rappeler l'idée, se souvenir. Se remettre l'état où l'on a vu quelqu'un. Ne pas se remettre son visage, son nom. Se remettre fort bien une personne.

— Chass. Se dit d'une perdrix, lorsque, après avoir fait son vol, elle s'abat en quelque endroit. Perdrix qui se remet. Elle ne fait que de se remettre. Se remettre vers le bord d'un bois.

— Se réconcilier, se raccommoder. Se remettre bien avec quelqu'un.

— Recouvrer la santé, les forces. Avoir bien de la peine à se remettre d'une maladie. Etre longtemps à se remettre d'une chute. Etre longtemps sans pouvoir se remettre.

— Rétablir ses affaires après une perte. Après avoir perdu beaucoup, il commence à se remettre. Se remettre d'une banqueroute, d'une faillite

— Se rassurer, reprendre de l'assurance, revenir du trouble où l'on était. Se remettre de son affliction. Il changea de visage en le voyant, mais aussitôt il se remit.

— *Remettez-vous, commencez par vous remettre.* Se dit à une personne agitée de quelque passion, ou fatiguée d'un exercice violent, pour l'engager à se calmer, à reprendre ses esprits. *Remettez*-vous, madame, et rentrez en vous-même. (Rac.)

— *Se remettre en prison.* Se constituer prisonnier. || *Se remettre entre les mains de quelqu'un.* Avoir recours à lui en se mettant à sa disposition. Enfin il s'est *remis* entre mes mains pieds et mains liés. (De Balz.) || Etre prêt à faire tout ce qui lui conviendra.

— *Se remettre entre les mains de Dieu, entre les mains de la Providence.* Se résigner, s'abandonner entre les mains de Dieu.

— *Se remettre de quelque chose à quelqu'un* ou *s'en remettre à quelqu'un.* S'en rapporter à lui, à ce qu'il dira ou fera. Les rois voisins de saint Louis, loin d'envier sa puissance, avaient recours à sa sagesse; ils s'en *remettaient* à lui de leurs différends et de leurs intérêts. (Mass.) L'homme sage s'en *remet* à la prudence, plutôt que de s'en *remettre* à l'épée. (Caldéron.)

Je ne sais pas même encor, quoi qu'il m'ait pu permettre,
Sur d'autres que sur moi si je dois m'en *remettre*.
(RACINE.)

— On dit aussi S'en remettre au jugement, à la décision de telle personne.

— Il se dit aussi des choses dans un sens analogue.

Et je m'en *remettrais* au destin des combats,
Qui peut-être, après tout, ne me vengerait pas! (Rac.)

— Escr. Se mettre en garde, après avoir allongé un coup, comme on était avant de l'avoir porté.

— Art. milit. Reprendre ses premières distances, et faire feu sur le même front où l'on était avant le mouvement.

— Syn. comp. REMETTRE. RENDRE. RESTITUER. Nous *rendons* ce qu'on nous avait prêté ou donné; nous *remettons* ce que nous avons en gage ou en dépôt; nous *restituons* ce que nous avons pris ou volé. || REMETTRE. COMMETTRE. *Commettre* se rapporte surtout au prix qu'on attache à l'objet qu'on confie, au soin qu'on attend de la personne à qui on le confie et à la responsabilité qui pèse sur celle-ci. *Remettre* indique à peu près exclusivement l'action ou le fait de livrer, le changement de possesseur. Aujourd'hui nous employons rarement *commettre*, surtout dans le style ordinaire, c'est à tort.

REMEUBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Remeubler. S'empl. adjectiv. Appartement remeublé à neuf.

REMEUBLER. v. a. 1re conj. Regarnir de meubles. Faire remeubler ses appartements. Les faire remeubler à neuf.

— Corneille a dit dans l'*Illusion comique*; Cette condition l'a *remeublé* d'argent.

— Fig. Il y a loin de nous à Descartes démeublant et *remeublant* son âme en présence du monde civilisé, n'y laissant rien entrer sans l'étudier et le juger, repoussant le fatras de l'école et cherchant la vérité dans les lumières de la raison! (A. Martin.)

— SE REMEUBLER. v. pron. Être remeublé.

— Se meubler de nouveau. On avait saisi ses meubles, mais il s'est remeublé.

REMI (Saint). Archevêque de Reims, né vers l'an 439, et mort en 533. Il fut élevé sur le siége épiscopal de cette ville, et s'y distingua par sa science et sa vertu. Ce fut lui qui baptisa en 496 le roi Clovis, avec un grand nombre de Francs. || SAINT REMI. Archevêque de Lyon, en 852. Il est fêté le 28 octobre. || Un autre saint Remi, frère utérin de Pépin le Bref, fut archevêque de Rouen au VIIIe siècle, et mourut en 771. Sa fête a lieu le 19 janvier et le 15 mai.

RÉMIFÈRE. adj. des 2 g. (en lat. *remifer* de *rema*, rame; *ferre*, porter). Ichthyol. Qui porte une rame. La souris rémifère est ainsi appelée à cause de sa queue plate et en forme de rame à l'extrémité.

RÉMIGES. adj. et s. f. pl. (du lat. *remiges*, de *remigo*, je rame). Ornith. Se dit des plumes allongées, fortes et raides de l'aile des oiseaux, qui font office de rames.

RÉMINISCENCE. s. f. (du lat. *reminiscentia*, fait de la partic. *re*, et de *mens*, esprit). Ressouvenir, renouvellement d'une idée presque effacée. Avoir quelque réminiscence de ce qui s'est passé. Les platoniciens croyaient que toutes les connaissances que nous acquérons ne sont que des *réminiscences* de ce que nous avons su avant la naissance. (Acad.) Ces sacrées *réminiscences* vieillissent, pour ainsi dire, les mœurs du tableau, en y mêlant les mœurs de l'antique Orient. (Chateaubr.) La *réminiscenc* de la vertu trouble la jouissance du vice. (Boiste.)

— Pensée, expression, etc., de quelque auteur, qui s'offre à la mémoire, et qu'on emploie involontairement ou à dessein, dans un ouvrage, comme si on l'eût conçue ou trouvée soi-même. Un ouvrage plein de réminiscences. Ce vers est une réminiscence. Le plagiat prend le nom de *réminiscence.* (Boiste.) Dans un livre de pensées, il y a toujours la part de la *réminiscence.* (Id.) Nous serions moins fiers de notre esprit, si nous rendions sa part à la *réminiscence.* (Id.)

— Philos. Un des modes d'exercices de la mémoire; celui qui présente de nouveau une idée à notre esprit, sans que nous fassions un effort pour nous la rappeler, souvent même malgré nous, ou sans que nous sachions que nous avons déjà possédé cette idée antérieurement.

— Syn. comp. RÉMINISCENCE. RESSOUVENIR. MÉMOIRE. V. MÉMOIRE.

RÉMINISCERE. s. m. (pr. *ré-mi-niss-cé-ré*). Liturg. Le second dimanche de Carême, ainsi appelé parce que l'introït commence par ces mots: *Reminiscere miserationum tuarum.* Le dimanche de Reminiscere. Etre au Reminiscere.

RÉMIPÉDALIEN, IENNE. adj. Zool. V. RÉMIPÈDE.

RÉMIPÈDE. adj. des 2 g. (en lat. *remipes*; de *rema*, rame; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes en forme de rames, comme celles du *culex* rémipède, à cause des larges cils qui les garnissent. || RÉMIPÈDES. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes de l'ordre des coléoptères, comprenant ceux qui ont les tarses propres à la natation. || Nom sous lequel on désigne la famille des insectes hémiptères vulgairement appelés punaises d'eau, tels que les naucores, notonectes, nèpes, ranatres et sigares. V. HYDROCORÉES.

RÉMIPÈDE. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, renfermant deux espèces, dont la plus connue est la rémipède tortue, qui ressemble à la tortue par sa carapace couverte de petites stries transversales.

— Foss. V. RANINE.

RÉMIRE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées. La rémire maritime croît dans le sable, sur le bord de la mer, dans la Guiane et à Cayenne. Ses racines ont une odeur aromatique assez agréable.

REMIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Remirer. S'empl. adjectiv. Chose remirée.

REMIREMONT. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Vosges), à 400 kilom. de Paris; 5,000 hab.

REMIRER. v. a. 1re conj. Il se disait pour Regarder attentivement, examiner.

— SE REMIRER. v. pron. Il se disait pour Être examiné attentivement.

REMIS, ISE. part. pass. du v. Remettre. S'empl. adjectiv. Heureux ceux dont les iniquités ont été *remises*, et dont les péchés sont couverts du pardon. (La Harpe.)

— Se dit d'une personne dont la santé est rétablie. Etre tout à fait remis.

— Chass. Abattu en quelque endroit après avoir fait son vol. Perdrix remise.

— Manég. *Cheval bien remis.* Celui à qui l'écuyer a rappris l'exercice du manége, que l'animal avait déjà su et qu'il avait oublié.

— Jeu. *La partie est remise*, ou elliptiquement *Remise.* Se dit lorsque, à la fin de la partie, les avantages restent égaux entre les joueurs.

— *La partie est remise.* Se dit, aux échecs, lorsque la partie reste indécise, et qu'il faut la recommencer.

— Fig. et fam. *La partie est remise, c'est partie remise.* Il faut recommencer comme s'il n'y avait rien de fait.

— *Remis à.* Fais qu'au juste héritier le sceptre soit *remis.* (Rac.)

— *Remis de.* Je n'étais pas encore bien *remis* de ma confusion, que la porte du cabinet s'ouvrit. (Le Sage.)

— *Remis en.*

Vous êtes dans un camp. . . . . .
Où le sort de l'Asie en vos mains est *remis*. (RAC.)

— *Remis sur.* Resté en Espagne après le départ du monarque, il avait été *remis* sur sa parole à don Carlos, qui venait de l'amener à Grenade. (Chateaub.)

REMISE. s. m. Carrosse de louage. Louer un remise. Prendre un remise pour faire ses visites.

— Celui qui le mène.

— Chandel. Troisième plongée.

REMISE. s. f. Action de remettre, de rendre, de livrer, etc. La remise des prisonniers. La remise d'un paquet. La remise des fonds.

— Jurispr. et admin. La remise d'un gage. La remise d'un nantissement. La remise d'un cautionnement. La remise des titres. La remise des pièces.

— Se dit de l'argent que des négociants font remettre à leurs correspondants, soit par lettres de change, soit autrement. Faire des remises de place en place.

— Payement d'une lettre de change. Recevoir mille francs sur la remise de quelqu'un.

— Fig. Les aumônes ne ressemblent pas mal à des *remises* qu'on fait sur l'éternité; à son arrivée, on les trouvera payables à vue. (Boiste.)

— Délai, retardement, renvoi à un autre temps. User toujours de remise. Voilà bien des remises. Je le ferai sans remise, sans aucune remise. La remise d'une audience, d'une affaire, d'une cause, d'une adjudication. Accorder dix jours pour toute remise.

— Grâce que l'on fait à un débiteur failli ou insolvable, en lui remettant une partie de ce qu'il doit. On lui a fait remise des intérêts. Quelle remise voulez-vous que je vous fasse? || *Remise expresse* ou *conventionnelle.* Celle qui résulte d'un acte formel ou déclaration écrite intervenue entre le débiteur et le créancier. || *Remise tacite.* Elle peut résulter d'un fait qui emporte avec lui la présomption que le créancier avait la volonté d'éteindre la dette. C'est ainsi que la remise volontaire du titre original, sous signature privée, par le créancier au débiteur, fait preuve de la libération, ainsi que la remise de la grosse du titre.

— Se dit en parlant des peines. Le roi lui a fait remise de l'amende, de la prison.

— Il se disait pour Relâchement. La décadence, la vigueur et la naissance, les accès et les *remises* de mon affection. (Montaigne.)

— La somme que l'on abandonne à celui qui est chargé de faire une recette, un recouvrement, une commission, et qu'il ajoute à ses appointements, ou qui lui en tient lieu. Avoir cinq centimes par franc de remise. Obtenir deux francs de remise.

— Somme que l'on donne au banquier tant pour son salaire que pour la taxe de l'argent, et la différente valeur dont il est dans l'endroit où l'on paye, et dans celui où l'on remet. La remise de l'argent est forte dans cette ville.

— Rabais que les libraires accordent à certaines personnes sur le prix porté au catalogue. On fait quinze, dix de remise.

— Jeux. Se dit au reversi, au boston, etc., de l'amende qu'on nomme bête à divers autres jeux. Faire la remise. || Il se dit au pique-madrille, d'un coup où l'hombre fait la bête, sans que son adversaire ait gagné codille.

— Renfoncement pratiqué le plus souvent sous un corps de logis, ou bien formant un hangar particulier pour y placer à l'abri une ou plusieurs voitures. Mettre une calèche sous la remise. Mettre un cabriolet dans la remise. Louer une remise. Il y a de belles remises dans cet hôtel. Afin de ranger facilement les voitures dans les *remises*, on pratique dans celles-ci des barrières ou coursières. (Quatrem.)

— *Remise double.* Celle qui est disposée pour loger deux voitures l'une à côté de l'autre.

— *Voiture de remise* ou simplem. *remise.* Voiture à quatre places, sans numéro, qui se loue ordinairement par jour ou par mois. Prendre, louer une voiture de remise. V. REMISE, s. m. || On dit aussi *cabriolet de remise.*

— Fig et fam. *Il est sous la remise, on l'a mis sous la remise.* Se dit d'un homme qui a perdu sa place.

— *Il est sous la remise.* Se dit aussi d'un homme à qui son âge ou ses infirmités ont fait cesser tout travail.

— *On le laisse sous la remise.* Se dit d'un homme qu'on pourrait employer avec succès, et qu'on n'emploie pas.

— Anc. mar. *Remise de galères.* Grand hangar séparé par des rangs de piliers qui en supportent la couverture, et où l'on y tient à flot, séparément, les galères désarmées.

— L'endroit où une perdrix se remet après avoir fait son vol. Tuer des perdrix à la remise. Chien excellent pour la remise.

— Taillis de peu d'étendue, planté dans une campagne, pour servir de retraite aux lièvres, aux perdrix, etc. Il y a quantité de remises dans cette plaine.

— REMISES. s. f. pl. Techn. Lisses de devant du métier de rubannier, qui saisissent par les bouclettes un nombre déterminé de fils de chaîne.

REMISÉ, ÉE. part. pass. du v. Remiser. S'empl. adjectiv. Les habitants de Saint-Marc furent surpris de la nouveauté merveilleuse de son équipage, *remisé* à l'ombre sous les arbres touffus implantés devant l'église. (R. de Beauv.)

REMISER. v. a. 1re conj. Placer sous une remise. Remiser une voiture Il faut remiser ce cabriolet. J'observai, du coin de l'œil, qu'on avait détaché ma malle et *remisé* ma chaise. (J.-J. Rouss.) Il pensa crever de rire sur votre expression, que M. Grimm avait *remisé* son prince à Darmstadt. (Galiani.)

— Absol. Ce cocher a eu bien de la peine à remiser.

— SE REMISER. v. pron. Être remisé.

— Fig. Etre placé sous une remise.

REMISSE. adj. des 2 g. Phys. et musiq. Se dit quelquefois des sons peu intenses, des sons fort graves, qui ne peuvent être rendus que par des cordes extrêmement lâches, et entendus que de fort près. Les doux et les forts, en musique, représentent la voix *remisse* ou véhémente de l'orateur. (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. REMISSE. FAIBLE. Le son *faible* est celui qui est produit par un instrument qui n'en a pas beaucoup, et le *remisse* par celui qui n'est que faiblement attaqué.

RÉMISSIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *remissibilis*, fait de *remittere*, remettre, pardonner). Qui est pardonnable, qui est digne de rémission. Cette faute est rémissible. Crime qui n'est pas rémissible. C'est un cas rémissible, fort rémissible.

RÉMISSION. s. f. (du lat. *remissio*). Pardon. Ne se dit, dans ce sens, qu'en termes de théologie. La rémission des péchés. Obtenir de Dieu la rémission de ses péchés. Celui qui compte sur la *rémission* de ses péchés ne se gêne pas pour en commettre. (Boiste.)

— Grâce que le prince fait à un criminel, en lui remettant la peine de mort qu'il a encourue suivant les lois, lorsque les circonstances le rendent digne de pardon. Le roi lui a donné, lui a accordé la rémission de sa peine. On a demandé la rémission au roi. Obtenir sa rémission. Dans ce sens, le mot *grâce* est plus usité.

— Chancel. *Lettres de rémission*, ou absol. *rémission.* Lettres patentes expédiées en chancellerie, et adressées aux juges, par lesquelles le roi accordait à un criminel la rémission de son crime, en cas que ce qu'il avait exposé à sa décharge se trouvât vrai. Obtenir des lettres de rémission. Présenter des lettres de rémission Faire autoriser des lettres de rémission. Etre porteur de lettres de rémission. Sceller la rémission d'un accusé. Quelles précautions M. Le Tellier n'avait-il pas accoutumé de prendre dans les *rémissions* et les grâces qu'il accordait. (Fléch.)

— Par extens. Adoucissement, miséricorde, indulgence, dont use une personne qui a droit, avantage ou autorité sur une autre. User de rémission envers quelqu'un. Faire payer sans rémission. N'attendre aucune rémission de ses créanciers. Traiter un débiteur sans rémission. N'espérer point de rémission.

— *Un homme sans rémission.* Un homme implacable, qui ne pardonne point, qui exige à la rigueur tout ce qui lui est dû.

— Pathol. Diminution, relâchement, en parlant de la fièvre, des maladies aiguës, lorsqu'elles perdent de leur force, de leur intensité. Il y a de la rémission, quelque rémission dans sa fièvre. La violence du mal parut éprouver quelque rémission. || Dans un sens plus étendu, Diminution temporaire des symptômes d'une maladie, soit aiguë, soit chronique. || Il se dit aussi du pouls. Rémission du pouls.

— Phys. Affaiblissement, diminution d'intensité.

— *Sans rémission.* loc. adv. Sans interruption.

— Sans indulgence, sans pardon. Etre condamné sans rémission.

— Syn. comp. RÉMISSION. ABOLITION. ABSOLUTION. PARDON. GRÂCE. La *rémission* produit l'effet de décharger le coupable de la peine qu'il avait encourue; l'*abolition* produit l'effet de soustraire le coupable à la justice, et de le faire jouir des droits de l'innocence; l'*absolution* produit l'effet de rétablir le pénitent dans son innocence, et dans la jouissance de toute sa liberté et de tous ses droits; le *pardon* produit l'effet d'ôter la division entre l'offenseur et l'offensé, ou de ramener l'inférieur dans les bras du supérieur; la *grâce* produit l'effet de remettre le coupable en grâce. || RÉMISSION. INTERMISSION. La *rémission* est accompagnée de phénomènes pyrétiques seulement affaiblis, tandis que l'*intermission* en est complètement exempte, au point de simuler l'état de santé.

RÉMISSIONNAIRE. s. m. Jurispr. Celui qui était porteur de lettres de rémission, qui avait obtenu des lettres de rémission. Tout rémissionnaire était obligé de se mettre à genoux quand il présentait ses lettres de rémission à l'audience.

RÉMISSORIAL, ALE. adj. (du lat. *remittere*, renvoyer). Anc. prat. Qui renvoie. || *Lettres remissoriales.* Celles qui avaient pour objet de renvoyer par-devant un juge l'examen ou la décision de quelque affaire. || Pl., *rémissoriaux.*

RÉMITARSE. adj. des 2 g. (du lat. *remus*, rame; et du gr. ταρσός, tarse, jambe ou patte). Entom. Qui a les tarses en forme de rames. || RÉMITARSES. s. m. pl. Famille d'insectes de l'ordre des hémiptères, comprenant ceux dont

les pattes de derrière sont conformées de manière à leur permettre de nager.

RÉMITTENT, ENTE. adj. Pathol. Il se dit des maladies, et principalement des fièvres qui éprouvent des rémissions, de la diminution, du relâchement. Fièvre rémittente.

RÉMIZ. s. m. Ornith. Oiseau qui forme, dans le genre mésange, une section qui se distingue des mésanges ordinaires par un bec plus grêle et plus pointu, et par plus d'art dans la construction du nid. La mésange *rémiz* attache son nid par de longs fils à une branche étendue sur les eaux courantes d'un fleuve. (A. Mart.)

REMMAILLAGE. s. m. (pr. *ran-ma-ia-je*) Econ. domest. Action de remmailler.

REMMAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Remmailler. S'empl. adjectiv. Bas remmaillé.

REMMAILLEMENT. s. m. (pr. *ran-ma-ie-man*). Action de remmailler.

REMMAILLER. v. a. 1^{re} conj. (pr. *ran-ma-ié*). Econ. domestiq. Relever les mailles ; rajouter des pièces dans un tricot, en rejoignant les mailles par un point semblable. Remmailler des bas.

— SE REMMAILLER. v. pron. Être remmaillé.

REMMAILLOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Remmailloter. S'empl. adjectiv. Enfant remmailloté.

REMMAILLOTER. v. a. 1^{re} conj. (pr. *ran-ma-io-té*). Econ. domest. Emmailloter de nouveau.

— SE REMMAILLOTER. v. pron. Être remmailloté.

REMMANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Remmancher. S'empl. adjectiv. Outil remmanché.

REMMANCHER. v. a. 1^{re} conj. Econ. domest. Munir d'un nouveau manche. Remmancher un balai.

— SE REMMANCHER. v. pron. Être remmanché.

REMMENÉ, ÉE. part. pass. du v. Remmener. S'empl. adjectiv. Enfant remmené.

REMMENER. v. a. 1^{re} conj. (pr. *ran-me-né*). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je remmène, tu remmènes, il remmène*, etc. Emmener ce qu'on avait amené. Se dit des personnes et des animaux. Remmenez cet homme. Remmenez votre cheval.

— Emmener de nouveau.

— SE REMMENER. v. pr. Être remmené.

REMMON. Myth. anc. Idole des Syriens, qu'on croit être le soleil.

REMOBILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Remobiliser. S'empl. adjectiv. Machine remobilisée.

REMOBILISER. v. a. 1^{re} conj. Rendre de nouveau mobile.

— SE REMOBILISER. v. pron Être remobilisé.

REMODELÉ, ÉE. part. pass. du v. Remodeler. S'empl. adjectiv. Statue remodelée.

REMODELER. v. a. 1^{re} conj. Ce verbe change l'*e* en *è* devant une syllabe muette. *Je remodèle, tu remodèles, il remodèle ; ils remodèlent. Je remodèlerai. Je remodèlerais.* B.-arts. Modeler de nouveau.

— SE REMODELER. v. pron. Etre remodelé.

RÉMOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple de la Gaule, dans la deuxième Belgique. Sa capitale était Reims. ‖ Se dit des habitants de la ville de Reims. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

RÉMOIS. Géogr. Contrée de la Champagne, qui comprenait le territoire de la ville de Reims. C'est aujourd'hui la partie N.-O. du dép. de la Marne.

REMOLADE ou **REMOULADE.** s. f. Art culin. Espèce de sauce piquante faite avec de la moutarde, de l'ail, des ciboules et autres ingrédients hachés menu.

— Art vétér. Espèce de remède dont les maréchaux se servent pour guérir les foulures des chevaux.

— Outre *remolade* et *rémoulade*, les lexicographes ne craignent pas d'indiquer comme indifféremment bons *remoulat, remolar* et *remolard* ! comme si la terminaison *ar* n'était pas presque inconnue à notre langue, comme si la terminaison *ad* n'était pas, au contraire, conforme à son génie, comme si l'*é* n'était pas plus analogue par le son à celui de l'étymologie ! Au lieu de perpétuer les incertitudes orthographiques si nuisibles à notre langue, pourquoi ne pas écrire *remoulade* comme seul correct et conforme à l'usage incontestablement général ? En effet, quoique aucun dictionnaire n'en fasse mention, l'origine de ce nom, de même que celle du terme de marine *remous*, est dans *remoudre*, et non *rémoudre*, à cause du mouvement de tournoiement que rappelle la remolade et le remous.

RÉMOLER. s. m. (du lat. *remus*, rame). Anc. mar. Bas officier qui était chargé d'entretenir en bon état les rames d'une galère.

REMOLÉ. s. f. Mar. Tournant d'eau qui est quelquefois dangereux pour les navires. Très-peu usité. On dit plutôt *remous*.

RÉMOLLIATIF, IVE. adj. Qui adoucit, qui amollit.

REMOLLIENT, ENTE. adj. Anc. médec. Il s'est dit quelquefois pour Émollient.

RÉMOLLITIF, IVE adj. Anc. médec. V. RÉMOLLIENT.

REMONDAGE. s. m. Techn. Action de remonder.

— Travail qui consiste à couper les bouts de soie qui sont aux chaînes, à mesure de la fabrication.

REMONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Remonder. S'empl. adjectiv. Etoffe remondée.

REMONDER. v. a. 1^{re} conj. (du lat. *mundus*, net). Techn. Monder, nettoyer de nouveau. ‖ Nettoyer la chaîne d'une étoffe, en ôtant les bourres et inégalités qu'elle peut contenir.

— SE REMONDER. v. pron. Etre remondé.

REMONSTRATION. s. f. Se disait pour Représentation ; remontrance.

REMONTABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui doit être remonté, que l'on doit remonter.

REMONTADOIRE. s. m. Techn. Sorte d'ustensile de papetier, fait en forme d'écuelle.

REMONTAGE. s. m. Cordonn. Action de remonter des bottes ; l'ouvrage même qui en résulte. Payer tant pour le remontage d'une paire de bottes. Un bon remontage.

— Art milit. Ajustement des pièces d'une arme à feu, séparées par le démontage. Remontage d'un fusil, d'un pistolet. ‖ Opération qui consiste à mettre un bois neuf à une arme.

— Techn. Action de remonter un mouvement d'horlogerie. Payer tant par mois pour l'entretien et le remontage d'une horloge.

REMONTANT. part. prés. du v. Remonter. Il est toujours invar. Des mariniers remontant un bateau. Des horlogers remontant une horloge. Une femme remontant sa montre.

REMONTANT, ANTE. adj. Qui remonte ordinairement. Des bateaux remontants.

REMONTANT. s. m. Anc. cost. milit. Extrémité de la bande du baudrier, qui est fendue en deux, et qui tombe sur les pendants.

REMONTE. s. f. Se dit des chevaux qu'on donne à des cavaliers pour les remonter. Acheter des chevaux pour la remonte de la cavalerie. Donner une somme considérable à un régiment pour sa remonte. Des chevaux de remonte.

— Achat des chevaux nécessaires pour la remonte. Officier chargé de la remonte. Aller à la remonte, en remonte. Il existe dans l'armée française un corps militaire de la remonte générale chargé d'acheter et de dresser les chevaux français propres au service de la cavalerie. La création de ce corps est récente ; elle a pour but d'encourager les cultivateurs à l'amélioration et à la propagation des races.

— T. de haras. Se dit de tous les sauts que l'étalon donne à la jument après le premier. Cette jument a eu trois remontes.

REMONTÉ, ÉE. part. pass. du v. Remonter. S'empl. adjectiv. Philippe est *remonté*, il tombe comme la foudre sur ses ennemis ; le chariot impérial est renversé, l'aigle enlevé. (Anquet.)

— Pathol. *Goutte remontée*. Goutte qui a quitté les extrémités et s'est arrêtée en dedans.

— Fauconn. Engraissé. Ce faucon est bon, mais il a besoin d'être remonté.

— *Remonté à*. Rome est *remontée* à cette pauvreté évangélique qui faisait tout son trésor dans les anciens jours. (Chateaub.) Cinq ans après la peste, la population marseillaise était *remontée* au chiffre de l'année 1719, tant la nature est une bonne et féconde mère. (E. Guinot.) Je crois que la religion est *remontée* au ciel, sa patrie, avec ses respectables compagnes, la bonne foi et la justice. (S. Dub.)

— *Remonté par*. Cette montre a été remontée par l'horloger.

— *Remonté sur*.

> Aussitôt dans le chœur la machine emportée
> Est sur le banc du chantre à grand bruit *remontée*
> (BOILEAU.)

— *Remonté vers*.

> Le jour s'enfuit ; le Rhône épouvanté
> Vers Saint-Maurice est déjà *remonté*. (VOLT.)

REMONTER. v. n. 1^{re} conj. Monter une seconde fois, monter de nouveau ; retourner où l'on était avant de descendre. Monter, descendre et remonter. Remonter à sa chambre, à son cabinet. Faut-il remonter chez lui ? Remonter sur son cheval. Nous descendîmes de la montagne des Oliviers, et *remontant* à cheval, nous continuâmes notre route. (Chateaub.) Sortant de mes vaisseaux, il faut que j'y *remonte*. (Rac.) Elle redescend dans le puits, ressaisit l'enfant, et se fait *remonter* comme la première fois. (Journ. des Débats.)

— Fig. L'homme fort *remonte* sur sa bête ; le faible la laisse *remonter* sur lui. (Boiste.)

— Fig. *Remonter sur le trône*. Recouvrer l'autorité royale. Si saint Louis *remonte* sur le trône, ce n'est pas pour se reposer de ses travaux passés. (Fléch.) Ne pouvant le faire *remonter* sur le trône de David. (Mass.)

> Au rang de ses ancêtres
> Dieu l'a fait *remonter* par la main de ses prêtres.
> (RACINE.)

— Prov. fig. *Remonter sur sa bête*. Regagner ce qu'on a perdu, reprendre un emploi, un avantage qu'on avait cessé d'avoir.

— Se dit aussi des choses qui retournent vers le lieu, vers le point d'où elles étaient descendues. Le baromètre remonte. La rivière remontera vers sa source avant que cela arrive. Les fleuves étonnés *remontent* vers leurs sources. (J.-J. Rouss.)

> Voyez, disait Vénus, ces ruisseaux et leur course ;
> Ainsi le temps jamais ne *remonte* à sa source.
> (LA FONTAINE.)

— Fig. La charge du chef de la justice est comme un canal spirituel par où le respect et la fidélité des peuples *remonte* vers le souverain. (Fléch.) On croit retrouver le bonheur idéal en *remontant* dans le passé ; c'est dans l'avenir qu'il faut descendre. (Boiste.)

— Fig. *Cette maison remonte jusqu'à telle personne, la généalogie de cette maison remonte jusqu'à tel temps.* La descendance de cette maison est bien prouvée depuis telle personne, depuis tel temps. Peut-être le noble *remonte*-t-il à un manant, et le manant à des rois. (Boiste.)

> Un roi victorieux
> Qui voit jusqu'à Cyrus *remonter* ses aïeux. (RACINE.)

— *Le soleil remonte, commence à remonter.* Se dit lorsque, après le solstice d'hiver, les jours commencent à croître.

— Fig. *La rente remonte.* Le prix du capital, qui était descendu, redevient plus élevé.

— Dans un sens analogue, on dit que les effets publics, que des actions remontent.

— Fig. et fam. *Ses actions remontent.* Se dit d'un homme qui commence à recouvrer du crédit, de la faveur, de l'aisance.

— *Sa goutte remonte, est remontée.* L'humeur de la goutte, qui se portait aux extrémités de son corps, est rentrée, s'est reportée au dedans.

— *Remonter vers la source d'un fleuve, d'une rivière.* Aller vers leur source, soit en naviguant sur leurs eaux, soit en suivant à terre un de leurs bords.

— Il s'emploie dans un sens analogue pour exprimer que l'on s'avance dans un pays, en se dirigeant vers la source des rivières. En *remontant* dans le Vivarais, ils ont trouvé dans un torrent un amas prodigieux de matières de volcan, qu'ils ont suivies jusqu'à sa source. (Buffon.)

— Fig. Reprendre les choses de plus loin, dans un discours, dans une narration. Pour entendre ce passage, il faut remonter plus haut. Cet enlèvement était nécessairement lié au mariage d'Hécube, qui, en *remontant* à d'autres événements, était lié à l'origine des choses. (Volt.) En *remontant* le plus loin possible dans les souvenirs de l'enfance, on trouve l'image des choses plutôt que la mémoire des paroles. (Dufresne.) Loin de cette chaire cet art qui *remonte* à des sources souvent inconnues pour flatter l'orgueil des familles ambitieuses. (Fléch.) Plus je *remonte* vers la source, plus je retrouve de simplicité dans le culte. (Mass.) *Remontez* jusqu'à la naissance des siècles, l'immortalité de l'âme a toujours été et est encore la croyance de tous les peuples de l'univers. (Id.) Si nous *remontons* aux siècles de ferveur et de pureté, l'épiscopat était un poids redoutable et saint, qu'on ne désirait jamais sans témérité. (Id.) Loin de nous instruire, nous ne voyons, que les révolutions humaines, nous ne *remontons* pas plus haut, et nous vivons comme si le hasard conduisait l'univers. (Id.)

— Par exagér. *Remonter au déluge, à la création*, etc. Reprendre les choses de trop loin dans un récit.

— Fig. *Remonter à la source, à l'origine, à la cause, au principe.* Considérer une chose dans son origine, dans son principe, dans son commencement. Il est de la nécessité de mon sujet de *remonter* jusqu'au principe, et de vous conduire pas à pas par tous les excès où le mépris de la religion et celui de l'Eglise ont pu pousser les hommes. (Boss.) Heureuse l'âme qui, *remontant* à son origine, passe au travers des choses créées sans s'y arrêter. (Fléch.) Combien de fois M. de Turenne *remonta*-t-il jusqu'à ces sources pures que Jésus-Christ a laissées à son Eglise pour puiser les eaux d'une doctrine salutaire. (Id.) Sans *remonter* au souverain dispensateur des choses humaines, vous avez cru que ses dons vous étaient dus, parce que vous en aviez toujours joui. (Mass.) Examinons ce bruit, *remontons* à sa source. (Rac.) Tous nos maux *remontent* à l'égoïsme caché sous le masque de la religion, de la philosophie ou du patriotisme. (Boiste.)

— Jurispr. anc. *Les propres ne remontent point.* Les ascendants ne succèdent point aux propres, mais seulement aux meubles et acquêts.

— S'élever, faire un mouvement de bas en haut. Au jeu de la bascule, quand un des côtés s'abaisse, l'autre remonte. Dans la tristesse, la lèvre inférieure *remonte*. (Buff.)

— On dit qu'*un habit*, qu'*un corps de jupe remontent*, pour exprimer qu'ils sont trop hauts, et qu'ils rendent la taille gênée, contrainte

— Fig. Du dernier degré de la honte elle a su *remonter* au plus haut degré de l'honneur. (J.-J. Rouss.)

— Fauconn. Voler de bas en haut.

— Mar. *Remonter au vent.* Louvoyer au plus près du vent. ‖ *Remonter contre mousson.* Naviguer dans le sens opposé à la direction de la mousson.

— v. a. Monter une seconde fois, monter de nouveau. Remonter la montagne. Remonter l'escalier. Remonter les degrés.

— Naviguer contre le courant. Remonter le cours d'un fleuve. Remonter le cours d'une rivière. Remonter un fleuve. Remonter une rivière.

— Fig. On aime à *remonter* le fleuve de la vie. (Boiste.) On ne peut *remonter* le fleuve du temps. (Id.)

— *Remonter un fleuve, une rivière*, signifie aussi Côtoyer un fleuve, une rivière, à pied, à cheval ou en voiture, en remontant vers sa source. Quand on va de Saumur à Tours sur la levée, on remonte la Loire. Le fleuve de la Plata a plus de 800 lieues de cours, en le *remontant* depuis son embouchure jusqu'à la source de la rivière de Parana, qu'il reçoit. (Buff.) René, accompagné de ses guides, avait *remonté* le cours du Meschacébé. (Chateaub.) Je les cherchai en *remontant* au dessus de la chute, et bientôt je les trouvai dans un endroit convenable à leur deuil. (Id.) Le janissaire alla chercher des chevaux à Nissi, gros village éloigné de trois ou quatre milles de la mer, en *remontant* le Pamisus. (Id.)

— Il se dit aussi des poissons et des animaux marins qui se dirigent vers la source des rivières. Au mois de février 1736, Anderson vit à Hambourg un narwal qui avait *remonté* l'Elbe, poussé, pour ainsi dire, par une marée très-forte. (Lacép.)

— *Remonter une compagnie de cavalerie.* Donner des chevaux à une compagnie de cavalerie qui était démontée. ‖ On dit de même *Remonter un cavalier*.

— *Remonter son écurie.* Acheter de nouveaux chevaux. ‖ *Remonter un laboureur.* L'équiper de nouveau. ‖ *Remonter une ferme, une métairie* Remettre dans une ferme tout ce qui est nécessaire pour la faire valoir. ‖ On dit de même, Remonter une fabrique, une imprimerie, etc.

— Regarnir. Remonter un magasin de marchandises. Remonter une maison de meubles. Remonter une bibliothèque de livres.

— *Remonter des bottes.* Y mettre une empeigne et des semelles neuves. ‖ *Remonter un fusil, des pistolets.* Y mettre un bois neuf. Faire remonter son fusil.

— *Remonter le gouvernail d'un bâtiment.* Le remettre en place.

— Garnir de cordes neuves un instrument de musique. Remonter un violon. Remonter une guitare. Remonter une basse.

— Mettre en état d'aller, de marcher. Remonter une montre. Remonter une pendule. Remonter une horloge. Remonter un tournebroche.

— Replacer dans l'état où elles étaient auparavant les parties d'une machine, d'une pièce de menuiserie, de charpente, qu'on a démontée.

— Elever un mur, un plancher, etc., plus haut qu'ils n'étaient.

— Elever en l'air avec des machines. Remonter une cloche. Remonter une poutre plus haut. Remonter un canon sur son affût.

— Fig. *Remonter la tête de quelqu'un.* Le ramener à la raison, le guérir de fausses alarmes.

— Relever, ranimer Remonter l'imagination de quelqu'un. Lui remonter le courage, le moral.

— Fauconn. Engraisser un oiseau de proie. ‖ *Remonter l'oiseau.* Le lâcher du haut d'un coteau.

— SE REMONTER. v. pron. Être, pouvoir être remonté.

— Fig. Les hommes réunis s'électrisent, se *remontent* la tête et deviennent fous. (Boiste.)

— Se donner une nouvelle monture.

— Se fournir de nouveau de toutes les choses nécessaires pour une exploitation, une fabrication, etc.

— Il s'emploie aussi en parlant de plusieurs personnes qui se sont fourni réciproquement ces choses.

REMONTOIR. s. m. Techn. Carré qui, à l'aide d'une clé, sert à remonter une pièce d'horlogerie. ‖ Ressort qui fait marcher la pièce pendant qu'on la remonte. ‖ Mécanisme destiné à donner une égalité parfaite aux horloges. ‖ *Montre à remontoir.* Montre qui se remonte par le centre du cadran, au moyen de deux roues qui sont dans la cadrature, et qui composent le remontoir.

REMONTRANCE. s. f. (de la partic. itérat. *re*, et de *monstrare*, montrer : on écrivait *remonstrance*). Discours par lequel on représente à quelqu'un les inconvénients d'une chose qu'il a faite ou qu'il est sur le point de faire. Faire à quelqu'un une remontrance, des remontrances. Une remontrance honnête, polie, respectueuse. Une remontrance écoutée, bien reçue. Un malheur instruit mieux qu'une *remontrance*. (La Chaussée.) Le plus dangereux ennemi, c'est l'ami de la maison qui se permet de mauvais conseils et de satiriques *remontrances*. (Boiste.) Peut-être céda-t-il par raison aux *remontrances* de la nation. (Volt.) Ce qui montre que ces *remontrances* se faisaient et s'écoutaient sérieusement, c'est qu'elles avaient leur effet. (Boss.)

— Avertissements qu'un père, une mère donne à son enfant, un supérieur à son inférieur, etc., pour l'obliger à se corriger. Remontrance paternelle. Sévère remontrance. Je serais au désespoir que quelques soupçons nous attirassent de chagrinantes *remontrances* de votre famille et de la mienne. (Dancourt.) Avant mon départ, j'allai embrasser mon père et ma mère, qui ne m'épargnèrent pas les *remontrances*. (Le Sage.) M. Le Tellier fut choisi pour chercher ces difficiles tempéraments de menace qui étonne, et de *remontrance* qui corrige. (Fléch.) Que ne puis-je vous le représenter gagnant les peuples par des *remontrances*, jusqu'à ce que Dieu eût béni ses travaux. (Id.) Dieu permit qu'on prît les avis de François de Paule pour des *remontrances* importunes, jusqu'à ce que l'événement eût justifié la prophétie. (Id.) Ce n'est jamais l'humeur et le chagrin, c'est l'amour seul qui dicte à la charité ses *remontrances*. (Mass.) Lorsque Sédécias, roi de Juda, veut enfin se rendre aux avis du ciel et aux *remontrances* de

Jérémie, il envoie chercher en secret ce prophète. (Id.) Sourd aux *remontrances* des siens, saint Louis ne se souvient qu'il est roi, que pour se souvenir qu'il est obligé de donner sa vie pour le salut de son peuple. (Id.)

— Anc. prat. Représentation que le procureur ou l'avocat d'une partie faisait à l'audience, pour demander une remise ou faire ordonner quelque préparatoire. || Il se disait, dans quelques endroits, des écritures que les parties fournissaient respectivement.

— Anc. cout. Il se disait, à Valenciennes, de l'action de représenter en justice, de faire comparaître une personne qu'on a blessée.

— Il se disait autrefois, en plaisantant, dans le sens d'action de montrer de nouveau.

— *Remontrance.* Se disait particulièrement de certains discours adressés aux rois par les parlements et autres cours souveraines, mais surtout par les parlements, et dans lesquels ils exposaient les inconvénients d'un édit, d'une loi fiscale, d'un abus d'autorité, etc. Le parlement arrêta qu'il serait fait des remontrances au roi. Le parlement délibéra, ordonna qu'il serait fait d'itératives remontrances. Les remontrances de la cour des aides.

— Syn. comp. REMONTRANCE, REPRÉSENTATION. La *remontrance* suppose un tort, une action mauvaise, un acte répréhensible ; la *représentation* n'exige absolument qu'un danger, un inconvénient, un mal à craindre.

REMONTRANT. part. prés. du v. Remontrer. Il est toujours invariable.

REMONTRANT. s. m. Hist. relig. Nom donné, en Hollande, aux sectateurs d'Arminius, à cause des remontrances qu'ils firent, en 1610, contre la décision du synode de Dordrecht, qui les avait condamnés.

REMONTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Remontrer. S'empl. adjectiv. Dangers remontrés.

REMONTRER. v. a. 1re conj. Montrer de nouveau. Remontrez-lui à faire cela. Fam.

— Représenter à quelqu'un les inconvénients d'une chose qu'il a faite ou qu'il est sur le point de faire. Remontrer le tort qu'on souffre, le droit qu'on a.

— *Remontrer à quelqu'un le tort qu'il a, lui remontrer sa faute, lui remontrer son devoir.* Faire connaître à quelqu'un le tort qu'il a, lui donner des avertissements touchant sa faute, touchant son devoir.

— *Remontrer quelqu'un.* Lui faire des remontrances. Elle le tance avec douceur et le *remontre* en ces termes. (J.-J. Rouss.)

— Absol. Remontrer adroitement, sagement.

— Faire des remontrances. Le roi réunit les parlements de Paris et de Pontoise; il défendit les assemblées des chambres. Le parlement voulut *remontrer*. On mit en prison un conseiller, en en exila quelques autres; le parlement se tut. (Volt.)

— Prov. et fig. *C'est Gros-Jean qui remontre à son curé.* Se dit lorsqu'un ignorant veut donner des leçons à quelqu'un qui en sait plus que lui.

— *Remontrer que.* Vous me permettrez de vous remontrer que votre conduite a été très-blamable en cette circonstance. Il leur remontra qu'on avait oublié, qu'on avait mal entendu.

— Anc. cout. Il se disait, à Valenciennes, pour Faire comparaître en justice une personne que l'on a blessée.

— Vener. Donner connaissance de la bête qui est passée. || *Les chiens remontrent* quand ils se rabattent de voies trop vieilles.

— SE REMONTRER. v. pron. Se montrer de nouveau. Comment ose-t-il se remontrer ?

— Fig.

Défend qu'un vers faible y pût jamais entrer,
Ni qu'un mot déjà mis osât s'y *remontrer*. BOILEAU.

— Syn. comp. REMONTRER, REPRÉSENTER. On *représente* également à ses inférieurs, à ses égaux, à ses supérieurs; on *remontre* surtout à ses inférieurs, quelquefois à ses égaux, et même à ses supérieurs, mais avec des égards et les respects d'une humble supplication.

REMONTURE. s. f. Cost. Espèce d'épaulette d'un vêtement de femme.

RÉMORA. s. m. (du lat. *remora*, obstacle, retard, parce que les anciens lui attribuaient le pouvoir d'arrêter les vaisseaux dans leur course). Ichthyol. Poisson de mer du genre échénéis, auquel les anciens attribuaient la force d'arrêter les bâtiments auxquels il s'attachait. On l'appelle aussi *rémore*. || Pl., des *rémoras*.

RÉMORA. s m. (du lat. *remora*, obstacle; fait de *remorari*, retarder, retenir). Obstacle, retardement. L'affaire était près de se terminer, quand il est survenu un rémora. Ce sont deux grands rémoras. L'impatience est souvent un puissant *rémora*. (Boiste.)

L'or est comme une femme : on n'y saurait toucher
Que le cœur, par amour, ne s'y laisse attacher.
L'un et l'autre, en ce temps, sitôt qu'on les mendie,
Sont deux grands *rémoras* pour la philosophie.
(REGNARD.)

— Chir. Nom de deux instruments destinés à assujétir une partie. L'un servait autrefois dans la castration, pour empêcher les intestins de sortir par l'anneau inguinal; l'autre était employé pour maintenir réduites les fractures et les luxations.

RÉMORARATRI. s. m. (ét. lat., *remora*, obstacle, *aratrum*, charrue). Bot. Nom sous lequel on a designé la bugrane ou arrête-bœuf, dont les racines entrelacées et rampantes opposent de la résistance à la charrue.

REMORDRE. v. a. 4e conj. Mordre de nouveau. Il l'a mordu et remordu.

— Fig. Reprocher quelque faute, quelque crime. Ne se dit guère que des reproches que fait la conscience. Les méchants n'ont point de repos, leur conscience les remord à tous moments.

— v. n. Cette poire est si âpre que quand on y a mordu une fois on n'y veut plus remordre. Remordre à l'hameçon.

— Fig. et fam. Attaquer de nouveau. Il se dit particulièrement des chiens qu'on fait combattre. Ce dogue a été si maltraité qu'il n'a pas voulu remordre.

— Il se dit aussi des troupes qui ont été repoussées à quelque attaque et qui n'y veulent pas retourner. Ce régiment a tant souffert à l'attaque de la contrescarpe, qu'on n'a pu l'obliger à remordre.

— Fig. et fam. *Il n'y veut plus remordre, il a lieu de la peine à y remordre.* Se dit d'un homme qui est rebuté de quelque entreprise, de quelque travail, de quelque étude, et qui ne veut plus s'y remettre, qui a de la peine à s'y remettre.

— *Sa conscience lui remord sans cesse.* Ce sens est vieux.

— SE REMORDRE. v. pron. Se mordre de nouveau.

REMORDS. s. m. (pr. *re-mor* ; du lat. *remordere*). Reproche violent que le coupable reçoit de sa conscience. Remords cuisant, rongeur, cruel, inexorable, incorruptible, vengeur, funeste, importun, salutaire, juste, long, prompt, tardif, prématuré, vif, passager, secret, tremblant, étouffé, infructueux, éternel, déchirant. Un remords cuisant, éternel. De grands remords. Des remords déchirants. La voix du remords, des remords. N'avoir plus de remords. Siècle vainement subtil, où tant d'âmes insensées ne font d'effort contre elles-mêmes que pour vaincre, au lieu de leurs passions, les *remords* de leur conscience. (Boss.) Le juge méchant pèche avec connaissance, et il est inexcusable ; le juge ignorant pèche sans *remords*, et il est incorrigible. (Fléch.) Les joies de ces jours insensés qui viennent de finir se sont évanouies : qu'en avez-vous rapporté ? une lassitude de plaisirs et des *remords* éternels. (Mass.) Il n'y a ni paix ni bonheur pour l'impie : vous lui faites, Seigneur, trouver son supplice dans son péché même, en le livrant aux *remords* de sa conscience. (Id.) Le flatteur traite le *remords* de faiblesse, et enhardit la timidité du crime. (Id.) La vertu s'affermit par un *remords* heureux. (Volt.) Emousser des *remords* les pointes vengeresses. (Dulard.) La tendresse s'éveille et les *remords* renaissent. (Del.)

De ses *remords* secrets triste et lente victime,
Jamais un criminel ne s'absout de son crime.
(L. RACINE.)

Quand le moment viendra d'aller trouver les morts,
J'aurai vécu sans soin, et mourrai sans *remords*.
(LA FONTAINE.)

— Par extens. Vif repentir.

Je veux laisser
Dans son cœur qui m'aima le poison du *remords*.
(VOLTAIRE.)

Ah! si le ciel enfin vous parle et vous éclaire,
S'il vous donne en secret un *remords* salutaire. (ID.)

— Les poètes écrivent quelquefois *remord* au singulier.

Que je vienne moi-même avec un air farouche,
Spectre affreux et sanglant, lui reprocher ma mort,
Retourner dans son cœur le poignard du *remord*.
(B. LORS.)

— Iconol. Le Remords est représenté par un homme couché sur la terre, les vêtements déchirés. Il se mord les poings ; un serpent l'entoure et lui déchire le cœur. Le vautour rongeant les entrailles de Prométhée est pris aussi pour emblème des remords.

— Syn. comp. REMORDS, REGRET, REPENTIR, CONTRITION. V. CONTRITION.

REMORDU, UE. part. pass. du v. Remordre. S'empl. adjectiv. Animal remordu.

RÉMORE. s. f. Ichthyol. V. RÉMORA. || Petit poisson qu'on croyait avoir la vertu de faciliter la délivrance des femmes en couches.

REMORE, REMORS ou **REMORS DU DIABLE.** s. m. Bot. Noms donnés à une scabieuse, dont l'extrémité de la racine est coupée comme si un animal sous terre en avait enlevé une partie.

REMORES. s. f. pl. (du lat. *remora*, obstacle, retard). Myth. Oiseaux qui retardaient l'exécution d'une entreprise. C'étaient, dans les augures, des oiseaux d'un mauvais présage.

REMORQUAGE. s. m. Mar. Opération de traîner à la remorque.

REMORQUE s. f. (ét. gr. ῥῦμα, câble, corde ; ἕλκω, tirer, traîner). Mar. Action de remorquer. La remorque s'effectue à l'aide de machines placées sur des voitures ou sur des bateaux, et douées d'un excès de vitesse ou de force que l'on utilise en transportant d'autres voitures ou d'autres bateaux. Quand la remorque s'effectue à l'aide de points fixes ou de machines fixes, elle prend plus particulièrement le nom de *touage*. On donne la remorque à un transport opéré par des objets inanimés. L'homme, le cheval, le bœuf, etc., ne sont pas généralement appelés remorqueurs, quand ils sont appliqués au transport des bateaux par l'intermédiaire de cordes ou de chaînes, sur lesquels s'exerce leur traction musculaire, l'opération s'appelle *halage*. La remorque est d'un grand secours en plusieurs occasions. Conduire un bateau à la remorque. Traîner à la remorque. Prendre à la remorque.

— *Se mettre à la remorque.* Se faire remorquer.

— *Câble de remorque*, ou absol. *remorque*. Câble par lequel un bâtiment est attaché à celui qui le remorque. Donner, prendre la remorque.

— Fig. Influence qu'une personne laisse prendre à une autre sur ses actions, sur sa conduite. Se mettre à la remorque d'un chef de parti. Un intrigant audacieux prend, traîne à la remorque une multitude de dupes.

REMORQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Remorquer. S'empl. adjectiv. Vaisseau remorqué.

REMORQUER. v. a. 1re conj. (pr. *re-mor-ké* ; du lat. *remulcare*. On disait autrefois *remolquer*, mot que l'on trouve encore dans Rabelais). Mar. Traîner un bateau, un vaisseau ou tout autre corps flottant au moyen d'une corde attachée à un autre bateau ou vaisseau mu par les rames, la vapeur ou les voiles, pour le faire marcher, pour en accélérer la vitesse, pour l'empêcher de s'écarter, etc. Remorquer un navire, le faire remorquer par des chaloupes.

— Tirer des voitures sur un chemin de fer.

— SE REMORQUER. v. pron. Etre remorqué.

REMORQUEUR. s. m. Mar. Bâtiment, bateau qui donne la remorque, qui remorque. Bon, mauvais remorqueur. || Il se dit surtout des bateaux à vapeur destinés à remorquer d'autres bâtiments. Sur les rivières, les remorqueurs remplacent avantageusement les chevaux pour les bateaux de marchandises auxquels ils est nécessaire d'imprimer une marche un peu rapide. Dans les ports de mer, les remorqueurs sont utilisés pour faire entrer et sortir les bâtiments à voiles en peu de temps.

— Marin qui monte les bateaux remorqueurs.

— Chemin de fer. Voiture chargée d'une machine à vapeur, pour traîner après elle un convoi de voyageurs ou de marchandises.

— Il s'empl. quelquefois adjectiv. Bateau remorqueur. Appareil remorqueur.

REMORS. s. m. Ancienne orthographe de Remords. Chacun ne s'en peut dépendre sans *remors*. (Montaigne.)

— Bot. V. REMORE.

RÉMOTIF, IVE. adj. (en lat. *remotivus*, de *removeo*, écarter). Bot. Se dit de la germination, lorsque l'épisperme est éloigné de la gaîne du cotylédon, ou de son prolongement vaginiforme, par un allongement des cotylédons dont il enveloppe le sommet, ce qu'on observe dans un certain nombre de plantes monocotylédones.

RÉMOTIFOLIÉ, ÉE. adj. (en lat. *remotifolius*, de *remotus*, éloigné ; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont écartées les unes des autres. La bosserie rémotifoliée. L'hipne rémotifolié.

REMOTION. s. f. (pr. *ré-mo-ci-on*). Didact. Action d'éloigner.

— Pathol. Action d'éloigner la cause d'une maladie.

RÉMOTIS (À). (pr. *re-mo-tiss*). Expression adverb. empruntée du latin, et qui signifie à l'écart. Mettre un habit à rémotis. Mettre une affaire à rémotis. Famil. et peu usité.

RÉMOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Remoucher. S'emploie adjectiv. Chandelle remouchée.

REMOUCHER. v. a. 1re conj. Moucher de nouveau. Remoucher la chandelle

— Pop. Relancer.

— SE REMOUCHER. v. pron. Se moucher de nouveau.

— Etre mouché de nouveau.

— Se relancer mutuellement.

RÉMOUDRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je rémouds, tu rémouds, il rémoud, nous rémoulons, vous rémoulez, ils rémoulent. Je rémoulais. Je rémoulus. Je rémoudrai. Je rémoudrais. Rémouds, rémoulons, rémoulez. Que je rémoule. Que je rémoulusse. Rémoulant. Rémoulu, rémoulue.* Émoudre de nouveau. V. ÉMOUDRE.

— SE REMOUDRE. v. pron. Être rémoulu de nouveau.

REMOUDRE. v. a. 4e conj. Il se conjugue comme le précédent. Moudre de nouveau. || Moudre plus fin.

— SE REMOUDRE. v. pron. Être moulu de nouveau.

REMOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Remouiller. S'emploie adjectiv. Ancre remouillée.

REMOUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *re-mou-ié*). Mar. Mouiller de nouveau une ancre que l'on a relevée.

— Techn. Mouiller de nouveau le linge, etc. || On dit aussi, Remouiller le levain.

— SE REMOUILLER. v. pron. Etre remouillé. || Se mouiller de nouveau.

REMOUILLURE. s. f. (pr. *re-mou-iure*). Techn. Renouvellement des levains, dans une boulangerie.

REMOULADE. s. f. V. RÉMOLADE.

REMOULAGE. s. m. Techn. Issue de la mouture du gruau.

REMOULAT. s. m. Anc. mar. V. REMOLADE.

RÉMOULEUR. s. m. Celui qui émoud les couteaux, les ciseaux, etc. Les grammairiens sont comme les *rémouleurs*, ils aiguisent les outils et ne s'en servent pas. Boiste. || On l'appelle aussi *gagne-petit*.

REMOULIN. s. m. Anc. maneg. Se disait de l'étoile ou marque blanche qu'on voit quelquefois au front du cheval.

REMOULINS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Uzès (Gard) ; 900 hab.

RÉMOULU, UE. part. pass. du v. Rémoudre. V. ÉMOULU.

REMOULU, UE. part. pass. du v. Remoudre. S'empl. adjectiv. Blé remoulu.

REMOURIR. v. n. 2e conj. *Je remeurs, tu remeurs, il remeurt, nous remourons, vous remourez, ils remeurent. Je remourais. Je remourus. Je suis remort. Je remourrai. Je remourrais. Remeurs, remourons, remourez. Que je remeure, que tu remeures, qu'il remeure, que nous remourions, que vous remouriez, qu'ils remeurent. Que je remourusse. Remourir. Remourant. Remort.* Mourir de nouveau. J'en pensai *remourir* encore un coup, mais d'une mort plus vive. (Montaigne.) Nicéphore assure que deux évêques, morts pendant les premières sessions du concile de Nicée, ressuscitèrent pour signer la condamnation d'Arius, et *remoururent* incontinent après. (Volt.)

REMOUS. s. m. (pr. *remou*, du lat. *removere*, remuer). Mar. Tournoiement d'eau occasionné par le mouvement d'un navire, lorsqu'il cingle avec vitesse. On l'appelle aussi *contre-courant*.

— Se dit aussi d'un tournoiement d'eau causé par un obstacle, par un corps solide quelconque, comme des rochers, une avance de terre, une île, etc. Les *remous* de la mer, aidés des brises du large, portent pendant le jour les dissolutions et les débris d'une infinité de corps, qui finiraient bientôt par s'y entasser et par y former des émanations dangereuses sans les vents de terre qui les rejettent la nuit en pleine mer. (B. de St-P.) || Mouvement particulier qu'on observe dans l'eau des fleuves, et qui est produit par une force vive telle qu'est celle de l'eau de la mer dans les marées, qui non-seulement s'oppose comme obstacle au mouvement de l'eau du fleuve, mais comme corps en mouvement contraire et opposé à celui du courant du fleuve. Le remous fait un contre-courant d'autant plus sensible que la marée est plus forte.

REMOUVOIR. v. a. 2e conj. Se disait pour Changer de place.

REMPAILLAGE. s. m. (pr. *ram-pa-ia-je*). Techn. Travail du rempailleur de chaises.

REMPAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rempailler. S'empl. adjectiv. Chaise rempaillée Tabourets rempaillés.

REMPAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *ran-pa-yé*). Empailler de nouveau, garnir d'une nouvelle paille. Rempailler des chaises.

— SE REMPAILLER. v. pron. Être rempaillé.

REMPAILLEUR, EUSE. s. (pr. *ran-pa-yeur*). Celui, celle qui regarnit les sièges de nouvelle paille. Un rempailleur de chaises. Une rempailleuse.

REMPAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Rempaquer. S'empl. adjectiv. Harengs rempaqués.

REMPAQUEMENT. s. m. Pêch. Action de rempaquer le hareng.

REMPAQUER. v. a. 1re conj. Pêch. Arranger le hareng par lits dans les barils.

— SE REMPAQUER. v. pron. Etre rempaqué.

REMPAQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Rempaqueter. S'empl. adjectiv. Marchandise rempaquetée.

REMPAQUETER. v. a. 1re conj. Ce verbe double le *t* devant une syllabe muette. *Je rempaquette, tu rempaquettes, il rempaquette, ils rempaquettent. Je rempaquetterai. Je rempaquetterais.* Comm. Remettre en paquet, en ballot.

— SE REMPAQUETER. v. pron. Être remis en paquets, en ballots.

REMPARÉ, ÉE. part. pass. du v. Se remparer. S'empl. adjectiv.

— *Remparé de.* De quelque fermeté que vous soyez *remparé*. (Pasq.)

REMPAREMENT. s. m. Anc. art milit. Construction d'une enceinte de circonvallation.

— Brébœuf a employé ce mot en poésie. A ces *remparements* qui bordent les tranchées.

REMPARER. v. a. 1re conj. Il se disait pour Fortifier. || Garnir d'un revêtement en maçonnerie. || Fig. Garantir. Et le mirent en sa place, qu'ils *remparèrent* de quantité d'oreillers de part et d'autre. (D'Ablancourt.) || Mettre en garde.

— Couvrir comme d'un rempart. La nature a *rempare* ces animaux de cuirs épais, de longs poils, de plumages qui les abritent contre les atteintes du dehors. (B. de St-P.)

— SE REMPARER. v. pron. Se faire une défense contre quelque attaque. Se remparer avec des chariots. Se remparer avec tout ce qu'on peut trouver. Se voyant surpris par l'ennemi, ils se remparèrent avec des chariots, et avec tout ce qu'ils purent trouver.

— S'emparer de nouveau. On avait pris la

ville, mais l'ennemi parvint à s'en remparer. Peu usité en ce sens.

REMPART. s. m. (pr. *ran-par*; du celt. *ram*, élevé, ou de l'ital. *ramparo*. Aucune de ces étymologies ne justifie l'orthographe incorrecte de ce mot, que l'on a écrit longtemps *rampar*). Élévation de terre ayant un parapet, un talus intérieur et extérieur, et un mur de maçonnerie, s'il est revêtu, ou une berme s'il ne l'est pas. Cette élévation est formée aux dépens des terres tirées du fossé qu'on pratique autour d'une ville ou d'une pièce de fortification, et sert à mettre à couvert du canon de l'ennemi, à élever ceux qui le défendent, et à y mettre en batterie des pièces de canon et des mortiers. Large rempart. Les remparts d'une ville, d'une forteresse. Se promener sur le rempart. Faire le tour du rempart. Monter sur le rempart. Abattre, élever des remparts. Les superbes *remparts* que Minerve a bâtis. (Rac.)

Ne vous [illegible] point que de cette contrée
Par d'éternels *remparts* Rome soit séparée. (Rac.)

Votre seule présence affermit ce *rempart*.
On ne prend plus un fort où commande Bayard.
(De Belloy.)

Et pour calmer l'Espagne en ces troubles nouveaux,
J'arrive en ce moment des *remparts* de Bordeaux.
(Id.)

— Dans le moyen âge, on appelait ainsi une muraille en maçonnerie pleine, servant à entourer et à protéger une ville ou un château. De nos jours, un rempart consiste en une enceinte rasante garnie de bastions et de courtines, couronnée d'un parapet, garnie d'artillerie, entourée d'un fossé et percée de portes et de poternes. Les anciens remparts, devenus inutiles autour de beaucoup de villes par l'effet des changements survenus dans le système de l'attaque et de la défense des places, ont fini par être plantés d'arbres, et procurent aujourd'hui à ces villes d'agréables promenades; c'est à cela que Paris doit, dans ce qu'on appelle les *boulevards* (mot synonyme de *rempart*), un de ses principaux agréments.

— *Coureuse de remparts*. Femme qui se prostitue à tout venant.

— Fig. Ce qui sert de défense. Cette place est le rempart de toute la province. Malte était un des principaux remparts de la chrétienté. Faire à quelqu'un un rempart, un rempart de son corps.

Tout le reste, assemblé près de mon étendard,
Vous offre de ses rangs l'invincible *rempart*. (Rac.)

Cependant Athalie, un poignard à la main,
Rit des faibles *remparts* de nos portes d'airain. (Id.)

En vain la sagesse immortelle
Jette entre les peuples épars
Des flots la barrière éternelle;
Notre audace se [illegible]
Franchit ces liquides *remparts*. (Millevoye.)

— Il se dit aussi des choses morales. Se faire une loi un rempart contre les sollicitations, s'en faire un rempart. La honte est le *rempart* de l'honneur d'une femme. (Destouches.) Louis est le *rempart* de la religion. (Boss.) C'est de cette heureuse naissance que la modestie de M. Le Tellier se fit un *rempart* contre les louanges qu'on donnait à son intégrité. (Id.) Nous ne nous trompons pas, pour renverser tant de *remparts*, et vaincre tant de résistance, nos moments affectés, nos figures artificielles, sont des machines trop faibles. (Id.) Si M. de Turenne se retranche, il lui semble que c'est Dieu qui lui fait un *rempart* pour le mettre à couvert de toute insulte. (Fléch.) Quelques juges se font de leurs cabinets comme un *rempart* à leur oisiveté ou à leurs plaisirs. (Id.) Sire, le trône où vous êtes assis a autour de lui encore plus de *remparts* qui le défendent contre la volupté, que d'attraits qui l'y engagent. (Mass.) L'autorité des grands noms ne sert que trop souvent de *rempart* à l'erreur. (B. de St-P.) Les bons citoyens sont les derniers *remparts* des empires. (Frédéric.) De sages lois et un bon gouvernement sont le plus sûr *rempart* d'un état. (Mably.)

— Syn. comp. REMPART. BOULEVARD. V. BOULEVARD. ‖ REMPART. RETRANCHEMENT. Un *retranchement* est un travail plus général; un *rempart* est la pierre principale d'un retranchement.

REMPHAN. Myth. or. Divinité des Moabites, qui paraît avoir des rapports avec l'étoile de Vénus et avec la Lune, et, suivant d'autres, avec Saturne.

REMPLAÇABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être, qui doit être remplacé, que l'on peut remplacer.

REMPLAÇANT. part. prés. du v. Remplacer. Il est toujours invariable. Des hommes remplaçant des jeunes gens. Des corps de troupes remplaçant ceux qui quittent la ville.

REMPLAÇANT. s. m. Celui qui remplace un jeune homme appelé au service militaire. Fournir un remplaçant. Acheter un remplaçant.

— Généralement toute personne qui en remplace une autre dans une fonction, dans une occupation quelconque. Prier quelqu'un d'être son remplaçant pendant une absence. Trouver difficilement un remplaçant à un homme de mérite. Des corps remplaçants.

REMPLACÉ, ÉE. part. pass. du v. Remplacer. S'empl. adjectiv. Un an après, il tombe quatre autres dents, une de chaque côté des premières, qui sont déjà *remplacées*. (Buff.)

— *Remplacé par*. Fonctionnaire remplacé par son fils. Un être est *remplacé* par l'être qu'il produit. (St-Lamb.) Les quatre dents de devant de lait sont *remplacées* par quatre autres. (Buff.) Les fleurs femelles du noyer sont *remplacées* par des fruits charnus; ils renferment une noix bivalve. (Millin.)

Le cœur n'est jamais vide; un amour effacé
Par un nouvel amour est toujours *remplacé*. (L. Rac.)

REMPLACEMENT. s. m. Action de remplacer une chose par une autre, résultat de cette action. Le remplacement de vieux meubles. Planter de jeunes arbres en remplacement de ceux qui sont morts.

— Se dit des personnes et particulièrement des hommes qui sont appelés au service militaire. Pourvoir au remplacement d'un employé. Le remplacement d'un conscrit. Bureau de remplacement.

— Agric. Opération qui consiste à ravaler immédiatement après la caille des fruits les branches à bois sur ces bourgeons, afin de favoriser leur développement. L'année suivante ils sont taillés selon les règles.

— Emploi utile des deniers qui proviennent d'un immeuble vendu, d'une rente rachetée, etc., et qu'on est obligé de placer ailleurs. Faire un remplacement de deniers sur tel fonds, sur telle nature de biens. L'obligation de faire le remplacement des deniers dotaux est une des clauses ordinaires des contrats de mariage.

REMPLACER. v. a. 1re conj. On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous remplaçons. Je remplaçais. Nous remplaçâmes*. Succéder à quelqu'un dans une place, dans un emploi. Remplacer quelqu'un dans son emploi, dans ses fonctions. Remplacer quelqu'un pendant son absence.

Et dès demain, je le parie,
Un troisième, plus insensé,
Remplacera, dans sa folie,
L'imprudent qui l'a *remplacé*. (Parny.)

— Il se dit aussi des choses. Une autre maladie l'avait déjà *remplacée* que je ne m'étais pas aperçu qu'elle avait disparu. (J. Janin.)

— Fig. Les Russes *remplaceront* les Romains si le système républicain et le système constitutionnel, seuls obstacles à leur ambition, sont proscrits. (Boiste.)

— Faire à la place de quelqu'un le temps de service militaire imposé par la loi. Se faire remplacer.

— Tenir lieu d'une personne, d'une chose. C'est le seul ami qui me reste, mais il remplace tous les autres. La paix de l'âme est un bien que rien ne *remplace*. (Acad.) Je ne vous dirai pas que M. de Villeroy avait reçu du ciel un de ces génies qui trouvent dans leur propre fonds ce que l'étude ne saurait guère *remplacer*. (Mass.) M. l'abbé de Louvois, dès lors, laissait voir une maturité d'esprit capable de *remplacer* les grands hommes que sa famille avait donnés à l'État. (Id.) Elles ne croissent pas, à beaucoup près, aussi vite que celles qui ont *remplacé* les huit premières. (Buff.)

— Donner pour successeur, mettre à la place. Remplacer une personne par une autre. Remplacer un meuble par un autre. Remplacer un domestique.

— *Il est difficile de remplacer telle personne*. Il est difficile de trouver quelqu'un qui ait sa capacité, qui puisse dignement remplir sa place.

— Mettre quelqu'un à la place d'un autre.

Andromaque, en moins d'un lustre,
Remplaça deux fois Hector. (J.-B. Rouss.)

Cette acception est rare, et il y aurait équivoque dans les deux vers précédents, si Andromaque n'était pas un nom de femme.

— Substituer. Elle a *remplacé* votre nom de femme par celui de votre famille. (B. de St-P.) La révolution a *remplacé* l'arbitraire par la loi, le privilège par l'égalité. (Mignet.)

— Faire un emploi utile des deniers provenant d'une rente rachetée, d'une terre vendue, etc.

— Absol. Remplir la place de. Il est plus aisé de proscrire que de *remplacer*. (Boiste.)

— Mettre à la place. On ne doit jamais rien détruire qu'on ne soit sûr de pouvoir *remplacer* aussi avantageusement. (Plutarque.)

— SE REMPLACER. v. pron. Être, devoir, pouvoir être remplacé. Il est peu de choses et de personnes qui ne puissent se *remplacer*, si ce n'est la vertu et ceux qui la suivent. (Boiste.) L'honneur ne peut se *remplacer* par la gloire, ni le bonheur par le plaisir. (Id.)

— Comm. Acheter de nouvelles marchandises pour remplacer dans le magasin celles qu'on a vendues. Je n'ai pas voulu vendre cette marchandise, parce que je n'aurais pas pu me remplacer.

— *Se remplacer l'un l'autre*, *se remplacer*. Prendre la place l'un de l'autre, successivement et alternativement. Ainsi les âges se renouvellent; ainsi la figure du monde change sans cesse; ainsi les morts et les vivants se succèdent et se *remplacent* continuellement. (Mass.)

REMPLAGE. s. m. Action de remplir une pièce de vin qui n'est pas tout à fait pleine. Il faudra près d'un muid de vin pour le remplage de toutes ces pièces. Le remplage doit être fait de vin de même qualité.

— *Vin de remplage*. Le vin dont on remplit les pièces qui en ont besoin.

— Maçonn. Blocage en moellons ou en briques dont on remplit, avec du mortier, le vide ou l'entre-deux des parements d'un mur construit en pierres de taille ou de toute autre matière. ‖ Cailloux qu'on emploie à sec derrière des murs de revêtement, tant pour les préserver de l'humidité que pour rompre la poussée des terres et faciliter l'écoulement des eaux.

— Charp. Se dit de tous les bois qu'on place dans un pan de bois, dans une cloison ou dans une ferrure, pour remplir les vides, et qui ne servent en rien ni à l'assemblage ni à la solidité.

— Se dit, dans le commerce des bois, dans le sens de Dédommagement pour le vide qui s'est trouvé dans les coupes.

REMPLI, IE. part. pass. du v. Remplir. S'empl. adjectiv. Observons d'abord que l'océan de vapeurs dont l'atmosphère est *remplie*, contient toute l'eau des fleuves qui doit couler en un jour sur la terre. (B. de St-P.) Mais ils ont avancé leur axiome aussi légèrement que tant d'autres dont leurs ouvrages sont *remplis*. (Id.) L'instant de la mort a beau être éloigné de celui de la naissance, la vie est toujours trop courte quand cet espace est mal *rempli*. (J.-J. Rouss.) Les places sont toujours occupées et rarement *remplies*. (S. Dubay.)

Les temps sont *remplis* :
Voici notre empire;
Tout ce qui respire
Nous sera soumis. (Voltaire.)

— Blas. Il se dit d'une pièce de l'écu dont le milieu est d'un autre émail que les bords.

— Fig. Traité. Un sujet bien rempli.

Le vers le mieux *rempli*, la plus noble pensée
Ne peut plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée.
(Boileau.)

— Plein, qui abonde en quoi que ce soit. Une ville remplie d'étrangers. Un terrain rempli de pierres. Un ouvrage rempli de beautés de défauts. La chronologie est un amas de vessies *remplies* de vent. (Volt.) La vie, *remplie* de tant de projets passagers et vains, est-elle autre chose qu'un songe? (B. de St-P.) Après une journée toute *remplie* de pareils bienfaits, le soir arrive, mais non le repos. (Lamenn.) Le Seigneur aime la miséricorde et la justice; la terre est *remplie* de ses bienfaits. (La Harpe.) De princes égorgés la chambre était *remplie*. (Rac.) L'Europe entière n'avait ni chemins, ni auberges; ses forêts étaient *remplies* de voleurs et d'assassins. (Chateaub.) Chactas erra longtemps dans ce lieu; il visita la grotte du solitaire, qu'il trouva *remplie* de ronces et de framboisiers, et dans laquelle une biche allaitait son faon. (Id.) Nos arsenaux et nos ports sont *remplis* de canons et de vaisseaux que nous avons enlevés à ces puissances. (B. de St-P.) Alvarès dit que l'Éthiopie est *rempli* de montagnes escarpées presque de tous côtés, et d'une hauteur effroyable. (Id.)

Hélas! nos passions sont à doter aussi :
Or, elles sont sans nombre et beaucoup plus avides.
Avec elles bientôt les coffres-forts sont vides,
Et les cœurs *remplis* de soucis. (Fr. de Neufch.)

Non : le monde est *rempli* de fous;
Chacun le prouve à sa manière. (Id.)

— M. de Lamartine a dit :

Du nombre des vivants chaque aurore m'efface;
Je suis *rempli* de jours, de douleurs, de remords.

On dit communément *être plein de jours*, et non *rempli de jours*, pour signifier qu'on a vécu longtemps. On n'est pas *rempli de jours* aux mêmes conditions qu'on est *rempli de douleurs*.

— *Être rempli de soi-même*. Avoir une trop haute opinion de son mérite. Qu'est-ce qu'un ambitieux? C'est un homme *rempli* de lui-même. (Bourdal.) Il se connaît si peu, ou plutôt il est si *rempli* de lui-même, qu'il vous regarde, grand Dieu! comme si vous n'étiez pas. (Mass.) Jamais homme n'eut tant de droit d'être *rempli* de lui-même, si jamais on peut avoir droit d'en être *rempli*. (Bourdal.)

— Absol. *Être rempli*. Il se disait d'un indultaire ou d'un gradué, lorsqu'il était pourvu d'un bénéfice assez considérable pour n'être pas en droit d'en requérir un autre en vertu de son indult ou de ses grades.

— Fig. Ayant pour sujet un nom de personne. Il était si *rempli* de l'esprit du sacerdoce qu'il en animait tous ses frères. (Boss.) L'homme né de la femme vit peu de temps; il est *rempli* de beaucoup de misères. (Id.)

La cité, le hameau, la verdure des bois,
Semblent s'offrir à lui pour la première fois,
Et, *rempli* d'une joie inconnue et profonde,
Son cœur croit assister au premier jour du monde.
(Fellens.)

— Ayant pour sujet un nom de chose. Il n'est rien de plus dangereux qu'une longue vie, quand elle n'est *remplie* que de vaines entreprises, ou même d'actions criminelles. (Boss.) O vie humaine! m'écriai-je quand je me vis seul et dans cet état, que tu es *remplie* d'aventures bizarres et de contre-temps! (Le Sage.) L'univers est *rempli* des flots de sa lumière. (A. Mart.)

Phèdre est d'un sang, seigneur, vous le savez trop bien,
De toutes ces horreurs plus *rempli* que le mien.
(Racine.)

— *Rempli par*. Les premières charges de l'empire sont *remplies* par les nègres : Empseel, le premier ministre, est nègre, et l'empereur lui-même est mulâtre. (B. de St-P.) La place est *remplie* par Erchinoald, parent du jeune roi. (Anquet.) Le troisième acte est *rempli* par l'action principale de l'histoire et de la pièce. (Mme de Staël.)

— Syn. comp. REMPLI. PLEIN. Il n'en peut plus tenir dans ce qui est *plein*; on n'en peut plus mettre davantage dans ce qui est *rempli*. Le premier a un rapport particulier à la capacité du vaisseau, et le second à ce qui doit être reçu dans cette capacité.

REMPLI. s. m. Pli que l'on fait à du linge, à de l'étoffe, à une tapisserie, pour les rétrécir ou pour les accourcir sans en rien couper. Faire un rempli à une robe, à une tapisserie, à une serviette, à un rideau, etc.

REMPLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Remplier. S'empl. adjectiv. Robe rempliée.

REMPLIER. v. a. 1re conj. (rad. *pli*). *Je remplie, nous remplions, vous rempliez. Je rempliais, nous rempliions, vous rempliiez. Que je remplie, que nous rempliions, que vous rempliiez*, etc. Faire un rempli. Remplier une robe. Remplier une tapisserie.

— SE REMPLIER. v. pron. Être remplié.

REMPLIR. v. a. 2e conj. Emplir de nouveau. Remplir un tonneau. Remplir une pièce de vin.

— Achever de remplir. La bouteille est à moitié, il faut la remplir ou la vider.

— Emplir, rendre plein. Remplir une bouteille. Remplir ses caves de vin. Remplir ses greniers de blé. Remplir un vase. Remplir un verre. Remplir ses coffres d'or et d'argent. Le père, jusqu'alors indécis, accorde, en *remplissant* le verre de son vieux voisin, sa fille bien-aimée au fils de son ancien ami (Poug.) En les *remplissant* d'eau à moitié et en les inclinant, on verrait le contour de l'eau présenter une multitude de courbes différentes. (B. de St-P.) D'un vin pur et vermeil il fait *remplir* sa coupe. (Boil.)

Lachésis, *remplissant* sa tasse,
S'écrie : Atropos dort enfin!
Mais trop sec, hélas! et trop fin,
Je crains que mon fil ne se casse. (Béranger.)

— Combler. Remplir un fossé, une fondrière.

— Fam. *Remplir son ventre*. Se nourrir. C'était un de ces parasites que l'on trouve dans toutes les villes, et qui, dès qu'un étranger arrive, s'introduisent auprès de lui pour *remplir* leur ventre à ses dépens. (Le Sage.)

— Fig. Plus la solitude où je vis alors est profonde, plus il faut que quelque objet en *remplisse* le vide. (J.-J. Rouss.) L'opinion publique est comme un ballon : on peut le *remplir*, mais non le diriger à son gré; c'est le vent de l'intérêt général qui l'entraîne. (Boiste.) La douleur est fière et rend fier le cœur qu'elle *remplit*. (Id.)

— Fig., en parlant des ouvrages d'esprit.

Le seul courroux d'Achille, avec art ménagé,
Remplit abondamment une Iliade entière. (Boil.)

Qu'en un lieu, qu'en un jour un seul fait accompli
Tienne jusqu'à la fin le théâtre *rempli*. (Id.)

— *Remplir le nombre de ceux qui doivent former un corps, une compagnie*, etc. En rendre le nombre complet. Seigneur, j'irai *remplir* le nombre des vestales. (Rac.)

— *Remplir un corps, une compagnie, une société, de personnes capables, d'ignorants*, etc. Y admettre, y faire entrer beaucoup de personnes capables, d'ignorants, etc.

Cependant mon amour pour notre nation
A *rempli* ce palais de filles de Sion. (Racine.)

— *Remplir une transaction, une quittance*, etc. Écrire ce qui manquait à l'endroit qu'on y avait laissé en blanc.

— *Remplir un blanc-seing*. Écrire les stipulations d'un acte sur un papier signé d'avance.

— *Remplir des bouts rimés*. Faire des vers sur des rimes données.

— *Remplir du point, de la dentelle*. Refaire à l'aiguille des fleurs qui sont rompues à du point, à de la dentelle, ou y en ajouter de nouvelles.

— *Remplir un canevas, une toile, un dessin*. Faire des points à l'aiguille pour couvrir ce canevas, cette toile, pour exécuter ce dessin.

— Fig. *Ces vers remplissent bien l'oreille*. Ils sont bien cadencés, bien nombreux, ils frappent l'oreille agréablement.

— Se dit aussi d'un discours en prose. Il est bien nombreux, il remplit bien l'oreille.

— Fig. *Remplir une place*. Occuper une place, une charge, un emploi. Être très-digne de la place qu'on remplit. Une personne capable de remplir les premières places. C'est une belle place à remplir. Le père et le fils *remplissaient* les mêmes emplois avec les mêmes vertus. (Fléch.) A Rome, dit mon voyageur, on vit Sadolet et Bembo, depuis cardinaux, *remplissant* alors auprès de Léon X la place de secrétaires. (Chateaub.) On peut avec honneur *remplir* les seconds rangs. (Boil.)

— On dit dans le même sens, Remplir une fonction. Remplir des fonctions. Remplir un emploi. J'ai cru *remplir* au chœur ma place accoutumée. (Boil.) Si je reçois un soufflet en *remplissant* mes fonctions auprès d'Émile, loin de me venger de ce soufflet, j'irai partout m'en vanter. (J.-J. Rouss.)

— *Remplir la place*. Remplacer. Et, lents le venger, prompts à *remplir* sa place. (Rac.)

Et vous avez montré, par une heureuse audace,
Que le fils seul d'Achille a pu *remplir* sa place.
(Racine.)

— Fig. *Remplir*, *ne pas remplir sa place*. S'acquitter, ne pas s'acquitter des devoirs, des obligations qu'elle impose. Il faut remplir sa place. Remplir bien, remplir mal sa place. Remplir sa place imparfaitement, [illegible]. Il vous reste de grands devoirs à remplir sur la terre. (J. J. Rouss.) J'ai toujours *rempli* exactement mes dévotions tant à la sainte Vierge qu'à Notre-Dame de Lorette. (S[illegible].) Attachée à tous ses devoirs, [illegible] n'en eût eu qu'un seul à *remplir*. (Fléch.) Vous

n'aurez qu'un vain nom de roi, dès que vous n'en remplirez pas les fonctions augustes. (Mass.) En remplissant tous leurs moments, ils ne cherchent pas à remplir leurs devoirs, mais à satisfaire leurs cupidités injustes. (Id.) Le prédicateur croyait avoir rempli le ministère le plus sérieux de la religion, quand il avait déshonoré la majesté de la parole sainte, en y mêlant des termes bas, des tours ou des plaisanteries qu'on n'aurait pas dû entendre. (Id.)

— Fig. et par exagér. Se dit de ce qui abonde dans un lieu, ou qui s'y étend beaucoup, qui en occupe une grande partie. Les étrangers remplissent la ville. Les meubles remplissent cet appartement. La fumée remplit la chambre. Remplir l'air de ses cris. Remplir les airs des chants d'allégresse. Remplir la terre, l'univers, le monde de son nom, du bruit de ses exploits. L'univers est un temple que Dieu *remplit* de sa gloire et de sa présence. (Mass.)

Ne craignez pas qu'une aveugle douleur
Remplisse l'univers du bruit de son malheur. (RAC.)

Fuyant loin de ce trône où vous êtes monté,
Bientôt de vos forfaits vous-même épouvanté,
Privé des feux sacrés et des eaux salutaires,
Remplissant de vos cris les antres solitaires,
Partout d'un Dieu vengeur vous sentirez les coups.
(VOLTAIRE.)

— Se dit aussi au sens moral. Remplir les peuples de crainte, d'étonnement, de joie. Remplir les spectateurs d'admiration. Une passion qui remplit le cœur. Une idée qui remplit l'imagination, l'esprit. Cet événement m'avait *rempli* d'incertitude sur la destinée, et d'une rêverie vague qui ne m'abandonnait pas. (B. Constant.) Le grand roi qui *remplit* de tant de vertus le trône de ses ancêtres. (Boss.)

— Il se dit de la gloire, de la réputation, etc., qui ont été consacrées par les histoires, les monuments publics. Certains rayons de grâce lui firent apercevoir qu'en vain *remplirait*-il les plus beaux endroits de l'histoire, si son nom n'était écrit dans le livre de vie. (Fléch.) Une vie qui passe dans les histoires, qui *remplit* les monuments publics. (Mass.)

— Il se dit, en général, de tous les sentiments qu'on fait naître dans le cœur des hommes. Que ces discours enflammés *remplissent* nos cœurs d'une ardeur céleste. (Boss.) Il n'appartient qu'à vous, ô mon Dieu, de *remplir* de vos vérités adorables des esprits que le monde occupe de ses vanités. (Fléch.) Voyons-le dans ces hôpitaux où les plaintes de ceux qui souffrent *remplissent* l'âme d'une tristesse importune. (Id.) Des ouvrages qui *remplissent* l'esprit de mille images profanes. (Mass.)

Si d'un beau mouvement l'agréable fureur,
Souvent ne nous *remplit* d'une terreur,
En vain vous étalez une scène savante. (BOIL.)

— Il se dit aussi des ouvrages d'esprit. L'Ecclésiaste, après avoir *rempli* son divin ouvrage du mépris des choses humaines, veut enfin montrer à l'homme quelque chose de plus solide. (Boss.) Je me plais à *remplir* mes sermons de portraits. (Boil.)

— Racine fait dire à Mithridate au sujet des Romains :

Nul ne leur a plus fait acheter la victoire,
Ni de jours malheureux plus *rempli* leur histoire.

— Ayant pour sujet un nom de chose. Les plaisirs peuvent *remplir* vos vastes édifices; mais ils laisseront toujours votre cœur vide. (Mass.)

— Semer, répandre partout. La médisance *remplit* tous les lieux où elle passe de désordre et de confusion. (Mass.)

Partout en un moment l'affreux signal donné
De meurtres *remplira* l'univers étonné. (RAC.)

Deux puissants ennemis
Remplissent tout d'effroi, de trouble et de tumulte.
(BOILEAU.)

— Fig. Occuper, employer. La lecture remplit toutes ses soirées. Une occupation qui remplit tous nos loisirs. Remplir bien son temps. Cela remplit une partie de son temps. Quelle vie, qu'une vie qui ne *remplit* un temps qui décide de tout pour elle, qu'en ne faisant rien. (Mass.) A quoi bon l'éternité, quand l'âme telle qu'on la fait ne *remplit* pas même le temps. (E. Quinet.)

— Occuper entièrement. La pensée de la mort *remplit* son esprit. (Fléch.) Les prospérités militaires laissent dans l'âme je ne sais quel plaisir touchant qui la *remplit* et l'occupe tout entière. (Id.) La condition des princesses les oblige de se prêter au monde pour *remplir* les jours vides des courtisans. (Id.) Tout est faux et vide dans un cœur que Dieu ne *remplit* pas. (Mass.) L'amour du plaisir *remplit* le cœur tout entier. (Id.)

— Fig. Exécuter, accomplir, effectuer, réaliser. Remplir un devoir. Remplir son devoir, ses devoirs. Remplir ses obligations, ses promesses, ses engagements. Remplir l'attente du public. Remplir les espérances, les vœux de sa famille. Remplir les intentions, les vues de quelqu'un. Remplir sa vocation. Remplir une tâche, une mission. Aucun d'eux n'a été surpris de la carrière qu'il a *remplie*. (Las-Cases.) Si vous jugez à propos de me confier ce soin, je tâcherai de le *remplir*. (J.-J. Rouss.) Tout le monde voudrait être maître, et fort peu d'hommes sont faits pour en *remplir* le rôle. (S. Dub.)

— *Remplir un but.* Quelques personnes emploient cette locution, qui est évidemment incorrecte. On remplit une bouteille, on remplit un sac, on remplit un verre, on remplit un tonneau; mais on ne remplit pas un but; on l'atteint. Il faut donc dire atteindre un but. On trouve cependant cette faute dans quelques écrivains. Les républiques ont le mieux *rempli* le but de leur institution, et se sont mieux conservées, parce que les bons rois meurent, et les sages lois sont immortelles. (Frédéric.)

— Satisfaire pleinement. Il ne fallut faire ni des pauvres ni des malheureux pour *remplir* son ambition et son avarice. (Fléch.) Le ciel a *rempli* les désirs de Monsieur Le Tellier. Apprenons à n'être pas éblouis du bonheur qui ne *remplit* pas le cœur de l'homme. (Boss.) Tous les biens ne peuvent *remplir* l'immensité du cœur de l'homme. (Mass.)

— *Remplir l'idée qu'on doit avoir ou qu'on s'est faite de quelqu'un, de quelque chose.* Offrir l'accomplissement de tout ce que cette idée promet, de tout ce qu'elle renferme. Etre loin de remplir l'idée que quelqu'un avait de nous. Cet ouvrage remplit parfaitement l'idée qu'on doit avoir d'un poëme, d'un traité. Cicéron, en admirant Démosthène, trouve qu'il ne *remplit* pas encore entièrement l'idée du parfait orateur. (Acad.)

— *Cet homme a rempli son sort, sa destinée.* Il a fait les actions, il a éprouvé les événements auxquels il paraissait destiné. C'était là sa destinée, elle l'a *remplie*, et, puisqu'il est un Dieu dans le ciel, remets-lui le soin de nous venger. (Marmier.) Puissiez-vous, mes frères, *remplir* toute votre destinée! (Mass.) On n'a pas compris que le soleil, par l'uniformité de sa carrière, criait aux hommes que toute leur grandeur consiste à *remplir* leur destination. (Id.) Tu auras *rempli* ta vie, et tu auras fait ce qui est de l'homme. (Senancour.)

— *Remplir l'univers, le monde.* Etre partout.

Embrassez par nos mains le couchant et l'aurore,
Remplissez l'univers sans sortir du Bosphore. (RAC.)

— Jurispr. et comptab. Restituer, donner à quelqu'un ce qu'il a avancé, ce qu'il a droit de reprendre, de réclamer. Remplir quelqu'un de ses frais. Le remplir de ses avances, de ses déboursés. Remplir une veuve de sa dot, de son douaire.

— Jeux. Se dit lorsqu'on complète les cinq cases du petit jan ou les six cases du grand jan, ou enfin celles du jan de retour. Remplir. Ne pas remplir. Remplir par doublet.

— Pop. *Cette nourriture remplit beaucoup.* Elle rassasie promptement. || *Cette nourriture ne remplit pas assez.* Elle est trop légère.

— SE REMPLIR. v. pron. Être rempli. Le cœur se *remplit* de bons sentiments, et l'esprit de saines maximes, par des lectures de choix. (Boiste.)

— Devenir plein. Le réservoir s'est rempli d'eau. La salle commence à se remplir de monde, commençait à se remplir. La terre commence à se *remplir* et les crimes s'augmentent. (Boss.) Il fallait peut-être attendre que ce repaire de brigands se fût *rempli* de nouveau, et parce qu'on a marché contre elle sous la bannière de la religion, l'entreprise n'était pas nécessaire. (Chateaub.)

Ah! sans pâlir,
Puis-je voir d'assassins le temple se *remplir?* (RAC.)

— Il se dit des choses morales. Se remplir d'espérances vaines. Se remplir la tête de visions, de chimères. Mon âme s'est *remplie* de trouble, et la crainte de la mort m'a saisi. (La Harpe.) C'est une politique sûre et ancienne dans les républiques, que d'y laisser le peuple s'endormir dans les fêtes, les spectacles, dans le luxe et le faste, dans les plaisirs, la vanité et la mollesse, et de le laisser se *remplir* de vide et savourer la bagatelle. (La Bruy.) On se *remplit* la tête d'erreurs, de chimères; on en chasse la vérité. (Boiste.)

— Il se dit en parlant de plusieurs personnes. Les factieux se *remplissent* l'imagination de triomphes, de puissance; l'événement les *remplit* de confusion. (Boiste.)

— Pop. *Se remplir de viandes, se remplir le ventre, se remplir.* Manger avec excès. || *Se remplir de vin.* Boire avec excès.

— Se rembourser. Se remplir de ses frais. Se remplir de ses avances. Se remplir de ses déboursés.

— Syn. comp. REMPLIR, EMPLIR. V. EMPLIR.

REMPLISSAGE. s. m. Action de remplir.

— Syn. de Remplage, lorsqu'il s'agit de vin ou de maçonnerie.

— Ouvrage que fait une ouvrière en fil, en remplissant du point, de la dentelle. Payer tant pour le remplissage de dentelles.

— Fig. Tout ce qui se trouve d'inutile, d'étranger au sujet, dans un ouvrage d'esprit. Il y a beaucoup de remplissage dans cet ouvrage. Les trois quarts de ce livre ne sont que du remplissage. Ce n'est là qu'un remplissage. Que de livres seraient amincis en ôtant le *remplissage!* (Boiste.) Avec l'art du *remplissage*, art condamné et trop pratiqué, on fait un discours à peu de frais. (Trév.)

— Il se dit aussi des ouvrages, quand on distingue le fond des détails. Quand un orateur, un poète a fait son plan, il s'occupe du remplissage. Quelque admirable que soit le grand Corneille dans la distribution et le *remplissage* de ses plans, il n'est jamais plus supérieur aux autres que dans ses dénoûments. (Mém. de Trév.)

— Mar. Nom général de toutes les pièces de bois qui dans un bâtiment servent à remplir un vide quelconque. || *Couple de remplissage.* Pièce de bois placée entre les couples ou membrures principales d'un bâtiment, pour renforcer les murailles.

— Musiq. *Parties de remplissage.* Les parties du milieu, c'est-à-dire celles qui sont entre la base et le dessus. || On appelle aussi *remplissage*, la surcharge des parties mal conçues qui se trouvent dans les ouvrages des écoliers.

— Peint. *Figures de remplissage.* Se dit des figures étrangères au sujet, ou qui ne jouent qu'un rôle accessoire.

— Phys. Se disait par opposition à Vide. Le vide n'a été imaginé par les philosophes que pour leur épargner la peine d'imaginer et de comprendre la justesse du *remplissage* de tous les recoins de l'univers par une matière actuellement divisée ou divisible. (Mém. de Trév.)

REMPLISSEUSE. s. f. Ouvrière qui remplit et raccommodent des points, des dentelles. || Ouvrière qui ne fait que remplir un dessin.

REMPLOI. s. m. Jurispr. Remplacement, nouvel emploi. Ne pouvoir vendre qu'à charge de remploi. Le remploi des biens dotaux est stipulé d'ordinaire dans les contrats de mariage.

REMPLOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Remployer. S'empl. adjectiv. Etoffe remployée.

REMPLOYER. v. a. 1re conj. On remplace l'*y* par un *i* devant une syllabe muette. *Je remploie, tu remploies, il remploie. Je remploierai. Je remploierais*, etc. Employer de nouveau.

— SE REMPLOYER. v. pron. Etre remployé. Les étoffes de bonne fabrication se remploient toujours.

REMPLUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Remplumer. S'empl. adjectiv. Oiseau remplumé.

REMPLUMER. v. a. 1re conj. Regarnir de plumes. Il faut remplumer ce clavecin.

— SE REMPLUMER. v. pron. Reprendre des plumes. Les oiseaux commencent à se remplumer.

— Fig. et fam. Rétablir ses affaires, regagner ce qu'on avait perdu. Il commence à se remplumer.

— Reprendre de l'embonpoint après une maladie.

REMPOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Rempocher. S'empl. adjectiv. Argent rempoché.

REMPOCHER. v. a. 1re conj. Remettre dans sa poche. Rempocher son argent.

Je *rempochai* mon or. Elle en eut du regret,
Mais elle tint le cas secret. (***)

— Fig., fam. et iron. L'avare rempoche son argent avec bonheur.

— SE REMPOCHER. v. pron. Être remis dans la poche.

REMPOISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Rempoisonner. S'empl. adjectiv. Personne rempoisonnée.

REMPOISONNEMENT. s. m. Action d'empoisonner de nouveau.

REMPOISONNER. v. a. 1re conj. Empoisonner une seconde fois.

— SE REMPOISONNER. v. pron. S'empoisonner une seconde fois.

REMPOISSONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Rempoissonner. S'empl. adjectiv. Étang rempoissonné.

REMPOISSONNEMENT. s. m. Action de rempoissonner; résultat de cette action.

— Poisson pour repeupler un étang pêché.

REMPOISSONNER. v. a. 1re conj. Empoissonner de nouveau, repeupler de poisson un étang, un vivier. Les fermiers sont tenus de *rempoissonner* les étangs à la fin de leur bail. (Acad.)

— SE REMPOISSONNER. v. pron. Etre rempoissonné.

REMPORT. s. m. Anc. jurispr. Dette prise sur les effets mobiliers.

REMPORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Remporter. S'empl. adjectiv. Victoire remportée. Prix remporté.

— *Remporté par.* Il n'y a guère de victoires entièrement *remportées* par la valeur. (Boiste.)

— *Remporté sur.* Idoménée alla jusqu'à vouloir qu'elle chantât la victoire *remportée* sur les Dauniens et sur Adraste. (Fén.) Ce fut dans la vallée de Melchisédech que le roi de Sodome chercha Abraham pour le féliciter de la victoire *remportée* sur les cinq rois. (Chateaub.)

REMPORTER. v. a. 1re conj. Reprendre et rapporter de quelque lieu ce qu'on y avait apporté. Remporter un livre. Remporter ses marchandises.

— Fig. Princesse, le digne objet de l'admiration de deux grands royaumes, la France n'avait-elle plus d'autres triomphes pour vous au retour de ce voyage fameux d'où vous aviez *remporté* tant de gloire et de si belles espérances? (Boss.) On reçoit au théâtre des leçons de vertu; on en *remporte* les impressions du vice. (Mme de Lambert.)

— Enlever d'un lieu. On le remporta tout percé de coups.

— Gagner, obtenir. Remporter la victoire. Remporter le prix de la course. Remporter le prix de poésie. Remporter le prix d'éloquence. Remporter un grand avantage sur les ennemis. N'en remporter que du ridicule. La reine d'Angleterre triomphe, elle pardonne. Enfin, le roi vient la recevoir dans une campagne où il avait *remporté*, l'année précédente, une victoire signalée sur le général d'Essex. (Boss.) M. de Turenne *remportait*-il quelque avantage, à l'entendre, ce n'était pas qu'il fût habile, mais l'ennemi s'était trompé. (Fléch.) Il en coûte bien moins de *remporter* des victoires que de se vaincre soi-même. (Mass.) Ceux qui combattent pour le despotisme et la superstition ne peuvent *remporter* que de honteuses et funestes victoires. (Mme de Lambert.)

C'est par là que Molière, illustrant ses écrits,
Peut-être de son art eût *remporté* le prix. (BOIL.)

C'est peu qu'il ait sur moi *remporté* la victoire,
Malheureux, j'ai servi de héraut à sa gloire. (RAC.)

— Fig. Je vis ces autels où furent consacrées tant de dépouilles que Mme d'Aiguillon *remporta* sur le monde. (Fléch.)

— Fig. *Remporter la palme.* V. PALME.

— SE REMPORTER. v. pron. Etre, pouvoir, devoir être remporté. La victoire la plus rare et la plus honorable est celle qui se *remporte* sur l'égoïsme. (Boiste.)

— Syn. comp. REMPORTER LE PRIX, EMPORTER LE PRIX. *Emporter* le prix, c'est obtenir une récompense, un avantage, un honneur quelconque que l'on ambitionnait. *Remporter* le prix, c'est obtenir le prix, la récompense, la couronne qui avait été mise au concours. La première expression a quelque chose de vague, la seconde a un objet précis.

REMPORTEUR. s. m. Fam. Celui qui remporte beaucoup de prix, et, en particulier, élève qu'on garde dans un pensionnat, parce qu'il est capable de remporter des prix au concours général. C'est un remporteur de prix.

REMPOTAGE. s. m. Jard. Action de remettre dans un pot de nouvelle terre.

REMPOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rempoter. S'empl. adjectiv. Fleur rempotée.

REMPOTER. v. a. 1re conj. Jard. Remettre une plante dans un pot. || Changer une plante de pot.

— SE REMPOTER. v. pron. Etre rempoté.

REMPRISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Remprisonner. S'empl. adjectiv. Voleur remprisonné.

REMPRISONNEMENT. s. m. Remise en prison de celui qui avait été mis en liberté.

REMPRISONNER. v. a. 1re conj. Remettre en prison.

— SE REMPRISONNER. v. pron. Etre remis en prison.

REMPRUNTÉ, ÉE. part. pass. du v. Remprunter. S'empl. adjectiv. Argent remprunté.

REMPRUNTER. v. a. 1re conj. Contracter de nouveaux emprunts.

— Absol. Quand je me suis acquitté, je n'aime pas à remprunter.

— SE REMPRUNTER. v. pron. Etre remprunté.

REMU. s. m. Dr. cout. Remise, délai.

REMUABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut remuer.

— Fig. Qui peut s'émouvoir. Il a été employé par Mme de Staël et par M. de Sismondi.

REMUAGE. s. m. Action de remuer une chose. Le remuage du blé. Le remuage du vin. Congé de remuage. || Pour la terre et les humeurs, on dit *remuement*.

— Féod. Droit de mutation dû au seigneur.

— Anc. admin. Droit sur le vin qu'on transporte. || *Billet de remuage.* Permis pour transporter du vin.

REMUANT. part. prés. invar. du v. Remuer. Qui remue. Des enfants remuant une table. Une petite fille remuant sa poupée.

REMUANT, ANTE. adj. Qui est sans cesse en mouvement. Un enfant très-remuant. Il est vif et remuant. Elle avait de petits yeux noirs, curieux et inquiets; de ces yeux toujours *remuants*, toujours occupés à regarder. (Mariv.)

— Fig. *Un esprit remuant.* Un esprit actif, ennemi du repos, propre à exciter des troubles dans un état, dans une société, dans une famille. Un de ces esprits *remuants* et audacieux qui semblent être nés pour changer le monde. (Boss.) On a vu que Pépin avait donné à Grifon, son frère, un apanage dont un homme moins *remuant* aurait pu se contenter. (Anquetil.) Ces cités, composées d'hommes *remuants*, avaient souvent avec leurs voisines des querelles qui dégénéraient en guerres. (Id.)

— Se dit dans un sens analogue. Les derniers efforts d'une liberté *remuante*, qui allait céder la place à une autorité légitime. (Boss.) Le vrai talent, le vrai génie a une certaine simplicité qui le rend moins inquiet, moins *remuant*, moins prompt à se montrer, qu'un apparent et faux talent qu'on prend pour véritable, et qui n'est qu'une vaine ardeur de briller sans moyens pour y réussir. (J.-J. Rouss.) L'esprit inquiet et *remuant* de ce siècle qui bouleverse tout à chaque génération. (Id.)

— Où l'on remarque du trouble, de l'agitation. Voyez quel calme règne, au milieu des scènes les plus *remuantes*, sur ces mâles physionomies que le souffle impétueux des tempêtes a hâlées. (Ed. Corbière.)

REMUÉ, ÉE. part. pass. du v. Remuer. S'empl. adjectiv. Ces terres trop *remuées*, et devenues incapables de consistance, sont tombées de toutes parts, et n'ont fait voir que d'effroyables précipices. (Boss.)

— Fig. Qu'on nous en croie, c'est lorsqu'on vient à toucher à ces bases fondamentales de l'édifice, que les royaumes trop *remués* s'écroulent. (Chateaub.)

— *Fig.* et pop. *Cousin remue de germain.* Cousin issu de germain.

REMUE-MÉNAGE. s. m. (du v. *remuer*, et du subst. *ménage*). Dérangement de plusieurs meubles, de plusieurs choses que l'on transporte d'un lieu à un autre. Voilà un grand remue-ménage. M^me^ de Coulanges est à Livry ; j'y veux aller pendant qu'on fera notre *remue-ménage*. (M^me^ de Sév.) ‖ Pl., des *remue-ménage*.

— Fig. Se dit des troubles et des désordres qui arrivent dans les familles, dans les États, par des changements subits. Il y a bien du remue-ménage dans cette maison, dans cette province. Je vous envoie la liste du *remue-ménage* des prétendants. (M^me^ de Sév.) Détruire les villes, c'est là où gît la gloire : elle aime le *remue-ménage*. (La Bruy.) Famil. dans les deux acceptions.

— Jeu où chacun est obligé de changer de place au moment où celui qui le dirige dit qu'il remue-ménage.

— Celui qui aime le dérangement, le désordre.

REMUEMENT. s. m. Action de ce qui remue. Remuement d'humeurs.

— *Remuement des terres.* Le transport de beaucoup de terres d'un lieu à un autre. Le remuement des terres coûte beaucoup.

— Fig. Mouvement, trouble excité dans un État, dans un pays, dans une maison. Causer du remuement. Il y a eu de grands remuements dans cette province. Il y a eu beaucoup de remuement dans cette maison. Son arrivée a causé beaucoup de remuement. On ne saurait trop recommander aux hommes chargés d'appliquer la loi de surveiller l'action, le *remuement* de la société. (Dupin aîné.) ‖ On écrit aussi *remûment*.

— Féod. V. REMUAGE.

REMUE-QUEUE ou **REMUE-CU.** s. m. Ornith. Noms vulgaires donnés aux bergeronnettes.

REMUER. v. a. 1^re^ conj. (du lat. *removere*, ôter d'un lieu, déranger). *Je remue, nous remuons, vous remuez. Je remuais, nous remuions, vous remuiez. Que je remue, que nous remuions, que vous remuiez*, etc. Mouvoir une chose. Remuer une chose de sa place. Remuer une table. Remuer du blé. Remuer le vin. Remuer la tête. Remuer le bras. Remuer la main. Remuer les pieds. Il n'y a presque point de terre entièrement ingrate, si l'homme ne se lasse point de *la remuer*, pour l'exposer au soleil, et s'il ne lui demande que ce qu'elle est propre à porter. (Fen.) Sa démarche est ferme, sa tête élevée, son ton de voix imposant; il a l'air du fils d'Hercule, et paraît destiné à *remuer* sa massue et à dompter les monstres. (Lacépède.) Et de nos jours, on a *remué* des masses encore plus fortes ; car le bloc de granit qui sert de piédestal à la statue gigantesque du grand Pierre I^er^, élevée par l'ordre d'une impératrice encore plus grande, contient trente-sept mille pieds cubes. (Buff.) Le charançon et les teignes forcent d'abord l'avare d'employer beaucoup de bras pour *remuer* et pour vanner ses grains, en attendant qu'ils l'obligent à s'en défaire tout à fait. (B. de St-P.) Jamais la bêche n'a *remué* le terrain de ce lieu solitaire. (Id.) L'homme a exécuté ce qu'il a pu concevoir, et a *remué* des fardeaux que la nature avait créés inaccessibles à sa faiblesse. (Brill.-Savar.)

Les pincettes en main, *remuant* ses tisons
Ducerceau nous apprend qu'on ne saurait mieux faire,
Et nous le prouve encor par de bonnes raisons.
(LEBAILLY.)

— Prov. *Ne remuer ni pied ni patte.* Être sans mouvement.

— *Il ne saurait remuer ni pied ni patte.* Se dit d'un homme qu'une grande faiblesse, ou une grande lassitude empêche de marcher.

— Fig. Les sages avertirent Henri VIII qu'en *remuant* le seul point de l'autorité de l'Église il mettrait tout en péril. (Boss.) Il n'a fallu à l'Église que *remuer* un fil pour tourner dans le sens où elle a voulu toute la société chrétienne. (E. Quin.)

— Anc. express. prov. *Remuer la vaisselle de quelqu'un.* Lui envoyer des sergents pour faire une saisie chez lui. ‖ *Remuer les pouces à un enfant.* Lui donner le fouet.

— *Ménage remuer.* Se disait pour Tracasser d'un lieu en un autre, comme quand on est occupé à déménager. Diogène les voyant en telle ferveur ménage *remuer*. (Rabel.)

— *Remuer ménage* était une locution fréquente chez nos aïeux pour dire Causer du trouble, du désordre. Ils *remuèrent* si bien ménage, que finalement toute la puissance des Héduens fut transportée aux Séquanois. (Ét. Pasq.) Civil commença de *remuer* ménage sous une telle occasion. (Fauchet.) Sa mort fut cause de *remuer* un grand ménage en Europe. (Id.)

— *Remuer de la terre.* Transporter de la terre d'un lieu à un autre.

— Fortif. *Remuer la terre.* Fouir et porter de la terre pour faire des retranchements, etc.

— Fig. Le savant rapport d'Arago sur les chemins de fer a *remué* plus d'idées que tous les projets des commissions et des ministres. (Cormenin.)

— Anc. art milit. *Remuer son camp.* Décamper ; changer de camp. ‖ Être de nouveaux officiers.

— Anc. fin. *Remuer un compte.* Le renvoyer d'un folio à un autre.

— *Remuer un enfant.* Le nettoyer et le changer de langes. ‖ Dans cette acception, il paraît venir du lat. *remutare*; fait de *re*, partic. itérative, et de *mutare*, changer.

— Fig. et fam. *Remuer ciel et terre.* Faire agir toutes sortes de ressorts, employer toutes sortes de moyens. Remuer ciel et terre pour obtenir un emploi. *Remuant* terre et cieux avec une parole... (V. Hugo.)

— Fig. et fam. *Remuer une affaire.* Poursuivre ou réveiller une affaire négligée ou interrompue.

— Diriger. Il *remue* tout par de secrets et puissants ressorts. (Boss.)

— Fig. *Il ne faut pas remuer les cendres des morts.* Il ne faut point rechercher leurs actions pour les blâmer, pour flétrir leur mémoire. Et qu'ont fait tant d'auteurs pour *remuer* leurs cendres ! (Boil.)

— Fig. et fam. *Il ne faut point remuer l'ordure.* Il y a des choses dont la décence, le bon goût ou les bienséances ne permettent pas de parler.

— Prov. *Plus on remue l'ordure, plus elle pue.* Il ne faut point parler d'une mauvaise action, il faut la laisser oublier.

— Fig. et fam. *Remuer beaucoup d'argent.* Faire beaucoup d'affaires d'argent.

— *Remuer l'argent à la pelle.* Avoir beaucoup d'argent, être fort riche.

— Fig. Émouvoir, exciter quelque sentiment, quelque mouvement dans l'âme. Des paroles si touchantes remuèrent les juges, remuèrent l'auditoire. Les grands mouvements de l'éloquence remuent l'âme, remuent le cœur. Les livres ne *remuent* pas le monde, mais ils le conduisent secrètement. (Senanc.) L'amour peut bien *remuer* le cœur des héros du monde, mais il y a des âmes d'un ordre supérieur à ses lois, à qui il ne peut inspirer des sentiments indignes de leur rang. (Boss.) Rien ne *remue* davantage les hommes que les sentiments de religion, et rien en même temps ne les *remue* point. (Id.) Ces désirs qui nous semblaient innocents ont *remué* peu à peu les passions les plus violentes. (Id.) Écoutez donc l'Esprit saint, laissez-lui *remuer* au fond de vos cœurs ce secret principe de l'amour de Dieu. (Id.) Les spectacles deviennent fades pour les mondains, en ne *remuant* que ces passions délicates qui ne font que montrer le crime de loin. (Mass.)

Que dans tous vos discours la passion émue
Aille chercher le cœur, l'échauffe et le *remue*.
(BOILEAU.)

— Soulever. Les hommes qui ont changé l'univers n'y sont jamais parvenus en changeant les chefs, mais toujours en *remuant* les masses. (Napol.)

— Absol. Faire quelque mouvement changer de place. Ne remuez pas de là. Il n'est pas mort, il remue encore. Elle est grosse de cinq mois, elle a senti son enfant remuer. Dès que l'enfant remue dans le ventre de sa mère. Avant qu'un grand puisse *remuer*, il faut que dix valets se soient agités. (Boiste.)

— Prov. *Quand je remue, tout branle.*

— Fig. et fam. Tenter, agir. Si vous remuez, vous êtes mort. On ne vous conseille pas de remuer.

— Exciter des troubles, des mouvements dans un État. C'est fournir un prétexte à ceux qui veulent remuer. Quiconque ne veut pas *remuer* est rarement persécuté. (Frédéric.)

— Fig. *Remuez* jusqu'au fond de votre cœur : ces plaies ont cela, qu'elles peuvent être sondées, pourvu qu'on ait le courage de les pénétrer. (Boss.)

— SE REMUER. v. pron. Se mouvoir. Il est si las qu'il ne peut se remuer. La foule était si grande sur la place, qu'on ne pouvait s'y remuer. Donnez-nous un roi qui se *remue*. (La Font.) Quel moyen de demeurer immobile où tout marche, où tout se *remue*? (La Bruy.)

— Fig. Quelque chose que nous ne savons pas se *remue* dans le monde : il y a là un travail de Dieu. (Lamenn.)

— Se donner des mouvements, faire des démarches, des efforts pour réussir à quelque chose. Quoi qu'on lui dise, il ne se remue pas. Il est si paresseux, qu'il ne se remue pour rien. Il ne s'en remuera pas davantage pour cela. Remuez-vous un peu. Se remuer beaucoup pour une affaire. Dans un temps où tout un royaume se *remue* pour la conversion des hérétiques. (Boss.)

— *Faire remuer les puissances, faire que les puissances se remuent.* Faire agir les personnes qui ont l'autorité en main.

— Fig. Se dit de plusieurs personnes qui s'enflamment mutuellement l'imagination. Les conspirateurs se *remuent* l'imagination par de brillants tableaux de succès, de domination. (Boiste.)

— Être, pouvoir être remué. La drèche se remue à bras.

— *L'argent se remue.* Se dit lorsqu'il se fait beaucoup de payements ou d'acquisitions, lorsque l'argent roule dans le commerce.

REMUETTE. s. f. Agric. Nom qu'on donne dans quelques lieux au premier labour des jachères.

REMUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui remue.

— REMUEUR. s. m. Ouvrier employé à remuer le blé dans un grenier, afin qu'il ne s'échauffe pas.

— Brouillon, homme qui excite des troubles. *Remueurs* de nouvelletés. (Sat. Ménipp.) *Remueurs* d'État. (Nic. Pasq.)

— On disait dans le même sens, *Remueurs de ménage*. Le vulgaire soutient et favorise les brouillons et *remueurs* de ménage. (Charron.)

REMUEUSE. s. f. Femme qui est spécialement chargée de remuer un enfant, c'est-à-dire de le nettoyer et de le changer de langes. La remueuse du prince. La remueuse de la princesse. ‖ On le dit particulièrement d'une femme qu'on donne pour aide à une nourrice, dans les grandes maisons.

REMUGLE. s. m. (du lat. *mucor*, *mucidus*, moisi). Odeur qu'exhale ce qui a été longtemps enfermé, ou dans un mauvais air. Cela sent le remugle. Les viandes qu'on laisse dans un lieu souterrain et sans soupirail sentent bientôt le remugle. Il est vieux. V. RELENT.

— Fig. Il n'y a si malotru (auteur) qui ne veuille que ses premières appréhensions prennent air, craignant qu'étant trop longuement renfermées elles ne sentent le *remugle*. (Pasquier.)

RÉMULUS SYLVIUS. Roi d'Albe, foudroyé à cause de son impiété. ‖ Nom que l'on donne quelquefois à Rémus, frère de Romulus.

RÉMUNÉRATEUR, TRICE. s. (du lat. *remunerator*). Celui, celle qui récompense. Dieu est le souverain rémunérateur, le juste rémunérateur des bonnes œuvres. Ce prince est un juste rémunérateur de la vertu, des grandes actions. Il faut bien, grand Dieu, que l'impie tâche de se persuader que vous n'êtes rien, pour se calmer dans des dissolutions qu'il sent bien ne pouvoir être impunies, s'il existe un vengeur du vice et un *rémunérateur* de la vertu. (Mass.) Le vrai *rémunérateur* des grandes gloires littéraires est la postérité. (Guiraud.) L'homme vertueux et persécuté doit se dire : Je souffre pour le bien, donc je suis immortel; il existe un éternel *rémunérateur*. (Boiste.) La conscience est sur la terre la première et souvent la seule *rémunératrice* des bonnes actions. (Id.)

— adj. en style soutenu. Le Dieu rémunérateur et vengeur. Ne vaut-il pas mieux, pour le bien de l'humanité, reconnaître un Dieu vengeur et *rémunérateur* que de n'en reconnaître aucun? (Volt.) Quand les gens éclairés annonceront un seul Dieu *rémunérateur* et vengeur, nul homme sensé ne rira ; tout obéira. (Id.)

RÉMUNÉRATIF, IVE. adj. Didact. Qui sert de récompense. ‖ Qui assigne, qui donne une récompense.

RÉMUNÉRATION. s. f. (pr. *re-mu-né-ra-cion*). Récompense. Juste rémunération. Attendre de Dieu la rémunération de ses bonnes œuvres.

RÉMUNÉRATOIRE. adj. des 2 g. Jurispr. Qui tient lieu de récompense. Contrat rémunératoire. Donation rémunératoire. Legs rémunératoire.

RÉMUNÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Rémunérer. S'empl. adjectiv. Belle action rémunérée.

— *Rémunéré de.* Être rémunéré de ses services.

RÉMUNÉRER. v. a. 1^re^ conj. (du lat. *remunerare*, réduplicatif de *munerare*, faire un présent; rad. *munus*, présent). L'é se change en *è* devant une syllabe muette. *Je rémunère, tu rémunères, il rémunère*, etc. Récompenser. Il est d'un grand roi de rémunérer les belles actions. Tous les peuples croient à l'existence d'un Dieu qui rémunère la vertu et châtie le vice. Il est du style soutenu. Il projetait un système de récompenses nationales qui, sous une forme militaire, convenable au temps et à l'imagination guerrière des Français, pût servir à *rémunérer* les grandes actions civiles, aussi bien que les grandes actions militaires. (Thiers.)

— SE RÉMUNÉRER. v. pron. Être rémunéré.

— Pourquoi ce terme, plus noble que *récompenser*, n'est-il pas plus fréquemment employé dans le style soutenu ?

RÉMURES. Myth. rom. V. LÉMURES.

RÉMURIA. s. f. Antiq. rom. Endroit du mont Aventin où Rémus consulta le vol des oiseaux, et où il fut enterré.

RÉMURIES. s. f. pl. Antiq. rom. Nom qui, selon Ovide, fut d'abord donné aux Lémuries, parce qu'elles étaient consacrées à Rémus.

RÉMUS. Frère de Romulus, qui lui donna la mort. Vers la fin de la république, on lui consacra un temple à Rome.

RÉMUSAT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Nyon (Drôme) ; 650 hab.

RÉMUSAT (Jean-Pierre-Abel). Le restaurateur des études chinoises en France et même en Europe, né à Paris, le 5 septembre 1788; mort le 4 juin 1832.

REMUSELÉ, ÉE. part. pass. du v. Remuseler. S'empl. adjectiv. Animal remuselé.

REMUSELER. v. a. 1^re^ conj. Ce verbe change en *e* l'e de l'infinitif devant une syllabe muette. *Je remusèle, tu remusèles, il remusèle, ils remusèlent. Je remusèlerai. Je remusèlerais.* Attacher de nouveau avec la bride, avec la muselière.

— Fig. Il est aisé de démuseler le peuple, mais on ne le *remusèle* pas comme on veut. (Mirabeau.)

— SE REMUSELER. v. pron. Être remuselé.

REMUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Remusser. S'empl. adjectiv. Marchandise remussée.

REMUSSER. v. a. 1^re^ conj. Il se disait pour Recacher. ‖ SE REMUSSER. v. pron. Il se disait pour Se recacher.

REMY (SAINT). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Arles (Bouches-du-Rhône) ; 5,700 hab. ‖ Ch.-l. de cant., arr. de Thiers (Puy-de-Dôme) ; 3,900 hab. ‖ REMY-EN-BOUZEMONT (Saint-). Ch.-l. de cant., arr. de Vitry-le-Français (Marne) ; 600 hab.

RENÂCLER. v. n. 1^re^ conj. Faire certain bruit en retirant impétueusement son haleine par le nez lorsqu'on est en colère. Il tempête, il jure, il renâcle. Celle-ci était un cordon bleu, et pourtant souverainement rechigneuse ; elle gronda, hennit, grogna, rugit et *renâcla*; cependant elle se leva à la fin, et cette circonférence énorme commença à se mouvoir. (Bril.-Sav.) Pop.

— Fig. et fam. Se dit de ceux qui témoignent de la répugnance pour quelque chose. On voudrait qu'il se décidât, mais il renâcle. Renâcler à une besogne, à une démarche.

— On a dit aussi Renasquer. V. RENASQUER.

RENAGER. v. n. 1^re^ conj. Nager de nouveau.

RENAISSANCE. s. f. Seconde, nouvelle naissance, renouvellement. La renaissance du phénix est une fable. Comment des hommes, avides de la vie heureuse, rejetaient-ils une religion qui leur assure la *renaissance* pour une éternelle félicité? (Boiste.)

— Fig. Notre renaissance en Jésus-Christ. Depuis la renaissance des lettres et des arts. La renaissance du printemps, de la verdure. L'égoïsme irréfléchi provoque la *renaissance* des abus dont il fut la victime. (Boiste.) La *renaissance* des fleurs et des fruits, les vendanges célébrées dans les fêtes champêtres, les Florales, les Lupercales, les Orgies, ne furent jamais qu'une honteuse profanation des bienfaits les plus précieux de la nature. (Genlis.)

— Hist. On désigne sous le nom de *renaissance* l'époque de résurrection des lettres et des arts que la chute de l'empire romain et de celui de Charlemagne avaient ensevelis sous leurs ruines, 400-829. Durant cet oubli complet de ce qui fit la gloire de l'Inde, de l'Égypte et de l'ancienne Grèce, ceux qui étaient restés fidèles au culte des beaux-arts ne trouvèrent de refuge contre la barbarie que dans l'ancienne Byzance, qui, la dernière, conserva encore quelques traces de leur ancienne perfection. Chassés par le sabre de Mahomet II, qui anéantit l'empire grec sous son joug, 1453, les artistes se réfugièrent en Italie, et Laurent de Médicis, le Magnifique, les prit sous son glorieux patronage. Ce fut, en effet, la renaissance des arts ; car ce fut aussi l'époque des Léonard de Vinci, des Pérugin, des Michel-Ange, des Titien, des Raphaël. En France, on en fixe l'époque aux règnes de François I^er^ et de Henri II, 1515-1547.

— B.-arts. *Style de la renaissance*, ou absol., *Renaissance.* Mélange plus ou moins heureux du style du moyen âge et de celui des anciens. ‖ Particul., en archit. Fusion du genre ogival et du genre grec ou romain.

— Littér. *Renaissance des lettres.* Révolution occasionnée par la communication des chefs-d'œuvre grecs que les réfugiés byzantins apportèrent en Occident.

— *Théâtre de la Renaissance.* Théâtre fondé il y a peu d'années à Paris, à la salle Ventadour, et destiné à jouer toute espèce de pièces, opéras, drames, comédies, vaudevilles, etc.

RENAISSANT. part. prés. du v. Renaître. Il est invariable. Des oiseaux renaissant sous une autre forme. Des pères renaissant dans leurs enfants. Des ennemis renaissant de leurs défaites. Voilà ses ports, ses murs *renaissant* de leurs cendres. (Del.)

RENAISSANT, ANTE. adj. Qui se renouvelle. La nature renaissante. L'herbe renaissante. La verdure renaissante. Beautés *renaissantes* de la nature, qui parez le printemps, jamais elles ne vous contempleront. (Reyrac.) Les feuillages *renaissants*, et les bocages revêtus de leur nouvelle parure, sembleraient moins frais et moins touchants. (Buffon.)

De cette hydre innocente
Je vois se propager la tige *renaissante*.
(DELILLE.)

— Fig. Solon, accueilli avec les honneurs les plus distingués, voulut profiter de ces dispositions pour calmer des dissensions trop souvent *renaissantes*. (Barthél.) La loi de la nécessité toujours *renaissante* apprend de bonne heure à l'homme à faire ce qui ne lui plaît pas pour prévenir un mal qui lui déplairait davantage. (J.-J. Rouss.) Accablé de travaux sérieux et chaque jour *renaissants*, il avait rarement réfléchi sur l'importance des vérités révélées et d'une religion pratique. (Bargemont.) Durant quelques jours, une ferveur *renaissante* enflamma son cœur et son esprit. (A. Houssaye.) L'ordre de Malte, en Orient, a protégé le commerce et la navigation *renaissante*, et a été pendant plus d'un siècle, le seul boulevard qui empêcha les Turcs de se précipiter sur l'Italie. (Chateaubriand.)

Viens, malheureux vieillard, viens, approche à sa vue,
D'un trouble *renaissant* je sens mon âme émue.
(VOLTAIRE.)

— *Renaissant dans.* Ces Créquis si vantés *renaissants* dans leurs fils. (Volt.) Leur compagnie établie par Louis XIV, anéantie en 1712, *re-*

[illegible] paraissait [illegible] (Id.)

RENAÎTRE. v. n. [illegible]

[illegible] les papillons brisent leurs tombeaux, et folâtrent avec le zéphir. A. Mart.)

Mon Hector même en vain renaîtrait de sa cendre [illegible] (Delille.)

[illegible]

— Par exagér. Renaître à la vie. Recouvrer la santé après une maladie [illegible] mortelle.

[illegible] (Lemierre.)

— Fig. *Renaître au bonheur.* Redevenir heureux après avoir éprouvé beaucoup d'afflictions, d'infortunes. Pour renaître à la gloire, à la mort je me livre. (Del.) Mes jours voluptueux renaîtront au plaisir. (Id.)

— Fig. *Renaître par le baptême, par la pénitence.* [illegible]

— Se dit de certains êtres animés et de certains objets qui prennent la place des êtres, les objets de [illegible] qui ont péri. La Fable dit qu'aussitôt qu'Hercule avait coupé une des têtes de l'hydre, il en renaissait d'autres. Quand les premières dents sont tombées, il en renait d'autres. Ses cheveux commencent à renaître. Ses plumes commencent à renaître.

[illegible] (Delille.)

— Repousser, croître de nouveau. Laisser à l'herbe le temps de renaître. Au printemps, les fleurs, les plantes, les arbres renaissent. S. nos moissons étaient portées par les forêts, lorsque [illegible] (B. de St P.)

[illegible]

— Reparaître, se remontrer. Cette source [illegible] renait en tel endroit. Souvent les [illegible] voisinage des ports [illegible] (B. de St P.)

[illegible]

[illegible] La mémoire des [illegible] donne un [illegible] renait sans cesse. (J.-J. Rouss.) [illegible] Le commerce [illegible] presque tombé avant lui, il le fit renaître. (Id.) Les mêmes griefs [illegible] la nuit, au sein d'une tempête, ne sent pas l'espérance renaître dans son cœur, quand il voit [illegible] sur les flots l'astre de Vénus! (B. de St P.)

[illegible] (J.-B. Rouss.)

[illegible] (B.-Lorm.)

— [illegible] Ils virent renaître [illegible] tant regrettés. (Mass.)

[illegible] (B. Rouss.)

RÉNAL, ALE adj. Anat. Qui a rapport aux reins, qui concerne les reins. Artères rénales. Veines rénales.

RENANTHÈRE. s. f. Bot. [illegible] plantes monocotylédones, à fleurs irrégulières, de la famille des orchidées. La renanthère [illegible] des forêts, à la Cochinchine, rampante sur les arbres.

RENARD. s. m. (pr. renar; de l'allem [illegible] *reinhart*, [illegible]) Mam. Quadrupède du genre chien, qui se distingue des autres espèces [illegible] par son museau pointu, [illegible] qui de jour [illegible] Les renards, quoique aussi forts que les chacals, n'osent pas attaquer des animaux qui pourraient leur résister, et ils se bornent à vivre de rats, de lièvres, de lapins, et autres petits mammifères, d'oiseaux, de reptiles et même d'insectes et de fruits en baies, quand ils ne trouvent pas mieux. Ils aiment passionnément les raisins. Jamais ils ne touchent au cadavre d'un animal mort, ni à [illegible] vivante. S'ils ont [illegible] bres depuis la plus haute antiquité. Ils ne chassent que la nuit, et le jour ils dorment dans des terriers [illegible] assez d'art. Les renards glapissent. Renard ordinaire. Renard charbonnier. Renard musqué. Renard noble. Renard [illegible] Renard gris, argenté, gris, agile, croisé. [illegible] et réussit plus souvent. Il emploie plus d'esprit que de mouvement [illegible] (Buff.) [illegible] (Boiste.)

[illegible] (La Fontaine.)

— Fig. et fam. Se dit d'un homme [illegible] fin et rusé. C'est un renard. C'est un fin renard. C'est un vieux renard. [illegible] (Charron.) [illegible] (Diam.)

— Fam. *Faire la guerre en renard*, [illegible]

— Prov. et fig. *Un bon renard ne mange point les poules de son voisin.* [illegible] voisinage.

— Prov. *Il fait comme le renard des mûres, des raisins*, etc. Il fait semblant de mépriser une chose parce qu'il ne peut l'avoir.

— Prov. et fig. *Coudre la peau du renard à celle du lion.* Ajouter la ruse et la finesse à la force.

— *Prendre maître pour renard.* [illegible]

— Prov. et fig. *Se confesser au renard.* [illegible]

— Prov. [illegible]

— Pop. Vomissement qui a lieu après une débauche, une orgie.

— Astron. *Le Renard.* [illegible] de la constellation de l'Oie.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une espèce de cône.

— Ethnogr. *Renards.* Nom donné par les [illegible] aux Outogamis, peuple de la famille des Lenapes.

— Ichthyol. Petit [illegible] Il paraît qu'ils l'appellent ainsi parce qu'ils ont de la peine à la découvrir pour la répéter.

— Ichthyol. Nom d'une espèce de squale. Il [illegible] d'un carcharias et d'un cynode.

[illegible]

— Maçonn. Petits moellons qui posent au bout de deux [illegible] les maçons construisent du travail [illegible] longueur. || Mur orbe décoré, seulement pour la symétrie, d'une architecture plus ou moins feinte, mais semblable à celle du corps de bâtiment qui lui est opposé.

— Mot de signal entre les hommes qui battent ensemble des pieux ou des pilotis à la sonnette; de sorte que l'un d'eux criant *au renard* [illegible]

— Mar. [illegible]

— Myth. gr. *Le renard* ou *alopex*. Bête féroce [illegible] envoya ravager le territoire de Thèbes, et qui fut changée en pierre.

— Pêch. Se dit dans quelques endroits pour Verveux.

— [illegible] *Roman du Renard.* Titre d'un poème bas allemand, dont on ignore l'auteur.

— Techn. Châssis assemblé en retour d'équerre, dans le sommier du bas de la scie du scieur de long. || Maillet à l'usage du formier. || [illegible]

RENARDE. s. f. La femelle du renard. Prendre la renarde et ses petits. C'est une bonne prise qu'une renarde pleine.

RENARDÉ, ÉE adj. Techn. S. dit des parfums éventés. Aud re renarde.

RENARDEAU. s. m. Petit renard. Prendre la renarde et tous ses renardeaux.

RENARDER v. n. 1re conj. Imiter les finesses du renard, agir en renard. Avec le renard on *renarde*. (Baïf.)

— [illegible] pop. pour Vomir [illegible]

RENARDIER, IÈRE adj. Trompeur; qui appartient au renard. Des finesses *renardières*. (J. d'Aubet.)

RENARDIER. s. m. Celui qui, dans une terre, a le soin de prendre les renards.

RENARDIÈRE. s. f. Tanière du renard.

RENARDISE. s. f. S'est dit pour Ruse, finesse, détour. || On disait aussi *renarderie*.

RENARDISER v. n. 1re conj. S'est dit pour Employer des ruses de renard; employer la finesse.

RENARRÉ, ÉE. part. pass. du v. Renarrer. S'empl. adjectiv.

RENARRER. v. a. 1re conj. Raconter de nouveau. Se dit par plaisanterie ou [illegible]

RENASQUER. v. n. 1re conj. [illegible] (Mme de Sév.)

[illegible]

RENATURER v. n. 1re conj. [illegible]

RENAUDER. v. n. 1re conj. [illegible]

RENAVIGUER. v. n. 1re conj. Naviguer de nouveau.

RENCAISSAGE. s. m. Action de rencaisser. [illegible]

RENCAISSÉ, ÉE part. pass. du v. Rencaisser. S'empl. adjectiv.

RENCAISSER. v. a. 1re conj. Jard. Remettre dans une caisse. Rencaisser des orangers. [illegible]

— Finance. Remettre en caisse. Rencaisser une somme.

— SE RENCAISSER. v. pron. Être, devoir être rencaissé.

RENCAPTIVÉ. s. f. Vén. [illegible]

RENCHAÎNÉ, ÉE. part. pass. du v. Renchaîner. [illegible]

RENCHAÎNER v. a. 1re conj. Enchaîner de nouveau, remettre à la chaîne. Renchaîner un chien.

— SE RENCHAÎNER. v. pron. Se remettre à la chaîne.

RENCHEN. Géogr. Bourg du grand-duché de Bade, dans le cercle de la Kinzig, sur le Rench; 2,600 hab. Il s'y livra une bataille dont la victoire fut remportée par les Français sur les Autrichiens, le 28 juin 1796.

RENCHÉRI, IE. part. pass. du v. Renchérir. S'empl. adjectiv. Le pain est renchéri. Toutes les denrées sont renchéries.

— Difficile.

Eh! la la, madame la Nuit,
Un peu doucement, je vous prie,
Vous avez dans le monde un bruit
De n'être pas si renchérie. (Mol.)

— substantiv. et fam. *Faire le renchéri, la renchérie.* Faire le difficile, la difficile.

RENCHÉRIR v. a. 2e conj. Syn. d'Enchérir. Renchérir des marchandises. L'impôt *renchérit* le salaire (Dup. de Nemours.)

— v. n. Augmenter de prix. Tout renchérit. Le pain renchérit. Les denrées renchérissent.

— Fig. *Renchérir sur quelqu'un.* La médisance [illegible] renchérissent sur l'autre pour noircir leurs victimes. [illegible]

RENCHÉRISSEMENT. s. m. [illegible] d'Enchérissement. Le renchérissement des denrées.

RENCLOÎTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Renclôitrer. S'empl. adjectiv.

RENCLOÎTRER. v. a. 1re conj. Renfermer de nouveau dans un cloître.

— SE RENCLOÎTRER. v. pron. Se cloîtrer de nouveau.

RENCLOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Renclouer. S'empl. adjectiv.

RENCLOUER. v. a. 1re conj. [illegible]

— SE RENCLOUER. v. pron. Être renclouée.

RENCOGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Rencogner. S'empl. adjectiv.

RENCOGNER. v. a. 1re conj. (rad. coin). Pousser, serrer quelqu'un dans un coin. Rencogner quelqu'un dans une embrasure, dans une croisée, pour lui dire ce qu'on a sur le cœur. Très-familier.

— SE RENCOGNER. v. pron. Se cacher dans un coin. [illegible]

RENCONTRE. s. f. Hasard, aventure par laquelle on trouve fortuitement une personne, une chose. Une bonne, une mauvaise rencontre. Une heureuse, une malheureuse, une fâcheuse rencontre. Faire rencontre de [illegible] Éviter sa rencontre. Trembler à sa rencontre. Avoir [illegible] (Acad.) [illegible]

[illegible] s'il employait autrefois au masculin. Fuyez la beauté, courez hors de sa vue et de [illegible], comme d'un poison puissant, qui s'élance et frappe de loin. (Mont.)

Et les dieux,
En ce *rencontre* ont tout fait pour le mieux
(La Fontaine.)

— *Aller au-devant de quelqu'un.* Aller, venir au-devant de quelqu'un qui vient.

— *De rencontre.* Par hasard. Se dit des marchandises qu'on trouve à acheter par hasard. [illegible]

— [illegible] Se dit d'une chose [illegible] et bon marché.

— [illegible] disposition, conjonction [illegible] Le rencontre des atomes. La rencontre des planètes [illegible] La rencontre de Saturne et de Mars dans tel signe.

— Choc de deux corps de troupes, lorsqu'il se fait par hasard.

— Combat singulier non prémédité. Il y eut une rencontre entre le [illegible] et le sous-officier. On donna des duels [illegible] (Boiste.)

— Fig. Trait d'esprit, bon mot. Plaisante rencontre. Bonne, subite, heureuse, ingénieuse rencontre. C'est un homme qui a d'heureuses rencontres. Il vieillit dans ce sens.

— Occasion, circonstance, conjoncture. Je vous servirai en toute rencontre. Je payerai pour vous à la première rencontre. Il a fait tout ce qu'il pouvait faire en cette rencontre. Que faire de mieux en pareille rencontre? Il n'y a pas de rencontre où la finesse ne puisse et peut-être où elle ne doive être suppléée par la prudence. (La Bruy.) Il y a quelques rencontres dans la vie, où la vérité et la simplicité sont le meilleur manège du monde. (Id.) Que fit Mme d'Aiguillon dans les *rencontres* pressantes? Ce que commande Jésus-Christ dans son Évangile. (Fléch.) Quel soin M. Le Tellier n'eût-il pas d'arrêter en plusieurs *rencontres*, l'intempérance d'écrire et la licence d'écrire! (Id.) Il fallait opposer à tant d'ennemis un homme capable d'exécuter les ordres qu'il aurait reçus, et de prendre conseil de lui-même dans les rencontres. (Id.)

— Charpent. et menuis. Endroit où deux traits de scie, commencés chacun par un des bouts d'une pièce de bois, se rencontrent vers le milieu.

— Chim. *Vaisseaux de rencontre.* Assemblage de deux vaisseaux à ouverture [illegible] et qui se rencontrent ou sont ajustés ensemble par leur bouche ou ouverture, en sorte qu'ils aient une capacité commune.

— Gramm. et versif. *Rencontre de voyelles.* Choc de deux voyelles qui, dans la prononciation, forment un hiatus.

— Horlog. *Roue de rencontre.* Roue dont les dents engrènent dans les palettes d'une montre.

— Pêch. Morceau de fil dont on se sert pour couper la longueur de fil convenable pour faire les hameçons.

— Jeux. *Mariage de rencontre.* Levée com-

posée d'une dame et d'un roi de la même couleur. || [illegible] tourne, lorsqu'on a les trois [illegible] cartes nécessaires dans [illegible].

RENCONTRÉ, [illegible] Être d'accord qui se [illegible] yeux.

[illegible]

RENCONTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Rencontrer. [illegible]

RENCONTRER. v. a. 1re conj. Trouver une personne, une chose, soit qu'on la cherche, soit qu'on ne la cherche pas. [illegible] dans la rue. [illegible] Rencontrer un homme sur son chemin. Le rencontrer fort à propos. Le rencontrer partout, à toute heure. [illegible] Rencontrer [illegible] Rencontrer par hasard [illegible] Je ne crois pas avoir rencontré sur les chemins une seule fabrique moderne. [illegible] rencontre le léopard depuis la Perse jusque dans l'Inde. (L. Ardent.) Je vous crois un des hommes des plus heureux que j'aie jamais rencontrés, et par conséquent un des plus sages. (B. de St-P.) Vous rencontrez là, à chaque pas, sous toutes les formes, l'époque du Cid et celle de Napoléon; le moyen âge et le XIXe siècle. [illegible] la rencontre. [illegible] Les lances [illegible] de grands obstacles à leurs progrès. [illegible]

L'outrage le plus [illegible]
De tous temps [illegible]

— Avec un nom [illegible] pour sujet. Le torrent entraîne tout ce qu'il rencontre sur son passage.

— Rencontrer [illegible] Le regarder au moment où il [illegible] pas lui. Il craignait de rencontrer [illegible] yeux. Il y a peut-être à rencontrer les yeux de celui à qui l'on vient de donner. [illegible]

Il rencontre ses yeux [illegible] pudeur
Couvre son jeune front [illegible] rougeur.

— [illegible] Être servi par le hasard dans quelque [illegible] deviner juste ou se tromper dans [illegible]. Il n'a pas mal rencontré d'avoir [illegible]. Il a bien rencontré en se mariant. [illegible] rencontré son fait. Il est difficile de rencontrer [illegible] le goût de ceux pour qui l'on travaille. (Volt.)

— Absol. Dire un mot heureux, un mot qui est à propos. Il rencontre heureusement. On ne rencontre pas toujours. [illegible] tourne, et jamais ne rencontre. (Volt.) Pour badiner avec grâce et rencontrer heureusement, sur les plus petits sujets, il faut trop de manière, trop de politesse, et même trop de fécondité, c'est créer que de railler ainsi, et faire quelque chose de rien. (La Bruy.)

— Chass. Se dit des chiens qui commencent à trouver la piste du gibier. Prenez garde, ce chien rencontre. Le limier rencontre.

— SE RENCONTRER. v. pron. Être rencontré. Cela peut se rencontrer.

— Se trouver quelque part avec quelqu'un. [illegible] deux corps [illegible] sont battus.

Alors qu'heureusement [illegible]
L'amour [illegible]
Ces courages [illegible]

— Se dit aussi des [illegible] se rencontrent à [illegible] deux époux se rencontrent [illegible] De Balzac.)

[illegible]

— Fig. L'ambition et le bonheur marchent des routes trop différentes pour qu'il [illegible] jamais se rencontrer. (S. Deb.) [illegible] d'esprit peuvent se rencontrer [illegible] premier monté et que [illegible] (Boiste.) Quand l'honnêteté et la pauvreté viennent à se rencontrer, elles se tiennent si [illegible] ensemble, que c'est peine perdue que de chercher à les séparer. (Bingen.)

— Fig. Avoir les mêmes pensées qu'un autre sur un même sujet. Les beaux esprits se rencontrent. [illegible]

— Exister en quelque [illegible] paraître. Il s'est rencontré des [illegible] Cela ne se rencontre pas [illegible] ne se rencontre [illegible] joner la vertu [illegible] contre. (Boiste.) Le [illegible] contre plus. (Id.) [illegible] a cherché avec [illegible] trée en la personne [illegible] tausier. (Fléch.) Lorsque la piété se rencontre dans l'âme des souverains, elle a de grands avantages. (Id.) Une telle absence de [illegible] ne s'était peut-être jamais rencontrée [illegible] née se passait sans qu'il en prît aucun moment pour lui-même. (Mme de Staël.)

— Avoir un choc non prémédité, en parlant de deux corps de troupe. [illegible] en duel.

— Prov. Les montagnes ne se rencontrent jamais, mais les hommes se rencontrent. Tôt ou tard on se retrouve.

RENCORSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rencorser. S'empl. adjectiv. Robe rencorsée.

RENCORSER. v. a. 1re conj. [illegible] et cont. Mettre un corsage neuf à une robe. Elle est bonne ménagère, elle fait rencorser ses robes.

RENCOURAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Rencourager. S'empl. [illegible]

RENCOURAGER. v. a. [illegible] courage.

RENDABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut, qui doit être rendu.

— Anc. [illegible] rendu au seigneur. || [illegible] Celui que les vassaux étaient tenus [illegible] leur seigneur lorsqu'il [illegible]

RENDABILITÉ. s. f. Féod. Obligation de rendre un château à la volonté du suzerain.

RENDAGE. s. m. Techn. Ce que rendent les [illegible] Produit journalier d'un four à chaux tous les jours allumé.

— Anc. jurispr. Profit que le seigneur retirait de quelque chose. || Rente foncière.

— Anc. [illegible] Ce que les espèces fabriquées rendaient [illegible] à cause de l'alliage qu'on y mêlait.

RENDANT. part. prés. invar. du v. Rendre. [illegible] Des [illegible] rendant des bijoux [illegible]

RENDANT, ANTE. adj. Qui rend. Les parties rendantes.

— s. Celui, celle qui rend un compte.

— On dit aussi Le rendant compte. Le motif de cette formalité est que le rendant compte se fait à lui-même son titre, et que la loi a cherché une garantie dans [illegible] (Sirey.)

RENDEMENT. s. m. Rafin. Proportion des livres produits que pourra fournir une quantité donnée de sucre brut, en raison de sa qualité. C'est d'après ce rendement présumé que la loi autorise la restitution du droit payé à l'importation sur la raffinerie qui ressort sous une autre forme. L'institution du rendement a [illegible] à de vives controverses.

— Ce que rend, ce que produit une chose. Les filateurs du Midi prennent pour base les calculs le rendement en soie [illegible] cocons au sortir du rameau. (Rev. Séric.)

RENDETTÉ, ÉE. part. pass. du v. pron. Se rendetter. S'empl. adjectiv. On lui a payé ses dettes, et le voilà encore rendetté.

RENDETTER (SE). v. pron. 1re conj. S'endetter de nouveau. On a beau payer ses dettes, il se rendette toujours. Une première dette force à se rendetter. (Boiste.)

RENDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui rend. Une rendeuse de pain bénit. Une belle dame priait Dieu tous les matins de défendre son cœur des rendeurs de petits soins. (St-Evrem.)

RENDEZ-VOUS. s. m. Convention par deux ou plusieurs personnes font de se trouver ensemble en certain temps, à certaine heure, en un lieu désigné. Assigner un rendez-vous. Donner un rendez-vous. Indiquer un rendez-vous. Prendre rendez-vous pour tel jour. Le rendez-vous de l'armée. Le rendez-vous de chasse. L'heure, le lieu du rendez-vous. Manquer un rendez-vous. Aller à un rendez-vous. Être, se trouver au rendez-vous. Il ne peut suffire à tous les rendez-vous qu'on lui donne. Rendez-vous d'affaires, de plaisir.

— Lieu où l'on doit se rendre, [illegible] certaines personnes ont coutume de se réunir. Arriver le premier au rendez-vous. Être exact à se trouver au rendez-vous. Ce bois est le rendez-vous de tous les malfaiteurs. Cette foire est le rendez-vous de tous les brocanteurs. Ce jardin est le rendez-vous du beau monde. Ce château n'est plus qu'un rendez-vous de chasse. Quelquefois le plaisir, mais rarement le bonheur, se trouve au rendez-vous. (Boiste.) Les temples d'aujourd'hui servent de rendez-vous. (Rousseau.) Il y avait pourtant déjà plus de [illegible] que [illegible] rendez-vous [illegible] (Le Sage.)

— Par extens., se dit des animaux. Cette forêt est le rendez-vous des oiseaux [illegible] reptiles.

— Mar. Lieu convenu [illegible] d'une flotte, pour se réunir [illegible] vent à être [illegible]

RENDONNÉE. s. f. Véner. [illegible]

RENDORMI, IE. part. pass. du v. Rendormir. S'empl. adjectiv.

Puis la voyant [illegible] deux rendormis à la fois,
Il s'en va [illegible]

RENDORMIR. v. a. [illegible] conj. Faire dormir de nouveau quelqu'un qui était réveillé. Rendormir un enfant. On [illegible] Cet enfant s'est rendormi [illegible] dormir.

— SE RENDORMIR. v. pron. Recommencer à dormir, s'endormir de nouveau. Je ne puis me rendormir. Elle s'est rendormie. A peine est-il la nuit, qu'il y rentre, qu'il se [illegible] l'homme qui, s'éveillant à demi [illegible] ses yeux, se retourne, et [illegible] (Michelet.)

RENDORMISSEMENT. s. m. Action de [illegible]

rendormir [illegible] ce mot est peu usité.

RENDOSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rendosser. S'empl. adjectiv.

RENDOSSER. v. a. 1re conj. Reprendre [illegible]

— Fig. Je rendossai [illegible]

RENDOUBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rendoubler. S'empl. adjectiv.

RENDOUBLEMENT. s. m. [illegible] On dit [illegible] rendoubler.

RENDOUBLER. v. a. 1re conj. Rendoubler un [illegible] Rendoubler un [illegible]

RENDRE. v. a. 4e conj. Je rends, tu rends, il rend; nous rendons, vous rendez, ils rendent. Je [illegible] Je rendrais. [illegible] rendant. Rendu, rendue. [illegible] une chose [illegible] Rendre [illegible] Rendre un cheval qu'on avait loué. Rendre ce qu'on a pris. Rendre un dépôt. Après l'inspection au [illegible] rend à la mère son enfant, qui n'appartient plus qu'à elle. (Chateaub.) Régnez toujours, Porus; je vous rends vos États. (Rac.)

Et je crois [illegible] payer du plus noble salaire
[illegible]

Les chants, heureux Orphée, ont vaincu le [illegible]
Souviens-toi que Pluton défend à [illegible]
Du jour Eurydice avant que le [illegible]
[illegible] à l'éclat du jour. [illegible]

[illegible]

— Prov. et fam. Il faut rendre à César ce qui est à César. Il faut rendre à chacun ce qui lui est dû. [illegible]

— Rendre le reste d'une pièce de monnaie. Donner ce qui reste de la valeur d'une pièce, après avoir pris sur cette pièce ce qui était dû.

— Rendre un paquet, rendre une lettre. Remettre une lettre entre les mains de celui à qui elle est écrite, [illegible] paquet [illegible] il est adressé.

— Rendre un billet, [illegible]

— Dans ce sens, il se dit aussi [illegible] Montez dans ma voiture, [illegible] vous rendrai [illegible]

— Rendre le courage. Le remettre à celui pour qui on l'a fait.

— Fig. Rendre à quelqu'un sa parole. Le dégager de la promesse qu'il avait faite.

— Fig. Se dit de certains devoirs, de certaines obligations dont on s'acquitte, de certaines marques de respect, de déférence, etc., que l'on donne à quelqu'un. [illegible] Rendre les derniers devoirs à son ami. Rendre hommage, rendre des hommages à quelqu'un. Rendre obéissance. Rendre réponse. Rendre gloire, rendre grâce à Dieu. Meurtri, épuisé de fatigue, Alonzo se jette au fond de cet autre, et là, rendant grâce au ciel, il tombe dans [illegible] (Marmontel.) Il alléguait pour excuse [illegible] la guerre qu'on ne lui avait pas rendu assez d'honneurs lorsqu'il avait passé à Riga. (Volt.)

— Féod. Rendre foi et hommage, rendre aveu. S'acquitter de ses sujétions.

— Rendre le devoir, rendre le devoir conjugal. Satisfaire à [illegible] du mariage.

— Rendre le pain bénit. [illegible] sale.

— Rendre visite à quelqu'un. L'aller visiter. Quel temps prenez-vous [illegible] rendu visite? Il est plongé dans une [illegible] (La Bruy.)

— Rendre à quelqu'un sa visite. L'aller visiter, après avoir reçu de lui une visite.

— Rendre ses visites. [illegible] sage prescrit [illegible]

— Rendre le salut. [illegible]

— Rendre [illegible]

[illegible]

RENDRE [illegible] la pareille. Rendre le réciproque. Rendre le change. [illegible] Rendre le bien pour le mal. [illegible] (J.-J. Rouss.) [illegible]

[illegible] ne rend pas la pareille? (Mac.)

— Dieu vous le rende! Expression de reconnaissance, dont se servent ceux à qui on donne l'aumône, ceux à qui l'on fait quelque petit présent, à qui l'on rend quelque bon office.

— Rendre combat, rendre le combat. Résister à une attaque. Ces bastions ont vieilli. Où sont-ils ces combats que vous avez rendus? (Rac.)

— Faire recouvrer ce dont on était privé, ce qu'on avait perdu. Rendre la santé. Rendre la vue. [illegible] Rendre la liberté. [illegible] Rendre l'honneur. [illegible] Rendre la gaîté [illegible] (Fléch.) Le saint roi leur rendit avec la tranquillité la joie et l'abondance. (Mass.) Rendez à votre frère l'honneur que vous lui avez ravi. (Id.) [illegible] l'héritage [illegible] (Chateaub.)

— Fam. et par exagér. Vous me rendez la vie. Vous me tirez de peine, je vous ai une obligation extrême.

— Faire rentrer quelqu'un en possession d'une chose dont il était privé, ou à laquelle il avait renoncé. Rendre un [illegible] Rendre quelqu'un à l'honneur, à la vertu. Le rendre à la vie. Le rendre à la société. Le rendre à son état.

— Cela le rendit à lui-même. Cela fit cesser l'illusion, la prévention, [illegible] qui égarait sa raison, et qui l'empêchait de juger sainement.

— Faire devenir; être cause qu'une personne, qu'une chose devient ce qu'elle n'était pas auparavant. Rendre un chemin praticable. Rendre une rivière navigable. [illegible] Florence grande et [illegible] (Byron.) Leur despotisme odieux et leurs [illegible] les ont rendus méprisables. (La Harpe.) Qu'est-ce qui a rendu le mot si doux à l'homme [illegible] et vain? (B. de St-P.) Ils pensent rendre leur famille plus heureuse en changeant le sang paternel. (Chateaub.) On a tout fait pour [illegible] rendre aimables, qu'on a [illegible] (J. J. Rous.) Le [illegible] de mon premier époux [illegible] (Le Sage.) [illegible] rendus malheureux; ils deviennent par le sentiment de leurs forces. (Barthél.) Les connaissances rendent les hommes doux; la raison porte à l'humanité. (Montesq.)

[illegible]

— Produire, rapporter.

— Payer. Ce fermier rend tout de sa ferme.

— Se dit [illegible] Cette graine rend beaucoup [illegible] de jus. Cette [illegible]

[illegible] Cette fleur rend une odeur [illegible]

— Absol. Cet [illegible] rend bien, rend mal [illegible]

[illegible]

— Aussi. [illegible]

[illegible]

— Rendre l'esprit, rendre l'âme [illegible] (Alex. Dumas.)

[illegible]

[illegible]

Linne, exact et précis, se créait une langue à part pour *rendre* ses idées dans toute leur vigueur. (Cuv.) Mais la peinture elle-même n'a rien *rendu* de tout cela. (Lamart.)

— *Rendre témoignage.* Témoigner. Ah! traître, m'écriai-je, confesse plutôt que tu as vendu mes hardes, et *rends* témoignage à la vérité. (Le Sage.) Il aurait *rendu* témoignage à ce fameux législateur juif, et Eusèbe n'aurait pas manqué de se prévaloir des aveux de Sanchoniaton. (Volt.)

—Prononcer. Rendre un arrêt. Rendre une sentence. Rendre une décision. Rendre des oracles.

— Exercer, administrer. Rendre la justice.

— *Rendre justice à quelqu'un.* Reconnaître son mérite, ses droits.

— Dans le même sens, C'est une justice à lui rendre. Il faut bien lui rendre cette justice.

— *Rendre raison d'une chose.* Expliquer pourquoi elle se fait.

— *Rendre raison à quelqu'un.* Se battre en duel avec quelqu'un en réparation d'une offense.

— *Rendre compte d'une chose.* En donner l'explication. Je n'en ai plus rien à dire, puisque je les ai décrits en *rendant* compte des saints lieux. (Chateaub.) || *Rendre des comptes.* Justifier par écrit de ce qu'on a reçu ou payé. Je n'ai jamais *rendu* de comptes, on ne m'en demanda jamais. (Las Cases.)

— Traduire. Rendre mal le sens de son auteur. Rendre un passage mot à mot.

— Répéter. Rendre fidèlement ce qu'un autre a dit. Rendre le discours de quelqu'un mot à mot. L'écho rend les sons, les paroles.

— Livrer, céder. Rendre les armes. Rendre une place.

— Fig. *Rendre les armes* S'avouer vaincu dans une contestation, dans une discussion.

Et les gens du bel air ne *rendent* point les armes,
Si la célébrité n'est jointe avec les charmes
(La Chaussée.)

— Manég. *Rendre la bride à son cheval.* La tenir moins haute, moins ferme. || *Rendre la main à un cheval.* Lui lâcher la bride.

— Anc. mar. *Rendre bord.* Mouiller en quelque port.

— Prov. *Ce qui est bon à prendre est bon à rendre.* Si l'on trouve un objet dont la possession semble agréable, on doit penser que le véritable propriétaire regrette ce qu'il a perdu, et qu'il est juste de le lui restituer.

— Absol. Il ne sait pas ce que c'est que de rendre. Les personnes de qualité empruntent, et ne *rendent* point. (Le Sage.)

— v. n. Aboutir. Ce chemin rend à tel hameau, à tel village.

— Pop. *Quand il emprunte, c'est à ne jamais rendre.* Il ne rend pas volontiers ce qu'on lui a prêté.

— Chron. *Rendez à César.* Dans les dates de quelques chartes, Indication du deuxième dimanche après la Pentecôte.

— SE RENDRE. v. pron. Être rendu.

— Se faire. Se rendre catholique. Se rendre ermite.

— Jurispr. *Se rendre partie contre quelqu'un.* Se déclarer partie contre quelqu'un.

— Devenir, avec ou sans intention, mais par son propre fait. Se rendre agréable. Se rendre nécessaire. Se rendre odieux, méprisable, ridicule. Se rendre redoutable à tous ses voisins. Se rendre malade à force d'excès. Se rendre maître d'une place. Se rendre maître de l'esprit de quelqu'un. Nous devons travailler sans cesse à nous *rendre* maîtres de nos passions. (Acad.) Qui ne peut se *rendre* heureux, peut au moins mériter de l'être. (J.-J. Rouss.) Je ne vous demande vos bontés pour lui qu'autant qu'il s'en *rendra* digne. (D'Alemb.) Ses mesures étaient si bien concertées, qu'il surprit la ville et s'en *rendit* maître sans combattre. (Rayn.) Il s'était *rendu* maître de ses passions, à l'exception d'une seule qui le maîtrisait. (Buth.) D'où vient, disais-je à Narbal, que les Phéniciens se sont *rendus* les maîtres du commerce sur toute la terre, et qu'ils s'enrichissent aux dépens de tous les autres peuples? (Fén.)

— Se transporter en quelque endroit, y aller. Se rendre à Lyon. Se rendre à son régiment. Se rendre à son bord. Se rendre à son drapeau. Se rendre à l'assignation. Se rendre à l'heure indiquée. Se rendre à son poste. Se rendre à une invitation. J'aimais à me *rendre* dans ce lieu, où l'on jouit à la fois d'une vue immense et d'une solitude profonde. (B. de St-P.) Je demandai dans le bourg le chemin du château où je voulais me *rendre*. (Le Sage.) Le roi de Danemark était alors dans le Holstein, où il semblait ne s'être *rendu* que pour lever le siége de Tonningue. (Volt.) On appelle ainsi le chemin que parcourut le Sauveur du monde en se *rendant* de la maison de Pilate au Calvaire. (Chateaubriand.)

— Par anal. Les fleuves se rendent à la mer. Où se rend ce chemin-là? Le sang se rend au cœur.

— Céder, se mettre au pouvoir, se soumettre. Se rendre aux ennemis. Se rendre prisonnier de guerre. Se rendre sans coup férir. Se rendre à discrétion. Se rendre à la raison, à l'évidence, à l'autorité. Se rendre à des raisons, à des prières. Se rendre aux désirs de quelqu'un. Une femme coquette ne se *rend* point sur la passion de plaire et sur l'opinion de sa beauté. (La Bruy.) La garde meurt et ne se *rend* pas! (Cambrone.) Le commandant de la place, après une vigoureuse résistance, fut obligé de se *rendre*. (Volt.) Je me *rendrai* à l'avis que vous avez embrassé. (Id.)

— Forcer à devenir. Il entra dans l'Éthiopie, qu'il se *rendit* tributaire. (Boss.)

— Se rendre une chose aisée, familière. Il est certain que, pour se faire une vue générale et étendue qui soit fixe et assurée, il faut commencer par se *rendre* familières les vérités particulières. (Condill.)

— *Je me rends.* Se dit lorsque, dans une discussion, on finit par céder. || *Il ne se rend jamais.* C'est un opiniâtre, un entêté qui ne cède jamais.

— N'en pouvoir plus. Ce cheval se rend.

— Syn. comp. RENDRE. REMETTRE. RESTITUER. Nous *rendons* ce qu'on nous avait prêté ou donné; nous *remettons* ce que nous avons en gage ou en dépôt; nous *restituons* ce que nous avons pris ou volé.

RENDRE. s. m. Prov. *Amis au prêter, ennemis au rendre.* Les prêts d'argent brouillent souvent les amis. || *Grand merci jusqu'au rendre.* Je suis reconnaissant, et je vous le prouverai.

RENDU, UE. part. pass. du v. Rendre. S'empl. adjectiv. Heureusement le despotisme, et grâces lui en soient *rendues*, a fait de son mieux pour nous guérir de cette honteuse erreur. (B. Constant.)

Ils attendront toujours cet oracle *rendu*,
Le voile tant prédit est sur eux étendu. (Rac.)

Quand je crois, la lumière aussitôt m'est *rendue*
Dieu, l'homme et l'univers, tout revient à ma vue
(L. Racine.)

De la société tu vois ici l'emblème,
Le bien, le mal nous sont *rendus*. (Florian.)

— *Rendu à.* Les honneurs extraordinaires *rendus* à Pétrarque furent le présage et le commencement de sa fortune. (La Harpe.) Pétrarque entendit parler des honneurs *rendus* à sa mémoire; ces récits enflammèrent son imagination. (Mme de Genlis.) Chaque espèce se distingue par un attribut particulier qui est, pour ainsi dire, un hommage *rendu* à ce noble et généreux sentiment. (Alibert.) La justice *rendue* à un homme vertueux n'est déplacée nulle part, si ce n'est dans les âmes corrompues. (Virey.) C'était un vrai service *rendu* à Childéric, roi d'Austrasie, que de lui avoir ouvert, par la réclusion de son frère, la possession tranquille du trône de Neustrie. (Anquet.)

Tels ces ruisseaux, des monts enfants capricieux,
Disparus tout à coup ou *rendus* à nos yeux. (Del.)

— *Rendu par.* Quelle joie n'est *rendue* plus vive par sa joie? (B. de St-P.) Le tonnerre, le murmure des eaux, les vents, les orages, sont mal *rendus* par de simples accords. (J.-J. Rouss.)

— *Rendu avec.* Les détails ne sont pas *rendus* avec moins d'élégance. (Cuvier.) Ces drames étaient *rendus* avec tant de vérité, qu'on se croyait transporté dans les champs de la Syrie ou de la Palestine. (B. de St-P.)

— Voituré. Le vin de Bourgogne coûte tant rendu à Paris.

— Prov. *Fille qui chante et ville qui parlemente sont à demi rendues.*

— *Compte-rendu.* V. COMPTE.

— Las, fatigué, outré, qui ne peut plus marcher. Je suis rendu, je ne saurais aller plus loin. Cet homme, cet animal est rendu. L'attelage suait, soufflait, était *rendu*. (La Font.)

Tout l'équipage est sur les dents,
Le coursier du maître est *rendu*,
Plus d'un chien haletant sur l'herbe est étendu.
(Arnault.)

— Arrivé où l'on voulait aller. Nous voilà bientôt rendus; il n'y a plus qu'un petit quart de lieue. Ces malheureux avaient hâte d'être *rendus* au lieu du travail, car là on leur tient compte des minutes. (De Villen. Bargem.)

— B.-arts. Se dit des objets, des détails qui sont bien dessinés et rigoureusement exprimés. Dessin, modèle bien rendu. Ces détails sont bien rendus, mal rendus.

— Mar. Se dit d'une manœuvre quand elle est arrivée au point de tension qui lui convient. || *Une mouffle est rendue*, lorsque les poulies se touchent.

RENDU. s. m. Se dit d'un soldat d'une armée qui se rend à l'autre. On apprit cette nouvelle par les rendus. Vieux.

— Fig. et fam. *C'est un rendu.* Se dit d'un tour qu'on vient de jouer à quelqu'un, et qui vaut bien celui qu'il a fait auparavant. || Dans le même sens, adjectiv., C'est un prêté rendu.

— B.-arts. Ce qui est bien dessiné et rigoureusement exprimé. Le *rendu* des dessins ne constitue pas sans doute le mérite intrinsèque d'un projet, mais il est l'indication d'un talent exercé. (Quatrem.)

RENDUIRE. v. a. 4e conj. Techn. Enduire de nouveau. Appliquer un enduit, en général.

— SE RENDUIRE. v. pron. Être, devoir être renduit.

— Ce mot, que l'Académie emploie au mot Replâtrer, ne se trouve pas dans son dictionnaire à son rang alphabétique.

RENDUIT, UITE. part. pass. du v. Renduire. S'empl. adjectiv.

RENDURCI, IE. part. pass. du v. Rendurcir. S'empl. adjectiv.

RENDURCIR. v. a. 2e conj. Rendre plus dur ce qui l'était déjà. La trempe rendurcit le fer.

— SE RENDURCIR. v. pron. Devenir plus dur. || Fig. Devenir plus méchant. Augmenter dans le mal.

RENDURCISSEMENT. s. m. Action de rendurcir, de se rendurcir.

RÊNE. s. f. Courroie de la bride d'un cheval. Sa main sur ses chevaux laissait flotter les *rênes*. (Rac.)

— *Ajuster les rênes.* Saisir les rênes avec le pouce et l'index de la main droite, et les élever perpendiculairement jusqu'au bouton fixe qui se trouve à leur extrémité. || *Partager les rênes.* Prendre une rêne dans chaque main et continuer ainsi son cheval. || *Prendre la cinquième rêne.* S'attacher aux crins ou à la selle, pour supporter et suivre les mouvements brusques du cheval et pour retrouver son équilibre. || *Fausse rêne.* Longe de cuir dont on se sert quelquefois pour forcer un cheval à plier l'encolure.

— Fig. et dans le style soutenu. *Les rênes de l'empire, de l'État, du gouvernement.* L'administration souveraine, la haute administration de l'État. Dieu tient, du plus haut des cieux, les *rênes* de tous les royaumes; il a tous les cœurs en sa main. (Boss.) Catherine, voluptueuse et cruelle, agitait les *rênes* sanglantes de l'État. (Thomas.)

Le héraut, chargé des volontés d'Athènes,
De l'État en ses mains vient remettre les *rênes*. (Rac.)

Valois régnait encore, et ses mains incertaines
De l'État ébranlé laissaient flotter les *rênes*. (Volt.)

— Dans un sens analogue.

Il échauffe, il nourrit de ses jets éclatants
Ces globes, loin de lui dans le vide flottants,
Et, les animant tous de ses clartés fécondes,
De ses *rênes* de feu guide et retient les mondes
(Chênedollé.)

RENÉ, ÉE. part. pass. du v. Renaître. S'emploie adjectiv. Te voici donc, ô mon âme, *renée* encore une fois, pour dormir de nouveau dans un corps. (Michelet.) Depuis ce temps, deux à deux, les mélodieuses colombes, *renées* dans le chant de l'homme, aiment et volent par toute la terre. (Id.)

RENÉ (Saint). Patron et évêque d'Angers au ve siècle. On le fête le 12 novembre.

— RENÉ D'ANJOU dit *le bon roi René.* Né au château d'Angers en 1408, était le deuxième fils de Louis II duc d'Anjou, roi titulaire de Naples, mort dans son comté de Provence en 1480. || RENÉ II. Duc de Lorraine, né en 1451, de Ferry II comte de Vaudemont, et d'Yolande d'Anjou, fille de René Ier; mort en 1508.

RENÉ. s. m. Ornith. Nom donné à l'oiseau-mouche, et qui vient probablement de ce que cet oiseau porte un nom mexicain qui signifie *ressuscité*, d'après l'opinion où sont les Indiens qu'il s'endort au mois d'octobre pour se réveiller en avril, principale saison des fleurs.

— Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson de Lorraine qui paraît appartenir au genre salmone.

RÉNÉAULME. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des amomées. Le rénéaulme élevé croît aux Indes et à Surinam. Les habitants aiment beaucoup ses fruits préparés convenablement.

RENÉGAT, ATE. s. Celui, celle qui a renié la religion chrétienne pour embrasser une autre religion et particulièrement le mahométisme. Les *renégats* passaient pour être les plus cruels envers les chrétiens qui devenaient leurs esclaves. (Encycl.)

— Polém. Celui qui par des motifs intéressés abjure ses opinions politiques et trahit son parti. Les *renégats* sont plus nombreux en politique qu'en religion. (Boiste.)

— Ornith. V. ARNÉAT.

RENÉGATION. s. f. (pr. *re-ne-ga-ci-on*). Renonciation à une chose.

RENEIGER. v. n. 1re conj. Neiger de nouveau. Il a neigé ces jours derniers et il reneige encore.

RÉNETTE. s. f. Maréch. Instrument dont se servent les maréchaux pour couper l'ongle du cheval par sillons, et pour trouver l'enclouure dans le pied du cheval.

— Techn. Outil du coffretier et du bourrelier, pour tracer les raies sur le cuir.

— Jeu. Ancien jeu de trictrac.

RENETTE. s. f. Erpét. V. RAINE et RAINETTE.

RÉNETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rénetter. S'empl. adjectiv.

RÉNETTER. v. a. 1re conj. Maréch. Couper le sabot d'un cheval par sillons, et y pratiquer des raies avec la rénette.

RENETTOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Renettoyer. S'empl. adjectiv.

RENETTOYER. v. a. 1re conj. Nettoyer de nouveau. Renettoyer une robe. Renettoyer un habit.

RENÈVE. Géogr. Village de Bourgogne célèbre par le supplice et la mort de Brunehaut, en 613.

RENFAÎTAGE. s. m. L'action de renfaîter, l'ouvrage qui en est le résultat.

RENFAÎTÉ, ÉE. part. pass. du v. Renfaîter. S'empl. adjectiv.

RENFAÎTER. v. a. 1re conj. Raccommoder le faîte d'un toit.

RENFANTILLER. v. n. 2e conj. Redevenir enfant. Vous êtes éloigné du commun dire, que les vieillards *renfantillent*. (Nic. Pasq.)

RENFERMÉ, ÉE. part. pass. du v. Renfermer. S'empl. adjectiv. Sortez avant la nuit de dessus les terres de monseigneur, sous peine d'être *renfermée* comme une coureuse. (B. de St-P.) Cette vapeur que l'acide nitreux exhale a de l'odeur et colore la partie vide du vaisseau de verre dans lequel on le tient *renfermé* comme plus volatil, il est aussi moins pesant que l'acide vitriolique. (Buff.)

De prison en prison *renfermés* tour à tour,
Nous mourons seulement pour retourner au jour.
(Racine.)

Mais où sont *renfermés* tous ces germes divers
Qui doivent à jamais réparer l'univers? (Delille.)

— *Renfermé dans.* On l'a vu, *renfermé* dans sa loge, en mordre la porte et faire en sorte de l'ouvrir, parce qu'il venait d'entrer un chien étranger dans sa chambre. (Buff.) Le chêne, avec ses robustes rameaux, est *renfermé* dans un gland, et le rossignol avec son chant et ses amours dans un œuf. (B. de St-P.) Le Golgotha, aujourd'hui *renferme* dans la nouvelle cité, était hors de l'enceinte de l'ancienne Jérusalem. (Chateaub.) Cette loi est profonde; et si l'on y réfléchit, on verra que le génie de Lycurgue est *renfermé* dans ces trois préceptes. (Id.)

Il n'est point *renfermé* dans le soin politique
D'abaisser la fierté d'un voisin tyrannique. (Voltaire.)

— *Renfermé entre.* Cette baie, *renfermée* entre deux coteaux, présentait, en regard et en amphithéâtre, Constantinople et Galata. (Chateaub.)

— *Renfermé par.* C'est toi qui, *renfermée* par les amours dans le sein maternel, y traças les premiers linéamens du corps humain. (B. de St-P.) Josèphe nous apprend qu'ensuite Hélène, reine d'Adiabène, avait fait élever à deux stades de Jérusalem trois pyramides funèbres, et que ses os et ceux de son fils Izate y furent *renfermés* par les soins de Monabruze. (Chateaub.)

— subst. *Cela sent le renfermé.* Se dit des choses qui ont contracté une mauvaise odeur, pour avoir été trop longtemps renfermées.

— On dit de même *une odeur de renfermé*, en parlant d'un appartement, d'une chambre où il sent mauvais, parce qu'on n'a point ouvert les fenêtres depuis un certain temps.

RENFERMER. v. a. 1re conj. Enfermer de nouveau.

— Enfermer. C'est un fou qu'il faudrait renfermer. En Orient, on renferme les femmes. Elle avait *renfermé* ces semences dans une petite bourse dont le tissu était fort simple. (B. de St-P.) Rien n'est plus admirable que ces fraîches corolles, vases charmants où une divinité a *renfermé* le miel. (A. Martin.) Dans les États despotiques, mille considérations obligent de *renfermer* les femmes. (Montesq.)

— *Renfermer quelqu'un.* Le mettre en prison.

— *Renfermer un prisonnier.* Le resserrer plus étroitement qu'auparavant.

— Comprendre, contenir. Se dit au prop. et au fig. Le genre renferme les espèces. Une phrase qui renferme un grand sens. Un livre qui renferme plusieurs vérités. Un corps mal fait peut *renfermer* une belle âme. (Acad.) Une de ces grottes, plus basse que les autres, et où l'on descend par six degrés, semble avoir *renfermé* les principaux cercueils. (Chateaub.) Le premier gland *renfermait* tous les chênes de l'univers. (B. de St-P.) C'est là qu'attentif à leur signal, le sacrificateur immole les captifs en l'honneur d'Hésus et de Teutatès; c'est là qu'il brûle au milieu de la nuit les figures d'osier *renfermant* des victimes humaines. (De Marchangy.) Ce banc de tourbe qui *renferme* les coquilles est continuellement terreux. (Buff.) Quoi qu'il en soit, elle ne donne ordinairement le jour qu'à un baleineau à la fois, et jamais la même portée n'en a *renfermé* plus de deux. (Lacépède.)

— Fig. Restreindre, réduire dans de certaines bornes. Renfermer son sujet, sa matière en deux points. On dit que c'est de lui que les sages de la Grèce empruntèrent l'art de *renfermer* les maximes de la morale en certaines formules. (Barth.)

— Manég. *Renfermer un cheval.* Le tenir dans la main et dans les jambes; dans la main, le cavalier le ramenant à soi, ce qui occasionne une plus forte tension des rênes et ce qui retient le devant; dans les jambes, en les approchant du corps de l'animal, ce qui chasse le derrière sur le devant.

— SE RENFERMER. v. pron. Être renfermé. On imagine bien quelle immense chaleur se *renfermait* ainsi dans le fourneau. (Buff.)

— S'enfermer. Se renfermer dans sa chambre. Se renfermer dans sa maison. Se renfermer dans son cabinet. Il se *renferme* le soir, fatigué de son propre plaisir, sans pouvoir jouir du moindre repos, que ses oiseaux ne reposent. (La Bruy.) Il se *renfermait* dans le lieu le plus reculé de son palais. (Fén.)

— Fig. *Se renfermer en soi-même.* Se recueillir, afin de penser avec plus d'attention aux choses dont on est occupé.

— Dans un sens analogue. En se *renfermant* dans l'intimité de son être, nul homme ne m'apprend à le connaître. (Marmier.)

— Se restreindre, se réduire dans de certaines limites. Se renfermer dans son sujet. Se renfermer dans un silence prudent. Le commerce, au lieu de s'étendre, se *renfermait* tous les jours dans un cercle plus étroit. (Rayn.)

RENFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Renfiler. S'empl. adjectiv.

RENFILER. v. a. 1^{re} conj. Enfiler de nouveau.

RENFLAMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Renflammer. S'empl. adjectiv.

RENFLAMMER. v. a. 1^{re} conj. Enflammer de nouveau, rallumer.

— SE RENFLAMMER. v. pron. Se rallumer.

— Fig. La sédition se renflamma. Mon cœur se *renflamme.* (Scudér.)

RENFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Renfler. S'empl. adjectiv. Pois bien renflés. Pâte bien renflée.

— Se dit de tout corps dont le milieu est plus gros que les deux extrémités. Corolle renflée. Feuilles renflées. Quoiqu'il n'ait pas encore pris son entier accroissement, il a déjà dix-huit pouces de longueur dans sa situation naturelle et *renflée.* (Buff.) La terre n'a pu prendre sa forme *renflée* sous l'équateur et abaissée sous les pôles, que dans son état de liquéfaction par le feu. (Id.) En face de la croisée se voyait une de ces vieilles commodes en bois de rose à ventre *renflé*, qui ont des mains en cuivre tordu en façon de sarments décorés de feuilles ou de fleurs. (De Balzac.)

— Archit. *Colonne renflée.* Celle dont le fût, au lieu de diminuer en s'élevant à partir de la base, reste de la même grosseur jusqu'au tiers environ de sa hauteur, et diminue alors en suivant une légère courbure.

RENFLEMENT. s. m. État de ce qui est renflé.

— *Renflement de colonne.* Légère augmentation en diamètre que l'on pratique quelquefois au tiers de sa hauteur. Elle provient donc d'une diminution plus ou moins sensible et progressive qu'on y pratique vers le bas et vers le haut du fût; de là l'effet d'une espèce de ventre.

RENFLER. v. n. 1^{re} conj. Augmenter de grosseur en cuisant ou en fermentant. Des pois, des haricots qui renflent bien. Une pâte qui a bien renflé.

— Fig. L'orgueil *renfle* notre âme et ne la nourrit pas. (Volt.) On se nourrit des anciens et des habiles modernes; on les presse, on en tire le plus qu'on peut, on en *renfle* ses ouvrages. (La Bruy.)

RENFONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Renfoncer. S'empl. adjectiv.

RENFONCEMENT. s. m. Action de renfoncer; état de ce qui est renfoncé. Le renfoncement d'une ligne.

— Fam. Se dit d'un coup de poing donné dans un chapeau et qui le renfonce. Cet homme, en représailles d'un *renfoncement* qu'un remplaçant avait fait à son chapeau, avait frappé trois personnes d'un couteau-poignard. (Débats.)

— Archit. Profondeur de quelques pouces qu'on pratique dans l'épaisseur d'un mur. || *Renfoncement de soffite.* Profondeur produite dans un plafond par les intervalles des travées et des solives. || *Renfoncement de théâtre.* Profondeur apparente qu'on donne aux décorations d'un théâtre, par le moyen de la perspective, pour y représenter des objets fort éloignés.

RENFONCER. v. a. 1^{re} conj. Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous renfonçons, je renfonçais, nous renfonçâmes*, etc. Enfoncer de nouveau, enfoncer plus avant. Renfoncer son chapeau. Renfoncer le bouchon d'une bouteille.

— Impr. *Renfoncer une ligne.* La faire commencer plus ou moins en arrière de celles qui suivent ou qui précèdent.

— Techn. Remettre des fonds à des tonneaux.

RENFORCÉ, ÉE. part. pass. du v. Renforcer. S'empl. adjectiv. Un canon renforcé. Un canon renforcé sur la culasse.

— *Étoffe renforcée.* Étoffe plus forte et plus épaisse que ne le sont ordinairement les étoffes de la même espèce. Du damas renforcé. Du taffetas renforcé.

— *Bidet renforcé.* Double bidet.

— Fig. et fam. *C'est un paysan renforcé.* Se dit d'un homme de campagne qui a de l'aisance, et qui fait un peu l'important.

— *Un bourgeois renforcé.* Un bourgeois riche et orgueilleux.

— *Un fat, un sot renforcé.* Un homme extrêmement fat, extrêmement sot.

— Fig. L'émulation que nous inspirons à nos enfants est, si j'ose le dire, une ambition *renforcée.* (B. de St-P.)

RENFORCEMENT. s. m. Action de renforcer; l'effet de cette action. Le renforcement d'une poutre.

RENFORCER. v. a. 1^{re} conj. Le *c* prend une cédille devant *a, o. Nous renforçons. Je renforçais*, etc. Fortifier, rendre plus fort. Renforcer une armée. Renforcer des troupes. Renforcer une garnison. Renforcer les postes. Renforcer un mur. Renforcer une poutre. Renforcer le quartier d'un soulier.

— Fig. La guerre semble *renforcer* et soutenir le caractère national chez plusieurs peuples de l'Europe. (Rayn.)

— Augmenter. Renforcer la dépense d'une maison. Renforcer l'ordinaire d'une maison.

— Donner plus de force, plus d'éclat. Renforcer la voix. Renforcer le son.

— Constr. Donner à une bâtisse une solidité plus grande. || Procurer à des piliers qui portent, à des masses qui doivent butter, ou plus de force pour soutenir, ou plus de puissance pour résister.

— SE RENFORCER. v. pron. Être renforcé.

— Se fortifier, devenir plus fort, plus habile. Se dit au propre et au fig. L'armée se renforce tous les jours. Se renforcer dans le calcul. Se renforcer aux échecs. Se renforcer sur la langue grecque. Se renforcer sur le violon. Plus j'insiste sur ma méthode, plus je sens les objections se *renforcer.* (J.-J. Rouss.)

RENFORMÉ, ÉE. part. pass. du v. Renformer. S'empl. adjectiv.

RENFORMER. v. a. 1^{re} conj. Techn. Ouvrir, après les avoir humectés, les gants qu'on vient de coudre.

RENFORMI, IE. part. pass. du v. Renformir. S'empl. adjectiv.

RENFORMIR. v. a. 2^e conj. Maçonn. Réparer un vieux mur, en mettant des pierres ou des moellons aux endroits où il en manque, et en boucher les trous de boulins. || C'est encore, lorsqu'un mur est trop épais en un endroit et trop faible dans un autre, le hacher, le charger et l'enduire sur le tout.

RENFORMIS. s. m. Réparation qu'on fait à un vieux mur, en proportion de sa dégradation. Les plus forts *renformis* s'évaluent pour le tiers d'un mur. (Quatrem.)

RENFORMOIR. s. m. Techn. Instrument qui sert à renformer les gants.

RENFORT. s. m. (pr. *ran-for*). Augmentation de force. Un renfort de troupes. Un renfort considérable. L'armée a reçu des renforts.

— Anc. jurispr. *Renfort de caution.* Nouvelle caution qui s'oblige solidairement avec les premières.

— Techn. Pièce de fer qu'on soude à une autre trop faible. || Grosseur qui sert à renforcer certaines parties du bronze d'une pièce d'artillerie.

— *A renfort.* loc. adv. On en chanta Te Deum à *renfort.* (La Font.)

RENFROGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Se renfrogner. V. REFROGNÉ.

> Le brusque philosophe, en ses sombres humeurs,
> Vainement contre nous élève ses clameurs;
> Ni son air *renfrogné* ni ses cris, ni ses rides,
> Ne peuvent le sauver de ses yeux homicides.
> (DESTOUCHES.)

RENFROGNER (SE). v. pron. V. REFROGNER.

RENGAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Rengager. S'empl. adjectiv.

RENGAGEMENT. s. m. Action de se rengager. Depuis son rengagement dans tel corps.

RENGAGER. v. a. 1^{re} conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous rengageons. Je rengageais. Nous rengageâmes.* Engager de nouveau. Rengager sa vaisselle, ses pierreries. Rengager quelqu'un dans une mauvaise affaire. Rengager son cœur. Rengager le combat.

> Je bénis le sort et ses revers,
> Puisqu'un heureux malheur me *rengage* en vos fers.
> (REGNARD.)

— SE RENGAGER. v. pron. S'engager de nouveau. Se rengager dans les procès. Se rengager dans un parti. Se rengager dans une faction, dans une cabale. Se rengager dans un péril. Se rengager dans une nouvelle passion. Ce soldat s'est rengagé pour la troisième fois.

RENGAÎNE. s. m. Refus. Avoir un furieux rengaîne. Pop.

RENGAÎNÉ, ÉE. part. pass. du v. Rengaîner. S'empl. adjectiv.

RENGAÎNER. v. a. 1^{re} conj. (rad. *gaine*). Remettre dans la gaîne, dans le fourreau. Rengaîner une épée. Rengaîner un couteau.

— Absol. Rengaîner son épée, son sabre. Le général survint et leur ordonna de rengaîner. Il leur fallut rengaîner. Rengaînez, monsieur.

— Fig. et fam. *Rengaîner son compliment.* Supprimer ou ne pas achever ce qu'on avait envie de dire. || Dans un sens analogue. Le comte de Bristol n'eut qu'à *rengaîner* ses desseins et M^{lle} Brouck ses avances. (Hamilt.)

RENGENDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Rengendrer. S'empl. adjectiv.

RENGENDRER. v. a. 1^{re} conj. Engendrer de nouveau.

RENGORGÉ, ÉE. part. pass. du v. Rengorger. S'empl. adjectiv.

RENGORGEMENT. s. m. Action de se rengorger; état, attitude de celui, de celle qui se rengorge. Le dédain et le *rengorgement* dans la société attirent le contraire de ce que l'on cherche, si c'est à se faire estimer. (La Bruy.)

RENGORGER (SE). v. pron. 1^{re} conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous nous rengorgeons. Je me rengorgeais*, etc. Avancer la gorge et retirer la tête un peu en arrière, pour se donner meilleure grâce. Se dit des femmes. Voyez comme elle se rengorge!

— Se dit également des hommes lorsque, par un mouvement semblable de la tête, ils affectent un air de fierté. Depuis qu'il est en place, il se rengorge.

> Vers son libraire il marche, il s'enfle, il se *rengorge*,
> Tremblons! un drame encore en son cerveau se forge.
> (*Satiriques.*)

— Se dit également de certains animaux. Le paon se rengorge quand on le regarde.

> Bien convaincu du néant de la gloire,
> (Vert-vert) Se *rengorgeait* toujours dévotement.
> (GRESSET.)

— Faire l'important. Il est fam. dans toutes les acceptions.

RENGORGEUR. adj. et s. m. Anc. anat. Se disait de deux muscles du cou.

RENGOUFFRÉ, ÉE. part. pass. du v. Se rengouffrer. S'empl. adjectiv.

RENGOUFFRER (SE). v. pron. 1^{re} conj. Rentrer dans le gouffre.

RENGRAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rengraisser. S'empl. adjectiv.

RENGRAISSER. v. a. 1^{re} conj. Faire redevenir gras, engraisser de nouveau. Rengraisser un cheval. Rengraisser un porc. Le riz le rengraisse à vue d'œil.

— v. n. Redevenir gras. Depuis qu'il prend du lait, il rengraisse.

— SE RENGRAISSER. v. pron. Se dit dans le même sens.

RENGRÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Rengréger. S'empl. adjectiv.

> Chacun fit son devoir de dire à l'affligée
> Que tout a sa mesure, et que de tels regrets
> Pourraient pécher par leur excès;
> Chacun rendit par là sa douleur *rengrégée.* (LA FONT.)

RENGRÉGEMENT. s. m. Augmentation, accroissement. Rengrégement de mal. Rengrégement de douleur. Voici un autre *rengrégement* de mal qui m'arriva à la suite du reste. (Mont.) Les efforts indiscrets que l'homme fait pour améliorer son sort n'en amènent que le *rengrégement.* (Boiste.)

RENGRÉGER. v. a. 1^{re} conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous rengrégeons. Je rengrégeais*, etc. Augmenter, accroître. Rengréger son mal. Rengréger sa douleur. Rengréger sa peine. La femme de Socrate *rengrégeait* son deuil par telle circonstance. (Mont.) Combien de persécutions qui n'aboutirent qu'à l'effet ordinaire des persécutions, c'est-à-dire qu'à *rengréger* le mal! (Piron.) Le bon roi René dit que quand le pieux chevalier se démène si gentiment, il *rengrège* l'amitié de sa dame; je ne doute pas que vous ne plaisiez à la vôtre. (Volt.)

— SE RENGRÉGER. v. pron. S'augmenter, s'accroître. Son mal se rengrège. Sa douleur, sa peine se rengrège. Il est vieux dans les deux acceptions.

RENGRÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Rengréner. S'empl. adjectiv.

RENGRÉNEMENT. s. m. Action de rengréner.

RENGRÉNER. v. a. 1^{re} conj. L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. Monn. Remettre sous le balancier les monnaies, les médailles qui n'ont pas bien reçu l'empreinte, ou qui exigent pour leur fabrication plus d'un coup de balancier, de manière que toutes leurs parties rentrent exactement dans le creux des coins.

— Se dit en général de tout ce qui a reçu une empreinte, et qui rentre juste dans le creux de la matrice. Faire rengréner un poinçon.

— Agric. Remoudre le gruau de la même manière qu'on a moulu le grain.

— Techn. Engrener dans une seconde roue.

— SE RENGRÉNER. v. pron. Être rengréné.

RENGUI. s. m. Relat. Monnaie de plomb qui a cours dans le royaume de Siam.

RENHARDI, IE. part. pass. du v. Renhardir. S'empl. adjectiv.

RENHARDIR. v. a. 2^e conj. Rendre de la hardiesse, du courage. || SE RENHARDIR. v. pron. S'enhardir de nouveau.

RENIABLE. adj. des 2 g. Qui peut, qui doit être nié.

— Prov. *Tous vilains cas, tous mauvais cas sont reniables.* Se dit lorsqu'un homme a commis quelque crime, a fait quelque faute considérable, et que la honte ou la crainte du châtiment fait qu'il le nie.

RENIÉ, ÉE. part. pass. du v. Renier. S'empl. adjectiv.

— Prov. et par exagér. *Il est renié de Dieu et des hommes.* Se dit d'un méchant homme en horreur au ciel et à la terre.

— *Un moine renié.* Moine qui a renoncé à ses vœux et à son habit. || *Chrétien renié.* Homme qui a renoncé à la religion chrétienne.

RENIEMENT ou **RENÎMENT.** s. m. Action de renier. Ne se dit que dans cette locution: Le reniement de saint Pierre.

RENIER. v. a. 1^{re} conj. *Je renie, nous renions, vous reniez. Je reniais, nous reniions, vous reniiez. Que je renie, que nous reniions, que vous reniiez*, etc. Déclarer contre la vérité qu'on ne connaît point une personne, une chose. Saint Pierre renia Jésus-Christ, renia son maître par trois fois.

— Refuser de reconnaître pour. Renier quelqu'un pour son parent. Le renier pour son ami. Renier ses parents. Tu m'as *reniée*, tu m'as fait fermer les portes de toutes les maisons où je souhaitais aller. (De Balz.) Mais oui, ce bonhomme avait deux filles dont il est quasi fou, quoique l'une et l'autre l'ait à peu près *renié.* (Id.)

— Désavouer une chose de fait, la nier. Renier sa patrie. Renier sa famille. Renier ses parents. Renier son nom.

— Renoncer entièrement à une chose, n'y vouloir plus avoir de part. Renier sa religion. Renier sa foi. Les sorciers renient chrême et baptême. Les temples se remplirent de suppliants qui avaient peut-être *renié* la Divinité toute leur vie. (Chateaub.)

— Absol. Renier sa religion. Il a renié.

— *Renier Dieu*, et absol. *Renier.* Jurer le nom de Dieu. Ne faire que renier et blasphémer.

RENIEUR. s. m. Celui qui renie, qui blasphème. C'est un renieur, un blasphémateur. Il est vieux.

RENIFLARD. s. m. Techn. Se dit familièrement de la Soupape d'une machine à vapeur.

RENIFLER. v. n. 1^{re} conj. (du lat. *re-na-sicu-la-re*, fait de *nasus*, nez). Retirer, en aspirant un peu fort, l'humeur ou l'air qui est dans les narines. Ne reniflez pas. Il renifle toujours.

— Fig. et fam. Se dit de ceux qui marquent de la répugnance pour quelque chose.

— Répugner à faire quelque chose ou à manger de quelque chose. Ce cheval renifle sur l'avoine.

RENIFLERIE. s. f. Action de renifler. Pop.

RENIFLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui renifle.

RÉNIFOLIÉ, ÉE. adj. (du lat. *renifolius;* fait de *renum*, rein; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles réniformes.

RÉNIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *reniformis;* fait de *renum*, rein; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un rein, dont la surface offre à peu près la figure de la coupe d'un rein dans le plan de sa courbure. Cotylédon réniforme. Graine réniforme. Feuilles réniformes. Anthères réniformes. Utricules réniformes.

RENILLE. s. f. Zooph. Genre de pennatulaires dont on connaît deux espèces, la renille d'Amérique, et la renille violette.

RÉNIPUSTULÉ, ÉE. adj. (du lat. *renipustulatus;* fait de *renum*, rein; *pustula*, pustule). Bot. Qui est marqué de taches en forme de reins ayant l'apparence de pustules. La coccinelle rénipustulée.

RENIQUEUR. s. m. Techn. Celui qui foule les draps avec les pieds.

RÉNITENCE. s. f. Didact. Force des corps solides par laquelle ils résistent à l'impulsion des autres corps, ou réagissent avec une force égale à celle qui agit sur eux. Dans tout choc de deux corps, il y a une rénitence. || Dureté. La rénitence d'une tumeur.

RÉNITENT, ENTE. adj. (du lat. *renitensi* fait de *reniti*, faire effort contre quelque chose); Pathol. Qui résiste. Pouls rénitent. || *Tumeur rénitente.* Celle qui est dure au toucher et sur laquelle la peau est tendue.

— Fig. Mahomet, dans ses premiers combats en Arabie contre les ennemis de son imposture, faisait tuer sans miséricorde ses compatriotes *rénitents.* (Volt.)

RENIVELÉ, ÉE. part. pass. du v. Reniveler. S'empl. adjectiv.

RENIVELLEMENT. s. m. Géom. Nouveau nivellement.

RENIVELER. v. a. 1^{re} conj. Vérifier, refaire un nivellement.

RENIXIGRADE. adj. m. (ét. lat., *renixus*, fait de *reniti*, faire effort contre, *gradus*, degré). Techn. Se dit d'un bandage à résistance graduée.

RENMAILLER. v. a. 1^{re} conj. V. REMMAILLER.

RENMANTELER. v. a. 1^{re} conj. S'est dit pour Raccommoder le manteau d'une cheminée.

RENNE. s. m. Mamm. Animal du genre cerf, qui est grisâtre, qui porte un bois fourchu sur la tête, et dont les Lapons sont parvenus à faire un animal domestique qu'ils attellent à leurs traîneaux, et qui, par la vitesse de sa course, leur fait franchir de grandes distances en quelques instants. Le renne fournit aux régions hyperboréennes par son lait et sa chair une nourriture précieuse dans ces climats désolés, et sa peau se transforme en un vêtement solide et chaud. En échange des utiles services que cet animal rend, il ne lui faut pour se nourrir que quelques bourgeons d'arbres ou quelques lichens qu'il va déterrer sous la neige. Des troupeaux de *rennes* y grattent la neige pour chercher les mousses, et s'avancent en bramant dans ces régions désolées de la nuit, à la lueur des aurores boréales. (B. de St-P.) Le *renne* vit de mousse aux plages boréales. (Delille.)

— Plusieurs naturalistes ont dit la *renne.* La défense de la *renne* est dans son bois et ses pieds de devant. (Pluche.)

RENNEQUIN-SUALEM. Fils d'un charpentier de Liége, né en 1644, mort en 1708, est le créateur de la célèbre machine de Marly, si merveilleuse pour l'époque, et qui seule fournissait l'eau potable pour le château de Versailles.

RENNES. (Du bas lat. *redones*, fait de *redons*, peuple dont cette ville était la capitale). Géogr. Ch.-l. du départ. d'Ille-et-Vilaine, au confluent de ces deux rivières; à 346 kilom. S. O. de Paris. 35,552 hab. Rennes était la

capitale de la Bretagne, et avait le titre de [illegible] ne fut réunie à la France [illegible] Charles VIII. En 1636, elle [illegible] les Anglais [illegible] que du Guesclin [illegible].

RENNEVILLE (C[illegible]). Né à Caen en [illegible] à la Bastille [illegible] il resta [illegible] ans.

[illegible]

— Employé seul, il se prend ordinairement en bonne part.

RENOMMÉ, ÉE part. pass. du v. Renommer. Qui a été nommé, élu de nouveau. Il a été renommé. Il a été renommé à la majorité.

— S'emploie adjectiv. Nommé avec éloge. Un capitaine renommé. Une ville renommée. Être fort renommé parmi les savants. Les villes les plus renommées de l'antiquité sont celles où les femmes étaient les plus constantes. (B. de St-P.) Je m'en vais en pèlerinage [illegible] renommée partout. (Id.) La valeur de Richard [illegible] l'ombre de Richard. (Chateaub.)

[illegible] (Rac.)

— [illegible] il confia son fils. (Barth.)

— *Renommé par.* [illegible] succès, il est toujours un crime; mais s'il ne réussit pas, il est de pas une sottise. [illegible]

— *Renommé pour.*

[illegible]

— Syn. comp. [illegible] Reims est renommé pour le pain d'épices.

RENOMMÉE s. f. Renom, réputation [illegible]

— Pal. *Rétablir* [illegible]

— Prov. [illegible] blique que d'être riche.

— La [illegible] triste regret de sa mort. (Fléch.) [illegible] sûr garant du mérite; et le jambon aurait souvent [illegible] (Mol.)

[illegible]

— Myth. Divinité allégorique que les [illegible]

[illegible]

RENOMMER. v. a. 1re conj. Nommer de nouveau [illegible]

[illegible]

RENONÇANT [illegible]

RENONÇANT, ANTE [illegible]

— Subst. Le survivant reste au mari, qui demeure chargé envers l'héritier renonçant de [illegible] que la femme aurait pu exercer en cas de renonciation, mais jusqu'à concurrence seulement de la portion virile héréditaire du renonçant. (Cod. civil.) Lorsque la renonciation est faite par les héritiers de la femme, il est dû un droit par chaque renonçant. (J. Ommsz. des [illegible].)

— Hist. eccles. Nom donné aux membres de plusieurs sectes chrétiennes qui, pour mener une vie apostolique, faisaient vœu de renoncer aux biens terrestres.

RENONCE. s. f. Jeux. Se dit à certains jeux de cartes, pour exprimer qu'on n'a point d'une certaine couleur.

— *Se faire une renonce.* Se mettre en état de couper une couleur, en se défaisant des cartes de cette couleur qu'on a dans son jeu.

RENONCÉ, ÉE part. pass. du v. Renoncer. S'empl. adjectiv. Personne renoncée. On y recevait [illegible] (Chateaub.)

RENONCEMENT. s. m. Action de renoncer. Le renoncement aux plaisirs. Le renoncement aux honneurs, à la vanité. Le renoncement à soi-même. Vivre dans un grand renoncement de soi-même. Vivre dans un entier renoncement des choses de ce monde. Depuis que j'existe, je rêve les grandeurs du renoncement aux faux biens de ce monde, et la conquête [illegible]. (G. Sand.)

— Hist. *Ordonnance, acte de renoncement à soi-même.* Bill voté en 1644, [illegible] membres du parlement seraient exclus des [illegible] civiles ou militaires.

RENONCER. v. n. 1re conj. On met une cédille sous le c devant a, o. *Nous renonçons. Je renonçais. Nous renonçâmes*, etc. Se désister, se déporter de quelque chose, soit par acte exprès, soit autrement. Renoncer à la couronne. Renoncer à la succession de son père, de son parent. Renoncer à la communauté. Renoncer à telle prétention, à tel droit. Ce que j'ai [illegible]

[illegible]

renoncé à tous ses amours. (Condill.) Mon père, j'ai renoncé à tout, j'ai [illegible] ses joies pour toujours. (J. Lewis.)

[illegible]

— Absol. *La veuve a renoncé*. C'est-à-dire a renoncé à la communauté.

— Absol. Vous renoncez trop vite. [illegible]

[illegible]

RENONCIATION. s. f. (pr. *re-non-cia-ci-on*). [illegible]

[illegible] supporter ses dettes. [illegible] Acte par lequel [illegible] ou par testament à recueillir une succession, [illegible]

RENONCULACÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble à une renoncule. [illegible]

[illegible]

RENONCULE. [illegible] connaît aujourd'hui [illegible] espèces. [illegible] voisinage des neiges et des glaces éternelles. La [illegible] taires. (Buff.)

[illegible]

— Bot. [illegible] C'est le trolle d'Europe.

— Conchyl. Nom spécifique d'une espèce de [illegible] de sa coloration.

RENONCULÉ, ÉE adj. Bot. [illegible]

[illegible]

RENOUÉE [illegible]

— *Renoué par.* [illegible]

RENOUÉE s. f. Bot. [illegible]

— *Renoué et rat.* C'est la paronyque en tête.

[illegible]

Rétablissement, renouvellement. Renouement [illegible]

RENOUER. v. a. 1re conj. [illegible] un ruban.

— Nouer pour l'ornement. Renouer ses cheveux [illegible]

— Fig. Renouveler, reprendre [illegible]

[illegible]

RENOUVEAU. s. m. Le printemps, la saison nouvelle. [illegible]

[illegible] (L. Bérenger.)

[illegible]

RENOUVELABLE adj. des 2 g. Qui peut être renouvelé.

RENOUVELÉ, ÉE. part. pass. du v. Renouveler. [illegible] (De Lamart.)

[illegible] (L. Brewster.)

[illegible]

RENOUVELER. v. a. 1re conj. On double la lettre *l* devant une syllabe muette. *Je renouvelle, tu renouvelles, il renouvelle. Je renouvellerai. Je renouvellerais*, etc. Remplacer en [illegible] (De Balzac.)

— *Renouveler sa maison, son service.* Changer tous ses domestiques.

— *Il a renouvelé* [illegible]

[illegible]

— Style ascét. Renouveler. La grâce de Jésus-Christ renouvelle l'homme. Le baptême [illegible] renouvelle.

— Faire sentir de nouveau. Renouveler le mal de quelqu'un. Renouveler sa douleur.

— *Renouveler son attention.* Avoir une nouvelle attention, une plus grande attention.

— *Renouveler le souvenir d'une chose.* En rappeler la mémoire.

— Publier de nouveau, mettre en vigueur, faire revivre. Renouveler un édit. Renouveler les anciennes ordonnances. Renouveler un usage. Renouveler une mode.

— Recommencer, faire de nouveau. Renouveler une querelle. Renouveler un procès. Renouveler ses [illegible] Renouveler ses vœux. Renouveler une alliance. Renouveler ses remerciements. Renouveler les assurances, l'assurance de son dévouement. J'ai saisi seulement cette occasion pour vous renouveler mes hommages.

(Volt.) Je n'ai pu voir votre douleur sans *renouveler* la mienne. (Sev.)

[illegible]

— *Renouveler un traité, une alliance, un bail, un billet.* Faire un nouveau traité, une nouvelle alliance, un nouveau bail, un nouveau billet.

— Neutr. *Renouveler d'appétit.* Commencer à manger comme si on avait un nouvel appétit. || *Renouveler de jambes.* Recommencer à marcher avec de nouvelles forces.

— Fig. et fam. *Renouveler de jambes.* Reprendre une nouvelle ardeur dans l'affaire, dans l'entreprise dont on s'occupe.

— Fig. et dans un sens analogue.

Et son épouse qui l'aime
Renouvelle de beauté. (***)

— SE RENOUVELER. v. pron. Être renouvelé. Une assemblée qui se renouvelle tous les ans. Le front se renouvelle. Sa douleur se renouvelle au printemps. Toutes ces merveilles se sont renouvelées depuis peu de générations. (J. J. Rousseau.)

— *Se renouveler dans le souvenir de quelqu'un.* Se rappeler à la mémoire de quelqu'un.

RENOUVELET. s. m. Hortic. Variété de pomme.

RENOUVELLEMENT. s. m. Rénovation, rétablissement d'une chose dans son premier état ou dans un état meilleur. Le renouvellement de la saison. Le renouvellement de l'année. Le renouvellement de la lune. Le renouvellement des traités. Renouvellement d'alliance. Renouvellement d'un bail, d'un billet.

— Action de renouveler. Le renouvellement de l'air. Rien n'est plus nécessaire à la santé des équipages que le *renouvellement* de l'air dans l'intérieur du vaisseau. (***)

— Accroissement. Renouvellement d'appétit. Renouvellement de ferveur. Renouvellement de zèle. Renouvellement de tendresse.

— Réitération. Renouvellement d'assurances, de services. Renouvellement de vœux. Le renouvellement des vœux du baptême. La nouvelle reine de Suède pressa le *renouvellement* des négociations. (Volt.)

RÉNOVATEUR, TRICE. adj. Néol. Qui renouvelle, qui rajeunit. Influence rénovatrice. Doctrine rénovatrice.

— subst. Un rénovateur. Une rénovatrice. Le rénovateur des arts, des lettres.

— Féod. Celui qui faisait de nouveaux papiers terriers.

RÉNOVATIF, IVE. adj. Qui a la faculté de renouveler.

RÉNOVATION. s. f. (pr. *ré-no-va-ci-on* ; du lat. *renovatio*; fait de *novellare*, rendre nouveau.) Renouvellement, rétablissement d'une chose dans l'état où elle était. La rénovation du monde après le déluge. La rénovation de l'homme intérieur par la grâce. La rénovation des vœux. La rénovation d'un titre. La rénovation des lois de discipline.

— Crit. Se dit en général par une sorte d'opposition à innovation. Dans un public imbu d'une saine littérature, ce ne sera jamais ni au plus grand nombre, ni à l'élite de bons esprits que l'on risquera de déplaire par d'heureuses innovations par des *rénovations* utiles. (Marm.)

— Alchim. Opération par laquelle les alchimistes faisaient passer un corps d'un état imparfait à un état parfait.

— Philol. *Grande rénovation.* Titre du grand ouvrage philosophique de Bacon.

RENOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Renoyer. S'empl. adjectiv.

RENOYER. v. a. 1re conj. Noyer de nouveau. Renoyer un chien, un chat.

— SE RENOYER. v. pron. Se noyer de nouveau.

RENSEIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Renseigner. S'empl. adjectiv. Être bien renseigné.

RENSEIGNEMENT. s. m. Indice, instruction qui met sur la voie de quelque chose, qui sert à faire connaître une chose. Donner à quelqu'un des renseignements sur une affaire, sur un fait. Ne pas lui donner le moindre renseignement pour le diriger. Procurer des renseignements. Fournir des renseignements. Prendre des renseignements. Aller aux renseignements. Renseignement exact, précis.

— *Bureau de renseignements.* Bureau où devait être tenu, par le greffier criminel, un registre de tous les individus appelés devant les tribunaux correctionnels ou criminels, avec une notice sommaire sur leur affaire et sur ses résultats.

— Jurispr. *A titre de renseignement.* Se dit d'une déposition reçue en vertu du pouvoir discrétionnaire du président, sans que le témoin soit astreint au serment.

RENSEIGNER. v. a. 1re conj. Enseigner de nouveau, avec un nouveau soin. Renseigner le chemin à quelqu'un. Renseigner le latin à un enfant.

— Fam. Donner des renseignements. Renseigner quelqu'un sur une affaire.

— SE RENSEIGNER. v. pron. Prendre des renseignements. Se renseigner chez le portier

RENSEMENCÉ, ÉE. part. pass. du v. Rensemencer. S'empl. adjectiv. Terre rensemencée.

RENSEMENCEMENT. s. m. Agric. Action de rensemencer.

RENSEMENCER. v. a. 1re conj. Agric. Ensemencer de nouveau.

RENTAGE. s. m. S'est dit pour Rente. || Droit de champart ou de terrage.

RENTAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Rentamer. S'empl. adjectiv.

RENTAMER. v. a. 1re conj. Entamer de nouveau. Rentamer un pain.

— Fig. Reprendre un discours interrompu.

RENTASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rentasser. S'empl. adjectiv.

— Se dit pour d'un homme trapu. Un petit homme tout rentassé.

RENTASSEMENT. s. m. Action de rentasser.

RENTASSER. v. a. 1re conj. Entasser de nouveau.

— SE RENTASSER. v. pron. Être rentassé.

RENTE. s. f. du lat. *reddita*, chose rendue ou qu'on doit rendre. Revenu annuel. Avoir trente mille livres de rente. Vivre de ses rentes. N'avoir ni fonds ni rentes. On assure que les Bénédictins, qui possèdent environ neuf millions de livres tournois de *rente* dans le royaume de France, fourniront au moins neuf vaisseaux de haut bord. (Volt.) Un père de famille qui vit dans sa terre avec douze mille livres de *rentes* aura besoin d'une grande attention pour vivre à Paris dans la même abondance avec quarante mille. (Id.)

— Se dit plus ordinairement de ce qui est dû tous les ans pour un fonds aliéné, cédé ou affermé. Rente foncière. Rente en grains, en vin. Rente en espèces. Faire la rente d'une maison.

— Ce qui est dû annuellement pour une somme d'argent aliénée par contrat de constitution. [illegible] perpétuelles. Rente sur l'État. Rente viagère. Rente à fonds perdu. Rente constituée. Contrat de rente. Constitution de rente. Constituer une rente. Racheter une rente. Rembourser une rente. Amortir une rente. Acheter, vendre, céder, saisir, céder une rente. Faire une rente, des rentes à quelqu'un. Laisser des rentes à un héritier. Les *rentes* perpétuelles qui forment la partie la plus importante de la dette publique, se subdivisent elles-mêmes en plusieurs espèces, suivant le taux de leur constitution. (J. Duclerc.)

— Absol. La rente constituée par l'État. La rente à cinq pour cent, à trois pour cent. Le taux de la rente. La rente est en hausse. La rente est en baisse. La rente hausse, baisse. Acheter des rentes. Payer en rentes. Transférer des rentes. La *rente* est au pair lorsque le cours des effets publics est égal au capital nominal augmenté des arrérages échus du semestre courant. (E. Duclerc.)

— Se dit de certaines charges qu'on s'impose à soi-même et qu'on renouvelle à [illegible].

— Fig. Doté sur vos journaux d'une *rente* d'injures. (Gilbert.)

— Prov. *Mieux vaut règle que rente.* L'ordre et l'économie enrichissent sûrement plus qu'un gros revenu.

RENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Renter. S'empl. adjectiv. Qui a des rentes, du revenu. Une communauté bien rentée. Il y avait des moines *rentés* et des moines mendiants. (Acad.)

— Fam. *Être bien renté.* Être riche. Cet homme est bien renté.

RENTER. v. a. 1re conj. (rad. *rente*). Donner, assigner certain revenu à un hôpital, à un collège, à une communauté, pour une fondation que l'on fait. Renter des hôpitaux. Renter des boursiers.

RENTER. s. m. (pr. *ran-ter*). Hist. eccl. Nom de certains sectaires peu connus, qui parurent en Angleterre; ils s'éloignaient beaucoup du vrai christianisme, et on leur attribue des principes infâmes.

RENTERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Renterrer. S'empl. adjectiv.

RENTERREMENT. s. m. Action de renterrer; nouvel enterrement.

RENTEUX, EUSE. adj. Dr. cout. Chargé de rentes. Héritage renteux. || Qui est soumis au droit de rentage.

RENTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui a des rentes constituées sur l'État ou sur quelque communauté. Les rentes sont payées par quartier, par semestre ou par année.

— Celui, celle qui vit de son revenu sans négoce ni industrie. Un gros rentier. Un rentier du Marais.

— Féod. Celui, celle qui devait des rentes seigneuriales. Cette seigneurie avait beaucoup de rentiers et de rentières.

— Anc. cout. Se disait en Bretagne du rôle des rentes dues à un seigneur.

RENTIERCER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Mettre en séquestre, en main tierce.

RENTOILAGE. s. m. Action de rentoiler; résultat de cette action. Rentoilage d'une paire de manchettes.

— Peint. Opération par laquelle on soutient et l'on conserve la toile d'un vieux tableau, en la collant sur une toile neuve. Tous les restaurateurs de tableaux sont bons pour faire le rentoilage, il n'appartient qu'aux plus adroits et aux plus habiles d'entreprendre l'opération de l'enlevage.

RENTOILÉ, ÉE. part. pass. du v. Rentoiler. S'empl. adjectiv.

RENTOILER. v. a. 1re conj. Remettre de la toile neuve à la place de celle qui est usée. Rentoiler des manchettes.

— Peint. Faire le rentoilage.

— SE RENTOILER. v. pron. [illegible] rentoilée. Ce tableau ne peut se rentoiler.

RENTOIR. s. m. Techn. Jointure de deux pièces de bois de même espèce sur une même ligne.

RENTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Rentonner. S'empl. adjectiv.

RENTONNEMENT. s. m. Action de rentonner.

RENTONNER. v. a. 1re conj. Remettre dans le tonneau. Rentonner du vin, une liqueur.

RENTORTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rentortiller. S'empl. adjectiv.

RENTORTILLEMENT. s. m. (pr. *ran-tor-ti-ye-man*). Nouvel entortillement.

RENTORTILLER. v. a. 1re conj. (pr. *ran-tor-ti-ye*). Entortiller de nouveau.

— SE RENTORTILLER. v. pron. Être rentortillé.

RENTOUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *ran-tou-ye*). Agric. Dans le département de la Meurthe, Faire porter à un terrain une seconde récolte de blé ou de méteil, immédiatement après une récolte de même nature.

RENTRAGE. s. m. Action de rentrer; résultat de cette action. [illegible] dans les celliers [illegible] usage. [illegible]

RENTRAÎNÉ, ÉE. part. pass. du v. Rentraîner. S'empl. adjectiv.

RENTRAÎNER. v. a. 1re conj. Entraîner de nouveau. Les mauvaises habitudes rentraînent au vice.

RENTRAIRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je rentrais, tu rentrais, il rentrait, nous rentrayons, vous rentrayez, ils rentraient. Je rentrayais. Je rentrai. Je rentrairais. Rentrais, rentrayons, rentrayez. Que je rentraie* ou *rentraye. Rentrayant. Rentrait, rentraite.* Faire une couture qui réunisse deux parties d'une étoffe de manière que la couture ne paraisse pas après les derniers apprêts.

— Tapiss. Réunir les relais d'une tapisserie de haute ou de basse lisse.

— SE RENTRAIRE. v. pron. Être rentrait.

RENTRAIT, AITE. part. pass. du v. Rentraire. S'empl. adjectiv.

RENTRAITURE. s. f. Couture de ce qui est rentrait. Cela est si bien rentrait qu'on ne voit point la rentraiture. Sa robe et son fichu et tient si remplis de *rentraitures* qu'on eût dit que des [illegible] (B. de St-P.)

— Se dit [illegible], qu'on peut serrer en tirant tous les points de dessus.

RENTRANT. part. prés. du v. Rentrer. Qui rentre. Il est invariable. Des troupes rentrant tard. [illegible] Des missionnaires [illegible] La poste est à Moscou, triste [illegible] est rapporté de [illegible] par les soldats *rentrant* dans leurs foyers. (Mme d'Abrantès.)

RENTRANT, ANTE. adj. Qui s'enfonce en dedans, dont l'ouverture est en dehors. Angle rentrant.

— Bot. Épithète par laquelle on désigne les valves d'un fruit, lorsqu'elles se recourbent et s'enfoncent par leurs bords dans l'intérieur du péricarpe.

— Techn. *Nombre rentrant.* Se dit du Nombre des [illegible], qui divise exactement celui des dents de la roue qui s'engrène avec le pignon.

RENTRANT. s. m. Jeux. Celui qui prend la place du joueur qui a perdu la partie. On demande un rentrant.

RENTRAYAGE. s. m. Techn. Action de rentraire, ou de rentrayer; résultat de cette action.

RENTRAYER. v. a. 1re conj. Cham. Recoudre les peaux de buffle.

RENTRAYEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui, dans les manufactures de drapier, répare les pièces d'étoffes qui ont essuyé quelques défauts dans les apprêts qu'on leur a donnés.

RENTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Rentrer. S'empl. adjectiv. Les pommes de terre ne sont pas encore toutes rentrées.

— Du verbe neutre. Depuis plusieurs années *rentré* dans le sein de sa patrie, [illegible] (Chateaub.) Un juste orgueil est *rentré* dans mon âme purifiée. (Mme de Staël.) [illegible] après un fils qui lui donna le [illegible] (Le Maistre de Sacy.) Mais Coligny, était paisiblement *rentré* chez lui, il fallut par d'autres perfidies prévenir la fuite des protestants. (E. Lemontey.)

Atalante aussitôt dans la lice est *rentrée*,
La porte d'un moment est déjà [illegible].
(De Pompignan.)

— Répercuté. Dartre rentrée. Sueur rentrée. Humeur rentrée.

— Fig. [illegible] un peu précieux, a été d'usage dans quelques cercles. Il avait des politesses au prix d'un ton si *rentré* et si impoli, qu'il s'imaginait qu'elle lui faisait des reproches. (L'abbé de Voisenon.)

RENTRÉE. s. f. Action de rentrer en fonctions, de reprendre les études, les exercices, après les vacations, les vacances. A la rentrée du Conseil Royal. A la rentrée des classes. L'époque de la rentrée.

— Retour d'un acteur sur la scène après une absence plus ou moins longue. Cet acteur a fait sa rentrée par tel rôle.

— Perception d'un revenu, recouvrement d'une somme. Attendre des rentrées considérables. Compter sur des rentrées. La rentrée des impôts, des contributions. Compter sur la rentrée de ses fonds. Ce revenu est d'une rentrée difficile.

— Chass. Retour des animaux dans le bois au point du jour. Attendre le cerf à la rentrée. Aller à la rentrée du sanglier.

— Se dit à certains jeux de cartes que l'on prend dans le talon à la place de celles qu'on a écartées. Avoir une vilaine rentrée, une heureuse rentrée.

— Techn. Chacune des différentes planches préparées pour imprimer en couleur.

— Construct. Rétrécissement du navire par ses hauts, qui s'exprime par la différence entre sa largeur sur le pont et sa largeur plus grande au fort. La *rentrée* dans les bâtiments n'est ni utile ni gracieuse ; elle est un défaut capital dans les navires de guerre français. (J. Lecomte.)

— Mus. Retour du sujet, surtout après quelques pauses [illegible], une imitation ou dans quelque autre endroit. Toutes les fois qu'une voix se tait et se reprend une ou plusieurs [illegible] *rentrée*, [illegible] (C.-F.)

RENTRER. v. n. 1re conj. Entrer de nouveau, entrer après être sorti. Rentrer dans la ville. Rentrer dans la chambre. Rentrer dans son [illegible] Rentrer dans sa [illegible] Rentrer dans ses foyers. [illegible] de St-P.) Pour rester [illegible] sociétés, il faut nous en éloigner; [illegible] il faut y *rentrer*. (Id.) [illegible] jardin, et [illegible] après [illegible] il *rentrait* chez moi [illegible] (J.-J. Rousseau.)

Je leur ai peint Hercule avec plus [illegible],
Rentrant dans ses Etats [illegible]
(Voltaire.)

Les temps composés du verbe Rentrer admettent l'auxiliaire *être*, et non l'auxiliaire *avoir*. *Je suis, j'étais rentré*, etc. C'est à tort que Malherbe a dit *avoir rentré*. Et j'ai, pour vous trouver, *rentré par l'autre porte*. M. de Chateaubriand a commis la même faute dans la phrase suivante : Le lendemain, avant le lever du soleil, nous avons quitté l'île, traversé le lac et *rentré* dans la rivière par laquelle nous y étions descendus.

— Fig. *Rentrer dans sa coquille.* Se retirer dans sa solitude [illegible] Je *rentre* dans ma coquille, et je me borne à attendre avec [illegible] le moment que vous nous promettez. (Volt.)

— Revenir. Les [illegible], *rentrant* du travail, [illegible] et bœufs. [illegible]

— Fig. *Rentrer dans son sujet.* Traiter de nouveau le sujet dont on s'était écarté par digression [illegible].

— *Rentrer* [illegible]. Se remettre sur l'alignement [illegible].

— *Rentrer dans les bonnes grâces de quelqu'un.* [illegible] se procurer, etc.

— Recouvrer. Rentrer dans son bien. Rentrer dans tous ses droits. L'honneur *rentrera* dans ses droits. (J.-B. Rouss.) De somptueux édifices s'élevèrent peu à peu dans nos villes. Dieu du ciel et de la terre *rentra*, si j'ose le dire, dans ses droits. (Mass.)

— Fig. *Rentrer dans son bon sens.* Revenir en son bon sens.

— Fig. Se renfermer, se réfléchir, se retirer. Rentrer dans l'ordre, faire rentrer les sujets dans l'ordre. Rentrer dans son devoir. Ainsi toutes [illegible] était sortie. (Boss.) [illegible] sein de Dieu [illegible] dans le [illegible] en [illegible] montrant aux yeux. (A. [illegible])

— Par exagér. *Faire rentrer* [illegible] *dans la poussière, dans la poudre.* [illegible]

— On dit de même, *Faire rentrer quelqu'un cent pieds sous terre.*

— Fig. *Rentrer en soi-même.* Faire réflexion sur soi-même. *Rentrez* en vous-même, chrétiens qui tenez encore au monde par vos passions. (Fléch.) Pour vous, en *rentrant* en vous-même, vous n'avez rien à vous reprocher. (B. de St-P.)

— Fig. Recommencer, reprendre certaines choses. Rentrer en charge. Rentrer en fonction. Rentrer en exercice. Rentrer dans le service. Rentrer en condition. Rentrer en correspondance.

— *Rentrer en fureur.* Se remettre en fureur. ‖ *Rentrer en lice.* Recommencer la lutte, le combat. Il faudra demain *rentrer* en lice. (Mass.)

— Prov. et fig. *Rentrer en danse.* Rentrer dans une affaire, dans un embarras dont on était sorti.

— Absol. Reprendre ses fonctions, recommencer ses exercices, après les vacations, les vacances. Les tribunaux rentrent à telle époque. Les collèges vont bientôt rentrer.

— Reparaître sur la scène après une longue absence. Cet acteur rentre ce soir par le rôle d'Oreste.

— Arriver, être touché, perçu. Un revenu qui a peine à rentrer. Des avances qui rentrent peu à peu. Il doit me rentrer des fonds dans quelques jours. Avant de compter les profits, il faut que les frais *rentrent.* (Acad.)

— Se répercuter. Laisser rentrer une humeur. Un charlatan lui a fait rentrer ses dartres.

— Grav. Repasser la pointe ou le burin dans les tailles déjà faites, pour les approfondir.

— Jeux. *Rentrer en bredouille.* Se dit au trictrac, quand l'un des joueurs ayant été débredouillé, fait un grand coup qui lui donne l'avantage de marquer trois et même cinq coups à la fois.

— Chass. *Rentrer au fort.* Se rembûcher.

— SE RENTRER. v. pron. Etre rentré, devoir être rentré. Les orangers se rentrent à la Toussaint.

RENTRER. v. a. 1^re^ conj. Porter ou reporter dedans ce qui était dehors. Rentrer des marchandises. Les rentrer dans le magasin. Rentrer des pots de fleurs. Rentrer des orangers dans les serres. Rentrer les foins.

— Impr. Renfoncer. Rentrer une ligne. Faire rentrer une ligne.

RENTREVESTISSEMENT. s. m. S'est dit pour Don mutuel entre mari et femme.

RENTR'OUVRIR. v. a. 2^e^ conj. Entr'ouvrir de nouveau.

Puis il revient un peu, *rentr'ouvrant* la paupière,
Et montre qu'à regret il voit notre lumière.
(PH. DESPORTES.)

RENTRURE. s. f. Opération du fabricant de papiers peints, et qui consiste à apporter l'une après l'autre toutes les teintes, au moyen de planches séparées dont les reliefs portent d'autres dessus que la première, en laissant sécher entre l'application de chacune d'elles.

RENTY. (du celt. *Rentyca*, habitation près de la rivière; fait de *ren, rin,* rivière; *tyc,* habitation). Géogr. Bourg du département du Pas-de-Calais, à 22 kilom. de St-Omer; 1,000 hab. Henri II y battit les Espagnols le 13 août 1533.

RÉNULITE ou **RÉNULINE.** s. f. Foss. Petit corps que l'on a rencontré dans la couche du calcaire grossier de Grignon (Seine-et-Oise). On ne connaît que l'espèce suivante, la rénulite operculaire, coquille semi-lunaire très-plate, à sillons courbés et concentriques.

RENVAHI, IE. part. pass. du v. Renvahir. S'empl. adjectiv.

RENVAHIR. v. a. 2^e^ conj. Envahir de nouveau.

RENVAHISSEMENT. s. m. Action de renvahir.

RENVELOPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Renvelopper. S'empl. adjectiv.

RENVELOPPER. v. a. 1^re^ conj. Envelopper de nouveau. ‖ SE RENVELOPPER. v. pron. Etre enveloppé de nouveau.

RENVENIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Renvenimer. S'empl. adjectiv.

RENVENIMER. v. a. 1^re^ conj. Envenimer une deuxième fois. ‖ SE RENVENIMER. v. pron. S'envenimer de plus en plus.

RENVERDIE. s. f. S'est dit d'une pièce de vers pour célébrer le retour du printemps.

RENVERGER. v. a. 1^re^ conj. On met un *e* après le *g* devant *a, o. Nous renvergeons*, etc. Vann. Border les ouvrages de clôserie.

RENVERGUER. v. a. 1^re^ conj. Resserrer les rubans qui attachent les voiles aux vergues ou barres transversales auxquelles elles sont suspendues, lorsque ces liens se sont relâchés sous les efforts des voiles gonflées du vent.

RENVERS. s. m. S'est dit pour Revers, le dos de la main.

— Techn. Manière de construire les faîtes dans les couvertures d'ardoises.

RENVERSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être renversé.

— Bot. Se dit des feuilles susceptibles de se tourner l'une vers l'autre, sans se toucher par leur partie inférieure.

RENVERSE (À LA). loc. adv. Sur le dos, le visage en haut. Tomber à la renverse. Etre couché à la renverse.

RENVERSÉ, ÉE. part. pass. du v. Renverser. S'empl. adjectiv. Elle est assise sur un vieux tronc de chêne *renversé* et blanchi par les hivers. (X. de Maistre.) Le poisson est en quelque sorte un oiseau *renversé.* (B. de St-P.) Ce jeune homme me fut promis quand le temple serein de Vénus n'était point encore *renversé.* (M^me^ de Staël.) Une échelle en forme de pyramide *renversée* nous conduisit dans un grenier poudreux. (Chateaub.) J'aperçus sur la terre un chapeau *renversé* sur lequel il y avait un rosaire à gros grains. (Le Sage.)

Les chameaux *renversés* roulent sur les chameaux,
Cavalier et coursier l'un sur l'autre succombe. (DEL.)

— *Renversé à.* Dois-je oublier son père à mes pieds *renversé.* (Rac.)

— *Renversé de.* Les débris de la montagne parsèment la mer. Villaret lui-même est *renversé* de son banc de quart, qui vole en éclats. (L. Monnais.)

— *Renversé par.* Les projets humains, bâtis sur le sol mouvant des conjectures, sont sujets à être *renversés* par le vent des circonstances. (S. Dub.) Les caractères étaient *renversés* par la position de la pierre. (Chateaub.) Les arbres qui croissent sur le bord des rivières, et même sur celui des mers, sont sujets à être *renversés* par leurs courants. (Id.) Lorsque Lisbonne fut *renversée* par un tremblement de terre, ses habitants, en s'échappant de leurs maisons, s'embrassaient les uns les autres. (B. de St-P.)

— *Renversé sur.*

Ainsi de sa nature audacieux romans,
Périront, *renversés* sur leurs vains fondements,
Tant de rêves fameux. (DEL.)

— Fig. Avoir l'esprit renversé. Avoir la cervelle renversée. Publier dans Paris que tout est *renversé.* (Boil.) Convenez des maximes des impies, et toutes les idées du vice et de la vertu sont *renversées.* (Mass.)

— Fig. et fam. *Avoir la physionomie renversée, toute renversée.* Avoir le visage défait, les traits fort altérés par l'effet de quelque émotion violente ou profonde.

— Fig. et fam. *La marmite est renversée dans cette maison.* Le maître de cette maison n'invite plus à dîner.

— Prov. *C'est le monde renversé.* Se dit d'une chose qui est contre l'ordre naturel et la raison.

— Blas. Se dit des pièces qui sont disposées autrement que de coutume. ‖ *Chevron renversé.* Celui dont la pointe est en bas.

— Géom. et optiq. Se dit des objets qui sont ou qui paraissent dans une situation opposée à leur situation la plus habituelle.

— Manég. *Encolure renversée.* Celle dont le contour, l'arc ou la rondeur se trouve en dessous, tandis qu'elle devrait se trouver dessus.

— Mar. L'ordre d'une armée navale en ligne de bataille est *renversé*, lorsque toute la ligne virant de bord, le vaisseau qui était à la queue se trouve à la tête de la nouvelle ligne formée par les mêmes bâtiments. ‖ *Compas renversé.* Petite boussole suspendue dans une chambre, et dont le fond de la boîte se trouve en haut au lieu d'être en bas, comme celui du compas de route.

— Mus. En fait d'intervalles, l'opposé de Direct; et en fait d'accord, opposé de Fondamental.

— Paléogr. *Écriture renversée.* Espèce d'écriture dont les caractères sont à contre-sens, et qu'on ne peut lire qu'à l'aide d'un miroir.

— Bot. Se dit d'une chose qui est infléchie, qui est disposée en sens inverse de celui qui lui est habituel. ‖ *Graine renversée.* Celle dont le hile, situé au-dessous du placenta, forme la partie la plus élevée dans la loge du péricarpe. ‖ *Sépales renversés.* Ceux qui se recourbent en arrière, de manière à présenter leur face interne en dehors. ‖ *Corolle renversée.* Corolle monopétale irrégulière qui est conformée de telle sorte qu'au premier abord la lèvre supérieure semble avoir pris la place de l'inférieure, et l'inférieure celle de la supérieure. ‖ *Cupule renversée.* Celle qui est fixée de manière que son orifice regarde la base du rapport.

— Conchyl. *Ouverture renversée.* Celle qui, dans les coquilles univalves, au lieu de se trouver dans le sens des tours, se dirige vers le sommet de la spire.

RENVERSEMENT. s. m. Action de renverser; état d'une chose renversée. Le renversement d'un buffet. Le renversement d'une table. Peu usité en ce sens.

— Dérangement, désordre. Le renversement d'une bibliothèque. Le renversement des papiers.

— Fig. *Le renversement de sa tête, de son esprit.* Le trouble, le désordre de ses idées.

— *Renversement d'esprit.* Folie, démence.

— Fig. Ruine, décadence, destruction totale. Le renversement d'un État. Le renversement des lois. Le renversement de la morale. Le renversement de la religion. Le renversement d'une grande fortune. Le renversement d'un projet.

Pour le Français, hélas! honteux *renversement*,
Sous les ailes du goût se range un Allemand.
(*Satiriques.*)

— Chir. Déplacement total ou partiel d'un organe de dedans en dehors; les paupières, la vessie, le rectum, le vagin, la matrice, sont susceptibles de renversement.

— Mar. V. TRANSBORDEMENT.

— Mus. Changement d'ordre dans les sons qui composent les accords, et dans les parties qui composent l'harmonie, ce qui se fait en substituant à la basse, par des octaves, les sons qui doivent être dessus, ou aux extrémités ceux qui doivent occuper le milieu et réciproquement. Renversement des parties. Renversement de l'accord, de l'harmonie.

— Arithm. *Renversement d'une fraction.* Transposition du dénominateur à la place du numérateur, et réciproquement. ‖ On dit aussi *Le renversement des termes d'un rapport, d'une proportion.*

RENVERSER. v. a. 1^re^ conj. Jeter par terre, faire tomber une personne, une chose. Renverser une table. Renverser un buffet. Renverser la bouteille. Renverser les plats. Le vent renverse de très-grands arbres. Il croit avoir beaucoup fait lorsqu'il a *renversé* avec effort un bloc de rocher, abattu avec vigueur un arbre, ou devancé ses chiens à la course. (Lacép.) Là s'évanouiront les vaines illusions du monde, par le spectacle de tant d'hommes que la mort a *renversés.* (B. de St-P.) Le mont Ida, tant aimé de Vénus, vit tarir les sources du Scamandre, lorsque la main des barbares eut *renversé* ses magnifiques bois de cèdres. (A. Mart.) A peine eus-je prononcé ces mots, que tout le monde ému s'écria qu'il fallait faire périr le fils de ce cruel Ulysse, dont les artifices avaient *renversé* la ville de Troie. (Fén.)

Le sacrilége avait, d'un bras profanateur
Renversé dans ses murs les autels du Seigneur.
(F. BELIN.)

— Art milit. Abattre, raser, combler. Renverser les travaux des ennemis.

— Défaire, mettre en déroute. Renverser un corps de troupes. Renverser un bataillon. Renverser un escadron. Il arrête la fureur des Turcs, les pousse, les *renverse.* (Mass.)

— Troubler, confondre l'arrangement des choses; mettre tout sens dessus dessous. Renverser toute la bibliothèque de quelqu'un. Renverser tous ses papiers, tous ses livres.

— Fig. Détruire, troubler l'état, l'ordre des choses politiques et morales. Renverser un État. Renverser un système. Renverser les lois, la morale, la religion. Renverser des projets, des desseins, des espérances. Renverser une grande fortune. Renverser un établissement. Les novateurs ne trouvant point de plus fort rempart contre toutes leurs nouveautés que la sainte autorité de l'Église, ils ont été obligés de la *renverser.* (Boss.) Vous voyez tomber de toutes parts les temples de l'hérésie; ce qu'il *renverse* au dedans est un sacrifice bien plus agréable. (Id.) Sous prétexte d'empêcher une trop austère domination, on *renversait* l'ordre, et souvent on autorisait la rébellion. (Fléch.) L'instinct de certains insectes suffit seul pour *renverser* tous les raisonnements de Locke contre les idées innées. (B. de St-P.) Un seul homme *renverse* les lois et les coutumes, pour usurper la première place parmi les siens. (Mass.)

De Descartes tantôt *renversant* le système,
D'autres mondes en l'air s'élevaient à mes frais.
(RACINE.)

— Fig. *Renverser l'esprit de quelqu'un, à quelqu'un.* Lui troubler l'esprit, lui inspirer de mauvais sentiments, lui donner des idées fausses. Ce livre lui a renversé l'esprit.

— Fam. *Cet événement lui a renversé la cervelle.*

— Transposer. Renverser un accord. Renverser une fraction. Renverser les termes d'un rapport, d'une proportion. Renverser les termes d'une proposition.

— Manég. *Renverser un cheval.* Le faire pencher fortement en arrière pour qu'il change de pied.

— Mar. Transporter d'un vaisseau dans un autre.

— v. n. *Renverser sens dessus dessous*, et absol. *Renverser.* Retourner quelque chose de manière que ce qui était en haut soit en bas, et réciproquement. La voiture a renversé.

— Fig. Il est plus facile de *renverser* que d'élever. (Boiste.)

— SE RENVERSER. v. pron. Se jeter par terre. La table s'est renversée. Le cheval se renversa.

— Être renversé. Ce qui s'élève trop se *renverse* aisément. (Boiste.) On les pose sur un fourneau de cuivre, et on les y maçonne, pour éviter que la chaudière, en se *renversant* sur le feu, n'allume un incendie dangereux. (Lacép.)

— Chir. Se retourner sur soi-même. La vessie se renverse. La matrice se renverse. La langue se renverse. V. RENVERSEMENT.

— Se mettre, se coucher sur le dos. Se renverser sur le dos. Se renverser en arrière.

— Se confondre, se mêler.

— Art milit. Rompre ses rangs.

RENVERSEUR. s. m. Celui qui renverse. Danton semblait, ainsi que Mirabeau, avoir été jeté dans le moule informe et gigantesque des *renverseurs* d'empires. (Tissot.) J'aperçus, à mon grand regret, qu'il était pourtant presque impossible que ce fameux *renverseur* de murailles (le prince de Condé) pût abattre celles qui le détiennent, et s'y faire une glorieuse brèche pour lui et les deux compagnons de son malheureux sort. (P^sse^ de Condé.)

RENVERSOIR. s. m. Techn. Pièce de terre cuite offrant les contours d'une autre pièce de poterie qu'on doit cuire dessus.

RENVEZ, Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Mézières (Ardennes) : 1,200 hab.

RENVI. s. m. Se dit, à certains jeux de cartes, de ce que l'on met par-dessus la vade ou l'enjeu. Faire un renvi de dix louis.

— *Jeux de renvi.* Ceux où l'on fait des renvis.

RENVIDER. v. a. 1^re^ conj. Techn. Tourner le fil sur la broche en le rapprochant du rouet.

RENVIER. v. n. 1^re^ conj. *Je renvie; nous renvions, vous renviez. Je renviai; nous renviions, vous renviiez. Que je renvie; que nous renviions, que vous renviiez*, etc. Faire un renvi; mettre une certaine somme d'argent au jeu du brelan, etc., par-dessus la vade ou l'enjeu. Renvier de quatre fiches. Il a renvié de trois fiches sur moi.

— Fig. Renchérir, faire davantage. Je ferai encore une chose que vous ne m'ordonnez pas, qui est de *renvier* sur les louanges qu'il vous donnera et sur l'amitié qu'il vous porte. (Balz.)

RENVOI. s. m. Envoi d'une chose à la personne qui l'avait envoyée. Renvoi de marchandises. Renvoi d'une lettre de change. Renvoi d'un cadeau, d'un présent.

— *Chevaux, voiture de renvoi.* Les chevaux et les voitures qui s'en retournent ou qui devaient s'en retourner à vide.

— Répercussion. Le renvoi du son, le renvoi des paroles par l'écho.

— Certaine marque faite sur un livre et qui renvoie le lecteur à une pareille marque placée hors du texte, et sous laquelle il doit trouver une citation, une remarque, une explication, etc. La grande quantité de *renvois* fatigue le lecteur. (Acad.)

— Avertissement indiquant qu'on trouvera à une autre page du même livre, la suite de ce qui est interrompu. Il y a beaucoup de renvois dans ce bréviaire, dans ce livre.

— Marque qui, dans un acte, un écrit, renvoie à une addition écrite en marge ou en bas de la page, et qui doit se joindre au texte. Se dit aussi de l'addition même. Manuscrit surchargé de renvois. Il y a dans cette minute des renvois qui ne sont pas parafés.

— Action de renvoyer quelqu'un; le congé qu'on lui donne. Le renvoi des troupes. Le renvoi d'un ministre. Signifier à quelqu'un son renvoi.

— Action de renvoyer une demande, une proposition, etc., à ceux qui doivent l'examiner, y faire droit ou en rendre compte. Ordonner le renvoi d'une pétition à tel ministre. Le renvoi d'une proposition dans les bureaux, à l'examen des bureaux.

— Jurispr. Action de renvoyer une partie, un procès devant tel ou tel juge. Le renvoi d'un procès. Demander un renvoi. Arrêt de renvoi. Obtenir son renvoi par-devant ses juges naturels.

— Ajournement, remise. Le renvoi de la cause à huitaine. Demander le renvoi d'une discussion à un autre jour.

— Médec. Synonyme de Rapport, de Régurgitation. Avoir des renvois.

— Mus. Ligne figurée par un S incliné, traversé d'une barre et entouré de quatre points.

RENVOISIER. v. a. 1^re^ conj. S'est dit pour Remettre en voix, en train de chanter.

— SE RENVOISIER. v. pron. S'égayer, se remettre en train de chanter. L'amour veut que je me *renvoisie.* (***)

RENVOYÉ, ÉE. part. pass. v. Renvoyer. S'empl. adjectiv.

— *Renvoyé à.* Il régnait en eux une si grande émulation, que la seule menace d'être *renvoyé* aux écoles communes jetait ces élèves dans le désespoir. (Chateaub.)

— *Renvoyé dans.*

Je ne décrirai point ni leur douleur amère
Ni les pleurs de Psyché, ni les cris de sa mère,
Qui du fond des rochers *renvoyés* dans les airs,
Firent de bout en bout retentir ces déserts. (LA FONT.)

— *Renvoyé par.* Luther est *renvoyé* par Charles-Quint, et renfermé pendant quelque temps dans la forteresse de Wartbourg. (M^me^ de Staël.)

RENVOYER. v. a. 1^re^ conj. irrég. *Je renvoie, tu renvoies, il renvoie, nous renvoyons, vous renvoyez, ils renvoient. Je renvoyais, tu renvoyais, il renvoyait, nous renvoyions, vous renvoyiez, ils renvoyaient. Je renvoyai. Je renverrai. Je renverrais. Renvoie, renvoyons, renvoyez. Que je renvoie, que tu renvoies, qu'il renvoie, que nous renvoyions, que vous renvoyiez, qu'ils renvoient. Que je renvoyasse. Renvoyant. Renvoyé, renvoyée.* Envoyer de nouveau. Renvoyer une lettre. Renvoyer un paquet. Renvoyer des marchandises.

— Faire reporter à une personne une chose qu'elle avait envoyée. On lui avait envoyé un présent, il l'a renvoyé.

— Faire reporter à une personne une chose qui lui appartient, et qu'elle avait ou prêtée, ou perdue, ou laissée par oubli en quelque endroit.

— Fig. M. Le Tellier, industrieux à se cacher dans les actions éclatantes, en *renvoyait* la gloire au ministre. (Boss.) Tu *renvoyas* à Jupiter un honneur que tu n'osais accepter. (Fén.)

— Faire retourner quelqu'un au lieu d'où il était envoyé, d'où il était parti. Renvoyer un courrier. Renvoyer ses gens. Renvoyer son équipage. On dressa dans le salon une grande table, et l'on me *renvoya* dans la cuisine, où la dame Léonarde m'instruisit de ce que j'avais à faire. (Le Sage.)

— Congédier quelqu'un, lui donner son congé.

Renvoyer une partie des troupes. Renvoyer un ambassadeur. Renvoyer tous ses ministres. Renvoyer un domestique. Renvoyer une partie de ses gens. Avez-vous fait partir les trois garçons que j'ai *renvoyés* hier? (Dezède.) Et Louis XIV, ou plutôt la reine-mère, en *renvoyant* le cardinal, ôta tout prétexte de révolte à un peuple las de la guerre et qui aimait la royauté. (Volt.) *Renvoyer* un savant dans le fond d'un collége. (Boil.) Quel heureux destin en ces lieux vous *renvoie?* (Rac.)

Le seul Agamemnon refusant la victoire,
Ne commande les Grecs que pour les *renvoyer!* (Rac.)

— Fig. et fam. *Renvoyer quelqu'un bien loin.* Le refuser sèchement; le rebuter.

— Se dit absol., dans le même sens. Renvoyer. Je l'ai renvoyé.

— Adresser une personne à quelqu'un ou en quelque lieu, pour l'éclaircissement de quelque chose. Quoi! vous me *renvoyez* aux bontés de Taxile! (Rac.)

— Faire un renvoi. Renvoyer l'explication d'un mot à un autre. Mais en *renvoyant* à un article particulier les pierres mi-parties et composées de matière vitreuse et de substance calcaire. (Buff.)

— Prov. et fig. *Renvoyer de Caïphe à Pilate.* V. PILATE.

— Remettre à un autre temps. Renvoyer une cause à huitaine. Il ne faut pas *renvoyer* au lendemain ce qu'on peut faire dans le jour. (Acad.) Les projets de conversion que vous *renvoyez* à l'avenir. (Mass.) *Renvoyer* à des années de langueur et d'infirmités l'affaire du salut, c'est la manquer. (Id.)

— Prov. et fig. *Renvoyer aux calendes grecques.* Payer de défaites, remettre à un temps qui n'arrivera jamais, parce que les Grecs ne comptaient point par calendes.

— Repousser, réfléchir, répercuter. Un joueur qui renvoie la balle. La lune renvoie la lumière du soleil. L'écho renvoie les sons, les paroles. Tout ce qui nous environne, nous *renvoie* notre image, ou adoucie ou changée. (Mass.) Il est certain que puisque la lune réfléchit une partie de la lumière du soleil, elle doit *renvoyer* aussi une partie de sa chaleur. (B. de St-P.) Les cris que les échos *renvoyaient* plus affreux. (Rac.)

— Fig. et fam. *Renvoyer la balle à quelqu'un.* Lui riposter, lui répliquer vivement.

— Transmettre une demande, une proposition, etc., à ceux qui doivent les examiner, y faire droit ou en rendre compte.

— Jurispr. Ordonner qu'une partie se pourvoira, ou qu'un accusé sera traduit devant tel ou tel juge.

— *Renvoyer un accusé, le renvoyer absous, quitte et absous, le renvoyer d'accusation.* Le décharger de l'accusation intentée contre lui.

— *Renvoyer les parties à se pourvoir.* Se déclarer incompétent.

— *Renvoyer un plaideur de sa demande.* La lui refuser par un jugement.

— SE RENVOYER. v. pron. Être, devoir être renvoyé. Ces questions-là ne se renvoient pas à huitaine. L'or et les plaisirs offerts se *renvoient* rarement. (Boiste.)

— Se renvoyer l'un l'autre.

— Fig. et fam. *Se renvoyer la balle.* Se dit de deux personnes qui veulent se décharger l'une sur l'autre de l'embarras d'une affaire, d'une sollicitation, d'un travail. Après les sottises faites en commun, on se *renvoie* le tort l'un à l'autre. (Boiste.)

RÉOCCUPATION. s. f. (pr. *ré-o-ku-pa-ci-on*). Action de réoccuper. La réoccupation d'une place, d'un pays.

RÉOCCUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Réoccuper. S'empl. adjectiv.

RÉOCCUPER. v. a. 1re conj. Occuper de nouveau.

— SE RÉOCCUPER. v. pron. Être réoccupé.

RÉOLE (LA) ou **RÉOLLE (LA)**. (par corrupt. de la *Règle*, ancienne abbaye fondée en 1790, dans cette ville). Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Gironde), à 67 kilom. de Bordeaux et à 668 de Paris; 3,780 hab.

RÉOPHAGE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, qui se trouvent dans les sables de la mer Adriatique.

RÉOPHORE. s. m. Phys. Portion de conducteur soudée à chaque extrémité d'une pile galvanique.

RÉOPINER. v. a. 1re conj. Opiner une seconde fois.

RÉORDINATION. s. f. (pr. *ré-or-di-na-ci-on*). Action par laquelle quelqu'un est réordonné.

RÉORDONNANT. part. prés. du v. Réordonner. Qui réordonne. Il est invariable.

RÉORDONNANT. s. m. Hist. relig. Nom donné dans le XVe siècle à ceux qui prétendaient que des prêtres ordonnés par des évêques simoniaques devaient être ordonnés de nouveau.

RÉORDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Réordonner. S'empl. adjectiv.

RÉORDONNER. v. a. 1re conj. Conférer pour la seconde fois les ordres sacrés.

— Ordonner une seconde fois. Je vous ai ordonné de faire cela, vous ne l'avez pas fait, eh bien, je vous le réordonne maintenant.

— SE RÉORDONNER. v. pron. Etre réordonné.

RÉORGANISATEUR, TRICE. adj. et s. Didact. Qui réorganise. Pouvoir réorganisateur. Loi réorganisatrice.

RÉORGANISATION. s. f. (pr. *ré-or-ga-ni-za-ci-on*). Action d'organiser de nouveau; résultat de cette action. Réorganisation d'une compagnie. Réorganisation d'une armée.

RÉORGANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Réorganiser. S'empl. adjectiv. Ces corps de troupes ont été réorganisés. Administration réorganisée.

RÉORGANISER. v. a. 1re conj. Organiser de nouveau. Réorganiser une administration. On désorganise tout en voulant tout *réorganiser.* (Boiste.)

— SE RÉORGANISER. v. pron. S'organiser de nouveau; être réorganisé. Leur armée se réorganisa.

RÉOUVERTURE. s. f. Action de rouvrir. La réouverture d'un théâtre. La réouverture d'une salle de spectacle. La réouverture d'un magasin.

RÉOXYDATION. s. f. (pr. *ré-ok-çi-da-ci-on*). Chim. Seconde conversion en oxyde.

RÉOXYDÉ, ÉE. part. pass. du v. Réoxyder. S'empl. adjectiv.

RÉOXYDER. v. a. 1re conj. Réduire pour la deuxième fois à l'état d'oxyde.

RÉPAB. s. m. Relat. Instrument arabe à deux cordes. On dit mieux *rébab.*

REPAIRE. s. m. (du lat. barb. *repatria*, parce que c'est comme la patrie de ces animaux). Retraite, lieu où se retirent des bêtes malfaisantes, féroces. Le repaire d'un lion. Un repaire de tigres, d'ours. Un repaire de serpents. Un affreux repaire. Les palais des rois sont devenus le *repaire* des bêtes fauves. (Volu.) Sion, *repaire* affreux de reptiles impurs. (Rac.)

.... Le fond de ces marais bourbeux,
Repaire des serpents, d'insectes venimeux. (Dulard.)

— Par extens. Repaire de hiboux. Un repaire d'orfraies.

— On dit aussi le repaire d'une compagnie de perdrix. ‖ *Faucon de repaire.* Faucon vieux et hagard, qui a été longtemps à soi.

— Fig. Lieu où se retirent ordinairement les voleurs, les brigands, etc. Une repaire de brigands. Un repaire de voleurs. Prendre des voleurs dans leur repaire. Que de squelettes ambulants sortent des clapiers ou des *repaires* de la débauche pour trainer sur la terre les inutiles débris de leur corps! (Virey.) Tels sont ces cadavres ambulants qui sortent tout épuisés des *repaires* de la débauche et des salons de l'intempérance. (Id.) Des plus viles Phrynés le *repaire* odieux. (Thom.)

Au delà du Ménale et de ses antres sourds,
Repaires dangereux des brigands et des ours! (Desaintange.)

— Se disait autrefois pour Demeure, habitation.

— Chass. La fiente des loups, des lièvres, et de quelques autres animaux sauvages. Le repaire de lièvre, etc. ‖ On la nomme ainsi, parce qu'on la trouve dans les lieux où ces animaux repairent.

REPAIRER. v. n. 1re conj. Chass. Il se disait pour Etre couché, être à l'abri.

RÉPAISSI, IE. part. pass. du v. Répaissir. S'empl. adjectiv.

RÉPAISSIR. v. a. 2e conj. Rendre plus épais.

— v. n. Devenir plus épais.

— SE RÉPAISSIR. v. pron. Devenir plus épais

RÉPAISSISSEMENT. s. m. Action de répaissir.

— État de ce qui est devenu plus épais.

REPAÎTRE. v. n. 4e conj. irrég. (de la part. *re*, et du v. *paître*). *Je repais, tu repais, il repaît, nous repaissons, vous repaissez, ils repaissent. Je repaissais. Je repus. J'ai repu. Je repaîtrai. Je repaîtrais. Repais, repaissons, repaissez. Que je repaisse. Que je repusse. Repaissant. Repu, repue.* Manger, prendre sa réfection. Se dit des hommes et des chevaux, surtout quand ils sont en marche. Faire trente lieues sans repaître. Ne point donner à quelqu'un le temps de repaître. Les chevaux n'ont point repu d'aujourd'hui. Faire repaître des chevaux. Peu usité dans ce sens.

— v. a. Donner à manger, nourrir. Il faut repaître ces animaux. Peu usité dans ce sens.

— Servir de nourriture.

Par quelle erreur achetez-vous
Non un pain qui vous *repaisse*,
Mais une ombre qui vous laisse
Plus affamé que devant? (Racine.)

— Fig. Entretenir. Repaître quelqu'un d'espérances. Le repaître de chimères, de fumée. Sans le legs dont je *repaissais* mon espérance, je me serais bientôt dégoûté de ma condition. (Le Sage.)

— *Repaître ses yeux d'un spectacle.* Le regarder avec avidité.

Et que devant sa porte, au lieu de Mardochée,
Apaisant par sa mort et la terre et les cieux,
De mes peuples vengés il *repaisse* les yeux. (Racine.)

Un effroyable bruit court le long du rivage,
L'air en gémit; et l'homme, averti du ravage,
Sort des hameaux voisins, et, muet de terreur,
Vient *repaître* ses yeux d'une scène d'horreur. (Roscher.)

— SE REPAÎTRE. v. pron. Se nourrir, manger, prendre de la réfection. Ces animaux se repaissent de chair. Les chevaux se sont bien repus. Il s'en est repu. Les animaux se *repaissent*; l'homme mange; l'homme d'esprit seul sait manger. (Brill.-Sav.)

— Fig. Un ver se *repaît* du cœur d'un tyran. (Hooft.)

— Fig. Se repaître d'espérances vaines. Ne se repaître que de vent. Ne se repaître que de fumée. Il ne se repaît pas de si peu de chose. On se *repaît* de vains projets d'une conversion imaginaire. (Fléch.) Tu ne te *repais* pas d'encens à si bas prix. (Boil.) La peur seule fait rejeter l'idée de l'immortalité par l'imagination qui ne se *repaît* que d'espérances. (Boiste.) Je ne me *repais* point de pareilles chimères. (Rac.)

Hélas! si cette paix dont vous vous *repaissez*,
Couvrait contre vos jours quelques piéges dressés. (Racine.)

— Par exagér. *Il ne se repaît que de sang et de carnage.* C'est un homme cruel et sanguinaire. Du sang de ce héros (il) est allé se *repaître* (Rac.)

Contre sa proie absente il excite sa rage,
Croit déjà la tenir, croit déchirer son flanc,
Se *repaître* de meurtre et s'abreuver de sang. (Delille.)

— Prov. *Se repaître de vent et de fumée.* Se payer de vaines espérances.

REPÂLIR. v. n. 2e conj. Pâlir de nouveau. L'étoile de M. de Lauzun *repâlit.* (Sév.)

REPALLÉ, ÉE. part. pass. du v. Repaller. S'empl. adjectiv.

REPALLEMENT. s. m. Anc. cout. Confrontation d'un poids avec l'étalon. Ce mot n'était guère en usage que dans la Picardie.

REPALLER. v. a. 1re conj. Anc. cout. Faire un repallement.

REPAMÉ, ÉE. part. pass. du v. a. Repamer. S'empl. adjectiv.

REPÂMÉ, ÉE. part. pass. du v. pron. Repâmer. S'empl. adjectiv.

REPAMER. v. a. 1re conj. Techn. Agiter les toiles blanchies dans un courant d'eau, et les battre ou les piétiner.

— SE REPAMER. v. pron. Être repamé.

REPÂMER (SE). v. pron. 1re conj. Se pâmer de nouveau.

RÉPANDRE. v. a. 4e conj. (de la partic. augmentat. *re*, et de *pandere*, étendre, étaler). Epancher, verser, laisser tomber un liquide. Répandre de l'eau par terre. Répandre de la sauce sur la nappe. Comme une fontaine publique qu'on élève pour la *répandre*. (Boss.) Le grand prêtre a sur lui *répandu* l'huile sainte. (Rac.)

— Par extens. Répandre du sel. Répandre du poivre. Répandre du sable sur le carreau d'une salle.

— Il se dit également de la pluie, de la neige, etc. Cieux, *répandez* votre rosée. (Rac.)

— Fig. Il a *répandu* sur vous avec tant de profusion les biens de la terre. (Mass.) Les torrents de plaisir qu'il *répand* dans un cœur. (Rac.) Vénus et Cupidon avaient *répandu* sur elle de nouveaux charmes. (Fén.) Un beau visage *répand* ses charmes sur toute la personne. (Boiste.)

Et qui sur mon esprit *répandant* son poison,
De son charme fatal a séduit la raison. (Volt.)

— *Répandre des larmes.* Pleurer. J'allai *répandre* des fleurs et des larmes sur ses cendres; je mis une inscription honorable sur son tombeau, et je demandai ce qu'étaient devenus ses enfants. (Fén.) Elle ne survécut pas longtemps à tant de charité; mais en *répandant* ces dernières larmes, elle promit à son gardien des récompenses célestes, qu'il a sans doute obtenues. (Chateaub.) Des pleurs! ah! ma faiblesse en a trop *répandus.* (Volt.)

— *Répandre du sang.* Blesser ou tuer. Dieu défend de répandre le sang humain. Dieu défend de répandre le sang. Quels flots de sang pour elle avez-vous *répandus?* (Rac.) Vois comme je l'ai rendu sacré le lieu de ton repos, en *répandant* sur sa tombe le sang de ton assassin! (Marm.) La politique qui ne consiste qu'à *répandre* le sang est fort bornée et de nul raffinement. (La Bruy.) Les hommes sanguinaires ne le sont que dans la fureur de la vengeance, ou dans les sévérités de cette politique atroce, qui fait croire la cruauté nécessaire; mais personne ne *répand* le sang pour son plaisir. (Volt.)

— *Répandre son sang.* Etre blessé ou mourir pour une cause honorable, sacrée, ou qu'on regarde comme telle. Répandre son sang pour la patrie. Les martyrs ont *répandu* leur sang pour la foi. (Acad.) Voilà le sang qu'il a si généreusement *répandu* pour vous. (Fléch.)

— Départir, distribuer à plusieurs personnes. Répandre beaucoup d'argent. Répandre des faveurs. Répandre des aumônes. Dieu *répand* ses grâces comme il lui plaît. (Acad.) Ce pur amour que Dieu lui-même *répand* dans les cœurs. (Boss.) Il *répandait* abondamment sur toutes sortes de personnes les secours de sa charité. (Fléch.) Comblée des biens de la fortune, mais toujours prête à les *répandre* dans le sein des pauvres. (Id.) Les grands *répandent* leurs mœurs en distribuant leurs grâces. (Mass.) *Répandre* l'allégresse dans les cœurs, en y *répandant* les bienfaits. (Id.) Ma main, sous votre nom, *répandait* les largesses. (Boil.) Le Créateur *répand* sur l'homme toutes les grâces et tous les dons de la nature, sans distinguer le pauvre du riche, le maître de l'esclave. (A. Mart.) Les consuls européens, pleins de ressentiment contre vous, ont accrédité ces rumeurs par de riches présents qu'ils ont répandus dans le sérail. (B. de St-P.) Elles admiraient avec transport le pouvoir d'une Providence qui, par leurs mains avait *répandu* au milieu de ces arides rochers, l'abondance, les grâces, les plaisirs purs, simples et toujours renaissants. (B. de St-P.)

C'est lui qui *répandant* la crainte et les bienfaits,
A mêlé sur son front l'olive de la paix
Aux lauriers sanglants de la guerre. (Voltaire.)

— Fig.

Souviens-toi de l'heure bénie
Où les dieux, d'une tendre main,
Te *répandirent* sur ma vie,
Comme l'ombre sur le chemin. (Labart.)

— On dit poét. que *le sommeil répand ses pavots*, pour exprimer qu'on s'endort.

— Étendre au loin, disperser en plusieurs endroits. Le soleil répand la lumière. Fleurs qui répandent un parfum agréable. Fleuve qui répand ses eaux dans la campagne. Repandre ses troupes dans tous les villages des environs. Repandre ses émissaires de tous côtés. Dieu qui d'un seul homme a voulu former tout le genre humain, et de cette source commune, le *répandre* sur toute la face de la terre. (Boss.) *Répandre* de tes jeux le sel divertissant. (Boil.) A peine la dieu du jour avait *repandu* sur la terre les tresses dorées de ses blonds cheveux. (Flor.) Sa main laborieuse avait *répandu* la fécondité jusque dans les lieux les plus stériles de cet enclos. (B. de St-P.) La pourriture immonde dévorait les biens que la main libérale du ciel avait *répandus* sur la terre inculte. (Deleuze.)

— Fig. Se dit des opinoins, de la religion, du bruit, etc. Répandre une nouvelle dans toute la ville. Répandre beaucoup de jour sur une matière. Répandre l'alarme. Répandre de mauvaises maximes dans un livre. Doctrine qui répand des erreurs et des vices. Fourmont et Leroi ont *répandu* les premiers des lumières certaines sur la Laconie. (Chateaub.) *Répandre* la science du salut. (Mass.)

— Il se dit aussi des sentiments qu'on inspire aux autres. Afin de *répandre* dans toute l'armée la discipline et l'amour du prince. (Boss.) Il semble que l'esprit de mensonge que Dieu menaçait de *répandre* sur ses prophètes soit répandu sur tous les hommes (Fléch.)

Son nom seul a partout *répandu* la terreur
Et les Juifs en silence ont pleuré leur erreur. (Voltaire.)

— Se dit également en parlant des sentiments qui paraissent sur le visage. L'éclat céleste que la grâce *répand* sur son visage. (Mass.)

— Se dit aussi de l'éclat dont on est environné.

Mais plus ce rang sur moi *répandrait* de splendeur,
Plus il me ferait honte. (Racine.)

— *Répandre son cœur, son âme.* Se dit, en style de la chaire, pour Ouvrir entièrement son cœur. La pieuse princesse *répandait* son cœur devant Dieu. (Boss.) Si j'ose, mon Dieu, *répandre* mon âme en votre présence. (Fléch.)

— Neutral. *Prenez garde de répandre.* Se dit à une personne qui porte un vase plein de liquide.

— Fig. Distribuer de l'argent.

(Il) n'ouvre les mains que pour *répandre*,
Et ne reçoit que pour donner. (J.-B. Rouss.)

— On dit prov., qu'*un homme s'est laissé répandre*, pour exprimer qu'il a fait une grosse perte au jeu.

— SE RÉPANDRE. v. pron. Etre répandu. J'ai vu ses larmes se *répandre.* (Rac.) On sait comment l'ouïe devient dure, l'odorat et le goût obtus, comment la vue s'obscurcit, un nuage se *répandant* sur les yeux au moment où l'on s'endort. (Richerand.)

Le sang de ces héros. . . . . .
Sans tes profanes mains saura bien se *répandre.* (Racine.)

— Etre distribué à plusieurs personnes. Il semble qu'on arrache aux ambitieux les grâces qui se *répandent* sur les autres. (Mass.)

— S'étendre au loin, se disperser en plusieurs endroits. Les eaux se répandirent dans la campagne. La lumière se répand beaucoup plus vite que le son. Les aumônes de Madame, toujours abondantes, se sont *repandues* principalement sur les catholiques d'Angleterre. (Boss.) Dans un beau jour on voit les habitants des villes sortir en habits de fête, et se *répandre* au loin dans les campagnes. (A. Mart.) Ces mousses et ces champignons se *répandaient* le long des filets d'eau qui coulaient des sommets de ces collines de roc. (B. de St-P.)

— Fig. Se dit des opinions, de la religion, du bruit, etc. Ce mal s'est répandu dans tout le pays. Cette doctrine s'est fort répandue en peu de temps. La nouvelle de la victoire se répandit en un instant. Comme le vice est contagieux, il se *répand* de la cour dans les régions inférieures du royaume. (Fléch.) Tandis que je passais les jours à m'égayer de mes réflexions, mes aventures, telles que je les avais dictées dans ma déposition, se *répandirent* dans la ville. (Le Sage.) Un mal funeste et contagieux se *répandit* et s'échauffa dans les principales villes de Normandie, soit que l'intempérie des saisons eût laissé dans les airs quelque maligne impression, soit qu'un commerce fatal y eût apporté des pays éloignés, avec de fragiles richesses, des semences de maladie et de mort, soit que l'ange de Dieu eût étendu sa main pour frapper cette malheureuse province. (Fléch.) Ce sentiment divin, se *répandant* partout, réunira les nations ennemies (Buff.) Aus-

sitôt que le bruit de son trépas ne fut *répandu*, les pauvres et les esclaves se précipitèrent à l'hôpital pour voir encore une fois leur bienfaiteur. (Chateaub.) Cependant le bruit s'était *répandu* dans l'île que la fortune avait visité ces rochers; on y vit grimper des marchands de toute espèce. (B. de St-P.) Lorsque le premier souffle de l'amour se *répandant* dans la nature échauffe l'air et pénètre les cœurs, les oiseaux renaissent à la joie; ils éprouvent le désir de plaire. (Deleuze.)

— Se dit des sentiments qu'on inspire aux autres.

Du zèle qui pour toi l'enflamme et le dévore,
La chaleur se *répand* du couchant à l'aurore.
(Racine.)

Et quoi! Sohème aussi semble éviter ma vue;
Quelle horreur devant moi s'est partout *répandue!*
(Voltaire.)

— Se dit des sentiments qui paraissent sur le visage. Un air triste et lugubre se *répand* sur tous les visages. (Fléch.)

— Se dit de l'éclat dont on est environné. En regard l'éclat qui se *repand* sur vous. (Rac.)

— Paraître au dehors, n'être plus retenu. Cette vaine et fastueuse religion qui se *répand* toute au dehors. (Fléch.) Mes fureurs au dehors ont osé se *repandre*. (Rac.)

— Se dit en parlant de personnes qui font des discours ou trop longs, ou ennuyeux, ou inutiles. Se répandre en longs discours. Se répandre en compliments. Se répandre en louanges. Se répandre en invectives. Se répandre en propos. Sa fureur contre vous se *répand* en injures. (Rac.)

— Fréquenter le monde, les sociétés. Cet homme cherche à se répandre. Il commence à se répandre dans le monde. Il craint de se *répandre*. Ils se *repandent* dans les diocèses. (Boss.) On se *répand* trop dans le monde. (Mass.)

— On dit, en termes de spiritualité, *Se répandre au dehors*, pour exprimer Qu'on vit dans la dissipation, dans un état contraire à la retraite et au recueillement que demande la piété.

— Il s'emploie aussi impersonnell. Il s'est répandu un bruit dans la ville, par la ville. Rassemblez tous les plaisirs autour de vous, il s'y *repandra* toujours du fond de votre âme une amertume qui les empoisonnera. (Mass.)

— Syn. comp. RÉPANDRE. VERSER. *Verser* se dit d'une liqueur que l'on épanche à dessein dans un vase, et *répandre* se dit d'une liqueur qu'on laisse tomber sans le vouloir. Néanmoins, à l'égard du sang et des larmes, on emploie indifféremment *verser* et *repandre*. ‖ RÉPANDRE. ÉPANDRE. *Repandre* enchérit sur *épandre*; il marque plus d'impétuosité dans l'action, une plus grande dispersion de la chose versée. On *épand* un liquide en l'étendant, en l'étalant doucement; on le *repand*, en le jetant de tous côtés avec force ou de haut.

RÉPANDU, UE. part. pass. du v. Répandre. S'empl. adjectiv. Si la bataille se donne, ce ne pourra être sans qu'il y ait bien du sang répandu, beaucoup de sang repandu. L'arianisme était fort *répandu* de son temps. (Anquet.) Le francolin est moins *répandu* que la perdrix. (Buff.) Des eaux stagnantes et *répandues* près et loin de leur cours couvrent le limon vaseux qu'elles ont déposé. (Id.) Il se trouve partout si anciennement *répandu*, qu'il ne paraît affecter aucun climat particulier. (Id.) Oh! que de larmes sont *répandues* lorsqu'on abandonne ainsi la terre natale. (Chateaub.) Les religieux maronites étaient dans les solitudes du Liban, les ermites nestoriens étaient *repandus* le long du Tigre. (Id.)

Répandus sans honneur, ces vestiges de gloire
A ce grand peuple en vain parlaient de son histoire.
(Belly.)

Au moins n'est-ce pas lui dont la main forcenée
Dans mon sang *répandu* sans pitié m'a trainée.
(Gilbert.)

— Fig. et fam. *Il y a eu bien du sang répandu*. Se dit, au jeu, pour, Il y a eu beaucoup de perte dans cette partie.

— Vulg. *Avoir la bile répandue dans le sang*. Avoir la jaunisse.

— *Être fort répandu dans le monde*. Voir beaucoup de monde, aller souvent dans la société. Vous êtes riche, fort *répandu*, et, à moins d'une espèce de prodige, il faut que vous soyez plus dérangé qu'un autre. (Marmontel.)

— *Répandu chez*. La superstition était si *répandue* chez les anciens, que la vue d'un rat, le passage d'un blaireau, pouvaient changer les destins de la république. (Salgues.) Cette opinion, que la vérité se présente quelquefois à nous pendant notre sommeil, est *répandue* chez tous les peuples de la terre. (B. de St-P.)

— *Répandu dans*. Le trouble est *répandu* dans ses brusques regards. (Destouches.) Ensuite Mentor me faisait remarquer la joie et l'abondance *répandues* dans toute la campagne d'Égypte, où l'on comptait jusqu'à vingt-deux mille villes. (Fén.) Le calorique est le principe de cette force *répandue* dans tout l'univers. (A. Mart.) Parmi les animaux qui habitent les monts Eoliens, on peut compter sans doute les volatiles, soit oiseaux, soit insectes, qui sont *répandus* d'ailleurs dans tous les sites. (B. de St-P.) D'autres végétaux, non moins variés que les mousses, quoique moins nombreux, sont *répandus* dans les contrées les plus élevées et les plus septentrionales: ce sont les champignons. (Id.) Nous aperçûmes tout à coup une lueur vague et blanchâtre *répandue* dans le ciel. (Ampère.) La secte des juifs était *répandue* depuis longtemps dans l'Europe et dans l'Asie. (Volt.) Une ancienne et constante opinion, dit Suétone, était *répandue* dans l'Orient qu'un homme s'élèverait de la Judée, et obtiendrait l'empire universel. (Chateaub.) Les coucous sont *répandus* assez généralement dans tout l'ancien continent, et quoique ceux de l'Amérique aient des habitudes différentes, on ne peut s'empêcher de reconnaître dans plusieurs un air de famille. (Buff.)

— *Répandu de*.

Un enclos où Pomone étale
Ses présents, *répandus* d'une main libérale.
(Le Bailly.)

— *Répandu en*. La lave la plus ordinaire tient un milieu entre ces deux extrêmes; c'est celle que l'on voit *répandue* en grosses masses sur les flancs du Vésuve et dans les campagnes voisines. (Buff.) L'espèce du tigre a donc toujours été plus rare et beaucoup moins *répandue* en Europe que celle du lion. (Id.) Quoique généralement *répandus* en Allemagne, et jusqu'en Prusse, nulle part ils ne sont très-communs. (Id.)

— *Répandu par*. Je songe aux flots de sang *répandus* par le catholicisme, dit Emile. (De Balzac.) Les mauvaises nouvelles sont *répandues* par les mauvais esprits et les mauvais cœurs. (Boiste.)

— *Repandu pour*. Prends la coupe remplie de ce sang qui a été *répandu* pour toi. Prends-la, le pape t'accorde cette grâce au moment de ta mort. (Mme de Staël.)

— *Répandu sur*. Une atmosphère de jeunesse et d'amour était *répandue* sur toute la nature. (Pongerv.) Il y a une espèce d'amertume *répandue* sur tout ce qui est visible et sensible, que les uns goûtent plus tôt et les autres plus tard. (Christine.) Une grâce naturelle était *répandue* sur ses traits et sur ses mouvements. (Deleuze.) Il n'y a peut-être aucun animal dont l'espèce soit, comme celle de l'homme, généralement *répandue* sur toute la surface de la terre. (Buff.) Le mercure, *répandu* sur la surface polie de toute matière avec laquelle il n'a point d'affinité, forme, comme tous les autres liquides, de petites gouttes globuleuses par la seule force de l'attraction mutuelle de toutes ses parties. (Id.) Comme nous approchions de la pointe du sérail, le vent du nord se leva, et balaya, en moins de quelques minutes, la brume *répandue* sur ce tableau. (Chateaub.) Loin de penser que l'apologue soit l'ombre *repandue* sur une vérité, je pense que c'est la lumière jetée sur la vérité. (Arnault.) De ténébreuses superstitions sont *répandues* comme une nuit sur plus de la moitié du genre humain, et lui cachent la source de toute vérité et de toute vertu. (B. de St-P.)

Pourquoi donc m'affliger si ma débile vue,
Ne peut percer la nuit sur mes yeux *répandue?* (Volt.)

REPAPILLOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Repapilloter. S'empl. adjectiv.

REPAPILLOTER. v. a. 1re conj. (pr. *re-pa-pi-io-té*). Papilloter de nouveau; remettre des papillotes.

— Fig. et fam. S'empl., à Paris, dans le sens de Remettre, réparer, raccommoder.

— SE REPAPILLOTER. v. pron. Se remettre, se rétablir. Les affaires se repapillotent.

RÉPARABLE. adj. des 2 g. Qui peut se réparer. Un dommage réparable. Un tort facilement réparable. Une faute réparable. C'était une occasion dont la perte n'est pas réparable. La perte du temps est difficilement réparable.

RÉPARAGE. s. m. B.-arts. Action de réparer, de déguiser les défauts d'un ouvrage qui sort du moule. Réparage d'un bronze, d'un plâtre.

— Techn. Action de réparer ou d'achever un ouvrage ébauché. ‖ Action de donner avec les forces une deuxième coupe aux draps. ‖ Façon que les cardeurs donnent aux étoffes avec le chardon.

REPARAÎTRE. v. n. 4e conj. irrég. *Je reparais, tu reparais, il reparaît; nous reparaissons, vous reparaissez, ils reparaissent. Je reparaissais. Je reparus. J'ai reparu. Je reparaîtrai. Je reparaîtrais. Reparais, reparaissons, reparaissez. Que je reparaisse. Que je reparusse. Reparaissant, reparu.* Paraître de nouveau. Ne plus reparaître. Ne jamais reparaître. Reparaître après une longue absence. Reparaître tout à coup. Reparaître avec un nouvel éclat. Reparaître dans le monde. Obliger l'acteur à reparaître après la représentation. Le soleil reparaît sur l'horizon. Les astres qui président à la première nuit ont *reparu* et présidé depuis à toutes les autres. (Mass.) Une nouvelle cour *reparaît* à la place de celle que nos premières années ont vue. (Id.) Ce qui a été vieux peut plaire à la mode en *reparaissant* comme nouveau. (Boiste.)

RÉPARATEUR, TRICE. s. (du lat. *reparator*). Celui, celle qui répare. Jésus-Christ est appelé le réparateur du genre humain. La réparatrice de tous nos maux. Il y a deux sortes de grands hommes qu'on peut appeler les bienfaiteurs du monde et les *réparateurs* de ses vraies pertes. (Mariv.)

De mon naufrage heureux *réparateur*,
Par qui ma barque, errante et vagabonde,
Fut dérobée au caprice de l'onde. (J.-B. Rouss.)

— De Bernis l'a dit de l'araignée qui raccommode sa toile.

Arachné change, et son corps chancelant
Devient bientôt un insecte inutile,
D'un vain réseau *réparateur* futile.

— Le poëte Lebrun a utilement appliqué ce terme au ver, dont les différentes parties jouissent de la vie après qu'on l'a divisé.

Sur l'insecte étonnant l'être se ramifie,
Et présente partout les germes de la vie;
De son corps divisé soudain *réparateur*,
Il renaît plus nombreux sous un fer destructeur.

— On le dit aussi quelquefois des choses.

Les brutes, les oiseaux peints de mille couleurs,
Oubliaient leurs travaux, endormaient leurs douleurs,
Et, tranquilles, goûtaient dans une paix profonde
Les charmes du sommeil, *réparateur* du monde.
(Pars.-Grand.)

— Fam. et iron. *Réparateur des torts*. Celui qui se mêle de venger des injures ou de corriger des abus qui ne le regardent pas.

— Myth. lat. Un des dieux champêtres des Romains.

— Si l'on excepte quelques locutions triviales, ce mot semble appartenir au style soutenu.

— adjectiv. Un gouvernement réparateur. Exercer une influence réparatrice. Sommeil réparateur. Un calme survint le troisième jour, qui renouvela d'abord leurs forces, et versa sur leurs membres fatigués un baume *reparateur*. (Byron.)

RÉPARATION. s. f. (pr. *ré-pa-ra-ci-on*). Ouvrage qu'on fait ou qu'il faut faire pour réparer. Une voiture qui a besoin de réparation. La réparation d'une machine. Les réparations d'une église, d'un pont, d'un canal, d'une chaussée. Réparations nécessaires. Réparations urgentes. Réparations d'entretien. Se charger des réparations.

— Se dit particulièrement des travaux d'entretien que l'on fait aux maisons. Grosses réparations. Menues réparations. Réparations locatives. Réparations usufruitières. Faire les réparations. Visiter, estimer, vérifier les réparations. Une maison qui a besoin de réparations.

— Se dit en général de tous les travaux d'entretien que nécessitent les bâtiments. Selon le code des bâtiments, on distingue les réparations d'entretien d'une maison en grosses et en menues. Les *grosses réparations* sont à la charge des propriétaires: telles sont celles des murs, des planchers, des couvertures, etc. Le locataire est tenu à faire les *menues réparations*, comme celles des vitres, des carreaux, des dégradations d'âtres, etc.

— *Reparations viagères et d'entretien*. Toutes les réparations autres que les grosses réparations, et qui sont à la charge de l'usufruitier, etc.

— Fig. Les hommes peuvent bien contribuer, par la grâce de Dieu, à faire les *réparations* de l'édifice de l'Eglise, mais ils ne pourraient jamais le redresser de nouveau s'il était entièrement abattu. (Boss.)

— Se dit, par extension, de toutes les choses qui ont besoin d'être raccommodées. Faire faire une bonne réparation à son habit.

— On dit aussi, par plaisanterie, J'ai bien dîné, et mon ventre avait grand besoin de cette réparation.

— Médec. Action de réparer les pertes, soit naturelles, soit accidentelles, que l'économie peut éprouver à chaque moment.

— Satisfaction d'une injure, d'une offense faite à quelqu'un. Réparation d'honneur. Faire réparation à quelqu'un. Accepter, refuser la réparation. Etre assigné en réparation d'honneur, en réparation d'injures. Vous pouvez arrêter ce galant sur ma parole; je ne crains pas de m'exposer à lui faire *réparation* d'honneur. (Le Sage.) Il est plus facile, en administration, de prévenir une erreur que d'en obtenir la *réparation*. (De Rouilly.) Les efforts que l'on fait pour obtenir une *réparation* éclatante d'une injure nuisent souvent plus que l'injure. (Boiste.)

— On donne plus particulièrement ce nom aux excuses que l'auteur d'un outrage envers un fonctionnaire public est condamné à faire à ce dernier.

— Jurispr. *Réparations civiles*. Somme adjugée par un tribunal à la partie civile, pour la dédommager du tort que le crime ou le délit lui a causé. ‖ Se dit également des dommages-intérêts accordés à un accusé contre la personne qui l'a injustement dénoncé. Les réparations civiles entraînent la contrainte par corps.

— Syn. comp. RÉPARATION. RESTAURATION. RÉTABLISSEMENT. Par le *rétablissement*, les choses sont mises sur pied et en état; par la *restauration*, elles sont mises comme à neuf et dans leur intégrité; par la *réparation*, elles sont mises comme elles étaient dans les parties qui avaient souffert de l'altération.

RÉPARATOIRE. adj. des 2 g. Propre à réparer; qui a rapport aux réparations.

— Anc. cout. *Droit réparatoire*. Droit que l'on a de répéter la valeur des améliorations faites dans un domaine dont on est tenancier.

RÉPARÉ, ÉE. part. pass. du v. Réparer. S'empl. adjectiv. Ces statues antiques étaient mutilées, tronquées, ce sculpteur les a très-bien réparées. Premier désordre *repare* dans ce grand jour du jugement: le vice dérobé ici-bas à la honte publique, et la vertu aux éloges qu'elle mérite. (Mass.) Ce fut ainsi que les tables de la loi furent *reparées*. (Le Maistre de Sacy.) J'ordonne qu'à mes frais elle soit *réparée*. (Flor.)

Tout était *réparé*; mes funestes destins
Ont tourné contre moi mes innocents desseins.
(Voltaire.)

— *Réparé par*. Ainsi la gloire du peuple de Dieu fut *réparée* par la mort d'Achan, dont l'avarice avait été funeste à tant de personnes. (Le Maistre de Sacy.) Mais Quintilien ajoute que cet inconvénient, quand même il serait réel est abondamment *réparé* par les grands avantages qui se trouvent dans l'éducation publique. (Roll.) Il y a environ quinze ans que cette tour fut *reparée* par ordre du gouvernement. (X. de Maistre.)

— *Réparé pour*. Joannetti m'était devenu si nécessaire, que sa perte ne sera jamais *réparée* pour moi. (X. de Maistre.)

REPARÉ, ÉE. part. pass. du v. Reparer S'empl. adjectiv.

RÉPARÉE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la poirée ou bette.

RÉPARER. v. a. 1re conj. (du lat. *reparare*). Refaire, rétablir quelque chose à une construction, à un ouvrage; le raccommoder. Réparer une maison. Réparer une église. Réparer les brèches d'une muraille. Réparer un fossé. Réparer un canal. Réparer un grand chemin. Réparer un tableau. Réparer un équipage. Réparer une machine. Réparer des armes. Il est plus facile de *réparer* un édifice que de le reconstruire; ne démolissez pas. (Boiste.)

— Constr. Rétablir un bâtiment, une partie dégradée, et la remettre en bon état.

— Sculpt. *Réparer une figure qui a été jetée en moule*. Enlever aux objets coulés en plâtre ou en métal les barbes, bavures ou coutures formées par les joints du moule ou par quelque avarie.

— Peint. Raccommoder un tableau gâté, soit en le rentoilant, soit en le décrassant, etc.

— *Réparer un cadre, des moulures*, etc. Les regratter pour leur rendre les formes que les couches de blanc ont altérées ou masquées.

— Numism. *Réparer une médaille*. Faire reparaître les mots et les figures d'une médaille fruste.

— Fig. On le vit *reparer* dans les uns les accidents de la fortune, dans les autres la défaillance de la nature. (Fléch.) Souffrez que de vos pleurs je *repare* l'outrage. (Rac.) Pour *reparer* des ans l'irréparable outrage. (Id.)

Et, *réparant* du sort l'aveuglement fatal,
(Il) va tirer désormais Phébus de l'hôpital. (Boil.)

Là la coquette vient, *reparant* ses attraits,
Aux fats de tous pays rendre encor ses filets. (Del.)

— Techn. Adoucir les traits de la lime rude. ‖ Effacer les coups de marteau qui sont restés après le planage. ‖ *Réparer une etoffe de laine*. Y faire venir le poil par le moyen du chardon.

— Améliorer. Le bœuf *repare* le pâturage, et le cheval l'amaigrit. (Buff.)

— Fig. *Réparer ses affaires*. Rétablir sa fortune ébranlée ou détruite.

— *Réparer ses forces*. Les rétablir. *Réparez* promptement votre force abattue. (Racine.) Les viscères et les glandes font les fonctions nécessaires pour entretenir et *réparer* les forces. (Condill.)

— *Reparer son honneur*. Effacer par quelque bonne action la honte d'une mauvaise action précédente.

— Fig. *Réparer l'honneur, la réputation de quelqu'un*. Donner toutes les satisfactions convenables à quelqu'un dont on a offensé l'honneur, dont on a blessé la reputation. Mon disciple, mon fils, viens *réparer* ma honte. (Boil.)

Allez-vous *reparer* la honte encor nouvelle
De vos passages violés? (J.-B. Rouss.)

— Fig. Effacer, faire disparaître. Réparer une faute. Réparer une sottise. Réparer une erreur, une bévue. Réparer ses torts. Réparer la honte de quelqu'un. Réparer un oubli, une omission. On *repare* ses fautes quand on les pleure. (Boss.) Quand on pleure sa faute, on va la *réparer*. (Volt.) *Répare*-t-on le crime, hélas! par des présents? (Id.) Ce sont des hommes bien dangereux, ceux qui croient ou font croire que des momeries, de vaines pratiques, des actes inutiles, peuvent *réparer* le crime et suppléer la vertu. (Boiste.) L'esprit fait faire des sottises qu'il ne peut *réparer*. (Id.) Celui qui a le courage de *reparer* ses fautes n'en fait pas longtemps. (Id.) Un bon cœur se hâte de *reparer* les sottises d'une mauvaise tête. (Id.) On diminue sa faute en la *réparant* promptement (Id.) Il est plus facile de faire le mal que de le *reparer*. (Id.)

— *Réparer une offense, une injure*. Donner des satisfactions proportionnées à cette offense, à cette injure. Ces âmes saintes qui par leurs bénédictions *reparent* les malédictions des impies. (Fléch.)

— *Reparer le dommage que l'on a causé à quelqu'un*. Le dédommager du tort qu'on lui a fait. Il n'eut pas besoin de *réparer*, sur ses vieux ans, les torts qu'il avait faits dans sa jeunesse. (Fléch.) (Je viens) *reparer* tout l'ennui que je vous ai causé. (Rac.)

Auguste, chaque jour, à force de bienfaits,
Semble assez *réparer* les maux qu'il vous a faits.
(Corneille.)

Vos ennemis aussitôt massacrés,
De ma fatale erreur *repareront* l'injure. (Rac.)

— Suppléer à une chose par une autre. L'Europe a vu avec surprise cette femme, qui ne sut jamais ni lire ni écrire, *reparer* son éducation et ses faiblesses par son courage. (Volt.) Il y a dans la politique, comme dans la religion, une espèce de pénitence plus glorieuse que l'innocence même, qui *répare* avantageusement un peu de fragilité par des vertus extraordinaires. (Fléch.)

— *Reparer une perte*. S'en dédommager. Philisbourg, dont le plus grand des rois a si glorieusement *répare* la perte. (Boss.) Mettez

plutôt votre gloire à *réparer* les malheurs des guerres passées, qu'à en entreprendre de nouvelles. (Mass.) Que ce reste heureux de tant de têtes augustes, que nous avons vues toutes à la fois, *répare* nos pertes et essuie nos larmes! (Id.)

— On dit de la mort d'un grand homme, que *c'est une perte qu'on ne saurait réparer*, pour exprimer qu'il n'y a personne capable de remplir dignement sa place.

— On dit dans le sens opposé, cette compagnie a avantageusement réparé sa perte.

— *Réparer le temps perdu, réparer la perte du temps.* Profiter mieux du temps qu'on n'a fait par le passé, en faire un meilleur usage. Redoubler son travail pour faire en peu de temps ce qu'on avait négligé de faire jusqu'alors.

—Chevaler. *Réparer les torts.* Venger les injures reçues, rétablir dans leurs droits ceux qui en avaient été dépouillés.

— SE RÉPARER. v. pron. Être, pouvoir être réparé. C'est un mal qui ne peut se réparer. Cette perte ne se réparera jamais. Un léger oubli peut se réparer. Vous pouvez expier le crime de la haine par l'amour de votre ennemi; mais le crime de la détraction, par quel remède peut-il se *réparer*? (Mass.) Il y a des torts qui ne peuvent se *réparer*. (Boiste.) Les accidents de la fortune se *réparent* aisément. (Montesq.)

— Etre, pouvoir être récupéré. Le temps perdu ne se *repare* jamais. (Boiste.)

— Se dit en parlant de la nourriture que l'on emploie pour compenser les pertes qu'éprouve notre corps. Le corps de l'homme s'accroît et se *répare* en assimilant à sa propre substance des principes puisés dans les aliments qu'il digère et dans l'air qu'il respire. (Richerand.)

— Fig. On cherche avec tant de soin les moyens de *reparer* et de se refaire. (Fléch.) Destructeurs nés des êtres qui nous sont subordonnés, nous épuiserions la nature, si elle n'était inépuisable; si, par une fécondité aussi grande que notre déprédation, elle ne savait se *réparer* elle-même et se renouveler. (Buff.)

— Syn. comp. RÉPARER. RESTAURER. RÉTABLIR. On *rétablit* ce qui est renversé, ruiné, détruit; on *restaure* ce qui est dégradé, défiguré, déchu; on *repare* ce qui est gâté, endommagé, détérioré.

REPARER. v. a. 1re conj. Parer de nouveau.

— SE REPARER. v. pron. Se parer de nouveau.

RÉPAREUR. s. m. Techn. Celui qui répare un ouvrage quelconque. ‖ Il se disait spécialement des teinturiers au petit teint. ‖ Celui qui a soin des formes, des moules

REPARIER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend deux *i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je reparie*, *nous reparions*, *vous repariez*. *Je repariais*, *nous reparitions*, *vous repariiez*. *Que je reparie*, *que nous repariions*, *que vous repariiez*. Parier de nouveau.

— Absol. Ne plus vouloir reparier.

— SE REPARIER. v. pron. Etre parié de nouveau

RÉPARITION. s. f. Astron. V. RÉAPPARITION.

REPARLANCE. s. f. S'est dit pour Bavardage. ‖ Médisance.

REPARLÉ, ÉE. part. pass. du v. Reparler. S'empl. adjectiv. La langue latine sera peut-être reparlée un jour.

REPARLER. v. n. 1re conj. Parler de nouveau. Reparler d'une affaire. Nous en reparlerons. Il ne lui avait point *reparlé* de tout ce qui s'était passé; elle n'avait pas eu la force, et n'avait pas même jugé à propos de reprendre cette conversation. (Mme de La Fayette.) *Reparlons* un peu de cette assemblée de la noblesse. (Mme de Sévigné.) Tout homme, quel qu'il puisse être, qui désormais m'osera parler d'amour, ne m'en *reparlera* de sa vie. (J.-J. Rousseau.)

> A tes genoux, oubliant l'univers,
> Parle d'amour et t'en *reparle* encore. (VOLT.)

— S'emploie aussi activ. Depuis que j'avais quitté l'Italie, j'en avais oublié la langue, mais je commence à la reparler.

— SE REPARLER. v. pron. Être reparlé.

—Renouer connaissance; redevenir amis.

REPARON. s. m. Comm. Seconde qualité du lin qui a passé au séran.

— Se disait autrefois pour Pain de seconde qualité, et, en général, pour toute denrée de seconde qualité.

REPART. s. m. Se disait pour Repartie.

REPARTAGE. s. m. Second partage.

REPARTAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Repartager. S'empl. adjectiv.

REPARTAGER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend un *e* après le *g* devant l'*a* et l'*o*. *Je partageois; nous partageons. Partageant.* Faire un nouveau partage.

— SE REPARTAGER. v. n. Être repartagé.

— Se partager de nouveau.

RÉPARTEMENT. s. m. Terme financier employé dans le budget pour indiquer l'opération de la répartition des contributions.

REPARTI, IE. part. pass. du v. Repartir. S'empl. adjectiv

REPARTI, IE. part. pass. du v. Repartir. S'empl. adjectiv. Il est reparti. Elle est repartie.

RÉPARTI, IE. part. pass. du v. Répartir. S'empl. adjectiv.

— *Réparti à.* Si on opposait à ce tableau celui des animaux qui sont créés pour la destruction, tels que les carnivores, on trouverait en eux toutes les gradations de la haine *réparties* à chacun de leurs instincts. (B. de St-P.) A cette haute ordonnance de notre architecture végétale, les nuages seraient *répartis*, maintenus aux régions qu'ils doivent occuper, et les pluies disséminées avec plus d'uniformité. (Rauch.)

— *Réparti sur.* Il en est de même de ces métaux éclatants dont le poids nous paraît si léger lorsqu'il est *réparti* sur tous les plis de nos vêtements pour en faire la parure. (Buff.)

REPARTIE. s. f. Réplique, réponse prompte. Une repartie brusque, plaisante, fine, vive, juste, sage, spirituelle. Une bonne repartie. Une sotte repartie. Repartie piquante, laconique. Etre prompt à la repartie. Etre heureux à la repartie. Avoir des reparties charmantes, uniques. On peut mettre dans l'ordre des jolies *reparties* toutes les saillies quand elles ont du sel. La vivacité et la promptitude sont les caractères essentiels d'une *repartie*. Le mot de *repartie* a une énergie propre et particulière pour faire naître l'idée d'une apostrophe personnelle contre laquelle on se défend, soit sur le même ton, en apostrophant aussi de son côté, soit sur un ton plus honnête, en émoussant seulement les traits qu'on nous lance; on fait des *reparties* aux gens qui veulent se divertir à nos dépens, à ceux qui cherchent à nous tourner en ridicule, et aux personnes qui n'ont, dans la conversation, aucun ménagement pour nous. (Encycl.)

— Syn. comp. REPARTIE. RÉPONSE. RÉPLIQUE. V. RÉPONSE.

RÉPARTIEMENT. s. m. Manière de répartir les impôts.

REPARTIR. v. a. 2e conj. *Je repars, tu repars, il repart; nous repartons, vous repartez, ils repartent. Je repartais. Je repartis. Je repartirai. Je repartirais. Repars, repartons, repartez. Que je reparte, que tu repartes, qu'il reparte; que nous repartions, que vous repartiez, qu'ils repartent. Que je repartisse. Repartant. Repartie, ie.* Répliquer, répondre sur-le-champ et vivement. Ne repartir que des impertinences. S'il m'en parle, je saurai bien que lui repartir.

— neutral. Ne repartir que par injures, que par des injures. Repartir vivement, brusquement. S'il m'en parle, je saurai bien lui repartir. Je suis bien aise, lui *repartis-je*, que vous ne fassiez pas difficulté de recevoir pour beau-frère un roturier. (Le Sage.)

> Mêlez-vous de boire, je vous prie,
> A l'auteur sur-le-champ aigrement *reparti*. (BOIL.)

REPARTIR. v. n. 2e conj. irrég. *Je repars, tu repars, il repart; nous repartons, vous repartez, ils repartent. Je repartais. Je repartirai. Je repartirais. Repars, repartons, repartez. Que je reparte. Que je repartisse. Repartant. Reparti, repartie.* Partir de nouveau, retourner. A peine était-il arrivé, qu'il fut obligé de repartir.

— Manég. *Faire repartir un cheval.* Le laisser échapper de la main une seconde ou une troisième fois; le faire revenir sur sa piste.

— Ce verbe prend l'auxiliaire *être* et l'auxiliaire *avoir*, selon les vues de l'esprit. Si je veux exprimer l'action de partir, je dirai: *il a reparti, il a reparti ce matin à six heures*; si je veux indiquer l'état qui résulte de l'action de partir, je dirai en employant l'auxiliaire *être*: *il est reparti, il y a longtemps qu'il est reparti.*

RÉPARTIR. v. a. 2e conj. (de la part. extens. *re*; et *partiri*, partager). *Je répartis, tu répartis, il répartit; nous répartissons, vous répartissez, ils répartissent. Je répartissais. Je répartirai. Je répartirais. Répartis, répartissons, répartissez. Que je répartisse. Répartissant. Réparti, répartie.* Partager, distribuer. Répartir les biens d'une succession entre plusieurs cohéritiers. Répartir une somme. Répartir les contributions. Répartir des troupes. La somme eût adouci les maux de plusieurs familles, entre lesquelles je l'aurais *répartie*. (Billecocq.)

> Ainsi *répartissant* ses vertueux secours,
> La tendre pitié souffre et jouit dans les autres.
> (DELILLE.)

— SE RÉPARTIR. v. pron. Être réparti.

— Se partager.

— Syn. comp. RÉPARTIR. DISTRIBUER. PARTAGER. V. PARTAGER. ‖ RÉPARTIR. DÉPARTIR. *Départir* se rapporte à la personne qui distribue, et la représente comme supérieure. *Répartir* a plus de rapport aux personnes qui reçoivent qu'à celles qui donnent.

RÉPARTISSABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être, qui doit être réparti.

RÉPARTITEUR. s. m. Admin. Celui qui fait, qui est chargé de faire une répartition. Les *répartiteurs* de la population devraient désigner les individus par le mot corps: les âmes n'appartiennent qu'à Dieu. (Boiste.)

— adjectiv. *Commissaires répartiteurs.* Commissaires chargés de répartir les impositions entre les contribuables

RÉPARTITION. s. f. (pr. *ré-par-ti-ci-on*; du lat. *partitio*). Partage, division, distribution. Répartition des troupes. Répartition des effets, des biens d'une succession. Répartition d'une somme. Faire la répartition des contributions dans un département. Mode de répartition. Impôt de répartition. C'est de la *répartition* des différents arts dans des mains libres qu'est venue leur profusion en Europe. (B. de St-P.) Le système de l'égale *répartition* des biens et des maux est démenti par mille et mille faits: c'est le fatalisme en d'autres termes. (Boiste.) Telle est, en général, la *répartition* des richesses entre les campagnes et les villes, c'est que les campagnes sont riches en productions par le travail du laboureur, et que les villes sont riches en argent par les revenus des propriétaires, et par l'industrie des artisans. (Condill.)

— Il existe, pour la perception des contributions directes, deux systèmes financiers qui se partagent les bons esprits: c'est la répartition et la quotité. Dans l'impôt de répartition, l'autorité législative fixe d'avance la somme exigible et la répartit ensuite entre les départements. L'autorité départementale répartit à son tour, entre les arrondissements, le contingent qui lui est échu; l'autorité d'arrondissement, entre les communes, et l'autorité communale, entre les individus.

— Jurispr. En matière de faillite, le Code de commerce règle le mode de répartition de l'actif mobilier du failli entre ses créanciers: ils doivent être avertis de l'époque fixée pour l'opérer. Ceux d'entre eux qui n'ont point fait l'affirmation de leurs créances ne sont pas admis à y prendre part; néanmoins la voie de l'opposition leur est ouverte jusqu'à la dernière distribution inclusivement, mais ils ne peuvent rien prétendre aux répartitions consommées.

REPARTON. s. m. Techn. Bloc d'ardoise divisé suivant les dimensions convenables.

REPAS. s. m. (pr. *re-pâ*; de la partic. *re*, et du lat. *pastus*, pâture, nourriture). Nourriture que l'on prend à certaines heures réglées. L'heure du repas. Aux heures du repas. Avant le repas. Après le repas. Au milieu du repas. Repas frugal, somptueux, magnifique. Un bon repas. Faire un mauvais repas. Léger repas. Repas à juste prix. Maigre repas. Repas en maigre, en gras. Repas de noces. Repas de corps. Repas de cérémonie. Repas à tant par tête. Inviter à un repas, prier d'un repas, à un repas. Troubler, interrompre le repas. Prendre ses repas. Ne manger qu'à ses repas. Boire rarement entre ses repas. Un repas fort long, fort court, fort gai, fort sérieux. Un repas servi à merveille. Le bon vin est l'âme d'un *repas*. (Acad.) Les premiers chrétiens célébraient avec une sainte ferveur ces *repas* communs de charité qui précédaient les saints mystères. (Mass.) Et ce *repas* pour eux fut le dernier *repas*. (Volt.) L'amusement doit être précédé du travail, comme le *repas* doit l'être de l'exercice. (S. Dub.) Les heures du *repas* en France ont très-souvent changé. (De Cussy.) De combien de gens la vie serait absolument vide, s'ils n'avaient pas la grave occupation des *repas*. (Boiste.)

> Grandes façons et peu de plats;
> Sans somptuosité, de la délicatesse,
> Propreté, bon vin, politesse;
> C'est ce qu'il faut dans un *repas*. (PANARD.)

> Oui, c'est un incident nécessaire à l'histoire,
> Que de prendre un léger *repas*. (BACRYS.)

— Ce mot ne s'est dit d'abord que du goûter, puis on l'a appliqué ensuite au dîner et au souper.

— Delille a dit en parlant des animaux. Les mets inapprêtés qui forment leur *repas*.

— *Un repas prié.* Un repas qui se donne à un certain nombre de personnes invitées.

— *Faire ses quatre repas.* Déjeuner, dîner, goûter et souper. C'est un homme qui fait ses quatre repas.

— *Ne faire qu'un repas.* Diner seulement. Il ne fait qu'un repas par jour.

— *Son repas est le diner.* Le dîner est son seul ou son principal repas.

— *Le dîner ou le souper est son meilleur repas.* C'est celui où il mange le plus, celui qu'il prend avec le plus de plaisir.

— Fig. et prov. *Repas de la cigogne.* Repas dont les mets sont préparés de telle sorte que le maître seul puisse en manger.

— Hist. Les Grecs ne faisaient communément qu'un repas par jour et sur le soir. Dans les temps héroïques, on ne connut pas d'autres viandes que le bœuf et le mouton, qu'on faisait rôtir sur des charbons. Les Lacédémoniens ne prenaient jamais de repas en particulier, et Lycurgue, voulant déraciner l'amour des richesses du cœur de ses concitoyens, ordonna que tous sans distinction mangeraient ensemble les mêmes viandes qui étaient réglées par ses lois. On ne pouvait se dispenser d'y assister, sans s'exposer à être puni. Il y avait bien chez eux certains grands repas, soit aux noces, soit à certains jours de fêtes où se célébraient quelque grande victoire, mais tout cela se faisait avec la plus grande sobriété. Il y avait des repas publics et particuliers à Athènes. Les premiers n'étaient pas communs à tous les citoyens, comme à Lacédémone; ils se faisaient dans le Prytanée, et c'était une récompense des services rendus à la patrie. Les repas particulièrement furent aussi très-simples et très-frugals, mais, lorsque les Athéniens eurent étendu leurs conquêtes en Asie, on ne vit plus que festins et que spectacles, et l'on donna dans tous les excès. On fit alors des lois somptuaires, mais elles furent mal exécutées. Dans les premiers temps de la république, les Romains ne chantaient à table, où s'observait la plus grande frugalité, que les louanges des dieux et celles des grands hommes, au son de la flûte, mais, depuis qu'ils eurent vaincu les Asiatiques, on y introduisit, avec tout ce que le luxe pouvait fournir de plus exquis, les bouffons, les farceurs, les joueurs d'instruments, les danseuses, les pantomimes. On y servait avec une profusion inouïe les mets les plus exquis et les vins les plus renommés de la Grèce et de l'Italie. Comme on n'y admettait que des femmes sans honneur et sans pudeur, les convives ne mettaient pas de bornes à la licence, et ils se livraient à la débauche la plus outrée. Des lits magnifiques, chargés de coussins et de matelas couverts d'étoffes de pourpre et de broderies, et resplendissants d'or et d'argent, remplacèrent le banc modeste des aïeux. Les guirlandes et les parfums furent prodigués à pleines mains. La plus minutieuse délicatesse vint présider au choix des fleurs et des feuillages qui composaient la couronne des convives. Alors on vit des salles à manger imitant les conversions du ciel par un mouvement circulaire représentant les diverses saisons de l'année, qui changeaient à chaque service, et faisaient pleuvoir les essences les plus rares. Alors eurent lieu ces repas dont la dépense ferait pâlir nos plus fastueux aristocrates. Toutes les pièces qui figuraient dans ces repas étaient servies au son de la flûte par des esclaves couronnés de fleurs, dont les attributions respectives étaient sévèrement réglées. Le roi du festin, ordinairement désigné par le sort, présidait la fête et réglait, comme en Grèce, le nombre des coups. La frugalité primitive des Grecs et des Romains se retrouve chez les Francs et les Gaulois. Quoique nous nous en soyons bien écartés, nous n'avons pas approché des excès des Romains sous l'empire. Nos aïeux, sous François Ier, dînaient à neuf heures du matin et soupaient à cinq heures du soir. Sous Louis XII, on dînait à huit heures du matin; mais pour plaire à sa dernière femme, le monarque changea de régime; il ne dîna plus qu'à midi, et, au lieu de se coucher à six heures du soir, il se coucha souvent à minuit. On ne tarda pas à reprendre l'ancien usage. Sous Henri IV et sous Louis XIV, la cour dînait à onze heures du matin. Aujourd'hui nous déjeunons à l'heure où l'on dînait autrefois, et nous dînons à l'heure du souper.

— Antiq. *Repas funéraire.* Cérémonie religieuse qui se faisait après les obsèques. Après la bataille de Chéronée, la république d'Athènes donna un repas funéraire en l'honneur des guerriers morts dans cette bataille. ‖ *Repas du mort.* On en distinguait de deux espèces. Les uns avaient lieu dans la maison du mort, au retour du convoi, entre ses parents et ses amis; les autres se faisaient sur le tombeau même; on y servait à manger pour les âmes errantes, et on croyait que la déesse Trivia y assistait pendant la nuit.

— *Repas de charité.* S'est dit quelquefois des agapes.

— *Repas d'un philosophe.* Se disait, chez les alchimistes, pour exprimer qu'ils avaient appris quelque chose qui pouvait leur être utile.

— Syn. simpl. Nourriture, aliment, table, banquet, festin. ‖ Splendide, copieux, somptueux, délectable, joyeux, ample, champêtre, rustique, frugal, simple, grossier.

REPASSAGE. s. m. Action de repasser. Le repassage d'une robe. Le repassage d'une chemise. Le repassage d'un canif. Le repassage d'un chapeau. Ouvrier qui ne fait que des repassages. La pierre employée pour le *repassage* des rasoirs est d'un grain très-fin. (Désorm.)

— Agric. Râtelage des allées d'un jardin.

— Techn. Cardage fait avec les repassettes.

REPASSE. s. f. Techn. Opération qui consiste à redistiller une eau-de-vie faible. ‖ Grosse farine qui doit être séparée du son qu'elle contient.

REPASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Repasser. S'empl. adjectiv.

— Fig. Il ne prévoit pas, ce dangereux ennemi des âmes, quelles pourraient être pour leur salut les suites heureuses et les conséquences de cette parole bien *repassée*, bien considérée, bien appliquée. (Bourdal.)

— Diplom. *Ecriture repassée.* Celle sur laquelle on a remis de l'encre, pour raviver les caractères et remplacer les parties effacées.

REPASSER. v. n. 1re conj. Passer de nouveau; après être allé d'un lieu à un autre, revenir de celui-ci au premier, traverser de nouveau l'espace qui est entre deux. Repasser par le même chemin. Repasser devant quelqu'un. Repasser dans un pays. Nous entrâmes tous trois dans la cour, où l'on amena ma mule. On la fit passer et *repasser* devant le maquignon, qui se mit à l'examiner des pieds jusqu'à la tête. (Le Sage.)

> J'ai volé vers Azor et *repassé* soudain
> Des champs de Samarie aux sources du Jourdain.
> (VOLTAIRE.)

— Fig. *Repasser sur quelque chose.* L'examiner de nouveau, y fixer de nouveau son attention. *Repassez* sur les siècles qui nous ont précédés, et vous verrez que le Seigneur a toujours soufflé sur les races orgueilleuses, et en a fait sécher la racine. (Mass.) *Repassez* sur les divers genres de gloire dont le monde honore la vanité des hommes. (Id.) Heureux qui, sans remords, *repasse* sur sa vie! (Boiste.) Vous avez repassé sur les mots que vous [illegible] vous en avez appris de nouveaux. [illegible]

— Revenir à un temps, à un état. Les nations ont une sorte d'immortalité qui les fait *repasser* successivement par l'enfance, l'âge viril et la décrépitude. (Boiste.)

— Repasser par les mains.

— Fig. *Ce bien a repassé dans notre famille.* Est rentré dans notre famille.

— v. a. Traverser de nouveau. Repasser la mer. Repasser les monts. Repasser la rivière. Repasser les Alpes. Il avait *repassé* les montagnes et s'était rendu à Vienne, où il avait marqué le rendez-vous de la cavalerie qu'il avait levée dans la province romaine. (Anquetil.)

Achevez cet hymen, et, *repassant* l'Euphrate,
Faites voir à l'Asie un autre Mithridate. (Racine.)

— Transporter de nouveau. Le même batelier qui vous a passé vous repassera.

— Aiguiser, donner de nouveau le taillant et le fil. Repasser des couteaux. Repasser des rasoirs. Repasser des ciseaux. Les repasser sur la meule, sur la pierre.

— *Repasser la lime sur quelque ouvrage de fer, de cuivre*, etc. Le polir de nouveau avec la lime.

— Fig. *Repasser la lime sur un ouvrage de prose ou de vers.* Y travailler de nouveau pour achever de le polir.

— *Repasser des étoffes par la teinture, à la teinture.* Les remettre à la teinture lorsqu'elles n'ont pas bien pris d'abord la couleur qu'on voulait leur donner, ou qu'elles l'ont perdue par le temps. ‖ Redonner un nouveau lustre à une étoffe en soie, après l'avoir lavée et décrassée.

— *Repasser des cuirs.* Leur donner un nouvel apprêt.

— *Repasser du linge, du ruban, une étoffe.* Passer un fer chaud sur du linge, sur du ruban, etc., pour le rendre plus uni, pour en ôter les mauvais plis.

— Techn. Remettre du pain rassis au four, afin de lui rendre l'apparence du pain frais. ‖ Fond. *Repasser les crasses.* Refondre les scories. ‖ *Repasser la laine.* Lui donner la dernière préparation avant la filature. ‖ *Repasser le point à l'ivoire.* L'ajuster et le relever avec une dent d'ivoire, après qu'on l'a repassé au fer. ‖ *Repasser un chapeau neuf au fer.* En aplatir le poil avec un instrument de fer. ‖ *Repasser un vieux chapeau.* Le reteindre, et lui donner un nouveau lustre et un nouvel apprêt. ‖ *Repasser.* C'est, chez les chaudronniers, polir une pièce au marteau, de manière qu'aucun coup de tranche ni de panne ne paraisse. ‖ Chez les doreurs sur bois, c'est, après que le champ a été vermillonné, donner une seconde couche de vermillon beaucoup plus vif sur toutes les parties de l'ouvrage. ‖ C'est, chez les épingliers, passer la pointe d'une épingle au dernier degré de finesse qu'elle doit avoir. ‖ *Repasser une planche.* Chez les layetiers, y donner la dernière façon pour la rendre lisse et polie. ‖ *Repasser du vin.* Jeter du vin usé, affaibli ou de mauvaise qualité sur un râpé de raisin, ou le mêler avec du vin nouveau pour lui donner de la force et le rendre potable. ‖ *Repasser une allée.* Passer le râteau sur une allée pour la nettoyer, pour la rendre plus propre, la ratisser entièrement.

— On dit, dans un sens tout à fait burlesque, *repasser le buffle à quelqu'un*, pour Le maltraiter. Je lui ai repassé son buffle à coups de bâton.

— Fig. et pop. *Repasser quelqu'un.* Le battre. Cet homme-là se fera repasser.

— Fig. et pop. Se dit d'un homme qu'on a gourmandé, qu'on a maltraité de paroles, qu'on a bien réprimandé. Son chef d'atelier l'a bien repassé.

— Fig. *Repasser quelque chose dans son esprit, dans sa mémoire.* Se remettre quelque chose dans l'esprit, dans la mémoire. Trois mois entiers furent employés à *repasser* avec larmes ses ans écoulés parmi tant d'illusions. (Boss.) M. de Lamoignon *repassait* de temps en temps toutes les années de sa vie dans l'amertume de son âme. (Fléch.) *Repassez* en votre mémoire le noble dessein que saint Louis conçut d'aller combattre les infidèles. (Id.) Vous est-il jamais arrivé de *repasser* dans l'amertume de votre cœur toutes les années de votre vie? (Mass.)

— Répéter quelque chose qu'on a appris par cœur, afin d'être plus sûr de sa mémoire. Repasser un sermon. Repasser un discours. Repasser un rôle.

— *Repasser un compte.* L'examiner, le calculer de nouveau, en reprendre tous les articles, pour voir si l'on n'a rien omis, ou si l'on ne s'est point trompé.

— se repasser. v. pron. Être, pouvoir, devoir être repassé. Le linge se repasse au fer, au cylindre.

— Syn. comp. repasser. affiler. *Affiler* se dit des instruments neufs auxquels on donne le fil : *repasser*, des instruments qui ont déjà servi, et que l'on passe sur la pierre pour leur donner le nouveau le fil.

REPASSERESSE. s. f. Techn. Sorte de carde dont on se sert pour les draps.

REPASSETTE. s. f. Techn. Carde très-fine, pour repasser la laine, pour lui donner la dernière préparation avant la filature.

REPASSEUR. s. m. Tech. Celui qui repasse ou aiguise des lames. ‖ Ouvrier qui repasse sur la meule la pointe des épingles.

REPASSEUSE. s. f. Celle dont le métier est de repasser du linge.

— Techn. Cylindre cannelé en long ou en travers, dont on se sert pour hâter et régulariser les plis dans l'opération du repassage.

REPATRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Repatrier. S'empl. adjectiv.

REPATRIER. v. n. 1re conj. (du lat. *repatriare*). Retourner en son pays. Rentrer dans sa patrie.

— v. a. Rendre quelqu'un à sa patrie. Le gouvernement a repatrié ces exilés. C'est à tort qu'un ministre de la marine a dit : Le gouvernement est loin d'avoir renoncé à *rapatrier* les six créoles de couleur qu'une décision du gouvernement de cette colonie en a exclus pour sept ans. Il faut *repatrier*.

— se repatrier. v. pron. Retourner dans son pays, rentrer dans sa patrie. Ce voyageur s'est repatrié dernièrement.

REPAUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Repaumer. S'empl. adjectiv.

REPAUMER. v. a. 1re conj. Techn. Retondre le drap. ‖ Rebattre, laver un drap dans l'eau.

— se repaumer. v. pron. Être repaumé.

REPAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Repaver. S'empl. adjectiv. Rue repavée. Cour repavée.

REPAVEMENT. s. m. Nouveau pavement.

REPAVER. v. a. 1re conj. Paver de nouveau. Repaver une rue. Repaver une cour.

— se repaver. v. pron. Être repavé.

REPAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Repayer. S'empl. adjectiv.

REPAYEMENT. s. m. V. repaiement.

REPAYER. v. a. 1re conj. Ce verbe conserve l'*y* dans toute la conjugaison. *Je repaye, tu repayes, il repaye. Je repayerai. Je repayerais.* Payer de nouveau.

— se repayer. v. pron. Être payé de nouveau.

— Se payer de nouveau.

REPEALER. s. m. (pr. *répileur*; de l'angl. *repeal*, révocation). Polit. Partisan de la séparation du parlement d'Irlande du parlement d'Angleterre, et du rétablissement du parlement national irlandais. Un repealer. Les repealers.

REPÊCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Repêcher. S'empl. adjectiv.

— *Repêché par.*

Laissez-moi carpe devenir :
Je serai par vous *repêchée*. (La Font.)

REPÊCHER. v. a. 1re conj. Retirer de l'eau, du fond de l'eau, une personne ou une chose qui y était tombée. Repêcher quelqu'un. Repêcher des ballots. Repêcher un enfant. Repêcher des caisses. Repêcher des marchandises.

— Pêcher une seconde fois.

— Fig. et fam. *Repêcher quelqu'un.* Tirer vengeance du tort qu'il nous a fait.

— se repêcher. v. pron. Être repêché.

REPEIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Repeigner. S'empl. adjectiv.

REPEIGNER. v. a. 1re conj. Peigner une seconde fois.

— se repeigner. v. pron. Être repeigné.

— Se peigner une seconde fois.

REPEINDRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je repeins, tu repeins, il repeint, nous repeignons, vous repeignez, ils repeignent. Je repeignais. Je repeignis. Je repeindrai. Je repeindrais. Repeins, repeignons, repeignez. Que je repeigne, que nous repeignions. Que je repeignisse. Repeignant. Repeint, repeinte.* Peindre de nouveau. Faire repeindre sa galerie. Repeindre des boiseries. Faire repeindre son appartement

Quel prisme à ma vue effacée
Repeindra la couleur passée
Où nageaient la terre et les cieux? (Ste-Beuve.)

— Appliquer de nouvelles couleurs sur les endroits défectueux d'un tableau que l'on veut réparer.

— Fig. Il les voit s'embarquer; ses yeux demeurent attachés et immobiles sur le rivage; ils suivent le vaisseau qui fend les ondes, et que le vent éloigne toujours; et lors même qu'il ne peut plus le voir, il en *repeint* encore l'image dans son esprit. (Fén.)

— se repeindre. v. pron. Être repeint.

REPEINT, EINTE. part. pass. du v. Repeindre. S'empl. adjectiv. C'est un tableau repeint, fraîchement repeint.

REPEINT. s. m. Peint. Se dit des endroits d'un tableau sur lesquels on a appliqué de nouvelles couleurs. Il y a plusieurs repeints dans ce tableau. ‖ Restauration d'un tableau en peignant les parties effacées.

REPELÉ, ÉE. part. pass. du v. Repeler. S'empl. adjectiv.

REPELER. v. a. 1re conj. Ce verbe change en *è* l'*e* de l'infinitif devant une syllabe muette. *Je repèle, tu repèles, il repèle. Je repèlerai. Je repèlerais.* Mégiss. Peler une seconde fois.

— se repeler. v. pron. Être pelé de nouveau.

REPELOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Repeloter. S'empl. adjectiv.

REPELOTER. v. a. 1re conj. Peloter de nouveau; remettre en pelote.

— se repeloter. v. pron. Être remis en pelote.

REPENDRE. v. a. 4e conj. Pendre de nouveau ce qui était tombé ou détaché.

— se rependre. v. pron. Être rependu.

— Se pendre de nouveau.

REPENDU, UE. part. pass. du v. Rependre. S'empl. adjectiv.

REPENELLE. s. f. Chass. Sorte de piége à ressort pour prendre les petits oiseaux. Lorsque cette chasse a pour objet les merles, les geais, elle se fait à la fin des vendanges.

REPENSÉ, ÉE. part. pass. du v. Repenser. S'empl. adjectiv.

REPENSER. v. n. 1re conj. Penser de nouveau, réfléchir plus profondément sur une chose. Repensez à cette affaire. J'y repenserai. Repensez-y. Je vous engage à y repenser.

— Il s'empl. aussi activ. Pensez de nouveau ce que vous avez déjà pensé et *repensé*. (Péliss.)

REPENTAILLES. s. f. (pr. *re-pan-ta-ye*). Il se disait pour Repentir. ‖ *En être aux repentailles.* Se repentir.

— Il se disait aussi pour Dédit. ‖ *Sans repentailles.* Sans faculté de se dédire.

— Anc. prat. Amende imposée à la personne qui demandait la rupture d'un contrat de fiançailles.

REPENTANCE. s. f. (du lat. *pœnitentia*, repentir, regret). Regret, douleur qu'on a de ses péchés. Mourir avec beaucoup de repentance. Il est mort avec une grande repentance de ses péchés. Qui saisit une erreur la boit à *repentance*. (Régnier.) Un pécheur, ému d'une humble *repentance*. (Boil.)

Se confessa prodigue, et, plein de *repentance*,
Offrit sur ses avis de régler la dépense. (Boil.)

L'amour essentiel à notre pénitence
Doit être l'heureux fruit de notre *repentance*. (Id.)

— Iconol. Elle était figurée par une femme vêtue d'habits noirs et déchirés, fondant en larmes, et regardant avec honte la Vérité qui s'approche d'elle.

— Syn. comp. repentance. repentir. Le *repentir* peut être borné à un acte, à un mouvement, à un sentiment, à un ressentiment passager; mais la *repentance* annonce une durée, une succession, une habitude, un exercice ou une souffrance continue ou habituelle de repentir.

REPENTANT. part. prés. du v. Se repentir. Qui se repent. Il est toujours invariable.

REPENTANT, ANTE. adj. Qui se repent d'avoir péché. Etre repentant, bien repentant. Etre repentant de ses fautes. En être repentant, très-repentant. Elle est contrite et repentante. Ils sont fort repentants. Donner l'absolution à un homme vraiment contrit et repentant. J'ai parlé ailleurs du caractère d'Abbadona, ce démon *repentant* qui cherche à faire du bien aux hommes. (Mme de Staël.)

Dieu qui, laissant tomber ses regards paternels,
Voit Lyon *repentant* au pied de ses autels. (A. Martin.)

— *Repentant de.* Faible, passionnée, orgueilleuse de sa figure, et *repentante* de sa vie, on aime Marie Stuart, et on la blâme. (Mme de Staël.)

— Syn. comp. repentant. fâché. marri. C'est la douleur que vous voyez dans l'homme *marri*; il semble n'avoir pas même d'autre sentiment. C'est l'humeur que vous croyez voir dominer dans l'homme *fâché*, mais ses motifs la corrigent. C'est le regret qui domine l'homme *repentant*, et ce regret est en lui-même salutaire.

REPENTI, IE. part. pass. du v. Repentir. S'empl. adjectiv. On ne s'en sert plus guère que dans cette locution : bien confessé et bien repenti, bien confessée et bien repentie.

— *Les filles repenties* ou *Les repenties.* Se dit de certaines maisons religieuses où des filles qui ont vécu dans le désordre se retirent ou sont enfermées pour faire pénitence. Ces sortes de maisons n'existent plus en France. Se retirer aux filles repenties. Etre mise aux repenties.

— Il se disait pour Qui se repent.

Peut-être qu'en son cœur, plus douce et *repentie*,
Elle en dissimulait la meilleure partie. (Corn.)

Repentie n'est plus français, du moins aujourd'hui. On ne peut pas dire une pécheresse *repentie*. Mais pourquoi n'emploierions-nous pas une expression nécessaire, dont l'équivalent est reçu dans toutes les langues de l'Europe? (Volt.)

REPENTIN. s. m. Il s'est dit pour Pénitent, dans le style burlesque.

REPENTIR (SE). v. pron. 2e conj. (du lat. *pœnitere*, même signif.) *Je me repens, tu te repens, il se repent; nous nous repentons, vous vous repentez, ils se repentent. Je me repentais. Je me suis repenti, elle s'est repentie*, etc. Avoir une véritable douleur, un véritable regret. Se repentir de ses péchés. Se repentir de ses fautes, de ses torts, de ses égarements. Se repentir d'avoir offensé Dieu. Se repentir de sa mauvaise conduite. Il s'en est repenti. Il s'en repentira. Il ne faut jamais se *repentir* d'avoir bien fait. (Acad.) Destouches a l'art d'exciter à la fois le rire et les larmes, sans qu'on se *repente* d'avoir ri, ni qu'on s'étonne d'avoir pleuré. (D'Alemb.) Elle a pu se *repentir* d'avoir commis la faute, mais non pas désirer d'en revenir. (J.-J. Rouss.) La princesse n'a eu à se *repentir* que d'avoir une seule fois souhaité une mort plus douce. (Boss.)

Chacun s'égare, et le moins imprudent
Est celui-là qui plus tôt *se repent*. (Volt.)

— *Il n'est pas à s'en repentir.* Il y a longtemps qu'il s'en repent.

— Par menace. Je l'en ferai bien repentir. Il s'en repentira.

Dans un temps plus heureux, ma juste impatience
Vous ferait *repentir* de votre défiance. (Rac.)

— Prov. *Qui se repent est presque innocent*

REPENTIR. s. m. Regret sincère d'avoir fait ou de n'avoir pas fait quelque chose. Un repentir sincère. Un repentir cuisant. Un repentir éternel. En être au repentir. Etre touché de repentir. Témoigner beaucoup de repentir. Avoir un grand repentir. Verser des larmes de repentir. Le repentir de ses péchés, de sa faute. En concevoir un grand repentir, un profond repentir, un vif repentir, de vifs repentirs. Un léger repentir. Dieu fit du *repentir* la vertu des mortels. (Volt.) Notre *repentir* n'est pas tant un regret du mal que nous avons commis qu'une crainte de celui qui peut en résulter pour nous. (Boiste.) La fin de la rébellion fut le *repentir* et non la ruine des rebelles. (Fléch.) Sur son front pâlissant Dieu met le *repentir*. (Volt.)

Voilà donc d'où leur vient cette audace intrépide
Qui n'a jamais connu crainte ni *repentir*. (J.-B. Rouss.)

— Prov. *Le temps qu'on emploie à méditer ce qu'on doit dire est pris sur le temps du repentir d'avoir parlé.*

— Mme de Sévigné en a fait un usage agréable au figuré. On prend le moment entre deux nuages pour le *repentir* du temps qui veut enfin changer de conduite, et l'on se trouve noyé.

— On le personnifie quelquefois.

Le cruel *Repentir* est le premier bourreau,
Qui dans un sein coupable enfonce le couteau. (L. Rac.)

Le *Repentir* les suit, détestant leurs fureurs,
Et baisse en soupirant ses yeux mouillés de pleurs. (Voltaire.)

— Iconol. C'est un homme affligé, revêtu d'un cilice, qui regarde dans un miroir les taches qui sont sur son cœur. On le représente aussi sous la figure d'une dame vêtue de deuil, qui tourne la tête du côté de la Vérité, et pleure de douleur et de honte.

— Dess. et peint. Trace d'une première idée qu'on a voulu corriger. Il y a des repentirs dans ce tableau. Les repentirs sont quelquefois la preuve d'un tableau original.

— Nom vulgaire du sarrasin, dans quelques parties de la Champagne.

— Syn. simpl. Regrets. remord, repentance. Ce dernier est vieux, et ne s'emploie qu'en termes de dévotion; il est encore admis dans le style marotique. ‖ Épith. Vif, sincère, prompt, prématuré, tardif, faible, stérile, inutile, salutaire, honteux, désolé, abattu.

— Syn. comp. repentir. remords. regret. contrition. V. contrition.

REPÉPION. s. m. Techn. Petit poinçon à l'usage du fabricant d'épingles.

REPÉRANTS. s. m. pl. Techn. Étoupes de troisième qualité.

REPERCÉ, ÉE. part. pass. du v. Repercer. S'empl. adjectiv.

REPERCER. v. a. 1re conj. Le *c* prend une cédille devant *a, o. Nous repercons, je reperçais, nous reperçâmes*, etc. Percer de nouveau. Repercer un muid. Repercer un tonneau. Repercer une feuillette.

— Orfév. *Repercer un ouvrage.* Découper un ouvrage tracé pour être à jour.

— se repercer. v. pron. Être repercé.

REPERCEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui reperce les ouvrages qui doivent être à jour, soit qu'ils doivent être employés et vendus ainsi, soit qu'ils soient destinés à être garnis de pierreries.

RÉPERCUSSIF, IVE. adj. Médec. Qui a la propriété de répercuter. Il se dit des médicaments qu'on applique sur un exanthème, sur une tumeur, pour faire refluer au dedans du corps les humeurs qui l'occasionnent. Topique répercussif, qui a un effet répercussif.

— Il s'emploie aussi substantiv. Les astringents, la glace, l'eau très-froide sont des répercussifs. Les répercussifs sont dangereux.

RÉPERCUSSION. s. f. Action des humeurs qui refluent au dedans du corps. La répercussion des humeurs.

— Action des médicaments répercussifs. Cela fait répercussion.

— Mus. Première entrée de chacune des parties de la fugue, soit qu'elles fassent entendre le sujet, soit qu'elles contiennent la réponse.

— Phys. Renvoi, reflexion des sons, de la lumière, de la chaleur. La plupart des plantes portent leurs fleurs agrégées en épis qui augmentent beaucoup la *répercussion* des rayons solaires. (B. de St-P.)

— Se dit aussi au moral. Les visions sont réelles : elles sont l'effet de la *répercussion* ou du choc causé par une forte imagination. (Boiste.)

— Syn. comp. répercussion. résolution. La première est une espèce de refoulement subit, au lieu que la seconde se fait peu à peu, et par l'alternation des particules du fluide engagé.

RÉPERCUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Répercuter. S'empl. adjectiv.

— *Répercuté sur.*

Bientôt *répercutés* sur les larges troncs sombres;
Des feux intermittents sillonnèrent les ombres. (Lamart.)

RÉPERCUTER. v. a. 1re conj. (du lat. *repercutere*; formé de *re*, pour *retro*, en arrière, et *percutere*, frapper). Il se dit en parlant des humeurs, lorsque, étant en mouvement pour sortir, quelque cause les fait rentrer au dedans.

— Réfléchir, renvoyer les sons, de la lumière, de la chaleur. L'écho répercute le son.

— SE RÉPERCUTER. v. pron. Être repoussé en dedans. Lorsque les humeurs viennent à se répercuter.

— Être réfléchi, renvoyé. Le son, le calorique se répercutent.

— Fig. Cette détérioration physique se *répercute* bientôt sur le moral, et amène encore la corruption du goût, la décadence des beaux-arts et des sciences. (Virey.)

REPERDRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je reperds, tu reperds, il reperd, nous reperdons, vous reperdez, ils reperdent. Je reperdais. Je reperdis. Je reperdrai. Je reperdrais. Reperds, reperdons, reperdez. Que je reperde. Que je reperdisse. Reperdant. Reperdu, reperdue.* Perdre de nouveau. Reperdre sa fortune.

— Perdre ce qu'on avait gagné.

— Fig. Vous avez regagné du terrain par les fautes de vos ennemis, je vois que vous commencez à le *reperdre*. (De Retz.) Cette réflexion, plus prompte qu'un éclair, jeta dans mon âme un instant que je *reperdis* bientôt, mais qui me suffit pour me reconnaître. (J.-J. Rouss.)

— Absol. Reperdre au jeu.

— SE REPERDRE. v. pron. Être reperdu.

REPERDU, UE. part. pass. du v. Reperdre. S'empl. adjectiv. Tout ce qu'il avait regagné fut bientôt reperdu.

REPÉRAGE. s. m. Techn. Manière d'indiquer l'endroit où les dessins des papiers peints doivent se réunir pour qu'ils soient corrects.

REPÈRE. s. m. (du lat. *reperire*, retrouver, parce qu'il faut retrouver cette marque pour être assuré d'une hauteur ou d'une distance.) Marque faite sur un mur pour donner un alignement, et arrêter une mesure d'une certaine distance, ou pour marquer des traits de niveau sur un jalon, et sur un endroit fixe. On se sert de *repères* pour connaître les différentes hauteurs des fondations qu'on est obligé de couvrir. (Quatrem.)

— Menuis. Traits de pierre noire ou blanche dont les menuisiers marquent les pièces d'assemblage pour les monter en œuvre.

— Pav. Nom que les paveurs donnent à certains pavés qu'ils placent d'espace en espace pour conserver leur niveau de pente.

— Marque que l'on fait aux pièces d'un ouvrage en morceaux détachés, pour assembler exactement les diverses parties. Ainsi, le mouleur a soin de marquer chaque pièce du moule d'une marque en rapport avec celle près de laquelle elle doit se placer, afin de pouvoir les arranger toutes sans confusion, sans tâtonnement. Le graveur qui publie un plan, un dessin en plusieurs feuilles, marque les diverses feuilles de lignes ou de points correspondants entre eux, au moyen desquels on trouve d'abord et sans autre recherche, en quel ordre les feuilles doivent être assemblées. Le menuisier, le charpentier en usent de même pour les pièces d'un ouvrage qu'il s'agit d'assembler ou de démonter, afin de le remonter ailleurs. Les ingénieurs appellent aussi *repères* les points successifs du niveau desquels ils partent pour se rendre raison du mouvement d'un terrain, et en prendre le nivellement.

— Il se dit également des marques que l'on fait aux tubes d'une lunette pour les allonger ou les accourcir au juste point de celui qui s'en sert.

— Espace qui enferme les registres.

— Rigole dressée au cordeau.

REPÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Repérer. S'empl. adjectiv.

REPÉRER. v. a. 1re conj. Ce verbe change en *è* l'*e* de l'infinitif devant une syllabe muette. *Je repère, tu repères, il repère; ils repèrent. Je repérerai. Je repérerais.* Constr. Marquer des repères sur les pièces d'un ouvrage de rapport, sur un terrain dont on veut prendre le nivellement, etc.

— Mettre dans les repères.

— SE REPÉRER. v. pron. Être repéré.

REPERPÉTUÉ, ÉE. part. pass. du v. Reperpétuer. S'empl. adjectiv.

REPERPÉTUER. v. a. 1re conj. Reproduire.

— SE REPERPÉTUER. v. pron. Se reproduire. Il y a beaucoup d'herbes qui ne se *reperpetuent* par leurs semences qu'une fois dans un an. (B. de St-P.) Linnée éprouva lui-même que cette plante se *reperpétuait*, dans ce nouvel état, par ses semences. (Id.) C'est aux diverses phases de la lune que les poissons s'abandonnent aux courants de l'Océan pour se *reperpétuer*, et que les bêtes féroces sortent de leurs déserts pour chercher de la proie. (Id.)

RÉPERTOIRE. s. m. (du lat. *repertorium*; fait de *reperire*, trouver, retrouver). Inventaire, table, recueil où les choses, les matières sont rangées dans un ordre qui fait qu'on les trouve facilement.

— S'emploie plus particulièrement pour exprimer un recueil de matières qu'on fait pour sa propre commodité.

— Les tables des livres, quand elles sont exactes et bien faites, sont aussi des répertoires qui indiquent les matières traitées dans les ouvrages.

— Fig. Les lieux communs sont des répertoires utiles aux savants aussi bien qu'aux ignorants.

— Sorte de livre, formé de vingt-quatre feuillets, qui se tient par ordre alphabétique, et qui sert à trouver avec facilité sur le grand livre les divers comptes qui y sont portés.

— Registre timbré sur lequel certains fonctionnaires, tels que les notaires, les greffiers, les huissiers, les commissaires-priseurs, etc., sont tenus d'inscrire sommairement et dans l'ordre chronologique tous les actes qu'ils reçoivent ou rédigent.

— Fig. et fam. Se dit d'une personne qui se souvient de beaucoup de choses en quelque matière que ce soit, et qui est toujours prête à en instruire les autres. Cet homme est un répertoire d'anecdotes. C'est un répertoire de toutes les intrigues de la vieille cour. Cette femme est un répertoire vivant de tout ce qui se passe dans son quartier.

> Géraste est un vieux *répertoire*
> Des compliments du temps passé,
> Il en a meublé sa mémoire,
> Pour laver, pour s'asseoir, pour inviter à boire.
> (SENEC.)

— Titre de certains recueils. Répertoire de jurisprudence de Merlin. Répertoire du Théâtre-Français.

> Des riens approfondis dans un long *répertoire*
> Sans éclairer l'esprit surchargent la mémoire. (VOLT.)

— Théâtr. La liste des pièces restées au théâtre. Une pièce qui fait partie du répertoire, qui est restée au répertoire.

— Liste des pièces que les comédiens doivent donner dans la semaine. Faire le répertoire de la semaine. Pièce qui est sur le répertoire.

— *Répertoire anatomique.* Salle contiguë à l'amphithéâtre, dans laquelle sont rangés les squelettes d'hommes et d'animaux.

REPESÉ, ÉE. part. pass. du v. Repeser. S'empl. adjectiv.

REPESER. v. a. 1re conj. Ce verbe change en *è* l'*e* de l'infinitif devant une syllabe muette. *Je repèse, tu repèses, il repèse; ils repèsent. Je repèserai. Je repèserais.* Peser de nouveau.

— Fig. Il faut peser et repeser plusieurs fois dans son esprit tous les avantages et les inconvénients d'une affaire, avant de l'entreprendre.

— SE REPESER. v. pron. Être repesé.

— Se peser de nouveau.

RÉPÉTAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Répétailler. S'empl. adjectiv.

RÉPÉTAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *ré-pé-ta-yé*; fréquentat. de *répéter*). Répéter la même chose jusqu'à l'ennui. Un enfant qui répétaille toujours la même chose.

— Absol. Ne faire que répétailler.

— SE RÉPÉTAILLER. v. pron. Être répétaillé.

REPETANCE. s. f. Il se disait pour Faculté de revenir sur ce que l'on a fait ou décidé. On considère que la condamnation est juridiquement passée, les juges privés de *repetance*. (Montaigne.)

RÉPÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Répéter. S'empl. adjectiv. Songez donc qu'un peu *répété* souvent fait beaucoup. (De Juss.) Bon mot *répété*, balle prise du second bond. (***) Les besoins *répétés* amènent l'habitude. (Delille.) L'expérience, l'usage et l'exercice *répété* de nos sens, la perfection qu'acquièrent nos facultés et nos jugements dans le progrès de la vie, changent d'une manière durable nos manières de voir et de sentir. (Reydellet.)

> Dans ce moment les politesses,
> Les souhaits vingt fois *répétés*,
> Et les ennuyeuses caresses
> Pleuvent sans doute à ses côtés. (PARNY.)

— *Répété à.*

> Ainsi la planète argentée
> Au miroir en vain *répétée*
> Ne rend qu'une froide pâleur ;
> Mais si du Dieu de la lumière
> Il reçoit la clarté première,
> Quels feux ! quelle active chaleur ! (LE BRUN.)

— *Répété en.* L'aventure du batelier serait *répétée* en mille manières, je laisserais aux flatteurs prendre tout leur avantage avec lui. (J.-J. Rouss.)

— *Répété par.* Ce qui est commun et *répété* par tout le monde n'est senti par personne. (Mme de Staël.)

> Les cris sourds des oiseaux précurseurs des orages
> Sont *répétés* au loin par l'écho des rochers.
> (A. MARTIN.)

— *Répété sous.* On ne compte pour rien les éloges donnés aux souverains pendant leur règne, s'ils ne sont *répétés* sous les règnes suivants. (Mass.)

RÉPÉTER. v. a. 1re conj. (du lat. *repetere*, redemander, fait de la partic. itérat. *re*, et de *petere*, demander). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je répète, tu répètes, il répète. Je répéterai. Je répéterais*, etc. Redire, dire ce qu'on a déjà dit soi-même. Répéter dix fois la même chose. Faire répéter un couplet. Un écho qui répète les paroles, les sons. Oui, je le *répète*, vous donnez, quand vous servez Dieu, une nouvelle force à notre ministère. (Mass.) Les Palermitains rentrèrent dans la ville, *répétant* toujours le même cri : Qu'ils meurent, les Français ! (Simonde de Sismondi.) Un menteur, à force de *repeter* un mensonge, finit petit à petit par se persuader à lui-même qu'il dit la vérité. (Macario.)

> Je fuis Titus, je fuis ce nom qui m'inquiète,
> Ce nom qu'à tous moments votre bouche *répète*.
> (RACINE.)

— Redire ce qu'un autre a dit. Un écho qui répète les mots. Un serin qui répète plusieurs airs. Répéter ce que d'autres ont dit cent fois. Répéter une calomnie. Je viens ici *repeter* devant ces autels les paroles que j'ai recueillies de sa bouche. (Boss.) Je ne sais combien de poètes ont *répété* après eux la même question. (Lavater.) A peine l'écho y *répète* le murmure des palmistes qui croissent sur leurs plateaux élevés. (B. de St-P.) Si l'oreille nous *répète* si souvent, à l'improviste, la voix d'un ami qui n'est plus, pourquoi l'œil ne pourrait-il nous *répéter* son image ? (Boiste.)

— Prov. *Toutes vérités ne sont pas bonnes à dire, ni même à répéter.*

— *Cette montre, cette pendule répète les heures, les quarts.* En poussant un ressort, en tirant un cordon, on lui fait sonner l'heure et les quarts.

— Mar. *Répéter les signaux.* Faire les mêmes signaux que le commandant, afin que les vaisseaux les plus éloignés puissent les voir ou les entendre.

— *Répéter une expérience, une observation.* Faire une expérience, une observation qu'on a déjà faite, ou qui a déjà été faite par un autre. Les hommes les plus ingénieux, nés avec les organes les plus flexibles, auront formé quelques articulations que leurs enfants auront *répétées*. (Volt.)

— Rapporter ce qu'on a entendu. Se dit dans le sens de Blâmer. Prenez garde à cet homme, il est sujet à répéter ce qu'on a dit.

— Fig. Représenter, réfléchir l'image des objets. L'eau du ruisseau répétait son image. Ces deux glaces placées en regard répètent les objets à l'infini.

— Fig. Reproduire. Se dit d'une disposition symétrique qui présente d'un côté l'équivalent, le pareil de ce qu'on voit de l'autre. Répéter un ornement à droite et à gauche. Cette porte n'ouvre point, elle ne sert qu'à répéter l'autre.

— Dire ou faire en particulier plusieurs fois une même chose, pour la pouvoir prononcer ou exécuter en public. Répéter sa leçon. Répéter son sermon. Répéter une comédie. Répéter un ballet. Faire répéter à quelqu'un sa leçon, son rôle. L'harmonie de ses mouvements était telle que l'on eût dit qu'elle les avait *répétés* devant un miroir. (Rog. de Beauv.)

— Exercer des élèves en particulier, leur expliquer plus amplement ce que le professeur leur enseigne dans les leçons, leur donner des conseils sur la manière de faire les devoirs, etc. Il répète ces deux élèves.

— Jurispr. civ. ou milit. Redemander ce qu'on a donné, ce qu'on a prêté, ou ce qu'on prétend avoir été pris contre les règles ordinaires. Se dit des personnes et des choses. Répéter un prisonnier. Répéter un cheval. Il m'a pris mon bien, j'ai le droit de le répéter.

— *Répéter des frais contre quelqu'un, sur quelqu'un.* Demander qu'il rembourse les frais qu'on a faits.

— Fig.

> Les récompenses les plus dues
> Sont souvent des dettes perdues
> Pour qui cherche à les *répéter*. (J.-B. ROUSS.)

Ce terme n'entre point dans le style noble, lorsqu'il est employé dans ce dernier sens.

— Official. *Répéter des témoins.* Entendre en déposition des témoins qui sont venus à révélation sur la publication d'un réquisitoire, d'un réaggrave.

— Absol. Rapporter ce qu'on a entendu. Une personne sujette à répéter. Les enfants *répètent* sans se douter des inconvénients que cela peut avoir. (Acad.)

— Exercer en particulier des élèves qui suivent les cours des collèges. Sa profession est de répéter.

— S'exercer à dire ou à prononcer en particulier ce qu'on doit exécuter en public. Je fus l'autre jour me promener dans les belles allées de Chaulnes ; je *répétais* pour les rochers. (Mme de Sévigné.)

— *Répéter que.* On a *répété* cent fois que Rousseau, cet homme si éloquent la plume à la main, n'était rien dans la conversation, et qu'il était mal dans la société. (La Harpe.) On lui avait ensuite *répété* souvent que sa conduite et sa santé pouvaient influer sur la constitution de son enfant. (Barthél.) Decrès m'a souvent *répété* que ce fut à Toulon qu'il apprit la nomination de Napoléon au commandement de l'armée d'Italie. (Las Cases.)

— SE RÉPÉTER. v. pron. Être répété. Une sottise ne doit jamais se *répéter*, fût-elle saupoudrée d'esprit. (Boiste.)

— Se dit d'une personne qui recommence les mêmes histoires ; d'un auteur, d'un poète, d'un musicien, d'un peintre, etc., qui dans leurs ouvrages se servent souvent des mêmes tours, des mêmes manières, des mêmes chants, des mêmes traits. Un vieillard est sujet à se répéter. Ce conteur se répète quelquefois. Un poète, un musicien qui a le défaut de se répéter. Young en se *répétant* parvient à s'échauffer et à renchérir sur lui-même. (La Harpe.)

— Se dit des mots, des phrases, etc., qui sont répétés. Le même vers se répète deux fois à la fin de chaque couplet. Le même mot se *répète* trois fois dans un rondeau. (Acad.)

— Se dit de plusieurs personnes qui se disent plusieurs fois les mêmes paroles. Ils se séparèrent, après s'être *répété* plusieurs fois qu'ils s'aimaient, pour tâcher d'effacer de leur cœur la funeste impression de ce rire du démon. (A. Karr.)

— Se renouveler. Se dit surtout de ce dont le retour est fâcheux, désagréable, fatigant. Cela se répète souvent. Cela se répète tous les jours. Les actes de violences se *répéteront* d'une ... à l'autre. (Rayn.) Les causes de ce brigandage pourront se *répéter*. (Id.)

— *Les objets se répètent à l'infini dans ces deux glaces.* Les objets sont réfléchis, représentés à l'infini dans ces deux glaces.

— *Les mêmes ornements se répètent sur les autres faces de l'édifice.* Sont disposés d'une manière symétrique, qui présente d'un côté l'équivalent, le pareil de ce qu'on voit de l'autre.

RÉPÉTER. v. n. 1re conj. Ce verbe change l'*é* en *è* devant une syllabe muette. *Je répète, tu répètes, il répète. Je répéterai. Je répéterais.* Citer de nouveau.

RÉPÉTITEUR. s. m. Celui qui répète des élèves, qui fait profession de répéter. Répétiteur de droit. Répétiteur de mathématiques. Répétiteur de langue grecque. Répétiteur au collège Charlemagne. Donner un répétiteur à un élève. Avoir un répétiteur.

— Mar. Vaisseau d'une escadre ou d'une division qui répète les signaux de l'amiral.

— adj. m. *Cercle répétiteur.* Instrument d'astronomie qui sert à mesurer les angles avec une grande précision.

RÉPÉTITION. s. f. (pr. *ré-pé-ti-ci-on*; du lat. *repetitio*). Redite, retour de la même idée, du même mot. Un livre plein de répétitions. Éviter les répétitions. Répétition de mots. On doit éviter les longueurs, parce qu'elles lassent l'esprit ; les digressions, parce qu'elles le distraient ; les divisions et les sous-divisions, parce qu'elles l'embarrassent ; et les *répétitions*, parce qu'elles le fatiguent. Une chose dite une seule fois, et où elle doit l'être, est plus claire que répétée ailleurs plusieurs fois. (Condill.)

— Il y a trois sortes de répétitions : les répétitions nécessaires, les répétitions élégantes et les répétitions vicieuses.

— Il y a des répétitions si nécessaires, qu'on ne saurait les omettre sans faire une mauvaise construction. Le fruit qu'on tire de la retraite est de se connaître et de connaître tous ses défauts. Si l'on disait simplement, Le fruit qu'on tire de la retraite est de se connaître et tous ses défauts, on parlerait mal ; car *se connaître* ne serait pas bien construit avec tous ses défauts. Il n'avait point en cela d'autres vues que de lui apprendre, et d'apprendre à chacun, par son exemple, à obéir avec soumission. *Apprendre* est ici répété par la même raison que *connaître* est répété dans le premier exemple.

— Il y a d'autres répétitions nécessaires pour la régularité du style. D'où viennent tous vos troubles et vos peines d'esprit ? *Tous*, qui est masculin, ne peut pas se construire avec *peines*, qui est féminin ; ainsi il faut dire : Et toutes vos peines. ‖ Mais quand deux substantifs seraient du même genre, il ne faudrait pas laisser de répéter quelquefois *tout*, comme dans cette phrase : L'ancien serpent s'armera contre vous de toute sa malice et de toute sa violence ; et non pas De toute sa malice et sa violence.

— Dans d'autres phrases, on a égard à la netteté. Faites état d'acquérir une grande patience, plutôt qu'une grande paix ; vous la trouverez cette paix, non pas sur la terre, mais dans le ciel. Le mot de *paix* rend le discours plus net ; car, sans cette répétition, le pronom *la* pourrait se rapporter à *patience* aussi bien qu'à *paix*. La vue de l'esprit a plus d'étendue que la vue du corps. Si l'on disait que celle du corps, *celle* ferait équivoque avec *étendue*.

— Les répétitions élégantes sont celles qui contribuent à l'ornement du discours. Ce sont celles qui sont l'objet de la figure de rhétorique appelée *répétition*.

— Les répétitions inutiles sont des négligences, qu'il faut éviter avec soin. En voici quelques exemples : Souffrez que je vous demande si vous vous souvenez de m'avoir *vu* autrefois, comme il me semble que je me souviens de vous avoir *vu*. Votre visage ne m'est pas inconnu ; il m'a d'abord frappé, mais je ne sais où je vous ai *vu*. (Fén.) Vénus alla trouver *Neptune*, elle raconta à *Neptune* ce que Jupiter lui avait dit. (Id.)

> Tu n'as plus qu'un ami dont le *destin* t'opprime.....
> Mais de notre *destin* pourquoi désespérer ?
> Plisthène sous tes coups a fini ses *destins*. (VOLTAIRE.)

— Les grammairiens ont donné quelques règles sur les répétitions des éléments du discours qui en sont susceptibles, tels que les articles, les adjectifs, les pronoms, les prépositions, les conjonctions. Les principales de ces règles se trouvent indiquées à chacun de ces mots.

— Rhét. Figure qui consiste à employer plusieurs fois, soit les mêmes mots, soit le même tour, pour donner plus d'énergie à la phrase. Cette figure est propre à exprimer le caractère des passions violentes, dans lesquelles l'esprit fortement occupé de son objet, s'y attache par une espèce d'opiniâtreté, ne le perd pas un moment de vue, et, par cette raison, répète souvent les termes qui le représentent. En voici quelques exemples : *Rompez, rompez* tout pacte avec l'impiété. (Rac.) *Jehu*, le fier *Jehu* tremble dans Samarie. (Id.)

> *Ton* Dieu que tu trahis, *ton* Dieu que tu blasphèmes,
> Pour toi, pour l'univers est mort *en ces lieux* mêmes.
> *En ces lieux* où mon bras le servit tant de fois,
> *En ces lieux* où son sang te parle par ma voix.
> (VOLTAIRE.)

— La répétition du même mot, quand elle est faite à propos, donne beaucoup de force ou de grâce au discours. Il *labourait* le champ que *labourait* son père. (Racan.)

> Elle était de ce monde, où les plus belles choses
> Ont le pire destin,

Et rose elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin. (MALHERBE.)

L'airain des trompettes sonne,
L'acier sur l'acier résonne,
La mort brise tous les traits. (BERNARD.)

— Le même mot, quand sa répétition fait image, peut se trouver à l'hémistiche et à la rime. Et c'est là que le *cœur* peut rencontrer un *cœur*. (Saint-Lambert.)

Sa voix disait encore : *Eurydice! Eurydice!*
Et tout le fleuve au loin répétait *Eurydice!* (LEBR.)

— Action de répéter ce qu'un autre a dit. Nos discours ne sont qu'une *répétition* des préjugés de ceux avec qui nous vivons. (Mass.) Dans tout ce que nous avons fait de mieux, nous sommes la *répétition* des anciens. (Boiste.)

— *Pendule, montre à répétition.* Pendule, montre qui répète l'heure quand on tire un cordon, ou qu'on pousse un petit ressort. Il y a des pendules à répétition qui répètent, autant de fois que l'on veut, l'heure que marque le cadran.

— Mme Cornuel appelait ceux qui ont coutume de se répéter, *des horloges à répétition.*

— B.-arts. Copie d'une statue, d'un tableau, exécutée par l'auteur lui-même. On dit aussi *double.*

— Réitération. Les habitudes s'acquièrent par la *répétition* fréquente des mêmes actes. (Acad.)

— L'exercice des écoliers qu'on répète. Faire des répétitions.

— Action de répéter, d'essayer en particulier certaines choses, pour les mieux exécuter en public. Mettre une pièce en répétition. Interrompre les répétitions d'une tragédie. Faire trois ou quatre répétitions d'un ballet, d'un opéra, d'une comédie. La première répétition. La répétition générale. Ma pièce est en répétition, va être mise en répétition, a été mise en répétition.

— *Être en répétition.* Se dit quelquefois de l'auteur même dont on répète la pièce. Je suis en répétition.

— Jurispr. Action par laquelle on redemande en justice ce qu'on a payé de trop, ce qu'on a avancé pour un autre. Répétition de fruits, de frais, de dépens. Action en répétition. Cela est sujet à répétition.

— Dr. cout. *Répétition de retrait.* Droit accordé aux parents lignagers, d'exercer le retrait d'un héritage qu'un parent plus proche de la même ligne avait vendu à un étranger, après l'avoir repris lui-même par retrait. ‖ *Répétition de dot.* Action par laquelle la femme reprend sa dot après la mort du mari. ‖ *Répétition de témoins.* Procédure en matière criminelle.

— Recueil ou compilation de droit, où l'on ramasse tout ce qui a été dit par les auteurs sur une matière. Benedicti a fait un gros volume de répétitions de droit, où il a recueilli tout ce qui a été dit sur les matières testamentaires.

RÉPÉTITIONNER. v. n. 1re conj. (pr. *ré-pé-ti-cio-né*). Petitionner de nouveau. Ces marchands ont en vain répétitionné.

REPÉTRI, IE. part. pass. du v. Repétrir. S'empl. adjectiv.

— *Repétri de.* Les riches anoblis sont *repétris* d'orgueil. (Boiste.)

REPÉTRIR. v. a. 2e conj. Pétrir de nouveau.

— Fig. Pauline n'est donc pas parfaite; tant mieux, vous vous divertirez à la *repétrir.* (Mme de Sév.) Les situations sociales nous *repétrissent* d'après nos constitutions politiques et civiles. (Virey.) Il faut des années avant que les gens d'esprit aient *repétri* les sots. (Volt.) Les têtes humaines sont la plupart comme des éponges; en vain on les pétrit et les *repétrit*, elles reprennent leur forme. (Boiste.)

— SE REPÉTRIR. v. pron. Être repétri.

REPETUNDIS (Lois de). Dr. rom. Lois qui châtiaient les magistrats qui s'étaient enrichis par des moyens illicites dans l'exercice de leur charge à rendre compte de leur conduite.

REPEUPLABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être repeuplé, qui est susceptible de se repeupler.

REPEUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Repeupler. S'empl. adjectiv. Colonie repeuplée.

REPEUPLEMENT. s. m. Action de Repeupler. Le repeuplement d'une colonie. Le repeuplement d'un étang. Le repeuplement d'une forêt.

REPEUPLER. v. a. 1re conj. Peupler de nouveau un pays qui avait été dépeuplé. Repeupler un pays ravagé par la peste, par la guerre, par la famine.

— *Repeupler un monastère, un ordre.* Y introduire de nouveaux sujets, quand il en manque.

— Un vieux poète, J.-B. Chassignet, a fait un assez bien harmonie de ce verbe dans une strophe de l'imitation du psaume 82, où il peint les ennemis des Hébreux conspirant tous ensemble pour

Rendre leur natal et repeupler, méchants,
Les berceaux d'orphelins et leurs couches de veuves.

— *Repeupler un étang.* Remettre du poisson dans un étang où il n'y en avait plus.

— On dit, à peu près dans le même sens, Repeupler une terre, une plaine de gibier. Repeupler une garenne, un colombier, une basse-cour. A la seconde ou à la troisième année, on s'aperçut que les moissons étaient dévorées par les insectes, [illegible] de faire revenir bien vite des moineaux des pays voisins, pour en *repeupler* le royaume. (B. de St-P.)

— *Repeupler une forêt, un bois.* Les replanter, les regarnir d'arbres, soit en y semant du gland, des pepins, des noyaux, etc., soit en y mettant du plant.

— SE REPEUPLER. v. pron. Être repeuplé. Cette ville s'est promptement repeuplée. Cette basse-cour commence à se repeupler. Cette forêt se repeuple en châtaigniers. Le génie du mal ne laisse de répit à la terre que ce qu'il lui faut pour se *repeupler.* (Boiste.)

REPHAÏMS. s. m. pl. Anciens géants dont il est parlé dans l'Écriture sainte.

REPIC. s. m. Il se dit, au piquet, lorsque l'un des joueurs, avant de jouer aucune carte, compte jusqu'à trente sans que celui contre qui il joue ait pu rien compter; ce qui fait qu'au lieu de compter simplement trente, il compte quatre-vingt-dix. Faire repic. Faire un beau repic. Faire deux repics de suite. Repic au dernier. Faire quelqu'un repic. Être repic.

— Fig. et fam. *Faire quelqu'un repic, le faire repic et capot.* Le réduire à ne pouvoir répondre, à ne savoir que dire.

REPILÉ, ÉE. part. pass. du v. Repiler. S'empl. adjectiv.

REPILER. v. a. 1re conj. Piler une seconde fois.

— SE REPILER. v. pron. Être pilé de nouveau.

REPIQUAGE. s. m. Constr. Action d'enlever les pavés enfoncés ou cassés d'une chaussée pour les remplacer par d'autres pavés.

— Agric. Transplantation d'une jeune plante venue de semis. ‖ On donne le même nom à la plantation des arbres d'un ou de deux ans.

— Techn. Action de faire des clairs et des ombres sur un papier velouté.

REPIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Repiquer. S'empl. adjectiv.

REPIQUEMENT. s. m. Action de repiquer.

— Agric. Action de planter çà et là des glands ou des plants dans les clairières.

REPIQUER. v. a. 1re conj. Piquer de nouveau. Repiquer les points d'une tapisserie.

— Agric. Transplanter. Repiquer des poireaux, des carottes.

— Constr. et techn. Faire un repiquage.

— *Repiquer la drège.* Chez les brasseurs, Remuer la superficie de la drège et l'égaliser lorsqu'on a retiré les vagues, et y mettre de l'eau une seconde fois.

— Fig. Cet homme ne s'est mis si fort en colère que parce que son interlocuteur l'a piqué au vif et repiqué coup sur coup.

— SE REPIQUER. v. pron. Être piqué de nouveau.

— Être planté de nouveau. Les plants des jeunes arbustes se repiquent en pépinière avant de les planter à la place qu'ils doivent occuper dans les jardins.

REPIS. s. m. Agric. Second trait de la charrue.

RÉPIT. s. m. (pr. *ré-pi*; du lat. *respectus*, égard, considération; ou, suivant d'autres, de *respirare*, respirer, parce que le débiteur respire lorsqu'on lui accorde un répit). Relâche, délai, surséance. Ne point donner de répit, aucun répit à quelqu'un. Lui donner un répit d'un mois. Un créancier qui n'a jamais donné de répit à ses débiteurs. Donnez-moi un peu de répit. Un peu de répit, s'il vous plaît. Ses douleurs ne lui laissent pas un instant de répit. Il n'en mourra pas, il a encore du répit. Les jours les plus calmes de notre révolution n'étaient que des instants de *repit.* (Boiste.)

— *Lettres de répit*, ou simplement *Répit.* Lettres par lesquelles le roi accordait à un débiteur de bonne foi un délai pour payer ce qu'il devait, une surséance des poursuites des créanciers.

— Prov. *Trois jours de répit valent cent livres.*

— Anc. législ. Se disait, dans la coutume de Normandie, des délais judiciaires qui se donnaient pour les procédures. ‖ C'était, en matière féodale, la souffrance que donnait le seigneur au vassal, pour lui rendre la foi et hommage, ou pour s'acquitter de ses autres hommages. ‖ *Se mettre en ses repits.* Se disait, dans les coutumes de Touraine et de Lodunois, pour Se mettre en son devoir.

— Anc. mar. Se disait des agrès de rechange, qu'on réservait pour s'en servir au besoin.

— Prov. et fig. *Obtenir des lettres de répit.* Se dit d'un convalescent qui a été en danger de mort.

RÉPITER. v. a. 1re conj. Se disait pour Accorder un répit. ‖ Sauver.

REPLACÉ, ÉE. part. pass. du v. Replacer. S'empl. adjectiv. Le domestique que vous avez renvoyé est replacé. Je vois, je vois au chœur la masse *replacée.* (Boil.)

REPLACEMENT. s. m. Second placement, nouvelle mise en place de ce qu'on avait déplacé ou de ce qui n'avait pas été placé convenablement.

REPLACER. v. a. 1re conj. On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Je replaçais, nous replaçons, je replaçai*, etc. Remettre en place. Replacer une statue. Replacer un livre. Après une révolution, la société est comme une bibliothèque dont on aurait replacé les livres au hasard après en avoir retiré [illegible] tière.)

— Fig. Galilée *replaça* la terre dans les cieux d'où on l'avait bannie. (E. Quinet.)

— Entrer dans une nouvelle place; procurer une nouvelle place. Tâchez de replacer ce domestique. On est parvenu à le replacer ailleurs.

— SE REPLACER. v. pron. Être replacé. Ce livre ne peut se replacer ici.

— Se mettre de nouveau dans une place, dans un lieu. Suis-je digne, ajouta-t-il en se *replaçant* au milieu d'eux, suis-je digne d'être votre roi? (Anquetil.)

— Trouver une nouvelle place. Ce domestique aura bien de la peine à se replacer. Se replacer avantageusement.

REPLAIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Replaider. S'empl. adjectiv.

REPLAIDER. v. a. 1re conj. Prat. Plaider de nouveau.

— Par extens. Ces héritiers se sont réunis pour discuter et replaider entre eux leurs intérêts.

— Absol. On commence à replaider.

— SE REPLAIDER. v. pron. Être plaidé de nouveau.

REPLAIN. s. m. Écon. rur. Partie aplanie et cultivée d'une montagne.

REPLAINTE. s. f. Anc. législ. Ce qui était dû au juge pour obtenir la permission de porter plainte. ‖ Amende pour une plainte portée.

REPLANCHÉIÉ, ÉE. part. pass. du v. Replanchéier. S'empl. adjectiv.

REPLANCHÉIER. v. a. 1re conj. Constr. Remettre un plancher.

— SE REPLANCHÉIER. v. pron. Être planchéié de nouveau.

REPLANI, IE. part. pass. du v. Replanir. S'empl. adjectiv.

REPLANIR. v. a. 2e conj. Techn. Finir un ouvrage de menuiserie avec le rabot et le racloir.

— SE REPLANIR. v. pron. Être replani.

REPLANISSEMENT. s. m. Techn. Action de replanir, de polir.

— Effet de cette action.

REPLANT. s. m. Agric. Nouveau plant. Lorsqu'elles ont été semées à la volée, on les espacera encore davantage si l'on veut avoir de beaux *replants.* (De Dombasle.)

REPLANTATION. s. f. (pr. *re-plan-ta-cion*). Écon. rur. Action de replanter.

REPLANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Replanter. S'empl. adjectiv. Arbres replantés depuis peu.

REPLANTER. v. a. 1re conj. Planter de nouveau. Replanter un arbre. Replanter un coteau. Replanter un bois, une forêt. En *replantant* de nouveaux arbres, choisissons au moins ceux dont le port, le feuillage et les fruits présentent le plus d'avantages à l'harmonie rurale. (Rauch.)

— Prov. *Si le diable voulait replanter sa femme, il lui couperait la tête.* Se dit par allusion à ce principe de jardinage qu'il faut étêter tout ce qu'on veut replanter.

— SE REPLANTER. v. pron. Être replanté.

REPLANTEUR. s. m. Celui qui replante.

— *Replanteur de la foi.* Nom que les auteurs de la satire Ménippée donnaient aux ligueurs de leur temps.

— *Replanteur de croix.* Nom qu'on donna, sous la Restauration, aux missionnaires et aux jésuites, qui plantaient des croix dans toute la France.

REPLÂTRAGE. s. m. Action de replâtrer; résultat de cette action. ‖ Il se dit surtout d'une réparation superficielle, faite avec du plâtre.

— Fig. et fam. Mauvais moyen qu'on emploie pour réparer une faute, une sottise. Cette démarche, cette explication n'est qu'un replâtrage.

— Réconciliation peu sincère, peu durable. C'est un replâtrage qui ne tiendra pas.

REPLÂTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Replâtrer. S'empl. adjectiv.

REPLÂTRER. v. a. 1re conj. Renduire de plâtre.

— Farder. Remarquez le visage de cette femme qu'elle a *replâtré* avec du blanc et du rouge. (Bell.)

— Fig. et fam. Chercher à réparer, à couvrir une faute, une sottise. Chercher à replâtrer ce qu'on a dit, ce qu'on a fait. Et laisse ce néanmoins courir mes inventions aussi faibles et basses, comme je les ai produites, sans en *replâtrer* et recoudre les défauts. (Montaigne.)

— SE REPLÂTRER. v. pron. Être replâtré.

— Cacher ses vices, ses torts.

REPLÂTREUR, EUSE. s. Celui qui fait un replâtrage.

— Fig. et fam. Celui qui trouve une excuse à tout; qui voile les vices, les torts, etc.

REPLÉ. adj. m. Bot. Se dit d'un péricarpe qui a les valves réunies par autant de filets.

REPLET, ÈTE. adj. (du lat. *repletus*). Qui a trop d'embonpoint, qui est trop gras. Il est devenu trop replet. Elle est trop replète. Beaux, bien constitués, mais un peu *replets*, les Turcs ont le regard sévère, les traits du visage fortement prononcés, et la peau aussi blanche que celle des Européens. (Walckn.) Il n'est pas rare de voir, dans le dernier mois de la grossesse des femmes, surtout celles qui sont *replètes*, être incommodées de boutons pustuleux (Fodéré.)

— Il ne se dit point des animaux.

RÉPLÉTIF, IVE. adj. Chirurg. Qui sert à remplir. Injection réplétive. Les injections *réplétives* sont faites dans l'intention de conserver aux organes leur forme, leur figure, etc. (Nachet.)

RÉPLÉTION. s. f. (pr. *re-plé-ci-on*; du lat. *repletio*). Abondance de sang et d'humeurs, excès d'embonpoint. La saignée et la diète conviennent aux personnes incommodées de réplétion.

— Surcharge d'aliments. N'être malade que de réplétion. On est plus souvent malade de réplétion que d'inanition. Toute réplétion est mauvaise; celle du pain est la plus dangereuse.

— Mat. bénéfic. État d'un gradué dont le droit avait été rempli par un bénéfice. La réplétion et le défaut d'insinuation étaient deux empêchements à un gradué pour obtenir un bénéfice.

REPLEURÉ, ÉE. part. pass. du v. Repleurer. S'empl. adjectiv.

REPLEURER. v. a. 1re conj. Pleurer de nouveau. Nous avons *repleuré* M. de Turenne (Mme de Sévigné.)

— Il s'emploie aussi neutralement.

— SE REPLEURER. v. pron. Être pleuré de nouveau.

REPLEUVOIR. v. n. impers. 3e conj. *Il repleut. Il repleuvrait. Il replut. Il repleuvra. Il repleuvrait. Qu'il repleuve. Qu'il replût. Repleuvoir. Replu.* Pleuvoir de nouveau.

REPLÉVISABLE. adj. des 2 g. Anc. cout. Qui peut être cautionné.

REPLI. s. m. Pli doublé. Faire un repli à une étoffe, à un vêtement, à du papier.

— Pli qu'on faisait au bas des lettres-patentes, et sur le revers duquel on écrivait.

— Sinuosités, cercles que forme un reptile quand il se meut ou s'agite. Les replis du serpent. Le serpent se traînait à longs replis. Le reptile l'enveloppa de ses replis. Sa croupe se recourbe en *replis* tortueux. (Rac.)

Python, serpent énorme entre tous les serpents,
Qui du monde effrayait les nouveaux habitants;
Tant sur les flancs du mont, fatigué de sa masse,
Tes *replis*, en rampant, couvraient un long espace.
(DESAINTANGE.)

— Par extens. Se dit de certaines choses qui ont un mouvement à peu près semblable à celui d'un reptile. Les replis d'une écharpe. Les replis d'un drapeau que le vent fait flotter. Bientôt elle (la flamme) s'élance à *replis* ondoyants. (Dulard.) Cheveux d'ébène en longs *replis* flottants. (Dorat.)

Sa noble écharpe, à *replis* onduleux
Ceint la déesse, et retombe avec grâce. [illegible]

J'aime à voir le zéphyr agiter dans les eaux
Les *replis* ondoyants des joncs et des roseaux.
(COLARDEAU.)

— Se dit aussi des sentiers qui se détournent et se replient les uns sur les autres. Nos guides, à qui une longue expérience avait appris à connaître tous les *replis* de ces retraites obscures, s'étaient armés de flambeaux. (Barthélemy.)

— Se dit également des détours d'un fleuve, d'un ruisseau.

Les *replis* sinueux
D'un fleuve promenant ses flots majestueux.
(BÉRANGER.)

— *Replis de la tranchée.* Retours coudés ou zigzags de la tranchée, qui servent à faire éviter les enfilades.

— Fig. Ce qu'il y a de plus secret, de plus caché dans l'âme. Les plis et les replis du cœur humain. Il n'y a pas dans votre âme un seul repli que je ne connaisse. Il n'y a que Dieu qui pénètre dans les *replis* de nos consciences (Acad.) Seigneur, qui éclairez les plus sombres *replis* de nos consciences. (Fléch.) Ces soigneuses recherches que faisait Marie-Thérèse jusque dans les *replis* les plus secrets de son âme. (Id.) Plus vous différez, plus vous jetez de profondes racines dans le crime, plus vos chaînes forment de nouveaux *replis* sur votre cœur (Mass.)

C'est elle dont les yeux certains, inévitables,
Percent tous les *replis* de nos cœurs insensés.
(J.-B. ROUSSEAU.)

Il est temps que mon cœur
De ses derniers *replis* t'ouvre la profondeur (VOLT.)

— Synon. simpl. Pli, plissure, ride. Détour, sinuosité, méandre. Cercle, anneau. ‖ Epith. mouvant, ondoyant, onduleux, sinueux, tortueux, long, flottant. ‖ En parlant de ce qu'il y a de plus caché dans l'âme, Obscur, secret, caché, profond.

REPLICARD, ARDE. adj. Il se disait pour Qui réplique. *Replicard* et impudent, quand il se met à marmonner et à répondre. (Chapelain.)

RÉPLICATIF, IVE (adj. en lat. *replicativus*; de *replico*, replier). Bot. Se dit de l'estivation, lorsque les organes floraux sont repliés en dedans sur eux-mêmes, comme les étamines des mélastomes. ‖ Se dit aussi de la préfoliation, quand la partie supérieure des feuilles commence dans le bourgeon se recourbe et s'appuie sur l'inférieure.

REPLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Replier. S'empl. adjectiv.

— Bot. Embryon replié. Qui est plié en deux.

dans sa longueur, et dont les deux moitiés rapprochées deviennent parallèles ou à peu près. || *Graine repliée.* Qui est pliée en deux, de manière que les deux moitiés soient appliquées l'une contre l'autre et même soudées ensemble.

— Entom. *Ailes repliées.* Se dit des insectes lorsque leurs ailes étant déjà pliées longitudinalement, elles sont encore repliées sur elles-mêmes. || La *neparotome repliée* est ainsi nommée, parce qu'elle a le bord interne des ailes relevé, et comme replié, dans le repos, et la bursaire, parce qu'elle a les bords de son corps elliptique repliés.

— *Replié sur.* Lorsqu'il traverse les eaux, il porte sa grande et longue queue *repliée* sur le dos et jusque sur la tête. (Buff.)

REPLIEMENT. s. m. Action de replier.

— Etat de ce qui est replié.

REPLIER. v. a. 1re conj. (pr. *re-pli-yé*; du lat. *replicare*, réduplicatif de *plicare*, plier). *Je replie; nous replions. Je repliais; nous repliions, vous repliiez. Que je replie; que nous repliions, que vous repliiez*, etc. Plier une chose qui avait été dépliée. Replier une étoffe. Replier une robe. Replier un manteau. Replier votre marchandise. Mais celui-ci, *la repliant* adroitement, la mit à couvert par ses défenses. (Buff.) Le *calendula arvensis* s'épanouit lorsque le ciel est serein; il annonce l'orage en *repliant* les voiles. (A. Mart.) Le simple laboureur vous dira : la tempête n'est pas éloignée, car j'ai vu le trèfle et la drave printanière *replier* doucement leurs feuilles. (Id.)

— Rendoubler. On replie le devant des manteaux, les bouts des manches qu'on enrichit de parements.

— Courber, plier une ou plusieurs fois. Je ne sais comment fait ce sauteur, ce bateleur pour plier et replier ainsi son corps, ses membres.

— *Replier un détachement, un corps, un poste.* L'obliger à se retirer, ou le rapprocher de l'armée.

— Fig. Tous les jours et à toute heure nous disons d'un autre ce que nous dirions plus proprement de nous, si nous savions *replier* aussi bien qu'étendre notre considération. (Montaig.) L'égoïsme et la vanité *retrecissent* l'esprit en le *repliant* sur lui-même. (Boiste.)

— SE REPLIER. v. pron. Être replié. Le jour commence à se mêler avec les ombres de la nuit; mais l'onde s'élève insensiblement; on dirait que le voile qui couvrait la nature commence à *se replier*. (Bernis.)

— Se courber, se plier une ou plusieurs fois. Voyez comme ce serpent se replie. Se replier en tous sens. Le fleuve se replie tout à coup.

On ne corrige point l'orgueil qu'on humilie :
Sous le pied qui l'écrase un serpent se *replie*. (***)

— Carnot a fait un usage heureux de ce verbe au propre. La vipère, dit-il d'un homme qu'il est inutile de nommer, se *replia* en rond dans son fauteuil. Saint-Simon avait dit avant lui, en parlant d'un grand seigneur de son temps : Se trouvant à découvert et dans l'impuissance, il se *replie* prestement, comme les serpents, dont il conserve le venin.

— Fig.

Il faut qu'en cent façons pour plaire il se *replie*,
Que tantôt il s'élève, et tantôt s'humilie. (Boileau.)

— Art milit. Faire certains mouvements pour se rapprocher en bon ordre d'un autre corps.

— Equit. *Ce cheval se replie sur lui-même.* Il tourne subitement de la tête à la queue, soit par un mouvement de peur, soit par fantaisie.

— Fig. Savoir prendre de nouveaux biais pour faire réussir un projet, pour parvenir à ses fins. Il se replie en cent façons. Il sait se replier comme il veut.

— Abandonner certaines preuves pour recourir à d'autres.

— Fig. *Se replier sur soi-même.* Se recueillir, réfléchir sur soi-même. La réflexion est l'action de l'âme qui se replie sur elle-même. L'enfant ignorera ce qui se passe au dedans de lui, tout le temps qu'entraîné au dehors par la vivacité de ses besoins, sa pensée ne se sera pas *repliée* sur elle-même. (Laromig.)

— T. de guerre. Se dit du mouvement que fait un corps de troupes en arrière et en bon ordre. Se replier sur un poste.

RÉPLIQUE. s. f. (du lat. *replicatio*, qui signifie proprement *repli autour*, fait de *replicare*, déplier, développer, parce que la réplique a pour objet de développer une réponse). T. de palais. Réponse sur ce qui a été répondu; réponse à la réponse faite par la partie adverse. Il se dit, tant d'un écrit par lequel le demandeur répond aux défenses de celui qu'il a fait assigner, que de la réponse verbale que l'avocat qui a parlé le premier fait à celui qui a parlé le second. La réplique ne peut jamais être refusée à un accusé qui doit avoir la parole le dernier. Etre fort sur la réplique. Avoir la réplique vive, brillante. Demander à être entendu en réplique. Demander la réplique. Satisfaire à toutes les objections dans une réplique. Faire signifier la réplique. Prier les juges de conserver la réplique. Réplique faible, forte, qui a produit beaucoup d'effet, peu d'effet.

— Réponse à ce qui a été dit ou écrit. Une bonne réplique. Une forte réplique. Réplique vive, ingénieuse. Obéir sans réplique. Cet article, cet ouvrage ne demeurera pas sans réplique. Cette raison est sans réplique. Il demeura sans *réplique* à ma prosopopée. (Boil.)

— Musiq. Répétition. Il se dit des octaves, parce qu'on les regarde comme n'étant proprement que la répétition du son dont elles sont les octaves. || Répétition que fait un instrument, d'une phrase de chant déjà exécutée par un autre instrument ou par la voix, pour avertir l'exécutant du moment de sa rentrée, après une pause plus ou moins longue. || Il est quelquefois employé dans le sens de *reponse*.

— Théât. Le dernier mot que dit un acteur avant que son interlocuteur prenne la parole. Ne pas entendre la réplique. Donner la réplique. Marquer la réplique. Etre attentif à la réplique.

— Syn. comp. RÉPLIQUE. RÉPARTIE. RÉPONSE. V. RÉPONSE.

RÉPLIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Répliquer. S'empl. adjectiv.

— Mus. Se dit d'un intervalle auquel on a ajouté le nombre de 7, comme 5 et 7 font 12, qui est la réplique de la quinte.

RÉPLIQUER. v. a. 1re conj. (du lat. *replicare*). Répondre sur ce qui a été répondu par celui à qui l'on parle.

— Répondre avec humeur, parler quand on devrait obéir et se taire. Avoir toujours quelque chose à répliquer. Quand il commande quelque chose à ses gens, il ne souffre pas qu'ils lui répliquent. Ne répliquez pas. Ils ne se contentent pas toujours de *répliquer* avec aigreur, ils attaquent souvent avec insolence. (La Bruy.)

— Absol. Mon avocat doit répliquer. Bien répliquer. Répliquer fortement. N'avoir rien à répliquer. Ne rien répliquer.

— SE RÉPLIQUER. v. pron. Se répondre.

REPLISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Replisser. S'empl. adjectiv.

REPLISSER. v. a. 1re conj. Techn. Plisser de nouveau. Replisser une chemise.

— SE REPLISSER. v. pron. Etre replissé.

REPLOIEMENT. s. m. Action de se reployer. Ces *reploiements* multiples en tous sens, auxquels doivent se soumettre nos complexions, les empêchent de s'élancer avec toute la sève et la véhémence qu'elles avaient reçues dans leur origine. (Virey.)

REPLONGÉ, ÉE. part. pass. du v. Replonger. S'empl. adjectiv. Tout ce qui se mesure finit, et tout ce qui est né pour finir n'est pas tout à fait sorti du néant où il est sitôt *replongé*. (Boss.)

— *Replongé dans.* Me voilà *replongé* dans mes perplexités. (Chateaub.) Voilà donc encore la France *replongée* dans de nouvelles calamités. (Volt.)

. . . . Mes yeux affligés,
Dans la profonde nuit sont déjà *replongés*. (Volt.)

REPLONGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a, o. Nous replongeons; je replongeais. Replongeant.* Plonger de nouveau. Replonger une étoffe dans une cuve.

Il s'aperçoit qu'il n'a tiré
Du fond des eaux rien qu'une bête;
Il l'y *replonge*. (La Fontaine.)

— Fig. Replonger une personne, une famille dans de nouveaux malheurs. Replonger une nation dans l'ignorance, dans la barbarie. Le chaos où Ronsard *replongea* la poésie. (Mass.) Le temps les *replonge* dans la nuit. (J.-B. Rouss.) Vous avez *replongé* la France dans les malheurs qu'elle souffrit sous le roi Jean. (Fén.) Les encouragements superficiels du dehors le *replongent* dans l'idée de sa fausse situation et le navrent. (Ste-Beuve.)

Bientôt de Jézabel la fille meurtrière,
Instruite que Joas voit encor la lumière,
Dans l'horreur du tombeau viendra le *replonger*. (Racine.)

— Neutr. S'enfoncer de nouveau dans l'eau à une profondeur considérable, pour y chercher quelque chose. Replonger immédiatement après être sorti de l'eau.

— SE REPLONGER. v. pron. Se plonger de nouveau. Se replonger dans l'eau.

— Fig. Semblables à des feux errants, nous ne paraissons que pour disparaître en un clin d'œil, et nous *replonger* pour toujours dans les ténèbres éternelles. (Mass.)

Et le noir démon du mensonge,
Fuit, disparaît, et se *replonge*
Dans l'ombre dont il est sorti. (J.-B. Rouss.)

REPNIN (Nicolas Wassilievitch, prince). Général, né en 1734, mort en 1801, fut employé plusieurs fois comme diplomate. C'est à lui que la Russie dut de dicter des lois à la Pologne. Il mourut disgracié.

REPOLI, IE. part. pass. du v. Repolir. S'empl. adjectiv.

REPOLIR. v. a. 2e conj. Polir de nouveau. Repolir de l'acier. Repolir de l'argenterie.

— Fig. Corriger. Se dit des ouvrages d'esprit. Polissez et repolissez sans cesse vos écrits.

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,
Polissez-le sans cesse et le *repolissez*. (Boileau.)

— SE REPOLIR. v. pron. Etre poli de nouveau.

REPOLISSAGE. s. m. Techn. Action de repolir.

REPOLKER. v. n. 1re conj. (rad. *polka*). Danser une seconde fois la polka. Avec une abnégation bien digne d'avancement, ils polkent et *repolkent* sous la direction de Mme Maria Viollet, la charmante polkiste du théâtre des Variétés. (Ch. de Boigne.)

REPOLON. s. m. Manég. Volte que le cheval forme en cinq temps.

REPOMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Repomper. S'empl. adjectiv.

— *Repompé par.* C'est encore ici le cas d'ouvrir promptement, pour empêcher que la matière se fourvoie plus avant, et qu'elle ne soit *repompée* par l'absorption. (Dict. de médec.)

REPOMPER. v. a. 1re conj. Pomper de nouveau.

— Fig. A peine le souverain peut-il suffire à *repomper* par les oppressions au fisc, l'or que les complots des courtisans lui arrachent. (De Guibert.)

— Il s'empl. aussi neutral. Etre occupé à repomper.

— SE REPOMPER. v. pron. Etre repompé.

RÉPONCE. s. f. Bot. V. RAIPONCE.

REPONCHONNÉ, ÉE. part. pass. du v Reponchonner. S'empl. adjectiv.

REPONCHONNER. v. a. 1re conj. Techn. Remettre de la teinture dans un bain épuisé.

— SE REPONCHONNER. v. pron. Etre reponchonné.

RÉPONDANT. part. prés. du v. Répondre. Qui répond. Il est invariable. Des banquiers répondant d'une somme.

RÉPONDANT. s. m. Celui qui subit un examen public, qui soutient une thèse. Le président a bien soutenu son examen, sa thèse.

— Celui qui répond la messe.

— Celui qui se rend caution, garant pour quelqu'un. Avoir un bon répondant, de bons répondants. Se rendre caution et répondant pour quelqu'un. Donner répondant par écrit.

— Fam. et iron. Voilà un bon répondant.

— Syn. comp. RÉPONDANT. GARANT. CAUTION. On demande une *caution* à celui qui ne paraît pas solvable ou assez sûr; un *garant* à celui qui n'offre pas assez de sûretés; un *répondant* à celui qui n'inspire pas par lui-même la confiance.

RÉPONDRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *respondere*, même signif.). *Je réponds, tu réponds, il répond, nous répondons, vous répondez, ils répondent. Je répondais. Je répondis. Je répondrai. Je répondrais. Réponds, répondons, répondez. Que je réponde. Que je répondisse. Répondant. Répondu, répondue.* Faire une réponse à ce qui a été dit ou demandé. Ne savoir que répondre. Répondre une sottise. Ne répondre que deux mots. A quoi il me fallut *répondre* article par article, parce qu'il accompagnait d'une profonde révérence chaque question qu'il me faisait. (Le Sage.) Hé quoi! vous n'avez rien, madame, à me *répondre*? (Rac.) A votre accusateur que pourrai-je *répondre*? (Id.)

— *Répondre une requête.* Mettre une ordonnance au bas d'une requête.

— *Répondre une question, un placet.* Écrire ou faire mettre au bas sa résolution, sa décision sur l'objet dont il s'agit.

— *Répondre la messe.* Prononcer à haute voix les paroles contenues au missel, et que doit dire celui qui sert la messe.

— Mon cœur vous *répondait* tous vos mêmes discours. (Rac.) *Tous* est surabondant; mais le principal défaut, c'est le tour un peu recherché de cette phrase : Mon cœur vous *répondait* vos mêmes discours; et puis *répondre des discours* est un peu singulier, quoiqu'on puisse dire dans le style familier, *répondre des injures, répondre des impertinences.*

— v. n. Repartir à quelqu'un sur ce qu'il a demandé. M. de Lamoignon *répondit* à ceux qui le priaient de se ménager, que sa santé et sa vie étaient au public, et non pas à lui. (Fléch.) Avec quelle sage fierté *répondit-il* qu'il n'appartenait qu'à Dieu de disposer des sceptres et des couronnes. (Id.) Et vous êtes perdu si vous me *répondez*. (Rac.) Elle ne me *répondit* que par quelques soupirs. (Prévost.) Alors Mentor lui *répondit* : Il faut étudier les hommes pour les connaître. (Fén.) Hélas! m'a-t-il *répondu*, ce sont là sans doute de grands désordres sociaux; mais qui s'occupe d'y mettre un terme et de les prévenir sans retour? (Villeneuve-Bargem.) Mon fils, m'a-t-il *répondu*, souvenez-vous de ce que nous avons entendu dans les hospices. (Id.)

Aussi j'ai *répondu*, ma sœur, en acceptant
Cet asile où déjà l'amitié nous attend. (Picard.)

— Fig. Quoique je puisse aujourd'hui vous rapporter des merveilles de la vie du prince de Condé, toujours prévenu par vos pensées, j'aurai encore à *répondre* au secret reproche que vous me ferez d'être demeuré beaucoup au-dessous. (Boss.) Le prince emprunta la voix de son confesseur pour demander pardon au monde et à ses amis. On lui *répondit* par des sanglots; ah! *répondez*-lui maintenant en profitant de cet exemple. (Id.) Dieu n'a *répondu* à mes outrages que par de nouveaux bienfaits. (Mass.) Je ne vous *répondrai* qu'en vous obéissant. (Rac.) Ce n'est que par des pleurs que vous me *répondez*. (Id.)

Lorsque sur un défaut ils pensent me confondre,
C'est en me guérissant que je sais leur *répondre*. (Boileau.)

Je dis à la mer, à l'air, au vent, au feu,
Etes-vous l'Eternel que l'univers adore?
Et tous m'ont *répondu* : Nous ne le sommes pas. (A. Martin.)

— Absol. Répondre à propos. Répondre sur-le-champ. Répondre par des injures. Hésiter à répondre. Répondre vaguement. Répondre avec bonté, avec politesse. Répondre avec esprit. Répondre nettement. Répondre d'une manière évasive. Répondre sur tout. Répondre verbalement, de vive voix, par écrit. Répondre avec précision, avec clarté. Ne répondre à des reproches que par des larmes. J'ai *répondu* avec la dernière franchise, mes sentiments me le rendaient facile. (Las Cases.) Il écoutait avec patience, et *répondait* avec douceur. (Fléch.) Il les engageait à lui *répondre* avec confiance. (Id.) Pourquoi vous pressez-vous de *répondre* pour lui? (Rac.)

— *Vous ne répondez point, ce n'est pas répondre.* Vous ne répondez pas précisément.

— Prov. *Répondre en Normand.* Se dit dans le même sens.

— Fam. *Répondre ad rem.* Répondre précisément à la question proposée.

— Répéter les sons, la parole. L'écho répond. Les échos répondirent seuls à ses cris.

— Prov., fig. et pop. *Il ressemble au prêtre Martin, il chante et il répond.* Il propose la question et il la résout.

— Marmontel a expliqué heureusement le mécanisme de la montre à répétition. Et la montre, dit-il, *répond* au doigt qui la repousse.

— Chanter alternativement. Le clergé chante les litanies, et le peuple répond *ora pro nobis.* Quand on a chanté un couplet au chœur, l'orgue répond et en chante un autre.

— Manég. *Ce cheval répond parfaitement aux aides.* Il sent les appels du cavalier, et leur obéit. || *Répondre aux éperons.* Etre sensible et obéissant. || *Répondre à l'éperon.* Au lieu d'obéir à l'éperon, se plaindre, sans s'émouvoir.

— Mar. Un bâtiment répond aux signaux qu'on lui adresse, par d'autres signaux de convention, qui indiquent qu'il les a aperçus. || Le timonier répond qu'il a compris les commandements de l'officier de quart, en répétant ces mêmes commandements.

— Il se disait pour Dépendre d'une justice supérieure.

— Alléguer des excuses, des prétextes, au lieu de reconnaître son tort; raisonner, répliquer, au lieu d'obéir promptement. Valet qui répond. Faites ce que je commande, et ne répondez point. Vous répondez, je crois.

— Ecrire à quelqu'un de qui l'on a reçu une lettre. Répondre à toutes les lettres que l'on reçoit. On a beau lui écrire, il ne répond point. J'écris aujourd'hui comme Arlequin, qui *répond* avant que d'avoir reçu sa lettre. (Mme de Sév.)

— Parler à ceux qui appellent, à ceux qui frappent à la porte, qui se présentent. J'ai beau frapper à la porte, personne ne me répond, ne répond. Les portiers sont obligés de répondre à une foule de gens. J'appelai les valets qui étaient encore au lit, et qui ne *répondirent* à ma voix qu'en me chargeant de malédictions. (Le Sage.)

— Parler ou écrire pour réfuter. Ne point répondre à un livre. Répondre au plaidoyer de la partie adverse. Répondre à des défenses, à des griefs d'appel. Accorder un délai au défenseur pour répondre. Répondre à toutes les objections. Ne répondre à aucune des critiques. *Répondre* aux impies qui attaquent Dieu. (Boss.) C'est ainsi que Dieu *répond* aux objections des impies. (Id.) Il faut pour lui *répondre* ouvrir plus d'un volume. (Boil.)

— Absol. Soutenir une thèse, subir un examen. Répondre en philosophie. Répondre en théologie. Répondre en droit. Ce candidat a bien répondu. Ce récipiendaire a parfaitement répondu.

— Aboutir en quelque endroit. Les allées qui répondent à ce grand bassin. Il y a un chemin sous terre qui répond dans la forêt.

— S'étendre jusque dans tel endroit, y retentir. Le bruit répond en tel endroit. La sonnette répond dans cette pièce, dans ces deux chambres.

— Se faire sentir par communication à telle partie du corps. La douleur lui répond à la tête, lui répond au genou.

— Avoir quelque rapport, quelque symétrie, quelque proportion, quelque correspondance avec un autre objet. Ce pavillon répond à cet autre.

— Etre vis-à-vis l'un de l'autre. Les pôles célestes sont les deux points du ciel qui *répondent* aux pôles terrestres. (Acad.)

— Etre égal, conforme à, s'accorder avec, suffire, satisfaire à. Le succès ne répond pas à son attente. La parure, la mise, tout *répond* à la pauvreté et à la simplicité du logement du prince des apôtres. (Mass.) Il faut qu'à sa vertu mon estime *réponde*. (Rac.) Que le début, la fin *répondent* au milieu. (Boil.)

— Corneille a dit, dans le *Menteur* : S'il faut qu'à vos projets la suite ne *réponde*. Voltaire dit au sujet de ce vers : Il faut *ne réponde pas*. Ce *ne* seul ne se dit que dans les occasions suivantes : Je crains qu'elle ne réponde. Il n'est point de douceurs qu'elle ne réponde aux compliments qu'on lui a faits. Il n'y a personne dans cette maison dont je ne réponde. Est-il une question difficile à laquelle il ne réponde?

— En parlant des personnes. Réaliser les espérances qu'on avait données. Il n'a pas répondu à l'attente publique. L'abondance de ses aumônes a *répondu* à la tendresse de son cœur. (Fléch.) Quand même votre bonheur *répondrait* à vos espérances. (Mass.) Ses forces ne *répondent* pas à son zèle. (Id.) Si le succès ne *répond* pas aux soins de la charité. (Id.)

— Faire de son côté ce qu'on doit, payer de retour. Répondre aux soins, aux bontés de quelqu'un. Ma générosité doit *répondre* à la tienne. (Corn.) Sa présence à ce bruit n'a point paru *répondre*. (Rac.) Il prend un ton qu'un ami devrait ignorer et auquel l'amitié ne sait point *répondre*. (J.-J. Rouss.)

— On dit, dans un sens analogue, Répondre aux politesses, aux caresses de quelqu'un.

— Témoigner qu'on éprouve le même sentiment qu'une autre personne. Répondre à l'amour de quelqu'un. Répondre à son amitié. Repondre à son affection. Ne songez maintenant qu'à *répondre* à ma flamme. (Rac.) Je suis impatient de *répondre*, si je puis, à la confiance que vous avez bien voulu me témoigner. (Volt.) Je vous conjure de me mettre en état de *répondre* à des empressements si honorables. (Id.) Vous me donnez par votre lettre des assurances si touchantes de votre amitié, qu'il est juste que j'y *réponde* par de la confiance. (Id.)

— *Répondre au salut de quelqu'un*. Le lui rendre.

— On dit à peu près dans le même sens, Tirer tant de coups de canon, pour répondre au salut d'un vaisseau.

— Etre caution, être garant en justice, être garant pour quelqu'un. Répondre pour quelqu'un.

— Prov. *Qui répond paye*. On est obligé de payer pour celui dont on s'est rendu caution. Se dit au propre et au figuré.

— Etre caution, être garant de quelqu'un, de quelque chose qui a été commis à notre garde, et que nous sommes tenus de représenter. Répondre d'un prisonnier. En répondre. Sa tête en répondrait.

— Etre garant de quelqu'un, de quelque chose, donner quelque assurance. Ne répondre que de soi. Répondre de la vie de quelqu'un, de sa guérison. Répondre des événements. Ne répondre de rien. Ne pas répondre de ce que l'on fera. Des hommes privés qui n'ont à *répondre* que d'eux-mêmes. (Mass.) Qui vous a *répondu* que la mort viendra lentement? (Id.) La France aurait sans doute la destinée des peuples barbares si l'Académie, dépositaire de la pureté du goût, ne nous *répondait* aussi de celle des mœurs pour nos neveux. (Id.) Quel est donc votre aveuglement de faire dépendre votre salut de la chose du monde dont vous pouvez moins vous *répondre*? (Id.) Je vous *réponds* déjà de son consentement. (Rac.)

— Etre ce qui garantit. Sa bonne foi semblait lui *répondre* de celle des autres. (Fléch.) La solitude où il s'était retiré pouvait *répondre* de son intégrité et de son innocence. (Id.) Nos rois ne perdent rien à se rendre accessibles; l'amour des peuples leur *répond* du respect qui leur est dû. (Mass.) Commencez par gagner les cœurs de vos sujets; cette conquête vous *répond* de celle de l'univers. (Id.) L'histoire des ancêtres de ce jeune roi est un titre qui nous *répond* de l'éclat et des prospérités de son règne; mais vous seul, seigneur, pouvez *répondre* de l'innocence et de la sainteté de sa vie. (Id.)

> Ses périls, ses respects, et surtout ses appas,
> Tout cela de son cœur ne vous *répond*-il pas? (Rac.)

— Etre responsable, être puni ou menacé d'être puni à la place d'un autre. Le fils me *répondra* des mépris de la mère. (Rac.) Ah! fils ingrat, tu vas me *répondre* pour tous. (Id.)

— On dit, dans la conversation, *je vous en réponds*, *je t'en réponds*, pour Je vous assure, je t'assure.

> Hai, hai! mon petit nez, pauvre petit bouchon,
> Tu ne languiras pas longtemps, je t'en *réponds*. (Mol.)

— Fam. et iron. *Je vous en réponds, je t'en réponds*. Se disent pour exprimer qu'on n'ajoute pas foi à une chose que l'on entend dire.

— Econ. rur. Se dit de l'état de la graine des vers à soie, lorsque les premiers vers commencent à paraître. Cette graine répond.

— *Répondre* ne régit point l'infinitif. Ainsi Regnard a eu tort de dire :

> . . . . . . (Les filles) *répondent* souvent
> N'aimer d'autre parti que celui du couvent.

Il faut dire, même en vers, *répondent qu'elles n'aiment*.

— SE RÉPONDRE. v. pron. Répondre à soi-même. Lorsque nous nous interrogeons de bonne foi sur nos propres mérites, nous n'osons nous *répondre*. (Boiste.)

— Répondre l'un à l'autre.

— *Des chœurs de musique qui se répondent*. Qui chantent alternativement, l'un après l'autre.

— Fig. *Nos cœurs se répondent*. Ils s'entendent, ils sont unis par une étroite sympathie.

— Etre vis-à-vis l'un de l'autre. Ces allées se répondent. Toutes les portes de cet appartement se répondent.

— Prat. Pouvoir être répondu, être susceptible de réponse.

— Syn. comp. RÉPONDRE. CORRESPONDRE. *Correspondre* suppose réciprocité; *répondre*, au contraire, ne marque ni réciprocité, ni homogénéité entre les choses comparées.

RÉPONDRE. v. a. 4e conj. Pondre de nouveau.

— SE REPONDRE. v. pron. Être pondu de nouveau.

RÉPONDU, UE. part. pass. du v. Répondre. S'empl. adjectiv. Requête répondue. Placet répondu. Lettres répondues.

— *Bien répondu*, *mal répondu* S'emploient quelquefois adverbialement.

REPONDU, UE. part. pass. du v. Répondre. S'empl. adjectiv.

RÉPONS. s. m. (pr. *ré-pon*; du lat. *responsorium*). Liturg. Paroles ordinairement tirées de l'Ecriture, qui se disent ou se chantent dans l'office de l'Eglise après les leçons ou après les chapitres, et que l'on répète et entières et par parties. Grand répons. Petit répons. Chanter des répons. Chanter un verset et un répons.

— Signe d'imprimerie qui sert à marquer les répons, et qui a la figure d'un R barré (℟). Mettre un répons. Employer des répons.

— Littér. Ancienne espèce de vers français.

RÉPONSE. s. f. (du lat. *responsum*). Ce que nous disons à celui qui nous fait une demande ou une question. Réponse favorable. Bonne réponse. Mauvaise réponse. Réponse positive, précise, laconique, sèche, sotte, impertinente, ridicule, insignifiante, banale, évasive, ambiguë, affirmative, négative. Rendre réponse de quelque chose, sur quelque chose. Donner réponse. Faire réponse. Faire une réponse. Avoir réponse à tout. Un ouvrage par demandes et par réponses. Consulté de toutes parts, M. Le Tellier donne des *réponses* courtes, mais décisives, aussi pleines de sagesse que de dignité. (Boss.) Les *réponses* que les oracles du parti avaient rendues à M. de Montausier étaient autant d'engagements qui le liaient à sa communion. (Fléch.) Sa *réponse* est dictée et même son silence. (Rac.) La reine impatiente attend votre *réponse*. (Id.)

> Absent, je le consulte, et ses *réponses* sages
> Pour venir jusqu'à moi trouvent mille passages.
> (Racine.)

> Sans l'aveu de Guesclin rarement je prononce,
> Seigneur; mais dans ses yeux je crois voir sa *réponse*.
> (De Belloy.)

— Fig. Nous portons en nous-mêmes une *réponse* de mort, comme parle l'Apôtre. (Fléch.) On ne mérite les *réponses* de la vérité que lorsque c'est le désir de la connaître qui l'interroge. (Mass.)

— Prov. *Une réponse de Normand*. Une réponse équivoque. Faire à quelqu'un une réponse de Normand. ‖ *Telle demande, telle réponse*. Celui qui fait une demande sotte, ridicule, impertinente, s'attire ordinairement une raillerie, une réponse peu agréable. ‖ *A sotte demande, sotte réponse*. ‖ *A sotte demande, à folle demande, point de réponse*. ‖ *Avoir toujours réponse à qui va là*. Avoir réponse à tout, n'être embarrassé de rien.

— Réfutation. Faire une réponse victorieuse à une attaque. La dernière critique ne souffre point de *réponse*. (Volt.)

— Prat. Se dit des écritures qu'une partie fait signifier pour répondre aux moyens que l'autre a présentés. Fournir sa réponse, ses réponses. Signifier la réponse aux défenses, aux griefs d'appel.

— *Réponses de droit*. Décisions des anciens jurisconsultes sur les questions qui leur étaient proposées. Le Digeste n'est composé que des réponses de droit des jurisconsultes. Charandon et plusieurs autres modernes ont fait des ouvrages qu'ils ont appelés *Réponses de droit*.

— On a appelé les oracles, *les réponses des dieux*.

— Lettre qu'on écrit pour répondre à une autre lettre. Recevoir une réponse. Faire réponse. Ne point recevoir de réponse. Attendre réponse. Il n'y a pas de réponse. Excusez, mon cher hôte, le retard de ma *réponse*. (J.-J. Rouss.)

— Jeu en dialogue. Jouer à la réponse, ou mieux, aux demandes et aux réponses.

— Mus. C'est, dans une fugue, la rentrée du sujet par une autre partie, après que la première l'a fait entendre; mais c'est surtout dans une contre-fugue, la rentrée du sujet renversé de celui qu'on vient d'entendre.

— Se disait pour Cautionnement.

— Syn. comp. RÉPONSE. RÉPLIQUE. REPARTIE. La *réponse* se fait à une demande ou à une question; la *réplique* se fait à une réponse ou à une remontrance; la *repartie* se fait à une raillerie ou à un discours offensant.

REPONTE. s. f. Nouvelle ponte.

REPOPULARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Repopulariser. S'empl. adjectiv.

REPOPULARISER. v. a. 1re conj. Polit. Rendre de nouveau populaire. Repopulariser le pouvoir.

— SE REPOPULARISER. v. pron Acquérir de nouveau de la popularité.

REPORT. s. m. (pr. *re-por*). Comptab. Action de reporter une somme, un total; la somme, le total même qu'on a reporté. Faire un report. Report de l'autre part.

— *Report de faillite*. Fixation de l'ouverture de la faillite à une époque antérieure au jugement qui l'avait déclarée.

REPORTAGE. s. m. Anc. prat. Droit qui consistait dans la moitié de la dîme.

REPORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Reporter. S'empl. adjectiv. Et lorsque l'imagination, *reportée* vers ces lieux meilleurs, compare un monde raisonnable au monde où tout fatigue et tout ennuie. (Sénancour.)

REPORTER. v. a. 1re conj. Porter une personne, une chose, au lieu où elle était auparavant. Reporter un livre, un tableau à son propriétaire. Ce qui est certain, c'est que la mer vous porte et *reporte* précisément aux mêmes lieux, à certaines heures (Fén.)

> Tu sais par quel conseil assemblant le chapitre,
> Lui-même de sa main *reporta* le pupitre. (Boileau.)

— Fig.

> A peine du limon où le vice m'engage
> J'arrache un pied timide et sors en m'agitant,
> Que l'autre m'y *reporte* et s'embourbe à l'instant.
> (Boileau.)

— Faire dans un pays ce qu'on y faisait auparavant. Reporter la guerre dans des pays déjà ravagés.

— Transporter, placer dans un autre lieu. Reporter une note à la fin d'un volume.

— Répéter. Reporter une somme, un total au haut de la page suivante.

— SE REPORTER. v. pron. Être reporté.

— Se transporter en esprit, par la pensée, à un temps antérieur. Se reporter au temps des croisades. Se reporter aux jours de son enfance.

— Syn. comp. REPORTER. TRANSPORTER. *Transporter*, c'est simplement porter ailleurs; *reporter*, c'est ou porter de nouveau, ou porter de manière à réparer un défaut ou une faute, porter là où la chose aurait dû être mise d'abord.

REPOS. s. m. (pr. *re-pô*; du lat. *pausa*). Privation, cessation de mouvement. Ne pouvoir demeurer en repos. Se tenir en repos. Le trop grand *repos* nuit à la santé. (Acad.) La matière est d'elle-même en *repos*, et ne peut recevoir de mouvement que par l'action d'une cause étrangère. (Id.) Le *repos* est un état purement négatif. (Béch.)

— Phys. Persistance de toutes les parties qui composent un corps dans les mêmes rapports de situation, relativement à certains objets qu'on regarde comme fixes, soit que ce corps n'éprouve l'influence d'aucun agent capable de le mettre en mouvement, ce qui réellement n'a jamais lieu dans la nature, soit qu'il éprouve une action quelconque, mais que l'effet s'en trouve détruit par des obstacles invincibles ou par des actions opposées. ‖ *Repos absolu*. Etat continué d'un corps dans la même partie de l'espace. ‖ *Repos relatif*. Etat continué d'un corps dans la même partie de l'espace, relativement à ceux qui l'environnent.

— Cessation de travail. Se donner un peu de repos. Prendre du repos. Dans les moments de repos. Le temps du repos. Un jour de repos. Le jour du repos. Faire succéder le repos au travail. Vous me vantez les charmes du *repos*. (Parny.) Cinéas disait à Pyrrhus, qui se proposait de jouir du *repos* avec ses amis, après avoir conquis une grande partie du monde, qu'il ferait mieux d'avancer lui-même son bonheur, en jouissant dès lors de ce *repos*, sans aller le chercher par tant de fatigues. (Pasc.) Un ancien disait que les femmes n'étaient nées que pour le *repos* et la retraite. (Fléch.) Le *repos* n'est établi qu'afin de nous donner une nouvelle force pour continuer la carrière. (Mass.) Savez-vous pour la gloire oublier le *repos*? (Boil.) J'aime mieux mon *repos* qu'un embarras illustre. (Id.) Je demeurai en *repos* presque pendant tout le siége de Troie. (Fén.)

> Bussy, notre printemps s'en va presque expiré,
> Il est temps de jouir du *repos* assuré. (Racan.)

— Prov. *Au monde n'a point de repos*. ‖ *Repos est demi-vie*. ‖ *L'espoir au doux repos soulage du labeur de tout ouvrage*.

— Command. milit. Repos, en place repos.

— Quiétude, tranquillité, exemption de toute peine d'esprit. Etre dans un grand repos d'esprit sur une affaire. Etre en repos de ce côté-là. Etre là-dessus en plein repos, dans un parfait repos. Avoir l'esprit en repos. Le repos de la conscience. Le repos de la bonne conscience. Mettre sa conscience en repos. N'avoir aucun repos. Cela lui ôte le repos, trouble son repos. Son repos en dépend. Je vais, pour vous mettre l'esprit en *repos*, descendre au jardin et parler à ce villageois; je saurai quel homme c'est, et je reviendrai dans un moment vous l'apprendre. (Le Sage.) Je ne doute point que la vraie dévotion ne soit la source du *repos*. (La Bruy.) Je suis en *repos*, je veux tâcher d'y rester. (J.-J. Rouss.) Il veut mon *repos* sur toutes choses. (Id.) Après les peines vient le *repos*. (Id.) Depuis plusieurs années, rentré dans le sein de sa patrie, Chactas jouissait du *repos*. (Chateaub.) Point de bonheur où il n'y a point de *repos*, et point de repos où Dieu n'est point. (Mass.) La médisance est une légèreté honteuse qui sacrifie souvent son *repos* à l'imprudence d'une censure qui sait plaire. (Id.)

> C'est au repos d'esprit que nous aspirons tous,
> Mais ce *repos* heureux doit se trouver en nous.
> (Boileau.)

— *Soyez en repos sur mes affaires*. Ne vous en mêlez pas.

— *Laissez-moi, veuillez me laisser en repos, laissez-moi donc en repos*. Cessez de me fatiguer de vos importunités.

— Fig. *Dormir en repos sur une affaire*. N'en avoir aucune inquiétude.

— Polit. Exemption de trouble, d'agitation, de sédition. Procurer, assurer, rétablir le repos public. Troubler le repos public. Un perturbateur du repos public. Le pays est dans un repos complet, absolu. Les peuples vont goûter un profond repos. Ce grand homme présidant à la fortune et au *repos* des peuples. (Mass.) C'est à votre *repos* qu'il immole le sien. (J.-B. Rouss.) La liberté est le *repos* des peuples. (Lamenn.)

> Loin de ce lieu d'horreur, de ce gouffre de maux,
> J'irais, je volerais dans le sein du *repos*. (L. Racine.)

— Sommeil. Avoir perdu le repos. Troubler le repos. Prendre son repos. Le loir six mois entiers s'endort d'un lourd *repos*. (Del.) Les trompeuses douceurs d'un funeste *repos*. (Drobecq.) Coligny languissait dans les bras du *repos*. (Volt.) Dans un *repos* oisif tu sommeilles encore. (B.-Lorm.)

> La nuit tombe, et déjà les célestes flambeaux,
> l'enchant vers leur declin, invitent au *repos*. (Del.)

> Le dieu du *repos*,
> Couvert de pavots,
> Sur son char d'ébène
> Remonte avec peine. (De Bernis.)

— *Lit de repos*. Espèce de lit où l'on se repose, où l'on dort le jour.

— Se prend poétiquement pour La mort.

> Arrachés de leur froid *repos*
> Les morts au sein de l'ombre avec terreur s'élancent,
> Et près de l'Eternel en désordre s'avancent,
> Pâles et secouant la cendre des tombeaux. (Gilbert.)

> Un éternel *repos* pèse sur sa paupière,
> Et dans la froide tombe il descend pour toujours.
> (Baour-Lormian.)

— Fig. *Troubler le repos des morts*. Les exhumer, violer leur sépulture. ‖ Parler contre la mémoire des morts, contre leur réputation.

> Et même leur fureur. . .
> N'aurait jamais laissé leurs cendres en *repos*. (Boil.)

— *Le repos éternel*. L'état où sont les âmes des bienheureux. Prier Dieu pour le repos des âmes des morts. Je voulus voir le coin de terre où celui qui m'avait donné la vie allait jouir d'un *repos* éternel. (A.-Mart.)

— *Champ du repos*. Se dit quelquefois dans le style soutenu pour Cimetière. Les plus turbulents dormiront au champ du *repos*. (Boiste.)

— Quelquefois les poètes personnifient le repos.

> La Crainte me presse,
> Le *Repos* me fuit. (J.-B. Rousseau.)

> Ce séjour est l'asile
> Du *Repos* et de l'Innocence. (Id.)

— Myth. Les Romains en avaient fait une déesse, parce que *quies*, qui signifie *repos*, est féminin. C'était elle qui donnait aux hommes le repos et la tranquillité.

— Etat où les armes à feu sont lorsque le chien n'est ni abattu ni bandé. Mettre le chien d'un fusil au repos. Ce fusil était au repos quand il est parti. Il est parti au repos.

— Versif. fr. Césure placée dans les grands vers après la sixième syllabe, et dans les vers de dix syllabes après la quatrième. Vers qui ne valent rien parce qu'ils n'ont aucun repos, parce que les repos n'y sont pas assez marqués.

> Que toujours dans vos vers le sens coupant les mots,
> Suspende l'hémistiche, en marque le *repos*. (Boileau.)

— Pause qui doit être placée dans les stances de six ou de dix vers; savoir : dans celles de six, après le troisième vers, et dans celles de dix, après le quatrième et après le septième vers.

— Musiq. Endroit où la phrase se termine et où le chant se repose plus ou moins parfaitement. Il y a autant d'espèces de repos que de sortes de cadences.

— Pause que l'on fait en prononçant un discours, en déclamant, en lisant à haute voix. Se ménager des repos pour respirer sans effort.

— Se dit, en parlant des ouvrages d'esprit, de certains morceaux, de certains passages où le lecteur peut s'arrêter et se délasser de l'application qu'il a prêtée à ce qui précède.

> Suspendez votre course, et, reprenant haleine,
> Au lecteur fatigué présentez à propos
> D'un épisode heureux l'agréable *repos*. (Delille.)

— Peint. Se dit des parties d'une composition dans lesquelles les objets de détail sont plus rares, les lumières moins vives, etc., pour que l'œil du spectateur ne s'y arrête pas, et qu'il se fixe plus aisément à l'endroit du tableau où se passe l'action principale. Ménager des repos. Composition qui manque de repos.

— Attitude des figures représentées sans mouvement ou avec peu de mouvement. Figure de repos. Figure en repos. Les anciens mettaient beaucoup de repos dans les figures de leurs divinités.

— Archit. Ce mot est, dans la construction des escaliers, syn. de Palier, parce que dans la suite de la montée des degrés, c'est l'endroit où l'on se repose.

— Il se dit des masses que l'on ne charge pas d'ornements; des parties qui restent unies, par opposition à celles qui sont travaillées.

— Lieu propre à se reposer. On a distribué dans ce jardin différents repos.

— Jeux. *Repos pour battre*. Se dit, au trictrac, quand l'adversaire a une dame découverte dans la table de son grand jeu, et qu'on la bat avec l'un des dés.

— Techn. *Gond à repos*. Celui dont le mamelon a une base saillante propre à recevoir l'épaisseur de la penture. ‖ Le *repos* est, dans l'horlogerie, l'excès de la force motrice sur le régulateur, qui, par son mouvement acquis, suspend celui de la roue de rencontre.

— Iconol. Le Repos est représenté sur les pierres sépulcrales des premiers chrétiens par une colombe tenant au bec un rameau d'olivier, allusion à la colombe de Noé. Pour celui qui succède à des travaux heureusement terminés, on l'a figuré par un Hercule en repos.

— Syn. comp. REPOS. PALIER. Le *repos* diffère du *palier* en ce que ce dernier, plus étendu, est au niveau du plancher de chaque étage, tandis que le *repos* se place ordinairement entre deux étages.

REPOSADE. s. f. Il se disait pour Endroit où l'on se repose. Cheminer à petites reposades.

REPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Reposer. S'empl. adjectiv. Un cheval frais et reposé. De l'eau reposée. Ce café n'est pas assez reposé. Il trouva Delphine étendue sur sa causeuse au coin du feu, fraîche et *reposée*. (De Balzac.)

> A cet instant commence, et se suit d'âge en âge,
> De l'homme *repose* l'auguste et grand ouvrage. (Racine.)

— *Un teint reposé.* Un teint qui a de la fraîcheur, qui est tel que les jeunes personnes l'ont ordinairement lorsqu'elles ont bien reposé la nuit. Elle a le teint frais et reposé.

> Avez-vous vu jamais
> Un teint plus vif, un air plus *reposé*, plus frais? (J.-B. Rousseau.)

— *A tête reposée.* loc. adv. Mûrement et avec réflexion. Parler d'une chose à tête reposée. J'y songerai à tête reposée.

— *Reposé de.* Tous les intermédiaires s'effacent ainsi dans les souvenirs de la vieillesse, *reposée* des passions orageuses et des espérances déçues. (Ch. Nod.)

REPOSÉE s. f. Chass. Le lieu où une bête fauve se repose. Trouver le cerf à la reposée.

REPOSER. v. a. 1[re] conj. (du lat. barb. *repausare*, redupliçat. de *pausare*, cesser, s'arrêter). Mettre dans une situation tranquille, mettre en état de tranquillité, reposer sa jambe sur un tabouret. Reposer sa tête sur un oreiller.

> Elle-même avec art dessina le fauteuil
> Qui, par un double appui soutenant sa faiblesse,
> Sur un triple coussin *reposait* sa vieillesse. (Delille.)

— Fig. *N'avoir pas où reposer sa tête.* Être sans asile et dans un extrême dénûment. La religion eut ses David et ses Salomon, qui rougirent d'habiter des palais superbes, tandis que le Seigneur n'avait pas où *reposer* sa tête. (Mass.) Le Seigneur veut que vous réserviez de quoi couvrir la nudité de ses serviteurs qui n'ont pas où *reposer* leur tête. (Id.)

— Replacer. Pardieu, répondit Georges en *reposant* le verre, puisqu'elle ne veut ni boire ni parler, pour l'empêcher de devenir tout à fait inaccessible, je m'en vais l'embrasser. (Th. Gauthier.)

— Arrêter avec plaisir, avec complaisance. Reposer sa vue, ses yeux sur un objet.

— *Cela repose la vue, les yeux.* Se dit en parlant d'un vaste ensemble d'objets, et principalement d'un tableau, pour désigner les parties qui n'excitent pas autant d'attention que les autres, et qui sauvent ainsi une trop grande fatigue à l'organe de la vue.

— *Le sommeil repose le teint.* Il le rend frais.

— *Le sommeil repose le corps.* Le sommeil le délasse.

— Calmer, adoucir. Cela repose les humeurs.

— Fig. Procurer du calme. Reposer la tête. Reposer l'esprit. Tout ce qui *repose* le cœur, tout ce qui agrandit l'humanité nous vient d'en haut. (A. Mart.) Heureux celui qui, connaissant tout le prix d'une vie douce et tranquille, *repose* son cœur au milieu de sa famille, et ne connaît d'autre terre que celle qui lui a donné le jour. (Montesq.)

— v. n. Dormir. Ne pas reposer de toute la nuit. Passer la nuit sans reposer.

— Se dit d'un état de repos, de tranquillité. Il ne dort pas, il repose. Il est là, qui repose. A la nuit qu'il fallut passer en présence des ennemis, il *reposa* le dernier, mais jamais il ne *reposa* plus paisiblement. (Boss.) Au milieu des immenses feuillages de l'Inde *reposent* les éléphants énormes. (A. Mart.) Je fais pour *reposer* un effort inutile. (Boil.) On *reposait* la nuit, on dormait tout le jour. (Id.)

> Le nid où cet oiseau *reposant* sans frayeur
> Voit ses petits joyeux sortir de leur coquille,
> Et chante tendrement son aimable famille. (A. Martin.)

— Être déposé, placé en quelque endroit,

> Là, seul, dans sa douleur sauvage,
> Petrarque à son amante offrait de vains regrets;
> Et sa lyre, dans le veuvage
> *Reposait* détendue aux branches d'un cyprès. (Desorgues.)

—Dans ce sens on ne le dit guère que du Saint-Sacrement, des reliques d'un saint, des restes mortels d'une personne. Le Saint-Sacrement repose dans cette chapelle, dans ce tabernacle. C'est dans cette église que reposent les reliques de tel saint. C'est dans ce lieu, dans ce tombeau, sous cette tombe, sous cette pierre, qu'il repose, que son corps repose, que ses cendres reposent. Belle âme, qui *reposez* maintenant dans le sein de la paix. (Fléch.) Laisse-moi *reposer* dans le sein de la vérité. (Id.) En attendant le jour de la manifestation, les œuvres des hommes vulgaires sont ensevelies, et *reposent* dans le même tombeau que leurs cendres. (Mass.) || On met aussi sur quelques tombes: *Ici repose. Ci-dessous repose.*

> Ici dessous gît et *repose*
> Qui ne fit jamais autre chose. (***)

> Sous ces ormeaux chargés du poids de cent hivers,
> *Reposent* à jamais les aïeux du village. (Gaston.)

— Résider. Lieu terrible où de Dieu la majesté *repose*. (Rac.)

> Le tabernacle redoutable
> Où *repose* sa majesté. (J.-B. Rouss.)

> Et le mensonge impur tranquillement *repose*,
> Où le grand Théodose
> Fit régner si longtemps l'auguste vérité. (Id.)

— Etre établi, appuyé, fondé. La base de l'édifice repose sur le roc, sur des pilotis.

> La pyramide auguste en son immensité
> *Reposait* fièrement sur sa base étendue. (Thomas.)

— Fig. Se dit dans un sens moral. Un raisonnement qui ne repose sur rien, qui repose sur de solides principes. Son crédit ne repose que sur de faibles bases. Son autorité ne repose pas sur de solides fondements. Un pouvoir qui *repose* sur la terreur est éphémère, lorsque la nation qu'il opprime n'est pas complètement avilie. (Sismondi.)

— Se dit des liqueurs qu'on laisse rasseoir, afin que ce qu'il y a de plus grossier, d'impur, tombe au fond. Cette eau est trouble, il faut qu'elle repose quelque temps, il faut la laisser reposer.

— Fig. *Laisser reposer ses esprits.* Les laisser rasseoir, se calmer. Vous êtes trop agité, laissez reposer vos esprits.

— *Laisser reposer une terre labourable.* La laisser en guéret, en jachère, sans l'ensemencer.

— Fig. *Laisser reposer un ouvrage.* Le garder pendant un certain temps sans le relire, sans le montrer, sans le rendre public, afin de le revoir à loisir et de sang-froid.

— Fig. *Laisser reposer ses succès.* Se dit, dans un sens un peu critique, pour négliger, abandonner la suite de ses succès.

— *Reposer sur ses lauriers.* Demeurer tranquille après avoir eu quelque succès.

— SE REPOSER. v. pron. Cesser de travailler, d'agir, d'être en mouvement. Se reposer après le travail. Travailler sans se reposer. Faire une longue traite sans se reposer. Est-on, disait-il, dans les places pour se *reposer!* (Boss.) S'il remonte sur son trône, ce n'est pas pour s'y *reposer* de ses travaux passés. (Fléch.) Les mains ne font pas bonne besogne, se *reposent* souvent quand elles n'ont pour maître qu'un pauvre cerveau. (De Juss.) *Reposez-vous*; vos habits sont mouillés. (Fén.)

— Fig. L'Inde se *reposait* dans une paix profonde. (Rac.) Pour avoir de la santé, il faut que le corps soit agité, et que l'esprit se *repose.* (Voiture.)

> Quoi! même dans ton lit, cruel, entre deux draps,
> Ta profane fureur ne se *repose* pas! (Boil.)

— S'emploie avec ellipse du pronom après les verbes *faire* et *laisser*. Faire reposer son équipage, ses chevaux. Il faut laisser reposer la garnison.

— Se placer, s'appuyer sur quelque chose pour se délasser. M'ayant considéré un moment, il s'approcha de moi, et vint se *reposer* sur le tertre où j'étais assis. (B. de St-P.) Je rentrai chez Ibrahim après treize heures de courses, pendant lesquelles je m'étais *reposé* sur quelque monument. (Chateaub.)

— S'arrêter. L'oiseau se repose sur l'arbre.

— Se poser une deuxième fois.

— Fig. Il est beau d'être du petit nombre de ceux sur lesquels la pensée de l'homme de bien se *repose* avec délices. (Boiste.)

— Se rasseoir, en parlant des liqueurs troublées.

— Se dit fig. des passions.

— Fig. *Se reposer sur quelqu'un.* Avoir confiance en lui.

— Fig. *Se reposer sur quelqu'un de quelque affaire.* S'en remettre à lui de la conduite d'une affaire, s'en rapporter à lui comme à une personne en qui l'on a une entière confiance. Je m'en repose sur vous. Qu'un père si éclairé se soit *reposé* sur vous de choses si importantes, et qu'il meure tranquillement sur cette assurance, c'est le plus beau témoignage que votre vertu pouvait remporter. (Boss.) Oui, mon fils, c'est vous seul sur qui je me *repose.* (Rac.)

> Hercule, respirant sur le bruit de vos coups,
> Déjà de son travail se *reposait* sur vous. (Rac.)

— Il se dit aussi des choses. Nous ne devons pas être curieux de connaître distinctement ces nouveautés merveilleuses du siècle futur; comme Dieu le fera pour nous, nous devons nous en *reposer* sur sa puissance et sur sa sagesse. (Boss.) Turenne dit avec le prophète: Ceux-là se fient au nombre de leurs combattants; pour nous, nous nous *reposons* sur la protection du Tout-Puissant. (Fléch.) Les princes et les grands qui n'ont plus rien à désirer du côté de la fortune n'y trouvent rien aussi qui gêne leurs plaisirs; ils se *reposent* de leur élévation sur leurs titres. (Mass.) En l'appui de ton Dieu tu t'étais *reposé.* (Rac.)

> Votre bonté, madame, avec tranquillité,
> Pouvait se *reposer* sur ma fidélité. (Rac.)

— *Se reposer sur ses lauriers.* Demeurer tranquille après avoir eu quelque succès.

— Etre en jachère, en parlant d'une terre.

— Syn. comp. REPOSER. POSER. *Reposer* est augmentatif, et marque plus particulièrement la solidité. *Poser* se borne à indiquer l'objet qui sert d'appui.

REPOSITOIRE. s. m. Se disait pour saint ciboire. || Armoire, lieu où l'on serre quelque chose.

REPOSITORIUM. s. m. (pr. *re-po-zi-to-ri-omm*). Endroit secret dans les temples, où l'on gardait les choses précieuses. C'était aussi dans les laraires, ou chapelles domestiques, de petites armoires où l'on plaçait les vases votifs.

REPOSOIR. s. m. (du lat. *repositorium*, endroit où l'on range, où l'on pose diverses choses). Nom donné à des constructions temporaires qu'on élève en différents endroits pour les processions de la Fête-Dieu, et qui renferment un autel avec des gradins chargés de vases, de fleurs, de chandeliers, etc. On les appelle ainsi parce qu'en effet elles offrent des lieux de repos dans le trajet de chemin que parcourent ces processions pour y faire reposer le Saint Sacrement. Un beau reposoir. Un riche reposoir. Un reposoir bien paré, bien orné. La procession s'arrêta devant le reposoir. D'espace en espace, les rues et les places publiques étaient ornées de chapelles et de *reposoirs*, festonnés de tout ce que le printemps fournissait de plus belles fleurs. (Denne-Baron.) Les divertissements sont comme des *reposoirs* agréables et de commodes hôtelleries. (Noël.)

—*Paré comme un reposoir.* Extrêmement paré.

— Antiq. *Reposoir de bain.* C'était chez les Romains une partie du bâtiment des bains, faite en forme de portique, où l'on se reposait, soit avant de se baigner, soit après.

— Se disait de tout entroit où l'on se repose.

> Comme on va visiter, aux bords napolitains,
> L'auguste *reposoir* descendu de Virgile. (Satir.)

— On l'a dit du tombeau.

> Ci-gît le seigneur de Calonne,
> Qui tracassait plus que personne.
> Il s'en venait, il s'en allait,
> Il ne savait ce qu'il voulait.
> On ne sait même s'il repose
> Au *reposoir* de toute chose. (***)

— S'emploie même au figuré, en parlant du style. Vaugelas dit qu'il faut faire des *reposoirs* dans les périodes. Balzac appelait les alinéas, des *reposoirs* que l'esprit du lecteur n'est pas fâché de trouver de temps en temps pour se délasser. On dit aussi que les comparaisons qu'on met dans un poëme épique sont des reposoirs pour délasser le lecteur.

— Techn. Cuve dans laquelle l'indigo repose.

REPOSSÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Reposséder. S'empl. adjectiv.

REPOSSÉDER. v. a. 1[re] conj. Ce verbe change en *è* l'*é* de l'infinitif devant une syllabe muette. *Je repossède, tu repossèdes. Je reposséderai. Je reposséderais.* Posséder de nouveau.

— SE REPOSSÉDER. v. pron. Etre possédé de nouveau.

RÉPOTIES. s. f. pl. Antiq. rom. Repas du lendemain des noces. Quelques-uns pensent que les répoties ne se célébraient que le septième jour après le mariage, quand la jeune épouse allait visiter ses parents.

REPOUDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Repoudrer. S'empl. adjectiv.

REPOUDRER. v. a. 1[re] conj. Poudrer de nouveau.

— SE REPOUDRER. v. pron. Se poudrer de nouveau.

REPOUGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Repougner. S'empl. adjectiv.

REPOUGNER. v. a. 1[re] conj. Agric. Ébourgeonner la vigne une seconde fois.

— SE REPOUGNER. v. pron. Être repougné.

REPOUS. s. m. Constr. Sorte de mortier fait de petits plâtras qui proviennent d'une vieille maçonnerie, qu'on bat et qu'on mêle avec du tuileau ou de la brique concassée. On s'en sert pour affermir les aires des chemins et sécher le sol des lieux humides.

RÉPOUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Répouser. s'empl. adjectiv.

RÉPOUSER. v. a. 1[re] conj. Épouser une seconde fois.

— SE REPOUSER. v. pron. S'épouser une seconde fois.

REPOUSSABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut repousser. C'est une expression qui parait appartenir au burlesque.

> Et quand même l'huissier
> Vous trouverait en face un marquis *repoussable.* (Molière.)

REPOUSSANT. part. prés. du v. Repousser. Qui repousse. Il est invariable. Une personne repoussant des injures.

REPOUSSANT, ANTE. adj. Qui inspire de l'aversion, du dégoût. Une laideur repoussante. Des manières repoussantes. Un objet repoussant. Cette âpre et *repoussante* raison, qui trouve dans son indifférence pour le bien public le premier obstacle à tout ce qui peut le favoriser. (J.-J. Rouss.) C'est le règne des mères tendres, et non des *repoussantes* marâtres. (Du Serre Figon.) Le cœur aime, l'esprit juge: le premier sourit à toute figure humaine, à moins qu'elle ne soit *repoussante;* le second y sait lire. (Boiste.) Quelques hommes réunissent à la prévenante politesse une vanité caustique et *repoussante:* ils attirent, ils éloignent et fatiguent. (Id.)

— Ce mot était un néologisme en 1787; il est aujourd'hui très-usité.

REPOUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Repousser. S'empl. adjectiv. Mes ennemis seront *repoussés* chaque fois que je vous invoquerai, et je verrai que vous êtes mon Dieu. (La Harpe.) Après avoir été *repoussé* plusieurs fois, Lusignan est parvenu enfin à escalader le rempart. (M[me] Cottin.) Josué, après la ruine de Jéricho, attaqua la ville de Haï, où il fut *repoussé* d'abord à cause du crime d'Achan. (Le Maistre de Sacy.) Quatre fois les Turcs essaient de prendre l'île de Rhodes sur les chevaliers, et quatre fois ils sont *repoussés.* (Chateaub.) L'intention de la nature semble trompée, ses bienfaits inutiles, ses offres *repoussées.* (M[me] de Staël.) Mais les Sarrasins furent *repoussés.* (Michaud.)

— Prov. et fig. *Il a été repoussé à la barricade.* Se dit d'une personne qui, ayant fait des tentatives pour obtenir quelque chose, a été refusée ouvertement.

— Fig. *Il a été repoussé avec perte.* Il a reçu un grand échec, il a échoué complètement.

— Comm. Se dit des jeunes laines maigres et élancées avant que la vieille soit tondue.

— *Repoussé à.* L'amiral où était la reine, conduit par la main de celui qui domine sur la profondeur de la mer, et qui dompte ses flots soulevés, fut *repoussé* aux ports de Hollande (Boss.)

— *Repoussé dans.* Isolés au milieu de leur patrie, *repoussés* dans l'abîme dès qu'ils essaient d'en sortir, ils ne peuvent échapper aux horreurs qui les poursuivent. (M[me] Belloc.)

— *Repoussé de.* Ils n'ont cherché la route coupable qu'après avoir été *repoussés* des routes naturelles qu'ils avaient droit de parcourir. (B. Constant.)

— *Repoussé par.* Trois fois le jeune vainqueur s'efforça de rompre ces intrépides combattants; trois fois il fut *repoussé* par le valeureux comte de Fontaines. (Boss.) Ainsi, tantôt poursuivi par les uns, tantôt *repoussé* par les autres, je sortis de cet affreux chaos. (B. de St-P.) Les Sarrasins, honteux de se voir *repoussés* par un seul chrétien, reviennent en foule vers lui. (M[me] Cottin.) Nous fûmes presque *repoussés* par l'odeur d'un parfum infect. (J. Janin.) Défaits sur nos frontières, licenciés, dissous par l'étranger, *repoussés*, proscrits par les lois de la patrie, grand nombre de nous gagnèrent l'Angleterre, qui ne tarda pas à nous jeter sur les plages de Quiberon. (Las Cases.)

REPOUSSEMENT. s. m. Action de repousser. Ne se dit guère que d'une arme à feu, qui pour être trop chargée, repousse celui qui la tire. Cette contusion a été causée par le repoussement de son fusil.

— Syn. comp. REPOUSSEMENT. RÉPULSION. *Repoussement* ne se dit qu'en langage ordinaire, d'une arme à feu qui, pour être trop chargée, repousse celui qui la tire; *repulsion* est un terme de physique.

REPOUSSER. v. a. 1[re] conj. Rejeter, renvoyer. Repousser une balle. Repousser la balle avec la même force.

— Pousser un objet qui a déjà été poussé en l'éloignant avec la main.

— Pousser quelqu'un en le faisant reculer avec quelque effort. Repousser quelqu'un qui veut entrer. Le repousser de la main. Repousser les ennemis. La main avec horreur les *repousse* loin d'elle. (Rac.)

— Il s'emploie aussi avec un nom de chose pour régime. Repousser les efforts de l'ennemi. Repousser une attaque. Repousser un assaut. *Repousser* une main meurtrière. (Rac.) *Repousser* le coup qu'on vous prépare. (Id.) De Jaci à Catane on ne marche que sur la lave; elle a formé toute cette côte; et en beaucoup d'endroits, les torrents de lave ont *repoussé* la mer à plusieurs milles en arrière de ses anciennes limites. (Buff.)

— *Repousser la force par la force.* Employer la force pour se défendre contre celui qui attaque. On en serions-nous si nos pères n'eussent *repoussé* la force par la force? (Chateaub.)

— Fig. *Repousser une injure.* S'en défendre avec force, avec vivacité. Repousser l'injure par l'injure. Le moyen le plus prompt de *repousser* l'injure est de ne pas s'en souvenir. (Solon.)

— Fig. *Repousser la calomnie.* La réfuter hautement.

— Fig. *Repousser la raillerie.* Faire taire le railleur, le réduire au silence.

— *Repousser une tentation, une mauvaise pensée*, etc. La rejeter de son esprit. Hé! *repoussez*, madame, une injuste terreur. (Rac.)

— Ecarter, rejeter. Repousser une demande. Repousser une proposition. Repousser un projet de loi. On est vertueux et sage, parce qu'on a ignoré ou dompté les passions, ou parce qu'on les a *repoussées* de son sein. (V. Bargemont.) Mais aussitôt que les affaires devenaient difficiles, on recourait à ces mêmes hommes qu'on avait si dédaigneusement *repoussés.* (Chateaub.) De son côté, le moine n'était guère au fait de la dépravation du monde; il ne se doutait pas que bien peu de ses pénitentes auraient *repoussé* ses vœux. (Lévis.)

> Le cruel *repoussant* son épouse éplorée...
> O crime! ô souvenir dont je suis déchirée. (Volt.)

— Pousser de nouveau. Cet arbre, cette plante a repoussé de nouvelles feuilles, de plus belles branches.

— Impr. Marquer, imprimer à la main une lettre, un signe, etc., qui manque dans une feuille tirée. Repousser un point qui manque à la fin d'une phrase.

— v. n. *Ce ressort repousse trop, ne repousse pas assez.* Il a trop ou trop peu de force.

— *Ce fusil repousse.* La crosse donne rudement contre l'épaule de celui qui tire.

— Fig. et fam. *Avoir une figure qui repousse, des manières qui repoussent.* Avoir une figure, des manières qui inspirent de l'éloignement, de l'aversion, qui causent de la répugnance.

— Pousser de nouveau. Ses cheveux commencent à repousser. Cet arbre repoussera bientôt, il repoussera du pied.

— SE REPOUSSER. v. pron. Être repoussé. Les larmes du repentir, les humiliations du remords ne doivent jamais se *repousser*. (Boiste.)

— Se pousser de nouveau.

— Se pousser mutuellement.

RÉPOUSSETÉ, ÉE. part. pass. du v. Répousseter. S'empl. adjectiv.

RÉPOUSSETER. v. a. 1re conj. Ce verbe change en è l'e muet de l'infinitif devant une syllabe muette: *Je repoussète, tu repoussètes, il repoussète. Je repoussèterai. Je repoussèterais.* Épousseter de nouveau.

— SE RÉPOUSSETER. v. pr. S'épousseter de nouveau.

REPOUSSOIR. s. m. Cheville de fer qui sert à faire sortir une autre cheville de fer ou de bois.

— Chir. Instrument dont les dentistes se servent pour arracher les chicots. ‖ Instrument que les chirurgiens introduisent dans l'œsophage, pour repousser les corps étrangers qui y sont engagés.

— Mar. Marteau à manche de fer, à tête courte, propre à recevoir une percussion, et se terminant, au lieu de panne, par une longue tige comme une cheville. C'est avec cet outil qu'on repousse les chevilles qu'on veut retirer de leur trou.

— Peint. Se dit des objets vigoureux de couleur ou très-ombrés, qu'on place sur le devant d'un tableau, pour faire paraître les autres objets plus éloignés.

— Techn. Poinçon dont on se sert pour faire sortir les clous du pied d'un cheval en le déferrant. ‖ Sorte de ciselet qui sert aux bijoutiers à repousser les reliefs qu'on avait enfoncés en les ciselant par dessus. ‖ Outil fait en forme de long ciseau, dont se servent les sculpteurs pour pousser des moulures. ‖ Espèce de poinçon un peu creusé en dedans, qui sert aux gainiers à mettre les derniers clous d'ornement à leurs ouvrages.

REPOUSTAGE. s. m. Techn. Action de repouster.

REPOUSTÉ, ÉE. part. pass. du v. Repouster. S'empl. adjectiv.

REPOUSTER. v. a. 1re conj. Ballotter la poudre sèche pour en détruire les pelotons.

— SE REPOUSTER. v. pron. Être repousté.

REPRÉCIPITÉ, ÉE. part. pass. du v. Reprécipiter. S'empl. adjectiv.

REPRÉCIPITER. v. a. 1re conj. Précipiter une seconde fois. Cet homme a reprécipité son adversaire dans la rivière.

— Fig. Les passions reprécipitent la jeunesse dans les vices dont elle se repent.

— SE REPRÉCIPITER. v. pron. Se précipiter de nouveau.

— Fig. Il s'est, par sa faute, reprécipité dans le malheur.

RÉPRÉHENSIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *reprehensibilis*). Qui mérite répréhension, qui est digne de blâme. Cet homme est très répréhensible. Cela n'est pas si répréhensible que vous croyez. Tout ce qui nuit aux autres est *répréhensible*, quelque admirable que cela puisse paraître. (Boiste.)

RÉPRÉHENSIF, IVE. adj. Digne de reproches.

RÉPRÉHENSION. s. f. (du lat. *reprehensio*). Réprimande, blâme, correction. Une sévère répréhension. Une aigre répréhension. Sa conduite est digne de répréhension. Cela est sujet à répréhension.

REPRENARD. s. m. Se disait pour Critique. ‖ *Faire le roi des reprenards.* S'ériger en critique suprême.

REPRENDRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *reprehendere*, prendre de nouveau. Ovide et Horace ont même dit *reprendere*, par syncope). *Je reprends, tu reprends, il reprend; nous reprenons, vous reprenez, ils reprennent. Je reprenais. Je repris, nous reprîmes. Je reprendrai. Je reprendrais. Reprends, reprenons, reprenez. Que je reprenne. Que je reprisse. Reprenant. Repris, reprise.* Prendre de nouveau ce qu'on avait vendu, donné, engagé, abandonné, perdu, renvoyé, ce qui s'était échappé. Reprendre les armes. Reprendre son épée. Reprendre une ville. Reprendre un prisonnier. Reprendre un oiseau. Reprendre un ancien domestique. Reprendre sa femme après une longue séparation. Reprendre sa place. Reprendre ses habits d'hiver. Amurat II, après avoir abdiqué l'empire, l'avait *repris* à la prière des janissaires. (Volt.) La colline a *repris* sa robe de verdure. (Michaud.) Si M. Le Tellier sut soutenir le poids des affaires, il sut aussi les quitter et *reprendre* son premier repos. (Boss.) Dieu *reprendra* ses dons, puisque vous les tournez contre lui-même. (Mass.) En public, tout paraît pour la Divinité; en secret et par des voies souterraines, on *reprend* tout pour soi-même. (Id.) Et *reprenant* vingt fois le rabot et la rime. (Boil.) Je *reprends* sur-le-champ le papier et la plume. (Id.)

Me quitter, me *reprendre*, et retourner encor
De la fille d'Hélène à la veuve d'Hector. (Rac.)

J'allais en *reprenant* et mon nom et mon rang
Des plus grands rois en moi reconnaître le sang
(Id.)

— Fig. *Reprendre sur.* Marie-Thérèse savait *reprendre* sur son sommeil les heures qu'on avait dérobées à sa retraite. (Fléch.)

— *Reprendre un chemin.* Y rentrer après l'avoir quitté. Quand le soir était venu, *reprenant* le chemin de ma retraite, je m'arrêtais sur les ponts pour voir le coucher du soleil. (Chateaub.)

Il *reprend* son chemin, il *reprend* ses pensées,
Achève en son esprit des pages commencées.
(Fellens.)

— Fig. *Reprendre le dessus.* Regagner l'avantage qu'on avait perdu. ‖ Se rétablir après une longue maladie.

— Fam. *On ne m'y reprendra plus.* Je me garderai bien de m'exposer de nouveau au même danger, au même ennui, etc.

— Par forme de menace. Que je ne vous y reprenne plus! Que je vous y reprenne!

— Continuer quelque chose qui avait été interrompu. Reprendre un travail. Reprendre une correspondance. Reprendre son train de vie accoutumé. Reprendre une affaire. Reprendre la conversation où on en était resté. Reprendre une lecture. Reprendre son discours. Reprendre le fil de son discours. Reprendre la direction de la maison. Il *reprenait* quelquefois les sujets qu'on croyait avoir épuisés. (Fléch.) On savait qu'il avait souvent *repris* avec ardeur l'entreprise d'un poëme sur la Grèce délivrée. (Villem.) On interrompit un instant le concert, et on le *reprit* ensuite par de nouveaux airs et de nouveaux instruments. (Fourn.)

— Il ne s'est jamais vu d'amour *reprendre* terre comme celui-là, dit Mme de Sévigné d'un retour de Louis XIV vers Mme de Montespan.

— *Reprendre une chose, une histoire de plus haut.* La raconter en la commençant d'un temps plus éloigné, pour rendre la narration plus claire, pour éclaircir le fait. Il faut, dit-il, *reprendre* mon histoire de plus haut. (Fén.)

— *Reprendre les choses de plus haut.* Remonter à des vérités antérieures, à des principes généraux.

— Procéd. *Reprendre une instance.* Continuer, avec une nouvelle partie ou avec la même, un procès commencé et qui avait été interrompu.

— Théât. *Reprendre une tragédie, une comédie*, etc. La remettre au théâtre.

— *Reprendre un mur.* En réparer, en fermer les crevasses.

— *Reprendre en sous-œuvre, sous-œuvre, par-dessous œuvre.* Reconstruire dans un édifice les parties inférieures des murs, des piliers, des piédroits, dont les matériaux sont ou écrasés ou dégradés, et menacent ruine, mais en conservant dans leur intégrité toutes les parties supérieures du même édifice qui sont en bon état.

— Fig. *Reprendre sous œuvre un projet, une entreprise, un ouvrage.* S'en occuper en suivant le même plan, mais avec certaines modifications, certains changements.

— Mar. *Reprendre un hauban, un palan.* Remonter l'amarrage du cap de mouton ou de la poulie, de manière à pouvoir tendre davantage le hauban ou faire marcher plus loin la moufle. ‖ *Reprendre une manœuvre.* La raccourcir lorsqu'elle a trop allongé. ‖ *Reprendre la tournevire.* Lever ses tours du bas en haut de la fusée d'un cabestan, lorsqu'ils tendent à se croiser par de nouvelles révolutions qui se succéderaient. ‖ *Reprendre le large.* V. LARGE. ‖ *Reprendre un navire.* Prendre aux ennemis un navire dont ils avaient précédemment opéré la capture.

— Se dit des maladies qui attaquent de nouveau une personne. La goutte, la fièvre, etc., l'a repris.

— Rejoindre les parties qui sont rompues. Reprendre une toile. Reprendre une étoffe. Reprendre un bas de soie, de fil, de laine, de coton. Reprendre les mailles.

— Recouvrer. Reprendre courage. Reprendre ses forces. Reprendre ses esprits. Reprendre l'usage de ses sens. Reprendre ses droits, tous ses droits sur une personne. Reprendre de l'activité. Plus magnifique que tous les princes de son siècle, saint Louis savait *reprendre* cette simplicité chrétienne dont les grands ne sont pas dispensés. (Mass.) Les arts, déchus dans la faiblesse du gouvernement, *reprirent* avec lui leur éclat et leur vigueur. (Id.) Rome elle-même vit bientôt ses mœurs *reprendre* leur première barbarie. (Id.) Tout *reprend* sa place dans un État où les grands et le prince surtout adorent le Seigneur. (Id.) Le prince, sans s'émouvoir, lui laisse *reprendre* ses esprits. (Boss.) S'ils remontent sur le trône, c'est pour *reprendre* de nouvelles forces afin de passer en Afrique. (Fléch.) Les spectateurs prévoient en riant une chute prochaine; mais l'adroit patineur, s'appuyant sur un de ses talons, reste un instant immobile, glisse, et *reprend* avec grâce son équilibre. (Poug.) Tout à coup le sang jaillit du nez, et, après une hémorragie considérable, la malade *reprit* la parole; peu de jours après elle était convalescente. (Fonta.) Elle fut d'abord un peu troublée de cette interrogation subite, puis, *reprenant* ses esprits, elle parla au comte d'Orfeuil. (Mme de Staël.) Il avait *repris* l'usage de ses sens, mais il ne pouvait proférer une seule parole. (B. de St-P.) Et *reprenant* dès cet instant un air aisé et même gai, il passa à des objets tout à fait étrangers à notre situation. (Las-Cases.)

Lui, *reprenant* courage,
Se relève, repart, et venge son outrage. (Delille.)

— *Reprendre son haleine.* Recommencer à respirer après une interruption accidentelle plus ou moins longue.

— Fig. *Reprendre haleine.* Se reposer pour se mettre en état de recommencer à parler, à marcher, à travailler, etc.

— Réprimander, blâmer, censurer quelqu'un, parce qu'on prétend qu'il a fait ou dit mal à propos quelque chose. Reprendre un jeune homme. Reprendre une jeune personne. La reprendre doucement, aigrement, rudement. On a beau la reprendre de ses fautes, elle y retombe toujours. Censeur éternel de ton écolier, tu passeras les journées à lui enseigner le latin, et à le *reprendre* quand il dira ou fera des choses contre la bienséance. (Le Sage.) Une heure avant de mourir, Malherbe *reprit* sa garde, qui venait de prononcer un mot qui n'était pas français. (***) Sara étant effrayée dit qu'elle n'avait pas ri, et les anges l'ayant *reprise* comme n'ayant pas dit la vérité, s'en allèrent. (Le Maistre de Sacy.) Il y a une justice intérieure qui *reprend* les pécheurs et les condamne. (Fléch.) Mais ne vous rendez pas dès qu'un sot vous *reprend*. (Boil.) Il faut respecter les rois et ménager leur délicatesse, même en les *reprenant*. (Fén.)

— Blâmer, censurer, critiquer quelque chose, y trouver à redire. Reprendre les vices. Il n'y a rien à reprendre dans sa conduite, à ses mœurs. On peut trouver à reprendre en vous bien des choses. Trouver à reprendre dans les meilleurs auteurs. Il n'y a rien à reprendre à ce passage. Il n'y a rien à reprendre en cela. Trouver à reprendre à tout ce que les autres font. Quelque excellent que soit un ouvrage, il y a toujours quelque chose à *reprendre*, à y *reprendre*. (Acad.) Il avait le courage de *reprendre* les défauts de ceux qu'il aimait. (Fléch.) Vous ne sauriez plus *reprendre* dans ceux qui dépendent de vous les abus et les excès que vous vous permettez vous-même. (Mass.) Que peut-on *reprendre* en moi? (J.-B. Rouss.)

— Absol. *Reprit-il, il reprit.* Expression dont on se sert lorsque, rapportant une conversation, on fait parler de nouveau l'un des interlocuteurs.

Il est vrai que Quinault est un esprit profond,
A *repris* certain fat. (Boileau.)

..... Je vois où tend tout ce discours trompeur,
Reprend le chaud vieillard. (Id.)

— Absol. Blâmer, critiquer. Il est très-aisé de *reprendre*, et malaisé de faire mieux. (***) Infatigable à instruire, à *reprendre*, à consoler. (Boss.)

La comédie apprit à rire sans aigreur,
Sans fiel et sans venin sut instruire et *reprendre*.
(Boileau.)

— Neutral. Prendre de nouveau racine. Ce pommier a bien repris. Ce poirier finira par reprendre.

— Il se dit également des greffes. Cette greffe a bien repris.

— v. n. Recommencer. Le froid a repris. Le chaud, la chaleur a repris. La pluie a repris. Cette mode a repris. Leur amitié a repris.

— *La rivière a repris.* A commencé à geler de nouveau, à se glacer encore.

— *La goutte, la fièvre*, etc., *lui a repris.* Elle lui est revenue, elle lui a pris de nouveau.

— Se refermer, se rejoindre. La plaie commence à reprendre. Les chairs reprennent.

— *Ce convalescent, ce malade reprend, a bien repris.* Sa santé se rétablit, est bien rétablie.

— *Cette pièce de théâtre a repris.* Après être tombée d'abord, elle s'est relevée.

— SE REPRENDRE. v. pron. Se prendre une seconde fois. Se reprendre au piége. Nous sommes pris et repris cent fois au piége de l'espérance, et l'animal échappé ne peut se *reprendre*. (Boiste.)

— Fig. Bien sot qui se *reprend* au piége de l'amour. (Boiste.)

— Se corriger, se rétracter de quelque chose qu'on a dit mal à propos, avec ou sans intention. Dire un mot pour un autre, et se reprendre aussitôt. Laisser échapper un terme peu convenable, mais se reprendre sur-le-champ, dans le moment.

— Syn. comp. REPRENDRE. REPRIMANDER. *Reprendre*, c'est avertir simplement de la faute; *reprimander*, c'est ajouter à l'avertissement des paroles qui sont une sorte de punition de la faute.

REPRENEUR, EUSE. s. Se disait pour Celui, celle qui reprend, qui trouve toujours à redire. Ces *repreneurs* fâcheux me sont tous en horreur. (Théophile.)

REPRÉSAILLE. s. f. (pr. *re-pre-zâ-ye*; de l'ital. *ripresaglia*, fait de *ripresa*, reprise, répétition). Traitement fâcheux que l'on a fait à un ennemi pour s'indemniser d'un dommage qu'il a causé, ou pour se venger d'une violence qu'il a exercée contre le droit de la guerre. Une juste représaille. La représaille est permise. Cette représaille est trop forte. Attendez-vous à la représaille.

— Prise, butin qu'on fait sur des ennemis, et même quelquefois sur des étrangers avec qui l'on n'est pas en guerre, pour s'indemniser de ce qu'ils ont pris sur nous, du dommage qu'ils nous ont causé.

— Se dit principalement au pluriel. User de représailles. Être saisi d'une terre par représailles, par droit de représailles. Ne point se borner aux représailles. Les représailles sont un droit terrible de la guerre. L'Évangile défend et proscrit les *représailles*. (Boiste.) User du droit du plus fort, c'est s'exposer à de terribles *représailles*, si l'on devient le plus faible. (***)

— Anc. législ. *Lettres de représailles.* Lettres que l'on délivrait autrefois à des particuliers, pour les autoriser à reprendre sur quelqu'un du parti ennemi l'équivalent de ce qui leur avait été pris.

— Fig. *User de représailles.* Repousser une injure par une autre injure, une raillerie par une autre raillerie, etc.

— Se dit quelquefois pour Reconnaissance d'un bienfait.

REPRÉSAILLER. v. n. 1re conj. Néol. User de représailles envers les ennemis.

REPRÉSENTANT. part. prés. du v. Représenter. Qui représente. Il est invar. Actrice représentant une reine.

REPRÉSENTANT. s. m. Celui qui en représente un autre, qui tient sa place, qui a reçu de lui des pouvoirs pour agir en son nom. Les ambassadeurs sont les représentants des souverains qui les envoient. Dans certaines assemblées, les représentants tiennent le rang de ceux qu'ils représentent. Les représentants d'une province, d'une nation. Représentant patriote, intègre, acheté, gagné. On convint que le peuple nommerait immédiatement ses *représentants*. (L. Gallois.) Les députés du peuple ne sont ni ne peuvent être ses *représentants*, ils ne sont que ses commissaires. (J.-J. Rouss.) Les droits des *représentants* ne sont composés que des droits des citoyens concentrés dans la représentation. (Garat.) Les ecclésiastiques doivent sans doute avoir de quoi vivre honorablement, mais ce n'est ni comme membres, ni comme *représentants* de l'Église. (Volt.)

— Jurispr. Se dit de ceux qui sont appelés à une succession, du chef d'une personne prédécédée, et dont ils exercent les droits. Les représentants ont les mêmes droits à une succession que celui qu'ils représentent.

— Se dit également de ceux qui ont le droit des héritiers, par vente, échange ou autrement.

— Hist. de Fr. *Représentant du peuple.* S'est dit des membres de la Convention, et particulièrement de ceux qui étaient envoyés en mission aux armées ou dans les départements. On disait aussi absol. Un représentant. ‖ *Chambre des représentants.* S'est dit de l'assemblée élective des représentants de la nation, pendant les cent-jours.

— Dans plusieurs pays, en Belgique notamment et aux États-Unis, on nomme *représentants* les membres de l'une des deux Chambres de la législature.

— Hist. suiss. Se dit des citoyens de Genève qui, dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, se montrèrent attachés aux libertés publiques. Les adversaires des représentants étaient les négatifs.

— Il s'empl. quelquefois adjectiv. On appelle les ambassadeurs, *ministres représentants*, parce qu'ils représentent les souverains par qui ils sont envoyés.

— On le dit aussi des choses. En quelque espèce que ce soit, sans l'idée des choses représentées, les signes *représentants* ne sont rien. (J.-J. Rouss.)

REPRÉSENTATIF, IVE. adj. Didact. Qui représente. Les ambassadeurs ont le caractère représentatif. Les cérémonies de l'ancienne loi étaient des types et des figures représentatives des mystères de la loi nouvelle. L'argent est le signe *représentatif* du sol. L'industrie, le leurs droits, peut être productif comme eux, et porter intérêt. (Boiste.) Les enfants ne pouvant ni marcher ni saisir, ont besoin de beaucoup de temps pour se former peu à peu les sensations *représentatives* qui leur montrent les objets hors d'eux-mêmes. (J.-J. Rouss.)

— Polit. Se dit de la forme de gouvernement suivant laquelle la nation ou une partie de la nation élit des députés qui votent l'impôt et concourent à la formation de la loi. Gouvernement, système représentatif. Le système *représentatif* n'est autre chose que le gouvernement par l'opinion. (B. Constant.) Le gouvernement *représentatif* est sans contredit celui avec lequel on obtient le plus d'argent. (Boiste.)

— *Assemblée représentative.* Assemblée dont les membres sont élus par la nation ou par une partie de la nation.

REPRÉSENTATION. s. f. (pr. *re-pré-zan-ta-ci-on*, du lat. *representatio*). Exhibition, exposition devant les yeux. Ordonner la représentation des titres. La représentation du titre en original. Exiger la représentation d'un passe-port.

— Se dit d'un objet qu'on représente par la peinture, la sculpture, la gravure. La représentation d'une bataille. La représentation d'un beau passage. Par-dessus ces arts concrets qui s'attachent à la *représentation* de la forme humaine, il monta à l'architecture, à l'art abstrait et pur, qui cherche le beau dans les formes sans modèle. (Michelet.)

— Fig. Le roi, après avoir donné des larmes à ce grand homme au milieu de toute sa cour, veut que ma faible voix anime toutes ces tristes *représentations* et tout cet appareil funèbre. (Boss.) Il fit porter, pour toute *représentation* de sa victoire, l'image de Jésus-Christ souffrant et humilié. (Fléch.) Attendez-vous qu'au lieu d'exciter votre pitié par des instructions salutaires, j'irrite votre ambition par de vaines *représentations* des prospérités de la vie. (Id.)

— Action de représenter des pièces de théâ

tre. La représentation d'une tragédie. La représentation d'une comédie, d'un opéra. La première représentation d'une pièce. Cette pièce est à sa trentième représentation. Pièce qui a plus de succès à la représentation qu'à la lecture. On honore des malheurs feints d'une véritable sensibilité ; on sort d'une *représentation* le cœur tout ému des infortunes d'un héros fabuleux. (Mass.)

— Fig. Que sont les hommes sur la terre ? des personnages de théâtre ; tout y roule sur le faux, ce n'est partout que *représentation*. (Mass.) De tous les rôles pompeux que les hommes ont joués pendant le moment qu'on les a vus sur le théâtre, il ne leur reste que le regret de voir finir la *représentation*. (Id.)

— Espèce de cercueil vide sur lequel on étend un drap mortuaire, pour une cérémonie religieuse. Mettre une représentation au milieu de la nef. Il y avait un dais au-dessus de la représentation. Cierges allumés autour d'une représentation.

— État que tient une personne distinguée par son rang, par sa dignité, etc. Frais de représentation. Négliger la représentation. Place qui exige une grande représentation. La *représentation* supplée au mérite, ou voile la nullité. (Boiste.)

— Se dit encore de la bonne mine, de la figure imposante d'un homme grand et bien fait. Un homme d'une belle représentation. Avoir une représentation qui impose.

— Jurispr. Se dit en parlant de ceux qui recueillent une succession, comme prenant la place et exerçant les droits de parents morts qu'ils représentent. Venir à une succession par représentation, par droit de représentation. Partager avec ses parents par représentation de son père, de sa mère. La représentation en ligne directe descendante a lieu à l'infini. Représentation collatérale, en ligne collatérale.

— Polit. *Représentation nationale*. Assemblée d'hommes élus par la nation ou par une partie de la nation, pour faire les lois ou pour concourir à la formation des lois. L'avantage que procure au peuple la liberté chez les modernes, c'est d'être représenté, et de concourir à cette *représentation* par son choix. (B. Const.) Une *représentation* nationale imparfaite n'est qu'un instrument de plus pour la tyrannie. (Mme de Staël.) La *représentation* nationale est une identité d'idées, d'intérêts et de sentiments entre la nation et le corps qu'elle charge de la représenter. (Boiste.) Le machiavélisme fait de la *représentation* nationale une machine qui refoule la corruption jusqu'au fond des provinces. (Id.)

— Le corps des représentants. Respecter la représentation. Insulter à la représentation.

— Sorte d'objection ou de remontrance qu'on fait à quelqu'un avec égards, avec mesure. Faire à quelqu'un d'inutiles représentations. Le prince le plus attentif ne l'est pas assez pour pouvoir se passer de *représentations*. (Boiste.) Le despotisme se révolte au mot de *représentations*. (Id.)

— Philos. *Représentation singulière*. Se dit dans le kantisme, d'une intuition. || *Représentation générale* ou *réfléchie*. Concept.

— Syn. comp. REPRÉSENTATION. REMONTRANCE. V. REMONTRANCE.

REPRÉSENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Représenter. S'empl. adjectiv. Clarie est *représentée* au milieu d'un intérieur singulièrement bourgeois. (Mme de Staël.) Ils venaient tous du théâtre, et ce qui y avait été *représenté* devint naturellement le sujet de l'entretien. (De Théis.)

— *Représenté avec*. Il était juste de dire que nulle part la langue n'était mieux parlée, et son esprit *représenté* avec plus d'éclat. (Villem.) Il était anciennement *représenté* avec des cornes ou des rayons qui partaient de sa tête. (Volt.) Une figure, entre autres, la frappa : c'était celle d'une jeune dame, *représentée* avec une coiffure des plus élégantes. (De Maistre.)

— *Représenté dans*. Cette fauvette est une espèce nouvelle, *représentée* dans les planches enluminées. (Buff.)

— *Représenté en*. Dans une chambre, Psyché était *représentée* en amazone ; dans une autre, en nymphe, en bergère, en chasseresse, en Grecque et en mille façons différentes. (La Font.)

— *Représenté par*. Le vieux temps est *représenté* par ces hommes déjà âgés pour nous, mais jeunes en présence des siècles. (Mme de Staël.) Supposez que la lune soit *représentée* par *si*, Mercure le sera par *ut*. (Barth.) Quo les mélanges moins intimes, formés par les transports subséquents des eaux, et dans lesquels chacune des matières vitreuses et calcaires ne sont que mêlée et moins intimement liée, nous sont *représentés* par ces marbres et ces pierres dessinées, dans lesquelles la matière schisteuse paraît avoir été disposée par des entassements successifs. (Buff.)

— *Représenté sur*. Walstein est la tragédie la plus nationale qui ait été *représentée* sur le théâtre allemand. (Mme de Staël.) Le célèbre peintre Holbein a *représenté* sur les murs de l'église de Bâle, avec une vérité effrayante, cette danse des morts, naguère objet de curiosité et d'admiration pour les étrangers. (St-M. Girard.) On connaît trois tables d'argent de Charlemagne, sur lesquelles étaient *représentées* la terre entière et les villes de Rome et de Constantinople. (M.-Brun.)

REPRÉSENTER. v. a. 1re conj. (du lat. *repræsentare* ; fait de *præsens*, présent). Présenter de nouveau. Ne me représentez plus cet homme-là.

— Jurispr. et admin. Exhiber, montrer, exposer devant les yeux. Représenter son passeport. Représenter son certificat de vie. Représenter sa patente.

— *Représenter quelqu'un*. Le faire comparaître personnellement, le remettre entre les mains de ceux qui l'avaient confié à notre garde.

— Il se dit aussi des choses. Représenter les effets qu'on avait mis en dépôt entre ses mains.

— Mettre dans l'esprit, dans l'idée, rappeler le souvenir d'une personne, d'une chose. Un enfant qui représente son père. La vue de ce château me représente encore les fêtes qui s'y donnaient dans ma jeunesse. On le vit baisser sa tête sacrée aux pieds des pauvres qui lui *représentaient* Jésus-Christ. (Fléch.) Saint François de Paule voulut que le nom de ses disciples leur *représentât* leur principale obligation. (Id.) Un prêtre les armes à la main *représente*-t-il le divin pasteur occupé à conduire paisiblement son troupeau, ou le loup préparé à le dévorer et à le détruire ? (Mass.)

— Rendre l'image d'un objet. Cette glace représente fidèlement les objets.

— Imiter par l'action et par la parole. Représenter une tragédie, une comédie. Représenter un opéra, un ballet. Représenter le Cid, Andromaque, etc. Représenter une nouvelle pièce. Représenter le principal personnage, le premier personnage. Représenter Oreste, Agamemnon, Brutus, César.

— Fig.

Tous les jours on y voit, orné d'un faux visage,
Impudemment le fou *représenter* le sage. (Boil.)

— Figurer par le pinceau, par le ciseau, par le burin. Représenter un objet au naturel. Représenter une divinité sous telle forme, avec tels attributs. Le théâtre représente un palais. Le tableau *représentant* le serment des trois Horaces de M. David, a été composé à Rome et a obtenu les suffrages de toutes les villes d'Italie. (La Harpe.) M. Cassas a très-bien *représenté* les monuments dans son voyage pittoresque de la Syrie. (Chateaub.) On voit sur cette pierre une sépulture antique *représentant* trois nymphes dansant avec des guirlandes. (Id.) Les siéges de forme antique étaient garnis en tapisseries *représentant* les fables de La Fontaine ; mais il fallait le savoir pour en reconnaître les sujets. (De Balz.) Par exemple, sur le fronton de ce beau temple qu'on élève à sainte Geneviève, qui est trop petit, comme tous nos monuments modernes, on a *représenté* une adoration de croix. (B. de St-P.)

— Exprimer, peindre par le récit, par le discours. Représenter les choses très-naïvement. Ce prédicateur nous a représenté les approches de la mort avec beaucoup d'éloquence. Ce poète a bien représenté le caractère de son héros. Il leur *représenta* d'une manière vive et touchante les derniers malheurs de leur patrie. (Vertot.) La poésie a un grand avantage sur la peinture dans la description d'un paysage, c'est qu'elle peint à l'âme les objets que celle-ci ne *représente* qu'aux yeux. (B. de St-P.) Le rôle du fils hypocrite, tel que Schiller l'a *représenté*, est beaucoup trop haïssable. (Mme de Staël.) On a quelquefois *représenté* l'ingratitude sous la forme d'un lierre qui étouffe son soutien ; l'auteur des Études de la nature a repoussé cette calomnie : le lierre lui paraît le modèle des amis. (C. de Latour.) Je n'ai rien fait pour Madame, quand je vous ai *représenté* tant de belles qualités qui la rendaient admirable au monde. (Boss.) Mon dessein est de vous *représenter* les grands biens ou les grands maux qui accompagnent toujours vos vertus ou vos vices. (Mass.) Les poëtes nous *représentent* leurs sibylles et leurs prêtresses comme des furieuses, lorsqu'elles prédisaient l'avenir. (Id.) Une erreur de sécurité nous *représente* les abus du monde comme des usages, et ses principes comme des voies droites et sûres. (Id.)

Vous, dont le pinceau téméraire
Représente l'hiver sous l'image vulgaire
D'un vieillard faible et languissant. (J.-B. Rousseau.)

— Théol. Être le type, la figure de quelque chose. Les cérémonies de l'ancienne loi représentaient les mystères de la loi nouvelle. Salomon était destiné à représenter la personne du Messie.

— Tenir la place d'une ou de plusieurs personnes, en vertu du droit qu'on a reçu d'elles. Songez à tous ces rois que vous *représentez*. (Rac.) Vous y *représentez* tous les Grecs et son père. (Id.)

— Il se dit particulièrement des délégués à certaines assemblées délibérantes, des envoyés d'un souverain, et de quelques hauts fonctionnaires. Un député ne représente pas son département, il appartient à la France. Les ambassadeurs représentaient les plus grands rois de la chrétienté. Un vice-roi, un gouverneur de province représente le roi, le prince dont il exerce le pouvoir. Les négociants de cette nation se plaignent qu'on ne l'ait pas représentée dans tel pays par des agents ou des consuls. Cet ambassadeur a dignement représenté la France dans cette occasion.

— Il se dit des choses dans un sens analogue. Dieu se sert des rois pour *représenter* sa majesté. (Mass.)

— Remplacer quelqu'un dont on a reçu une procuration spéciale. Représenter celui dont on a la procuration, dont on a le pouvoir.

— Se dit des héritiers qui sont reçus à recueillir ou à partager une succession, comme étant à la place de parents morts dont ils exercent les droits. Représenter son père, sa mère dans une succession.

— Se dit de ceux qui, dans certaines cérémonies publiques, font des fonctions à la place et au nom des personnes qui auraient droit de les faire si elles étaient présentes. Au sacre de Louis XV, le duc d'Orléans représentait le duc de Bourgogne, et le maréchal de Villars représentait le connétable.

— Remontrer. Représenter les inconvénients d'une action. Représenter à quelqu'un son devoir, ce qui est de son devoir. Il répondit à ceux qui lui *représentaient* ces dangers, qu'il devait l'ordre et la protection à son peuple. (Fléch.)

— Faire considérer.

Il me *représenta* l'honneur et la patrie,
Tout ce peuple, ces rois à mes ordres soumis,
Et l'empire d'Asie à la Grèce promis ;
De quel front, immolant tout l'État à ma fille,
Roi sans gloire, j'irais vieillir dans ma famille. (Racine.)

— Exposer, faire valoir. Il fallait un homme juste pour *représenter* les services des soldats et des officiers. (Fléch.)

— *Un tel représente très-humblement à Votre Majesté, à Votre Excellence*. C'était la formule dont on se servait ordinairement dans les placets.

— Absol. Dans les occasions d'éclat, l'homme est comme le théâtre, il *représente*. (Mass.)

— Neutral. Savoir se faire respecter, et faire respecter sa place, en conservant les dehors convenables lorsqu'on remplit certaines fonctions. C'est un homme qui représente bien, qui représente avec dignité.

— Faire noblement les honneurs de sa place ou de sa fortune. Il est assez riche pour bien représenter.

— Imposer une sorte de respect par sa figure, son maintien, son air, sa démarche, et tout son extérieur. Ce général a un air martial et représente bien.

— *Représenter que*. On lui représenta que c'était se précipiter dans un péril évident. On lui *représenta* mais en vain, que l'habileté n'était pas de les unir, mais de les diviser. (Fléch.) Les éphores lui ayant *représenté* qu'un si petit nombre de soldats ne pouvait lui suffire. (Barth.) Elle me vint trouver, et me *représenta* que mon époux étant mort, comme on nous l'avait rapporté, il n'était pas raisonnable d'ensevelir plus longtemps mes charmes. (Le Sage.)

— SE REPRÉSENTER. v. pron. Se présenter de nouveau. S'il se représente à la porte, qu'on ne le laisse pas entrer. Qu'il ne se représente plus devant moi. Après un refus on n'ose plus se représenter.

— Fig. Rarement l'occasion et le bonheur se *représentent*-ils, quand on les a perdus. (Oxenstiern.)

— Comparaître personnellement en justice, ou se remettre au même état où l'on était lorsqu'on a été élargi. On lui ordonna de se représenter dans trois mois. Un accusé condamné par contumace peut se représenter dans les cinq ans pour purger la contumace. Renvoyer quelqu'un, à la charge de se représenter lorsqu'il en sera requis.

— Se mettre dans l'esprit, dans l'idée, se rappeler le souvenir d'une personne, d'une chose, s'imaginer, se figurer une chose. Représentez-vous cet homme élevé dans l'opulence, et maintenant réduit à la plus profonde misère. Qu'on se représente leur étonnement et leur désespoir. *Représentez*-vous un petit homme, haut de trois pieds et demi, extraordinairement gros, avec une tête enfoncée dans les deux épaules : c'était mon oncle. (Le Sage.) Trop sûr de votre amour, je me *représentais* sans cesse la situation où ma fatale tendresse vous avait réduite. (Id.) *Représentez*-vous un homme né dans les richesses mais qui les a dissipées. (Boss.) Que j'aime à me *représenter* ce bon roi, comme l'histoire le représente dans le bois de Vincennes. (Fléch.) *Représentez*-vous un véritable chrétien, et vous avouerez qu'il n'est rien de plus grand sur la terre. (Mass.) *Représentez*-vous le détail immense des soins de la royauté, un prince qui veut suffire à tous, et à qui tous peuvent à peine suffire. (Id.)

Laissez-moi sans regret me le *représenter*
Au trône où mon amour l'a forcé de monter. (Racine.)

— Être représenté, être remis dans l'esprit. Les cris de toute une armée ne peuvent pas se *représenter* sans que l'on en soit ému. (Mme de Sévigné.)

— Être joué de nouveau.

— Être figuré par le crayon, par le pinceau. Dieu ne peut se représenter.

— Syn. comp. REPRÉSENTER. REMONTRER. V. REMONTRER.

RÉPRESSIBLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être, qui doit être repris, réprimé avec force.

RÉPRESSIF, IVE. adj. Qui réprime. Lois répressives. Les lois *répressives* sont insuffisantes pour conserver les mœurs, il faut une religion qui prévienne leur corruption. (Boiste.)

RÉPRESSION. s. f. Action de réprimer. Répression des crimes, des délits, des abus. La *répression* suppose un commencement d'action, et la loi qui l'ordonne n'attente point à la liberté. (Boiste.) Il suffit que le méchant puisse nier l'enfer pour qu'il faille chercher un autre moyen de *répression*. (Id.)

REPRÊTÉ, ÉE. part. pass. du v. Reprêter. S'empl. adjectiv. Livres reprêtés.

REPRÊTER. v. a. 1re conj. Prêter de nouveau.

— SE REPRÊTER. v. pron. Être reprêté.

— Se prêter de nouveau.

REPRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Reprier. S'empl. adjectiv.

REPRIER. v. a. 1re conj. Ce verbe double l'i dans tous les temps dont la terminaison commence par un *i*, *Je reprie, nous reprions, vous repriez. Je repriais, nous repriions, vous repriiez. Reprie, reprions, repriez. Que je reprie, que nous repriions, que vous repriiez*. Prier une seconde fois, ou prier à son tour pour ceux par qui l'on a été prié.

— SE REPRIER. v. pron. Se prier de nouveau.

RÉPRIMABLE. adj. des 2 g. Qui doit ou peut être réprimé. Licence, abus réprimable. L'un des plus odieux et des plus graves délits dans l'ordre social, le plus sévèrement *réprimable*, est l'abus de la force physique. (Boiste.) Toute tentative nuisible est *réprimable*. (Id.) Quoi qu'il en soit, ce Valade est *réprimable*, et le voleur qui lui a vendu la pièce très-punissable. (Volt.)

RÉPRIMANDABLE. adj. des 2 g. Qui peut ou qui doit être réprimandé.

RÉPRIMANDE. s. f. Répréhension, correction faite avec autorité. Une réprimande douce, forte, sévère. Faire des réprimandes. Ne pouvoir souffrir les réprimandes. Cela mérite réprimande. La sagesse écoute en souriant les *réprimandes* de la folie qui s'offense des siennes. (Boiste.) L'amertume des *réprimandes* en détruit l'effet. (Id.)

— Peine disciplinaire que portent les lois ou les règlements contre les manquements légers. Elle peut être appliquée par le conseil de discipline de l'ordre des avocats, par la chambre des avoués, par celle des notaires, par le conseil de discipline de la garde nationale, par l'Université.

— Iconol. Une vieille femme armée, au visage irrité, au regard menaçant, s'apprête à sonner d'un cornet à bouquin ; ce qui signifie combien est disgracieux à l'oreille le son de paroles de blâme.

RÉPRIMANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Réprimander. S'empl. adjectiv.

RÉPRIMANDER. v. a. 1re conj. Reprendre quelqu'un avec autorité, lui reprocher sa faute. Réprimander un jeune homme, le réprimander fortement. Je l'ai fort réprimandé. Quel droit a-t-il de venir vous réprimander ?

— SE RÉPRIMANDER. v. pron. S'adresser des réprimandes. Alors même que nous défendons nos torts, nous nous *réprimandons* nous-mêmes, lorsque nous n'avons pas perdu tout sentiment du bon et du beau. (Boiste.)

— Syn. comp. RÉPRIMANDER. BLÂMER. CENSURER. V. BLÂMER.

RÉPRIMANT. part. prés. du v. Réprimander. Qui réprimande. Il est invar. Des forces réprimant les audacieux.

RÉPRIMANT, ANTE. adj. Qui est capable de réprimer. Force réprimante. Motif réprimant. Dire que la religion n'est pas un motif *réprimant*, parce qu'elle ne réprime pas toujours, c'est dire que les lois civiles ne sont pas un motif *réprimant* non plus. (Montesq.) Cela doit être attribué à des mœurs plus douces, à une religion plus *réprimante*. (Id.) On est puni par où l'on a péché : ce proverbe est plus *réprimant* que le système des indulgences. (Boiste.)

RÉPRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Réprimer. S'empl. adjectiv. La corruption des derniers citoyens est facilement *réprimée*, et ne s'étend que dans l'obscurité. (Barth.)

Je vois tous les talents, par l'esprit animés,
Noblement contenus, sagement *réprimés*. (Volt.)

— *Réprimé par*. L'ambition des Athéniens *réprimée* par Périclès, fut puissamment secondée par Alcibiade. (Barth.)

RÉPRIMER. v. a. 1re conj. (du lat. *reprimere*). Arrêter l'action, l'effet, le progrès de quelque chose. Réprimer par des calmants l'effervescence du sang.

— Fig. Réprimer les progrès du mal. Réprimer les abus. Réprimer le vice. Réprimer la licence. Réprimer l'audace, l'insolence, l'orgueil. Réprimer ses passions. Réprimer ses désirs. Réprimer l'ardeur, l'impétuosité de quelqu'un. La princesse Anne *réprima* ses désirs à la mort. (Boss.) Elle travaillait à *réprimer* par sa patience ses vivacités naturelles. (Fléch.) Les âmes fortes ne sentent les mouvements des passions que pour avoir plus de mérite en le *réprimant*. (Mass.)

Si tous mes efforts ne peuvent *réprimer*
Cet ascendant malin qui vous force à rimer. (Boil.)

— *Réprimer des complots*. S'opposer à leur exécution.

Où serais-je aujourd'hui si, domptant ma faiblesse,
Je n'eusse d'une mère étouffé la tendresse,
Si de mon propre sang ma main versant des flots
N'eût par ce coup hardi *réprimé* vos complots ? (Racine.)

— Se dit aussi des personnes. Réprimer les séditieux. La loi réprime les méchants, les séditieux.

— Absol. Les critiques doivent imiter les bons chiens de berger : ils conduisent, ils ar-

rêtent, ils *répriment* en aboyant, et ne mordent jamais. (Boiste.) Prévenir n'est pas *réprimer*; en *réprimant*, on punit des actions criminelles; en prévenant, on ôte la faculté d'action. (Id.) La loi *réprime*, l'arbitraire prévient. (Id.) Les oreilles françaises, toujours très-délicates, furent choquées de la synonymie forcée établie entre *réprimer* et prévenir. (***) *Réprimez*, et vous aurez moins à punir. (De Lévis.)

— SE RÉPRIMER. v. pron. Être réprimé. Les passions effrénées ne se *répriment* plus. (Boiste.)

— S'imposer un frein. Une âme forte sait se *réprimer*. (Boiste.)

— S'imposer réciproquement un frein. Les méchants se *répriment* en se redoutant. (Boiste.)

REPRIS, ISE. part. pass. du v. Reprendre. S'empl. adjectiv. Depuis sa catastrophe, livrée, rendue, *reprise*, et asservie pour toujours, elle a à peine entendu de faibles voix réclamer pour elle cette pitié. (Daru.)

Par la crainte et l'espoir,
Battu, chassé, *repris* de sa prison sonore
Le dez, avec fracas, part, rentre, part encore,
Il court, roule, s'abat, le nombre a prononcé.
(FELLENS.)

— Fam. *Vous y voilà repris*. Vous vous êtes remis dans un cas fâcheux.

— Fam. *Je n'y serai plus repris*. Je ne m'y exposerai plus.

— *Un homme repris de justice*. Un homme qui a été puni ou réprimandé par justice, qui a subi une condamnation pénale.

— On dit aussi substantiv. *Un repris de justice*. Celui qui a déjà subi une condamnation criminelle.

— *Repris par*. Saint Louis aima mieux être *repris* par la vérité, que corrompu par les louanges. (Fléch.) La place importante de Dunkerque fut *reprise* par les Espagnols; ils chassèrent les Français de Barcelone; ils reprirent Casal en Italie. (Volt.) Bicêtre est un vieux château qui date du XIIe siècle; il fut souvent pris et *repris* par les guerres, jusqu'à Louis XIV, qui fit du château de Bicêtre un hospice. (J. Janin.)

REPRISE. s. f. Continuation de ce qui a été interrompu. Une chose faite à plusieurs reprises, à différentes reprises. Se battre à deux reprises sans se blesser.

— Action de prendre de nouveau. La reprise d'une ville, d'une forteresse.

— Procéd. *La reprise d'un procès, d'une instance*. Le renouvellement et la continuation d'un procès interrompu, lorsqu'il y a eu changement de parties et d'avoué. Assigner en reprise d'instance.

— Jurispr. REPRISES. Ce que chacun des époux a droit, par lui ou ses représentants, de prélever avant partage, sur la masse des biens de la communauté, lorsqu'elle est dissoute. Les reprises de la femme s'exercent avant celles du mari. En cas d'insuffisance de la communauté, la femme ou ses héritiers exercent leurs reprises sur les biens personnels du mari. Reprises matrimoniales.

— Féod. *Reprise de fief*. Prise de possession d'un fief par l'héritier du vassal qui tenait ce fief.

— *Reprise de terre*. Le fait d'un laboureur qui déplace, dans le temps des semailles, le sillon qui borne sa terre et le trace dans celle de son voisin à la distance de quelques décimètres.

— Théâtr. *Reprise d'une pièce*. La remise d'une pièce dramatique au théâtre. Une pièce tombée à la reprise.

— Poés. Se dit des vers d'un rondeau, d'une ballade, d'un couplet de chanson, que l'on reprend, que l'on répète pour refrain. La reprise d'une chanson.

— Musiq. Toute partie d'un air qui doit être exécutée deux fois, quoiqu'elle ne soit écrite qu'une fois. La première reprise d'une ouverture, la seconde reprise. La séparation de la reprise se marque par deux barres perpendiculaires tracées sur la hauteur de la portée et accompagnées latéralement de deux points. Lorsque ces points ne sont marqués que d'un côté, on ne répète que la partie qui suit ou qui précède, selon que c'est le côté droit ou le côté gauche de la barre. On appelle aussi *reprise* le signe qui indique cette répétition. ‖ Il se dit aussi de la seconde partie d'un air. La reprise de cette cavatine est charmante. ‖ Point du clavier de l'orgue, où un jeu, qui n'en possède pas toute l'étendue, finit et se répète aussitôt. ‖ *Reprise du sujet*. C'est l'instant où une partie que l'on a fait reposer pendant quelques mesures, reprend le sujet de la fugue pour former de nouvelles entrées. La reprise du sujet se fait aussi dans le courant du discours musical, et sans qu'elle soit précédée de silences.

— Financ. Ce que le comptable emploie en dépense dans la fin de son compte, parce qu'il l'a employé en recette, quoiqu'il ne l'ait pas reçu. Chapitre de reprise.

— *Reprise d'essai*. Nouvel essai de l'espèce que l'essayeur général et l'essayeur particulier ont trouvée hors de remède.

— Jeu. Partie qui est d'un certain nombre de coups limité. Jouer trois reprises d'hombre. Être à la seconde reprise du quadrille. ‖ *Cartes de reprise*. Celles que prennent les coupeurs, au lansquenet, après que la première carte a été tirée.

— Archit. Se dit de toutes les sortes de réfections de murs, piliers, etc., soit dans la hauteur de leur surface, s'il s'agit de parties dégradées, soit en sous-œuvre. ‖ *Reprise en sous-œuvre*. Partie inférieure d'un mur que l'on répare, en laissant subsister la partie supérieure.

— Hydraul. On dit que *l'eau va par reprise*, lorsque, élevée dans une machine hydraulique, elle se rend dans un puisard ou dans une bache d'où une autre pompe l'élève encore plus haut. ‖ C'est aussi, dans le cours d'une conduite, l'eau qui sort d'un regard pour prendre sa route dans une autre pierre.

— Réparation qu'on fait à une étoffe, à une dentelle qui a été déchirée, à un tissu dont une maille s'est échappée. Faire une reprise à un habit, à un gilet, à un pantalon. Bas pleins de reprises. Une couturière qui fait bien les reprises. Reprise perdue.

— Mar. Navire capturé par les ennemis, et repris ensuite par la nation sur laquelle il avait été pris. ‖ Action de reprendre une manœuvre.

— Manég. Chaque leçon donnée au cavalier ou au cheval, et après laquelle ils se reposent. Faire trois reprises sur un cheval. Faire une reprise au pas, au trot, au galop. Longue, courte reprise.

— Nombre de cavaliers qui travaillent en même temps et ensemble. Faire des reprises de trois ou quatre cavaliers. Tête de reprise. Doubler par reprises.

— Bot. Nom vulgaire de l'orpin.

— Hortic. Se dit des nouvelles racines que les plantes poussent après leur transplantation.

— Techn. Son et gruau qui restent après la première mouture du grain. ‖ Outil de celui qui fabrique les fauteuils de canne.

— Syn. comp. REPRISES, CONVENTIONS MATRIMONIALES. Il semble que *reprises* a une application plus particulière aux biens que la femme a apportés et qu'elle a droit de reprendre, soit en nature ou en argent, comme la dot en général, etc., et que, par *conventions matrimoniales*, on entend plus volontiers ce que la femme a droit de prendre en vertu du contrat, comme son préciput, sa part de la communauté, son douaire, et autres avantages qui peuvent avoir été faits par le contrat; néanmoins, dans l'usage, on comprend souvent le tout sous le terme de *reprises*, ou sous celui de *conventions matrimoniales*.

REPRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Repriser. S'empl. adjectiv.

REPRISER. v. a. 1re conj. Priser une seconde fois; faire une seconde estimation.

— Fig. Reconnaître la probité. Le public a reprisé cet homme lorsqu'il fut reconnu que sa condamnation était injuste.

— Reprendre du tabac.

— Techn. Raccommoder en faisant des reprises.

— SE REPRISER. v. pron. Être estimé de nouveau.

— Être raccommodé de nouveau.

REPROBATEUR, TRICE. adj. Qui annonce, qui exprime la réprobation. Un ton réprobateur. Cet accent réprobateur. Sa voix réprobatrice.

Mon état est marqué d'un sceau *réprobateur*,
Pour qui vit dans la honte, il n'est point de bonheur.
(DE BUSSON.)

— Ce mot, qui était nouveau en 1787, paraît heureusement inventé, mais il n'est peut-être pas encore entièrement accrédité.

RÉPROBATION s. f. (pr. *ré-pro-ba-ci-on*; du lat. *reprobatio*). Action par laquelle on réprouve ou rejette.

— Théol. Jugement que Dieu a rendu de toute éternité contre les pécheurs qui mourront impénitents. Le sceau de la réprobation. Frappé de réprobation. Les questions de la prédestination et de la réprobation ont exercé les théologiens. On distingue la *réprobation positive* et la *réprobation négative*. La dernière est ainsi appelée parce qu'elle renferme la volonté permissive de tomber dans le péché et de s'écarter ainsi de la gloire. L'Église catholique considère comme une hérésie de croire que Dieu, par sa pure volonté, et sans avoir égard au mal, a destiné des hommes aux péchés qui les conduisent, par un degré positif, immuable, nécessitant, au terme fatal de la réprobation éternelle.

— Blâme. Une action qui mérite la réprobation publique, générale, universelle. Une chose digne de réprobation. Encourir la réprobation des gens de bien.

REPROCHABLE. adj. des 2 g. Qui mérite reproche. Action reprochable. Ce n'est pas là une faute reprochable. Il n'est aucune si juste volupté en laquelle l'intempérance ne soit *reprochable*. (Montaigne.)

— Procéd. Suspect, qui peut être récusé. Un témoin reprochable. Un témoignage qui est reprochable.

REPROCHE. s. m. Ce qu'on dit à une personne, ce qu'on lui remet en quelque sorte devant les yeux, pour lui causer du regret, pour lui faire honte. Un grand reproche. Sanglant reproche. De graves, de légers reproches. Des reproches amers, justes, injustes, fondés, peu fondés, mal fondés. En venir aux reproches. Faire des reproches. Mériter des reproches. S'attirer des reproches, de justes reproches. Il n'y a pas de reproches à lui faire. Accabler quelqu'un de reproches. Être à l'abri des reproches. Les reproches de la conscience. On est triste; cette tristesse lui paraît un *reproche* de ses fautes. (Fén.) Je ne pus soutenir la vue d'un homme qui était en droit de m'accabler de *reproches*. (Le Sage.) Ni le *reproche*, ni la crainte, ni l'ambition ne trouble les instants d'un honnête homme en place. (Marmontel.) Mon Dieu! qui marche droit ne craint point de *reproches*. (Fabr. d'Égl.) On craint plus la disgrâce de César que le *reproche* de sa conscience. (Mass.) Les rois craignent surtout le *reproche* et la plainte. (Rac.) Je sentis le *reproche* expirer dans ma bouche. (Id.) Doux *reproches*, transports sans cesse renaissants. (Id.)

Voulez-vous que, saisi d'un indigne courroux,
En *reproches* honteux j'éclate contre vous? (RAC.)

— Ce mot était autrefois du féminin, et l'on en trouve plusieurs exemples dans Est. Pasq.

— *Un homme sans reproche*. A qui l'on ne peut rien reprocher. Bayard fut surnommé le chevalier sans peur et sans reproche.

Sans peur et sans *reproche* à mon heure suprême,
Je sens mon âme fuir, contente d'elle-même.
(DE BELLOI.)

— Prov. *A bien faire il n'y a point de reproche*. Fais ce que tu dis, et tu n'auras rien à craindre.

— On dit: *Un reproche obligeant, il m'a fait un reproche obligeant*, en parlant d'un reproche dicté par l'amitié, par l'intérêt qu'on a inspiré et qui roule sur une civilité.

— Procéd. *Reproches*. Raisons qu'on produit pour récuser des témoins. Fournir des reproches. Produire des reproches.

— *Sans reproche*. loc. adv. Sans prétendre faire des reproches. Sans reproche. Soit dit sans reproche.

REPROCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Reprocher. S'empl. adjectiv. Un bienfait *reproché* tient toujours lieu d'offense. (Rac.) Ces deux derniers articles lui furent bien *reprochés*. (Montesq.)

— Prov. *Bienfait reproché tient lieu d'offense.*

REPROCHER. v. a. 1re conj. Dire à quelqu'un, lui remettre en quelque sorte devant les yeux une chose qu'on croit devoir lui causer quelque regret, quelque honte. Reprocher à quelqu'un ses fautes, ses défauts, ses vices, son imperfection, sa naissance. Lui reprocher son ingratitude. Des forêts sauvages, des marais impraticables, de vastes landes furent la source de ces richesses que nous avons tant *reprochées* au clergé. (Chateaub.) Celui qui pense qu'on le trahit et qui le *reproche* sans raison inspire quelquefois l'envie de mériter le reproche. (De Juss.) Il *reproche* à ses ennemis leurs fautes, comme s'il n'en avait pas commis plus qu'eux tous. (Mme de Staël.) On a *reproché* à Bélisaire sa conduite envers le pape Sylvère. (Du Rozoir.) Dieu *reprocha* avec force à Caïn le crime qu'il avait commis, et il lui dit que la voix du sang de son frère s'élevait jusqu'au ciel. (Le Maistre de Sacy.) On *reproche* aux malheureux leur force, leur paresse, leurs mœurs errantes et vagabondes, et en les secourant on achète le droit de les insulter. (Mass.) On *reproche* toujours votre bassesse à votre élévation, et vos places rappellent sans cesse les avilissements qui les ont méritées. (Id.)

Je tremble qu'un discours, hélas! trop véritable,
Un jour ne leur *reproche* une mère coupable. (RAC.)

— *Reprocher un plaisir, un bienfait à quelqu'un*. Le lui remettre devant les yeux pour l'accuser de l'avoir oublié.

— Fig.

Êtes-vous satisfait? Moi, dit-il, pourquoi non
N'ai-je pas quatre pieds aussi bien que les autres?
Mon portrait jusqu'ici ne m'a rien *reproché*.
(LA FONTAINE.)

— Fam. *Reprocher les morceaux à quelqu'un*. Lui faire sentir qu'il mange beaucoup, et paraître y avoir regret.

— Procéd. *Reprocher des témoins, un témoignage*. Alléguer des raisons pour les récuser.

— Anc. cout. *Reprocher l'aveu et le dénombrement*. C'était, dans la coutume de Bretagne, le débattre et le contredire.

— *Reprocher*, c'est proprement récuser quelqu'un pour juge ou pour témoin, parce qu'il est proche parent de la victime: et de là ces mots de *reprocher*, de *faire des reproches*, d'homme *irreprochable*, ont été employés même en d'autres usages, parce que les accusés ont coutume de dire et de révéler tout ce qu'ils savent de mal de ceux qu'ils veulent récuser.

— v. n. Adresser des reproches. Le fanatisme religieux n'a rien à *reprocher* au fanatisme politique. (Boiste.)

— *Reprocher à... de*. On a *reproché* à Cicéron de se louer. (La Harpe.) Les gens éclairés ont *reproché* avec justice à Diderot d'avoir abusé de son esprit pour porter dans la théorie des beaux arts des théories très-erronées. (Id.) N'a-t-on pas même *reproché* à Hérodote d'avoir trop accordé à ce goût pour les fables et le merveilleux, que les Grecs tenaient de leurs premiers poètes? (Id.) Klopstock a noblement *reproché* à Frédéric de négliger les muses allemandes, qui à son insu essayaient à proclamer sa gloire. (Mme de Staël.) Votre père vous a-t-il trop vivement *reproché* d'être venu sans mon congé, ou bien êtes-vous déshonoré. (De Balzac.)

— SE REPROCHER. v. pron. Être reproché.

— Reprocher à soi. Quelquefois, je l'avouerai, je me suis *reproché* comme un crime le bonheur de vous avoir plu. (Le Sage.) Mais il faut que j'avoue ici une faiblesse que je me suis souvent *reprochée*. (De Maistre.) Craignons de dire un jour inutilement, toutes choses ont passé comme l'ombre, pour nous *reprocher* notre oisiveté. (Fléch.) Il se *reprochait* de n'avoir pas pour Dieu toute la tendresse qu'il ressentait pour ses amis. (Id.) Content de n'avoir rien à se *reprocher* sur les mesures que dicte la sagesse. (Mass.)

Je n'avais point encor réfléchi sur moi-même;
Me *reprochant* enfin ma négligence extrême,
Je voulus me connaître. (RACINE.)

— *L'avare se reproche tout*. Se refuse tout.

— Se faire des reproches. Le sage s'instruit en écoutant les fous se *reprocher* leurs extravagances. (Boiste.)

REPROCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui reproche. Il n'y a rien de plus fâcheux que les grands *reprocheurs* de bienfaits. (La Motte Le Vayer.) Fort peu usité.

REPRODUCTEUR, TRICE. adj. Qui reproduit, qui sert à la reproduction. Les organes reproducteurs des végétaux. Forces reproductrices.

REPRODUCTIBILITÉ. s. f. Faculté d'être reproduit. La reproductibilité des êtres.

REPRODUCTIBLE. adj. des 2 g. Susceptible de reproduction.

REPRODUCTIF, IVE. adj. Écon. polit. Qui produit de nouveau. ‖ *Consommation reproductive*. Consommation qui engendre un nouveau produit.

REPRODUCTION. s. f. (pr. *re-pro-duk-ci-on*). Action par laquelle les êtres vivants perpétuent leurs espèces, quelle que soit la manière dont cette action s'exerce. La reproduction des êtres. La reproduction des animaux est particulièrement exprimée par le mot *génération*.

— Zool. Se dit des nouvelles parties qui, dans certains animaux, succèdent à celles qui ont été arrachées, mutilées. La reproduction des pattes d'une écrevisse, de la queue d'un lézard.

— Bot. Se dit de tous les moyens naturels ou artificiels qui servent à perpétuer les espèces des plantes, à multiplier les végétaux. Reproduction naturelle. Les organes de la reproduction. Reproduction artificielle, forcée. Les semences, les caïeux, les drageons, les boutures, la greffe, etc., sont autant de moyens de reproduction. La *reproduction* de certaines plantes ne peut avoir lieu sans le secours d'une autre plante. (A. Mart.) C'est à la prompte *reproduction* des végétaux que tous les êtres doivent la vie. (Id.)

— Fig. Le besoin de lire amène celui d'écrire: la nutrition conduit à la *reproduction*. (Boiste.)

REPRODUCTIVITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui peut se reproduire. ‖ Qualité de ce qui est reproductif.

REPRODUIRE. v. a. 4e conj. *Je reproduis, tu reproduis, il reproduit, nous reproduisons, vous reproduisez, ils reproduisent. Je reproduisais. Je reproduisis, nous reproduisîmes. Je reproduirai. Je reproduirais. Reproduis, reproduisons, reproduisez. Que je reproduise. Que je reproduisisse. Reproduisant. Reproduit, reproduite.* Produire de nouveau. La plupart des arbres coupés jusque sur leurs racines, reproduisent un nouveau plant.

— Présenter de nouveau, montrer de nouveau. Un plaideur qui reproduit ses moyens déjà écartés. Reproduire dans une traduction les beautés de l'original. Un copiste qui reproduit jusqu'aux fautes d'orthographe. La réfraction n'est pas le seul moyen pour *reproduire* les couleurs. (Buff.)

D'accords toujours nouveaux il charme nos oreilles,
Et dans ses vers pompeux *reproduit* les merveilles.
A. MARTIN.

— Absol. Le lion a quelquefois *reproduit* en France; mais ces exemples sont très-rares, et il n'est pas de loi qui n'ait quelques exceptions. (A. Mart.)

— SE REPRODUIRE. v. pron. Être reproduit, pousser de nouveau. On a beau arracher cette mauvaise herbe, elle se reproduit toujours.

— Se dit des animaux dans un sens analogue. Se nourrir, se développer et se *reproduire*, sont les effets d'une seule et même cause. (Buff.) On a jugé le mulet incapable de se *reproduire* et de former lignée. (Id.)

— Se dit des profits. Quand on ne s'enrichit que lentement et à force de travail, on peut être économe; mais on dissipe quand l'argent se *reproduit* facilement, et paraît devoir se *reproduire* toujours en grande quantité. (Condill.)

— Être, devoir être reproduit. Une sottise reconnue ne doit pas se *reproduire*. (Boiste.)

— Se présenter, se montrer de nouveau. Les mêmes événements, les mêmes passions, les mêmes fautes se *reproduisent* souvent dans le monde. (Acad.) L'erreur effrontée se *reproduit*, toute chargée des ridicules dont on l'a couverte. (Boiste.)

— *Il commence à se reproduire dans le monde*. Se dit de quelqu'un qui s'était retiré de la société, et qui commence à la fréquenter de nouveau.

REPRODUIT, UITE. part. pass. du v. Reproduire. S'empl. adjectiv.

REPROMETTRE. v. a. 4e conj. *Je repromets, tu repromets, il repromet, nous repromettons, vous repromettez, ils repromettent. Je repromettais. Je repromis. Je repromettrai. Je repromettrais. Repromets, repromettons, repromettez. Que je repromette. Que je repromisse. Repromettant. Repromis, repromise.* Promettre de nouveau.

— SE REPROMETTRE. v. pron. Se promettre de nouveau.

— Se faire mutuellement de nouvelles promesses.

— Être promis de nouveau.

REPROMIS, ISE. part. pass. du v. Repromettre. S'empl. adjectiv.

RÉPROMISSION. s. f. Théol. Les choses promises par l'Écriture sainte.

REPROUVABLE. adj. des 2 g. Qui doit, qui peut être reprouvé; digne de réprobation.

REPROUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Reprouver. S'empl. adjectiv.

RÉPROUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Réprouver. S'empl. adjectiv.

— *Livrer, abandonner quelqu'un à son sens réprouvé.* Le laisser dans l'erreur, à cause de son obstination. Pour le punir, il le livre à son sens *réprouvé*. (Mass.)

— *Réprouvé par.* Tous veulent des combats *réprouvés* par les dieux. (Delille.)

RÉPROUVÉ, ÉE. s. (du lat. *reprobatus*). Se dit de ceux que Dieu a rejetés et maudits. Être du nombre des réprouvés. Avoir les sentiment d'un réprouvé. Il n'y a qu'un réprouvé qui puisse parler ainsi Ceux qui vous avaient vu sur la terre, surpris de votre nouvelle destinée, chercheraient l'homme de bien dans le *réprouvé*. (Mass.) Les mêmes dangers qui sont des écueils pour les *réprouvés* deviennent des occasions de mérite pour les justes. (Id.) Les *réprouvés*, dit-on, le haïssent; il faudrait donc qu'il m'empêchât de l'aimer. (J.-J. Rouss.) Les mots élus, *reprouvés*, ont fait couler des torrents de larmes et de sang. (Boiste.)

— Fam. *Avoir un visage, une figure, une face de réprouvé.* Avoir quelque chose d'effrayant, de sinistre dans la physionomie. Dans ses mauvaises humeurs, c'était une vraie physionomie de *réprouvé*. (Hamilt.)

RÉPROUVER. v. a. 1re conj. (du lat. *reprobare*). Rejeter une chose, la désapprouver, la condamner. Réprouver une doctrine. Le comique larmoyant est un genre que *réprouvent* les critiques d'un goût sévère. (Acad.) Il est vrai que les Césars ne crurent pas en Jésus-Christ, mais ce n'est pas que sa doctrine *réprouvât* leur état, elle ne *reprouvait* que leurs vices. (Mass.) Fréron reproche toujours aux auteurs qu'il a *reprouvés* d'avoir de l'esprit, on n'usera pas de représailles avec lui. (La Harpe.)

Mon père la *réprouve*, et par des lois sévères
Il défend de donner des neveux à ses frères. (Rac.)

— Se dit aussi des personnes dans le même sens.

. . . Ne doutez pas que, fiers de sa disgrâce,
A la haine bientôt ils ne joignent l'audace,
Et n'expliquent, Seigneur, la perte du combat,
Comme un arrêt du ciel qui *réprouve* Amurat. (Rac.)

— Théol. Se dit par opposition à Prédestiner. Dieu réprouva Saül pour sa désobéissance.

— SE RÉPROUVER. v. pron. Être rejeté.

— Syn. comp. REPROUVER. DÉSAPPROUVER. IMPROUVER. On *désapprouve* ce qui ne paraît pas bien, bon, convenable; on *improuve* ce qu'on trouve mauvais, répréhensible, vicieux; on *réprouve* ce qu'on juge odieux, détestable, intolérable.

REPROUVER. v. a. 1re conj. Prouver de nouveau. On a prouvé et reprouvé cela de cent manières, à cent reprises. Il y a des vérités que l'on a prouvées et *reprouvées* mille fois : Dieu, l'âme, la vertu, la liberté; mais qu'il faut *reprouver* encore, parce que les passions les combattent ou les violent sans cesse. (Boiste.)

— SE REPROUVER. v. pron. Être prouvé de nouveau.

REPS. s. m. (pr. *repss*). Comm. Étoffe de soie très-forte qui se fabrique principalement à Lyon. Acheter du reps. Un mètre de reps.

REPS. Géogr. Comitat de Transylvanie; 26,000 hab. || Ch.-l. de ce comitat; 2,000 hab.

REPTATION. s. f. (pr. *rep-ta-ci-on*; du lat. *reptatio*; de *repto*, ramper). Allure propre aux serpents et à quelques animaux sans vertèbres, qui consiste à rapprocher successivement les parties du corps en remplacement de la précédente qui s'est portée en avant.

REPTATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *reptatorius*; de *repto*, ramper). Qui a le caractère de la reptation, comme les mouvements de certaines oscillaires.

REPTILE. adj. des 2 g. (du lat. *repto*, ramper). Qui rampe, qui se traîne sur le ventre. Animal reptile. Insecte reptile.

— Fig. Bas, rampant. Hé bien ! vit-on jamais un esprit plus *reptile*? (Regnard.)

REPTILE. s. m. Zool. Tout animal qui n'a point de pieds, et qui rampe effectivement. Le serpent est un reptile. Le ver est un reptile. || Tout animal qui a les pieds si courts, qu'il semble se traîner sur le ventre. Les chenilles, les lézards sont mis au rang des reptiles. || Plus particulièrement. Animal vertébré, ovovivipare, à sang froid, qui respire par des poumons. Les tortues, les lézards, les serpents, les grenouilles sont des reptiles.

Un horrible serpent, *reptile* monstrueux,
Déroulant à longs plis ses anneaux tortueux. (AIGNAN.)

Et le *reptile*, ... de ces vertes ... les,
De son corps en sifflant promenait les écailles.
(BAOUR LORMIAN.)

— Desaintange a dit, en parlant du dragon de Mars:

Le *reptile* en sifflant élancé,
S'enivre de leur sang que la crainte a glacé.

— Épith. Humble, impur, immonde, venimeux, horrible, affreux, dangereux, énorme, long.

— REPTILES. s. m. pl. Erpét. Classe du règne animal, admise par la plupart des zoologistes modernes; quelques-uns cependant en font deux classes. Elle comprend tous les vertébrés à sang froid qui ne sont pas poissons. Le nom qu'elle porte donne une idée fausse de ces animaux, dont il n'y a en effet qu'un certain nombre qui rampent, les autres offrant tous les genres d'allure possible. La forme générale de ces animaux varie beaucoup. Ils ont ordinairement la tête petite, le corps allongé et les membres très-courts. Quelquefois ils n'ont qu'une seule paire de pattes, et un assez grand nombre d'entre eux, les serpents, sont généralement privés de membres. En général, les reptiles s'engourdissent pendant l'hiver, et lors même qu'ils ne sont pas endormis, ils ne prennent pas de nourriture durant la saison froide. Cette classe se divise en quatre ordres : les tortues ou chéloniens; les lézards et autres reptiles de ce genre ou sauriens; les serpents ou ophidiens; les grenouilles et autres reptiles de ce genre ou batraciens. Il est des peuples pour lesquels les reptiles sont un aliment habituel, et voilà pourquoi autrefois on reconnaissait une nation de *chélonophages*, ou mangeurs de tortues, et une nation d'*ophiophages*, ou mangeurs de serpents. L'usage de la chair de ces animaux est recommandé par les médecins contre plus d'une maladie, et souvent dans des voyages, dans des temps difficiles, on savoure avec délices celles des iguanes et des tortues, ou l'on est forcé de se contenter de celle des serpents, des lézards, des crapauds : elle soutient le courage du guerrier qui défend ses foyers; elle ranime le matelot intrépide, que des courses longues et périlleuses ont épuisé.

— Fam. *C'est un reptile.* Se dit d'un homme qui emploie des moyens bas et vils pour s'avancer ou pour nuire. Les grandes places sont comme les rochers; les aigles et les *reptiles* seuls y parviennent. (Boiste.)

REPTILIVORE. adj. des 2 g. (en lat. *reptilivorus*; de *reptile*, reptile; *voro*, dévorer). Ornith. Qui dévore les reptiles et surtout les serpents. Le secrétaire reptilivore.

REPU, UE. part. pass. du v. Repaître. S'empl. adjectiv. Les chevaux sont bien repus. Êtes-vous assez repu? Les gens à jeun sont beaucoup plus irascibles que les personnes largement *repues*. (Virey.)

— Fig. et par raillerie. On m'a fait des compliments, et donné des promesses, me voilà bien repu. Très-fam.

RÉPUBLICAIN, AINE. adj. De la république, qui appartient à la république. Gouvernement républicain. Forme républicaine. Constitution républicaine.

— Qui affectionne, qui favorise le gouvernement républicain. Âme républicaine. Esprit républicain. Maximes républicaines.

— substantiv. Celui, celle qui est passionnée pour le gouvernement républicain. Grand républicain. Vrai républicain. Républicain austère, fougueux. Le premier monarque fut un père, les premiers *républicains* furent des frères : ainsi la monarchie a pour base l'amour filial; la république, l'amour fraternel. (Boiste.) Le vrai *républicain* doit n'avoir d'autres maîtres que Dieu, la loi et la nécessité. (Id.)

Un vrai *républicain* n'a pour père et pour fils
Que la vertu, les dieux, les lois et son pays. (VOLT.)

— Se dit ironiq. des jacobins, des oligarques, etc.

— Celui, celle qui habite une république.

— Ornith. Nom qu'on a donné à des oiseaux de l'ordre des passereaux, trouvés en Afrique, et qui sont de la taille du gros-bec ordinaire. Cette dénomination a été motivée sur la forme de leur nid commun, qui présente une suite de cellules, qu'on pourrait, jusqu'à un certain point, comparer à une ruche.

RÉPUBLICANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Républicaniser. S'empl. adjectiv.

RÉPUBLICANISER. v. a. 1re conj. Polit. Rendre république. || Ériger en république. || Adopter les opinions républicaines.

— SE REPUBLICANISER. v. pron. Être mis en république.

— Adopter les opinions républicaines. Nous avons voulu républicaniser l'Europe, et nous n'avons pu nous *républicaniser* nous-mêmes. (Boiste.)

RÉPUBLICANISME. s. m. Affectation d'opinions républicaines. Le *républicanisme* de beaucoup de gens n'est qu'un violent amour de la domination exercée au nom de la patrie. (Boiste.) || Opinion, qualité, vertu d'un républicain. Le *republicanisme* est inséparable des vertus; il ne peut subsister que chez les nations agricoles : l'industrie et le commerce se changent bientôt en inévitable aristocratie de fait. (Boiste.) Le véritable *republicanisme* n'est pas dans la forme du gouvernement, mais dans le respect des droits nationaux particuliers. (Id.) || Ce substantif ne date que des dernières années du XVIIIe siècle.

RÉPUBLICIDE. s. des 2 g. Destructeur d'une république, d'un gouvernement républicain.

RÉPUBLICISME. s. m. S'est employé comme synonyme de Républicanisme. Marmontel en a fait usage. Peut-être signifie-t-il Amour de la chose publique, des intérêts publics.

RÉPUBLICOLE. adj. et s. des 2 g. (ét. lat., *respublica*, république; *colo*, habiter). Polit. Membre d'une république. Peu usité.

RÉPUBLIQUE. s. f. (ét. lat., *res*, chose; *publica*, publique). Polit. État dont la constitution est démocratique où le peuple se gouverne lui-même, soit immédiatement, soit par ses délégués. On distingue trois espèces de républiques : les aristocraties, dans lesquelles le gouvernement est entre les mains de la haute classe de citoyens; les oligarchies, dans lesquelles il se trouve entre les mains du petit nombre, et les démocraties, dans lesquelles la majorité de la nation prend part au gouvernement. On pourrait y ajouter les républiques fédératives, composées de plusieurs États, dont chacune a une constitution différente. Les républiques anciennes. Les républiques modernes. La république romaine. La république d'Athènes. La république de Venise, de Gênes, de Hollande, de Suisse. Il y va du bien, du salut de la république. Établir, former une république. Se former en république. Se sacrifier, se dévouer pour la république. C'est déshonorer la religion, dit saint Augustin, de croire qu'elle ne doit pas être consultée dans le gouvernement des *républiques* et des empires. (Mass.) Je n'aime les *républiques* que dans l'eau; la liberté ne se met point à la nage pour gâter les autres pays, et convient aux insulaires. (Le prince de Ligne.)

— Hist. *Proclamation de la république.* Acte du 21 septembre 1792, par lequel le gouvernement républicain fut établi en France, il dura jusqu'au 18 mai 1804, époque où il fut remplacé par l'Empire. Pendant cette période, la forme du gouvernement changea plusieurs fois. On vit se succéder la Convention (21 sept. 1792), le Directoire (26 oct. 1795; et le Consulat (11 novembre 1799). || *République-mère.* S'est dit de la république française, par rapport aux républiques établies sous ses auspices, telles que la république batave, la république parthénopéenne, la république romaine, la république ligurienne, la république cisalpine, etc.

— Tout État où l'on n'est soumis qu'aux lois, quelle que soit la forme du gouvernement. Sparte avec deux rois, Rome avec deux consuls étaient des républiques. || Les anciens donnaient le nom de république à des États oligarchiques dans lesquels la masse nationale n'avait aucun pouvoir, parce qu'ils ne reconnaissaient que deux sortes de gouvernement, la monarchie ou le gouvernement d'un seul, et la république ou le gouvernement de plusieurs.

— Se prend quelquefois pour toute sorte d'État, de gouvernement. Le mépris des lois est la peste, le fléau de toute république. Les Césars détruisirent la république romaine, mais ils en laissèrent subsister le nom. Tibère ne parlait que de son affection pour la république. Il s'en faut peu que la religion et la justice n'aillent de pair dans la *république*. (La Bruy.) Donnez-moi, disait saint Augustin, un royaume tout composé de vrais chrétiens; quelle félicité! Toutes les idées de la philosophie ont-elles jamais approché du plan de cette *république* céleste? (Mass.) Dans les emplois de Mars servant la *république*. (La Font.)

A-t-on vu quelquefois dans les plaines d'Afrique,
Déchirant à l'envi leur propre *république*,
Lions contre lions, parents contre parents,
Combattre follement pour le choix des tyrans. (BOILEAU.)

— Fig. *La république des lettres.* Les gens de lettres, les savants en général, considérés comme s'ils faisaient une nation. Se faire un nom dans la république des lettres. Être connu dans la république des lettres. On distingue la *république* des lettres en plusieurs classes. (Collé.) Je vois avec plaisir qu'il se forme dans l'Europe une *république* immense d'esprits cultivés. (Volt.)

— Fig. *C'est une petite république.* Se dit d'une famille, d'une communauté, d'une société nombreuse. || Se dit aussi d'une maison où il y a un grand nombre de ménages.

— Philol. *République de Platon.* Ouvrage dans lequel est contenue sa politique. Il y énumère et classe les diverses formes de gouvernement, et en reconnaît cinq, l'aristocratie, la démocratie, l'oligarchie, la témocratie ou gouvernement des ambitieux, et la tyrannie ou monarchie. C'est à la première qu'il donne la préférence. Platon, dans sa république imaginaire, écartant tout ce qui pourrait porter atteinte à la morale, en bannit les arts et la poésie. Homère, dont il couvre le front de lauriers et de fleurs, en est chassé. Plus loin, il admet la communauté des femmes.

— Syn. comp. RÉPUBLIQUE. CHOSE PUBLIQUE. *République* ne se dit que des États aristocratiques et démocratiques; *chose publique* est commun à tous les gouvernements.

REPUCE. Chass. V. REPENELLE.

RÉPUDIABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être, qui doit être répudié.

RÉPUDIATION. s. f. (pr. *ré-pu-di-a-ci-on*, du lat. *repudiatio*). Action de répudier une succession, d'y renoncer.

— Renvoi d'une femme avec laquelle on vivait uni. La loi de Moïse tolérait la répudiation, hors le cas cependant où la femme se trouvait avoir été épousée par celui qui lui avait ôté l'honneur. On restreignit depuis la répudiation au seul cas d'adultère. Elle est généralement permise chez tous les peuples qui ne sont pas chrétiens.

— Synon. comp. RÉPUDIATION. DIVORCE. Il y a cette différence entre le *divorce* et la *répudiation*, que le *divorce* se fait par un consentement mutuel, à l'occasion d'une incompatibilité mutuelle; au lieu que la *répudiation* se fait par la volonté, pour l'avantage d'une des deux parties, indépendamment de la volonté et de l'avantage de l'autre.

RÉPUDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Répudier. S'empl. adjectiv. Femme répudiée par son mari. || Fig. C'est une doctrine répudiée généralement.

RÉPUDIER. v. a. 1re conj. (du lat. *repudiare*). *Je répudie, nous répudions, vous répudiez. Je répudiais; nous répudiions, vous répudiiez. Que nous répudiions, que vous répudiiez*, etc. Renvoyer sa femme suivant les formes légales. Les Hébreux, les Romains avaient droit de répudier leurs femmes en certains cas. La religion catholique défend de répudier sa femme. Que tardez-vous, seigneur, à la *répudier*? (Rac.)

Rome aussi bien que moi vous donne son suffrage,
Répudie Octavie. (RACINE.)

— *Répudier* se dit du mari qui fait divorce avec sa femme. Racine, par un usage nouveau, applique ce mot à la femme qui quitte son mari.

La nation chérie a violé sa foi;
Elle a *répudié* son époux et son père,
Pour rendre à d'autres dieux un honneur adultère. (RACINE.)

Le divorce ne peut être attribué à la femme infidèle et coupable qui se sépare volontairement de son époux. *Répudier* son père est encore plus hardi que *répudier* son époux, et n'est pas moins juste.

— Fig. Rejeter, repousser. Répudier ses principes. Répudier une doctrine. Répudier la croyance, la gloire de ses pères.

— Jurispr. Renoncer à. Répudier une succession. Répudier un legs.

— SE RÉPUDIER. v. pron. Être répudié.

REPUDIUM. s. m. (pr. *ré-pu-di-omm*). Dr. rom. Rétractation de l'une des deux parties, entre les fiançailles et la célébration du mariage. C'est en ce sens qu'on distingue quelquefois le repudium du divorce.

REPUE. s. f. Se disait pour Nourriture, repas.

Si quelque saumon ou barbue
N'en a pas fait une *repue*. (SCARRON.)

— *Franche repue.* Repas qui ne coûte rien et que l'on se procure par industrie, par ruse, par flatterie. || *Chercheur de repues franches.* Parasite.

RÉPUGNANCE. s. f. (du lat. *repugnantia*). Sorte d'aversion pour quelqu'un, pour quelque chose; éloignement à faire quelque chose Avoir une grande répugnance à prendre tel ou tel parti. Avoir grande répugnance à cela. N'y avoir point de répugnance. Vaincre sa répugnance. Consentir à une chose avec répugnance. La faire sans répugnance. Avoir de la répugnance au mariage, pour le mariage. Avoir de la répugnance pour une femme. Inspirer de la répugnance. Un sentiment de répugnance. Surmonter, vaincre la répugnance qu'on a pour quelqu'un. Il faut, dans certains cas, savoir vaincre ses *répugnances*. (Acad.) Les passions se fortifiant dans cet état d'indifférence, non-seulement le devoir trouve en nous des *répugnances* innombrables, mais encore le crime s'aplanit pour ainsi dire, et l'on n'y sent pas plus de *répugnances* que pour une simple faute. (Mass.) La piété elle-même a ses *répugnances* et ses dégoûts. (Id.) Quand une fois l'oisiveté a produit en nous l'ennui, on a gagné de la *répugnance* pour le seul remède à ce mal, pour le travail. (De Juss.) D'abord les femmes, ainsi que les enfants, ont de la *répugnance* pour le vin. (B. de St-P.) Puisque la charmante Dorothée n'a point de *répugnance* à lier son sort au mien, c'est tout ce que je demande. (Le Sage.) Le peu de penchant, ou plutôt la *répugnance* que je me sentais pour un second mariage, après tous les malheurs du premier, faisait le seul obstacle que ma parente eût à lever. (Id.)

— Syn. comp. RÉPUGNANCE. HAINE. ANTIPATHIE. AVERSION. V. ANTIPATHIE.

RÉPUGNANT. part. prés. du v. Répugner. Qui répugne. Il est invariable.

RÉPUGNANT, ANTE. adj. Contraire, opposé. Proposition répugnante à la raison, à la foi.

RÉPUGNER. v. n. 1re conj. (du lat. *repugnare*, fait de *pugnare*, combattre). Être plus ou moins opposé, contraire. Cette nouvelle proposition répugne à la première. Ces choses répugnent l'une à l'autre. Sa vie répugne à sa doctrine. Cela répugne au sens commun, répugne aux maximes d'état, répugne à la religion chrétienne. Cela répugne aux principes de la mécanique.

— Absol. *Cela répugne; il y a dans ce qu'il dit quelque chose qui répugne.* Cela se contredit, il y a quelque contradiction dans ce qu'il dit.

— Éprouver un sentiment de répugnance. Répugner à un avis. Y répugner entièrement. La raison y répugne. Mon goût y répugne. La mère du tuteur répugnait à ce mariage. Répugner souverainement à faire une chose. Vous faisiez bien de vous marier, j'y ai *répugné* autrefois, mais j'ai maintenant de puissantes raisons pour cela. (Mol.) La jeunesse *répugne* à des airs trop farouches. (Fabr. d'Égl.) Si les hommes n'avaient le sentiment inné du juste et de l'in-

juste, pourquoi *répugneraient*-ils tous à sacrifier l'innocence? (Boiste.)

— Causer, inspirer de la répugnance. Cet homme lui répugne. Cette femme me répugne. Cette proposition, cet avis me répugne. La musaraigne a une odeur forte qui *répugne* aux chats. (Buff.) Des opinions, comme des aliments, conviennent à certains esprits, *répugnent* à d'autres : ne les forcez pas à s'en nourrir. (Boiste.)

— Impers. Il me répugne de vous entretenir d'un pareil sujet.

— Absol. Cela répugne.

REPULLULATION. s. f. (pr. *re-pul-lu-la ci-on*). Les repullulations suspectes qui surviennent si fréquemment dans le cours de la cicatrisation d'une plaie plus ou moins étendue.

REPULLULÉ part. pass. invar. du v. Repulluler.

REPULLULER. v. n. 1re conj. (du lat. *repullulare*). Renaître en grande quantité. Les insectes ont repullulé pendant ces grandes chaleurs. Les mauvaises herbes repullulent sans cesse dans ce jardin. On peut bien partager le ver en plusieurs morceaux, chacun d'eux redeviendra un ver entier, la tête et la queue *repullulant* aux deux extrémités de chaque tronçon. (Richerand.)

— Fig. Les erreurs ont repullulé depuis peu.

REPULSE. Géogr. Baie de la mer Polaire, sur la côte méridionale de la presqu'île Melville.

RÉPULSIF, IVE. adj. (du lat. *repulso*, repousser). Phys. Qui repousse. Vertu répulsive. Force répulsive. Il est prouvé que la chaleur augmente la force répulsive.

— *Réfraction répulsive.* Se dit de la double réfraction, quand le rayon extraordinaire s'écarte plus de l'axe que le rayon ordinaire, et que celui-ci est situé entre lui et l'axe.

RÉPULSION. s. f. (du lat. *repulsio*). Phys. Force en vertu de laquelle les corps ou leurs molécules se repoussent mutuellement. L'attraction et la répulsion.

— Effet qui résulte de la mise en activité de cette force. La répulsion des corps élastiques. L'attraction et la répulsion mutuelle des corps électrisés.

— *Répulsion de l'aimant.* Propriété qu'a l'aimant de repousser un autre aimant, lorsqu'on les présente l'un à l'autre par les pôles de même nom. ‖ *Répulsion électrique.* Propriété qu'a un corps actuellement électrisé de repousser, après les avoir altérés, les corps légers qu'on lui présente à une certaine distance.

— Fig. Les personnes qui ont le cœur bon et l'esprit faux nous agitent par une force perturbatrice d'attraction et de *répulsion.* (Boiste.)

— On s'en est servi au palais dans le sens d'action de repousser une insulte.

— Syn. comp. RÉPULSION. RÉPUGNANCE. *Répulsion* s'applique plutôt aux personnes qu'aux choses, et s'entend aussi plus particulièrement des répugnances instinctives que de celles qui sont raisonnées. ‖ RÉPULSION. REPOUSSEMENT. V. REPOUSSEMENT.

REPURGATIF, IVE. adj. Qui repurge.

— On dit aussi substantiv. au masc. Un repurgatif.

RÉPURGATION. s. f. (pr. *ré-pur-ga-ci-on*). Nouvelle purgation.

REPURGÉ, ÉE. part. pass. du v. Repurger. S'empl. adjectiv.

REPURGER. v. a. 1re conj. Ce verbe prend un *e* après le *g* devant un *a* ou un *o*. *Je repurgeais. Nous repurgeons. Repurgeant.* Purger de nouveau.

— Fig. La critique a purgé et repurgé cet auteur.

— SE REPURGER. v. pron. Se purger de nouveau.

REPUS, USE. adj. Se disait pour Caché. ‖ *Dimanche repus.* Le dimanche de la Passion, parce que les croix et les images des saints sont voilées.

RÉPUTATION. s. f. (pr. *ré-pu-ta-ci-on*). Renom, estime, opinion que le public a d'une personne. Une bonne réputation. Une mauvaise réputation. Une grande réputation. Une réputation douteuse, équivoque, usurpée, brillante, éphémère. Se faire une bonne réputation. Avoir une bonne, une mauvaise réputation. Avoir une grande réputation. Être dans une haute réputation de vertu. Laisser la réputation d'un homme de bien. S'acquérir une grande réputation. Avoir la réputation d'un homme franc et loyal. Un homme d'une excellente réputation. C'est de tout temps qu'on a vu la *réputation* la plus brillante échouer contre les mœurs du héros. (Mass.) La vie paisible et privée, l'écueil des *réputations* les plus brillantes, a laissé voir en lui encore plus de vertus. (Id.) On aime la *réputation* d'intégrité, mais on ne veut pas qu'elle coûte. (Id.) On a ôté plus la grande *réputation* que la bonne. (Montaigne.)

— Absolument et sans épithète, se prend toujours en bonne part. Être en réputation. Avoir de la réputation, beaucoup de réputation. Être fort en réputation parmi les savants. Se faire une réputation. Avoir soin de sa réputation. Ternir sa réputation. Blesser, flétrir, diminuer, entamer, noircir, rétablir la réputation de quelqu'un. Cela fait tort, donne atteinte, nuit à sa réputation. Ôter à quelqu'un sa réputation. Se mettre en réputation. Mettre quelqu'un en réputation. Perdre sa réputation. Perdre quelqu'un de réputation. Il a ôté sa réputation. Faire une tache à sa réputation. C'est un homme de réputation. Donner de la réputation à ses armes. Survivre à sa réputation. Déchoir de sa réputation. Un homme d'État ne doit rien négliger pour sa *réputation.* (Duclos.) La *réputation* est une enseigne qui fait connaître où loge la vertu. (Fr. de Sales.) La *réputation* est l'ouvrage du temps. (La Chauss.) Elle avait été cacher sa faute aux colonies, loin de son pays, où elle avait perdu la seule dot d'une fille pauvre et honnête, la *réputation.* (B. de St-P.) Il y a en France un agiotage de *réputations* que je n'ai vu nulle part. (Id.) Si l'on ne peut ruiner le pouvoir de l'homme en place, on attaque au moins sa *réputation.* (Fléch.) Qu'il était éloigné de l'humeur de ces hommes vains qui n'aiment la vertu que pour la *reputation* qu'elle donne. (Id.) Aux yeux de l'envie, la *reputation* la mieux établie n'est qu'une erreur publique. (Mass.) Nous cherchons à nous parer de la *réputation* de certains amis qui nous font honneur. (Id.)

— Se dit aussi des choses qui ont le renom d'être excellentes dans leur espèce. Poésies qui sont en grande réputation. Vin qui a de la réputation. Les chevaux anglais sont en réputation. La réputation de nos armes. La sainteté et la *reputation* de son temple. (Mass.) Le vin de Champigny avait autrefois beaucoup de *réputation.* (Dulaure.)

— Iconol. On la représente sous la figure d'une femme vêtue d'étoffes légères et transparentes, dans l'action de courir, ayant deux grandes ailes blanches, et sur chaque plume des yeux, des bouches, des oreilles, et tenant une trompette. A ces emblèmes, on a joint aussi des fleurs odoriférantes qui s'échappent de sa draperie.

— Syn. comp. RÉPUTATION. CÉLÉBRITÉ. RENOMMÉE. CONSIDÉRATION. V. CONSIDÉRATION.

RÉPUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Réputer. S'empl. adjectiv. Il est réputé fort riche. Cette ville a toujours été réputée de telle province. Il est réputé pour homme de bien. Un homme absent pour les affaires de sa compagnie est réputé présent. Les songes qui paraissent aux premières heures du jour étaient *réputés* infaillibles. (Macario.)

> Croit-elle en ses valets voir quelque complaisance,
> *Réputés* criminels, les voilà tous chassés. (Boil.)

> Et toujours le héros passe pour sans pareil,
> Est-il louche ou borgne, est *réputé* soleil. (Id.)

— *Réputé pour.*

> J'étends plus loin mon indulgence
> Dans les combats, chez Apollon,
> Même à Paphos, l'intention
> Pour le fait sera *réputée.* (Parny.)

RÉPUTER. v. a. 1re conj. (du lat. *reputare*, considérer; formé de la partic. augment. *re*, et de *putare*, penser, considérer). Estimer, présumer, croire, tenir pour, compter pour. Réputer quelqu'un homme sage. Ne pas réputer quelqu'un capable d'occuper une place, un emploi difficile. Réputer quelqu'un homme d'honneur. Nous aimons mieux *réputer* les hommes tels qu'ils se donnent, que de les voir tels qu'ils sont. (Boiste.)

— SE RÉPUTER. v. pron. Se croire, se regarder. Pour moi, bien que vaincu, je me *répute* heureux. (Boil.)

REQUART. s. m. Anc. jurispr. Quart du quatrième denier de l'estimation d'une vente, d'une donation, ou d'un héritage aliéné. ‖ Donation, aliénation d'un héritage.

REQUÉNA. Géogr. Ville d'Espagne, prov. de Cuenca; 11,000 hab.

REQUÉRABLE. adj. des 2 g. Jurispr. Qui doit être demandé par le créancier, qui doit aller chercher lui-même. Dans la plupart des coutumes, le cens était requérable. Rente, redevance requérable.

REQUÉRANT. part. prés. du v. Requérir. Qui requiert. Il est invariable. Oui sur ce et requérant le procureur général.

REQUÉRANT, ANTE. adj. Procéd. Qui requiert, qui demande en justice. Les parties requérantes. Les lois de la bienséance ne souffrent pas que les filles soient *requérantes.* (Mercier.)

— Chass. On dit d'un chien qu'il est *requérant*, lorsque, tombant à bout de voie, il retourne ou prend ses devants de lui-même, et qu'il fait sans être aidé tout ce qu'il faut pour retrouver son animal.

— subst. Celui, celle qui demande en justice. Le requérant. La requérante. Les requérants.

REQUÉRIR. v. a. 2e conj. irrég. (du lat. *requirere*). *Je requiers, tu requiers, il requiert, nous requérons, vous requérez, ils requièrent. Je requérais. Je requis. Nous requîmes. Je requerrai. Je requerrais. Requiers, requérons, requérez. Que je requière, que tu requières, qu'il requière, que nous requérions, que vous requériez, qu'ils requièrent. Que je requisse. Requérant. Requis, requise.* Prier de quelque chose. Requérir quelqu'un d'une chose.

— Sommer. Je vous prie, et, au besoin, vous requiers de faire telle chose.

— Réclamer, demander. Requérir aide et assistance. Requérir la force publique. Requérir le ministère d'un officier public.

— Procéd. Demander quelque chose en justice. Requérir l'apposition des scellés. Requérir l'application de la loi.

— *Requérir un bénéfice.* Se présenter au collecteur pour être pourvu d'un bénéfice vacant, sur lequel on avait droit en vertu de ses grades, ou d'un indult, ou d'un serment de fidélité.

— Demander, exiger. Se dit des choses. Cela requiert la plus grande diligence. Cela requiert célérité. Cela requiert votre présence. Autant que la nécessité le requérait, le requerra. La nécessité requérait que l'on mît de suite la main à l'œuvre.

— Envoyer quérir une seconde fois. En ce sens, il n'est usité qu'à l'infinitif.

— Absol. Le procureur du roi a requis. Il requiert pour le roi.

— SE REQUÉRIR. v. pron. Être, pouvoir être requis. En tel cas, la force armée peut, doit se requérir.

REQUESENS (don Louis de Zuniga y). Grand commandeur de Castille, et l'un des plus braves capitaines espagnols du XVIe siècle. Gouverneur du Milanais, il passa ensuite au gouvernement des Pays-Bas, où son prédécesseur, le duc d'Albe, avait allumé la guerre par son injustice et ses cruautés. Il mourut à Bruxelles en 1576.

REQUÊTE. s. f. (pr. *re-kè-te*; du lat. *requisitio*). Jurispr. Demande par écrit présentée à qui de droit, et suivant certaines formes établies. Présenter requête aux juges d'un tribunal, à un tribunal, au président. Donner, présenter une requête. Signer une requête. Les pièces jointes, annexées à une requête. Signifier une requête. Demander par une requête. Les chefs d'une requête. Les moyens qu'on fait valoir dans une requête, qui sont contenus dans une requête. Requête qui tend à. Les fins, les conclusions d'une requête. Admettre, accorder une requête. Rejeter une requête. Sans avoir égard à la requête. Mettre néant au bas d'une requête. Répondre à une requête. Rendre une ordonnance sur une requête. Requête communiquée au ministère public. Être débouté de sa requête. Prononcer sur une requête. Arrêt sur requête. Requête d'intervention. Former, réitérer une opposition par requête. Requête en cassation. Que j'aime à voir ce bon roi s'arrêtant au milieu de ces divertissements innocents pour recevoir les *requêtes* de ses sujets! (Fléch.) On ne connaît chez eux ni placets ni *requêtes.* (Boil.) Pour tracer à loisir une longue *requête.* (Id.)

— On donne aussi ce nom aux mémoires fournis par les avoués des parties dans les causes qui sont instruites par écrit, et à l'acte par lequel une partie qui s'est laissée condamner par défaut forme son opposition motivée au jugement rendu contre elle.

— *Requête verbale.* Celle qu'on fait verbalement à l'audience, et qu'on ne laisse pas de rédiger ensuite par écrit pour insérer dans les qualités du jugement.

— Se dit d'écritures signifiées respectivement par les parties, dans les instances ordinaires, pour développer leurs moyens et conclusions. ‖ *Requête principale.* Celle par laquelle on attaque directement un jugement. ‖ *Requête incidente.* Celle par laquelle on attaque un jugement, à l'occasion d'une instance dans le cours de laquelle une partie le fait valoir.

— Anc. jurispr. *Requête d'ampliation.* Nouvelle requête que présentait celui qui, après avoir obtenu des lettres en forme de requête civile, avait découvert de nouveaux moyens. ‖ *Petite requête civile.* Lettres royales qu'on obtenait en chancellerie, afin d'être relevé de certaines fautes commises dans l'instruction d'un procès. ‖ *Requête d'emploi.* Demande par laquelle on suppliait la cour de donner acte qu'on suppliant emploie pour réponse à certaines pièces des pièces produites auparavant. ‖ *Requête d'intervention.* Demande que fait une personne afin d'intervenir dans un procès qui touche à ses intérêts. ‖ *Requête personnelle.* Action qui n'est intentée que pour le payement d'une dette. ‖ *Requête hypothécaire.* Requête par laquelle on demande une hypothèque. ‖ *Maître des requêtes à libellis.* Se disait d'officiers rapporteurs des requêtes de l'hôtel.

— *Requête civile.* Voie extraordinaire admise dans certains cas déterminés par la loi, pour obtenir qu'un jugement ou un arrêt rendu en dernier ressort soit rétracté. Le Code de procédure en règle la forme; il indique le délai dans lequel elle doit être signifiée, le tribunal dans lequel elle doit être portée, les formalités dont elle doit être accompagnée, et ses effets. Il signale aussi les jugements qui ne peuvent être attaqués par cette voie. Cette voie prend le nom de *civile*, soit parce que la requête du demandeur ne doit point attaquer le jugement comme injuste, mais seulement comme erroné, et qu'elle ne doit rien contenir d'offensant pour les magistrats, soit pour exprimer que ce genre de pourvoi n'est point admis dans les matières criminelles. Ouverture de requête civile. Attaquer un jugement par la requête civile. Se pourvoir par requête civile, en requête civile. Admettre, entériner la requête civile. Dans l'ancienne procédure, celui qui se pourvoyait par requête civile commençait par prendre des lettres en chancellerie.

— Fig. L'impression est une *requête* civile contre les approbations excessives (du théâtre). Les courtisans appliquaient ce bon mot à l'*Esther* de Racine. La postérité n'ea a pas tout à fait jugé comme la cour de Louis XIV.

— *Section des requêtes.* Section de la cour de cassation qui statue sur l'admission ou le rejet des requêtes en cassation.

— *Maître des requêtes.* S'est dit autrefois des magistrats qui rapportaient les requêtes des parties dans le conseil du roi, présidé par le chancelier. ‖ Se dit aujourd'hui des magistrats chargés de rapporter les affaires au conseil d'État.

— *Les requêtes de l'hôtel.* Tribunal où siégeaient les maîtres des requêtes, au palais.

— *Les requêtes du palais.* Tribunal où l'on jugeait en première instance les causes des privilégiés qui s'y pourvoyaient.

— Fam. *Néant à la requête.* Locution familière qui s'emploie pour exprimer un refus.

— *Mettre néant à la requête de quelqu'un.* Refuser sa demande.

— Fam. Demande verbale, simple prière. Avoir égard à la requête de quelqu'un. Faire une requête incivile. Faire quelque chose à la requête de quelqu'un. J'ai, madame, une *requête* à vous présenter. (J.-J. Rouss.)

— Prov. *Être de requête*, s'est dit d'une chose fréquemment demandée.

— *Avoir requête.* S'est dit pour être recherché.

— Dans les exploits, etc. *Tel jour, à la requête de telle personne.* A la demande, à la requisition de telle personne.

— Vén. Nouvelle quête, nouvelle chasse qu'on fait d'un cerf, etc., quand on est en défaut.

REQUÊTE s. m. Ton de chasse pour rappeler les chiens à soi.

REQUÊTÉ, ÉE. part. pass. du v. Requêter. S'empl. adjectiv. Cerf requêté.

REQUÊTER. v. a. 1re conj. Vén. Quêter de nouveau. Requêter le cerf.

— SE REQUÊTER. v. pron. Être quêté de nouveau.

REQUEURIE. s. f. Bot. Genre de plantes du Pérou.

REQUIEM. s. m. (pr. *ré-kui-ièmm*; de *requiem*, premier mot de cette prière. C'est l'accusatif de *requies*, repos). Prière que l'Église fait pour les morts. Chanter un requiem, des requiem. Un requiem en musique.

— Mus. Une des parties de la messe des morts mise en musique. Il y a de sublimes requiem composés sur ce thème par Jomelli, Mozart et Cherubini.

— *Messes de requiem.* Messes qui se disent pour le repos des âmes des morts. Messe de requiem exécutée à grand orchestre.

— Ichthyol. On a quelquefois donné au requin le nom de *requiem.*

— Prov. Requiem *gagne l'argent* et Gaudeamus *le dépense.*

RÉQUIÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, papilionacées, de la famille des légumineuses, renfermant des sous-arbrisseaux originaires du cap de Bonne-Espérance. La réquiénie en cœur croît au Sénégal.

REQUIN. s. m. (pr. *re-kein*). Ichthyol. Nom que les anciens voyageurs donnaient à une espèce de poisson du genre squale, parce que sa présence auprès d'un nageur ne laissait aucun espoir, et équivalait pour lui à un *requiem.* Ce squale atteint jusqu'à huit à dix mètres de longueur. Il se trouve dans toutes les mers, et fait l'effroi des navigateurs.

REQUINQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Requinquer. S'emploie adjectiv. Vieille requinquée. Vieillard requinqué. Vous voilà bien requinqué.

— *Requinqué par.* Mais je ne suis point *requinqué* par un succès si désirable. (Volt.)

REQUINQUER (SE). v. pron. (pr. *re-keinké*; du lat. *reconcinnare*, réparer, rajuster). Se dit des vieilles femmes qui se parent plus qu'il ne convient à leur âge. C'est une vieille qui se requinque.

— Se parer d'une manière affectée.

REQUINQUETTE. s. f. Pêch. Tour du milieu des bourdigues.

REQUINT. s. m. Jurispr. féod. La cinquième partie du quint, que l'on payait au seigneur, dans certaines coutumes, outre le quint, quand on vendait un fief qui relevait de sa seigneurie.

REQUINTERON, ONNE. s. Relat. Enfant d'un quinteron et d'une Européenne, ou d'un Européen et d'une quinteronne.

RÉQUIPÉ, ÉE. part. pass. du v. Réquiper. S'empl. adjectiv.

RÉQUIPER. v. a. 1re conj. (pr. *ré-ki-pé*). Équiper une seconde fois.

— SE RÉQUIPER. v. pron. S'équiper une seconde fois.

REQUIS, ISE. part. pass. du v. Requérir (pr. *re-ki*). S'empl. adjectiv.

— Dans les exploits. Il a signé de ce requis.

— Soit fait ainsi qu'il est requis.

> L'ordre veut néanmoins que ce [illegible]
> Et fût-ne doit pas dire en termes [illegible]
> Soit fait ainsi qu'il est requis. (J.-B. Rousseau.)

— Convenable, nécessaire. Avoir l'âge requis, les qualités requises pour occuper un emploi, pour être admis. A la Chine, le luxe est pernicieux, et l'esprit de travail et d'économie y est aussi *requis* que dans quelque république que ce soit. (Montesq.)

— *Requis dans.* Tout cela avant été *requis* dans la capitale, plusieurs voitures étaient de [illegible]. (Las Cases.)

— *Requis de.* L'amiral [illegible] mort [illegible] refus de [illegible] assis-

ter contradictoirement dans son opération, bien que nous en fussions *requis*. (Las Cases.)

REQUIS. s. m. Anc. jurispr. Ce qui est dans l'ordre prescrit par les lois. On écrivait à ceux à qui on adressait des lettres de change, qu'ils devaient en faire le requis.

REQUISE. s. f. Ne s'employait que dans cette phrase, *une chose de requise*, une chose rare.

RÉQUISITION. s. f. (pr. *ré-ki-zi-ci-on*; du lat. *requisitio*, même signif.) Jurispr. et admin. Action de requérir. A la réquisition d'un tel. Sur la réquisition du procureur du roi. Sur sa simple réquisition. A la première réquisition.

— Demande incidente formée à l'audience, soit par le ministère public, soit par l'avoué et l'avocat de l'une des deux parties, soit enfin par la partie elle-même, et ayant pour but de requérir l'apport au greffe ou la communication d'une pièce, de requérir acte d'une assertion d'un fait avancé dans les plaidoiries d'un procès, etc.

— Demande que fait l'autorité publique de mettre à sa disposition des personnes ou des choses. Mettre tous les chevaux du pays en réquisition. Mettre en réquisition tout le chanvre pour les cordages. Faire une réquisition de tous les jeunes gens depuis dix-huit ans jusqu'à vingt-cinq, pour les envoyer à l'armée. Etre de la réquisition.

— *Réquisition de la force armée*. Le droit d'exercer cette réquisition n'appartient qu'au magistrat auquel la loi l'a délégué pour la sûreté des personnes et des propriétés.

— Hist. *Réquisitions d'hommes*. S'est dit, sous la république française, de l'appel fait aux jeunes citoyens pour le service militaire. Sous le régime féodal, on donnait ce nom aux corvées pour la confection ou l'entretien des routes. Ces sortes de réquisitions existent encore, dans des cas exceptionnels, lorsque, par exemple, il s'agit de travaux urgents pour arrêter une inondation ou les progrès d'un incendie, pour s'opposer à une invasion ennemie ou à quelques désordres intérieurs. ‖ *Réquisition de vivres*. Appel fait aux propriétaires pour la fourniture des vivres nécessaires aux armées. ‖ *Réquisition permanente*. Se dit de la levée en masse décrétée le 23 août 1793, par le Comité de salut public. Les levées partaient par rang d'âge, au fur et à mesure des besoins, et on les désignait par les noms de première, deuxième et troisième réquisition.

RÉQUISITIONNAIRE. s. m. (pr. *ré-ki-zi-ci-o-nè-re*). Hist. Jeune soldat appelé sous les drapeaux par la réquisition.

RÉQUISITIONNER. v. n. 1re conj. (pr. *ré-ki-zi-ci-o-ne*). Néol. Faire un réquisitoire. O'Connell prend la direction des débats et la police de l'audience, il préside, il lit, il rédige, il motionne, il pétitionne, il *réquisitionne*, il conclut. (Cormen.)

RÉQUISITOIRE. s. m. (pr. *ré-ki-zi-toè-re*). Procéd. Réquisition que fait par écrit celui qui remplit dans un tribunal les fonctions du ministère public. Long réquisitoire. Réquisitoire peu favorable à l'accusé. Quelle doctrine abominable que celle de ce *réquisitoire*. (J.-J. Rouss.)

RÉQUISITORIAL, ALE. adj. Prat. Qui tient du réquisitoire. ‖ Pl., *réquisitoriaux*.

RÉQUISITORIEN, IENNE. adj. (pr. *ré-ki-zi-to-ri-ein*). Néol. Digne d'un réquisitoire. C'est contre ma doctrine, c'est contre mon journal, le *Populaire*, contre mon *Voyage en Icarie*, contre tous mes écrits, que vous lancez toutes les foudres de votre éloquence *réquisitorienne*. (Cabet.)

RÉQUISTA. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Rhodez (Aveyron); 4,000 hab.

REQUITTÉ, ÉE. part. pass. du v. Requitter. S'empl. adjectiv.

REQUITTER. v. a. 1re conj. Quitter de nouveau. Quoi! la dame en faveur vous aurait *requitté*. (Quinault.)

— SE REQUITTER. v. pron. Se quitter de nouveau.

RÉREFIEF. s. m. Féod. Arrière-fief.

RÉREVASSAL. s. m. Féod. Arrière-vassal.

RES. Particule souvent réduplicative. Les auteurs varient beaucoup sur la manière d'orthographier les verbes réduplicatifs dans lesquels le *s* se trouve entre deux voyelles; tantôt on double le *s*, tantôt on le laisse simple, sans que rien puisse justifier ces incroyables et choquantes disparates. Cependant, soit qu'on double le *s*, soit qu'on le laisse simple, il restera toujours une difficulté, une sorte d'irrégularité: dans le premier cas, l'*e* de la particule, quoique lié à la consonne suivante, garde le son sourd, ce qui est contre les principes généraux de prononciation; dans le second cas, le *s*, qui se trouve alors entre deux voyelles, conserve néanmoins le son sifflant, ce qui est également contre les principes généraux; mais une grande partie de ces verbes reçoit déjà le double *s* sans réclamations, et les exceptions admises par quelques grammairiens ne sont pas même uniformes, et ne s'appuient absolument sur rien; celle qui concerne *resigner*, par exemple, rend ce verbe presque complètement identique avec *résigner*, qui n'y a aucun rapport. Il vaudrait donc infiniment mieux écrire *ressacrer*, *ressaluer*, *ressigner*, etc.

RESACQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Resacquer. S'empl. adjectiv.

RESACQUER. v. a. 1re conj. (pr. *re-ça-ke*). Anc. Mar. Tirer à soi. Resacquer l'ancre.

RESACRÉ, ÉE. part. pass. du v. Resacrer. S'empl. adjectiv.

RESACRER. v. a. 1re conj. (pr. *re-ça-kré*). Sacrer de nouveau. Quand un calice a été profané, il est nécessaire de le resacrer. On resacre les églises profanées, ou du moins on les réconcilie.

— SE RESACRER. v. pron. Être sacré de nouveau.

RESAIGNER. v. a. 1re conj. V. RESSAIGNER.

RESAIGUER. v. n. 1re conj. (pr. *re-çé-ghé*). Pêch. Jeter des pierres auprès d'un filet qu'on a tendu, pour forcer le poisson à y entrer.

RESAILLE. s. f. (pr. *re-za-ye*). S'est dit pour Récolte. ‖ Temps de la récolte.

— Chron. *Mois de resaille*. S'est dit du mois de juin et du mois de juillet, pendant lesquels on coupe le foin.

RESALUÉ, ÉE. part. pass. du v. Resaluer. S'empl. adjectiv.

RESALUEMENT. s. m. (pr. *re-ça-lu-man*). S'est dit pour Action de saluer de nouveau, de rendre le salut.

RESALUER. v. a. 1re conj. (pr. *re-ça-lué*). Saluer de nouveau.

— SE RESALUER. v. pron. Se saluer de nouveau.

RESARCELÉ, ÉE. adj. (pr. *re-çar-ce-lé*). Blas. Se dit d'une croix, d'une bande, garnie d'un orle et le rapprochant de ses bords.

RESARCI, IE. part. pass. du v. Resarcir. S'empl. adjectiv.

RESARCIR. v. a. 2e conj. (pr. *re-çar-cir*; ét. lat., *re*, de nouveau; *sarcire*, réparer). Techn. Refaire le tissu d'une étoffe à l'aiguille.

— SE RESARCIR. v. pron. Être raccommodé.

RESARCISSURE. s. f. (pr. *re-çar-ci-çu-re*). Techn. Action de resarcir. ‖ Résultat de cette action.

RESAUCÉ, ÉE. part. pass. du v. Resaucer. S'empl. adjectiv.

RESAUCER. v. a. 1re conj. (pr. *re-çô-cé*). Ce verbe prend une cédille sous le *c* devant l'*a* et l'*o*. *Je resauçais. Nous resauçons. Resauçant*. Saucer de nouveau.

— Fig. Mouiller une seconde fois.

— SE RESAUCER. v. pron. Etre saucé de nouveau.

RESAUL. s. m. Anc. métrol. Mesure pour les grains, rasière.

RESCACRE DE FOUR. Anc. cout. Droit de fourbannier.

RESCAMPIR. v. a. 2e conj. V. RÉCHAMPIR.

RESCELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Resceller. S'empl. adjectiv.

RESCELLEMENT. s. m. Techn. Action de resceller. ‖ Son effet. Ce rescellement n'est pas bon.

RESCELLER. v. a. 1re conj. Techn. Sceller de nouveau.

— SE RESCELLER. v. pron. Être rescellé.

RESCH. s. m. Gramm. hébr. Nom de la vingtième lettre de l'alphabet hébraïque. ‖ Comme signe numérique le resch vaut 200.

RESCHT. Géogr. Ville de Perse, capitale du Ghilan; 40,000 hab.

RESCIF. s. m. Mar. Ancienne orthographe du mot *récif*. Les échos de la montagne répètent sans cesse le bruit des vents qui agitent les forêts voisines, et le fracas des vagues qui se brisent au loin sur les *rescifs*. (B. de St-P.) V. RÉCIF.

RESCINDANT. part. prés. du v. Rescinder. Qui rescinde. Il est toujours invariable.

RESCINDANT, ANTE. adj. Qui donne lieu à rescision. Action rescindante.

RESCINDANT. s. m. (du lat. *rescindens*). Prat. Demande tendante à faire annuler un acte, un jugement. Juger le rescindant. Gagner le rescindant.

RESCINDÉ, ÉE. part. pass. du v. Rescinder. S'empl. adjectiv.

RESCINDER. v. a. 1re conj. Prat. Casser, annuler. Faire rescinder un acte, une obligation, un contrat, un partage, etc.

— SE RESCINDER. v. pron. Etre cassé, annulé.

RESCINDRE. v. a. 4e conj. Anc. cout. Abolir, annuler. On dit aujourd'hui *rescinder*.

RESCIS, ISE. part. pass. du v. Rescindre. S'empl. adjectiv.

RESCISION. s. f. (du lat. *rescisio*). Prat. Annulation d'un acte, d'un partage. Les vices radicaux de l'acte attaqué, tels que la lésion, la violence, le dol, l'erreur, la fraude, doivent être les fondements de l'action en rescision. Action en rescision. Demander la rescision d'un acte, d'un partage.

— Anc. jurispr. *Lettres de rescision*. Lettres qu'il fallait obtenir avant que d'exercer une action en rescision.

RESCISOIRE. s. m. Prat. Objet principal pour lequel on s'est pourvu, soit contre un acte, soit contre un jugement, et qui sert à juger, quand l'acte et le jugement ont été annulés.

— Examen du fond de la cause en matière de requête civile.

RESCISOIRE. adj. des 2 g. Jurispr. Qui donne lieu à rescision. ‖ *Action rescisoire*. Action accordée à ceux qui se plaignent de dol, de violence, d'erreur ou de lésion, dans les actes où ils ont été parties, pour faire rescinder ces actes.

RESCONTRE. s. m. Comm. Livre des effets à payer et à recevoir.

RESCOUSSE. s. f. Se disait pour Action de secourir.

— *A la rescousse*. Cri dont un chevalier accompagnait son cri d'armes, pour invoquer le secours de ses compagnons, ou pour annoncer qu'il fallait secourir un combattant en danger.

— Anc. jurispr. Rébellion à la justice. ‖ Résistance.

RESCOUSSER. v. a. 1re conj. Se disait pour Secourir.

RESCRIPTION. s. f. (pr. *res-krip-ci-on*). Ordre, mandement par écrit que l'on donne pour toucher certaine somme, sur quelques fonds, sur quelques personnes. Être porteur d'une rescription sur le receveur des impositions. La rescription n'est qu'une lettre de change imparfaite.

— Billet d'état substitué, en 1795, à ceux nommés assignats, et dont l'hypothèque était également établie sur les domaines nationaux.

— Anc. admin. *Rescription des receveurs généraux des finances*. Mandats fournis par les receveurs généraux à l'ordre du trésor royal.

RESCRIT. s. m. (pr. *rès-kri*; du lat. *rescriptum*; fait de *rescribere*, récrire, répondre à une lettre, à une demande, etc.). Dr. rom. Réponse des empereurs romains aux questions sur lesquelles ils étaient consultés par les gouverneurs des provinces, par les juges, ou par les particuliers dans leurs différends. Il y a plusieurs rescrits des empereurs qui font partie du droit romain. Dans les rescrits impériaux, les empereurs n'interprétaient pas simplement les lois; mais ils les appliquaient à des cas particuliers, annulant ainsi les fonctions de législateurs et de juges. L'usage des rescrits, qui ne paraît dater que du règne d'Adrien, prévalut depuis Alexandre Sévère.

— Réponse du pape sur quelques questions de théologie, pour servir de décision ou de bulle.

— Loi, ordonnance dans certains pays.

— Anc. jurispr. *Rescrit du sergent exécuteur*. Rapport que faisait le sergent chargé d'une saisie.

RÈSE. s. f. (pr. *rè-ze*). Se disait pour Expédition militaire, incursion. C'est ce que les Arabes appellent une *razzia*.

RÉSÉANCE. s. f. (pr. *ré-cé-an-ce*). Anc. jurispr. Résidence. ‖ Bourgeoisie. ‖ Etat de celui qui possède un domicile.

RÉSÉANT. s. m. (pr. *ré-cé-an*). Féod. Vassal obligé à résidence.

RÉSÉANTIR. v. n. 2e conj. (pr. *ré-cé-an-tir*). Se disait pour Habiter, demeurer.

RÉSÉANTISE. s. f. (pr. *ré-cé-an-ti-ze*). Se disait pour Demeure, habitation.

— Anc. cout. Redevance qui se payait tous les trois ans, pour jouir du droit de bourgeoisie.

RÉSEAU. s. m. (pr. *ré-zô*; du lat. *rete*, même signif.). Petit rets. Tendre un réseau. Mettre des réseaux à l'entrée d'un terrier.

— Entrelacement qui en a la forme.

— Fig. Il existe comme une espèce de *réseau* étendu sur les lieux bas, qui enveloppe la petite multitude. (Napol.)

— Se dit d'un ouvrage de fil, de soie, de fil d'or ou d'argent, fait par petites mailles en forme de rets. Ses cheveux étaient enveloppés d'un réseau de soie. Dentelle à fond de réseau. Un *réseau* noir serrait ses cheveux dans sa maille. (Lamart.)

Ses blonds cheveux, qu'enlace un léger *réseau* d'or,
Sur sa gorge d'albâtre à longs flots se déroulent.
(MOLLEVAUT.)

— Fond de la dentelle dite valencienne.

— Techn. Espèce de petit filet rond, sur lequel sont montés les cheveux des perruques.

— M. de Ferlus a dit, en parlant d'un aérostat: Un fragile *réseau* par le gaz emporté.

— Se prend quelquefois pour Bourse:

Il revient et présente à mes yeux éblouis
Un *réseau* tout rempli de beaux doubles louis. (***)

— Se dit poétiquement des toiles d'araignée:

J'admire le *réseau* fatal aux moucherons,
Qu'un insecte suspend autour de nos maisons. (CASTEL.)
.... Ces *réseaux* mouvants, ces fils inaperçus,
Que sous les toits déserts l'araignée a tissus. (B. LORM.)

— On l'a dit aussi de la rosée. La verdure a pris, durant la nuit, une vigueur nouvelle; le jour naissant qui l'éclaire, les premiers rayons qui la dorent, la montrent couverte d'un brillant *réseau* de rosée, qui réfléchit à l'œil la lumière et les couleurs. (J.-J. Rouss.)

— Se dit des rayons du soleil:

... Le soleil embrasant l'atmosphère,
De ses longs *réseaux* d'or enveloppe la terre. (VIGÉE.)

— Anat. Entrelacement de vaisseaux sanguins, de nerfs, etc., qui forment une espèce de filet ou de rets. ‖ *Réseau admirable*. Réseau formé, à la base du cerveau, par les branches des artères carotides interne et vertébrale anastomosées entre elles. ‖ On a aussi quelquefois appelé *réseau* le second ventricule des ruminants. C'est ce qu'on appelle autrement *bonnet*. ‖ *Réseau de Malpighi*. Le corps muqueux ou corps réticulaire de la peau.

— Antiq. rom. *Champ du réseau*. V. CHAMP.

— Blas. Ornement divisé par des lignes diagonales.

— Bot. Ensemble des intervalles qui, sur l'aire du clinanthe des synanthérées, séparent les aréoles ovarifères. ‖ Se dit aussi des filaments plus ou moins déliés qui se voient sur le bord du chapeau de quelques agarics, et se continuent jusque sur le pédicule.

— Conchyl. Nom vulgaire de quelques coquillages. ‖ *Réseau blanc*. La vénus tigrine. ‖ *Réseau cornet*. Coquille du genre cône.

— Erpét. Nom que porte un serpent du genre orvet.

— Géom. *Réseau de triangle* ou *réseau trigonométrique*. L'ensemble des triangles placés sur la surface d'un pays pour en avoir la topographie.

RÉSÉCATION. s. f. (pr. *re-cé-ka-cion*). Se disait pour Action de retrancher quelqu'un d'un corps ou d'une société.

RESÉCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Resécher. S'empl. adjectiv.

RESÉCHER. v. a. 1re conj. (pr. *re-cé-ché*). Ce verbe change en *è* l'*é* de l'infinitif devant une syllabe muette. *Je resèche, tu resèches, il resèche, ils resèchent. Je resècherai. Je resècherais.* Sécher de nouveau.

— SE RESÉCHER. v. pron. Être reséché. ‖ Se sécher de nouveau.

RESECTE. s. f. (pr. *re-sèk-te*). Géom. Partie de l'axe d'une courbe qui est comprise entre le sommet de la courbe et le point de rencontre de la tangente avec l'axe. Cette expression n'est plus usitée.

RESECTION. s. f. (pr. *re-cèk-cion*). Chir. Action de retrancher avec la scie l'extrémité d'un os long, ou les bouts non consolidés des fractures, lorsqu'il s'est formé des articulations anormales.

— Syn. comp. RÉSECTION. RESCISION. La *resection* est aux os ce que l'*excision* ou la *rescision* sont aux parties molles.

RÉSÉDA. s. m. (pr. *ré-zé-da*; du lat. *resedare*, calmer, parce qu'on l'employait autrefois pour la résolution des abcès et des inflammations). Bot. Genre de plantes type de la famille des résédacées, renfermant une vingtaine d'espèces, annuelles ou vivaces, dont l'espèce la plus répandue est le *réséda odorant*, originaire de la Barbarie et de l'Égypte, dont les fleurs, blanchâtres, avec les anthères couleur de brique, exhalent une odeur douce et très agréable. ‖ *Réséda jaunissant*. Plante appelée vulgairement *herbe à jaunir* ou *gaude*. Cette plante sert à teindre les étoffes de lain ou de soie, et fournit toutes les nuances, depuis le jaune le plus pâle jusqu'au jaune verdâtre. ‖ Pl., des *résédas*.

— Zooph. *Réséda marin*. Espèce de polypier du genre gorgone.

RÉSÉDACÉ, ÉE. adj. (pr. *ré-zé-da-cé*). Bot. Qui ressemble au réséda. ‖ RÉSÉDACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre réséda.

RÉSÉGAL ou **RÉSIGAL.** s. m. (pr. *ré-zé-gal* ou *ré-zi-gal*). Minér. Synonymes de Réalgar.

RESÈGUE ou **RESSAIGUE.** s. f. (pr. *re-cè-ghe*). Pêch. Grande tessure de tramail dont se servent les pêcheurs dans la Méditerranée.

RESEN. Géogr. sacr. Ville d'Assyrie, bâtie par Nemrod.

RÉSÉNA. Géogr. anc. Ville de Mésopotamie, où Gordien remporta une victoire sur Sapor, roi de Perse, en 243.

RESEPAGE. s. m. (pr. *re-ce-pa-je*). Eaux et for. Action de couper un bois. C'est une orthographe vicieuse pour Recepage.

RESEPER. v. a. 1re conj. Archit. hydraul. Couper avec la cognée ou la scie, la tête d'un pieu ou d'un pilot qui refuse le mouton, parce qu'il a trouvé la roche. ‖ On écrit aussi et mieux *receper*.

RESEQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Resequer. S'empl. adjectiv.

RESEQUER. v. a. 1re conj. (pr. *re-ce-ké*). Ce verbe change en *è* l'*e* de l'infinitif devant une syllabe muette. *Je resèque, tu resèques, il resèque, ils resèquent. Je resèquerai. Je resèquerais.* Se disait pour Recouper. ‖ Retrancher quelqu'un d'une société, chasser d'un corps.

— Chir. Pratiquer une resection.

— SE RESEQUER. v. pron. Etre coupé.

RESERCELÉ, ÉE. adj. (pr. *re-cer-ce-lé*). Blas. V. RESARCELÉ.

RÉSERVATION. s. f. (pr. *ré-zer-va-ci-on*). Dr. can. Action par laquelle on réserve. Il ne se dit guère que du droit en vertu duquel le pape, dans les pays d'obédience, se réserve la nomination, la collation de certains bénéfices, lorsqu'ils viennent à vaquer.

— Prat. Se dit quelquefois des droits qu'on s'est réservé dans un acte, sans préjudice de ses autres demandes et réservations.

— Ce mot ne peut être employé qu'en jurisprudence et en droit canonique; aussi ce serait s'exprimer d'une manière barbare, que de dire: Ils sont tous morts de maladie, à la *réservation* de ceux qui ont été noyés. Il ne faut pas non plus imiter un moraliste qui l'a employé dans le sens de Restriction. Loin de nous ces raffinements de duplicité, ces équivoques, ces subterfuges, ces *réservations* mentales plus propres à multiplier les mensonges qu'à les faire éviter.

RÉSERVE. s. f. (pr. *ré-zer-ve*). Action de

réserver. Faire des réserves dans un contrat. Donner une terre à ferme, sans faire aucune réserve. Faire donation de ses biens, sous la réserve d'une pension. Louer sa maison avec réserve de résilier en cas de vente.

— Se dit des choses réservées. Réserves d'une terre qui montent plus haut que ce qui est affermé.

— Hist. Se dit de certaines prérogatives des empereurs d'Allemagne, qu'ils ne partageaient point avec les États de l'Allemagne. || *Réserve ecclésiastique.* Clause du traité d'Augsbourg, par laquelle, tout en abandonnant les biens sécularisés avant la paix, les catholiques stipulèrent qu'il n'en serait plus sécularisé à l'avenir, et que tout possesseur des terres ecclésiastiques de l'empire qui embrasserait le protestantisme perdrait ses dignités et ses bénéfices.

— Dr. can. *Réserve ecclésiastique.* Part réservée à celui des enfants qui avait reçu les ordres. || Droit en vertu duquel le pape nommait à un bénéfice, quand il avait négligé de le faire par grâce expectative avant la mort du titulaire. || *Réserves apostoliques.* Rescrits et mandats par lesquels les papes se réservent la nomination et la collation de certains bénéfices vacants, avec défense de procéder à l'élection ou à la collation de ces bénéfices sous peine de nullité. Les réserves ont été abolies en France par le concordat fait entre Léon X et François Ier.

— Jurispr. *Réserve légale.* Portion de biens que la loi déclare non disponibles, en la réservant à certains héritiers. || *Réserve de disposer.* Réserve qui a lieu quelquefois de la part du donateur, relativement à un objet compris dans la donation, ou à une somme fixe sur les biens donnés. || *Réserves.* Protestations faites par une partie contre les inductions que l'on pourrait tirer d'un acte émané d'elle. || *Réserve de droits et actions.* Clause par laquelle on indique dans les actes qu'un objet est en dehors de la convention qu'ils renferment, et qu'on ne renonce pas au droit de la réclamer plus tard.

— Anc. cout. *Réserve coutumière.* Portion de bien que les coutumes réservaient aux héritiers naturels. || *Réserve à partage.* Se disait dans la coutume de Normandie, de la faculté qui était accordée au père et à la mère de faire cesser l'exclusion de successions prononcée contre leurs filles par la loi locale.

— Art milit. *Armée de réserve*, ou simplement *réserve.* Partie de l'armée qu'on laisse dans ses foyers, et qu'on appelle sous les drapeaux quand les circonstances l'exigent. Appeler la réserve, une partie de la réserve. Forte réserve. Nombreuse réserve. Etre, mettre à la réserve. La réserve est distincte de l'armée active par son organisation, et destinée à protéger la France contre l'invasion étrangère.

— *Corps de réserve* ou *réserve.* Troupes que le chef d'une armée défensive réserve un jour de bataille, afin de les faire donner quand l'occasion le demandera. Le corps de réserve, la réserve n'a point donné, a donné à propos. Faire avancer la réserve. || Portion d'une grande armée destinée à suppléer à l'insuffisance des troupes engagées, ou à leur prêter appui.

— Dans les villes de garnison, Toute garde qui n'a pas de surveillance à exercer et qui est réunie seulement pour attendre des ordres.

— Mar. Certain nombre de vaisseaux placés hors des lignes, et destinés à secourir ceux qui en ont besoin ou à remplacer ceux qui sont trop désemparés pour conserver leur poste. || Vieux vaisseau rasé qu'on emploie dans un port comme une espèce de magasin ambulant.

— Chass. *Canton de réserve*, ou *réserve.* Canton qui est réservé pour celui à qui la chasse appartient.

— *Bois de réserve*, ou *réserve.* Canton de bois qu'on laisse croître en futaie, et qu'on ne peut couper qu'après en avoir prévenu l'autorité compétente. || Arbres qui ne peuvent être coupés, tels que les baliveaux, les pieds corniers, etc.

— *Commerce de réserve.* Spéculation qui consiste à acheter des marchandises à une époque où elles sont abondantes et à bas prix, pour les revendre quand elles reviendront rares et chères.

— *Faire la réserve.* Se dit, lorsqu'au jeu de piquet, par exemple, celui qui doit faire et distribuer les cartes, en réserve adroitement trois as dans une de ses mains, sans qu'on s'en aperçoive, mêle le reste, et présente à couper, et, lorsque cela est fait, rapporte le jeu de cartes sur ces trois qu'il a réservées, et par conséquent est sûr que les trois cartes de sa rentrée seront trois as.

— Fig. Discrétion, circonspection, retenue. Ne parler qu'avec beaucoup de réserve. En user avec plus de réserve. Affecter, montrer une grande réserve. User de réserve. Se tenir sur la réserve. L'humanité si aimable dans l'élévation, se bornant à une familiarité sans *réserve*, pour un petit nombre de favoris, ne leur laisse plus qu'une dure insensibilité pour les misères publiques. (Mass.) Louez les bons pourtant avec *réserve.* (J.-J. Rouss.) Insensiblement la froideur s'introduirait entre nous avec la *réserve.* (Id.) Vous vous livrez devant tout le monde à des familiarités cruelles; vous n'avez pas plus de *réserve* avec moi qu'avec un autre. (Id.) Il affecte une grande *réserve*; il ne parle point, mais il écoute. (Mme de Sévigné.)

— *N'avoir point de réserve*, ou *aucune réserve pour quelqu'un.* Avoir en lui une confiance aveugle.

— *Se tenir sur la réserve.* Etre sur ses gardes.

— *A la réserve de.* loc. prépos. A l'exception de. Vendre tous ses biens, à la réserve d'une petite maison. Bien recevoir tout le monde, à la réserve de tels et tels. A la *réserve* de quelque ami qui en a été le ministre ou le témoin nécessaire, les plus intimes amis de M. Le Tellier ont ignoré ses aumônes. (Boss.)

— *Sans réserve.* loc. adv. Sans exception. Avoir en quelqu'un une confiance sans réserve. Parlez sans réserve, sans nulle réserve, sans aucune réserve.

— *En réserve.* loc. adv. A part, de côté. Mettre une forte somme en réserve. Avoir toujours de l'argent en réserve. Avoir toujours quelque argument en réserve. Fontenelle avait toujours cinquante louis d'or en *réserve* destinés à des actes de bienfaisance. (Sallent.) Les dieux ont des prodiges en *réserve* pour ceux qui les invoquent. (Boufflers.)

— Syn. comp. RÉSERVE. MODESTIE. RETENUE. DÉCENCE. PUDEUR. V. MODESTIE.

RÉSERVÉ, ÉE. adj. Circonspect, discret, qui ne se hâte pas trop de dire ni de faire connaître ce qu'il pense. Etre très-réservé à parler de soi, à critiquer les autres. Etre plus réservé à dire son avis, à donner des conseils. Réservé en paroles. Cette femme est fort réservée. Une conduite réservée. Nos délassements même doivent avoir je ne sais quoi de délicat, de *réservé*, de sérieux. (Mass.) Ils ne sont pas moins *réservés* l'un avec l'autre, mais leur réserve est moins embarrassée; elle ne vient plus que du respect d'Emile, de la modestie de Sophie, et de l'honnêteté de tous deux. (J.-J. Rouss.) Les plus terribles expériences m'ont rendu plus *réservé.* (Buff.) Les Romains sont très-*réservés* sur l'emploi de ces figures, dont on fait peut-être un usage trop fréquent parmi nous. (Théis.)

D'un masque séduisant les fripons ont l'usage,
Soyez donc *réservé!* Ne jugez au visage
Ni les hommes, ni les magots. (F. de Neufch.)

— subst. Faire le réservé. Faire la réservée.

RÉSERVÉ, ÉE. part. pass. du v. Réserver. S'empl. adjectiv. Tout droit réservé. Toute prétention réservée. Tous dépens réservés. J'avais toujours une tribune *réservée*, et je serais encore dans la bonne voie, sans un jeune Français qui m'avait vu. (Scribe.)

— *Cas réservés.* Les péchés dont on ne peut être absous que par le pape ou l'évêque, ou par les prêtres qui ont reçu d'eux un pouvoir spécial. Le livre le plus dangereux est celui des cas *réservés.* (Boiste.)

— *Réservé à.* En parlant des choses. Il était *réservé* à Louis d'achever ce que les siècles précédents de la monarchie n'avaient pu achever. (Mass.) Quant aux sépultures souterraines, elles étaient généralement *réservées* aux rois et aux religieux. (Chateaub.) Ce pain n'est plus comme autrefois *réservé* aux seuls prêtres, il se communique à tous les fidèles. (Le Maistre de Sacy.) L'espérance chrétienne seule nous éclaire sur la fin qui nous est *réservée.* (Legris Duval.) Cette tâche sublime est encore *réservée* au ministre de l'Evangile; il ouvrira le ciel et l'avenir à celui que le présent accable. (Michaud.)

Accablez-moi des noms *réservés* aux ingrats,
Je les ai mérités, je ne m'en plaindrai pas. (Volt.)

Le front ceint des lauriers *réservés* au savant,
Lavoisier s'avançait au temple de Mémoire. (A. Martin.)

— En parlant des personnes. Ce roi, gardé par la Providence, et *réservé* à ses grands desseins. (Boss.) Les autres prisonniers furent *réservés* au triomphe de Titus. (Chateaub.)

(Elle) nous regarde, en son aveugle rage,
Comme de vils troupeaux *réservés* au carnage. (Rac.)

Par un pouvoir affreux *réservé* à l'inceste,
La mort est le seul bien, le seul Dieu qui me reste. (Voltaire.)

— *Réservé dans.* Vous sentirez enfin ce que la vaine sagesse des méchants n'a jamais pu croire, qu'il est un bonheur *réservé* dans ce monde aux seuls amis de la vertu. (J.-J. Rouss.)

— *Réservé pour.* Un portrait *réservé* pour le pinceau d'Apelle. (Boil.) Son fils seul avec moi *réservé* pour les fers. (Rac.) L'autre était *réservé* pour brûler les parfums. (Le M. de Sacy.) De nombreux fléaux sont *réservés* pour le pécheur, mais celui qui espérera en Dieu sera entouré de la miséricorde. (La Harpe.)

J'allais lui demander, indiscret dans mes vœux,
Des secrets *réservés* pour les peuples des cieux. (Voltaire.)

RÉSERVER. v. a. 1re conj. (pr. *ré-zer-vé*; rad. *réserve*). Garder, retenir quelque chose d'un tout, une chose entre plusieurs autres. Réserver l'usufruit, la jouissance d'un domaine. Réserver des fonds. On avait *réservé* cette place comme une place d'honneur. (Th. Gaut.) Elle conjurait son ami de songer aux immortelles espérances que Dieu a *réservées* aux époux chrétiens. (V. Bargem.)

Crois-tu, dit le Seigneur, homme à qui je confie
Des secrets qu'à toi seul ma bouche a *réservés*,
Que de leurs cendres relevés
Ces morts retournent à la vie? (Lefr. de Pompignan.)

— Garder une chose pour un autre temps, pour un autre usage, la ménager pour une autre occasion. Réserver quelque argent pour les besoins imprévus. Réserver ses amis pour les occasions essentielles. Réserver ses conseils pour un moment plus favorable. Réserver le reste d'une explication à un autre temps. Dieu veut que nous sachions distinguer entre les dons qu'il abandonne à ses ennemis, et ceux qu'il *réserve* à ses serviteurs. (Boss.) Dieu, père des hommes vulgaires, comme le vôtre, les livre au travail, à l'affliction, à la misère, et il ne *réserve* pour vous que la joie, le repos, l'éclat et l'opulence. (Mass.) Nos offices, nous les *réservons* pour nos amis, et nos bienfaits pour nos créatures. (Id.) Dans les cours on donne quelquefois le dehors à la piété, pour *réserver* plus sûrement le cœur à l'amertume de la jalousie et au désir insatiable de la fortune. (Id.) Regarde, voici la compagne que je t'ai *réservée.* (De Maistre.)

— Se dit aussi des personnes, en parlant du sort, du traitement qui leur est destiné. L'enfant miraculeux que Dieu *réservait* encore pour être le salut de la nation et la gloire d'Israël. (Mass.) Pour un plus noble usage il *réserve* les saints. (Rac.) A quel indigne honneur m'avais-tu *réservée?* (Id.) Mes vœux t'ont *réservé* pour de plus grands besoins. (Id.) Dieux, nous *réserviez*-vous à ce dernier outrage? (Volt.) Je m'imaginais que celui qui avait ordonné le monde avait *réservé* son intelligence pour les sphères célestes. (B. de St-P.)

Pour d'autres biens sans doute il nous a *réservés*,
Et tous ses grands desseins ne sont point achevés. (Racine.)

A ce comble de maux vous m'aviez *réservée*,
Madame, et par vos soins je m'y vois arrivée!
Non, ce cœur déchiré ne vous pardonne pas! (Piron.)

— Se dit, dans les tribunaux, pour signifier qu'on a remis à un autre temps la décision d'une question. La cour a jugé le principal, et a réservé à faire droit sur les intérêts.

— SE RÉSERVER. v. pron. Garder pour soi quelque chose d'un tout. Se réserver l'usufruit, la jouissance d'une terre. Se réserver les arbres d'un jardin. Se réserver une pension. L'évêque se réserve le pouvoir d'absoudre de certains cas. Le ministre s'est réservé la connaissance de cette affaire. Dieu semble s'être réservé la punition de ce crime. Considérez une âme qui, laissant tout au-dessous d'elle, ne se *réserve* plus que Dieu seul. (Boss.) C'est par son désintéressement que M. de Lamoignon se *réserva* cette liberté d'esprit si nécessaire dans la place qu'il occupait. (Fléch.) Dans les prospérités de ses amis, M. de Montausier estima leur modération, et se *réserva* le droit de les avertir de leur orgueil. (Id.) Dans le dessein où chacun est de faire du bien, il se *réserve* au moins la liberté de choisir le bien qu'il veut faire. (Id.) Saint Louis se *réserva* le jugement des affaires des pauvres comme sa fonction favorite. (Id.) Les princes ne doivent se *réserver* que l'honneur de la protection en matière de doctrine, et laisser aux évêques celui de la décision et du jugement. (Mass.) Sa prodigue amitié ne se *réserve* rien. (Rac.) La couronne s'en est *réservé* le commerce, de même que celui de toutes les autres salines. (Buff.) Les sages s'étaient *réservé* toutes les vérités morales. (A. Mart.) Dieu a voulu faire partager à l'homme le bonheur qu'il s'est *réservé*, et c'est la femme qui le dispense comme une manne céleste. (A. Karr.)

Ainsi, de ses moyens, se *réservant* le choix,
La nature maintient ou viole ses lois. (Delille.)

— Se dit aussi en parlant de plusieurs personnes. Les ennemis implacables se *réservent* bien des maux. (Boiste.)

— Attendre, remettre à faire une chose quand on le trouvera à propos, en temps et lieu. Se réserver à faire quelque chose, à dire quelque chose. Dieu, qui accorde la paix quand il lui plaît, et comme il lui plaît, se *réservait* à la donner par l'entremise de cette princesse. (Fléchier.)

— S'empl. dans le même sens avec un nom de personne pour régime direct. Se réserver pour une autre occasion. Se réserver pour de plus grandes choses. Se réserver pour la danse. Se réserver pour le rôti. Se *réservant* tout entière à son Créateur (Fléch.) A quel nouveau tourment je me suis *réservée!* (Rac.)

— Au barreau. *Se réserver la réplique.* Déclarer qu'on veut répliquer.

— Être, pouvoir être réservé. Le meilleur en tout doit se *réserver* pour la fin. (Boiste.)

— Syn. comp. RÉSERVER À. RÉSERVER POUR. *Réserver à* est plus vague, et suppose un but plus éloigné; *réserver pour*, une destination, une fin prochaine, fixe, précise, et bien arrêtée. || RÉSERVER. CONSERVER. V. CONSERVER.

RÉSERVOIR. s. m. En général, Récipient qui contient une quantité d'eau quelconque, où on la conserve, et d'où on la distribue pour différents usages. Il y a dans l'Orient des *réservoirs* qui ont jusqu'à deux lieues de surface, et qui servent à arroser et abreuver une province entière, au moyen des saignées et des petits ruisseaux qu'on en dérive de tous côtés. (Buff.)

— Grand bassin de forte maçonnerie, en plein air, avec un double mur, et glaisé ou pavé dans le fond, où l'on tient l'eau pour les fontaines jaillissantes des jardins. On cite parmi les plus grands réservoirs celui du château d'eau de Versailles. Immense réservoir. Grand, petit réservoir. Reservoir abondant, inépuisable. La force de l'expression est en raison de l'énergie de la pensée, comme la force d'un jet d'eau indique la hauteur du *réservoir.* (De Lévis.)

— *Réservoirs sur terre* ou *reservoirs découverts.* Pièces d'eau ou canaux glaisés dans lesquels on amasse des sources, et qui par leur profondeur contiennent plusieurs milliers de muids d'eau. || *Réservoirs voûtés.* Réservoirs construits sous une voûte, le niveau de l'eau n'ayant pas permis de les faire sur terre; ils sont ordinairement cimentés et forment des citernes. || *Réservoirs bâtis.* Réservoirs faits sur terre, en élevant les terres à une certaine hauteur en forme de pâté, en les laissant rasseoir pendant six ou sept mois, et en y construisant ensuite le réservoir, soutenu par des piles ou éperons de maçonnerie bâtis sur le bon fond. || *Réservoirs en l'air.* Réservoirs soutenus par des piles ou éperons de maçonnerie bâtis sur le bon fond, pour résister à la charge de l'eau et maintenir le réservoir que l'on glaise ou cimente

— Se dit, par extension, de tous les endroits où l'eau s'accumule. Les lacs sont des espèces de réservoirs. Que devient donc le prodigieux volume d'eau qui tombe jour et nuit dans ce vaste *réservoir?* (Barth.)

L'eau, parmi les rochers se filtrant lentement,
De ces grands *réservoirs* mina le fondement. (Del.)

— Myth. rom. *Réservoir de Curtius.* Nom qu'on donnait à l'endroit où Marcus Curtius, chevalier romain, pour faire cesser la peste qui désolait la ville, se précipita dans un gouffre qui s'était ouvert sur la place publique. Tant qu'il resta ouvert, on jeta des pièces de monnaie, suivant l'usage établi d'honorer de la sorte les lieux consacrés dans l'opinion des hommes. Ce lieu se referma depuis.

— Fig. L'argent circule moins dans les campagnes qu'ailleurs: les villes sont, en dernière analyse, les grands *réservoirs* où l'argent entre et d'où il sort par un mouvement qui se soutient, ou qui se renouvelle continuellement. (Condill.)

— S'emploie figurément dans le style ascétique. Réservoir de la grâce. Réservoir des vengeances.

— Anat. Toute cavité du corps humain, dans laquelle s'amasse un fluide. || *Réservoir des larmes.* Le sac lacrymal. || *Réservoir de l'urine.* La vessie. || *Réservoir de la bile.* La vésicule du fiel. || *Réservoir de Pecquet.* L'organe où le chyle est conduit par les veines lactées; il est ainsi appelé parce qu'il a été découvert par Pecquet. || *Réservoirs de la semence.* Les vésicules séminales. || *Réservoir du chyle.* Dilatation que présente le canal thoracique, près de son passage à travers le diaphragme.

— Mar. Petit bassin qu'on établit sur l'avant de l'archi-pompe, et qui sert à contenir l'eau pour la consommation journalière

— Pêch. Caisse de chêne, munie d'une trappe fermant à clé et percée de plusieurs ouvertures, dans laquelle on conserve le poisson vivant.

— Philos. hermét. *Réservoir des eaux supérieures et inférieures, où tous les éléments se trouvent enfermés.* Le mercure philosophal, qui contient en soi les quatre éléments, ou le monde supérieur et inférieur.

RÉSEUIL. s. m. (pr. *ré-zeu-ye*). Chass. Nom d'une espèce de filet.

RESEUL. s. m. (pr. *re-zeul*). Se disait pour Réseau. Les dames couvrent leur sein d'un *reseul.* (Mont.)

RÉSIDANT. part. prés. du v. Résider. Qui réside. Il est invariable. Les Turcs ont toujours des ministres étrangers *résidant* continuellement chez eux. (Volt.) Ce sera un travail précieux, qui ne pouvait être exécuté que par des hommes *résidant* sur les lieux depuis plusieurs années. (Chateaub.)

RÉSIDANT, ANTE. adj. (pr. *ré-zi-dan*) Qui demeure habituellement dans un lieu. Le lieu où il est résidant, où elle est résidante. Le pape Léon III, encore sujet des empereurs *résidants* à Constantinople, n'osa pas sacrer un Allemand. (Volt.)

— *Les membres résidants.* Se dit dans les sociétés savantes, par opposition à Membres correspondants. Les membres résidants sont assujétis à une cotisation mensuelle.

RÉSIDENCE. s. f. (pr. *ré-zi-dan-ce*; du lat. *residere*, être assis, demeurer). Demeure ordinaire en quelque ville, en quelque lieu, en quelque pays. Faire sa résidence en tel lieu. Le lieu de sa résidence. Etablir sa résidence en tel endroit.

— Séjour actuel et obligé d'un évêque, d'un magistrat, d'un préposé, etc., dans le lieu où ils exercent leurs fonctions. Ne pouvoir voyager à cause de la résidence où nous obligent nos fonctions. Les évêques, les curés, sont obligés à résidence, à la résidence. Emploi qui oblige à la résidence, à résidence, qui exige, qui demande résidence. On espère que la dévotion de la cour ne laissera pas d'inspirer la *résidence.* (La Bruy.)

Mais à l'ambition d'opposer la prudence,
C'est aux prélats de cour prêcher la *résidence.* (Boil.)

Une maîtresse est en amour
Un bénéfice à *résidence.* (***)

— Le lieu de la résidence ordinaire d'un prince, d'un seigneur. Ville qui est la résidence d'un prince, qu'il a choisie pour résidence. Entrer dans sa résidence. Sortir de sa résidence.

— *Résidences royales.* Châteaux qui dépendent de la couronne. M. Vatout publie en ce moment un ouvrage fort curieux et fort intéressant, qui a pour titre: *Souvenirs des Résidences royales.*

— L'emploi d'un résident auprès d'un prince. Au retour de sa résidence. Je demande telle résidence.

Paul voudrait nous persuader
Qu'il faut beaucoup d'intelligence
Pour exercer sa résidence,
Il ne faut que résider (***)

— Chim. Se disait des parties les plus grossières qui s'oublaient la liqueur et qui descendaient au fond du vase quand elle était reposée. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *sédiment*.

— Syn. comp. RESIDENCE. DEMEURE. DOMICILE. V. DOMICILE.

RÉSIDENT s. m. (pr. *ré-zi-dan*). Celui qui est envoyé de la part d'un souverain vers un autre pour résider auprès de lui, et qui est moins qu'un ambassadeur, mais plus qu'un agent. Vatel exprimait très-bien la différence qui existe entre eux et les ambassadeurs, en disant que ceux-ci représentent leur souverain dans la dignité, tandis que le résident le représente seulement dans ses affaires. Quelquefois leurs lettres de créance n'émanent pas directement de leur souverain, mais seulement d'un agent d'un ordre supérieur, dont ils sont en ce cas les lieutenants.

— Féod. Dans plusieurs coutumes, on donnait ce nom aux tenanciers qui étaient obligés de résider dans l'héritage de leur seigneur, et qui ne pouvaient en sortir.

RÉSIDENTE s. f. La femme du résident. Madame la résidente.

RÉSIDER v. n. 1^{re} conj. (pr. *re-zi-dé*; du lat. *residere*, qui signifie proprement s'asseoir, être assis). Faire sa demeure en quelque endroit. Résider dans un lieu. Résider à Paris. Résider presque toujours à sa terre, sur sa terre, dans sa terre. Résider sur son domaine, dans son domaine.

— Se dit de Dieu. Dieu est présent partout; mais il *réside* d'une manière particulière dans ses temples. (Acad.) Les Israélites regardaient le tabernacle comme le lieu où *résidait* sans cesse sa gloire et sa présence. (Mass.) Du haut de la montagne où sa grandeur *réside*. (J.-B. Rouss.)

— Fig. Là résident l'innocence et la paix. On a vu plus haut que la sensation du goût *résidait* principalement dans les papilles de la langue. (Brill.-Sav.) Une charge où *résident* l'ordre et la paix intérieure de l'État. (Fléch.) Dans le palais des rois où le bonheur semble *résider*. (Mass.) L'affabilité qui prend sa source dans l'humanité n'est pas une de ces vertus superficielles qui ne *résident* que sur le visage. (Id.) Jésus-Christ n'autorise point cette liberté qui s'élève contre la puissance légitime, et qui veut partager avec le souverain celle qui *réside* en lui seul. (Id.) Le monde se vante que l'honneur et la véritable probité ne *résident* que chez lui. (Id.) Songez qu'en cet enfant tout Israël *réside*. (Rac.)

— Fig. Exister dans. Dans les monarchies, la souveraineté *réside* en principe et en droit dans le corps social; mais, de fait, elle *réside* dans la personne du prince. (Boiste.)

— *Toute l'autorité réside dans la personne d'un tel.* Il a toute l'autorité.

— *Cet homme croit que toute la sagesse, toute la science, tout le bon sens réside dans sa tête.* Il croit être le seul sage, le seul savant, et avoir tout le bon sens en partage.

— Fig. Consister. La question, la difficulté réside en ceci. Voilà où réside la question, la difficulté. C'est en lui seul que notre espoir réside.

— Absol. Demeurer forcément dans le lieu où l'on exerce quelques fonctions. Les évêques doivent résider. Il y a des bénéfices qui obligent à résider.

RÉSIDU. s. m. (pr. *ré-zi-du*; du lat. *residuum*). Comm. Le restant. Un résidu de compte. Le résidu du compte. Un faible résidu. Il a vieilli. On dit plutôt aujourd'hui *reliquat*.

— Arithm. Nombre qui reste d'une division. Le résidu de cette division est de tant. On dit plus ordinairement *le reste*.

— Alg. Ce mot, dont la signification est la même que celle de *reste*, a été employé pour désigner les nombres dont la différence peut être divisée exactement par un autre nombre pris pour terme de comparaison.

— Chim. Ce qui reste d'une ou de plusieurs substances, solides ou liquides, soumises à une opération mécanique ou chimique. Faible résidu. Résidu limpide, inodore, terreux. On ne saurait trop appeler l'attention des industriels sur le parti qu'ils peuvent tirer de *résidus* d'opérations négligées ou abandonnées, et qui souvent deviennent même une cause de gêne et d'insalubrité. (Dict. industr.)

— *Résidu* était autrefois d'un usage universel dans les testaments. Quand un testateur avait fait tous les legs qu'il voulait faire, il ajoutait, et en résidu de tous mes autres biens, etc., je fais, crée, nomme mon héritier seul et pour le tout.

— *Au résidu*. loc. adv. Au reste, enfin. Cette expression n'est plus en usage.

RESIFFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Resiffler. S'empl. adjectiv.

RESIFFLER. v. a. 1^{re} conj. (pr. *re-ci-flé*). Siffler de nouveau.

— SE RESIFFLER. v. pron. Être resifflé.

RÉSIGNANT. part. prés. du v. Résigner. Qui résigne. Il est invariable.

RÉSIGNANT. s. m. (pr. *ré-zi-gnian*). Celui qui résigne un office ou un bénéfice.

— On dirait au fém. *résignante*, si l'on avait occasion de s'en servir.

RÉSIGNATAIRE. s. m. (pr. *re-zi-gna-tè-re*). Celui à qui on a résigné un office ou un bénéfice.

— S'empl. aussi adjectiv. pour les 2 g. Héritier résignataire.

RÉSIGNATEUR. s. m. (pr. *ré-zi-gnia-teur*). Jurispr. Celui qui résigne une rente, un contrat.

RÉSIGNATION. s. f. (pr. *re-zi-gnia-ci-on*). Jurispr. Abandon en faveur de quelqu'un. Faire cession et résignation de tous ses droits à son frère.

— Démission d'un office, d'une charge. Il a vieilli dans ce sens.

— Jurispr. canoniq. Démission d'un bénéfice dans les mains du collateur ou du pape. Résignation pure et simple. Résignation forcée. Résignation en faveur de quelqu'un. Faire résignation. Donner sa résignation. Retirer sa résignation. ‖ *Résignation pure et simple* ou *démission*. Résignation sans condition, et sans réserve de pension. ‖ *Résignation en faveur* ou *conditionnelle*. Résignation qui ne se fait qu'à la charge qu'une personne désignée sera pourvue du bénéfice.

— Au sens moral. Soumission à la Providence, à la volonté de Dieu. Mourir avec une grande, une entière résignation aux volontés du ciel. Il est mort avec une résignation très-édifiante. La fidélité du fils de M. Le Tellier fit voir la *résignation* du père. (Fléch.) Faisons voir une longue mort soutenue par la *résignation* et la patience. (Id.) Qu'attendez-vous d'une vie si sage? ce qui en est la récompense, une mort soutenue par une sainte *résignation*. (Id.) La *résignation* aux décrets de la Providence tient lieu de fermeté. (M^{me} d'Épinay.) Il n'y a de consolation que dans une *résignation* entière à la volonté d'un être suprême. (Volt.)

— Soumission à son sort, à son malheur. Subir sa disgrâce, son exil avec résignation. Montrer une grande résignation, beaucoup de résignation. La *résignation* consiste-t-elle à se croiser les bras, à subir sans résistance la violence et la honte? (Lessing.)

— Syn. comp. RÉSIGNATION. DÉMISSION. ABDICATION. ABANDONNEMENT. RENONCIATION. *Résignation* ne se dit plus guère en parlant des charges, des offices, on dit *démission*; on fait une *démission* de ses charges, emplois et bénéfices; une *abdication* de sa dignité et de son pouvoir; un *abandonnement* de ses biens; une *renonciation* à ses droits et à ses prétentions.

RÉSIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Résigner. S'empl. adjectiv. Se montrer calme et résigné. Me voilà tout résigné. J'y suis résigné, entièrement résigné. Elle est morte bien résignée. Quelques-unes, par un sublime effort, paraissaient *résignées* et voyaient sans murmure l'échafaud qui les attendait. (Filon.) La vertu des honnêtes gens n'est pas niaise, ni *résignée*: elle est douce, noble, sereine, mais armée comme Minerve. (Say.)

— *Résigné à*. Mourir résigné à la volonté de Dieu. Ses fréquentes maladies le mirent souvent aux prises avec la mort: exercé par tant de combats, il en sortait toujours plus fort et plus *résigné* à la volonté divine. (Boss.) Il était *résigné* à n'être pas le premier objet des affections de Corinne. (M^{me} de Staël.)

RESIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Resigner. (pr. *re-ci-gné*). S'empl. adjectiv. Cet acte a été résigné par toutes les parties.

RÉSIGNER. v. a. 1^{re} conj. (pr. *ré-zi-gné*; du lat. *resignare*). Se démettre d'un office, d'un bénéfice en faveur de quelqu'un. Résigner un office. Résigner un bénéfice. Résigner une cure à quelqu'un.

— Absol. S'entend ordinairement d'un bénéfice. Mourir sans résigner, sans avoir résigné. N'avoir pas le temps de résigner.

— Remettre entre les mains. Résigner son âme à Dieu.

— SE RÉSIGNER. v. pron. S'abandonner, se soumettre. Se résigner à la volonté de Dieu. Se résigner aux ordres de la nature. Se résigner à son sort. S'y résigner. Se résigner à supporter une incommodité. Se résigner à souffrir. Communément l'homme ne se *résigne* à la sagesse et à la modération que lorsque ses passions s'éteignent. (Virey.) Je me *résigne* à la volonté de Dieu sur toutes les choses de ce monde. (Boiste.) Tout écrivain doit se *résigner* aux morsures de la critique, elle n'a pas même épargné l'Évangile. (Id.) L'honnête homme doit se *résigner* à sa destinée: être plutôt cent fois dupe qu'une fois fripon. (Id.) Il faut se *résigner* aux ordres de la nature. (Volt.) Un bon cœur ne peut se *résigner* aux maux qu'il cause. (M^{me} Cottin.)

— Absol. Vous le voulez, je me résigne. Étudier l'homme, c'est apprendre à se *résigner*. (Boiste.)

RESIGNER. v. a. 1^{re} conj. (pr. *re-ci-gnie*). Signer de nouveau.

— SE RESIGNER. v. pron. Être signé de nouveau.

RÉSILIATION. s. f. (pr. *ré-zi-li-a-ci-on*). Jurispr. Résolution, annulation d'un acte. Résiliation d'un bail, d'un contrat. Résiliation de vente. La faculté de faire résilier un bail est accordée au bailleur lorsque le preneur fait servir la chose louée à un usage auquel elle n'était pas destinée, et qui peut lui causer du dommage. La résiliation du marché à forfait a lieu par la seule volonté du maître, à la charge par lui d'indemniser l'entrepreneur de ses dépenses, et aussi de tout ce qu'il aurait pu gagner dans l'entreprise.

RÉSILIÉ, ÉE. part. pass. du v. Résilier. S'empl. adjectiv. Dans ce cas l'acte sera résilié de plein droit. Ce contrat a été résilié du consentement mutuel des parties.

RÉSILIEMENT ou **RÉSILÎMENT.** s. m. (pr. *re-zi-li-man*). Cassation d'un acte. On dit plutôt *résiliation*.

RÉSILIER. v. a. 1^{re} conj. (pr. *ré-zi-li-é*, du lat. *resilire*, se dédire, se rétracter). Ce verbe prend deux *i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je résilie; nous résilions, vous résiliez. Je résiliais; nous résiliions, vous résiliiez. Que nous résiliions, que vous résiliiez*. Casser, annuler un acte. Résilier un contrat. Résilier un bail. Résilier une vente, un traité, un marché.

— v. n. Prat. Revenir contre un contrat, une promesse.

— SE RÉSILIER. v. pron. Être résilié.

RÉSILIR. v. a. 2^e conj. Anc. prat. Se dédire. ‖ Refuser d'exécuter une promesse, un contrat.

RÉSILLE. s. f. (pr. *ré-si-ye*). Sorte de coiffure espagnole; espèce de filet ou de réseau qui enveloppe les cheveux.

RÉSINA. Géogr. Ville d'Italie, dans le royaume de Naples, située sur le golfe de Naples, à 13 mètres au-dessus d'une partie de l'emplacement d'Herculanum; 9,000 hab.

RÉSINATE. s. m. (pr. *ré-zi-na-te*; du lat. *resina*). Chim. Nom donné aux combinaisons des résines avec les bases salifiables.

RÉSINE. s. f. (pr. *ré-zi-ne*). Chim. Matière inflammable, grasse et onctueuse, d'une odeur et d'une saveur plus ou moins prononcée, demi-transparente, d'une couleur jaunâtre, brûlant avec une flamme jaune et une fumée noire, et découlant de certains arbres, tels que le pin, le sapin, le mélèze, le lentisque, le térébinthe, etc. Il y a des résines plus liquides, d'autres plus sèches. Les résines sèches ont une cassure lisse et vitreuse. La résine se dissout dans l'esprit de vin. On l'électrise par le frottement. On fait avec la résine des vernis communs, du mastic de fontaine ou de réservoir, du brai américain, de la poix jaune, des savons jaunes, de la cire à bouteille, des chandelles pour le pauvre et des torches pour le riche. On a récemment trouvé le moyen de tirer de la résine le gaz hydrogène bicarboné propre à l'éclairage. ‖ C'est le nom collectif d'un grand nombre de produits végétaux, qui jouissent de la propriété des acides, c'est-à-dire qui peuvent se combiner avec les bases salifiables. Leur nature n'est pas encore bien connue; il paraît qu'ils sont le produit de l'huile volatile épaissie dans les cellules de ces corps organiques. ‖ Dans le langage ordinaire, on donne le nom de *résine* tout simplement, au résidu de la distillation de la térébenthine. ‖ Se dit particulièrement de la résine qui sort des pins et des sapins. Un pain de résine. Un flambeau de résine, de poix-résine. Sentir la résine. Les autres portent communément, avec ce nom, ceux des arbres qui les produisent. ‖ On appelle encore *résine* un mélange de trois parties de brai sec et d'une partie de galipot, que l'on fond ensemble et que l'on passe au travers d'une natte de paille.

— Bot. *Résine animé*. On en connaît deux sortes: l'une d'Amérique, produite par le courbaril; l'autre d'Orient et d'Éthiopie, beaucoup plus rare, et dont l'arbre qui la produit est encore inconnu aux botanistes. ‖ *Résine de cachibou*. Résine produite par une espèce de gomart. ‖ *Résine copal*. Résine recueillie sur le gomitre copalifère. Cette résine entrait dans les parfums que les Américains brûlaient sur les autels de leurs dieux. ‖ *Résine élastique*. Gomme élastique ou caoutchouc. ‖ *Résine copal fossile*. Substance résineuse insoluble dans la potasse, qui répand au feu une odeur aromatique, et qui brûle à la simple flamme d'une bougie. ‖ *Résine de cèdre*. Substance friable, transparente, inflammable, d'une couleur jaunâtre, d'une odeur aromatique, produite par le cèdre. ‖ *Résine de cône*. Sorte de térébenthine qui découle naturellement et sans incision. ‖ *Résine de Tyr*. Celle qui découle du pin. ‖ *Résine de vernis*. La sandaraque. ‖ *Résine liquide de la Nouvelle-Espagne*. Nom qu'on donne quelquefois au baume de copahu ou à l'ambre liquide. ‖ *Résine de carana*. Remède usité au Pérou contre la sciatique, les maux de tête et les engelures. On ignore de quel arbre elle provient. ‖ *Résine de courbaril*. Résine animé occidentale. ‖ *Résine du molle ou poirrier d'Amérique*. Résine qui suinte des gerçures et crevasses de l'écorce d'un arbre du même nom. Cette résine est blanche, odorante et purgative. ‖ *Résine élémi*. On en distingue de deux sortes: l'une vient d'Égypte ou d'Éthiopie, et l'autre d'Amérique. La première, quoique solide extérieurement, conserve longtemps une espèce de mollesse. Elle est très-inflammable, d'une couleur jaunâtre tirant sur le vert, et d'une saveur âcre un peu amère. Celle d'Amérique est transparente, d'une consistance ordinairement molle, grasse et gluante, et d'un blanc jaunâtre. ‖ *Résine d'anime*. On nous envoie quelquefois, d'Amérique, sous ce nom, une résine jaunâtre, dure, gommeuse, friable, quelquefois transparente, quelquefois un peu opaque, ayant beaucoup de rapport avec les résines animé, copal et courbaril. ‖ *Résine tacamaque*. Substance résineuse qui est produite par le peuplier baumier. La résine tacamaque des îles de Madagascar et de Bourbon n'est autre chose que le baume vert.

— Chim. *Résine biliaire*. Substance résineuse que l'on extrait de la distillation de la bile. ‖ *Résines animales*. Substances résineuses que l'on trouve dans les corps organisés des animaux. Leurs propriétés diffèrent, sous certains rapports, des résines végétales, elles jouent un grand rôle en médecine. Ces résines sont: l'ambre gris, le propolis, le castoréum, la civette, le musc.

— Philos. hermét. *Résine d'or*. Le safran, qu'on croyait tiré de l'or. ‖ *Résine de la terre*. Le soufre. ‖ *Résine de la terre potable*. Soufre sublimé, réduit en liqueur.

RÉSINÉ, ÉE. part. pass. du v. Résiner. S'empl. adjectiv. ‖ *Bien résiné*. Se dit d'un bâtiment enduit de résine au dessus de ses préceintes.

— Pharm. *Vin résiné*. Vin saturé de résine de pin, administré par les anciens comme stomachique.

RÉSINÉINE. s. f. (pr. *ré-zi-né-i-ne*). Chim. Huile obtenue en distillant la colophane.

RÉSINÉONE. s. f. (pr. *ré-zi-ne-o-ne*). Chim. Un des produits de la distillation de l'essence de térébenthine.

RÉSINER. v. a. 1^{re} conj. Mar. Enduire de résine.

— SE RÉSINER. v. pron. Être résiné.

RÉSINEUX, EUSE. adj. (pr. *ré-zi-neu*). Qui produit la résine, qui en a quelque qualité. Arbre résineux. Bois résineux. Goût résineux. Odeur résineuse.

— Bot. Cette épithète est donnée à des plantes qui sont enduites d'un suc visqueux de nature résineuse, ou à des champignons qui croissent sur les troncs des sapins. Laugerie résineuse. Polypore résineux.

— Phys. *Électricité résineuse*. Celle qui se développe quand on frotte la résine et les autres substances analogues.

RÉSINGUE. s. f. (pr. *ré-zin-ghe*). Techn. Outil avec lequel l'orfèvre redresse les objets bossués.

RÉSINIDE. adj. des 2 g. (pr. *ré-si-ni-de*). Chim. Qui ressemble à la résine.

RÉSINIDES. s. f. pl. Famille de composés ternaires organiques, qui comprend les résines.

RÉSINIER. s. m. (pr. *ré-zi-nié*). Nom qu'on donne, dans les landes de Bordeaux, à ceux qui tirent le suc résineux des pins.

— Bot. *Résinier d'Amérique*. V. GOMART.

RÉSINIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *ré-zi-ni-fè-re*; en lat. *resiniferus*; de *resina*, résine; *fero*, porter). Bot. Qui fournit de la résine. Eucalypte résinifère.

RÉSINIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Résinifier. S'empl. adjectiv.

RÉSINIFIER (SE). v. pron. (pr. *ré-zi-ni-fie*). Ce verbe prend deux *i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Nous nous résinifiions, vous vous résinifiiez. Que nous nous résinifiions, que vous vous résinifiiez*. Se convertir en résine.

RÉSINIFORME. adj. des 2 g. (pr. *ré-zi-ni-for-me*; en lat. *resiniformis*; de *resina*, résine; *forma*, forme). Qui a l'apparence, l'aspect d'une résine.

RÉSINI-GOMME. s. f. (pr. *ré-zi-ni-go-me*). Nom donné à certaines substances qui participent de la nature des résines et de celle des gommes. Résini-gomme de sabadilline.

RÉSINITE. adj. des 2 g. (pr. *ré-zi-ni-te*; rad. *résine*). Minér. Qui a l'aspect d'une résine. Quartz résinite.

RÉSINO-AMER. s. m. (pr. *ré-zi-no-a-mer*). Chim. Nom donné à l'aloès, qui constitue en effet une substance particulière.

RÉSINOCÉRUM. s. m. (pr. *ré-zi-no-cé-rom*). Pharm. Médicament composé d'un mélange de résine et de cire.

RÉSINO-EXTRACTIF, IVE. adj. (pr. *ré-zi-no-ek-strac-tif*). Chim. Qui participe des propriétés des résines et de celles des extraits.

RÉSINO-GOMMEUX, EUSE. adj. (pr. *ré-zi-no-go-meu*). Chim. Qui participe des propriétés de la gomme et de celles des résines.

RÉSINOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *re-zi-no-i-de*; du lat. *resina*, résine; et du gr. εἶδος, ressemblance). Chim. Qui a l'apparence d'une résine.

RÉSINONE. s. f. (pr. *ré-zi-no-ne*). Chim. Produit différent de la résinéone et obtenu de même par la distillation de l'essence de térébenthine.

RÉSINULE. s. f. (pr. *ré-zi-nu-le*; diminut. de *résine*). Chim. Nom sous lequel on désigne quelquefois les corps appelés *sous-résines*.

RÉSIPISCENCE. s. f. (pr. *ré-ci-pis-san-ce*; du lat. *resipiscentia*). Reconnaissance de la faute avec amendement. Il est enfin venu à résipiscence.

RÉSISTABILITÉ. s. f. (pr. *ré-zis-ta-bi-li-té*). Néol. Propriété de résister, inhérente et particulière aux corps vivants.

RÉSISTANCE. s. f. (pr. *ré-zis-tan-ce*; du lat. *resistentia*). Qualité par laquelle un corps résiste à l'action d'un autre corps. Une étoffe qui n'a point de résistance. Il est difficile de graver sur les pierres dures à cause de la résistance de la matière.

— Mécan. Toute force dont on n'est pas maître et qu'on ne peut équilibrer ou vaincre qu'en employant une autre force dont on dispose. (On a coutume d'ajouter à la force qu'on veut surmonter celle qui résulte des obstacles que rencontre l'action par ces causes étrangères; cette somme constitue ce qu'on appelle la résistance, parce qu'on se trouve ainsi ramené au cas où l'on voudrait mouvoir cette résistance avec des agents qui ne dissiperaient aucune partie du moteur. || *Solide de moindre résistance.* Solide décrit par la révolution d'une courbe autour de son axe, et qui se meut dans un fluide, en trouvant moins de résistance que tout autre solide circulaire de même base. || Dans la mécanique industrielle, cette dénomination de *résistance* est employée pour distinguer la force à vaincre, de celle qui est employée à ce travail. On distingue dans les machines deux espèces de résistance: la résistance utile et celle qui ne l'est pas. La première est celle qui constitue le travail à faire, ce sera, par exemple, un poids à soulever, un mouvement de translation ou de rotation à imprimer à un objet, etc.; la résistance inutile ou passive est celle qui provient des frottements et des chocs des différentes pièces de la machine employée au travail, et qui absorbent en pure perte une portion de la force du moteur.

— Physiq. *La résistance des solides.* La force par laquelle ils résistent au choc, à l'impression d'un corps en mouvement. || *Résistance des fluides.* La force par laquelle les corps qui se meuvent dans des milieux fluides sont retardés dans leurs mouvements.

— Obstacle, difficulté. En voulant pousser la porte, le volet, je sentis quelque résistance.

— Défense que font les hommes, les animaux, contre ceux qui les attaquent. Une résistance vigoureuse, faible, longue, opiniâtre. Faire beaucoup, peu de résistance. Les assiégés ont fait une belle résistance. Opposer une longue résistance. Se rendre sans résistance, sans faire de résistance, après une faible résistance. Quel débris parle ici de votre *résistance*? (Rac.)

— Fig. et au sens moral, Opposition aux desseins, aux volontés, aux sentiments d'un autre. Obéir sans résistance. Trouver bien de la résistance, une grande résistance. Il y aura de la résistance de ma part. N'y apporter aucune résistance. Proposition qui passe malgré la résistance qu'on y a faite, quelque résistance qu'on y avait apportée. Combien de fois a-t-on vu le prince de Condé inquiet du salut de ses domestiques, affligé de leur *résistance*, consolé par leur conversion. (Boss.) Les grands du monde ne trouvent aucune *résistance* dans l'accomplissement de leurs volontés, ils s'y appliquent avec plus de force. (Fléch.) Les princes, dès qu'ils se livrent au vice, ne connaissent plus d'autre frein que leur volonté, et leurs passions ne trouvent pas plus de *résistance* que leurs ordres. (Mass.) Atala n'offrait plus qu'une faible *résistance*. (Chateaub.) Il est vrai que ma misère, qui devenait de jour en jour plus grande, ne contribua pas peu à laisser vaincre ma *résistance*. (Le Sage.) La menace inspire la crainte, ou provoque l'indignation et la *résistance*. (Reydell.)

Dans ses premiers transports l'amour impétueux
S'irrite par la *résistance*. (Corn.)

La *résistance* est un charme de plus,
Et j'aime assez une heure de refus. (Volt.)

— Fig. et fam. *Il a fait une belle résistance.* Se dit de quelqu'un qui s'est refusé longtemps aux propositions, aux instances qu'on lui faisait.

— Polit. *Parti de la résistance*, ou absol. *la résistance*. Se dit des hommes d'État qui craignent de s'engager dans des voies nouvelles, et qui opposent une force d'inertie aux tentatives de réforme.

— *Chose de résistance.* Chose qui dure longtemps.

— *Pièce de résistance.* Se dit, dans un repas, d'une pièce considérable, où il y a beaucoup à manger. V. PIÈCE.

RÉSISTANT. part. prés. du v. Résister. Qui résiste. Il est toujours invar.

RÉSISTANT, ANTE. (pr. *ré-sis-tan*). Qui oppose de la résistance. Il erra dans le royaume de Bourgogne, tantôt fugitif, tantôt armé et *résistant*, mais toujours poursuivi. (Anquet.)

— Phys. Qui s'oppose au mouvement d'un autre corps. Si le monde est plein, un corps ne se peut mouvoir qu'en faisant usage de sa force contre le corps qu'il rencontre, un usage même continuel contre le milieu *résistant* dans lequel il se meut. (Frév.)

RÉSISTER. v. n. 1re conj. (pr. *re-zis-te*; du lat. *resistere*, formé, dans le même sens, de la partic. intensitive *re*, et de *sistere*, arrêter, [illegible]). Ne pas céder, céder difficilement à l'impression d'un autre corps. Le marbre résiste [illegible] que la pierre [illegible]. Une viande dure et coriace qui résiste au couteau, à la dent. Un chapeau qui résiste à la pluie. Des bottes qui résistent à l'eau. Un vieux château qui résiste à l'injure, aux injures du temps.

— Se défendre, opposer la force à la force. Résister aux agents de la force publique. [illegible] contre laquelle l'ennemi n'est pas en état de résister. Résister longtemps. Résister courageusement. Ne pouvoir plus résister. Comment *résister* à tant d'armées? (Fléch.) On le sait: rien ne *résiste*. (Mass.) Il *résiste* au superbe, et punit l'homicide. (Rac.) Ce pays où cent murs n'ont pu te *résister*. (Boil.) Je ne *résiste* pas au torrent qui m'entraîne. (Id.)

— La Fontaine l'a dit des chênes.

Je plie et ne romps pas. Vous avez jusqu'ici
Contre leurs coups épouvantables
Résisté sans courber le dos. (La Font.)

— Fig. Un cœur ferme peut *résister* à l'iniquité. (Fléch.) Il cherche une vertu qui lui *résiste* moins. (Rac.)

(Elle vante un baiser cueilli sur les lèvres d'Iris,
Qui mollement *résiste*, et, par un doux caprice,
Feint de le refuser, afin qu'on le ravisse. (Boil.)

— Manég. *Ce cheval résiste au cavalier.* Le cavalier a de la peine à le faire obéir.

— Fig. au sens moral. S'opposer aux desseins, aux volontés de quelqu'un, tenir ferme contre quelque chose de fort, de puissant. Résister à la séduction, à la tentation. Résister à ses passions. Résister à l'adversité. Résister aux prières de quelqu'un. Résister fortement à quelqu'un. Lui résister en face. Conseils marqués par le doigt de Dieu, dont l'empreinte est si vive et si manifeste dans les événements que j'ai à traiter, qu'on ne peut *résister* à cette lumière. (Boss.) Combien d'âmes touchées de Dieu ne *résistent* à sa grâce et à son esprit que de peur de perdre auprès de vous ce degré de confiance qu'une longue société de plaisir leur a donné. (Mass.) Admirez cette femme forte qui *résiste* aux faiblesses de son sexe dès l'enfance, à l'orgueil dans sa plus grande élévation, à la douleur dans le temps de son abattement et de sa mort. (Fléch.) M. de Montausier a peut-être seul la gloire d'avoir *résisté*, pour le service de son maître, à la force de l'amitié et au plaisir de la vengeance. (Fléch.) Qui est le plus coupable, ou celui qui prêche toujours la vérité, ou celui qui *résiste* toujours à la vérité? (Rac.) La douceur du ton et des manières a un ascendant imperceptible auquel on ne *résiste* pas. (Mme de Puysieux.) Pharaon, qui avait jusqu'alors *résisté* aux ordres de Dieu et de Moïse, fut le premier à prier les Israélites de s'en aller. (Le Maistre de Sacy.) Quelle colère *résiste* à ses larmes? (B. de St-P.)

— S'emploie souvent en parlant de l'amour. Ai-je pu *résister* au charme décevant...? (Rac.) Quel cœur *résisterait* à des attraits si doux? (J.-B. Rouss.) Au pouvoir de l'amour c'est en vain qu'on *résiste*. (Regnard.)

— Supporter facilement la peine, le travail. Se dit des hommes et des animaux. Résister à toutes les fatigues. Résister à une grande chaleur, à un grand froid. Résister à la douleur. Les chevaux hongres ne *résistent* pas à la fatigue, au travail comme les chevaux entiers. (Acad.) La jument *résiste* à la fatigue, à la faim et à la soif. (Buff.)

— Fam. *On n'y peut plus résister.* Se dit de quelque incommodité qu'on a peine à supporter. C'est un homme d'un ennui mortel, on n'y peut plus résister, on n'y saurait résister, il n'y a pas moyen d'y résister. Il fait ici une si grande fumée qu'on n'y saurait résister. Je n'y puis *résister*, ce spectacle me tue. (Rac.)

— SE RÉSISTER. v. pron. S'opposer mutuellement de la résistance.

RÉSISTIBILITÉ. s. f. (pr. *ré-ziss-ti-bi-li-té*). S'empl. dans le même sens que *résistabilité*, et n'est pas plus usité.

RÉSISTIBLE. adj. des 2 g. (pr. *ré-ziss-ti-ble*). A qui l'on peut résister.

RÉSIXIÈME. s. m. (pr. *re-ci-zié-me*). Anc. jurispr. Sixième du sixième denier. On disait aussi *[illegible]* dans le même sens.

RESLÉ ou **RÈLÉ.** adj. Se disait d'un pain de sucre rompu ou taché.

RÉSOLU, UE. part. pass. du v. Résoudre. (pr. *re-zo-lu*). S'empl. adjectiv. Tumeur résolue. Question résolue. Bail résolu. Contrat résolu. Acte résolu.

— Qui a pris une résolution. *Résolu* et déterminé au dedans, lors même qu'il paraissait embarrassé au dehors. (Boss.) Allons voir si la comtesse est aussi *résolue*. (Montfleury.)

Non, je n'écoute rien: me voilà *résolue*;
Je veux partir. (Racine.)

— Décidé, arrêté. C'est un point résolu. Entreprise résolue. Mon choix sera suivi, c'est un point *résolu*. (Mol.) Cesse de badiner, la chose est *résolue*. (Destouches.)

— Qui a reçu une solution. Le problème politique était *résolu*: l'agriculture qui fonde, et les armes qui conservent se trouvaient réunies. (Chateaub.) J'avoue qu'il est ici plus aisé de détruire que d'établir, et que la question de la reproduction est peut-être de nature à ne pouvoir jamais être *résolue*. (Buff.)

— Mus. Se disait d'un canon ou fugue perpétuelle, dont toutes les parties étaient écrites ou en partition en plusieurs lignes séparées, ou dans des parties séparées avec les pauses que chaque partie doit observer avant de commencer.

— Déterminé, hardi. C'est un homme résolu. Il ne craint rien, il est très-résolu. C'est une femme résolue. Voilà un drôle bien résolu. Tel qu'on avait vu le prince de Condé dans tous ses combats, *résolu*, paisible, occupé sans inquiétude de ce qu'il fallait faire pour les soutenir, tel fut-il à ce dernier choc. (Boss.) Ne crains rien de mon âme, elle est trop *résolue*. (Quinault.) J'ai acheté des mules et des chevaux, et je suis accompagné de trois galériens des plus *résolus*. (Le Sage.) Une femme est à craindre lorsqu'elle est *résolue* et désespérée. (Moratin.)

— Prov. *Résolu comme Barthaud* (pour Barthole). Se dit d'une personne hardie, par une espèce de jeu de mots sur la promptitude avec laquelle Barthole, fameux jurisconsulte, résolvait les difficultés de droit qu'on lui soumettait.

— Se disait pour Certain, positif. L'art de la médecine n'est pas si *résolu*. (Montaigne.)

— *Résolu à.*

Je songerai peut-être au milieu de mes larmes,
Qu'à vous perdre pour moi vous étiez *résolu*. (Rac.)
Êtes-vous *résolus* à venger la querelle
De vos ancêtres immolés? (J. B. Rouss.)

— *Résolu de.* Et moi, je vous dis que je suis *résolu* de me marier, et que je ne serai point ridicule en épousant la fille que je recherche. (Mol.) Nous nous remîmes en chemin, toujours *résolus*, quand nous serions à Valence, de profiter de la première occasion qui s'offrirait de passer en Italie. (Le Sage.) *Résolus* de mettre fin à ce brigandage, les jésuites, à force d'habileté, obtinrent de la cour de Madrid la permission d'armer leurs néophytes. (Chateaub.)

Ces lévites et moi, prêts à vous secourir,
Nous étions avec vous *résolus* de périr. (Rac.)

— *Résolu entre.* Les deux mariages furent donc ainsi *résolus* entre nous. (Le Sage.)

— *Résolu par.* Cette difficulté ne peut être *résolue* par la science. (A. Mart.)

— *Résolu pour.* La grande dispute sur l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme sera *résolue* pour nous quand il ne sera plus temps, si nous ne prenons l'affirmative. (Boiste.)

— subst. C'est un gros résolu. Il fait bien le résolu. Fam.

— Syn. comp. RÉSOLU, RÉSOUS. *Résolu* a tous les sens du verbe qu'il rappelle parfaitement. *Résous*, sous sa forme contractée et anomale, est une sorte de radical nu, représentatif seulement de la signification physique et première; sans compter que dans cette acception même, qui lui est commune avec *résolu*, il marque l'état sans faire penser aussi expressément à l'action qui l'a amené.

RÉSOLUBILITÉ. s. f. (pr. *ré-zo-lu-bi-li-té*). Jurispr. Qualité d'un acte, d'une convention qui est résoluble. Ce mot se trouve dans le *Parfait Notaire*, par Massé.

RÉSOLUBLE. adj. des 2 g. Qui peut être résolu.

— Mathémat. Se dit des questions et des problèmes dont on peut trouver la solution par quelque méthode connue. On a fait voir que le rapport de la circonférence au diamètre est absolument inexprimable en nombres, en ce que toutes les fractions qui approchent indéfiniment de ce rapport sont primitives, et ont des exposants qui croissent indéfiniment. Ainsi voilà le problème de la quadrature du cercle, cherché depuis si longtemps, démontré impossible par une méthode qui l'aurait résolu, s'il était *résoluble*, ce qu'on peut appeler une résolution réelle. (Journ. des Sav.)

RÉSOLÛMENT. adv. (pr. *ré-zo-lu-man*). Avec une résolution fixe et déterminée. Je veux résolûment que cela soit. Résolûment je n'en ferai rien. Tout résolûment.

— Hardiment, avec courage, avec intrépidité. Aller résolûment au combat, au péril. Passer résolûment au travers des ennemis.

— On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe. Il a répondu résolûment qu'il n'en ferait rien, ou il a résolûment répondu qu'il n'en ferait rien. On le met aussi au commencement de la phrase. Résolûment, je n'en ferai rien.

RÉSOLUTIF, IVE. adj. (pr. *ré-zo-lu-tif*). Pharm. Se dit des remèdes qui déterminent la résolution des tumeurs, des engorgements. Onguent résolutif. Eaux minérales résolutives.

— S'emploie aussi substantivement. Un bon résolutif. Les *résolutifs* sont pris tantôt dans la classe des émollients, tantôt dans celle des excitants et des toniques, selon que la tumeur est de nature inflammatoire ou atonique. (Nysten.)

— Se disait autrefois pour Qui résout une difficulté. Durand de Saint-Pourçain, scolastique du XIVe siècle et évêque de Meaux, a été appelé le docteur très-résolutif.

RÉSOLUTION. s. f. (pr. *ré-zo-lu-ci-on*; du lat. *resolutio*). Cessation totale de consistance, réduction d'un corps en ses premiers principes. La résolution de l'eau en vapeur. La résolution de la neige en eau. La résolution des corps en leurs éléments, en leurs principes.

— Pathol. Action par laquelle une partie tuméfiée, engorgée, revient peu à peu et sans suppuration à son état naturel. Résolution d'une tumeur, d'un engorgement. Opérer la résolution d'une tumeur. || *Résolution des membres.* Paralysie qui frappe les membres dans le cours d'une maladie.

— Jurispr. Cassation ou rescision d'un bail, d'un contrat, soit par le consentement des parties, soit par l'autorité des juges.

— Décision d'une question, d'une difficulté. La résolution d'un problème. La résolution d'un cas de conscience. La résolution d'une question, d'une difficulté. Une résolution claire, obscure, ambiguë. Donner une résolution sur une question. C'est là qu'elle a trouvé la *résolution* de ses anciens doutes: Dieu a aimé, c'est tout dire. (Boss.) || On dit plus ordinairement *solution*.

— Mathém. Pris dans son sens général, ce mot désigne la division ou la séparation de quelque quantité composée en ses parties constitutives. || En algèbre, *la résolution des équations* est la détermination des valeurs des quantités inconnues dont ces équations sont composées. || Se prend aussi dans le sens de solution.

— Dessein, parti que l'on prend. Une résolution hardie, grande, généreuse, étrange, sage, judicieuse. Prendre une résolution. Former une résolution. Changer de résolution. Exécuter une résolution. Chercher à ébranler la résolution de quelqu'un. Influer sur ses résolutions. Affermir quelqu'un dans sa résolution. Cependant, onze jours après, ô *résolution* étonnante! la reine à peine sortie d'une tourmente si épouvantable ose encore se commettre à la fureur de l'Océan et à la rigueur de l'hiver. (Boss.) M. de Lamoignon ne se piquait pas d'être l'auteur des bonnes *résolutions* qu'il avait fait prendre; c'était assez pour lui qu'on les eût prises. (Fléch.) Ces grandes *résolutions* que vous vous promettez d'exécuter un jour, que changeront-elles à votre malheur éternel, si la mort les prévient? (Mass.) Une *résolution* de retraite perpétuelle, qui n'est en nous que le fruit tardif de l'âge et des réflexions, fut en François de Paule un essai de l'enfance. (Id.) Mon Dieu! quel transport égare une infortunée et lui fait oublier ses *résolutions*? (J.-J. Rouss.) Lorsqu'il me vit ferme dans la *résolution* de le suivre, il changea tout à coup de ton. (Le Sage.) En un mot, il fut frappé de ma vue, et il n'eut pas besoin de me voir une seconde fois pour former la *résolution* de m'épouser. (Id.)

— Fermeté, courage. Avoir, montrer de la résolution, beaucoup de résolution. Manquer de résolution. Avoir un air de résolution. Il étonna par sa *résolution* ceux qu'il ne pouvait étonner par la force. (Fléch.) La *résolution* écarte le péril. (Boiste.)

— *Un homme de résolution.* Celui qui exécute avec beaucoup de courage, avec beaucoup de fermeté, ce qu'il a entrepris, ou ce qu'on lui propose de hardi, de difficile.

— B.-arts. Se dit dans le même sens que *parti pris*. || S'empl. aussi dans le sens de Fermeté. Dessiner avec résolution.

— Gramm. Se disait autrefois pour Réduction. La résolution d'une phrase en une autre équivalente.

— Hist. Se disait, dans les Provinces-Unies, des ordonnances rendues par les états généraux sur la police, le commerce, etc.

— Mus. Chute d'un intervalle ou d'un accord affecté de dissonance, sur un intervalle ou un accord consonnant. Ce nom vient de ce que ce dernier donne seul une terminaison agréable à l'oreille, et que sans lui l'accord dissonant produirait un effet insupportable. Les neuvièmes opèrent leur résolution en descendant sur l'octave. || Action [illegible] de la consonnance sur laquelle descend diatoniquement toute dissonance dans l'harmonie libre.

— Nom qu'on donna, pendant la révolution, à une proposition adoptée par le conseil des cinq-cents.

— On appelle encore aujourd'hui de ce nom un projet de loi qui a été adopté par l'une des deux Chambres.

— Syn. comp. RÉSOLUTION, DÉLITESCENCE. La *délitescence* suppose que le sang amassé et accumulé dans les parties malades ne s'était pas encore échappé des vaisseaux, et qu'il a repris son cours: la *résolution* suppose que ce liquide, échappé des vaisseaux capillaires et infiltré dans les tissus, a été repris graduellement par absorption. || RÉSOLUTION, DÉCISION. V. DÉCISION.

RÉSOLUTOIRE. adj. des 2 g. (pr. *ré-zo-lu-toi-re*). Jurispr. Qui a pour effet de résoudre quelque acte. Acte résolutoire. Convention résolutoire. Clause résolutoire.

— On dit aussi substantiv. au masc. Un résolutoire.

RÉSOLVANT. part. prés. du v. Résoudre. Qui résout. Il est invariable.

RÉSOLVANT, ANTE. adj. (pr. *ré-zol-van*). Médec. Qui peut résoudre. Remède résolvant.

— S'empl. aussi substantiv. au masc. Un résolvant.

RÉSOMPTE. s. f. Théol. V. RÉSUMPTE.

RÉSOMPTIF, IVE. adj. (du lat. *resumptivus*, fait de *resumere*, reprendre les forces). Pharm. Se dit des médicaments fortifiants et cordiaux.

— On dit aussi substantiv. Un résomptif.

RÉSONNANCE. s. f. (pr. *ré-zo-nance*; du lat. *resono*, retentir. Il serait plus conforme à l'étymologie d'écrire *résonance*). Bruit confus qui résulte du prolongement ou de la réflexion du son, soit par les parois d'un corps sonore, soit par les vibrations continuées des cordes d'un instrument, soit par la collision de l'air renfermé dans un instrument à vent. Les résonnances produites par les vibrations des cordes d'un instrument. Les résonnances d'un corps sonore. Une oreille fine découvre des résonnances. Nulle part le tonnerre n'a une aussi grande *résonnance* que dans une forêt. (Rauch.) Le phénomène de la *résonnance* de la poitrine est exactement le même que celui qu'offrent les corps creux que l'on frappe, comme un tonneau, un tambour couvert d'un drap, etc. (Mérat.)

— *Résonnance multiple.* Propriété qu'a tout son de faire entendre plusieurs autres. || *Résonnance sous-multiple.* Phénomène tout contraire, dans lequel deux sons en produisent un troisième.

— Caisse d'un instrument à cordes.

— Pathol. Espèce de fracture au crâne qui a lieu lorsque l'os, frappé dans un endroit, se fracture dans un autre, sans plaie dans le lieu où le coup a été porté. C'est ce qu'on appelle *fracture par contre-coup*.

RÉSONNANT, part. prés. du v. Résonner. Qui résonne. Il est invariable.

RÉSONNANT, ANTE, adj. (pr. *ré-zo-nan*). Retentissant, qui renvoie le son. Une voûte, une église bien résonnante. Un salon qui est trop résonnant. L'ancienne année vient de s'écouler, et du pâtre la clochette *résonnante* à l'entrée de l'hiver lui dit un dernier adieu. (***)

— Qui rend un grand son, beaucoup de son. Un violon bien résonnant. Une voix claire et résonnante.

— Fig. L'éloquence des sophistes est creuse et vide de choses essentielles, bien qu'elle soit claire et *résonnante* de tons agréables. (De Balzac.)

RÉSONNÉ, ÉE, part. pass. du v. Resonner.

RÉSONNEMENT, s. m. (pr. *ré-zo-ne-man*). Retentissement et renvoi du son. Le résonnement de cette voûte nuit à la voix.

RÉSONNER, v. n. 1re conj. (pr. *ré-zo-né*; du lat. *resonare*, formé de *re*, pour *retro*, en arrière, et de *sonare*, rendre un son). Retentir, renvoyer le son. Une voûte qui résonne bien. Une salle qui ne résonne pas, qui résonne trop. Faire résonner les échos. Tout résonnait du bruit des instruments de musique. On voit une eau que la lune éclaire entre les pins dont le mouvement des airs fait *résonner* le feuillage flexible. (Senanc.)

Le malheureux lion se déchire lui-même,
Fait *résonner* sa queue à l'entour de ses flancs.
(La Fontaine.)

De leurs douces chansons, instruits par la nature,
Mille tendres oiseaux font *résonner* les airs.
(J.-B. Rousseau.)

— Ce mot, au propre, s'emploie bien dans le style noble. La voix d'Énée encor *résonne* à son oreille. (Delille.)

Là des fiers escadrons le rapide tonnerre
Sous des coursiers poudreux fait *résonner* la terre.
(Delille.)

— Fig. *Tout résonnait du bruit de ses louanges, du bruit de ses exploits*. On le louait partout, on s'entretenait partout du bruit de ses exploits.

— Rendre un grand son, beaucoup de son. Une voix, une cloche, une guitare qui résonne bien. Sa voix résonnait sous ces voûtes.

— Fig. Nous avons tous dans la tête quelques cordes fausses, et nous ne raisonnons plus lorsqu'elles *resonnent*. (Boiste.)

RESONNER, v. a. 1re conj. (pr. *re-ço-ne*). Sonner de nouveau.

— SE RESONNER, v. pron. Être resonné.

RÉSORBANT, ANTE, adj. Pharm. Qui a la propriété d'amener hors du corps, d'amener à sa surface, des principes contenus dans son intérieur, et de soustraire ainsi à l'économie animale des causes morbifiques dont l'action eût pu être nuisible.

— S'empl. aussi substantiv. Il est fâcheux que nous ne possédions pas de véritables *résorbants* : rien ne serait plus utile pour le praticien, qui par leur moyen enlèverait des corps les causes morbifiques avant qu'elles aient le temps d'agir sur l'économie animale.

RÉSORPTION, s. f. (en lat. *resorptio*, de *resorbeo*, avaler de nouveau). Physiol. Fonction par laquelle les corps organisés vivants font rentrer dans la masse de leur fluide nourricier des molécules qui en étaient précédemment sorties.

RÉSOUDRE, v. a. 4e conj. irrég. (pr. *ré-zoudre*; du lat. *resolvere*, délier, détacher. On écrivait autrefois *resouldre*). *Je résous, tu résous, il résout, nous résolvons, vous résolvez, ils résolvent. Je résolvais. Je résolus, nous résolûmes. J'ai résolu. Je résoudrai. Je résoudrais. Résous, résolvons, résolvez. Que je résolve, que nous résolvions. Que je résolusse, que nous résolussions. Résolvant. Résolu, résolue.* Faire cesser la consistance, détruire l'union qui existe entre les parties d'un tout. Résoudre un corps en poussière. Le feu résout le bois en cendre, en fumée. Les chimistes résolvent les corps dans leurs plus petites parties par le feu, par la calcination. Pline dit que la lune *résout* et dénoue ce que le soleil assemble. (B. de St-P.)

— Médec. Faire disparaître peu à peu et sans suppuration. Résoudre une tumeur. Résoudre un engorgement. Les frictions, les fomentations résolvent les tumeurs.

— Décider un cas douteux, une question. Résoudre un problème. Résoudre une objection. Résoudre un cas de conscience. Résoudre une question. Résoudre une difficulté. J'avais *résolu* ma vie par l'étude et par la pensée, mais elles ne m'ont pas même nourri. (De Balzac.)

— Jurispr. Casser, annuler, détruire un acte par un acte contraire. Résoudre un bail. Résoudre un marché. Résoudre un contrat.

— Déterminer, décider une chose. Ne savoir que résoudre. Qu'a-t-on résolu? Résoudre la paix ou la guerre. Résoudre la perte de quelqu'un. Il est difficile de rien *résoudre* avec sagesse, tant que l'on regarde comme juste le raisonnement qui conclut de l'abus contre l'usage. (Coze.)

En vain une fière déesse
D'Énée a *résolu* la mort. (J.-B. Rousseau.)

— Déterminer quelqu'un à faire une chose. Résoudre quelqu'un à entreprendre un long voyage. On ne saurait le résoudre à faire cette démarche. Il balançait, je parvins à le résoudre.

Mais rien n'a pu le *résoudre*
A quitter des malheureux. (J.-B. Rouss.)

— Absol. Ne savoir que résoudre.

— *Résoudre de*, suivi d'un infinitif. Résoudre de perdre, de ruiner quelqu'un. On a résolu d'agir sans plus tarder. On a résolu d'attendre. Madame la dauphine vit toutes les dimensions de la croix, et *résolut* de s'y laisser attacher sans se plaindre. (Fléch.) C'est ne savoir pas vivre et faire injure aux magistrats de ce siècle, que de leur demander justice quand ils ont *résolu* de se divertir. (Fléch.) Sésostris avait *résolu*, pour abattre leur orgueil, de troubler leur commerce dans toutes les mers. (Fén.) Don Juan et moi, fort satisfaits d'avoir heureusement amené les choses jusque là, nous *résolûmes*, pour hâter nos noces, d'en supprimer les cérémonies superflues. (Le Sage.)

Dieu *résolut* enfin, terrible en sa vengeance,
D'abîmer sous les eaux tous ces audacieux. (Boil.)

— *Résoudre que*. On a résolu que nous partirions.

— SE RÉSOUDRE, v. pron. Se réduire, se convertir. Le bois qu'on brûle se résout en cendre et en fumée. Le brouillard se résout en eau. L'eau se résout en vapeur. Les vapeurs se résolvent en pluie. Les résines se résolvent dans l'alcool.

— Se changer, se convertir. Une proposition négative se peut résoudre en affirmative. Une phrase se résout facilement en une autre.

— Fig. Toute la philosophie se *résout* dans la pratique de la vertu. (Antisth.)

— Fig. *Tout ce que vous dites là se résout à rien*. Il n'en résulte rien.

— Médec. Disparaître peu à peu et sans suppuration. Cette tumeur ne se résoudra pas facilement.

— Se déterminer à faire une chose. Se résoudre à plaider. A quoi vous résolvez-vous? Les croisés, pleins de foi, ne pouvaient se *résoudre* à quitter des lieux qui leur rappelaient les actions, les mystères et les prodiges d'un si bon maître. (Mass.) Qui ne peut se *résoudre* au conseil s'abandonne. (Volt.) Si je me *résolvais* à servir, je voudrais du moins n'être pas mal placé. (Le Sage.) Je me *résolus* à prendre un habit de cavalier, persuadé que sous cette forme je ne pourrais manquer de parvenir à quelque poste honorable et lucratif. (Id.) Depuis huit jours, je me suis *résolu* d'avoir un nom de cour, et de ceux qui remplissent le plus la bouche. (Dancourt.) C'est à vous à bien peser tout avant que de vous y *résoudre*. (J.-J. Rouss.)

— Voltaire prétend que *se résoudre de* est un solécisme; ainsi il condamne ces vers de Corneille :

La reine, au désespoir de ne rien obtenir,
Se *résout* de se perdre ou de le prévenir.

Cependant il a fait lui-même la faute qu'il reproche à Corneille :

C'est un breuvage affreux, plein d'amertume,
Que, dans l'excès du mal qui me consume,
Je me *résous* de prendre malgré moi.

Malgré l'opinion de Voltaire, nous pensons qu'on peut dire, suivant les cas, *se résoudre à*, *se résoudre de*. On dit *se résoudre de* lorsque l'action exprimée par le verbe suivant doit se passer dans le sujet même. Il s'est résolu de souffrir. Il s'est résolu de prendre un breuvage. Il s'est résolu de mourir. Et si cette observation est juste, Voltaire a pu dire : C'est un breuvage que je me résous de prendre. Mais quand l'action exprimée par le verbe doit se passer hors du sujet, nous pensons qu'alors il faut employer la préposition *à*, parce que *résoudre* indique une tendance à un but. Il s'est résolu à partir. Il s'est résolu à marcher contre l'ennemi. Ainsi Corneille a bien fait en disant La reine se résout de le perdre ou de le prévenir, parce qu'il est question ici d'actions qui doivent se passer hors d'elle.

— Syn. comp. RÉSOUDRE, SE RÉSOUDRE. *Résoudre*, c'est simplement sortir de l'indécision; *se résoudre*, c'est en sortir avec peine, en se faisant violence. ‖ RÉSOUDRE, DISSOUDRE. *Dissoudre* n'a rapport qu'à la destruction de l'union. *Résoudre* marque un retour, une opération qui rétablit l'état antérieur ou naturel, ou qui amène simplement un second état. ‖ RÉSOUDRE, DÉCIDER. On *résout* une difficulté, on *décide* une question.

RÉSOUS, OUTE. Autre part. pass. du v. Résoudre. (pr. *ré-zou*). Il n'est usité, dit l'Académie, qu'en parlant des choses qui se changent, qui se convertissent en d'autres, et il ne se dit point au féminin. Brouillard résous en pluie.

— Syn. comp. RÉSOUS, RÉSOLU. V. RÉSOLU.

RESPECT, s. m. (pr. *ress-pèk*, du lat. *respectus*, égard). Vénération, déférence qu'on a pour quelqu'un, pour quelque chose, à cause de son excellence, de son caractère, de sa qualité, de son âge. Un grand respect. Un profond respect. Un respect religieux. Très humble respect. Respect filial. Avec respect. Avoir du respect, beaucoup de respect, un grand, un profond respect pour quelqu'un. Les devoirs, le respect, du respect. Avoir du respect pour les choses sacrées. Devoir le respect, du respect à quelqu'un. Porter honneur et respect à la vieillesse. Attirer le respect. Mériter le respect. Inspirer du respect. Imprimer le respect. Imposer le respect. Porter respect à quelqu'un. Manquer de respect à quelqu'un, pour quelqu'un. Manquer au respect que l'on doit à quelqu'un. Garder le respect. Demeurer, se tenir dans le respect. Manquer, témoigner le respect, du respect. Perdre le respect. Sortir du respect, des bornes du respect. S'écarter du respect. Exiger du respect, des respects. Respects gênants, forcés, hypocrites. Formules de respect. Parler avec respect, dans des termes de respect. Avoir peu de respect pour le lieu où l'on est. Le respect des lois, des mœurs. Le respect des choses saintes, pour les choses saintes. Le respect du lieu, de la personne. N'avoir pas de respect pour le nom qu'on porte. Loin de nous les héros sans humanité; ils pourront bien forcer les *respects*, mais ils n'auront pas les cœurs. (Boss.) Combien de fois vit-on la reine retenir les courtisans dans le devoir, moins par le *respect* de sa dignité, que par l'exemple de sa modestie. (Fléch.) Les grands naissent avec certaines délicatesses qui retiennent dans un timide *respect* les courtisans qui les approchent. (Id.) La mer baisse ses flots, et porte avec *respect* ces vaisseaux chargés de tant de noblesse chrétienne. (Id.) Ce n'est pas par un simple *respect* que les princes doivent honorer les gens de bien, c'est par la confiance. (Mass.) Le *respect* que les nations portent à certains oiseaux est un hommage indirect qu'elles rendent à la Providence. (B. de St-P.)

Soumis avec *respect* à sa volonté sainte,
Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.
(Racine.)

Un vieux *respect* s'éveille au cœur des matelots;
Ils ont cru voir le dieu qui maîtrise les flots. (Del.)

— Fig.

Et changer, sans *respect* de l'oreille et du son,
Lycidas en Pierrot et Philis en Toinon. (Boileau.)

— *Lieu de respect*. Lieu où l'on doit être dans le respect. Les églises sont des lieux de respect. Ce sens a vieilli.

— Égard, relation. La même proposition est vraie et fausse sous divers respects. Cette acception a vieilli.

— Petit tabouret que les gens d'une naissance inférieure prenaient chez les grands.

— Fam. *Perdre le respect à quelqu'un*. Lui manquer de respect. Vous me perdez le respect. Peu usité.

— Fam. *Sauf le respect que je vous dois, sauf le respect; sauf votre respect; sauf respect; avec le respect que je vous dois, parlant par respect*. Termes d'adoucissement dont on se sert quand on veut dire quelque chose qui pourrait choquer ceux devant qui on parle. Ces expressions sont complètement abandonnées aujourd'hui par les personnes qui se piquent de bien parler. Elles disent le plus honnêtement ce qu'elles ont à dire, sans recourir à cette sorte de civilité basse et populaire. On en fait tout au plus usage en plaisantant.

— Par forme de compliment. Assurer quelqu'un de son respect, de ses respects, de ses très-humbles respects. Recevez les remerciments et les *respects* de mademoiselle. (J.-J. Rouss.)

— *Rendre ses respects, présenter son respect, ses respects à quelqu'un*. Lui rendre visite pour l'assurer de son respect, de ses respects.

— *Je suis avec respect, avec un profond respect*. Formule par laquelle on termine ordinairement ses lettres à un supérieur.

— *Se faire porter respect*. Se faire craindre.

— PORTE-RESPECT. s. m. V. PORTE. ‖ Espèce de mousqueton.

— *Tenir quelqu'un en respect*. Le contenir, lui imposer. La crainte du châtiment le tient en respect. La citadelle tient l'ennemi en respect, tient la ville en respect.

— *Respect humain*. La crainte qu'on a du jugement et des discours des hommes. Le *respect* humain fait commettre beaucoup de fautes. (Acad.) Le *respect* humain n'arrête pas les grands. (Mass.) Sans le *respect* humain la société ne peut subsister. (Boiste.)

Dans les derniers moments la conscience presse,
Pour rendre compte à Dieu tout *respect* humain cesse.
(Corneille.)

— Anc. mar. Se disait, dans le Levant, des agrès et des apparaux de réserve.

— *Pour le respect de*. Se disait pour En comparaison de.

— *Au respect de*. S'employait dans le même sens. A raison de sa taille qui est petite au *respect* de celle de Simias. (Théophile.) Simias qui se trouve de petite taille au *respect* de Phédon. (Id.)

— *Sans votre respect*. Ne se dit plus aujourd'hui, mais on dirait sans le respect que j'ai pour vous, sans le respect que vous inspirez, et autres phrases semblables. Sans votre *respect*, je lui aurais appris à connaître les gens de qualité. (Mol.)

— Iconol. Le Respect, suivant les peintures des poètes, marche à pas lents, la tête basse, les yeux baissés, et les mains jointes sur la poitrine.

— Syn. comp. RESPECT, ÉGARDS, CONSIDÉRATION, DÉFÉRENCE. V. CONSIDÉRATION. ‖ RESPECT, VÉNÉRATION. Nous avons de la *vénération* pour les personnes en qui nous reconnaissons des qualités éminentes; nous avons du *respect* pour celles qui sont au-dessus de nous, ou par leur naissance, ou par leur rang.

RESPECTABILITÉ, s. f. (pr. *ress-pèk-ta-bi-li-té*). Néol. Qualité d'une personne qui, par sa position sociale, mérite du respect. En Angleterre, il n'y a que les laquais qui frappent un seul coup; un honnête gentleman en frappe sept ou huit, et le nombre des coups de marteau est en raison du rang et de la *respectabilité* de ceux qui font visite. (A. de Musset.)

RESPECTABLE, adj. des 2 g. Qui mérite du respect. Une personne respectable, très-respectable, fort respectable. Son nom est respectable, mais il le déshonore par sa conduite. La femme d'un charbonnier est plus *respectable* que la maîtresse d'un prince. (J.-J. Rouss.) La vérité rend *respectables* l'abjection et la pauvreté de ceux qui ont tout quitté pour la suivre. (Mass.) Les grands doivent respecter la religion, qui seule les rend eux-mêmes *respectables*. (Id.) Les grands se rendent encore plus *respectables*, en ne souffrant qu'avec peine le respect qui leur est dû. (Id.) Il ne reste plus de vestiges de la modestie de nos pères, que dans leurs vieux et *respectables* portraits. (Id.)

— *Respectable à*. Vous rendez, par vos exemples, la vertu *respectable* à ceux qui ne l'aiment pas. (Mass.)

Je crois que votre front prête à mon diadème
Un éclat qui le rend *respectable* aux dieux même.
(Racine.)

— *Respectable par*. Elle est respectable par son âge et par ses vertus. Il s'est rendu respectable par ses belles actions. De toutes parts s'élèvent des édifices *respectables* par leur ancienneté ou par leur élégance. (Barth.) Un homme de bien est *respectable* par lui-même, et indépendamment de tous les dehors dont il pourrait s'aider pour rendre sa personne plus grave et sa vertu plus précieuse. (La Bruy.)

— *Respectable pour*. Rien n'est plus respectable pour moi.

— Hist. rom. V. VÉNÉRABLE.

— Le P. Bouhours nous apprend qu'il a vu naître le mot *respectable*. Il a eu, dit-il, toute la bonne fortune qu'un mot nouveau peut avoir. Il est né à la cour, et ce sont des gens du grand monde qui ont dit la première fois *respectable*. Un homme respectable. Des personnes respectables. Racine est, dit-on, le premier écrivain qui s'en soit servi.

— Syn. comp. RESPECTABLE, VÉNÉRABLE. L'âge et le mérite rendent *vénérable*; le rang et la dignité rendent *respectable*.

RESPECTABLEMENT, adv. D'une manière respectable.

RESPECTÉ, ÉE, part. pass. du v. Respecter. S'empl. adjectiv. Un nom respecté. Un titre respecté. Elle renverse les têtes les plus *respectées*. (Boss.) Les vers sibyllins furent *respectés* plus que jamais quand il fut défendu de les lire. (Volt.) Les druides n'étaient pas étrangers aux affaires d'état; ils assistaient aux conseils de guerre, et donnaient sur le gouvernement leurs avis, qui étaient ordinairement *respectés*. (Anquetil.)

Le latin dans les mots brave l'honnêteté,
Mais le lecteur français veut être *respecté*. (Boil.)

Trois mille ans ont passé sur la cendre d'Homère,
Et, depuis trois mille ans, Homère *respecté*,
Est jeune encor de gloire et d'immortalité. (Chénier.)

— *Respecté comme*. Il revint à Babylone craint et *respecté*, non pas comme un conquérant, mais comme un dieu. (Boss.)

— *Respecté de*. Jadis Priam soumis fut *respecté* d'Achille. (Rac.) L'épi naissant mûrit de la faux *respecté*. (Chénier.)

Leurs paisibles cercueils, *respectés* des méchants,
N'éprouveront au moins que l'outrage des ans.
(Michaud.)

Qu'un dépôt si sacré soit *respecté* des ondes,
Que le ciel, attendri par ses douleurs profondes,
Fasse lever sur elle un soleil plus serein. (Volt.)

— *Respecté chez*. Le préjugé du point d'honneur est *respecté* chez le créole plus que partout ailleurs. (Parny.)

— *Respecté dans*.

Chéri dans son hameau, *respecté* dans son temple,
Il prêche par ses mœurs, il instruit par son exemple.
(Delille.)

— *Respecté par*. L'évêque de Luçon, fils de Bussi-Rabutin, qui avait plus de réputation qu'il n'en méritait, succéda à La Motte dans la place d'académicien, place méprisée par les gens qui pensent, *respectée* encore par la populace, et toujours courue par ceux qui n'ont que de la vanité. (Volt.)

Ils vivaient loin du tumulte et du bruit des cités,
Par leurs pieux enfants chéris et *respectés*. A.-Mart.

RESPECTER, v. a. 1re conj. Honorer, révérer, porter respect. Respecter la vieillesse. Respecter les lieux saints. Respecter le caractère, la qualité de quelqu'un. Ne rien respecter. *Respectez* votre pourpre, disait saint Grégoire de Nazianze, *respectez* votre puissance qui vient de Dieu, et ne l'employez que pour le bien. (Boss.) Les justes respectent les hommes, mais ils ne peuvent *respecter* leurs erreurs. (Fléch.) On diminue au prince ses misères publiques, on le jette à force de le *respecter*. (Mass.) On *respecte* les passions d'un grand comme son autorité. (Id.) Nous-mêmes, tant de siècles chrétiennes, nous venons souvent altérer le langage divin, et *respecter* ce que nous devrions combattre. (Id.) Pour la femme à défauts, et surtout de fois, plus on a *respecté*. (Chateaubr.) Un cœur généreux *respecte* le... De Belloy. *Respectant* toujours ce qui est divin je continue l'examen, je... (Volt.) Chez Théramène, arrête, et *respecte* Thésée. (Rac.)

Pourquoi nous voulez-vous que par un sot abus
Chacun *respecte* en vous le bonheur qui n'est plus?
(Racine.)

— *Faire respecter*. Obliger à montrer du respect. Le zèle de la charité se fait aimer et *respecter* de ceux mêmes qu'il reprend et qu'il corrige. (Mass.)

Sur d'éclatants succès ma puissance établie
A fait jusqu'aux deux mers *respecter* Athalie. (Rac.)

— *Se faire respecter*. Se rendre respectable.

— Avoir égard à. La pièce où gisait Sixte-Quint était la seule qu'on eût à peu près *respectée*. (Saintine.) Je *respectais* dans votre ravisseur ses droits sacrés, et le penchant même que vous aviez pour lui. (Le Sage.)

Pourvu que de ma mort *respectant* les approches,
Tu ne m'affliges plus par d'injustes reproches. (Rac.)

Madame, jusqu'ici *respectant* vos douleurs,
Je n'ai point rappelé le sujet de vos pleurs. (Volt.)

— Fig. Épargner, ne point endommager, ne point attaquer. Respecter l'erreur, la faiblesse de quelqu'un. Respecter ses occupations. Le temps respecte les noms illustres. Je vous aime plus que moi-même; je *respecte* votre repos, et je vais, après cet entretien, achever loin de vous les tristes jours que je vous sacrifie. (Le Sage.) Une vigueur d'esprit et de corps, que les maladies avaient jusque-là *respectée*. (Fléch.) Cet ouvrage immense et superbe que la révolution des temps et des années a toujours *respecté*, et *respectera* jusqu'à la fin. (Mass.)

La guerre avait longtemps *respecté* les trésors
Dont Flore et les Zéphirs embellissaient ces bords. (Voltaire.)

Dieux! la vengeance sonne!
Ces guerriers que cent fois a *respectés* Bellone,
Sous le lâche genie ont trouvé le trépas. (Belly.)

— SE RESPECTER. v. pron. Garder avec soin la décence et la bienséance convenables à son sexe, à son état, à son âge. C'est une femme qui se respecte, qui se fait respecter. Un vieillard doit se *respecter* lui-même, s'il veut que les jeunes gens le respectent. (Acad.) On respecte dans l'abaissement ceux qui se sont *respectés* dans la grandeur. (Napol.) Un roi doit respecter ses sujets et se *respecter* soi-même. (Apollon.) L'homme doit commencer par se *respecter* lui-même. (Pythag.) Celui qui ne se *respecte* pas ne sera respecté de personne. (Max. lat.) La vieillesse impie ou libertine ne se *respecte* point. (Boiste.)

— Se dit de plusieurs personnes qui ont pour elles un respect mutuel. Des ennemis nobles et généreux se *respectent* plus qu'ils ne se craignent. (Boiste.)

RESPECTIF, IVE. adj. Qui a rapport à chacun en particulier, qui concerne réciproquement les parties intéressées, les choses correspondantes. Droits respectifs. Demandes respectives. Requêtes respectives. Actions respectives. Prétentions respectives. Servitudes respectives. Intérêts respectifs.

— Se disait pour Relatif. Père et fils sont des termes respectifs.

RESPECTIVEMENT. adv. D'une manière respective, réciproque. Les parties adverses ont présenté respectivement leurs requêtes. Ils sont tous deux respectivement demandeurs et défendeurs.

— Théol. *Ces propositions sont respectivement fausses, scandaleuses, hérétiques, téméraires*, etc. Il n'y a aucune de ces propositions prises ensemble à laquelle ne convienne quelqu'une de ces dénominations.

RESPECTUEUSEMENT. adv. D'une manière respectueuse, avec respect. Parler, écrire respectueusement à quelqu'un. Agir respectueusement avec quelqu'un. S'approcher respectueusement de l'autel.

RESPECTUEUX, EUSE. adj. Qui témoigne du respect. Un homme respectueux. Une fille respectueuse. Des enfants respectueux. Les enfants doivent être fort respectueux envers leurs parents, envers leurs maîtres. La familiarité des saints mystères ne faisait que rendre Marie-Thérèse plus *respectueuse* et plus circonspecte. (Fléch.)

Othon, Sénécion, jeunes voluptueux,
Et de tous vos plaisirs flatteurs *respectueux*. (Rac.)

— Accompagné de respect, plein de respect. Il avait une tendresse *respectueuse* pour son épouse. (Fléch.) C'est aux grands à opposer leurs hommages publics et *respectueux*, dans le temple saint, aux irrévérences et aux profanations publiques. (Mass.) La douleur est une chose sacrée: il faut une grande pureté d'intention et beaucoup de *respectueuse* délicatesse pour y toucher sans l'irriter. (Boiste.)

Là, les saints mêmes, d'un œil *respectueux*,
Contemplent de ton front l'éclat majestueux.
(J.-B. Rousseau.)

— Qui marque du respect. Un air respectueux. Posture très-respectueuse. Un langage peu respectueux, qui n'est pas assez respectueux. Garder un silence respectueux. Écrire, parler en termes respectueux. Sommations respectueuses. Il est souvent plus *respectueux* de se taire que de parler. (Acad.) Tous pouvaient assurer que jamais ils n'avaient rien entendu ni de plus *respectueux*, ni de plus tendre pour la personne sacrée du roi. (Boss.)

— Hist. eccles. *Silence respectueux*. Nom donné au sentiment de quelques personnes, qui se bornaient à ne pas dire si elles pensaient que les cinq propositions condamnées par Innocent X fussent ou ne fussent pas dans Jansénius. Le silence respectueux fut toléré par Clément IX, mais Clément XI déclara que cela ne suffisait pas.

— *Respectueux envers*. Notre nation plus attachée à ses maîtres et plus *respectueuse* envers les grands. (Mass.)

— *Respectueux pour*. Son cœur toujours *respectueux* pour la vertu de Marie-Thérèse. (Mass.)

RESPIRABILITÉ. s. f. Phys. Qualité d'un gaz qui peut servir à la respiration.

RESPIRABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible de servir à la respiration. Un air respirable, qui n'est pas respirable. Les gaz respirables. Il parvient enfin à des rochers dépouillés de verdure, où l'eau se change autour de lui en énormes glaces, et où les dernières couches de l'atmosphère sont à peine *respirables*. (B. de St-P.)

— *Respirable pour*. Songez que vous n'arriveriez que bien malade au haut de notre air; il n'est pas *respirable* pour nous dans toute son étendue, il s'en faut bien, il ne l'est presque déjà plus au haut de certaines montagnes. (Fontenelle.)

RESPIRANT. part. prés. du v. Respirer. Qui respire. Il est toujours invariable. La grandeur et la hardiesse de son génie *respirant* dans son testament. (Volt.)

RESPIRANT, ANTE. adj. Qui respire encore. Des êtres respirants.

Sanglants, percés de coups, et *respirants* à peine,
Jusqu'aux portes du Louvre on les porte, on les traîne.
(Voltaire.)

RESPIRATEUR. s. m. Phys. Appareil propre à faciliter la respiration. || *Respirateur antiméphitique*. Instrument dont on se sert pour faire sans danger certaines expériences sur le méphitisme des fosses d'aisances, des cuves à bière, etc.

— Anat. Se dit des organes qui servent à la respiration.

RESPIRATION. s. f. (pr. *res-pi-ra-ci-on*; du lat. *respiratio*). Fonction en vertu de laquelle le fluide nourricier d'un être organisé et mis en contact avec l'air, qui lui enlève une partie de ses propriétés et lui en communique d'autres; elle consiste en deux mouvements opposés, que l'on appelle l'un *inspiration*, et l'autre *expiration*; on aspire de l'oxygène et de l'azote, on expire de l'azote et de l'acide carbonique. Chez les insectes, la respiration s'effectue par des canaux particuliers appelés *trachées*; chez la plupart des animaux aquatiques, elle a lieu par des espèces de franges membraneuses nommées *branchies*. Chez tous les mammifères, chez les oiseaux et les reptiles, elle s'effectue dans des poumons, de la même manière à peu près que chez l'homme. Le mécanisme de la respiration est tout entier dans les mouvements successifs de contraction et de dilatation de la poitrine ou thorax, et par suite des poumons eux-mêmes, lesquels mouvements produisent successivement l'expiration et l'aspiration de l'air atmosphérique. Avoir la respiration libre, facile, gênée, difficile, embarrassée. Les organes de la respiration. La *respiration* qui nous fait vivre faisait mourir à tous moments M. de Montausier. (Fléch.) Je ne pus lui répondre sur-le-champ, parce qu'il me tenait si serré, que je n'avais pas la *respiration* libre. (Le Sage.)

— Mus. L'action de respirer pour chanter diffère en quelque chose de la respiration pour parler. Quand on respire pour parler, le premier mouvement est celui de l'aspiration, alors le ventre se gonfle et sa partie supérieure s'avance un peu, ensuite il s'affaisse; c'est le second mouvement, celui de l'expiration; ces deux mouvements s'opèrent lentement, lorsque le corps est dans son état naturel. Au contraire, dans l'action de respirer pour chanter, il faut aplatir le ventre et le faire remonter avec promptitude, en gonflant et avançant la poitrine.

— Pathol. Les mouvements respiratoires varient beaucoup dans les maladies. La respiration est *fréquente* ou *rare*, suivant que ses mouvements sont plus ou moins nombreux dans un temps donné qu'ils ne le sont en santé; *vive* ou *lente*, suivant le degré de rapidité ou de lenteur avec lequel ses mouvements s'exécutent; *grande* ou *petite*, suivant qu'il y a beaucoup ou peu d'air inspiré et expiré; *facile* ou *difficile*, suivant qu'elle s'exécute avec ou sans aisance; la respiration difficile constitue la *dyspnée*. Elle est *égale* ou *inégale*, suivant la succession égale ou inégale de ses mouvements; lorsque sur un nombre donné de respirations, il en manque une, la respiration est appelée *intermittente*. Elle est *sonore* ou *insonore*, suivant qu'elle se fait avec ou sans bruit. Dans le premier cas, elle prend différents noms, suivant la qualité du son qu'elle produit: elle est *sifflante*, quand elle fait entendre le son particulier connu sous le nom de *sifflement*, *suspirieuse*, lorsqu'elle produit le bruit qui constitue le soupir, *luctueuse* ou *plaintive*, lorsque l'air chasse des poumons par l'expiration produit le son qu'on appelle *gémissement*, *stertoreuse*, quand elle fait entendre, dans les mouvements d'inspiration et d'expiration, une espèce de son qui imite assez bien le bruit de l'eau bouillante.

— Bot. Les végétaux présentent aussi des phénomènes respiratoires que l'on a comparés avec raison avec ceux que l'on observe chez les insectes. L'air pénètre dans le tissu végétal par une multitude de petites ouvertures de la surface inférieure des feuilles, qui représentent également les stigmates des insectes, et il se distribue, dans toutes les parties de ce tissu, par des trachées analogues aux trachées des insectes quant à la structure et à leurs fonctions. Dans les plantes aquatiques, comme chez les poissons, l'eau chargée d'air vient baigner immédiatement et à nu les cellules dans lesquelles la sève est renfermée, et ces cellules font l'office de branchies.

RESPIRATOIRE. adj. des 2 g. Anat. et physiol. Qui sert, qui a rapport à la respiration. Organes respiratoires. Mouvements respiratoires.

RESPIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Respirer. S'empl. adjectiv.

— *Respiré par*. Des deux éléments de l'eau, l'un est propre à être *respiré* par toutes les créatures. (A. Martin.)

Respiré par la plante et par les animaux,
L'air, ainsi que le feu, circule dans les eaux. (Del.)

RESPIRER. v. a. 1re conj. (du lat. *respirare*). Attirer l'air dans sa poitrine, et le repousser dehors. Respirer facilement. Difficulté de respirer. Avoir de la peine à respirer. Il fait si chaud, qu'on ne saurait presque respirer. Il cessa enfin de *respirer* et de vivre. (Boss.) L'âme resserrée de toutes parts ne peut plus *respirer* que du côté du ciel. (Id.) Elle dépouilla donc le nouveau-né, et *respirant* quelques instants sur la bouche, elle dit: Âme de mon fils, âme charmante, ton père t'a créée jadis sur mes lèvres par un baiser. (Chateaub.) La nuit s'approche, le froid augmente, ses membres s'engourdissent, et cependant son pouls bat avec violence, il ne *respire* plus qu'avec d'insupportables déchirements. (Poug.)

— *Il ne respire plus*. Il est mort.

— *Il respire encore*. Il n'est pas encore mort.

— Vivre. Tout ce qui respire. Je ne respire que pour vous. Depuis que je respire. Ceux par qui je *respire*. (Rac.) Tant qu'il *respirera*, je ne vis qu'à demi. (Id.) Il n'est pas mort, puisqu'il *respire* en vous. (Id.) Parlez-moi de mon fils, dites-moi s'il *respire*. (Volt.) Un lion mort ne vaut pas un moucheron qui *respire*. (Id.)

Loin de Paris se peut-il qu'on *respire*?
Me dit un petit-maître amoureux du fracas. (Volt.)

— Fig. Venge nos libertés qui *respirent* encore. (Volt.)

— Se dit, par exagérat., pour exprimer la perfection des tableaux, des statues. La toile a *respiré* sous le feu du pinceau. (Lebrun.)

Qu'alors il paraît grand le peintre des héros,
Quand l'homme tout entier *respire* en ses tableaux!
(La Harpe.)

Sous la main de nos Praxitèles,
Respirez, marbres de Paros. (F. de Neufch.)

— Se dit aussi des instruments de musique. La lyre, en frémissant, *respirait* sous ses doigts. (Thomas.)

— S'est dit également du paganisme, qui donnait un corps et une âme à tous les objets de la nature. Le bronze et le marbre *respirent*, les rochers s'attendrissent, les fleuves remontent vers leur source, et se peuplent de divinités. (Reyrac.)

— Se dit des yeux.

Oui, ton retour me doit tout ce que ton absence
Put dérober à mon ardeur:
Rends moi tous ces regards où *respire* ton âme.
(Mme Dufrenoy.)

— Fig. Se manifester, annoncer qu'on est animé de tel sentiment. L'amour du bien public respire dans toutes ses paroles, dans toutes ses actions.

Son œil muet ne suit point son amant;
Mais sur son sein la volupté *respire*. (Imbert.)

— Fig. Prendre quelque relâche, avoir quelque relâche après de grandes peines, après un travail pénible. Laissez-le respirer un moment. Respirer de ses fatigues. N'avoir pas le temps, le loisir de respirer. Enfin je respire. Un moment sans témoins cherchons à *respirer*. (Rac.) Donnez-moi seulement le temps de *respirer*. (Id.) Laisse-t-elle un moment *respirer* son époux? (Boil.)

Hercule *respirant* sur le bruit de vos coups,
Déjà de son travail se reposait sur vous. Racine.)

Encor si ta valeur, à tout vaincre obstinée,
Nous laissait, pour le moins, *respirer* une année.
(Boileau.)

— On dit *respirer de* dans le même sens. Laissez *respirer* vos peuples de leur accablement. (Mass.) A peine *respirait*-il du joug qu'elle a porté. (Rac.) Il *respirait* enfin du tumulte des armes. (Delille.)

Et, *respirant* enfin du poids d'un long courroux,
Son cœur fut plus tranquille, et son sommeil plus doux.
(Delille.)

— *Respirer après quelque chose*. Le souhaiter avec passion, avec ardeur. Elle respire après le retour de son fils. Il ne respirait qu'après ce changement.

— v. a. Respirer un bon air. Respirer un air corrompu. L'air que nous respirons. Aller respirer l'air natal. Avez-vous *respiré* ces parfums, luxe de l'air déjà si pur et si doux? (Mme de Staël.) Le premier air que nous *respirons* nous sert à tous indifféremment à former des cris. (Boss.)

Tivoli, *respirant* le parfum de tes fleurs,
Sur un luth, aux accords à jamais enchanteurs.
(Belly.)

— Fig. Dans l'air le plus pur et le plus serein de la capitale, un nombre infini d'ecclésiastiques *respire* un air encore plus pur de la discipline cléricale. (Boss.) (Un lieu) où la vertu *respire* un air empoisonné. (Rac.)

— L'usage veut qu'on dise *respirer l'air* et *voir le jour*. Cependant Corneille a dit: Albe, ou j'ai commencé de *respirer* le jour. Et Racine: Quoi! vous à qui Néron doit le jour qu'il *respire*. L'autorité de Corneille et celle de Racine doivent prévaloir en poésie sur l'usage établi dans la prose.

— On dit *respirer l'air*, et les poètes ont dit *respirer le jour* pour dire *vivre*. *Respirer* encore le jour dans un rang élevé. (Volt.) Je reçus et je vois le jour que je *respire*. (Rac.) Cette expression a été relevée par quelques critiques, qui ont prétendu qu'on ne respire pas le jour. Mais le jour n'est pourtant que de l'air éclairé; et, si l'on respire l'air pendant le jour, pourquoi les poètes ne pourraient-ils pas dire qu'on respire le jour? On dit *respirer la fraîcheur*, et la fraîcheur n'est autre que l'air frais, comme le jour est l'air éclairé.

Énée, en ce moment couvert d'épais rameaux,
Respirait la fraîcheur et de l'ombre et des eaux.
(Delille.)

— Annoncer, exprimer, témoigner vivement. Ses discours respirent la bonté. Dans cette maison, tout respire la joie, la piété, la vertu. Il donne ses derniers ordres, où tout *respirait* la piété. (Boss.) L'esprit de François de Paule, son cœur, ses actions, son ordre, tout *respire* l'humilité. (Fléch.) Tout *respire* en Esther l'innocence et la paix. (Rac.) Tout *respire* ici Dieu, la paix, la vérité. (Id.) Le plaisir est pour les grands comme le parfum de leurs enfants; tout le *respire* autour d'eux; ils ne le sentent pas. (Boiste.) Il s'agite, il *respire* une rage insensée. (Delille.)

Je t'écris aujourd'hui, voluptueux Horace,
A toi qui *respiras* la tendresse et la grâce. (Voltaire.)

Tout reproche à mon cœur le feu qui me dévore,
Je *respire* un amour que ma raison abhorre. (Crébill.)

— Féraud et Fréron veulent bien qu'on dise au propre. Qu'un homme respire l'air, et ils ne veulent pas souffrir qu'on dise d'un homme au figuré, Qu'il respire quelque chose. Ainsi, selon eux, il ne faut pas dire qu'un homme respire la tendresse, qu'il respire la grâce, etc. Mais il y a trop d'exemples contraires pour qu'on puisse être de leur avis.

— Se dit aussi des choses ou des êtres personnifiés. Au premier siècle de l'ère chrétienne apparient probablement cet itinéraire nautique et commercial, connu sous le titre de *Périple de la mer Érythrée*, et l'abrégé géographique de Denis le Périégète en beaux vers grecs, *respirant* la lecture d'Homère. (M.-Brun.)

Le madrigal, plus simple et plus noble en son tour,
Respire la douceur, la tendresse et l'amour. (Boileau.)

— Désirer ardemment. Ne respirer que la vengeance. Il respire la guerre. Il ne respire que les plaisirs. Ainsi, ne *respirant* que luxe et mollesse, les enfants ne prennent pas le désordre dans nos écoles, mais l'y apportent. (Rollin.) Il ne *respirait* que le service du roi et la grandeur de l'État. (Boss.) Il ne vit que pour l'Église, il ne *respire* que l'Église. (Id.) Je *respire* à la fois l'inceste et l'imposture. (Rac.) (Il) N'a semblé *respirer* que guerre et que vengeance. (Id.) Chacun, plein de mon nom, ne *respirait* que moi. (Boil.)

— On dit, Il ne respire que les plaisirs; un tyran ne respire que le sang et le carnage; un usurier ne respire que le gain; un homme outragé ne respire que vengeance. Peut-être, dit d'Olivet, cette manière de n'employer *Respirer* qu'avec une négative paraîtra-t-elle une bizarrerie; néanmoins il faut l'appeler une délicatesse, une finesse qui est de nature à ne pouvoir se trouver que dans une langue extrêmement cultivée. *Respirer*, lorsqu'il est employé sans la négative, a communément une autre signification. *Tout respire ici la piété*, signifie non pas que *tout désire ici la piété*, mais que *tout donne ici des marques de piété*. Il faut conclure de tout ceci que l'on peut dire également, *il respire la vengeance*, et, *il ne respire que la vengeance*. La première phrase signifie que la vengeance est l'objet de ses désirs; et la seconde, que ce désir est porté à un si haut point qu'il absorbe tous les autres, et que l'homme dont on le dit sacrifierait tout pour se venger.

— SE RESPIRER. v. pron. Être respiré.

— Syn. comp. RESPIRER. SOUPIRER. *Respirer* annonce un désir plus ardent, plus énergique; et *soupirer*, un désir plus tendre et plus touchant. || RESPIRER APRÈS. SOUPIRER APRÈS. ASPIRER À. *Respirer après* marque un désir plus vif, plus impatient, plus empressé; *soupirer après*, un désir ou un regret plus inquiet, plus triste, plus affectueux; on peut *aspirer* à un bien sans désir bien marqué, sans passion, ou du moins cette idée ne domine pas dans *aspirer à*, comme *soupirer* et *respirer après*.

RESPLENDIR. v. n. 2e conj. (du lat. *resplendere*). Briller avec grand éclat. Tout resplendit de lumière. Il ne s'emploie que dans le style soutenu.

— Absol. La nuit était belle, la lune resplendissante.

— Fig. Tout dans les recueils ne doit pas *resplendir* également: même parmi les étoiles, il en est de nébuleuses. (Boiste.) La gloire la plus éclatante est comme un beau jour; elle ravit à son levant, *resplendit* au midi, s'altère à son couchant, et se perd dans la nuit. (Id.)

— S'emploie aussi au moral. Les bienheureux resplendissent dans la gloire.

En toi l'on remarque
Un feu qui luit apparemment
De celui dont si vivement
Resplendit notre grand monarque. (Corn.)

RESPLENDISSANT. part. prés. du v. Resplendir. Qui resplendit. Il est invariable.

RESPLENDISSANT, ANTE. adj. Qui est éclatant. Tout resplendissant. Tout resplendis-

sant de lumière. Une beauté resplendissante. Figure, face resplendissante de santé. Les nuages éclairés par le soleil sont *resplendissants*. (B. de St-P.) Le fils du Soleil, l'Été *resplendissant* s'avance au travers des plaines épurées de l'éther. (Deleuze.) Il est minuit : la mer est calme comme une glace, le brick plane comme une ombre immobile sur sa surface *resplendissante*. (Lamart.)

L'Océan dans son sein balance ces tableaux,
Les lacs *resplendissants* en colorent les eaux. (Del.)

— Se dit des corps lumineux et brillants, des corps glorieux, des bienheureux. Dans la transfiguration, Jésus-Christ parut tout resplendissant de gloire et de lumière.

— Fig. Que de gens *resplendissants* comme la lune pendant la nuit, ne sont, comme elle, qu'un petit nuage au grand jour (Goëthe.) Pouvais-je mieux essuyer vos larmes qu'en vous faisant voir au milieu de cette troupe *resplendissante*, et dans cet état glorieux, une mère si chère et si regrettée? (Boss.)

RESPLENDISSEMENT. s. m. Grand éclat formé par l'expansion, par la réflexion de la lumière. Ce grand amas de lumière formait un resplendissement merveilleux.

RESPONCIER ou **RESPONSOIRE.** s. m. Anc. liturg. Livre contenant les répons.

RESPONSABILITÉ. s. f. Obligation de répondre de ses actions ou de celles des autres, d'être garant de quelque chose. Grande, effrayante responsabilité. Responsabilité terrible. Être, avoir, mettre sous sa responsabilité. La responsabilité des ministres. La responsabilité des magistrats. Fonction qui entraîne trop de responsabilité. Prendre quelque chose sous sa responsabilité. En avoir la responsabilité. Prendre sur soi une grande responsabilité. Responsabilité morale. La confiance dans ce papier naît de la *responsabilité* du gouvernement. (Necker.) Le ciel a mis le bonheur des peuples sous la *responsabilité* des rois, non à leur caprice. (Boiste.) La discussion des lois par les députés d'une nation décharge le souverain qui les exécute franchement d'une effrayante *responsabilité* envers Dieu et les hommes. (Id.) Nul n'échappe à la *responsabilité* de lui-même. (Id.) Un gouvernement constitutionnel sous la *responsabilité* des ministres est une anomalie politique. (Id.)

— *Responsabilité civile.* Obligation que nous impose la loi de répondre, vis-à-vis des tiers, du préjudice causé par des personnes qui sont sous notre dépendance ou des choses qui nous appartiennent || *Responsabilité des officiers publics.* Responsabilité des greffiers, des avoués, des huissiers. Les parties, tenues dans certains cas, d'avoir recours au ministère de certains hommes auxquels la loi a remis exclusivement l'exercice de certaines fonctions, et de les investir ainsi d'une confiance obligée, les parties dont les intérêts ont été compromis par la faute de ceux-ci, doivent de toute nécessité avoir contre eux, et après leur mort contre les héritiers, une action récursoire. || *Responsabilité des ministres et de leurs subordonnés.* Obligation de rendre compte, sous une sanction pénale, de l'exercice régulier du pouvoir, que les lois confient à ses agents. Les ministres traîtres et concussionnaires peuvent être accusés par la Chambre des députés, et ils sont jugés par la Chambre des pairs. La responsabilité a pour sanction la condamnation des coupables. Elle a pour exercice le contre-seing de tous les actes du gouvernement. Elle a pour garantie l'impuissance de la poursuite et la corruption des Chambres. La responsabilité des ministres se perd comme une fumée dans les hauteurs du pouvoir. Les agents secondaires peuvent tomber dans le cas de responsabilité, soit en violant la loi dans l'exécution, comme le ministre l'a violée dans son ordre, soit en poussant au delà de ses limites l'exécution d'un ordre légal. Mais les poursuites doivent être autorisées par le conseil d'état, ce qui rend la plupart du temps illusoire le droit de poursuivre. || *Responsabilité morale.* Responsabilité des ministres et autres agents de l'autorité publique, laquelle résulte du jugement que leurs concitoyens, constamment éclairés par la presse, doivent porter sur leurs actes. || *Responsabilité civile des ministres.* Celle qui peut s'exercer lorsque l'État ou un particulier croit avoir à se plaindre des actes d'un ministre et qu'il s'adresse aux tribunaux civils pour en obtenir une réparation, qui se résout en dommages et intérêts || *Responsabilité criminelle.* C'est celle qui a été prévue par la charte, et qui n'a pas encore été définie par la loi.

— Anc. jurispr. *Responsabilité d'office.* Responsabilité des officiers publics.

RESPONSABLE adj. des 2 g. Qui doit répondre de ses propres actions ou de celles des autres, qui doit être garant de quelque chose. Des froideurs de Titus je serai *responsable*. (Rac.) Vous voilà de mes jours maintenant *responsable*. (Id.)

— Qui doit rendre compte de son administration. Dans l'administration du royaume, tout fonctionnaire public est responsable de sa gestion. Les ministres sont responsables. Une autorité non *responsable* ne peut être remise entre les mains d'aucun individu, quelque bon et quelque sage qu'il puisse être, sans compromettre le repos de la société. (M^me Wright.) Le pouvoir absolu n'a pas besoin de mentir ; il se tait : le gouvernement *responsable*, obligé de parler, déguise et ment effrontément. (Napol.)

— *Éditeur responsable.* Celui sous la responsabilité duquel paraît un journal, une feuille périodique.

— Prov. *On n'est pas responsable de ses pensées secrètes.*

— *Responsable à.* Responsable à la postérité. Un corps d'hommes qui n'est *responsable* à personne, n'a la confiance de personne. (Payne.)

— *Responsable de.* Être responsable de ce que l'on fait. Être responsable d'un dépôt. Être responsable des conséquences. N'être point responsable des fautes d'autrui. Être civilement responsable des faits, des actes de quelqu'un. Nous sommes, non pas seulement *responsables* de nous-mêmes, mais encore de ces peuples qui marchent après nous et cherchent partout nos traces. (Quinet.) Nous sommes l'œuvre de la nature, mais auteurs et *responsables* de nos fautes et de nos folies. (Boiste.) La religion et la médecine ne sont pas *responsables* des fautes de leurs docteurs. (Id.) Quiconque est *responsable* de la félicité d'autrui doit y coopérer sans cesse, et de toutes ses facultés. (Id.)

— *Responsable envers.* Responsable envers la patrie.

— *Responsable pour.* En certains cas, un maître est responsable pour ses domestiques, un père est responsable pour ses enfants mineurs.

RESPONSIF, IVE. adj. T. de pal. Qui contient une réponse. Mémoire responsif.

RESPONSION. s. f. Hist. Redevance annuelle que payait chaque chevalier de Malte, pour la délivrance de la terre sainte. || Il se disait, en général, de toutes les redevances payées par les ordres militaires.

RESPONSOIRE. s. m. V. RESPONCIER.

RESSAC. s. m. Mar. Retour violent des vagues vers le large, après qu'elles ont frappé avec impétuosité une terre, une roche, un obstacle quelconque.

— Pêch. Nom des embarcations qu'on amène à Terre-Neuve pour aider à faire la pêche, et que l'on renvoie directement au port d'où elles étaient parties avant l'hiver. Ces petits bâtiments rapportent les hommes excédant les équipages des grands bâtiments et des huiles, langues de morue, etc.

RESSAIGNE. s. f. Techn. Grande tessure de tramail, d'un fil délié et à mailles serrées.

RESSAIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Ressaigner. S'empl. adjectiv. Personne ressaignée.

RESSAIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Ressaigner. S'empl. adjectiv.

RESSAIGNER. v. a. 1^re conj. Saigner de nouveau. Ressaigner un malade.

— neutral. Couler de nouveau, recommencer à couler. Ma plaie ressaigne.

— SE RESSAIGNER. v. pron. Se saigner de nouveau.

RESSAIGNER. v. a. 1^re conj. Pêch. Jeter des pierres près des filets tendus pour y faire entrer le poisson.

— SE RESSAIGNER. v. pron. Être ressaigné.

RESSAISI, IE. part. pass. du v. Ressaisir. S'empl. adjectiv.

RESSAISINE. s. f. Anc. jurispr. Action de saisir de nouveau, de rentrer en possession.

RESSAISIR. v. a. 2^e conj. Reprendre, se remettre en possession de. Ressaisir le pouvoir. Ressaisir un meuble. Il n'y a rien de si indifférent que l'on ne tâche de *ressaisir* au moment où il nous échappe. (M^me de Staël.) Il espérait que sa nouvelle alliance avec le czar le mettrait bientôt en état de *ressaisir* toutes ces provinces. (Volt.) Si les traités leur arrachèrent leur proie, ce fut sans étouffer peut-être l'ambition de la *ressaisir* lorsque l'occasion s'en présenterait. (Raynal.)

C'est reprendre vos droits, et c'est vous *ressaisir*
De l'univers dompté qu'on osait vous ravir. (Volt.)

Tel le tigre en jouant, dans sa barbare joie,
Mord, lâche, *ressaisit* et dévore sa proie. (Delille.)

— Fig. Si je *ressaisissais* la vie, elle retournerait bientôt contre moi tous ses poignards. (M^me de Staël.) L'imagination et la mémoire ne sont peut-être qu'une même faculté qui contemple le présent, saisit l'avenir et *ressaisit* le passé. (Boiste.) Comme si, sentant déjà la vie qui m'échappe, je cherchais à la *ressaisir* par ses commencements. (J.-J. Rouss.) François I^er, par sa valeur, par sa magnificence, par la protection des arts qui l'immortalise, *ressaisit* la gloire qu'un rival trop puissant lui avait enlevée. (Volt.)

— SE RESSAISIR. v. pron. S'emparer de nouveau. Je me suis ressaisi de nos effets. *Ressaisissons-nous*, autant qu'il est possible, d'un droit si important et si dangereux à confier. (Fontenelle.)

— Être ressaisi. L'occasion perdue ne peut se *ressaisir* (Boiste.)

RESSANGLÉ, ÉE part. pass. du v. Ressangler. S'empl. adjectiv

RESSANGLER v. a. 1^re conj. Sangler de nouveau un cheval ou une autre bête de somme qui a été desanglée.

— SE RESSANGLER. v. pron. Être ressanglé.

RESSASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Ressasser. S'empl. adjectiv. Ce procès a été sassé et ressassé. Ces questions ne sont pas nouvelles, elles ont été ressassées.

RESSASSER. v. a. 1^re conj. (rad. *sas*). Sasser de nouveau. Ressasser de la farine.

— Mêler de nouveau.

Un des noms reste encore, et le prélat par grâce,
Une dernière fois les brouille et les *ressasse*. (Boil.)

— Fig. et fam. Examiner, discuter de nouveau. Vous aurez beau ressasser ce compte, il ne monte qu'à tant.

— *Ressasser un ouvrage.* L'examiner avec soin pour en découvrir jusqu'aux moindres défauts.

J'ai feuilleté tous mes mémoires ;
J'ai *ressassé* tous mes papiers,
Et mis dans mes doctes grimoires
Tout le ciel en douze quartiers. (Ducerceau.)

— *Ressasser quelqu'un, ressasser la conduite de quelqu'un.* Examiner avec soin la conduite de quelqu'un pour voir si elle n'a rien de blâmable. En une considération du repos général de tout un pays, nous devons apporter de très-grands regards, avant que de vouloir *ressasser* ces vieux péchés. (Pasq.)

— *Ressasser les gens d'affaires, les traitants.* Se disait autrefois pour Faire des recherches contre eux.

— *Il ne fait que ressasser les mêmes choses.* Se dit d'un homme qui revient sans cesse et d'une manière fatigante, sur les mêmes idées.

Pour moi j'ai la tête blessée
Lorsque je le vois tortiller
En cent façons une pensée,
A force de les *ressasser*,
La pointe au bout du temps s'émousse. (Ducerceau.)

— SE RESSASSER. v. pron. Être ressassé.

RESSASSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ressasse, qui revient sans cesse sur les mêmes idées.

RESSAUT. s. m. Archit. Toute partie, tout corps d'un bâtiment qui au lieu d'être continu sur une seule et même ligne horizontale se projette en dehors de cette ligne et fait une saillie. Les *ressauts* sont quelquefois un moyen de variété. (Quatrem.) Les *ressauts*, dans les entablements, peuvent être admis selon la nature des masses d'édifices que l'architecture doit couronner. (Id.)

— Passage brusque d'un plan horizontal à un autre. || *Ce limon d'escalier fait ressaut.* Il s'abaisse de distance en distance par une ligne verticale.

— Pêch. Nom que l'on donne, en Provence, au filet appelé plus communément *épervier*.

RESSAUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ressauter. S'empl. adjectiv.

RESSAUTER. v. n. 1^re conj. Sauter de nouveau. Il a sauté et ressauté par-dessus la corde.

— Archit. Se dit des parties qui font ressaut. Entablement, corniche qui ressaute.

— Activem. Ressauter un fossé.

— SE RESSAUTER. v. pron. Être ressauté.

RESSÉANT, ANTE. adj. Cout. de Normandie. Qui réside.

— On disait aussi substantiv. *Un resséant*, en parlant d'un vassal obligé à résidence.

RESSÉANTIR. v. a. 2^e conj. Féod. Résider dans un lieu et ne pouvoir le quitter sans le consentement du seigneur.

RESSÉANTISE. s. f. Cout. de Normandie. Résidence.

RESSÉCHER. v. a. 1^re conj. V. RESÉCHER.

RESSEL. s. m. Pêch. Se dit, à Bordeaux, du sel qui reste au fond des vaisseaux dans lesquels on a chargé le poisson.

RESSELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Reseller. S'empl. adjectiv.

RESSELLEMENT. s. m. Action de reseller un cheval. || Son effet.

RESSELLER. v. a. 1^re conj. Remettre la selle à un cheval.

— SE RESSELLER. v. pron. Être ressellé.

RESSEMBLANCE. s. f. (pr. *re-çan-blan-ce* ; c'est un composé de *semblance*, aujourd'hui inusité). Rapport, conformité entre des personnes, entre des choses. Une ressemblance parfaite. Une grande ressemblance. Une ressemblance frappante. Il y a beaucoup de ressemblance entre ces deux personnes. Il y a une très-grande ressemblance entre elles. La ressemblance est parfaite entre eux. Les souverains sont revêtus de la puissance et de la grandeur de Dieu ; ce sont ses créatures les plus nobles, et faites proprement à sa *ressemblance* et à son image. (Fléch.) Nous cherchons à nos propres portraits des *ressemblances* étrangères. (Mass.) On trouve toujours en soi certains traits adoucis qui changent la *ressemblance*. (Id.) Comme toutes les passions ressemblent toujours à quelque vertu, nous ne manquons jamais de nous sauver à la faveur de cette *ressemblance*. (Id.) Vous étiez toujours revêtu de la *ressemblance* des justes, et cependant votre cœur n'était pas droit devant le Seigneur. (Id.) L'homme de Dieu portait dans la simplicité de son maintien la *ressemblance* d'un prophète. (Id.) L'esprit consiste principalement à saisir les *ressemblances* ; le jugement, plus utile, s'applique à découvrir les différences. (Locke.)

— B.-arts. Conformité entre l'imitation de l'objet et l'objet imité. Un peintre qui saisit bien la ressemblance. Ce peintre manque souvent la ressemblance. La ressemblance de la copie à son original. La ressemblance entre la copie et l'original.

Deux peintres à la fois arrivèrent en France :
L'un ne peignait qu'en beau, et courait sur ses pas ;
L'autre était pour la ressemblance
Il n'obtenait seulement pas ....

— Ce mot ne s'applique qu'aux portraits. On ne dit pas de la représentation en peinture d'une action, d'un événement, qu'elle est ressemblante, pour signifier qu'elle représente exactement, fidèlement cette action, cet événement. En parlant d'un tableau de fleurs, on dira que des roses, des pavots, etc., sont bien rendus, rendus avec vérité, et non qu'ils sont ressemblants. On ne le dirait pas même alors qu'il s'agirait de la représentation d'une certaine fleur dont, par un motif quelconque, l'artiste se serait appliqué à reproduire sur la toile toutes les particularités individuelles ; il faudrait, en parlant d'une telle représentation, dire qu'elle est exacte, qu'elle est identique, et non qu'elle est ressemblante.

— On dit d'un peintre qu'*il attrape bien la ressemblance*, pour exprimer qu'il fait des portraits ressemblants, ce qui résulte soit d'une certaine habitude, ordinaire même à d'assez mauvais peintres, de saisir les traits les plus marquants, ce qu'on appelle la charge de leur modèle, soit du talent beaucoup plus rare de joindre à l'expression générale de la nature et de la vie celle des traits et du caractère de physionomie particuliers au modèle.

— *Ressemblance frappante.* Celle qu'on aperçoit, dont on est étonné à la première vue, préalablement à aucun examen de la vérité de l'imitation des formes et de la justesse de l'expression. Les portraits, même les plus mauvais sous le rapport de l'art, sont susceptibles de cette espèce de ressemblance.

— Géom. S'est dit quelquefois de deux triangles dont les angles sont égaux, quoique leurs côtés soient infiniment plus grands.

— *Se tromper à la ressemblance.* Prendre pour la même chose ou pour la même personne deux choses ou deux personnes qui se ressemblent.

— *Ce fils est la vraie ressemblance de son père, c'est toute sa ressemblance.* Il y a beaucoup de ressemblance entre eux.

— *Être de la ressemblance de quelqu'un.* Se disait autrefois pour Lui ressembler de visage, de corps, de caractère, de costume ; être son portrait.

— Syn comp. RESSEMBLANCE. CONFORMITÉ. V. CONFORMITÉ. || RESSEMBLANCE À et AVEC. Une chose a quelque *ressemblance* ou n'a pas de *ressemblance* à une autre. *A* sert aussi à marquer une ressemblance apparente, facile à apercevoir. *Avec* annonce dans tous les cas une *ressemblance* plus forte, plus expressément marquée, à laquelle on ne s'attend pas, qu'on ne peut apercevoir qu'avec peine.

RESSEMBLANT. part. prés. du v. Ressembler. Qui ressemble à. Il est invariable. Une figure ressemblant parfaitement, ressemblant trait pour trait à l'original. Je mangeai d'excellent lait dans une maison fort propre, *ressemblant* assez à une cabane suisse. (Chateaub.)

RESSEMBLANT, ANTE. adj. Qui offre de la ressemblance. Un portrait ressemblant, peu ressemblant, fort ressemblant. Attendu, vous dit-on, qu'ils se vêtissent de vieux morceaux de drap mal cousu, assez *ressemblants* à l'habit d'arlequin. (Volt.) Ces deux derniers animaux, sans être de la même espèce, sont les plus *ressemblants* et les plus voisins de tous les animaux des parties méridionales des deux continents. (Buff.) Les couplets en sont nombreux, l'air triste et assez *ressemblant* aux airs de nos vieilles romances françaises. (Chateaub.)

— Qui se ressemble beaucoup. Voilà deux hommes bien ressemblants.

— Prov *Il n'y a rien de plus ressemblant à un chat sur une fenêtre qu'une chatte.* || *Il n'y a rien de plus ressemblant qu'un âne à un moulin à vent.* Se dit à ceux qui confondent deux choses qui n'ont point de rapport ni de ressemblance.

— Syn. comp. RESSEMBLANT. SEMBLABLE. *Ressemblant* indique le fait, il marque qu'un objet ressemble à un autre ; *semblable* indique la propriété qu'a l'objet de pouvoir être comparé à un autre.

RESSEMBLER. v. n. 1^re conj. (c'est le composé de *sembler*, qui ne se dit plus en ce sens). Avoir du rapport, de la conformité avec quelqu'un, avec quelque chose. Un fils qui ressemble à son père. Ressembler en tout, en partie. Ressembler à quelqu'un. La plâtre *ressemble* dans cet état à la pierre calcaire tendre. (Buff.) Pour sa forme et ses dispositions, le daim *ressemble* au cerf. (Ardent.)

Un fourbe cependant. . .
Et qui lui *ressemblait* de geste et de visage. (Boil.)

— Se dit des mœurs, du caractère, de la position sociale, etc. Cette personne est bien dans ses affaires, je voudrais lui ressembler. C'est un homme qui s'inquiète de tout, il ne me ressemble guère. Il est trop avare, je ne voudrais pas lui ressembler par cet endroit-là. Vous m'avez *ressemblé* par le malheur. (J.-J. Rouss.) Un bon cœur croit toujours qu'un autre lui *ressemble*. (La Chaussée.) Son but n'est pas de persuader qu'il vaut mieux que les autres, mais qu'il est autrement fait qu'eux, qu'il ne *ressemble* qu'à lui. (Mariv.) Si nous cherchons encore tous les anciens traits de cette âme défigurée par le péché, nous reconnaissons, malgré sa corruption, qu'elle *ressemble* encore à Dieu, et que c'était pour Dieu qu'elle était faite. (Boss.) De peur de vous contaminer vous-mêmes, il vous faut faire grâce à ceux qui vous *ressemblent*. (Mass.) Vous rendez par vos exemples la vertu respectable à ceux qui ne la suivent pas, et ce n'est plus une honte d'être chrétiens dès que par là on vous *ressemble*. (Id.)

— S'empl. souvent dans les similitudes. Nous allons sans cesse au tombeau, ainsi que les eaux qui se perdent sans retour. Nous *ressemblons* tous à des eaux courantes. (Boss.) Ces âmes sans force et sans foi, qui ne savent pas retenir leur langue indiscrète, *ressemblent* à une ville sans murailles, qui est ouverte de toutes parts. (Id.) Nous *ressemblons* à ces soldats insensés qui, dans le temps que leurs compagnons tombent de toutes parts à leurs côtés, se chargent avidement de leurs habits. (Mass.) Ceux qui ne parlent que pour montrer de l'esprit *ressemblent* à ceux qui ne jouent que pour gagner. La conversation est pour les uns un travail de vanité, comme le jeu est pour les autres un travail d'avarice et d'intérêt. (Trublet.)

— Se dit aussi du rapport, de la conformité entre les choses. Le langage du cœur et de la vérité ne *ressemble* pas à l'erreur et à la vanité des adulations humaines. (Mass.) Rien ne *ressemble* moins à la charité que cet œil malin qui ne s'ouvre que pour chercher les faiblesses de nos frères. (Mass.) Sa voix *ressemble* au tonnerre. (J.-B. Rouss.)

> La langue aux feintes préparée,
> *Ressemble* à la flèche acérée. (J.-B. Rousseau.)

— B.-arts. Offrir, présenter l'imitation exacte d'un objet. Portrait qui ressemble peu, qui ressemble beaucoup, qui ressemble d'une manière frappante. Peintre qui a le talent de faire ressembler. Portrait, buste qui a le mérite de ressembler. Copie qui ne ressemble guère au tableau original, à l'original, à son original.

— Au lieu de dire, *ce portrait ressemble*, il vaut mieux dire Ce portrait est ressemblant.

— *Cela ressemble à tout.* Se dit d'une chose commune, qui n'a point de caractère propre.

— *Cela ne ressemble à rien.* En bonne part, se dit d'une chose d'un goût original et nouveau. ‖ En mauvaise part, se dit d'une chose d'un goût bizarre et très-mauvais.

— Prov. *Ressembler à un monsieur de boutique.* Se dit, dans quelques provinces, pour Être vêtu d'une manière ridicule. ‖ *Il ressemble à un coq-à-fête, il se tue, et il ne faut rien.* ‖ *Il ressemble au chien de Jean de Nivelle, il s'enfuit quand on l'appelle.* ‖ *Il ressemble à l'anguille de Melun, il crie avant qu'on l'écorche.*

— On donnait autrefois à ce verbe un régime direct. J'ai vu, en mon temps, cent artisans, cent laboureurs plus heureux que les recteurs de l'Université, et lesquels j'aimerais mieux *ressembler*. (Montaigne.)

> Quand je revis ce que j'ai tant aimé,
> Peu s'en fallut que mon feu rallumé
> Ne fît l'amour en mon âme renaître,
> Et que mon cœur, autrefois son captif,
> Ne *ressemblât* l'esclave fugitif
> A qui le sort fait rencontrer son maître. (Bertaut.)

— SE RESSEMBLER. v. pron. Se dit de plusieurs personnes ou de plusieurs choses qui ont de la ressemblance. Les jumeaux d'ordinaire se ressemblent. Se ressembler de visage, de caractère. Leurs caractères se ressemblent. Les plaisirs se *ressemblent* tous. (Mass.) L'égoïste et le faux dévot se *ressemblent*, en ce qu'ils rapportent tout à leur félicité. (Boiste.)

> Mes deux enfants ne se *ressemblent* pas,
> Disait Lisette à Lucas, son compère.
> — Je le crois bien, reprit Lucas,
> Chacun d'eux ressemble à son père. (***.)

— *Cela ne se ressemble pas.* Se dit de deux choses fort différentes.

— *Je n'ai pu croire telle chose de vous, cela ne vous ressemble pas.* Cela n'est pas conforme à votre caractère, à votre manière de penser, d'agir, à tout ce que l'on connaît de vous.

— Ressembler à soi-même. Pour bien faire, Néron n'a qu'à se *ressembler*. (Rac.) L'homme ne se *ressemble* jamais d'un moment à l'autre: sa course ressemble à celle d'un insensé. (Mass.)

— *Ce peintre, ce musicien, etc., se ressemble.* Il se copie lui-même, et ne met point assez de variété dans ses ouvrages.

— Prov. *Les jours se suivent et ne se ressemblent pas.* La vie est mêlée de biens et de maux. ‖ *On se ressemble de plus loin.* Se dit en parlant de parents proches qui ont un air de famille ou les mêmes inclinations. ‖ *Ces deux personnes se ressemblent comme deux gouttes d'eau.* Elles se ressemblent parfaitement. ‖ *Qui se ressemble s'assemble.* Les personnes de même caractère, de même goût, se recherchent mutuellement. Se prend souvent en mauvaise part. ‖ *Tous les doigts de la main ne se ressemblent pas.* Tous les frères n'ont pas les mêmes qualités, le même tempérament.

RESSEMÉ, ÉE. part. pass. du v. Ressemer. S'empl. adjectiv.

— *Ressemé par.* Semblables aux petites fortunes, les grandes sont *ressemées* et multipliées par les mêmes tempêtes qui dévastent les grandes forêts. (B. de St-P.)

RESSEMELAGE. s. m. Action de ressemeler; résultat de cette action. Faire un ressemelage. Un bon ressemelage.

RESSEMELÉ, ÉE. part. pass. du v. Ressemeler. S'empl. adjectiv. Bas ressemelés. Souliers ressemelés. Bottes ressemelées.

RESSEMELER. v. a. 1^re^ conj. Il prend deux *l* devant une syllabe muette. *Je ressemelle, tu ressemelles, il ressemelle, nous ressemelons, vous ressemelez, ils ressemellent*, etc. Mettre de nouvelles semelles à une paire de chaussures. Ressemeler des bas. Ressemeler des souliers. Faire ressemeler ses bottes.

— SE RESSEMELER. v. pron. Être ressemelé.

RESSEMER. v. a. 1^re^ conj. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je ressème, tu ressèmes, il ressème*, etc. Semer de nouveau. Il faut ressemer des pois dans ce champ. La plupart des oiseaux *ressement* le végétal qui les nourrit. (B. de St-P.) La capsule qui renferme les semences du mouron se renverse alors vers la terre et s'entr'ouvre, pour les laisser emporter aux vents et aux pluies qui les *ressement* partout. (Id.) C'est la capsule qui conserve les graines, les aigrettes qui les *ressement*, la branche élastique qui les élance au loin. (Id.)

— SE RESSEMER. v. pron. Être ressemé.

RESSENCE. s. f. Pâte de savon.

RESSENTI, IE. part. pass. du v. Ressentir. S'empl. adjectiv. Au milieu des mouvements d'horreur que la Saint-Barthélemy excita en Europe, la perte d'un aussi grand homme que l'amiral fut particulièrement *ressentie*. (Lemontey.)

— Dessin. Se dit, dans la délinéation des formes du corps humain, pour exprimer des contours ou des traits énergiquement articulés ou prononcés vigoureusement. ‖ Archit. Se dit de quelques objets qui peuvent offrir dans leur exécution des contours plus renflés ou creusés plus profondément qu'ils ne doivent l'être. Le renflement de cette colonne est trop ressenti. On dit aussi de certains détails d'ornement qui sont traités ou avec trop de mollesse ou trop d'âpreté, que leur exécution en est trop peu ou trop ressentie.

— Buffon donne au cygne des mouvements flexibles et *ressentis*.

— *Ressenti par.* Les aveugles donnant plus d'attention aux ébranlements *ressentis* par l'ouïe et le toucher, étonnent souvent par la finesse de ces deux organes. (Richerand.)

RESSENTIMENT. s. m. Faible attaque, faible renouvellement d'un mal qu'on a eu, d'une douleur qu'on a ressentie. Avoir un léger ressentiment de sa fièvre, de sa colique, de sa goutte.

— Fig. Sentiment qui réagit sur l'âme. La compassion de la plupart des hommes n'est que dans les sens; ils sont émus par les objets, et ne peuvent refuser ce *ressentiment* à la nature. (Fléch.) Le remords est le *ressentiment* du mal fait à autrui. (Boiste.) Les *ressentiments* de tant de malheurs le pénétraient et lui donnaient des convulsions. (Volt.) Son cœur paraissait plein d'un long *ressentiment*. (Id.)

— Corneille a dit: Un long *ressentiment* dont il le croit blessé. On n'est pas blessé d'un ressentiment, mais bien d'une injure, et le ressentiment est proprement la sensation continuée de la blessure faite par l'injure.

— Fig. Souvenir qu'on garde des injures, avec désir de s'en venger. Contenir son ressentiment. Conserver un vif ressentiment d'une offense. Ne pouvoir cacher, dissimuler son ressentiment. Étouffer son ressentiment. Sacrifier son ressentiment, tous ses ressentiments à quelqu'un. Modérer son ressentiment. Saint Louis, ce roi si fidèle à signer ses grâces et à modérer ses *ressentiments*. (Fléch.) Nous abandonnons aux vengeances des *ressentiments* étrangers. (Mass.) Il le fit poursuivre par toute la campagne, et n'épargna rien pour l'avoir en sa puissance. Mon époux toutefois trompa son *ressentiment*, et sut se mettre en sûreté. (Le Sage.) Cette résolution bien formée éteignit mon *ressentiment*. (J.-J. Rouss.) Le faible prince épousa le *ressentiment* de sa maîtresse. (Anquetil.) Il servit avec ardeur le *ressentiment* du roi. (Id.) La violence du *ressentiment* de sir Everard contre moi, trente s'affaiblit avec le temps. (Defauconpret.) Quel sang pourra suffire à son *ressentiment*? (Rac.)

> Dis-lui qu'avant ma mort je lui fus engagée,
> Que ses *ressentiments* doivent être effacés. (Rac.)

— Se disait autrefois en bonne part. Quand le *ressentiment* des bienfaits de mon père. (Cyr. de Berg.) Racine en a encore fait usage, et c'est, dit Voiture, le seul mot employé par Racine qui soit tombé en désuétude.

> Tandis qu'autour de moi votre cour assemblée
> Retentit des bienfaits dont vous m'avez comblée,
> Est-il juste, seigneur, que seule en ce moment
> Je demeure sans voix et sans *ressentiment*?

— Delille a dit aussi en parlant du chien:

> Gardant du bienfait seul le doux *ressentiment*,
> Il vient lécher ma main après le châtiment.

— On dit *ressentir* pour *sentir*, et dans la même acception. Il n'en est pas de même de *sentiment* et de *ressentiment*. L'acception actuelle du mot *ressentiment* est infiniment éloignée de son analogie naturelle, et il y a peu de substantifs qui aient moins d'analogie avec leurs verbes.

— Syn. comp. RESSENTIMENT, ANIMOSITÉ. Le *ressentiment* ne veut que la vengeance de l'injure, l'*animosité* veut le mal de la personne sous tous les rapports.

RESSENTIR. v. a. 2^e^ conj. Sentir, éprouver. Ressentir les douleurs de colique. Ressentir un picotement à la gorge. Ressentir du bien-être, du malaise. Ressentir les effets de la colère de quelqu'un.

— Ressentir vivement la perte d'un ami, la perte d'un procès. Ressentir, comme il le faut, les obligations qu'on a à quelqu'un. Ressentir vivement une offense, une injure. Être incapable de ressentir l'amitié. Ressentir un grand plaisir, une grande joie du retour de quelqu'un. A ces paroles touchantes, mes pleurs redoublèrent. Je *ressentis* enfin éclater une affliction immodérée. (Le Sage.) J'attends quelques lignes de vous, ma chère Sophie, avec une inquiétude que je n'avais point encore *ressentie*. (M^me^ de Staël.) Après les affres et les terreurs de la mort, la princesse Anne *ressentit* toutes les horreurs de l'enfer. (Boss.) On *ressentait* dans ses paroles un regret sincère d'avoir été poussé si loin par ses malheurs. (Id.) Tout *ressent* de ses yeux les charmes innocents. (Rac.) Je *ressens* tous les maux que je puis *ressentir*. (Id.)

> La fille de Claudius commence à *ressentir*
> Des crimes dont je n'ai que le seul souvenir. (Rac.)

— Éprouver. Quel peuple ennemi de la France n'a pas *ressenti* les effets de sa valeur? (Fléch.)

> Quel mérite timide échappe à vos beautés?
> Je n'en *ressens* que trop l'influence féconde.
> (J.-B. Rouss.)

— Être un signe, une marque de. Avec quelle sévérité sainte Thérèse défendit-elle qu'il y eût rien dans les bâtiments de son ordre qui *ressentît* la vanité. (Fléch.)

— SE RESSENTIR. v. pron. Sentir quelque reste d'un mal qu'on a eu. Se ressentir encore de sa fièvre, de son rhumatisme, de sa goutte.

— Éprouver les suites, les conséquences fâcheuses, l'influence nuisible de quelque chose. Se dit au sens physique et au sens moral. Se ressentir des débauches de sa jeunesse. Se ressentir de la mauvaise éducation qu'on a reçue. Se ressentir un peu des préjugés de son siècle.

— Se dit aussi des choses. Pays qui se ressentira longtemps des ravages de la guerre. Ouvrage qui se ressent de la précipitation avec laquelle il a été composé. Les maisons voisines se sont ressenties de l'incendie.

— En bonne part. Se ressentir de la libéralité, de la protection de quelqu'un. On se *ressent* toujours d'une bonne éducation. (Acad.)

— *Se ressentir d'une injure.* S'en souvenir avec amertume et être disposé à s'en venger.

— *Il m'a fait un mauvais tour, il s'en ressentira.* Il m'a fait un mauvais tour, mais il sera puni.

— Syn. comp. RESSENTIR, SENTIR. *Ressentir* a un sens plus fort que *sentir*. ‖ RESSENTIR, SE RESSENTIR. Autrefois *ressentir* se prenait en bonne ou en mauvaise part, et *se ressentir* ne se prenait qu'en mauvaise part. Cette distinction n'est plus admise aujourd'hui. Cependant *se ressentir* ne présente pas l'action d'une manière aussi directe et aussi pleine que *ressentir*; il exprime la même chose, mais à un moindre degré.

RESSÉPER. v. a. 1^re^ conj. (du lat. *sepes*, haie.) Se disait pour Couper.

— Fig. Les Goths étaient une pépinière qui repoussait plus hautement tant plus on la voulait *resséper*. (É. Pasq.) V. RECEPER.

RESSERRANT. part. prés. du v. Resserrer. Qui resserre. Il est toujours invar.

RESSERRANT, ANTE. adj. Propre à resserrer. Médicaments resserrants. Remèdes resserrants.

— Fig. La vue de jeunes et brillants talents qui s'épanouissent lui inspire, non pas de l'envie, mais une tristesse *resserrante*. (Ste-Beuve.)

RESSERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Resserrer. S'empl. adjectiv. Le singe lémur est de ces animaux demeurés trop *resserrés* où son corps et son esprit se trouvent à l'étroit. (Lacép.) Je vous conterais ses aventures, si je ne m'étais point prescrit des bornes plus *resserrées*. (La Font.) Les peuples pasteurs ont été forcés, surtout dans les terrains *resserrés*, comme les îles, de recourir à la culture de la terre. (Virey.) Un espace bien *resserré* rassemblait ainsi d'étonnantes contrées. (M^me^ de Staël.) Les Gaules tantôt s'étendirent jusqu'au Rhin, tantôt furent *resserrées*. (Volt.)

— Les Fidèles esprits, ou plutôt cœurs étroits et entendements *resserrés*, que la foi et la charité n'ont pas assez dilatés pour comprendre toute l'étendue de l'amour d'un Dieu. (Boss.) Elle trouvait heureux qu'il n'y eût que la charité qui fût ménagée et *resserrée*. (Id.) George a promis d'apporter des nouvelles ... Il l'a promis, mais pourra-t-il le faire? Ils sont plus *resserrés* que les prisonniers, et je sais qu'on les surveille comme des ennemis. (X. Marm.) Pourquoi auraient-ils leurs coudées franches dans la vie, et y serions-nous *resserrés*? (A. Karr.)

— Abrégé. Ce discours demande à être resserré.

— *Cette place est fort resserrée, est resserrée de très-près.* Les assiégeants l'entourent, il est fort difficile d'y faire entrer des vivres, des secours, et d'en faire sortir des troupes, des bouches inutiles.

— Dans un sens analogue, on dit *cette garnison est fort resserrée*.

— *Ce pays est fort resserré par la mer.* Il n'a pas d'étendue à cause du voisinage de la mer.

— Absol. *Être resserré.* Être constipé.

— Bot. *Gorge resserrée.* Se dit de la gorge d'une monopétale, quand elle est moins large que le tube. ‖ *Involucre resserré.* Celui qui se rétrécit de plus en plus vers son orifice.

— Entom. *Nymphe* ou *Momie resserrée.* Celle où l'insecte, tout à fait en état ne prenant plus de nourriture, et fortement raccourci et resserré sur lui-même, se trouve en général recouvert par une pellicule mince, le plus souvent transparente, qui laisse apercevoir ses parties, et même les enveloppe séparément, comme dans les coléoptères, dans les hyménoptères.

— *Resserré dans.* Leurs vastes espaces ne sont point trop *resserrés* dans l'étendue de mon âme. (De Beauvais.) L'homme, isolé et séparé du monde entier, est *resserré* dans une prison étroite d'où il ne peut sortir, tandis que la mort y entre de toutes parts. (Thomas.)

— *Resserré de.* L'âme, *resserrée* de toutes parts, ne peut plus respirer que du côté du ciel. (Boss.)

— *Resserré en.* L'esprit rempli d'idées magnifiques s'ennuie dès qu'il se trouve *resserré* en un petit nombre d'objets languissants. (Fléch.)

— *Resserré entre.* Une musique russe, *resserrée* entre deux filets de rameurs, envoyait au loin le son de ses bruyants cornets. (De Maistre.)

— *Resserré par.* Sainte Thérèse ressentait une vive douleur de se trouver *resserrée* par les bienséances de son sexe, elle qui eût voulu porter par tout l'univers les vérités de l'Évangile. (Fléch.) Des évêques la doctrine passait aux prêtres, de ceux-ci dans les villes et les campagnes; le lien entre les diocèses était *resserré* par les conciles. (Anquet.)

> Quelquefois dans sa course un esprit vigoureux,
> Trop *resserré* par l'art, sort des règles prescrites.
> (Boileau.)

> Pourquoi suis-je en un point *resserré* par le temps?
> Mes jours devraient aller par-delà vingt mille ans.
> (Voltaire.)

— *Resserré sous.*

> Mon esprit, *resserré* sous le compas français,
> N'a point la liberté des Grecs et des Anglais.
> (Voltaire.)

RESSERREMENT. s. m. Action par laquelle une chose est resserrée. Le *resserrement* des pores arrête la transpiration. (Acad.)

— Pathol. État du ventre connu sous le nom de constipation. ‖ Constriction qui s'opère dans différents organes. ‖ Sensation essentiellement nerveuse que l'on éprouve, en certaines circonstances, dans le centre épigastrique. ‖ Effet du froid sur le tissu cellulaire, le système capillaire, la peau, etc.

— Fig. *Le resserrement de l'argent.* L'effet de la crainte que les capitalistes éprouvent dans un temps de discrédit, et qui les empêche de prêter leur argent.

— Nicole l'a employé au moral. Ce dégoût d'esprit est accompagné d'un certain *resserrement* de cœur. Richelet trouve ce mot heureusement employé pour marquer une certaine tristesse qui accable le cœur et le ferme à la joie.

RESSERRER. v. a. 1^re^ conj. Serrer davantage ce qui s'est lâché. Resserrer un cordon. Resserrer une jarretière. Resserrer une ceinture. Resserrer un corset.

— Fig. Diminuer, réduire. Il craignait également de prodiguer ou de *resserrer* les bienfaits du prince. (Fléch.) Les échanges auraient été même plus considérables, si, par une avidité fiscale mal entendue, la Grande-Bretagne n'avait elle-même *resserré* les bornes de ces liaisons frauduleuses. (Rayn.)

— Fig. Rendre plus étroit, lier plus intimement. Cet événement n'a servi qu'à resserrer les nœuds, les liens de leur amitié. Qu'y a-t-il donc qui puisse nous détacher de ce monde misérable, puisque la mort même ne sert qu'à *resserrer* les liens, et nous affermir dans l'erreur qui nous y attache. (Mass.) Je lui savais mauvais gré d'avoir *resserré* mes liens en prétendant les rompre. (B. Constant.) Le patriotisme *resserre* les liens de la société, l'esprit de parti, toujours égoïste, les relâche. (Boiste.) Il est nécessaire à la société qu'il y ait quelque chose de fixe dans les liens qui la *resserrent*; cette chose est la religion. (Id.)

— Rendre moins étendu, renfermer dans des bornes plus étroites. Resserrer une rivière dans son lit. Resserrer le pouvoir dans ses justes limites. L'habitude où nous sommes de *resserrer* dans des digues le canal de nos rivières, de sabler nos grands chemins, d'aligner les allées de nos jardins, nous accoutume à considérer tout ce qui s'écarte de notre équerre comme livré à la confusion. (B. de St-P.)

— *Resserrer dans*, au fig. Il y a une voie étroite qui *resserre* les mœurs dans les règles de l'Évangile. (Fléch.) Il y a aussi un chemin étroit qui *resserre* l'esprit dans la créance de l'Église. (Id.) Mer terrible, en ton lit quelle main te *resserre*? (L. Rac.) Jaloux d'un sentiment si doux, en le goûtant, on le pense, on le savoure, on craint de l'évaporer. Un homme vraiment heureux ne parle guère, et ne rit guère; il *resserre*, pour ainsi dire, le bonheur autour de son cœur. (J.-J. Rouss.)

— *Resserrer un prisonnier.* L'enfermer dans un lieu où il ait moins de communication avec le dehors, le garder plus exactement.

— *Resserrer une place.* L'entourer de manière que rien ne puisse entrer ni sortir.

— Fig. Abréger. Resserrer un ouvrage. Resserrer son sujet, sa matière. Un écrivain d'un grand talent a *resserré* la trilogie de Schiller en une tragédie selon la forme et la régularité française. (M^me^ de Staël.)

— Mus. *Resserrer l'harmonie.* En rapprocher les parties les unes des autres dans les moindres intervalles possibles.

— Remettre une chose dans le lieu d'où on l'avait tirée, et où elle était enfermée. Resserrer un papier dans son bureau. Resserrer une cuillère dans l'armoire. Resserrer des marchandises.

— Rendre le ventre moins libre, moins lâche. Les cormes, les nèfles, les cerises resserrent le ventre.

— Absol. Se dit dans le même sens. Les coings resserrent.

— Rendre moins ouvert, rétrécir. Le froid resserre les pores. Le froid *resserre* et raffermit la peau. (Eug. Villem.)

— SE RESSERRER. v. pron. Devenir moins étendu, se rétrécir vers telle partie. Ce pays, ce terrain se resserre.

— Être, pouvoir être resserré. Les principes sont indépendants de la force ou de la faiblesse des États ; ils ne s'étendent ou ne se *resserrent* point en raison du territoire. (Bignon.)

— Fig. La véritable vertu s'étend et se *resserre* quand il le faut. (Fléch.)

— Être plus bref. Se resserrer dans des limites plus étroites.

— Devenir moins libre, moins lâche. Le ventre se resserre.

— Devenir moins ouvert, se rétrécir. Les pores se resserrent.

— Se renfermer au-dedans. La haine se *resserre*, mais elle ne se perd point. (Fléch.) Il n'est pas difficile de se *resserrer* en soi-même, quand on est réduit aux ténèbres d'une vie obscure. (Fléch.) Mon cœur de crainte et d'horreur se *resserre*. (Rac.)

— Fam. Retrancher de sa dépense.

— Se renfermer, se limiter. Il se *resserre* dans les bornes étroites du seul nécessaire. (Fléch.)

— Fig. et fam. Retrancher de sa dépense. Dans ces temps de disette, chacun se resserre.

— Devenir rare. Dans un temps de discrédit, l'argent se resserre.

— On dit dans le même sens, *les bourses se resserrent*. On craint de prêter son argent.

— Fig. Devenir plus froid. Le temps se resserre.

RESSIF. s. m. V. RÉCIF.

RESSINER v. n. 1re conj. Se disait pour Goûter, faire collation.

RESSINER. s. m. Se disait pour Goûter.

— Prov. *Il n'est ressiner que de vignerons.* Les gens qui travaillent aux vignes font d'agréables goûters.

RESSONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Ressonder. S'empl. adjectiv.

RESSONDER. v. a. 1re conj. Sonder de nouveau.

— Fig. Chercher de nouveau à pénétrer les intentions de quelqu'un.

— SE RESSONDER. v. pron. Être ressondé.

— Chercher à pénétrer ses intentions mutuelles.

RESSONS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Compiègne (Oise) ; 1,000 hab.

RESSORT. s. m. (pr. *re-çor* ; du lat. *resurgere*, se relever, se rétablir, se remettre en son premier état, formé de *re* itératif, et de *surgere*, se lever). Phys. Propriété qu'ont beaucoup de corps, de reprendre plus ou moins exactement leur première forme, après en avoir changé par l'effet d'une compression ou d'une extension. Dans ce sens, le *ressort* est la même chose que l'élasticité, en sorte que les expressions *corps élastiques* et *corps à ressort* sont synonymes. Le ressort de l'air. Les corps à ressort. N'avoir point de ressort. Manquer de ressort. Perdre son ressort.

— *Faire ressort.* Se dit d'un corps qui, cessant d'être comprimé ou tiré, se remet dans le premier état où il était. L'air fait ressort. Une branche pliée fait ressort. La plupart des corps font ressort.

— Morceau de fer, de cuivre, d'acier, ou d'autre matière, qui est fait et posé de façon qu'il se rétablit dans sa première situation, quand il cesse d'être comprimé. Les ressorts servent à divers usages dans les machines, et principalement à faire mouvoir une pièce en réagissant sur elle. On les emploie dans les montres, dans les pendules, dans les fusils, dans les serrures, etc. Bon ressort. Mauvais ressort. Ressort faible, doux, rude, fort. Bander, tendre, ployer un ressort. Ressort qui joue bien, qui joue mal. Ressort rompu, faussé. Ressort de montre, ressort de fusil. Ressort qui s'est débandé. Verrou à ressort. Couteau à ressort. Ressort de voiture. Presser, lâcher, détendre, débander un ressort. Pousser un ressort. Cette humeur étrange s'en va comme elle vient : quand elle le prend, on dirait que c'est un *ressort* de machine qui se démonte tout à coup. (Fén.) Que verrons-nous dans notre mort, qu'une vapeur qui s'exhale, que des *ressorts* qui se démontent ; enfin qu'une machine qui se dissout et se met en pièces ? (Boss.)

> Ils sortent à l'instant, et, par d'heureux efforts,
> Du lugubre instrument font crier les *ressorts*.
> (BOILEAU.)

> Au lieu de sang, dans ses veines circule
> Un froid poison qui les gèle et les brûle,
> Et qui de là, porté dans tout son corps,
> En fait mouvoir les horribles *ressorts*.
> (J.-B. ROUSSEAU.)

— Techn. Dans les arts, on donne le nom de *ressort* à des lames, le plus communément d'acier, au moyen desquelles l'on entretient ou l'on règle les mouvements. || *Ressort à chien.* Ressort plié en forme de V, et fixé à la réunion des deux branches d'un instrument. || *Ressort à boudin.* Celui qui est roulé en forme de spirale. || *Ressort à pompe.* Celui qui est roulé en forme d'hélice. || *Ressort à foliot.* Pièce qui sert à transmettre l'effet d'un autre ressort. || *Ressort en cordes.* Une corde sans fin arrêtée et tendue entre deux points fixes devient un ressort lorsqu'on la tord en passant un morceau de bois entre les deux brins, et faisant faire plusieurs tours à la corde autour de la droite qui joint les points fixes. || *Ressort timbre.* Timbre sur lequel on faisait résonner autrefois les coups de marteau des montres à répétition. || *Ressort d'horlogerie.* Longue lame d'acier trempé roulée en spirale et renfermée dans un tambour ou barillet. || *Ressorts de voiture.* Mécanismes de lames à affaiblir les secousses produites, dans les cabriolets, les carrosses, les diligences, etc., par le tirage fait avec rapidité sur un terrain inégal. Il y en a de différentes sortes, de courbes, en pincettes, de combinés, d'autres qui agissent par torsion. || *Ressorts spiraux.* Ressorts qui ont pour objet de régler les mouvements du pendule ou balancier.

— Nom qu'on donne au fil de laiton qui supporte et presse les soupapes contre le sommier, et au fil de fer qui sert à accorder les tuyaux d'anche.

— Se dit de tout ce qui est la cause du mouvement dans les machines, et surtout dans les automates. La colombe volante d'Architas était mue par de secrets ressorts. Les souris qu'on fait courir sur la table pour divertir les enfants vont par ressorts.

— On l'a dit aussi des animaux, que quelques philosophes considèrent comme des machines. La bête est une pure machine qui fait tout sans choix et par *ressorts*. (Malebr.)

— Fig. Se dit de l'âme, etc. Les grandes passions usent les *ressorts* de l'âme. (Montaig.) Une trop longue et trop vive application use le *ressort* de l'esprit. (Boiste.) Les trop grands tourments brisent les *ressorts* du sentiment. (Id.) Le poids des ans écrase le *ressort* du cœur. (Id.) Soyez indulgent ; beaucoup de personnes sont des montres dont le *ressort* est mauvais. (Id.)

> L'homme machine, esprit qui tient du corps,
> En bien mangeant remonte ses *ressorts*.
> (VOLTAIRE.)

> On sent de la pensée
> Se déranger tous les *ressorts* ;
> L'esprit nous abandonne, et notre âme éclipsée
> Perd en nous de son être et meurt avant le corps.
> (ID.)

— Fig. Embrassons une paix, mais que nous fermions à double *ressort*, sans qu'elle puisse être crochetée par quelques sophistes d'état, ennemis du repos public. (E. Pasq.) Les courtisans ne sont que de simples *ressorts*. (La Font.) Celui qui tend le *ressort* d'un piège court risque de s'y prendre. (Boiste.)

— B.-arts. Se dit quelquefois de la vivacité d'action d'une composition et de la puissance d'effet d'un tableau. Cela manque de ressort. Cette composition a du ressort.

— Fig. *Cette personne ne se remue que par ressort.* Elle n'a rien de naturel dans ses manières, tous ses mouvements sont étudiés et contraints.

— Fig. *N'agir que par ressort.* N'agir que par le conseil, par l'instigation d'autrui, et selon qu'on est poussé.

— Fig. Activité, force, énergie. Se dit au physique et au moral. Donner du ressort à l'estomac. Donner du ressort à l'esprit, à l'âme, caractère qui a du ressort. N'avoir point de ressort, manquer de ressort. Avoir perdu tout son ressort.

— Fig. Moyen qu'on emploie pour faire réussir quelque dessein, quelque affaire. Faire mouvoir toutes sortes de ressorts pour venir à ses fins. Être habile à manier les ressorts de la politique. Avoir des ressorts cachés dont on ne peut deviner le jeu. Le grand ressort d'une affaire. N'agir que par des ressorts secrets. Il était entré dans l'administration des affaires un homme né pour faire mouvoir ces *ressorts*, dont la Providence se sert pour élever ou pour abattre la fortune des rois. (Fléch.) Je ne veux pas, Seigneur, sonder les abîmes de vos jugements, ni découvrir ces *ressorts* secrets et invisibles qui font agir votre miséricorde ou votre justice. (Id.) Ce sont souvent les plus vils *ressorts* qui nous font marcher vers la gloire. (Mass.) Les passions sont les grands *ressorts* qui agitent les hommes. (Id.) Ce qui prouve par quels secrets et faibles *ressorts* les grandes affaires de ce monde sont souvent dirigées. (Volt.) Inventez des *ressorts* qui puissent m'attacher. (Boil.) Que de faibles *ressorts* font d'illustres desseins ? (Volt.)

> En vain la politique, habile en ses *ressorts*,
> D'une chaîne d'airain veut enceindre nos ports. (CORN.)

> Je jouerais de malheur,
> Si je ne trouvais pas quelque *ressort* honnête
> Pour occuper ailleurs et ses pas et sa tête.
> (FAB. D'ÉGLANTINE.)

— *Faire jouer tous les ressorts.* Employer tout son pouvoir, tous les moyens dont on peut disposer.

— Anc. jurispr. Se disait pour Dédit ; ce que doit payer un contractant qui veut rompre son engagement.

RESSORT. s. m. (pr. *re-çor*). Étendue de juridiction. Le ressort de la cour royale de Paris est très-étendu. Les cours royales ont plusieurs tribunaux de première instance dans leur ressort. Hors du ressort.

— Juridiction. L'étendue d'un ressort. Il est peu d'avocats, dans ce *ressort*, dont le cabinet soit aussi bien achalandé que le mien. (De Jussieu.)

— *Juger en dernier ressort.* Juger souverainement et sans appel. || *Juger en premier ressort* ou en *première instance*. Juger une cause susceptible d'appel. || On dit, dans le même sens, *jugement en premier, en dernier ressort.* || L'usage a généralement prévalu, pour le premier degré de juridiction, de substituer le mot *instance* à celui de ressort.

— Fig. Le public qui paye est juge en dernier *ressort*. (Boiste.)

— Par extens. *Ce n'est pas de mon ressort.* Il ne m'appartient pas d'en juger.

— *Cela est du ressort de la grammaire, de la théologie, de la jurisprudence*, etc. C'est à la grammaire, à la théologie, etc., à traiter de cette matière, à en décider.

— Fig. Les comparaisons sont du *ressort* de l'imagination, le jugement revient toujours au fait. (Boiste.) Dieu ni ses arrêts ne sont du *ressort* de l'homme. (Id.) Les vertus soumettent l'avenir à leur *ressort*. (Id.) Cette affaire, il est vrai, n'est pas de son département, mais tout est de son *ressort* quand il s'agit de faire des choses justes. (Volt.) L'absolu, s'il existe, n'est pas du *ressort* de nos connaissances. (Buff.)

— Au XIVe siècle, on s'en servait pour désigner l'autorité à laquelle ressortissaient les hommes et les choses. Le roi d'Angleterre, comme *ressort*, les devait apaiser. (Froissart.)

RESSORTANT. part. prés. du v. Ressortir. Qui ressort, qui résulte. Il est toujours invar.

RESSORTANT, ANTE. adj. S'est dit quelquefois pour de ce qui est le résultat, la conséquence de quelque chose.

RESSORTI, IE. part. pass. du v. Ressortir. S'empl. adjectiv. Il est ressorti. Elle est ressortie.

RESSORTIR. v. n. 2e conj. irrég. *Je ressors, tu ressors, il ressort, nous ressortons, vous ressortez, ils ressortent. Je ressortais. Je ressortis. Je ressortirai. Je ressortirais. Ressors, ressortons, ressortez. Que je ressorte. Que je ressortisse. Ressortant. Ressorti, ressortie.* Sortir de nouveau, après être déjà sorti, ou sortir après être entré.

— Fig. Se dit des choses que leur opposition avec d'autres rend plus frappantes, plus saillantes. Cette broderie bleue ressort bien sur ce fond jaune. Ces ornements ne ressortent pas assez. Ce tableau a une bordure qui le fait ressortir. Le sucre mêlé au café en fait *ressortir* l'arôme. (Brill.-Sav.) De ces trois fonctions du sacerdoce *ressortent* les trois qualités sous lesquelles nous allons considérer le curé. (Lamenn.) L'éclat de la renommée fait *ressortir* les défauts. (Boiste.)

— Fig. *Les ombres font ressortir les lumières.* De légers défauts semblent faire ressortir davantage d'heureuses qualités.

— Jurispr. Résulter. Il *ressort* de ce qui précède que ce pays n'a rien qui puisse servir de modèle aux États de l'Europe pour leur organisation politique. (Mich. Cheval.)

RESSORTIR. v. n. 2e conj. (rad. *ressort*). *Je ressortis, tu ressortis, il ressortit, nous ressortissons, vous ressortissez, ils ressortissent. Je ressortissais. Je ressortirai. Je ressortirais. Que je ressortisse. Ressortissant. Ressorti.* Être du ressort, de la dépendance ou de la compétence de quelque juridiction. Les tribunaux de première instance ressortissent à leurs cours royales respectives. Affaire qui ressortit au juge de paix, au tribunal de première instance.

— Fig.

> Tout ouvrage, toute doctrine,
> *Ressortit* à son tribunal. (J.-B. ROUSS.)

— *Ressortir à.* Se rapporter à, être fait pour. Les êtres *ressortissent* à l'homme. (B. de St-P.)

— Dans la phrase suivante, Voltaire a conjugué ce verbe comme s'il était le réduplicatif de sortir. Le métropolitain à qui cette affaire *ressortait* de droit. Il aurait dû dire *ressortissait*.

RESSORTISSANT. part. prés. du v. Ressortir. Qui ressortit. Il est toujours invar. Ces personnes ressortissant à un autre tribunal ne peuvent être jugées dans cette juridiction.

RESSORTISSANT, ANTE. adj. Qui est du ressort. Les tribunaux de plusieurs provinces étaient *ressortissants* au parlement de Paris. (Acad.) Les princes du sang avaient en France des apanages en pairies, mais *ressortissants* au parlement sédentaire. (Volt.)

RESSOUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Ressouder. S'empl. adjectiv.

RESSOUDER. v. a. 1re conj. (du lat. *resolidare*). Souder de nouveau, refaire une soudure. Ressouder une cafetière. Ressouder des tuyaux.

— Fig. Il était prêt à *ressouder* et renouer en l'épousant l'honneur que son procédé lui avait comme ôté. (Chaptal.)

— SE RESSOUDER. v. pron. Être ressoudé.

RESSOUDURE. s. f. Techn. Seconde soudure.

RESSOURCE. s. f. (du lat. *resurgere*, se lever). Ce qu'on emploie, ce à quoi on a recours dans une extrémité fâcheuse, pour se tirer d'embarras, pour vaincre des difficultés. N'avoir point de ressource. Être sans ressource dans son malheur. Être perdu, ruiné sans ressource. Dieu est ma seule ressource. Ne point manquer de ressources. Trouver toujours quelque ressource. Il y a encore de la ressource. Il n'y a plus de ressource. Employer, épuiser toutes les ressources. L'un enfin, par la profondeur de son génie et les incroyables *ressources* de son courage, s'élève au-dessus des plus grands périls, et sait même profiter de toutes les infidélités de la fortune. (Boss.) Rien ne peut assouvir la fureur de l'homme injuste, tant qu'il reste encore au malheureux quelque *ressource* pour sortir de l'abîme où il l'a précipité. (Mass.) Le mal bravait toutes les *ressources* de l'art, et la plupart des malades mouraient le troisième jour. (Sismondi.) Dans notre fermeté cherchons notre *ressource*. (La Chauss.) Tous deux, Linné et Buffon, arrivèrent dans la carrière armés des *ressources* d'une érudition profonde. (Cuvier.) C'est une grande *ressource* que le témoignage d'une bonne conscience. (Louis XVI.) Le travail est une meilleure *ressource* contre l'ennui que le plaisir. (Trublet.)

— Se dit des personnes ou des choses qui servent à tirer de l'embarras. Si Dieu élève quelques unes de ses créatures, c'est donc pour être l'appui et la *ressource* des autres. (Mass.) Le crédit de Madame fut toujours une *ressource* publique. (Id.) La prière, cette unique *ressource* de toutes nos misères. (Id.) La fermeté de l'orgueil n'était que la dernière *ressource* du découragement. (Id.)

— Expédient. Heureuse, prompte, seule, dernière ressource. Ressource imprévue. On trouve plus de *ressources* dans le beau sexe, même dans les petites filles, que dans les hommes les plus avisés. (Krilof.) La prudence tire des *ressources* même de la disgrâce. (Pimenta.) C'est dans les moments d'embarras les plus critiques, que les *ressources* du génie se présentent. (Id.) Il n'y a point de *ressource* avec les sots. (De Lévis.) Les passions sont fécondes en *ressources*. (Boiste.) Quand la *ressource* sur laquelle on comptait le plus vient à manquer, il faut supposer qu'elle n'existait pas, et recourir à une autre. (Id.) Celui qui cherche les *ressources* hors de lui-même n'est jamais heureux. (Id.)

— On lit dans un discours de Mirabeau : Le salut public serait très-compromis, si une *ressource* vraiment nationale avait avorté. Une ressource qu'on possédait vient à manquer, à se perdre, à être enlevée, mais elle ne peut avorter, jusqu'au moment où l'on fait fond sur elle, elle existe déjà toute faite. S'il en était autrement, la ressource n'en serait pas une.

— *Ce cheval a de la ressource.* Après une longue fatigue, on lui trouve encore de la vigueur.

— Fig. *Un homme de ressource, plein de ressources, qui a des ressources dans l'esprit.* Un homme fertile en expédients, en moyens de réussir, pour lui et pour les autres.

— *Une ville de ressource.* Où l'on trouve facilement tout ce dont on a besoin ou envie.

— Fam. *Faire ressource.* Se procurer un moyen de raccommoder, de rétablir ses affaires. Faire ressource de tout ce qu'on a pour payer ses dettes. Vendre ses tableaux pour faire ressource.

— *Sans ressource.* loc. adv. Sans moyen de sortir d'embarras. La plupart des hommes se perdent sans *ressource*. (Fléch.) François de Paule remontre au roi Louis XI qu'il est mourant, et mourant sans *ressource*. (Id.) Le gouffre qui nous voit périr sans *ressource*. (Mass.) La mort laisse l'homme seul, sans force, sans appui, sans *ressource*, entre les mains d'un Dieu terrible. (Id.) Le reste est un malheur qui n'est point sans *ressource*. (Rac.)

— Syn. comp. RESSOURCE. EXPÉDIENT. La *ressource* suppose un mal à réparer ; l'*expédient* ne suppose qu'un obstacle à vaincre.

RESSOUVENANCE. s. f. Se disait pour Effort de la mémoire, opération par laquelle on se ressouvient.

RESSOUVENEUR. s. m. Celui qui se ressouvient. Je l'avais fait venir exprès pour être mon *ressouveneur*. (Galiani.) C'est un mot qu'on ne peut guère hasarder que dans la liberté du commerce épistolaire.

RESSOUVENIR (SE). v. pron. 2e conj. irrég. *Je me ressouviens, tu te ressouviens, il se ressouvient, nous nous ressouvenons, vous vous ressouvenez, ils se ressouviennent. Je me ressouvenais. Je me suis ressouvenu, elle s'est ressouvenue. Je me ressouviendrai. Je me ressouviendrais. Ressouviens-toi, ressouvenons-nous, ressouvenez-vous. Que je me ressouvienne, que tu te ressouviennes, qu'il se ressouvienne, que nous nous ressouvenions, que vous vous ressouveniez, qu'ils se ressouviennent. Que je me ressouvinsse. Se ressouvenant.* Se souvenir d'une chose, soit qu'on l'eût oubliée, soit qu'on en ait conservé la mémoire. Faire son possible pour se ressouvenir de quelque chose. Se ressouvenir de la demande de quelqu'un. Non-seulement il m'en fallut passer par où il voulut, mais j'eus encore le chagrin, en lui livrant mon argent, de m'apercevoir que le bourreau se *ressouvenait* de mon aventure. (Le Sage.) Il ne suffit pas de pardonner les offenses, il ne faut pas s'en *ressouvenir*. (Boiste.)

— Considérer, faire attention, faire réflexion. Se ressouvenir de l'instabilité des choses de ce monde. Et *ressouvenez*-vous quel prélat vous servez. (Boil.)

> Et *ressouviens*-toi bien
> De leur former un style aussi dur que le tien.
> (BOILEAU.)

Quoique l'Académie admette cette acception, l'usage actuel la repousse.

— Par manière de menace. *Je m'en ressouviendrai.* Je m'en vengerai.

— *Vous vous en ressouviendrez tôt ou tard.* Vous en serez puni.

— *Se ressouvenir que.* Ressouvenez-vous que vous m'avez promis de venir me voir.

— Impersonn. A présent il m'en ressouvient. Vous en ressouvient-il ?

— On dit neutral. *Faire ressouvenir.* Faire

ressouvenir, à moins que ce ne soit de choses qui plaisent, c'est offenser et chagriner. (Mme de Puysieux.)

— Syn. comp. SE RESSOUVENIR. SE SOUVENIR. Le premier se dit des choses éloignées, et le second de celles qui ne le sont pas. || SE RESSOUVENIR. CONSIDÉRER. V. CONSIDÉRER.

RESSOUVENIR. s. m. Idée que l'on conserve ou que l'on se rappelle d'une chose passée. Il m'en reste un léger ressouvenir. Le roi avait le cœur assez percé par le tendre *ressouvenir* d'un amour qu'il trouvait toujours également vif après vingt-trois ans écoulés. (Boss.) Cruel *ressouvenir* de mes honneurs passés. (Boil.) Les Perses avaient le *ressouvenir* orgueilleux de leurs conquêtes passées. (Mariv.) Console-moi des *ressouvenirs* du passé, du malaise du présent, et des inquiétudes de l'avenir. (B. de St-P.) Leur petit jardin deviendrait plus instructif pour eux que les écoles centrale et polytechnique, la plus humble plante leur donnerait quelquefois les plus touchants *ressouvenirs*. (Id.) *Ressouvenir* affreux dont l'ardeur me dévore. (Volt.) De quel *ressouvenir* mon âme est déchirée. (Id.)

— Sentiment d'une douleur qui se renouvelle. Il y a des maux dont on n'est jamais si bien guéri, qu'il n'en reste quelque *ressouvenir*, des *ressouvenirs*. (Acad.)

— On a aussi donné le nom de *ressouvenir* ou de *memento* à un petit morceau de papier qu'on attache sur sa manche, afin qu'étant toujours présent à la vue, il fasse ressouvenir de quelque chose qu'on craint d'oublier.

— Syn. comp. RESSOUVENIR. RÉMINISCENCE. SOUVENIR. MÉMOIRE. La *réminiscence* est le plus léger et le plus faible des souvenirs. Le *ressouvenir* est le souvenir renouvelé d'une chose plus ou moins éloignée, du moins de notre esprit, oubliée autant de fois que rappelée, et difficile, soit à retrouver, soit à reconnaître. Le *souvenir* est l'idée d'une chose qui, plutôt détournée de notre attention qu'absente de notre esprit, nous redevient présente par la mémoire, et rappelle notre attention. La *mémoire* est un acte quelconque de la faculté qui nous rappelle nos idées.

RESSOUVENU, UE. part. pass. du v. Ressouvenir. S'empl. adjectiv.

RESSUAGE. s. m. Action, état d'un corps qui ressue.

— Métal. Opération qui consiste à séparer l'argent contenu dans le cuivre, en faisant fondre l'alliage avec une certaine quantité de plomb. || *Fourneau de ressuage*. Fourneau destiné à cette opération.

— Techn. Action de faire sortir à coups de marteau le laitier interposé entre les parties d'une loupe de fer.

RESSUER. v. n. 1re conj. Se dit des corps qui rendent et laissent sortir leur humidité intérieure. Laisser ressuer les plâtres. Les murs neufs ressuent pendant un certain temps. Il dégèle, toutes les murailles ressuent. On fait ressuer les marrons bouillis.

— v. a. Aider à l'évaporation.

— Métal. Séparer l'argent du cuivre.

— Se disait pour Aiguiser, raccommoder le tranchant d'un outil.

— Techn. Dégager le fer des corps étrangers qui sont dans la gueuse. || Dégager un vieux creuset du métal qui y adhère. || Faire ramollir le cacao au feu.

— SE RESSUER. v. pron. Être ressué.

RESSUI. s. m. Vèner. Lieu où les bêtes fauves et le gibier se retirent pour se sécher, après la pluie ou après la rosée du matin. || On dit qu'*un cerf est au ressui*, lorsqu'il se met sur le ventre au bord du bois pour y rester peu de temps. || Se dit aussi lorsqu'il se repose et laisse sécher sa sueur. || A l'égard du gibier à plume, on lui *donne du ressui* en le plaçant dans un parc ou il trouve du sable.

— Techn. Défaut d'une poterie humide, qui en séchant fait couler l'or appliqué.

RESSUIEMENT. s. m. Agric. Perte d'une partie de l'humidité naturelle des grains ou d'une terre.

RESSURE. s. f. Comm. Sorte de caviar préparé avec les œufs de la morue.

RESSUSCITÉ, ÉE. part. pass. du v. Ressusciter. S'empl. adjectiv. Il est vrai que nous ne voyons guère de morts *ressuscités* chez les Romains; ils s'en tenaient à des guérisons miraculeuses. (Volt.) Tous chantent de David le fils *ressuscité*. (Rac.)

— Se dit d'une personne dont on avait annoncé la mort ou qui relève d'une dangereuse maladie.

> Puis venant à l'accolade
> D'un ami *ressuscité*,
> Par une triple rasade
> Vous saluerez ma santé. (PARNY.)

— Se dit également des choses. Les anciens nous ont transmis presque tous les arts qui sont *ressuscités* avec les lettres. (Rayn.)

> Illustre appui d'une muse agitée,
> Morte trois ans, et puis *ressuscitée*. (J.-B. ROUSS.)

— S'empl. aussi substantiv. Que de choses on apprendrait d'un *ressuscité* ! (Boiste.)

RESSUSCITER. v. a. 1re conj. (du lat. *suscitare*, animer). Ramener de la mort à la vie. Notre Seigneur ressuscita Lazare. Ressusciter les morts. On peut tenter de guérir des malades, mais non de *ressusciter* des morts. (J.-J. Rouss.)

— Fig. On peut nier qu'il ait *ressuscité* les morts, mais on ne peut nier qu'il ait *ressuscité* le genre humain. (A. Mart.) Rendez heureux ceux dont le bonheur dépend de vous, le remords voudrait trop tard *ressusciter* les victimes de vos torts pour en obtenir le pardon, à force de bienfaits. (Boiste.)

— Prov. et par exagération. Cette liqueur, cette essence, ce vin serait capable de ressusciter un mort.

— Par extens. *Ce remède l'a ressuscité*. Il l'a guéri d'une maladie qui paraissait désespérée.

— Fig. *Cette bonne nouvelle l'a ressuscité*. Elle l'a tiré du chagrin mortel où il était.

— Fig. Renouveler, faire revivre. Ressusciter un vieux procès. Ressusciter une opinion, une erreur. Ressusciter une querelle. Aussi les Orientaux ont-ils besoin sans cesse d'épiceries, d'aromates, de bétel et d'arec, de piment, de gingembre, pour *ressusciter* l'énergie du tube intestinal. (Virey.)

> Bientôt *ressuscitant* les héros des vieux âges,
> Homère aux grands exploits anima les courages. (BOILEAU.)

— Se dit des écrivains, des articles qui ont représenté les anciens de façon à ce qu'on s'imagine les voir sous ses yeux. Corneille a ressuscité les Romains. David et Canova ressuscitent l'antiquité.

— Se dit à la tontine pour rentrer au jeu au moyen du gain de plusieurs jetons reçus du joueur placé à droite, quand celui-ci amène un as.

— Absol. Dieu voulut montrer qu'il donne la mort et qu'il *ressuscite*, qu'il plonge jusqu'aux enfers et qu'il en retire. (Boss.) Tu frappes et guéris, tu perds et *ressuscites*. (Rac.)

— v. n. Revenir de la mort à la vie. Notre Seigneur ressuscita le troisième jour. Tous les hommes ressusciteront au jugement dernier. Elle s'animait à mourir avec Jésus-Christ et à *ressusciter* avec lui. (Fléch.)

— Se dit aussi des choses.

> . . . Mon esprit, prompt à *ressusciter*,
> Du temps qu'il a perdu saura se racquitter. (BOIL.)

> Et chaque jour avec lui
> *Ressuscite* notre allégresse. (J.-B. ROUSS.)

— SE RESSUSCITER. v. pron. Être ressuscité

RESSUYÉ, ÉE. part. pass. du v. Ressuyer. S'empl. adjectiv.

— Agric. Se dit d'une terre qui a perdu la surabondance d'eau dont elle était imprégnée.

RESSUYER. v. a. 1re conj. (pr. *rès-çui-ié*). On conserve l'*y* dans toute la conjugaison, ou bien l'on change l'*y* en *i* devant une syllabe muette. *Je ressuye, tu ressuyes, il ressuye*, ou *je ressuie, tu ressuies, il ressuie, nous ressuyons, vous ressuyez. Je ressuyais, nous ressuyions, vous ressuyiez. Que nous ressuyions, que vous ressuyiez*, etc. Sécher. Laisser ressuyer un mur.

— Techn. Chauffer la pierre à chaux ou toute autre substance, pour lui enlever l'humidité.

— SE RESSUYER. v. pron. Se sécher. Se ressuyer au soleil.

— Être séché. Comme toutes ces matières ont été amenées et déposées par les eaux, il est naturel de penser qu'elles étaient détrempées et qu'elles contenaient d'abord une grande quantité d'eau : peu à peu elles se sont durcies et *ressuyées* ; et en se desséchant, elles ont diminué de volume, ce qui les a fait fondre de distance en distance. (Buff.)

RESTAGNATION. s. m. (pr. *re-stag-na-ci-on*). Médec. Se disait pour Débordement.

RESTANT. part. prés. du v. Rester. Qui reste. Il est invariable. Des soldats *restant* à leur poste. (De Pradt.) La figure *restant* la même, ce qui lui sied une fois lui sied toujours. (J.-J. Rouss.)

RESTANT, ANTE. adj. Qui est de reste. Le nombre restant. Cent écus restants. La somme restante. Poste restante. Comme Tarquin marchandait trop, la vieille jeta au feu les six premiers livres et exigea autant d'argent des trois *restants*, qu'elle en avait demandé des neuf entiers. (Volt.) Une serine ayant couvé trois de ses œufs et deux de fauvette noire pendant neuf à dix jours, on retira un œuf de fauvette dont l'embryon était non-seulement formé, mais vivant; dans ce même temps, on lui donna à élever de petits bruants à peine éclos, dont elle a pris soin comme des siens, sans cesser de couver les quatre œufs *restants*, qui se trouvèrent clairs. (Buff.) Dans les dix millions d'hommes *restants* seront compris les gens oisifs et de bonne compagnie. (Volt.) La partie *restante* de la dette n'a plus qu'une valeur conventionnelle. (De Pradt.)

> Le rat, à l'heure du repas,
> Dit aux amis *restants* .. (LA FONTAINE.)

— *Poste restante*. V. POSTE.

RESTANT. s. m. Ce qui reste d'une plus grande somme, d'une plus grande quantité. Payer le restant avec les intérêts. On dit plutôt *le reste*.

— *Restant en caisse*. Argent comptant qui se trouve en caisse, lorsqu'un caissier ou un commis à la recette fait un bordereau, et qu'il rend compte de son maniement. || *Restant en magasin*. Quantité de fournitures ou de marchandises qui restent en nature dans les magasins, lorsqu'on fait l'inventaire.

RESTAUR. s. m. (du lat. *restaurare*, rétablir). Comm. marit. Recours que les assureurs ont les uns contre les autres, suivant la date de leur assurance; ou contre le maître, si la avarie provient de son fait. Il est vieux.

RESTAURAGE. s. m. Techn. Action de raccommoder à l'aiguille les trous d'une toile. Peu usité.

RESTAURANT. part. prés. du v. Restaurer. Qui restaure. Il est invariable.

RESTAURANT, ANTE. adj. Qui est propre à restaurer. Remède restaurant. Potion restaurante. Aliment restaurant. La cuisson et les apprêts ôtent tout l'agrément et la propriété éminemment *restaurante* de ces substances crues. (Virey.)

RESTAURANT. s. m. Ce qui restaure. C'est un bon restaurant que le vin, le bouillon.

— Se dit particulièrement d'un consommé fort succulent, d'un pressis de viande. Un bon restaurant. De bons restaurants.

— Par extens. L'établissement d'un restaurateur. Tenir un restaurant. Ouvrir un nouveau restaurant.

RESTAURAT. s. m. Se disait autrefois pour Restaurant. On l'emploie encore dans plusieurs provinces. Ce mot présentait plus d'analogie avec *restaurateur*, que le mot *restaurant* aujourd'hui en usage.

RESTAURATEUR, TRICE. s. (du lat. *restaurator*). Celui, celle qui répare, qui rétablit. || Ne se dit guère, au propre, qu'en parlant des villes et des monuments publics.

— *Restaurateur de tableaux*. Artiste, ouvrier, dont la profession est de réparer de vieux tableaux. Cette industrie exige une certaine habileté de pinceau, et une connaissance approfondie du matériel de l'art.

— *Restaurateur politique*. Celui qui rétablit sur le trône une ancienne dynastie, ou une ancienne forme de gouvernement.

— Au sens moral. Restaurateur des belles-lettres. Restaurateur des arts. Restaurateur de l'ancienne discipline d'un ordre monastique. Restaurateur de la liberté, du commerce, des lois, etc. Restaurateur d'une dynastie. Képler, le *restaurateur* de l'astronomie, celui qui entrevit le premier la loi par laquelle les planètes s'attirent, assure positivement que la lune a une atmosphère. (B. de St-P.) Nous pouvons l'appeler la *restauratrice* de la règle de saint Benoît. (Boss.) Confucius n'est pas seulement un philosophe célèbre : il est encore regardé comme le *restaurateur* des lois, ou plutôt comme le législateur de la Chine. (Pastoret.)

> De ses débris zélé *restaurateur*,
> Toi seul as su, dans ta pénible course,
> De ses beautés nous déterrer la source. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Traiteur chez lequel on trouve à toute heure des aliments, dont l'espèce et le prix sont indiqués sur une sorte de pancarte, et qui se servent par portions. Carte de restaurateur. Dîner chez le restaurateur.

— Ce mot a perdu de sa noblesse, depuis qu'aux cabarets ont succédé les traiteurs et à ceux-ci les restaurateurs, dont les salles sont maintenant des restaurants.

— *Restauratrice* ne s'emploie que pour désigner une femme qui restaure, qui répare. Mais, lorsqu'on veut parler d'une femme qui donne à manger, on dit *restaurateur*.

— Il paraît que ce mot s'employait autrefois pour Restaurant. On disait Aller dîner au restaurateur, au lieu d'Aller dîner au restaurant ou chez le restaurateur.

— S'empl. quelquefois adjectiv. dans le langage des beaux-arts. Peintre, sculpteur, architecte restaurateur.

RESTAURATIF, IVE. adj. Qui restaure. Peu usité.

RESTAURATION. s. f. (pr. *rès-tô-ra-ci-on*; du lat. *restauratio*). Opération ayant pour objet de réparer, de restaurer un vieux tableau, une statue mutilée, ou bien encore de suppléer, d'imaginer ce que le temps a détruit ou fait disparaître d'un édifice antique. La restauration d'une église, d'un monument public. La restauration d'une statue.

— Au sens moral. La restauration de l'État. La restauration des belles-lettres. La restauration de la discipline. La restauration des lois. La bigoterie, la superstition, le fanatisme, sont des moyens de corruption et non de *restauration* des mœurs. (Boiste.)

— Archit. Rétablissement qu'on fait des parties d'un bâtiment plus ou moins dégradé, pour le remettre en bon état. || Travail qui consiste à retrouver, d'après les restes, les débris ou les descriptions d'un monument, son ancien ensemble, et le complément de ses mesures, de ses proportions et de ses détails. La restauration d'un ouvrage de marbre, d'une statue. Dans le nombre infini de statues reconquises sur la destruction et la barbarie, il s'en est trouvé très-peu qui n'aient eu aucun besoin de *restauration* en quelque partie. (Quatrem.) Il y a un milieu à garder dans la *restauration* des édifices antiques plus ou moins ruinés. (Id.)

— Comme les restaurations de l'architecture se bornent d'ordinaire au projet tracé sur le papier, dans ce cas, on ne dit pas *restaurer*, mais *faire* ou *composer une restauration*.

— Peint. On procède à la restauration d'un vieux tableau en le retoilant, en le soumettant à l'opération de l'enlevage, en repeignant les parties tombées en écailles ou détruites par le frottement, en raccordant celles dont l'harmonie a été faussée par l'altération des couleurs, en donnant un nouveau vernis.

— Sculpt. La restauration des statues consiste à rattacher les parties brisées, quand elles se trouvent être intactes d'ailleurs, et à refaire et à adapter à l'ouvrage des parties neuves, en remplacement de celles qui sont perdues ou tellement mutilées, qu'on ne pourrait en opérer le rapprochement.

— Médec. Rétablissement des forces à la suite d'une maladie ou après une grande fatigue.

— Polit. Rétablissement d'une ancienne dynastie sur le trône. || On lui donne quelquefois l'acception plus rigoureuse de retour absolu à un régime qui a été une fois détruit, à des personnes dynastiques qui ont été repoussées par la violence des révolutions, à des principes qui ont été complètement renversés dans une crise gouvernementale. || Le mot *restauration* a été aussi appliqué à la science politique elle-même, qu'on a essayé de restaurer dans le même esprit, en repoussant la théorie des droits imprescriptibles de l'humanité, de la liberté et de l'égalité, de la souveraineté du peuple et du contrat social, pour y substituer celle du droit divin et de la tradition des vieux temps.

— On l'emploie particulièrement, en Angleterre, en parlant des Stuarts, au XVIIe siècle, et, en France, en parlant des Bourbons, au XIXe siècle. Sous la Restauration. Pendant la Restauration. La restauration des Stuarts en Angleterre fut l'ouvrage du général Monck, et ramena sur le trône Charles II, dont le père en avait été violemment expulsé par Cromwell; elle dura de 1660 à 1689. Celle des Bourbons en France, en 1814, fut déterminée par l'invasion des alliés et l'abdication de Napoléon, qui se retira à l'île d'Elbe, et celle de la même dynastie après les cent jours, en 1815. Cette seconde restauration fut plus longue que la première; car elle ne fut terminée que par la révolution de 1830.

RESTAURÉ, ÉE. part. pass. du v. Restaurer. S'empl. adjectiv. Statue restaurée. Colonne restaurée. Tableau restauré. Mausolée restauré.

— Qui est rétabli, remis en bon état, en vigueur, après avoir pris de la nourriture. Le père et la mère retournent le soir à la ville, bien *restaurés* et chargés de vivres pour le reste de la semaine. (B. de St-P.)

— Pop. et par plaisant. *Le voilà bien restauré!* Se dit d'un homme qui n'obtient qu'une faible récompense en dédommagement d'un grand sacrifice, d'une grande perte.

RESTAURER. v. a. 1re conj. (du lat. *restaurare*). Réparer, rétablir, remettre en bon état, en vigueur. Restaurer ses forces. Restaurer sa santé. Un remède bon pour restaurer l'estomac. Cette plante croît dans les lieux secs et arides. Lorsqu'on coupe sa tige longue de trois mètres, il en découle une eau abondante et claire qui *restaure* ceux qui la boivent. (A. Mart.)

— Fig. Restaurer l'État. Restaurer les lettres, les arts et les sciences. Restaurer le commerce. Restaurer les lois. Il est plus difficile de *restaurer* un empire que de le rétablir. (Boiste.) Il est impossible de *restaurer* l'édifice social, si les mœurs ne se réforment pas. (Id.)

— B.-arts. Rétablir une statue, un tableau, un monument, en l'état où ils étaient avant que le temps, les mutilations ou d'autres accidents les eussent défigurés, tronqués, détruits, mis en état de ruine. Restaurer une statue. Restaurer un buste. Restaurer un bas-relief. Restaurer une colonne, une colonnade, un mausolée. Restaurer un vieux tableau.

— Sculpt. Rendre à un ouvrage de marbre l'intégrité de sa première forme, en refaisant avec la même matière les parties dégradées et les membres qui lui manquent. Restaurer un édifice antique, une statue.

— *Restaurer un édifice*. Relever ou reconstruire effectivement les parties qui ont été renversées ou détruites par le temps. Il ne se dit qu'en parlant des monuments antiques, ou d'édifices modernes d'une certaine importance, déjà tombés en ruine. S'il ne s'agissait que de dégradations ordinaires occasionnées par l'usage journalier, ou par quelque accident imprévu, il faudrait dire *réparer, rebâtir, réparations*.

— Absol. L'art de restaurer demande un talent spécial et qui n'est pas commun, parce que rarement les artistes habiles et renommés s'y sont livrés.

— SE RESTAURER. v. pron. Être restauré. Ce tableau, cet édifice sont trop vieux, ils ne pourront se restaurer.

— Fam. Rétablir ses forces en prenant de la nourriture. Avoir besoin de se restaurer. Je viens de me restaurer un peu.

— Syn. comp. RESTAURER. RESTITUER. On *restaure* l'ouvrage d'art ou le monument dégradé et détruit en partie, d'après les restes qui en subsistent encore réellement et qui offrent plus ou moins la répétition de ce qui manque. On *restitue* l'ouvrage ou le monument qui a entièrement disparu, d'après les autorités qu'on en retrouve dans les descriptions ou quelquefois d'après les indications qu'en peuvent fournir des ouvrages du même genre. || RESTAURER. RÉTABLIR. RÉPARER. V. RÉPARER.

RESTAUT (Pierre). Grammairien français, né en 1696, mort en 1764, est surtout connu par sa Grammaire française, qui fut en usage

dans les écoles avant celles de Wailly et de Lhomond.

RESTE, s. m. Ce qui n'a pas été employé, dépensé, dissipé, consommé, d'une somme quelconque, d'une quantité de choses quelconque, dont on a employé, dépensé, dissipé, consommé une partie. Le reste de l'argent, du bien, de la fortune, des livres. Le reste d'un dîner. Donner du temps pour payer le reste d'une dette. Les restes du festin. Emporter les restes. Ne servir que des restes. Les restes d'un naufrage. Les restes d'une famille, d'une nation. Les restes d'une maladie. Rendre le reste d'une pièce. Rendre le reste. Jouer son reste sur une carte. Avoir un reste de beauté, des restes de beauté. Traînant les restes de vos corps au pied de ces autels. (Fléch.) *Reste* d'un tronc par les vents abattu. (Rac.) Faisons notre devoir, les dieux feront le *reste*. (Volt.)

> Dans son sein votre bras enfoncé
> Cherche un *reste* de sang que l'âge avait glacé.
> (Racine.)

> Mais de ses débris brisés
> Entraînons en mourant les *restes* divisés. (Boil.)

— Prov. *Le porteur vous dira le reste.* Se dit par ironie d'une lettre beaucoup trop longue.

— *Et le reste.* Mots qu'on ajoute en rapportant un passage qu'on abrège. C'est ce que l'on exprime aussi par les mots *et cætera*.

— *Les restes d'une personne.* Ce qui reste d'une personne après sa mort; son cadavre, ses ossements, ses cendres. Voici le tombeau qui contient les restes de ce grand homme, ses restes glacés, ses restes inanimés. Tout meurt dans l'homme, jusqu'à ces termes funèbres par lesquels on exprimait ses malheureux *restes*. (Boss.) Au milieu de vous se trouve celui que vous ne voulez pas connaître, et dont nos pères allaient si loin chercher les précieux *restes*. (Mass.)

> Allons porter ces tristes *restes*
> Au pied de leurs autels. (J.-B. Rouss.)

> Éternel entretien de haine et de pitié,
> *Restes* du grand Pompée, écoutez sa moitié. (Corn.)

—En parlant de la dissection, Lemierre a dit :

> Le scalpel à la main, l'œil sur chaque vertèbre,
> L'observateur pénètre avec la clé funèbre
> Les recoins de ce corps, triste *reste* de nous,
> Objet défiguré dont l'être s'est dissous.

— *Ce n'est plus qu'un reste, un beau reste.* Se dit d'un homme ou d'une femme qui a eu de la beauté, mais qui a vieilli.

— *Un reste de cheval.* Un cheval à qui le temps a ôté de sa beauté et de ses forces, mais qui en conserve encore.

— Fig. L'âme recherchant en elle-même les *restes* de l'image de Dieu, songe à la rétablir. (Boss.) Qu'est-ce que l'homme? Est-ce une énigme inexplicable, ou bien n'est-ce pas plutôt un *reste* de lui-même. (Id.) Il ne voit plus qu'un *reste* de lumière. (Rac.)

> Elle ne marque aucun *reste* de vie,
> Que par de longs soupirs et des gémissements.
> (Racine.)

— Débris. Ménager les *restes* de l'autorité. (Boss.) On cherche autour de lui quelques *restes* de son odieuse magnificence. (Mass.)

— Ce qui demeure d'un plus grand nombre qui n'existe plus. Un *reste* des siens entourés dans leur fuite. (Rac.) Un déplorable *reste* à peine fut sauvé. (Id.) Poursuivant sur les flots les *restes* d'Ilion. (Boil.)

> Et l'éclat foudroyant des lumières célestes
> A dispersé leurs *restes*
> Aux glaives échappés. (J.-B. Rouss.)

— Se dit aussi des familles presque éteintes. Ce *reste* précieux de la race royale. (Mass.) Ce *reste* heureux de tant de têtes royales. (Id.) Du fidèle David c'est le précieux *reste*. (Rac.) Il est du sang d'Hector, mais il en est le *reste*. (Id.)

> D'un peuple généreux que le malheur accable,
> Vous voyez devant vous le *reste* déplorable. (Del.)

— Se prend quelquefois en mauvaise part. *Reste* impur des brigands dont j'ai purgé la terre. (Rac.)

> C'est une précieuse. . . . .
> *Reste* de ces esprits jadis si renommés. (Boil.)

— Se prend d'autres fois en bonne part. Il fut un de ces hommes qui semblent être comme les *restes* des anciennes mœurs, et qui ne sont pas de notre siècle. (Mass.)

> *Reste* de l'or du siècle antique
> Sa conduite dans le palais
> Partout pour exemple est citée. (Boil.)

—Ce qui demeure, en parlant d'un plus grand nombre de choses détruites. Que sont les histoires des États et des empires, qu'un petit *reste* de noms et d'actions échappés de cette foule qui, depuis la naissance des siècles, est demeurée dans l'oubli? (Mass.)

— Se dit aussi en parlant de ce qui existe encore. Quel homme, fait pour sentir, n'a trouvé dans les bras d'une amie ce que le *reste* de la terre ne contient point! (Senanc.) La brebis perdue est preférée par le bon pasteur à tout le *reste* du troupeau. (Boss.) Elle fit passer ces inclinations dans le *reste* de sa famille. (Fléch.) Fait pour obéir à lui seul, et commander au *reste* du monde. (Id.) Faut-il mettre à vos pieds le *reste* de la terre? (Rac.) Il plaît à quelques-uns, et choque tout le *reste*. (Id.) Du *reste* des Latins la conquête est facile. (Id.) Quand on a le cœur encore agité par les *restes* d'une passion, on est plus près d'en prendre une nouvelle, que lorsqu'on est guéri. (La Rochef.) Des *restes* d'erreurs, de préjugés, feront longtemps encore fermenter la masse sociale.

Le reste des hommes. Les autres hommes, les hommes d'une autre nation, les hommes d'un autre caractère, par opposition à ceux dont on parle. Les mauvais politiques croient devoir se gouverner par d'autres maximes que le reste des hommes. Quelques sages ont cette opinion, le reste des hommes est d'un autre avis. Il sacrifie les princes à l'instruction du *reste* des hommes. (Boss.) Lorsque le rang laisse le *reste* des hommes si loin de vous. (Mass.) Du *reste* des humains je vivais séparée. (Rac.) L'égoïste ne hait pas plus qu'il n'aime ; il n'y a que lui ; pour lui, tout le *reste* des créatures sont des chiffres. (Mme de Staël.)

— A propos de ces vers de Racine :

> D'adorateurs zélés à peine un petit nombre
> Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre.
> Le *reste* pour son Dieu montre un oubli fatal,
> Ou même, s'empressant aux autels de Baal,
> Se fait initier à ses honteux mystères,
> Et blasphème le Dieu qu'ont invoqué leurs pères.

Geoffroy fait observer que le *reste* étant le sujet de la phrase, il semble qu'il faudrait *ses pères*; mais *le reste* est un nom collectif qui s'accorde très-bien avec le pluriel. Racine a préféré avec raison *leurs pères* à cause de *mystères* qui se trouve dans le vers précédent, et qui se rapporte à Baal.

— Se prend quelquefois en mauvaise part, quand il est employé seul. Le *reste* ne vaut pas l'honneur d'être nommé. (Corn.) Et pour n'en plus revoir, le *reste* fut chassé. (Boil.)

— Se dit en parlant d'un sentiment qui n'est pas entièrement éteint ou d'une qualité qui n'est pas encore entièrement détruite. Avoir, conserver un reste de pudeur. Ne trouver en quelqu'un aucun reste d'humanité, d'honnêteté. Il regarde ce cri de la nature comme un *reste* de terreur vaine que l'éducation a laissé dans son âme. (Mass.) On a vu des avares ne conserver dans la défaillance totale des facultés de leur âme un *reste* de sensibilité et de signe de vie que pour leur indigne passion. (Id.) Il paraît d'abord dans le caractère de Pilate des *restes* de droiture et de probité. (Id.) Aucun *reste* d'espoir ne peut flatter ma peine. (Rac.)

> Pardonnez à l'éclat d'une illustre fortune
> Ce *reste* de fierté qui craint d'être importune. (Rac.)

> Ma muse aujourd'hui, sortant de sa langueur,
> Pourra trouver encore un *reste* de vigueur. (Boil.)

— Quand un dévot pèche, il dit que *c'est un reste du vieil homme et de la nature corrompue*.

— Les autres choses, les autres actions, paroles, événements, etc. Tout le devoir de l'homme est de craindre Dieu, tout le *reste* est en vain. (Boss.) Les philosophes qui font Dieu auteur d'un certain ordre général d'où le *reste* se développe comme il peut. (Id.) Elle déclare que Dieu seul est son bonheur; que tout le *reste* lui est une croix. (Fléch.) La détestable Œnone a conduit tout le *reste*. (Rac.) Je permets tout le *reste* à mon juste courroux. (Id.) Par un dernier effort couronner tout le *reste*. (Id.) Le *reste* est un malheur qui n'est pas sans ressource. (Id.)

> Et quand la rime enfin se trouve au bout des vers,
> Qu'importe que le *reste* y soit mis de travers? (Boil.)

— Ce qui est ou ce qui était encore à faire ou à dire. Le *reste* de sa conduite répondit à de si beaux commencements. (Boss.) Votre vertu, seigneur, achèvera le *reste*. (Rac.) Elle a parlé, le ciel a fait le *reste*. (Id.)

> Le chantre s'arrêtant à cet endroit funeste,
> A ses yeux effrayés laisse dire le *reste*. (Boil.)

— Se dit en parlant d'un temps qui n'est pas encore écoulé. Leur gazouillement, faible encore, est plus lent et plus doux que dans le *reste* de la journée; il se sent de la langueur d'un paisible réveil. (J.-J. Rouss.) Ne pouvant plus offrir à Dieu qu'un cœur usé et les *restes* d'une vie scandaleuse. (Fléch.) Les plaisirs précipitent le *reste* de leurs années. (Mass.)

> Mais aussitôt ma main, à moi seule funeste,
> D'une infidèle vie abrégera le *reste*. (Rac.)

> Je vais donner une heure aux soins de mon empire,
> Et le *reste* du jour sera tout à Zaïre. (Volt.)

— *Le reste de sa vie.* Pendant tout le temps qu'il a encore à vivre. Charles XII résolut de s'abstenir du vin tout le *reste* de sa vie. (Volt.)

> Sans attendre qu'ici la justice ennemie
> L'enferme en un cachot le *reste* de sa vie. (Boil.)

— Prov. et fig. *Voici le reste de notre écu*, *de nos écus*. Se dit, par plaisanterie, d'une personne qu'on voit arriver dans une compagnie, et surtout d'un importun.

— *Faire son reste.* Mettre au jeu tout l'argent qu'on a encore devant soi.

— Prov. et fig. *Jouer de son reste.* Hasarder tout ce qu'on a de reste, faire ses derniers efforts, employer ses dernières ressources.

— *Il joue de son reste.* Se dit de quelqu'un qui remplit mal une place dans laquelle il n'a plus que peu de temps à demeurer.

— Au jeu de paume, de volant, etc. *Donner le reste à quelqu'un.* Lui pousser la balle, le volant de telle sorte qu'il ne puisse le renvoyer.

— Fig. et fam. *Je lui ai donné son reste.* Je l'ai corrigé, je l'ai battu.

— *Je lui ai donné son reste.* Signifie aussi Je lui ai reparti de façon qu'il a été réduit au silence.

— Fig. et fam. *Il ne demande pas son reste. Elle s'en va sans demander son reste. Il n'attend pas son reste.* Se dit d'une personne qui, ayant reçu ou craignant de recevoir quelque mauvais traitement de fait ou de paroles, se retire promptement sans rien dire.

— *Être en reste.* Devoir encore une partie d'une plus grande somme.

— Fig. Ne pas vouloir demeurer en reste de générosité. Être encore en reste avec quelqu'un des bons offices qu'on en a reçus. C'est un homme prompt à la riposte, il n'est jamais en reste.

— Arithm. Résultat que donne la soustraction, et qu'on nomme autrement *espèce* ou *différence*. On l'obtient en ôtant la plus petite quantité de la plus grande dans une division; le reste, s'il y en a, indique que le dividende ne contenait pas exactement le diviseur.

— Ce qui reste d'une somme quand on l'a divisée par une autre.

— Ce que quelqu'un a abandonné ou refusé. Avoir les restes d'une personne. N'avoir que ses restes.

— Comm. marit. *Lieu du reste.* Lieu de la dernière décharge des marchandises lorsque le voyage est fini.

— Fig. Vous ne réservez donc à Dieu que les *restes* et le rebut de vos passions et de votre vie. (Mass.)

> Et s'il l'aima jadis, il méprise aujourd'hui
> Les *restes* d'un rival trop indignes de lui. (Corn.)

Les *restes*, dit Voltaire, à l'occasion de ce vers, est une expression toujours déshonnête et du discours familier.

— Prov. *Coucher de son reste.* Faire un dernier effort, tenter un coup désespéré, en hasardant tout au jeu. ‖ *Il donne un sou à douze pauvres, et il demande son reste.* Se dit pour marquer l'extrême avarice d'une personne. ‖ *C'est un reste de potence.* Il a mérité d'être pendu. ‖ *C'est le reste des laquais et des filous.* Se dit d'une femme de mauvaises mœurs.

— *De reste.* loc. adv. Plus qu'il n'est nécessaire pour ce dont il s'agit. Avoir de l'argent de reste pour fournir à une dépense. Avoir du crédit de reste. Entendre quelqu'un de reste. Avoir du courage, de l'esprit de reste. Avoir de la bonté de reste.

— Fam. *Que de reste?* S'empl. dans le même sens que, Avez-vous encore de la besogne? Que de reste?

— *Au reste.* loc. adv. S'empl. lorsque, après avoir exposé un fait ou traité une matière, on ajoute quelque chose dans le même genre, et qui a du rapport à ce qu'on a déjà dit. Madame doit dissimuler son mécontentement, et attendre tout du temps; au *reste*, elle est maîtresse de sa conduite. (Gérard.) Ils sont, au *reste*, instruits à fond de toutes les nouvelles indifférentes. (La Bruy.) Nous sommes en état de résister, avec des forces inégales, à cette multitude innombrable d'ennemis qui nous environnent. Au *reste*, la paix entre eux et nous est devenue très-difficile. (Fénel.) Toute l'étude de Paul et Virginie était de se complaire et de s'entr'aider. Au *reste*, ils étaient ignorants comme des créoles, et ne savaient ni lire ni écrire. (B. de St-P.) Pygmalion ne mangeait que des fruits qu'il avait cueillis lui-même dans son jardin, ou des légumes qu'il avait semés, et qu'il faisait cuire. Au *reste*, il ne buvait jamais d'autre eau que celle qu'il puisait lui-même. (Fénel.)

— *Du reste.* loc. adv. Se dit quand ce qui suit n'est pas dans le même genre que ce qui précède, et qu'il n'y a pas une relation essentielle. Du *reste*, il n'a rien fait que par votre conseil. (Rac.) Je ne demande à mes lecteurs que de lire tout, et tout de suite, avant que de juger; du *reste*, qu'ils usent de tous leurs droits. (Gérard.) Cet homme est bizarre, emporté; du *reste*, brave et intrépide. (Bouh.) Je vous ai dit ce que je pensais sur cette affaire; du *reste*, consultez des personnes plus éclairées que moi. (Acad.) Cet homme a quelque chose d'extraordinaire dans sa mise et dans son maintien; du *reste*, il est aimable. (Bouh.)

— *Ne pas s'embarrasser du reste.* Ne pas s'embarrasser de ce qui peut arriver. Apportez-nous votre truite, et ne vous embarrassez pas du reste. (Le Sage.)

— Syn. comp. RESTE, RESTANT. *Restant* ne se dit absolument que des choses matérielles, que de ce qui reste d'une quantité ou d'une somme correcte; *reste* s'emploie au moral et dans le sens abstrait, comme au propre. ‖ RESTE, RESTES. Un général, battu et mis en fuite, s'écrie en mourant : A un plus heureux le *reste*. Il veut dire le reste de l'action ou de la campagne. S'il disait les *restes*, il faudrait entendre les soldats qui restent, les débris de l'armée.

RESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rester. Les murs seuls des maisons sont *restés* debout. (Chateaub.) Mais depuis longtemps les religieuses y sont *restées*. (Id.) S'il y a eu des habitants indigènes dans la Gaule, ce qu'on ne peut nier ni affirmer, il n'en est *resté* aucun vestige. (Auquetil.)

> Favori de la déité,
> L'homme eut la sagesse en partage;
> Aux femmes n'était rien *resté*. (A. Martin.)

— S'empl. souvent avec un adjectif. L'eau des puits de la Jamaïque est *restée*, depuis ce temps-là, plus élevée, et leurs cordes sont de deux ou trois pieds plus courtes qu'auparavant. (B. de St-P.) J'avais fait, à cette occasion, un mémoire pour remédier à ces inconvénients, et pour empêcher la désertion parmi nos soldats; mais il m'est *resté* inutile, comme tant d'autres. (Id.) Leur mémoire est *restée* ineffaçable dans le cœur de ceux qu'ils ont obligés. (Id.) Molière est mort depuis cent soixante ans; il est *resté* le plus jeune, le plus vivant, et le plus vrai des grands écrivains de la France. (J. Janin.) Ma fenêtre était *restée* ouverte, la nuit, selon mon usage. (Senancour.) Ce fut dans ce dernier voyage que Quiros, l'ami et le compagnon de Mendana, ajouta foi à l'idée d'un continent austral, idée, comme nous l'avons vu, *restée* vague chez les géographes du temps. (M. Brun.)

— *Resté à.* Il fut fait caporal à Lodi, sergent à Castiglione, et de là ce surnom de petit caporal, *resté* longtemps à Napoléon parmi les soldats. (Las Cases.) Sa femme, *restée* à l'île de France, se trouva veuve, enceinte, et n'ayant pour tout bien au monde qu'une négresse. (B. de St-P.)

— *Resté dans.* Si elle n'était pas indienne, le Égyptiens ne seraient-ils pas *restés* dans l'Inde? (Volt.)

— *Resté près.* Au contraire, plus l'homme est *resté* près de sa condition naturelle, plus la différence de ses facultés à ses désirs est petite, et moins, par conséquent, il est éloigné d'être heureux. (J.-J. Rouss.)

RESTER. v. n. 1re conj. (du lat. *restare*, formé de *re*, pour *retro*, en arrière, et *stare*, être debout, s'arrêter). Être de reste. Ce qui reste du dîner. C'est tout ce qui reste de son bien. Comment le peuple ne s'agiterait-il pas, lorsqu'on lui inspire des craintes contre le seul espoir qui lui *reste*? (Mirab.) La Suède, avec ce qui lui *reste* aujourd'hui de la Finlande, n'a pas plus de quatre millions d'habitants. (Volt.) Des trésors de David voilà ce qui me *reste*. (Rac.) Sauve tout ce qui *reste* et d'Hector et de Troie. (Id.)

> ... Une fois par jour souffrez que je revoie
> Le seul bien qui me *reste* et d'Hector et de Troie.
> (Racine.)

> De tant de biens il ne nous *reste* plus
> Que la constance et des vœux superflus.
> (J.-B. Rouss.)

— Fig. Vous rêvez que vous avez vécu, voilà ce qui vous en *reste*. (Mass.)

— Demeurer. Rester seul. Rester en place. Rester en dépit des envieux. Ne pouvoir rester nulle part. Rester trois mois dans une ville. Rester en chemin. Rester auprès de quelqu'un. Rester sans appui. Rester dans la disgrâce jusqu'à la fin de sa vie. Vouloir rester inconnu. Rester oisif. Rester stupéfait. La victoire resta indécise. Rester toujours le même. Cela m'est resté dans la mémoire. Rester à sa place. Rester tranquille. Rester paralytique. Le manche de cet outil m'est resté dans la main. L'arche ne peut *rester* à côté de l'idole de Dagon. (Mass.) Viens, Girot, seul ami qui me *reste* fidèle. (Boil.) L'amour des modes est un mauvais goût, parce que les visages ne changent pas avec elles, et que la figure restant la même, ce qui lui sied une fois, lui sied toujours. (J.-J. Rouss.) Mais si vous aimez mieux *rester*, faites-le sans scrupule. (Id.) Elle se croyait damnée, et *restait* toujours couchée sans remuer. (B. de St-P.) Les anciens n'avaient pas toujours une garde-robe bien fournie; car Epaminondas, par exemple, était obligé de *rester* au logis quand on dégraissait son habit. (Virey.) Au couvent j'ai *resté* quatorze ans enfermée. (F. d'Églant.) Je ne me tourmenterai point pour la retenir mais je *resterai* ferme à ma place. (J.-J. Rouss.) A la cour les idoles passent, et les adorateurs *restent*. (S. Dub.) Toujours extrêmes dans nos opinions, nous *restons* toujours loin du but dans les effets de nos institutions. (Senancour.)

> Le chien et le coq allaient de compagnie,
> Cette paire d'amis, *restant* toujours unie,
> Voulut en même temps se choisir un couvert,
> Pour dormir sans nulle avanie. (Fr. de Neufch.)

— Quelques personnes l'emploient à tort pour Loger, demeurer. Il reste dans telle rue.

— *Rester sur le champ de bataille.* Être tué sur le champ de bataille.

— Fig. L'impression de Dieu *reste* encore si forte dans l'homme dégradé par le péché, qu'il ne peut la perdre, si bien qu'elle semble n'être *restée* que pour le convaincre de sa faute. (Boss.)

— Se dit en parlant d'une personne qui conserve les mêmes sentiments. Le difficile n'est pas de monter, mais, en montant, de *rester* soi. (Michelet.)

— Se dit d'un ouvrage qui est digne d'être conservé. Quiconque a peint l'homme tel qu'il est a fait un livre qui *restera*. (Fréd.)

— *Le peu de temps qui me reste.* Le peu de temps dont il m'est encore permis de disposer, ou qui m'est accordé. Le peu de temps qui vous *reste* à vivre. (Mass.) Les seuls moments qui vous *restent* pour songer à votre sûreté. (Id.) Qu'ils m'arrachent ce peu qui me *reste* de vie. (Rac.)

— Prov. et fig. *Il est reste pour les gages.* Se dit de quelqu'un qui a été pris ou tué dans une affaire d'où les autres se sont tirés.

— *Il est resté sur la place*, et absol. *il est resté.* Il a été tué sur le champ de bataille.

— Fig. et fam. *Rester sur la bonne bouche.* Cesser de manger ou de boire, après qu'on a mangé ou bu de quelque chose qui flatte le goût.

— S'arrêter après quelque chose d'agréable dans la crainte d'un changement, d'un retour fâcheux.

— *En rester à.* Se borner à. Quand il aura obtenu ce qu'il demande, il n'en restera pas là.

— S'arrêter. J'en resterai là, j'en resterai à ce passage pour aujourd'hui. Restons-en là. Reprendre un discours où l'on en était resté. L'affaire en est restée là.

— Mus. Faire une tenue. Rester sur une syllabe sur une note.

— Mar. Être situé. *Cette île nous restait à telle aire de vent.* Elle était située par rapport à nous dans la ligne de telle aire de vent. || *Rester à un bâtiment.* Se retrouver dans la même position sur la boussole, après un déplacement. || *Rester de l'arrière.* Marcher moins vite que d'autres bâtiments qui précèdent. || *Rester à l'ancre.* Ne pas quitter l'endroit où l'on est retenu par ses ancres.

— *Rester à* suivi d'un infinitif. Si nos cœurs s'endurcissent après un avertissement si sensible, que reste-t-il autre chose à la Providence, que de nous frapper nous-mêmes sans miséricorde ? (Boss.) Dieu a des remèdes pour vous guérir, et il ne reste qu'à les obtenir par des vœux continuels. (Id.) Que reste-t-il à la reine à demander au ciel, ou à désirer sur la terre ? (Fléch.) Vos passions ayant essayé de tout, et tout usé, il ne vous reste plus qu'à vous dévorer vous-même. (Mass.)

— On peut mettre *de* au lieu de *à*.

> Il ne vous *reste* enfin
> Que d'en faire à sa mère un horrible festin. (RACINE.)

— Quelquefois il se construit avec *que* suivi d'un subjonctif. Après que ce pieux désir est formé dans le cœur de ce vieillard plein de foi, que reste-t-il, sinon qu'il aille jouir de l'objet qu'il aime ? (Boss.)

— Impers. Il est resté seul de son nom, de sa famille. Il est resté le seul de son parti. Il lui reste encore à payer plusieurs billets. Il ne reste que trente hommes de tout le bataillon. Il ne me reste que l'espérance. Après le combat de Lubeck, il ne restait au roi de Prusse que douze à quinze mille hommes. (L.-[illegible]) Il me reste à vous dire deux mots de moi. (J.-J. Rouss.) On arrachera les entrailles du riche ces trésors qu'il avait lui-même arrachés du sein des pauvres, il ne lui restera que la honte et l'opprobre. (Mass.) A peine reste-t-il quelque souvenir sur la terre des oppresseurs barbares de l'Église. (Id.) Il n'est resté de l'éclat et du bruit passager qu'ils ont fait dans le monde, que l'infection et l'horreur. (Id.) La plupart des grands comptent les degrés de leur gloire par des aïeux dont il ne reste qu'une vile poussière. (Id.) Ils se croient au-dessus des autres hommes, parce qu'il leur reste plus de débris domestiques de la rapidité des temps. (Id.) Que nous reste-t-il de ces grands noms qui ont autrefois joué un rôle si brillant dans l'univers ? (Id.)

— On supprime quelquefois le pronom. *Restait* cette redoutable infanterie, dont les bataillons serrés demeuraient inébranlables. (Boss.)

— *Reste tel article à examiner, reste à faire attention, reste à savoir*, etc. Il reste à examiner tel article, il reste à faire attention, il reste à savoir, etc.

— Souvent, au lieu de dire simplement, *il y a encore, il n'y a plus*, on dit, *il reste, il ne reste plus*, comme étant plus énergiques. Quand il ne restera plus d'autre intérêt que celui de la vérité. (Fléch.) Si vous frappez ce fondement, tout l'édifice s'écroule, et il ne reste plus rien, parce qu'il ne reste plus que vous-même. (Mass.)

— Se dit en parlant de ce qui sert de ressource. Que restait-il à une âme qui ne tenait plus à Jésus-Christ par aucun lien ? Il restait la souveraine misère et la souveraine miséricorde : il restait ce regard secret d'une Providence miséricordieuse. (Boss.) C'est le seul moyen qui leur reste de secouer le joug. (Id.) Nous l'avez perdue, mais il nous reste ce qu'il y a de plus précieux, l'espérance de la rejoindre dans le jour de l'éternité, et, en attendant, sur la terre le souvenir de ses instructions, l'image de ses vertus, et les exemples de sa vie. (Id.)

> Ne me *reste*-t-il plus d'asile
> Que le [illegible] abîme des mers ? (J.-B. Rouss.)

— Se dit en parlant des qualités ou sentiments que l'on a conservés en tout ou en partie. Si, parmi les joies du ciel, il reste encore aux saintes âmes quelques sentiments pour les consolations de ce monde, elle est touchée des paroles du roi. (Fléch.) S'il restait encore dans le cœur de Mme la Dauphine quelque endroit sensible, c'était à l'amour, à la gloire, et plus encore au salut de son époux. (Id.) Le vice n'a pas encore perdu parmi nous toute sa honte ; il reste encore une sorte de pudeur publique qui nous force à le cacher. (Mass.)

— Dans ses temps composés, ce verbe prend l'auxiliaire *avoir*, si l'on veut faire entendre que le sujet n'est plus au lieu dont on parle. Il a resté deux jours à Lyon. Mais si l'on veut faire entendre que le sujet est encore au lieu dont il est question, *rester* prend l'auxiliaire *être*. Il est resté à Lyon, et nous avons continué notre route.

— On demande s'il faut dire *Il ne lui a resté que l'espérance*, ou, *il ne lui est resté que l'espérance*. On peut dire l'un et l'autre, suivant les cas. Je veux parler du moment où un homme a tout perdu, excepté l'espérance, je dirai, *il ne lui a resté que l'espérance*, mais si je veux parler de l'état habituel d'un homme qui a tout perdu, excepté l'espérance, je dirai, *il ne lui est resté que l'espérance*. Ruiné depuis deux ans, il ne lui est resté que l'espérance.

— Syn. comp. RESTER, DEMEURER. *Rester* convient mieux dans les occasions où il y a une nécessité indispensable de ne pas bouger de l'endroit ; et *demeurer* figure bien lorsqu'il y a [illegible] liberté.

RESTIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au restio. || RESTIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, qui a pour type le genre restio.

RESTIAIRE. s. f. Bot. Plante grimpante de la Cochinchine, dont l'écorce est fibreuse et tenace. On s'en sert pour faire des cordes semblables aux mèches à canon, pour conserver et transporter le feu sans danger, et pour plusieurs autres usages économiques.

RESTIF DE LA BRETONNE (Nicolas-Edme). Un des écrivains les plus féconds et les plus bizarres du XVIIIe siècle, né en 1734, et mort en 1806, après avoir mené une vie aventureuse et débauchée. Il imprima lui-même la plupart de ses ouvrages, qu'il ne se donnait même pas la peine d'écrire. Il a écrit plus de 140 volumes.

RESTIFORME. adj. des 2 g. Anat. Se dit de la partie supérieure des cordons postérieurs de la moelle, qui forment les pédoncules inférieurs du cervelet. Corps restiformes.

RESTIO. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs dioïques, de la famille des restiacées, qui a beaucoup de rapports avec les scirpes. On en connaît un grand nombre d'espèces. Restio à gros épillets. Restio des toits. Restio acuminé. Restio à grappes. Restio en thyrse. Restio paniculé. Restio effilé. Restio élégant.

RESTIOLE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs dioïques, de la famille des restiacées, qui croît au cap de Bonne-Espérance. Restiole cylindrique. Restiole comprimée. Restiole striée.

RESTIONÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au restio. || RESTIONÉES. s. f. pl. Tribu de plantes, établie dans la famille des restiacées, qui renferme le genre restio.

RESTIPULATION. s. f. (pr. *res-ti-pu-la-ci-on*). Anc. jurispr. Stipulation réciproque.

RESTIPULÉ, ÉE. part. pass. du v. Restipuler. S'empl. adjectiv.

RESTIPULER. v. a. 1re conj. Stipuler de nouveau.

— Anc. jurispr. Stipuler réciproquement.

— SE RESTIPULER. v. pron. Être stipulé de nouveau.

RESTITUABLE. adj. des 2 g. Que l'on doit rendre. Somme restituable.

— Pal. Qui peut être rétabli, remis en son premier état. Les mineurs sont restituables contre les actes par eux souscrits en minorité, et dans lesquels ils sont lésés.

RESTITUÉ, ÉE. part. pass. du v. Restituer. S'empl. adjectiv. Ce monument a été restitué d'après la description des anciens écrivains.

— *Les lieux donnés à loyer doivent être restitués par le locataire tels qu'il les a reçus.* Ils doivent être remis, rétablis et rendus dans le même état.

— Numism. *Médailles restituées.* Médailles, soit consulaires, soit impériales, sur lesquelles, outre la légende et le type qu'elles ont eus dans leur première fabrication, on voit le nom de l'empereur qui les a fait fabriquer une seconde fois, suivi du mot abrégé *rest.*

RESTITUER. v. a. 1re conj. (du lat. *restituere* ; formé de *re* itératif, et de *statuere*, établir). *Je restitue, nous restituons. Je restituais, nous restituions, vous restituiez. Que nous restituions, que vous restituiez*, etc. Rendre ce qui a été pris, ou ce qui est possédé indûment, injustement. Restituer le bien d'autrui. Restituer ce qu'on a pris. Restituer ce bien mal acquis. (Fléchier.) M. de [illegible] leur fit *restituer* à ces malheureux ce qu'ils croyaient avoir perdu. (Id.) Providence éternelle, vous vouliez que la fille vînt comme *restituer* à la France tant de vœux et de vertus que la mère avait portés à l'Espagne. (Fléch.)

— Rendre, rétablir, réparer. Restituer l'honneur à quelqu'un.

— Rétablir, remettre une chose en son premier état. Restituer un texte. Restituer un passage de quelque auteur.

— Archit. *Restituer un monument, un édifice.* Faire la représentation d'un monument, d'un édifice entièrement détruit.

— Jurispr. Remettre une personne dans l'état où elle était avant un acte ou un jugement qui est annulé. Se faire restituer contre son obligation, contre sa promesse. Restituer quelqu'un contre un jugement.

— Absol. Il ne sert de rien de confesser son larcin, si l'on ne *restitue*. (Acad.)

— SE RESTITUER. v. pron. Être, devoir être restitué. Tout ce qui a été pris doit se *restituer* sur la terre ou dans le ciel. (Boiste.)

— Restituer à soi-même. Nous ne pouvons nous *restituer* tous les biens dont nous nous privons par nos erreurs, nos folies. (Boiste.)

— Se rendre mutuellement ce qu'on s'était pris.

— Fig. Les hommes se ravissent aisément le bonheur, et se le *restituent* difficilement. (Boiste.)

— Syn. comp. RESTITUER, REMETTRE, RENDRE. V. REMETTRE.

RESTITUTEUR. s. m. Littér. Se dit quelquefois des savants, des antiquaires, qui ont retrouvé quelque passage d'un ancien auteur, ou qui l'ont rétabli. C'est un habile restituteur.

— Celui qui renouvelle d'anciennes opinions.

— Numism. Se dit des empereurs qui ont fait frapper des médailles en mémoire de leurs prédécesseurs. || Se dit aussi de ceux qui ont restitué ou rétabli les médailles ou autres monuments de leurs prédécesseurs. Je crois que le mot *restituer* signifie que l'empereur qui est annoncé comme *restituteur*, a rétabli en tout ou partie quelque monument de l'autre empereur ou du magistrat nommé sur la même médaille.

RESTITUTION. s. f. (pr. *rès-ti-tu-ci-on*). Action par laquelle on restitue ou rend. Être obligé à restitution. Ne vouloir point entendre parler de restitution. Faire restitution. Restitution de fruits. Juste, équitable restitution. Restitution forcée, légitime. Exiger, ordonner, faire la restitution de quelque chose. Donner de son superflu, ce n'est pas générosité, c'est *restitution*. (D'Artaize.)

— Jurispr. Remise volontaire ou forcée de ce qu'on a indûment exigé.

— Pal. Jugement qui relève quelqu'un d'un engagement qu'il avait contracté. Restitution d'un mineur contre des actes dans lesquels il a été lésé. || *Restitution en entier.* C'est la même chose que la rescision.

— Hist. *Édit impérial de restitution.* Celui qui fut porté, en 1629, par l'empereur Ferdinand II, et en vertu duquel les protestants furent obligés de rendre aux catholiques toutes les fondations qu'ils avaient sécularisées. || *Terme de restitution.* Le premier janvier 1624. Il fut ainsi appelé, parce que, par la paix de Munster, les princes luthériens et calvinistes furent obligés de restituer tout ce qu'ils avaient usurpé sur les églises catholiques depuis ce jour-là.

— Action par laquelle on rétablit, on remet une chose en son premier état. La restitution d'un texte. La restitution d'un passage. Cette restitution est heureuse.

— Numism. *Médailles de restitution, médailles restituées*, ou *restitutions*. Médailles qui reproduisent des médailles précédemment frappées, et qui portent le nom de celui qui les a renouvelées. || Se dit aussi de médailles fabriquées pour rappeler le souvenir de quelques anciennes familles ou de quelques empereurs.

— Archit. *Restitution d'un monument, d'un édifice.* La représentation d'un édifice, d'un monument entièrement détruit.

— Astron. Retour d'une planète à son apside. || Période qu'on croyait ramener tous les événements dans le même ordre.

— Phys. *Mouvement de restitution.* Action par laquelle un corps élastique se rétablit dans son premier état.

— Usage où est le pape de donner le chapeau de cardinal à un des parents du pape dont il l'avait reçu lui-même.

RESTITUTOIRE. adj. des 2 g. Se disait pour Qui sert à restituer, qui a rapport aux restitutions.

RESTOR. s. m. Dr. cout. Recours pour les frais.

RESTORNE. s. m. Anc. comm. Transposition d'un article de compte.

RESTORNÉ, ÉE. part. pass. du v. Restorner. S'empl. adjectiv.

RESTORNER. v. a. 1re conj. Anc. comm. Mettre un article au débet, lorsqu'il était à l'avoir, et réciproquement.

— SE RESTORNER. v. pron. Être transposé.

RESTOUBLE. s. f. Agric. Nom qu'on donne dans quelques provinces du midi de la France aux herbes mêlées avec le chaume, qui restent dans un champ après la moisson, et qui font une pâture pour les bestiaux.

RESTOUPAGE. s. m. Techn. Action de restouper.

RESTOUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Restouper. S'empl. adjectiv.

RESTOUPER. v. a. 1re conj. Se disait pour Boucher.

— Techn. Raccommoder à l'aiguille les trous d'une toile neuve.

RESTOURNE. s. f. Anc. comm. Prime d'assurance que l'on redemandait aux assureurs, lorsqu'on n'avait pas fait charger toutes les marchandises annoncées.

RESTREINDRE. v. a. 4e conj. (du lat. *restringere*, employé dans la même acception, et qui signifie proprement lier, serrer étroitement ; formé de la partic. intensitive *re*, et de *stringere*, lier, serrer). *Je restreins, tu restreins, il restreint, nous restreignons, vous restreignez, ils restreignent. Je restreignais, nous restreignions, vous restreigniez. Je restreindrai. Je restreindrais. Restreins, restreignons, restreignez. Que je restreigne, que nous restreignions, que vous restreigniez. Restreignant. Restreint, restreinte.* Resserrer. Médicament qui restreint. Il n'est plus guère d'usage au sens propre.

— Fig. Réduire, diminuer. Restreindre des dispositions. Restreindre une proposition. Restreindre ses demandes à telle et telle chose. Restreindre un privilége à telles personnes. Restreindre l'autorité de quelqu'un. Restreindre l'usage d'un mot à telle signification. La princesse Anne renonça dès lors à tous les divertissements, même les plus innocents, ne songeant qu'à *restreindre* et à punir une liberté qui n'avait pu demeurer dans ses bornes. (Boss.) La loi peut *restreindre* ce droit, mais elle ne saurait l'étendre. (J.-J. Rouss.) L'autorité cherche toujours à renverser les barrières qui la *restreignent*. (Volt.) J'aurais des principes dont l'application serait si bien déterminée, qu'il ne serait pas possible de les *restreindre* ni de les étendre à des cas d'une autre [illegible].

— SE RESTREINDRE. v. pron. Se borner, se réduire à. Se restreindre à des propositions très-raisonnables. Se restreindre à la moitié. *Restreignez*-vous à ce qui vous est strictement nécessaire, vous serez riche. (Boiste.)

— S'empl. absol. Se *restreindre*, c'est économiser le plaisir. (Boiste.)

— Être, pouvoir être restreint. Une passion développée par un premier aliment ne peut plus se *restreindre*. (Boiste.)

— Se dit de plusieurs personnes qui se restreignent mutuellement.

RESTREINT, EINTE. part. pass. du v. Restreindre. S'empl. adjectiv. Un mot qui s'emploie dans un sens plus restreint, dans une signification plus restreinte. La manie des collections est une ambition *restreinte*. (Boiste.) Par cette révolution, les Provinces-Unies devinrent une espèce de monarchie mixte, moins *restreinte* à beaucoup d'égards que celles d'Angleterre, de Suède et de Pologne. (Volt.)

— *Restreint par.* Le ressentiment nous dévore lorsqu'il est *restreint* par l'impuissance de se venger. (Mariv.)

RESTREINTE. s. f. Mus. Effet de la restriction.

— Divinat. Ligne du poignet.

RESTRÉPIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des orchidées, qui croît sur le tronc des vieux arbres, au revers des Andes du Paraguay. Restrépie antennifère.

RESTRICTIF, IVE. adj. Qui restreint, qui limite. Des termes restrictifs. Une clause restrictive.

RESTRICTION. s. f. (pr. *res-trik-ci-on* ; du lat. *restrictio*). Condition qui restreint, modification. Mettre une restriction. Apporter quelque restriction. Clause qui porte restriction. Adopter sans restriction. Nous ne louons jamais sans *restriction* celui qui brille dans notre carrière. (De Bugny.) Celui qui met des *restrictions* à l'amitié ne la connaît pas. (Mme de Somery.) L'éloge, quand il est sans *restriction*, paraît aussi suspect que le blâme lorsqu'il est sans mesure. (Berville.)

— *Restriction mentale.* Réserve qu'on fait d'une partie de ce que l'on pense, pour induire en erreur ceux à qui on parle. La restriction mentale a été permise par quelques casuistes relâchés ; mais elle est contraire à la morale. Presque tous les serments, surtout en politique et en amour, contiennent cette *restriction* mentale : si vous restez ce que vous êtes. (Boiste.)

RESTRINGENT, ENTE. adj. Médec. Qui a la vertu de resserrer une partie relâchée. Médicament restringent. Eau restringente.

— Il s'empl. aussi substantiv. au masc. Appliquer un restringent. Un bon restringent. On dit plus ordinairement *astringent*.

RÉSULTANT. part. prés. du v. Résulter. Qui résulte. Il est invar. Cette obligation résultant de vos promesses, doit être sacrée pour vous. Cette union *résultant* de la nature des choses, était la continuation de l'ouvrage du cardinal de Richelieu. (De Pradt.) Cette puissance *résultant* de la force navale, est immense, et n'offre chez aucun peuple, ni dans aucune époque de l'histoire, rien qui puisse lui être comparé. (Id.)

RÉSULTANT, ANTE. adj. Prat. Qui est le résultat, la conséquence. Les cas résultants du procès. Les preuves résultantes. Une obligation résultante d'un acte. Deux natures et deux volontés *résultantes* de l'hypostase. (Volt.) En lui représentant les grands avantages politiques *résultants* d'un hymen qui unira les Troyens et les Carthaginois. (Del.) Dieu conduit toute la création par une providence générale *résultante* d'un principe déterminé. (Id.) L'âme de l'homme, selon plusieurs, était un feu céleste, selon d'autres, une harmonie *résultante* de ses organes. (Id.) Aussi les affections hypocondriaques chez les hommes, et l'hystérie spasmodique dans le sexe féminin, les délabrements de l'appareil digestif, la gastrite chronique, les squirrhes et cancers de l'estomac, du foie, les maladies *résultantes* du sang noir accumulé dans les vaisseaux hémorrhoïdaux et les méandres veineux qui se rendent à la veine porte, attaquent principalement les personnes riches. (Virey.)

— *Affinité résultante.* Celle qui s'exerce quand un corps composé agit sans que ses éléments se séparent, comme lorsque l'eau dissout un sel sans éprouver aucun changement dans la nature et les proportions de ses principes.

RÉSULTANTE. s. f. Mécan. Force qui résulte de la composition de plusieurs forces appliquées à un point donné. Quand deux forces sont dirigées sur une même droite, et exercent leur action dans le même sens, la résultante est égale à leur somme, et dirigée suivant la même droite ; si elles agissent en sens contraire, la résultante est égale à leur différence, et dirigée dans le sens de la plus grande. Donc la résultante d'un nombre quelconque de forces qui agissent suivant la même droite et en sens contraire, est égale à la somme des forces qui agissent dans le sens opposé, et agit dans le sens de la plus grande somme.

RÉSULTAT. s. m. (pr. *ré-zul-ta*). Ce qui résulte, ce qui s'ensuit d'une délibération, d'une conférence, d'un principe, d'une cause, d'un événement, etc. Le résultat d'un discours, d'une

consultation d'avocats, de médecins. Le résultat d'une assemblée, d'une conférence, d'une discussion, d'une délibération. Le résultat d'une dispute. Discours qui ne donne, qui ne présente aucun résultat. Principe riche, fécond en résultats. Ne s'attacher qu'au résultat. Le résultat d'une expérience chimique. Le résultat d'une démarche, d'une négociation, d'une entreprise, d'une recherche, etc. Toutes leurs tentatives ont eu le même résultat, les mêmes résultats. Le résultat d'une guerre. Des pensées qui n'aboutissent à aucun résultat, qui n'amènent, qui ne produisent aucun résultat. D'heureux résultats. Des résultats avantageux. Sans aucun résultat. J'ai cru fort longtemps l'ambition naturelle à l'homme; mais aujourd'hui je la regarde comme un simple *résultat* de notre éducation. (B. de St-P.) Le *résultat* de la violence dans la faiblesse, c'est, en dernier lieu, de tout affaiblir et de tout rompre. (Senancour.) Si la science était conduite par la main du pouvoir, elle aurait de grands *résultats* pour le bien de la société. (Napol.) L'esprit saisit les rapports, le génie s'élance vers les *résultats*. (Boiste.)

— *En résultat*. loc. adv. On devrait accorder à la probité tous les honneurs qu'obtient l'habileté; car, en *résultat*, elle s'entend mieux même aux affaires du monde. (Boiste.) La politique met en avant de grands principes: mais elle ne reconnaît en *résultat* que le droit du plus fort. (***)

RÉSULTÉ, ÉE. part. pass. du v. Résulter. S'empl. adjectiv.

RÉSULTER. v. n. 1re conj. (pr. *ré-zul-te*; du lat. *resultare*, rejaillir.) S'ensuivre. Il ne se dit qu'à l'infinitif et à la troisième personne des autres temps. Il se conjugue avec le verbe *avoir* et avec *être*, et il s'emploie pour marquer les inductions, les conséquences qu'on tire d'un discours, d'un raisonnement, d'un examen, d'une recherche, etc. Que peut-il résulter de tous ces raisonnements? Que résulte-t-il de là? Il en résulterait une grande absurdité. Les faits qui résultent des informations. De cet événement nous avons vu résulter de grands malheurs, de grands troubles. Qu'a-t-il résulté de là? Qu'en est-il résulté? Comme l'ambition n'a pas de frein, et que la soif des richesses nous consume tous, il en *résulte* que le bonheur fuit à mesure que nous le cherchons. (Th. Corn.) Il en est *résulté* des contrastes et des objets de comparaison très-agréables. (B. de St-P.) Les harmonies qui *résultent* des contrastes se retrouvent jusque dans les eaux. (Id.) C'est du concours même des harmonies de la nature que *résulte* celui des vertus de l'homme. (Id.) Le bonheur se compose de l'harmonie des qualités morales, comme la santé *résulte* de l'équilibre des humeurs. (S. Dub.) Il est *résulté* de tous ces rapports une étrange confusion. (Chateaub.)

— Se dit aussi quelquefois des suites d'une ou de plusieurs choses. De la division des ministres, du mécontentement des princes, il résulta une guerre civile. Que résultera-t-il de cette ligue? J'ai exposé dans cet ouvrage les erreurs de nos opinions, les maux qui en sont *résultés* pour les mœurs et pour le bonheur social. (B. de St-P.) Raffinez sur tous les plaisirs, mettez-les dans le creuset; de toutes ces transformations, il n'en *résultera* jamais que l'ennui. (Mass.)

> Quelle divine harmonie
> *Résulte* de leurs accords. (J.-B. Rouss.)

— On le conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, quand il est question d'un résultat qui s'opère, qui commence et dont on veut marquer le commencement. Être témoin d'une querelle, et voir ce qui en a résulté. Mais s'il s'agit d'un résultat déjà existant, et dont on ne veut exprimer que l'existence, on l'emploie avec l'auxiliaire *être*. Se rappeler une querelle, et voir ce qui en est résulté.

RÉSUMATION. s. f. (pr. *ré-zu-ma-ci-on*). Action de résumer. C'est par la *résumation* de tous ces ensembles de rapports bien vérifiés, qu'on établit expérimentalement et sûrement la comparabilité rationnelle. (Laurent.)

RÉSUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Résumer. S'empl. adjectiv. Les débats ont été parfaitement résumés par le président.

RÉSUMÉ. s. m. Le résumé d'un discours. Le résumé des débats.

— Précis, abrégé. Résumé de l'histoire de France.

— *Au résumé*, *en résumé*. loc. adv. En résumant, en récapitulant tout. En résumé, j'ai plus à me louer de lui qu'à m'en plaindre.

RÉSUMER. v. a. 1re conj. (pr. *ré-zu-mé*; du lat. *resumere*; fait de *re* itératif et de *sumere*, prendre). Resserrer et rendre en peu de paroles ce qu'il y a de plus important dans une discussion, dans un discours, dans un argument. Résumer les avis. Résumer un argument. Résumer toutes les raisons qu'on a opposées et y répondre. Résumer un discours. Résumer une discussion. Résumer les débats d'un procès criminel. Résumer une leçon.

— Fig. La papauté *résume* toute la chrétienté. Le livre de vie s'arrête; depuis trois siècles on n'y a pas ajouté une page. (Quinet.)

— Absol. Résumer en peu de mots, en quelques mots. Résumer avec ordre. Résumer avec clarté. Résumer rapidement.

— SE RÉSUMER. v. pron. Reprendre en peu de mots ce qu'on a dit, et en tirer un résultat.

— Être, pouvoir être résumé. L'éloquence militaire se *résume* en ces mots: Si vous ne les tuez pas, ils vous tueront: avec ces mots-là on ferait battre les anges. (Boiste.)

RÉSUMEUR. s. m. Celui qui résume.

RÉSUMISTE. s. m. Littér. Écrivain qui fait des résumés. Bon, mauvais résumiste.

RÉSUMPTE. s. f. (pr. *re-zom-pte*; du lat. *resumpta*; fait de *resumere*, parce que cette thèse avait pour objet tout ce qui concerne l'Écriture sainte, dont elle était comme un résumé). Théol. Acte que devait faire le nouveau docteur d'après les règlements, pour avoir suffrage aux assemblées et jouir des droits de docteur. Cet acte se soutenait sur toute l'Écriture sainte dans la sixième année après le doctorat, avant l'accomplissement de laquelle les nouveaux docteurs n'étaient point admis aux assemblées de la faculté, ni choisis pour présider aux thèses.

RÉSUMPTÉ. adj. m. (pr. *re-zom-pte*). Se disait du docteur qui avait soutenu la résumpte.

RÉSUMPTIF, IVE. adj. (pr. *re-zom-ptif*). Anc. pharm. Se dit de médicaments qu'on croyait propres à restaurer un corps faible et languissant.

RÉSUMPTION. s. f. (pr. *ré-zomp-ci-on*). Action de résumer. La résumption d'un argument. Peu usité.

RÉSUPINATION. s. f. (pr. *ré-zu-pi-na-ci-on*). Bot. État d'une fleur dont la corolle ou le pétale supérieur devient inférieur.

RÉSUPINÉ, ÉE. adj. (en lat. *resupinatus*; de *resupino*, coucher sur le dos). Bot. Qui naît dans une direction telle, qu'il offre en bas les parties situées en haut dans des êtres analogues, et en haut celles qui sont en bas chez ceux-ci. Diclyptère résupinée.

RÉSURE. s. f. Pêch. Préparation d'œufs de poissons, qu'on fabrique dans le Nord, et qui est employée comme appât pour la pêche des maquereaux et des sardines. || Se dit, dans certains endroits, du filet dont on se sert habituellement pour prendre ce poisson.

RESURGIR. v. n. 2e conj. Néol. Surgir, apparaître de nouveau. || Se représenter.

RÉSURRECTEUR, TRICE. adj. Didact. Qui fait passer de la mort à la vie.

— Fig. et par exagérat. Remède résurrecteur. Potion résurrectrice.

RÉSURRECTIF, IVE. adj. Qui ressuscite, qui fait ressusciter.

RÉSURRECTION. s. f. (pr. *re-zur-rek-ci-on*; du lat. *resurrectio*). Retour de la mort à la vie. La résurrection de Notre-Seigneur. La résurrection de Lazare. La résurrection des morts. La même charité qui nous fait regretter la mort des fidèles nous fait espérer leur *résurrection*. (Fléch.) Leurs ossements, humiliés dans la poussière du tombeau, se reposent dans l'espérance de leur *résurrection* éternelle. (Id.)

— *Résurrection pour un temps*. Celle où un homme mort ressuscite pour mourir de nouveau. || *Résurrection perpétuelle, éternelle*. Celle où l'on passe de la mort à l'immortalité. Le dogme de la résurrection des morts est une créance commune aux juifs et aux chrétiens.

— Les Turcs et les Mahométans regardent la fin du monde et la résurrection générale comme deux articles de leur religion et de leur foi. Selon quelques uns, cette résurrection sera purement spirituelle, c'est-à-dire que l'âme ne fera que changer de demeure, et retournera dans le séjour où ils supposent que Dieu l'avait tirée pour la placer dans le corps humain. || Les Parsis ou Guèbres pensent que les gens de bien, après avoir joui des délices du paradis pendant un certain nombre de siècles, rentreront dans leurs corps, et reviendront habiter la même terre où ils avaient fini leur séjour pendant leur première vie; mais cette terre, purifiée et embellie, sera pour eux un nouveau paradis. || Les habitants du royaume d'Ardra, sur la côte occidentale d'Afrique, s'imaginent que ceux qui sont tués à la guerre sortent de leurs tombeaux au bout de quelques jours, et reprennent une nouvelle vie. || Les Péruviens croyaient la résurrection universelle, sans pourtant que leur esprit s'élevât plus haut que cette vie animale pour laquelle ils disaient que nous devions ressusciter, et sans attendre ni gloire, ni supplice.

— Liturg. C'est en l'honneur de la résurrection de Jésus-Christ que l'Église célèbre la fête de Pâques.

— Tableau ou estampe qui représente la résurrection de Jésus-Christ.

— Iconol. Une femme qui sort d'un tombeau, tenant un phénix dans les mains, et s'élevant dans les airs.

— Fig. *C'est une résurrection, une véritable résurrection*. Se dit d'une guérison surprenante, inopinée.

— Fig. La *résurrection* ne nous sauvera pas d'une sorte de mort, si nous ne gardons aucun souvenir de la terre. (Boiste.) Le retour à la vertu est une véritable *résurrection*. (Id.)

— Philos. hermét. *Résurrection des philosophes*. Projection de l'élixir parfait sur les métaux imparfaits. Par ce moyen on croyait qu'un état de mort, mais, dans le cours de l'ouvrage des sages, le roi qui était mort comme une à ressusciter, lorsque la congélation commence, et cette résurrection dure jusqu'à la fin.

RÉSURRECTIONNEL, ELLE. adj. (pr. *re-zur-rek-cio-nel*). Qui est propre à ressusciter, qui est appelé à l'état de résurrection.

RÉSURRECTIONISME. s. m. Profession des résurrectionistes.

RÉSURRECTIONISTE. s. m. Se dit de certains hommes qui, en Angleterre, font métier de déterrer furtivement des cadavres pour les vendre aux chirurgiens.

RÉTABLE. s. m. Archit. Ouvrage fait de marbre, de pierre ou de bois, qui forme la décoration d'un autel adossé. || *Contre-rétable*. Le fond du rétable, c'est-à-dire le lambris dans lequel on enchâsse un tableau ou un bas-relief, et contre lequel sont adossés le tabernacle et les gradins.

RÉTABLI, IE. part. pass. du v. Rétablir. S'empl. adjectiv. Dès que Paul sentit ses forces un peu *rétablies*, le premier usage qu'il en fit fut de s'éloigner de l'habitation. (B. de St-P.) L'ancien pacte de famille fut *rétabli* sous tous les rapports qui paraissaient intéresser la seule politique des deux nations. (De Pradt.)

> Il ne te sert point l'innocent en oubli:
> Espérons et souffrons, tout sera rétabli. (Rac.)

— *Rétabli dans*. Garcias en acquitta si bien qu'il fut *rétabli* dans son ministère. (Le Sage.)

— *Rétabli en honneur*. Les lettres, que nos troubles et nos malheurs avaient comme bannies, sont *rétablies* en honneur pour publier nos victoires. (Mass.)

— *Rétabli par*. Vingt vaisseaux et vingt galères de France, qui composaient presque toute la marine *rétablie* par Richelieu, battaient la flotte espagnole sur la côte d'Italie. (Voltaire.) Ainsi l'équilibre de la naissance entre les sexes est *rétabli* par l'équilibre de la mort. (B. de St-P.)

RÉTABLIR. v. a. 2e conj. Remettre une personne ou une chose en son premier état, en bon état, en meilleur état. Faire rétablir sa maison. Rétablir sa santé.

— Fig. Le remords *rétablit* l'homme dans l'ordre moral, souvent même l'élève d'un degré. (Boiste.) Quelque honte que nous ayons méritée, il est presque toujours en notre pouvoir de *rétablir* notre réputation. (La Rochef.) Je défie de trouver, dans toutes les histoires, l'exemple d'une grande confiscation dont l'effet ait été de *rétablir* l'ordre, la justice, la paix et le bonheur dans un état qui les avait perdus. (Rayn.) L'ignorance est une nature particulière, une fois dissipée, il est impossible de la *rétablir*. (Th. Payne.) Le Fils de Dieu a fondé son temple si solidement, qu'il n'aura jamais besoin qu'on le *rétablisse*. (Boss.) L'empereur s'était créé un traitement particulier: son grand secret avait été depuis longtemps, disait-il, de commettre un excès en sens opposé à son habitude présente: il appelait cela *rétablir* l'équilibre de la nature. (Las Cases.)

> Ce discours, que suivent l'embon, oint du visage,
> *Rétablit* l'appétit, réchauffe le courage. (Boil.)

> Par charité rendez-moi rid e le,
> Pour *rétablir* ma réputation. (J.-B. Rouss.)

— Fig. Ramener, faire renaître. Rétablir le culte de Dieu. Rétablir les études. Saint-Bernard cherche à *rétablir* la foi de ses pères sur la ruine des nouveautés profanes. (Mass.)

> Vendôme, qui par sa prudence,
> Sut y *rétablir* l'abondance. (J.-B. Rouss.)

— Remettre quelqu'un dans le rang, dans l'état où il était auparavant. Dieu a *rétabli* la maison royale. (Boss.) Ces lois que Charles II a protégées, l'ont *rétabli* presque toutes seules. (Id.)

> Dans les champs que l'hiver désole
> Flore vient *rétablir* sa cour. (J.-B. Rouss.)

— *Rétablir un passage d'un auteur*. Le restituer, le remettre dans l'état où il était avant d'avoir été altéré par les copistes.

— Jurispr. *Rétablir un homme dans sa bonne fame et renommée*. Donner un jugement par lequel un homme est lavé de l'infamie dont il avait été noté.

— SE RÉTABLIR. v. pron. Être rétabli. Cette chose peut se rétablir. Une gloire renversée ne se *rétablit* jamais. (Boiste.) Aucune institution entachée de ridicule ne peut se *rétablir* solidement. (Id.)

— Recouvrer la santé. Se rétablir en santé. Sa santé autrefois languissante se *rétablit*. (Barth.)

— Dans un sens analogue. Après cette paix, la France se *rétablit* faiblement. (Volt.) L'Égypte se *rétablit*, et demeura assez puissante pendant cinq ou six règnes. (Boss.)

RÉTABLISSEMENT. s. m. Action de rétablir: état de ce qui est rétabli. Le rétablissement d'un édifice. Le rétablissement d'un mur. Le rétablissement d'une loi, d'une coutume. Les empereurs étaient fatigués de ce grand corps qui demandait le *rétablissement* de ses droits. (Boss.) Qui pourrait exprimer le zèle dont Madame brûlait pour le *rétablissement* de la foi en Angleterre? (Id.) Le *rétablissement* des sciences et des arts a-t-il contribué à épurer ou à corrompre les mœurs? (J.-J. Rouss.)

— Retour à l'état de santé naturel, guérison. Suite d'un traitement ou des efforts de la nature, qui ont procuré la guérison de la maladie dont on était atteint.

RETAILLAT. s. m. V. RETAILLE.

RETAILLE. s. f. Partie, morceau qu'on retranche d'une chose en la façonnant. Retaille d'une étoffe. Retaille d'une peau.

RETAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Retailler. S'empl. adjectiv.

RETAILLE. s. m. Chir. S'est dit pour Celui qui a subi une opération ayant pour but de faire disparaître une incision

RETAILLEMENT. s. m. Action de retailler.

— S'est dit pour Circoncision des Juifs.

RETAILLER. v. a. 1re conj. Tailler de nouveau. Retailler sa plume. Retailler des arbres. Les charlatans ne manquaient pas d'ajouter en *retaillant* adroitement la racine de la mandragore, à la ressemblance qu'elle offre avec la forme humaine. (Loisel. Deslongch.)

— Fig. En semant les questions de droit et les *retaillant*, on fait fructifier le monde en querelles et en incertitudes, comme la terre se rend fertile, plus elle est semée et profondément remuée. (Mont.)

— Agric. Dans quelques cantons, Donner le second labour aux terres.

— SE RETAILLER. v. pron. Être retaillé.

RÉTALÉ, ÉE. part. pass. du v. Rétaler. S'empl. adjectiv.

RÉTALER. v. a. 1re conj. Étaler de nouveau.

— Corroy. Étendre une peau.

RETAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Retaper. S'empl. adjectiv. Chapeau retapé. Cheveux retapés.

— Fig. et pop. *Il a été bien retapé*. Il a été fort maltraité.

RETAPER. v. a. 1re conj. Retrousser les bords d'un chapeau en les serrant contre la forme.

— Remettre un chapeau à neuf. Faire retaper un chapeau.

— Perruq. *Retaper une perruque*. La friser et la poudrer. || *Retaper les cheveux*. Les peigner à rebours et les faire renfler.

— SE RETAPER. v. pron. Être retapé. Ce chapeau pourra se retaper.

RETARD. s. m. (pr. *re-tar*). Retardement, délai, remise. Être en retard de payer. Un créancier qui est en retard. Partir sans retard. Apporter du retard à quelque chose. Éprouver du retard. Le *retard* du supplice d'un homme n'est jamais trop long. (Juvénal.) Le *retard* d'un bienfait le gâte, le flétrit. (Boiste.) Le cultivateur attentif ne perd pas un instant pour dérober aux orages les biens, ce premier trésor du riche et du pauvre: il sait qu'un seul jour de *retard* peut l'exposer aux plus cuisants regrets. (Vernier.)

— *Le retard d'une pendule, d'une montre*. La partie d'une pendule, d'une montre qui sert à retarder ou à avancer son mouvement.

— Mus. Effet d'une note de la mélodie qui est prolongée et qui suspend la résolution d'un accord, l'arrivée de la note voulue par l'harmonie. Retard diatonique, chromatique.

RETARDATAIRE. adj. des 2 g. Qui est en retard de payer. Contribuable retardataire.

— Se dit des jeunes soldats appelés sous le drapeau, et qui ne s'y rendent pas à temps. Conscrit retardataire.

— Substant. Les retardataires.

RETARDATIF, IVE. adj. Qui est en retard, qui est lent. Mouvement retardatif.

RETARDATION. s. f. (pr. *re-tar-da-ci-on*). Le ralentissement du mouvement d'un corps, lorsque ce ralentissement est l'effet d'une cause particulière. Newton est le premier qui ait donné les lois de la *retardation* du mouvement du corps dans les fluides. (Acad.)

RETARDATRICE. adj. f. Phys. Se dit de la force qui retarde le mouvement des corps. Les lois des forces *retardatrices* se déduisent de celles des forces accélératrices par un simple changement du signe de certaines valeurs dans les équations du mouvement. (Montferr.)

RETARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Retarder. S'empl. adjectiv. Après tout vous vouliez mourir, eh bien, votre suicide n'est que *retardé*. (Balzac.) Voilà donc encore sa fortune *retardée* et ses victoires inutiles. (Volt.) La nature est *retardée* partout après le long et terrible hiver que nous avons essuyé. (Id.) Le prince de Condé mande à ses agents, dans la conférence, qu'il n'est pas juste que la paix de la chrétienté soit *retardée* davantage à sa considération. (Boss.)

— *Retardé par*. Les progrès de l'ordre furent cependant *retardés* par la division qui régna longtemps entre les chevaliers et les évêques de Livonie. (Chateaub.)

— Se dit du mouvement, lorsque l'action continue de la force ou des forces qui sollicitent le mobile tend à le ralentir.

RETARDEMENT. s. m. Délai, remise; action de retarder. Causer du retardement à quelque chose. Y apporter du retardement. Le retardement d'un départ, d'un envoi, d'un payement. Il n'y aura point de retardement. Le retardement ne viendra pas de mon côté. Tous vos *retardements* sont pour moi des refus. (Rac.) Mais, ma sœur, pourquoi ce *retardement*? (Brueys.) Son impatience le contraint à ne souffrait aucun *retardement*. (Volt.) Ces travaux ne souffriraient ni délai ni *retardement*. (Raynal.)

— Comm. mar. Tout événement fortuit ou de force majeure qui, sans donner lieu à la rupture d'un voyage, en suspend l'exécution. Le *retardement* forcé n'apporte aucun changement dans l'engagement des matelots. (Code de Comm.)

RETARDER. v. a. 1re conj. Différer. Retarder son départ. Retarder ... Retarder un payement. Ne ... pas dans leur course ...

secours étranger ne *retarderait* d'un instant la chute de cette autorité. (Raynal.) Les révolutions du palais n'ont pas *retardé* d'un moment les progrès de la félicité de l'empire. (Volt.)

Echo par ses discours *retardant* sa poursuite,
Des amantes du dieu favorisait la fuite. (Malfil.)

— Empêcher d'aller, de partir, d'avancer, être cause qu'une chose vienne à être différée. Retarder le courrier. Que la pitié *retarde* un peu tes pas. (J.-B. Rouss.) Mais quels soins désormais peuvent me *retarder*? (Rac.)

Pensez-vous, quand Pyrrhus vous l'aurait accordée,
Qu'un prétexte tout prêt ne l'eût pas *retardée*? (Rac.)

— *Retarder une horloge, une pendule, une montre.* Faire qu'elle marque une heure moins avancée et qu'elle aille moins vite.

— Absol. Rien n'égare et ne *retarde* comme la présomption qui donne à tout un air de certitude. (Bacon.)

— v. n. Être en retard, aller trop lentement. L'horloge retarde. || On dit dans le même sens, Il retarde de vingt minutes.

— *La lune retarde tous les jours de trois quarts d'heure ou environ.* Tous les jours elle tarde de tant à paraître. || On dit dans le même sens. La marée retarde. La fièvre retarde.

— SE RETARDER. v. pron. Être, devoir être, pouvoir être retardé.

— Fig. Les hommes se *retardent* sur toutes les routes en s'y portant en foule. (Boiste.)

RETÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Retâter. S'empl. adjectiv.

RETÂTER. v. a. 1re conj. Tâter de nouveau. Manier plusieurs fois.

— Fig. Je veux la *retâter* sur ce fâcheux mystère. (Mol.) La volupté n'est point indigne du sage; pour moi, je la *retâte* et la savoure dans sa plus gracieuse douceur. (Mont.)

RETAXÉ, ÉE. part. pass. du v. Retaxer. S'empl. adjectiv.

RETAXER. v. a. 1re conj. Taxer de nouveau; établir de nouvelles taxes.

RETEINDRE. v. a. 4e conj. irrég. (rad. *teindre*). *Je reteins, tu reteins, il reteint; nous reteignons, vous reteignez, ils reteignent. Je reteignais. J'ai reteint. Je reteignis. Je reteindrai. Je reteindrais. Reteins, reteignons, reteignez. Que je reteigne. Que je reteignisse. Reteignant. Reteint, reteinte.* Teindre de nouveau, soit de la même couleur, soit d'une couleur différente. Faire reteindre sa robe. Faire reteindre son châle. Le faire reteindre en brun.

— SE RETEINDRE. v. pron. Être reteint. La laine se reteint plus facilement que la soie.

RÉTEINDRE. v. a. 4e conj. (rad. *éteindre*). Éteindre de nouveau.

RETEINT, EINTE. part. pass. du v. Reteindre. S'empl. adjectiv. Drap reteint. Étoffe reteinte.

— Fig. Combien d'écrivains sont vêtus des habits *reteints* et retournés d'auteurs tombés dans le fleuve d'oubli! (Boiste.)

RÉTEINT, EINTE. part. pass. du v. Réteindre. S'empl. adjectiv. Le feu est réteint.

RÉTELET. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du troglodyte.

RETENABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut retenir, qui peut être retenu. Fait retenable.

RETENAIL. s. m. Ce qui retient, ce qui modère. Vieux mot très-énergique. Pour leur être un perpétuel *retenail* aux courses qu'ils eussent pu faire sur le territoire du Romain. (Pasq.)

RETENANCE. s. f. S'est dit pour Retenue.

RÉTENDEUR. s. m. Techn. Celui qui rétend les étoffes, qui les étend de nouveau, au sortir de la foulerie ou de la teinture.

RÉTENDOIR. s. m. Outil du facteur d'orgues.

RETENDRE. v. a. 4e conj. Tendre de nouveau. Retendre un cordage.

RÉTENDRE v. a. 4e conj. (rad. *étendre*). Étendre de nouveau. Rétendre du linge.

RETENDU, UE. part. pass. du v. Retendre. S'empl. adjectiv. Cordage retendu.

RÉTENDU, UE. part. pass. du v. Rétendre. S'empl. adjectiv. Linge rétendu.

RETENIR. v. a. 2e conj. irrég. *Je retiens, tu retiens, il retient, nous retenons, vous retenez, ils retiennent. Je retenais. Je retins, nous retînmes. Je retiendrai. Je retiendrais. Retiens, retenons, retenez. Que je retienne. Que je retinsse. Retenant. Retenu, retenue.* Ravoir, tenir encore une fois.

— Garder pardevers soi ce qui est à un autre. Retenir le bien d'autrui. Retenir les gages d'un domestique. Retenir le salaire d'un ouvrier.

— Fig. Comment lui rendre un cœur que vous me *retenez*? (Rac.)

— Fam. *Il voudrait bien retenir ce qu'il a dit.* Il voudrait bien ne pas l'avoir dit.

— Garder toujours, conserver ce que l'on a, ne point s'en défaire, ne point s'en dessaisir. Le temps est un trésor que nous voudrions pouvoir éternellement *retenir*, et que nous ne pouvons souffrir entre nos mains. (Mass.)

Cinna, par vos conseils je *retiendrai* l'empire,
Mais je le *retiendrai* pour vous en faire part. (Corn.)

— Se dit dans ce sens des habitudes, des qualités bonnes ou mauvaises que l'on n'a point perdues. Retenir l'accent de son pays. Retenir ses vieilles habitudes. Ils *retinrent* des habitudes de leur éducation tout ce qui pouvait s'accorder avec les lois physiques sous lesquelles ils respiraient. (Rayn.) Les Turcs ont manifestement *retenu* plusieurs usages des peuples conquis. (Chateaub.) Les Colchidiens avaient en effet la superstition de se faire circoncire; ils avaient probablement *retenu* cette coutume d'Égypte. (Volt.) Ce sens vieillit; on dit plus ordinairement *conserver, avoir toujours.*

— Réserver. Je retiens cela pour moi. Je vendrai toutes mes terres, à l'exception de cette prairie, que je veux retenir.

— Arithm. *Retenir un chiffre.* Le réserver pour le joindre aux chiffres de la colonne qu'on doit calculer après. Je pose 4 et je retiens 2, 3, 5, etc. On dit aussi absol., Pose 5, et retiens 3.

— *Retenir une cause.* Se réserver la connaissance d'une cause en décidant qu'elle leur appartenait. || La conserver au rôle pour qu'elle soit jugée à son rang et sans délai.

— Prélever, déduire d'une somme. En me payant, il m'a retenu ce que je lui devais.

— Dans un sens analogue. Qu'on ne mêle aux hommages qu'on rend au Seigneur des applaudissements qu'on croit devoir à soi-même, et qu'on ne *retienne* au moins quelques grains de cet encens qu'on va brûler sur ses autels. (Fléch.)

— S'assurer par précaution de ce qu'un autre aurait pu prendre. Retenir une chaise au sermon. Retenir une place à la diligence. Retenir une loge à l'Opéra. Je voulais traverser le lac, et j'avais hier *retenu* un bateau pour me rendre sur la côte de Savoie. (Senanc.)

— Pop. *Je retiens part, j'en retiens part.* Se dit quand on voit quelqu'un ramasser quelque chose, et signifie Je prétends avoir part à ce que vous avez trouvé. || *Retenir date.* Indiquer à quelqu'un un jour, une époque où l'on exigera de lui telle chose. || *Retenir une date en cour de Rome.* Prendre une date, s'assurer d'une date en cour de Rome. || *Ce conseiller a retenu le bureau.* Il s'est assuré d'un jour fixe pour rapporter le procès dont il s'est chargé. || *Je retiens croix, je retiens pile.* Se dit quand on joue à croix et à pile, et signifie, Je parie qu'il retournera croix, qu'il retournera pile.

— Arrêter, faire demeurer, faire séjourner, ne pas laisser aller. Retenir quelqu'un à dîner. Le retenir prisonnier. Le retenir en prison. Gil Blas, me dit-il, je pourrais encore te *retenir* ici, si j'étais un juge plus sévère; mais je ne veux pas traîner les choses en longueur. (Le Sage.) Je suis venu ensuite à ce château, et j'ai trouvé moyen de m'introduire chez le jardinier, qui m'a *retenu* pour travailler dans les jardins. (Id.) Il désirait beaucoup me *retenir* tout à fait. (J.-J. Rouss.) Un troisième voulut résister, sans se douter du danger que lui faisait courir chaque moment de retour, et sans penser au péril auquel il exposait Oswald en le *retenant* plus longtemps. (Mme de Staël.) Toutes les fois que vous verrez des hommes s'efforcer de *retenir* leurs semblables dans l'ignorance, soyez sûr qu'un grand despotisme aspire à prendre le dessus. (***) Il voulait aller sauver sa mère, qui brûlait au troisième étage; sa femme s'attachait à lui et le *retenait* avec violence. (Mme de Sévigné.)

— Par analogie. On verse l'huile sur une grille qui recouvre un grand baquet de bois; la grille purifie l'huile en *retenant* les morceaux pour ainsi dire infusibles, que l'on nomme lardons. (Lacép.)

— Fig. Il est plus facile de rencontrer la fortune que de la *retenir*. (F. Minucius.)

— Se dit des mouvements, des besoins naturels. Retenir ses larmes. Retenir son haleine. Retenir son urine. Mon admiration avait besoin de se soulager par des larmes que je ne pouvais *retenir*. (Barth.) En même temps les vents se turent, les plus doux zéphyrs même semblèrent *retenir* leurs haleines. (Fén.) Chacun avait de la peine à *retenir* ses sentiments. (Id.) J'ai vu couler des pleurs qu'il voulait *retenir*. (Rac.)

Retenant son haleine et marchant à pas lents,
Pamela s'avance dans ses appartements (F. Beilt.)

— S'opposer à l'effet prochain d'une action qui est sur le point d'arriver, d'une force agissante. Retenir quelqu'un. Retenir le bras d'une personne.

— Empêcher de tomber, de se détacher, de se désassembler. Retenir un mur qui tombe. Retenir une poutre.

— Réprimer, modérer, empêcher de s'emporter. Retenir sa colère. Si la crainte *retient* les hommes sous les yeux d'un maître puissant et terrible, il n'y a que l'amour qui puisse les commander au loin. (Rayn.) Que le frein qui le *retient* soit la force et non l'autorité. (J.-J. Rouss.) Il sut *retenir* les grands dans le devoir. (Fléch.) Les obstacles traversent la passion du plaisir; la crainte des discours publics la *retient*. (Mass.) A mes cris les cavaliers et le cocher ont *retenu* leurs chevaux. (B. de St-P.) Une certitude effrayante doit *retenir* celui qui veut s'abandonner à ses passions, c'est celle d'être malheureux. (Boiste.) Pendant que la paresse et la timidité nous *retiennent* dans le devoir, notre vertu en a souvent tout l'honneur. (La Rochef.)

— Renfermer en soi. Chargé du poids de ses pensées qu'un silence contraint avait *retenues*. (Fléch.) Devant lui l'insensé *retint* sous un silence forcé ses vaines et sacriléges pensées. (Id.)

— Mettre, imprimer, garder quelque chose dans sa mémoire. Retenir sa leçon. Retenir par cœur. Retenir tout ce qu'on entend. Retenir le nom de quelqu'un. Retenez bien ceci. Le mérite des vers est qu'on les *retienne*. (D'Alemb.) De tous les poëtes du siècle dernier, La Fontaine est peut-être celui dont on a *retenu* le plus de vers. (La Harpe.) Les nations intermédiaires, sans tomber en ces deux extrémités de faiblesse et d'atroce barbarie, *retiendront* des qualités plus tempérées. (Virey.) Cette lettre peignait si bien sa situation et son caractère, que je l'ai *retenue* mot pour mot. (B. de St-P.) Ses voyages, ses observations, ses immenses lectures lui avaient tout appris, et il avait tout *retenu*. (Thiers.)

Quiconque a beaucoup vu
Doit avoir beaucoup *retenu*. (La Font.)

— Absol. Concevoir. Se dit de la génération des animaux.

— Se dit aussi absol. des chevaux de carrosse ou de charroi qui sont au timon ou dans les limons, et qui empêchent la voiture d'aller trop vite à une descente.

— Absol. *Donner et retenir ne vaut.* Une donation n'est point valable, si on ne se dessaisit pas en effet de ce que l'on donne.

— SE RETENIR. v. pron. Être retenu. De bons vers se retiennent. Un propos indiscret ne doit point se *retenir*. (Boiste.)

— S'arrêter avec effort. Se retenir au milieu de sa course. Se retenir au bord du précipice.

— S'accrocher, s'attacher, se prendre à quelque chose, afin de ne pas tomber. Se retenir aux branches.

— Fig. Le torrent de l'opinion a renversé les arbres généalogiques; il est dangereux de ne se *retenir* qu'à leurs branches. (Boiste.)

— Se modérer. Cet homme ne sait pas se retenir. La médisance est une légèreté honteuse qui ne sait pas se vaincre et se *retenir* sur un mot. (Mass.)

— Fig. dans un sens analogue. Les épanchements de l'amitié se *retiennent* devant un témoin quel qu'il soit. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi des besoins naturels. Il avait un besoin pressant et il s'est retenu.

— Se réserver. Je me retiens cette prairie, ces vignes. Se retenir l'usufruit d'une maison.

— Manég. Se dit des chevaux qui ne veulent point se porter librement en avant. Tous les jeunes chevaux se retiennent.

RETENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Retenter. S'empl. adjectiv.

RETENTER. v. a. 1re conj. Tenter de nouveau. Faire de nouvelles tentatives.

— S'est dit pour Sonder de nouveau. Qui *retentera* ses forces et son être? (Mont.)

RÉTENTEUR, TRICE. adj. et s. S'est dit pour Qui retient.

RÉTENTIF, IVE. adj. Anat. Qui retient. Muscles rétentifs.

RÉTENTION. s. f. (pr. *re-tan-ci-on*). Réservation, réserve. Rétention d'une pension sur un bénéfice. Clause de rétention sur des revenus. La rétention du fruit.

— Médec. État dans lequel des liquides ou des substances molles sont retenus dans des cavités ou des vaisseaux d'où ils sont habituellement expulsés. Rétention d'urine. Rétention des matières alvines. Rétention de la sueur. || Quelques auteurs ont réuni sous ce nom toutes les maladies dans lesquelles il y a accumulation d'un liquide dans un organe ou dans une cavité.

— Législ. *Droit de rétention.* Droit en vertu duquel le détenteur d'un objet qu'il est tenu de remettre à un tiers, peut cependant en conserver la possession, jusqu'à ce qu'il ait été indemnisé de certaines avances ou dépenses qu'il a faites dans l'intérêt de cet objet.

RÉTENTIONNAIRE. s. m. Jurispr. Celui qui retient ce qui appartient à d'autres.

— Techn. Ouvrier à façon, qui retient pour lui les matières qu'on lui confie.

RETENTIR. v. n. 2e conj. Résonner, rendre, renvoyer un son éclatant. Les échos retentissent. Cette voûte retentit. C'est à la clarté douteuse de l'astre des nuits, que l'oiseau du printemps, le rossignol, aime à faire *retentir* de ses chansons les échos des forêts. (B. de St-P.) Écoutez cette multitude que Jésus-Christ vient de rassasier; les airs *retentissent* de leurs bénédictions et de leurs actions de grâces. (Boss.) Salomon multiplie les concerts, et son palais *retentit* de toutes parts de chants de volupté et de réjouissance. (Id.) Le Jourdain se troubla, et ses rivages *retentirent* du son de ces lugubres paroles: Comment est mort cet homme puissant qui sauvait le peuple d'Israël? (Fléch.) L'air *retentit* au loin de leurs longs hurlements. (J.-B. Rouss.) Sous les cris redoublés tous les bancs *retentissent*. (Boil.) Des voix éclatantes faisaient *retentir* les airs de leurs chants. (Barth.)

Et dans ses murs fameux qu'ébranlent les alarmes,
Memphis a *retenti* du cri terrible aux armes!
(J. Beilt.)

— Fig. Elle fait *retentir* dans nos cœurs la voix de la nature. (Barth.)

— *Toute l'Europe, toute la terre retentit de ses louanges.* On le loue dans toute l'Europe, par toute la terre. || On dit aussi, Il *retentit* du bruit de ses exploits. Le P. Bourgoin faisait *retentir* toute la Sorbonne du bruit de son esprit et de sa science. (Boss.) Le monde fait *retentir* la terre du bruit des louanges des conquérants. (Mass.) Nous vivons sous un prince qui, dans les temps que tout *retentit* de son nom et du bruit de ses conquêtes, sait répandre son âme devant le Seigneur. (Id.) Que Suse par ta voix de son nom *retentisse*. (Rac.)

— Faire ou produire un bruit éclatant. Le son, la voix retentissent. Il n'y a point d'esclaves dans la tombe; le bruit des fers n'y *retentit* plus. (Ozerof.)

Mais le jeune guerrier est debout sur les monts,
Sa voix a *retenti* parmi les bataillons (F. Beilt.)

Tant de cris qu'éleva sa fureur idolâtre,
Ont assez *retenti* dans son amphithéâtre. (Rac.)

— Fig. Ses louanges retentissent dans tout l'univers. Le bruit tardif des éloges ne *retentit* point dans la tombe de celui qui a méconnu ses contemporains. (Boiste.) Asiles sacrés, hôpitaux bâtis par les soins de Mme de Montausier, faites *retentir* jusqu'au ciel les vœux des pauvres que vous renfermez. (Fléch.)

Et faites *retentir* jusques à son oreille,
De Joas conservé l'étonnante merveille (Rac.)

RETENTISSANT. part. prés. du v. Retentir. Qui retentit. Il est invariable. On entendait des clameurs retentissant par intervalle, retentissant au loin. Voyez ces chevaux hennissant d'impatience, et frappant la terre *retentissant* sous leurs pieds. (Besch.) La forêt *retentissant* du son du cor, des cris des chasseurs, était abandonnée de ses timides habitants. (Id.) Nos voix *retentissant* dans cette vaste enceinte, étaient répétées par les échos. (Id.) La ville enfin était transformée en un cirque *retentissant* des acclamations féroces des vainqueurs, mêlées aux cris et aux gémissements des victimes. (Pouqueville.)

RETENTISSANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de retentir, qui produit un retentissement prolongé. Bruit retentissant. Son retentissant. Voix retentissante. Le châtaignier tient un heureux milieu entre la rusticité des forêts et la sorte d'apprêt de nos vergers: à ses pieds résonne la *retentissante* cornemuse du pasteur et la flûte douce et veloutée du berger. (A. Rauch.) L'oiseau frappe de son bec la glace *retentissante* des marais. (Deleuze.) Que j'aime à voir ces allées de bagueaudiers, dont un vent doux agite les cosses *retentissantes*. (Gessner.) Tantôt les bruits sont majestueux et *retentissants* comme ceux de l'orgue. (A. Martin.) Le rossignol choisit pour cet effet les lieux *retentissants*, afin que leurs échos donnent plus d'action à sa voix. (B. de St-P.)

Et ces moissons bruyantes
De pois *retentissantes* dans leurs cosses tremblantes.
(Delille.)

Entendez-vous ces sons mornes et répétés,
Retentissants autour de nos toits attristés? (Lemierre.)

— Fig. L'abbé Poule, habile orateur, sans doute, à qui l'on ne saurait contester de la verve et de la pompe dans le style, mais à qui l'on peut reprocher souvent une diction *retentissante* et prodigue de mots. (Chénier.)

RETENTISSEMENT. s. m. Bruit, son rendu, renvoyé avec plus ou moins d'éclat. Grand retentissement. Retentissement prolongé. Retentissement dans un vallon, contre des rochers. Le retentissement du canon.

— Cette réunion excita dans toute la maison un *retentissement* d'allégresse et une fermentation qui n'est pas encore calmée. (J.-J. Rouss.)

RÉTENTIVE. s. f. S'est dit pour Faculté de retenir; mémoire.

RETENTUM. s. m. (pr. *ré-tin-tomm*). Procéd. crim. Se disait d'un article que les juges n'exprimaient pas dans un arrêt qu'ils rendaient, mais qui ne laissait pas d'en faire partie et d'avoir son exécution.

— Fam. Ce qu'on retient, ce qu'on réserve en soi-même par duplicité, lorsqu'on traite d'affaires avec quelqu'un.

RETENU, UE. part. pass. du v. Retenir. S'empl. adjectiv. Il était *retenu* prisonnier contre le droit des gens. (Volt.)

— *Retenu à.*

Hérode, votre père, à Rome *retenu*,
Déjà dans ses États n'était plus reconnu. (Volt.)

— *Retenu dans.* Pépin délivré par la mort de Dagobert de l'espèce de captivité où il était *retenu*, va prendre les fonctions de maire d'Austrasie, dont il portait le titre. (Anquetil.)

— *Retenu par.* Un jeune homme de vingt-quatre ans était *retenu* au lit depuis quelques jours par une fièvre continue. (Fourn.) Télémaque, plein d'une noble ardeur, ne pouvait être *retenu* que par le seul Mentor. (Fén.) Chacun a son pays, sa patrie naturelle, dans laquelle chacun est *retenu* par nécessité physique. (Buff.) L'humidité *retenue* par cette terre est infiniment favorable à la végétation. (Id.)

De ses jeunes erreurs dès longtemps revenu,
Par un indigne obstacle il n'est point *retenu*. (Rac.)

Ces astres que leur poids, leur forme, leur grandeur
Semblaient devoir sans cesse entraîner dans l'espace,
Sont par ce même poids *retenus* à leur place.
(A. Martin.)

— *Retenu pour.* C'était sans doute pour ces cavaliers d'importance que tous les lits avaient été *retenus*. (Le Sage.)

— Circonspect, sage, modéré. C'est un homme fort sage et fort retenu. Il est fort retenu dans ses discours. Une fille modeste et retenue. Il faut être plus retenu sur ces matières-là. On ne saurait être trop *retenu* à blâmer la conduite des autres. (Acad.)

RETENUE. s. f. Modération, discrétion, modestie. Avoir de la retenue. Une grande re-

tenue. N'avoir nulle retenue. Avoir beaucoup de retenue. Une personne sans retenue. Ne garder aucune retenue dans sa conduite. La vie des gens en place et des vieillards doit être une leçon continuellement *retenue*. (Platon). Jamais la *retenue* ne nuisit à quelqu'un. (Boiste.) Il faut avec les grands un peu de *retenue*. (Boil.) La pieuse abbesse savait donner de la *retenue* aux louanges les moins modérées. (Boss.) On vit dans une grande jeunesse ce qu'on trouve à peine dans un âge plus avancé, de la régularité et de la *retenue*. (Fléch.) Il joignait la *retenue* du jugement à la hardiesse du courage. (Id.) Quelle noble *retenue* ne doit pas accompagner des actions qui seront écrites en caractères ineffaçables dans le livre de la postérité. (Mass.) Il est des âmes paresseuses et indolentes qui conservent au milieu des plaisirs du monde un fonds de *retenue* ou de régularité qui annonce encore la vertu. (Id.)

— Fin. et compt. Ce qu'on retient en vertu de la loi ou d'une stipulation convenue, sur un traitement, un salaire ou sur une rente. Subir une retenue. Retenue légale.

— *Brevet de retenue*. Celui par lequel une charge héréditaire devait passer aux héritiers de celui à qui le roi la conférait, ou qui rendait le successeur du premier titulaire redevable d'une certaine somme aux héritiers de ce dernier.

— Anc. jurispr. Faculté que quelques coutumes donnaient au seigneur de retenir l'héritage qui était dans sa censive, et qui avait été vendu par le censitaire, en rendant à l'acquéreur le prix de la vente.

— Aujourd'hui ce mot se dit habituellement de la suppression conventuelle d'une portion d'un traitement ou d'une rente. Une pension sans retenue, exempte de retenue.

— Mar. En général, Cordage ou palan employé à retenir un objet qui pourrait se renverser. Retenue pour carène.

— *Etre en retenue*. Se dit dans les colléges d'un écolier qu'on empêche de sortir, ou qu'on prive de la récréation pour le punir de quelque faute.

RETENUEMENT. adv. S'est dit pour Avec retenue, d'une manière modérée, retenue.

RÉTÉPORE. s. m. Polyp. Genre particulier de polypiers subpierreux, qu'on trouve dans toutes les mers des pays chauds, et même dans la Méditerranée. Le rétépore réticulé. Le rétépore dentelle de mer. Le rétépore frondiculé. Le rétépore versipalme. Le rétépore rayonnant.

— Foss. Les espèces de ce genre ne se trouvent ordinairement que dans les couches crayeuses et dans celles qui sont plus nouvelles. Rétépore frusculé. Rétépore d'Ellis.

RÉTÉPORITE. s. m. Foss. Le rétépore à l'état fossile. V. DACTYLOPORE.

RETERSAGE. s. m. Agric. Action de reterser; résultat de cette action.

RETERSÉ, ÉE. part. pass. du v. Reterser. S'empl. adjectiv.

RETERSER. v. a. 1re conj. Agric. Donner un second labour à la vigne pour détruire l'herbe. Reterser une vigne.

RÉTHEL. (ét. celt., *re*, *red*, rivière; *tal*, *tel*, pente de colline, au bord de l'Aisne, sur la pente d'une colline). Géogr. Ancienne ville de France, ch.-l. d'arr. du dép. des Ardennes, à 50 kil. de Mézières, et à 189 de Paris; 6,660 h.

RÉTHELOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Réthel. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— RÉTHELOIS. s. m. Pays de la Champagne qui fait partie aujourd'hui du dép. des Ardennes, avec Réthel pour capitale.

RETHIERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vitré (Ille-et-Vilaine); 3,000 hab.

RÉTIAIRE. s. m. (pr. *ré-ci-ai-re*; du lat. *rete*, filet). Ant. rom. Nom donné à des gladiateurs ainsi appelés parce que leur art consistait à envelopper leurs adversaires avec un filet et à les tuer ensuite avec un trident. Le *rétiaire* poursuivait le mirmillon en lui criant: Ce n'est pas à toi, Gaulois, que j'en veux, c'est à ton poisson. (Encycl.)

RÉTICENCE. s. f. Suppression ou omission volontaire d'une chose qu'on devrait dire, et de la chose même qu'on n'a pas dite. Des réticences perfides. De lâches réticences. User de réticence avec quelqu'un.

— Figure de rhétorique par laquelle l'orateur ou le poète, ne poursuivant pas le propos qu'il a commencé, passe subitement à un autre, mais de manière que l'auditeur puisse facilement suppléer ce que son silence laisse sous-entendre. Cette figure est très-adroite en ce qu'elle fait entendre non-seulement ce qu'on ne veut pas dire, mais souvent beaucoup plus qu'on ne dirait. Elle est employée heureusement, lorsque ce qui devrait suivre blesserait les bienséances ou présenterait quelque image rebutante. Les *réticences*, quand on écrit, sont beaucoup plus hardies que les discours. Il vaut mieux mettre un terme à l'imagination que de lui laisser tout à deviner. (Mme Neck.)

RÉTICULAIRE adj. des 2 g. (du lat. *reticularis*; fait de *reticulum*, filet). Qui ressemble à un rets, à un réseau. Membrane réticulaire. Discopore réticulaire. Tissu réticulaire des os. Substance réticulaire.

— *Maçonnerie réticulaire*. Maçonnerie en forme de réseau, fort en usage dans les derniers temps de la république romaine. Une grande partie des édifices anciens ruinés, aux environs de Rome, est en maçonnerie *réticulaire*. (Quatrem.)

— Foss. *Pierre réticulaire*. Nom donné par quelques anciens auteurs à des fragments de pierre plate placés dans la classe des polypiers pierreux.

RÉTICULAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des champignons de l'ordre des champignons vrais.

— Ichthyol. Nom spécifique d'une murène. || RÉTICULAIRES. s. m. pl. Tribu de la famille des polypes brachiostomes alvéolaires, comprenant ceux dont les polypiers, pierreux ou crustacés, sont en forme de membranes ou de feuilles réticulées.

RETICULATUM. s. m. (pr. *ré-ti-ku-la-tom*). Nom d'une des deux manières de maçonnerie le plus souvent employées par les Romains. L'ouvrage appelé *reticulatum* se compose de petites pierres de tuf, dont la face présente un carré d'environ trois pouces en tous sens, disposées par losanges et échiquiers. Les vastes ruines de la villa Adriani, à Tivoli, sont en *reticulatum* exécuté avec beaucoup de soin. (Quatrem.)

RÉTICULE. s. m. (du lat. *reticulum*; fait de *rete*, filet). Antiq. rom. Petit réseau dans lequel les femmes romaines serraient leurs cheveux.

— Nom donné sous le Directoire aux petits sacs que les femmes portaient avec elles. || On a dit d'abord par plaisanterie, et ensuite par corruption, *ridicule*.

— Astron. Constellation formée dans l'hémisphère boréal, entre l'Hydre et la Dorade.

— Bot. Gaîne fibreuse qui entoure la base des feuilles, dans les palmiers.

— Phys. Anneau sur lequel sont tendus les fils qu'on voit dans les lunettes d'arpentage et d'astronomie. Cet anneau, qui entre à frottement dans le tube de la lunette, est placé au foyer commun de l'objectif et de l'oculaire. Réticule carré, circulaire. Réticule en losange.

RÉTICULÉ, ÉE. adj. (du lat. *reticulatus*; fait de *reticulum*, filet). Minér. Se dit des cristaux auriculaires, quand les aiguilles se croisent. Titane oxydé réticulé. || Se dit aussi d'un corps partagé en rameaux qui s'entrecroisent de manière à imiter un réseau. Argent natif ramuleux réticulé.

— Bot. Se dit d'une surface qui est marquée de lignes entrecroisées en manière de réseau. Weinmannie réticulée. Astrogale réticulé. Anone réticulée.

— Entom. et conchyl. Se dit d'une surface offrant des lignes disposées en réseau ou imitant la dentelle. L'hexodon réticulé. Le brachycère réticulé. Le dasypogon réticulé. Le marex réticulé.

— Maçonn. *Maçonnerie réticulée*. V. RÉTICULAIRE.

— RÉTICULÉS. s. m. pl. Zooph. Section de l'ordre des polypiers lapidescents, comprenant ceux dont les cellules sont généralement disposées en réseau à la surface des expansions.

RÉTICULÉ-VEINÉ, ÉE. adj. Bot. Épithète donnée aux feuilles dont les veines s'anastomosent de toutes parts en manière de réseau. Saule réticulé.

RETICULITÈLE. adj. des 2 g. Zool. V. RETITÈLE.

RETIERCEMENT ou **RETIERS.** s. m. Cout. Tiers du troisième denier.

RÉTIF, IVE. adj. Qui s'arrête, qui recule au lieu d'avancer. Un cheval rétif. Les mules sont ordinairement *rétives* et quinteuses. (Acad.)

— Fam. Se dit des enfants.

— Fig. Difficile à conduire, à persuader. Un homme d'un caractère rétif, d'un esprit rétif. Être rétif à la censure, à la louange. Il est des naturels *rétifs* que la vérité fait cabrer. (Mol.) Pour lui Phébus est sourd et Pégase est *rétif*. (Boil.)

D'un maître trop aisé l'indulgence excessive
Rend l'âme des valets paresseuse et *rétive*.
(DESTOUCHES.)

Et des coups de sa queue hâtant ses pas *rétifs*,
Devance le berger et le dogue intrépide.
(J.-B. ROUSSEAU.)

— substantiv. Faire le rétif.

RÉTIF DE LA BRETONNE. V. RESTIF.

RÉTIFÈRE. adj. des 2 g. (en lat. *retiferus*; de *rete*, réseau; *fero*, porter). Qui est marqué de lignes entrecroisées à la manière d'un réseau. La vénus rétifère. || RÉTIFÈRES. s. m. pl. Nom donné à une famille de l'ordre des cervico-branches; et à un sous-ordre de l'ordre des gastéropodes cyclobranches, comprenant ceux qui ont les organes respiratoires en forme de réseau, au plafond de la cavité branchiale.

RÉTIFORME. adj. des 2 g. (en lat. *retiformis*; de *rete*, réseau; *forma*, forme). Qui a la forme d'un réseau.

— Bot. Épithète donnée aux fausses nervures des fucus, quand elles sont disposées en forme de réseau ou de dentelle à la surface de la fronde.

RÉTILLIER. v. n. 1re conj. Agric. Dans les Ardennes, Rassembler le foin qu'on vient de couper ou de faner.

RÉTINACLE. s. m. (en lat. *retinaculum*; de *rete*, réseau). Bot. Corpuscule globulaire visqueux auquel est attaché le petit pédicule qui soutient les masses de pollen dans les orchidées.

RÉTINACULUM. s. m. (pr. *ré-ti-na-ku-lomm*). Instrument propre à empêcher la chute de l'intestin dans le sac herniaire, après sa réduction.

RÉTINASPHALTE. s. m. Minér. Fossile bitumineux d'un jaune brunâtre, tirant quelquefois sur la couleur de l'ocre ou de la rouille de fer.

RÉTINE. s. f. (du lat. *retina*; fait de *rete*, réseau). Anat. Membrane molle, pulpeuse, grisâtre, demi-transparente, très-mince, étendue depuis le nerf optique jusqu'au cristallin, embrassant le corps vitré et tapissant la choroïde, sans contracter d'adhérence avec ces deux parties. La *rétine* est l'organe immédiat de la vue. La lumière, qui n'affecte aucune autre partie du corps, cause de la douleur lorsqu'elle frappe cette membrane d'une manière trop vive. (Jourdan.) La sensibilité de la *rétine* est, dans certaines occasions, tellement exaltée, que l'œil supporte avec peine l'impression de la plus faible lumière. (Richerand.)

RÉTINERVE. adj. des 2 g. (en lat. *retinervis*; de *rete*, réseau; *nervus*, nerf). Bot. Se dit des feuilles dont les nervures sont réticulées. Le pelagornion rétinerve.

RÉTINIPHYLLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des rubiacées. La rétiniphylle à fleurs unilatérales, arbrisseau d'environ quatre mètres de hauteur, croît dans l'Amérique méridionale.

RÉTINITE. s. m. Minér. Substance vitreuse, verte, qui fond au chalumeau en émail blanc. Cette substance, qui par sa composition se rapproche du feldspath orthose, ne se présente jamais cristallisée, et se trouve dans les caves du Cantal.

RÉTINITE. s. f. (rad. *rétine*). Médec. Inflammation de la rétine.

RÉTINITIQUE. adj. des 2 g. (en lat. *retiniticus*; de *rete*, réseau). Épithète donnée à certains porphyres dont la pierre de poix ou rétinite fait la base.

RÉTINOÏDE. s. m. Pharm. Médicament qui a pour base un excipient résineux simple.

RÉTINOLE. s. m. (du gr. ῥητίνη, résine). Pharm. Médicament qui a la résine pour excipient ou pour principe prédominant.

RÉTINOLIQUE. adj. et s. Pharm. Qui a pour base un excipient résineux.

RÉTIPÈDES. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux, comprenant ceux des animaux qui ont la peau des jambes divisée en petites écailles polygones.

RÉTIPORE. adj. des 2 g. (en lat. *retiporus*; de *rete*, réseau; *porus*, pore). Bot. Épithète donnée à un lichen dont les podétions sont réticulés ou perforés.

RETIRADE. s. f. Fortif. Retranchement derrière un ouvrage.

RETIRATION. s. f. Imprim. Opération par laquelle l'imprimeur soumet à l'action de la presse la seconde surface de la feuille de papier, déjà imprimée sur la première surface, pour imprimer sur la seconde. Mettre en retiration.

RETIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Retirer. S'empl. adjectiv. Quand tout le monde fut *retiré*, le père de Stéphen retint quelques parents. (Alph. Karr.) L'aïeul, *retiré* pendant le reste de l'année, au fond de son appartement, reparaissait dans ce jour comme la divinité du foyer paternel. (Chateaub.)

— *Retiré dans*. Le dauphin, *retiré* dans l'Anjou, ne paraissait qu'un exilé. (Volt.) On y rencontre quelquefois des chasseurs, des promeneurs, des ouvriers, mais quelquefois aussi une triste société de valets de Paris et de marchands du quartier Saint-Martin et de la rue Saint-Jacques, *retirés* dans une ville où le roi fait des voyages. (G. Sand.)

— Solitaire, peu fréquenté. Les lieux les plus retirés. La paonne aime à déposer ses œufs dans un lieu secret et *retiré*. (Buff.)

— *Etre retiré, vivre retiré, mener une vie fort retirée*. Vivre dans une grande retraite, dans un grand éloignement du commerce du monde. Je commençai à mener une vie *retirée*, n'ayant qu'une femme pour tout domestique. (Le Sage.) Combien la route du ciel est plus facile aux âmes *retirées* de bonne heure du commerce des humains. (Sénèque.) *Retirées* du monde et de ses plaisirs, elles n'y paraissent que comme des anges consolateurs. (Mme Sw. Belloc.)

— *Il est toujours retiré en lui-même*. Se dit d'un homme silencieux, qui fuit la communication, la société. Ils se représentaient un dieu oisif, *retiré* en lui-même. (Mass.) Antonio m'a paru ce matin plus raide encore que de coutume, plus *retiré* que jamais en lui-même. (X. Marm.)

— Vénér. Lorsqu'un cerf est forcé, il est, pour ainsi dire, desséché, ce qui fait qu'il ne peut plus souffler ni tirer la langue. On dit alors *il est retiré*, il sera bientôt pris.

RETIREMENT. s. m. Chir. Contraction, raccourcissement. Action de ce qui se retire. Le retirement des nerfs, des muscles. Un retirement.

— Action de retirer, de reprendre une chose.

RETIRER. v. a. 1re conj. Tirer de nouveau. Retirer une loterie. On a tiré le canon ce matin et on l'a retiré ce soir.

— Tirer à soi ce que l'on avait poussé de hors ou porté en avant. Retirer sa main. Retirer son bras. Retirer sa tête pour éviter un coup.

Et bientôt *retirant* la main qui nous opprime,
Par la voix du grand prêtre il nomme la victime
(VOLTAIRE.)

Quoi! ce n'est pas encor beaucoup,
D'avoir de mon gosier *retiré* votre cou? (LA FONT.)

— Fam. *Retirer son haleine*. Faire rentrer de l'air dans sa poitrine.

— Fig. *Retirer sa parole*. Se dégager de la promesse qu'on avait faite, de l'engagement qu'on avait pris, de la parole qu'on avait donnée.

— Fig. Cesser d'accorder, priver de. Retirer son amitié. Retirer sa protection. Retirer son estime. Retirer sa confiance. Dieu retira ses grâces. L'opinion se venge de ceux qui le dédaignent, en leur *retirant* son appui. (De Rouilly.) Lorsque la fortune voit que tous ses dons ne peuvent suffire à nos insatiables désirs, elle nous les *retire* tous. (Boiste.) On lui avait *retiré* sa volonté pour le rendre heureux. (Chateaub.) Dieu fait voir aux rois, en leur *retirant* sa puissance, que toute leur majesté est empruntée. (Boss.)

— *Retirer son compliment*. Ne pas faire un compliment qu'on voulait faire, ou le rétracter quand on l'a fait.

— Tirer une chose, une personne d'un lieu où elle avait été mise, où elle était entrée. Retirer un homme de prison. Retirer un seau d'un puits. Retirer une fille du couvent. Retirer un enfant du collége, de pension. Retirer des effets du mont-de-piété. Retirer quelqu'un d'un mauvais pas, d'un péril. Combien il est difficile de *retirer* de l'abîme un peuple embourbé dans la fange de l'ignorance du despotisme! (Boiste.) Nous rencontrions de temps en temps d'élégantes chaloupes dont on avait *retiré* les rames, et qui se laissaient aller doucement au paisible courant de ces belles eaux. (J. de Maistre.) Les pâtres avaient *retiré* leurs chameaux. (Volney.) Le premier écueil de la piété des grands, est de les *retirer* des soins publics, et de les renfermer en eux-mêmes. (Mass.)

— Prov. et fig. *Retirer son épingle du jeu*. Se dégager d'une affaire, d'une intrigue dangereuse.

— *Retirer son enjeu*. Reprendre ce qu'on avait mis au jeu. || Se retirer d'une entreprise, d'une affaire où l'on courait quelques risques.

— Fig. *Retirer quelqu'un du vice, de la débauche*. Faire ensorte qu'il ne s'y livre plus.

— Percevoir, recueillir. Retirer beaucoup d'une charge, d'un domaine. Retirer tant d'une maison, d'une ferme, d'une terre.

— Fig. Se dit en bonne et en mauvaise part. Retirer de la gloire de quelque chose. En retirer de grands avantages. N'en retirer que de la honte et du mépris. Dans un état bien ordonné, le peuple doit *retirer* plus d'avantages de la noblesse qu'elle-même. (De Lévis.) Celui qui vend son honneur ne *retire* que de l'infamie. (Boiste.) On *retire* de l'avantage du bien fait à celui qui le mérite. (P. Syrus.) Quel fruit, lui demanda-t-on de suite, avez-vous *retiré* de votre philosophie? (Barthél.) La malignité des applications est l'unique fruit que nous *retirons* de la peinture que la chaire fait de nos vices. (Mass.) Grands du monde, comprenez, si vous pouvez, les fruits immenses de votre vertu, et les avantages inexplicables qu'en *retire* l'Église. (Id.)

— Tirer une chose d'une autre chose. On retire de l'huile des olives. L'huile figée que l'on *retire* par expression des muscades rebutées dans la vente, est employée extérieurement dans les maladies du genre nerveux. (Rayn.)

— Donner asile, retraite, refuge. Retirer quelqu'un chez soi.

..... Savez-vous quel serpent inhumain
Iphigénie avait *retiré* dans son sein? (RACINE.)

— Pal. Retraire, rentrer dans la propriété et possession d'un héritage, d'un bien aliéné, en rendant à l'acheteur le prix qu'il en a donné.

— v. n. Tirer de nouveau. Retirer au sort. Retirer à la loterie, au jeu.

— Mar. *La mer retire*. Elle est dans le reflux.

— *Retirer à*. S'est dit autrefois pour Ressembler à. Notre vie *retire* à la grande et populeuse assemblée des jeux olympiques. (Mont.)

— SE RETIRER. v. pr. Être retiré. Une parole donnée ne doit point se retirer.

— Reculer. Se retirer pour faire place à quelqu'un. Tous prendront machinalement leur secousse, en se *retirant* un peu en arrière, et courront ensuite. (Volt.)

— S'en aller, s'éloigner d'un lieu. Se retirer de la cour. Les vaincus se *retirèrent* accablés de honte et de douleur. (Barth.)

— Par anal. Parfois il s'abîme en lui-même, comme si l'univers s'était *retiré* dans son âme. (X. Marm.)

Dieu même, disent-ils, s'est *retiré* de nous:
De l'honneur des Hébreux autrefois si jaloux.
(RACINE.)

— S'en aller, rentrer chez soi, dans son cabinet, dans sa chambre, etc. Se retirer chacun chez soi. Se retirer dans son appartement. L'empereur s'est *retiré* vers sept heures dans sa chambre qui lui avait été destinée. (Las Cases.)

— Absol. Se dit d'une personne qui rentre chez elle, le soir, pour n'en plus sortir que le lendemain. Pourquoi vous retirer? Nous nous *retirâmes* vers le milieu de la nuit. (Barth.)

Quitter la profession qu'on exerçait, le genre de vie qu'on menait. Se retirer du bar-

reau. Se retirer du service. Se retirer du commerce. Se retirer des affaires. Se retirer du désordre, de la débauche.

— Absol. Il s'est retiré, il s'est tout à fait retiré. Il a quitté le commerce du monde. Il mène une vie moins dissipée. Elle prie son époux de se *retirer*, parce qu'elle ne veut plus sentir de tendresse que pour le Dieu crucifié qui lui tend les bras. (Boss.) || *Cet officier se retire.* Il quitte le service. || *Ce joueur se retire.* Il quitte le jeu. || *Se retirer sur sa perte, sur son gain.* Quitter le jeu lorsqu'on perd, lorsqu'on gagne.

—Expr. prov. *Se retirer à la Mazarine.* Se retirer à la hâte.

— Prov. et fig. *Se retirer sur la bonne bouche.* Quitter le jeu, la conversation, etc., après quelque petit succès agréable, sans attendre, et risquer un changement, un retour.

— Aller dans un lieu pour s'y établir, après avoir quitté un autre lieu. Se retirer en province. Se retirer dans son pays, dans ses terres. Se retirer à la campagne. Joseph s'était *retiré*, l'été dernier, à un petit village voisin de Meudon. (Ste-Beuve.) Childéric avait eu ces enfants de Basine, femme du roi de Thuringe, chez lequel il s'était *retiré* pendant son exil. (Anquet.) Les uns veulent que les Gaulois aient été détruits par lui dans un combat qui suivit leur retraite, et les autres qu'ils se soient *retirés* paisiblement dans leurs limites. (Anquet.) M. Le Tellier se *retira* dans sa solitude, portant avec lui sa réputation et son innocence. (Fléch.)

Courons, fuyons, *retirons-nous*
A l'ombre salutaire
Du redoutable sanctuaire. (Racine.)

— Se mettre en sûreté, se réfugier. Se retirer en lieu de sûreté. Se retirer dans les bois. Nous ne rencontrions personne, car la plupart des habitants s'étaient *retirés* dans la montagne à l'arrivée du pacha. (Chateaubr.) Cependant une partie des sauvages s'était *retirée* dans les montagnes, ou vers les régions septentrionales de la Grèce. (Barthél.)

—Procéd. *Se retirer par-devers un juge, par devers un intendant.* S'adresser à lui pour avoir justice.

— Se raccourcir. Se dit des choses. Le parchemin se retire au feu. Les fibres se retirent. Du drap qui se retire à l'eau. Une toile qui se retire au blanchissage.

— S'empl. avec ellipse du pronom. Le froid fait retirer les nerfs.

— Se dit des eaux qui rentrent dans leur lit après s'être débordées, après avoir monté. La rivière se retire. Les eaux commencent à se retirer. La mer se retire fort loin dans les grandes marées. Un fleuve qui, après avoir couvert la campagne, se *retire* insensiblement dans son lit. (Barth.) Noé comprit de ce rameau vert que les eaux s'étaient *retirées*. (Le Maistre de Sacy.)

RETIRONS. s. m. pl. Manuf. Laine restée dans le peigne.

RETIROTE. s. f. Se dit ironiquement pour Retraite forcée d'une armée. Faire la retirote. L'armée de M. de Monterey a fait la *retirote*; voilà le même mot que dit hier Sa Majesté. (Mme de Sév.)

RETIRURE. s. f. Fond. Creux dans une pièce coulée.

RETITÈLE. adj. des 2 g. (du lat. *rete*, réseau; *tela*, toile). Entom. Qui fait des toiles irrégulières. || RETITÈLES. s. f. pl. Nom donné aux araignées qui font des toiles irrégulières et sur plusieurs plans.

RETIVER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Faire le rétif. *Rétiver* contre l'éperon des lois. (Pasq.)

RÉTIVETÉ. s. f. S'est dit pour Humeur rétive.

RETOIRE. s. m. Art vétér. Cautère potentiel.

RETOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Retoiser. S'empl. adjectiv.

RETOISER. v. a. 1re conj. Toiser de nouveau. Remesurer avec la toise.

RETOMBÉ, ÉE. part. pass. du v. Retomber. S'empl. adjectiv. Quand on voit avec quelle aisance la plus grande partie des hommes portent leur joug, on ne les plaint pas d'être *retombés* dans l'esclavage. (Boiste.) Et, de par tous les diables! es-tu *retombé* dans l'enfance? On s'aperçoit toujours que Clavijo est un savant. (X. Marm.)

— Fig. Et nous voici *retombés* dans le platonisme, répliqua Gennaste, dénouement [illegible] cela vous plaît tant. (La Font.) Nous voici déjà *retombés* dans ces raisons qui n'ont aucune solidité: vous êtes le plus frivole défenseur de la comédie que j'aie vu depuis longtemps. (Id.) Le théâtre surtout est *retombé* dans la plus pitoyable barbarie: nous sommes venus en ce genre au dernier degré de la turpitude. (La Harpe.)

RETOMBÉ. s. m. Danse. Se dit de la chute du corps par son propre poids, après qu'on s'est élevé de terre.

RETOMBÉE. s. f. Archit. Se dit, dans la courbe d'une voûte ou d'une arcade, de cette partie qui forme leur naissance, et qui, si l'on suppose que cette voûte ou cette arcade soit détruite ou non achevée, pourrait subsister sans cintre. On l'appelle ainsi parce qu'elle semble retomber sur ses supports. L'espace compris entre la naissance du voussoir et la perpendiculaire tombant de ce point où les voussoirs cessent de se soutenir par eux-mêmes.

RETOMBER. v. n. 1re conj. Tomber encore, tomber de nouveau. Arrivée à l'ouverture du puits, et au moment où elle va mettre le pied sur la margelle, l'enfant lui échappe et *retombe* dans le puits. (Débats.)

— Par analogie.

L'âme qui s'enivrait à la coupe épuisée,
Retombe en un repos, image de la mort. (G. Farcy.)

— Fig. Être attaqué de nouveau d'une maladie dont on croyait être guéri. S'il retombe, il en mourra. Il voulait reprendre ses exercices ordinaires, au hasard de *retomber* dans les mêmes maux. (Boss.) J'étais un peu mieux; je *retombe*. (J.-J. Rouss.)

— Se dit au sens moral. Retomber dans une faute. Retomber à toute heure dans les mêmes fautes. Retomber toujours dans son péché. Trop de jouissances font *retomber* dans les langueurs de l'ennui. (Boiste.) Depuis que je suis sorti d'Oviédo, je n'éprouve que des disgrâces: à peine suis-je hors d'un péril, que je *retombe* dans un autre. (Le Sage.)

— Absol. La princesse Anne éprouva que Jésus-Christ n'a pas dit en vain: L'état de l'homme qui *retombe* devient pire que le premier. (Mass.) Plusieurs qui ne se convertissent jamais que pour *retomber*. (Id.)

— *Retomber sur soi-même.* Rentrer en soi-même par des réflexions sur l'état où l'on est. Ces moments cruels où la passion moins vive nous laisse le loisir de *retomber* sur nous-même, et de sentir toute l'indignité de notre premier état. (Mass.)

— Redevenir ce qu'on était auparavant. Cette vie ne sera plus rien; elle *retombera* dans le néant avec le monde qui l'avait admirée. (Mass.) On vit bientôt à Athènes et à Rome la politesse et le goût *retomber* presque dans la même barbarie d'où tant d'ouvrages fameux les avaient tirés. (Id.)

— Tomber. La balle vint retomber en cet endroit. Les vapeurs que le soleil élève retombent souvent en pluie. Le gibbar lance aussi avec plus de violence, élève à une plus grande hauteur l'eau qu'il rejette par les évents, et qui, *retombant* de plus haut, est entendue de plus loin. (Lacép.) Une fontaine jaillissait au milieu de l'édifice, et ses eaux, *retombant* en rosée, étaient recueillies dans une conque d'albâtre. (Chateaub.) Il soulève l'Etna, l'Etna sur lui *retombe*. (Volt.)

— *Qui crache contre le ciel, il lui retombe sur le visage.* Il ne faut point nous en prendre au ciel des malheurs qui nous arrivent.

— Fig. La perte retombe sur moi. Les chagrins que l'on se donne l'un à l'autre, dans le mariage, *retombent* toujours sur celui qui les cause. (J.-J. Rouss.) Une injustice soufferte par un citoyen quelconque *retombe* sur la tête de tous. (Mme de Staël.) L'éternelle justice fait *retomber* les maux sur leurs auteurs. (Pindare.) Que le peuple ait fait *retomber* sur ses tyrans le poids de ses préjugés et de son ignorance, c'est ce qui est écrit en lettres de sang à chaque page de notre histoire. (A. Mart.) On s'applaudit plus d'un blâme qui *retombe* sur les gens en place, quand les événements sont malheureux, qu'on n'est touché des maux qui en peuvent revenir à la patrie. (Mass.)

— *Le sang qu'il a versé retombera sur lui, sur sa tête.* Il portera la peine du meurtre qu'il a commis. Ne demandons pas à Dieu que son glaive achève d'exterminer les nations armées contre nous; ces prières de sang *retomberaient* sur nos têtes. (Mass.)

RETON. s. m. Ichthyol. C'est le nom de la raie lisse.

RETONDEUR. s. m. Celui qui retond.

— Hist. fr. Se dit des brigands, des gens de guerre licenciés qui ravagèrent la France et la Bourgogne après la paix de Brétigny, en 1360.

RETONDRE. v. a. 1re conj. Tondre de nouveau.

— Archit. Couper, par exemple, de la sommité d'un mur ou de la hauteur d'une souche de cheminée ce qui est dégradé ou ruiné, pour le refaire. || Abattre ou retrancher les saillies d'une construction, les ornements inutiles ou de mauvais goût, de la façade d'un bâtiment qu'on ragrée et qu'on veut remettre à neuf.

— Repasser sur le travail d'un élève en pierre avec ce qu'on appelle des fers à retondre, pour le mieux terminer et en rendre les arêtes plus vives.

— SE RETONDRE. v. pron. Être, pouvoir être retondu.

RETONDU, UE. part. pass. du v. Retondre. S'empl. adjectiv.

RETORDAGE ou **RETORDEMENT.** s. m. Manuf. Action de retordre. Le retordage de la soie. Le *retordage* du fil se fait au moyen d'un [illegible] qui met en mouvement [illegible], et [illegible] le fil sur [illegible] qu'il se retord. (Idem.) Lorsqu'on emploie les volants pour ourdir, on les sort de dessus leur axe, on les remplace de suite par des volants vides, c'est-à-dire sans fil, afin que, pendant le travail, les [illegible] et que le *retordage* ne soit pas retardé. (Lenorm.)

RETORDEUR, EUSE. s. m. Manuf. Celui, celle qui retord. [illegible]

RETORDOIR. s. m. Techn. Machine servant à retordre les matières [illegible]. Les [illegible] à la main se servent du tordoir ou *retordoir*, qu'elles font mouvoir entre leurs doigts. (Lenorm.)

RETORDRE. v. a. 4e conj. *Je retords, tu retords, il retord; nous retordons, vous retordez, ils retordent. Je retordais. Je retordis. Je retordrai. Je retordrais. Retors, retordons, retordez. Que je retorde. Que je retordisse. Retordant. Retordu, retordue.* Tordre de nouveau. Tordre et retordre du linge mouillé.

— Tordre. Retordre des fils de chanvre, de soie, etc.

— Prov. et fig. *Donner du fil, bien du fil à retordre à quelqu'un.* Lui causer bien de la peine, lui susciter bien des embarras.

— SE RETORDRE. v. pron. Être, pouvoir être retordu.

RETORDU, UE. part. pass. du v. Retordre. S'empl. adjectiv. Du fil retordu. De la soie retordue.

RÉTORQUABLE. adj. des 2 g. Qui peut être rétorqué. Non-seulement les reproches que nous nous faisons les uns aux autres, mais nos raisons aussi, et nos arguments les plus controversés, sont ordinairement *rétorquables* à nous, et nous nous enferrons de nos armes. (Mont.)

RÉTORQUATION. s. f. (pr. *ré-tor-ka-ci-on*). Action de rétorquer, réponse, réfutation.

RÉTORQUE. s. f. Anc. lég. Syn. de Rétorsion.

RÉTORQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Rétorquer. S'empl. adjectiv.

RETORQUEO. s. m. (mot lat. qui veut dire *je rétorque.*) S'est employé quelquefois familièrement pour indiquer l'action de rétorquer un argument.

RÉTORQUER. v. a. 1re conj. (pr. *ré-tor-ké.*) Employer contre son adversaire les raisons, les arguments, les preuves dont il s'est servi. Rétorquer un argument. Rétorquer un raisonnement. Rétorquer une preuve.

— SE RÉTORQUER. v. pron. Être rétorqué.

RETORS, ORSE. adj. (pr. *re-tor*; du lat. *retortus*; fait de *retorquere*, retordre). Qui a été retordu plusieurs fois. Du fil retors. De la soie retorse.

— Fig. et fam. *C'est un homme retors, un retors.* C'est un homme fin, rusé, artificieux. Scolastique pointilleux, *retors*, madré, un procureur, il ravit par la ruse, ce qu'il ne peut arracher par la force. (Cormen.)

— On dit aussi substantiv., C'est un retors.

RETORS. s. m. Pêch. Se dit des filets qui sont simplement roulés les uns sur les autres.

RÉTORSIF, IVE. adj. Qui est fait en rétorquant, qui renferme une rétorsion. Ceci sert de réponse à l'objection *rétorsive* que j'ai prévenue. (J.-J. Rouss.)

RÉTORSION. s. f. (du lat. *retorsio*; de *retorqueo*, retourner). Logiq. Sorte de réfutation par laquelle on retourne l'argument d'un adversaire contre lui-même. Les dilemmes incomplets donnent souvent lieu à rétorsion.

— Polit. Sorte de représaille qui consiste à établir, à l'égard des étrangers résidant chez nous, ou ayant des rapports avec nous, la même législation que le gouvernement de ces mêmes étrangers établit dans son pays à l'égard de nos nationaux. La *rétorsion* qui constitue des représailles a moins de dangers et d'inconvénients que les représailles de fait, et ce qu'elle est moins passionnée, et par conséquent moins entachée de ces violences qui éloignent le retour de la paix. (J. Pastoret.)

RETORSOIR. s. m. Anc. techn. Rouet pour faire du retord.

RÉTORTE. s. f. (du lat. *retorta*; fait de *retorquere*, tordre). Chim. Syn. de Cornue.

RETORTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Retortiller. S'empl. adjectiv.

RETORTILLER. v. a 1re conj. Tortiller de nouveau.

— v. n. Revenir souvent sur le même sujet. Je me doutais bien que nous étions ridicules de tant *retortiller* sur ce livre. (Mme de Sév.)

RETOUCHE. s. f. Peint. Dernière façon qu'un peintre donne, après coup, à son propre ouvrage pour le perfectionner, ou à l'ouvrage d'un élève, pour corriger ce qu'il a de défectueux, ou suppléer ce qui y manque. Les *retouches*, celles surtout qui sont d'une autre main que le corps de l'ouvrage, n'échappent pas à l'œil du connaisseur. (Boutard.)

— Grav. Action de repasser la pointe ou le burin dans les tailles d'une planche à demi usée, afin d'en raviver les traits.

RETOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Retoucher. S'empl. adjectiv.

RETOUCHER. v. n. 1re conj. Toucher de nouveau.

— Corriger, réformer, perfectionner. Retoucher à un ouvrage. Retoucher à un tableau. Il n'y faut plus retoucher.

— S'empl. activ. dans le même sens. Il faut retoucher cet ouvrage, ce tableau. Je vais me mettre tout de bon à *retoucher* Alzire pour l'impression. (Volt.)

Retouchez un endroit, effacez une page.
[illegible]

— Grav. *Retoucher une planche.* Repasser le burin sur une planche gravée qui commence à être usée.

— SE RETOUCHER. v. pron. Être, pouvoir être retouché. Ce tableau peut se retoucher.

RETOUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Retouper. S'empl. adjectiv.

RETOUPER. v. a. 1re conj. Poter. Refaire un ouvrage de poterie qui a été manqué.

RETOUR. s. m. Tour contraire ou presque contraire, tour multiplié. Les tours et retours que fait une rivière. Les tours et retours d'un labyrinthe. Le sang fait plusieurs tours et retours dans les veines, dans les artères.

— Action de revenir, de retourner. Se préparer au retour. Je le payerai à mon retour. Je ne vois que l'impossibilité à votre *retour*, moi qui ne vis que pour le souhaiter. (Mme de Sév.)

— Fig. La trop grande estime de la force physique et de la valeur annonce le *retour* à la barbarie. (Boiste.) Cet heureux *retour* vers les poétiques inspirations de sa jeunesse avait été son dernier adieu à la vie. (Villem.)

— Fam. *Il a toujours l'esprit de retour.* Se dit d'un homme qui, étant éloigné de son pays, conserve le désir d'y retourner.

— *Être sur son retour.* Être près de partir pour retourner.

—*Âge de retour.* Période de la vie humaine où la vigueur commence à décroître et la vieillesse à approcher. || Fig. *Être sur le retour, sur son retour.* Commencer à déchoir, à vieillir, à décliner, à perdre de sa vigueur, de son éclat. Un peu d'esprit ou d'instruction, de l'égalité, de la douceur, voilà les seules ressources pour être agréable quand la beauté est sur le *retour*. (Mme de Puysieux.) La dévotion est un vernis que les femmes passent sur leur réputation quand elles sont sur le *retour*. (La Bruy.) Une coquette montre encore des prétentions, alors même qu'elle est sur le *retour*. (Boinvill.) Non loin, un des vendangeurs déjà sur le *retour* fuit les atteintes d'une jeune fille à qui il vient d'adresser quelques paroles un peu libres. (Poug.)

— *Le retour d'une âme à Dieu.* L'action d'un pécheur qui se convertit.

Du cœur ingrat qui l'abandonne
Il attend le *retour*. (Racine.)

— *Faire un retour à Dieu, vers Dieu.* Se convertir.

— Fig. *Faire un retour sur soi-même.* Faire de sérieuses réflexions sur sa conduite. Que vous reste-t-il alors, âme infidèle? que des *retours* affreux sur vous-même. (Mass.) La gloire, le devoir, le péril, vous ne voyez que cela; les *retours* sur la conscience sont alors moins de saison que jamais. (Id.) Le méchant craint le *retour* sur lui-même. (Boiste.)

— Dans un sens analogue. Revenu de mes longs égarements, je fixai à cet instant la tardive époque de mon *retour* à mes devoirs. (J.-J. Rouss.) Un pareil *retour* à la vertu est héroïque et rare. (Id.)

— Prov. et fig. *Le retour sera pire, sera pis que matines*, ou ironiq., *vaudra mieux que matines*. Se dit pour exprimer qu'une mauvaise affaire sera suivie d'une plus mauvaise encore.

— Arrivée au lieu d'où l'on est parti. Un prompt retour. Un heureux retour. Depuis mon retour. Hâter son retour. Retarder, différer son retour. Au retour de la chasse. Le ciel peut à nos pleurs accorder son *retour*. (Rac.) A l'abri de ce trône attendez mon *retour*. (Id.)

— Fig. Le retour du printemps. Le retour de l'aurore. Le retour de la santé. Nous avons appris avec autant de joie que vous le *retour* d'une santé si précieuse. (Volt.) Ils célèbrent le *retour* de la verdure, des moissons, de la vendange et des quatre saisons de l'année. (Barth.) Le malheur n'instruisant personne, le *retour* des mêmes circonstances ramène les mêmes erreurs, les mêmes fautes. (Boiste.) Un musicien dut le *retour* de sa santé à des concerts que ses amis donnaient dans sa chambre pendant qu'il était en proie à un délire furieux durant le cours d'une fièvre dite putride. (Fournier.)

Au *retour* du soleil et des zéphyrs nouveaux
Fait dans les champs de Mars déployer ses drapeaux. ([illegible])

De la saison nouvelle
J'attendrai le *retour*. (J.-B. Rouss.)

—Répétition. Le *retour* uniforme des mêmes modulations trop souvent et trop [illegible] renouvelées ôte à la mélodie son charme et ses agréments. (Reydellet.)

—*Retour de chasse.* Repas que l'on fait après la chasse. Il leur a donné un retour de chasse magnifique.

— *Être de retour.* Être revenu. Quand il fut de retour chez lui. Depuis trois jours je suis de *retour*. (J.-J. Rouss.) Maintenant qu'Antoine est de *retour*, tu as certainement retrouvé un sage ami de plus. (Mercier.)

— Ellipt. De retour chez moi, j'ai trouvé votre lettre.

— Fig. Changement, vicissitude des affaires. La bonne cause a d'abord [illegible], et depuis, de *retour* soudain. (Boss.) Les plus grandes prospérités ont toujours ici-bas des *retours* à craindre. (Mass.)

— Fig. *Il a de fâcheux retours.* Se dit d'un homme bizarre, quinteux.

— Fig. *Il n'y a point de retour avec lui. C'est un homme avec qui il n'y a point de retour.* C'est un homme qui conserve du ressentiment sans fin, avec lequel il n'y a point de réconciliation à espérer.

— Prov. et fig. *A* [illegible]. Se dit pour faire entendre [illegible] le [illegible], ou [illegible]

— Ce qu'on ajoute, ce qu'on joint à une chose qu'on troque contre une autre, pour rendre le troc égal. Combien me donnerez-vous de retour? Que me donnerez-vous de retour, en retour? Vous me devez du retour. Je vous donnerai cent francs de retour. Quel retour me donnerez-vous?

— Fig. Reconnaissance, réciprocité de sentiments, de services, etc. Payer quelqu'un de retour. N'attendre de quelqu'un aucun retour. L'amitié demande du *retour*. (Acad.) Un honnête homme oblige sans espérance d'aucun *retour*, sans espoir de *retour*. (Id.) Quand on attend quelque *retour* d'un bienfait, ce n'est plus libéralité, c'est trafic. (St-Evrem.) Quand on oblige, il ne faut jamais s'attendre à être payé de *retour*. (Boiste.)

Je ne vois jamais
De malheureux à peu près de son âge,
Que de mon fils la douloureuse image
Ne vienne alors par un *retour* cruel,
Persécuter ce cœur trop paternel. (Volt.)

Sans espoir de *retour*,
Je nourrissais encore un malheureux amour. (Rac.)

— Fam. *Il semble qu'on lui doive du retour.* Se dit d'une personne qui par orgueil reçoit froidement les civilités qu'on lui fait, ou ne témoigne pas assez de reconnaissance des services qu'on lui rend.

— Fig. Ruse, artifice. L'amour-propre abonde, est fécond en *retours*. (Acad.) Ah! je connaissais peu vos *retours* ordinaires. (J. B. Rouss.)

— *En retour de*. loc. prép. En récompense de. Les grâces que la peur accorde ne méritent et n'obtiennent pas de reconnaissance en *retour*. (Sismond.) La patience a le succès en *retour* de l'attente. (Boiste.)

— *Sans retour*. loc. adv. Pour jamais. Nous allons sans cesse au tombeau, ainsi que des eaux qui se perdent sans *retour*. (Boss.) Est-ce que sans *retour* ta pitié l'abandonne? (Rac.) Le nom des Hébreux doit périr sans *retour*. (Id.) A la fin sans *retour* leur cher oncle est passé. (Boil.)

Et ce funeste jour
A tout ce que j'aimais m'arrache sans *retour*. (Rac.)

— Archit. Profil que fait un entablement ou toute autre partie d'une architecture lorsqu'elle se trouve en avant-corps ou qu'elle forme un ressaut. || On appelle aussi *retour* tout corps qui, dans le fait, semble *retourner*; aussi le dit-on de l'encoignure d'un bâtiment. *Retour d'équerre*. Tout ce qui, en se ployant ou en retournant, forme un angle droit.

— Art milit. *Retours de la tranchée*. Coudes et obliquités qui forment les lignes de la tranchée.

— Bot. *Arbres en retour*. Ceux qui portent des marques sensibles de dépérissement, dont par exemple les branches supérieures se dessèchent.

— Comm. *Retour sans frais*. Indication qui se place ordinairement au bas d'une lettre de change ou de tout autre effet de commerce, et qui a pour but d'éviter les frais et les poursuites en cas de non payement.

— Jeu. Au trictrac, *Jan de retour*. Se dit lorsqu'on passe ses dames dans le jeu de l'adversaire pour y faire son plein. || *Faire un retour*. Se dit, à l'hombre, pour indiquer que l'on joue une carte de la même couleur que la précédente.

— Jurispr. *Droit de retour*. Droit en vertu duquel un donateur rentre dans la possession des objets par lui donnés, en cas de prédécès du donataire et de ses descendants. Retour conventionnel. Retour légal.

— Mar. Un cordage étant tendu, s'il passe par une poulie qui change sa direction, on nomme cette poulie *poulie de retour*, et toute la partie de ce cordage qui a passé dans la poulie et pris une nouvelle direction, *retour du cordage*. || Les retours des bâtiments marchands consistent dans les cargaisons qu'ils prennent aux lieux où ils ont été expédiés. || *Vivres de retour*. Ceux qui restent dans un bâtiment à la fin d'un voyage. || *Retour de marée*. Reflux.

— Phys. *Choc en retour*. V. CHOC.

— Techn. Ficelle servant à hausser ou baisser les maillons de la chaîne dans un métier de rubanier.

— Véner. Action du cerf qui revient sur lui-même, c'est-à-dire sur les mêmes voies, pour les confondre et dérouter les chiens.

RETOURNAGE. s. m. Techn. Action de retourner les boyaux ou autres objets semblables.

RETOURNE. s. f. Carte qu'on retourne à certains jeux. Prendre la retourne. Quelle est la retourne?

RETOURNÉ, ÉE. part. pass. du v. Retourner. S'empl. adjectiv.

— *Retourné à*. Il est retourné à Paris.

Rome, depuis trois ans par ses soins gouvernée,
Au temps de ses consuls croit être *retournée*. (Rac.)

— *Retourné dans*. Plusieurs fois par an elle invoque, par des sacrifices et des libations, leurs esprits qu'elle avait *retournés* dans les cieux. (B. de St-P.)

Voyez de vos vaisseaux les poupes couronnées,
Dans cette même Aulide avec vous *retournées*. (Rac.)

— *Retourné en*. Les Cimbres étaient *retournés* en Espagne pour achever de ruiner la Celtibérie. (Anquet.) François Ier était *retourné* en France; mais Charles-Quint retint les autres prisonniers. (Chateaub.)

— Dont l'envers est mis en dehors. Un habit retourné.

— Fig. Toutes les productions qui sortent maintenant de nos presses ne sont presque que des bibliothèques *retournées*. (La Harpe.)

— Bot. Se dit des folioles d'une feuille composée, lorsque, pendant le sommeil de la plante, elles font un demi-tour de conversion sur elles-mêmes, de sorte que la face supérieure prend la place de l'inférieure et réciproquement.

RETOURNEMENT. s. m. Astron. Vérification d'un quart de cercle, en observant près du zénith le limbe tourné vers l'E. et l'O.

RETOURNER. v. n. 1re conj. Aller de nouveau en un lieu où l'on a déjà été. Retourner dans son pays. Retourner à l'armée. Retourner chez quelqu'un. Retourner sur ses pas. Retourner en arrière. La course de l'homme inconstant ressemble à celle d'un insensé qui va et revient, et *retourne* sans savoir où ses pas doivent le guider. (Mass.) Fuyez donc; *retournez* dans votre Thessalie. (Rac.) Il me faut sans honneur *retourner* sur mes pas. (Id.) Je m'assortis de quelques livres pour les Charmettes, en cas que j'eusse le bonheur d'y *retourner*. (J.-J. Rouss.)

Un mari, pour l'ordinaire
N'est jamais si pressé de *retourner* chez lui. (La Chaussée.)

— Fig. *Retourner en arrière*. Abandonner une entreprise dont on est rebuté.

— Recommencer à faire les mêmes choses, les mêmes actions. Retourner au travail. Retourner à l'ouvrage. Retourner au combat. Retourner à la charge.

— Fig. *Retourner à Dieu*. Se convertir. Tous les pas qu'elle fait pour *retourner* à Dieu. (Boss.)

— Fig. Revenir à. Se dit des choses rapportées à leur principe. Les louanges que je donne à M. de Turenne *retournent* à Dieu, qui en est la source. (Fléch.) Le trait de l'injure *retourne* sur celui qui le lance. (Gœthe.)

— *N'y retournez pas*. Se dit par manière de menace, de réprimande, et signifie ne faites pas une autre fois la même faute.

— *Retourner en esprit*. Rappeler dans sa pensée. Quand on est sorti vainqueur de la course, combien l'on aime à *retourner* en esprit sur ses pas. (Mass.)

— Techn. Donner une seconde trempe à la chandelle commune.

— v. a. Tourner d'un autre sens. Retourner un habit. Retourner une côtelette sur le gril. Retourner une rôtie. Retourner une carte. Retourner du foin.

— *Faire retourner son habit*. Faire mettre l'envers du drap en dehors, quand le dessus est usé.

— Fig. et fam. Changer d'opinion politique, fort brusquement et par des moyens peu honorables.

— Agric. *Retourner un sol*. Le bêcher pour le disposer à recevoir une autre culture. || On dit aussi *retourner de la luzerne, du gazon*. Bêcher un terrain semé de luzerne, etc.

Fig. et fam. *Retourner quelqu'un*. Lui faire changer d'avis, de parti.

— Fig. et fam. *Je l'ai tourné et retourné de tous sens, et je n'en ai pu tirer aucun éclaircissement*. J'ai pris différents biais, je lui ai tenu différents discours pour le faire parler, sans qu'il ait jamais voulu rien dire.

— Fig. et fam. Prendre d'autres biais, d'autres mesures, selon les différentes circonstances.

— Neutral. Jeux. A certains jeux de cartes, se dit de la carte qu'on retourne après que les joueurs ont eu celles qu'ils devaient avoir. Qu'est-ce qui retourne? Il retourne cœur, carreau, pique.

— Fig. et fam. *Vous ne savez pas de quoi il retourne*. Vous ne savez pas ce qui se passe, quel est l'état des choses.

— SE RETOURNER. v. pron. Être retourné. Cette étoffe ne peut se retourner.

— Changer de position. Ne pouvoir se retourner dans son lit. Ne faire que se tourner et se retourner dans son lit.

— *S'en retourner*. S'en aller. Je m'en *retournai* seule et désespérée. (Rac.) Ils s'en *retournent* chez eux éperdus et bénis. (Boil.) Chacun demeura si surpris d'horreur, que, sans la nécessité d'obéir au sort, on s'en fût *retourné* tout court. (La Font.)

— Regarder derrière soi. Alors vous vous *retournerez*, vous verrez de loin la félicité des justes, dont vous serez exclus pour jamais. (Boss.) Le prince Castel-Forte dit qu'il ignorait quel était cet Anglais, et Corinne, se *retournant* avec vivacité vers moi: N'est-il pas vrai, monsieur, que c'est lord Nelvil? (Mme de Staël.)

— Fig. et fam. Prendre d'autres biais, d'autres mesures, selon les différentes circonstances.

— Dess. *Se retourner d'équerre*. Mener une perpendiculaire sur une ligne effective ou supposée.

RETOURNURE. s. f. Techn. Seconde trempe donnée à la chandelle commune.

RETRACÉ, ÉE. part. pass. du v. Retracer. S'empl. adjectiv.

Elle regrette encor la lumière des cieux,
Et des vallons d'Enna l'image *retracée*
D'un noir pressentiment vient troubler sa pensée. (Michaud.)

Puis-je demeurer sans voix,
Si dans mes chants ta [illegible] *retracée*
Jusqu'au dernier soupir n'occupe ma pensée. (Racine.)

— *Retracé par*. Ce tableau de bonheur champêtre, *retracé* par un matelot au milieu de la mer, me parut encore plus enchanteur. (Chateaub.) Lorsque la prunelle de la baleine franche est *retracée* par la dilatation de l'iris, elle devient une ouverture allongée transversalement. (Lacép.)

RETRACEMENT. s. m. Action de retracer. Mot qui a été hasardé par MM. de Port-Royal.

RETRACER. v. a. 1re conj. On met une cédille sous le *c* devant *a, o*. *Je retraçais, nous retraçons, vous retraçâtes*, etc. Tracer de nouveau ou d'une manière nouvelle.

— Fig. Raconter les choses passées et connues, en renouveler la mémoire, les décrire. En un temps où chacun *retrace* dans son esprit le sujet qu'il a de se louer ou de se plaindre de Mme de Montausier. (Mass.) Rapprochez de vous tous les objets propres à *retracer* en vous l'image de la mort. (Id.) Toutes les nuits des songes flatteurs *retraçaient* à son esprit la gloire immense dont il allait se couronner. (Barth.)

Grand par tout ce qu'on admire,
Et par cet abord plein de grâce,
Qui des premiers âges *retrace*
L'adorable simplicité. (J.-B. Rouss.)

Vous n'en sauriez, seigneur, *retracer* la mémoire,
Ni conter vos malheurs, sans conter mon histoire. (Racine.)

— *Tout le retrace à mes yeux*. Tout me le rappelle, sert à me le rappeler. Tout *retrace* à mes yeux les charmes que j'évite. (Rac.) Tout me *retrace* une scène imaginaire avec plus de force que les événements qui me sont réellement arrivés. (J.-J. Rouss.)

— SE RETRACER. v. pron. Être retracé. Cette image ne peut se retracer.

— Être retracé, être rappelé dans la mémoire. Ce fait se *retrace* à mon esprit comme s'il était encore présent à mes yeux. Ces circonstances locales se *retracent* tout à coup dans ma mémoire. (Barth.) Tous les exercices du Lycée se *retracèrent* à nos yeux sous des formes plus variées. (Id.) Tous les sentiments délicieux qui remplissaient alors mon âme se *retracent* pour l'affliger. (J.-J. Rouss.) Au nom de ce fleuve tant célébré par les poëtes, l'imagination involontairement réveillée se *retrace* les plus riants tableaux. (Bory de Saint-Vincent.)

— Se rappeler une chose. Sa mémoire aime à se *retracer* le portrait, la vie, les paroles d'un ami qui n'est plus. (Boiste.)

RÉTRACTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être rétracté, que l'on peut rétracter.

RÉTRACTATION. s. f. (pr. *ré-trak-ta-ci-on*.) Acte, discours ou écrit contenant le désaveu formel de ce qu'on a fait, dit ou écrit précédemment. Faire une rétractation. Une rétractation publique, volontaire, forcée. Obliger quelqu'un à une rétractation. Signer sa rétractation. Rétractation sincère.

— Didact. Action de traiter une seconde fois le même sujet.

— Philol. *Les Rétractations*. Titre d'un livre de saint Augustin, dans lequel il s'est occupé de nouveau de matières qui, dans ses ouvrages, lui paraissaient avoir été inexactement ou incomplétement traitées.

RÉTRACTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rétracter. S'empl. adjectiv.

— Fig.

Le bon Vulcain cria bravo,
Sur notre terre on fit l'écho,
Et ma boutade est *rétractée*. (Parny.)

— Bot. Epithète donnée à la radicule quand elle est cachée par les cotylédons qui se prolongent plus bas que leur point d'attache sur le blastème, de façon qu'elle semble s'être retirée en arrière.

RÉTRACTER. v. a. 1re conj. (du lat. *retraho*, tirer en arrière). Déclarer qu'on n'a pas l'opinion que l'on avait avancée; se dédire d'une chose qu'on avait dite ou écrite, la désavouer. Rétracter une proposition. L'auteur d'une calomnie doit la *rétracter* formellement. (Acad.) Louis XIV *rétracta* en mourant l'erreur de son siècle, la gloire militaire. (Boiste.) Tant qu'une nation n'a pas évidemment *rétracté* sa volonté librement manifestée, cette volonté constitue la loi. (Id.) On a souvent des erreurs à *rétracter*. (Volt.)

— SE RÉTRACTER. v. pron. Se dédire; désavouer ce que l'on avait avancé. La prudence qui sait à propos se *rétracter* et céder aux conjonctures est une des parties principales de l'art de gouverner. (De Vauban.) Rien n'était plus connu que la probité de M. de Montausier; il pouvait instruire sans se *rétracter* et sans se contredire soi-même. (Fléch.) Je suis prêt à me *rétracter* quand on me fera apercevoir d'une erreur. (Volt.)

RÉTRACTEUR. s. m. Chir. Instrument destiné à relever les chairs après leur section, dans l'amputation de la cuisse.

RÉTRACTILE. adj. des 2 g. (du lat. *retractilis*, de *retraho*, retirer). Zool. Se dit des ongles lorsque la phalange qui les supporte est articulée de manière que, dans l'état de repos, ils se trouvent ramenés sur la partie supérieure du doigt, à l'extrémité duquel ils ne peuvent être placés que par un effort des muscles fléchisseurs.

RÉTRACTILITÉ. s. f. Qualité d'une partie qui est rétractile.

RÉTRACTION. s. f. (du lat. *retractio*, de *retraho*, retirer). Etat d'une partie rétractile, quand elle est réellement rétractée. C'est par abus que ce mot et les deux précédents se sont introduits en histoire naturelle, car ce qu'on y désigne sous le nom de rétraction des ongles d'un chat, par exemple, n'est que l'état ordinaire ou de repos de ces ongles, dont l'allongement ou la protraction, au contraire, est toujours le résultat d'une action musculaire exercée par l'animal. Telle fut la force de la *rétraction* des muscles, que le corps perdit la plus grande partie de sa hauteur. (Montaig.)

— Anat. Etat d'une partie qui est rentrée en dedans, c'est-à-dire vers le centre du corps. Rétraction des testicules. || Syn. de Raccourcissement. Rétraction de la cuisse.

RETRAINDRE. v. a. 4e conj. Anc. conj. Techn. V. RETREINDRE.

RETRAIRE. v. a. 4e conj. irrég. *Je retrais, tu retrais, il retrait*. Jurispr. Exercer un retrait.

RETRAIT, AITE. part. pass. du v. Retraire. S'empl. adjectiv.

— Se dit des grains qui mûrissent sans se remplir, et contiennent beaucoup moins de farine que les grains bien conditionnés. Blé retrait. On connaît les blés retraits à leur petitesse et aux rides dont ils sont chargés.

— Bla. Se dit des pièces qui n'avancent pas jusqu'au bord de l'écu.

RETRAIT. s. m. (du lat. *retrahere*, retirer). Jurispr. féod. Action par laquelle on retire un héritage aliéné. Le *retrait féodal* était un droit du seigneur; le *retrait lignager* était un droit qu'avait le plus proche parent de retirer d'un tiers acquéreur un bien de la famille, en restituant le prix de l'acquisition; le *retrait conventionnel* ou *coutumier* s'exerçait en vertu de la faculté conventionnelle de réméré.

— Le code civil ne reconnaît plus que trois sortes de retraits, qui sont le retrait conventionnel, le retrait des droits litigieux et le retrait successoral.

— Chim. V. RETRAITE.

— *Le retrait d'un projet de loi*. Action de retirer un projet de loi qui a été présenté à une assemblée législative.

— Le lieu secret d'une maison, où l'on va aux nécessités naturelles. Cureur de retraits. Peu usité.

RETRAITE. s. f. Action de se retirer. Songer à la retraite. L'heure de la retraite est arrivée. Il est temps de faire retraite. Junot étant à Abrantès, le prince régent s'aperçut qu'il était temps de songer à sa *retraite* au Brésil. (L. Gallois.)

— Art. milit. Mouvement rétrograde d'une armée ou d'un corps de troupe, lorsque ce mouvement s'étend à une ou plusieurs marches de distance. L'art de faire une *retraite* après une bataille perdue a manqué à de grands capitaines; et aux yeux des hommes de guerre, une belle *retraite* vaut une victoire. (Encycl.) Dans l'antiquité, la plus fameuse retraite est celle des dix mille, si bien décrite par Xénophon. (Id.)

— *Battre en retraite*. Se retirer. || *Se battre en retraite*. Se battre en faisant retraite.

— Fig. et fam. *Battre en retraite*. Céder, cesser de soutenir un avis, renoncer à une prétention.

— Obligation où sont les gens de guerre dans les villes, de se retirer à une certaine heure; signal qu'on leur donne en conséquence. L'heure de la retraite est arrivée. Battre la retraite. Sonner la retraite. Rentrer après la retraite.

— Action de se retirer du monde, de la cour, des affaires. Faire des projets de retraite. Faire une sage retraite.

La course de mes jours est plus qu'à demi faite,
Et je vais prudemment songer à la *retraite*. (Racan.)

— État d'une personne retirée des affaires, éloignée du commerce de la société. Vivre dans une grande retraite, dans une profonde retraite. Aimer la retraite. Avoir le goût de la retraite. Un lieu de retraite. Il faut une âme saine pour sentir les charmes de la *retraite*. (J.-J. Rouss.) Les études, les travaux, la *retraite*, peuvent devenir des amusements par l'art de les diriger. (Id.) [illegible] mondaines qui, dans une *retraite* de bienséance, ne mettez entre vos péchés et votre mort que l'intervalle de quelques soupirs, priez Dieu qu'il renouvelle votre foi et votre charité. (Fléch.) Un simple dépit est souvent toute la raison qui nous arrache brusquement au siècle, et nous précipite dans la *retraite*. (Mass.)

Oui, la *retraite* [illegible] qui ne sait rien faire;
Mais l'esprit qui s'occupe y goûte un vrai bonheur. (Voltaire.)

La *retraite* a pour moi des charmes assez grands,
J'y vis en liberté loin des yeux des tyrans. (Id.)

— Éloignement où l'on se tient du commerce du monde pendant quelques jours, pour mieux se recueillir et ne vaquer qu'aux exercices de piété.

— Par anal. Les amants cherchent la retraite et la solitude, pour ne penser qu'à l'objet de leur tendresse. Son cœur cherchait la *retraite* et la solitude pour se livrer en paix aux affections dont il était pénétré. (J.-J. Rouss.) [illegible] qu'il n'y a que la *retraite* qui [illegible] de l'occupation. (Volt.) Des circonstances [illegible] reuses le mirent à portée de [illegible] aux yeux des nations des talents cachés dans la *retraite*. (Rayn.)

— Fig. N'attendez pas que je vous fasse un fidèle récit des *retraites* intérieures de son [illegible]

Louis, qui lui rendaient Dieu présent dans la scène même de ses courtisans. (Fléch.)

— Par extens. Le lieu même où l'on se retire. Se bâtir une petite retraite Une retraite douce, paisible, tranquille, agréable. Se faire à la campagne une retraite pour sa vieillesse. C'est grand malheur de ne pas jouir d'une *retraite* agréable. (J.-J. Rouss.) Il serait à souhaiter qu'il y eût des *retraites* douces pour la vieillesse. (Volt.) Pour vivre dans la *retraite*, il faut être quelque chose de plus que les hommes, ou de moins que les bêtes. (St-Évrem.) Pour être utile à tous, on doit leur faciliter les moyens de rendre leur *retraite* à la campagne plus agréable et plus profitable, soit à eux-mêmes, soit à ceux qui les entourent. (Vernier.) Après s'être joué du chasseur, le papillon prend sa volée, et va chercher sur d'autres fleurs une *retraite* plus tranquille. (B. de St-P.)

— Lieu de refuge. Donner retraite à quelqu'un. Un lieu qui sert de retraite aux animaux sauvages. Je suis sûr que c'est un des voleurs qui ont une *retraite* inconnue en ce pays-ci. (Le Sage.)

— Récompense qu'on donne à un domestique à la fin de ses services. Donner une retraite à un domestique.

— Se dit aussi de la demeure humble et obscure de certaines personnes, des indigents. Sortez de vos *retraites*, familles infortunées, et dites-nous par quelles adresses il fit couler jusqu'à vous des assistances imprévues. (Fléch.)

— Pension que l'État accorde aux fonctionnaires publics, après un temps déterminé de service.

— Archit. Position de tout corps d'architecture qui s'élève en arrière du corps qui le porte. Un mur fait souvent retraite sur son empatement. Le corps d'un piédestal est en retraite sur sa base. ‖ Espace vide que le mur laisse en se retirant. ‖ Diminution d'épaisseur que l'on donne à un mur à mesure qu'on l'élève, quand cette diminution est l'effet du recoupement.

— Banq. et comm. Acte qui constate le rechange. Sa forme est celle de la lettre de change, et tous les droits et conséquences sont les mêmes; elle n'en diffère qu'en ce qu'elle doit toujours être accompagnée d'un compte de retour.

— Chim. Rapprochement des molécules d'un corps qui diminue par conséquent de volume, ce qui dépend souvent ou de ce qu'il perd de l'humidité lorsqu'on le chauffe, ou d'une combinaison plus intime des molécules constituantes de ce corps.

— Escrim. Mouvement en arrière, par lequel on se met hors de l'atteinte des bottes que porte l'adversaire.

— Mar. Cordage qui sert à retrousser un hunier.

— Techn. *Mettre les cuirs en retraite*. Se dit, chez les tanneurs, pour les Retirer de la fosse pour quelques jours; et chez les hongroyeurs, pour les Laisser tremper quelques jours dans la cuve.

— Vénér. *Sonner la retraite*. Rappeler les chiens et les faire retirer. ‖ On dit qu'un chien *est de bonne retraite*, quand il rentre régulièrement au chenil les jours de chasse.

RETRAITÉ, ÉE. part. pass. du v. Retraiter. S'empl. adjectiv. Matière retraitée par le même auteur.

— Qui est à la retraite, qui reçoit la pension de retraite. Officier retraité. ‖ substantiv. Un retraité.

RETRAITER. v. a. 1re conj. Littér. Traiter de nouveau une matière.

— Administr. Mettre à la retraite. Retraiter un soldat.

RETRANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Retrancher. S'empl. adjectiv. Camp retranché. Ce camp était *retranché* et presque entouré de marais. (Volt.)

— *Retranché contre*. Dieu veut régner sur les cœurs par votre parole; mais ces cœurs sont *retranchés* contre lui. (Boss.)

— *Retranché dans*. L'ennemi *retranché* dans un camp comme dans un fort. (Mass.)

. . . *Retranché* dans un noble silence,
De ses rivaux il trompa les projets. (Gresset.)

— *Retranché par*. Or, comme il s'est reconnu tel, tout au moins par son séjour, il en doit être *retranché* par la mort comme ennemi public. (J.-J. Rouss.)

— *Retranché sur*. Le prince de Condé, avec ses deux généraux, attaqua le camp de Morée, *retranché* sur deux éminences. (Volt.) Tandis qu'elle s'enfuit, les brigands se précipitent, trouvent la couche royale abandonnée, et veulent pénétrer au delà; mais ils sont arrêtés de nouveau par les gardes du corps, *retranchés* en grand nombre sur ce point. (Thiers.)

RETRANCHEMENT. s. m. Suppression de quelque partie d'un tout. Subir un retranchement. Le retranchement de l'eau-de-vie, du vin, du pain. Grand retranchement. Retranchement considérable, nécessaire, urgent. Faire des retranchements. Forcer à des retranchements.

— Suppression totale. Le retranchement des abus. Le sentiment de la gloire suppose le *retranchement* des passions. (Commun. s. Thomas.) Je parle avec confiance d'une mort chrétienne, préparée par des infirmités sensibles et humiliantes, par un *retranchement* total des plaisirs du monde. (Fléch.)

— Fig. Se dit, dans la distribution des intérieurs, de tout ce qu'on a retranché d'une chambre ou de toute autre pièce, soit pour lui donner une meilleure proportion, soit pour lui procurer quelque commodité. ‖ Suppression qu'on fait de certaines avances ou saillies, dans les rues et sur les chemins publics, pour les rendre plus praticables ou pour les aligner.

— Art milit. Tout ouvrage fait pour fortifier un poste ou pour en augmenter la défense. Les ravins, les cours d'eau, les lacs, les marais, les escarpements, les bois, sont autant de *retranchements* formés par la nature, dont l'expérience et le simple bon sens savent tirer parti pour mettre une position militaire à l'abri de toute surprise. (Le col. Carette.) Ce ne sont pas seulement des hommes à combattre, ce sont des montagnes inaccessibles, ce sont des ravins d'un côté, c'est de l'autre un bois impénétrable, et derrière des ruisseaux, de prodigieux *retranchements*. (Boss.) Les *retranchements* sont forcés en plusieurs endroits, ils ouvrent à Conti autant de voies à la victoire. (Mass.) De ses *retranchements* il découvre les vôtres. (Rac.)

— Fig. Il faut avoir le secours de la philosophie divine pour lutter contre la fortune, lorsqu'elle nous attaque dans les derniers *retranchements* de l'économie. (Boiste.)

— *Forcer quelqu'un dans ses retranchements, dans ses derniers retranchements, dans son dernier retranchement*. Détruire les dernières raisons, les plus fortes raisons de quelqu'un.

— Astrol. *Retranchement de lumière*. Se dit lorsque, sur trois planètes, en différents degrés, celle qui est la moins avancée passe par-dessus la seconde pour se joindre à la troisième.

RETRANCHER. v. a. 1re conj. Séparer une partie du tout, ôter quelque chose d'un tout, diminuer. Vous étiez tous faits pour vivre dans cet heureux temps des patriarches, où l'on a cinq siècles de sa vie, on nous en a *retranché* au moins quatre. (Mme de Staël.) La société, en *retranchant* de son corps un de ses membres, veut offrir à tous les autres une grande leçon. (De Juss.) Je vais observer la portion que j'en ai *retranchée*, et je vois avec surprise qu'elle a crû, et qu'elle est devenue en tout semblable à l'autre. (A. Martin.) Chaque instant nous *retranche* une partie de nous-même. (Mass.) Dieu veut seulement que vous *retranchiez* de vos biens une légère portion pour les infortunés. (Id.) Quelques juges aiment mieux mettre au hasard une bonne cause, que de *retrancher* quelques moments de leur sommeil. (Fléch.) Ce que saint Louis donnait pour ses aumônes était ce qu'il *retranchait* de ses plaisirs. (Id.)

— Ôter entièrement, supprimer. Retrancher une fête. On ne saurait *retrancher* tous les abus. (Acad.)

Ils ont bien ennuyé le roi, toute la cour,
Sans que le moindre édit ait, pour punir leur crime,
Retranché les auteurs ou supprimé la rime. (Boileau.)

— Poet. et absol. Faire périr, retrancher du nombre des vivants.

Dieu rejeta sa race
Le *retrancha* lui-même, et vous mit en sa place.
(Racine.)

— On dit dans un sens analogue, *Retrancher les jours de quelqu'un*.

Elle vint m'affranchir d'une importune vie,
Et *retrancher* des jours qu'aurait dû mille fois
Terminer la douleur de survivre à mes rois. (Rac.)

— Interdire l'usage de. Les médecins lui ont retranché le vin.

— Mar. *Retrancher un homme à bord d'un bâtiment*. Le priver d'une partie de sa ration, pour le punir de quelque faute. On le retranche de vin ou d'eau-de-vie, mais jamais de sa ration sèche.

— *Retrancher quelqu'un de la communion des fidèles*. L'excommunier.

— Art milit. Faire des lignes, des tranchées. Il avait *retranché* son armée à la hâte. (Volt.) Il *retrancha* ses troupes sur la croupe d'une colline. (Id.)

— SE RETRANCHER. v. pron. Être retranché. En tout le superflu doit se *retrancher*. (Boiste.)

— Se restreindre, se réduire. Se retrancher à la moitié de sa dépense.

— Se supprimer. Elle se *retranche* ce que d'autres avaient pris pour nécessaire. (Fléch.)

— Absol. Diminuer sa dépense. Il vaut mieux se retrancher que de s'endetter.

— Se fortifier, se mettre à couvert contre les attaques des ennemis. Se retrancher derrière une haie. Se retrancher derrière un mur, derrière un fossé. Se retrancher dans un village. Dans quelque affreuse montagne que Merci se *retranche*, poussé de tous côtés, il faut qu'il laisse en proie au duc d'Enghien, non-seulement son canon et son bagage, mais encore le roi. (Boss.)

— Fig. Se retrancher dans un silence mystérieux. En vain le matérialisme se *retranche* dans des lignes hérissées d'algèbre; la raison les franchit et le force à reconnaître une intelligence. (Boiste.) Il lui oppose un caractère sérieux dans lequel il se *retranche*. (La Bruy.) Une de ces femmes qui, pourvu qu'elles ne fassent point l'amour, croient que tout le reste leur est permis, ue ces femmes qui se *retranchent* sur leur pruderie. (Mol.)

Fier et hardi dès qu'il ne craint plus rien
Se *retranchant* sur ses prééminences,
Sur son crédit, enfin sur ses finances.
(J.-B. Rousseau.)

RETRAVAILLER. v. a. 1re conj. Travailler de nouveau. Retravailler une pièce d'argenterie. Retravailler un discours. Retravailler un ouvrage. Retravailler des vers négligés. Fam.

— Neutral. Il arrive encore que celui qui *retravaille* sur cette opération, pour en réparer le défaut, altère de nouveau l'ouvrage, soit en ôtant le repeint, soit en faisant place, aux dépens de la couleur originale, à celle qu'il veut employer. (Mill.)

RETRAYANT, ANTE. s. Celui, celle qui exerce l'action de retraire. ‖ adj. Partie retrayante.

RÊTRE. s. m. (de l'all. *ritter*, cavalier). V. REÎTRE.

RÉTRÉCI, IE. part. pass. du v. Rétrécir. S'empl. adjectiv.

— Étroit, borné. Esprit rétréci. Vues rétrécies. Position rétrécie. Comme tous les esprits *rétrécis*, Mme Vauquer avait l'habitude de ne pas sortir du cercle des événements, et de ne pas juger leurs causes. (De Balzac.)

— Entom. Se dit aussi des élytres des insectes, quand elles sont d'une étroitesse disproportionnée dans une portion de leur étendue.

— Minér. Épithète donnée à une variété dans laquelle la forme primitive étant un prisme rhomboïdal, les arêtes verticales contiguës à la petite diagonale sont interrompues par des facettes qui font paraître le prisme diminué dans le sens de sa largeur. Baryte sulfatée rétrécie.

RÉTRÉCI. s. m. État de ce qui est rétréci. Examinez la noblesse et l'étendue des mouvements des Turcs et le *rétréci* mesquin des mouvements des Juifs. (Le P. de Ligne.)

RÉTRÉCIR. v. a. 2e conj. Rendre plus étroit, moins large. Rétrécir un chemin. Rétrécir une rue. Rétrécir le canal de la rivière. Faire rétrécir ses habits. Le froid rétrécit les corps. Nous *rétrécissons* tout ce que nous ne pouvons embrasser. (Boiste.) Il semble qu'il n'est pas de la grandeur de Dieu de prométtre à l'homme, parce qu'étant infiniment libre, il *rétrécirait* son pouvoir. (Fléch.) Le monde réel a ses bornes; le monde imaginaire est infini. Ne pouvant élargir l'un, *rétrécissons* l'autre; car c'est de cette seule différence que naissent toutes les peines qui nous rendent vraiment malheureux. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Une éducation propre à rétrécir l'esprit. Un genre de vie qui rétrécit les idées, les vues. La servitude rétrécit l'âme. L'habitude *rétrécit* la sphère de notre existence. (Boiste.) Ne faites point entrer dans la tête des enfants ces systèmes, ces idées dominantes, exclusives, qui absorbent et *rétrécissent* leur esprit. (Id.) Cette habitude de dire des riens *rétrécit* l'esprit. (J.-J. Rouss.) La fade galanterie n'a point *rétréci* ton esprit. (Id.) L'intérêt particulier fascine les yeux et *rétrécit* l'esprit. (Volt.) L'esprit de finance qui *rétrécit* les vues, comme l'esprit de commerce les étend, s'empara de la compagnie, et ne la quitta plus. (Rayn.)

— Manég. *Rétrécir un cheval*. Le faire travailler dans la leçon des cercles, ou des voltes, sur un terrain plus étroit, en resserrant insensiblement l'espace et l'étendue.

— v. n. Devenir plus étroit. Une toile qui rétrécit au blanchissage. Une rue qui va en rétrécissant.

— SE RÉTRÉCIR. v. pron. Être rétréci, pouvoir être rétréci.

— Devenir plus étroit. Le canal de la rivière va en se rétrécissant. Le cuir se rétrécit à la pluie.

— Fig. Plus les têtes s'assemblent, plus elles se *rétrécissent*. (Mercier.) C'est ainsi que la sphère du monde et des auteurs se *rétrécit*. (J.-J. Rouss.)

— Manég. *Ce cheval se rétrécit*. Ce cheval ne parcourt plus autant de terrain.

RÉTRÉCISSEMENT. s. m. Action par laquelle une chose est rétrécie; état d'une chose rétrécie. Le rétrécissement d'une pièce de toile. Le rétrécissement d'une pièce de drap. Le rétrécissement du col de la vessie. Le rétrécissement d'une vallée.

— Fig. Le rétrécissement de l'esprit. Le rétrécissement des idées, des vues.

— Pathol. Diminution d'une cavité ou d'un canal. Rétrécissement de la vessie, de l'urètre.

RÉTRÉCISSEUR, EUSE. s. Techn. Celui, celle qu'on emploie à rétrécir.

RETREINDRE. v. a. 4e conj. Techn. Modeler une plaque de cuivre au marteau, de manière à en former un vase d'une forme voulue.

RETREINT, EINTE. part. pass. du v. Retreindre. S'empl. adjectiv.

RETREINTE. s. f. Action de retreindre.

RETREMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Retremper. S'empl. adjectiv.

RETREMPER. v. a. 1re conj. Tremper de nouveau. Retremper un linge dans l'eau.

— Fig. Redonner de la force, de l'énergie. Le malheur *retrempe* les âmes et rend grave la frivolité même. (Boiste.) Les révolutions *retrempent* les vieilles nations. (Id.) Il est sans doute fort difficile de changer le caractère d'un individu, et en quelque sorte de le *retremper*, toutefois ces modifications ou conversions, quoique très-rares, ne sont pas sans exemple. (Villerm.)

— SE RETREMPER. v. pron. Être retrempé.

— Fig. Se redonner de la force. Avoir besoin de se *retremper*, loin des influences du cabinet, dans l'atmosphère du pays. (Courr. fr.) Cet homme qui avait épuisé la vie de luxe et d'excitation sous toutes ses faces, il a été se *retremper*, se rajeunir et se régénérer au bagne! (G. Sand.)

RETRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Retresser. S'empl. adj. Cheveux retressés.

RETRESSER. v. a. 1re conj. Tresser de nouveau. Retresser des nattes. ‖ SE RETRESSER. v. pron. Être, pouvoir être retressé.

RÉTRIBUÉ, ÉE, part. pass. du v. Rétribuer. S'empl. adjectiv. C'est un moyen d'obtenir de bonnes places bien *rétribuées*. (A. Karr.)

RÉTRIBUER. v. a. 1re conj. *Je rétribue, nous rétribuons, vous rétribuez. Je rétribuais, nous rétribuions, vous rétribuiez*, etc. Donner à quelqu'un le salaire, la récompense qu'il mérite. Rétribuer convenablement.

RÉTRIBUTION. s. f. (pr. *ré-tri-bu-ci-on*). Salaire, récompense du travail qu'on fait, de la peine qu'on a prise pour quelqu'un, ou du service qu'on lui a rendu. Rétribution légitime. Rétribution convenable, honnête. Cela mérite rétribution, quelque rétribution.

— Honoraires donnés à certains officiers pour leur droit de présence dans l'exercice de leurs fonctions.

— Mar. Contribution qui se fait des frais et des avaries entre les assureurs et les assurés.

RETRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Retrier. S'empl. adjectiv.

— s. m. Papier trié une troisième fois. Du gros retrié.

RETRIER. v. a. 1re conj. Trier de nouveau.

RÉTRILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rétriller. S'empl. adjectiv.

RÉTRILLER. v. a. 1re conj. Étriller de nouveau.

RÉTROACTIF, IVE. adj. Qui agit sur le passé. Un effet rétroactif. Cela opère par un effet rétroactif. Les lois ne doivent point avoir d'effet rétroactif. On ne fait jamais de lois *rétroactives* que dans les temps de troubles politiques. (H. Celliez.) Nul engagement au monde ne peut avoir un effet *rétroactif*. (J.-J. Rouss.) Nulle puissance humaine ni surhumaine ne peut justifier l'effet *rétroactif* d'aucune loi. (Mirab.)

RÉTROACTION. s. f. (pr. *ré-tro-ak-ci-on*, ét. lat., *retro*, en arrière; *agere*, agir). Effet de ce qui est rétroactif.

RÉTROACTIVEMENT. adv. D'une manière rétroactive.

RÉTROACTIVITÉ. s. f. Qualité de ce qui est rétroactif, de ce qui agit sur le passé. La rétroactivité d'une loi. La rétroactivité d'une mesure administrative. Partout où la *rétroactivité* des lois serait admise, non-seulement la sûreté n'existerait plus, mais son ombre même aurait disparu. (H. Celliez.)

RÉTROAGIR. v. n. 2e conj. Avoir un effet rétroactif; opérer rétroactivement.

RÉTROCÉDANT. part. prés. du v. Rétrocéder. Qui rétrocède. Il est invar. Des personnes rétrocédant une créance.

RÉTROCÉDANT, ANTE. adj. et s. Qui fait une rétrocession. Personne rétrocédante. Un rétrocédant.

RÉTROCÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Rétrocéder. S'empl. adjectiv. Créance rétrocédée.

RÉTROCÉDER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *retro*, en arrière; *cedere*, s'éloigner). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je rétrocède, tu rétrocèdes, il rétrocède*, etc. Jurispr. Remettre à quelqu'un ce qui nous avait été cédé. Rétrocéder une dette, un droit à quelqu'un.

— SE RÉTROCÉDER. v. pron. Être rétrocédé.

RÉTROCESSIF, IVE. adj. Jurispr. Par où l'on opère une rétrocession. Acte rétrocessif.

RÉTROCESSION. s. f. Jurispr. Acte par lequel une personne remet à une autre le droit qu'elle lui avait cédé auparavant. Faire la rétrocession.

— Médec. Rentrée dans l'intérieur du corps d'un principe morbifique quelconque, et qui avait son siége à l'extérieur. ‖ Les accoucheurs ont donné ce nom au mouvement que fait le coccyx dans l'accouchement, pour se porter en arrière lorsqu'il est pressé par la tête et les autres parties du corps du fœtus.

RÉTROCESSIONNAIRE. adj. et s. des 2 g. Jurispr. A qui l'on fait une rétrocession.

RÉTROFLÉCHI, IE. adj. (ét. lat., *retro*, en arrière; *flexus*, courbé). Bot. Se dit de parties qui changent brusquement de direction, comme si elles avaient été ployées par force.

RÉTROFLEXION. s. f. Inflexion en arrière.

RÉTROGRADATION. s. f. (pr. *ré-tro-gra-da-ci-on*). Astron. Mouvement par lequel les corps célestes vont ou paraissent aller contre l'ordre des signes. La rétrogradation de Mars, de Jupiter. ‖ Se dit également du mouvement des équinoxes.

— Se dit en général de tout mouvement rétrograde. La multiplication et la moralité dans notre espèce se balancent en raison des progrès ou des *rétrogradations* de notre sphère sociale. (Virey.)

— Mécan. Action par laquelle un corps se meut en sens contraire de sa direction primitive

RETROGRADE. adj. des 2 g. Qui se fait en arrière. Marche rétrograde. Mouvement rétrograde. Ordre rétrograde. Le mouvement *rétrograde* est dangereux; on y perd le passé, le présent, et souvent l'avenir. (Boiste.) Poussée ou retenue par l'amour-propre, la prévention ne connaît point les pas *rétrogrades*. (S. Dub.)

— Polit. et fig. Qui veut rétablir le passé. Politique rétrograde ‖ subst. Un rétrograde. Il fallait que la doctrine du progrès indéfini fût admise en effet, pour qu'on en vînt à caractériser de *rétrogrades* ceux qui vantent à tout propos la sagesse de nos pères et les vertus du bon vieux temps. (É. Duclerc.) Les *rétrogrades* s'attachent au passé avec une obstination puérile; toute innovation leur semble mauvaise, et que dis-je, mauvaise? coupable; tout ce qui n'est point le fac-simile du passé, ils le condamnent. (Id.)

— Se dit particulièrement des corps célestes, lorsqu'ils vont ou paraissent aller contre l'ordre des signes. Le soleil et la lune ne sont jamais rétrogrades.

— Minér. Épithète donnée à une variété de chaux carbonatée dont l'expression renferme deux décroissements mixtes qui sont tels, que les faces qui en résultent semblent rétrograder en se rejetant en arrière, du côté de l'axe opposé à celui qui regarde la face sur laquelle ils naissent.

— Versif. *Rime rétrograde*. Espèce de rime dont nos ancêtres faisaient quelquefois usage, mais dont on trouve déjà peu d'exemples après le XVe siècle. Cette rime était ainsi appelée parce qu'on pouvait la lire à reculons, c'est-à-dire syllabe pour syllabe, mot pour mot, lettre pour lettre. Voici un exemple du genre :

Triomphamment cherchez honneurs et prix,
Désolez cœurs méchants, infortunés,
Terriblement êtes moqués et pris.

Lisez ces vers en remontant, et vous aurez les mêmes rimes.

RÉTROGRADER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *retro*, en arrière; *gradi*, marcher). Retourner en arrière. L'armée a été obligée de rétrograder.

— Se dit particulièrement des corps célestes, lorsqu'ils vont ou paraissent aller contre l'ordre des signes. Mercure commençait à rétrograder.

— Fig. Cet établissement, sur lequel on avait fondé de si grandes espérances, ne fait que rétrograder. Quand on n'avance pas dans les arts, on rétrograde. Cette colonie marchait d'un pas rapide à la prospérité, lorsqu'on mit à son activité des entraves qui la firent *rétrograder*. (Rayn.) La fortune et la gloire *rétrogradent* lorsqu'elles ne peuvent plus avancer. (***) Qu'importe à la vanité d'avancer ou de *rétrograder*, pourvu qu'elle soit toujours en tête? (Boiste.) La société *rétrograde* vers la barbarie, lorsque le métier de tueur d'hommes est le premier. (Id.) Jusqu'où ne peut-on pas avancer ou *rétrograder*, quand on met des baïonnettes au bout des opinions? (Fiévée.)

Sachez, l'expérience au moins le persuade,
Que jamais vers le bien l'homme ne *rétrograde*. (Laya.)

RÉTROGRADISTE. s. des 2 g. Partisan d'un système de rétrogradation, de retour à l'ancien régime.

RÉTROGRESSIF, IVE. adj. Qui reporte en arrière, qui opère une rétrogradation.

RÉTROGRESSION. s. f. Rhétor. V. RÉVERSION.

RÉTROPENNÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une feuille pennée, dont chaque foliole se prolonge au-dessous de son point d'intersection sur le pétiole.

RÉTROPULSION. s. f. Médec. Renversement en arrière.

RÉTROSPECTIF, IVE. adj. Qui regarde en arrière.

— Qui décrit les événements, en parlant du point où nous sommes aujourd'hui. Revue rétrospective. Méthode rétrospective. Jeter un coup d'œil rétrospectif sur le passé.

RÉTROSPECTIVEMENT. adv. D'une manière rétrospective.

RÉTROSTATION. s. f. (pr. *ré-tro-sta-ci-on*). Position en arrière.

RETROUSSAGE. s. m. Agric. Quatrième façon de la vigne qui se donne quinze jours ou un mois avant la vendange, quand le raisin est arrivé à sa grosseur, et au moment où il va tourner ou se colorer. Le retroussage est accompagné de l'effeuillage des seules feuilles des vignes qui s'opposent à ce que les raisins reçoivent l'influence du soleil; elle a lieu en août ou septembre.

RETROUSSÉ. s. f. Techn. Seconde serre qu'on donne au pressoir à vin.

RETROUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Retrousser. S'empl. adjectiv. Robe retroussée. Un chien qui a la queue retroussée. Un cocher à barbe *retroussée*. (Dancourt.)

— *Avoir le bras retroussé jusqu'au coude*. Avoir ses manches retroussées de manière que le bras soit nu jusqu'au coude.

— *Nez retroussé*. Nez dont le bout est un peu relevé en haut.

— *Ce cheval a les flancs retroussés*. Il a les flancs creux.

— RETROUSSÉS. s. m. pl. Bot. Champignons du genre agaric dont en a fait une petite famille, remarquables par leur irrégularité, leur stipe aminci du bas, et leur chapeau dont les bords sont relevés et retroussés de telle manière que la surface, avec celle des feuillets, représente un plateau.

RETROUSSEMENT. s. m. Action de retrousser.

RETROUSSER. v. a. 1re conj. Replier, relever en haut ce qui est détroussé. Retrousser sa robe. Retrousser sa jupe. Retrousser son manteau.

— Trousser. Retrousser ses cheveux. Retrousser sa moustache. Retrousser son chapeau. Retrousser ses manches. Un cheval qui retrousse la queue.

— SE RETROUSSER. v. pron. Être retroussé. Ses cheveux ne peuvent se retrousser.

— Absol. Relever sa robe.

RETROUSSIS. s. m. (pr. *re-trou-ci*). La partie du bord d'un chapeau retroussée à l'ancienne mode, à la Henri IV. Avoir un beau diamant au retroussis de son chapeau.

— La partie des pans ou basques d'un uniforme, qui est ou qui semble être retroussée. Un habit bleu avec des retroussis jaunes, rouges.

— Pièce de cuir qui se rabat ou semble se rabattre sur le haut des bottes, et qui est ordinairement jaune. Bottes à retroussis. On dit mieux Bottes à revers.

— Par extens. Le revers, le dessous des feuilles. Les vents balançaient sur ma tête les cimes majestueuses des arbres. Le *retroussis* de leur feuillage faisait paraître chaque espèce de deux verts différents. (B. de St-P.)

RETROUVAILLE. s. f. Néol. Action de retrouver. La *retrouvaille* des épagneuls, des perroquets, des manchons et des cannes perdues. (Mercier.)

RETROUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Retrouver. S'empl. adjectiv. Cet heureux retour du prodigue *retrouvé*. (Boss.) Le corps de Constantin fut *retrouvé* ce jour-là sous des monceaux de morts. (Lamart.)

RETROUVER. v. a. 1re conj. Trouver de nouveau. Le juste jetant les yeux sur l'étendue des terres qu'il vient de parcourir, *retrouve* les périls innombrables auxquels il est échappé. (Mass.) Il *retrouve* ses oiseaux dans son sommeil; lui-même il est oiseau, il est huppé, il gazouille, il perche, il rêve la nuit qu'il mue ou qu'il couve. (La Bruy.) Les esclaves font sortir le coursier tigré comme un léopard, qui hennit et bondit de joie en *retrouvant* la terre. (Chateaubriand.)

A peine nous avons, dans leur obscurité,
Retrouvé le chemin que nous avions quitté. (Rac.)

Je saurai bien toujours *retrouver* le moment
De punir, s'il le faut, la rivale et l'amant. (Id.)

— Avec un nom de chose inanimée pour sujet. Quoi! le pardon tonnant se *retrouve* en ces lieux? (Boil.)

Sors, et que le soleil, levé sur mes États,
Demain près du Jourdain ne te *retrouve* pas. (Voltaire.)

Et que la fin du jour
Ne le *retrouve* pas dans Rome ou dans ma cour. (Racine.)

— Se dit aussi des personnes. Ma chère Mencia, je ne me plains pas de vous; et, bien loin de vous reprocher l'état brillant où je vous *retrouve*, je jure que j'en rends grâces au ciel. (Le Sage.) Le jeune fils d'Ulysse brûlait d'impatience de *retrouver* Mentor à Salente. (Fén.)

Que dis-je! sur leur toit *retrouvant* une mère,
J'habite leur vallée et je deviens leur frère. (A. Martin.)

— Trouver une chose perdue. Retrouver sa montre. Retrouver son parapluie. Eh! dois-je en effet vous faire des reproches? vous *retrouvez* un époux chéri; vous m'abandonnez pour le suivre; puis-je blâmer cette conduite? (Le Sage.) Vous ai-je perdu, ô mon Dieu, s'écriait sainte Thérèse; ne vous *retrouverai*-je plus? (Fléch.) Dieu veut faire voir à ceux qui le suivent, qu'on ne perd rien en le servant, et qu'on *retrouve* dans ce monde même les biens et les avantages qu'on y méprise et qu'on y sacrifie pour lui. (Id.)

— Fig. Je ne souffre plus, j'ai *retrouvé* toute ma vigueur, mais je suis un peu boiteux. (Fén.) Si la tolérance venait à s'exiler du monde, on ne devrait espérer de la *retrouver* qu'au sein de la religion. (S. Dub.) Il est difficile de *retrouver* qui nous aime; il ne l'est pas tant de *retrouver* qui nous puissions aimer. (Dufresny.) L'occasion de faire des heureux est plus rare qu'on ne pense; la punition de l'avoir manquée est de ne plus la *retrouver*. (J.-J. Rouss.)

Amour me tint longtemps sous son empire
J'ai *retrouvé* repos et liberté. (J.-B. Rouss.)

— Se dit d'une chose qui tient lieu d'une autre, qui dédommage ou qui remplace. Il *retrouve* dans la tendresse et dans la confiance de ses amis les douceurs qu'il ne saurait trouver parmi ses proches. (Mass.) S'il me perd, je prétends qu'il me *retrouve* en toi. (Rac.) Et l'orphelin en lui *retrouve* un second père. (J.-B. Rouss.) Belle âme, qui reposez dans le sein de la paix, votre époux a la consolation de *retrouver* quelque chose de vous dans l'esprit de cet enfant qu'il élève. (Fléch.)

— Par anal. Retrouver les vestiges, les traces d'une chose détruite. Il n'y aurait qu'à souffler sur cet édifice d'orgueil et de vanité, à peine en *retrouveriez*-vous les faibles vestiges. (Mass.)

— Aller chez quelqu'un une seconde fois. Pour savoir vos destins j'irai vous *retrouver*. (Rac.)

— Fig. Reconnaître. En l'examinant avec attention, un antiquaire y aurait *retrouvé* quelques indices de la figure essentiellement bouffonne qu'il représentait jadis, et qu'un long usage avait effacée. (De Balzac.) On admire toujours l'ouvrage où l'on *retrouve* ses pensées. (Mme Necker.)

Je ne *retrouvais* point ce trouble, cette ardeur,
Que m'avait tant promis un discours trop flatteur. (Racine.)

— On dit d'un homme qui a montré dans une occasion toutes les belles qualités qu'on lui avait connues, *On l'y retrouve*.

— Se dit encore d'une chose qu'on veut en vain éviter, et qui se représente continuellement aux yeux du cœur et de l'esprit. Il se vante de ne *retrouver* en lui-même aucune notion de notre essence intime; mais qu'il regarde du moins autour de lui, il vous *retrouvera* partout. (***)

Je l'évitais partout : ô comble de misère !
Mes yeux le *retrouvaient* dans les yeux de son père. (Racine.)

— SE RETROUVER. v. pron. Être retrouvé. Les harmonies qui résultent des contrastes se *retrouvent* jusque dans les eaux. (B. de St-P.)

Cherches-tu quelques vieux titres,
Qui, dans ton trésor perdu,
Se *retrouvent* sur leurs vitres. (J.-B. Rousseau.)

— Revenir, reparaître dans un endroit. Les prélats, en se séparant, croyaient se *retrouver* bientôt dans une autre assemblée, mais leur adieu a été éternel. (Edg. Quinet.)

Lorsque la troisième heure aux prières rappelle,
Retrouvez-vous au temple avec ce même zèle. (Racine.)

— Fig. Se retrouver pauvre. Se retrouver riche. Se retrouver amants. Après avoir été malheureux, il s'est retrouvé heureux pour toujours. Quels transports en se *retrouvant* tous deux fidèles! Quel bonheur de se revoir après avoir été si longtemps séparés! (Chateaub.)

— Retrouver son chemin, après s'être perdu, égaré. Égarés dans les forêts, sans guide, sans appui, ils s'étaient tout à coup *retrouvés*. (B. de St-P.)

Et, Phèdre, au labyrinthe avec vous descendue,
Se serait avec vous *retrouvée* ou perdue. (Rac.)

— Fig. L'âme si longtemps égarée dans les choses extérieures, s'est enfin *retrouvée*; mais c'est pour s'élever au-dessus de soi-même, et se donner tout à fait à Dieu. (Boss.)

— Se reconnaître soi-même. Plus l'homme semble s'oublier, plus l'orgueil est attentif à faire en sorte qu'il se *retrouve*. (Mass.) Les bons livres de morale nous révèlent à nous-mêmes; nous nous y *retrouvons* tout entiers. (Boiste.) On voudrait fuir son propre cœur, on se *retrouve* partout. (Mass.)

— Retrouver les personnes ou la personne avec qui l'on était. Nous nous sommes retrouvés à tel endroit.

RÉTROVERSION. s. f. Pathol. Action de se renverser.

— Pathol. chir. *Rétroversion de la matrice*. Maladie qui consiste dans le renversement de l'utérus, de telle sorte que le fond de cet organe se porte dans la concavité du sacrum, tandis que son col se dirige vers la symphyse du pubis.

RETS. s. m. (pr. *rè*; du lat. *rete*, *retis*; dér. du v. *retinere*, retenir). Filet, ouvrage de corde, de fil, et noué par mailles et à jour, pour prendre du poisson, des oiseaux.

— Par extens. La lumière du soleil forme avec celle des étoiles des *rets* infinis, incorruptibles, éternels, qui lient toutes les parties de l'univers. (B. de St-P.)

— Fig. *Prendre quelqu'un dans ses rets*. Le faire tomber dans les piéges qu'on lui a tendus.

— *Rets-saillant*. Sorte de filet composé de mailles à losanges, et qui sert à prendre des pluviers, des canards et de plus petits oiseaux. ‖ *Pans de rets*. Filets avec lesquels on prend ordinairement les grosses bêtes.

— Agric. Dans quelques localités, se dit de deux morceaux de bois qui servent à diriger la charrue.

RETS-ADMIRABLE. s. m. Anat. Entrelacement des vaisseaux sanguins.

RÉTUDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Rétudier. S'empl. adjectiv.

RÉTUDIER. v. a. 1re conj. Étudier de nouveau.

RETUÉ, ÉE. part. pass. du v. Retuer. S'empl. adjectiv.

RETUER. v. a. 1re conj. Continuer de tuer, de massacrer.

RÉTULIT. s. m. (pr. *ré-tu-litt*). Anc. jurispr. Expédition qu'un notaire délivrait d'un acte reçu par son prédécesseur.

RÉTUS, USE. adj. Bot. Se dit d'une feuille qui est terminée par un sinus peu profond. Aloès rétus.

— Entom. Se dit d'un insecte qui offre une entaille plus ou moins prononcée, soit à la partie supérieure de son corselet, soit à l'extrémité de son abdomen. Mouche rétuse.

— Conchyl. Se dit d'une coquille dont les crochets sont émoussés. L'unio rétuse.

RÉTUVER. v. a. 1re conj. Anc. chir. Étuver plusieurs fois une plaie, y faire des fomentations répétées.

RETZ. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les grains, dont on se servait autrefois à Philippeville et à Givet.

— Malacoz. *Retz marin*. Nom donné vulgairement aux masses de coques d'œufs de mollusques, rejetées par la mer, et qui, en effet, présentent, à cause de l'ouverture de chacune d'elles, une sorte de réseau.

— Actinoz. *Retz des Philippines*. Nom vulgaire de l'éponge flabelliforme.

RETZ ou **RAIZ** (Gilles de Laval, baron de). Maréchal de France, né vers l'an 1396. Après avoir servi pendant quelques années le duc de Bretagne, il passa au service du roi de France, Charles VII. On le voit s'y distinguer en plusieurs occasions, et notamment en 1429, au siége d'Orléans, où il combattit à côté de la Pucelle. Déclaré, par sentence du 25 octobre 1440, coupable d'apostasie, d'hérésie, d'invocation des démons, de sodomie, et de violation des immunités ecclésiastiques. Le maréchal de Retz fut livré au bras séculier. Il devait être brûlé vif; mais, en considération de ses dignités, il fut étranglé et déposé seulement un instant sur le bûcher.

RETZ (Jean-François, Paul de Gondi, cardinal de). Fils d'Emmanuel de Gondi, gouverneur des galères, issu d'une famille florentine, né à Montmirail en 1614. Il venait de recevoir le bonnet de docteur (1643) lorsqu'il fut nommé, coadjuteur de Paris. Il se jeta dans le parti de la Fronde, dont il devint bientôt le chef. Victime de ses propres intrigues, il fut enlevé en 1652 et jeté à la Bastille, puis tranféré au château de Nantes, d'où il s'évada. Il mourut à Paris, à l'hôtel de Lesdiguières, le 14 août 1679. Il a laissé des *Mémoires* qui se font remarquer par l'art avec lequel il fait revivre et met en scène les principaux personnages.

RETZIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'cotylédones, de la famille des convolvulacées, qui croissent sur les montagnes, au cap de Bonne-Espérance.

REUCHLIN (Jean). Célèbre philosophe allemand, né en 1465, mort en 1522, était un grand partisan de la science cabalistique. On peut le considérer avec raison comme un des plus ardents propagateurs de l'étude du grec à cette époque de la renaissance des lettres.

REUCHLINIEN, IENNE. adj. (pr. *reu-kli-niein*). Philos. Se dit du système de prononciation de la langue grecque, introduit en Europe, au commencement du XVIe siècle. La prononciation reuchlinienne est conforme à celle des Grecs modernes, et contraire à la prononciation érasmienne.

REUMAMÈTRE. s. m. Phys. V. RHEUMAMÈTRE.

REUMAMÉTRIQUE. adj. des 2 g. V. RHEUMAMÉTRIQUE.

REUN. s. m. Mar. Capacité de la cale d'un bâtiment.

RÉUNI, IE. part. pass. du v. Réunir. S'emploie adjectiv. Plusieurs personnes réunies. Les efforts réunis d'un grand nombre de personnes. Quoique le calorique et la lumière soient souvent *réunis*, il n'est pas rare de les trouver séparés. (A. Mart.) Zénon pour créer le monde se servait des quatre éléments *réunis*. (Id.) Personne n'a-t-il vu d'heureuses familles ainsi *réunies* où chacun sait fournir du sien aux amusements communs? (J.-J. Rouss.) Malgré cette quantité de personnes *réunies*, on eût entendu les ailes d'une mouche. (A. de Vigny.)

De l'empire français l'indomptable génie
Brave autour de son roi la foule *réunie*. (Volt.)

— Bot. *Nervules réunies*. Celles qui, dans le placentaire, sont liées en un seul corps par du tissu cellulaire.

— *Réuni à*. Ces poudingues sont, comme l'on voit, d'un autre genre, et doivent être *réunis* aux cailloux en petites masses, et souvent ils ne sont que des débris de quartz, de jaspe et de porphyre. (Buff.) Ces documents, *réunis* au récit de Barthélemy Diaz, déterminent l'expédition de Vasco de Gama, envoyé en 1497 à la recherche des Indes. (M.-Brun.)

— *Réuni avec*. L'Espagne cependant, *réunie* avec l'empire, mettait un poids redoutable dans la balance de l'Europe. (Volt.) C'est là que nous nous trouverons *réunis avec* tous les bienfaiteurs des hommes. (B. de St-P.)

— *Réuni contre*. Je ne crus pas devoir résister à tant d'avis *réunis* contre le mien. (Barth.)

— *Réuni dans*. La danse d'Holbein est une suite d'épisodes *réunis* dans un même cadre. C'était l'heure où les captifs de Jésus-Christ, *réunis* dans le jardin, goûtaient le seul délassement que leur eût laissé la tyrannie. (Legris-Duval.) Comme vous êtes *réunis* tous quatre dans cette colonne, vous serez *réunis* tous quatre dans une même destinée. (F. Soulié.)

— *Réuni en*. Toutes les vertus, toutes les grâces étaient réunies en elle. Les quadrupèdes ovipares sont souvent *réunis* en grandes troupes, l'on ne doit cependant pas dire qu'ils forment une vraie société. (Lacépède.) La domesticité des animaux repose sur le penchant qu'ils ont à vivre *réunis* en troupes et à s'attacher les uns aux autres. (Cuvier.)

— *Réuni par*.

Les oiseaux, dans les bois, par couples *réunis*,
Suspendent aux rameaux la mousse de leurs nids. (*Man. poe.*)

— *Réuni pour*. Tous à la vue autour de lui, ils étaient *réunis* pour recevoir leur dernier soupir. (De Juss.)

— *Réuni sous.* *Réunis* dans la suite sous des chefs audacieux, ils augmentèrent leurs lumières, leurs besoins et leurs maux. (Barth.)

— *Réuni sur.*

Ainsi sont *réunis* sur cette échelle immense
Le degré qui finit et celui qui commence. (Del.)

RÉUNION. s. f. Action de rapprocher, de réunir des parties qui avaient été divisées, désunies, isolées ; effet qui résulte de cette action. La réunion des lèvres d'une plaie. La réunion des parties.

— *Réunion par première intention.* Opération par laquelle on met en contact les deux lambeaux d'une plaie toute récente || *Réunion par seconde intention.* Celle qui a lieu lorsque la solution de continuité a été abandonnée à la nature, a suppuré, et a été remplacée par une cicatrice plus ou moins large.

— Fig. Réconciliation. La réunion des esprits. La réunion des deux partis. Là se formaient d'heureux projets pour la *réunion* des esprits. (Fléch.) On vit couler de ses yeux ces larmes heureuses que tiraient de son cœur attendri la piété du roi et la *réunion* de son peuple. (Id.) La *réunion* des partis est le salut de la patrie. (Boiste.)

. . . Dieux que j'appelle à cette effusion,
Venez favoriser notre réunion ! (Racine.)

— Jurispr. féod. Action de rejoindre une chose démembrée au tout dont elle faisait partie. La réunion d'un fief au fief dominant. La réunion de la Bourgogne, de la Normandie à la couronne. Lettres de réunion. Dix jours après la mort du roi, la Convention décréta la *réunion* du comté de Nice. (L. Gallois.)

— Action de joindre pour la première fois une chose à une autre. La réunion au domaine.

— *Réunions territoriales.* Réunions de propriétés rurales qui ont pour but de remédier aux inconvénients du morcellement et de l'enchevêtrement.

— Action de rassembler ce qui est épars ; résultat de cette action. La réunion des rayons du soleil. La réunion de tous ces petits ruisseaux. La réunion des corps d'armée.

— Se dit aussi au moral. Réunion de preuves. Réunion de faits.

— Assemblée de personnes. Former une réunion. Réunion de savants. Une belle réunion. De nombreuses, de grandes réunions. Un lieu de réunion. La vanité fait exprès de se rendre la dernière aux *réunions*, pour se faire désirer et remarquer ; elle a tort : l'impatience calcule les défauts de ceux qui l'irritent. (Boiste.) Les *réunions* faciles sont le plus sûr garant de la liberté des cultes. (Id.)

— Fig. Elle fit les plus tendres adieux à madame de La Tour, dans l'espérance, lui dit-elle, d'une douce et éternelle *réunion.* (B. de St-P.)

— Hist. Droit en vertu duquel Louis XIV réunit à la France diverses provinces dont il avait fait la conquête. L'Alsace fit partie de la France à titre de réunion. || *Chambres de réunion.* Nom que Louis XIV donna à trois chambres qu'il établit en 1680, à Metz, à Besançon et à Brisach. || *Édit de réunion.* Paix que Henri III fit avec les Parisiens, après les barricades. L'édit de réunion fut signé à Rouen, le 21 juillet 1588. Son objet principal était d'empêcher que la couronne ne tombât entre les mains d'un prince protestant. || *Collège de réunion.* Comité établi par le roi de Suède Charles XI, vers 1690, pour faire restituer à la couronne tous les biens aliénés par ses prédécesseurs. || *Ordre impérial de la réunion.* Ordre civil et militaire, fondé par Napoléon à Amsterdam, le 18 octobre 1811, après la suppression de l'ordre de l'Union, établi par le roi Louis. On le donnait de préférence aux habitants des départements nouvellement réunis à la France.

— Hist. ott. *Année de réunion.* Année 41 de l'hégire, 661 de notre ère, époque à laquelle Hassan, fils d'Ali, céda à Muaweyé ses droits au califat.

RÉUNIR. v. a. 2e conj. (de la part. itérat. *re*, et *unire*, unir). Rejoindre ce qui est désuni, séparé. Réunir des chairs. Réunir les lèvres d'une plaie.

— Unir une chose avec une autre. Le cou réunit la tête au corps. Galerie qui réunit deux corps de logis. Le cou soutient la tête et la *réunit* avec le corps. (Buff.)

— Fig. Réconcilier, remettre en bonne intelligence. Travailler à réunir les esprits, les volontés, les partis. Le caractère particulier de la princesse Anne était de concilier les intérêts opposés, et de trouver le secret endroit et comme le nœud par où on les peut *réunir.* (Boss.) Il aida, par son industrie, à *réunir* les princes de l'auguste maison de Savoie. (Fléch.) Quelle prudence ne faut-il pas, pour conduire et *réunir* au seul intérêt public tant de vues et de volontés différentes ? (Id.) Jésus-Christ vient renouveler toute la nature, sauver ce qui était perdu, *réunir* ce qui était divisé. (Mass.) Le caractère le plus essentiel de la loi de Jésus-Christ est de *réunir* sous les mêmes règles le juif et le gentil, les grands et le peuple. (Id.) La paix descendue du ciel *réunira* dans tous les États de l'Europe les cœurs et les intérêts. (Id.) La vanité divise les hommes au lieu de les *réunir.* (D'Aguess.)

L'Attique est votre bien. Je pars, et vais, pour vous
Réunir tous les vœux partagés entre nous. (Rac.)

— Rejoindre une chose démembrée au tout dont elle faisait partie. Réunir un grand fief à la couronne. Réunir au fief dominant ce qui en a été démembré. Réunir des domaines aliénés.

— Joindre pour la première fois une chose à une autre. Réunir une province à la couronne. L'Autriche, *réunissant* dans son sein des peuples très-divers, tels que les Bohêmes, les Hongrois, etc., n'a point cette unité si nécessaire à une monarchie. (Mme de Staël.)

— Rassembler ce qui était épars. Réunir les rayons du soleil. Réunir les eaux de plusieurs sources. Réunir plusieurs corps d'armée en un seul. Des rivières, malgré les terres et les collines qui les séparaient, virent *réunir* leurs eaux. (Mass.) Et du lutrin rompu *réunissant* la masse. (Boil.)

En les *réunissant*, Chloé mêlait ses pleurs
Aux larmes du matin qui les baignaient encore.
(Fellens.)

— Se dit au moral. Réunir des preuves. Réunir des faits. Réunir ses forces. Réunir ses efforts. Réunir des qualités très-opposées. La faculté morale *réunit* trois qualités : l'instinct, la passion et l'action. (B. de St-P.) Les Allemands *réunissant* tout à la fois, ce qui est très-rare, l'imagination et le recueillement contemplatif, sont plus capables que les autres nations de la poésie lyrique. (Mme de Staël.) Une femme qui a *réuni* l'esprit et la beauté, et qui n'est plus belle, est comme une fleur qui a perdu ses couleurs et conservé son parfum. (Beauchêne.) En *réunissant* l'ensemble des connaissances des Arabes, nous remarquons qu'elles n'étaient réellement importantes que pour les contrées musulmanes visitées par leurs commerçants ou vaincues par leurs armes. (M.-Brun.) L'amour du jeu *réunit* tous les autres amours. (Boiste.)

— Ce verbe signifiant Posséder en même temps, ne veut point que la préposition *à* soit placée avant un de ses régimes, ainsi ne dites pas : *Caton réunissait la vaillance à la sagesse*, mais dites : *Caton réunissait la vaillance et la sagesse.* Si l'on voulait employer la préposition *à*, il faudrait se servir du verbe *unir. Caton unissait la vaillance à la sagesse.*

— SE RÉUNIR. v. pron. Être rejoint. Les chairs de la plaie se sont réunies.

— Être mis ou remis sous une même domination. On voulut empêcher cette province de se réunir au royaume.

— Se dit des personnes dans le même sens. Se réunir sous un chef. Tous les hommes bons de tout le globe devraient se *réunir* à la voix de la vraie philosophie, pour lutter contre le machiavélisme qui les sépare en troupeaux et les traite comme tels. (Boiste.) Les hommes en se *réunissant* ont-ils pu céder à une classe seule la faculté de les laisser mourir de faim ? (Id.) Quand les hommes se *réunirent* en communauté, ils n'eurent en vue que d'obtenir justice et protection de toute injure. (Louis XI.)

— Embrasser la même opinion.

— Se rassembler, joindre ses forces. Se réunir contre l'ennemi commun. Deux corps d'armée qui se sont réunis.

— S'accorder. Il possède, je puis bien le dire, tout ce qui manque, mais les dieux se sont-ils tous *réunis* pour orner son berceau ? (Marmier.)

— Être rassemblé. Tous les suffrages se sont réunis sur lui. Tous les arts se réunissaient pour donner de l'éclat à ces fêtes. Maintenant ces deux caractères se *réunissent* en notre faveur. (Boss.) C'est autour des reines que se *réunit* ordinairement tout l'esprit du siècle. (Fléch.) C'est dans les cours que toutes les passions se *réunissent* pour s'entrechoquer et se détruire. (Mass.) Tous les traits les plus odieux semblent se *réunir* dans un cœur où domine la jalousie. (Id.)

— Être, pouvoir être réuni.

— Se rendre dans un même endroit. Se réunir une fois par semaine dans un endroit. Les oiseaux en chœur se *réunissent* et saluent de concert le père de la vie. (J.-J. Rouss.)

— *Se réunir à quelqu'un.* Aller demeurer, vivre avec lui. Avant que l'été se passe, j'espère me *réunir* à toi pour le reste de nos jours. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Deux arbres, séparés par un espace immense, ont le pouvoir de se *réunir.* (A. Martin.) L'homme et la félicité, séparés par le vice, ne peuvent jamais se *réunir.* (Boiste.)

— Se rejoindre ou se mêler, se confondre. Deux chemins, deux rivières qui se réunissent.

REUS. Géogr. Ville de Catalogne ; 25,000 h.

REUSS. Géogr. Rivière de Suisse, qui passe à Lucerne. Un peu au-dessous de la vallée d'Urseren, elle est traversée par le pont du diable, qui n'a qu'une seule arche de 28 mètres d'ouverture, et à cet endroit elle se précipite de 33 mètres de haut.

— Géogr. et hist. Maison princière d'Allemagne, divisée en deux branches : la branche aînée possède la principauté de Reuss-Greiz, et la branche cadette, celles de Reuss-Schleiz et de Reuss-Ebersdorf-Lobenstein, plus la principauté de Géra, qui est indivise entre ces deux derniers rameaux. || *Reuss-Greiz.* Principauté qui fait partie de la confédération germanique ; 24,000 hab. Ch.-l. Greiz. || *Reuss-Schleiz.* Principauté qui fait partie de la confédération germanique ; 30,000 hab. Ch.-l. Schleiz. || *Reuss-Ebersdorf-Lobenstein.* Principauté qui fait partie de la confédération germanique ; 27,000 h. Ch.-l. Lobenstein.

RÉUSSI, IE. part. pass. du v. Réussir. S'empl. adjectiv. Se dit, parmi les artistes, d'une composition dont l'exécution répond bien à l'idée première. Figure bien réussie. Composition réussie.

RÉUSSIBLE. adj. des 2 g. Mot proposé par La Mothe Le Voyer, pour qualifier une chose susceptible de réussir. On demandait à Alphonse, roi d'Aragon, si un souverain comme lui pouvait devenir pauvre. Il répondit que si la sagesse se trouvait quelque part à vendre, le cas était *réussible.* Ce mot n'a pas été admis.

RÉUSSIN. s. m. Minér. Sel rapide, d'une saveur salée et amère ; très-soluble dans l'eau, et dont la dissolution précipite par l'ammoniaque.

REUSSINE. s. f. (de l'allem. *Reuss*). Minér. Substance minérale, composée de sulfate de soude et de sulfate de magnésie.

RÉUSSIR. v. n. 2e conj. (de l'ital. *reussire*, ou de la part. intensive *re*, et de *succedere*, avoir une issue, avoir tout le succès attendu). Avoir un succès heureux. Réussir dans son dessein, dans ce qu'on a entrepris. Réussir à souhait. Réussir dans un art, dans une profession, dans une carrière. Réussir au barreau. Réussir à la guerre. Réussir mieux dans la prose que dans les vers. On ne réussit pas toujours, même avec du mérite. Ne réussir à rien. On a dit mille fois à M. de Montausier qu'il fallait, pour *réussir* à la cour, savoir, selon les temps, ou déguiser ses passions, ou flatter celles des autres. (Fléch.) On se fait de la piété même un métier où l'on veut *réussir* comme dans les autres. (Id.) Allez, dit le Seigneur à l'esprit du mensonge, entrez dans la bouche des prophètes du roi Achab, vous *réussirez*, vous les tromperez. (Mass.) Ceux qui *réussissent* dans le monde, nous les appelons heureux. (Id.) Vous ne *réussirez* à rien sans Dieu. (Lamenn.)

Je ne contente pas ceux mêmes que je loue,
En les blâmant, jugez si je *réussis* mieux.
(Fr. de Neufchateau.)

— Se dit aussi des choses. Ce discours, cette pièce de théâtre a réussi, a peu réussi, a fort réussi. Cette affaire a bien réussi. Ce projet n'a pas réussi. Ce qui réussit à l'un ne réussit pas à l'autre. Cela m'a bien réussi. Tout ce qu'il entreprit lui réussit. Cela vous a réussi pour cette fois, mais n'y revenez plus, cela ne réussirait pas de même. Je vois que les entreprises sont inutiles contre sa personne, pendant que tout *réussit* d'une manière surprenante contre l'État. (Boss.) Ces manœuvres furent découvertes, et n'en *réussirent* pas moins. (Volt.) Tout vous a *réussi.* Que Dieu voie, et nous juge. (Rac.) Cette méthode de faire l'acier ne *réussit* pas toujours. (Buff.) L'enfant commença à s'essayer à courir en secret. Je me gardai d'en rien voir, mais je compris que mon stratagème avait *réussi.* (J.-J. Rouss.)

— *Il a mal réussi.* Il n'a point eu de succès. J'ai fait ce que j'ai pu, j'ai mal *réussi.* (J.-J. Rouss.) Certains auteurs, quand ils n'ont pas *réussi*, ne sont pas fâchés de garder l'anonyme, pour que les soupçons du public se répandent sur d'autres qu'eux. (La Harpe.)

— On dit, dans le même sens, avec un nom de chose pour sujet. *Cela lui a mal réussi*, *lui réussit mal.*

— Y venir bien, en parlant des végétaux. Les pommiers réussissent dans ce terrain. D'autres blés *réussissent* à merveille sur les terres chaudes et sèches, comme le millet et le panic en Afrique, et le maïs au Brésil. (B. de St-P.)

— *Les vignes, les blés ont bien réussi cette année.* La récolte a été bonne.

— Avoir un bon ou un mauvais succès. Il faut voir comment ce projet, comment cet ouvrage réussira. Voyons ce qui pourra de ceci *réussir.* (Mol.)

— *Réussir à*, avant un infinitif. Réussir à faire nommer quelqu'un député. Par quelle voie a-t-il pu *réussir* à se défaire de ses anciens préjugés ? (Mass.) Vous avez essayé jusqu'ici d'être heureux ; y avez-vous *réussi* ? (Id.) L'erreur, comme il arrive toujours, ne *réussit* qu'à établir avec plus d'éclat la vérité. (Id.)

— Autrefois ce verbe prenait indifféremment l'auxiliaire *avoir* ou l'auxiliaire *être*, aujourd'hui il n'admet plus que l'auxiliaire *avoir.*

— v. a. B.-arts et néol. Porter à la perfection ; terminer heureusement, faire bien et avec un certain air de facilité. Réussir un tableau, une figure. Plus complètement rassuré, il saura mieux faire valoir les parties où il a été applaudi, et rétablir dans leur éclat celles qu'il a moins *réussies.* (Courr. fr.)

— On le fait maintenant actif dans certaines acceptions. Mal réussir un tableau, une composition, un ouvrage. Un tableau qui a *réussi* est celui qui a plu au public et aux connaisseurs ; un tableau qui est *réussi* est celui dont l'exécution a répondu à la pensée, à l'intention du peintre ; j'emprunte ces exemples à la peinture, parce que c'est ici, en effet, de l'argot de peinture ; mais comme il n'est point de langue spéciale qui tienne plus de place dans le dictionnaire des salons, il y a lieu de craindre que ce solécisme ne gagne du terrain, et qu'on ne dise avant peu, *réussir* un projet, *réussir* une entreprise, etc. (Ch. Nodier.)

RÉUSSITE. s. f. (de l'ital. *reuscita*). Bon succès. Ne se dit que des choses. La réussite d'une affaire. Une pleine réussite. Pièce de théâtre qui a une grande réussite, beaucoup de réussite. Livre qui n'a point eu de réussite.

— Bon ou mauvais succès. Quelle sera la réussite de cette affaire ?

— Fam. Combinaison de cartes, que des personnes superstitieuses essayent, pour augurer du succès d'une entreprise, d'un vœu, etc. Faire une réussite.

— Bouhours en parle comme d'un mot nouveau. Selon lui, il ne se disait que des ouvrages d'esprit. Aujourd'hui le sens de ce mot est beaucoup plus étendu.

— Syn. comp. RÉUSSITE. SUCCÈS. ISSUE. *Issue* ne désigne en aucune manière la nature du dénoûment ; *réussite* la désigne par lui-même, en tant qu'une modification forcée et contraire à l'esprit de la chose n'en altère pas l'idée propre ; *succès*, dans un sens absolu, désigne aussi quelquefois bonne issue, mais précairement et non par sa propre vertu, comme le fait la *réussite.*

RÉUSSITE. s. f. Minér. Substance minérale.

REUTLINGEN. Géogr. Ville du royaume de Wurtemberg, ch.-l. du cercle de la forêt Noire ; 8,000 hab.

REVALIDATION. s. f. (pr. *re-va-li-da-ci-on*). Prat. Nouvelle validation d'une saisie, d'un acte. || Ses effets.

REVALIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Revalider. S'empl. adjectiv.

REVALIDER. v. a. 1re conj. Prat. Conférer une nouvelle validité.

— On l'a dit du mariage. Nous employons tout le temps de la nuit à prêcher, baptiser et confesser les nouveaux chrétiens, pour leur faire recevoir la sainte eucharistie et *revalider* les mariages. (Norbert.)

— SE REVALIDER. v. pron. Être revalidé.

REVALOIR. v. a. 3e conj. *Je revaux, tu revaux, il revaut, nous revalons, vous revalez, ils revalent. Je revalais. Je revalus. Je revaudrai. Je revaudrais. Revaux, revalons, revalez. Que je revaille, que tu revailles, que nous revalions, que vous revaliez, qu'ils revaillent. Que je revalusse. Revalant. Revalu, ue.* Rendre la pareille en bien ou en mal, et plus communément en mal. Cet homme m'a fait une injure, je lui revaudrai cela. Il m'avait fait du bien, je le lui ai revalu. Il m'a désobligé, je saurai le lui revaloir. Lorsque nous nous jouons de la fortune, elle nous le *revaut* bien. (Boiste.) Fam.

— SE REVALOIR. v. pron. Se rendre mutuellement la pareille.

REVALU, UE. part. pass. du v. Revaloir. S'empl. adjectiv.

REVANCHE. s. f. Action par laquelle on se revanche du mal qu'on a reçu. Avoir sa revanche. Prendre sa revanche.

— Fam. Se dit aussi en bonne part. Vous m'avez rendu de bons offices, je tâcherai d'en avoir ma revanche, d'avoir ma revanche. Il n'est permis de prendre sa *revanche* qu'en bienfaits. (Boiste.)

— Jeu. Seconde partie que joue le perdant, pour se racquitter de la première. Jouer la revanche. Prendre, demander sa revanche. Vouloir sa revanche. Donner la revanche. Partie, revanche, et le tout.

— Toute reprise de jeu demandée pour se racquitter de ce qu'on a perdu, pour regagner ce qu'on a perdu auparavant. J'ai perdu mon argent au piquet, si vous voulez, je prendrai ma revanche au trictrac. Voulez-vous me donner ma revanche ?

— *En revanche.* loc. adv. En récompense, pour rendre la pareille, soit en bien, soit en mal. Il m'a servi dans telle occasion, et en revanche je l'ai servi dans telle autre. Les ennemis avaient pris une bicoque, et en revanche, nous leur prîmes une de leurs meilleures places. Il avait fort mal dîné, mais en revanche il a bien soupé. Si quelquefois les savants ont moins de préjugés que les autres hommes, ils tiennent, en *revanche*, encore plus fortement à ceux qu'ils ont. (J.-J. Rouss.)

REVANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Revancher. S'empl. adjectiv.

— *Revanché par.* Aussi rigoureusement condamnent celles là (les lois de l'honneur), comme celles-ci (les lois de la justice) un démenti *revanché* par le devoir des armes. (Montaigne.)

REVANCHER. v. a. 1re conj. (de la part. *re*, et de *vindicare*, venger). Défendre quelqu'un qui est attaqué, le soutenir, l'aider, le secourir dans une batterie, dans une querelle. Revancher son ami. Revancher son camarade.

— Rendre la pareille d'une injure, d'un mal qu'on a reçu. Je me revancherai du mal que vous avez dit de moi.

— Ce mot est devenu bas : on ne dirait pas aujourd'hui avec Corneille :

Et puisque mon trépas conserve votre gloire,
Pour vous en *revancher* conservez ma mémoire.

Il faudrait *pour vous en récompenser.*

— SE REVANCHER. v. pron. Se défendre. Il est permis de se revancher quand on est attaqué.

— Rendre la pareille, soit en bien, soit en mal. Se revancher d'un bienfait.

REVANCHEUR. s. m. Celui qui revanche, qui défend quelqu'un. Trouver dans son camarade un bon, un excellent revancheur. Peu usité. C'est tant pis ; le mot nous manque.

RÊVASSER. v. n. 1re conj. (rad. *rêve*). Avoir de fréquentes et diverses rêveries pendant un sommeil inquiet. Ne faire que rêvasser toute la nuit.

— Fam. Penser vaguement à quelque chose. Rêvasser à une affaire.

.. Et malgré mes dents songeant et *rêvassant*,
Polissant les nouveaux, les vieux rapetassant,
Je fais des vers. Régnier.

RÊVASSERIE. s. f. Action de rêvasser; état de celui qui rêvasse. Ce n'était pas un rêve, ce n'était qu'une rêvasserie. Etre dans une rêvasserie continuelle.

— Fig. et fam. Chimères qui passent par la tête. Débiter des rêvasseries. Les plus puériles et grossières *rêvasseries* se trouvent plus en ceux qui traitent les choses plus hautes et plus avant, s'abîmant en leur curiosité et présomption. (Montaigne.)

RÊVASSEUR. s. m. Celui qui rêvasse. Fam. Ne s'empl. guère qu'au figuré.

— Voltaire l'a dit de Descartes, en plaisantant. Quand cela sera fait, vous aurez votre sublime *rêvasseur* René (Descartes).

— Si l'on avait besoin d'employer le féminin *rêvasseuse*, on pourrait en faire usage.

RÊVE. s. m. (du gr. ῥεμβη, rêverie, égarement d'esprit). Illusion de l'âme pendant le sommeil. Le sommeil n'est pas toujours accompagné du rêve. Il faut, pour que cette sorte d'hallucination se produise, que la mémoire, l'imagination et quelquefois aussi le jugement, échappent à la torpeur qui engourdit les autres facultés et les organes de nos sens. Le somnambulisme n'est autre chose que le rêve mis en action. Il est très-difficile d'assigner au rêve une cause exacte et déterminante. On peut dire seulement que la prédominance du sang dans telle ou telle partie du corps, le souvenir de ce qui nous a affecté pendant la veille, et les fantaisies de notre imagination, sont les sources les plus abondantes du rêve. Etre dans de fâcheux rêves toute la nuit. Avoir de mauvais rêves. Faire de singuliers rêves. Se piquer d'expliquer les rêves. Le *rêve* du méchant est son premier supplice. (Delille.) La révolution n'est plus pour beaucoup de personnes qu'un mauvais *rêve*. (Boiste.) Les *rêves* doublent la vie. (Id.) Les *rêves* donnent une idée de la vie à venir. (Id.)

Malheureuse Biblis! hélas! que me présage
Des *rêves* de la nuit la décevante image?
(Desaintange.)

— Un songe..... me devrais-je inquiéter d'un songe? dit Athalie. Sans doute, c'est, la plupart du temps, chose bien frivole. Cependant il n'en est pas ainsi pour beaucoup de personnes: dirai-je du peuple? Mais de grands personnages y ont ajouté foi, comme Brutus, aux champs de Philippes, crut voir un génie lui prédisant sa défaite. Tous les peuples sauvages ou barbares se confient à leurs présages. L'antique sagesse des Egyptiens, des Chaldéens, des Arabes, des Perses, cultiva la science de l'onciromantie; Daniel, après Joseph, connut l'art d'interpréter les songes; et quoique le livre de l'Ecclésiaste dise que les seuls imprudents s'attachent à ces rêveries, comme ceux qui s'efforcent de saisir une ombre ou d'atteindre le vent, ne voyons-nous point parmi nous encore des bonnes femmes s'enquérir de leurs songes, soit pour deviner l'avenir, soit pour connaître leur signification? Elles s'inquiètent si elles ont rêvé qu'elles perdaient une dent, ou qu'elles trouvaient des perles, signes infaillibles ou de mort ou de larmes; et l'illustre Bacon de Verulam assurait que notre âme recueillie et ramassée sur elle-même dans le sommeil, possède une prénotion ou sorte de connaissance du futur, comme dans l'état d'extase des prophètes et des devins.

— Bien que, dans la plupart des cas, les rêves soient indignes de l'attention d'un homme sensé, on peut cependant, dans certains cas particuliers, y attacher quelque importance. Pourquoi un esprit profondément absorbé d'affaires ne se trouverait-il point dans un tel état de concentration nocturne qu'il lui ferait prévoir ou habilement conjecturer des événements à venir? Voltaire cite un charmant impromptu en vers fait dans un songe; et qui ne connaît la fameuse sonate du diable de Tartini? L'extase peut aussi naître d'un songe ou le précéder. On a vu des cataleptiques, dans un état qui se rapproche du sommeil agité par les rêves, par la mort apparente des sons externes, se monter au ton de la prophétie, réciter des vers, même en une langue étrangère qu'on sait à peine. Telle est aussi parfois l'exaltation des mourants. L'état de rêvasserie, la fréquence des songes, est un funeste prélude de la concentration au cerveau, dans les fièvres ataxiques, les convulsions, l'apoplexie, etc. Plusieurs somnambules finissent par l'apoplexie ou la démence. Les rêves de plusieurs blessés ou d'autres malades font souvent découvrir quel organe latent est souffrant et lésé, qu'on ne devinait point dans les distractions de l'état de veille. Les rêves pénibles, tels que le cauchemar, dénoncent pour l'ordinaire l'oppression abdominale, la plénitude de l'estomac, l'embarras des viscères. Il ne faut donc point mépriser tous les songes, et un mauvais rêve parfois peut donner un bon avis.

— Fig. *Il a fait un beau rêve*. Se dit d'un homme qui a joui d'un bonheur fort court, ou qui n'a eu qu'une espérance trompeuse et de peu de durée.

— Fig. et fam. *Les histoires que vous nous contez là sont de beaux rêves*. Elles n'ont pas plus de suite, de vraisemblance, que si elles étaient des rêves.

— Fig. et fam. *C'est un rêve que de vous voir ici*. On s'y attendait si peu qu'il semble qu'on rêve.

— Fig. Se dit des projets sans fondement, des idées chimériques. Ce projet n'est qu'un beau rêve. Ses espérances n'ont été qu'un rêve. Puisse cette idée n'être pas un rêve. Ce projet est le rêve d'un homme de bien. Je donne mes *rêves* pour des *rêves*, laissant chercher au lecteur s'ils ont quelque chose d'utile aux gens éveillés. (J.-J. Rouss.) Le *rêve* du bonheur est un bonheur réel. (Fontanes.) L'espèce humaine et les nations ont aussi leurs *rêves*, tels que la perfection le bonheur, la paix universelle; projets à classer parmi les idéalités. (Boiste.) Nos espérances sont des *rêves* faits étant éveillés. (Id.)

— Syn. simpl. Rêverie, songe, vision. ‖ Epith. Etrange, beau, profond, fâcheux, extravagant, enchanteur, consolateur, terrible, funeste, effrayant. ‖ Périphr.

. . . . Les songes trompeurs,
Qu'enfantent de la nuit les subtiles vapeurs.
(Fabre.)

— Syn. comp. RÊVE. RÊVERIE. Le *rêve* vous fait voir un objet comme présent, la *rêverie* vous ferait croire qu'il est réel. ‖ RÊVE. SONGE. Avec le sommeil, le *rêve* passe; le *songe* reste après le sommeil. Souvent nos projets sont des *rêves*, et la vie est un *songe*.

RÊVE. s. m. Anc. fin. Impôt qui se prélevait autrefois sur les marchandises, à leur sortie du royaume. Le roi Jean étendit le droit de rêve aux marchandises qu'on importait dans certaines provinces. Droit de rêve et haut passage. ‖ *Rêve cartulaire*. Imposition foraine.

RÊVÉ, ÉE. part. pass. du v. Rêver. S'empl. adjectiv.

— *Livre rêvé*. Livre plein de rêveries.

REVÊCHE. adj. des 2 g (du gr. ῥαχώδης, âpre, raboteuse). Rude, âpre au goût. Des poires qui sont revêches. Du vin revêche.

— *Diamant revêche*. Diamant auquel on ne peut faire prendre le poli dans toutes ses parties.

— Fig. Rude, peu traitable, rébarbatif. Un homme revêche, bien revêche. Une femme rude et revêche. Etre d'humeur revêche. Esprit, caractère revêche. Vaugelas dit qu'Alexandre s'était défié de Callisthène, comme d'un esprit *revêche*. (Sallent.) Ciel! que les vieilles femmes ont un esprit *revêche*. (Boursault.) Les petites femmes qui ne boivent que de l'eau, sont, en général, criardes, entêtées et *revêches*. (Faublas.) La vanité *revêche* n'est pas facile à instruire; elle préfère des erreurs de son choix à la vérité. (Boiste.) Le plaisir de la fortune est de se montrer aussi *revêche* à ceux qui sortent de son temple, qu'elle est civile et caressante à ceux qui y entrent. (Gracian.)

— S'empl. quelquefois substantiv. Il faut y joindre aussi la *revêche* bizarre. (Boil.)

— Syn. comp. REVÊCHE. RETIF. REBOURS. RÉCALCITRANT. Le *rétif* est fantasque, indocile, têtu; le *rebours* est farouche, morose, intraitable; le *revêche* est aigre, difficile, entier; le *recalcitrant* est volontaire, colère, indisciplinable.

REVÊCHE. s. f. Anc. comm. Étoffe de laine, espèce de ratine frisée à poil long. Les meilleures revêches venaient d'Angleterre.

RÉVEIL. s. m. (pr. *ré-véye*). Cessation de sommeil. Un doux réveil. À mon réveil. A l'heure de son reveil. Avoir de fâcheux réveils. Ce n'est pas le moyen de vous procurer des *réveils* plus sereins. (J.-J. Rouss.) Quelle nuit! quel *réveil*! (Rac.)

Tandis que Néron s'abandonne au sommeil,
Faut-il que vous veniez attendre son *réveil*? (Racine.)

L'Aurore dont l'Amour annonce le *réveil*,
Vint trouver le jeune Céphale. (J.-B. Rousseau.)

— Pathol. *Réveil en sursaut*. Réveil subit, produit par des songes effrayants, des palpitations, une douleur vive, etc. Il a lieu dans le cauchemar, dans les maladies du cœur, dans l'hypocondrie, etc.

— Fig. Le *réveil* suit de près vos trompeuses ivresses. (J.-J. Rouss.)

De tous ces vains plaisirs où leur âme se plonge,
Que leur restera-t-il? Ce qui reste d'un songe
Dont on a reconnu l'erreur,
A leur *réveil* ô réveil plein d'horreur!)
Ils boiront dans la coupe affreuse. (Racine.)

Dans un sommeil profond ils ont passé leur vie,
Et la mort a fait leur *réveil* (J.-B Rousseau.)

— On dit le *réveil du jour*, surtout en poésie, pour désigner le moment où le jour commence à reparaître sur l'horizon.

Tel au *réveil* du jour, quand l'aube matinale
Entr'ouvre, par degrés, la porte orientale,
Un point brille, il s'étend... et bientôt sa clarté
Des champs aériens emplit l'immensité. (M. Libyone.)

Pressé de revoir la lumière,
Le laboureur s'attache au néant du sommeil,
Ouvre son antique chaumière,
Et de l'astre du jour contemple le *réveil*.
(Mme Bourdier.)

— On dit dans le même sens, *le réveil de l'aurore*.

..... Chaque jour, exacte à son *réveil*,
Elle ouvre la barrière aux coursiers du soleil.
(Delille.)

— Se dit du moment, de l'époque où la nature, ou la terre, sortent de l'état d'engourdissement dans lequel elles languissent pendant l'hiver, ou pendant la nuit. La nature annonce son *réveil* à la terre par la voix de tous les animaux. (Bernis.)

A peine ce beau jour succède à l'ombre humide,
Le berger vigilant, l'agriculteur avide,
De la nature oisive observent le *réveil*. (St-Lambert.)

De la terre engourdie excitant le *réveil*,
Il l'arrache des bras d'un stérile sommeil (Dorat.)

— Se dit de la cessation d'inaction, de la longueur de certaines choses.

Ici, libre en tous sens, il (le feu) aime à se répandre;
Là, fixé dans les corps en un profond sommeil,
D'une cause imprévue il attend son *réveil* (Delille.)

— Delille l'a dit, de Rome qui prend les armes et se prépare à la guerre.

Le consul sur le seuil appelle les combats;
La jeunesse à sa voix joint ses bruyants éclats,
Par ses accents guerriers le clairon les seconde,
Et sonne le *réveil* de la reine du monde.

— Fig. *Il a un fâcheux réveil*. Se dit d'un homme qui a été détrompé cruellement de quelque espérance, de quelque illusion flatteuse.

— Prov. *Réveil d'Epiménide*. Se dit figurém. De la situation d'une personne qui voit tout à coup de grands changements opérés à son insu. Cette locution renferme une allusion à l'aventure d'Epiménide, philosophe cretois, du VIe siècle av. J.-C., qui dormit dans une caverne pendant 47 ans, ou, selon quelques-uns, pendant 75 ans, et qui à son réveil trouva l'état de la Grèce entièrement changé. Pour beaucoup de gens la Restauration était le *réveil* d'Epiménide; ils avaient dormi trente ans. (Boiste.)

— Machine d'horlogerie, appelée quelquefois Réveille-matin. C'est une pièce tellement composée, qu'à une heure fixée d'avance, un marteau se met en jeu, et par ses coups réitérés sur un timbre, annonce que cette heure est arrivée. Le nom de *réveil* a été donné à cette machine, parce qu'ordinairement elle est employée pour tirer du sommeil la personne qui l'a montée pour cet effet. Mettre le réveil à une heure. Pendule, montre à réveil. ‖ Des appareils du même genre servent aussi pour avertir un ouvrier, dans certaines fabriques, d'apporter ses soins à quelque manœuvre qui lui est confiée et qu'il ne doit exécuter qu'à des époques déterminées. Le bruit de la sonnerie est un signal qui l'avertit qu'il est temps de remplir sa fonction.

— Batterie de tambour, ou sonnerie de trompette, qui annonce l'heure du lever, dans les casernes et dans les écoles militaires, telles qu'étaient les lycées sous l'Empire. Battre, sonner le réveil.

— Nom que l'on donnait à un canon de 48 kilogr. de balles.

— Bot. Espèce d'eupherbe.

— Ornith. Espèce de caille de Java.

— Épith. Doux, charmant, délicieux, heureux, enchanteur, brillant, prompt, tardif, fâcheux, importun, funeste, affreux, terrible. ‖ Périphr.

Sur ces objets flatteurs offerts par le sommeil,
La raison vient tirer le rideau du *réveil* (Colardeau.)

RÉVEILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Réveiller. S'empl. adjectiv. A peine *réveillée*, je suis descendue au jardin; j'avais presque l'espérance de t'y voir, je n'ai rien trouvé que ce bouquet que tu as laissé pour moi. (A. Karr.)

— *Réveillé par*. Choisissez de ces gazons verts, ou bien de ces retraites sombres où les oiseaux, à peine *réveillés* par les premiers rayons du jour, saluent l'aurore de leurs chansons. (B de St-P.) *Réveillé* par le chant du coq, le berger sort de sa cabane de chaume où il habite avec la paix. (Deleuze.)

L'Occident *réveillé* par ce coup de tonnerre,
Arma toute la terre
Pour laver ce forfait dans leur sang criminel.
(J.-B Rouss.)

— Mus. Se dit lorsque après avoir chanté languissamment et comme en dormant, on doit tout d'un coup comme réveiller la mesure et le mouvement en les rendant plus vifs et plus gais.

RÉVEILLÉE. s. f. Techn. Temps pendant lequel on travaille sans interruption dans un four de glacerie.

RÉVEILLE-MATIN. s. m. (pr. *ré-vè-ye-matin*). Horloge, montre, ou partie d'une horloge, d'une montre qui sonne pendant un certain espace de temps, pour éveiller à l'heure sur laquelle on a mis l'aiguille en se couchant. Réveille-matin qui n'est pas juste. Monter son réveille-matin. Mettre le réveille-matin à une heure.

— Fam. *C'est un fâcheux réveille-matin*. Se dit du bruit que fait le matin de bonne heure un maréchal, un charron, un serrurier, etc.

— Fig. et fam. *C'est un agréable réveille-matin, c'est un fâcheux réveille-matin*. Se dit d'une bonne ou d'une mauvaise nouvelle qu'on apprend en s'éveillant.

— Fam. Le coq. Le *réveille-matin* eut la gorge coupée. (La Font.)

— Celui qui sonne tous les matins la cloche pour le réveil, pour le lever dans une communauté.

Importun *réveille matin*,
Qui sonnez sans miséricorde,
Que n'avez vous au cou la corde
Que vous tenez dans votre main. (***.)

— Fig. Souci, inquiétude. Êtes-vous homme lent et paresseux, il ne vous faut point plus beau *réveille-matin* qu'un procès. (Et Pasq.) ‖ Pl., des *réveille-matin*. ‖ On écrit aussi quelquefois *réveil-matin*, surtout en poésie. V. RÉVEIL-MATIN.

RÉVEILLER. v. a. 1re conj. (pr. *ré-vé-ye*). Faire cesser le sommeil de quelqu'un qui dort profondément. J'ai cru cette fois entendre mon fils avant le jour, le bruit qu'il a fait en se levant m'a *réveillée* au milieu d'un songe. (B de St-P.) Je fis tant de bruit dans l'hôtellerie, que je *réveillai* tous ceux qui dormaient. (Le Sage.) *Réveillez*-moi, révérend père, quand vous aurez fini votre sermon. (Sallentin.) A l'heure marquée, il fallut *réveiller* d'un profond somme le cet autre Alexandre. (Boss.) Je saurai *réveiller* les chanoines sans vous. (Boil.)

Ce soin ambitieux, me tirant par l'oreille,
La nuit, lorsque je dors, en sursaut me *réveille*.
(Boileau.)

O Soleil! . . . . .
Quand la voix du matin vient *réveiller* l'aurore,
L'Indien prosterné te bénit et t'adore. (Lamart.)

— Tirer. Réveiller quelqu'un d'un assoupissement, d'une lethargie.

— Prov. et fig. *Il ne faut pas réveiller le chat qui dort*. Il ne faut pas renouveler une méchante affaire, une querelle assoupie. ‖ Il ne faut pas irriter un homme dangereux dans le moment où il est tranquille.

— Se dit du feu qu'on rallume.

Baucis . . . .
D'un souffle haletant avec peine *réveille*
Les charbons endormis qu'elle a couverts la veille.
(Desaintange.)

— Fig. Exciter de nouveau, ranimer. Réveiller un jeune homme qui a l'esprit assoupi. Reveiller un cheval en lui donnant de l'éperon. Rien ne les pique, rien ne les *réveille*. (Mass.) Les vieillards recherchent des nouveautés plus lubriques pour *réveiller* leurs organes amortis. (Virey.) Et *réveiller* cent rois dans les fers endormis. (Boil.)

Qu'il coure, dans ses vers, de merveille en merveille,
Que de traits surprenants sans cesse il nous *réveille*
(Boileau.)

Cette uniformité des scènes de la vie.
Ne peut plus *réveiller* mon âme appesantie. (Gresset.)
Dél cieux moka, ta sève enchanteresse
Réveille le génie, et vaut toute la Permesse (Castel.)

— Renouveler, faire renaître. Réveiller le courage des soldats. Réveiller les passions. Réveiller un procès. Réveiller des souvenirs fâcheux. Un mets qui réveille l'appétit. Réveiller l'attention des auditeurs. Je n'en suis pas surpris; elle a *réveillé* en vous des sentiments précieux à votre cœur. (Barth.) Il est bon que je lui donne de temps en temps de petits chagrins, cela *réveille* l'amitié. (De Luynes.) Je *réveille* ici, sans y penser, votre tendresse et votre douleur par le souvenir qu'il vous reste de ses bienfaits. (Fléch.) On *réveille* leur ambition par des intérêts supposés. (Id.) On *réveille* par mille artifices des passions qui paraissaient assoupies. (Mass.)

Tantôt, de ses aïeux *réveillant* la mémoire,
De leur vieille discorde elle lisait l'histoire. (Delille.)

— Dans cette acception, il prend souvent pour sujet un nom de chose inanimée. Les saintes prières des agonisants *réveillent* sa foi. (Boss.) Les blasphèmes des époux de Marie ne servirent qu'à *réveiller* la piété des fidèles. (Mass.) Il fallait souvent que le son d'une lyre *réveillât* dans les prophètes l'esprit prophétique. (Id.) Ses périls tous les jours *réveillent* ma tendresse. (Rac.)

— Rappeler. Les louanges que l'on donne aux grands ne font que *réveiller* l'idée de leurs défauts. (Mass.)

— Prov. *A vous, je vous réveille*. Se disait autrefois quand on portait une santé à quelqu'un.

— C'est à tort que l'on a dit que ce verbe signifie la même chose qu'*éveiller*, tant au propre qu'au figuré. Ces deux mots ne signifient la même chose ni au propre, ni au figuré. La particule *re*, qui entre dans la composition de *réveiller*, marque réitération, redoublement d'action, et suppose, ou que la personne s'était rendormie, ou qu'elle était plongée dans un profond sommeil. Il ne dormait pas profondément je l'ai éveillé. Il dormait profondément, je l'ai réveillé. Je l'ai éveillé à la pointe du jour; il s'est rendormi et je l'ai réveillé. Je l'ai réveillé au milieu de la nuit. Oui, c'est Agamemnon, c'est ton roi qui t'*éveille*. (Rac.)

— Cette différence se remarque surtout au figuré. *Éveiller les passions*, c'est exciter les passions qui ne se sont point encore montrées; *réveiller les passions*, c'est les exciter de nouveau lorsqu'elles sont assoupies.

— SE RÉVEILLER. v. pron. S'éveiller. Se réveiller plusieurs fois la nuit. Je me suis *réveillé* plein de trouble et d'horreur. (Boil.) Hier encore j'avais passé la nuit sous le même toit que Madeleine, ce matin, je me suis *réveillé* à dix lieues d'elle. (A. Karr.)

— Fig. Se ranimer, se renouveler. Se réveiller au bruit des exploits d'un rival. Sa haine, sa tendresse se réveillent. Ses maux, ses douleurs se réveillent. Au seul nom de l'Église, toute la foi de la reine se *réveillait*. (Boss.) Ici se *réveille* ma reconnaissance. (Fléch.) Ses entrailles se troublent, sa piété se *réveille*. (Mass.) La tendresse de notre Dieu se *réveillera* sur nous. (Id.) Le Dieu du ciel et de la terre est hautement insulté, sans que le zèle public se *réveille*. (Id.) Il semblait qu'une affaire assoupie, dans laquelle il n'y avait que du ridicule ne devait jamais se *réveiller*. (Volt.) Quel feu mal étouffé dans mon cœur se *réveille*! (Rac.) Tout rit aux premiers traits du jour qui se *réveille*. (Id.)

— *Se réveiller de son assoupissement, de sa léthargie*. En sortir; cesser d'être assoupi, d'être en léthargie.

— Fig. Sortir de son indolence, de son inaction.

— Fig. Dieu détermine jusqu'à quand doit durer l'assoupissement, et quand aussi tôt...

réveiller le monde. (Boss.) O âme! *réveille-toi*; reviens à Dieu dont tu t'étais si profondément retirée. (Boss.) La nature a frémi, son Dieu s'est *réveillé*. (Rac.) Pécheurs, disparaissez; le Seigneur se *réveille*. (Id.) Q'aux accents de ma voix la terre se *réveille*. (J.-B. Rouss.)

RÉVEILLÈRE-LEPAUX (Louis) né en 1753, mort en 1824, membre de la Convention, se montra patriote et ami des Girondins, combattit les terroristes, fit partie du Directoire, donna sa démission au 30 prairial pour ne plus reparaître sur la scène politique. Il fut le fondateur de la secte des théophilanthropes, qui n'eut qu'une existence éphémère.

RÉVEILLEUR. s. m. Cout. relig. Religieux qui était chargé de réveiller les autres à certaines heures de la nuit.

— Anc. cout. Garde de nuit qui, dans certaines villes de France, parcourait les rues la nuit, en annonçant les heures, et en criant : Réveillez-vous, gens qui dormez ; priez Dieu pour les trépassés.

— Techn. Celui qui réveille les ouvriers dans certains ateliers.

— Pourquoi ne dirait-on pas au féminin *réveilleuse* ?

RÉVEILLEUR. s. m. Ornith. Espèce de cassican auquel ce nom a été donné, parce qu'il ne cesse de s'agiter pendant la nuit, et de jeter des cris qui interrompent le sommeil des hommes et des animaux. Cet oiseau est très-commun à l'île de Norfolk.

RÉVEILLON. s. m. (pr. *ré-vè-yon*). Petit repas extraordinaire qui se fait vers le milieu de la nuit. Donner un réveillon. Faire réveillon. Faire un réveillon. Faire le réveillon après la messe de minuit.

— Peint. Artifice du pinceau qui a pour but de rompre la monotonie du coloris et des dégradations du clair-obscur, par la scintillation de quelque point brillant de lumière ou de couleur, sans conséquence d'ailleurs pour la marche générale de la lumière et le système d'harmonie du tableau. Le reflet brûlant de la lumière à la rencontre de la surface convexe et polie d'un vase, d'un casque, de quelque pièce d'une armure de métal, la lumière tombant par accident sur l'un des points d'une draperie de couleur vive, sont l'occasion de réveillons de lumière, de réveillons de couleur.

RÉVEIL-MATIN. s. m. Se dit quelquefois pour Réveille-matin. J'en serai le *reveil-matin*. (Béranger.) || Pl., des *reveil-matin*.

L'une entre, l'autre sort : on dirait qu'un lutin
Les agite. Oh ! l'amour est un *reveil-matin*.
(Desmoustiers.)

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'euphorbe, très-commune dans nos campagnes, et dont le suc laiteux, très-âcre et très-irritant, cause de violentes ophthalmies quand il est mis en contact avec les yeux.

— Ornith. Espèce de caille qui se trouve dans les bois de l'île de Java, et qui jette des cris au lever du soleil.

REVEL. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Villefranche-de-Lauraguais (Haute-Garonne) ; 8,800 hab. || Ville de Russie, chef-lieu de l'Esthonie 15,000 hab.

RÉVÉLANTISME. s. m. Philos. Se dit des écoles de philosophie qui cherchent dans la révélation chrétienne, interprétée par l'Eglise catholique, la solution des questions psychologiques et morales. Ce mot a été créé par M. Damiron, pour caractériser les systèmes du comte de Maistre, du vicomte de Bonald, etc.

RÉVÉLANTISTE. adj. et s. des 2 g. Philos. Se dit des partisans du révélantisme. Les révélantistes. L'école révélantiste.

RÉVÉLATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui fait la révélation d'un complot politique ou de quelque association criminelle. Être le révélateur d'une conspiration. Etre le révélateur de ses complices.

— S'empl. adjectiv. Indice révélateur. Circonstances révélatrices.

— Myth. gr. Surnom d'Hercule, parce qu'il avait révélé en songe à un Grec un vol qui avait été commis dans son temple.

RÉVÉLATION. s. f. (pr. *ré-vé-la-ci-on* ; du lat. *revelo*, fait de *re*, et de *velum*, voile, comme qui dirait tirer le voile ou le rideau qui cachait une chose, pour la manifester et l'exposer aux yeux). Action de révéler. Révélation d'un complot, d'une conspiration, d'un crime. Révélation d'un secret. Révélation des complices. Le testament de la plupart des hommes est la *révélation* de leurs fautes. (De Meilhan.)

— Dans le langage du droit, la révélation devient synonyme de dénonciation, avec cette différence que celui qui révèle a été complice volontaire ou involontaire du crime. Sous Tibère et ses successeurs, quiconque n'eût pas révélé à l'instant même tout projet contre la majesté impériale eût été déclaré coupable de lèse-majesté et puni de mort. Le célèbre de Thou fut mis à mort pour n'avoir pas révélé la conspiration de son ami Cinq-Mars, dont il avait eu connaissance.

— Officialité. Déclaration qui se faisait à un curé ou à un vicaire, après la publication d'un monitoire, de ce qui s'était passé de secret en une affaire. Publier des monitoires pour avoir révélation d'une chose. Faire venir les gens à révélation par un monitoire. Prendre droit par les révélations d'un monitoire.

— Inspiration par laquelle Dieu a fait connaître surnaturellement aux prophètes, aux saints, à son Eglise, ses mystères, sa volonté, sa venue, etc. La révélation explique un assez grand nombre de faits qui échappent au domaine de la raison. Révélation divine. Avoir des révélations. M. Le Tellier, voyant avec joie la *révélation* de la vérité répandue dans toute la France, acheva le sacrifice de cette vie mortelle. (Fléch.) La *révélation* est le plus beau présent que Dieu ait pu faire aux hommes. (Montesq.)

— La révélation est directe ou transmise. Ainsi, dans la religion hébraïque, la révélation fut directe de Dieu à Moïse, et transmise de ce législateur à ses frères.

— Les théologiens chrétiens distinguent la révélation en révélation juive et révélation chrétienne. La *révélation juive* est celle qui a été faite à Moïse, aux prophètes et aux autres écrivains sacrés dans l'Ancien Testament. La *révélation chrétienne* est celle qui a été faite par Jésus-Christ dans le Nouveau Testament.

— Se dit quelquefois des choses révélées. Les révélations de saint Jean.

— Boileau appelait les interprétations singulières que Dacier faisait des anciens, *les révélations de M. Dacier*.

— Absol. La révélation divine, ou la religion révélée. Croire à la révélation. L'autorité de l'Ecriture sainte est fondée sur la révélation.

— On l'a dit aussi du jugement dernier. Ah! vous allez donc, au grand jour de la *révélation*, détromper l'univers : ceux qui vous avaient vu sur la terre chercheront l'homme de bien dans le réprouvé. (Mass.)

RÉVÉLÉ, ÉE. part. pass. du v. Révéler. S'empl. adjectiv. Les vérités de la foi sont des vérités *révélées*. (Acad.) Il s'en faut de beaucoup que tous les mystères de la nature soient *révélés*. (Cuvier.) Il s'étend sur l'intérieur de la Russie, dont le nom seul est *révélé*. (Malte-B.)

Ce secret *révélé*, cet ordre si cruel,
Est désormais le sceau d'un divorce éternel. (Volt.)

— Absol. *La religion révélée*. Le christianisme. Celui qui attaque la religion *révélée* n'attaque qu'elle; mais celui qui attaque la religion naturelle attaque toutes les religions. (Montesq.)

— *Révélé à*. Les arts et les sciences se tiennent par des liens secrets dont le mystère n'est *révélé* qu'au génie. (Beauchêne.) Gardez que ce départ ne leur soit *révélé*. (Rac.) Certes, ces philosophes sont profonds dans la connaissance de la nature, et les choses du cœur humain leur ont été *révélées*. (Chateaubr.)

— *Révélé par*.

Par lui sont annoncés de terribles arrêts,
Par lui sont *révélés* de sublimes secrets. (Rac.)

RÉVÈLEMENT. s. m. Se disait pour Révélation, action de révéler.

RÉVÉLER. v. a. 1re conj. (du lat. *revelare*, découvrir, dévoiler). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je révèle, tu révèles, il révèle*, etc. Découvrir, déclarer, faire savoir une chose qui était inconnue et secrète. Révéler les secrets de l'État. Révéler les secrets de son ami. Révéler la conduite, les actions de quelqu'un. Révéler une conjuration. Il n'est pas permis aux prêtres de révéler la confession. J'ai *révélé* mon cœur au Dieu de l'innocence. (Gilbert.) L'harmonie et l'infini lui ont *révélé* l'unité. (A. Martin.) Au perfide Mathan qui l'aurait *révélé*? (Rac.) Mais songez sous quel sceau je vous l'ai *révélé*. (Id.) La mort *révèle* les secrets des cœurs. (Boss.) Le jour de la manifestation tout seul *révélera* les actions des hommes vulgaires aux yeux de l'univers. (Mass.) Il n'est point de secrets que le temps ne *révèle*. (Rac.)

Et c'est ici que je vais *révéler*
Ce que d'abord j'ai voulu vous céler. (Andrieux.)

Il nous punit, de quoi ? Nous l'a-t-il *révélé* ?
La terre est un exil, pourquoi suis-je exilé ? (Rac.)

Oui, c'est un Dieu caché que le Dieu qu'il faut croire.
Mais, tout caché qu'il est, pour *révéler* sa gloire,
Quels témoins éclatants devant moi rassemblés!
(L. Racine.)

— Se dit aussi des personnes. Révéler ses complices.

Un serment solennel par avance les lie
A ce fils de David qu'on leur doit *révéler*. (Rac.)

— Faire connaître par quelque signe extérieur. Elle marche, et son port *révèle* une déesse. (Delille.)

— *Révéler que*. Dieu nous a *révélé* que seul il fait les conquérants, et que seul il les fait servir à ses desseins. (Boss.)

Pharnace leur *révèle*
Que vous cherchez à Rome une gloire nouvelle. (Rac.)

— SE RÉVÉLER. v. pron. Son génie se révéla tout à coup. L'avenir sembla se révéler à ses yeux, se révéler pour lui. Quoi qu'elle fasse, la vigilante hypocrisie se *révèle* par quelque échappée du naturel. (Boiste.)

— Être révélé. Tôt ou tard un secret partagé se *révèle*. (Boiste.)

— Syn. comp. RÉVÉLER, DÉCELER, MANIFESTER, DÉCOUVRIR. V. DÉCELER.

REVENANT. part. prés. du v. Revenir. Qui revient. Il est invariable.

REVENANT, ANTE. adj. Qui plaît. Air revenant. Physionomie revenante.

REVENANT. s. m. Mort qu'on suppose revenir de l'autre monde, la plupart du temps dans le but d'annoncer quelque fâcheuse nouvelle, de réclamer l'exécution de quelque volonté dernière, ou simplement d'effrayer les téméraires qui osaient troubler le repos des tombeaux. C'est sans doute le dogme chrétien de la résurrection des morts au jour du jugement qui a donné lieu à cette croyance, entretenue d'ailleurs dans l'homme, soit par ses affections, soit par sa pusillanimité, surtout au milieu des terreurs de la nuit. La faiblesse des nerfs et les illusions des sens n'y ont sans doute pas été étrangères. Avoir peur des revenants. Croire aux revenants. Des contes, des histoires de revenants. Je n'ai jamais l'allure de ces *revenants* indiscrets. (Parny.) Cela est aussi raisonnable que les contes de *revenants*, qui font mille désordres et tourmentent les bonnes femmes. (J.-J. Rouss.)

— Fig. La peur des *revenants* est très-raisonnable en politique. (Boiste.)

— Syn. comp. REVENANT, ESPRIT, SPECTRE, FANTÔME. Les *esprits* étaient les âmes des défunts, qui manifestaient leur présence tantôt par des flammes voltigeantes, tantôt par des sons étranges, dont la cause était invisible. Les *revenants* étaient ces mêmes âmes, mais revêtues de leur enveloppe matérielle, d'une forme humaine. Le *spectre* n'était qu'une apparition insubstantielle, impalpable, formée habituellement par l'air ou le feu. Le mot *fantôme*, qui a la même signification que spectre, a été appliqué indifféremment aux revenants.

REVENANT-BON. s. m. Profit casuel et éventuel provenant d'un marché, d'une charge, etc. Les revenants-bons de cette affaire, de cette charge. Mes revenants-bons.

— Deniers qui restent entre les mains d'un comptable, après qu'il a rendu ses comptes. On dit plus ordinairement *boni*.

— Fig. Se dit de toutes sortes de profits et d'avantages qui viennent par une espèce de hasard. Le plaisir d'obliger est le revenant-bon de mon emploi. J'ai fait sa connaissance, c'est tout le revenant-bon de mon voyage.

— Prov. *C'est le revenant-bon du métier*. Se dit des profits, des avantages attachés à telle profession, à telle situation. || Iron. Cet huissier a été roué de coups, c'est le revenant-bon du métier.

REVENCHE. s. f. Ancienne orthographe de Revanche. Afin que nous ne nous en allions pas sans *revenche*. (Montaigne.)

REVENDAGE. s. m. Anc. cout. Séquestre. || *Fermier du revendage du roi*. Celui entre les mains de qui on mettait des biens en séquestre, afin d'obtenir du temps pour payer.

— Action de revendre.

— Comm. Profession, métier du revendeur.

— Se disait pour Meubles à vendre au profit du créancier.

REVENDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui revend, qui achète pour revendre. Un revendeur de livres.

— Se dit particulièrement au féminin des femmes dont le métier est d'acheter de vieilles hardes pour les revendre.

— *Revendeuses à la toilette*. Femmes qui portent dans les maisons des hardes, des bijoux à vendre. On leur donne ce nom, parce qu'elles se trouvent pour l'ordinaire à la toilette des dames, pour leur faire voir les objets qu'elles ont à vendre, ou parce qu'elles portent leurs marchandises dans une toilette.

REVENDICABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui peut être revendiqué.

REVENDICATION. s. f. (pr. *re-van-di-ka-ci-on*). Jurispr. Action par laquelle le propriétaire d'une chose la revendique, la réclame à celui qui l'en a injustement dépouillé, soit qu'elle se trouve encore entre les mains du spoliateur de mauvaise foi, soit qu'elle ait passé à celles d'un tiers de bonne foi. Revendication d'un terrain. Revendication de marchandises saisies injustement. Exercer une action en revendication.

REVENDIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Revendiquer. S'empl. adjectiv.

REVENDIQUER. v. a. 1re conj. Réclamer une chose qui nous appartient, et qui est dans les mains d'un autre. Revendiquer des meubles. Revendiquer un cheval. Revendiquer un héritage. Revendiquer des papiers. Revendiquer une cause portée à un autre tribunal. Revendiquer un livre, une partie d'un ouvrage dont un autre s'est déclaré l'auteur. Revendiquer ses droits.

Ce droit d'indépendance
Que messieurs les maris nous accordent en France,
Aucun ne l'oserait *revendiquer* sur nous,
Sans se faire siffler comme un mari jaloux.
(*Le Philos. amour.*)

— Fig. La part que la fortune peut *revendiquer* dans la gloire des armes lui est presque toujours laissée par l'imprudence ou l'impéritie. (Boiste.)

— SE REVENDIQUER. v. pron. Être revendiqué.

— Syn. comp. REVENDIQUER, RÉCLAMER. V. RÉCLAMER.

REVENDRE. v. a. 4e conj. Vendre ce qu'on a acheté. Revendre une chose plus qu'elle n'avait coûté. J'aurai, le *revendant*, de l'argent bel et bon. (La Font.) Faites commerce d'esprit, achetez en gros et n'achetez que du bon; meublez bien votre magasin avant de l'ouvrir, et soyez sûr que vous trouverez toujours l'occasion de *revendre* en détail ce que vous aurez acheté. (Claville.)

— Vendre de nouveau. On ne peut vendre et *revendre* sa fidélité à deux rivaux. (Boiste.)

— Absol. Acheter en gros pour revendre en détail. C'est un homme qui achète pour revendre. Un mari est un vin difficile à *revendre*. (Regnard.)

— Fig. et fam. *Avoir d'une chose à revendre*. En avoir abondamment. Avoir de l'esprit à revendre.

— Fig. et fam. *Ne vous fiez pas à lui, il vous en revendrait*. Il est plus fin que vous. Un enfant aujourd'hui en *revend* à son père. (Boiste.)

— Procéd. *Revendre à la folle enchère*. Vendre de nouveau une chose aux risques et périls d'un premier adjudicataire qui n'en a pas payé le prix.

— SE REVENDRE. v. pron. Être revendu.

REVENDU, UE. part. pass. du v. Revendre. S'empl. adjectiv.

REVENGER (SE). v. pron. 1re conj. Se disait autrefois pour Se revancher.

Voyant à coups de becs sa femme l'outrager,
Voudrait bien, s'il pouvait, d'elle se *revenger*;
Mais il n'ose gronder ni dire une parole
Qu'il n'ait tout aussitôt le retour de son rôle.
(De Courval.)

REVENIR. v. n. 2e conj. Venir une autre fois, de nouveau. Revenir chercher quelqu'un. Vous reviendrez me parler. Ce fut la terre qui repoussa les eaux de la mer, qui reculèrent d'abord à une lieue du rivage, et qui, *revenant* ensuite vers la terre, submergèrent tout à coup Callao avec tous ses habitants. (B. de St-P.) Nous traversâmes de nouveau la ville, et, *revenant* chercher la porte de Sion, Ali-Aga me fit monter sur les murs. (Chateaub.) En *revenant* à la côte d'Europe, le premier objet que l'œil rencontre, après avoir franchi le bassin bleu du canal, c'est la pointe du sérail. (Id.) Je l'ai attendu, il n'est point *revenu*. (J.-J. Rouss.)

— Croître de nouveau; repousser après avoir été coupé, arraché. Les plumes reviennent à cet oiseau. Ses cheveux commencent à revenir. Mes ongles reviennent. Ces bois reviennent bien. Quand les dents de lait sont tombées, il en revient d'autres.

— Se dit aussi de certaines choses qui reparaissent après avoir disparu; qui arrivent, se présentent ou se font sentir de nouveau. Les beaux jours sont près de revenir. Le soleil revient sur l'horizon. La beauté passe et ne revient plus. Une fête qui revient tous les ans. La fièvre lui est revenue. Ma santé fuit; cette infidèle ne promet pas de *revenir*. (Parny.) Mais tant d'amis se pressaient autour de toi! La santé n'est-elle pas enfin *revenue* à ton aide? N'as-tu pas regagné les agréments de la vie? (X. Marm.)

Mais, hélas! aujourd'hui, parmi l'humaine engeance
Tous les crimes sont *revenus*,
Et les carreaux vengeurs sont encor suspendus.
(Le Bailly.)

— *Cela me revient dans l'esprit, à l'esprit.* Je m'en ressouviens à l'instant même. Les douceurs célestes qu'elle y avait goûtées étaient *revenues* dans son esprit. (Boss.) Les images de toutes ses actions passées *reviennent* dans son esprit. (Fléch.) Avec tous ses attraits (elle) *revint* en ma pensée. (Rac.)

— On dit dans le même sens, *Cela me revient en mémoire, dans la mémoire, à la mémoire.*

— Absol. *Ce nom ne me revient point.* Je ne m'en ressouviens plus.

— Retourner au lieu d'où l'on était parti. Revenir au gîte. Revenir d'un long voyage. Revenir sur l'eau. Le fleuriste a un jardin dans un faubourg, il y court au lever du soleil, et il en *revient* à son coucher. (La Bruy.) Cet homme raisonnable, qui a un culte et une religion, *revient* chez soi, fatigué, affamé, mais fort content de sa journée : il a vu des tulipes. (Id.) Le chat ne s'attache qu'à la maison; si son maître en déménage, il y *revient* seul pendant la nuit. (B. de St-P.) Il *revint* promptement au logis, où, pendant qu'on lui préparait un cheval, il me conta ce qui venait de lui arriver. (Le Sage.) Il veut être seul, et il ne peut supporter la solitude; il *revient* à la compagnie, et s'aigrit contre elle. (Fén.) En *revenant* de Perse, nous vîmes le long de la mer Caspienne plusieurs de ces montagnes de coquilles. (Buff.) Mon respectable époux, en *revenant* de la guerre d'Amérique, s'était retiré dans la solitude; et s'y livrait à l'examen de toutes les questions morales que la réflexion peut approfondir. (Mme de Staël.)

— Fam. *Il pleut, me voilà revenu.* Se dit pour exprimer que l'on n'a pas dessein de partir à cause de la pluie.

— *Revenir sur ses pas.* Retourner au lieu d'où l'on vient.

— Fig. Egarée par un amour pernicieux, elle commence à *revenir* sur ses pas. (Boss.) Il faut *revenir* sur ses pas, et recommencer ce que l'ennui rend insipide. (Mass.)

— Se dit des choses disposées de façon qu'elles semblent revenir sur elles-mêmes. En parlant du mur que Titus fit élever pour serrer de plus près Jérusalem, Josèphe dit que ce mur, *revenant* vers la région boréale, renfermait le sépulcre d'Hérode. (Chateaub.)

— Fig. Ils étaient tous *revenus*, par la raison, au point d'où les hommes sauvages étaient partis par instinct. (Volt.) Nous suivions lentement le cours du Pénée, et mes regards, que-

que distraits par une foule d'objets délicieux, *revenaient* toujours sur ce fleuve. (Barthel.)

Inconstant! Ho! voilà votre mot ordinaire!
Eh! c'est pour ne pas être inconstant, au contraire,
Qu'on me voit sur mes pas *revenir* tout exprès.
(Collin d'Harleville.)

— Absol. Ne faire qu'aller et revenir.

— Fig. *Revenir au giron de l'Eglise.* Rentrer dans le sein de l'Église catholique.

— Prov. et fam. *Il revient de l'autre monde, il semble qu'il revienne de l'autre monde.* Se dit d'un homme qui n'est pas instruit d'un événement public et remarquable arrivé depuis peu.

— *Revenir du Congo.* N'être plus au courant des modes, de l'opinion, des faits, des mœurs, etc. Après une longue révolution, beaucoup de gens semblent *revenir* du Congo. (Boiste.)

— Prov. et fig. *Revenir sur l'eau.* Rétablir sa fortune, recouvrer du crédit, rentrer en faveur.

— *Il revient des esprits, des esprits reviennent dans cet endroit.* On croit y voir des fantômes, on y entend des bruits que le vulgaire attribue à des esprits. Hobbes, incrédule le jour, n'osait coucher seul la nuit, de peur que les morts ne *revinssent.* (Fréron.)

Notre esprit du rivage sombre
Revient-il après nous revêtu de notre ombre?
Je n'en crois rien, et même sur ce point,
De docteurs je sais un grand nombre
Dont l'esprit ne *reviendra* point. (Deshoulières.)

— Causer des rapports, en parlant de certains aliments. L'ail, l'échalotte revient. Le boudin que j'ai mangé me revient.

— Recommencer à faire ou à dire les mêmes choses qu'on a faites ou dites précédemment.

— *Les troupes reviennent à la charge.* Après avoir plié, après avoir été battues, elles retournent au combat.

— Fig. *Revenir à la charge.* Réitérer ses instances, ses prières, ses reproches, ses invectives, etc. On a beau le rebuter, il revient toujours à la charge. On voulait l'empêcher de médire de ses amis, il est revenu à la charge.

— Fig. *Je reviens à ce que nous disions; Pour en revenir à ce que nous disions, au sujet dont il était question.* Se dit quand, après une digression ou une interruption, l'on reprend son sujet.

— On dit aussi simplement dans le même cas, *Revenons. Revenons* à la terre végétale prise en masse. (Buff.) *Revenons* à mon texte. (Boil.) *Revenons* aux paroles de mon texte. (Fléch.) Je *reviens* malgré moi au cruel sujet de mon discours. (Id.)

— Fig. *J'en reviens toujours là, qu'il faut...* Je persiste à penser, à représenter qu'il faut...

— Prov. et fig. *Revenir à ses moutons.* Reparler d'une chose qu'on a fort à cœur, retourner à son principal sujet après quelque digression.

— Fig. *Revenir sur une matière, sur une affaire.* En reparler, la traiter de nouveau.

— Prov. *A tout bon compte revenir.* On doit être toujours reçu à recommencer le calcul fait avec le plus de soin, et à s'assurer qu'il est exact.

— Se rétablir, se remettre; être rétabli, être remis dans le même état où l'on était auparavant. Revenir en santé. Revenir en état de grâce. Revenir en son bon sens. Revenir en son premier état. Revenir à la vie. Revenir en faveur auprès d'un prince.

— Fig. Que faire? être aussi ferme et aussi patient qu'il est insupportable; attendre en paix qu'il *revienne* demain aussi sage qu'il était hier. (Fén.)

— Se dit en parlant d'un sentiment qui renaît dans l'âme. La confiance *revient* aux troupes. (Mass.)

— Se dit aussi du temps. Quand nous crûmes voir *revenir* le temps des miracles. (Boss.) Craignez que le moment fatal ne *revienne.* (Mass.) Perdre un temps qui ne *revient* plus. (Id.)

La plus brillante des journées
Passe pour ne plus *revenir.* (J.-B. Rousseau.)

— *Revenir à soi*, ou absol. *Revenir.* Reprendre ses esprits après un évanouissement, une faiblesse, etc. Ils me secoururent promptement, Inès et lui; et quand ils m'eurent fait *revenir* de mon évanouissement, don Alvar me dit : Remettez-vous, de grâce; que ma présence ne soit pas un supplice pour vous. (Le Sage.) Encore un coup, vivez, et *revenez* à vous. (Rac.)

— Fam. *Le vin, les liqueurs*, etc., *font revenir le cœur.* Le vin, les liqueurs, etc., réparent, rétablissent les forces.

— *Revenir d'une maladie.* Se rétablir, recouvrer sa santé.

— Fig.

L'aimable comédie, avec lui terrassée,
En vain d'un coup si rude espéra *revenir.* (Boil.)

— Absol. Il revient à vue d'œil.

— *En revenir.* Guérir d'une maladie, n'en pas mourir.

— Fam. *Il en est revenu d'une belle.* Il a été dans un grand danger, il en est échappé.

— Fig. Il fut tel que la nation n'en est jamais bien *revenue.* (J.-J. Rouss.)

— Prov. *La jeunesse revient de loin.* Les jeunes gens reviennent souvent des maladies les plus dangereuses. || Se dit aussi pour faire entendre que la jeunesse peut revenir de grandes erreurs, de grands égarements.

— Fig. *Revenir d'une frayeur, d'un étonnement, d'une surprise*, etc. Reprendre ses esprits, reprendre le courage que la frayeur avait ôté. Puis il se retourna de mon côté; et remarquant que j'étais pâle et défait : Mon ami, me dit-il, *reviens* de ta frayeur, on ne veut te faire aucun mal. (Le Sage.)

Mais lorsque, *revenant* de mon trouble funeste,
J'admire sa douceur, son air noble et modeste.
(Racine.)

— Absol. *Je n'en reviens pas.* Je ne reviens pas de mon étonnement. L'empereur ne *revenait* pas que dans les lycées on n'enseignât pas de très-bonne heure les mathématiques. (Las Cases.)

— Fig. Abandonner l'opinion dont on était, pour se ranger à l'avis d'un autre. Revenir à l'avis de telle personne.

— Abandonner une opinion, un avis, un projet, pour reprendre une opinion, un avis, un projet auquel on avait renoncé. Revenir à sa première idée. Revenir à un ancien projet.

— Absol. C'est un homme opiniâtre qui ne revient point, qui ne revient jamais.

— *Revenir de ses erreurs, de ses opinions*, etc. S'en désabuser. Ensuite il leur parla de moi fort avantageusement, mais j'étais alors *revenu* des louanges, et j'en pouvais entendre sans péril. (Le Sage.)

— Absol. Elle se fait gloire de *revenir*, dès qu'elle a senti qu'on l'a surprise. (Id.)

— On dit dans un sens analogue. Revenir des choses du monde, de ce monde.

— On dit dans le sens contraire. Revenir à la vertu. Revenir à Dieu. *Revenez* à la vertu par le dégoût de l'iniquité, si vous ne pouvez y *revenir* par le goût de la justice. (Mass.)

— Se corriger d'une chose, y renoncer. Revenir de ses débauches. Revenir de ses emportements. Revenir des égarements de sa jeunesse. Le sage *revient* aisément à soi. (Fléch.) Quand l'esprit se calme et *revient* à lui. (Mass.)

— *Revenir sur ce qu'on avait dit, sur ce qu'on avait promis, sur ses engagements.* Changer de sentiments, d'opinion, se dédire de ce qu'on avait promis. Celui qui *revient* trop souvent sur ses promesses ne peut plus *revenir* à la confiance. (Boiste.)

— *Revenir sur le compte de quelqu'un.* Abandonner une mauvaise opinion qu'on avait de lui, pour en prendre une meilleure, une bonne.

— *Revenir à soi.* Prendre de meilleurs sentiments. Après de longs égarements, on peut encore revenir à soi. Idoménée étant *revenu* à soi, les remercia de l'avoir arraché d'un trône qu'il a arrosé du sang de son fils. (Fén.) Que l'homme étant *revenu* à soi considère ce qu'il est au prix de ce qui était. (Pasc.)

— Se calmer. La colère l'emporte, mais il revient à lui presque aussitôt.

— Fig. Se réconcilier, s'apaiser. Quand on le fâche une fois, il ne revient jamais. Faire revenir quelqu'un difficilement. On n'a besoin que de lui parler raison, il revient aussitôt.

— Résulter à l'avantage ou au désavantage de quelqu'un. Le profit qui m'en revient est médiocre. Quelle gloire, quel profit peut vous revenir de cette entreprise? Les maux qui en peuvent *revenir* à la patrie. (Mass.) Il *revient* à la religion infiniment plus d'avantages de la piété d'un grand. (Id.) Que vous *revient*-il de votre animosité? (Id.) Quel fruit me *revient*-il de tous vos sacrifices? (Rac.)

— Coûter. Cette ferme me revient à tant. Ces deux étoffes reviennent au même prix. La lecture est devenue un plaisir à bon marché; mais elle *revient* assez cher aux jeunes gens qui lisent de mauvais livres. (Boiste.)

— On dit fort bien, Cela me revient à vingt francs; mais on ne doit pas dire : Cela me revient à peu, à beaucoup, etc., parce que le verbe *revenir à* veut être suivi d'un nom de nombre, et non d'un adverbe.

— *Ces deux sommes réunies reviennent à celle de...* Elles font ensemble la somme de...

— Avoir du rapport, de l'analogie, être conforme, semblable. Cette couleur revient à celle de votre habit. Son humeur revient à la mienne. Prenez de ces deux objets celui que vous voudrez, l'un revient à l'autre.

— On dit dans le même sens, Cela revient au même.

— Plaire. Avoir un air, des manières qui reviennent à tout le monde, qui ne reviennent point. Je n'ai pas été à la peine d'employer l'autorité pour avoir le consentement de Dorothée : votre personne lui *revient*, et vos manières lui plaisent. (Le Sage.)

— *Il me revient de toutes parts que vous vous plaignez de moi; la même chose me revient de tous les côtés.* Beaucoup de personnes me le rapportent, m'en informent; on me le dit de tous côtés.

— Art culin. *Faire revenir de la viande.* La faire renfler pour la mettre en état d'être piquée ou lardée et rôtie ensuite. Faire revenir des pigeons, des poulets sur le gril, sur les charbons, dans l'eau bouillante.

— *Faire revenir de la viande, des légumes, dans la graisse, dans le beurre*; ou simplement, *Faire revenir de la viande, des légumes.* Les passer à la casserole avec de la graisse, du beurre, pour leur faire prendre de la couleur.

— Écon. Se dit des fromages qui, après avoir été affinés et durcis, sont placés dans des endroits humides pour s'y amollir. Chaque fromager a sa méthode particulière pour faire revenir le fromage.

— Jurispr. *Revenir sur quelqu'un.* Exercer contre quelqu'un une action en garantie. Ayez soin que cette rente soit bien payée, sans quoi l'on reviendra sur vous. Si l'on vous dépossède du bien qui vous est échu lors du partage, vous aurez droit de revenir sur vos copartageants.

— Procéd. *Revenir par opposition contre un jugement, par requête civile contre un arrêt.* Se pourvoir en justice contre un jugement, contre un arrêt.

— On dit dans un sens analogue. Revenir par la voie de la rescision contre un traité, un contrat, etc.

— S'emploie impers. dans plusieurs de ses acceptions. Il ne vous en reviendra que des ennuis, de la honte. Il en reviendra un million à l'État.

— On dit par menace. *S'il me revient que vous ayez médit de moi, je m'en vengerai.* Si j'apprends que vous ayez médit de moi.

— *Revenir*, suivi d'un infinitif. Et toujours Xipharès *revient* vous traverser. (Rac.) Le Saint-Esprit *revient* habiter dans son âme. (Boil.)

L'état horrible où le ciel me l'offrit
Revient à tout moment effrayer mon esprit. (Rac.)

— Fam. *S'en revenir.* Retourner au lieu d'où l'on était parti. S'en revenir tout courant.

— Syn. comp. REVENIR. RETOURNER. *Revenir* se dit du lieu où est celui qui parle, et *retourner* du lieu où il n'est pas. On *revient dans* sa patrie; on *retourne* dans son exil. || REVENIR. CONVENIR. V. CONVENIR.

REVENOIR. s. m. Techn. Outil de l'horloger. || Outil pour donner différents recuits, ou faire prendre la couleur bleue à l'acier.

REVENTE. s. f. Seconde vente, nouvelle vente. La revente d'un bien. Faire la revente d'une maison qu'on vient d'acheter.

— *Un objet de revente.* Un objet qu'on n'achète pas de la première main. Une tapisserie de revente. Un lit, un meuble de revente.

— *Revente à la folle enchère.* Nouvelle vente d'un bien dont le premier adjudicataire n'a pas payé le prix.

REVENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Reventer. S'empl. adjectiv.

REVENTER. v. a. 1re conj. Mar. Faire porter dans une voile le vent qui frappe dessus.

— SE REVENTER. v. pron. Être reventé.

REVENTIER. s. m. Anc. admin. Commis des salines qui revendait le sel par petites mesures.

REVENTONS. s m. pl. Anc. cout. Droit dû par l'acheteur d'un bien au seigneur censuel, outre celui des lods et ventes.

REVENU, UE. part. pass. du v. Revenir. S'empl. adjectiv.

— Revenu à.

Polichinelle, à toi nous voilà *revenus*,
J'y reviens volontiers, c'est un ami d'enfance,
Garçon d'esprit d'ailleurs dans son extravagance,
Fertile en mots profonds, des badauds revenus.
(Arnault.)

— *Revenu dans. Revenu* dans son pays avec un nom européen, accueilli à la cour comme une nouveauté, il s'y montra simple et libre comme un Américain. (Thiers.)

— *Revenu de.* Un homme *revenu* depuis peu d'Afrique me fit ce rapport. (Le Sage.) A ces mots, Idoménée, déjà *revenu* de sa première promptitude, parut honteux de sa délicatesse. (Fén.) J'étais parti d'Ithaque pour aller demander aux autres rois *revenus* du siège de Troie des nouvelles de mon père. (Id.) *Revenu* de son premier étonnement, elle fit signe à l'étranger de s'approcher avec une grâce et une liberté particulière aux filles de ce pays. (Chateaub.)

Un de nos savants intrépides,
Observateur profond, d'Égypte *revenu*,
Sur les lieux, à loisir doit avoir reconnu
Ce qui reste des pyramides. (F. de Neufch.)

— Se dit aussi des choses. Quand les fers sont en bon acier fondu, ils doivent être *revenus* en bleu pas trop foncé; de cette manière ils coupent plus longtemps, parce qu'alors on peut faire des biseaux plus allongés. (Encycl.)

REVENU. s. m. Ce qu'on retire annuellement d'un domaine, d'un emploi, d'une pension, d'une constitution de rente, etc. Revenu clair et net. Revenu clair et liquide. Revenu médiocre. Revenu bien assuré. Revenu considérable. De grands, de bons revenus. Une terre de bon revenu, d'un mauvais revenu, d'un revenu fort incertain, fort casuel. Avoir un bon revenu en terres. Sa charge lui vaut trente mille francs de revenu. Recevoir, toucher un revenu, ses revenus. Son revenu consiste en terres et en pensions. Il tire tant de revenu de ses propriétés. Son revenu monte à cent mille francs. Saisir tous les revenus de quelqu'un. Manger, dissiper en un mois tout le revenu d'une année. Régler sa dépense sur son revenu. Cette dépense passe mon revenu, excède mon revenu. Les gens de lettres qui parlent peu sont comme les grands seigneurs qui ont beaucoup de biens-fonds et peu de *revenus.* (Sallent.) Avec quelle joie M. de Lamoignon dispensait les *revenus* de sa charité pour racheter ses péchés! (Fléch.) Quel respect n'avait-elle pas pour les prêtres, que les gens du monde n'estiment que par leur qualité et les *revenus* de leurs bénéfices. (Id.)

N'imite point ce fou dont la sotte avarice
Va de ses *revenus* engraisser la justice. (Boil.)

(Il) me laissa pour rouler et pour vivre,
Un *revenu* léger et son exemple à suivre. (Id.)

— *Revenus casuels.* Certains profits qui ne sont point compris dans les revenus ordinaires.

— *Revenus publics*, ou *revenus de l'État.* Tout ce que l'État retire, soit des contributions, soit de ses propriétés. Ce n'est point à ce que le peuple doit donner qu'il faut mesurer les *revenus* publics, mais à ce qu'il peut donner; et, si on les mesure à ce qu'il peut donner, il faut que ce soit du moins à ce qu'il peut toujours donner. (Montesq.)

— Fig. Avoir du *revenu* en sens commun (Mol.)

— Chass. Se dit de la queue qui revient aux perdreaux. Perdreaux qui ont plusieurs doigts de revenu. || Se dit encore du bois qui renaît à la tête du cerf, du daim, du chevreuil.

— Techn. Recuit de l'acier. Donner le revenu aux aiguilles.

— S'empl. adjectiv. en t. de chasse. Cerf revenu de tête.

— Syn. comp. REVENU. RENTES. Les *rentes* ne sont que les charges du *revenu.* Sans le *revenu* on ne peut payer les *rentes.*

REVENUE. s. f. Eaux et for. Jeune bois qui revient sur une coupe de taillis.

— Agric. Pousse des bois qui viennent d'être coupés.

— Véner. Heure où les bêtes sortent du bois pour pâturer.

— Se disait pour Retour. A la revenue de Noël.

REVENURE. s. f. Agric. Seconde pousse de la vigne après la gelée.

RÊVER. v. n. 1re conj. (du gr. ῥέμβειν, tourner autour de plusieurs idées). Faire des songes. Ne faire que rêver toute la nuit. Être sujet à rêver toutes les nuits. Rêver de combats, de naufrages, etc.

— Fam. *Cet homme rêve tout éveillé.* Son imagination crée des chimères, des fantômes

— Être en délire, dans une fièvre chaude ou dans quelque autre maladie. Voilà le transport qui lui vient; il commence à rêver.

— Par extens. Dire des choses déraisonnables, extravagantes. Vous rêvez quand vous dites cela. Rêvez-vous de faire cette demande, cette proposition? Vous n'êtes pas en votre bon sens, vous rêvez. Ne faire plus que rêver.

— La Bruyère a peint admirablement le duc de Lauzun en deux mots, en disant qu'il n'était pas permis de *rêver* comme il a vécu.

— Être distrait, laisser aller son imagination sur des choses vagues, sans aucun objet fixe et certain. Rêver toujours sans répondre à ce qu'on dit. Ne faire que rêver en société. Être toute une soirée à rêver. Rêver au bord d'une fontaine. Rêver tout éveillé. On n'étudie plus, on n'observe plus, on *rêve*, et l'on nous donne gravement pour de la philosophie, les rêves de quelques mauvaises nuits. (J.-J. Rouss.) Peut-être sous son ombre ai-je *rêvé* moi-même. (Del.)

Chacun a dit son mot, on a longtemps *rêvé* :
Le vrai sens de l'énigme est-il enfin trouvé? (Volt.)

Moi, *rêver!* Moi commettre une telle indécence!
Chacun sur ce point-là connaît mon innocence.
Moi, *rêver!* Non, parbleu! *Rêver*, c'est réfléchir,
Et c'est un embarras dont j'ai su m'affranchir.
(*L'Inconstant ramené.*)

— Fam. *Rêver à la Suisse.* Avoir l'air de penser à quelque chose, et ne penser à rien. Cette phrase a vieilli.

— Penser, méditer profondément sur quelque chose. Il faut rêver à cette affaire. Rêver fort longtemps pour corriger un vers, une période. Cela donne à rêver. Rêver longtemps sur une affaire, à une affaire.

Et sans aller *rêver* dans le double vallon,
La colère suffit, et vaut un Apollon. (Boileau.)

— *Rêver à.*

Je *rêve* au bruit de l'eau qui se promène,
Au murmure du saule agité par le vent.
(Desb.-Valm.)

Joconde là-dessus se remet en chemin,
Rêvant à son malheur tout le long du voyage.
(La Font.)

— *Rêver de.*

La nuit même, la nuit me paraît éternelle,
Et j'aime mieux te voir que de *rêver* d'amour.
(Desb.-Valm.)

— *Rêver que.* Vous *rêvez* que vous avez vécu, voilà tout ce qui vous reste du songe de la vie. (Mass.)

— Activement. Même sens que le neutre. Rêver quelque chose. Ils n'oublièrent par d'identifier ces îles nouvelles avec les îles d'or dont ils avaient *rêvé* l'existence; elles reçurent le nom d'îles de Salomon. (M.-Brun.) Je fermais les yeux pour *rêver* le bonheur. (Desb.-Valm.) Je *rêve* sa jeunesse au doux bruit de la source. (Id.) Les gouvernements se succédaient avec tant de rapidité, qu'à peine avait-on le temps de les *rêver.* (Boiste.)

— *Rêver* est devenu trop familier pour être employé dans la tragédie, aussi Voltaire en blâme l'emploi dans ces deux vers de Corneille :

Et ce cœur, tant de fois à la guerre éprouvé,
S'alarme d'un péril qu'une femme a *rêvé.* (Corn.)

On peut remarquer aussi que dans ces vers, *rêver* est pris dans le sens actif, et qu'on le prend encore quelquefois en ce sens. On dit *voilà ce que j'ai rêvé*, pour, *voilà le rêve que j'ai fait*, mais on ne dirait pas *j'ai rêvé un péril.*

— Fam. *Vous avez rêvé cela.* Se dit à une personne qui rapporte, qui raconte des choses que l'on se refuse à croire

— Poét. Désirer quelque chose vivement, avec passion. Ne rêver que fortune. Rêver des grandeurs, des dignités auxquelles on ne parviendra point. Rêver la tiare, un chapeau de cardinal, un trône.

— *Rêver*, signifiant Faire des songes, demande la préposition *de*. Rêver de choses effrayantes || *Rêver* est généralement actif devant un substantif seul. Rêver combats, rêver naufrages. On peut cependant dire aussi rêver de combats, rêver de naufrages || Devant un pronom personnel ou un substantif joint à un adjectif, c'est *rêver de* qu'il faut employer. J'ai rêvé de vous, de ces gens-là, de malheurs horribles. || Quand *rêver* signifie Réfléchir, il doit toujours être suivi de la préposition *à*. Rêver à une affaire. || Au lieu de la préposition *à*, on emploie la préposition *sur*, si la méditation est profonde. Rêver longtemps sur une affaire.

— SE RÊVER. v. pron. Etre rêvé. La liberté, la gloire, la félicité se *rêvent* plus qu'elles ne se goûtent (Boiste.)

— Se dit quelquefois des personnes. L'ambitieux tombé s'est *rêvé*, se *rêve* encore lui-même. (Boiste.)

— Syn. comp. RÊVER. PENSER. SONGER. V. PENSER. || RÊVER. FAIRE DES RÊVES Quand on emploie le verbe, on a rarement l'intention d'exprimer que le sujet fait une ou plusieurs des actions marquées par son radical, on ne se décide point entre l'unité et la pluralité.

RÊVER. s. m. Rêverie.

> Qui rendra ma fraîche pensée
> A son *rêver* délicieux! (STE-BEUVE.)

RÉVERBÉRANT. part. prés. du v. Réverbérer. Qui réverbère. Il est toujours invariable.

RÉVERBÉRANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de réverbérer. Où suis-je? quel doux éclat! Astre des nuits, quel ordre admirable dans tes montagnes *réverbérantes*! (B. de St-P.) La chaleur est sans contredit plus grande au nord en été, si l'on compare la température d'un lieu pris dans une forêt de sapins à celle d'un lieu pris en pleine mer sous l'équateur, parce que les plans *réverbérants* des feuilles lustrées des sapins ont une bien plus grande étendue que la surface de l'Océan, dans un horizon de la même grandeur. (Id.)

— Qui produit une réverbération. Il faut donc y ajouter une cause *réverbérante*, et on la trouvera dans les feuilles lustrées de ses forêts. (B. de St-P.)

RÉVERBÉRATION. s. f. (pr. *ré-ver-bé-ra-ci-on*; du lat. *verberatio*, action de frapper, qui laisse supposer son réduplicatif *reverberatio*, action de refrapper, de renvoyer le coup) Réflexion de la lumière et de la chaleur par un corps qui ne les absorbe point. La réverbération des rayons du soleil. Le navigateur Martens raconte que dans le voyage qu'il fit sur les côtes du Spitzberg pour y pêcher des baleines, la *réverbération* du soleil dans les glaces flottantes était si forte, qu'elle faisait fondre le goudron de son vaisseau. (B. de St-P.)

— S'est dit pour Contre-coup, manière indirecte. Nous n'étions son amie que par *réverbération*; mais nous étions selon son goût, et je crois que bien de ses anciennes amies n'en seront pas plus touchées (de sa mort) que moi. (Mme de Sév.) Je ne me vante pas d'être des amies de M. le Premier; mais il me trouve avec ses amis, et vous savez les sortes de *réverbérations* que cela fait. (Id.)

— S'est dit de la répercussion du son. La *réverbération* du cri dans les vallons et les rochers d'alentour le rendit plus grand... étant une chose ordinaire en la nature qu'au moindre bruit qui éclate, les forêts et les montagnes voisines retentissent et multiplient le son qu'elles reçoivent. (Vaugelas.) Les échos viennent de la *réverbération* du son, produite par les obstacles qui le renvoient. (Encycl.)

— Fig. Ces souvenirs, ces douces *réverbérations* de la jeunesse sur l'âge avancé, semblables aux derniers rayons du soleil dans une soirée d'hiver, régénèrent, par une sorte de palingénésie, hélas! trop fugitive, les premières émotions de la vie. (Poug.)

RÉVERBÈRE. s. m. Miroir réflecteur, ordinairement de métal, que l'on adapte à une lampe, pour ramener vers les objets que l'on veut éclairer la portion de sa lumière qui se perdrait dans l'espace.

— Par extens. Lanterne de verre qui contient une lampe munie d'un ou de plusieurs réflecteurs, et qui sert à éclairer pendant la nuit les rues, les grandes cours et d'autres lieux. Les rues des principales villes du royaume sont éclairées par des réverbères. Allumer les réverbères. Descendre, hisser un réverbère. A la clarté d'un réverbère. Duclos, en parlant des hommes puissants qui n'aiment pas les gens de lettres, disait : Ils nous craignent comme les voleurs craignent les *réverbères*. (Fréron.) On a dit que les voleurs craignent les *réverbères*; les usurpateurs et les tyrans les brisent : quand l'imposture règne, la simple vérité est séditieuse. (J.-B. Say.)

— *Chasse au reverbère* ou *au flambeau*. Nom qui a été donné à une chasse qu'on fait pendant la nuit aux canards sauvages, au moyen d'une espèce de fanal placé au bout d'une perche, en avant du bateau qui porte les chasseurs.

— Chim. Nom qu'on donne aux parois d'un fourneau, destinées à réfléchir la chaleur rayonnante qui émane du foyer sur la matière qu'on veut chauffer. || *Feu de réverbère*. Feu appliqué de manière que la flamme est obligée de se rabattre et de rouler sur les matières que l'on expose à son action, comme dans un four ou sous un dôme. || *Feu de reverbere ouvert*. Celui qui a lieu dans un fourneau de réverbère dont tous les registres sont ouverts. || *Feu de reverbere clos*. Celui qui a lieu dans un fourneau de reverbère fermé, ou le feu se réfléchit et frappe la matière ou le vaisseau qui la contient, pardessus et tout autour.

RÉVERBÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Réverbérer. S'empl. adjectiv.

RÉVERBÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *reverberare*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je reverbere, tu reverberes, il réverbère*, etc. Réfléchir, repousser, renvoyer. Une muraille qui réverbère fortement les rayons du soleil. Les plaques de fer réverbèrent la chaleur du feu du foyer dans les chambres. Voyez ces déserts de l'Arabie Pétrée et le Biledulgerid, le Sahara : ils ne sont inhabitables qu'à cause de cette nudité vaste, affreuse, et de ce sablon brillant et stérile qui *réverbère* tant les rayons du soleil. (Virey.) Mais les pétales, au lieu d'être disposés autour du centre de la fleur pour y *réverbérer* les rayons du soleil... (B. de St-P.) Le double anneau de Saturne ne lui a pas plus coûté que le double rang de pétales d'une marguerite; tous deux servent au même usage, à *réverbérer* les rayons du soleil sur leur disque. (Id.) Les flancs méridionaux d'une simple montagne *reverbèrent* la chaleur des rayons solaires quelquefois sur tout son horizon. (Id.)

— Neutral. Les rayons du soleil réverbèrent contre cette muraille.

— SE REVERBERER. v. pron. Être réverbéré.

REVERCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Reverchér. S'empl. adjectiv.

REVERCHER. v. a. 1re conj. Techn. Boucher les trous d'une pièce de poterie d'étain avec le fer à souder.

— SE REVERCHER. v. pron. Être reverché.

REVERDI, IE. part. pass. du v. Reverdir. S'empl. adjectiv.

REVERDIE. s. m. Mar. Accroissement d'élévation des marées à l'époque des syzygies. || *Attendre la reverdie*. Attendre le moment où la mer rapportera.

REVERDIR. v. a. 2e conj. Repeindre en vert. Reverdir des barreaux. Le lendemain, le beau ciel du Midi avait repris sa sérénité : on trouva le cadavre de l'infortune jeune homme encore attaché au fatal radeau, au pied d'un jeune saule que l'orage avait *reverdi*. (Moniel.)

— v. n. Redevenir vert. Les arbres reverdissent au mois de mai. La terre est triste et desséchée, mais elle *reverdira*. (Lamennais.) Ce que vous dites des arbres qui changent est admirable : la persévérance de ceux de Provence est triste et ennuyeuse : il vaut mieux *reverdir* que d'être toujours vert. (Mme de Sév.)

> Pourquoi demeurer à la ville,
> Quand tout *reverdit* dans nos champs?
> (DESHOULIÈRES.)

> A ses accords les chênes *reverdissent*,
> A ceux de Pan leurs feuilles se flétrissent.
> (J.-B. ROUSSEAU.)

> Tandis que mes regards erraient sur ces campagnes,
> Le pampre a *reverdi* sur le front des montagnes.
> (ST-LAMBERT.)

— Se dit d'un vieillard dont les forces se raniment, qui semble rajeunir. La faculté de jouir, que glaçait l'inquiétude, se relève et *reverdit* pour un jour. (Ste-Beuve.)

— Prov. et fig. *Planter là quelqu'un pour reverdir*. Laisser une personne en quelque endroit sans la venir reprendre, comme on le lui avait promis.

— Pathol. Se disait autrefois de certaines maladies de peau qui, après avoir paru gueries, se montrent de nouveau. Dartres qui commencent à reverdir.

— SE REVERDIR. v. pron. Être reverdi.

REVERDISSEMENT. s. m. Néol. Action de reverdir. || État de ce qui reverdit.

REVERDOIR. s. m. Techn. Réservoir dont se sert le brasseur.

RÉVÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Révérer. S'empl. adjectiv. Un prince révéré. Les vrais ambassadeurs sont partout *révérés*. (Volt.) Le grave philosophe est partout *révéré*. (Rac.) Il pousse son aigle avec force par-dessus les retranchements, sauve ce simulacre *révéré* du culte militaire. (Anquet.) L'iniquité pompeuse et *révérée*. (J.-B. Rouss.) Vous dormez à l'abri de ces noms *révérés*. (Boil.)

— *Révéré chez*. Le chien a-t-il été adoré ou *révéré* chez les Egyptiens? (Volt.)

— *Révéré dans*. Quel plus grave tribunal y eut-il jamais que celui de l'aréopage, si *révéré* dans toute la Grèce, qu'on disait que les dieux mêmes y avaient comparu? (Barth.)

— *Révéré de*. Était-ce un incrédule que ce saint Louis, arbitre des rois et *révéré* des infidèles? (Chateaub.)

> Des Grecs et des Romains autrefois *révéré*,
> Le coq était des dieux l'interprète sacré. (FELLENS.)

— *Révéré en*.

> Surtout qu'en vers écrits la langue *révérée*,
> Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée.
> (BOILEAU.)

— *Révéré par*.

> Dans ce livre par eux de tout temps *révéré*,
> Le nombre des mots même est un nombre sacré.
> (RACINE.)

— *Révéré pour*.

> Pour tant d'heureux bienfaits les Muses *révérées*,
> Furent d'un juste encens dans la Grèce honorées.
> (BOILEAU.)

RÉVÉREMMENT. adv. (pr. *ré-ve-ra-man*). Avec respect, avec révérence. Parler révéremment de Dieu, des choses saintes. Peu usité.

RÉVÉRENCE. s. f. (pr. *ré-ve-ran-ce*; du lat. *reverentia*, crainte respectueuse, respect). Respect, vénération qu'on porte aux choses sacrées, aux prêtres, aux temples, aux images, aux sacrements. Traiter les choses saintes avec révérence. Porter honneur et révérence à quelqu'un. Que peuvent des évêques qui ont anéanti eux-mêmes l'autorité de leur chaire et la *révérence* qu'on doit à la succession, en condamnant ouvertement leurs prédécesseurs jusqu'à la source même de leur sacre? (Boss.) L'attention et la modestie de M. de Montausier dans l'église imprimaient le respect aux âmes les moins touchées de la *révérence* du lieu et de la sainteté du culte. (Fléch.)

— Il ne s'emploie guère aujourd'hui dans le sens de respect. Leur manière leur donne poids et *révérence*. (Mont.) Les noms de ces grands hommes, Ronsard et du Bellay, ne doivent jamais être prononcés sans imprimer dans l'esprit de ceux qui les écoutent une secrète *révérence* (Godeau.) O *révérence* des temps passés et des choses éloignées, combien tu nous fais dire de sottises! (Rayn.)

— Pop. *Sauf révérence, révérence parler, en parlant par révérence*. Se dit quand on parle de quelque chose dont on craint que l'idée ou l'expression ne blesse.

> Ce damoiseau, parlant par *révérence*,
> Me fait cocu, madame, avec toute licence.
> (MOLIÈRE.)

— Pal. *Sauf la révérence* ou *le respect de la cour*. Se dit pour excuser la liberté de quelque terme qui paraît peu respectueux.

— Myth. rom. Divinité allégorique, fille de l'Honneur et de la Majesté.

— Titre d'honneur qu'on donnait aux religieux qui étaient prêtres. Votre Révérence. Je prie votre Révérence de.

— Hist. ecclés. Titre d'honneur que l'on a donné aux évêques. Le titre de révérence resta longtemps seul en usage en parlant; il a été remplacé par le titre de Grandeur.

— On dit d'un homme qu'on a repris ou gourmandé, qu'*on a bien parlé à sa révérence*.

— Mouvement du corps qu'on fait pour saluer, soit en inclinant, soit en pliant les genoux. Une profonde révérence. Une grande, une humble révérence. Révérence bien basse, fort basse. Faire la révérence. Faire la révérence bas, bien bas. Faire la révérence de mauvaise grâce. Faire ses révérences trop longues, trop courtes. Je remerciai, par une *révérence*, le poète des Asturies de sa hardiesse obligeante. (Le Sage.) Rien ne recommande plus une femme au premier abord, qu'une *révérence* faite avec grâce. (Roub.) Au fait, tout homme qui fait une profonde *révérence* à quelqu'un tourne le dos à quelque autre. (Galiani.) La vraie politesse ne consiste pas à faire des *révérences*, mais à dire et à faire des choses agréables à ceux avec qui l'on vit. (Boiste.) Le prince a les *révérences* et les ministres l'autorité. (Boss.)

— La révérence se fait en France par l'inclination du corps, en tirant le pied en arrière et en ôtant le chapeau. En Orient, on la fait en touchant la tête de la main et en se baissant. Les femmes font la révérence en pliant les genoux.

— Fig. Si vous voulez avoir quelques succès dans le monde, il faut, en entrant dans un salon, que votre vanité fasse la *révérence* à celle des autres. (Mme Geoffrin.)

— Manég. *Faire la révérence*. Se dit d'un cheval qui fait un faux pas.

— On dit qu'*un mur fait la révérence*, lorsqu'il est incliné, qu'il fait une bosse, qu'il menace ruine.

— Pop. *Tirer sa révérence à quelqu'un*. Le saluer.

— Fam. Saluer en s'en allant, s'en aller. Je lui dis nettement ma façon de penser, et je lui tirai ma révérence.

— Fig. Se dit pour exprimer le refus. Je vous tire ma révérence, ne comptez pas sur moi. Ce que vous proposez est fort imprudent, je vous tire ma révérence.

— *Faire la révérence, sa révérence à quelqu'un*. Lui rendre ses respects et le saluer pour la première fois, ou lorsqu'on a été longtemps sans le voir.

— Sorte d'hommage rendu aux souverains dans certaines occasions. Le roi a reçu les révérences. La reine a dispensé des révérences.

— Syn. comp. RÉVÉRENCE. SALUT SALUTATION. La *révérence* est un mouvement du corps qu'on fait pour marquer un sentiment de respect, de considération, etc., soit en pliant les genoux, soit en s'inclinant. Le *salut* est une démonstration extérieure de civilité, d'amitié, de respect, faite aux personnes qu'on rencontre, qu'on aborde, qu'on visite. La *salutation* dit quelque chose de plus démonstratif, de plus animé, de moins variable. || RÉVÉRENCE. RESPECT. V. RESPECT.

RÉVÉRENCIELLE. adj. f. Ne se dit que dans cette locution. *crainte révérencielle*, sentiment mêlé de crainte et de respect que les enfants doivent avoir pour leurs père et mère.

RÉVÉRENCIEUSEMENT. adv. Avec respect, d'une manière humble et cérémonieuse. Père Itrier vous salue très-*révérencieusement*. (Mme de Sév.)

RÉVÉRENCIEUX, EUSE. adj. Qui affecte de faire quantité de révérences Voilà un homme bien révérencieux. Fam., et ne se dit que par moquerie

— Fig. Humble et cérémonieux. Devenir de jour en jour plus révérencieux. Discours révérencieux. Paroles révérencieuses.

RÉVÉREND, ENDE. adj (du lat. *reverendus*, digne de vénération) Digne d'être révéré. Ne s'emploie que comme un titre d'honneur qu'on donne aux prélats, aux religieux et aux religieuses. Révérend père en Dieu. Le révérend père un tel. La révérende mère supérieure. Le très-révérend père.

> Suivant le lardon médisant,
> Les jeunes sœurs, d'un œil content,
> Ont vu draper les graves mères,
> Les *révérendes* douairières,
> Et la grand chambre du couvent. (GRESSET.)

— Gresset l'a dit de Vert-Vert.

> De ce fiel mystique et couvert
> Que vient de verser la cabale
> Sur l'histoire de dom Vert-Vert,
> Faite en cette critique aunée
> Où le perroquet *révérend*
> A la juser publiquement,
> Entraîné par sa destinée.

— substantiv. Mon révérend. Mes révérends.

RÉVÉRENDISSIME. adj. des 2 g. (superl. de *reverend*) Titre d'honneur plus relevé que celui de Révérend, et que l'on donne aux évêques, aux archevêques, aux généraux d'ordre et aux supérieures de certaines abbayes.

— Les superlatifs en *issime*, et notamment celui de *révérendissime* donné aux évêques, étaient des mots nouveaux dans notre langue dans le XVIe siècle. Elle en était redevable apparemment à ces Italiens que Catherine de Médicis avait attirés à sa cour.

RÉVÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *revereri*, forme de *re*, augmentatif, et de *vereri*, craindre avec respect). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je revère, tu révères, il révère*, etc. Honorer, respecter. Révérer Dieu. Révérer les saints. Révérer les reliques. Révérer les images. Révérer les ministres de la religion. Révérer les puissances d'une haute vertu. Révérer la mémoire de quelqu'un. C'est le bonheur de nos jours qu'on puisse autant s'attacher au mérite et à la personne du prince qu'on en *révère* la puissance et la majesté. (Boss.) Toute la nature attentive, étonnée, obéissante, reconnaît en lui le pouvoir de son créateur et *révère* sa sainteté et son innocence. (Fléch.) J'assassine à regret un roi que je *révère*. (Rac.) Rome et tous vos soldats *révèrent* ces aïeux. (Id.) Tout l'univers *révère* sa puissance. (J.-B. Rouss.) Le Hollandais *révère* la cigogne qui tue les reptiles. (B. de St-P.) Partout l'homme estime qui le trompe et *révère* qui l'opprime. (Id.)

> La créance, les mœurs, le pouvoir, tout diffère.
> Ce qu'ici l'on proscrit, ailleurs on le *révère* (VOLT.)

> En vain de la faveur du plus grand des monarques,
> Tout *révère* à genoux les glorieuses marques. (RAC.)

— SE RÉVÉRER. v. pron. Être, devoir être respecté Les vertus utiles sont celles qui doivent le plus se *révérer* (Boiste.)

— Se respecter soi-même.

— Se respecter mutuellement. Les hommes de vrai mérite se *révèrent* et ne se jalousent jamais. (Boiste.)

— Syn. comp. RÉVÉRER. ADORER. HONORER. V. HONORER.

RÊVERIE. s. f. Etat de l'esprit occupé d'idées vagues qui l'intéressent; pensées riantes ou tristes auxquelles se laisse aller l'imagination. Une profonde rêverie. Une continuelle rêverie. Une agréable, une douce rêverie. S'enfoncer dans une sombre rêverie. De mélancoliques rêveries. Promener ses rêveries. Il ne faut point de cause pour agiter notre âme : une *rêverie* sans corps et sans sujet la régente et l'agite. (Mont.) Par le travail, on charmait l'ennui, on ménageait le temps, on guérissait la langueur de la paresse et les pernicieuses *rêveries* de l'oisiveté. (Boss.) La *rêverie* du voyageur est une sorte de plénitude de cœur et de vide de tête, qui vous laisse jouir en repos de votre existence C'est pour la pensée que nous troublons la félicité que Dieu nous donne : l'âme est paisible, l'esprit est inquiet. (Chateaubr.) Les bruissements des prairies, ces gazouillements des bois, me plongent dans d'ineffables *rêveries* qui souvent ont fait tomber de mes mains les livres des philosophes. (B. de St-P.) La *rêverie* est la compagne la plus douce, la plus fidèle, la plus intéressante : elle fait disparaître le temps. (Boiste.)

> .. Un livre en main, errant dans les prairies,
> J'occupe ma raison d'utiles *rêveries*. (BOIL.)

> Dans peu vous allez voir vos froides *rêveries*
> Du public exciter les justes moqueries. (ID.)

— Pensée qui absorbe. Se dit surtout de l'amour.

— Idée extravagante, chimérique. Les rêveries des astrologues Débiter ses rêveries pour des vérités. Ouvrage plein de rêveries. Les trembleurs, gens fanatiques qui croient que toutes leurs *rêveries* leur sont inspirées. (Boss.)

> Aussitôt maint esprit, fécond en *rêveries*,
> Inventa le blason avec les armoiries. (BOIL.)

— Délire causé par une maladie, ou l'effet de ce délire. Entrer dans la rêverie. Tomber en rêverie. Avoir des rêveries. Des rêveries de ma-

lade. Nous croyons voir partout des sinistres présages de notre mort dans les *rêveries* d'un songe, dans le chant nocturne d'un oiseau. (Mass.)

— Anc. admin. Bureau où l'on payait l'impôt appelé *rêve*.

— Syn. comp. RÊVERIE. RÊVE. V. RÊVE.

REVERNI, IE. part. pass. du v. Revernir. S'empl. adjectiv.

REVERNIR. v. a. 2e conj. Techn. Vernir de nouveau. || Couvrir d'un nouveau vernis.

— SE REVERNIR. v. pron. Être reverni.

REVERQUIER. s. m. (de l'allem. *verkehren*, renverser). V. REVERTIER.

REVERS. s. m. (pr. *re-vèr* · du lat. *reverus*). Le côté d'une chose opposé à celui que l'on regarde ou qui se présente d'abord. Le revers de la main. Le revers d'un feuillet. Le revers d'une tapisserie. Le revers d'une montagne, d'un coteau. Remplir la page et le *revers*. (Boil.) La plupart des traductions ressemblent à des *revers* de tapisserie. (Boiste.)

— *Un coup de revers*, *un revers*. Un coup d'arrière-main; un coup donné de gauche à droite avec la main ou avec un instrument, avec une arme quelconque. Donner un revers. Blesser d'un revers. Donner un revers de la main.

Pour châtier son insolence extrême,
Il faut que je lui donne un *revers* de la main. (Mol.)

— *Frapper de revers*. Frapper de gauche à droite avec une arme, un bâton, etc., que l'on tient de la main droite.

— Fig. *Un revers de fortune*, ou simplement *un revers*. Une disgrâce, un accident qui change une bonne situation en une mauvaise. Éprouver, essuyer d'étranges revers, de grands revers, d'affreux revers, de cruels revers. Être ferme dans les revers. Se laisser abattre par le premier revers. Les prospérités de la France ont pu éprouver des *revers*, le sort des lettres ne changera plus. (Mass.) Les bons et les mauvais succès semblent s'être partagé la durée des ans et des siècles, et nous venons de voir le règne le plus long et le plus glorieux finir par des *revers*. (Id.) Je vois la reine et vous, mes *revers* vont finir (De Belloy.) Le roi n'avait point encore éprouvé de *revers*. (Volt.) Quelques *revers* répandus dans le champ de la vie en font fructifier le bonheur. (S. Dub.) Les tempêtes de l'ambition ne se font point sentir dans les hameaux, et les *revers* de la fortune n'y exercent point leur empire (Reyrac.) C'est dans les grands *revers* que brillent les grands courages. (Joliveau.)

Mille fameux *revers*
D'exemples étonnants ont rempli l'univers. (T. Corn.)

Mais au moindre *revers* funeste,
Le masque tombe, l'homme reste,
Et le héros s'évanouit. (J.-B. Rouss.)

— *Les revers d'un habit*. Les deux parties d'un habit qui se joignent sur la poitrine, et qui semblent repliées en dessus de manière à montrer une portion du revers ou de la doublure de l'habit. Habit d'uniforme à revers bleus.

— Anc. cost. Partie des manches, qu'on retrousse, et qui s'appelle aujourd'hui Parement. Satin bon pour le revers des manches.

— *Revers de botte*. Le haut de la tige d'une botte, lorsqu'il paraît se rabattre et montrer le côté du cuir qui n'est pas noirci. Bottes à revers.

— Monn. et méd. Le côté opposé à celui où est l'empreinte de la tête du prince ou du personnage au nom ou en l'honneur duquel la médaille a été frappée.

— Fig. et fam *Le revers de la médaille*. Le mauvais côté, les mauvaises qualités d'une personne ou d'une chose.

— Prov. et fig. *Toute médaille a son revers*. Chaque chose a deux faces, un bon côté et un mauvais.

— Se prend quelquefois pour Contre-partie. Lorsque M Oberlin mourut, par un testament qui était le *revers* de celui d'Eudamidas, il légua Louise Schepler à ses enfants. (Cuvier.)

— *Revers de pavé*. Partie inclinée du pavé d'une rue depuis les maisons jusqu'au ruisseau.

— Fortif. *Revers de la tranchée*. Le côté de la tranchée qui est tourné vers la campagne, et qui est opposé à celui qui regarde la place. || *Revers du fossé*. Bord extérieur, opposé à celui de l'enceinte. || *Revers de la tranchée*. Nom impropre qu'on donne quelquefois au côté extérieur du parapet. || *Revers de l'orillon*. Partie de l'orillon vers la courtine.

— Art milit. *Voir, prendre, battre à revers ou de revers une troupe, un ouvrage de fortification*. Voir, prendre, battre cette troupe, soit en flanc, soit à dos. || *Prendre des revers*. Occuper une position d'où l'on dirige obliquement son feu contre le dos de l'ennemi.

— Mar. Partie de la muraille d'un bâtiment qui est en surplomb. || *Manœuvres de revers*. Les écoutes, boulines et amures de dessous le vent des basses voiles, c'est-à-dire qui ne se trouvent pas du côté du vent. || Celles qui sont placées sous le vent || *Palan de revers* Celui qui fait effort sur le garant d'un autre palan || *Revers d'arcasse*. Portion de voûte de bois faite à la poupe d'un vaisseau, soit pour soutenir un balcon, soit pour un simple ornement ou pour gagner de l'espace || *Revers de l'éperon*. La partie de l'éperon comprise depuis le dos du cabestan jusqu'au bout de la cagouille.

RÉVERSAL, ALE. adj. (du lat. *reverti*, retourner). S'est dit d'un acte d'assurance donné à l'appui d'un engagement précédent. Diplôme réversal.

— *Lettres réversales* ou *riversales*. Lettres par lesquelles on fait une concession en échange, en retour d'une autre.

REVERSAUX. s. m. pl. Diplom. Se disait, dans le droit public de l'empire, de certains décrets par lesquels on déclarait que ce qui s'était fait dans un cas particulier ne pourrait détruire les règles générales. Les empereurs qui se faisaient sacrer ailleurs qu'à Aix-la-Chapelle ont toujours donné des reversaux au chapitre de cette ville.

REVERSE. adj. des 2 g. Entom. V. REVERSÉ.

REVERSÉ, ÉE. part. pass. du v. Reverser. S'empl. adjectiv.

REVERSÉ, ÉE. adj. (du lat. *reversus*; de *reverto*, revenir). Entom. Se dit des ailes des insectes, lorsque le bord externe de l'inférieure est plus avancé, un peu courbé, et qu'il dépasse celui de la supérieure.

REVERSEAU. s. m. (de *revers* et *eau*). Constr. Pièce de bois attachée au bas d'un châssis, d'une porte-fenêtre, qui, en recouvrement sur son seuil, empêche que l'eau n'entre dans la feuillure.

REVERSEMENT. s. m. Mar. Action de reverser. On dit mieux *transbordement*.

— *Reversement de courants*, *de marée*, etc. Changement de la marée, des courants.

REVERSER. v. a. 1re conj. Verser de nouveau. Reverser du vin dans son verre. Reverser à boire.

— Verser une liqueur dans un vase duquel on l'avait tirée.

— Mar. Transporter la cargaison d'un bâtiment dans un autre. Reverser des munitions de guerre, de bouche, des marchandises. On dit plus ordinairement *transborder*. || Agir sur les manœuvres de revers. || *Une marée, un courant, une mousson reversent*. Quand leur direction devient opposée à celle qu'ils avaient précédemment. || *Reverse*. Commandement d'une manœuvre qui a pour but d'accélérer le changement des amures, lorsqu'un bâtiment vire de bord.

— Fig. et comm. Transporter un article d'un chapitre dans un autre.

— SE REVERSER. v. pron. Être reversé.

REVERSI. s. m. (du fr. *revers*, parce qu'à ce jeu, au revers de tous les autres, c'est celui qui fait le moins de levées qui gagne le plus). Jeu de cartes où celui qui fait le moins de levées gagne la partie, et où le valet de cœur est la carte principale; il se joue à quatre personnes. Jouer bien au reversi. Grand joueur de reversi. Faire un reversi, une partie de reversi. On écrit souvent aussi *reversis*.

— Coup qui consiste à faire toutes les levées, et qui, par une exception à la règle ordinaire à ce jeu, procure le gain de la partie. Faire le reversi. Faire reversi. Rompre le reversi.

RÉVERSIBILITÉ. s. f. Jurispr. Qualité de ce qui est réversible. La réversibilité des apanages. Réversibilité d'un héritage, d'un douaire, d'une rente, d'une pension.

— Féod. *Réversibilité des fiefs*. Retour des fiefs au seigneur, à la mort des vassaux qui ne laissaient aucun parent mâle.

RÉVERSIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *reversi*, retourner). Jurispr. Qui doit en certains cas retourner au propriétaire qui en a disposé Les héritages donnés à bail emphythéotique sont réversibles après la fin du bail.

— Se dit aussi des rentes viagères constituées sur plusieurs têtes, ou d'une pension assurée à d'autres personnes après la mort du titulaire. Pension réversible sur la veuve, sur les enfants, sur les sœurs, etc

— Bot. Se dit des feuilles susceptibles de s'appliquer face à face par leur partie supérieure, quand la direction a lieu vers la base de la tige

RÉVERSION. s. f. (du lat. *reversio*). Jurispr. Retour, droit de retour, en vertu duquel les biens dont une personne a disposé en faveur d'une autre lui reviennent quand celle-ci meurt sans enfants. Rentrer dans un bien par droit de réversion. Ce duché revint à la couronne de réversion.

— Littér. Figure de style qui consiste à faire revenir sur eux-mêmes, avec un sens différent et souvent contraire, certains mots d'une même proposition.

REVERSIS. s. m. V. REVERSI.

RÉVERSOIR. s. m. Hydraul. Barrage établi sur un cours d'eau, par-dessus lequel le liquide s'écoule en nappe. || Pertuis à la paroi latérale d'un réservoir.

REVERTIER. s. m. Sorte de jeu qui se joue dans un trictrac, et qui consiste à faire revenir ses dames dans la même table d'où elles sont parties. On disait autrefois *reverquier*.

REVESTIAIRE. s. m. Lieu séparé dans l'église, où les prêtres se revêtent des habits sacerdotaux pour l'office divin. Il est vieux. On dit *vestiaire*.

— Somme que chaque religieux prenait en certaines communautés pour son entretien d'habits, de linge.

REVESTISSEMENT. s. m. Anc. législ. Don mutuel entre mari et femme.

REVÊTEMENT. s. m. Architect. Espèce de placage de plâtre, de mortier, de bois, de marbre, etc., qu'on fait à une construction pour la rendre plus agréable, ou plus riche, ou même plus solide. Le revêtement de ce mur est de plâtre; celui des piédestaux est de marbre. Le revêtement des murs de cet appartement est de bois, de stuc, etc. Le *revêtement* est donc, selon le sens propre du mot, une sorte d'habit qui cache la nudité des constructions, et souvent la pauvreté de leur matière. (Quatrem.)

— Construct. Mur, soit en pierres, soit en moellons, qui sert à fortifier l'escarpe ou la contrescarpe d'un fossé, ou à retenir les terres d'un fossé, d'un bastion, d'une terrasse. Les revêtements sont ordinairement en talus, afin de mieux soutenir la poussée des terres.

REVÊTIR. v. a. 2e conj. (du lat. *vestire*, qui, précédé de la part. itérative *re*, signifie Redonner les habits à quelqu'un, et reprendre les habits qu'on avait quittés). *Je revêts, tu revêts, il revêt, nous revêtons, vous revêtez, ils revêtent. Je revêtais. Je revêtis, nous revêtîmes. Je revêtirai. Je revêtirais. Revêts, revêtons, revêtez. Que je revête. Que je revêtisse. Revêtant. Revêtu.* Donner des habits à quelqu'un qui en a besoin Revêtir les pauvres. L'usage de *revêtir* les statues d'habits quelquefois très-riches est assez commun dans la Grèce, et fait regretter souvent que ces ornements dérobent aux yeux les beautés de l'art. (Barthél.)

— Fig. La mort change de nature pour les chrétiens, puisque, au lieu qu'elle semblait être faite pour nous dépouiller de tout, elle commence, comme dit l'Apôtre, à nous *revêtir*. (Boss.) De combien d'honneur et de gloire, grand Dieu! aviez-vous *revêtu* l'homme au sortir de vos mains? (Mass.) Ajoutez-y maintenant les différences que les divers tempéraments, les âges et les sexes y apportent, vous connaîtrez que les beautés dont la nature a *revêtu* l'homme sont inépuisables. (B. de St-P.)

Tu disposas la terre à la fécondité,
Quand tu la *revêtis* de grâce et de beauté. (St-Lamb.)

— Se dit aussi des vêtements dont on se couvre. Revêtir un habit.

— Se dit des plantes et des animaux. Un vil insecte s'enveloppe d'un tissu de soie; il ne peut connaître l'amour qu'en *revêtant* une forme aérienne. (A. Mart.) La fleur des champs nous apprendra le nom de celui qui la *revêtit* d'une robe éclatante. (Id.) Bientôt l'eau prive le sol de la terre végétale qui *revêtait* sa surface, et qui était la source de sa fécondité. (Fourn.) Les lis ne travaillent ni ne filent, et cependant quels vêtements des rois pourraient égaler la magnificence dont j'ai *revêtu* ces fleurs? (Mme de Staël.)

— Se dit également des habits de cérémonie ou des autres marques de dignité. Revêtir ses habits royaux. Revêtir le grand collier de l'ordre. Revêtir un prélat de ses habits pontificaux.

— Fig. Investir quelqu'un d'un titre, d'un emploi, d'une dignité, du pouvoir, de l'autorité. Revêtir quelqu'un d'une charge. Dépouiller quelqu'un d'une charge, en revêtir un de ses amis. Le roi l'a revêtu d'un plein pouvoir.

— Féod. Se disait des héritages et des fiefs. Un donateur se dessaisit de ses biens pour en revêtir son donataire. Revêtir un vassal de sa terre.

— Fig. *Revêtir ses pensées d'un style brillant*. Les exprimer d'une manière brillante. Homère, qui l'a *revêtue* de vers si beaux, demandait l'aumône pendant sa vie. (B. de St-P.)

— *Revêtir le mensonge*, *l'erreur des apparences de la vérité* Donner au mensonge, à l'erreur l'air de la vérité.

— Jurispr. *Revêtir un acte de toutes ses formes, de toutes les formalités requises* Observer toutes les formes nécessaires pour qu'il soit valide.

— *Revêtir un acte*, *un écrit de la signature d'une personne*. Le faire signer par cette personne.

— Prendre, se donner, s'attribuer telle ou telle apparence, telle ou telle qualité. Revêtir la figure de quelqu'un.

— On dit dans un sens analogue, *Revêtir un personnage*.

— Fig. Les formes que revêt la pensée.

— *Revêtir un caractère*. Faire connaître la qualité, l'autorité qu'on possédait sans la montrer. Il ne passait que pour un voyageur, mais il a revêtu depuis peu un caractère d'envoyé.

— Fortifier l'escarpe et la contrescarpe d'un fossé, avec un mur de pierre ou de moellon.

— Faire un mur à une terrasse, pour en soutenir les terres.

— *Revêtir un fossé*, *un bastion*. Le couvrir de briques, de pierres.

— Garnir de poteaux une cloison ou un pan de bois.

— Couvrir un mur d'un lambris.

— Recouvrir, enduire. Revêtir l'aire d'une grange d'une couche de sable et de terre battus. Revêtir le fond d'un bassin d'un lit de glaise.

— Garnir de gazon un glacis droit ou circulaire, ou palisser de charmilles, d'ifs, etc., un mur de terrasse ou de clôture, pour le couvrir.

— Se dit, dans plusieurs arts, pour Couvrir, environner. Les fondeurs revêtent leurs modèles de cire. Les peintres revêtent leurs figures, quand ils les habillent.

— *Se revêtir d'un habit*. Le mettre sur soi, s'en couvrir.

Revêtons-nous d'habillements
Conformes à l'horrible fête
Que l'impie Aman nous apprête (Racine.)

— Fig. Nous ne pensons qu'à nous *revêtir* des dépouilles de nos amis et de nos proches. (Mass.) Quelle indécence à un ministre de l'Église de déposer les armes saintes, et de se *revêtir* des armes de la milice du siècle! (Id.) Vous vous étiez toujours *revêtu* de la ressemblance des justes. (Id.)

De quel front aujourd'hui vient-il sur nos brisées
Se *revêtir* encor de nos phrases usées? (Boileau.)

— Se couvrir des habits de cérémonie ou des autres marques de dignité. Magistrat qui s'est revêtu de sa robe. Se revêtir d'un costume.

— Être investi. Se dépouiller de l'autorité avec plus de contentement qu'on n'avait eu à s'en revêtir.

— S'attribuer telle ou telle apparence, telle ou telle qualité. Jésus-Christ se revêtit des apparences les plus humbles pour venir racheter les hommes.

— Fig. Les formes dont se revêt la pensée.

— Se dit des animaux, des plantes, et même de la terre. La tige elle-même se *revêt* d'une dure écorce, qui met le bois tendre à l'abri des injures de l'air. (Fén.) Plus loin, un ver rampe sur le gazon, tout à coup il se *revêt* de lumière, il s'avance comme le fils des astres. (A. Mart.) Le soleil anime les ombrages qui vous dérobent à ses rayons dévorants. Sous ces traits enflammés, les fleurs se hâtent d'éclore, et la terre se *revêt* d'une robe de verdure. (Id.) Les terrains calcaires se *revêtent* ordinairement d'une végétation plus vigoureuse et plus abondante que les terrains granitiques. (M.-Brun.) De leurs molles toisons les brebis se *vêtissent*. (Del.)

— Le présent de l'indicatif de ce verbe est un écueil que plusieurs écrivains célèbres n'ont pas su éviter. C'est alors que les zéphyrs qui l'ont dépouillée du manteau des hivers la *revêtissent* de la robe du printemps. (B. de St-P.)

— Syn. comp. REVÊTIR. VÊTIR. On se *revêt* de ce dont on se couvre en second lieu, des habits qui se superposent aux vêtements, ou d'habillements extraordinaires, d'insignes d'une dignité. On se vêt de ses habits ordinaires, de ceux qui sont faits pour le besoin, et sur lesquels on en met souvent d'autres.

REVÊTISSEMENT. s. m. Féod. Action de recevoir la foi et l'hommage d'un vassal.

— Anc. cout. *Revêtissement de ligne*. Dévolution qui avait lieu des biens propres d'une personne décédée aux parents les plus proches dans la ligne d'où ces biens provenaient. || On appelait aussi *revêtissement*, un don mutuel et égal qui se faisait, dans quelques coutumes, entre deux conjoints.

— S'est dit pour Revêtement.

REVÊTU, UE. part. pass. du v. Revêtir. S'empl. adjectiv.

Un jeune enfant couvert d'une robe éclatante,
Tels qu'on voit des Hébreux les prêtres *revêtus*. (Racine.)

— Fam. *Un gueux revêtu*. Un homme de rien qui a fait fortune, et qui en est devenu arrogant.

— Prov. *Rien n'est plus insupportable qu'un gueux revêtu*.

— Fig. C'est un gueux *revêtu* des dépouilles d'Horace. (Boil.)

— *Revêtu de*. Tous ces objets n'étaient point *revêtus* de ces riches teintes de pourpre, de jaune doré, de nacarat, d'émeraude, si communs le soir dans les couchants de ces parages. (B. de St-P.) L'arbre de Wenster, avec tous les parfums des aromates, et *revêtu* d'un feuillage toujours vert, ombrage les vallées du cap Horn. (Id.) Tel est à l'île de France, le pic de Peter-Boot, qui, avec sa pyramide surmontée d'un chapiteau et entourée de nuages, ne ressemble pas mal à une figure de femme *revêtue* d'une robe flottante (Id.) Celui du maïs, au contraire, y est *revêtu* de plusieurs pellicules. (Id.) Il peint une jeune femme *revêtue* d'une fourrure d'hermine, et placée sur un traîneau en forme de char. (Mme de Staël.) Les mariniers, sur les bords de la mer Adriatique, sont *revêtus* d'une capote rouge, et très-singulière. (Id.) La plante du pied est *revêtue* d'une semelle de cuir dure comme la corne. (Buff.) La queue est très-courte, elle n'a que deux pouces de longueur, et elle est *revêtue* d'un têt tout autour. (Id.) L'œsophage est beaucoup plus grand à proportion, long de plus de trois mètres, et *revêtu* à l'intérieur d'une membrane très-dense, glanduleuse et plissée. (Lacépède.) Des vapeurs voilaient en partie les Alpes de Savoie confondues avec elle, et *revêtues* des mêmes teintes. (Senancour.) Elle était d'un bois incorruptible, qui était *revêtu* par dehors et par dedans de lames d'or et très-pur. (Le Maistre de Sacy.)

Revêtu de lambeaux, tout pâle, mais son œil
Conservait sous la cendre encor le même orgueil. (Racine.)

— Fig. Orné, décoré. Être revêtu de vertus, de qualités aimables. On dédaigne souvent la vérité, quand elle n'est pas *revêtue* des ornements qui séduisent l'esprit. (Acad.) Quand vous serez *revêtu* de quelque charge importante, n'employez jamais de malhonnêtes gens (Barthél.)

Qui d'un zèle trompeur à nos yeux *revêtu*,
Contre innocence arme votre vertu (Racine.)

On pourrait dire à certains hommes
Orgueilleux de harnais dont ils sont *revêtus*:
Laissons là les honneurs, et comptons les vertus. (François de Neufchateau.)

— Voltaire a dit: Leur front d'un vain éclat n'était point *revêtu*. Ce mot semble un peu trop éloigné de sa signification primitive.

REVÊTURE. s. f. Se disait pour Investiture.

RÊVEUR, EUSE. adj. Qui rêve, qui s'entretient de ses imaginations. Un homme fort rêveur. Un esprit rêveur. Vous voilà bien rêveuse. Paraître triste et rêveur. Philosophes *rêveurs*, qui pensez tout savoir. (Boil.) Je m'aperçois depuis quelques jours que vous êtes triste et *rêveuse*. (Destouches.)

— Qui dit des choses extravagantes et hors du sens commun.

— Se dit aussi des choses. La tristesse est *rêveuse*, et je rêve souvent. (Mme Desb.-Valm.) Vos yeux deviennent sombres, *rêveurs*, fixés en terre. (J.-J. Rouss.)

— substantiv. C'est un rêveur. Un rêveur perpétuel. *Rêveur* sombre, inquiet, à lui-même ennuyeux. (Boil.)

Mais pour moi, de Paris citoyen inhabile,
Qui ne lui puis fournir qu'un *rêveur* inutile,
Il me faut du repos. (Boil.)

— *C'est un rêveur, un vieux rêveur.* Se dit d'un homme qui fait ou qui dit des choses extravagantes, dont les idées sont hors du sens commun.

— Syn. comp. MÉDITATIF. PENSEUR. PENSIF. RÊVEUR. Le désir de savoir rend *méditatif*, l'amour du vrai rend *penseur*, la crainte et l'inquiétude rendent *pensif*, l'illusion rend *rêveur*.

REVIDAGE. s. m. Techn. Action de revider.

REVIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Revider. S'empl. adjectiv.

REVIDER. v. a. 1re conj. Techn. Agrandir un trou avec la vrille, en T. de bijoutier.

— Terme dont se servent les brocanteurs pour exprimer la coutume où ils sont de se revendre les uns aux autres ce qu'ils ont acheté dans les ventes publiques.

— SE REVIDER. v. pron. Être revidé.

REVIENT. s. m. Comm. Prix que les marchandises coûtent au fabricant lui-même. Le prix de revient. Le revient. || Frais de fabrication.

REVIGNY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bar-le-Duc (Meuse); 500 hab.

REVIGORER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Redonner de la vigueur. *Revigorer* les esprits. (Bouchet.) Mercier a proposé de le remettre en usage, mais sans succès.

— SE REVIGORER. v. pron. S'est dit pour Reprendre vigueur. Au moyen de la soudaine et inopinée joie, les esprits se *revigorèrent*. (Despérier.)

REVIGOURER. v. a. 1re conj. Donner plus de vigueur. La joie qu'il eut dans sa maladie, en revoyant ce qu'il aimait, *revigoura* si bien son corps, qu'il guérit en peu de jours. (Merc.) Ce mot n'a pas eu plus de succès que le précédent.

REVIN. s. m. Nom qu'on donne, dans le Gard, au petit vin ou piquette.

REVIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Reviquer. S'empl. adjectiv.

REVIQUER. v. a. 1re conj. Anc. techn. Se disait, en Picardie, pour Degorger et fouler les étoffes de laine teintes.

— SE REVIQUER. v. pron. Être reviqué.

REVIQUEUR. s. m. Anc. techn. Nom que l'on donnait aux foulons, en Picardie.

REVIRADE. s. f. (du lat. *gyrare*, tourner). Action d'un joueur de tric-trac qui, pour faire une case avancée, emploie une ou deux dames des cases déjà faites. Faire une revirade, la revirade.

— Se disait pour Réplique, riposte. J'ay autrefois employé à la nécessité et presse du combat des *revirades* qui ont fait faussée, outre mon dessein et mon espérance. Je ne les donnois qu'en nombre, ou les recevois en poids. (Montaig.)

REVIREMENT. s. m. Mar. Action de revirer, c'est-à-dire de changer de route ou de bordée, lorsque le gouvernail est poussé à bâbord ou à tribord, afin de courir sur une autre aire de vent que celle sur laquelle le vaisseau a déjà couru quelque temps. || *Revirement par la tête, revirement par la queue.* Mouvement d'une armée ou d'une escadre qui est sous voile, lorsqu'elle veut changer de bord, en commençant par la tête ou par la queue de l'escadre. On dit mieux *virement*.

— Banq. et comm. *Revirement de parties, de fonds, de deniers*, ou simplement *revirement*. Manière de s'acquitter envers une personne en lui faisant le transport d'une dette active équivalente à la somme qu'on lui doit. S'acquitter par des revirements.

REVIRER. v. n. 1re conj. Mar. Tourner d'un autre côté. Revirer par la tête. Revirer par la queue. Revirer de bord. || *Revirer de bord dans les eaux d'un vaisseau.* Changer de bord derrière un vaisseau, en sorte qu'on coure le même rumb de vent en le suivant.

— Fig. et fam. *Revirer de bord.* Changer de parti.

— Fig. Hésiter, tourner de différents côtés avant de prendre un parti.

Mettons-nous d'abord à l'ouvrage,
Que sert de tant délibérer?
Nous émoussons notre courage,
Quand nous voulons trop *revirer*. (***)

— Au jeu de trictrac, Faire une revirade.

REVISÉ, ÉE. part. pass. du v. Reviser. S'empl. adjectiv.

REVISER. v. a. 1re conj. (du lat. *revisere*; formé de *re* itératif, et de *visere*, visiter, voir). Revoir, examiner de nouveau. Reviser une affaire. Reviser un compte. Reviser un procès. Reviser un règlement. Reviser la législation pénale. Reviser une feuille.

— SE REVISER. v. pron. Être revisé.

— Syn. comp. REVISER. REVOIR. *Revoir*, c'est simplement voir de nouveau; *reviser*, c'est voir de nouveau ce qui a déjà été revu, ou vu de nouveau, ou vu avec soin.

REVISEUR. s. m. Celui qui revoit après un autre. Réviseur de comptes.

Grands *reviseurs*, courage, escrimez-vous,
Apprêtez-moi bien du fil à retordre. (J.-B. Rouss.)

— Juge commis pour recevoir un procès.

— Chancell. rom. Officier de la daterie, chargé de reviser et corriger les suppliques, les requêtes, les dispenses matrimoniales, etc.

RÉVISION. s. f. (du lat. *revisio*). Action par laquelle on revoit, on examine de nouveau. La révision des lois. La révision d'une constitution. Soumettre à une révision.

— Nouvel examen des canons dont on a déjà fait l'épreuve.

— Lecture d'épreuve faite dans le but d'examiner si les corrections indiquées précédemment ont été bien faites.

— *Revision d'un procès.* Nouvel examen d'un procès jugé en dernier ressort. Demander la revision d'un procès. Se pourvoir en révision. Obtenir des lettres de révision. La révision des procès est presque toujours prononcée par la Cour de cassation, et jamais par la Cour d'assises, hors les cas où les juges étant convaincus que les jurés, tout en observant les formes, se sont trompés au fond; la Cour renvoie l'affaire à la session suivante. La révision des procès, admise autrefois en matière civile, ne peut plus aujourd'hui avoir lieu qu'en matière criminelle, lorsqu'il est prouvé que l'accusé n'a pas commis le crime pour lequel il a été condamné, lorsque la personne que l'on supposait avoir été assassinée reparaît après la condamnation, ou enfin lorsqu'il y a eu faux témoignage.

— *Révision de compte.* Nouvel examen d'un compte jugé en dernier ressort. Il ne peut être procédé à la révision d'un compte qu'autant qu'il y a des erreurs ou des omissions, des faux ou des doubles emplois. || En matière de comptabilité publique, la Cour des comptes, malgré un arrêt par lequel elle aurait définitivement jugé un compte, peut procéder à sa révision, soit sur la demande du comptable, appuyée de pièces justificatives recouvrées depuis l'arrêt, soit d'office, soit à la réquisition du procureur général, pour erreur, faux ou double emploi, reconnue par la vérification d'autres comptes.

— Anc. jurispr. Droit que les procureurs avaient pour lire et revoir les écritures des avocats, parce qu'étant chargés de la conduite d'une affaire, ils doivent savoir ce que ces écritures contiennent.

— *Revision des listes électorales.* Publication annuelle des listes électorales, avec l'indication des nouveaux électeurs qui ont acquis leur droit pendant l'année, et la radiation des électeurs décédés ou qui ont perdu les qualités exigées pour figurer sur ces listes. Depuis la dernière loi sur les élections, les listes sont permanentes; les préfets procèdent chaque année à leur révision, mais tout citoyen a le droit de réclamer contre les radiations ou les inscriptions nouvelles ordonnées par les préfets. L'affaire est soumise au conseil de préfecture. L'appel des décisions de ce conseil est porté à la Cour royale.

— *La revision des listes des conscrits* a pour objet d'en retrancher les individus que la loi dispense du service militaire ou de reconnaître leur incapacité.

— *Conseil de révision.* Tribunal militaire institué pour reviser les jugements rendus par les conseils de guerre. Ils tiennent lieu de la Cour de cassation pour les crimes et délits commis par les militaires. Les conseils de guerre, ainsi que les conseils de révision, sont loin d'offrir les garanties nécessaires aux justiciables. Les membres dont ils se composent sont choisis par des autorités qui n'ont que trop souvent un intérêt personnel dans la cause. || La garde nationale a aussi ses conseils de révision.

— Hist. *Assemblée de révision.* Corps établi par les Constitutions de 1791 et de 1795, pour la révision des lois constituantes. L'assemblée de révision ne pouvait exercer son action que de huit ans en huit ans, et la première fois qu'après douze ans. Celle de 1795 établissait également pour le même objet des assemblées de révision, dont la proposition, émanée du Conseil des cinq-cents, devait, dans un espace de neuf années, avoir été faite à trois époques éloignées l'une de l'autre de trois années au moins.

REVISIT. s. m. Anc. fin. Mot latin qui signifie Il a revu. On l'employait dans la chambre des comptes, pour indiquer qu'un dossier avait été revu par un des conseillers. Mettre, donner son revisit. Il y a un revisit.

REVISITÉ, ÉE. part. pass. du v. Revisiter. S'empl. adjectiv.

REVISITER. v. a. 1re conj. Visiter de nouveau.

— Admin. Soumettre à une nouvelle visite de

— SE REVISITER. v. pron. Être visité de nouveau.

— Se rendre mutuellement une seconde visite.

REVIVIFICATION. s. f. (pr. *re-vi-vi-fi-ka-ci-on*). Chim. Opération par laquelle on réduit un oxyde à l'état métallique. || Se dit particulièrement du mercure auquel on a rendu sa forme métallique.

— *Revivification du noir animal.* Opération au moyen de laquelle on remet le noir animal qui a servi à décolorer les liquides en état de servir de nouveau.

— Les alchimistes entendaient par là une véritable reproduction ou régénération du métal.

REVIVIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Revivifier. S'empl. adjectiv.

REVIVIFIER. v. a. 1re conj. *Je revivifie, nous revivifions, vous revivifiez. Je revivifiais, nous revivifiions, vous revivifiiez*, etc. Vivifier de nouveau; rendre le sentiment à une partie qui l'avait perdu, y établir la circulation, etc.

— Chim. Réduire un oxyde à l'état métallique. Se dit particulièrement du mercure.

— Chez les alchimistes, c'était reproduire un métal qui avait été détruit.

— Théol. *La grâce revivifie le pécheur.* Elle lui donne une nouvelle vie spirituelle.

— SE REVIVIFIER. v. pron. Être revivifié.

REVIVRE. v. n. 4e conj. irrég. *Je revis, tu revis, il revit, nous revivons, vous revivez, ils revivent. Je revivais. Je revécus, nous revécûmes. Je revivrai. Je revivrais. Revis, revivons, revivez. Que je revive. Que je revécusse. Revivant. Revécu.* Ressusciter, revenir à la vie. Jésus-Christ fit revivre Lazare, qui était mort depuis trois jours. La main de Dieu, qui donne la vie et la mort, semblait immoler Mme la dauphine, et la faire *revivre* plusieurs fois pour la disposer à son dernier sacrifice. (Fléch.) Si les hommes pouvaient *revivre* avec l'expérience qu'ils ont en mourant, il y en a peu qui ne se conduisissent autrement. (Lav.)

— Par exagér. Voilà du vin capable de faire revivre un mort.

— Fig. Vivre pour ainsi dire de nouveau. Les pères revivent dans leurs enfants. Au moment même où il était frappé, ce peuple croyait, en s'immolant, *revivre* dans le pouvoir qui devait commander au monde. (E. Quinet.) Ce père des rois, mourant, et voyant *revivre* en vous seul l'espérance de toute sa postérité éteinte. (Mass.) En vous Ménélas voit *revivre* son père. (Rac.) Il espère *revivre* en sa postérité. (Id.)

— Se dit, dans le même sens, des héros des poëmes épiques ou dramatiques. L'épopée fait revivre dans ses chants les héros des temps passés. Princesse, qui gémissez en lui rendant ce triste devoir, et qui avez espéré de la voir *revivre* dans ce discours, que vous dirai-je? (Boss.)

— Se dit, en général, des choses qu'on représente au souvenir, à l'imagination. On fait *revivre* par l'erreur de l'imagination tout ce que l'âge et les temps nous ont ôté. (Mass.) Tout ce qui environne le lit de mort du pécheur fait *revivre* dans son souvenir quelque nouveau crime. (Id.) Nous faisons sans cesse *revivre* nos jours en ce qu'ils ont eu de criminel. (Id.) On sort d'une représentation le cœur encore tout ému du récit de l'infortune d'un héros fabuleux, et votre frère, que vous rencontrez, vous trouve insensible à ses peines! Ame inhumaine! avez-vous donc laissé toute votre sensibilité sur un théâtre infâme? et faut-il faire *revivre*, pour vous toucher, l'ambition, la vengeance, et toutes les horreurs des siècles païens? (Id.) Quel supplice que ce réveil, qui nous ravit chaque matin les amis avec lesquels les songes nous avaient fait *revivre*! (Boiste.)

Notre souvenir voit *revivre*
Ce que nos yeux ont vu périr. (J.-B. Rousseau.)

— En parlant d'un criminel qui, après avoir eu l'absolution de ses crimes, en commet de nouveaux, on dit que *le nouveau crime qu'il a commis fait revivre ceux que l'absolution avait éteints*, pour exprimer qu'ils sont alors regardés comme s'ils ne lui avaient point été pardonnés. Une nouvelle injure fait *revivre* celles que l'on avait oubliées. (Boiste.)

— L'exemple suivant présente quelque analogie avec cette acception. Au jour du jugement dernier, nous verrons *revivre* tout le cours de nos années, qui était comme anéanti pour nous. (Mass.)

— Renaître, se renouveler. Se dit des choses. L'industrie sembla revivre. Empêcher les abus, les préjugés de revivre. Le temple du Seigneur vit *revivre* sa gloire et sa majesté. (Mass.) Les campagnes ont vu *revivre*, sous le règne de ce prince, l'abondance, la paix, l'innocence des âges les plus fortunés. (Mass.)

— Lang. dévot. *Pour revivre à la grâce, il faut mourir au péché.* Il faut renoncer entièrement au péché si l'on veut revenir en état de grâce.

— Fig. et par exagér. *Faire revivre une personne.* Lui rendre des forces, de la vigueur, lui redonner de l'espérance, de la joie. Remède qui a fait revivre un malade. Cette liqueur l'a fait revivre.

Ces cœurs qui, dans un camp d'un vain espoir déçus,
Comptent en murmurant les coups qu'ils ont reçus,
Revivront pour me suivre. (Racine.)

C'est le printemps qui rend l'âme
A nos champs semés de fleurs,
Mais c'est l'amour et la flamme
Qui font *revivre* nos cœurs. (Moutan.)

— Fig. *Faire revivre une chose.* La renouveler, la ranimer; la remettre de nouveau en honneur, en vogue, en crédit. Faire revivre la mémoire des grands hommes. Faire revivre des mots tombés en désuétude. Faire revivre une hérésie, une opinion. Il fit *revivre* dans les écoles de droit ces exercices publics et solennels. (Fléch.)

— *Faire revivre l'amour, la haine*, etc. Rallumer l'amour, la haine, etc.

— *Il fait revivre en lui la gloire de ses ancêtres.* Il imite les grandes actions de ses ancêtres. Dans cette sainte montagne que Dieu avait choisie depuis mille ans, les épouses de Jésus-Christ faisaient *revivre* la beauté des anciens jours. (Boss.) Puissiez-vous faire *revivre* les vertus qu'il a pratiquées. (Fléch.) Puissent ces grands modèles *revivre* en vous par l'imitation, plus encore que par le nom. (Mass.) On croyait que vous alliez marcher sur les traces de vos ancêtres, et faire *revivre* avec leur nom leurs dignités et leur gloire. (Id.)

As-tu pensé qu'Andromaque infidèle
Pût trahir un époux qui croit *revivre* en elle? (Rac.)

— *Faire revivre des droits, des prétentions.* Les faire valoir de nouveau.

— *Faire revivre une charge.* Rétablir une charge qui avait été éteinte ou supprimée.

— Donner un nouvel éclat. Le vernis fait revivre les couleurs. On le dit en parlant de l'effet du nettoyage qui rend leur premier éclat aux couleurs d'un tableau que la crasse avait terni, de celui du vernis qui rend à l'ensemble du tableau vieux peint l'éclat qu'il avait au sortir des mains de l'artiste.

— *La noix de galle fait revivre les vieilles écritures.* Elle les fait reparaître, elle les rend lisibles.

— Quelques chimistes se vantent de faire revivre les plantes par le moyen du sel de leurs cendres, ou bien de leurs semences, et de faire revivre les plantes sèches depuis plusieurs années, en les trempant dans certaines eaux minérales.

REVIVRE. s. m. Écon. rur. Se dit, dans le Nivernais et le Berri, pour Regain.

RÉVOCABILITÉ. s. f. Polit. État de ce qui est révocable.

RÉVOCABLE. adj. des 2 g. Qui peut être révoqué, destitué. Procuration révocable. Commission révocable. Employé révocable. Les donations à cause de mort sont révocables.

RÉVOCATIF, IVE. adj. Qui révoque. || Hist. *Édit révocatif.* S'est dit de l'édit qui révoqua celui de Nantes.

RÉVOCATION. s. f. (pr. *ré-vo-ka-ci-on*). Action de révoquer. Faire signifier une révocation à sa partie. Révocation d'un testament. Emploi sujet à révocation. Révocation de l'édit de Nantes. Révocation de pouvoirs. M. Le Tellier dit en scellant la *révocation* du fameux édit de Nantes, qu'après un triomphe de la foi et un si beau monument de la piété du roi, il ne se souciait plus de finir ses jours. (Boss.) La *révocation* de l'édit de Nantes par Louis XIV, en 1685, à l'instigation de ses courtisans et de Mme de Maintenon, fut pour la France une source de calamités. La paix intérieure en souffrit pendant longtemps, et le commerce y perdit toute l'activité d'une industrie forcée de se retirer à l'étranger. (Encycl. us.)

— Acte par lequel on révoque.

— Hist. *Révocation de l'édit de Nantes.* V NANTES.

RÉVOCATOIRE. adj. des 2 g. Jurispr. Qui révoque. Acte révocatoire. Disposition révocatoire.

REVOICI. prépos. réduplicative, qui signifie, Voici de nouveau. L'absence de votre amant n'a pas été longue, le *revoici* plus beau que jamais. (Trév.) Fam.

REVOILÀ. prépos. réduplic., qui signifie, Voilà de nouveau. Le revoilà encore. Me *revoilà* dans les lamentations de Jérémie. (Mme de Sév.) Fam.

REVOIN. s. m. Écon. rur. S'est dit autrefois pour Regain. Ce mot s'est peut-être formé de *refoin*, comme qui dirait second foin.

REVOIR. v. a. 3e conj. irrég. *Je revois, tu revois, il revoit, nous revoyons, vous revoyez, ils revoient. Je revoyais. Je revis, nous revîmes. Je reverrai. Je reverrais. Revois, revoyons, revoyez. Que je revoie, que tu revoies, qu'il revoie, que nous revoyions, que vous revoyiez, qu'ils revoient. Que je revisse. Revoyant. Revu, revue.* Voir de nouveau. Revoir quelqu'un. Revoir sa patrie. Revoir les beaux jours. Rappelez les premières campagnes du prince de Conti; on croyait *revoir* le grand Condé dans sa vive et vaillante jeunesse. (Mass.) Il est doux de *revoir* les murs de la patrie. (Corn.) Son premier mouvement, en *revoyant* Mme de la Tour, fut de se plaindre amèrement qu'elle l'avait trompé. (B. de St-P.) Mes yeux sont éblouis du jour que je *revois*. (Rac.) Du fleuve de Judée il a *revu* la rive. (Volt.)

Dans le brillant fracas où j'ai longtemps vécu,
J'ai tout vu, tout goûté, tout *revu*, tout connu. (Gresset.)

Non, vous n'espérez plus de nous *revoir* encor,
Murs sacrés que n'a pu conserver mon Hector. (Racine.)

— Examiner de nouveau. Revoir un compte. Revoir un procès. Revoir des épreuves. Revoir un manuscrit. Revoir un ouvrage. Tous nos grands maîtres en poésie ont *revu* leurs ouvrages

à plusieurs reprises avec la plus sévère attention. (La Harpe.)

— *Faire revoir une jument à l'étalon*, ou seulement, *faire revoir une jument*. La présenter de nouveau à l'étalon quelques jours après qu'elle en a été servie, pour s'assurer qu'elle a retenu ; parce que si elle est pleine, il n'approche point d'elle, et si elle ne l'est pas, il la couvre une seconde fois.

— Vénér. *Revoir d'un cerf*. Prendre connaissance de la force du cerf par le pied, les fumées, les abattures, les portées, les foulées, le frayoir, etc. ‖ *Revoir de bon temps*. Trouver une voie fraîche de la nuit.

— SE REVOIR. v. pron. Se voir mutuellement de nouveau. Se revoir après une longue séparation. Mais nous nous *reverrons*, adieu, je sors contente. (Rac.) C'est une agonie, un trépas que la séparation d'amis qui ne pourront se *revoir*. (Boiste.)

— Se voir de nouveau. Il n'y a qu'un miroir dans lequel l'homme peu satisfait de lui-même n'ose pas se *revoir* ; c'est celui de la vérité. (Boiste.)

— Être revu. Il est des circonstances qu'il faut bien observer et saisir ; elles ne pourront se *revoir*. (Boiste.)

— *A revoir*. Locution dont on se sert pour indiquer qu'il faut faire un nouvel examen d'un compte, d'une citation, d'un écrit, etc. Mettre *à revoir* à chaque article douteux d'un compte.

— Dans le vers suivant, C. Delavigne a confondu *à revoir* avec *au revoir*, et a eu en outre le tort de lui donner un régime. *A revoir* dans le ciel, mon vieux compagnon d'armes.

— Syn. comp. REVOIR. REVISER. V. REVISER.

REVOIR. s. m. Action de se revoir. Adieu jusqu'au revoir. Au revoir : suffit. Adieu, muses, jusqu'au *revoir*. (J.-B. Rouss.)

Jusqu'au *revoir* ; songez qu'une naissance illustre
Des sentiments du cœur reçoit son plus beau lustre.
(DESTOUCHES.)

REVOIRE. s. m. Anc. cout. Distribution d'argent qui se faisait dans l'église du Puy.

REVOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Revoler. S'empl. adjectiv.

REVOLER. v. a. 1re conj. Voler de nouveau.

— SE REVOLER. v. a. 1re conj. Etre revolé.

— Se voler de nouveau et mutuellement.

REVOLER. v. n. 1re conj. Voler de nouveau, retourner quelque part en volant. Un oiseau qui revole vers son nid. Si on l'arrachait (l'alouette) de dessus ses petits, elle *revolait* à eux dès qu'elle était libre. (Buff.)

Mais la nuit aussi tôt de ses ailes affreuses
Couvre des Bourguignons les campagnes vineuses ;
Revole vers Paris.
(BOIL.)

Le corbeau donc vole et *revole*,
Sur son rapport les trois amis
Tiennent conseil.
(LA FONT.

— Par extens. Revenir avec rapidité d'un lieu à l'autre. Revoler au combat. Revoler vers quelqu'un. Notre flotte est toute revenue paisiblement à Belle-Isle, et M. de Seignelai *revole* à Versailles : car c'est aussi un oiseau moins gros que le duc de Chaulnes. (Mme de Sév.)

Puis, pour me divertir, je vole et je *revole*,
En deux heures ou trois, de l'un à l'autre pôle.
(DESMARETS.)

Revolez de mon ermitage
A votre brillant tourbillon.
(VOLT.)

— Se dit surtout au figuré. Reporter vivement ses affections vers un objet. Mon âme *revolait* vers toi, à travers les abîmes qui nous séparaient. (Marmontel.)

Quand je verrai mon âme, en secret déchirée,
Revoler vers le bien dont elle est séparée.
(RAC.)

Croyez qu'il est des temps où le cœur combattu
Par un instinct secret *revole* à la vertu.
(VOLT.)

REVOLIN. s. m. Mar. Effet du vent lorsqu'il est réfléchi, renvoyé par un objet quelconque. Etre tourmenté par des revolins près des terres élevées. ‖ *Une voile fait revolin*, lorsqu'elle est enflée par le revolin qu'occasionne une autre voile.

RÉVOLTANT. part. prés. du v. Révolter. Qui révolte. Il est invariable. Une proposition révoltant les esprits.

RÉVOLTANT, ANTE. adj. Excessivement choquant, qui cause l'indignation. Un procédé révoltant. Une proposition révoltante. Une absurdité révoltante. Un abus révoltant. Un faste, un luxe révoltant. Son faste est *revoltant*, et il ne se souvient plus que son père a été esclave.. (Barthél.) On troque tous les jours un homme contre un cheval : il est impossible que je m'accoutume à une bizarrerie si *revoltante*. (Parny.) Que de systèmes renversés par d'autres systèmes ! que de paradoxes *révoltants* ! (Frayss.) Toute sa vie gémir découragé sous ce joug *révoltant*, ou sous le fardeau encore plus accablant des remords. (X. Marm.) Expression qui lui est familière pour des choses *revoltantes*, inconcevables, atroces. (Las Cases.) Le despotisme le plus *revoltant* est celui d'un inférieur. (Boiste.) L'orgueil est le plus *revoltant* de tous les vices. (Id.) Les Grecs ont hasardé des spectacles non moins *révoltants* pour nous. (Volt.)

RÉVOLTE. s. f. Rébellion, soulèvement des sujets contre le souverain, ou d'un inférieur contre son supérieur. Révolte générale. Etre en révolte, en révolte ouverte, en état de révolte. Révolte d'une province, d'un département, d'une ville. Révolte d'un camp, d'une armée. Peuple en révolte. Avoir l'esprit de révolte. Se jeter dans la révolte. Souffler partout la révolte. Se mettre en révolte. Apaiser, calmer, réprimer, étouffer la révolte. Exciter, porter à la révolte. Fomenter la révolte. Chef d'une révolte. Se laisser entraîner à la révolte, dans la révolte. Tant il est vrai que tout se tourne en *révoltes* et en pensées séditieuses, quand l'autorité de la religion est anéantie. (Boss.) Dans des temps de confusion et de *révolte*. (Fléch.) Tout Israël paraît d'abord applaudir à la *révolte* d'Absalon. (Mass.) Renversé par une *révolte* des janissaires, Mahomet IV eut pour successeur Soliman. (Volt.)

Il fait partir tous ceux dont mon malheur
Pourrait à la *révolte* exciter la douleur.
(RAC

— Fig. La révolte des passions. La révolte des sens contre la raison. La révolte de la chair contre l'esprit. C'est dans le cœur de l'homme seul, ô mon Dieu ! que vos ordres éternels trouvent de l'opposition et de la *révolte*. (Mass.)

— Syn. comp. RÉVOLTE. ÉMEUTE. INSURRECTION. SÉDITION. L'*émeute* est un mouvement, une fermentation momentanée de quelque partie du peuple, causée par quelque mécontentement, et souvent par l'obstination et la mutinerie. L'*insurrection* est l'état d'un peuple qui s'est levé et armé pour attaquer l'autorité à laquelle il était soumis, et qu'il déclare ne plus vouloir reconnaître. La *revolte* est une résistance et un soulèvement contre le souverain, contre les lois, contre l'autorité légitime. La *sédition* est un esprit général de trouble, d'opposition, qui, inspiré par quelques-uns, se communique rapidement à tous les membres d'un corps, d'une assemblée, ou même d'un peuple, et y entretient une disposition à la résistance et à la révolte. ‖ RÉVOLTE. RÉBELLION. La *rébellion* marque la désobéissance et le soulèvement ; la *revolte*, la désertion et la perfidie.

RÉVOLTÉ, ÉE. part. pass. du v. Révolter. S'empl. adjectiv. Un pays révolté. Une province révoltée. Grand Dieu ! un ver de terre *revolté*, tel que je suis, s'attiré vos regards ! (Mass.)

L'Académie en corps a beau le censurer,
Le public *révolté* s'obstine à l'admirer.
(BOIL.)

Il n'adoucit jamais aux esprits *révoltés*
Ses dogmes rigoureux, ses dures vérités
(RAC.)

— *Révolté contre*. Rhodes, *révoltée* contre Andronic, empereur d'Orient, appelle les Sarrasins dans ses murs. (Châteaub.) Naples, *révoltee* contre le roi d'Espagne, venait de se donner au duc de Guise, dernier prince de cette branche d'une maison si féconde en hommes illustres et dangereux. (Volt.)

Ces peuples, que l'erreur rendit ses ennemis,
Contre elle *révoltés*, à son Dieu sont soumis.
(RAC.)

— *Révolté sous*. *Révoltée* sous Cambyse, il ne fallut qu'une campagne pour soumettre l'Egypte. (Volt.)

— substantiv. Celui, celle qui se révolte. Les révoltés. Réduire les révoltés.

RÉVOLTER. v. a. 1re conj. (du lat. *revolvere* ; fait de *re* pour *retro*, en arrière, et de *volvere*, tourner, retourner en arrière, ou contre). Soulever, porter à la révolte. Révolter des provinces. Révolter des troupes contre leur général. Révolter une famille, des enfants contre leurs parents. Une place qu'il veut *révolter* contre les puissances légitimes. (Boss.) C'est lui qui *révolte* ma mère. (Rac.) Dès qu'un gouvernement a complétement *révolté* le sentiment national, il tombe ; je le défie de se tenir debout une minute de plus. (Bignon.)

— Fig. La volupté révolte les sens contre la raison. Un feu que la raison n'avait pas encore modéré le *révoltait* contre la discipline et la contrainte. (Fléch.)

— Choquer excessivement, indigner. Révolter tous les esprits contre soi par un procédé, par ses manières, par ses discours. Révolter toute l'assemblée. Révolter tout le monde. Il n'y avait que le mystère qui me *révoltât*. (J.-J. Rouss.) Sous prétexte de ne pas *révolter* les grands contre la vérité, on la leur rend presque méconnaissable. (Mass.) Contre un si juste choix qui peut vous *révolter* ? (Rac.)

— Fig. Cela révolte le bon sens, le bon goût. Une action si cruelle révolte l'humanité. Cet ouvrage, ce système révolte la raison par son absurdité. Toute sorte de joug *révolte*. (Mass.) Les prospérités nous enorgueillissent, les mépris nous *révoltent*. (Id.)

— Absol. Il y a des propositions qui *révoltent* d'abord, quoique l'esprit ne trouve pas tout de suite les motifs de son indignation et les moyens de les réfuter. (Boiste.)

— Neutral., avec le verbe *faire*. Faire révolter toute une province.

— Dévot. Le péché a fait révolter la chair contre l'esprit.

— SE RÉVOLTER. v. pron. Se soulever, se porter à la révolte. Se révolter contre son supérieur. Toute la nation allait se *revolter* contre César. (Mass.) Depuis dix-neuf mois Darius assiégeait Babylone, qui s'était *revoltée* ; il allait renoncer à son entreprise. (Barth.) Les Juifs s'étant *revoltes*, Titus assiégea et prit Jérusalem. (Châteaub.)

Qui se *révolte* a tort,
Et devient l'artisan de son malheureux sort
(LA CHAUSSÉE.)

Qui ? moi, que contre un père osant me *révolter*,
Je mérite la mort !
(RACINE.)

— Se dit aussi des animaux. La petite fauvette se *revolte* tout comme le ramier, quand le coucou veut s'emparer de son nid. (De Juss.)

— Fig. Les uns se révoltent contre la raison. Quand les passions se révoltent. C'est contre cette autorité de l'Eglise que les libertins se *révoltent* avec un air de mépris. (Boss.) Si j'allais vous prêcher quelque erreur, je verrais tout mon auditoire se *révolter* contre moi. (Id.) Tant la chair et le sang se *révoltent* contre les pratiques de religion. (Fléch.) L'ordre de Dieu, contre lequel ils se *révoltent*. (Mass.) Ayez horreur de vous trouver comme seul dans l'univers, de vous *révolter* contre toute la nature. (Id.) Du sang qui se *révolte* est-ce quelque murmure ? (Rac.) Contre moi-même enfin j'osai me *révolter*. (Id.) On ne mène les hommes ignorants et corrompus ni par la justice ni par la raison ; ils se *révoltent* moins contre le mal qu'on leur fait que contre le bien qu'on veut leur faire. (Mme de Staël.)

— On dit aussi absol. *Se révolter*. Tout le pays s'est révolté.

— S'indigner. Le bon sens se révolte contre une telle absurdité. Tout le clergé s'est *révolté* contre la plupart de ses opinions, et surtout contre l'absurde arrogance avec laquelle il les débite dans sa compilation trop pédantesque. (Volt.)

RÉVOLU, UE. adj. (du lat. *revolutus*, roulé, achevé). Se dit du cours des planètes et des astres, lorsque, par leur mouvement périodique, ils sont revenus au même point d'où ils étaient partis.

— Achevé, complet, en parlant des périodes de temps. Le mois, l'an, le siècle n'était pas encore révolu. L'année révolue. Avoir trente ans révolus. Il n'y a pas encore de cela trois ans *révolus*. (J.-J. Rouss.) Le quart des enfants d'un an périt avant l'âge de cinq ans *révolus*. (Buff.) J'avais bien raison de célébrer l'astre des nuits ; il vient me délivrer précisément après un mois *révolu* de son cours. (B. de St-P.)

RÉVOLUTÉ, ÉE. adj. (en lat. *revolutus* ; de *revolvo*, rouler). Bot. Qui est roulé en dehors et en dessous. Feuilles révolutées. Corolle révolutée. Sépales révolutés. Stigmate révoluté.

RÉVOLUTIF, IVE. adj. (en lat. *revolutivus* ; de *revolvo*, rouler). Bot. Se dit des feuilles dans le bourgeon, lorsque les deux bords se roulent sur eux-mêmes en dehors.

RÉVOLUTIFOLIÉ, ÉE. adj. (en lat. *revolutifolius* ; de *revolvo*, rouler ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles roulées sur les bords. Le sésuvium révolutifolié.

RÉVOLUTION. s. f. (pr. *ré-vo-lu-ci-on* ; du lat. *revolutio*). Le retour d'une planète, d'un astre au même point d'où il était parti. La révolution des planètes. La révolution de la terre autour du soleil. Les révolutions célestes. Révolution périodique.

— Laps de temps qu'un corps céleste emploie à tourner autour d'un autre ou sur son propre axe.

— On dit dans un sens analogue, La révolution des siècles, des temps, des saisons. Dieu avait mis en nous un germe de vie que la *révolution* des temps n'aurait ni affaibli ni éteint. (Mass.) Le même Dieu qui lance les astres dans leur orbite jette les sociétés dans les *révolutions* des temps. (E. Quinet.)

— Géom. Mouvement de rotation qu'une ligne ou un plan déterminé décrit autour d'un axe mobile. ‖ *Surface de révolution*. Surface formée par une ligne qui tourne autour d'un axe. ‖ *Solide de révolution*. Tout solide que l'on peut considérer comme produit par le mouvement d'un plan déterminé autour d'une ligne droite qui forme un des côtés de ce plan et qui est prise pour l'axe de ce mouvement. Le cône droit est un solide de révolution engendré par un triangle rectangle qui tourne autour d'un de ses petits côtés.

— Techn. Action des roues les unes sur les autres par le moyen des engrenages. Les engrenages ne servent pas seulement à communiquer le mouvement, ils servent encore à multiplier les révolutions ou à les fixer sur telle roue qu'on voudra, ou à les diminuer ; enfin, ils servent à changer le plan des révolutions.

— *Les révolutions de la terre, du globe*. Les événements naturels par lesquels la constitution physique de la terre a été changée, lors de son travail de formation. La science cherche aujourd'hui à en préciser les effets et à en rechercher les causes.

— *Révolutions sidérales*. Révolutions, cours des astres. Les anciens attribuaient aux corps célestes une très-grande influence sur nous. Avant la renaissance des lettres, les astrologues et la plupart des médecins prétendirent que la santé, les maladies, les passions, les événements de la vie, dépendaient immédiatement de l'action occulte des planètes sur le corps humain.

— *Révolutions terrestres*. Changements produits sur la terre par les déluges, les volcans, les tremblements de terre, etc. La nature ayant destiné l'homme à vivre sur la terre, à se nourrir de ses productions, à y établir sa demeure, à pénétrer dans ses entrailles pour en arracher diverses substances minérales nécessaires à ses besoins ; condamné à modifier continuellement sa surface pour lui faire produire ses aliments et ceux des animaux qu'il associe à sa destinée, exposée sans cesse aux émanations qui s'en exhalent, il est bien évident que les changements, les révolutions et les modifications qui s'y opèrent ne peuvent qu'agir puissamment sur un être aussi faible et aussi impressionnable que lui.

— *Révolutions atmosphériques*. Changements qui arrivent dans l'atmosphère. Considérées sous le rapport de leur influence relativement à l'économie animale, les révolutions atmosphériques les plus remarquables sont relatives à la constitution chimique de l'air que nous respirons, à la nature des mélanges qu'il présente accidentellement, à son état électrique, à sa température, à son hygrométricité, aux mouvements partiels ou généraux qui agitent sa masse et qui constituent les vents.

— *Révolutions physiologiques*. Changements qui s'opèrent en nous par les différences des âges, des sexes, des tempéraments, des maladies, des passions, des professions, des exercices, du régime.

— *Révolutions morales*. Changements qui s'opèrent dans les idées que les hommes se forment de la Divinité et de la nature de leurs devoirs envers elle, dans le caractère et la forme du gouvernement et dans l'ordre social, ou les rapports des hommes entre eux.

— *Révolutions religieuses*. Changements qui surviennent dans le culte, dans le dogme d'un peuple.

— *Révolutions politiques*. Changements qui arrivent dans les Etats, et qui se bornent à changer le personnel du gouvernement, à transporter la puissance d'un individu, d'une famille ou d'un corps particulier à une autre famille ou à une autre classe d'hommes ; ou qui changent complétement la forme et la nature du gouvernement, établissent de nouveaux rapports entre les pouvoirs qui le constituent, et impriment un tout autre caractère à ces pouvoirs.

— *Révolutions sociales*. Révolutions morales qui changent les rapports des hommes entre eux, qui modifient ou altèrent plus ou moins profondément leurs habitudes, leurs usages, leurs mœurs et leurs institutions ; qui créent de nouveaux besoins, de nouveaux droits et de nouveaux devoirs parmi les nations.

— *Révolutions intellectuelles*. Changements qui s'introduisent continuellement dans la littérature, dans la poésie, dans les arts, etc.

— *Révolutions scientifiques*. Changements produits dans les sciences par la publication de nouvelles théories, ou par des inventions importantes qui ont changé complétement la science à laquelle elles se rapportent.

— *Révolution d'humeurs*. Mouvement extraordinaire dans les humeurs. Qui peut vous garantir qu'une *révolution* subite d'humeurs ne vous fera pas expirer sur-le-champ ? (Mass.)

— Absol. Trouble passager et plus ou moins profond qui survient tout à coup dans l'exercice d'une ou de plusieurs de nos fonctions, à l'occasion d'une impression quelconque, physique ou morale, venue du dehors. Cela m'a causé une révolution. Une grande *révolution* venait de se faire en moi. (J.-J. Rouss.)

— Il paraîtrait d'après un passage d'Aristote, que l'on a fait passer ce mot du physique dans le moral, par une sorte de comparaison. Suivant ce philosophe, il y a certaines formes de gouvernement auxquelles les cités accordent tour à tour la préférence ; mais il leur est interdit de créer une forme nouvelle. Quand elles sont mécontentes de leur état, elles le changent, elles se donnent un gouvernement nouveau, sans toutefois rien inventer ; tous les modes possibles de gouvernement ont été pratiqués, et toutes les réformes s'accomplissent dans un cercle qui ne peut être franchi.

— Fig. Changement qui arrive dans les choses du monde, dans les opinions. Une révolution prompte, subite, soudaine, étonnante, merveilleuse, heureuse, funeste, brusque, lente. Le temps amène, le temps fait d'étranges révolutions. Les choses de ce monde sont sujettes à de grandes révolutions. Révolution dans les arts, dans les sciences, dans les esprits, dans les mœurs, dans les modes. Révolution qui s'opère, qui se fait dans les idées. C'était une *révolution* sur la terre comme dans le ciel. (Edg. Quinet.) Les *révolutions* de la vie se succèdent éternellement dans les cieux. (Id.) Par des *révolutions* continuelles, nous arrivons, souvent sans y avoir pensé, à ce point fatal où le temps finit, et où l'éternité commence. (Fléch.) Si je venais déplorer la mort imprévue de quelque princesse mondaine, je vous ferais voir cette *révolution* de conditions et de fortunes qui commencent et qui finissent. (Id.) Pour opérer la sanctification des hommes, il faut faire en eux des changements et des *révolutions* qui n'appartiennent qu'à Dieu seul. (Id.) Ce roi, si longtemps maître des événements, les voit, par une *révolution* subite, tous tourner contre lui. (Mass.) Le monde est une *révolution* journalière d'événements qui réveillent tour à tour dans le cœur de ses partisans les passions les plus violentes. (Id.) Jusqu'à la fin, vous ferez sentir, ô mon Dieu, dans la *révolution* perpétuelle des noms et des fortunes, l'instabilité et le néant des choses humaines. (Id.) Une fatale *révolution*, une rapidité que rien n'arrête, entraîne tout dans les abîmes de l'éternité. (Id.) De cette action et réaction naissent les *révolutions* de la terre et l'agitation continuelle de ses habitants. (J.-J. Rouss.)

— Changement brusque et violent qui a lieu dans le gouvernement des Etats. Révolution politique. Prévoir une révolution qui se prépare, qui va éclater. Rechercher les causes d'une révolution. Révolution mémorable. Figurer dans une révolution. Le commencement, [illegible] d'une révolution. Mettre un pays en révolution. Les Etats sont exposés sans cesse à des *révolutions*. (Mass. [illegible] dans les affaires, et la [illegible] (Volt.)

Cet événement ne fut une *révolution* que dans la famille royale, et non dans le royaume de Pologne. (Id.) Triste vicissitude de la violence dans les *révolutions*. Thiers.) Vous vous fiez à l'ordre actuel de la société, sans songer que cet ordre est sujet à des *révolutions* continuelles. (J.-J. Rouss.) Les *révolutions* ne sont pas des jeux d'enfants. (Mirab.)

Les *révolutions*, fatales ou prospères,
Du sort qui conduit tout sont les jeux ordinaires.
(Voltaire.)

— Absol. La révolution politique la plus mémorable qui ait eu lieu dans un pays. Pendant la révolution. A l'époque de la révolution. Etre ruiné par la révolution. ‖ La révolution de 1688, en Angleterre. ‖ Celle de 1772, en Suède. ‖ Celle de 1789, en France. Avec Rousseau, l'âme de la *révolution* du XVIe siècle passe dans la *révolution* française. (Edg. Quinet.) Quinze ans se sont écoulés depuis que je retraçais les annales de notre première *révolution*. (Thiers.)

— Hist. *Fête de la révolution*. Fête instituée sous la République et placée au jour sextile ou sixième jour complémentaire, qui revenait tous les quatre ans. *Révolution de* 1830, ou *révolution de juillet*. V. JUILLET. ‖ *Révolution de* 1649. Celle qui amena la mort de Charles Ier, le 30 janvier 1649, et l'établissement de la république jusqu'à la restauration du 8 mai 1660. ‖ *Révolution de* 1688. Celle qui acheva l'expulsion de la famille des Stuarts en la personne de Jacques II, et la remplaça par la dynastie de Hanovre.

— En France, la plus terrible est celle de 1789, qui substitua à la monarchie absolue une république démocratique d'abord, puis aristocratique, et enfin le despotisme d'un seul. Cette révolution, accomplie au milieu des flots d'un sang trop souvent innocent, doit être considérée comme un pas fait vers l'amélioration gouvernementale et l'émancipation politique de la presque totalité de la nation. Au pouvoir éclos sur les ruines de la vieille monarchie de 89 avait succédé l'unité forte et puissante de l'empire, et l'empire, usé par ses victoires dans l'espace de onze ans, avait cédé la place à la restauration de la dynastie des Bourbons. Ceux-ci se crurent assez forts en 1830 pour lancer des ordonnances restrictives de ces droits conquis par la révolution de 89, et reconnus par la charte de Louis XVIII. Le peuple s'y opposa. Après trois jours de combats, l'insurrection victorieuse force les Bourbons de la branche aînée à quitter la France, et appelle au trône la branche cadette d'Orléans.

— Histoire des révolutions. Les révolutions romaines. Les révolutions de Suède, d'Angleterre, de France. Les Révolutions romaines, par Vertot.

— L'abbé de Vertot, connu par ses *Révolutions*, avait été successivement capucin, prémontré et curé de l'ordre de Malte. C'est ce qu'un plaisant appelait *les révolutions de l'abbé de Vertot*.

— Littérat. Événement qui, dans un poème épique ou dramatique, arrive sur la fin de l'action, change la face des choses, et fait passer le personnage intéressant du malheur à la prospérité, ou de la prospérité au malheur. Le dénoûment le plus parfait est celui où l'action se décide par une révolution soudaine qui porte le personnage intéressant d'une extrémité de fortune à l'autre.

— Syn. comp. RÉVOLUTION. CHANGEMENT. MUTATION. V. CHANGEMENT.

RÉVOLUTIONNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *ré-vo-lu-ci-o-nè-re*). Qui a rapport aux révolutions politiques; qui est favorable à ces révolutions. Gouvernement révolutionnaire. Principes révolutionnaires. Opinions révolutionnaires. Mesures révolutionnaires. Sous le régime *révolutionnaire*, le despotisme ne fit que changer de nom et de costume; au lieu de frapper au nom de Dieu, c'était au nom de la patrie qu'il écrasait. (Boiste.) L'esprit de domination et de parti créa mille petits tribunaux *révolutionnaires* au petit pied. (Id.) La faim n'est point un délit *révolutionnaire*, et ceux qu'elle déchire ne doivent pas être suppliciés comme tels. (Id.)

— Hist. *Tribunal révolutionnaire*. V. TRIBUNAL.

— subst. Ami, partisan des révolutions. C'est un révolutionnaire. Un ardent, un fougueux révolutionnaire.

RÉVOLUTIONNAIREMENT. adv. Polit. D'une manière révolutionnaire. ‖ Comme dans les temps de révolution.

RÉVOLUTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Révolutionner. S'empl. adjectiv.

RÉVOLUTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *ré-vo-lu-cio-né*). Néol. Mettre un pays en état de révolution. ‖ L'agiter à l'aide des principes révolutionnaires. Que seraient devenus les souverains de Vienne et de Berlin si, en entrant dans leur capitale, il se fût laissé aller à *révolutionner* leurs peuples? (Las Cases.)

— Fig. Byron a *révolutionné* la poésie. (Drouineau.)

— *Révolutionner l'esprit, les sens*. Y causer du trouble.

— SE RÉVOLUTIONNER. v. pron. Se mettre en état de révolution.

— S'inspirer des sentiments révolutionnaires.

— S'inspirer mutuellement des sentiments révolutionnaires.

RÉVOLUTIONNISTE. adj. des 2 g. A été employé par quelques écrivains pour Révolutionnaire. C'est un mot purement anglais, dont il faut se garder de faire usage.

REVOMI, IE. part. pass. du v. Revomir. S'empl. adjectiv.

— *Revomi de*.

Et ces flots *revomis* de leurs larges naseaux,
Et leur sang qui s'épanche en rougissant les eaux.
(La Harpe.)

— *Revomi par*. Des dents de rochers, détachées, marquaient la place des torrents; leur lit profond était bordé d'un nombre effrayant d'animaux doux, cruels, timides, féroces, qui avaient été submergés et *revomis* par les eaux. (Marmont.)

REVOMIR. v. a. 2e conj. Vomir ce qu'on a avalé. Revomir son dîner. Revomir un bouillon.

— Rejeter, repousser. La mer revomit les corps qu'elle a engloutis.

La mer jette souvent le reste des naufrages,
Des poupes, des timons, des membres et des corps,
Que ce gouffre écumant *revomit* sur ses bords.
(Racine.)

— v. n. Vomir de nouveau.

— SE REVOMIR. v. pron. Être revomi.

— Être repoussé, rejeté.

RÉVOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Révoquer. S'empl. adjectiv.

RÉVOQUER. v. a. 1re conj. (pr. *re-vo-ké*; du lat. *revocare*). Rappeler, destituer. Se dit proprement de ceux à qui on ôte, par des raisons de mécontentement, les fonctions, le pouvoir, l'emploi amovible qu'on leur avait donné. Révoquer un ambassadeur. Révoquer un préfet. Révoquer un commis, un employé.

— Annuler, déclarer de nulle valeur à l'avenir. Révoquer un ordre. Révoquer un pouvoir. Révoquer une donation. Révoquer un testament. Révoquer une ordonnance. Révoquer une commission. Forcez votre père à *révoquer* ses vœux. (Rac.) Je ne *révoque* rien de ce que j'ai promis. (Id.) J'avais *révoqué* l'ordre où l'on me fit souscrire. (Id.) Je *révoque* des lois dont je plains la rigueur. (Id.)

Quel est ce sombre accueil et ce discours glacé
Qui semble *révoquer* tout ce qui s'est passé? (Racine.)

. . . . Allons, par des ordres contraires,
Révoquer d'un méchant les ordres sanguinaires. (Id.)

— *Révoquer en doute*. Mettre en doute. Nous ne devons aspirer qu'à découvrir une première expérience que personne ne puisse *révoquer* en doute, et qui suffise pour expliquer toutes les autres. (Condill.)

— SE RÉVOQUER. v. pron. Être révoqué.

Son départ à la nuit d'abord était marqué,
Mais presque sur-le-champ l'ordre s'est *révoqué*.
(Piron.)

— Syn. comp. RÉVOQUER. ANNULER. *Annuler* suppose que l'on a trouvé la chose mauvaise; *révoquer* suppose qu'on n'est plus dans les mêmes dispositions qu'au temps où l'on a donné, établi la chose.

REVOUAGE. s. m. Féod. Impôt que le vassal payait en certains cas.

REVOULOIR. v. a. 3e conj. *Je reveux, tu reveux, il reveut, nous revoulons, vous revoulez, ils reveulent. Je revoulais. Je revoulus. Je revoudrai. Je revoudrais. Que je reveuille, que tu reveuilles, qu'il reveuille, que nous revoulions, que vous revouliez, qu'ils reveuillent. Que je revoulusse. Revoulant. Revoulu.* Vouloir de nouveau. Mais si mon cœur encor *revoulait* sa prison. (Mol.)

— Véner. Se dit d'un chien qui ne peut pas suivre les voies dont il se rabat, parce qu'elles sont trop vieilles. On dit, lorsqu'un limier ou des chiens courants se rabattent d'un cerf ou d'une autre bête: Mon limier en reveut, nos chiens n'en reveulent pas.

REVOULU, UE. part. pass. du v. Revouloir. S'empl. adjectiv.

REVOYAGER. v. n. 1re conj. Faire un nouveau voyage; se remettre en route.

J'aime mieux vivre ermite et brouter des racines,
Revoyager vingt ans nu-pieds sur des épines,
Que de vivre avec vous . . . . . . (Regnard.)

REVU, UE. part. pass. du v. Revoir. S'emploie adjectiv.

REVUE. s. f. Recherche, inspection exacte. Faire la revue dans toute une maison. Faire la revue dans tous les coins et les recoins du collége. Faire tous les jours sa revue. Faire une revue de tous ses papiers. Faire une revue de ses livres.

C'est l'inconstante Renommée
Qui, sans cesse les yeux ouverts,
Fait sa *revue* accoutumée. (J.-B. Rousseau.)

— Fig. Se dit au moral. Faire une revue de ses actions, de sa vie passée, de ses fautes. Passer en revue les actions de quelqu'un, les systèmes de philosophie, etc. La visite extraordinaire d'un hôpital dans des nécessités pressantes, une retraite pour y faire une *revue* de sa conscience, c'étaient les affaires que sa charité lui faisait regarder comme importantes. (Mass.)

— Se dit principalement en parlant des troupes que l'on met en bataille, et qu'on fait ensuite défiler, pour voir si elles sont complètes, et si elles sont en bon ordre. Revue d'un régiment. Revue générale. Grande revue. Faire la revue. Passer beaucoup d'hommes en revue. Passer une revue.

— *La revue du roi, du général*. Celle [illegible]

— Mar. Espèce de visite ou d'examen qu'un commissaire de l'administration de la marine, appelé *commissaire aux revues*, fait de l'équipage complet d'un bâtiment de l'État qui doit bientôt partir, opération qui a pour but de constater la présence des marins à bord, et de les payer de leur solde arriérée et des avances sur le voyage qu'ils vont entreprendre. ‖ *Jour de la revue* ou *la revue*. Le jour de cette visite, et le payement qui se fait alors.

— Fam. *Nous sommes gens de revue*. Nous nous voyons souvent, nous avons souvent occasion de nous revoir.

— Titre de certains écrits périodiques de littérature, de sciences et d'art, dans lesquels on fait, pour ainsi dire, l'inspection de tout ce qui peut être la source d'une amélioration en tout genre. Revue de Paris. Revue des Deux-Mondes. Revue Britannique. Revue d'Edimbourg. Les Anglais ne font guère que des articles de *revues*. (Michelet.)

RÉVULSÉ, ÉE. part. pass. du v. Révulser. S'empl. adjectiv. Maladie révulsée.

RÉVULSER. v. a. 1re conj. Opérer une révulsion.

— SE RÉVULSER. v. pr. Être révulsé.

RÉVULSIF, IVE. adj. (de *revulsum*, supin de *revellere*, rappeler). Médec. Se dit des médicaments et des autres moyens employés pour détourner d'un organe le principe qui semble s'y être fixé. Saignée révulsive. Méthode révulsive. Pour qu'un médicament soit révulsif, il faut qu'il agisse avec promptitude et force.

— S'emploie substantiv. au masc. Faire usage des révulsifs. Les rubéfiants et les vésicatoires agissent souvent comme révulsifs. La saignée du pied, les pédivules sinapisés sont des révulsifs à l'égard de la tête; la saignée du bras paraît un révulsif à l'égard de la poitrine.

RÉVULSION. s. f. (du lat. *revulsio*). Médec. Action par laquelle, au moyen de médicaments ou d'autres agents, on détourne la cause d'une maladie d'une partie du corps vers une autre.

— Certaine révolution d'humeurs qui se porte sur quelque partie du corps. Les maladies subites sont occasionnées par les grandes *révulsions* d'humeurs qui se portent tout à la fois sur certaines parties. (Encycl.)

REWARD. s. m. Hist. Espèce d'officier municipal, censeur ou receveur des contributions de certaines villes de Flandre. ‖ Officier qui juge de la qualité des comestibles sujets à se gâter, tels que le poisson, etc.

REWARDAGE. s. m. Se disait pour Office d'inspecteur.

REWBELL (J.-B.). Né à Colmar en 1746, mort en 1810; se montra révolutionnaire ardent, fut nommé membre des États-généraux, de la Convention, et fut un des accusateurs de Louis XVI.

REY. s. m. Pêch. Se dit, à Toulon, de celui qui commande une madrague.

REYFORT. s. m. Anc. comm. Se disait des retailles de la peau qui servent à faire de la colle-forte.

REYNIÈRE (Alexandre-Balthasar-Laurent Grimod de la). Né à Paris en 1758, s'acquit une grande célébrité parmi les gastronomes, par la publication qu'il fit du *Manuel des amphitryons* et de l'*Almanach des gourmands*.

REYNOLDS (Johns). Célèbre peintre anglais, né en 1723, mort en 1792; excellait surtout dans le portrait. Il occupe le premier rang parmi les peintres anglais pour le goût, la facilité, la richesse et l'harmonie des couleurs. On a de lui des discours qu'il prononça devant l'Académie: ce sont des chefs-d'œuvre d'élégance, d'énergie et d'analyse.

REYNOUBI. s. m. Ornith. Nom que porte, dans les environs de Nîmes, le cul-blanc roussâtre ou motteux à gorge blanche.

REYNOUTRIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour une seule espèce du Japon.

REZ. prépos. (du lat. *rasus*, ras, poli). Tout contre, au niveau de. Ne se dit plus que dans ces locutions, *rez pied, rez terre*, à fleur de terre, au niveau du sol. Abattre une maison, une place, des fortifications rez pied, rez terre. Couper des arbres rez terre.

REZ. s. m. S'est dit pour Niveau, fleur de terre. Le château de Vincennes fut commencé et élevé jusqu'au *rez* de terre par le roy Philippe de Valois en l'an 1337. (Bonfons.)

— Le *rez de la nuit*. Se disait pour l'entrée de la nuit.

RÉZAL. s. m. Anc. métrol. Mesure de capacité dont on se servait en Alsace pour les grains: elle équivalait à 80 kilogr.

RÉZAT. Géogr. Rivière de Bavière. ‖ *Cercle de la Rézat*. Cercle de Bavière, dont le chef-lieu est Anspach; 240,000 hab.

REZ-DE-CHAUSSÉE. s. m. (pr. *ré-de-chaussée*; de *rez*, anc. préposit. qui veut dire *tout contre, au niveau de*, et *chaussée*, qui signifie terrain, voie, chemin). Niveau du terrain. Mur qui n'est qu'au rez-de-chaussée. Depuis le rez-de-chaussée jusqu'au haut. Fondations élevées jusqu'au rez-de-chaussée.

— Partie d'une maison qui est, ou à peu près, au niveau du terrain. Le rez-de-chaussée peut être élevé de plusieurs décimètres au-dessus du sol, mais toujours il est immédiatement au-dessus des fondations, ou des lieux tels que caves, écuries, cuisines, etc., pratiqués dans les fondations. Être logé au rez-de-chaussée. Habiter un rez-de-chaussée. Rez-de-chaussée à louer. ‖ Pl., des *rez-de-chaussée*.

RÉZEAU. s. m. Anc. métrol. Mesure de grains appelée aussi *rasière*.

REZ-MUR. s. m. Anc. constr. Surface des gros murs en dedans de l'œuvre. ‖ On dit qu'une poutre, qu'une solive de brin, etc., ont tant de portée rez-mur, pour exprimer depuis un mur jusqu'à l'autre, sans compter ce qui entre dans l'intérieur du mur.

REZ-TERRE. s. m. Constr. Superficie de terre sans ressauts ni degrés.

RHABARBARIN. s. m. (du lat. *rhabarbarum*, rhubarbe). Chim. Principe colorant jaune et cristallisable, qui, combiné avec une autre substance brune et insoluble dans l'eau, paraît former la rhabarbarine.

RHABARBARINE. s. f. Chim. Syn. de Rhéine.

RHABARBAROLOGIE. s. f. (du lat. *rhabarbarum*, rhubarbe; et du gr. λογος, discours). Traité de la rhubarbe. Tilling a publié un ouvrage sous ce titre en 1679.

RHABARBAROLOGIQUE. adj. Qui a rapport à la rhabarbarologie.

RHABDOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥάβδος, baguette; εἶδος, forme). Qui a la forme d'une baguette. Suture rhabdoïde.

RHABDOLOGIE. s. f. V. RABDOLOGIE.

RABDOLOGIQUE. adj. des 2 g. V. RABDOLOGIQUE.

RHABDOMANCIE. s. f. V. RABDOMANCIE.

RHABDOMANCIEN, ENNE. adj. V. RABDOMANCIEN.

RHABDONANALEPSIS. s. f. (ét. gr., ῥάβδος, baguette; ἀνάληψις, action de reprendre). Antiq. gr. Fête qu'on célébrait chaque année à Cos, et dans laquelle les prêtres portaient un cyprès.

RHABDONOME. s. m. (ét. gr., ῥάβδος, baguette; νόμος, loi). Antiq. gr. Un des titres des juges des jeux olympiques.

RHABDOPHORE. s. m. (ét. gr., ῥάβδος, rameau; φορός, porteur). Antiq. gr. Officier chargé de maintenir l'ordre dans les jeux publics.

RHABDOUN. s. m. Myth. ind. Un des chefs des anges rebelles, suivant la doctrine des Indiens.

RHABILLAGE. s. m. Raccommodage. Voilà un méchant rhabillage. Fam.

— Fig. et fam. Se dit d'une affaire, d'un ouvrage qu'on a essayé vainement de changer en mieux, de corriger. Ce n'est qu'un rhabillage. J'aime les malheurs tout purs, qui ne m'exercent et tracassent plus, après l'incertitude de leur *rhabillage*. (Mont.)

— Techn. Se dit quelquefois pour Raccommodeur. Le *rhabillage* du tube ne ferait que marquer l'inconvénient, et le danger d'une rupture pourrait s'accroître en très-peu de temps. (A. Trébuchet.)

RHABILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rhabiller. S'empl. adjectiv.

RHABILLEMENT. s. m. Raccommodage.

— Fig. Raccommodement. M. de la Rochefoucauld faisait tous les matins une brouillerie; et tous les soirs il travaillait à un *rhabillement*. (De Retz.)

RHABILLER. v. a. 1re conj. (pr. *ra-bi-ié*). Habiller une seconde fois.

— Fournir de nouveaux habits. Rhabiller un régiment. Rhabiller ses domestiques.

— Fig. et fam. Rectifier ce qu'il y a de défectueux dans une affaire, tâcher de justifier, de pallier une faute. Scipion, beau-père de Pompéius, *rhabilla* en bien mourant la mauvaise opinion qu'on avait eue de lui jusqu'alors (Mont.) Après les fautes des combats, il n'est plus heure de les *rhabiller*. (Nic. Pasq.) Reprenant les imperfections d'autrui, elle veut *rhabiller* le monde. (Rouchet.)

— Fauconn. *Rhabiller un oiseau*. Raccommoder les plumes d'un oiseau de proie.

— Pêch. *Rhabiller un filet*. Le raccommoder.

— Techn. *Rhabiller des meules de moulin*, ou *les piquer*. Y former une foule de petites aspérités, en les frappant avec un marteau pointu ou piquant.

— SE RHABILLER. v. pron. S'habiller de nouveau. M. Pâris, relevant d'une maladie dangereuse à quatre-vingts ans, dit, comme on le levait pour la première fois: « En vérité, ce n'est pas la peine de se *rhabiller*. » (Noël.)

RHABILLEUR. s. m. V. RENOUEUR.

— Fig. Celui qui tâche de pallier, de justifier.

— Dans un sens ironique. Pour ne pas m'attirer l'odieux titre de plagiaire, qu'on peut donner légitimement à quantité de *rhabilleurs* de livres, qui copient fidèlement les ouvrages des autres sans leur en faire honneur, j'ai eu soin de rendre à chacun ce qui lui appartient, et de distinguer mes pensées de celles d'autrui. (Brueys.)

— Techn. Celui, celle qui rhabille, qui raccommode.

RHACHIS. s. m. Anat. V. RACHIS.

RHACOSE. s. f. (du lat. *rhacosis*, fait du gr. ῥάκος, je déchire). Pathol. Relâchement du scrotum.

RHADAMANTHE. Fils de Jupiter et d'Europe, et un des trois juges des enfers, non moins remarquable par sa sévérité que par sa justice.

RHADAMISTE. Fils de Pharasmane, roi d'Ibérie, épousa la fille de son oncle Mithridate, roi d'Arménie, qu'il tua par trahison, et s'étant retiré chez son père, fut mis à mort par son ordre comme un traître et comme meurtrier de son oncle. l'an 52 de J.-C.

RHAGADE. s. f. (du gr. ῥαγάς, rupture). Pathol. Gerçures ou petits ulcères longs et étroits qui ont leur siége dans les interstices des plis des lèvres ou de l'anus. Rhagades syphilitiques, vénériennes. Rhagades à l'anus. Les *rhagades* simples et primitives guérissent avec facilité et promptitude, les *rhagades* de quelques mois résistent plus longtemps; les *rhagades* anciennes, compliquées d'altérations aux parties voisines, sont bien plus opiniâtres (Cullérier.)

RHAGADIOLE. s. f. Bot. Genre de plantes qui appartient à l'ordre des synanthérées et à la tribu naturelle des lactucées crépidées. On en connaît deux espèces, la rhagadiole stellée, et la rhagadiole édulis.

RHAGADIOLOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à la rhagadiole.

RHAGIE. s. f. (du gr. ῥηγή, rupture). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramérés, à antennes longues, à soie, non portées sur un bec, de la famille des lignivores ou xylophages. On trouve ces insectes sur les vieux marronniers d'Inde cariés, sur l'orme et sur les saules. Leur nom leur vient de l'espèce de brisure que présente leur corselet. Rhagie mordante. Rhagie inquisiteur. Rhagie de saule.

RHAGION. s. m. (du gr. ῥάγιον, petit grain de raisin). Entom. Genre d'insectes à deux ailes, à antennes sans poil latéral, à bouche formée d'une trompe rétractile, de la famille des aplocères ou simplicicornes. Le rhagion bécasse. Le rhagion vanneau. Le rhagion vertion.

RHAGIONIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un rhagion. || RHAGIONIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des diptères tanystomes, qui a pour type le genre rhagion.

RHAGODIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, polygones, de la famille des atriplicées, qui croissent à la Nouvelle-Hollande. Rhagodie parabolique. Rhagodie à feuilles grasses.

RHAGOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr. ῥάξ, ῥαγός, grain de raisin; εἶδος, forme). Qui a la forme d'un grain de raisin, ou qui en a la couleur.

— Médec. Epithète donnée à l'uvée, membrane de l'œil.

RHAHAANS. Myth. ind. Prêtres de Gaudma, divinité des Birmans.

RHAMESSÉUM. s. m. Grand édifice subsistant encore en Egypte, élevé par Rhamsès III, ou Sésostris. Il était destiné à perpétuer le souvenir de ses victoires.

RHAMNÉ, ÉE. adj. (du lat. *rhamnus*, nerprun). Bot. Qui ressemble au nerprun. || RHAMNÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre nerprun.

RHAMNIER. s. m. Bot. Un des noms du nerprun.

RHAMNINE. s. f. (du lat. *rhamnus*, nerprun). Chim. Matière colorante extraite du nerprun.

RHAMNOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *ramnus*, nerprun; et du gr. εἶδος, forme). Bot. Syn. de Rhamné. V. ce mot.

RHAMNOÏDE. s. m. Bot. Arbrisseau de la famille des éléagnées, connu sous les noms vulgaires d'*argousier*, de *faux nerprun* et de *saule épineux*. Il croît naturellement dans les sables humides des bords de la Méditerranée.

RHAMNONTE ou **RHAMNUS** (aujourd'hui *Stauro-Castro*). Géogr. anc. Ville de l'Attique, dans la tribu Eantide, sur la mer Egée.

RHAMNUSIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Rhamnus. || Qui appartient à Rhamnus ou à ses habitants.

— Myth. Surnom de la déesse Némésis, qui avait un temple à Rhamnonte.

RHAMPHASTOS. s. m. (du gr. ῥάμφος, bec). Ornith. Nom donné aux oiseaux du genre toucan.

RHAMPHE. s. m. Entom. V. RAMPHE.

RHAMSÈS. Nom de quinze rois d'Egypte, dont le plus célèbre est Rhamsès III, généralement connu sous le nom de Sésostris.

RHAMSINITHE. Roi d'Egypte, fut le successeur de Protée; il fit poser dans le temple de Vulcain, à Memphis, deux statues colossales de vingt-cinq coudées chacune.

RHANTÉRIE. s. f. (du gr. ῥαντήρ, endroit de l'œil d'où sortent les larmes). Bot. Genre de plantes qui appartient à l'ordre des synanthérées, et à la tribu naturelle des inulées, et dont on ne connaît qu'une seule espèce, la rhantérie *suaveolens*, qui a été découverte, en Barbarie, sur les sables maritimes du pays de Tunis.

RHANTÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une rhantérie. || RHANTÉRIÉES. s. f. pl. Groupe de la section des inulées gnaphaliées, qui a pour type le genre rhanterie.

RHANTISPORÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ῥαντός, arrosé; σπορά, graine, semence). Bot. Qui croît dans les lieux humides. Champignon rhantisporé. || RHANTISPORÉES. s. f. pl. Section de l'ordre des gastromycètes.

RHAPHANÉDON. s. m. (du gr. ῥαφανή, rave). Chir. Nom donné à la fracture des os qui a lieu selon leur épaisseur, c'est-à-dire, à celle dont le plan est perpendiculaire à l'axe de l'os.

RHAPHANIDOSE. s. f. (du gr. ῥαφανίδωσις, fait de ῥάφανις, rave). Supplice que les Athéniens infligeaient quelquefois à un adultère.

RHAPHIOLÈPE. s. f. (ét. gr., ῥάφιον, alène; λεπίς, écorce). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des rosacées. La raphiolèpe à fruits rouges croît en Chine, aux environs de Canton.

RHAPONTIC. s. m. (ét. gr., ῥᾶ, rhubarbe; ποντικός, de mer). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des composées flosculeuses. Rhapontic scarieux. Rhapontic uniflore.

— Racine d'une espèce de rhubarbe.

RHAPONTICÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au rhapontic.

RHAPONTICINE. s. f. Chim. Substance jaune, dont l'eau dépouille la racine de rhubarbe.

RHAPONTICOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au rhapontic.

RHAPSODE. s. m. V. RAPSODE.

RHAPSODIE. s. f. V. RAPSODIE.

RHAPSODISTE. s. m. V. RAPSODISTE.

RHAPSODOMANCIE. s. f. (du gr. ῥαψῳδία, rapsodie; μαντεία, divination). Hist. anc. Divination qui se faisait en prenant pour une prédiction de ce qu'on voulait savoir, les vers d'un poète, surtout d'Homère et de Virgile, sur lesquels le sort faisait tomber.

RHAPTOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥαπτός, cousu; καρπός, fruit). Bot. Qui a des urnes striées. L'eucalypte rhaptocarpe.

RHAPTOSTYLE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des rhamnées, qui croissent sur les montagnes de la Nouvelle-Grenade. Rhaptostyle acuminé.

RHÉA. Myth. gr. Fille du Ciel et de la Terre, et sœur de Cybèle, femme de Saturne, mère de Jupiter.

RHÉA SYLVIA. Prêtresse de Junon, sœur de Numitor et mère de Rémus et de Romulus.

RHÉADÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au coquelicot.

RHÉADÉES. s. f. pl. (du lat. *rhœas*, coquelicot). Bot. Classe de plantes qui comprend les familles des trémandrées, des polygalées, des résédacées, des fumariacées, des papavéracées, des crucifères et des capparidées.

RHÉADINE. s. f. (du lat. *rhœas*, coquelicot). Bot. Nom donné à la matière colorante des pétales du coquelicot.

RHEAS. Bot. Nom spécifique du coquelicot.

RHÉDA. s. f. Antiq. rom. Char à quatre roues, chez les Gaulois.

RHÉE. s. f. Bot. Un des noms de la rave.

RHEGIUM. Géogr. Nom ancien de la ville de Reggio.

RHEGMA. s. f. Méd. V. RHEXIS.

RHEIMS. Géogr. V. REIMS.

RHEINBERG. (ét. celt., *Rhein*, Rhin; *berg*, élévation, ainsi nommée d'une petite butte qu'elle occupait près du Rhin). Géogr. Petite ville de Prusse dans la régence de Dusseldorf; 1,700 hab. Les Français remportèrent dans les environs de cette ville, en 1760, une grande victoire sur les Hanovriens.

RHÉINE. s. f. (du lat. *rheum*, rhubarbe). Chim. Substance jaune rougeâtre que l'éther enlève à la racine de rhubarbe.

RHEINGAU. Géogr. Vallée d'Allemagne arrosée par le Rhin; 18,000 hab. On y récolte le meilleur vin du Rhin.

RHEMBASME. s. m. (du gr. ῥεμβασμός, imagination errante, fait de ῥέμβω, errer). Médec. Somnambulisme.

RHEMNIUS FANNIUS PALÉMON (Quintus). Célèbre rhéteur romain, né à Vicence dans l'état de domesticité, ouvrit une école à Rome, et se distingua autant par ses talents que par la dissolution de ses mœurs.

RHÉMOBOTE. s. m. (du gr. ῥεμβώδης, errant). Hist. relig. Nom donné par saint Jérôme à certains faux religieux du IVe siècle, qui erraient de village en village, et menaient une vie désordonnée.

RHÉNAN, ANE. adj. Géogr. Qui appartient au Rhin, aux bords du Rhin.

RHÈNE. s. m. Ancienne orthographe de Renne. Les montagnes de la Laponie et du Groenland voient le *rhène* errer dans leurs rochers en paissant les touffes blanchâtres des lichens. (A. Martin.) V. RENNE.

RHÉNO. s. m. Antiq. Sorte de manteau de peau que portaient les anciens Gaulois.

RHÉNOCHORÈS. adj. m. (ét. gr., ῥήν, troupeau; χορεύω, danser). Littéral. *qui danse au milieu des troupeaux*. Epithète de Bacchus.

RHÉNOMÈTRE. s. m. (du lat. *Rhenus*, le Rhin, et du gr. μέτρον, mesure). Hydraul. Echelle pour mesurer la hauteur des eaux du Rhin.

RHESCOUPORIS. Nom porté par six rois du Bosphore Cimmérien et par trois de Thrace.

RHÉSUS. Roi de Thrace, vint au secours de Troie la dixième année du siége.

RHÉT. Abréviation de Rhétorique

RHÈTE. s. m. Géogr. Se prend quelquefois dans le sens de Habitant de la Rhétie.

RHÉTEUR. s. m. (du gr. ῥήτωρ, orateur). Celui qui enseigne la rhétorique de vive voix ou par écrit.

> Aucun *rhéteur* encore, arrangeant le discours,
> N'avait d'un art menteur enseigné les détours. (Boil.)

— Se dit en mauvaise part d'un homme dont toute l'éloquence consiste dans un style apprêté, emphatique et déclamatoire.

> En vain d'un ton de *rhéteur*,
> Epictète à son lecteur
> Prêche le bonheur suprême. (J.-B. Rousseau.)
>
> Platoniste, cartésien,
> Sophiste, *rhéteur*, empirique,
> Chrysologue est tout, et n'est rien. (Id.)

RHÉTIE. Géogr. Ancienne contrée d'Europe qui représente actuellement le pays des Grisons et une grande partie du Tyrol. Sous l'administration impériale, la Rhétie fit partie du diocèse d'Italie, et fut divisée en Rhétie première ou inférieure, et Rhétie deuxième ou supérieure.

RHÉTIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Rhétie. || Qui appartient à la Rhétie.

RHÉTIQUE. adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient à la Rhétie ou à ses habitants.

— *Alpes Rhétiques*. Partie des Alpes qui traversait la Rhétie de l'E. à l'O.

RHÉTIQUE. s. m. Linguist. Dialecte italien, que l'on parle chez les Grisons, dans une partie de la ligne de la Caldée.

RHÉTIZITE. s. f. Minér. Variété blanche de disthène.

RHÉTORIANISME. s. m. Doctrine des rhétoriens. Les disciples de Rhétorius enseignaient, par cette doctrine, que chacun pouvait se sauver dans sa religion, quelle qu'elle soit; et qu'il était permis d'observer extérieurement le culte du prince dont on est le sujet.

RHÉTORICATION. s. f. (pr. *ré-to-ri-ka-cion*). Littér. Langage de la rhétorique, abus des figures. Mon dessein n'est point d'exagérer par de vaines *rhétorications* les merveilles d'un être si surprenant. (***) Fam. et iron.

RHÉTORICIEN, ENNE. s. Celui, celle qui sait la rhétorique.

— Celui, celle qui étudie en rhétorique.

RHÉTORIEN, ENNE. s. Hist. ecclés. Disciple de Rhetorius.

RHÉTORIQUE. s. f. (du gr. ῥητορική, fait de ῥέω, je parle). Art de bien dire, art qui a pour but d'établir des règles fondées sur la nature et le goût pour l'ornement du style et l'embellissement du discours. L'étude de la *rhétorique* doit occuper une place distinguée parmi les connaissances qui sont nécessaires à l'orateur; mais le premier soin de celui qui veut briller dans la carrière oratoire est de se nourrir l'esprit et d'acquérir un riche trésor d'idées et de pensées. C'est là qu'il puisera facilement ces traits de lumière qu'il répandra dans ses discours; maître de son sujet et embrassant dans toute son étendue l'objet qu'il voudra décrire, ses paroles le peindront d'une manière frappante, les figures du langage se présenteront en foule à son esprit, et ses paroles auront toute l'énergie qui accompagne ordinairement la conviction. L'expérience et la science peuvent seules fournir les matériaux propres à former le corps et la substance d'un ouvrage recommandable, la *rhétorique* sert à ajouter le poli. (Malepeyre.) La *rhétorique* en elle-même est, comme toutes les sciences, utile aux bons esprits, nuisible aux esprits faux; c'est la liqueur que le vase améliore ou corrompt selon sa nature. (Géruzez.)

— *Figures de rhétorique*. Façon de parler qu'on emploie pour donner de la force ou de la grâce au discours. Les figures de *rhétorique*, les tropes, ont enfanté mille erreurs. (Boiste.) Oh! c'est une autre affaire, repartit-il; voilà ce qui s'appelle une figure de *rhétorique* bien placée. (Le Sage.)

— *La classe de rhétorique*, ou absol., *la rhétorique*. Se dit, dans les colléges, de la classe où l'on enseigne la rhétorique. Etre en rhétorique. Etudier en rhétorique. Faire la rhétorique. Régent, professeur, maître de rhétorique. Professeur en rhétorique. Ecolier de rhétorique. On en appellera à telle ou telle institution libérale, où les jeunes filles font leur *rhétorique* et leur logique comme au collége, et pourraient au besoin prendre leurs degrés universitaires. (A. Martin.)

— Titre de certains traités de rhétorique. La Rhétorique d'Aristote.

— Fig. et fam. Se dit de tout ce qu'on emploie dans le discours pour persuader quelqu'un. Employer toute sa rhétorique. Y perdre sa rhétorique. L'exagération est la *rhétorique* des esprits faibles, et la logique des esprits faux. (Boiste.) Pour orner une telle vie, je n'ai pas besoin d'emprunter les fausses couleurs de la *rhétorique*. (Boss.)

— Affectation d'éloquence, discours vains et pompeux. Tout cela n'est que de la rhétorique. Les jeunes filles, qui n'étaient pas faites à de pareilles *rhétoriques*, ne répondaient mot. (Don Quichotte.)

> Vos froids raisonnements ne feront qu'attiédir
> Un spectateur toujours paresseux d'applaudir,
> Et qui des vains efforts de votre *rhétorique*
> Justement fatigué, s'endort ou vous critique. (Boil.)

— Iconol. La Rhétorique est représentée sous les traits d'une femme richement vêtue, dans l'action de parler avec véhémence, et sur la robe de laquelle sont brodés les mots *ornements*, *persuasion*; près d'elle un génie tient plusieurs hommes par des fils qui vont jusqu'à leurs oreilles.

— Hist. littér. *Chambre de rhétorique*. Certaines sociétés littéraires qui se formèrent dans les Pays-Bas, dès le moyen âge.

RHÉTORIQUEUR. s. m. S'est dit pour Orateur et poète.

> Toutefois la plupart de vos *rhétoriqueurs*
> Vous prêchent autrement qu'ils n'ont dedans le cœur. (Ronsard.)

RHÉTRA ou **RHÈTRE.** s. f. (du gr. ῥήτρα, oracle, décret, ordonnance). Se dit quelquefois en parlant des lois de Sparte. Les rhètres de Lycurgue. || Se dit aussi des oracles d'Apollon.

RHEUMAMÈTRE. s. m. (ét. gr., ῥεῦμα, courant; μέτρον, mesure). Instrument dont on se sert pour mesurer la rapidité d'un courant.

RHEUMAMÉTRIE. s. f. Phys. Mesure de la rapidité d'un cours d'eau.

RHEUMAMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la rheumamétrie.

RHEUMINE. s. f. (du lat. *rheum*, rhubarbe). Chim. Nom que l'on donne aussi à la rhéine.

RHEUMIQUE. adj. des 2. g. Chim. Se dit d'un acide trouvé dans la rhubarbe.

RHEXIE. s. f. Bot. Un des noms de la quadrette.

RHEXIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la quadrette. || RHEXIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mélastomacées, qui a pour type le genre rhexie ou quadrette.

RHEXIS. s. f. (du gr. ῥῆξις, action de rompre). Médec. Rupture des veines qui se fait avec violence et par distension excessive de leurs parois. || Hippocrate l'applique aussi à la rupture des autres parties molles, telles que celles des lèvres, d'un abcès. || Quelques oculistes ont donné ce nom à la rupture de la cornée transparente.

RHINCNOSE. s. f. Pathol. V. RHINOSE.

RHIGAS. Auteur de la première insurrection qui a préparé la révolution et la guerre de l'indépendance des Grecs, né vers 1753 à Velestini en Thessalie, se fit connaître par ses écrits, dont les plus célèbres sont les *Chants patriotiques de la Grèce moderne*.

RHIGMATOPNONTE. adj. des 2 g. (du gr. ῥῆγμα, fente; πνέω, respirer). Qui respire par des vésicules pulmonaires. || RHIGMATOPNONTES. s. f. pl. Groupe d'animaux invertébrés.

RHIGUR. s. m. (du gr. ῥῖγος, raideur). Entom. Genre de coléoptères de la division des charançons.

RHIN. (du lat. *Rhenus*; fait du celt. *renn*, partagé). Géogr. Grand fleuve d'Allemagne qui se forme en Suisse par trois bras dont le principal sort du mont Saint-Gothard, coule au N. jusqu'au lac de Constance, qu'il traverse, va vers l'O., puis au N. ou N.-O.; forme à peu près la limite entre les royaumes de Belgique et de Hollande. Il a 1,300 kil. dont 900 navigables. Ce fleuve a donné son nom à plusieurs divisions territoriales de France et d'Allemagne.

— BAS-RHIN (Départ. du). Un des départements frontières de l'E., formé du nord de l'Alsace; 561,860 hab. Ch.-l. Strasbourg.

— HAUT-RHIN (Départ. du). Département frontière de l'E., entre ceux du Bas-Rhin au N., de la Haute-Saône et des Vosges à l'O., du Doubs au S.; 447,020 hab. Ch.-l. Colmar. Il est formé du S. de l'Alsace et de la république de Mulhouse.

— *Cercle du Rhin*, dit aussi *Bavière rhénane*. Le seul des huit cercles de la Bavière qui soit à l'O. du Rhin, est formé de presque toutes les possessions de l'ancienne maison palatine; 548,000 hab. Ch.-l. Spire.

— *Cercle du Bas-Rhin*. Un des dix cercles de l'ancien empire d'Allemagne à la gauche du Rhin, entre le cercle électoral et la France. Il forme aujourd'hui la plus grande partie du cercle bavarois du Rhin et une petite portion de la Prusse rhénane.

— *Cercle du Haut-Rhin*. Un des dix cercles de l'ancien empire d'Allemagne, à la droite du Rhin; il forme aussi la plus grande partie de la Hesse électorale et de la Hesse-Darmstadt, avec une petite portion du grand-duché du Bas-Rhin.

— *Province du Rhin*. Province du grand-duché de Hesse-Darmstadt, à l'O., entre le duché de Nassau, 200,000 hab. Ch.-l. Mayence. Elle est limitée par le Rhin au N.

— *Grand-duché du Bas-Rhin*. Nom donné en 1815 aux pays situés à l'O. du Weser, qui furent assignés à la Prusse; il forme aujourd'hui deux provinces, [illegible] de Westphalie et la province rhénane. || *Province* [illegible]

Partie méridionale du grand duché prussien du Bas-Rhin ; 800,000 hab. Ch.-l. Aix-la-Chapelle.

— Hist. *Confédération du Rhin.* Confédération formée par Napoléon de la plupart des Etats secondaires de l'Allemagne ; elle a été dissoute en 1813 et remplacée en 1815 par la Confédération germanique.

— Iconol. Les anciens Gaulois honoraient le Rhin comme une divinité ; ils croyaient que c'était lui qui les animait au combat, qui leur inspirait le courage et la force pour défendre ses rives. Le Rhin est représenté sous la figure d'un vieillard à longue barbe, à moitié nu, assis au pied de plusieurs hautes montagnes; de la main gauche il s'appuie sur un vaisseau, de la droite il tient une corne d'où il sort de l'eau.

RHINALGIE. s. f. (du lat. *rhinalgia ;* fait du gr. ῥίν, nez ; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur qui a son siége dans le nez.

RHINANTHACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au rhinanthe. ‖ RHINANTHACÉES. s. f. pl. Famille des pédiculariées, qui a pour type le genre rhinanthe.

RHINANTHE. s. m. (ét. gr., ῥίν, nez ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des personnées, renfermant des végétaux herbacés à fleurs généralement jaunes, et disposées en épis terminaux. On les désigne vulgairement sous le nom de *crête de coq.*

RHINANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au rhinanthe. ‖ RHINANTHÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des scrofulariées, qui a pour type le genre rhinanthe.

RHINANTHOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Synonyme de Rhinanthacé.

RHINAPTÈRE. adj. des 2 g. (du gr. ῥίν, nez ; ἀ priv ; πτέρον, aile). Entom. Qui a un suçoir et qui est privé d'ailes. ‖ RHINAPTÈRES. s. m. pl. Famille d'insectes aptères, caractérisés par le défaut de mâchoires qui sont remplacées par une sorte de bec ou de suçoir, et parce que leur tête et leur corselet sont distincts.

RHINARION. s. m. (du gr. ῥίν, nez). Mamm. Nom donné, dans les mammifères, à l'extrémité du nez, quand elle est dépourvue de poils, couverte d'une membrane fine et habituellement humide.

— Entom. Nom donné, dans les insectes, à l'espace compris entre le bord antérieur du nez et le labre.

— Pharm. Nom donné à un collyre savonneux résolutif.

RHINE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons chondroptérygiens, appartenant à l'ordre des trématopnés et à la famille des plagiostomes. Ces raies, des mers du Japon, sont extrêmement grandes, et leurs peaux sont très-estimées dans le pays pour faire des fourreaux de cimeterre. La rhine chinoise.

RHINENCÉPHALE. adj. des 2 g. (du gr. ῥίν, nez ; ἐν, dans, κεφαλή, tête). Qui a le nez prolongé en forme de trompe.

RHINENCÉPHALIE. s. f. Anat. État d'un monstre rhinencéphale.

RHINENCÉPHALIEN, ENNE. adj. Se dit d'un monstre par rhinencéphalie.

RHINENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à un rhinencéphale.

RHINENCHYSIE. s. f. (ét. gr., ῥίν, nez ; ἔγχυσις, injection). Chim. Opération par laquelle on introduisait des injections dans le nez, au moyen de la rhinenchyte.

RHINENCHYTE. s. f. (ét. gr., ῥίν, nez, ἐγχύω, injecter). Chir. Instrument destiné à faire des injections dans le nez.

RHINFELS. Géogr. Forteresse des états prussiens, dans la régence de Coblentz, sur une île du Rhin. Les Français l'assiégèrent vainement en 1672, mais la prirent en 1794 ; elle fut alors démantelée, et relevée depuis.

RHINGIE. s. f. Entom. Genre d'insectes à deux ailes, à suçoir saillant, corné, de la famille des haustellés ou sclérostomes.

RHINGRAVE. s. m. (ét. allem., *Rhein*, Rhin ; *graff*, comte). Nom par lequel on désignait au moyen âge certaines familles de comtes. Ce titre, usité en Allemagne à l'époque du système féodal, est éteint aujourd'hui, si ce n'est dans la famille de Salm.

RHINGRAVE. s. f. Espèce de culotte ou haut-de-chausses fort ample, attaché par le bas avec plusieurs rubans.

RHINGRAVIAT. s. m. Dignité de rhingrave.

RHINITE. adj. des 2 g. (du gr. ῥίν, nez). Entom. Dont le museau est avancé et en forme de trompe. ‖ RHINITES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

RHINITE. s. f. (ral. gr. ῥίν, nez). Pathol. Inflammation de la membrane nasale.

— Art vétér. On lui donne aussi le nom vulgaire *de gourme, fausse-gourme, morfondure.*

RHINOBATE. s. m. (du gr. ῥινοβάτος). Ichthyol. Genre de poissons chondroptérygiens de l'ordre des trématopnés, et de la famille des plagiostomes.

— Entom. Nom donné à un genre de charançons. V. RHINOCÈRES.

RHINOCARPE. s. m. (ét. gr., ῥίν, nez ; καρπός, fruit). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs polygames, de la famille des térébinthacées, qui croissent sur les rives du fleuve de la Madelaine, dans la Nouvelle-Grenade.

RHINOCÉPHALE. adj. et s. m. (ét. gr., ῥίν, nez ; κεφαλή, tête). Monstre dont la tête se réduit presque à un nez.

RHINOCÉPHALIE. s. f. État d'un monstre rhinocéphale.

RHINOCÉPHALIEN, ENNE. adj. Se dit d'un monstre par rhinocéphalie.

RHINOCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à un monstre rhinocéphale.

RHINOCÈRE. Géogr. Nom donné par La Fontaine à la capitale imaginaire des rhinocéros. Éléphantide a guerre avecque *Rhinocère.* (La Font.)

RHINOCÈRE. s. m. (ét. gr., ῥίν, nez ; κέρας, corne). Entom. Dont les antennes sont portées sur un prolongement de la tête en forme de bec. V. ROSTRICORNE. ‖ RHINOCÈRES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

RHINOCÉRIDIEN, ENNE. adj. V. RHINOCÈRE.

RHINOCÉROS. s. m. (pr. *ri-no-cé-rôss ;* ét. gr., ῥίν, nez ; κέρας, corne). Mamm. Genre de mammifères de la famille des pachydermes ordinaires, comprenant des animaux remarquables par leur grande taille, et surtout par une ou deux cornes solides adhérentes à la peau qu'ils portent sur les os nasaux. Les rhinocéros sont, après les éléphants, les plus gros animaux terrestres connus ; ils ont des formes lourdes ; la peau d'une couleur noir sale, sèche, rugueuse, entièrement dépourvue de poils, extrêmement épaisse, et formant comme une cuirasse ; les pieds sont épais, et terminés par trois sabots courts et arrondis indiquant seuls le nombre des doigts ; la queue médiocrement longue et présentant de grosses soies raides vers son extrémité. Leur chair est très-recherchée pour sa délicatesse ; leur peau fournit un cuir tellement dur, que le meilleur acier ne peut le couper qu'après plusieurs efforts. Dans l'Inde, les cornes des rhinocéros sont très-estimées ; les habitants en font des vases qui, prétendent-ils, ont la propriété de chasser le poison des boissons qu'on y verse. On croirait le *rhinocéros* couvert d'un triple manteau ; mais, destiné à vivre dans les marais fangeux de l'Inde, où il fouille avec la corne de son museau les longues racines des bambous, il y eût enfoncé par son poids énorme, s'il n'avait l'étrange faculté d'étendre, en se gonflant, les plis multipliés de sa peau, et de se rendre plus léger en occupant un plus grand volume. (B. de St-P.) Le *rhinocéros* et l'hippopotame sont retenus par une force invincible sur les rives du Gange, où, semblables aux dieux des fleuves, ils se cachent parmi les roseaux. (A. Mart.)

— Fam. *Nez de rhinocéros.* Nez gros et proéminent.

— Fig. Chez les anciens, Propension, facilité à saisir les défauts d'autrui, à les tourner en ridicule.

— Conchyl. Nom sous lequel on désigne quelquefois une espèce de roche, le murex fémoral.

— Entom. Ce nom a été donné à plusieurs insectes qui offrent quelques prolongements cornés sur la tête ou sur le chaperon. Tels sont le scarabée nasicorne et le géotrupe rhinocéros, insectes d'Asie.

— Ichthyol. *Rhinocéros de mer.* V. LICORNE.

— Ornith. *Rhinocéros avis.* Nom donné à plusieurs espèces de calaos.

RHINOCNESME. s. m. (ét. gr., ῥίν, nez ; κνῆσμα, chatouillement). Médec. Prurit au nez.

RHINOCOLURE. (ét. gr., ῥίν, nez ; κολούω, mutiler). Géogr. anc. Ville de la Basse-Egypte, sur la Méditerranée, à l'est.

RHINOCOLUSTES. (littér. *coupeur de nez*). Temps. hér. Surnom donné à Hercule lorsqu'il fit couper le nez aux hérauts des Orchoméniens, qui osèrent venir en sa présence demander le tribut aux Thébains.

RHINOCURE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles polythalames qui se trouvent dans la mer Adriatique.

RHINOCYLLE. s. m. Entom. Genre de coléoptères de la famille des charançons.

RHINODE. s. m. Entom. Genre de coléoptères de la famille des charançons.

RHINO-LARYNGITE. s. f. Pathol. Inflammation simultanée des membranes muqueuse, nasale et gutturale.

RHINOLOPHE. s. m. (ét. gr., ῥίν, nez ; λόφος, aigrette). Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des chéiroptères. Le rhinolophe grand fer-à-cheval. Le rhinolophe petit fer-à-cheval. Le rhinolophe trident. Le rhinolophe cruménifère. Le rhinolophe diadème.

RHINOLOPHINE. adj. des 2 g. Mamm. Qui ressemble à un rhinolophe. ‖ RHINOLOPHINES. s. m. pl. Tribu de la famille des vespertilionides, qui a pour type le genre rhinolophe.

RHINOMACER ou **RHINOMACRE.** s. m. (ét. gr., ῥίν, nez ; μακρός, long). Entom. Genre de coléoptères tétramérés de la famille des rostricornes ou rhinocères. On connaît peu l'histoire des insectes de ce genre, auquel on n'a rapporté qu'une seule espèce, le rhinomacre curculionoïde, qui se trouve rarement aux environs de Paris. ‖ On dit aussi *becmare.*

RHINOMACÉRIDE. adj. des 2 g. Qui ressemble au rhinomacer. ‖ RHINOMACÉRIDES. s. m. pl. Groupe de l'ordre des curculionides orthocères, ayant pour type le genre rhinomacer.

RHINOPHIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίν, nez ; ὄφις, serpent). Erpét. Se dit des serpents dont le nez se prolonge en trompe. ‖ RHINOPHIDES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant ceux qui ont le nez prolongé en une sorte de trompe.

RHINOPHONIE. s. f. (ét. gr., ῥίν, nez ; φωνή, voix). Physiol. Résonnance de la voix dans les fosses nasales.

RHINOPHYSAL. adj. et s. m. (ét. gr., ῥίν, nez ; φύσις, face). Anat. Se dit d'un des os de la face.

RHINOPLASTE. s. m. Celui qui pratique la rhinoplastie.

RHINOPLASTIE. s. f. (ét. gr., ῥίν, nez ; πλαστός, formé). Chir. Opération ayant pour but de refaire un nez, lorsque cette partie du visage a été retranchée ou détruite par une cause quelconque. La *rhinoplastie* a été pratiquée d'abord dans l'Inde, où l'amputation du nez est une des peines les plus fréquemment infligées. ‖ On dit aussi *la rhinoplastique.*

RHINOPLASTIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui appartient à la rhinoplastie.

RHINOPOME. s. m. Mamm. Genre de mammifères chéiroptères. Le rhinopome microphylle, qui a été observé en Égypte, a généralement les mêmes habitudes que les chauves-souris de notre pays, si ce n'est qu'il fait continuellement mouvoir ses narines. Il habite les souterrains des pyramides près du Caire.

RHINOPTE. adj. et s. des 2 g. Médec. Qui voit par les narines, qui est affecté de rhinoptie.

RHINOPTIE. s. f. (ét. gr., ῥίν, nez ; ὄπτομαι, voir). Physiol. Action de voir par le nez ; difformité causée par une maladie du grand angle de l'œil ou de la racine du nez, qui a fait aux parois des cavités nasales une ouverture à travers laquelle les rayons lumineux peuvent arriver à l'œil.

RHINOPTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la rhinoptie.

RHINORRHAGIE. s. f. (ét. gr., ῥίν, nez ; ῥήγνυμι, je romps). Pathol. Hémorragie nasale.

RHINORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la rhinorrhagie.

RHINORRHÉE. s. f. Pathol. Écoulement de mucosités limpides par le nez, sans aucun symptôme inflammatoire. Très-souvent produite ou entretenue par une suppression de transpiration, la *rhinorrhée* exige des pédiluves irritants, des chaussures très-chaudes, l'usage de vêtements de laine, de chaussons de taffetas gommé. (Nysten.)

RHINORRHÉIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la rhinorrhée.

RHINOSE. s. f. (ét. gr., ῥινός, peau dure). Pathol. Etat de relâchement et de plissement de la peau, dans l'étisie. ‖ On dit aussi *ricnose.* V. ce mot.

RHINOSIME. s. m. (ét. gr., ῥίν, nez ; σιμός, camus). Entom. Genre d'insectes coléoptères qui vivent sous les écorces.

RHINOSPHÉNAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un os de la face.

RHINOSTOGNOSE. s. f. Médec. Obstruction, obturation des fosses nasales.

RHINOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίν, ῥινός, nez ; στόμα, bouche). Entom. Dont le bec semble naître du front. ‖ RHINOSTOMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des hémiptères comprenant ceux de ces insectes qui ont un bec paraissant naître du front. ‖ Erpét. Nom donné aussi à une famille de reptiles ophidiens, dans laquelle on range ceux dont le nez se prolonge en avant du museau.

RHINOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., ῥίν, nez ; θήκη, boîte). Ornith. Pellicule cornée ou membraneuse qui revêt la moitié supérieure du bec des oiseaux.

RHINSBOURG. Géogr. Village des Pays-Bas, dans la Hollande méridionale, près de Leyde, sur le vieux Rhin ; 1,100 hab.

RHINSBOURGEOIS. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte arminienne, qui parut en Hollande au XVII^e siècle, et dont les assemblées principales se tenaient au village de Rhinsbourg.

RHINTHONIQUE. adj. des 2 g. Littér. lat. Se dit d'un certain genre de pièces comiques dans lesquelles un sujet tragique était parodié. Les fables rhinthoniques furent ainsi appelées du nom de leur inventeur Rhinthon, poëte de Tarente.

RHIPICÈRE. s. m. (ét. gr., ῥιπή, force ; κέρας, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamérés, de la famille des sternoxes.

RHIPIDODENDRUM. s. m. Bot. Genre de plantes.

RHIPIDOPTÈRE. adj. V. RHIPIPTÈRE.

RHIPIPHORE. s. m. (ét. gr., ῥιπίς, ῥιπίδος, éventail, ou plutôt instrument propre à activer le feu ; φορός, qui porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromérés, de la famille des angustipennes ou sténoptères, voisin des mordelles. Ils sont ainsi appelés parce que les antennes des mâles sont le plus souvent étalées en éventail ou flabelliformes. Le rhipiphore subdiptère. Le rhipiphore paradoxal. Le rhipiphore à deux taches.

RHIPIPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥιπίς, éventail ; πτέρον, aile). Entom. Dont les deux ailes sont plissées en éventail. ‖ RHIPIPTÈRES. s. m. pl. Ordre de la classe des insectes strepsiptères.

— RHIPIPTÈRE. s. m. Genre d'insectes parasites qui ont les ailes plissées en éventail, et dont les larves se développent dans le corps de quelques hyménoptères, tels que les andrènes et les guêpes.

RHIPSALIDE. s. m. (du gr., ῥιψις, action de jeter en bas). Bot. Plante qui croît à la Jamaïque sur les rameaux des plus grands arbres, et dont on a fait un genre particulier que l'on place parmi les cactus.

RHIPSALIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une rhipsalide. ‖ RHIPSALIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des cactées, qui a pour type le genre rhipsalide.

RHIPTOGLOSSE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίπτω, jeter en bas ; γλῶσσα, langue). Qui a la langue protractile.

RHIUM. Géogr. anc. Promontoire de l'Achaïe orientale, en face de l'Antirhium et à l'entrée de la mer de Crissa.

RHIZAGRE. s. m. (ét. gr., ῥίζα, racine ; ἄγρα, prise, capture). Chir. Instrument pour extraire les racines des dents.

RHIZANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίζα, racine ; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les fleurs ou les pédoncules naissent de la racine. La scabieuse rhizanthe.

RHIZANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui croît sur les racines des plantes. ‖ RHIZANTHÉES. s. f. pl. Famille des cytinées comprenant des plantes parasites qui croissent sur les racines d'autres plantes.

RHIZINE. s. f. (du gr. ῥίζα, racine). Bot. Nom donné aux appendices inférieurs du thalle des lichens, qui imitent des racines et en remplissent les fonctions, ainsi qu'aux radicules dont la tige des mousses est couverte sous terre.

— Champignon en forme de coupe mince, sessile, crustacée à l'extérieur, charnue en dedans, bulleuse, etc. La rhizine ondulée. La rhizine lisse. La rhizine des serres.

RHIZOBLASTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίζα, racine ; βλαστός, germe). Bot. Épithète donnée aux embryons qui sont pourvus d'une racine.

RHIZOBOLE. s. m. Bot. Arbre d'Amérique nommé aussi caryocar.

RHIZOBOLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au caryocar. ‖ RHIZOBOLÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre rhizobole ou caryocar.

RHIZOCARPE. s. m. (ét. gr., ῥίζα, racine ; καρπός, fruit). Bot. Genre de la famille des lichens, qui croissent sur les pierres, même les plus dures, et y forment des plaques ou croûtes plus ou moins grandes, qui, par leur dessin réticulaire, la pose des écailles et des scutelles, ainsi que leurs couleurs, imitent jusqu'à un certain point des cartes géographiques. L'espèce principale est le rhizocarpe géographique qui se rencontre communément aux environs de Paris, dans les endroits montagneux et les bois découverts.

RHIZOCARPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un rhizocarpe. ‖ RHIZOCARPÉES. s. f. pl. Nom que l'on a donné à la famille des marsiléacées, parce que le fruit y naît sur la racine. ‖ On l'a aussi appliqué à une classe de plantes comprenant les trois familles des salviniacées, des marsiléacées et des isoétées.

RHIZOCARPES. s. f. pl. Bot. Classe de mousses comprenant celles dont la fructification se développe près de la racine.

RHIZOCARPIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ῥίζα, racine ; καρπός, fruit). Bot. Epithète donnée aux plantes dont la tige ne porte fruit qu'une seule fois, mais dont la racine reproduit de nouveau des tiges fructifères.

RHIZOCARPIQUE. adj. des 2 g. Bot. Syn. de Rhizocarpien. V. RHIZOCARPIEN.

RHIZOCTONIE. s. f. (ét. gr., ῥίζα, racine ; ὀκτώ, huit). Bot. Genre de la famille des champignons, fondé sur une plante parasite, confondue autrefois avec les truffes. Ce genre ne comprend que des champignons parasites qui vivent généralement sous terre à la manière des truffes et attachées aux racines des plantes, qu'ils font languir et même périr quelquefois par leur abondance. La rhizoctonie du safran. La rhizoctonie de la luzerne.

RHIZODE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίζα, racine ; εἶδος, forme, ressemblance). Qui ressemble à une racine. ‖ RHIZODES. s. m. pl. Helmint. Famille de l'ordre des helminthogames entomoïdes, comprenant ceux dont l'extrémité antérieure du corps est appendicée.

RHIZOGÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ῥίζα, racine, γῆ, terre). Bot. Qui a la base de son stipe garnie de fibrilles. L'agaric rhizogé.

RHIZOGÈNE. s. m. (ét. gr., ῥίζα, racine ; γεννάω, produire). Bot. Nom donné à un organe particulier à quelques algues, dont l'extrémité de la tige est pourvue d'un petit nœud qui s'accroît successivement par les côtés, et, descendant sur le corps auquel le végétal s'est attaché, s'y fixe directement par les nombreuses racines dont se couvre toute sa superficie.

RHIZOGONÉEN, ENNE. adj. (ét. gr., ῥίζα,

racine, γονή, semence). Bot. Qui croît sur les racines. || RHIZOGONEENS. s. m. pl. Entom. Tribu de l'ordre des gasteromycètes sclérotiacés, comprenant ceux qui se développent sur les racines des plantes.

RHIZOGRAPHE. s. m. Celui qui décrit des racines.

RHIZOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ῥίζα, racine; γράφω, écrire). Didact. Description des racines.

RHIZOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la rhizographie.

RHIZOLITHE. s. f. (ét. gr., ῥίζα, racine; λίθος, pierre). Bot. Racine fossile.

RHIZOMATOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίζα, racine; εἶδος, ressemblance). Bot. Épithète donnée aux racines qui ont un rhizome, ce qu'on appelle vulgairement pivot de la racine.

RHIZOMATOSE. s. f. Bot. Conversion d'une racine en tige ou rhizome.

RHIZOME. s. m. (du gr. ῥίζωμα; fait de ῥίζα, racine). Bot. Nom donné aux tiges souterraines des fougères, des iridées, etc., qui ont l'apparence de racines et qu'on appelle quelquefois *souches*. || Le corps ou pivot des racines. || La radicule de la graine.

RHIZOMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίζα, racine; μορφή, forme). Bot. Dont le thalle est formé par des filaments entrecroisés. || RHIZOMORPHES. s. m. pl. Section de champignons de l'ordre des gastromycètes.

— s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames, qui croissent principalement sur les pierres et le bois humide, entre les écorces des arbres, sur le bois, qu'elles pénètrent. Quelques espèces terrestres s'attachent aussi aux feuilles tombées. Le rhizomorphe des souterrains. Le rhizomorphe médullaire. Le rhizomorphe impérial.

RHIZOMORPHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un rhizomorphe. || RHIZOMORPHÉES. s. f. pl. Tribu des byssacées, qui a pour type le genre rhizomorphe.

RHIZOMYLIDES. s. f. pl. (ét. gr., ῥίζα, racine; μυῖα, mouche). Entom. Famille d'insectes diptères, dont les larves sont rhizophages.

RHIZONYCHION. s. m. (pr. *ri-zo-ni-ki-on;* ét. gr., ῥίζα, racine; ὄνυξ, ongle). Zool. Phalange qui porte l'ongle, dans les mammifères et les oiseaux.

RHIZOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίζα, racine; φαγεῖν, manger). Zool. Qui se nourrit, qui vit de racines. || RHIZOPHAGES. s. f. pl. Section de la famille des myodaires mésomydes, comprenant ceux de ces insectes dont les larves vivent dans les racines des plantes marécageuses.

— Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Éthiopie, dans l'île de Morée.

RHIZOPHAGE. s. m. Entom. Genre de petits coléoptères, voisin des bostryches, parmi les coléoptères tétramères.

RHIZOPHAGIE. s. f. Condition, état d'un animal qui vit de racines.

RHIZOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίζα, racine; φιλέω, aimer). Qui vit sur les racines ou sur leurs fibrilles. Le racodion rhizophyle.

RHIZOPHORE adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίζα, racine; φέρω, porter). Bot. Qui porte des racines. Le *peziza rhizophore* est ainsi nommé parce que la face inférieure et les bords de son réceptacle sont garnis de nombreuses radicelles.

RHIZOPHORE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des palétuviers. Le rhizophore manglier. Les rhizophores sont des arbrisseaux qui s'élèvent à 5 ou 6 mètres, ils croissent à l'île de France, au Malabar et dans les Indes, dans les lieux aqueux et salés.

RHIZOPHORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un rhizophore. || RHIZOPHORÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre rhizophore.

RHIZOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίζα, racine; φύλλον, feuille). Bot. Dont les feuilles portent des racines. L'asplenium rhizophylle est ainsi appelé parce que ses frondes se terminent par un appendice qui s'insinue en terre et y prend racine.

RHIZOPHYSE. s. f. (ét. gr., ῥίζα, racine; φύω, jeter). Bot. Nom donné aux appendices que l'on observe à l'extrémité de certaines radicules.

RHIZOPHYSE. s. f. Actinoz. Genre d'animaux très-incomplètement connu, ne renfermant que deux espèces, la rhizophyse filiforme et la rhizophyse rosacée.

RHIZOPHYSÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à un rhizophyse.

RHIZOPODE. adj. des 2 g. Bot. Qui a le pied garni de racines. || RHIZOPODES. s. m. pl. Section du genre agaric. || Famille de mousses, comprenant celles qui ont la fructification près de la racine.

RHIZOPODE. s. m. (ét. gr., ῥίζα, racine; πούς, pied). Bot. Base byssoïde ou assemblage de filaments tubuleux, entrecroisés, qui doivent naissance au développement des sporules des champignons, et qui forment la plante cryptogame elle-même, tandis que la partie qu'on nomme le champignon n'est que l'organe de la fructification, la fleur ou le fruit de cette plante bysoïde, laquelle reste le plus souvent cachée dans la terre.

RHIZOPOGON. s. m. (ét. gr., ῥίζα, racine; πώγων, barbe). Bot. Genre de la famille des champignons. Les rhizopogons sont de gros ou moyens champignons souterrains, comme les truffes, et qui se trouvent dans le Nord. On les prendrait pour des pommes de terre par leur forme. Le rhizopogon blanc. Le rhizopogon jaunâtre.

RHIZORE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles microscopiques, univalves, monothalames, trouvées dans le sable du rivage de Toscane.

RHIZOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίζα, racine; σπέρμα, graine, semence). Bot. Qui porte des fruits près de la racine. || RHIZOSPERMES. s. f. pl. Famille de plantes cryptogames. Les rhizospermes sont de petites plantes aquatiques, ou qui vivent dans les lieux inondés.

RHIZOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥίζα, racine; στόμα, bouche). Zooph. Qui a plusieurs bouches garnissant ses huit bras bilobés. Cette épithète a été donnée à une méduse, la céphée rhizostome.

RHIZOSTOME. s. m. Acal. Genre d'acalèphes.

RHIZOSTOMIDE. adj. des 2. Qui ressemble au rhizostome. || RHIZOSTOMIDES. s. m. pl. Famille d'acalèphes, qui a pour type le genre rhizostome.

RHIZOTOME. s. m. (ét. gr., ῥίζα, racine; τομή, section). Celui qui recueille des racines et des plantes médicinales. Ce terme est très-peu usité, on ne s'en sert que dans la traduction des anciens auteurs, qui l'emploient comme synonyme de Botaniste.

RHIZOTOMIE. s. f. Herborisation; coupe des racines, déchaussement d'un arbre.

RHIZULE. s. f. (en lat. *rhizula;* du gr. ῥίζα, racine). Bot. Nom sous lequel on désigne les racines très-déliées des champignons.

RHO. s. m. Philol. Dix-septième lettre de l'alphabet grec; elle correspond à notre R et se figure ainsi Ρ, ρ.

— Le rho avec l'accent supérieur à droite vaut cent; avec l'accent inférieur à gauche, cent mille. Il indique aussi le dix-septième nombre. Dans l'Iliade et l'Odyssée il indique le dix-septième chant.

RHODACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥόδον, rose; ἄκανθα, épine). Bot. Qui a des épines roses. L'acacia rhodacanthe.

RHODANIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *Rhodanus*, le Rhône). Géogr. Qui appartient au Rhône.

— Hist. *République rhodanique.* République établie en 1798, dans la Suisse, par la République française.

RHODATE. s. f. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'oxyde rhodique avec une base salifiable.

RHODÉ. Myth. Nymphe, mère de Phaéthon. || Fille du divin Mopsus.

RHODE-ISLAND. Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique septentrionale; 90,000 hab.

RHODES. (du gr. ῥόδος, fait de ῥόδον, rose, ainsi nommée à cause de la grande quantité de rosiers qui y croissent sans culture). Géogr. Grande île de la Turquie d'Asie, située dans la Méditerranée, à l'extrémité S.-O. de l'Archipel; 30,000 hab., dont 11,000 Grecs.

— Capitale de l'île de ce nom, sur la côte N.-E.; 6,000 hab. En 1310, les chevaliers de St-Jean de Jérusalem s'y établirent après l'avoir ravie aux empereurs grecs, et prirent le nom de *Chevaliers de Rhodes.* Ils y restèrent jusqu'au règne de Soliman II, qui se rendit maître de Rhodes en 1552, après un siége pénible et célèbre.

— RHODES EXTÉRIEURS. Petite république de Suisse qui occupe les parties N. et O. du canton d'Appenzell. Ch.-l. Trogen et Herisau; 45,000 hab. protestants. || RHODES INTÉRIEURS. République de Suisse qui occupe la partie S.-E. du canton d'Appenzell. Ch.-l. Appenzell; 15,000 hab. catholiques.

— *Colosse de Rhodes.* Statue gigantesque d'Apollon, entre les pieds de laquelle se trouvait l'entrée du port.

— Iconol. Sur les médailles, le symbole de Rhodes est d'un côté la tête du soleil, et de l'autre une rose.

RHODES. s. f. (du gr. ῥόδον, rose). Anc. pharm. S'est dit des racines du bois de rose. || On disait aussi *Rhodia.*

RHODEUX, EUSE. adj. Chim. Qui appartient au rhodium. || *Acide rhodeux.* Le premier degré d'oxydation du rhodium, qui n'a point encore été isolé.

RHODEZ. Géogr. V. RODEZ.

RHODHULOSE. s. m. (littéral. *sel rose*). Minér. Substance rose ou rougeâtre qui forme de légers enduits dans les mines cobaltifères près de Neusohl en Hongrie.

RHODICO-AMMONIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels doubles qui résultent de la combinaison d'un sel rhodique avec un sel ammonique. Chlorure rhodico-ammonique.

RHODICO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels doubles qui sont produits par la combinaison d'un sel rhodique avec un sel potassique. Chlorure rhodico-potassique.

RHODICO-SODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels doubles qui doivent naissance à un sel rhodique combiné avec un sel sodique. Chlorure rhodico-sodique.

RHODIEN, ENNE. adj. Géogr. Qui appartient à Rhodes ou à ses habitants.

— *Mer Rhodienne.* Partie de la mer Egée, aux environs de l'île de Rhodes.

— Antiq. *Droit rhodien, lois rhodiennes.* Lois maritimes des Rhodiens, que les Romains prirent pour modèle.

— RHODIEN, ENNE. s. Habitant de Rhodes (ville ou île).

RHODIOLE. s. f. (du gr. ῥόδον, rose). Bot. Genre de plantes dicotylédones polypétales, de la famille des crassulées, ne comprenant qu'une seule espèce, le rhodiole rose, qui croît dans les fentes de rochers des Alpes, en France, en Suisse, en Allemagne, etc. Les Islandais et les Lapons mangent la racine de cette plante.

RHODIOT, OTE. adj. et s. Géogr. Se dit des habitants actuels de l'île et de la ville de Rhodes.

RHODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui appartient au rhodium. || *Oxyde rhodique.* Le second degré d'oxydation du rhodium. || *Sels rhodiques.* Les combinaisons du rhodium avec les corps halogènes, et de l'oxyde rhodique avec les acides.

RHODITE. s. f. Minér. Sorte de pierre figurée ou de fossile indéterminé.

RHODIUM. s. m. (pr. *ro-diomm;* du gr. ῥόδον, rose). Chim. Métal découvert en 1813 par Wollaston, et ainsi nommé parce qu'il a la propriété de produire des sels d'une couleur rose.

RHODOCRINITE. s. m. Foss. Genre de polypiers fossiles de la famille des encrines, dont une espèce a été trouvée près de Bristol et à Dudley, en Angleterre.

RHODOCROSITE. s. f. Minér. Nom univoque donné à une espèce de minerai de manganèse, qui paraît être du manganèse carbonaté compacte.

RHODODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥόδον, rose; δάκτυλος, doigt). Entom. Qui a les ailes digitées et roses. Le ptérophore rhododactyle.

RHODODACTYLES. adj. m. (littér. *qui a des doigts de rose*). Épithète donnée à l'Aurore dans Homère.

RHODODAPHNÉ. s. m. (ét. gr., ῥόδον, rose; δάφνη, laurier). Bot. Nom donné au laurier rose ou laurose.

RHODODENDRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au rhododendron. || RHODODENDRÉES. s. f. pl. Nom donné par quelques botanistes à la famille des rhodoracées.

RHODODENDRON. s. m. (ét. gr., ῥόδον, rose; δένδρον, arbre). Bot. Genre de plantes de la famille des éricinées, sous-ordre des rhodorées, dont les fleurs sont remarquables par l'élégance de leurs formes et par l'éclat de leurs couleurs. Le *rhododendron commun*, indigène d'Orient, est l'un de ceux qu'on cultive le plus fréquemment dans les jardins. Le rhododendron d'Amérique. Le rhododendron à feuilles ponctuées. Le rhododendron du Caucase. Le rhododendron ferrugineux. Le rhododendron à feuilles pointues, qu'on a coutume de désigner par le nom fort impropre de *rose des Alpes.* Le rhododendron arborescent. Le rhododendron chrysanthe. Les habitants du littoral de la mer Noire considèrent l'odeur des fleurs du rhododendron comme malfaisante, et on assure que le miel qu'y récoltent les abeilles occasionne des vertiges et des nausées aux personnes qui en mangent.

RHODOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥόδον, rose; γαστήρ, ventre). Entom. Qui a le ventre rose. La muscicape rhodogastre.

RHODOGRAPHE. s. m. Auteur d'un traité, d'une description des roses.

RHODOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ῥόδον, rose; γράφω, écrire). Didact. Description des roses. G. Wittich a publié un ouvrage sous ce titre, en 1606.

RHODOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la rhodographie.

RHODOÏSE. s. f. Minér. Nom donné au cobalt arséniaté terreux, parce que cette substance, qui se présente toujours à l'état pulvérulent, est rose ou d'un rose violâtre.

RHODOLEUQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥόδον, rose; λευκός, blanc). Bot. Qui est blanc et rose. La pezize rhodoleuque.

RHODOLOENE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des chlénacées, qui croissent à l'île de Madagascar. Le rhodolœne grimpant.

RHODOLOGIE. s. f. (ét. gr., ῥόδον, rose; λόγος, discours). Didact. Traité des roses.

RHODOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la rhodologie.

RHODOMEL. s. m. (ét. gr., ῥόδον, rose; μέλι, miel). Pharm. Mellite de rose ou miel rosat.

RHODOMÈLE. s. f. Bot. Genre de la famille des algues, comprenant des plantes qui vivent dans les mers tempérées ou froides, etc. Rhodomèle dentée. La rhodomèle en spirale. La rhodomèle brunâtre, scorpioïde.

RHODONITE. s. f. Minér. Minerai de manganèse, composé principalement de silicate de ce métal, accompagné d'un peu d'acide carbonique et quelquefois d'eau.

RHODOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥόδον, rose; πούς, pied). Entom. Qui a les pattes roses. L'apœcère rhodope.

RHODOPE. Temps hér. Reine de Thrace métamorphosée en montagne. || Célèbre courtisane à laquelle on attribue l'honneur d'avoir élevé une des pyramides d'Égypte.

— Montagne de Thrace consacrée à Mars, parce qu'on croyait que ce dieu y était né.

RHODOPÉEN, ENNE. adj. Antiq. Qui est de Thrace, qui appartient à la Thrace.

RHODOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥόδον, rose; πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes roses. La motacille rhodoptère.

RHODORACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au rhododendron. || RHODORACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre rhododendron, et que certains botanistes considèrent comme une simple tribu de celle des éricinées.

RHODORE. s. m. (du gr. ῥόδον, rose). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des rosages, qui croissent en Amérique, dans le Canada et à Terre-Neuve.

RHODOS. Myth. gr. L'île de Rhodes personnifiée, fille de Vénus ou d'Amphitrite, et amante d'Apollon. || On dit aussi *Rhodé.*

RHODOSO-RHODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un oxyde qui résulte de la combinaison de l'oxyde rhodeux avec l'oxyde rhodique. || Se dit aussi d'un chlorure.

RHODOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥόδον, rose; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des graines ou des sporidies roses. L'actinocladion rhodosperme. Le sporotriche rhodosperme.

RHODOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥόδον, rose; στόμα, bouche). Qui a la bouche ou l'ouverture rose. L'hélix rhodostome. Le trochus rhodostome.

RHOGMÉ. s. f. (du gr. ῥωγμή, fente, fêlure; fait de ῥήσσω, je brise). Chir. Espèce de fracture du crâne, qui consiste dans une fente apparente superficielle, ou bien même assez profonde pour occuper toute l'épaisseur de l'os, mais dans laquelle les deux fragments restent en contact, ne s'écartent nullement, et ne jouissent d'aucune mobilité l'un sur l'autre.

— Thérap. Espèce de bandage employé par les anciens, qui figurait un carré à côtés égaux mais à angles inégaux.

RHOÏTE. s. m. Anc. pharm. Rob dans lequel on faisait entrer le suc de grenade.

RHOMBE. s. m. (du lat. *rhombus*, fait du gr. ῥόμβος). Géom. Tout parallélogramme dont les quatre côtés sont égaux. On n'applique guère le nom de rhombe au carré que dans les ornements d'architecture, où il est placé de manière à avoir une de ses diagonales verticale et l'autre horizontale.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves.

— Ichthyol. Genre de poissons osseux holobranches, qui appartient à la famille des pantoptères, et qu'on a démembré du grand genre des chétodons.

RHOMBÉ, ÉE. adj. (du lat. *rhombus*, rhombe). Bot. et zool. Qui offre quatre côtés parallèles deux à deux, formant deux angles aigus et deux angles obtus. La pépéromie rhombée. Le serrasalme rhombé. Le faucon rhombé. Le téléphore rhombé.

RHOMBIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rhombus*, rhombe; *fero*, porter). Minér. Épithète donnée à une variété dans laquelle certaines facettes sont de vrais rhombes, quoique d'après la manière dont elles sont coupées par les faces voisines elles ne paraissent pas, au premier coup d'œil, devoir être d'une figure symétrique. L'émeraude rhombifère.

— Erpét. Le *crocodile rhombifère* est ainsi appelé parce qu'il porte sur la tête une arête en forme de losange. || Le *crotale rhombifère* est ainsi nommé parce que les raies dont son dos est marqué forment des losanges réguliers.

RHOMBIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *rhombus*, rhombe; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles rhombées. L'hibisque rhombifolié. Le croton rhombifolié. La thermopsis rhombifoliée.

RHOMBIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *rhombus*, rhombe; *forma*, forme). Qui a la forme d'un rhombe.

RHOMBIPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥόμβος, losange; πόρος, pore). Qui a des pores en forme de losange. Le polypore rhombipore.

RHOMBITE. s. f. Empreinte d'un poisson fossile.

RHOMBOÈDRE. s. m. (ét. gr., ῥόμβος, losange; ἕδρα, base). Minér. Nom substitué à celui de *rhomboïde*, pour désigner un solide qui diffère du prisme quadrangulaire en ce que les six faces sont semblablement placées par rapport à la ligne qui joint les deux angles solides opposés égaux, tandis que, dans le prisme, il n'y a que les quatre faces latérales qui affectent cette disposition, celle des bases par rapport à l'axe étant variable et indépendante de celle des faces latérales. Ce solide peut être: *aigu*, quand l'inclinaison des faces à l'axe est moindre de 35° 15′ 51″ et l'angle au sommet de chaque rhombe moindre de 90°. *obtus*, quand ces mêmes angles sont plus forts que les limites indiquées; *tronqué* sur ses angles-sommets par

deux plans perpendiculaires à l'axe passant par ses angles latéraux, d'où résulte une forme qui a les caractères d'un octaèdre.

RHOMBOÉDRIQUE. adj. des 2 g. Epithète donnée à un système de formes cristallines dont le rhomboèdre est la forme fondamentale, et dont la loi de dérivation est telle que les faces d'une des formes cristallines qu'elle embrasse sont tangentes aux arêtes de celles qui précèdent.

RHOMBOÏDAL, ALE. adj. Qui a la forme d'un rhombe.

— Cristall. *Prisme rhomboïdal.* Celui dont les angles dièdres latéraux sont inégaux et de deux espèces, l'un aigu, l'autre obtus, supplément du premier. Ce prisme peut être droit ou oblique. || *Dodécaèdre rhomboïdal.* Nom donné à un solide composé de douze plans rhombes.

— Bot. et zool. Se dit d'un corps qui approche de la forme d'un rhombe, c'est-à-dire, dont le diamètre transversal se raccourcit brusquement aux extrémités, depuis le milieu de la longueur. Feuille rhomboïdale. La campanule rhomboïdale.

RHOMBOÏDE. s. m. (ét. gr., ῥόμβος, rhombe; εἶδος, forme). Solide hexaèdre dont les faces sont des rhombes parallèles deux à deux.

— Anat. *Muscle rhomboïde.* Le muscle dorso-scapulaire. || substantiv. *Petit rhomboïde.* Rhomboïde supérieur, inférieur.

— Antiq. gr. Se disait d'une forme de la phalange.

RHOMBOSPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥόμβος, rhombe; σπορά, graine). Bot. Qui a des séminules rhomboïdales. Le mucor rhombospore.

RHOMBUS. s. m. Antiq. Instrument dont on se servait dans les enchantements, et qui ressemblait au jouet qu'on appelle *diable.* V. ce mot.

RHOMPHÉE. s. f. (du gr. ῥομφαία, épée). Ant. gr. Sorte de grande épée dont se servaient les Thraces.

RHÔNE. (du lat. *Rhodanus*, fait du celt. *rho*, part. augm., *don*, vite). Géogr. Fleuve de Suisse et de France, naît en Suisse, entre les monts Furca et Grimsel, au S. et près des sources du Rhin. Il se jette dans la Méditerranée par plusieurs bouches, son cours est de 812 kil. dont 508 navigables.

— DÉPARTEMENT DU RHÔNE. Département situé entre les départements de Saône-et-Loire au N., de la Loire au S. et à l'O., de l'Isère à l'E.; 482,030 hab. Ch.-l. Lyon.

— BOUCHES DU RHÔNE. V. BOUCHES.

— RHÔNE ET LOIRE. Dép. de. Département formé du temps de la République, fut divisé sous l'Empire en deux départements, celui du Rhône et celui de la Loire.

— *Perte du Rhône.* Endroit, près de l'Ecluse, où un amas de roches calcaires recouvre le Rhône.

RHOPALIQUE. adj. et s. m. Littér. anc. Se dit d'un vers grec ou latin, formé d'une suite de mots dont chacun a une syllabe de plus que le précédent. Vers rhopalique.

RHOPALOSE. s. f. (du gr. ῥοπάλωσις, rigidité des cheveux). Médec. anc. Maladie dans laquelle les cheveux grossissent par le bout.

RHOPOGRAPHE. s. m. B.-arts. V. RHYPAROGRAPHE.

RHOPOGRAPHIE. s. f. V. RHYPAROGRAPHIE.

RHUBARBE. s. f. (ét. lat., *rhabarbarum*, fait de *rha*, racine; *barbarus*, étranger). Genre de plantes dicotylédones de la famille des polygonées, spontanées dans la partie septentrionale de la Chine, le long de la chaîne des montagnes qui de la Tartarie descend jusqu'au Tibet. Les racines connues sous ce nom proviennent de plusieurs espèces du genre *rheum*, qui se classe dans la famille des polygonées, immédiatement auprès du genre *rumex*, auquel appartiennent l'oseille et la patience. Les rhubarbes sont de très-grandes herbes vivaces, à racine grosse, charnue et pivotante. Tout le monde sait que la rhubarbe est un médicament précieux, à la fois tonique et purgatif, mais d'une saveur fort désagréable. La sorte la plus estimée dans le commerce est celle qu'on appelle *rhubarbe de Chine*, et qui provient sans doute du *rheum palmatum*. Les pétioles et les jeunes tiges des rhubarbes ont une saveur acide comme l'oseille, qu'ils peuvent remplacer à tout égard.

— Prov. et fig. *Passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le séné.* Se dit ordinairement en mauvaise part et par plaisanterie, de deux personnes qui se font mutuellement des concessions, qui ont l'une pour l'autre des complaisances intéressées.

— *Rhubarbe des Alpes, rhubarbe des montagnes.* Noms donnés à la patience des Alpes. || *Rhubarbe des moines.* Nom donné à la grande patience. || *Rhubarbe poire.* La racine du liseron jalaps. || *Rhubarbe des paysans.* Le pigamon commun.

— Sorte de fromage qu'on fabrique à Roquefort, avec les râclures de ceux destinés au commerce.

RHUM. s. m. (pr. *romm*). Eau-de-vie obtenue dans les colonies par la distillation des mélasses et des écumes de sucre fermentées. On nomme cette liqueur *tafia* dans les colonies françaises, et *rhum* dans les colonies anglaises. Le tafia diffère du rhum en ce qu'il n'a pas un arôme aussi prononcé, ce qui provient de ce qu'on n'emploie que les mélasses pour faire le tafia, tandis que les écumes de sucre entrent pour forte proportion dans la fabrication du rhum. Le rhum a aussi quelque chose de plus moelleux et une saveur moins piquante que le tafia. Tout ce qui se vend en France sous le nom de rhum n'est que du tafia fabriqué avec les mélasses de nos raffineries. Une bouteille de rhum. Un verre de rhum. Rhum de la Jamaïque. Gelée au rhum. Omelette au rhum. Boire du rhum. Aimer le rhum.

RHUMAPYRE. s. m. (ét. gr., ῥεῦμα, fluxion; πῦρ, feu). Pathol. Fièvre rhumatismale.

RHUMATALGIE. s. f. (ét. gr., ῥεῦμα, fluxion; ἄλγος, douleur). Médec. Douleurs rhumatismales.

RHUMATALGIÉ, ÉE adj. Qui est tourmenté par des douleurs rhumatismales.

RHUMATALGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la rhumatalgie.

RHUMATIQUE. adj. des 2 g. Médec. Syn. de Rhumatismal. Goutte rhumatique.

RHUMATISANT, ANTE. adj. Qui est affecté de rhumatismes.

RHUMATISÉ, ÉE. adj. Qui est affecté de rhumatisme. Individus rhumatisés. Pour nous, accoutumés à une vie casanière, il nous est difficile de reposer, même le jour, sur une terre humide, sans courir les risques d'être *rhumatisés.* (B. de St-P.)

RHUMATISMAL, ALE. adj. Qui appartient au rhumatisme. Douleur rhumatismale.

RHUMATISME. s. m. (du gr. ῥευματισμός; fait de ῥεῦμα, cours, fluxion). Méd. Dénomination qui jusqu'au XVI.e siècle servait à désigner toute fluxion sanguine ne se terminant point par une hémorragie. Aujourd'hui on entend par ce mot une maladie caractérisée par des douleurs continues ou intermittentes, mobiles, souvent accompagnées de rougeur, chaleur et tuméfaction, ainsi que de phénomènes généraux, maladie qui affecte les muscles, les articulations et beaucoup de viscères. Avoir un rhumatisme. Le rhumatisme articulaire aigu est une des maladies qu'on rencontre le plus fréquemment. Rhumatisme articulaire chronique. Rhumatisme musculaire. Rhumatismes viscéraux.

RHUMATOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥεῦμα, rhume; εἶδος, forme). Méd. Qui a l'apparence d'un rhumatisme.

RHUMB. s. m. Mar. V. RUMB.

RHUME. s. m. (du gr. ῥεῦμα, écoulement, fait de ῥέω, je coule). Pathol. Nom vulgaire sous lequel on désigne le catarrhe pulmonaire simple. La cause la plus ordinaire des *rhumes* est une température froide, ou du moins le refroidissement de l'atmosphère; c'est ce qui explique pourquoi c'est en hiver ou à l'automne et au printemps qu'on observe le plus cette maladie. (Mérat.)

— *Rhume de cerveau.* V. CORYZA.

RHUMMERIE. s. f. (pr. *rom-me-rie*; rad. *rhum*). Techn. Atelier où l'on fabrique le rhum.

RHYAS. s. m. (du gr. ῥυάς, fait de ῥέω, je coule). Pathol. Ecoulement continuel des larmes causé par l'atrophie ou l'absence complète de la caroncule lacrymale.

RHYNCANTHÈRE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des mélastomacées établi aux dépens des genres mélastome et martynie; il renferme des plantes herbacées, et quelques arbustes, originaires des contrées équatoriales.

RHYNCHÉE. s. f. Ornith. Sous-genre établi dans la nombreuse famille des échassiers. Les rhynchées paraissent former la transition naturelle des bécasses proprement dites aux barges ou aux chevaliers. Rhynchée jaspée.

RHYNCHÈNE. s. m. (rad. gr. ῥύγχος, bec). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramérés de la famille des rhinocéros.

RHYNCHÉNIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un rhynchène. || RHYNCHÉNIDES. s. m. pl. Groupe de la tribu des charançonites qui a pour type le genre rhynchène.

RHYNCHITE. s. m. Entom. Genre de petits coléoptères de la famille des rhinocéros. V. ATTÉLABE.

RHYNCHOBDELLE. s. m. (ét. gr., ῥύγχος, bec; βδέλλα, sangsue). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens apodes.

RHYNCHOBOTRIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥύγχος, bec; βότρος, trou). Elminth. Dont la tête est munie de quatre trompes rétractiles et d'autant de fossettes. || RHYNCHOBOTRIDES. s. m. pl. Groupe de vers intestinaux.

RHYNCHOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ῥύγχος, bec, κεφαλή, tête). Ichthyol. Dont la tête est prolongée en forme de bec. || RHYNCHOCÉPHALES. s. m. pl. Famille de poissons gastroptérygiens.

RHYNCHOCHASME. s. m. Ornith. Nom sous lequel on a proposé de désigner le bec ouvert.

RHYNCHOLITHE. s. m. (ét. gr., ῥύγχος, bec; λίθος, pierre). Foss. Nom donné à divers corps fossiles, à des pointes d'oursins.

RHYNCHOPHORE. s. m. (ét. gr., ῥύγχος, bec; φορός, porteur). Entom. Genre de coléoptères comprenant maintenant la calandre. || RHYNCHOPHORES. s. m. pl. Famille de l'ordre des coléoptères comprenant ceux de ces insectes dont la tête se prolonge antérieurement en forme de museau ou de trompe.

RHYNCHOPS. s. m. Ornith. V. BEC-EN-CISEAUX.

RHYNCHOSIE. s. f. Bot. Genre réuni au glycine.

RHYNCHOSPORE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥύγχος, bec; σπορά, graine). Qui a les graines prolongées en forme de bec.

RHYNCHOSPORE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des cypéracées. Rhynchospore polyphylle. Rhynchospore épars. Rhynchospore sétacé.

RHYNCHOSTÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥύγχος, bec; στενός, étroit). Ornith. Qui a le bec étroit.

RHYNCHOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥύγχος, bec, στόμα, bouche). Entom. Dont la tête se prolonge en trompe ou museau. || RHYNCHOSTOMES. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères sténélytres, comprenant ceux dont la tête se prolonge en trompe ou museau.

RHYNCHOTE. s. m. Ornith. Petite sous-division de gallinacés rattachée au genre tinamou.

RHYNCHOTHÈQUE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des géraniées, qui croissent aux lieux tempérés, dans le royaume de Quito.

RHYNDACE. s. m. (du gr. ῥυνδάκη, même signific.). Ornith. Nom donné au promérops orangé.

RHYNGAPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥύγχος, bec; α priv.; πτερόν, aile). Synonyme de Rhynoptère. V. ce mot.

RHYNGOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥύγχος, bec). Entom. Qui a la tête prolongée en bec. || RHYNGOTES. s. m. pl. Nom sous lequel on désigne l'ordre des insectes hémiptères.

RHYPAROGRAPHE. s. m. (ét. gr., ῥυπαρία, saleté, vilenie; γράφω, je décris). B.-arts. Peintre qui ne reproduit que des sujets vulgaires.

RHYPAROGRAPHIE. s. f. Peinture d'objets communs et vulgaires. || Petits tableaux de nature morte.

RHYPAROGRAPHIQUE. adj. Qui appartient à la rhyparographie. Fresques rhyparographiques.

RHYPHE. s. m. (du gr. ῥυφος, courbé). Entom. Genre de quelques espèces de tipules, insectes diptères, de la famille des hydromyes.

RHYPSODE. s. m. Entom. Nom qu'on a donné à un genre de coléoptères, voisin des lymexylons.

RHYPTIQUE. adj. et s. m. (du gr. ῥυπτικός, fait de ῥύπτω, nettoyer). Nom que quelques humoristes donnaient autrefois à des médicaments qu'ils regardaient comme propres à entraîner les humeurs corrompues.

RHYTELMINTHE. s. m. Entoz. Genre de vers intestinaux.

RHYTHME. s. m. (du gr. ῥυθμός, nombre, mesure, cadence). Proportion qui ont entre elles les parties d'un même tout. Les justes proportions d'une statue ou d'un monument en constituent le *rhythme*; celui du mouvement se révèle, dans la danse, par des poses gracieuses, par des pas bien composés; le *rhythme* musical se reconnaît à de telles proportions que, soit qu'on frappe la même corde, soit qu'on varie les sons du grave à l'aigu, l'on fasse toujours résulter de leur succession des effets agréables par la durée et la quantité. (Dehèque.)

— En poésie, le rhythme diffère de la mesure en ce qu'il consiste seulement dans un certain espace de temps, tandis que la mesure, outre cet espace de temps, est assujétie à une quantité prosodique, fixée et déterminée selon le mètre des vers. Rhythme spondée. Rhythme dactyle. Rhythme poétique. Rhythme harmonieux. La prose a son rhythme ainsi que la poésie. Les anciens observaient soigneusement le rhythme. Dans le discours, le *rhythme* est une suite déterminée de syllabes ou de mots qui symétrisent avec une autre suite pareille, comme par exemple, le *rhythme* de notre vers alexandrin est composé de douze syllabes qui donnent à tous les vers du même genre une égale durée par leurs intervalles et leurs combinaisons. (La Harpe.)

De tous les mouvements, l'ordre, l'âme et la grâce,
C'est le *rhythme*: il divise et le temps et l'espace,
Et rapide ou tardif, et divers ou constant,
Gouverne la parole, et le geste et le chant.
(CHAUSSARD.)

— Se dit aussi pour Poésie, chant, vers.

Cependant si la voix de la patrie en pleurs
Appelle ses enfants autour de ses murailles,
Les *rhythmes* belliqueux font passer dans les cœurs
Les fureurs de Bellone et l'ardeur des batailles.
(VALMALRTE.)

Pourquoi les beaux-esprits, lui cons crant leurs veilles,
D'un *rhythme* adulateur chatouillaient ses oreilles.
(COLNET.)

— Manière propre à un poëte. Les poëtes ouvriers des derniers temps ont imité les *rhythmes* de Lamartine, s'abdiquant autant qu'il était en eux, et sacrifiant trop souvent ce qu'ils pouvaient avoir d'originalité populaire. (Michelet.)

— Médec. Se dit des battements du pouls, pour exprimer la proportion convenable entre une pulsation et les suivantes.

— Par anal. Tel régime de gouvernement, tel culte religieux, excitent ou ralentissent le *rhythme* de nos organes, indépendamment des circonstances physiques. (Virey.)

RHYTHMÉ, ÉE. adj. Qui a du rhythme. Les vers grecs et latins sont d'autant mieux *rhythmés*, qu'on y a mélangé avec plus d'art et de goût les spondées et les dactyles. (Dehèque.) Si une période n'était point *rhythmée*, l'orateur perdrait haleine, et l'auditeur l'attention. (D.-Baron.) Omission des dictionnaires.

RHYTHMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au rhythme. Il pleure; ses gémissements, mesures sans qu'il y songe aux battements de son cœur, prennent un mouvement *rhythmique*, et la poésie est née. (Michelet.)

RHYTHMIQUE. s. f. Anc. mus. Partie de l'art musical qui consistait à observer les règles de la rhythmopée.

RHYTHMOPÉE. s. f. (du gr. ῥυθμοποιΐα, fait de ῥυθμός, rhythme). Antiq. Partie de la composition musicale qui concernait les lois du rhythme.

RHYTIS. s. m. (du gr. ῥυτίς, ride). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, polygames, qui croissent dans les forêts, à la Cochinchine. Le rhytis ligneux.

RHYTISME. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des hypoxylées. Le rhytisme géant. Le rhytisme large. Le rhytisme des érables.

RHYTON. s. m. Antiq. Emblème de Bacchus qui était un vase à boire en forme de corne.

RHYTOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥυτίς, ride; στόμα, bouche). Bot. Qui a la bouche ou l'ouverture ridée, comme le sont les ostioles du sphæria rhytostome.

RI. s. m. Philol. Nom d'une lettre de l'alphabet sanscrit, que les grammairiens indiens considèrent comme une voyelle; elle a le son d'un i bref, précédé d'un r sourd et guttural comme celui de la langue anglaise. || Nom d'une lettre de l'alphabet sanscrit, qui diffère de la précédente en ce que le son qu'elle représente est long au lieu d'être bref.

RIABAULS. s. m. pl. Comm. Toiles de coton qui viennent des Indes, et qui sont ordinairement blanches.

RIADHIAT. s. m. Relat. Pratique religieuse des mahométans des Indes, qui, par des jeûnes, des macérations et l'insomnie, s'excitent jusqu'à l'état d'extase.

RIAILLÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Ancenis (Loire-Inférieure); 2,000 hab.

RIAILLERIE. s. f. (pr. *ri-a-i-eri*). Fam. Rire fréquent et répété. Peu usité.

RIAIZE. s. f. Agric. Très-mauvaise terre, terre maigre, qu'on laisse le plus communément en pâturages. || On donne le même nom dans le Boulonnais, aux pâturages trop en pente pour être défrichés.

RIANE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des violacées, qui croissent à la Guiane.

RIANS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Brignolle (Var); 3,200 hab.

RIANT. part. prés. du v. Rire. Qui rit. Il est invariable. Voyez cette folle riant aux éclats, riant à tout propos, riant sans motif. *Riant* et pleurant tour à tour, mais toujours avec l'expression de la folie, elle se croit livrée à un songe convulsif. (Pichot.)

RIANT, ANTE. adj. (du lat. *ridens*, partic. de *ridere*, rire). Qui annonce de la gaîté, de la joie. Un visage riant. Une mine riante. Une physionomie riante. Une bouche riante. Un œil riant. Un air riant. Socrate ayant la main droite libre, la leur tend tour à tour d'un air *riant*; pendant ce temps, le geôlier débarrasse ses jambes de leurs entraves. (B. de St-P.) Allez-vous chez l'homme en place, voyez comme toutes les figures y sont *riantes*, à commencer par celles de ce portier et de ce suisse. (Arnault.) Ces gens si *riants*, si ouverts, si sereins dans un cercle, sont presque tous tristes et grondeurs chez eux. (J.-J. Rouss.) Un visage toujours *riant* n'est pas toujours d'un bon augure. (Boiste.)

Et d'enfants à sa table une *riante* troupe
Semble boire avec lui la joie à pleine coupe. (RAC.)

Riante comme l'innocence,
Elle avait les traits de l'Amour. (PARNY.)

C'est un *riant* vieillard qui, sous le faix des ans,
Connaît encor la joie, et plaît en cheveux blancs.
(FELLENS.)

— Se dit, dans le même sens, des choses personnifiées. La végétation au berceau entr'ouvre les bourrelets de son enfance, et montre partout son visage *riant.* (B. de St-P.)

Et toi, *riant* automne, accorde à nos desirs
Ce qu'on attend de toi, des biens et des plaisirs.
(ST LAMBERT.)

Un jour que, dans ces lieux, avec un front *riant*,
Diane aux doux rayons éclairait l'Orient. (DEL.)

Et la vertu *riante* amenait sur ses traces
La *riante* volupté. (LEBRUN.)

— Agréable à la vue, qui plaît aux yeux. Une maison riante. Un jardin riant. Un paysage riant. Un aspect riant. Jamais un aspect plus *riant* ne peut annoncer une fête. (M.me de Staël.) J'aperçus devant moi la route où je te vis pour la première fois, le jardin si *riant* où Marthe et

moi nous t'attendions. (Id.) Le pays quitte tout à coup cet aspect imposant pour revêtir une *riante* parure de fleurs et d'arbres fruitiers. (Barginet.) On sait que les peintures de ces tombeaux représentaient toujours de *riants* sujets, propres à dissiper l'horreur de la mort. (Mlle Robert.) Devant moi le canal de la mer Noire serpentait entre des collines *riantes*, ainsi qu'un fleuve superbe. (Chateaub.)

Comment du peintre enfin l'ingénieux travail
Des plus *riants* tableaux embellit leur émail. (Del.)

— Gracieux, agréable à l'esprit. Des idées riantes. Nous entrons à présent dans ce règne où les merveilles de la nature prennent un caractère plus *riant* et plus doux. (Chateaub.) Au milieu des peintures les plus *riantes*, le cœur de l'écrivain est serré par cette réflexion qui se présente sans cesse : tout cela n'existe plus. (Id.) Oubliant et le monde et ses *riantes* scènes. (Del.) Le monde vu de loin est comme une *riante* perspective. (Id.) Je ne sais quel attrait ont ces *riants* tableaux (Id.) D'un sujet moins *riant* l'austérité t'appelle. (Id.)

Mais il aime surtout qu'une main libre et sûre
Trace des mœurs du temps la *riante* peinture. (Volt.)

— Peint. Se dit du sujet d'un tableau, ou bien encore de la situation d'une maison. Les scènes champêtres et pastorales, les fictions brillantes ou gracieuses de la mythologie, sont pour la peinture des sujets riants. Un sol ni trop montueux ni trop plat, une végétation facile et variée, une vue abondante en objets pittoresques, constituent un paysage, un site riant, tel que l'architecture le recherche pour asseoir une maison et planter des jardins de plaisance.

— Thomas a dit en parlant de l'architecture :

Cet art est tour à tour *riant* de volupté,
Sublime avec terreur, calme avec majesté.

— Syn. simpl. Gracieux, affable, doux, gai, joyeux, enjoué, réjoui, agréable, joli, récréatif, réjouissant, aimable, charmant, ravissant, délicieux.

RIANT. s. m. Littér. Genre opposé au triste, au sérieux. Les sources du *riant*, dans les fables, sont de transporter aux animaux des dénominations et des qualités qui ne se donnent qu'aux hommes. (Le Batteux.) Peu usité.

RIARD, ARD. adj. S'est dit pour Rieur. Quelles grimaces étonnées, *riardes*, confuses, excite la rêverie en nos visages. (Mont.)

RIAULE. s. f. Techn. Outil du mineur, sorte de crochet de six à huit pouces, muni d'une poignée.

RIAZAN. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de même nom ; 7,000 hab. ‖ Gouvernement de Russie ; 1,308,500 hab.

RIBADOQUAIN. s. m. Anc. art milit. V. RIBAUDEQUIN.

RIBAGORZA. Géogr. Contrée d'Aragon, qui s'étend depuis les Pyrénées jusqu'à l'Èbre.

RIBAMBELLE. s. f. Kyrielle, longue suite. Il est familier et ne se dit qu'en mauvaise part. Une ribambelle d'enfants. Une ribambelle d'injures. Une ribambelle de titres, de qualités.

RIBARD. s. m. Bot. Nom donné au nénuphar jaune dans quelques cantons.

RIBAROLLE ou **RIPEROLE.** s. m. Hist. Nom que quelques auteurs ont donné aux ripuaires.

RIBAUD, AUDE. adj. (du bas lat. *ribaldus*, que l'on fait venir de *riparius*, fait de *ripa*, rive). Luxurieux, impudique. Un homme fort ribaud. Une femme ribaude. Il était suivi d'un grand concours de peuples, et surtout de jeunes filles *ribaudes* et d'enfant du jet. (Fr. Soulié.)

— subst. Un ribaud. Un franc ribaud. T'accompagnant de paillards et *ribauds*. (Marot.)

— Ce mot est popul. et grossier.

— Hist. Nom qui primitivement ne paraît pas avoir eu une signification injurieuse ou déshonnête. Il s'est dit d'abord des crocheteurs, des forts qui transportaient des fardeaux et embarquaient des marchandises dans les ports et sur le rivage. Ce mot a longtemps conservé cette signification.

Maints *ribauds* ont le cœur si haut,
Portant sac de charbon en grève,
Que la peine ne les grève. (*Rom. de la Rose.*)

‖ Ceux qui portent les bagages de l'armée sont mentionnés sous ce titre par Guillaume le Breton en 1202. ‖ S'est dit par analogie sous Philippe-Auguste de soldats intrépides qui étaient comme les enfants perdus de l'armée. Le libertinage outré auquel ils s'adonnaient a rendu dans la suite leur nom infâme en France. Il est fait mention de ces ribauds en 1189. Selon les bénédictins, la milice des ribauds, établie par Philippe-Auguste lui-même, avait beaucoup de rapports avec les grenadiers et les dragons de la fin du siècle dernier ; leur licence effrénée les fit supprimer. ‖ Par une extension de ces divers sens, il a signifié enfin les hommes dissolus que l'on trouve, soit à la suite des armées, soit dans les ports, et en général à tous les débauchés qui fréquentaient les mauvais lieux. ‖ *Roi des ribauds.* Chef de la milice des ribauds sous Philippe-Auguste et ses successeurs, jusqu'à Philippe le Bel. ‖ Officier qui plus tard fut chargé de la police intérieure de l'hôtel du roi, et dont la juridiction s'étendait au dehors sur les maisons de jeu et de prostitution, situées dans l'ost et chevauchée du roi. Un titre de 1320 prouve que le roi des ribauds exigeait une amande de cinq sous de toute femme prise en adultère. Il levait deux sous par semaine sur toutes les maisons de prostitution. Sous Charles VI, le roi des ribauds fut remplacé dans l'intérieur du palais par le prévôt de l'hôtel. Cependant le premier office subsista en plusieurs endroits, et le titre en fut appliqué à diverses fonctions. En 1490, le roi des ribauds était l'exécuteur des sentences rendues par le prévôt des maréchaux. En 1669, il y avait encore un roi des ribauds dans le pays de Luxembourg. Tournai a eu aussi ses rois des ribauds.

RIBAUDAILLE. s. f. (pr. *ri-bô-da-ie*). Se disait pour Populace ; canaille. ‖ Soldatesque.

RIBAUDE. s. f. Art culin. Se dit, à Paris, d'une pomme entourée de pâte et cuite au four.

RIBAUDEAU. s. m. Anc. art milit. Sorte de charrette garnie de fer, dont on se servait dans les armées.

RIBAUDEQUIN. s. m. Anc. art milit. Arme des ribauds. Le ribaudequin fut d'abord un grand arc, monté sur un fût, et ensuite un gros mousquet de rempart. ‖ S'est dit d'une pièce d'artillerie, de trois quarts de kilogr. à un kilogr. de balles, qui était portée sur un ribaudeau.

RIBAUDER. v. n. 1re conj. Anc. art milit. Se disait pour Être ribaud ; combattre avec une arme de ribaud.

— Fig. Se disait pour Se conduire comme un ribaud, d'une manière dissolue.

RIBAUDERIE. s. f. Action de ribaud, divertissement licencieux. Donner dans toutes sortes de ribauderies.

RIBAUDERIN. s. m. Anc. art milit. Habit, costume militaire des ribauds.

RIBAUDET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pluvier à collier.

RIBAUDIE. s. f. S'est dit pour Libertinage ; débauche.

RIBAUDURE. s. f. Techn. Faux pli qui se forme aux draps qu'on foule.

RIBAULD. s. m. Orthographe primitive du mot Ribaud.

RIBAUX. s. m. pl. S'est dit pour Propriétaires riverains.

RIBE. s. m. Techn. Moulin à meule conique, pour broyer le chanvre.

RIBEAUVILLÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Colmar (Haut-Rhin) ; 7,200 hab.

RIBECOURT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Compiègne (Oise) ; 550 hab.

RIBEIRA ou **RIBERA** (Joseph), dit L'ESPAGNOLET. Peintre célèbre que les Italiens revendiquent à tort pour leur compatriote, né à Xativa, aujourd'hui San-Filippo, dans le royaume de Valence, le 12 janvier 1588, mort en 1656. *Ribera* signifie bord de la mer, et on ne sait si c'est le nom de famille de ce peintre ou seulement une allusion au lieu de sa naissance près de la mer. On sait du moins qu'il doit à ses manières hautaines et à la manie de vanter la noblesse de ses aïeux le surnom de l'*Espagnoletto*, sous lequel il est plus généralement connu.

RIBELIER. s. m. Bot. Un des noms de l'embéli ou embelier.

RIBEMONT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Quentin (Aisne) ; 2,700 hab.

RIBERAC. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Dordogne), à 505 kilom. de Paris ; 3,800 hab.

RIBERENC. s. m. Agricult. Variété de raisin noir, qui croît dans le département du Cher.

RIBES. s. m. pl. (du lat. *ribes*, groseilles rouges). Anc. pharm. Groseilles rouges. Sirop de ribes. Rob de ribes.

RIBÉSIÉ, ÉE. adj. (du lat. *ribes*, groseille). Bot. Qui ressemble au groseillier. ‖ RIBÉSIÉES. s. f. pl. Famille des grossulariées, ainsi appelée à cause du genre ribes qu'elle renferme.

RIBÉSOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au groseillier.

RIBET. s. m. Bot. Nom du groseillier rouge.

RIBETTE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires du groseillier rouge.

RIBIERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Gap (Hautes-Alpes) ; 1,400 hab.

RIBLAGE. s. m. Techn. Action de ribler, opération qui a pour objet de monter les meules neuves, et de les faire frotter l'une contre l'autre pour en user les plus grandes aspérités.

RIBLER. v. n. 1re conj. (du celt. *ribla*, courir la nuit). Se disait pour Parcourir les rues la nuit. ‖ Vivre dans la débauche.

— v. a. Se disait pour Voler, dérober.

— Techn. Aiguiser une meule neuve avec de l'eau ou du sable sec.

— SE RIBLER. v. pron. Être riblé.

RIBLERIE. s. f. Se disait pour Pillage, maraude. ‖ Libertinage.

RIBLETÉ, ÉE. part. pass. du v. Ribleter. S'empl. adjectiv.

RIBLETER. v. n. 1re conj. Se disait pour Courir de nuit.

— v. a. Se disait pour Voler.

RIBLETTE. s. f. (du lat. *ripuletta*, dimin. de *ripula*, lequel est lui-même un diminutif de *ripa*, etc.). Art culin. Tranche mince de bœuf, veau ou porc, qu'on sale, qu'on épice, et qu'on fait griller. ‖ Omelette au lard.

RIBLEUR. s. m. (du celt. *ribla*, ou peut-être du lat. *ripula*, dimin. de *ripa*, qui signifie proprement Le rivage d'un fleuve, mais qui doit s'être dit aussi de la lisière d'une rue, comme *ripula*, de la lisière d'une ruelle). Celui qui court les rues la nuit, comme les filous. C'est un ribleur, un batteur de pavé. Popul. et vieux.

Ce gentil dieu qu'on appelle Mercure,
Dieu des fripons, des *ribleurs*, des ribauds.
(Chaulieu.)

— Se disait pour Débauché.

RIBLON. s. m. Techn. Rognure d'acier. ‖ Petits morceaux de fer à refondre, hors de service.

RIBOGE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la gesse cultivée.

RIBOMBORDER. v. n. 1re conj. Mar. Courir de petites bordées.

RIBON-RIBAINE. loc. adv. (Suivant les uns, ces mots viendraient de *ribaud*, dans la signification de vaurien ; suivant d'autres, on a dit *ribon-ribaine* pour *rebon et rebondaine*, du verbe *rebondir*, qui marque la résistance que trouve un corps dur tombant violemment sur un autre corps dur. *Ribon-ribaine* est en effet la même chose que Nonobstant toute résistance). S'est dit populairement pour Coûte que coûte, à quelque prix que ce soit. Il faut, *ribon-ribaine*, que tous les rois, empereurs, potentats et seigneurs, pendent de lui, tiennent de lui. (Rabel.)

Tous moutons n'ont pas longue laine,
Chacun n'a pas sa bourse pleine,
Cela cent fois m'est advenu,
Mais si jamais m'êtes tenu,
Vous payerez *ribon-ribaine*. (Saint-Gelais.)

RIBORD. s. m. Mar. Bordage de la carène d'un bâtiment, placé au-dessus du gabord.

RIBORDAGE. s. m. Mar. Dommage que le choc d'un bâtiment cause à un autre dans le port ou dans la rade, en changeant de place. ‖ Indemnité pour la perte occasionnée par le ribordage.

RIBOT. s. m. Écon. rur. Pilon d'une baratte à beurre.

RIBOTAGE. s. m. Se disait pour Ribote.

RIBOTE. s. f. Débauche, excès de table ou de boisson. Faire ribote. Être en ribote. Pop.

— Techn. Froncement sur le papier.

RIBOTÉ. part. pass. du v. Riboter. Il est invariable.

RIBOTER. v. n. 1re conj. (du lat. *repotatio*, débauche). Faire ribote.

RIBOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui aime à riboter. C'est un franc riboteur.

RIBOULE. s. f. Pêch. Sorte de bâton plus gros d'un bout que de l'autre ; instrument propre à la pêche.

RICA. s. f. Antiq. rom. Espèce de pallium de pourpre que portaient les femmes des flamines.

RICANEMENT. s. m. Action de ricaner. Fam.

— Rire moqueur.

Sur la foi d'un *ricanement*
Qui n'était que l'effet d'un gai tempérament,
Dont je fis, j'en conviens, assez peu de scrupule,
Les fats crurent qu'impunément
Personne devant moi ne serait ridicule. (Chaulieu.)

RICANER. v. n. 1re conj. (par contraction des deux mots latins *ridere* et *cachinnari*). Rire à demi, soit par sottise, soit par malice. Ne faire que ricaner. Ricaner à tout propos. On ne *ricane* point orgueilleusement de leur air gauche et de leurs compliments rustauds ; pour les mettre à leur aise, on s'y prête sans affectation. (J.-J. Rouss.)

— SE RICANER. v. pron. Se moquer mutuellement l'un de l'autre.

RICANERIE. s. f. Ris moqueur, malin et souvent injurieux. Et les *ricaneries* encore plus sottes des beaux esprits. (J.-J. Rouss.)

RICANEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ricane. C'est un sot ricaneur. Une impertinente ricaneuse. Une ricaneuse perpétuelle.

— adjectiv. Un air ricaneur.

Rien ne m'est échappé de leurs tons *ricaneurs*,
De leurs propos légers, de leurs souris moqueurs.
(Palissot.)

RICANIE. s. f. Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des cicadaires.

RICARD (Dominique). Né à Toulouse, en 1741, mort en 1803, s'est acquis une grande réputation par sa traduction de Plutarque.

RICARDE. s. f. Coquillage bivalve et strié, dont on emploie, à Paris, la coquille du fond pour y faire gratiner des béchamels aux huîtres, aux cervelles, aux champignons, etc. On ne mange de ce poisson que son muscle ou noyau d'attache. On l'appelle plus ordinairement *bucarde*.

RICARDI. Géogr. Petite rivière du territoire de Bologne.

— Hist. *Bataille de Ricardi.* Victoire remportée par Laurent de Médicis, sur les exilés de Florence, en 1466. Ce fut, dit-on, à cette bataille que l'on traîna pour la première fois des canons sur des roues.

RICARDO (David). Célèbre économiste anglais, né à Londres, en 1772, mort en 1823, fut longtemps l'oracle des économistes. Il recommande surtout l'emploi du papier monnaie, et fonde la valeur des marchandises sur la quantité de travail nécessaire pour les produire.

RIC-À-RIC. loc. adv. (pr. *ri-ka-rik* ; du lat. *rigor*, ou du fr. *rigueur*, par suppression de la finale et par le changement de *g* en *c* ; ainsi *il a payé ric-à-ric*, signifie Il a payé en opposant rigueur à rigueur, en mettant autant de rigueur, d'exactitude dans le payement qu'on en a mis dans la demande). Avec une exactitude rigoureuse. Payer ric-à-ric. Compter ric-à-ric Famil.

RICATI. s. m. Géom. Équation différentielle du premier ordre

RICCI (Matthieu). Fameux jésuite, né en 1553, mort à Pékin, en 1610. Missionnaire en Chine, il y acquit une grande réputation. Il a laissé des mémoires très-curieux. ‖ RICCI (Laurent). Dernier général de l'ordre des jésuites, né à Florence, en 1703, mort en 1775. Son inflexibilité et sa hauteur contribuèrent beaucoup à accélérer la suppression de cette société. ‖ RICCI (Scipion). Né à Florence, en 1741, mort en 1810, se montra ardent partisan des réformes ecclésiastiques introduites en Autriche par Joseph II, ce qui le fit accuser d'impiété et condamner par le pape.

RICCIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des hépatiques. Riccie pyramidée. Riccie cristalline. Riccie glauque. Riccie bifurquée. Riccie nageante.

RICCIOLI (J.-B.). Un des plus célèbres astronomes du XVIIe siècle, naquit à Ferrare, en 1598, et mourut en 1661.

RICCOBONI (Marie-Jeanne Laboras de Mézières, Mme). Née en 1713, morte en 1792, fut à la fois actrice et auteur. Elle eut peu de succès comme actrice, mais ses ouvrages l'ont mise au nombre des romanciers les plus agréables.

RICERCATA. s. f. Mus. ital. Espèce de fantaisie, de prélude.

RICEYS (LES). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bar-sur-Seine (Aube) ; 3,500 hab.

RICH. s. m. Mamm. V. RICHE.

RICHARD. s. m. (pr. *ri-char*). Celui qui a beaucoup de bien. Ne se dit ordinairement que des personnes d'une condition médiocre qui ont fait fortune. C'est un richard. Un gros richard. Fam.

De gros *richards*, calcinés de luxure,
Ou gangrenés d'avarice et d'usure. (*Satiriques.*)

— Entom. Genre d'insectes coléoptères, ainsi appelés à cause des belles couleurs dont ils sont ordinairement ornés.

RICHARD. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du geai d'Europe.

RICHARD Ier, roi d'Angleterre, régna de 1189 à 1199. Au retour d'une croisade, il fut fait prisonnier par Léopold, duc d'Autriche, et livré à l'empereur Henri VI, qui ne lui rendit la liberté qu'après l'avoir retenu plusieurs années en captivité, et au moyen d'une rançon de 100,000 marcs d'argent. ‖ RICHARD II régna de 1377 à 1400. Encore mineur quand il monta sur le trône, il vit son royaume déchiré par plusieurs révoltes, et il périt assassiné. ‖ RICHARD III régna de 1483 à 1485. Il n'arriva au trône que par le meurtre de ses neveux, qui en étaient les héritiers légitimes. Cette usurpation souleva contre lui tout le pays de Galles ; il fut vaincu et tué à Bosworth. En lui finit la famille des Plantagenets.

— RICHARD D'YORK fut le compétiteur de Henri VI, roi d'Angleterre.

— RICHARD Ier, duc de Normandie, régna de 943 à 996. ‖ RICHARD II régna de 996 à 1027. ‖ RICHARD III, son fils, lui succéda en 1023, et mourut un an après, empoisonné, dit-on, par son frère Robert le Diable, qui lui succéda.

— RICHARD DE CORNOUAILLES. Fils de Jean Sans-terre, fut proclamé empereur d'Allemagne en 1257, et mourut en 1272. Il n'est pas placé par les historiens au nombre des empereurs d'Allemagne, quoiqu'il en ait exercé tous les droits.

— RICHARD (Louis-Claude-Marie), un des plus grands botanistes de son siècle, naquit à Versailles en 1754, et mourut en 1821. On estime surtout ses travaux sur l'organisation des végétaux et sur l'analyse du fruit.

— Prov. *C'est un Richard Sans-peur.* C'est un homme hardi. Ce dicton a conservé le souvenir de Richard Ier, duc de Normandie, dont le courage fut si grand, qu'il donna lieu parmi le peuple à une foule de récits extraordinaires et mensongers.

RICHARDE ou **RICHARDIE.** s. f. (du botaniste *Richard*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des rubiacées, qui croissent au Pérou et à la Vera-Cruz. Richarde velue. Richarde à feuilles rudes.

RICHARDSON (Samuel). Célèbre romancier anglais, né en 1689, mort en 1761. Il fut l'inventeur d'un genre de romans moraux qui grandit la science du cœur humain, et apprit aux passions à se mouvoir dans le cercle tracé par la vertu. *Pamela*, *Clarisse Harlowe*, *Grandisson*, sont ses chefs-d'œuvre.

RICHARDSONIE. s. f. (du botaniste anglais *Richardson*). Bot. Genre de plantes du Brésil, appartenant à la famille des rubiacées.

RICHE. adj. des 2 g. (de l'allem. *reiche*, même significat., ou suivant d'autres, du celt. *rich*, fort, puissant). Qui a beaucoup de bien,

qui possède de grands biens. Une personne fort riche. Un homme extrêmement riche, puissamment riche. Etre riche en argent, en meubles, en fonds de terre, en rentes sur l'Etat. Etre riche de son patrimoine. Etre riche de tant. Une riche héritière. Une riche veuve. Se faire riche, devenir riche en très-peu de temps. Famille, communauté, province fort riche. Mme d'Aiguillon n'a été *riche* que pour assister les pauvres de Jésus-Christ. (Fléch.) François de Paule ne dit-il pas au roi de Naples, avec un zèle discret, mais généreux, qu'il n'était *riche* que du bien d'autrui? (Id.) N'êtes-vous *riche* que pour vivre dans une indigne mollesse? (Mass.) Je les peignis puissants, *riches*, séditieux. (Rac.) Mais quand un homme est *riche*, il vaut toujours son prix. (Boil.) Quiconque est *riche* est tout. (Id.) Les *riches* bourgeois, les gens de lettres, les artistes apprirent à manger, à boire, à rire avec convenance. (De Cussy.) Le sot est comme le peuple, qui se croit *riche* de peu. (Vauvenargues.) *Riche* des dons de Flore et des fruits de Pomone. (Delille.)

Il brûle d'un feu sans remède,
Moins *riche* de ce qu'il possède,
Que pauvre de ce qu'il n'a pas. (J.-B. Rouss.)

— Prov. *Est assez riche qui ne doit rien.* || *Est assez riche qui est content.* || *Etre riche comme Crésus, comme un Crésus.* Etre extrêmement riche. || On dit dans le même sens. *Etre riche comme un juif. Riche comme un puits. Riche à million.* || *Qui ne risque jamais ne sera riche.* || *Riche homme ne sait qui lui est ami.*

— *Faire un riche mariage.* Epouser une femme fort riche.

— *C'est un riche parti.* Se dit d'un jeune homme, et plus ordinairement d'une jeune fille très-riche, qui est à marier.

— Fig. Se dit en parlant des qualités personnelles. Riche en mérite. Riche en vertus. Riche en beauté et en vertus. *Riche* d'enfance, d'imagination, d'amour peut-être déjà, je n'enviais rien à personne. (Michelet.) M. de Turenne, *riche* de sa modération, trouve dans le plaisir qu'il a de bien faire, la récompense d'avoir bien fait. (Fléch.) Il est *riche* en vertus, cela vaut des trésors. (Mol.)

Rousseau, *riche* d'une âme indépendante et fière,
Transfuge des châteaux, revole à sa chaumière.
(Millevoye.)

Ma captive m'est chère, et l'épouse royale
Dont ma main détacha l'agrafe virginale,
Se montra dans Argos à mon œil enchanté,
Moins *riche* de talents, de grâce et de beauté.
(Aignan.)

— Fam. *Il est riche en ridicules.* Se dit d'un homme qui prête beaucoup à la raillerie.

— *Une riche taille.* Une taille au-dessus de l'ordinaire, et qui est bien proportionnée.

— Iron. *Etre d'une riche taille.* Etre très-petit.

— On dit d'une femme extrêmement belle, mais qui a fort peu de bien, *Elle n'est pas riche en biens, mais elle est riche en beauté.*

— Abondant, fertile. Une riche moisson. De riches moissons. Un pays riche en blés. De riches prairies. Une belle et riche contrée. Les tours de la *riche* Marseille s'élançaient majestueuses du sein des eaux. (A. Martin.) Ces champs sont couverts de *riches* moissons, et les coteaux, de vignes et de vergers. (Fée.) Vous possédez des Grecs la plus *riche* contrée. (Rac.) Je dépeuplais d'agneaux ma *riche* bergerie. (Domergue.)

Les campagnes de Crète,
Offrent au fils de Phèdre une *riche* retraite.
(Racine.)

— Fig.

Il n'est plaine en ces lieux si sèche et si stérile,
Qui ne soit en beaux mots partout *riche* et fertile.
(Boileau.)

— Qui renferme une grande quantité. Une bibliothèque riche en manuscrits. Un musée riche en tableaux.

— *Abbaye riche en collation.* Abbaye de laquelle dépendent beaucoup de bénéfices, et que celui qui en est abbé a droit de conférer.

— Fig. *Une langue riche.* Une langue abondante en mots et en tours. Les langues les plus *riches* sont celles des peuples qui ont beaucoup cultivé les arts et les sciences. (Condill.)

— De grand prix, magnifique. Des meubles riches. Des étoffes riches. Une riche broderie. De riches dépouilles. Un riche salaire.

Et tout ce que des mains de cette reine avare
Vous avez pu sauver et de *riche* et de rare.
(Racine.)

— Fig.

Sa loi sainte, sa loi pure
Est le plus *riche* don qu'il ait fait aux humains.
(Racine.)

— Remarquable par ses belles couleurs.

Pour toi sa main d'albâtre et choisit et moissonne,
La pâle violette et la *riche* anémone. (Tissot.)

— B.-arts. Accompagné d'ornements précieux par la matière ou par le travail.

— Archit. *Riche* se dit d'un édifice où l'on a employé les ressources des ornements, soit en peintures, soit en matières précieuses, comme marbres, métaux précieux, dorures, etc.

— Abondant en inventions et en combinaisons heureuses, en détails ingénieux et variés, en accessoires élégants, en ornements de bon goût. *Riche*, en parlant des ouvrages de l'art, ne s'entend point ou presque point de la richesse et de l'éclat matériels, et jamais de cet éclat qui seul, sans qu'il soit accompagné, ou plutôt s'il n'accompagne cette autre richesse d'imagination et d'exécution qui seule donne aux productions de l'art le mérite et le prix. Toutefois il comporte l'idée d'un certain luxe, d'une certaine profusion. Une composition en peinture, une élévation d'architecture, peuvent être fort belles, sans être riches. Entre une composition riche et une composition pauvre, entre une architecture riche et une architecture pauvre, ou plutôt au-dessus de toutes ces choses, il y a la composition sage et sévère, l'architecture simple et imposante.

— Fig. Fécond en idées, en images. Un sujet riche, fort riche. Une matière assez riche. Comparaison riche.

— Se dit aussi du style. La *riche* expression, la nombreuse mesure. (Boil.)

— Versif. *Rime riche.* Celle qui offre une grande conformité de sons et d'articulations. Les rimes les plus riches sont sans contredit celles des homonymes et des mots dont l'un contient toute l'homophonie de l'autre. En voici quelques exemples :

La vigne offrait partout des grappes toujours *pleines*,
Et des ruisseaux de lait serpentaient dans les *plaines*.
(Boileau.)

Heureux si quelquefois, sous vos ombrages *verts*,
L'écho redit mon nom, mon hommage et mes *vers*.
(Delille.)

— Peint. *Composition riche.* Composition remarquable par le nombre des figures, par l'expression de leurs traits, par la beauté de leurs formes, par la justesse et la variété de leurs attitudes.

— Prov. *Pauvres gens ne sont pas riches.* On ne peut attendre de chacun que des dépenses proportionnées à sa fortune. || *Riche marchand, pauvre poulailler.* On ne s'enrichit dans le commerce qu'en épargnant la bonne chère, la dépense. || *S'il est riche, qu'il dîne deux fois.* Il y a des biens que la richesse ne peut donner.

— *Riche par.* Nos ancêtres, plus *riches* par leur économie et leur modestie que de leurs revenus et de leur domaine. (La Bruy.)

Alors les cuisiniers, *riches* par leurs salaires,
Ne furent point comptés au rang des mercenaires.
(Berchoux.)

— Syn. simpl. Opulent, précieux, magnifique, somptueux, splendide. Abondant, fertile, fécond, copieux, ample.

— Syn. comp. riche. aisé. Un homme *aisé* est un homme qui a de quoi se procurer sans peine non seulement les besoins, mais encore les commodités de la vie; un homme *riche* a de quoi se procurer le superflu et satisfaire son imagination et ses fantaisies à un point qui n'a pour bornes que son imagination et les richesses qu'il possède.

RICHE. s. m. Le riche et le pauvre. Un juge doit rendre également justice au *riche* et au pauvre. (Acad.) Il écoutait également le *riche* et le pauvre. (Boss.) C'est le *riche* Abraham qui reçoit le pauvre Lazare dans son sein, et il vous montre, ô *riches* de la terre, à quelle gloire vous pouvez aspirer. (Id.) Dieu, créateur des pauvres et des *riches*. (Fléch.) Notre loi sainte ne connaît plus ni pauvre ni *riche*. (Mass.) Sous la loi du *riche* impérieux. (Rac.) Il y a l'infini entre le destin d'un *riche* et celui d'un misérable. (Frédéric.) En tout pays, le pauvre est encore plus prompt à s'humilier que le *riche* à s'enorgueillir. (Ramond.) Les pauvres corrompent eux-mêmes les *riches*, en n'accordant leur admiration qu'à ce qui brille. (Boiste.)

— Prov. *On ne prête qu'aux riches.* || *D'un riche prospère et opulent chacun est cousin et parent.*

— *Un riche malaisé.* Un homme qui a de grands biens, mais beaucoup de dettes ou de charges, de manière qu'il se trouve souvent à la gêne.

— *Le mauvais riche.* Celui dont Notre-Seigneur a parlé dans l'Évangile.

— Se dit, par comparaison, d'un homme fort riche qui n'a point de charité pour les pauvres. Maintenant Lazare reçoit sa consolation, et le mauvais *riche* reçoit son juste supplice. (Boss.)

— Art hermét. Se disait des métaux parfaits, l'or et l'argent. || *Autant en ont les riches que les pauvres.* S'est dit en parlant de la substance des métaux.

— Syn. simpl. Crésus. || Epith. Prodigue, magnifique, fastueux, avare, ménager, insolent, indigne. || Périphr. Courtisan, favori de la fortune. Pour les riches, on dit encore, dans la langue poétique, les dieux du Pactole, ceux pour qui, chez qui le Pactole coule. Les amants de la fortune, les heureux du siècle, les dieux de la terre, les puissants du monde.

RICHE. s. m. Mamm. Nom d'une variété du lapin domestique, dont le poil est très-beau, et dont on estime la fourrure. || Espèce de loup-cervier, assez commun en Suède et en Pologne, et dont la peau fournit une très-belle fourrure.

RICHEBOURG. Géogr. Coteau de Bourgogne, qui donne son nom à une sorte de vin appelée aussi vin de Saint-Georges.

RICHE-COULEUR. s. f. S'est dit autrefois pour Jaunisse.

RICHE-DÉPOUILLE. s. f. Bot. Variété du citronnier oranger.

RICHÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des éricinées, qui croît à la terre de Van-Diémen. || Genre de la famille des épacrides, établi pour une espèce de la Nouvelle-Hollande.

RICHE-HOMME. s. m. Anc. jurispr. Grand seigneur. || Baron.

— Hist. V. rico-ombre.

RICHÉIE. s. f. Bot. Genre de plantes ne renfermant qu'une seule espèce.

RICHELET (Pierre-César). Célèbre lexicographe et grammairien français, né en 1631, mort en 1698, est surtout connu par son Dictionnaire de la langue française et par son Dictionnaire des rimes.

RICHELIEU (Armand-Jean du Plessis, duc et cardinal de). Célèbre ministre de Louis XIII, né à Paris en 1585, et mort en 1642. Évêque de Luçon en 1607, malgré son extrême jeunesse, il s'avança à la cour de France par la faveur de la marquise de Guercheville et du maréchal d'Ancre. Marie de Médicis le fit son grand aumônier et secrétaire d'état en 1616. Exilé en 1617 et rappelé en 1619, il ménagea un accommodement entre le roi et sa mère, et reçut en récompense le chapeau de cardinal. La protection de la reine le fit entrer au conseil en 1623. Dès ce moment, son pouvoir n'eut plus de bornes : il remua la France à sa volonté, et ne laissa à Louis XIII que l'ombre de la royauté. Sa politique est renfermée tout entière dans les trois buts suivants : 1° Affermissement du pouvoir royal par l'oppression et l'affaiblissement de la noblesse; 2° Soumission des protestants; 3° Abaissement de la maison d'Autriche. Il mourut au comble de la gloire et des honneurs. L'histoire lui reproche son ingratitude envers Marie de Médicis, sa protectrice, qu'il laissa mourir de misère à Cologne, et la condamnation inique d'Urbain Grandier, du jeune De Thou et de plusieurs autres. Richelieu aimait et favorisait les lettres : on lui doit la création de l'Académie française. Il a laissé quelques écrits théologiques, des mémoires fort curieux, et quelques mauvaises pièces de théâtre. || richelieu (François-Armand de Vignerol du Plessis, duc de). Né en 1696, mort en 1788; se fit une grande réputation, moins peut-être par ses exploits guerriers que par ses aventures galantes, dont le nombre fut infini. Aimable et voluptueux, aucune femme ne put lui résister, et il ne contribua pas peu à la dépravation des mœurs sous la régence. Il se montra habile guerrier dans plusieurs circonstances et administrateur inhabile et immoral dans son gouvernement de Guyenne. || richelieu (Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie du Plessis, duc de). Ministre sous Louis XVIII, né à Paris en 1766, mort en 1822, émigra en 1789, alla en Russie, servit avec distinction sous le général Souvarov contre les Turcs, fut nommé en 1803 gouverneur d'Odessa, dont il fit une ville importante, et se vit, au bout de dix-huit mois, chargé du gouvernement de toute la Nouvelle-Russie, où il introduisit la civilisation. Rentré en France en 1814, il fut appelé au ministère des affaires étrangères. Ce fut lui qui signa le traité de 1815, onéreux pour la France, mais dont les conditions furent adoucies par ses efforts.

RICHELIEU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Chinon (Indre-et-Loire); 2,900 hab.

RICHEMENT. adv. D'une manière riche, magnifiquement. Etre richement vêtu, richement meublé. Etre richement paré.

— *Marier une fille richement.* Lui faire épouser un homme qui a de grands biens.

— *Pourvoir richement ses enfants.* Leur donner des établissements considérables.

— Fam. Abondamment, complètement, amplement. C'est *richement* accomplir le vœu de pauvreté que d'y joindre celle de l'esprit. (Montaigne.)

— Par plaisant. *Cette femme est richement laide.* Elle est fort laide.

— Pop. *Richement bête.* Très-stupide.

— *Rimer richement.* N'employer ordinairement que des rimes très-riches.

RICHEMONT (Arthur de Bretagne, duc de). Fut connétable de France en 1424, sous Charles VII, chassa les Anglais de la Normandie, institua les compagnies d'ordonnance, devint duc de Bretagne en 1457, sous le nom d'Arthur III; il mourut à Nantes, l'année suivante.

RICHEPANSE (Antoine). Général français, né à Metz en 1770, mort en 1807, fut fait général en 1796, eut une part importante à une foule de combats, et décida, par une manœuvre intrépide, le gain de la bataille de Hohenlinden. Nommé en 1807 commandant de la Guadeloupe, il comprima l'insurrection de cette île, mais il y mourut de la fièvre jaune.

RICHE-PRIEUR. s. m. Ornith. Un des noms qu'on donne vulgairement au pinson ordinaire.

RICHERAND (Le baron Anthelme). Habile chirurgien français, né en 1779, mort en 1840, a publié des écrits remarquables par la pureté et l'élégance du style autant que par la lucidité.

RICHEREAU. s. m. Ancien diminutif de Riche. Dès qu'il y a un petit *richereau*, il voudra trancher de l'écuyer. (Des Accords.)

RICHÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs incomplètes, de la famille des euphorbiacées, qui croissent à la Guadeloupe et au mont Serrat. Richérie à grandes feuilles.

RICHÉRISME. s. m. Hist. relig. Doctrine d'Edmond Richer, syndic de la faculté de théologie de Paris. Dans son livre latin, *De la puissance ecclésiastique*, publié en 1611, ce docteur établit que l'autorité réside radicalement dans l'Église, dans l'assemblée des fidèles, et que les pasteurs n'en ont que le dépôt.

RICHÉRISTE. adj. et s. des 2 g. Celui qui suit la doctrine de Richer. || Qui appartient au richérisme.

RICHESSE. s. f. Opulence, abondance de biens. C'est le commerce qui fait la richesse de ce pays. Le bétail est une grande richesse pour le cultivateur. Voilà toute ma richesse. Toute leur richesse consiste en blés et en vins. Son orgueil est sans borne, ainsi que sa *richesse*. (Rac.) Tout fier du faux éclat de la vaine *richesse*. (Boil.) Par le degré de liberté se juge la *richesse* d'un Etat. (Villemain.)

Un roi sage, ainsi Dieu l'a prononcé lui-même,
Sur la *richesse* et l'or ne met point son appui. (Racine.)

C'est ainsi qu'à son fils un usurier habile
Trace vers la *richesse* une route facile. (Boileau.)

Fuyez ces lieux charmants qu'arrose le Permesse;
Ce n'est point sur ses bords qu'habite la *richesse*. (Id.)

— Lorsqu'on emploie ce mot en parlant des États, il ne présente plus l'idée de luxe et de superfluités, mais le produit de l'industrie et du commerce, tant intérieur qu'extérieur. Les richesses d'un empire, d'un royaume, d'une république. Le commerce augmente la circulation des *richesses*. (Barthél.) Les *richesses* diminuèrent avec les habitants du pays, qu'on forçait de les arracher aux entrailles de la terre; et elles tarirent enfin entièrement. (Rayn.) Les campagnes abondantes en divers genres de productions, sont proprement la première source des *richesses*. (Condill.) Les *richesses* des villes consistent dans les revenus des propriétaires et dans l'industrie des habitants, industrie dont le revenu est en argent; ainsi c'est l'argent qui fait la principale *richesse* des villes. (Id.)

— Se dit de tout ce qui peut tenir lieu de fortune à ceux qui en sont privés. La liberté est la *richesse* des peuples. (Lamenn.) Une mousse fait toute la *richesse* et suffit au bonheur de l'habitant du Nord. (A. Mart.) La *richesse* du sage est sa modération. (Trév.)

— Se dit également des choses avec lesquelles on gagne de l'argent. On dit des paysans que leurs enfants sont leur richesse, parce que la famille vit du travail de leurs mains. Ce petit Savoyard est inconsolable, sa marmotte est morte, il a perdu toute sa richesse. Son talent fait toute sa richesse.

— Prov. *Contentement passe richesse.* Mieux vaut être pauvre et content, que riche et tourmenté par des inquiétudes. || *Richesse donne hardiesse.* Les gens placés à l'abri du besoin sont rarement timides. || *L'épargne est une grande richesse.* L'économie est nécessaire à qui veut s'enrichir ou se maintenir dans un état de fortune honnête. || *Il n'est richesse que science et santé.*

— Écon. polit. *La richesse publique, la richesse des nations.* Le produit du sol, de l'industrie et du commerce d'un Etat. Lorsqu'on a cherché la source de la richesse, on a beaucoup différé d'opinion. Les uns ont voulu la trouver uniquement dans l'argent, c'était le système de l'école mercantile, qui date de Colbert; les autres, tout aussi exclusifs, ont placé cette source dans les seuls produits de la nature; théorie mise en honneur par la fameuse école française dite des économistes; d'autres enfin, disciples de Smith, ont proclamé après lui qu'il n'y avait de richesse que dans le travail, parce que le travail seul servait de mesure à toutes les autres richesses. Chacune de ces trois écoles s'est renfermée dans des principes trop restreints; elles ont eu le tort de prendre la partie pour le tout. C'est la réunion des divers éléments qu'elles avaient signalés qui concourt à former l'ensemble de la richesse générale.

— On peut envisager les richesses sous quatre aspects principaux. Elles sont matérielles ou intellectuelles, réelles ou fictives. || Il y a deux sortes de *richesses matérielles*. Les unes sont offertes par la nature, les autres sont produites par l'art des hommes. Les premières comprennent les terres, les forêts, les mines, les animaux; les secondes se composent des machines et des instruments de travail de toute espèce, des constructions et des grands travaux d'amélioration de la terre, des métaux mis en œuvre, enfin de tout ce qui a reçu de l'industrie humaine une forme nouvelle. Toutes les richesses matérielles procèdent à la fois de cette double origine, aucune n'appartient exclusivement à l'une des deux espèces. Le produit de la nature ne devient richesse que par l'exploitation de l'homme, et l'œuvre de l'industrie a toujours pour base une matière naturelle. Le classement ne peut donc s'opérer qu'en appréciant pour chaque chose la cause principale de sa valeur. || *Richesses intellectuelles.* Celles qui résident purement dans les facultés de l'esprit. Quelquefois la nature seule les donne directement ou à certains hommes; mais c'est l'exception : plus habituellement la richesse intellectuelle s'acquiert par le bienfait d'une éducation libérale. || *Richesses réelles.* Celles qui ont une valeur intrinsèque, en dehors de toute convention des hommes, comme une terre, une maison, une machine, un capital, etc. || Parmi les richesses réelles, il y en a qui sont entièrement positives, parce que le rapport de leur valeur avec tous les autres objets d'échange est constant et reconnu. On peut calculer d'une manière précise combien il faut de blé, d'huile ou de vin, pour payer un bœuf, une maison, un navire. Mais il y a d'autres capitaux dont la valeur est moins fixe et est déterminée en grande partie par la convention, bien que ce soient certainement des capitaux réels. Le prix d'un bon tableau se détermine par mille circonstances extérieures. Et cependant, malgré toutes les variations que peut éprouver sa valeur vénale,

il est impossible de nier qu'il ait une valeur propre et intrinsèque. || *Richesses fictives.* Tout ce qui n'est pas dans les conditions précédentes doit être rejeté dans la classe des capitaux fictifs. Telles sont toutes les valeurs purement de crédit, toutes celles qui n'ont d'autre prix que la confiance, comme les effets de commerce et les billets de banque. Ainsi un billet de banque n'est plus qu'un chiffon de papier s'il cesse d'être monnaie. Il y a des richesses qu'on a longtemps rangées à tort parmi les capitaux fictifs, ce sont les pierres précieuses, l'or et l'argent. Par la somme de leur recherche et de leur extraction, par le travail de leur taille, les pierres précieuses représentent déjà une grande valeur industrielle. Elles ont en outre leur rareté et leur beauté à naturelle. L'or et l'argent sont non-seulement les plus beaux, mais aussi les plus utiles des métaux. Le fer seul l'emporte sur eux sous le rapport de l'utilité.

— Il y a encore des *richesses productives* et des *richesses improductives*. Les premières sont des capitaux fixes, qui donnent un revenu sans passer en d'autres mains; les richesses improductives sont des capitaux circulants qui ne rapportent que lorsqu'il y a eu consommation ou échange, tels sont l'argent, les vivres et les approvisionnements.

— Quelques économistes ont donné à ce mot un sens plus étendu, et l'ont employé pour désigner l'ensemble des moyens que l'homme possède pour satisfaire les besoins qu'il tient de la nature d'abord, et ensuite du milieu social dans lequel il est appelé à vivre. Ces moyens sont de deux sortes : les uns, tels que la lumière, l'air, etc., offerts gratuitement à l'homme par la Providence, constituent ce qu'on peut appeler les *richesses naturelles*; les autres, au contraire, sont le résultat de son travail, et prennent le nom de *richesses sociales*. Ce qui distingue profondément celles-ci des premières, c'est qu'elles sont le fruit de la volonté humaine qui les crée, les partage et les fait disparaître, seules elles entrent dans le domaine de l'économie politique, qui les étudie sous le triple rapport de la production, de la distribution et de la consommation.

— Philol. *De la richesse des nations.* Titre du grand ouvrage d'Adam Smith sur l'économie politique.

— Abondance de productions naturelles. La richesse du sol. La richesse d'une mine.

— Se dit de certaines choses dont la matière ou les ornements sont riches et précieux. La richesse d'un vêtement. La richesse d'une étoffe. La richesse d'un ameublement. La richesse d'une parure. La richesse des ornements. Il se distinguait autant par la noblesse de sa figure que par la *richesse* de ses habits. (Barth.) L'homme glorieux ne néglige rien de ce qui peut étaler son orgueil ou flatter sa vanité; on le reconnaît à la *richesse* de ses ajustements. (Buff.)

— Fig. Se dit des qualités de l'esprit. Ce fut à la cour qu'elle fit paraître toute la *richesse* de son esprit. (Mass.) L'éducation qui, d'ordinaire, dans les autres hommes, cultive un fond brut et ingrat, ne fit que développer les *richesses* de celui de M. de Villeroi. (Id.) Non-seulement on conserva au style les *richesses* qu'il avait, dès l'origine, empruntées de la poésie, mais on cherchait encore à les augmenter; on le parait tous les jours de nouvelles couleurs et de sons mélodieux. (Barth.)

— Versif. *Richesse des rimes.* Exactitude, justesse des rimes portée au delà de ce qui suffit. La richesse des rimes contribue à la beauté des vers.

— Fig. *La richesse d'une langue.* L'abondance d'une langue en expressions et en tours. La pluralité des mots fait la *richesse* des langues, mais ce n'est pas la pluralité numérale. S'ils ne sont variés que par les sons, et non par le moins d'énergie, d'étendue, de précision, de composition ou de simplicité que les idées peuvent avoir, ils me paraissent plus propres à fatiguer la mémoire qu'à enrichir et faciliter l'art de la parole. (Girard.) || *Les richesses d'une langue.* L'abondance des expressions et des locutions d'une langue prises une à une.

— B.-arts. La richesse d'un ouvrage d'art consiste dans l'abondance et l'heureux choix des moyens d'exposer le sujet, d'exprimer les idées de l'artiste, d'embellir le tableau, d'en développer la pensée à l'aide de détails et d'ornements ingénieux et agréables, d'accessoires appropriés et pittoresques. L'amas de personnages oiseux, de détails insignifiants, d'ornements de mauvais goût, et d'accessoires étrangers au sujet, ne font pas, quelque éclat qu'on leur suppose, la composition riche.

— Peint. *La richesse d'une composition.* Le nombre et la belle ordonnance des figures, la beauté de leur expression, de leurs formes, de leurs attitudes. || Se dit également des accessoires d'un tableau. La richesse d'une draperie. Le saint est lourd, toute la *richesse* de sa draperie ne dérobe pas la pauvreté de son caractère. (Diderot.)

— On le dit aussi dans d'autres arts. Je conviens que la musique actuelle est supérieure à l'autre par ses *richesses* et ses agréments. (Barth.)

— De grands biens. Grandes richesses. Richesses immenses, prodigieuses. Acquérir, posséder, accumuler, entasser des richesses. Des richesses mal acquises. Le mépris des richesses. L'embarras des richesses. Les richesses enorgueillissent. Je vis avec admiration d'innombrables vaisseaux entrer dans nos ports, et y verser les *richesses* des cinq parties du monde. (A. Martin.) On s'endort dans l'amour des biens de la terre, et c'est l'état où tombe celui qui met sa confiance dans les *richesses*, je dis même dans les *richesses* bien acquises. (Boss.) Il ne faut pas s'étonner si la passion des *richesses* est si violente, puisqu'elle ramasse en elle toutes les autres. (Id.) On arrachera des entrailles de l'homme inique ces *richesses* qu'il avait arrachées lui-même du sein des pauvres. (Mass.) Le vrai chrétien est peu touché des *richesses* qu'il méprise. (Id.) Le monde envie plus l'opulence de l'Église qu'il ne l'honore : faisons-en un saint usage, il n'enviera plus nos *richesses*, il respectera notre charité. (Id.) Mes *richesses* des rois égalent l'opulence. (Rac.) On estimerait peu les *richesses*, si elles ne donnaient à la vanité le plaisir d'avoir ce que les autres n'ont pas. (Stanislas.) Celui qui ne peut faire usage de ses *richesses* est pauvre. (Boiste.)

— Fig. C'est le saintes méditations, c'est de bonnes œuvres, ce sont ces véritables *richesses* que vous enverrez devant vous, au siècle futur, qui vous inspireront de la force. (Boss.) On équipe à ses frais un vaisseau qui doit porter dans la Chine les *richesses* de l'Évangile. (Fléch.) Il n'appartient qu'à Dieu de se communiquer aux hommes par cette variété de grâces qui sont les *richesses* de sa bonté. (Id.)

> Rendez-nous par vos doctes largesses,
> Les savantes *richesses*
> Que vit périr l'Égypte en ses embrasements.
> (J.-B. Rousseau.)

— Thomas a exprimé élégamment le battage des blés dans les vers suivants :

> Les pas des chevaux,
> De sa *riche* se prisonnière,
> Dépouillent l'épi frémissant.

— Les poètes disent par périphrase *les richesses des moissons, des guérets*, pour les moissons, les grains; les *richesses des vergers* pour les fruits; la *richesse des prés, des prairies*, pour les foins et les autres fourrages, etc. Il cueille des vergers les *richesses* brillantes. (Dulard.)

> Jamais Hamadryade avec autant d'adresse
> Ne cultiva des fruits la champêtre *richesse*.
> (Desaintange.)

— Campenon a dit des fleurs :

> O des jardins douce et frêle *richesse*,
> A ton éclat quel œil ne s'intéresse!

— La contrainte de la rime, dit Féraud, a fait préférer à Racine le singulier au pluriel, dans une occasion où celui-ci méritait la préférence :

> Heureux qui de la sagesse
> Attendant tout son secours,
> N'a point mis en la *richesse*
> L'espoir de ses derniers jours.

Peut-être n'est-ce pas une faute en vers; mais en prose c'en serait une. Nous pensons que ce n'en est une ni en prose ni en vers. On peut dire qu'un homme met tout son espoir dans la richesse, ou qu'il a mis tout son espoir dans ses richesses. Par la première expression, *richesse* s'entend dans un sens collectif; et par la seconde, dans un sens distributif.

— Myth. Fille du Travail et de l'Épargne.

— Iconol. On représente la Richesse sous la figure d'une femme superbement habillée, toute couverte de pierreries, tenant en sa main une corne d'abondance remplie de pièces d'or et d'argent. Quelquefois les poètes la dépeignent aveugle, pour désigner qu'elle répand ses faveurs sans avoir égard au mérite. On l'a symbolisée aussi sous la figure de Plutus.

— Syn. comp. RICHESSE, OPULENCE, ABONDANCE. *L'abondance* ne désigne que le nombre des moyens de jouissance, que l'on ait ou non la faculté d'en jouir; la *richesse* marque positivement que l'on a la faculté d'en jouir, *l'opulence* indique l'exercice de cette faculté. || RICHESSE, AISANCE. Un homme a de l'*aisance* ou est dans l'*aisance*, lorsqu'il possède de quoi se procurer sans peine les besoins et les commodités de cette vie; un homme a des *richesses* ou possède des *richesses*, lorsqu'il possède en abondance non-seulement de quoi se procurer les besoins et les commodités de la vie, mais encore le superflu. || RICHESSE, RICHESSES. Au singulier, il se dit particulièrement, ou de l'abondance de plusieurs choses utiles et précieuses, relativement à la source qui les produit; ou bien il se dit d'une quantité considérable de biens, relativement à celui qui les possède; enfin d'une quantité considérable de choses précieuses, relativement au lieu qui les contient. Au pluriel, il se dit lorsqu'on veut exprimer une quantité considérable de biens de diverse nature.

RICHEVAL. s. m. Hortic. Variété de tulipe.

RICHI. s. m. Relig. ind. Nom que l'on donne aux sages dont parlent les légendes des Hindous. Il y a sept grands richis émanés de Brahma. De là sont venues sept classes ou catégories, ainsi rangées d'après leur degré d'excellence : richis célestes ou dévarchis, richis brahmanes ou brahmarchis, grands richis ou maharchis, premiers richis ou paramarchis, richis royaux ou râdjarchis, richis interprètes des Védas ou cândarchis, richis inspirés ou sroutarchis.

RICHISSIME. adj. des 2 g. (superlatif de *riche*). Extrêmement riche. C'est un homme richissime. (Famil.)

— Syn. comp. RICHISSIME, TRÈS-RICHE. Vous dites avec plus ou moins de simplicité qu'un homme est *très-riche*; en disant qu'il est *richissime*, vous appuyez avec plus ou moins de force.

RICHMOND. Géogr. Village d'Angleterre, dans le comté de Surrey, célèbre résidence royale; 8,000 hab. || Ville d'Angleterre, dans le comté d'York; 4,000 hab. || Ville des États-Unis, chef-lieu de l'État de Virginie; 12,000 hab.

RICHNOPHORE. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons. Le richnophore couleur de chair a été trouvé dans les Vosges, sur le mont Jura, et dans les bois; il croît sur l'écorce et le bois du chêne.

RICH-TALER. s. m. Métrol. V. REICHSTHALER, RISDALE et RIXDALE.

RICHTER (Jean-Paul-Frédéric). Célèbre écrivain allemand, né en Bavière vers 1763, mort en 1825; fut un satirique profond, un poète énergique, un philosophe sage. Il a composé des romans terribles, pathétiques ou plaisants, pleins d'une originalité puissante dans les inventions, les pensées et le style. Il est devenu populaire pour les Allemands, qui ne l'appellent que Jean-Paul.

RICHYASRINGA. Myth. ind. Solitaire renommé par sa sainteté, fils de Vibhândaka et d'une daine. Ayant obtenu la cessation d'une sécheresse qui désolait les États du roi Lomapâdâ, Richyasringa épousa Sântâ, fille de ce prince.

RICHYS. s. m. pl. Astron. Nom que les Indiens donnent à la constellation de la Grande Ourse.

— Myth. ind. Grands patriarches indiens qui forment la constellation de la Grande Ourse.

RICIMER. Souabe de naissance, s'enrôla dans les armées romaines, et parvint aux premières dignités de l'empire sous Honorius et Valentinien. Patrice et général des armées romaines, il acquit une autorité presque sans limites. Il n'osa jamais revêtir la pourpre, mais il fit et défit les empereurs à son gré. Il mourut en 472.

RICIN. s. m. (du lat. *ricinus*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, monoïques, de la famille des euphorbiacées. L'espèce la plus remarquable est le palma-christi, qui, dans les pays chauds, s'élève tout au plus à deux mètres, et dont les semences fournissent une huile purgative fort employée. Cette huile est prise, soit simplement étendue dans du bouillon aux herbes, soit sous forme d'émulsion. Outre son effet purgatif, elle est éminemment anthelminthique, et paraît exercer sur les vers intestinaux une action vénéneuse.

— Entom. Genre d'insectes aptères de la famille des parasites, qu'on appelle vulgairement *poux des oiseaux*. Ricin du paon. Ricin du pigeon. Ricin de la poule. V. ORNITHOMYZES.

RICINAIRE. adj. m. Surnom de Jupiter, couvert du voile nommé ricinium.

RICINATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide ricinique avec les bases salifiables.

RICINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au ricin. || RICINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des euphorbiacées, qui a pour type le genre ricin.

RICINELLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, monoïques ou dioïques, de la famille des euphorbiacées, qui croissent à Saint-Domingue, à l'île Bourbon, à la Jamaïque, etc. Ricinelle à feuille de charme. Ricinelle tubulée. Ricinelle affilée. Ricinelle à longs épis. Ricinelle ciliée.

RICINIATUS. adj. lat. m. Myth. rom. Se disait de Jupiter, dont la statue était quelquefois couverte du ricinium.

RICINIÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble à un ricin. || RICINIÉES. s. m. pl. Famille d'arachnides ayant pour type le genre ricin.

RICINIER. s. m. Bot. V. RICIN.

RICINIQUE. adj. des 2 g. Chim. Nom donné à l'un des trois acides particuliers qui se produisent par l'effet de la saponification de l'huile de ricin.

RICINIUM. s. m. Antiq. Espèce de voile dont on couvrait la statue de Jupiter.

RICINOCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des euphorbiacées, qui croissent au port Jackson. Ricinocarpe à feuilles de pin.

RICINOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au ricin.

RICINOÏDE. s. m. Bot. Noix des Barbades, violent purgatif et vomitif.

RICINULE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles, établi pour quelques murex qui viennent de la mer des Indes. La ricinule digitée. La ricinule muriquée. La ricinule arachnoïde. La ricinule gaufrée. La ricinule raboteuse.

RICKET. s. m. Pathol. Nom que l'on donne quelquefois aux personnes affectées de rachitisme, et qui en présentent les caractères dans leur conformation.

RICOCHABLE. adj. des 2 g. Art milit. Se dit d'un terrain exposé aux ricochets de l'artillerie. Les faces de la fortification continue ne seraient pas *ricochables*. (Arago.)

RICOCHER. v. n. 1re conj. Artill. Faire des ricochets. Ce boulet a bien ricoché.

RICOCHET. s. m. (pr. *ri-ko-che*) suivant les uns, de *re* et de *concha*, parce qu'on employé quelquefois des coquillages au lieu de pierres; suivant d'autres, du fr. *coche*, coche répétée, ou hachure très passagère que fait sur l'eau la pierre qui en rase la surface). Bond que fait une pierre plate et légère, ou quelque autre chose semblable, jetée obliquement sur la surface de l'eau. Faire quatre ricochets du même coup.

> Sur la rive du Nil un jour deux beaux enfants
> S'amusaient à faire sur l'onde,
> Avec des cailloux plats, ronds, légers et tranchants,
> Les plus beaux *ricochets* du monde. (Florian.)

— Prov. *Il a tant pour faire des ricochets.* Se dit quelquefois d'un homme qui a beaucoup plus de revenus qu'il ne lui en faut pour vivre selon sa condition.

— Artill. *Battre en ricochet.* Battre une place assiégée avec des pièces qui, au lieu d'être opposées perpendiculairement à la face d'un ouvrage, sont pointées haut, comme des mortiers, en sorte que le boulet vient plonger sur le rempart derrière le parapet, où il fait plusieurs bonds, et nuit beaucoup aux assiégés. *Batterie à ricochets, tir à ricochets.* Batterie au moyen de laquelle on produit des ricochets. || *Boulet qui fait des ricochets.* Boulet qui fait plusieurs bonds.

— Petit oiseau qui répète continuellement son ramage. Il est probable que c'est un oiseau fabuleux, car les naturalistes n'en parlent pas.

— Prov. et fig. *C'est la chanson du ricochet.* C'est toujours le même discours.

— Fig. Suite d'événements amenés les uns par les autres. Ricochet de fourberies. Combien d'événements agréables ou fâcheux arrivent par ricochet?

— *Par ricochet.* Indirectement. Je ne vous écris jamais que par *ricochet*. (Volt.)

— Prov. et fig. *Cette nouvelle est venue par ricochet.* Se dit d'une nouvelle qu'on ne tient pas de la première main, et qu'on n'a reçue qu'après qu'elle a eu fait des circuits.

RICOCHON. s. m. Anc. techn. Apprenti monnayeur. Les ricochons devaient servir un an et un jour sans salaire.

RICO-OMBRE. s. m. (de l'espagn. *rico*, riche; *ombre*, homme). Hist. S'est dit des nobles d'Espagne et surtout d'Aragon qui étaient assez riches pour entretenir une compagnie de gens de guerre. Ce titre de rico-ombre, homme puissant, paraît correspondre à celui de baron employé en France. Les ricos-ombres étaient aussi appelés *nobles de bannière*.

RICOTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes polypétalées, de la famille des crucifères, qui croissent en Égypte, dans la Cilicie et à Canton.

RICOTTE. s. f. Écon. rur. Substance que les fromagers obtiennent en mettant sur le feu le petit-lait résultant de la fabrication du fromage, et le poussant jusqu'à l'ébullition, puis en y versant du petit-lait froid. Alors on voit nager sur sa surface de petites masses de caséum, que l'on retire avec l'écumoir; dans l'état frais, ces globules de caséum ou récolte servent à la nourriture des vaches. On en prépare aussi des fromages.

RICOVRATI. s. m. pl. Hist. littér. Nom des membres d'une académie de Padoue.

RICTUS. s. m. Néol. Mot latin que l'on emploie en français pour désigner l'ouverture de la bouche, quand elle est fort grande. L'horrible *rictus* de Voltaire. (De Maistre.)

RIDAGE. s. m. Mar. Action de rider un cordage.

RIDAIN. s. m. Pêch. Se dit de certaines rides du sol que l'on trouve au fond de la mer. On dit aussi *rideau* et *ridelle*.

RIDDE ou **RIDDER.** s. m. Anc. métrol. Sorte de monnaie d'or, valant cinquante sous. Elle avait cours au temps de Rabelais.

RIDE. s. f. (du gr. [illegible], dérivé de ῥύω, retirer, parce que les rides se forment quand la peau se retire). Pli qui se fait sur le front, sur le visage, sur les mains, et qui est ordinairement l'effet de l'âge. Cette espèce de sillon creux est formé par la peau qui se plisse lorsque le tissu cellulaire s'affaisse. Les peines de l'âme contractant souvent les muscles du visage, favorisent beaucoup chez les personnes passionnées la formation des rides. De là vient que les personnes sanguines se rident moins promptement que les bilieuses. Avoir des rides sur le visage. N'avoir pas une seule ride. Avoir le front plein de rides, couvert de rides. Les rides de la vieillesse. Se faire des rides en se plissant le front. Les rides commencent à lui venir, à paraître sur son visage. Les *rides* font le désespoir de la femme. (E. Villem.) Les *rides* du visage dépendent en partie de cette cause. (Buff.) Les *rides* sont le tombeau de l'amour. (Sarrazin.) Les *rides* embellissent les sages. (Boiste.)

> Et moi-même à qui l'âge
> D'aucune *ride* encor n'a flétri le visage,
> J'ai besoin du silence et de l'ombre des bois. (Rac.)

> Pour écrire encor bien j'ai trop longtemps écrit,
> Et les *rides* du front passent jusqu'à l'esprit. (Corn.)

— Corneille avait dit : Ses *rides* sur son front ont gravé ses exploits. Racine a parodié ce vers dans sa comédie des Plaideurs [illegible] vieux [illegible] : Ses *rides* sur [illegible] tous ses exploits. [illegible]

— [illegible] plus de

rides en l'esprit qu'au visage. (Montaigne.) Les erreurs, les préjugés proscrits par le temps, se réfugient dans les *rides* de la vie. (Boiste.)

— Fig. *Le vent forme des rides sur l'eau.* Il fr se, détermine la surface de l'eau, et il y fait comme de petits plis. Le lac, dans son repos profond, n'avait pas une *ride* sur ses flots. (Chateaub.)

— M. Desaintange a eu raison de dire.

Là je vois par milliers la fourmi diligente,
Soigneuse à prévenir la saison indigente,
Des *rides* d'un vieux tronc suivre les longs sentiers,
Et de grains qu'elle traîne enrichir ses greniers.

— Bot. Nom donné aux enfoncements plus ou moins allongés, irréguliers et peu profonds, qui ressemblent plus ou moins aux rides de la peau de l'homme. || Nom donné aux bosselures sinueuses qui remplacent les feuilles dans les mousses.

— Conchyl. Stries irrégulières sur la robe d'une coquille.

— Mar. Filin qui sert à rider ou à tendre les haubans d'un bâtiment. || Sorte de grosse toile.

— RIDES. s. f. pl. Chass. Marques aux traces du sanglier entre le talon et les gardes.

RIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Rider. S'empl. adjectiv. Le front ridé. Les mains ridées. Des yeux si doux, des lèvres si fraîches, ces visages *ridés*, de ces membres courbés sous les ans. (Boss.) Sophronyme n'était pas moins attentif à ces vieillards... son visage ridé n'avait rien de difforme... Les noirs soucis sont toujours sur son front toujours *ridé*. (Id.)

Un vieux tapis qui lui sert de jupon,
Tombe à moitié sur sa cuisse *ridée*. (VOLTAIRE.)

— *Ridé par*. Les eaux des fleuves, s'étendant sur les bords, ne sont plus *ridées* par les zéphyrs. (Deleuze.)

Je connais un lac transparent,
Qui n'est jamais *ridé* par le moindre zéphir. (FLOR.)

— Fig.

Par le frémissement de chaque même idée,
Dans le même moment notre âme était *ridée*.
(LAMARTINE.)

— Ratatiné, flétri : une pomme ridée.

— Bot. Qui est chargé de rides. Feuilles ridées. Fronde ridée. Fruits ridés.

— Zool. Se dit également de la coquille d'une cérithe et d'une cyprine, et du test d'une espèce de portune.

RIDEAU. s. m. C'est, dans l'intérieur des appartements, une pièce d'étoffe qui, ordinairement au moyen d'anneaux glissant sur une tringle d'un métal poli, se ferme ou s'ouvre devant une porte quelquefois, le plus souvent devant les fenêtres, pour préserver du soleil, pour modérer la lumière pendant le jour, interdire du dehors la vue dans les intérieurs, et garantir aussi des influences de l'air extérieur. Rideau de taffetas, de damas, de serge, de toile. Rideau de fenêtre. Ouvrir le rideau. Relever les rideaux.

Quatre *rideaux* pompeux, par un double contour,
En défendent l'entrée à la clarté du jour. (BOIL.)

— Chez les anciens, dans l'intérieur des maisons et des palais, l'entrée des chambres n'était quelquefois fermée qu'au moyen d'un rideau ou tapis. Quand le prince donnait audience, on levait le rideau tendu devant sa porte.

— Se dit, en général, de tout ce qui sert à couvrir ou à cacher quelque chose. Rideaux de lit. Rideaux de carrosse. Rideaux de bibliothèque.

— Saint-Simon, en parlant d'une grande dame de la cour pour laquelle Louis XIV conserva un grand attachement, mais sans publicité, dit du mari : Il vivait obscur à Paris, enterré dans ses affaires domestiques, s'applaudissant du bonheur qui l'avait porté à tant de richesse, sous les *rideaux* de gaze qui demeuraient *rideaux*, mais non impénétrables.

— *Tirer le rideau*. Fermer le rideau, cacher quelque chose avec le rideau. Tirez le rideau, je veux dormir.

— *Tirer le rideau*. Ouvrir le rideau de devant quelque chose. Tirez le rideau, que je me lève. Tirez les rideaux de mon lit.

— Fig. *Tirer le rideau sur une chose*. Ne plus parler, ne plus s'occuper l'esprit de quelque chose de fâcheux, de désagréable. C'est une chose sur laquelle il faut tirer le rideau. Il faut tirer le rideau sur tous nos malheurs passés. Tirons le rideau sur cette aventure.

Sur les noires couleurs d'un si triste tableau,
Il faut passer l'éponge et tirer le *rideau*. (CORN.)

Passer l'éponge, tirer le rideau. Ces expressions un peu triviales ne sont pas dignes du style tragique.

— Cette expression familière : *le rideau se tire*, Racine le fils a su la rendre noble en imposante dans ce passage où il parle du jugement dernier :

Le Dieu si longtemps invisible,
S'avance précédé de sa gloire terrible ;
Entouré du tonnerre, au milieu des éclairs ;
Son trône est posé sur ce élevé dans les airs ;
Le grand *rideau* se tire et ce Dieu vient en maître ;
Malheureux qui pour son commettre a le connaître !

— Prov. et fig. *Il se tient derrière le rideau*, se dit d'un homme qui a soin de ne pas se laisser apercevoir dans une affaire qu'il conduit. On dit dans le même sens *il y a quelqu'un derrière le rideau*.

— Théâtre. Toile qu'on élève ou qu'on baisse pour montrer ou pour cacher la scène aux spectateurs, à la place du rideau dont on se servait autrefois pour le même usage. Lever le rideau. Baisser le rideau. Au lever du rideau.

— Chez les Romains, au théâtre, l'usage était de fermer la scène avant le commencement du spectacle par un rideau appelé *auleum* ou *siparium*. Lorsque le spectacle commençait, on ne levait pas le rideau, comme cela se pratique aujourd'hui, mais on le baissait. Il devait alors ou rester pendant la représentation, ployé sur la partie antérieure du *proscenium*, ou se descendre dans l'*hyposcenium* par une trappe. Le spectacle fini, le rideau se relevait pour fermer la scène. Le rideau dans les théâtres modernes s'élève au contraire, et va se perdre dans les sommités de l'avant-scène, invisibles aux spectateurs. On lui donne le plus souvent aujourd'hui le nom de *toile*.

— Fig. L'apparence est un *rideau* derrière lequel la vérité, la réalité, se dérobent au vulgaire. (Boiste.) En politique, il y a toujours derrière le *rideau* quelque machination secrète que le temps découvre. (Id.)

— Prov. et fig. *Tirez le rideau, la farce est jouée*. C'en est fait, tout est fini.

— Fig. Se dit des arbres, des arbrisseaux plantés en haie ou en palissade, pour procurer de l'ombre, ou pour rompre la violence des vents. Les cyprès, les thuyas, les peupliers d'Italie, sont très-propres à former des rideaux. Le soleil tomba derrière le *rideau* d'arbres de la plaine. (Chateaub.)

La, de pâles alisiers, penchés sur l'onde pure,
Protégeaient sa pudeur d'un *rideau* de verdure.
(DE GUERLE.)

Puis, tout à coup le *rideau* de feuillage
S'ouvre, et présente à mes yeux satisfaits
Les cieux courbés, les rivières brillantes,
Les monts, des tours, des groupes de forêts.
(LEONARD.)

A travers les bosquets dont les épais *rideaux*
Dérobent en été l'aspect de nos hameaux.
(LEBRUN.)

— Se dit également, en poésie, des nuages, de la nuit.

Un *rideau* nébuleux s'étend sur l'horizon ;
Il noircit, il s'élève, et soudain l'aquilon
Des vagues à grand bruit soulève la surface.
(ESMÉNARD.)

La lune. . . . . .
Et bientôt de la nuit argentant les *rideaux*,
De ses pâles clartés peint les tranquilles eaux.
(CHÊNEDOLLÉ.)

— Pour exprimer la désillusion que l'on éprouve lorsqu'on se réveille au milieu d'un songe agréable, Colardeau a dit :

Sur ces objets flatteurs offerts par le sommeil,
La raison vient tirer le *rideau* du réveil.

— On dit de même, *Cette allée d'arbres, cette suite de maisons forme rideau*. Elle arrête la vue, et cache les objets plus éloignés.

— T. de guerre. Petite élévation de terre qui a quelque étendue en longueur, et derrière laquelle on peut se cacher pour n'être pas vu. Placer l'infanterie derrière un petit rideau. Les troupes se tinrent à couvert derrière un rideau qui se trouvait dans la plaine.

— Ponts et chauss. Talus élevé au-dessus d'une route, d'un canal, etc. || Ensemble des chaînes, tringles et barres de fer qui soutiennent le plancher d'un pont suspendu. || Mur pour soutenir le pied d'un talus, d'une berge.

— Pêch. V. RIDAIN.

RIDÉE. s. f. Chass. Filet à prendre des alouettes.

— Vener. Fumées des vieux cerfs et des vieilles biches.

RIDELLE. s. f. (du lat. *ridica*, échalas). Chacun des deux côtés d'une charrette, qui sont faits en forme de râtelier. La ridelle de la charrette empêche que ce qui est dedans ne tombe.

— Eaux et for. Se dit des brins de bois de chêne en grume, qu'on réserve pour les charrons, qui en font des limons et des ridelles.

— Pêch. V. RIDAIN.

RIDENNE. s. f. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de canard.

RIDER v. a. 1re conj. Faire des rides, causer des rides. Les années lui ont ridé le visage. Cette maladie l'a tout ridé. Le chagrin ride le front. (Acad.) Aucun ennui n'avait ridé son front. (B. de St-P.) Le chagrin n'a pas ridé son front et efface la noblesse de ses traits. (Lacépède.) Un front jauni qu'a ridé la mollesse. (Thomas.)

— Fig. et poét. *Le vent ride la surface de l'eau.* Il y cause de légères ondulations qui ressemblent à de petits plis.

Il faut au moins, pour se mirer dans l'onde,
Laisser calmer la tempête qui gronde,
Et que le calme et les vents en repos
Ne rident plus la surface des eaux. (VOLT.)

— Faire raidir une corde, une couture.

— Mar. Raidir, tendre fortement les haubans et les galhaubans d'un bâtiment.

— V. n. Chass. Se dit en parlant d'un chien qui suit la bête sans crier.

— Se dit de l'effet du vent sur la surface de l'eau.

Le moindre vent qui d'aventure
Fait rider la face de l'eau. (LA FONT.)

— SE RIDER. Être ridé, se charger de rides. Son visage commence à se rider. Son front se ride. Dans l'effroi le front se ride. (Buff.)

— Se tirer des rides.

A l'aspect du prélat qui tombe en défaillance,
Il devine son mal, il se ride, il s'avance. (BOIL.)

RIDICULE. adj. des 2 g. (du lat. *ridiculus*, qui fait rire, digne de risée). Digne de risée, de moquerie. Dire des choses fort ridicules. Se rendre ridicule. Avoir des manières ridicules. Une posture ridicule. Discours ridicule. Conduite ridicule. Vanité ridicule. Saisir le côté ridicule d'une chose. Ils tâchent de rendre *ridicules* ceux qu'ils ne peuvent rendre criminels. (Fléch.) *Ridicule* une fois, on vous le croit toujours. (Volt.) La nécessité de parler, l'embarras de n'avoir rien à dire, et l'envie d'avoir de l'esprit, sont trois choses capables de rendre *ridicule* même le plus grand homme. (Noel.)

Suivant les anciens, et ce qu'ils ont écrit,
L'homme est de sa nature un animal qui rit ;
Cela se voit assez ; mais pour moi, sans scrupule,
Je veux le définir animal *ridicule*. (REGNARD.)

— Polyeucte dit en parlant des faux dieux :

Allons fouler aux pieds ce foudre *ridicule*,
Dont arme un bois pourri ce peuple trop crédule.
(CORNEILLE.)

Ridicule, voilà un exemple d'un mot bas employé noblement.

— *Ridicule de*, suivi d'un infinitif. Si tout meurt avec nous, l'honneur qu'on rend à la mémoire des hommes illustres n'est donc qu'une erreur puérile, puisqu'il est *ridicule* d'honorer ce qui n'est plus. (Mass.)

— *Ridicule par*. On n'est jamais si *ridicule* par les qualités que l'on a que par celles qu'on affecte d'avoir. (La Rochef.)

— Syn. comp. RIDICULE, RISIBLE. Ce qui est *risible* est propre à exciter le rire, et l'excite ; ce qui est *ridicule* doit exciter la risée, et l'excite.

— substantiv. Se dit pour Personne ridicule. Cet homme est un ridicule. C'est une petite ridicule. La petite *ridicule* ! une pièce vouloir aller de pair avec sa tante ! (Dancourt.) Peu usité dans ce sens.

RIDICULE. s. m. (du lat. *ridiculum*, raillerie, plaisanterie). Ce qui est ridicule, ce qu'il y a de ridicule dans une personne ou dans une chose. Un grand ridicule. Un ridicule affreux. Cela est d'un ridicule achevé, d'un parfait ridicule. C'est le comble du ridicule. Saisir, apercevoir, relever les ridicules. Se donner un grand ridicule. Tomber dans le ridicule, dans un grand ridicule. Donner, prêter des ridicules à quelqu'un. Le *ridicule* de la fierté suffit presque tout seul pour nous en corriger. (Mass.) Une affaire dans laquelle il n'y avait en jusque là que du *ridicule*. (Volt.) On amuse souvent plus par son *ridicule* que l'on ne plaît par ses talents. (Sallentin.) Il n'est point de mortel qui n'ait son *ridicule*. (Regnard.) Il y a toujours quelque *ridicule* à parler de soi. (Volt.)

. . . Le scrupule,
Quand on n'a pas dîné, devient un *ridicule*. (COLNET.)

— *Tourner, traduire quelqu'un en ridicule*. Se moquer de lui, faire voir aux autres ce qu'il y a de ridicule dans sa personne, dans ses actions, dans ses discours. Ah ! pauvre Gil Blas, meurs de honte d'avoir donné à ces fripons un juste sujet de te tourner en *ridicule*. (Le Sage.) Nous tournons la vertu en *ridicule*. (Mass.) Il faut moins d'esprit pour tourner la religion en *ridicule* que pour la défendre. (Meslier.)

— Les actes, les discours par lesquels on se moque d'une personne, on fait rire les autres à ses dépens. Manier l'arme du ridicule. S'exposer aux traits du ridicule. Lancer les traits du ridicule. Le *ridicule* est une arme dont on peut facilement abuser. (Acad.) Le monde donne du *ridicule* à l'homme juste. (Mass.) Les justes ne craignent plus le *ridicule* que le monde jette sur la vertu. (Id.) Grands du monde, la vie chrétienne devient un *ridicule* dont on a honte devant vous. (Id.) Si celui qui vise à la singularité ne l'atteint pas toujours, il est au moins assuré d'attraper le *ridicule*. (S. Dubay.) La dépravation de la société avait tué la famille, et de toutes parts succombaient sous le *ridicule* les derniers débris de notre moralité, la vertu conjugale et la tendresse maternelle. (A. Mart.) Le *ridicule* est l'arme favorite du vice. (J.-J. Rouss.) J'ai quatre-vingt-dix ans, je suis Français, et je n'ai pas donné dans toute ma vie le plus petit *ridicule* à la plus petite vertu. (Fonten.) Sans la bassesse, le *ridicule* ferait justice des insolents. (De Lévis.) En France, la crainte du *ridicule* est l'épée de Damoclès, qu'aucune tête de l'imagination ne peut faire oublier. (Mme de Staël.) La crainte du *ridicule* étouffe plus de talents et de vertus qu'il ne corrige de vices et de défauts. (D'Alemb.)

— Le ridicule, dans le comique, n'est autre chose que la peinture des ridicules qui se trouvent dans les caractères des gens qui composent la société, représentés sur la scène pour faire rire les spectateurs.

— Le P. Bouhours nous apprend que de son temps le mot *ridicule*, pris substantivement, *trouver le ridicule d'une chose*, n'était pas fort ancien.

— Iconol. On représente le Ridicule dans un superbe palais, où mille Satyres insolents sont toujours auprès de lui, s'insultent les uns les autres par des paroles amères. Le dieu tient un pinceau avec lequel il trace rapidement sur la toile des traits libres et hardis, et, parmi ces portraits souvent un peu contrefaits et difformes, ils ne sont que trop ressemblants. C'est là que la Comédie prend son masque riant et ses jolis brodequins. La Fable y retrouve le voile transparent qu'elle étend sur la Vérité nue. On y voit la Satire faisant aiguiser l'herbe sardonique dans le fiel où elle trempe ses traits acérés. Les armes dont se sert le Ridicule ne sont ni une épée ni un glaive, c'est un fouet subtil et léger qui ne fait qu'effleurer la peau.

RIDICULE. s. m. (du lat. *reticulum*, diminut. de *rete*, filet). Mod. Sac que les femmes portent à la main pour y mettre leur mouchoir, leur bourse, etc. *Ridicule*, en ce sens, est une corruption de *réticule*. On le nommait précédemment *sac à ouvrage*.

RIDICULEMENT. adv. D'une manière ridicule. Chanter, danser ridiculement.

RIDICULISÉ, ÉE. part. pass. du v. Ridiculiser. S'empl. adjectiv.

RIDICULISER. v. a. 1re conj. Rendre ridicule, tourner en ridicule. Ridiculiser un homme. Ridiculiser l'action la plus sérieuse. Fam.

Ci-gît, de burlesque mémoire,
Lubin, qui mit toute sa gloire
A *ridiculiser* autrui. (VOLTAIRE.)

— SE RIDICULISER. v. pron. Se rendre ridicule. Vous ne sauriez l'épuiser, il sait toutes les manières de se *ridiculiser*. (Comm.) Les vieillards qui cherchent à se rajeunir se *ridiculisent*. (Boiste.)

— Être, devoir être ridiculisé.

— Se tourner mutuellement en ridicule. Les partis, avant de se déchirer, commencent par se *ridiculiser*, et c'est alors que l'on peut encore mettre le holà ! (Boiste.)

RIDICULISSIME. adj. des 2 g. (superlat. de *ridicule*). Très-ridicule. Les évêques n'ont aucun droit de s'arroger la qualification de monseigneur, qui contredit l'humilité dont ils doivent donner l'exemple. Ils ont eu l'insanité de changer en monseigneur le titre de révérendissime père en Dieu, qu'ils avaient porté douze cents ans. Pour Jean-George évêque du Puy, il n'est assurément que *ridiculissime*. (Volt.)

RIDICULITÉ. s. f. Qualité de ce qui est ridicule. Faire sentir à quelqu'un la ridiculité de sa demande, de ses prétentions, de ses désirs, etc. J'admire que cet homme se gâte par l'impertinence de son esprit et la *ridiculité* de ses manières. (Mme de Sév.) Il me parut qu'elle avait la plus grande envie de plaire, et cette envie si singulière à son âge, répandait sur toute sa personne une dose de *ridiculité* qu'elle seule n'aperçut point, et qui fit rire tout le monde. (Mariv.)

— Action, parole ridicule. C'est une ridiculité de parler ainsi, d'agir de la sorte. Les *ridiculités* des sots et des gens d'esprit viennent de ce que les uns veulent toujours passer pour ce qu'ils ne sont pas, et les autres toujours pour ce qu'ils sont. (Volt., Fam. et peu usité.

RIDING. s. m. Géogr. Mot anglais qui signifie une subdivision de comté, et qui est probablement venu du verbe *ride*, chevaucher, parce que c'était là, dans le moyen âge, une des formes de l'investiture. Le comté d'York a gardé cette vieille dénomination pour chacune des trois subdivisions qui le composent.

RIDJAL. s. m. Hist. ott. Nom des grands officiers du sérail.

RIÈBLE. s. m. Bot. V. GRATERON.

RIEDELÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des hermanniées, qui croissent à Porto-Rico. Riedelée dentée.

RIEGO (Don Raphael de Riego y Nunez ou), Auteur de la révolution espagnole de 1820, naquit en 1785 dans les Asturies. Parti de Cadix, il parcourut l'Andalousie, en proclamant la constitution des cortès, et finit par contraindre Ferdinand VII à l'accepter ; mais, n'ayant pu s'opposer aux progrès de l'armée française, que Ferdinand avait appelée à son secours, il se vit forcé de fuir et fut livré par ses guides au gouvernement espagnol, qui le mit à mort le 5 novembre 1823. L'avènement de la reine Isabelle II a amené la réhabilitation de l'infortuné Riego, et l'hymne qui porte son nom, et qui fut composé en 1820, lors de la proclamation de la constitution, est devenu le chant populaire des Espagnols.

RIEMANNITE. s. f. Minér. Nom qu'on a proposé de donner à l'allophane, et de le consacrer à M. Riemann, qui le premier l'a fait connaître.

RIEN. s. m. (du lat. *rem*, accusatif de *res*, chose ; ou de l'ital. *niente*. Néant, nulle chose. Dieu a créé le monde de rien. Dans l'ordre de la nature, rien ne se fait de rien.

L'antiquité tenait pour axiome
Que *rien* n'est *rien*, que de *rien* ne vient *rien*.
(VOLTAIRE.)

— S'emploie souvent comme sujet, et sans article ou équivalent de l'article. Rien n'est plus glorieux, plus commode, plus aisé, ni plus nécessaire. Rien ne me plaît davantage. *Rien* n'égale la blancheur des lis. (Fén.) *Rien* de plus avidement saisi et de moins pardonné que le ridicule. (S. Dub.) *Rien* de plus constant dans sa volonté que cet homme-là, et vous n'en jugez autrement que parce que vous le jugez d'après vos affections, et non pas d'après les siennes. (Arnault.) Les sentiments de religion sont la dernière chose qui s'efface dans l'homme, *rien* n'excite de plus grands tumultes parmi les hommes, *rien* ne les cimente davantage, et *rien* en même temps ne les cimente mieux. (Boss.) *Rien* n'enfle, *rien* ne peut éblouir les grandes âmes, parce que *rien* n'est plus haut qu'elles. (Mass.) *Rien* n'est beau que le vrai ; le vrai seul est aimable. (Boil.)

— Il peut se trouver dans toutes les autres

parties de la phrase, avec ou sans négation. Quel appui les autres vertus trouveront-elles au fond de l'âme, lorsque *rien* ne peut plus aggraver la honte. (Rayn.) Il n'y a *rien* dans l'homme de plus clair que le sentiment, parce qu'il n'y a *rien* de plus certain. (Rivar.) Il faut tout attendre de Dieu, et ne *rien* attendre de soi-même. (Del.) Ou tout est bien, ou *rien* n'est injuste. (J.-J. Rouss.) Les Philistins défaits par David, les ours mêmes déchirés de ses mains, ne sont *rien* en comparaison de sa grandeur qu'il a domptée. (Boss.) De sages vieillards qui semblent n'être plus *rien* que leur ombre le rendaient sans cesse attentif à lui-même. (Id.) Quoiqu'il n'y ait *rien* de si naturel à l'homme que d'aimer et de connaître la vérité, il n'y a *rien* qu'il aime moins et qu'il cherche moins à connaître. (Id.)

> L'homme en sa course passagère,
> N'est *rien* qu'une vapeur légère. (J.-B. Rouss.)
>
> Il n'est dans ce vaste univers
> *Rien* d'assuré, rien de solide. (Mme Deshoul.)

— S'emploie comme régime d'un verbe, mais toujours sans article. L'homme ne peut *rien* sur le produit de la création. (Buff.) On n'a plus *rien* à éviter, lorsqu'on n'a plus *rien* à perdre. (Senancour.) Les grands se croient tout permis, et on ne pardonne *rien* aux grands. (Mass.) Quelle vie, qu'une vie qui n'est *rien*, qui ne se propose *rien*, qui ne remplit un temps qui décide de tout pour elle qu'en ne faisant *rien*. (Id.) Le plus affreux péril n'a *rien* dont je pâlisse. (Rac.)

> Je ne vois *rien* en lui qu'un rival généreux,
> Et ne vois *rien* en vous qu'un père rigoureux. (Corn.)
>
> Qui n'a plus qu'un moment à vivre
> N'a plus *rien* à dissimuler. (Quinault.)

— S'emploie également comme régime d'une préposition, mais toujours sans article. Les Espagnols américains ne cédaient en *rien* aux Espagnols d'Europe. (De Pradt.) Le corps ne peut s'unir à *rien*. (Buff.) Cet homme ne diffère en *rien* de l'animal. (Id.) Les gens qui ne veulent *rien* faire de *rien* n'avancent en *rien*, et ne sont bons à *rien*. Voilà mon mot. (Beaum.) Il semble qu'il suffit de pouvoir tout pour n'être touché de *rien*. (Mass.) Qui vit content de *rien* possède toute chose. (Boil.)

— *Rien*, ou *rien du tout*. S'emploie souvent comme réponse. Que vous a coûté cela? Rien. Que demandez-vous? Rien du tout.

— Avec *rien* on supprime *pas* et *point*. Il n'a rien vu, et non, Il n'a pas rien vu. On ne veut pas *rien* faire ici qui vous déplaise. (Rac.)

— Fam. *Ne savoir rien de rien*. Ne savoir absolument rien.

> Vert-Vert . . . .
> Transplanté là de l'indien rivage,
> Fut, jeune encor, ne sachant *rien de rien*
> Au susdit cloître enfermé pour son bien. (Gresset.)

— Fam. *Ne dire rien de rien*. Ne dire rien du fait principal, ni des circonstances qui peuvent y avoir rapport.

— Fam. *Cela ne fait rien*. Cela n'importe pas. Cela ne fait rien à l'affaire. Cela ne me fait rien. Que vous fait cela? Rien.

— On dit dans le même sens, *Cela me fait moins que rien*.

— *Cette affaire ne tient à rien*. Rien n'empêche qu'elle ne se fasse.

— *Il ne tint à rien qu'il ne fît telle chose*. Il ne s'en fallut presque rien.

— *Cela s'est réduit à rien*. Il n'en est presque rien resté. || Se dit aussi d'une affaire dont on se promettait grand succès, et qui n'en a eu aucun.

— *Cet homme ne fait rien*. Il n'a aucun emploi.

— *Il ne fait plus rien*. Il n'a plus d'emploi.

— *N'être rien*. N'être d'aucun prix, d'aucune valeur, être compté pour rien. L'amitié n'est plus *rien* pour lui, dès qu'elle intéresse sa fortune. (Mass.) On n'est *rien* devant Dieu, quand on n'est pas ce que l'on doit être. (Id.) La perte de toutes choses ne paraît *rien* aux ennemis de Jésus-Christ, pourvu que l'innocent périsse. (Id.) La probité mondaine, les grands talents, les succès éclatants ne sont donc plus *rien*, dès qu'ils ne sont que les vertus de l'homme! (Id.) Les mondains avouent que le monde un peu approfondi n'est plus *rien*. (Id.) Lui seul est Dieu, madame, et le vôtre n'est *rien*. (Rac.)

— *Être venu de rien, s'être élevé de rien*. Être d'une fort basse naissance. Vieux.

— Absol. *C'est un homme de rien*. Quelle insolence dans cette expression si familière à certaines gens, *un homme de rien*, pour désigner un homme de naissance commune! (Panckoucke.)

— *Cet homme ne m'est rien*. Il n'est point mon parent ni mon ami.

— Fam. *Cet homme ne m'est de rien, cela ne m'est de rien*. Je n'y prends aucun intérêt.

— *Ne mettre rien contre soi*. Être très-circonspect dans sa conduite et dans ses discours. C'est un homme qui ne met rien contre lui.

— Prov. *On ne fait rien de rien*. On ne saurait réussir dans aucune affaire, dans aucune entreprise, si l'on n'a quelque chose, quelques moyens, quelques secours pour y parvenir. || *On ne fait rien pour rien*. Il entre presque toujours quelques vues d'intérêt personnel dans les services que rendent les hommes. Dans le siècle où nous sommes, on ne donne rien pour rien. (Mol.) || *Il fait de cent sous quatre livres, et de quatre livres rien*. Se dit d'un mauvais ménager qui n'entend pas ses affaires, d'un homme qui dissipe son bien mal à propos. || *Qui ne risque rien n'a rien*. || *Qui prouve trop, ne prouve rien*. || *Qui ne sait rien, de rien ne doute*. La suffisance accompagne ordinairement l'ignorance. || *Marchand de tout et jaseur de rien*. Se dit d'un homme prodigue d'offres de tout genre, et incapable de se rendre utile. || *Ce que vous dites et rien, c'est tout un*. Ce sont des paroles inutiles. || *Être César ou rien*. Faire une grande fortune ou succomber à la peine. || *Rien moins à perdre que le temps*. || *Rien ne chet à qui rien ne porte*. || *Rien sans peine*.

— La maxime qui dit *rien de trop* est bien juste,

> Et prouve que le sage, en toute occasion,
> Doit l'être avec mesure et modération. (Dest.)

— *Rien moins*. V. MOINS.

— Par exagér. Peu de chose. Avoir une maison, un domaine pour rien. Il n'a envoyé qu'un secours de deux cents hommes, ce n'est rien. Vivre de rien. Vivre pour rien. Se fâcher de rien. Faire une querelle sur rien. Les mécontents les plus dangereux sont des grands, pauvres et obérés, qui ont tout à gagner et *rien* à perdre dans une révolution. (Diderot.)

— Dans cette acception, il est souvent précédé de l'adjectif *un*. Vous ignorez donc combien un *rien* a d'empire sur nous? Un *rien* nous attriste, un *rien* nous console; un *rien* nous élève, un *rien* nous détruit. Un *rien* relève les charmes d'une jolie femme, un *rien* nous fait perdre ses bonnes grâces; mais un *rien* nous fait adorer d'elle. Près des femmes avec un *rien* on obtient tout, et bientôt le dégoût de la possession succédant au plaisir, ce tout charmant n'est plus à nos yeux qu'un *rien* très-ordinaire qui n'a de prix que pour celui qui ne le connaît pas. (Carmontel.)

> Pour se rapprocher, se convenir, se plaire,
> Fort souvent il ne faut qu'un rien. (Favart.)

— On dit aussi dans le même sens *moins qu'un rien*.

> Sans cesse il me demande, aujourd'hui c'est un chien,
> C'est ensuite un cheval, et demain quelque somme,
> Et dit toujours, C'est moins que *rien*.
> Enfin par ces menus il aurait tout mon bien;
> Mais l'imposteur qu'il est m'a fourni mon excuse,
> Si tu demandes moins que *rien*,
> C'est moins que rien que je refuse. (Sénec.)

— Fam. *Il n'y a rien que*..... Il y a peu de temps. Il n'y a rien que nous l'avons vu. Il n'y a rien qu'il était ici. Vieux.

— *En un rien*. En un instant. Las! en un *rien*, tout son sang fut glacé. (J.-B. Rouss.)

— Quelque chose. Y a-t-il rien de si beau? Qui vous dit rien? Qui vous reproche rien? Ne croyez pas que la clémence de saint Louis eût *rien* de faible. (Fléch.) Quelle félicité pour le souverain de regarder ses sujets comme ses enfants! La gloire des conquêtes a-t-elle *rien* qui égale le plaisir! (Mass.) Il faut partir, que *rien* ne nous retienne. (Rac.) Sans vous demander *rien*, sans oser *rien* prétendre. (Id.) Jamais dans le barreau trouve-t-il *rien* de bon? (Boil.)

— *Rien* signifiant Une chose, quelque chose, rejette la négation. Est-il rien qui soit plus utile que la science? || *Rien* signifiant Nulle chose veut la négation. *Rien* n'est plus incertain que notre dernière heure. (Testu.) Boileau ne devait donc pas dire: Passer la nuit à bien dormir, et le jour à *rien* faire, mais, à *ne rien faire*.

— *Rien* demande *de* devant l'adjectif qui suit. Je ne connais rien de si fâcheux qu'un bavard. Cependant avec *il n'y a rien*, *il n'est rien*, on peut, pour la douceur de la prononciation, supprimer *de* devant l'adjectif *tel*. Il n'y a rien tel, il n'est rien tel qu'un véritable ami.

— RIENS. s. m. pl. Bagatelles, choses futiles et sans importance. S'amuser à des riens. S'arrêter à des riens. Un diseur de riens. Il vaut mieux ne rien faire que de faire des riens. Toutes ces objections, toutes ces difficultés sont des riens. N'avoir que des riens à mander à quelqu'un. L'homme n'est *rien*, et il ne poursuit que des *riens* pompeux. (Boss.) Que deviendrait cette société sans tous les jolis *riens* qui nous enchantent? (Carmont.)

— Il a quelquefois le même sens au singulier. Ce que vous avez dit en secret n'était *rien* d'abord, mais ce *rien* va emprunter de la réalité en passant par différentes bouches. (Mass.) L'amour de ce *rien* qu'on nomme renommée. (Boil.)

— Se dit aussi de ceux dont les discours n'ont rien de solide. Et ces *riens* enfermés dans de grandes paroles. (Boil.)

— Il a quelquefois le même sens avec une négation. Celle qui toujours parle, et ne dit jamais *rien*. (Boil.)

— *Comme si de rien n'était* loc. adv. Comme si la chose dont il s'agit n'était pas arrivée.

— *En moins de rien* loc. adv. Très-promptement, en très-peu de temps.

— *Rien* était autrefois du féminin, et signifiait Chose, conformément à son étymologie. L'avoit plus aimé que *rien* née. (Rom. de la Rose.)

> Sur toutes *riens* gardez ces points,
> A donner ayez les clos poincts
> Et à prendre les mains ouvertes. (J. de Meung.)

— S'employait aussi comme adverbe. Dormez-vous rien? As-tu rien eu peur de cette [illegible]?

— Syn. comp. NE SERVIR À RIEN, NE SERVIR DE RIEN. Une chose ne sert à *rien*, lorsqu'elle n'est pas employée selon sa destination. Une chose ne sert de *rien*, lorsqu'elle n'est pas employée par la personne qui la possède.

RIENCOURTE. s. f. Bot. Genre de plantes, qui appartient à l'ordre des synanthérées, dont on connaît deux espèces de la Guiane, la riencourte à épillets et la riencourte agglomérée.

RIENCURTIE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

RIÉNISTE. s. m. Philos. Incrédule, matérialiste. Celui qui n'admet aucune croyance religieuse, ou qui est partisan du néant.

— S'est dit, par plaisanterie, de celui qui déclare n'embrasser aucune opinion dans une querelle qui lui paraît oiseuse. Je ne suis ni réaliste, ni nominaliste; je ne suis ni gluckiste, ni piccinniste: je suis riéniste.

RIENZI (Nicolas Gabrino, plus connu sous le nom de). Né à Rome vers 1310, avait fait partie d'une députation chargée de prier Clément VI de résider à Rome. Le pape promit, et ne tint pas. De retour à Rome, Rienzi assembla le peuple, et s'en fit nommer tribun. Il purgea Rome de tous les malfaiteurs, rétablit les formes de l'ancienne république, et forma le plan gigantesque de réunir l'Italie en une république unique, dont Rome serait le centre. Après avoir gouverné cette ville sept mois, il fut forcé de la quitter. Livré au pape, il fut envoyé à Rome par Innocent VI, qui voulait l'opposer au nouveau tribun Baroncelli, et reçu avec joie par le peuple. Il gouvernait au nom du pape, mais la noblesse jalouse suscita contre lui une révolte dans laquelle il fut massacré, en 1354.

RIÈRE adv. Se disait pour Arrière; par derrière.

RIÈRE-BAN. s. m. Féod. Arrière-ban.

RIÈRE-FIEF. s. m. Dr. cout. Arrière-fief. || Cens annuel amortissable, imposé sur un héritage.

RIÈRE-GUET. s. m. Se disait pour Guet de nuit.

RIÈRE-VASSAL. s. m. Féod. Arrière-vassal.

RIESEN-GEBIRGE. Géograph. Chaîne de montagnes d'Allemagne, entre la Bohême et la Silésie. On dit aussi en français, *Montagnes des Géants*; c'est la traduction du nom allemand.

RIESLING. s. m. Agric. Variété de raisin blanc, qui croît dans le département du Bas-Rhin.

RIÉTI. Géogr. Ville des États de l'Église, chef-lieu d'une délégation; 9,000 hab. || La délégation du même nom en a 70,000.

— Hist. *Combat de Riéti*. Escarmouche dans laquelle le général Lemoine, en 1798, avec un corps français, ayant affaire à un corps de cinq mille Napolitains, leur prit trente-trois pièces de canon, huit caissons, des armes et des bagages, et leur fit douze cents prisonniers.

RIEUMES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Muret (Haute-Garonne); 1,100 hab.

RIEUPEYROUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Villefranche (Aveyron); 2,700 hab.

RIEUR, EUSE. s. Celui, celle qui rit. Faire taire les rieurs.

— Celui, celle qui aime à rire. Un grand rieur. Une grande rieuse.

— Celui, celle qui raille, qui se moque. Vous êtes un rieur. Venez ici, monsieur le *rieur*, et répondez. (Viardot.) Oh! je croyais.... Sachez, monsieur le *rieur*, que je croyais n'est pas le langage d'un homme bien sensé. (Brueys.)

> N'allez point de nouveau faire courir aux armes
> Un athlète tout prêt à prendre son congé,
> Qui par vos traits malins au combat rengagé,
> Peut encore aux rieurs faire verser des larmes. (Boileau.)

— *Avoir les rieurs de son côté*. Avoir pour soi l'approbation du plus grand nombre. Vous triomphez, vous avez les rieurs de votre côté. Avoir raison, mais n'avoir pas les rieurs de son côté.

— On dit dans un sens analogue: Les rieurs sont de son côté, sont pour lui. Mettre les rieurs de son côté. N'avoir pas les rieurs pour soi. Si vous en voulez au seigneur Sangrado, écrivez contre lui; il vous répondra, et nous verrons de quel côté seront les *rieurs*. (Le Sage.)

— adjectiv. Cette jeune personne est très-rieuse.

RIEUR. s. m. Ornith. Nom donné au tacco ou quapactol, espèce de coucou, dont le cri ressemble à un éclat de rire.

— Anat. *Rieur de Santorini*. Nom que l'on donne quelquefois à la portion du muscle peaucier, qui se porte de la joue vers la commissure des lèvres, parce qu'elle tire en dehors cette commissure et concourt avec les zygomatiques à produire le rire.

— Ornith. Épithète donnée à des oiseaux dont le cri ressemble à un éclat de rire. Le coucou rieur. Le faucon rieur.

RIEUX. s. m. Pêch. Filet du genre des folles ou demi-folles, que l'on tend ordinairement par le travers des courants d'eau.

RIEUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Muret (Haute-Garonne); 2,000 hab.

RIEZ. s. m. Anc. cout. Pâturage de mauvaise qualité. Terres laissées en riez.

RIEZ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Digne (Basses-Alpes); 3,100 hab.

RIFET. s. m. Conchyl. Coquille du Sénégal, du genre des toupies.

RIFLARD. s. m. (pr. *ri-flar*). Techn. Espèce de grand rabot à deux poignées, qui sert à dresser le bois de charpente.

— Ciseau en forme de palette, qui sert aux maçons pour ébarber les ouvrages de plâtre.

— Techn. Grosse lime pour dégrossir les métaux. || Laine la plus grosse et la plus longue d'une toison; celle dont on remplissait les balles des imprimeurs.

— Fam. Vieux parapluie, que l'on ne peut pas porter comme une canne. Tenir son riflard sous le bras.

— Ornith. Nom d'un oiseau.

RIFLART. s. m. Se disait pour Sergent qui avait commission d'arrêter quelqu'un.

RIFLE. s. m. Art milit. Nom qu'on donne quelquefois, par abréviation, aux riflemans.

RIFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rifler. S'emploie adjectiv. Pierre riflée.

— S'emploie dans quelques provinces pour désigner du pain de seconde qualité.

RIFLEAU. s. m. Techn. Veine de matières étrangères, inclinée au sud, dans un banc d'ardoises.

RIFLEMAN. s. m. Art milit. Carabinier à pied de l'armée anglaise.

RIFLER. v. a. 1re conj. Se disait pour Égratigner, écorcher.

— Manger goulument.

— Techn. Unir ou aplanir avec le riflard. || Limer dans les ciselures ou cannelures.

— SE RIFLER. v. pron. Être riflé.

RIFLOIR. s. m. Techn. Lime un peu courbée, qui permet d'agir dans les creux. Elle est employée par les graveurs, les doreurs, etc.

RIGA. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, capitale de la Livonie, dans le golfe de Riga; 55,000 hab.

RIGAOU. s. m. Ornith. Nom vulgaire du rouge-gorge.

RIGAUD. s. m. Constr. Noyau qui se trouve dans une pierre à chaux mal calcinée.

— Ornith. Un des noms vulgaires du rouge-gorge.

RIGAUD (Hyacinthe). Célèbre peintre de portraits, né vers 1659, mort en 1743, jouit d'une réputation européenne sous Louis XIV et sous Louis XV.

RIGAUDON. s. m. Sorte de pas de danse. Autrefois un régiment défilait au son de deux hautbois faiblement accompagnés, un violon suffisait à dix villages, et son infatigable archet réglait tour à tour le pas de la marche nuptiale ou du folâtre *rigaudon*. (C.-Blaze.)

— On trouve *rigodon* dans le dictionnaire de l'Académie; mais cette orthographe est contraire à l'étymologie, puisque le nom de cette danse vient de celui de l'inventeur, appelé Rigaud.

RIGAUDONNER. v. a. 1re conj. Néol. Faire des rigaudons. Mot hasardé par Beaumarchais. Il est tout au plus bon dans la conversation.

RIGEE. s. f. Agric. Plant de vigne en pépinière.

RIGEL. s. m. Astron. Nom donné à une étoile de première grandeur, située dans le pied gauche d'Orion.

RIGI. Géogr. Montagne de Suisse ayant environ 40 kilom. de circuit, et renfermant de superbes pâturages qui nourrissent près de trois mille vaches. C'est un lieu de pèlerinage très-fréquenté.

RIGIDE. adj. des 2 g. (du lat. *rigidus*). Sévère, exact, austère. Une personne rigide. C'est un homme trop rigide. Un rigide observateur des lois. Un censeur rigide. Un confesseur rigide. Une vertu austère et rigide. Une morale rigide. Des mœurs rigides. Le public, *rigide* censeur des hommes de cette fortune et de ce rang. (Boss.)

> Doit-il aimer ce Dieu son père véritable?
> Leur plus *rigide* auteur n'ose le décider. (Boileau.)
>
> Ami de la gloire solide,
> Mais de la vertu *rigide*
> Encor plus vivement épris. (J.-B. Rouss.)

— Qui fait profession de soutenir les dogmes d'une secte religieuse ou philosophique sans la moindre altération. Puritain rigide. Calviniste rigide. Cartésien rigide.

— Néol. On l'a employé au physique, par un retour vers son origine latine, dans le sens de Dur, raide, hérissé. Plaine *rigide* de glaçons. (Lacépède.)

RIGIDEMENT adv. Avec rigidité. Jeûner rigidement tout le Carême. Magistrat qui examine tout fort rigidement.

RIGIDIFOLIÉ, ÉE. adj. (du lat., *rigidus*, aride; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles arides. La [illegible] rigidifoliée.

RIGIDITÉ. s. f. (Du lat. *rigiditas*). Grande sévérité, exactitude rigoureuse, austérité. La rigidité de ses mœurs. La rigidité de sa morale. La rigidité de [illegible]. [illegible] une loi avec une [illegible]. Quelle erreur de se persuader que ceux qui [illegible] la place ne doivent pas regarder de si près à la *rigidité* des règles saintes! (Mass.) [illegible] sans passion, arbitre du bon goût et de la *rigidité* des bienséances. (Id.)

Des *rigidités* salutaires
Que pour ravir le ciel, saintement violents,
Exercent sur leurs corps tant de chrétiens austères (Boileau.)

— Médec. Se dit quelquefois pour Raideur, en physique. La rigidité des membres d'un cadavre. || Il s'emploie aussi, en général, pour exprimer le défaut de souplesse et de flexibilité des tissus vivants.

— Syn. comp. RIGIDITÉ, RIGUEUR. La *rigueur* se considère hors du sujet, dans les actions qu'elle lui fait produire; la *rigidité* se considère exclusivement dans le sujet où elle se trouve.

RIGIDULE. adj. des 2 g. Didact. Qui a un peu de raideur.

— Helmint. Qui a le corps un peu raide. || RIGIDULES. s. m. pl. Ordre de la classe des vers, comprenant ceux dont le corps, bien que mou, a un peu de raideur, qui le rend presque élastique.

RIGISCH. s. m. Anc. métrol. Monnaie de compte dont on se servait à Riga.

RIGNAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Rodez (Aveyron); 1,700 hab.

RIGODON. s. m. Mus. Air à deux temps très-animé. Chanter un rigodon. Jouer un rigodon.

— Danse qu'on exécutait sur cet air. Danser un rigodon.

— Se dit d'un certain pas qui entre dans la danse ordinaire. Il se fait à la première place sans avancer ni reculer, ni aller de côté, quoique les jambes fassent plusieurs mouvements.

— Cette orthographe, que donnent l'Académie et tous les dictionnaires, n'est pas conforme à l'étymologie; on devrait écrire *rigaudon*. V. RIGAUDON.

RIGOLAGE. s m. Se disait pour Rire, raillerie. || Partie de plaisir.

— Écon. rur. Action de faire couler des eaux dans des rigoles. Rigolage des eaux d'une rivière.

RIGOLE. s. f. (du lat. *rigare*, arroser). Ouverture longue et étroite, fouillée en terre, ou creusée dans des pierres de taille pour conduire l'eau dans un jardin, dans un pré. Faire une rigole, des rigoles. Rigoles de dérivation. Quand un pré a besoin d'eau, on y conduit une *rigole*, mais on n'ouvre pas la digue pour y répandre la rivière. (De Juss.) Une *rigole* d'eau courante suffisait à l'arrosage, et hâtait la maturité des primeurs. (***)

— Petites fondations peu profondes, certains petits fossés qui bordent une avenue, qu'on creuse dans le dessein de préserver les tiges des arbres. Le procédé d'arrosement par irrigation a lieu au moyen de petites rigoles pratiquées de distance en distance.

— Hortic. Petite tranchée qu'on fait pour planter des bordures de buis, de lavande, de thym, ou des palissades de charme, d'érable, etc. Planter en rigoles.

— Mar. Canal creusé obliquement, de chaque côté de la caisse d'un mât de hune ou de perroquet, pour loger la guinderesse, pendant qu'on guinde ou cale le mât.

— Ponts et chauss. Lit artificiel creusé pour amener les eaux d'un ruisseau, d'un réservoir, d'une rivière, sur un point où elles n'arrivent pas naturellement. || *Rigole alimentaire*. Celle qui alimente un canal. || *Rigole d'irrigation*. Celle qui sert à arroser des terrains pour les fertiliser.

RIGOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rigoler. S'empl. adjectiv.

RIGOLER. v. n. 1re conj. Se disait pour Plaisanter, tenir de joyeux propos.

— SE RIGOLER. v. pron. Se disait pour Se réjouir. || Faire une petite débauche. Me *rigolant*, menant joyeux déduit. (J.-B. Rouss.) Voltaire a tourné en ridicule ce passage dans le *Temple du goût*.

Je viens, dit-il, pour rire et pour m'ébattre,
Me *rigolant*, menant joyeux déduit,
Et jusqu'au jour faisant le diable à quatre. (Volt.)

RIGOLER. v. a. 1re conj. Agric. Couper par des rigoles.

RIGOLET. s. m. Se disait pour Repas de noces.

RIGOLETTE. Nom d'un des personnages des *Mystères de Paris*, roman de M. Eug. Sue. Il est presque synonyme de Grisette.

— S'emploie comme nom commun. Les peintres font des vierges comme ils feraient des *rigolettes*. (Thoré.)

RIGOLEUR. s. m. Se disait pour Moqueur; plaisant. || Ami du plaisir.

RIGOR. s. m. Pathol. Mot latin employé quelquefois comme synonyme de Frisson.

RIGORD. Moine de Saint-Denis, au XIIe siècle, est auteur d'une histoire exacte et curieuse du règne de Philippe-Auguste.

RIGORISME. s. m. [illegible] du lat. *rigor*. [illegible] Morale [illegible] Afficher le rigorisme [illegible] dans ses principes. Le rigorisme d'une secte.

. . . Du *rigorisme* [illegible]
Sois hypocrite [illegible] (Volt.)

— Se disait [illegible]

— [illegible]

RIGORISTE. [illegible]

pousse trop loin la sévérité dans certains principes, et particulièrement dans ceux de la morale. Il y a des rigoristes dans toutes les religions. Cette femme est une rigoriste outrée. Si pareilles gens (les *rigoristes* outrés) avaient la direction du monde, ils voudraient retrancher le printemps et la jeunesse, l'un de l'année, et l'autre de la vie. (Balzac.)

Ces cagots insolents, ces sombres *rigoristes*,
Pensent tous être bons, quand ils ne sont que tristes. (Voltaire.)

— Se disait, dans les Pays-Bas, des jansénistes, des Pères de l'Oratoire, et en général de ceux qui suivent les maximes les plus opposées au relâchement de la morale.

— Exalté. La politique a ses *rigoristes*, et ce ne sont pas toujours ceux dont la morale a le plus de rigueur. (Boiste.)

— Se dit de ceux qui suivent et qui veulent qu'on suive strictement une règle quelconque.

— Se dit aussi en littérature de ceux qui relèvent de petites fautes, de petites négligences avec une exactitude trop scrupuleuse.

— adjectiv. Homme, femme, secte très-rigoriste. Être trop rigoriste.

RIGOTEAU. s. m. Techn. Tuile fendue en travers, qu'on emploie aux solins.

RIGOUREUSE. s. f. Nom que Mme de Sévigné donne à la raison.

— Hist. ecclés. Temps de stage pendant lequel un chanoine est rigoureusement astreint à l'assistance au chœur.

RIGOUREUSEMENT. adv. Avec rigueur, d'une manière dure et sévère. Traiter quelqu'un rigoureusement, trop rigoureusement. Le punir rigoureusement. Le juger bien rigoureusement. Nous exigeons d'autant plus *rigoureusement* les mœurs, la probité dans autrui, que nous en avons moins nous-mêmes. (Boiste.) Celui qui, pouvant sauver un homme attaqué, ne le faisait pas, était puni de mort aussi *rigoureusement* que l'assassin. (Boss.)

— Avec une grande exactitude. Un grain de poussière est pesé aussi *rigoureusement* dans le devis de la création, que l'astre qui roule dans les cieux. (Boufflers.)

— *Cela est rigoureusement vrai*. Cela est d'une vérité incontestable.

— On dit aussi, *Cela est rigoureusement démontré*. On nomme sciences exactes celles où l'on démontre *rigoureusement*. (Condill.) Une démonstration n'est pas une démonstration, ou elle en est une *rigoureusement*. (Id.)

— Syn. comp. RIGOUREUSEMENT. À LA RIGUEUR. *Rigoureusement* exprime la manière d'agir en rapport avec le sujet dont il rappelle la qualité et les sentiments. *À la rigueur* fait abstraction de l'agent; il ne le présente ni sous un jour favorable, ni sous un jour défavorable.

RIGOUREUSETÉ. s. m. Se disait pour Rigueur.

RIGOUREUX, EUSE. adj. Qui a beaucoup de sévérité dans sa conduite, dans ses principes à l'égard des autres. Un juge rigoureux. Un magistrat rigoureux. Un créancier rigoureux. Un homme rigoureux qui n'excuse rien, qui ne pardonne rien. Des vengeances des rois ministres *rigoureux*. (Rac.) On gâte tout, quand on veut approcher d'une perfection trop *rigoureuse*. (Grimm.)

Craignez que le ciel *rigoureux*
Ne vous laisse assez pour exaucer vos vœux. (Rac.)

Un sage ami, toujours *rigoureux*, inflexible,
Sur vos défauts jamais ne vous laisse paisible. (Boil.)

— Qu'on ne peut toucher. Quand j'aime une belle *rigoureuse*, l'absence m'attendrit; dès que je ne la vois plus, je ne me souviens pas de ses rigueurs. (Fontenelle.)

— Sévère, dur, difficile à supporter. Un arrêt rigoureux. Un supplice rigoureux. Un tourment rigoureux. Une sentence rigoureuse. Faire une rigoureuse pénitence. Mme de Montausier a-t-elle trouvé sa pénitence trop longue ou trop *rigoureuse*? (Fléch.) Ces devoirs *rigoureux* qu'on donne à l'usage bien plus qu'au besoin. (Mass.) Ils publieront qu'une vertu si *rigoureuse* pouvait former de bons solitaires, mais qu'elle n'avait jamais formé de grands princes. (Id.) Il craignait du sérail les *rigoureuses* lois. (Rac.)

Seigneur, par ce conseil prudent et *rigoureux*,
C'est acheter la paix du sang d'un malheureux. (Rac.)

— *Créancier rigoureux*. Celui qui ne donne point de quartier, de délais, de remise, qui fait des poursuites continuelles.

— Rude, âpre, dur à supporter. Hiver rigoureux. Saison rigoureuse. Temps rigoureux. Climat rigoureux. Ciel rigoureux. Ces peuples avaient contracté, dans un climat *rigoureux* et dans des travaux pénibles, une sévérité qui les rendait malheureux. (Barth.) Jamais ni le soleil enflammé du midi, qui sèche et qui brûle tout, ni le *rigoureux* aquilon, n'ont osé effacer les vives couleurs qui ornent ce jardin. (Fén.)

— Malheureux. Sort rigoureux. Destinée rigoureuse. Il est assez puni par son sort *rigoureux*. (La Font.)

— Rigide, austère, qui demande ou qui [illegible] sévérité. Avoir une conduite [illegible] Suivre un [illegible] rigoureux. [illegible] à remplir. Sévère, [illegible] es. Elle [illegible] (La Font.) [illegible]

rait le plus par ces *rigoureuses* maximes. (Barth.)

— *Rigoureux pour*.

Le seul honneur solide,
C'est de prendre toujours la vérité pour guide,
De regarder en tout la raison et la loi,
D'être doux pour tout autre et *rigoureux* pour soi. (Boileau.)

— *Une diète rigoureuse*. Un régime sévère, une abstinence presque entière. Observer une diète rigoureuse.

— *Démonstration rigoureuse*. Démonstration sans réplique.

— *Preuves rigoureuses*. Preuves incontestables.

— Géom. *Courbe rigoureuse*. Nom que l'on donne au cercle et à toute autre courbe, lorsqu'on les considère comme des polygones d'un nombre infini de côtés.

— Peint. *Touche rigoureuse*. Touche prononcée. Pour des matières douces et molles comme celles-ci, la touche est trop ferme et trop *rigoureuse*. (Diderot.)

— Anc. législ. *Scel rigoureux*. Sceau sous lequel on passait certains contrats dans le ressort du parlement de Toulouse. Cette formalité donnait au créancier un recours sur les biens et la personne du débiteur. || *Chambre rigoureuse*. V. CHAMBRE.

RIGUEUR. s. f. (pr. *ri-gheur*; du lat. *rigor*). Sévérité, dureté, austérité. Une grande rigueur. Une rigueur insupportable. Une extrême rigueur. Traiter quelqu'un avec rigueur, avec trop de rigueur, avec une excessive rigueur, avec la dernière rigueur. User de rigueur à son égard, envers lui. Avoir trop de rigueur pour lui. Lui tenir rigueur. La rigueur des tourments, des supplices. La rigueur du destin. Les rigueurs du sort. Les rigueurs d'une belle. Ne pouvoir supporter la rigueur de la règle d'un couvent. La *rigueur* n'a jamais produit de repentir. (Crébill.) Sans châtiment, sans *rigueur*, M. Le Tellier couvrait l'injustice de confusion, en lui faisant seulement sentir qu'il la connaissait. (Boss.) Saint Louis fit de la cour un séjour de *rigueur* et de pénitence pour lui-même. (Fléch.) Il subit toute la *rigueur* de la pénitence, demi-volontaire et demi-forcée, à la face de l'Église et de ses ministres. (Id.) On condamne dans les autres une passion dont on est exempt; on va jusqu'à la *rigueur* envers autrui sur l'observance des devoirs qui n'intéressent pas nos propres faiblesses. (Mass.) Ciel! pour tant de *rigueurs*, de quoi suis-je coupable? (Rac.)

Il vous faudra, seigneur, courir de crime en crime,
Soutenir vos *rigueurs* par d'autres cruautés. (Rac.)

— Dureté, âpreté. La rigueur de l'hiver. La rigueur de la saison. La rigueur du froid. La rigueur du temps. La rigueur du climat. Du nord il brave la *rigueur*. (J.-B. Rouss.) Tout respirait ici les *rigueurs* de l'hiver et l'horreur des frimas. (J.-J. Rouss.) Ils sentirent cent fois plus les *rigueurs* de la contrainte que celles du froid. (Id.) Les oiseaux sont très sensibles aux *rigueurs* des saisons. (Barth.) Ils n'opposaient à la *rigueur* des saisons que des vêtements légers. (Id.) On peut croire que la *rigueur* du climat et la pauvreté extrême les endurcissent aux plus grandes fatigues. (Id.) Charles XII, qui s'était étudié toute sa vie à supporter les plus extrêmes *rigueurs* que la nature humaine peut soutenir, voulut essayer encore combien de temps il pourrait supporter la faim sans en être abattu. (Volt.)

— État de gêne, d'anxiété. Dans les longues *rigueurs* d'une prison cruelle. (Rac.)

— Grande exactitude, sévérité dans la justice. La rigueur des lois. Tempérer, adoucir la rigueur des lois. Juger suivant la rigueur des lois. La *rigueur* de ses lois m'épouvante pour vous. (Rac.) Contemplez mon devoir dans toute sa *rigueur*. (Id.)

— S'emploie en littérature dans le même sens. La rigueur des règles. La rigueur de la rime.

C'est assez qu'en courant la fiction amuse,
Trop de *rigueur* alors serait hors de saison. (Boil.)

— *Loi de rigueur*. La loi de Moïse, par opposition à la loi nouvelle, qu'on appelle la *loi de grâce*.

— *Juges de rigueur*. Juges qui doivent prononcer selon la rigueur de la loi, à la différence des arbitres, qui peuvent se décider d'après l'équité naturelle. || S'est dit aussi des juges subalternes, à la différence des juges qui prononçaient en dernier ressort, et qui se permettaient quelquefois d'adoucir la rigueur de la loi.

— *Cette chose, cette règle est de rigueur*. Elle est indispensable.

— Au jeu. *Jouer de rigueur*. Jouer exactement, suivant la règle.

— Hist. ecclés. *Mois de rigueur*. Se disait des mois de janvier et de juillet, parce que les collateurs étaient obligés de conférer aux plus anciens gradués les bénéfices vacants pendant ces époques.

— Fig. *La rigueur du sort, du destin, des destins*. Sa cruauté. Ce fut pour moi un [illegible] sujet de me plaindre de la *rigueur* de ma destinée. (Le Sage.) Au lieu de se porter au suicide, il faut se dévouer au soulagement de ses semblables : la bienfaisance adoucit les *rigueurs* de la vie. (Boiste.)

Triste destin des rois! Esclaves que nous sommes
Et des *rigueurs* du sort et des discours des hommes!
(Rac.)

— *La rigueur, les rigueurs d'*[illegible] *d'un* [illegible] Sa sévérité [illegible] fait de

son cœur, de ses faveurs. Se plaindre des rigueurs de sa maîtresse. La *rigueur* d'une maîtresse est ennuyeuse, mais peut-être que sa facilité l'est encore plus. (Mont.)

Que les plus grands de nos maux
Soient les *rigueurs* de nos belles. (La Font.)

Que craignez-vous d'un amant misérable
Que vos *rigueurs* ont déjà déchiré? (J. B. Rouss.)

— Prov. *Rigueur vient où supplice tarde*.

— RIGUEURS. s. m. pl. Anc. législ. Se dit des effets du scel rigoureux.

— *À la rigueur*. loc. adv. Dans la dernière exactitude, avec une extrême sévérité, sans faire aucune grâce. Observer les lois à la rigueur. Pratiquer à la *rigueur* toute l'austérité des jeûnes. (Fléch.)

Et tel qui n'admet pas la probité chez lui
Souvent à la *rigueur* l'exige chez autrui. (Boil.)

— On dit dans le même sens, *à la dernière rigueur, en toute rigueur, en rigueur*. Observer les lois en toute rigueur, en rigueur. En toute rigueur, on ne peut le condamner qu'à telle peine. Il ne faut pas exiger ses droits à toute rigueur. À toute *rigueur*, l'esprit peut parfois suppléer le bon sens, mais il ne le veut pas. (Boiste.)

— *Cela est prouvé en rigueur, en toute rigueur*. Cela est prouvé d'une manière incontestable.

— *À la rigueur* signifie aussi À la lettre, sans modification, sans adoucissement. Expliquer une loi à la rigueur. Il ne faut pas prendre ce qu'il dit à la rigueur.

— Syn. comp. RIGUEUR, SÉVÉRITÉ. La *sévérité* se trouve principalement dans la manière de penser et de juger; la *rigueur* se trouve particulièrement dans la manière de punir. || À LA RIGUEUR, RIGOUREUSEMENT. V. RIGOUREUSEMENT. || RIGUEUR, RIGIDITÉ. V. RIGIDITÉ.

RIG-VÉDA. s. m. Philos. ind. Nom du premier des Védas. Il contient des hymnes et des prières en vers.

RIKCHOUBIN. adj. m. Myth. ind. Un des surnoms d'Indra.

RIKOURS. s. m. Mamm. Espèce de singe dont le genre est encore indéterminé.

RIKSGULD SEDLAR. s. m. Métrol. Monnaie de compte de Suède, qui n'a pas une valeur fixe.

RILEK. s. m. Relat. Espèce de vielle dont on se sert en Russie.

RILLE. s. f. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson du genre salmone.

RILLETTE. s. f. (pr. *ri-iète*). Art culin. Viande de porc hachée très-menu, et mêlée de graisse. Les rillettes de Tours sont surtout renommées.

RILLIE. Féod. Droit de relief.

RIMA. s. m. Bot. Nom de l'arbre à pain, chez les habitants d'O-Taïti.

RIMAC. Myth. améric. Divinité des Péruviens, qui avait un oracle à Lima.

RIMAILLE. s. f. Littér. Mauvaise poésie.

Faible ennemi des bons esprits,
Il n'est censure ni mépris
Dont la *rimaille* ne soit digne. (Marot.)

RIMAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *ri-ma-yé*). Faire de mauvais vers. Ne faire que rimailler. Je t'ai vu *rimailler* et traduire sous moi. (Boil.) Fam.

À demain, scélérat! si jamais tu *rimailles*,
Ce ne sera, morbleu, qu'entre quatre murailles. (Piron.)

— v. a. Mettre quelque chose en vers, mais avec négligence, sans soin. Rimailler une anecdote.

— SE RIMAILLER. v. pron. Être rimaillé.

RIMAILLEUR. v. n. (pr. *ri-ma-yeur*). Celui qui fait de mauvais vers. Ce n'est qu'un rimailleur. C'est un plat rimailleur. Fam.

Gacon, *rimailleur* subalterne,
Vante Person le barbouilleur;
Et Person, peintre de taverne,
Prône Gacon le *rimailleur*. (J.-B. Rouss.)

Un brocanteur orna d'une riche bordure
Le chef-d'œuvre d'un barbouilleur.
Ainsi j'ai vu souvent sous riche couverture
Gîter les vers d'un *rimailleur*. (Pesselier.)

— Syn. simpl. Mauvais poète, mauvais rimeur, poète à la douzaine. || Épith. Froid, pauvre, fade, plat, mince, subalterne, insipide.

RIMANT. part. prés. du v. Rimer. Qui rime. Il est toujours invariable. Des syllabes rimant les unes avec les autres.

— C'est par licence poétique que Voit[ure] l'a fait varier dans les vers suivants :

Qui *rimants*, chassants, disputants,
Sur ces bords heureux de la Loire,
Passaient l'automne et le printemps
Moins à philosopher qu'à boire.

RIMANT, ANTE. adj. Propre à rimer. Syllabes rimantes.

RIMASSER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Rimailler.

Avant que de *rimasser*,
Bien [illegible] de notre penser
Tout souvent ce qui le travaille. [illegible]

RIMASSERIE. s. f. S'est dit pour Mauvaise poésie.

RIMASSEUR. s. m. S'est dit pour [illegible]

Ce n'est pas que je croie en ces temps [illegible]
Que mes vers soient sans père [illegible]
Et que ces rimasseurs pour [illegible]
N'approuvent, impuissants, une fausse [illegible]
[illegible]

RIMBERGE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la mercuriale.

RIMBOT. s. m. Bot. Arbre du Sénégal.

RIME. s. f. (du gr. ῥυθμός, cadence, accord). Retour du même son à la fin de deux ou de plusieurs vers en rapport l'un avec l'autre. *Armer* et *charmer*, *belle* et *rebelle*, forment des rimes. Bonne rime. Rime masculine. Rime féminine. Rime heureuse. Rime riche. Rime suffisante. Rime fausse. Rimes redoublées. Il faut éviter la rime dans la césure des vers. La contrainte de la rime se fait sentir dans ses vers. Au joug de la raison asservissant la *rime*. (Boil.) Je le laisse tout seul verser *rime* sur *rime*. (Id.) La *rime* est un vernis qui peut couvrir bien des défauts. (Maffei.) La *rime* est une aide pour la mémoire. (Boiste.) Nos vers ne peuvent enjamber, parce qu'ils riment, et la *rime* étant une des premières conditions de notre poésie, tout ce qui tend à la faire disparaître est un véritable contre-sens. (La Harpe.)

Qu'est-ce donc que la *rime*? une chaîne légère
Que s'impose l'esprit, que l'école exagère;
Un charme à la mesure ajouté savamment,
Mais qui ne doit gêner l'art ni le sentiment;
Qui, juste sans effort, élégant sans emphase,
Soumis à la pensée, et soumettant la phrase,
De la mode et du temps a pu subir les lois,
Dont il faut reconnaître et soutenir les droits,
Mais dont le fol excès, dans sa monotonie,
Serait le désespoir et la mort du génie.
(Prse de Salm.)

— Hist. Si l'on en croit La Harpe, les troubadours, qui furent nos premiers poètes, emprunterent la rime des Arabes, qui passèrent d'Afrique dans le midi de l'Europe. Jean le Maire de Belges fait remonter plus haut cette invention, puisqu'il l'attribue à Bardus V, roi des Gaules, le même qui introduisit une secte de poètes qui de ce nom furent appelés *bardes*. Quoi qu'il en soit de cette ancienneté, la rime est si essentielle à notre poésie, que sans le retour des mêmes sons cette dernière ne serait pas distinguée de la prose, vérité confirmée par l'expérience, puisque, malgré la monotonie que la rime cause quelquefois, les vers que nous nommons *vers blancs* n'ont jamais été accueillis favorablement dans notre langue. Le monument le plus ancien de la littérature que l'on trouve chez les Francs est le livre des Evangiles en vers rimés, par Olfride, moine bénédictin, qui vivait dans la Basse-Alsace dans le IX° siècle. Les troubadours n'ont donc pas trouvé l'art de rimer. Il existait avant eux; mais on doit leur attribuer la gloire d'avoir les premiers fait sentir à l'oreille le véritable agrément de la rime. Jusqu'à eux elle était indifféremment placée au commencement, au repos et à la fin du vers; ils la fixèrent où elle est maintenant, et il ne fut plus permis de la changer. Ce fut, dit-on, du temps de Blanche de Castille, mère de saint Louis, que l'on commença à entrelacer les rimes masculines et féminines, qu'on appela croisées. Cependant on trouve souvent de suite, dans Villon et dans Saint-Gelais, poètes du XV° siècle, jusqu'à sept et huit rimes masculines et féminines. Mais Malherbe est le premier de nos poètes qui, sensible à l'harmonie de notre langue poétique, croisa les rimes masculines et féminines, d'après certaines lois qui subsistent encore aujourd'hui. Les langues où l'accentuation est très-marquée s'affranchissent quelquefois de la rime, en français, elle est indispensable. Nos plus anciens poètes ont rimé, et toutes les tentatives pour supprimer cet ornement, accusé de monotonie, n'ont servi qu'à en établir la nécessité.

— La rime, indispensable en poésie, doit être évitée avec soin dans la prose. Ne dites pas, Les eaux *jaillissantes* sont plus *réjouissantes* que les eaux tranquilles et *dormantes*. Dites, Les eaux qui jaillissent sont plus agréables que celles qui sont tranquilles et dormantes.

— *Mettre en rimes, mettre en rime*. Mettre en vers. Ne se dit plus que par plaisanterie. Mettre ici toute la bulle en *rimes*. (Boil.)

— La rime n'étant que pour l'oreille, et non pas pour les yeux, on doit en juger plutôt par le son que par l'orthographe. Ainsi, quoique les syllabes finales de deux mots s'écrivent différemment, il suffit ordinairement qu'elles produisent le même son, pour qu'elles riment ensemble, comme *repos* et *maux*. Par la même raison, si les syllabes finales de deux mots s'écrivent de la même manière, et qu'elles se prononcent différemment, elles ne peuvent rimer ensemble, comme *je reconnois* avec *à la fois*.

— *Rime masculine*. Celle qui se termine par un son plein où ne figure point l'*e* muet. *Candeur* et *ardeur*, *désir* et *plaisir*, *vertu* et [illegible], sont des rimes masculines.

— *Rime féminine*. Celle qui se termine par l'*e* muet, soit seul, [illegible]; soit suivi [illegible] de la pluralité, [illegible]; soit [illegible] [illegible] la troisième personne [illegible]. [illegible]

force, mais bien avec [illegible].

— *Rime* [illegible] seulement [illegible] mais [illegible] est la même.

— *Rime* [illegible] formé de sons et d'articulations [illegible] masculines sont [illegible], lorsque la [illegible] et la lettre [illegible] diphthongue [illegible] dernière syllabe sont [illegible] dans les deux vers correspondants; comme dans *stupeur*, [illegible], *succès*, *procès* [illegible]. Les rimes féminines sont riches quand la [illegible] la lettre qui sert d'appui à la voyelle ou à la diphthongue de l'avant-dernière syllabe se trouvent être les mêmes, comme dans *charitable, profitable; violette, poulette*.

— *Rime suffisante*. Celle qui est formée d'une voyelle et d'une articulation identique, comme *vertu* et *vaincu*, *timide* et *rapide*, *brave* et *esclave*, *épure* et *degré*. La rime étant faite surtout pour l'oreille, il peut arriver que deux mots écrits d'une manière différente offrent cependant des rimes suffisantes, telles que *opprime* et *j'aimai*; *dis-je* et *oblige*; *deuil* et *orgueil*; *prompt* et *affront*, etc.

— *Rime pauvre*. Celle qui n'offre que la répétition du même son dans la plus grande simplicité. Elle est plus pauvre au singulier qu'au pluriel, au masculin qu'au féminin, telles sont *interrompus* et *entendus*; *vecu* et *vertu*; *tableau* et *echo*, *nom* et *donc*, etc. Il y a beaucoup de rimes pauvres dans Voltaire et dans La Fontaine, mais le genre de l'apologue les fait excuser.

— *Rime fausse*. Celle qui est formée par deux mots qui n'ont qu'une apparence de conformité dans le son final, comme *bouche* et *fourche*; *glissent* et *gisent*; *droite* et *girouette*; *Bure* et *nature*; *objet* et *abject*. La rime de *linceul* avec *deuil* et *cercueil* est également fausse, quoiqu'elle ait été employée par Casimir Delavigne.

— *Rimes croisées*. Rimes masculines et féminines entrelacées, de façon qu'un masculin se trouve après un féminin, ou deux masculins de même rime entre deux féminins qui riment ensemble.

— *Rimes mêlées*. Celles où les vers sont arrangés de manière qu'on ne met pas de suite plus de deux vers masculins ou plus de deux féminins.

— *Rimes plates*. Celles des vers de même rime qui se suivent par couples, deux masculins et deux féminins

— *Rime kyrielle*. Pièce de poésie française, dans laquelle on répétait le même vers à la fin de chaque couplet

— *Rimes annexées*, *concaténées*, *enchaînées*, *fraternisées* ou *fratisées*. Suite de vers dont chacun commençait par le dernier mot ou par la dernière syllabe du vers précédent.

— *Rimes batelées*. Celles d'une pièce de vers, dans laquelle on répétait à la fin du premier hémistiche de chaque vers le dernier son du vers précédent.

— *Rimes brisées*. Celles d'une pièce de vers dont les premiers hémistiches rimaient entre eux et pouvaient se détacher, de manière à former un couplet distinct.

— *Rime couronnée*. Celle qui se répétait deux fois à la fin de chaque vers.

— *Rime empériere*. Celle qui se répétait trois fois.

— *Rimes équivoques*, *équivalentes* ou *homonymes*. Celles d'une pièce de vers dans laquelle on reprenait au commencement ou à la fin de chaque vers la dernière syllabe du vers précédent, en lui donnant un sens différent. Les rimes annexées et fraternisées étaient presque toujours équivoques.

— *Rimes rétrogrades*. Se disait des vers dans lesquels on trouvait encore la mesure et la rime en les lisant à rebours.

— *Rimes senées*. Celles des vers dont chaque mot commençait par la même lettre.

—Prov. *Il n'y a ni rime ni raison dans tout ce qu'il dit, dans tout ce qu'il fait*. Il n'y a point de bon sens dans ce qu'il dit ou fait. Je me porte très-bien; mais, pour mes maux, il n'y a ni *rime* ni raison. (Mme de Sév.) || *S'il n'y a de la raison, il y a de la rime*. Se dit en parlant de méchants vers peu intelligibles. || *N'avoir ni rime ni raison*. Se dit d'un extravagant ou d'un butor. || *Rime approche aussi près de poésie, que la prudence de folie*.

— S'emploie quelquefois au pluriel pour signifier Vers. Envoyer ses rimes à quelqu'un. Chanter le vin et l'amour dans des rimes légères.

Que ne puis-je, dans ces *rimes*,
Consacrant vos noms sublimes,
Immortaliser le mien!
(J.-B. Rouss.)

— Syn. comp. RIME, RHYTHME. Le *rhythm* est un ensemble de sons en proportion avec nos organes; la *rime* est une conformité de sons dans les finales des mots. Il n'y a pas de système de versification sans *rhythme*, il y en a sans *rime*.

RIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Rimer. S'empl. adjectiv. Une épître mal rimée. De la prose rimée. L'harmonie des hexamètres, et surtout les vers iambiques non *rimés*, n'est que l'harmonie naturelle inspirée par le sentiment. (Mme de Staël.)

— *Bouts-rimes*. Rimes données pour faire des vers. Remplir des bouts-rimés. V. BOUT.

— *Bout rimé*. Pièce de vers composée sur des rimes données. Un mauvais bout-rimé.

RIMELLA. s. f. Bot. [illegible]

RIMER. v. n. 1re conj. Avoir la même terminaison et former le même son. Se dit des dernières syllabes des mots. Ces deux mots riment bien, ne riment pas, riment mal. Ce mot ne rime pas avec celui-là. Un mot ne peut rimer avec lui-même, quoique la rime des homographes soit très-bonne. Un substantif ne peut rimer avec son verbe. Voltaire fait rimer *diffèrent* et *tyran*. J'ai fait rimer [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] que l'on cherche plutôt à plaire à l'oreille qu'au cœur et à l'esprit. (Volt.)

— *Ces deux mots riment à la fois aux yeux et aux oreilles*. Les syllabes qui les terminent ont le même son, et sont orthographiées de même.

— Fig. et fam. *Ces deux choses ne riment pas ensemble*. Elles n'ont aucun rapport entre elles.

— *Cela ne rime à rien*. Cela ne signifie rien; cela est dépourvu de sens, de raison.

— Se dit du poète, du versificateur même, par rapport à l'obligation, au soin de faire rimer les mots. Ce poète rime bien, rime mal, rime richement. Se contenter de rimer à l'oreille, pour l'oreille.

— Par extens. Faire des vers. Employer tout son temps à rimer. Son plus grand plaisir est de rimer. Se dit avec quelque sorte de mépris. Mal *rimer*, c'est mal faire des vers. (L. Rac.) Tel excelle à *rimer*, qui juge sottement. (Boil.) Chapelain veut *rimer*, et c'est là sa folie. (Id.) Il se tue à *rimer*, que n'écrit-il en prose? (Id.) On peut être poète sans *rimer*, et *rimer* sans être poète. (Boiste.) La rime est aussi vieille que le monde; l'homme *rime* comme le rossignol chante. (Id.)

Qui pourrait les souffrir? et qui, pour les blâmer,
Malgré Muse et Phébus, n'apprendrait à *rimer*?
(Boileau.)

Quel besoin si pressant avez-vous de *rimer*?
Et qui diantre vous presse à vous faire imprimer?
(Molière.)

— Prov. *Voilà bien rimer*. Se dit pour se moquer de quelque réponse extravagante. || *Rimer richement en Dieu*. Se dit de celui qui jure beaucoup.

— v. a. Mettre en vers. Rimer un conte. Rimer une anecdote. Et pour *rimer* ici ma pensée en deux mots. (Boil.) S'il faut *rimer* ici, *rimons* quelque louange. (Id.) La leçon que je te vais *rimer*. (Id.) Le traducteur qui *rima* l'Iliade. (J.-B. Rouss.)

Marot bientôt après fit fleurir les ballades,
Tourna des triolets, *rima* des mascarades.
(Boil.)

Seul en un coin pensif et consterné,
Rimant une ode, et n'ayant point dîné.
(Volt.)

— Faire rimer.

Un esprit de travers
Qui, pour *rimer* des mots, pense faire des vers.
(Boileau.)

— SE RIMER. v. pron. Être, pouvoir être rimé.

RIMEUR. s. m. Mauvais poète. Comment percer cette foule effroyable de *rimeurs* affamés? (Boil.) Je laisse aux froids *rimeurs* une libre carrière. (Id.) Le *rimeur* est une espèce de fou qui cherche la raison au bout des mots. (Boiste.)

Il n'est fort, entre ceux que tu prends par centaines,
Qui ne puisse arrêter un *rimeur* six semaines. (Boil.)

Intrépides *rimeurs*, n'avez-vous pas encore
Épuisé, dites-moi, tous les parfums de Flore.
(Delille.)

Ainsi, de nos tyrans la ligue protectrice
D'une gloire précoce enfle un *rimeur* novice.
(Gilbert.)

— Ce mot, pour être pris en bonne part, a besoin d'être accompagné d'une épithète.

A la fontaine où s'enivrent Boileau,
Le grand Corneille et le sacré troupeau
De ces auteurs que l'on ne trouve guère,
Un bon *rimeur* doit boire à pleine aiguière.
(Fréperit de Grammont.)

— Poète qui n'emploie que des rimes très-riches dans ses vers. C'est un excellent rimeur.

RIMEUX, EUSE. adj. (du lat. *rima*, fente). Didact. Crevassé; fendillé. Se dit des surfaces molles, non résistantes.

RIMINI. Géogr. Ville des États de l'Eglise, dans la légation de Forli; 17,000 hab.

RIMMON. Myth. Idole de Damas, en Syrie, supposée la mère des Amours.

RIMOSIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rimosus*, fendu; *pes*, pied). Qui a le pied ou le stipe fendillé. La morchelle rimosipède.

RIMOTTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la gaude.

RIMULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *rima*, fente). Qui est sillonné en long. La vénus rimulaire est ainsi nommée parce que sa coquille est sillonnée dans le sens longitudinal

RIMULE. s. f. Conchyl. Petite fente sur certains coquillages.

RIMULINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

RIN Géogr. Grand marais salé de l'Hindoustan, sur une étendue de 110 kilom. de long sur 53 de large.

RINÇAGE. s. m. Nouveau lavage des objets déjà savonnés. Après le savonnage, vient le *rinçage*. (Encycl.)

RINCÉ, ÉE. part. pass. du v. Rincer. S'emploie adjectiv. Verres bien, mal rincés

— Pop. *Il a été bien rincé*. Il a été fort mouillé

— Fig. et pop. Il a été fortement réprimandé ou battu.

RINCEAU. s. m. (du lat. *ramex*, *ramicis*, branche, rameau). Sculpt. peint. Ornement donné à diverses compositions, dont l'idée est prise soit de certains branchages [illegible], soit les inflexions de certaines plantes qui se contournent sur elles-mêmes, ou naturellement, ou par l'effet de [illegible]. On emploie ordinairement [illegible] [illegible] les édifices, à décorer des vases, des candélabres et autres objets de ce genre. Il n'est pas rare non plus de les voir employés perpendiculairement à remplir les champs des pilastres ou des panneaux; quelquefois ils circulent autour des fûts de colonnes.

— Blas. Branches chargées de feuilles.

RINCE-BOUCHE. s. m. Écon. domest. Sorte de verre ou de bol, dans lequel on offre aux convives de l'eau chaude, pour se rincer la bouche après le repas.

RINCÉE. s. f. Volée de coups de bâton, correction manuelle. Donner à quelqu'un une bonne rincée. Recevoir une rincée, une fameuse rincée. Ce mot est populaire.

RINCELOTTE. s. f. (diminut. de *rincée*.) Rinçure. Ce vin n'est que de la rincelotte. Fam. et pop

RINCER. v. a. 1re conj. (en angl. *to rinse*; en irland., *rincsail*; en bas-breton, *rinca*; en allem. *reinen*, *reinigen*, purifier, nettoyer; du gr. ῥαίνειν, arroser, mouiller; en bas lat. *resincerare*; par onomatopée, Tirer du bruit des doigts contre l'intérieur d'un verre que l'on rince). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous rinçons*. *Je rinçais*, etc. Nettoyer en lavant et en frottant. Rincer des verres. Rincer une cruche. Rincer une bouteille.

Ci gît, passants, dans ce tombeau,
Le plus grand buveur de la terre.
Il ne se servit jamais d'eau,
Pas même pour *rincer* son verre. (Sallentin.)

Où les doigts des laquais, dans la crasse tracés,
Témoignaient par écrit qu'on les avait *rincés*. (Boil.)

— *Rincer sa bouche* ou *se rincer la bouche*. Laver sa bouche. On doit se rincer la bouche tous les matins.

— Pop. Gronder, battre.

— SE RINCER. v. pron. Être rincé.

— Se gronder, se battre.

— Se disait pour Rider, froncer. Cicero, ce me semble, avait accoutumé de *rincer* le nez, qui signifie un naturel moqueur. (Montaigne.) Il dérive, en ce sens, du verbe latin *ringere*.

RINÇOIR. s. m. Techn. Vase qui sert à rincer.

RINCONTRE. s. m. Titre d'un contrôleur des galères du pape.

RINÇURE. s. f. L'eau avec laquelle on a rincé un verre, une bouteille, etc.

— Par exagér. *De la rinçure*, *de la rinçure de verres*. Du vin dans lequel on a mis trop d'eau.

RINFORZANDO. adv. Mus. Mot italien qui veut dire *en renforçant*, et qui indique qu'il faut passer du piano au forté par une gradation insensible.

RING. s. m. Hist. Se dit du camp des Avares et d'autres peuples du Nord, au moyen âge.

RINGARD. s. m. Techn. Barre de fer, courbée ou affilée par l'une de ses extrémités, avec laquelle on remue le combustible dans les fourneaux. C'est avec un ringard que le fondeur donne passage à la fonte dans les hauts fourneaux. || Barre de fer dont on se sert pour remuer les grosses pièces que l'on doit forger. || *Ringard volant*. Nom qu'on donne, dans les fabriques d'ancres, à un barreau de fer attaché à la pièce qu'on veut forger, au moyen d'anneaux et de crampons.

RINGAU. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la tadorne.

RINGENT, ENTE. adj. Bot. Se dit d'une corolle monopétale irrégulière bilabiée, lorsqu'elle a les lèvres écartées, parce qu'elle imite assez bien alors la gueule ouverte d'un animal.

— On a aussi appliqué cette épithète, dans les synanthérées, aux corolles dont la lèvre postérieure comprend les quatre cinquièmes et l'antérieure un cinquième seulement.

RINGENTIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ringens*, grimaçant, *flos*, *floris*, fleur). Bot. Épithète donnée à la calathide et au disque des synanthérées, quand ils sont composés de corolles ringentes.

RINGENTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *ringens*, grimaçant; *forma*, forme). Bot. Épithète donnée aux corolles des synanthérées qui sont à peu près ringentes.

RINGEOT. s. m. Mar. Nom de la pièce de bois qui termine la quille, à l'avant d'un grand bâtiment.

RINGOT. s. m. Mar. Bague de ligne double [illegible] à l'estrope d'une poulie, pour y fixer le dormant d'un [illegible] de palan.

RINGRAVE. s. m. V. RHINGRAVE.

RINORÉE ou **RINORE.** s. f. Bot. Genre de plantes [illegible], à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des berbéridées, qui croissent à [illegible].

RINSTRUIRE. v. a. 4e conj. Instruire de nouveau.

— SE RINSTRUIRE. v. pron. S'instruire de nouveau.

RINSTRUIT, ITE. part. pass. du v. Rinstruire. S'empl. adjectiv.

RIO. s. m. Mar. [illegible]

RIO. s. m. Géogr. Mot espagnol qui signifie rivière [illegible]

Confédération de Rio de la Plata. Contrée de l'Amérique du Sud. V. BUENOS-AYRES et ARGENTINE || *Rio-Grande do Norte.* Province du Brésil, ch.-l. Natal; 69,000 hab. || *Rio-Grande do Sul.* Province du Brésil, ch.-l. Portalègre; 170,000 hab. || *Rio-Negro.* Fleuve d'Amérique, qui se jette dans le fleuve des Amazones, au Brésil. Son cours est de 1,600 kilom. || Ville de Colombie dans la Nouvelle-Grenade. 12,000 h. || *Rio de Janeiro*, *Rio-Janeiro* ou *Saint-Sebastien.* Capitale du Brésil, avec un beau port sur l'Atlantique; 150,000 hab. Cette ville fut prise le 21 septembre 1711, par Duguay-Trouin, qui n'avait encore aucun grade dans la marine.

RIOBUS s. m. Relat. Membre d'une secte d'enthousiastes très-mitigés, au Japon.

RIOJA. Géogr. Province d'Espagne, dans la Vieille-Castille. Ch.-l. Logrono; 200,000 hab.

RIOLANISTE. s. m. Anc. anat. Nom qu'on a donné au muscle fléchisseur de la cuisse.

RIOLE s. f. S'est dit d'une partie de plaisir, d'une petite débauche. Aimer à faire la riole avec ses amis || *Être en riole.* Se dit d'un homme qui a un peu trop bu. Il est pop.

RIOLÉ, ÉE. adj. Se disait pour Rayé de diverses couleurs.

— Prov. *Riolé, piolé comme la chandelle des Rois.* Qui a des habits ou des garnitures de couleurs différentes et mal assorties, comme les ornements dont on chargeait la chandelle qu'on allumait pour le souper de la fête des Rois.

RIOLER. v. a. 1re conj. Bigarrer, rayer de diverses couleurs.

— Un poëte l'a employé au figuré.

> Et d'un email divers
> *Riolant* sa parole, ou sa prose, ou ses vers (***)

RIOM. Géogr. Ch.-l. d'arr. du Puy-de-Dôme, cour royale; 11,500 hab., à 362 kilom. de Paris. || RIOM-LES-MONTAGNES. Ch.-l. de cant., arr. de Mauriac (Cantal); 12,100 hab.

RION. s. m. Hist. Se dit des quartiers de Rome.

RIORTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la viorne.

RIOT-ACT. s. m. (de l'angl. *riot*, rixe, dispute, *act*, loi). Polit. Statut passé en Angleterre lors de l'établissement de la maison de Hanovre, et rendu permanent par une loi de George Ier, pour la répression des actes violents et illicites.

RIOTE. s. f. (du bas lat. *riota*, action illicite, ou de l'angl. *riot*, tumulte). Se disait pour Querelle, rixe. Trouver le remède pour éviter les inconvénients de tant de *riotes* et débats qui adviennent en la plupart des ménages. (Desper.) Une *riote* entre des particuliers alluma une guerre dangereuse, et qu'on peut dire avoir été très-funeste à la France. (Mézeray.) Je n'aime pas le bruit si je ne le fais, je veux que vous cessiez vos *riotes*, et que vous soyez comme les deux doigts de la main. (Comed. des prov.)

RIOTER. v. n. 1re conj. (diminut. de *rire*). Rire à demi. Ne faire que rioter. Pop.

RIOTER. v. a. 1re conj. (rad. *riote*). S'est dit pour Quereller, disputer.

> Pour ce il ne doit *rioter*
> Fo..er, tancer, ne tempester,
> Ne battre, ne user de menaces. (COQUILLART.)

RIOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ne fait que *rioter.* Un rioteur éternel. Une rioteuse perpétuelle. Pop.

RIOTEUX, EUSE. adj. Se disait pour Pointilleux, susceptible, querelleur.

> Un Mercure larron, un Mavors *rioteux*,
> Un Alcide gourmand dont le ciel est honteux. (RONSARD.)

RIOZ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vesoul (Haute-Saône); 1,000 hab.

RIPAILLE. s. f. (par contraction de *repaissaille*). Grande chère, débauche de table. Faire ripaille. Popul.

> Malgré la bataille
> Qu'on livre demain
> Ça! faisons *ripaille*,
> Charmante catin. (MARGERON.)

— *Faire ripaille.* Cette façon de parler, lisons-nous dans l'*Etymologie des proverbes français* par Bellingen, a pour auteur Amédée septième du nom, dernier comte et premier duc de Savoie, lequel se trouvant chargé d'enfants et en l'âge de cinquante-six ans après le trépas de sa femme Marguerite de Bourgogne, prit la résolution de quitter le grand monde, et remit en même temps ses États entre les mains de Louis, son fils aîné, l'an 1439, et se retira à Ripaille, lieu solitaire des appartenances du prieuré de l'ordre de Saint-Maurice, jadis fondé par ses prédécesseurs, et rebâti par lui-même au rivage du lac de Genève, à une demi-lieue de la ville de Thonon. Il prit l'habit d'ermite de l'ordre de Saint-Maurice, retenant seulement pour le service de sa personne et de quelques seigneurs qui s'y étaient confinés avec lui vingt de ses serviteurs, qui le traitaient non de racines et d'eau claire, aliment et breuvage ordinaires des anciens ermites, mais de viandes fort exquises et de vin très-délicieux, pour satisfaire non seulement à la nécessité, mais aussi à la volupté; d'où on a tiré ce terme, si commun par toute la France, *faire ripaille*, pour dire faire grand'chère et mener une vie de goinfre et de goulu.

> Au bord de cette mer où ségarent mes yeux,
> *Ripaille*, je te vois. O lieu ... Amé...
> ... que ... ..., ...
> Des ... et des gran... ... idée,
> To... ... ...
> Et ... bientôt de ton doux ...

> Tu voulus être pape, et cessas d'être sage?
> Lieux sacrés du repos, je n'en ferais pas tant;
> Et, malgré les deux clés dont la vertu nous frappe,
> Si j'étais aussi pénitent,
> Je ne voudrais point être pape. (VOLT.)

RIPAILLEUR. s. m. Homme goulu. Pop.

RIPARIOLE ou **RIPARIEN** s. m. Hist. rom. Soldat romain qui recevait, pour retraite, des terres sur les frontières, avec un approvisionnement de bestiaux et d'instruments d'agriculture.

RIPE. s. f. Grattoir de sculpteur, de maçon. || Auge circulaire dans laquelle se meut une meule verticale.

RIPÉ, ÉE. part. pass. du v. Riper. S'empl. adjectiv.

RIPER. v. a. 1re conj. Gratter, ratisser avec la ripe.

— Mar. Faire glisser latéralement une pièce de bois sur le plan où elle repose. Riper une pièce de bois.

— v. n. *Un câble ripe*, lorsqu'il glisse sous les garcettes qui le lient avec la tournevire.

— SE RIPER. v. pron. Être ripé.

RIPHEEN, ENNE. adj. Antiq. Qui appartient aux monts Riphées.

RIPHÉES (Monts). Géogr. anc. Nom donné dans l'antiquité à des montagnes dont la position est douteuse, et qu'on plaçait au N. de la Scythie, vers les sources du Tanaïs.

RIPICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ripa*, rive; *colo*, habiter). Qui vit sur le bord de l'eau. La limosie ripicole.

RIPIDION. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des fougères.

RIPIENO. adj. et s. (de l'ital. *ripieno*, plein, rempli). Mus. Se dit, dans la musique religieuse, pour exprimer qu'un passage doit être chanté en chœur ou exécuté par tous les instruments. Les *ripieni* se taisent pendant les solos. (Cast.-Blaze.)

— adj. *Parties ripiene.* (pr. *ri-pié-né*). Celles qui ne devant servir qu'aux instruments de doublure et de remplissage, ne portent que les seuls passages destinés à ces instruments. Le copiste lui-même peut faire des *ripieni*, en remplaçant par des silences tout ce qui est réservé à l'accompagnement du solo. (Cast.-Blaze.)

— *En ripieno.* loc. adv. Tous ensemble, en chœur. On peut jouer en *ripieno* sur une partie écrite tout au long, en ayant soin de n'exécuter que les traits marqués du mot *tutti*, et de passer sous silence ceux désignés par le mot *solo.*

— Quelques musiciens ont cherché à franciser ce mot, en disant *un ripiène*, *des ripiènes*, *les parties ripiènes*; mais, ainsi écrit, ce mot est presque barbare, et l'harmonie des langues ne doit pas être sacrifiée à l'harmonie musicale.

RIPOGONE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des asparaginées, qui croissent à la Nouvelle-Hollande et dans les îles de la mer du Sud. La ripogone grimpante. La ripogone blanche.

RIPOIRE. s. f. Corder. Cordage composé de chanvre et de crin employé dans les corderies. On passe les fils qui viennent d'être goudronnés entre les torons de la ripoire, afin de leur faire abandonner le superflu du goudron dont ils sont chargés.

RIPOPÉE. s. f. (du lat. *ripopatum*, en sous-entendant *vinum*; de la partic. réduplic. *re* ou *ri*, et du participe *popatum*, venu de *popa*, d'où le dimin. *popina*, cabaret). Mélange que les cabaretiers font de différents restes de vin. Ce vin n'est que de la ripopée.

— Fam. et ne se dit que par mépris. Il peut en être de deux caractères unis par le mariage, comme de deux vins excellents dont le mélange fait une détestable *ripopée.* (Boiste.)

— Mélange de différentes liqueurs, de différentes sauces. Quelle ripopée faites-vous là?

— Fig. et fam. Se dit d'un ouvrage, d'un écrit composé d'idées communes, incohérentes ou mal liées entre elles.

RIPOSTE s. f. (du lat. *reposita*, remise). Réponse vive faite sur-le-champ, repartie prompte pour repousser quelque raillerie. Être prompt, vif à la riposte. Avoir la riposte prête, la riposte en main.

— Fig. et fam. Se dit de ce qui se fait sur-le-champ pour repousser quelque injure.

— Escrim. Botte que l'on porte en parant.

— Parny l'a dit figurément de deux guerriers.

> L'art sait prévoir tout ce que l'art médite,
> Des faux appels saisit le vrai dessein,
> Et lit dans l'œil les ruses de la main,
> Aux coups parés la *riposte* est subite.

— Jeux. Se dit, au trédille, quand l'hombre fait la bête, et que l'un des deux autres joueurs ne gagne pas codille.

— Manég. Action du cheval qui rue quand il sent l'éperon.

RIPOSTER. v. n. 1re conj. (du lat. *reponere*, répondre). Répondre, repartir vivement et sur-le-champ pour repousser quelque raillerie. Riposter fort à propos.

> Vous m'attaquez, si je vais *riposter*
> Nous fin rons encor par disputer. (LAYA.)

— Activ. Si vous m'attaquez, il vous ripostera quelque chose de désagréable.

— Repousser vivement une injure, un coup, etc. Pradon, trop chaud, *riposte* d'un soufflet. (Deguerle.)

— Escr. Parer et porter la botte du même mouvement.

— SE RIPOSTER. v. pron. Être riposté.

RIPOTON. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du petit plongeon ou castagneux.

RIPUAIRES. s. m. pl. (du lat. *riparius*, mot qui servait d'abord à désigner les corps de troupes employés à la garde des frontières de l'empire). Tribu de la confédération des Francs qui occupait la rive occidentale du Rhin, d'où leur nom paraît être dérivé. Ils formaient, après les Francs-Saliens, la tribu la plus puissante de la nation, et lorsque ces derniers s'avancèrent dans la Gaule, les Ripuaires se répandirent dans l'O., occupant le pays situé entre le Rhin et la Meuse jusqu'aux Ardennes.

RIPUAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient aux Ripuaires || *Lois ripuaires.* Lois des Ripuaires attribuées à Théodoric, fils de Clovis et leur roi. Ces lois se composent de 89 ou 91 titres, formant 224 ou 277 articles.

RIQUERAQUE. s. f. S'est dit d'une sorte de chanson qui était composée de vers de six ou sept syllabes.

RIQUET (Pierre-Paul de). Seigneur de Bonrepos et du Bois-la-Ville, né à Béziers, en 1604.

— *Riquet à la houppe.* Personnage principal d'un conte des fées de Perrault.

— Par allusion. Se dit d'un bossu. C'est un Riquet à la houppe!

RIQUET. s. m. Entom. Nom qu'on donne au cri-cri ou grillon des fours, peut-être comme diminutif du mot *criquet.*

RIQUEURIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées. La riqueurie du Pérou est un arbrisseau d'environ 15 pieds.

RIRE. v. n. 4e conj. irrég. (du lat. *ridere*, fait de *rictus*, ouverture de la bouche). *Je ris, tu ris, il rit, nous rions, vous riez, ils rient. Je riais, nous riions, vous riiez. J'ai ri, nous avons ri, vous avez ri. Je ris, nous rîmes. J'ai ri. Je rirai. Je rirais. Ris, rions, riez. Que je rie, que nous riions, que vous riiez. Que je risse, que nous rissions. Riant. Ri.* Faire un certain mouvement de la bouche, souvent accompagné d'éclat, et causé par l'impression qu'excite en nous quelque chose de gai, de plaisant. Éclater de rire. Rire aux éclats. Rire à gorge déployée. Crever, étouffer, pouffer, pâmer de rire. Rire de bon cœur. Rire de tout son cœur. Rire comme un fou. Rire aux larmes. Rire jusqu'aux larmes. Se prendre, se mettre à rire. Rire sans sujet. Garde-toi de *rire* en ce grave sujet. (Boil.) *Le* roi se prit à *rire.* (Id.) N'étiez-vous pas trop heureux de venir nous offrir votre air effaré pour nous faire *rire*? (J.-J. Rouss.) Ne *ris* ni longtemps, ni souvent, ni avec excès. (Épictète.) Il faut *rire* avant que d'être heureux, de peur de mourir sans avoir *ri.* (La Bruy.) *Rire* haut est un ridicule et une sottise, parce que c'est une manière de prendre de la place et de s'occuper de soi, sans esprit et sans intérêt. (Mme Necker.) Quiconque *rit* beaucoup ne fait jamais *rire.* (Mabire.) Tandis qu'il tenait ce discours éloquent, je pensai plus d'une fois éclater de *rire.* (Le Sage.)

> La sagesse, en nos jours, a sur nous tant d'empire,
> Que nous avons perdu la faculté de *rire*. (VOLT.)

> Naïve Annette et touchante Émilie,
> Si belle dans les pleurs, en *riant* si jolie!
> Lequel de tant d'attraits est plus puissant sur nous?
> (LA HARPE.)

— *Il n'y a pas le mot pour rire, on ne trouve pas le mot pour rire dans cet ouvrage.* Se dit d'un ouvrage qui a été fait pour réjouir, et où il n'y a rien d'amusant. Ah! ah! la voilà bien. Toujours le petit mot pour *rire.* (Dezède.)

— Fam. *Et de rire.* Se dit quelquefois en terminant un récit, et signifie, Alors on se mit à rire.

— Fig. et fam. *Pincer sans rire.* Dire quelque chose de piquant contre quelqu'un, sans paraître en avoir l'intention.

— *C'est un pince-sans-rire.* Se dit d'un homme que son caractère porte à plaisanter.

— *Il n'y a pas à rire pour tout le monde.* Se dit d'une chose qui donne de la joie à quelques-uns, mais qui fait de la peine à d'autres.

— Prov. et fig. *Rire du bout des dents*, *ne rire que du bout des dents, que du bout des lèvres*; rire jaune. Rire sans en avoir envie, à contre-cœur. || *Rire comme saint Médard.* Rire du bout des lèvres. || *Rire sous cape, rire dans sa barbe.* Éprouver une satisfaction maligne, qu'on cherche à dissimuler. Quelques hommes à parades *rient* sous cape des gens qui epuisent leurs admirations ou leurs mépris pour les hommes et les choses. (M. H. de Balzac.) *Il rit aux anges.* Se dit de quelqu'un dont le visage marque l'épanouissement de la joie; de celui qui est tellement transporté de joie, qu'il est comme extasié. || On le dit aussi de celui qui rit seul, niaisement et sans sujet.

— *Il ferait rire un tas de pierres.* Se dit d'un homme très plaisant.

— *Ils ne peuvent se regarder sans rire.* Se dit de charlatans qui s'amusent aux dépens d'autrui, et qui ne peuvent une croyance dont ils sentent tout le ridicule.

— Fig. *Trop rire fait pleurer.* Les plaisirs ces s... est ordinairement suivis de ... tristesse.

— *Rire de.* Se dit pour Railler, se moquer de, par l'influence de. On *rit* peu de la gaieté d'autrui quand on a de l'humeur pour son propre compte. (Beaumarch.)

— Fig. Se dit de ce qui est agréable, de ce qui plaît. Tout rit dans cette maison, dans cette retraite, dans cette campagne. Or mon défaut de mémoire, les lieux et les livres que je revois me *rient* toujours d'une fraîche nouveauté. (Mont.) Quand le printemps me *rit*, je gravis sur les monts. (Beranger.) Tout *rit* aux premiers traits du jour qui se réveille. (Rac. Je vous avoue que ce projet ne me *rit* pas autant qu'à vous. (J.-J. Rouss.)

— Fig. La pelouse déjà *rit* aux pieds des coteaux. (Roucher.) Des vins frais et vermeils *riaient* dans les cristaux. (Baour-Lorm.)

> Elle voit le barbier qui d'une main légère
> Tient un verre de vin qui *rit* dans la fougère. (BOIL.)

— Fig. *La fortune lui rit, tout lui rit, tout rit à ses désirs.* Se dit d'un homme heureux, à qui tout réussit. Tout vous *rit*, la fortune obéit à vos vœux. (Rac.) Les heureux du monde à qui tout *rit.* (Mass.)

> L'occasion me *rit*: tu vois quelle assurance
> Des imprudents Latins endort la vigilance. (DELILLE.)

— Fam. Se divertir, se réjouir. *Rions*, chantons, dit cette troupe impie. (Rac.) Nous pouvons *rire* à l'aise et prendre du bon temps. (Boil.) Elle aime à *rire*, elle aime à boire. (Béranger.)

> Chers enfants d'une muse
> Qui cherche à *rire*, et que la joie amuse.
> (J.-B. ROUSSEAU.)

— Prov. *Plus on est de fous, plus on rit.*

— *Rire à Molière.* Se dit par ellipse pour Rire en assistant aux pièces de Molière.

> Buvons dix coups, mangeons vite, et courons
> *Rire* à Molière, et siffler les fripons. (VOLT.)

— *Rire aux dépens d'autrui.* Se divertir à relever ses défauts, ses ridicules. Je vois qu'à mes dépens vous affectez de *rire.* (Boil.) Ils ne peuvent cacher leur malignité, leur extrême pente à *rire* aux dépens d'autrui, et à jeter un ridicule souvent où il n'y en peut avoir. (La Bruy.) Il y a longtemps que l'on *rit* à mes dépens, mais, par ma foi, je l'ai bien rendu. (Volt.)

— Fam. *Rire de quelqu'un.* Se moquer de lui. Et des maris trompés tout *rit* dans l'univers. (Boil.) *Rire* des gens d'esprit, c'est le privilège des sots; ils sont dans le monde ce que sont les fous à la cour, sans conséquence. (La Bruy.) On *rirait* d'un historien qui parlerait de la magnificence des rois. (Fén.)

> . . . Les savants ont beau dire
> Et beau rêver, leurs systèmes font *rire*. (VOLT.)

— *Rire au nez de quelqu'un.* Se moquer de lui en face.

— Fam. *Apprêter à rire.* Se dit de quelqu'un qui donne sujet de se moquer de lui.

— Fam. *Vous me faites rire.* Se dit à quelqu'un qui tient des discours ou qui fait des propositions déraisonnables ou ridicules.

— Prov. et fig. *Se chatouiller pour se faire rire.* S'exciter à la gaîté, à la joie, pour un faible sujet, ou même sans sujet. *Rira bien qui rira le dernier.* Se dit de quelqu'un qui se flatte du succès, dans une affaire où l'on compte l'emporter sur lui. Riez donc, *rira bien* qui *rira* le dernier. (J.-B. Rouss.) || *Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera.* Souvent la tristesse succède en peu de temps à la joie.

— Railler, badiner, ne parler pas tout de bon, n'agir pas sérieusement. La comédie apprit à *rire* sans aigreur. (Boil.) Un auteur malin qui *rit* et fait *rire.* (Id.) On sera ridicule, et je n'oserai *rire!* (Id.) Quand je vous dis que ma Julie m'est plus chère que vous, vous n'en faites que *rire.* (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Vous voulez rire.* Se dit à quelqu'un qui fait une proposition peu convenable, ou qui dit des choses peu croyables.

— Ne se point soucier de quelque chose; témoigner qu'on n'en tient point de compte, qu'on ne s'en soucie pas, s'en moquer. Je *ris* de ses discours frivoles. (Boil.) Des auteurs de sa gloire *rit* de notre orgueil. (Delille.) Voilà ce qu'elle s'estimerait sans doute en *riant* de ta simplicité. (J. Janin.) Je *ris* du mauvais goût de tant d'hommes divers. (Boil.)

> Des travers de l'humaine espèce
> Démocrite partout allait *riant* toujours.
> (FR. DE NEUFCHATEAU.)

> Il me flatte peut-être, et d'un air imposteur,
> *Rit* tout haut de l'ouvrage, et tout bas de l'auteur.
> (BOILEAU.)

> Cependant Athalie, un poignard à la main,
> *Rit* des faibles remparts de nos portes d'airain. (RAC.)
> Je *ris*, quand je vous vois si faible et si stérile,
> Prendre sur vous le soin de réformer la ville.
> (BOILEAU.)

— *Rire de* suivi d'un infinitif.

> Je *riais* de le voir avec sa mine étique,
> Son rabat jadis blanc, et sa perruque antique. (ID.)

— Vulgair. et par plaisanter. Se fendre, s'entr'ouvrir. Cette muraille, cet habit rit.

— SE RIRE. v. pron. Se moquer. Se rire de quelqu'un. Se rire de ses menaces. Les sages sont-ils crus dans ces temps de désordre et d'emportement, et ne se rit-on pas de leurs prophéties? Boss. De nos pleurs vous ne vous riez plus. (Rac.) Je me *ris* d'un acteur qui, lent à s'exprimer. (Boil.)

> Le perfide triomphe et se *rit* de ma rage.
> Il pense voir en pleurs dissiper cet orage. RACINE.

RIRE. s. m. Action de rire. Avoir le rire agréable, charmant. Un rire moqueur. Un rire fou. Un rire ironique. Un rire forcé. Un rire

amer. Un rire à se tenir les côtes. Un rire convulsif. Un rire niais. De grands éclats de rire. Le *rire* est un phénomène physiologique au moyen duquel les divers sentiments qui affectent l'âme, mais surtout ceux qui ont rapport aux passions gaies, viennent se peindre sur le visage, et dont les nuances varient autant que la diversité de ces sentiments. (Reydellet.) J'ai regardé le *rire* comme une erreur, et j'ai dit à la joie : Pourquoi m'as-tu trompé? (Ecclésiastique.) Rien de plus sot qu'un sot *rire*. (Mabire.) L'extrémité du *rire* se mêle aux larmes. (Mont.) Qui de vous n'a pas regretté cet âge où le *rire* est toujours sur les lèvres? (J.-J. Rouss.) Non loin de là, on voit un groupe d'autres jeunes filles, qui s'amusent à charger outre mesure un pauvre villageois, dont la physionomie un peu naïve excite le *rire* et la malice de l'essaim folâtre. (Ch. Pougens.)

Hontez à qui peut chanter pendant que les sicaires,
En secouant leur torche, aiguisent leurs poignards,
Jettent les dieux proscrits aux *rires* populaires,
Ou traînent aux égouts les bustes des Césars.
(Barbier.)

— *Un rire inextinguible*. Qui ne peut être arrêté.

— *Un gros rire*. Un rire bruyant et prolongé. Rire d'un gros rire.

— *Un rire sardonique* ou *sardonien*. V. RIS.

— Iconol. Le Rire est représenté par un jeune homme vêtu gracieusement, qui rit en regardant un masque laid et grimacier; il tient l'inscription, *Amara risu temperat*. Le rire tempère les amertumes de la vie. Les plumes dont sa tête est ornée font allusion à la légèreté ou à l'aliénation de l'esprit.

RIS. s. m. (pr. *ri*). Syn. de Rire. Ris agréable. Ris dédaigneux. Ris moqueur. Un ris forcé. Un ris amer. Des ris continuels. La princesse Anne avait peine à retenir ce *ris* dédaigneux qu'excitent les personnes simples, lorsqu'on leur voit croire des choses impossibles. (Boss.) Le *ris* sur son visage est en mauvaise humeur. (Boil.) Si mon air ridicule avait excité les *ris* de Fabrice, mon sérieux les redoubla. (Le Sage.)

En quatre parts il vous coupe un sophisme,
Prouve et réfute, et rit d'un ris malin,
De saint Thomas, de Paul et de Calvin.
(Volt.)

Depuis cent ans, deux théâtres chéris
Sont consacrés l'un aux pleurs, l'autre aux *ris*.
(J.-B. Rousseau.)

— *Ris canin*. Spasme cynique. ‖ *Ris sardonique* ou *sardonien*. Espèce de ris convulsif, causé par une contraction dans les muscles du visage.

— Fig. *Il a un ris sardonique*. Se dit d'un homme qui rit à contre-cœur et par grimace.

— *Ris de Pâques*. Se disait d'un bon conte que les prédicateurs avaient coutume de faire à leur auditoire le jour de Pâques.

— *Un ris qui ne passe pas le nœud de la gorge*. Se dit quand on ne rit pas de bon cœur.

— Poét. Les Grâces et les Ris. Les ... les Ris et les Jeux. Elle peint les ... Danses et les Ris. (Boil.) La mère des Amours, des Grâces et des *Ris*. (J.-B. Rouss.) Des *Ris* légers la troupe voltigeante. (Malfil.)

Autour de son char diaphane
Les *Ris* voltigent dans les airs. (J.-B. Rouss.)

L'une à mes yeux fit briller la Sagesse,
L'autre les *Ris*, l'Enjouement et les Jeux. (Id.)

RIS. s. m. Art culin. Corps glanduleux qui est placé sous la gorge du veau, et qui est un manger assez délicat. Un ris de veau. Des ris de veau.

— Mar. Partie de la surface d'une voile qui est des née à être repliée quand le vent est trop fort. Le grand ... voile et la misaine n'ont qu'un seul ris. ‖ *Prendre un ris dans une voile*. La raccourcir ... des ... haubans. ‖ *Larguer un ris*. Démarrer les garcettes qui retiennent cette partie de la voile repliée sur la vergue, afin de présenter plus de surface au vent. ‖ *Ris de chasse*. Le ris le plus élevé ou le premier ris dans les huniers et le perroquet de fougue. ‖ *Le bas ris*. Le dernier ris.

RISADE. s. f. Mar. Action de riser les voiles.

RISBAN. s. m. Fortif. Terre-plein garni de canons pour la défense d'un port de mer.

RISBERME. s. f. Fortif. Retraite garnie de fascinage, au pied d'un mur de terre.

— Constr. Espace réservé au pied de la jetée d'un port, pour en assurer les fondations. ‖ Intervalle entre les pieux jointifs et le bâtardeau.

RISDALE ou **RIXDALE.** s. f. (on dit en Allemagne *reichsthaler*, et en Hollande et en Suède, *rycksdale*). Monnaie d'argent, dont la valeur se rapproche de notre pièce de cinq francs. Elle circule en Hollande, en Pologne, en Suède, en Autriche, en Bavière, en Russie, en Saxe, et dans la plupart des États germaniques, comme monnaie réelle, ou de compte, ou de change.

— En Autriche, il y a quatre espèces de risdale. La risdale postérieure à 1753, valant fr. 5, 61 ; la risdale antérieure à 1753, fr. 5, 20; celle de François II, de 1800, fr. 5, 11; celle de Hongrie, fr. 5, 19. *Risdale espèce*. Monnaie de compte, et monnaie réelle d'Autriche de deux florins, valant au pair, fr. 5, 19. ‖ *Risdale courante*. Monnaie de compte d'Autriche, valant un florin et demi, ou fr. 3, 89. ‖ *Risdale* ou *species thaler* de Bade. Monnaie d'argent valant fr. 5, 15. ‖ *Risdale de Manheim*. Monnaie d'argent fin, valant fr. 5, 71. ‖ *Risdale de Manheim*. Monnaie de convention, valant fr. 5, 16.

— Monnaie d'argent de Bavière, de deux espèces : *risdale de convention* de 1780, valant fr. 5, 66 ; *risdale de* 1800, fr. 5, 10. ‖ Monnaie d'argent de Nuremberg, on en distingue deux espèces : *risdale de constitution*, valant fr. 5, 78 ; *risdale de convention*, fr. 5, 16; *risdale* ou *thaler de Brême*, monnaie de compte, valant au pair, fr. 3, 90; *risdale de convention*, monnaie d'argent de Brunswick, valant fr. 5, 17. ‖ Monnaie de Francfort; on en compte trois espèces : *risdale de compte*, valant fr. 3, 25, *risdale de convention*, de 1772, fr. 5, 23 ; *risdale de convention*, de 1796, fr. 5, 19; *risdale de Gotha*, monnaie de Saxe; on en compte de deux sortes : la *risdale de convention*, qui vaut fr. 5, 90; et la *risdale du commerce*, qui vaut fr. 3, 67; *risdale de constitution* ou *écu d'espèce*, monnaie d'argent de Hambourg, qui vaut fr. 5, 78; *risdale de constitution*; monnaie d'argent de Hanovre, valant fr. 5, 76. ‖ Monnaie d'argent de la Hesse électorale, il y en a deux espèces : la *risdale de convention*, valant fr. 5, 09; et la *risdale* ou *thaler de compte*, de 1778, valant fr. 3, 89; *risdale*, monnaie de compte de Hesse-Darmstadt, valant fr. 3, 95; *risdale de Mecklembourg-Schwerin*, monnaie de compte, valant fr. 4, 58, *risdale de Mecklembourg-Strelitz*. Monnaie de compte, valant fr. 3, 90.

— Ancienne monnaie d'argent des Pays-Bas, qu'on appelle aussi *Ducat d'argent* et dont la valeur variable est d'environ fr. 5, 48 ; *risdale de cinquante stuvers*, monnaie d'argent du même pays, qui vaut fr. 5, 29. ‖ Monnaie d'argent de Pologne ; il y en a deux sortes : la *risdale vieille*, valant fr. 5, 19; la *risdale nouvelle*, valant fr. 3, 66. ‖ Monnaie d'argent de Prusse; on en distingue cinq espèces : la *risdale* ou le *thaler*, valant fr. 3, 71; la *risdale d'espèce* ou *de convention*, fr. 5, 16, la *risdale vieille de Bareuth*, fr. 3, 21; la *risdale vieille d'Anspach*, fr. 3, 60; la *risdale vieille de convention de Bareuth et d'Anspach*, fr. 5, 17, *risdale vieille*, monnaie d'argent de Cologne, qui vaut fr. 5, 36; *risdale de constitution*. Monnaie de la même ville, qui vaut fr. 5, 81; *risdale de convention*, monnaie de la même ville, qui vaut fr. 5, 09. ‖ Monnaie de Saxe, de trois sortes : la *risdale d'espèce ou écu de convention*, qui vaut fr. 5, 20; la *risdale vieille de Dresde*, fr. 5, 74; la *risdale vieille de Leipzig*, fr. 4, 92; *risdale de Suède*, monnaie de compte, valant fr. 5, 69. ‖ Monnaie d'argent, frappée de 1720 à 1802, et valant fr. 5, 76; *risdale de Saint-Gall*, monnaie de Suisse, qui vaut fr. 5, 15; *risdale de Zurich*, monnaie de Suisse, qui vaut, suivant le millésime, de fr. 4, 74 à 5, 39. ‖ Monnaie de Wurtemberg, valant fr. 5, 16.

RISÉE. s. f. (pr. *rizé*). Grand éclat de rire que font plusieurs personnes ensemble, en se moquant de quelqu'un ou de quelque chose. Faire de grandes risées. Mes camarades me trouvaient ridicule ... maintenant qu'ils avaient ... leurs *risées* à ma mise, à ... (Michelet.)

— Moquerie. S'exposer à la risée du public, à la risée publique. Être l'objet de la risée, des risées de la compagnie. On voit l'impudence devenue un bon air, et le nom de la pudeur consacré à celui d'une vierge illustre, devenu un nom de mépris et de *risée*. (Mass.) La jalousie persécute la vérité, un lâche intérêt la sacrifie, l'indifférence la méprise et la tourne même en *risée*. (Id.) Il en revint couvert de honte et de *risée*. (Boil.) Il n'y a point d'objet si digne de *risée* qu'un enfant hautain. (Id.)

Qui ! moi, j'aurais voulu, honteuse et méprisée,
D'un peuple qui me hait soutenir la *risée*? (Rac.)

Et pour prix de ma vie, à leur haine exposée,
Le barbare aujourd'hui m'expose à leur *risée*. (Id.)

— L'objet de la risée, de la moquerie. Devenir la risée de tout le monde, la risée du public, de la ville. Être la risée de toute la compagnie. Servir de risée à quelqu'un. Combien de fois Isaïe a-t-il été la *risée* du peuple. (Boss.) Une femme mondaine ne veut-elle pas encore plaire au monde, lorsqu'elle n'en est plus que la *risée* et le dégoût? (Mass.)

Et votre ab[...]ssement servira de *risée*
A vos propos flatteurs. (Rouss.)

Sur le haut Hélicon, leur veine méprisée,
Fut toujours des neuf sœurs la fable et la *risée*. (Boil.)

— Mar. Augmentation subite et de peu de durée dans la force du vent régnant. Le vent souffle par risées. Or veille à la risée. Lof à la risée! La *risée* prescrit la prudence à l'officier qui commande la manœuvre; il commande à ses hommes : *Veille à la risée!* et se dispose à baisser les voiles à son passage, ce que les marins appellent Saluer la *risée*. (J. Lecomte.)

RISER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *risée*). Mar. Amener une voile en partie momentanément. Riser une voile.

RISETTE. s. f. (pr. *ri-zè-te*; diminut. de *ris* ou *risée*). Petit ris agréable. Allons, faisnous une jolie petite risette. Ce mot, qui ne se dit que familièrement, est omis dans tous les dictionnaires; il est cependant fort usité.

RISIBILITÉ. s. f. Faculté de rire. ‖ Qualité, état de ce qui est risible. La risibilité de la plupart de nos projets.

RISIBLE. adj. des 2 g. Ph los. scol. Qui a la faculté de rire. Il n'est usité qu'en parlant de l'homme. Les philosophes scolastiques disent que l'homme était un animal risible. Je le la sais s'épanouir la rate, non sans être tenté de suivre son exemple; mais je me contraignis, pour garder le décorum dans la rue, et me contentai de le regarder, qui n'est point un animal *risible*. (Le Sage.)

— Fam. Qui est propre à faire rire.

— Digne de moquerie. Un homme risible. Un conte risible.

Blâmer de ses docteurs la morale *risible*,
C'est, selon eux, prêcher un calvinisme horrible.
(Boileau.)

— Syn. comp. RISIBLE, RIDICULE. V. RIDICULE.

RISIBLEMENT. adv. D'une manière risible.

RISQUABLE. adj. des 2 g. (pr. *ris-ka-ble*). Où il y a du risque. Une affaire risquable. Un projet risquable. Si l'intérêt de l'argent devient plus haut, on aimera mieux le prêter que de le faire valoir, d'une manière plus pénible et plus *risquable*, dans les entreprises de culture, d'industrie et de commerce. (Turgot.)

— Qu'on peut risquer avec quelques chances de succès. Cette entreprise est risquable.

RISQUE. s. m. (pr. *ris-ke*; de l'ital. *rischio*, *risico*, en espagn. *risco*). Péril, danger. Un grand risque. Il voit d'avance les *risques* qu'il a à courir. (J.-J. Rouss.) Rassurez-la sur les *risques* auxquels elle me croit exposé. (Id.) Si les plaisirs publics sont nécessaires aux États, l'autorité n'a que faire de s'en mêler; de tous les besoins publics, c'est celui qui court le moins de *risque*. (Mass.) Un nœud sacré unit les États libres, leurs espérances et leurs *risques* sont communs, la ruine d'un seul fait trembler tous les autres dans leur fondement. (Manzoni.) J'aurais couru *risque* d'être assez mal élevé, si je n'eusse pas eu dans la ville un oncle chanoine. (Le Sage.) On peut garder sans *risque* le café, la soie et le coton, même pendant des siècles. (B. de St-P.) Il est partout des *risques* à courir.

Il eut arriver ...
A ce point fixe où l'art doit aboutir,
Et dont sans *risque* il ne peut plus sortir. (Rouss.)

— *Entreprendre une chose à ses risques et périls, à ses risques, périls et fortunes*. L'entreprendre en courant volontairement le hasard de tout ce qui peut en arriver. Alors la France s'élance toute seule à ses *risques* et périls dans cet avenir où elle n'a plus de guide qu'elle-même. (E. Quinet.)

— Fam. *A tout risque*. A tout hasard.

— Dr. mar. Nom spécialement donné aux chances résultant du contrat d'assurance par lequel l'assureur se soumet à tenir l'assuré indemne des risques auxquels l'expose un voyage de mer.

— *Courir risque de faire une chose*. Être dans le risque ou sur le point de faire une chose. ‖ *Courir un risque à faire une chose*. Être exposé à des malheurs en faisant une chose.

— Syn. comp. RISQUE, DANGER. V. DANGER.

RISQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Risquer. S'empl. adjectiv.

RISQUER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *ris-ké*; de l'ital., *rischiare*, fait de *rischio*, péril, danger). Hasarder, mettre en danger. Risquer sa vie. Risquer son honneur. Risquer sa réputation. Risquer son argent. Il *risqua* de nouveau le gain qu'il avait fait. (La Font.) S'il y a un avenir, si l'empire se trompe en refusant de croire, que ne *risque*-t-il pas? (Mass.) Or, quel parti prendra ici l'empire? *risquera*-t-il la courte durée de quelques jours? *risquera*-t-il une éternité tout entière? (Id.) On *risque* beaucoup plus à ne rien tenter qu'à ne pas réussir. (F. Bacon.) Le dernier parti que les mauvais riches tirent de l'or, est de le *risquer* au jeu. (Boiste.) Tel pour nous a *risqué* toute sa fortune qui ne *risquerait* pas un ridicule. (Helvét.)

Veux-tu d'un ... perfide
Risquer les âpres chaleurs? (Rouss.)

— Prov. *Qui ne risque rien n'a rien*. Il faut savoir courir quelques risques, quelques hasards pour obtenir quelque chose, la fortune ne sourit qu'aux audacieux.

— *Risquer le tout pour le tout*. Risquer beaucoup dans un cas difficile ou désespéré, pour tâcher de se tirer d'affaire.

— Courir le risque, le hasard de. Risquer le combat. Risquer le passage.

— *Risquer de*. Risquer de beaucoup perdre pour peu gagner. Risquer de tomber. Il *risque* de tout perdre pour faire périr un seul homme. (Mass.) Celui qui veut monter plus haut qu'il ne peut, *risque* à tout moment de tomber plus bas qu'il n'était. (De Juss.)

— *Risquer que*. Vous risquez qu'on vous vole votre argent.

— Absol. Craindre de risquer. Il faut savoir risquer.

— Fig. et fam. *Risquer le paquet*. S'abandonner au hasard, tenter la fortune.

— Fig. et fam. *Risquer l'anecdote*. Hasarder une démarche, une proposition embarrassante.

— SE RISQUER. v. pron. Être, devoir être risqué. L'honneur et la vertu ne doivent se *risquer* contre quelque chance que ce soit. (Boiste.)

— S'exposer à des risques, des dangers.

— Fam. Se hasarder. Se risquer dans une affaire. Qui s'embarque se *risque*. (Boiste.)

— Syn. comp. RISQUER, HASARDER. *Risquer* a ordinairement un rapport particulier au danger de perdre, *hasarder* indique proprement l'incertitude du succès, et ne marque pas plus un bon événement, qu'un mauvais.

RISSANT. s. m. Sorte de filet semblable à l'épervier, et qui est employé sur les côtes de Provence.

RISSE. s. f. Mar. V. SAISINE.

RISSOAIRE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles dont on connaît déjà dix ou douze espèces, toutes petites, marines, littorales, et la plupart de la Méditerranée. La rissoaire aiguë. La rissoaire oblongue. La rissoaire ventrue. La rissoaire violette. La rissoaire hyaline.

— s. m. Foss. Les coquilles fossiles de ce genre ne se rencontrent que dans des couches plus nouvelles que la craie. Rissoaire punaise. Rissoaire variqueux. Rissoaire allongé.

RISSOLE. s. f. Sorte de pâtisserie garnie de viande hachée, enveloppée dans une abaisse de pâte feuilletée qu'on replie sur elle-même, et qu'on fait frire dans du saindoux ou du beurre. La farce dont on remplit cette pâtisserie doit être faite de viande cuite. On fait des rissoles en maigre avec de la chair de poisson cuite, avec des œufs et avec toutes les crèmes cuites ou marmelades.

— Mar. Filet à petites mailles qui sert dans la Méditerranée à prendre des anchois.

RISSOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rissoler. S'empl. adjectiv. Viande bien rissolée. Le rôti doit toujours être rissolé pour être beau, croustillant, et bien cuit. ‖ On dit aussi substantiv. Du rissolé. C'est du rissolé.

— Fig. et fam. *Visage rissolé*. Visage fort hâlé.

RISSOLER. v. a. 1ʳᵉ conj. Cuire, rôtir de manière que ce que l'on rôtit prenne une couleur dorée et appétissante. Rissoler de la viande.

— Neutral. Faire rissoler de la viande, du veau.

— SE RISSOLER. v. pron. Être rissolé, devenir roux par la cuisson. Cette viande commence à se rissoler.

RISSOLETTE. s. f. Art. culin. Rôtie de pain garnie de viandes hachées que l'on fait passer au four.

RISSON. s. m. Mar. Grapin à quatre branches.

RISTE. s. m. Anc. cout. Espèce de collet de linge qu'on portait par-dessus le pourpoint.

RISTE-PERLE. s. f. Mamm. Nom vulgaire d'une dauphinelle.

RISTORNE. s. f. Comm. Réduction, dissolution d'un contrat d'assurance pour certaines causes. Ristorne par défaut de risque. Tomber en ristorne.

— Quelques auteurs font ce mot masculin.

RISTORNÉ, ÉE. part. pass. du v. Ristorner S'empl. adjectiv.

RISTORNER. v. a. 1ʳᵉ conj. Comm. Faire une ristorne, annuler une police d'assurance. ‖ Reporter un article d'un compte à un autre.

RISTOURNE. s. f. Comm. V. RISTORNE.

RISUS. Myth. Dieu des ris et de la gaîté. Une statue lui était consacrée à Sparte, et était placée auprès de celle de Vénus, avec les Grâces et les Amours.

RIT ou **RITE.** s. m. Nom qu'on donne aux cérémonies religieuses, en tant qu'elles sont approuvées et réglées par l'autorité compétente. Jésus-Christ, en fondant son Église, n'a institué qu'un petit nombre de rits essentiels qui forment le fond invariable de la religion chrétienne. Il n'a rien prescrit touchant les autres cérémonies accessoires, il laissa ce soin à ses apôtres ou aux évêques leurs successeurs, comme une partie variable et qui, sans mettre la foi en danger, pouvait se modifier à l'infini selon les temps, les lieux, les mœurs, les goûts et le caractère des différents peuples. Il faut se conformer aux lois et aux *rites* de la patrie. (Volt.) Le Dante ne s'est pas servi du mahométisme, dont les *rites* sont d'autant plus curieux qu'ils sont peu connus. (Chateaub.) Les *rites* d'Athènes ne voulurent pas céder aux *rites* de Rome, on se quitta pour ne plus se revoir. (E. Quinet.)

— *Congrégation des rites*. Tribunal romain institué par Sixte V, et qui est chargé de fixer les rites religieux pour tous les pays catholiques, d'examiner les difficultés qui peuvent survenir dans la pratique du culte, supprimer les abus, d'approuver ou de rejeter les nouveaux offices, etc. ‖ *Tribunal des rites*. Tribunal établi en Chine pour veiller au maintien de la religion du pays et prévenir toutes les tentatives qui auraient pour but d'y introduire quelque innovation.

RITARDANDO. (littéral. *en retardant*). Mus. Mot italien signifiant que l'on doit aller en retardant peu à peu la mesure, comme on diminue peu à peu la force des sons dans le *diminuendo*. ‖ On dit aussi substantiv., Un ritardando.

RITE. s. m. V. RIT.

RITOURNELLE. s. f. (de l'ital. *ritornello*, dimin. de *ritorno*, retour, parce qu'autrefois l'accompagnement se bornait à répéter la dernière phrase du chanteur). Mus. Trait de symphonie qui s'emploie en manière de prélude à la tête d'un air, dont ordinairement il annonce le chant, ou à la fin, pour imiter et assurer la fin du même chant; ou, dans le milieu, pour renforcer l'expression, embellir le morceau, et donner au chanteur le temps de se reposer et de reprendre haleine. Les airs de bravoure, les polonaises, ont de brillantes *ritournelles*, dans lesquelles passionnés, le compositeur, maîtrisé par la force de la situation, supprime souvent ce prélude de l'orchestre, et débute par le chant vocal. (Castil-Blaze.) De joyeux vendangeurs ... la bergère ... par des *ritournelles* ... (Fougères.)

— Fam. et iron. Se dit du retour fréquent des mêmes choses, des mêmes idées dans le discours.

RITTAGE. s. m. Action de ritter.

RITTE. s. f. Agric. Instrument dont l'effet a [illegible] analogie avec celui de l'extirpateur. Cet instrument s'adapte à une charrue ordinaire dont on a préalablement démonté le versoir. Il consiste en une lame de fer placée horizontalement, et formant une continuation du tranchant du soc.

RITTER. v. a. 1re conj. Agric. Labourer avec la ritte.

[illegible] s. m. Métrol. [illegible] pour les matières sèches, valant lit. 18,1497.

[illegible] s. m. Agric. Soc recourbé en forme [illegible], dont on arme la ritte.

RITUALISME. s. m. Hist. ecclés. Système, ensemble des rites d'une Eglise.

RITUALISTE. s. m. Auteur qui traite des différents rits.

RITUEL. s. m. Livre en usage dans l'Eglise catholique et dans quelques communions protestantes, et dans lequel on trouve l'ordre de toutes les cérémonies, de tous les rites du culte chrétien avec les prières prescrites pour l'administration des sacrements. Outre le rituel romain, qui est la base de tous les autres, il y en a de propres à chacun des diocèses et des ordres religieux qui ont un bréviaire particulier. Ce recueil contient plusieurs *rituels* français de la plus grande beauté. (Michelet.)

— Fig. Se dit d'un corps de règles, d'un traité. Liberté plénière à chacun de conserver son *rituel* et [illegible] les règles, d'y croire et de les suivre. (Ch. Nod.)

RITUEL. adj. m. Ant. lat. Qui tient aux rites. Les livres rituels des Etrusques.

RIVAGE. s. m. (du lat. *ripa*, rive). Les rives, les bords de la mer. Le long du rivage. Au rivage. Sur le rivage de la mer. De lointains rivages. S'éloigner du rivage. Regagner le rivage. Quitter le rivage. Ses longs mugissements font trembler le *rivage*. (Rac.) Le Pont Euxin est un immense bassin presque partout entouré de montagnes plus ou moins éloignées du *rivage*. (Barth.) Cette mer, dont les vagues écumantes s'étaient élevées jusqu'aux cieux, traînait à peine ses flots jusque sur le *rivage*. (Id.)

> Allez, laissez aux Grecs achever leur ouvrage,
> Et quittez pour jamais un malheureux *rivage*. (Rac.)

> Pareils à l'Océan poussé par les orages,
> Qui couvre à chaque instant et qui fuit ses *rivages*.
> (Voltaire.)

— Par abus. Nom donné aux bords des fleuves et des rivières. Sur le rivage de la Seine. Les myrtes rendent les *rivages* très-gais. (B. de St P.)

— Se dit quelquefois pour Pays, contrée arrosée par un fleuve, une rivière, une mer. La noblesse de M[illegible] fut semblable à ces fleuves qui arrosant d'autres campagnes, ne perdent rien de la pureté de leurs eaux, encore qu'ils aient changé de *rivage*. (Fléch.)

> Heureux, disent-ils, le *rivage*
> Où l'on jouit d'un tel bonheur. (J.-B. Rouss.)

— Fig. Le temps est le *rivage* de l'esprit; tout passe devant lui, et nous croyons que c'est lui qui passe. (Rivar.)

— Fig. et poét. *Le noir rivage*. Les bords du Cocyte, le séjour des morts. On ne voit point deux fois le *rivage* des morts. (Rac.) Il a vu le Cocyte et ses *rivages* sombres. (Id.) Ils iront assez tôt border le noir *rivage*. (La Font.)

— *Droit de rivage*. Octroi levé sur les bateaux qui [illegible] chargés de marchandises qu'ils débarquent sur l'une ou l'autre rive de la Seine.

— Syn. comp. RIVAGE. BORD. V. BORD.

RIVAL, ALE. adj. S'est dit pour Riverain. Les laboureurs latins et les jurisconsultes romains l'employaient dans ce sens. [illegible] RIVALES, *id est qui per eumdem rivum aquam ducunt, sit contentio de aqua* [illegible] entre les *rivaux*, c'est-à-dire ceux qui reçoivent l'eau du même ruisseau, il s'élève quelque contestation touchant l'usage de l'eau, etc.

RIVAL, ALE. s. (du lat. *rivalis*, fait de *ripa*, rive, ruisseau; parce que les laboureurs et les jurisconsultes latins appelaient *rivales* les deux *riverains* qui se partageaient, et souvent se disputaient un *ruisseau*, pour arroser leurs prés). Concurrent, celui qui aspire, qui prétend aux mêmes avantages, aux mêmes succès qu'un autre. Et ne mérite point un *rival* qui m'offense. (Mol.) Comme on a supposé Hésiode contemporain d'Homère, quelques-uns ont pensé qu'il était son *rival*, mais Homère ne pouvait avoir de *rivaux*. (Barth.) Combien de fois a-t-on vu des hommes publics faire échouer des entreprises glorieuses à la patrie, de peur que la gloire n'en rejaillit sur leurs *rivaux*. (Mass.) J'embrasse mon *rival*, mais c'est pour l'étouffer. (Rac.) Phèdre depuis longtemps ne craint plus de *rivale*. (Id.) Le temps est précieux quand on craint un *rival*. (Destouches.) L'ambitieux ne veut monter tout au plus qu'à la dernière place; mais l'émulateur veut encore s'élever aux dépens d'un *rival*. (B. de St-P.)

> Par là, je me rendis terrible à mon *rival*;
> Je ceignis la tiare et marchai son égal. (Rac.)

> Qui pourrait cependant t'exprimer les cabales
> Que formait en ces lieux ce peuple de *rivales*? (Id.)

— Adjectiv. Deux nations rivales. Deux peuples rivaux. Deux poëtes rivaux. Ces deux villes *rivales* et ennemies par leur voisinage même, se sont plus d'une fois livré des combats sanglants. (Volt.) Les nations portent dans leu[r] sein des ennemis plus dangereux que des peuples *rivaux*: ce sont les vices, plus forts que les armées. (De Pezay.) Le prix serait difficile à décerner entre tant de compositions *rivales* qui font passer l'esprit d'admiration en admiration. (Nodier.)

> Grave Clio, que m'offrent tes annales?
> De longs discords, des tempêtes *rivales*. (Parny.)

RIVALISANT, part. prés. du v. Rivaliser. Il est invariable. Des élèves rivalisant entre eux de talents et de sagesse.

RIVALISANT, ANTE. adj. Philos. Se dit dans le langage de l'école sociétaire, de la passion que l'on nomme aussi cabaliste, et des effets de cette passion.

RIVALISER. v. n. 1re conj. (pr. *ri-va-li-sé*; rad. *rival*.) Disputer de talent, de mérite, etc., avec quelqu'un, en approcher, l'égaler. La duchesse et la bourgeoise, s'il est encore des duchesses, s'il est encore des bourgeoises, *rivalisent* dans les salons avec les premiers talents. (A. Mart.)

— *Rivaliser de*. Au lieu de *rivaliser* de morgue et de fierté, les hommes feraient mieux de *rivaliser* de mérite et de modestie. (S. D[illegible].) Ici le narcisse majestueux, la renoncule, l'anémone et la tulipe orgueilleuse, *rivalisent* de magnificence, et se disputent le prix de la beauté. (Girodet.)

> Les bords Portugais, sur les vagues rebelles,
> [illegible]
> Et [illegible]
> *Rivalisant* [illegible]
> (Esménard.)

— S'emploie aussi activement en parlant des personnes et [illegible] chaquent dans autrui; il semble nous *rivaliser* ou nous traiter. (Boiste.) A Paris, la soie *rivalise* le pinceau, et va jusqu'à reproduire, sur ces somptueuses tentures des Gobelins, les tableaux des plus grands maîtres. (A. Mart.)

— SE RIVALISER. v. pron. Etre son propre rival. L'amant de la gloire ou de la fortune se *rivalise* lui-même: il veut être plus qu'il n'est, qu'il n'a été. (Boiste.)

— Réciproq. Les ambitieux se *rivalisent* et ne peuvent jamais être heureux. (Boiste.)

RIVALITÉ. s. f. Concurrence de deux ou de plusieurs personnes qui aspirent, qui prétendent à la même chose. La *rivalité*, sœur de l'envie et de l'égalité, rongeuse de l'homme avec elle. (Marm.) Les petites *rivalités* prouvent la petitesse des âmes. (Id.) L'égalité décourage les hommes; l'inaccessible supériorité les désespère et les avilit; la *rivalité* les stimule. (Id.) [illegible] *rivalité* [illegible] (Massillon.) Les villes de la Grèce, qui n'avaient connu que la *rivalité* des armes, [illegible] des talents. (Barth.)

> [illegible] notre *rivalité*
> N'est pas pour en venir à grande extrémité. (Mol.)

— Iconol. On personnifie la Riva[lité] par une femme vêtue galamment et couronnée de roses dont les épines indiquent les motifs piquants de la jalousie. La chaîne d'or qu'elle présente gracieusement signifie que les dons sont souvent d'un puissant secours.

— Syn. comp. RIVALITÉ. ÉMULATION. La *rivalité* ne désigne que le conflit, et l'*émulation*, la concurrence. L'*émulation* excite, la *rivalité* irrite.

RIVALTA. Géogr. Bourg de la Lombardie dans la délégation de Mantoue; 1,500 hab. Il s'y livra une bataille qui fut gagnée par Louis XII sur les Vénitiens.

RIVAROL (Antoine, comte de). Ecrivain célèbre, descendant d'une famille noble d'Italie, né en 1753, à Bagnols (Gard), mort le 11 avril 1801.

RIVE. s. f. (du lat. *ripa*). Géogr. Partie de terre qui borde un cours d'eau quelconque. Si ces rives sont en pente douce on les appelle *rivages*, si elles sont en pente rude ou à pic, on les appelle *berges*, tandis que si elles sont en pente plate, elles ont reçu le nom de *grèves*. La *rive* au loin gémit, blanchissante d'écume. (Rac.) Du Danube asservi les *rives* désolées. (Id.) Sur les *rives* du Jourdain errent les chevaux de l'Arabe. (L. Byron.) Sur les *rives* du Gange on voit fleurir l'ébène. (Del.) Sur les *rives* limoneuses de ces fleuves rapides s'élèvent de vastes et antiques forêts. (Lacép.) La pleine lune, à l'orient, s'élevait sur un fond bleuâtre aux planes *rives* de l'Euphrate. (Voln.)

> En n'allez point aux *rives* de la Seine
> [illegible]
> Que la Dwina voit naître en ses *rives* aux (Cambenon.)

— Le mot *rive* prend quelquefois une plus grande extension, on l'emploie pour désigner les prairies et les coteaux qui bordent les fleuves. Les rives enchantées de la Loire et de la Saône. Le cœur plein d'une vague mélancolie, j'errais sans dessein dans les bois de peupliers qui ombragent les *rives* de la Durance. (A. Mart.)

— Poét. *Les rives de l'Orient, la rive orientale*. L'Orient ‖ *Les rives de l'Occident, du couchant, la rive occidentale*. L'Occident.

> L'Aurore au front de pourpre, au souris gracieux,
> Sortait d'or et de fleurs la *rive orientale*. (B.-Lormian.)

> Des *rives* du couchant aux [illegible] de l'aurore,
> De vos longs [illegible] (Volt.)

— Poét. *La rive infernale, les rives sombres*. L'enfer, le noir rivage.

> C'est par là qu'un [illegible] forçant les *rives* sombres
> Au superbe tyran [illegible] les ombres
> Fit respecter sa voix. (J.-B. Rouss.)
> Descendu sur la *rive* fatale
> Il s'enferma vivant dans la nuit infernale. (La Harpe.)

— Par extens. *La rive d'un bois*. Le bord, la lisière d'un bois.

— Se dit en général pour Bord. La rive d'un four. La rive d'une étoffe. La rive d'un canal. La rive d'une feuille de papier.

— Prov. et fig. *C'est une affaire, une question qui n'a ni fond ni rive*. C'est une affaire, une question fort embrouillée.

— *[illegible]* V. PAIN.

— Syn. comp. RIVE. BORD. V. BORD.

RIVÉ, ÉE. part. pass. du v. River. S'empl. adjectiv.

RIVE-DE-GIER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Etienne (Loire), sur le Gier; 10,000 h.

RIVELLE. s. f. Agric. Bail de chasse ou [illegible] l'on réserve pour les charrons, en exploitant un bois.

RIVER. v. a. 1re conj. Refouler la pointe d'un clou sur elle-même. River un clou.

— Prov. et fig. *River à quelqu'un son clou*. Lui répondre vertement, et de manière à lui ôter toute envie de répliquer.

— Fig. *River les fers, river les chaînes de quelqu'un*. Rendre son esclavage plus assuré, plus durable. Qui se lie au despotisme, *rive* ses fers de son faible bras. (Pimenta.) On a souvent *rivé* les fers du peuple au nom et sous le prétexte de son salut. (Boiste.) Quand la politique humaine attache en chaîne un peuple esclave, la justice divine en rive l'autre bout au cou du tyran. (B. de St.-P.)

> Moi, je *rive* la fraude, [illegible] sa chaîne,
> [illegible]
> [illegible]

SE RIVER. v. pron. Etre rivé, [illegible] rivé. [illegible]

RIVERAGE. s. m. Anc. jurispr. Droit levé [illegible] teaux.

RIVERAIN. s. m. Celui qui habite le long d'une rivière.

— Celui qui possède un héritage le long d'une forêt.

— Adj. Les propriétaires riverains. [illegible] ces glaciers terreux voguer, renversés le long de [illegible]

[illegible]

RIVES. Géogr. Ch.-l. de cant., arron[illegible]

RIVESALTES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Perpignan (P[illegible])

— RIVESALTES. s. m. Œnol. V[illegible] vient de la ville de ce nom. [illegible] Une bouteille de rivesaltes.

— Hortic. Variété de raisin.

RIVET. s. m. (pr. *ri-vè*). Techn. Clou dont la pointe ou l'extrémité est refoulée sur elle-même, de manière à former un clou à deux têtes qui ne peut plus sortir. Les feuilles de tôle dont sont formées les chaudières des machines à vapeur sont unies entre elles par des *rivets*. (J. [illegible])

— Maréch. Pointe rivée du clou [illegible] dans le pied d'un cheval.

— Le [illegible] qui se termine à un pignon.

— *Tiré au rivet*. Aligné, tiré au cordeau.

RIVET. s. m. Mot obscène qu'on emploie [illegible]

RIVETIER. s. m. (rad. *rivet*). Outil du ceinturonnier et du cordonnier, qui leur sert à faire des œillets de métal.

RIVICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ripa*, rive; *colo*, j'habite). Qui vit ou habite sur le bord des rivières. La cyclade rivicole.

RIVIÈRE. s. f. (de la basse lat. *rivaria*, ou du celt. *river*, fait de *riv*, ou du lat. *ripa*, ru[isseau]). Géogr. Cours d'eau navigable, mais dépourvu d'affluents navigables, qui se jette dans un fleuve ou dans une mer. Les rivières font [illegible] les gisements mobiles et [illegible] entre les ruisseaux et les fleuves, qui sont des cours d'eau; les premiers sont plus petits que les rivières, et les seconds plus importants qu'elles, tant par leur volume que par le long trajet de leur cours. En géographie, le fleuve diffère de la rivière en ce que le fleuve porte ses eaux directement à la mer, après avoir parcouru un grand espace de terrain, sans changer de nom; tandis que la rivière se jette dans le fleuve en perdant son nom, et avant d'avoir traversé un aussi grand développement de pays. On sent, au reste, combien il serait difficile d'assigner des limites précises à l'acception de ces mots, et combien il serait embarrassant de décider irrévocablement si tel grand courant d'eau est un fleuve ou une rivière, si tel autre est un ruisseau ou un torrent, si tel filet est une source ou une fontaine, etc. Heureusement ces distinctions ont fort peu d'importance, même en géographie, et à plus forte raison en géognosie. Les *rivières* qui divisent les empires sont devenues les bornes du juste et de l'injuste. (D'Aguesseau.) Les uns courent se jeter dans la *rivière* de Narwa, et une foule de soldats y [fu]rent noyés. (Volt.) Ce lieu couvert d'un bois et d'une *rivière*, c'est le pont où il [illegible] ses troupes effrayées après [illegible] Fléch. [illegible] combats gagnés, les *rivières* [illegible] passées à la vue des ennemis. (Id.)

> Nous l'avons vu piller des provinces entières,
> Du sang de nos sujets faire enfler nos *rivières*.
> (B[illegible])

> Et les nombreux torrents qui tombent [illegible] *rivières*
> Grossissant les ruisseaux en [illegible]
> (G[illegible])

> Si le [illegible] les bois [illegible]
> La *rivière* aime aussi que des arbres divers,
> Les [illegible]
> Ornent souvent ses eaux. (Delille.)

— Géogr. Nom qu'on donne, [illegible] à des [illegible] [illegible]

— *C'est [illegible] sur telle rivière*. Elle est [si]tuée sur les bords de telle rivière.

— *[illegible]*

— *Oiseaux de rivière*. Tous les oiseaux qui fréquentent les rivières et qui se nourrissent de poissons et [illegible] aquatiques, tels que les canards sauvages. [illegible] *Veaux de rivière*. Les veaux élevés [illegible] dans les prairies voisines de la Seine. [illegible] *Vins de rivière*. Les vins de Champagne provenant des vignes qui croissent sur les bords de la Marne (rivière).

— Prov. et fig. *C'est porter de l'eau à la rivière*. Se dit lorsqu'on porte en un lieu des [illegible]

— [illegible] *ne [illegible] pas sans être trouble*. [illegible] nocent.

— Par extens. Superbe et terrible spectacle. [illegible]

— *La rivière [illegible]* Etat de G[illegible]

[illegible]

[illegible] **[illegible]X.** adj. et s. m. [illegible] Se [illegible] sur les rivières.

RIVIÈRE ROUGE. Grande rivière de l'Amérique septentrionale, elle se jette dans le Mississipi.

RIVINE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs [illegible] de la famille des atriplicées, qui croissent [illegible] Rivine [illegible]

RIVOIR. s. m. [illegible] sert pour river [illegible] pour river les clous des roues.

RIVOLI. Géogr. V[illegible] lombardo-vénitien [illegible] N.O. de Vérone [illegible] Vicence [illegible] 14 janvier 1797, [illegible] Bonaparte, général en chef, [illegible] Masséna et d'autres généraux [illegible] détruisit dans cette journée l'armée autrichienne commandée par Alvinzy, [illegible] Mantoue. La prise de cette place fut la conséquence de la victoire.

— *Duc de Rivoli*. V. MASSÉNA.

RIVOTTER. v. a. et n. 1re conj. Agric. Faire varier le [illegible] dans les [illegible] une bande de terre plus ou moins large.

RIVULAIRE. adj. des 2 g. [illegible] Bot. Qui croît dans les ruisseaux, ou sur leurs bords. [illegible] Qui vit dans le ruisseau ou auprès. L'étater rivulaire.

RIVULAIRE. s. f. Bot. Genre de cryptogames, de la famille des algues.

RIVULINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une rivulaire. ‖ RIVULINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des algues, qui a pour type le genre rivulaire.

RIVURAL, ALE. adj. Conchyl. Qui habite les plages et les bords de la mer et des rivières.

RIVURE. s. f. Serrur. Broche de fer qui entre dans les charnières des fiches, pour en joindre les deux ailes. ‖ Espèce de tête faite au bout d'une broche de fer, pour l'assujettir dans un trou.

RIXE. s. f. Querelle entre deux ou plusieurs personnes, accompagnée d'injures, de menaces et quelquefois de coups. Une rixe sanglante.

— Débat, dispute vive, discussion orageuse.

Le fils de Jacquette qui était grandet, voyant ces *rixes*, tire sa mère par la robe. (***) Il y a de grandes *rixes* entre les paysans. (Boiste.) Le jeu engendre toujours des *rixes*. (Horace.)

— Syn. comp. RIXE. NOISE. V. QUERELLE.

RIXER. v. n. 1re conj. Quereller, avoir des rixes.

RIXMARK. s. m. Métrol. Monnaie de Danemark qui vaut 16 schellings, ou fr. 0,45.

RIXORT. s. m. Métrol. Monnaie de Danemark qui vaut 24 schellings, le quart d'une rixdale, ou fr. 0,68.

RIZ. s. m. (du lat. *oryza*, fait du gr. ὄρυζα, même signif.). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées. Le riz est une de ces intéressantes graminées que l'industrie a multipliées dans tous les climats dont la température et le sol en permettent la culture. Que d'immenses contrées seraient restées en partie incultes, abandonnées, si la nature n'eût pas accordé à une simple graminée la faculté de croître exclusivement dans les terrains couverts d'eau ou très-humides! Ces belles contrées de la Chine et des Indes, aujourd'hui si populeuses, seraient réduites à un très-petit nombre d'habitants, sans la culture du riz. Il y occupe de vastes plages inondées, et est devenu pour ces peuples le grain de première nécessité : on a donc pu dire avec raison que ce grain nourrit les deux tiers des habitants de la terre. Les Turcs préparent avec le riz un mets dont ils font toujours usage, et qu'ils appellent *pilau*. On fait encore avec le riz une boisson que les nègres nomment *deguet*. Les matelots indiens préparent avec le riz une espèce de mets qu'ils nomment *awols*, et dont ils se servent à la place du biscuit. Les balles de riz se donnent aux chevaux, et les grains de déchet à la volaille. Dans quelques lieux on sale le riz, soit pour augmenter ou conserver sa saveur, soit pour frauder sur le poids. Les douces qualités du riz le rendent cher à nos dames comme aliment ; il leur fournit aussi, dans sa paille, la matière des chapeaux élégants et légers qui les parent et garantissent leur teint de l'ardeur du soleil.

Le riz, fils de la terre et nourrisson de l'onde,
Qu'adore l'Indien, dont le grain savoureux
Défie et la tempête et les vents rigoureux,
Et qui pour la beauté se tressant en coiffure,
Fournit de ses chapeaux l'élégante parure. (DEL.)

Le riz, qu'à tous les mets préfère l'Ottoman,
Que l'Arabe cultive ainsi que le Persan,
Qui blanchit des Chinois les campagnes fécondes,
Veut une terre humide et se plaît dans les ondes. (ROSSET.)

— Se dit aussi des graines de cette plante. Du riz caroline. Manger du riz. Faire cuire du riz. Du riz au lait. Du riz au gras. Riz au bouillon. Riz au beurre. Riz en potage. Gâteau de riz. Soupe au riz. Fleur, fécule, farine de riz. Riz aux pommes à la bonne femme. Riz aux poires, aux raisins, aux amandes pralinées. Riz à la vanille.

— *Riz d'Allemagne.* L'orge faux riz. ‖ *Riz du Canada.* La graine de la zizanie clavelluleuse. ‖ *Riz du Pérou.* Graine d'une espèce d'anserine chenopodion qu'on mange au Pérou, et qui est plus connue sous le nom de *quinoa*. ‖ *Riz sauvage.* Nom vulgaire de l'orpin blanc.

RIZAIRE. adj. des 2 g. (rad. *riz*). Qui produit beaucoup de riz. Terrain rizaire.

RIZE. s. m. Métrol. Monnaie de compte dans les États du Grand-Seigneur. Le rize vaut 15,000 ducats.

RIZIÈRE. s. f. (rad. *riz*). Agric. Écon. polit. Terres affectées à la culture du riz. Au point de vue de la production, il n'y a guère de culture plus riche que celle des rizières. Dans les pays chauds de l'Asie, une rizière donne ordinairement deux récoltes, et dans quelques contrées de l'Hindoustan, trois ou même quatre récoltes par année.

RIZOA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des labiées, qui croissent au Chili. Le rizoa à feuilles ovales.

RIZOLITHE. s. f. Foss. V. RHIZOLITHE.

RIZON. s. m. (rad. *riz*). Espèce de riz.

RIZOPHORE. adj. Bot. V. RHIZOPHORE.

ROABLE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du troglodyte.

— Anc. techn. Tire-braise. ‖ Espèce de ratissoire recourbée par le bout, qui sert à attiser le feu.

ROAGE. s. m. Anc. législ. Droit sur les voitures.

— Se disait de la division d'une terre en voies.

ROANNE. Géogr. Ch.-l. d'arr. de la Loire, sur la Loire, à l'endroit où ce fleuve commence à être navigable; 9,900 hab.; à 384 kilom. de Paris.

ROB. s. m. (pr. *robb*; de l'ar. *rob*). Chim. Nom qu'on donne aux extraits obtenus des sucs de presque tous les fruits, et particulièrement à ceux du suc de groseilles et du suc des baies de sureau. Rob de mûres. Rob de noix. Autrefois on y mêlait du miel ; aujourd'hui on se contente de faire épaissir le suc non fermenté jusqu'à ce qu'il ait lui-même acquis la consistance du miel.

— Autrefois on en préparait de simples et de composés : les premiers étaient formés du suc d'une seule plante sans addition de miel ni de sucre ; il en entrait dans les seconds, ainsi que de la myrrhe, du safran, etc.

— On a aussi donné ce nom aux sucs épaissis et sucs d'acacia, de cachou, d'aloès, de scammonée, et même aux extraits de moûts préparés par évaporation jusqu'à consistance de miel épais avec des sucs non fermentés et non dépurés des fruits de sureau, d'hièble, de groseilles et de raisins.

— *Rob antisyphilitique.* Rob composé de plusieurs végétaux des contrées équatoriales, que l'on emploie avec succès contre les affections syphilitiques les plus graves et les plus alarmantes.

— Syn. comp. ROB. EXTRAITS. Le *rob* est toujours un extrait de fruit ; l'*extrait* peut provenir de toute autre partie du végétal.

ROB. s. m. Métrol. anc. Mesure qui était en usage en Égypte et dans une partie de l'Asie. C'était la même chose que le log.

ROB ou **RODRE.** s. m. (de l'angl. *rubbers*, partie double ou partie liée). Se dit, au jeu de whist, de la réunion de trois parties. Le joueur qui en gagne deux gagne le rob.

ROBA. s. f. Comm. Mot italien qui se dit, dans le Levant, de toutes sortes de marchandises.

ROBBER. s. m. V. ROB OU ROBRE.

ROBE. s. f. (du bas lat. *raupa* ou *rauba*, qui paraît avoir été fait de l'allem. *raub*, employé dans la même acception, et qui signifie, au propre, Vol, proie, dépouille). Sorte de vêtement long, à manches, porté ordinairement par les femmes et les jeunes enfants ; il couvre le corps de la naissance des épaules aux pieds. Robe d'enfant. La première robe d'un enfant. Robe de femme. Belle robe. Robe des dimanches. Robe de drap, de velours, de taffetas, de satin, de mousseline, etc. Robe d'été. Robe d'hiver. Corsage d'une robe. Manches d'une robe. Queue de robe. Garniture de robe. Robe de noce. Robe de deuil. Robe traînante. Robe troussée. Robe détroussée. Rendre visite en robe détroussée. Un jeune enfant couvert d'une *robe* éclatante. (Rac.) Sa *robe* en vain de pièces rajeunie. (Boil.) Bientôt s'avance la jeune mère, vêtue d'une *robe* nouvelle; elle ne doit rien porter de ce qui lui a servi autrefois. (Chateaub.) Tel fut le discours que me tint dona Mencia. Puis elle tira de dessous sa *robe* une bourse qu'elle me mit entre les mains. (Le Sage.) Ce soir-là elle avait sa *robe* de velours noir, posée sur la peau, sans chemise et sans corset ; elle était en demi-toilette (Th. Gaut.)

La *robe* tombe, et la jambe arrondie,
A l'œil charmé se découvre à moitié. (PARNY.)

Sur ses autres appas une *robe* abaissée
Arrête les regards, mais charme la pensée. (BAOUR-LORMIAN.)

— Prov. *Dieu donne la robe selon le froid.* Dieu proportionne ses grâces au besoin que nous en avons. ‖ *Ventre de son et robe de velours.* Se dit des personnes qui épargnent sur leur dépense de bouche pour être bien vêtues et parées. ‖ *Se parer d'une chose comme de sa belle robe.* En faire vanité. ‖ *Selon le drap la robe.* Se dit de choses proportionnées entre elles. Ainsi selon les corps on doit tailler la *robe*. (Regnard.) ‖ *Cela ne vous déchire pas la robe.* Vous n'avez pas lieu de vous offenser. ‖ *On lui a coupé la robe au cul.* Se disait autrefois pour On l'a déshonorée, parce que c'était le traitement qu'on faisait subir aux femmes de mauvaise vie. ‖ *On a failli lui déchirer sa robe.* Se dit de celui qu'on a fort pressé de demeurer, de dîner, ou de faire quelque chose. ‖ *Belle fille et vieille robe trouvent souvent qui les accroche.* ‖ *Telle robe, telle forme.*

— Vêtement semblable à une robe de femme que portent par-dessus leurs habits ordinaires, les magistrats, les professeurs, etc., dans l'exercice de leurs fonctions. Robe de magistrat. Robe de palais. Robe de docteur. Porter la robe au palais. Être en robe et en bonnet. Longue robe. Robe fourrée. Robe violette. Robe rouge. La Cour royale, la Cour de cassation assiste en robes rouges à certaines cérémonies. Ma *robe* vous fait honte, un fils de juge, ah! fi! (Rac.)

— Fig. Il est rare qu'un jugement soit équitable, lorsque ce n'est pas le juge qui le dicte, mais sa *robe*. (Boiste.)

— *Arrêts rendus en robes rouges.* Les arrêts solennels que rendent les juges étant en robes rouges.

— *C'est la robe qu'on salue.* Lorsqu'on salue un magistrat sans mérite, on rend hommage à sa dignité, non à sa personne.

D'un magistrat ignorant
C'est la *robe* qu'on salue. (LA FONT.)

— Fig. et par plaisant. *Rendre visite en robe détroussée.* Rendre visite en grande cérémonie.

— Dans certaines phrases, *robe* signifie La queue de la robe d'une femme. Prendre la robe d'une princesse. Porter sa robe. Se faire porter la robe.

— *Robe de chambre.* Robe que les hommes portent dans la chambre. Être en robe de chambre et en pantoufles.

— *Robe de corps.* S'est dit pour Habit de deuil.

— *Renvoyer quelqu'un à la robe de soie.* Lui reprocher sa naissance.

— *Robe-hardie.* Sorte de vêtement qu'on appelait aussi *cotte hardie* ou *cotardie*.

— *Robe de compagnie.* Habit que les rois donnaient aux personnes de la cour.

— L'habit long des anciens Romains. César lorsqu'il fut assassiné se couvrit le visage d'un pan de sa robe. La robe prétexte. On dit plutôt, en ce sens, *toge* ou *tunique*.

— Se dit aussi des vêtements de plusieurs peuples orientaux, semblables sous ce rapport à ceux des Romains. Ceux que vous voyez revêtus d'une *robe* blanche, ceux-là, dit saint Jean, viennent d'une grande affliction, afin que nous entendions que cette divine blancheur se forme ordinairement sous la croix. (Boss.) Le roi d'Égypte était suivi de deux mille prêtres vêtus de *robes* de lin plus blanches que la neige. (Volt.)

— *Robes neuves.* Nom que l'on donnait autrefois à des robes, à des habits que les rois avaient l'habitude de donner à leurs officiers, aux grandes fêtes.

— Les poètes emploient volontiers le nom de la matière dont une chose est faite pour la chose même; ils diront donc bien *la pourpre*, *le lin*, *la soie*, etc., pour désigner une robe ou un autre vêtement composé de ces différentes matières.

Pour elle se courbant en agrafe brillante,
L'or rassemble les plis de sa *pourpre* flottante. (DELILLE.)

— Les poètes donnent souvent un vêtement, une robe, aux êtres qu'ils personnifient.

Iris a revêtu sa *robe* de saphirs,
Et glissant dans les airs sur l'aile des Zéphirs,
Son arc aux cent couleurs a dessiné sa route. (DESSAINTANGE.)

Diane au carquois d'or, déesse bocagère,
Qui, la flèche à la main, de sa *robe* légère,
Nouait sur le genou les replis ondoyants. (DE FONTANES.)

— Les poètes ont été plus loin, et faisant signifier à ce mot ce qui sert à parer, à orner, à embellir, ils l'ont appliqué à la nature, aux animaux, aux végétaux, etc. *La robe de Flore*, *la parure de Flore*, *la corbeille de Flore*, signifient, dans la langue poétique, les fleurs dont la terre est parée, comme *la robe*, *la parure*, *la corbeille de Pomone*, se disent pour les fruits dont la terre est couverte. La colline a repris sa *robe* de verdure. (Michaud.) La pêche au frais duvet, à la *robe* vermeille. (Id.) La cerise offre à l'œil sa *robe* diaprée. (B.-Lorm.)

Des nuages d'argent, d'azur et d'amarante,
Ornements passagers de la *robe* des cieux. (LÉONARD.)

Tu marches, et des plis de ta *robe* flottante
Secouant la rosée et versant les couleurs,
Tes mains sèment les fruits, la verdure et les fleurs. (DELILLE.)

— Profession des gens de judicature. Les gens de robe. La noblesse de robe. Famille de robe, de la robe. Venir de la robe. Quitter la robe pour prendre l'épée, pour l'épée. Se mettre dans la robe. Entrer dans la robe. La famille des Lamoignon, entrant dans les premières dignités de la *robe*, a soutenu la gloire qu'elle avait acquise dans les armées. (Fléch.) Une téméraire jeunesse se jetait sans étude et sans connaissance dans les charges de la *robe*. (Id.) D'où vient que cet homme est entré dans la *robe*? C'est qu'il a cru mieux faire son chemin par la voie de la magistrature que par celle des armes. (Mass.) Dans la *robe* on voit son illustre maison. (Boil.)

Duper d'un grave son gens de *robe* et d'armée,
Et sur l'erreur des sots bâtir sa renommée. (BOIL.)

— Il désigne aussi Les gens de judicature. L'esprit de la robe. Les prétentions de la robe.

— *La haute robe.* Se disait autrefois des premiers magistrats.

— *L'ancienne robe.* Se disait des familles anciennes de la robe.

— *Être de robe.* Appartenir à la magistrature ou au clergé.

— *Prendre la robe.* Se dit, en général, au figuré, pour Se jeter dans l'église, la magistrature, le barreau, ou quelquefois dans la médecine.

— *Prendre la robe.* Se disait, au propre, en parlant des candidats reçus docteurs à Montpellier, parce qu'ils revêtaient dans la cérémonie de leur réception une robe qui avait appartenu à Rabelais.

— *Juges de robe courte.* Se disait des prévôts, des maréchaux, de leurs lieutenants, et de quelques autres officiers non gradués, qui jugeaient l'épée au côté. Lieutenant criminel de robe courte.

— *Robe courte.* S'est dit jusqu'au XVe siècle de la profession militaire.

— *Robe longue.* S'est dit à la même époque de la noblesse et du clergé.

— Fam. Désigne également la profession des ecclésiastiques, des religieux ; mais alors il est toujours précédé d'un adjectif possessif. C'est un prêtre, un religieux ; qui aurait cru qu'un homme de sa robe ferait une pareille action? Vous ne devriez pas le mépriser; il est de votre robe. Porter du respect à la robe de quelqu'un. Les enfants même le suivaient, cherchant à l'envi à s'attacher à sa *robe*, pour avoir part au sourire du saint homme. (Goldsmith.)

— *Chirurgien de robe courte.* Se disait autrefois de celui qui n'avait pas suivi les cours des écoles.

— *Jésuite de robe courte.* Séculier qui est affilié à la société de Jésus. ‖ Se dit par dénigrement de celui qui, sans être affilié à cet ordre, en défend les doctrines.

— *Noblesse de robe.* V. NOBLESSE.

— Fig. Présentez de bonne heure la raison aux enfants, mais présentez-la revêtue d'une *robe* d'enfant. (Traité du vrai mérite). Ce corps n'est qu'une *robe* empruntée, pour faire paraître pour un temps notre esprit sur ce bas et tumultuaire théâtre. (Charr.) Pareilles consciences logent sous diverses sortes de *robes*; pareille cruauté, déloyauté, volerie : d'autant pire qu'elle est plus lâche, plus sûre et plus obscure sous l'ombre des lois. (Montaig.) Il y a des hommes qui mettent à toutes les choses une *robe* de docteur. (Montesq.) Les hommes ne disent la vérité qu'en *robe* de chambre. (J.-J. Rouss.) M. de Buffon ne pouvait écrire sur des sujets de peu d'importance ; quand il voulait mettre sa grande *robe* sur de petits objets, elle faisait des plis partout. (Mme Neck.)

— *Bonne robe.* Se disait pour Femme attrayante ou chose qu'on estime. Cette expression est empruntée de l'italien, où *roba* signifie toutes sortes de meubles ou de choses.

— Écon. rur. *Robe de laine.* Quantité de laine qu'on lève de dessus un mouton en le tondant avec des forces, à commencer par les quatre pieds et remontant jusqu'à la tête.

— Vulg. Se dit de l'enveloppe de certains fruits et de certains légumes. Robe d'une fève. Robe d'un ognon.

— Bot. *Robe de sergent.* Variété de prune cultivée à Toulouse et dans quelques parties du midi de la France.

— Se dit de l'enveloppe de la garance.

— Conchyl. Nom dont on s'est servi pour désigner l'ensemble de la coloration des coquilles, comme cela a lieu quelquefois pour les mammifères. ‖ Superficie d'une coquille dont on a enlevé l'épiderme. ‖ *Robe bigarrée.* Nom marchand d'une espèce de volute. ‖ *Robe de Perse.* Nom donné à une espèce de fasciolaire. ‖ *Robe persienne.* Dénomination d'une espèce de cône.

— Mamm. Nom employé pour désigner le pelage d'un quadrupède. On l'emploie surtout, lorsqu'il s'agit de décrire les couleurs de l'animal. Robe d'un chat. Robe d'un cheval. Robe d'un chien. Chevaux de la même robe. Animal qui a une belle robe. Cette meute est toute d'une robe. Le serval ressemble à la panthère par sa *robe* mouchetée. (Ardant.) Un des plus grands bienfaits de la Providence envers les animaux du Nord est de les avoir revêtus de *robes* fourrées de poils longs et épais, qui croissent précisément en hiver, et qui tombent en été. (B. de St-P.)

Dans un ravin profond j'ai surpris avec peine
Deux chevreaux dont la *robe* a des taches d'ébène. (TISSOT.)

— *La robe de l'ennemi confisque la robe de l'ami.* Maxime de l'ancien droit des gens, par lequel on indiquait que la marchandise et le vaisseau qui la porte étaient mutuellement solidaires.

— Métrol. Mesure de liquides qui était autrefois en usage en Espagne.

— Philos. hermét. *La robe ténébreuse de la pierre.* C'est la noirceur qui paraît au bout de quarante-deux jours au plus tard Quand cela a lieu, c'est une marque assurée qu'on a administré le vrai degré de feu.

— Techn. Feuille de papier qui recouvre le carton. ‖ Boyau qui recouvre une andouille. ‖ Grande feuille dont on couvre le tabac filé. ‖ Quantité de laine qu'on enlève en tondant un mouton. ‖ Enveloppe de carte ou de parchemin que le blondier met autour des fuseaux pour ne point salir la pièce qu'on travaille.

ROBÉ, ÉE. part. pass. du v. Rober. S'empl. adjectiv. Chapeau robé.

— *Garance robée.* Se dit, contrairement à la signification du verbe, de la garance qui n'a pas été dépouillée de sa peau. ‖ *Garance non robée.* Celle qui a été dépouillée de son écorce.

ROBELAGE. s. m. Techn. Action de rober.

ROBELOTS. s. m. pl. Pêch. Palis dont on se sert pour prendre les petits maquereaux.

ROBER. v. a. 1re conj. Se disait autrefois pour Voler, dérober. Heliodorus, qui vint pour *rober* le temple, fut féru par punition de Dieu. (Al. Chartier.)

ROBER. v. a. 1re conj. Techn. Enlever l'épiderme des racines de la garance. ‖ Enlever le poil d'un chapeau avec la peau de chien de mer.

— SE ROBER. v. pron. Être robé.

ROBERGIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des térébinthacées, qui croissent dans les forêts de la Guiane et sur les bords du fleuve de l'Orénoque. Robergie frutescente. Robergie glabre

ROBERIE. s. f. Se disait pour Vol, larcin.

— Comm. relig. Se disait pour Vestiaire, salle où l'on serre les robes de toutes les religieuses. ‖ Prise d'habit.

ROBERT dit *le Fort*, tige des Capétiens, fut investi par Charles le Chauve du comté de Paris, et plus tard du comté d'Anjou. Robert s'y montra intrépide ennemi des Normands; mais il finit par périr accablé sous le nombre, en 866. Eudes et Robert Ier, ses fils, furent rois de France. ‖ ROBERT Ier, roi de France, fut élu roi à Soissons en 922, en opposition à Charles le Simple; mais il fut tué à la bataille de Soissons, en 923. ‖ ROBERT II régna de 996 à 1031. ‖ ROBERT dit *le Vieux*, duc de Bourgogne, fut investi de ce duché en 1032, et mourut en 1075, après un règne souillé par des violences. ‖ ROBERT D'ARTOIS, frère de saint Louis, suivit ce prince en Égypte, où il livra, contre les ordres du roi, la bataille de Mansourah, en 1250 ; il remporta la victoire, mais mourut en poursuivant les fuyards.

— ROBERT Ier dit *le Diable*, duc de Norman-

die; remplaça en 1027 son frère Richard III, qu'on l'accuse d'avoir empoisonné; il réprima plusieurs révoltes dans ses États, et rétablit plusieurs princes sur le trône. Voulant expier les fautes de sa jeunesse, il alla en pèlerinage à Jérusalem, et mourut pendant le retour, en 1035, empoisonné, dit-on. ‖ ROBERT II régna de 1087 à 1134; il se révolta contre son père pour le forcer à lui céder la Normandie. Il disputa la couronne d'Angleterre à Guillaume le Roux, son frère; se couvrit de gloire à la première croisade, eut à défendre son duché de Normandie contre un de ses frères; fut battu en 1105, et emprisonné au château de Cardiff, où il mourut en 1134. ‖ ROBERT GUISCARD, duc de Pouille, gentilhomme normand, alla, en 1053, rejoindre ses frères en Italie, conquit la Calabre, fit prisonnier en 1057 le pape Nicolas II, qui lui donna l'investiture de tout ce qu'il avait soumis et soumettrait par les armes; s'empara de la principauté de Salerne et de celle de Bénévent. Il mourut en 1085. ‖ ROBERT D'ANJOU, roi de Naples; régna de 1309 à 1343. Il était renommé pour sa science. ‖ ROBERT DE COURTENAY, empereur latin de Constantinople, régna de 1218 à 1228. ‖ ROBERT, empereur d'Allemagne; né en 1352, fut élu empereur en 1400, et mourut en 1410. ‖ ROBERT I^{er}, Bruce, roi d'Écosse. V. BRUCE. ‖ ROBERT II, Stuart, né en 1316; régna de 1370 à 1390. ‖ ROBERT III, Stuart, régna de 1390 à 1405. ‖ ROBERT (Saint), né en 1024, mort en 1110; fonda en 1098 l'ordre de Cîteaux, où il introduisit une règle sévère. ‖ ROBERT D'ARBRISSEL, fondateur de l'abbaye de Fontevrault, né en 1047, mort en 1117. ‖ ROBERT DE GENÈVE, antipape sous le nom de Clément VII. ‖ Nom de plusieurs géographes français. ‖ ROBERT (Léopold), peintre célèbre, né en Suisse en 1794, se suicida en 1835. On l'a surnommé *le nouveau Poussin*.

ROBERT. s. m. S'est dit d'un mari qui se laisse mener par sa femme.

— Art culin. *Sauce Robert.* Espèce de sauce piquante faite avec du vinaigre, de l'ognon, etc. Ainsi appelée sans doute parce qu'elle fut inventée par un nommé Robert.

ROBERTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de l'ordre des chicoracées, qui croissent dans l'île de Corse. La robertie dent-de-lion. ‖ Genre de plantes établi pour placer l'ellébore d'hiver.

ROBERTINE. s. f. Hist. littér. Thèse que l'on soutenait pour être reçu bachelier en Sorbonne. Soutenir sa robertine. Elle était ainsi nommée en mémoire de Robert Sorbon, fondateur de la Sorbonne.

ROBERT-LE-DIABLE. s. m. Entom. Nom vulgaire donné à un papillon de jour.

ROBERTSON (William). Célèbre historien anglais, né en 1721, mort en 1793; a composé quatre histoires, toutes très-remarquables, surtout l'*Histoire de Charles-Quint*, par l'exactitude et l'esprit philosophique non moins que par le style. ‖ ROBERTSON (Ét.-Gaspard). Physicien et aéronaute, né à Liége en 1763, mort à Paris en 1837; perfectionna le miroir d'Archimède, exécuta dans diverses villes un grand nombre d'ascensions aérostatiques, dans lesquelles il fit d'utiles observations météorologiques.

ROBERVAL (Gil. Personne de). Géomètre français, né en 1602, mort en 1675; a publié un grand nombre de Mémoires scientifiques.

— *Balance de Roberval.* Espèce de levier où des poids égaux sont en équilibre, quoique paraissant placés au bout de leviers inégaux.

ROBERVALIENNE. adj. f. Mathém. Se dit de certaines courbes décrites par le géomètre Roberval. Elles contiennent des espaces infinis en longueur, et néanmoins égaux à d'autres espaces fermés de tous côtés.

ROBERY. s. m. Ornith. Nom vulgaire du troglodyte.

ROBESPIERRE (François-Maximilien-Isidore-Joseph de). Né à Arras en 1759, remplissait les fonctions d'avocat au Conseil supérieur d'Artois en 1789, lorsqu'il fut nommé aux États généraux. Il flatta la multitude, dont il fut bientôt l'oracle, et après avoir changé souvent de nuance, se mit à la tête des meneurs les plus violents à partir de 1791, devint le chef réel du club des Jacobins, et fut nommé accusateur public près le tribunal criminel de la Seine; il déploya dans ses fonctions la plus grande partialité, et se montra impitoyable. Nommé membre de la Convention, il dirigea le procès de Louis XVI, établit le système de la terreur dans toute la France, et siégea presque continuellement au Comité de salut public qu'il dominait, et par lequel il fit sanctionner les mesures les plus sanguinaires. Il acheva de ruiner le fédéralisme et la Gironde au 31 mai 1793, et se défit bientôt après de Danton, son rival de puissance. Devenu dès lors tout-puissant, Robespierre songeait à négocier, à organiser un gouvernement stable, et voulait même établir un simulacre de religion; mais il n'eut le temps de rien fonder. La Convention le décréta d'accusation avec ses adhérents. Il périt sur l'échafaud le 27 juillet 1794. Avec lui finit le régime de la terreur. ‖ ROBESPIERRE (Augustin-Bon-Joseph). Fut également nommé à la Convention, et y siégea à côté de son frère, dont il partageait les opinions. Envoyé en mission à l'armée d'Italie, il montra dans toutes les provinces qu'il parcourut le désir de faire cesser la terreur sans affaiblir l'action révolutionnaire. Il mourut sur l'échafaud avec son frère, à l'âge de 30 ans.

ROBESPIERRISME. s. m. Hist. Système politique de Maximilien Robespierre et de ses adhérents.

ROBESPIERRISTE. s. m. Hist. Partisan de Robespierre.

ROBET. s. m. Conchyl. Coquille du Sénégal.

ROBETTE. s. f. Commun. relig. Sorte de chemise de laine que les chartreux portaient sur la chair.

ROBIÈRE. s. f. Commun. relig. Se disait, dans les couvents de femmes, d'une religieuse qui avait soin des habits, des robes, etc. ‖ Armoire où l'on met les robes.

ROBIGALES ou **ROBIGALÉES.** s. f. pl. Antiq. rom. Fête qu'on célébrait à Rome le 25 avril, en l'honneur de la déesse Robigo ou du dieu Robigus.

ROBIGO. Myth. rom. Déesse qu'on invoquait pour qu'elle préservât les blés de la rouille.

ROBIGUS. Myth. rom. Dieu qu'on invoquait pour qu'il préservât les blés de la rouille.

ROBILLARD. s. m. (pr. *ro-bi-iar*). Sorte de tabac.

ROBIN. s. m. (du fr. *robe*). Se disait par mépris, dénigrement ou plaisanterie, des gens de robe. Elle avait épousé un gros robin. C'est un robin, un jeune robin, un petit robin. Les grands seigneurs et les gens d'épée l'appliquaient indistinctement aux magistrats, aux hommes du palais et à tout le barreau. Si vous voulez vous charger de marier la cadette avec quelque gros *robin*, je me chargerais de marier l'aînée à un jeune homme de condition. (Volt.)

— Ornith. Nom donné à la grive erratique ou litorne du Canada.

— Pop. Sert à désigner un taureau.

ROBIN. Mot qui n'est qu'une abréviation de Robert, et qui est spécialement appliqué à deux héros de croyances superstitieuses. ‖ *Robin Hood* est un personnage populaire en Angleterre. Les ballades les plus anciennes lui donnent pour aïeux des paysans anglo-saxons. C'était un chef de ces hommes proscrits par la loi, qui, reniant encore la conquête normande, étaient partout poursuivis, traqués comme des bêtes fauves, et se maintenaient dans les forêts sous une espèce d'organisation militaire qui en faisait d'autres hommes que des brigands. L'imagination populaire prêtait à Robin Hood toutes les vertus et toutes les qualités du moyen âge. La tradition vulgaire est qu'il périt dans un couvent de femmes, où la religieuse qui devait lui tirer du sang pour le soulager, l'ayant reconnu, profita de sa science pour le tuer. Robin Hood vivait au XII^{e} siècle. Il doit sa célébrité à l'*Ivanhoe* de Walter Scott. ‖ *Robin des bois.* C'est, en Allemagne, un chasseur mystérieux de la forêt, procurant à qui en veut des balles enchantées, moyennant le contrat terrible qui lui assure l'âme de son protégé. Ce héros n'est qu'une des nombreuses personnifications sous lesquelles la croyance superstitieuse du peuple a dépeint le génie du mal. *Robin des bois* est le sujet d'un opéra de Weber.

ROBIN. Nom propre qui s'emploie dans quelques phrases proverbiales et figurées. ‖ *Toujours souvient à Robin de ses flûtes.* On se rappelle volontiers les goûts, les penchants de sa jeunesse; on revient facilement à d'anciennes habitudes. Hantez les boiteux, vous clocherez; hantez les chiens, vous aurez des puces; il souvient toujours à *Robin* de ses flûtes. (Cont. d'Eutr.) On prétend que ce proverbe vient de ce qu'un bon ivrogne, accoutumé à boire dans de grands verres appelés flûtes, n'osant plus, à cause de la goutte, boire son vin que trempé, se rappelait toujours ses flûtes.

— Prov. *Être ensemble comme Robin et Marion.* Vivre ensemble en parfaite intelligence. Dans un fabliau du XIII^{e} siècle, Robin et Marion sont représentés comme les parfaits modèles des amants. ‖ *Il fit comme Robin à la danse.* Il fit du mieux qu'il put. ‖ *J'aimerai le beau Robin tant que son argent lui durera.* ‖ C'est la maison de Robin de la Vallée, il n'y a pot au feu ni écuelle lavée. ‖ Il est des parents de Robin, il n'a ni cœur ni courage.

— Nom de berger dans les églogues. Un pastoureau qui *Robin* s'appelait. (Marot.)

— Surnom familier du mouton. La Fontaine en a souvent fait usage dans cette acception. *Robin* pourrait venir de *rupinus*. Les moutons doivent avoir la tête dure, en quelque manière, comme une roche, pour se heurter aussi rudement qu'ils font lorsqu'ils se battent entre eux.

— *C'est un plaisant Robin.* C'est un homme sans considération, un homme dont on fait peu de cas. Appeler quelqu'un *plaisant Robin*, c'est le traiter d'animal, aussi sot que l'est le mouton, qui passe pour le plus niais de tous les quadrupèdes.

Toquer sur le Robin. Se dit à Metz, pour donner à un enfant de petites croquignoles sur le front.

ROBINE. s. f. Fam. S'est dit quelquefois des femmes des gens de robe. Mais ajouterent nos *robines*, nous avons accoutumé d'être assises. (M^{me} Dunoyer.)

— Hortic. Variété de poire. ‖ Variété de tulipe.

— Conchyl. Espèce de coquille.

ROBINE. Géogr. Nom que l'on donne, dans le midi de la France, à plusieurs canaux de navigation. Robine d'Aigues-Mortes. Robine de Narbonne. Robine de Vic.

ROBINERIE. s. f. S'est dit pour Plaisanterie, facétie, saillie. Rabelais a passé tous les autres satiriques en rencontres et belles *robineries*. (Sat. Ménippée.)

ROBINESQUE. adj. des 2 g. S'est dit par plaisanterie ou dénigrement, de ce qui appartient aux gens de robe. La morgue, le despotisme robinesque.

ROBINET. s. m. (de *robin*, surnom du mouton, parce qu'il y a une grande apparence que les robinets de fontaine ont été ainsi nommés parce qu'ils étaient et sont encore faits la plupart en tête de mouton). Techn. Pièce d'un tuyau de fontaine qui sert à retenir l'eau et à la faire couler quand on veut. Robinet de cuivre. Robinet à deux eaux, à trois eaux. Boîte d'un robinet. Clé d'un robinet. Ouvrir le robinet. Fermer le robinet. Boyle avait des convulsions lorsqu'il entendait le bruit que fait l'eau en sortant d'un *robinet*. (***)

— *Robinet de deux pouces, de trois pouces.* Robinet par où passent deux pouces, trois pouces d'eau, ou cinq centimètres, huit centimètres d'eau. ‖ *Robinet de demi-pied.* Robinet par où passe un demi-pied ou treize centimètres d'eau.

— Constr. *Robinet à boisseau.* Robinet dont la clé, de forme conique, s'engage dans un boisseau creux qui a la même forme. ‖ *Robinet à tête.* Celui dont la clé est surmontée d'une poignée en forme de béquille. ‖ *Robinet à deux eaux.* Celui dont la clé est percée de manière à correspondre à volonté à deux tuyaux différents. ‖ *Robinet à trois eaux.* Celui qui peut correspondre à trois tuyaux différents, et ouvrir l'un ou l'autre à volonté. ‖ *Robinet de jauge.* Robinet à deux ou trois clés, dont une, celle du milieu quand il y en a trois, porte dans l'œil un diaphragme percé d'un trou jaugé pour fournir un volume d'eau déterminé. ‖ *Robinet flotteur.* Robinet dont la clé est horizontale, et se trouve manœuvrée par un levier, à l'extrémité duquel est fixé un cylindre creux de métal, flottant à la surface du réservoir que le robinet est destiné à entretenir plein. ‖ *Robinet en cul-de-lampe.* Celui qui verse l'eau par un orifice ouvert à l'extrémité inférieure. ‖ *Robinet à cou de cygne.* Robinet dont la clé, disposée en cou de cygne, renferme elle-même l'orifice. ‖ *Robinet à vanne.* Celui qui est formé par une vanne. ‖ *Robinet à valve.* Robinet dont la valve peut monter et descendre à volonté. ‖ *Robinet à deux faces.* Robinet dans lequel l'eau peut venir indifféremment dans un sens ou dans un sens contraire. ‖ *Robinet papillon.* Robinet qui consiste en une boîte de fonte, séparée en deux capacités par un diaphragme, afin de défendre ou de permettre le passage à l'eau de la case supérieure avec l'inférieure. ‖ *Robinet à trois clés.* Celui qui est formé de trois robinets soudés successivement sur le même tuyau. ‖ *Robinet à quatre faces.* Celui qui, dans les machines à vapeur, sert à permettre à la vapeur venue par un conduit de prendre un autre chemin, en passant tour à tour en dessus et en dessous du piston. ‖ *Robinet à pisson.* Robinet destiné à éviter l'usure du métal et la perte du liquide. ‖ *Robinet à siphon.* Robinet qui a la propriété de puiser à la surface un liquide trouble et tenant en suspension des matières étrangères. ‖ *Robinet de purge.* Robinet placé au bas de la chaudière de la locomotive, et qui sert à son nettoyage. ‖ *Robinet de graissage des cylindres.* Robinet de décharge de la chemise des cylindres. Nom de deux autres robinets des machines à vapeur.

— Tout tuyau qui sert à donner et à retenir la liqueur contenue dans un vase ou ailleurs. Robinet d'un tonneau. Robinet d'une fontaine de cuisine. Robinet d'une cuve.

— Mar. *Robinet de la cale.* Robinet de fortes proportions, qui sert à donner de l'eau de mer pour laver les ponts, la cale, et à remplir, au moyen d'une manche, les futailles dont l'eau douce a été consommée; il sert aussi pour verser l'eau qui sert à noyer les poudres en cas d'incendie.

— Phys. *Robinet d'une machine pneumatique.* Ce qui sert à retenir l'air dans cette machine, et à l'en faire sortir.

— Se dit quelquefois de la seule clé du robinet. Tourner le robinet. Lâcher le robinet.

— Fig. et fam. *Quand une fois le robinet est lâché, il a de la peine à finir.* Se dit d'un grand parleur qui ne sait pas s'arrêter. ‖ *C'est un robinet d'eau tiède.* Se dit d'un homme qui parle longuement et ne dit que des choses communes. ‖ Se dit aussi d'un écrivain qui a de la facilité à produire des ouvrages médiocres.

— Saint-Simon, dans son singulier style, donne à Fénelon un esprit facile, ingénieux, fleuri, agréable, dont il tenait, pour ainsi dire, le *robinet*, pour en verser la qualité et la quantité exactement convenable à chaque personne.

— Bot. *Robinet déchiré.* Le lychnide fleur de coucou.

— Ornith. Nom donné, dans quelques cantons, à la lychnide dioïque.

ROBINETTE. s. f. Variété de tulipe.

ROBINIE. s. f. Bot. Genre de plantes. V. ROBINIER.

ROBINIER. s. m. (de Jean *Robin*, naturaliste auquel on doit l'introduction en France de cet arbre précieux). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, papilionacées, de la famille des légumineuses. Le *robinier* faux acacia est un grand et bel arbre de l'Amérique septentrionale, aujourd'hui généralement cultivé en Europe sous le nom vulgaire d'*acacia*. Sa forme est très-élégante. Ses fleurs sont d'une blancheur de neige, d'une odeur très-agréable qui se répand au loin; elles s'épanouissent au printemps, et sont réunies en belles grappes nombreuses et pendantes. Robinier visqueux. Le robinier hispide, vulgairement acacia rose, croît sur les hautes montagnes de la Caroline. Robinier panococo. Robinier nicou. Robinier des haies. Robinier ambigu.

ROBINOCRATIQUE. adj. des 2 g. S'est dit, par dénigrement, de ce qui appartient à la domination des hommes de loi, des robins. L'orgueil robinocratique.

ROBINSON (Marie Darby, dame), dite la *Sapho anglaise*, née en 1758, morte en 1800, monta sur le trône, et se fit une réputation éclatante par sa beauté. Elle devint la maîtresse en titre de Georges IV. On a d'elle des poésies lyriques très-estimées. ‖ ROBINSON CRUSOÉ. Personnage imaginaire, qui est le héros d'un roman de Daniel de Foë, traduit dans toutes les langues, et imité par plusieurs auteurs. Les aventures de Robinson Crusoé, jeune homme qui, seul dans une île sauvage, y vit du travail de ses mains, ont cependant quelque fondement. Elles ont été suggérées par celles d'Alexandre Selkirk, matelot écossais, qui vécut quatre ans dans l'île de Juan Fernandez, où il avait été abandonné en 1705 par le capitaine Stralling.

ROBINSON. s. m. Se dit familièrement d'Un parapluie, par allusion à celui que portait dans son île Robinson Crusoé.

ROBINSONIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées. La robinsonie à feuilles de mélianthe est un arbre de 40 à 50 pieds, qui croît dans les forêts désertes de la Guiane.

ROBLE. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du chêne.

ROBLOT. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire des petits maquereaux.

ROBOAM. Fils de Salomon, fut reconnu roi des douze tribus à la mort de son père, l'an 962 av. J.-C.; mais il causa par ses exactions une violente insurrection. Dix tribus refusèrent de lui obéir, et prirent pour roi Jéroboam. Il se forma alors deux royaumes, celui d'Israël, renfermant dix tribus, et celui de Juda, deux seulement, celle de Juda et celle de Benjamin. Roboam régna 14 ans, de 962 à 946.

ROBOLO. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un lépisostée.

ROBORANT, ANTE. adj. Médec. Qui fortifie.

ROBORATIF, IVE. adj. (du lat. *roborare*, fortifier). Médec. Qui fortifie. Remède roboratif. Propriété roborative. Peu usité; on dit plutôt *corroborant*.

ROBRE. s. m. T. de jeu. V. ROB.

ROBRE. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du chêne, et particulièrement de la variété qu'on appelle rouvre.

ROB-ROY. (Robert-Mac-Gregor Campbell, dit), célèbre déprédateur écossais, né vers 1660, fit longtemps le commerce des bestiaux; mais ses spéculations tournèrent mal, et il se vit ruiné par la rigueur du duc de Montrose, qui lui avait fait quelques avances. Rob-Roy s'en vengea en exerçant des dévastations horribles sur tous les domaines de ce seigneur, et même il les étendit sur beaucoup d'autres. Il finit par lever le *blaken-mail*, c'est-à-dire le tribut du voleur, moyennant le payement duquel il épargnait les bestiaux du tributaire. Il mourut octogénaire en 1715. Son nom est populaire en Écosse. Rob-Roy est le héros d'un roman de Walter Scott.

ROBULE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles qui renferme une seule espèce qui se trouve fossile en Toscane.

ROBULINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

ROBUR. s. m. Bot. Nom latin du chêne rouvre, espèce la plus commune dans nos bois.

— Myth. Dieu de la force, fils de Pallas et du Styx.

ROBUS. s. m. Agric. Espèce de froment.

ROBUSTAIRE. s. m. Antiq. rom. Charpentier attaché aux armées.

ROBUSTE. adj. des 2 g. (du lat. *robustus*, fait de *robur*, force). Fort, vigoureux, en parlant des personnes, et de ce qui y a rapport. C'est un homme robuste. Un corps robuste. Être de complexion, de constitution robuste. Avoir une santé robuste. J'ai ma mie Jacqueline encore vivante, saine et *robuste*. (J.-J. Rouss.) L'enfant n'est méchant que parce qu'il est faible; rendez-le fort et *robuste*, il sera bon. (Id.) Pour des actions fortes, il faut un corps endurci et *robuste*. (Virey.) Dans les longs carêmes des Tartares qui suivent le rit de l'Église grecque, ces hordes ne vivent presque que de champignons, même vénéneux, que supportent et digèrent leurs estomacs *robustes*. (Id.) Ces sages d'Égypte avaient étudié le régime qui fait les esprits solides, les corps *robustes*. (Boss.) Dans un grand champ de bataille qui a été vu par Hérodote, les crânes des Perses, aisés à percer, et ceux des Égyptiens, plus durs que les pierres auxquelles ils étaient mêlés, montraient la mollesse des uns, et la *robuste* constitution qu'une nourriture frugale et de vigoureux exercices donnaient aux autres. (Id.

— Se dit aussi des animaux et des végétaux. Un cheval peu robuste. Une plante robuste. Un arbre robuste.

— Se dit des choses et des objets personnifiés.

L'Été, fils du Soleil succède au doux Printemps,
Sa *robuste* jeunesse a l'air viril et mâle. (St-Lamb.)

— Fig. *Avoir une foi robuste*. Avoir une foi ferme, inébranlable || S'emploie le plus souvent par plaisanterie, et signifie, Avoir trop de crédulité. Heureuses les personnes douées d'une foi *robuste* : elles ont le bonheur ou l'attendent. (Boiste).

— *Robuste de*. Il est *robuste* de corps, terrible de visage. (Boil.)

— Syn. comp. ROBUSTE. FORT. VIGOUREUX. On est *rigoureux* par le mouvement et par les efforts qu'on fait; on est *fort* par la solidité et la résistance des membres; on est *robuste* par la bonne conformation des parties qui servent aux fonctions naturelles.

ROBUSTEMENT. adv. D'une manière robuste. Peu usité.

ROBUSTI (Jacques). Célèbre peintre, beaucoup plus connu sous le nom de Tintoret.

ROBUSTICITÉ. s. f. Néol. État, qualité d'un être, d'une personne robuste. Fort peu usité. Ma santé chemine vers la *robusticité*. (Mme d'Épinay.) Ce mot n'est pas tolérable, même dans une lettre.

— Fig. Robusticité de la foi.

ROC. s. m. (du gr. ῥώξ, fente ou rocher escarpé). Masse de pierre très-dure, qui tient à la terre. Bâtir sur le roc. Percer le roc. Dur comme le roc, comme un roc. Roc fort dur. Fossés taillés dans le roc. Forteresse sur un roc. Aussi ferme que le roc, qu'un roc. Fouiller jusqu'au roc, jusqu'au roc vif. Besançon fume encor sous son *roc* foudroyé. (Boil.) C'est sur un *roc* qu'il est doux d'avoir des amis. (Las Cases.)

La nature se rit de ces *rocs* contrefaits,
D'un travail impuissant avortons imparfaits.
(Delille.)

Et dans le *roc* qui cède et se coupe aisément,
Chacun sait de sa main creuser son logement.
(Boileau.)

— Anc. art milit. Se disait pour Forteresse, tour.

— T. de jeu. Nom donné autrefois à la pièce du jeu des échecs appelée aujourd'hui *tour*.

— Blas. Meuble de l'écu, qui représente, selon quelques-uns, une tour ou roc d'échiquier, dont la partie supérieure porte deux crampons, et, selon d'autres, c'est le fer morné d'une lance de tournoi.

— Ornith. Cet oiseau si fameux dans les contes arabes, qui est aussi appelé *ruch* par les Orientaux, est le condor.

— La Fontaine nous fournit l'exemple d'un bon emploi de ce mot *roc*, en parlant des tentatives infructueuses d'un amant sur une dame qui sut lui résister.

Elle tint bon; Frédéric échoua
Contre ce *roc*, et le nez s'y cassa.

— Syn. comp. ROC. ROCHE. ROCHER. *Roc* désigne la nature de la pierre, la qualité de la matière dont il est formé; *roche* exprime souvent de grandes masses de pierres de différentes qualités, et même de matières très-diverses. L'idée de force est particulièrement dominante dans le *rocher*.

ROCAÏL. Myth. or. Frère puîné de Seth, qui possédait les sciences les plus cachées. Ayant su, ou par la révélation divine, ou par les principes des sciences secrètes, que le temps de sa mort approchait, il voulut éterniser sa mémoire par un ouvrage merveilleux. En effet, il fit bâtir un palais et un sépulcre magnifique, où l'on voyait grand nombre de statues de différents métaux, faites par art talismanique, lesquelles opéraient par des ressorts secrets, ce que tout le monde aurait cru se faire par des hommes vivants.

ROCAILLE. s. f. (pr. *ro-kâ-ye*; diminut. de *roc*). Certain assemblage de coquillages mêlés avec des pierres inégales et brutes, qu'on trouve au milieu des rochers.

— Dans l'architecture rustique, on appelle ainsi certaines compositions où l'on fait entrer des matières, soit naturelles, soit artificielles, qui semblent être un produit de la nature. Grottes de rocaille. Voûte de rocaille.

— Anc. techn. Petits grains d'émail jaunes et verts, dont se servaient les peintres sur verre. Rocaille jaune. Rocaille verte.

— Genre de petits meubles à la mode sous Louis XV, dont l'extérieur imite des grottes, des rochers, des amas de coquillages. Pendule, vases de rocaille.

— S'empl. adjectiv. dans cette expression, *le genre rocaille*.

— On dit aussi absol. *Des rocailles*. Une cheminée garnie de rocailles.

ROCAILLEUR. s. m. (pr. *ro-kâ-yeur*). Celui qui travaille en rocaille. Ouvrier qui a la pratique des rocailles, qui met en œuvre des rocailles, qui fait les congélations lapidifiques et autres imitations dont on orne les grottes et les fontaines.

ROCAILLEUX, EUSE. adj. (pr. *ro-kâ-yeu*) Plein de petits cailloux. Un chemin rocailleux.

— Fig. *Style rocailleux*, Style dur, désagréable à l'oreille. La versification de M. Lemierre est pénible et *rocailleuse*; en la lisant, on croit marcher sur des pointes de clous. (Ann. littér.) Le style haché, *rocailleux* de Mme de Sévigné, contraste avec l'exquise délicatesse de ses sentiments. (Boiste.)

— Les vers rocailleux affectent désagréablement l'oreille, et par conséquent sont mauvais, d'après le précepte même du législateur de notre Parnasse :

Fuyez des mauvais sons le concours odieux.
Le vers le mieux rempli, la plus noble pensée,
Ne peut plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée.
(Boileau.)

Si cependant l'aspérité des sons contribuait à l'effet; si elle rendait, par exemple, le vers imitatif, cette rudesse, loin d'être un défaut, deviendrait une beauté, et ce vers de Racine : *Sa croupe se recourbe en replis tortueux*, est à l'abri des traits de la critique.

— Famil. Se dit du goût baroque de quelques personnes qui se plaisent à produire selon différents genres, soit de certaines aspérités de langage et de style dans le discours, soit certains contrastes choquants de tons, de couleurs ou de lignes dans la peinture, soit de certaines formes heurtées dans la sculpture, soit des combinaisons disparates dans les plans et les détails de l'architecture.

— Cet adjectif, au figuré, était un néologisme à la mode avant 1787.

ROCAIREUL. s. m. Ornith. Un des noms du guêpier commun, en Piémont.

ROCAMBEAU. s. m. Mar. Cercle de fer rond, disposé pour glisser sur un boute-hors ou sur un mât, et servir ainsi à étendre ou carguer une voile qui est fixée par une bague ou un crochet à la circonférence du cercle de fer.

ROCAMBOLE. s. f. (de l'all. *rockenbollen*). Bot. Espèce d'ail cultivée dans les potagers et mêlée dans les aliments. Il est un peu moins fort que l'ail ordinaire. Mettre de la rocambole, un peu de rocambole dans un ragoût. La rocambole vient spontanément en Allemagne et dans le midi de la France. On la cultive aussi dans les jardins.

— Fig. et fam. Ce qu'il y a de plus piquant dans quelque chose. La rocambole de la galanterie. Les plaisanteries sont la *rocambole* de la conversation. (Acad.) Ce sens vieillit.

ROCAME. s. m. Bot. Genre de plantes.

ROCANTIN. s. m. Anc. littér. fr. Chanson composée de fragments de plusieurs autres, en forme de centon.

— Anc. art milit. Soldat vétéran chargé de la défense d'un roc, d'une forteresse (de l'italien *rocca*, citadelle). Rocantin, c'est proprement un soldat qui a vieilli dans les troupes et qui n'est plus bon qu'à garder une forteresse; ou plutôt c'est un vieux chamois qui de sa vie n'a fait autre chose.

— Fig. Vieillard en général. Ce n'est qu'un vieux rocantin.

ROCAR. s. m. (du fr. *roc*, parce qu'il se tient sur les rochers). Ornith. Merle du cap de Bonne-Espérance.

ROCCELLA. Géogr. Bourg du royaume de Naples, où l'on fait la pêche du corail.

ROCCELLATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résulte de la combinaison de l'acide roccellique avec les bases salifiables.

ROCCELLE. s. f. (du fr. *rocher*, parce qu'elle croît sur les rochers). Bot. Genre de la famille des lichens. V. ORSEILLE. || Genre de la famille des groseilliers, établi pour une espèce de groseillier épineux.

ROCCELLIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide particulier découvert dans la roccelle des teinturiers.

ROCH (Saint). Né à Montpellier en 1295, d'une famille riche, donna son bien aux pauvres, et partit à vingt ans en habit de pèlerin pour l'Italie. Trouvant cette contrée en proie aux ravages de la peste, il se dévoua au service des pestiférés, et guérit beaucoup de malades sur sa route, mais il fut atteint lui-même à Plaisance. De peur de communiquer le mal, il alla se cacher dans une solitude, où il faillit succomber; mais il fut découvert par le chien d'un gentilhomme nommé Gothard; cet homme le recueillit et le guérit. Il revint au bout de plusieurs années dans sa patrie, qui était alors en guerre; pris pour espion, il fut arrêté et jeté en prison. Il y mourut en 1327. Sa fête se célèbre le 16 août.

—Prov. *Donner des bénédictions de saint Roch*. Maudire quelqu'un, ou en dire du mal.

— Fam. *Saint Roch et son chien*. Se dit de deux personnes que l'on voit toujours ensemble.

— *Mal de saint Roch*. La peste.

— *La saint Roch*. Se dit pour la fête de saint Roch.

ROCHASSIÈRE. s. f. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de perdrix.

ROCHAU. s. m. (On l'appelle ainsi, parce qu'il se tient dans les rochers). Ichthyol. Un des noms vulgaires du square clavière.

ROCHDALE. Géogr. Ville d'Angleterre dans le comté de Lancastre; 11,000 hab.

ROCHE. s. f. Masse de pierre très-dure, qui entre moins avant dans la terre que le roc, et qui est quelquefois isolée. Pointe d'une roche. Tailler, couper des roches, pour en faire du pavé. Port, hâvre dont l'entrée est difficile, parce qu'il y a beaucoup de roches sous l'eau. Roche dure. Pays tout couvert de roches. De l'eau de roche. Clair comme de l'eau de roche. J'ai vu la carte de la ville éternelle tracée sur des *roches* de marbre au Capitole, afin que son image même ne pût s'effacer. (Chateaub.) Sous les flancs caverneux d'une *roche* profonde. (Desaint.)

Allons du moins chercher quelque antre ou quelque *roche*
D'où jamais ni l'huissier ni le sergent n'approche. (Boileau.)

Et dans les flancs affreux de leurs *roches* fumantes,
Remportent à grands cris des dépouilles sanglantes.
(Voltaire.)

Je ne vous verrai plus, chèvres jadis heureuses,
Pendre au sommet lointain des *roches* buissonneuses.
(Tissot.)

— Prov. et fig. *Il y a quelque anguille sous roche*. Il y a dans cette affaire quelque chose de caché. Se prend ordinairement en mauvaise part.

— *Pierre de roche* ou *roche*. Se dit dans l'art de bâtir, de la pierre la plus dure et la moins propre à être taillée. Il y a des roches qui tiennent de la nature du caillou, et il y en a qui se débitent par écailles. On n'emploie guère la pierre de roche que dans les fondations. Rien de mieux encore quand on peut asseoir les fondements d'un édifice sur la roche : aussi dit-on pour exprimer la solidité en tout genre, *bâtir sur le roc*.

— Les géognostes désignent sous ce nom des masses minérales qui ont une assez grande étendue pour pouvoir être considérées comme partie essentielle dans l'édifice de l'écorce solide du globe, soit qu'elles ne présentent qu'un seul minéral, soit qu'elles en offrent plusieurs. Le granit est une roche composée. Le schiste est une roche feuilletée. Roche primitive. Roche secondaire. Roches alumineuses, argileuses, calcaires, ferrugineuses, granitiques, etc. Roches volcaniques. || Quelques géognostes français ont restreint ce nom aux masses composées de plusieurs espèces minérales. || Les géognostes allemands, au contraire, l'étendent non-seulement aux masses composées d'une seule espèce, mais ils comprennent souvent dans la même idée ce que nous désignons sous le nom de roches et de terrains; appliquant au premier mot l'idée de la réunion de plusieurs masses différentes, qui ont été déposées à la surface de la terre presque dans le même moment. || *Roches simples* ou *homogènes*. Celles dont la composition paraît simple, comme le calcaire saccharoïde, la houille, etc. || *Roches composées* ou *hétérogènes*. Celles qui sont visiblement composées par la réunion de plusieurs espèces minérales, comme le granit, le porphyre, etc.

— *Roche molle*. Se dit des cayes.

— *Roche vive*. Celle qui a ses racines fort profondes, qui n'est point mêlée de terre, et qui n'est pas par couches comme dans les carrières.

— *Roche cornéenne*. Pierre qui a l'apparence de la corne.

— *Cristal de roche*. Pierre transparente, qui est une cristallisation du quartz ou de la terre siliceuse pure.

— On dit qu'*une chose est claire comme de l'eau de roche*, pour exprimer qu'elle est nette et sans difficulté; et ironiq., pour exprimer qu'elle est fort obscure.

— Minér. *Roches noires*. Nom qu'on a donné au basalte, au trapp et à une eurite compacte noirâtre, qui se trouve dans quelques terrains houillers. || *Roches de cornes*. Nom que l'on a appliqué tantôt à un silex corné, tantôt à un pétrosilex ou feldspath compacte, tantôt à un amphibolithe. On a voulu ensuite la restreindre à la roche compacte et homogène désignée sous le nom de *cornéenne*. || *Roches glanduleuses*. Roches qui renfermaient des minéraux ou des noyaux cristallins, plus durs que la matière qui les enveloppe. Les parties font ordinairement saillie à la surface de ces roches exposées à l'influence des matières atmosphériques, et ressemblent à ce que l'on nomme *glandes* dans les règnes organiques. || En général, les roches sont désignées d'après la manière dont elles sont formées. Roches agrégées ou arénacées. Roches d'alluvion. Roches anisomères. Roches cémentées. Roches intermédiaires ou de transition. Roches isomères. Roches mélangées. Roches primordiales ou primitives. Roches secondaires. Roches de sédiment. Roches simples. Roches tertiaires. Roches volcaniques. || On les désigne aussi d'après la forme qu'elles présentent. Roches amygdaloïdes. Roches argiloïdes. Roches feuilletées. Roches glanduleuses. Roches granitoïdes. Roches grenues. Roches porphyroïdes. Roches schistoïdes. || On les nomme également d'après les matières principales qui entrent dans leur composition. Roches alumineuses. Roches amphiboliques. Roches argileuses. Roches calcaires. Roches chloritiques. Roches feldspathiques. Roches ferrugineuses. Roches granitiques. Roches gypseuses. Roches magnésiennes. Roches micacées. Roches porphyriques. Roches quartzeuses. Roches schisteuses. Roches serpentineuses. Roches talqueuses. Roches trappéennes.

— Mar. Sommet d'une montagne isolée, qui est alternativement couverte par le flot et le rassant. || *Être dans les roches*. Être porté au milieu d'un écueil. || *Être sur les roches*. Les toucher, en y echouer.

— Fig. *Un cœur de roche*. Un cœur dur, insensible.

— *Roche d'émeraudes*, *roche de topazes*, etc. Roche contenant de petits amas d'émeraudes et de topazes, et unies par une [illegible] elles sont comme enchâssées.

— *Turquoises de la vieille roche*. Turquoises tirées d'une mine ancienne.

— Fig. et fam. *C'est un homme de la vieille roche*. C'est un homme d'une probité reconnue. Cette locution remonte au temps de ces chrétiens zélés qui embrassaient la vie érémitique, et n'avaient d'autre habitation que le creux de quelque rocher. Les noms de ces saints ermites étaient moins connus que leurs bienfaits. Mais l'admiration et la reconnaissance savaient y suppléer par la désignation d'*homme de la vieille roche*, désignation simple et touchante qui s'est conservée dans notre langue pour les personnes de mœurs antiques et distinguées par de solides qualités, et pour les choses auxquelles on attache quelque idée de perfection. Quelques auteurs ont prétendu qu'elle fait allusion à une ancienne roche ou mine de turquoises qui est épuisée depuis longtemps, parce que ces turquoises étaient plus précieuses que les autres.

— *Noblesse de la vieille roche*, *de vieille roche*. Noblesse ancienne.

— *Amis de la vieille roche*. Amis sûrs, éprouvés.

— Anc. art milit. Se disait pour Roc; forteresse. || *Cave taillée dans le roc*.

— Artill. *Roche à feu*. Composition incendiaire que l'on fait entrer dans la charge de quelques projectiles creux. || Composition qui entre dans la charge des bombes d'artifice.

— Comm. *Fromages de roche*. Petits fromages ronds, du poids d'un kilogr., que l'on tire de Roanne.

— Hist. rom. *Roche tarpéienne*. Colline de Rome, d'où les Romains précipitaient les criminels condamnés à mort. Son voisinage du Capitole a donné lieu à cette locution proverbiale : *Il n'y a pas loin du Capitole à la roche tarpéienne*, pour dire : Le triomphe n'est pas loin de la mort. || *Roches rouges*. Nom d'un lieu voisin de Rome, où Constantin livra bataille à Maxence, et le défit en 311.

— Hydraul. Monceau de cailloux, de pétrifications, de coquillages de différentes couleurs, élevé et formant un rocher duquel sort un jet qui tombe sur le cailloutage. || Fontaine faite en rocaille, adossée contre un mur, imitant la caverne, d'où sortent des bouillons et des nappes d'eau.

— Techn. Masse de pierres à chaux ou de tuiles qui se sont collées ensemble par l'action du feu. || Gravier que l'on trouve dans une pierre précieuse. || Nom vulgaire du borax.

— ROCHES. s. f. pl. Tuiles qui, exposées à un feu violent, se vitrifient, se déforment et se collent les unes aux autres.

— Syn. comp. ROCHE. ROC. ROCHER. V. ROC.

ROCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Rocher S'empl. adjectiv.

ROCHE-BERNARD. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Vannes (Morbihan); 6,000 hab.

ROCHE-CANILLAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Tulle (Corrèze); 450 hab.

ROCHECHOUART. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Haute-Vienne); 4,100 hab. A 421 kil. de Paris.

ROCHECHOUART. Nom d'une illustre maison du Poitou, qui a fourni un grand nombre de personnages distingués.

ROCHE-DERRIENS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lannion (Côtes-du-Nord); 1,300 hab.

ROCHÉE. s. f. (de M. *de la Roche*), médecin génevois). Bot. Genre de plantes de la famille des crassulacées, renfermant trois espèces du cap de Bonne-Espérance, cultivées dans les jardins d'agrément pour l'éclat de leurs fleurs. || Genre de la plante établi pour placer l'ixie de la roche.

ROCHEFLAVIN (Bernard de La). L'un des plus savants jurisconsultes et des plus savants magistrats de son siècle, naquit en 1552, et mourut en 1627.

ROCHEFORT. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Charente-Inférieure); chef-lieu de préfecture maritime, un des grands ports militaires de France; 15,400 hab. || Ch.-l. de cant., arr. de Dôle (Jura); 600 hab. || Ch.-l. de cant., arr. de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); 1,400 hab.

ROCHEFORT (Guill. de). Chancelier sous Louis XI et sous Charles VIII, né en 1433, mort en 1492; fut d'abord au service des ducs de Bourgogne, qu'il quitta peu après la mort de Charles le Téméraire; il fut nommé chancelier de France en 1483. || ROCHEFORT (Guy de), son frère puîné, remplit les mêmes fonctions auprès des mêmes princes. || ROCHEFORT (Guill. de). Littérateur né à Lyon en 1731, et mort en 1788; a traduit en vers français l'*Iliade* et l'*Odyssée*; il a publié en outre plusieurs tragédies, et la traduction en prose du théâtre de Sophocle.

ROCHEFORTE ou **ROCHEFORTIE.** s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des rhamnées, qui croissent sur les rochers arides, à la Jamaïque.

ROCHEFORT-EN-TERRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vannes (Morbihan); 700 hab.

ROCHEFORT-SUR-LOIRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Angers (Maine-et-Loire); 2,400 hab.

ROCHEFOUCAULD (LA). Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Angoulême (Charente-Inférieure); 2,900 hab.

ROCHEFOUCAULD (LA). [illegible]

ROCHEJACQUELIN (LA). V. LA ROCHE-JACQUELIN.

ROCHELLE (LA). Géogr. Ch.-l. du dép. de la Charente-Inférieure, évêché, port de mer. 14,900 hab.

— Hist. *Siège de la Rochelle.* Siége que les protestants soutinrent, dans cette ville, qui était une de leurs places de sûreté, contre Louis XIII et le cardinal de Richelieu ; il dura plus d'un an. Les assiégés se rendirent le 28 octobre 1628.

— Prov. *Il vient de la Rochelle, il est chargé de maigre.* Ce proverbe fait allusion au fameux siége de la Rochelle, que les réformés soutinrent contre Louis XIII. La ville fut obligée d'ouvrir ses portes après un siége de treize mois.

ROCHELLE. s. f. Comm. Espèce de toile.

— Agric. Espèce de raisin du N.-E. de la France. Rochelle noire. Rochelle blanche. || *Rochelle verte.* Raisin de grosseur moyenne, d'un goût peu agréable, cultivé pour la fabrication des eaux-de-vie.

ROCHELOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Rochelle. || Qui appartient à la Rochelle ou à ses habitants. || On dit aussi *Rochelais, aise.*

ROCHEMAURE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Privas (Ardèche) ; 1,100 hab.

ROCHER. s. m. (pr. *ro-ché*). Masse de pierre très-dure qui tient à la terre, et qui est ordinairement très-élevée, très-escarpée, et terminée en pointe. Un grand rocher. Un rocher escarpé. Le pied, la pointe d'un rocher. Une chaîne de rochers. Des bancs de rochers. Fontaine qui sort d'un rocher. Rochers sous l'eau, à fleur d'eau. Se briser contre un rocher. Rocher battu des flots. Fier comme un rocher. Dur comme un rocher. Ne branler pas plus qu'un rocher. L'ombre de Dargo habite encore les *rochers.* (Chateaubr.) Des sources d'eau vive sortent des veines d'un *rocher* aride à la parole de Moïse. (Fléch.) Ariane aux *rochers* contant ses injustices. (Rac.) À travers les *rochers* la peur les précipite. (Id.) Pauvre humanité ! l'homme n'est pas plus à l'abri sur un *rocher* que sous les lambris d'un palais. (Napol.)

Variez à la fois
Les bois par les *rochers*, les *rochers* par les bois
(DELILLE.)

Tel que du haut d'un mont de frimas couronné,
Au milieu des glaçons et des neiges fondues,
Tombe et roule un *rocher* qui menaçait les nues.
(VOLTAIRE.)

— On s'en sert souvent dans les comparaisons. A ces mots, toute l'arrogance de ce favori tomba, comme un *rocher* qui se détache du sommet d'une montagne escarpée. (Fléch.)

— Mar. Sommet d'une montagne ou d'une éminence sous-marine, qui se montre au-dessus de la surface de la mer. Elle diffère de la roche en ce qu'elle est toujours visible. Quelquefois cette éminence est surmontée d'une sorte de plate-forme, alors le rocher devient une petite île. || Sorte de falaise escarpée, sans verdure, que bat la mer, et qui n'offre qu'un aspect rude et stérile. || Les traditions anglaises ont donné ce nom à une falaise déchirée, qu'on appelle encore *le rocher de Shakspeare*, en mémoire d'un épisode du *Roi Lear.* || Il y a des rochers dont la forme est singulière ; on en remarque plusieurs aux environs de l'île de Corfou, parmi lesquels le plus gros a toute l'apparence d'un vaisseau à la voile ; les anciens s'imaginaient y voir le navire phénicien qui portait Ulysse dans sa patrie, et que Neptune avait métamorphosé en pierre, afin de venger son fils Polyphème.

— Ce mot, plus usité dans le langage vulgaire que dans celui de l'histoire naturelle, désigne généralement Les portions de roches qui font saillie au-dessus de la surface de la terre. Si les sables de la mer sont des débris de ses *rochers*, ses *rochers*, à leur tour, ne sont que des amalgames de ses sables. (B. de St-P.) Le terrain de la mer est de sable, de gravier, souvent de vase, quelquefois de terre ferme, de coquillages, de *rochers.* (Buff.)

— *Rocher branlant.* Rocher auquel on peut imprimer sans grand effort un mouvement de rotation.

— Espèce de synonyme des mots *roc* et *roche ;* mais dans le langage ordinaire, ces deux derniers mots désignent plus particulièrement la nature de la matière. *Rocher* se dit plus volontiers de la masse isolée d'une roche ; c'est du moins sous ce rapport qu'on l'emploie ordinairement dans les ouvrages d'art.

— Prov. *Rouler le rocher.* Faire un travail pénible et inutile. Allusion à la fable de Sisyphe.

— Comme les rochers étaient des lieux où les peuples se retiraient dans les cas d'attaques ou d'irruptions imprévues des ennemis, on trouve souvent ce mot employé dans l'Écriture pour désigner un asile, un lieu de retraite, de sûreté. *Le Seigneur est mon rocher, soyez mon rocher*, expressions bibliques, dans lesquelles *rocher* est pris métaphoriquement pour force, appui. O Dieu, vous étiez sa force, et, comme disait David, ce ferme *rocher* où s'appuyait sa constance. (Boss.)

— *Rocher artificiel.* Amas de pierres disposées de manière à imiter un rocher naturel. Ce sont quelquefois de grandes constructions fort solides et fort dispendieuses. Les rochers servent le plus ordinairement à masquer la source, ou à contenir le réservoir d'où s'échappe la rivière artificielle, et à former la grotte, toutes choses qui sont, en quelque sorte, des parties indispensables du jardin pittoresque.

— Archit. hydraul. *Rocher d'eau.* Fontaine qui figure un rocher artificiel. || Espèce de fontaine, creusée en forme d'antre, d'où sortent des bouillons et des nappes d'eau par plusieurs endroits.

— Anat. Un des os du crâne, que l'on nomme ainsi à cause de sa dureté.

— Art hermét. *Rocher des philosophes.* Fourneau chimique.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves, dont on connaît un assez grand nombre d'espèces que l'on distingue à leur tube. Il en existe dans toutes les mers, mais elles sont toujours plus grosses, plus rameuses, plus chicoracées dans les mers des pays chauds que dans les nôtres. Les tours de la spire des coquilles sont garnis d'espace en espace de tubercules mousses ou d'éminences pointues, particularité qui, jointe à la dureté de la coquille, rend l'animal inattaquable comme le rocher. Le rocher forte-épine. Le rocher fine-épine. Le rocher rare-épine. Le rocher tête-de-bécasse. Le rocher motacille. Le rocher cornu. Le rocher acanthoptère. Le rocher triptère. C'est dans ce genre, aussi bien que dans les pourpres proprement dites, que l'on trouve ces coquillages qui, dans l'antiquité, fournissaient la couleur.

— *Ferme comme un rocher.* Très-ferme.

— Fig. et fam. *Parler aux rochers.* Parler à des gens qui ne sont point touchés de ce qu'on leur dit. *Rochers*, je suis plus *rocher* que vous n'êtes. (Malh.) L'ingrat dont je me plains est un *rocher* aussi. (Mme de la Suze.)

— Fig. *Un cœur de rocher, un rocher.* Un cœur dur, insensible.

— Techn. Masse de mousse qui s'étend sur la bière, quand cette liqueur commence à fermenter. || *Rocher de confitures.* Plusieurs filets confits d'écorce de citron et d'orange mêlés et joints ensemble, qui représentent en quelque façon un rocher naturel.

— Syn. comp. ROCHER. ROC. ROCHE. V. ROC.

ROCHER. v. a. 1re conj. Techn. Environner de borax les parties qu'on veut souder.

— v. n. Mousser, en parlant de la bière qui fermente.

ROCHERAIE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires du pigeon biset.

ROCHE-SERVIÈRE. Géogr. V. LA ROCHE-SERVIÈRE.

ROCHESTER. Géogr. Ville d'Angleterre, dans le comté de Kent. 9,000 hab.

— Diplom. *Texte de Rochester.* Cartulaire de l'église de Rochester, dressé, au XIIe siècle, par Ernulphe, évêque de cette ville.

ROCHESTER (Jean de Wilmot, comte de). Courtisan et poëte anglais, né en 1648, mort en 1680, se rendit célèbre par sa fidélité aux Stuarts. Il a laissé des poésies pleines de talent ; la plupart sont des satires.

ROCHE-SUR-YON. Géogr. Ancien nom de Bourbon-Vendée, ville qui fut détruite pendant les guerres de la Vendée, et rebâtie en 1807, sous le nom de Napoléon. Le nom de Bourbon-Vendée ne lui fut donné que sous la Restauration.

ROCHET. s. m. (du lat. barb. *rocus, rocchus*, ou *rochus*, tunique de dessus à manches, fendue par le haut, parce que le rochet est ouvert par devant comme cette tunique). Sorte de surplis à manches étroites que portent les évêques et plusieurs autres ecclésiastiques. Les évêques prêchent en rochet et en camail.

Attends-tu donc que, sans bulle et sans titre,
Il te ravisse encor le *rochet* et la mitre ? (BOILEAU.)

Un chanoine lui seul triomphant du prélat,
Du *rochet* à nos yeux ternira-t-il l'éclat? (ID.)

— Cost. Mantelet que les pairs d'Angleterre portent dans les cérémonies. Les rochets des vicomtes ont deux bordures et demie, ceux des comtes trois, etc. || Habit de toile que portent les deux sexes dans le ci-devant Bassigny.

— Anc. art milit. Arme ancienne du genre de la dague. Il y avait des rochets courtois.

— Mécan. *Roue à rochet.* Roue dentée dont les dents sont recourbées. || Les horlogers appellent *rochet*, une roue dont les dents ont une forme à peu près semblable à celles d'une crémaillère de cheminée.

— Techn. Bobine sur laquelle on dévide la soie, le fil d'or, etc., elle est plus grosse et plus courte que les bobines ordinaires.

ROCHETIN. s. m. Hist. ecclés. Nom que l'on donne aux chanoines de Saint-Jean de Latran.

ROCHETTE. s. f. Art milit. Fusée de guerre. On dit plus ordinairement *raquette* ou *roquette.*

— Comm. Espèce de sonde qui vient du Levant.

ROCHEUX, EUSE. adj. Géol. Qui est couvert de roches, de rochers. Terrain rocheux. Montagne rocheuse. Île rocheuse. Côte rocheuse.

— Géogr. *Monts rocheux.* Se dit particulièrement d'une grande chaîne de montagnes de l'Amérique septentrionale.

ROCHIER. s. m. Ancienne forme du mot Rocher.

— Ichthyol. Espèce de squale.

— Ornith. Espèce de faucon qui, dit-on, fait son nid dans les rochers. C'est le nom vulgaire de l'émérillon. On le donne cependant spécialement au vieux mâle de cette espèce dans son plumage parfait.

ROCHOIR. s. m. Techn. Petite boîte dans laquelle les ouvriers fondeurs mettent du borax pulvérisé, et qui sert à le faire tomber en telle quantité que l'on désire sur les endroits que l'on veut saupoudrer.

ROCHON (Alexis-Marie de). Astronome navigateur, né à Brest en 1744, mort en 1817, s'occupa continuellement du progrès des sciences. On lui doit une quantité d'ouvrages curieux sur l'astronomie et les sciences. || ROCHON DE CHABANNES (Marc Antoine Jacques). Auteur dramatique français, né en 1730, mort en 1800, fit représenter avec succès plusieurs pièces au Théâtre-Français.

ROCHWAND. s. m. Minér. Calcaire compacte qui accompagne les riches mines de fer de la Haute-Syrie.

ROCINELLE. s. f. Crust. Genre de crustacés de la famille des cymothoadés.

ROCK. s. m. V. ROUC.

ROC-NOIR. s. m. ou **ROCHE-NOIRE.** s. f. Minér. Nom par lequel on désigne quelquefois les basaltes, les trapps et les roches de serpentine.

ROCOCO. adj. et s. m. B.-arts. Se dit trivialement du genre d'ornements, de style et de dessin, qui appartient à l'école du règne de Louis XV et du commencement de Louis XVI. Le genre rococo a suivi et précédé le pompadour, qui n'est lui-même qu'une nuance du rococo. La vente des vieux couverts aux poinçons *rococo* offre d'immenses avantages à ceux qui les achètent au titre actuel. (Revue de Paris.)

— Se dit, en général, de tout ce qui est vieux et hors de mode, dans les arts, la littérature, le costume, les manières, etc. Aimer le rococo. Tomber dans le rococo. Cela est bien rococo.

ROCOU. s. m. V. ROUCOU.

ROCOUB-ALCACOUSAG. s. m. Relat. Fête des Persans, dans laquelle un vieillard chauve parcourait les rues, monté sur un âne, et tenant un corbeau et un fouet. C'était un symbole de l'hiver.

ROCOUYER. s. m. Bot. Plante qui produit le roucou.

ROCOUX. Géogr. Village de la province de Liége, en Belgique, où le maréchal de Saxe remporta, le 11 octobre 1746, une victoire signalée sur les ennemis de la France.

ROCROCÉDÉE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

ROCROI. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Ardennes), 3,700 hab.

— Hist. *Bataille de Rocroi.* Victoire remportée par le prince de Condé, alors duc d'Enghien, sur les Espagnols, le 19 mai 1643.

ROC-TORDU. s. m. Minér. Nom que l'on donne à certaines roches fissiles et schisteuses qui présentent dans leurs replis des nœuds contournés, comme on pourrait les obtenir en pliant et contournant des corps moins feuilletés.

ROCUL. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du motteux.

ROD. s. m. Métrol. Mesure agraire d'Angleterre, valant un peu plus de 25 centiares.

RODAGE. s. m. Anc. cout. Droit que le seigneur péager percevait sur les charrettes qui suivaient les chemins publics.

— Techn. Action de roder.

RODATION. s. f. (pr. *ro-da-ci-on*). Médec. Diminution de la longueur des poils.

RODE. s. f. Se disait pour Roue.

— *Jeu des rodes de fer.* Espèce de palet.

— Anc. mar. Nom qui était en usage, dans la Méditerranée, pour désigner deux pièces du vaisseau. La *rode de proue* correspond à l'étrave, et la *rode de poupe* à l'étambord.

— Ichthyol. Genre de poissons.

RODE. s. m. Econ. rur. Equipage composé de quinze à dix-huit chevaux de la camargue, dont douze pour le travail et les autres pour relever les premiers. Le rode est conduit par un gardien et un jeune homme ; il se loue aux propriétaires des départements de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, pour les dépiquages des grains.

RODE (Pierre). Célèbre violoniste, né à Bordeaux en 1774, mort en 1833.

RODÉ, ÉE. part. pass. du v. Roder. S'empl. adjectiv.

RODEGAST ou **RODIGAST.** Myth. germ. V. RADEGAST.

RODENTES. s. m. pl. Mamm. On s'est servi de ce nom pour désigner l'ordre des rongeurs.

RÔDER. v. n. 1re conj. (du lat. *rotare*, rouler, faire rouler ; dérivé de *rota*, roue). Tournoyer, courir, errer çà et là. Ne se dit guère qu'en mauvaise part. Voleurs qui rôdent dans une forêt. Rôder autour de la maison de quelqu'un pour l'arrêter. Rôder par le monde. Rôder dans une ville. Rôder chez tous les marchands. Voilà l'homme qui vient *rôder* autour de vous. (Mol.) Une foule de bavards et d'importuns, *rôdant* le long des galeries, s'approchèrent à la hâte du taciturne étranger. (Blanchet.) Il faut être soldat pour son pays ; mais servir sans but, aujourd'hui ici, demain là, c'est *roder* en valet de boucherie. (Lessing.)

— Se dit quelquefois des animaux. Les hérons *rôdent* dans les champs africains, et s'y nourrissent de reptiles. (A. Mart.) Les loups *rôdent* pendant la nuit autour des troupeaux. (Lav.)

— On dit en fauconnerie, l'*oiseau rôde de bonne action.*

— Fig. Les bruits qui murmurent dans la basse région de cet orchestre fantastique se mêlent aux plaintes de ces deux bassons, qui, comme de légers fantômes, *rôdent* au crépuscule de l'harmonie. (D'Ortigues.)

— Mar. *Rôder sur son ancre.* Se dit d'un bâtiment qui, étant mouillé dans un courant violent, se meut de part et d'autre dans la direction du courant, en manœuvrant convenablement son gouvernail.

— Techn. Circuler ou rouler sur un pivot, accomplir une rotation.

— Regnard l'a employé activement dans la première acception. Depuis plus de vingt ans je *rôde* l'univers.

RODER. v. a. 1re conj. (du lat. *rotare*, tourner). Techn. Frotter deux pièces de métal ou de cristal l'une sur l'autre, pour qu'elles s'adaptent exactement.

— SE RODER. v. pron. Être rodé.

RODERIC ou **RODRIGUE.** Dernier roi des Wisigoths d'Espagne, s'empara en 710 de la couronne de Witiza, qui avait fait crever les yeux à son père. Les fils et les parents du roi détrôné appelèrent les Arabes à leur secours, et Rodrigue périt dans une bataille qui se livra l'année suivante.

RODET. s. m. (du lat. *rota*, roue). Mécan. Sorte de roue hydraulique.

RODETTE. s. f. S'est dit pour Eperon.

— Anc. métrol. *Blanc de la rodette.* Monnaie d'Allemagne qui portait la figure d'un éperon.

RÔDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui rôde. Attraper, arrêter les rôdeurs. Grand rôdeur. Rôdeur de nuit. Rôdeur de barrières.

RODEZ. Géogr. Chef-lieu de l'Aveyron, 9,700 hab.

— Hist. *Comté de Rodez.* État qui dépendait du comté de Toulouse. Il resta sans seigneur depuis le milieu du IXe siècle jusqu'en 1096, époque à laquelle se forma une dynastie de comtes de Rodez qui régna jusqu'en 1303. Le comté passa alors dans la maison d'Armagnac, et cette branche étant éteinte, le roi le donna au duc d'Alençon ; il passa ensuite aux rois de Navarre, et Henri IV le remit à la couronne en 1589.

RODILARD. (du lat. *rodere*, ronger ; et du fr. *lard*). Rongeur de lard. Nom d'un chat dans La Fontaine. Rabelais s'en était déjà servi. Les gryphes (griffes) du célèbre chat *Rodilardus.*

RODOALD. Roi des Lombards, succéda à son père en 652, et fut tué l'année suivante par un Lombard dont il avait outragé la femme.

RODODON. s. m. Anc. cost. Espèce de manteau rond.

RODOGUNE. Fille de Phraate, roi des Parthes, fut mariée à Démétrius Nicanor, roi de Syrie, que Phraate tenait prisonnier. Cléopâtre, première femme de Démétrius, en conçut une si grande jalousie qu'elle épousa Antiochus, frère de son mari, et que lors du retour de Démétrius elle le fit périr dans des embûches. Des deux fils que Démétrius avait eus d'elle, l'un, Séleucus, fut assassiné par sa mère ; l'autre, Antiochus, la prévint en l'empoisonnant. C'est cette histoire qui a fourni à Corneille le sujet de sa tragédie de *Rodogune.*

RODOIR. s. m. Techn. Petit tonneau dans lequel on lustre et l'on arrondit les grains de plomb. || Outil pour roder. || Cuve de tanneur, appelée aussi *coudret.*

RODOLPHE Ier. Roi de la Bourgogne transjurane, prit le titre de roi en 888, et mourut en 912. || RODOLPHE II. Son fils, régna de 912 à 937. || RODOLPHE III. Régna de 994 à 1032. Il fut le dernier roi de ce pays. || RODOLPHE Ier. Chef de la dynastie de Habsbourg, qui règne encore aujourd'hui sur l'Autriche, naquit en 1218, fut élu empereur en 1273, et mourut en 1291. || RODOLPHE II. Né à Vienne en 1552, roi de Hongrie en 1572, de Bohême en 1575, roi des Romains, puis empereur en 1576, vit son règne troublé par la guerre de trente ans, fut battu par les Turcs, fut obligé de céder la Hongrie, la Moravie et l'Autriche à Mathias, son frère, qui le détrôna en 1611. Il mourut l'année suivante.

RODOLPHE. s. m. Conchyl. Espèce de pourpre.

RODOLPHIN, INE. adj. Hist. Qui appartient à l'empereur Rodolphe.

— Astron. *Tables rodolphines.* Nom des tables astronomiques de Kepler, ainsi nommées parce que cet astronome les avait dédiées à l'empereur Rodolphe II. Les tables rodolphines furent dressées par Tycho-Brahé et Kepler.

RODOMONT. (du nom d'un roi d'Alger brave, mais altier et insolent ; fait de *rodomonte*, ronge-montagne). Fam. Fanfaron qui se vante de prétendus actes de bravoure. Faire le rodomont. Être un rodomont.

Il faut que je sois bien possédé du démon,
Pour souffrir les hauteurs d'un pareil *rodomont.*
(DESTOUCHES.)

RODOMONTADE. s. f. Fanfaronnade, vanterie en fait de bravoure. Rodomontade extravagante, ridicule, outrée. C'est une rodomontade. Faire cent rodomontades dans une maison, en

menaçant de battre, de tuer, de brûler, etc. Faiseur de rodomontades. Dacier mettait dans ses débats littéraires une chaleur et une prétention pédantesque, que Boileau appelait des *rodomontades* grammaticales. (Sall.) Tous ces grands mots de Sénèque ne sont que des *rodomontades* d'un Espagnol qui était longtemps avant Rodomont. (Costar.) Fam.

RODOSTO. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, en Romélie; 40,000 hab.

RODRIGUE, roi des Wisigoths. V. RODERIC. || RODRIGUE (Don Dias de Bivar, ou), surnommé *le Cid*. V. CID.

— Ce mot est devenu dans notre langue un terme burlesque, que l'on emploie par raillerie; il se dit d'un vieillard encore vert et vigoureux, et qui est plaisant. C'est un Rodrigue, un vieux Rodrigue.

RODRIGUE. Géogr. Ile d'Afrique, dans la mer des Indes, enlevée par l'Angleterre à la France en 1814.

RODRIGUEZIE. s. f. Bot. Genre de plantes orchidées, qui croissent dans la province de Popayan, en Amérique.

RŒCKEL. s. m. Pêch. Nom qu'on donne aux morceaux de la chair grasse du poisson nommé flétan, coupée en long, salée et séchée à l'air. On les estime beaucoup.

RŒDERER (P.-Louis, comte de). Né en 1754 à Metz, et mort à Paris en 1835, fut élu député aux États généraux, et devint, après la session de l'Assemblée constituante, procureur syndic du département de Paris. Ce fut lui qui décida le roi, après l'assemblée du 10 août, à chercher un asile dans l'assemblée. Accusé d'avoir en cette circonstance trahi le peuple, il fut mis en état d'arrestation et forcé de se cacher. Il prit part à la révolution du 18 brumaire. Pendant son séjour à Naples, le roi Joseph l'avait nommé ministre des finances. Appelé à la Chambre des pairs pendant les Cent jours, il en fut rayé en 1816; il reparut à la Chambre en 1832.

ROELLANE. s. f. Bot. Genre de plantes.

ROELLE. s. f. Se disait pour Petite plaque ronde.

— Anc. cost. Roue, cercle de drap jaune que les Juifs devaient porter sur leurs vêtements.

— Anc. métrol. Sorte de monnaie.

— Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance; il appartient à la famille des campanulacées.

ROËMAS. s. m. Comm. Mouchoirs de coton des Indes orientales.

ROEMER (Olaus). Astronome danois, né en 1744, mort en 1810, dut sa célébrité à la découverte des éclipses des satellites de Jupiter. Il parvint par cette observation à déterminer le temps que la lumière met pour venir du soleil à nous, et par suite la vitesse de la lumière.

ROÉMÉRIE. s. f. (de *Roëmer*, botaniste suisse). Bot. Genre de plantes de la famille des jungermanniées; il contient trois espèces. || On a établi d'autres genres de ce nom, qui n'ont pas été adoptés.

ROER. Géogr. Rivière de la Prusse rhénane, qui se jette dans la Meuse, à Ruremonde. || *Département de la Roer.* Ancien département de l'empire français, dont le chef-lieu était Aix-la-Chapelle.

ROESTÉLIE. s. f. (de *Rœstel*, pharmacien). Genre de la famille des champignons.

ROËTAGE. s. m. P. et chauss. Mesure cube de l'écorcement des pierres, des déblais, etc.

ROGA. s. f. Hist. du moyen âge. Présent que les empereurs de Constantinople faisaient tous les ans aux magistrats de l'empire et aux troupes. La roga se distribuait, soit le premier janvier, soit le jour de la naissance de l'empereur et de l'impératrice.

ROGALIES. s. f. pl. Hist. du moyen âge. Lieu où l'on inscrivait ceux qui devaient recevoir la roga.

— S'est dit des jours pendant lesquels on distribuait les aumônes publiques ou la paye des soldats. Du Cange a prouvé que c'était une erreur, et que ce mot n'a jamais eu cette acception, admise par plusieurs écrivains.

ROGAMUS ou **ROGAT.** s. m. Jurispr. canon. Mots latins qui signifient *nous prions*, *il prie*. On ne les employait que dans cette locution, *lettres de rogamus* ou *de rogat*. Lettres par lesquelles un officier ecclésiastique en invitait un autre à faire assigner un sujet du diocèse de ce dernier.

ROGATEUR. s. m. Ant. rom. Officier romain qui recueillait les suffrages. || Celui qui proposait une loi.

ROGATION. s. f. (pr. *ro-ga-ci-on*; du lat. *rogare*, prière). Ant. rom. Se disait des trois journées pendant lesquelles les frères Arvales faisaient le tour des campagnes en implorant la protection des dieux ruraux. Les rogations ou ambarvales des Romains différaient peu, par leur forme, de la fête des Rogations des chrétiens. || Projet de loi présenté au peuple romain; question qu'on lui présentait dans les comices. La fameuse rogation de Manilius, qui accordait à Pompée des pouvoirs très-étendus, fut soutenue par Cicéron dans le discours pour la loi Manilia. || Se dit quelquefois de la loi portée à la suite de la rogation.

— ROGATIONS s. f. pl. (pr. *ro-ga-ci-ons*). Liturg. cathol. Prières publiques accompagnées de processions, que l'Église fait pour les biens de la terre pendant les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension. La semaine des Rogations. La procession des Rogations. Les litanies des Rogations. On fait maigre les trois jours des Rogations. Les Rogations furent établies vers le milieu du v^e siècle par saint Mamers. Les Orientaux ne les ont pas admises.

— Prov. *Après Pâques et Rogations, fi de prêtre et d'ognon.* || *Entre Pâques et Rogation cinq semaines sont au long.*

ROGATISTE ou **ROGATIEN.** s. m. Hist. ecclés. Sectateur de Rogatus, chef d'une secte de donatistes.

ROGATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *rogare*, prier). Qui a rapport à une demande.

— Procéd. *Commission rogatoire.* Commission qu'un juge adresse à un autre juge, et par laquelle il l'invite à faire quelque acte de procédure, d'instruction, dans l'étendue de son ressort, pour éviter un déplacement considérable et coûteux, lorsque les justiciables et les lieux où sont les objets en litige sont trop éloignés du tribunal saisi de l'affaire.

— On appelait *commissions rogatoires*, dans l'ordre de Malte, celles qui se donnaient pour faire des preuves sous un autre grand prieuré que celui où l'on avait été admis.

— Antiq. rom. Qui concerne une rogation. Les lois, chez les Romains, étaient toujours présentées au peuple sous la forme rogatoire. || *Inscription rogatoire.* Se dit des inscriptions que l'on mettait sur les boutiques, dans les villes d'Italie, pour implorer la faveur, la protection d'un patron, d'un édile. Les murs de Pompéi sont chargés d'inscriptions rogatoires.

— Hist. ecclés. *Lettre rogatoire.* Lettre que le clergé et le peuple d'une église adressaient au métropolitain, pour l'inviter à consacrer l'évêque qu'ils avaient élu.

ROGATON. s. m. (du lat. *rogatum*, demande, supplique). Se dit des restes de viandes ramassées. Besace pleine de rogatons. Quant à tant de pauvres moines qui n'ont ni rente ni revenu, qui n'ont pas un pouce de terre, qui mêmement sont appelés porteurs de *rogatons*, pour ce qu'ils ne vivent que des aumônes des gens de bien. (H. Estienne.)

— Se dit aussi des plats composés de choses qui ont déjà été servies. Il ne nous a donné à dîner que des rogatons.

— Par extens. Se dit en littérature de petits ouvrages de rebut. Des pièces en prose et en vers qui courent manuscrites, des nouvelles, etc. Ce recueil ne contient que des rogatons. Famil. J'ai vu la plupart des *rogatons* qui courent annuellement dans Paris. (J.-B. Rouss.) Il avait reçu sur ce sujet mille *rogatons* qui ne valaient rien. (M^me de Sév.) Vous savez que j'aime à ramasser des *rogatons* pour vous divertir. (Id.)

> Et qui sait mieux que toi
> Rajeunir des lambeaux le vieille friperie,
> Ou faire un mets piquant de quelque *rogaton*?
> (Satir. pers.)

— Prov. *Porteur de rogatons.* Celui qui porte des vers, des sonnets, des placets à de grands seigneurs, pour tâcher de tirer d'eux quelque présent.

ROGECEUR. s. m. Jurispr. canon. Sergent d'une cour ecclésiastique, porteur du rogat ou rogamus.

ROGER I^er, conquérant de la Sicile, passa en ce pays en 1061, et après vingt-huit ans de combats, de courses, fut maître de toute l'île, sauf des montagnes de l'intérieur. Il mourut en 1101. | ROGER II, son fils, né en 1093, régna de 1102 à 1154. || ROGER, fils de Robert Guiscard, lui succéda dans le duché de la Pouille; il régna de 1085 à 1111. || ROGER DE COLLERYE, dit *Roger Bontemps.* Prêtre, né à Paris vers 1470, mort en 1540, était de l'humeur la plus joviale; il présida à Auxerre à une société facétieuse, dont le chef prenait le titre d'*abbé des fous.* C'est d'après lui qu'on a surnommé *Roger-bontemps*, un homme qui est sans souci. || ROGER, nom de famille des papes Clément VI et Grégoire XI. || ROGER DUCOS. V. DUCOS.

ROGER-BONTEMPS. s. m. Personne qui vit sans aucune espèce de souci. C'est un Roger-bontemps, un gros Roger-bontemps. Vrai Roger-bontemps. || Pl., des *Roger-bontemps.*

ROGÉRÉEN. s. m. Hist. ecclés. Disciple de Jean Roger, qui prêcha dans la Nouvelle-Angleterre, à la fin du XVII^e siècle; il enseignait que l'observation du dimanche est une idolâtrie.

ROGEWEEN (Jacq.). Navigateur hollandais, né en 1669, fit un long voyage autour du monde, découvrit l'archipel auquel il donna son nom; mais à son retour à Batavia il fut traité comme un criminel; ramené en Hollande chargé de fers, et, quoiqu'il se soit justifié avec éclat, il ne fut plus employé depuis.

ROGLIANO. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bastia (Corse); 1,400 hab.

ROGNAGE. s. m. Agric. Action de couper les sarments de vigne à quelque distance des dernières grappes.

ROGNE. s. f. (du celt. *rong*, gale). Pathol. Gale invétérée. || Pustules teigneuses. || Nom vulgaire de la gale rongeante des chevaux.

— *Rognes vives.* V. MULES TRAVERSINES.

— Agric. Un des noms vulgaires de la cuscute. || Mousse qui vient sur le bois. || Excroissance qui se développe sur les branches de l'olivier.

ROGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Rogner. S'emploie adjectiv. Papier rogné. Louis rognés. Écus rognés.

ROGNE-CUL. s. m. Techn. Outil dont se sert le fabricant de chandelles. On dit plutôt *rognoir.* || Pl., des *rogne-cul.*

ROGNEMENT. s. m. Techn. Action de rogner. || Effet de cette action.

ROGNE-PIED. s. m. Art vétér. Espèce de couteau avec lequel le maréchal rogne et retranche des portions inutiles de l'ongle du cheval. || Pl., des *rogne-pied.*

ROGNER. v. a. 1^re conj. (du lat. *rodere*, ronger). Retrancher, ôter quelque chose des extrémités, de la longueur ou de la largeur d'une étoffe, d'un cuir, d'un morceau de bois, d'un morceau de fer-blanc, etc. Rogner un bâton. Rogner un manteau. Rogner les bords d'un chapeau. Rogner du cuir. Rogner du papier. Rogner la marge d'un livre. Rogner des louis, des écus.

— Agric. Couper les branches des arbres. Rogner la vigne. Rogner une branche trop longue. Rogner les racines des arbres.

— Prov. et fig. *Rogner les ongles à quelqu'un, lui rogner les ongles de près.* Lui diminuer ou même lui retrancher ses profits, son autorité. Cette canaille a grand besoin qu'on lui *rogne* les ongles. (D'Alemb.)

— Fig. et fam. Ôter, retrancher à quelqu'un une partie de ce qui lui appartient. On lui a rogné sa portion. Rogner à quelqu'un ses droits, de ses droits, de son traitement, de ses pouvoirs.

— v. n.

> Sur l'étoffe de sa pratique
> Le tailleur *rogne* adroitement. (SALLENT.)

— Prov. *Tailler et rogner.* Être maître absolu dans la dépense et l'administration. || *Homme qui taille et qui rogne dans une maison.* Homme qui a tout pouvoir dans la conduite, dans l'administration d'une maison.

— SE ROGNER. v. pron. Se couper. Se rogner les ongles.

— Être rogné.

ROGNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui rogne. Ne se dit guère que de ceux qui rognent les pièces de monnaie. Les rogneurs et les faux monnayeurs.

— Techn. Celui qui rogne le papier.

ROGNEUX, EUSE. adj. Qui a la rogne. Un enfant rogneux. Un chien rogneux. Une vieille chienne rogneuse.

— Fig. et pop. Chétif, mesquin.

ROGNOIR. s. m. Techn. Appareil dont on se sert pour rogner le papier, le carton, les feuilles d'étain, etc. || Table pour rogner. || Plaque chaude de cuivre, sur laquelle le chandelier rogne le pied des chandelles.

ROGNON. s. m. (du bas lat. *renio*; fait de *renis*, gén. de *ren*, rein). Le rein d'un animal. Ne se dit guère qu'en parlant de certains animaux dont les reins sont bons à manger. Rognons de veau. Rognons de bœuf. Rognons de moutons à la brochette, au vin de Champagne. Rognons sautés.

— Art culin. *Rognon de veau.* Toute la partie de la longe où se trouve le rognon.

— Pop. et par plaisant. *Tenir, mettre, avoir la main, les poings sur les rognons.* Sur les hanches. Se promener gravement, fièrement, les mains sur les rognons. Mettre la main sur ses rognons, en disant des injures.

— Testicule. Des rognons de coq.

— Métall. *Mine en rognons.* Celle qui se trouve en masses détachées, et non par couches ou par filons suivis.

— Minér. Portions de roches cohérentes, d'une forme plus ou moins arrondie, souvent étranglées sur plusieurs points, et d'un volume généralement supérieur à celui du poing, qu'on trouve englobées dans l'épaisseur des couches de la terre, ou dans d'autres masses minérales plus ou moins considérables. On les appelle ainsi parce qu'ils affectent la forme de l'organe que le vulgaire appelle rognon.

— Bot. *Rognon des arbres.* Espèce de champignon qui se fait remarquer par ses lobes et couches uniformes, qui rappellent les reins du bœuf. || *Rognon de coq.* Variété de haricot. de prune et de raisin.

— Infus. *Rognon argenté.* Animalcule infusoire du genre kolpode.

ROGNONNER. v. n. 1^re conj. Gronder, grommeler, murmurer entre ses dents. Une vieille qui ne fait que rognonner. Pop.

— Ce mot est dans le dictionnaire de Boiste, mais avec une faute d'orthographe, car nous pensons qu'il faut toujours l'écrire avec deux *n*. Il était dans l'usage familier de la langue au XVII^e siècle, et le peuple l'emploie même encore. Le cordonnier *rognonnait.* (Tallem. des Réaux.)

ROGNURE. s. f. Ce qu'on retranche, ce qu'on enlève quand on rogne quelque chose. Rognure de papier. Rognure de livres. Rognure de gants. Rognure d'ongles. Rognure de louis, de pièces d'argent. Un sac de rognures.

— Prov. et fam. *De la rognure il s'est fait des gants.* Il a tiré un parti avantageux des restes et des rognures d'une chose de prix.

— Agric. Nom qu'on donne, dans quelques cantons, aux herbes de mauvaise nature qui croissent dans les blés, et que les bestiaux ne veulent pas manger.

— Techn. Action de rogner. La rognure et la réglure du papier.

— ROGNURES. s. f. pl. Fig. et fam. Les restes, des matériaux qui ne sont point entrés dans un grand ouvrage pour lequel ils avaient été préparés. S'enrichir des rognures d'un écrivain.

ROGOMME. s. m. Eau-de-vie ou autre liqueur forte. Boire le rogomme. Un petit verre de rogomme. Pop.

> Toi seul as la pomme,
> Toi seul as ma foi,
> Et jamais *rogomme*
> Ne fut bu sans toi. (*Mercure de* 1735.)

— *Voix de rogomme.* Voix rauque d'une personne qui fait abus de liqueurs fortes.

ROGUE. adj. des 2 g. (du celt. *roc*, même signif.). Fier, arrogant, superbe. Une personne rogue. Humeur rogue. Avoir l'air bien rogue, la mine rogue. Un ton rogue. Fam.

> Ces porteurs de seringue ont pris des airs si *rogues*!
> Ce n'est qu'au prix de l'or qu'on achète leurs drogues.
> (REGNARD.)

— S'est dit autrefois pour Apre, rude. Chemin rogue.

— substantiv. on dit *le rogue*, pour l'homme rogue.

— Syn. comp. ROGUE. ARROGANT. FIER. DÉDAIGNEUX. Le *rogue* affecte dans son air la supériorité; l'*arrogant* affecte dans ses manières et ses entreprises la domination; le *fier* affecte dans ses habitudes une orgueilleuse indépendance; le *dédaigneux* affecte dans toute sa personne une opinion injurieuse des autres.

ROGUE. s. f. Pêch. Œufs de poissons salés, dont on se sert comme d'appâts pour pêcher des sardines.

ROGUÉ, ÉE. adj. Pêch. Se dit d'un poisson qui contient des œufs.

ROGUERIE. s. f. Humeur rogue. Mot employé par Saint-Simon.

ROGUS. s m. Myth. slave. Nom du paradis, chez les anciens habitants de la Prusse.

ROHAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Ploermel (Morbihan); 1,600 hab. || ROHAN-ROHAN. Ch.-l. de cant., arrond. de Niort (Deux-Sèvres); 1,800 hab.

ROHAN. Ancienne et illustre maison qu'on fait remonter aux premiers souverains de la Bretagne. Cette maison, qui a donné naissance à plusieurs branches, dont les principales sont celles de Guéménée, de Montbazon, de Soubise, de Gié, de Chabot, a fourni un grand nombre de personnages distingués. Les plus célèbres sont: ROHAN (Henri, duc de). Né en 1579, chef des calvinistes après la mort de Henri IV. Il se retira à Venise après la prise de La Rochelle, rentra en France, fut employé par Richelieu, et mourut en 1638 au service du duc de Saxe-Weimar. || ROHAN (Louis, prince de). Né vers 1635, déshonora son nom par ses excès de tout genre. Perdu de dettes, il ourdit avec Latréaumont un complot contre la sûreté de l'État. Il fut découvert et exécuté en 1774. || ROHAN (Louis-René-Édouard, prince de). Cardinal, né en 1734, mort en 1803, est surtout condamné par son amour des plaisirs et ses aventures scandaleuses. Il se trouva dans l'affaire du collier, ce qui le fit disgracier. Il fut député aux États généraux, mais il y siégea fort peu. || ROHAN-GUÉMENÉE (Jules-Hercule Mériadec, prince de). Né en 1726, se signala par l'éclat de ses fêtes, la somptuosité de sa maison, et par sa prodigalité inouïe. Sa femme faisait, de son côté, de très-grandes dépenses, de sorte qu'en 1783 ils finirent par faire une scandaleuse banqueroute de trente-trois millions. || ROHAN-CHABOT (Louis-François-Auguste, duc de). Né à Paris, en 1788, mort en 1833, fut élevé en Angleterre, revint de bonne heure en France avec sa famille, s'attacha à la cour de Napoléon, puis fut sous Louis XVIII officier de mousquetaires. Devenu veuf, il entra dans les ordres, et devint successivement archevêque d'Auch, puis de Besançon, et enfin cardinal. Obligé de quitter la France après la révolution de juillet, il rentra en 1832 dans son diocèse, et mourut peu après. Il effaça par ses vertus la tache imprimée au nom de Rohan par les deux précédents.

ROHANDRIAN. s. m. Relat. Nom que les indigènes de l'île de Madagascar donnent aux princes blancs qui ont dérogé en épousant une femme de condition inférieure.

ROHILCOUND. Géogr. Province de l'Hindoustan, aujourd'hui comprise dans la présidence de Calcutta.

ROHILLAS. s. m. pl. Hist. Tribu afghane qui émigra du Caboul, et vint s'établir à la fin du XVII^e siècle dans la partie orientale du Delhi. C'était un peuple paisible, laborieux, fidèle aux empereurs mogols, qui fut dispersé ou massacré en 1775 par les Mahrattes et les Anglais.

ROHINI. Myth. ind. Fille de Dakch, une des vingt-sept nymphes qui représentent les astérismes lunaires. Rohini était la favorite du dieu de la lune, Soma, qui avait épousé les vingt-sept sœurs.

ROHLENDER. s. m. Agric. Espèce de raisin blanc qui croît dans le département du Bas-Rhin.

ROHMERIE. s. f. Bot. Genre de plantes.

ROHR. Géogr. Bourg de Bavière, dans le cercle de Regen.

— Hist. *Combat de Rohr.* Victoire remportée par les Français en 1807.

ROHRBACH ou **RORBACH**. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bitche (Moselle); 1,100 hab.

ROHRIE. s. f. Bot. Genre de plantes composées.

ROHWAND. s. m. Minér. Nom donné à une substance minérale, composée des carbonates de chaux et de fer. Cette substance, que l'on emploie avec succès pour faciliter la fusion des minerais de fer, se trouve en Allemagne.

ROI. s. m. (pr. *roa*; du lat. *rex*, fait de *regere*, régir, gouverner). Monarque, prince souverain d'un État ayant le titre de royaume. Un grand roi. Un puissant roi. Roi héréditaire. Roi électif. Roi légitime, absolu, constitutionnel. Les anciens rois. Les rois chrétiens. La puissance des rois. La majesté des rois. La cour d'un roi. Proclamer un roi. Couronner un roi. Sacrer un roi. Elire un roi. Alliance de couronne à couronne, de roi à roi. Dieu est le maître des rois. Les *rois*, non plus que le soleil, n'ont pas reçu en vain l'éclat qui les environne. (Boss.) Les premières vérités que saint Louis apprit furent ce qu'il devait à Dieu comme homme, et ce qu'il devait à son peuple comme *roi*. (Fléch.) Il est nécessaire de donner tout ensemble à un dauphin les vertus d'un *roi* et celles d'un particulier. (Id.) Comme le premier penchant des peuples est d'imiter les *rois*, le premier devoir des *rois* est de donner de saints exemples aux peuples. (Mass.) Vous êtes un grand *roi* par votre naissance, mais vous ne pouvez être un *roi* cher à vos peuples que par vos vertus. (Id.) Le temps nous est accordé pour nous démêler de la foule des enfants d'Adam, au-dessus même des césars et des *rois* de la terre, dans cette société immortelle de bienheureux qui seront tous *rois*. (Id.) Les peuples ne sont pas faits pour les *rois*, mais les *rois* sont faits pour les peuples. (B. de St-P.)

> Les *rois* sont les maîtres du monde,
> Les dieux sont les maîtres des rois.
> (J.-B. Rousseau.)

— Se dit de Dieu, dans un sens analogue. Dieu est le roi des rois, est le roi du ciel et de la terre. La terre n'est pas encore assez basse pour recevoir la pieuse reine, elle voudrait disparaître tout entière devant la majesté du *roi* des *rois*. (Boss.) Il nous avertit que pour n'arriver pas sans ressource à notre éternelle demeure, avec le *roi* de la terre, il faut encore servir le *roi* du ciel. (Id.)

— Hist. fr. En France, la royauté fut d'abord élective. Sous la première race, les grands du royaume choisissaient le roi parmi les fils du monarque défunt. Cette élection même n'avait pas toujours lieu. Quelquefois les fils du roi se partageaient le royaume; d'autres fois le fils aîné succédait de son propre mouvement à son père. Les grands lui rendaient hommage à l'époque de son sacre. Pendant la deuxième race, les grands élurent quelquefois des étrangers pour rois; on en voit un exemple dans le choix de Raoul et d'Eudes. Dès le commencement de la troisième race, la royauté devint héréditaire de mâle en mâle, et par ordre de primogéniture, en vertu d'une coutume traditionnelle qui excluait les femmes, et qu'on appela *loi salique*. Cette coutume, déjà connue sous les rois de la première race, fut solennellement consacrée par l'avènement de Philippe de Valois au trône. La monarchie fut d'abord tempérée en France par les Etats de la nation; plus tard, les usurpations constantes du pouvoir royal en avaient fait presque un gouvernement absolu. Avant 1789, le roi était le régulateur du gouvernement. Il gouvernait par lui-même, à l'aide de conseils, de ministres et d'intendants. Aujourd'hui il ne peut plus rien faire que sous le contre-seing d'un ministère responsable.

— Polit. En France, la règle fondamentale du gouvernement représentatif est que la personne du roi est inviolable et sacrée. Son nom doit rester en dehors et au-dessus des débats auxquels donne lieu l'administration du pays. Au roi seul appartient la puissance exécutive. Le roi est le chef suprême de l'Etat; il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois. La puissance législative s'exerce collectivement par le roi et les deux Chambres. La proposition des lois lui appartient, comme aux deux Chambres. Toutefois lui seul promulgue et sanctionne les lois. C'est lui qui convoque chaque année les deux Chambres; il les proroge, et peut dissoudre celle des députés. Toute justice émane du roi; elle s'administre en son nom par des juges qu'il nomme et qu'il institue. Il a le droit de faire grâce et de commuer les peines.

— *Roi de France, roi des Français*. Cette distinction s'est établie en 1789, lorsque la féodalité fut abolie. D'après les anciennes idées, la France était un grand fief dont d'autres fiefs dépendaient directement; elle était dès lors considérée comme la propriété du roi, de même que les seigneuries étaient la propriété des seigneurs. A ce point de vue, le souverain, maître médiat de tout le sol, était proprement appelé *roi de France*. La révolution ayant renversé l'édifice féodal, le sol cessa d'appartenir au monarque; celui-ci n'était plus que le magistrat suprême de la nation; il devint le *roi des Français*. La Restauration rétablit la première dénomination; le peuple a restauré la seconde en 1830. Lorsqu'en 1789 on donna ce titre à Louis XVI, ce n'était qu'un retour à l'ancien usage, car tous les rois de la première race et de la deuxième, et les six premiers de la troisième, prenaient le titre de *roi des Français*. Philippe-Auguste est, dit-on, le premier qui prit le titre de *roi de France*.

— Depuis Henri IV, les rois faisaient précéder leurs édits ou ordonnances par ces mots: N.... *par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre*.

— *Roi des Romains*. Titre que l'on donnait, dans l'Empire germanique, à celui qui était désigné par les électeurs pour succéder à la dignité d'empereur. Depuis Maximilien Ier, ce titre ne fut plus affecté qu'aux successeurs éventuels du trône impérial élus du vivant des empereurs. Le titre de roi des Romains avait d'abord été pris par les empereurs eux-mêmes, qui étaient alors souverains de l'Italie et de Rome. Othon Ier et ses successeurs prirent le titre de roi des Romains jusqu'à ce qu'ils eussent été couronnés empereurs à Rome. Lorsque l'Empire devint héréditaire dans la maison d'Autriche, ce titre fut affecté au fils aîné de l'empereur.

— *Roi de Rome*. Titre que Napoléon donna au fils qu'il eut de Marie-Louise. On l'appela depuis duc de Reichstadt et Napoléon II.

— *Le roi très-chrétien*. Le roi de France. ‖ *Le roi catholique*. Le roi d'Espagne. ‖ *Le roi très-fidèle*. Le roi de Portugal.

— *Roi des rois*. Titre pompeux que se donnaient les anciens rois de Perse.

— On dit d'un prince qu'*il est roi, vraiment roi*, quand il a les qualités et les sentiments que doit avoir un roi. Jamais Louis ne parut plus véritablement *roi*. (Mass.) Et périssez du moins en *roi*, s'il faut périr. (Rac.) Comment prétendez-vous que je vous traite? — En *roi*. (Id.)

> J'en ai rougi moi-même, et me suis plaint à moi
> De voir là Ptolémée, et n'y point voir le roi. (Corn.)

> Il me verra toujours digne de toi,
> Mourir en reine, ainsi que tu mourus en *roi*. (Id.)

— Prov. *Il vit en roi, il fait une dépense de roi*. Se dit d'un homme magnifique. ‖ *Il a un cœur de roi*. Se dit d'un homme généreux et libéral. ‖ *Il est heureux comme un roi, comme un petit roi*. Se dit d'un homme extrêmement heureux dans sa condition. ‖ *Il parle en roi, il fait le roi*. Se dit d'un homme impérieux et hautain. ‖ *C'est le roi des hommes*. Se dit d'un homme très-bienfaisant, très-obligeant. ‖ *C'est un manger de roi, un morceau de roi, un morceau digne de la bouche d'un roi*. Se dit d'un mets exquis et délicieux. ‖ *C'est un plaisir de roi*. C'est un plaisir très-grand et très-vif. ‖ *C'est un roi en peinture, un roi de cartes, un roi de carreau, un roi de théâtre*. Se dit d'un roi qui est très-faible ou dont le pouvoir est très-limité, fort borné. ‖ *C'est la cour du roi Petaud, chacun y est maître*, ou tout simplement, *c'est la cour du roi Pétaud*. Se dit d'une maison, d'une compagnie où la subordination n'existe point, où chacun veut commander. ‖ *Jouer au roi dépouillé*. Se dit quand plusieurs personnes sont après quelqu'un pour le piller, le ruiner. ‖ *Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois*. Se dit lorsque quelqu'un n'obtient l'avantage sur les autres que parce qu'il a moins de défauts, moins d'incapacité qu'eux. ‖ *C'était du temps du roi Guillemot*. C'était dans l'ancien temps. ‖ *Un Dieu, une loi, un roi*. On ne doit se conduire que par un seul principe. ‖ *Souhait de roi, fils et fille*. Ceux qui ont deux enfants de sexe différent n'ont plus rien à désirer de ce côté. ‖ *Nouveau roi, nouvelle loi*. Aussitôt qu'un homme est appelé à de hautes fonctions, il se plaît à faire sentir son pouvoir par de nouveaux statuts. ‖ *Se chauffer a la cheminée du roi René*. Se réchauffer au soleil. ‖ *Le roi n'est pas son cousin*. Se dit d'un homme orgueilleux. ‖ *Travailler pour le roi de Prusse*. Travailler sans recevoir aucun salaire. Il paraît que ce proverbe vient de ce que Frédéric-Guillaume Ier, roi de Prusse, pendant tout son règne ne songea qu'à amasser de l'argent, et que jamais sujets ne furent plus pauvres que les siens. ‖ *Roi de la fève ou roi de Poitiers*. Dignité éphémère. ‖ *Roi ou rien*. ‖ *Abattez bois, le roi se saigne*. ‖ *Les rois ont les mains longues*. ‖ *Le roi est un homme comme un autre*. ‖ *Le roi perd son droit là où il ne trouve que prendre*. ‖ *Les trésoriers sont les éponges du roi*. ‖ *Nous verrons cela avant qu'il soit trois fois roi*. C'est-à-dire avant trois ans; allusion à la royauté de la fève. ‖ *Où il n'y a rien le roi perd son droit*. ‖ *Parlement de rois*. Ce dicton fait connaître qu'au roi seul appartenait le droit de réunir les parlements. ‖ *Si souhaits fussent vrais, pastoureaux seraient rois*. ‖ *Volonté de roi n'a loi*. ‖ *Celui qui a mangé de l'oie du roi, cent ans après en doit rendre la plume*. Anciennement quand un riche bourgeois ou marchand venait à mourir, il ordonnait, par son testament, que ses enfants n'eussent à se marier dans les familles qui eussent manié les finances publiques, à cause des inconvénients qu'on voyait arriver tous les jours par la confiscation des biens réputés deniers royaux et par les fréquentes exécutions de justice. ‖ *L'empereur d'Allemagne est le roi des rois; le roi d'Espagne, roi des hommes; le roi de France, roi des ânes; et le roi d'Angleterre, roi des diables*. On dit ce proverbe parce que tous les princes souverains d'Allemagne, qui sont comme autant de rois dans la province de leur obéissance, relèvent de sa couronne; parce que tous les Espagnols se croient nés pour commander; parce que les Français s'estiment obligés à s'assujétir à la volonté de leur roi, comme des chevaux à prendre le collier ou des bœufs à souffrir le joug; parce que les Anglais regimbent facilement contre l'éperon d'une autorité souveraine ou trop absolue.

— Absol. Se dit du roi qui règne dans le pays où l'on est. Les ordres du roi. Par commandement exprès du roi. Le service du roi. Le lever du roi. Le coucher du roi. Emploi à la nomination du roi. Le roi séant en son conseil. Boire à la santé du roi. Oser chanter du *roi* les augustes merveilles. (Boil.) Et le *roi*, que dit-il? Le *roi* se prit à rire. (Id.)

— *Le feu roi*. Le prédécesseur du roi régnant. ‖ *Servir le roi*. Servir dans les troupes du royaume. ‖ *Etre noble comme le roi*. Etre d'une noblesse ancienne et généralement reconnue. ‖ *Qui aura de beaux chevaux, si ce n'est le roi?* Il n'est pas étonnant qu'un homme riche et puissant ait quelque chose de rare, de magnifique, etc. ‖ *Etre sur le pavé du roi*. Etre dans la rue, sur le chemin, d'où personne n'a droit de chasser celui qui s'y trouve. ‖ *Loger dans la maison du roi*. Se dit par plaisanterie pour Etre en prison. ‖ *Etre au pain du roi, manger le pain du roi*. Se disait des soldats, et aussi des prisonniers.

— Prov. et pop. *Aller où le roi ne va qu'en personne, où le roi va à pied, où le roi n'envoie personne*. Aller à la garde-robe.

— *Le roi ne meurt point*. Se dit, en France, pour exprimer qu'à la mort du roi, son parent mâle le plus proche est dans l'instant, et par le seul droit de sa naissance, en possession de la couronne et de l'autorité royale.

— *De par le roi*. Formule qui signifie De la part du roi, au nom du roi, et qui se met au commencement de divers actes publics portant sommation, injonction, etc. ‖ On met aussi en tête des jugements qui autorisent la saisie ou la vente des biens meubles ou immeubles, *de par le roi, la loi et justice*.

— *Vive le roi!* Acclamation publique pour la longue vie et la prospérité du roi.

— Fig. *La maison du roi*. Tous les officiers, domestiques de la maison du roi.

— *La maison militaire du roi, la maison du roi*, ou simplement *la maison*. Les troupes de cavalerie et d'infanterie destinées à la garde de la personne et de la demeure du roi. La maison partit pour l'armée. A telle bataille, la maison du roi donna.

— Fig. *La bouche du roi*, ou simplement *la bouche*. Les officiers qui apprêtent à manger pour le roi. ‖ Les offices où ils travaillent.

— *Commissaire du roi, homme du roi*. Celui qui a commission du roi pour quelque affaire relative au service du roi ou du public.

— *Procureur général du roi, avocat du roi*. Officiers publics dont le ministère est de défendre la loi et les intérêts du public près d'une cour de justice.

— *Procureur du roi*. Officier qui remplit les mêmes fonctions auprès d'un tribunal de première instance.

— Pal. *Les gens du roi*. Les membres du parquet.

— *Lieutenant de roi de telle place*. Celui qui en a le commandement en l'absence du gouverneur.

— *Main du roi*. Un des attributs de sa puissance. On dit plutôt aujourd'hui *main de justice*.

— Fig. *Main du roi*. La puissance et l'autorité du roi interposée dans les procédures judiciaires entre particuliers. Cette locution vieillit.

— Procéd. *Mettre quelque chose sous la main du roi*. Saisir quelque chose en justice au nom du roi. Cette locution vieillit.

— *Les ordres du roi*. Les ordres de chevalerie de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

— *L'ordre du roi*. L'ordre de Saint-Michel séparément.

— *Côté du roi*. Au théâtre, le côté où se trouve sa loge.

— *Coin du roi*. Morceau de fer trempé et gravé pour marquer la monnaie. Monnaie marquée au coin du roi.

— *Taux du roi*. Prix d'une chose réglée par l'autorité du roi. Cette marchandise vaut tant au taux du roi. On dit aujourd'hui *taux légal*.

— *Poids du roi*, et plus ordinairement *poids de roi*. Le lieu où l'on pèse les grosses marchandises. Faire peser un ballot au poids du roi, au poids de roi. On dit aujourd'hui *poids public*.

— *Les deniers du roi*. Se disait autrefois du produit des impositions. Gérer les deniers du roi. Maniement des deniers du roi. Comptable des deniers du roi.

— Fig. *Les coffres du roi*. Les finances du roi. Il en reviendra tant dans les coffres du roi.

— *Pied de roi*. Mesure qui contenait douze pouces en longueur. Le pied de roi équivaut à peu près à un tiers de mètre.

— *Les livres des Rois*. Les quatre livres de l'Ancien Testament qui contiennent l'histoire du peuple de Dieu depuis Samuel jusqu'à la captivité de Babylone. On présume que l'auteur du premier livre est Samuel lui-même, et celui des trois autres, Esdras. Originairement, ces quatre livres n'en formaient que deux, désignés, le premier, sous le nom de *Livre de Samuel*, le second, sous celui de *Livre des règnes*.

— Hist. sacr. *Roi des Juifs*. Se dit, dans l'Ecriture, de Jésus-Christ.

— Hist. anc. *Le grand roi*. Le roi de Perse.

— Hist. égypt. *Les rois pasteurs*. V PASTEUR.

— Fig. Maître, chef. Tous les hommes sont *rois* devant les yeux du Créateur. (A. Martin). L'homme de la nature est le chef et le *roi*. (Boil.) Ce *roi* de la nature, combien a-t-il de *rois*? (Id.)

— *Le jour des Rois*. Le jour de l'Epiphanie.

— *Faire les rois*. Dîner ou souper en famille ou avec des amis pour partager un gâteau dans lequel il y a une fève. Faire les rois en famille.

— *Gâteau des rois*. Gâteau qui renferme une fève, et qu'on mange le jour des Rois. Couper, distribuer le gâteau des rois.

— *Roi de la fève*, ou simplement *roi*. Être roi chez quelqu'un. Un tel fut roi.

— *Le roi boit*. Cri que l'on fait entendre lorsque le roi de la fève vient à boire. Il vous a bien fait crier, le roi boit.

— *Chandelle des Rois*. Grosse chandelle cannelée, dont les marchands chandeliers faisaient présent à leurs pratiques le jour des Rois.

— Antiq. *Roi du festin*. Celui des convives que l'on choisissait, ou que l'on tirait au sort, pour présider au repas, régler le nombre des coupes que l'on viderait, les santés qui seraient portées, la grandeur et la succession des coupes. Des Juifs, qui élisaient un roi du festin et lui donnaient une couronne de fleurs, cet usage passa aux Grecs, à l'exception des Lacédémoniens, et des Grecs aux Romains.

— *Le roi du bal*. Celui qui donne le bal, ou celui pour qui on le donne, et qui ouvre la danse.

— Hist. Titre que l'on a donné, en France, sous la première race et la deuxième, aux fils de rois, dès leur naissance. ‖ S'est dit, en Allemagne, sous la domination carlovingienne, et jusqu'à Ferdinand Ier, du prince qui exerçait l'autorité souveraine sans avoir été couronné par le pape. ‖ Titre que Marie d'Angleterre et Marie-Thérèse de Hongrie ont pris fréquemment dans leurs actes. ‖ Titre qu'on a donné, en Irlande, au moyen âge, à de simples abbés. ‖ S'est dit quelquefois d'un simple seigneur possesseur d'un franc-alleu. Le roi d'Yvetot; un arrêt de l'échiquier de Normandie donne le titre de roi au seigneur d'Yvetot, en 1392. ‖ Titre qui se donnait à tous les chefs de corporation jouissant de quelque privilége public. Roi des arpenteurs. Roi des barbiers. Roi des violons, etc. Henri III défendit à tout Français de prendre le titre de roi. ‖ *Roi des ribauds*. V. RIBAUD. ‖ *Roi des merciers*. Officier qui veillait sur les intérêts du commerce de détail. La charge de roi des merciers, créée, dit-on, par Charlemagne, fut supprimée par François Ier, en 1544, rétablie bientôt après, et abolie définitivement par Henri IV, en 1597. ‖ *Roi des poëtes*. Celui qui avait remporté le prix aux jeux floraux, et qui, l'année suivante, jugeait les poésies présentées au concours.

— *Roi d'armes*. Le chef des hérauts d'armes. Il présidait à leur chapitre, et avait juridiction sur les armoiries.

— *Le roi de la basoche*. Celui d'entre eux qui présidait à une certaine juridiction qu'ils tenaient autrefois.

— Parmi les tireurs d'arbalète, *le roi de l'oiseau* est celui qui abat l'oiseau.

— Parmi les pèlerins, *le roi des pèlerins* est celui d'entre eux qui a vu le premier le clocher du lieu où ils vont en pèlerinage.

— Géogr. *Comté du roi* ou *King's-County*. Nom d'un comté de l'Irlande, dont le chef-lieu est Philistown.

— Myth. Surnom de Jupiter. A Lébadée, on sacrifiait à Jupiter roi.

— Antiq. gr. Titre du prêtre du temple de Diane, à Aricie. C'était toujours un esclave fugitif, qui tuait son prédécesseur. ‖ *Archonte roi*. Le second des archontes d'Athènes: celui qui présidait aux sacrifices. C'était une des premières dignités de la république; elle donnait autorité sur tout ce qui avait rapport à la religion ou à ses ministres. Il connaissait des crimes d'impiété, et poursuivait les coupables devant l'aréopage. Sa femme, qui portait le titre de *reine*, remplissait aussi quelques fonctions sacerdotales.

— Antiq. rom. *Roi des sacrifices*. Titre d'un sacrificateur qui fut créé à Rome, sous les premiers consuls, pour accomplir certaines cérémonies religieuses qui auparavant étaient réservées aux rois de Rome. Le roi des sacrifices était exclu de toutes les magistratures.

— L'homme est appelé *le roi de la nature*.

> L'homme a dit: Les cieux m'environnent,
> Les cieux ne roulent que pour moi;
> De ces astres qui me couronnent
> La nature me fit le roi. (Malfilâtre.)

— Chamfort a dit en ce sens, *le roi de l'univers*, quoique cette qualification soit plus particulièrement appliquée à Dieu ou à Jupiter.

> La faim demande au chêne une vile pâture;
> Une caverne obscure
> Du roi de l'univers est le premier palais.

— Dieu ou Jupiter est appelé par les poëtes *le roi des dieux, le roi des dieux et des hommes, le roi du ciel*; Pluton, *le roi des enfers, le roi des ombres, le roi des morts*; Neptune, *le roi des mers, le roi du liquide élément*.

> Il déchaîne sur la terre
> Les aquilons furieux;
> Il arrête le tonnerre
> Dans la main du roi des dieux. (J.-B. Rouss.)

> Le roi des cieux et de la terre
> Descend au milieu des éclairs. (Id.)

— Le soleil est appelé *le roi du jour, le roi des saisons*. Roi du jour, ton palais n'est-il pas

l'univers? (De Fontanes.) Le *roi* des astres semble s'élever en ligne droite du sein de la terre, et ses premiers rayons montent en colonnes vers le ciel. (Bernis.)

> *Roi* du monde et du jour, guerrier aux cheveux d'or,
> Quelle main, te couvrant d'une armure enflammée,
> Abandonna l'espace à ton rapide essor? (B.-Lorm.)

> Emporté d'un essor rapide,
> Prométhée atteint le séjour
> Où le roi des saisons préside
> Aux mois qui composent sa cour. (Sabatier.)

— Se dit aussi en parlant de certains animaux qu'on regarde comme les plus nobles de tous. Le lion est le roi des animaux. L'aigle est le roi des oiseaux. Le paon est sans contredit le *roi* des oiseaux. (Buff.)

— Se dit par extension de tout ce qui domine sur son espèce, de tout ce qu'il y a de meilleur dans son genre. N'est-ce pas sur le bord d'un ruisseau, élevant au milieu des herbes sa tige auguste, et réfléchissant dans les eaux ses beaux calices, plus blancs que l'ivoire, que j'admirerai le *roi* des vallées? (B. de St-P.) Ce n'est qu'au pied des neiges éternelles du mont Liban que le cèdre, le *roi* des végétaux, s'élève dans toute sa majesté. (Id.)

> Le chêne audacieux, roi des monts solitaires,
> Tombe sous les assauts de l'âge et des autans.
> (Baour-Lormian.)

> Noble fils du printemps, le lis majestueux,
> Qui ne craint plus des vents le souffle impétueux,
> Élève avec fierté sa tige souveraine.
> Il est le *roi* des fleurs, dont la rose est la reine.
> (Boisjolin.)

> L'or seul donne la pourpre, et l'art qui peint les fleurs
> Fit du roi des métaux la reine des couleurs. (Id.)

— En parlant d'un chêne immense, Desaintange a dit :

> *Roi* des forêts, autant les arbres d'alentour
> S'élevaient au-dessus de la tige des herbes,
> Autant ils s'abaissaient sous ses rameaux superbes.

— Se prend aussi dans un sens moral, pour exprimer ce qui exerce un empire absolu sur notre âme, sur nos passions.

> La noble indépendance est le dieu d'un grand cœur,
> Et nos seuls *rois* ce sont la patrie et l'honneur.
> (Delavigne.)

— En parlant de l'homme sage et modéré dans ses désirs, Racan a dit :

> *Roi* de ses passions, il a ce qu'il désire ;
> Son fertile domaine est seul tout son empire.

— Astron. *Les trois Rois.* Nom de trois étoiles placées sur une même ligne, dans la constellation d'Orion.

— En zoologie, on donne le nom de *roi* à plusieurs animaux, soit à cause de leur taille et de leur beauté, soit parce qu'ils exercent sur leurs semblables une prédominance qu'on a comparée à une royauté.

— Bot. *Roi des fleurs.* Nom que les Chinois donnent à la pivoine moutan.

— Conchyl. *Roi du sud.* Nom qu'on donne quelquefois à une belle variété de cône.

— Entom. *Roi des abeilles.* L'abeille mère ou la reine. On a donné pendant longtemps le nom de roi à l'abeille femelle de nos ruches, dans l'idée où l'on était que cette abeille était d'un autre sexe. L'erreur ayant été découverte, le prétendu roi a reçu le nom de reine. ‖ *Le roi.* Nom vulgaire du papillon grand nacré. On l'appelle aussi *roi des papillons.*

— Erpét. *Roi des fourmis.* L'amphisbène de la Guiane, parce qu'on le rencontre dans les fourmilières.

— Hortic. *Roi d'été.* Variété de poire. ‖ *Roi d'Alger, roi d'Angleterre, roi de Flandre.* Nom de plusieurs variétés d'œillets.

— Ichthyol. *Roi des brochets.* Variété de brochet. ‖ *Roi des harengs.* La chimère arctique et la chimère callorhynque, que les pêcheurs croient destinées à conduire les harengs. ‖ *Roi de la mer.* Espèce de coryphène. ‖ *Roi des rougets.* Espèce de mulle. ‖ *Roi des saumons.* Truite que l'on prend quelquefois avec les saumons, et qu'on suppose être leur conducteur.

— Mamm. *Roi des singes.* L'alouate. ‖ *Roi de la mer.* Le dauphin. ‖ *Roi des chevrotains.* Petite espèce d'antilope africaine.

— Anc. minér. *Roi des métaux.* L'or, le plus précieux des métaux.

— Ornith. *Roi des cailles.* Le râle des genets, ou suivant d'autres, le râle d'eau. ‖ *Roi des corbeaux.* Le drango, oiseau d'Arménie qui a beaucoup de rapport avec les paons. ‖ *Roi des vautours.* Le papa. ‖ *Roi des oiseaux.* Le grand aigle ou l'aigle royal. ‖ *Roi Bidelet, roi Bertrand, roi Béry, roi Bouli.* Noms vulgaires qu'en divers pays on donne au troglodyte. ‖ *Roi de froidure.* Un des noms du troglodyte. ‖ *Roi Bretaud crenelé.* Un des noms du roitelet dans le département des Deux-Sèvres. ‖ *Roi.* Nom donné à un bec-fin de la famille des cachuris. ‖ *Roi des couroumons.* Un des noms du papa, ou roi des vautours. ‖ *Roi des fourmiliers.* Un des noms de la grallarie. ‖ *Roi des gobe-mouches.* Le platyrhynque couronné. ‖ *Roi de Guinée.* La grue couronnée. ‖ *Roi des manucodiates* ou *roi des oiseaux de paradis.* Un des noms du manucode. ‖ *Roi patan.* Un des noms vulgaires du rouge-gorge.

— Philos. hermét. *Le roi.* Le soufre ou l'or minéral. ‖ *Le roi et la reine.* Le soufre et le mercure qu'on doit faire cuire ensemble. ‖ *Le roi de l'art.* Se dit du mercure philosophal. ‖ *Le roi est né.* Le composé est animé et rigite. ‖ *Le roi Hérode fait tuer les enfants dont le sang est recueilli par des soldats.* Locution qui signifie que le sage extrait l'humidité mercurielle et métallique à l'aide du feu, et la recueille dans des récipients. ‖ *Le roi retournant à la fontaine.* La médecine bien infusée.

— Au jeu de cartes, la principale figure de chaque couleur. Roi de cœur. Roi de carreau. Roi de pique. Roi de trèfle. Roi d'atout. Tierce de roi. Quatrième de roi. Quinte au roi. Quatorze de roi. Brelan de rois. ‖ *Roi appelé.* Celui qui est avec l'hombre, au jeu du quadrille.

— Se dit absolument du roi de cœur, au jeu de la guimbarde.

— Fig. Se dit, au jeu du piquet à écrire, d'une division de la partie qui comprend deux ides. Une partie complète est composée de douze rois ou de vingt-quatre ides.

— La principale pièce du jeu des échecs.

> Le roi lève sa tête
> Sur les soldats qui couvrent l'échiquier ;
> Il est plus grand que reine et chevalier,
> Et des tours même il surpasse le faîte. (Roman.)

— Techn. Le dernier morceau de cuivre qui reste au fond de la cuve, après qu'on a enlevé le plus possible de rosettes.

— Syn. simpl. Monarque, souverain, prince, potentat, despote, tyran. ‖ Épith. Puissant, faible, craintif, généreux, magnanime, vigilant, clément, usurpateur, absolu, violent, soupçonneux, défiant, implacable, terrible, redoutable, stupide, vulgaire. ‖ Périphr. pour les rois. Les pasteurs des nations, les fronts couronnés.

— Syn. comp. ROI. MONARQUE. PRINCE. POTENTAT. EMPEREUR. V. MONARQUE.

ROIAGE. s. m. Anc. cout. Droit sur les vins qu'on transporte par charrois.

ROIBON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de St-Marcellin (Isère) ; 2,300 hab.

ROIDE. adj. des 2 g. V. RAIDE.

ROIDEUR. s. f. V. RAIDEUR.

ROIDI, IE. V. RAIDI.

ROIDILLON. s. m. V. RAIDILLON.

ROIDIR. v. a. 2ᵉ conj. V. RAIDIR.

ROIE. s. f. Se disait des raies tracées sur une planche, sur un papier, pour indiquer le nombre de parties gagnées. S'empl. quelquefois au jeu de piquet.

ROIERIERE. s. f. Anc. législ. Juridiction sur les fonds de terre ; justice foncière.

ROINES. s. f. pl. Techn. Fortes pièces de bois qui forment les deux côtés du châssis dans les métiers de basse-lice.

ROINETTE. s. f. Nom d'un ancien jeu.

ROIOC. s. m. Bot. Fausse rhubarbe.

ROISE. s. f. Syn. de Boutoir.

ROISEL. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Péronne (Somme) ; 1,500 hab.

ROITELET. s. m. Un petit roi, le roi d'un très-petit État. Ne se dit que par dénigrement et pour déprimer la puissance du roi dont on parle. Ce n'est pas un roi, ce n'est qu'un roitelet.

> Tels que ces princes paresseux,
> *Roitelets* casaniers de vos fastes antiques,
> Qui dans les festins et les jeux
> Buvaient l'oubli des misères publiques. (*Satiriq.*)

— Ornith. Genre d'oiseaux sylvains, ayant pour type un fort petit oiseau à bec fin, dont le plumage est olivâtre, et qui a sur la tête une tache d'un beau jaune. On en distingue deux espèces : le roitelet ordinaire, que le vulgaire confond avec le troglodyte, et le roitelet à triple bandeau. Les roitelets font leur nourriture d'insectes, qu'ils vont chercher en voltigeant sans cesse de branche en branche. On ne voit plus voler que la solitaire mésange, qui chante malgré la froidure ; le petit *roitelet*, qui sautille çà et là, et le moineau hardi, qui vient familièrement à la porte de nos cabanes becqueter les grains qui sont à terre. (Gessner.)

— Fig. Les panégyristes font toujours un aigle d'un roitelet.

ROITELETTE. s. f. Ornith. Femelle du roitelet.

> On dit que votre roitelet
> Est bien soûl de sa *roitelette*,
> Que ce petit drôle ne fait
> Des soupirs que pour la fauvette.

ROITILLON. s. m. Ornith. Nom vulgaire du troglodyte.

ROJEL. s. m. Conchyl. Espèce d'huître, appelée aussi *huître du Sénégal.*

ROKAI. s. m. Linguist. Caractère d'écriture courante que les Arabes et les Turcs emploient dans leurs comptes, livres, rapports, lettres, etc.

ROKE. s. m. Mamm. Écureuil de Ceylan.

ROKEJÈKE ou **ROKEJEQUE.** s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des portulacées, ne renfermant qu'une espèce, que l'on trouve dans les déserts de l'Arabie.

ROKOSZ ou **ROKOSS.** s. m. Hist. Privilége que possédaient les nobles de Pologne de prendre les armes lorsqu'ils craignaient quelque envahissement de la part du roi ou du sénat. En 1606, la diète forma un rokoss contre le roi.

ROLAND. ‖ Personnage célèbre dans les romans de chevalerie, et l'un des paladins de Charlemagne, dont il est regardé comme le neveu. Un différend qu'il eut avec son oncle le fit partir pour l'Asie, qui retentit du bruit de ses exploits. C'est là qu'il devint amoureux de la belle Angélique, reine du Cathay, dont la trahison le fit entrer dans une fureur terrible qui est le sujet du poëme de l'Arioste. Après avoir recouvré sa raison, il accompagna son oncle en Espagne. Commandant de l'arrière-garde, il fut, au retour de l'armée, attaqué par les Sarrasins et les Basques, excités par le traître Ganelon. Accablé par le nombre, il sonna si fort du cor que les veines de son cou se rompent, et pour ne pas voir sa bonne épée Durandal tomber entre les mains des ennemis, il la lance à travers les rochers de la vallée de Roncevaux pour la briser ; mais elle perce la montagne, et ouvre le passage appelé *Brèche de Roland.* Une ancienne chanson, autrefois en usage dans les armées françaises, célébrait les exploits de Roland. Elle est aujourd'hui perdue.

— Prov. *Mourir de la mort de Roland.* Mourir de soif. Roland s'étant extrêmement échauffé à la bataille de Roncevaux, se retira de la mêlée pour chercher de l'eau, mais n'en ayant pu trouver, il mourut de soif.

— ROLAND DE LA PLATIÈRE (Jean-Marie). Ministre, né en 1752 à Villefranche. Il était inspecteur général du commerce quand il fut porté, en 1790, à la municipalité de Lyon, où il fonda un club de jacobins. Il devint en mars 1792 ministre de l'intérieur, et bientôt fut renvoyé avec plusieurs de ses collègues, prit part à l'insurrection du 10 août, redevint alors ministre de l'intérieur, s'opposa aux massacres de septembre et à la domination de la montagne, mais ne réussit point à maîtriser ce parti, se fit haïr des meneurs les plus avancés, fut accusé de fédéralisme, réduit à donner sa démission, puis enveloppé dans la proscription des girondins ; il échappa pendant cinq mois aux recherches ; mais, instruit du supplice de sa femme, il se donna la mort sur la grande route près de Rouen. On a de lui des lettres, des mémoires et divers traités industriels. ‖ ROLAND (Manon-Jeanne Phlipon, dame). Femme du précédent, née à Paris en 1754, fit presque seule son éducation, lut surtout Plutarque, et elle puisa ses sentiments républicains, épousa Roland en 1780, le fit avancer, fut la rédactrice principale du *Courrier de Lyon*, fondé par lui à la révolution, le suivit à Paris, se lia avec ses amis les girondins, et devint, par sa vivacité d'esprit et son enthousiasme, l'âme de leur conseil, elle dirigea tout le ministère de l'intérieur sous le nom de son mari. Plus haïe encore que lui de la montagne, elle fut arrêtée après le 31 mai. Elle eut la tête tranchée le 9 novembre 1793. En prison, au tribunal et sur l'échafaud, elle déploya la plus noble fermeté. On lui doit des mémoires intéressants et curieux.

ROLANDIN. s. m. V. ROLANDISTE.

ROLANDISTE. s. m. Hist. Partisan du ministre Roland, en 1792 et 1793.

ROLANDRE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour un arbuste d'Amérique, appartenant à la tribu des vernoniées.

ROLANDRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une rolandre. ‖ ROLANDRÉES. s. f. pl. Section de la tribu des vernoniées, qui a pour type le genre rolandre.

RÔLE. s. m. Une ou plusieurs feuilles de papier, de parchemin, collées bout à bout, sur lesquelles on écrivait des actes, des titres. Grand rôle. Petit rôle.

— L'orthographe de ce mot a varié plusieurs fois. On l'a écrit *rolle, rollet, roole, role* et enfin *rôle.* Danet écrit *role*, et il y a apparence qu'il dérive ce mot du gaulois *roler*, qui se dit encore dans quelques provinces pour *rouler.* En effet, les rôles étant ordinairement des papiers sans couverture, les gens de pratique les roulent pour les mettre dans leurs poches avec plus de facilité. Ducange écrit *roole* et *rolle*, qu'il dérive du latin *rotulus*, *rotula.* Cette étymologie autorise l'orthographe de Danet ; mais l'usage aujourd'hui est de prononcer et d'écrire *rôle.*

— Prat. Feuillet, ou deux pages d'écriture. Faire des écritures au rôle. Les rôles d'une minute, les rôles d'une grosse.

— Anc. jurispr. *Rôle d'Oleron.* Se dit des règlements pour la marine faits par Éléonore, duchesse de Guyenne et comtesse de Poitou, qui furent reçus en France, et qui servirent de modèle aux villes hanséatiques pour dresser les ordonnances de Wisbui.

— Liste, catalogue. Le rôle, les rôles des contributions. Le rôle des contribuables. Les capitaines ont un rôle de leurs soldats. Faire un rôle. Dresser un rôle. Mettre quelqu'un, porter quelqu'un sur un rôle. Ôter quelqu'un de dessus le rôle. L'ôter du rôle. Nom qui n'est plus sur le rôle.

— Pal. État, liste sur laquelle on inscrit les causes dans l'ordre où elles doivent se plaider. Rôle ordinaire. Rôle extraordinaire. Rôle de relevée. La cause est au rôle. Les causes viennent à tour de rôle. Petit rôle. Grand rôle. Mettre sur le rôle. Mettre au rôle. Tirer du rôle. Rayer du rôle.

— *Rôle des cours et tribunaux.* Registre sur lequel les greffiers inscrivent les causes selon l'ordre dans lequel elles sont présentées.

— Fig. *A tour de rôle.* Chacun à son tour ou à son rang. Dans certaines sociétés littéraires, les membres y lisent leurs ouvrages à tour de rôle.

— Chanceller. Registres sur lesquels étaient portées toutes les oppositions faites au sceau des provisions des offices, et qui avaient été signifiées à des officiers nommés *gardes des rôles.*

— Les Anglais appellent *rôles* les anciens actes du parlement, les lettres royales, closes ou patentes, les titres ou chartes, les documents judiciaires, etc.

— *Maître des rôles.* C'est en Angleterre, un magistrat de la cour de la chancellerie qui remplace quelquefois le chancelier dans la partie judiciaire de ces fonctions, et qui prend place, dans la hiérarchie administrative, immédiatement après le grand juge du banc du roi.

— Mar. *Rôle d'équipage.* Liste générale, comprenant les noms et les qualités de tous les hommes embarqués sur un bâtiment, soit comme employés à bord, soit comme passagers. Ce rôle général sert à en former plusieurs autres : celui de quart, qui est une liste des hommes qui doivent faire le quart de tribord et celui de bâbord ; celui de manœuvre, qui indique à chaque homme les manœuvres sur lesquelles il doit se porter, celui de combat, où le poste de chacun est désigné ; et le rôle de plat, qui divise les hommes en plats de sept.

— Ce que doit réciter un acteur dans une pièce de théâtre. Distribuer les rôles d'une pièce aux comédiens. Destiner un rôle à un acteur, à une actrice. Refuser un rôle. Ne pas savoir son rôle. Rôle de trois cents vers, de quatre cents vers. Apprendre, étudier son rôle. Répéter un rôle. Oublier son rôle. Je l'ai entendu déclamer des *rôles* du Misanthrope avec beaucoup d'art et de naturel. (Volt.)

— Personnage représenté par l'acteur. Jouer les premiers rôles. Ne jouer que les seconds rôles. Bien jouer, bien faire, bien rendre son rôle. Manquer son rôle. Avoir un beau rôle dans une pièce. Faire un rôle. Le rôle de Cinna, d'Andromaque, de Brutus, de César. Rôles à manteau. Rôles à grande livrée. Vrai personnage de théâtre, à le voir, vous croiriez qu'il a un masque ; à l'entendre, vous diriez qu'il joue un *rôle.* (Desmahis.) C'est le premier *rôle* de cette pièce que l'on ait osé mettre sur le théâtre. (Volt.) Ce *rôle* me paraît d'autant plus admirable, qu'il se trouve dans la seule tragédie où l'on pouvait l'introduire, et qu'il aurait été déplacé partout ailleurs. (Id.)

— *Bien saisir son rôle, l'esprit de son rôle.* En bien exprimer le caractère, le sens. Il ne suffit pas de savoir un rôle et de le débiter, il faut que l'acteur s'identifie avec le personnage qu'il doit représenter, et que non-seulement il ait étudié toutes les parties de son rôle, qu'il en comprenne bien la situation et les sentiments, mais qu'il connaisse bien la pièce dans laquelle il joue un rôle, et le rapport qu'a ce rôle avec ceux des autres personnages.

— Les rôles qui composent une troupe de comédiens sont : les premiers rôles tragiques et comiques, les jeunes premiers ou amoureux, les seconds amoureux, les troisièmes rôles ou raisonneurs, les pères nobles, les rôles à manteau ou de financiers, les premiers et les seconds comiques, et les utilités. Pour les femmes, le premier emploi est celui des reines ou grands rôles tragiques, viennent ensuite les jeunes princesses ou amoureuses, et les confidentes. Dans la comédie, les premiers rôles, les coquettes, les amoureuses, les soubrettes, les mères, les duègnes, etc.

— *Outrer son rôle.* En charger, en forcer l'expression.

— Manière dont on agit dans les affaires du monde, dans certaines occasions ; caractère qu'on y fait ou qu'on y montre. Bien jouer son rôle dans une négociation dont on est chargé. Jouer un grand rôle, un sot rôle dans une affaire. Faire un grand rôle, un mauvais rôle. Charger quelqu'un d'un rôle bien difficile. Jouer un grand rôle dans le monde. Jouer toute sorte de rôles. Jouer des rôles bien différents. C'est un beau rôle que celui de défenseur de l'innocent opprimé. Jouer le rôle de délateur, de calomniateur. Jouer un mauvais rôle. Hypocrite qui sait bien jouer son rôle. Femme artificieuse, qui joue bien, qui remplit bien son rôle pour duper un homme. Tout le monde voudrait être maître, et fort peu d'hommes sont faits pour en remplir le *rôle.* (S. Dub.) Regardez le monde tel que vous l'avez vu dans vos premières années ; de nouveaux personnages sont montés sur la scène ; les grands *rôles* sont remplis de nouveaux acteurs. (Mass.) De tous ces *rôles* pompeux que les hommes ont joués pendant le moment qu'on les a vus sur le théâtre, il ne leur reste que le regret de voir finir la représentation. (Id.) Que nous reste-t-il de ces grands noms qui ont autrefois joué un *rôle* si brillant dans l'univers? (Id.)

> Le monde, à mon avis, est comme un grand théâtre
> Où chacun en public, l'un par l'autre abusé,
> Souvent à ce qu'il dit joue un *rôle* opposé. (Boil.)

> J'ai rempli pour ma part ce théâtre frivole :
> Si chacun n'y restait que le temps de son *rôle*,
> Tout serait à sa place. (Gresset.)

— Techn. Pelote de tabac ou boudin roulé plusieurs fois sur lui-même. ‖ *Grand rôle.* Nom qu'on a donné, dans les sucreries, à celui des trois tambours d'un moulin à sucre qui était au milieu, et qui était traversé de l'arbre du moulin.

— Syn. comp. RÔLE. CATALOGUE. LISTE. TABLE. NOMENCLATURE. DÉNOMBREMENT. La *liste* ne suppose qu'une même classe, ou tout au plus une division de cette classe ; le *catalogue*, portant sur les qualités distinctives des individus, suppose plusieurs classes différentes, le *rôle* est distingué de la liste, en ce que celle-ci ne suppose aucun engagement, aucune obligation, et que le *rôle* suppose une ou quelques-unes de ces choses ; la *table* est un tableau raccourci et méthodiquement disposé pour donner la facilité de voir ou de trouver ce qu'on désire savoir ; la *nomenclature* est une liste de mots qui ...

pour objet d'apprendre ou de se rappeler les noms que l'on ignore ou que l'on a oubliés ; le *dénombrement* est un compte détaillé des parties d'un certain tout, comme des habitants d'une ville, d'un empire.

RÔLER. v. n. Faire des rôles d'écriture. Aimer à rôler. Fam., peu usité, et ne se dit qu'en mauvaise part.

RÔLET. s. m. (diminut. de *rôle*). Petit rôle.

— Ne se dit plus guère qu'au figuré et dans les deux phrases proverbiales suivantes.

— *Jouer bien son rôlet.* Jouer bien son personnage. Après le massacre de la Saint-Barthélemy, Charles IX dit à Catherine de Médicis : Eh bien ! madame, ai-je bien joué mon *rôlet* ? (***)

Quand sur la scène de ce monde,
Chaque homme a joué son rôlet,
En partant, il est à la ronde,
Reconduit à coups de sifflet. (VOLTAIRE.)

— *Être au bout de son rôlet.* Ne savoir plus que dire ni que faire.

C'est encore un renard qui fournit le sujet
Du récit que je vais vous faire :
Sans le renard, on ne conterait guère,
Et j'eusse été vingt fois au bout de mon rôlet. (VITALIS.)

— On dit vulgairement, *Être au bout de son rouleau*, mais c'est à tort; il faut dire *être au bout de son rôlet.*

ROLET. Nom d'un procureur connu par les satires de Boileau, et par les commentaires de Brossette, qui fait observer que ce vers, *J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon*, a passé en proverbe parmi nous, à cause de sa simplicité et du sens naïf qu'il renferme. Il ajoute que M. le président de Lamoignon employait le mot de Rolet pour signifier un fripon insigne. *C'est un Rolet*, disait-il ordinairement.

ROLETTE. s. f. Comm. Toile de lin qui se fabriquait en Flandre.

ROLEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui fait des rôles de tabac.

ROLIM. s. m. Relat. Souverain pontife au Pégu.

ROLLAT. s. m. Cout. de Bayonne. Contrat qui avait exécution parée. || *Obligé en rollat.* Celui qui était soumis à un acte revêtu de l'exécution parée.

ROLLE. s. m. Comm. Sorte d'étoffe de laine qui ressemble au molleton.

— Ornith. Genre d'oiseaux d'Afrique et de l'Inde. C'est une division du genre rollier. La plus jolie espèce est le rolle à gorge bleue.

— Techn. Tisonnier à l'usage du chaufournier.

ROLLIER. s. m. Ornith. Genre de passereaux de l'ancien continent, divisé en deux sections, les rolliers proprement dits et les rolles. Les rolliers sont des oiseaux voisins des pics et des martins-pêcheurs, essentiellement insectivores, très-farouches, sociables seulement avec leurs semblables, ne s'écartant des bois touffus qu'ils habitent que pour manger. Leurs couleurs sont généralement vives. Ils nichent sur les arbres ou dans les trous pratiqués à leurs troncs.

ROLLIN (Charles). Célèbre professeur, né à Paris en 1661, et mort en 1741, se distingua par ses études classiques, par ses vertus autant que par ses succès. A 22 ans, il remplaça son ancien professeur dans la chaire de seconde, fut nommé en 1587 professeur de rhétorique, et l'année suivante, professeur au collége de France; il fut élu en 1794 recteur de l'Université de Paris, et prit en sortant de charge la direction du collége dit de Beauvais. Au bout de quinze ans de succès, il fut violemment enlevé à ses élèves comme suspect de jansénisme. Forcé au repos, il consacra ses loisirs à la composition d'ouvrages utiles à la jeunesse. Ses principaux ouvrages sont : le *Traité des études*, l'*Histoire ancienne* et l'*Histoire romaine*.

ROLLINIE. s. f. Bot. Genre de plantes du Brésil.

ROLLON. Duc de Normandie, fut un de ces chefs norwégiens bannis de leur pays à cause de leurs brigandages. A la tête de ses Normands, il ravagea les côtes de France, de 876 à 911, prit Rouen, et enfin reçut de Charles le Simple, avec la main de sa fille Giselle, la partie de la Neustrie appelée depuis Normandie, et le domaine direct de la Bretagne, à condition qu'il rendrait hommage à Charles, et se ferait baptiser. Il prit alors le nom de Robert. Le gouvernement de Rollon fut sage, équitable et pacifique. Il mourut en 920, laissant pour successeur Guillaume Ier, son fils.

ROLOWAY. s. m. Mamm. Singe d'Afrique du genre guenon.

ROM. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du carrelet.

ROMA. Myth. Troyenne venue en Italie avec Énée, et qui épousa Latinus. Elle en eut deux enfants, Rémus et Romulus, qui bâtirent une ville à laquelle ils donnèrent le nom de leur mère.

ROMAGNE. Géogr. Ancienne province des États de l'Église, qui a formé les délégations de Ravenne et de Rimini.

ROMAÏKA. s. f. Danse nationale des Grecs modernes.

ROMAILLET. s. m. Mar. Morceau de bois qui sert à remplacer un nœud pourri des parties piquées par les vers. || Morceau de bois employé à remplir un vide ou à suppléer au défaut de dimension dans le bordé d'une embarcation.

ROMAIN, AINE. adj. Se dit des personnes qui appartenaient à l'ancienne Rome. Empereur romain. Citoyen romain

Seigneur, pour conserver quelque chose d'humain,
Je rends grâces aux dieux de n'être pas Romain. (CORNEILLE.)

— Se dit aussi des choses. Droit romain. Lois romaines. Empire romain. Toute l'histoire *romaine* n'est qu'un grand orage qui agite profondément une vaste mer. (Raynal.)

— Antiq. Surnom de Junon. || *Jeux Romains.* Jeux annuels institués par Tarquin l'Ancien en l'honneur de Jupiter, de Junon et de Minerve; ils commençaient le 4 septembre. Leur durée, qui n'était que de quatre jours du temps de Cicéron, fut augmentée sous l'empire. || *Porte Romaine.* Une des portes de Rome, au pied du mont Palatin, vers le Capitole.

— Hist. *République romaine.* Gouvernement aristocratique, créé en 509 av. J.-C. Ebranlé par les querelles de Marius et Sylla, par celles de Pompée et de César, et par la dictature perpétuelle de ce dernier, la république romaine ne fut jamais abolie nominalement, les souverains que nous appelons empereurs ayant seulement usurpé et perpétué toutes les magistratures républicaines. || *Empire romain.* Gouvernement monarchique introduit de fait à Rome par César Octavien, à qui le sénat accorda le titre d'Auguste, en l'an 30 av. J.-C. || Tous les pays soumis à la domination romaine, même sous la république, mais particulièrement depuis Auguste jusqu'à la séparation de l'empire d'Occident et de l'empire d'Orient. L'empire romain subit trois changements notables. Auguste le divisa en vingt-six provinces. Adrien établit onze grandes fractions : l'Italie divisée en trois provinces, l'Hispanie en trois, les Gaules en quatre, la Bretagne en deux, l'Illyrie en dix-sept, la Thrace en six, l'Égypte en quatre, l'Orient en treize, le Pont en huit, l'Asie en onze. Sous Constantin, il y eut quatre préfectures : celle des Gaules, celle d'Italie, celle d'Illyrie et celle d'Orient. La préfecture des Gaules comprenait trois diocèses : la Gaule proprement dite avec dix-sept provinces, l'Hispanie avec sept, la Bretagne avec cinq. La préfecture d'Italie avait trois diocèses : Rome avec dix-sept provinces, l'Afrique avec six, l'Illyrie avec six. La préfecture d'Illyrie formait deux diocèses : la Macédoine avec six provinces, la Dacie avec cinq. La préfecture d'Orient formait six diocèses : le proconsulat d'Asie avec trois provinces, le comté d'Orient avec quinze, l'Égypte avec six, le vicariat d'Asie avec sept, le Pont avec dix, la Thrace avec six. Cet empire forma un seul et unique État jusqu'à Dioclétien, ou plutôt jusqu'à la mort de Théodose, en 395. Partagé depuis en empire d'Occident et en empire d'Orient, il se prolongea en Occident jusqu'en 476, en Orient jusqu'en 1453. Aboli en Italie par Odoacre, l'empire fut rétabli par Charlemagne en 800 ; ce prince transmit le titre d'empereur à ses descendants. Ce titre, qui s'était perdu après l'extinction de la race carlovingienne en Allemagne, fut repris par Othon Ier quand il fut devenu maître de l'Italie; depuis ce prince, l'empire d'Allemagne prit officiellement le titre de *Saint empire romain de la nation germanique.* Ses successeurs l'ont conservé jusqu'à Napoléon, qui, en 1806, mit fin à l'empire germanique, et prit lui-même le titre d'empereur.

— Géogr. *États romains.* V. ÉTATS DE L'ÉGLISE.

— *Citoyen romain.* S'est dit primitivement des habitants de Rome; mais, par extension, ce titre fut donné à des rois alliés, et même à des villes et à des provinces d'Italie. Après la guerre sociale, il fut accordé à tous les peuples d'Italie, et enfin Caracalla le rendit commun à tous les habitants de l'empire, au commencement du IIIe siècle.

— *Francs romains.* Dénomination que l'on a appliquée aux Francs neustriens, par opposition aux Francs teutoniques ou Austrasiens.

— *Loi romaine.* Se disait, dans la Gaule, sous la première race, du bréviaire des lois romaines d'Alaric.

— Philol. *Langue romaine rustique.* Bas latin employé dans les actes jusqu'au milieu du VIIIe siècle; il se parlait dans les Gaules. || *Langue romaine* ou *langue latine.* V. LATIN.

— *Calendrier romain.* Calendrier primitif de Rome, et qui était commun à cette ville et au reste du Latium; il se composait de trois cent quatre jours répartis en dix mois. Numa le réforma et porta l'année à trois cent cinquante-cinq jours, en douze mois, avec une intercalation tous les quatre ans.

— *Chiffres romains.* Les lettres dont on se sert pour exprimer les nombres à la manière des Romains. Ces lettres sont : C, D, I, L, M, V, X. Les cadrans des horloges et des pendules portent ordinairement des chiffres romains.

— Littér. anc. *Comédie romaine.* Comédie où sont peints des caractères romains.

— Peint. *Charité romaine.* Tableau d'une femme qui allaite un vieillard.

— *Balance romaine.* V. ROMAINE.

— Nom d'un mois du calendrier des habitants de Paphos. C'était le mois de septembre. L'empereur Commode ayant aussi entrepris de changer le nom des mois, donna celui-ci au mois de novembre.

— Fig. Se dit de ce qui rappelle la grandeur d'âme, le courage, l'austérité, le patriotisme des anciens Romains. Un trait romain. Une vertu romaine. Un sentiment romain. Le sentiment d'une âme romaine. Il y a dans cette parole, dans cette réponse, quelque chose de romain, une sorte de grandeur romaine. Corneille peint les Romains : ils sont plus grands et plus *Romains* dans ses vers que dans leur histoire. (La Bruy.)

— *Beauté romaine.* Se dit d'une femme qui a de grands traits bien marqués, et un air, un port majestueux.

— Se dit aussi des personnes et des choses qui appartiennent à la Rome moderne, considérée surtout comme le siége de l'Église catholique, dont le pape est le chef. L'Église romaine. L'Église, la religion catholique, apostolique et romaine. Bréviaire romain. Rituel romain. Pontifical romain. Calendrier romain. Martyrologe romain. Rite romain. Pourpre romaine.

— Hist. ecclés. *Concile romain.* V. INVITATOIRE.

— B.-arts. *École romaine.* École de peinture fondée par Pérugin. On compte souvent Raphaël comme faisant partie de l'école romaine. || *Académie romaine.* Établissement pour l'étude de la peinture, fondé à Rome par Mutian, qui lui légua deux maisons. Cet établissement fut confirmé par des brefs de Grégoire XIII et de Sixte-Quint. En 1665, l'académie romaine forma des relations avec l'académie des peintres français, et nomma Lebrun pour son directeur; c'est pourquoi Louis XIV fit expédier des lettres de jonction des deux académies, en 1676. || *Architecture romaine.* L'ordre toscan et l'ordre composite sont compris sous ce nom.

— *Chambre et chancelleries romaines.* On comprend ordinairement sous ces dénominations l'ensemble des colléges d'administration centrale et de judicature, qui composent le gouvernement du pape et dirigent ou décident, en son nom, toutes les affaires générales intéressant l'Église ou l'État.

— Hist. mod. *République romaine.* Celle qui fut proclamée à Rome par le général Berthier, le 15 février 1798; elle ne dura que jusqu'au 30 septembre 1799.

— Bot. *Laitue romaine*, ou simplement *romaine.* V. ROMAINE.

ROMAIN, AINE. s. Habitant de Rome. Un Romain. Une Romaine.

— Habitant de l'empire romain. La puissance, la grandeur des Romains. Les ouvrages, les monuments des Romains.

— Titre que les Grecs de l'empire d'Orient se donnèrent après la division des deux empires, en 395.

— *Romains gaulois.* Nom donné aux habitants des Gaules sous la domination romaine.

— Nom sous lequel on a désigné, dans les premiers temps de la monarchie française, les Gaulois d'origine.

— *Pays des Romains.* S'est dit, jusque vers le IXe siècle, des pays qui étaient gouvernés suivant le droit romain. Les pays des Romains formèrent les ressorts des parlements de Toulouse, de Bordeaux, d'Aix, de Grenoble, de Pau et une partie de celui de Paris.

— *Roi des Romains.* V. ROI.

— *C'est un Romain.* C'est un homme connu par de grands sentiments de probité et par son amour pour la patrie. Deux fois on a tenté, bien inutilement, de faire des *Romains* d'un peuple léger, sensible, et toujours courant après le plaisir. (Boiste.)

— *C'est le dernier des Romains.* Il a une vertu qui n'est plus de son temps; il est le dernier défenseur qui reste à une cause perdue.

— Pop. Claqueur des théâtres.

— Prov. *Avec les livres parlaient les Grecs, et avec le cœur les Romains.* || *Des Grecs la déclination fut des Romains l'exaltation.*

ROMAIN. s. m. (de *Rome*, parce que les lettres romaines furent inventées à Rome, et substituées aux lettres gothiques par Alde Manuce). Impr. Nom de deux caractères. || *Gros romain.* Caractère qui est entre le petit parangon et le gros texte; il équivaut à seize points typographiques, ce qui fait qu'on l'appelle aujourd'hui *le seize.* || *Petit romain.* Caractère qui est entre la philosophie et la gaillarde; il équivaut à neuf points typographiques, ce qui fait qu'on l'appelle aujourd'hui *le neuf.*

— Caractère dont les traits sont perpendiculaires. Il y en a pour tous les corps. On emploie le romain dans le courant des livres, et toutes les fois qu'on ne veut pas faire remarquer particulièrement un mot, une phrase, etc. Si cependant dans une citation en italique il se trouve quelque chose sur quoi l'on veuille porter l'attention, on est obligé alors de l'imprimer en romain.

— S'empl. aussi adjectiv. Caractère romain. Lettre romaine. C romain. T romain.

ROMAIN. Nom de trois saints de l'Église romaine. Le premier souffrit le martyre en 258. Sa fête est célébrée le 9 août. Le deuxième, né en 402, mort en 460, est honoré le 28 février. Le troisième, élevé au siége pontifical de Rouen en 626, mourut le 23 octobre 639, jour où l'Église célèbre sa fête. || L'Église grecque en admet un quatrième, martyrisé en 100. C'est un des patrons des Moscovites, qui célèbrent sa fête le 29 juillet. || ROMAIN. Pape, qui n'eut la tiare que dix mois, en 898. || ROMAIN Ier, empereur d'Orient, né en Arménie vers la fin du IXe siècle, partagea l'empire avec Constantin Porphyrogénète en 916, et ne tarda pas à s'emparer de toute l'autorité. Il fut détrôné en 942 par deux de ses fils, et relégué dans un couvent, où il mourut en 948. || ROMAIN II, empoisonna son père, en 959, afin de régner à sa place, et mourut en 963, de ses excès, ou, suivant d'autres, du poison que lui donna sa femme. || ROMAIN III régna de 1028 à 1034. Ce prince cruel fut assassiné par sa femme dans son bain. || ROMAIN IV venait de conspirer et d'être condamné à mort, quand l'impératrice Eudoxie l'ayant vu, s'éprit de lui, et l'épousa, en 1068. Il fut malheureux dans une guerre contre les Turcs, et fut fait prisonnier. Délivré au moyen d'une rançon, il fut obligé, à son retour, de défendre sa couronne contre Michel Ducas. Livré par ses soldats au gouverneur d'Arménie, qui lui fit crever les yeux, il mourut de chagrin en 1071. || ROMAIN (Jules). V. JULES ROMAIN.

ROMAIN-DE-COLBOSCQ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. du Havre (Seine-Inférieure) ; 1,500 habitants.

ROMAINE. s. f. Instrument dont on se sert pour peser avec un seul poids. Il est composé d'un fléau inflexible, suspendu à l'un de ses points par un couteau qui divise sa longueur en deux bras inégaux. Au bras le plus court est attaché un crochet auquel on attache le corps qu'on veut peser. Un curseur, ou anneau mobile, qu'on fait glisser le long de l'autre bras, porte un poids invariable. On amène cet anneau sur le poids où l'équilibre a lieu entre ces deux poids, ainsi suspendus à des bras de leviers inégaux. Des chiffres gravés près des traits de division du long bras indiquent les poids correspondants à chaque trait, quand le curseur du poids équilibrant y doit être amené. Cet instrument était employé par les Romains, et encore maintenant on ne s'en sert tel qu'il est que pour les pesages grossiers. Peser avec la romaine. Romaine qui n'est pas juste.

— On donne quelquefois ce nom improprement au dynamomètre et au peson, dont on se sert pour évaluer les poids des corps par le degré de flexion que ces poids font éprouver à un ressort.

— Mar. Instrument en forme de levier, que l'on emploie dans les arsenaux de la marine, pour mesurer la force des chanvres soumis aux épreuves, après qu'ils ont été épurés.

— Bot. *Laitue romaine.* Espèce de laitue longue que les jardiniers font ordinairement blanchir en la liant. On serait dans l'erreur si l'on croyait qu'elle nous est venue de Rome, c'est un nom de jardinage imposé pour lui donner plus de vogue.

— Sorte de petit papier in-folio. || *Petite romaine.* Petit papier après le poulet.

— Nom qu'on donnait à Rouen, à Dieppe et ailleurs, à ce qu'on appelle la douane.

— Techn. Cerceau auquel le cirier suspend les mèches au-dessus de la cire fondue.

ROMAINEMENT. adv. A la manière romaine.

ROMAINVILLE. Géogr. Village des environs de Paris, arr. de St-Denis (Seine), connu pour ses promenades ; 1,000 hab.

ROMAÏQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui appartient aux Grecs modernes.

— *Langue romaïque.* Idiome que parlent les Grecs modernes, surtout ceux qui habitent la Morée, la Livadie, la Thessalie, l'île de Candie, l'Archipel, une partie de l'Albanie, de la Macédoine, de la Romélie, de l'Asie-Mineure, de l'île de Chypre, et quelques contrées de la Valachie, de la Moldavie, de la Syrie et de l'Égypte, etc. On ne sait quand la langue grecque se dénatura assez pour devenir la langue *romaïque*; mais on pense que cette dernière n'est autre chose que l'idiome vulgaire des anciens Hellènes, qui pendant la barbarie du moyen âge l'emporta sur la langue littéraire des Grecs.

ROMAÏQUE. s. m. Philol. Le grec moderne. || Se dit, absolument et particulièrement, du grec vulgaire en usage au moyen âge.

— Danse. V. ROMAÏKA.

ROMALLE. s. m. Comm. Mouchoir des Indes, tissu de soie et de coton.

ROMAN. s. m. (La langue romane, c'est-à-dire la langue romaine ou latine rustique, corrompue, ayant été la langue dominante en France, jusqu'au VIIIe siècle, les premières histoires, soit vraies, soit fabuleuses, furent écrites en ce jargon. De là, il nous est resté le mot de *roman*, qui ne se dit plus que des histoires feintes, écrites ordinairement en prose). S'est dit d'abord des histoires, des narrations, vraies ou feintes, écrites en vieux langage, soit en vers, soit en prose. Le roman de la Rose. Le roman du Renard. Le roman de Perceforest. Les romans, les vieux romans de chevalerie.

— Hist. L'existence du roman est très-ancienne. Les Grecs d'Alexandrie l'empruntèrent aux peuples orientaux. Les trouvères du moyen âge le firent servir aux récits merveilleux de la vie chevaleresque. Cervantes, dans son *Don Quichotte*, détrôna les vieux romanciers, et ouvrit au roman une route nouvelle à travers la réalité et loin des peintures de la chevalerie, devenues ridicules par leur couleur surannée et pleine d'exagération. Au XVIIe siècle, le roman était passé de la chevalerie aux mœurs pastorales, et prêtait au même ridicule par un même caractère d'exagération et d'enflure. Le Sage renversa le roman pastoral, et créa celui de

mœurs, d'où sont découlés le roman philosophique au dernier siècle, et le roman historique au commencement de notre siècle. Les premiers romans héroïques et amoureux furent, selon Winkelmann, composés en France par les Provençaux, dans le moyen âge. Ces romans donnèrent naissance à ceux des autres peuples, même des Italiens. || Le plus ancien roman écrit en langue romane est celui qui a pour titre : *Garin le Loherans* ou *le Lorrans*. L'auteur vivait sous le règne de Louis VII : il y chante en vers les beaux faits de Hernis, duc de Metz. || Les romans dans le genre de celui de *Perceforest* commencèrent en France vers l'an 1200. Ils étaient en rimes grossières, et ce n'est que depuis qu'on les mit en prose. Celui de Perceforest est de beaucoup le plus long de tous nos vieux romans; c'est aussi le plus digne d'être lu. || Nos premiers romans ont été des romans de chevalerie; et ces productions, qui semblent n'être qu'un jeu de l'imagination en délire, n'ont fait que charger la peinture de mœurs originairement très-véritables. Ces châteaux enchantés défendus par des géants, où gémissaient des beautés captives, ou des chevaliers étaient enfermés dans des cachots ténébreux, n'existaient pas seulement dans la tête des romanciers. Il n'y avait de leur invention que les enchantements et les géants; mais d'ailleurs, dans ce chaos de l'anarchie féodale, les forteresses étaient en effet le repaire du brigandage; et tout noble qui avait pu bâtir sur un rocher, ou s'entourer de fossés, était impunément oppresseur et ravisseur. L'avantage de la taille, la force du corps, l'armure de fer, les tours, les créneaux, ne servaient que trop souvent à écraser le faible, à dépouiller le pauvre, à violer l'innocence. Celui qui, avec les mêmes moyens de puissance, ne s'en servait que pour défendre la faiblesse et repousser l'injustice, était un digne chevalier, et ses premiers serments étaient toujours faits au sexe le plus exposé à l'insulte. Voilà l'origine de la chevalerie, qui était la police des temps barbares; voilà l'explication de ces fables, dont le fond semble toujours le même, et offre toujours des combats et du merveilleux.

— Par extens. Toute histoire feinte, écrite en prose, où l'auteur cherche à exciter l'intérêt, soit par le développement des passions, soit par la peinture des mœurs, soit par la singularité des aventures. Roman pastoral. Le roman de l'Astrée. Les romans de Richardson, de Le Sage. Roman moral. Roman satirique. Roman de féerie. Roman de mœurs. Roman par lettres. Roman nouveau. Il y a dans sa vie de quoi faire un roman. Le héros, l'héroïne du roman. Ne lire que des romans. La lecture des romans exalte l'imagination de certaines personnes. Écrire des lettres en style de roman. Qu'est-ce, à le bien définir, que le *roman*? Une fable proposée sous la forme d'histoire, où l'amour est traité par art et par règles, où la passion dominante, et le ressort de toutes les autres passions, est l'amour; où l'on affecte d'exprimer toutes les faiblesses, tous les transports, toutes les extravagances de l'amour; où l'on ne voit que maximes d'amour, que protestations d'amour, qu'artifices et ruses d'amour; où la gloire même, la belle gloire est de sacrifier tout à l'amour; tellement que l'amour est toute son occupation, toute sa vie, tout son objet, sa fin, sa béatitude et son Dieu. (Bourdal.) Les *romans* sont les amusements d'honnêtes paresseux. (Huet.) Vantez tous ses *romans* que vous n'avez pas lus. (Colnet.) Elle perdait insensiblement le goût des *romans* et de leurs fades héros. (Boss.) L'exemple d'une mère vertueuse, à la vérité, mais trop attachée à la lecture des *romans*, conspire à obscurcir un peu sa raison, et à refroidir sa piété. (Flech.) L'ambition regarde ces vertus romaines qui ne veulent rien devoir qu'à la probité, à l'honneur et aux services, comme des vertus de *romans* et de théâtre. (Mass.) Turgot affirmait que les auteurs de *romans* ont répandu dans le monde plus de vérités que toutes les autres classes réunies.

Un *roman*, sans blesser les lois ni la coutume,
Peut conduire un héros au dixième volume.
(Boileau.)

Et ne présume pas que Vénus ou Satan
Souffre qu'elle en demeure aux termes du *roman*.
(Id.)

Bientôt l'amour, fertile en tendres sentiments,
S'empara du théâtre, ainsi que des *romans*. (Id.)

Dans un *roman* frivole aisément tout s'excuse,
C'est assez qu'en courant la fiction amuse. (Id.)

— *Roman historique*. Roman dont le fond est tiré de l'histoire. Les romans historiques n'ont ni l'utilité de l'histoire, ni l'intérêt du roman. Les *romans* historiques naquirent de la vérité violée par le mensonge. (Boiste.) Le roman historique, dans ses premiers tâtonnements, fut, pour ainsi dire, la contrefaçon du roman de chevalerie. On prêtait à des personnages historiques du monde ancien, de la Grèce et de Rome, les sentiments et les tendances des chevaliers tels que les romans des siècles précédents les avaient dépeints. Les romanciers du XVIII[e] siècle, s'ils ne suivirent pas les errements de leurs devanciers, ne surent ou ne voulurent pas donner à leurs ouvrages cette couleur locale dont le grand romancier écossais a fait sentir le charme.

— *Roman pastoral*. Espèce d'idylle délayée, genre excessivement goûté au XVII[e] siècle.

— *Roman de mœurs*. Roman dans lequel on met en œuvre les observations qu'on a pu faire dans la société, telle qu'elle se développe sous nos yeux, avec ses accidents infinis, avec les caractères variés des individus, avec ses complications imprévues.

— *Roman satirique*. Roman dans lequel on montre le côté burlesque et comique de l'existence. Il a été introduit par Rabelais.

— *Roman humoristique*. Variété du roman satirique, invention moderne de l'Italie et de l'Allemagne. Ici le rire se mêle aux larmes, l'invention grotesque se place à côté de la combinaison sérieuse.

— Le *roman didactique* prend diverses formes, selon qu'il choisit son thème : il peut devenir *philosophique, religieux, pédagogique, artistique*.

— *Roman épistolaire*. Ce n'est qu'une forme de composition qui s'applique, avec un égal bonheur, au roman de mœurs et au roman historique.

— *Roman picaresque*. Genre qui prit naissance en Espagne, et que Le Sage introduisit en France.

— Néol. *Roman intime*. Se dit de certains ouvrages dont les auteurs ont affiché la prétention de peindre ce qu'il y a de plus intime dans les sentiments et les passions.

— Richter a établi pour le roman des divisions fort ingénieuses mais arbitraires. Il considère les fictions romanesques sous trois faces, en ayant égard au genre d'inspiration que subit ou qu'adopte le poëte : il appelle *roman italien*, celui où l'auteur se montre idéaliste; *roman néerlandais*, celui où il se montre réaliste, et *roman allemand*, celui où il flotte entre ces deux tendances.

— Une autre division du même auteur se justifie plus facilement. Lorsqu'il parle de *roman dramatique* et de *roman épique*, le lecteur saisit de suite la justesse de cet aperçu, et il rangera instinctivement le roman du moyen âge dans la première classe, le roman moderne dans la seconde. Mais cette classification est sujette à bien des restrictions. Le roman, comme tous les genres de poésie, échappe à une classification sévère.

— Philol. *Roman comique*. Titre d'un ouvrage de Scarron.

— Se dit, par allusion, des aventures extraordinaires et des récits dénués de vraisemblance. Cela tient du roman. C'est une aventure de roman. Sa vie est un roman. Cela m'a tout l'air d'un roman. L'histoire que vous nous débitez est un roman, n'est qu'un roman. L'histoire d'une femme est toujours un *roman*. (La Chauss.) Pascal qualifiait le système de Descartes du nom de *roman* de la nature. Sorbière appelait les relations des voyageurs les *romans* des philosophes. La métaphysique est le champ des doutes et le *roman* de l'âme. (Volt.)

— Fig. *Un héros de roman*. Un homme qui affecte de parler et d'agir à la manière des héros de roman.

— *Pays de romans*. Pays imaginaire qui n'a jamais existé, et que notre imagination parcourt quand notre esprit bat la campagne. Le pays des *romans* est le seul où l'on pourrait établir la république de Platon et l'utopie de Th. Morus. (Bayle.)

— Prov. et fig. *Prendre le roman par la queue*. Vivre maritalement avant le mariage. || Aller d'abord à la conclusion.

— Syn. comp. ROMAN, CONTE, FABLE. V. CONTE.

ROMAN, ANE. adj. Se dit de la langue qui s'est formée de la corruption du latin, et qui a été parlée et écrite dans le midi de l'Europe, depuis le dixième siècle jusqu'à la fin du treizième. C'est de ce langage que sont issus l'italien, le français, l'espagnol, le portugais et le hongrois. L'altération progressive de la langue latine, qui produisit le roman, commença dès le septième siècle ou le huitième. Elle fut opérée par l'introduction dans la langue latine de mots celtes et francs avec des désinences latines; plus tard on supprima les désinences, parce qu'on ne savait plus les varier. Le commerce des peuples du nord de la Gaule avec les Allemands amena la formation de deux dialectes dans la langue romane : l'un, connu sous le nom de *langue d'oïl*, fut celui du nord, et l'autre, connu sous le nom de *langue d'oc*, resta celui du midi. Du premier est née la langue française; le second, qui n'était autre que la véritable langue romane, se parle encore dans les contrées méridionales de la France. On fixe d'ordinaire le cours de la Loire comme limite à ces deux idiomes, dont la séparation s'opéra au onzième siècle ou au douzième. Le langage roman. La langue romane. Des vers romans. Les troubadours ont écrit en langue romane.

— B.-arts. Se dit du style qui régna dans la construction des édifices du cinquième au douzième siècle. Le style roman se maintint plus longtemps dans le midi de la France que dans les provinces septentrionales, où il fut remplacé par le genre ogival. Les voûtes à plein cintre forment le principal caractère de l'architecture romane.

— S'empl. substantiv. au masc. Histoire écrite en roman. Parler roman.

— *Roman provençal*. Dialecte roman parlé dans la Provence et dans le midi de la France. On l'appelait aussi *langue d'oc* et *languedocien*.

ROMANA (Marquis de la). Célèbre général espagnol né en 1761; se distingua dans la guerre de l'indépendance, et ne voulut jamais se soumettre au roi Joseph. Il mourut en 1811.

ROMANCE. adj. f. Ne s'empl. que dans cette locution, *la langue romance*, qui signifie la même chose que La langue romane. On dit plutôt *langue romane*.

ROMANCE. s. f. Ancienne histoire écrite en petits vers simples et naïfs, dont le sujet est ordinairement touchant, et qui est faite pour être chantée. Les romances ont été d'abord des chants populaires dans lesquels étaient célébrés les principaux événements de l'histoire nationale. L'Espagne est la terre classique de ce genre de romances. Chez elle, ce sont des chroniques à refrain qui chantent les exploits de Bernard del Carpio, de Fernand Gonzalez et surtout du Cid. La romance d'Alexis. Les romances du Cid. La naïveté est le caractère principal de la *romance*. (Lav.) Le sujet des *romances* est ordinairement triste et élégiaque. (Id.) La plupart de ces chansons sont de vieilles *romances* dont les airs ne sont pas piquants. (J.-J. Rouss.)

— Se dit, par extension, de toute chanson tendre ou plaintive divisée en couplets avec refrain pour l'ordinaire, et ayant pour sujet un événement, une histoire, un regret, une plainte. Sœur de l'élégie, la romance rejette toute recherche d'esprit, car l'esprit est l'écueil du langage du cœur. Le domaine de la romance s'est prodigieusement accru de nos jours : elle a maintenant tous les caractères, et prend tous les tons. Il est vrai que l'on comprend sous ce titre une infinité de chansons érotiques, des couplets moraux et même comiques, qui n'ont aucun rapport avec la romance. Les paroles, l'air d'une romance. Jolie romance. Chanter une romance. Chanter bien la romance. Elles [illegible] elles-mêmes par ces soirées religieuses de [illegible], [illegible] et d'ombre, et surtout par le sentiment et le tombeau de Jean-Jacques, elles se mirent à chanter une romance. (B. de St-P.).

Quand novembre flétrit la terre dépouillée,
La *romance* [illegible]. (La Chaussée.)

La fin de *romance* [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] (Id.

— Mus. Morceau de chant court, naïf et gracieux.

— Epith. Antique, vieille, plaintive, douloureuse, sensible, touchante, naïve, conteuse, sentimentale, héroïque, religieuse, pastorale. || Périphr. Les soupirs de la romance, les regrets de la romance, les tristes accents de la romance, de la romance la touchante langueur.

ROMANCERIE. s. f. Collection de romans. L'Arioste emprunta à la *romancerie* française les enchantements et les prophéties de Merlin. (Chénier.)

— Se disait pour Connaissance de la langue romane.

ROMANCERO. s. m. Littér. Petit poème espagnol écrit en strophes, et contenant quelque histoire héroïque ou touchante. || Recueil qui renferme une collection de romances, mais de romances historiques. L'un des plus anciens est le *Cancionero general de romances* de 1510, et le plus célèbre par le grand nombre de pièces qu'il renferme est le *Romancero general* de don Pedro de Flores, publié en 1604. Ces compositions prirent le nom de romances, parce qu'elles étaient écrites en langue vulgaire, romane ou romancière. On a fait des imitations des plus célèbres *romanceros* dans toutes les langues.

— *Romancero français*. Recueil de chants français d'amour et de guerre du XIII[e] siècle, publié par M. P. Paris.

— Celui qui chante ou qui compose des romances historiques, c'est-à-dire de véritables chants guerriers, religieux et patriotiques, de belles pages d'histoire, qui, dans cette admirable langue castillane, acquièrent les proportions épiques.

ROMANCIE. s. f. Anc. littér. S'est dit autrefois de l'art du romancier.

ROMANCIER. s. m. Auteur des anciens romans écrits en vieux langage.

Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers,
Débrouiller l'art confus de nos vieux *romanciers*.
(Boileau.)

— Auteur de romans modernes. Les meilleurs romanciers anglais sont Richardson, Fielding, Goldsmith, Walter Scott, etc. Le Sage est un admirable romancier. La plupart des *romanciers* sont des incendiaires. (Boiste.)

— Nom que l'on commença à donner, du temps de saint Louis, à tous ceux qui écrivaient en langue romane, soit en vers, soit en prose. Les poëtes et les auteurs d'histoires romanesques furent confondus, parce que les uns et les autres remplissaient leurs ouvrages de fictions et d'allégories, qui, selon les principes d'Aristote, distinguent plus un poëme d'une simple narration que les vers dont il est composé.

ROMANCIER, IÈRE. adj. Philol. Se dit de la langue corrompue du latin, qui, avec un mélange de tudesque, donna naissance au français. La langue romancière ou romance était cultivée surtout à la cour des comtes de Provence, de Barcelone et de Toulouse.

— Fig. Incroyable, digne de figurer dans un roman.

. . . Les fables *romancières*
De ces fripiers d'impostures grossières.
(J.-B. Rousseau.)

ROMANCIER. v. a. 1[re] conj. Se disait pour Traduire en roman, en langue vulgaire.

ROMANCINE. s. f. (dimin. de *romance*). Petite romance.

ROMANÉ. s. m. (du lat. *romanus*, romain). Nom qu'on donnait anciennement aux environs de Lyon, en Languedoc, etc., aux agarics rouges ou roux, et spécialement à l'oronge franche.

ROMANÈCHE. Géogr. Village du dép. de Saône-et-Loire, célèbre par ses vins, dont les crûs les plus recherchés sont ceux du *Moulin-à-vent* et des *Thorins*.

ROMANÉDIE. s. f. Mot inventé par l'abbé Desfontaines, à l'occasion de la *Mélanide* de La Chaussée, pour exprimer les drames, c'est-à-dire ces pièces qui, n'appartenant ni à la comédie ni à la tragédie, ressemblent plus à des romans dialogués et mis en action.

ROMANÉE, ou **ROMANÉE-CONTI**. Géogr. Bourg du dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, connu par son vignoble.

ROMANELLI (Jean-François). Peintre, élève du Dominiquin et de Pierre de Cortone, né à Viterbe en 1617, mort en 1662. C'était un grand dessinateur et un bon coloriste; il fut employé par Louis XIV à plusieurs travaux.

ROMANESCA ou **ROMANESQUE**. s. f. Espèce de danse vive qui vient d'Italie.

— Air sur lequel on en règle les pas.

ROMANESQUE. adj. des 2 g. Qui tient du roman, qui est merveilleux comme les aventures de roman, ou exalté comme les personnages de roman, comme les sentiments qu'on leur prête. Histoire romanesque. Aventure romanesque. Style romanesque. Manières romanesques. Passion romanesque. Tête romanesque. Idées romanesques. Goûts romanesques. L'amour dans un jeune homme est toujours *romanesque*. (La Chauss.) C'était aux champs surtout que les dispositions *romanesques* de Joseph se développaient avec le plus de liberté et de charme. (Ste-Beuve.) Les personnes *romanesques* ne sont plus de ce monde. (Boiste.) Une imagination vive ne distingue pas les personnages historiques des *romanesques*; elle les ressuscite tous. (Id.) Les femmes qui font des romans sont, en général, très-peu *romanesques*. (Dussault.) Les mœurs, qui suivent toujours le cours du luxe, se montèrent au ton de cette magnificence *romanesque*. (Rayn.)

— B.-arts. S'empl. quelquefois en peinture dans le même sens. On ne s'en sert jamais ni en sculpture ni en architecture.

— Il semble que ce mot ne s'entend guère que des vieux et ridicules romans qui faisaient les délices de nos bons aïeux, et surtout des romans de chevalerie. Voilà pourquoi il se prend toujours en mauvaise part.

— Syn. comp. ROMANESQUE, ROMANTIQUE. Ce qui est *romanesque* est étrange, et à ce mot s'attache toujours une idée plus ou moins marquée d'ironie, d'invraisemblance et d'incrédulité : il fait songer à une suite ou à un tissu d'aventures surnaturelles, ou il marque le goût qu'on a pour ces sortes de faits. *Romantique* est une qualification sérieuse et en bonne part, qui n'annonce rien de bizarre, de fantastique, d'extravagant, mais une ressemblance plus ou moins grande, sous le rapport de la beauté, entre un site réel et ceux qui sont écrits dans les romans.

ROMANESQUE. s. m. Ce qui tient du roman, ce qui est romanesque. Il y a du romanesque dans cet ouvrage, dans cette aventure.

ROMANESQUEMENT. adv. D'une manière romanesque. Ce que sa passion pouvait avoir de *romanesquement* dévoué, d'avantageusement poétique ou de socialement utile, s'égare dans l'excès et s'épuise dans l'attente. (Delrieu.)

ROMANIE. Géogr. Nom qui, vers le temps de Justinien, fut donné à tout l'empire romain, et qui resta plus particulièrement à la Thrace, parce que les empereurs grecs gardèrent cette province jusqu'à la prise de Constantinople, en 1463.

ROMANIER. s. m. Nom que les militaires donnent à celui qui pèse la viande avec la romaine.

ROMANIN. s. m. Anc. métrol. Monnaie frappée à Avignon, pendant la résidence des papes dans cette ville.

ROMANIQUE. adj. des 2 g. Philol. Roman. || *Langue romanique*. L'idiome provençal.

— On dit aussi substantiv. au masculin, Le romanique.

ROMANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Romaniser. S'empl. adjectiv. Les relations *romanisées*, mêlées à plaisir d'historique et de fabuleux, sont d'autant plus nuisibles que ce qu'il y a de vrai porte à croire ce qu'il y a de faux. (Bayle.)

ROMANISÉ, ÉE. adj. Hist. Qui a subi l'influence romaine. Les royautés romanisées de l'Asie-Mineure et du Pont.

ROMANISER. v. a. 1[re] conj. Néol. Donner une apparence romanesque à ce qu'on raconte. Le P. Berruyer a *romanisé* l'Écriture sainte. (Noël.)

— v. n. Faire des romans.

— SE ROMANISER. v. pron. Être romanisé. Histoire qui ne peut se romaniser.

ROMANISTE. s. des 2 g. S'est dit pour Romancier. Bayle s'en est servi ainsi que Huet. C'est un de ces termes forgés qui ne peuvent passer que dans le style burlesque, polémique ou satirique. Un *romaniste* ne doit point affecter les termes d'un art qui n'est pas le sien. (Huet.)

ROMANO. Géogr. Bourg des États sardes, où les Autrichiens furent défaits par Napoléon en [illegible].

ROMANO. Famille célèbre et puissante d'Italie, qui remonte à Eccelino, auquel l'empereur Conrad II avait donné quelques fiefs dans la Marche trévisane. Les Romano furent les chefs du parti gibelin dans la lutte qu'il soutint avec les Guelfes, et furent exterminés en 1260, par la maison d'Este, qui était à la tête du parti contraire.

ROMANOF ou **ROMANOW.** Famille illustre qui possède le trône de Russie depuis 1613. Le premier prince régnant de cette famille fut Michel Romanof. Sa dynastie finit en 1762, en la personne de l'impératrice Elisabeth, qui mourut sans enfant. Elle fut remplacée par la dynastie de Holstein-Gottorp, qui lui était alliée par mariage.

ROMANO-GALLICAN, ANE. adj. Qui appartient à la fois à Rome et à la France:

— Diplom. *Ecriture gallico-romane.* Ecriture en usage dans les manuscrits du IX^e^ siècle.

ROMANO-RUSTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la langue romane vulgaire. Cette chaleur d'un autre climat opéra si bien sur moi, qu'avant de rien savoir de la quantité, du rhythme savant des langues antiques, j'avais cherché et trouvé dans mes thèmes des mélodies *romano-rustiques* comme les proses du moyen âge. (Michelet.)

ROMANS. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Valence (Drôme); 10,000 hab.

ROMANTIQUE. adj. des 2 g. (de l'angl. *romantike*, romanesque). Se dit des lieux, des paysages qui rappellent à l'imagination les descriptions des poèmes et des romans. Aspect romantique. Site, situation romantique. Cette terre est fertile en inspirations religieuses et chevaleresques, en un mot, elle est *romantique* plus qu'aucune autre terre du monde: le seul ennui que j'éprouve depuis que je la parcours vient de ce que l'abondance de la matière gêne le metteur en œuvre. (A. de Cust.) Les rives du lac de Brienne sont plus sauvages et plus *romantiques* que celles du lac de Genève, parce que les rochers et les bois y bordent l'eau de plus près; mais elles n'en sont pas moins riantes. (J.-J. Rouss.) Tout enchante à mes yeux ce site *romantique.* (Chênedollé.) Quels sublimes aspects, quels tableaux *romantiques!* (Del.)

> Qui de vous ne connaît ces séjours *romantiques*,
> Ces palais enchantés et ces châteaux magiques,
> Que l'épique poète, habile ordonnateur,
> Élève en un clin d'œil dans son vers créateur.
> (CHARLEMAGNE.)

— Se dit de certains écrivains qui affectent de s'affranchir des règles de composition et de style établies par l'exemple des auteurs classiques. Jusqu'à ce jour aucune définition du genre dit romantique n'a été donnée de manière à satisfaire complètement les admirateurs ou les fauteurs même de cette poésie. Elle prend toutes les formes, et chacun adopte celle qui lui convient. Toutefois, telle chose que l'on admire comme romantique est repoussée par un autre comme classique; de sorte qu'on ne saurait distinguer les nuances qui séparent ces deux formes de poésie. Le seul point sur lequel on s'accorde assez généralement, est l'entier abandon des figures mythologiques, le remplacement des croyances païennes par celles du christianisme, en adoptant même les superstitions populaires qui l'accompagnaient dans le moyen âge, l'observation exacte de la vérité historique et matérielle. La poésie romantique enfin, malgré tout ce que cette dernière condition offre de contradictoire avec ce qui précède, doit être l'expression des besoins et des goûts de la société actuelle. Auteur romantique. Écrivain romantique. Poète romantique. L'école romantique. Poésie romantique. Style romantique. Poème romantique.

— Peint. Se dit non-seulement de certains sujets de tableaux, mais aussi de certaines manières de composer et d'exécuter le tableau. || *Sujet romantique.* Aventure, fait d'armes, événement merveilleux, du temps et des lieux où l'on parlait la langue romane, venu jusqu'à nous à travers la nuit obscure de ces temps, sous la forme naïve et grossière des vieilles chroniques, des romances, des fabliaux. || La *composition romantique*, qui a son application même en des sujets autres que ceux du moyen âge, se distingue par le choix d'un site sauvage, ou de quelque intérieur sombre, éclairé d'une lumière extraordinaire; par la recherche des détails minutieux; l'emploi d'épisodes empruntés des habitudes de la vie les plus vulgaires; par une affectation du naturel qui se montre à outrer les mouvements, les passions, les sentiments les plus communs; par une recherche de ce que nous imaginons avoir été la naïveté, la candeur, la simplicité du vieil âge, ou bien la rudesse, la perfidie des temps barbares. || Enfin, l'indépendance des règles de l'art; la préférence donnée à une nature commune sur l'idéal; l'affectation de la simplicité des moyens; une certaine licence de dessin et de couleur; l'absence de style; la recherche et l'effet calculé de la manière de faire et des procédés suivant lesquels on suppose qu'eût opéré, sans autre guide que la nature, l'homme de génie, avant que l'art eût été formé, quand la peinture n'avait encore été l'objet d'aucune méditation, d'aucune convention, d'aucune règle, constitueraient ce qu'il faut entendre par *exécution romantique.* || Déjà quelques critiques ont cru reconnaître à ces signes une assez grande variété d'ouvrages pour former un genre qu'ils appellent le *genre romantique.*

— Syn. comp. ROMANTIQUE, ROMANESQUE. V. ROMANESQUE.

ROMANTIQUE. s. m. Le genre romantique. Le romantique est un genre nouveau. Il n'y a ni classique ni *romantique* en littérature; il y a du vrai et du faux, du bon et du mauvais. (Nodier.)

— *Les classiques et les romantiques.* Les partisans du genre classique et ceux du genre romantique. Les *romantiques* avaient cru que l'art était surtout dans le laid. (Michelet.)

ROMANTIQUEMENT. adv. D'une manière romantique.

ROMANTISME. s. m. Littér. Amour du romantique. L'accusation de romantisme est devenue vulgaire.

— Ce qui a rapport au style et au genre romantique. C'est du romantisme. Donner dans le romantisme. Le sommeil est une lanterne magique dans laquelle on voit, les yeux fermés, tout ce que le *romantisme* a de plus merveilleux. (Boiste.)

ROMANULA. adj. f. Antiq. rom. Se dit d'une des portes de Rome, située sur le mont Palatin.

ROMANZOW (Pierre-Alexandrovitch, comte de). Célèbre général russe, né en 1730, mort en 1796, se distingua dans les guerres contre les Turcs.

ROMANZOWITE. s. f. Minér. Variété de grenat.

ROMARIN. s. m. (ét. lat., *ros*, rosée; *marinum*, marine, à cause de la rosée qui la couvre fréquemment sur les plages maritimes, son habitation favorite). Bot. Genre de plantes, ayant pour type un arbuste aromatique de la famille des labiées. C'est un stimulant énergique, quoique peu employé. La bonté du miel de Narbonne et de Mahon est due au romarin. Le romarin rend, dit-on, plus savoureuse la chair des moutons qui le broutent. Les cuisiniers en aromatisent quelques mets. Les parfumeurs en font un grand usage. || *Romarin de Bohême.* Nom vulgaire du lédon des marais. || *Romarin du Nord.* Le galé odorant. || *Romarin sauvage.* Le lédon des marais et le rosage ferrugineux. Bouquet de romarin. Miel de romarin.

— Pharm. *Esprit* ou *alcool de romarin.* C'est un alcoolat connu autrefois sous le nom d'*eau de la reine de Hongrie*, et qu'on a préconisé contre la goutte. || *Miel de romarin.* On le préparait avec les sommités fleuries de cette plante, et on l'employait quelquefois en lavements contre l'hystérie et les coliques venteuses.

ROMATIÈRE. s. f. Pêch. Pêche au turbot avec une entremaillade.

ROMBAILLET. s. m. Mar. Pièce mise au bordage d'un navire.

ROMBALIÈRE. s. f. Mar. Planches de bordage qui font le revêtement du plancher d'une galère.

ROMBE. s. f. Conchyl. Sorte de coquillage.

ROMBO. s. m. Pêch. Nom que les pêcheurs de Marseille donnent au turbot.

ROME. Géogr. anc. et mod. Ville du Latium, autrefois république puissante et capitale de l'empire romain, bâtie sur sept collines; aujourd'hui capitale des États de l'Église, résidence du pape; 154,000 hab. On y remarque un grand nombre d'édifices plus ou moins bien conservés, qui furent bâtis par les anciens Romains. Les monuments modernes sont des églises et plusieurs palais magnifiques. On trouve dans les environs un grand nombre de villes célèbres.

— Hist. anc. Rome fut fondée, selon les traditions les plus accréditées, par Romulus, en 753 av. J.-C. Elle eut successivement sept rois, dont le dernier, Tarquin le Superbe, chassé en 509, fit place au gouvernement du sénat et de deux consuls. L'histoire de ces temps reculés est fort peu authentique. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que l'État romain fut formé par la fusion de plusieurs peuples, tels que les Albins, les Sabins, les habitants de Cures, et que l'essence du gouvernement de cet État était aristocratique. V. au mot ROMAIN. || *Prise de Rome.* Se dit de l'invasion de Brennus dans cette ville, l'an 364 de sa fondation. Attila, l'an 410 de J.-C.; Genseric, l'an 455; Odoacre, l'an 466; Totila, l'an 546, prirent successivement la ville de Rome, mais ils n'y formèrent aucun établissement.

— Hist. mod. En 997, le pape Grégoire V ôta à la ville de Rome le privilége d'élire l'empereur; en 1050, Nicolas II priva les Romains du droit de nommer le pape et le transféra aux cardinaux. Pendant le XII^e^ siècle, les habitants de Rome conférent l'autorité militaire à un magistrat qui portait le titre de sénateur; ce fut sous la conduite d'un sénateur qu'ils prirent Tusculum, et détruisirent Tivoli, en 1250. Mais bientôt après, Innocent III cassa le sénateur du peuple et en élut un autre lui-même; il força aussi le préfet de Rome à lui prêter l'hommage-lige. La puissance temporelle des papes n'en devint pas plus tranquille, et pendant plus d'un siècle l'anarchie régna dans Rome. En 1346, Nicolas Rienzi se mit à la tête des mécontents, se fit proclamer tribun du peuple, chassa de Rome les nobles qui ne voulurent pas le reconnaître, et organisa une nouvelle république sous la protection du pape Clément VI. La mort de Rienzi, en 1357, laissa retomber Rome dans un état de dégradation qui dura jusqu'aux pontificats d'Alexandre Borgia, de Jules II et de Léon X. || En 1798, une armée française proclama la république dans Rome. || Le 10 juin 1809, Rome fut déclarée chef-lieu du département français du Tibre. || Le 24 mai 1814, Pie VII rentra dans la ville de Rome.

— Hist. ecclés. *Évêque de Rome.* Seul titre que portèrent, dans les premiers siècles de l'Église, les pontifes que plus tard on appela papes. Au VII^e^ siècle on dit également *pape de Rome.*

— *Nouvelle Rome.* Nom qui fut donné à Constantinople par Constantin, dès la fondation de cette ville. On l'appelait également *colonie de Rome, fille aînée de Rome.*

— *Ère de Rome.* Ère qui date de la fondation de Rome, l'an 754 av. J.-C.

— *Comarcat de Rome.* Nom donné à la délégation des États de l'Église qui comprend une partie de la campagne de Rome et du patrimoine de Saint-Pierre. Rome est sa capitale; 245,000 hab.

— Prov. *Tout chemin mène à Rome.* || *Rome ne fut pas faite en un jour.* || *Chacun n'est pas né pour aller à Rome.* || *En demandant on va à Rome.* || *Qui langue a, à Rome va.* || *Elle est plus battue que le pavé de Rome.* || *Il peut vivre à Rome sans les coutumes romaines.* || *Jamais homme ni cheval n'amenda d'aller à Rome.* || *Loin est de Rome qui est à Paris bossé.* || *Plus à Rome est courtisane louée que n'est du lieu celle qui est bien née.* || *Ceux qui viennent de Rome valent pis que devant.* || *Qui le te va à Rome, tel en retourne.*

— Myth. rom. La ville de Rome personnifiée. On lui éleva des temples et des autels, non-seulement dans Rome, mais aussi dans d'autres villes de l'empire. || Troyenne qui suivit Énée en Italie, et qui, selon quelques auteurs, épousa un prince nommé Latinus, de qui elle eut Romulus et Rémus. Cette tradition n'obtint jamais beaucoup de crédit.

— Iconol. On représentait Rome avec les mêmes attributs que Minerve considérée comme déesse de la guerre, tenant une pique ou une Victoire. Rome victorieuse est figurée par une Amazone debout, le pied droit posé sur un globe, tenant un sceptre de la main gauche, et de la droite une branche de laurier. Rome heureuse est armée de pied en cap; elle tient de la main gauche un gouvernail, et porte de la droite une branche de laurier. On a représenté Rome éternelle assise sur les enseignes militaires, armée d'un casque, tenant d'une main son sceptre, et de l'autre un globe qu'elle présente à l'empereur couronné de laurier, pour lui marquer qu'il était le maître et le protecteur de l'univers. On a représenté le génie de Rome sous la figure d'un jeune homme assis sur la chaise curule, et placé devant l'autel de Mars; il tient d'une main une corne d'abondance remplie de toutes sortes de biens et de richesses, et de l'autre une statue de la Victoire qu'il semble offrir au dieu de la guerre. || Rome la sainte est représentée debout, casquée, cuirassée, ayant une jupe de pourpre brochée d'or. Elle tient de la main droite une lance terminée en forme de croix, au milieu de laquelle on voit la lettre P, apparemment pour exprimer la puissance papale. Au milieu du bouclier sur lequel la figure s'appuie sont deux clés croisées surmontées de la tiare, et la lance qu'elle tient de l'autre main porte sur la tête du dragon abattu à ses pieds.

ROME. s. f. Se dit, au romestecq, de deux cartes de même valeur. Deux valets ou deux dames forment une rome. || *Double rome.* Se dit de deux as ou de deux rois.

— Techn. Chacune des deux principales pièces du métier de basse lice.

ROMÉ. Myth. gr. La force personnifiée, fille de Mars.

ROMÉ DE L'ISLE (Jean-Baptiste-Louis). Physicien et minéralogiste français, né en 1736, mort en 1790.

ROMÉCA. s. f. Nom d'une danse fort usitée chez les villageois turcs.

ROME-DE-TARN (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sainte-Afrique (Aveyron); 3,100 hab.

ROMÉES. s. f. pl. Antiq. Fêtes à Rome en mémoire de sa fondation.

ROMÉIKA. s. m. Philol. V. ROMAÏQUE.

ROMÉLIE. Géogr. Partie de la Turquie d'Europe, entre le Balkan, la mer de Marmara et l'Archipel. On étend quelquefois ce nom à la Servie, à la Bulgarie et à l'Albanie.

ROMÉLIOTE. adj. et s. des 2 g. Habitant de la Romélie. || Qui appartient à la Romélie ou à ses habitants.

ROMESCOT. s. m. (littéral. *écot* ou *tribut de Rome*). Hist. Nom donné en Angleterre au denier de saint Pierre. Cet impôt fut établi par Ina, roi de Westsex, en 72?, pour l'entretien du collége ecclésiastique anglais qu'il fit construire à Rome. Ethelulf étendit le romescot à toute l'Angleterre; plus tard, il fut appliqué aux besoins de l'Église de Rome, et enfin Henri VIII l'abolit.

ROMESTECQ. s. m. (de *Rome* et de *stecq*, termes usités dans ce jeu). Sorte de jeu de cartes que l'on peut jouer à deux, à quatre ou à six personnes.

— Liqueur qu'on sert en Angleterre à la fin d'un repas.

— Prov. *En endre le romestecq.* Se disait d'un homme habile, parce que ce jeu présente de grandes difficultés.

ROMICOLE. adj. et s. des 2 g. Se disait pour Soumis à la cour de Rome. On le trouve dans Rabelais.

ROMILIE ou **ROMILIENNE.** adj. f. Antiq. Se dit d'une loi romaine qui défendait à d'autres qu'aux sénateurs et magistrats de se mêler des sacrifices.

ROMILIENNE. adj. f. Antiq. Se disait d'une tribu de la campagne de Rome.

ROMILLY (Samuel). Jurisconsulte anglais, né en 1758, mort en 1818.

ROMILLY-SUR-SEINE. Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. de Nogent-sur-Seine (Aube); 3,100 h. || ROMILLY-SUR-ANDELLE. Ch.-l. de cant., arr. des Andelys (Eure); 1,000 hab.

ROMINAGROBIS. s. m. (pr. *ro-mi-na-gro-biss*, ce mot serait plus régulièrement écrit *Raminagrobis*, car il est composé des mots *Raoul*, nom d'homme donné à un chat; *hermine*, et *grobis*, gros monsieur, deux fois gros, et il signifie proprement un chat qui fait le gros monsieur sous sa robe d'hermine). Gros chat. La Fontaine a désigné plusieurs fois le chat sous ce nom.

> Le rominagrobis, échappé de l'orage,
> Trouva deux jours après une chauve-souris. (LABOTTE.)

> De Rominagrobis, qui grommèle et qui jure,
> Caressez prudemment l'ondoyante fourrure. (TH...)

— Se disait d'un homme gros, riche et fier, qui affectait un air grave. Nous avons ici, près de Vilaumère, un homme et vieux et poète: c'est *Rominagrobis.* (Rabel.)

ROMIPÈTE. s. m. (ét. lat., *Roma*, Rome; *petere*, aller). Hist. relig. Nom de certains sectaires qui ne croyaient pouvoir se dispenser de faire des pèlerinages à Rome.

— S'est dit en général des pèlerins qui allaient à Rome.

ROMME (Gilbert). Célèbre républicain, né en 1750, mort en 1795.

ROMORANTIN. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Loir-et-Cher); 7,200 hab. A 210 kilom. de Paris.

— Hist. *Édit de Romorantin.* Édit rendu dans cette ville, en 1560, sur la proposition du chancelier de L'Hospital. Il préserva la France de l'établissement de l'inquisition.

ROMOS. Myth. Fils d'Ulysse et de Circé, qui, selon quelques traditions, donna son nom à la ville de Rome.

ROMOVE. s. m. Hist. scand. Bosquet sacré où le grand-prêtre des anciens Prussiens avait établi sa demeure, et où il rendait la justice.

ROMPEIZ. s. m. Dr. cout. Terre nouvellement cultivée.

ROMPEMENT. s. m. Action de rompre. Peu usité.

— *Rompement de tête.* La fatigue que cause le grand bruit, ou un discours importun, ou une forte application, etc. On fait un bruit effroyable, c'est un rompement de tête continuel.

— Scarron a dit *rompement de visière.* Roquelaure ne s'offensait point des persécutions et des rompements de visière que lui faisait continuellement la Rancune.

ROMPRE. v. a. 4^e^ conj. irrég. (du lat. *rumpere*). *Je romps, tu romps, il rompt; nous rompons, vous rompez, ils rompent. Je rompis. Je rompus. J'ai rompu. Je romprai. Je romprais. Romps, rompons, rompez. Que je rompe, que tu rompes, qu'il rompe, que nous rompions, que vous rompiez, qu'ils rompent. Que je rompisse. Rompant. Rompu.* Briser, casser, mettre en pièces. Rompre un bâton, une baguette. Rompre un coffre, une porte. Rompre son pain. Rompre un gâteau. Les enfants rompent tout. Le vent a rompu les mâts. Menacer de tout rompre dans la maison. Menacer de rompre les bras et les jambes à quelqu'un. Menacer de lui rompre bras et jambes. Rompre sa canne sur le dos à quelqu'un. Des lions toujours prêts à *rompre* leurs chaînes. (Boss.) Tel Hercule filant *rompait* tous les fuseaux. (Boil.) Cela se trouve mal aujourd'hui; je voulais raccommoder un filet que les pierres m'ont *rompu.* (Alp. Karr.) Les fauvettes ont *rompu* les œufs. (Buff.) En tout autre temps, si vous aviez voulu l'ouvrir vous l'auriez plutôt *rompue.* (Chateaub.)

> Ah! ne voyez-vous pas que les dieux, plus humains,
> Ont eux-mêmes *rompu* ce bandeau dans vos mains?
> (RACINE.)

— Fig. et fam. *Rompre le cou à quelqu'un.* Lui faire perdre ses espérances de fortune, d'avancement. Cette phrase vieillit.

— Liturg. *Rompre le pain.* Faire la cène, la communion. || Partager la communion, faire la cène avec les assistants.

— Fig. *Rompre le pain de la parole de Dieu aux fidèles.* Prêcher la parole de Dieu. || *Rompre le pain de la parole aux fidèles.* Prêcher.

— *Rompre l'unité, rompre la communion.* Se séparer de la communion, et plus souvent faire schisme.

— *Rompre un criminel.* Rompre les os des bras et des jambes à un criminel avec une barre de fer. Rompre un criminel vif. On ne rompt plus les assassins en France.

— Joutes et tourn. *Rompre une lance, rompre la lance.* Briser une lance en courant ou en combattant contre quelqu'un. Rompre deux lances, trois lances.

— Fig. *Rompre une lance avec quelqu'un, contre...*

tre quelqu'un. Disputer en règle avec lui sur quelque sujet. || *Rompre une lance pour quelqu'un.* Prendre le parti de quelqu'un dans une conversation où il est attaqué.

— Fig. *Rompre ses fers, ses chaînes.* S'affranchir, s'évader, se mettre en liberté. Je *romps* le joug funeste où les Juifs sont soumis. (Rac.) *Rompez vos fers,* tribus captives. (Id.)

— Fig. Se dit de toute espèce de lien, d'engagement. La mort vient *rompre* de si doux liens. (Boss.) Dieu a *rompu* les liens qui l'attachaient au monde. (Fléch.) Jésus-Christ vient *rompre* nos chaînes et nous mettre en liberté. (Mass.) Et je *romps* tous les nœuds qui m'attachent à vous. (Rac.)

La mort seule, la mort pourra rompre les nœuds
Dont mes bras nous vont joindre et lier toutes deux.
(Racine.)

— Prov. et fig. *Rompre la glace.* Faire les premiers pas dans une affaire, dans une découverte, etc., en surmontant les premières difficultés. Se charger de rompre la glace. Rompre la glace dans une affaire délicate. Rompre la glace, et ouvrir le chemin à beaucoup de découvertes. Presque toujours celui qui *rompt* la glace se noie, et les autres passent à côté. (Boiste.) || *Rompre la tête, rompre les oreilles à quelqu'un.* Lui faire trop de bruit, l'importuner par des discours inutiles et hors de saison. Rompre toujours les oreilles, la tête de quelqu'un, des mêmes choses.

— Prov. *Rompre les dés à quelqu'un.* Traverser ses desseins. || *Rompre l'anguille au genou.* Faire une chose impossible. || Prendre de mauvais moyens pour réussir. || *Rompre les chemins.* Gâter les chemins. Les pluies, le dégel, les charrois ont rompu les chemins. || *Rompre les passages, rompre les ponts, rompre les gués.* Les rendre impraticables pour n'être pas atteint, lorsqu'on est poursuivi par l'ennemi.

— Fig. *Rompre le fil de son discours.* Quitter tout à coup la suite de son discours, et entrer dans un autre sujet.

— On dit à un interrupteur, *Vous rompez, vous avez rompu le fil de mon discours.*

— Prov. et fig. *Rompre la paille.* Annuler un accord, un marché, etc.

— *Rompre la paille avec quelqu'un.* Déclarer ouvertement qu'on n'est plus son ami.

— T. de guerre. *Rompre un bataillon, un escadron,* etc. Enfoncer un bataillon, un escadron, le mettre en désordre. Rompre les bataillons avec du canon. Rompre l'infanterie. Rompre la première ligne des ennemis. Trois fois il s'efforça de *rompre* ces intrépides combattants. (Boss.) Cette disposition, en rendant aux uns la confiance que l'infériorité numérique pouvait leur ôter, les maintint dans l'égalité jusqu'au moment où les Germains, *rompant* et dispersant tout ce qui leur était opposé, firent encore pencher la balance en faveur de César. (Anquetil.)

Déjà *rompant* partout leurs plus fortes barrières,
Des débris de leurs forts il couvre ses frontières.
(Racine.)

— *Rompre les divisions, les pelotons.* Partager les divisions, les pelotons en sections, dans une colonne qui est en marche.

— *Rompre le carré.* Retormer en colonne une troupe qui formait le carré.

— Anc. agric. Labourer une terre en friche.

— Imprim. *Rompre une forme.* Séparer les lettres qui la composent, et les remettre dans les cassetins. On dit plus ordinairement *distribuer.*

— Grav. *Rompre une planche.* La briser ou la rayer de manière qu'elle ne puisse plus servir.

— Fig. *Rompre une assemblée, une diète.* Faire cesser, congédier une assemblée, empêcher que la diète ne continue.

— Fig. *Rompre le camp.* Renvoyer les troupes dans leurs quartiers.

— Fig. *Rompre sa maison, son train.* Congédier son train, sa maison. || *Rompre sa table.* Cesser de tenir table. || *Rompre son ménage.* Cesser de tenir ménage.

— Équit. et hippiatr. *Rompre l'eau à un cheval.* Interrompre un cheval quand il boit, l'obliger à boire à différentes reprises, quand il est essoufflé ou qu'il a chaud. || *Rompre un cheval à quelque allure.* L'y accoutumer. || *Rompre le cou d'un cheval.* L'obliger, quand on est dessus, à plier l'encolure à droite et à gauche pour la rendre flexible, afin que l'animal obéisse aisément aux deux mains.

— Jeu de trictr. *Rompre son plein.* Être obligé de lever une des deux dames qui complètent chaque case du plein. || *Rompre le dé, rompre le coup.* Passer sa main sur les dés dans l'instant que l'adversaire a joué, les brouiller, pour rendre son coup nul.

— Arrêter, détourner le mouvement droit de quelques corps. Rompre le vent. Rompre le fil de l'eau. Rompre le cours de l'eau. Rompre la vague. Rompre l'impétuosité des vagues.

— Fig. Pour *rompre* l'iniquité dans sa source, il arma son zèle contre les juges qui la commettaient ou qui la souffraient. (Fléch.) Les passions *rompirent* les digues de la justice et de la raison. (Id.)

— *Rompre un coup.* En amortir l'effet.

— Fig. *Rompre le coup.* Empêcher le succès d'une entreprise. Rompre le coup, rompre un beau coup.

— Escr. *Rompre la mesure à son adversaire.* Le mettre hors d'état de porter le coup qu'il voulait. || *Rompre la mesure.* Reculer en parant. || *Rompre la semelle.* Reculer de la longueur du pied.

— Chass. *Rompre les chiens.* Les arrêter, les empêcher de suivre une voie, soit que l'on passe exprès ou par maladresse au travers des chiens, lorsqu'ils courent. || Les arrêter lorsqu'ils tournent au change. || Les empêcher de continuer la chasse.

— Fig. et fam. *Rompre les chiens.* Empêcher qu'un discours qui pourrait avoir quelque inconvénient ne continue.

— On dit, dans un sens analogue, *rompre des piéges, rompre des filets.*

Arnaud, des novateurs tu découvres la fraude,
Et *romps* de leurs erreurs les filets captieux. (Boil.)

Aussitôt ton esprit, prompt à se révolter,
S'échappe et *rompt* le piége où l'on veut l'arrêter.
(Id.)

— Fig. *Rompre le dessein, les desseins de quelqu'un, lui rompre ses mesures.* Empêcher qu'il n'exécute son dessein, qu'il ne réussisse dans les mesures qu'il avait prises. Il y a des mesures prises dans le ciel qu'il ne peut *rompre.* (Boss.) Il réunissait les gens de bien, *rompait* les liaisons des factieux, déconcertait leurs desseins. (Boss.) De nos desseins souvent il *rompt* tous les ressorts. (Rac.) Tu *romps* tous les efforts de ma vaine prudence. (Id.)

— Fig. *Rompre un enchantement.* En détruire l'effet, s'en délivrer, ou en délivrer quelqu'un.

— S'empl. au moral dans une acception analogue. Il n'appartient qu'à vous, ô mon Dieu, de briser les chaînes de ces esclaves du péché, et de *rompre* le charme qui les éblouit. (Fléch.) Un reste d'honneur et de respect pour le public et pour la place qu'on occupe, *rompt* souvent les charmes d'une oisiveté honteuse. (Mass.)

— Corneille a dit *rompre des coups, rompre des spectacles.* Voltaire a remarqué qu'on ne rompt pas plus des coups que des spectacles. Le ciel *rompt* le succès que je m'étais promis. (Corn.) On ne rompt point un succès, encore moins un succès qu'on s'était promis. On rompt une union, on détruit des espérances, on fait avorter des desseins, on prévient des projets. || Dans *Rodogune*, il a dit *rompre* une loi qui ne peut être rétractée. On ne rompt point, on ne rétracte pas une loi, on la révoque. || Dans *Nicomède*, on trouve *rompre les spectacles.* On interrompt des spectacles, quoiqu'on ne les rompe pas.

— Détruire, faire cesser, rendre nul. Rompre l'amitié. Rompre la paix. Rompre des négociations. Rompre la conversation, l'entretien. Rompre un traité. Rompre une alliance. Rompre un marché. Rompre le commerce qu'on avait avec quelqu'un. Rompre tout commerce de lettres. Il leur ôta tous les prétextes de *rompre* la paix. (Fléch.) L'intérêt le plus vil arme le frère contre le frère, l'ami contre l'ami, *rompt* tous les liens du sang et de l'amitié. (Mass.) Les parties du divertissement qu'il a tant désirées lui deviennent ennuyeuses, il faut les *rompre.* (Fén.) Les Corinthiens publièrent que les Athéniens avaient *rompu* la trêve. (Barth.) Les procédures, le jugement sont les preuves et la déclaration qu'il a *rompu* le pacte social, et par conséquent qu'il n'est plus membre de l'État. (J.-J. Rouss.) *Rompez, rompez* tout pacte avec l'impiété. (Rac.)

Enfin de votre Dieu l'implacable vengeance
Entre nos deux maisons *rompit* toute alliance.
(Racine.)

Muse, redis-moi donc quelle ardeur de vengeance
De ces hommes sacrés *rompit* l'intelligence.
(Boileau.)

— Fig. *Rompre un mariage.* Rompre un projet de mariage. *Rompons* avec plaisir un hymen qu'il diffère. (Rac.)

— *Rompre son voyage.* Ne point faire un voyage qu'on avait résolu de faire.

— *Rompre une partie de jeu.* La quitter. Ils (quelques juges) aiment mieux lasser la patience d'un malheureux, que de *rompre* une partie de jeu. (Fléch.)

— Fig. *Rompre un tête à tête.* Survenir dans la compagnie de deux personnes.

— Fig. *Rompre le sommeil de quelqu'un.* L'éveiller, troubler son sommeil.

Telle fut ma terreur, sitôt qu'ouvrant les yeux,
Et *rompant* un sommeil peut-être officieux,
Je me regardai seul, sans appui, sans défense,
Égaré dans un coin de cet espace immense. (Rac.)

— Fig. *Rompre le silence.* Cesser de se taire. Un effort de douleur *rompant* enfin ce long et morne silence. (Fléch.) Tu frémiras d'abord, si je *romps* le silence. (Rac.)

— Fig. Manquer à une obligation, cesser pour toujours ou momentanément de la remplir. Rompre le Carême. Rompre ses vœux. Rompre son serment, ses engagements. Rompre la clôture religieuse. Je sais de quels serments je *romps* pour vous les chaînes. (Rac.)

— *Rompre le jeûne.* Enfreindre la loi du jeûne, soit en prenant quelque nourriture avant l'heure prescrite, soit en usant d'aliments défendus. Les casuistes demandent si un verre d'eau rompt le jeûne, si du poisson mangé en collation rompt le jeûne.

— *Rompre sa prison.* S'évader.

— *Rompre son ban.* Ne pas garder son ban; sortir des lieux où l'on était relégué; rentrer dans le pays d'où l'on était banni.

— Fig. Styler, dresser, exercer, accoutumer. Rompre quelqu'un aux affaires, au travail. Rompre la main d'un jeune homme à l'écriture. Le rompre à l'écriture.

— *Rompre la volonté, l'humeur, le caractère d'un enfant.* L'accoutumer à être doux et docile.

— *Rompre son cœur.* Se disait pour Se laisser fléchir, céder. Il se peut dire que *rompre* son cœur à la commisération, c'est l'effet de la facilité, de la débonnaireté et mollesse. (Mont.)

— Phys. Se dit des milieux qui occasionnent la réfraction, qui obligent les rayons de lumière à se détourner de leur première direction. Tous les corps transparents ont la propriété de rompre les rayons de lumière qui y entrent.

— Philos. Faire la dissolution avec le feu.

— Peint. *Rompre les couleurs.* Apporter à la couleur locale et crue d'un objet les modifications de teintes et de tons voulues par la perspective aérienne et par le jeu des ombres, de la lumière et des reflets. On dit d'un œil trop bleu qu'il faut en rompre la couleur, afin de le rendre vaporeux; et d'une draperie, qu'il faut en rompre la couleur et les teintes suivant le mouvement de ses plis, suivant les ombres portées, ou les reflets, soit de lumière, soit de couleur, auxquels elle est en butte.

— Techn. *Rompre le jet.* Séparer du corps d'une lettre nouvellement fondue la portion de matière qui a rempli cette espèce d'entonnoir qui, du dedans du moule, porte la fonte sur la matrice du caractère. || *Rompre la couche.* Remuer les grains dans le germoir, pour empêcher qu'ils ne se pelotent. || *Rompre la trempe.* Mêler avec le fouquet le grain bruisiné et l'eau qui sont dans la cuve-matière. || *Rompre trop jeune.* Retirer le grain du germier avant qu'il soit assez avancé. || *Rompre la main brune.* Ouvrir les mains de papier et effacer le dos du pli des feuilles. || *Rompre la laine.* Faire le mélange des laines de différentes couleurs que l'on veut employer à la fabrique des draps mélangés.

— v. n. Se casser, se briser. Arbre si chargé de fruits, qu'il en rompt. Tous les arbres rompaient de fruits. Cette poutre va rompre, elle est trop chargée. Son épée rompit à la poignée. Dites que les poiriers *rompent* de fruits cette année, que les pêchers ont donné avec abondance; c'est pour lui un idiome inconnu. (La Bruy.) L'ivoire trop hâté *rompt* deux fois sur sa tête. (Boil.)

— Fig. Sa taille avait été mince *à rompre.* (Le prince de Ligne.)

— Prov. et fig. *Vous verrez beau jeu si la corde ne rompt.* Vous verrez des choses qui vous surprendront, si les moyens dont on se sert pour les faire réussir ne manquent pas. || *Il vaut mieux plier que rompre.* Il vaut mieux céder que de se perdre.

— *Il rompra plutôt que de plier.* Il périra plutôt que de céder.

— Absol. Renoncer à l'amitié, aux liaisons qu'on avait avec quelqu'un. Rompre avec ses amis. Rompre avec éclat. Rompre pour une bagatelle. Ni les conseils de la Providence, ni l'état de cette princesse ne permettaient qu'elle partageât tant soit peu son cœur; il fallait, ou tout à fait *rompre*, ou se rengager tout à fait avec le monde. (Fléch.) M. Le Tellier réunissait des gens de bien, *rompait* les liaisons des factieux, en déconcertait les desseins, et allait recueillir dans les égarés ce qu'il y restait encore de bonnes intentions. (Id.) Pourquoi m'es-tu donné, ô corps mortel, ennemi flatteur, ami dangereux, avec lequel je ne puis avoir ni guerre ni paix, parce qu'à chaque moment il faut s'accorder, et à chaque moment il faut *rompre.* (Id.)

— Fig. *Rompre en visière à quelqu'un.* Lui dire en face et brusquement quelque chose de désobligeant.

— Vaincre, mettre en déroute. Il poursuivait des troupes rompues, c'est lui maintenant que l'on va *rompre* et poursuivre; il était vainqueur, le voilà vaincu. (De Peyronnet.)

— Se dit d'une troupe qui passe de l'ordre en bataille à l'ordre en colonne. Rompre par divisions, par pelotons, par sections. Rompre à droite. Rompre à gauche. Rompre par la droite pour marcher vers la gauche.

— Se dit du vin qui, laissé à l'air, change de couleur.

— On dit d'une femme grosse, *Elle n'en rompra pas de sitôt.*

— *A tout rompre.* loc. adv. fam. Tout au plus, à toute extrémité. Cette terre, à tout rompre, ne vaut pas dix mille francs de rente. Qu'il fasse son compte comme il voudra; mais, à tout rompre, on ne lui doit pas mille écus. Cette acception a vieilli. || Se dit plus particulièrement en parlant d'un acteur, d'une pièce de théâtre, et en général d'un ouvrage lu ou présenté en public, qui a été applaudi avec transport. Applaudir un acteur, un orateur à tout rompre. Applaudir une scène à tout rompre.

— SE ROMPRE v. pron. Rompre à soi-même. Se rompre une veine dans le corps. Se rompre une côte. Se rompre les reins. Se rompre le cou. Je voudrais que tu te fusses *rompu* le cou, double chien : que ne laisses-tu la porte ouverte! (Brueys.)

— *Se rompre le cou par sa mauvaise conduite, par son imprudence.* Nuire à son avancement, à sa fortune par sa mauvaise conduite, par son imprudence.

— *Se rompre la tête à quelque chose.* S'y appliquer trop fortement et inutilement.

— Être rompu. Poutre qui se rompt parce qu'elle est trop chargée. Les soupentes du carrosse se rompirent. L'essieu crie et se *rompt.* (Rac.)

— Être séparé, divisé. Les flots se rompent contre le rivage. Les rayons se rompent en passant de l'air dans l'eau.

— S'habituer. Se rompre à la fatigue, au travail, aux affaires.

— Fig. S'évanouir, se dissiper. Le charme se *rompt,* et tout ce qui nous enchante s'évanouit avec nous. (Fléch.)

— Syn. comp. ROMPRE. BRISER. CASSER. *Casser,* c'est mettre de force en plusieurs morceaux un corps dont les parties sont si raides et si dépourvues d'élasticité, qu'elles se quittent ou se séparent les unes des autres, plutôt que de ployer ou de se relâcher. *Briser,* casser un assez grand nombre de parties pour détruire sa masse et sa forme, de manière qu'il n'y reste que des morceaux. *Rompre,* mettre de force en divers morceaux un corps dont les parties s'entrelacent, s'engrènent, s'enchaînent les unes les autres

ROMPT-PIERRE. s. m. Bot. Plante plus connue sous le nom de saxifrage.

ROMPU, UE part. pass. du v. Rompre. S'empl. adjectiv. Avoir le bras rompu en deux endroits. Être condamné à être rompu. Tous les arbres paraissent *rompus.* (Buff.) La clochette *rompue* répandit sur la nappe, au lieu de rosée, quelques larmes d'un vieux vin du Rhin, plus précieuses que des perles d'Orient. (Th. Gautier.)

Trouble charmant! le bonheur qui n'est plus
D'un nouveau rouge a coloré ta joue;
De tes cheveux le ruban se dénoue,
Et du corset les liens sont *rompus.* (Parny.)

— Gâté, détérioré. Il y pleut sans cesse, et je crains fort que vos chemins de Bourgogne ne soient *rompus.* (M^me de Sév.)

— Vaincu, mis en déroute. J'ai vu ses bataillons *rompus* et renversés. (Rac.) L'aile gauche des ennemis n'avait point été tout à fait *rompue.* (Volt.)

— Par exagér. *Être rompu, tout rompu de fatigue.* Être extrêmement fatigué.

— On dit qu'*un homme a les bras rompus,* quand il ne veut pas travailler, et qu'il est payé pour cela.

— Fig. La paix entre les Français et les Anglais n'était pas *rompue.* (Anq.) Dès que le sommeil est *rompu,* nous demeurons convaincus que nous avons été le jouet de notre imagination. (Macario.) Quand l'union du corps et de l'âme est *rompue,* je conçois que l'un peut se dissoudre, et l'autre se conserver. (J.-J. Rouss.)

Ah! le charme est *rompu;* le jour enfin m'éclaire,
Venez; à son courroux connaissez votre frère. (Volt.)

Tous les nœuds sont *rompus* : l'ami dans son ami,
Le frère dans sa sœur redoute un ennemi. (Del.)

— Fig. *Être rompu aux affaires, aux calculs,* etc. Y être fort exercé. Si *rompu* à la cour, qu'il en était corrompu. (St-Simon.)

— *Être rompu à une chose.* Y être habitué.

— Arithm. *Nombre rompu.* Fraction, partie de l'unité. On dit plus ordinairement *fraction.*

— Blas. Se dit des armes ou des pièces brisées, et des chevrons dont la pointe d'en haut est coupée.

— Mar. *Bâtiment rompu.* Bâtiment très-arqué. || *Ligne de vaisseaux rompue.* Ligne qui vient à ne plus former une ligne droite régulière.

— Peint. *Ton rompu.* Celui qui s'élève ou se dégrade, pour figurer l'ombre avec plus ou moins d'intensité. || *Couleur rompue.* Celle qui participe d'une autre couleur, en vertu d'un reflet.

— Équit. *Train rompu.* Se dit de l'allure qui tient du traquenard et de l'aubin.

— *Bâtons rompus.* Certaines pièces de compartiments dans des vitres et dans d'autres ouvrages. || Sorte de tapisserie où l'on représente plusieurs bâtons rompus, et entremêlés les uns dans les autres.

— *A bâtons rompus.* loc. adv. Se dit en parlant des choses qui se font ou qui se disent avec de fréquentes interruptions et à diverses reprises. Travailler à quelque chose à bâtons rompus. Ne s'occuper d'une affaire qu'à bâtons rompus. Ne parler d'une chose qu'à bâtons rompus.

— *Rompu avec.*

A la roue accrochés, des serpents se repaissent
Des membres du coupable, immortels par malheur,
Qui sans cesse brisés au même instant renaissent,
Pour être de nouveau *rompus* avec douleur.
(Fr. de Neufch.)

— *Rompu dans.* Si cet enchaînement de vertus surnaturelles se trouve *rompu* dans un seul anneau, tout est en péril. (B. Constant.)

— *Rompu en.* Les feuillages qui la couvraient étaient déjà secs et *rompus* en beaucoup d'endroits, et laissaient entrer assez de lumière pour faire que Polyphile lût aisément. (La Font.)

— *Rompu par.* Ces deux États étaient garants du traité d'Altona, *rompu* par les Danois. (Volt.) Comme la terre *rompue* par le soc se répand sur les sillons; ainsi mes forces ont été *rompues*, et j'ai penché vers le tombeau. (La Harpe.)

— S'est employé substant. dans un sens analogue à celui de Roué. Ce bon *rompu* de Louis XI aima aussi toutes les femmes. (Brantôme.) V. ROUÉ.

— S'est pris dans le sens de Bon compagnon. Ils me trouvaient à leur fantaisie bon *rompu* et goulu de même. (Cont. d'Eutr.)

ROMPURE. s. f. Techn. Endroit où le jet a été séparé de la lettre. || Excédant de ce jet.

ROMUALD (Saint). Fondateur de l'ordre des camaldules, né vers 952, mourut en 1027. L'Église célèbre sa fête le 7 février.

ROMULA. Myth. Nom donné par quelques historiens au figuier sous lequel furent trouvés Romulus et Rémus.

ROMULUS. (pr. *ro-mu-luss*). Temps hér. Fils de Mars et de la vestale Rhéa Sylvia. Exposé sur le Tibre par Amulius avec son frère Rémus, il fut allaité par une louve et élevé par le berger Faustulus; plus tard, il rétablit sur le trône d'Albe son aïeul Numitor, et fonda la ville de Rome, dont on le considère comme le premier roi. Il se rendit bientôt redoutable à ses voisins. Comme il manquait de femmes pour ses sujets, et que ses voisins ne voulaient point lui en donner, il annonça des jeux auxquels il invita les Sabins et les Sabines, qui s'y trouvèrent en grand nombre avec d'autres peuples voisins. Lorsqu'on fut assemblé, Romulus donna un signal, et aussitôt ses soldats enlevèrent toutes les filles qui assistaient à ces jeux. Il fut assassiné par les sénateurs, qui publièrent qu'il avait été enlevé par les dieux dans une assemblée du sénat. Les Romains l'adorèrent sous le nom de Quirinus. Tout ce qu'on raconte de Romulus est fort incertain; l'existence même de ce roi n'est point prouvée.

— Les poètes peuvent franciser ce nom, et dire *Romule*, quand ils y sont forcés par la mesure, par la rime ou par l'harmonie.

Fais trembler sous tes pas les colonnes d'Hercule,
Mais respecte une ville à qui tu dois *Romule*. (Corn.)

D'une louve bientôt sa nourrice sauvage
Romule suçera le lait et le courage. (Delille.)

— Quoique le *s* de ce mot se fasse toujours sentir, les poètes le font rimer quelquefois avec des mots en *us* où le *s* est muet.

Dieux protecteurs, donnez des mœurs et des vertus
A notre docile jeunesse,
Accordez le repos à la froide vieillesse,
Le bonheur et la gloire aux fils de *Romulus*.
(Dar.)

ROMUS. (pr. *ro-muss*). Temps hér. Fils d'Enée et de Lavinie, et fondateur de Rome, d'après une tradition peu accréditée.

RONABÉ. s. m. Bot. Genre de plantes de la Guiane, appartenant à la famille des rubiacées.

RONCAGLIA. Géogr. Village du grand duché de Parme, en Italie. Il est célèbre par la diète qu'y tint en 1158 l'empereur Frédéric II, et dans laquelle quatre jurisconsultes décidèrent que l'empire absolu sur l'Italie appartenait aux successeurs des Césars, et que comme tel, l'empereur était maître des biens et de la vie de ses sujets.

RONCAL. Géogr. Nom d'une vallée d'Espagne, en Navarre, dans les Pyrénées. La vallée de Roncal est gouvernée démocratiquement, par ses propres lois, et d'une manière presque indépendante.

RONCE. s. f. (du lat. *runcare*, arracher les mauvaises herbes, les ronces). Bot. Genre de la famille des rosacées, ayant pour type un arbuste épineux et rampant, qui vient dans les haies et dans les bois, et qui porte un fruit assez semblable à une petite mûre. Ce genre renferme deux divisions, les véritables ronces et les framboisiers, qui, réunies, forment plus de cinquante espèces. Les ronces sont souvent employées pour faire les haies. Les habitants pauvres des campagnes coupent les ronces pour en chauffer leurs fours. Les chevaux rebutent leurs feuilles; mais les moutons, les chèvres et même les vaches les mangent. On emploie en médecine les feuilles et les sommités de quelques ronces. Les fruits de ces plantes sont assez agréables au goût. Dans quelques cantons, on fait avec ces fruits un vin peu inférieur, dit-on, à celui fait avec du raisin, et dont on peut retirer de l'eau-de-vie par la distillation. Chemin semé de ronces. La poudre à canon faite avec le charbon de ronce passe pour avoir plus de force que celle qui est faite avec du charbon de saule. Les épines et les *ronces* hérissent le palais des Césars, et les halliers remplissent la salle brillante des festins. (Pouquev.)

La ronce aux traits aigus, comme un garde fidèle,
A ses pieds, le l'arbrisseau se pose en sentinelle,
Détourne avec ses dards la que du troupeau,
Des arbustes naissants protège le berceau.
(Castel.)

— Fig. Se dit des difficultés, des désagréments qui se trouvent dans les études, dans les affaires. Trouver partout des ronces et des épines. La vie est semée de *ronces* et d'épines. (Acad.) Avant que vous ayez défriché cette affaire, cette science, vous trouverez bien des ronces, vous aurez bien des ronces à arracher. Au lieu de ce chemin jonché de roses et de fleurs, que le monde nous annonce pour nous attirer, nous ne trouvons qu'un chemin âpre tout hérissé de *ronces* et d'épines. (Mass.) Je ne vois dans la vie qu'une carrière couverte de *ronces* qui nous arrachent nos vêtements, et nous laissent à la fin nus et couverts de blessures. (Barthél.)

Oh! que de mon esprit triste et mal ordonné,
Ainsi que de ce champ par toi si bien orné,
Ne puis-je faire ôter les *ronces*, les épines! (Boil.)

— Ichthyol. Espèce de rail. || Nom vulgaire de la raie bouclée.

— Techn. Se dit des veines orbiculaires qu'on voit sur les lames de Damas, et sur le bois noueux.

RONCER. v. a. 1re conj. (Il prend une cédille sous le *c* devant l'*a* et l'*o*. *Nous ronçons. Je rončais.* Mar. Pousser une pièce de bois, quand elle est étendue sur un plan, dans une direction perpendiculaire à sa longueur.

— SE RONCER. v. pron. Être roncé.

RONCERAIE. s. f. Agric. Lieu rempli de ronces.

RONCETTE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires du traquet.

RONCEUX, EUSE. adj. Techn. Se dit du bois qui est rempli de nœuds.

— Plein de ronces. Chemin ronceux.

RONCEVAUX. Géogr. Village d'Espagne, en Navarre, dans les Pyrénées. || Vallée des Pyrénées, dans la Navarre espagnole, entre Pampelune et Saint-Jean-Pied-de-Port.

— Hist. *Journée de Roncevaux.* Massacre général de l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne, par les Gascons, dans les défilés des Pyrénées, en 778.

— Commun. relig. *Chanoine de Roncevaux.* Membre d'une communauté fondée par Charlemagne, au IXe siècle, selon quelques auteurs; et, selon d'autres, par un évêque de Pampelune, en 1131. Les chanoines de Roncevaux accueillaient les voyageurs.

RONCIE. s. f. Anc. art milit. Arme du genre des faux.

RONCIN. s. m. Se disait pour Cheval de service.

RONCINAGE. s. m. Féod. Service d'un cheval, dû par le vassal au seigneur.

RONCINÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des feuilles pinnatifides oblongues dont les lobes aigus se dirigent vers la base.

RONCINELLE. s. f. Bot. Genre de plantes rosacées, réuni d'abord aux ronces, et qu'on a ensuite rétabli, sur le fondement que les fruits des espèces qui le composent ne sont point des baies, mais de simples graines nues.

RONCINER. v. a. 1re conj. Féod. Exiger le service d'un cheval.

RONCINIÈRE. s. f. Se disait pour Écurie de mauvais chevaux.

ROND, ONDE. adj. (pr. *ron*; du lat. *rotundus*). Qui est de telle figure, que toutes les lignes droites tirées du centre à la circonférence sont égales. Se dit des surfaces comme des solides. Un cercle est rond. Une sphère est ronde. Corps rond. Figure ronde. Table ronde. Rond comme une assiette, comme une boule. Sur les visages *ronds*, le rire ressemble beaucoup aux pleurs, et la différence n'en peut être aperçue à deux pas de distance. (Mme de Necker.)

Que Bernier compose et le sec et l'humide,
Des corps *ronds* et crochus errants parmi le vide.
(Boileau.)

— Se dit aussi de ce qui est cylindrique. Un bâton bien rond. Un bras rond et potelé. Une barre de fer ronde.

— Anat. Se dit de certains muscles ou de certains ligaments dont les fibres sont rassemblées en un faisceau arrondi. Muscle petit rond. Muscle grand rond. Muscle rond pronateur. Ligaments ronds de la matrice. Ligament rond.

— Mus. *B rond.* Nom que les Italiens donnent au bémol.

— Pêch. *Filet rond.* Se dit de certains filets qui ont la forme d'un entonnoir.

— *Chevalier de la table ronde.* Les douze chevaliers qu'un vieux roman dit avoir été compagnons d'Artus, ancien roi des Bretons.

— *Chevalier de la table ronde.* Se dit, par plaisanterie, de ceux qui aiment la table.

— Prov. *Manger à table ronde.* Assister à un repas d'où l'étiquette est bannie.

— Sculpt. *Figures de ronde bosse.* Figures dont les différentes parties ont tout leur contour.

— Par exagér. *Il est tout rond, rond comme une boule.* Se dit d'un homme gros et court.

— Pop. *Il est rond, bien rond.* Se dit de quelqu'un qui a le ventre bien plein, pour avoir beaucoup bu ou beaucoup mangé.

— Fig et fam. *Cet homme est rond et franc, il est tout rond.* Il agit sans façon, sans artifice, avec sincérité. Je suis homme fort *rond* de toutes les manières. (Mol.)

— On dit de même *C'est un homme rond en affaire, très-rond en affaires.*

— Mus. *Voix ronde.* Se dit figur. pour Voix pleine, égale, unie.

— Fig. *Période ronde.* Période pleine, nombreuse, bien tournée et d'une agréable cadence. On dit plutôt *période bien arrondie.*

— Fig. *Compte rond.* Compte dont la somme est parfaite ou sans fraction. Faire un compte rond. Donner cinquante francs, en compte rond, à une personne qui en demande cinquante-deux.

— *Fil rond.* Fil un peu retordu; et par extens. *Toile ronde.* Toile dont le fil est un peu retordu.

— Calligr. *Ecriture* ou *lettre ronde*, ou simplem. *Ronde.* Sorte d'écriture dont les traits sont presque perpendiculaires. Ecrire en lettre ronde, en ronde.

— Impr. *Lettres rondes.* Les caractères romains qui approchent de la forme ronde.

— Hist. angl. *Tête ronde.* Se dit des partisans de Cromwell et de son hypocrisie religieuse. || Puritain.

ROND. s. m. (pr. *ron*). Figure circulaire, cercle. Faire un rond. Tracer un rond avec le compas. Le rond de la lune. Un grand rond. Au milieu du rond. Un rond de verdure. Donner dans le rond. Jeter des pierres dans l'eau pour faire des ronds. Il compte du plafond les *ronds* et les ovales. (Boil.)

— Dans. *Rond de jambe.* Certaine manière d'avancer ou de reculer une jambe, en lui faisant décrire un demi-cercle, tandis que l'autre jambe pose à terre.

— Manég. Volte. || *Couper le rond* ou *la volte.* Faire un changement de main lorsqu'un cheval travaille sur les voltes d'une piste, en sorte que divisant la volte en deux, on change de main, et le cheval part sur une ligne droite pour recommencer une autre volte.

— *Rond d'eau.* Grand bassin rond rempli d'eau, et servant quelquefois de décharge ou de réservoir.

— Techn. *Rond de plomb.* Grande plaque de plomb de la figure d'un tour de chapeau sans forme, dont on se sert pour maintenir un chapeau en état.

— *En rond.* loc. adv. Circulairement. S'asseoir en rond. Des arbres plantés en rond. Danser en rond. Çà, couronnons-nous de bourgeons de vigne; asseyons-nous en *rond* dans ce berceau. (Gessner.) Des bergers et des bergères qui dansent en *rond* autour d'un mai qu'ils ont planté. (B. de St-P.) Il y avait des champignons qui étaient du plus beau blanc et si bien tournés en *rond*, qu'on les eût pris pour des dames d'ivoire. (Id.)

— Fauconn. *Voler en rond.* Se dit du faucon, quand il tourne autour de sa proie.

— Manég. *Travailler un cheval en rond et sur des cercles.*

RONDA. Géogr. Ville forte d'Espagne, prov. de Malaga; 19,000 hab. || SIERRA DE RONDA. Chaîne de montagnes élevées, qui se rattache à la Sierra-Nevada.

RONDACHE. s. f. Anc. art milit. Espèce de grand bouclier, dont on se servait autrefois. Il était également porté par la cavalerie et par l'infanterie. C'était surtout l'arme défensive de la chevalerie errante.

Qui jette un pain, un plat, une assiette, un couteau,
Qui pour une *rondache* empoigne un escabeau.
(Regnier.)

— Bot. *Feuille en rondache.* Feuille peltée.

— Entom. Nom qu'on donne à une forme particulière que prennent certains articles des antennes et des palpes, qui offrent une portion convexe, semblable à la partie arrondie d'une hache. || Se dit, par extension, de taches en croissant, dont la convexité est plus marquée que l'échancrure.

RONDACHINE. s. f. Bot. Genre de plantes, ne renfermant qu'une seule espèce, qui croît dans l'Amérique septentrionale, au milieu d'eaux stagnantes dont elle couvre quelquefois la surface. Elle est très-remarquable en ce que ses tiges, ses pétioles, ses pédoncules et ses boutons à feuilles et à fruits sont entourés, avant la floraison, dans l'épaisseur de plus de deux millimètres, d'un mucus gélatineux, en apparence parfaitement semblable à celui du frai de grenouille. Ce mucus disparaît dès que la fécondation est achevée.

RONDARCHER. s. m. Anc. art milit. Soldat porteur d'une rondache.

RONDE. s. f. Visite qui se fait la nuit autour d'une place, dans une ville, dans un camp, pour observer si les sentinelles, si les corps de garde font leur devoir, et si tout est en bon état. Faire la ronde. Chemin des rondes. Officier de ronde. L'heure de la ronde. Ronde d'officier supérieur.

— *Ronde-major.* Celle que fait le major, pour savoir si les officiers et les soldats sont à leur poste, visiter l'état des corps de garde et des sentinelles, etc.

— *Ronde des officiers de piquet.* Ronde que les officiers supérieurs font dans le camp pendant la nuit.

— Mar. Il y a des embarcations armées pour faire des rondes.

— Se dit également des visites de nuit que font les employés des douanes, des octrois, etc.

— *Chemin de ronde.* Chemin tout autour d'une prison, et que les soldats de garde et les gardiens de la prison parcourent pendant la nuit, pour voir si tout est dans l'ordre. || On donne le même nom à des chemins qui sont placés autour des villes, et que parcourent la nuit les employés de l'octroi, pour s'assurer que rien n'entre en fraude.

— La troupe ou la personne même qui fait la ronde. La ronde va bientôt passer. Quand la ronde passe. Qui vive? Ronde de sergent. Ronde d'officier. Ronde supérieure. Ronde major. Ronde du gouverneur. Reconnaître une ronde.

— Fig. *Faire la ronde, sa ronde.* Tourner autour d'un jardin, d'une maison, etc., pour observer, pour épier.

— Signifie aussi Visiter toutes les parties d'un appartement, pour voir si tout est en ordre, en sûreté. Faire tous les soirs sa ronde, de crainte des voleurs.

— Se dit quelquefois des animaux. Le chien fait la ronde, il sent de loin les étrangers. (Buffon.)

Un milan qui dans l'air planant faisait sa ronde,
Voit d'en haut le pauvret se débattant dans l'onde.
(La Fontaine.)

— A table. *Faire sa ronde*, signifie, Boire à la santé de chacun des convives l'un après l'autre. Peu usité.

— *Ronde de table*, ou simplement, *ronde.* Chanson à refrain, où chacun chante tour à tour.

— *Ronde.* Se dit aussi d'une chanson qu'une personne chante seule, et dont le refrain est répété par tous en dansant en rond. Danser une ronde. Une ronde villageoise.

— Il y a aussi des rondes à la fin de plusieurs opéras comiques; ce sont des couplets chantés successivement par chaque acteur avec un refrain que tous chantent en chœur, et souvent en dansant.

— Danse en rond.

— Air propre à cette danse.

— Au lansquenet. Se dit de l'argent que chaque joueur paye pour les cartes avant de se mettre au jeu. Payer sa ronde.

— Mus. La plus longue de toutes les notes, celle qui a le plus de valeur; elle a la figure d'un o incliné à droite. La ronde vaut deux blanches, ou quatre noires, ou huit croches, etc. || C'était autrefois la même que la semi-brève.

— Calligr. Sorte d'écriture.

— Erpét. Nom spécifique d'une tortue.

— Techn. Ustensile de blanchisseuse qui servait à dresser le linge.

— *A la ronde.* loc. adv. Alentour. Cent pas à la ronde. Dix lieues à la ronde.

— *Boire à la ronde.* Boire tour à tour, les uns après les autres.

— *Porter des verres à la ronde.* En porter à tous ceux qui sont à une même table, suivant le rang dans lequel ils sont assis.

— Prov. et pop. *A la ronde, mon père en aura.* Se dit en faisant passer quelque chose de main en main. On attribue au fait suivant l'origine de ce proverbe. Un jeune homme, assis à table, en nombreuse compagnie, à côté de son père, en reçut un soufflet pour une parole inconvenante qu'il s'était permise. Indigné d'avoir été traité de la sorte devant le monde, il se leva soudain dans un transport de rage, mais, comme il ne pouvait se venger sur son père, il se précipita sur son voisin, qui avait l'air de sourire, et lui rendit le soufflet, en s'écriant : *A la ronde, mon père en aura.*

RONDEAU. s. m. (du fr. *rond*, parce qu'on retourne toujours au premier vers, comme dans un rond en cercle). Petite pièce de poésie, composée de treize vers sur deux rimes, avec une pause au cinquième, et une au huitième, et dont le premier mot ou les premiers mots se répètent après le huitième vers et après le dernier, sans faire partie des vers. Les premiers rondeaux dont parle notre histoire littéraire ont été composés par Venceslas de Luxembourg, duc de Brabant, et recueillis par Froissart. Villon est le premier qui ait trouvé le vrai tour du rondeau, et qui l'ait asservi à des refrains réglés. Nos poètes ont entièrement abandonné ce genre de poésie. Le *rondeau*, né gaulois, a la naïveté. (Boil.)

Marot bientôt après fit fleurir les ballades,
A des refrains réglés asservit les *rondeaux*.
(Boileau.)

— *Rondeau simple.* Petite pièce de vers composée de deux quatrains séparés par un distique; le tout sur deux rimes, une masculine et une féminine, avec un refrain qui se mettait au commencement, et se répétait après le distique et après le deuxième quatrain.

— *Rondeau double.* Nom qu'on donnait autrefois à ce qu'on appelle aujourd'hui simplement rondeau.

— *Rondeau redouble.* Pièce de poésie de vingt vers, disposés par cinq quatrains, en sorte que les quatre vers du premier quatrain font l'un après l'autre le dernier vers des autres quatrains. Le cinquième de ces quatrains doit être suivi de la répétition du premier mot ou de l'hémistiche du premier vers de l'ouvrage.

— Se dit improprement d'autres petites pièces de poésie qu'on met ordinairement en musique, et dont le premier vers ou les premiers vers sont répétés à la fin.

— Mus. Air à deux ou à plusieurs reprises, dans lequel, après chaque reprise, on recommence la première avant de passer à celle qui suit, et qu'on termine par cette même première reprise. Chanter un rondeau. Exécuter un rondeau. Rondeau d'opéra comique. Gluck fut le premier qui introduisit le rondeau en France, dans son opéra d'*Orphée*.

— Archit. Nom qu'on a donné à l'astragale.

— Anc. hydraul. Se disait du bassin d'une fontaine, quand il était rond.

— Techn. Support où l'on place la poterie pendant la cuisson. || Sorte de pelle à enfourner le pain. || Peau préparée pour garnir un crible. || Plaque de métal, sur laquelle l'opticien façonne les verres plats. || Pierre dont l'horloger se sert pour diminuer les verres de montre. || Planche ronde sur laquelle les pâtissiers dressent les pains bénits.

RONDELER. v. n. 1re conj. Se disait pour Faire des rondeaux. Cette manière de rondeler sert aux chansons en musique.

RONDELET, ETTE. adj. (dimin. de *rond*). Un peu rond. Il ne se dit que des personnes, et signifie Qui a un peu trop d'embonpoint. Il est rondelet. Elle est rondelette. Fam.

— *Soies rondelettes.* Les moindres et les plus communes des soies.

RONDELET. s. m. Littér. Se dit, dans la poésie espagnole, d'une espèce de couplet que l'on chante dans les rondes ou les danses.

— Techn. Bâton dont le bourrelier se sert pour enfoncer la bourre.

RONDELET (Jean). Architecte distingué, né à Lyon en 1743, mort en 1829, a continué le Panthéon, commencé par Soufflot. Outre les monuments qu'il a élevés, on lui doit plusieurs ouvrages estimés sur l'architecture.

RONDÉLÉTIE. s. f. (du botaniste *Rondelet.*) Bot. Genre de plantes d'Amérique, appartenant à la famille des rubiacées.

RONDÉLÉTIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une rondélétie. ‖ RONDELÉTIÉES. s. f. pl. Bot. Section de la famille des rubiacées, qui a pour type le genre rondélétie.

RONDELETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'asaret et du lierre terrestre.

RONDELETTES. s. f. pl. Toiles à voiles qui se fabriquent en Bretagne.

RONDELIER. s. m. Anc. art milit. Soldat armé d'une rondelle.

— Bot. V. RONDELETIE.

RONDELIN. s. m. Mot burlesque dont Chapelle s'est servi pour désigner un homme fort gros.

> Pour le voir, le bon *rondelin*,
> Point n'est besoin de longue-vue.

RONDELISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée par un prêtre nommé Rondel; sa grande maxime est de ne rien croire ni faire de tout ce qui a été admis ou pratiqué depuis la révolution de 1789.

RONDELLE. s. f. Anc. art milit. Petit bouclier rond dont les gens de pied armés à la légère se servaient autrefois. Il était porté par ceux des francs archers de Charles VII qui portaient une pique pour arme, et les Écossais s'en servaient encore à la guerre en 1745. Il paraît que dès le XIIe siècle on employait le tremble à la fabrication des rondelles. ‖ Garde d'épée de forme ronde.

— Bot. Nom vulgaire de l'asaret, dont les feuilles sont arrondies.

— Ichthyol. Poisson de mer du genre chétodon.

— Se dit, dans les départements du nord de la France, d'un petit tonneau à bière.

— Espèce de ciseau arrondi dont on se sert en sculpture.

— Techn. Se dit de certaines pièces rondes de métal, de cuir, etc., qui sont percées par le milieu, et qui entrent ordinairement dans la construction de certains appareils, de certaines machines. Rondelle de plomb, de cuir, de carton, de chapeau, etc. Les rondelles sont généralement employées pour opérer et rendre plus parfaite la juxta-position de deux surfaces en contact. ‖ Petite tête de chardon qu'on réserve pour tirer à poil les étoffes de laine de peu de valeur. ‖ Espèce de virole. ‖ Outil de fer avec lequel les maçons grattent et arrondissent les membres d'architecture. ‖ Nom que donnent les plombiers à deux pièces de cuivre rondes, qui ferment par les deux bouts le moule où ils fondent les tuyaux sans soudure. ‖ *Rondelles fusibles.* Plaques d'alliage susceptibles de fondre à des températures déterminées, et destinées à ouvrir, sur une chaudière, une issue à la vapeur, si les soupapes ne fonctionnaient pas ou devenaient insuffisantes.

RONDEMENT. adv. Uniment, également. Travailler rondement. Un cocher qui mène rondement.

— Promptement, avec vitesse. Nous avons fait ce voyage rondement.

— *Mener rondement une affaire.* La mener avec suite et activité.

— Fig. Sincèrement, franchement, sans artifice, sans façon. Aller rondement en affaires. Aller rondement. Le n'oser parler *rondement* de soi accuse quelque faute de cœur. (Montaig.) Muschenbrœk, qui est la naïveté même, et qui aime la vérité avec une candeur d'enfant, dit *rondement* qu'il croit démontré que l'impulsion ne peut causer la pesanteur. (Volt.) Fam. dans toutes ses acceptions.

RONDETTE. s. f. Bot. Espèce de lierre terrestre.

RONDETTES. s. f. pl. Toiles à voiles.

RONDEUR. s. f. Figure de ce qui est rond, de ce qui est sphérique, circulaire ou cylindrique. Une parfaite rondeur. La rondeur de la terre. La rondeur d'une boule. La rondeur d'une assiette. La rondeur d'un plat. La rondeur du bras.

— Fig. Nombre, harmonie d'une phrase. Ce style manque de rondeur.

— Fig. Franchise, sans façon. Cet homme a de la rondeur. Aimer mieux la rondeur grossière d'un homme que la politesse affectée.

— *Ce comédien a de la rondeur.* Il joue avec franchise et naturel.

— Syn. comp. RONDEUR, ROTONDITÉ. *Rondeur* exprime l'idée abstraite d'une figure ronde, la *rotondité* est la rondeur propre à tel ou tel corps, la figure de ce corps rond.

RONDI, IE. part. pass. du v. Rondir. S'empl. adjectiv.

RONDIER. s. m. Bot. Genre de la famille des palmiers, renfermant une seule espèce, appartenant à l'île de Ceylan, à celle de Java et à la côte de Coromandel. On dit qu'il ne fournit du fruit qu'une fois dans sa vie, et que cette production est le signe voisin de sa ruine totale. Les indigènes en retirent une liqueur fermentée d'un goût agréable, et une espèce de sucre. Le stipe acquiert une telle dureté, qu'il donne d'excellents outils et des planches pour ainsi dire incorruptibles. Les feuilles sont employées à couvrir les habitations.

RONDIES. s. f. pl. Techn. Cylindres dont les plombiers se servent pour arrondir les tables de plomb dont ils veulent faire des tuyaux.

RONDIN. s. m. (dimin. de *rond*). Morceau de bois de chauffage, qui est rond. Un petit rondin. Des rondins de hêtre, de chêne. Ce n'est pas du bois de quartier, ce sont des rondins.

— Gros bâton. Il lui a donné sur les épaules avec un rondin.

— Techn. Cylindre de bois, sur lequel le plombier arrondit les tables de plomb.

RONDINE. s. f. Ichthyol. Espèce de poisson.

RONDINÉ, ÉE. part. pass. du v. Rondiner. S'empl. adjectiv.

RONDINER. v. a. 1re conj. Donner à quelqu'un des coups de rondin. On l'a rondiné d'importance. Pop.

RONDINETTE. s. f. Ichthyol. Nom d'un poisson fossile du genre des exocets.

RONDIR. v. a. 2e conj. Techn. Tailler l'ardoise suivant la forme et les dimensions convenables.

— SE RONDIR. v. pron. Être taillé dans une dimension convenable.

RONDO. s. m. Mus. Forme italienne que l'on emploie de préférence au mot *rondeau*, quand il s'agit d'une partie de symphonie. Un rondo de Haydn, de Mozart.

RONDOLE. s. m. Ichthyol. Un des noms vulgaires du dactyloptère pirabèbe.

RONDON. s. m. Fauconn. N'est usité que dans cette locution, *fondre en rondon*, qui se dit d'un oiseau lorsqu'il fond avec impétuosité sur sa proie.

RONDOTTE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires du lierre terrestre.

ROND-POINT. s. m. Archit. Se dit quelquefois de cette partie demi-circulaire que l'on pratique à l'extrémité d'une église en forme de basilique, et qui ressemble à une grande niche. C'est ce que les anciens nommaient *apside*, et qu'on appelle souvent aujourd'hui *cul-de-four*.

— Grande place circulaire, à laquelle aboutissent plusieurs avenues ou allées. Le rond-point des Champs-Élysées, à Paris. ‖ Pl., des *ronds-points*.

RONE. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un labre.

RONFLANT. part. prés. du v. Ronfler. Qui ronfle. Il est toujours invar.

> Collin revient à la prairie,
> Il trouve le garde *ronflant*,
> De vaches, point; elles étaient volées (FLORIAN.)

RONFLANT, ANTE. adj. Sonore et bruyant. Un instrument ronflant. Une voix ronflante.

— Se dit particulièrement des phrases, des mots, etc. Style ronflant. Phrase ronflante. Vers ronflants. Mots ronflants. Communément tout se passe en beaux dialogues bien agencés, bien *ronflants*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Promesses ronflantes.* Grandes et vaines promesses.

— Se dit substantiv. au masc., en parlant du style. C'est du ronflant.

RONFLE. s. f. Nom d'un ancien jeu, semblable à la triomphe. ‖ On appelait aussi *ronfle*, au piquet, ce qu'on appelle aujourd'hui *point*.

— *Jouer à la ronfle.* Se disait, par équivoque, pour Dormir.

RONFLÉE. s. f. Se disait d'une espèce de hennissement propre au cheval lorsqu'il a eu peur.

RONFLEMENT. s. m. (rad. *ronfler*). Bruit qu'on fait en ronflant. Il se produit chez quelques personnes qui dorment la bouche ouverte. On l'attribue généralement à la vibration des parties que l'air rencontre en rentrant dans la poitrine et en sortant de cette cavité. Ronflement causé par le rhume. Faire entendre son ronflement dans toute la maison.

— Fig. Se dit de certains bruits qui ont quelque rapport avec le ronflement d'un homme. Le ronflement de l'orgue. Le ronflement d'une toupie. Le ronflement des canons.

— Ce mot n'était point encore admis du temps de Vaugelas; mais, vers la fin du XVIIe siècle, Th. Corneille disait qu'on pouvait s'en servir sans scrupule.

RONFLER. v. n. 1re conj. (Par onomatopée du bruit que fait, dans la gorge et les narines d'un homme endormi, l'air fortement aspiré; ou du lat. barb. *roncare*). Faire un certain bruit de la gorge et des narines en respirant pendant le sommeil. Ronfler toute la nuit. Ne faire que ronfler. Il y a des chiens qui *ronflent* comme les hommes. (Acad.)

— Se dit aussi d'un cheval quand la peur, la vivacité, la colère, etc., lui font faire un certain bruit de narines.

— Fig. et par extens. Se dit de certaines choses qui font un bruit prolongé. On entend ronfler le tonnerre. Le canon ronflait ferme ce jour-là. J'entends ronfler l'orgue, la contre-basse, la basse, le violon, etc. Une toupie qui ronfle bien. Famil.

— Fig. et fam. *Faire ronfler des vers.* Les déclamer avec une certaine emphase. Il n'y a que les comédiens de l'hôtel de Bourgogne qui soient capables de faire valoir les choses. Les autres sont des ignorants qui récitent comme on parle; ils ne savent pas faire *ronfler* les vers, et s'arrêter au bel endroit. (Mol.)

— C'est un de ces mots que le style noble exclut de la prose et des vers, et qu'il faut rendre par une périphrase. Ses poumons à grand bruit exhalaient le sommeil. (Gaston.) Sa bouche à grand bruit respirait tout Morphée. (Le Brun.)

> Le fier Rhamnis, bercé par des songes trompeurs,
> Du sommeil à grand bruit exhalait les vapeurs.
> (DELILLE.)

RONFLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ronfle, qui a l'habitude de ronfler. C'est un ronfleur insupportable.

RONGE. s. m. Véner. N'est usité que dans cette locution, *le cerf fait le ronge*, il rumine.

RONGÉ, ÉE. part. pass. du v. Ronger. S'empl. adjectiv. Quand je suis entré sous sa voûte obscure, j'y ai trouvé un grand squelette de buffle, dont les os étaient à demi *rongés*. (B. de St-P.) Au-dessus d'une assise de pierres à demi *rongée* s'élevait une grille de bois pourri, à moitié tombée de vétusté. (Balz.) Nous rejetons les livres que nous avons lus comme des os *rongés*, souvent même pleins de moelle. (Boiste.)

> Ou de trente feuillets réduits peut-être à neuf,
> Parer, demi-*rongés*, les rebords du Pont-Neuf. (BOIL.)

— Hist. nat. Se dit d'une partie dont les bords présentent des découpures inégales, comme s'ils avaient été attaqués par quelque insecte. Feuilles rongées. Pétales rongés. Corselet rongé. Crochet rongé.

— *Rongé de.* Un habit tout rongé de vers. Nous étions assis sur quatre pierres *rongées* de mousse. (Chateaub.)

> La foule innombrable
> De tant d'écrivains divers
> Chez Coignard *rongés* des vers. BOILEAU.)

— Fig. Se dit de certaines maladies qui minent et détruisent insensiblement. Un homme rongé d'ulcères, de dartres, de vermine. Philippe II est mort *rongé* de poux. (Virey.)

— Se dit aussi en parlant des affections morales. Un homme rongé de chagrins, rongé de remords. L'ambitieux est moins flatté de laisser tant d'hommes derrière lui, que *rongé* d'en avoir encore qui le précèdent. (Mass.) L'ancien tonnelier, *rongé* d'ambition, cherchait, disait-ils, pour gendre quelque pair de France, à qui deux cent mille livres de rente feraient accepter tous les tonneaux passés, présents et futurs des Grandet. (De Balz.)

RONGEANT. part. prés. du v. Ronger. Qui ronge. Il est toujours invariable.

— La Fontaine, conformément à un ancien usage déjà tombé en désuétude de son temps, l'a fait varier dans les vers suivants :

> N'étant pas de ces rats qui les livres *rongeants*,
> Se font savants jusques aux dents.

RONGEANT, ANTE. adj. Susceptible de ronger, de miner. La blancheur des dents des ramoneurs est produite par le contact de la suie, dont l'action *rongeante* suffit pour détruire le tartre ou autres corps étrangers qui s'y attachent. (Mérat.)

— S'empl. surtout au fig. Mais celui-ci verra leurs désirs et leurs soucis *rongeants* s'étendre et s'accroître avec leur fortune; il les verra perdre haleine en avançant, sans jamais parvenir à leurs termes. (J.-J. Rouss.) Une cruelle mélancolie des cœurs ulcérés, des passions *rongeantes*, dissolvent tous les liens de la vie. (Virey.)

RONGEANT. s. m. Techn. Corps qui détruit les couleurs organiques.

RONGEARD, ARDE. adj. Se disait pour Qui ronge. Pernicieuse et *rongear de* avarice. (Nic. Pasq.)

RONGE-MAILLE. Nom que La Fontaine donne au rat.

RONGEMENT. s. m. Action de ronger. Ayant essayé beaucoup de sortes de félicités en ce monde, je n'y ai trouvé que vanité, travail et *rongement* d'esprit. (Nic. Pasq.)

— État de ce qui est rongé.

RONGEOTER. v. n. 1re conj. (diminut. de *ronger*). S'est dit pour Manger peu et sans appétit. Fam.

> Lui, couché dessus l'herbette,
> Près du pailler *rongeotait* doucement
> Le même grain d'un épi de froment. (RAPIN.)

RONGER. v. a. 1re conj. (du lat. *rodere*, même signif.). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous rongeons. Je rongeais*, etc. Couper avec les dents à plusieurs et à fréquentes reprises. Un chien qui ronge un os. Les rats, les souris rongent la paille dans les greniers, rongent les tapisseries. Les souris ont rongé ce pain tout à l'entour. Les vers rongent le bois, rongent les habits. Ronger ses ongles. Il y a, à la vérité, des insectes nuisibles qui *rongent* nos fruits, nos grains, et même nos personnes. (B. de St. P.) Un autre plaisir de ce perroquet est de se faire gratter; il montre sa tête avec la patte : il soulève l'aile pour qu'on la lui frotte : il aiguise souvent son bec en *rongeant* et cassant le bois. (Buff.)

— Mâcher. Ce cheval ronge son frein.

— Fig. *Ronger son frein.* Retenir son dépit, son ressentiment en soi-même, sans en rien laisser éclater au dehors. Au lieu de la perdrix et du lapereau que j'avais fait mettre à la broche, on m'apporta un petit pain bis avec une cruche d'eau, et on me laissa *ronger* mon frein dans mon cachot. (Le Sage.) Je *ronge* mon frein et mon âme bien tristement loin de vous. (Volt.)

— Fig. et fam. *Donner un os à ronger à quelqu'un.* Lui donner quelque occupation, quelque emploi qui l'aide à vivre. ‖ Lui faire quelque légère grâce, pour se délivrer de ses importunités. ‖ Susciter quelque affaire à quelqu'un pour l'embarrasser, pour l'occuper d'un côté, afin qu'il n'ait pas le temps de songer à autre chose, et qu'il ne puisse pas nuire.

— On dit de celui qui n'a point d'emploi, ou qui n'a pas de quoi manger, qu'*il ronge son râtelier*, qu'*il ronge sa litière*.

— Fig. Se dit de certaines choses qui minent, corrodent ou consument peu à peu d'autres choses. La mer ronge insensiblement ses bords. La rouille ronge le fer. L'eau forte ronge les métaux. Les caustiques rongent la chair. Le temps ronge et détruit tout. Ulcère, chancre, dartre qui ronge quelqu'un. La gale, la vermine ronge les personnes sales. La goutte le ronge. Des plaques verdâtres de minium *rongent* les visages de Vénus, sans respecter leur beauté. (B. de St-P.) Il ne restait de ce grand homme qu'un tas d'ossements que la terre *rongeait* sans cesse. (Barth.)

> Quand le temps a *rongé* ces monuments chéris,
> Quand tout a disparu, jusques à leurs débris. (A. MART.)

— Enfin ton Océan a *rongé* son rivage. (A. Béraud.) Quelques personnes, dit l'auteur, ont trouvé cette expression neuve et hardie. Nous l'avons prise à M. Moore. Il s'en est servi dans le titre d'un des chapitres de ses *Mémoires sur lord Byron*. Nous avons trouvé cette figure belle et expressive, et nous nous en sommes emparé. Elle n'a pas été mise en vers, du moins que nous sachions. Or, tout ce qui a été dit en prose, et bien dit, appartient de droit à la poésie.

— Fig. Se dit de ceux qui consument le bien d'autrui. Cet avoué ronge ses clients. Cet agent d'affaires vous rongera jusqu'aux os. Complaisants, collatéraux qui rongent un vieillard.

— Fig. Se dit au sens moral, des choses qui inquiètent, qui tourmentent l'esprit, la conscience, etc. Les remords rongent la conscience, le cœur. Les soucis rongent l'esprit. Le remords, le chagrin le ronge. C'est dans le palais des rois qu'une ambition démesurée *ronge* et dévore tous les cœurs. (Mass.) Les plaisirs enfantent eux-mêmes, dit l'Esprit de Dieu, le ver qui *ronge* et qui dévore le grand voluptueux. (Id.) Le dégoût qui *ronge* toutes les âmes les précipite dans des ambitions désespérées. (A. Mart.) Cet animal est triste, et la crainte le *ronge*. (La Font.) La guerre est un cancer politique qui *ronge* le corps des États les plus vigoureux. (Boiste.) Que de chenilles qui *rongent* la littérature! (D'Alemb. Mon chagrin n'a pas peu contribué à envenimer l'humeur qui *rongeait* ma faible machine. (Volt.) L'envie est une rouille qui *ronge* tout. (Barth.)

> Un songe (me devrais-je inquiéter d'un songe?)
> Entretient dans mon cœur un chagrin qui le *ronge*.
> (RACINE.)

— v. n. Détruire les couleurs. On se sert quelquefois de proto-chlorure d'étain épaissi pour *ronger*, par exemple, sur fond carmélite obtenu avec le chlorure de manganèse. (Dict. industr.)

— Véner. On dit que le cerf ronge quand il rumine.

— SE RONGER. v. pron. Être rongé.

— Se tourmenter. Il n'y a de bon pour la vieillesse qu'une occupation sûre qui nous mène jusques au bout, en nous empêchant de nous *ronger* nous-mêmes. (Volt.)

— Fig. *Se ronger le cœur.* S'inquiéter, se chagriner avec excès.

— Se détruire mutuellement. Les courtisans, comme des rats affamés, se *rongent* en s'agitant. (Boiste.)

RONGE-SUJET. adj. m. Se disait pour Oppresseur de ses sujets. Tyrans, *ronge-sujets*, mange-peuple. (Charron.)

RONGEUR, EUSE. adj. Qui ronge.

> Le ver *rongeur* des fruits, et le ver assassin,
> En rubans animés vivent dans notre sein. (DELILLE.)

— Fig. Les grandeurs, les richesses sont un clinquant qui dore l'extérieur de la vie, pendant qu'un ver *rongeur* en détruit la substance. (Boiste.)

— Chagrin secret. Mon ver *rongeur* c'est d'être loin de vous. (Volt.)

— Se dit des plaies, des ulcères. Plaie rongeuse. Ulcère rongeur.

— Fig. *Le ver rongeur.* Le remords qui tourmente le coupable.

— On dit aussi Les remords, les soucis rongeurs. L'impitoyable tigre est plein d'un fiel *rongeur*. (Roucher.)

RONGEUR. s. m. Techn. Corps qui a la propriété de détruire les couleurs organiques.

RONGEURS. s. m. pl. Mamm. Ordre de mammifères, comprenant ceux dont les incisives longues et fortes donnent à l'animal une grande facilité pour ronger. La plupart des rongeurs vivent de substances végé-

tales : cependant quelques-uns sont carnivores. On mange les chairs de quelques rongeurs ; d'autres nous fournissent des fourrures. Les rongeurs sont, en général, des animaux nocturnes et timides ; leur intelligence est peu développée. Il en faut cependant excepter le castor, l'écureuil, le hamster, etc.

RONGE-VER. s. m. S'est dit pour Chagrin secret, ver rongeur. La conscience est un *ronge-ver*. (Nic. Pasq.)

RONGNONNER. v. n. 1re conj. Crier en serrant les dents, comme les tigres. C'est une onomatopée.

RONSARD (Pierre de). Célèbre poète français, né en 1524, mort en 1589; fut employé à diverses négociations et fut comblé des bienfaits de Henri II, de François II, de Charles IX et de Henri III. Il acquit le surnom de prince des poètes de son temps. Sa connaissance approfondie du grec lui inspira l'idée de réformer par cette langue la langue française, et rendit ses vers souvent inintelligibles. Aussi ses poésies, après avoir eu un moment de vogue, tombèrent-elles bientôt dans l'oubli.

— Ronsard s'était acquis une si grande autorité, qu'offenser sa langue (la manière dont il écrivait en vers), c'était en offenser le maître, ce qui donna lieu au proverbe *donner un soufflet à Ronsard*.

RONSARDISER. v. n. 1re conj. Crit. Écrire comme Ronsard, c'est-à-dire d'un style rude, et avec des expressions plus grecques ou latines que françaises. Quand Malherbe lisait ses vers à ses amis, et qu'il y rencontrait quelque chose de dur ou d'impropre, il s'arrêtait tout court, et disait ensuite : Ici je *ronsardisais*.

RONSDORF. Géogr. Ville de la Prusse rhénane : 2,200 hab.

RONSDORFIEN. s. m. Hist. relig. Disciple d'Elie Eller, qui vivait à Ronsdorf, au commencement du XVIIIe siècle, et qui prétendait avoir été choisi de Dieu pour fonder une nouvelle Jérusalem.

RONSINAGE. s. m. Féod. V. RONCINAGE.

RONTEIZ. s. m. Dr. cout. Se disait, dans la coutume de Nevers, d'une terre qui n'avait pas été cultivée depuis longtemps.

RONVILLE. s. m. Hortic. Variété de pierre.

ROOD. s. m. Métrol. Mesure agraire d'Angleterre, valant 10 ares 11 cent.

ROPALOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ῥόπαλος, massue; κέρας, corne). Entom. Qui a les antennes terminées en massue. ‖ ROPALOCÈRES. s. m. pl. Entom. Famille de l'ordre des lépidoptères, comprenant ceux dont les antennes sont renflées en masse à l'extrémité.

ROPALOMÈRE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères.

ROPAN. s. m. Conchyl. Coquille du Sénégal.

ROPHITE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

ROPHOPTÈRE. adj. des 2 g. (du gr. ῥοφάω, avaler). Entom. Qui est pourvu d'un suçoir. ‖ ROPHOPTÈRES. s. m. pl. Entom. Ordre d'insectes comprenant les aptères qui sont pourvus d'un suçoir.

ROPOGRAPHIE. s. f. Antiq. et b.-arts. V. RHYPAROGRAPHIE.

ROPOURIER. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour un arbrisseau de la Guiane, où l'on s'en sert pour faire des lattes. Ses fruits sont bons à manger.

ROQUE (SAINT-). Géogr. Ville d'Espagne dans l'Andalousie ; 7,200 hab.

ROQUEBRON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Aurillac (Cantal) ; 1,400 hab.

ROQUE-BRUSSANE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Brignolles (Var) ; 1,500 hab.

ROQUECOURBE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Castres (Tarn) ; 1,700 hab.

ROQUEFORT. Géogr. Village du département de l'Aveyron, renommé pour ses fromages. ‖ Ch.-l. de cant., arrond. de Mont-de-Marsan (Landes) ; 600 hab. ‖ ROQUEFORT-DE-SAULTS. Ch.-l. de cant., arrond. de Limoux (Aude) ; 800 hab.

ROQUEFORT. s. m. Fromage très-estimé qui tire son nom du lieu où il se fabrique. On croit que ces fromages doivent leur qualité supérieure à la température des caves dans lesquelles on les met fermenter. Un morceau de roquefort. Du vieux roquefort.

ROQUELAURE (Antoine de). Maréchal de France, mort en 1625, à l'âge de 82 ans, fut toujours un des serviteurs les plus dévoués de Henri IV, dont il partagea la fortune. ‖ ROQUELAURE (Gaston-Jean-Baptiste, duc de). Son fils, né en 1617, se signala par son courage et ses talents militaires, aussi bien que par son esprit. C'est à lui qu'on attribue, mais sans fondement et sans preuves, un recueil de plaisanteries grossières destinées au peuple, et pleines d'une bouffonnerie plate et indécente.

ROQUELAURE. s. f. (du nom de son inventeur, le duc de *Roquelaure*). Anc. cost. Espèce de manteau, fermé sur le devant par des boutons, depuis le haut jusqu'en bas.

ROQUEMAURE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Uzès (Gard) ; 4,400 hab.

ROQUENTIN. s. m. Terme burlesque dont on se sert pour désigner un vieillard ridicule. Voyez ce vieux roquentin. Ces gentilhommeaux de province aiment les fêtes, et il me souvient d'avoir ouï dire à ce vieux *roquentin* qu'il voulait danser aux noces de sa fille. (Brueys.) Bonjour, vieux *roquentin*. (Destouches.)

ROQUER. v. n. 1re conj. (pr. *ro-ke*). Mettre sa tour, son roc auprès de son roi, et faire passer le roi de l'autre côté de la tour. On ne peut roquer qu'une fois à chaque partie. On ne peut plus roquer quand on a remué son roi.

ROQUET. s. m. (pr. *ro-kè*). Sorte de petit chien très-commun, de la race ou de la famille des dogues. Un vilain petit roquet. ‖ On donne aussi généralement ce nom aux chiens de petite taille, et qui n'appartiennent pas à une race bien déterminée.

— Se dit, par mépris, des personnes. J'ai appris avec l'âge à devenir bon cheval de poste; je fais ma route, et ne m'embarrasse point des *roquets* qui aboient en chemin. (Frédéric.)

> Tous ces *roquets* de l'Hélicon
> De tes dogmes fameux ont la tête farcie.
> (*Satiriques.*)

— Fig. et fam. *C'est un roquet qui aboie.* Se dit d'un homme méprisable et sans valeur qui use de paroles insultantes.

— Anc. cost. Sorte de manteau fort court que les seigneurs portaient. Le roquet passa ensuite aux laquais, puis aux bouffons italiens.

— Anc. art milit. Fusée de guerre, qu'on appelle souvent *roquette*.

— Erpét. Espèce de lézard d'Amérique. ‖ Nom spécifique d'un anolis.

— Techn. Bobine qui reçoit le fil d'argent.

— ROQUETS. s. m. pl. Pêch. Petites roches peu élevées sur le fond, où se retirent plusieurs espèces de poissons.

ROQUE-TIMBAUT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Agen (Lot-et-Garonne) ; 1,300 hab.

ROQUETIN. s. m. Techn. Petite bobine qui reçoit le fil d'argent. ‖ Petite bobine au milieu de laquelle est une moulure à deux bords pour recevoir ce qu'on veut y dévider.

ROQUETTE. s. f. (pr. *ro-kè-te*). Bot. Plante crucifère, espèce de chou d'une odeur forte que l'on cultive dans les potagers, et qui se mange en salade. ‖ *Roquette sauvage.* Plante crucifère à fleurs jaunes et d'une odeur très-fétide, qui croît abondamment sur les murailles et dans les lieux incultes. ‖ *Roquette cultivée, roquette des jardins.* Nom d'une espèce de chou. ‖ *Roquette bâtarde.* Nom qu'on donne dans quelques cantons au réséda gaude. ‖ *Roquette de mer.* Le caquillier maritime.

— Anc. art milit. (de l'angl. *rocket*, fusée volante). Fusée de guerre. ‖ *Faire la roquette.* Jeter des fusées en l'air, pendant la nuit, pour donner quelque signal.

— Minér. Molécules raboteuses et dures qui se trouvent dans les cendres du Levant.

— Ornith. Espèce de perdrix grise.

— Techn. Espèce de petite bobine.

— *Prison de la Roquette.* Prison située rue de la Roquette, 8e arrond., quartier Popincourt, à Paris. Cette prison a été construite depuis 1830; on y a adopté le système cellulaire; elle est destinée aux criminels. Il y en a également une autre qui sert de maison de correction pour les jeunes détenus.

— *Hospitalières de la Roquette.* Religieuses qui s'établirent, en 1639, rue de la Roquette, et qui furent supprimées en 1790.

ROQUEVAIRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Marseille (Bouches-du-Rhône) ; 3,100 hab.

ROQUILLAGE. s. m. S'est dit pour Coquillage.

> Je rêve ainsi sur les mélanges
> Des *roquillages* assemblés,
> Et mes sens sont d'aise comblés
> De voir tant de pièces étranges. MARBEUF.

ROQUILLE. s. f. (pr. *ro-ki-ye*; ce mot est un diminutif, mais on n'en connaît guère le radical, à moins qu'il ne soit formé de *broc*, dont il serait le diminutif : *broc*, *broquille*, et par suppression du *b*, *roquille*). Petite mesure de vin contenant le quart du setier. Elle équivaut à un huitième de litre. Boire sa roquille.

— Comm. Sorte de confiture d'écorce d'orange.

RORAGE. s. m. (du lat. *roris*, gen. de *ros*, rosée). Techn. Un des noms qu'on donne au rouissage du chanvre, du lin, etc., étendu sur l'herbe en plein air.

RORAIRE. s. m. Antiq. rom. Nom que portaient primitivement les vélites des armées de Rome.

RORARIEN. s. m. Antiq. Nom d'archers armés à la légère qui commençaient ordinairement le combat par une grêle de flèches.

RORBACH. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sarreguemines (Moselle) ; 1,100 hab.

RORBAS. Géogr. Village de Suisse où les Russes furent défaits par les Français en 1790.

ROREL. s. m. Bot. Genre de plantes.

RORELLE. s. f. Bot. Genre de plantes qui ont dû leur nom à l'existence des poils glanduleux et nombreux qui recouvrent leurs feuilles, et qui sont semblables à autant de gouttes de rosée que le soleil fait briller comme des perles.

RORIDE. s. f. Bot. Espèce de mozambé.

RORIDULE. s. f. Bot. Genre de droséracées établi pour un arbrisseau du cap de Bonne-Espérance. Il est si visqueux, que les mouches qui se posent sur ses feuilles sont ordinairement prises comme avec de la glu.

RORIDULÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes qui a pour type le genre roridule.

RORIFÈRE. adj. m. (du lat. *rorifer*, qui porte la rosée). Anat. Se dit quelquefois des vaisseaux lymphatiques.

— Qui retient la rosée. Plante rorifère.

— Qui envoie, qui apporte la rosée. Air rorifère.

RORIPE. s. f. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des sisymbres.

RORQUAL. s. m. Mamm. Espèce de baleine du genre balénoptère. On le désigne aussi sous le nom de *balénoptère à ventre plissé*. C'est le plus long, sinon le plus gros des cétacés ; il est remarquable par les rides qui sillonnent sa poitrine, ce qui permet à cette partie une dilatation considérable, dilatation dont l'usage est inconnu. Dans les mers d'Europe on en rencontre deux espèces : le *rorqual de la Méditerranée* et le *jubarte des Basques*. ‖ Pl., des *rorquals*.

ROS. s. m. Techn. Espèce d'échelle, couchée dans le battant du métier à tisser, entre les échelons de laquelle passent, de deux en deux, tous les fils d'une chaîne, et qui conservent leur position respective. C'est le ros qui fixe la largeur de l'étoffe. Montage du ros. Planage du ros. Ros de cuivre. Ros d'acier. Fabriquer des ros.

ROSA (Mont). Géogr. Cime des Alpes, l'une des plus hautes après le mont Blanc, située entre le Valais et le Piémont.

ROSA (SALVATOR). Célèbre peintre et poète italien, né en 1615, à l'Arenella, près de Naples, mort à Rome en 1673, fut l'élève de Fracanzani et d'Aniello Falcone.

ROSACATE. s. m. Chim. V. ROSATE.

ROSACE. s. f. (rad. *rose*). Grandes roses qui occupent le milieu des compartiments en caissons dont on décore l'intérieur des voûtes ou les superficies des plafonds.

ROSACÉ, ÉE. adj. (du lat. *rosa*, rose). Bot. Se dit, en général, des parties qui sont disposées à peu près de la même manière que les pétales des roses simples. Le dynamène rosacé. Corolle rosacée. Ovaires rosacés. Écailles rosacées. ‖ ROSACÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes qui a pour type le genre rose.

ROSACIQUE. adj. des 2 g. Se dit d'une substance de couleur briquetée, rose ou rouge, que l'urine dépose à la suite des accès de fièvres intermittentes. Il a été reconnu que c'est une combinaison d'acide urique avec une matière particulière, de couleur rouge.

ROSAGE. s. m. (rad. *rose*). Bot. Genre de plantes de la famille des rhodoracées, comprenant des arbrisseaux ou des arbustes cultivés dans les jardins à cause de la beauté de leurs fleurs, le plus souvent rassemblées plusieurs ensemble en un corymbe terminal d'un bel aspect. On connaît dix-huit espèces de rosages dont quelques-unes croissent naturellement sur les montagnes alpines de l'Europe, et parmi lesquelles sont le rosage ferrugineux, vulgairement appelé *laurier rose des Alpes*. Rosage en arbre. Rosage velu. Rosage à grandes fleurs. Rosage du Pont. Rosage faux-ciste.

— Nom vulgaire de l'agrostème rosée du ciel et du nérion laurier-rose.

ROSAGE. s. m. (rad. *roser*). Action de roser. ‖ Action de donner de l'éclat et de la vivacité à la couleur du coton teint avec la garance.

ROSAGINE. s. f. Bot. Nom vulgaire du nérion laurier-rose.

ROSAGINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un rosage. ‖ ROSAGINÉES. s. f. pl. Nom donné par quelques botanistes à la famille des rhodoracées.

ROSAIRE. s. m. (de l'esp. ou de l'ital. *rosario*, chapeau de roses). Chapelet ou couronne composée de quinze dizaines de grains, sur chacun desquels on récite un *Ave Maria*, ces dizaines sont séparées par un grain isolé qui indique un *Pater*. Le but de cette prière est de rappeler aux fidèles les quinze mystères principaux de la vie de Jésus-Christ et de celle de la sainte Vierge. Mon aïeul maternel vivait encore en ce temps-là. C'était un bon vieillard qui ne se mêlait plus de rien que de dire son *rosaire* et de raconter ses exploits guerriers. (Le Sage.)

— *Ordre du saint Rosaire.* Ordre fondé par Frédéric, archevêque de Tolède, qui s'établit après la mort de saint Dominique ; le signe distinctif de cet ordre était une croix blanche et noire qui portait un médaillon ovale où était représentée la sainte Vierge tenant d'une main l'enfant Jésus et de l'autre un rosaire.

— *Rosaire des philosophes.* Livre sur la pierre philosophale, autrefois fort estimé des hermétiques.

— Métrol. Monnaie anglaise qui perdit son cours en 1299 et 1300, et qui était ainsi nommée parce qu'elle portait l'image d'une rose.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille du genre volute.

ROSAL, ALE adj. Antiq. rom. Qui se fait à l'époque des roses. ‖ *Offrandes rosales.* Celles qui étaient déposées avec des roses, au mois de mai, sur les tombeaux.

— ROSALES ou ROSALIES. s. f. pl. Se dit des jours où l'on déposait des roses des offrandes rosales, sur les tombeaux.

ROSALIE (Sainte). Née à Palerme dans le XIIe siècle, de parents illustres par leur noblesse ; elle est fêtée le 4 septembre.

ROSALIE. s. f. Entom. Belle espèce de coléoptère du genre capricorne.

— Médec. V. ROSÉOLE.

— Mus. Répétition d'une même phrase de chant sur les cordes qui sont un degré plus bas ou plus haut. Les bons compositeurs évitent les rosalies.

ROSAT. adj. des 2 g. (du lat. *rosa*, rose). Pharm. Dans la composition duquel il entre des roses. Sirop rosat. Miel rosat. Vinaigre rosat. Huile rosat. Pommade rosat. Onguent rosat.

> Dont l'huile de fort loin saisissait l'odorat,
> Et nageait dans des flots de vinaigre *rosat*.
> BOILEAU.)

ROSATE. s. m. (pr. *ro-za-te*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide rosacique avec une base.

ROSÂTRE. adj. des 2 g. Qui a une teinte rosée.

ROSBACH. Géogr. Petit village d'Allemagne, dans la Saxe prussienne, à 21 kilom. O.-N.-O. de Querfurth. C'est près de Rosbach que Frédéric II, roi de Prusse, battit, le 5 septembre 1757, l'armée française commandée par le prince de Soubise.

ROSBECQ. Géogr. V. ROSEBECQUE.

ROSBIF. s. m. Mot pris de l'angl. *roastbeef*, qui se prononce *rôstbif*, et qui signifie du bœuf rôti. Servir un rosbif. Manger du rosbif. Donnez à tel Anglais ses aises, un *rosbif*, un brasier de charbon ardent, et vous voilà maître de lui. (Otway.)

— Les cuisiniers donnent aussi ce nom à la partie du derrière d'un mouton, d'un agneau, d'un chevreuil, etc.

ROSCELIN (Jean). Philosophe scolastique, né en Bretagne au milieu du XIe siècle, eut pour partisan, et non pas pour élève, le célèbre Abélard ; il mourut dans un âge avancé.

ROSCIA (LOI). Loi promulguée l'an 69 av. J.-C. sous les auspices du tribun du peuple Lucius Roscius Othon. Elle décidait que les citoyens possédant quatre cents sesterces de revenus pourraient seuls occuper les quatorze premiers gradins du théâtre.

ROSCIUS (Quintus). Célèbre tragédien et comédien, naquit à Lanuvium, village municipe du Latium, vers 130 av. J.-C., fut l'idole des Romains.

ROSCOÉE. s. f. (de William *Roscoe*, poète et historien angl.). Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des amomées, avant pour type la roscoée purpurine à fleurs violettes, qui croît dans les Indes orientales.

ROSCONNE. s. f. Comm. Toile de lin blanche, qui se fait en Bretagne.

ROSE. s. f. (du lat. *rosa* ; fait du gr. ῥόδον, même signif.). Bot. Fleur du rosier. Les roses sont d'une grandeur remarquable, de couleur blanche, rosée, jaune, ou d'un rouge plus ou moins intense ; elles se montrent solitaires ou groupées plusieurs ensemble au sommet des branches ou sur de petits rameaux. Les roses joignent à l'élégance de la forme, la fraîcheur, la grâce, la beauté du coloris, la suavité du parfum. La rose, chez les anciens, brillait dans les pompes sacrées et dans les fêtes publiques et particulières. Les Grecs et les Romains entouraient de guirlandes de roses les statues de Vénus, d'Hébé et de Flore. La religion chrétienne n'a guère conservé l'usage des roses que dans une seule de ses solennités : dans les processions de la Fête-Dieu, ce sont les roses effeuillées qui se mêlent dans l'air aux parfums des encensoirs dirigés vers le Saint-Sacrement. Le vif éclat dont brille la rose passe vite. Le même jour qui la voit éclore le matin, la voit se flétrir le soir. La rose est la récompense de la sagesse dans la fête des Rosières. Rose vermeille, fanée, purpurine, épineuse, parfumée, odorante, épanouie, flétrie. Bouton de rose. Rose qui s'effeuille. La saison des roses. Cueillir des roses. Une couronne de roses. Une guirlande de roses. Un berceau de roses. Le vermillon de la couleur de la rose. Le parfum de la rose. Parmi les fleurs, la *rose* est la plus belle. (Agniel.) La *rose* n'avait pas encore exhalé ses voluptueux parfums ; mais l'humble violette embaumait les forêts. (Pougens.) La *rose* commande le secret, parce qu'elle est consacrée à des mystérieuses voluptés. (Ch. Nod.) Où naissaient les glaçons on voit naître les *roses*. (Mme Deshou.) Les *roses* d'aujourd'hui demain seront fanées. (J.-B. Rouss.) Les beaux esprits sont comme les *roses*, une seule fait plaisir, un grand nombre entête. (Mme Necker.) L'amour mine les plus belles âmes, comme le ver dévorant ronge les plus belles *roses*. (Shakspeare.) L'ingratitude est comme la *rose*, qui pique celui qui la cultive. (Boiste.)

> Reine de nos jardins, la *rose* tout humide
> S'empresse de sortir de son joli bouton.
> Elle rougit, semblable à la vierge timide
> Qui d'un heureux hymen va recueillir le don.
> De la suave odeur que son calice exhale,
> Se parfume déjà la douce volupté,
> L'amour vient lui ravir l'incarnat qu'elle étale,
> Et compose en riant le teint de la beauté.
> (COMBAIRE.)

— Poét. *La saison des roses.* Le printemps.

— Fig. et poét. Les roses de la jeunesse, du

jeune âge, les roses de son sein, de son teint, de ses joues, de ses lèvres. Un teint de rose. Des lèvres de rose. Des doigts de rose. Il a vu se faner les *roses* de son teint. (Desaint.) Les femmes ont coloré leur visage, lorsque les *roses* de leur teint se sont flétries. (Buff.) Les pâles violettes de la mort se confondaient sur ses joues avec les *roses* de la pudeur. (B. de S.-P.)

Les roses de mon premier âge
Ont sur mon front, hélas! brillé si peu d'instants.
(Mme Dufresnoy.)

Partout la *rose*; elle colore
Des Nymphes les bras arrondis;
La *rose* est aux doigts de l'Aurore,
La *rose* est au teint de Cypris. Millev.)

— Ce mot, comme celui de *fleur*, se prend par allusion pour exprimer la virginité.

Une novice accusait un curé
A son prélat d'avoir cueilli sa *rose*.
(J.-B. Rouss.)

— Il se dit aussi pour Jeune fille fraîche et jolie. C'est la rose du canton, du pays.

Ta fille était du monde, où les plus belles choses
Ont le pire destin,
Et rose elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin. Malherbe.)

— Plaisirs, agréments. Cette vie n'est pas semée de *roses*. (Volt.) Celui qui marche sur les *roses* peut avoir les pieds percés d'épines. (***)

— Dans un sens analogue. *Être sur des roses, être couché sur des roses, sur un lit de roses.* Jouir d'un état de mollesse, de plaisir, de félicité.

— *Comparer la rose au pavot.* Comparer une chose à un autre qui lui est de beaucoup inférieure.

— Prov. et fig. *Il n'est point de roses sans épines.* Il n'y a point de plaisir sans peine.

— Prov., fig et pop. *Il n'est point de si belle rose qui ne devienne gratte-cul.* || V. GRATTE-CUL.

— Prov. et fig. *Découvrir le pot aux roses.* Découvrir le secret de quelque galanterie, de quelque friponnerie, etc. || *C'est la plus belle rose de son chapeau.* Se dit du plus grand honneur, de l'avantage le plus considérable qu'ait une personne.

— *Lit de roses.* Couche de feuilles de roses qu'on étend pour en tirer de l'essence.

— Archit. On appelle ainsi, peut-être à raison de leur moindre dimension comparée à celle des rosaces, des ornements du même genre, qu'on place et qu'on taille, par exemple, sous les plafonds des corniches, dans les intervalles qui séparent les modillons, comme encore dans le milieu de chaque face de l'abaque du chapiteau corinthien. || *Rose de compartiment.* Nom de tout compartiment formé en rayons par des plates-bandes, guillochés, entrelas, étoiles, etc., et renfermé dans une figure circulaire. || Se dit encore des espèces de petits bouquets ronds, triangulaires et en losanges, qui remplissent des renfoncements de soffites, de voûtes, etc. || *Rose de moderne.* Nom que l'on donne dans les intérieurs des églises gothiques, à ces grands vitraux circulaires, formés de nervures en pierre, dont les intervalles sont remplis de panneaux de vitres; d'où résultent des compartiments de toutes sortes de couleurs, dont l'effet est très-agréable. || *Rose de pavé.* C'est, dans un dessin circulaire, un compartiment formé de diverses rangées de pavés, soit de grès, soit de cailloux, soit de pierres noires ou de pierres à fusil mêlées alternativement, dont on orne certaines cours, des grottes, des fontaines. || Le même nom se donne au même genre de compartiments, faits aussi en pierres ou carreaux de marbre de différentes couleurs, dans les parties circulaires et intérieures des édifices.

— Bot. Nom vulgaire donné à des plantes qui présentent dans leurs fleurs ou dans quelque autre partie, une forme approchante de la rose. || *Rose blanche.* Variété de figue. || *Rose changeante.* Espèce de ketmie. || *Rose de chien* ou *cochonnière.* Nom vulgaire des rosiers sauvages. || *Rose du ciel.* Espèce d'agrostème. || *Rose de Damas.* Variété de la rose trémière. || *Rose diète* ou *de Gueldre.* La viorne obier. || *Rose d'hiver* ou *rose de Noël.* L'ellébore noir. || *Rose d'Inde.* V. OEILLET D'INDE. || *Rose du Japon.* Le camélia du Japon et l'hortensia. || *Rose de Jéricho.* V. JÉROSE. || *Rose de Noël.* V. ROSE D'HIVER. || *Rose de Notre-Dame* ou *rose peone.* La pivoine officinale. || *Rose d'outremer.* La guimauve alcée. || *Rose rubis.* L'adonide d'été. || *Rose Ste-Marie.* La coquelourde des jardins. || *Rose trémière.* La guimauve alcée.

— *Bois de rose.* Bois à odeur de rose, d'une couleur rouge foncée.

— Hist. *Rose d'or.* Nom donné à une rose de ce métal, enrichie de pierres précieuses et bénie par le pape le quatrième dimanche du Carême, pour en faire présent en certaines circonstances à une église, à un prince, etc.

— *Guerre des deux roses.* Guerre civile qui désola l'Angleterre pendant le XVe siècle; elle eut pour cause la rivalité des maisons de Lancastre et d'York, qui se disputaient le trône, et prit son nom de ce que les deux partis avaient chacun adopté une rose pour signe de ralliement; les partisans du duc d'York portaient la rose blanche, et les Lancastre la rose rouge. Ell se termina par Henri Tudor de Richemond, ssu des Lancastre, qui épousa Elisabeth d'York fille d'Edouard IV, et confondit ainsi les droits des deux maisons.

— Lapid. Genre de taille que l'on donne au diamant lorsqu'il a peu d'épaisseur; éclat de diamant taillé et monté en bijou.

— Luth. Ouverture ronde placée au milieu de plusieurs instruments, comme dans les luths, les guitares, les théorbes.

— Mar. *Rose des vents.* L'ensemble des trente-deux rayons dans lesquels on partage la circonférence de l'horizon, afin de pouvoir estimer en mer la direction des vents. || *Roses du gouvernail* ou *femelot.* Sorte de penture qui reçoivent les gonds du gouvernail.

— Parfum. *Eau de rose* ou *eau rose.* Eau qu'on tire des roses par distillation.

— Philol. *Roman de la Rose.* Poème allégorique du XIIIe siècle, écrit en langue française. Commencé par Guillaume de Lorris, il fut achevé par Jean de Meung, dit Clopinel. C'est l'art d'aimer, mis en vers et renferme sous l'allégorie d'une rose qu'un amant veut cueillir.

— Serrur. Ornement rond, ovale ou à pans, que l'on fait ou de tôles relevées par feuilles, ou de fer contourné par compartiments à jour, et que l'on emploie dans les dormants des portes cintrées et dans les panneaux de serrurerie.

— Techn. Tache jaune, orangée ou bleue, que l'acier présente que quefois au milieu de sa cassure. || Marque ronde que le teinturier laisse au bout de l'étoffe, pour distinguer les couleurs qui ont servi de fond. || Ornement de vélin qui entre dans la composition d'une frange. || Cheville tournée qu'on met à un râtelier.

ROSE. adj. des 2 g. Qui est de la couleur de la rose. La couleur rose est une des plus agréables. Du ruban rose. Du taffetas rose. Une robe rose.

— Chron. *Dimanche rose.* Se dit, dans quelques diplômes, du Dimanche de l'Ascension, jour où le pape bénissait une rose d'or.

ROSE. s. m. La couleur rose. Cette robe est d'un joli rose. Le rose plaît à l'œil.

— Fig. et fam. *Voir tout couleur de rose.* Voir tout en beau.

ROSE (Sainte). Vierge, née en 1586 à Lima, dans le Pérou, morte en 1617 à l'âge de 31 ans. Elle est fêtée le 31 août.

— ROSE (Toussaint). Secrétaire du cabinet de Louis XIV, président à la cour des comptes en 1661, membre de l'Académie française, quoiqu'il n'eût rien écrit. Mort en 1701 à l'âge de 90 ans.

ROSÉ, ÉE. adj. Qui est d'un rouge faible approchant de la couleur de la rose. Vin rosé. Couleur rosée. Teint rosé. Joues rosées. Le visage efféminé, les couleurs vives et *rosées* de mon frère, annonçaient plutôt une fille déguisée qu'un véritable garçon. (Rétif.)

ROSÉ, ÉE. adj. Qui ressemble au rosier. || ROSÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rosacées, qui renferme le genre rosier.

ROSEAU. s. m. (pr. *ro-zô*). Bot. Genre de plantes monocotylédones apétales de la famille des graminées, comprenant des plantes herbacées, à racines vivaces, dont les tiges sont articulées, garnies de feuilles assez larges, te dont les fleurs sont disposées, en général, en une grande panicule. On connaît plus de cinquante espèces de roseaux, parmi lesquels sont le roseau plumeux, le roseau de rivage, le roseau des sables, le roseau coloré, le roseau à balai, le roseau à quenouille ou donax. Les paysans se servent encore des tiges creuses du roseau cultivé pour faire des flageolets, des fifres, des flûtes de Pan, etc. La flûte n'était d'abord qu'un simple roseau, grossièrement façonné en instrument. C'est au roseau que le hautbois et le basson doivent ce mordant précieux qui joint des charmes à la douce mélodie de leurs sons. Le *roseau* sur le bord des fleuves dresse en l'air ses feuilles rayonnantes et sa quenouille rembrunie, tandis que le nymphéa étend à ses pieds ses larges feuilles en cœur et ses roses dorées, l'un présente sur les eaux une palissade et l'autre un plancher de verdure. (B. de St-P.)

J'irai creuser la terre, et comme ce barbier,
Faire dire aux *roseaux*, par un nouvel organe,
Midas, le roi Midas a des oreilles d'âne. Boileau.)

— Comme les premières flûtes furent faites de roseaux, les poètes disent *le roseau* pour la *flûte*, le *chalumeau*.

Là, tandis qu'appuyé sur son bâton noueux,
Veillant à son bercail, le chevrier joyeux,
Sur son humble *roseau* module un air rustique.
(De Valori.)

— Se dit aussi pour Ligne à pêcher.

Elle prend les poissons à ces légers *roseaux*
Qui leur offrent dans l'onde un insecte perfide.
Mollevaut.)

— *Roseau des étangs.* Nom vulgaire de la massette. || *Roseau à feuilles rayées.* Variété de l'alpiste. || *Roseau des Indes.* Le bambou. || *Roseau odorant.* L'acore. || *Roseau de la passion.* La massette. || *Roseau à sucre.* La canne à sucre.

— Fig. *C'est un roseau qui plie à tous vents.* Se dit d'un homme qui manque de fermeté, qui cède à toutes les impulsions qu'on veut lui donner. Quand il s'agit de modérer vos passions, votre prétendue philosophie vous abandonne, vous n'êtes plus qu'un *roseau* faible que les vents agitent à leur gré. (Mass.).

L'espoir a beau tromper; toujours l'homme incertain
Prend l'appui du *roseau* qui rompit sous sa main.
(Lemierre.)

O destin des humains! ô néant! ô faiblesse!
Imbéciles *roseaux* que chaque souffle abaisse!
(G. Fargy.)

— Fig. *S'appuyer sur un roseau.* Mettre sa confiance en quelqu'un qui n'a pas la force, le crédit, l'autorité nécessaire pour nous soutenir. Sur quel *roseau* fragile a-t-il mis son appui? (Rac.)

— Se dit de certains ornements en forme de cannes ou de bâtons, dont on remplit par en bas, et jusqu'au tiers, les cannelures des colonnes rudentées.

— Iconol. Les roseaux sont un des attributs des fleuves et des Nymphes. Presque tous les monuments antiques et modernes représentent ces divinités couronnées de roseaux.

ROSEBECQUE ou **ROSEBECK.** Géogr. Petite ville de Belgique devenue célèbre depuis la victoire qu'y remporta Charles VI sur les Flamands révoltés contre le comte de Marle; 4,000 hab.

ROSE-CROIX. s. m. Secte d'illuminés qui existait évidemment en Allemagne vers la fin du XVe siècle, mais qui sut conserver si parfaitement le mystère de son origine et de son organisation, qu'aucune trace ne nous est restée sur l'une ni l'autre.

— Ce nom s'est conservé dans la franc-maçonnerie; c'est le titre d'un grade qui est immédiatement au-dessus de celui de maître.

ROSÉE. s. f. (du lat. *ros*, fait du gr. δρόσος, qui a la même signif.). Eau qui se condense pendant la nuit sur les plantes, et que l'action des vents ou de la chaleur solaire dissipe le matin. La rosée dépend en partie de la transpiration des végétaux, en partie aussi des vapeurs qui s'élèvent de la terre, ou de l'eau tenue en dissolution dans l'atmosphère. Rosée fraîche, humide, froide, douce, céleste, tendre, fertile, féconde, matinale. Rosée abondante. Grande rosée. La rosée du matin. La rosée du soir. Rosée de mai. La rosée tombe. L'herbe où tremblent encor les gouttes de *rosée*. (Del.) La *rosée* produit plus de limons que l'eau des pluies. (Buff.) Le ciel s'ouvre ou se ferme, retient ou répand ses *rosées* à la prière de ce nouvel Elie. (Fléch.) La vérité est comme la *rosée* du ciel; pour la conserver pure, il faut la recevoir dans un vase pur. (Hervey.) La louange est aux vertus ce qu'une douce *rosée* est aux plantes qu'elle vivifie (La Mothe le Vayer.) La pitié d'une âme supérieure tombe d'en haut, comme la *rosée* sur l'aridité de la vie. Mme de Staël.) La pudeur pare la beauté, comme la *rosée* embellit la nature. (De la Bouisse.) Ah! Chloé, je t'aime plus que les abeilles n'aiment les fleurs, plus que les fleurs n'aiment la *rosée* du matin. (Gessner.)

Que des malheurs d'Hécube une autre soit frappée,
De ses propres malheurs l'Aurore est occupée:
Aujourd'hui même encor, fidèle à ses douleurs,
En gouttes de *rosée* elle épanche ses pleurs. (Desaint.)

— Prov. et fig. *Tendre comme la rosée, comme rosée.* Fort tendre. Cette viande est tendre comme rosée. Cette salade est tendre comme rosée.

— Fig. *La rosée du ciel.* Les bienfaits du ciel, ses consolations, son heureuse influence. Le Seigneur n'aurait pas voulu laisser des hommes créés à son image en proie à l'indigence, tandis qu'il répandrait la *rosée* du ciel sur un petit nombre d'heureux. (Mass.)

Cieux, répandez votre *rosée*,
Et que la terre enfante son Sauveur! (Rac.)

— Bot. *Rosée du ciel.* Le nostoc commun. || *Rosée du soleil.* Le drosère à feuilles rondes.

— Hippiatr. Sang qui commence à paraître à la sole du cheval lorsqu'on la pare profondément.

— Manuf. Changement de couleur du drap, aux endroits où il est moins fourni de laine.

— Techn. Espace compris entre les broches d'un ros ou peigne de tisserand.

ROSE-GORGE. s. m. Ornith. Espèce de gros-bec de la Louisiane.

ROSÉICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *roseum*, rose; *collum*, cou). Qui a le cou rose. Le perroquet roséicolle.

ROSÉIGASTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *roseus*, rose; *gaster*, ventre). Qui a le ventre de couleur rose. Le trogon roséigastre.

ROSÉIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *roseus*, rose; *penna*, aile). Qui a les ailes roses, comme le sont à la base les élytres du poekilocère roséipenne.

ROSELÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des corolles régulières composées de trois à cinq pétales ou plus, divergents, disposés en rosace, attachés par de courts onglets, et ouverts dès leur insertion. || Se dit aussi des feuilles qui sont alternes, nombreuses, rapprochées à la base, et divergentes au sommet, de manière à imiter la disposition des pétales d'une rose simple épanouie.

ROSELET. s. m. Mamm. Nom donné à l'hermine, espèce de quadrupède du genre marte, dans son pelage d'été.

ROSELIÈRE. s. f. Agric. Lieu planté de roseaux.

ROSELIN. s. m. Ornith. Nom donné au merle couleur de rose.

ROSELITE. s. f. (du nom de M. G. *Rose*, de Berlin). Minér. Nouvelle espèce minérale, composée d'oxyde de cobalt, de chaux, d'acide arsénié, de magnésie et d'eau. La roselite raie le gypse, et est rayée par le fluorite.

ROSELLE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de la grive mauvis, qu'on appelle aussi *rosette*.

ROSEMONDE. Fille du baron d'Heresford, favorite du roi d'Angleterre Henri II, et célèbre par ses malheurs autant que par sa beauté; elle mourut jeune vers 1173.

ROSÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de la famille des corymbifères, avant pour type la rosène glanduleuse, arbrisseau du cap de Bonne-Espérance.

ROSÉOLE. s. f. (du lat. *roseola*, fait de *rosa*, rose) Médec. Exanthème non contagieux, habituellement sans fièvre, sans catarrhe précurseur, caractérisé par de petites taches roses, sans élevures ni papules. On dit mieux *rougeole boutonneuse*.

ROSE-QUEUE. s. m. Erpét. Reptile saurien du genre agame.

ROSER. v. a 1re conj. Donner un œil cramoisi au rouge.

— SE ROSER. v. pron. Prendre la couleur rose. Lorsque la vivacité de l'acier et son traitement font supposer qu'il devra se *roser*, on doit le ménager à la forge. (Rev. scientif.)

ROSERAIE. s. f. Terrain qui n'est plante que de rosiers.

ROSEREAUX. s. m. pl. Comm. Fourrures qu'on tire de Russie par Archangel et qui se vendent en Suisse.

ROSES. Géogr. Ville d'Espagne dans la Catalogne; 2,300 hab. Elle fut prise par le général français Pérignon, le 2 janvier 1795, après un siège de six semaines.

ROSETIER. s. m. Ouvrier qui fait des ros. || Outil pour faire des ros.

ROSETTE. s. f. (dimin. de *rose*). Petite rose.

— Nœud de ruban, ruban noué en forme de rose. Les rosettes de souliers. Faire une rosette. Une grosse rosette. Une petite rosette. Rosette de cravatte.

— Réseau qu'une lingère fait aux petits trous qu'un accident a causés dans le linge.

— Horlog. Petit cadran, ordinairement en argent, placé sur la petite platine d'une montre, au centre duquel est une aiguille portée à carré par un axe, et qui sert à faire avancer ou retarder par degré le mouvement de la montre.

— Bot. Amas de petites feuilles d'une forme et d'une couleur variées, qui termine la tige de certaines mousses.

— Danse. Sorte de spirale que l'on décrit avec vitesse en tournant sur la pointe du pied.

— Entom. Espèce de phalène.

— Ichthyol. Le grondin ou rouget. || Petit poisson du genre athérine, très-commun sur nos côtes de la Manche.

— Conchyl. *Rosette d'épinette.* Le *trochus perspectivus*, type du genre cadran.

— Manég. Se dit des molettes des éperons.

— Techn. Instrument à l'usage des fabricants de peignes, et qui consiste en un cône tronqué, en acier, dont la petite base entre avec jeu dans le tuyau de la plus petite, comme propre à faire des dents, et la grande base, plus grande que la circonférence extérieure de la plus grosse canne. Les *rosettes* de seize dents sont destinées aux plus gros tuyaux. (Lenorm.)

— Ornement de tôle ciselée en manière de rose, au milieu de laquelle passe la tige d'un bouton de porte.

— Sorte d'encre rouge faite avec du bois de Brésil. Ecrire avec de la rosette. Régler du papier, des registres avec de la rosette.

— Sorte de craie teinte en rouge, qui sert à peindre.

— *Cuivre de rosette.* Plaque de cuivre affiné en raison des espèces de rosaces ou boursouflures qui caractérisent la surface de ce produit d'affinage.

ROSETTE. Géogr. Ville de la Basse-Egypte, ch.-l. d'une province, sur la branche occidentale du Nil, et dont la population varie de 9,000 à 20,000 habitants.

ROSETTIER. s. m. Techn. Outil ou emporte-pièce qui coupe la petite plaque de métal placée sur un bloc de plomb, selon la forme de l'outil et du dessin qu'il porte.

ROSHEIM. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Strasbourg (Bas-Rhin); 3,770 hab.

ROSIER. s. m. (pr. *ro-zié*; du celt. *rhood* ou *rhudd*, rouge, d'où les Grecs ont fait ῥόδον, et les Latins, *rosa*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des rosacées, comprenant des arbrisseaux ou des arbustes à fleurs, d'une grandeur remarquable, disposées en plus ou moins grand nombre au sommet des branches ou sur de petits rameaux latéraux, joignant à la beauté et à l'élégance des formes le charme des couleurs les plus agréables, et souvent celui d'un doux parfum. On connaît un grand nombre de rosiers, parmi lesquels sont le rosier à feuilles de pimprenelle, le rosier cannelle, le rosier de Caroline, le rosier à feuilles rougeâtres, le rosier de mai, le rosier luisant, le rosier des Alpes, le rosier églantier, le rosier des champs, le rosier toujours vert, le rosier toujours fleuri ou rosier de Bengale, le rosier, musqué ou rosier muscade, le rosier blanc, soufre, le rosier cent feuilles, le rosier nain, le rosier velu, rouille. Le *rosier* est sans fleurs le pampre sans raisin. (J.-B. Rouss.) Le *rosier* paraît l'emblème du plaisir par ses fleurs éclatantes et passagères, mêlées d'épines cachées et permanentes. (B. de St-P.) Certaines personnes, comme le *rosier*, n'ont des fleurs qu'un moment, et toujours des épines. (Boiste.)

— *Rosier du Japon.* Le camelia.

ROSIÈRE. s. f. Celles des jeunes filles qui, dans certains villages, a obtenu la rose destinée à être le prix de la sagesse. La tradition attribue à saint Médard la pensée d'avoir fait servir la fleur de volupté à couronner la vertu, en fondant au village de Salency, près Noyon, sa patrie, un prix annuel de vingt-cinq livres, destiné à la jeune fille qui se serait montrée la plus vertueuse, au jugement des prud'hommes du pays. La jeune fille recevait en même temps une couronne de roses.

> Hélas! belle *rosière*,
> D'autres amis des mœurs doteront ta chaumière;
> Mes présents ne sont point une ferme, un troupeau,
> Mais je puis d'une rose embellir ton chapeau.
> (De Fontanes.)

— Ichthyol. Un des noms vulgaires du véron.

ROSIÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montdidier (Somme); 2,350 hab.

ROSILLE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

ROSILLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une rosille. ‖ ROSILLÉES. s. f. pl. Section de la tribu des sénécionidées héléniées, qui a pour type le genre rosille.

ROSINE. s. f. Métrol. Monnaie d'or de Toscane, qui vaut 21 fr. 51 c. argent de France. Il y a aussi des demi-rosines qui représentent 10 fr. 77 c.

ROSIR. v. a. 2ᵉ conj. Rendre rose. ‖ v. n. Devenir rose.

ROSLIN. Géogr. Ville d'Écosse, à 9 kilom. d'Édimbourg. Les Écossais battirent trois fois les Anglais aux environs de cette ville, en 1382, en un même jour.

ROSMARE. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un holocentre.

ROSMARIEN, ENNE. adj. Mamm. Qui ressemble à un morse. ‖ ROSMARIENS. s. m. pl. Famille des mammifères qui a pour type le morse. (*Rosmarus.*)

ROSNY. Géogr. Joli village de France (Seine-et-Oise), à 4 kilom. S.-O. de Mantes, sur la rive gauche de la Seine, qui y forme deux îles. Sully naquit à Rosny et fut longtemps lui-même appelé Rosny.

— ROSNY. s. m. Arbre qui fut planté dans chaque commune par ordre de Sully.

ROSOIR. s. m. Outil pour faire le trou de la rose d'un clavecin.

ROSON. s. m. V. ROSAGE.

ROSOYANT, ANTE. adj. S'est dit pour Semblable à la rosée. Herbes rosoyantes. La douce liqueur *rosoyante* du ciel. (Régnier.) C'est dommage d'avoir laissé perdre ce joli mot.

ROSOYER. v. n. 1ʳᵉ conj. S'est dit pour Tomber en rosée.

ROSPORDEN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Quimper (Finistère); 900 hab.

ROSROED. s. m. Hist. Tribunal institué en Russie pour régler les contestations de préséance entre les nobles, et qui fut aboli par le czar Feodor Alexiowitch, vers la fin du XVIIᵉ siècle.

ROSS. Géogr. Ville d'Angleterre, à 20 kilom. d'Hereford; 3,880 hab. Pope a célébré, sous le nom de *L'homme de Ross*, un riche habitant de cette ville qui consacra sa fortune à des actes de bienfaisance.

— COMTÉ DE ROSS. Comté en Écosse, entre ceux de Sutherland au N., borné à l'O. par l'Océan; 74,800 hab. Ch.-l. Tain.

ROSSANE. s. f. Bot. Variété de pêche.

— Art culin. Manière d'apprêter les lapins.

ROSSE. s. f. Cheval sans force, sans vigueur. Une vieille rosse. Une méchante rosse. Ce cheval est une vraie rosse.

> Mais la postérité d'Alfane et de Bayard,
> Quand ce n'est qu'une *rosse*, est vendue au hasard.
> (Boileau.)

— Prov. et fig. *Il n'est si bon cheval qui ne devienne rosse.*

— Bot. Nom vulgaire du radis raphanistre.

— Ichthyol. Nom vulgaire de l'ablette.

ROSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rosser. S'emploie adjectiv. Il fut rossé d'importance.

ROSSELET. s. m. Ornith. La petite rousserolle et le mauvis.

ROSSER. v. a. 1ʳᵉ conj. Battre violemment. Dans les villages reculés, les mères battent quelquefois sans pitié leurs enfants, qui *rossent* à leur tour sans pitié les animaux. (Cormenin.) Fam.

— SE ROSSER. v. pron. Se battre. Pop.

ROSSI. Illustre famille italienne qui compte plusieurs artistes distingués, un linguiste et un littérateur.

ROSSICLER. s. m. Minér. Mine d'argent rouge du Pérou.

ROSSIGNOL, s. m. Petit oiseau de la famille des becs-fins, qui est roussâtre sur le dos, sur les ailes, et dont la gorge, la poitrine et tout le dessous du corps sont d'un blanc grisâtre plus ou moins foncé. Cet aimable chanteur habite ordinairement les lisières des bois garnies de buissons, les bosquets et les haies dans des lieux tranquilles; il nous quitte au mois de septembre et revient en avril. Nous attendons chaque hiver que l'hirondelle et le *rossignol* nous annoncent le retour des beaux jours. (B. de St-P.) Le *rossignol* jaloux enfle son gosier flexible, et fait entendre l'harmonie de ses roulements. (Reyrac.) Le chant du *rossignol* fait palpiter le cœur du jeune homme: le vieillard rit de son émotion. (Boiste.) Du *rossignol* en deuil les soupirs cadencés. (B.-Lorm.)

> Les sons plaintifs, les chants mélodieux
> Du *rossignol* caché sous le feuillage. (Malfil.)

> Et jamais dans les bois on n'a vu les corbeaux
> Des *rossignols* emprunter le ramage. (Mᵐᵉ Desh.)

— Fam. *Avoir une voix de rossignol, un gosier de rossignol.* Avoir la voix pure et très-flexible. ‖ On dit dans le même sens, *c'est un rossignol.*

— Ironiq. *Un rossignol d'Arcadie.* Un âne. ‖ Fig. Un ignorant, un chanteur détestable.

— *Quand le rossignol a vu ses petits, il ne chante plus.* Quand on a des enfants, on perd la gaîté.

— Sorte de petite flûte à piston qui se fait ordinairement avec un tuyau d'écorce détaché d'une branche de bois vert dans le temps de la sève. Jouer du rossignol.

— Un des jeux de l'orgue, qui imite le chant du rossignol.

— Coin de bois qu'on met dans les mortaises qui sont trop longues, lorsqu'on veut serrer quelques pièces de bois, comme jambes de bois et autres objets semblables.

— Ornith. *Rossignol aux ailes variées.* Le gobe-mouche noir. ‖ *Rossignol d'Amérique.* La grande fauvette ou grand figuier de la Jamaïque. ‖ *Rossignol des Antilles.* Le moqueur. ‖ *Rossignol bâillet.* Le rossignol des murailles. ‖ *Rossignol du Canada.* Le troglodyte œdon. ‖ *Rossignol d'eau* ou *de rivière.* La grande rousserolle. ‖ *Rossignol d'hiver.* Le rouge-gorge et la fauvette d'hiver. ‖ *Rossignol de Madagascar.* La loxie de Madagascar. ‖ *Rossignol moinet.* Le bouvreuil ordinaire. ‖ *Rossignol de Virginie.* Le cardinal huppé. ‖ *Rossignol mouche.* La fauvette babillarde. ‖ *Rossignol de mer.* Le rouge-queue de muraille. ‖ *Rossignol de muraille.* La gorge-noire et plusieurs espèces de rouge-queues, de fauvettes et de gobe-mouches.

— Serrur. Instrument en forme de crochet qui, à défaut de clé, sert aux serruriers pour ouvrir une porte.

— Techn. Les carriers donnent ce nom aux arcs-boutants des fourches qui soutiennent l'arbre de la grande roue des carrières.

— Hippiatr. Trou fistuleux, irrégulier, placé à la partie supérieure ou latérale du fondement, pénétrant dans le rectum, et formant une véritable fistule dont les bords plus ou moins engorgés, durs et calleux, laissent suinter une humeur sanieuse et purulente, et qui est assez ordinairement pratiqué à l'anus par des maquignons ou des maréchaux ignorants, dans le but de soulager les chevaux affectés de la pousse.

ROSSIGNOLADE. s. f. Se dit quelquefois pour Chant du rossignol.

— Fig. Roulade. Elle lance en se jouant les *rossignolades* les plus périlleuses. (Courr. fr.)

ROSSIGNOLEMENT. s. m. Chant du rossignol. ‖ Action de chanter comme le rossignol.

ROSSIGNOLER. v. n. 1ʳᵉ conj. Imiter le chant du rossignol. Fam.

ROSSIGNOLET. s. m. Ornith. Jeune rossignol.

ROSSIGNOLETTE. s. m. Ornith. Femelle du rossignol.

ROSSINANTE. (de l'espagn. *rocinante*; fait de *rocin*, rosse; *antes*, avant; littéral. *qui n'était qu'une rosse avant de devenir la monture d'un illustre chevalier*). Nom donné par Cervantes au cheval maigre et efflanqué de don Quichotte.

> Tel fut ce roi des bons chevaux,
> *Rossinante*, la fleur des coursiers d'Ibérie,
> Qui, trottant jour et nuit et par monts et par vaux,
> Galopa, dit l'histoire, une fois en sa vie. (Boil.)

— s. f. Par extens. et par plaisanterie. Nom donné à tout cheval ruiné et de mauvaise mine.

ROSSINIEN, ENNE. adj. Mus. Qui appartient à Rossini, qui tient de sa manière.

ROSSINISME. s. m. Mus. Genre particulier au célèbre compositeur Rossini.

— Opinion des rossinistes.

ROSSINISTE. adj. et s. des 2 g. Mus. Partisan de Rossini.

ROSSO (LE). Célèbre peintre de Florence, connu sous le nom de maître Roux, né en 1496, mort en 1541.

ROSSOLAN. s. m. Ornith. L'ortolan de neige, en Dauphiné.

ROSSOLIS. s. m. (pr. *ros-ço-li*; du lat. *ros*, rosée; *solis*, soleil). Bot. Genre de plantes de la famille des droséracées dont elle forme le type. Les rossolis sont de petites plantes d'un aspect particulier, qui habitent les prairies tourbeuses et les lieux humides de presque toutes les régions tempérées et intertropicales du globe. Les bestiaux ne touchent point, en général, au rossolis, et lorsque les moutons, pressés par la faim, viennent quelquefois à le brouter, il passe pour constant, parmi les agronomes, qu'il leur cause une toux qui finit souvent par occasionner la mort lorsqu'ils en ont beaucoup mangé.

— Liqueur distillée, composée de roses muscates, de fleurs d'oranger, de cannelle, de clous de girofle et de plusieurs autres substances. Rossolis de Turin. Boire du rossolis. Rossolis de table. Un verre de rossolis. Une bouteille de rossolis. Le rossolis est fort en vogue à Turin, où il s'en fabrique une grande quantité.

— On écrit aussi *rossoli.*

ROSTAGE. s. m. Passem. Garniture de points de soie ou de métal qui embrasse toute la hauteur d'un bouton.

ROSTAMIDES. s. m. pl. Hist. Dynastie arabe qui possédait les côtes maritimes de l'Afrique, depuis Tunis jusqu'au détroit de Gibraltar, fut détruite au commencement du Xᵉ siècle, en même temps que celle des Aglabites.

ROSTELLAIRE. s. f. Conch. Genre de coquilles établi pour plusieurs espèces de strombes et parmi lesquelles sont la rostellaire bec arqué des moluques, la rostellaire bec-droit, de la Chine, et la rostellaire pied de pélican qui se trouve dans toutes les mers d'Europe.

ROSTELLE. s. f. Bot. Nom sous lequel on désigne de très-petits prolongements en forme de bec un peu crochu, qui terminent certaines parties des végétaux; quelquefois la radicule des graines, et le prolongement du stigmate des orchidées qui recouvre le gynize.

— Zool. Nom qui sert à désigner le rostre des palex, l'instrument oral du pou et de quelques autres insectes aptères.

ROSTELLÉ, ÉE. adj. Qui se prolonge en une petite pointe raide et quelquefois légèrement crochue, comme l'opercule du phaséum rostellé.

ROSTELLINE. s. f. Nom sous lequel on désigne les espèces de plumules, ou les productions filiformes, que poussent, en germant, les spores des plantes cryptogames.

ROSTER. v. a. 1ʳᵉ conj. Passem. Garnir un bouton de points d'or ou d'argent.

ROSTKOVIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des joncées, ayant pour type la rostkovie à fruits ronds, du détroit de Magellan.

ROSTOCK. Géogr. Ville du grand duché de Mecklembourg-Schwérin, sur la Warnow. Patrie de Blücher; 19,000 hab.

ROSTOV. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, sur le bord N.-O. du lac Névo; fut prise et presque anéantie par les Tartares en 1237, et fut réunie à la Russie en 1328; 5,000 hab.

ROSTRAGINE. s. f. (du lat. *rostrum*, bec). Foss. Nom donné autrefois à des dents de poissons fossiles qui ont la forme d'un bec d'oiseau.

ROSTRAL, ALE. adj. (du lat. *rostrum*, bec). Entom. Se dit des antennes lorsqu'elles sont insérées sur un rostre. L'hermine rostrale est ainsi nommée à cause de sa trompe saillante.

ROSTRAL, ALE. adj. (du lat. *rostrum*, bec). Antiq. Nom donné à des colonnes érigées en mémoire d'une victoire navale, et qui sont ornées de poupes et de proues de vaisseau et de galère, avec des ancres et des grappins. ‖ *Couronne rostrale.* Celle qui était décernée au Romain qui, dans un combat, avait sauté le premier à bord d'un vaisseau ennemi. Cette couronne avait pour ornement des figures de poupes et de proues de navire.

— Pl. masc., *rostraux.* Des ornements rostraux.

ROSTRE. s. m. (du lat. *rostrum*, bec). Bot. S'emploie quelquefois comme synonyme de Rostelle. ‖ On désigne ainsi les extrémités des capuchons, dans les corolles irrégulières.

— Archit. et sculpt. Ornement ayant la forme d'un éperon de navire antique.

— Conchyl. Nom donné au siphon plus ou moins allongé qui termine intérieurement l'ouverture de certaines coquilles univalves.

— Entom. L'ensemble des pièces longues et étroites qui par leur réunion composent le suçoir des insectes hémiptères.

— Moll. On appelle aussi *rostre*, dans beaucoup de crustacés, la partie du test qui est située entre les yeux et s'avance plus ou moins.

ROSTRÉ, ÉE. adj. Qui est allongé en forme de bec. Anthères rostrées. Casque rostré, feuilles rostrées. Cérion rostré. Silique rostrée. Silicule rostrée. Le zygopetalon rostré. L'aconit rostré. Le mésembryantème rostré.

— Conchyl. Se dit d'une coquille bivalve dont une des faces, ou les deux, présente à l'un de ses angles un appendice plus ou moins long. ‖ Se dit aussi d'une coquille univalve dont l'ouverture se prolonge en un siphon plus ou moins long.

— Entom. Se dit d'un insecte dont le bec est très-long. La limnobie rostrée.

— Ichthyol. Se dit d'un poisson dont le museau est long et cylindrique. Le chelmon rostré.

— Ornith. Se dit d'un oiseau qui a le bec très-large. Le platyrinchos rostré.

— ROSTRÉES. s. f. pl. Bot. Section de la famille des muscides, comprenant celles qui ont un épistome saillant et en forme de bec.

ROSTRENEN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Guingamp (Côtes-du-Nord); 1,140 hab.

ROSTRES. s. m. pl. (du lat. *rostrum*, bec). Antiq. La tribune aux harangues, celle où l'on haranguait le peuple romain. On doit se représenter ce qu'on appelait à Rome les *rostres*, comme une sorte d'estrade formée en manière de tribune dans la figure même d'une proue de vaisseau; ou bien comme une tribune plus ou moins étendue et placée sur un soubassement qu'on aurait orné de ces becs de navire que les Romains appelaient *rostra.*

> Rome, ô terreur! a vu sur les *rostres* sanglants,
> De son libérateur la tête en cheveux blancs.
> (Chaussaigne.)

> Sur ces *rostres* sanglants, théâtre où tant de fois,
> Des défenseurs de Rome a retenti la voix.
> (De Salverte.)

ROSTRICORNE. adj. des 2 g. Entom. Dont les antennes sont portées sur une sorte de bec produit par un prolongement de la tête. ‖ ROSTRICORNES. s. m. pl. Famille de coléoptères.

ROSTRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *rostrum*, bec; *forma*, forme). Qui a la forme d'un bec.

ROSTRO-LABIAL. adj. et s. m. Anat comp. Se dit d'un muscle de la bouche du têtard.

ROSULAIRE. adj. des 2 g. Qui a la forme ou la disposition des pétales d'une rose, comme les feuilles radicales du crassula rosulaire, les orbicules dont se charge la surface des expansions de l'échinophore rosulairée.

ROT. s. m. (du lat. *ructus, eructatio*). Mot peu usité en médecine, et proscrit du langage décent, par lequel on désigne la sortie par la bouche de matières gazeuses qui s'élèvent de l'estomac. Gros rot. Rot aigre, vineux. Faire un rot, des rots. Il est bas, et l'on évite de s'en servir.

— Ce mot est à peu près synonyme d'*éructation*, et il diffère du *rapport*, en ce que dans celui-ci les gaz sortis de l'estomac font toujours éprouver un goût plus ou moins désagréable, et que leur ascension peut se faire sans bruit manifeste, tandis que le mot qui nous occupe indique que la sortie de ces gaz est accompagnée d'un bruit désagréable, et qu'ils n'ont d'ailleurs par eux-mêmes aucun mauvais goût.

RÔT. s. m. Service des mets rôtis. Le rôt est servi après les entrées. Rôt en maigre. Rôt en gras. La magnificence des festins consistait surtout dans la somptuosité du *rôt*, comme aujourd'hui aux noces de village: on y servait des sangliers et des bœufs entiers et remplis d'autres animaux. (Roubaud.) J'allais enfin sortir quand le *rôt* a paru. (Boil.)

— C'est à tort que l'Académie et quelques auteurs ont fait ce mot synonyme de *rôti*; le *rôt* est le service des mets rôtis, et le *rôti* est la viande rôtie. On sert le *rôt*, et on mange le *rôti*. Un grand plat de *rôt*, servi peu de temps après les ragoûts, vint achever de rassasier les celeurs, qui, buvant à proportion qu'ils mangeaient, furent bientôt de belle humeur. (Le Sage.)

> Le bruit cesse, on se retire,
> Rats en campagne aussitôt,
> Et le citadin de dire:
> Achevons tout notre *rôt.* (La Font.)

— Prov. et fig. *Manger son pain à la fumée du rôt.* Être témoin, spectateur d'un divertissement, d'un plaisir auquel on ne peut avoir part.

— Prov. et fam. *Être à pot et à rôt dans une maison.* Y vivre, y manger quand on veut, y être très-familier.

ROTA (Bernardin). Poète bucolique et élégiaque, né à Naples en 1509, mort en 1575. Il importa l'églogue marine dans la langue italienne.

ROTACÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des corolles monopétales dont le tube très-court s'épanouit en un limbe ouvert et plane.

ROTACISME. s. m. (du gr. ῥωτακισμός, fait de ῥωτακίζω, répéter souvent la lettre *r*). Nom donné à ce vice de prononciation plus connu sous le nom de *grasseyement.* V. ce mot.

ROTALE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des caryophyllées, ayant pour type la rotale verticillée, plante herbacée des Indes-Orientales.

ROTALIE ou **ROTALITE.** s. f. Conchyl. Genre de coquilles cloisonnées polythalames, qui ne se rencontrent que dans les couches du calcaire grossier. Rotalite trochidiforme, lenticuline, déprimée, discorbule.

ROTANG. s. m. (nom vernaculaire). Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des palmiers, comprenant des espèces toutes très-utiles par les divers usages auxquels on les emploie. Tous les rotangs fournissent un aliment dans leurs jeunes tiges et dans leurs fruits, et une boisson dans la liqueur qui découle des plaies faites à leur spadice. Quelques espèces servent à fabriquer des cordages, des câbles d'une force supérieure, toutes sortes de liens. Rotang à piques. Rotang à cordes. Rotang à cannes. Rotang à meubles. Rotang sang-de-dragon. Rotang noir.

ROTATEUR. adj. s. m. (du lat. *rotare*, tourner en roue). Anat. On a donné l'épithète de *rotateurs* à quelques muscles qui font exécuter à certaines parties, comme la tête, l'œil, le bras la cuisse, etc., des mouvements de rotation.

ROTATIF, IVE. adj. Qui agit en tournant. Briquet rotatif.

— *Machine rotative.* Dénomination qui comprend toutes les machines à vapeur dans lesquelles le mouvement rectiligne alternatif de la tige du piston est transformé en un mouvement de rotation.

ROTATION. s. f. (pr. *ro-ta-ci-on*; du lat.

rotatio, fait de *rota*, roue). Phys. Mouvement circulaire d'un corps qui tourne sur lui-même. La rotation de la terre autour du soleil.

— Agric. Succession de récoltes dans un ordre déterminé, et calculé de manière à obtenir de la terre des produits plus abondants sans la fatiguer ni l'épuiser. *Assolement* et *rotation* sont des mots qui se confondent l'un dans l'autre ; des assolements bien réglés établissent dans une exploitation rurale une rotation intelligente qui ramène les différentes cultures chacune à son tour et dans l'ordre le plus convenable pour leur prospérité.

— Anat. Mouvement circulaire qui peut être exécuté par certaines parties du corps.

— Bot. Nom donné à la circulation intra-cellulaire, c'est-à-dire au mouvement des liquides qui s'opère dans l'intérieur même des cellules ou des petites cavités closes qui constituent la majeure partie du tissu des plantes.

— Géom. Révolution d'une surface autour d'une droite immobile, et l'on conçoit cette révolution en engendrant un solide.

— Mécan. Mouvement d'un corps autour d'une ligne droite, qui prend le nom d'axe de rotation.

ROTATOIRE. adj. des 2 g. Mécan. Qui accomplit un mouvement de rotation.

ROTATOIRES. s. m. pl. Famille d'infusoires comprenant ceux dont la bouche est entourée d'une couronne de cils vibratiles, qui figure une espèce de roue.

ROTE. s. f. (du lat. *rota*, roue ; soit parce que les affaires passent devant ces juges à tour de rôle, soit parce qu'ils s'asseyent en cercle, ou parce que le pavé de la salle représente une mosaïque en forme de cercle). Hist. Juridiction de la cour de Rome, composée de douze docteurs ecclésiastiques nommés *auditeurs* de rote, et pris dans les quatre nations d'Italie, de France, d'Espagne et d'Allemagne.

— S'est dit autrefois d'une troupe, d'une compagnie de gens de guerre.

— Se disait aussi d'un instrument de musique à cordes, du genre de la guitare.

ROTELET. s. m. Ornith. Le troglodyte en Picardie.

ROTELLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles qui correspond au genre bouton.

ROTENGLE. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson de la division des ables.

ROTER. v. n. 1re conj. Faire un rot, des rots. Ne faire que roter. Et s'il vient à *roter*, il lui dit : Dieu vous aide. (Mol.) Ce mot est bas, et l'on évite de s'en servir.

— Manég. *Roter sur l'avoine*. Se dit vulgairement d'un cheval dégoûté qui refuse l'avoine, ou de celui à qui on en a trop donné et qui ne peut l'achever. ‖ *Roter sur la besogne*. Se dit d'un cheval paresseux ou sans force, qui ne saurait fournir son travail.

ROTH. Géogr. Ville de Bavière, à 16 kilom. N.-E. de Pleinfeld ; 2,200 hab. Patrie de J.-M. Gessner le philologue.

ROTHHOFFITE. s. f. (de *Rothhoff*). Minér. Minéral du genre grenat, qui se trouve abondamment et très-nettement cristallisé dans le gîte de fer oxydulé de Suède.

ROTHIE. s. f. (de *Roth*). Bot. Genre de plantes synanthérées de la tribu des lactucées.

ROTHIÈRE (LA). Géogr. Village du département de l'Aube, à 15 kilom. N.-O. de Bar-sur-Aube ; 200 hab. Combat acharné entre Napoléon et les alliés, le 31 janvier 1814.

ROTHSCHILD. Géogr. Ville de Danemark, à 35 kilom. de Copenhague ; 2,000 hab. Un traité de paix y fut signé entre le Danemark et la Suède, en 1658.

ROTHSCHILD. Célèbre maison de banque européenne, dont le fondateur fut Mayer-Anselme Rothschild, né à Francfort-sur-le-Mein en 1743, mort en 1812, laissant dix enfants, dont cinq continuèrent les affaires de leur père.

RÔTI, IE. part. pass. du v. Rôtir. S'empl. adjectiv. Poulet rôti. Marrons rôtis. Les disputes sont comme les marrons *rôtis*, il faut du vin à la suite. (Prov. espagn.)

— *Rôti par*. L'herbe qui y pousse pendant la saison des pluies est en peu de temps *rôtie* par le soleil. (B. de St-P.)

RÔTI. s. m. Viande rôtie. Servir le rôti. Le service du rôt est presque entièrement retranché ; dans les repas ordinaires, il y a seulement quelques plats de *rôti*, mêlés avec l'entremets. (Roubaud.) Aussitôt de chez eux tout *rôti* disparut. (Boil.)

RÔTIE. s. f. Tranche de pain qu'on fait rôtir sur le gril ou devant le feu. Rôtie au vin. Rôtie à l'huile. Rôtie au beurre.

— Par extens. Tranche de pain sur laquelle on a étendu des confitures, du miel, etc. Une rôtie de gelée de groseilles. Une rôtie de miel. Une rôtie de beurre. Manger une rôtie. Rôtie de rognons de veau. Rôties à la provençale. Rôties à la moelle, au jambon. Rôties de bécasses, de foies gras, de poisson.

— Expr. prov. *Faire des rôties d'une chose*. Se dit d'une chose qu'on aime beaucoup et qu'on mange avec délices.

— Bâtim. Exhaussement qu'on pratique sur un mur de clôture mitoyen, et de la demi-épaisseur de ce mur, c'est-à-dire d'environ un [illegible]

pouces, avec de petits contreforts d'espace en espace qui portent sur le reste du mur.

— Conchyl. Nom marchand d'une variété du genre rocher, appelée plus ordinairement *chicorée brûlée*, parce que ses varices sont colorées fortement en brun à l'extrémité.

ROTIER. s. m. Techn. V. ROSETIER.

ROTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rota*, roue ; *ferre*, porter). Qui porte une roue. La pédicellaire rotifère. La turritelle rotifère. ‖ ROTIFÈRES. s. m. pl. Nom donné à un ordre d'infusoires, à une section de la classe des polypes, à une section des microzoaires hétéropodes, enfin à un ordre de microscopiques, comprenant des animaux dont la partie antérieure du corps est garnie d'appendices ciliformes ramassés en faisceaux et produisant l'effet d'une roue quand ils entrent en mouvement.

ROTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *rota*, roue ; *forma*, forme). Syn. de Rotacé. V. ROTACÉ.

ROTIN. s. m. Partie de la tige du rotang, qui sert le plus ordinairement de canne. Les scions de *rotin* sont si forts qu'on en fait à la Chine des câbles pour les vaisseaux ; et lorsqu'ils sont sur la terre, les cerfs s'y prennent tout vivants. (B. de St-P.) Leur maître se promenait au milieu d'eux, une pipe à la bouche et un *rotin* à la main. (Id.)

— C'est à tort que les dictionnaires confondent *rotin* et *rotang*. Le *rotang* est la plante ; c'est le terme de botanique ; le *rotin* est une partie de sa tige. Quant à *rottain* et *rottang*, ce sont des variations orthographiques imaginées à plaisir.

RÔTIR. v. a. 2e conj. (de l'allem. *rosten*, faire griller ; fait de *rost*, gril ; nous avons dit autrefois *rostir*). Faire cuire de la viande à la broche en la tournant devant le feu. Rôtir de la viande. Après être sortis de l'écurie, nous parvînmes à une cuisine où une vieille femme faisait *rôtir* des viandes sur un brasier et apprêtait le souper. (Le Sage.)

— Absol. Rôtir à grand feu.

— Prov. et par exagér. *C'est un feu à rôtir un bœuf*. Se dit d'un grand feu.

— Prov. et fig. *N'être bon ni à rôtir ni à bouillir*. N'être propre à rien.

— Griller, faire cuire sur le gril. Rôtir de la viande, du pain sur le gril. Rôtir du poisson sur les charbons, sur le gril.

— Faire cuire dans la braise et dans les cendres. Rôtir des marrons.

— Faire cuire au four. Rôtir de la viande au four.

— v. n. Faire rôtir de la viande à la broche, sur le gril. Mettre des poulets rôtir. Prendre garde que la viande ne rôtisse trop. Faire rôtir des marrons.

> Nos deux maîtres fripons
> Regardaient rôtir des marrons. (La Font.)

— Se dit de l'effet que cause la trop grande chaleur du soleil. Le soleil a rôti tous les bourgeons, toutes les fleurs.

— Neutral. dans le même sens. Ce sont des sols brûlants, tout y rôtit. Que faites-vous là au soleil à rôtir ?

— Prov. et fig. *Rôtir le balai*. Passer sa vie ou plusieurs années de sa vie en quelque emploi de peu de considération. ‖ Se dit aussi d'un homme ou d'une femme qui a vieilli dans la galanterie, dans le libertinage. ‖ *Nous avons bien rôti le balai ensemble*. Nous avons fait bien des parties de plaisir ensemble.

— SE RÔTIR. v. pron. Être rôti. Prendre garde qu'un poulet ne se rôtisse trop.

— Fam. et par exagér. Se chauffer trop près, être toujours auprès du feu. Cet enfant se rôtit. Vous vous rôtissez.

— Pron. Mettez-vous à l'ombre, vous vous rôtissez. Il se rôtit au soleil.

ROTIS. s. m. Agric. Nouveau labourage d'une terre en friche.

RÔTISSAGE. s. m. Action de faire rôtir ou de rôtir quelque chose. Résultat de cette action. Le rôtissage d'un gigot. Le *rôtissage* du cacao est encore une opération délicate ; elle exige un certain tact presque voisin de l'inspiration. (Brill.-Savar.) Omiss. des diction.

RÔTISSANT. part. prés. du v. Rôtir. Il est invariable. Qui fait rôtir ou qui rôtit. Des personnes rôtissant du pain. Des enfants rôtissant auprès du feu.

RÔTISSANT, ANTE. adj. Qui est en train de rôtir. Des paysans joyeux se mettent à danser autour de la victime *rôtissante* en chantant les louanges du dieu de l'ivresse. (Lepentr Desroches.) Omiss. des dictionn.

ROTISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Rotisser. S'empl. adjectiv.

ROTISSER. v. a. 1re conj. Agric. Défricher une seconde fois.

RÔTISSERIE. s. f. Le lieu où les rôtisseurs vendent leurs viandes rôties ou prêtes à rôtir.

RÔTISSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui vend des viandes rôties ou prêtes à rôtir.

— *Rôtisseur en blanc*. Rôtisseur qui vend et fournit des viandes lardées prêtes à rôtir, mais qui ne les vend point rôties.

RÔTISSOIRE. s. f. Ustensile de cuisine qui sert à rôtir la viande et qui est en forme de cylindre couché, sur trois pieds, en fer-blanc, et dont on a enlevé une partie, qui est à peu près le [illegible]

plan vertical. On nomme plus ordinairement cette machine *cuisinière*.

ROTONDE. s. f. (du lat. *rotunda* ; fait de *rotundus*, rond). Édifice circulaire, et principalement édifice qui est circulaire à l'intérieur comme à l'extérieur, et qui se termine en coupe ou couverture également circulaire ou sphérique. Il est peu de grandes villes qui n'aient quelques églises en rotonde. La chapelle de l'Escurial est bâtie en rotonde. La grande chapelle des Médicis, à Florence, est une vaste et magnifique rotonde.

— Certaine construction sur un plan circulaire, qui se compose d'un seul rang de colonnes. Dans les jardins de Versailles on voit une semblable rotonde, formée de colonnes en marbre. La rotonde du Palais-Royal.

— Caisse située sur le derrière de certaines diligences. Prendre une place dans la rotonde. ‖ Se dit aussi absol. d'une place de rotonde. Prendre une rotonde. Retenir deux rotondes.

— Anc. cost. Espèce de fraise, soutenue par du carton, que les élégants portaient autour du cou. Qui eût dit, en me voyant avec ma *rotonde*, que je courais fortune de ramer ? (Voiture.)

ROTONDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est rond. La rotondité d'une boule.

— Fig. et fam. Se dit d'une personne fort grosse. Il remplit un grand fauteuil de sa rotondité.

> J'aurais un bon carrosse à ressorts bien pliants,
> De ma *rotondité* j'emplirais le dedans. (Regnard.)

ROTOQUAGE. s. m. Rétablissement de la marque des futailles coupées.

ROTOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Rotoquer. S'empl. adjectiv.

ROTOQUER. v. a. 1re conj. Faire le rotoquage.

ROTROU (Jean de). Poète dramatique contemporain de Corneille, né à Dreux en 1609, mort en 1650.

ROTTBOLLE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des graminées, comprenant des herbes à tiges articulées, et à fleurs sessiles, disposées en épis. On en connaît près de trente espèces, dont les trois suivantes croissent naturellement en France : les rottbolle courbée, filiforme et cylindrique.

ROTTBOLLIACÉES. s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des graminées, qui a pour type le genre rottbolle.

ROTTERDAM (en lat. mod. *roterodamum*). Géogr. Ville de la Hollande méridionale, sur la rive droite de la Meuse, à 22 kil. de La Haye ; 80,000 hab. C'est la plus grande ville du royaume après Amsterdam. Patrie d'Érasme.

ROTTI. s. m. (par corrupt. de *rottolo*). Métrol. Poids des États barbaresques, dont il existe plusieurs espèces.

ROTTLÈRE. s. f. (de M. *Rottler*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des euphorbiacées, renfermant plusieurs espèces de croton. Rottlère des teinturiers. Rottlère acuminée, paniculée.

ROTTOLO. s. m. Métrol. Poids dont on se sert en divers pays soumis à la loi musulmane. ‖ On dit aussi par corrupt. *rotl*.

ROTULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *rotula*, petite roue). Qui a la forme d'une roue, comme la coquille orbiculaire et déprimée du trochus rotulaire.

ROTULAIRE. s. f. Foss. Genre de coquilles fossiles portant des traces de leur adhésion sur d'autres corps. Rotulaire à crête. Rotulaire lituite.

ROTULE. s. f. (du lat. *rotula*, roulette ; fait de *rota*, roue). Anat. Nom donné à une sorte d'os sésamoïde plat, court, épais, arrondi, placé au devant du genou, et qui est développé dans l'épaisseur du tendon commun aux muscles extenseurs de la jambe.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des borraginées, ayant pour type la rotule aquatique de la Cochinchine.

— Entom. On appelle ainsi deux petites pièces cachées dans l'intérieur du corselet des insectes, où elles sont placées en dehors des ouvertures qui reçoivent les pattes. ‖ On donne aussi ce nom à la hanche des insectes.

— Zooph. Division des oursins.

ROTULE. s. m. Métrol. Mesure de pesanteur usitée chez les Juifs et que l'on appelait encore *litre* ou *petite mine* ; elle représentait 213 gr. 877 milligr. de notre système métrique.

ROTULÉ, ÉE. adj. Conchyl. Épithète donnée à des coquilles qui, par leur forme ronde et aplatie, ressemblent à de petites roues pleines.

ROTULEUX, EUSE. adj. Qui ressemble à une petite roue. L'astrée rotuleuse est ainsi nommée parce qu'on a comparé ses étoiles orbiculaires et saillantes à de petites roues.

ROTULIEN, ENNE. adj. Qui a rapport, qui appartient à la rotule. Articulation fémoro-rotulienne.

ROTUNDICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rotundus*, rond ; *collum*, col). Qui a le cou ou le corselet rond. L'helops rotundicolle.

ROTUNDIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *rotundus*, rond ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles rondes. La [illegible] rotundifoliée.

ROTUNDIVENTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rotundus*, rond ; *venter*, ventre). Qui a le ventre ou l'abdomen arrondi. Tachina rotundiventre.

ROTURE. s. f. (du bas lat. *ruptura*, culture de la terre). L'état d'une personne ou d'un héritage qui n'est pas noble. Être né dans la roture. Terre en roture. Biens en roture. Depuis que la vraie philosophie a remis à leur rang les vertus, les talents, l'instruction, on peut s'ennoblir de sa *roture*. (Boiste.)

— Ce mot a été employé figurément par un poète moderne, en parlant de la greffe.

> La tige s'anoblit, dépouille sa *roture* ;
> Et c'est ici que l'art fait mieux que la nature. (Lalanne.)

— Collectiv. Se dit des roturiers. En France, la roture était sujette à la taille. Par le mérite on voit la *roture* ennoblie. (Lemonnier.) Autant l'opulence acquise n'aspire plus qu'à s'ennoblir et secouer les taches ou les ignobles saletés de son origine, autant une noblesse obérée par son faste vaniteux et imprévoyant, se courbe, non sans honte, pour recueillir, en vendant ses titres ou en mésalliant son nom, l'or de la *roture*. (Virey.) Quelle est la *roture* un peu heureuse et établie à qui il manque des armes ? (La Bruy.) On peut dire que la fierté est ordinairement le vice des grands, ne devrait être que comme la triste ressource de la *roture* et de l'obscurité. (Mass.)

> La *roture* quelquefois
> Par vertu passe la noblesse. (Le Brun.)
> Mourir de faim est, selon moi,
> La *roture* la plus parfaite. (Aubert.)

ROTURÉ, ÉE. adj. Qui est devenu roturier.

ROTURIER, ÈRE. adj. Qui n'est pas noble. Homme roturier. Femme roturière. Famille roturière. Biens roturiers. L'on a trouvé le moyen de distinguer les naissances illustres d'avec les naissances vulgaires, et de mettre une différence infinie entre le sang noble et le *roturier*, comme s'il n'avait pas les mêmes qualités, et n'était pas composé des mêmes éléments. (Boss.) Je compte toutes les laides pour *roturières*. (Fontenelle.) L'homme excellent n'est jamais *roturier*. (Max. gr.) Quelques gens se couchent *roturiers* et se lèvent nobles. (La Bruy.) Pourquoi la noblesse a-t-elle un si grand mépris pour le peuple ? c'est qu'un noble ne sera jamais *roturier*. (J.-J. Rouss.)

— Qui tient du roturier, qui n'a rien de noble, qui est grossier. Avoir l'air roturier, la mine roturière. Les manières, les façons roturières. Ce sens a vieilli. Au lieu de se livrer à la jalousie *roturière*, il vaut mieux s'ennoblir soi-même. (Boiste.)

— Substantiv. en parlant des personnes. C'était un roturier. On mit les roturiers à la taille. Le *roturier* malheureux, à peine sustenté d'un pain noir d'orge, mal garanti sous sa chaumière enfumée et ses grossiers habits contre l'injure des saisons, réduit à implorer souvent la clémence de son seigneur féodal, reçu à merci et à miséricorde, sans défense dans le donjon des barons, végétait en tremblant à l'aspect de son très haut et très-puissant suzerain. (Virey.) La loi sainte des chrétiens ne connaît plus ni pauvres, ni riches, ni nobles, ni *roturiers*, elle ne voit dans les hommes que le titre de fidèles. (Mass.)

> On, à prix d'argent, veut ennoblir sa race ;
> Demain ce riche, demain ce *roturier*,
> Pour être un jour baron il se fait usurier. (Gilbert.)

ROTURIÈREMENT. adv. A la manière des roturiers, selon les lois qui concernent la roture.

— D'une manière basse et ignoble. Cet homme-là pense roturièrement. Ce sens a vieilli.

ROUABLE. adj. Qui doit être, qui peut être roué.

ROUABLE. s. m. Techn. V. ROABLE.

ROUAGE. s. m. La réunion, l'ensemble des roues d'une machine.

— Se dit souvent des roues mêmes. Les rouages de cette machine sont beaucoup trop nombreux.

— Fig. Les rouages d'une administration.

— *Bois de rouage*. Celui qu'on emploie à faire des roues.

ROUAN. adj. et s. m. Mamm. Nom donné aux chevaux dont la robe est mêlée de [illegible], de gris et de blanc, d'où résulte une teinte [illegible] plus ou moins foncée. *Rouan cap de more*. Cheval dont la tête et les pieds sont [illegible] avec le restant de la robe rouan.

— La couleur même de ces sortes de chevaux. Le rouan ordinaire. Le rouan vineux approche plus de la couleur de lie de vin.

ROUANNE. s. f. Outil dont se servent les employés des contributions indirectes pour marquer sur une futaille, le [illegible] de la futaille qu'ils viennent de jauger.

— Mar. Tarière à longue tige, dont on se sert pour les corps de pompe.

— Techn. Compas de fontainier.

ROUANNÉ, ÉE. part. pass. du v. [illegible]

ROUANNER. v. a. 1re conj. [illegible] la rouanne. Rouanner une pièce de vin.

— Mar. Percer au [illegible] rouanne.

ROUANNETTE. s. f. [illegible] petite rouanne.

— Instrument [illegible]

ROUANT. part. prés. du v. Rouer. Qui roue. Il est invariable. Des bourreaux rouant un condamné. Des voleurs rouant de coups de bâtons des hommes qu'ils ont attaqués.

ROUANT, ANTE. adj. S'est dit pour Rouant. Vous le verrez dans peu de jours aux abois d'un fortune *rouante*. (N[illegible]sq.)

— Blas. Se [illegible] qu'on représente faisant la roue.

ROUART. s. m. (rad. *roue*). S'est dit pour Celui qui roue, bourreau.

ROUBAISIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de Roubaix.

— Qui appartient à Roubaix ou à ses habitants. Le 18 septembre 1835 a donné la mesure assez exacte du génie de l'industrie *roubaisienne*. (Nerval.)

ROUBAIX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lille (Nord); 23,500 hab. Manufactures et fabriques nombreuses.

ROUBAUD (P.-Joseph-André). Prêtre d'Avignon, né en 1730, mort en 1792; se distingua comme économiste et comme grammairien. Il a publié entre autres ouvrages : les *Nouveaux Synonymes français*.

ROUBAYEH. s. m. Métrol. Pièce d'or de Turquie qui vaut un tiers de sequin et représente à peu près 2 fr. 90 cent. de notre monnaie.

ROUBB. s. m. Métrol. Monnaie d'argent qui a cours en Turquie et qui vaut environ 15 cent. de France.

ROUBBIÉ. s. m. Métrol. Monnaie d'or qui a cours en Turquie et qui équivaut à 3 francs 52 centimes.

ROUBINE. s. f. Navig. V. ROBINE.

ROUBLE. s. m. (de *rublli*, dentelure; dans l'origine cette monnaie était crénelée). Métrol. Monnaie effective et papier-monnaie de Russie. ‖ *Rouble de papier*. Papier monnaie valant 1 fr. 13 cent. ‖ *Rouble d'argent*. Valant de 3 fr. 45 cent. à 4 fr. 49 cent. ‖ *Rouble d'or* de 1770. Valant 5 fr. 02 cent., et de 1799, 3 fr. 81 cent.

— Techn. Outil du briquetier.

ROUC ou **ROCK.** s. m. Oiseau fabuleux qu'on supposait être d'une force et d'une grandeur prodigieuses.

ROUCHE. s. f. Mar. Carcasse d'un navire sur le chantier, sans mâture et sans manœuvres.

— Bot. Nom vulgaire des laîches, du roseau et de la ronce des marais.

— Ornith. Nom vulgaire de la rousserolle.

ROUCHER (Jean-Antoine). Littérateur, né en 1745, à Marseille, monta sur l'échafaud avec Chénier, la veille de la chute de Robespierre. Le poème des Mois est son ouvrage le plus important.

ROUCHI. adj. et s. m. Linguist. Patois d'une grande partie du nord de la France, et particulièrement de l'ancienne province du Hainaut.

ROUCOU. s. m. Matière colorante qui environne la graine du roucouyer. Cette couleur est l'une des plus fugaces que l'on connaisse. C'est de Cayenne que vient le meilleur roucou. Le roucou pour être de bonne qualité, doit être de couleur de feu, plus vif en dedans qu'en dehors, doux au toucher, d'une bonne consistance, afin qu'il soit de garde.

— Ce n'est pas seulement selon l'Académie, comme dit M. Landais, que l'on donne ce nom au roucouyer même; les naturalistes le lui donnent aussi, témoin cet exemple : La graine le *roucou*, séparée de sa seconde écorce, se met à sec dans un autre baquet, couvert de feuilles, et y reste jusqu'à ce qu'elle commence à moisir. (Poiret.)

ROUCOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Roucouer. S'empl. adjectiv.

ROUCOUER. v. a. 1re conj. (rad. *roucou*). Peindre en rouge avec du roucou.

— SE ROUCOUER. v. pron. Se peindre en rouge avec du roucou. Les sauvages se roucouent beaucoup [illegible].

ROUCOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Roucouler. S'empl. adjectiv.

ROUCOULEMENT. s. m. Le bruit que font les pigeons et les tourterelles en roucoulant. Des *roucoulements* [illegible] d'une tendre et sauvage harmonie. (Chateaub.)

[illegible]

ROUCOULER. v. n. 1re conj. (par onomatopée). [illegible]

[illegible]

— Fig. et par plaisant. Se dit d'une personne qui [illegible]

[illegible]

ROUCOUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Roucouter. S'empl. adjectiv.

ROUCOUTER. v. a. 1re conj. Agric. Donner le dernier binage aux vignes.

ROUCOUYER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des tiliacées, ayant pour type le roucouyer d'Amérique, arbrisseau de quatre à cinq mètres, duquel on tire le roucou. Son bois ne sert qu'à brûler, son écorce peut être employée pour faire des cordes à puits.

ROUDOU. s. m. Bot. V. REDOUL.

ROUDRAKJZAM. s. m. Myth. ind. Rosaire de 108 grains. Réciter le roudrakjzam.

ROUE. s. f. (pr. *rou*, du lat. *rota*, même signif.). Machine de forme circulaire qui en tournant sur son essieu sert au mouvement de quelque chose. Voiture à deux roues, à quatre roues. Roue de charrette. Roue de carrosse. Roue de cabriolet. Les roues de devant. Les roues de derrière d'un carrosse. Les grandes roues. Les petites roues. La roue d'une brouette. Les roues d'un affût de canon. Le moyeu, l'essieu, les rais, les rayons, les jantes, les bandes, les clous d'une roue. Ferrer des roues. Embattre des roues. Emboîter des roues. Pousser à la roue. D'un carrosse en tournant il accroche une *roue*. (Boil.)

Aux deux côtés du char, Hébé, d'un bras habile,
Place une double *roue*, assemblage mobile
Dont les rayons d'or pur dans le cuivre enchâssés
Par des moyeux d'argent avec art sont fixés. (Bosas.)

— Fig. Le monde est une *roue* qui tourne et ramène les mêmes points. (Boiste.)

— Fig. *Pousser à la roue*. Aider quelqu'un à réussir dans une affaire. Le parti qui se met en opposition avec le gouvernement [illegible] la direction qu'il pourrait donner en poussant à la *roue*. (Boiste.)

— Fig. et fam. *Mettre, jeter des bâtons dans la roue*. Susciter des obstacles, entraver, retarder une affaire.

— Prov. *Cela sert comme une cinquième roue à un carrosse*. Se dit d'une chose fort inutile. ‖ Fig. On dit dans le même sens, *C'est une cinquième roue à un carrosse*.

— Prov. *La plus mauvaise roue d'un chariot fait toujours le plus de bruit*. Ce sont toujours les gens inutiles qui font le plus de bruit et d'embarras.

— Fig. et fam. *Faire la roue*. Se dit des enfants et des sauteurs qui font le moulinet avec leur corps, au moyen de leurs mains et de leurs pieds qu'ils posent par terre alternativement.

— *Faire la roue* se dit aussi de certains oiseaux qui déploient les plumes de leur queue [illegible]. Le sot oiseau de l'Inde et sa maussade *roue*. (Del.)

Sa queue entière, avec pompe étalée,
Forme en s'ouvrant une *roue* [illegible]. (Marin.)

— Fig. et fam. *Faire la roue*. Se pavaner, faire le beau. Cet homme fait la roue. Voltaire même, dans ses plus beaux moments, lorsqu'il étale ses couleurs et fait la *roue* avec le plus d'orgueil, n'est riche, n'est véritablement paré que des plumes qu'il a dérobées à Racine. (Geoffroy.)

— Se dit aussi des pièces, des objets en forme de roue, qui entrent dans la construction de certaines machines, et qui servent à les faire mouvoir. Les roues d'une montre, d'une horloge, d'une pendule. Les roues d'une machine. Roue d'une poulie. Roue d'une grue. Roue de moulin. Roue de gouvernail. Roue de bois, de cuivre. Roue dentée, de fer. Roue crénelée. Roue de rencontre. Les dents d'une roue. Un petit ruisseau qui s'échappe sous la *roue* du moulin qu'il fait mouvoir va ensuite arroser des prairies. (B. de St-P.)

— Mus. *Roue-archet*. Roue plaine, frottée de colophane, qui tient lieu d'archet.

— Mécan. *Roue à [illegible]*. Celle qui n'est pas dans un même plan [illegible]. La *roue persique* est employée pour élever l'eau. *Roue à feu*. Celle qui tourne avec une grande vitesse et vomit du feu.

— Mar. *Roue de câble*. Chacun des cercles ou cerceaux qu'on fait faire à un câble pour le plier.

— Loter. *Roue de fortune*. Le tambour en forme de roue où l'on enferme les numéros pour les tirer au sort.

— Fig. *La roue de la Fortune*. Les révolutions et les vicissitudes des [illegible] humaines. La *roue* de la Fortune [illegible] que celle du moulin. [illegible] tune il dirige sa *roue* [illegible] la Fortune en lui présentant [illegible] (D. Paris.) La Fortune, d'une main tenant une roue, sur la terre sa *roue* incerta me [illegible]

Qu'a son gré des mortels la fortune se joue;
On me verra dormir au branle de sa roue. (Boil.)

Être au haut de la roue de la fortune. [illegible] dans une grande élévation [illegible]

— *Être au bas, au plus bas de la roue*. [illegible]

[illegible] 1793.

— Fig. *Être sur la roue*. Souffrir de grandes douleurs; être dans une grande inquiétude, dans une extrême anxiété.

— Ichthyol. Nom vulgaire du poisson lune.

— Philos. hermét. *Roue élémentaire des sages*. La révolution d'une année. ‖ Se dit aussi de la conversion des éléments. ‖ *Tourner la roue, faire la conversion de la roue*. Recommencer les opérations.

ROUÉ, ÉE. part. pass. du v. Rouer. S'empl. adjectiv. L'auteur du libelle fut *roué*. (Volt.)

— Fig. et fam. *Être roué de fatigue*, ou simplement *être roué*. Être tellement fatigué, qu'on a le corps tout rompu, et qu'on a peine à se remuer.

— *Il a pensé être roué*. Se dit de quelqu'un qui a failli être écrasé sous les roues d'une charrette, d'un carrosse, etc.

— Fauconn. *Tête roué*. Tête de cerf, daim ou chevreuil, dont les merrains sont courbés en dedans, elle est *rouée du haut*, quand la courbure est près de l'empaumure.

ROUÉ. s. m. Hist. Nom donné sous la Régence à des séducteurs, des petits-maîtres, des hommes de cette époque licencieuse. Ce fut d'abord les compagnons de débauche de Philippe d'Orléans, puis tous les libertins du grand monde qui portèrent cette dénomination. Le titre d'aimable roué appartient au jargon du grand monde. Les grands seigneurs s'étaient appropriés le nom de *roués*, pour se distinguer de leurs laquais, qui n'étaient que des pendards. (***, Pyrrhus prend ici le ton de nos *roués* du dernier siècle, lorsqu'ils rompaient avec leurs maîtresses. (Geoffroy.)

— Par analogie. Homme ou femme sans principes et sans mœurs, mais qui tente à ses [illegible] les dehors séduisants, qui les emballe à force de grâce et d'esprit. C'est un roué. Vous êtes un roué. Tous ces *roués* ont un esprit charmant. (Mme de Bourdic.)

ROUELLE. s. f. (dimin. de *roue*). S'est dit pour Petite roue. Les Anglais avaient fait charpenter deux beffrois à trois étages, seant chacun sur quatre *rouelles*. (J. Ménard.)

— Art culin. Tranche de certaines choses coupées en rond. Rouelle de citron. Rouelle de pomme. Rouelle de betterave. Couper des concombres par rouelles.

— *Rouelle de veau*. Partie de la cuisse d'un veau coupée en travers, et qui se trouve ainsi de figure ronde.

— Techn. Un certain nombre de rangées de cerceaux.

ROUEN. (du lat. *Rotomagus*; fait du celt. *ro*, rivière, *omagh*, tribut, à cause du péage que payaient les bateaux pour remonter le fleuve). Géogr. Ch.-l. du département de la Seine-Inférieure, ancienne capitale de la Normandie, à 130 kilom. N.-O. de Paris; 92,000 hab. Son hôtel de monnaies a la lettre B pour marque. Rouen est la patrie des deux Corneille, de Fontenelle, de Bensérade, de Boïeldieu, de La Champmeslé, de Mme Le Prince de Beaumont, etc.

ROUENNAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Rouen. Un Rouennais. Une Rouennaise. Les Rouennais.

— Qui appartient à Rouen ou à ses habitants. La supériorité de l'industrie *rouennaise* remonte à des temps forts reculés. (Cottard, et.)

ROUENNERIE. s. f. (pr. *rou-a-ne-rie*). Comm. Toiles peintes rayées et à carreaux qui servent à l'habillement des femmes, et qui imitent certaines couleurs, telles que le rose, le violet, le lilas, mais plus ordinairement le rouge.

ROUER. v. a. 1re conj. Punir du supplice de la roue. On l'a roué vif.

— Fig. et fam. *Rouer quelqu'un de coups de bâton, de coups*. Le battre excessivement.

— *Il se fera rouer*. Se dit de quelqu'un qui est près de se faire écraser entre les roues, ou sous les roues d'une charrette, d'un carrosse.

Ne sais plus tantôt à quel saint me vouer,
Je me mets au hasard de me faire rouer. (Boil.)

— Faire la roue. Se dit en parlant du paon ou [illegible]

Le paon qui vous louez, *rouant* avec adresse,
De[illegible] (Delavigne.)

— Se dit pour Rouler, tourner. [illegible] nous *rouons* sans cesse en ce cercle. (Mont.)

— Mar. *Rouer un câble*. Le plier en tournant de gauche à droite, [illegible] de droite à gauche [illegible], c'est après l'avoir cueilli sur lui-même, retourner la [illegible]

— Techn. Se dit [illegible] pour Rouir.

— SE ROUER. v. pron. Être roué.

— Récipr. Se rouer de coups.

ROUERGAT. s. m. Bot. Espèce [illegible] province du Rouergue [illegible]

ROUERGOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant du Rouergue. Qui appartient au Rouergue ou à ses habitants.

ROUERGUE [illegible]

[illegible]

roué. C'est une rouerie. Le provincial est toujours en garde contre la *rouerie* parisienne. (P. Vermond.) Fam.

ROUESSÉ. s. m. Agric. Nom donné à de petits bois à mottes dégarnis, qu'on réserve dans chaque ferme pour le pâturage des bœufs pendant les grandes chaleurs.

ROUET. s. m. (pr. *roue*, rad. *roue*). Machine à roue, qui sert à filer. Un rouet à filer de la soie, du chanvre, de la laine, de la corde. Filer au rouet. Le *rouet* à filer est une des plus ingénieuses machines qu'on ait [illegible] pour remplacer le fuseau. Il a pour objet deux fonctions distinctes, savoir : de tordre l'étoupe le lin ou de chanvre, et de l'envider sur une bobine. (Franc.)

— *Être au rouet*. Être au bout de ses expédients. Pour vérifier cet instrument, il nous y faut de la démonstration; pour vérifier la démonstration, un instrument, nous voilà au *rouet*. (Mont.) ‖ *Mettre un homme au rouet*. Le déconcerter, le mettre dans l'embarras.

— Arqueb. Petite roue d'acier appliquée contre la platine des arquebuses et de certains pistolets dont on faisait usage autrefois.

— Constr. Assemblage circulaire, à queue d'aronde, de quatre ou plusieurs plates-formes de bois, de chêne, sur lequel on pose en retraite la première assise de pierres ou de moellons [illegible] pour fonder soit un puits, soit un bassin de fontaine. ‖ Enrayure de charpente, ronde ou à pans, d'une flèche de clocher ou d'une lanterne de dôme.

— Jeux. *Jouer au rouet*. Au mail, Jouer pour soi.

— Mar. Syn. de Rou. V. [illegible]

— Serrur. Morceau de tôle arrondi en élévation pour servir de garde.

— Techn. Roue garnie de dents, placée sur l'arbre d'un moulin à vent ou à eau, laquelle engrène avec les fuseaux de la lanterne.

ROUETTE. s. f. Techn. Branche de saule tordue et menue, qui sert à faire des liens.

ROUF. s. m. [illegible] Mar. Construction fort [illegible] marine [illegible] et qui s'élève sur l'arrière du pont d'un navire.

ROUFFACH. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Colmar (Haut-Rhin). [illegible] hab.

ROUFIA. s. m. Bot. Espèce de palmier du genre sagoutier, qui croît à Madagascar.

ROUFOUINE. s. f. Bot. Nom languedocien de la salicorne.

ROUGE. adj. des 2 g. (du lat. *ruber*). Qui est d'une couleur semblable à celle du feu, du sang, etc. Le corail rouge, avoir les lèvres rouges, les joues rouges. Être rouge comme du feu. Rouge comme un coq. [illegible] Avoir nez rouge, les yeux rouges. [illegible] rouge. Un [illegible] rouge. Œillets rouges. [illegible] rouge. [illegible] rouge [illegible] les sacrifices humains et [illegible] massacre les citoyens souille l'air [illegible] de pourpre les flots [illegible] de cadavres. Byron. [illegible] de sang lancent [illegible]

[illegible]
Elle s'approche, elle voit [illegible] rouge et fumante. (Racine.)

— *Porter rouge*. [illegible] qui a les [illegible]

— *Fer rouge*. [illegible] Fer qui est devenu rouge au feu.

— *Boulets rouges*. Boulets de canon qu'on fait rougir avant d'en charger le canon, et qui [illegible] combustibles qu'il [illegible]

— Fig. *Tirer sur [illegible] à boulets rouges*. L'attaquer sans ménagement [illegible] procédés [illegible]

— Fam. [illegible] de vin [illegible] bord. [illegible] rouge bord. (Boil.) ‖ On dit aussi *Boire à rouge bord*. Ces [illegible]

[illegible]

(La Fare.)

— Prov. *Rouge au soir*, [illegible] soir, et blanc au [illegible]

— Extrêm[illegible] cheveux rouges. [illegible]

— Fig. et fam. [illegible] un [illegible] très-[illegible]

— *Les plus* [illegible] Les plus et les plus [illegible]

— [illegible] d'une accusation.

— [illegible] Se [illegible]

— G[illegible]

l'Afrique, depuis le détroit de Bab-el-Mandeb jusqu'à l'isthme de Suez.

— Hist. *Livre rouge*. V. LIVRE.

— S'est dit par allusion aux vêtements de pourpre des grands dignitaires, d'un homme vain et orgueilleux.

— Hist. ecclés. *Chapeau rouge*. Chapeau de cardinal.

— Hist. fr. *Les enfants rouges*, s'est dit quelquefois des mousquetaires qui étaient habillés de rouge.

— Pathol. *Fièvre rouge*. Surnom de la scarlatine.

ROUGE. s. m. Phys. L'une des couleurs primitives du spectre solaire. Cette couleur est très-répandue dans la nature, mais elle y offre un nombre presque infini de nuances dont les principales sont : le rouge pur. Le rouge pourpre ou rouge de sang. Le rouge de carmin. Le rouge de minium. Le rouge de cinabre. Le rouge incarnat.

— Couleur rouge. Un beau rouge. Un rouge vif, un rouge éclatant. Rouge brun. Rouge foncé. Rouge pâle. Rouge orangé. Rouge cramoisi. Gros rouge. Rouge écarlate. Rouge sanguin. Drap teint en rouge. Souvent les rochers de la Grèvia se couvrent d'une neige d'un *rouge* éclatant. (A. Martin.)

Telle d'un *rouge* ardent, lugubre, ensanglanté,
La nuit, dans l'air brûlant, la comète effroyable (Delille.)

— *Le rouge lui monte au visage*. Se dit d'une personne à qui le sang monte subitement au visage, par un effet de la pudeur, de la honte ou de la colère. Le *rouge*, qui monte au visage est souvent une flamme échappée du foyer d'une passion secrète. (Boiste.)

— adv. *Se fâcher tout rouge*. Se fâcher sérieusement. Fam.

— Se dit aussi de certaines substances minérales ou végétales, qu'on emploie à divers usages, et qui sont de couleur rouge. Le rouge d'Angleterre. ‖ *Rouge-brun*. Rouge auquel on a mêlé du noir. ‖ *Rouge d'Andrinople* ou *rouge des Indes*. Rouge de garance appliqué sur le coton par un procédé compliqué. Cette couleur est remarquable par sa beauté et par sa solidité. ‖ *Rouge végétal*. Le rouge de carthame précipité sur du talc sec divisé.

— Particulièrement se dit d'une espèce de fard rouge dont les femmes usaient beaucoup autrefois, et qui n'est plus guère employé qu'au théâtre. Mettre du rouge et des mouches. Rouge végétal. Du *rouge* qu'on vous voit, on s'étonne, on murmure. (Boil.)

Lise a quitté le *rouge*, et l'on se dit tout bas
Qu'elle ferait bien mieux de quitter Licidas. (Gresset.)

— Par exagér. *Cette femme a un pied de rouge ; elle a du rouge comme une roue de carrosse*. Elle est extrêmement fardée.

— Agric. Maladie du pêcher.

— Ornith. Nom vulgaire du canard souchet, qu'on appelle aussi *rouge à la cuiller*. ‖ *Rouge gros-bec*. Le gros-bec de Virginie. ‖ *Rouge à huppe*. Le canard morillon.

ROUGE. s. f. Jeux. La couleur opposée à la noire. Demander la rouge. Avoir la rouge. La rouge et la noire.

ROUGÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Chateaubriand (Loire-Inférieure) ; 2,100 hab.

ROUGE-AILE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la grive.

ROUGEASSE. s. m. Hortic. Variété de raisin.

ROUGEÂTRE. adj. des 2 g. Qui tire sur le rouge. L'or faux devient rougeâtre. Le temps est rougeâtre. Le soleil venait de se coucher ; un bandeau *rougeâtre* marquait encore sa trace à l'horizon lointain des monts de la Syrie. (Volney.)

ROUGEÂTRE. s. m. Bot. Petit agaric de la famille des bulbeux, qui se trouve au bois de Boulogne.

— Erpét. Nom spécifique d'une tortue d'Amérique.

ROUGEAU. s. m. Agric. V. ROUGEOT.

— Art vétér. V. ROUGE-CUISSE.

ROUGEAUD, AUDE. adj. Qui a naturellement le visage rouge, un peu haut en couleur. Il est rougeaud. Elle est rougeaude. Fam.

— substantiv. Un gros rougeaud. Une grosse rougeaude.

ROUGE-BÉ. s. m. Bot. Nom de la cameline dans les environs de Laon.

ROUGE-BOURSE. s. m. Ornith. Le rouge-gorge.

ROUGE-CAP. s. m. Ornith. Espèce de tangara.

ROUGE-CUISSE. s. m. Art vétér. Charbon des moutons.

ROUGE-GORGE. s. m. Ornith. Oiseau du genre de la fauvette et de l'ordre des passereaux. Un rouge-gorge. Des rouges-gorges. Le rouge-gorge est à peu près de la grosseur du rossignol, il est gai, il semble rechercher l'homme et se plaire à sa compagnie ; il le suit ou le précède dans les forêts et se laisse approcher de si près, que l'on croirait pouvoir le prendre à la main, mais qui va se poser plus loin dès qu'on est à sa portée. Son chant n'est qu'un gazouillement pendant l'hiver, mais, dans le temps des amours, il lui donne plus d'étendue et le coupe par des accents gracieux ; il le fait entendre dès l'aube du jour et le soir après le coucher du soleil.

Le brillant *rouge-gorge* y devance leurs pas ;
Il vient, sans redouter les décrets du trépas,
[illegible] à captivité mille fois plus cruelle,
Nous rendre innocemment sa visite annuelle. (Roucher.)

— Erpét. Nom vulgaire de l'iguane.

ROUGEMONT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Baume les Dames (Doubs) ; 1,500 hab.

ROUGE-NOIR. s. m. Ornith. Espèce de gros-bec.

ROUGEOLE. s. f. (pr. *rou-jo-le* ; du lat. *rubeola*, rad. *ruber*, rouge). Pathol. Maladie exanthématique, qui paraît avoir été inconnue aux anciens médecins, et dont la première invasion en Europe n'est pas bien déterminée. Elle reconnaît une cause unique, un virus particulier qui la transmet des malades aux personnes saines. La rougeole se présente sous la forme de petites taches rouges, à peine élevées, réunies dans beaucoup de points, de manière à former de grandes plaques irrégulières ; elles se montrent d'abord à la face, puis à la poitrine, aux bras, à l'abdomen, aux membres pelviens.

— Art vétér. Maladie propre aux porcs qui se reconnaît par des taches rouges, qui se manifestent surtout au groin, autour des oreilles, aux aisselles et à la face intérieure de la cuisse, et qui tombent ensuite avec la peau en écailles semblables à de la recoupe de son.

— Agric. Maladie du seigle, caractérisée par une ou plusieurs longues taches rouges sur les épis, et dont les suites sont une grande diminution dans la production des grains.

— Bot. Le mélampyre des champs. ‖ Petit groupe de champignons qui se font remarquer par la teinte rousse ou rouge de leur chapeau et par la qualité du suc doux qu'ils contiennent. Rougeole à lait doux. Rougeole rousse.

— Conchyl. Jolie espèce de porcelaine ainsi nommée à cause de la manière dont elle est tachetée.

ROUGEOT. s. m. Ornith. Le canard milouin.

— Agric. Maladie des feuilles de la vigne.

ROUGEOTTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'atonde d'été.

— Espèce de champignon nommée aussi prévat doré.

— Crust. Nom donné par les marins à un mollusque ou ver marin dont se nourrissent les morues.

ROUGE-PLONGE. s. m. Ornith. Le canard garrot est ainsi nommé d'après l'habitude qu'il a de plonger à l'instant où l'amorce prend feu.

ROUGE-QUEUE. s. m. Ornith. Espèce de pie-grièche. ‖ *Rouge-queue à gorge bleue*. La gorge bleue. ‖ *Rouge-queue de la Guiane*. La queue sanguine. ‖ *Rouge-queue des Indes*. La pie-grièche brune du Bengale. ‖ Pl., des *rouges-queues*.

ROUGE-ROUGET. s. m. Ornith. Le canard souchet.

ROUGET. s. m. (pr. *rou-jè*). Ichthyol. Espèce de poissons appartenant à la famille des mulles, de la grande division des acanthoptérygiens. Elle doit son nom à sa couleur d'un rouge vif, habite en grand nombre la Méditerranée, et se rencontre quelquefois jusque dans la Manche. Sa chair est assez délicate, et était surtout recherchée dans l'ancienne Rome.

— Pollen des fleurs que les abeilles ont amassé dans leurs alvéoles pour la nourriture de leurs larves, et qui s'est altéré faute d'un emploi assez prompt.

ROUGET DE L'ISLE (Joseph), Auteur de la *Marseillaise*, né en 1760 à Lons-le-Saulnier, mort en 1836 à Choisy-le-Roi ; était officier du génie en 1789.

ROUGE-TROGNE. s. f. Visage rouge d'un ivrogne. Pop.

ROUGETTE. s. f. Bot. Genre de la famille des mousses, ne comprenant qu'une espèce des Alpes et des montagnes de l'Europe.

— Mamm. Nom donné à une grande chauve-souris du genre des roussettes.

ROUGEUR. s. f. Qualité de ce qui est rouge. Couleur rouge. Les rougeurs des yeux. La rougeur du ciel. La rougeur des joues, des lèvres.

Était-ce une blanche atmosphère,
Le brouillard doré du matin,
Ou du soir la *rougeur* légère ? (Ste-Beuve.)

— Teinte vive et passagère qui se montre sur la peau du visage. Noble rougeur. Rougeur vermeille, aimable, chaste, pudique. La rougeur virginale. La rougeur de l'innocence. Souvent ce que la langue nie, la *rougeur* l'avoue. (Lopez de Véga.) La *rougeur* est aussi souvent répandue sur le visage par la crainte du blâme ou de la honte, que par la modestie. (Boiste.) Ces mots ont fait monter la *rougeur* sur mon front. (Rac.) Œnone, la *rougeur* me couvre le visage (Id.) Une *rougeur* subite allume son visage. (B.-Lorm.)

Je ne sais pas comment, ferme en votre doctrine,
Vous pourriez, sans *rougeur* et sans confusion,
Soutenir l'amertume et la dérision (Boil.)

— Pathol. Se dit au plur. des taches rouges qui viennent sur le visage et en général sur la peau. Avoir des rougeurs au front, aux joues.

— Vén. *On revoit d'un cerf par les rougeurs*. C'est-à-dire par le sang que le bois refait laisse aux branches.

ROUGI, IE. part. pass. du v. Rougir. S'emploie adjectiv. Le fer jette des étincelles en grande quantité lorsqu'il est *rougi* à blanc. (Buil.)

Folle et tendre orgie !
La face *rougie*,
La panse élargie,
La chacun est roi (Béranger.)

[illegible] le manteau de soie à riche broderie,
[illegible] tout est son épaule en la poudre *rougie*. (Belly.)

— *Rougi de*.

Et la Phrygie
Cent fois de votre sang a vu sa main *rougie* (Rac.)

— *Rougi par*. Les îles du Nouveau-Monde avaient vu leurs ondes *rougies* par les défaites les plus sanglantes. (Mass.)

— *De l'eau rougie*. De l'eau où il n'y a que fort peu de vin.

ROUGIE. s. f. Techn. La seconde des deux manipulations qu'on fait subir aux draps destinés à l'écarlate.

ROUGILLON. s. m. Bot. Petit champignon qui croît parmi les mousses et les chardons dans les terres fortes en Languedoc.

ROUGIR. v. a. 2e conj. Rendre rouge ; peindre ou teindre en rouge. Le soleil rougira ces fonts. Rougir un plancher. Rougir une porte. Rougir la tranche d'un livre. Leur sang rougissait la terre. Ils *rougissent* le mors d'une sanglante écume. (Rac.) Un léger incarnat *rougit* son front timide. (B.-Lorm.) Faut-il *rougir* la terre de sang, la labourer de boulets, la couvrir de cadavres et de ruines pour s'y préparer un plus beau cercueil ? (Boiste.)

A la danse bientôt succède un long repas.
La, chacun d'un vin pur *rougit* sa large coupe. (Roucher.)

— *Ne faire que rougir son eau*. Ne boire que très-peu de vin avec beaucoup d'eau.

— Fig. *Rougir ses mains de sang*. Assassiner, exercer des proscriptions sanglantes. Le sang de son parti *rougit* souvent ses mains. (Volt.)

— Techn. Donner une façon aux cuirs, en leur appliquant un rouge composé de bois du Brésil et de chaux.

— v. n. Devenir rouge. Les cerises rougissent. Elles commencent à rougir. Les écrevisses rougissent en cuisant. Faire rougir un fer dans le feu. Faire rougir la pelle. La cerise *rougit* aux rameaux suspendue. (Michaud.)

Chaque matin l'aube est nouvelle,
Et le ciel *rougit* chaque soir. (Sainte-Beuve.)

A peine son sang coule et fait *rougir* la terre,
Les dieux font sur le ciel entendre le tonnerre. (Racine.)

— Se dit aussi des personnes. Une fille qui rougit aussitôt qu'on lui parle. Faire rougir une jeune fille en la regardant. Elle répondit en rougissant. Rougir de honte, de pudeur. Rougir de colère. Vos reproches l'ont fait rougir. Celui qui demande en *rougissant* ne devrait jamais essuyer de refus. (Beauh.) Elle cache son front de pudeur *rougissant*. (Belly.) Lavinie interdite et troublée, annonce en *rougissant* qu'elle cède au charme irrésistible de la bonté ! (Deleuze.) L'ingrat a-t-il *rougi* lorsqu'il t'a reconnue ? (Rac.) L'innocence à *rougir* n'est pas accoutumée. (Mol.) J'aime mieux ceux qui *rougissent* que ceux qui pâlissent (Caton.) Quand une fille cesse de *rougir*, elle a perdu le charme le plus puissant de la beauté. (Gregory.)

Elle veut me parler sous ces sacrés portiques,
Non loin de cet autel de nos dieux domestiques ;
Elle vient, et son front, siège de la candeur,
Annonce en *rougissant* les vertus de son cœur. (Voltaire.)

— Fig. Avoir honte, confusion. Faire rougir ses parents. Rougir de sa mauvaise conduite. Rougir de sa faiblesse. Ne savoir ce que c'est que de rougir. A ces accents, le père d'Amélie revenant à lui, et *rougissant* de son trouble, prie son père de lui pardonner. (Chateaub.) La vraie chasteté de l'âme, la vraie pudeur chrétienne est de *rougir* du péché (Boss.) Contents de ce que la nature les avait faits, nos pères ne *rougissaient* pas de leurs ancêtres. (Mass.) La chaire elle-même *rougit* de ce comique indécent, ou de ces ornements bizarres et pompeux, dont elle s'était jusque-là parée. (Id.) Le vice ne peut *rougir* que de sa propre laideur, qui l'expose à la haine et au mépris. (Virey.) Quoique la fortune soit sans pudeur, elle *rougit* quelquefois à la vue du mérite. (Oxenstiern.) Vous pouvez sans *rougir* consentir à ma flamme (Rac.) Faites *rougir* ces dieux qui vous ont condamnée. (Id.)

Que le monde, par toi séduit et ravagé,
Rougisse de ses fers, les brise, et soit vengé. (Volt.)

Némésis vous observe, et frémit des blasphèmes
Dont *rougit* à vos yeux l'aimable Vérité. (J.-B. Rousseau.)

— Fig. Se dit aussi en parlant des choses. Le juste peut avec confiance condamner dans les autres ce qu'il s'interdit lui-même : ses instructions ne *rougissent* pas de sa conduite. (Mass.) La réputation de certains hommes fameux dans le monde, *rougissait* de la bassesse de leurs mœurs et de leurs penchants. (Id.)

— *Rougir de*, suivi d'un infinitif. Les hommes ne *rougissent* pas de prendre pour eux les métiers commodes, et de laisser les plus rudes aux femmes. (B. de St P.) La jalousie ne *rougit* pas de se faire des appuis honteux et méprisables. (Mass.) Un sujet fatigué, que l'homme même *rougirait* de voir en place. (Id.) Ne *rougis* pas de prendre une voix suppliante. (Rac.)

— SE ROUGIR. v. pron. Se teindre en rouge. Cette étoffe peut se rougir.

ROUGISSANT. part. prés. du v. Rougir. Il est invariable. Qui rougit. Des jeunes filles rougissant par pudeur.

ROUGISSANT, ANTE. adj. Qui devient rouge. Il est l'amoureux de toutes les belles ; oui, il les aime toutes, et pour toute sorte de raisons ; celle-ci pour son regard baissé et sa joue *rougissante*, celle-là pour sa prunelle qui brûle et pour ses lèvres qui appellent le baiser. (J. Janin.)

ROUGISSURE. s. f. Agric. Maladie des fraisiers.

— Techn. Couleur du cuivre rouge. La rougissure d'un chaudron, d'une casserole.

ROUHAMON. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des apocynées, ayant pour type le rouhamon de la Guiane.

ROUI, IE. part. pass. du v. Rouir. S'empl. adjectiv. Du lin roui. Du chanvre roui. Le chanvre *roui* à l'air, avec les précautions indiquées, a donné des filasses superbes, qui flattent et brûlent l'œil. (Rozier.)

ROUI. s. m. L'action de rouir. La chaleur hâte le roui. Le froid retarde le roui. Les mauvais *rouis* diminuent la récolte d'un sixième et souvent d'un quart ; ce qui reste est faible ou usé, il tombe en étoupe sous le peigne, et si le chanvre n'était pas assez roui ce reste serait dur. (Lenoim.)

— *Cette viande sent le roui*. Elle a un mauvais goût, qui vient de la malpropreté du vase où elle a été cuite.

ROUILLAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Angoulême (Charente) ; 1,500 hab.

ROUILLE. s. f. (pr. *rou-ye* ; du lat. *rodicula*, fait de *rodo*, ronger). Chim. Peroxyde de fer hydraté qui se reproduit lorsque le fer est exposé à l'action de l'air humide. Les grands talents attirent la haine, comme le fer attire la *rouille*. (D'Alembert.)

— Par extens. Nom donné à tous les oxydes, soit purs, soit hydratés ou carbonatés, qui se trouvent à la surface d'un grand nombre de métaux. ‖ *Rouille de plomb*. Le blanc de plomb ou l'oxyde hydraté et carbonaté de ce métal. ‖ *Rouille de cuivre*. Le vert-de-gris ou l'oxyde hydraté de cuivre.

— Fig. Se dit des traces d'ignorance et de grossièreté qu'on remarque dans certains siècles ou dans certains écrits. La rouille des vieux préjugés. La rouille de l'ancienne barbarie. La raison, pour obtenir le respect des hommes, a besoin d'être couverte de la *rouille* de l'antiquité. (***) Les sermons et les oraisons funèbres de Lingendes, quoique mêlées encore de la *rouille* de son siècle, furent le modèle des orateurs qui l'imitèrent et le surpassèrent. (Volt.)

Cesse de t'étonner si l'envie animée,
Attachant à ton nom sa *rouille* envenimée,
La calomnie en main, quelquefois te poursuit. (Boileau.)

— Agric. Maladie des végétaux dans laquelle les feuilles et le chaume sont recouverts d'une poussière jaune-rougeâtre ou approchant de la rouille du fer. La rouille du haricot.

— Art vétér. Un des noms de la pourriture des moutons.

— Bot. Nom donné à de très-petits champignons qui viennent en très-grande quantité sur beaucoup de plantes, et qui les font languir ou périr. La rouille des euphorbes. La rouille des poiriers.

ROUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rouiller. S'empl. adjectiv. Des armes rouillées. De vieux pistolets tout rouillés. Elle toucha la porte qui cria lentement sur ses gonds *rouillés*, et lui offrit un étroit escalier tournant de marbre noir. (G. Lévis.)

On voit leurs mains tristement occupées
A ranimer, sur un grès plat et rond,
Le fer *rouillé* de leurs vieilles épées. (Volt.)

— Qui a la couleur de la rouille, c'est-à-dire d'un jaune tirant sur le rouge. Crachats rouillés.

— Fig. Altéré, affaibli faute d'exercice. Un esprit rouillé. Être bien rouillé sur une matière. On trouva son brillant un peu *rouillé* du séjour de la campagne. (Ham.)

ROUILLÉ. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un labre.

ROUILLÉE. s. f. Entom. Nom vulgaire de la phalène de l'aubépine.

ROUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *rou-yé*). Produire de la rouille sur la surface d'un corps. L'humidité, l'eau rouille le fer.

— Fig. Altérer, affaiblir faute d'exercice. L'oisiveté rouille l'esprit.

— SE ROUILLER. v. pron. Se couvrir de rouille. Le fer se rouille aisément.

— Avec ellipse du pronom. Il a laissé rouiller ses armes.

— Fig. S'altérer, s'affaiblir faute d'exercice. Le goût, l'esprit se rouille dans l'oisiveté. Il s'est bien rouillé dans la province.

— Dans un sens analogue. Voulant trop se polir, notre âge s'est *rouillé*. (Satiriq.)

ROUILLEUX, EUSE. adj. (rad. *rouille*). Qui a la couleur de la rouille.

ROUILLURE. s. f. (pr. *rou-yu-re*). Effet de la rouille.

ROUIR. v. a. 2e conj. (pr. *rou-ir*). Faire tremper dans l'eau. Il ne se dit que du lin et du chanvre, que l'on fait tremper dans l'eau afin que les filets puissent aisément se séparer de par le [illegible]

vre. Pour *rouir* le chanvre à eau stagnante ou à eau courante, on est dans l'habitude de disposer dans les fosses les javelles les unes sur les autres, et quand elles y ont été réunies en assez grand nombre, on les recouvre de planches qu'on charge de pierres. (Robiq.)

— v. n. Faire rouir du lin. Le chanvre ne rouit pas bien dans l'eau courante. Mettre du lin, du chanvre à rouir. Rouir à la rosée.

ROUISSAGE. s. m. Opération dans laquelle on débarrasse, à l'aide d'une espèce de fermentation, le chanvre, le lin, ou autres plantes textiles, des différentes substances qui agglutinent naturellement ces fibres entre elles, et avec assez d'énergie pour qu'on ne puisse les isoler les unes des autres tant que ces produits les environnent. L'effet du rouissage est la destruction de ces produits. Rouissage à la rosée. Rouissage à eau stagnante. Rouissage à eau courante. Rouissage à sec. Rouissage en terre.

— Résultat de cette action. Avoir un bon rouissage, un mauvais rouissage. Si par des circonstances quelconques on est forcé de placer les routoirs près des habitations, il vaut encore mieux courir les risques de ne pas avoir un *rouissage* si parfait en se servant de l'intermédiaire de l'air, que de succomber sous l'infection. (Rozier.)

ROUISSOIR. s. m. Agric. Se dit quelquefois pour Routoir. A une heure après midi environ, les femmes sortent du *rouissoir* et procèdent alors à mettre le chanvre à l'étendage. (Crud.)

ROUIT. s. m. Se dit quelquefois pour Rouissage.

ROUJAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Béziers (Hérault); 1,420 hab.

ROUJOT. s. m. Mamm. Belle espèce d'écureuil des Indes orientales, dont les parties supérieures sont d'un roux marron et les inférieures jaunes.

ROUKMI. Temps hér. ind. Frère de Roukmini.

ROUKMINI. Temps hér. ind. Fille de Bhichmaka, roi de Coundina, devint l'épouse légitime de Crichna, et se brûla sur un bûcher après sa mort.

ROULABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible de se rouler en cornet ou en entonnoir.

ROULADE. s. f. Action de rouler de haut en bas. Nous avons fait une belle roulade. Fam. dans ce sens.

— Mus. Passage, dans le chant, de plusieurs notes sur une même syllabe. Ce mot vient de ce que la voix semble rouler en passant légèrement d'un son à un autre. Roulade montante. Roulade descendante. La légèreté de la voix est la première qualité qu'on exige pour la *roulade*; les élèves qui ne posséderont pas naturellement un tel avantage doivent se le procurer à force de travail. (C.-Blaze.)

— Art culin. Tranche de viande aplatie que l'on recouvre d'une farce, et qu'on roule en forme de saucisson pour la faire cuire à la broche ou à l'étuvée. Roulade de bœuf. Roulade de veau.

ROULAGE. s. m. Action de rouler.

— Facilité de rouler. Aplanir le chemin pour le roulage des voitures, du canon.

— Transport des marchandises sur des voitures à roues. Ces ballots coûteront tant pour le roulage, coûteront tant de roulage. Le *roulage* s'est exercé longtemps par les rouliers seuls, qui se chargeaient de transporter les marchandises sans intermédiaires, moyennant des prix convenus de gré à gré. (Lenorm.)

— Se dit aussi des établissements où l'on se charge de ce transport. Une maison de roulage. Mettre une caisse au roulage. Envoyer un ballot par le roulage. Le *roulage* accéléré est un moyen terme entre le *roulage* ordinaire et les messageries; il est opéré par l'entremise des commissionnaires de roulage et par les rouliers ordinaires (Lenorm.) Ces richesses, plus de cinquante mille voitures de *roulage* s'en emparent et les dispersent çà et là dans le pays, dont elles entretiennent sans cesse le mouvement et la prospérité. (A. Mart.)

— Agric. Opération qui consiste à passer sur les terres fraîchement labourées ou ensemencées un rouleau ou cylindre pesant, en bois, en pierre ou en fer, uni ou armé de pointes, dans le but de briser les mottes ou de plomber le terrain.

— Mar. Mouvement imprimé aux vergues d'un bâtiment par le roulis. || *Palans de roulage*. Palans qui arrêtent le roulis d'un bâtiment.

ROULAISON. s. f. Techn. Ensemble des travaux qu'exige la fabrication du sucre.

ROULANS-L'ÉGLISE. Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. de Baume-les-Dames (Doubs); 650 h.

ROULANT. part. prés. du v. Rouler. Qui roule. Il est invar. Semblable à ces fleuves qui *roulant* leurs flots avec majesté arrosent des terres stériles et sèches. (Fléch.) Tous ces idées, *roulant* à tout moment dans cette âme farouche, lui inspiraient une rage muette et cachée. (La Harpe.) Des flots de barbares, *roulant* les uns sur les autres, étendaient chaque jour leurs ravages sur les contrées populeuses et civilisées de l'Occident. (Ségur.) Des fleuves d'une largeur immense, tels que l'Amazone, la Plata, l'Orénoque, *roulant* à grands flots leurs vagues écumantes, et se débordant en toute liberté, semblent menacer la terre d'un envahissement, et faire effort pour l'occuper tout entière. (Buff.)

> Ces sphères qui *roulant* dans l'espace des cieux,
> Semblent y ralentir leur cours silencieux. (Lemierre.)

ROULANT, ANTE adj. Qui est susceptible de rouler aisément. Un carrosse bien roulant. Souviens-toi du jour où nous passâmes à travers les cailloux *roulants* de la rivière des Trois-Mamelles. (B. de St-P.) Entendra ces discours sur l'amour seul *roulants*. (Boil.) Et sous leurs verts fardeaux les chars *roulants* gémissent. (Del.) Je les vois sous mes coups *roulants* dans la poussière. (Volt.) Nous verrons toujours les astres *roulants* sur cette voûte et comme dans un même cercle. (Id.) Les étoiles sont autant de soleils *roulants* dont chacun a des mondes *roulants* autour de lui. (Id.)

> N'entends-tu pas de loin la trompette guerrière,
> Les cris des malheureux *roulants* dans la poussière?
> (Voltaire.)

> Et le mercure enfin, qui, connu par son poids,
> En globules *roulants* glisse et fuit sous nos doigts.
> (Delille.)

— *Avoir un carrosse bien roulant*. Avoir un carrosse bien entretenu. Vieux dans ce sens.

— *Ce chemin est roulant, bien roulant*. Il est beau et commode pour les voitures, pour le charroi.

— *Chaise roulante*. Voiture à deux roues, traînée par un cheval de brancard et par un ou deux chevaux de côté.

— Chir. *Vaisseau roulant*, *veine roulante*. Vaisseau, veine qui vacille, qui change de place quand on met le doigt dessus. On a de la peine à le saigner, parce que ses vaisseaux sont roulants.

— Art milit. *Feu roulant*. Feu de mousqueterie continu. L'ennemi fit un feu roulant.

— Fig. et fam. *Un feu roulant de saillies, d'épigrammes*, etc. Plusieurs saillies, plusieurs épigrammes qui sont dites, lancées coup sur coup.

— Imprim. *Presse roulante*. Presse qui fonctionne, qui est en activité. Cet imprimeur a dix presses roulantes.

ROULÉ, ÉE. part. pass. du v. Rouler. S'emploie adjectiv. L'application d'un bandage *roulé*, fortement serré sur le corps et sur les membres, calme les accès convulsifs d'une femme vaporeuse. (Richerand.)

— *Roulé dans*. Vous êtes grosse comme un petit ortolan *roulé* dans sa barde de lard. (Th. Gaut.) D'innombrables débris sont *roulés* dans le Nil. (Lamart.)

— *Roulé en*. Les tatous et les pangolins sortent la nuit de leurs terriers, butinent en silence, et dorment ensuite tout le jour, *roulés* en boule dans leurs maisons osseuses. (A. Mart.)

— *Roulé par*. Toutes les pierres arrondies et *roulées* par les eaux du Rhône ne sont que des morceaux de pierre calcaire. (Buff.)

— Bot. Se dit des organes qui sont tournés sur eux-mêmes, comme les vrilles de la vigne, et plus souvent de ceux qui ont les bords contournés, soit en dedans, soit en dehors, comme les feuilles de l'haronga roulée. || On le dit aussi des feuilles qui se roulent par l'effet de la dessiccation.

— Conchyl. Se dit d'une coquille qui, ayant été abandonnée par l'animal qui l'habitait, a été froissée et ballottée sur les rivages par l'action des flots, et qui a perdu non seulement ses couleurs, mais encore ses aspérités et son poli. || Se dit aussi d'une coquille involvée ou enroulée.

— Entom. Se dit des ailes des insectes lorsqu'elles ceignent étroitement le corps, comme celles de quelques teignes.

— Forêt. *Bois roulés* ou *bois roulis*. Ceux qui ont les fentes intérieures et qui sont circulaires, suivant le contour des couches ligneuses.

ROULEAU. s. m. Nom que l'on donnait autrefois à ce que nous appelons aujourd'hui livre ou volume. Il se composait d'une seule feuille roulée à part, en sorte que le même ouvrage comprenait autant de rouleaux qu'il était nécessaire d'employer de feuilles séparées pour l'écrire.

— Paquet de quelque chose qui est roulé. Un rouleau de papier. Un rouleau de parchemin. Un rouleau de ruban. Un rouleau de tabac. Un rouleau de louis d'or.

— Fiole de forme cylindrique. Un rouleau d'orgeat. Un rouleau de sirop de guimauve.

— Prov. et fig. *Être au bout de son rouleau*. Avoir épuisé tous ses arguments, tous ses moyens, toutes ses ressources.

— Cylindre de bois, de pierre, etc., servant à divers usages. Rouleau de pâtissier.

— Espèce de cylindre, le plus souvent en bois, qui sert à mouvoir les plus pesants fardeaux, pour les conduire d'un lieu à un autre.

— Agric. Cylindre d'un poids plus ou moins considérable qui sert à aplanir les gazons et à briser les mottes lorsque la terre est sèche. On rencontre sur la rive droite du fleuve des plaines immenses unies comme la surface d'un champ sur lequel le laboureur aurait fait passer son *rouleau*. (Tocquev.)

— Se dit aussi de l'action de passer le rouleau sur quelque chose. Le *rouleau* doit, dans tous les cas, être suivi immédiatement de la herse. (De Dombasle.)

— Archit. Se dit, au lieu du mot *enroulement*, des parties qui terminent en rond les modillons ou les consoles, et encore les parties contournées des panneaux et ornements qui se répètent en serrurerie.

— Imprim. Cylindre de bois sur lequel on applique l'encre dite d'imprimerie, et qu'on passe après sur les formes.

— Peint. Espèce d'écriteau que les peintres du moyen âge et quelques-uns de ceux de la renaissance de l'art avaient l'habitude de placer à la main des figures, et sur lesquels ils inscrivaient ce qu'ils supposaient que les personnages devaient dire.

— Erpét. Genre de reptiles ophidiens de la famille des vrais serpents non venimeux. Le rouleau maculé habite le Paraguay.

— Conchyl. Petite division établie parmi les cônes, pour y placer les espèces qui sont subcylindriques, et dont la spire est apparente et couronnée.

ROULÉE. s. f. Pêch. Nappe de filet dont on se sert pour prendre des lamproies dans la Loire.

— Pop. Coups de bâton, de poing. Donner une roulée de coups de bâton à quelqu'un.

ROULEMENT. s. m. Mouvement de ce qui roule. Le roulement de cette voiture fait grand bruit sur le pavé. Le roulement des astres, du ciel. Heureux peuple qui fait ce qu'on commande, mieux que ceux qui commandent, sans se tourmenter des causes; qui se laisse mollement rouler après le *roulement* céleste. (Montaigne.)

— *Roulement d'yeux*. Le mouvement par lequel on tourne les yeux de côté et d'autre, en sorte que la vue paraît égarée. Il faisait des grimaces et des roulements d'yeux à faire peur.

— Se dit aussi d'un mouvement d'yeux où l'on remarque de l'affectation. Cet hypocrite faisait des roulements d'yeux.

> Et ses *roulements* d'yeux, et son ton radouci,
> N'imposent qu'à des gens qui ne sont point d'ici.
> (Molière.)

> Gardons-nous d'imiter dans sa folle lecture,
> Dans ses *roulements* d'yeux et ses contorsions,
> Ce fanatique ayant de ses productions.
> (Fr. de Neufchâteau.)

— Mus. Se dit de plusieurs tons différents poussés d'une même haleine, soit en montant, soit en descendant. Faire des roulements de voix, de beaux roulements, de longs roulements.

— Par anal. Se dit aussi du chant des oiseaux. Le rossignol jaloux enfle son gosier flexible, et fait entendre l'harmonie de ses *roulements*. (Reyrac.)

— Bruit formé par un ou par plusieurs tambours que l'on bat continuellement à coups égaux et pressés. Un roulement de tambour. Faire un roulement. Roulement de timbale.

— Par anal. Se dit du bruit du tonnerre. Le soleil se couvre; les premiers *roulements* du tonnerre se font entendre. (Chateaub.) Le cultivateur américain, assis à la porte de sa hutte champêtre, écoute les *roulements* de la foudre et les sifflements de l'orage sans se douter du mystère qui s'accomplit. (A. Mart.)

> Entendez-vous dans l'horizon lointain
> Ce *roulement* précurseur des tempêtes? (Campenon.)

> Des tonnerres lointains les *roulements* funèbres
> Sèment de tous côtés l'épouvante et l'horreur
> (Baour-Lormian.)

— Fig. Action de se remplacer alternativement dans certaines fonctions, à un certain rang, etc. Il se fait un *roulement* annuel dans les tribunaux, entre les diverses chambres dont ils sont composés. (Acad.)

— Comm. *Roulement de fonds*. Circulation rapide d'une certaine quantité d'argent. Il y a dans cette maison un grand roulement de fonds.

ROULER. v. a. 1re conj. Faire avancer une chose d'un lieu à un autre en même temps qu'elle tourne sur elle-même. Rouler une boule. Rouler un tonneau. Rouler des pierres du haut d'une montagne. Une rivière qui roule ses eaux. Un torrent qui roule des cailloux. Heureux les peuples qui cultivent les vallées et les collines que la mer forma dans son sein, des sables que *roulent* ses flots, des dépouilles de la terre. (Marm.) Si l'eau n'avait pas eu la propriété de *rouler* mollement ses ondes, de voyager, pour ainsi dire, sur tout le globe, comment la nature eût-elle été embellie et fertilisée? (A. Mart.)

> Et *roulant* nos débris sur sa route éternelle,
> Le temps emporte tout, mais il ne l'atteint pas.
> (Chênedollé.)

> La naïve bergère, assise au coin d'un bois,
> Chante, et *roule* un fuseau qui tourne sous ses doigts.
> (St-Lambert.)

— *Rouler les yeux*. Les tourner de côté et d'autre avec violence, avec effort ou affectation. Rouler les yeux comme un possédé. Rouler les yeux dévotement. *Roulant* en traits de feu ses sanglantes prunelles. (Del.)

> Il voit Robert qui, penché sur l'arène,
> Baisait encor les genoux de sa reine,
> *Roulait* les yeux, et lui serrait la main. (Volt.)

— *Rouler sa voix*. Faire des roulements de voix, faire des roulades. L'autre *roule* sa voix comme un enfant qui crie. (Boil.)

> ... Dans cette abbaye où l'oiseau des ténèbres
> *Roule* seul aujourd'hui ses cadences funèbres
> (Castel.)

— Pop. *Rouler carrosse*. Avoir un carrosse à soi.

— Fig. et fam. *Rouler doucement sa vie*. Passer sa vie dans une fortune médiocre, sans être ni pauvre, ni riche. || *Rouler sa vie comme on peut*. Mener une vie assez pauvre, assez malheureuse.

— Fig. *Rouler de grands projets dans sa tête*. Méditer de grands desseins.

> Elle dit : et, *roulant* son projet dans son âme,
> De ses jours odieux cherche à rompre la trame.
> (Delille.)

— Plier en rouleau. Rouler un tableau. Rouler une pièce d'étoffe. Rouler du papier.

— Neutral. Avancer en tournant sur soi-même. Les flots roulent sur le sable, sur le gravier. Les saisons, *roulant* sans cesse autour d'un monde insensé, les retrouvent toujours heureux. (Deleuze.) D'un côté, des ondes majestueuses *roulent* avec bruit; de l'autre, des flots écumants se précipitent avec fracas des rochers élevés, et des tourbillons de vapeurs réfléchissent au loin les rayons éblouissants du soleil. (Lacép.) Allez dire à la feuille arrachée, qui roule aux vents et aux flots, de prendre racine en terre dans la forêt, et de devenir un chêne (Ste-Beuve.)

> Mais des traits enflammés ont sillonné la nue,
> Et la foudre en grondant *roule* dans l'étendue.
> (St-Lambert.)

> L'autre esquive le coup : et, l'assiette volant
> S'en va frapper le mur, et revient en *roulant*
> (Boileau.)

— Par extens. Se dit d'un carrosse, d'une voiture, d'un char. Notre carrosse, après avoir longtemps *roulé*, s'arrêta. (Le Sage.)

> Tel qu'on voit *rouler* sur l'herbe
> Un char triomphant et superbe,
> Loin de la barrière emporté (J.-B. Rouss.)

— Fig. Dieu, penché sur l'abîme où *roulent* les mondes, retient la mort et le néant qui voudraient les engloutir, et renouvelle sans cesse le mouvement la fécondité et la vie. (A. Mart.) Un philosophe vous dira en vain que vous devez être rassasié d'années et de jours, que vous avez assez vu le monde *rouler* autour de vous, ou plutôt que vous vous êtes assez vu *rouler* vous-même et passer avec le monde. Ainsi tous les hommes commencent par les mêmes infirmités: dans le progrès de leur âge, leurs années se poussent les unes les autres comme des flots, leur vie *roule* et descend sans cesse à la mort par sa pesanteur naturelle. (Boss.)

— *Le ciel, les astres roulent sur nos têtes*. Se dit du mouvement circulaire apparent du ciel et des astres. Les étoiles *roulent* dans un profond silence. (Del.) Ces grands corps de lumière qui *roulent* si majestueusement et si régulièrement sur nos têtes. (Mass.)

— *Il fait beau rouler*. Le chemin est bien uni, il est beau pour les voitures, pour les charrois.

— *Faire rouler la presse*. Faire imprimer des ouvrages.

— Imprim. On dit qu'une *presse roule*, lorsque la mise en train est terminée, et que le tirage se continue sans interruption.

— Fig. *L'argent roule dans cette maison*. L'argent y est en abondance. On voit *rouler* chez vous tout l'or de la Castille. (Boil.)

— *L'argent roule dans ce pays*. L'argent circule dans le commerce, il passe fréquemment d'une main à l'autre

— Fig. et fam. *Rouler sur l'or et sur l'argent*. Être fort riche. Je te l'ai déjà dit, tu vivras ici dans l'abondance, et *rouleras* sur l'or et sur l'argent. (Le Sage.)

— Prov. et fig. *Pierre qui roule n'amasse point de mousse*. Celui qui change souvent de condition ou de profession ne fait pas fortune.

— Fig. *La conversation, ce discours, cette dissertation*, etc., *roule sur telle matière*. Cette matière en est le principal sujet. Notre entretien *roulait* sur un sujet plus digne. (La Chauss.) Cependant, ô mon Dieu, sur quoi *roulent* la plupart des entretiens du monde. (Mass.) La noblesse, l'éclat de la naissance, le faste qui accompagne les dignités, c'est là-dessus que *roulent* nos projets, nos désirs, nos espérances. (Id.) Et ma conversation avec les personnes qui étaient sorties avait *roulé* sur la mort du fameux médecin Cigna, qui venait de mourir. (X. de Maistre.)

> Vous avez vos propos, et nous avons les nôtres.
> — Sur quoi *roulent*-ils donc, et quel en est l'objet?
> (La Chaussée.)

> Pourvu que sa finesse, éclatant à propos,
> *Roulât* sur la pensée, et non pas sur les mots. (Boil.)

— Dans un sens analogue. La sage conduite *roule* sur deux pivots, le passé et l'avenir. (La Bruy.)

— Fig. *Tout roule là-dessus*. C'est là le point principal, l'affaire principale dont tout le reste dépend.

— Fig. *L'affaire roule sur lui*. Il en est principalement chargé, il y a la principale influence.

— *Tout roule sur lui dans cette maison*. Il y est particulièrement chargé de toutes les affaires.

— Fig. *Le revenu de sa terre, de son emploi, roule, bon an, mal an, entre telle et telle somme*. Il monte à une moyenne de telle et telle somme.

— Fig. *Mille pensées différentes lui roulent dans l'esprit, mille projets lui roulent dans la tête*. Lui passent et lui repassent dans l'esprit, sans qu'il s'arrête, sans qu'il se fixe à aucun.

— Fig. Errer sans s'arrêter, sans se fixer en un lieu. Il y a longtemps qu'il roule par le monde. Il a roulé dans tous les pays de l'Europe.

> Mon père, soixante ans au travail appliqué,
> En mourant me laissa, pour *rouler* et pour vivre,
> Un revenu léger, et son exemple à suivre. (Boil.)

— Fig. et fam. Subsister, trouver moyen de subsister.

— Fig. Se dit de plusieurs personnes qui ont quelque commandement, quelque emploi, quelque rang, quelque fonction alternativement

— Manège. *Rouler à cheval.* S'y tenir si mal, qu'au moindre mouvement un peu violent du cheval, on porte le corps tantôt à droite, tantôt à gauche.

— Techn. Arrondir le plomb dans le moulin en l'y remuant avec vitesse.

— Mar. Eprouver du roulis. Ce bâtiment roule.

— SE ROULER. v. pron. Être roulé. Cette pierre est si lourde qu'elle ne peut pas se rouler. Ce papier, cette gravure ne doit pas se rouler.

— Se tourner de côté et d'autre étant couché. Se rouler sur l'herbe. Se rouler sur un lit. Se rouler dans la poussière. Se rouler dans la boue.

> De rage et de douleur le monstre bondissant,
> Vient aux pieds des chevaux tomber en mugissant,
> Se *roule*, et leur présente une gueule enflammée. (Rac.)

— Se dit aussi des choses. La mer en se *roulant* les tira de son sein. (Delille.)

— Fig. Le pécheur mourant se *roule* dans ses propres horreurs. (Mass.)

ROULET. s. m. Techn. Fuseau de bois dont on se sert pour fouler les chapeaux.

ROULETTE. s. f. (rad. *roue*). Petite roue de bois dur, de laiton ou de fer qui tourne dans tous les sens, et qui sert à faire rouler le lit, le fauteuil ou la chaise auxquels on la fixe. Lit à roulettes. Fauteuil à roulettes. Roulettes de fonte, de cuivre.

— Fig. et fam. *Cela va comme sur des roulettes.* Se dit d'une affaire qui marche facilement, sans lenteur et sans obstacle.

— *Roulette d'enfant.* Machine roulante dans laquelle on place, debout, un enfant qui ne sait pas encore marcher. On le fait entrer dans un trou rond pratiqué dans la tablette supérieure de la machine. Le dessous de chaque pied est armé d'une petite roue de bois, de cuivre ou de fer, roulant dans tous les sens pour suivre les mouvements de l'enfant, qui se trouve ainsi soutenu pendant qu'il apprend à marcher.

— Petite chaise à deux roues dans laquelle on allait autrefois par la ville, en se faisant tirer par un homme, et qu'on appelait plus ordinairement *brouette* ou *vinaigrette*. Aller par la ville dans une roulette.

— Se dit de certains petits lits fort bas qu'on peut mettre sous de grands lits.

— Relur. Petite roue en cuivre gravée en relief sur sa partie cylindrique, montée sur un manche en fer et à fourchette, afin de lui donner la facilité de tourner. La roulette sert à fixer l'or sur le bord des livres.

— Géom. Courbe nommée avec plus de raison *cycloïde*. V. ce mot.

— Techn. Partie importante du métier à bas qu'on appelle aussi *curseur*. ‖ Dans l'art d'imprimer des gravures sur la faïence et la porcelaine, Petites roues en cuir recouvertes de drap fin dans leur circonférence convexe, montées sur des manches de fer et à fourchette. ‖ Marteau du tailleur de pierres à fusil.

— Ornith. La double becassine.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves, goniostomes, établi pour un assez petit nombre d'espèces, qui se rangent autour d'une espèce de toupie. Roulette linéolée. Roulette rose. Roulette monilifère, javanaise.

— Jeux. Espèce de jeu de hasard, composé d'un tapis renfermant au milieu une roulette, de deux pieds environ de diamètre, au milieu duquel se trouve un plateau mobile soutenu par une fiche en acier comme l'aiguille d'une boussole. Il était en usage dans toutes les maisons tenues par la ferme des jeux. Depuis la loi qui interdit en France les jeux de hasard, la roulette s'est réfugiée dans les tripots clandestins.

ROULEUR. s. m. Mar. Bâtiment qui roule facilement, et plus qu'un autre qui se trouverait dans la même position.

— Ouvrier qui transporte dans une brouette la terre préparée pour faire les briques.

ROULEUR, EUSE. adj. Entom. Épithète donnée aux chenilles qui roulent les feuilles plusieurs fois sur elles-mêmes pour s'y loger. ‖ ROULEURS. s. m. pl. Famille de lépidoptères nocturnes, comprenant ceux dont les ailes sont roulées autour du corps, ou très-inclinées dans l'état d'inaction de l'animal.

ROULIER. s. m. Voiturier par terre, qui transporte des marchandises sur des chariots, charrettes, fourgons et autres voitures roulantes de cette espèce. Une charrette de roulier. Une blouse de roulier. Une auberge de rouliers. Faire transporter des marchandises par des rouliers. Cela est venu par les rouliers.

ROULIER, ÈRE. adj. Qui a rapport, qui appartient au roulage, au roulier. Administration roulière. Industrie roulière.

ROULIÈRE. s. f. Blouse de roulier.

ROULIS. s. m. (pr. *rou-li*). Mar. Inclinaison successive et alternative d'un bâtiment, tantôt sur tribord, tantôt sur bâbord. Les roulis sont occasionnés par les lames qui battent les flancs d'un navire, et ils diffèrent suivant les formes et l'arrimage des bâtiments. Roulis brusque, dur, fatigant, vif. Le calme complet de la mer et du vent donne aussi parfois de violentes crises de *roulis* aux bâtiments, et cela est irremédiable. Il est difficile aux hommes qui n'ont point l'habitude du *roulis* de garder leur corps dans un équilibre continuel sans le secours de quelque point d'appui, quand un grand *roulis* tourmente un navire. (Lecomte.) Le vaisseau dans un calme plat, sans voile et trop chargé de ses mâts, était tourmenté par le *roulis*. (Chat.)

> Il balance son mât fragile,
> Et dort au vain *roulis* des vents. (Lamart.)

ROULOIR. s. m. Techn. Outil dont les ciriers se servent pour rouler sur une table les bougies et les cierges. ‖ Cylindre dont on se sert pour effacer les plis de la toile. ‖ Rouleau d'un métier à bas, sur lequel l'ouvrage s'enroule à mesure qu'on le fabrique.

ROULON. s. m. Techn. Petits barreaux ou échelons d'un râtelier d'écurie quand ils sont faits au tour, en manière de balustres rallongées, comme cela se pratique dans les belles écuries. ‖ Se dit aussi des petits balustres des bancs d'église.

ROULOUL. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux des Indes, comprenant plusieurs espèces, et ayant pour type un oiseau fort joli de Malacca.

ROULURE. s. f. Eaux et forêts. Maladie des arbres, qui s'annonce par la séparation d'une ou de plusieurs de leurs couches ligneuses. Quand la *roulure* ne s'étend pas dans toute la circonférence, le noyau du bois renfermé dans la *roulure* se trouve être de bois vif, et on le trouve ainsi tantôt pourri, tantôt sain et très-dur. (Baudrill.)

— Conchyl. Syn. de Cadran.

ROUMANET. s. m. Bot. Espèce de champignon.

ROUMÉLIE. Géogr. V. ROMELIE.

ROUMER. v. n. 1^re^ conj. Gronder, menacer sourdement comme les dogues. Le sanglier *roume*. (Marolles.)

ROUMOIS. Géogr. Ancien petit pays de France (Normandie), compris aujourd'hui dans le département de la Seine-Inférieure et de l'Eure.

ROUN. s. m. Nom vulgaire du turbot.

ROUNOIR. s. m. Ornith. Nom donné à la buse jackal.

— Mamm. Espèce d'écureuil de la baie d'Hudson.

ROUPALE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des protéacées, comprenant des arbrisseaux et des arbres de la Guiane.

ROUPIE. s. f. Humeur qui découle du cerveau, et qui pend au nez par gouttes. Avoir la roupie au nez. Les vieilles gens sont sujets à la roupie, à avoir des roupies. Fam.

— Ornith. Nom vulgaire du rouge-gorge.

ROUPIE. s. f. Métrol. Monnaie des Indes orientales, dont la valeur n'est pas partout la même. Roupie d'or. Roupie d'argent. Cela coûte mille roupies. Demi-roupie. Quart de roupie.

— Il y a deux espèces de roupies en or, celle du Mogol, qui vaut 38 fr. 72 cent. ; et celle de Perse, 36 fr. 75 cent. Les roupies d'argent sont celle du Mogol, 2 fr. 42 c.; de Madras, 2 fr. 40 cent. ; d'Arcate, 2 fr. 36 cent. ; de Pondichery, 2 fr. 42 cent. ; de Bengale, 2 fr. 75 cent.; de Sicca, 2 fr. 52 cent. Les roupies de 4 abassis valent 4 fr. 90 cent.; celles de 2 abassis, 2 fr. 45 cent.

ROUPIEUX, EUSE. adj. Qui a souvent la roupie au nez. Avoir le nez roupieux.

— substantiv. Celui, celle qui a souvent la roupie au nez. Un vieux roupieux. Une vieille roupieuse. Peu usité.

ROUPILLE. s. f. Espèce de manteau court que portaient les Espagnols. ‖ Petite casaque que portaient les cavaliers.

ROUPILLER. v. n. 1^re^ conj. (pr. *rou-pi-ié*). Sommeiller à demi. Il n'a fait que roupiller pendant toute la conversation. Famil.

ROUPILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui roupille fréquemment. C'est un vieux roupilleur. Famil.

ROUQUE. s. m. (par corrupt. de l'ang. *rook*, filou). Nom donné quelquefois à des individus qui, dans les académies de jeux, font profession de prêter de l'argent.

ROUQUET. s. m. Mamm. Nom vulgaire du lièvre mâle.

ROURE ou **ROUVRE.** s. m. Bot. Espèce de chêne. ‖ *Roure* ou *rouvre des cordonniers*. Le sumac.

ROUSRET. s. m. Pêch. A Calais, filet avec lequel on prend des chevrettes et des sauterelles.

ROUSSABLE. s. m. Techn. Atelier où l'on fume les harengs.

ROUSSAILLE. s. f. Ichthyol. Synonyme de blanchaille, mot par lequel on désigne toutes les petites espèces de cyprins qui vivent dans nos rivières.

ROUSSARD. s. m. Ornith. Espèce de pigeon. ‖ Métis du faisan commun et du faisan doré.

— Minér. Sorte de grès roussâtre.

ROUSSARDE. s. f. Ichthyol. Un des noms vulgaire du labéon.

ROUSSÂTRE. adj. des 2 g. Qui tire sur le roux, qui est d'un roux clair. Drap roussâtre. Poil roussâtre. Eau roussâtre.

ROUSSÂTRE. s. m. Erpét. Nom spécifique d'une émyde.

ROUSSE. s. f. Erpét. Nom vulgaire d'une couleuvre et d'une grenouille.

— Ornith. *Rousse-tête.* Espèce de fauvette d'Afrique.

ROUSSEAU. s. m. Homme qui a les cheveux et le poil roux. C'est un vilain rousseau.

— adjectiv. Cet homme est rousseau. Famil.

ROUSSEAU (Jean-Baptiste). Ecrivain français, connu surtout par ses poésies lyriques, né à Paris d'un père cordonnier, le 6 avril 1670, et mort à la Genette, hameau près de Bruxelles, le 17 mars 1741, après avoir passé trente années en exil. Il égala dans ses psaumes, dit Voltaire, l'onction et l'harmonie qu'on remarque dans les cantiques de Racine. Ses épigrammes sont mieux travaillées que celles de Marot.

ROUSSEAU (Jean-Jacques). L'écrivain le plus éloquent du XVIII^e^ siècle, né à Genève, le 28 juin 1712, mort le 3 juillet 1778, par suite d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de 66 ans, trente-quatre jours après la mort de Voltaire. Plusieurs, entre autres M^me^ de Staël et Musset-Pathay, ont cru à un suicide; mais cette supposition parait dénuée de toute espèce de fondement et même d'apparence. Rousseau a été enterré à Ermenonville, dans l'île des Peupliers. Depuis, ses cendres ont été transportées au Panthéon. En 1815, lors de l'invasion de la France, les généraux alliés, en mémoire du grand écrivain, exemptèrent de réquisitions le village d'Ermenonville. En 1790, l'Assemblée constituante, sur la proposition de Mirabeau, avait voté une statue à Rousseau et une pension à sa veuve. Quant à ses œuvres, il faut les lire, les relire, et puis les relire encore.

— S'emploie aussi comme nom commun pour désigner les œuvres de J.-J. Rousseau. Acheter un Rousseau. C'est alors que nous inventâmes les bibliothèques communales, les éditions compactes, les *Rousseau* des chaumières et les classiques de la petite propriété. (A. Mart.)

ROUSSEAU. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, consacré à la mémoire de J.-J. Rousseau, et ayant pour type un arbrisseau de l'île Maurice.

— Moll. Grande espèce du genre crabe.

— Ornith. Nom vulgaire du rouge-queue, du motteux et du canard chipeau ou ridenne.

ROUSSÉE. s. f. Ichthyol. Nom donné à la raie bouclée.

ROUSSEL (Pierre). Médecin philosophe, né en 1742, à Dax, dans les Landes, mort en 1802. On a de lui le Système physique et moral de la femme.

ROUSSELAN. s. m. Ornith. Nom vulgaire du grand montain ou passerine grand-montain.

ROUSSELET. s. m. Hortic. Sorte de poire d'été, qui a la peau rougeâtre, et qui est d'un parfum agréable. Des poires de rousselet, ou simplement du rousselet. Il y a le rousselet hâtif, le rousselet de Reims, le petit roussele, le gros rousselet et le rousselet d'hiver. Une compote de rousselet.

— Bot. Nom donné à deux espèces d'agarics qui croissent dans les bois des environs de Paris. Le rousselet marron. Le rousselet noir.

ROUSSELETTE. s. f. Ornith. L'alouette des bois.

ROUSSELINE. s. f. Hortic. Variété de poire.

— Ornith. Nom vulgaire de l'alouette des marais. Le ramage de la rousseline est fort agréable, et sa chair est un bon manger.

ROUSSELOTTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la fauvette d'hiver ou traîne-buisson.

ROUSSEROLLE. s. f. Ornith. Oiseau du genre de la fauvette, un peu plus gros que l'alouette, et qui a toutes ses parties supérieures d'un brun roux. Elle habite les marais et le bord des rivières.

ROUSSET. s. m. Mamm. Le didelphe ou sarigue à queue courte.

— Ornith. La femelle du batara huppé.

— Bot. Espèce d'agaric comestible.

ROUSSETTE. s. f. Hortic. Variété de poire.

— Ichthyol. Genre de poissons chondroptérygiens, de la famille des plagiostomes, comprenant plusieurs espèces de squales. Roussette galonnée, dentelée, pointillée, barbue, tigrée.

— Ornith. Nom vulgaire du bruant commun, du bruant des roseaux, et de la fauvette des bois.

— Mamm. Genre de mammifères volants de la famille des chéiroptères ou chauves-souris. Roussette édule, laineuse, vulgaire, mantelée.

ROUSSEUR. s. f. Qualité de ce qui est roux. La rousseur de son poil.

— Se dit particulièrement de certaines taches rousses qui viennent au visage et sur les mains. Avoir des taches de rousseur. Eau qui fait disparaître les rousseurs.

ROUSSI, IE. part. pass. du v. Roussir. S'emploie adjectiv. Ses cheveux sont tout roussis.

ROUSSI. s. m. L'odeur d'une chose que le feu a roussie, et qui est près de brûler. Cela sent le roussi. Odeur de roussi. Il y a quelque chose qui brûle, on sent le roussi.

ROUSSI. s. m. Cuir venant de Russie, teint en rouge ou brun, et qui a une odeur forte. Acheter du cuir de roussi. Des bottes de roussi.

ROUSSIE. s. f. Agric. Réservoir où se rendent les eaux des fumiers.

ROUSSIER. s. m. Minér. Minerai de fer limoneux et sablonneux qui se trouve en rognons irréguliers ou grossièrement lenticulaires dans les parties supérieures du terrain de grès des plateaux élevés du bassin de Paris. On l'avait remarqué plus particulièrement dans les environs de Pontoise, ce qui lui a fait donner le nom de *roussier de Pontoise*.

ROUSSILLE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'un bolet, nommé aussi *gyrole rouge* et *fonge rouge*.

ROUSSILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Roussiller. S'empl. adjectiv.

— substantiv. Cela sent le roussillé.

ROUSSILLER. v. a. 1^re^ conj. Brûler légèrement la surface, les extrémités. Une chatte qui roussille sa queue.

— Fig. Echauffer. C'est une petite pointe de vin qui *roussille* et réjouit toute mon âme (M^me^ de Sév.)

— SE ROUSSILLER. v. pron. Se brûler légèrement. Se roussiller la barbe, les cheveux.

ROUSSILLON. (pr. *rou-si-yon*, de *Ruscino*, ville ancienne des Romains). Géogr. Ancienne province et grand gouvernement de la France, qui se divisait en deux parties : le Roussillon propre ou comté de Roussillon, et la Cerdagne française, capitale Perpignan. Il forme aujourd'hui le département des Pyrénées-Orientales.

— Ch.-l. de cant., arr. de Vienne (Isère); 900 hab.

ROUSSILLONNAIS, AISE adj. et s. Géogr. Habitant du Roussillon. ‖ Qui appartient au Roussillon ou à ses habitants.

ROUSSIN. s. m. (de l'allem. *ross*, cheval). Nom donné à des chevaux de race commune, fort épais de corps, et qui sont en usage pour le service des charrues et des charrettes. Un attelage de roussins. Avoir un bon roussin, deux bons roussins dans son écurie. Etre monté sur un roussin.

— Fig. et fam. *Un roussin d'Arcadie*. Un âne.

ROUSSIR. v. a. 2^e^ conj. Faire devenir roux. Le feu a roussi cette étoffe. Vous roussirez ce linge si vous l'approchez ainsi du feu. Le grand air roussit le papier.

— v. n. Devenir roux. Les perruques roussissent avec le temps. Les étoffes blanches roussissent aisément. Vous ferez roussir ce linge à force de le tenir devant le feu.

— SE ROUSSIR. v. pron. Etre roussi.

ROUSSISSAGE. s. m. Manuf. Action de roussir, de teindre d'une couleur rousse. Le *roussissage* des étoffes occupe un assez grand nombre d'ateliers. (Cortambert.)

ROUSTAM ou **ROSTAM.** L'Hercule de la Perse, était fils de Zal, prince de Sedjistan, et descendant de Djemchid.

ROUSTER. v. a. 1^re^ conj. Faire des roustures, lier deux pièces de bois par une corde roulée autour et formant des anneaux très-rapprochés.

ROUSTURE. s. f. Mar. Tour de cordage multiplié dont on enlace, dont on presse deux objets en les joignant l'un à l'autre pour n'en faire qu'un seul.

ROUT. s. m. (pr. *route;* mot anglais qui signifie *foule*, *pêle-mêle*, *cohue*). Assemblée nombreuse de la classe élevée, ou l'on se réunit pour le plaisir. Le *rout* moderne est notre ancien cercle agrandi. (Travers.) Il y a la foule dans les *routs;* les désœuvrés y trouvent des distractions, peu de personnes y rencontrent de véritables plaisirs. (Id.)

— On écrit et l'on prononce aussi *raout;* N. Landais écrit *roût*, mais par inadvertance; il a voulu indiquer, au moyen de l'accent, la suppression d'un *a* qui n'existe pas dans le mot anglais.

ROUTAILLER. v. a. 1^re^ conj. (pr. *rou-ta-yé*). Chass. Suivre une bête avec le limier, pour la faire tirer par les chasseurs armés de fusils.

ROUTE. s. f. (du lat. *rota*, roue). Voie pratiquée pour aller d'un lieu à un autre. Route fréquentée. La grande route, ou la grand'route. La route ordinaire. Route souterraine. Une route dégradée, défoncée, mal pavée. L'entretien des routes. Faire une nouvelle route. Route royale. Route départementale. Nous prîmes la *route* du royaume de Galice, sans savoir si nous serions assez heureux pour y arriver. (Le Sage.) Crécy est sur la *route* de Paris à Coulommiers (Dulaure.) La Ferté-Gaucher est traversée par la grande *route* de Sézanne à Paris. (Id.) Montgeron est un village situé sur la grande *route* de Paris à Melun. (Id.) Les montagnes sont coupées par des *routes*. (M^me^ de Staël.)

— L'idée de route semble devoir comporter celle d'une voie pratiquée pour pouvoir y aller et rouler en voiture. Les anciens personnifiaient les voies publiques sous la figure d'une femme appuyée sur une roue. La roue était le symbole de la route.

— Les *routes royales* sont exécutées et entretenues aux frais de l'Etat, et les *routes départementales* sont à la charge du département. ‖ *Route en empierrement.* Route dont la chaussée est construite en pierres cassées.

— Direction qu'on suit ou qu'on peut suivre par terre ou par mer, pour aller en quelque lieu. La route de terre est plus longue que la route par eau, que la route par mer. Quelle route tenir? Prendre une route à travers. Prendre sa route par... la grande route de Paris à Lyon. Etre en route. Se mettre en

route. Être en route pour venir. Rester en route. Tomber malade en route. Faire route avec quelqu'un. Être route ensemble. Le vaisseau fit route. Interrompre sa route. Se tromper de route. Rompre sa route. Continuer sa route. Le bâtiment, faisant route au nord, atteignit la latitude des côtes du Maryland et de la Virginie. (B. Maleab.) Ces pilotes qui, surpris de l'orage en pleine mer, sont contraints de quitter la route qu'ils voulaient tenir. (Fléch.) Il veut voler à Troyes, et poursuivre sa route. (Rac.) D'Argos dans un moment vous reprenez la route. (Id.)

— Mar. Chemin qu'a tenu un vaisseau. Un bâtiment fait fausse route, lorsqu'il ne porte pas sur le point où l'on veut arriver, et il porte à la route lorsqu'il se dirige exactement sur cet endroit. Le détroit de Magellan cessa bientôt d'être la route des pirates. (Rayn.)

— Fig. Faire fausse route. Se tromper dans quelque affaire, employer des moyens contraires à la fin qu'on se propose.

— T. de guerre. Se dit du chemin et du logement qu'on marque aux gens de guerre en voyage. Donner une route à des troupes. Une bonne route, une mauvaise route. Indemnité de route.

— *Feuille de route*, ou simplement *route*. Écrit qui indique les logements d'une troupe en voyage, et le chemin qu'elle doit tenir.

— Se dit aussi d'un écrit semblable délivré à un militaire qui voyage isolément. Donner une feuille de route à un soldat. La feuille de route tient lieu de passe-port. Faire viser sa feuille de route.

— Particul. Grande allée percée dans un bois, dans une forêt, pour la commodité du charroi, de la chasse, de la promenade, etc. Les routes de telle forêt. Dans la grande route. Ouvrir plusieurs routes dans une forêt. Percer une route dans un bois. Dans un bois que cent *routes* séparent. (Boil.)

— Chemin formé en divers sens dans un jardin, dans un bosquet. Toutes ces petites *routes* étaient bordées et traversées par une eau limpide et clair. (J.-J. Rouss.)

— Espace que parcourent les astres, les eaux, etc., en se dirigeant d'un point vers un autre. La route du soleil. Un fleuve qui se grossit sur sa route d'une infinité de petites rivières. L'aurore traçait faiblement à l'horizon la *route* du soleil. (Barth.) Toutes ces eaux sont d'abord descendues dans les plaines sans tenir de *route* fixe. (Buff.)

— Fig. Conduite qu'on tient dans la vue d'arriver à quelque fin ; moyens qui mènent à quelque but. Prendre la bonne route pour arriver à son but. Suivre la route de ses ancêtres, de ses devanciers. S'engager dans une fausse route. La route des dignités, des honneurs, de la gloire, de la vertu, du vice. La route du salut. On ne peut pas même sortir des *routes* de la nature pour s'égarer. (B. de St-P.) Mille *routes* conduisent à l'erreur ; une seule mène à la vérité. (J.-J. Rouss.) L'ambition fait briller devant lui des couronnes de toute espèce ; elle l'engage dans des *routes* épineuses pour arriver au but éclatant qu'elle lui offre. (Lacép.) L'enfant ne voit la vie qui se présente à lui que comme une *route* semée de fleurs. (Id.) Nous vivons sous un prince qui dans la *route* de la gloire, a su choisir un guide fidèle. (Fléch.) M. de Turenne consulta Dieu, et Dieu lui marqua la *route* qu'il voulait lui faire suivre. (Id.) L'homme inconstant et ne ressemblant jamais d'un moment à l'autre à lui-même n'a point de *route* fixe et assurée. (Mass.) Les astres qui devaient marquer nos *routes* sont changés en des feux errants qui nous égarent. (Mass.)

De cette passion la sensible peinture
Est pour aller au cœur la *route* la plus sûre. (Boil.)

La voix est un ressort qui cède à l'habitude ;
C'est la *route* du cœur, sachez vous la frayer. (Dorat.)

— *A vau-de-route*, loc. adv. V. VAU.

— Hist. milit. Se disait d'une troupe de cent gendarmes.

ROUTIER. s. m. Grand livre in-folio contenant les cartes marines, des vues de terre, et des instructions sur les écueils, les routes à suivre, les passages à éviter par les bâtiments dans leurs navigations. Il y a un routier pour chaque mer importante. Le routier de la Méditerranée. Routier de l'Inde. Routier des Antilles.

— adjectiv. *Carte routière*. Carte de géographie où les routes sont marquées avec un soin particulier et qui sert de guide aux voyageurs. La carte routière des environs de Paris. La carte routière de la France.

ROUTIER. s. m. Celui qui connaît bien les chemins.

— Fig. et fam. *Un vieux routier*. Un homme exercé aux affaires par une longue expérience, un homme fin et cauteleux.

Soyez amant, vous serez inventif.
Tour ni détour, ruse ni stratagème
Ne vous faudront : le plus jeune apprentif
Est *vieux routier* dès le moment qu'il aime.
(La Fontaine.)

— Hist. Nom donné à des bandes, plus ou moins formidables, de soldats congédiés ou déserteurs et de gens de toute sorte qui, sous le règne de Charles V particulièrement, parcouraient les provinces et mettaient au pillage tous les lieux où l'on ne pouvait leur opposer une énergique résistance.

ROUTINE. s. f. Capacité, faculté acquise plutôt par une longue habitude, par une longue expérience, que par le secours de l'étude et des règles. Faire une chose par routine. Chanter par routine. Avoir de la routine, quelque routine. La routine du palais. Une vieille routine. L'esprit de *routine* est le retranchement de l'ignorance et des préjugés, le seul esprit des gens sans jugement. (Bonnin.) La *routine* est l'habitude sans jugement : c'est l'esprit des bêtes. (Id.)

— Usage depuis longtemps consacré de faire une chose toujours de la même manière. Suivre l'ornière de la routine. Une aveugle routine. Être esclave de la routine. S'affranchir de la routine. La *routine* fait les trois quarts de la besogne dans le travail de la vie : demain, comme hier. (Mabire.) Penser sur la religion scandaliserait les prédicateurs italiens presque autant que de penser contre, tant ils sont accoutumés à la *routine* dans ce genre. (Mme de Staël.) Il n'avait pour tout esprit qu'une *routine* d'expressions qu'il employait tantôt pour la raillerie, tantôt pour les déclamations, selon que l'occasion s'en présentait. (Hamilt.)

— Ce mot est familier dans les deux acceptions, et ne se dit qu'en mauvaise part.

ROUTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Routiner. S'empl. adjectiv. Être routiné à une chose. Être routiné à faire une chose.

ROUTINEMENT. adv. S'est dit quelquefois, mais à tort, pour Routinièrement.

ROUTINER ou **ROUTER.** v. a. 1re conj. Habituer quelqu'un à faire une chose, la lui apprendre par routine.

— SE ROUTINER. v. pron. S'habituer, se former. Se routiner à un travail, à une occupation.

ROUTINIER, ÈRE. s. Celui, celle qui agit par routine, qui se conforme à la routine. Ce n'est qu'un vieux routinier.

— Mus. Nom donné aux ménétriers de village et aux acteurs d'opéra qui, sans avoir appris la musique, et guidés seulement par un instinct plus ou moins heureux, parviennent à jouer ou chanter de routine un certain nombre de contredanses et de valses, ou des airs de chant et même des rôles entiers.

— adjectiv. Esprit routinier. Habitudes routinières. La quantité de sucre qui doit entrer dans la composition du chocolat ne doit pas être invariable et *routinière*, mais elle doit se déterminer en raison composée du degré d'arome de l'amande et de celui de torréfaction auquel on s'est arrêté. (Brill.-Sav.) Peut-être ce chapitre pourra-t-il déplaire aux *routiniers* admirateurs des Romains. (Grivet.)

ROUTINIÈREMENT. adv. Par routine.

ROUTOIR. s. m. Lieu où l'on fait rouir le chanvre. Que les eaux soient stagnantes ou coulantes, et dans quelque endroit que soit le *routoir*, il est essentiel de planter des arbres autour : les peupliers sont à préférer à tous les autres. (Rozier.) Les *routoirs* trop larges sont inutiles ou du moins peu commodes. (Id.)

ROUTOT. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Pont-Audemer (Eure) ; 1,300 hab.

ROUVERDIN. s. m. Ornith. Espèce de tangara.

ROUVERIN. adj. m. Métall. Sorte de fer mou et assez tenace, d'une couleur foncée et sans éclat. Les fers rouverins se traitent assez bien à froid, mais se soudent difficilement et sont cassants à chaud. On ne les emploie guère que pour la fabrication des gros objets, tels que les rails et barreaux de grille. Ils contiennent du soufre ou du cuivre.

ROUVERT, ERTE. part. pass. du v. Rouvrir. S'empl. adjectiv. Ma saignée était *rouverte*, et je souffrais beaucoup de la tête. (Chateaub.)

ROUVET. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'osyris blanc.

ROUVIEUX ou **ROUX-VIEUX.** s. m. Art vétér. Gale rebelle qui vient à l'encolure des gros chevaux de trait, surtout des chevaux entiers.

— adjectiv. Qui est affecté de cette maladie. Un cheval qui devient rouvieux. Un chien rouvieux.

ROUVRAI. Géogr. Ancienne forêt située près de Paris, et dont le bois de Boulogne est un reste.

ROUVRE ou **ROURE.** s. m. V. CHÊNE.

ROUVRIR. v. a. 2e conj. irrég. *Je rouvre. Je rouvrais. Je rouvris. Je rouvrirai. Je rouvrirais. Rouvre, rouvrons, rouvrez. Que je rouvre. Que je rouvrisse. Rouvrant. Rouvert, rouverte.* Ouvrir de nouveau. Rouvrir la porte. Rouvrir les fenêtres. Cet effort rouvrit sa plaie, sa blessure.

Claude même, lassé de ma plainte éternelle,
Éloigna de son fils tous ceux de qui le zèle
Pouvait du trône encor lui *rouvrir* le chemin.
(Racine.)

Eh bien ! champs fortunés, forêts, vallons, prairies,
Rouvrez-moi les détours de vos routes chéries.
(Roucher.)

— Fig. Je *rouvre*, me dit-il, son cœur à la consolation. (B. de St-P.)

— Fig. *Rouvrir la plaie, la blessure de quelqu'un.* Renouveler son chagrin. Cette sera-ce quand Jésus-Christ paraîtra lui-même à ces malheureux ; quand ils verront celui qu'ils auront percé, et dont ils auront *rouvert* toutes les plaies ? (Boss.) Chacun trouve en soi la source de sa douleur, et *rouvre* lui-même sa plaie. (Fléch.) A Dieu ne plaise que pour la honte de ma patrie, je *rouvre* des plaies que le temps a déjà fermées. (Id.) Je sais que vos regards vont *rouvrir* mes blessures.

— SE ROUVRIR. v. pron. Être rouvert. Cette armoire ne peut se rouvrir.

— S'ouvrir de nouveau. Le monde, que l'on croyait clos pour toujours, se *rouvre*, il s'accroît. (E. Quinet.) Le deuil de la France se renouvelle, la plaie se *rouvre*, les larmes publiques recommencent. (Mass.)

ROUX, OUSSE. adj. Qui est d'une couleur entre le jaune et le rouge. Poil roux. Cheveux roux. Barbe rousse. Fil roux. Sauce rousse. Papier devenu roux à la fumée. Le ciel était serein, on n'y voyait que quelques petits nuages cuivrés, semblables à des vapeurs *rousses*, qui le traversaient avec plus de vitesse que ceux des oiseaux. (B. de St-P.)

— Qui a les cheveux roux. Un homme roux. Une femme rousse.

— Prov. *Barbe rousse et noirs cheveux, ne t'y fie pas si tu veux.* Ceux qui ont les cheveux noirs et la barbe rousse passent pour être dangereux.

— Véner. *Bêtes rousses*. Se dit des cerfs, daims et chevreuils.

— *Beurre roux*. Beurre chauffé de telle sorte qu'il devient roux.

— Comm. *Chevillières rousses*. Rubans grossiers de fil roux qui se font à Ambert, Courpière, Saint-Anthème (Puy-de-Dôme), et dans les communes environnantes ; ils sont fabriqués par les habitants des campagnes, pendant l'hiver, alors qu'ils ne peuvent travailler à la terre.

— Agric. *Vents roux, roux vents*. Vents d'avril, froids et secs, qui font tort aux arbres fruitiers.

— *Lune rousse*. Lune d'avril.

— substantiv. et fam. Celui, celle qui a les cheveux roux. Un roux. Une rousse.

ROUX. s. m. Couleur rousse. Il est d'un roux ardent, d'un vilain roux, d'un roux désagréable.

— Art culin. Sauce faite avec du beurre ou de la graisse qu'on a fait roussir. Faire un roux. Votre roux est brûlé. Passer une viande au roux. Roux brun. Roux blanc.

ROUX. s. m. Bot. Nom donné à plusieurs agarics. Roux glaireux. Le roux de Vincennes.

— Mamm. Nom donné au campagnol gris.

ROUX-VIEUX. adj. et s. m. Art vétér. V. ROUVIEUX.

ROUZADE. s. f. Agric. Syn. de Routoir, dans le midi de la France.

ROVÈRE (LA). Maison italienne de la plus basse origine, qui a donné deux papes à l'Église, François de La Rovère, qui prit le nom de Sixte IV, et Julien de La Rovère, neveu de Sixte IV, qui prit le nom de Jules II.

ROVEREDO. Géogr. Ville des États autrichiens (Tyrol), ch.-l. d'un cercle, sur l'Adige ; 7,200 hab. Elle fut prise par les Français, en 1796, à la suite d'une victoire éclatante remportée par Bonaparte.

ROVIGNO. Géogr. Ville des États autrichiens (Illyrie) ; 9,600 hab.

ROVIGO. Géogr. Ville du royaume lombard-vénitien, ch.-l. de la Polésine, à 62 kilom. de Venise ; 6,700 hab.

— *Duc de Rovigo*. Titre donné par Napoléon à Savary, un de ses généraux.

ROVILLE. Géogr. Village de France (Meurthe) ; 3,000 hab. Ferme-modèle et institut agronomique, dont le fondateur est M. Matthieu de Dombasle.

ROWE (Nicolas). Poète dramatique anglais, né en 1673, mort en 1718. || ROWE (Thomas). Biographe et poète anglais, né en 1687, mort en 1715.

ROWLEY (Wiliam). Poète dramatique et excellent comédien du temps de Jacques Ier.

ROXANE. Femme perse d'une grande beauté, fille du satrape Oxyarte, fut épousée par Alexandre le Grand, après la défaite de Darius.

ROXBURGE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, ayant pour type la roxburge élégante, qui croît dans les vallées des montagnes du Coromandel.

ROXELANE. Favorite, puis femme de Soliman II, mère de Bajazet II, de Sélim II et de la sultane Mirmah, morte en 1557.

ROXOLAN, ANE. adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple de la Sarmatie d'Europe, entre le Borysthène et le Tanaïs.

ROY. Abréviation du mot *royaume*.

ROYAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport à un roi. Château royal. Manteau royal. Domaines royaux. L'autorité royale. La puissance royale. Prérogative royale. Sanction royale. L'exercice royale. La puissance *royale* agit en même temps dans tout le royaume. (Boss.) La princesse leur échappait entre des embrassements si tendres, et la mort plus puissante nous l'enlevait entre ces *royales* mains. (Id.) Saint Louis abaissa sa grandeur *royale* sous l'humilité chrétienne. (Fléch.) On le vit porter lui-même les corps morts de ses soldats, et courber ses épaules *royales* sous ces fardeaux de charité et de miséricorde. (Id.) La pourpre des maisons *royales* répond à la grandeur du roi. (Mass.) Partout ce qu'exige une naissance *royale*, jugez de ce que doit exiger une naissance toute divine. (Id.) Il ne manque à mon front que le bandeau *royal*. (Rac.) Que au bandeau *royal* sa tête soit ornée. (Id.)

Fortune ! à ton pouvoir qui ne se soumet pas ?
Tu couvres la pourpre royale
Des crêpes affreux du trépas. (La Harpe.)

— Qui est du sang royal. Son royal époux. Je vis deux victimes *royales* immoler d'un commun accord leur propre cœur. (Boss.) Les sentiments élevés qui distinguent les âmes *royales* d'avec les âmes du commun. (Fléch.)

— *Maison royale*. Tous les princes et toutes les princesses du sang royal. Il est une aux maisons *royales* certains caractères propres. (Boss.)

— *Famille royale*. Les enfants et petits-enfants du roi régnant, en ligne masculine. || Se dit aussi des enfants et petits-enfants du roi défunt, nés avant sa mort.

— *Prince royal*. Titre de l'héritier présomptif de la couronne, dans quelques États.

— *Altesse royale*. Titre qui se donne en France et ailleurs à certains princes et à certaines princesses. Son Altesse royale le duc de, la duchesse de... Par abréviation, on écrit, S. A. R.

— *Festin royal, banquet royal*. Festin qu'un monarque fait en certaines occasions solennelles, et où tous les grands officiers remplissent les fonctions de leurs charges.

— *La ville royale*. Paris. Les acclamations et les fêtes de cette ville *royale*. (Fléch.)

— *Chant royal*. Ancienne espèce de poésie française.

— *Almanach royal*. Livre où sont contenus les noms de la famille royale et des maisons nobles.

— Se dit de certains établissements qui sont d'une manière spéciale, sous la surveillance ou sous la protection du roi. Musée royal. Imprimerie royale. Institut royal de France. Société royale de Londres. Académie royale de musique.

— Qui est digne d'un roi. Magnificence royale. La clémence est une vertu *royale* (Acad.)

— C'est aussi un titre, un signe de prééminence. Cour royale.

— Antiq. *Papier royal*. Se disait du papier d'Égypte le plus blanc et le plus fin.

— Fortif. *Bastion royal*. Grand bastion. || *Parapet royal*. Parapet de l'enceinte de la place.

— Hist. anc. *Loi royale*. Loi qui défendait d'inhumer les femmes mortes enceintes, avant d'avoir extrait l'enfant de leur sein. Cette loi est attribuée à Numa. || Se dit d'un senatus-consulte par lequel l'autorité souveraine fut déférée à Auguste et à ses successeurs.

— *Armée royale*. Se disait autrefois de celle qui était en état d'assiéger une place forte, et qui marchait avec du canon.

— Hist. mod. *Loi royale*. Loi publiée, en 1665, par Frédéric III, roi de Danemark, et par laquelle un pouvoir absolu est déféré au roi.

— Ce mot faisait autrefois au pluriel féminin *royaux*, et on disait *lettres royaux*, *ordonnances royaux*, pour lettres, ordonnances émanées de l'autorité royale. Aujourd'hui on dit, *lettres royales*, *ordonnances royales*. J'obtiens lettres *royaux*, et je m'inscris en faux. (Rac.) V. LETTRES.

ROYAL. s. m. Archéol. fr. Monnaie d'or frappée sous Philippe le Bel et ses successeurs. Il y avait le *petit royal* qui valait environ 6 livres, et le *grand royal* qui valait le double.

ROYALE. s. f. Sorte de moustache ou bouquet de barbe qu'on laisse croître sous la lèvre inférieure.

— Comm. relig. Se disait d'une religieuse reçue gratis dans une abbaye, et nommée par le roi, en vertu du droit d'avénement à la couronne ou de mutation d'abbesse.

— Sorte de culotte large qu'on portait au commencement du XVIIIe siècle.

— Fond. Espèce de petit plomb. Petite royale. Grosse royale.

— Nom de plusieurs étoffes.

— Hortic. Nom commun à plusieurs variétés de pêches, de poires et de prunes.

— Jard. Nom vulgaire d'une espèce de laitue.

— Art culin. *A la royale*. Se dit d'une manière d'apprêter certains mets. Bœuf à la royale.

ROYALEMENT. adv. D'une manière royale, noblement, magnifiquement. Vivre royalement.

ROYALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Royaliser. S'empl. adjectiv.

ROYALISER. v. 1re conj. Rendre royaliste.

— SE ROYALISER. v. pron. Être royaliste.

— Devenir royaliste.

ROYALISME. s. m. Parti du roi ; attachement au parti du roi. Royalisme éprouvé.

ROYALISTE. adj. des 2 g. Qui soutient les droits et les intérêts du roi, qui est attaché au parti du roi. Le parti royaliste. L'armée royaliste. Principes, opinions royalistes.

— substantiv. C'est un royaliste. Les royalistes et les ligueurs.

ROYAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Marennes (Charente-Inférieure) ; 2,000 hab.

ROYANS. s. m. Ichthyol. Un des noms de la sardine.

ROYANS ou **ROYANEZ.** Géogr. Ancien petit pays de France dans le Dauphiné, ch.-l. Pont-en-Royans. Il est aujourd'hui compris dans le département de l'Isère et de la Drôme.

ROYAUME. s. m. État régi, gouverné par

un roi. Grand royaume. Petit royaume. Royaume puissant, riche, opulent, florissant. Royaume très-peuplé. Royaume héréditaire. Ériger un État en royaume. Régir, gouverner un royaume, etc. Que ne doit point le *royaume* à un prince qui a honoré la maison de France, tout le nom français, son siècle, et pour ainsi dire l'humanité tout entière? (Boss.) Les deux mers qui entourent et qui embrassent ce vaste *royaume* se donnèrent, pour ainsi dire, la main. (Mass.) L'abondance embellit le dedans du *royaume*, tandis que la valeur en recule les frontières. (Id.) Les rois envoient des ministres pour être informés de ce qui se passe de plus secret dans les *royaumes* les plus éloignés, et personne n'oserait leur apprendre ce qui se passe dans leur *royaume* propre. (Id.) Coulommiers souffrit beaucoup pendant les guerres civiles qui livrèrent le *royaume* aux Anglais. (Dulaure.) Un *royaume* gouverné par un sage est un spectacle rare dans l'histoire. (Anquet.) La Suède et la Finlande composent un *royaume* qui s'étend du midi au nord. (Volt.)

Un *royaume* puissant, fondé par tes ancêtres,
Devait mettre en tes mains la suprême grandeur.
(J.-B. Rouss.)

Alphonse fut surtout un habile astronome.
Il connaissait le ciel bien mieux que son *royaume*.
(Florian.)

— Dans l'Écriture sainte. *Le royaume des cieux, le royaume de Jésus-Christ.* Le paradis. Il y a un *royaume* qui appartient à Jésus-Christ, et qui n'est pas de ce monde. (Fléch.) Saint Louis tira sa gloire du *royaume* céleste où il aspirait, et non pas du royaume qu'il possédait sur la terre. (Id.) C'est par notre naissance selon la foi que nous devenons héritiers d'un *royaume* éternel. (Mass.)

— Par exagér. et fam. *Je ne ferais pas cela, je n'irais pas là pour un royaume.* C'est-à-dire pour quelque récompense que ce fût.

— Prov. et fig. *Au royaume des aveugles les borgnes sont rois.* Se dit en parlant de gens médiocres qui se distinguent parmi des hommes absolument dépourvus de talents et de savoir.

— Poét. *Le royaume de Pluton, le royaume des morts. Les sombres royaumes, les noirs royaumes.* L'enfer. Que l'enfer m'engloutisse en ses *royaumes* sombres. (Del.)

Le *royaume* des morts a plus d'une avenue.
Il n'est route qui soit aux humains si connue.
(La Fontaine.)

— *Envoyer quelqu'un dans les royaumes sombres.* Le faire mourir.

ROYAUMONT. Géogr. Village du département de Seine-et-Oise, à 24 kil. N. de Paris. Ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1227 par saint Louis.

— Philol. *Bible de Royaumont.* Recueil de figures tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament, avec des explications. Cet ouvrage, attribué à Le Maistre de Sacy, paraît plutôt de Nic. Fontaine, qui le publia en 1694, sous le pseudonyme de Royaumont, prieur de Sombreval.

ROYAUTÉ. s. f. Dignité de roi. Aspirer à la royauté. Parvenir à la royauté. Renoncer à la royauté. Abdiquer la royauté. Usurper la royauté. Les ornements, les marques, les insignes de la royauté. On voyait dans la constitution de Lycurgue, l'heureux mélange de la *royauté*, de l'aristocratie et de la démocratie. (Barth.) Jamais prince ne fut plus capable de rendre la *royauté* non-seulement vénérable et sainte, mais encore aimable et chère à ses peuples. (Boss.) La *royauté* a été profanée, et les princes sont foulés aux pieds. (Id.) Quelque bonté qu'aient les rois, ils ont toujours la pompe et l'éclat de la *royauté*. (Fléch.)

— Fig. L'esprit de modération est la *royauté* de l'âme, qui, comme celle de la nature, tient la balance entre les extrêmes et maintient l'harmonie des êtres. (B. de St-P.)

— Se dit aussi du roi de la fève. *Payer sa royauté.* Donner un repas à ceux avec qui on a fait les rois.

— Hist. *Serment de haine à la royauté.* Serment que la Convention exigea de tous les fonctionnaires publics, par un décret du 29 août 1795.

ROYE. Géogr. Ville de l'ancienne Picardie, auj. dans le départ. de la Somme; chef-lieu de canton, arr. de Montdidier; 3,700 hab. Cette ville a subi onze siéges, trois pestes et deux incendies.

ROYE. s. f. Agric. Syn. de Raie ou sillon.

— Pêch. A Calais, pièce de filet qui, étant jointe à d'autres pièces semblables, forme une tessure de manets.

ROYÈNE. s. f. (de *Van Royen*, prof. de botanique). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des ébénacées, comprenant plusieurs arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance.

ROYER. v. a. 1ʳᵉ conj. Agric. Faire des rigoles dans les prairies pour l'égouttement ou l'irrigation. || Syn. de Rouir.

ROYER. s. m. Ouvrier qui fait des ronds.

ROYER-COLLARD (Pierre-Paul). Philosophe, pair de France, membre de l'Académie française, né à Sompuis, près Vitry-le-François, en 1763, mort le 4 septembre 1845, à sa terre de Châteauvieux, dans le Berry. Il fut un des orateurs les plus éminents et l'un des caractères politiques les plus purs de notre temps.

ROYÈRE. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Bourganeuf (Creuse); 1,600 hab.

ROYOLEMENT. s. m. Agric. Sorte de labour de défoncement usité en Belgique et dans d'autres pays.

ROYOLER. v. a. 1ʳᵉ conj. Agric. Labourer à la bêche.

ROYOU (L'abbé Thomas-Marie). Journaliste, né à Quimper en 1741, mort en 1792, beau-frère de Fréron. || ROYOU (Jacques-Corentin). Historien, frère du précédent, né à Quimper vers 1745, mort en 1828.

ROZANS. Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. de Gap (Hautes-Alpes); 770 hab.

ROZIER (L'abbé). Agronome distingué, né à Lyon en 1734, mort dans la nuit du 29 septembre 1793, d'une bombe qui le tua dans son lit.

ROZOY ou **ROSAY.** Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Coulommiers (Seine-et-Marne); 2,700 h.

RTSY. s. m. Philol. Nom de la dix-septième lettre de l'alphabet slave et de l'alphabet russe. Le rtsy correspond à notre *r*.

RU. s. m. (du gr. ῥόαξ, fait de ῥέω, je coule). Canal fourni par un petit ruisseau ou par une saignée faite à une rivière. Cette rivière est partagée en différents rus qui fertilisent le pays. Les pluies ont fait déborder le ru.

RUABLE. s. m. Agric. Nom qu'on donnait autrefois à une pelle pour ramasser le blé qui vient d'être battu.

RUACH. (de l'hébr. *ruach*, souffle, vent). Philol. Nom que Rabelais donne à une île imaginaire, dans laquelle on ne se nourrit que de vent. || Nom qui, dans la satyre Ménippée, désigne Paris pendant les troubles de la ligue.

RUADE. s. f. (du verbe *ruer*, fait de *ruere*). Action d'un cheval, d'un mulet, etc., qui jette un pied ou les pieds de derrière en l'air, en baissant le devant. Lancer, détacher une ruade. Donner d'une ruade dans les jambes. Allonger une ruade. Casser la jambe d'une ruade. Aller à bonds et à ruades.

— Fig. et fam. Se dit d'une brutalité inattendue d'un homme grossier et emporté. Ceux qui dextrement et gaillardement savent d'une *ruade* sèche, et néanmoins sans piquer, n'offenser, dire le mot joyeux et pour rire. (Cont. d'Eutr.)

— Se disait autrefois du mouvement plus ou moins vif et élevé que le danseur fait en lançant un pied en arrière.

RUANA. Myth. rom. Divinité invoquée par les moissonneurs, pour qu'ils ne laissassent point échapper les grains des épis. On la représentait tenant à la main un tuyau de blé dont les épis étaient intacts.

RUAULT. s. m. Agric. Nom qu'on donne, dans l'ancienne Picardie, à un petit fossé d'écoulement.

RUB. s. m. Métrol. V. RUBBIO.

RUBACE, RUBACELLE ou **RUBICELLE.** s. f. Joaill. Espèce de rubis d'une couleur claire. De ces trois formes orthographiques, la dernière, *rubicelle*, est certainement celle qu'on devrait préférer, *rubace* faisant déjà équivoque avec *rubasse*. V. RUBASSE.

— Minér. On a appelé de ce nom tantôt une topaze du Brésil ayant pris par l'action du feu la couleur rougeâtre du spinelle rubis, et quelquefois aussi à une variété rouge jaunâtre du vrai spinelle.

RUBAN. s. m. (du lat. *rubeus*, rouge; comme cette couleur est la plus éclatante de toutes, elle avait usurpé le droit de dénommer les autres). Tissu de soie, de fil, de laine, etc., qui est plat et mince, qui ordinairement n'a guère plus de trois ou quatre doigts de large, et qui est d'une longueur indéterminée. Il sert pour ceintures, ainsi que pour orner, joindre, lier, border une foule d'objets de toilette et autres, comme des chapeaux, des bonnets, les vêtements, les meubles, etc. Les rubans d'or, d'argent, de soie, consacrés à l'ornement des coiffures et des habits de femmes, se fabriquent surtout à Paris et à Lyon. Ceux de filoselle ou de bourre de soie, nommés *padous*, parce qu'ils furent d'abord fabriqués dans la ville de Padoue, en Italie, sont employés par les tailleurs, les couturières, etc., et se font dans les environs de Lyon et de St-Étienne. Les rubans de fil, unis ou croisés, viennent de la Normandie, de l'Auvergne, de la Hollande et de la Flandre. Les rubans de laine se fabriquent principalement en Picardie; ils servent aux tapissiers, aux tripiers, aux selliers, etc. Enfin ceux de laine et coton, de fil et coton, ou de tout autre mélange grossier, prennent le nom de *galons*. L'origine des rubans remonte à la plus haute antiquité: ils étaient connus des Juifs, des Égyptiens, des Grecs, des Romains. La fabrication des rubans de fil et de coton n'est pas très ancienne en France, bien qu'elle y ait pris un immense développement. Les rubans de fil, de laine, de filoselle, sont écrus, blanchis ou teints, parfois rayés, parfois d'une seule couleur, mais variant de largeur ou de finesse. Les rubans de laine, comme ceux de perca[illegible], se fabriquent d'ordinaire avec [illegible]. Ruban large, étroit, demi-large. Ruban de laine, de fil, de soie, d'or et d'argent, de taffetas. Ruban satiné, uni, couleur de feu, bleu, vert, etc. Ruban d'Angleterre, de Paris, etc. Garniture de rubans. Touffe de rubans. Nœud de rubans. Une pièce de ruban. Un morceau de ruban. Un marchand de rubans. Une fabrique de rubans. [illegible] comme le *ruban* dont [illegible] Poésie. Certains [illegible] qui [illegible] le [illegible] A [illegible], aussitôt [illegible] *rubans* [illegible].

— Décoration. Le *ruban* d'un ordre lie plus fortement que des chaînes d'or. (Boiste.) Ce fut avec des *rubans*, des lauriers, que l'on enchaîna la licence et la liberté. (Id.) On peut avec des *rubans* parer les courtisans, mais on ne fait pas des hommes. (Napol.)

— Anat. Nom que l'on a donné quelquefois aux cordes vocales du larynx.

— Archit. Ornement composé et taillé par la sculpture sur un des profils de l'architecture, à l'imitation d'un ruban qui s'enroulerait sans fin sur une baguette.

— Blas. Bande très-étroite.

— Bot. Bande qui s'observe sur les feuilles de certaines fleurs. || Espèce de jacinthe. || *Ruban d'eau.* Nom vulgaire d'une plante qui croît dans les ruisseaux, et dont les feuilles flottantes ont quelquefois près d'un mètre de long, ce qui lui a fait donner son nom. On l'appelle aussi *rubanier rameux*. || *Ruban panache.* Variété du roseau cultivé.

— Conchyl. Toute bande étroite que l'on distingue sur la superficie d'une coquille. || Nom vulgaire de plusieurs coquilles. || *Ruban de Nassau.* Espèce de coquille du genre sabot. On l'appelle aussi *ruban* ou *limas rubanné*. || Genre de coquilles établi pour placer la bulle virginienne. L'espèce qui sert de type à ce genre est terrestre, et se trouve dans toutes les parties chaudes de l'Amérique. On l'appelle aussi *agathine ruban*. || *Ruban rayé.* Nom du buccin tonne, type du genre tonne. || *Ruban terrestre commun*, ou *grand ruban*, ou *ruban plat*. Espèce d'hélicelle. || *Ruban terrestre commun*, ou *petit ruban*, ou *ruban convexe*. Nom d'une autre espèce d'hélicelle.

— Erpét. Nom vulgaire de plusieurs serpents.

— Ichthyol. Genre de poissons de la famille des ténioïdes. || *Ruban, ruban marin* ou *ruban de mer*. V. CÉPOLE.

— Anc. médec. S'est dit du ténia ou ver solitaire.

— Techn. Lame de fer qu'on tord en spirale, pour former le canon de fusil de luxe. || Cire réduite en filets plats. || Bande de pâte dont on entoure certaines pâtisseries.

RUBANAIRE. adj. des 2 g. Qui a la forme d'un ruban.

— Bot. Épithète donnée aux feuilles linéaires, mais très-grandes. L'iris rubanaire.

RUBANÉ, ÉE. part. pass. du v. Rubaner. S'emp. adjectiv.

— Conchyl. Qui est marqué d'une bande longitudinale large et colorée. Le cône rubané. || Se dit aussi des tours de spire d'une coquille spirivalve, quand ils sont tout à fait plats.

— Techn. Se dit d'un canon de fusil fait d'un ruban de métal. Canon rubané et brasé.

RUBANÉE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre dont le corps est marqué de bandelettes.

RUBANER. v. a. 1ʳᵉ conj. Techn. Partager la cire en petites bandelettes, en la faisant passer par un grêloir au sortir de la cuve. || Garnir de petits rubans de fil l'intérieur du couvercle d'une malle. || Tordre un morceau de fer pour en faire un canon de fusil.

— SE RUBANER. v. pron. Techn. Être partagé en rubans. || Être garni de rubans. || Être tordu en rubans.

— S'orner de rubans. Tous ces villageois s'étaient rubanés pour aller à la noce.

RUBANERIE. s. f. Profession du rubanier; commerce de rubans. || *Petite rubanerie.* Celle qui comprend le ruban de fil, le ruban de laine, le ruban de coton, le ruban de filoselle. || *Grande rubanerie.* Celle qui ne comprend que le ruban de soie, et celui où l'or et l'argent se mélangent à la soie. Les exportations de la rubanerie de soie sont environ soixante fois plus considérables que celles de toute la rubanerie de fil, de coton et de fleuret ensemble. L'origine de cette industrie semble remonter au XVᵉ siècle. En 1786, la rubanerie française et surtout celle qui sortait des fabriques de St-Étienne approvisionnait toute l'Europe et les colonies de toutes les nations.

RUBANIER, ÈRE. s. Celui, celle qui fait des rubans. Dès 1405, les ouvriers rubaniers purent fonder une confrérie. Par un arrêt du 3 avril 1666, les rubaniers furent organisés en un corps séparé de celui des marchands ouvriers en draps d'or, d'argent et de soie. Ils ne purent fabriquer que des rubans et des étoffes d'une largeur au-dessous d'un tiers d'aune.

— Celui, celle qui les vend.

— Qui concerne le commerce, la fabrication, la vente des rubans. L'industrie rubanière. La rubanerie de soie tient le premier rang dans l'industrie *rubanière*, autant par la valeur que par la beauté des produits. (Encycl.)

RUBANIER. s. m. Bot. Genre de plantes aquatiques de la famille des typhoïdes ou typhacées, renfermant quatre espèces, dont trois sont indigènes de l'Europe, et la quatrième appartient à l'Amérique du Nord. Le rubanier rameux est appelé vulgairement *ruban d'eau*. Les feuilles du rubanier rameux et celles du rubanier flottant ont été autrefois employées en médecine comme astringentes, et les racines ont passé pour sudorifiques dans quelques auteurs. Les gens de la campagne les font sécher pour en faire des [illegible], et en couvrir les [illegible]. Les cochons, les chevaux, [illegible] les vaches, [illegible] vertes [illegible] sont sèches, [illegible] et [illegible].

RUBANTÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Garni de rubans. Tu en verras d'autres, la barbe faite en garde de poignard, aux moustaches *rubantées*, au crin poudré, au manteau galonné. (Cyrano.)

RUBARBE. s. f. V. RHUBARBE.

RUBASSE. s. f. Minér. Variété de quartz coloré en rouge d'une manière inégale, soit naturellement, soit par l'effet de l'art. || On a d'abord appelé *rubasse* le quartz coloré en rouge ou en roussâtre; puis ce nom a été donné à tous les quartz colorés artificiellement, quelle que fût leur couleur.

RUBASSE. adj. des 2 g. Minér. Coloré en rouge. Quartz rubasse.

RUBAT. s. m. Agric. Instrument dont on se sert pour battre le blé. C'est un rouleau à dépiquer, usité dans la Haute-Garonne.

RUBBIO. s. m. Métrol. Mesure du royaume lombard-vénitien pour les huiles. Le rubbio d'huile équivaut à 21 kilog. 81. || Mesure des États du pape pour les matières sèches, valant 291 lit. 46. || Poids du duché de Parme, valant 9 kilog. 16. || Poids du royaume sarde, valant 9 kilog. 12. || Mesure du même pays pour les liquides, valant 9 lit. 39.

RUBÉFACTION. s. f. (pr. *ru-bé-fak-ci-on*). Pathol. Inflammation, rougeur douloureuse de la superficie de la peau, causée soit par des médicaments irritants, soit par certaines maladies. || *Rubéfaction spontanée.* Celle qui arrive sans être provoquée, et qui a lieu dans toutes les maladies érysipélateuses; elle est fort souvent l'origine ou le commencement des maladies phlegmoneuses, ou de toute autre inflammation dont l'intensité va en croissant et prend un autre caractère. || *Rubéfaction artificielle.* Celle qui est produite par un moyen thérapeutique.

RUBÉFIANT. part. prés. du v. Rubéfier. Qui rubéfie. Il est toujours invar.

RUBÉFIANT, ANTE. adj. Médec. Se dit des médicaments qui, appliqués sur la peau, y causent de l'inflammation, de la rougeur. Emplâtre rubéfiant.

— On dit aussi substantiv. au masc. Un rubéfiant. Les *rubéfiants* ne diffèrent des vésicants que par un moindre degré d'énergie, qu'en ce qu'ils ont moins d'action sur la peau; qu'ils n'en soulèvent point l'épiderme, n'amènent point de fluide séreux à sa surface; qu'ils se bornent à produire le passage d'une certaine quantité de fluide sanguin dans les vaisseaux blancs situés au-dessous de l'épiderme. (Dict. de médec.) || On connaît six espèces de rubéfiants: les rubéfiants mécaniques, les rubéfiants par l'action du calorique, les rubéfiants âcres, les rubéfiants alcalins, les rubéfiants acides, et les rubéfiants salins.

RUBÉFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Rubéfier. S'empl. adjectiv.

RUBÉFIER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *rubifacere*; formé de *rubeus*, rouge, et de *facere*, faire). Ce verbe double l'*i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je rubéfie, nous rubéfions, vous rubéfiez. Je rubéfiais, nous rubéfiions, vous rubéfiiez. Rubéfions, rubéfiez. Que je rubéfie, que nous rubéfiions, que vous rubéfiiez.* Médec. Rendre rouge, enflammé, par l'application des rubéfiants. Râpée et appliquée extérieurement, la racine de raifort sauvage *rubéfie* la peau. (Loisel.-Deslongch.)

— SE RUBÉFIER. v. pron. Devenir rouge par suite d'application sur la peau de certains médicaments.

RUBELINE. s. f. Ornith. Ancien nom du rouge-gorge.

RUBELLANE. s. f. Minér. Substance minérale d'un brun rougeâtre. Elle se sépare en feuillets à la flamme d'une lumière.

RUBELLE. s. f. (du lat. *rubeus*, rouge). Agric. Variété de vigne à feuilles rouges et à raisin noir.

— Philos. hermét. Sorte d'essence.

RUBELLION. s. m. Entom. Espèce de scarabée.

— Ichthyol. Sorte de poisson rouge appelé aussi *pagel*.

RUBELLITE. s. f. Minér. Nom qu'on a donné à la tourmaline rouge de Sibérie.

RUBEN. L'aîné des fils de Jacob, né de Lia. Le commerce criminel qu'il eut avec Bala, servante de Rachel et concubine de Jacob, lui fit perdre le droit d'aînesse, qui fut transféré à Juda. Il avait le dessein de sauver Joseph des mains de ses frères et de le rendre à Jacob, ce qui fit qu'il leur conseilla de le descendre dans une citerne. Ruben mourut l'an 1626 av. J.-C.

RUBEN. Géogr. Une des douze tribus d'Israël, qui tirait son nom de l'aîné des fils de Jacob, Ruben ou la tribu de Ruben habitait au S. E. au delà du Jourdain.

RUBENS (Pierre-Paul, pr. *ru-bainss*). Célèbre peintre de l'école flamande, né [illegible], mort en 1640. [illegible] par l'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas, et employé à diverses missions diplomatiques. Il excella dans tous les genres [illegible]

[illegible]

RUBÉOLE. s. f. (du lat. *rubeola*, dimin. de *rubia*, garance). Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'aspérule. || On a aussi donné ce nom à plusieurs plantes de différents genres, qui rappellent en petit le port de la garance.

RUBÉOLIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est rougeâtre. Se dit des taches que la rougeole occasionne sur la peau.

RUBESCENT, ENTE. adj. Didact. Un peu rouge; qui commence à rougir.

RUBÈTE. s. f. Antiq. et croy. pop. Nom d'une espèce de grenouille que les Romains considéraient comme venimeuse. || S'est dit du poison que l'on prétendait extrait de cet animal.

RUBÈTRE. s. m. Ornith. Sorte d'oiseau que l'on a cru être un manakin.

RUBIACÉ, ÉE. adj. (du lat. *rubia*, garance, à cause de sa couleur rouge). Bot. Qui ressemble à la garance. || RUBIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre garance.

RUBIACINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la garance. || RUBIACINÉES. s. f. pl. Classe de plantes qui a pour type le genre rubia, et qui comprend les familles des lygodysodiacées, des rubiacées, des caprifoliées et des viburnées.

RUBIASTRE. s. m. Bot. Espèce de rubiacée du Chili.

RUBICAN. adj. m. (ét. lat., *rubeus*, rouge ou tirant sur le rouge; *canus*, blanc). Se dit de tout cheval noir, bai ou alezan, dont la robe et surtout les flancs sont semés çà et là de poils blancs. Un cheval rubican.

— substantiv. Sert à désigner cette couleur de la robe d'un cheval. A proprement parler, le rubican n'est pas un poil, ce n'est qu'un accident.

RUBICELLE. s. f. Minér. V. RUBACE.

RUBICILLE. s. f. Ornith. Un des noms du bouvreuil ou du rouge-queue.

RUBICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rubus*, framboisier; *colere*, habiter). Qui vit ou qui croît sur les framboisiers. La sphérie rubicole.

RUBICOLE. s. m. Ornith. Un des noms du traquet.

RUBICON. Géogr. anc. Petit fleuve, affluent de l'Adriatique, qui servait de limite entre la Gaule cisalpine et l'Italie proprement dite. Le sénat romain, pour assurer Rome contre les troupes qu'elle tenait dans la Gaule cisalpine, avait rendu le célèbre sénatus-consulte que l'on voit encore gravé sur le chemin de Rimini à Césène, par lequel on dévouait aux dieux infernaux et l'on déclarait sacrilége et parricide quiconque, avec une légion ou même une cohorte, passerait le Rubicon.

— Prov. *Passer le Rubicon*. S'engager d'une manière irrévocable. Se dit par allusion à l'action de César, qui passa ce fleuve pour marcher contre le sénat à son retour des Gaules, en 49 av. J.-C., après qu'on lui eut refusé le consulat.

RUBICOND, ONDE. adj. (du lat. *rubicundus*). Rouge. Visage rubicond. Face rubiconde. Il se dit presque toujours en plaisantant, pour exprimer la couleur rouge qui couvre le visage des personnes de bonne santé, qui sont accoutumées à vivre dans l'abondance et les plaisirs.

— Syn. comp. RUBICOND, ROUGE. Ce qui est *rubicond* est tout *rouge*, plein de *rouge*, *rouge* à l'excès.

RUBICONDER. v. a. 1^re^ conj. Rendre rubicond.

> Bacchus remplit sa coupe, et Vénus le caresse;
> Rinald ému sentit naître une double ivresse,
> Et le feu du désir en ses sens allumé
> *Rubiconda* soudain son visage enflammé. (CARANDON.)

RUBIDICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rubidus*, rougeâtre, *collum*, cou). Ornith. Qui a le cou ou la gorge rougeâtre. Le pic rubidicolle.

RUBIENNE et RUBIETTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du rouge-queue. || On a aussi appelé *rubiette* une section du genre bec-fin.

RUBIFICATION. s. f. (pr. *ru-bi-fi-ka-ci-on*). Philos. hermét. Mot barbare que les alchimistes employaient pour désigner l'action de rougir, de rendre rouge.

— Effet de cette action.

RUBIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *rubus*, framboisier; *forma*, forme). Qui a la forme d'une framboise. Nématélie rubiforme.

RUBIGALÉES. s. f. pl. Antiq. rom. V. ROBIGALIES.

RUBIGINEUX, EUSE. adj. Didact. Qui est plein de rouille. || Sujet à la rouille. || Qui est de la couleur de la rouille.

RUBIN. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson de mer.

— Ornith. Nom vulgaire de la linotte. || Gobe-mouches huppé d'Amérique.

RUBINE. s. f. Minér. Nom qu'on donne, dans l'ancienne minéralogie, à plusieurs sulfures métalliques, natifs ou artificiels, à cause de leur couleur rouge. || *Rubine d'arsenic*. Le realgar. || *Rubine blende*. La sulfure de zinc rouge. || *Rubine d'argent*. L'argent rouge.

— Anc. chim. *Rubine d'antimoine*. Le sulfure d'antimoine obtenu par la fonte dans du protoxyde de plomb. *Rubine* antimoine. Le sulfure d'antimoine ... *Rubine de soufre*. Nom que les anciens donnaient à la dissolution de soufre dans une huile fixe qui a une couleur rouge plus ou moins analogue à celle du rubis.

— Se disait d'un canal qui porte bateaux.

RUBIOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à la garance.

RUBIOÏDE. s. m. Bot. Genre de plantes qui tient le milieu entre les valérianées et les rubiacées.

RUBIS. s. m. (pr. *ru-bi*; du lat. *rubeus*, rouge, parce que cette pierre est rouge). Pierre précieuse, transparente, et d'un rouge plus ou moins vif. C'est un nom générique sous lequel les lapidaires désignent plusieurs substances rouges et dures, différentes par leur composition chimique. Rubis d'Orient. Rubis oriental. Avoir un très-beau rubis au doigt. Une garniture de rubis. Une bague de rubis. L'œil à peine soutient l'éclat de vos *rubis*. (Boil.)

> L'or éclate partout sur les riches habits;
> On polit l'émeraude, on taille le *rubis*. (BOIL.)

> Telle qu'une bergère, aux plus beaux jours de fête,
> De superbes *rubis* ne charge point sa tête. (ID.)

— Le nom de rubis a été donné à plusieurs substances pierreuses rouges, qui n'ont rien de commun entre elles, si ce n'est la couleur; mais les joailliers et les anciens minéralogistes l'appliquaient particulièrement à la substance que nous nommons *spinelle* et à celle que l'on appelle *corindon télésie rubis*; la première était leur rubis spinelle, et la seconde leur rubis oriental. Dans l'Inde, le nom de rubis est généralement donné à toutes les pierres, quelles que soient d'ailleurs leur couleur et leur nature: l'émeraude est un rubis vert, la topaze est un rubis jaune, etc.

— *Rubis d'Orient* ou *rubis oriental*. Celui qui vient immédiatement après le diamant; sa couleur est rouge cramoisi, rouge cochenille ou rouge giroflée. Le rubis d'Orient est placé au premier rang des pierres précieuses. On ne le rencontre généralement que d'un volume peu considérable et rarement sans défauts. Sa rareté le fait surtout estimer.

— *Rubis balais*. Variété de spinelle, qui est d'un rouge de rose ou d'un rouge de vinaigre. Moins agréable à l'œil que le rubis d'Orient et le spinelle, il est aussi moins estimé dans le commerce.

— *Rubis spinelle*. Celui qui est d'un rouge mêlé d'une légère teinte de jaune. C'est une pierre très-dure, qui attaque tous les minéraux, à l'exception du diamant et du corindon. Cette pierre est très-estimée à cause de sa rareté et de sa belle couleur.

— *Rubis blanc*. Variété blanche de corindon vitreux, qu'on nomme aussi *saphir blanc*. || On a également donné ce nom à une pierre blanche à quatre pans. || *Rubis de Bohême*. Grenat d'un beau rouge de feu qu'on trouve en Bohême. || Quartz hyalin rose laiteux, lorsqu'il est d'une couleur foncée. || *Rubis du Brésil* ou *naturel*. Topaze du Brésil, de couleur rouge, soit que cette couleur lui soit naturelle, soit qu'elle lui ait été communiquée en la chauffant. || *Rubis cabochon*. Véritable rubis spinelle légèrement poli ou décroûté. || *Rubis de Hongrie*. Variété de grenat rouge, violacé, qu'on tire des monts Krapacks. || *Rubis occidental* ou *rubis d'Occident*. Le quartz hyalin ou rouge. || *Rubis de Sibérie*. Tourmaline rouge cramoisie de Sibérie, qu'on confond quelquefois avec le rubis spinelle. || *Rubis topaze*. Corindon vitreux, qui est à la fois jaune et rouge. || *Rubis saphir*. Celui qui est bleu et rouge. || *Rubis vert*. L'émeraude. || *Rubis d'arsenic* ou *rubine*. L'arsenic sulfuré rouge, dit *realgar*. || *Rubis de soufre*. L'arsenic sulfuré rouge. || *Rubis de roche*. Grenat de couleur rouge ou violacée et pâle. || *Rubis factice*. On l'obtient en faisant fondre ensemble du strass et de la pourpre de Cassius.

— Les anciens attribuaient au rubis la propriété de résister au venin, de préserver de la peste, de bannir la tristesse, de réprimer la luxure, et de détourner les mauvaises pensées. S'il venait à changer de couleur, il annonçait les malheurs qui devaient arriver, et la reprenait aussitôt qu'ils étaient passés.

— Se dit, par extension, des objets qui présentent la couleur du rubis ou qui en ont la forme. Aussitôt que le mystère est accompli, le pédoncule qui soutient la corolle se redresse, la fleur se relève et présente au ciel ses voiles de *rubis* et d'azur qui enveloppent déjà le berceau de ses enfants. (A. Martin.) Son sang qui ruisselle en liquides *rubis* (Desaintange). La vigne suspend ses grappes de *rubis* (B.-Lorm.)

> Que sur l'ognon du Nil et sur la verte oseille,
> En globes de *rubis* descende la groseille. (DEL.)

> L'Aurore déployait l'or de sa tresse blonde,
> Et semait de *rubis* le chemin du soleil. (MALHERBE.)

> Et le *rubis* légèrement coloré
> Du ciel blanchi des perles de l'aurore. (MALFIL.)

— Les poëtes appellent les raisins, les grains de raisin, des *rubis de Bacchus*.

> Et Bacchus, cultivant ses thyrses reverdis,
> N'ose encore, à nos yeux, étaler ses *rubis*. (***)

— Anc. chim. Sorte de préparation rouge. Rubis de soufre. Rubis d'arsenic.

— Prov. et fig. *Faire rubis sur l'ongle*. Se dit, parmi les buveurs, lorsqu'on vide si bien son verre, qu'en le penchant sur l'ongle on ne peut faire tomber qu'une petite goutte qui ne s'écoule point et qui présente l'apparence d'une petite rougeur d'un rubis. Boire à ... de quelqu'un *rubis sur l'ongle*. || *Faire payer rubis sur l'ongle*. La faire payer exactement et avec la dernière rigueur.

— Fig. et pop. Se dit des boutons ou ...

res rouges qui viennent au visage, sur le nez. Avoir des rubis sur le nez. Avoir le visage plein de rubis.

> . . . Sur son front, flétri par la mollesse,
> Brille en *rubis* impurs la flamme de l'ivresse.
> (CHAUSSARD.)

> Qu'est devenu ce teint. . . . . .
> Où la joie en son lustre attirait les regards,
> Et le vin en *rubis* brillait de toutes parts? (BOIL.)

— Conchyl. Nom d'une coquille appartenant au genre patelle. On l'appelle aussi *œil de rubis radié*.

— Entom. Nom spécifique de deux insectes de deux genres différents, un bupreste ou richard, et une altise.

— Ornith. Espèce d'oiseau-mouche.

— Philos. hermét. *Rubis précieux*. La pierre philosophale arrivée au rouge parfait.

— Epith. Ardent, vif, riche, précieux, oriental, étincelant, enflammé. || Périphr. Le feu, la flamme du rubis, l'éclair du rubis, la pourpre des rubis.

> Le *rubis* que l'Aurore avec amour étale
> Quitte pour l'occident la rive orientale. (MILLEV.)

> Le cristal épuré qui des flancs de Golconde
> Sort en *rubis* ardents pour couronner les rois.
> (ESMÉNARD.)

> Et du feu des *rubis* l'émeraude enrichie
> Répète au loin du Dieu l'image réfléchie. (DESAINT.)

|| Syn. simpl. dans le sens de Rouge vif. Rouge, pourpre, vermillon, incarnat.

RUBLE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la cuscute.

RUBORD. s. m. Anc. techn. S'est dit, chez les constructeurs de bateaux, du premier rang de planches ou de bordages d'un bateau foncet.

RUBOURT. s. m. Nom qu'on donne, dans le midi, à la farine dépouillée de sa fleur.

RUBRICAIRE. s. m. Homme qui fait bien les rubriques de bréviaire. C'est un grand rubricaire.

— Hist. ecclés. Se dit des auteurs qui ont recueilli et compilé les différentes manières de célébrer l'office divin. On dit plus ordinairement *ritualiste*.

— adj. Fam. Qui est attaché aux rubriques; qui tient aux formalités.

— Qui tient aux rubriques.

RUBRICATEUR. s. m. Diplom. Artiste qui écrivait les mots en couleurs. || Par extension. Celui qui peignait les miniatures dans les manuscrits du moyen âge.

RUBRICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ruber*, rouge; *cauda*, queue). Qui a la queue rouge. Le dendrocope rubricaude.

RUBRICAULE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ruber*, rouge; *caulis*, tiges). Bot. Qui a la tige rouge. L'aster rubricaule. L'hypnum rubricaule.

RUBRICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ruber*, rouge; *collum*, cou). Qui a le cou ou le corselet rouge. La coracine rubricolle. La lithosie rubricolle.

RUBRICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ruber*, rouge; *cornu*, corne). Qui a les cornes ou les antennes rouges. Paykullie rubricorne.

RUBRIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ruber*, rouge; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs rouges. La césarée rubriflore.

RUBRIGASTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ruber*, rouge; *gaster*, ventre). Qui a le ventre rouge. La sylvie rubrigastre.

RUBRIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ruber*, rouge; *pes, pedis*, pied). Qui a les pattes rouges. La macquartie rubripède. L'harpale rubripède.

RUBRIQUE. s. f. (pr. *ru-bri-ke*; du lat. *rubrica*, rouge). Espèce de terre rouge dont les chirurgiens se servaient autrefois pour étancher le sang, et pour faire des emplâtres siccatifs.

— Sorte de craie rouge dont les charpentiers frottent la corde avec laquelle ils marquent ce qu'ils veulent ôter des pièces de bois qu'ils veulent équarrir.

— Minéral. Nom sous lequel on désigne tantôt l'ocre rouge artificiel, tantôt du fer oligiste terreux, ou sanguine.

— Se dit des titres qui sont dans les livres de droit civil, de droit canon, parce qu'autrefois on les écrivait en rouge, afin qu'ils fussent trouvés plus facilement.

— Indication fausse du lieu de la publication d'un livre. Beaucoup de livres imprimés en France portent la rubrique de Genève, de la Haye ou de Londres.

— Anc. typogr. Se disait, en général, de tout ce qu'on imprimait avec de l'encre rouge. Il ne se disait d'abord que des titres.

— Liturg. Se dit de certaines règles qui sont au commencement du Bréviaire et du Missel, et qui enseignent la manière dont il faut lire ou faire l'office divin. Savoir ses rubriques par cœur. On distingue des rubriques générales, des rubriques particulières, des rubriques pour la communion, pour la consécration, etc. Le Bréviaire et le Missel romain contiennent des rubriques pour les matines, les laudes, les translations, les bénédictions, les commémorations, et toutes les autres cérémonies auxquelles la religion est appelée à prescrire.

— Se dit également de certaines petites règles qui sont imprimées en caractères en rouge dans le corps du Bréviaire, et qui marquent ce qu'il faut dire dans les divers temps de l'année à chacune des heures canoniales. Maintenant les rubriques s'impriment en noir comme toute autre chose.

— Par extens. Se dit, dans les journaux, du titre, de la date qui indique le lieu d'où une nouvelle est venue, ou d'où on suppose qu'elle vient. Ce fait est sous la rubrique de Londres, de Madrid, etc. On a commencé à l'employer en ce sens vers le milieu du siècle dernier. On lit souvent dans les journaux des nouvelles sous la rubrique de Vienne, sous celle de Berlin ou de quelque autre ville étrangère, et qui ont été fabriquées à Paris même dans le cabinet de tel ministre ou à la rédaction de tel journal.

— Fig. et fam. Se dit des méthodes, des règles, des pratiques anciennes. Suivre une vieille rubrique, de vieilles rubriques. N'être point au fait de cette rubrique.

> Quoiqu'on déprise fort les maximes gothiques,
> On en revient souvent aux anciennes *rubriques*.
> (DESTOUCHES.)

— Fig. et fam. Ruse, détour, adresse, finesse. Voilà une plaisante rubrique. Savoir toutes les vieilles rubriques, toutes sortes de rubriques. Voilà ses sots discours, toujours même *rubrique*. (Dufresny.)

— Prov. *Savoir toutes les rubriques*. C'est un proverbe tiré de l'usage du droit, et que l'on emploie en parlant d'un avocat qui sait tous les passages imprimés en rouge dans les Institutes, et qui se dit, par extension, d'un avocat habile dans la science du droit et rompu dans toutes les ruses de son métier.

RUBRIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ruber*, rouge; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec rouge. Le canard rubrirostre.

RUBRIVENTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ruber*, rouge; *venter*, ventre). Qui a le ventre rouge. Fringille rubriventre.

RUBULE. s. f. Minér. Fossile indéterminé, qui appartient probablement à l'ordre des polypiers.

RUCH. s. m. Oiseau fabuleux, qui figure dans les contes arabes. On l'appelle aussi *roc*.

RUCHAIRE. adj. des 2 g. Entom. Qui construit des ruches. Épithète donnée à un insecte hyménoptère, qui construit des ruches, comme l'abeille domestique. Mélipone ruchaire.

RUCHE. s. f. (du lat. barb. *rusca*). Sorte de panier en forme de cloche, où l'on met les mouches à miel, et qui est fait ordinairement d'osier, de paille, etc. Le plus souvent elle est faite en paille de seigle, roulée en cylindre, que l'on tord en l'assemblant sous la forme d'un cône de huit décimètres de haut, avec une base de cinquante-cinq centimètres de large. L'intérieur est enduit d'un mélange de terre et de bouse de vache corroyées ensemble. Le sommet est garni d'une botte de paille renversée pour forcer l'eau à s'écouler. On fabrique encore les ruches en bois, en osier et en jonc. La ruche se compose de deux pièces : le corps et le chapeau qui recouvre le tout et s'enlève quand on veut retirer le miel, ce à quoi l'on parvient, soit en chassant les abeilles avec la fumée, soit en remplaçant le chapeau plein des gâteaux de miel par un autre chapeau vide. Ruche de paille, d'osier, etc. Enduire une ruche de terre grasse. Les mouches à miel se vengent; ... sur la colline, des paysans qui couraient en frappant sur des vases d'airain, pour attirer un essaim d'abeilles qui venait de s'échapper d'une ruche. (Barth.)

— Épith. Maternelle, héréditaire, solitaire, chérie, peuplée, déserte, ... || Périphr. De l'abeille le palais, ... les cellules d'or, la cloche d'osier, retraite des abeilles.

> L'abeille . . . .
> Et chassant les frêlons de ses palais de cire
> De longs remparts de miel entourer son empire.
> (GASTON.)

> Et sans cesse ajustant à ses cellules d'or
> Elle y vient déposer son liquide trésor. (CASTEL.)

— *Ruche de verre* ou *ruche vitrée*. Petite ruche vitrée, en forme de pyramide tronquée, dans laquelle on met les abeilles pour observer leurs travaux. || *Ruche à cadres*. Espèce de ruche composée de plusieurs cloisons horizontales, percées de trous pour laisser passage aux abeilles. *Ruche à tiroir*. Hausses ou cadres de bois placés les uns sur les autres, et qui permettent beaucoup de facilité pour récolter la cire et le miel, sans faire périr les abeilles. *Ruche villageoise*. Ruche qui extérieurement ressemble aux ruches ordinaires d'une seule pièce, quoiqu'il en entre plusieurs dans sa composition. *Ruches à livrets* ou en *feuillets*. Ruche composée de douze petits châssis ... placés verticalement et parallèlement les uns aux autres, comme les feuillets d'un livre. || *Ruche pyramidale*. Ruche à hausses formée de deux caisses superposées et ... Plusieurs ruches ... perfectionnées. Ruche au Palteau. Ruche Bosc ... Ruche ... Ruche Gélieu. Ruche Mahogany.

— Se dit quelquefois ... des choses qui sont ... Voilà une bonne ruche ... sans être piqué. (Boiste.) Une *ruche* ne peut ... (Id.)

... en société.

— *Ruche marine* ou *aquatique*. Éponge habitée par des animaux aquatiques.

— *Châtrer une ruche*. Enlever, avec un couteau de fer fait exprès, la cire et le miel d'une ruche.

— Fig. Association laborieuse.

— Prov. et fig. *Il ne faut point irriter une ruche*. Il ne faut point s'attirer une foule de petits ennemis.

— Cost. Bande d'étoffe, plissée par le milieu qui sert d'ornement à différents ajustements de femme. Porter une ruche de tulle autour du cou. Chapeau et robes garnis de ruches.

— Dépôt mis en ruche.

— Mar. Carcasse d'un bâtiment neuf, avant qu'il soit ponté, et pourvu de ses agrès et de sa mâture.

— Anc. médec. La cavité de l'oreille.

— Métrol. Ancienne mesure de grains. || Mesure qui était employée dans les salines de Normandie, et qui valait environ 25 litres.

— Ornith. Un des noms vulgaires du rouge-gorge.

— Pêch. Sorte de machine dont on se sert pour prendre le poisson, et qui offre à peu près la figure d'une ruche d'abeilles.

— Iconol. On a placé quelquefois une ruche auprès de l'Espérance.

RUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Rucher. S'empl. adjectiv. Collerette ruchée.

RUCHÉE. s. f. Écon. rur. Produit d'une ruche. || Population entière d'une ruche.

— Fig. S'est dit autrefois pour Multitude. Il produira en ton âme, au lieu d'une *ruchée* de médisances, un essaim de vertus. (N. Pasq.) Nous communiquons une question, on nous en redonne une *ruchée*. (Montaigne.)

RUCHER. s. m. L'endroit où sont les ruches. Ce rucher est bien situé. On voit dans les grandes forêts de l'Allemagne des *ruchers* de mille et deux mille ruches, qui sont de grands objets de revenu. (Rauch.) L'habitude où l'on est de placer les ruches à l'exposition du plein midi, est certainement funeste à la prospérité des *ruches*. (Franière.)

— Lieu où il y a beaucoup de ruches.

— Se dit principalement d'un endroit où les ruches sont placées pour y être à couvert des intempéries de l'atmosphère.

RUCHER. v. a. 1^re conj. Cost. Garnir d'une ruche. Rucher une collerette.

— SE RUCHER. v. pron. Être garni d'une ruche.

RUCHEUR. s. m. Agric. Ouvrier qui met le foin en petites meules de la grandeur et de la forme d'une ruche, lorsqu'on craint la pluie.

RUCHOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ruchotter. S'empl. adjectiv.

RUCHOTTER. v. a. 1^re conj. Labourer de manière à déplacer en huit années toute la terre d'un champ.

RUCTATION. s. f. (pr. *ruk-ta-ci-on*). Didact. Action de faire des renvois d'estomac. V. ÉRUCTATION.

RUDÂNIER, IÈRE. adj. (ét. fr., *rude ânier*, rude à ses ânes). Qui est rude à ceux à qui il parle. Beauté rudânière. Pop. et peu usité.

RUDBECKIANISME. s. m. Hist. S'est dit du Système des auteurs qui prétendent, d'après le professeur Rudbeck, que toutes les migrations des peuples se sont faites du nord au sud.

RUDBECKIANISTE. adj. et s. des 2 g. Hist. Partisan du rudbeckianisme. || Qui appartient à ce système.

RUDBECKIE ou **RUDBEQUE**. s. f. (de *Rudbeck*, botaniste suédois). Bot. Genre de plantes de la famille des corymbifères, renfermant une vingtaine d'espèces.

RUDBECKIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une rudbeckie. || RUDBECKIÉES. s. f. pl. Nom donné à une section de la tribu des hélianthées, et à une section de la sous-tribu des sénécionidées hélianthées, ayant pour type le genre rudbeckie.

RUDE. adj. des 2 g. (du lat. *rudis*, brut, raboteux, qui n'est pas poli). Âpre au toucher, et dont la superficie est inégale et dure. Une toile rude. Avoir la peau rude. Avoir la barbe rude. Une brosse rude. Du camelot bien rude. Le grès est rude au toucher. Ce frottement trop *rude* cause de la douleur. (Buff.) La moindre faute que je commettais était suivie des plus *rudes* châtiments. (Le Sage.) Il fait sa ronde et il sangle à droite et à gauche de *rudes* coups de martinet. (Cormen.)

— Bot. Se dit des plantes qui présentent au tact une aspérité insensible à l'œil, et due à de petits poils courts, raides et ordinairement inclinés ou recourbés

— Âpre au goût, au palais. Voilà du vin qui est rude.

— Raboteux, âpre et difficile. Un chemin qui est rude, qui est fort rude. Ce sentier solitaire est *rude*. (Boss.)

— Fig. Soutiens-toi dans le sentier âpre et *rude* de la vertu par la vue de l'avenir. (Fén.)

— Se dit de tout ce qui cause de la peine, de la fatigue. Une rude tâche. Un métier bien rude. Une journée bien rude. Une voiture bien rude. Un carrosse rude. La tâche est *rude* pour celui qui veut éclaircir cette question. (Michelet.) Après avoir achevé le *rude* siége de Besançon. (Boss.) La vie *rude* et laborieuse d'un homme de guerre. (Mass.) Dans ce *rude* métier où mon esprit se tue. (Boil.) L'odeur d'un pis si doux lui rend le faix moins *rude*. (Id.) Cette nouvelle l'accablerait de honte, et lui serait plus *rude* que tous les malheurs qu'il souffre depuis si longtemps. (Fén.)

— *Ce cheval est rude*. Il a le train rude, fatigant.

— Par extens. Se dit de tout ce qui, par sa dureté, est choquant, désagréable à voir, à entendre, à lire, etc. Avoir le visage rude. Un air rude. Manières rudes. Yeux rudes. Regard rude. Avoir la voix rude. Prononciation rude. Style rude. Vers rudes. Ce n'est qu'un petit défaut que votre air *rude*, et pourtant il suffit pour éloigner de vous. (Boiste.) La nature a-t-elle donné aux enfants un air imposant, un œil sévère, une voix *rude* et menaçante, pour se faire redouter? (J.-J. Rouss.)

Par ce sage écrivain la langue réparée,
N'offrit plus rien de *rude* à l'oreille épurée.
(BOILEAU.)

— *Ce peintre a le pinceau rude*. Il peint d'une manière dure et sans grâce.

— *Ce barbier a la main rude*. Il ne rase pas légèrement.

— *Ce cavalier a la main bien rude*. Il mène durement son cheval.

— *Des mœurs rudes*. Des mœurs d'une simplicité grossière.

— Violent, impétueux. Un rude choc. Un rude assaut. Une rude attaque. Une rude secousse. Une rude tempête. C'était beaucoup de se tenir sur la défensive après un si *rude* échec. (Volt.) La bataille fut *rude* et sanglante. (Id.) Après ce *rude* combat, les deux armées se retranchèrent. (Id.)

— Difficile à supporter, rigoureux. Un temps rude. Une saison rude. Un froid extrêmement rude. L'hiver a été rude. Le *rude* hiver des années précédentes. (Boss.) La saison est si *rude* depuis quelques jours, que l'hiver ne paraît pas être loin. (***)

— Fig. *Les temps sont rudes*. Se dit des temps où l'on a beaucoup à souffrir, et surtout des temps où il y a peu de travail et beaucoup de misère.

— Fig. *C'est un rude coup pour lui*. Cet événement est très-fâcheux pour lui. Il n'y a rien eu de *rude* pour Madame, puisque, comme vous le verrez par la suite, Dieu la sauve par le même coup qui nous instruit. (Boss.) Il se forme parmi les grandeurs une nouvelle sensibilité par les déplaisirs, dont le coup est d'autant plus *rude* qu'on est moins préparé à le soutenir. (Id.) Ce coup sans doute est *rude*; il doit vous étonner. (Rac.) Oh! qu'un si *rude* coup me fit verser de pleurs! (Id.)

— *Une rude épreuve*. Une situation difficile et délicate. Sa vertu fut mise à une rude épreuve, à de rudes épreuves. Vous avez mis ma foi à de *rudes* épreuves. (Volt.) Il soutint de *rudes* épreuves de toutes les façons. (Id.)

— *Rude épreuve*. Se dit aussi au propre. Il vient, dans les plus *rudes* épreuves, apprendre la guerre à côté du prince son père. (Boss.)

— *Une rude tentation*. Une tentation à laquelle il est difficile de ne pas succomber.

— On dit, dans le même sens, *un rude combat*. J'ai conservé ma foi dans ces *rudes* combats. (J.-B. Rouss.)

— *Cela me paraît rude*. Se dit d'une chose difficile à croire.

— *Ce trait est un peu rude*. Se dit d'un propos ou d'un procédé difficile à supporter, à dissimuler.

— Fâcheux, dur, extrêmement sévère. Avoir l'humeur rude, l'esprit rude. Un maître rude à ses domestiques, envers ses domestiques. Un précepteur rude à ses écoliers, envers ses écoliers. Un père rude à ses enfants, envers ses enfants. Un mari rude à sa femme, envers sa femme. Faire une rude réprimande à quelqu'un. Lui dire des paroles rudes. Recevoir un traitement bien rude. Elle soutint avec humilité et avec douceur les plus *rudes* tribulations de la vie. (Fléch.) Aimer Dieu, être incertain si on lui plaît, c'est la plus *rude* pénitence des saints. (Id.) Pour devenir homme de bien, il faut avoir de fidèles amis, ou de *rudes* ennemis. (Boiste.) Celui qui se fait un besoin de l'admiration d'autrui s'expose à de bien *rudes* épreuves. (Id.) Il faut qu'un roi soit au-dessus des plus *rudes* atteintes de l'adversité. (Napol.)

Non que tu sois pourtant de ces *rudes* esprits
Qui regimbent toujours quelque main qui les flatte.
(BOILEAU.)

— Prov. et pop. *Il est rude aux pauvres gens, à pauvres gens*. Se dit d'un homme qui traite avec dureté, avec hauteur ceux qui ont affaire à lui. Ah! que vous êtes *rudes* à de pauvres gens! (Mol.)

— Rigide, austère. La règle de ces religieux, de cet ordre est bien rude.

— Redoutable. Vous avez là un rude adversaire. C'est un rude dialecticien. || Se dit souvent par ironie.

— Fam. *C'est un rude joueur*, *une rude joueuse*. Se dit d'une personne qui ne sait point jouer, folâtrer, sans blesser ceux avec qui elle joue.

— Fig. et fam. *C'est un rude jouteur*. C'est un homme à qui il ne fait pas bon se jouer.

— Fam. *C'est un rude jouteur*. C'est un homme avec lequel il ne fait pas bon se mesurer. || Au propre et au fig.

— Syn. comp. RUDE. SÉVÈRE AUSTÈRE. V. AUSTÈRE.

RUDE. s. m. Hist. suisse. Membre d'un parti politique de la Suisse, qui était opposé à celui des doux. Les rudes étaient partisans de l'Autriche.

RUDE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre couverte d'aspérités.

RUDEMENT. adv. D'une manière rude. Parler bien rudement à quelqu'un. Le traiter trop rudement. Le mener rudement. Y aller bien rudement. Un cheval qui trotte rudement. Un cocher qui mène rudement. Si les apôtres éloignent *rudement* une foule d'enfants qui s'empressent autour de lui, sa bonté s'offense qu'on veuille l'empêcher d'être accessible. (Mass.)

— Fam. *Aller rudement en besogne*. Travailler vigoureusement et sans relâche.

— Fam. *Il y va rudement*. Se dit d'un homme qui fait quelque chose avec un excès d'ardeur, avec violence.

— Pop. Avec excès. Manger rudement. Boire rudement.

— Gresset l'a employé dans le sens de Beaucoup.

L'animal, dis-je, éloquent et docile,
En moins de rien fut *rudement* habile.

RUDENS. s. m. Philol. lat. Titre d'une comédie de Plaute, dans laquelle paraît un pêcheur, traînant avec un câble (*rudens*) une valise qu'il a trouvée dans la mer.

RUDENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rudenter. S'empl. adjectiv.

RUDENTÉ, ÉE. adj. (du lat. *rudens*, câble). Archit. Se dit des pilastres et des colonnes dont les cannelures sont remplies, jusqu'au tiers de leur hauteur, d'une espèce de bâton uni ou sculpté.

— *Cannelures rudentées*. V. RUDENTURE.

RUDENTER. v. a. 1^re conj. Constr. Tailler dans les cannelures des colonnes, des ornements en forme de cordes, de bâtons ou de baguettes.

— SE RUDENTER. v. pron. Être rudenté.

RUDENTURE. s. f. (du lat. *rudens*, cordage). Archit. Sorte de bâton, soit simple, soit taillé en manière de corde ou de roseau, dont on remplit fort souvent jusqu'au tiers, à partir d'en bas, les cannelures d'une colonne.

RUDÉRAL, ALE. adj. (du lat. *rudera*, décombres, démolitions). Bot. Qui croît dans les décombres et le long des murailles. Le stéréodon rudéral. Le porophylle rudéral. || Pl. m., *rudéraux*.

RUDÉRATION. s. f. (pr. *ru-dé-ra-ci-on*, du lat. *ruderatio*). Vitruve appelle de ce nom une maçonnerie grossière, que l'on nomme en français *hourdage*. On l'employait jadis particulièrement aux aires des planchers et des pavements.

RUDESSE. s. f. Qualité de ce qui est rude, âpre au toucher. La rudesse de la barbe. La rudesse de la peau. La rudesse de la toile neuve.

— Violence, impétuosité. La *rudesse* même du cours du Tibre. (Chateaub.)

— Par extens. Se dit des choses qui, par leur dureté, sont choquantes, désagréables à voir, à entendre, à lire, etc. La rudesse de ses traits. La rudesse de sa voix, de son accent. La rudesse de son style. La rudesse de son pinceau.

— Fig. Ce qu'il y a de rude dans l'esprit, dans le caractère, dans l'humeur de certaines gens. Avoir une grande rudesse dans l'esprit. La rudesse de son caractère, de son humeur. La rudesse des mœurs des sauvages. La rudesse de ses manières. Quelle rudesse de langage! L'inflexibilité, la *rudesse*, l'orgueil et l'arrogance, s'emparent souvent de toutes les avenues de l'âme d'un parvenu, et en interdisent l'approche comme autant de Cerbères. (S. Dub.) M. de Lamoignon, sans retrancher à la justice aucun de ses droits, lui ôta toute sa *rudesse*. (Fléch.) Combien M. Le Tellier était éloigné de ceux qui, joignant à la sévérité de leur profession, la *rudesse* de leur humeur, affligent les pauvres de Jésus-Christ. (Id.) J'ai poussé la vertu jusques à la *rudesse*. (Rac.) La candeur se nomma grossièreté, *rudesse*. (Boil.) On ne voit que trop de gens qui prennent la *rudesse* de l'esprit pour la fierté de l'âme. (St-Evrem.)

Mais du discours enfin l'harmonieuse adresse
De ces sauvages mœurs adoucit la *rudesse*.
(BOILEAU.)

— Racine a dit *la rudesse des forêts*, pour La rudesse que l'on contracte en vivant dans les forêts. Nourri dans les forêts, il en a la *rudesse*.

— Se dit également de la manière d'agir. La rudesse du traitement qu'on lui a fait. Traiter quelqu'un avec rudesse, avec trop de rudesse.

— RUDESSES. s. f. pl. Mots rudes. Ses mots les plus flatteurs paraissent des *rudesses*. (Boil.) Parce que je ne suis pas assez heureuse pour rêver comme vous en mauvaise compagnie, je m'impatiente, et je dis des *rudesses*. (M^me de Sévigné.)

RUDGÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'Amérique, appartenant à la famille des rubiacées.

RUDGEOLE s. f. Ichthyol. Nom donné à la cépole par les pêcheurs de Marseille.

RUDIAIRE. s. m. (du lat. *rudis*, baguette non polie). Antiq. rom. Nom donné aux gladiateurs émérites, à qui l'on accordait le droit de ne plus reparaître dans l'arène : l'emblème de ce privilége était une épée de bois, que l'éditeur des jeux leur donnait avec l'agrément du peuple. Les rudiaires exerçaient ordinairement la profession de maîtres d'armes.

RUDIMENT s. m. (pr. *ru-di-man ;* du lat *rudimenta;* fait de *rudis*, brut, neuf, ignorant). Éléments, principes, premières notions de quelque science, de quelque art que ce soit. Dans ce sens il ne s'emploie qu'au pluriel. Ne pas savoir les premiers rudiments de la géométrie. Savoir à peine les rudiments de la grammaire.

— Particulièrement. Petit livre qui contient les premiers principes de la langue latine. Apprendre le rudiment. En être au rudiment. Bien savoir son rudiment. Les *rudiments* et les traités de grammaire et de logique ne présentent aux enfants que des idées abstraites. (B. de St-P.) Je défie, en effet, un écolier de bien entendre son *rudiment*, avant d'avoir fait un cours de philosophie, mais un cours de philosophie bien fait. (J.-J. Rouss.) À ces vieux *rudiments*, fléaux du premier âge. (Fr. de Neufch.)

Papa, je voudrais bien vous faire un compliment,
Mais mon embarras est extrême,
Je feuillette mon *rudiment*,
Et je n'y trouve qu'*amo*, j'aime. (***)

— Fig. et fam. *Cet homme en est encore au rudiment*. Il est encore novice dans l'art, dans la profession dont il se mêle. || *Il faut le renvoyer au rudiment*. Il faut le renvoyer aux premiers principes de l'art, de la profession dont il se mêle.

— Hist. nat. Se dit des premiers linéaments de la structure des organes. Les rudiments de l'organisation. Les rudiments des plantes.

— Se dit aussi d'organes réduits, dans certaines espèces, à de très-petites dimensions. Rudiment de queue. Rudiment de pied.

RUDIMENTAIRE. adj. des 2 g. Bot. Épithète donnée aux étamines qui sont réduites à des ébauches si imparfaites et si petites, qu'on ne pourrait reconnaître leur nature sans le secours de l'analogie, comme dans les orchidées.

— Géol. *Terrains rudimentaires*. Groupe de terrains abyssiques, qui sont généralement et même quelquefois uniquement composés de débris.

— Littér. Qui appartient au rudiment, aux premières règles du langage.

RUDIMENTATION. s. f. (pr. *ru-di-man-ta-ci-on*). Ce mot est employé quelquefois pour désigner l'état d'une partie qui n'est encore que rudimentaire.

RUDIR. v. n. 2^e conj. Se dit du cri de l'âne.

RUDISTE. adj. des 2 g. (du lat. *rudis*, raboteux). Conchyl. Se dit d'une coquille bivalve qui est hérissée de côtes squamuleuses. La cardite rudiste. || RUDISTES. s. m. pl. Ordre de la classe des acéphalophores, renfermant ceux dont la coquille est épaisse, grossière, et extrêmement irrégulière.

RUDOIEMENT. s. m. Action de rudoyer.

RUDOLPHE. s. m. Conchyl. Un des noms du genre licorne.

RUDOLPHIE s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses, renfermant quatre espèces. Ces plantes laissent fluer de leur écorce un suc rouge très-astringent.

RUDOLPHIN, INE. adj. Hist. V. RODOLPHIN.

RUDOLSTADT. Géogr. Ville d'Allemagne, capitale de la principauté de Schwartzbourg-Rudolstadt; 4,000 hab.

RUDOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Rudoyer. S'empl. adjectiv.

RUDOYEMENT. s. m. V. RUDOIEMENT.

RUDOYER. v. a. 1^re conj. L'y se change en *i* devant un *e* muet. *Je rudoie, tu rudoies, il rudoie*, etc. Traiter rudement. Ne se dit ordinairement que du mauvais traitement qui se fait en paroles. Rudoyer quelqu'un. Rudoyer tout le monde. Il ne faut pas rudoyer les enfants. Quant aux ouvrages dramatiques, au lieu de jouer doucement avec eux, le cruel parterre les *rudoie* et les fait tomber. (Beaumarch.)

— *Rudoyer un cheval*. Le mener rudement, en le frappant du fouet, en le piquant de l'éperon, etc., le plus souvent mal à propos.

— SE RUDOYER. v. pron. Se traiter rudement. || Être rudoyé.

RUDRANNI. Myth. ind. Qui fait pleuvoir. Épithète de la déesse Bhavani, en sa qualité de destructrice.

RUDUS. s. m. Mot employé par Vitruve pour désigner les espèces de matériaux, tels que plâtras ou pierrailles, avec lesquels on faisait le second massif des aires antiques.

RUDUSCULANE. adj. f. Antiq. rom. Se dit d'une porte de Rome où se trouvait la statue de Lippus Genutius, qui était d'airain grossièrement fondu. Cette statue portait deux cornes en mémoire du prodige qui se manifesta dans la personne de ce préteur, quand il arriva devant Rome : un aruspice toscan lui prédit en conséquence de ce prodige, qu'il deviendrait roi de Rome, s'il entrait dans la ville; mais Genutius ne voulut jamais dépasser la porte Rudusculane.

RUE. s. f. Bot. Genre type de la famille des rutacées, dont une espèce, la rue des jardins, est un puissant emménagogue. On emploie ses feuilles en poudre, dans un liquide ou dans du miel, ou bien en infusion théiforme. Son eau distillée entre dans quelques potions excitantes. On en connaît une vingtaine d'espèces, toutes

originaires de l'ancien continent. || *Rue de chèvre*. Le galéga officinal. || *Rue des murailles*. La doradille des murs, plante de la famille des fougères. || *Rue des prés*. [illegible] noms vulgaires [illegible] La rue fétide.

RUE. s. f. (du lat. *ruga*, [illegible]) [illegible] c'est par les rues que [illegible] plaines et les fontaines. Espace [illegible] dans les villes, les bourgs, les villages, [illegible] libre pour la voie publique, entre [illegible] ou les bâtiments dont elle est bordée. Grande rue. Petite rue. Rue large, longue, étroite, courte. Une belle, une vilaine rue. Rue passante. Rue fréquentée. Rue écartée. Rue de traverse. Rue pavée. Traverser une rue. Enfiler une rue. Courir, faire les rues, toutes les rues de Paris. L'embarras des rues. Le coin de la rue. Un coin de rue. Le haut, le bas de la rue. Nettoyer les rues. [illegible] d'une rue. Une maison qui regarde sur la rue. En allant ainsi par les rues, Aubery Berruyer était suivi d'un grand [illegible] (Fr. Soulié.) Lorsque j'abordai à Saint-Pierre, la capitale de l'île consistait, autant qu'il me souvient, dans une assez longue rue, bâtie le long de la mer. (Chateaub.) La beauté des rues et des places est ce qui contribue le plus à celle des villes. (Quatrem.) Si la beauté des rues devait tenir uniquement à l'uniformité, à la régularité topographique, Londres aurait l'avantage sur toutes les villes. (Id.) Les rues de l'antique Rome étaient généralement tortueuses. (Id.) Quel chabot! [illegible] dans la rue (Ra.) Rochefort est une ville bien bâtie, avec des *rues* larges et tirées au cordeau, qui aboutissent à une vaste place d'armes, ornée d'une fontaine et plantée d'une double rangée d'ormes. (Encycl.)

Pour traverser la rue [illegible]
Un ais [illegible]

— *Rue foraine*. Se disait pour [illegible] détournée, peu fréquentée.

— Prov. *Avoir pignon sur rue*. Avoir maison à soi, et, par extension, avoir des immeubles, des biens [illegible]

— Prov. *Le bout de la rue fait le coin*. Se dit pour se moquer d'un homme qui parle sans rien dire.

— *Ce cheval a pris un clou de rue*. En marchant, il a rencontré un clou qui lui est entré dans le pied, et qui le fait boiter.

— Fam. *Être fou à courir les rues*. Être extrêmement fou.

— Fam. *Cette nouvelle, cette aventure, cette histoire court les rues*. Elle est su de tout le monde.

— *L'esprit court les rues*. L'esprit est commun, tout le monde en a. [illegible] les aïeux ne peut plus nous valoir de privilèges : les héros courent les rues. (B. [illegible])

— Prov. *Être vieux comme les rues*. Être fort vieux. Se dit des personnes et des choses. Cette personne est vieille comme les rues. Ces hardes sont vieilles comme les rues. Cette anecdote, cette histoire est vieille comme les rues.

— Prov. et fig. *Les rues en sont pavées*. Se dit de choses extrêmement communes.

— *Rues de carrière*. Chemins, issues, rues de circulation qu'on pratique dans les carrières pour l'extraction, le transport et le charroi des matériaux. [illegible] qu'on a exploité les différents bancs de pierre dont elle se compose.

— Diffic. gram. RUE PASSANTE, RUE PASSAGÈRE, RUE FRÉQUENTÉE. V. PASSANT.

RUE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Abbeville (Somme); 1,200 hab.

RUE (La). V. LA RUE.

RUÉ, ÉE. part. pass. du v. Ruer. S'empl. adjectiv.

— Prov. et fig. *Ses plus grands coups sont rués*. Il commence à se modérer, à se relâcher.

— Fig. Les plus grands efforts sont faits dans l'affaire dont il s'agit.

RUÉE. s. f. Écon. rur. Amas de paille ou de chaume, de bruyère, de litière sèche, qu'on fait pourrir dans une basse-cour, dans un chemin, dans une rue, pour le mêler ensuite avec le fumier.

RUEIL ou **RUEL**. (du celt. *re*, rivière; *bil* ou *vil*, source; au bord d'une rivière). Géogr. Village de France, Seine-et-Oise. On y trouve le tombeau de l'impératrice Joséphine; 3,400 h.

RUELLE. s. f. (dimin. de *rue*). Petite rue où les charrois ne peuvent point passer, et qui sert pour [illegible] aboutit dans une grande rue. [illegible] une petite ruelle.

— Fig. *La ruelle du lit*, [illegible] *ruelle*. L'espace qui, dans les chambres à coucher, et surtout dans celles qui ont des alcôves, soit d'un côté, soit des deux [illegible] libre entre le lit et le mur. Mettre un fauteuil dans la ruelle du lit, dans la ruelle.

Cupidon a des temples et chapelles,
Nommés pour la plupart [illegible] ruelles.
(LA FONTAINE.)

— *Coureur de ruelles*. Celui qui fréquentait les lieux de débauche.

— Hist. *Les ruelles*. S. [illegible] sous Louis XIV, des [illegible] alcôves de certaines [illegible] appelait *précieuses*, à cause de l'affectation de leur langage et de leurs prétentions littéraires. Chacune de ces alcôves servait de salon, et l'on s'y réunissait autour de la précieuse, qui se [illegible] sur son lit pour recevoir les visites. [illegible] dans les belles [illegible] Paris, [illegible] chansons. (Mol.) [illegible] les délices des *ruelles*. [illegible] l'accord avec les *ruelles* qu'il est l'auteur de ce livre. (Bouh.) Le style du P. Maimbourg me déplaît fort; il sent l'auteur qui a ramassé le délicat des mauvaises *ruelles*. (Mme de Sévig.) Cet homme (Voiture) avait de l'esprit, et par l'agrément de sa conversation, il était l'amusement des belles *ruelles* des dames qui font profession de recevoir bonne compagnie. (Mme de Motteville.) || *Introducteurs des ruelles* ou *alcôvistes*. Se disait des hommes qui faisaient les honneurs de ces ruelles.

Il leur enseigne à traiter galamment
Les grands sujets en style de *ruelle*. (J.-B. ROUSS.)

— Fig. et fam. *Cet homme passe sa vie dans les ruelles*, *il va de ruelle en ruelle*. Il est souvent chez les dames, et il se plaît dans leur conversation. || *Il brille dans les ruelles*. Il brille dans la conversation des dames. Ces phrases ont vieilli, et ne s'emploient que par [illegible]

— Boileau a eu beau dire dans son *Art poétique*, en parlant du Louis XIV :

[illegible] son nom, chanté par la bouche des belles,
[illegible] tous lieux amuse les *ruelles*.

il y a longtemps qu'il n'est plus question de *ruelles*. Aujourd'hui nos [illegible] qui font l'amour dans nos almanachs [illegible] pas leurs vers du bon ton; [illegible] et peut-être dans cent ans, si la mode change encore, le boudoir aura passé comme leurs vers. (La Harpe.)

— Mar. Bordage à double carène, qui [illegible] d'un bâtiment.

— Syn. comp. RUELLE, [illegible] V. [illegible]

RUELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Rueller. S'empl. adjectiv.

RUELLÉE. s. f. [illegible] droit d'un toit qui aboutit à un mur plus élevé.

RUELLER. v. a. 1re conj. (rad. *ruelle*). [illegible] ceps. Rueller la vigne.

— SE RUELLER. v. pron. Être ruellé.

RUELLETTE. s. f. (dimin. de *ruelle*). Petite ruelle.

RUELLIE. s. f. [illegible] acées.

RUELLIOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui res[illegible]

RUER. v. a. 1re conj. (pr. *rue*, du lat. *ruere*, [illegible] avec force, avec impétuosité). Jeter avec impétuosité. Ruer des pierres. Ruer à tour de bras.

— Fam. *Ruer de grands coups*. Frapper de grands coups.

— Autrefois on l'employait dans le style noble, et Malherbe a dit, *ruer le tonnerre*; aujourd'hui il en est banni. On peut même assurer qu'il n'est plus admis dans aucun style, si ce n'est comme verbe pronominal.

— Absol. Jeter une pierre. Il gage qu'il ruera plus loin que vous. Ce sens a vieilli.

— Fam. *Ruer à tort et à travers*. Frapper de tous côtés dans une foule.

— v. n. Jeter le pied ou les pieds de derrière en l'air avec force et en haussant le levant. Prenez garde à ce cheval, à ce mulet, il rue.

— Manég. *Ruer en vache*. Se dit d'un cheval qui porte le pied de derrière sous sa poitrine jusqu'à la jambe de devant, et en frappe la personne occupée au pied ou à la jambe de devant, comme font les vaches. || *Ruer à la botte*. Se dit de la défense du cheval qui cherche, avec l'un des pieds postérieurs, à frapper la jambe du cavalier au moment où il la ferme, ou lorsqu'il monte à cheval.

— Prov. *Cela ne mord ni ne rue*. Se dit, par plaisanterie, d'une chose qui ne peut ni servir ni nuire. || *Il ne mord ni ne rue*. Se dit aussi d'un homme qui ne fait ni bien ni mal.

— SE RUER. v. pron. Se jeter impétueusement sur quelqu'un, sur quelque chose. Se ruer sur quelqu'un. Se ruer sur un dîner. [illegible] on se rue en cuisine. (La Font.)

[illegible]

RUETTE. s. f. (dimin. de *rue*). Se disait pour Petite rue. [illegible] (Cent nouv.) Il [illegible] lieu de la ville où il y a force de petites [illegible] (Henri Estienne.)

RUEUR, EUSE. adj. Manég. Qui a l'habitude de ruer. Ce cheval est rueur.

RUF (Chanoines réguliers de Saint-). Ordre [illegible] XIe siècle, et qui s'étendit jusqu'en Norwége. L'abbaye [illegible] subsista près d'Avignon jusque vers l'an 1158. Détruite par les Albigeois, elle fut alors transférée dans une île, en face de Va[illegible]

RUFALBIN. [illegible] Ornith. Espèce de [illegible]

RUFAYÈRE. s. m. Hist. or. Nom des membres d'une secte mahométane fondée en 1182 par Séid Achmet Rufaye.

RUFESCENT, ENTE. adj. Didact. Roussâtre, qui tire sur le roux.

RUFFEC. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Charente); 3,000 hab.; à 415 kilom. de Paris. Terrines de gibier aux truffes, fort recherchées, et connues sous le nom de terrines de Ruffec.

RUFFEY. s. m. Ornith. Un des noms du butor.

RUFIBARBE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *barba*, barbe). Qui a la barbe et les moustaches rousses. La pithécie rufibarbe.

— Un champignon, la pezize rufibarde, est ainsi appelé, parce qu'il est hérissé en dehors d'une barbe rousse.

RUFICARPE. adj. des 2 g. (du lat. *rufus*, roux, et du gr. καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits de couleur rousse. La bauhinie ruficarpe.

RUFICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *cauda*, queue). Qui a la queue ou l'extrémité de l'abdomen rousse. Le platyrhynque ruficaude. La sylvie ruficaude. L'asile ruficaude. L'étater ruficaude.

RUFICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *collum*, cou). Qui a le cou ou le corselet de couleur rousse. Le kangaroo ruficolle. La platydème ruficolle.

RUFICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes fauves. Le taon ruficorne. Le lathrobion ruficorne.

RUFIEN. s. m. (du lat. *rufus*, roux, parce qu'on tient généralement que les personnes rousses sont volontiers impudiques. Ducange prétend qu'il vient de l'italien *ruffiano*, nom qu'on a donné à ceux qui fréquentaient les femmes de mauvaise vie, parce qu'elles portaient des cheveux roux ou blonds, au lieu que les autres femmes affectaient d'en avoir de noirs). Homme débauché, qui vit avec des femmes de mauvaise vie, ou qui en procure aux libertins. Ce mot a vieilli.

RUFIGASTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *gaster*, ventre). Qui a le ventre roux. La sylvie rufigastre. Le pendulin rufigastre.

RUFILABRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *labrum*, lèvre). Qui a le labre roux. L'é[illegible] later rufilabre.

RUFIMANE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *manus*, main). Qui a les mains et les tarses antérieurs de couleur rousse. Myo[illegible] rufimane. Le bruchus rufimane.

RUFIN. Ministre de Théodose et d'Arcadius, se rendit célèbre par ses forfaits. Devenu grand-maître du palais, il conseilla le massacre de Thessalonique, en 390, où Théodose fit massacrer 7,000 hab.; il fit périr le préfet du [illegible] Tatien, et s'empara de sa charge, en 392; il usurpa la tutelle du jeune Arcadius, après la mort de Théodose, en 395, et fut tué par ses soldats, sous les yeux mêmes d'Arcadius, au moment où, allant s'asseoir à l'empire, [illegible] célèbre écrivain ecclésiastique, né en Italie vers le milieu du IVe siècle, et mort en 410. Il est surtout connu par sa continuation de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe.

RUFINERVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *nervus*, nerf). Qui a les nervures rousses. La micholie rufinerve.

RUFINODE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *nodus*, ceinture). Se dit du zéthus rufinode, qui a le segment antérieur du thorax [illegible] jaune ferrugineux.

RUFIPALPE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *palpus*, palpe). Qui a les palpes de couleur rousse. Le xylophage rufipalpe.

RUFIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *pes, pedis*, pied). Qui a les pattes [illegible] ferrugineuses. Le [illegible] rufipède.

RUFIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *penna*, aile). Qui a les ailes rousses, comme les élytres du trichius rufipenne.

RUFIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux, *rostrum*, bec). Qui a le bec ou le rostre roux. Le perroquet rufirostre. L'apion rufirostre.

RUFITARSE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *tarsus*, tarse). Qui a les tarses roux ou roussâtres. La bauvanie rufitarse. La [illegible] rufitarse.

RUFIVENTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rufus*, roux; *venter*, ventre). Qui a le ventre ou l'abdomen roux ou fauve. L'écureuil rufiventre. Le [illegible] rufiventre. La sylvie rufiventre. Le faon rufiventre. Le callichrome rufiventre.

RUFULE ou **RUTULE**. s. m. Antiq. rom. Nom donné, sous la république romaine, aux tribuns militaires choisis par le sénat et les consuls, par opposition à ceux qui étaient élus par le peuple. Rutilus Rufus était l'auteur d'une loi sur les rufules ou rutules.

RUGEN. Géogr. Île des États prussiens (Poméranie), dans la Baltique. Bergen en est le lieu le plus important; 33,000 hab.

RUGGIERI (Côme). Fameux astrologue florentin; vint en France sous le règne de Catherine de Médicis. Il est un des [illegible] à la cour par ses horoscopes et ses [illegible] Accusé, en 1574, d'avoir conspiré contre Charles IX, il fut condamné aux galères, [illegible] tira peu de temps après. [illegible] son corps fut traîné à la voirie, parce qu'il avait eu l'impiété de déclarer qu'il mourait en athée.

RUGI. s. m. Hist. Nom donné à l'examen de la [illegible] des nonces, dans le gouvernement de Pologne.

RUGICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ruga*, ride; *collum*, cou). Qui a le col ou le corselet ridé. L'apion rugicolle.

RUGIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple slave de la Germanie, qui a donné son nom à l'île de Rugen.

RUGIEWITH. Myth. sept. Divinité des Vandales.

RUGIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ruga*, ride; *ferre*, porter). Qui est chargé de rides transversales. L'hyster rugifère. La cythérée rugifère.

RUGIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ruga*, ride; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles rugueuses. La schlotthéimie rugifoliée. L'orthotriche rugifolié.

RUGINE. s. f. (du lat. *runcina*, rabot). Chir. Instrument dont se servent les chirurgiens pour ratisser les os. Rugine pour enlever le tartre des dents. Rugine pour enlever la carie des os.

RUGINÉ, ÉE. part. pass. du v. Ruginer. S'empl. adjectiv.

RUGINER. v. a. 1re conj. (du lat. *runcinare*, raboter). Chirurg. Râcler, ratisser un os avec la rugine. Ruginer un os pour en détacher le périoste.

— SE RUGINER. v. pron. Être râclé, être ratissé.

— Se râcler, se ratisser.

RUGIR. v. n. 2e conj. (du lat. *rugire*). Pousser des rugissements. Un lion qui rugit. Les lions rugissent. L'esclave, comme le lion, ne flatte qu'en *rugissant* l'esclave qui l'a dompté. (Sallentin.)

Le quadrupède écume, et son œil étincelle,
Il *rugit*, on se cache, on tremble à l'environ.
(LA FONTAINE.)

Semblable au fier lion qu'un Maure a su dompter,
Qui, docile à son maître, [illegible] terrible,
[illegible]
Les [illegible] affreux, le flatte en *rugissant*.
[illegible] (VOLTAIRE.)

— Par ext. et fig. *Rugir comme un lion*. Pousser des cris de fureur, de colère. Cet homme rugissait comme un lion. Il fait peur, il fait pitié; il pleure comme un enfant, il *rugit* comme un lion. (Fén.)

— *Rugir de*. Rugir de fureur. Rugir de colère.

[illegible] s'en étonne, et qu'enfin tous les diables
[illegible] au bruit de tes exploits. (Satirig.)

— Fig. Le souverain doit *rugir* quelquefois, pour effrayer une [illegible] (Did.)

RUGISSANT. part. prés. du v. Rugir. Qui rugit. Il est invariable.

RUGISSANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de rugir. [illegible]

[illegible]

— Fig. Flot rugissant. Vent rugissant.

— Fig. *Rugissant de joie*.

[illegible]

RUGISSEMENT. s. m. Cri du lion, du tigre, [illegible] lions, les rugissements d'un tigre. Effrayé du [illegible] même de ces profondes solitudes, l'homme ro[illegible] [illegible] entendre par échos la nuit dans les déserts, il [illegible] au bruit du tonnerre : ce *rugissement* est sa voix ordinaire [illegible] prolongé, une espèce de grondement d'un ton grave, mêlé d'un frémissement plus aigu; il rugit cinq ou six fois par jour, et plus souvent lorsqu'il doit tomber de la pluie. (Id.)

— Se dit des démons, des damnés.

— Fig.

Pourquoi ces sons affreux, ces longs rugissements,
Ce trouble confus [illegible] des éléments? (ST-LAMB.)

— Cri de fureur.

RUGLES. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Évreux (Eure); 2,100 hab.

RUGNER. Myth. celt. Géant dont la lance était faite de pierre à aiguiser. Dans un duel, Thor la lui brisa d'un coup de sa massue, et en fit sauter les éclats si loin, que c'est de là que viennent toutes les pierres à aiguiser qu'on trouve dans le monde, et qui paraissent évidemment rompues par quelque effort.

RUGOSITÉ. s. f. (du lat. *rugositas*; fait de *ruga*, ride). Didact. Se dit des espèces de rides qu'on voit sur une surface unie.

— Anat. Saillie raboteuse qu'on rencontre sur un grand nombre d'os, et qui répondent à l'impulsion des différentes parties molles, surtout fibreuses qui s'y attachent. On trouve aussi les rugosités du palais, qui sont très-marquées chez certains animaux.

RUGOSULE adj. des 2 g. (du lat. *rugu*, ride). Qui n'est que légèrement rugueux, comme le corselet du [illegible] rugosule.

RUGUEUX, EUSE adj. (du lat. *rugosus*, rad. de ruga). Hist. nat. Qui a des rugosités. [illegible] d'une partie quelconque qui porte des rides ou des lignes irrégulières, dirigées dans tous les sens, comme les feuilles du [illegible] rugueux, du [illegible] rugueux, etc. Le [illegible] du [illegible] rugueux, la coquille du [illegible] rugueux, le corselet du [illegible] rugueux, le polypier du cyathophylle rugueux.

RUILÉ, ÉE part. pass. du v. Ruiler. S'empl. adjectiv.

RUILÉE. s. f. Techn. Bordure de plâtre ou de mortier que les couvreurs mettent sur une rangée de tuiles ou d'ardoises, pour les lier avec les murs ou avec les jouées de lucarnes. Ruilée de plâtre, de mortier.

RUILER. v. a. 1re conj. Anc. géom. Faire des repères pour dresser des surfaces et des plans.

— Techn. Remplir une tranchée avec du plâtre que l'on façonne d'un [illegible] à l'autre.

— SE RUILER. v. pron. Être ruilé.

RUINART (Dom Thierry). Savant bénédictin, né à Reims en 1657, mort en 1709, fut longtemps le collaborateur du Père Mabillon. Il a écrit seul plusieurs ouvrages historiques.

RUINE. s. f. (du lat. *ruina*, fait de *ruere*, tomber). État de dépérissement et de destruction dans lequel se trouve ou dont est menacé un bâtiment. Une maison en ruine. Un bâtiment qui est en ruine, qui tombe en ruine, qui s'en va en ruine, qui menace d'une ruine prochaine, qui menace ruine. La ruine d'un château, d'une tour, d'une ville. Réparer les ruines. Il venait, avec ses moins [illegible], hâtés, réparer les *ruines* du sanctuaire. (Rac.)

Les *ruines* d'une maison
Se peuvent réparer : que n'est cet avantage
Pour les *ruines* du visage? (La Font.)

— *Battre une place en ruine*. La battre avec la grosse artillerie, la bombarder, etc.

— Fig. *Battre quelqu'un en ruine*. L'attaquer avec tant de force dans une discussion, dans une contestation, qu'il ne lui reste aucun moyen de se défendre.

— On dit dans un sens analogue. Battre en ruine un système, une doctrine, des arguments.

— Fig. *Ce n'est plus qu'une ruine*. Se dit d'une femme qui était belle, d'un acteur qui avait du talent, etc., et qui ont beaucoup perdu en vieillissant. De toutes les *ruines* la plus belle est un beau vieillard. (D'Artaize.)

— Fig. La perte du bien, des richesses, de la fortune. Cela a causé sa ruine, a consommé sa ruine, sa ruine totale, sa ruine entière. La ruine de sa maison. Courir à sa ruine. Travailler soi-même à sa ruine. Toucher à sa ruine. Être menacé d'une ruine totale. Il règne sur les débris et sur les *ruines* de sa fortune. (Boss.) On a vu la populace se soulever contre les grands, et conjurer leur extinction et leur entière *ruine*. (Fléch.) Cette famine acheva la *ruine* des campagnes, ruine pourtant que la nature, secondée par le travail, est toujours prête à réparer. (Volt.) Je sais que j'ai moi seul avancé leur *ruine*. (Rac.) Le ciel m'en laisse assez pour venger ma *ruine*. (Id.) J'ai vu sur ma ruine élever l'injustice. (Id.) Elle a cru que ma perte entraînait sa *ruine*. (Id.) Un fils au [illegible] insulte à ma *ruine*. (Id.)

— Perte de l'honneur, de la réputation, du crédit, du pouvoir, etc. Cette aventure a causé la ruine de sa réputation. Cette affaire a été la ruine de son crédit. Cette mauvaise mère causa volontairement la ruine de sa fille. On peut marcher à sa *ruine* par une route toute couverte d'arcs de triomphe. (Sismondi.)

— Mort. Je sais bien qu'Amurat a juré ma *ruine*. (Rac.)

Il faut que sa *ruine*
Me délivre à jamais des fureurs d'Agrippine. (Racine.)

— Anéantissement, extinction. Les œuvres du juste toutes seules seront immortelles : elles survivront à la *ruine* entière de l'univers. (Mass.) La grandeur d'un seul peut être la *ruine* de tout un monde. (Salv.) Chacun trouve sa vie dans la mort, et sa possession dans la *ruine*. (Raynal.)

Quand l'Être créateur eut juré la *ruine*
De ce peuple d'ingrats qui, fiers de leurs forfaits,
D'un oubli monstrueux payaient tous ses bienfaits. (Dorat.)

— La *ruine d'un État*. Sa chute, son entière décadence. Un empire qui est bien près de sa ruine. Il est sur le penchant de sa ruine. A Gênes, le plébéien Vacheron, aidé du duc de Savoie, faillit étouffer les nobles sous les *ruines* de l'État. (Tissot.) Un État touche à sa *ruine*, quand on élève les mécontents aux premières dignités. (Did.) L'injustice est toujours la *ruine* infaillible des empires. (Solon.)

Rome, Rome elle-même, en ravages féconde,
Mêle ici sa *ruine* aux *ruines* du monde. (Delille.)

— On dit dans un sens analogue, La ruine des affaires.

— Fig. Ce qui est cause de la ruine de quelque chose, et particulièrement ce qui entraîne une grande dépense. Hélène a été la *ruine* de Troie. (Acad.) Les excès et les débauches sont la *ruine* de la santé. (Id.) L'amour est la *ruine* de la fortune, du corps et de l'esprit. (La Mothe Le Vayer.)

— Se dit au moral. C'est en cette sorte que les esprits [illegible], tombent en *ruine*, s'en vont avec le temps. (Boss.) Cet [illegible] et celle [illegible] qui sont si souvent des occasions de [illegible] et de *ruine* pour les âmes. (Fléch.) [illegible] (Mass.) [illegible]

[illegible]

— Les débris d'un édifice [illegible]. Dans ce sens, il ne s'emploie qu'au pluriel. De vieilles ruines. Les ruines de [illegible]. Les ruines de Pompéi, d'Herculanum. Les ruines du Colisée. De belles ruines. Les ruines d'un château. Bâtir une ville sur les ruines d'une autre. [illegible] sous les ruines. [illegible] *ruines*. (Rac.) Des malheureux déjà dépouillés de tout [illegible] sur des cadavres ou cherchent leurs parents sous des *ruines*. (Raynal.) Les *ruines* d'une [illegible] ne sont pas moins dignes des réflexions du sage que celles des empires : elles montrent également combien le pouvoir de l'homme est faible quand il lutte contre celui de la nature. (B. de St-P.) Et de Paris en feu les *ruines* fatales. (Volt.)

— État de ruine consommé. Dans ce sens, il s'emploie surtout au pluriel. La raison en est que ce dernier état présentant la dissolution des parties d'un édifice, le pluriel offre mieux l'image de la réalité.

— En parlant des restes d'un édifice récemment abattu, on n'emploierait pas le mot *ruines*, il faudrait dire *démolitions*.

— Fig. Fêtes sacrées, mariages fortunés, puis-je mêler aujourd'hui vos cérémonies et vos pompes avec ces pompes funèbres, et les *ruines* des grandeurs avec leurs *ruines*? (Boss.) Il conserva la force et la vigueur de son esprit dans les *ruines* mêmes de son corps. (Fléch.) Et les saules couchés étalant leurs *ruines*. (J.-B. Rouss.) Je ne puis vous dire qu'un esprit [illegible] par le temps, abattu par le chagrin, presque abandonné de ses organes, et qui peut à peine se soutenir sur les *ruines* de son corps. (Balz.)

Le ciel même peut-il réparer les ruines
De cet [illegible] dans [illegible]? (Racine.)

[illegible] (Delille.)

L'amour, [illegible],
[illegible]
[illegible]
[illegible] (***)

— Peint. Représentation des édifices ruinés. Une belle ruine, de belles ruines. Ruines fort estimées. Les ruines forment une espèce particulière du genre paysage.

— *Ruines factices*. Construction en forme de ruines, que l'on emploie pour orner les jardins. Ç'a été, il y a quelques années, la mode d'orner les jardins anglais de ruines postiches ; le bon goût et le bon sens ont aujourd'hui fait justice de ces colifichets. On a senti qu'on ne bâtit pas des ruines, que le temps seul les fait sans qu'aucun art le puisse pour cela suppléer, parce que l'effet et la beauté des ruines résultent non de l'entassement déplorable de matériaux dispersés, mais des souvenirs qu'elles rappellent, et de l'idée d'une longue série de siècles, ou de quelque grand désastre dont elles frappent notre imagination.

— *Pierres de ruines*. Certaines pierres sur lesquelles il y a naturellement des représentations de vieilles ruines qui semblent avoir été faites au pinceau.

— Fig. Se dit au moral. S'élever sur les ruines d'un autre. Bâtir, élever sa fortune sur les ruines d'autrui. S'ensevelir sous les ruines de sa patrie. Relever les États de leur ruine. Heureuse si elle peut relever les *ruines* du Carmel, cette montagne autrefois si sainte. (Fléch.) Ils renversent l'empire pour ensevelir leurs concurrents sous ses *ruines*. (Mass.) En détruisant les autres passions, la philosophie en élevait toujours une plus dangereuse sur leurs *ruines*, je veux dire l'orgueil. (Id.) Cette immortalité tant vantée que le monde vous promettait sera ensevelie dans les *ruines* et les débris de l'univers. (Id.)

— Syn. comp. RUINE, DÉCADENCE. V. DÉCADENCE. ‖ RUINES, DÉCOMBRES, DÉBRIS. V. DÉBRIS.

RUINÉ, ÉE. part. pass. du v. Ruiner. S'empl. adjectiv. Un bâtiment ruiné. Une famille ruinée. Une santé ruinée. Un cheval ruiné, qui a les jambes ruinées. Les chemins sont ruinés. Soudain, il aperçoit une jeune fille presque hors d'haleine, qui traverse en courant la galerie à demi *ruinée*. (Pougens.) Les chevaux de poste *ruinés*, qu'on presse de galoper, vont l'aubin au lieu du galop. (Buff.) Ceux qui paraissent les plus forts sont *ruinés* en moins de temps que ceux qui trottent ou galopent. (Id.) Là, c'est-à-dire à la fontaine de Tritzella, nous nous trouvions derrière Misitra, et presque au pied du château *ruiné* qui commande la ville. (Chateaub.) La Bastide se [illegible], à l'exception de [illegible], furent *ruinés* de fond en comble. (Barth.) Un long fleuve semblait circuler dans ces vallons, et tombait çà et là en cataractes ; il était traversé par un grand pont appuyé sur des arcades à demi *ruinées*. (B. de St-P.) Les Camisards, incapables de lui résister, se dissipent à son approche et lui abandonnent un pays ruiné d'avance, exposé aux représailles. (Anquet.) S. nous le [illegible] à tout, je serai *ruiné*. De Balzac [illegible] qui vous avez [illegible] à temps pour que je ne sois pas *ruiné*. (Id.) [illegible]

— [illegible] d'un [illegible] un pan de bois, d'un [illegible] dans les côtes desquels on fait des trous ou des entailles en forme de rainures, pour y loger les tenons ou chevilles de bois [illegible] de maçonnerie dont on les [illegible].

[illegible] Se dit d'un cheval usé de fatigue, [illegible] point de [illegible]. [illegible] *ruiné*. Celle qui n'a pas la moindre sensibilité. [illegible] *ruinés*. Jarrets qui n'ont plus la force de porter le cheval, et qui sont ordinairement arqués ou bouletés.

— *Ruiné de*. Un homme ruiné de débauche. Il est ruiné d'honneur et de réputation.

— *Ruiné par*. Usé [illegible], déjà ruiné par l'intempérance, succombe sous la multiplicité des remèdes. (Mass.) Pour ceux qui sont *ruinés*, il importe peu que ce soit, ou par un homme qui les trompe, ou par un homme qui s'est trompé. (Fléch.) Les enrichis *ruinés* par leur faute seule, souffrent moins des privations de la fortune que des mortifications de la vanité. (Boss.)

— *Ruiné pour*. Ceux qui avaient été *ruinés* pour la cause de la religion, ou pour le service du roi. (Boss.)

RUINE-ÉTAT adj. et s. m. S'est dit de ce qui ruine les États, les empires. Les [illegible] des grands, ce monstre *ruine-état*. (N. Pasq.)

RUINE-PEUPLE. s. m. S'est dit pour ce qui cause la perte d'une nation. Que les [illegible] ces *ruine-peuples* soient [illegible] confisqués. (N. Pasq.)

RUINER. v. a. 1re conj. Abattre, démolir, détruire. Ruiner un édifice. Ruiner un château. Ruiner une ville. [illegible] Elle souhaitait que le [illegible] ces édifices orgueilleux, et les *ruinât* [illegible] les fondements. (Boss.) [illegible] *ruine* [illegible] et les ouvrages de l'homme sous ses [illegible] d'instruments et d'outils. (Chateaub.)

— Ravager. La tempête a ruiné tous les vergers. La nielle a ruiné une partie des blés. La grêle a ruiné toutes les vignes.

— Fig. Causer la perte du bien, des richesses, de la fortune. Ruiner un homme entièrement, complètement. Ruiner sa maison, sa terre. Ruiner une famille. Ruiner une ville. Les guerres ont ruiné cette province. Ruiner ces pauvres gens. La révolution a *ruiné* tous les spectacles. (La Harpe.) Je te permets de commettre des fautes ; laisse-moi réparer ces [illegible] en *ruinant* de pauvres gens. (De Balzac.) Les fautes qui ont *ruiné* nos alliés. (Boss.) La fortune des particuliers tombait entre les mains de ces ignorants volontaires, à qui le pouvoir de les défendre était un titre pour les *ruiner*. (Fléch.) Retranchez de ce train qui *ruine* votre famille. (Id.) Ces [illegible] *ruinent* sans [illegible] source vos affaires et votre fortune.

— Causer la perte de. Ruiner l'honneur de vingt familles. Cette affaire a ruiné son honneur, sa réputation, a ruiné son crédit. Ruiner quelqu'un dans l'esprit d'un autre. Les [illegible], les fatigues excessives, [illegible] ruinent la santé. Plus que tous les [illegible] l'homme corrompt et *ruine* sa santé [illegible] le libertinage. (Virey.)

— Prov. *Il faut peu de chose pour ruiner un pauvre homme.*

— User et détériorer. La chasse a ruiné ce cheval. Le pavé ruine le pied des chevaux. Il n'y a rien qui *ruine* tant les chevaux sur le devant que de galoper à la descente. (Acad.)

— Constr. Faire des rainures dans une charpente.

— Absol. Rien ne *ruine* aussi facilement qu'une grande fortune. (De Bussy.)

— SE RUINER. v. pron. Tomber en ruine. Un château qui commence à se ruiner. Les bâtiments qui ne sont pas couverts se *ruinent* en peu de temps. (Acad.)

— Perdre son bien, sa fortune, ses richesses. Se ruiner au jeu, par le jeu. Se ruiner à sous ressources. Se ruiner en folles dépenses. Une providence attentive préside aux affaires des familles charitables ; on les autres se *ruinent*, elles s'enrichissent. (Mass.) J'ajouterai [illegible] d'usage permet toutes les folies de se *ruiner* pour les morts. (Chateaub.) On se *ruine* souvent pour soutenir que l'on est riche. (Naudé.)

Le pauvre a se *ruiner* [illegible] l'honneur,
Corbleu! j'y vais aussi travailler de bon cœur! (Destouches.)

— S'user, se détériorer. La santé se ruine par les débauches. Le corps se ruine par de grandes fatigues. Les jambes de ce cheval commencent à se ruiner.

— Syn. comp. RUINER, RENVERSER, DÉTRUIRE, ABATTRE, DÉMOLIR. V. ABATTRE. ‖ RUINER, APPAUVRIR. On *appauvrit* un homme en diminuant successivement ses richesses, on le *ruine* lorsqu'on continue de l'appauvrir jusqu'à ce qu'il n'ait plus rien.

RUINES. Géogr. Ch.-l. de cant. [illegible] Saint-Flour [illegible].

RUINEUR. s. m. S'est dit de celui qui ruine. Un grand ruineur de [illegible].

RUINEUSEMENT. adv. D'une manière ruineuse, [illegible]. Votre pauvre frère est toujours [illegible] *ruineusement* et coûteusement à Rennes. (Corresp.)

RUINEUX, EUSE. adj. (du lat. *ruinosus*, qui tombe en ruine). Qui menace ruine. Un édifice, un bâtiment ruineux. Fondement ruineux. C'est une colonne dont la masse solide [illegible] d'un temple *ruineux*, lorsque le grand édifice qu'elle soutenait fond sur elle sans l'abattre ; ainsi la reine, après avoir longtemps porté le fardeau de l'État, n'est pas même émue sous sa chute. (Boss.) Il en est des fondements des sciences comme des fondements d'un édifice; s'ils ne sont solides et [illegible], tout ce qu'on bâtit dessus est *ruineux*. (Rollin.)

— Au propre, il s'emploie plutôt en vers qu'en prose. Un monticule escarpé, *ruineux*. (Imbert.)

[illegible] par ces mots excités,
[illegible] *ruineux* se sont précipités. (Crébillon.)

— Fig. *Bâtir sur des fondements ruineux*. Fonder ses espérances sur des choses peu solides, établir un système sur des bases sans consistance. L'orgueil qui monte toujours, après avoir porté ses prétentions à ce que la grandeur humaine a de plus solide ou plutôt de moins *ruineux*, pousse ses desseins jusqu'à l'extravagance. (Boss.)

— Qui cause la ruine par des dépenses excessives. Un emploi, un poste ruineux. Une [illegible] ruineuse. Un luxe ruineux. Des goûts ruineux. [illegible] de son temps la [illegible], la reine, on une dame [illegible] ruineuse. La France est [illegible] (Saint-Simon.) [illegible] dans les familles [illegible] sont [illegible] La taille se [illegible] n'est point *ruineuse*. (J.-J. Rouss.) La loi [illegible] la mode est inconstante et *ruineuse*. (Id.) Cette affaire a été aussi *ruineuse* qu'inquiétante. (Volt.)

[illegible]
[illegible] *ruineuse* [illegible] (Boil.)

RUINIFORME. adj. des 2 g. Minér. Qui [illegible] des dessins [illegible] des ruines, comme certaines agates. Marbre, pierre ruiniforme.

RUINIQUE adj. des 2 g. Qui représente des ruines. L'abbé Haüy a donné le nom de *ruiniques* à ces pierres d'Italie qui représentent des ruines. Je voudrais que quelque peintre de paysage pour se [illegible] de transposer cette expression à ces masses de rochers nues et rongées par le temps, qui représentent des ruines. (P. de V.)

RUINURE s. f. Charp. Entaille que font les charpentiers, avec le ciseau ou la cognée, dans le côté des solives ou poteaux, pour retenir la maçonnerie des entrevoux.

RUIS. s. m. Philol. Nom de la quatorzième lettre de l'alphabet celtique ou gaélique. Le ruis correspond à notre *r*.

RUISDAEL (Jacob). Célèbre peintre paysagiste de l'école hollandaise, né à Harlem en 1640, et mort en 1681.

RUISSEAU. s. m. (pron. *rui-co*; du bas lat. *rivellus*, dimin. de *rivus*, et la signification est la même). Courant d'eau d'une largeur trop [illegible] pour recevoir le nom de rivière. Si les ruisseaux sont fort peu importants sous le rapport du rôle qu'ils jouent dans la [illegible] leur lit est généralement encaissé [illegible] leurs bords sont plantés et cultivés, leur existence influe souvent sur la fertilité et sur la prospérité des contrées qu'ils arrosent, soit en répandant une fraîcheur favorable à la végétation, soit en donnant naissance à l'établissement d'une foule de moulins et d'usines auxquels ils servent de moteurs. Les ruisseaux se jettent ordinairement dans les rivières, à une faible distance du lieu où ils ont pris naissance, et, comme leurs cours sont peu développés, et que leur pente est généralement assez douce, ils ne sont pas sujets à ces grandes crues et à ces débordements qui forment le trait caractéristique des torrents de montagnes, qui déchirent leurs bords en transportant au loin les débris arrachés des rochers à travers lesquels ils se précipitent de cascade en cascade. Grand, petit ruisseau. Clair ruisseau. Ruisseau bourbeux. Le murmure d'un ruisseau. Sur le bord d'un ruisseau. Le cours d'un ruisseau. C'est de la mare d'un pauvre homme dont on a détourné le *ruisseau*, que sortira l'épidémie qui emportera la famille du château voisin. (B. de St-P.) N'est-ce pas sur le bord d'un *ruisseau*, élevant au milieu des herbes sa tige argentée, et réfléchissant dans les eaux ses beaux calices plus blancs que l'ivoire, que j'admirerai le roi des vallées? (Id.) On remarqua, dans le campement Chetesoy, l'endroit qu'occupa ce grand capitaine, et le *ruisseau* dont il se couvrit, sous le canon du retranchement de Schelestadt. (Bossuet.) Semblables à ces fleurs qui, recueillant des eaux qui se perdaient, vont porter à la mer leur tribut et celui des *ruisseaux* dont ils sont grossis. (Fléch.) Et la douce fraîcheur des *ruisseaux* à pentes. (J.-B. Rouss.)

[illegible] (Boil.)
[illegible]
[illegible] (Id.)
[illegible]
[illegible] (Racine.)

— Epith. Clair, limpide, frais, tendre, argenté, docile, vagabond, égaré, fleuri, faible, timide, rapide, serpentant, fugitif, tortueux, sinueux, tournoyant, plaintif, bruyant, murmurant, gazouilleux, rocailleux, bourbeux, fangeux. | Periphr. Courant d'eau, l'argent d'un ruisseau, d'un ruisseau les flots argentés, le cristal d'un ruisseau, les plis, les replis, les détours d'un ruisseau.

> L'hiver, qui si longtemps avait blanchi nos plaines,
> N'enchaîne plus le cours des paisibles ruisseaux.
> (J.-B. Rousseau.)

> D'un ruisseau doux et pur le cristal transparent,
> Sur un lit de gravier serpente en murmurant.
> (Desaintang.)

— Prov. et fig. *Les petits ruisseaux font les grandes rivières.* Plusieurs petites sommes réunies en font une grande.

— Prov. *Il faut puiser à la source, plutôt que dans les ruisseaux.* Il vaut mieux consulter les auteurs originaux que de recourir aux copistes.

— Canal par où passe un courant d'eau. Elargir, curer un ruisseau. Creuser un ruisseau. Le ruisseau est à sec.

— Se dit aussi, dans les villes, dans les bourgs, etc., de l'eau qui coule ordinairement au milieu des rues ou sur les côtés de la chaussée. Tomber dans le ruisseau. Tout le long au beau milieu du ruisseau. Je saute vingt *ruisseaux*, j'esquive, je me pousse. (Boil.)

> Et les nombreux torrents qui tombent des gouttières
> Grossissant les ruisseaux en ont fait des rivières.
> (Regnier.)

— Fig. Je trouvai une couronne dans le *ruisseau*, je la ramassai et je la posai sur ma tête. (Napol.)

— Prov. et fig. *Cette chose traîne, est traînée dans le ruisseau.* Elle est triviale, commune, elle ne mérite pas d'être dite.

— *Cette nouvelle est ramassée dans le ruisseau.* Elle a été prise dans les rues, dans le bas peuple.

— L'endroit, dans le pavement des rues, où deux revers de pavé se joignent, et qui, selon la pente de la rue, sert à l'écoulement des eaux. Donner plus de pente à un ruisseau. Il y a un ruisseau de chaque côté de la chaussée. Il n'y a pas une goutte d'eau dans le ruisseau.

— *Ruisseau en biseau.* Celui qui n'a ni caniveaux ni contre-jumelles pour faire liaison avec les revers, comme on le pratique dans les ruelles où il ne passe point de voitures.

— Fig. Se dit de toutes les choses liquides qui coulent en abondance. Des ruisseaux de vin. Des ruisseaux de sang. Verser des ruisseaux de larmes. Le *ruisseau* ardent est naturellement une nouvelle lave. (Buff.) On voit souvent couler, du sommet des volcans dans la plaine, des *ruisseaux* de bitume et de soufre fondu qui viennent de l'intérieur. (Id.) D'un long *ruisseau* de pleurs elle inonde son sein. (Delille.) Au premier bruit de ce funeste accident, toutes les villes de Judée furent émues; des *ruisseaux* de larmes coulèrent des yeux de tous leurs habitants. (Fléch.) Ce champ de bataille souillé de tant de *ruisseaux* de sang. (Mass.) Dans des *ruisseaux* de sang Troie ardente plongée. (Rac.) Et des *ruisseaux* de lait serpentaient dans les plaines. (Boil.) La douce persuasion coulant de ses lèvres comme un *ruisseau* de miel. (Fén.)

> Les prêtres, couronnant de fleurs
> La victime par toi parée,
> Feront couler à ton entrée
> Des ruisseaux de lait et de vin. (J.-B. Rouss.)

RUISSEL. s. m. S'est dit autrefois pour Ruisseau.

— On peut encore l'employer dans la poésie légère et dans le style marotique.

> Plus n'est-il ce *ruissel*, où l'été fraîches ondes
> Doucettement baignaient siens membres délicats.
> (Berquin.)

RUISSELANT. part. prés. du v. Ruisseler. Qui ruisselle. On voit la sueur ruisselant sur son visage.

RUISSELANT, ANTE. adj. Qui coule comme un ruisseau. Des eaux ruisselantes. Un sang ruisselant.

— Couvert, mouillé de. Voyez sa figure ruisselante de sueur. Quand il verra un duc de Guise, un prince d'Orange, deux rois de France assassinés; la France, l'Angleterre, l'Irlande, *ruisselantes* de sang, et quatre à cinq cent mille hommes égorgés au nom de Dieu, il frémira mais il n'en sera pas étonné. (Volt.) Si la politique n'enchaînait les passions, la société serait une arène toujours *ruisselante* de sang. (Boiste.)

> Mais que deveniez-vous avec ce grand appui
> Si dans le temps que Rome aux barbares livrée,
> *Ruisselante de sang*, par le feu dévorée....
> (Delafosse.)

RUISSELER. v. n. 1re conj. On double la lettre *l* devant une syllabe muette. *Je ruisselle, tu ruisselles, il ruisselle*, etc. Couler en manière de ruisseau. L'eau ruisselle au travers des murs du réservoir. L'eau ruisselait par divers endroits. Sueur qui ruisselle sur le corps. Sang qui ruisselle des plaies. La nuit, malgré la moustiquaire, le bruit de la bigaille avait troublé son sommeil, l'ondée avait *ruisselé* par les vitres, et les cris des nègrites l'avaient éveillé. (Rog. de Beauv.)

— Se dit quelquefois des corps sur lesquels un liquide coule en manière de ruisseau. Son corps, son visage ruisselle de sueur.

RUISSELET. s. m. (dimin. de *ruisseau*). *ruissell.* Se disait pour Petit ruisseau. Il s'emploie encore dans la poésie pastorale.

> D'abord un ruissel s'enivre, et d'un cours orgueilleux
> Le ruisselet bagne une double rive.
> Dont le marbre écarte à grands frais
> Des fleurs et du gazon la trop simple parure.
> (Ducis.)

RUIZ. s. m. Bot. V. ruizie.

RUIZIE. s. f. (de *Ruiz*, botaniste). Bot. Genre de plantes d'Afrique, appartenant à la famille des malvacées. | Genre de plantes du Chili, appartenant à la famille des monimiées.

RUK'HENG-BARMA. s. m. Linguist. Langue du royaume d'Ava.

RULAC. s. m. Bot. Genre de plantes, établi pour une espèce d'érable, caractérisé par l'absence des pétales ou leur changement apparent en feuilles du calice.

RULHIÈRE (Claude-Carloman de). Historien et littérateur distingué, né à Bondy (Seine), en 1735, et mort en 1791, est auteur d'ouvrages sur la Russie et sur la Pologne, et de plusieurs pièces de poésie.

RULINGIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des portulacées.

RULLUS (P. Servilius). Tribun du peuple. l'an 63 av. J.-C., proposa une loi agraire tendant à faire vendre au profit du peuple l'ancien domaine des rois de Macédoine, les terres voisines de Carthagène en Espagne, Carthage, Corinthe, et toutes les conquêtes faites depuis Sylla hors de l'Italie. Cicéron, alors consul, parvint, par son éloquence, à faire rejeter par le peuple même cette loi si populaire.

RUM. s. m. V. rhum.

— Anc. mar. Espace que l'on ménageait à fond de cale pour la cargaison du navire. || *Être dans le rum, tenir son rum.* Se disait des marchandises bien rangées dans le vaisseau.

RUMANÉES. Myth. Déesses mères [illegible] dans le pays de Juliers.

RUMANZOFFITE. s. f. Minér. V. romanzowite.

RUMB. s. m. (pr. *rombb*; du gr. [illegible] mon. Peut-être n'est-ce qu'une corruption du mot *rhombe*.) Mar. Chacune des divisions de la boussole, de l'horizon desquels part l'un des trente-deux vents. Rumb de vent. Toutes ces latitudes se voient sous le même *rumb* de vent. (B. de St.-P.)

— *Ligne de rumb.* Courbe que décrit un vaisseau, en faisant toujours un même angle avec le méridien.

— Myth. ind. Les Indiens, qui n'adoptent que huit rumbs de vent, placent dans chacun un demi-dieu que Brahma y a posté pour veiller au bien général de l'univers. Dans l'un est le dieu de la pluie, dans l'autre le dieu des vents, dans le troisième le dieu du feu, et ainsi des autres, qu'ils appellent les huit gardiens.

RUMÉE. s. f. Bot. Arbrisseau de Saint-Domingue, type d'un genre de la famille des nerpruns.

RUMEN. s. m. Physiol. Panse ou premier estomac des animaux ruminants.

RUMEUR. s. f. (du lat. *rumor*). Bruit sourd et général excité par quelque mécontentement, et annonçant quelques dispositions au soulèvement, à la sédition. Grande rumeur. Il y a quelque rumeur dans la ville, parmi le peuple. Cette mesure causa une grande rumeur. Exciter de la rumeur. Apaiser la rumeur, les rumeurs de la populace. De sourdes rumeurs. Des rumeurs menaçantes.

> S'empressant d'étouffer
> Quelque *rumeur* parmi la populace. (J.-B. Rouss.)

— Bruit qui vient à s'élever tout à coup, et qui est l'effet de la surprise que cause quelque accident, quelque événement imprévu. Une rumeur subite se répandit aussitôt par toute la ville. On peut juger quelles *rumeurs* affreuses ces accusations excitaient dans Paris. (Volt.) J'entretiens la vigilance de mes troupes, en excitant sous main des terreurs paniques, tantôt par des alertes fréquentes, tantôt par la fausse *rumeur* d'une trahison, d'une embuscade. (Barth.)

> Rien n'est à dédaigner : les publiques rumeurs
> Souvent aux souverains annoncent leurs malheurs.
> (Voltaire.)

— Bruit confus de plusieurs voix qui paraissent animées. Quelle est cette rumeur? D'où vient cette rumeur? Que signifie cette rumeur?

— Réunion des opinions ou des soupçons du public contre quelqu'un. Etre accusé par la rumeur publique. J'avouerai les *rumeurs* les plus injurieuses. (Rac.)

— Iconol. Les Égyptiens représentaient la Rumeur par un jeune guerrier armé à l'antique, qui court çà et là, armé d'une pique et semant la division. Arioste, qui l'appelle un sanglant boute-feu, lui fait tenir un fusil armé. On l'a aussi figurée par un homme qui frappe des cymbales, et entouré de trompettes, de cors et de tambours, et qui est secondé par un coup de tonnerre.

RUMEX. s. m. Bot. Nom botanique [illegible] plus connues sous le nom de Patiences.

RUMFORD (Benjamin Thompson, comte de). Physicien philanthrope, né aux États-Unis, en 1753, mort en 1814. On lui doit l'invention des soupes économiques et des cheminées qui portent son nom, des recherches sur la chaleur, ainsi qu'un calorimètre et un thermoscope.

— Écon. domest. *Soupe à la Rumford*. Soupe économique, composée de toutes sortes de légumes, que l'on distribue aux pauvres. | *Cheminée à la Rumford*. Cheminée économique qui brûle peu de combustible et ne laisse perdre que peu de calorique.

RUMIA. Myth. V. rumilia.

RUMIE. s. f. Bot. [illegible] fères.

RUMIGNY [illegible] Rocroy (Ardennes) [illegible]

RUMILIA. (du lat. [illegible]) Déesse des Grecs et des [illegible] à la nourriture des petits enfants. [illegible] et des filles était [illegible] sous le figuier [illegible] On lui présentait ordinairement pour offrande du lait et du vin mêlés avec du miel.

RUMILIES. s. f. pl. Antiq. Fêtes grecques et romaines [illegible]

RUMILLY. [illegible] habitants.

RUMINA. Myth. rom. Déesse qui présidait à la nourriture [illegible] On l'appelle aussi *Rumia* et *Rumilia*. C'était la [illegible]

RUMINAL. adj. [illegible] *Arbre* [illegible] ration.

RUMINANT. [illegible] ruminant en elle-même.

RUMINANT, ANTE. adj. (du lat. [illegible]) de remâcher ce qu'ils ont avalé. Les animaux ruminants [illegible] très-grands rapports avec l'estomac des animaux *ruminants* [illegible] d'herbe. (Buff.) Nous sommes tantôt [illegible] *ruminants* accablés sous le joug, tantôt des colombes dispersées, qui frémissent [illegible] la griffe du vautour. (Volt.) || ruminants. s. m. pl. Mamm. Ordre de la classe des mammifères, comprenant ceux qui ont quatre [illegible] ruminer. Les ruminants ont pour [illegible] estomacs : la panse, le bonnet, le feuillet et la caillette. Les trois premiers communiquent directement avec l'œsophage, qui s'ouvre d'abord presque également dans la panse et dans le bonnet, et qui aboutit ensuite dans le feuillet sous la forme d'une gouttière ou d'un demi-canal qui existe intérieurement. Lorsque l'animal avale des aliments volumineux, comme ceux dont il se nourrit habituellement, ces substances dilatent l'œsophage, dont les parois sont naturellement affaissées; et, écartant ainsi mécaniquement les bords du demi-canal qui conduit au feuillet, elles tombent dans les deux premiers estomacs. Lorsque, par une espèce de régurgitation, dont le mécanisme est encore peu connu, les aliments sont revenus par petites portions dans la bouche, pour y être soumis à une seconde mastication, la pâte molle et demi-fluide qu'ils forment n'est pas assez volumineuse pour [illegible] n'écarte pas les parois [illegible] terminale de l'œsophage conserve par conséquent la forme d'un tube, et conduit les aliments en totalité ou en majeure partie dans le feuillet. On divise les ruminants en deux sections, les ruminants sans cornes, et les ruminants à cornes. Le [illegible] autres *ruminants* un appendice de la panse. (Cuvier.)

RUMINANT. s. m. Ichthyol. Nom que les anciens auteurs ont donné au scare.

RUMINATION. s. f. (pr. *ru-mi-na-ci-on*). Action par laquelle certains animaux font revenir à leur bouche, pour les mâcher une seconde fois, les aliments qu'ils avaient déjà avalés et introduits dans leur estomac.

— On observe quelquefois chez l'homme un phénomène analogue, que l'on désigne plus particulièrement sous le nom de mérycisme. La conformation de l'estomac des ruminants explique jusqu'à un certain point le mécanisme de la rumination; mais le mérycisme est un phénomène dont on n'a pu se rendre compte jusqu'à ce jour.

RUMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Ruminer. S'empl. adjectiv.

> L'insecte vous obsède, et la vache étonnée
> Interrompt sa pâture à demi ruminée. (St.-Lamb.)

— Bot. Se dit des feuilles en lanières recourbées.

RUMINER. v. a. 1re conj. (du lat. *ruminare*). Remâcher. Ne se dit au propre que de certains animaux à plusieurs estomacs qui font revenir à leur bouche les aliments qu'ils ont avalés, pour les mâcher de nouveau. Les bœufs ruminent ce qu'ils ont mangé.

> Lui, fier de sa blancheur, couché dans [illegible]
> *Rumine*, mollement, l'herbe tendre [illegible]
> (Delille.)

> D'autres daignent écarter [illegible]
> Et d'un air indolent *ruminent* leur pâture. [illegible]

— Fig. et fam. Penser et repenser à une chose, la tourner et retourner dans son esprit. Ruminer quelque chose dans sa tête. Que ruminez-vous là? *Je rumine* en mon haut quelque endroit de grimoire. [illegible] à loisir ce [illegible] en passant [illegible] celui qui [illegible] plaisirs sont [illegible] je les *rumine* [illegible]

— [illegible]

[illegible]

— Fig. Bien ruminer. Ruminer longtemps. [illegible] pour avoir de quoi [illegible] sans cela, votre esprit mourra d'inanition. (Boiste.)

[illegible] Ruminer depuis un an sur une affaire.

— [illegible] Être ruminé. Cette affaire [illegible]

RUMINUS. [illegible] d'une divinité [illegible] comme le dieu nourricier de tout l'univers.

RUMMEH. s. [illegible]

RUMMEL. [illegible] la Méditerranée [illegible]

RUMMERIE ou **RHUMMERIE.** s. f. (pr. [illegible]) [illegible] de fabrication du rhum.

RUMOHRE. s. f. (de C. F. de Rumohr, botaniste). Bot. [illegible]

RUMP. s. m. [illegible] Cromwell. Le [illegible] en 1648 [illegible] par Cromwell en avril 1653.

RUMPHIE. s. m. Bot. V. rumphie.

RUMPHIE. s. f. Bot. Genre de la famille des [illegible] ayant pour type un arbre du Malabar.

RUNCAIRE. [illegible] innocents. En conséquence de cette doctrine, [illegible] déréglements.

RUNCINA. [illegible] qui présidait à l'extirpation des mauvaises [illegible]

RUNCINÉ, ÉE. [illegible] Il serait plus correct d'écrire *ronciné*.

RUNCINIENS [illegible] neur de la [illegible]

RUNCINIES. s. f. pl. Antiq. V. runciniens.

RUNDSTYKE. s. m. Métrol. Sorte de monnaie de cuivre qui a cours en Suède.

RUNE. s. f. [illegible] l'origine des runes et l'époque de leur invention. [illegible]

— [illegible]

— [illegible] *rables*. Celles qu'on employait pour détourner les accidents. || *Runes victorieuses*. Celles qui [illegible]

RUNG. s. m. Bot. [illegible]

RUNGPOUR ou **RUNGPORE.** [illegible] capitale une ville du même nom.

RUNIQUE. adj. [illegible] tailler, parce que ces caractères se gravaient sur des rochers, sur la pierre [illegible]

ractères, de la langue, de la poésie, et des monuments de quelques anciens peuples du Nord. Caractères runiques. Alphabet runique. Poésies runiques. Langue runique. Langage runique.

— Antiq. sept. *Lettres runiques* ou *runes*. Caractères qui ont été en usage dans le nord de l'Europe, parmi les peuples scandinaves qui habitaient le Danemark, la Suède, la Norwège et une partie de l'Allemagne. Ces caractères étaient longs, anguleux, formés de barres horizontales et verticales, telles qu'en doit produire un instrument grossier sillonnant une surface dure. On trouve encore en différents endroits, dans les pays septentrionaux, des lettres runiques gravées sur des pierres. Les lettres runiques étaient au nombre de seize. Les savants ne sont point d'accord sur leur origine. || *Anne ou bâton runique*. Bâton sur lequel les Scandinaves gravaient, en caractères runiques, des almanachs perpétuels, avec les calculs qui y ont rapport.

RUNJET-SING. Roi de Lahore, né en 1762, à Lahore, et mort en 1839, se distingua dans plusieurs combats contre les Anglais, fut élu pour chef par ses compatriotes vers 1800, releva la nation des Seikhs, réussit à soustraire en peu de temps son pays à la domination anglaise, et fut en peu de temps maître d'une vaste contrée. Depuis la mort de ce prince, son empire est devenu un théâtre de révolutions et de guerres intestines.

RUNNYMEADE. Géogr. Nom d'une plaine ou d'une bruyère d'Angleterre, dans le comté de Surrey. C'est là que fut signée la grande Charte en 1215.

RUNOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui écrit sur les runes.

— Celui qui écrivait en caractères runiques.

RUNOGRAPHIE. s. f. Didact. Traité sur les runes.

— Art d'écrire en caractères runiques.

RUNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la runographie.

RUNOR. s. m. Antiq. sept. Ancien nom des caractères runiques. Il a été employé par les bénédictins.

RUOTTE. s. f. Agric. Rigole creusée entre les rangées du colza ou de la pomme de terre.

RUPÉAL. s. m. Anat. Un des os du crâne.

RUPELLAIRE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui vit dans les rochers. La vénérupe rupellaire.

RUPELLAIRE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles bivalves, renfermant deux espèces, qui se trouvent sur les côtes de France, principalement aux environs de La Rochelle. On en a découvert deux autres espèces fossiles.

RUPÉNIEN. s. m. Hist. Nom d'une dynastie de princes arméniens, qui régna en Arménie jusqu'au XIVe siècle. Son fondateur, Rupen Ier, régna de 1080 à 1095.

RUPÉO CÉRATO-HYOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles du cou de la grenouille.

RUPÉO-PTÉRÉAL. s. m. Anat. Un des os du crâne.

RUPERT (Charles-Louis-Robert de Bavière, dit le prince). Un des plus grands généraux du XVIIe siècle, passa en Angleterre en 1642 et vint offrir ses services à Charles Ier. Fut fait amiral en 1673 et mourut en 1682. On lui attribue l'invention de la gravure en demi-teinte, et de l'alliage pour la fonte des canons appelé *métal du prince*.

RUPESTRAL, ALE. adj. V. RUPESTRE. || Pl., *rupestraux*.

RUPESTRE. adj. des 2 g. (du lat. *rupestris*, de *rupes*, roche). Bot. Se dit des plantes qui croissent sur les rochers. Le myosotis rupestre.

— Chim. Le sel commun fossile ou sel gemme, a quelquefois été appelé *sel rupestre*.

— Un voyageur l'a employé en parlant d'un toit qui était une saillie de roc. Le temps nous secondait admirablement ; aussi ne rentrai-je sous le toit *rupestre* qu'à la nuit close. (L. Dufour.)

RUPIA. s. m. Pathol. Inflammation de la peau, caractérisée par de petites bulles dont la base est d'un rouge vif, peu nombreuses, aplaties, et remplies d'un fluide d'abord séreux, tantôt épais, puriforme ou sanguinolent et se desséchant ensuite sous forme de croûtes noires, tantôt minces, tantôt très-proéminentes, qui cachent des ulcérations plus ou moins profondes. On l'observe le plus ordinairement chez les individus scrofuleux, mal nourris et mal vêtus, et surtout aux membres inférieurs.

RUPICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rupes* roche ; *colere*, habiter.) Hist. nat. Qui croît ou qui vit dans les rochers. La barbarée rupicole. Le faucon rupicole. L'anatine rupicole.

RUPICOLE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles qui se tiennent ordinairement sur les rochers.

— Ornith. Genre d'oiseaux sylvains, de la famille des autriades, renfermant trois espèces. || Nom scientifique du coq de roche.

RUPIFRAGE. s. f. Bot. V. SAXIFRAGE.

RUPINCOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rupina*, roche ; *colere*, habiter). Bot. qui croît sur les rochers. L'orthotrique rupincole.

RUPINIE. s. f. Bot. Genre d'hépatiques établi pour une seule espèce de l'Amérique septentrionale.

RUPITAN. s. m. Hist. ecclés. Nom qui fut donné aux donatistes, parce qu'ils bravaient tous les obstacles que leur opposait la nature, et traversaient les rochers (*rupes*), les lieux les plus difficiles, pour aller répandre leurs doctrines.

RUPPIE. s. f. Bot. Genre de plantes aquatiques de la famille des potamées, composé de deux espèces dont une indigène de l'Europe. On la trouve dans les eaux stagnantes, douces ou salées, où elle est entièrement submergée, excepté à l'époque de sa fécondation, où des espèces de spadix sortent de l'eau pour se recourber et y rentrer ensuite.

RUPTILE. adj. (en lat. *ruptilis*, de *ruptus*, brisé). Bot. Se dit d'un organe qui s'ouvre en se déchirant d'une manière irrégulière, par l'effet du grossissement des parties qu'il renferme, comme l'arille des méliacées, la spathe du narcisse poétique, le péricarpe de certaines graines, les gaines des polygonées.

RUPTILITÉ. s. f. Bot. État ou qualité de ce qui est ruptile. On a désigné sous ce nom la force par laquelle les fruits de la balsamine éclatent, ou les étamines de la pariétaire se débandent, parce que ces phénomènes ne se répètent jamais comme font ceux de l'élasticité, à laquelle on les attribuait jadis.

RUPTINERVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ruptus*, brisé ; *nervus*, nerf). Bot. Épithète donnée aux feuilles dont les nervures qui naissent presque parallèles se rompent d'espace en espace, de manière à former des espèces de lanières.

RUPTION. s. f. (pr. *rup-ci-on*). Didact. S'est dit d'une solution de continuité.

RUPTOIRE. s. m. (du lat. *ruptorium*). Chir. Nom donné au cautère potentiel, parce qu'il corrode, brûle et produit une solution de continuité.

— S'empl. adjectiv. pour les 2 g. Médicaments ruptoires.

RUPTURE. s. f. (du lat. *ruptura*, fait de *rompere*, rompre). Fracture, action par laquelle une chose est rompue, état d'une chose rompue. La rupture d'une porte. La rupture d'un coffre. La rupture d'un cabinet. La rupture d'un secrétaire.

— Endroit d'une étoffe où elle est déchirée.

— Pathol. Solution de continuité d'un ou de plusieurs tissus dont les bords sont frangés, inégaux, produite spontanément ou causée par la contraction musculaire. La rupture d'un os, d'une veine, d'une artère, d'un tendon. Rupture du cœur. Rupture de l'estomac. Rupture de la cornée. Rupture des intestins. Rupture de la matrice. Rupture du nerf optique. Rupture de l'œsophage. Rupture des vaisseaux.

— Hernie, descente de boyau. Être fort incommodé d'une rupture.

— Fig. Division qui arrive entre des personnes qui étaient unies par traité, par amitié, etc. Rupture manifeste, déclarée. Rupture entière. En venir à une rupture, jusqu'à la rupture. Il y a eu rupture entre eux. Il y a rupture entre ces deux puissances. Il y a disposition à la rupture. Cette rupture n'est qu'apparente, que passagère. Prévenir une rupture. Être l'auteur d'une rupture. Il a plu à Dieu que tout concourût à l'œuvre de l'unité sainte de l'Église, et même le schisme, la *rupture* et la révolte. (Boss.) Ne craignez pas que je vous fasse ici un triste récit de nos divisions, que je parle ici de passions et de libertés, de réconciliations et de *ruptures*. (Fléch.) L'homme sent toujours la douleur secrète de la *rupture* et de la séparation, et tout ce qui altère son union avec Dieu le rend irréconciliable avec lui-même. (Mass.) La *rupture* est une action que l'on fait sans parler et dont on doit souffrir sans se plaindre. (Boiste.) En toute *rupture*, il y a deux torts. (Id.)

> Après l'éclat et la triste aventure
> Qui de nos nœuds a causé la *rupture*. (Volt.)

— Fig. Annulation, résolution des traités et des actes publics ou particuliers. Depuis la rupture de la paix. Après la rupture de leur société. Il n'y avait point de *rupture* déclarée entre la Russie et l'Angleterre. (Volt.)

— *Rupture d'un mariage*. Rupture d'un projet de mariage.

— Peint. Action de mélanger les couleurs, les teintes sur la palette, par le mélange des couleurs primitives entre elles ou avec le noir et le blanc.

RUPTURER. v. a. 1re conj. Faire une fracture, une rupture.

— SE RUPTURER. v. pron. Être rupturé.

RUPTURIÈRE. adj. et s. f. Féod. Se disait d'une terre en roture.

RURAL, ALE. adj. (du lat. *ruris*, gén. de *rus*, campagne). Qui appartient aux champs, qui concerne les champs, la campagne. La vie rurale. Les mœurs rurales. Les communes rurales. Fonds rural. Des fonds ruraux. Des biens ruraux. Propriétés rurales. Économie rurale. Code rural. Servitude rurale. La vie *rurale* est plus isolée, plus tranquille, plus bornée, plus simple que celle des grandes villes. (Virey.) Esprits *ruraux* volontiers sont jaloux. (La Font.)

— Bot. Qui croît sur les toits de chaume des maisons de village. La syntrichie rurale.

— Anc. cout. Se disait pour Roturier, dans quelques localités du midi de la France. Héritages et biens ruraux se disait par opposition à Héritages et biens gentiaux et nobles.

— *Doyen rural*. Curé commis par l'évêque pour avoir inspection sur les curés d'un certain district.

— *Doyen rural*. S'est dit, fig. et par plaisanterie, d'Un vieux lièvre.

— Syn. comp. RURAL. RUSTIQUE. Ce qui est *rustique* se rapporte à la campagne comme à son genre ou à la manière d'être et les caractères ; ce qui est *rural* n'est point dans la ville.

RUREMONDE. Géogr. Ville des Pays-Bas, dans le Limbourg ; 4,000 hab.

RURICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *rus*, *ruris*, campagne ; *colere*, habiter). Qui vit dans les champs. La lycose ruricole.

RURIK. Fondateur de la monarchie russe, était un chef de Varègues, pirates des bords de la Baltique. Appelé en 850 par les habitants de Novogorod, il leur prêta secours contre des voisins pillards ; mais bientôt il s'empara du pouvoir, et assujétit ceux qu'il était venu défendre. Il mourut en 879. Sa dynastie occupa le trône de Russie jusqu'à la fin du XVIe siècle.

RURINA. Myth. rom. Déesse de la campagne.

RURINIES. s. f. pl. Antiq. Fêtes qu'on célébrait en l'honneur de la déesse Rurina.

RUROGRAPHE. s. m. (du lat. *rus*, *ruris*, champ, campagne, et du gr. γράφω, écrire). Didact. Celui qui écrit sur les champs. Peu usité.

RUROGRAPHIE. s. f. Didact. Traité sur la culture des champs. Peu usité.

RUROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la rurographie. Peu usité.

RURSOR. (du lat. *rursus*, parce qu'il attirait derechef tout à lui). Myth. rom. Divinité que l'on invoquait pour retrouver les objets perdus. On croit que c'était un des noms de Pluton. Il présidait en général à tout ce qui doit être renouvelé. D'autres donnent à ce dieu les mêmes fonctions et la même origine qu'à Rugina.

RUSAMALE. s. f. Bot. Genre de plantes conifères.

RUSCICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *ruscus*, fragon ; *colere*, habiter). Entom. Qui se tient de préférence dans les fragons. La sylvie ruscicole.

RUSE. s. f. (pr. *ru-ze*; du lat. *usus*, pratique, expérience, et de la partic. intensitive et augment. *re*, *reusus*, expérience consommée). Finesse, artifice, moyen dont on se sert pour tromper. Ruse subtile. Ruse grossière. Vieille ruse. User de ruses. Se servir de ruses. Connaître toutes les ruses de quelqu'un. Quelle ruse! Voyez la ruse! Ruse de guerre. Ce sont là de vieilles ruses. Vos ruses sont connues, sont découvertes. Partout la violence produit la *ruse*. (B. de St-P.) Si jamais la *ruse* est permise, c'est lorsqu'il s'agit de rappeler une infidèle. (Pongens.) L'homme injuste sent qu'il serait trop dangereux pour lui d'opprimer ses frères publiquement ; il a recours à la *ruse*. (Mass.) La victoire nous suit partout ; l'audace, les *ruses*, les efforts de nos ennemis, finissent toujours par la honte de leur défaite. (Id.) La fierté prend donc sa source dans la médiocrité ; ce n'est plus qu'une *ruse* qui la cache. Id.) Fallait-il par la *ruse* attaquer sa vertu? (Rac.) Le pauvre est à couvert de ses *ruses* obliques. (J.-B. Rouss.) On ne connaissait point la *ruse* et l'imposture. (Boil.)

> Thétis veut se défendre, et d'un prompt changement
> Employant la ruse ordinaire
> Redevient à ses yeux lion, tigre, panthère.
> (J.-B. Rousseau.)

— Prov. *Avoir un sac tout plein de ruses*. Se dit d'un homme adroit et rusé.

— C'est sans doute aux nombreux obstacles que les jésuites éprouvèrent, aux efforts qu'ils firent pour les surmonter, qu'ils durent cette souplesse de caractère, cet art d'amener les événements, d'en calculer les résultats, et le talent pour l'intrigue, qu'ils portèrent au plus haut degré de perfection, talent qui leur valut la dénomination de *pères de la ruse*.

— *Ruses innocentes*. Certaines petites finesses dont on se sert à bon dessein.

— *Ruses militaires, ruses de guerre*. Les différents moyens qu'on emploie à la guerre pour tromper et surprendre l'ennemi.

— Détours dont le lièvre, le cerf, le renard, etc., se servent quand on les chasse.

— Philos. hermét. *Ruses des philosophes*. Ruses qu'ils employaient pour cacher leurs mystères, et faire prendre le change aux ignorants.

— Le mot *ruse* ne doit point entrer dans le style tragique, à moins qu'il ne soit relevé par une épithète noble. Ah ciel! quelle est sa *ruse!* (Corn.)

— Iconol. Femme laide qui tient un masque, et qui cache un renard sous ses vêtements.

— Syn. comp. RUSE. ADRESSE. *L'adresse* va franchement à ses fins; elle ne cherche point à en imposer. La *ruse* se déguise pour y parvenir ; elle trompe. || RUSE. ASTUCE. *L'astuce* est une finesse qui cherche à nuire; la *ruse*, une finesse qui cherche à tromper, à en imposer.

RUSÉ, ÉE. adj. Fin, adroit, qui a de la ruse, qui est plein de ruses. C'est un homme rusé, bien rusé. Cette femme est bien rusée. Son esprit est rusé. Attendez, leur dit-il, couple lâche et *rusé!* (Boil.) Il n'y a qu'à aller toujours droit avec les gens *rusés* : tôt ou tard ils se décèlent par leurs ruses mêmes. (J.-J. Rouss.) Souvent le plus petit accident renverse les sublimes projets du plus grand et du plus *rusé* diplomate (Boiste.)

— Se dit aussi des animaux. La corbine est un oiseau fort *rusé*. (Buff.)

— Prov. et fam. *C'est un rusé compère*. Se dit d'un homme adroit, subtil, artificieux.

— On dit dans le même sens, *Une rusée commère*.

— Qui annonce de la finesse, de la ruse. Avoir la mine rusée. Je me défie de son air rusé.

— substantiv. Celui, celle qui a de la ruse, de la finesse. C'est un fin rusé. C'est une rusée, une fine rusée, une petite rusée. Oh ! le rusé !

— Syn. comp. RUSÉ. FIN. HABILE. ADROIT. ENTENDU. SOUPLE. V. ADROIT.

RUSÉ. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson.

RUSER. v. n. 1re conj. (pr. *ru-zé*). Se servir de ruses. Ne faire que ruser. Il est permis de ruser à la guerre. Le cygne *ruse* sans cesse pour attraper et saisir du poisson. (Buff.)

> Le ciel ne m'a point fait d'une étoffe assez fine
> Pour être un courtisan ; je n'en ai ni la mine
> Ni le jeu, je ne sais ni mentir ni *ruser* ;
> Je fais profession de ne rien déguiser. (J.-B. Rouss.)

— *Ruser* avec l'opinion. (Mme de Staël.)

— Faire toutes sortes de détours, se servir de toutes sortes de ruses pour échapper aux chiens. C'est un vieux cerf, un vieux lièvre qui ruse.

> Vois ce bourgeois qu'une garde intraitable
> Dans ce ballet a trois fois colleté ;
> Il *ruse* en lièvre et n'est point rebuté ;
> A son dessein le fond est favorable. (Sénecé.)

— Nicolas Pasquier l'a employé activement. L'étude des bonnes lettres peut beaucoup aider à vous duire et *ruser* au métier de la guerre.

RUSEUR, EUSE. adj. et s. (pr. *ru-zeur*.) Se dit quelquefois d'une personne qui emploie la ruse, qui se plaît à en faire usage. L'abbé Trublet voulait savoir comment cette impression s'était pu faire, et, dans son tour d'esprit fin et jésuitique, me demandait mon avis sur la réimpression de cette lettre, sans me dire le sien. Comme je hais souverainement les *ruseurs* de cette espèce, je lui fis les remercîments que je lui devais, mais j'y mis un ton dur qu'il sentit, et qui ne l'empêcha pas de me pateliner encore en deux ou trois lettres, jusqu'à ce qu'il sût tout ce qu'il avait voulu savoir. (J.-J. Rouss.)

RUSINA. Myth. rom. F. RURINA.

RUSMA. s. m. Relat. Préparation dépilatoire dont se servent les Orientaux. C'est un mélange artificiel composé d'arsenic orpiment, de chaux, vive et d'amidon. || Préparation de miel en usage chez les Turcs et les Tartares.

RUSME. s. m. Minér. Minéral du Levant qui contient du sulfate d'arsenic, et qui ressemble au mâchefer.

RUSNIAQUE. adj. des 2 g. Ethnogr. Nom d'un peuple slave, établi dans la Hongrie et la Transylvanie.

RUSOR. Myth. rom. V. RUSSOR.

RUPSONE. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Toscane, valant 36 fr. 04. || Monnaie d'or du royaume d'Étrurie, valant 35 fr. 90.

RUSQUE. s. m. Bot. Nom du liége dans une partie de la Provence. On le donne ailleurs au fragon piquant et à la cuscute à un seul style.

RUSSE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de la Russie. || Qui appartient à la Russie ou à ses habitants.

— Ethnogr. Les Russes sont en grande partie de race slave ; tels sont les Russes proprement dits, les Polonais, les Bulgares et les Serviens. La race finnoise est aujourd'hui fort réduite ; elle comprend les Finois, les Esthoniens, les Lives, les Lapons, les Zyrianes, les Permiens, les Vogoules, les Tchouvaches, les Tchérémisses, les Ostiaks. Les Tartares de Kasan et d'Astracan, et les Nogaïs, appartiennent à la race turque. Les Géorgiens, les Arméniens et quelques autres peuples sont de race caucasienne.

— Linguist. Langue dérivée du slave ; son alphabet a trente-six lettres. Les Russes n'eurent un alphabet qu'en 865, époque à laquelle le philosophe Constantin, connu sous le nom de Cyrille, inventa un alphabet particulier, calqué sur les lettres grecques, auxquelles il ajouta onze caractères. Cet alphabet est maintenant en usage, sauf quelques variations, chez les Russes, les Valaches, les Moldaves, les Bulgares et les Serviens. Le russe le plus pur est parlé aux environs de Moscou. Il est riche et d'une grande souplesse, mais la prononciation en est rude et rebutante.

— *Littérature russe*. Avant Pierre le Grand, on compte peu d'écrivains russes, à l'exception de Nestor l'historien. Kantemir, qui a écrit l'histoire de la Russie, Lomonosoff, poète tragique, épique et lyrique, et au commencement de ce siècle Karamsin, sont les principaux littérateurs qu'ait produits la Russie. Ce ne fut que sous les règnes d'Élisabeth et de Catherine II que la littérature russe prit de la consistance et commença à se faire connaître à l'Europe.

— *Russe* s'emploie quelquefois en mauvaise part pour désigner la Tartarie dans le langage.

> Ses vers qu'ici nul ne veut connaître,
> Ont à Moscou charmé plus d'une oreille.
> Chacun y dit : Ma foi, sans le connaître,
> Ce Français-là, c'est un russe à merveille.

— *Vérité russe*. Nom que l'on donne à un

code attribué à Iaroslav, fils de saint Wladimir, et à ses fils. La *Vérité russe* est un ouvrage curieux sous le double rapport de la langue et du système [illegible] usités au XI^e siècle, chez les peuples slaves.

RUSSE. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du rouge-gorge.

RUSSEL. s. m. Bot. Arbrisseau grimpant de Cuba, de la famille des rhinanthoïdes.

RUSSEL (William). Un des plus ardents défenseurs de l'opposition sous Charles II, fit tout son possible, en 1680, pour assurer le triomphe du bill d'exclusion porté contre le duc d'York, dont les patriotes redoutaient l'avénement. Impliqué dans le complot de Shaftesbury, il fut accusé de haute trahison et exécuté en 1683. Sa mémoire fut réhabilitée sous Guillaume III. ‖ RUSSEL (Edward). Amiral anglais, né en 1651, mort en 1727, prit part à la révolution de 1688; il fut chargé d'agir contre la tentative de débarquement faite par Louis XIV dans le but de rétablir Jacques II sur le trône de ses pères. Accusé de concussion par la chambre des communes, il fut acquitté par la chambre des lords, et conserva tout son crédit sous la reine Anne. ‖ RUSSEL (Francis). Né en 1765, mort en 1802, fut un des membres les plus marquants de l'opposition anglaise pendant la révolution française, dont il était le partisan. Il fonda des fermes expérimentales auxquelles l'Angleterre doit les principaux progrès de son agriculture.

RUSSÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, appartenant à la famille des personnées.

— Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre.

RUSSEY. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Montbéliard (Doubs); 500 hab.

RUSSIE. Géogr. Le plus vaste empire de la terre, occupant la moitié de l'Europe, le nord de l'Asie et une partie de l'Amérique septentrionale. Capitale, Saint-Pétersbourg. La Russie d'Europe est un pays généralement plat, trop froid au nord pour être cultivé; elle exporte les bois, des grains, des [illegible] et des fourrures. Les paysans y sont encore serfs. On porte la population de cet empire à 56,000,000 hab., et 70,000,000, en y comprenant toutes ses possessions. Son étendue favorise singulièrement son commerce. La mer Caspienne lui ouvre le chemin de la Perse et de l'Inde; celle d'Azof et la mer Noire lui facilitent les communications avec la Méditerranée; par la Baltique et la mer Glaciale, elle est en rapport avec les nations les plus commerçantes de l'Europe. Une foule de canaux intérieurs facilitent les transports, et de nombreuses caravanes alimentent le commerce avec la Chine. Ses productions et sa température ne sont pas moins variées que ses habitants. Il y a en Russie quatre castes d'individus: la noblesse, le clergé, la roture et les serfs. La noblesse forme une aristocratie puissante, maîtresse du sol, exempte d'impôts, et répartie en quatorze classes, dont huit seulement pour la noblesse héréditaire. Le clergé jouit de quelques franchises, mais il est sans influence. La roture, composée des bourgeois et des marchands, est sujette à toutes les charges de l'impôt. Enfin les serfs, qui composent au moins les neuf dixièmes de la population, sont attachés à la glèbe, et transmissibles à la volonté du possesseur. On parle dans l'empire russe plus de cent [illegible], dont trente-sept principales. Tous les cultes y sont tolérés. L'empereur est le chef de l'Église russe, qui suit le rit grec. Tout ce qui concerne cette religion est confié au saint synode, qui réside dans la capitale, et à un synode subordonné établi à Moscou. L'agriculture est la principale richesse de la Russie. Les bois, les cuirs et les fourrures, joints aux produits des mines de Sibérie, sont une source de prospérité pour le pays. L'industrie se borne à la fabrication des toiles, des soieries, des draps et du coton, à l'apprêt des cuirs, au raffinage du sucre et à la fabrication du verre. Le gouvernement de la Russie est une monarchie absolue. Le trône est héréditaire; les femmes n'y succèdent qu'à défaut de tout héritier mâle. Le souverain dispose comme il lui plaît de la vie et des propriétés de ses sujets, exerçant tout à la fois la puissance législative, et la puissance exécutive. Le sénat, institué par Alexandre I^{er}, et dont le monarque est le président, veille à l'exécution des lois et décide en dernière instance dans toutes les causes civiles et criminelles. Le territoire est divisé en [illegible] gouvernements, subdivisés en districts ou arrondissements.

— *Grande Russie.* Partie de la Russie d'Europe comprenant le centre et le nord de cette contrée. Elle renferme [illegible] des gouvernements actuels de la Russie. Sa capitale était Moscou, ce qui la faisait nommer Moscovie. ‖ *Petite Russie.* Ancienne division de la Russie, dont la capitale était T[illegible]; elle forme aujourd'hui les gouvernements de Tchernigov, de Poltava, de Koursk et de K[illegible]. ‖ *Russie Blanche.* Ancienne division de la Russie, dans la Lithuanie; elle comprend les gouvernements de Mohilev et de Vitebsk. ‖ *Russie Noire.* Ancienne division de la Russie, dans la Lithuanie; elle forme les gouvernements de Minsk et de Grodno. ‖ *Russie Rouge.* Ancienne division de la Russie, dont Kiev était la capitale. Une partie de la Russie Rouge est comprise dans la province autrichienne de Gallicie. ‖ *Russie Tartare.* Partie orientale de la Russie d'Europe, comprenant les gouvernements de Perm, d'Orembourg, de Viatka, de Kasan, de Simbirsk, de Penza, de Saratov et d'Astracan. ‖ *Nouvelle Russie.* Partie de la Russie comprenant les gouvernements de Kherson, d'Ekatérinoslav, de Taurido, des Cosaques du Don et de la Bessarabie. ‖ *Russie d'Asie.* V. SIBÉRIE. ‖ *Russie d'Europe.* Vaste contrée, dont la population est de 48,878,400 h., et en y joignant la Pologne, 52,728,360 h. ‖ *Russie d'Amérique.* Partie de la Russie dont l'empereur a cédé la souveraineté à une compagnie de marchands. Plusieurs peuplades de l'intérieur conservent encore leur indépendance; 90,000 h.

— Hist. Empire dont la fondation remonte au IX^e siècle, époque où les peuplades errantes du Nord, repoussées par Charlemagne, vinrent habiter la Russie d'Europe. La Russie a eu successivement pour capitales Novgorod, Kiev, Vladimir, Moscou et Saint-Pétersbourg. Jusqu'à l'an 1054, la Russie se maintint en voie d'agrandissement. Affaiblie par des divisions intestines, elle tomba sous le joug des Tartares; elle le subit entièrement, depuis 1236 jusqu'en 1462. En 1405, Vasili IV prit le titre de *tzar* ou *empereur de toutes les Russies*. Jusque-là, les souverains de ce pays n'avaient porté que le titre de *Veliki-kniaz*, c'est-à-dire grand prince, ce que les historiens du reste de l'Europe traduisent par grand-duc. Plusieurs auteurs ne donnent le titre d'empereur de toutes les Russies qu'à Pierre le Grand. ‖ *Invasion de la Russie.* Expédition entreprise en 1583 par les Polonais, qui s'emparèrent d'abord de Smolensk; ils marchèrent sur Moscou en 1611, la paix se fit en 1618. ‖ *Grandeur de la Russie.* Période qui date de 1682, époque où Pierre I^{er}, dit le Grand, monta sur le trône de Russie; il conquiert l'Ingrie, et bâtit Saint-Pétersbourg, s'empare de la Finlande, etc.; il fait reconnaître par l'Europe son titre d'empereur, règle la succession à la couronne, et laisse le trône à sa veuve Catherine I^{re}, en 1725. Sous le règne de Catherine II la Grande, la Russie étend sa domination vers le Nord, et absorbe une partie de la Pologne et plusieurs provinces de la Turquie; elle s'empare de la Crimée, en 1783. Les tzars de Géorgie et d'Iméreth la reconnaissent pour suzeraine, en 1783 et 1784. ‖ *Campagne de Russie.* Dernière campagne de Napoléon contre la Russie, en 1812; l'armée française après avoir pris Moscou, où elle fut retenue par de feintes négociations, commença une retraite désastreuse, pendant laquelle le froid et la supériorité numérique de l'ennemi lui firent subir des pertes immenses.

— Comm. *Cuirs de Russie.* Cuirs préparés selon la manière russe, avec l'écorce d'arbres résineux, ce qui leur donne une odeur forte, mais agréable.

RUSSIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. S'est dit autrefois pour Russe.

RUSSIOTE. s. m. Linguist. S'est dit autrefois de la langue russe. Il parlait turc, arabe, italien, *russiote* et provençal. (Tournefort.)

RUSSNACKS. Géogr. Peuple montagnard et très-ignorant, originaire de la Russie Rouge, et habitant la Hongrie et la Transylvanie.

RUSSULE. s. f. (du lat. *russulus*, dimin. de *russus*, roux, parce qu'il a le chapeau rougeâtre ou roussâtre). Bot. Genre de champignons ayant pour type l'agaric dont de [illegible]. ‖ On a aussi donné ce nom à plusieurs champignons, connus aussi sous les noms de *rougeole*, *rougeote*, *roujillon*, *roussette*, *rouss[illegible]*.

RUSTAM. Myth. or. V. ROUSTAM.

RUSTAUD, AUDE. adj. (du lat. *rusticus*; fait de *rus*, campagne). Qui est grossier, qui tient du paysan. N'avoir point de politesse, être fort rustaud. Avoir l'air rustaud, la mine rustaude. Si votre fils est bien fort, l'éducation *rustaude* est bonne. (M^{me} de Sév.) On ne ricane point orgueilleusement de leur air gauche et de leurs compliments *rustauds*; pour les mettre à leur aise, on s'y prête sans affectation. (J.-J. Rouss.)

— Substantiv. *C'est un gros rustaud.* C'est un gros paysan. Il n'y a pas apparence que celui qui aura ce joli teint soit une *rustaude* de paysanne. (Perrault.)

— Fig. *C'est un rustaud.* C'est un homme impoli, grossier, brutal. Ce mot est familier.

— Syn. comp. RUSTAUD, RUSTRE. C'est faute d'éducation, faute d'usage qu'on est *rustaud*; c'est par humeur, par rudesse de caractère qu'on est *rustre*. ‖ RUSTAUD, RUSTRE, RUSTIQUE. *Rustique* exprime simplement entre la personne qualifiée et les champs un rapport qui peut servir à la caractériser, sans annoncer un défaut d'une manière aussi expresse et aussi tranchée; il a plutôt pour accessoire la force, que la rudesse ou la grossièreté des manières, ou du moins la rusticité du *rustique* se fait moins sentir aux autres que celle du *rustre*, et elle consiste moins que celle du *rustaud* à ignorer les belles manières et à violer les bienséances.

RUSTAUD. s. m. Hist. ecclés. Nom sous lequel on désignait les membres d'une secte anabaptiste formée de campagnards et de gens sans aveu, qui, sous des prétextes religieux, excitaient des séditions et des révoltes.

— *Guerre des rustauds.* V. *Guerre des paysans*, au mot PAYSAN.

RUSTAUDEMENT. adv. À la manière des rustauds, grossièrement. Comme vous savez, ma pauvre comtesse, que je vous aime un peu *rustaudement*, je voudrais qu'on vous l'accordât, car on dit qu'il n'y a rien qui avance tant [illegible] (M^{me} de Sév.)

RUSTAUDERIE. s. f. Grossièreté, air rustaud. Mon air général serait encore la *rustauderie* d'une autre. (M^{me} de Sév.) Cette [illegible] un peu cachée dans la [illegible] mais je ne sais si ma santé ne me rendra point ma *rustauderie*. (Id.)

RUSTE. s. m. Anc. art milit. Espèce de lance dont se servaient les gens de pied.

— Blas. Losange percée en rond.

RUSTICAGE. s. m. Techn. Mortier très-clair qu'on jette sur un mur avec un balai, pour le crépir. Le rustiquer.

RUSTICITÉ. s. f. Grossièreté, rudesse des mœurs, des manières, des gens de la campagne. Il y a de la rusticité dans ses manières, dans son langage. Le temps efface de leur langage et de leurs mœurs la *rusticité* et la finesse [illegible] la société y avait introduites. (B. de St-P.) [illegible] pour les [illegible] de la campagne, [illegible] est venue la *rusticité* de la langue [illegible] on n'a jamais pu effacer tout à fait. (Auguis.) Cette noble [illegible] au milieu des [illegible] est [illegible] d'âme, n'est plus, hors de la [illegible], [illegible] défaut d'esprit [illegible]. La *rusticité* n'est parfois que le manque de finesse. (Bossu.) Cette [illegible] de la ville, qui [illegible] est presque [illegible] que la [illegible] du peuple, et que la *rusticité* des villageois. (La Bruy.)

> Si tu t'allais engager à polir un écrit,
> Qui dit même aux discours de la *rusticité*
> Donner de l'élégance et de la dignité. (Boil.)

— Manière d'agir contre la politesse. C'est *rusticité* que de donner de mauvaise grâce; le plus fort et le plus pénible est de donner, que coûte-t-il d'y ajouter un sourire? (La Bruy.)

RUSTICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat. *rus*, champ; *colere*, habiter). Hist. nat. Qui vit dans les champs, les prairies. Les scolopax rusticoles.

— RUSTICOLES. s. m. pl. Ornith. Groupe d'oiseaux.

RUSTICUS (Fabius Arulenus). Romain courageux, qui ne craignait point, sous Néron et Domitien, de faire l'éloge de Thraséas et d'Helvidius Priscus. Domitien lui envoya l'ordre de se donner la mort. Il avait composé une histoire des empereurs, remarquable par l'esprit d'indépendance.

RUSTINE. s. f. Techn. Face de derrière d'un creuset dans lequel on affine la fonte.

RUSTIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *rusticus*). Champêtre, qui appartient aux manières de vivre de la campagne. Vie rustique. Travaux rustiques. Économie rustique. Attelage rustique. Chansons rustiques. Danses rustiques. Airs rustiques. Les bords de l'Ilyssus retentissent du chant des oiseaux, et les échos du mont Hymette, du son des chalumeaux *rustiques*. (Barth.) Je me retirai dans une simple maison [illegible], bien ombragée, bien *rustique*, habitée par une famille du bon vieux temps, et où l'amitié m'offrait un asile. (A. Mart.) Les [illegible] ont quitté leurs cabanes *rustiques*. (J.-B. Rouss.) Nos *rustiques* débats, nos tendres chalumeaux. (Id.)

> Tous les ans, avec [illegible] que le [illegible] *rustique*
> [illegible] semble pour [illegible] cette fête publique [illegible]

> On dirait que [illegible]
> Vient encor [illegible]

> Cependant vers l'[illegible] que des [illegible]
> Du grand art de Kepler *rustiques* [illegible]
> [illegible] les lois de ces astres [illegible]
> Qui mesurent du temps les [illegible] [illegible]

— Agric. On dit qu'*un arbre, qu'une plante sont rustiques*, lorsqu'ils bravent le chaud et le froid, la sécheresse et l'humidité extrêmes, et qu'ils viennent aussi bien sans culture que [illegible] le plus de soins.

— Inculte, sauvage, sans art. Des promenades rustiques et solitaires. Ces bois ont un air rustique. Jardin rustique.

> Sous ses *rustiques* toits, mon père vertueux
> Fait le bien, suit les lois et ne craint que les dieux. (Voltaire.)

— Taillé ou façonné avec une sorte de simplicité rustique. Banc rustique. Siége rustique.

— Archit. *Ordre rustique*. Ouvrage [illegible] de pierres [illegible] ou de pierres taillées à l'imitation des pierres brutes. *L'ordre rustique*, ou substantivement, *le rustique*. L'ordre dont les colonnes et les membres de l'entablement sont ornés de bossages, vermiculés, etc. C'est le plus simple de tous, et le plus dénué d'ornements. ‖ *Architecture rustique*. Celle qui semble avoir pour type les grottes naturelles, les cavernes ou les premiers travaux d'une [illegible]; toutefois cette architecture a ses règles et ses ornements qui lui sont propres, et dont la grossièreté et l'irrégularité ne sont qu'apparentes.

— Se dit d'un ouvrage mal façonné, grossièrement terminé, et dont les formes n'ont reçu dans leur confection extérieure ni élégance, ni propreté.

— Qui a l'apparence de n'avoir point été travaillé, et où l'on a [illegible] une sorte de rusticité factice.

— Se dit par mépris d'un ouvrage d'esprit grossièrement traité, dénué de fini et d'agrément.

— *Maison rustique*. Ensemble de tous les objets indispensables au cultivateur. ‖ Titre d'un ouvrage d'agriculture très-important.

— Fig. Grossier, rude, impoli. Avoir l'air rustique, la physionomie rustique. Avoir les [illegible]. Être [illegible] dans ses actions et dans ses discours. Langage rustique. Je suis *rustique* et fier, et j'ai l'âme grossière. (Boil.)

— Linguist. *Langue latine rustique*, *langue romane rustique*. Le latin corrompu [illegible] d'abord à Rome et en Italie, par les provinciaux et les étrangers, puis répandu de là dans les diverses provinces, où il se déprava plus encore. La langue rustique se parlait en France avant la formation de la langue romane. Le style de la langue rustique est en usage dans les écrivains, les lois et les chartes de la première race.

— Dipl. *Écriture rustique*. Se dit de l'ancienne écriture, soit grecque, soit latine, dont les caractères [illegible] que des traits [illegible], ajustés négligemment, et sans [illegible] précision. L'écriture rustique est celle des inscriptions les plus anciennes. ‖ *Lettres rustiques*. Caractères des manuscrits [illegible] un art.

— [illegible]. *Dieux rustiques*. Divinités qui [illegible] la culture. On les [illegible]; [illegible] les premiers [illegible], Bacchus, Minerve, la Terre, [illegible] Pan, Pa[illegible], etc. Les grands dieux [illegible] d'autres attributions [illegible] exclusivement chargés [illegible].

— *À la rustique*. loc. adv. Anc. techn. Se disait des livres dont les cahiers sont cousus par un simple point, au lieu d'être brochés.

— Syn. simpl. Champêtre, agreste, rural. Inculte, sauvage, brute, grossier.

— Syn. comp. RUSTIQUE, AGRESTE. *Agreste* [illegible] *rustique*, [illegible] des choses qui ont rapport aux travaux et aux mœurs de la campagne, par opposition aux travaux et aux mœurs des villes. ‖ RUSTIQUE, GROSSIER, IMPOLI. *L'impoli* manque de belles manières, il ne plaît pas; le *grossier* en a de [illegible], il déplaît; le *rustique* en a de choquantes, il rebute. ‖ RUSTIQUE, RURAL. V. RURAL. ‖ RUSTIQUE, RUSTAUD, RUSTRE. V. RUSTAUD.

RUSTIQUE. s. m. Ce qui est inculte, sans art. Il y a dans ce pays un certain rustique qui plaît.

— Représentation naïve d'un paysage.

— Genre rustique.

— Paysan, campagnard.

— La Fontaine l'a dit en parlant du rat des champs.

> C'est assez, dit le *rustique*;
> Demain vous viendrez chez moi. (La F[illegible].)

RUSTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Rustiquer. S'empl. adjectiv.

— Conchyl. Se dit d'une coquille bivalve, quand les côtes [illegible] sont [illegible] coupées en travers par des stries d'accroissement.

RUSTIQUEMENT. adv. D'une manière grossière. Parler [illegible] rustiquement.

RUSTIQUER. v. a. 1^{re} conj. (pr. *rus-ti-ke*; du lat. *rusticari*, demeurer à la campagne). Archit. Travailler [illegible] la surface d'une construction [illegible] rustique. Rustiquer un [illegible].

— *Rustiquer des pierres*. Les tailler, les travailler de manière [illegible] apparence brute.

— v. n. Se disait pour Demeurer à la campagne. [illegible] (E. Pasq.)

— SE RUSTIQUER. v. pron. Être travaillé d'une manière rustique.

RUSTRE. adj. des 2 g. Fort rustique, fort grossier. Avoir l'air rustre, la mine rustre.

— S'empl. aussi substantiv. D'un *rustre*, d'un faquin encense les sottises. (Colnet.)

> Ah! que n'ai-je un mari d'une bonne mine,
> Au lieu de mon pelé, de mon *rustre* [illegible] (Mol.)

— Quand il est pris dans le sens de Paysan, de villageois, il paraît convenir à tous les styles.

> L'âne me plaît, [illegible]
> Les fruits [illegible] (Vol[illegible])

> [illegible] gens,
> Où [illegible] de [illegible] (Desmahis.)

— Syn. comp. RUSTRE, RUSTAUD. V. RUSTAUD.

RUSTRE. s. m. Anc. art milit. Nom qu'on donnait [illegible] troupes d'aventuriers dont la langue se [illegible] *reître* ou *rustre*.

— Blas. V. RUSTE.

RUSTRERIE. s. f. S'est dit pour Brigandage, Troupe de rustres.

— Art culin. S'est dit d'une [illegible] de [illegible] assaisonnée, parce qu'on [illegible] ce mets comme un manger de rustres.

RUSVON. Myth. [illegible]. Ange qui a les clefs du paradis, et qui en ouvre la porte aux bienheureux, après qu'ils ont [illegible] de l'étang de vie.

RUT. s. m. (pr. *rut*; du lat. *rugitus*, à cause des cris des cerfs, [illegible]). On n'en [illegible] des animaux, pour désigner le [illegible] qui les entraîne à la génération [illegible] revient à des époques périodiques, et se manifeste par des signes organiques extérieurs, tels que

l'afflux du sang vers les parties sexuelles, ou une modification quelconque, soit dans le développement, soit dans la disposition de ces organes.

Jamais la biche en rut n'a, pour fait d'impuissance,
Traîné du fond des bois un cerf à l'audience.
(Racine.)

— Le temps où les bêtes fauves et quelques autres sont en chaleur.

— *Les cerfs ne durent pas, ne tiennent pas dans le rut, pendant le rut.* Ils sont aisés à prendre quand ils sont en amour.

— Se dit, par extension, d'un homme qui a les passions brutales et emportées. L'âme se porte mal quand le corps est en *rut.* (Beauvezé.)

— On dit, en style badin et burlesque, *Mettre une femme en rut*, pour l'échauffer, lui donner de l'amour.

— Syn. comp. RUT. CHALEUR. On dit *chaleur* dans un sens général; *rut* se dit plus particulièrement en vénerie.

RUTABAGA. s. m. Bot. Variété de rave, originaire de Suède, et qui joint à un excellent goût les avantages de résister au froid, et de pousser de très-bonne heure au printemps. On le cultive beaucoup aujourd'hui en France et en Angleterre, pour servir de nourriture aux bestiaux, à la fin de l'hiver.

RUTACÉ, ÉE. adj. (du lat. *ruta*, rue). Bot. Qui ressemble à la rue. || RUTACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre rue.

RUTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la rue. || RUTÉES. s. f. pl. Nom donné à une tribu de la famille des rutacées, qui renferme le genre rue.

RUTEBEUF. Célèbre trouvère du XIIIe siècle, né à Paris sous le règne de saint Louis. Il composa des poésies fugitives, des mystères et un grand nombre de satires. Il vécut accablé de dettes et dans une profonde misère. Ses poésies sont remarquables par la franchise des pensées et l'énergie de l'expression.

RUTÈLE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des lamellicornes, renfermant un assez grand nombre d'espèces, toutes propres aux contrées chaudes de l'Amérique septentrionale. Les rutèles ont les mêmes habitudes que les hannetons.

RUTÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour la psoralée pinnée et quelques espèces voisines.

RUTH. Femme moabite, suivit après la mort de son mari, sa belle-mère Noémi à Bethléem; elle se mit pour subsister, à glaner dans les champs de Booz, riche agriculteur, qui était parent de son premier mari, et réussit par un stratagème à se faire épouser par lui. Elle fut mère d'Obed, un des ancêtres de David.

— Philol. Titre d'un livre de l'Écriture sainte, qui contient l'histoire de Ruth.

RUTHE. s. m. Métrol. Mesure de longueur du royaume de Hanovre, valant 29 centimètres.

RUTHÈNES. Géogr. Peuple gaulois qui habitait l'Aquitaine première, et dont le territoire répond à l'ancien Rouergue, ou au département de l'Aveyron. La cap. était Rodez. || *Ruthènes provinciaux.* Petite portion de ce peuple, dont la capitale était Albi. On les appelait *provinciaux*, parce qu'ils formaient une province de l'empire romain, auquel ils étaient restés fidèles lors de la grande révolte des Gaules sous César.

RUTHÉNIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple de race slave fixé en Servie.

— Linguist. *Alphabet ruthénien.* Alphabet servien ou de saint Cyrille.

RUTIDÉE. s. f. ou **RUTIDÉ.** s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées.

RUTILANT, ANTE. adj. (du lat. *rutilans*, part. de *rutilare*, avoir l'éclat de l'or). Didact. Brillant comme l'or.

— Chim. Se dit de l'acide nitreux et des vapeurs qu'il exhale, à cause de leur couleur rouge.

RUTILE. s. m. Minér. Oxyde de titane, qui se présente dans la nature sous plusieurs formes, mais toujours avec les couleurs rougeâtre, brune ou jaune. Le rutile se trouve dans les granits, les gneiss, et en général dans les terrains antérieurs au terrain carbonifère. Il raie fortement le verre, et est infusible au chalumeau.

RUTILINE. s. f. Chim. Substance rouge produite par l'action de l'acide sulfurique sur la salicine.

RUTILITE. s. m. Minér. Variété de grenat, ainsi nommée parce qu'elle renferme de l'oxyde de titane.

RUTINA. Myth. rom. Déesse de la campagne.

RUTLAND. Géogr. Comté d'Angleterre. Ch.-l. Oakham; 16,000 hab.

RUTREM. Myth. Un des dieux que révèrent certains peuples indiens.

RUTULE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple du Latium, dont la capitale était Ardée. Les Rutules prétendaient être aborigènes du Latium. || Silius Italicus applique ce nom aux Sagontins, qui étaient originaires d'Ardée.

RUYSCH (Frédéric). Célèbre anatomiste hollandais, né en 1638, mort en 1731; s'est illustré par la perfection des moyens artificiels que l'anatomie emploie pour conserver et découvrir la structure interne des diverses parties du corps humain. Son principal secret consistait en injections fines.

RUYSCHE. s. m. Bot. V. RUYSCHIE.

RUYSCHIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour placer deux arbres de la Guyane.

RUYSCHIENNE. adj. et s. f. (de *Ruysch*, anatomiste hollandais). Anat. Se dit de la lame interne de la choroïde.

RUYTER (Michel-Adrien). Célèbre marin hollandais, né en 1607, mort en 1676; s'acquit une gloire immortelle devant Salé; combattit plusieurs fois [illegible]; s'empara d'un grand nombre de vaisseaux turcs, et secourut, en 1659, les Danois contre les Suédois, ce qui le fit anoblir, ainsi que toute sa famille. Il remporta, en 1666, une victoire éclatante sur l'amiral Tromp, et continua de marcher de victoire en victoire jusqu'à sa mort.

RYANIE. s. f. (de *Ryan*, botaniste). Bot. Genre de la famille des [illegible]cées, ne renfermant qu'une seule espèce, qui croît à Cuba. || Genre de plantes appelé aussi *patrisie.*

RYDER. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Hollande, valant 31 fr. 65. || Monnaie d'argent de Hollande, valant 6 fr. 81.

RYE. s. f. Géogr. Se disait autrefois pour Rivage de la mer.

RYE-HOUSE (Complot de). Il fut formé en 1683, sous le règne de Charles II; il avait pour but de tuer Charles II et son frère le duc d'York, depuis Jacques II. Il fut découvert, et les accusés périrent sur l'échafaud. On l'appelait *Rye-House*, du nom de la maison de campagne d'un des conjurés, où il devait s'accomplir.

RYER (Pierre du). Littérateur distingué, né à Paris en 1605, mort en 1658, a composé plusieurs tragédies estimées.

RYES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bayeux (Calvados); 550 hab.

RYGHIE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la tribu des guêpiaires.

RYKSDALER. s. m. Métrol. Monnaie de Danemark. Il y en a de plusieurs sortes. || *Ryksdaler de banque.* Monnaie de compte, valant au pair 2 fr. 81. || *Ryksdaler vieux.* Monnaie d'argent de 1750, valant 4 fr. 96. || *Ryksdaler d'espèce* ou *double daler.* Monnaie d'argent de 1776, valant 5 fr. 66. || *Ryksdaler d'espèce* de 1798, valant 5 fr. 59.

RYMER. Myth. scand. Géant ennemi des dieux; doit, à la fin du monde, être le pilote du vaisseau Naglefare.

RYMER (Thomas). Né en Angleterre en 1658, mort en 1713; fut chargé par la reine Anne de mettre au jour les traités des rois d'Angleterre avec les autres puissances. Cet immense ouvrage, connu sous le nom d'*Actes de Rymer*, parut en 1704.

RYMNICH. Géogr. Rivière de Hongrie qui se jette dans le Danube.

— Hist. *Bataille de la Rymnich.* Victoire remportée par les Russes et les Autrichiens sur les Turcs, le 22 septembre 1789.

RYPEN. Géogr. Ville de Danemark.

— Hist. *États de Rypen.* Assemblée des états de Sleswig et du Holstein, qui, en 1610, donna ces deux provinces au roi de Danemark.

RYPER. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Hollande, valant 31 fr. 65. Le demi-ryper vaut 15 fr. 82.

RYPTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ῥύπτω, nettoyer). Pharm. Se dit des médicaments propres à déterger et à entraîner les humeurs visqueuses et corrompues. On écrit mieux *rhyptique.*

RYSWYK. Géogr. Village des Pays-Bas, province de la Hollande septentrionale. 1,700 h.

— Hist. *Congrès de Ryswyk.* Congrès qui dura du 9 mars au 29 septembre 1697, et qui amena la paix de Ryswyk, entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et les Provinces-Unies. || *Paix de Ryswyk.* Paix qui résulta des quatre traités conclus le 20 septembre et le 30 octobre 1697, entre Louis XIV d'une part, et de l'autre les Provinces-Unies, l'Angleterre, l'Espagne et l'empereur. Cette paix termina la guerre du Palatinat en Allemagne, commencée par Louis XIV en 1688, sous prétexte de soutenir les prétentions de la duchesse d'Orléans sur le Palatinat, et en réalité pour empêcher les Hollandais de prêter leur flotte au prince d'Orange, qui se disposait à détrôner son beau-père, le roi Jacques II d'Angleterre.

RYTCH. s. m. Bot. Arbre d'Égypte dont la décoction sert à laver les laines précieuses.

RYTHME. s. f. S'est dit autrefois pour rime. On l'a fait du féminin en ce sens, aussi bien que dans le sens actuel et autant que de *rhythme.* Je ne suis pas de ceux qui pensent la bonne *rythme* faire le bon poème. (Mont.)

RZESZOW. Géogr. Ville de l'empire d'Autriche, dans la Galicie, chef-lieu d'un cercle du même nom; 5,000 hab.

RZEWUSKI (Le comte Severin). Général polonais, se montra partisan de la Russie, se déclara contre l'élection des rois, et fut l'un des chefs de la fatale confédération de Targowitz, en 1751, qui prépara la ruine de la Pologne. Ayant été déclaré rebelle, il alla en Russie, et ne rentra dans sa patrie qu'à la tête d'une armée russe qui consomma l'œuvre du démembrement de la Pologne. Il est mort en 1800.

S, s. m. ou f. Dix-neuvième lettre et quinzième consonne de notre alphabet. On la nomme communément *esse*, et alors c'est un substantif féminin. Elle est appelée *se* d'après la prononciation actuelle, renouvelée de Port-Royal, prononciation beaucoup plus raisonnable qu'un usage aveugle; en ce cas, il est du masculin. Cette lettre représente primitivement une articulation linguale, sifflante et forte, dont la faible est *z*. Le son dont elle est le signe est un sifflement.

— Il ne faut pas réfléchir beaucoup pour découvrir le secret de la configuration du S. Sa forme s'accorde si parfaitement avec le son qu'elle représente, qu'elle en réveille aussitôt l'idée, pour peu qu'on les compare ensemble. En effet, le sifflement du S, lequel a tant d'analogie avec celui du serpent, n'en explique-t-il pas de lui-même la forme sinueuse, qui va en serpentant comme l'animal dont il imite le cri naturel? Pourrait-on en exiger un rapport plus exact et plus sensible? Ce n'est pas ici une simple esquisse, une ébauche imparfaite; c'est une véritable image qui rend son modèle trait pour trait. Aussi cette lettre est-elle une des plus expressives; elle réunit le double avantage de l'exactitude du symbole et de la perfection du dessin. C'est le chef-d'œuvre de l'alphabet.

— Le *s* a la plus grande affinité avec la lettre *z* telle que nous la prononçons dans notre langue. Le même mouvement organique les produit l'une et l'autre, avec la différence du plus au moins de force. De là vient que nous substituons si communément la prononciation du *z* à celle du *s* dans les mots qui nous sont communs avec les Latins et les Grecs, chez qui *s* avait toujours la prononciation forte.

— l'articulation *s* a aussi beaucoup d'affinité avec les autres articulations sifflantes, surtout avec *che*. De là vient que quelques grasseyeuses disent ou affectent de dire, de *messants sour*, pour de méchants choux, des *seveux*, pour des cheveux, et *sevalier*, pour chevalier. Cette affinité est si naturelle, que les Anglais sont conduits à représenter l'articulation *ch* de notre langue par *sh*, comme dans *Shaksveare*.

— Le troisième degré d'affinité de l'articulation de cette lettre est avec l'aspiration *h*, qui est elle-même une espèce de sifflement. C'est en vertu de cette affinité du *s* et du *h* que les Latins ont remplacé l'esprit rude des Grecs par le *s* dans les mots qu'ils leur ont empruntés. Ainsi ἕξ a donné *sex*; ἑπτά, *septem*; ἑ, *se*; ἅλς, *sal*. C'est encore en vertu de cette affinité que les Béotiens disaient, par exemple, *muha* pour *musa*.

— Le quatrième degré d'affinité est avec les autres articulations linguales. C'est ce qui explique les changements respectifs des lettres *r* et *s*, de *s* en *c* dans *corps*, venu de *sorbum*; de *c* en *s* dans *raisin*, venu de *racemus*.

— Observons un principe étymologique qui semble propre à la lettre *s*, relativement à notre langue. Dans la plupart des mots empruntés aux langues anciennes, commençant par un *s* suivi d'une consonne, nous avons ajouté l'augmentatif *e*. De σκαραβος, nous avons fait escarbot; de *spiritus*, esprit; de σκάφη, esquif; de *stomachus*, estomac. La même chose s'observe dans beaucoup de mots dont l'usage a retranché le *s*. De *schola*, nos pères avaient fait *eschole*, *escole*, et nous *école*; de *stagnum*, *estang*, et nous *etang*. Cette tendance à ajouter cet augmentatif est si naturelle, que beaucoup de personnes, les méridionaux surtout, l'ajoutent où il n'est pas. Ils disent, par exemple, *estatue*, *espectacle*, *estation*, pour *statue*, *spectacle*, *station*. Cette prothèse ne serait-elle pas attribuable, comme le pensent quelques auteurs, à notre dénomination alphabétique *esse*, de la lettre *s*?

— Quoi qu'il en soit, cette prothèse a déplu ou a été négligée insensiblement dans plusieurs mots, et l'euphonie, au lieu de supprimer l'*e* que la corruption du langage y avait introduit, a supprimé le *s* étymologique; en sorte qu'on a dit *etat*, au lieu de *estat*, formé de *status*; *eternuer*, au lieu de *esternuer*; *ecrire*, pour *escrire*; *école*, pour *escole*, etc. Cette observation est bonne à constater, pour qu'un jour quelque étymologiste malavisé ne vienne point dire que dans ces mots la lettre *s* a été changée en *e*.

— Etablissons quelques observations sur la prononciation de cette lettre.

— 1° *S* se prononce avec un sifflement fort au commencement du mot, comme dans *sacré*, *saint*, *savant*, *sauveur*, *simonie*, *silence*, *souvent*, *soleil*, *supérieur*.

— 2° Quand il est au milieu du mot, précédé ou suivi d'une autre consonne, comme dans *absoudre*, *absolu*, *Absalon*, *converser*, *insidieux*, *consoler*, *insulter*, *bastonnade*, *disque*, *hospice*, *brusquer*, *Eustache*, *moustache*.

— Exceptons de cette règle *Alsace*, *balsamine*, *transiger*, *transitif*, et leurs dérivés, *Alsacien*, *balsamique*, *transaction*, *intransitif*, *transitoire*, etc., où le *s* se prononce comme un *z*. ‖ On regrette quelquefois que le respect pour l'étymologie empêche d'écrire ces mots par un *z*; cela abrégerait le nombre des difficultés de notre langue.

— *S* se prononce avec un sifflement faible, comme *z*, 1° quand il est seul entre deux voyelles: *raser*, *hésiter*, *misère*, *rose*, *creuser*, *infuser*, *blouser*, etc; 2° quand il sonne à la fin des mots, à cause de la voyelle qui commence le mot suivant, comme dans *bons avis*, *héros illustres*, *plus habile*, *nœuds indissolubles*. ‖ Exception. *S* se prononce fort, quoique seul entre deux voyelles, dans les mots *asymetrie*, *asymptote*, *asyndeton*, *desuetude*, *imparisyllabe*, *monosyllabe*, *monosyllabique*, *parasol*, *parisyllabe*, *polysyllabe*, *polysynodie*, *preséance*, *présupposer*, *présupposition*, *resacrer*, *resaigner*, *resaisir*, *resaluer*, *resarcler*, *resasser*, *vraisemblable*, et leurs dérivés. Mais, dans le fond, ceci n'est point une exception; car ces mots étant composés des particules *dé*, *mono*, *para*, *poly*, *pré*, *vrai*, le *s* qui commence les mots qui suivent ces particules est réellement un *s* initial.

— *S* conserve au commencement des mots le son qui lui est propre, lorsqu'il est suivi d'une autre consonne, comme dans *scorpion*, *statue*, *scandale*, *scorsonère*, *scubac*, *scabieuse*, *squelette*, *stomacal*. Mais dans la prononciation de ces mots on passe si rapidement, que l'*e* muet du son propre de *se* est à peine entendu.

— *S* final est muet dans les mots *trépas*, *tamis*, *avis*, *os*, *alors*, etc.; mais il rend la syllabe longue.

— Il se fait sentir dans les mots *as*, *aris*, *anus*, *iris*, *aloès*, *agnus*, *fœtus*, *lapis*, *lavs*, *mars*, *catus*, *rébus*, *oremus*, *chorus*, *bibus*, *gratis*, *sinus*, et dans les noms propres étrangers, comme *Délos*, *Vénus*, *Bacchus*, *Pallas*, *Rubens*. Toutefois on ne le prononce pas dans *Mathias*, *Thomas*, *Judas*.

— Observons que le *s* qui termine les adjectifs pluriels se lie toujours avec le substantif suivant qui commence par une voyelle ou un *h* muet, comme dans *grandes actions*, *bonnes œuvres*, *grands hommes*.

— Cela n'a pas absolument lieu dans tout autre cas. Par exemple, si le substantif précède l'adjectif, le *s* qui termine le substantif ne doit pas, rigoureusement parlant, se lier avec l'adjectif suivant commençant par une voyelle. Si dans la lecture soutenue et à la tribune on dit toujours *des amis attentifs*, en prononçant *des ami-z-attentifs*, on dit fort bien dans la conversation *des ami attentifs*. On peut donner pour raison de cette liaison absolue pour l'adjectif et non pour le substantif, que tout adjectif appelle un substantif avec lequel il se lie grammaticalement, tandis que le substantif présentant une idée absolue n'exige pas nécessairement un adjectif.

> L's (pr. l'*esse*) en serpentant s'avance;
> A la place du c sans cesse elle s'élance;
> Elle souffle, elle sonne et chasse à tout moment
> Un son qui s'assimile au simple sifflement. (Pis.)

— En effet, s'agit-il d'exprimer le sifflement? l'accumulation du *s* contribue à rendre le vers imitatif.

> Par quel art le chantre d'Achille
> Me rend il tant de bruits divers?
> Il fait partir la flèche habile,
> Et par *ses sons sifflent* les airs. (L. Racine.)

— On connaît ce vers d'*Andromaque*, où Racine a prodigué les *s*.

> Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes?

Comme l'effet d'imitation qui en résulte est frappant! Cependant on pourrait avec quelque justice le trouver trop minutieux.

— Toutefois dans la poesie, les desinences où le *s* est sonore, riment aussi avec les desinences où il est muet. Ainsi, *compas* rime avec *Atlas*, *succès* avec *Cérès*, *coloris* avec *Procris*, *enclos* avec *Atropos*, *abus* avec *Crésus*.

— Il est perm[illegible] poëtes de retrancher la lettre *s* à la fin des noms propres *Athen s. Londres, Versail es*.

— Les poëtes [illegible] cette lettre à la fin de [illegible] personne de certains verbes, quand ils y sont forcés par la rime. Ainsi ils disent *je voi, pour je vois; je croi, pour je crois*.

— Il [illegible] ici ce que dit [illegible] de cette suppression [illegible] Il [illegible] qui ne pensent que c'est par [illegible] que les poëtes retranchent quelquefois [illegible] à la fin du vers. Cela est vrai dans l'usage actuel, mais dans l'origine [illegible] De temps de Ronsard et de Marot, [illegible] *je voi, je verl*, [illegible] d'abord [illegible] et pour les [illegible]

— [illegible] *S* [illegible] les anciens [illegible] S. C. [illegible] S. D. [illegible] S. I. Q. R. [illegible]

— Comme signe numérique latin, S indiquait la valeur 90 et $\bar{S}$ 90,000.

— Voici les [illegible] entre encore. S. [illegible] commercial [illegible] *son compte*; S[illegible] S. Q. en pharmacie, [illegible] la fin, dans le commerce, S est la marque des monnaies d'or de Lyon. ‖ Jadis cette lettre était aussi la marque indicative des monnaies frappées à Reims.

SA, adj. poss. [illegible] le féminin de *son*. V. SON.

[illegible] *sa*. Les deux autres consonnes de cet ordre sont *s a* et *ha*.

— G[illegible] m. ar. La cinquième lettre de l'alphabet [illegible]

— M[illegible]

SAA, [illegible] Asie. C'est la [illegible] V. ce mot.

SAADI [illegible] SAHDI (Moslih-Eddyn). Poëte [illegible] né à Chiraz, en 1175, mort en 1292. On a de lui plusieurs ouvrages en [illegible] d'un style simple, noble [illegible] *Gulistan* de pays des roses, le *Bostan* [illegible] et le *Pend-Nameh* [illegible]

SAALE. Géogr. Nom de trois rivières de [illegible] 1815, un des dix-huit [illegible] Westphalie [illegible] La Saale saxonne ou thuringienne. La Saale de Salzbourg. Saale franconienne.

SAALFELDT. Géogr. Petite ville de Saxe, dans la Prusse. Il y avait [illegible] bâti en 1678 [illegible] Saxe-Cobourg, à qui cette ville appartient. On y trouve quelques manufactures. Les Français y battirent les Prussiens le 10 octobre 1806. Le prince Louis de Prusse périt dans cette affaire.

SAAS-UNION. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Saverne (Bas-Rhin); 3,900 hab. Brasseries; eaux minérales.

SAATZ. Géogr. Cercle de Bohême compris dans [illegible] Leitmeritz; 120,000 hab. Ch.-l. Saatz, 4,000 hab. Mines de fer et d'alun.

SABA. Géogr. Grande ville, ancienne capitale de l'Arabie Heureuse. On la [illegible] par Saba, fils aîné de Chus. ‖ Port d'Éthiopie, dans le pays des Troglodytes, sur le golfe Arabique.

— *La reine de Saba.* Reine qui vint visiter le roi Salomon pour se convaincre par elle-même de la sagesse de ce prince. On ignore sur quel pays elle régnait.

— Géogr. mod. Contrée d'Afrique sur la mer Rouge, à l'O. du cap Gardafui, [illegible] Petite île des Antilles, l'une des Caraïbes, à l'O. de Saint-Christophe, et appartenant aux Hollandais. Elle est très-fertile. ‖ Ville de Perse.

SABACON ou **SABACHUS.** Général, roi d'Éthiopie, [illegible] ou Asychis, vers l'an 740 av. J.-C., et s'en fit déclarer roi. Après un règne assez long il se retira en Éthiopie, laissant en Égypte son fils [illegible] que [illegible] l'histoire [illegible] par les Égyptiens et par les Grecs.

SABACTHANI. [illegible] corruption de l'hébr. *azabtani*, vous m'avez abandonné. Mot qui se trouve dans les évangélistes et qui [illegible] *vous m'avez abandonné*. C'est le cri de Jésus mourant sur la croix: *Eli, Eli, sabacthani*, Mon Dieu, mon Dieu, vous m'avez abandonné.

SABADILLINE. s. f. Chim. Base salifiable organique [illegible] La sabadilline est [illegible] prismes [illegible] solubles dans l'alcool, l'éther et l'eau bouillante. Elle verdit le sirop de violettes, fond à une chaleur de 200° centigrades, et forme avec plusieurs acides des sels susceptibles de cristallisation.

SABADITE. Géogr. anc. Île de la mer des Indes dans le golfe Gangétique.

SABEDILLA. s. m. Nom spécifique d'un vérable.

SABAH. s. m. Hist. or. Le point du jour chez les Turcs.

SABAHA. s. m. Relat. Nom d'un chef de la religion dans l'île de Madagascar.

SABAILLON. s. m. Art culin. Mélange de vin et de sucre dont on fait beaucoup d'usage dans quelques provinces d'Italie.

SABAITE. adj. et s. Hist. relig. Se dit quelquefois pour Sabéen, adorateur des astres. On pense que les chrétiens de Saint-Jean sont les anciens sabéites qui mêlèrent à leur dogme [illegible] chrétiennes.

SABAL. s. m. Bot. Genre de palmiers. Le [illegible] petit de tous les palmiers. Il [illegible] la Caroline et la Virginie [illegible] Le tronc [illegible]

SABALINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au sabal [illegible] s. f. pl. Tribu de la famille de l'ordre des palmiers qui a pour type le genre sabal.

SABANDAR. s. m. [illegible] de l'île de Java.

SABAOTH, ZABAOTH ou **ZEBAOTH.** Philol. Mot hébreu qui signifie *armées*, [illegible] Jéhovah Sabaoth, le Seigneur des armées [illegible] Dieu Sabaoth.

— Myth. [illegible] adorateurs, dit-on, [illegible]

SABAS. Hérésiarque [illegible] Nom de deux saints dont le premier fut [illegible] le 1er avril [illegible] nastères de Palestine; mort en 531.

SABAT ou **SABATH.** [illegible]

SABATEI. V. ZABATEI.

SABATELE. s. m. Bot. Espèce de champignon [illegible]

SABATIER (l'abbé Antoine), dit de Castres. Né à Castres, en 1742, mort en 1817. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les plus notables sont: *Les trois siècles de la littérature française*, les *Siècles païens*, un *Dictionnaire d'antiquités*, et un *Dictionnaire des passions, des vertus et des vices*. ‖ SABATIER (Raphaël Bienvenu). Célèbre chirurgien, né à Paris, en 1732, mort en 1811.

SABATIN, INE. adj. Se disait d'une tribu du peuple romain formée par les censeurs, en Étrurie, l'an de Rome 369. Elle était ainsi appelée de la ville de Sabate. Tribu sabatine.

SABAUDIEN, ENNE. adj. et s. Se dit quelquefois pour Savoyard. Femme sabaudienne. Un Sabaudien. Les Sabaudiens.

— Qui appartient à la Savoie ou à ses habitants. Coutumes sabaudiennes.

SABAYE. s. f. Mar. Cordage destiné à amarrer à terre un bateau.

SABAYON. s. m. (ital. *zabaione*, Savoie). Art culin. Crème aux œufs et au vin blanc sucré, dont l'origine est savoyarde, ainsi qu'il paraît par son nom. Le sabayon se sert ordinairement dans de petits pots ou des tasses à sorbet, conjointement avec un biscuit de Savoie.

SABAZIE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, avant pour type et pour unique espèce la sabazie [illegible] petite plante herbacée du Mexique.

SABBAT. s. m. (pr. *çaba*, en hébr. *repos*). Nom donné chez les Juifs au septième jour de la semaine, le samedi. D'après la législation de Moïse, les Juifs consacrent le jour du sabbat à se reposer de leurs travaux, comme les chrétiens consacrent à se reposer le dimanche, avec cette différence que chez les Juifs le sabbat commence dès le vendredi un peu avant le coucher du soleil et est célébré plus rigoureusement. Le sabbat. Les jours de sabbat. Observer, célébrer le sabbat. Les Juifs observent religieusement le sabbat. Violer le sabbat, le jour du sabbat. Les jours du sabbat, les Juifs ne peuvent s'éloigner qu'à une très-petite distance de leur séjour. Les Juifs se scandalisaient de ce que les apôtres épluchaient des épis le jour du *sabbat*. Ils se scandalisaient même des miracles que le Sauveur faisait ce jour-là. Le *sabbat* leur était ordonné; mais ce fut une stupidité à cette nation de ne point se défendre lors que ses ennemis choisirent ce jour pour l'attaquer. (Montesquieu.)

— Ce mot est quelquefois employé figurément dans les livres de piété. Entrer dans le *sabbat* spirituel et se reposer en Dieu. (Port-Royal.) Il reste encore un *sabbat* et un repos pour le peuple de Dieu. (Id.) ‖ On doit remarquer que dans ces phrases il est suivi d'un mot qui rappelle l'idée de repos. Il ne saurait être employé autrement ou sans être accompagné d'une épithète convenable.

— *Chemin du sabbat.* Distance à laquelle il est permis aux Juifs de s'éloigner de leurs demeures le jour du sabbat. Le chemin du sabbat est de deux kilomètres environ.

— Hist. ecclés. *Sabbat marianique.* Sorte de fête que le pape Urbain II fit mettre en pratique [illegible]

— A[illegible] superstition populaire fort ancienne, est tenue la nuit par les sorciers et les sorcières [illegible] présidence du diable, leur seigneur et maître. Aller au sabbat. Le jour et le lieu du sabbat varient selon les pays. Quelques sorciers se rendent au sabbat sur des manches de balai, d'autres en passant par le tuyau de la cheminée.

— Fig. et fam. Grand bruit qui se fait avec désordre, avec confusion, tel que l'on s'imagine celui du sabbat des sorciers. Quel sabbat! Quel horrible sabbat! Ces ivrognes ont fait un horrible sabbat toute la nuit. Quel sabbat font-on là-haut? Ces chats ont fait un sabbat épouvantable toute la nuit.

— Fam. et pop. Criailleries telles que celles d'une femme contre son mari ou d'un maître contre ses valets. Il m'a fait un sabbat du diable, un sabbat enragé. Si sa femme vient à apprendre cela, elle lui fera un beau sabbat.

Voyez le [illegible] *sabbat* [illegible]
Messieurs [illegible]

— [illegible]

SABBATAIRE. adj. et s. [illegible] Nom donné aux Juifs parce qu'ils observent le sabbat. Les sabbataires. Le peuple sabbataire.

— Membre d'une secte [illegible]

SABBATÉEN, ENNE. adj. et [illegible] Celui, celle qui observe [illegible] des Juifs [illegible] rement des membres d'une secte d'anabaptistes [illegible]

SABBATHIEN, IENNE. s. Hist. [illegible]

SABBATHIUS PROTOSPATHARIUS [illegible] Justinien [illegible] texte était [illegible] en 886 [illegible] *Basiliques*.

SABBATIE. s. f. [illegible] l'Amérique, sont la sabbatie campanulée, la sabbatie angulaire, la [illegible] la sabbatie étoilée et la [illegible]

SABBATIN, INE. adj. [illegible] Qui appartient au samedi.

— Hist. relig. *Bulle sabbatine*. [illegible] Simon Stock et qui promet [illegible] délivrance d'une âme du purgatoire. Elle était ainsi nommée parce que cette septième année, ainsi que le septième jour de la semaine, était consacrée au repos. On laissait reposer la terre sans la cultiver. De plus on rendait à cette époque la liberté aux esclaves.

SABBATINE. s. f. [illegible] Soutenir une sabbatine. Cet élève a argumenté à ma sabbatine.

— A signifié Grand bruit, sabbat.

Nos chats dans le grenier ont fait leur sabbatine,
Et n'attendent plus que le jour
Pour se ranger à la cuisine. — De Varennes.

SABBATIQUE. adj. des 2 g. [illegible] Qui appartient au sabbat. Il n'est usité que dans cette expression, *Année sabbatique*, qui se disait chez les Juifs de chaque septième année, parce que c'était l'année du repos des terres. Divers auteurs ont remarqué que les soixante-dix ans de la captivité de Babylone répondaient au nombre des années *sabbatiques* violées par les Juifs sous le gouvernement des rois. (Encycl.)

— Géogr. *Rivière sabbatique*. Petite rivière de la Palestine septentrionale qui [illegible] cessait de couler chaque septième jour de la semaine.

SABBATISÉ. part. pass. invar. du v. Sabbatiser.

SABBATISER. v. n. 1re conj. [illegible] Célébrer le sabbat. Les Juifs sabbatisent régulièrement.

SABBATISME. s. m. Observation du sabbat. Ne jamais manquer au sabbatisme.

SABE. s. m. Chronol. Mois des anciens Syriens qui répond à février.

SABÉE. Géogr. Contrée de l'Arabie-Heureuse au Sud, entre le golfe Arabique et la mer Érythrée. On y recueillait des parfums [illegible] l'encens et de la myrrhe. L'ancienne Sabée est aujourd'hui l'Yémen.

SABÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Saba, capitale de la Sabée ou l'Yémen, et par extension, Habitant de l'Yémen. Un Sabéen. Une Sabéenne. Le peuple sabéen. Les femmes sabéennes. Les Sabéens se [illegible] en Sabéens proprement dits, Homérites, Minéens, Adramites et [illegible]

— *Sabéens ou catroniens*. [illegible] sieurs peuplades éparses dans l'Arabie déserte.

—Hist. relig. Celui, celle qui professe le sabéisme. Un sabéen. Une sabéenne. Les sabéens enseignaient que Dieu était l'esprit de la sphère, c'est-à-dire l'âme du monde.

— adjectiv. Qui a rapport au sabéisme. [illegible] sabéen. Religion sabéenne. L'idolâtrie sabéenne, ou le culte des astres, était fort étendue au temps de Moïse. (Encycl.)

SABÉISME. s. m. (de l'hébr. *saba*, tr[illegible]) [illegible] Dieu est appelé Zebaoth, souverain des armées célestes, parce que les astres ou puissances célestes sont appelés Armées de Dieu, ou de *Saba*, ville de l'Arabie, où ce culte a pris naissance. Religion qui adore comme [illegible] Cette [illegible] elle a été répandue longtemps avant le christianisme [illegible] Arabes et en Égypte [illegible] Chaldéens et les Perses. Une religion analogue régnait dans toute l'Amérique [illegible] avant la conquête des Espagnols. [illegible] aujourd'hui avec un grand nombre d'autres religions, le sabéisme n'existe plus [illegible] tribus isolées.

— On dit aussi *sabisme* et *sabaïsme*.

SABEK. s. m. Ornith. Nom d'un oiseau de proie, compris dans les vautours.

SABELLAIRE. s. f. [illegible] Les espèces principales sont la sabellaire alvéolée, la sabellaire [illegible]

SABELLE. [illegible] Les Sabelles [illegible] étaient fort adonnés à la magie.

SABELLE. s. f. [illegible] Genre [illegible]

SABELLIANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine de Sabellius [illegible] Le sabellianisme niait la distinction des trois personnes divines.

SABELLIEN, IENNE. adj. et s. Hist. relig. [illegible] Les sabelliens [illegible] par plusieurs conciles, subsistèrent longtemps dans l'Orient.

— adj. [illegible] Croyance sabellienne.

SABELLIUS. Hérésiarque du IIIe siècle, chef de la secte des sabelliens, né à Ptolémaïs en Libye, vers l'an 230.

SABELLUS. Poëte latin, contemporain de Domitien et de Nerva [illegible]

SABELTACHE. s. f. [illegible] V. SABRETACHE.

SABHIKA. s. m. Hist. Ind. Celui qui tient [illegible] prononcent la peine de mort contre les joueurs [illegible]

SABIA. Géogr. [illegible] près de la mer.

SABIAN. s. m. Nom d'une secte peu nombreuse que [illegible] Ils re[illegible]

SABICE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones [illegible] tertropicales du continent américain où elles vi[illegible] les savanes, tantôt sous le [illegible] de la Jamaïque et des Antilles du Pérou. Ce [illegible] leurs branches et veines, aux [illegible] en ombelle à feuilles variées.

SABIN, INE. adj. et s. Géogr. anc. Nom [illegible] Sabin. Une Sabine. Les Sabins se disaient [illegible] d'une colonie de Spartiates qui se seraient établis en Italie. Les Sabins furent la tige de la

plupart des peuples de leur voisinage, comme les Ombriens, les Campaniens, les Osques, les Samnites, etc. Vers l'époque de la fondation de Rome, les Sabins étaient le peuple le plus puissant du voisinage. Après l'enlèvement de leurs femmes par les Romains, ils vinrent habiter Rome et se confondirent en partie avec les Romains. Le reste de la nation fut entièrement subjugué et incorporé à Rome en 350 avant J.-C. Les Sabins étaient célèbres par leur courage, l'austérité de leurs mœurs et la simplicité de leur vie.

— *Enlèvement des Sabines.* Rapt célèbre, selon les traditions romaines, par Romulus après une fête où il avait invité les Sabins. Cette insulte amena une guerre qui fut apaisée par l'intervention des Sabines elles-mêmes, qui se précipitèrent entre les Romains et les Sabins pour les séparer. Ce fut à la suite de cette guerre qu'eut lieu l'alliance et [illegible] l'incorporation des deux peuples.

SABIN Saint., Évêque d'Assise ou de Spolette, souffrit le martyre avec les martyrs Marcel et Exupérance sous le règne de Dioclétien. On le fête le 30 décembre.

SABIN (Georges), Élève et gendre de Melanchthon, né dans la Marche de Brandebourg en 1508. On a de lui des élégies et des poëmes, et un ouvrage important, les *Actions des empereurs allemands*.

SABINA (Julia) ou **SABINE**, Romaine, petite-nièce de Trajan, épousa Adrien contre le gré de Trajan. Quoique cette princesse réunît à la beauté toutes les vertus publiques et privées, et qu'elle eût apporté l'empire en dot à son époux, Adrien la traita avec rigueur, et la força même à s'empoisonner pendant une maladie à laquelle il craignit de succomber, pour qu'elle ne pût avoir le plaisir de lui survivre.

SABINE. Géogr. Ancienne province d'Italie, dans l'État ecclésiastique. Elle est peu étendue, n'ayant que trente-six kilomètres de long. Elle est très-fertile surtout en oliviers et en vignes. Ville unique, Magliano. Sabine est un ancien titre d'évêché qui est un des suffragants de Rome. Il est affecté à un des plus vieux cardinaux.

— Fleuve d'Amérique, affluent du golfe du Mexique. Ce fleuve sépare le territoire du Texas de celui de la Louisiane.

SABINE (Sainte), Dame de la province d'Ombrie, qui souffrit le martyre à Rome avec sainte Sérapie en 125. On la fête le 9 août. Sainte Sabine avait à Rome une église qui était spécialement visitée par les fidèles le jour des cendres.

SABINE s.f. ou **SAVINIER**, s.m. Bot. Nom vulgaire d'un arbrisseau du genre genévrier qui croît en Tartarie, en Grèce et dans le midi de la France. La sabine a une odeur très-forte et une saveur âcre, et contient beaucoup d'huile volatile. On croit ce végétal abortif et vermifuge.

SABINÉE, s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, papilionacées, de la famille des légumineuses, renfermant quelques espèces détachées des robiniers. Sabinée à fleurs nombreuses. La sabinée douteuse croît à la Martinique.

SABINIANUS, Général des armées romaines en Afrique sous Gordien le Jeune, vers l'an 240, fut proclamé empereur par ses soldats, qui le mirent à mort peu de temps après.

SABINIE, Géogr. Contrée de l'Italie propre au nord et près de Rome. La Sabinie était très-fertile, surtout en oliviers et en vins excellents. On y comptait plusieurs grandes villes, entre autres Cures sa capitale, Eretum et [illegible]. La Sabinie forme aujourd'hui une partie du duché de Spolète.

SABINIEN, adj. et s. m. Il se disait des jurisconsultes romains partisans des doctrines de Capiton et de son disciple Massurius Sabinus. Les sabiniens [illegible] sur la raison naturelle et l'équité.

SABINIEN ou **SAVINIEN**, Pape, né à Volterre, succéda en 604 à saint Grégoire le Grand. On lui a reproché d'avoir cherché à faire brûler les écrits de Grégoire le Grand et d'avoir condamné la mémoire de ce saint pontife, qui avait été son bienfaiteur. ‖ Premier évêque de Sens et martyr, fut envoyé dans les Gaules avec saint Potentien pour prêcher la foi chrétienne au peuple de Sens. On l'honore le 31 décembre avec saints Potentien, Sérotin, Victorin, Altin et Eodald, qui furent martyrisés avec lui.

SABINITE. s. f. Minér. Pierre qui offre l'empreinte d'une feuille de sabine.

SABINUS (Aulus.) Poète latin, ami d'Ovide. Nous n'avons de lui que six héroïdes qu'on lui attribue et qui se trouvent dans les œuvres d'Ovide. ‖ MASSURIUS SABINUS. Jurisconsulte célèbre du Ier siècle de Jésus-Christ, partisan de Capiton. Ce fut de lui que les disciples de ce dernier furent nommés Sabiniens. Tous les jurisconsultes, jusqu'au règne d'Adrien, adoptèrent sa méthode. ‖ FLAVIUS SABINUS. Frère de l'empereur Vespasien, commandant des armées romaines pendant trente-cinq ans sous les règnes de Tibère, de Caligula, de Claude et de Néron, puis gouverneur de Mésie, et enfin préfet de Rome. Il périt dans une émeute l'an 70 de J.-C. ‖ JULIUS SABINUS. Célèbre Gaulois, né dans le pays de Langres, servit quelque temps dans les armées romaines, se fit proclamer César lors du soulèvement de la Gaule septentrionale, et se réunit à Civilis et à Classicus contre Vespasien. Vaincu, il parvint à faire croire à sa mort et à se réfugier dans une grotte avec deux esclaves. Les fréquentes visites de sa femme Éponine le firent découvrir. Il fut mis à mort par Vespasien.

SABIONCELLO. Géogr. Presqu'île qui a jadis fait partie de la république de Raguse. Il gino en défend l'entrée du côté du continent. Elle est baignée par le golfe de Narenta et séparée par un canal des îles de Curzola et de Meleda.

SABIRE adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Sarmatie asiatique, au nord du Caucase. Les Sabires faisaient partie de la grande nation des Huns.

SABIS. Géogr. anc. Nom ancien de la Sambre.

SABISME. s. m. V. SABÉISME.

SABLANCEAUX. Géogr. Fort de France, (Charente-Inf.), à l'extrémité orientale de l'île de Ré.

SABLE. s. m. (du lat. *sabulum*, sable). Substances minérales pulvérulentes, dont les grains sont apparents, sensibles au toucher et qui proviennent en général de la décomposition, de la désagrégation naturelle ou accidentelle, lente ou précipitée des roches de l'ancien monde ou du monde actuel. Le sable est très commun dans la nature, il s'en est formé à toutes les époques géologiques, et c'est par suite d'infiltrations de liquides chargés de silice ou de calcaire qui se sont faites ensuite dans les masses sableuses, que se sont formés les grés qui accompagnent ordinairement le sable, soit en couches plus ou moins étendues, soit en rognons plus ou moins volumineux. On trouve les sables à la surface de la terre, dont ils couvrent une partie assez considérable, et dans l'intérieur, où ils forment des couches épaisses. On les trouve surtout sur les bords de la mer et des rivières. Les dépôts terrestres des sables paraissent dus au séjour prolongé des eaux sur le sol à une époque très-éloignée de l'époque actuelle. Les déserts du centre de l'Afrique ne sont que des vastes plaines de sable; et en France, dans la Sologne et dans les Landes on en trouve d'immenses dépôts. Sable de terre. Sable de mer. Sable de rivière. Sable de ravine. Sable fin, noir, gris, blanc, rouge, doré. Un grain de sable. Les sables du désert. Les sables de la Libye. Des tourbillons de sable. Des montagnes, des colonnes de sable. Couvrir de sable les allées d'un jardin. Passer le rateau sur le sable d'un jardin. Tirer du sable. Porter, transporter du sable. Un bateau de sable. Pays couvert de sable. Sable mouvant. Les dunes sont des amas de sable. Un banc de sable. Les sables qui barrent l'entrée d'un fleuve, d'un port. Un fond de sable. Échouer sur le sable. Enfoncer dans le sable. Maison bâtie sur le sable. Mortier de chaux et de sable. Bâtir à chaux et à sable. Sur une partie de chaux éteinte, il faut deux parties de sable pour faire un bon mortier. Sable aride, infertile, désert, mouvant, profond, menu, léger, brûlant. Sable dévorant, mobile, étincelant, éblouissant, doré, d'or, argenté, d'argent. Le cocotier ne se plaît que sur les *sables* mouvants où il laisse pendre ses fruits pleins de lait au-dessus des flots *salés*. (B. de St P.) Le Rhin se perd dans les *sables* qu'il a lui-même accumulés. (Buf.) Tu viendras jusque-là, superbe et formidable puissance, et là tu briseras comme la mer tes flots orgueilleux contre un atome et un grain de *sable*. (Fléch.)

> Cette écume argentée,
> Dont le retour des flots l'un par l'autre pressés
> Lave les *sables* d'or qu'ils ont repoussés. (Notais.)

— *Sable vitreux.* Celui qui contient de petits vitraux transparents.

— Chim. *Sable du Pérou.* Syn. de Chlorure de cuivre vert purulent.

— *Sables volcaniques.* Matières pulvérulentes rudes et arides qui sortent de la bouche des volcans avant et surtout après l'éruption de la lave. Les sables volcaniques, qui sont quelquefois d'une abondance prodigieuse, sont composés de fragments vitreux et des rudiments de divers vitraux. Dans les environs de Paris, les sablières se composent de deux variétés de sable, l'une qui est colorée en rouge par l'oxyde de fer, et l'autre qui est pure et de la plus grande blancheur.

— Se dit communément pour Sablier. Sable d'une heure. Sable d'une demi-heure. Sable d'un quart-d'heure. Ce sable n'est pas juste. Retourner un sable.

— Blas. La couleur noire. Porter de sable à un lion d'or. Il porte d'or à un angle de sable. Dans la gravure, le sable se marque par des traits croisés.

— Chim. *Bain de sable.* V. BAIN.

— Constr. *Sable mâle.* Sable qui dans un même lit est plus foncé que le reste; celui-ci s'appelle *sable femelle.*

— Géogr. *Mer de sable.* Se dit d'un désert de l'Arabie Pétrée, d'un autre désert de l'Arabie Déserte, et quelquefois du grand désert de Sahara.

— Ichthyol. Espèce de poisson qui habite la côte d'Ivoire, au royaume de Congo. Les [illegible] font tant de cas du sable, qu'il est défendu de faire usage de sa peau sans la permission du roi.

— Mamm. En Angleterre et en Russie. Nom de la zibeline, que dans ce dernier pays on nomme encore zabelle. Toutes ces dénominations sont analogues à notre mot de zibeline, et sont en usage dans le blason pour désigner la couleur de cet animal.

— Pathol. Nom vulgaire du gravier qui s'engendre dans les reins et qui engendre la gravelle. Faire du sable, rendre du sable par les urines. Avoir les urines pleines de sable.

— Techn. Chez les mouleurs. Sable fin qui contient de l'argile sans mélange de chaux car [illegible], ou toute autre poussière où l'on jette en moule les médailles, les [illegible], etc. Un sable net. Jeter une médaille en sable.

— Fig. *Bâtir sur le sable mouvant*, ou simplement *bâtir sur le sable.* Fonder des projets, des établissements, des entreprises sur quelque chose de peu solide. [illegible] de la mobilité des sables. Les plus sages dans le monde ne sont occupés qu'à [illegible] des établissements qui [illegible].

> Le bien de la fortune est un bien périssable;
> Quand on bâtit sur elle on bâtit sur le sable. (Racan.)

‖ On dit dans un sens analogue, *Ce sont des traces sur le sable et que le premier vent efface*, etc.

— Fig. et fam. *Avoir du sable dans les yeux.* Éprouver une envie de dormir qui appesantit les paupières.

— Prov. *Les injures s'écrivent sur l'airain, et les bienfaits sur le sable.* On garde longtemps le souvenir des injures, et l'on perd bientôt celui des bienfaits.

SABLÉ, ÉE. part. pass. du v. Sabler. S'emploie adjectiv. Allées sablées. Promenade sablée. Cour sablée. Manège sablé. Il y a des hommes qui croient se promener à la campagne lorsqu'ils marchent en ligne droite dans une allée *sablée.* (Senancour.)

> Le dirai-je? Dans ces longues allées,
> Semblables [illegible] *sablées*,
> [illegible]
> Mon esprit inquiet [illegible] (St Lambert.)

— Bu, avalé tout d'un trait, fort vite.

> Chers enfants de Bacchus, le grand Grégoire est mort
> Une pinte de vin [illegible] *sablée*.
> A [illegible] sort,
> La cave est [illegible]. (***)

— Écon. dom. *Fontaine sablée.* Vase en cuivre ou de quelque autre matière dans lequel on fait filtrer de l'eau à travers le sable pour la rendre plus claire, plus pure.

— Hist. nat. Qui est hérissé de papilles dures comparables à des grains de sable.

SABLÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de La Flèche (Sarthe). Sablé fut jadis une des places fortes du Maine. Elle fut assiégée et prise par Henri IV en 1589. Petite ville [illegible].

— *Paix de Sablé.* Traité conclu le 20 août 1488 entre Charles VIII et le duc de Bretagne.

SABLER. v. a. 1re conj. (rad. *sable*). Couvrir de sable. Sabler les allées d'un jardin. Sabler une promenade. Sabler un manège.

— Fig. et fam. Boire tout d'un trait, fort vite. Allusion à la promptitude avec laquelle un fondeur doit opérer lors qu'il jette en sable. Sabler un verre de vin. Saisissant d'une main le verre, de l'autre la bouteille, je *sablai* un bon coup de vin de Lucène. (Le Sage.) Si l'on veut que le vin ne nous fasse point de mal, il ne faut pas l'avaler dans de larges et profondes tasses, comme les Polonais; ni le *sabler* à plusieurs rasades souvent réitérées, comme les petits maîtres français. (D'Argens.)

— Techn. Fondre dans un moule de sable. Sabler de la monnaie.

SABLES D'OLONNE (LES). Géogr. Port de mer sur l'Océan, ch.-l. d'arr. (Vendée); 5,500 hab. Cette ville, située à l'embouchure de la Vie, est bien bâtie, bien percée et très propre. Le port, dont l'entrée est défendu par des batteries, peut recevoir des navires de [illegible] tonneaux. Pêche de la sardine et de la morue.

SABLEUR s. m. Techn. Ouvrier qui fait les moules des fontes marchandes.

— Fam. Homme qui boit beaucoup et sans s'enivrer. C'est un bon sableur.

SABLEUX, EUSE adj. (rad. *sable*). Qui contient du sable. Calcaire sableux. Marne sableuse. Farine sableuse.

— Qui est à base de sable quartzeux. Glaucome sableuse.

— Techn. *Fond sableux.* Fond d'une étoffe qui présente de petits points très-rapprochés.

— Ce mot n'est généralement pas pris par les géognostes comme synonyme d'Arénacé, mais comme [illegible] du sable est contenu en mélange dans une autre substance.

SABLIER s. m. (rad. *sable.*). Espèce de chronomètre, composé de deux ampoulettes de verre ajustées de manière que du sable fin qui est dans l'une, s'écoule dans l'autre par une petite ouverture, et sert à mesurer un certain espace de temps. L'instrument est garni d'une monture le plus ordinairement en bois léger qui le protège, mais qui permet néanmoins de bien l'examiner. On calcule le temps au moyen du sablier, en considérant celui que le sable a mis à passer d'une ampoulette dans l'autre. Quand il est entièrement passé, on n'a qu'à renverser le sablier. On fait des sabliers d'une heure, d'une demi-heure, de plusieurs heures, même d'une minute, d'une demi-minute et d'un quart de minute. Un sablier [illegible], qui n'est pas juste. Retourner un sablier. On peint le Temps un sablier à la main.

— [illegible] à être répandu sur l'écriture pour la sécher. Un sablier de cuivre, de fer-blanc.

— Mar. Sorte de Clepsydre dans laquelle on a remplacé l'eau par du sable. On s'en sert pour compter les nœuds filés.

— Comm. Celui qui vend du sable.

— Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, renfermant des arbres de l'Amérique centrale. Le sablier élastique, vulgairement *arbre du diable*, est un arbre de près de trente mètres d'élévation et d'un port élégant. Son tronc est droit jusqu'à dix mètres environ: alors il se divise en branches [illegible] et en rameaux tortueux. Les [illegible], d'un beau vert et portées sur de longs pétioles, sont grandes et cordiformes, à [illegible]; les fleurs, peu apparentes, donnent naissance à une capsule ligneuse orbiculée composée de douze à vingt coques qui, à l'époque de la maturité, se séparent et se brisent avec un certain bruit, et projettent au loin leurs semences. Le tronc et les grosses branches [illegible] pour la charpente. [illegible] naturellement [illegible] blanc, laiteux, [illegible].

SABLIÈRE. s. f. (rad. *sable*). Lieu creusé dans la terre d'où l'on tire du sable pour bâtir. Sablière [illegible] sablière. Les sables des sablières sont ordinairement stériles et [illegible].

— Charpent. Pièce de bois qui se couche horizontalement sur un poitrail, ou sur une assise de pierre dure, et dans les mortaises de laquelle sont posés à plomb, les colonnes ou poteaux qui composent les pans de charpente. ‖ Pièce de bois qui [illegible] d'un pan de bois en recevant les poteaux, et porte les solives des planchers. ‖ Espèces de membrures qu'on attache aux côtés d'une poutre pour n'en pas altérer la force, et qui reçoivent par enclaves les solives dans leurs entailles. ‖ Plateforme. Sablière qui reçoit les pieds des chevrons du comble.

SABLIÈRE (Antoine Rambouillet de la). Surnommé de son temps le *madrigalier français*, né en [illegible], mort en 1680. La vie de Mme DE LA SABLIÈRE est plus connue que celle de son mari [illegible], qui faisait ombrage à Mlle de Montpensier, et [illegible] aussi à la protection généreuse qu'elle accorda à Bernis et à La Fontaine. Elle savait le latin, les langues, les mathématiques, la physique et l'astronomie. Boileau, dont elle avait critiqué quelques vers, la dépeint comme une pédante dans sa satire des femmes. Retirée aux Incurables dans les dernières années de sa vie, elle y mourut en 1693. On a d'elle des *Pensées chrétiennes* qui ont été insérées dans quelques éditions des *Maximes* de La Rochefoucauld.

SABLINE. s. f. Bot. Genre de plantes herbacées, famille des caryophyllées, formant ordinairement des gazons, et se plaisant sur les murailles, les montagnes, dans les sables, les bois montueux. [illegible] feuilles opposées, ovales [illegible]. Parmi les espèces de sablines [illegible], la sabline à trois nervures, la sabline à feuilles de serpolet, la sabline rouge, la sabline des rochers, et la sabline à grandes feuilles.

SABLON s. m. (rad. *sable*). Sable fin, sable très-menu. Tirer du sablon. Le sablon est ordinairement blanc. Écurer de la vaisselle avec du sablon. Avec le sablon de différentes couleurs on fait [illegible] sur les tables [illegible] manger.

— Ichthyol. Nom que les pêcheurs des environs de La Rochelle [illegible] vignet. [illegible] une espèce distincte.

SABLONNÉ, ÉE part. pass. du v. Sablonner. [illegible] sablonnée. La vaisselle [illegible].

SABLONNER. v. a. 1re conj. (rad. *sable*). Écurer avec du sablon. Sablonner de la vaisselle. Sablonner [illegible] de cuisine. On ne sablonne [illegible] l'argent.

— Techn. Jeter [illegible] fin sur le fer chaud quand [illegible].

SABLONNEUX, EUSE. adj. (rad. *sable*) Où il y a beaucoup de sable, qui est couvert de sable. Pays sablonneux. Chemin sablonneux. Terre sablonneuse. [illegible] sablonneux. Partout où on peut arroser les terres *sablonneuses* par irrigation, il faut le faire à raison de l'économie et de la puissance d'action de ce mode. (De Morogues.) Plusieurs arbres croissent naturellement ou peuvent être plantés sans beaucoup de dépense dans les terrains de nature *sablonneuse*. (Id.) L'Hindoustan, si l'on en excepte un petit nombre de [illegible] *sablonneux*, est encore le pays le plus fertile du monde. (Raynal.)

> Du désert de Ghizé la brûlante poussière,
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (Castellan.)

— Horticult. Se dit des fruits [illegible] poire sablonneuse, [illegible] d'une poire c'est d'avoir la chair sablonneuse.

SABLONNIER s. m. (rad. *sable*). Celui qui vend du sablon. Un [illegible] [illegible]

passé par là et leur a jeté du sable dans les yeux. (**)

SABLONNIÈRE. s. f. (rad. *sable*). Lieu d'où l'on tire du sablon, du sable fin. Une sablonnière très-abondante.

— Quelques-uns le disent pour Sablière. La *sablonnière* de gros sable est appelée *sabuletum* par Pline, et celle du menu sable *arenaria* par Vitruve. (Davil.)

— Fondeur. Grand coffre dans lequel les fondeurs conservent et sur le couvercle duquel ils corroient le sable dont ils font les moules.

SABORD. s. m. (pr. *sa-bor*). Mar. Espèce de petite fenêtre ou d'ouverture faite à un vaisseau et par laquelle on tire le canon. Les sabords ont souvent la forme d'un carré, et c'est à leur côté supérieur que sont fixés les gonds de la porte qui sert à les fermer et à les ouvrir. C'est par les sabords, quand on veut mettre la pièce en batterie, qu'on en fait passer la volée, ce qui permet à l'explosion de la décharge de se faire tout entière en dehors du bâtiment. Ouvrir, fermer les sabords. Les grands vaisseaux ont trois rangs de sabords. Les sabords d'un côté doivent être exactement opposés à ceux de l'autre, et il faut autant que possible les placer audessus d'un bois, afin que la pièce portant audessus du dernier ne fatigue pas trop le tillac. Les sabords doivent fermer hermétiquement pour empêcher l'eau de la mer de pénétrer dans les batteries; on ne les ouvre guère que dans le beau temps, pour aérer l'intérieur du vaisseau.

— *Sabords de retraite.* Ceux qui sont percés dans la poupe pour tirer encore sur l'ennemi devant lequel on est forcé de fuir. Il y a au moins deux, souvent quatre sabords de retraite à chaque batterie. || *Sabords de chasse.* Ceux qui sont destinés à tirer en chasse, c'est-à-dire, sur l'ennemi qui fuit, ce qui ne peut guère se faire que par celui qui est le plus voisin du bossoir. || *Sabord de belle.* Sabord qui se trouve dans la cale des vaisseaux marchands, immédiatement au-dessous et quelquefois au-dessus de la précinte, par le travers de la grande écoutille. C'est par le sabord de belle qu'ils lestent et délestent. || *Sabords de charge.* Grands sabords pratiqués dans la cale des bâtiments qui chargent des mâtures et des bois de construction. Les sabords de charge occupent le devant et le derrière du navire, et sont percés au-dessous de la ceinte du premier pont et de la barre du pont. || *Sabords faux.* Imitation en peinture, à l'extérieur des bâtiments, des vrais sabords. Les sabords faux servent à tromper l'ennemi, soit qu'un navire marchand veuille paraître un navire de guerre pour intimider l'ennemi, soit que le contraire ait lieu pour le surprendre.

SABORDÉ, ÉE. part. pass. du v. Saborder. S'empl. adjectiv. Navire sabordé.

SABORDER. v. a. 1re conj. (rad. *sabord*). Mar. Pratiquer une ouverture dans le fond d'un vaissau pour le faire couler. Saborder un vaisseau.

SABOT. s. m. (pr. *sa-bô*). Chaussure de bois faite toute d'une pièce et creusée de manière à contenir le pied. Porter des sabots. Se servir de sabots. Le sabot est la chaussure des paysans. Sabot de hêtre. Sabot de noyer. Sabot de bois d'aune. Casser son sabot. Une paire de sabots. Mettre, ôter ses sabots. Toutes sortes de bois sont propres à fabriquer des *sabots*, cependant les plus légers sont les plus agréables, parce qu'ils fatiguent moins le pied. (Lenorm.) Sous Louis XIV, Limoges avait une grande réputation pour la fabrication des *sabots* élégants et riches. (Encycl.) Cicéron dit que les parricides, avant d'être enfermés dans un sac pour être jetés à la mer, étaient chaussés avec des *sabots*. (Id.)

— Par analogie, Ongles des mammifères lorsqu'ils sont épais et qu'ils garnissent de toute part la dernière phalange des doigts. On trouve cinq sabots à chaque pied de l'éléphant, quatre dans l'hippopotame, trois dans le rhinocéros, deux grands et deux petits dans les cochons, quatre aux pieds de devant et trois à ceux de derrière dans les tapirs, un seul à chaque pied dans les chevaux, deux à chaque membre, avec deux petits onglons surnuméraires, dans les ruminants. Le sabot du cheval se trouve au-dessous de la couronne et renferme le petit pied, la sole et la fourchette. On a remarqué que le *sabot* des chevaux qui vivent dans les pays chauds est beaucoup plus dur que celui des mêmes animaux qui vivent dans les contrées froides ou tempérées. (Guérin.)

— Ornement ordinairement de métal, qui se trouve à chaque pied d'un bureau, d'une commode, d'une table, etc. Les pieds de cette table ont des sabots de cuivre.

— Toute garniture de métal ou de bois qui entoure l'extrémité inférieure d'une pièce de charpente, d'un poteau, etc. Les pilotis sont armés d'un sabot de fer pointu, afin qu'ils percent plus facilement les terrains durs.

— Plaque de fer et quelquefois bois creusé, un peu recourbé et à rebords qu'on met sous l'une des roues d'une voiture pour empêcher qu'elle ne tourne. On met le sabot dans les descentes. Enrayer avec le sabot.

— Baignoire faite en forme de sabot.

— *Sabots en fonte de fer.* Vases circulaires pour empêcher les fourmis de monter sur les arbres encaissés.

— Certain jouet d'enfant de figure cylindrique, se terminant en pointe par le bas, et que l'on fait pirouetter en le frappant avec un fouet, avec une lanière. Sabot de bois. Sabot de buis. Faire tourner le sabot. Faire aller un sabot. Fouetter le sabot. Le sabot pirouette sous le fouet de l'enfant. || *Le sabot dort.* Se dit quand le sabot, à force d'avoir été fouetté, tourne si vite sur un même point qu'il paraît immobile.

— Fig. *Dormir comme un sabot.* Dormir profondément.

— Fig. et fam. Un mauvais violon. Ce violon n'est qu'un sabot. Comment pouvez-vous jouer avec un pareil sabot?

— Artill. *Sabot à boulet.* Garniture de bois à laquelle un boulet s'attache par des bandelettes de ferblanc. On n'emploie le sabot que pour les pièces de campagne.

— Mar. Sorte de poulie particulière pour les écoutes de huniers.

— Mus. Crochet qui fait partie du mécanisme de la harpe à pédales, et qui raccourcit la corde pour la hausser d'un demi-ton. On substitue depuis quelque temps à ce mécanisme une fourchette qui saisit la corde et la raccourcit en tournant sur elle-même.

— Techn. Outil de bois dont se sert le cordier. || Piston d'une pompe ordinaire. || Partie du rouet du fileur d'or. || Petite niche qu'on accroche dans les volières. || Morceau de bois qui emboîte les calibres du maçon. || Outil à fût du menuisier. || Moule de chandelier.

— Bot. *Sabot de Vénus* ou *sabot des vierges.* Nom vulgaire du cypripède.

— Moll. Genre de testacés de la classe des univalves, à coquille conoïde ou turriculée, à ouverture entière ou arrondie, sans aucune dent et à bords disjoints dans leur partie supérieure. Les coquilles des sabots sont en général épaisses et dures, leurs spires sont peu élevées et peu prononcées. Les sabots sont fort communs dans les mers d'Europe et encore plus dans celles des pays chauds. Ils s'attachent aux rochers et restent le plus souvent exposés à l'air dans l'intervalle des basses marées. On les mange sans trop les estimer. Sabot vignot, chrysostome, pagode, éperon, rugueux, couronné. Le sabot pie. Le sabot bouche d'argent. Le sabot dauphin.

— Prov. *On l'a vu venir à Paris avec des sabots.* Se dit d'un homme qui d'une origine obscure et d'une extrême pauvreté est parvenu à une fortune considérable. || *Il a du foin dans ses sabots, Il a garni ses sabots dans telle ferme.* Se dit d'un paysan riche ou enrichi. || *Elle a cassé son sabot.* Se dit d'une fille qui par sa conduite a donné quelque atteinte à son honneur. || *C'est Guillemin Croquefolle, carreleur de sabots.* Se dit d'un fainéant qui n'a qu'un métier imaginaire. || *Faire diablerie de ses sabots.* Faire du pis qu'on peut, en faire beaucoup de dépenses et de fracas.

SABOTAGE. s. m. Fabrication des sabots. L'aulne est particulièrement utile pour le *sabotage.* (Morog.)

— Métier de sabotier.

SABOTER. v. n. 1re conj. Jouer au sabot, faire aller le sabot. Des enfants qui sabotent dans une cour. Un enfant qui ne fait que saboter.

— Marcher rudement et pesamment, faire du bruit en marchant, soit avec des sabots, soit avec toute autre chaussure grossière. Il est logé avec des gueux qu'on entend tout le jour saboter sur les montées.

— Techn. Fouler les draps avec les sabots.

— Construct. *Saboter un pieu.* Placer un sabot à l'extrémité de ce pieu.

— Fig. et pop. Faire vite et mal. Saboter de l'ouvrage.

SABOTEUR, EUSE. s. Se dit d'un enfant qui sabote souvent. C'est un petit saboteur. Laissez-là le jeu, petite saboteuse.

— Fam. Personne qui fait du bruit avec des sabots.

— Ouvrier, ouvrière qui sabote l'ouvrage. L'ouvrier qui a fait ce travail n'est qu'un saboteur.

SABOTIER. s. m. Ouvrier qui fait des sabots. Un pauvre sabotier. L'ordonnance des eaux et forêts défend aux sabotiers de tenir leurs ateliers dans les forêts.

SABOTIER, IÈRE. s. Se dit quelquefois de ceux qui portent des sabots. Ces sabotiers-là font du bruit à fendre la tête. C'est une danse de sabotiers.

— Celui, celle qui vend des sabots.

SABOTIÈRE. s. f. Vulgairement, Femme ou fille d'un sabotier. La sabotière. La petite sabotière.

— Sorte de danse qu'exécutent des gens en sabots. Danser la sabotière. V. POLICHINELLE.

— Atelier d'un sabotier. Etablir sa sabotière dans un bois.

— Ustensile servant à la préparation des glaces.

SABOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Sabouler. S'empl. adjectiv. Il a été saboulé d'importance par son père.

SABOULER. v. a. 1re conj. Pop. Tirailler, tourmenter, houspiller. Sabouler quelqu'un. Comme vous le saboulez! Le père que le fils *saboulait* au milieu de la rue. (Mont.)

— Fig. Réprimander, tancer quelqu'un avec véhémence. Son père l'a saboulé d'importance.

— A signifié proprement, Frapper avec des anguilles remplies de sable. En Italie et en Espagne, les enfants font des espèces d'anguilles (mouchoir) roulé et les remplissent de sable ou de cendre, et s'en servent pour frapper ceux qui ont fait quelque faute au jeu.

SABRACE. adj. et s. des 2 g. Nom d'un peuple de l'Inde au sud des Malliens sur les bords de l'Indus. Les Sabraces furent soumis par Alexandre.

SABRADE. s. f. Art milit. Action de sabrer. Peu usité.

SABRE. s. m. (de l'all. *sabel*, tiré du slav. *sablia*, qui signifie *coutelas*). Cimeterre, gros et pesant coutelas un peu recourbé vers la pointe et ne tranchant que d'un côté. Le sabre fut l'arme offensive et d'escrime des anciens, du moyen âge et des modernes. Les peuples de l'antiquité n'eurent pas de dénomination analogue à celle de *sabre*. Ce ne fut que vers le milieu de l'empire d'Occident que l'on commença à désigner sous ce nom toutes les épées dont la lame, moins longue, plus épaisse et plus forte que celle des épées ordinaires, n'avait qu'un seul tranchant et se courbait un peu vers la pointe. Un beau sabre. Un sabre de Damas. Il a à lui ce sabre haut. Donner, recevoir un coup de sabre. La lame d'un sabre. La poignée d'un sabre. Sabre d'une bonne trempe. Un sabre qui a le fil.

— Hist. L'usage du sabre passa de l'Orient en Allemagne, vers le ve siècle, et y demeura stationnaire jusqu'à l'époque des croisades. Au retour de la dernière de ces expéditions, il devint presque général en Europe. Le sabre d'alors était une lame courbe à un seul tranchant, et allait en s'élargissant jusqu'au bout, recourbé en biais. Aujourd'hui chez toutes les puissances le sabre se compose d'une lame en acier, courte ou longue, plate ou évidée, tranchante d'un côté et quelquefois des deux en remontant d'un tiers depuis la pointe. En France, les modèles de sabre pour la cavalerie se réduisent à trois, le sabre de cavalerie de réserve à lame légèrement cambrée, propre à pointer; le sabre de cavalerie de ligne, à lame cambrée, propre à pointer et à sabrer; enfin, le sabre de cavalerie légère à lame cambrée et évidée propre à sabrer. || *Sabre d'abordage.* Sabre en usage à bord des vaisseaux. Sa lame est légèrement cambrée, et a de chaque côté une gouttière qui règne le long du dos. Sa poignée est en cuivre laiton et à grosses hélices. || *Sabre-briquet.* Nom qu'on donnait naguère à un sabre court, à l'usage de l'infanterie et de l'artillerie à pied. Le sabre briquet, dont la forme varia à diverses époques, fut mis en usage vers 1806, et a disparu en 1831. || *Sabre-poignard.* Glaive en usage parmi les troupes d'artillerie à pied et du génie. Il consiste en une lame droite et à deux tranchants à gouttières et à pans creux, avec une monture d'une seule pièce en cuivre. Le sabre-poignard a remplacé chez nous le sabre-briquet.

— *Coup de plat de sabre.* Coup appliqué avec le plat de la lame, par opposition à *coup de sabre*, celui qui est donné avec le tranchant.

— Hortic. Instrument avec lequel on tond les haies et les palissades pour les tenir garnies et pour économiser le terrain. Sa longueur est de moins d'un mètre, sa douille comprise. Son tranchant est recourbé en arrière vers son extrémité. Il est fixé à un manche de plus d'un mètre.

— Techn. Lame de cuivre montée sur un manche de bois dont se sert le fabricant de glaces.

— Ichthyol. Poisson de la Méditerranée qui constitue seul un genre voisin des gymnètres. Nageoire dorsale très-longue, soutenue par des rayons roides, et dont les antérieurs sont dentelés en scie; point de nageoire anale, la ligne latérale armée d'épines, queue fortement dentelée en dessous.

SABRÉ, ÉE. part. pass. du v. Sabrer. S'emploie adjectiv. Ils furent impitoyablement sabrés.

— Fig. Qui est fait vite et grossièrement. L'ouvrage a été sabré. La besogne est sabrée. L'affaire a été sabrée.

SABRENAS. s. m. Vieux mot populaire qui signifiait Savetier.

> Le sabrenas y consent, il remporte
> La botte droite et court à la maison,
> La saint la gauche au pied du compagnon.
> (Du Cerceau.)

— Et par extension, Artisan qui travaille malproprement, grossièrement, qui salit, qui gâte la besogne. Quel sabrenas!

SABRENASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Sabrenasser. S'empl. adjectiv. Ouvrage sabrenassé.

SABRENASSER. v. a. 1re conj. (rad. *sabrenas*). Gâter, salir, sabrer la besogne. Sabrenasser un habit.

SABRENAUD, AUDE. s. Mauvais ouvrier, mauvaise ouvrière. L'ouvrier qui a fait ce travail n'est qu'un sabrenaud.

SABRENAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Sabrenauder. S'empl. adjectiv. Besogne sabrenaudée.

SABRENAUDER. v. a. 1re conj. Faire mal, de travers, sabrer, estropier, gâter, fagoter. Sabrenauder une mode, un chapeau, un bonnet, une robe.

— Fig. Je vous en prie, mon prince, mon bon prince, n'allez pas *sabrenauder* mon couplet en lui faisant l'honneur de le chanter vous-même. (Delille.)

SABRENAUDIER, IÈRE. s. Pop. Ouvrier, ouvrière qui travaille mal, qui sabrenaude. Quel sabrenaudier!

SABRER. v. a. 1re conj. (rad. *sabre*). Donner des coups de sabre à. Sabrer quelqu'un.

— Absol. Sabrer à droite et à gauche. Fort habile à sabrer. Manière de sabrer.

— Fig. Faire vite et grossièrement une chose, ne pas se donner la peine de la bien exécuter. Sabrer l'ouvrage, la besogne. Sabrer une affaire.

SABRES Géogr. Ch.-l. de cant. (Landes), arr. de Mont-de-Marsan; 2,200 hab.

SABRETACHE ou **SABRETASCHE.** s. f. (ét. allem., *sabel*, sabre; *tasche*, poche; poche du sabre.) Art milit. Espèce de giberne volante en usage dans les régiments de hussards: elle est attachée au ceinturon du sabre et pend le long de la cuisse. La face extérieure de la sabretache est en vache noire et lisse, l'intérieur est en basane de même couleur. L'ornement d'une sabretache consiste en une plaque de cuivre estampé, en forme d'écusson, présentant en relief un entourage qui figure des feuilles de chêne et de laurier renfermant le numéro du régiment.

— On écrit aussi *saberdache, sabertasche, sabredache*; du moins ces variantes orthographiques sont indiquées par les dictionnaires. V. SABELTACHE.

SABREUR. s. m. Qui donne des coups de sabre.

— Se dit particulièrement d'un militaire qui ne sait point l'art de la guerre, mais qui se bat bien. Ce général n'est qu'un sabreur.

SABULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *sabulum*, sable). Zool. Qui vit dans le sable. Animaux sabulaires. || SABULAIRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des chétopodes hétérocriniens, comprenant ceux de ces animaux qui se fabriquent des tubes en agglutinant ensemble des grains de sable.

SABULEUX, EUSE adj. (rad. *sable*). Qui contient, qui entraîne du sable. Rivière sabuleuse. Veine sabuleuse.

SABULICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sabulum*, sable; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui habite ou qui croît dans le sable. Animaux sabulicoles. Plantes sabulicoles.

SABURRAL, ALE. adj. Médec. Qui appartient à la saburre. Maladie saburrale.

— *Etat saburral.* Accumulation de saburre dans l'estomac, cause d'un grand nombre de maladies, selon les médecins humoristes.

SABURRE. s. f. (du lat. *saburra*, gravier). Médec. Matières visqueuses que l'on a supposées retenues et amassées dans l'estomac à la suite des mauvaises digestions, et que l'on a considérées tantôt comme un produit altéré de l'exerétion muqueuse de cet organe, ou de la sécrétion biliaire, tantôt comme un résidu de substances alimentaires mal digérées.

— Anc. mar. Gros sable dont on formait le lest des vaisseaux.

SAC. s. m. (Ce mot est dans toutes les langues, tant mortes que vivantes: *sak*, en hébr.; σακκος, en gr.; *saccus*, en lat.; *sacco*, en ital., en esp. et en port.; *sack*, en angl. et en all., etc. On ne saurait dire de quelle langue le français l'a pris). Espèce de poche faite d'une pièce de toile, de cuir, ou d'une étoffe quelconque qui est cousu par le bas et par les côtés, laissant seulement le haut ouvert pour mettre ce que l'on veut. Grand sac. Petit sac. Sac tout neuf. Un vieux sac. Sac percé, troué, rapetassé. Remplir, vider, lier, ouvrir un sac. Dans le fond du sac. A la gueule du sac. A l'entrée, à l'ouverture du sac. Sac de toile. Sac de treillis. Sac de crin. Sac de peau.

— Particulièrement, Sorte de poche que les dames portent suspendue au bras ou à la ceinture, et dans laquelle elles mettent leur mouchoir et leur argent. Un sac de velours, de soie. Un sac de cachemire. Sac en filet. Sac brodé. Joli sac. Les cordons du sac. Les cordons d'un sac sont ordinairement ornés de glands de soie, d'acier, d'or ou d'argent.

— *Sac de papier.* Poche de papier en forme de sac dont le bas et les côtés sont collés au lieu d'être cousus, et qui sert le plus ordinairement à mettre des bonbons, des épiceries, des drogues. Mettre de la cassonade dans un sac de papier gris.

— Suivi de *à* et d'un substantif, il indique l'usage auquel il sert. *Sac à charbon, sac à farine, sac à avoine, sac à bonbons, sac à papier, sac à chiffons*, signifie Sac propre, destiné à contenir du charbon, de la farine, de l'avoine, des bonbons, etc.

— Suivi de la préposition *de* et de son complément, il exprime, tantôt la matière dont il est fait: Sac de toile, sac de cuir, et alors il y a ellipse de l'adjectif *fait*; tantôt la matière dont il est rempli: Sac de blé, sac d'avoine, sac d'argent, sac d'écus. Un sac de mille francs. Il y a en ce cas ellipse de l'adjectif *plein, rempli*.

— Ce que contient un sac. Un sac de blé, de farine. Les munitionnaires doivent fournir tant de sacs de blé, tant de sacs de farine.

— *Sac de nuit.* Sac où l'on met ses hardes de nuit quand on fait quelque voyage.

— Prat. Sac où l'on met les pièces d'un procès. Sac à pièces. Mettre toutes les pièces dans le sac. Cette partie a chargé tel avocat de son sac. Ce procès contient tant de sacs. Mettre le sac au greffe. Porter le sac au greffe. Retirer le sac du greffe. Charger un avo-

cat de son sac. L'avocat a vu le sac, il est prêt à plaider. Le rapporteur a vu tous les sacs du procès. Ce contrat est la meilleure pièce de son sac. Donner, communiquer son sac. ‖ On dit plus communément aujourd'hui, *les pièces* ou *le dossier*.

—*Sac commun*. Celui où sont les pièces de rebut d'une partie qui n'ont pas été produites. ‖ *Greffier garde-sacs*. Celui qui a le dépôt du greffe, qui est chargé des productions.

—*Habit de toile grossière qu'on porte par pénitence. Les Juifs portaient le sac et le cilice dans les calamités publiques. On dit que saint Hilarion ne lava jamais ni ne quitta le sac dont il était vêtu.

— Grande robe dont se couvrent les pénitents dans leurs cérémonies, dans leurs processions. Sacs noirs, blancs, bleus. Tous les pénitents étaient revêtus de sacs blancs.

— Havre-sac de peau dans lequel chaque fantassin renferme les objets à son usage, et qui se porte sur le dos à l'aide de deux bretelles. Le sac est une partie essentielle de l'équipement. Partir le sac sur le dos.

— Havre-sac analogue à celui des soldats, à l'usage des voyageurs qui voyagent à pied. Voyager un bâton à la main et le sac sur le dos.

— Agric. Quantité de marc qui reste après un pressurage de cidre ou de vin.

— Anat. *Sac lacrymal*. Petite cavité placée au côté interne de l'orbite de l'œil, et qui sert de réservoir à l'humeur fournie par la glande lacrymale. L'ulcération du sac lacrymal cause la fistule lacrymale et empêche le passage des larmes dans le nez.

— Artific. *Sac à poudre*. Enveloppe qui contient la chasse des pots à feu ou à aigrette. ‖ *Sac à feu*. Espèce de bombes ou de carcasses plus propres à mettre le feu que les bombes ordinaires.

— Art milit. *Sac à terre*. Sac plein de terre dont on se sert en faisant les tranchées, logements, batteries et autres travaux de ce genre, pour mettre les soldats à couvert du feu des ennemis. Chaque soldat portait un sac à terre.

— Bot. Corps produit par la soudure des filets des étamines, qui, dans les asclépiadées, recouvre l'ovaire comme un capuchon. Quelques botanistes le nomment couronne, d'autres stylolège. ‖ *Sac anthérifère*. Enveloppe immédiate de la poussière fécondante des mousses. Le sac anthérifère est tétragone dans beaucoup de genres, il embrasse dans d'autres très-étroitement le pédoncule de la capsule, et généralement il conserve la forme extérieure de l'urne.

— Chir. *Sac herniaire*. La portion de membrane qui enveloppe une hernie extérieure.

— Mar. *Sac d'écubier*. Sorte de matelas de toile rembourré de foin ou d'étoupe que l'on emploie pour boucher les écubiers. ‖ *Embarqué en sac*. Se dit des marins qui font un voyage à Terre-Neuve, et qui sont engagés seulement pour travailler à la pêche.

— Pathol. Dépôt d'humeurs, de matière qui se forme en quelque partie du corps auprès d'une plaie ou d'un abcès. Il faut dilater une plaie, de peur qu'il ne s'y forme un sac. Quand une plaie est mal pansée, il s'y fait un sac.

— Pêch. Sorte de filets en manche dont on se sert pour pêcher le petit poisson.

— *Sac à réseau*. Sorte de panier dans lequel les plongeurs mettent les huîtres perlières, pour les rapporter du fond de la mer à la surface.

— Techn. *Sac à noir*. Petite chambre bien calfeutrée, où l'on brûle de la poix-résine pour faire de la fumée.

— *Course en sac*. Divertissement public, dans lequel on fait courir, pour un prix, des gens dont les bras et les jambes sont enfermés dans un sac.

— Hist. angl. *Lord siégeant sur le sac de laine*. Le lord chancelier, président de la chambre des lords. Il est ainsi désigné parce qu'il est assis sur une balle de laine, emblème du commerce de la Grande Bretagne.

— Fig. et pop. Estomac, ventre. Remplir son sac. Vider son sac.

— Prov. *Il faut lier le sac avant qu'il soit plein*. Il faut mettre des bornes à ses projets de fortune. ‖ *C'est un sac percé, on ne le saurait remplir*. Se dit d'un prodigue. ‖ *Avoir la tête dans un sac*. Ignorer tout ce qui se passe. ‖ *C'est la meilleure pièce de son sac*. C'est la chose la plus avantageuse pour lui, celle dont il doit attendre tout le succès qu'il désire.

— Loc. prov. *Juger un procès sur l'étiquette du sac*. Sans voir les pièces ; décider une chose sans se donner la peine de s'en instruire. ‖ *Il faut voir le fond du sac*. Il faut s'instruire de l'affaire à fond, ou il faut aller jusqu'à la conclusion.

Sans voir le fond du *sac* ils prononcent l'arrêt,
Et rangent leurs discours au point de l'intérêt
(Regnier.)

— *Tirer d'un sac deux moutures*. Prendre double profit dans une même affaire. ‖ *Autant pèche celui qui tient le sac que celui qui met dedans*. Le receleur n'est pas moins coupable que le voleur. ‖ Celui qui favorise un malfaiteur devient coupable des mauvaises actions que celui-ci commet. ‖ *Un homme de sac et de corde*. Un scélérat, un filou, un mauvais garnement. Ce proverbe vient du mot *sak*, qui chez les vieux Français signifiait un *forfait*. ‖ *Un sac à vin*, Un ivrogne. ‖ *Prendre quelqu'un la main dans le sac*. Le prendre sur le fait, le surprendre au moment où il commet quelque vol, quelque infidélité. ‖ *Il ne saurait sortir d'un sac que ce qui y est*. Un sot ne peut dire que des impertinences. Un homme mal élevé que des grossièretés. Un méchant homme ne peut faire que de méchantes actions. ‖ *Mettre quelqu'un au sac*. Le mettre hors d'état de répondre aux objections qu'on lui fait. ‖ *Votre affaire est dans le sac*. Tout est préparé pour qu'elle réussisse; on peut la regarder comme terminée. ‖ *Vider son sac*. Dire tout ce qu'on a à dire sur tel sujet, dans telle occasion. Il a vidé son sac, il n'a plus rien à dire. Vider son sac d'anecdotes, de bons mots. ‖ *Il faut trois choses à un plaideur : un sac de papier, un sac d'argent et un sac de patience*. ‖ *Donner à quelqu'un son sac*. Le congédier, le renvoyer brusquement, le mettre dehors. ‖ *Se couvrir d'un sac mouillé*. Faire paraître le tort qu'on a en alléguant de mauvaises excuses, trahir ses défauts en cherchant à les cacher. Métaphore prise de la sculpture, par allusion à la draperie humide qui se colle sur les formes d'une statue.

SAC. s. m. Art milit. Pillage d'une ville prise d'assaut qu'on abandonne à la fureur des soldats. Le sac de Troie. Le sac de Rome. Mettre à sac une ville prise d'assaut. Il se commit de grandes cruautés au sac de cette ville.

SACA. s. m. Ant. or. Nom d'une fête que les Chaldéens célébraient en l'honneur d'Omane.

— Hist. or. Sous-officier des janissaires.

SACANIE. Géogr. Nom donné, dans le moyen âge, à une des quatre provinces de la Morée, comprenant les anciens territoires d'Argos, de Sicyone et de Corinthe.

SACARA. s. m. Relat. Ange du sixième ordre, esprit malfaisant, selon la croyance des Madécasses.

SACARD. s. m. Hist. Terme autrefois employé à Dijon pour désigner les gens qui, en temps de peste, enlèvent et enterrent les morts. Sous prétexte de remplir leur office, les sacards pillaient les maisons abandonnées.

SACARE. s. m. Relat. Petit poids dont on se sert à Madagascar pour l'or et pour l'argent.

SACARTIENNE. s. f. Géogr. anc. Contrée de l'Asie, à l'E. de la Carmanie. Elle comprenait la Drangiane et quelques pays voisins; aujourd'hui le Sedjistan.

SACATILE. adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Membre d'un ordre monastique fondé en 907, par Serry-Sacaty.

SACATO. s. m. Métrol. Mesure agraire employée en Toscane, et valant, ares, 49, 5804.

SACATRA. s. m. Nom donné à l'homme de couleur qui se rapproche le plus du nègre.

SACCADE. s. f. Manég. Secousse violente que le cavalier donne au cheval en tirant tout à coup les deux rênes de la bride, quand le cheval pèse à la main. La saccade est une espèce de châtiment dont il faut user rarement, de peur de gâter la bouche du cheval.

— Par anal. Secousse violente qu'on donne à quelqu'un, en le tirant. Brusque saccade. Il le prit par la cravate et lui donna deux ou trois saccades.

— Se dit par extens. de Tout mouvement brusque et irrégulier. N'avancer que par saccades. Aller par bonds et par saccades. Ce vaisseau, cette voiture ne marche que par saccades.

— Fig. et fam. Rude réprimande, correction rude. Il eut alors une furieuse saccade.

SACCADÉ, ÉE. part. pass. du v. Saccader. S'empl. adjectiv. Ce cheval a été trop saccadé par son cavalier.

— Fig. *Mouvements saccadés*. Mouvements brusques et irréguliers. Ses mouvements sont saccadés.

— *Style saccadé*. Style dont les phrases sont courtes et peu agréables à l'oreille.

SACCADER. v. a. 1re conj. Manég. Donner une saccade, des saccades à un cheval. Saccader un cheval. Vous saccadez trop votre cheval. A force de saccader un cheval, on lui gâte la bouche.

SACCAGE. s. m. Bouleversement, confusion. Ces enfants ont fait un saccage horrible dans ce jardin.

— Amas confus. Un saccage de vieilles marmites, de vieux meubles.

— Anc. cout. Droit de minage

SACCAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Saccager. S'empl. adjectiv. Ville saccagée. Province saccagée. L'Italie et Rome sont même *saccagées* à différentes fois, et deviennent la proie des barbares. (Boss.) Jérusalem fut prise et *saccagée* dix-sept fois; et des millions d'hommes ont été égorgés dans son enceinte. (Chateaub.)

SACCAGEMENT. s. m. Sac, pillage, action de saccager. Empêcher le saccagement d'une ville

SACCAGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous saccageons*, *Je saccageais*, etc. Mettre à sac, mettre au pillage. Saccager une ville, un château, une maison, une province. L'armée a tout saccagé dans cette province. Les Tartares qui courent une province la ruinent et la saccagent. *Saccager* les villes et faire rougir la campagne de sang pour arriver à l'immortalité. (M. Esp.) Ils tuent, ils *saccagent* tout ce qu'ils rencontrent. (Volt.)

— Par exagération, Bouleverser. On a tout saccagé chez moi.

SACCAGEUR. s. m. Celui qui saccage, qui met un pays à feu et à sang. Chez moi, les grands hommes vont les premiers; et les héros les derniers. J'appelle grands hommes tous ceux qui ont excellé dans l'utile et dans l'agréable. Les *saccageurs* des provinces ne sont que des héros. (Volt.)

SACCAIRE ou **SACCAIRIEN.** s. m. Antiq. rom. Se dit des portefaix romains, qui possédaient le droit exclusif de porter les marchandises du port dans les magasins.

SACCAR ou **SACCHAR.** Philol. Nom qui paraît avoir été très-anciennement celui du sucre dans les Indes, et qui depuis a passé dans la langue arabe, grecque et latine.

— *Saccar-mambu*. Nom sous lequel quelques auteurs anciens désignent le suc concret qui se trouve dans le bambou.

— *Saccar-alhusser*. Nom arabe de la substance sucrée que l'on recueille sur le beid-el-ossar, plante d'Egypte et d'Arabie, qui est une espèce d'asclépias.

SACCATIER. s. m. Techn. Celui qui transporte le charbon de terre en sac, dans les forges.

SACCELLAIRE. s. m. Hist. Trésorier, garde de la cassette particulière d'un prince, et qui donnait à la cour, aux soldats, aux ouvriers, aux officiers du prince, et dans l'église aux pauvres, etc., leurs gages ou les aumônes que le prince leur faisait. Les premiers rois de France avaient deux saccellaires.

SACCELLATION. s. f. (rad. *sac*). Méd. Action d'appliquer sur un membre malade des sachets remplis de matières chaudes.

SACCELLIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rhamnoïdes, ayant pour type la saccellie lancéolée, arbre à feuilles alternes et à fleurs disposées en grappes axillaires, qui croît dans les Andes du Pérou.

SACCELLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *saccus*, sac, bourse; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un sac.

SACCHARATE. s. m. Chim. V. OXALATE.

SACCHAREUX, EUSE. adj. (du lat. *saccharum*, sucre). Chim. Qui tient à la nature du sucre.

SACCHARICOLE. adj. des 2 g. (pr. *çak-ka-ri-co-le*; ét. lat., *saccharum*, sucre; *colo*, je cultive). Où l'on cultive la canne à sucre ou la betterave pour en extraire du sucre. Pays saccharicole.

— Qui cultive la canne à sucre. Colonies saccharicoles.

SACCHARIDÉ. s. m. (pr. *çak-ka-ri-dé*; du lat. *saccharum*, sucre). Pharm. Préparation dans laquelle le sucre sert d'intermède.

SACCHARIDES. s. m. pl. Famille de composés ternaires organiques, qui comprend les diverses espèces et variétés de sucre.

SACCHARIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *çak-ka-ri-fè-re*; ét. lat., *saccharum*, sucre; *fero*, je porte). Bot. Qui produit ou donne du sucre.

SACCHARIFIABLE. adj. des 2 g. (pr. *çak-ka-ri-fi-able*). Qui peut être saccharifié, converti en sucre. Substances saccharifiables.

SACCHARIFICATION. s. f. (pr. *çak-ka-ri-fi-ka-ci-on*). Chim. Conversion en sucre. La saccharification d'une substance.

SACCHARIFIÉ, ÉE part. pass. du v. Saccharifier. S'empl. adjectiv. Substances saccharifiées.

SACCHARIFIER. v. a. 1re conj. (pr. *çak-ka-ri-fi-é*). Chim. Convertir en sucre. Saccharifier une substance. ‖ SE SACCHARIFIER. v. pron. Etre converti en sucre. Les matières qui peuvent se saccharifier. L'amidon se *saccharifie* quand on le traite par l'acide sulfurique. (Jourdan.)

SACCHARIN, INE. adj. (pr. *çak-ka-rin*). Chim. Qui contient du sucre, qui en a les caractères. Substances saccharines.

— Qui concerne le sucre. Industrie saccharine. Commerce saccharin. Appareil saccharin.

— Bot. Qui contient du sucre. Plante saccharine. Les plantes saccharines sont pleines de saveur. ‖ Qui est couvert d'une poussière blanche qu'on a comparée à du sucre en poudre. Isarie saccharine. ‖ Qui affecte la forme du sucre cristallisé. L'exidie saccharine.

— Zool. Qui aime le sucre. Animaux saccharins. Le lépisme saccharin.

SACCHARINÉ, ÉE. adj. (pr. *çak-ka-ri-né*). Bot. Qui ressemble à la canne à sucre. ‖ SACCHARINÉES. s. f. pl. Groupe de graminées ayant pour type la canne à sucre.

SACCHARITE. s. m. (pr. *çak-ka-ri-te*). Écon. dom. Espèce de vin fait avec du sucre et de la cannelle.

SACCHARIVORE. adj. des 2 g. (pr. *çak-ka-ri-vo-re*; du lat. *saccharum*, sucre; *voro*, je mange). Qui vit de sucre.

SACCHAROÏDE. adj. des 2 g. (pr. *çak-ka-ro-ide*; du lat. *saccharum*, sucre; et du gr. εἶδος, apparence). Qui a l'apparence du sucre.

SACCHAROL. s. m. (pr. *çak-ka-rol*; du lat. *saccharum*, sucre). Pharm. Le sucre considéré comme excipient.

SACCHAROLÉ, ÉE. adj. Pharm. Qui a le sucre ou le miel pour excipient ou pour principe prédominant. Médicament saccharolé.

— S'empl. plus souvent substantiv. Les grains, les tablettes, les pastilles, les condits, sont des saccharolés solides; les conserves, les électuaires, les opiats, les pâtes, les gelées sont des saccharolés mous. Les sirops sont des saccharolés liquides.

SACCHAROLINITE. s. m. (pr. *çak-ka-ro-li-ni-te*; du lat. *saccharum*, sucre). Pharm. Médicament magistral sucré, dont le volume est peu considérable.

SACCHAROLIQUE. adj. des 2 g. (pr. *çak-ka-ro-li-que*). Qui a le caractère d'un saccharolé.

SACCHAROLITE. s. m. Pharm. Préparation magistrale avec le sucre.

SACCHAROLITIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Qui a le caractère d'un saccharolite.

SACCHAROLOGIE. s. f. (pr. *çak-ka-ro-lo-gie*; du lat. *saccharum*, sucre; et du gr. λόγος, discours). Didact. Traité du sucre. La Saccharologie de A. Sala.

SACCHAROMAZE. s. f. (pr. *çak-ka-ro-ma-ze*). Pharm. Pâte médicamenteuse sucrée.

SACCHARON. s. m. (pr. *çak-ka-ron*). Nom sous lequel les Grecs connaissaient le sucre. Ils l'avaient emprunté des Arabes, qui l'avaient eux-mêmes pris des Indiens. Dioscoride, en traitant des diverses espèces de miels, termine son article par ces mots : Il y a une sorte de miel congelé qu'on appelle saccharon. On le trouve dans des roseaux aux Indes et dans l'Arabie heureuse.

SACCAROPHORE. adj. des 2 g. (pr. *çak-ka-ro-pho-re*; ét. lat., *saccharum*, sucre; et du gr. φέρω, je porte). Bot. Qui porte du sucre.

— s. m. Nom donné particulièrement à la canne à sucre.

SACCHARURE. s. f. (pr. *çak-ka-ru-re*; du lat. *saccharum*, sucre). Pharm. Médicament résultant de l'union du sucre avec une substance dissoute dans de l'alcool ou de l'éther.

SACCHI (Andréa). (pr. *çak-ki*). Peintre célèbre, né à Rome en 1599; fut élève de l'Albane. Il mourut en 1661.

SACCHINI (Antonio-Maria-Gaspardo). (pr. *çak-ki-ni*). Célèbre compositeur né à Naples en 1735, mort à Paris en 1786.

SACCHOLACTATE. s. m. (pr. *çak-ko-lac-ta-te*; ét. lat., *saccharum*, sucre; *lac*, lait). Chim Genre de sels qui sont produits par l'acide saccholactique.

SACCHOLACTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *çak-ko-lak-ti-que*). Qui s'obtient au moyen du sucre et du lait.

— S'est dit particulièrement de l'acide mucique, parce que c'est du sucre de lait qu'on l'a d'abord obtenu.

SACCHOGOMMITE. s. f. (pr. *çak-ko-gom-mi-te*). Principe sucré de la réglisse. La sacchogommite est aussi nommée glycyrrhizine.

SACCIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *saccus*, sac; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un sac.

SACCIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *saccus*, sac; *fero*, je porte). Bot. Qui porte un sac ou quelque organe en forme de sac.

SACCOMYS. s. m. Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des rongeurs, de la division des claviculés, renfermant de petits animaux qui habitent l'Amérique méridionale. Ils ont des abajoues; les pieds ont cinq doigts, armés d'ongles fouisseurs. L'espèce la plus remarquable, le saccomys amphophyle, est d'un brun-fauve clair, présentant une teinte plus foncée sur les abajoues et les membres; le bout du museau, le dessous du corps et de la queue sont d'un blanc roussâtre.

SACCOPHORE. adj. et s. (du gr. σάκκος, sac; φέρω, je porte). Nom donné à des hérétiques qui se couvraient d'un sac en signe de pénitence. ‖ SACCOPHORES. s. m. pl. Moll. Classe de mollusques acéphales, qui correspond aux acéphales nus et aux tuniciers.

SACCHOPTÉRYX. s. m. Mamm. Genre de mammifères chéiroptères que l'on rapporte quelquefois au genre taphien

SACCULAIRE. s. m. (du lat. *saccus*, bourse). Hist. Il s'est dit de ceux qui employaient les maléfices, ou plutôt l'escamotage, pour tirer l'argent de la bourse de leurs dupes.

SACCULE. s. m. (du lat. *sacculus*, diminutif de *saccus*, sac). Bot. Espèce de sac, clos de toutes parts, que, dans certains embryons endorrhizes, l'extrémité radiculaire, arrêtée dans son développement, forme en se réfléchissant sur elle-même, et qui enveloppe tout l'embryon.

SACE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Sarmatie asiatique, à l'ouest de l'Imaüs. Les Perses ont appelé Saces tous les peuples que les Grecs désignaient sous le nom de Scythes.

SACÉES. s. f. pl. Antiq. or. Fêtes des Babyloniens, instituées en l'honneur de la déesse Anaïtis et en mémoire d'une victoire remportée sur les Saces. Elles duraient cinq jours, pendant lesquels les esclaves commandaient à leurs maîtres.

SACELLAIRE. s. m. (du lat. *sacellarius*, rad. *saccus*, sac, bourse). Antiq. gr. Titre d'un officier de l'Eglise de Constantinople, qui avait soin des lieux sujets à clôture, tels que les prisons du patriarche et les monastères de filles.

SACELLE. s. m. (du lat. *sacellus*, petit sac). Bot. Fruit monosperme dans lequel la graine est revêtue d'une enveloppe membraneuse.

SACELLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sacellus*, petit sac; *forma*, forme). Bot. Qui a la

forme d'un petit sac. Se dit particulièrement de [illegible] de la radicule formant une poche dans laquelle est contenu l'embryon, et au nectaire [illegible] constitue une sorte de bourse dans laquelle [illegible] se trouve contenu avant son entier développement.

SACELLUM s. m. (pr. *sa-cel-lo-me*). Petite chapelle fermée et sans toit.

SACÈNE s. f. Antiq. rom. [illegible] hache propre aux sac[illegible].

SACERDOCE s. m. (du lat. *sacerdos*, prêtre). Ordre et caractère de prêtre se donnant dans l'Église romaine le pouvoir de dire la messe et d'absoudre les pénitents. La sainteté [illegible] La puissance du [illegible] La dignité, l'excellence du sacerdoce. La vocation du sacerdoce. Les devoirs, les fonctions du sacerdoce. Les évêques ont [illegible] la plénitude du sacerdoce. La préparation pour le *sacerdoce* n'est pas une application de quelques jours, mais une étude de toute la vie. (Boss.) L'humilité du père Bourgoing [illegible] à recevoir [illegible] du Saint-Esprit, il aspirait [illegible] à la perfection [illegible] (Id.) Combien voit-on de prêtres indignes du *sacerdoce* [illegible] et sans [illegible] (Fléch.) Dieu nous commande de respecter ses ministres, parce qu'ils portent le caractère de son *sacerdoce* éternel. Id. La judicature est une espèce de *sacerdoce* où il n'est pas permis de [illegible] l'ordre du ciel. (Id.) [illegible] de la [illegible] de son [illegible] L'épiscopat, si l'on en juge par le relâchement des derniers temps, est un titre pompeux, mais vide, qui retient tous les honneurs du *sacerdoce*, et en dédaigne les autres les fatigues. (Id.)

— Ministère de ceux qui, dans l'ancienne loi, avaient le pouvoir d'offrir à Dieu des victimes pour le peuple. Les prêtres de l'ancienne loi recevaient le sacerdoce par le droit d'une naissance charnelle. Le sacerdoce [illegible] Melchisédech et d'Aaron n'était que la figure du vrai sacerdoce de Jésus-Christ.

— Se dit aussi de ceux qui, parmi les païens, offraient des victimes [illegible] aux faux dieux. Le sacerdoce [illegible] avec l'empire.

— Corps ecclésiastique. Les querelles du sacerdoce et de l'empire. Que [illegible] paisibles dans l'exercice de leurs fonctions, voient l'autorité de l'empire donner les mains à celle du *sacerdoce*. (Mass.) Quand les rois ont voulu usurper sur la [illegible] au *sacerdoce*, ils ont [illegible] l'Église, loin d'y remédier. (Id.)

SACERDOCRATIE. s. f. (pr. *ça-cer-do-kra-cie*; du lat. *sacerdos*, prêtre; et du gr. κράτος, force, puissance). Néol. Puissance sacerdotale; gouvernement des prêtres.

SACERDOTAGE. s. m. (du lat. *sacerdos*, prêtre). Nom employé par quelques auteurs pour exprimer l'influence que certains prêtres exercent dans les familles au sein desquelles on les reçoit.

SACERDOTAL, ALE. adj. (rad. *sacerdoce*). Qui appartient au sacerdoce. Ornements sacerdotaux. Fonctions sacerdotales. Ordination sacerdotale. La dignité sacerdotale. Un homme vénérable venait après eux, revêtu des habits *sacerdotaux*. (Bouh.) Le père Bourgoing entra sans délibérer dans le dessein glorieux de l'Oratoire de Jésus, qui avait pour fondement le désir de la perfection *sacerdotale*. (Boss.) C'est un grand avantage qu'il [illegible] plu à notre Sauveur de naître d'une race illustre par la glorieuse union du sang royal et *sacerdotal*. (Id.)

— Antiq. égypt. *Lettres sacerdotales*. Nom qu'on donnait à une espèce de caractère autrement dit hiératique. V. ce mot.

— Antiq. rom. *Jeux sacerdotaux*. Jeux publics donnés au peuple par les prêtres, dans certaines provinces.

— Hist. anc. *Caste sacerdotale*. Division de la population égyptienne qui était dépositaire de toutes les connaissances scientifiques et qui dirigeait toute l'action gouvernementale. Le roi était choisi par la caste sacerdotale et par la caste des guerriers.

— SACERDOTAL. s. m. Prêtre principal des faux dieux, dans une province, à l'époque de la décadence de l'empire. Sous les empereurs chrétiens, les sacerdotaux n'eurent plus d'autre emploi que d'ordonner les jeux publics.

SACERDOTE. adj. et s. des 2 g. (du lat. *sacerdos*, prêtre). Hist. S'est dit quelquefois [illegible] membres de la caste sacerdotale, surtout chez les Egyptiens et chez les Juifs.

SACHANT. part. prés. du v. Savoir. Il sert à former l'impératif et le présent du subjonctif. *Sache, sachons, sachez. Que je sache, que tu saches, qu'il sache, que nous sachions, que vous sachiez, qu'ils sachent.* V. SAVOIR.

SACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Sacher. S'emploie adjectiv. On dit mieux *ensaché*.

SACHÉE. s. f. (rad. *sac*). Ce qu'un sac peut contenir. Une sachée de blé. Une sachée de noix, de pois. Les tortues quittent la mer pour aborder aux mêmes rivages, et [illegible] des *sachées* d'œufs dans leurs sables chauds. (B. de St.-P.)

SACHELET. s. m. (diminut. de *sac*). Petit sac. Ce mot est vieux.

SACHEM. s. m. (pr. *ça-chème*). Relat. Nom donné aux vieillards ou conseillers chez quelques peuplades américaines. Un sachem. Des sachems. Un vénérable sachem. Que prétends-tu? songes-tu bien que je suis la fille d'un redoutable *sachem*? (Chateaub.)

SACHER. v. a. 1re conj. (rad. *sac*). Mettre en sac. On dit mieux *ensacher*. V. ENSACHER.

SACHET. s. m. (pr. *sa-che*; diminut. de *sac*). Petit sac. Ordinairement on met les senteurs dans un sachet. Porter du camphre dans un sachet, pour se préserver d'une maladie contagieuse. Poncer avec un sachet rempli de charbon pilé. Depuis Anastase, on voit à la main des empereurs un *sachet* ou rouleau long et étroit dont il n'est pas [illegible] le mystère. (Joubert.)

— Remède topique composé d'herbes ou de drogues enfermées dans un petit sac de toile, et qu'on met sur quelque partie malade.

— Nom que l'on a donné à des religieux de l'ordre de la pénitence de Jésus-Christ, ou de l'ordre du sac. Ce nom leur venait de ce qu'ils étaient revêtus de [illegible] faites en forme de sac.

SACHETTE. s. f. Religieuse de l'ordre de la pénitence ou du sac. Les sachettes avaient une maison à Paris, dans une rue qui fut appelée depuis rue des Sachettes.

SACHS (Hans). Célèbre trouvère de l'Allemagne, né à Nuremberg en 1494, mort en 1576. Ses [illegible] se distinguent par de la naïveté, de la chaleur [illegible] empreintes d'un [illegible]

SACIDION s. m. Bot. Genre de champignons [illegible] et [illegible] peu convexe.

SACIEN, IENNE. adj. et s. Nom des membres d'une secte hérétique. Les [illegible] mêmes que [illegible]

SACKI ou **SAC[illegible]** s. m. Relat. Bière de riz en usage au Pérou.

SACLÈS Hist. [illegible] Nom que [illegible] Mages [illegible]

SACOCHE. s. f. (rad. *sac*). Nom qu'on donne à deux bourses [illegible] et dont les courriers et autres [illegible] servent en voyageant.

— Sac de toile [illegible] les porteurs d'argent des maisons de [illegible] de commerce mettent les espèces qu'ils sont chargés de donner ou de recevoir en paiement.

— Le sac et ce qu'il contient. Une bonne sacoche.

SACOLÈVE. s. m. Mar. Navire du Levant propre aux Turcs et aux Grecs. Il est peu élevé de l'arrière et a trois mâts. Le grand mât, placé au [illegible] est [illegible]

SACOME. s. m. (de l'ital. *sacoma*, même sens). Moulure en saillie. Profil, calibre de cette moulure.

SACOUNTALÂ. Temps hér. ind. Fille d'une Apsara et d'un prince descendant de Cousika; elle épousa Douchmanta, qui, sous l'influence d'un charme, l'abandonna bientôt; au bout de quelques années, Douchmanta se souvint de son épouse et la reprit avec lui. C'est le sujet d'un drame intitulé *Sacountalâ*.

SACONITE. s. f. Moll. Genre de corps organisés de la famille des [illegible] ayant pour type la saconite granulaire, animal très-singulier qu'on a trouvé fossile, souvent amassé, mais séparé, dans un grès calcaire en Amérique.

SACQUAGE. s. m. (rad. *sac*). Anc. jurispr. Droit qu'on levait sur les sacs de sel, de grains et d'autres espèces de [illegible]

SACQUIER. s. m. Anc. prat. Officier dont l'emploi spécial, dans quelques ports de mer, était de faire charger les vaisseaux qui emportaient du sel et du grain, et décharger ceux qui apportaient ces denrées.

SACRAIRE. s. m. S'est dit quelquefois pour Sacrarium.

SACRAMENTAIRE s. m. Nom d'une secte de réformés qui ont publié des opinions contraires à celles des catholiques touchant l'eucharistie. Ce que Zwingle nous prêche avec ses *sacramentaires* [illegible] compatir avec les principes de la religion chrétienne, tels qu'on les a vus dans tous les [illegible] et dans tous les climats du monde. (Bossuet.)

— *Guerre des* [illegible] Se dit de la [illegible] qui éclata [illegible] 1524 [illegible] chefs des réformés Luther, Carlostadt, Zwingle, Munster, Storck.

— Philol. S'est dit [illegible] d'un livre ecclésiastique qui contenait toutes les prières et cérémonies qui se pratiquaient en célébrant la [illegible] l'administration des sacrements. Le pape [illegible] est le premier auteur du Sacramentaire.

SACRAMENTAL, ALE, ou **SACRAMENTEL, ELLE.** adj. (rad. *sacrement*). Qui appartient à un sacrement. Mot sacramentel. Les [illegible] les paroles sacramentelles, sacramentales. Les espèces sacramentelles, sacramentales. Confession [illegible] sacramentelle, sacramentale. Les paroles sacramentelles ont la vertu de convertir le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ. L'enfant qui [illegible] et de la manducation [illegible] sacramentelle, et de la manducation spirituelle, [illegible] (Pélliss.)

— Fig. et abusiv. *Paroles sacramentelles* Paroles que dit un supérieur, et qui sont décisives et essentielles, qui rendent une affaire conclue et irrévocable. L'affaire est conclue, il a dit les mots sacramentaux, les paroles sacramentales.

— Hist. *Charte sacramentelle* ou *de serment*. En général, toute charte ou acte par lequel on contractait une obligation sous la religion du serment. [illegible] S'est dit particulièrement sous les [illegible] dans le [illegible] le serment [illegible] preuve de la vérité du fait [illegible]

SACRAMENTALEMENT ou **SACRAMENTELLEMENT.** adv. D'une manière sacramentelle. Le corps de Jésus-Christ est réellement et [illegible] dans l'eucharistie.

SACRARIUM s. m. (pr. *sa-cra-ri-o-me*; rad. *sacer*, sacré). Antiq. rom. Chapelle qui, dans les maisons particulières, chez les anciens, était consacrée à quelque divinité, ou à plusieurs dieux.

— Partie des temples où l'on déposait les objets nécessaires au culte. Le sacrarium était comme la sacristie des temples païens.

SACRATA. adj. f. (du lat. *sacer*, sacré). Antiq. rom. Se disait chez les Romains des lois dont les transgresseurs étaient dévoués aux dieux infernaux. La loi sacrata portée sur le mont Sacré, l'an 443 av. J.-C., ordonnait que le peuple nommerait chaque année cinq tribuns pour [illegible] consuls, que leur personne serait sacrée et qu'ils seraient choisis parmi le peuple.

SACRÉ. [illegible]

SACRE s. m. (du lat. *sacer*, sacré). Cérémonie religieuse qui se pratique à l'égard de quelques souverains, et qui répond à celle que dans d'autres pays on nomme couronnement ou inauguration. Cette cérémonie est très-ancienne [illegible] chez les Hébreux. Les princes chrétiens ont imité cet exemple [illegible] de Dieu [illegible] de nos rois [illegible] Reims. [illegible] grands dignitaires du royaume. Le prieur de Saint-Rémi portait en pompe la sainte ampoule qui se conservait dans son monastère. L'archevêque de Reims s'avançait vers le prince, qui [illegible] et après [illegible] il le sacrait roi et lui [illegible] la révolution [illegible] celui de Napoléon à Notre-Dame de Paris, et celui de Charles X à Reims.

— La cérémonie dans laquelle on sacre un évêque. Assister au sacre d'un évêque.

— Hist. relig. S'est dit en plusieurs endroits de la procession qui se faisait le jour du Saint-Sacrement. Le sacre d'Angers.

SACRE. s. m. Fauconn. Nom d'un oiseau de proie. Le sacre est le troisième des oiseaux de proie. Il est excellent pour la volerie des champs, mais fort difficile à traiter. Le sacre est propre au vol du milan, du héron, des lièvres et autres oiseaux de montée.

— Loc. prov. On dit quelquefois, en parlant d'un homme de méchante vie et de mauvaises manières, *c'est un sacre, un vrai sacre, il se conduit comme un sacre*. Cette expression est fautive, la métaphore manque de justesse. Le sacre, oiseau de proie, est [illegible] la rapacité, mais ne jure pas plus qu'une oie. Quelques personnes même, trompées par la [illegible] du mot [illegible] *comme un sacre*. Nos pères avaient le même proverbe, mais y attachaient un sens plus logique. Nous disons, *c'est un sacre*, *c'est un [illegible] sacre*, de celui qui, en quelque lieu qu'il puisse mettre les mains, happe tout, râfle tout, râfle tout; et en somme, nous ne parlons pas sans raison; car anciens [illegible] le sacre pour le plus hardi et le plus vaillant entre les oiseaux de proie. (H. Estienne.)

— Anc. art. milit. [illegible]

SACRÉ, ÉE. part. pass. du v. Sacrer. S'emploie adjectiv. L'évêque a été sacré. Le roi a été sacré à Reims. Napoléon fut sacré à Notre-Dame de Paris.

— Outre cette signification du verbe, il veut dire aussi: Qui [illegible] Les vases sacrés. Les lieux sacrés. Le saint et sacré concile. Les auteurs sacrés et les auteurs profanes. [illegible] aux monuments de Geoffroy et de [illegible]

[illegible]

— [illegible] la religion, le culte [illegible] des Egyptiens [illegible] Les oies sacrées du Capitole. Le feu sacré de Vesta. Les Grecs, dans tous leurs temples, entrent des bains *sacrés*. Il y a bien de la différence entre un oignon *sacré* et un oignon sucré. (Volt.) Les prêtres d'Egypte nourrissaient-ils un [illegible] *sacré*, un chien *sacré*, un [illegible] *sacré*? (Id.) Les Romains [illegible] aussi des [illegible] *sacrés*. Ils [illegible] les lieux de [illegible] (Id.)

— Qui est saint. Le nom [illegible] plus *sacré* parmi les Egyptiens était celui que les Hébreux adoptèrent. (Volt.) On voit [illegible] *sacré* [illegible] richesses. (Montesq.)

[illegible]

— Qui est consacré à la Divinité par une religion quelconque. Lorsqu'on suspend aux voûtes *sacrées* [illegible] les drapeaux sanglants pris sur l'ennemi. (Id.) J'eus [illegible] de revoir le [illegible] *sacré* [illegible] du calvaire. (Chateaub.) [illegible] de ces deux *sacrés*? (Id.)

[illegible]
Vont contre les [illegible]
(F. Bray.)

— Sanctionné par la religion et la morale. Vos [illegible] parce que les étaient purs, désintéressés, et que vous avez sur Virginie des droits *sacrés*. (B. de St-P.) [illegible] (X. Marmier.)

— [illegible]

[illegible]

— Que l'on doit respecter [illegible] La terre sacrée [illegible] Un [illegible] sacré [illegible] maternité malheureuse. [illegible] Cette erreur devint enfin sacrée, et l'on bâtit des temples à des chimères. (Volt.) Ils supposent, d'après des autorités [illegible] que cette terre a existé avec [illegible] harmonies. (B. de St-P.)

[illegible]

— Qui [illegible] respect religieux. L'esprit s'arrête avec respect devant ces barrières sacrées qu'il ne franchira jamais. Le [illegible] (Chateaub.)

[illegible] Gaulois,
[illegible] sacrés des bois. (A. [illegible])
[illegible] sacrés.
(Millevoye.)

— Qu'on ne doit point divulguer. Un secret confié à un ami est une chose sacrée.

— A quoi on ne doit point ou on ne veut point toucher. Il a une somme d'argent à laquelle [illegible] c'est une chose sacrée pour lui. Malheur à qui [illegible] le rôle [illegible] (B. Constant.)

— Se dit des personnes que leur qualité rend inviolables. La personne du roi est inviolable et sacrée. La [illegible] doit être sacrée pour ses enfants. Un [illegible] est un objet sacré pour tous les partis. Mais non, il ne l'est point, ô [illegible] *sacrés*. (F. Bellj.)

[illegible] de tes cèdres antiques,
Prêtres sacrés, [illegible] (Racine.)

[illegible]
[illegible] (Boileau.)

— Féraud a dit: Sacré peut-il se dire des personnes? J'ai peine à le croire. J'ose ne pas approuver ce vers de Racine:

[illegible] le nom.

[illegible] dire *sacré* des [illegible] les sacrés interprètes [illegible] un dieu sacré. L'idée [illegible] le sacré.

— On dit aussi [illegible] du roi [illegible] sa personne *sacrée*. (Boss.) Quelle main, quelle sacrée, osa toucher à la couronne de saint Louis? (Id.) On [illegible] baisser sa tête sacrée aux pieds des pauvres. (Id.)

— [illegible] aux imprécations, aux blasphèmes [illegible] plus [illegible] le plus bas, le plus grossier [illegible] On ne l'entend [illegible] des gens sans éducation, et dans des [illegible] à celles-ci: Sacré-Dieu! Sacré [illegible]! Sacré coquin! Sacré [illegible]! Sacré bête. On doit remarquer que [illegible] sens l'adjectif précède le substantif. C'est [illegible]

en bonne part, il faut avoir soin de le faire suivre. On trouve cependant dans le haut style des exemples où *sacré* employé en bonne part se trouve avant le nom.

Non, vous n'espérez plus de nous revoir encor,
Sacrés murs que n'a pu conserver mon Hector. (Rac.)

Mais quel sentiment d'Andromaque, qui tue le, est si beau, si tout haut, qu'il anticipe les spectateurs, et ne laisse voir que la poésie de cette expression *sacrés murs*, laquelle rappelle l'origine de ces murs bâtis par les dieux. Racine a pris plaisir à répéter cette forme.

..... Et je vis, et je soutiens la vue
De ce sacré soleil dont je suis descendue.

Dieu qui fait trembler ..... tyrans,
Sauvez Aman qui tremble à vos sacrés genoux.

‖ Dans ces vers encore *sacré* est beau devant le substantif.

Faut-il que sur le front d'un profane adultère
Brille de la vertu le sacré caractère. (Boileau.)

— On peut remarquer du temps de Racine, le mot *sacré* placé devant le substantif ne produisait pas l'effet de ..... qu'il a aujourd'hui. Ce pendant des poètes bien postérieurs à Racine en ont fait un usage fréquent.

Et qui te porte à leur sacré caractère,
Qu'ils .... lycée ..... porter ses pas?
(Destouches.)

On ne se voit guère qu'en vers : toutefois, quelques auteurs l'ont employé avant le substantif, même en prose dans style noble. Malheur à moi, si j'interrompais les *sacrés* mystères pour faire un éloge profane. (Fléch.)

— *Cela m'est sacré.* J'ai pour cela le plus grand respect, la plus grande vénération. Il peut trancher mes jours, les siens me sont *sacrés*. (V.) L'oiseau, sous l'aile de sa mère, ne m'est pas plus *sacré* que l'infortuné que tu réchauffes de ta pitié. (B. de St-P.) Il distribuait par la miséricorde ce qu'il avait acquis par la justice : cette portion de son bien lui était *sacrée*. (Fléch.) Les amusements de certains magistrats sont comme la partie *sacrée* de leur vie, à laquelle on n'oserait toucher. (Id.) Près de leurs passions rien ne me fut *sacré*. (Rac.)

— *C'est un homme qui n'a rien de sacré, qui n'épargne rien, pas ce qu'il y a de plus sacré au monde.* Se dit d'un homme qui n'est retenu sur rien, par aucun respect de morale ni de religion.

Près de leurs passions rien ne me fut sacré.
De mes ..... et de ..... ai ..... à mon gré. (Rac.)
La fière ambition dont il est dévoré
Est inquiète, ardente, et n'a rien de sacré. (Voltaire.)

— Fig. *Feu sacré.* V. FEU.

— *Ordres sacrés.* La prêtrise, le diaconat, le sous-diaconat, par opposition aux ordres mineurs.

— *Les livres sacrés.* L'Ancien et le Nouveau Testament. Ils raisonnaient peu sur ces livres *sacrés*. (B. de St-P.) ‖ *Les lettres sacrées.* L'étude et la connaissance de ces livres et de la religion. ‖ *L'histoire sacrée.* L'histoire sainte, par opposition à l'histoire profane.

— *Langue sacrée.* Langue dans laquelle sont écrits les ouvrages qui traitent d'une religion. Leur langue *sacrée*, inconnue au peuple, ne laissait le dépôt de la science qu'entre leurs mains. (Volt.) Ce livre est écrit dans l'ancienne langue *sacrée* des Chaldéens. (Id.)

— *Le sacré collège.* Le collège des cardinaux. ‖ *La sacrée faculté.* S'est dit pour La faculté de théologie ‖ *Sacrée majesté.* Titre qu'on donne à l'empereur d'Autriche, mais seulement quand on lui parle.

— Diplom. *Écriture sacrée.* Dénomination sous laquelle Diodore et Hérodote comprennent les écritures égyptiennes, que Clément d'Alexandrie appelle hiératique et hiéroglyphique. ‖ *Sacré diplôme.* Patente ou brevet par lequel les empereurs conféraient une dignité vacante.

— Anat. Qui a rapport à l'os sacrum. Face sacrée du coccyx. Trous sacrés. Canal sacré. Nerfs sacrés. Cordon lombo-sacré. Plexus sacré. Artères sacrées antérieures. Artères sacrées latérales.

— Pathol. *Mal sacré.* L'épilepsie ‖ *Feu sacré.* L'érysipèle.

— Géogr. anc. *Mont Sacré.* Petite montagne située à 4 kilom. de Rome, vers le N.-E., près de la voie Nomentane. Elle est célèbre par les deux retraites qu'y fit le peuple, fatigué du despotisme des patriciens. La première eut lieu l'an 493 av. J.-C., et se termina lorsque le sénat eut consenti à l'institution des tribuns du peuple ; la deuxième eut lieu l'an 449 av. J.-C., et amena le renversement des décemvirs. On l'appela mont Sacré, parce que les transgresseurs des lois qui y furent portées furent dévoués aux dieux infernaux.

— Hist. *Guerre sacrée.* Nom donné à des guerres entreprises par les puissances de la Grèce, sous prétexte de défendre le temple de Delphes, ou de tirer vengeance de ses profanateurs. On en compte deux principales, la première eut lieu de 448 à 446 av. J.-C., et la lutte fut entièrement entre Sparte et Athènes ; les Phocéens, qui en pillant le temple de Delphes avaient donné lieu à la guerre, n'y jouèrent que le rôle d'auxiliaires ; la deuxième fut conduite contre les Phocéens, qui avaient labouré les terres consacrées à Apollon, et qui furent condamnés comme profanateurs par les amphictyons. ‖ *Bataillon sacré.* Corps de trois cents guerriers thébains renommés par leur valeur : ils étaient nourris aux frais de l'État. Le bataillon sacré fut détruit à Chéronée en 338. ‖ Cette dénomination s'est depuis appliquée à des corps d'élite, chez les nations modernes, et ceux qui se formèrent dans des retraites et des déroutes, pour sauver les débris d'une armée. Il y avait entre eux une alliance militaire, semblable à ce qu'on raconte du bataillon *sacré* des Thébains. (Anquetil.)

— Antiq. gr. *Voie sacrée.* Route d'Élis à Olympie.

— Antiq. rom. *Voie sacrée.* Une des rues de Rome, où s'était jurée l'alliance entre Romulus et Tatius. La voie Sacrée conduisait au Capitole.

SACRÉ. s. m. Ce qui est sacré. Il mêle dans ses ouvrages le sacré et le profane. La langue du détracteur est un feu dévorant, qui exerce sa fureur sur le *sacré* comme sur le profane. (Mass.)

SACREMENT. s. m. (du lat. *sacramentum*, serment). En général, signe d'une chose sainte ou sacrée. Pour réunir les hommes dans une religion quelconque, il faut les attacher par des sacrements. La loi de nature avait ses sacrements, tels que l'offrande du pain et du vin pratiquée par Melchisédech. Dans la loi de Moïse, la circoncision, l'agneau pascal, la consécration des prêtres, les purifications, étaient autant de sacrements. Dans le paganisme, les lustrations étaient pour ainsi dire des sacrements.

— Particulièrement. Les sept sacrements institués par Jésus-Christ pour conférer la grâce dont ils sont le signe sensible. Les sept sacrements sont : le baptême, la pénitence, l'eucharistie, la confirmation, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage. Les théologiens distinguent dans les sacrements la matière et la forme. Outre la grâce sanctifiante que produisent tous les sacrements, trois impriment à l'âme un caractère ineffaçable, et à cause de cela ne peuvent pas être réitérés, ce sont le baptême, la confirmation et l'ordre. Les ministres des sacrements. L'effet du sacrement. L'usage des sacrements. Administrer les sacrements. S'approcher des sacrements. Fréquenter les sacrements. Profaner les sacrements. Madame demanda elle-même les sacrements de l'Église, a ..... avec componction, l'extrême-onction avec crainte et puis avec confiance. (Boss.) L'humble princesse Anne ..... par ..... permis d'approcher d'abord des saints sacrements. (Id.) Des sacrements reçus avec ces sentiments d'une ..... exemplaire. (Id.) Loin d'en cette piété d'imitation qui fait servir les *sacrements* de Jésus-Christ à l'ambition et à la fortune des pécheurs. (Id.) ‖ *Le saint sacrement de l'autel*, ou absol., *le Saint-Sacrement.* L'eucharistie. Adorer le Saint-Sacrement. Voiler le Saint-Sacrement pendant le sermon. Porter le Saint-Sacrement aux malades. Exposer le Saint-Sacrement. Porter le Saint-Sacrement en procession. La fête du Saint-Sacrement. La bénédiction du Saint-Sacrement. L'octave du Saint-Sacrement. L'office du Saint-Sacrement. La présence de Jésus-Christ au Saint-Sacrement de l'autel.

— *Fête du Saint-Sacrement.* Fête que célèbre l'Église catholique en mémoire de l'institution du sacrement de l'eucharistie. Cette fête fut établie en 1264 par le pape Urbain IV, qui la fixa au premier jeudi d'après l'octave de la Pentecôte. Elle ne fut définitivement confirmée qu'en 1316, sous Jean XXII, et on ne commença à l'observer en France qu'en 1318. Cette fête est particulièrement distinguée par les processions solennelles où l'on porte avec éclat par les rues le corps de Jésus-Christ. La fête du Saint-Sacrement s'appelle aussi *Fête-Dieu* ‖ *Congrégation du Saint-Sacrement.* Réforme de l'ordre de Saint-Dominique faite en France par le Père Antoine le Quien, dit du Saint-Sacrement. ‖ *Religieuses du Saint-Sacrement.* Religieuses dont la fin principale est l'adoration du Saint-Sacrement de l'autel. L'adoration perpétuelle est en usage chez les filles du Saint-Sacrement, c'est-à-dire, qu'il y en a toujours devant le Saint-Sacrement.

— *Le saint-sacrement* signifie aussi par extension l'Ostensoir, le soleil d'or, d'argent, ou de tout autre métal destiné à renfermer l'hostie. Un saint-sacrement d'or. Un saint-sacrement d'argent, de vermeil. Donner un saint-sacrement à une église. On a volé le saint-sacrement de cette chapelle.

— Se prend quelquefois absolument pour Le mariage.

Ils s'adorent l'un l'autre, et ce couple charmant
S'unit longtemps, dit-on, avant le sacrement.
(Boileau.)

— Loc. *Il a eu, il a reçu, on lui a donné tous les sacrements, les derniers sacrements.* Se dit d'un homme extrêmement malade qui a reçu le sacrement de pénitence, l'eucharistie et l'extrême-onction.

SACRER. v. a. 1re conj. (du lat. *sacrare*, sacrer). Conférer un caractère de sainteté par le moyen de certaines prières, de certaines cérémonies religieuses. Sacrer un évêque, un roi. La coutume de sacrer les rois avec de l'huile vient des Hébreux, ou elle n'a été en usage qu'à l'égard des rois qui n'avaient pas un droit évident à la couronne.

— v. n. Jurer, blasphémer, faire des imprécations. Il est familier. Il ne fait que jurer et sacrer.

De leur côté les bateliers juraient,
Rimaient en Dieu, blasphémaient et sacraient :
Leur voix stylée aux tons mâles et fermes,
Articulait sans rien perdre des termes. (Gresset.)
Il entonna tous les horribles mots
Qu'il avait su rapporter des bateaux,
Jurant, sacrant d'une voix dissolue. (Id.)

SACRET. s. m. Fauconn. Le mâle du sacre ; tiercelet.

SACRIFIABLE. adj. des 2 g. Qui doit être immolé en sacrifice.

— Qui doit être sacrifié. Tout, excepté la religion et la vertu, est *sacrifiable* à la patrie. (Boiste.) Ces pauvres gens *sacrifiables* vieillards, femmes, enfants. (Mont.)

SACRIFICATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui sacrifie, qui offre un sacrifice. Ne s'emploie qu'à l'égard des Hébreux et des païens. Les sacrificateurs se prenaient dans la famille de Lévi. Le grand, le souverain sacrificateur. L'office du sacrificateur. Les sacrificateurs s'emparèrent de la victime. Iphigénie, grande prêtresse de Diane et sacrificatrice.

— *Le grand sacrificateur.* Souverain prêtre chez les Juifs. Son autorité, d'abord purement religieuse, devint civile après la captivité de Babylone, et son titre équivalut à celui de chef suprême des Juifs. Après la conquête romaine, sa puissance fut subordonnée à celle des gouverneurs de la Palestine, devenue province romaine.

— Quelquefois pourtant il s'emploie par extension en parlant des prêtres catholiques. Sacrés ministres, soyez saints, pourquoi ? parce que vous êtes les *sacrificateurs* du corps de Jésus-Christ. (Bourd.)

SACRIFICATOIRE. adj. des 2 g. Hist. relig. Qui appartient au sacrifice.

SACRIFICATRICE. s. f. Ant. Celle qui sacrifie, prêtresse qui offre les sacrifices. V. SACRIFICATEUR.

SACRIFICATURE. s. f. Dignité, office, fonctions du sacrificateur. Il n'est usité qu'en parlant des Juifs.

— Mercier l'a employé comme synonyme de Sacrifice. Je fis, puisqu'il le fallait, la *sacrificature* de mon cheval. Cette idée est d'autant plus mauvaise, que *sacrificature* signifiait chez les anciens la dignité de sacrificateur et le droit de sacrifier.

SACRIFICE. s. m. (ét. lat., *sacer*, sacré ; *facere*, faire). Offrande faite à la Divinité d'une chose extérieure ou sensible, pour reconnaître sa puissance divine et lui rendre un pieux hommage. Les sacrifices sont aussi anciens que le monde ; les Hébreux sacrifiaient à Dieu seul. La loi mosaïque établissait différentes espèces de sacrifices : les uns étaient publics, les autres particuliers. Les victimes ordinaires étaient les bœufs, les veaux, les moutons, les agneaux, les boucs, les chevreaux et les béliers. Chez les païens, on offrait des sacrifices à toutes les divinités. Le plus souvent on immolait l'animal consacré à la divinité qu'on voulait honorer, comme le cheval à Neptune ; mais les victimes ordinaires étaient les bœufs, les taureaux, les moutons, l'agneau, les oiseaux. Chez quelques peuples, les sacrifices humains furent d'usage. Sacrifice solennel, propitiatoire, expiatoire. Les sacrifices de l'ancienne loi. Le sacrifice d'Abraham. Faire, offrir un sacrifice. Offrir quelque chose en sacrifice. Les cérémonies du sacrifice. L'appareil du sacrifice. La victime destinée au sacrifice. Dieu eut horreur du *sacrifice* de Caïn. (Le Maistre de Sacy.) Abel offrait en *sacrifice* à Dieu ce qu'il avait de meilleur. (Id.) Le temple de Salomon était l'unique lieu où il fût permis d'offrir au Seigneur des dons et des *sacrifices*. (Mass.)

— Dans le royaume de Dahomey, toutes les fêtes, même les plus gaies, se terminent par un *sacrifice* humain ; à Otaïti, du temps de la bonne reine Oberéa, on voyait un jeune homme et une belle vierge terminer les fêtes publiques par un *sacrifice* d'un tout autre genre. (Malte-Brun.)

Vous armez contre Troie une puissance vaine,
Si, dans un sacrifice auguste et solennel,
Une fille du sang d'Hélène
De Diane en ces lieux n'ensanglante l'autel. (Racine.)
Non, je ne l'aurai point amenée au supplice,
Ou vous ferez aux Grecs un double sacrifice. (Id.)

— Antiq. juiv. *Sacrifice expiatoire.* Sacrifice dans lequel on ne mettait qu'une partie des victimes sur l'autel ; le reste appartenait au prêtre, ou était brûlé hors du camp ‖ *Sacrifice de prospérité ou de reconnaissance.* Sacrifice où l'on ne brûlait que la graisse des animaux immolés. Le prêtre recevait une petite partie de la victime, le reste était mis sur la table des sacrifices, où celui qui avait offert la victime la mangeait avec ses convives.

— Chez les chrétiens, les sacrifices réels n'ayant plus lieu, ils offrent à la Divinité, en place de ces offrandes matérielles, leurs actions, leurs pensées, leurs douleurs, etc., mais le mot sacrifice sert encore à exprimer cette idée. M. Le Tellier pouvait-il faire à Dieu un plus beau *sacrifice*, que de lui offrir une âme pure de l'iniquité de son siècle ? (Boss.) Allez à l'autel, victime de la pénitence, allez achever votre *sacrifice*. (Id.) Esther savait se dérober aux réjouissances publiques pour offrir à Dieu, dans le fond de son palais, le prix de sa douleur et le *sacrifice* de ses larmes. (Mass.)

Et moi, pour toute brigue et pour tout artifice,
De mes larmes au ciel j'offrirais le sacrifice. (Rac.)

— Chez les catholiques, La messe. Le saint sacrifice. Assister au saint sacrifice de la messe. Ah ! nous pouvons achever ce saint *sacrifice* pour le repos de Madame, avec une pieuse confiance. (Boss.) Ce *sacrifice* serait inutile à la reine, si elle n'avait mérité par sa bonne vie que l'effet en pût passer jusqu'à elle ; autrement, qu'opère un tel *sacrifice* ? (Id.) Ici l'on offre le *sacrifice* adorable de Jésus-Christ pour l'âme de celui qui a sacrifié sa vie et son sang pour le bien public. (Mass.) Puisse ce *sacrifice* d'expiation qu'on offre pour lui, être aujourd'hui un *sacrifice* d'actions de grâces. (Id.)

— *Offrir un sacrifice de louanges.* En termes de l'Écriture sainte, Célébrer les louanges de Dieu. Les fidèles assemblés offraient tous ensemble au Seigneur un *sacrifice* de louanges dans des cantiques spirituels. (Mass.) Puisse donc le Dieu de miséricorde accepter les afflictions de la reine en *sacrifice* agréable. (Boss.)

Offrez, à l'exemple des anges,
A Dieu, votre unique appui,
Un sacrifice de louanges,
Le seul qui soit digne de lui. (J.-B. Rouss.)

— Fig. Abandon de quelque chose de considérable, d'agréable ; privation que l'on s'impose ou à laquelle on se résigne, pour l'amour de Dieu ou d'une personne, ou en considération de quelque chose. Faire à Dieu le sacrifice de soi-même, de sa propre volonté, de sa vie, de ce que l'on a de plus cher. Faire à quelqu'un un sacrifice, le sacrifice de tous ses intérêts. Faire un sacrifice à l'amitié. Recueillir le fruit de son sacrifice. C'est un sacrifice que l'honneur vous demande, vous commande, vous impose, exige de vous. Point de vertu sans sacrifice. Vous voyez tomber de toutes parts les temples de l'hérésie, ce que Louis renverse au-dedans est un *sacrifice* bien plus agréable. (Boss.) Quel homme fut plus propre à sacrifier le corps et le sang de Jésus-Christ, que celui qui lui avait fait le *sacrifice* de tous les moments de sa vie ? (Fléch.) L'essai que fit sainte Thérèse de sa liberté naissante fut un *sacrifice* volontaire d'elle-même. (Id.) Saint Louis ne contribue à son triomphe que par le *sacrifice* qu'il y fait de sa grandeur et de sa gloire. (Id.) Loin d'ici ces riches du monde qui croient faire un *sacrifice* à Dieu des larcins qu'ils ont faits aux hommes. (Id.) Elle portait à l'Agneau sans tache le *sacrifice* de ses passions détruites, ou du moins humiliées. (Id.)

Mais le roi qui le hait veut que je le haïsse,
Il ordonne à mon cœur ce cruel sacrifice. (Rac.)

— *Faire, offrir un sacrifice à Vénus.* Signifie quelquefois se livrer aux plaisirs de l'amour. C'est en ce sens que Bernard a dit :

Ce jour coula dans l'attente du soir,
Le soir aux champs je courus te revoir ;
Un autre autel eut d'autres sacrifices.

— Peint. Artifice qui consiste à négliger certains accessoires d'un tableau pour mieux faire ressortir les parties principales. Le peintre a fait dans son tableau un sacrifice convenable.

— Loc. prov. *Obéissance vaut mieux que sacrifice.* Rien ne plaît tant à Dieu qu'une entière soumission à ses volontés.

SACRIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Sacrifier. S'empl. adjectiv. dans tous les sens du verbe. Que de peuples *sacrifiés* à l'idole de leur orgueil ! (Mass.) David veut jouir de son crime, l'élite de son armée est bientôt *sacrifiée*. (Id.) Au moment où tous ces animaux étaient *sacrifiés* à l'amusement du peuple-roi. (Del.) La liberté est *sacrifiée* à un repos perfide, qui devait suivre toutes les horreurs de la tyrannie. (Lacép.) Il ne sera pas dit que vous aurez été *sacrifiée* aux caprices d'une duègne, pour quelques dents ou n'a que trop de considération. (Le Sage.) J'avais été *sacrifiée* à une robe de velours, à ce velours prostitué et fangeux. (J. Janin.)

Vos yeux à chaque page
Reconnaîtront l'amour et son langage,
Nos doux projets, vos serments oubliés
Et tous mes droits par vous sacrifiés. (Parny.)

SACRIFIER. v. a. 1re conj. (rad. *sacrifice*). *Je sacrifie, nous sacrifions, tu sacrifiais ; je sacrifierais, nous sacrifierions, vous sacrifiez. Que je sacrifie, que nous sacrifiions, que vous sacrifiiez, etc.* Offrir un être en sacrifice à Dieu, avec des cérémonies solennelles, pour lui rendre un souverain hommage ; immoler. Sacrifier des victimes. Sacrifier un bœuf, un taureau, un agneau. Abraham consentit à sacrifier son propre fils, pour obéir à Dieu.

— Il se dit aussi de sacrifices offerts aux idoles, aux fausses divinités. Il refusa de sacrifier aux faux dieux. Presque tous les hommes ont *sacrifié* des enfants à leurs dieux. (Volt.) Sanchoniathon, dis-je, nous apprend que les Phéniciens avaient de temps immémorial *sacrifié* aux éléments et aux vents. (Id.) Psyché, qui avait *sacrifié* à l'un et à l'autre, n'osa entrer dans le temple, elle demeura à la porte. (La Font.) *Sacrifiez* Iphigénie. (Rac.) Il l'attend à l'autel pour la *sacrifier*. (Id.)

— Absol. Sacrifier à Dieu, aux dieux. Abraham alla sacrifier sur la montagne. Les prêtres des Juifs avaient seuls le droit de sacrifier dans le temple. Que peut-on imaginer de plus malheureux que de ne pouvoir *sacrifier* sans troubler, ni chercher Dieu qu'en tremblant ? (Mass.) Cruel, c'est à ces dieux que vous *sacrifiez* ! (Rac.)

— Fig. Comme un autre Abraham, il *sacrifie* sa famille. (Boss.)

— *Sacrifier aux Grâces.* V. GRÂCE.

— *Sacrifier aux préjugés, à la mode, au goût de son siècle*, etc. Se conformer par faiblesse, à ce que veulent les préjugés, la mode, le goût de son siècle. *Sacrifiant* à la manie du temps, Vasco de Nuñez s'avance jusqu'à la ceinture au milieu de ces vagues nouvelles, et lève une, il crut prendre possession, pour le roi d'Espagne, de cette mer qui occupe une moitié du globe. (Malte-Brun.)

— *Sacrifier quelque chose à Dieu, à une personne.* Se priver de quelque chose d'agréable, en considération, pour l'amour de Dieu, de quelqu'un. Sacrifier à Dieu sa haine, ses ressentiments, sa vengeance. Sacrifier ses intérêts à son

ami. Sacrifier son ressentiment à une personne. Sacrifier à une femme les lettres qu'on a reçues d'une autre. *Sacrifier* sa réputation au bien public. (Fléch.) *Sacrifiez* au Dieu de la paix les lauriers que vous avez cueillis dans les armées. (Id.) Elle *sacrifia* toutes les douceurs de sa vie à la fortune et à l'éducation de ses enfants. (Id.) Sa foi *sacrifie* à Dieu seul les sentiments de la nature. (Mass.) On *sacrifie* l'éternité à des chimères. (Id.) Je ne crains pas de rechute, j'ai *sacrifié* à Dieu ma haine et mon amour. (M^me de Staël.)

— *Sacrifier pour*, a le même sens. Je sacrifierais tout pour la sauver. Je sacrifierais ma vie pour elle, pour lui. Il a sacrifié sa vie pour son pays. Je vous *sacrifiais* mon sang, ma sûreté. (Rac.)

Il est du sang d'Hector, mais il en est le reste;
Et pour ce reste enfin, j'ai moi-même en un jour
Sacrifié mon sang, ma haine et mon amour. (Rac.)

— *Sacrifier une personne, une chose à une autre*. Perdre, délaisser une personne, une chose, pour en acquérir ou en conserver une autre. Il sacrifierait un ami à un bon mot. Il sacrifie ses anciens amis à ses nouvelles connaissances. Sacrifier la fortune à son bonheur. Sacrifier la solidité à l'élégance. ‖ On dit dans un sens analogue. Sacrifier tout à ses intérêts, à sa passion, à sa gloire, à son ambition, à son ressentiment, à sa vengeance. ‖ Et, sacrifier quelqu'un à sa vengeance, à son ambition, à son ressentiment. *Sacrifier* tout aux intérêts de l'Église. (Boss.) Il *sacrifie* à sa jalousie le salut de l'État. (Mass.) Ils *sacrifient* tout, bien, repos, conscience, à leur gloire. (Id.) Ce sont les âmes fortes qui ne savent pas *sacrifier* le devoir, la vérité, la conscience, à la fortune. (Id.) Le courtisan dévoré d'ambition, qui *sacrifie* tous les jours à cette idole la conscience et la probité, convient de la bassesse de cette passion dans ses semblables. (Id.) C'est à une vie criminelle que vous *sacrifiez* votre Dieu, votre conscience, vos devoirs et votre salut éternel. (Id.) Quels rebuts à essuyer de celui peut-être à qui on a *sacrifié* son honneur et sa liberté. (Id.)

— Quelquefois on supprime le régime indirect. Il commença de régner en *sacrifiant* son repos. (Fléch.) Il *sacrifia* volontairement une vie douce, illustre, dès ses premières années. (Id.) Que d'amis, de devoirs, j'allais *sacrifier*. (Rac.)

— *Sacrifier son repos, son bonheur à celui d'un autre*. Renoncer au repos, au bonheur pour assurer celui d'un autre. Elle avait *sacrifié* ses intérêts aux vôtres et vous avait préféré à la fortune. (B. de St-P.)

— *Sacrifier tout son temps, son loisir à quelque chose*. Y employer tout son temps, son loisir. Les plus beaux jours de votre vie, vous les avez *sacrifiés* à votre profession. (Mass.)

— Absol. *Sacrifier quelqu'un*. Le rendre victime de quelque vue ou de quelque intérêt. On a sacrifié ce subalterne pour sauver l'honneur d'un homme puissant. Sacrifier des troupes pour s'emparer d'une redoute. Des parents barbares, pour élever un de leurs enfants au-dessus de leurs ancêtres, ne comptent pour rien de *sacrifier* les autres. (Mass.)

— Il se prend aussi quelquefois en bonne part. Dieu épargne si peu les grandes puissances, qu'il ne craint pas de les *sacrifier* à l'instruction du reste des hommes. (Boss.)

— SE SACRIFIER. v. pron. Se dévouer. Les bons citoyens se sacrifient pour la patrie, pour le roi. Je me sacrifierais pour vous. Quelle grande victime se *sacrifie* au bien public! (Boss.)

— Se sacrifier, dans un sens mystique. La reine se renouvelait dans toutes les fêtes, se *sacrifiait* dans tous les jeûnes et dans toutes les abstinences. (Boss.) Les pénitents de la primitive Église se *sacrifiaient* eux-mêmes, pour avoir part au sacrifice de Jésus-Christ. (Fléch.)

— Syn. comp. SACRIFIER, IMMOLER. Dans le sens religieux, on *sacrifie* toutes sortes d'objets; on *immole* que les victimes, des êtres animés. L'objet *sacrifié* est voué à la Divinité; l'objet *immolé* est détruit en l'honneur de la Divinité. Dans le sens profane, on *sacrifie* tous les genres d'objets ou de choses auxquels on renonce volontairement, que l'on abandonne pour quelque autre intérêt ou pour l'intérêt d'un autre; on *immole* pour sa propre satisfaction ou pour la satisfaction d'autrui des objets animés que l'on traite comme des victimes.

SACRILÉGE. s. m. (du lat. *sacrilegium*, fait de *sacer*, sacré; et *lædere*, blesser). Crime par lequel on profane des choses sacrées. La loi romaine, qui avait restreint dans le principe le sacrilége au vol des objets employés au service du culte, l'étendit plus tard à toute espèce de crimes commis contre la loi de Dieu, soit par mépris, soit par ignorance. Dans l'ancienne législation française, le fait de sacrilége résultait d'une foule de cas qu'il serait trop long d'énumérer; les plus graves de ces attentats étaient punis de mort avec amende honorable et mutilation du poing droit. Le sacrilége proprement dit avait disparu de nos codes depuis la révolution de 89. En 1829, une loi sévère fut portée contre les sacriléges, et cette loi fut abolie en 1830; de sorte que le crime de sacrilége a disparu de nos codes; mais l'expression n'a pas disparu en même temps de notre langue. Détestable, horrible, exécrable, sacrilége. Faire, commettre un sacrilége. Être accusé, être convaincu de sacrilége. L'usage indigne des sacrements est un sacrilége.

— Toute action par laquelle on attente sur une personne sacrée, on outrage une personne digne de vénération et de respect. L'attentat sur la personne d'un roi, d'un ministre de la religion, est un sacrilége. C'est un sacrilége que d'offenser son père. C'est un sacrilége que d'insulter les malheureux.

— Toute action par laquelle on attente à la morale ou à la religion. C'est un *sacrilége* à des hommes de se faire les vengeurs de la Divinité. (J.-J. Rouss.)

— Par hyperbole. Dommage. Ce serait un sacrilége de retoucher à ce tableau. Ce serait un sacrilége d'abattre ce bel arbre.

SACRILÉGE. adj. des 2 g. Qui commet ou a commis un sacrilége. Homme sacrilége. Femme sacrilége. Quiconque s'approche indignement des sacrements est sacrilége.

— Qui appartient à une personne sacrilége. Une main sacrilége. Une bouche sacrilége. Le cruel a mis sa main *sacrilége* sur ce qui m'était le plus cher. (Boss.) Il condamna à un supplice rigoureux toutes les langues sacriléges. (Fléch.) Pourriez-vous, Seigneur, confier à des bras *sacriléges* le soin de rétablir votre culte? (Mass.)

— Qui participe au sacrilége, qui a le caractère du sacrilége. Pensée sacrilége. Dessein sacrilége. Action sacrilége. Le roi n'avait point donné d'ouverture ni de prétexte aux excès *sacriléges* qui eurent lieu. (Boss.)

— substantiv. En parlant des personnes. La morale condamne les impies, les sacriléges.

SACRILÉGEMENT. adv. D'une manière sacrilége, avec sacrilége. Communier sacrilégement.

SACRIPANT. s. m. (de l'ital. *Sacripante*, personnage introduit par le Tassoni, chant III de la *Secchia rapita*). Faux brave, rodomont, tapageur. C'est un vrai sacripant. Cherchons ce *sacripant*, frottons-le comme un diable. (Granval.)

Le *sacripant* quitte sa fraise,
Son haut de chausses, son manteau. (Carotte.)

SACRISTAIN. s. m. Celui qui a soin de la sacristie d'une église. Le sacristain de telle paroisse. Le sacristain de Notre-Dame.

— *Sacristain du pape*. Ecclésiastique qui prend le titre de préfet, et est chargé de la garde des ornements, vases, reliques et autres choses précieuses de la sacristie du pape. Lorsque le pape célèbre la messe, le sacristain fait en sa présence l'essai du pain et du vin. Il est le plus souvent évêque *in partibus*.

— Quelques lexicographes pensent qu'on devrait écrire *sacristin*, ce mot étant dérivé de *sacristie*, et ayant pour féminin correspondant *sacristine*.

SACRISTE. s. m. Hist. ecclés. S'est dit quelquefois du sacristain de la chapelle papale. Le sacriste du pape est le plus souvent un évêque *in partibus*.

SACRISTIE. s. f. (du lat. *sacra*, les choses sacrées). Lieu destiné pour serrer les vases sacrés et les ornements d'une église, et où les prêtres se préparent et s'habillent pour officier. Grande sacristie. Petite sacristie. Entrer dans la sacristie. Sortir de la sacristie.

— Ce qui est contenu dans une sacristie. La sacristie de telle paroisse est fort riche.

— Profit qu'on tire de ce qui est donné pour faire dire des messes, des services et des prières. La sacristie de telle paroisse rapporte tant par an.

SACRISTINE. s. f. Celle qui, dans un monastère de filles, a soin de la sacristie. La sacristine de l'abbaye. La mère sacristine.

SACRO. Mot qui entre dans la composition de plusieurs mots, dans lesquels il signifie qui appartient au sacrum.

SACRO-COCCYGIEN, IENNE. adj. des 2 g. Qui a rapport au sacrum et au coccyx.

SACRO-COXALGIE. s. f. Médec. Douleur au sacrum et à l'articulation de la cuisse.

SACRO-ÉPINEUX, EUSE. adj. Anat. Qui s'étend du sacrum à l'une des épines de l'ilion.

SACRO-FÉMORAL, ALE. adj. Anat. Qui s'étend du sacrum au fémur. Muscle sacro-fémoral.

SACRO-ILIAQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport au sacrum et à l'ilion.

SACRO-ILI-TROCHANTÉRIEN, IENNE. adj. Anat. Qui s'étend du sacrum et de l'ilion au grand trochanter.

— S'empl. substantiv. au masculin en parlant du muscle. Le sacro-ili-trochantérien.

SACRO-ISCHIATIQUE. adj. des 2 g. Anat. V. SACRO-SCIATIQUE.

SACRO-LOMBAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui s'étend du sacrum aux lombes. Muscle sacro-lombaire.

— substantiv. Le muscle sacro-lombaire. Le sacro-lombaire.

SACRO-SCIATIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui s'étend du sacrum à la tubérosité de l'ischion.

SACRO-SPINAL, ALE. adj. Anat. Qui part du sacrum et remonte le long de l'épine du dos.

— substantiv. au masc. Le muscle sacro-spinal. Le sacro-spinal.

SACRO-TROCHANTÉRIEN. adj. et s. m. Qui appartient au sacrum et au grand trochanter. Muscle sacro-trochantérien.

SACRO-VERTÉBRAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient au sacrum et aux vertèbres.

SACRUM. s. m. (pr. *sa-cro-mm*). Anat. Nom donné à la dernière vertèbre, celle qui termine l'épine dorsale, et qui forme la partie postérieure du bassin. Le sacrum.

— On dit aussi très-souvent, *l'os sacrum*.

SACTI. s. f. Myth. ind. La puissance d'un dieu personnifié sous une forme féminine. *Sacti* est un nom générique qui peut s'appliquer à toutes les déesses, mais il s'entend particulièrement de Dourgâ, femme de Siva.

SACTIN. s. m. Philos. hermét. Vitriol.

SACY (Louis-Isaac, LE MAISTRE DE). Né à Paris en 1613, directeur des religieuses de l'abbaye de Port-Royal. Il a composé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on remarque des poésies agréables, la traduction en prose et en vers du poème de saint Prosper contre les ingrats, le poème de l'Eucharistie, la traduction de l'Imitation de Jésus-Christ, du Nouveau Testament et de la Bible. ‖ SACY (Ant.-Isaac SILVESTRE DE). Savant orientaliste, né à Paris en 1758, mort en 1838. En 1832, il fut élevé à la dignité de pair de France, et nommé peu après inspecteur des types orientaux de l'Imprimerie royale.

SAD. s. m. Philol. Nom de la quatrième lettre de l'alphabet arabe, qui répond à notre *s* ou *ç*.

— Signe numérique de 90.

— Nom de la dix-septième lettre de l'alphabet turc.

SADACAH. s. m. Relat. Aumône volontaire chez les Turcs.

SADAH ou **SÉDÈH**. Relat. Nom que les Persans donnent à la seizième nuit du mois de bayaman, pendant laquelle ils allument des feux dans les villes et dans les campagnes.

SADAÏ ou **SADDAÏ**. Philol. Un des noms de Dieu chez les Hébreux, que les Septante et saint Jérôme traduisent ordinairement par Tout-Puissant.

SADAROUBAY. Relat. Nom que les Hindous donnent à la première femme créée par Brahma pour propager le genre humain.

SADE (De). Nom d'une illustre famille de France, originaire de Provence, et dont le premier membre connu, Hugues de Sade, fut le mari de la célèbre Laure de Noves, qui fut aimée de Pétrarque. Plusieurs membres de cette famille se sont distingués, dans la prêtrise, la magistrature et les armes. Le dernier descendant, le marquis de Sade, couvrit ce nom glorieux de honte et d'infamie. Ce monstre se livra à tout ce que le libertinage et la débauche ont de plus honteux, et toutes les phases de sa vie crapuleuse furent accompagnées des plus atroces violences. Il écrivit en outre des livres infâmes, dans lesquels il fait l'apologie de tous les vices et cherche une justification à tous les crimes. Il fut enfermé à Charenton, et mourut en 1804.

SADÉ. s. m. (littéral. *pur, sans mélange*). Philol. perse. Nom par lequel on désigne chacun des ouvrages dont se compose le Vendidadsadé, lorsqu'il est copié à part.

— Tout ouvrage zend qui n'est point accompagné d'une traduction en pehlvi.

SADINET, ETTE. adj. (diminutif de *sade*, doux). Vieux mot qui a signifié doux, aimable.

— Il ne s'employait guère qu'au féminin, pour Jolie, proprette.

Autant qu'une plus blanche, il aime une brunette
Si l'une a plus d'éclat, l'autre est plus *sadinette*.
(Regnier.)

—Un poète du même temps dit à Mariette: Les Grâces

. . . . D'une façon *sadinette*
Se branlent à l'escarpolette
Sur les ondes de votre sein.

SADITE. adj. et s. des 2 g. Relat. Membre d'un ordre religieux musulman, fondé en 1335, par Sad'ed-din-Djebawy.

SADOC. Juif célèbre, disciple d'Antigone de Socho, établit, vers 248 av. J.-C., le système philosophique et religieux dit saducéisme.

SADOUR. s. m. Pêch. Espèce de filet qui a trois rangs de mailles et qui est fait en tramail.

SADUCÉEN, ENNE. adj. et s. (rad. *Sadoc*). Nom des membres d'une secte juive qui se forma dans le III^e siècle av. J.-C. Les saducéens mettaient les bonnes œuvres et l'exécution pure de la loi au-dessus des pratiques extérieures; ils s'en tenaient à la loi ancienne, repoussaient les traditions, la croyance aux bons et aux mauvais anges, niaient l'immortalité, la résurrection des morts, la prédestination, et croyaient au libre arbitre. Ils étaient fort peu nombreux, mais ils comptaient beaucoup d'importants personnages dans leurs rangs. Deux cents ans av. J.-C. ils devinrent un parti politique et furent constamment opposés aux pharisiens.

SADUCÉISME. s. m. Doctrine des saducéens.

SADYATTIS. Roi de Lydie, de la dynastie des Mermnades; succéda à Gygès, 63. av. J.-C. Sous son règne eut lieu une guerre contre les Milésiens. Il mourut en 619, laissant la couronne à son fils Halyatte II.

SAEMUND-SIGFUSSON. Écrivain islandais à qui l'on attribue l'Edda sæmundiana, portion de l'Edda qui contient les dogmes et la mythologie des Scandinaves.

SAETTE. s. f. (de l'ital. *saetta*; fait du lat. *sagitta*, flèche.) Flèche. V. SAGETTE.

SAFFET ou **SAFFAD**. Géogr. Ville de Syrie, dans le pachalik à 180 kilom. d'Acre. Ses environs produisent des cotons estimés par leur blancheur. Cette ville, qui est l'ancienne Bethulie, a été réduite en 1759 par un tremblement de terre, à un village peu habité. ‖ *Bataille de Saffet*. Bataille gagnée par les Français, en 1799, sur une armée très-considérable de Turcs et d'Arabes.

SAFFIÉ. Géogr. Ville de l'empire de Maroc, sur l'Atlantique; 12,000 âmes. On la croit fondée par les Carthaginois. Elle est située dans un pays fertile et entourée de plusieurs hauteurs qui la défendent. Les Français y ont plusieurs établissements. On en retire des cuirs, de la cire, de la laine et du miel.

SAFRAN. s. m. Bot. Genre de la famille des iridées. Ce sont des plantes bulbeuses s'élevant à peine à vingt centimètres. Le safran cultivé est, dit-on, originaire de l'Asie, mais il croît spontanément aux Pyrénées. On récolte avec soin ses stigmates, connus dans le commerce sous le nom de fleurs de safran ou de safran oriental, qui sont jaunes, et ont une couleur aromatique très-agréable et très-prononcée. Cette odeur est capable de causer de graves affections. On les emploie comme assaisonnement ou pour donner de la couleur aux mets; la médecine l'administre à petite dose, comme narcotique, contre les convulsions. Mais le safran est généralement estimé à cause de la couleur jaune que donnent ses stigmates. Un champ planté de safran est agréable à voir quand la fleur est épanouie; sa couleur est d'un gris de lin violet fort tendre sur laquelle tranchent les étamines d'un blanc éclatant, et plus tard le jaune très-vif de la poussière fécondante des anthères et le rouge brillant des stigmates.

— Tous les auteurs grecs et latins font mention du safran. Cette plante était employée chez les anciens habitants de Tyr pour teindre en jaune les voiles des nouvelles mariées; elle entrait aussi dans la fabrication des parfums, dans les préparations culinaires et dans l'art pharmaceutique. Elle abondait surtout au mont Liban et dans la Cilicie. Les Égyptiens et les Hébreux l'employaient non-seulement pour colorer leurs aliments, mais aussi pour l'aspersion des temples, des théâtres et des salles de festin. Les Sybarites en buvaient une infusion avant de se livrer aux plaisirs de Bacchus ou de Vénus.

— Abusiv. Certaines plantes qui ont du rapport avec le safran.

— La fleur de cette plante. Safran odorant. Safran jaune, vermeil, doré.

— Poétiq. Se dit de la couleur jaune, de la couleur d'or qui couvre les fruits, les fleurs, etc.

La prune diaprée
Ou du *safran* jaunie, ou d'azur empourprée.
(Desaintange.)

Du plus jaune *safran* la rose colorée
Par une agrafe d'or retient ses plis mouvants,
Et leur brillant tissu frémit au gré des vents.
(Delille.)

— Pistils desséchés de la fleur de cette plante. Conserve au safran. Mousse au safran. Pastilles de safran. Autrefois le *safran* était employé dans toutes les préparations de la cuisine française. (Art culin.) On ne se sert aujourd'hui de *safran* que pour la composition des babas, du pilau, du riz à l'africaine. (Id.)

— *Mort du safran*. Maladie du safran déterminée par une plante parasite.

— Chim. Se dit de certaines préparations brunes, jaunes ou rousses, faites avec du fer ou de l'antimoine. Safran de mars. Safran d'antimoine.

— Mar. Partie du gouvernail qui se trouve au-dessous du plan de flottaison. ‖ Planche à l'extrémité d'un gouvernail du bateau foncet.

— Fam. *Être jaune comme du safran*. Avoir la jaunisse la maladie ictérique.

— Prov. et fig. *Aller au safran. Être réduit au safran*. Faire de fort mauvaises affaires.

— Expression très-usitée autrefois pour marquer l'insolvabilité d'un débiteur, et fondée sur l'usage où l'on était de peindre en jaune le devant de la maison d'un banqueroutier et même d'une personne convaincue de félonie.

SAFRANÉ, ÉE. part. pass. du v. Safraner. S'empl. adjectiv. Du riz safrané. Des pains safranés. De la toile safranée. Couleurs safranées. On peut y prendre leurs couleurs intermédiaires, telles que le safrané, l'orangée, la violette et celle d'indigo. (B. de St-P.) Ses vaisseaux, ses palais, ses péristyles, y sont tout brillants d'une atmosphère *safranée*. (Id.)

— Fig. et fam. *Avoir le teint, le visage safrané*. Avoir le visage jaune.

SAFRANER. v. a. 1^re conj. Apprêter avec du safran, jaunir avec du safran. Safraner du riz. Safraner des pains.

SAFRANIER. s. m. Celui qui cultive le safran.

— Fig. et fam. Il s'est dit d'un banqueroutier, d'un homme ruiné.

SAFRANIÈRE. s. f. (rad. *safran*). Agric. Plantation de safran. Il faut sarcler et biner la *safranière* toutes les six semaines, pour la débarrasser de toutes les mauvaises herbes. (Morog.)

— Lieu où l'on serre le safran.

SAFRANUM. s. m. (pr. *sa-fra-nomm*). Techn. Fleurs de carthame préparées pour la teinture.

SAFRE adj. des 2 g. (du lat. *saforus*, savoureux). Goulu, glouton, qui se jette avec avidité sur le manger. On le dit particulièrement des animaux domestiques, quelquefois des personnes, et surtout des enfants. Il est populaire. Il faut prendre garde à ce chien, il est si safre qu'il emporte tout.

— Dans nos vieux auteurs, ce terme signifie Vif, folâtre, enjoué. Tout le sert et dessert fut porté par les filles pucelles mariables du lieu, belles, je vous affie, *saffrettes*, blondeletties, doucelettes et de bonne grâce. (Rab.)

SAFRE s. m. (de *saphir*, à cause de la couleur bleue de ce minéral). Chim. Nom donné autrefois à l'oxyde de cobalt après que la mine a été grillée dans un fourneau à réverbère, pour la dépouiller de l'arsenic qu'elle contenait.

— Nom d'une couleur tirée du cobalt, avec laquelle on fait le bleu d'émail ou le bleu d'empois.

— Quelques dictionnaires écrivent *saffre*, *zaffre*, mais ce sont autant de barbarismes.

SAFRE. s. f. Blas. Aiglette de mer peinte dans quelques armoiries.

SÂGA ou **SAGAS.** s. f. Nom qu'on donne dans les anciennes langues du Nord aux traditions historiques ou mythologiques des peuples septentrionaux, consignées dans les récits poétiques des scaldes. La plupart des sagas ont été composées dans le XII^e siècle de notre ère ou dans les trois siècles suivants. Les plus remarquables sont celles de Lodbrock, de Hervara, de Vilkina, de Volsemga, de Blomsturvalla, d'Olaf Tryggva Sonar, etc.

SAGACE. adj. des 2 g. (du lat. *sagax*, même sens). Doué d'une pénétration d'esprit propre aux affaires et aux sciences. Homme sagace. Esprit sagace.

— Cet adjectif nous manque. Quoiqu'on en ait déjà fait usage dans le style satirique, il n'est pas encore naturalisé. Il est on ne peut plus conforme à l'analogie.

SAGACEMENT. adv. D'une manière sagace. Il est peu usité. On dit plutôt Avec sagacité.

SAGACITÉ. s. f. (du lat. *sagacitas*; rad. *sagax*, sagace, habile, pénétrant). Pénétration d'esprit, perspicacité qui fait découvrir et démêler promptement et sûrement ce qu'il y a de plus caché, de plus difficile dans les sciences, dans une intrigue, dans une affaire; ou pénétration, discernement d'un esprit qui recherche et qui découvre ce qu'il y a de plus caché dans les choses; ou bien encore finesse, excellence d'un discernement si subtil, si clairvoyant, si sûr, qu'il distingue sans peine, démêle et voit nettement ce qu'il y a de plus confus et de plus obscur. Homme d'une grande sagacité. Il a fallu beaucoup de sagacité pour découvrir ce procédé, pour prévoir ce résultat. La pénétration voit, et la *sagacité* va jusqu'à prévoir. (Duclos.) La différence de la *sagacité* à la pénétration, c'est que la pénétration va loin, et que la *sagacité* démêle avec justesse. (M^{me} Necker.) Par la *sagacité* que donne la grande habitude d'écrire, on sentira d'avance quel sera le produit de toutes ces opérations de l'esprit. (Buff.)

— Ce mot, quoique employé par Balzac et par d'autres bons auteurs, était, au sentiment du P. Bouhours, encore peu usité en 1685.

SAGAÏE. s. f. Relat. Instrument armé d'une arête de poisson et d'un hameçon de fer, avec lequel les nègres harponnent le poisson. Les nègres font des sagaïes avec les rachis ou pétioles communs des feuilles du sagoutier.

SAGAMITÉ. s. f. Relat. Mets des peuplades du Canada et en général de l'Amérique septentrionale. La sagamité est une espèce de bouillie faite avec du blé d'Inde, dans laquelle on cuit quelquefois de la viande. Les femmes m'apportaient de la crème de noix, du sucre d'érable, de la *sagamité* et des jambons d'ours. (Chateaubriand.)

SAGAN. Géogr. Ville de Silésie, chef-lieu d'une petite principauté qui a le titre de duché et qui confine à la Basse-Lusace. Le duc de Courlande en fit l'acquisition en 1786 et prit le nom de Courlande-Sagan. ‖ Victoire remportée par les Russes sur le roi de Prusse en 1759.

SAGAN. s. m. Hist. hébr. Titre que l'on donne au vicaire du grand sacrificateur des Juifs.

SAGAPENUM. s. m. (pr. *sa-ga-pé-nomm*). Pharm. Gomme-résine sous forme de larmes concrètes qu'on tire de la Perse. Elle est d'un blanc jaunâtre à l'intérieur, roussâtre à l'extérieur. Son odeur est forte, aromatique, et un peu alliacée, sa saveur âcre et amère. Le sagapenum est antispasmodique.

SÂGARA. Myth. ind. Roi d'Ayodhyâ. Un jour qu'il faisait le sacrifice d'un cheval, les Nagas s'emparèrent de la victime. Sâgara envoya ses soixante mille fils pour le reprendre; mais ils furent réduits en cendres dans le Pâtâla par un souffle de la narine de Capila.

SAGARIDE. s. f. Hache à deux tranchants des Amazones, des Perses et des Massagètes.

SAGARTIEN, ENNE. adj. et s. Nom des membres d'une des dix tribus des Perses. Les Sagartiens étaient nomades.

SAGATEMER. s. m. Relat. Sorte de fruit dont les habitants de la Virginie retirent une huile douce.

SAGATIS. s. m. Comm. Espèce d'étoffe lustrée.

SAGE adj. des 2 g. (du lat. *sagax*, habile, prudent). Très-prudent, circonspect, judicieux. Homme sage. Agir en homme sage. Il a toujours été sage. Les malheurs rendent sage. Les gens sages approuveront votre conduite. Devenir sage à ses dépens. Etre plus heureux que sage. Sage magistrat. Sage général. Sage ministre. La sage et religieuse reine d'Angleterre. Le sage et valeureux Philippe. La *sage* princesse gardait le silence. (Boss.) Pitthée estimé *sage* entre tous les humains. (Rac.) Sous les yeux vigilants du *sage* Mardochée. (Id.) Heureux le peuple qu'un *sage* roi gouverne. (Vauven.) Il a vaincu depuis en cent batailles, ébloui, effrayé, soumis le monde; jamais il ne fut si grand, car jamais il ne fut si *sage*! (Thiers.) La nature n'est-elle pas également une bienfaitrice puissante et *sage*? (Virey.)

— *Sage de*. Si nous pouvons être savants de la science d'autrui, nous ne pouvons être *sages* que de notre propre sagesse. (Mont.)

— Modéré, retenu, maître de ses passions, réglé dans ses mœurs, sa conduite. Il ne s'est point emporté, il a été sage dans cette rencontre. Les personnes sages n'aiment pas la société des libertins. Humble dans les grandeurs, *sage* dans la fortune. (Boil.) Libre dans ses discours, mais pourtant toujours *sage*. (Id.) Une personne *sage* parle modestement d'elle-même. (La Rochef.) Celui qui n'a point encore senti sa faiblesse et la violence de ses passions n'est point encore *sage*; car il ne se connaît point encore et ne sait pas se défier de soi. (Fén.) Légistes, docteurs, médecins, quelle chute pour vous, si nous pouvions nous donner le mot de devenir *sages*. (La Bruy.) Depuis quelques années je suis devenu bien plus *sage*. — J'entends les forces ont diminué. (De Levis.)

— Modeste, chaste, pudique, surtout en parlant d'une femme. Femme sage. Fille sage. Cette femme a toujours été sage. La fille qui m'enchante, noble, *sage*, modeste. (Boil.)

— En parlant d'un enfant, Tranquille, posé. Enfant sage. Cet enfant est fort sage. On recommande aux enfants d'être sages. Rentrez chez vous, et songez à bien être *sage*. (Balz.)

— Se dit également des choses. Une conduite sage. Une réponse sage. Un conseil sage. Un air sage. Un esprit sage. Une sage politique. Des lois sages. De sages réflexions. Une composition sage. Un style sage. Les sages conseils. Une sage sévérité. Ces sages et saintes maximes. Une sage fierté. Sa conduite sage et régulière. Une hardiesse sage et réglée. Une sage timidité. Il y a peu de dévotions sages et bien conduites. Un repos sage et majestueux. Quelle main si *sage* éleva votre enfance? (Rac.)

> . . . Toi, dont la *sage* entremise
> De ce schisme naissant débarrassa l'Eglise. (Boileau.)

— A signifié Profond dans la morale et dans les sciences.

— Dans les beaux-arts, Plein de convenance et de simplicité.

— *Cheval sage*. Cheval doux, qui n'a pas trop d'ardeur. ‖ *Chien sage*. Obéissant, avisé, qui n'est pas trop vif.

— Loc. *Montrez-vous le plus sage*. Se dit à un homme qui est en querelle, pour l'engager à être modéré ou à cesser le premier la dispute. ‖ *Soyez sage, soyez plus sage à l'avenir*. Se dit par manière d'avertissement à une personne qui a commis quelque faute. ‖ *C'est pour vous apprendre à être sage*. Se dit à une personne à qui l'on vient d'infliger quelque correction. ‖ *Il est sage comme une fille*. Se dit d'un jeune homme timide, modeste et d'une bonne conduite.

— Anc. prov. *Qui cuide être sage, il est fol.* ‖ *N'est pas sage qui n'a pas peur d'un fou.* ‖ *Il est temps d'être sage quand on a de la barbe au menton.*

SAGE. s. m. Celui qui est modéré, retenu, qui est maître de ses passions, réglé dans ses mœurs, dans sa conduite. Le sage est maître de ses passions. Le sage ne s'enorgueillit point dans la prospérité et ne se laisse point abattre dans l'adversité. Les sages et les fous. Les *sages* du monde représentèrent en vain à saint Louis que l'habileté n'était pas d'unir ses voisins. (Fléch.) Les plus grands hommes du paganisme ne parlaient qu'avec respect de l'idolâtrie, dont ils connaissaient l'extravagance; ils pensaient avec les *sages*, et ils n'osaient parler que comme le peuple. (Mass.) La raison, la philosophie promettait la constance à son *sage*, mais elle ne la donnait pas. (Id.) Les prédicateurs de la sagesse ne firent point de *sages*. (Id.) Ce n'est pas seulement parmi les peuples les plus polis que la religion a choisi ses *sages*. (Id.) Il se trouve dans la nature peu de *sages* comme Nestor. (Théophile.) Le *sage* est toujours le même. (Vauven.) Le *sage* se promène dans le monde comme dans une infirmerie remplie de malades d'esprit, qu'il prend soin de guérir par les remèdes de son exemple. (La Bruy.) Il est des contre-temps qu'il faut qu'un *sage* essuie. (Rac.)

> . . . Tel fait l'habile et nous traite de fous,
> Qui, sous le nom de *sage*, est le plus fou de tous.
> (Boileau.)

— Nom que l'on donne à ceux qui se sont distingués autrefois par une profonde connaissance de la morale et des sciences. Les sages de la Grèce. Les sages de la Grèce et de Rome. Les sages de l'antiquité. Tout ce que la philosophie a fait entrer dans l'idée de son *sage* ne trouve sa réalité que dans le disciple de l'Evangile. (Mass.) Le simple a prophétisé comme le *sage*. (Id.)

— *Les sept sages de la Grèce*. Nom donné à sept Grecs illustres du VI^e siècle av. J.-C., savoir : Thalès, Solon, Bias, Chilon, Cléobule, Pittacus, Périandre. Quelquefois à Périandre on substituait Myson de Chio ou Anacharsis, bien que ce dernier fût Scythe. Ils s'occupaient surtout de morale et de politique. Chacun d'eux avait adopté une sentence qui était comme sa devise.

— Absol. *Le Sage*. Se dit de Salomon, pour exprimer qu'il a mérité le nom de *sage* par excellence. Le Sage a dit dans ses Proverbes. Elle m'a fait connaître cette parole du *Sage* : Le patient vaut mieux que le brave. (Boss.) Je dis d'elle ce que le *Sage* a dit de la femme forte. (Fléch.)

— *Les sages du siècle, les sages mondains*. Dans le style de la chaire, Ceux qui ne songent qu'aux intérêts temporels, sans s'occuper des principes religieux, ni même des principes moraux.

— Philol. *Le banquet des sept sages*. Titre d'un traité moral de Plutarque.

— Hist. *Sages grands*. Titre de six principaux magistrats de la république de Venise. Les pouvoirs des sages grands ne duraient que six mois; ils étaient chargés d'examiner les affaires pour les rapporter au sénat. ‖ *Sage de la semaine*. Se disait de celui qui recevait pendant sept jours les requêtes et les mémoires; chacun des sages grands était à son tour sage de la semaine. ‖ *Sage de terre ferme*. Titre de cinq officiers supérieurs de la république de Venise, chargés de recruter l'armée, de faire les revues et la paye. ‖ *Conseil des dix sages*. Tribunal de Venise, où l'on estimait les biens de chaque particulier, afin de le taxer dans les circonstances extraordinaires. ‖ *Sages des ordres*. Jeunes Vénitiens qui étaient admis dans les conseils en qualité d'auditeurs, afin d'apprendre la science du gouvernement. ‖ *Sages sortis du conseil*. Onze nobles vénitiens qui choisissaient les quarante-cinq électeurs du doge.

— Loc. prov. *En tout temps le sage veille.* ‖ *Un fol avise bien un sage.*

SAGE (Balthazar-Georges). Célèbre chimiste et minéralogiste, fondateur de la science minéralogiste en France et de l'école royale des Mines; naquit à Paris en 1740, et mourut en 1824, dans un état voisin de l'indigence.

SAGE-FEMME. s. f. Celle dont la profession est d'accoucher les femmes; accoucheuse. Habile sage-femme. Faire un cours d'accouchement pour les sages-femmes. Des cours d'accouchements sont faits dans les écoles de médecine pour les élèves sages-femmes. Il est fait en outre dans l'hospice le plus fréquenté de chaque département un cours annuel et gratuit. Celles qui n'étudient pas dans ces écoles doivent du moins avoir suivi ce cours pendant deux ans, et avoir vu pratiquer pendant neuf mois, ou pratiqué elles-mêmes pendant dix mois dans un hospice ou sous la surveillance d'un professeur. Les sages-femmes ne peuvent employer les instruments dans les accouchements laborieux, sans appeler un docteur, ou médecin ou chirurgien anciennement reçu.

— A propos de la formation de ce mot, nous ferons observer que l'homme qui exerce la même profession que la *sage-femme* avec plus de lumières et de succès dans les cas difficiles, est simplement un accoucheur. Ces inconséquences de langage proviennent évidemment de notions fausses et de préjugés qu'une bonne instruction répandue partout doit dissiper. La langue du vulgaire ne doit pas être négligée dans les réformes qu'opérera cette instruction. Nos pères les nommaient *ventrières*, dénomination qui semble convenir beaucoup mieux aux femmes qui exercent cette profession. *Sage-femme* est synonyme d'*accoucheuse*, mais il a sur ce dernier l'avantage de faire ressortir la moralité que devrait toujours avoir celle qui embrasse cette profession. Il est en effet à présumer que le nom de *sage-femme* a été donné à l'accoucheuse à cause de la sagesse que réclame son ministère.

— Comme on le voit, il peut y avoir une différence bien grande entre une *sage-femme* et une *femme sage*. On joue souvent dans la conversation sur ces deux mots. On rapporte que la reine, mère de Louis XIV, raillant un seigneur qui était fort gros, et lui demandant quand il accoucherait, il lui répondit : Quand je trouverai une *sage-femme*.

SAGEMENT. adv. D'une manière sage, correcte, avisée, prudente. Agir, parler sagement. Un livre sagement écrit. Ce peintre dispose sagement son sujet. Cet architecte orne sagement. Il se faisait contre la mort comme un rempart d'images et de reliques de ces mêmes saints qui l'ont si *sagement* attendue. (Fléch.) Prenez le glaive de la parole, et coupez *sagement* jusqu'aux racines de l'erreur. (Id.) Ils commençaient à franchir les bornes saintes que nos ancêtres avaient *sagement* posées. (Mass.) Prévenons *sagement* un si juste malheur. (Id.)

SAGÈNE. s. f. Métrol. Mesure des longueurs employée en Russie. La sagène vaut 3 archines, ou mètres 2, 1342.

SAGESSE. s. f. (ét., V. SAGE.) Circonspection, prudence, bonne conduite. Grande, profonde sagesse. Sagesse prématurée. Sagesse consommée. Fausse sagesse. Avoir trop de sagesse pour s'embarquer dans une mauvaise affaire. Avoir une grande réputation de sagesse. La *sagesse* est une plante étrangère et rare, que nous n'aimons à voir cultiver que dans le champ d'autrui. (S. Dubay.) La *sagesse* consiste moins à anéantir nos passions qu'à les faire concourir à notre bonheur. (Id.) Le milieu est le point le plus voisin de la *sagesse*; il vaut autant ne point l'atteindre que de le passer. (Confuc.) La *sagesse* perce par les rayons de sa vérité les ténèbres les plus profondes de l'âme, et les dissipe. (La Rochef.) La *sagesse* est la connaissance et l'affection du vrai bien. (Vauven.) La *sagesse* est l'art de voir les choses sous toutes les faces. (C. Fée.) Il y a une sorte de *sagesse* à connaître sa propre folie et à s'en amuser, et une sorte de folie à trop se prévaloir de sa *sagesse*. (Lingré.) La *sagesse* de la conduite dépend de l'expérience. (Duclos.) Quiconque est riche est tout; sans *sagesse* il est sage. (Boil.)

> Qu'est-ce que la *sagesse*? Une égalité d'âme
> Que rien ne peut troubler, qu'aucun désir n'enflamme.
> (Boileau.)

— Modération, retenue. Il faut beaucoup de sagesse pour ne pas s'emporter en certaines circonstances. Il faut montrer de la sagesse dans ses prospérités comme dans ses malheurs. O mon fils, reprit-il enfin, tu vois que Chactas est bien peu sage, malgré sa renommée de *sagesse*. (Chateaub.)

— Chasteté, modestie, pudeur. En ce sens, il se dit plus ordinairement des femmes. Cette femme a un air de sagesse dans tout ce qu'elle dit, dans tout ce qu'elle fait. Cette fille a toujours eu beaucoup de sagesse. Elle est d'une sagesse exemplaire.

— Soin que l'on met à éviter ce qui est outré, extravagant, à se renfermer dans les bornes prescrites par la raison et par le goût. En ce sens, il se dit des ouvrages d'esprit et des ouvrages d'art. Style, composition qui manque de sagesse. Ouvrage sans imagination, sans chaleur, mais plein de sagesse.

— Savoir, lumières de l'esprit. Grande sagesse. Sagesse grave. Sagesse docte, folle, extrême. Les règles de la sagesse humaine. L'étude de la sagesse. Moïse fut instruit dans la sagesse des Egyptiens. Il n'y a point de prudence, point de *sagesse*, point de conseils contre le Seigneur. (Boss.) Je me suis, dit l'Ecclésiaste, appliqué à la *sagesse*, et j'ai vu que c'était encore une vanité, parce qu'il y a une fausse *sagesse* qui, se renfermant dans l'enceinte des choses mortelles, s'ensevelit avec elles dans le néant. (Id.) On aime mieux attribuer les prospérités publiques ou particulières à une *sagesse* impuissante dont les hommes se flattent. (Fléch.) Les saints étonnent toute la *sagesse* du siècle. (Id.) La philosophie prêchait une *sagesse* pompeuse, mais son sage ne se trouvait nulle part. (Mass.) Elle cherchait plus la gloire de la sagesse que la *sagesse* elle-même. (Id.) C'est là un raisonnement de notre fausse *sagesse*, et que jamais aucune expérience n'a confirmé. (J.-J. Rouss.) En ce monde, il n'est point de parfaite *sagesse*. (Boil.) Chacun veut en *sagesse* ériger sa folie. (Id.)

> D'où vient que l'homme le moins sage
> Croit toujours seul avoir la *sagesse* en partage?
> (Boileau.)
>
> En mille écrits fameux la *sagesse* tracée,
> Fut, à l'aide des vers, aux mortels annoncée.
> (Id.)

— Connaissance inspirée des choses divines et humaines. La sagesse du Saint-Esprit. Sagesse donnée de Dieu. Le don de sagesse est un des sept dons du Saint-Esprit. Le dessein d'avancer dans l'étude de la *sagesse*. (Boss.) Possédez la *sagesse*; si vous la cherchez avec ardeur, elle vous élèvera et vous remplira de gloire. (Id.) M. Le Tellier a connu cette *sagesse* que le monde ne connaît pas; cette *sagesse* qui vient d'en haut, et qui descend du Père des lumières. (Id.) Il apprit la *sagesse* aux prudents et aux politiques du siècle. (Fléch.) Il fallut que la véritable *sagesse* pût devenir la *sagesse* de tous les hommes. (Mass.)

— *La Sagesse éternelle* ou *la Sagesse incréée*. Le Verbe ou la seconde personne de la Trinité. ‖ *La Sagesse incarnée*. Le Verbe revêtu de notre humanité. Dieu, dont la *sagesse* se joue dans l'univers. (Boss.) Reposons-nous sur la *sagesse* de Dieu. (Id.) Cette *sagesse* profonde qui ne sait rien voir. (Id.) Cette haute et incompréhensible *sagesse*. (Id.) Des hommes à qui Dieu communique plus abondamment sa *sagesse* et sa puissance. (Fléch.) Il invoquait cette *sagesse* éternelle qui préside aux conseils des rois. (Id.) On voit sur la terre une *sagesse* souveraine qui se plaît, ce me semble, à se jouer des hommes, en les élevant les uns sur les ruines des autres. (Mass.) On connaît, ô mon Dieu, votre grandeur et votre *sagesse*, dans la structure magnifique des cieux. (Id.) Mais votre Eglise, grand Dieu, ce chef-d'œuvre admirable de votre *sagesse* et de votre miséricorde. (Id.)

— *Prix de sagesse*. Prix accordé dans les écoles à l'élève le plus sage.

— *Dents de sagesse*. Nom que l'on donne aux quatre dernières grosses molaires, dont l'éruption n'a lieu qu'à l'âge adulte. C'est de l'époque de leur sortie que dérive l'étymologie de leur nom.

— Philol. *Livre de la Sagesse*. Un des livres de la Bible. Il se compose de deux parties; l'une est un éloge de la sagesse, l'autre renferme des réflexions sur les aventures des Israélites dans le désert, et sur leur idolâtrie. On l'attribue à Salomon, à Zorobabel et à un Philon antérieur au Philon d'Alexandrie. On l'a appelé aussi, *la sagesse de Salomon*, ou absolument *la Sagesse*.

— Prov. *Toute la sagesse n'est pas enfermée dans une tête*. Il est avantageux aux plus habiles de prendre conseil. ‖ *Sagesse vaut mieux* [illegible]

que force. ‖ *Sagesse et jeunesse ne vont pas ensemble.*

SAGET, ETTE. adj. et s. (dimin. de *sage*). Un peu sage.

J'ai beau faire ici le *saget*,
Le plaisir vient saisir le cœur le plus discret.
(Le P. Brumoy.)

SAGETTE. s. f. (du lat. *sagitta*, flèche). Flèche. Cet ancien mot est plus harmonieux que celui de *flèche* qu'on lui a substitué.

Me regardant et epiant
Comme le veneur fait la bête,
Pour me férir de sa *sagette*
Roman de la Rose.)

En disant ces mots il se jette
Sur l'arc, qui se détend, et fait de la *sagette*
Un nouveau mort. (La Font.)

— Fig. Il décoche dans de petits libelles des *sagettes* qui blessent peu, il est vrai, mais il a male intention de blesser profondément (Balz.)

SAGETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Sagetter.

SAGETTER. v. a. 1re conj. Lancer des flèches, attaquer à coups de flèches, percer de flèches. Et ceux des nefs les *sagettaient*. (Rom. du Brut.) Contre les feux ardents du dieu qui me *sagette*. (R. Belleau.)

SAGGIO. s. m. Métrol. Petit poids de Venise, le sixième de l'once.

SAGHIR-NOUN. s. m. Philol. Nom d'une lettre particulière à l'alphabet turc, qui exprime le son nasal sourd.

SAGIBARON. s. m. Hist. Titre des juges qui rendaient la justice dans les assemblées nationales des Francs, désignées sous le nom de Mallum. Les grafions et les sagibarons.

SAGINATION. s. f. (pr. *sa-ji-na-ci-on* ; du lat. *saginatio;* fait de *saginare*, engraisser). Econ. rur. Action d'engraisser. La sagination du poisson de mer et d'eau douce est pratiquée en Chine.

SAGINE. s. f. Bot. Genre de la famille des caryophyllées, renfermant des plantes indigènes aux champs sablonneux de l'Europe, herbacées, à feuilles simples et opposées, dont les tiges, formant un buisson très-bas, offrent au sommet des rameaux des fleurs très-petites et blanches. On trouve les sagines partout dans les lieux légèrement humides, et même dans les rues peu fréquentées.

SAGITTAIRE. s. m. (du lat. *sagittarius* ; rad. *sagitta*, flèche). Antiq. rom. Archer. Soldat qui lançait des flèches. Les sagittaires se nommaient aussi *cretois*.

— Astron. Constellation qui forme le neuvième signe du zodiaque et se montre en novembre. On y remarque trente et une étoiles, dont les deux plus brillantes sont de la deuxième grandeur, neuf de la troisième, neuf de la quatrième, huit de la cinquième, deux de la sixième et une nébuleuse; elle est sur la direction de l'Epi de la Vierge et d'Antarès. Les auteurs prétendent que cette constellation fut consacrée à Hercule, d'autres disent à Chiron, d'autres enfin à Procus, fils de la nourrice des Muses.

— Iconol. On représente le Sagittaire sous la forme d'un monstre moitié homme moitié cheval, tenant un arc et tirant une flèche.

— Fig. Se prend en poésie pour l'Époque où le soleil entre dans le Sagittaire. Le froid Sagittaire. L'humide Sagittaire. Le Sagittaire glacé, rigoureux.

Quand les frimas du *Sagittaire* humide
Glacent aux champs la Dryade timide. (Bernard.)

Déjà du haut des cieux le cruel *Sagittaire*
Avait tendu son arc et ravageait la terre
Les coteaux et les champs et les prés défleuris
N'offraient de toutes parts que de vastes débris
Novembre avait compté sa première journée.
(Fontanes.)

— Bot. Nom vulgaire de la fléchière, à cause de la forme de ses feuilles radicales.

SAGITTAL, ALE. adj. (du lat. *sagitta*, flèche). Qui ressemble à une flèche.

— Anat. *Suture sagittale*. Suture qui unit les deux pariétaux et qui s'étend d'avant en arrière sur la ligne médiane. Elle rencontre à angle droit le milieu de l'arc que décrit la suture fronto-pariétale comme une flèche placée sur l'arc qui doit la décocher. ‖ *Gouttière sagittale*. Sillon profond creusé sur la suture des pariétaux, à la partie interne de la voûte du crâne.

SAGITTÉ, ÉE. adj. (du lat. *sagitta*, flèche). Bot. Qui a la forme d'un fer de flèche. Se dit particulièrement des feuilles, des stipules. Feuilles sagittées.

SAGITTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat, *sagitta*, flèche; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte une partie ou des taches en forme de fer de flèche.

SAGITTIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *sagitta*, flèche; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles sagittées.

SAGITTILINGUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sagitta*, flèche; *lingua*, langue). Zool. Qui a la langue très-longue et vermiforme.

SAGKOKAG. s. m. Relat. Cercle divisé en soixante parties égales dans lesquelles les habitants de la Virginie représentaient, par des figures, les événements de chaque cycle de soixante ans.

SAGOCHLAMYDE. s. f. (pr. *sa-go-kla-mi-de*; du lat. *sagochlamys*). Antiq. rom. Vêtement qui tenait le milieu entre le sagum et la chlamyde, et que les officiers romains portaient en temps de paix.

SAGON, s. m. Métr. anc. Un des noms du modius, en Egypte et dans plusieurs parties de l'Asie.

SAGONE. s. f. Plante de la Guiane, à tiges droites, simples, hautes d'un mètre environ ; ses feuilles sont alternes, ses fleurs bleues. La sagone forme un genre dans la famille des liserons.

SAGONTE. (en lat. *Saguntus* ou *Saguntum*). Géogr. anc. Ville d'Hispanie, sur la côte E. au N. de Valentia, près de l'emplacement actuel de Murviedor. Elle passait pour avoir été fondée par des Zacynthiens unis à des Rutules. Rome fit alliance avec cette ville dans l'intervalle qui s'écoula entre les deux premières guerres puniques. Annibal l'assiégea en pleine paix, et la prit malgré l'héroïque résistance de ses habitants, qui se brûlèrent plutôt que de se rendre. La deuxième guerre punique fut le résultat de cette hostilité.

— Hist. *Bataille de Sagonte*. Victoire que Suchet remporta sur l'emplacement de cette ville, le 25 octobre 1811.

SAGONTIN, INE. adj. et s. Habitant de Sagonte. ‖ Qui appartient à Sagonte ou à ses habitants.

SAGOU. s. m. Fécule amylacée que l'on retire de la moelle de plusieurs espèces de palmiers, mais principalement du sagouier ou sagoutier. Cette substance nous est apportée des îles océaniques sous forme de petits grains d'un blanc roussâtre. Elle est inodore et n'a pas de saveur fade. Bien des personnes font en Europe usage du sagou dans la soupe, comme le vermicelle. Il devient alors transparent et se gonfle beaucoup, mais c'est en bouillie qu'on cuit avec du lait, du sucre et des aromates, qu'on en consomme le plus. C'est un aliment très-agréable, très-léger et peu nourrissant. On en recommande l'usage à la première enfance, à la dernière vieillesse, aux convalescents, aux phthisiques et à tous ceux dont les forces digestives sont très-affaiblies. ‖ *Sagou indigène*. Sagou que l'on fait depuis quelques années en Europe avec la fécule de pomme de terre. Le sagou indigène a les qualités du sagou exotique.

SAGOUIER ou **SAGOUTIER.** s. m. Bot. Genre de la famille des palmiers, renfermant des arbres indigènes aux terres intertropicales, habitant les lieux marécageux. Les sagoutiers s'élèvent à la hauteur de cinq mètres environ. Les feuilles, grandes, nombreuses et pendantes, servent à couvrir les cabanes. Le fruit est arrondi et ovoïde, luisant, renfermant une graine ovale, ridée. On obtient par incision sur le stipe du sagoutier une liqueur alcoolique saine et agréable à boire. Toutes les espèces du genre renferment dans leur tronc une moelle d'où l'on tire le sagou. Mais l'espèce qui en produit le plus est le sagouier farineux. Quand l'arbre a atteint sa plus grande croissance, on abat le stipe, on le partage en tronçons minces, puis on écrase ces tronçons et on en retire la fécule, en la soumettant à plusieurs lavages à l'eau froide. On remue souvent la pâte mise au four pour la sécher et la diviser en petits grains. Le chou du *sagouier* se mange, soit cru en salade, soit cuit comme nos cardes. (Payen. L'intérieur du tronc des jeunes *sagouiers*, la partie même qui fournit le sagou, est aussi le manger le plus tendre et le plus délicat qu'on puisse se figurer l'idée. (Id.)

SAGOUIN. s. m. Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des quadrumanes, appartenant à la division des singes d'Amérique. Les sagouins ont la tête arrondie. Leurs yeux sont organisés pour la vision nocturne. Leur face forme un angle de soixante degrés. Leurs narines fortement ouvertes sont percées sur les côtés. Les sagouins vivent à l'écart dans les broussailles, au milieu de vastes forêts. D'autres fois on les trouve dans les crevasses des rochers, contrairement aux autres singes du Nouveau-Monde, qui vivent sur les arbres et s'y balancent de branche en branche, au moyen de leur queue prenante.

— Fam. Se dit d'un homme malpropre, sans soin. C'est un sagouin.

SAGRA. s. f. Géogr. anc. Rivière d'Italie dans le Brutium ; elle se jetait dans la mer Ionienne. Les Crotoniates, au nombre de cent trente mille, furent vaincus près de cette rivière par quinze mille Locriens et Rhegiens. La nouvelle de cet événement fut connue, dit-on, le même jour aux jeux olympiques en Grèce, où elle fut apportée par deux frères que l'on prit pour les Dioscures. Les Grecs disaient proverbialement, quand on refusait de croire une chose : *Cela est plus vrai que l'affaire de la Sagra.*

SAGRE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des eupodes. Les sagres sont de grands insectes propres aux contrées méridionales de l'Afrique et de l'Asie. Ceux de l'Asie sont surtout remarquables par l'éclat de leurs couleurs métalliques. L'espèce la plus recherchée des amateurs est le sagre pourpre. Il est long de trois décimètres environ, d'un beau vert doré brillant, à reflets pourpres. Le mâle, d'un pourpre plus vif se trouve en Chine.

SAGRÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des mélastomées, originaires des Antilles, du Brésil et du Pérou. Elles portent des fleurs sessiles ou pédicellées, agrégées ou en cime, un peu paniculées, dont l'inflorescence est axillaire.

SAGRES. Géogr. Ville forte du Portugal (Algarve), sur l'Océan ; 00 hab. Autrefois, école fameuse de navigation d'où partaient les expéditions qui allaient chercher le passage aux Indes par le sud de l'Afrique.

SAGRIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au sagre. ‖ SAGRIDES. s. f. pl. Tribu d'insectes coléoptères, famille des eupodes. Leur écusson est très-petit. Leur abdomen, beaucoup plus large que la tête, et le corselet presque carré, est un peu plus étroit postérieurement. Leur corps est lisse et d'un vert métallique.

SAGUM. s. m. (pr. *sa-gomm*). Saie, habillement militaire des Romains, emblème de guerre comme la toge était un symbole de paix. Dans les circonstances périlleuses tous les citoyens s'en revêtaient, à l'exception de ceux qui remplissaient des fonctions consulaires. Le sagum était une espèce de manteau carré court, qui ne dépassait pas les genoux. Il se plaçait par dessus le reste de l'habillement et s'attachait avec une agrafe. Les Romains avaient emprunté ce vêtement aux Grecs et aux Gaulois.

SAHARA. (en arab. *Ssahhra*, le désert par excellence). Géogr. Nom donné à un désert immense qui couvre presque toute la partie septentrionale de l'Afrique. Le Sahara est borné au N. par la chaîne de l'Atlas, dont les dernières ramifications viennent s'y perdre; à l'E., par la chaîne qui couvre les rivages orientaux du Nil; le Takrour et la Sénégambie, au midi, et l'océan Atlantique, à l'O. Sa longueur est d'environ 5,000 kilom., sa largeur de 1,400. Sa surface est plane et présente rarement quelques petites collines. C'est presque partout une plaine de sables arides au milieu desquels se trouvent quelques oasis. On ne trouve l'eau que dans les oasis et dans les puits creusés sur les routes. La végétation se borne à quelques palmiers et à des arbustes épineux. Les vents du désert entraînent et soulèvent le sable sur leur passage, et engloutissent souvent jusqu'à des tribus entières. Le Sahara est habité par des tribus nomades appartenant aux races berbère et arabe. Les endroits principaux sont : Arouan, Tafilelt, St-Cyprien, Rio-de-Oro; dans l'intérieur, Agably, Ghat, Agades, etc. Le lion, la panthère, l'autruche, les singes, d'énormes serpents remplissent ce désert. On croit que le Sahara n'est que le bassin desséché d'une mer qu'une grande convulsion de la nature a fait disparaître.

SAHARIEN, ENNE. adj. et s. Habitant du Sahara. La terre m'est notre mère, disent les Sahariens, celui qui l'a épousée est notre père.

— Qui appartient au Sahara ou à ses habitants. Les sables sahariens.

SAHLITE. s. m. Minér. Substance minérale qui a été d'abord trouvée en Suède, dans la mine d'argent de Sahla, d'où lui a pris son nom. C'est la même que la malacolite. V. ce mot.

S. A. I. Hist. Abréviation qui signifie Son Altesse Impériale.

SAI. s. m. Mamm. Singe américain du genre sapajou.

SAÏD. Géogr. Partie de l'Egypte qui s'étend de la Nubie à Siout. Elle comprend le haut du cours du Nil. Le Saïd est la partie de l'Egypte la plus dénuée et la moins fertile. Il se divise en vingt-quatre cantons. Elle a pour villes principales Siout, Djirgeh.

SAÏD. s. m. Comm. Ancien papier d'Egypte. V. SAÏTIQUE.

SAÏDE ou **SÉÏD.** Géogr. Ville de Syrie, à 60 kilom. S.-O. de Damas, ancienne résidence d'un pacha qui a transporté son séjour à Acre. Bon port. Château-fort. Soie, coton, savon, noix de galle, cire, gomme, casse, séné, etc. ; 5,000 hab. On croit que c'est l'ancienne Sidon.

SAIE. s. f. (du celt. *sac'h*, d'où le lat. *sagum*). Vêtement usité chez les Perses, les Gaulois et les Romains en temps de guerre. La saie des Gaulois différait du sagum des Romains en ce que plus souvent elle consistait en une peau d'animal sauvage ou domestique, ou en une pièce d'étoffe grossière qu'ils endossaient comme une dalmatique. Ordinairement on dit La saie, le sayon des Gaulois, et le sagum des Romains, quoique le vêtement soit le même. V. SAGUM.

— Comm. Sorte de serge dont les religieux se faisaient une espèce de chemise.

— Techn. Sorte de brosse à l'usage des orfèvres. La saie sert à nettoyer les ouvrages d'orfèvrerie.

SAIETTE. s. f. Comm. Étoffe tissue de soie et de laine fabriquée autrefois en Italie.

SAÏETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Saïetter. S'empl. adjectiv. Couvert saïetté.

SAIETTER. v. a. 1re conj. Techn. Nettoyer avec la saie. Saietter une pièce d'orfèvrerie.

SAIETTERIE. s. f. A Abbeville, nom général qui désigne toute espèce de laine, serges, peluches, bouracans, droguets, [illegible], pinchinas, toiles.

SAIFF. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du cyprin vandoise.

SAIGA. s. m. Archéol. Monnaie des anciens Allemands.

SAIGA. s. m. Mamm. Espèce du genre antilope. Les cornes des saigas sont en forme de lyre, pour se reporter en dehors et retourner ensuite leurs pointes à l'intérieur, ce qui leur donne une forme un peu analogue à celle d'une lyre. Elles sont d'une couleur jaune clair et d'une extrême transparence. Les saigas sont de la taille du daim, mais bien moins élégants. Ils habitent les déserts sablonneux qui s'étendent depuis le Danube et la Pologne jusqu'à la mer Caspienne.

SAIGNANT. part. prés. inusit. du v. Saigner. Des médecins qui s'en vont saignant et purgeant à tort et à travers. Une plaie saignant en abondance.

SAIGNANT, ANTE. adj. Qui dégoutte de sang. Une plaie saignante. Avoir le cœur tout saignant, la bouche toute sanglante. J'ai mal, j'ai mal, j'ai horriblement mal! Ah! [illegible] moi; un peu de baume sur mes plaies *saignantes!* (Alph. Karr.) Son père le vit tomber, *saignant*, brisé, détourna les yeux, et [illegible] froidement le commandement qu'il avait commencé. (E. Sue.)

— En parlant de la viande. Qui n'est pas encore cuite, assez cuite. La viande est saignante, est encore toute saignante. Le rôti de bœuf et celui de mouton doivent se manger tout saignants.

— Fig. Tout récent, tout nouveau. La plaie est encore saignante. Ma blessure est encore toute saignante. Injure saignante.

— Prov. *Bœuf saignant, mouton bêlant*. Il faut que le bœuf et le mouton ne soient guère cuits.

SAIGNÉE. s. f. (du lat. *sanguis*, sang). Médec. Évacuation d'une certaine quantité de sang provoquée par un moyen artificiel. La saignée reçoit différents noms, suivant le genre des vaisseaux saignés ; elle s'applique. Elle est dite *générale*, lorsque par la section des gros vaisseaux on a pour but de diminuer la masse du sang. La saignée générale se divise en saignée artérielle ou artériotomie, et en saignée veineuse ou phlébotomie. La saignée est dite *locale* lorsqu'elle s'applique aux petits vaisseaux ou capillaires, et plus directement dans le but de dégorger localement certaines parties du sang qui les obstrue, ce qu'on obtient au moyen des sangsues ou scarifications. La saignée locale peut s'appliquer à toutes les parties accessibles aux instruments, sont cutanées, sont muqueuses. La saignée générale ne peut être pratiquée que sur quelques vaisseaux superficiels, comme l'artère temporale, les veines de l'avant-bras, du pied. Une *saignée faite mal à propos* produit moins de mal qu'une *saignée* omise, lorsqu'elle est nécessaire. Nysten. Le préjugé populaire qui prescrit partout existe contre la *saignée* est une des erreurs les plus funestes à l'humanité. Id. La *saignée* convient dans la plupart des affections auxquelles sont sujets les individus jeunes, vigoureux et pléthoriques. (Cloq.)

— *Saignée révulsive*. Celle qu'on pratique de la partie où le sang se porte en trop grande abondance, afin de détourner le fluide, l'y changer le cours. ‖ *Saignée latérale*. Saignée qu'on pratique près de la partie correspondante au siège du mal. ‖ On dit qu'on a fait une *saignée blanche*, lorsqu'on a manqué la veine, qu'on ne l'a point ouverte.

— Sang qu'on tire par l'ouverture de la veine. Une saignée abondante. Une petite saignée.

— Quelquefois. Pli formé par le bras et l'avant-bras, endroit où l'on ouvre ordinairement la veine.

— Par analogie. Rigole que l'on fait pour tirer de l'eau de quelque endroit. Faire une saignée à une rivière. Faire une saignée à un canal. L'eau qui coule par les saignées.

— Fig. *Faire une saignée, une grande saignée, une rude saignée à quelqu'un*, à la bourse de quelqu'un, lui tirer beaucoup d'argent, exiger de lui une somme considérable qu'il ne devait pas, ou qu'il espérait ne pas payer. *Saigner la saignée*. Les charges doivent être proportionnées à la fortune de celui qui les supporte.

SAIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Saigner. S'empl. adject. v. Personne qui a été saignée.

SAIGNEMENT. s. m. (rad. *sang*). Écoulement, épanchement de sang, principalement par le nez. Le saignement de nez.

SAIGNER. v. a. 1re conj. (rad. *sang*). Chir. Extraire des vaisseaux une quantité de sang déterminée. Saigner un malade. Saigner du bras. Saigner du pied. Saigner à la gorge. Saigner sous la langue. Saigner à la tempe. Saigner une personne. Saigner un animal.

— Absol. Apprendre à saigner. Il saigne bien. Ne savoir pas saigner. Avoir l'habitude de saigner.

Saigner la viande. La purger du sang grossier. On n'a pas assez saigné cette viande.

— Par anal. *Saigner un marais, un fossé.* Faire écouler par des rigoles une partie de l'eau d'un marais, d'un fossé. ‖ *Saigner une rivière.* Faire prendre un autre cours à une partie de l'eau d'une rivière. Il y eut un autre prodige, c'est que les assiégeants essayèrent en vain de saigner le siège et entreprendre de *saigner* cette vaste inondation. (Volt.)

— Art milit. *Saigner une gargousse.* Crever d'un coup de couteau l'enveloppe d'une gargousse pour en tirer un peu de poudre. Autrefois on saignait une gargousse pour un combat qui durait depuis quelques heures, la charge ordinaire devenant trop forte pour des canons échauffés. Aujourd'hui il est en usage aux canonniers de saigner les gargousses durant l'action.

— Tuer, égorger, en termes de boucherie et de cuisine. Saigner un porc, un mouton, un poulet.

— Fig. et Fam. Exiger, tirer de quelqu'un une somme considérable qu'il ne devait pas, ou qu'il espérait ne pas payer.

— *Saigner au blanc.* Saigner jusqu'à ce qu'il ne vienne plus de sang, et figurément, Épuiser les ressources de quelqu'un, ou ruiner un peuple à force d'impôts. || *Saigner d'une autre veine.* Éprouver d'une autre façon. Il faudra le saigner d'une autre veine.

— Neutral. Perdre du sang. Saigner du nez. Saigner au doigt. Laisser saigner une plaie. Je me suis coupé, car je saigne. La main vous saigne. Le doigt vous saigne.

— Quelques personnes prétendent qu'on doit dire *saigner au nez* au lieu de *saigner du nez.* *Saigner au nez* ne voudrait dire autre chose que tirer du sang du nez, comme on en tire du bras, du pied, etc. *Saigner du nez* est donc l'expression propre.

— Mar. Se dit du chouquet d'un bas mât qui s'incline vers l'avant. Ce chouquet saigne.

— Fig. *La plaie saigne encore, c'est une plaie qui saignera longtemps.* La chose est encore vivante dans la mémoire, on en conservera longtemps le souvenir. On le dit principalement d'une injure, d'un malheur dont on conserve encore, dont on conservera longtemps le souvenir. Les États chrétiens *saignaient* encore des plaies qu'ils avaient reçues de tant de guerres de religion. (Volt.) La plaie de la révocation de l'édit de Nantes *saigne* encore. (Id.)

J'ai revu l'ennemi que j'avais éloigné.
Ma blessure trop vive aussitôt a *saigné*. (Racine.)

— Fig. *Le cœur m'en saigne, le cœur lui saigne.* Se dit en parlant d'une chose dont on est sensiblement touché. Est-ce ainsi que la mort amère vient rompre tout à coup de si doux liens? Le cœur *saigne* dans la douleur de la plaie; on sent combien ces richesses y tenaient. (Boss.) En vérité, le cœur *saigne* quand on voit les progrès des mécréants. (Volt.) Le cœur m'a *saigné* quand il m'a renvoyé; il a fallu que vous ayez besoin de moi, sans cela, j'aurais souffert la mort la plus honteuse plutôt que de l'abandonner. (X. Marm.)

— Prov. et fig. *Saigner du nez.* Manquer de résolution, de courage dans l'occasion. || Manquer à un engagement pris. || *Saigner comme un bœuf.* Perdre beaucoup de sang.

— SE SAIGNER v. pron. S'ôter du sang. Je me suis saigné moi-même.

— Fig. et fam. Donner jusqu'à se gêner. Il faut que chacun se saigne pour les nécessités de l'État. Les habitants ont bien voulu se saigner pour rebâtir les églises. Se saigner pour bien marier ses enfants.

— Activement dans le même sens. *Saigner sa bourse.* Il n'y a père qui ne *saignât* sa bourse pour faire apprendre ses exercices à ses enfants. (Nic. Pasq.)

SAIGNEUR. s. m. Médecin qui aime à ordonner la saignée. C'est un rude saigneur, un grand saigneur.

SAIGNEUX, EUSE. adj. (rad. *sang*). Sanglant, taché de sang. Il a le nez saigneux. Un mouchoir saigneux.

SAIGNOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Saignotter.

SAIGNOTTER. v. a. 1re conj. (fréquentatif de *saigner*). Saigner fréquemment et en tirant très-peu de sang. Fam.

SAIHOBI. s. m. (nom vernaculaire qui veut dire *habit bleu*). Ornith. Oiseau du Paraguay, que l'on trouve souvent aussi à la rivière de la Plata. Il vit par paire et en famille, et quelquefois en troupes de vingt à trente qui causent de grands dommages dans les jardins, où elles détruisent les plantes potagères et les fruits. Les saihobis saisissent aussi au vol les insectes qui passent auprès d'eux. Ils placent leurs nids sur de grands buissons ou sur les arbres, et leur donnent assez de solidité. La ponte est de deux œufs très-blancs. La femelle ne diffère du mâle qu'en ce que ses couleurs sont d'un ton moins vif.

SAILLANT. part. prés. du v. Saillir. Qui saillit. Il est invar. Une corniche saillant sur la rue.

SAILLANT, ANTE. adj. (pr. *ça-yan*). Qui avance, qui sort en dehors. Balcon saillant. Corniche saillante. Muscles saillants. Les objets saillants. En effet, les muscles de l'homme sont plus *saillants*, et ressemblent mieux à des collines que ceux des quadrupèdes et des oiseaux, revêtus de poils et de plumages. (B. de St-P.)

— *Angle saillant d'une figure, d'une fortification.* Celui dont le sommet est dirigé en dehors, et dont l'ouverture regarde le dedans. || *Angle saillant* est opposé à *angle rentrant.* Ces collines ne ressemblent en rien aux nôtres; elles n'ont point d'angles *saillants* et rentrants en correspondance; elles sont pour la plupart isolées. (B. de St-P.)

— Fig. Dans les ouvrages d'esprit, d'art, Vif, brillant, frappant, qui produit le plus d'effet. Traits saillants. Caractères saillants. Les caractères les plus *saillants* ont déjà été mis en scène. (Destouch.) Rendre la vertu aimable, le vice odieux, le ridicule *saillant*, voilà le projet de tout honnête homme qui prend la plume, le pinceau ou le ciseau. (Id.) La poésie par une doit être simple et *saillante* comme les objets extérieurs. (X. Marm.)

— Blas. Se dit d'un mouton ou d'un bélier en pied. Mouton saillant. Bélier saillant.

SAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Sailler. S'emploie adjectiv. Boulines saillées.

SAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *sa-yé*). Mar. Faire glisser une pièce de bois dans le sens de sa longueur. Sailler une pièce de bois de l'avant ou de l'arrière.

— *Sailler les boulines.* Exercer sur les cordes de ce nom une forte traction; les rebrousser, les haler, pour ouvrir et orienter les voiles qui portent des boulines.

SAILLI, IE. part. pass. du v. Saillir. S'emploie adjectiv. comme participe de l'actif *saillir*. Femelle saillie.

SAILLIE. s. f. (ét., V. SAILLIR). Élan, mouvement, sortie qui se fait avec impétuosité, mais avec interruption. Le sang qui sort d'une veine par saillies. Un jet d'eau qui ne vient que par saillies.

— A signifié Sortie impétueuse. Les Troyens firent une *saillie* hors de Troie, laquelle fut de grande impétuosité. (Le Maire de Belges.)

— Fig. dans le même sens. Il n'y a pas d'âme si ensevelie qui ne fasse une *saillie* par quelque bout. (Mont.)

— Fig. Emportement, échappée. Saillie dangereuse, extravagante. Avoir des saillies fâcheuses. Réprimer les saillies de la jeunesse. La jeunesse est pleine de saillies, la vieillesse, de calme. Saillies de jeune homme. Ce vieillard a des saillies comme à vingt ans. Tout à coup il lui prit une saillie. C'est une saillie de gaîté qu'il faut pardonner à son âge. Ce n'est plus ces promptes *saillies* que le prince de Condé savait si vite et si agréablement réparer. (Boss.) Elle réprima par une sage sévérité les *saillies* naturelles d'une fierté encore naissante. (Fléch.) Vous avez reçu de la nature cette dignité qui retient les *saillies* du tempérament. (Mass.) Les grandes qualités du prince de Conti ne se bornaient pas à quelques actions louables, mais rares, et qui sont plutôt des *saillies* que des vertus. (Id.)

— Fig., en parlant des opérations de l'esprit. Passage subit et sans gradation d'une idée à une autre qui peut s'y allier. || Certains traits brillants et surprenants qui semblent échapper, soit dans la conversation, soit dans un ouvrage d'esprit. Voici, par exemple, un de ces traits d'esprit. Le docteur Bouvart ayant été appelé par le grand aumônier, celui-ci lui dit qu'il souffrait comme un damné : « Quoi! déjà, monseigneur? » reprit malignement le médecin. Saillie vive, spirituelle, agréable. Écrivain qui a d'heureuses saillies, de brillantes saillies. C'est un homme qui abonde en saillies, dont l'esprit est tout en saillies, mais qui manque de profondeur et de suite. Saillies de réflexion. Saillies d'imagination. Saillies de mémoire. Les *saillies* tiennent le même rang dans les opérations de l'esprit, que l'humeur ou la boutade dans les affections du cœur. (***) Sa gaîté laissait quelquefois échapper des *saillies* de mémoire qui n'avaient rien d'offensant. (Barth.) Je parle de ces lithyrambes d'où s'échappent parfois des *saillies* de génie. (Id.) La gravité de ces entretiens est tempérée par des *saillies* fréquentes. (Id.) Combien de fois j'ai sauvé les dangers d'un tête-à-tête par une *saillie* extravagante! (J.-J. Rouss.)

Quand le bouchon, débarrassé
Du fil qui le captive,
Vole avec bruit, au loin chassé
Par la liqueur active,
Je crois, dans les brillants accès
D'une aimable folie,
Voir jaillir d'un cerveau français
L'éclair de la *saillie*. (Desprez.)

— *Avoir des saillies.* C'est passer sans gradation d'une idée à une autre qui peut s'y allier; c'est saisir les rapports des choses les plus éloignées, ce qui demande sans doute de la vivacité et un esprit agile. Ces transitions soudaines et inattendues causent toujours une grande surprise. Si elles se portent à quelque chose de plaisant, elles excitent à rire; si c'est à quelque chose de profond, elles étonnent; si c'est à quelque chose de grand, elles élèvent. Les *saillies* ne supposent pas nécessairement de grandes lumières; elles peignent le caractère de l'esprit. Ainsi ceux qui approfondissent vivement les choses ont des *saillies* de réflexion; les gens d'une imagination heureuse, des *saillies* d'imagination; d'autres, des *saillies* de mémoire; les méchants, des méchancetés, les gens gais, des choses plaisantes. (Vauven.)

— Didact. Éminence, bosse qui se trouve à la surface de certains objets.

— Archit. Avance que forment les différents membres d'architecture, tels que les corniches, moulures ou ornements, balcons, trompes et autres. Une chapelle en saillie. Un cabinet en saillie. Corniche qui a trop, qui n'a pas assez de saillie. Corniche qui a un mètre de saillie. || Avance qu'une pièce ou partie de l'édifice forme sur une autre.

— Peint. Relief apparent des objets représentés dans un tableau.

SAILLIR. v. n. 2e conj. (du lat. *salire*, sauter, ressortir, rad. *saltus*, saut) *Je saillis, tu saillis, il saillit; nous saillissons, vous saillissez, ils saillissent. Je saillissais. J'ai sailli. Je saillis. Je saillirai. Je saillirais. Que je saillisse. Saillissant.* On ne l'emploie guère qu'à l'infinitif et à la troisième personne de quelques temps. Sortir avec impétuosité et par secousses. Ne se dit en ce sens que des choses liquides. Le sang qui jaillit d'une veine avec impétuosité. Un jet d'eau qui jaillit avec impétuosité. Moïse frappe le rocher, et il en *saillit* une source d'eau vive. (Le Maistre de Sacy.)

— Archit. Être en saillie, déborder le mur. En ce sens on le conjugue ainsi : *Il saille. Il saillait. Il saillera.* Ce balcon, cette corniche saille trop, ne saille pas assez. Ce balcon saillerait trop.

— Peint. Paraître avoir du relief, sembler sortir de la toile.

— Activem. Se dit de l'action de quelques animaux lorsqu'ils couvrent les femelles. Il se conjugue alors comme dans la première acception. Un taureau qui saillit une vache. Un étalon qui saillit une jument.

— A également signifié Monter, signification qu'il a aussi dans la langue italienne. Saillir le mont.

SAÏMA. Géogr. Grand lac au N.-O. de la Russie.

SAÏMIRI. s. m. Mamm. Petit singe du genre sagouin.

SAIN, SAINE. adj. (du lat. *sanus*, sain, bien portant; dérivé du gr. σῶς, bien portant, sauf). De bonne constitution, qui n'est point sujet à être malade. Un homme qui n'est pas sain. Corps bien sain. Être sain de corps et d'esprit. Garantir un cheval sain et net. Jésus-Christ a fait selon sa parole; il est venu surprendre la reine dans le temps que nous la croyions la plus *saine*. (Boss.) [Nous remarquerons en passant que *la plus saine* est incorrect; il faut *le plus saine*.] La providence de Dieu veut que l'homme ressente l'amertume des maladies et de la mort, depuis qu'il a perdu par son péché le plaisir d'être *sain*, d'être immortel. (Mass.) Je vous félicite d'une vieillesse plus *saine* que la mienne. (Volt.) La vie unie et réglée et le calme des passions lui ont conservé une constitution *saine* et un air frais. (J.-J. Rouss.)

— *Revenir sain et sauf.* Réchapper de quelque péril, ou après avoir essuyé quelque grande fatigue être en parfaite santé.

— Fig. *Ces marchandises sont arrivées saines et sauves.* Elles sont arrivées sans avoir éprouvé d'avarie, de dommage.

— Qui n'est point altéré, gâté, qui est en bon état, en parlant des parties du corps. Vous avez les jambes fort saines. On lui a trouvé les parties nobles saines et entières.

— Se dit dans le même sens en parlant des choses inanimées, comme des fruits, des plantes, etc. Des fruits sains. Des pommes saines, fort saines pour la saison. Tout le bois de charpente s'est trouvé fort sain. Des arbres sains. Les fondements de cet édifice sont encore sains et entiers.

— Salubre, qui contribue à la santé. Air sain. Climat sain. Pays sain. Nourriture saine. Eau saine. Exercice sain. Travail sain. Respirer un air sain. Les lieux marécageux ne sont pas sains. On mange avec appétit leur soupe un peu grossière, mais bonne, *saine*, et chargée d'excellents légumes. (J.-J. Rouss.)

— Mar. Dont l'abord n'est pas dangereux. Rivage sain. Côte saine. || On dit souvent Sain et net.

— Fig. Juste, droit, entier, qui juge avec justesse. Avoir le jugement sain, l'esprit sain. Posséder une raison saine. Juger d'après la saine raison. La saine critique. Aux yeux de la saine critique, cet ouvrage est plutôt digne d'éloges. Avec une âme *saine* peut-on s'ennuyer à remplir les plus chers et les plus charmants devoirs de l'humanité? (J.-J. Rouss.) Tout homme qui n'aimera pas à passer les beaux jours dans un lieu si simple et si agréable n'a pas le goût pur ni l'âme *saine*. (Id.) Il conserva jusqu'à près de quatre-vingt-dix ans une tête *saine*, libre et capable d'affaires. (Volt.) Un esprit *sain* puise à la cour le goût de la solitude et de la retraite. (Id.) La *saine* philosophie n'a été connue que dans ce temps. (Id.) Ses écrits présentent tant de tours heureux et de *saines* maximes, qu'ils serviront de modèle. (Barth.)

— Qui est orthodoxe et conforme aux décisions de l'Église. La saine doctrine. Une doctrine saine. Des opinions saines. Ce livre de théologie ne contient qu'une saine doctrine. Avoir les opinions les plus saines. Il a embrassé la *saine* doctrine. (Fléch.)

SAIN. s. m. A signifié Graisse animale.

— Chass. Particulièrement, Graisse des bêtes mordantes et noires.

SAINBOIS. s. m. Bot. Nom vulgaire d'un arbuste du genre lauréole, dont l'écorce sert à faire des vésicatoires. C'est le même que le garou.

— Pharm. L'écorce même de cet arbre, laquelle sert à faire des vésicatoires et entre dans la composition d'une pommade épispastique.

SAINDOUX. s. m. (pr. *cein-dou*). Graisse de porc fondue dont on se sert pour opérer des fritures ainsi que pour décorer la base de certains gros entremets froids. Socles en saindoux.

SAINEGRIN. s. m. Bot. Nom vulgaire du fenu-grec dans quelques cantons.

SAINEMENT. adv. D'une manière saine.

— Selon la droite raison. Voilà qui est sainement pensé.

SAINETÉ. s. f. (rad. *sain*). Néol. Qualité, état de ce qui est sain, au propre et au figuré. Cette expression est peu usitée.

SAINFOIN. s. m. Bot. Genre de la famille des légumineuses qui comprend plus de deux cents espèces, qui pour la plupart peuvent servir de nourriture aux bestiaux. Le *sainfoin commun* ou *esparcette*, cultivé en France, provient des plus hautes montagnes des Vosges, de la Suisse et des Alpes, d'où il est descendu pour prendre place parmi nos plantes fourragères. Il est très-recherché par les bestiaux. Tous les terrains lui conviennent, à l'exception des marécageux. Ses racines vivaces pivotent en partie profondément, tandis que l'autre naît près du collet et s'étend latéralement. Ses feuilles sont alternes, pennées; les fleurs rougeâtres et striées forment des épis allongés. À la seconde fleur et même à la troisième on peut lui demander sa graine, que l'on sème en plein champ pour fourrage. On le fauche au moment de la floraison.

— Les autres espèces les plus intéressantes sont : le *sainfoin d'Espagne* ou *à bouquets*, originaire de l'Espagne, de l'Italie et de l'Europe méridionale, où il est cultivé comme fourrage. Le *sainfoin alhagé*, indigène de l'Asie et de l'Afrique. C'est un buisson épineux et rabougri, qui exsude durant les chaleurs de l'été par ses branches et ses feuilles, un suc blanc concret d'une saveur sucrée; les Asiatiques estiment beaucoup cette substance, qu'ils font entrer dans leurs aliments. Le *sainfoin oscillant*, originaire des bords du Gange, est remarquable par l'oscillation perpétuelle des deux petites folioles, qui de chaque côté du pétiole accompagnent la grande foliole impaire, et par la construction de cette dernière qui se baisse dès que les rayons du soleil ne la frappent plus. La récolte du sainfoin est nulle la première année, surtout s'il a été mêlé avec d'autres grains. On doit le couper avant que toutes les fleurs soient épanouies; s'il est fauché plus tôt, il est plus appétissant, mais moins nourrissant. La troisième année cette plante est dans toute sa force.

— *Sainfoin chaud.* Variété de sainfoin que l'on cultive dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

SAINT, SAINTE. adj. (du lat. *sanctus*, part. pass. du v. *sancio*, sanctionner, attacher, nouer. Suivant toutes les étymologies, ce mot dérive ou plutôt est formé de racines qui toutes signifient un lien, ce qui attache, en sorte que dans l'origine il ne voulait dire autre chose sinon qui est attaché, noué à quelqu'un ou à quelque chose, d'où on l'a spécialement consacré à ce qui était voué à la Divinité ou à son culte). A signifié dans l'origine, Qui est voué au culte de Dieu. Comme les personnes qui étaient vouées au culte de la Divinité se faisaient remarquer par la pureté de leurs mœurs et par la pratique des vertus, ce mot prit dans la suite l'acception suivante :

— Dont la vie est tout à fait exemplaire, irréprochable, qui approche autant que possible par une pratique rigoureuse de vertus bien comprises, du caractère de la Divinité, c'est en ce sens qu'il se dit des hommes justes de l'ancienne et de la nouvelle loi. Il semble que cette qualification puisse s'appliquer à tout homme qui possède ou qui a possédé les qualités qu'elle exprime, et c'est ce qui faisait dire à Érasme dans son enthousiasme pour le vertueux Socrate : O saint Socrate! priez pour nous! Mais comme si le Dieu du chrétien et le Dieu d'Abraham ne dispensait la sainteté qu'à ceux qui l'ont connu, ce mot ne se dit que des justes de l'ancienne et de la nouvelle loi. Un saint homme. Une sainte femme. Un saint roi. Un saint prêtre. Le plus grand pécheur peut devenir un saint homme. Un saint personnage. Le saint homme Job. Une sainte âme. Rendre son royaume heureux, et se rendre *saint* lui-même. (Fléch.) Les plus grands aux yeux de la loi divine, sont ceux qui sont les plus *saints*. (Mass.) Pensez-vous être *saint* et juste impunément? (Racine.)

— Par excellence, Qui est essentiellement pur, souverainement parfait. Comme il n'y a que Dieu seul qui puisse posséder ce caractère dans le sens absolu, cette acception du mot ne s'applique qu'à Dieu.

— Dans un sens moins rigoureux, on le dit des anges et des créatures célestes. Les saints anges. La sainte Vierge. Les saints patriarches. Les saints apôtres. Les saints docteurs. Les saints martyrs. Les saints pères.

— Qui est conforme à la loi de Dieu, à la piété. Une vie sainte. Une action sainte. Une sainte pensée. Pratiquer les saintes œuvres. Une sainte inspiration. Un saint mouvement. Une sainte liberté fait un saint engagement. Un saint dégoût de la vie présente. De saintes méditations. Une sainte mort. Les saintes humiliations de la pénitence. Une sainte simplicité. La sainte éducation. Les saints exemples que je vous propose. Une guerre non-seulement heureuse, mais *sainte*, où Dieu combattait avec le prince. (Fléch.) On appelle aussi la guerre *sainte*, une guerre entreprise pour délivrer les lieux *saints* de la domination des infidèles. (Id.)

— Qui appartient à Dieu, aux plus parfaites créatures, aux esprits bienheureux.

Soumis avec respect à sa volonté *sainte*,
Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte. (Racine.)

— Qui appartient à la religion, qui est dédié, consacré à Dieu, ou qui sert à quelque usage sacré. Les lieux saints. Toutes les églises sont des lieux saints. Les saints mystères. La sainte table. Le saint ciboire. Les saintes huiles. Le saint chrême. La sainte ampoule. En présence des saints autels. La sainte montagne de Sion. Le temple saint. Un [illegible]. Des maisons saintes où l'innocence est pres[illegible]. Le temple

de Salomon était le lieu le plus saint de l'univers. Saints et pieux monuments. Les dépouilles saintes des peuples. De l'huile *sainte* il faut vous consacrer. (Rac.)

— Se dit également des personnes consacrées au service de Dieu. Les prêtres saints. Les ministres saints.

— Qui appartient à la religion. La sainte Bible. L'Ecriture sainte. Les livres saints. La sainte Eglise. Les saints conciles. Les saints canons. Avoir en main les saints livres. Les saintes vérités. La sainte parole. Les saintes prières des agonisans. Achevons ce saint sacrifice. Les saints sacrements. La loi sainte. Une cérémonie sainte. Le saint ministère. La doctrine sainte. Les règles saintes. Les saintes Ecritures. Les saints mystères. Les maximes saintes. La grâce de l'onction sainte. La loi sainte. Les préceptes saints. Les plus saints devoirs.

— *Le Saint-Sacrement*. V. EUCHARISTIE et SACREMENT.

— Par extens. Digne d'un grand respect, d'une vénération particulière. La sainte autorité des magistrats. Les saints devoirs de la maternité. La sainte union conjugale. La sainte alliance qui doit unir les peuples. La sainte paix. L'auguste et *saint* ministère de la justice. (Boss.) Franchir les bornes *saintes* que nos ancêtres avaient posées. (Id.) D'un *saint* respect tous les Persans touchés. (Rac.)

— Qui est sacré, inviolable. La foi de mes *saintes* promesses. (Rac.)

— *Le saint-père. Notre saint-père*. Titre que les catholiques donnent au pape. ‖ On dit aussi, *Notre saint-père le Pape*. ‖ Et en lui parlant ou en lui écrivant. Très-Saint-Père. ‖ *Saint* est aussi un titre qu'on a donné à des princes, même idolâtres, tels que les empereurs Valérien et Gallien. Les saints empereurs Valérien et Gallien.

— *Le saint-siége*. Le siége de Rome. Pendant les vacances du saint-siége. Les décisions du saint-siége. Attachée au *saint-siége* et à l'Eglise de Jésus-Christ. (Fléch.)

— *Le saint-office*. La congrégation de l'inquisition établie à Rome. ‖ Le tribunal de l'inquisition.

— *Le saint Empire*. L'empire d'Allemagne. ‖ *Saint Empire*. S'est dit autrefois de l'Empire de Constantinople et des empereurs grecs, à cause de la cérémonie de leur sacre.

— Hist. or. *Villes saintes*. Se dit de Jérusalem, de Médine et de la Mecque. La garde des villes saintes est confiée au pacha d'Egypte, qui a chassé les Wahabites de la Mecque, où est le tombeau de Mahomet.

— *Les lieux saints, les saints lieux, la terre sainte*. Le lieu où se sont opérés les principaux mystères de notre rédemption, la Palestine. Pour aller honorer les lieux *saints*. (Mass.) ‖ Quelquefois *lieu saint* se dit pour l'Eglise. L'ambition est entrée même dans le lieu *saint*; on y cherche plus à s'élever qu'à se rendre utile à ses frères. (Mass.)

— *Le peuple saint*. Les Juifs, par opposition aux peuples idolâtres.

> Du temple, orné partout de festons magnifiques,
> Le peuple *saint* en foule inondait les portiques. (Rac.)

— *Terre sainte*. Terre qui a été bénie pour inhumer les fidèles. Il n'a point été enterré en terre sainte.

— *Le saint sépulcre*. Le sépulcre où Notre-Seigneur fut déposé après sa mort.

— *Semaine sainte*. La semaine qui précède le jour de Pâques. Tous les jours de la semaine sainte sont aussi appelés saints. Le lundi saint est le premier jour de la semaine sainte.

— *Semaine sainte*. Livre qui contient l'office de la quinzaine de Pâques. Acheter, avoir une Semaine sainte. Une Semaine sainte dorée sur tranche.

— *Année sainte*. L'année du grand jubilé, qui est la dernière année de chaque siècle. ‖ Il se dit même de l'année de chaque jubilé, qui arrive tous les vingt-cinq ans.

SAINT, SAINTE. s. Nom commun à toutes les créatures que Dieu a admises à la participation de la gloire éternelle, et notamment aux hommes qui en raison de leur vie sage et pure ont été canonisés par le souverain pontife. Les catholiques honorent les saints comme les amis et les serviteurs de Dieu, qu'il a comblés de ses dons et de ses grâces. Le culte qu'on leur rend est un culte religieux fondé sur l'excellence particulière de ces êtres privilegiés. Le culte des saints est de la plus haute antiquité dans l'Eglise. Les protestants refusent toute espèce de culte aux saints. C'est un grand saint. Les litanies des saints. Invoquer tous les saints du paradis. La félicité des saints. Etre concitoyen des saints. Il mourut en roi, en héros, en saint. Je vous exhorte, non pas à pleurer une reine, mais à imiter une *sainte*. (Fléch.) Pour un plus noble usage il réserve ses *saints*. (Rac.)

— Par extens. Homme, femme d'une vie tout à fait exemplaire, irréprochable, et approchant autant que possible, par une pratique rigoureuse des vertus bien comprises, du caractère de la Divinité. Cet homme-là est un saint. C'est une sainte que cette femme.

— Les premiers chrétiens appelaient *saints* non-seulement leurs évêques et les autres ministres du Seigneur, mais toute personne qui tendait à la perfection. Plus tard, ce titre d'honneur fut appliqué à ceux qui, au milieu des persécutions, avaient confessé le Christ au prix de leur fortune, de leur liberté, de leur vie; et les martyrs furent considérés comme les saints par excellence. Les églises rivalisèrent entre elles dans les honneurs qu'on leur rendit : on les représenta comme les serviteurs chéris, les confidents de la Divinité, comme de puissants protecteurs auprès de Dieu : on alla jusqu'à les placer au-dessus des anges. On les honora comme des divinités protectrices. Chaque ville, chaque village, chaque hameau eut son saint patron et intercesseur dans le ciel. Plus tard, on admit parmi les saints les moines fameux par leurs austérités et leurs mortifications : ce choix appartenant aux évêques, on conçoit qu'il y en avait beaucoup d'indignes. Aussi plusieurs synodes défendirent de faire de nouveaux saints, et bientôt le pape se chargea seul de régulariser cette affaire importante. Depuis le schisme, l'Eglise grecque n'admet plus de saints canonisés par l'Eglise latine. Toutefois, les deux communions rivalisent dans leur respect pour les saints.

— S'est dit autrefois des cloches. Dans plusieurs villes du midi de la France, la grosse cloche s'appelle encore *le gros saint*.

— *Le saint des saints*. La partie la plus intérieure et la plus sacrée du tabernacle, et ensuite du temple de Jérusalem, celle où l'arche était renfermée.

— Fig. L'endroit le plus retiré d'une maison, d'un palais, l'endroit où se retire une personne que l'on n'ose approcher.

— *La Saint-Jean, la Saint-Pierre, la Saint-Martin*. Le jour où l'on célèbre la fête de saint Jean, de saint Pierre, de saint Martin. ‖ *L'église de saint Pierre, l'église Saint-Pierre*, ou absol. *Saint-Pierre*. Eglise consacrée à Dieu sous l'invocation de saint Pierre. On dit dans le même sens. L'église Saint-Germain, l'église Saint-Paul, Saint-Gervais, ou Saint-Germain, Saint-Paul, Saint-Gervais. ‖ Remarquez qu'en général le mot *Saint* prend une majuscule et se joint par un trait d'union au substantif qu'il modifie, lorsqu'il forme avec ce dernier un nom qui ne s'applique point à un saint, ou qui ne s'y rapporte plus que d'une manière indirecte. La ville de Saint-Germain ou Saint-Germain, Saint-Cloud, Saint-Amand.

— Fig. et fam. *C'est un pauvre saint, c'est un saint qui ne guérit de rien*. C'est un homme qui a peu de mérite, peu de crédit, qui ne peut être d'aucun secours.

— Prov. et fig. *Il ne sait à quel saint se vouer*. Il n'a plus de ressource, il ne sait plus à qui avoir recours. Ne sachant plus à quel *saint* me vouer. (Boil.)

— *A chaque saint sa chandelle*. Pour s'assurer du succès d'une affaire, il faut se rendre favorable chacun de ceux qui peuvent la faire réussir. ‖ *Comme on connaît les saints on les honore*. Quand on veut se rendre quelqu'un favorable, on se conforme à ses goûts, à ses opinions. ‖ *Selon le saint l'encens*. Il faut proportionner l'hommage au mérite, à la dignité. ‖ *Il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints*. Il vaut mieux s'adresser au roi qu'aux ministres, et en général à un homme puissant qu'à ses subalternes. ‖ *Découvrir saint Pierre pour couvrir saint Paul*. Remédier à un inconvénient par un autre. ‖ *Prêcher pour son saint*. Louer, vanter une personne dans des vues d'intérêt. Chacun prêche pour son saint. ‖ *Le saint du jour*. Homme qui est à la mode ou en crédit depuis peu. ‖ *Le saint de la ville n'est pas prié*. On attend difficilement quelque chose d'extraordinaire ou de merveilleux, des personnes que l'on voit tous les jours. ‖ *Saint de Grève*. Se dit des filous, des brigands, parce qu'on les exécutait autrefois en place de Grève. ‖ *Un petit saint, un petit saint de bois*. Se dit ironiquement d'un hypocrite. ‖ On dit aussi par un mauvais jeu de mots, *Il est saint (ceint) de sa ceinture*. ‖ *Il y a de pires saints au paradis*. Se dit pour faire l'éloge d'une personne.

— Hist. *Ile des Saints*. Nom par lequel on a désigné l'Irlande au moyen âge, à cause des progrès rapides qu'y fit le christianisme au moyen âge.

— Géogr. *Ile des Saints*. Petite île de France au midi des îles d'Ouessant.

— Orthogr. En général, le mot *saint* prend une majuscule et se joint par un trait d'union au substantif qu'il qualifie, lorsqu'il forme avec ce dernier un nom qui ne s'applique point à un saint, ou qui ne s'y rapporte plus que d'une manière indirecte, comme dans les expressions suivantes : *La ville de Saint-Germain en Laye. Le village de Saint-Cloud. La rue Saint-Honoré. Le faubourg Saint-Jacques. La porte Saint-Denis. L'hôpital Saint-Denis. L'hôpital Saint-Louis. Une croix de Saint-André. Le poëme des Saisons, par Saint-Lambert*. ‖ Mais on écrit sans majuscule au mot *saint*, et sans trait d'union entre les deux mots : *Les apôtres saint Pierre et saint Paul. Les confessions de saint Augustin. La pragmatique sanction de saint Louis. L'apôtre saint Jacques. L'apôtre de Paris, c'est saint Denis. L'Evangile selon saint Luc. Découvrir saint Pierre pour couvrir saint Paul. Etre dans la prison de saint Crepin. C'est saint Roch et son chien*.

— Pour les noms de lieu et les locutions historiques qui commencent par le mot *Saint*, voyez, à son rang alphabétique, le second mot qui le compose. Saint-Etienne. V. ETIENNE. Saint-Barthélemy. V. BARTHÉLEMY.

SAINT-AMAND (Marc-Antoine de Gerard de). Né à Rouen, poète qu'on ne connaît guère aujourd'hui que par les satires de Boileau.

SAINT-ANGE (L.-A. Fariau de). Professeur d'éloquence et de poésie aux écoles centrales de Paris, et mourut en 1810. Son plus célèbre ouvrage est sa traduction en vers des Métamorphoses d'Ovide.

SAINT-AUBINET. s. m. Anc. mar. Pont de cordes porté par des bouts de mâts posés en travers sur le plat-bord, à l'avant de certains vaisseaux marchands. Le saint-aubinet couvrait les marchandises et les cuisines.

SAINT-AUGUSTIN. s. m. Impr. Caractère qui tient le milieu entre le gros texte et le cicéro, et dont le corps est de douze points environ. Ce nom lui vient de ce que les premiers imprimeurs qui allèrent à Rome, se servirent de ce caractère pour imprimer la Cité de Dieu de saint Augustin.

SAINT-AULAIRE (Marquis de). Né dans le Limousin, porta les armes dans sa jeunesse et les quitta pour les lettres et les plaisirs. Il fit pendant quarante ans les délices de la cour de la duchesse du Maine, et se fit une célébrité par ses jolis impromptus et ses poésies légères, peu nombreuses, mais d'un goût exquis. Il mourut en 1743, membre de l'Académie française.

SAINT-CYRAN (L'abbé de), également connu sous le nom de *Duvergier*, fut un des plus célèbres théologiens de son temps et le disciple de Jansénius. Il naquit à Bayonne en 1581, et mourut à Paris en 1642.

SAINTE-BARBE. s. f. Anc. mar. Endroit du vaisseau où l'on serrait la poudre et les ustensiles d'artillerie.

SAINTE-CROIX (Guilhem de Clermont-Lodève). Philologue distingué, né près de Carpentras en 1746 et mort en 1809. Couronné à 26 ans par l'académie des Inscriptions et belles-lettres pour son *Examen critique des historiens d'Alexandre*, il en devint membre en 1807.

SAINTE-FOIX (Germain-François-Poullain de). Ecrivain, né à Paris en 1698, mort en 1776. Il est auteur des *Lettres turques*, de l'*Oracle* et des *Essais sur Paris*. Ce dernier ouvrage a eu beaucoup de réputation.

SAINTE-NEIGNE. s. f. Bot. Nom vulgaire du chiendent.

SAINTE-PALAYE (J.-B. de la Curne de). Né à Auxerre en 1697, mort en 1781. On lui doit de nombreux et curieux travaux sur l'histoire de France, et des mémoires sur l'ancienne chevalerie. Il avait formé le projet d'un dictionnaire des antiquités françaises, et d'un glossaire de l'ancienne langue française. Ces ouvrages ne furent point terminés.

SAINT-ÉVREMOND (Charles Marguetel de Saint-Denis, marquis de). Né près de Coutances en 1613, se fit un nom dans la littérature par son esprit fin et délicat; ses ouvrages sont pour la plupart d'une grande frivolité. Il prit part durant la Fronde à la guerre de pamphlets et de satires qui furent lancés de tous côtés. L'engouement pour ses ouvrages fut tel, que les libraires payaient pour qu'on leur fît du Saint-Evremond. Ayant écrit au maréchal de Créqui une lettre sur le traité des Pyrénées, pour tourner cette négociation en ridicule, il fut forcé, pour éviter d'être embastillé, de s'enfuir en Angleterre. Il y fut bien reçu par Charles II, et y mourut en 1703.

SAINT-GEORGES (Le chevalier de). Né à la Guadeloupe en 1745, mort en 1799, d'un ulcère vésical négligé; il vint très-jeune à Paris, où son père, qui était fermier général, lui fit donner une éducation distinguée. A l'époque de la révolution il participa à toutes les intrigues politiques. Saint-Georges doit toute sa réputation à l'adresse qu'il avait dans l'art de l'escrime et dans tous les exercices du corps.

SAINT-GERMAIN (Le comte de). Aventurier qui vint en France sous Louis XV, et qui s'y fit une grande célébrité. Il prétendait avoir vécu deux mille ans. Le roi se plaisait aux fables qu'il débitait. Il mourut à Sleswig en 1784. On n'a jamais su son origine ni le lieu de sa naissance.

SAINT-LAMBERT (Jean-Charles-François de). Poète distingué et littérateur aimable, né à Nancy en 1717, mort à Paris en 1803. Le poëme des Saisons est son plus bel ouvrage.

SAINT-MARTIN (Louis-Claude de), dit le *Philosophe inconnu*, né à Amboise en 1743, mort en 1803. La philosophie de Saint-Martin fut un mysticisme tout spiritualiste. Son but est d'expliquer la nature par l'homme, et de ramener la nature et l'homme à leur principe, qui est Dieu.

SAINT-PIERRE (Eustache de). Fut le premier des six bourgeois de Calais qui se dévouèrent pour sauver leurs concitoyens de la fureur d'Edouard III, roi d'Angleterre. Ce prince, irrité de la longue résistance des Calésiens qu'il assiégeait, ne voulait point leur faire grâce, à moins qu'on ne lui livrât six des principaux citoyens. Eustache et cinq autres allèrent nu-pieds, en chemise et la corde au cou, remettre les clefs de la ville. Le vainqueur ne leur fit grâce qu'aux larmes de sa femme.

SAINT-PIERRE (Charles-René Castel, abbé de). Né en 1658, prélat de mœurs simples et pures, et écrivain rempli de l'amour de l'humanité. Il créa le mot *bienfaisance*. Parmi ses nombreux écrits on remarque divers mémoires et son Projet de paix universelle.

— BERNARDIN DE SAINT-PIERRE (Jacques-Henri). Ecrivain français, né au Havre, le 19 janvier 1737, mort à Eragny, aux bords de l'Oise, le 21 janvier 1814, à l'âge de 77 ans. Il a laissé un nom justement célèbre par des écrits pleins de grâce, de sentiment et de fraîcheur. Aujourd'hui encore, *Paul et Virginie*, vrai diamant de la littérature française, reste le premier de nos romans. Ses *Etudes de la nature* ont eu aussi un grand succès, ainsi que ses *Harmonies*, où l'on retrouve en partie les qualités qui distinguent les *Etudes*.

SAINT-PRIX (N.). Acteur célèbre, qui débuta après la mort de Lekain. Il est mort il y a peu d'années.

SAINT-RÉAL (L'abbé de). Né à Chambery en 1639, prosateur remarquable. Il a laissé plusieurs ouvrages, dont le plus fameux est la Conjuration des Espagnols contre la république de Venise, ouvrage dans lequel il imite à merveille la manière de Salluste.

SAINT-SACREMENT s. m. V. EUCHARISTIE.

SAINT-SIMON (Louis de Rouvray, duc de). Ecrivain spirituel du XVIII[e] siècle, qui joua un rôle assez important dans les affaires de la régence, naquit à Paris en 1675, et mourut en 1755. Ses Mémoires sur le règne de Louis XIV et la régence l'ont rendu justement célèbre.

— Claude-Henri, parent du précédent, philosophe, dont la doctrine est connue sous le nom de *saint-simonisme*, naquit en 1760, et mourut en 1825. Il dépensa sa vie et sa fortune à étudier à fond les mœurs et les constitutions des peuples, et à la recherche d'une meilleure organisation des sociétés humaines. Il est mort sans avoir vu fructifier ses idées. V. SAINT-SIMONISME.

SAINT-SIMONIEN, IENNE adj. et s. Philos. Partisan de Saint-Simon. Les saints-simoniens. Une saint-simonienne.

— Qui appartient à Saint-Simon, à ses doctrines ou à ses partisans. Maxime saint-simonienne. Ecole saint-simonienne.

— substant. *La saint-simonienne*. Figure d'un quadrille, dans laquelle chaque cavalier change de dame avec son vis-à-vis. Cette danse fut ainsi nommée par allusion aux mariages plus que commodes des saint-simoniens.

SAINT-SIMONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Saint-simoniser. S'empl. adjectiv. Colonie saint-simonisée.

SAINT-SIMONISER. v. a. 1[re] conj. Rendre saint-simonien. Etes-vous épris de la belle passion pour l'humanité, allez à Madagascar : vous y trouverez un joli petit peuple tout neuf à *saint-simoniser*, à classer, à mettre en bocal. (De Balzac.)

SAINT-SIMONISME. s. m. Philos. Système philosophique et social fondé par Claude-Henri, comte de Saint-Simon. Les principes du saint-simonisme sont répandus dans les ouvrages de Saint-Simon. Ils furent réduits en système par ses disciples et publiés dans plusieurs journaux, particulièrement dans le Producteur en 1825, et dans l'Organisateur en 1829. Ces mêmes disciples transformèrent ensuite l'école de Saint-Simon en église. M. Enfantin en fut déclaré le chef. On peut résumer ainsi la donnée politique et sociale du saint-simonisme. Association universelle; abolition de tous les priviléges de la naissance sans exception; à chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres; abolition de l'héritage et affranchissement définitif des femmes, ou égalité des deux sexes. L'école saint-simonienne ne fut pas longtemps. Le chef, qu'on appelait le Père, voulut y joindre l'organisation d'une hiérarchie théocratique et des doctrines plus qu'étranges sur le mariage : il s'ensuivit une scission entre les disciples et la dissolution du saint-simonisme. Les journaux cessèrent de paraître : le gouvernement fit traduire les principaux chefs devant les tribunaux, sous l'accusation de délit contre les bonnes mœurs et la morale publique, et fit fermer leurs salles en 1832.

SAINT-SIMONISTE. adj. et s. des 2 g. Philos. Se dit quelquefois pour Saint-simonien.

SAINT-THOMAS. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Goa, dans l'Asie portugaise. Elle vaut 8 fr. 66 c.

SAINTEMENT. adv. D'une manière sainte. Vivre saintement. Mourir saintement. Il a très-*saintement* gouverné l'établissement de l'Oratoire. (Boss.) M. de Turenne avait résolu de vivre aussi *saintement* que je présume qu'il fut mort. (Fléch.) Vous ne régnerez heureusement qu'autant que vous régnerez *saintement*. (Mass.) Je parle à une troupe illustre qui attend plutôt de moi des avis pour faire la guerre *saintement*, que des exhortations pour la bien faire. (Id.) De leurs plus chers parents *saintement* homicides. (Rac.)

> Et de ses doigts *saintement* allongés
> Bénit tous les passants en deux files rangés.
> (Boil.)

SAINTERON. s. m. (dim. de *saint*). Petit saint, tartufe. C'est un sainteron.

SAINTES (en lat. *Mediolanum Santonum*), elle a pris son nom des Santons dont elle était la capitale. V. SAINTONGE. Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arrond. (Charente-Inférieure). 12,000 hab. Superbe arc de triomphe bâti par les Romains.

SAINTETÉ. s. f. (ét., V. SAINT). Qualité de ce qui est saint. Grande sainteté. Mourir en odeur de sainteté. Il a vécu et il est mort dans la sainteté. Dieu nous a prévenus, il nous élève à un éminent degré de sainteté. (Boss.) Vous paraissez orné de *sainteté* et de vertu. (Mass.) Voyez si la dignité de l'épiscopat fut jamais re-

gardée avec plus de vénération que lorsqu'elle se brûla que par la sainteté et la pauvreté évangélique. (Id.)

— Se dit par excellence en parlant de Dieu. Dieu est la sainteté même.

— Qualité de ce qui est conforme à la religion, aux lois divines. La sainteté de ses mœurs. La sainteté de sa conduite, de sa vie. La sainteté d'une entreprise. La sainteté de ses réponses. La sainteté de sa doctrine. La sainteté du culte de l'Église. La sainteté de ses maximes. Justice envers les peuples, charité envers les misérables, sévérité envers les méchants, tendresse envers les bons, voilà les principes sur lesquels saint Louis a fondé la *sainteté* de son règne. (Fléch.) L'Église, favorisée par les Césars, vit l'éclat et la magnificence accompagner la *sainteté* de ses mystères. (Mass.) L'adulation la plus dangereuse est dans la bouche de ceux qui, par la *sainteté* de leur caractère, sont établis ministres de la vérité. (Id.)

— Caractère de ce qui est auguste, respectable. La sainteté des lois. Et vous, doctes interprètes des lois, et implacables vengeurs de leur *sainteté* méprisée. (Boss.)

— Caractère de ce qui est dédié à Dieu. La sainteté d'un lieu. La sainteté d'une église. La sainteté des ministres de la religion. La *sainteté* et la réputation de son temple. (Mass.)

Qu'à l'instant hors du temple elle soit emmenée,
Et que la *sainteté* n'en soit point profanée. (Racine.)

— Caractère de ce qui a été sanctionné par une institution divine. La sainteté du mariage. La sainteté du nœud conjugal.

— Titre d'honneur et de respect dont on se sert en parlant au pape ou du pape, et dont on se servait autrefois en parlant ou en écrivant aux évêques et même aux prêtres.

— Hist. Titre d'honneur que les évêques ont donné aux souverains, même à ceux qui étaient hérétiques.

— Syn. comp. SAINTETÉ. BEATITUDE. Quelques personnes, entre autres divers Pères de l'Église, ont à tort confondu les mots *sainteté* et *béatitude*. *Sainteté* exprime le caractère de l'être à qui convient le mot saint, et *béatitude* le résultat ou l'effet de ce caractère dans le ciel, c'est-à-dire, le genre de bonheur inconcevable pour nous qui est réservé après la mort à celui qui a vécu dans un caractère de sainteté. La béatitude céleste est le fruit de la sainteté sur la terre, et il n'y a d'autre rapport entre ces deux mots que ceux qui peuvent exister entre la cause et l'effet.

SAINTONGE. (de *Santones*, nom des anciens habitants de cette province, du celt. *san*, sel; *tonn*, croûte; *Santons*, ceux qui ont des marais sur lesquels il se forme des croûtes de sel; ou de *san*, pays; *ton*, bon, excellent; il y a une quantité étonnante de marais salants dans cette province). Géogr. Province de France dont Saintes était la capitale. Elle forme le département de la Charente-Inférieure et une partie de la Charente et des Deux-Sèvres. Elle était divisée par la Charente en deux parties, l'une septentrionale avec les villes de Saint-Jean-d'Angely, Tournay-Charente, Taillebourg; l'autre méridionale comprenant, Saintes, Marans Royau, Mortagne.

— Hist. Le comté de Charente fut cédé aux Anglais par la paix de Brétigny, en 1360, et repris sous Charles VII, vers 1450.

SAINTONGEOIS, OISE. adj. et s. Habitant de la Saintonge. || Qui appartient à la Saintonge ou à ses habitants.

SAINTRE s. m. Féod. Droit que possédaient quelques seigneurs de faire paître le bétail à l'exclusion de tout autre.

SAÏQUE. s. f. Mar. Bâtiment de charge dont on se sert sur la Méditerranée.

SAÏS. Géogr. anc. Ville d'Égypte dans le Delta, sur une branche du Nil.

— Myth. Surnom de la Minerve égyptienne ou de Neith adorée à Saïs.

— Antiq. *Inscription de Saïs*. Cette phrase gravée sur le temple de Saïs : Je suis tout ce qui a été, ce qui est et ce qui sera ; et nul jusqu'ici n'a percé le voile qui me couvre.

SAISI, IE. part. pass. du v. Saisir. S'empl. adjectiv.

— Arrêté pris par autorité de justice. Tout fut *saisi* et porté au roi. (Fén.)

— Fig. Discerné, compris, interprété. Le premier de ces caractères a été *saisi* par la plupart des voyageurs et des naturalistes. (Buff.)

— *Être saisi de*. Avec un nom de chose, surtout en parlant des maladies, Être attaqué par. Mais voilà que l'enfant est tout à coup *saisi* du même mal que son frère. (Cte de Peyronnet.)

— Dans le sens moral, *Être saisi de*, Être tout à coup rempli de, pénétré de. Cet emploi est fréquent dans notre langue. Il voit son fils; il recule, *saisi* d'horreur. (Fén.) Les imaginations déjà ébranlées étaient soudainement *saisies* de terreurs paniques, et livrées à l'illusion de mille spectres effrayants. (J.-J. Barth.) Tout le camp des Madianites se trouva *saisi* de trouble et d'épouvante; et, par un effet miraculeux de la puissance de Dieu, ils tournèrent leurs épées contre eux-mêmes et s'entre-tuèrent. (Le Maistre de Sacy.) Mais après avoir passé trente années à Saint-Augustin, je fus *saisi* du dégoût de la vie des cités. (Chateaub.) Rois, peuples, armées ennemies, suspendirent leur haine sanglante, et s'embrassèrent *saisis* d'une mortelle frayeur. (Id.) Quelquefois elles le fuyaient comme un enchanteur, et se sentaient *saisies* d'une frayeur étrange. (Id.) La nation anglaise, *saisie* de crainte et d'admiration en présence du général Bonaparte, venait enfin de consentir à la paix d'Amiens, la plus belle que la France ait jamais conclue. (Thiers.)

Ciel! plus je l'examine, et plus je le regarde...
C'est lui! d'horreur encor tous mes sens sont *saisis*. (Racine.)

Vous m'en voyez moi-même, en cet heureux moment,
Saisi d'horreur, de joie et de ravissement. (Id.)

Les poëtes, surpris d'un spectacle si beau,
Sont *saisis* à l'instant d'un transport tout nouveau. (Racine.)

— Absol. *Être saisi*. Être frappé de crainte, de stupeur, de tristesse.

— *Le voleur a été saisi du vol*. On a trouvé sur lui le vol qu'il avait fait.

— On dit dans le même sens : On l'a trouvé saisi d'une lettre qui a découvert toute l'intrigue.

— S'empl. subst. en termes de procédure, et signifie Le débiteur sur lequel on a fait une saisie. Le saisi et le saisissant. Le *saisi* devant être dépouillé, malgré lui, de ses biens, il faut que le titre en vertu duquel agissent les officiers ministériels soit exécutoire. (Teul.)

— *Tiers saisi*. Celui entre les mains duquel on a fait une saisie-arrêt, une opposition.

SAISIE. s. f. A signifié, dans le langage ordinaire, Action de s'emparer d'une chose, de la saisir vivement. Je veux arrêter la promptitude de sa fuite (de la vie), par la promptitude de ma *saisie*, et par la vigueur de l'usage compenser la hâtiveté de son écoulement. (Mont.)

— Procéd. Acte d'un créancier qui, pour la sûreté de sa créance, et afin d'en avoir le payement, arrête et met sous la main de la justice les biens-meubles ou immeubles de son débiteur.

— Par extens. Exploit ou acte qui la signifie ou fait connaître la saisie à l'individu qu'elle concerne. || En matière de douane, de contributions indirectes et de police, Action de s'emparer provisoirement des choses qui font l'objet d'une contravention, ou qui peuvent fournir la preuve d'un crime, d'un délit.

— *Saisie-exécution*. Saisie qu'exerce un créancier porteur d'un titre exécutoire, pour faire vendre les meubles de son débiteur et être payé sur le prix. On la nomme exécution, parce qu'on dépouille le débiteur de ses meubles au moyen de la vente qu'on en fait faire. Cette saisie doit être précédée d'un jugement pris un jour au moins avant l'exécution du jugement. Cet acte est fait par un huissier assisté de deux témoins ou recors. L'huissier qui ne trouve personne au domicile du saisi ne peut en ouvrir les portes qu'assisté d'un officier public. Il y a des objets qu'on ne peut saisir pour aucune créance; tels sont les bestiaux attachés à la culture, les ustensiles aratoires, les pailles et engrais, le coucher des époux et des enfants, les habits dont ils sont couverts.

— *Saisie-brandon*. Saisie des fruits pendants par racines, c'est-à-dire encore attachés à la terre, afin qu'ils soient vendus à leur maturité. Le mot *brandon*, dans cette acception, vient de ce qu'autrefois, dans quelques pays, il était d'usage de placer au milieu du champ des faisceaux de paille nommés *brandons*.

— *Saisie-gagerie*. Saisie des objets qui peuvent servir de gages pour le prix d'une ferme, d'un loyer, tels que les meubles meublants. La saisie-gagerie se fait dans la forme de la saisie-exécution, et s'il y a des fruits, dans celle de la saisie-brandon.

— *Saisie-arrêt* ou *opposition*. Acte par lequel un créancier arrête dans les mains d'un tiers les sommes ou effets appartenant à son débiteur, pour faire ordonner par justice que les sommes ou prix des objets lui seront remis en déduction de sa créance. Tout créancier porteur de titres authentiques ou privés peut faire signifier une saisie-arrêt, et les sommes arrêtées entre les mains des dépositaires, à quelque titre que ce soit, doivent être immédiatement versées à la caisse des dépôts et consignations.

— *Saisie conservatoire*. Saisie qu'un créancier fait pratiquer en vertu de l'autorisation du tribunal de commerce, quoique la réclamation qu'il exerce contre son débiteur ne soit point encore sanctionnée par une décision judiciaire. Cette saisie ne peut être suivie d'aucun acte d'exécution.

— *Saisie immobilière*. Saisie qui a pour objet de faire vendre les biens du débiteur, pour payer les créanciers sur le prix.

— *Saisie foraine*. Saisie faite par le créancier des effets trouvés dans sa commune, qui appartiennent à son débiteur forain.

— *Saisie-revendication*. Saisie des effets mobiliers, sur lesquels on prétend un droit de propriété ou de gage privilégié.

— *Saisie sur soi-même*. Saisie qu'une personne qui réunit les deux qualités de créancière et de débitrice fait entre ses mains des deniers qu'elle doit à son propre débiteur.

— Féod. *Saisie verbale*. Saisie que faisait un sergent à l'aide du seing privé du seigneur et du scel de ses armes.

SAISIR-BRANDONNER. v. a. 1re conj. Saisir les fruits pendants par racines. On peut saisir-brandonner toutes sortes de fruits, comme blé, foin, raisin, légumes, mais seulement dans les six semaines qui précèdent l'époque de la maturité.

SAISINE. s. f. Jurispr. Possession qui appartient de plein droit à un héritier.

— En général, Possession où l'on est d'un bien immeuble.

— *Complainte en cas de saisine et de nouvelleté*. Action que l'on intente pour être maintenu dans la possession d'un immeuble ou pour y être réintégré.

— Droit féod. *Droit de saisine*. Droit qui était dû au seigneur pour la prise de possession d'un héritage qui relevait de lui. Payer le droit de saisine.

— Anc. cout. Notification d'un contrat d'acquisition au seigneur de qui relève le bien acquis.

— Investiture qui était donnée par le seigneur et pour laquelle on payait un droit.

— Dans la coutume de Liége et de Namur, Action de mettre un créancier hypothécaire en possession de l'héritage affecté à sa créance, et de lui en assurer le domaine, sous cette condition qu'il ne sera fixé incommutablement sur sa tête qu'après un certain temps.

SAISINEUR. s. m. Anc. cout. Gardien d'une saisine.

SAISIR. v. a. 2e conj. (pr. *cé-zir*; de la bass. latinit. *sassire*, du celt. *sassif*, arrêter). Prendre tout d'un coup et avec vigueur ou avec vitesse. Saisir quelqu'un au collet, lui saisir le bras, l'épée, la bride de son cheval. Saisir quelqu'un par les cheveux, par le bras. Saisir quelqu'un au passage. On a saisi le voleur au moment où il s'échappait. Saisir une mouche, un papillon qui vole. Saisir au vol. Saisir avec la main, avec les dents, avec le bec, etc. Il saisit une pierre et la lui lança. Le jeune voyageur, hors de lui, serre la main du mari qu'il a *saisie*, et de l'autre prend aussi la main de la femme, sur laquelle il se penche avec transport en l'arrosant de ses pleurs. (J.-J. Rouss.) Ah ! ah ! j'avais donc raison de me défier de toi, répondit le vieillard en *saisissant* les deux mains du jeune homme, qu'il serra par les poignets dans l'une des siennes comme dans un étau. (De Balzac.) Ce qui d'abord s'était livré à nous s'arrache à nos étreintes, et nous lâchons avec dégoût ce que nous avions *saisi* avec ardeur. (X. Marmier.)

Celui-ci, *saisissant* un bâton de cormier,
Corrige son cher fils de ses folles idées,
Puis lui dit : Chacun son métier,
Les vaches seront bien gardées. (Florian.)

— Par métaphore, dans le même sens. Le pécheur mourant tend les mains à tous les objets qui l'environnent, mais il ne *saisit* que des fantômes. (Mass.) Le pécheur mourant s'agite pour fuir la mort qui le *saisit* ou plutôt pour se fuir lui-même. (Id.)

— Prendre quelque chose pour le tenir ou le porter. Le manche de cet outil est trop gros, est trop court, on a de la peine à le saisir, on ne peut le saisir commodément. Saisir par l'anse une marmite qui est sur le feu, pour l'en retirer. Cependant Molina s'épuisait à lutter contre la violence des eaux; il gravissait dans les ténèbres, *saisissant* tour à tour les branches, les racines des bois qu'il rencontrait, sans songer à ses guides. (Marmont.) Le narwal les enfile, les ramène jusqu'auprès de sa bouche, et les *saisissant* avec les lèvres et les mâchoires, les dépèce, les réduit en lambeaux, les détache de sa dent et les avale. (Lacépède.) Retournez-vous, dit le marchand en *saisissant* tout à coup la lampe pour en diriger la lumière. (De Balzac.)

— Fig. *Saisir l'occasion, le moment favorable*. En profiter. *Saisissons* ce moment pour observer le caractère des pois. (J.-J. Rouss.) || On dit dans le même sens *saisir l'avantage*.

. . . . Pompée a *saisi* l'avantage
D'une nuit qui laissait peu de place au courage. (Racine.)

En vous montrant sur la rive opposée,
N'oserez-vous *saisir* une victoire aisée. (Boil.)

— *Saisir un prétexte*. S'en servir sans se donner le temps d'examiner s'il est bon ou mauvais.

— Fig. Discerner, comprendre, interpréter. Il a saisi sur-le-champ mon intention. C'est un homme qui saisit tout d'un coup les choses. Vous n'avez pas bien saisi le sens de ces paroles. Saisissez bien ce que je vous dis. Ce traducteur a mal saisi, a bien saisi, n'a pas saisi parfaitement ce passage, ce texte. Il a bien saisi le ridicule de cette action, et l'a parfaitement rendu dans son récit. Ce poëte comique saisissait parfaitement les ridicules. L'acteur n'avait pas bien saisi son rôle. C'est celui que la plupart des naturalistes ont *saisi* pour le caractériser. (Buff.) A Paris surtout, où l'on ne *saisit* des choses que tout ce qui doit allumer la colère, où l'imagination est toujours mal reçue, si elle n'est mise en chanson ou en épigramme. (J.-J. Rouss.) Les avocats de Paris avaient *saisi* le nœud de la difficulté et en avaient présenté le dénoûment. (Volt.) Il est rare qu'après bien des réflexions on en *saisisse* tous les rapports. (Id.) Bossuet a *saisi* toutes les grandes idées. (Villemain.) Burger est de tous les Allemands celui qui a le mieux *saisi* cette veine de superstition qui conduit si loin dans le fond du cœur. (Mme de Staël.)

— C'est dans ce sens qu'on dit d'un homme qui a la compréhension et la conception vive et forte, qu'il *saisit tout d'un coup les choses*, et à un homme qui a mal compris, mal interprété, *vous n'avez pas bien saisi ce que j'ai dit, vous avez mal saisi*.

— Avec un nom de chose pour sujet. S'emparer vivement et fortement de. En ce sens, il se dit surtout des maux du corps, des maladies, des passions et des sentiments. La fièvre l'a saisi. Le froid l'a saisi. La douleur, la crainte, le désespoir l'a saisi. Ce sentiment qui nous transporte, qui nous *saisit*. (Boss.) Une sainte frayeur des jugements de Dieu *saisissait* Mme de Montausier. (Fléch.) Tu me vois, ô prince ! opposer la patience à un homme que la rage a *saisi*. (X. Marmier.) Un sommeil doux et puissant vint me *saisir*. (Fén.) Va voir si la douleur ne l'a pas trop *saisie*. (Rac.) Quelle fureur *saisit* votre esprit et le sien ? (Id.) Le vrai se montre aux yeux et va saisir le cœur. (Boil.)

— Absol. Frapper d'étonnement, de plaisir, de douleur, de tristesse, etc. Voilà ce qui surprend, frappe, *saisit*, attache. (Boil.)

— Faire une saisie ; arrêter, retenir par voie de saisie. Il s'emploie en ce sens, en terme de procédure, de contributions indirectes et de police. Saisir des meubles et des immeubles. Saisir une rente. Saisir réellement des immeubles. Saisir les revenus d'une terre entre les mains des fermiers. Permis de saisir. Saisir des objets de contrebande. On a saisi à la barrière une caisse de vin qui n'avait point été déclarée. Saisir les instruments de la fraude. Saisir tous les papiers. Saisir un numéro d'un journal.

— Jurispr. *Le mort saisit le vif*. A l'instant où quelqu'un meurt, son héritier devient propriétaire de son bien sans qu'il soit besoin de formalités de justice.

— *Saisir d'une affaire un tribunal, une juridiction*. Procéder devant un tribunal, porter devant lui une affaire. Il a saisi la Cour royale de son affaire. La seconde chambre du tribunal de première instance est saisie, a été saisie de cette affaire.

— Mar. Amarrer fortement, nouer avec solidité au moyen d'un cordage, d'une saisine. Saisir des embarcations sur le pont, de manière à ce qu'elles fassent corps avec le navire, et ne subissent aucun mouvement particulier. On saisit les canons, les cages à poules.

— SE SAISIR. v. pron. S'emparer, se rendre maître d'une personne ou d'une chose. En ce sens, il est toujours suivi de la préposition *de*. Se saisir de quelqu'un. Se saisir d'une chose. Se saisir de l'argent, des meubles. Se saisir du cheval. Se saisir d'une place, d'un château, d'une éminence. Se saisir d'un poste avantageux. Imaginez-vous l'application d'un enfant à élever un château de cartes ou à *se saisir de* papillon. (La Bruy.) Le roi de Prusse avait délogé les Suédois de cette île et s'en était *saisi*. (Volt.) Ces oiseaux babillards et malfaisants (les pies) se *saisissent* de tout ce qui brille, pour le cacher dans leurs trous. (B. de St-P.)

— Nous ne savons si c'est s'exprimer correctement que de dire avec Voltaire, il *se saisit* de la lance *près* du fer dont elle est armée. Il nous semble que *saisir* est ici synonyme de *s'emparer*, et qu'on ne s'empare pas d'une lance *à* ou *par* un endroit quelconque. Ce verbe marque une action soudaine et dont on ne mentionne pas les circonstances. On *prend* une lance par une de ses extrémités, et *prendre* équivaut encore à *saisir* et non à *se saisir de*. Peut-être eût-il valu mieux dire : il *saisit* la lance près du fer dont elle est armée.

— Par métaphore et dans le même sens. *Saisissez-vous*, si vous pouvez, de ce fantôme de gloire. (Boss.) La vanité se *saisissant* des âmes des ambitieux. (Fléch.)

— Fig. Vous avez vu deux hommes, éloignés par leur état et par leur goût des pointilleries de collége, chercher dans des disputes sages et paisibles, mais vives et profondes, à s'éclairer mutuellement, s'attaquer, se défendre, se *saisir* par toutes les prises que peut avoir l'entendement humain. (J.-J. Rouss.)

— Être frappé subitement, être touché de plaisir, pénétré de douleur. Ce sens a vieilli. Quand on lui apprit la mort de son fils, il se saisit tellement, qu'il en mourut. Cet homme se saisit au moindre contre-temps qui lui arrive.

SAISISSABILITÉ. s. f. État de ce qu'on peut saisir.

SAISISSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être saisi. Il n'est guère usité qu'en termes de procédure. Rente non saisissable.

SAISISSANT. part. prés. invar. du v. Saisir. Les accusés saisissant ce moyen de défense. Une frayeur saisissant les esprits.

SAISISSANT, ANTE. adj. Qui est de nature à saisir, à surprendre tout d'un coup. Froid saisissant. Une frayeur saisissante.

— Procéd. Qui saisit, au nom de qui se fait une saisie. Une partie de l'amende appartient aux commis saisissants.

— S'empl. subst. dans ce dernier sens. Le saisissant et le saisi. Cette femme est créancière et première saisissante.

SAISISSEMENT. s. m. (rad. *saisir*). Impression subite et violente causée par le froid. En se jetant à la nage dans la rivière, il a éprouvé un saisissement qui l'a rendu malade.

— Subite et violente impression de l'âme. Mourir d'un saisissement. Il n'est pas encore revenu du saisissement que lui causa cette nouvelle. Saisissement de cœur. Gens du monde, vous ne pensez pas à tant d'horreurs et profanations; à la mort vous y penserez avec confusion et *saisissement*. (Boss.) Le pécheur [illegible] dans des *saisissements* où l'on ignore si c'est le corps qui se dissout ou l'âme qui sent l'approche de son [illegible]. (Mass.)

Je me trouble moi-même, et sans frémissement
Je ne puis voir sa peine et son *saisissement*. (Rac.)

Ses regards ont changé mon âme en ce moment,
Je n'ai pu lui parler qu'avec *saisissement*. (Gresset.)

— Escrim. Action de prendre avec la main l'épée de son adversaire.

SAISON. s. f. (pr. *cé-zon*; du lat. *statio*, station; rad. *stare*, se tenir, s'arrêter; sans doute de la direction pour ainsi dire stationnaire que prend la température après chaque renouvellement de saison; d'autres le dérivent de *satio*, époque des semailles de chaque espèce). Chacune des quatre divisions de l'année, qui la partagent en quatre parts à peu près égales, et dont les limites sont déterminées par le retour du soleil à certains points de sa route annuelle. Leurs noms sont : le printemps, l'été, l'automne et l'hiver. Le printemps commence quand le soleil traverse l'équateur céleste pour remonter vers le pôle boréal. Cette époque constitue l'équinoxe du printemps, parce que les jours sont alors égaux aux nuits pour toute la terre. Le printemps finit quand le soleil atteint sa plus grande hauteur dans le tropique du Cancer. Cette époque se nomme aussi le solstice d'été, parce que l'été commence et que le soleil, considéré dans ses distances à l'équateur, est alors stationnaire. Il redescend vers ce plan pendant tout l'été, et cette saison finit quand il y revient de nouveau, ce qui constitue un autre équinoxe qui est celui d'automne. C'est alors que l'automne commence et se continue jusqu'à ce que le soleil atteigne l'autre tropique, situé du côté austral de l'équateur, et que l'on nomme le tropique du Capricorne. Arrivé à ce point, le soleil est de nouveau stationnaire, par rapport à l'équateur, et l'on a un autre solstice, le solstice d'hiver, qui marque le commencement de cette saison. L'hiver se continue jusqu'au retour du soleil à l'équateur, où il forme de nouveau l'équinoxe du printemps. Après quoi les mêmes phénomènes se reproduisent comme auparavant. C'est aux influences variées de ces diverses positions du soleil sur la surface de la terre que nous devons les variations annuelles de la température et la cause des diverses phases périodiques qu'offre la végétation. Dans le langage ordinaire que parlent les peuples des zones tempérées, les saisons sont plutôt déterminées par les variations de la température que par les indications que nous venons d'offrir; en sorte que si quelque peuplade quittait nos climats pour aller habiter la zone tempérée australe, son langage, rigoureusement parlant, deviendrait inexact. Elle appellerait été ce qui pour nous serait hiver, printemps ce qui serait automne pour nous, *et vice versa*. Il lui serait presque impossible de suivre notre calendrier. Comment en effet son imagination pourrait-elle accepter les locutions suivantes : Les chaleurs étouffantes de l'hiver et les froids rigoureux de l'été; l'automne paré de fleurs et le printemps chargé de fruits? Pâques ne serait plus fleuries; elles ouvriraient la mauvaise saison, et la fête des Morts annoncerait le gracieux retour de la lumière. Cette observation fait voir combien le climat a de pouvoir sur le langage d'un peuple, et combien ses institutions doivent s'harmoniser avec son langage et son climat. Jeune saison. Saison fleurie, printanière. Verte saison. Saison nouvelle, tardive. Saison brûlante. L'ordre, la marche, le retour des saisons. L'intempérie des saisons, de la saison. On ne laisse pas de préférer au plus beau jour d'hiver la constante sérénité d'une *saison* plus benigne. (Boss.) C'est une longue préparation à la mort qui vous donnera de l'assurance, autrement un philosophe vous dira en vain, vous avez assez vu les *saisons* se renouveler. (Id.) Quelques philosophes se sont représenté un Dieu oisif, laissant au hasard le cours des siècles et des *saisons*. (Mass.) Les hommes, oubliant l'auteur de leur être, croyaient être redevables des *saisons* à leurs fausses divinités. (Id.) La *saison* où l'on voit plus souvent voler les engoulevents c'est l'automne. (Buff.) M. Phipps croit qu'il a profité de la *saison* la plus favorable pour son expédition. (Id.)

La saison la plus riche et la plus fortunée,
L'automne à vos désirs est enfin ramené. (Rosset.)

Guidant les heures enchaînées
Le roi des astres et du jour
Chasse et ramène tour à tour
Les mois, les *saisons*, les années. (Fayolle.)

Seul au centre du monde, à son poste rangé,
Le soleil voit de loin notre terre inclinée
Conduire obliquement les signes de l'année;
Et, montrant tour à tour ses divers horizons,
En cercle autour de lui promener les *saisons*.
(De Fontanes.)

— ***La saison nouvelle.*** Le printemps. || *L'arrière-saison*. L'automne, le commencement de l'hiver.

— ***La belle saison.*** La partie de l'année où le temps est généralement beau, c'est-à-dire la fin du printemps, l'été et le commencement de l'automne. || On dit par opposition *la mauvaise saison*, qui est le reste de l'année, ou la fin de l'automne, l'hiver et le commencement du printemps.

— Époque où dominent, où se font le plus remarquer certains états, certains changements de l'atmosphère. La saison des frimas, des pluies, des orages. Les saisons varient pour les divers points de la terre suivant leur position sur la sphère. Sous l'équateur, il n'y a que deux saisons, la saison sèche et la saison des pluies; chacune d'elles se montre deux fois par an. Les deux saisons sèches sont celles pendant lesquelles le soleil monte vers l'un ou l'autre tropique, et aux solstices de juin et de décembre, parce que le ciel est serein et sans tempêtes. Aux pôles, la saison d'hiver est la plus longue et dure toute l'année, excepté trois mois d'été à peu près qui ne font qu'un seul jour, le soleil les éclairant sans discontinuité pendant ce temps et les laissant pendant l'hiver dans d'épaisses ténèbres. Sous les tropiques, les habitants n'ont que deux saisons, l'été et l'hiver; l'hiver y est chaud et sec, mais moins que l'été.

— Dans diverses parties du midi de la France, le temps des pluies. On dit qu'il a fait une bonne saison quand la pluie est tombée au gré des cultivateurs et des vignerons. En temps de sécheresse on est dans la mauvaise saison, on attend avec inquiétude la bonne saison.

— Époque, temps où paraissent certaines productions de la terre, où l'on a coutume soit de semer soit de recueillir certains grains, certains fruits. La saison des fleurs. La saison des fruits. Saison des mars, des semailles, des foins. Les fruits de la saison. Des légumes de la saison. || C'est en ce sens que l'on dit, *la saison est avancée*, pour dire que les fruits de la terre sont plus mûrs qu'ils ne le sont ordinairement à pareille époque.

— Les poètes disent, pour exprimer le printemps, *la saison des fleurs, la saison des zéphyrs, la saison des jeux, des ris, des amours, la saison nouvelle*. Ils désignent les autres saisons par des tours analogues.

— Division d'un domaine en plusieurs parties ou soles à peu près d'égale étendue, destinées chacune à une culture particulière. Ainsi après le préjudiciable assolement triennal, on met dans la première saison du blé, dans la seconde de l'orge et de l'avoine.

— Temps où paraissent certains oiseaux, où il y en a une plus grande quantité. La saison des cailles. La saison des perdreaux. La saison des bécasses.

— Temps propre, convenable pour faire quelque chose. Faire ses provisions dans la saison. En temps et saison. Ces mets, ces vêtements ne sont plus de saison.

— Moralement, dans un sens analogue. Ce que vous dites est hors de saison. Vos conseils ne sont plus de saison. Cette entreprise est hors de saison, n'est pas encore de saison. Il en est des livres comme des fruits; ils ont leur *saison*, hors de laquelle, sans cesser d'être bons et utiles, ils ne sont plus recherchés. (***) Isocrate était à la table de Nicocréon, roi de Chypre : pressé de fournir à la conversation, il répondit : Ce que je sais n'est pas de *saison*, et ce qui serait ici de *saison* je ne le sais pas. (***) La gloire, le devoir, le péril, vous ne voyez que cela. Les retours sur la conscience sont alors moins de *saison* que jamais. (Mass.) Tous tes conseils ne sont plus de *saison*. (Rac.) L'honneur triste et honteux ne fut plus de *saison*. (Boil.) Trop de rigueur alors serait hors de *saison*. (Id.)

— On a dit autrefois, *Il est de saison que*. Soit, mais il est de *saison* que nous allions au temple. (Corn.)

— Par extens. Chaque âge de la vie. Dans ce sens on fait correspondre les quatre âges de la vie aux quatre saisons de l'année, de manière que le printemps indique la jeunesse, l'été l'âge viril, l'automne le déclin des jours, et l'hiver la vieillesse. La première saison de la vie est la jeunesse. La dernière est la vieillesse. La vie en deux *saisons* partage sa carrière. (G. Farcy.) O mon fils! puissent toutes les *saisons* de ta vie se ressembler! (P. Jauffret.) Après une certaine *saison* de la vie, on n'est plus propre au monde; il faut se hâter d'en jouir avant qu'il nous échappe. (Mass.) La vieillesse, cette dernière *saison* de la vie qui est d'ordinaire celle des réflexions et du repentir, devient comme le dernier degré de l'impénitence des incrédules. (Id.) Daigne encor me connaître en ma *saison* dernière. (Boil.) || On dit dans le même sens, La belle saison : la saison des plaisirs, la saison des amours; l'arrière saison, etc.

Mes yeux ont vu périr dans leur jeune *saison*,
Six frères, quel espoir d'une illustre maison. (Rac.)

Tantôt le bon vieillard agitait un tison,
Tantôt son œil fixait les débris d'un vieux hêtre
Que lui-même il planta dans sa jeune *saison*.
(Regnier.)

— Les poètes comptent volontiers les années par saisons, en observant de n'employer que les saisons qui rappellent des idées riantes, quand ils veulent égayer ces objets agréables, et de nombrer par les hivers quand ils veulent, au contraire, rembrunir le tableau. V. le nom de chaque saison.

— Myth. Divinités qui, chez les anciens, étaient attribuées à chaque saison de l'année. Les Grecs les représentaient en femmes. Sur les anciens monuments, les Saisons sont symbolisées par des enfants ailés, ayant chacun des attributs particuliers.

— Comm. *Marchande des quatre saisons*. Nom donné, à Paris, aux marchandes ambulantes qui, dans chaque saison, vendent les fruits ou les menus objets de consommation que cette saison produit.

SAÏTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Saïs. || Qui appartient à Saïs ou à ses habitants.

— Chronol. Se dit d'une dynastie des rois d'Égypte qui dura 44 ans, de 762 à 718. C'est la 24e suivant le Syncelle.

SAÏTÈS. s. m. Métr. anc. Nom donné au métrète en Égypte et dans une partie de l'Asie.

SAÏTIQUE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient à Saïs.

— Se dit particulièrement d'une petite branche du Nil qui passait à Saïs. La branche Saïtique communiquait de la branche Agathodæmon au lac Butique et passait à Saïs.

— Paléogr. Se dit d'une sorte de papier d'Égypte. Le papier saïtique était moins large que le papier emphithéatique.

SAÏVA. s. m. Hist. ind. Sectaire adorateur de Siva. Les saïvas tracent ordinairement des signes symboliques sur leur front pour se distinguer entre eux.

SAIZIN. s. m. Comm. Drap qu'on fabriquait dans le Languedoc pour le Levant.

SAJOU. s. m. Mamm. Mot employé par plusieurs auteurs pour désigner le sapajou. V. SAPAJOU.

SAKÂ. s. m. Chron. ind. Nom donné aux différentes ères qui commencent avec un prince célèbre, et particulièrement à l'ère qui commence avec Sâlivâhana, 78 ans av. J.-C.

SAKHAR. s. m. Cabal. Mauvais génie qui s'empara du trône de Salomon, selon le Talmud.

SAKI. s. m. Mamm. Genre de sagouins ou géopithèques. Les sakis vivent dans les forêts de la Guiane et du Brésil, et se nourrissent de fruits et d'insectes. On les nomme vulgairement *singes à queue de renard* ou *singes de nuit*, parce qu'ils ont les yeux conformés pour la vision nocturne. On divise ces sakis en deux sections, les sakis proprement dits et les sakis roux.

SAL. s. m. Nom latin du sel commun. Ce nom s'est conservé dans presque toutes les langues de l'Europe, avec de légères modifications qui n'en cachent pas la racine. Dans le français l'*a* s'est changé en *e* au mot sel, mais cet *a* s'est conservé dans tous les mots composés, comme *salade*, *salière*, etc. Autrefois même, on disait en France *sal* pour sel. *Grand sal*, gros sel.

— Géogr. *Ilha do sal*, en franç. *Ile de sel*. La plus orientale des îles du cap Vert, ainsi nommée de la grande quantité de sel qu'on y recueille.

SALA ou SALBERG. Géogr. Petite ville de Suède, dans la Westmanie. Source d'eau minérale et riche mine d'argent.

— Rivière d'Allemagne qui se jette dans la Saltz, non loin de Saltzbourg.

SALA. s. f. Relat. Prière que les Turcs récitent le vendredi, à neuf heures du matin.

SALABRE. s. m. Pêch. Espèce de truble à manche, avec lequel on prend le poisson dans les trous des bourdigues.

— *Salabre de fond*. Drague que l'on soutient, à l'aide de cordes, au fond de la mer.

SALACIE. adj. et s. f. (du lat. *salum*, l'eau salée, la mer). Surnom d'Amphitrite, femme de Neptune. Des auteurs en ont fait une divinité particulière, d'autres une néréide.

— Reflux de la mer personnifié.

SALACIE. s. f. Polyp. Genre de polypiers flexibles, dont les caractères sont : polypier phytoïde articulé; cellules cylindriques, longues, accolées au nombre de quatre, avec leurs ouvertures sur la même ligne, et verticillées; ovaires ovoïdes tronqués.

— Bot. Genre de plantes établi sur un arbrisseau de la Chine à feuilles alternes, ovales, pétiolées, écartées et à fleurs axillaires.

SALACITÉ. s. f. (du lat. *salacitas*; rad. *sal*, sel). Disposition, violente inclination aux actes amoureux, lubricité. La salacité des Satyres.

SALACZAC. s. m. Ornith. Espèce de martin-pêcheur des Philippines, à plumage peint de diverses couleurs et à long bec rouge.

SALADE. s. f. (du lat. *salata* ou *salita*; rad. *sal*, sel). Mets composé de plantes potagères auxquelles on ajoute quelques herbes aromatiques, et qu'on assaisonne avec du sel, du poivre, de l'huile, du vinaigre, et quelquefois de la moutarde. Bonne salade. Grande salade. Salade de petites herbes. Salade de laitues, de pourpier, de concombres, de raiponce, de betteraves, de chicorée, de céleri. Salade cuite. Salade confite. Assaisonner la salade. Faire la salade. Retourner, fatiguer la salade. Salade sans fourniture. Les salades varient selon les saisons. On commence à manger les chicorées vers la fin de l'automne, et l'on ne mêle habituellement à cette espèce de *salade* aucune herbe ni fournitures. (Brill.-Sav.)

A côté de ce plat paraissaient deux *salades*,
L'une de pourpier jaune et l'autre d'herbes fades.
(Boileau.)

— Ces herbes, ces légumes, avant qu'ils soient assaisonnés. Cueillir une salade. Éplucher, laver une salade. Le cresson de fontaine est une salade d'hiver. La laitue est de toutes les salades celle qu'on aime le mieux et le plus généralement.

— Par extension. Mets composé, soit de fruits, soit de viandes froides ou de poissons assaisonnés comme une salade de légumes. Salade de câpres. Salade de volaille. Salade d'anchois, de homard. On doit employer presque uniquement pour les *salades* de viandes la chair des poulets gras ou des perdreaux cuits à la broche et refroidis. (Brill.-Sav.) Il est bon de faire mariner les viandes pendant quelques instants à l'huile et au vinaigre, avant de les ajouter au reste de la *salade*. (Id.)

— ***Salade d'oranges.*** Oranges coupées par tranches et assaisonnées avec du sucre et de l'eau-de-vie.

— *Salade de cerises*. Nom donné improprement à une portion de cerises à l'eau-de-vie.

— Prov. *C'est une salade de Gascon*. Se disait autrefois d'une corde de pendu.

— Bot. *Salade de chanoine*. Nom vulgaire de la valériane. || ***Salade ou laitue de chouette.*** Espèce de véronique. || *Salade de grenouille*. Nom vulgaire de la renoncule des marais. || *Salade de matelots*. Nom que les colons français du Sénégal donnent à une plante de ce pays dont ils mangent les feuilles comme celles du pourpier. C'est une espèce d'helxine. || *Salade de porc*. Nom vulgaire de la porcelle à longues racines. || *Salade de loup*. Le passerage.

— Man. Mélange de pain et de vin qu'on donne aux chevaux pour les rafraîchir, en même temps qu'ils font de suite une grande traite sans entrer à l'écurie.

SALADE. s. f. (du lat. *celare*, celer, cacher, couvrir; on trouve *celata* ou *salada* dans les glossaires de Du Cange et de Carpentier, et dans la langue ital. *celata*, qui signifie heaume, casque). Anciennement. Sorte de casque que portaient les chevau-légers. Ce mot n'est plus d'usage que dans le style burlesque. Prendre sa salade. Mettre sa salade. Se couvrir de sa salade. La salade en tête.

Et le mufle du monstre, en salade formé,
Et d'un double rubis en dedans allumé,
Semble du feu qu'il jette et des dents qu'il avance,
Des plus braves François défier la vaillance.
(Le P. Le Moine.)

— Se dit quelquefois dans le style burlesque pour la tête.

Que la teigne avec la pelade
Se jette dessus ma salade
Si j'y songe tant seulement. (St-Amant.)

— Soldat qui porte une salade. On leva ya contre l'ennemi six cents salades. || *Donner une salade à quelqu'un*. Le tancer, lui faire une correction. Ce proverbe vient de ce que, lorsqu'un soldat avait commis quelque faute, on lui mettait une salade ou casque sur la tête, et on le traitait de la même manière que les soldats auxquels on donnait le morion.

SALADELLE. s. f. Bot. Nom que l'on donne dans quelques cantons à la statice maritime.

SALADIER. s. m. (rad. *salade*). Plat assez large et profond où l'on assaisonne et où l'on sert la salade. Saladier d'argent. Saladier de faïence, de porcelaine. Beau saladier.

— Panier à jour, en osier ou en fil de fer, dont on se sert pour secouer la salade, après qu'elle a été épluchée et lavée.

— Ce que contient un saladier. Manger un saladier de laitues, de chicorée. Un saladier de céleri.

SALADIN ou SALA-EDDIN. Le héros musulman de la troisième croisade, fils d'Ayoub et neveu de Chirkou, général des armées du calife Noureddin. Joueur et libertin dans sa jeunesse, il devint ensuite grave et religieux, et se distingua tellement par son courage que Noureddin lui conféra la dignité de vizir avec le titre de prince victorieux. Après la mort de Noureddin, il s'empara de la souveraineté au préjudice du fils du calife défunt, conquit l'Égypte, la Syrie, l'Arabie, la Perse et la Mésopotamie, et fonda la dynastie des Ayoubites. Portant les armes contre les chrétiens, il fut vaincu à Ascalon, vainqueur à Tibériade, et s'empara de Jérusalem. Cet événement excita une troisième croisade, à laquelle Saladin résista victorieusement. Il mourut en 1193, admiré des chrétiens et pleuré des musulmans pour sa bravoure et son humanité.

SALADIN, INE. adj. Hist. Qui appartient au sultan Saladin.

— *Dîme saladine*. Dîme qui fut imposée en France et en Angleterre en 1188, pour amasser des fonds nécessaires à la croisade que Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion entreprirent contre Saladin, qui venait de s'emparer de Jérusalem. L'ordonnance qui institua la dîme saladine portait que tous ceux qui ne se croisaient point de la croisade, même les ecclésiastiques, excepté les chartreux, les bernardins et les religieux de Fontevrault, payeraient une fois la dîme de leur revenu et de la valeur de leurs meubles.

SALADO. Géogr. Nom de deux rivières d'Espagne qui se jettent dans la baie de Cadix.

— Hist. *Bataille de Salado*. Victoire d'Alphonse, roi de Castille, sur plusieurs rois maures, le 3 novembre 1340.

SALAGE. s. m. Action de saler. Procéder au salage d'un porc.

— Résultat de cette action. Le salage d'un porc coûte tant.

— Quantité de sel que demande cette opération. Le salage coûte plus que la nourriture de la bête.

— Anc. jurispr. Impôt sur le sel, gabelle. Payer le salage. || Droit de prélever une certaine quantité de sel sur chaque bateau qui passait en certains lieux ou qui abordait en certains ports.

SALAGRAMAN. s. m. Minér. Nom que donnent les Indiens à la cavité laissée par une ammonite dans un schiste argileux, cavité où ils supposent que Vichnou s'est incarné.

SALAIRE. s. m. (du lat. *salarium*, qui chez

les Romains a signifié la quantité ou le prix du sel (*sal*) qu'on donnait aux officiers de l'armée pour la paye, et au figuré, Solde, gage, récompense du travail. Prix ou récompense du travail, des services qu'on a rendus, des bonnes actions qu'on a faites. Recevoir le salaire de son travail. Payer le salaire à un artisan. Il lui faut tant pour les salaires et vacations. Toute peine mérite salaire. Un faible, un modique, un chétif salaire. Il ne faut point retenir le salaire des domestiques, des artisans. Est-ce là le salaire des services que je lui ai rendus? On eût vu la populace fermant les plaies des peuples blessés, réclamant pour eux leur *salaire* à la fin d'une si terrible journée. (E. Quinet.) Mais voulant de ses soins exiger le *salaire*. (Boil.)

Ah! dormez, et laissez à des chantres vulgaires
Le soin d'aller sitôt mériter leur *salaire*. (Boil.)

— Se dit particulièrement, en économie politique, Prix du travail journalier de l'ouvrier, moyen de vivre pour celui qui n'avant ni propriété foncière ni capital, ou n'en possédant que d'insuffisants, a recours au travail pour y suppléer. Réduction du salaire. Augmentation du salaire. L'économie industrielle qui subordonne tout aux calculs des produits, et s'inquiète peu des agents du travail, n'envisage dans le *salaire* que le prix de la main d'œuvre. (De Vitry.)

— Par extension. Condition de l'homme salarié. On a dit que le *salaire* n'était que l'esclavage prolongé; vérité terrible, et qu'il faut reconnaître, sinon pour la totalité, au moins pour une multitude toujours trop nombreuse de salariés. (De Vitry.)

— Il est beau au figuré, où il se dit du châtiment comme de la récompense. Il avait fait une méchante action, il en a reçu le salaire. Il a eu le salaire de ses crimes. Voilà tous mes forfaits: en voici le *salaire*. Rac.)

Et l'ingrate en fuyant me laisse pour *salaire*
Tous les noms odieux que j'ai pris pour lui plaire. (Racine.)

S'imputez qu'à Pallas un exil volontaire,
Son orgueil dès longtemps exigeait ce *salaire*. (Id.)

Vous n'aurez point pour moi de langages secrets,
J'entendrai des regards que vous croirez muets;
Et sa perte sera l'infaillible *salaire*
D'un geste ou d'un soupir échappé pour lui plaire. (Id.)

SALAISON. s. f. Action de saler des provisions de bouche, viande ou poisson, pour les conserver longtemps. La salaison des porcs, des sardines, des harengs, des morues, du bœuf, des oies. La salaison du beurre, du porc frais se fait en tel temps. Pendant la salaison. Pendant le temps de la salaison. Toutes les viandes peuvent indistinctement être soumises à la *salaison* et fournir des résultats plus ou moins utiles à l'économie. (Parment.) Ce ne sont pas seulement les oies qu'on soumet aux *salaisons*, le dindon et le canard se salent aussi très-bien. (De Morog.) Olivier de Serres indique les vaches, les chèvres comme propres aux *salaisons*. (Id.)

— Viande du poisson salé. Les salaisons ne conviennent pas aux peuples méridionaux. Aimer les salaisons. Embarquer beaucoup de salaisons dans un vaisseau. L'usage prolongé des salaisons donne le scorbut.

SALAM. s. m. Min. Nom donné dans l'Inde aux rubis orientaux. Les gemmes précieuses appartiennent à l'espèce corindon, ainsi que le saphir.

SALAMALEC s. m. du turc *salam alaikom*, la santé soit avec vous). Salut à la turque, qui signifie, Dieu vous garde, la paix soit avec vous. On s'en est servi longtemps à Paris, à table, pour saluer une personne en buvant à sa santé. On l'emploie quelquefois aujourd'hui familièrement et en plaisantant pour, Révérence profonde. Il m'a fait un grand salamalec.

— *Salamalec bonnetis*. Conte fort plaisant et bien tourné que M. de la Monnaye insera dans le tome troisième des Ménagiana.

SALAMANDRE s f. (du gr. σαλαμάνδρα) Erpét. Genre de reptiles batraciens, comprenant des animaux qui ont le corps allongé et terminé par une longue queue, qui sont munis de quatre pattes latérales de même longueur, non palmées en général et présentant quatre doigts dépourvus d'ongles. La tête des salamandres est aplatie, l'oreille est entièrement cachée sous les chairs et dépourvue de tympan; les mâchoires sont armées de dents nombreuses et petites, de même que le palais, qui en supporte deux rangées longitudinales; la langue est constituée comme celle des grenouilles. A l'état adulte, les salamandres ont une respiration pulmonaire, mais les tetards respirent par des branchies en formes de houppes.

— Les salamandres ne sont point pourvues de couleurs brillantes: leur peau tuberculeuse, toujours gluante, fort semblable à celle des crapauds, leurs mouvements lents, leur habitation dans les lieux fangeux ou sombres, les rendent l'objet de la défaveur générale. Les salamandres terrestres jouissent de la faculté de faire sortir de la surface de leur corps une humeur blanchâtre, gluante, d'une odeur forte et d'une saveur très-âcre. C'est surtout quand on les manie qu'elles laissent transsuder cette liqueur, qui n'est nullement venimeuse. Lorsqu'on les jette sur les charbons ardents, l'humeur qu'elles répandent est très-abondante: de cette observation est peut-être née la fable qui nous représente la salamandre comme incombustible. Quoiqu'il en soit, quelques instants après avoir été jeté dans le feu l'animal éprouve d'horribles contractions et est bientôt consumé, comme tous les autres êtres de la nature.

— Le nom des salamandres, dit Latreille, est depuis longtemps fameux; l'amour du merveilleux s'est plu à les tirer de l'obscurité à laquelle elles semblent avoir été condamnées par l'auteur de la nature. Considérées comme des êtres privilégiés qui bravaient la puissance du plus actif des éléments, elles fournirent à l'amour des emblèmes souvent plus brillants que fidèles. Le temps a dissipé les prestiges de cette fausse gloire; tout le monde sait aujourd'hui que les salamandres exposées à l'action du feu y trouvent, comme les autres animaux, un principe destructeur qui les réduit en cendres. La salamandre ainsi que l'escargot a la faculté de régénérer ses membres si on les lui coupe. Ses yeux même se reproduisent en deux, trois ou six mois.

— Bot. *Salamandre pierreuse*. Nom donné à l'amiante flexible, qui ne brûle point quand on la jette dans le feu. La salamandre est semblable à de la laine. Elle croît sur du métal. On en fait des étoffes que l'on blanchit par le moyen du feu. Cette faculté de résister au feu lui a fait donner le nom de salamandre.

— Anc. chim. *Sang de salamandre*. Vapeur rouge qui s'élève pendant la distillation de l'esprit de nitre.

— Philos. hermét. *La salamandre qui est conçue et qui vit dans le feu*. L'élixir ou la pierre parfaite rouge. || Le mercure philosophal. || Le soufre incombustible.

— Partie des attributs de François Ier, roi de France. Ce roi, célèbre par sa passion pour les femmes et ses amours souvent fort mauvais choix, avait en effet pris pour devise une salamandre dans le feu, avec cette devise ingénieuse: *J'y vis et je l'éteins*. L'architecte de Chambord, pour flatter ce prince galant, avait enlacé des salamandres dans presque tous les chapiteaux et frises de ce château célèbre. On voyait autrefois à Fontainebleau deux vers latins, écrits en lettres d'or, à la louange de François Ier, et qui étaient ainsi conçus:

Ursus atrox, aquila que leves, et tortilis anguis
Cesserunt flammæ jam, salamandra, tua.

C'est-à-dire; Voilà que l'ours féroce, l'aigle rapide, et le serpent aux replis tortueux ont cédé à tes flammes, ô salamandre!

— Fig. *Salamandre* politique, il lui fallait pour vivre le feu de la discorde. (De Pradt.)

SALAMANDROÏDE adj des 2 g. Erpét. Qui ressemble à une salamandre. || SALAMANDROÏDES. s. m. pl. Famille de reptiles qui a pour type la salamandre.

SALAMANDRIN, INE. adj. Erpét. Qui ressemble à la salamandre. || SALAMANDRINS. s. m. pl. Famille de reptiles qui a pour type le genre salamandre.

SALAMANDROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., σαλαμάνδρα, salamandre; εἶδος, ressemblance). Erpét. Qui ressemble à une salamandre. || SALAMANDROÏDES. s. m. pl. Famille de reptiles qui a pour type le genre salamandre.

SALAMANDROLOGIE. s. f. (ét. gr., σαλαμάνδρα, salamandre; λόγος, discours). Traité de la salamandre, description des salamandres. Wurbain a publié une sal. . . .

SALAMANDROPS. s. m. Zool. Genre de reptiles batraciens.

SALAMANIE s. f. Relat. Espèce de flûte de roseau, en usage chez les Turcs.

SALAMANQUE. Géogr. Province d'Espagne, qui faisait autrefois partie du royaume de Léon. Elle est située entre celles de Toro, Zamora, Madrid et Palentia; 240,000 hab. Elle est fertile et industrieuse.

— Grande et célèbre ville d'Espagne, chef-lieu de la province du même nom, sur la rivière de Tormes, que traverse un pont de vingt-cinq arches, construit par les Romains. Cette ville est bien bâtie. Places et monuments magnifiques. Université fameuse, surtout au moyen âge. La cathédrale est une des plus belles églises d'Espagne.

SALAMBO Myth. Divinité des Babyloniens dont les attributs étaient les mêmes que ceux de Vénus.

SALAMINE. Myth. Nymphe, fille du fleuve Asopus et de Methone. Neptune la conduisit dans une île à laquelle elle donna son nom et où elle devint mère de Cenchrée.

— Géogr. anc. Île de l'Archipel située vis-à-vis Eleusis en Attique, dont elle n'est séparée que par un canal d'environ un kilomètre. Salamine ... Cenchrée son premier roi et fut habitée par les Ioniens, puis par les habitants des îles et des contrées voisines. Elle eut longtemps des rois particuliers dont le dernier fut Phyla, qui la céda aux Athéniens. || *Bataille de Salamine*. Grande victoire navale remportée par Thémistocle sur la flotte de Xerxès, roi des Perses, 480 ans av. J.-C. Les derniers avaient deux mille vaisseaux et les Grecs trois cent quatre-vingt.

— Ville de Chypre, aujourd'hui Porto Constanza, sur la côte occidentale, dont la fondation est attribuée à Teucer et à une colonie de Salaminiens. Salamine fut renversée par un tremblement de terre et rebâtie par l'empereur Constance II.

— s. f. Un des deux navires sacrés des Athéniens. La Salamine fut conservée depuis Thésée, qui s'en servit pour son voyage en Crète, jusque sous Ptolémée Philadelphe. On remettait avec soin des planches neuves à la place de celles qui vieillissaient: de là est venue la dispute célèbre entre les sophistes pour savoir si la Salamine était toujours le même vaisseau. Elle servait à porter les officiers dans leurs départements respectifs et ramenait les officiers déposés. Elle servait aussi à porter à Délos les offrandes des Athéniens.

SALAMINIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de Salamine, natif de Salamine.

— Qui appartient à Salamine et à ses habitants.

— Se disait aussi du vaisseau la Salamine. La galère salaminienne.

SALAMINIENNES. s. f. pl. Fêtes en l'honneur de Jupiter adoré à Salamine.

SALANGA ou **SALANGANE.** s. f. Nom que l'on donne aux Philippines à une petite hirondelle de rivage, qu'on nomme aussi hirondelle de mer. La salangane est renommée pour ses nids, qui sont en Chine l'objet d'un commerce important comme objets comestibles. Ces nids sont pareils à des bénitiers, formés d'une matière transparente, jaunâtre et analogue à la colle de poisson. Quelques naturalistes disent qu'ils sont composés d'une matière visqueuse provenant de l'estomac même de ces oiseaux; les autres, du frai de poisson qu'ils ramassent dans la mer. La matière de ces nids est fade et cependant très-estimée des Orientaux. On les trouve dans les grottes des rochers près de la mer, qui en sont toutes tapissées.

SALANGUET. s. m. Ornith. Nom donné dans quelques cantons à l'ansérine maritime.

SALANT. adj. m. D'où l'on tire du sel. Marais salant. Puits salant. V. MARAIS.

SALANX. s. m. Ichthyol. Sous-genre de poissons ésoces.

SALAPIE. Géogr. anc. Ville de la Pouille, célèbre par le séjour qu'y fit Annibal après la bataille de Cannes. Aujourd'hui Torre delle Saline.

SALARIA. adj. f. (du lat. *sal*, sel). Ant. rom. Se dit d'une des portes de Rome et d'une rue qui conduisaient au pays des Sabins, et par où l'on portait le sel provenant des marais voisins de Rome. La porte Salaria.

SALARIAT. s. m. État, condition d'une personne salariée.

SALARIÉ, ÉE. part. pass. du v. Salarier. S'empl. adjectiv. Il a été mal salarié. Chaque individu est logé et *salarié* par la communauté. (Malte-Brun.)

— Qui reçoit des gages, un salaire. Un homme salarié par les ennemis de l'État. Salarié par la police.

— S'emploie quelquefois substantivement dans ce dernier sens. Les salariés de l'État, du gouvernement.

SALARIEMENT. s. m. Action de salarier. Néologisme rarement employé.

SALARIER. v. a. 1re conj. (du lat. *sal*, sel; on payait souvent en sel le travail des ouvriers. Ce mot avait vieilli du temps de Richelet; il est tout à fait rajeuni depuis que le nombre des salariés est prodigieusement augmenté). Il prend deux *i* à la première et à la deuxième personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous salariions, vous salariiez. Que nous salariions, que vous salariiez.* Récompenser, donner le salaire qui est dû. Salarier des troupes.

SALASSE. adj. et s. Géogr. anc. Peuple de la Gaule cisalpine, dans une vallée comprise entre les Alpes grecques et les Alpes pennines. Les Salasses opposèrent à Rome la plus vive résistance, et taillèrent en pièces dix mille Romains, commandés par Appius Claudius.

SALAUD, AUDE. adj. (dépréciatif de *sale*). Qui est sale, malpropre. Que cet homme est salaud! Vous êtes une petite salaude.

— substantiv. C'est un salaud, une salaude. Allez vous nettoyer, petit salaud.

SALAXIS. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des bicornes, renfermant trois arbustes de l'île Bourbon.

SALBANDE. s. f. Minér. Nom de deux couches, dont l'épaisseur varie depuis quelques lignes jusqu'à plusieurs pieds, et qui accompagnent les filons réguliers, et les séparent de la roche de part et d'autre. La salbande sur laquelle s'appuie le filon s'appelle le *lit*, le *chevet* ou le *mur du filon*, celle qui le couvre se nomme le *toit du filon*.

SALDANHA. Géogr. Grande flotte située sur la côte occidentale d'Afrique, en allant au cap de Bonne-Espérance, entre la baie Sainte-Hélène, et la baie de la Table au sud. C'est dans la baie de Saldanha que les Anglais s'emparèrent sans coup férir de toute la flotte hollandaise, le 16 août 1796.

SALDE. s. f. Entom. Genre d'insectes hémiptères, famille des géocorises, comprenant un très-petit nombre d'espèces toutes propres à l'Europe, et parmi lesquelles on remarque comme genre type la salde grillone. La salde ... de fort belles fleurs couleur écarlate, qui forment une espèce de panache.

SALE adj. des 2 g. Qui n'est pas net, qui est malpropre, plein d'ordures. Être tout crasseux et sale. Avoir les mains sales. Linge sale. Chemise sale. Vaisselle sale. Une chambre sale. Ces rues sont très-sales en hiver. Une femme qui laisse sa maison et ses enfants *sales*, pour chercher les plaisirs, est le pire de tous les fléaux. (Mont.) Pourquoi courir avec vos pieds mignons et vos chaussons soyeux dans des chemins aussi *sales*? (Scarr.)

— *Gris sale*. Gris terne, qui n'a pas l'œil du gris ordinaire, qui n'est pas si sujet à se tacher. Des murs peints en gris sale. Ces boiseries sont peintes en gris sale.

— *Son pinceau est sale*. Se dit d'un peintre dont les teintes sont embrouillées, confuses, mal fondues. Le pinceau de Rembrandt est sale, mais d'un grand effet. || On dit dans un sens analogue, *La couleur de ce tableau est sale*.

— Fig. Obscène, déshonnête, qui blesse la pudeur et la modestie. Des paroles sales. Des discours sales. Des actions sales. Des idées, des images sales. Cet homme n'a que des paroles sales à la bouche. Il n'y a que les gens mal polis, ou les faux plaisants, qui pensent se rendre agréables par cette liberté, qui expriment grossièrement les choses *sales*. (Caill.) Les paroles *sales* blessent également la politesse et la raison. (Esp.)

Mais le plus beau projet de notre académie,
C'est le retranchement de ces syllabes *sales*,
Qui dans les plus beaux mots produisent des scandales.
(Molière.)

— Qui est contraire à l'honneur, à la délicatesse. C'est une affaire bien sale. Il s'est laissé guider dans cette affaire par un sale intérêt.

— Mar. Se dit des mers et des côtes dangereuses, pleines de bancs, de basses ou brisants. Mer sale. Côte sale. Toutes les mers et côtes de Hollande sont sales et pleines de battures et de sables.

— *Vaisseau sale*. Vaisseau qui a été longtemps à la mer, et au fond duquel se sont attachés des coquillages, des filandres, des mousses des herbes.

— Prov. et fig. *Son cas est sale*. Se dit d'un homme qui a commis quelque mauvaise action, pour laquelle il doit craindre les poursuites de la justice. || On dit pop., qu'*un homme est curieux en linge sale, qu'il porte le deuil de sa blanchisseuse*, quand il ne change pas souvent de linge. || *Sale comme une huppe*. Se dit de quelqu'un qui est malpropre, par allusion au nid de la huppe, qui est en effet très-sale et très-infect, inconvénient nécessaire et qui résulte de la forme même du nid, qui est très-profond. || *Laver son linge sale en famille*. V. LINGE. || *Paquet de linge sale*. V. LINGE.

SALÉ, ÉE. part. pass. du v. Saler. S'empl. adjectiv. Qui est salé. Viande salée. Bœuf salé. Gigot de pré-salé. Hareng salé. Beurre salé. Cela est salé comme mer. Les endroits les plus secs, et les moins chauds sont ceux qui conviennent le mieux à la conservation des viandes *salées*. (Parment.) La baleine peut donner plus de six mille tonneaux d'huile, et Duhamel assure que lorsqu'elle est *salée*, elle peut être recherchée comme un mets délicat. (Lacépède.)

— Qui contient du sel. Eaux salées. Sources salées. L'eau de la mer est salée. Il se manifeste souvent, dans leur éruption, des torrents d'eaux qui ne sont point *salées*, et qui sortent de leurs flancs en si grande abondance, qu'ils submergent quelquefois les campagnes qui sont à leurs bases. (B. de St P.) Le lac aux environs de Courtaison (principauté d'Orange) ne reçoit point de rivière; il faut donc nécessairement qu'il sorte du fond des sources d'eau *salée* pour l'entretenir. (Buff.) Il est probable que les sources *salées* leur doivent leur origine (Cuvier.)

— Qui a le goût, la saveur du sel. Lorsque l'on combine l'acide vitriolique avec l'alcali végétal, il en résulte un sel ... d'une saveur amère et *salée*, ... plusieurs noms différents, et singulièrement celui de tartre vitriolé. (Buff.) Au lieu que les eaux pluviales les plus pures, ... avec précaution, pour ... tout ... donnent après l'évaporation une poudre terreuse très-fine, d'une saveur sensiblement *salée*, ... du même goût que le sel marin. (Id.)

— Poét. *La plaine*, *les plaines salées*. C'est ainsi autrefois pour la Mer.

Il faut dans la plaine sal...
Avoir lutté contre Borée.

Ainsi quand des ... les forces redoublées
Agiton à leur gré les campagnes *salées*.
(Barbier.)

— Fig. et fam. Piquant, vif, offensant. Raillerie salée. Épigramme salée.

— *Propos salé*. Propos trop libre, un peu obscène.

— Fam. et pop. Qui est vendu trop cher, et à qui on a donné un prix trop élevé. Vous avez voulu aller dans ce restaurant, et vous avez été salés. Quoi! il veut vendre cela quarante francs? c'est salé.

— Pr. *Bourguignon salé*. V. BOURGUIGNON.

— adj. ... un goût salé. Il aime à manger salé, c'est-à-dire il aime à manger les mets relevés par une assaisonnement salé. Dans ce cas, *salé* est invariable, et notre analyse en donne la raison. C'est à tort que tous la plupart les dictionnaires ce mot ainsi employé est regardé comme un adjectif pur et simple; c'est bien un ... il est vrai, mais un adjectif pris adverbialement.

SALÉ s. m. Chair de porc salée. Voilà de

bon salé. Ce salé est gâté. Des côtelettes de salé. Le salé ne convient pas à tous les estomacs.

— *Petit salé.* Chair de cochon nouvellement salée. Manger du petit salé aux lentilles.

— Anc. jurispr. *Franc-salé.* Droit qu'avaient quelques officiers ou communautés, de prendre du sel aux greniers, franc d'impôt. Les secrétaires du roi avaient le franc-salé.

SALÉ. Géogr. Ville ancienne et forte de la côte occidentale d'Afrique, avec un bon port sur l'Océan et plusieurs forts, dans le royaume de Maroc. La rivière de Rabath la divise en deux villes. Le vieux Salé et le nouveau Salé. Ville fameuse par ses pirateries.

SALÈGRES. s. f. pl. (du lat. *sal*, sel). Nom qu'on donne dans quelques pays aux matières pierreuses, pénétrées de soude muriatée, qu'on trouve dans les mines de sel gemme et dans les terrains d'où sortent les mines salées. On met des salègres dans les étables pour les faire lécher aux moutons et aux autres bestiaux.

SALEM. (en hébr. *paix*). Géogr. Ville de Palestine, où régnait Melchisédech. On n'est pas d'accord sur sa position. L'opinion la plus commune la confond avec Jérusalem.

SALEMENT. adv. D'une manière sale. Tenir des enfants salement. Il mange salement. Il est couché salement.

— D'une manière déshonnête. Se conduire salement dans une affaire.

SALENTE. Géogr. Nom que l'on donne à la capitale supposée des Salentins.

— *Cap de Salente.* Cap d'Italie, au S.-E. de l'Iapygie et du pays des Salentins, sur la mer Ionienne, aujourd'hui cap Leuco.

SALENTIN, INE. adj. et s. Géogr. anc. Peuple de la Grande-Grèce, dans l'Iapygie, au S.-O. Strabon pense que les Salentins sont originaires de Crète, d'où ils vinrent avec Idoménée.

SALEP. s. m. (pr. *ça-lepp*). Substance végétale et alimentaire qu'on prépare avec des racines de plusieurs orchies, et dont les Orientaux surtout font un grand usage. On dépouille ces racines de leurs fibres, de leur enveloppe et des bulbes desséchées de l'année ; après les avoir lavées à l'eau froide, on les fait bouillir un moment dans de nouvelle eau ; ensuite elles sont égouttées, enfilées et séchées au soleil, où elles prennent la consistance et la dureté de la gomme arabique. Quand on veut s'en servir, on les met en poudre qu'on réduit en gelée au moyen de l'ébullition dans l'eau. Cette gelée fournit une nourriture saine et légère, convenable surtout aux malades.

— *Salep des pauvres gens.* Salep préparé avec de la pomme de terre pelée, divisée par rouelles, cuite à moitié par plusieurs bouillons dans l'eau, séchée au four, ce qui la rend transparente et solide, réduite en poudre sous le poids d'un pilon.

SALER. v. a. 1re conj. (du lat. *sal*, sel). Assaisonner avec du sel. Saler une soupe, une sauce. Ne le salez pas tant. Ce cuisinier sale trop tout ce qu'il fait. Quelques médecins prétendent qu'il est bon de saler et d'épicer fortement les mets. C'est en salant bien les mets que l'on provoque une abondante salivation, qui aide à la mastication et qui donne aux aliments une élaboration préparatoire à la digestion.

— *Saler le pot.* Mettre du sel dans le pot.

— Absol. Ce cuisinier sale trop. Il vaut mieux saler trop peu que trop, on remet facilement du sel à des mets, on ne saurait en ôter.

— Mettre du sel sur les chairs crues pour les préserver de corruption et les garder longtemps. Saler du bœuf, du cochon. Saler des harengs, des morues. On fait une grande consommation de sel pour saler les viandes et le poisson que l'on veut conserver. La saison la plus favorable pour *saler* indistinctement toutes les viandes est l'hiver. (C. Parment.) C'est une erreur de croire qu'il faille choisir absolument le temps de la pleine lune pour tuer ou *saler* le bœuf. (Id.) C'est par un procédé à peu près semblable qu'on parvient à *saler* la chair des autres quadrupèdes. (De Morog.) La quantité de viande qu'il faut *saler* pour les besoins de la maison dépend de la saison. (Id.) Les petits ménages qui se bornent à *saler* quelques livres de cochon ont le soin d'examiner si la viande n'est pas salée au moment de s'en servir. (Id.)

— Techn. *Saler les cuirs.* Les saupoudrer de sel marin, afin qu'ils ne se corrompent point en attendant le tannage.

— Fig. et pop. *Ce marchand sale bien ce qu'il vend.* Il vend sa marchandise trop cher. ‖ On dit aussi dans le même sens, *il sale ses pratiques.*

— SE SALER. v. pron. Être salé. Il faut qu'elles aient subi la castration, afin qu'elles prennent facilement la graisse, car la viande maigre se *sale* mal. (De Morog.)

— Saler ses mets. Voici le sel, salez-vous. La cuisinière n'a pas mis assez de sel, salez-vous. Que chacun se sale selon son goût.

SALERAN. s. m. Ouvrier qui donne les dernières façons au papier.

SALERNE. Géogr. Ville du royaume de Naples, chef-lieu de la principauté citérieure. Port sur le golfe qui porte le même nom. Pop. 10,000 âmes.

— Hist. *École de Salerne.* École de médecine transférée à Salerne par Robert Guiscard, à la fin du XIe siècle. Cette école dut son origine au couvent du mont Cassin, dont les moines soignaient les malades, et qui, dès le IXe siècle, était un des principaux dépôts des connaissances médicales de l'époque. L'école de Salerne, dirigée par des moines de ce couvent, fut accrue par l'empereur Frédéric II, qui fonda l'université de Salerne en 1203. Elle conserva sa célébrité jusqu'au XIVe siècle. Alors elle fut éclipsée par l'université de Bologne et par celle de Paris.

— Philol. *École de Salerne.* Poëme hygiénique de Jean de Milan, en vers latins, dont il ne nous reste que 373 vers. Cet ouvrage, plein de négligences et d'incorrections, est très-curieux en ce qu'il fait connaître l'état de la science médicale au XIIe siècle en Orient et en Occident. On en a donné plusieurs traductions.

SALERNITAIN, AINE. adj. et s. Habitant de Salerne.

— Qui appartient à Salerne, à ses habitants ou à son école de médecine. École, médecine salernitaine.

SALERON. s. m. (du lat. *sal*, sel). La partie supérieure et creuse d'une salière. Celle où on met le sel.

SALERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mauriac (Cantal); 1,350 hab.

SALES. Géogr. Ancien château de Suisse, près de Genève, célèbre par la naissance de saint François de Sales.

SALETÉ. s. f. (rad. *sale*). Qualité de ce qui est sale, malpropre. Être ennemi de la saleté. La saleté des habits, du linge, des meubles. La saleté des rues. Cet homme est d'une grande saleté, d'une saleté dégoûtante. La saleté est dégoûtante chez l'homme; elle est affreuse chez une femme.

— Ordures, choses sales par elles-mêmes. Il y a ici de la saleté, des saletés qu'il faut ôter.

— Fig. Obscénité. La saleté de cette chanson est révoltante. Ce discours, ce propos est rempli de saletés. La saleté se montre avec les images les plus dégoûtantes dans tout cet ouvrage. La langue française est chaste jusqu'au scrupule, et ne peut souffrir les moindres *saletés*. (Charp.) Les satires même, qui avaient été un égout de *saletés*, ont pris un caractère de pudeur. (Bayle.)

— Parole, image sale et obscène. Ce que vous dites est une saleté, vous devriez en rougir. Il dit toujours des saletés. Ce livre est plein de saletés. Son crayon, son pinceau s'avilit par de telles saletés. Se promenait-il dans la cour, il traçait sur le sable des figures obscènes ; venait-on le visiter, sa première parole était une *saleté*, et tout cela avec une voix très-douce, avec des cheveux blancs très-beaux. (J. Janin.)

J'abhorre un faux plaisant, à grossière équivoque,
Qui pour me divertir n'a que la *saleté*. (Boil.)

SALEUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui sale. Saleur de morue, de hareng. Autrefois, il y avait des saleurs en titre d'office.

— Se disait autrefois des charlatans qui prédisaient l'avenir à l'aide du sel.

SALI, IE. part. pass. du v. Salir. S'empl. adjectiv. Vêtements salis. La moindre ombre se remarque sur ces vêtements, qui n'ont pas encore été *salis*, et leur vive blancheur en accuse toutes les taches. (Boss.)

Et dans quatre mouchoirs de sa beauté *salis*,
(Elle) envoie au blanchisseur ses roses et ses lis.
(Boileau.)

— Fig. Gloire salie. Mémoire salie. Âme salie. Heureux si sa gloire n'eût été *salie* par ce lâche forfait. (Boss.) Tout ce que les hommes ne trouvent que dans eux-mêmes est *sali*, pour ainsi dire, par la même boue dont ils sont formés. (Mass.)

SALICAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des lythrariées, renfermant des plantes élégantes que l'on voit également figurer parmi les articles pharmaceutiques et culinaires, et prendre rang dans les jardins d'agrément. Il y en a une quinzaine d'espèces, dont les unes sont indigènes à l'ancien hémisphère, les autres au nouveau. Quelques-unes croissent en Europe et plus particulièrement en France. La salicaire commune, vulgairement appelée lysimachie rouge, abonde dans les lieux humides, dans les bois, sur les bords des étangs, des rivières. C'est une plante aux racines fibreuses et vivaces, s'élevant jusqu'à deux mètres. Ses tiges fournissent aux Kamtschadales une substance qui mise à fermenter avec de l'eau leur fournit une liqueur bonne à boire. Les feuilles servent à remplacer le thé ou sont mangées en guise d'épinards.

SALICARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une salicaire. ‖ SALICARIÉES. s. f. pl. Petite famille de plantes ayant pour type le genre salicaire.

SALICICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *salix*, saule; *coleo*, j'habite). Hist. nat. Qui habite le saule. Se dit d'une plante qui croît ou d'un insecte qui vit sur le saule. Plante salicicole. Insecte salicicole.

SALICIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *salix*, saule; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du saule. Plante salicifoliée.

SALICINE. s. f. (du lat. *salix*, saule). Chim. Substance fébrifuge obtenue à l'état de pureté dans l'écorce du saule et de quelques espèces de peupliers. Elle se présente sous forme de cristaux blancs très ternes et nacrés ou en aiguilles prismatiques, ou bien encore en lames rectangulaires, dont les bords paraissent taillés en biseau. Sa saveur est amère, son arôme rappelle celui du saule.

SALICINÉ, ÉE. adj. (du lat. *salix*, saule). Qui ressemble au saule. ‖ SALICINÉES. s. f. pl. Famille de plantes dont le saule est le genre type. Elle contient aussi le peuplier, le bouleau et l'aune.

SALICITE. s. f. (du lat. *salix*, saule). Minér. Pierre figurée imitant une feuille de saule.

SALICIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *salix*, saule; *voro*, je dévore). Zool. Qui dévore les saules, qui en mange les feuilles et les fleurs.

SALICOQUE. s. m. Crust. Tribu de l'ordre des décapodes, famille des macroures, renfermant des crustacés que les Grecs nommaient *caris* et *crangon*, et ceux que l'on appelle vulgairement *crevettes*. On fait une grande consommation de ces crustacés dans toutes les parties du monde. On en sale même quelques espèces pour les conserver. Ils sont tous habitants de la mer et de nos côtes.

SALICOR et **SALICOTTE.** s. f. Bot. Nom que l'on donne vulgairement à toutes les plantes des deux genres salicorne et soude.

SALICORNE. s. f. Bot. Genre de la famille des chénopodées, contenant environ une vingtaine d'espèces qui croissent aux lieux maritimes des diverses contrées du monde. Ce sont de petites plantes herbacées et sous-frutescentes, n'offrant qu'une masse de tiges épaisses et des rameaux noués dépourvus de feuilles, sur lesquels on aperçoit à peine des fleurs disposées en épis. Coupées pendant leur végétation, desséchées ensuite, ces plantes donnent par l'incinération une grande quantité de soude. Salicorne herbacée. Salicorne ligneuse. Brûler des tiges de salicorne.

SALICORNIE. s. f. (ét. lat., *sal*, sel, soude; *cornu*, corne). Bot. Nom donné à dix espèces communes de salicornes qui croissent sur nos côtes, et dont les articulations sont garnies de deux petites cornes ou pointes.

SALICORNIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une salicorne. ‖ SALICORNIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des chénopodées, qui a pour type le genre salicorne.

SALICORNIOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à la salicorne. ‖ SALICORNIOÏDES. s. f. pl. Tribu de plantes qui a pour type le genre salicorne.

SALICOT. s. m. V. SALICOQUE.

SALICOTTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la soude commune.

SALIE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des fouisseurs.

SALIEN. adj. et s. m. (du lat. *salire*, sauter). Nom donné à Rome aux prêtres de Mars. Les saliens avaient été institués par Numa Pompilius, au nombre de douze, pour conserver les boucliers *anciles* déposés dans le temple de Mars. Dans les solennités, ils portaient ces boucliers par la ville en dansant et en sautant. Leur sacerdoce était très-auguste à Rome, et les principaux de la ville se trouvaient honorés d'être agrégés au cortège des saliens. Les saliens dans leurs fonctions portaient une tunique de pourpre brodée d'or, une longue robe serrée par une ceinture de cuivre, une épée avec un baudrier, une pique d'une main et les boucliers sacrés de l'autre. Leur procession par la ville se terminait au temple de Mars par des festins magnifiques, dont la délicatesse et la somptuosité étaient passées en proverbe. Dans la suite, le nombre des saliens fut beaucoup augmenté.

SALIEN, ENNE. adj. Antiq. rom. Qui appartient aux saliens. Danse salienne. Vers saliens. Les vers ou poëmes saliens étaient des poëmes que chantaient les prêtres saliens, et qui contenaient les louanges des dieux et des héros de la république.

— *Vierges saliennes.* Jeunes filles qui assistaient aux sacrifices des saliens; elles servaient dans leur ministère. Elles portaient le vêtement nommé *paludamentum*, avec des bonnets élevés, comme les saliens, et faisaient comme eux des sacrifices sur le mont Palatin avec les pontifes.

SALIEN, ENNE. adj (du mot *Saale*, fleuve dont ils habitaient les bords). Nom d'une tribu franque originairement établie sur les bords de la Saale, en Franconie, et qui de là passa dans l'île des Bataves, puis dans l'intérieur des Gaules. C'est de la tribu salienne que sont sortis les rois francs de la race mérovingienne.

SALIENTS. s. m. pl. Ordre et famille de mammifères qui ne comprend que les genres potoroo et kanguroo.

SALIÈRE. s. f. (du lat. *sal*, sel). Pièce de vaisselle dans laquelle on met le sel qu'on sert sur la table. Salière de faïence, de cristal, d'étain, d'argent, etc. Petite salière. Mettre du sel dans la salière. Renverser la salière. Dans quelques provinces on regarde comme d'un augure funeste l'accident qui renverse une salière.

— Ustensile de cuisine, ordinairement de bois, où l'on met le sel, et qu'on pend à la cheminée pour le tenir sèchement.

— Chez les diamantaires, Petit instrument de bois dont la partie supérieure est creusée en forme d'une petite salière, avec un creux au milieu pour recevoir la coquille sur laquelle on monte le diamant.

— Par anal. Certains creux qui se forment au-dessus des yeux des chevaux quand ils vieillissent. Les vieux chevaux ont ordinairement des salières au-dessus des yeux.

— Par extens. Vide qui, dans l'espèce humaine, existe derrière la clavicule chez les personnes maigres. Avoir des salières.

— Prov. *Elle a deux salières et peu de plats* (sein plat). Mauvais jeu de mots qui se dit d'une femme maigre et qui n'a pas de gorge. ‖ *Ouvrir de grands yeux comme des salières.* Les ouvrir plus que d'ordinaire.

SALIETTE. s. f. Bot. Espèce de conise, la conise émoussée.

SALIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sal*, sel; *fero*, je porte). Qui contient du sel, du chlorure sodique. Banc, dépôt, marne, terrain salifère.

SALIFIABLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sal*, sel; *fio*, je deviens). Chim. Qui jouit de la propriété de former des sels en se combinant avec les acides. Base salifiable.

SALIFICATION. s. f. (pr. *sa-li-fi-ka-ci-on*). Phys. Conversion en sel. La salification d'une substance.

— Formation du sel.

SALIGAUD, AUDE. adj. (dépréciatif de *sale*). Celui, celle qui se plaît dans la malpropreté.

SALIGINEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *sal*, sel). Saturé, surchargé de sel, de parties salines. Leurs terres, qui étaient abondantes et fertiles en fruits, devinrent *saligineuses* et stériles, qu'elles ne produisaient, ne rendaient plus que quelques fruits. (*Hist. de la Toison d'or.*)

SALIGNAC. Géogr. Ch.-l. de cant. (Dordogne), arr. de Sarlat. Il a donné son nom à la maison de Salignac dont était issu Fénelon.

SALIGNON. s. m. Pain de sel fait d'eau de fontaine salée. On met des salignons dans les colombiers pour attirer les pigeons.

SALIGOT. s. m. Bot. Nom vulgaire de la mâcre et de la tribule.

SALIN, INE. adj. (du lat. *sal*, sel). Qui contient du sel.

— Qui est de la nature du sel. Substance, concrétion saline. Goût salin.

— Minér. *Marbre salin.* Celui qui présente une texture grenue homogène. ‖ *Eaux salines.* Toutes les eaux naturelles qui contiennent une quantité notable de sels dont la nature n'est ni ferrugineuse ni sulfureuse. ‖ *Fossiles salins.* Classe de minéraux simples qui se compose de sels. ‖ *Roches salines.* Ordre de roches agrégées. ‖ *Formations salines.* Sels qui s'épanchent à la surface de la terre, venant de ses entrailles, d'où les eaux les entraînent, ou qui se forment journellement à sa surface en efflorescence.

— Subst. Une saline. Un salin. Les salins de Peccais.

— Produit brut qu'on obtient en faisant évaporer jusqu'à siccité la lessive des cendres végétales. La bruyère, le buis, le genevrier, la vigne, etc., fournissent beaucoup de salin. La potasse est le salin calciné.

— Comm. Baquet dans lequel on met le sel destiné à la vente en détail.

— Anc. jurispr. *Cour de salin.* Juridiction qui fut établie à La Rochelle, vers l'an 1635, pour connaître des différends qui s'élevaient à l'occasion de la possession des salines.

SALINAGE. s. m. Techn. Opération qui consiste à faire cristalliser le sel.

SALINAIRE. s. m. Ichthyol. Nom donné par quelques oryctographes aux vertèbres de poissons détachées et pétrifiées, à cause de leur forme, qui se rapproche de celle d'une salière.

SALINDRE. s. m. Minér. Sorte de grès qui renferme des grains calcaires.

SALINE. s. f. (rad. *salin*). Chair salée, poisson salé. La saline ne vaut rien aux goutteux, aux graveleux. En ce sens, il est peu usité.

— Plus particulièrement, Poisson salé, comme harengs, morues, etc. Marchand de saline. On dit que le scorbut vient d'avoir été trop longtemps sur mer, à ne manger que de la saline.

— Lieu où l'on recueille le sel en évaporant l'eau des puits ou des marais salants, ou celle des sources, des fontaines salées, soit par la chaleur du soleil, soit par celle du feu. La saline de Peccais. Les salines de Brouage. La saline de Merlat. La saline de Salins. Les salines de Lorraine. Les salines rapportent tant de revenu à ce prince.

— Roches, mines de sel gemme. La saline de Cardonne.

— Hist. sacr. *Vallée des salines.* Lieu de la terre sainte cité dans l'Écriture. On croit que c'est une vallée qui se trouve à l'extrémité méridionale de la mer Morte. Les Iduméens y furent souvent battus par les Hébreux, sous la conduite de Joab, Abisaï, Amasias.

— Anc. fin. *Pays des salines.* Partie de la France approvisionnée par les salines de l'État.

SÂLINÎ. s. m. Philol. Sorte de mètre usité dans la poésie indienne.

SALINIER. s. m. Marchand de sel. Ce mot n'est d'usage que dans les provinces méridionales de la France.

— Technol. Celui qui extrait l'alcali des soudes.

SALIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux Francs saliens. Terres saliques. Loi salique.

— L'étymologie de ce mot est fort incertaine.

Les uns ont prétendu que cette loi avait été appelée ainsi de la rivière *Salia*, près de laquelle elle avait été faite. D'autres, qui l'attribuent à Pharamond, tirent son nom de celui de *Salogast*, conseiller de ce prince; suivant d'autres, elle aurait pris son nom de *sala*, maison, établissement, à cause de la disposition qu'elle contient au sujet des terres. Il en est qui veulent qu'on l'ait ainsi appelée, parce que la plupart de ses articles commencent par ces mots latins, *si aliquis, si aliqua*. Les plus sensés pensent que ce mot dérive de *Saliens*, surnom des Francs qui habitaient les bords de la *Saale*, en Germanie.

— *Terres saliques*. Se dit des terres concédées aux Francs lors de leur établissement dans les Gaules. Ces terres étaient données aux militaires de la nation lors des conquêtes pour les posséder librement, sous la seule obligation du service militaire. Cette dernière charge en fit exclure les filles.

— *Loi salique*. Nom donné à un recueil de lois des anciens Francs, par une desquelles on prétend que les filles des rois de France sont exclues de la couronne. Ce recueil est le plus ancien monument législatif que nous connaissions. Il n'est pas possible de déterminer positivement en quel temps ni par qui il a été fait; mais les dispositions qu'il contient annoncent la plus haute antiquité ainsi que la plus grossière barbarie. D'où il est facile de conjecturer que la loi salique est l'ouvrage des Francs, lors de la première conquête des Gaules.

— Cette loi fut souvent modifiée par les ordonnances des rois, entre autres par Charlemagne. C'est plutôt une ordonnance criminelle qu'un corps de lois civiles. Elle contient des règlements contre les crimes, tandis qu'elle ne statue rien sur l'état des personnes.

— Nom par lequel on entend généralement le prétendu article de la loi salique qui exclut formellement les filles du trône. A la vérité les femmes ne furent jamais admises à la royauté; mais c'était d'après un usage passé en force de loi chez les Francs, et dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Ce qui a donné lieu à cette opinion est sans doute la disposition de la loi salique par laquelle les hommes seuls pouvaient hériter des terres saliques, au préjudice des femmes. Or, cette disposition était également applicable à la royauté, le roi n'étant dans l'origine après tout qu'un possesseur mieux partagé de terres saliques. Et si le possesseur d'une terre salique devait être un guerrier qui pût voler au combat dans l'occasion, à plus forte raison celui qui devait y conduire les autres devait ne pas être une femme.

— *Roi de la loi salique*. S'est dit par un jeu de mots de Philippe de Valois, qui le premier, en 1334, força ses sujets à prendre le sel dans les greniers de l'Etat. Cette dénomination lui fut donnée par le roi Edouard, que Philippe surnomma par représailles *le marchand de laine*.

— *Maison salique*. Famille des ducs de Franconie, qui donna cinq souverains successifs à l'empire romain germanique dans l'espace d'un siècle environ. Cette maison remplaça la maison de Saxe par l'avénement de Conrad II en 1024. Elle eut pour dernier empereur Lothaire II, qui mourut en 1137, et après lequel régna Conrad III, de la maison de Souabe.

SALIQUIER. s. m. Bot. Syn. de Cuphée.

SALIR. v. a. 2e conj. (rad. *sale*). Rendre sale, malpropre. Salir son linge. Prenez garde de salir ce plancher. Salir ses mains. Cet enfant salit ses habits. Salir ses vêtements. Cet homme est si propre qu'il porte longtemps son linge sans le salir. Il ne reste plus à l'homme que le péché: semblable à de l'eau gelée, dont le vil cristal se fond entre les mains qui le serrent, et ne fait que les *salir*. (***)

— Fig. N'allez pas salir vos discours avec de pareilles expressions. De pareils mots salissent la bouche qui les prononce. Vous dites que je ne suis point à vous, et pourquoi? Ah! qu'il me serait aisé de vous l'apprendre, si je voulais *salir* ma lettre des raisons qui m'obligent à cette séparation! (Mme de Sévigné.)

— Remplir d'images obscènes. Ce conte, cette description, cette idée salit l'imagination.

Je vois que d'un conte odieux
Vous avez comme moi *sali* votre mémoire. (Boil.)

— Ternir. Salir la réputation de quelqu'un. Salir sa gloire par quelque action honteuse. Les souillures dont j'ai tant de fois *sali* mon néant et ma boue. (Boss.)

— SE SALIR. v. pr. Devenir sale. Les étoffes blanches se salissent bientôt.

— Salir soi-même. Marcher avec précaution, prenez garde de vous salir.

— Fig. Faire quelque action nuisible à sa réputation. Il s'est sali. Je ne dis pas qu'il s'est déshonoré, mais il s'est sali.

— *Se salir de*. Se salir de boue. Se salir d'encre. Se salir de graisse, de suif.

SALISATEUR. s. m. (du lat. *salire*, sauter). Ant. rom. Il se dit de ceux qui croyaient pouvoir présager l'avenir par le mouvement de leur corps, d'après le tressaillement de telle ou de telle partie.

SALISBURIE. s. f. Bot. Genre de plantes originaires de la Chine et du Japon, et depuis longtemps cultivées dans nos jardins. Les salisburies sont des arbres fort intéressants par leurs feuilles, qui ressemblent à celles d'un adiante. Elle vient très-aisément par marcottes et par boutures, et ne craint point la gelée. A la Chine et au Japon, on la cultive à raison de son fruit, dont l'amande est très-bonne à manger.

SALISBURIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une salisburie. || SALISBURIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des conifères, qui a pour type le genre salisburie.

SALISBURY. Géogr. Ville épiscopale d'Angleterre, ville capitale du comté de Wilks; pop. 10,000 hab. C'est une ville ancienne, propre et bien bâtie. Sa cathédrale gothique, achevée en 1358, est un des monuments les plus remarquables de l'Angleterre. Commerce de dentelles et de flanelles.

SALISSANT. part. prés. du v. Salir. Il est invar. Une personne salissant ses vêtements. De telles images salissant l'imagination, on doit éviter avec le plus grand soin de les leur présenter.

SALISSANT, ANTE. adj. Qui salit. Le drap noir est salissant quand il est neuf. Les étoffes de laines bleues sont salissantes. Les gants noirs sont salissants

— Qui se salit aisément. Le blanc est une couleur fort salissante. Une robe salissante.

— Qui fait tache à la réputation, à l'honneur, etc. Fuyez toute action déshonnête et salissante. Comment a-t-il pu commettre une action si salissante?

SALISSON. s. f. (diminut. de *sale*). Petite fille malpropre. C'est une petite salisson. C'est une vraie salisson.

SALISSURE. s. f. (rad. *sale*). Ce qui rend une chose sale, souillure. Ce n'est pas une tache, c'est une salissure.

— Fig. Les idées obscènes sont des salissures pour l'imagination.

SÂLIVÂHANÂ. (littér. *porté sur une croix*). Hist. ind. Prince qui donna son nom à une ère dont on se sert dans l'Inde pour supputer le temps.

SALIVAIRE. adj. des 2 g. (rad *salive*). Anat. Qui a rapport à la salive. Conduits salivaires. Sucs salivaires. || *Glandes salivaires*. Organes sécréteurs de la salive placés symétriquement au nombre de trois, de chaque côté de la face, derrière et sous la mâchoire inférieure. Leurs conduits excréteurs portent directement la salive dans la bouche. || *Fistule salivaire*. Celle qui est causée par l'ouverture des conduits excréteurs des glandes salivaires.

SALIVAL, ALE. adj. Qui appartient à la salive.

SALIVATION. s. f. (pr. *sa-li-va-ci-on*; du lat. *saliva*, salive). Méd. Écoulement de la salive provoqué par quelque remède ou occasionné par quelque maladie. La salivation est causée par l'usage des substances irritantes, comme le poivre, la moutarde, le gingembre, le mercure. Quelquefois elle est le symptôme d'une maladie. D'autres fois, elle survient sans cause apparente.

— Maladie dont le principal caractère est la présence continuelle dans la bouche d'un liquide incolore et aqueux, souvent très-abondant, quelquefois âcre et fétide. La salivation est souvent accompagnée de la douleur et du gonflement des glandes salivaires, de la membrane qui revêt les gencives, de l'intérieur des joues et même de la langue. La durée moyenne de la salivation est d'une à deux semaines.

SALIVE. s. f. (du lat. *saliva*, salive; rad. *sal*, sel, parce que le sel détermine une abondante salivation). Humeur aqueuse, inodore, insipide, transparente et subvisqueuse, sécrétée par les glandes salivaires, dont les conduits excréteurs la versent dans la bouche. La salive mousse par l'agitation et verdit le sirop de violettes. Elle est formée de 992 parties, dont 9 d'eau, 2, 19 de matière animale particulière soluble dans l'eau, 1, 4 de mucus, 1, 7 d'hydrochlorate de potasse et de soude, 0, 9 de lactate de soude et de matière animale, et 0, 2 de soude. La salive se mêle aux aliments dans la bouche et leur fait subir une première élaboration qui facilite la digestion. La salive et l'appareil glanduleux qui la sécrète manque chez tous les individus qui vivent habituellement dans l'eau. Un assez grand nombre d'entomozoaires font intervenir dans l'acte de la mastication, chez les insectes, un liquide plus ou moins corrosif, que l'on a regardé comme une espèce de salive. Quelques auteurs décrivent des appareils salivaires chez des mollusques.

SALIVER. v. n. 1re conj. (rad. *salive*). Rendre beaucoup de salive. Certaines substances font saliver beaucoup. Les sels font saliver. La pensée seule du goût de certaines substances fait saliver. Le tabac mâché fait beaucoup saliver. Il faut le faire saliver.

SALIVEUX, EUSE. adj. Qui ressemble à la salive. Liquide saliveux. Eau saliveuse.

SALIX. Nom latin du saule. Il sert de racine à plusieurs mots français, tels que *salicicole*, *salicifolié*, etc.

SALKEN. s. m. Arbre du Malabar, formant un genre de la famille des légumineuses.

SALLE. s. f. (du celt. *sala*, maison). Grande pièce dans un appartement. Un appartement composé d'une antichambre, d'une salle, d'une chambre et d'un cabinet. Salle haute. Salle basse. On le fit attendre quelque temps dans la salle. Une belle salle. Une grande salle. Ils s'assemblèrent dans une espèce de *salle*, qui n'est garantie des injures de l'air que par un toit rustique. (Barth.) L'évêque d'Amiens, de la Mothe d'Orléans, appelait la *salle* dans laquelle il recevait les compliments d'usage, la *salle* des mensonges. (Impr. fr.)

— *Salle d'audience*, *de réception*. Lieu où les princes, les ministres, les personnes constituées en dignité donnent audience. || *Salle de conseil* ou *du conseil*. Lieu où se tiennent les séances d'un conseil. || *Salle à manger*. Pièce d'un appartement dans laquelle on prend les repas. || *Salle du commun*. Lieu où les domestiques mangent chez les grands seigneurs. || *Salle à faire noces* ou *salle des festins*. Grande pièce où les traiteurs font des festins pour les noces, pour les réunions nombreuses de convives. || *Salle de billard*. Pièce où l'on joue au billard. || *Salle de danse*. Pièce où les maîtres de danse donnent publiquement des leçons. || Grande pièce qui sert pour les concerts et la danse, avec des tribunes élevées pour la musique. || *Salle de bal*, *de concert*. Grande pièce où l'on donne des bals, des concerts. || *Salle d'armes*. Galerie, ou pièce qui renferme des armes rangées en bon ordre et bien entretenues. Vous avez vos arquebuses? Non; remontez à la *salle* d'armes et prenez les meilleures. Aussi bien, elles seront perdues. Nous, à cheval, et sortons. (X. Marm.) || *Salle d'armes* ou *d'escrime*. Lieu où l'on enseigne publiquement à faire des armes. || *Salle d'armes*. Espèce de galerie servant de magasin d'armes rangées en bon ordre. || *Salle du trône*. Lieu où est placé le trône. La salle du trône aux Tuileries. || *Salle des gardes*. Lieu où se tiennent les gardes du corps. L'ambassadeur fut reçu à l'entrée de la salle des gardes, par le capitaine des gardes. || *Eire de salle*. Etre de garde à la salle des gardes. Ce garde est de salle aujourd'hui.

— Nom que portent certains grands lieux couverts, destinés pour l'usage et pour le service ou pour le plaisir du public. La salle, la grande salle du palais, ou la salle des pas perdus. La salle des audiences d'un tribunal. La salle de la comédie. La salle de l'Opéra. Salle de spectacle. Cette salle peut contenir tant de spectateurs. Salle de danse. Les salles d'un musée. La première salle, la seconde salle.

— Dans les hôpitaux, Dortoir où sont les lits des malades. Il est dans telle salle. La salle des fiévreux. Parcourir, visiter toutes les salles d'un hôpital. La salle des hommes. La salle des femmes.

— Lieu planté d'arbres qui forment un couvert, une espèce de salle dans un jardin. Une salle d'ormes, de tilleuls. On dansa dans une salle de marronniers.

— *Salle de verdure*, *salle verte*. Réduit particulier entouré de charmilles épaisses ou d'arbrisseaux serrés, et dont la grandeur et la forme sont ordinairement celles d'un salon de compagnie. Une salle de verdure ombragée de grands arbres.

— Admin. *Salles d'asile*. Certains établissements publics qui ont pour objet de réunir les enfants de deux à six ans que leurs parents ne peuvent surveiller. Elles furent fondées par des associations charitables, et en 1833 placées sous la protection du ministre de l'instruction publique. On compte à Paris trente salles d'asile qui reçoivent quatre mille petits enfants.

— Archit. hydr. Fontaine placée plus bas que le rez-de-chaussée et au niveau de laquelle on descend par quelques marches.

— Hist. *Maître de salle*. Officier de la maison du roi en Portugal, dont les fonctions sont à peu près celles de gentilhomme de la chambre.

— Mamm. Nom donné quelquefois aux poches placées de chaque côté de la bouche dans beaucoup d'espèces de singes de l'ancien continent. On les appelle plus souvent abajoue.

SALLE (Antoine de la). Écrivain français du XVe siècle, auteur du roman intitulé *Histoire du petit Jéhan de Saintré et de la dame des Belles-Cousines*. || SALLE (Jean-B. de la). Fondateur de l'institution des frères de l'école chrétienne, né en 1650, mort en 1719.

SALLERANT, ANTE. adj. Techn. Ouvrier, ouvrière qui, dans une papeterie, trie et nettoie le papier lorsqu'il est bien sec.

SALLUSTE (Caius Crispus). Historien romain du siècle d'Auguste, auteur de deux ouvrages très-estimés, l'*Histoire de la conjuration de Catilina* et celle des *Guerres de Jugurtha*, naquit 85 ans av. J.-C., à Amiterne.

— *Jardins de Salluste*. Nom que l'on donna à Rome, à une habitation magnifique que Salluste se fit bâtir sur le mont Quirinal, et qu'il entoura de jardins vantés par les anciens comme la plus délicieuse promenade de Rome. Ce fut là que Salluste composa ses ouvrages. Après la mort de cet écrivain sa maison devint le lieu de plaisance des empereurs. La place que cette habitation occupait porte encore le nom de jardins de Salluste.

SALM. Géogr. Ancienne principauté d'Allemagne, aujourd'hui répartie entre la régence de Trèves, dans les Etats prussiens, et le Luxembourg.

— Hist. Célèbre maison princière d'Allemagne, fondée en 1465, par Jean V. || SALM (Constance de Theis, princesse de). Epousa Joseph, prince de Salm-Dick, et s'est rendue célèbre par ses nombreux écrits et ses poésies.

SALMA. s. f. Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, en usage dans quelques parties de l'Italie, dont la valeur varie selon les localités et va de 27 à 289 litres.

SALMACIDE. s. m. Nom donné à divers êtres aquatiques que l'on considère comme des végéto-animaux et qui ont été pris pour des conferves. Les salmacides abondent dans l'eau des marais et des ruisseaux; leurs filaments s'y développent dans le fond. Ils forment un genre de la famille des conjugués et ont pour espèce principale le salmacis brillant.

SALMANASAR. (de l'hébr. *schalam asar*, paix enchaînée). Roi de Syrie qui subjugua la Samarie, imposa un tribut à Osée, roi d'Israël, et plus tard mit fin au royaume d'Israël, en emmenant captif le peuple hébreu et son roi. Salmanasar avait succédé à Téglathphalasar; il laissa le trône à son fils Sennachérib.

SALMARINE. s. f. Ichthyol. Poisson du genre salmone.

SALMASIE. s. f. Nom donné au tachibota.

SALMÉE. s. f. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des bidents. Il renferme trois espèces, originaires de l'Amérique méridionale, et auxquelles on peut réunir le sergile.

SALMI. s. m. Art culin. Ragoût qu'on fait avec des bécasses, des alouettes, des grives et autres pièces de gibier rôties à la broche, dépecées ensuite et cuites sur un réchaud avec du vin, de petits morceaux de pain et autres ingrédients propres à piquer le goût. Manger du salmi, des salmis.

SALMIAC. s. m. (du lat. *sal*, sel). Comm. Nom que l'on donne aujourd'hui au sel ammoniac, appelé par les chimistes chlorure d'ammonium. C'est une substance soluble et d'une saveur piquante, qui cristallise dans le système cubique et dont la forme dominante est l'octaèdre. Le salmiac se trouve dans les volcans à la surface des laves, et sert à décaper les métaux que l'on veut étamer.

SALMIE. s. f. Bot. Syn. de Sausevière et carludovique.

SALMIGONDIS. s. m. (pr. *çal-mi-gon-di*; ét. lat., *salgama*, confitures de divers fruits, et par suite assaisonnement de diverses viandes; *conditus*, assaisonnement). Ragoût de plusieurs sortes de viandes réchauffées. Il fit un salmigondis de toutes les viandes qui étaient restées de la veille.

— Fig. et fam. Conversation, discours écrit mêlé confusément de toutes sortes de choses disparates. Il nous a fait un salmigondis tout à fait risible. Ce livre est un salmigondis où il y a quelques bonnes choses parmi cent pauvretés.

— Hist. Nom donné pendant la Révolution à un club qui se forma à l'hôtel de Salm.

SALMO. Nom latin du saumon. Il entre en composition dans plusieurs mots français.

SALMONE. s. m. Genre de poissons dont la plupart des espèces jouissent d'une grande célébrité à raison de leur abondance et de l'excellence de leur chair, telles sont les espèces saumon, truites, éperlan. V. SAUMON.

SALMONÉ, ÉE. adj. (du lat. *salmo*). Qui ressemble au saumon.

SALMONÉE. s. f. Bot. Genre de plantes annuelles de la Chine, à feuilles en cœur aigu, à fleurs violettes.

SALMONIDE et **SALMONOÏDE**. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble au saumon. || SALMONIDES et SALMONOÏDES. s. m. pl. Famille de poissons qui a pour type le genre saumon.

SALOIR. s. m. (rad. *saler*). Écon. dom. Vaisseau de bois dans lequel on met le sel. Il reste peu de sel dans le saloir. Remplir, vider le saloir.

— Vaisseau communément de bois, destiné à recevoir les viandes qu'on veut saler. Grand saloir. Petit saloir. Un saloir pour deux, pour trois cochons. Mettre des flèches de lard dans un saloir. Le saloir doit être fait en bois de chêne et tenu dans une extrême propreté. Une ferme bien montée a ordinairement deux saloirs, un pour le porc et l'autre pour le bœuf. Lorsqu'il s'agit de retirer la viande du *saloir*, on peut se dispenser de jeter la saumure, quoique toute colorée par le sang dont elle est imprégnée. (De Morog.)

SALOMÉ. Sœur d'Hérode le Grand, tétrarque de Judée, célèbre par ses crimes. Elle fit périr par ses calomnies ses deux premiers époux, ses deux neveux et sa belle-sœur. Elle jouit en paix de ses crimes, et eut toujours de l'empire sur l'esprit de son frère. Elle mourut l'an 12 de J.-C.

— Fille d'Hérodiade et d'Hérode Philippe le tétrarque. Salomé obtint d'Hérode Antipas, son beau-père, la tête de saint Jean-Baptiste pour prix d'une danse gracieuse qu'elle exécuta devant ce prince.

SALOMON. Troisième roi des Juifs, fils de David et de Bethsabée, bâtit le temple de Jérusalem, recula les bornes de ses Etats jusqu'à l'Euphrate, commerça avec les pays les plus éloignés, et répandit dans tout l'univers la renommée de sa sagesse, de sa puissance et de ses richesses. Vers la fin de sa vie il s'abandonna à l'idolâtrie, aux passions, aux vices, et s'entoura d'un millier de femmes. Il mourut 975 av. J.-C. Il avait composé un grand nombre d'ouvrages sur les sciences, la morale et la théologie, et des poésies admirables.

— Le nom de ce prince est devenu proverbial et s'emploie comme nom commun pour si-

gnifier Un prince fort sage. Le Salomon de l'Angleterre, Henri VII. Le Salomon de la France, Charles V ou Louis IX.

— *Jugement de Salomon.* Jugement dans lequel Salomon donna une grande preuve de sagesse. Deux femmes demeurant ensemble se disputaient un enfant; Salomon ordonna que l'enfant fût partagé en deux pour que chacune en eût une moitié. L'une d'elles s'écria qu'on le donnât tout entier à l'autre femme. Salomon lui fit aussitôt remettre l'enfant, connaissant par ce mouvement de tendresse qu'elle était la véritable mère.

— Peint. *Jugement de Salomon.* Tableau qui représente le jugement de ce prince touchant l'enfant que deux femmes se disputaient.

— Prov. *Jugement de Salomon.* Jugement équitable, mais fort sévère. ‖ Sentence inexécutable rendue dans le seul but de forcer les parties à s'accorder.

— Scienc. occult. *Anneau de Salomon.* Anneau magique forgé par Salomon selon les Orientaux. Les Orientaux ont fait de Salomon un magicien. Son anneau, disent-ils, avait la faculté de rendre invisibles ceux qui le portaient, et son tapis transportait celui qui s'asseyait dessus où bon lui semblait. ‖ *Sceau de Salomon.* Sceau qui porte le vrai nom de la Divinité et qui ne peut être brisé par aucune puissance.

SALON. s. m. (de l'ital. *salone*, augment. de *sala*, salle. V. ce mot). Pièce dans un appartement, ordinairement plus grande et plus ornée que les autres, et qui sert à recevoir la compagnie. Beau salon. Grand salon. Salon bien percé, bien éclairé. On donna ordre d'éclairer le salon. La compagnie était assemblée dans le salon. Il y a dans cet appartement deux salons, un grand et un petit. Salon de musique. Salon d'hiver. Salon d'été. Lucullus, le plus fastueux des Romains, avait plusieurs *salons*, à chacun desquels il donna le nom d'une divinité, et ce nom était pour son maître d'hôtel le signal de la dépense qu'il voulait faire pour régaler ses hôtes. (Sall.)

> Ce *salon* que j'ai vu si richement orné,
> Ses meubles, ses tableaux, ses glaces, sa dorure,
> Tout cela rendait-il mon cœur plus fortuné? (Beverley.)

— Fig. La bonne compagnie, les gens du beau monde. Il a ce sens surtout au pluriel. Il a lu son ouvrage dans tous les salons. On débite cette nouvelle dans les salons. Des nouvelles de salon. Un poëte de salon. Il faut se défier des succès de salon. Fréquenter les salons. C'est un homme de salon.

— Il est bon d'observer qu'autrefois les salons étaient le lieu de réunion de la bonne compagnie, mais qu'aujourd'hui, chacun possédant un salon, grand ou petit, il n'y a plus de salons comme on l'entendait sous l'ancien régime. Le monde des cuisines, comme le dit un écrivain spirituel, le monde des boutiques, ce sont les boutiquiers et les cuisiniers. Ces locutions ne sont pas admises, et *le monde des salons* n'est guère plus admissible.

— Remarquons encore que *les salons* pour *le salon* est du plus mauvais goût. Se glorifier d'être reçu dans les *salons* de M^me^ X..., c'est prouver en un seul mot qu'on est déplacé dans un *salon*. (Fr. Wey.) Si M^me^ X... elle-même parle de ses *salons*, il est à l'instant démontré qu'elle n'est point admissible dans la société des femmes qui ont un *salon*. (Id.)

— Absol. La galerie du Louvre, à Paris, où se fait l'exposition périodique des ouvrages de peinture, sculpture, gravure, etc., des artistes vivants. Ce peintre, ce sculpteur a mis plusieurs ouvrages au Salon. Le Salon est très-riche cette année en tableaux d'histoire. L'ouverture, la clôture du Salon.

— Par extens., L'exposition même. Le Salon de 1846. Il a exposé ce tableau au dernier Salon. Le Salon de telle année. Le plus beau tableau du Salon.

— Archit. *Salon à l'italienne.* Salon qui comprend deux étages dont un attique, et qui tire son jour de l'étage supérieur ou d'une espèce de coupole.

SALON. Géogr. Ch.-l. de cant. (Bouches-du-Rhône); 6,000 hab. Tombeau de Nostradamus.

SALONE. Géogr. Ville de Dalmatie, près de Spalatro, à peu de distance de l'Adriatique. Cette ville est célèbre dans l'histoire, par le siége qu'elle soutint contre Pollion, lieutenant d'Octave, et par la retraite de Dioclétien, qui, après avoir abdiqué l'empire, vint y cultiver un jardin et mourir.

SALOP, OPE. adj. (pr. *ça-lô* au mascul.) Qui est sale, malpropre. Il est familier et peu usité, surtout au masculin. Cet enfant est salop. Cette fille est salope.

— Il s'emploie plus ordinairement comme substantif. C'est un salop, un petit salop. C'est une vraie salope.

— Fig. et par injure. Une femme de mauvaise vie. C'est une salope. Il croit passer pour un bel esprit de bonne compagnie, parce que quelques *salopes* l'appellent le chevalier de la Morande au lieu de Morande. (Lauraguais.)

— Les dictionnaires ne donnent que *salope* et le font des deux genres, et disent *cet enfant est salope*. Mais qui est-ce qui a jamais dit cela? Est-ce que tout le monde ne dit pas d'un enfant que *c'est un salop, un petit salop*? D'où vient que ce masculin, qui est dans la bouche de tout le monde, ne figure dans aucun dictionnaire?

SALOPE (MARIE-). V. MARIE-SALOPE.

SALOPEMENT. adv. D'une manière sale, salope, en salope. Manger salopement. Il mange salopement. Il est couché salopement.

— Cette expression est basse et très-peu ou point usitée. On dit plutôt *malproprement.*

SALOPERIE. s. f. (rad. *salope*). Grande malpropreté, saleté. Il n'y a pas moyen de manger dans cette auberge, tout y est d'une saloperie dégoûtante. Femme d'une saloperie dégoûtante.

— Chose sale, malpropre. C'est une saloperie que ce plat-là. Peut-on offrir à table de pareilles saloperies.

— Discours, propos ordurier. Dire des saloperies. Aimer à dire, à entendre dire des saloperies. ‖ Il est familier dans tous ses sens.

— On le dit assez souvent d'une mauvaise marchandise, d'un ouvrage mal fait. Cette marchandise que vous m'avez vendue pour bonne, est une vraie saloperie. Quel travail! c'est une saloperie.

SALORGE. s. m. Comm. Amas de sel, ou espèce de meule de sel destinée au commerce.

SALPE. s. m. Moll. Nom des mollusques du genre biphore. V. BIPHORE.

SALPÊTRAGE. s. m. Techn. Formation du salpêtre dans les nitrières artificielles.

SALPÊTRE. s. m. (du lat. *sal petræ*, sel de la pierre). Sel neutre, formé de potasse et d'acide nitrique. Ordinairement on le prépare en décomposant par la potasse les nitrates tirés des plâtres des vieilles murailles, des étables, des écuries, des vieilles démolitions. Faire du salpêtre. Raffiner le salpêtre. Un kilogramme de salpêtre. Il y a beaucoup de salpêtre en Podolie, en Moravie et en Valachie; mais la plus grande quantité vient des Indes. Le salpêtre enflammé occupe dix mille fois plus de place; c'est ce qui fait la force de la poudre à canon dont il est le principal ingrédient.

> J'apprends qu'en Germanie autrefois un bon prêtre
> Pétrit pour s'amuser du soufre et du *salpêtre*. (Volt.)

— En poésie, par métonymie, Poudre, salpêtre enflammé, allumé, pétillant, fougueux, irascible, homicide, meurtrier. Du *salpêtre* en fureur l'air s'embrase et s'allume. (Boil.)

> Souvent d'un plomb subtil que le *salpêtre* embrase
> Vous irez insulter le sanglier glouton,
> Ou nouveau Jupiter, faire aux oiseaux du Phase
> Subir le sort de Phaéton. (J.-B. Rousseau.)

> Le *salpêtre* enfoncé dans ces globes d'airain,
> Part, s'échauffe, s'embrase, et s'écarte soudain.
> (Voltaire.)

— S'emploie aussi en prose dans le même sens. Un nègre imbécile conjure le *salpêtre* de ne lui faire aucun mal, et de ne nuire qu'à ses ennemis. Sa prière faite, il met avec confiance le feu à la mine et saute avec elle. (Soirées amusantes.) Mais de son ire éteindre le *salpêtre*. (J.-B. Rouss.)

— Prov. et fig. *Faire péter le salpêtre.* Faire beaucoup de décharges de canons, de fusils et autres armes à feu. A la naissance de ce prince, à cet exercice, on a bien fait péter le salpêtre.

— Fig. et fam. *Ce n'est que salpêtre*, *que du salpêtre*, *il est pétri de salpêtre.* C'est un homme, un enfant extrêmement vif.

SALPÊTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Salpêtrer. S'empl. adjectiv. Allée salpêtrée.

SALPÊTRER. v. a. 1^re^ conj. (rad. *salpêtre*). Mettre du salpêtre sur un espace de terrain, le mêler avec la terre, qu'on frappe ensuite fortement pour rendre ce mélange dur et impénétrable à la pluie. Vous voulez faire sabler cette allée de jardin, cette petite cour, cela ne suffirait pas; il faut la faire salpêtrer.

— Faire naître du salpêtre dans. L'humidité salpêtre les murs.

— SE SALPÊTRER. v. pron. Devenir salpêtré. Ce mur se salpêtre. Cette cave humide, ces vieilles démolitions se salpêtrent.

SALPÊTRERIE. s. f. Techn. Fabrique de salpêtre.

SALPÊTREUX, EUSE. adj. Chim. Qui contient du salpêtre.

SALPÊTRIER. s. m. Ouvrier qui travaille à faire du salpêtre. Les salpêtriers de l'arsenal. Au commencement de l'an II de la République française, le besoin de poudre pour résister aux ennemis du dehors fit mettre le salpêtre à l'ordre du jour, et il n'y eût pas un patriote zélé qui ne devint *salpêtrier*. (Sallentin.)

SALPÊTRIÈRE. s. f. Lieu où l'on fait le salpêtre. Une salpêtrière est ordinairement, dans un arsenal, une grande salle au rez-de-chaussée où sont plusieurs rangs de cuves et de fourneaux pour faire du salpêtre.

— *La Salpêtrière.* A Paris, hospice pour les femmes âgées et pour les femmes en démence. C'était auparavant un hôpital de femmes, et en même temps une maison de correction et de réclusion pour les filles et femmes débauchées. Cet édifice a été commencé sous le règne de Louis XIII; il prit d'abord le nom de *Salpêtrière*, à cause du salpêtre qu'on y préparait.

> . . . . . Ne faites point la fière,
> On peut aussi vous mettre à la *Salpêtrière*.
> — A la *Salpêtrière!* — Oui, ma mie, et sans bruit;
> De vos déportements on n'est que trop instruit.
> (Regnard.)

SALPIANTHE. s. m. Bot. Genre de la famille des nyctaginées, établi pour un arbrisseau grimpant du Mexique, visqueux et odorant, à feuilles alternes et à fleurs disposées en corymbe terminal.

SALPICON. s. m. Art culin. Sorte de ragoût composé de plusieurs viandes coupées en petits cubes et mélangées avec des truffes ou des champignons, qui doivent être également hachés en forme de dés et d'égale grosseur.

SALPIEN, IENNE. adj. Moll. Qui ressemble à la salpe. ‖ SALPIENS. s. m. pl. Famille de mollusques hétérobranches contenant deux genres salpe et pyrosome.

SALPINGO-MALLÉEN, ENNE. adj. (du gr. σάλπιγξ, trompe, et du lat. *malleus*, marteau) Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend de la trompe d'Eustache au pharynx. Le muscle salpingo-malléen est le muscle interne du marteau. ‖ subst. Le salpingo-malléen.

SALPINGO-PHARYNGIEN, IENNE. adj. Anat. Qui a rapport à la trompe d'Eustache et au pharynx. Muscle salpingo-pharyngien.

SALPINGO-STAPHYLIN, INE. adj. Qui a rapport à la trompe d'Eustache et à la luette. Muscle salpingo-staphylin interne.

SALPLICAT. s. m. Comm. Vernis du Japon mêlé d'or en poudre.

SALSE. s. m. (de *Salsuole*, nom d'un endroit près de Modène où des cavités semblables ont été d'abord observées). Géogr. Nom donné à de petites cavités cratériformes qui rejettent une boue argileuse et des bulles de gaz hydrogène. Les salses ont en petit des paroxysmes semblables à ceux des volcans enflammés, ils occasionnent même des tremblements de terre.

SALSEPAREILLE. s. f. Bot. Espèce du genre smilax, originaire de l'Amérique du Sud, dont la racine [illegible] en dehors, blanchâtre et inodore à l'intérieur, a été apportée en Europe par les Espagnols et vantée comme offrant les seules propriétés nécessaires pour détruire les affections syphilitiques. Il y a plus de cinquante espèces de salsepareilles. Leurs tiges sont souvent ligneuses. Les unes sont armées d'épines, les autres en sont dépourvues. Quelques-unes conservent leur feuillage toute l'année. Les plus remarquables sont la salsepareille élevée, l'épineuse, celle de la Chine et la glyciphylle.

— *Salsepareille d'Allemagne.* La laiche des sables.

— *Salsepareille grise.* Racine d'une aralie habitant la Virginie et le Canada.

— *Salsepareille de Virginie.* L'aralie à tige nue.

SALSIFIS. s. m. (pr. *çal-ci-fi*). Bot. Genre de plantes à fleurs composées, famille des chicoracées. Le salsifis commun est une plante potagère bisannuelle qu'on cultive pour sa racine bonne à manger et très-délicate; elle pousse une tige herbacée, fistuleuse assez haute. Les fleurs viennent au sommet, soutenues par les pédoncules renflés par le haut. Elles donnent naissance à des semences oblongues, anguleuses, ridées, placées sur un réceptacle plane et raboteux. On sème les salsifis depuis le mois d'avril jusqu'à celui d'août. Ils demandent une terre meuble qui n'ait pas été nouvellement fumée. Salsifis blanc, ou salsifis commun. Salsifis noir, ou salsifis d'Espagne. De beaux salsifis. Des salsifis à l'huile, à la sauce blanche, en friture.

SALSOLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la soude. ‖ SALSOLÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre soude.

SALSUGINEUX, EUSE. adj. (du lat. *sal*, sel). Bot. Qui croît dans les terrains imprégnés de sels.

— Qui a rapport à une liqueur salée, à la saumure.

SALTARELLE. s. f. Chorégr. Danse vénitienne à trois temps qui a beaucoup d'analogie avec la tarentelle. Dans la saltarelle, le premier temps de chaque mesure est fortement marqué, quoique commençant par une brève.

SALTATEUR. (en lat. *saltator*; rad. *saltus*, saut). Antiq. rom. Mime, danseur chez les Romains.

SALTATION. s. f. (du lat. *saltatio*; rad. *saltus*, saut, danse). Antiq. rom. Art qui comprenait la danse, la pantomime, l'action théâtrale, l'action oratoire. La saltation consistait dans l'imitation de tous les gestes et de tous les mouvements que les hommes peuvent faire. Les pantomimes exprimaient tout ce qu'ils voulaient dire avec les gestes qu'enseignaient la *saltation*, sans employer le secours de la parole. (Rollin.)

SALTATRA. adj. et s. des 2 g. Ethnogr. Se dit des descendants de nègres et de blancs, lorsque depuis les premiers parents il y a eu un nouveau mélange de sang noir.

SALTIGRADE. adj. des 2 g. (ét. lat., *saltus*, saut; *gradior*, je m'avance). Entom. Qui s'avance en sautant. ‖ SALTIGRADES. s. m. pl. Tribu de l'ordre des pulmonaires, famille des aranéides fileuses, renfermant des araignées qui ont les pieds propres au saut et qui marchent par saccades, s'arrêtant tout court après avoir fait quelques pas et se haussant sur les pieds antérieurs. Les saltigrades s'élancent par bonds sur leur proie.

SALTIMBANQUE. s. m. (de l'ital. *saltare*, sauter, danser; *in*, sur; *banco*, banc, échafaudage; d'autres disent de *salta in banca*, il saute sur la banque; parce que les banques qui furent primitivement établies dans les villes d'Italie, étant situées sur des places ou marchés, les sauteurs, danseurs, bouffons venaient y exercer leur industrie pour amuser et tromper le public). Jongleur, bouffon, danseur de corde. Le roi continuant à se promener dans la foire, s'arrêta devant le théâtre du *saltimbanque*. [illegible] Comme ils avaient la mine étrangère, et qu'ils parlaient mal, le peuple les prenait pour des *saltimbanques* venus de bien loin. (Pelish.)

— Charlatan ordinairement placé sur un théâtre, dans une place publique, les promenades, pour y faire des exercices et y débiter ses drogues.

> Il n'est *saltimbanque* en la place
> Qui mieux ses attitudes ne fasse. (Sarr.)

— Fig. Bouffon de société, mauvais orateur qui débite avec des gestes outrés des plaisanteries déplacées. Cet homme croit être un bon plaisant, ce n'est qu'un saltimbanque. Ce n'est pas un orateur, c'est un saltimbanque.

SALTIQUE. s. f. (du lat. *saltus*, saut). Arachn. Genre de pulmonaires, famille des aranéides saltigrades, renfermant des araignées dont les pieds robustes sont propres au saut et à la course. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces répandues dans tout le monde. Nous voyons souvent en France, sur les murs des maisons, la saltique chevronnée.

SALTUAIRE. s. m. (du lat. *saltus*, forêt). Antiq. rom. Esclave ou affranchi chargé du soin des terres, des bois. ‖ Chez les Lombards, Officier chargé de la garde des frontières.

SALUADE. s. f. (rad. *saluer*). Action de saluer en faisant la révérence. Ce mot est vieux. On ne le dit plus guère que dans la conversation et avec une épithète. Il me fit une grande saluade.

SALUBRE. adj. des 2 g. (du lat. *salubris*, rad. *salus*, santé). Qui contribue à la santé. Ces eaux minérales sont fort salubres. Un air salubre. Une nourriture, un régime salubre. [illegible] de Notre-Dame, [illegible] l'Hôtel-Dieu [illegible] ments qui les gênaient; déjà un air *sa*[illegible] [illegible] dans ce quartier jadis si malsain. (De Moléon.)

SALUBRITÉ. s. f. Qualité de ce qui est salubre. La salubrité de l'air [illegible]. La salubrité de l'air d'un tel pays. Une des principales conditions de la santé de l'homme est la *salubrité* des aliments [illegible] dont il se nourrit. (Virey.) Les lieux où nous naissons, ceux où nos parents vivent, sont pour la plupart d'entre nous ceux que nous serons tenus d'habiter, quels que soient les désavantages qu'ils puissent présenter sous le rapport de la *salubrité*. (Id.) De tout temps et dans tous les pays, on a compris que les mesures générales qui intéressent la *salubrité*, au sein des villes comme au milieu des campagnes, étaient du ressort de la haute administration. (Id.)

— Particulièrement, Soin que l'administration prend de la santé publique. Le conseil fait tous les ans au mois de [illegible] un rapport général qui comprend le résumé de tous ses travaux pendant l'année, et un aperçu de toutes les améliorations obtenues pendant le même temps dans les différentes parties du service de la *salubrité*. (De Moléon.) Les bons résultats produits par le conseil de salubrité de Paris, ont engagé plusieurs des principales villes du royaume à en établir de semblables. (Id.)

SALUCES. Géogr. Ville des États sardes, dans le Piémont, division de Coni; 10,000 âmes. Chef-lieu de la province du même nom. Évêché.

— *Marquisat de Saluces.* Petite province que Henri IV échangea contre la Bresse en 1600.

SALUÉ, ÉE. part. pass. du v. Saluer. S'emploie adjectiv. Vespasien fut salué empereur par toute l'armée. Il fut salué césar. A peine est-il assis, que de droite et de gauche il est salué par un grand nombre de passants qui allaient et venaient. (Volt.)

SALUER. v. a. 1^re^ conj. (du lat. *salutare*; rad. *salus*, santé). *Je salue, nous saluons, vous saluez. Je saluais, nous saluions, vous saluiez. Que je salue, que nous saluions, que vous saluiez*, etc. Donner à quelqu'un une marque extérieure de civilité, de déférence, ou de respect en l'abordant, en le rencontrant, ou en d'autres occasions. Les manières de saluer sont différentes selon les différentes nations. En France et dans presque toute l'Europe, les hommes saluent en ôtant leur chapeau et en s'inclinant. Saluer de la main, du geste, de la voix. Saluer en passant. Saluer quelqu'un de loin. Saluer de bonne grâce, gracieusement. Saluer de mauvaise grâce. Saluer la compagnie.

— Chaque peuple a sa manière de saluer. Les Juifs se saluaient d'une façon très-respectueuse en se courbant le corps très-profondément; quelquefois ils s'embrassaient. Les Grecs et les Romains en usaient de même. Chez nous, on fait la révérence en ôtant son chapeau; le Japonais et l'habitant d'Astracan saluent en ôtant un pied de leur pantoufle. Dans l'Hindoustan on prend par la barbe celui qu'on salue. Des insulaires des Philippines prennent la main de celui qu'ils veulent honorer et s'en frottent le visage. Les Lapons appuient leur nez sur celui de la personne qu'ils saluent. Les Otaïtiens se cognent le nez l'un contre l'autre. Quand les Chinois enfin se rencontrent après une longue séparation, ils se jettent à genoux, penchent leur visage deux ou trois fois, et mettent en usage d'autres marques d'affection.

— *Je vous salue, j'ai l'honneur de vous saluer, je vous salue très-humblement.* Termes de civilité dont on accompagne son salut en abordant une personne.

— *Aller saluer quelqu'un.* Lui rendre visite.

lui rendre ses devoirs. Je n'ai pu vous *saluer*, mon ami, avant de partir pour mon voyage. (Castel.)

— *Saluer*, dans le sens de Complimenter, n'a pas encore trois siècles. On ne disait pas *saluer*, mais *baiser les dames*, parce qu'il était en effet d'usage de ne pas les aborder sans leur donner un baiser sur la bouche, et cette étrange licence n'était pas circonscrite aux usages familiers d'une société intime, elle était prescrite par l'étiquette et les bienséances à l'égard de toutes les femmes qui se rencontraient dans un salon où l'on était présenté, sans en excepter celles qu'on voyait pour la première fois. Du temps de Henri Estienne, vers la fin du XVIe siècle, elle était plus en vogue que jamais, et si quelqu'un y manquait par timidité ou par oubli, en négligeant envers une seule dame la politesse requise, il était en très-grand danger d'être déclaré sot par arrêt de toutes les autres dames. (Ch. Nod.)

— Avec un nom de choses pour sujet, Donner des marques de respect à. Saluer de loin le lieu de sa naissance. Saluer le tombeau de ses pères. Saluer le lever de l'aurore. Saluer le rivage de sa patrie. Je t'obéis, je pars après avoir *salué* ces lieux. (Fén.) Saint Louis meurt comme Moïse, avant d'avoir pu passer le Jourdain : il *salue* de loin comme lui cette terre heureuse promise à sa postérité. (Mass.)

Nous *saluons* le temple et l'if religieux
Qui protége la tombe où dorment nos aïeux.
(Chênedollé.)

Le héros se prosterne ; il rend grâce à l'Éternel,
Il *salue* et ces champs et ces monts inconnus.
(Desaintange.)

Nous renfermons son âme en son asile sombre,
Et d'un dernier adieu nous *saluons* son ombre. (Del.)

— Se dit dans un sens analogue des animaux et des choses animées. Les oiseaux saluent le retour de la lumière par leurs chants joyeux. On dit que les éléphants saluent tous les matins le soleil comme le Dieu visible de la nature. Ce doux murmure de la nature qui se réveille semble saluer le retour du matin. Les oiseaux en chœur se réunissent et *saluent* de concert le père de la vie. (J.-J. Rouss.) Il est un Dieu ; les herbes de la vallée et les cèdres de la montagne le bénissent, l'insecte bourdonne ses louanges, l'éléphant le *salue* au lever du jour, l'oiseau le chante dans le feuillage, la foudre fait éclater sa puissance, et l'Océan déclare son immensité. (Chateaub.)

Tel l'oiseau du Méandre ornement du rivage,
Au noir limon des eaux dérobe son plumage,
Et, *saluant* la mort de sons mélodieux
D'une voix plus touchante exhale ses adieux.
(Millevoye.)

— Faire ses compliments par lettre. Je salue tels et tels. Je vous prie de le saluer de ma part quand vous le verrez. J'ai bien l'honneur de vous saluer. Je vous salue de tout mon cœur.

— S'emploie également pour signifier les marques de civilité, de déférence, de respect qui sont en usage dans les troupes de terre et dans la marine. Saluer de l'épée, saluer du drapeau en défilant devant le roi, devant le général. On salue à la mer en tirant le canon. Les vaisseaux amis qui se rencontrent en mer se saluent. Les navires se saluèrent de tant de coups de canon. Les bâtiments de l'État qui sont salués par ceux du commerce rendent ordinairement le tiers des coups de canon qu'ils ont reçus. Les vaisseaux saluèrent la citadelle. On salue quelquefois, à la mer, en baissant le pavillon. Saluer du canon. Saluer du pavillon.

— Mar. *La mer salue la terre*. Les vaisseaux qui mouillent devant une forteresse doivent la saluer en tirant le canon.

— Proclamer. Toute l'armée le salua empereur. La légion qui l'avait salué empereur. Le parti qui l'avait salué roi.

— Loc. prov. *Saluer en enfant de chœur*. Se disait, au temps où l'on portait perruque, de celui qui par maladresse découvrait son crâne nu en saluant.

— SE SALUER. v. pron. Se donner mutuellement le salut. Se saluer respectueusement. Ils se sont salués en passant. Nous nous sommes salués de loin. Les Français se saluent en se découvrant la tête et en s'inclinant. Les Juifs se *saluaient* d'une façon respectueuse et en courbant le corps très-profondément. (Volt.)

— Loc. prov. *Nous nous saluons, mais nous ne nous parlons pas*. Nous sommes froidement ensemble.

SALURE. s. f. (rad. *saler*). Qualité que le sel communique. La salure de la mer. Ôter, diminuer la salure de quelque viande. Un des principaux phénomènes que la mer présente au physicien est la *salure* de ses eaux. (***) Quelques-uns prétendent que cette *salure* est un effet des exhalaisons sèches et brûlées que le soleil élève de la terre, et que les vents portent dans la mer. (Bouh.) L'opinion la plus vraisemblable est celle des physiciens qui attribuent cette *salure* aux mines de sel qui se trouvent dans le bassin de la mer. (Id.)

SALUT. s. m. (pr. *ça-lu*; du lat. *salus*, santé, bien-être). Bien-être, conservation ou rétablissement dans un état heureux, dans un état convenable. Le salut du peuple, de la république. Le salut public. Le salut des particuliers. De là dépend le salut de l'État. Je vous en avertis pour votre salut. Il y va de votre salut, du salut de votre famille. Cet ordre importe au salut de l'empire. Cette pacification où il y allait du salut de l'État. Il a vécu pour la gloire et pour le *salut* de l'État. (Fléch.) Comme tout l'univers païen était intéressé au *salut* de l'état romain, il faut que tout l'univers chrétien soit intéressé au *salut* de la France. (Ed. Quinet.) Mortel chéri du ciel, mon *salut* et ma joie. (Rac.) (Mortel à qui je dois mon *salut*.)

J'en dois compte à l'empire romain,
Qui croit voir son *salut* ou sa perte en ma main.
(Racine.)

— Cessation du danger, recouvrement de sûreté. Il a cherché son salut dans la fuite. Il ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval. Procurer le salut d'un prisonnier. Cette maison a été pour lui un lieu de salut, un port de salut. Quel fut l'étonnement de ces vieilles troupes lorsqu'elles virent qu'il n'y avait plus de *salut* pour elles qu'entre les bras du vainqueur. (Boss.)

— Par excellence. Béatitude éternelle à laquelle nous avons été appelés par les mérites de Jésus-Christ, qui nous a sauvés par sa mort. Le salut des âmes. Jésus-Christ a opéré notre salut. Il faut songer à son salut. Travailler à son salut. Faire son salut. Être dans la voie de salut, du salut. Le salut éternel. L'affaire de notre salut est la plus importante. Pour l'impénitence finale, point de salut. Il y allait de son *salut* éternel. Et sur votre *salut* demeurez en repos. Marcher dans les voies du *salut*. Malheur à moi, si dans cette chaire j'aime mieux me chercher moi-même que votre *salut*. (Boss.) Le moyen particulier qu'il lui donnait pour accomplir l'œuvre de son *salut*. (Id.) L'Église, qui connaît le prix et l'efficacité du sang de Jésus-Christ, ne désespère jamais du *salut* de ceux qui meurent dans sa foi. (Fléch.) À votre perte ou à votre *salut* est attachée la perte ou le *salut* de tous ceux qui vous environnent. (Mass.)

— Action de saluer. Il lui doit le salut comme à son supérieur. Un profond salut. Un salut gracieux. Il nous fit de loin beaucoup de saluts. Le salut des armes. Le salut du drapeau, de l'épée, etc. Répondre au salut. Rendre le salut. Refuser le salut. Je le saluai avec respect ; il me rendit mon *salut*. (B. de St-P.)

— Les formules du salut que l'on prononce en s'abordant ne sont pas moins variées que les manières extérieures de se saluer. Souvent aussi ces formules sont devenues si banales, qu'elles ne signifient absolument rien de raisonnablement applicable à la circonstance où l'on se trouve : nous appelons un jeune homme *monsieur* ou *monseigneur*, c'est-à-dire *mon vieillard*. Nous qualifions de *père* un religieux qui a fait vœu de virginité. On donne de l'*éminence*, de la *hauteur*, de la *grandeur*, de l'*altesse*, à un petit homme de petit mérite. On se dit le *serviteur* d'un pauvre diable que l'on commande durement. Le titre le plus honorable que les Persans puissent donner est en leur langue, *barbe blanche* ; ils appliquent cette qualification au bambin et à la dame qui n'ont de barbe d'aucune couleur, mais qui ont quelque crédit. Les Grecs disaient : *Travaille et prospère*, ou bien, *réjouis-toi* ; les Romains, *Quelle est votre force ?* les Espagnols et les Italiens se saluent en disant : *Comment vous trouvez-vous debout ?* les Français, *Comment vous portez-vous ?* les Anglais, *Comment faites-vous ?* les Allemands, *Comment vous trouvez-vous ?* les Hollandais, *Avez-vous un bon dîner ?* les Polonais, *Je tombe à vos genoux* ; les Chinois, *Avez-vous mangé votre riz ?* les Juifs, *La paix soit avec vous* ; les Turcs, *La santé soit avec vous*.

— *Salut militaire*. Témoignage de soumission et de respect, ou honneur que les troupes rendent au souverain, aux princes et aux généraux. Salut du drapeau, de l'épée.

— *Salut de mer*. Témoignage de respect et de soumission, de joie ou d'honneur qui se font à la rencontre des vaisseaux de même ou de différentes nations, ou dans leur passage devant quelques places ou châteaux qui sont sur les côtes. Les saluts de mer se font de diverses manières. Le plus souvent par plus ou moins de décharges d'artillerie. Quand il y a plusieurs vaisseaux de guerre ensemble, le seul commandant fait le salut. Rendre le salut. || *Salut d'armes*. Politesse réciproque que se font deux tireurs avant de commencer un assaut.

— Sorte d'exclamation, de respect et d'admiration. Salut, jeune héros. Patrie de ces grands hommes, salut.

Homme, *salut !* sans toi la nature muette
Pour célébrer son Dieu manquerait d'interprète.
(C. Fandollé.)

— S'emploie quelquefois dans un sens analogue pour Adieu.

Salut, champs que j'aimais, et vous douce verdure,
Et vous, riant exil des bois !
Ciel, pavillon de l'homme, admirable nature,
Salut pour la dernière fois. (Gilbert.)

— Terme qu'on emploie dans les préambules des lois et ordonnances, dans les lettres patentes des rois, dans les bulles des papes, dans les mandements des évêques et archevêques. À tous ceux qui ces présentes verront, salut. Léon XII, à tous fidèles, salut et bénédiction apostolique. Nous, archevêque de Paris, à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction ; salut et amitié. || Les épîtres et les préfaces portaient souvent autrefois : *Au lecteur, salut !* Quelquefois, de nos jours, on termine les lettres et billets par des formules analogues : *Salut et fraternité !* Nos rois disent : *Et sur ce, je prie Dieu, tenir et amés sujets, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.*

— Liturg. Prières qu'on chante le soir en de certains jours dans quelques églises, après l'office, et qui se terminent par la bénédiction du Saint-Sacrement. Chanter le salut. Dire le salut. Entendre le salut. Aller au salut. Il y a salut dans cette église. Il a fondé un salut. On a sonné le salut. Voilà le salut qui sonne. C'est un dévot qui court tous les saluts. Le salut de Pâques, de la Pentecôte, etc.

— Hist. *Comité de salut public*. V. COMITÉ. || *Loi de salut public*. Loi de déportation rendue par le conseil des Cinq-cents, le 3 août 1797.

— Anc. métrol. *Salut d'or*. Monnaie qui portait l'empreinte de la Vierge recevant la salutation angélique, et qui fut frappée sous Charles VI, puis sous Henri VI, roi d'Angleterre et maître alors d'une partie de la France. Les saluts d'or valaient quinze sous tournois.

— *Hors de l'Église point de salut*. Maxime de l'Église catholique qui enseigne que pour être sauvé il faut faire partie de l'Église catholique, qui est la véritable Église. Cette maxime ne doit pas s'entendre, d'après les meilleurs théologiens, à la rigueur, et de tous les hommes, de ceux aux yeux de qui la lumière de la foi a lui, comme de ceux qui, ignorants et abandonnés, sont restés dans les ténèbres.

— Prov. et fig. *Hors de l'Église point de salut*. Par allusion à ce point de doctrine catholique, il se dit pour exprimer en général, en beaucoup de choses, des règles qu'il faut suivre, sous peine d'échouer dans ses projets. || *Point de salut*. Se dit d'une condition indispensable pour obtenir un succès. Sans imagination, point de salut dans les arts. Il faut de l'intérêt dans une tragédie, de la gaîté dans une comédie, etc., sans quoi, point de salut.

— Prov. *A bon entendeur, salut*. Se dit quand on veut faire entendre quelque chose en ne s'expliquant qu'à demi.

SALUTAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *salutaris* ; rad. *salus*, salut). Qui est utile, avantageux pour la conservation de la vie, des biens, de l'honneur, de la santé, pour le salut de l'âme. Il se dit conséquemment des choses physiques et morales. Remède, médicament salutaire. Le quinquina est fort salutaire contre la fièvre. Avis salutaire. Conseil salutaire. Lois salutaires. Salutaire à l'État. Doctrine salutaire. Instruction salutaire. Prévoyance salutaire. Crainte salutaire. L'horreur salutaire que l'âme pécheresse a d'elle-même. Ces salutaires vérités. Pénétré durant sa vie des tristes, mais salutaires pensées de la mort. Les instructions salutaires des prédicateurs évangéliques. Vous donnez à votre cœur et prenez pour vous-même cette leçon si salutaire. Les grâces pudiques de la reine Esther eurent un effet *salutaire*, mais moins violent que celles de Judith. (Boss.) Il imprime au roi par ses paroles une crainte *salutaire* des jugements de Dieu. (Fléch.) Le conseil le plus prompt est le plus *salutaire*. (Rac.)

Retirons-nous à l'ombre *salutaire*
Du redoutable sanctuaire. (Racine.)

Utile à nos plaisirs, à nos maux nécessaire,
Nous lui devons du bain l'usage *salutaire*. (Del.)

L'air se fond en rosée, et coulant sous la terre,
Porte de veine en veine une humeur *salutaire*.
(Castel.)

— Hist. S'est dit de certaines divisions de provinces, qu'on faisait lorsque celles-ci étaient trop grandes pour n'en former qu'une. La Macédoine salutaire. La Phrygie salutaire.

— *Lettre salutaire*. La lettre A qui, inscrite sur la tablette des juges, absolvait le coupable. La lettre salutaire est l'abréviation de *absolvo*, j'absous.

SALUTAIREMENT. adv. D'une manière salutaire. Cela a été salutairement inventé, institué, établi.

SALUTATION. s. f. (pr. *ça-lu-ta-ci-on* ; du lat. *salutatio* ; rad. *salus*, salut). Action de saluer, salut particulier tel qu'on le fait dans telle occasion, surtout avec des marques très-apparentes de respect ou d'empressement. Je l'ai rencontré dans la rue, et il m'a fait de grandes salutations. Il m'a fait une profonde salutation. Il y a des *salutations* empressées répétées, avec lesquelles on semble dire de loin beaucoup de choses aux personnes auxquelles on n'est pas à portée de parler. (Roub.) Des *salutations* particulières vous tirerez quelquefois des inductions sur le caractère, l'éducation, les affections présentes des communes. (Id.) Un certain abandon dans les *salutations* paraît quelquefois ridicule : je ne sais si c'est parce qu'elles en sont plus cordiales. (Id.)

— *Recevez mes salutations, mes salutations respectueuses, mes très-humbles salutations, mes salutations affectueuses, amicales*. Formules dont on se sert quelquefois pour terminer les lettres ou les billets. Je vous prie de lui faire bien des *salutations* de ma part. (J.-J. Rouss.)

— Diplom. Formule de salut dans les actes ou diplômes.

— *Salutation angélique*. Prière que les catholiques adressent à la sainte Vierge, et qui est ainsi conçue : Je vous salue, Marie, pleine de grâce. Le Seigneur est avec vous. Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et Jésus le fruit de vos entrailles est béni. Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous maintenant et à l'heure de notre mort. Cette prière est composée des paroles que l'Évangile attribue à l'ange Gabriel lorsqu'il annonça à Marie le mystère de l'Incarnation, de celles que proféra Élisabeth en recevant la visite de Marie, et de celles que l'Église emploie pour implorer son intercession.

SALVADORE. s. f. Bot. Genre de plantes chénopodées, renfermant des espèces qui croissent en Asie et en Afrique. L'espèce type du genre est la salvadore de Perse, qui croît spontanément dans l'Inde, l'Arabie, la Haute-Égypte, le Sénégal. Les feuilles broyées sont employées comme résolutives. Les poëtes arabes la chantent comme un puissant contre-poison et le remède le plus prompt, le plus sûr pour guérir la morsure du serpent. L'écorce fraîchement pelée est un bon vésicatoire. On mange les baies de la salvadore, et le bois sert à faire des brosses.

SALVAGE. s. m. (du lat. *salvare*, sauver). Mar. Action de sauver. Ne s'emploie que dans cette locution, *Droit de salvage*, qui s'est dit pour Droit de Sauvetage. V. SAUVETAGE.

— *Lettres de salvage*. Lettres par lesquelles le roi commandait à ses officiers de mettre les vieillards et les veuves sous sa protection.

SALVANOS. s. m. (pr. *çal-va-noss* ; ét. lat., *salva*, sauve, impératif de *salvare* ; *nos*, nous). Mar. Bouée de sauvetage. V. BOUÉE.

SALVATIONS. s. f. pl. (pr. *çal-va-ci-on* ; du lat. *salvatio*, action de sauver). Anc. prat. Écritures par lesquelles on répondait aux réponses à griefs. Fournir des salvations. Il employa pour salvations.....

— Théol. Dernière réplique de celui qui soutenait une thèse.

— Anc. cout. *Salvations de témoins*. Arguments par lesquels on détruit une accusation contre des témoins.

SALVE. s. f. (du lat. *salve*, salut, je vous salue ; impératif du v. *salvere*, se porter bien). Décharge de canons ou de fusils tirés simultanément en l'honneur de quelqu'un ou dans des occasions de réjouissance. Quand il arriva, on fit trois salves de mousqueterie, on tira plusieurs salves d'artillerie. Des salves répétées d'heure en heure. Pendant le Te Deum, on a fait trois salves.

— Signifie également Plusieurs coups de canon tirés successivement dans les mêmes occasions. Une salve de vingt et un coups de canon.

— Par extens. Plusieurs coups de fusil ou de canon qui se tirent en même temps à l'exercice ou dans le combat. En approchant de la contrescarpe, de la redoute, il fut accueilli par une salve de mousqueterie.

— *Le canon tire en salve*. Plusieurs pièces tirent à la fois.

— *Une salve d'applaudissements*. Des applaudissements nombreux qui partent tous à la fois. Cet acteur à son entrée fut accueilli par deux salves d'applaudissements. || On dit de même. Une salve de jubilation, d'allégresse.

SALVÉ. s. m. (ét., V. SALVE). Prière que l'Église chante en l'honneur de la sainte Vierge et que le peuple chantait autrefois à l'exécution d'un criminel. Chanter un salvé. Dire un salvé. Chanter le salvé.

— Prov. *Il faut chanter le salvé*. C'est une affaire perdue, terminée.

SALVELINE. s. f. Ichthyol. Poisson du genre salmonée.

SALVIÉ, ÉE. adj. (du lat. *salvia*, sauge). Bot. Qui ressemble à la sauge.

— SALVIÉES. s. f. pl. Bot. Famille de labiées qui a pour type le genre sauge.

SALVINIE. s. f. (du lat. *salvare*, sauver). Bot. Genre de la famille des marsiléacées. La salvinie se trouve flottante sur les eaux dormantes des parties méridionales de l'Europe, quelquefois dans des espaces considérables. La germination des salvinies se fait dans le mois d'avril. Dès le mois de septembre les involucres se manifestent. Ils sont dans leur entier au mois d'octobre, c'est alors qu'ils commencent à jaunir, qu'ils crèvent, tombent au fond des eaux pour surnager au printemps. Les salvinies purifient l'air des marais.

SALVINIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a pour type le genre salvinie. || SALVINIÉES. s. f. pl. Famille de marsiléacées ayant pour type le genre salvinie. || Section de cette famille.

SALVO. s. m. (du lat. *salvo*, je sauve). Législ. angl. Article supplémentaire ajouté au statut d'Édouard III, touchant les crimes qualifiés mal à propos de crime de trahison.

SALYBUB. s. m. Sorte de breuvage anglais.

SALZBOURG. Géogr. Ville de l'archiduché d'Autriche, sur la Salza ; 13,000 hab. Salzbourg est la capitale de ce nom. Cette ville fut le siége du dixième électorat de l'Empire, créé en 1803 en faveur du grand-duc Ferdinand.

SAMADÈRE. s. f. Bot. Syn. de Vitmane.

SAMALIE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux sylvains, famille des manucodiates, remarquables par la beauté de leur plumage. Les espèces principales sont la samalie blanche, la samalie magnifique, l'oiseau de paradis, et la petite samalie de l'île des Papous. V. PARADIS (oiseaux de).

SAMALOUT. Géogr. Petite ville de la Haute-Égypte, à 24 kil. [illegible] de Girgeh. || *Bataille de Samalout*. Victoire remportée par les Français sur les musulmans commandés par Mourad-Bey.

SAMANE. adj. et s. m. Hist. ind. Nom de certains religieux chinois d'une secte très-austère.

SAMANÉEN. adj. et s. m. Hist. ind. Nom des sectateurs de la religion la plus ancienne.

ment établie dans les Indes. On pense que les gymnosophistes dont parlent les anciens étaient les Samanéens.

SAMANIDE. adj. des 2 g. Nom patronymique des membres d'une dynastie de califes arabes, descendant de Ben Saman, qui de conducteur de chameaux devint chef des Arabes.

SAMAR. Géogr. Une des Philippines. Très-fertile en sucre, melons, figues, oranges, et commerce en toiles, étoffes de soie et de coton, ébène, bois de teinture.

SAMARE. s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des nerpruns. Ce genre renferme des arbres à feuilles opposées et à fleurs placées en grand nombre sur des tubercules qui naissent au-dessous des feuilles. On en compte quatre espèces, dont une est la rapane. La plus commune est la samare lactée.

—Nom donné par quelques botanistes à toute racine coriace et membraneuse, comprimée, à une ou deux loges ne s'ouvrant point, et munie d'ailes sur ses côtés ou terminée par une languette. Les fruits de l'orme, du frêne, du bouleau, de l'érable, sont des samares.

SAMARIE. Géogr. Ville de Palestine, capitale de la Samaritide, bâtie à quelque distance N.-O. de Jérusalem, dans une plaine fertile. Elle fut bâtie par Amri, roi d'Israël, qui en fit la capitale de son royaume. Elle fut détruite et relevée à plusieurs reprises, et enfin reconstruite sous le nom de Sébaste, par Hérode. Il n'en reste aujourd'hui que quelques ruines.

SAMARIE ou **SAMARITIDE.** Géogr. Petite contrée de Judée qui ne fut formée que sous les Romains. Elle occupait à peu près le milieu de la Palestine.

SAMARITAIN, AINE. adj. et s. Habitant de la Samarie. Un Samaritain. Une Samaritaine. Le peuple samaritain. Les Samaritains furent presque continuellement en guerre avec les rois de Juda. Ces deux peuples, quoique ayant la même origine, avaient l'un pour l'autre l'aversion la plus prononcée et fuyaient tout commerce entre eux.

— Hist. relig. Membre d'une secte juive qui existe encore aujourd'hui dans quelques contrées du Levant. Les Samaritains pensent que leurs pontifes descendent d'Aaron; ils ne reconnaissent que le Pentateuque, et observent la loi de Moïse avec plus de rigueur que les autres Juifs.

—Linguist. *Caractère samaritain.* Ancien caractère hébraïque. Ce ne fut qu'après le retour de la captivité de Babylone que les caractères samaritains furent remplacés par ceux dont les Hébreux se servent encore aujourd'hui. ‖ *Pentateuque samaritain.* Recueil des premiers livres de Moïse en caractères samaritains ou anciens caractères hébreux usités avant la captivité de Babylone.

— *Le Samaritain.* Se dit absol. de celui qui, selon la parabole de l'Evangile, prit soin d'un voyageur blessé à qui un prêtre et un pharisien avaient refusé leurs secours. La morale du Samaritain.

— *La Samaritaine.* Nom qu'on donne vulgairement à une des femmes qui furent les premières converties à la doctrine évangélique. Comme Jésus passait par Sichar, ville des Samaritains, il s'arrêta auprès d'un puits où se trouvait cette femme qui puisait de l'eau, et lui demanda à boire. La Samaritaine, étonnée qu'un Juif lui adressât la parole, lui en témoigna sa surprise, et Jésus la convertit à lui. Le puits de la Samaritaine.

— Par extens. Femme dont les mœurs ont été peu régulières, mais qui se repent, comme la Samaritaine. Jésus appelle à lui la faible *Samaritaine*, il pardonne à la femme adultère, il absout la pécheresse qui baigne ses pieds de larmes; mais il sévit contre les ambitieux. (B. de St-P.)

— *La Samaritaine.* Groupe de bronze que l'on voyait autrefois à Paris sur la face du château d'eau qui était construit sur le bord du Pont-Neuf. Ce groupe représentait un vase où tombait une nappe d'eau qui venait du réservoir; d'un côté était Jésus-Christ, et de l'autre la Samaritaine, qui semblaient s'entretenir.

— Par extens. Se disait aussi du château sur la face duquel était placé le groupe de la Samaritaine. La Samaritaine était un mécanisme remarquable qui faisait monter les eaux de la Seine dans Paris. Cette machine ingénieuse, qui avait été construite dans le XVI^e siècle, a été remplacée par un nouveau système. ‖ S'appliquait même aux chansons que l'on chantait sur le Pont-Neuf. Chansons de la Samaritaine.

> Ils craindront même alors qu'un jour on ne comprenne
> Dans un privilége surpris,
> Jusqu'aux chansons de la *Samaritaine*. (C***)

SAMARITISME. s. m. Hist. relig. Hérésie juive des Samaritains.

SAMARKAND ou **SAMARCANDE.** Géogr. Grande et forte ville d'Asie, dans la Boukharie. Commerce important. Belles fabriques de papiers de soie, fruits exquis. Académie des sciences, l'une des plus savantes de tout le pays où s'étend le mahométisme. On y vient étudier de tout côté; 50,000 hab.

— Hist. Samarcande est une ville ancienne qui porta le nom de Maracande. Détruite par Alexandre, elle se releva avec des accroissements considérables, et devint la capitale de la Sogdiane. Elle avait, dit-on, plus de 60 kilom. de circuit lorsqu'elle fut prise par Gengis-Khan en 1220. Elle fut cent quarante ans plus tard la demeure de Tamerlan, qui en fit la capitale de son empire.

SAMATAN. Géogr. Ch.-l. de cant. (Gers), arrond. de Lombez; 2,200 hab. Autrefois place considérable du Bas-Armagnac.

SÂMA-VÉDA. s. m. Philol. ind. Nom du troisième véda. Le Sâma-Véda contient des prières qui doivent être chantées.

SAMBALES. Géogr. Petites îles de l'Amérique méridionale, sur la côte nord, près de l'isthme de Panama.

SAMBA-PONGO. s. m. Relat. Titre que les habitants du royaume de Loango, en Afrique, donnent à leur roi. Ils le regardent comme un dieu tout-puissant auquel les éléments sont soumis.

SAMBE. s. m. Ornith. Oiseau de l'île de de Madagascar, dont les plumes sont rouges comme de la flamme; ce qui le fait aussi appeler brûlant.

SAMBÈTHE. Antiq. gr. La plus ancienne des sibylles, que Pausanias fait fille de Bérose. On ne sait rien de certain sur cette femme. On lui attribue les vers sibyllins où elle prédit la venue du Christ.

SAMBIEU. s. f. (corrupt. de *par le sang de Dieu*). Jurement, mauvais terme qui a vieilli.

> Qui brusquement eût dit avec une *sambieu*,
> Oui bien pour vous, monsieur, qui ne croyez en Dieu. (Régnier.)

SAMBLIQUE. Brigand célèbre par les vols qu'il commit dans le temple de Diane à Éphèse, et par les tortures qu'on lui fit souffrir pendant un an entier, d'où vient le proverbe: *Souffrir comme Samblique.* Souffrir beaucoup.

SAMBON. Géogr. Cercle de Gallicie qui compte 250,000 habitants, capitale du même nom.

SAMBOUC. s. m. Bot. Bois odorant que les marchands de l'Europe portaient en Guinée pour en faire présent aux rois de ce pays.

SAMBOULA. s. m. Nom que les Caraïbes donnent à un petit panier travaillé à jour avec des brins de latanier, servant à différents usages domestiques.

SAMBRE. (*sabis*, dans César; du celt. *sav* ou *sab*, nom appellatif de rivière, devenu propre de celle-ci). Géogr. Rivière d'Europe qui prend sa source dans l'extrémité nord du département de l'Aisne, entre près de Sémy dans celui du Nord, passe à Landrecies, Maubeuge, entre en Belgique et se jette dans la Meuse près de Namur.

— *Département de Sambre-et-Meuse.* Un des départements français sous l'Empire.

SAMBUCÉ, ÉE. adj. (du lat. *sambucus*, sureau). Bot. Qui ressemble au sureau. ‖ SAMBUCÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des caprifoliacées, ayant pour type le genre sureau.

SAMBUCIN, INE. adj. (ét., V. SAMBUCÉ). Bot. Qui appartient au sureau.

— SAMBUCINE. s. f. Chim. Substance particulière qui existe dans les fleurs de sureau.

SAMBUCINÉ, ÉE. adj. (du lat. *sambucus*, sureau). Bot. Qui ressemble au sureau. ‖ SAMBUCINÉES. s. f. pl. Section de la famille des caprifoliacées, qui a pour type le genre sureau.

SAMBUQUE. s. f. (du lat. *sambucus*, sureau). Anc. mus. Ancien instrument de musique ou espèce de flûte. Quelques auteurs pensent que la sambuque était un instrument à cordes et de forme triangulaire.

— Anc. art milit. Ancienne machine de guerre qui consistait en une échelle aussi haute que les murailles que l'on voulait attaquer. Plutarque dit que la sambuque était si grosse qu'il fallait deux navires pour la porter. Marcellus fit usage de la sambuque au siége de Syracuse.

S'AME. Contraction qui se faisait autrefois pour *sa âme*, son âme. V. SON.

> Par amour tant qu'il fit partir
> *S'ame* du corps, sans départir. (*Rom. de la Rose.*)

SAME. s. f. Ichthyol. Poisson de mer qui remonte les rivières. C'est une espèce de muge peu différent du mulet, excepté qu'il a la tête plus grosse et plus pointue, la chair moins blanche et moins grasse. On en pêche dans le Rhône, la Garonne, la Loire.

SAMÉAS. Prophète qui lors du siége de Jérusalem par Sésac avertit Roboam qu'il serait assujéti par le roi d'Egypte.

SAMEDI. s. m. (ét. lat., *Saturni*, Saturne; *dies*, jour). Septième et dernier jour de la semaine. Chez les païens le samedi était consacré à Saturne, et les Juifs le nommaient sabbat ou jour du repos. Les catholiques le consacrent à la Vierge, et dans les premiers temps du christianisme il était fêté comme le dimanche. Ce fut un samedi quinze du mois. Le samedi de Pâques. Le samedi de la Pentecôte. La nuit du samedi au dimanche. Je partirai samedi prochain, samedi. Le marché a lieu tous les samedis. Le samedi est chez les Juifs le jour du sabbat. Un concile ordonna l'abstinence du *samedi*, en l'an 1000, pour remercier Dieu d'avoir enfin rendu à la France l'abondance et la paix. (Sall.) Un concile de Béziers, tenu en 1351, exhorte les ecclésiastiques et surtout les bénéficiers, à ne point manger de viande le *samedi*. (Id.)

— *Samedi saint.* Le samedi qui précède le jour de Pâques.

— Prov. *Il est né le samedi, il aime besogne faite.* Se dit d'un paresseux qui n'aime point à travailler.

SAMEK. s. m. Philol. Nom de la quinzième lettre de l'alphabet hébraïque. Le samek correspond à notre S. ‖ Lettre numérale qui vaut 60, et surmontée de deux points, 60,000.

SAMEQUIN. s. m. Mar. Sorte de vaisseau turc. Le samequin ne sert que pour aller terre à terre.

SAMÉRARIE. s. f. Bot. Genre de la famille des crucifères. C'est le pastel d'Arménie.

SAMGAR. Fils d'Anath, juge d'Israël. Il délivra les Israelites du joug des Philistins. Samgar était d'une force si grande, qu'un jour les Philistins ayant voulu lui voler ses bœufs, il en tua six cents avec le soc de sa charrue.

SAMIEN, ENNE. adj. et s. Qui est de l'île de Samos. Un Samien, une Samienne. Les Samiennes sont malpropres, mal tournées, et ne prennent de linge blanc qu'une fois par mois. Le vêtement des Samiennes consiste en un soliman à la turque, avec une coiffe rouge bordée d'une bande blanche ou jaune qui leur tombe sur le dos, de même que leurs cheveux, qui le plus souvent sont partagés en deux tresses.

— Philol. *Lettre samienne* ou *de Pythagore.* L'upsilon (υ) qui est l'emblème de la vie humaine partagée en deux routes. V. PYTHAGORIQUE.

— Minér. Se dit d'une terre qui vient de l'île de Samos. Terre samienne. La terre samienne est blanche, très-légère, molle, friable, de bon goût, et un peu gluante à la langue. Elle est astringente et propre à agglutiner les plaies.

— Orfèvr. *Pierre samienne.* Pierre qu'on retire des mines de Samos. Les orfèvres s'en servent pour brunir l'or et pour le rendre plus luisant.

SAMIS. s. m. (du gr. ἑξάμιτος, composé de six fils). Comm. Nom qu'on donnait autrefois à une étoffe fort riche qui venait de Venise. Elle était tramée de lames d'or et d'argent. Ce mot est fort ancien. Dans les registres de la chambre des comptes, il est fait mention de plusieurs armes du roi couvertes de samis vermeil. L'oriflamme était faite d'un samis vermeil.

> En cette chambre avait deux lits
> Couverts de deux riches *samis*. (PERCEVAL.)

— On disait aussi *samit.* Robe d'hermine et de *samit.* (Percev.)

> Lors fait mettre devant un lit
> Une grand mante de *samit.* (PERCEVAL.)

SAMMONICUS. Médecin célèbre qui vivait à Rome au temps de Caracalla. Ce prince le tua dans un festin, afin d'imiter Alexandre tuant Clitus. Il nous reste de cet écrivain un poème didactique relatif à la médecine.

SAMNITE. adj. et s. des 2 g. Qui habite le Samnium. Les Samnites formaient une nation puissante, et habitaient le Samnium et quelques contrées voisines. Ils descendaient des Sabins, étaient belliqueux et amis de la liberté. La forme de leur gouvernement était démocratique. Lorsqu'une guerre éclatait, ils élisaient en commun un général. Les Romains ne vinrent à bout de les soumettre qu'après des guerres longues et sanglantes, 343 à 272 av. J.-C. Ce sont eux qui firent passer une armée romaine sous le joug aux fourches caudines. Les mariages des Samnites avaient cela de remarquable, que les filles les plus belles, les plus riches, les plus vertueuses, étaient réservées aux citoyens qui avaient rendu le plus de services à la patrie.

— Nom donné à une classe de gladiateurs romains. On pense que ce nom leur venait de leurs armes qui ressemblaient à celles des Samnites, ou plutôt de ce que les habitants de Capoue qui haïssaient les Samnites, avaient, par mépris, appliqué le nom de ces peuples à cette classe de gladiateurs.

SAMNIUM. (pr. *çam-niom*). Géogr. Contrée de l'Italie ancienne, dont les limites varièrent souvent. Tantôt on lui donne pour limites l'Adriatique et le Latium, le pays des Vestins et l'Apulie; quelquefois on resserre son étendue en le bornant au N. par le pays des Treutani. Le Samnium se subdivisait en plusieurs portions, dont les principales étaient habitées par les Caracènes, les Pentres et les Hirpins. Aujourd'hui Abruzze.

SAMOGITIE. (pr. *ça-mo-gi-cie*). Géogr. Ancienne province de Pologne, bornée par la Courlande, la Lithuanie, la Prusse et la Baltique. Elle est aujourd'hui comprise dans les départements de Wilna et de Riœsan, appartenant à la Russie.

SAMOGITIEN, IENNE. adj. et s. (pr. *ça-mo-gi ci en*). Qui habite la Samogitie.

— Hist. *Parti samogitien.* Celui qui était opposé à Zborowitch, dans les troubles de la Pologne, en 1587. Le parti samogitien ayant élu Sigismond III, fut vainqueur à Pitschen, en 1588.

SAMOLE. s. f. Antiq. gaul. Nom que les druides donnaient à un végétal sacré (le velar barbaré de nos jours), dont les fleurs d'un beau jaune et les petites graines entraient dans des préparations vétérinaires, et qu'ils allaient cueillir en pompe au milieu de l'été.

— Bot. Nom donné par les botanistes à un genre de plantes de la famille des lysimachies, qui n'ont d'autre rapport avec la samole des Gaulois, que de croître comme elle dans les marais et les lieux humides. La samole, vulgairement appelée *mouron d'eau*, se trouve en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique. On mange ses feuilles en salade dans quelques cantons.

SAMOLOÏDE. s. f. Bot. Genre de plantes. La samoloïde est très-commune à la Jamaïque et dans plusieurs autres endroits des Indes occidentales, où les habitants s'en servent comme du thé.

SAMOREUX. s. m. Mar. Bâtiment fort long et plat, n'ayant qu'un mât également très-long, et tenu par des cordages à l'arrière et sur les côtés. Les samoreux servent sur le Rhin et les canaux de Hollande.

SAMOS. (pr. *ça-môss*). Géogr. Ile de l'Archipel, sur la côte occidentale de l'Anatolie, vis-à-vis des ruines d'Éphèse et du promontoire de Mycale, séparée du continent par un canal de 2 kilom. de large, appelé le petit Bogaz; 50,000 hab., presque tous Grecs. Ile très-fertile quoique très-montagneuse. Grains, huiles, grenades, soies et vins. Capitale Cora et autrefois Samos.

— Hist. Samos fut jadis la plus puissante et la plus peuplée des îles grecques. Elle est célèbre dans l'histoire des arts et des sciences, et donna naissance à plusieurs hommes illustres, entre autres à Pythagore, et même à Junon selon la fable. Samos fut d'abord gouvernée par des rois, puis s'érigea en république. Elle ne fut jamais plus florissante que sous le tyran Polycrate, 365 ans av. J.-C. Elle secourut la Grèce dans les guerres médiques, et fut depuis soumise au pouvoir d'Athènes par Périclès. Dans la suite elle fut soumise aux rois de Pergame, puis aux Romains. Au moyen âge elle fut successivement possédée par les Arabes, les Vénitiens, les Génois et les Turcs. Ces derniers la possèdent encore.

SAMOSATE. Géogr anc. Ville de Syrie dans la Comagène, dont elle était la capitale, sur l'Euphrate. Patrie du satirique Lucien.

SAMOSATÉNIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de Samosate.

— Hist. relig. Disciple de Paul de Samosate, évêque d'Antioche sous l'empereur Aurélien. Les samosaténiens suivaient presque entièrement la loi de Moïse, et ne reconnaissaient pas la trinité des personnes en Dieu.

SAMOTHRACE. Géogr. Ile de l'Archipel, près des côtes de Romélie. Elle s'appela primitivement Leucanie, Leucosie, Mélétide, Electrie, Dardanie, et enfin Samos, nom auquel on ajouta celui de Thrace, pour la distinguer de l'autre Samos. Elle porte aujourd'hui le nom de Samandraki.

— Hist. Les premiers habitants furent les Pélasges et les Thraces; plus tard, les Cariens chassés de Samos vinrent s'y établir. L'île de Samothrace était fameuse par les doctrines religieuses et les superstitions qui y prirent naissance. Elle était réputée sacrée, et servait d'asile aux fugitifs et aux coupables.

SAMOTHRACIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de la Samothrace. ‖ Qui appartient à cette île ou à ses habitants.

— Myth. *Dieux samothraciens.* Les grands dieux appelés Pénates par les Romains. On compte parmi les dieux samothraciens le Ciel et la Terre, Jupiter, Minerve et Junon.

— Antiq. *Anneau samothracien.* Anneau d'or, orné d'un chaton de fer, que portaient les anciens, peut-être en l'honneur des Cabires.

SAMOYÈDE ou **SAMOIÈDE.** adj. et s. des 2 g. Nom d'un peuple de la Tartarie russe, répandu le long de l'Océan septentrional. L'origine et les mœurs des Samoyèdes sont à peu près inconnues. Habitant des contrées sauvages, ils sont peu visités par les voyageurs. On dit qu'ils sont d'une taille au-dessous de la moyenne, d'un teint jaunâtre, laids et mal faits. Ils habitent dans des tentes pyramidales recouvertes de peaux de rennes. Ils se donnent le nom de *n-netsch* ou *chasaua* hommes. Ceux d'Europe furent soumis par les Russes en 1525. Ils professent en général le christianisme. Ceux de l'Asie vivent errants dans les déserts du gouvernement de Tobolsk, à l'embouchure de l'Obi.

SAMPA. s. m. Nom vulgaire d'un palmier de Cayenne, dont on fait des conduites d'eau.

SAMPSÉEN, ÉENNE. s. Hist. relig. Nom donné à des sectaires des premiers siècles de l'Église, dont les dogmes étaient un mélange de ceux des chrétiens, des juifs et des païens.

SAMSCRIT, ITE. adj. et s. V. SANSCRIT.

SAMSON. Fils de Manué, de la tribu de Dan, naquit vers l'an 1159 av. J.-C., après une longue stérilité de sa mère, et fut consacré à Dieu comme nazaréen, c'est-à-dire qu'il ne devait pas boire de ce qui peut enivrer, et que le rasoir ne passerait pas sur sa tête. Il fut constamment en guerre avec les Philistins, dont il tua un millier dans une seule rencontre avec une mâchoire d'âne que le hasard lui offrit. Eperdument épris d'une femme nommée Dalila, Samson lui révéla le secret de sa force, et cette femme le vendit aux Philistins. Samson, les cheveux coupés, fut employé à tourner la meule d'un moulin; mais sa force revint avec ses cheveux, et il mourut en renversant deux colonnes qui soutenaient le temple de Dagon, et s'ensevelit avec trois mille de ses ennemis.

— Prov. Homme d'une force extraordinaire. C'est un Samson. C'est un véritable Samson. Il est fort comme Samson.

SAMUEL. Onzième et dernier juge des Hébreux, né 1139 ans av. J.-C., d'Elcana et d'Anne, de la tribu de Lévi. Sa mère, qui le mit au monde après une longue stérilité, le consacra à Dieu. Vers l'an 1116, établi juge d'Israël, il délivra son peuple du joug des Philistins. Il

sacra Saül roi d'Israël, puis David en la place de ce prince, et mourut à Ramatha l'an 1061 av. J.-C. On lui attribue le livre des Juges, celui de Ruth et le premier des Rois. Il commence la chaîne des prophètes, qui à partir de lui continue sans interruption jusqu'à Malachie.

SAMYDE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des samydées. Les samydes sont des arbrisseaux à feuilles alternes et à fleurs sessiles et solitaires, ou disposées en corymbes, la plupart de l'Amérique méridionale. On en compte une trentaine d'espèces.

SAMYDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la samyde. || SAMYDÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre samyde.

SAN. adj. m. (du lat. *sanctus*, saint). Mot espagnol qui entre dans plusieurs noms de lieu, où il signifie Saint. San-Felipe. San-Salvador.

SANA. Géogr. Grande et belle ville de l'Arabie, à 800 kilom. de la Mecque, dans une situation agréable, au pied d'une montagne sur laquelle sont les ruines d'un château dont les Arabes attribuent la fondation à Sem. Résidence de l'émir de l'Yémen. Belles mosquées; rendez-vous de nombreuses caravanes; environs fertiles.

SANATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *sanare*, guérir). Qui est propre à guérir, qui opère la guérison. Omiss. des dictionn.

SAN-BENITO. s. m. (corrupt. de l'esp. *saco benito*, sac béni). Espèce de scapulaire ou de dalmatique que les inquisiteurs faisaient porter à ceux qu'ils condamnaient à être brûlés. Sa couleur était grise, et il portait la figure d'un homme couché sur des tisons allumés, avec des flammes qui s'élevaient autour et des démons qui l'environnaient pleins de joie. L'inquisition avait emprunté cet usage de la primitive Eglise, où l'on revêtait les criminels d'un sac que l'on bénissait auparavant. || Plur., des *san-benito*.

SANCERRE. (du lat. *Sacrum Cæsaris*, temple de César). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Cher), sur une colline; 3,600 hab. Société d'agriculture aux environs, vins estimés, marbres.

SANCERRE (Louis de Champagne, comte de). Seigneur de Charenton, maréchal de France en 1369, et connétable en 1397, rendit les plus grands services à Charles V, remporta plusieurs avantages sur les Anglais, mourut en 1412 et fut enterré à Saint-Denis.

SANCHE. Nom porté par quatre rois de Castille. Le premier succéda en 1029 à Garcias I^{er}, et mourut en 1035. || Le deuxième, dit *le Fort*, succéda au royaume de Castille à son père, Ferdinand I^{er}, en 1065, et mourut assassiné en 1073. || Le troisième succéda à Alphonse VIII en 1157, fut seulement roi de Castille pendant que Ferdinand II l'était de Léon, et mourut en 1158. || Le quatrième succéda à Alphonse X, et mourut en 1295, laissant pour successeur Ferdinand IV.

— Nom porté par sept rois de Navarre. Sanche Garcie I^{er}, célèbre par ses victoires sur les Maures, mourut en 926. || Sanche II Abarca, succéda à Garcie I^{er} en 970, et mourut en 994. || Sanche III, *le Grand*, roi de Navarre, de Castille et de Léon, mort en 1035. || Sanche IV, succéda à Garcie en 1054, et mourut en 1076. || Sanche Ramirez, roi d'Aragon et de Navarre, mort en 1094. || Sanche VI, *le Sage* (1150-1194). || Sanche VII, *le Fort* (1194-1234).

SANCHEZ. Savant jésuite espagnol, né en 1550, mort en 1610, directeur de la maison de noviciat de cet ordre à Grenade. Il s'est fait une grande réputation de casuiste par son traité *de Matrimonio* (du Mariage).

SANCHEZ. s. m. Bot. Genre de plantes herbacées, famille des scrofulaires. Les sanchez sont au nombre de deux espèces, et se trouvent au Pérou, autour des eaux stagnantes, dans les lieux ombragés.

SANCHONIATON. (pr. *çan-ko-ni-a-ton*). Historien célèbre, natif de Tyr, contemporain de Sémiramis ou antérieur à la guerre de Troie. Il composa en phénicien une histoire de sa patrie, à l'aide des documents précieux que l'on conservait dans les archives des villes et des temples. Cet ouvrage, qui était en neuf livres, et qui traitait à fond de la théologie et des antiquités des Phéniciens, fut traduit en grec par Philon de Byblos, sous Adrien. Quelques passages seulement de cette traduction sont parvenus jusqu'à nous, encore leur authenticité est-elle mise en doute.

SANCHO PANÇA. Un des personnages de Don Quichotte, roman de Michel Cervantes. Si le type de ce bon Sancho Pança, si philosophe et si gourmand, si d'accord avec son âne, est dans le vieux Silène monté sur son onagre, riant et buvant à la suite du vainqueur de l'Inde, combien ne le surpasse-t-il pas par sa sagesse si populaire, si gaie, si profonde, et par ses proverbes applicables à toutes les circonstances de la vie humaine, et qui sont devenus ceux de toute la terre!

SANCIR. v. n. Mar. Couler à fond en plongeant par l'avant du navire. Les navires de petite proportion sont fort sujets à sancir. Ce navire a sanci sous voiles, a sanci à l'ancre, sous les amarres. Lorsque le bâtiment navigue par une grosse mer qui vient de devant lui, il plonge son extrémité antérieure dans les vagues, qui le recouvrent sur cette partie, il ne peut se relever sous le poids de cette masse écrasante; il *sancit*. (J. Lecomte.) Un navire *sancit* sur ses ancres lorsque, par une très-grosse mer, il se trouve mouillé dans une rade, et que, plongeant dans les lames soulevées, ses câbles ne cassent pas, l'y retiennent, et le font submerger par l'avant. (Id.)

SANCOINS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Amand (Cher); 2,900 hab.

SANCRAT. s. m. Chef des talapoins, dans le royaume de Siam. Les sancrats sont indépendants les uns des autres; ils sont élus par les talapoins.

SANCTIFIANT. part. prés. du v. Sanctifier. Il est invar. Des juifs sanctifiant le sabbat. Des chrétiens sanctifiant le dimanche. La grâce sanctifiant les cœurs.

SANCTIFIANT, ANTE. adj. Qui sanctifie, dont la nature est de sanctifier. L'esprit sanctifiant. La grâce sanctifiante.

SANCTIFICATEUR. adj. et s. Qui sanctifie les hommes, qui travaille à leur sanctification, à les rendre saints. L'esprit sanctificateur. Le Saint-Esprit est un esprit sanctificateur. Les prêtres devaient être les *sanctificateurs* des brebis de Jésus-Christ; que sera-ce d'en avoir été les corrupteurs? (Bourd.)

SANCTIFICATION. s. f. (pr. *çank-ti-fi-ka-ci-on*). Action de la grâce qui sanctifie, qui opère en nous le mérite de la justice chrétienne. La sanctification des fidèles. Travailler à la sanctification des âmes. Opérer la sanctification dans les âmes. La grâce opère la sanctification dans nos âmes. Les pasteurs doivent travailler à la sanctification des âmes qui leur sont commises.

— Effet de cette action. Que ne pouvons-nous obtenir de votre bonté, Seigneur, si nous faisons notre félicité de la *sanctification* de votre peuple! (Boss.) C'est toujours l'ouvrage de la main de Dieu et un effet de sa puissance, que la *sanctification* des hommes. (Fléch.)

— Est quelquefois synonyme de Justification. Nous avons vu la reine donnant à sa propre *sanctification* ce qu'elle devait à sa conscience. (Fléch.) Dieu n'élève les pécheurs que pour les faire servir à la *sanctification* des justes. (Mass.)

— Manière de louer et d'honorer Dieu dignement. La sanctification du nom de Dieu est sa louange, sa bénédiction.

— Consécration à Dieu. La sanctification du dimanche et des fêtes. Ne pas négliger la sanctification des dimanches.

SANCTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Sanctifier. S'empl. adjectiv. Saint Jean fut sanctifié dès le ventre de sa mère.

Or quand je fus aux bords où le Christ voulut naître,
Je ne demandais point les lieux *sanctifiés*
Où les pauvres jetaient les palmes sous ses pieds.
(LAMARTINE.)

— *Sanctifié par*. Tout était tranquille dans Madame, tout partait d'une âme soumise et d'une source *sanctifiée* par le Saint-Esprit. (Boiste.)

SANCTIFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *sanctifico*; rad. *sanctus*, saint; *facio*, je fais). *Je sanctifie, nous sanctifions, vous sanctifiez. Je sanctifiais, nous sanctifiions, vous sanctifiiez. Que je sanctifie, que nous sanctifiions, que vous sanctifiiez*, etc. Rendre saint. La grâce sanctifie nos âmes. La descente du Saint-Esprit sanctifia les apôtres. Les lieux que Notre-Seigneur a sanctifiés par sa présence. Dieu *sanctifia* saint Louis dans sa gloire, le soutint dans ses travaux. (Fléch.) Jésus-Christ vient renouveler toute la nature, *sanctifier* ce qui était souillé, fortifier ce qui était faible. (Mass.) Ayez pitié, Seigneur, de vos peuples, en *sanctifiant* ceux que votre Providence a mis à leur tête. (Id.)

— Fig. Marie-Thérèse voyait dans la suite de ses ancêtres non pas ce qui l'ennoblissait devant les hommes, mais ce qui pouvait la *sanctifier* devant Dieu. (Mass.) L'esprit de Dieu nous apprend qu'il y a un usage de miséricorde et de charité qui *sanctifie* les richesses. (Fléch.) Je viens vous faire admirer un homme qui a *sanctifié* l'honneur et la probité par les principes du christianisme. (Id.)

Tout un peuple naissant est formé par mes mains,
Je nourris dans son cœur la semence féconde
Des vertus dont il doit *sanctifier* le monde. (RAC.)

— Mettre dans la voie du salut et de la sanctification. La reine *sanctifia* sa cour, en se *sanctifiant* elle-même. (Fléch.) Les vertus dont il doit *sanctifier* le monde. (Rac.)

— Rendre conforme à la loi divine. Sanctifier sa vie. S'appliquer à *sanctifier* sa vie. (Boss.) *Sanctifions* par le désir de la paix nos actions de grâces pour nos victoires. (Mass.)

— Rendre sacré, respectable. Les lieux que Jésus a sanctifiés par sa présence. Ici notre Sauveur reçut le baptême des mains du précurseur, et *sanctifia* les eaux du Jourdain. (Boss.)

Vous avez beau vanter le roi dans vos ouvrages,
Et de ce nom sacré *sanctifier* vos pages. (BOIL.)

— Servir à la sanctification de. Les provinces les plus florissantes doivent au père Bourgoing l'établissement de tant de maisons qui ont consolé les pauvres, humilié les riches, et *sanctifié* leurs prêtres. (Boss.) Comme c'est la vérité qui a *sanctifié* M. de Turenne, c'est aussi la vérité qui le loue. (Fléch.)

— Célébrer, fêter selon la loi de l'Eglise. Sanctifier le dimanche. Les chrétiens sont obligés de sanctifier le dimanche. Les Juifs sanctifiaient le sabbat. Dieu avait ordonné aux Juifs de *sanctifier* la cinquième année. (Port-Royal.)

— Honorer, louer. Sanctifier le nom de Dieu.

— Quelquefois, Rendre d'une pureté légale par la pratique de certaines cérémonies. Vouer, consacrer à Dieu, destiner aux usages de son culte. Nous avons imité et *sanctifié* cette sage coutume. (Chateaub.)

— SE SANCTIFIER. v. pron. Travailler à être mis au rang des saints. Les grands doivent se *sanctifier* en travaillant au salut des peuples. (Mass.)

— Etre sanctifié. Le dimanche doit se sanctifier.

SANCTION. s. f. (pr. *çank-ci-on*; du lat. *sanctio*; rad. *sancio*, attacher, lier). Force, autorité donnée à une loi, à un règlement.

— Conformité donnée par une autorité supérieure à un acte émané d'une autorité inférieure. Cette loi n'a pas encore reçu la sanction, attend la sanction. La sanction royale.

— Simple approbation que l'on donne à une chose. Le public n'a pas donné la sanction à cet établissement. Ce mot n'a pas reçu la sanction de l'usage.

— Peine ou récompense qu'une loi porte, décerne pour assurer son exécution. Sanction pénale. Sanction rémunératoire. Cette disposition prohibitive de la loi manque de sanction. Socrate a reconnu la *sanction* des lois naturelles, c'est-à-dire, la peine ou la récompense dont leur observation et leur transgression doit être suivie dans un état futur. (Hubner.) Dracon avait institué la peine de mort contre tous les crimes; c'est une *sanction* injuste, puisqu'elle détruit les degrés de justice distributive, qu'elle affaiblit l'effet des peines par leur sévérité, et qu'elle diminue l'horreur du dernier supplice, en le multipliant. (Encycl.)

— Constitution, ordonnance sur les matières ecclésiastiques. Pragmatique sanction. V. PRAGMATIQUE.

SANCTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Sanctionner. S'empl. adjectiv. C'est un usage sanctionné par le temps. Ce mot n'a pas été sanctionné par l'usage.

SANCTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *çank-cio-né*). Donner la sanction. Sanctionner une loi. Le prince a sanctionné la promesse faite par son représentant.

— Confirmer, approuver. L'usage sanctionne les bonnes expressions que les auteurs ont le courage de hasarder. C'est un mot que l'usage sanctionnera.

SANCTUAIRE. s. m. (du lat. *sanctuarium*; rad. *sanctus*, saint). Nom donné, chez les Juifs, à la partie la plus secrète et la plus intime du temple de Jérusalem, dans laquelle était l'arche d'alliance et où le seul grand prêtre pouvait entrer et seulement une fois l'an, au jour de l'expiation solennelle.

— Chez les chrétiens, Endroit d'une église où est le maître-autel, et qui est ordinairement enfermé d'une balustrade. Un beau sanctuaire. Il se réfugia dans le sanctuaire de telle église. Les pénitents demeuraient autrefois prosternés aux portes des temples sacrés, avant que d'oser approcher du *sanctuaire*. (Fléch.) Loin d'ici cette piété d'imitation et de complaisance qui porte dans le *sanctuaire* des vœux intéressés et profanes. (Id.) Il est indécent à des sujets de paraître sans pudeur au pied du *sanctuaire* devant lequel les princes et les rois eux-mêmes s'anéantissent. (Mass.) Faut-il que le *sanctuaire* lui-même devienne presque toujours l'asile d'une passion si méprisable? (Id.) Hélas! le *sanctuaire* devrait être l'asile de la paix; mais l'ambition est entrée même dans le lieu saint. (Id.)

Retirons-nous à l'ombre salutaire
Du redoutable *sanctuaire*. (RACINE.)

Ne nous endormons pas sur la foi de nos prêtres,
Au pied du *sanctuaire* il est souvent des traîtres.
(VOLTAIRE.)

— Par anal. Lieu le plus saint d'un temple même des païens. La Pythie rendait ses oracles du fond du sanctuaire. Le sanctuaire d'un temple chinois.

— J.-B. Rousseau dit du ciel

Qui pourra, grand Dieu, pénétrer
Ce *sanctuaire* impénétrable
Où tes saints inclinés, d'un œil respectueux,
Contemplent de ton front l'éclat majestueux?

— Église, sacerdoce. Les droits, les prérogatives du sanctuaire.

— Fig. La justice s'est construit un *sanctuaire* éternel et incorruptible dans le cœur du sage Michel Le Tellier. (Boss.) Il crut qu'il fallait cacher honorablement dans le sein des pauvres comme dans un *sanctuaire* vivant, les trésors cachés qu'il retirait du *sanctuaire* même. (Mass.) Que le feu de la volupté ne profane jamais, ô mon Dieu, un *sanctuaire* que vous vous êtes réservé. (Id.)

— Fig. Lieu spécialement consacré à une chose. C'est en ce sens que l'on dit Le sanctuaire des arts. Le sanctuaire des lois, de la justice. Cette maison est le sanctuaire de l'honneur, de la vertu. Ne croyez pas que M. de Lamoignon fût entré sans vocation dans le *sanctuaire* de la justice. (Fléch.)

Il est entre la terre et la voûte des cieux,
Un *sanctuaire* auguste où le maître des dieux
A disposé les plans de ses vastes ouvrages. (DEL.)

— En parlant du Louvre, Thomas a dit:

C'est le palais des arts, c'est le séjour sacré;
Ils s'y rendent en foule, et dans ce *sanctuaire*
Chaque art a son génie et son dieu tutélaire.

— Il a un sens bien délicatement rendu dans ces vers de Baour Lormian:

Il voit Elma dans toute sa beauté,
Et toute nue: une main tutélaire
Des doux plaisirs cache le *sanctuaire*.

— Nom donné autrefois aux linges qu'on faisait toucher aux tombeaux des saints et qu'on plaçait ensuite avec respect dans les églises comme des reliques. Cet usage avait lieu pour ne pas séparer les ossements des saints.

— Prov. *Peser quelque chose au poids du sanctuaire*. Le peser à un poids juste et exact. Cette expression vient de ce que chez les Juifs les prêtres gardaient des poids de pierre qui servaient d'étalon pour régler et étalonner tous les autres. Cette délicatesse de conscience qui lui faisait peser toutes ses actions au poids du *sanctuaire*. (Fléch.)

Faire du bien seulement pour en faire,
Etre équitable au poids du *sanctuaire*. (SENEC.)

SANCTUS. s. m. (pr. *çank-tuss*; mot lat. qui signifie *saint*). Nom donné à une partie de la messe qui suit immédiatement la préface et qui précède le canon. Il vient de ce que ce chant commence par ce mot *Sanctus* trois fois répété. C'est un cantique de louange et de gloire que le prophète Isaïe dit que les esprits célestes ne cessent de chanter devant le trône de Dieu. Le Sanctus est usité depuis le deuxième siècle.

— Prov. *Je l'attends au Sanctus*. Je l'attends au véritable point de difficulté. On jugeait autrefois du talent d'un chantre par la manière de chanter le Sanctus, dont la musique exigeait beaucoup de force et de souplesse dans la voix.

SAND. Mot allemand et anglais qui signifie Sable. Il entre en composition dans beaucoup de mots géographiques.

SANDAL ou **SANTAL.** s. m. (du lat. *santalum*, même signif.) Bois des Indes employé pour la teinture. V. SANTAL.

SANDALE. s. f. (du lat. *sandalium*, chaussure). Chaussure qui ne couvre qu'en partie le dessus du pied. Elle consiste le plus souvent en des semelles de cuir attachées avec des courroies ou avec des boucles par dessus le haut du pied, le reste du pied demeurant nu. Porter des sandales. Quitter ses sandales. Les sandales étaient communes dans la primitive Eglise à tous les ministres de l'autel, et il était enjoint d'avoir des sandales pour célébrer la messe. L'usage s'en perdit, et quelques congrégations religieuses en portèrent seules.

— Chez les anciens, Riche chaussure d'or et de soie. Judith avait des sandales aux pieds quand elle alla voir Holoferne. David et Salomon portaient des sandales.

— Chaussure du pape et des évêques quand ils officient. Il y avait autrefois de la différence entre les sandales des prêtres et des évêques.

— Escr. Soulier qui n'a qu'une demi-empeigne et qui est sans talon. On met la sandale pour apprendre à faire des armes. On met la sandale au pied droit.

— Mus. Petite plaque de bois sur laquelle on appuie le pied pour faire mouvoir le soufflet d'un orgue.

— s. m. Entom. Genre d'insectes, famille des serricornes, établi sur une seule espèce qui se trouve en Amérique. Le sandale noir.

— Conchyl. Nom marchand de la patelle en voûte et de la carinaire.

— Bot. Nom vulgaire de la crépidule.

SANDALIE. s. f. Hortic. Nom d'une espèce de pêche, autrement dite pêche d'abricot.

SANDALIER. s. m. Celui qui fait des sandales.

SANDALIN, INE. adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une sandale.

SANDALINE. s. f. Comm. Petite étoffe que l'on fabriquait à Venise. La sandaline était propre pour le commerce des Indes orientales.

SANDAPILA. s. m. Antiq. rom. Espèce de brancard ou de cercueil dans lequel, chez les Romains, on portait les corps morts des criminels, des esclaves et des personnes libres qui n'avaient pas laissé de quoi se faire porter dans une litière.

SANDARACINE. s. f. Résine pulvérulente et insoluble dans l'alcool que la sandaraque contient.

SANDARAQUE. s. f. (de l'arabe *sanaarax*, nom qu'ils donnent à cette substance). Gomme ou substance résineuse produite par une espèce de tuya et non par le grand genévrier, comme on l'avait d'abord cru. Cette substance tombe des rameaux et se fixe sur le tronc sous forme de larmes rondes ou allongées, blanchâtres ou d'un jaune pâle; ces larmes brillantes et transparentes se brisent sous la dent, brûlent avec une flamme claire et exhalent une odeur de baume très-agréable. On emploie la sandaraque dans la composition des vernis, et réduite en poudre très-fine on en passe sur le papier gratté afin de pouvoir écrire dessus. Cette sandaraque produite par le tuya se nomme aussi sandaraque africaine, pour la distinguer de la sandaraque d'Allemagne, que l'on retire d'entre l'écorce et le tronc du genévrier de Suède et qui lui est inférieure.

SANDAROUS ou **SANDARON.** s. m. Bot. Nom que les Egyptiens donnent à une résine particulière d'un beau jaune, transparente en gros morceaux irréguliers, un peu farineuse à la surface; d'une odeur faible de résine, brûlant avec flamme et répandant en se boursouflant une fumée de résine assez agréable. Plusieurs

morceaux de cette substance résineuse contiennent des insectes. On croit que le sandarous est le copal oriental.

SANDAT s. m. Ichthyol. Poisson du genre du persègue.

SANDEK. Géogr. Cercle de Gallicie; 200,000 hab.; cap. Sandeck; 4,000 hab. Cette ville et son territoire appartiennent à l'empereur d'Autriche depuis 1773.

SANDERLING. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers, famille des longirostres. La seule espèce du genre, le sanderling variable, est un oiseau dont la livrée varie d'une saison à l'autre. Dans la saison des amours, la face et le sommet de la tête sont marqués de grandes taches noires, bordées de roux et liserées de blanc. Le reste du corps est un mélange symétrique de taches rouges, noires et blanches. Le plumage d'hiver est grisâtre dans les parties supérieures, blanc en dessous et au flanc.

SANDHI. s. m. Philol. ind. Nom du système euphonique de la langue sanscrite, en vertu duquel tous les mots s'unissent dans le discours en une série non interrompue. Les lois du sandhi.

SANDI. s. m. **SANDIENNE.** s. f. Jurement qui n'est autre chose qu'une altération ou une contraction de ces mots : Par le sang de Dieu, déguisés pour en écarter l'horreur.

SANDJAK. s. m. (mot turc qui signifie une *queue*). Hist. or. Nom qu'on donne dans les armées turques à des officiers subalternes qui ne peuvent faire porter devant eux, comme marque d'honneur, qu'une queue de cheval, tandis que les pachas en portent plusieurs. Les sandjaks sont chargés de l'administration de petites divisions territoriales.

SANDJAKAT. s. m. Hist. or. Qualité de sandjak. || Division territoriale administrée par un sandjak. Les sandjakats sont des divisions de pachaliks.

SANDOMIR. Géogr. Waivodie de Pologne, entre celle de Lublin et celle de Cracovie; 450,000 hab. Ch.-l. Sandomir, ville forte, sur une colline.

SANDORIQUE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des méliacées. On ne lui connaît qu'une seule espèce, indigène aux Philippines et aux autres îles voisines de l'Inde. C'est un grand arbre aux feuilles alternes qui se garnit de grappes florifères et puis de baies du volume et de la forme d'une orange, dont la saveur d'abord agréable laisse dans la bouche un goût alliacé. Les Indiens mangent ce fruit cru. Cuit ils en font des gelées, des sirops, des conserves.

SANDRICOURT. Géogr. Hameau de France, voisin de Pontoise. || Hist. *Pas de Sandricourt.* Célèbre tournoi qui eut lieu le 15 septembre 1393, près du château de Sandricourt. L'affluence y fut si grande, que Louis de Houdeville, seigneur de Sandricourt, qui donna cette fête, fut entièrement ruiné.

SANDWICH. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Kent, près de la mer; 3,000 hab. Sous le règne de Marie, l'entrée de son havre fut tellement bouchée par un gros navire qui y coula à fond, que l'on n'a jamais pu depuis y remédier.

— Ville d'Ecosse, comté de Ross, sur le golfe de Murray, à 71 lieues d'Edimbourg. On y voit un ancien obélisque très-riche, dont les faces sont couvertes de divers ornements d'un travail infini.

— *Iles Sandwich.* Archipel de l'Océanie, dans la mer Pacifique, compris dans la Polynésie et formé de onze îles, dont cinq grandes, trois petites, et trois qui ne sont que des écueils. La superficie totale de ces îles est de 600 kil. carrés et la population de 400,000 hab. de race malaie, bien faits, doux et industrieux. La nature de ces îles est volcanique; elles renferment un grand nombre de montagnes et de vallées fertiles. Cet archipel a été découvert en 1778, par Cook, qui y périt dans un engagement avec les habitants de l'île Haouaï.

SANDWICH. s. m. (pr. *çan-ouit-che*). Art culin. Mot anglais qu'on emploie pour désigner des tartines de pain rassis fort minces sur lesquelles on a étalé du beurre frais, des lames de veau rôti, de filet de bœuf, de rosbif, de jambon, de volaille ou de poisson, etc. Les sandwichs se servent pour hors-d'œuvre. Sandwichs au jambon cru. Sandwichs à la langue fumée. Sandwichs aux anchois, aux œufs et au Stilton. Sandwichs aux œufs de homard. Sandwichs aux queues de chevrette. Sandwichs aux filets de sardines fraîches. Sandwichs aux saurets d'Irlande. Sandwichs aux œufs d'esturgeon. On les appelle aussi *tartines anglaises.*

SANÉ, ÉE. adj. (du lat. *sanatus*, guéri). Vieux mot qui a signifié Guéri.

SANG. s. m. (pr. *san* devant une consonne, et *sank* devant une voyelle; du lat. *sanguis*). Liquide animal de couleur rouge dans les quatre classes d'animaux vertébrés et dans les annélides : blanc et transparent comme l'eau dans les insectes et les crustacés; blanc bleuâtre dans les mollusques; jaunâtre dans les holothuries et quelques autres invertébrés. Ce liquide acquiert ses qualités vivifiantes dans l'acte de la respiration, pénètre tous les organes à l'aide des vaisseaux artériels, et distribue les principes nutritifs à tous les tissus organiques. Examiné au microscope, le sang paraît essentiellement composé de corpuscules solides en nombre incalculable, qui nagent suspendus dans un fluide particulier et qui affectent des formes constantes. Le sang humain est formé d'eau, d'albumine, de fibrine, d'un principe colorant et de différents sels. Retiré des veines et abandonné à lui-même, il se sépare en deux parties, l'une rouge, concrète, plus ou moins molle, que l'on nomme caillot; l'autre, liquide, de couleur jaune verdâtre et de nature albumineuse, a reçu le nom de sérum. Le sang artériel est d'un rouge plus vif, plus vermeil, d'une odeur plus forte que le sang veineux, sa pesanteur spécifique est de 1,049 et sa température moyenne de 40 degrés centigrades; la pesanteur spécifique du sang veineux est supérieure de deux millièmes, et la température inférieure de deux degrés centigrades.

— Ce mot ne se prend jamais au pluriel. Il en fut de même chez les Latins.

— Absolument, il s'entend ordinairement du sang de l'homme. Le sang coule, circule dans les veines. La circulation du sang. La masse du sang. Apoplexie de sang. Coup de sang. Flux de sang. Cette viande, cet aliment fait beaucoup de sang. Le bouillonnement du sang. Le sang en sortit, en jaillit avec impétuosité. On lui a tiré tant d'onces de sang, tant de palettes de sang. Se faire tirer du sang. Ce sang est beau, est mauvais, est gâté, est corrompu, est trop épais, manque de sérosité. Ce remède purifie, rafraîchit, calme, adoucit le sang. Le sang coulant, ruisselait de sa plaie. Etre tout en sang. Cracher du sang, le sang. Faire, rendre le sang tout clair. Perdre, rendre tout son sang. Avoir une perte de sang. Le sang lui monte à la tête, au visage. Le sang l'incommode beaucoup. Une poudre qui arrête le sang. Une grande effusion de sang. La terre était couverte de sang. La terre était baignée, abreuvée, trempée de sang. Le sang des martyrs. On le vit à la bataille de Cerné charger trois fois l'ennemi, couvert de *sang* et de poussière. (Fléch.)

> Le *sang* qui ruisselait sa pourpre et son éclat,
> Colorait de la peau le tissu délicat. (COLARDEAU.)

— Delille a peint d'une manière poétique la circulation du sang :

> Le cœur, ce viscère puissant,
> Le réservoir, la source et le ressort du sang,
> Qui, pour y retourner par des routes certaines,
> De l'artère sans cesse emporté dans les veines,
> De détour en détour, de vaisseaux en vaisseaux,
> De sa pourpre en courant épure les ruisseaux,
> Rencontre dans son cours ces valvules légères
> Qui s'ouvrent tour à tour et ferment leurs barrières,
> Une fois introduit tâche en vain de sortir,
> Au cœur qui l'envoya revient pour repartir,
> Et reprenant sa marche incessamment active,
> Roule en cercle éternel le fleuve de la vie.

— Il prend divers noms suivant les parties où il domine, ou par ou il s'écoule, suivant d'autres circonstances. Sang artériel. Sang veineux. Sang hémorroïdal. Sang menstruel. Sang aqueux. Sang extravasé. Sang caillé. Sang pur. Sang corrompu.

— Il reçoit des épithètes qui expriment les différents mouvements que le sang imprime à l'âme ou semble lui imprimer. Sang chaud. Sang bouillant. Sang bilieux. Sang pétillant. Sang froid. Sang calme. Sang paisible. Le sang chaud, bilieux et petillant, fait les gens braves, colères, ambitieux, prompts, turbulents. Le sang froid rend les gens doux, sages, tranquilles. || De là ces expressions figurées, *sang-froid.* Etat de l'âme qui n'est agitée d'aucune passion violente. Garder le sang-froid, son sang-froid. Agir de sang-froid. Parler d'une chose de sang froid. Le *sang*-froid qu'il conserva dans la chaleur du combat fut admirable. (Le Chap.) Ah! madame, lui répondis-je, je serais bien insensible si je conservais du sang-froid dans l'état où je vous vois. (Rab.) Ceux qui font un conte agréable de *sang*-froid sont plus plaisants que les autres. (Volt.) On dit que les dieux étaient pleins de nectar quand ils firent l'homme, et que quand ils revirent leur ouvrage de *sang*-froid, ils ne purent s'empêcher de rire. (Font.) Le *sang*-froid calme, qui réfléchit au milieu des dangers, vient de la supériorité de la puissance intellectuelle. (Virey.) La médisance est une barbarie de *sang*-froid, qui va percer votre frère absent. (Mass.) Le *sang*-froid est le produit de la force morale. (Livry.) Peu de fripons savent conserver leur *sang*-froid; un sourire trahit leur joie lorsqu'ils vous attrapent. (Mab.) Le *sang* froid d'un joueur et d'un ambitieux est comme la glace sur un volcan. (Bugny.) || *Tuer quelqu'un de sang-froid.* Le tuer de dessein prémédité, et sans être emporté par aucun de ces mouvements de colère qui peuvent diminuer l'atrocité du crime. || *Avoir le sang chaud.* Etre prompt et colère, vif, pétulant; s'emporter aisément. || *Faire du mauvais sang.* S'impatienter. || *Cela fait bouillir le sang.* Cela cause beaucoup d'impatience. || *Allumer le sang.* Irriter, animer excessivement.

— *Le sang lui bout dans les veines.* C'est un homme ardent, fougueux; il est dans la première vigueur de l'âge. || *Le sang lui monte à la tête.* Il est près de se fâcher, de se mettre en colère. || *Cela rafraîchit le sang, calme le sang, met du baume dans le sang.* Cela est agréable, cela fait plaisir. Se dit de ce qui arrive d'agréable. || *Glacer le sang.* Causer de l'effroi. Cela glace le sang. Spectacle qui glace le sang dans les veines. Lecture qui allume le sang. De pareilles choses font bouillir le sang. Cet Assuérus, dont la seule présence glaçait le *sang* dans les veines des suppliants. (Mass.) || *Avoir du sang dans les veines, sous les ongles, au bout des ongles.* Etre sensible à l'injure, savoir la repousser avec vigueur.

— Se dit en parlant de meurtre, de carnage, de la mort et de tous les effets de la cruauté. De là les locutions suivantes : La tranquillité publique entretenue vaut mieux que ces victoires qui coûtent d'ordinaire tant de *sang* et de larmes. (Fléch.) Cette opulence cimentée du *sang* des peuples. (Mass.) La nature a blanchi le lait des mères, de peur que les enfants ne s'accoutumassent au *sang*. (Mab.) L'horreur du *sang* est un des caractères distinctifs d'une âme bien née. (Id.) Celui qui répand le *sang* et celui qui prive le mercenaire de sa récompense sont frères. (La Roche.) Le *sang* des sujets n'appartient pas au prince, mais à l'Etat. (Id.) || *Mettre quelqu'un en sang.* Le blesser, en sorte qu'il soit couvert de sang. || *Mettre un pays à feu et à sang.* Y commettre toutes sortes de dévastations et de cruautés. || *Jour de sang.* Jour où le sang a été versé. Dans un jour de sang.

— *Il y eut beaucoup de sang répandu dans cette journée, dans cette bataille.* Il y eut beaucoup de monde de tué. || *Faire couler le sang.* Etre cause d'une guerre ou d'une rixe sanglante. || On dit de même, *le sang a coulé, a été répandu.* Il y a eu des personnes blessées dans cet engagement, dans cette rixe. || Dans un sens analogue et par exagération, *Inonder de sang une ville, une province, un pays.* || *Homme de sang.* Homme sanguinaire. || *Verser, répandre le sang, tremper ses mains dans le sang.* Donner la mort à un homme, à des hommes. Si Alexandre eût eu une probité commune, il n'eût pas répandu tant de *sang* humain pour faire parler de lui. (Esp.) Ce ne fut pas en répandant le *sang* de ses ennemis que l'Eglise multiplia ses disciples; le *sang* de ses martyrs tout seul fut la semence de ses fidèles. (Mass.) || *Se couvrir du sang de quelqu'un.* Le tuer, le massacrer.

> Après s'être couvert de leur *sang* et du mien
> Tu te verras forcé de répandre le tien. (RAC.)

> Et le sujet des rois, le sceptre des tyrans,
> De leur *sang* répandu confondit les torrents. (DELILLE.)

— *Se baigner dans le sang.* Faire mourir beaucoup de monde par cruauté. Il se baigne dans le sang de ses sujets. || On dit dans le même sens : *Il aime le sang, il est altéré de sang, il se plaît dans le sang, il se repaît de sang.*

> Tigre altéré de *sang*, Décie impitoyable,
> Ce dieu t'a trop longtemps abandonné la terre. (CORNEILLE.)

— Se dit de même des animaux, mais dans un sens moins figuré. Comme le tigre, la panthère est toujours altérée de sang. (L. Ariosto.)

— *Avoir horreur du sang.* Avoir horreur de tuer, détester le meurtre.

— *Le sang de cet homme crie vengeance, demande vengeance.* Il faut que le meurtre de cet homme soit vengé. Le sang répandu crie vengeance contre leur tête. (Boss.)

— *Se battre au premier sang.* Se battre en duel, avec l'intention de cesser le combat aussitôt que l'un des adversaires aura été blessé.

— Se prend quelquefois pour la vie qu'il entretient par le sang. De là ces locutions : *Répandre, sacrifier son sang pour.* Mourir pour. Sacrifier sa vie et son *sang* pour sa patrie. (Fléch.) Si vous mesurez vos sacrifices à ses désirs, voilà, Seigneur, ce [illegible] le peuple qu'il a tant de fois [illegible]. C'est ce *sang* qu'il a si généreusement répandu pour nous, et pour lui dire encore plus [illegible] que Jésus-Christ a versé pour lui [illegible] qui devaient répandre leur *sang* pour ses autels et la patrie, songeaient à la fuite et non pas à la défense. (Id.)

— *Exposer son sang.* Exposer sa vie. Il expose son *sang* dans une guerre, non-seulement heureuse, mais sainte. (Fléch.)

— Dans un sens analogue. Ces lauriers qu'on cueille avec peine et qu'on arrose souvent de son *sang*. (Fléch.)

— *Epargner le sang.* Epargner la vie des hommes.

— *Payer une chose de son sang.* Etre mis à mort pour l'avoir faite.

— *Laver une injure dans le sang.* Se venger de quelque insulte flétrissante en tuant ou en blessant celui de qui on l'a reçue. C'est céder à un préjugé cruel que se laver ses affronts dans le sang.

— *Je donnerais de mon sang, je paierais de mon sang, je répandrais tout mon sang, jusqu'à la dernière goutte de mon sang, pour.* Se dit pour témoigner, exprimer la grande affection que l'on a pour quelqu'un, combien l'on tient, l'on est attaché à une chose. Donner le plus pur de son sang pour sauver ses parents. Sacrifier une pinte de son sang pour que cela n'arrive pas.

— *Je le signerais de mon sang.* Se dit quelquefois pour assurer la vérité d'une chose.

— Fig. et fam. *Suer sang et eau.* Faire de grands efforts, se donner beaucoup de peine, souffrir beaucoup. J'ai sué sang et eau pour venir à bout de cette affaire. Je suais sang et eau de voir l'embarras où il était. Ce précepteur avait tant de peine à parler qu'il me faisait suer sang et eau.

> Mais ce maître cruel, excédant tout pouvoir,
> Nous fait suer le sang sous un pesant pouvoir. (...)

— *Fouetter, pincer, mordre jusqu'au sang.* Jusqu'à entamer la chair et en faire sortir du sang.

— Par métaphore. Ce qui est le plus nécessaire à la vie de l'homme. De là ces phrases : *Sucer le sang du peuple, s'engraisser du sang du peuple.* Faire des concussions, piller le peuple.

— Se dit souvent en termes de théologie, en parlant du sang de Jésus-Christ. Jésus Christ nous a rachetés de son sang. Jésus-Christ a versé son sang pour nous. Jésus-Christ nous donne les symboles de son corps et de son sang dans l'Eucharistie. On croit conserver dans plusieurs endroits des gouttes de sang de Jésus-Christ sous le nom de précieux sang. On voit Madame présenter son corps à cette [illegible] ou plutôt au *sang* de Jésus-Christ qu'on y a si abondamment [illegible] quer. (Boss.) Elle se souhaita mille fois d'être plongée au *sang* de l'Agneau. (Id.)

— En termes de l'Ecriture. La nature corrompue. Dans cette acception il est presque toujours joint au mot chair. Jésus-Christ a dit à saint Pierre : Ce n'est pas la chair et le sang qui vous l'ont révélé. Les lois de la chair et du *sang* ne sont pas si fortes que [illegible] d'une mort presque inévitable. (Fléch.) Aveugle sagesse des hommes qui, sur les vues que donnent la chair et le sang, entreprennent d'interpréter les ordres des œuvres de Dieu. (Id.) Il vit ce que prescrivent les lois, ce que la chair et le *sang* inspirent. (Id.)

> Si la chair et le sang se [illegible]
> Ont trop de part aux [illegible] (RACINE.)

— *Baptême de sang.* V. BAPTÊME.

— A Sainte-Hélène, [illegible] dans quelques coutumes. Avoir le sang et le larron, [illegible] avoir le sang et le larron, c'est avoir connaissance des méfaits de ce délit [illegible] *sang* commis et le larron pris [illegible] peut être pendu et étranglé. (Cout. de St-Omer.)

— Race, extraction, famille. Etre d'un sang noble, d'un sang vil, d'un sang abject. Etre d'un sang illustre, d'un sang royal. C'est un grand avantage qu'il ait plu à notre Sauveur de naître d'une race illustre par sa glorieuse union [illegible] royal et sacerdotal. (Boss.) Il recevait avec ce beau *sang* des princes [illegible] et le [illegible] (Fléch.) La pureté du *sang* ne se [illegible] à la progéniture [illegible] Le *sang* dont vous êtes issu, quoique plus illustre aux yeux des [illegible] la même source [illegible] *sang* allemand et du *sang* français, le peuple [illegible] de toutes parts se trouble entre [illegible] (Chateaub.)

> Fasse que l'on pour père,
> [illegible]
> Remontait à Saturne, aïeul de ses dieux (DELILLE.)

> A [illegible] son origine.
> [illegible]
> [illegible] place,
> Qu'importe que le hasard un *sang* vil soit versé! (RACINE.)

> [illegible]
> [illegible] (ID.)

— Dans un sens moins étendu, en parlant [illegible] Le sang des Césars. Le sang des [illegible] anciens dieux. [illegible] vrai unir. Les [illegible] la plus noble partie de son *sang*. (Boss.)

> [illegible]
> Qu'à [illegible] (RAC.)

> [illegible]
> Répandent le sang [illegible] (ID.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (DELILLE.)

— Dans un sens moins étendu. Les enfants par rapport à leur père. Si vous êtes vrai, nous le [illegible] *sang*. (M...) Je reconnais [illegible] (Corn.) [illegible] (Rac.) [illegible] contre leur propre *sang*. (Boil.)

— En France. *Princes du sang.* Princes de la maison royale.

— *Droit du sang.* Droit que la naissance donne. Il parvint à la couronne par le droit du sang.

— *La force du sang, la voix du sang.* Les sentiments secrets qu'on prétend que la naissance donne que parfois pour [illegible] même [illegible] pas.

— [illegible] *avec le sang dans les veines,* ne se transmet [illegible] *avec le sang.* Les enfants [illegible] pas toujours les bonnes qualités de leurs pères. L'amour de la gloire qui coule en eux avec le *sang* [illegible] (Mass.) Ces inclinations fortunées qui se communiquent avec le *sang.* (Id.)

— *Liens du sang.* Union, affection qui doit exister entre personnes du même sang. Il se dit particulièrement des pères par rapport à leurs enfants et des enfants par rapport aux pères. Les liens du sang et de la [illegible] (Fléch.) Dans [illegible] se révolte [illegible] la nature? [illegible] retenir. (Id.)

> [illegible]
> [illegible] (RACINE.)

— [illegible] *sang de la vigne,* [illegible] le jus du [illegible] la vigne (...) [illegible] vierg.

Une ardente couleur
Et le *sang* de la mûre avait peint son visage.
(Denne-Baron.)

— *Sang* rime avec les terminaisons en *ang*, *anc*, *ank*.

Contre sa proie absente il excite sa rage,
Croit déjà la tenir, croit déchirer son flanc,
Se repaître de meurtre et s'abreuver de *sang*. (Del.)

— Mais il ne peut pas s'unir aux mots terminés en *and*, *ant*. Cependant on en trouve d'assez fréquents exemples dans nos poètes.

Son poil est gris encor, son œil rouge de *sang*,
Tout en lui des forêts signale le brigand. (Desaint.)

Et couché tout entier sur son cœur palpitant.
Mord, déchire, dévore et se gorge de *sang*. (Del.)

— Prov. *Bon sang ne peut mentir*. Les personnes nées d'honnêtes parents ne dégénèrent point. Il se dit aussi pour exprimer que l'affection naturelle entre personnes de même sang ne manque pas de se découvrir, de se déclarer dans l'occasion.

— Il se dit quelquefois par ironie en parlant d'une fille qui est coquette comme sa mère l'a été ou l'est encore.

— *Cela est dans le sang*. Cela tient de famille. Se dit quand une personne a quelque bonne ou mauvaise qualité, qu'elle tient de famille. || Se dit aussi d'une bonne ou mauvaise qualité qui vient du tempérament.

— *C'est un beau sang*. Se dit d'une famille composée de personnes belles et bien faites.

— *Le sang est beau dans ce pays*. Les habitants en sont généralement beaux et bien faits.

— Race, en parlant des chevaux. Cheval de sang arabe. Un cheval pur sang.

— Pathol. *Coup de sang*. Épanchement de sang dans le cerveau.

— Hist. nat. *Animaux à sang blanc*. Les mollusques et autres animaux dont le sang est blanc, par opposition aux *animaux à sang rouge*, les quadrupèdes, les oiseaux, les reptiles et les poissons.

— *Transfusion du sang*. Action de remplacer le sang d'un individu par celui d'un autre. L'idée de la transfusion du sang eut cours au XVIIIe siècle, mais cette opération n'eut aucun succès médical ou causa des accidents très-graves. La transfusion du sang sur l'homme fut défendue par une décision de la cour de Rome et par un arrêt du parlement de Paris.

— Hist. *Tribunal de sang*. Tribunal établi en 1567, dans les Pays-Bas, par le duc d'Albe, pour la condamnation ou justification de ceux qui étaient soupçonnés de s'opposer aux volontés du roi d'Espagne Philippe II. Ce conseil était composé de douze personnes. || *Faire preuve de pureté de sang*. En Espagne, Prouver qu'il n'y a jamais eu dans sa famille ni Juifs, ni Maures, ni hérétiques, qu'on n'a personne parmi ses ancêtres qui ait été condamné par l'inquisition. Tous les officiers des ordres militaires sont obligés de faire preuve de pureté de sang.

— *Sang de Jésus-Christ*. Ordre militaire institué à Mantoue en 1608, par Vincent IV de Gonzague, en l'honneur des gouttes de sang de Jésus-Christ que l'on conserve à la cathédrale de Milan.

— Bot. *Sang des marais*. Syn. vulgaire de l'agaric scarlatin.

— Philos. herm. *Le sang des philosophes*. Esprit minéral que l'on suppose être dans les métaux et principalement dans le soleil et la lune. || *Sang de la salamandre des chimistes*. Rougeur qui est dans le récipient lorsqu'on distille l'esprit de sel de nitre. | *Sang de dragon des chimistes*. Teinture de l'antimoine. || *Sang de mercure*. Teinture de mercure.

SANGA. s. m. Bot. Arbre d'Amboise. Le sanga fournit du vernis aux Chinois; ses émanations sont vénéneuses.

SANGALLO (Julien). Architecte florentin, mort en 1517, bâtit dans sa patrie plusieurs beaux édifices, et entre autres, le palais appelé impérial. On lui doit la coupole de Notre-Dame-de-Lorette. || ANTONIO SANGALLO, autre architecte célèbre, né à Florence, fut d'abord menuisier, devint disciple de Bramante, et fut, après sa mort, architecte de Saint-Pierre et chargé de la fortification de plusieurs places. On lui doit la forteresse de Civita-Vecchia et le château Saint-Ange.

SANGARIDE. Myth. Nymphe, fille du fleuve Sangarius, fut aimée d'Atys et lui fit oublier ses engagements avec Cybèle, ce qui causa la mort de son amant.

SANGARIUS. Géogr. Fleuve de l'Asie-Mineure, prenait sa source sur les frontières de la Galatie et de la Phrygie au pied du mont Dindyme, et se jetait dans le Pont-Euxin auprès de la ville de Sangaris, en Bithynie.

— Myth. Dieu du fleuve Sangarius, père de la nymphe Sangaride.

SANG-DRAGON s. m. Bot. Substance solide, d'un rouge-brun, composée de tannin et de résine, astringente et fournie par le dragonnier. Cette substance exsude spontanément par les fissures naturelles du stipe ou par les incisions pratiquées en lui en juin. On l'obtient en lames lisses, dures, sèches, allongées. || Espèce de patience dont les feuilles rendent un suc rouge comme du sang.

SANG-GRIS. s. m. Sorte de boisson très-forte en usage aux îles françaises de l'Amérique. Le sang-gris se fait avec du vin de Madère, du sucre, du jus de citron, un peu de cannelle et de girofle, beaucoup de muscade et une croûte de pain rôtie. Quand tous les ingrédients ont eu le temps de macérer ensemble, on passe la liqueur par un linge fin. Le sang-gris est rafraîchissant et surtout fort agréable à boire.

SANGIAC. s. m. V. SANDJAK.

SANGIACAT. s. m. V. SANDJAKAT.

SANGLADE. s. f. (rad. *sangle*). Grand coup de sangle, de fouet. Il a reçu une sanglade sur la figure.

SANGLANT. part. prés. du v. Sangler. Qui sangle. Il est invariable. Des cavaliers sanglant leurs chevaux.

SANGLANT, ANTE. adj. (rad. *sang*). Taché, souillé de sang. Corps pâle et sanglant. Mouchoir sanglant. Un vêtement sanglant. Présenter une épée toute sanglante. Avoir encore les mains sanglantes d'un meurtre qu'on a commis. On apporta à Jacob la robe de son fils toute sanglante. La robe sanglante de César excita le peuple à la révolte. Des drapeaux déchirés et *sanglants*. Les capitaines doivent avoir le cœur doux et charitable, lors même que leurs mains sont *sanglantes*. (Fléch.) Les amiraux d'Égypte, encore *sanglants* du meurtre de leur général, entrent dans la tente de saint Louis. (Id.) Les cieux se sont ouverts : du haut de son trône éternel, le Fils de Dieu, chef et modèle des martyrs, abaisse ses regards sur cette armoire *sanglante*. (L'abbé Legris Duval.)

Et sur ces corps *sanglants* qu'à loisir il compare,
Faire de leurs ressorts une étude barbare.
(Delille.)

— Où il y a beaucoup de sang répandu. Défaite sanglante. Bataille sanglante. Combat sanglant. Guerre sanglante. Rencontre sanglante. Jeux sanglants. Lutte sanglante. De longues et sanglantes guerres. Le comte de Montfort fut fait prisonnier dans cette guerre *sanglante*, et laissa à sa femme le commandement de ses troupes et le soin de le venger. (Anquet.) Jamais bataille n'a été si *sanglante* ni si meurtrière. (Id.) L'honneur de l'enlever engagea une action aussi vive, aussi *sanglante* que la première. (Barthél.) Empsael se distingua bientôt dans une guerre *sanglante* contre les Espagnols. (B. de St-P.) Les victoires traînent toujours après elles autant de calamités pour un État, que les plus *sanglantes* défaites. (Mass.)

De sa lutte *sanglante* il sort victorieux,
Et l'échafaud n'était qu'un degré vers les cieux.
(Delille.)

— Qui verse beaucoup de sang, meurtrier.

Oui, je la confondrai cette armée insolente,
Qui réveille en mon cœur une valeur *sanglante*.
(Lancor.)

Ton fleuve suit partout sur ces rives tremblantes,
Du trône et des autels les ruines *sanglantes*.
(A. Michaud.)

— Qui saigne abondamment. N'attachez point à l'hameçon un ver qui, cruellement percé, se replie et se tourmente dans les convulsions de l'agonie, vous éprouveriez un sentiment d'horreur et de dégoût en le retrouvant dans la gorge *sanglante* du poisson malheureux qui l'aurait avalé. (J.-P.-J. Deleuze.)

— Qui doit faire verser du sang. Ordres sanglants. Menaces sanglantes. Projets sanglants. Le peuple appelle avec fureur cette résolution *sanglante*, mais il ne la jugera qu'après l'événement. (Mme de Staël.) De vos ordres *sanglants* vous savez la rigueur. (Rac.)

J'ai découvert au roi les *sanglantes* pratiques
Que formaient contre lui deux ingrats domestiques.
(Racine.)

— Qui concerne le sang, le meurtre, le carnage.

Vous voyez de quel œil et comme indifférente,
J'ai reçu de ma mort la nouvelle *sanglante*.
(Racine.)

— *Non sanglant*. Où il n'y a pas effusion de sang. Sacrifice non sanglant. Victime non sanglante. Le sacrifice de la messe est un sacrifice non sanglant. Je ne viens pas vous donner des idées de carnage devant ces autels, où l'on n'offre plus le sang des taureaux en sacrifice au Dieu des armées, mais au Dieu de paix une victime non *sanglante*. (Mass.) || On dit d'un sacrifice ou la victime est immolée avec effusion de sang, *sacrifice sanglant*. Dans cette solennité, Dieu rappelle un sacrifice *sanglant* sous les espèces les plus paisibles. (Chateaub.)

— *Mort sanglante*. Mort violente avec effusion de sang.

— *Viande sanglante, encore toute sanglante*. Viande rôtie qui est peu cuite. On dit mieux *saignante*. (Ce lièvre est tout *sanglant*, se moque-t-on de nous? (Sénécé.)

— Fig. Outrageux, offensant. Affront sanglant. Injure sanglante. Satire sanglante. Une offense sanglante. Adresser à quelqu'un une injure sanglante. Publier une sanglante satire. Faire un reproche sanglant. Un sanglant outrage. Une raillerie sanglante. Un mot sanglant.

— *La plaie est encore toute sanglante*. L'injure, la douleur, l'affliction est encore toute récente. On ne peut rapprocher ces deux hommes, la plaie est encore toute sanglante.

SANGLARGAN. s. m. Pharm. Drogue médicinale propre à arrêter le sang. Il est probable que ce n'est autre que le sang-dragon, comme le mot semble l'indiquer.

SANGLE. s. f. (du lat. *cingula*, petite ceinture). Bande large et plate, ordinairement de cuir ou de tissu de chanvre, qui sert à ceindre, à serrer et à divers autres usages. Sangle de cuir. Sangle bien tissue. Sangle dont on se serre le corps pour courir plus commodément. Serrer une sangle. Sangles pour garnir un lit, un fauteuil. Sangles d'un châssis. Lit de sangle. Sangle qui s'est lâchée, qui s'est rompue.

— *Sangle de la selle*. Sangle qui passe sous le ventre du cheval et qui est fixée à la selle des deux côtés, de manière à la maintenir.

— Particulièrement, Bande de cuir dont les porteurs, et surtout les porteurs d'eau et les porteurs de chaises, se servent pour porter.

— Ceinturon, ou petit baudrier de cuir qu'on attachait autour de son corps sur les hanches pour porter une épée. On faisait des sangles de simple cuir, d'autres en broderie.

— Pêche. Corde garnie d'empiles et d'hameçons, avec laquelle les pêcheurs prennent les soles et autres poissons de ce genre. || Tissu de cordes à travers lequel on passe les épaules pour tirer plus commodément les filets à terre.

— Mar. Entrelacement de bitord, qu'on met en différents endroits d'un vaisseau, comme sur les cercles des hunes, sur les premiers des grands haubans et ailleurs. Ces sangles empêchent que ces manœuvres ne se coupent.

SANGLÉ, ÉE. part. pass. du v. Sangler. S'empl. adjectiv. Cheval sanglé. Ane sanglé. Chaises sanglées. Lit sanglé.

— Blas. Qui a par le milieu du corps une espèce de ceinture d'une autre émail. Cheval sanglé. Sanglier sanglé.

— Prov. et fig. *Il a été bien sanglé*. Il a perdu son procès avec dépens, il a été débouté de toutes ses démarches.

SANGLER. v. a. 1re conj. (rad. *sangle*). Ceindre, serrer avec une sangle. Sangler un cheval. Sangler un âne.

— Mettre des sangles à. Sangler des chaises. Sangler un lit.

— Fam. et par extens. Serrer le corsage, le corset d'une femme. Sangler une femme.

— *Sangler un coup de poing, un soufflet, un coup de fouet, sangler des coups de canne, des coups de plat d'épée*, etc. Appliquer, donner avec force un coup de poing, un soufflet, etc.

— Fouetter, sangler un enfant de la bonne manière. On l'a sanglé comme il fallait.

— Fig. et fam. *Sangler quelqu'un*. Lui faire essuyer quelque mauvais traitement, ou quelque perte considérable.

— *Sangler le fromage*. Le serrer bien fort tout autour, avec une sangle de peau, ou avec une légère écorce de sapin, pour en conserver la forme pendant qu'on lui donne le sel.

— SE SANGLER. v. pron. Se mettre une ceinture et la serrer assez fortement. Se sangler pour courir plus à son aise. Fam.

— Être sanglé. Le cheval ne saurait se sangler davantage.

SANGLIER. s. m. (du lat. *singularis*, seul; parce que cet animal marche ordinairement seul; les chasseurs l'appellent aussi quelquefois *solitaire*). Type sauvage de notre cochon domestique. La tête du sanglier est plus allongée que celle du cochon, le chanfrein est plus arqué, les oreilles plus courtes et moins pointues, les défenses plus longues; les soies plus grosses, dures, et mêlées, sur diverses parties du corps, d'une espèce de laine tantôt noirâtre cendrée, tantôt jaunâtre. La queue est droite et courte. Le sanglier est d'un naturel farouche, quoique cependant d'une grande hardiesse dans le danger. Il est surtout terrible à l'âge de trois à quatre ans; alors ses défenses ont atteint leur plus grand développement et sont devenues tranchantes. C'est ordinairement dans les forêts que le sanglier passe ses journées; il choisit pour sa bauge les endroits les plus sombres et les plus humides. Il reste couché là pendant le jour, et ne sort que le soir pour aller chercher sa nourriture. Les sangliers se nourrissent de fruits sauvages, de racines et de graines, et dévorent de jeunes lapins, des levrauts et des perdrix, lorsqu'ils sont pressés par la faim. Comme les cochons, ils fouillent le sol, mais en droite ligne et profondément. Dans le temps du rut, les mâles se livrent entre eux des combats terribles qui finissent quelquefois par la mort du plus faible. La femelle met bas, au mois de mars, de trois à neuf petits, qu'elle allaite jusqu'à trois mois. Le sanglier s'apprivoise facilement; il reconnaît celui qui le soigne, il lui obéit; il se prête à des exercices. Les chasseurs donnent différents noms au sanglier, suivant son âge. Jusqu'à six mois on le nomme *marcassin*; à cet âge il prend le nom de *bête rousse*, et à un an on lui donne celui de *bête de compagnie*; à deux ans on l'appelle *ragot*; à trois, *sanglier à son tiers an*; à quatre, *quartenier*; plus tard, *vieux sanglier*, *solitaire*, *vieil ermite*, *porc entier*. Sanglier énorme, farouche, féroce, avide, glouton, furieux, ardent, impétueux, horrible, menaçant, hérissé. Grand sanglier. Vieux sanglier. Hure de sanglier. Défenses de sanglier. Bauge d'un sanglier. Chasse au sanglier. Toiles pour le sanglier. Lévriers pour le sanglier. Pâté de sanglier. Sanglier mariné. Soies de sanglier.

Le *sanglier* à l'énorme encolure,
Grinçant des dents et secouant sa hure.
(Baour-Lormian.)

— Art culin. Chair de cet animal préparée pour la nourriture de l'homme. Manger du sanglier. Un morceau de sanglier. Jambon de sanglier. Hure de sanglier. Côtelettes de sanglier. Filet de sanglier. Quartier de sanglier à la royale. Sanglier à la daube. Du sanglier à la mode. Les jambons, les quartiers de devant, la hure et les filets du *sanglier*, sont les morceaux les plus honorables de cette bête noire. (Brill.-Savar.)

— Les poètes font aujourd'hui ce mot de trois syllabes; autrefois ils ne le faisaient que de deux; mais il est trop rude à l'oreille, comme on le voit par ce vers :

Le sauvage *sanglier*, par sa dent meurtrière. (Racan.)

Et dans celui-ci :

Le *sanglier* écumeux que le chasseur attend
Contre le tronc d'un arbre éprouve ainsi sa dent
(Le P. Lemoyne.)

— Myth. *Le sanglier de Calydon*. Sanglier qui ravageait les environs de Calydon, ville d'Étolie. Méléagre, vainqueur de cet énorme sanglier, auquel Atalante, fille de Jasius, avait porté le premier coup, conçut pour cette princesse une vive passion, et vint déposer à ses pieds la hure et la peau du monstre qu'il venait d'abattre.

— Prov. *Au cerf la bière, au sanglier le barbier*. Quiconque a été blessé par le cerf, meurt; mais le chirurgien guérit les blessures faites par le sanglier; c'est-à-dire les blessures que font les défenses du sanglier sont moins dangereuses que celles des andouillers du cerf.

— Ichthyol. Poisson de mer dont le museau a quelque ressemblance avec celui du cochon.

SANGLIÈRE. s. f. Femelle du sanglier. Ce mot est inusité; l'usage veut que l'on dise *laie*. Cependant Destouches s'en est servi :

Le fusil sur l'épaule, en carrosse, en litière,
Forcer chevreuil, cerf, daim, sanglier, *sanglière;*
Manger froid, boire chaud, dormir couché, debout;
Un garçon comme moi s'accommode de tout.

SANGLON. s. m. Mar. Pièces de bois triangulaires qui se posent par l'une de leurs extrémités sur la troisième partie de la quille d'un vaisseau vers l'arrière, au lieu de varangues.

SANGLOT. s. m. (dimin. de *sangle*). Petite courroie qu'on attache à la selle d'un cheval pour y attacher les sangles.

SANGLOT. s. m. (pr. *çan-glo*, du lat. *singultus*, même sens). Contraction et relâchement spasmodiques, brusques et instantanés, du diaphragme et des autres muscles de la poitrine produits par une peine vive, et dans lesquels l'expiration est entrecoupée, c'est-à-dire partagée en périodes distinctes. Il ne se dit guère qu'au pluriel. Sanglots déchirants. Sanglots entrecoupés. Pousser des sanglots. Être interrompu par les sanglots. Étouffer ses sanglots. Les sanglots de ce malheureux étouffaient sa voix. Lorsque dans la tristesse, qui est la douleur de l'âme, il se fait plusieurs inspirations réitérées par une espèce de secousse involontaire, et que chaque inspiration fait un bruit plus fort que celui du soupir, c'est ce qu'on appelle *sanglots*. (Buff.) Les *sanglots* se succèdent plus rapidement que les soupirs. (Id.) Que pouviez-vous faire, que de lui percer le cœur par vos *sanglots*? (Boss.) Au milieu des *sanglots* de ses anciens et fidèles serviteurs, Louis trouva dans la foi une paix, une fermeté d'âme que le monde n'a pas encore donnée. (Mass.)

Je demeurai sans voix, et n'en repris l'usage
Que par mille *sanglots* qui se firent passage.
(Racine.)

— Syn. comp. SANGLOT, SOUPIR. Le *sanglot* diffère du *soupir*, avec lequel il est souvent entremêlé dans la douleur, en ce que le soupir n'est qu'une grande inspiration suivi d'une expiration assez prompte, et en ce qu'il se fait lentement et volontairement, comme pour rétablir une proportion entre la circulation et la respiration, ou pour se débarrasser d'un poids incommode qui oppresse la poitrine. Les *sanglots* se succèdent avec plus de rapidité que les *soupirs*. On n'observe souvent qu'un seul *soupir* et jamais un seul *sanglot*.

SANGLOTER. v. n. 1re conj. Pousser des sanglots, gémir d'une voix entrecoupée. C'est de l'action de pleurer que très-souvent celle de sangloter diffère le moins, ou plutôt les spasmes des sanglots ne sont autres que ceux qui accompagnent si souvent les pleurs. Entendre quelqu'un sangloter à tout moment. Sangloter à fendre l'âme. Cette mère ne peut s'empêcher de sangloter au souvenir de son fils. Regardez cet enfant à qui l'on retire son joujou, il verse aussitôt des larmes, sa poitrine s'agite comme de mouvements convulsifs, en un mot il *sanglote*. (Villermé.)

SANGRADO. Nom d'un personnage du Gil Blas de Le Sage. C'est un ignorant médecin qui a pour système de saigner et de faire boire de l'eau dans toute maladie.

— Est devenu proverbial pour exprimer Un médecin ignorant. C'est un Sangrado. Ce n'est qu'un Sangrado. Confier sa vie à un Sangrado.

SANGSUE. s. f. (pr. *çan-çue*; du lat. *sanguisuga*). Annel. Annélide suceur dont chaque extrémité du corps est munie d'une cavité dilatable et préhensile qui agit à la manière d'une ventouse, et qui permet à l'animal d'adhérer fortement aux objets sur lesquels il applique cet organe. La bouche est placée au fond de la ventouse antérieure et l'anus à la base de la ventouse postérieure. Un certain nombre de petites taches qu'on observe sur l'extrémité antérieure de la face dorsale du corps paraissent être des yeux rudimentaires. Il y a plusieurs espèces de sangsues, mais une seule et la plus intéressante est employée en thérapeutique, c'est la sangsue médicinale. Cette sangsue est allongée, contractile; son dos est convexe, noirâtre, rayé de jaune, son ventre est plat, jaunâtre, tacheté de noir, sa ventouse

buccale est ovale, oblique, armée d'une triple mâchoire fortement dentelée et formant une sorte de trèfle. Elle se nourrit du sang des animaux qu'elle suce après avoir fait une incision triangulaire à le.r peau. On se sert des sangsues en médecine pour extraire le sang des vaisseaux capillaires sous-cutanés. On mouille la partie du corps sur laquelle on veut les faire prendre avec du lait ou de l'eau sucrée; lorsqu'on veut, au contraire, leur faire lâcher prise, on les touche avec un peu de sel. Sangsue noirâtre. Grosse sangsue. Petite sangsue. Appliquer, mettre des sangsues. Abuser de l'emploi des sangsues. Acheter, nourrir, vendre des sangsues. Faire dégorger une sangsue. Une *sangsue* vigoureuse tire environ, terme moyen, une demi-once de sang, lorsqu'elle se remplit bien. (Nyst.) S'il arrivait qu'une *sangsue* s'introduisît dans la bouche et pénétrât dans le pharynx, il faudrait faire boire abondamment de l'eau salée, du vin ou de l'eau vinaigrée. (Id.) Si des *sangsues* venaient à s'engager dans le rectum et le vagin, il faudrait employer l'eau salée en lavements et en injections. (Id.)

— Phys. *Sangsue artificielle*. Petit instrument par lequel on a essayé de remplacer les sangsues.

— Fig. Exacteur avide, injuste. Sangsues du peuple. Les agents des gouvernements despotiques sont ordinairement de vraies sangsues.

— Celui qui dans sa profession exige une plus forte rétribution que celle qui lui appartient légitimement. Cet homme-là est une vraie sangsue.

SANGUIFICATIF, IVE. adj. Physiol. Qui produit ou forme le sang.

SANGUIFICATION. s. f. (pr. *çan-gu-i-fi-ka-ci-on*; ét. lat., *sanguis*, sang; *facere*, faire). Changement de la nourriture ou du chyle en sang. Les médecins sont en doute sur le fait de la sanguification.

SANGUIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Sanguifier. S'empl. adjectiv. Chyle sanguifié. Substances sanguifiées.

SANGUIFIER. v. a. 1re conj. (pr. *çan-gu-i-fi-é*; ét., V. SANGUIFICATION). Former le sang, convertir en sang. Les organes qui sanguifient les substances.

— SE SANGUIFIER. v. pron. Se changer en sang. Le chyle se sanguifie.

SANGUIFIQUE. adj. des 2 g. (pr. *çan-gu-i-fi-ke*). Physiol. Qui se convertit en sang. Substances sanguifiques.

— Qui élabore le sang. Opération sanguifique. Le mode sanguifique.

SANGUIN, INE. adj. (pr. *çan-gain*; du lat. *sanguis*, sang). Où le sang domine. Tempérament sanguin.

— *Tempérament sanguin*. Chez les anciens, Tempérament dans lequel prédomine l'appareil circulatoire ou vasculaire. ‖ Chez les modernes, Ensemble des caractères physiques et moraux, et des dispositions organiques qui coïncident avec la prédominance du cœur, des vaisseaux sanguins et des fluides qu'ils contiennent. Le tempérament sanguin offre plusieurs variétés que l'on désigne par les noms de tempérament sanguin lymphatique, tempérament sanguin nerveux, tempérament sanguin musculaire, tempérament sanguin bilieux, tempérament sanguin mélancolique, tempérament sanguin génital.

— Qui est d'un tempérament où le sang prédomine. Les gens sanguins sont braves et de belle humeur.

— En ce sens, il se prend substantivement. Les sanguins sont généralement joyeux. Les sanguins ne se rencontrent point dans les climats très-chauds ou très-froids.

— De couleur de sang. Couleur sanguine. Les bons melons sont d'une couleur sanguine et pourprée.

— *Jaspe sanguin*. Marqueté de rouge.

SANGUINAIRE. adj. des 2 g. (pr. *çan-ghi-ne-re*; du lat. *sanguinarius*, sanguinaire). Qui se plaît à répandre le sang, cruel, inhumain. Être cruel et sanguinaire. Un tyran sanguinaire. Un animal sanguinaire. Une femme sanguinaire. Un seul tigre échappé de la forêt suffit pour alarmer tout un peuple; que serait-ce si ces animaux *sanguinaires* arrivaient en troupes? (Buff.)

— En parlant des choses morales, Qui porte à la cruauté. Il est d'une humeur sanguinaire. Les barbares et les sauvages sont d'une humeur sanguinaire.

— Qui dénote de la cruauté, qui respire la cruauté. Avoir un air sanguinaire. Un aspect sanguinaire. Un tel prince se fit haïr par ces actions *sanguinaires*. (Boss.)

— Qui prêche le meurtre. Doctrine sanguinaire. Il exalta, par ses dogmes *sanguinaires*, la férocité naturelle de ses peuples. (Rayn.)

— Où il y a beaucoup de sang de versé. Lutte sanguinaire. Exploits sanguinaires. Au sortir d'un exercice tumultueux et *sanguinaire* (de la chasse), le prêtre est-il en état de s'aller recueillir au pied des autels? (Mass.) Le succès aigrit leurs persécuteurs et les porta aux extrémités les plus *sanguinaires*. (Rayn.)

— Qui tend à faire verser du sang. Révoquer d'un méchant les ordres *sanguinaires*. (Rac.) (Il) découvrit de Thalès le complot *sanguinaire*. (Id.) Perfides, contentez votre soif *sanguinaire*. (Id.)

SANGUINAIRE. s. f. (du lat. *sanguis*, sang). Bot. Genre de la famille des papavéracées, ainsi nommé de la couleur du suc âcre et narcotique qu'elle fournit. La sanguinaire est une plante d'un aspect agréable, originaire du Nord de l'Amérique septentrionale. Elle est cultivée dans nos jardins sous le nom de beauharnaise et de grande célandine. De sa racine épaisse, traçante, cylindrique, sort une feuille unique, radicale, presque ronde, d'un vert noirâtre au-dessus et d'un blanc bleuâtre au-dessous. Sa fleur est blanche, assez grande. La sanguinaire est employée en médecine comme émétique. On se sert de son suc pour teindre la soie et la mousseline couleur orange, couleur qui devient plus brillante avec la dissolution d'étain.

SANGUINAIRES. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères qui correspond aux carnassiers carnivores.

SANGUINARINE. s. f. (du lat. *sanguis*, sang). Base salifiable organique qui existe dans la racine de la sanguinaire du Canada.

SANGUINARIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui a pour base la sanguinaire. Sel sanguinarique.

SANGUINE. s. f. (pr. *çan-ghi-ne*). Minér. Hématite en masse solide et compacte, souvent composée d'un assemblage de rayons divergents étroitement unis ensemble. La sanguine sert à faire des crayons et des brunissoirs.

— Sorte de pierre précieuse couleur de sang.

SANGUINELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du cornouiller sanguin.

SANGUINICOLLE. adj. des 2 g. (pr. *çan-gu-i-ni-kolle*; ét. lat., *sanguis*, sang; *collum*, cou). Qui a le col ou le corselet rouge.

SANGUINIPÈDE. adj. des 2 g. (pr. *çan-gu-i-ni-pède*; ét. lat., *sanguis*, sang; *pes*, pied). Zool. Qui a les pattes couleur de sang.

SANGUINIROSTRE. adj. des 2 g. (pr. *çan-gu-i-ni-ros-tre*; ét. lat., *sanguis*, sang; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec rouge de sang.

SANGUINOLAIRE. s. f. (pr. *çan-gu-i-no-lè-re*; du lat. *sanguis*, sang). Moll. Genre de testacés de la famille des bivalves, contenant des espèces dont la coquille est transverse avec le bord supérieur arqué, les deux extrémités un peu bâillantes, et deux dents cardinales articulées et rapprochées sur chaque valve.

SANGUINOLENT, ENTE adj. (pr. *çan-ghi-no-lan*; du lat. *sanguinolentus*; rad. *sanguis*, sang). Médec. Mêlé d'une petite quantité de sang. Crachats sanguinolents. Glaires sanguinolentes. Déjections sanguinolentes. Liquide sanguinolent.

— Hist. nat. Qui est d'une teinte rouge de sang.

— Bot. *Croton sanguinolent*. Croton dont le tronc incisé laisse suinter une liqueur d'un rouge de sang.

SANGUISORBE. adj. des 2 g. (pr. *çan-gu-i-çor-be*; ét. lat., *sanguis*, sang; *sorbeo*, j'absorbe). Qui suce le sang, qui pompe le sang. Insecte sanguisorbe. Le cousin est un insecte sanguisorbe.

— S'empl. subst. Mais parmi les *sanguisorbes*, il n'y a point d'insectes construits avec un artifice plus étonnant que le cousin. (B. de St P.)

SANGUISORBE. s. f. (pr. *çan-gu-i-çor-be*; ét. lat., *sanguis*, sang; *sorbeo*, j'absorbe). Bot. Genre de plantes rosacées. Ce sont des plantes herbacées, d'une culture facile et excellentes fourragères. Sur six ou sept espèces du genre, deux au moins sont admissibles dans nos cultures; l'une, qui croît spontanément dans les pâturages de toute l'Europe, est la sanguisorbe commune, vulgairement connue sous le nom de pimprenelle d'Italie; l'autre, originaire du nord de l'Amérique, est la sanguisorbe du Canada.

SANGUISORBÉ, ÉE. adj. (pr. *çan-gu-i-çor-bé*). Bot. Qui ressemble à la sanguisorbe. ‖ SANGUISORBÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rosacées ayant pour type la sanguisorbe.

SANGUISUGE. adj. des 2 g. (pr. *çan-gu-i-çu-ge*; ét. lat., *sanguis*, sang; *sugere*, sucer). Zool. Qui suce le sang. ‖ SANGUISUGES. s. m. pl. Famille de l'ordre des hémiptères, comprenant ceux de ces insectes qui sucent les humeurs des animaux.

SANHÉDRIN. s. m. (ét. gr., σὺν, ensemble; ἕδριον, siége, chaise). Tribunal suprême des Juifs; fut d'abord présidé par le grand prêtre, puis par le patriarche. Ce tribunal était composé de soixante-dix membres qui s'assemblaient d'abord dans le temple, près du tabernacle, ensuite à Jemmia, résidence du patriarche; jugeait les affaires importantes de la nation, avait la plus grande autorité, et s'étendait même sur le roi dans certains cas. Depuis la domination romaine, il jugea les affaires civiles et religieuses, et s'occupa de régler le calendrier. A la fin il devint une école savante qui fut formée au XVIIIe siècle.

— Se disait également des autres tribunaux établis dans la Palestine et qui dépendaient de celui de Jérusalem. Ces sanhédrins inférieurs étaient composés de vingt-trois personnes. Il y avait un sanhédrin dans chaque ville. Il fallait qu'il y eût au moins cent vingt habitants dans un lieu pour avoir droit de sanhédrin. On admettait dans les sanhédrins des sacrificateurs, des lévites et des Israélites de toutes tribus, pourvu qu'ils fussent de noble extraction.

SANICLE. s. f. (du lat. *sanicula*; rad. *sanare*, guérir). Bot. Genre de plantes ombellifères dont les trois seules espèces offrent des plantes vivaces, herbacées, aux feuilles palmées ou digitées, habitant les bois et les lieux ombragés. Les fleurs qui décorent leurs petites touffes sont blanches, disposées en ombelles. La sanicle commune abonde dans les hautes futaies de la France et du reste de l'Europe. Les deux autres espèces se trouvent sur le continent américain.

> Il rapporte déjà, ...
> La *sanicle* fleurie et l'herbe du centaure.
> CASTEL.

— C'est par allusion aux qualités précieuses, comme plante médicinale, qu'on attribuait à la sanicle, qu'on a dit jadis de ces deux végétaux :

> Qui a la bugle et la *sanicle*
> Fait aux chirurgiens la nique

— *Sanicle femelle*. Nom vulgaire de l'astranse. ‖ *Sanicle de montagne*. La benoîte.

SANICULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la sanicle. ‖ SANICULÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères, ayant pour type la sanicle. ‖ Sing. Une saniculée.

SANIDIN. s. m. Minér. Feldspath à tissu plus vitreux que le feldspath ordinaire, et qui se trouve disséminé dans le porphyre argileux.

SANIE. s. f. (du lat. *sanies*, sang impur). Pathol. Matière ténue, sanguinolente, âcre et corrosive, qui découle de certains ulcères anciens et sordides et de quelques abcès, particulièrement de ceux qui présentent des cavités, des clapiers où le pus séjourne; c'est une fonte de pus mal élaboré et mêlé d'une certaine quantité de sang.

— Galien compare la sanie à du lait clair. Une sanie infecte sortait des plaies du malade. La sanie diffère du pus, qui est plus épais et plus blanc.

SANIEUX, EUSE. adj. Pathol. Chargé de sanie, qui est de la nature de la sanie. Ulcère sanieux. On lui a trouvé la vessie du fiel extrêmement pleine de bile épaissie et le poumon *sanieux* et purulent. (Gui Patin.) Il resta à la joue un trou fistuleux, par où il sortait tous les jours une matière *sanieuse*. (Id.)

SANIS. s. m. Antiq. gr. Genre de supplice chez les Grecs, qui consistait à laisser un malfaiteur attaché à un poteau plus ou moins de temps, selon la nature de son crime.

SANITAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la conservation de la santé. Lois, règlements sanitaires. Précautions, mesures sanitaires. Bulletin sanitaire. Police sanitaire. Commission, intendance sanitaire.

— *Cordon sanitaire*. Ligne de troupes placées de manière à empêcher toute communication avec une ville, avec un pays infecté de la peste ou de quelque autre maladie contagieuse.

SANKIRA. s. f. Bot. Plante du Japon qui, dit-on, est fameuse par les vertus de sa racine. Tige rampante, feuilles arrondies, fleurs jaunâtres. Ses fruits sont des baies sèches de la grosseur d'une cerise, qui contiennent cinq ou six graines lenticulaires.

SANNAZAR (Jacques). Poète latin et italien, né à Naples en 1458, était Éthiopien de naissance et avait pris le nom d'un savant Napolitain qui l'avait affranchi et adopté. Ses poésies se distinguent par l'élégance et la pureté du style; mais on lui a reproché d'avoir trop sacrifié à son goût pour les divinités païennes. Il mourut de chagrin d'avoir vu désoler par la guerre sa maison de campagne.

SANNE ou **SANNES.** s. m. Terme de trictrac qui signifie Deux six en dé.

> Et sur un vieux cornet ses malheureuses dents
> Vengeaient son noir chagrin d'un *sanne* à contre temps.
> *Poëme des N.*

SANOK. Géogr. Cercle de Gallicie, vers les monts Krapacks; 225,000 hab. Ch.-l. Sanok.

SAN PIETRO DI BASTELICA. Ainsi surnommé du lieu de sa naissance, fameux capitaine corse au service de la France; s'acquit une grande réputation sous les règnes de François Ier, Henri II et Charles IX, par son intrépidité et par ses guerres acharnées contre les Génois. Il mourut assassiné par trahison, en 1566.

SANS. prépos. (pr. *çan* devant une consonne, et *çanz* devant une voyelle ou un *h* muet; du lat. *sine*, dérivé du verbe *sinere*, laisser faire, permettre). Préposition exclusive, qui exprime la privation, la négation, la restriction, l'absence, la nullité, le néant. Être sans fortune, sans parents. Se trouver sans ressource. Homme sans esprit, sans intelligence, sans cœur, sans honneur, etc. Homme sans malice. Sans force ni vertu. Sans force et sans vertu. Lettre sans date, sans signature. Être doué d'une intelligence sans égale. Un génie sans pareil. L'homme *sans* caractère a une âme *sans* physionomie. (A. Libes.)

> Telle est la multitude, et *sans* frein et *sans* lois,
> Injuste *sans* pudeur, et *sans* remords ingrate,
> Elle hait qui la sert, et chérit qui la flatte.
> (LA HARPE.)

> Catilina l'emporte, et sa tranquille rage
> *Sans* crainte et *sans* danger médite le carnage.
> (VOLTAIRE.)

— Après *sans*, le substantif se met au singulier ou au pluriel, selon le sens. Il n'est point de plaisir *sans* honneur et *sans* vertu. Prévôt.) Ainsi donc *sans* témoins je ne puis lui parler. (Rac.) Je veux t'entretenir un moment *sans* témoin. (Id.) On préfère les agneaux blancs et *sans* taches aux agneaux noirs et tachés; la laine blanche se vendant mieux que la laine noire ou mêlée. (Buff.) Les hommes *sans* passions, *sans* vertus et *sans* vices, n'ont qu'un seul sentiment : la vanité mal déguisée. (Condorc.) On se fait des illusions pour jouir, *sans* vertus, du calme de la conscience. (St-Lamb.) Heureux les peuples chez lesquels on peut être bon *sans* effort et juste *sans* vertu! (J.-J. Rouss.)

> C'est toi qui le formas dès ses plus jeunes ans,
> Son mérite *sans* tache est un de tes présents.
> (BOILEAU.)

— Devant un infinitif. Passer la journée sans travailler. Dire quelque chose sans y penser. Marcher sans hésiter. Sans rire. Sans se mettre en colère. Cela va sans dire. Il me paraît plus aisé de vivre *sans* aimer que *sans* dîner et *sans* souper. (Brueys.) Combien qui louent *sans* estimer, qui décident *sans* connaître, qui contredisent *sans* avoir d'opinion, qui se divertissent *sans* s'amuser, qui parlent *sans* penser, et qui s'occupent *sans* rien faire. (***)

— Se met assez souvent au commencement des phrases. Sans argent, sans protecteur, que pouvais-je faire? Sans argent, point d'affaires. Sans cet obstacle, nous aurions réussi. Sans vous, sans votre recommandation, je n'aurais pas été placé. Sans mentir, c'est un plaisant personnage.

— Est quelquefois suivi de *que* et du subjonctif. Sans qu'on le voie. Sans qu'on l'entende. Marcher sans qu'on en reçoive l'ordre. Un juge doit condamner ou absoudre sans qu'aucun intérêt puisse l'influencer. Dépouiller quelqu'un sans qu'il s'en aperçoive. Les puissances établies par le commerce s'élèvent peu à peu et *sans* que personne s'en aperçoive. (Montesq.)

— Entre dans plusieurs manières de parler adverbiales. Sans cesse. Sans doute. Sans difficulté. Sans contredit. Sans haine. Sans crainte. Sans réplique. Sans réserve. Sans plus. Sans fin. Sans compliment. Sans façon. Sans cérémonie. Sans délai. Sans pitié, etc.

— Le verbe placé après *sans* se met à l'infinitif, quand il se rapporte au sujet du verbe précédent. Je lui ai parlé sans me fâcher.

— Il se met au subjonctif, lorsqu'il ne se rapporte pas au sujet. Je lui ai parlé sans qu'il se fâchât.

— *Sans* doit être rapproché autant que possible de l'infinitif qu'il régit. D'où il suit qu'on doit dire : *Sans émettre dans aucun cas une opinion si étrange*, et non : *Sans, dans aucun cas, émettre une opinion si étrange*.

— S'emploie quelquefois de manière qu'il se résout par : Si ce n'était que, à moins, si..... Sans vous, j'aurais gagné mon procès, c'est-à-dire, si vous n'aviez agi contre moi, contrarié mes desseins, j'aurais gagné mon procès. On dira de même : Je gagnerai mon procès sans vous. Je ne gagnerais point mon procès sans vous.

— *Et* précède *sans*, *ni* le remplace. Sans esprit et sans instruction. Sans esprit ni instruction. C'est à l'oreille à décider si la répétition de *sans* doit ou non avoir lieu. Faites ce changement *sans* retard et *sans* bruit. (Raynouard.) Il la trouve *sans* peine ni travail. (Buff.) *Sans* joie et *sans* murmure elle semble obéir. (Rac.)

— Généralement, après la locution *sans que*, on n'exprime pas la particule *ne*. Eh! peut-on être heureux *sans* qu'il en coûte rien? (Lafosse.)

> Vous pouvez maintenant, *sans* que l'on vous punisse,
> Vous retirer chez vous, et quitter le service.
> (REGNARD.)

— *Sans plus*. Vieilli. On dit *sans... plus longtemps*. Au lieu de *Sans plus tarder*, on dit bien, *Sans tarder plus longtemps*, *sans différer plus longtemps*.

— On dit quelquefois, surtout en poésie, *non sans*, pour *avec*.

> L'homme avec son secours, non *sans* un long effort,
> Ebranle et fait tomber l'arbre dont elle sort.
> (L. RACINE.)

— Mar. *Sans arriver! sans venir au vent!* Commandements au timonier de ne prendre ni trop ni trop peu de vent dans les voiles.

SANS-COEUR. s. m. Lâche, fainéant, qui n'a pas de cœur, de sentiment, d'honneur, de pudeur. C'est un sans-cœur. ‖ Pl., des *sans-cœur*.

SANS-CULOTTE. s. m. Républicain exclusif. ‖ Révolutionnaire de la lie du peuple; personne qui l'imitait. V. CULOTTE.

SANS-CULOTTERIE. s. f. Hist. Classe des sans-culottes. ‖ Républicanisme des sans-culottes.

SANS-CULOTTIDES. s. f. Hist. Fêtes républicaines aux jours complémentaires.

SANS-DENT. s. f. Vieille femme qui a perdu ses dents. Trivial et populaire. Une vieille sans-dents. Vivre au milieu de quelques sans-dents qui médisent de tout le monde.

> Au pied du trône on vit notre sans-*dent*
> Criant justice, et la presse fendant
> (VOLTAIRE.)

SANS-FLEUR. s. f. Hortic. Sorte de pomme qu'on nomme aussi *pomme-figue*. La pomme sans-fleur est verte et sert de cadre comme les figues. La sans-fleur se garde longtemps.

SANS-PEAU. s. f. Hortic. Sorte de poire d'été. Variété de rousselet. La poire sans-peau, qu'on nomme aussi *fleur-de-guigne* et même *rousselet hât.f*, par quelque ressemblance qu'elle

a avec le rousselet véritable, est une fort jolie poire, et surtout vers le 20 juillet, pour tenir compagnie à la poire de blanquette à longue queue.

SANSANDING. Géogr. Grande ville de l'Afrique occidentale, sur le Niger, dans le royaume nègre de Bambara; 10,000 hab. Ville très-commerçante et très-fréquentée par les Maures, qui y apportent des verroteries, du corail et du sel, en échange de la poudre d'or et de la toile de coton.

SANSCRIT, ITE. adj. (pr. *çanss-kri*; littéral. *civilisé*). Se dit de l'ancienne langue des brahmanes, qui est restée la langue sacrée de l'Hindoustan. La langue sanscrite.

— Qui est écrit en cette langue, qui y a rapport. Livre sanscrit. Poèmes sanscrits. Grammaire sanscrite.

— SANSCRIT. s. m. La langue sanscrite. Le sanscrit se distingue des autres idiomes qui ont cours dans l'Inde par la perfection de son mécanisme grammatical. Ce furent les Anglais, et en particulier William Jones, qui les premiers attirèrent sur son étude l'attention de l'Europe savante. La relation intime qui existe entre le sanscrit et les langues persane, germanique, slave, grecque et latine, a ouvert une riche mine aux investigateurs qu'intéresse l'histoire de ces idiomes. Parmi les Européens qui se sont occupés de l'étude du sanscrit, on remarque les Schlegel, Bopp, Otmar-Frank et Eug. Burnouf.

SANSCRITISTE. adj. et s. Celui qui se distingue dans la connaissance du sanscrit, et qui fait de cette langue la base d'un système linguistique. Hamilton, Bopp, Schlegel et Burnouf, sont les premiers sanscritistes des temps modernes.

SANSEVIÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes liliacées renfermant quatre espèces, toutes étrangères à l'Europe. Une seule a été recueillie dans la Guinée, les trois autres appartiennent à l'Asie orientale. La singularité du port des sansevières les ont fait admettre dans les jardins d'ornement de certains amateurs. Dans les pays où ces plantes se trouvent spontanées, on fait usage pour prévenir la consomption, d'un extrait retiré du rhizome épais et rampant.

SANSON (Nicolas). Créateur de la géographie comme science, enseigna la géographie à Louis XV, et se fit une réputation européenne comme ingénieur et mathématicien. Il mourut en 1767.

SANSONNET. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'étourneau d'Europe. C'est un oiseau gris-brun, tacheté, de la grosseur d'un merle, qui apprend facilement à siffler et à chanter. Faire siffler un sansonnet. Apprendre à parler à un sansonnet. Le *sansonnet* parle et siffle, mais il a toujours un ton enrhumé, qui fait que son sifflet et son parler ne sont pas agréables comme ceux du perroquet. (Buff.)

SANSOVINO (Giacomo Fatti, dit). Sculpteur et architecte célèbre, né à Florence, fit bâtir la monnaie, la bibliothèque de Saint-Marc et le palais Cornaro à Venise.

SANS-SOUCI. s. Celui, celle que rien n'inquiète. C'est un sans-souci. C'est une sans-souci. Des sans-souci.

SANSUREAU. s. m. Rigole. Ce terme est fort usité à Senlis. Il a été formé probablement de *saignée faite sur l'eau*. (Ledru.)

SANTA-FÉ. Géogr. Ville de l'Amérique septentrionale, capitale du Nouveau-Mexique; 10,000 hab. ‖ Petite ville d'Espagne, royaume de Grenade.

SANTAL. s. m. Nom qu'on donne dans le commerce à trois sortes de bois qui nous sont apportés des Indes. On distingue le santal blanc, le santal citron et le santal rouge. Le santal citron est un bois pesant, compacte, ayant des fibres droites qui le rendent facile à fendre en petites planches. Sa couleur est d'un roux pâle, sa saveur est aromatique et mêlée d'une petite amertume qui n'est point désagréable; son odeur semble être un mélange de musc, de citron et de rose. Le santal blanc ne diffère du citron que parce qu'il a une couleur plus pâle et une odeur plus faible. Le santal rouge est un bois solide, dense, pesant, à fibres tantôt droites, tantôt ondées et imitant les vestiges des nœuds, il n'a aucune odeur manifeste, et sa saveur est légèrement astringente et austère. Partout dans l'Orient où le bois de santal n'est pas brûlé dans des cassolettes, réduit en poudre comme parfum, on le recherche pour en faire des cercueils, parce que les corps s'y conservent longtemps. Avec la sciure de santal et de la colle de riz, les Chinois fabriquent des espèces de bougies pour embaumer les temples et les appartements.

— *Santal faux.* Nom qu'on donne dans les Indes à l'écorce de l'aralie à grappes, écorce qui s'y substitue au véritable santal, pour l'usage de la médecine.

SANTALIN. s. m. (rad. *santal*). Grand arbre qui croît dans les Indes, ou son bois brûlé sert à parfumer les temples et les appartements des riches. Il ne sent bon que lorsqu'il est desséché. C'est le santalin qui fournit le santal blanc et le santal citron, qui n'est que le cœur de son bois.

— adj. Se dit d'un ptérocarpe qui produit le santal rouge. Ptérocarpe santalin.

SANTALINE. s. f. (rad. *santal*). Chim. Matière colorante retirée du bois de santal, en traitant celui-ci à plusieurs reprises par l'[illegible] presque bouillant et évaporant la liqueur jusqu'à siccité. La santaline est rouge, solide et en masse. Elle est peu soluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool, l'éther, l'acide acétique. Le chlore la détruit et la transforme en une sorte de résine jaune.

SANTANDER. (*San-Andero*, Saint-André). Géogr. Petite province d'Espagne, dans la Vieille-Castille, capitale Santander, ville maritime, grande et commerçante, avec 10,000 hab. Évêché; manufactures d'armes, de cordages; chantiers de construction; raffineries de sucre.

SANTÉ. s. f. (du lat. *sanitas*; rad. *sanus*, sain). État dans lequel toutes les fonctions indispensables au maintien de la vie s'exécutent avec régularité, liberté, facilité. La santé n'est autre chose qu'une harmonie, une symétrie et un parfait équilibre des parties solides avec les fluides, d'où suit une liberté générale dans la circulation et l'aisance dans l'exercice des fonctions du corps. Cet état ne suppose pas une même manière d'être dans tous les individus qui en jouissent, parce qu'il renferme une infinité de combinaisons qui établissent autant de variétés dans la manière d'être en santé, non-seulement par rapport à l'âge, au sexe, au tempérament, mais encore par rapport aux sujets du même âge, du même sexe, du même tempérament. Bonne santé. Mauvaise santé. Faible santé. Santé délicate. Santé délabrée. Santé robuste. Parfaite santé. Éclat de la santé. Avoir le visage brillant de santé. Avoir de la santé. N'avoir pas de santé. Prendre des précautions pour sa santé. Conserver sa santé. Être en santé. Ménager sa santé. Rétablir sa santé. Recouvrer sa santé. Avoir un air de santé. Demander à quelqu'un quel est l'état de sa santé. Avoir un grand fonds de santé. Perdre sa santé. Rendre la santé à quelqu'un. Jouir d'une bonne santé. Faire provision de santé. Gouverner la santé. Crever de santé. Abuser de sa santé. Un léger excès peut déranger une santé faible. Comment va la santé? Sa santé est-elle bonne? Je n'ai pas deux jours de santé de suite. Vous dirai-je que M^me^ de Montausier sacrifia sa *santé*, toute faible et toute usée qu'elle était, à l'honneur d'être auprès d'une grande reine. (Fléch.) Sa *santé* déjà ruinée succombe sous la multiplicité des remèdes. (Id.) Dieu me donne la peut-être de la *santé*, dit la princesse Anne, pour aller servir cette paralytique. (Boss.) Non, après ce que nous venons de voir, la *santé* n'est qu'un nom, la vie n'est qu'un songe. (Boss.) L'argent de l'avare lui est plus précieux que sa *santé*, que sa vie, que son salut, que lui-même. (Mass.) Quel carême saint Louis n'a-t-il pas continué aux dépens même de sa *santé*, toute précieuse qu'elle était. (Id.) L'homme qui jouit d'une bonne *santé* est heureux, gai, content; il se console avec facilité, n'est contrarié de rien, n'a que des passions douces; il est aimant, bon ami, bon père, bienfaisant, généreux. (Mérat.) Malheureusement c'est un bien dont on jouit, pour ainsi dire, sans l'apprécier: il en est de la *santé* comme du bonheur tranquille, on n'en connaît le prix que lorsqu'on l'a perdue. (Id.) Les forces de la nature s'usent par le soin même qu'on prend de la soutenir: il n'y a point de gens qui perdent la *santé* plus tôt que ceux qui ont trop soin de la conserver. (Amelot.) La *santé* est de tous les trésors le plus précieux et le plus mal gardé. (S. Dubay.) Les bonnes mœurs produisent la *santé*. (Fén.) Une âme saine peut donner du goût à des occupations communes, comme la *santé* du corps fait trouver bons les aliments les plus simples. (J.-J. Rouss.) Ma *santé* est toujours fort chancelante. (Volt.) Je tremble toujours pour ma petite *santé*. (Id.)

> Sans l'aimable *santé* mère de l'allégresse,
> En vain la fortune caresse:
> *Santé* passe grandeur, *santé* passe richesse.
> (St-Ussans.)

> Dieu, tirant pour chacun des trésors qu'il possède
> Le secours convenable à sa nécessité,
> Fit pour les riches le remède,
> Et pour les pauvres la *santé*.
> (***)

— Quelques lexicographes prétendent que *santé* n'a point de pluriel au propre, et qu'on ne dit *santés* que quand on dit *boire des santés*; mais ils se trompent. On peut dire, Toutes les santés ne sont pas si fortes que la vôtre. Il y a des santés faibles et qui succombent à la moindre attaque de fièvre. S'il y a un bonheur que la raison produise, il ressemble à ces *santés* qui ne se soutiennent qu'à force de remèdes. (Fonten.)

— Fam. et par exagérat. *Une santé imperturbable, insolente.* Une santé que rien n'altère. ‖ Prov. dans le même sens, *Une santé de crocheteur.*

— La santé personnifiée.

> Douce *Santé*, de langueur ennemie,
> De jeux, de ris, de tous plaisirs amie
> Gentil reveil de la force endormie,
> Douce *Santé!*
> (Marot.)

— Iconol. La Santé était pour les Grecs une jeune Nymphe à l'œil riant, au teint frais, à la taille légère, dont l'embonpoint est formé par la chair, et pour cette raison moins sujet à se flétrir. Sur les médailles, la déesse Santé paraît couronnée d'herbes médicinales. Quelquefois elle est placée devant un autel au-dessus duquel un serpent s'élève pour prendre quelque chose dans une patère qu'elle lui présente. ‖ Dans la galerie de Rubens, la Santé est représentée par un jeune homme nu, ayant des ailes, et un serpent qui s'entortille autour de son bras.

> Sur le sommet de ce puissant globule
> Je vis s'asseoir la déesse *Santé*.
> (Vergier.)

— *A votre santé.* Façon de parler dont on se sert à table lorsque l'on boit à quelqu'un. ‖ Dans le même sens on dit, Boire à la santé de quelqu'un. Porter la santé de quelqu'un. Porter des santés. Buvons la santé qui court. Dans les festins d'Allemagne on boit la santé des puissances. On ne boit point à la santé de ceux qui sont trop au-dessus de nous. Quarante gentilshommes avaient dîné en bas, et avaient bu chacun quarante *santés*. (M^me^ de Sévig.) Ils portaient avec plaisir un grand nombre de *santés*, et celles-ci étaient rendues scrupuleusement par les personnes nommées, si elles étaient présentes, ou par des parents ou des fondés de pouvoir, qui se désignaient eux-mêmes, par amitié pour l'absent. (De Cussy.)

> Cependant mon hableur, avec une voix haute,
> Porte à mes compagnons la *santé* de notre hôte.
> (Boileau.)

— Chez les Grecs, dit M^me^ Dacier, il était d'usage de présenter sa coupe à un des convives pour le prier d'y boire le premier. C'est de cette coutume que sont venues les santés qu'on boit aujourd'hui. ‖ Il est peut-être bon de remarquer qu'il n'est plus d'usage en France de boire à la santé de qui que ce soit. Quiconque s'aviserait aujourd'hui de porter, à table, une santé au maître ou à la maîtresse de la maison, ou à toute autre personne, paraîtrait aussi ridicule et aussi mal appris qu'il l'eût paru autrefois de manquer à cet usage. Quelquefois dans les grands banquets, dans les banquets politiques, littéraires ou artistiques, on boit à quelqu'un pour l'honorer, mais cela ne porte plus le nom de *santé*, cette expression est surannée; cela s'appelle porter un *toast*; c'est une expression anglaise et par conséquent bien plus claire et plus harmonieuse pour des Français.

— Fig. La santé de l'âme nous occupe moins que celle du corps. La santé de l'esprit est autant à désirer que celle du corps. L'innocence baptismale, l'abstinence du péché est ce qui établit la santé de l'âme. Les arts qui nous promettent de nous tenir le corps et l'âme en *santé*, nous promettent beaucoup; mais aussi n'en est-il point qui tiennent moins ce qu'ils promettent. (Mont.)

— *Officiers de santé.* Médecins d'un ordre inférieur dont la mission n'exige pas des études approfondies.

— *Service de santé.* Chez le roi, Les médecins et chirurgiens attachés au service de la santé du roi.

— *Maison de santé.* Maison où l'on reçoit les malades pour les soigner moyennant un prix convenu.

— Mar. Établissement institué dans les ports de mer par l'autorité pour empêcher l'introduction des maladies contagieuses.

— *Bureau de santé.* Établissement formé dans les villes maritimes pour inspecter les bâtiments qui viennent du Levant ou de tout autre pays soupçonné de contagion. ‖ On dit aussi absol. *La santé.* La *santé* prend connaissance de l'état des individus qui sont à bord d'un navire, et fixe le nombre de jours de la quarantaine à laquelle il sera soumis. (Virey.) ‖ *Bateau* ou *canot de santé.* Canot monté par un officier de santé, député de la commission sanitaire d'un port pour aller, le long d'un bâtiment qui arrive, vérifier, en interrogeant le capitaine et l'équipage, s'il peut être librement admis dans le port ou s'il doit être consigné en quarantaine. Le canot de *santé* est la première visite qu'il reçoit en arrivant, hormis le pilote qui l'a souvent été prendre au large. (J. Lecomte.)

— *Billet de santé.* Attestation que des officiers ou des magistrats donnent en temps de peste, pour certifier qu'un voyageur ne vient pas d'un lieu suspect.

SANTERRE. Géogr. Petit pays de France, qui faisait partie de l'ancienne Picardie. Étendue 1,280 kil. carrés; ch.-l. Péronne. Le Santerre est aujourd'hui compris dans le département de la Somme.

SANTERRE (Claude). Brasseur du faubourg Saint-Antoine, se rendit fameux à l'époque de la Révolution par l'influence qu'il exerça et par la part qu'il prit aux actes iniques ou du moins féroces de ces malheureux temps. Il conduisit Louis XVI et sa famille au Temple, et puis à l'échafaud, et n'eut aucun égard à la situation de ces augustes malheureux. On dit que Louis XVI ayant voulu parler au peuple du haut de l'échafaud, Santerre fit couvrir sa voix par un roulement de tambours. Il mourut en 1808 ou 1810.

SANTEUIL (J.-B. de). Poète latin, né à Paris en 1630, est surtout connu pour ses hymnes latines. Il mourut en 1697. ‖ CLAUDE SANTEUIL. Frère du précédent, est auteur des hymnes latines que l'on chante dans les églises. Il mourut en 1684.

SANTIAGO (littér. *Saint-Jacques*). Géogr. Province du Chili, dans l'Amérique méridionale; 160,000 hab. ‖ Capitale de la province du même nom, grande et belle ville, assise dans une belle plaine de 100 kilom. d'étendue; 45,000 hab. ‖ Île du Cap-Vert; 10,000 hab. Air malsain. Abondants pâturages, bestiaux, cotons, grains, fruits.

SANTIER. s. m. Valet de ville. Vieux mot tout à fait inusité.

SANTILLANE. Géogr. Ville d'Espagne dans les Asturies, sur la mer. Cette ville est célèbre depuis que Le Sage en a fait la patrie de son héros Gil Blas.

SANTIPONTE. Géogr. Anciennement *Italica.* Ville d'Espagne à quelque distance [illegible] ville. On y voit des restes d'antiquités fort beaux. Cette ville a vu naître Trajan, Adrien et Théodose.

SANTOLINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, fondé sur des espèces qui abondent dans les lieux les plus arides des contrées voisines de la Méditerranée. Quelques espèces donnent des fleurs qui embellissent les jardins, surtout la santoline citronelle. Il y a deux espèces qu'on multiplie volontiers partout où la rigueur des hivers nuit à la santoline romarin, qui couvre si joliment les coteaux exposés au midi: ce sont la santoline maritime et la santoline des Alpes. Elles forment de jolis buissons toujours verts, paraissant chargés d'étoiles d'or quand leurs corolles sont épanouies en juin et juillet.

SANTOLINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la santoline. ‖ SANTOLINÉES. s. f. pl. Groupe de la section des anthémidées, ayant pour type le genre santoline.

SANTON. s. m. Hist. relig. Sorte de moine turc. Les santons sont presque tous vagabonds et charlatans, et s'attirent par leur hypocrisie une grande vénération parmi le peuple. La façon de vivre des santons mahométans est tout à fait différente de celle des derviches.

SANTONES. (pr. *San-to-ness*). Géogr. anc. Ancien peuple de la Gaule, dans la deuxième Aquitaine, entre les Pictones (Poitou), les Bituriges (Berry), les Limovices (Limousin), et la mer. Leur pays est aujourd'hui la Saintonge. Leur capitale était Santones, aujourd'hui Saintes.

SANTONINE. s. f. Chim. Matière cristallisable, ni acide ni alcaline, que l'on a trouvée dans l'extrait éthéré de semen-contra.

SANTORIN. Géogr. Île de l'Archipel, au sud des Cyclades; 12,060 hab. Sol volcanique et couvert de pierres ponces. Cette île a éprouvé de nombreuses secousses et a vu s'élever autour d'elle quatre nouvelles îles par des éruptions volcaniques sous-marines.

SANTORIUS. Médecin célèbre par ses expériences sur la transpiration insensible, né à Capo-d'Istria en 1561, mort en 1656.

SANUTI (Marino). Historien vénitien, mort à Rome en 1474. Ses ouvrages sont estimés. Ce sont: l'Histoire des magistrats vénitiens, l'Origine de Venise, et la Vie de tous les doges.

SANVÉ. s. m. Bot. Nom vulgaire de la moutarde des champs, à cause de l'huile qu'on en retire, qui a beaucoup de rapport avec celle du chanvre.

SANVITALIE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées. Les sanvitalies ont de grands rapports avec les hélianthées. Elles se font remarquer par leurs belles fleurs jaunes, dont le centre est d'un brun noir. On les cultive dans les jardins, mais on ne leur connaît aucune propriété économique.

SAÔNE. (pr. *çô-ne*; anciennem. *Sauconna*, *Sagonna*, *Sajunna*, *Saugonna*, *Saogonna*, *Segonna*, *Saoconna*, *Saucunna*, *Seconna*, *Sao*; du celt. *sach*, *sag*, dormante; *on*, rivière; de *Sagona* on a fait *Saona*, d'où *Saône*). Géogr. Grande rivière de France qui prend sa source à Viomenil, dans les Vosges, arrose une partie de ce département, parcourt ceux de la Haute-Saône, de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, sépare ceux de l'Ain et du Rhône, et se jette dans le Rhône à Lyon. La longueur de son cours est de 490 kilom. dont 20 sont flottables à bûches perdues, de Monthureux à Joinville, 135 flottables en train jusqu'à Gray, et le reste navigable. La Saône passe à Scey, Gray, Pontarlier, Auxonne, Chalons, Tournus, Mâcon et Trévoux. Le cours de cette rivière est très-important en ce qu'elle unit le nord et le midi de la France. A mesure qu'elle s'éloigne de sa source, sa pente diminue et sa largeur augmente. A cause de l'extrême lenteur de son cours, les Celtes la nommèrent *ar-ar* (lente-lente), nom que lui conservèrent aussi les Latins.

> Le Germain, le Persan, exilés de leur zone,
> Boiront, l'un l'eau du Tigre, et l'autre de la *Saône*.
> (Desbrosse.)

— Département français qui tire son nom de cette rivière, et qui est situé entre le département des Vosges, celui du Haut-Rhin, ceux du Doubs et du Jura, et ceux de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne. Superficie, 55,000 hectares; population, 312,000 hab. Ch.-l. Vesoul; villes principales, Lure et Gray. Revenu territorial, 18,400,000 fr. Sol généralement montagneux. Dans la partie méridionale, ce sol offre des coteaux couverts de vignes et de bois, de vastes prairies et des champs fertiles; dans la zone septentrionale, au contraire, ce sol s'élève, devient âpre, aride, mais riche en minéraux précieux, tels que granit, porphyre, fer, schiste, or, argent, cuivre, grès, manganèse, tourbe, marbre, pierres de taille. Nombreuses usines de fer, de verreries, de poteries, de tanneries, de teintureries, de faïenceries et de distilleries. Ce département est compris dans la sixième division militaire, le diocèse et l'académie de Besançon, et le ressort de la Cour royale de la même ville.

— SAÔNE-ET-LOIRE. Département français, région de l'E., formé d'une partie de l'ancienne Bourgogne et limité par les départements de la Côte-d'Or, du Jura, de l'Ain, du Rhône et de la Loire. Superficie, 857,680 hectares; pop. 530,400 hab. Revenu territorial, [illegible] fr. [illegible] fertile et très-propre à

la culture de la vigne. Produits : grains, fruits, chanvre, vins estimés et distingués par la légèreté de leur parfum. Très-beaux établissements métallurgiques, parmi lesquels se trouve celui du Creusot. Ce département se trouve compris dans la dix-huitième division militaire, le diocèse d'Autun et le ressort de la Cour royale et de l'Académie de Dijon.

SAOUL, SAOULER et les composés. V. SOUL, SOULER et leurs composés.

SAOULE. s. f. Nom d'un jeu fort usité en Bretagne les jours de fêtes et de réjouissances. La saoule se fait avec un ballon bien huilé en dehors pour le rendre plus glissant. On le jette à l'aventure, et chacun cherche à s'en saisir et à se l'entre-arracher ; et celui qui le peut porter dans une autre paroisse que celle où se fait le jeu, remporte le prix proposé.

SAP. s. m. (rad. *sapin*). Mot par lequel on désigne, dans les chantiers de marine, le bois de tous les conifères analogues au sapin.

— A signifié Sapin. Si tient une came de *sap*. (Perceval.)

SAPA. s. m. Pharm. Moût, suc de raisin évaporé jusqu'à consistance de miel. On emploie le sapa dans les sirops.

SAPAJOU. s. m. Mamm. Genre de l'ordre des quadrumanes, division des singes américains. Les sapajous sont des singes dont le corps est assez mince et la taille au-dessus de la moyenne. La tête en général est de forme ronde. La face est large et courte. L'angle facial est d'environ soixante degrés. Les yeux très-volumineux sont très-rapprochés l'un de l'autre. Les membres sont forts, robustes et allongés, ce qui permet aux sapajous de sauter avec agilité. Les sapajous sont adroits et intelligents. Ils sont vifs et remuants, quoique doux et faciles à élever. Les sapajous sont monogames à l'état sauvage, et vivent cependant en troupes sur les branches les plus élevées des arbres. Ils se nourrissent de fruits, d'insectes, de mollusques, de vers, d'oiseaux. Les femelles ne font qu'un petit auquel elles prodiguent les soins les plus empressés. Elles portent leur enfant sur le dos. La voix ordinaire des sapajous est douce et flûtée, elle devient perçante dans la joie ou la colère, et lorsqu'on les tourmente ils pleurent comme un petit enfant. Les espèces principales sont le sapajou sajou, le sapajou robuste, le sapajou saï.

— Fig. Petit homme laid et ridicule. Le vilain sapajou. C'est un vrai sapajou.

SAPAN. s. m. Bot. Espèce de palétuvier.

SAPANTIN. s. m. Espèce de barque légère, à rames, en usage sur la Gironde.

SAPE. s. f. (en lat. *sappa*, en ital. *zappa*. L'oriental *saph* ou *sap* désigne l'action de briser ou de limer, de réduire en poussière. Ces différents mots sont formés du bruit de l'instrument contre les constructions qu'il attaque, ou sur la terre qu'il entr'ouvre). Ouverture qu'on fait au pied d'un mur avec le pic et la pioche pour le faire tomber tout d'un coup faute d'appui. On démolit les murs des vieux châteaux plutôt avec la sape qu'avec le marteau.

— Particulièrement, en termes de guerre, Travail qu'on fait sous terre pour la descente d'un fossé et pour l'attaque d'une place. La sape est un enfoncement qu'on fait dans les terres en les taillant par échelons du haut en bas, au-dessus du chemin couvert, qu'on pousse jusqu'au bas du fossé quand il est à sec, et jusqu'à fleur d'eau quand il est plein. Ordonner la sape. Continuer la sape. Pousser la sape. Aller à la sape. Demi-sape. Sape pleine ou entière. Sape double. Sape volante.

— Action de saper.

— En parlant de la manière dont les anciens faisaient la guerre, Action de saper, de rompre, de démolir les murailles des assiégés avec de certaines machines de guerre. Il y avait une troisième tour fort ébranlée qui tomba aux premiers coups de la *sape*. (Abl.)

— Fig. Cette *sape*, quoique délicatement conduite, ne trouvant qu'un rocher vif qui émoussait les outils, il fallut changer de batterie. (St-Simon.) L'abbé Dubois passait sa vie dans les *sapes*. (Id.)

— Agric. Espèce de petite faux qui sert à couper les blés, les seigles, etc.

SAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Saper. S'empl. adjectiv. Monuments sapés.

SAPER. v. a. 1re conj. Travailler avec le pic et la pioche à détruire les fondements d'un édifice, d'un bastion. Saper une muraille. Saper une forteresse. Saper une maison par le fondement. Quand on mine les murs d'une ville, on en vient à bout en les sapant.

— Abattre par sous-œuvre et par le pied, avec des marteaux, masses et pinces, ou une butte en la chevalant par dessous avec des étais qu'on brûle ensuite par le pied pour faire ébouler. On sape les rochers qu'on veut faire ébouler.

— En parlant des guerres des anciens, Démolir avec les machines de guerre. Saper un mur, une tour. Étant arrivé auprès d'un mur, il commanda de le *saper*, quoiqu'il n'eût ni machines ni échelles. (Ablanc.)

— Par extension. Un ruisseau qui sape un mur. La rivière a sapé les maisons qui la bordaient.

— Fig. Détruire les fondements de. Saper les institutions d'un royaume. Saper les fondements d'une fausse doctrine. Saper les bases de la morale. Saper un État par ses fondements. Saper les fondements de la religion. Saper un système. Si les médecins ne font autre bien, ils font au moins ceci, qu'ils préparent de bonne heure leurs patients à la mort, leur *sapant* peu à peu et leur retranchant l'usage de la vie. (Mont.) Mais ces vains et futiles déclamateurs vont de tous côtés, armés de leurs funestes paradoxes, *sapant* les fondements de la foi, et anéantissant la vertu. (J. J. Rouss.) Au XVIIIe siècle, la littérature afficha l'esprit d'opposition qui a *sapé* tous les trônes. (Ch. Nod.)

> Il s'en va pieusement
> De toute piété *saper* le fondement. (Boil.)

— Agric. Couper les blés, les seigles, etc., avec la sape.

SAPERDE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères longicornes. Il se compose d'une douzaine d'espèces répandues dans l'Europe, l'Afrique, l'Amérique et l'Asie. Les saperdes se trouvent sur les feuilles, sur les tiges, et quelquefois sur les fleurs des plantes. Les larves des saperdes vivent dans l'intérieur des végétaux.

SAPEUR. s. m. Celui qui est employé à la sape.

— Particulièrement, Nom donné aux soldats du corps du génie qui, sous les ordres des ingénieurs, travaillent aux fortifications. Les sapeurs sont des soldats d'élite dont la paye est plus forte que celle des fantassins.

— Dans les régiments, Hommes chargés à l'armée de couper les haies, d'aplanir les fossés et de frayer aux troupes un chemin à travers les forêts. Les sapeurs, en garnison, font le service d'ordonnance auprès des chefs de corps, et ne sont plus que des hommes de parade marchant à la tête du régiment. Les sapeurs qui comptent dans les compagnies de grenadiers, sont choisis ordinairement parmi les hommes les plus robustes et de plus haute taille. Les sapeurs portent un bonnet à poil, des tabliers de peau blanche et sont armés de la hache et du mousqueton qu'ils ont en bandoulière sur l'épaule gauche. Les sapeurs ont été institués par le décret du 7 avril 1806. Tous les sapeurs d'un régiment sont commandés par un caporal.

— Agric. Celui qui se sert de la sape pour couper les blés, les seigles, etc.

— SAPEUR-POMPIER. V. POMPIER.

SAPHÈNE. s. f. (du gr. σαφής, manifeste). Anat. Nom donné à deux veines sous-cutanées de la jambe, manifestes à la vue et au toucher. L'une est la *grande saphène* ou *la saphène interne*, qui naît de la face dorsale des orteils internes, et s'ouvre dans la veine crurale, près de l'arcade inguinale. L'autre est la *saphène externe* ou *petite saphène*, qui naît sur les orteils externes et va s'ouvrir au jarret dans la veine poplitée. C'est sur l'une ou l'autre de ces veines que se pratique la saignée du pied.

SAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à Sapho, qui appartient à Sapho.

— Se dit particulièrement d'une sorte de vers grecs et latins dont Sapho se servit la première. Le vers saphique a cinq pieds et onze syllabes. Les cinq pieds sont ainsi disposés : le premier est un trochée, le deuxième, un spondée, le troisième, un dactyle, et les deux derniers sont des trochées. Il doit y avoir une césure après le deuxième pied. Le vers saphique est très-harmonieux ; il a été souvent employé par les poëtes lyriques. Horace surtout en a fait un grand usage.

SAPHIR. s. m. (en hébr. *la plus belle chose*). Joaill. Pierre précieuse orientale, de couleur, d'un bleu céleste et bel azur, d'une dureté qui ne le cède qu'au diamant et au rubis. Les saphirs se rencontrent plus particulièrement à Ceylan, dans le Pégu, dans le pays d'Ava et en Sibérie. Le prix des saphirs est extrêmement élevé ; quelquefois même lorsque leur teinte est pure, foncée, et qu'ils ne présentent absolument aucune fissure, il surpasse celui du diamant. Un saphir de 24 grains vaut environ 1,800 fr. lorsqu'il est d'une belle nuance bleu-barbeau. L'un des plus beaux saphirs connus est celui qui fut donné à M. Weiss par le Muséum d'histoire naturelle de Paris, en échange d'une belle collection de minéraux ; cette belle pierre, que l'on a fait tailler depuis, est, dit-on, estimée, maintenant, 1,200,000 fr. Saphir net. Saphir bien travaillé. La bague épiscopale est un saphir. Les rabbins disent que la verge de Moïse et les tables qu'il reçut au mont Sinaï étaient de saphir.

— Fig. Se dit de tout ce qui a quelque analogie avec ce minéral, soit par l'éclat, soit par la couleur. Ainsi on appelle volontiers en poésie, les étoiles, *les saphirs du ciel*, *les vivants saphirs du firmament*, et l'on dit de certaines fleurs, *leur corolle de saphir*, etc. Bientôt le firmament étincela de vivants *saphirs* : l'étoile du soir, à la tête de l'armée des astres, se montra longtemps la plus brillante ; mais enfin la reine des nuits, se levant avec majesté à travers les nuages, répandit sa tendre lumière, et jeta son manteau d'argent sur le dos des ombres. (Chateaubriand.)

> Les bluets enlaçant leurs gerbes de *saphirs*
> A l'incarnat de la rose vermeille. (Le P. Venance.)

— Variété de l'espèce corindon, dont la couleur est bleu de ciel plus ou moins foncé. || *Saphir astérie*. Corindon vitreux astérie de couleur bleue. || *Saphir blanc*. Saphir oriental ou corindon vitreux parfaitement limpide. || *Saphir du Brésil*. Topaze bleu-verdâtre du Brésil, on tourmaline bleue du Brésil. || *Saphir d'eau*. Quartz hyalin bleu. || *Saphir émeraude*. Variétés de diverses couleurs de saphir vitreux. || *Saphir d'Expailly*. Le saphir vitreux. || *Saphir faux*. Quartz hyalin bleu et cordiérite. || Disthène bleu transparent. || *Saphir femelle*. Corindon vitreux d'un bleu d'azur. || *Saphir fluss*. Chaux sulfatée bleue. || Quartz hyalin bleu. || *Saphir mâle*. Saphir oriental d'un bleu indigo. || *Saphir occidental*. Saphir d'eau. || *Saphir œil de chat*. Corindon vitreux chatoyant. || *Saphir d'Orient*. Corindon bleu. || *Saphir-rubis*, *saphir topaze*. Variétés de corindon vitreux, mi-parti bleu et rouge, bleu et jaune. || *Saphir spath*. Disthène bleu transparent.

SAPHIRIN, INE. adj. (rad. *saphir*). Qui ressemble au saphir. Se dit particulièrement d'une variété de calcédoine quand elle est d'une couleur bleue un peu nourrie. Calcédoine saphirine.

SAPHIRIN. s. m. Minér. Variété de hauyne observée dans les productions volcaniques du lac de Laach sur la rive droite du Rhin.

SAPHIRINE. s. f. Minér. Variété de calcédoine d'un bleu de saphir très-agréable et dont on se sert pour graver dessus ou pour faire des objets d'ornement. La saphirine est une pierre très-estimée lorsqu'à l'intensité de la couleur elle joint l'égalité du ton. Graver une saphirine. Cachet de saphirine. Bouton de saphirine.

SAPHO. Née à Mitylène, dans l'île de Lesbos, l'an 600 av. J.-C., et célèbre par son génie poétique, qui lui fit donner le surnom de neuvième muse, et par ses amours malheureuses. Veuve d'un riche habitant de l'île d'Andros, elle s'abandonna à l'ivresse des plaisirs et à l'enthousiasme poétique. Persécutée dans sa patrie pour ses mauvaises mœurs, elle fut contrainte de fuir en Sicile. Elle aima avec passion un jeune Lesbien nommé Phaon, désolée de se voir abandonnée pour une autre, elle se tua en faisant le saut de Leucade. Après sa mort, les Lesbiens honorèrent sa mémoire en lui élevant des temples et en frappant de la monnaie à son effigie. Sapho avait composé des épigrammes, des élégies et un [illegible]. Il ne nous reste d'elle qu'une hymne à Vénus et une ode à une maîtresse. Ses vers sont pleins de grâce, d'harmonie et de [illegible], mais aussi extrêmement libres et passionnés.

SAPIDE. adj. des 2 g. (du lat. *sapidus* ; rad. *sapor*, saveur). Qui a de la saveur. Corps, substances sapides. L'acide carbonique est un gaz sapide. Les sens en tout cas réunit les idées séparées des différentes qualités des corps dans un sujet qui peut être à la fois coloré, odorant, sonore et *sapide*. (Saint-Lambert.) Le goût est le sens par lequel nous apercevons tout ce qui est *sapide* ou succulent. (Bern.-Sav.)

— Hist. nat. Il se dit en général de toute substance dont la saveur est [illegible]. Acre sapide.

SAPIDITÉ. s. f. (rad. [illegible] *sapor*, saveur). Qualité de ce qui est sapide, saveur. La sapidité d'une substance.

SAPIENCE. s. f. (pr. *ça-pi-an-ce* ; du lat. *sapientia*, sagesse). Vieux mot qui signifie Sagesse. Ces anciens sages que l'univers a respectés comme les législateurs de la *sapience*. (Sarr.) Moi, qui ne manie que terre à terre, je hais cette inhumaine *sapience* qui nous veut rendre dédaigneux et ennemis de la culture du corps. (Mont.)

— Et particulièrement, Cette vertu qui consiste dans la connaissance des choses universelles, nécessaires et immuables, qui est acquise par l'étude des sciences. La *sapience* consiste en deux points : l'intelligence des principes certains et la connaissance des effets par la démonstration des causes. (Mont.)

— Théol. *La Sapience*, *le livre de la Sapience*. Livre de Salomon, autrement dit la Sagesse ou le livre de la Sagesse.

— Il est encore usité dans cette expression : *Pays de sapience*. La Normandie.

SAPIENTIAUX. adj. m. pl. (pr. *ça-pi-an-ci-ô*, ét. V. SAPIENCE). Se dit de certains livres de la Bible. Les livres sapientiaux sont les Proverbes, l'Ecclésiaste, l'Ecclésiastique, les Psaumes, le Cantique des cantiques.

— Ce mot ne se dit pas au singulier. *La Sagesse est un livre sapiential*, ne serait pas bien ; il faut dire *est un des livres sapientiaux*.

SAPIN. s. m. (du lat. *sapinus*, sapin). Bot. Genre de plantes de la famille des conifères, qui a beaucoup de rapport avec les pins et les mélèses, et qui comprend des arbres résineux, presque tous de la première grandeur, toujours verts, dont on retire la térébentine et la poix, et dont le bois est d'une grande utilité dans les arts et dans les constructions civiles et navales. Il y a plusieurs espèces de sapins : la plupart sont des arbres très-élevés, à tige droite et de forme pyramidale, qui se plaisent sur les montagnes et dans les pays froids. Les uns ont la pointe de leurs fruits en cônes tournés vers le ciel, et des feuilles planes, échancrées par le bout, rangées à peu près sur un même plan des deux côtés d'un filet ligneux, comme les dents d'un peigne ; ce sont les véritables sapins. Les autres ont les cônes tournés vers la terre, raides, pointus, éparpillés, épars autour d'un filet commun et formant une espèce de cylindre. Le tronc des sapins croît dans une ligne perpendiculaire au sol. A chaque pousse, il s'élève une branche verticale qui est le prolongement du tronc, et en même temps il en paraît trois ou quatre qui prennent une direction horizontale ; leur croissance est lente. Ce n'est guère que vers la cinquième ou sixième année que le semis des sapins se distingue de l'herbe. A l'âge de cent ans environ, ils acquièrent toute leur élévation. Dans les pays où le sapin est très-commun, on s'en sert pour clore des champs. On en construit en Suisse des maisons entières : il varie peu en longueur par la chaleur et dure longtemps sous l'eau et sur la terre. Les espèces les plus remarquables sont le sapin commun ou argenté, le sapin élevé ou faux sapin, le sapin baumier et le sapin épicéa. Les Égyptiens adoptèrent la forme entière du *sapin* dans leurs pyramides et leurs obélisques. (B. de St-P.) Le *sapin* majestueux, dans sa haute et sombre pyramide, ressemble à un grand rocher planté sur les montagnes. (Id.)

> De quelques noirs *sapins* l'indigente verdure
> Par intervalle à peine y perce les frimas. (Del.)

> Les hauts *sapins*, les palmiers toujours verts,
> Vont balançant leurs souples colonnades. (Millevoye.)

> Que j'erre avec plaisir sous le pesant ombrage,
> De ces *sapins* pressés qui d'étage en étage
> Allongent dans les airs leurs gigantesques fronts. (Chênedollé.)

— En parlant d'un mât de navire, Dubard a dit :

> Ce *sapin*, sur la nef en colonne élevé
> Bravera les autans et le flot soulevé.

— Bois de sapin. Une boîte de sapin. C'est du sapin.

— Iconol. Le sapin chez les Chinois est regardé comme le symbole de l'immortalité.

— Fig. et fam. Voiture de place, fiacre. Monter dans un sapin.

— Prov. *Il sent le sapin*. Se dit d'un homme qui a mauvaise mine, et qui paraît devoir mourir bientôt. Cette figure est tirée du bois dont on fait la bière, le cercueil, qui est ordinairement en sapin.

SAPINDACÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sapo*, savon ; *indus*, indien). Qui ressemble au savonnier. || SAPINDACÉES. s. f. pl. Famille d'arbres et d'arbrisseaux [illegible], grimpants, [illegible] et [illegible] plantes végétales, ayant pour type le genre savonnier.

SAPINE. s. f. Charp. Solive de bois de sapin qu'on scelle de niveau sur des tasseaux quand on veut tendre des cordeaux pour ouvrir les terres et dresser des murs.

SAPINETTE. s. f. Bot. Nom commun à trois arbres du Canada, qui font partie du genre sapin : La *sapinette noire*, qui se plaît dans les terres froides, sablonneuses et humides, où ses tiges ne montent qu'à douze mètres. La *sapinette blanche*, qui préfère les terres sèches et [illegible] tige [illegible] pyramidale, s'élevant à [illegible] mètres [illegible] les branches [illegible] les rameaux [illegible], et la *sapinette rouge*, dont la tige n'atteint pas au [illegible] mètres, [illegible] la nature de son bois la font rechercher pour la [illegible] au [illegible] dans ses [illegible] avec des branches [illegible] son équipage [illegible]. (B. de St-P.) On [illegible] une bière saine et agréable avec les jeunes pousses de la *sapinette* blanche. (A. Rauch.)

— Conchyl. Petits coquillages qui s'engendrent et qui se forment sous le vaisseau qui a été longtemps en mer.

SAPINIÈRE. s. f. Lieu planté de sapins. [illegible] sapinière. Il est peu de pays où les [illegible] soient [illegible] gouvernées que dans les [illegible]. Aux pays des plaines, j'ai vu [illegible] tous les arbres d'une *sapinière* pour la [illegible]. (Id.)

— Mar. Nom donné à un bateau fait en sapin.

SAPOCOU. s. m. Métrol. Monnaie de compte de Java, valant 25 centimes de France.

SAPONACÉ, ÉE. adj. (du lat. *sapo*, savon). Qui a les caractères du savon, qui peut être employé aux mêmes usages. Argile saponacée. Substance saponacée. Corps saponacé.

— Bot. Qui ressemble au savonnier. || SAPONACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre savonnier.

SAPONAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *sapo*, savon). Hist. nat. Qui participe de la nature du savon. Substance saponaire.

SAPONAIRE. s. f. (du lat. *sapo*, savon). Bot. Genre de plantes herbacées, famille des caryophyllées, dont la tige et la racine, dans quelques espèces, écrasées et battues dans l'eau, forment une matière mucilagineuse que l'on emploie dans certaines localités en guise de savon pour blanchir les toiles et dégraisser les [illegible]. La plupart de ces plantes croissent sur les rochers et aux lieux couverts de pierres dans l'Europe méridionale. Les espèces les plus intéressantes sous le rapport de l'utilité et de l'agrément, sont la saponaire commune et la saponaire à cinq angles.

SAPONARINE. s. f. Chim. Substance cristallisable qu'on a trouvée dans une espèce de saponaire.

SAPONÉ, ÉE. adj. (du lat. *sapo*, savon). Qui est de la nature du savon. || Qui peut servir aux mêmes usages.

SAPONIFIABLE. adj. des 2 g. Qui peut se saponifier, être saponifié. Il n'est pas de corps [illegible] dont je n'aie fait l'essai pour parvenir à trouver un savon dont la mousse onctueuse et légère se produise par le moindre

frottement, avec addition d'eau quelle qu'elle soit. (***)

SAPONIFICATION. s. f. (pr. *ça-po-ni-fi-ka-ci-on*). Action de saponifier, de convertir en savon. Conversion des huiles en savon par l'action des alcalis, qui les acidifient et se combinent avec les acides ainsi produits. La saponification des huiles.

— Action de faire le savon. Procéder à la saponification. On remarque dans la *saponification* deux époques bien distinctes : la première comprend l'empâtage, la seconde constitue la coction. (Lenorm.)

— Art de faire le savon. Les principes de la saponification. Les diverses méthodes de la saponification.

— Chim. organ. Phénomène résultant de la putréfaction des matières animales, et qui consiste dans la transformation de ces dernières en un produit savonneux, connu généralement sous le nom de *gras de cadavre*, et formé de margarate et d'oléate d'ammoniaque unis à une matière colorante orangée, à un peu de substance amère, à un principe odorant, ainsi qu'à une faible proportion de chaux, de potasse et de sels, composition primitive susceptible de subir diverses modifications, suivant les milieux dans lesquels se forme le produit. Le temps nécessaire à l'accomplissement de la saponification est très-variable, suivant les diverses circonstances : très-court en général chez les sujets fort jeunes, chez ceux qui sont très-gras, dans l'eau des fosses d'aisances ; un peu plus long dans l'eau stagnante que dans l'eau courante, plus long encore dans les terres humides et grasses ; d'autant plus prompt, toutes choses égales d'ailleurs, que les cadavres sont amoncelés en plus grand nombre, et, dans ce cas, qu'ils sont plus profondément situés.

SAPONIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Saponifier. S'empl. adjectiv. Des huiles saponifiées.

— Qui a subi le phénomène de la saponification.

SAPONIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *sapo*, savon ; *facere*, je fais). *Je saponifie*, *nous saponifions*. *Je saponifiais*, *nous saponifiions*. *Que je saponifie*, *que nous saponifiions*, etc. Convertir en savon. On saponifie les huiles par l'action des alcalis.

— SE SAPONIFIER. v. pron. Se changer en savon. Les huiles se saponifient par l'action des alcalis.

— Se transformer en un produit savonneux, connu généralement sous le nom de *gras de cadavre*. Tous les corps peuvent se saponifier dans un espace plus ou moins court, suivant les milieux dans lesquels ils se trouvent placés.

SAPONIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sapo*, savon ; *forma*, forme). Qui ressemble à du savon par ses qualités onctueuses. Argile saponiforme.

SAPONINE. s. f. (du lat. *sapo*, savon). Chim. Extrait mousseux de la saponaire officinale.

SAPOR. Nom qu'ont porté trois rois de Perse, de la race des Sassanides : SAPOR Ier (238-276) fit la guerre avec succès aux Romains dans l'Asie, sous Gordien le Jeune, Philippe l'Arabe, et Valérien, qu'il fit écorcher vif, après une douloureuse captivité. Il fut assassiné par un satrape. || SAPOR II (310-380) fut également heureux contre les Romains, sous Jovien et sous Valens. || SAPOR III (384-389).

SAPORATION. s. f. (pr. *ça-po-ra-cion*). Action de goûter ; forme du goût. Peu usité.

SAPORIFIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sapor*, saveur ; *facere*, je fais). Qui produit la saveur. Substance saporifique. Particules saporifiques d'un corps. Les particules saporifiques d'un corps excitent différentes sensations selon leurs différentes configurations et les différentes dispositions de l'organe.

SAPO-TARTAREUX. s. m. Chim. Substance formée d'huile essentielle et d'huile de tartre.

SAPOTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au sapotier. || SAPOTÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre sapotier ou sapotillier.

SAPOTE ou **SAPOTILLE.** s. f. (pr. *ça-po-te* ou *ça-pô-ti-ye*). Bot. Fruit du sapotier ou sapotillier ; sorte de pomme de forme ovale et d'un goût exquis. Manger des sapotilles. Sucer des sapotilles.

SAPOTIER ou **SAPOTILLIER.** s. m. (pr. *ça-po-ti-e* ou *ça-po-ti-ye*). Bot. Genre de plantes à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposées en rond. Du calice il sort un pistil qui devient dans la suite un fruit presque de la forme d'une loupe non charnue, qui contient une ou deux semences comme celles de la citrouille.

SAPROPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., σαπρός, pourri, φάγω, je mange). Zool. Qui vit dans les matières végétales ou animales à l'état de décomposition. || SAPROPHAGES. s. m. pl. Famille de coléoptères, comprenant ceux de ces insectes qui vivent dans les matières végétales ou animales corrompues.

SAPROPYRE. s. f. (du gr. σαπρός, putride ; πῦρ, feu). Pathol. La fièvre putride, ou synochus des Grecs.

SAPYGE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la section des porte-aiguillons, famille des fouisseurs. Ces insectes, qui appartiennent à l'Europe, se trouvent dans les lieux arides. Sapyge à six points. Sapyge prisme.

SAPYGITE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au sapyge. || SAPYGITES. s. m. pl. Tribu de l'ordre des hyménoptères fouisseurs, ayant pour type le genre sapyge.

SAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Saquer. S'empl. adjectiv. Corps saqué.

SAQUEBUTE. s. f. Mus. Instrument de musique à vent, ou espèce de trompette que l'on peut allonger ou raccourcir pour rendre les sons, ou plus graves ou plus aigus.

SAQUER. v. a. 1re conj. (pr. *sa-ké*). Mar. Mettre en mouvement un corps quelconque avec effort, en lui faisant subir des sauts, des agitations brusques et continues qui le font jaillir vers un point. Au lieu de la pousser ou de la traîner simplement, on saque une chose trop pesante pour être aisément changée de place.

SAR. s. m. Bot. Nom vulgaire des varechs dans quelques cantons.

— Nom vulgaire du sargue ordinaire.

SARA. Fille de Tharé, épousa à l'âge de vingt ans son oncle Abraham, et le suivit dans ses divers voyages, pendant lesquels sa beauté l'exposa aux désirs des rois étrangers ; mais Dieu la protégea contre tout outrage. A l'âge de quatre-vingt-neuf ans elle n'avait pas encore d'enfants, lorsque des anges lui annoncèrent qu'elle aurait un fils. En effet, au bout d'un an elle mit au monde un fils qu'elle nomma Isaac (ou le Sourire), parce qu'elle avait souri de la promesse des anges, la prenant pour une raillerie. Elle mourut trente ans après, et fut enterrée dans la caverne d'Hébron.

— Fille unique de Raguel et d'Anne, femme du jeune Tobie.

SARABAITE. adj. et s. des 2 g. (de l'hébr. *salab*, se révolter, renoncer, rejeter). Hist. relig. Nom donné à de faux apostoliques, qui parurent en Egypte presque immédiatement après la mort des apôtres, et qui sous prétexte d'observer fidèlement la loi, méprisaient les supérieurs de l'Eglise.

SARABANDE. s. f. (de la comédienne *Sarabanda*, qui la première dansa la sarabande en France). Air de danse espagnol à trois temps, d'un caractère grave, et qu'on chantait autrefois avec des paroles au lieu de le jouer avec des instruments. Jouer une sarabande. Les violons donnèrent une *sarabande* fort gaie. (Volt.)

— Danse que l'on exécute sur cet air. Danser la sarabande. La *sarabande* n'est, à le bien prendre, qu'un menuet, dont le mouvement est grave, lent et sérieux. (Bross.)

SARACA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des légumineuses, fondé sur une espèce originaire des Indes. Le saraca des Indes est un arbre dont le tronc se divise en branches diffuses et en rameaux alternes.

SARACÉNAIRE. s. m. Foss. Nom donné à un genre de petites coquilles qui ressemblent à des graines de sarrazin. La seule espèce connue est la saracénaire d'Italie.

SARACHE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, intermédiaires entre les solanées et les belladones, comprenant des espèces propres au Pérou et au cap de Bonne-Espérance. La sarache couchée ou belladone couchée est cultivée dans nos jardins botaniques.

— Ichthyol. Syn. de Scomause.

SARAÇOUATI ou **SARASSOUADI** (littéral. *qui préside aux sons*). Myth. hind. Sœur, fille et femme de Brahmâ. Poursuivie par ce dieu, elle cherchait à se soustraire à ses impudiques désirs en se dérobant à sa vue ; mais à chaque mouvement de l'infortunée une nouvelle tête s'élevait sur la nuque de Brahmâ. Lorsqu'il en eut quatre, Saraçouati, ne pouvant plus échapper à ses regards, prit son vol vers les cieux. Cette déesse préside à la science, à l'harmonie, au langage et à la musique.

SARAGOSSE. (corruption du lat. *Cæsar Augusta*, nom qu'elle portait sous les Romains). Géogr. Grande ville d'Espagne, jadis capitale de l'Aragon et aujourd'hui de la province du même nom, sur l'Èbre, qu'on y traverse sur un pont de 200 mètres de long. 48,000 hab. Archevêché, université, académie des arts, école de commerce et d'agriculture, bibliothèque, fabriques de soies, de draps et de cordes.

— Hist. *Sièges de Saragosse*. Sièges que Saragosse eut à supporter deux fois contre les Français, pendant la guerre de l'Indépendance. Le premier eut lieu le 3 août 1808. Le lendemain les Français, commandés par les généraux Lefèvre et Verdier, entrèrent par la brèche dans la place. Chaque maison devint alors l'objet d'un siège particulier, et pendant dix jours les Français ne purent s'emparer que de cinq maisons. Le 15 ils levèrent le siège ; Palafox avait dirigé la défense. || Au mois de décembre les Français reparurent, commandés par les généraux Moncey et Mortier. Le siège commença le 9 janvier, et comme la première fois chaque maison devint le siège d'une héroïque résistance. Mais enfin, après vingt jours d'efforts inouïs de part et d'autre, la ville, presque détruite et couverte de ruines, capitula honorablement le 24 février. Le siège de Saragosse est un des plus fameux des temps modernes. En soixante jours 54,000 hommes y avaient péri.

SARAGOUSTI. s. m. Mar. Sorte de mastic composé de chaux pulvérisée, de brai gras et d'huile végétale. On se sert du saragousti aux Indes pour couvrir les coutures des cordages des bâtiments.

SARAIGNET. s. m. Bot. Nom d'une variété de froment dans quelques cantons.

SARAPE. s. m. Entom. Genre d'insectes renfermant une espèce d'escargot, qui se trouve sous les écorces.

SARAQUIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, famille des solanées, établi pour des plantes du Pérou qui ne diffèrent des physalis que par le limbe de la corolle qui est en roue. Saraquier ponctué. Saraquier à deux fleurs. Saraquier denté, ombellé.

SARASIN ou **SARAZIN.** Écrivain français d'une imagination vive et brillante, d'un esprit souple, qui le fit réussir dans tous les genres ; né en 1604, fut secrétaire et favori du prince de Condé, et mourut en 1654. On a de lui un volume de poésies diverses et des travaux historiques.

SARATOF. Géogr. Gouvernement de la Russie d'Europe, entre ceux de Simbirsk, du Caucase, d'Astrakhan et d'Oufa. Superficie, 32,000 kilom. carrés. 900,000 hab. Fleuve principal, le Volga. Produits : blé, chanvre, cuirs, soie, huile de chènevis, bétail et poisson. Capitale Saratof. Des colonies d'Allemands se sont établies aux environs de cette ville.

SARBACANE. s. f. (de l'ital. *cerbotana*, et puis *sarbacana* ; fait de *Carpi*, lieu où cet instrument fut inventé, et du lat. *canna*, roseau). Long tuyau qui sert à jeter quelque chose en soufflant. Sarbacane de verre, de bois. Lancer quelque chose avec une sarbacane. Jeter des pois avec une sarbacane. Ils se parlaient par une sarbacane pour n'être pas entendus des autres.

— Tube de fer à l'usage des verriers.

— Se dit aussi de quelques autres tuyaux par où l'on conduit des paroles. Dans l'île de Bornéo, personne ne parle au roi que par des *sarbacanes*, à la réserve de sa femme et de ses enfants. (***)

— *Parler par sarbacane*. Parler par des personnes interposées, par intermédiaires. Il vaut mieux traiter directement avec quelqu'un que de parler par sarbacane. On ne saurait cela de votre bouche, ou vous le leur ferez entendre par quelque *sarbacane* raisonnable, et qui sera inspirée de votre bien dire. (Balzac.) On n'épanche point son cœur par *sarbacane*. (Le marquis de Louville.)

SARBOTIÈRE. s. f. Techn. Vase de fer-blanc dans lequel on prépare les liqueurs que l'on veut servir en glaces ou en sorbets. La sarbotière se place au milieu d'un baquet.

SARCANTHÈME. s. m. Bot. Genre de plantes synanthérées qui se distingue peu des autres genres de psiadiées.

SARCASME. s. m. (du gr. σαρκασμός, rad. σάρξ, chair ; καίω, je brûle). Raillerie amère, mordante. Essuyer des sarcasmes. S'exposer aux sarcasmes. Accabler quelqu'un de sarcasmes. Écrivain qui emploie fréquemment le sarcasme. Si je le voyais par hasard, c'était pour en essuyer des *sarcasmes* amers et des plaisanteries indécentes. (Barth.) Je voudrais voir, après ces déluges de plaisanteries et de *sarcasmes*, quelque ouvrage sérieux. (Volt.)

— Rhét. Ironie amère et piquante par laquelle un orateur raille ou insulte son adversaire. Démosthène emploie souvent le sarcasme. Le sarcasme était l'arme redoutable dont Voltaire se servait pour persiffler ses ennemis.

SARCASTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. σαρκάζειν, déchirer ; rad. σάρξ, chair). Mordant, piquant. Écrit sarcastique. Ton sarcastique. Propos sarcastiques. Compliments sarcastiques. Orateur sarcastique. L'un est plus *sarcastique* et plus amer dans ses invectives, et l'autre plus enclin à la personnalité fine et moqueuse. (Cormenin.)

SARCELLE. s. f. Ornith. Espèce d'oiseaux du genre canard, se distinguant des canards proprement dits par leur taille plus petite et par leurs narines ovalaires, situées près du front et rapprochées. La sarcelle ordinaire est commune en France, au printemps et en automne, sur les étangs et les marais. Son plumage est maillé de noir sur un fond gris. La sarcelle d'hiver ou petite sarcelle est un peu plus petite que la sarcelle commune. Ces oiseaux se nourrissent de vers, d'insectes et de mollusques. La sarcelle est un bon gibier.

SARCEUX, EUSE. adj. Pathol. Se dit d'un tissu élastique à contractilité croissante.

SARCHE. s. f. Boissel. Cercle haut et large auquel on attache une peau percée ou une étoffe pour faire un tamis, un crible, etc.

SARCINOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., σάρξ, chair ; εἶδος, ressemblance). Qui ressemble à de la chair. || SARCINOÏDES. s. m. pl. Famille de la classe des zoophytaires, comprenant des animaux qui font partie d'une masse charnue, informe, mais vivante.

SARCINULE. s. f. Polyp. Genre de polypier lamellifère qui se rapproche des tubifores et des stylines. Ce genre renferme deux espèces, la sarcinule perforée, de l'Océan austral, et la sarcinule de la mer Rouge.

SARCITE. s. f. Minér. Syn. de Sarcolithe.

SARCLAGE. s. m. Action de sarcler ; résultat de cette action. Faire le sarclage. Payer pour le sarclage d'un jardin. Dans la petite culture, les *sarclages* s'effectuent ou à la main, ou avec l'échardonnoir, ou avec la mouette. (Thouin.) Le *sarclage* à la main se fait le plus ordinairement par des vieillards, des femmes et des enfants, parce qu'il n'est pas pénible. (Id.) Tous les temps et toutes les heures de la journée ne sont pas également favorables au *sarclage* à la main.

SARCLÉ, ÉE. part. pass. du v. Sarcler. S'empl. adjectiv. Orge sarclé. Avoine sarclée. Les champs sarclés. Tout ce qui est semé avec le semoir est *sarclé* par cet instrument. (De Morog.).

SARCLER. v. a. 1re conj. (de la bass. lat. *sarculare*, même sens ; rad. *sarculum*, sarcloir.) Arracher avec la main ou couper avec un instrument tranchant les mauvaises herbes d'un champ, d'un jardin. Sarcler les plantes parasites d'un jardin. Sarcler un champ.

— *Sarcler le blé, l'orge, l'avoine*. Sarcler un champ de blé, d'orge, d'avoine, en ôter les mauvaises herbes. Le rayon de la capitale *sarcle* ses pommes de terre, ses betteraves, ses plantes légumineuses ; la Flandre *sarcle* ses œillettes, ses choux, ses lins, ses houblons ; l'Alsace, ses tabacs, ses fèves. (Lucy.)

— Absol. Ôter les mauvaises herbes. Pour *sarcler* avec l'échardonnoir ou la pince, les ouvriers se tiennent debout. (Thouin.)

— Fig. Le père doit inculquer aux enfants les connaissances qu'ils doivent avoir, et les former de bonne heure à la vertu ; les mères doivent veiller à ce qu'ils ne contractent aucune mauvaise habitude, elles doivent arracher de leur cœur le germe de tout vice : c'est au père à cultiver les plantes, à la mère à *sarcler* les mauvaises herbes du jardin. (J.-J. Rouss.)

— SE SARCLER. v. pron. Être sarclé. Le maïs et les pommes de terre se sarclent bien plus facilement que les froments. Certaines plantes ne peuvent se sarcler qu'avec de grandes précautions.

SARCLEUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui sarcle. Avoir besoin de sarcleurs. Payer les sarcleurs pour arracher les mauvaises herbes. Il arrive assez souvent que les sarclures servent de salaire aux *sarcleurs*. (De Morog.) Un enfant avec un cheval fera plus de travail en une demi-journée qu'une douzaine de *sarcleuses* en une journée. (Id.)

SARCLOIR. s. m. Instrument propre à sarcler. Le sarcloir est tantôt un instrument en fer armé d'un long manche en forme de pioche d'un côté, et garni de l'autre de deux dents plus ou moins longues, plus ou moins écartées ; tantôt c'est une sorte de ratissoire à pousser ou à tirer.

SARCLURE. s. f. Ce qu'on arrache d'un champ, d'un jardin en le sarclant. Sarclure d'un jardin. Débarrasser un champ de ses sarclures. Donner les sarclures aux bestiaux. Les *sarclures* des champs et des jardins se ramassent pour servir de nourriture aux bestiaux qu'on entretient dans les étables. (De Morog.) Les sarcleurs se traînent à genoux sur les planches avec un panier propre à recevoir les *sarclures*. (Id.)

SARCOBAZE. s. m. (ét. gr., σάρξ, chair, βάσις, base). Hist. nat. Nom qu'on donne au gynobase quand il a la forme d'un disque charnu très-développé.

SARCOBIE. s. f. et adj. des 2 g. (ét. gr., σάρξ, chair, βιόω, je vis). Entom. Qui vit dans la chair. Se dit particulièrement, en entomologie, des diptaires myodères calyptérés dont les larves vivent dans les débris d'animaux.

SARCOCARPE. s. m. (ét. gr., σάρξ, chair ; καρπός, fruit). Bot. Partie comprise entre les deux enveloppes du fruit lorsqu'il est épais et charnu, comme dans la pomme. || SARCOCARPES. s. m. pl. Tribu de champignons comprenant ceux dont le péridion membraneux ou charnu n'est ni pulvérulent ni filamenteux à l'intérieur.

SARCOCARPIEN, IENNE. adj. (ét., V. SARCOCARPE). Bot. Qui est charnu et de la nature du fruit. || SARCOCARPIENS. s. m. pl. Famille de champignons comprenant ceux qui sont charnus constamment ou du moins dans leur bas âge.

SARCOCÈLE. s. f. (ét. gr., σάρξ, chair ; κήλη, tumeur). Médec. Excroissance de chair dure, indolente, qui s'engendre autour du testicule ou sur la membrane interne du scrotum et qui croît peu à peu. Cette tumeur est quelquefois douloureuse, et alors il est à craindre qu'elle ne dégénère en un cancer. La sarcocèle vient ordinairement d'une cause externe, comme d'un coup, d'un froissement ou de quelque contusion.

SARCOCÉPHALE. s. m. Bot. Genre de la famille des rubiacées, type de la tribu des sarcocéphalées.

SARCOCÉPHALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au sarcocéphale. || SARCOCÉPHALÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, qui a pour type le genre sarcocéphale.

SARCOCHILE. s. m. Bot. Genre de la famille des orchidées, qui a de grands rapports avec le cymbidie et le dendrobie. On n'en connaît qu'une espèce de la Nouvelle-Hollande, le sarcochile à faux.

SARCOCOLLE. s. f. (ét. gr., σάρξ, chair ; κόλλα, colle). Chim. Matière résineuse qui a été trouvée sur le sarcocollier, et que la médecine employait autrefois comme astringente, détersive et propre à hâter la cica-

trisation des chairs. Elle est sous forme de globules oblongs, de couleur jaune ou d'un bleu rougeâtre et d'une odeur analogue à celle de l'anis.

SARCOCOLLIER. s. m. (ét., V. SARCOCOLLE). Bot. Arbuste résineux du nord de l'Afrique, qui fournit la sarcocolle.

SARCOCOLLINE. s. f. (ét., V. SARCOCOLLE). Chim. Principe immédiat des végétaux qui fait la majeure partie de la sarcocolle, et que l'on obtient en traitant celle-ci par l'eau ou l'alcool, et en évaporant la dissolution jusqu'à siccité. La sarcocolline est incristallisable, d'une saveur sucrée, puis amère, soluble dans l'eau, l'alcool et l'acide nitrique.

SARCODACTYLIS. s. f. Bot. Baie charnue, rouge de feu, oblongue, sillonnée, s'élevant du milieu des sillons en un prolongement digitiforme. || Plante qui porte cette baie.

SARCODE. s. m. Bot. Genre de la famille des légumineuses, renfermant des arbrisseaux grimpants de la Cochinchine.

SARCODENDRE. s. m. (ét. gr., σάρξ, chair; δένδρον, arbre). Zooph. Genre de zoophytes entièrement charnu et dans lequel les cellules, en forme de lampe, sont enfoncées. C'est une espèce d'alcyon.

SARCODERME. s. m. (ét. gr., σάρξ, chair; δέρμα, peau). Bot. Nom donné par quelques auteurs au parenchyme, tantôt à peine visible et tantôt très-apparent, qui se trouve sous le zest de la graine.

SARCODIPHYTE. s. m. (ét. gr., σαρκοειδής, charnu; φυτόν, plante). Bot. Nom donné par quelques-uns aux plantes dont le fruit est succulent ou charnu.

SARCOÉPIPLOCÈLE. s. f. (ét. gr., σάρξ, ἐπίπλοον, épiploon; κήλη, hernie). Pathol. Hernie complète occasionnée par la chute de l'épiploon dans le scrotum, accompagnée d'adhérence et d'excroissance charnue. || On donne aussi le genre masculin à ce mot.

SARCOÉPIPLOMPHALE. s. f. (ét. gr., σάρξ, chair; ἐπίπλοον, épiploon; ὀμφαλός, nombril). Méd. Hernie complète faite par la chute de l'épiploon dans le nombril, accompagnée d'adhérence et d'excroissance charnue.

SARCOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., σάρξ, chair; γαστήρ, ventre). Entom. Qui a le péridion charnu. || SARCOGASTRES. s. m. pl. Tribu de l'ordre des gastromycètes, comprenant ceux qui ont le péridion charnu.

SARCOGRAPHE. s. m. (ét. gr., σάρξ, chair; γράφω, écrire; écriture de la chair). Bot. Genre de la famille des lichens, comprenant quelques espèces exotiques parasites des écorces de quinquina et de celles de la cascarille.

SARCOHYDROCÈLE. s. f. Sarcocèle accompagnée de l'hydrocèle; ce qui arrive assez souvent dans cette tumeur par la compression et la rupture des vaisseaux lymphatiques. || Ce mot est indiqué comme masculin dans les dictionnaires.

SARCOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., σάρξ, chair; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui ressemble à un morceau de chair. Lichen sarcoïde.

— SARCOÏDES. s. m. pl. Polyp. Ordre de la classe des polypes, comprenant ceux qui sont plus ou moins irritables et dépourvus d'axe central.

SARCOLÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., σάρξ, chair; ὠλένη, bras). Moll. Qui a les bras charnus voisins de la bouche. || SARCOLÈNES. s. m. pl. Classe de mollusques acéphales, comprenant ceux de ces animaux qui ont les bras charnus voisins de la bouche.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des clénacées, renfermant un arbre de médiocre grandeur, qui croît à Madagascar.

SARCOLITHE. s. f. (ét. gr., σάρξ, chair; λίθος, pierre). Minér. Nom donné à une substance vitreuse d'une couleur rose de chair plus ou moins foncée et transparente, qu'on a découverte au Vésuve. C'est une variété rose de l'analcime.

SARCOLOBE. s. m. (ét., V. SARCOLOBÉ). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des apocynées, renfermant trois espèces volubles dont la tige est ligneuse, presque articulée. Sarcolobe de Banks, Sarcolobe globuleux.

SARCOLOBÉ, ÉE. adj. (ét. gr., σάρξ, chair; λόβος, lobe). Bot. Qui a des lobes épais et charnus. || SARCOLOBÉES. s. f. pl. Section de la famille des légumineuses, comprenant celles qui ont des cotylédons épais et charnus.

SARCOLOGIE. s. f. (ét. gr., σάρξ, gén. σαρκός, chair; λόγος, discours). Didact. Partie de l'anatomie qui traite des chairs et des parties molles. La sarcologie comprend la myologie, l'angiologie, la névrologie et la splanchnologie.

SARCOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la sarcologie. Traité sarcologique.

SARCOMATEUX, EUSE. adj. Chir. Qui tient du sarcome. Tumeur sarcomateuse.

SARCOME. s. m. (du gr. σάρξ, σαρκός, chair). Chir. Excroissance ou tumeur qui a la consistance de la chair, dure, ronde, indolente, à large base, qui se forme en différents endroits du corps, surtout dans les narines, au fondement et aux parties génitales des femmes.

— Bot. Partie charnue et de forme variable qui entoure l'ovaire ou qui est placé sur lui.

SARCOMPHALE. s. m. (ét. gr. σάρξ, chair; ὀμφαλός, le nombril). Pathol. Tumeur squirrheuse développée à l'ombilic.

SARCOMPHALUS. s. m. (pr. *çar-kon-fu-luss*). Bot. Genre de plantes qui ne comprend qu'une espèce de nerprun. C'est un arbre de l'Amérique qui s'élève très-haut. A la Jamaïque, le bois du sarcomphalus est regardé comme le meilleur pour les charpentes à bâtir.

SARCOMYCÈTE. adj. des 2 g. (ét. gr., σάρξ, chair; μύκης, champignon). Bot. Qui a le péridion charnu, en parlant de certains champignons. || SARCOMYCÈTES. s. m. pl. Ordre de champignons comprenant ceux qui ont le péridion charnu.

SARCOPHAGE. s. m. (du gr. σάρξ, σαρκός, chair; φάγω, je mange). Tombeau dans lequel les anciens mettaient les corps qu'ils ne voulaient pas brûler, et qui était fait, dit-on, d'une sorte de pierre caustique propre à consumer les chairs en peu de temps. Un antique *sarcophage* d'un jeune enfant sert de fontaine à ce couvent. (Mme de Staël.)

— Cette pierre même dont étaient faits les sarcophages.

— Aujourd'hui, Cercueil ou sa représentation dans les cérémonies funèbres. Un sarcophage de marbre Un sarcophage tendu de noir, richement tendu.

— adjectiv. Méd. Qui brûle les chairs. Médicaments sarcophages. || substantiv. Les sarcophages. La pierre infernale est un sarcophage.

SARCOPHYLLE. s. m. (ét. gr., σάρξ, chair; φύλλον, feuille). Bot. Arbrisseau du cap de Bonne-Espérance, qui forme un genre de la famille des légumineuses.

— Genre de la famille des algues, établi aux dépens des varechs. Toutes ces plantes se font remarquer par leur couleur d'un rouge de chair plus ou moins vif. On les nomme aussi *floridées*.

SARCOPHYME. s. m. Pathol. Tumeur qui s'est développée dans les parties molles.

SARCOPODE. s. m. (ét. gr., σάρξ, chair; πούς, pied). Bot. Genre de champignons Le sarcopède est semblable à une moisissure, un peu charnu, d'un rose rougeâtre.

SARCOPTE. s. m. (ét. gr., σάρξ, chair; κόπτω, je coupe). Entom. Genre d'insectes aptères auquel appartient l'espèce de mite ou de ciron trouvé dans les pustules de la gale. Les sarcoptes ont le corps luisant, vésiculeux, un peu transparent; leurs pattes sont au nombre de huit dans l'âge adulte.

SARCOPTÈRE. s. m. Moll. Genre de mollusques des mers de Sicile, famille des acères. Les sarcoptères sont d'un beau rouge.

SARCOPTÈS. s. m. (ét. gr., σάρξ, chair; κόπτω, je coupe). Philol. Titre du second livre d'Apicius, qui traite de la manière de découper les viandes.

SARCOPYOÏDE adj. des 2 g. (ét. gr., σάρξ, chair; πύον, pus; εἶδος, ressemblance). Pathol. Qui semble formé d'un mélange de chair et de pus. Crachats sarcopyoïdes.

SARCOPYRAMIDE. s. f. Bot. Plante du Népaul.

SARCORHAMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., σάρξ, chair; ῥάμφος, bec). Ornith. Qui a le bec chargé de caroncules charnues. || SARCORHAMPHES. s. m. pl. Famille d'oiseaux.

— s. m. Genre d'oiseaux, comprenant ceux des vautours qui ont des crêtes ou caroncules charnues sur la tête et aux environs du bec, comme le condor, le papa, l'oricou.

SARCOSE. s. f. (en gr. σάρκωσις; rad. σάρξ, chair). Médec. Expression par laquelle les anciens désignaient la génération de la chair, la carnification.

— A été employé aussi pour Sarcome, et pour désigner une maladie des bestiaux.

SARCOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., σάρξ, chair; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des capsules charnues. || SARCOSPERMES. s. m. pl. Tribu de la famille des dermatocarpiens, comprenant ceux qui renferment des capsules charnues.

SARCOSTEMME. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique et de la Nouvelle-Hollande. Toutes ses espèces sont grimpantes. Sarcostemme glauque. Sarcostemme pubescent. Le sarcostemme nu est une plante singulière en ce qu'elle est privée de feuilles.

SARCOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., σάρξ, chair; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche ou l'ouverture couleur de chair. || SARCOSTOMES. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes diptères, comprenant ceux qui ont une trompe charnue.

SARCOSTOSE. s. f. (ét. gr., σάρξ, chair; ὀστέον, os). Médec. Ossification d'une partie molle.

SARCOTHLASIE. s. f. (du gr. σαρκοθλάσις; de σάρξ, chair; θλάω, battre, frapper). Médec. Contusion profonde de parties molles.

SARCOTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. σάρξ, chair). Médec. Qui est propre à accélérer la régénération des chairs. Médicament sarcotique.

— substantiv. au masc. Remède sarcotique. Un sarcotique. Les sarcotiques. Les sarcotiques doivent être détersifs sans mordacité et modérément chauds. La sarcocolle, le sang de dragon, l'encens, sont des sarcotiques.

SARDACHATE. s. f. (pr. *çar-da-ka-te*). Minér. Pierre précieuse, espèce d'agate. La sardachate dont parlent les anciens était très-vraisemblablement une agate de couleur rougeâtre.

SARDAIGNE. (de *Sardus*, fils d'Hercule, qui y conduisit une colonie). Géogr. Grande île de la Méditerranée, au midi de celle de Corse, dont elle est séparée par le détroit de Bonifacio. Elle a 300 kilom. de long et 500,000 hab.; plusieurs bons ports, comme ceux de Cagliari, Terra-Nova, Portoli; cinq chaînes de montagnes, dont le sommet le plus élevé est le Gennargentu, de 1,833 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle est arrosée par le Tirso, le Flumendosa, l'Oziezi et la Bosa. Climat malsain, sol très-fertile en grains, olives, fruits de tous genres, tabac, dattiers, orangers, myrtes, cotonniers, et en vins excellents. Riches mines de plomb, de fer, de granit, de porphyres, de schistes, de marbres, de basaltes, de jaspes, de nitre, d'alun, de pierres dures.

— Admin. L'île se divise en deux provinces, le cap méridional ou de Cagliari, et le cap septentrional ou de Sassari. Capitale Cagliari, résidence du vice-roi et de l'administration supérieure de l'île. Peu d'industrie et de commerce.

— Hist. La Sardaigne fut appelée par les anciens *Sardinia*, *Ichnusa*, et fut soumise aux Carthaginois, puis aux Romains. Au temps de la décadence de l'empire d'Orient, elle créa un gouvernement composé de juges des quatre provinces de l'île, sous la souveraineté des papes, de Gênes et de Pise. Elle fut conquise par l'Aragon au IXe siècle, et conserva néanmoins ses juges. En 1718, Amédée II, duc de Savoie, ayant perdu l'île de Sicile dont il était roi, reçut en échange de l'Espagne en 1723, l'île de Sardaigne avec le titre de royaume. Depuis ce temps elle a été réunie aux États de Savoie auxquels elle donne son nom.

— Royaume de l'Europe méridionale et occidentale qui se compose de plusieurs parties bien distinctes: 1° La Savoie; 2° le Piémont; 3° le Montferrat; 4° le duché de Gênes, le comté de Nice et partie du Milanais; 5° l'île de Sardaigne. Population, 4,000,000 d'hab. Le gouvernement est une monarchie héréditaire et absolue. Revenus de l'État, 45,000,090 fr.; dette publique, 130,000,000 de fr. Armée de terre, 45,000 hommes. Résidence du roi, Turin.

SARDAM. Géogr. Village de Hollande sur le Zuyderzée, célèbre par son industrie, ses vastes chantiers de marine. C'est là que Pierre le Grand, empereur de Russie, demeura quelque temps et apprit la construction des vaisseaux, comme simple charpentier, sous le nom de Michaelof.

SARDANAPALE. Quatrième roi de Syrie, fameux par son luxe et sa mollesse et par sa fin tragique. Arbace, un de ses généraux, l'ayant surpris dans son palais, au milieu des eunuques et des concubines, se livrant aux occupations des femmes et vêtu comme elles, se révolta contre lui. Malgré le courage inattendu que Sardanapale déploya contre les rebelles, il fut vaincu, et se brûla avec ses femmes et ses trésors, pour ne pas tomber au pouvoir du vainqueur; 740 ans av. J.-C.

— Par antonomase, Tout prince, tout grand personnage qui mène une vie efféminée, dissolue. On voit peu de Sardanapales montrer le courage du fils de Phul dans les moments d'adversité.

SARDANAPALIQUE. adj. des 2 g. Néol. Qui appartient à Sardanapale.

SARDANAPALISME. s. m. Excès de sensualité, vie efféminée. Les princes qui vivent dans le sardanapalisme s'exposent au mépris de leurs peuples.

SARDE. adj. et s. Habitant, habitante de la Sardaigne ou des États sardes. || Qui appartient à la Sardaigne ou à ses habitants.

— *États sardes.* Royaume de Sardaigne. V. SARDAIGNE.

SARDE. s. m. Bot. Espèce d'orge cultivée dans les plus mauvais terrains du département du Gers, et dont le grain n'est employé que pour nourrir la volaille.

— Minér. Syn. de Sardoine.

— Ichthyol. Espèce de clupée imparfaitement connue, qu'on pêche sur la côte du Brésil, et qu'on prépare à la manière du hareng, pour les Canaries et pour Madère. Le sarde tient pour la taille le milieu entre le hareng et la sardine. || Nom qu'on a quelquefois donné à la sardine. || Un des syn. de la baleine nord-caper.

SARDES. Géogr. Ancienne capitale de Lydie, vers la jonction de l'Hémus et du Pactole, sur le versant septentrional du Tmolus. Sardes était une ville très-florissante. Tibère la rebâtit, et Adrien lui donna le nom de Néocore. Diane y était adorée par des jeux quinquennaux. La fertilité de son sol vineux avait fait supposer que Bacchus y avait été élevé. Sardes fut prise et brûlée par les Athéniens, ce qui donna lieu à la guerre médique.

SARDIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. et hist. anc. Habitant, habitante de Sardes. || Qui appartient à Sardes ou à ses habitants. Femme sardienne. Troupes sardiennes. Les Sardiens. Les Sardiennes. Mœurs sardiennes.

SARDIENNE. adj. f. Minér. Se dit d'une pierre précieuse que l'on tirait autrefois de la Sardaigne. C'est peut-être la sardoine.

SARDIN. s. m. Mar Nom que l'on donne quelquefois aux balcons des vaisseaux qui sont ouverts.

SARDINAL. s. m. Pêch. Nom provençal des filets ou nappes simples dont les mailles sont calibrées pour prendre des sardines, des anchois.

SARDINE. s. m. (de *Sardaigne*, parce que ce poisson est très-fréquent aux environs de cette île.) Ichthyol. Espèce du genre clupe très-voisine des harengs, dont elle diffère par sa taille plus petite. Sa tête est pointue et la mâchoire inférieure est plus avancée que la supérieure et recourbée sur le haut: son front est noirâtre, ses yeux gros, ses nageoires petites et grises, ses côtés argentins et son dos bleuâtre. Les sardines voyagent en troupes nombreuses dans l'Atlantique et la Méditerranée, surtout aux environs de la Sardaigne. Elles s'approchent des côtes pendant l'automne, à l'époque du frai, c'est alors qu'on les pêche. Cette pêche est très-abondante sur les côtes de Bretagne, où elle devient une branche de commerce très-considérable. Sardine de Royan Sardine de la Méditerranée. Pêche des sardines. Sardine fraîche. Sardine salée. Sardine à l'huile. Sardine frite. Une boîte de sardines.

— *Grande sardine.* Nom qu'on donne à l'île de France au clupanodon.

SARDINIER. s. m. (rad. *sardine*). Pêch. Filet dont on se sert pour pêcher les sardines.

— Ornith. Nom par lequel on a quelquefois désigné les oiseaux pélagiens.

SARDIQUE. Géogr. anc. Ville de la Mésie supérieure, capitale de l'Illyrie orientale. Patrie de l'empereur Galère. Auj. Triaditza.

— Hist. *Édit de Sardique.* Édit par lequel Galère fit cesser la persécution contre les chrétiens. L'édit de Sardique fut rendu le 1er mars 311.

— Hist. ecclés. *Concile de Sardique.* Concile tenu en 347, où saint Athanase se justifia des calomnies des Ariens: le symbole de Nicée y fut confirmé. || *Concile prétendu de Sardique.* Celui que les évêques orientaux qui se retirèrent de Sardique tinrent à la même époque à Philippopolis, et où ils excommunièrent saint Athanase.

SARDIS. s. m. (pr. *çar-diss*). Comm. Grosse étoffe de laine qui se fabrique en Bourgogne.

SARDO. s. m. Relat. Sorte de liqueur fermentée dont on fait usage chez les Éthiopiens et les Abyssins, et qui se compose de miel, d'eau, d'orge et d'une infusion de bois odoriférant.

SARDOINE. s. f. (du lat. *sarda* et *onyx*, nom de deux pierres précieuses dont la sardoine semble être composée. Minér. Variété d'agate calcédoine dont les anciens faisaient beaucoup de cas pour faire des cachets. La sardoine est de couleur orangée, plus ou moins altérée par des nuances de jaune, de roussâtre et de brun. Quelquefois elle est à zones concentriques. Camée de sardoine. Sardoine de prix. Scipion l'Africain est le premier qui a mis la sardoine en usage chez les Romains. On dit que c'est une *sardoine* que le tyran Polycrate jeta dans la mer, et qui fut trouvée cinq ou six jours après dans le ventre d'un poisson dont un pêcheur lui avait fait présent. (***) Dans le lit d'un petit fleuve, qui se décharge dans la partie septentrionale du Bosphore de Thrace, du côté d'Europe, on rencontre parmi son gravier des pierres si fines et si polies qu'elles ne sont guère moins précieuses que les onyx et les *sardoines*. (Du Loir.)

SARDON. s. m. Pêch. Lisière de mailles qui borde le bas de certains filets

SARDON, ONE. adj. et s. (ét. celt., *sarri*, enfermer; *don*, montagne; *zu*, habitation; *sardons*, ceux qui habitent un pays enfermé par les montagnes). Géogr. anc Nom d'un peuple de la Gaule, dans la partie de la première Narbonnaise, qui forme aujourd'hui le département des Pyrénées-Orientales. || *Pays des Sardons.* Ancien nom du Roussillon, vraisemblablement, disent quelques historiens, à cause d'une colonie que les Romains y avaient transportée de Sardaigne.

SARDONIE. s. f. (du lat. *Sardinia*, Sardaigne). Bot. Espèce de renoncule fort abondante en Sardaigne. C'est elle qui cause le rire sardonique à ceux qui en mangent. Elle pousse des tiges cannelées, rameuses; ses feuilles, semblables à celles du persil sauvage, sont marquées quelquefois de taches d'un goût âcre et brûlant.

SARDONIEN ou **SARDONIQUE.** adj. m. (ét., V. SARDONIE). Se dit d'une sorte de ris convulsif causé par une contraction dans les muscles du visage qui arrive à ceux qui ont mangé de la sardonie.

— Se dit par extens., en médecine, d'un rire forcé, contre nature. Le ris sardonique dans les maladies est un symptôme presque toujours mortel dans un malade.

— Fig. Se dit d'un ris qui ne passe pas le bout des lèvres, qui cache une véritable douleur. Avoir un ris sardonien, sardonique. Cet homme a un ris sardonique. Il riait, mais d'un ris sardonique.

— Se dit aussi d'un ris plein de malignité. Le rire des démons doit être un rire sardonique. Son ris était sardonique, comme celui de Satan.

— Cette expression est très-ancienne et se trouve dans la langue grecque. Homère, dans l'Odyssée, dit d'Ulysse, ... δὲ σαρδάνιον, mais il rit d'un ris sardonien. Mme Dacier, à propos de cette locution, en donne une autre explication que celle qui nous est donnée dans le premier sens de ce mot et qui est conforme à l'opinion du plus grand nombre. On appelait ris sardonien, dit-elle, un ris forcé qui cachait une douleur intérieure, et l'on donne plusieurs raisons de ce nom. La plus vraisemblable est celle que l'on tire de l'ancienne coutume des

habitants de l'île de Sardaigne. On prétend qu'il y avait une certaine fête de l'année où ils immolaient non-seulement leurs prisonniers de guerre, mais aussi les vieillards qui passaient soixante ans, et ces malheureux étaient obligés de rire à cette horrible cérémonie; d'où l'on a appelé ris sardonien tout ris qui ne passe pas le bout des lèvres, et qui cache une douleur véritable. (*Trad. de l'Odyssée.*)

SARDONIQUEMENT. adv. D'une manière sardonique. Rire sardoniquement. Omiss. des dictionnaires.

SARDONYX. s. m. (du lat. *sarda*, nom d'un minéral; et du gr. ὄνυξ, ongle.) Min. Nom donné par les anciens à une variété de calcédoine propre à être gravée en camées, et qui se composait de deux couches, l'une rougeâtre et l'autre blanche.

SARELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du mélampyre des bois.

SAREPTA (aujourd'hui *Sarfand*). Géogr. Ville de Phénicie, à quelque distance de Tyr, dont elle dépendait. C'est là que demeurait la pauvre veuve dont parle l'Ecriture, qui pour récompense de sa charité envers le prophète Elie, vit renouveler chaque jour le peu de farine et d'huile qu'elle possédait pendant la disette qui ravagea le pays. Elie ressuscita son fils.

SARGANS. Géogr. Ville de Suisse, ch.-l. d'un district du canton de Saint-Gall, sur un rocher près du Rhin. Riches mines de fer.

SARGASSE. s. f. Bot. Genre d'algues marines. La sargasse croît abondamment autour de la mer et couvre une grande partie de l'Océan septentrional, où l'impétuosité des courants le transporte par le détroit de la Floride. Elle pousse plusieurs rameaux menus, gris, s'amoncelant et s'entortillant les uns avec les autres. On la trouve en si grande quantité entre les îles du cap Vert et les Canaries, que cette partie de l'Océan a été nommée par les Portugais mer de Sargasse.

SARGE ou **SARGUE.** s. m. (du gr. σάρξ, chair). Gros poisson charnu et épais qui se trouve dans la mer d'Egypte, sur le rivage, dans le sable. Son corps est large, couvert d'écailles minces tirant sur le violet et orné de lignes dorées et argentées.

SARGIE. s. m. Entom. Genre de l'ordre des diptères, famille des notacanthes. Ces insectes, qui habitent l'Europe, voltigent au soleil ou se promènent lentement sur les feuilles, les ailes écartées; ils sont, en général, ornés de couleurs brillantes d'un beau vert métallique.

SARGOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *sargus*, sarge; et du gr. εἶδος, ressemblance). Ichthyol. Qui ressemble à un sarge.

SARGON. s. m. Ornith. Espèce de canard, plus connu sous le nom de garrot.

SARGUE. s. m. V. SARGE.

SARGUET. s. m. Ichthyol. Un des noms du sarge ordinaire.

SARI. s. m. Moll. Coquille du Sénégal. Le sari est un très-petit mollusque conchylifère que l'on trouve sur les côtes de Gorée. Quelques auteurs pensent que ce n'est qu'un turbot dans le jeune âge.

— Bot. Nom donné par les anciens au genre papyrus.

SARIBUS. s. m. Bot. Nom indien d'une espèce de coryphe, ou palmier.

SARICOVIENNE. s. f. Mamm. Grande loutre d'Amérique, autrement nommée loutre de Cayenne ou de Guiane. Les *saricoviennes* se nourrissent de crustacés, de coquillages, de grands polypes et autres poissons mous qu'elles viennent ramasser sur les grèves et sur les rivages fangeux. (Buff.)

SARIDJÉ. s. m. Hist. ott. Nom d'une ancienne milice turque qui fut supprimée par Soliman II à cause de ses excès.

SARIDJI-BASCHI. s. m. Hist. ott. Celui qui est chargé de monter les turbans du sultan.

SARIGUE. s. m. Mamm. Genre de l'ordre des marsupiaux, renfermant des mammifères de taille moyenne ou petite, habitant les bois, les plaines ou les rochers d'Amérique, surtout du Brésil et de la Guiane. Leur queue prenante leur permet de s'accrocher aux branches des arbres. Leurs oreilles sont longues et pointues, la bouche très-fendue, le museau pointu et à moustaches. Ils se distinguent par leurs dents, au nombre de cinquante, et le pouce de leurs membres postérieurs qui est toujours long, sans ongle, et opposable. Ils vivent d'insectes, d'œufs et de petits animaux. Les sarigues offrent comme les autres marsupiaux le phénomène de la double gestation. Dans les espèces à poche, les petits peuvent trouver dans cette poche un abri contre les dangers qui les menacent. On distingue plusieurs espèces de sarigues, toutes susceptibles de s'apprivoiser, mais sans utilité.

— *Sarigue épineux.* Porc-épic à queue prenante de l'Amérique méridionale.

SARIGUE. s. f. Femelle du sarigue. Toutes les *sarigues* n'ont pas de poche abdominale. (D'Orbigny.)

L'enfant frappe les mains, la *sarigue* attentive
Se dresse, et d'une voix plaintive
Jette un cri. (FLORIAN.)

— Quelques-uns au lieu de *la sarigue* disent, la *femelle du sarigue*, *le sarigue femelle*. La femelle du crabier ne porte pas, comme la femelle du *sarigue*, ses petits dans une poche sous le ventre. (Buff.) Edward Tison a décrit et disséqué le *sarigue* femelle. (Id.)

Mon fils, répondit-elle,
Du *sarigue* c'est la femelle. (FLORIAN.)

— D'autres attribuant au mâle toutes les fonctions qui appartiennent exclusivement à la femelle, disent *le sarigue* pour les deux genres. Le sarigue porte ses petits dans une poche abdominale.

Si jamais le sort t'est contraire,
Souviens-toi du *sarigue*, imite-le, mon fils. (FLORIAN.)

SARIGUIDE. adj. des 2 g. Mamm. Qui ressemble au sarigue. ‖ SARIGUIDES. s. m. pl. Famille de mammifères qui a pour type le genre sarigue.

SARILLES. s. f. pl. Techn. Sciure de bois mêlée avec du storax. Storax en sarilles.

SARION. s. m. Comm. Nom par lequel on désigne, dans quelques endroits, une natte qui sert à l'emballage.

SARIONE. s. m. Ichthyol. Jeune saumon.

SARIS. s. m. Minér. Nom vulgaire du schiste quartzeux et du micaschiste qu'on exploite dans plusieurs parties du Piémont.

SARISSE. s. m. Bot. Syn. d'Hydrophylax.

SARISSE. s. f. (du gr. σάρισσα). Ant. gr. Pique de la phalange macédonienne. Des soldats armés de la sarisse.

SARISSOPHORE. s. m. (ét. gr., σάρισσα, sarisse; φέρω, je porte). Soldat armé d'une sarisse; membre de la phalange macédonienne.

SARLADAIS, AISE. adj. et s. Habitant, habitante de Sarlat. ‖ Qui appartient à Sarlat ou à ses habitants. Une femme sarladaise. Les Sarladais. Mœurs, coutumes sarladaises.

— SARLADAIS. s. m. Petit pays de France dans le Haut-Périgord, territoire de Sarlat.

SARLAT. (anciennem. *Sarlatum*; du celt. *sar*, montagne; *let*, *lat*, couvert, caché; qui est couvert, caché par les montagnes). Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Dordogne; 6,300 hab. Cette ville est ancienne et doit son origine à une abbaye de bénédictins fondée sous Charlemagne et qui fut plus tard érigée en évêché. Tribunal de première instance, collége, hôpital.

SARMANAKA. s. m. Hist. ind. Celui qui se voue à la vie ascétique, quelle que soit d'ailleurs sa dévotion particulière.

SARMATE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant, habitante de la Sarmatie. ‖ Qui appartient à la Sarmatie ou à ses habitants. Peuple sarmate. Femme sarmate. Guerrier sarmate. Un Sarmate. Le pays des Sarmates. Les Sarmates étaient nomades, sauvages et belliqueux. Les Sarmates se rendirent redoutables sous les derniers empereurs romains, et envahirent l'empire, réunis aux autres barbares.

SARMATIE. (pr. *çar-ma-ci*). Géogr. Vaste contrée que l'on divisait en Sarmatie européenne et en Sarmatie asiatique. La première se trouvait bornée par l'Océan, la Germanie, la Vistule, les Iazygues et le Tanaïs, et comprenait les pays nommés aujourd'hui Russie, Pologne, Lithuanie et Petite Tartarie; la deuxième, bornée par l'Hyrcanie, le Tanaïs et le Pont-Euxin, comprenait les pays modernes de Circassie et de Grande Tartarie.

SARMATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux Sarmates. ‖ *Mer Sarmatique.* Nom donné quelquefois au Pont-Euxin parce qu'il baigne les côtes de la Sarmatie. ‖ *Monts Sarmatiques.* Nom que l'on a quelquefois donné aux monts Karpaths, qui s'étendaient dans la Sarmatie.

SARMENT. s. m. (pr. *çar-man*; du lat. *sarmentum*, même signif.). Nom que portent les rameaux souples de la vigne, et de toutes les plantes qui en croissant s'attachent aux supports qu'elles rencontrent.

— Particulièrement, Bois que pousse la vigne. Couper du sarment. Fagot de sarment. Javelles de sarment. Cendre de sarment. Feu de sarment. La vigne pousse du sarment. On fait des fagots de sarment pour faire du feu clair. La cendre du sarment est fort déliée et sert aux chimistes et aux ouvriers à faire des coupelles, des moules et autres ouvrages. Les *sarments* croissent avec rapidité; ils sont longs, grêles, débiles, et ne peuvent se soutenir sans être appuyés. (De Morog.)

— Petit bout de bois qu'on laisse sur le cep où vient le nouveau bourgeon.

— Prov. et pop. *Du jus de sarment.* Du vin.

— Prov. *A la Saint-Vincent le vin monte au sarment, et quand il gèle il en descend.* Vers le 22 janvier, quand le froid n'est pas trop rigoureux, un premier mouvement se manifeste dans la sève de la vigne.

SARMENTACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au sarment. ‖ SARMENTACÉES. s. f. pl. Petite famille de plantes sarmenteuses, appelées plus communément *vinifères*.

SARMENTEUX, EUSE. adj. Qui pousse beaucoup de sarments. Vigne sarmenteuse. Bois sarmenteux.

— Par extens. Dont la tige est longue, flexible, grimpante comme le sarment. Plantes sarmenteuses. Les branches et les rameaux des plantes *sarmenteuses*, souples et trop faibles pour se soutenir par eux-mêmes, s'attachent aux corps voisins en s'accrochant à eux par des vrilles, ou grimpant autour d'eux en spirale (Guérin.)

SARMENTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sarmentum*, sarment; *fero*, je porte). Syn. peu usité de Sarmenteux.

SARMIENTE. s. f. Bot. Genre de plantes du Chili. La sarmiente est une plante rampante. Les naturels du pays emploient les feuilles de la sarmiente pour amollir et extirper les cors et les callosités.

SARONIDE. s. m. (du gr. σαρωνίδαι). Hist. anc. Nom d'une classe de prêtres gaulois. Les saronides étaient les juges de la nation et les instructeurs de la jeunesse. Quelques-uns croient que les saronides étaient les mêmes que les druides.

SARONIQUE (Golfe ou mer). Géogr. anc. Golfe de la mer Egée, compris entre l'Attique, la Béotie et l'Argolide, et séparant le Péloponnèse de la Grèce septentrionale. Il tirait son nom de Saron, roi de Trézène, qui s'y noya, ou d'une petite rivière du même nom qui s'y jette. Aujourd'hui golfe d'Eugia.

SAROPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., σάρος, balai; πούς, pied). Zool. Qui a les pattes velues et semblables à des balais.

— s. m. Entom. Genre d'insectes de la famille des mellites.

SAROS. Géogr. Comitat de Hongrie. Popul. 150,000 hab. Capitale Zében.

SAROS. s. m. Chronol. Période chaldaïque de 223 lunaisons, équivalant à 18 ans et 11 jours, après lesquelles se reproduisent les mêmes phénomènes lunaires. Le saros est un cycle pareil à celui qui fut introduit chez les Grecs par Méton, en 431 av. J.-C.

SAROTHRE. s. f. Bot. Plante de la Caroline.

SARPÉDON. Myth. Fils d'Europe et de Jupiter, et frère de Minos et de Rhadamante. Après avoir disputé vainement la couronne de Crète à Minos, il mena une colonie dans l'Asie-Mineure, et y forma un petit royaume où il mourut paisiblement.

— Fils de Jupiter et de Laodamie, roi de cette partie de la Lycie que le Xanthe arrose, vint au secours de Troie avec de nombreuses troupes, et se distingua par sa valeur. D'après Homère, Sarpédon fut tué par Patrocle; selon l'histoire, il mourut et fut enseveli en Lycie.

SARPÉDONIE. s. f. Bot. Espèce de renoncule.

SARPER. v. n. Mar. Lever le grappin ou l'ancre.

— v. a. Agric. Couper le froment avec une petite faux à manche court. Sarper le froment.

— SE SARPER. v. pron. Être sarpé. Les froments peuvent se sarper.

SARRACÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, renfermant de très-belles espèces, toutes marécageuses, dont les fleurs sont presque aussi éclatantes que celles des nénuphars. Sarracène à fleurs purpurines, à fleurs jaunes. Sarracène bec-de-perroquet. Sarracène à fleurs rouges.

SARRACÉNIACÉ ou **SARRACÉNIÉ, ÉE.** adj. Bot. Qui ressemble à la sarracène. ‖ SARRACÉNIACÉES OU SARRACÉNIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre sarracène.

SARRALLIER. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de la mésange.

SARRANCOLIN. Géogr. Petite ville de France, département des Hautes-Pyrénées. Carrières de marbre.

— s. m. Marbre des carrières de Sarrancolin. Le sarrancolin est un beau marbre d'un rouge foncé, avec des veines et des taches blanches et grises.

SARRASIN, INE. adj. et s. (de l'arab. *saric*, voleur, brigand, ou de l'hébr. *sarak*, désert, pauvreté). Géogr. et hist. On croit généralement que les Sarrasins ont été dans l'origine une tribu nomade de l'Arabie-Déserte, vers la partie occidentale. Ce peuple s'accrut beaucoup sous l'empire et devint redoutable aux empereurs d'Orient, même avant Mahomet. Les Sarrasins s'étant joints à plusieurs tribus arabes, envahirent l'Afrique et une partie de l'Europe méridionale. Mahomet les rangea parmi ses prosélytes. Les Sarrasins cessèrent depuis cette époque de former une tribu distincte. Leur nom demeura cependant comme une qualification générale, employée par les chrétiens pour désigner les musulmans qu'ils avaient à combattre en Palestine, en Espagne, sur les côtes d'Italie, devant Malte, etc.

— adject. Le peuple sarrasin. L'armée sarrasine.

— Archit. *Style sarrasin.* S'est dit quelquefois improprement du style ogival, plus improprement encore appelé gothique, qui succéda vers le XIIe siècle au style roman.

— Archéol. *Tuiles sarrasines.* Se dit, en Provence, de larges briques qui remontent, selon la croyance générale, à l'époque où le pays était occupé par les Sarrasins.

SARRASIN. s. m. (de *Sarrasin*, nom du peuple à qui l'on doit l'introduction en Europe de cette plante). Bot. Espèce de renouée, qu'on appelle aussi *blé noir*, *bouquet*, *bouquette*, *bucaille*, *millet noir*, *millet cornu* ou *millet sarrasin*. C'est une plante aux racines annuelles, supportant une tige droite, cylindrique, charnue, rameuse, rougeâtre, haute d'un à deux pieds, garnie de feuilles alternes; à l'extrémité des rameaux naissent des fleurs rougeâtres, réunies en bouquet, axillaires et épanouies en juillet. Les fruits sont des graines triangulaires et noirâtres. Le sarrasin est originaire de l'Asie, et a été introduit en Europe au XVe siècle. Il réussit partout, dans les terres sablonneuses et légères, comme dans celles qui sont argileuses et fortes, et donne les produits les plus abondants sur les terres meubles, fraîches et engraissées. Semis de sarrasin. Engrais de sarrasin. Grain de sarrasin.

— Les grains du sarrasin. Manger du sarrasin. Semer du sarrasin. Le sarrasin dépouillé de son enveloppe noire et amère donne une farine très-blanche qui sert à faire un pain grossier, indigeste et d'un goût peu agréable. On fait aussi de la bouillie et des galettes de sarrasin.

— adject. Blé sarrasin.

SARRASINE. s. f. Fortif. Herse formée de gros pieux de bois ferrés en pointe par le bas, que l'on suspend entre le pont-levis et la porte d'une ville, d'un château-fort, etc., pour la baisser au besoin.

— Bot. Nom vulgaire de l'aristoloche.

SARRAU. s. m. Sorte de souquenille que portent les paysans, les rouliers, etc., et qui faisait autrefois partie de l'équipement des soldats. Un sarrau de toile. Un large sarrau. Avoir pour tout vêtement un sarrau de toile. Se couvrir d'un large sarrau. On n'eut ni le temps ni les moyens de donner des habits d'ordonnance aux familles suédoises; la plupart de ces laboureurs vinrent vêtus de leurs *sarraus* de toile, ayant à leur ceinture des pistolets attachés avec des cordes. (Volt.)

SARRE. Géogr. Rivière d'Europe qui prend sa source en France, dans les Vosges, et se jette dans la Moselle au-dessus de Trèves. ‖ *Departement de la Sarre.* Un des départements français sous l'Empire, ch.-l. Trèves.

SARREBOURG (des mots *Sarre*, rivière, et *bourg*, bourg sur la Sarre). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Meurthe); 2,300 hab. Possédée par les évêques de Metz, puis par les ducs de Lorraine, cette ville fut réunie à la France par le traité de Vincennes en 1661. Elle a de l'importance militaire par sa position au principal débouché des montagnes des Vosges.

SARREGUEMINES. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Moselle); 4,290 hab. Collége, tribunal de première instance, beau quartier de cavalerie.

SARRÈTE. s. f. Méd. Resserrement, spasme des mâchoires, chez les enfants nouveau-nés.

SARRETTE. s. f. (du lat. *serratula*). Bot. Genre de la famille des cinarocéphales, renfermant des herbes ou de petits arbrisseaux à feuilles alternes et à fleurs souvent disposées en épis terminaux. La *sarrette des teinturiers* qui croît dans nos bois humides, sert à la teinture des étoffes de laine en jaune verdâtre. Elle fournit une couleur solide, mais moins brillante que celle de la gaude. Cette plante est usitée en médecine contre les hémorroïdes. Une autre espèce, la *sarrette des champs* ou chardon hémorroïdal, est une plante qui croît dans les champs et les vignes, et que l'agriculture doit détruire.

SARRIETTE. s. f. (du lat. *satureia*, qu'on dérive de *satyrus*, à cause de la vertu aphrodisiaque attribuée jadis aux sarriettes, d'autres prétendent que ce n'est qu'une altération de *satar*, nom hébreu de plusieurs labiées). Bot. Genre de la famille des labiées, renfermant plusieurs espèces indigènes à nos départements voisins du bassin de la Méditerranée. La sarriette des jardins, cultivée dans toute la France, forme dans les parterres de petits buissons et des bordures. De sa racine fibreuse annuelle sortent des tiges velues, rougeâtres, droites, anguleuses, dont les rameaux nombreux portent des feuilles d'un vert foncé, lancéolées et opposées. Les fleurs sont très-petites et rougeâtres. On emploie les feuilles de la sarriette, à cause de leur odeur aromatique, pour relever les mets, corriger leur fadeur. La médecine les emploie comme stimulantes et comme fondantes, appliquées à l'extérieur. Sarriette julienne. Sarriette grecque. Sarriette de montagne. Sarriette des jardins.

— *Sarriette des bois.* Nom donné dans quelques cantons à la mélampyre des bois. ‖ *Sarriette jaune.* La mélampyre des prés.

SARRITOR. Myth. L'un des dieux de l'agriculture, chez les Romains.

SARRON. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'ansérine.

SARROT. s. m. V. SARRAU.

SARROTRIE. s. m. (du gr. σαρρότριον, petit balai de soie). Entom. Genre d'insectes coléoptères, ainsi nommés à cause de la forme de leurs antennes un peu en masse et garnies de petits poils. La seule espèce connue est le sarrotrie mutique, que l'on trouve dans les trous des sables.

SARROUBE. s. m. Erpét. Reptile de Madagascar, que l'on range parmi les salamandres. Le sarroube n'a aucune arme dangereuse. On le rencontre surtout au moment de la pluie, et plus souvent la nuit que le jour.

SART. s. m. Bot. Un des noms locaux du goëmon ou de ces amas de varechs, de zoostère, et autres plantes maritimes que les vagues accumulent sur les bords de la mer.

SARTÈNE. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Corse); 2,860 hab. Tribunal de première instance.

SARTHE. (du celt. *sarth*, pur; cette rivière

tire son nom de la pureté de ses eaux). Géogr. Rivière de France, qui prend sa source à St-Aquilin de Corbion (Orne), passe à Alençon, à Beaumont, au Mans, à Sablé, et se réunit à la Mayenne pour se jeter avec elle dans la Loire, après un cours de 2 551 kilom.

— Département français, région du N.-O., formé du haut Maine, de l'Anjou et du Perche, et situé entre les départements de l'Orne, d'Eure-et-Loir, de Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire. Superficie 630,513 hectares; population 466,000 hab. Revenu territorial, 19,596,000 francs. Sol très-varié, mais généralement médiocre; vallées fertiles, landes vastes et arides, bonnes terres à blé, riches pâturages. Peu de vin. Commerce de chevaux, mulets, bêtes à cornes, cire et bougies, volailles. Fabrication de fers, de papiers, d'étoffes de laine. Grès, marbre, ardoise, argile, charbon de terre.

SARTI (Joseph). Compositeur italien qui se distingua par une mélodie pleine de grâce et de délicatesse, une entente parfaite de la scène lyrique; naquit à Faenza en 1730, et mourut en 1802 à Saint-Pétersbourg où l'avait appelé Catherine II.

SARTIE. s. f. Mar. Manœuvre qui tient lieu de haubans sur les galères. On dit aussi Sartis.

SARTIS. s. m. pl. Pech. Cordes qui servent à haler les filets.

— Mar. V. SARTIE.

SARTO (André del). Peintre célèbre, né à Florence en 1488, s'appelait Vanucci, et fut surnommé del Sarto (du tailleur), à cause de la profession qu'exerçait son père. André del Sarto s'est beaucoup rapproché de Raphaël; comme lui il excellait à peindre les vierges et les enfants.

SARVE s. f. Icthyol. Nom du cyprin rotengle.

SARZA DE MOYSE. s. m. Bot. Nom vernaculaire d'un genre de la famille des rhamnées.

SARZEAU. Géogr. Ch.-l. de cant. (Morbihan), arr. de Vannes; 6,100 hab. Cette commune, qui se compose d'un grand nombre de villages agglomérés, doit son importance aux marais salants qui l'avoisinent. On voit dans son territoire les ruines majestueuses et pittoresques du château de Succinio, demeure favorite des ducs de Bretagne.

S. A. S. Abréviation de Son Altesse sérénissime.

SAS. s. m. (pr. *çâ*; du lat. *seta*, soie). Tissu de crin attaché à un cercle de bois, et qui sert à passer de la farine, du plâtre, des liquides. Gros sas. Sas délié. Passer de la farine au gros sas. Les parfumeurs passent leurs poudres dans des sas qui ont un couvercle. Passer du plâtre au gros sas, au sas fin. Le plâtre passé au sas fin est employé pour les ornements des cheminées et autres ouvrages délicats.

— Hortic. Sorte de claie en osier destinée à passer les terres qu'on veut épierrer. Passer la terre au sas.

— *Plâtre au sas.* Celui qui étant passé au sas ou au tamis, sert à faire les enduits.

— Prov. et fig. *Passer une chose au gros sas.* L'examiner légèrement, avec peu de soin. Nos affaires sont souvent passées au gros sas.

— *Faire tourner le sas.* Faire avec le sas une espèce de sortilége par le moyen duquel on prétend découvrir l'auteur d'un larcin.

Vers manuscrits souffrent des negligences
Qu'à vers moulés on ne pardonne pas.
Dans les premiers on les nomme licences;
Le tout s'excuse et se passe au gros sas.
Dans les seconds la moindre tache est crime.
(P. DU CERCEAU.)

— Archit. hydraul. Bassin ménagé dans la longueur d'un canal de navigation, pour y retenir les eaux qu'on verse, suivant le besoin, dans la chambre d'écluse au-dessus de laquelle il est situé.

SASA ou **HOAZIN.** s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des omnivores. Son bec est épais, de longueur médiocre, convexe, comprimé à l'extrémité. Les narines sont recouvertes par une membrane et placées au milieu du bec; les pieds sont robustes et portent quatre doigts dont un pouce très-long et très-arqué. Cet oiseau, qui habite le Mexique, est très-peu défiant et très-propre à la domesticité. La seule espèce connue a les parties supérieures d'un brun noirâtre, les inférieures d'un roux vineux.

SASAPIN. s. m. Mamm. Nom qu'on a quelquefois donné aux animaux du genre sarigue.

SASIN. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau mouche.

SASJEBU. s. m. Bot. Arbrisseau du Japon, à fleurs monopétales, de figure conique, blanches, semées le long de petites branches et entre-mêlées de petites feuilles. Baies de couleur purpurine, sans enveloppe, d'un goût vineux et renfermant plusieurs semences.

SASSA. s. m. Bot. Espèce de mimosa de Nubie qui donne une gomme semblable à celle que l'on nomme arabique. La gomme du sassa sert aux marchands de Surate à lustrer les toiles du pays.

SASSAFRAS. s. m (pr. *ça-ça-fra*). Bot. Espèce du genre laurier, particulière aux régions septentrionales du continent américain. Le sassafras réussit chez nous et y atteint de 7 à 8 mètres. Son tronc est droit, recouvert d'une écorce épaisse, cendrée, porte des branches très-rameuses et des feuilles pétiolées, alternes, variant de forme et de grandeur. Les fleurs, petites, jaunâtres, sont disposées en panicules au sommet des rameaux. On trouve le sassafras dans le commerce sous forme de morceaux de bois de la grosseur du bras, brunâtres, ferrugineux, très-aromatiques. Ce bois est utilisé dans la teinture, l'économie domestique et la médecine, qui l'emploie comme sudorifique.

SASSANIDE. adj. et s. des 2 g. Descendant, descendante de Sassan, roi de Perse. Les Sassanides forment une race de rois perses qui occupèrent le trône après la race des Arsacides. Les Sapor étaient Sassanides.

SASSARI. Géogr. Ville de la Sardaigne, sur la côte N.-O., la deuxième de l'île en dignité et la première par son heureuse position et la beauté de ses campagnes; pop. 30,000 hab. Capitale de la province du Cap-Sassari.

SASSATA. s. m. Comm. Nom donné dans l'Hindoustan à l'indigo retiré de la troisième pousse de l'indigotier, c'est-à-dire à celle qui a lieu trois ans après la plantation. Le sassata est inférieur à tous les autres indigos.

SASSE. s. f. Mar. Sorte de pelle creuse qui a une anse ou poignée, et qui sert à jeter l'eau hors des navires, surtout hors des petites embarcations. Les maîtres et propriétaires de navires étant dans les ports où il y a flux et reflux, sont tenus d'avoir toujours deux poinçons d'eau sur le tillac de leur vaisseau, pendant qu'on en chauffera les soutes, et dans les ports d'où la mer ne se retire point, d'être munis de *sasses* ou pelles creuses propres à tirer l'eau. (Ordonn. de mar.)

— Techn. Blutoir dans lequel tombe la farine en sortant du moulin.

SASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Sasser. S'empl. adject. Farine sassée.

SASSEBÉ. s. m. Ornith. Perroquet de la Jamaïque.

SASSEGNAT. s. m. Ornith. V. MÉGAPODE.

SASSEMENT. s. m. Action de sasser, au propre et au figuré. M. Guesnay n'est point pour la trituration, quoiqu'il convienne cependant qu'un certain mouvement de l'estomac, que nous qualifions volontiers de ballottement et de *sassement*, y soit un peu nécessaire. (Mém. de Trév.)

SASSENAGE. (anciennem. *Cassenatum;* du celt. *cas*, de *caseu*, fromage; *sse*, bon; *tyic*, habitation). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Grenoble (Isère); 1,300 hab. Ce bourg est dans une belle situation, assis au pied de hauts rochers au débouché d'un ravin où le Furon forme plusieurs cascades.

— *Cuves de Sassenage.* Petites cavernes creusées dans le rocher à quelque distance de ce village, qu'une supercherie locale a fait passer longtemps pour une merveille. On prétendait que ces cuves restaient sèches toute l'année, à la réserve des jours des Rois qu'elles se remplissaient. Ce fait s'est trouvé faux à la vérification qui en a été faite, et Sassenage n'est plus connu que par ses fromages.

— SASSENAGE. s. m. Espèce de fromage qui se fait en cet endroit. Donnez-moi du sassenage, je l'aime mieux.

Ayant toujours de réserve en sa manche
Un *sassenage*, un morceau de pâté,
Un cervelas, un vieux reste d'éclanche.
(GRESSET.)

SASSER. v. a. 1re conj. (rad. *sas*). Passer au sas. Sasser de la farine, du plâtre.

— Fig. Furetière a dit plaisamment de Quinault, qui était fils d'un boulanger : Quinault est la meilleure pâte d'homme que Dieu ait jamais faite; il oublie généreusement les outrages de ses ennemis, et il ne lui en reste aucun levain sur le cœur. Il a eu pour son partage quatre ou cinq cents mots de la langue, qu'il blute, *sasse*, ressasse et pétrit le mieux qu'il peut. (***)

— Fig. et fam. Discuter, examiner, rechercher avec exactitude. Sasser une affaire, la sasser et la ressasser.

SASSET. s. m. (diminut. de *sas*). Petit sas. Il faut acheter un sasset.

SASSEUR. s. m. Ouvrier qui sasse. Le sasseur du moulin.

SASSIE. s. f. (du lat. *sassia*). Bot. Genre de plantes qui renferme deux espèces, la sassie des perdrix et la sassie des teinturiers. L'une et l'autre abondent au Chili. Les fleurs de cette dernière sont pourpre, très-odorantes, et servent à colorer et à parfumer les liqueurs, les étoffes, et même l'ébénisterie.

SASSOIRE. s. f. Techn. Pièce du train du devant d'une voiture, qui est au bout des armons, qui soutient la flèche et sert à faire tourner le carrosse.

— Mar. Quart de rond. C'est un ornement de charpenterie qui fait la quatrième partie du cercle.

SASSOLIN. s. m. ou **SASSOLINE.** s. f. Chim. Acide borique hydraté qu'on trouve en dissolution dans les eaux de certains lacs de Toscane, surtout à Sasso, endroit près de Sienne. La sassoline se présente en paillettes blanches ou noires, et brûle avec une flamme verte. On s'en sert pour la fabrication du borax.

SATAJO. s. m. Bot. Plante dioïque et parasite du Malabar.

SATAN. s. m. (mot hébr. qui signifie *ennemi*). Nom que l'Écriture donne ordinairement à l'esprit tentateur. On en a fait l'être malfaisant par excellence, le génie du mal, l'ange des ténèbres; on lui a donné mille formes diverses, depuis celle du serpent qui tenta Ève, jusqu'à celle de l'homme et de l'ange, mais on lui conservait le caractère de la révolte et de la réprobation qu'elle lui a fait encourir. Milton, dans son *Paradis perdu*, a mis le sceau de son génie dans la description de ce génie du mal. Renoncer à Satan et à ses pompes. Satan entra dans le cœur de Judas pour lui faire trahir son maître.

Non, je ne pense pas que *Satan* en personne
Puisse être si méchant qu'une telle personne.
(MOLIÈRE.)

Satan et la chair,
Deux ennemis toujours prêts à se faire.
(LA FONTAINE.)

Mais *Satan* et la chair ne leur fait-il pas peur
Ah! non, leur chair est morte, et *Satan* est trop bête
Pour faire son profit d'un si saint têt à tête.
(Sauvé[illegible])

— *Le royaume de Satan.* En langage de dévotion, le monde. || *Les fils de Satan.* Les pervers.

— Prov. et fig. *Un orgueil de Satan.* Un orgueil extrême. On dit de même *Orgueilleux comme Satan.*

— Hist. relig. *Congrégation de Satan.* Expression par laquelle les réformés [illegible] l'Église cath[olique].

— Mamm. Espèce de singe d'Amérique, du genre saki.

SATANA. Vocatif latin du mot *Satanas*, Satan. On dit quelquefois à une personne [illegible] faire commettre quelque péché [illegible] paroles du Nouveau Testament : *Vade Satana*, retire-toi, Satan.

SATANÉ, ÉE. adj. Vieux mot qui a signifié Digne de Satan, et qui s'emploie encore quelquefois, surtout parmi le peuple. Satané coquin! Quel satané fripon!

SATANICLE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'oiseau de tempête.

SATANIEN. adj. et s. des 2 g. Nom donné à certains hérétiques du IVe siècle qui rendaient un culte à Satan pour se le rendre favorable. Ils se vantaient d'être les seuls chrétiens selon l'Évangile, et vivaient du produit de leur quête.

SATANIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à Satan, qui tient de Satan. Il est synonyme de Diabolique, mais plus fort. Satan était réputé le chef des démons. Système sublime par son audace, *satanique* par ses résultats, à la fureur duquel il n'a manqué qu'une condition : l'immobilité du genre humain. (A. Mart.)

— *Orgueil satanique.* Orgueil extrême, par allusion à l'orgueil qui causa la rébellion et la chute de cet ange.

SATELLITE. s. m. (du lat. *satelles*, garde du corps, compagnon). Com. qui accompagne un autre pour veiller sur lui ou pour exécuter ses commandements. Chez les empereurs d'Orient, c'était une dignité ou charge d'un capitaine des gardes du corps. On a donné aussi ce nom à des vassaux, et enfin à ceux qui tenaient des fiefs appelés sergenteries.

— Ne se dit plus, dans le langage ordinaire, que pour désigner un homme qui est aux gages d'un autre, comme le ministre et l'exécuteur de ses violences. Il se prend toujours en mauvaise part. Étant averti de l'arrivée des *satellites*, il les attendit de pied ferme. (Vaug.) Cet homme a une méchante affaire, il marche toujours accompagné de *satellites* et de coupe-jarrets. (***)

— Astron. Planète du second ordre, qui circule autour d'une planète principale, et accompagne dans sa révolution autour du soleil. La Terre n'a qu'un seul satellite, la Lune. Jupiter en a quatre, Saturne en a sept, et Uranus six. Les autres planètes en sont dépourvues. Quoique les satellites de Jupiter aient été observés par Mayer dès 1609, on en attribue la découverte à Galilée, qui, après les avoir vus le 7 janvier 1610, publia de suite ses observations, tandis que celles de Mayer n'ont été imprimées qu'en 1614. Galilée les nomma *astres de Médicis*, et Mayer, *astres de Brandebourg*. Le premier satellite de Jupiter fait sa révolution autour de cet astre en 42 heures 29 minutes; le second en 3 jours et 13 heures; le troisième en 7 jours 4 heures 18 minutes; le quatrième en 16 jours 18 heures 7 minutes. Ces satellites ne tournent pas autour de leur axe, non plus que la lune. Les satellites de Saturne ont été découverts, le sixième, le 25 mars 1655, par Huyghens, le septième, le 27 octobre 1671; le cinquième, le 13 décembre 1672, le troisième et le quatrième, en mars 1684, par Cassini, qui les nomma *étoiles de Louis;* le second, le 28 août, et le premier, le 17 septembre 1789, par Herschell. Ces satellites ne tournent pas non plus autour de leur axe. C'est encore Herschell qui a découvert les satellites d'Uranus, savoir le second et le quatrième, le 11 janvier 1787, le premier, le 18 janvier 1790; le cinquième, le 9 février 1790; le sixième, le 28 février 1794, et le troisième, le 26 mars 1794.

— Adjectiv. Se dit, en anatomie, des veines qui avoisinent les artères. Veines satellites.

SATERLAND. Géogr. Es[illegible] démocratique en W[illegible] laquelle reconnaissait l'évêque de Munster pour protecteur. Aujourd'hui, canton du cercle de Kloppenbourg, dans les États prussiens, avec 2,000 hab.

SATIÉTÉ. s. f. (pr. *ça-cié-té*, du lat. *satietas*. qui va jusqu'au dégoût. [illegible] plétion d'aliments qui va jusqu'au dégoût. Manger et boire jusqu'à satiété. Il faut manger et boire pour apaiser la faim et la soif, et non pas jusqu'à la satiété.

— Fig. Dégoût qui provient de l'usage immodéré des choses. La satiété [illegible] Satiété des honneurs. [illegible] L'ennui des femmes du monde, [illegible] est un dégoût de *satiété*. [illegible] la volupté même ennuyeuse. [illegible] *satiété* [illegible] (Mass.) Il se rassasie de plaisirs, et la *satiété* fait elle-même son supplice. [illegible] votre ennui et de votre *satiété*. (Id.)

Le dégoût, triste fils de la *satiété*,
[illegible] un souffle empesté.
(D. CASTEL.)

SATIN. s. m. (du lat. *seta*, soie). Étoffe de soie plate, fine, [illegible] dans laquelle la chaîne est très [illegible] lève [illegible] sa chaîne [illegible] il reste toujours les 1/5 ou les 7/8 de la chaîne [illegible] Satin de Lyon. Satin de Florence. Satin de Gênes. [illegible] Satin uni. Satin [illegible] Satin blanc. Satin noir. [illegible] satin. [illegible] Ne porter que [illegible] Le satin et le velours sont [illegible] Le peintre Netscher avait un talent particulier pour peindre les satins, [illegible] tache. [illegible] (Mme de Castenay.)

— S'entend [illegible] matière qui la forme, [illegible] satin de soie, [illegible] satin de coton. [illegible] employés pour robes et manteaux.

— *Satin double.* Satin avec envers. [illegible] Paris.

SATINADE. s. f. Comm. Petite étoffe de soie très-mince et très-[illegible] satin. Une robe de satinade.

SATINAGE. s. m. Action de satiner. [illegible] tement sec. (Lenorm.)

— Résultat de cette action. [illegible] satinage. [illegible] font contre-épreuve les unes sur les autres (Désorm.)

SATINÉ, ÉE. part. pass. du v. Satiner. S'empl. adjectiv. [illegible] Celui dont le papier a été satiné. (Désorm.)

— Qui imite le satin. Peau satinée. Tulipe satinée. Une tulipe satinée est une tulipe d'un très-beau blanc de satin sur lequel elle se pa-

nache de rouge. Entre les oreilles d'ours, celles qui sont satinées et bizarres sont les plus belles. Il présente un magnifique parasol dans sa cime étendue et peu élevée, d'agréables ceintures dans ses feuilles d'un beau vert, longues, larges et *satinées* aussi ce végétal, le plus utile de tous les végétaux, porte-t-il le nom de figuier d'Adam. (B. de St-P.)

— Rousseau a dit, Des discours *satinés*.

. . . Je fus conscience,
De voir qu'à tout propos un homme vous encense,
Et qu'il vous vienne avec des discours *satinés*,
Batter de l'encensoir tout au travers du nez
(J.-B. Rousseau.)

— Orfèvr. Se dit des pierres taillées au cadran, c'est-à-dire, claires et brillantes. Pierres satinées.

SATINÉ. s. m. Ce qui fait qu'une chose est satinée. Le satiné d'une étoffe. Il en résulte une flottée de la part des fils de la chaîne qui forme le satiné de l'étoffe.

SATINÉE. s. f. Bot. Nom qu'on donne quelquefois à la lunaire annuelle.

SATINER. v. a. 1re conj. Donner à une étoffe, à un ruban, à un papier, le lustre du satin. Satiner une étoffe. Satiner un ruban. Satiner du papier. Quand il s'agit de *satiner* des lithographies et autres papiers qui doivent être pressés, humides, on substitue des cartons de pâte épais, très-unis, aux cartons lissés qu'on emploie ensuite pour presser. (V. Bois.) Si l'on *satinait* avant l'assemblage, on courrait risque de *satiner* des exemplaires qui pourraient n'être pas complets. (Lenorm.)

— Absol. Le temps, les soins qu'il faut employer pour satiner. Quelques relieurs *satinent* encore avec une masse; ils posent un cahier sur une pierre dressée, et frappent dessus jusqu'à ce que le papier soit bien adouci. (Désorm.) On *satine* à la presse, et l'on obtient de la pression prolongée un meilleur résultat. (Id.)

— Neutral. Avoir l'aspect du satin. Une étoffe qui satine bien. Cette tulipe satine.

— SE SATINER. v. pron. Être satiné. Les ouvrages qui peuvent se satiner.

SATINEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui satine. Satineur d'étoffe. Satineur de papier. Satineur de lithographies. Plusieurs *satineurs* ont remplacé la presse à vis par la presse hydraulique, qui est incomparablement plus forte. (V. Bois.) Le *satineur* exerce son art non-seulement sur les feuilles de papier imprimées, mais encore sur les gravures en taille-douce, sur les lithographies, sur le papier à dessin, etc. (Lenorm.)

SATIRE. s. f. (en lat. *satira* ou *satyra*). Ouvrage en vers fait pour reprendre, pour censurer, pour tourner en ridicule les vices, les passions déréglées, les sottises, les impertinences des hommes. Satire d'Horace, de Juvénal, de Boileau, de Gilbert. Sanglante satire. Satire mordante. Satire piquante. Fine satire. Publier une satire. Faire une satire contre les vices. Le sel de la satire. Le fouet de la satire. Le fiel de la satire. Le venin de la satire. Les traits de la satire. Le nom de satire porte avec soi un caractère de malignité; c'est une censure malicieuse des défauts d'autrui. Le but de la *satire* est de corriger les hommes en décriant les vices, en les rendant ridicules. (St-Evrem.) On n'approuve la *satire* que lorsqu'elle va mordre les autres. (La Bruy.) Le *satire* doit tomber directement sur les mœurs, et ne frapper les personnes que par réflexion. (Mol.) Muse, changeons de style, et quittons la *satire*. (Boil.) Ces propos, dira-t-on, sont bons dans la *satire*. (Id.)

La satire en leçons, en nouveautés fertile,
Sait seule assaisonner le plaisant et l'utile. (Boil.)

Là régnait Despréaux, leur maître en l'art d'écrire,
Lui qu'arma la raison du fouet de la *satire*. (Volt.)

On peut à Despreaux pardonner la *satire*,
Qui joignit l'art de plaire au malheur de médire,
Le miel que cette abeille avait tiré des fleurs,
Pouvait de sa piqûre adoucir les douleurs. (Id.)

— Ouvrage mêlé de prose et de vers, fait dans la même intention. La satire de Pétrone. La satire Ménippée. La satire Ménippée est ainsi appelée par allusion à celle qu'avait écrit un certain Ménippe, dont parlent Macrobe et Varron.

— Tout écrit ou discours piquant, médisant contre quelqu'un. Les compliments d'un méchant homme sont des satires. Les Annales de Tacite sont des satires. Son discours, loin d'être un éloge, est une mordante satire. Il y a des louanges qui sont de vraies satires.

— Dans un sens particulier, Réflexions mordantes qui se trouvent éparses dans la satire proprement dite, dans les discours, etc. Cette réflexion est une satire sanglante. La *satire* ne doit pas être mordante, il faut qu'elle soit vive et agréable. (St-Evrem.)

Et pour finir enfin par un trait de *satire*:
Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.
(Boileau.)

— *Sa conduite fut la satire de la vôtre*. L'honnêteté, la régularité de sa conduite fait remarquer davantage les torts de la vôtre.

— On n'est pas d'accord sur l'étymologie de ce mot. Les uns veulent qu'il vienne de *satur*, dont on a fait *satura* et puis *satira*, comme de *maxumus* on fit *maximus*. Ils donnent pour raison que *lanx satura* signifie Un plat rempli de toutes sortes de fruits, et *lex satura*, une loi qui contenait plusieurs chefs; d'où ils concluent que l'on a donné le nom de *satire* à ces sortes de poëmes à cause de la variété des choses que l'on y fait entrer. D'autres au contraire soutiennent qu'il vient de Satyre, divinité fabuleuse. Leur raison est que dans l'origine ces vers étaient faits par un peuple encore sauvage, et qui ne connaissait d'autre maître que la joie et que les vapeurs du vin; ils ajoutent que ces sortes de vers étaient remplis de railleries grossières et accompagnées de postures et de danses comme en auraient exécuté les Satyres. ‖ Les opinions sur la manière d'écrire ce mot ne sont pas moins partagées. On le trouve écrit par un *y* dans toutes les anciennes éditions de nos auteurs classiques, Boileau, La Bruyère, Molière, St-Evremond, Voltaire, etc., et dans les premières éditions de l'Académie. Cette orthographe était celle des partisans de la dernière étymologie par nous indiquée ci dessus; les partisans de l'autre écrivaient *satire*. Cependant, l'Académie dans son dictionnaire, édition de 1762, trancha la difficulté pour ceux qui eurent foi en ses décisions: elle distingua *satyres*, poèmes grecs, et *satires*, poèmes latins. Elle fonda cette distinction sur ce que ces poèmes grecs n'avaient point de ressemblance avec ceux que nous appelons *satires* d'après les Romains. L'Académie fut raisonnable en écrivant *satire*, quelle que soit d'ailleurs l'étymologie, parce que cette orthographe est plus simple et rentre dans le génie de notre langue. Mais ce n'est qu'avec peine que nous acceptons sa distinction de *satire*, poème latin, et de *satire*, poème grec. Il est de toute probabilité que le mot latin n'a d'autre origine que le mot grec. D'ailleurs, loin de simplifier la question, cela ne fait que la compliquer. V. SATYRE.

SATIRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la satire, qui tient de la satire. Ouvrage satirique. Poésie satirique. Trait satirique. Allusion satirique. Style satirique.

— Qui fait, qui écrit des satires. Poète satirique. Juvénal, Horace, Boileau, Barthélemy, sont des poètes satiriques.

— En ce sens, il s'emploie souvent substantivement. Les satiriques sont souvent exposés à la vengeance de ceux qu'ils ont attaqués. On compare les *satiriques* à ces chiens qui aboient et qui mordent tout le monde. (St-Évrem.) Un *satirique* est l'effroi du public et la haine des sots. (Boil.) Les *satiriques* semblent avoir le droit du glaive et la puissance de vie et de mort sur la réputation d'autrui. (Id.)

— Enclin, porté à la médisance, à la satire. Homme satirique. Esprit satirique. La langue grecque est une langue satirique.

SATIRIQUEMENT. adv. D'une manière satirique. Parler satiriquement. Cela est dit satiriquement.

SATIRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Satiriser. S'empl. adjectiv. Il est sans cesse satirisé. Ses meilleurs amis sont satirisés dans tous ses discours. Je vous laisse à penser si tous ceux qui se croient *satirisés* par Molière ne prendront pas l'occasion de se venger de lui en applaudissant à cette comédie. (Mol.)

SATIRISER. v. a. 1re conj. (rad. *satire*). Railler quelqu'un d'une manière piquante et satirique. Satiriser ses meilleurs amis.

— Neutral. Satiriser grossièrement, finement. Satiriser d'une manière mordante. Ne faire que satiriser. Le plaisir de *satiriser* ne m'a point mis la plume à la main. (Laval.)

— SE SATIRISER. v. pron. Se lancer tour à tour des satires. Ils se satirisent sans cesse dans leurs écrits.

SATIRISTE. s. m. Critiq. Auteur de mauvaises satires. Un méchant satiriste.

— Mauvais plaisant.

SATIROGRAPHE. s. m. (du lat. *satira*, satire; et du gr. γράφω, j'écris). Critiq. Auteur de satires. Les satirographes de l'antiquité.

SATISFACTION. s. f. (pr. *ça-tiss-fak-ci-on*; du lat. *satisfactio*; formé de *satis*, assez, et de *facere*, faire). Sorte de plaisir, de contentement, que l'on éprouve en faisant un retour sur un succès dans lequel on s'applaudit. La satisfaction ne se trouve guère avec une ambition démesurée. Donner de la satisfaction à quelqu'un. Combler quelqu'un de satisfaction. Éprouver une douce satisfaction. Témoigner à quelqu'un sa satisfaction. Se conduire à la satisfaction générale. Air de satisfaction. Voilà une entreprise dont nous n'aurons pas de satisfaction. M. de Lamoignon s'acquitta de ses devoirs pour la seule *satisfaction* de s'en être acquitté. (Fléch.) Avec quelle chaleur s'intéressait-il aux *satisfactions* ou aux peines de ses amis. (Id.) Dans ce qu'il semble que quelques chrétiens font pour Dieu, ils ne laissent pas de donner quelque *satisfaction* à leur amour-propre. (Id.) S'il n'y a point de récompense éternelle, qu'aura perdu l'impie en l'attendant? Il a perdu l'affreuse *satisfaction* d'être, pour l'instant qu'il a perdu sur la terre, cruel, dénaturé, sans conscience, méprisé au milieu de ses semblables. (Mass.)

— Action par laquelle on satisfait quelqu'un en réparant l'offense qu'on lui a faite. Faire ou donner satisfaction à quelqu'un. Demander satisfaction à quelqu'un. Satisfaction proportionnée à l'offense. Avoir satisfaction d'une offense. Celui qui est offensé demande satisfaction. La satisfaction qui est disproportionnée à la grandeur de l'offense, mais dont se contente celui qui a été offensé, par bonté ou par quelque autre motif, est une satisfaction improprement dite, une satisfaction non rigoureuse. Il étouffait les querelles dans leur naissance, compensant les *satisfactions* avec les injures. (Fléch.) Qu'un homme ait été offensé par un autre homme, hélas! souvent les regrets les plus sincères, les *satisfactions* les plus pleines et les plus abondantes ne peuvent adoucir son cœur irrité. (Mass.)

— Dévot. Ce qu'on est obligé de faire à l'égard de Dieu en réparation des péchés qu'on a commis. Les théologiens définissent la *satisfaction* un châtiment ou une punition volontaire qu'on exerce contre soi-même, pour compenser l'injure qu'on a faite à Dieu ou réparer le tort qu'on a causé au prochain, et réparer la peine temporelle qui reste à expier, soit en cette vie, soit dans l'autre. Satisfaction des péchés. Satisfaction faite à Dieu. La satisfaction qui fait partie du sacrement de pénitence est une punition qu'on s'impose à soi-même, ou qui est imposée par le confesseur, pour réparer l'injure qu'on a faite à Dieu ou le tort qu'on a fait au prochain, et racheter la peine temporelle qui reste à expier, soit en cette vie, soit en l'autre. Il faut prier, jeûner, faire l'aumône pour la satisfaction de ses péchés.

SATISFACTOIRE. adj. des 2 g. Dogmat. Qui est propre à expier les fautes commises. Il ne se dit que de la mort de Jésus-Christ et des œuvres de pénitence qu'on fait en satisfaction de ses péchés. Œuvres satisfactoires. La mort de Notre-Seigneur est satisfactoire pour tous les hommes. Les bonnes œuvres sont satisfactoires à la justice de Dieu, c'est-à-dire que l'homme, en s'imposant des peines à soi-même, se garantit de celles que mérite le péché, et que Dieu entre dans cette compensation.

— Anc. prat. *Écrits satisfactoires*. Ceux qu'on fournissait contre les écritures qui avaient été signées en première instance après les défenses et répliques, et sur l'appel après les griefs, réponses et salvations.

SATISFAIRE. v. a. 1re conj. (du lat. *satisfacere*; rad. *satis*, assez; *facere*, faire. Il se conjugue comme *faire*). En général, Contenter, donner un sujet de satisfaction, de contentement, faire que quelqu'un ait à se louer de quelque chose. Satisfaire ses parents. Satisfaire ses maîtres. Satisfaire à tout le monde. Ayez soin de satisfaire tous ceux qui ont affaire à vous.

— Remplir les désirs de quelqu'un. Ma voix n'est pas destinée à *satisfaire* les politiques et les curieux. (Boss.) Un mot pourra la *satisfaire*. (Rac.) (Si) Je puis sur ce sujet *satisfaire* mon cœur. (Boil.)

— *Satisfaire ses créanciers, ses ouvriers*. Leur payer ce qui leur est dû. Attendre le samedi pour satisfaire les ouvriers. Un failli est réhabilité quand il a satisfait tous ses créanciers.

— *Satisfaire un homme qu'on a offensé*. Lui faire réparation. Il faut satisfaire un homme quand on l'a offensé. Vous l'avez offensée, il faut la satisfaire.

— Contenter, en parlant des passions. Exécuter ce qu'elles commandent. Satisfaire sa passion, sa colère, son ambition, sa vanité. On ne saurait satisfaire l'ambition. Un mot suffit pour satisfaire sa vanité. Quand l'Église ouvre la bouche des prédicateurs dans les funérailles de ses enfants, ce n'est pas pour *satisfaire* l'ambition des vivants par de vains éloges des morts. (Boss.) Des généalogies plus propres à *satisfaire* une vaine curiosité qu'à édifier une foi solide. (Fléch.) Il méprisa ces âmes oisives qui n'achètent des vains titres de dignité que pour *satisfaire* leur orgueil et honorer leur paresse. (Id.) Vous retranchez de votre vie les plus florissantes années pour *satisfaire* vos goûts et vos passions injustes. (Id.) La plupart des hommes ne cherchent pas à remplir leurs devoirs, mais à *satisfaire* leurs cupidités injustes. (Id.) De tous les Grecs *satisfaites* l'envie. (Rac.)

— On dit dans le même sens, *Satisfaire à*. Grande reine, je *satisfais* à vos plus tendres désirs, quand je célèbre ce monarque. (Boss.) Elle eut de quoi *satisfaire* à sa noble fierté quand elle vit qu'elle allait unir la maison de France à la royale famille des Stuarts. (Id.) Vous n'épargnez rien pour *satisfaire* à la fureur d'un jeu outré. (Mass.) Déjà pour *satisfaire* à vos justes craintes. (Rac.)

— *Satisfaire un besoin*. Faire ce que le besoin exige.

— Plaire à. Satisfaire l'esprit, les sens. Satisfaire le goût. Son discours ne m'a point satisfait. Cette musique satisfait l'oreille. Cet objet satisfait la vue. Ce discours satisfait l'esprit, la raison.

— Contenter pleinement. L'homme ne rencontrant rien ici-bas qui pût *satisfaire* la grandeur d'une âme qui n'était créée que pour régner avec son Dieu, monta jusqu'au-dessus des nues. (Mass.) Si nous ne naissons que pour les plaisirs des sens, pourquoi ne peuvent-ils nous *satisfaire*? (Id.) A des objets dont vous ne pouvez vous empêcher de sentir vous-même la vanité et le néant, et qui ne peuvent *satisfaire* l'immensité d'un cœur que Dieu seul peut remplir. (Id.)

Quand on a passé son printemps,
C'est une dangereuse et difficile affaire
Que de songer à *satisfaire*
Un cœur et des yeux de quinze ans. (La Sabl.)

— *Satisfaire l'attente de quelqu'un*. Remplir l'attente, répondre à l'attente de quelqu'un. Cet acteur n'a pas satisfait l'attente du public.

— *Satisfaire de*. Acquitter, réparer au moyen de, par la valeur de. Satisfaire ses créanciers de sa bourse. La femme n'est pas tenue de satisfaire de sa dot les créanciers de son mari.

— Neutral. *Satisfaire à*. Faire ce qu'on doit par rapport à une chose. En ce sens, s'il reçoit un complément, il est toujours suivi de la préposition *à*. Satisfaire à son devoir. Satisfaire à ses obligations. Satisfaire aux commandements de Dieu. Satisfaire aux préceptes. Satisfaire à la justice de Dieu. Satisfaire à l'ordonnance. Satisfaire à un payement. Satisfaire à une objection. Le duc d'Enghien est blessé entre les bras d'un père si tendre; sans interrompre ses soins, il est ravi de *satisfaire* à la fois à la piété et à la gloire. (Boss.) On tombe tout à coup entre les mains de la justice de Dieu, avec le désespoir de ne pouvoir y *satisfaire*. (Fléch.) Quoique nous soyons en état d'y *satisfaire* pleinement. (Buffon.) Un citoyen ne *satisfait* point aux lois en se contentant de ne point agiter le corps de l'État. (Montesq.)

— SE SATISFAIRE. v. pron. Contenter le désir qu'on a de quelque chose. Dans la vie il faut se *satisfaire*. (Mol.) C'est mon plaisir; je veux me *satisfaire*. (Boil.)

— Remplir pleinement tous ses désirs. L'univers entier serait la possession de l'homme, qu'il sentirait toujours qu'il se dégrade, et ne se *satisfait* pas en s'y fixant. (Mass.)

— *Se satisfaire soi-même*. Tirer soi-même raison d'une offense, d'une injure. Il dit que vous l'avez offensé, et que si vous ne le satisfaites, il trouvera moyen de se satisfaire lui-même.

SATISFAIT, AITE. part. pass. du v. Satisfaire. S'empl. adjectiv., dans le sens de Content, contente. Je sortis de mon audience fort *satisfait*. (Chateaub.) Il fut pleinement *satisfait*. (Id.) Employez tant qu'il vous plaira vos biens et votre autorité à tous les usages que l'orgueil peut inventer, vous serez rassasiés, mais vous ne serez pas *satisfaits*. (Mass.)

— En parlant des passions. Ses désirs toujours *satisfaits* ne lui laissent rien à désirer. (Mass.)

— Se rapportant à un nom de chose.

Dans quels yeux *satisfaits*
Ai-je déjà goûté le fruit de mes bienfaits? (Rac.)

Vos yeux *satisfaits* et surpris,
Liront ses serments bien écrits
Sur de beau papier à vignettes. (Parny.)

— *Satisfait de*. La supériorité de sa raison lui permit rarement d'être persécuteur; il ne se vengea d'aucun rival ni d'aucun ennemi, *satisfait* de les dominer tous. (J.-J. Rouss.) Je suis ici depuis deux jours; on ne peut être plus *satisfait* d'une ville que je le suis de celle-ci. (Id.) Mes secrets désirs, qui demandent Dieu, ne peuvent pas être *satisfaits* de tous vos trésors. (Boss.) Est-il *satisfait* de sa fortune? (Id.) On doit être plus *satisfait* du mérite d'autrui que du sien. (Christine.)

Alcide, Jupiter te parle par ma voix:
Il est *satisfait* de ton choix. (Le Bailly.)

— *Satisfait si*. Ceux qui me persécutent seront *satisfaits*, s'ils me voient ébranlé, mais j'espère, Seigneur, dans votre miséricorde. (La Harpe.)

SATISFAISANT, ANTE. adj. Qui cause de la satisfaction, du contentement. Conduite satisfaisante. On ne connaît encore aujourd'hui rien de plus *satisfaisant* et de plus complet que les Antilles. (Chateaub.) Voilà ce que j'ai pu trouver de plus *satisfaisant* sur cette question. (Id.) Malheureusement je n'ai rien trouvé de *satisfaisant* sur le saint sépulcre de Pococke, Shaw, et quelques autres églises. (Id.)

— Qui remplit l'attente, qui suffit. Discours satisfaisant. Des raisons satisfaisantes.

— Qui répond catégoriquement à une question. Réponse satisfaisante.

SATISFECIT. s. m. (pr. *ça-tiss-fé-citt*; 3e pers. du prés. de l'indicat. du v. lat. *satisfacere*, satisfaire; littéral. *il a satisfait*). Billet de satisfaction donné par le maître à son élève. Un satisfécit. Des satisfécits. Omiss. des dictionn.

SATIVE. adj. f. (du lat. *sativus*; rad. *sero*, je sème). Didact. Se dit des plantes qui viennent de graines semées par l'homme, par opposition à Agreste. Plantes satives.

SATOR. Myth. Dieu des semailles chez les anciens Romains.

SATRAPE. s. m. Hist. Mot persan qui signifia d'abord Général d'armée navale. Depuis il s'étendit aux ministres des rois de Perse et particulièrement aux gouverneurs des provinces. Les satrapes avaient dans leurs gouvernements une autorité absolue. Ils levaient un nombre de troupes suffisant à la défense du pays, nommaient à tous les emplois civils et militaires, recueillaient les tributs et les faisaient parvenir aux princes. Ils avaient le pouvoir de traiter avec les États voisins, étaient indépendants les uns des autres et quelquefois même se faisaient la guerre entre eux.

— Chez les Grecs et les Romains, ce mot signifiait Préfet ou gouverneur de province.

— C'est aussi le nom que prennent quelquefois dans les chartes anglaises les seigneurs qui signaient après les ducs.

— Fig. Grand seigneur orgueilleux, voluptueux et despote. C'est un satrape. C'est un vrai satrape.

SATRAPIE. s. f. Gouvernement d'un satrape. La Perse se divisait en satrapies. Darius, fils d'Hystaspe, divisa la Perse en vingt satrapies. Quelquefois plusieurs satrapies étaient à l'immé-

tréos par un seul satrape ; d'autres fois, au contraire, il y avait deux satrapes dans une satrapie.

— Division du royaume des Philistins. Le pays des Philistins comprenait cinq satrapies.

SATRAPIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à un satrape, au propre et au figuré. Les cours satrapiques. Faste satrapique. Orgueil satrapique.

SATRON. s. m. Pêch. Petit poisson qui sert d'appât aux pêcheurs.

SATTEAU. s. m. Mar. Espèce de barque ou grosse chaloupe dont on se sert au bastion de France, sur la côte de Barbarie, pour la pêche du corail.

SATUM. s. m. (pr. *ça-tomm*). Métrol. Mesure dont il est fait souvent mention dans la Vulgate. Le satum était de la même contenance que le boisseau romain.

SATURANT, ANTE. adj. et s. Qui a la propriété de saturer, d'absorber. Substances saturantes. Les saturants.

SATURABLE. adj. des 2 g. Chim. Qui est susceptible de saturation. Substances saturables.

SATURATION. s. f. (pr. *ça-tu-ra-ci-on* ; ét., V. SATURER). Chim. Terme où un liquide cesse d'agir sur un corps solide qu'il est susceptible de dissoudre.

— Terme où les affinités réciproques de deux principes constituants d'un composé binaire étant satisfaites, aucun des deux principes n'est plus susceptible de s'unir avec une nouvelle quantité de l'autre.

— Différentes proportions suivant lesquelles deux corps sont susceptibles de se combiner. Le premier, le second degré de saturation.

— Disparition des propriétés caractéristiques que des corps antagonistes éprouvent par leur union mutuelle, neutralisation. Saturation des propriétés alcalines de la potasse par l'acide sulfurique.

— Métriq. arabe. Nom d'une licence ou d'une loi euphonique, en vertu de laquelle les poëtes arabes ajoutent après une voyelle une lettre analogue à cette voyelle pour rendre le son plus plein.

SATURÉ, ÉE. part. pass. du v. Saturer. S'emploie adjectiv. Eau saturée de sucre, de sel.

— Chim. *Eau saturée de sulfate de soude, de soude, de nitrate de potasse*, etc. Eau qui s'est chargée d'autant de sulfate de soude, de nitrate de potasse, etc., qu'elle pouvait s'en charger, à la température où l'on a opéré. || *Eau de chaux saturée*. Eau dans laquelle on a mis une quantité de chaux suffisante pour que cette eau ne puisse en dissoudre davantage.

— *L'acide phosphorique est saturé de chaux*. Se dit lorsque cet acide cesse de s'unir à cette base. || *Le fer, le plomb est saturé d'oxygène*. Ils sont à l'état de peroxydes.

— *Les propriétés alcalines de la potasse sont saturées par l'acide sulfurique*. Elles sont neutralisées.

— Fig. A une énergie étonnante dans cette expression de J.-J. Rousseau : La bourse légèrement garnie, mais le cœur *saturé* de joie.

SATURÉINÉ, ÉE. adj. (du lat. *satureia*, sarriette). Bot. Qui ressemble à la sarriette. || SATURÉINÉES. s. f. pl. Section de la famille des labiées, qui a pour type le genre sarriette.

SATURÉMENT adv. De manière à saturer, à rassasier.

SATURER. v. a. 1re conj. (du lat. *saturare*, rassasier ; rad. *satis*, assez). Chim. Mettre dans une liqueur une substance qui s'y dissolve en assez grande quantité pour qu'il ne s'y en dissolve plus. Saturer de sucre un verre d'eau. Saturer une certaine quantité d'eau de sulfate de soude.

— Faire qu'un corps cesse de s'unir à un autre, quel que soit d'ailleurs l'état de la combinaison. Saturer d'oxygène le fer, le plomb.

— Neutraliser les qualités caractéristiques d'un corps par son union avec lui. L'acide sulfurique sature les propriétés alcalines de la potasse. La potasse sature les propriétés acides de l'acide sulfurique.

— Teindre légèrement en ajoutant une petite quantité d'une substance quelconque. Saturer de l'eau avec du vin.

— Fig. Remplir complètement, entièrement. Tant de joie avait saturé mon cœur.

— Rassasier. Saturer la curiosité du public. Saturer le goût du public.

— SE SATURER. v. pron. Mettre assez de sucre dans l'eau pour qu'elle se sature.

— Fig. Mon âme est si avide de bonheur, qu'il ne saurait se saturer à toutes les joies du ciel.

SATURITÉ. s. f. Vieux mot qui a signifié Satiété. La philosophie nous avertit ingénieusement de ne vouloir point éveiller notre faim par la *saturité*. (Mont.)

SATURNALES. s. f. pl. (du lat. *Saturnus*, Saturne). Antiq. rom. Fêtes romaines en l'honneur de Saturne ; on les célébrait tous les ans le 16, le 17 et le 18 décembre. On ignore l'époque de leur institution, mais on pense qu'elles furent établies en mémoire de la liberté et de l'égalité qui régnaient parmi les hommes du temps de Saturne. Dans le principe, les Saturnales ne duraient qu'un jour ; Auguste les fit durer trois jours consécutifs ; Caligula en ajouta un quatrième. Plus tard elles furent mêlées aux Sigillaires, et elles se prolongèrent ainsi cinq ou six jours et même sept. La liberté la plus entière régnait dans ces solennités. Les tribunaux étaient fermés, les écoles vaquaient, on n'entreprenait aucune guerre, on n'exécutait aucun criminel ; mais on se livrait à toutes sortes de réjouissances. Les esclaves prenaient les mêmes habits que leurs maîtres, s'asseyaient à leur table et même prenaient le commandement à leur tour, et se faisaient servir par ceux qu'ils servaient habituellement. On se faisait des présents, et l'on se donnait des repas somptueux. Les Saturnales étaient particulièrement caractérisées par les excès de tous genres auxquels on se livrait ; d'où le sens suivant appliqué à ce mot.

— Fig. Certains temps de licence, de désordre. Les jours du carnaval des chrétiens sont de vraies saturnales.

— Philol. Titre d'un ouvrage d'érudition et de critique en sept livres, composé par Macrobe, chambellan de Théodose.

SATURNE. Myth. Un des plus anciens dieux, roi de Crète, était fils d'Uranus, ou du Ciel et de la Terre. Armé d'une faux il mutila son père, et rendit la liberté à ses frères, que le Ciel avait relégués dans les enfers. Il monta ensuite sur le trône, à condition qu'il n'élèverait aucun enfant mâle. Fidèle à sa promesse, il dévorait tous ses fils à l'heure même de leur naissance. Rhéa parvint cependant à sauver Jupiter, Neptune et Pluton ; et Saturne se vit plus tard dépossédé par son fils Jupiter, et s'enfuit en Italie, dans le Latium, dont il civilisa les peuples et où il fit fleurir l'âge d'or.

— *Le temps de Saturne et de Rhée*. L'âge d'or. Cet âge est rapporté par les poëtes au temps où Saturne passa en Italie. C'est par allusion à ce temps heureux, que toutes les fois qu'on veut donner l'idée d'un siècle heureux, d'un règne sous lequel les hommes vivent fortunés, on se plait à rappeler le temps de Saturne et de Rhée son épouse.

> Les temps prédits par la sibylle
> A leur terme sont parvenus ;
> Nous touchons au règne tranquille
> Du vieux *Saturne* et de Janus. (J.-B. Rouss.)

— On regarde Saturne comme le dieu du temps, et on le représente comme un vieillard courbé sous le poids des ans, tenant une faux d'une main et un sablier de l'autre. Comme il dévore les années et les générations, on a supposé qu'il mangeait ses enfants.

— Se dit par extension pour le Temps. Le vieux Saturne. L'antique Saturne.

> Ainsi plaît un Nestor de qui *Saturne* argente
> La rare chevelure et la barbe ondoyante. (Régnier.)

> Sur les ruines de Palmyre
> *Saturne* a promené sa faux ;
> Mais l'univers encore admire
> Les Pindares et les Saphos. (Lebrun.)

SATURNE. s. m. Astron. Deuxième des planètes du système solaire, qui nous apparaît comme une étoile de deuxième grandeur, avec une lumière pâle, livide et comme plombée. Saturne tourne autour du soleil dans un orbite incliné de 2° 1/2 sur le plan de l'écliptique, et dont le rayon est neuf fois et demi celui de ce dernier. Il emploie vingt-neuf ans cinq mois quatorze jours à accomplir sa révolution, et tourne sur lui-même en dix heures et demie environ. Autour de lui circulent un corps opaque, large et mince, qu'on appelle son anneau, et sept satellites, dont six se meuvent à peu près dans le plan de l'anneau, tandis que le septième s'en éloigne sensiblement. Le signe de cette planète, la plus grosse après Jupiter, ♄. La lumière de Saturne. L'anneau de Saturne. La révolution de Saturne. L'éloignement de Saturne. *Saturne* étant à l'extrémité du tourbillon, le soleil n'est à son égard qu'une étoile blanche et pâle, qui n'a qu'un éclat et une chaleur bien faible. (Font.) S'il y a des habitants dans *Saturne*, selon toutes les apparences ils sont bien flegmatiques ; ils ne savent ce que c'est que de rire, et ils eussent trouvé Caton d'Utique trop badin et trop folâtre. (Id.)

> Surpassant les honneurs d'un fils ambitieux
> *Saturne* voit toujours de nombreux satellites
> Rangés autour de lui, parcourir leurs orbites. (Ricard.)

> *Saturne* exilé sur les confins des cieux,
> M'appelle en ces déserts froids et silencieux,
> Où, loin de son berceau, va mourir la lumière.
> (Chênedollé.)

— Anc. chim. Le plomb qui, en se combinant avec l'or, l'argent et le cuivre, les prive de leurs propriétés caractéristiques, semblait aux alchimistes mériter cette dénomination, par allusion à Saturne qui dévorait ses enfants.

— *Saturne des philosophes*. Matière hermétique devenue comme de la poix fondue, dans laquelle se fait l'éclipse du soleil et de la lune.

— Chim. *Sel de Saturne*. Combinaison de l'acide du vinaigre avec l'oxyde de plomb, quand cette combinaison est solide. || *Extrait de Saturne*. Cette même combinaison, quand elle est à l'état de sirop.

SATURNIE. s. f. Entom. Genre de l'ordre des lépidoptères, tribu des bombycites, famille des nocturnes, renfermant plusieurs beaux insectes. La saturnie du poirier est le plus grand des papillons d'Europe. Le dessus de ses ailes est gris, avec l'extrémité d'un brun-noirâtre et terminé par une large bordure qui passe graduellement du blanc-sale au brun-jaunâtre clair ; vers le milieu de chaque aile, dans un cercle noir, est un œil également noir, ayant l'iris d'un fauve obscur. Le corps est brun avec le devant du corselet d'un blanc roussâtre, et les anneaux de l'abdomen d'un gris cendré. Sa chenille, d'abord brune, puis verte, vit sur les arbres fruitiers.

SATURNIEN, ENNE. adj. des 2 g. Qui appartient à Saturne, qui a rapport à Saturne.

— Philol. Se disait chez les anciens des vers licencieux que l'on chantait aux Saturnales. Chanter des vers saturniens. Les vers saturniens sont plus généralement connus sous le nom de *vers fescennins*.

— Astrol. S'appliquait aux personnes d'un caractère triste, chagrin, mélancolique, parce qu'on supposait qu'elles subissaient la domination de la planète de Saturne, dont les influences étaient réputées malignes, ou qu'elles étaient nées pendant que la planète de ce nom était ascendantes.

— Géogn. *Période saturnienne*. Celle qui s'est écoulée depuis la consolidation de l'écorce du globe jusqu'à l'époque où a cessé la révolution qui a donné aux continents la forme qu'ils nous présentent, et placé la mer dans son bassin actuel.

— Hist. relig. Nom donné à des hérétiques gnostiques, ainsi nommés de leur chef Saturnin, philosophe, né à Antioche, qui publia vers l'an 115 les erreurs des ménandriens, en donnant un nouvel ordre à son système sur la création du monde.

SATURNILABE. s. m. Astron. Instrument dont on se sert pour trouver les configurations ou les positions respectives des satellites de Saturne.

SATURNIN ou **SERNIN** (Saint). Premier évêque de Toulouse dans le IIIe siècle, fut envoyé de Rome dans les Gaules par le pape Fabien, vers l'an 245. Les idolâtres se saisirent de lui, le chargèrent de coups, et l'attachèrent à la queue d'un taureau indompté qui le traîna dans plusieurs rues et le fit mourir en 251 ou 257. On le fête le 29 novembre.

— Magnifique église de Toulouse, élevée à ce saint. Saint-Sernin est un monument antique, d'une architecture grave et sombre, distingué surtout par la hardiesse de son clocher élevé, supporté par quatre immenses piliers. C'est une des basiliques du monde chrétien les plus riches en reliques de saints et de martyrs ; on les conserve dans les caveaux de l'église qui, d'après une tradition, a été bâtie sur un lac sur pilotis.

SATURNITE. s. m. (*pierre de Saturne*). Minér. Nom donné à la galène ou plomb sulfuré épigène, qu'on nomme aussi plomb bleu.

SATURNINUS (L. Apuleius). Célèbre tribun du peuple qui, l'an 100 avant J.-C., se ligua avec Marius contre les patriciens, excita une sédition dans Rome, intimida le sénat, et rendit plusieurs lois populaires qui portent son nom. Il fut tué par un esclave sur la place publique et mis en pièces. || PUBLIUS SEMPRONIUS. Romain d'obscure naissance, s'éleva des derniers grades de la milice à celui de général de Valérien, qui le nomma gouverneur de l'Egypte. Proclamé empereur vers l'an 262, il accepta ce titre, mais se contenta de l'Egypte, il fut assassiné par ses soldats en 267. || SEXTUS JULIUS. Fameux général d'Aurélien, cultiva d'abord la littérature, et embrassa ensuite le parti des armes. Il pacifia les Gaules, l'Afrique et l'Egypte. Salué du titre d'empereur par le peuple d'Alexandrie et l'armée, il n'accepta qu'à regret le diadème, et bientôt assiégé dans Apamée par Probus qui régnait alors, il se donna la mort pour ne pas tomber dans ses mains.

SATYRE. s. m. (de l'hébr. *sahirim*, les hérissés, les velus, et par analogie boucs ; les Grecs en firent le mot σάτυρος, que quelques auteurs font dériver de σάθη, membre viril, parce que les satyres ont une grande ardeur pour les plaisirs de l'amour). Myth. Demi-dieu qui, selon la fable, présidait aux forêts avec les Faunes et les Sylvains. On les représente moitié hommes et moitié boucs, hommes par en haut avec des cornes sur la tête, et en bas une queue, des pieds de bouc, et tout velus par le corps. Les Satyres étaient naturellement fort enclins à la luxure. On les voit souvent poursuivre les Nymphes. La mythologie fait venir ces demi-dieux des Indes à la suite de Bacchus.

> Au fond d'un antre sauvage
> Un *Satyre* et ses enfants
> Allaient manger le potage,
> Et prendre l'écuelle aux dents.
> On les eût vus sur la mousse,
> Lui, sa femme et maint petit,
> Ils n'avaient tapis ni mousse
> Mais tous fort bon appétit. (La Font.)

— Les poëtes appellent assez indifféremment Satyres, Faunes ou Sylvains, tous ces demi-dieux qui peuplent les campagnes, les bois et les prairies, et qui leur servent à rendre vivants et gracieux les tableaux qu'ils font de la vie champêtre.

> Pan se montrait ensuite avec ses chalumeaux,
> Les *Satyres* dansaient, ceints de pampres nouveaux.
> (Léonard.)

— On pense avec raison que les Satyres ne furent que des singes, des orangs-outangs, des jockos. Bacchus revenant de son expédition des Indes traîna à sa suite un grand nombre de ces animaux.

— Les Satyres sont les types des passions brutes et des désirs charnels, de là le sens figuré qui suit. Homme extrêmement adonné aux femmes. C'est un satyre. Ce vieillard est un bouquin, un satyre.

SATYRE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères diurnes, comprenant plus de deux cents espèces répandues par tout le globe, surtout dans les lieux secs et arides. Les satyres volent vite et par saccades. Une espèce, le satyre bryce, d'une envergure de 75 centimètres, est d'un brun presque noir. Elle se trouve en Italie, dans le Piémont et dans les Cévennes.

SATYRE. s. f. Chez les Grecs, Poëme mordant dont les Satyres étaient les principaux personnages. Ces poëmes n'avaient point de ressemblance avec ceux que nous nommons satires d'après les Romains.

SATYRESSE. s. f. Mot dont quelques auteurs se sont servis pour désigner la femme d'un Satyre. Mais ce mot ne peut guère s'employer qu'ironiquement et dans le style burlesque. Quelques détails des fresques de Jean de San Gio-Vanni, à Florence, sont bizarres : une *satyresse* élève en l'air des couronnes en signe de victoire. (Valery.)

SATYRIAQUE. adj. des 2 g. Qui tient du satyriasis, qui appartient au satyriasis. J'avoue que mes domestiques m'ont souvent fait rougir, ne connaissant pas la fureur *satyriaque* de ce musicien, et me demandant ce qu'il venait si souvent faire chez moi. (Rony.) Omission des dictionnaires.

SATYRIASIS. s. m. (du gr. σάτυρος, satyre, parce que les satyres passaient pour être fort lubriques). Pathol. Etat d'exaltation morbide des fonctions génitales, caractérisé par un penchant irrésistible à répéter fréquemment l'acte vénérien, avec faculté de l'exercer sans s'épuiser, affection ordinairement accompagnée d'une odeur forte exhalée par la peau. Le satyriasis est ordinairement spontané : il peut néanmoins succéder à l'usage des aphrodisiaques, et particulièrement des cantharides, à l'abus de la masturbation, etc. Les lotions froides, les bains généraux, les antispasmodiques, et notamment le camphre, la diète, les boissons mucilagineuses abondantes, les saignées, sont les principaux moyens à opposer au satyriasis.

— Quelquefois Eléphantiasis ou lèpre des Arabes, à cause de l'appétit luxurieux dont sont tourmentés les lépreux.

SATYRIASME. s. m. Pathol. Mal de reins provenant de lubricité.

SATYRIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un satyre. || SATYRIDES. s. m. pl. Tribu de l'ordre des lépidoptères, famille des diurnes, renfermant des insectes dont les antennes sont terminées par un bouton court et pyriforme ou par une massue grêle et presque fusiforme. Elle a pour type le genre satyre.

SATYRICON. s. m. Philol. Mot grec dont on s'est servi en latin et dans les langues modernes pour désigner Un grand ouvrage satirique en vers ou en prose. Le Satyricon de Pétrone est une satire dirigée contre Néron.

SATYRION. s. m. (rad. *satyre*, nom que lui a valu la ressemblance de ses bulbes avec un des principaux organes de la génération). Bot. Genre de plantes orchidées, renfermant des espèces herbacées à racines tuberculeuses et vivaces, à feuilles entières, alternes et à fleurs disposées en épi terminal. On en compte une vingtaine de l'Europe et des autres parties du monde, parmi lesquelles on remarque le satyrion à odeur de bouc, appelé aussi vulgairement Testicules de chien. Les racines de cette plante contiennent une grande abondance de fécule dont on peut faire du salep.

SATYRIQUE. adj. des 2 g. Antiq. gr. Qui appartient aux Satyres.

— *Danse satyrique*. Danse qui consistait en postures indécentes et lubriques.

— *Jeux satyriques*. Espèces de farces qu'on jouait à Rome avant les grandes pièces et qui étaient une imitation des satyres grecques.

— *Poésie satyrique*. Espèce de pièce dramatique qui tenait le milieu entre la gravité de la tragédie et la bouffonnerie de la comédie. On introduisait sur la scène des Satyres avec des héros ou des personnages illustres ; en sorte qu'on voyait d'un côté une aventure remarquable d'un héros et de l'autre les postures et les plaisanteries des Satyres. De toutes les pièces satyriques des anciens il n'en reste qu'une seule : le *Cyclope* d'Euripide.

SATYRISTE. s. m. Mauvais plaisant. V. SATIRISTE.

SATYRUS. Excellent comique grec qui vivait dans le IVe siècle avant notre ère. C'est lui qui, par son intercession auprès de Philippe, sauva les deux filles d'Apollophane, après le sac d'Olynthe. C'est lui aussi qui enseigna à Démosthène l'art de la déclamation.

— Philosophe péripatéticien qui florissait à Alexandrie, dans le Musée, vers le temps de Ptolémée Philométor. Il nous reste de ses ouvrages une vie de Sophocle qui est très-estimée.

SAUCANELLE. s. f. Zool. Nom vulgaire de la jeune dorade.

SAUCE. s. f. (du lat. *salsa* ; rad. *sal*, sel). Art culin. Assaisonnement liquide dans lequel on fait cuire plusieurs sortes de mets, et qu'on prépare à chaud ou à froid pour les faire trouver de meilleur goût. Les sauces sont ordinairement d'un goût relevé. Sauce blanche, rousse. Sauce piquante. Sauce fade, insipide. Sauce de haut goût. Sauce au beurre noir. Sauce aux câpres. Sauce au poivre et au vinaigre. Sauce

épaisse. Sauce claire. Sauce liée. Sauce poivrade. Sauce au beurre frais. Sauce à la crème. Sauce à la Bechamel. Sauce aux tomates. Sauce à la ravigote. Sauce au chasseur. Sauce aux échalotes. Sauce à la bonne femme. Sauce bayonnaise. Sauce à l'huile. Sauce aux truffes. Sauce à la purée. Sauce en tortue. Sauce au kari. Sauce au vin de Madère. Sauce italienne. Sauce à la romaine. Sauce genoise. Sauce lombarde. Sauce hollandaise. Faire une sauce à quelque viande. Tremper son pain dans la sauce. Tâter aux sauces. Bouillir dans sa sauce.

Ils se faisaient honneur de cette *sauce* étrange,
De vinaigre et de sel détestable mélange. (Id.)

Il s'agit d'un turbot : daignez délibérer
Sur la *sauce* qu'on doit lui préparer..
Le sénat mit aux voix cette affaire importante,
Et le turbot fut mis à la *sauce* piquante. (Id.)

— *Sauce verte*. Sauce faite avec du blé vert, avec du jus d'herbes crues. ‖ *Sauce douce*. Sauce faite avec du sucre, du vinaigre et du vin. ‖ *Sauce-Robert*. Sauce faite avec de la moutarde, de l'ognon et du vinaigre. *Robert*, en français *barbe rousse*, est un nom allemand qui répond ici au lat. *œnobarbus*, et la *sauce-Robert* n'a été appelée de la sorte qu'à cause que la moutarde qui y entre roussit la barbe et les moustaches. (Le Duchat.) ‖ *Sauce à ou au pauvre homme*. Sauce froide, faite avec de l'eau, du sel et de la ciboule. ‖ *Sauce courte*. Sauce peu abondante.

— Fig. La difficulté des assignations, le danger des surprises, la honte du lendemain.... C'est ce qui donne pointe à la *sauce*. (Mont.) Il n'est point de si doux apprêt pour moi, ni de *sauce* si appétissante que celle qui se tire de la société. (Id.) M. de Vardy accompagne les douze cents francs de pension d'une si admirable *sauce*, je veux dire de tant de paroles choisies et de sentiments généreux, que la philosophie de notre ami n'y résiste pas. (Sévig.) Les malheurs sont la *sauce* de cette vilaine viande qu'on appelle la vie. (Galiani.)

— Fam. *Donner ordre aux sauces*. Aller dans la cuisine prendre soin que tout soit bien apprêté.

— Prov. *Il n'est sauce que d'appétit*. La faim est le meilleur assaisonnement des mets ; ou, Quand on a faim on trouve bon tout ce qu'on mange. C'est Socrate qui a autorisé ce proverbe. Il a été fort approuvé par les Lacédémoniens, qui disaient que le travail, la sueur, la faim étaient les meilleures sauces pour assaisonner les viandes. ‖ *La sauce vaut mieux que le poisson*. L'accessoire vaut mieux que le principal. ‖ Dans un sens analogue : *La sauce fait manger le poisson*. ‖ *Il ne sait à quelle sauce manger le poisson*. Se dit d'un homme qui se sent embarrassé de quelque discours qu'on lui tient, de quelque procédé qu'on a avec lui. ‖ *Vous ne sauriez faire une bonne sauce, mettre une bonne sauce à cela*. Vous ne sauriez donner à cette action, à cette affaire une apparence satisfaisante. ‖ *On ne sait à quelle sauce le mettre*. On ne sait à quoi l'employer, c'est un homme qui n'est propre à rien. ‖ Dans un sens analogue : *Cela ne vaut rien à quelque sauce que vous le mettiez*. ‖ *Faire la sauce à quelqu'un*. Le réprimander.

— *Sauce du tabac*. Eau salée dans laquelle on a mis quelques autres ingrédients, et dont on se sert pour la préparation du tabac en poudre.

SAUCÉ, ÉE. part. pass. du v. Saucer. S'empl. adjectiv. Pain saucé. Viande saucée.

— Fig. Cet homme a été bien saucé.

— Numism. *Médailles saucées*. Médailles de cuivre couvertes d'une feuille d'argent.

SAUCER. v. a. 1re conj. (rad. *sauce*). On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous sauçons, je sauçais*, etc. Tremper dans la sauce. Saucer du pain. Saucer de la viande. Saucer son pain. Pour que cette viande soit bonne, il faut la saucer.

— Fig. et pop. Inonder d'eau, et, par extens., de tout autre liquide. Saucer un homme d'eau, de boue.

— Pop. Gronder, réprimander fortement. Il l'a bien saucé. Saucer quelqu'un d'importance.

SAUCIER. s. m. Celui qui compose ou qui vend des sauces. Ce cuisinier est un excellent saucier. Autrefois les vinaigriers avaient la qualité de sauciers dans les statuts. Qu'est-ce que le *saucier* ? le chimiste éclairé, le génie créateur, la pierre angulaire du monument de la cuisine transcendante. (De Cussy.) M. Laguipierre est le plus grand *saucier* de nos jours. (Carême.)

— Mar. Massif de bois creusé, placé sur les ponts pour recevoir le bout de la mèche d'un cabestan.

SAUCIÈRE. s. f. Vase creux dans lequel on sert des sauces sur la table. Riche saucière. Saucière en vermeil. Grande saucière. Petite saucière. Casser la saucière. Renverser la saucière.

SAUCISSE. s. f. (du lat. *salsicia* ; rad. *sal*, sel). Boyau de porc ou d'autre animal, rempli de viande crue, hachée et assaisonnée. Saucisse de porc. Saucisse de veau. Saucisse truffée. Saucisse grillée. Faire cuire des saucisses à la poêle. On rôtit les saucisses sur le gril, on les frit dans la poêle. Aimer les saucisses. Saucisses à la poêle. Saucisses rondes aux truffes. Saucisses plates aux pistaches.

— Art milit. Poudre à tirer mise en rouleau dans une toile goudronnée.

SAUCISSIER, ÈRE. s. m. Celui, celle qui fait des saucisses. ‖ Nom qu'on donnait autrefois aux charcutiers. On les nomma aussi charcutiers-saucissiers.

SAUCISSON. s. f. (rad. *sauce*). Saucisse fort grosse, faite de viande le plus souvent crue et hachée avec des épices qui la rendent de haut goût. Saucisson de Lyon, d'Arles. Saucisson à l'ail. Saucisson cru. Saucisson cuit. On coupe ordinairement le saucisson par tranches, et on le mange sec.

— Art milit. Espèce de fascine ayant de deux à trois mètres de long, et qui est reliée de distance en distance avec de bonnes harts. On se sert du saucisson dans la construction de l'épaulement des batteries à un siége et pour réparer les brèches. ‖ Dans l'artillerie, Long sac de toile ou de cuir de peu de diamètre dont on se sert pour porter le feu dans la chambre ou le fourneau d'une mine. Il est pour cet effet rempli de poudre fine. On se sert aussi en marine du saucisson pour conduire le feu depuis les dalles jusqu'aux artifices.

— Artific. Espèce de fusée dont on garnit les feux d'artifice. Elle est sans étoiles ni serpenteaux. On en met plusieurs ensemble pour faire plus de bruit. ‖ *Saucisson volant*. Sorte de pétard allongé, pour contenir un peu de composition qui le fait pirouetter en le jetant en l'air par le moyen d'un pot d'où il sort comme d'un mortier et finit par tirer un coup.

— Fortific. Fagots très-longs qu'on emploie pour revêtir les talus intérieurs et les embrasures des batteries. Les saucissons diffèrent des fascines en ce que celles-ci ne sont faites que de menues branches, tandis que les fagots sont faits de grosses branches d'arbres et même de troncs d'arbrisseaux.

— Fig. Saint-Simon l'emploie au figuré pour Mauvaise nouvelle. Belle-Isle me lâche ce *saucisson* dans l'oreille. (Mém. de la Rég.)

— Prov. et fig. *Il a mangé du saucisson de Martigues*. Locution dont on se sert en Provence en parlant de quelqu'un qu'on veut taxer de bêtise, par allusion à un conte ridicule qui rapporte que les habitants de Martigues voulurent se procurer du saucisson d'Arles en semant les grains de poivre qu'on y trouve.

SAUCLET. s. m. Zool. Nom vulgaire de l'athérine.

SAUF, SAUVE. adj. (du lat. *salvus*, même signif.). Qui n'est point endommagé, qui est hors de péril. On le joint souvent avec *sain*, et se dit des personnes et des choses. Revenir sain et sauf. Avoir la vie sauve. Avoir l'honneur sauf. Il est revenu sain et sauf de l'armée, de son voyage. Les capitulations se font d'ordinaire avec la clause, vies et bagues sauves. Voilà un dépôt que je vous rends sain et sauf. Je ferai tout pour votre service, pourvu que mon honneur soit sauf. Il fallut pour avoir la liberté de s'en retirer, vie et bagues *sauves*, qu'ils traitassent avec Henri. (Mézeray.)

— Est invariable quand il est placé avant le substantif, et signifie Sans blesser, sans donner atteinte à. Sauf le respect que je vous dois. Sauf votre honneur. Sauf votre respect. Sauf l'estime que je vous porte. ‖ Ces phrases ont vieilli. On s'en sert quelquefois pour adoucir, pour faire excuser des paroles trop libres, trop hardies.

— Sans exclure, sans préjudice de, avec réserve de. Sauf meilleur avis. Sauf correction. Sauf son recours sur un tel. Je pense, *sauf* correction, qu'il a le diable au corps. (Mol.)

— *Sauf à*, a un sens analogue au précédent et est suivi de l'infinitif. Sauf à changer. Sauf à déduire. Sauf à recommencer. Sauf à vous à me reprendre si je me trompe. Sauf à vous à me rembourser les frais de l'entreprise.

— Chancell. *Sauf en autre chose notre droit et l'autrui en toutes*. Se disait, en termes de chancellerie, pour marquer que le roi n'entendait jamais préjudicier à ses droits ni à ceux de personne.

— Prat. *Adjudication sauf huitaine*, *sauf quinzaine*. Sans préjudice de pouvoir enchérir dans la huitaine. ‖ *Sauf l'appel*. Sans préjudice de l'appel.

— Financ. *Sauf erreur de calcul, sauf erreur ou omission*. Sans préjudice du droit de revenir à compte s'il y a erreur dans le calcul.

— Hormis, excepté, à la réserve de. Céder tout, sauf ses prétentions à la couronne. Perdre tout, sauf l'honneur. Perdre tout, sauf la vie.

SAUF-CONDUIT. s. m. Permission donnée par l'autorité publique d'aller, de séjourner, et de s'en retourner librement, sans crainte d'être arrêté. Accorder un sauf-conduit. Demander un sauf-conduit. Violer un sauf-conduit. Etre protégé par un sauf-conduit.

— Acte qui contient cette permission. Dès le lendemain matin, je reçus mon *sauf-conduit* bien signé et magnifiquement cacheté. (Brill.-Sav.)

— Sauve-garde temporaire que les magistrats accordent, en certains cas, aux débiteurs exposés à la contrainte par corps. Demander un sauf-conduit à un tribunal. Sauf-conduit accordé par le président à un failli. Il est venu à l'audience avec un sauf-conduit dans sa poche. Ses créanciers ont violé le sauf-conduit et l'ont fait arrêter. J'allais à Dôle pour obtenir un *sauf-conduit* qui devait m'empêcher d'aller en prison et probablement ensuite à l'échafaud. (Brill.-Sav.)

— Permission qu'en temps de guerre un général accorde à un ennemi de passer librement et en sûreté, sur le terrain qu'occupe son armée.

— Fig. L'innocence n'est pas toujours le meilleur sauf-conduit. Porter son *sauf-conduit* sur le front. (Est. Pasq.)

— L'Académie écrit au pluriel, des *sauf-conduits* ; mais nous pensons qu'il vaut mieux écrire, avec la plupart des grammairiens et des lexicographes, des *saufs-conduits*.

SAUF-RÉPIT. s. m. Anc. cout. Délai que le seigneur accordait à son vassal pour lui jurer foi et hommage.

SAUGE. s. f. (du lat. *salvia*, même signif.) Bot. Genre de plantes de la famille des labiées, renfermant plusieurs plantes à tiges ligneuses, à feuilles opposées, en général grandes, de forme variable, à fleurs de couleurs assez vives, disposées en épi. Les sauges exhalent une odeur aromatique assez agréable quand on les froisse. Elles sont très-communes en Europe et dans le reste du monde. Les espèces les plus intéressantes sont la sauge officinale et la sauge orvale. La sauge officinale, haute de quarante centimètres, a des fleurs qui varient du bleu pur au pourpre foncé. Ses feuilles donnent une huile essentielle qui a pour base le camphre ; une eau distillée et une infusion souvent employée pour ranimer les forces vitales. La sauge orvale croît dans les prairies et les lieux incultes. Elle possède des vertus stomachiques et antihystériques. Sauge glutineuse ou de montagne. Sauge sclarée. Sauge laineuse. Sauge dorée. Sauge d'Afrique. Sauge éclatante.

— Plante odorante, aromatique, qui a des feuilles longues et un peu épaisses. Sauge à feuilles larges. Grande sauge. Petite sauge. Un bouquet de sauge. Des feuilles de sauge. Des fleurs de sauge.

— *Sauge amère*. Espèce de germandrée. ‖ *Sauge en arbre*. Nom vulgaire de la phlomide frutescente. ‖ *Sauge des bois*, *sauge sauvage*. Germandrée des bois. ‖ *Sauge de Jérusalem*. La pulmonaire officinale.

SAUGEOIRE. s. f. Techn. Instrument dont on se sert pour mettre le sel dans les paniers.

SAUGIE. adj. et s. Géogr. Nom d'une peuplade indienne de l'Amérique septentrionale qui habite entre le Mississipi et le lac Michigan. Elle est peu considérable.

SAUGON. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Saintes (Charente-Inférieure) ; 2,300 hab. Jadis ville forte et importante où le cardinal de Richelieu avait fait bâtir un château.

SAUGRENÉE. s. f. (ét. lat., *sal*, sel ; *granum*, grain). Vieux mot qui signifia Un mets composé de pois assaisonnés uniquement de sel, d'huile et de vinaigre.

SAUGRENU, UE. adj. (de *saugrenée*, nom d'un assez mauvais plat). Impertinent, absurde, ridicule. Il ne se dit que des choses. Réponse saugrenue. Question saugrenue. Il m'a tenu des discours fort saugrenus, il m'a fait des contes saugrenus.

SAUGUE. s. f. Mar. Bateau de pêcheur en usage en Provence.

SAÜL. Premier roi des Juifs, fils de Cis, dont il garda les troupeaux dans sa jeunesse, était de la ville de Gabaa, dans la tribu de Benjamin. Un jour, en cherchant des ânesses égarées, il entra dans la maison de Samuel pour le consulter. Samuel, sollicité par les Juifs de leur donner un roi, le sacra roi d'Israël par l'ordre de Dieu, 1079 ans av. J.-C. Les commencements de son règne furent marqués par des actes de piété et d'heureux succès ; mais ensuite ayant désobéi à Dieu, il en fut abandonné et n'essuya plus que des revers. Vaincu par les Philistins à la fameuse bataille de Gelboé, il se donna la mort après avoir vu mourir tous ses fils.

SAULAIE ou **SAULSAIE.** s. f. Agric. V. SAUSSAIE.

SAULAR. s. m. Ornith. Pie-grièche du Bengale.

SAULE. s. m. (du lat. *salix*, même sens). Bot. Genre de plantes de la famille des amentacées, section des salicinées, renfermant des végétaux ligneux qui se plaisent sur les terrains aquatiques et dans les vallées profondes et humides. Le tronc des saules est presque toujours creux et pourri dans le cœur. Leurs rameaux droits portent des feuilles nombreuses, alternes et lancéolées ; les fleurs petites et peu remarquables, dioïques et placées sur des individus différents. Les espèces les plus remarquables sont le saule blanc, le saule marceau ou marsault et surtout le saule pleureur. Le saule blanc s'élève de dix à quinze mètres. Il a le tronc couvert d'une écorce grisâtre et ridée ; on le taille pour l'empêcher de s'élever. Ses tiges servent à faire des perches, des treillages, des échalas, etc. ; son bois blanc rougeâtre est d'un grain fin, uni, homogène, se travaillant au tour et très-léger. Le saule marceau, qui sert aux mêmes usages que le saule blanc, est d'un bois dur, plein, susceptible d'un beau poli. Tous les bestiaux aiment son feuillage vert ou sec. Les autres espèces sont le saule osier jaune, le saule osier pourpre, le saule fragile ou cassant, le saule à feuilles d'amandier, le saule flexible, le saule hélice, le saule à feuilles de romarin, le saule cendré et le saule des sables. Allée de saules. Plantation de saules. Ecorce de saule. Ruisseau bordé de saules. Les chatons du saule en fleurs exhalent une odeur agréable. Il n'est pas d'arbres qui exigent moins de soins pour la culture et qui se propagent avec plus de facilité que les saules. (De Morog.) Les *saules* sont doués d'une telle force de végétation qu'une simple baguette ou un piquet planté en terre, quel que soit le sens dans lequel on l'ait enfoncé, reprend et produit un arbre. (Id.)

Et le *saule* incliné sur la rive penchante,
Balançant mollement sa tête blanchissante.
(La Harpe.)

— Dans les poëtes anglais, le saule est souvent rappelé comme l'emblème de l'amour malheureux, trahi. Voyez la romance du saule chantée par Desdemona, dans l'*Otello* de Shakspeare.

SAULE-PLEUREUR. s. m. Bot. Espèce du genre saule, qui croît sur les sols gras et humides, et dont on décore les pièces d'eau des jardins paysagers. Ses branches, très-longues et très-déliées, s'inclinent vers la terre, et ses feuilles sont d'un vert plus clair que celles des autres espèces. Cet arbre, d'un aspect triste et sévère, et dont les branches se penchent sympathiquement vers la terre, convient surtout au bord des tombeaux. Son aspect contraste singulièrement avec celui des cyprès dans les cimetières. L'accroissement du saule-pleureur est très-rapide, mais il n'est pas de longue durée. Il est originaire du Levant. Nous ne possédons en France que l'individu femelle, on l'appelle aussi Saule de Babylone ou saule parasol. Le *saule-pleureur* inspire une douce mélancolie quand ses rameaux pendent en longue chevelure sur le tombeau d'un ami. (L.-Deslongch.)

SAULET. s. m. Ornith. Nom vulgaire de moineau franc. ‖ Nom vulgaire du friquet.

SAULIEU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sémur (Côte-d'Or) ; 3,200 hab. Ville ancienne dans laquelle il y avait jadis un collége de druides et un bois sacré où l'on a récemment découvert les débris d'un temple consacré au soleil.

SAUM. s. m. Métrol. Poids d'Autriche qui se compose de 275 livres et vaut kil. 154,0030. ‖ Mesure de capacité employée à Bâle, en Suisse, pour les liquides, et valant lit. 136,5210. ‖ Mesure de capacité du canton d'Arau, valant lit. 144,0560. ‖ Mesure du canton de Berne, valant lit. 167,12. ‖ Mesure de Lucerne, valant lit. 172,8150. ‖ Mesure de Soleure, valant lit. 159,4180. ‖ Mesure de Zurich.

SAUMAISE (Claude de). Savant et laborieux commentateur, non moins versé dans les lettres que dans l'histoire, la théologie et les sciences, naquit à Sémur, en 1588, fut professeur à Leyde, après Scaliger, et mourut en 1653. Son érudition était immense ; dans les combats littéraires il était plein d'emportement et d'orgueil.

— S'emploie comme nom commun pour désigner un commentateur.

Et déjà vous croyez, dans vos rimes obscures,
Aux *Saumaises* futurs préparer des tortures. (Boileau.)

SAUMÂTRE. adj. des 2 g. (rad. *saumure*). Qui est d'un goût approchant celui de la mer. Eau saumâtre. Il y a près de Coquimbo un ruisseau qui coule à la mer, et quoiqu'on la prenne lorsqu'elle est basse, l'eau est toujours *saumâtre*. (Frézier.)

SAUMÉE. s. f. Anc. métrol. Mesure de terre qui valait environ un arpent.

SAUMERIO. s. m. Bot. Arbre du Pérou qu'on a rapporté au genre myrosperme et dont l'écorce est confondue dans le commerce avec le quinquina.

— Espèce de croton qui croît dans les hautes vallées de Quito. L'écorce et le bois du saumerio répandent en brûlant une odeur aromatique très-agréable.

SAUMIER. s. m. Harpon pour les saumons.

SAUMIÈRE. s. m. Mar. Trou pour la tête du gouvernail.

SAUMOIREAU. s. m. Hortic. Espèce de raisin des environs de Paris.

SAUMON. s. m. (du lat. *salmo*.) Ichthyol. Dans l'acception la plus étendue. Nom donné à tous les animaux de la classe des salmonés. V. ce mot.

— Particulièrement. Genre de salmonés dont les espèces sont remarquables par leurs longs voyages, leur taille assez grande et la délicatesse de leur chair. Leur première dorsale est située en avant des ventrales. Le corps est long et couvert d'écailles. Ils remontent dans les rivières pour frayer, sautent même au-dessus des cataractes, et l'on en trouve jusque dans les ruisseaux et les petits lacs des plus hautes montagnes. L'espèce nommée saumon commun pèse à peu près quarante kilogrammes, et vit en grandes troupes dans les mers tempérées ou froides. Sa chair rouge, à taches irrégulières brunes, qu'il perd promptement dans l'eau douce, est lamelleuse, tendre, épaisse, d'un goût exquis, mais de digestion difficile. La pêche des saumons communs est très-importante dans les pays du Nord. Gros saumon. Petit saumon. Pêche du saumon. Saumon salé. Hure de saumon. Tranche de saumon. Plat de saumon. On estime surtout la hure du saumon. Le ventre du saumon est d'un très-bon goût, mais moins sain que le reste, à cause de la graisse dont il est chargé. Saumon au bleu. Saumon roulé. A l'irlandaise. Saumon à la génevoise. Queue de saumon grillée. Santé de saumon. Galantine de saumon. Pâté chaud de saumon. Pâté froid ou timbale de saumon. Saumon fumé. Saumon salé. Filets de saumon fumé.

— Fond. Masse de plomb ou d'étain telle qu'elle est [illegible]. On met quelques

f... des saumons de plomb pour lester un navire.

— Orfévr. Gros morceau d'argent fondu en ovale que l'on réduit ensuite en plusieurs lingots.

SAUMONÉ, ÉE. adj. Qui a de la ressemblance avec le saumon. Se dit de certains poissons, particulièrement des truites, quand la chair en est rouge comme celle des saumons. Perche saumonée. Truite saumonée. Une sole ou un turbot valent mieux qu'une truite *saumonée*. (Brill.-Sav.)

SAUMONEAU. s. m. (diminut. de *saumon*). Petit saumon, saumon qui n'a pas encore acquis toute sa croissance. Saumoneau du Rhin. Saumoneaux à la poêle. Saumoneaux en caisse.

SAUMONELLE. s. f. Pêch. Nom vulgaire du fretin.

SAUMUR. (anciennem. *Salmurum. Salmurus;* du celt. *sal*, coupé; *mur*, roc; ville bâtie le long d'un roc coupé, au haut duquel est ou était son château). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Maine-et-Loire), sur la rive gauche de la Loire; pop., 12,000 hab. Ville ancienne, jadis murée. Elle fut très-importante depuis Henri IV jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, par le grand nombre de calvinistes qui s'y étaient réunis. La position de Saumur est charmante. Il y a deux ponts, dont l'un a douze arches et 260 mètres de long.

SAUMURAGE. s. m. Action de mettre dans la saumure.

SAUMURE. s. f. (du lat. *salmuria*; rad. *sal*, sel). Sorte de substance liquide qui se dépose dans les vaisseaux où l'on a salé le poisson ou la viande, et qui, après la salaison parfaite de ces substances, est imprégnée du sel des parties volatiles et huileuses des chairs qui y ont été macérées. Saumure d'anchois. Saumure d'esturgeon. Faire de la saumure. Viande qui nage dans la saumure. Quand bien même la *saumure*, placée dans un endroit chaud et humide ou surchargée de matières lymphatiques, aurait contracté une mauvaise odeur, il serait possible de lui appliquer, comme au beurre devenu rance, la chaleur de l'ébullition, et de lui enlever sa mauvaise qualité en l'écumant. (De Morog.)

— Eau saturée de sel qu'on fait évaporer pour obtenir du sel dans les salines.

SAUMURÉ, ÉE. adj. Salé, qui a séjourné, trempé dans la saumure.

SAUMUROIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant, habitante de Saumur. Un Saumurois. Une Saumuroise. Les femmes saumuroises. Les jeunes gens saumurois.

— Qui appartient à Saumur ou à ses habitants. Le pays saumurois. Mœurs, coutumes saumuroises.

— SAUMUROIS (LE). s. m. Territoire de Saumur. Le Saumurois était autrefois un petit canton de France qui formait un gouvernement militaire.

SAUNAGE. s. m. (du lat. *sal*, sel). Action de faire du sel. Faire le saunage. C'est le saunage qui fait vivre les habitants de cette ville.

— Débit, trafic de sel. Faire le saunage. S'adonner au saunage.

— *Faux-saunage.* Vente, débit du sel en fraude et contre les ordonnances. Le faux-saunage est sévèrement défendu par les ordonnances. Autrefois on condamnait aux galères pour le faux-saunage.

SAUNÉ. part. pass. du v. n. Sauner. Il est invariable.

SAUNER. v. n. 1re conj. (du lat. *sal*, sel). Faire le sel. Autrefois l'ordonnance des gabelles obligeait les propriétaires des marais à sauner suffisamment pour y trouver de quoi remplir les greniers.

SAUNERIE. s. f. (rad. *sauner*). Nom collectif qu'on donne au lieu, aux bâtiments, puits, fontaines et instruments propres à la fabrique du sel. Belle saunerie. Riche saunerie. Une saunerie où l'on fait beaucoup de sel. Il y a de belles sauneries à Salins.

SAUNIER. s. m. (rad. *sauner*). Ouvrier qui travaille à faire le sel. Bon saunier. Habile saunier.

— Celui qui débite, qui vend le sel.

— *Faux-saunier.* Celui qui vend, qui débite du sel en fraude et contre les ordonnances. Autrefois les faux-sauniers étaient punis des galères.

— Prov. et fig. *Se faire payer comme un saunier.* Se faire payer avec exactitude, avec rigueur : apparemment parce que les sauniers passaient pour ne pas faire crédit.

— Prov. et pop. *Il a léché le cul au saunier.* Se dit de quelqu'un qui est fort altéré et qui boit beaucoup.

SAUNIÈRE. s. f. (rad. *sauner*). Vaisseau, coffre où l'on conserve le sel. C'est ordinairement sur un des côtés de la cheminée qu'on pend la saunière afin de s'en servir pour les usages de la cuisine.

— Ce mot est moins usité aujourd'hui que celui de *salière*.

SAUPE. s. f. (du lat. *salpa*). Ichthyol. Poisson le même qu'à quelque ressemblance avec la dorade. La saupe va d'ordinaire seule. Elle reste vers le rivage, où elle se nourrit d'algues et d'autres ordures. Elle a la chair mollasse et de mauvais goût.

SAUPIQUET. s. m. Art culin. Sauce ou ragoût qui pique, qui excite l'appétit. Bon saupiquet. Bœuf en saupiquet. Saupiquet de bœuf. Faire un saupiquet. Servir un saupiquet.

SAUPOUDRATION. s. f. (pr. *çau-pou-dra-ci-on*). Action de saupoudrer. || Résultat de cette action.

SAUPOUDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Saupoudrer. S'empl. adjectiv. Viande saupoudrée de sel.

— Mêlé de. Critique saupoudrée d'éloges.

SAUPOUDRER. v. a. 1re conj. (du lat. *sal*, sel, d'où l'on a fait en composition *sau*, et de *poudrer*). Poudrer avec du sel. Saupoudrer de la viande. Saupoudrer un aliment pour le conserver.

— Par extension, Poudrer de farine, de poivre, etc. Saupoudrer des gâteaux avec de la farine. Saupoudrer de poivre des œufs. Saupoudrer de farine la tête d'un homme. Saupoudrer de cantharides un emplâtre. Saupoudrer le sol avec de la poudre à canon.

— Fig. et fam. Mêler de, donner une teinte de. Saupoudrer un écrit d'érudition. Saupoudrer une critique de quelques éloges.

Dieu plaisant, rieur éternel,
Viens *saupoudrer* mes vers de sel.
(*L'Élève de Minerve.*)

— Ce dernier sens du mot est récent. Le précédent fut hasardé dans le dernier siècle dans cette phrase : Les athlètes se couvraient de sable et de poussière, soit en s'y roulant eux-mêmes, soit en se faisant *saupoudrer*, s'il est permis de parler ainsi, dans le lieu nommé pour cette raison Κονίστρα. (Burette, *Acad. des Inscr.*) || Ajoutons que dans cette phrase le mot *poudrer* serait seul le terme propre, et pourtant le génie de notre langue admet plus facilement *saupoudrer*, parce qu'on a plutôt égard à la manière dont se fait l'action qu'à ses effets.

— Hortic. Couvrir légèrement de fumier. En *saupoudrant* les chicorées et les laitues, on les garantit du tort que les premières gelées peuvent faire. (La Quint.)

— SE SAUPOUDRER. v. pron. Être saupoudré. Les viandes doivent se saupoudrer de sel pour se conserver.

SAUR. adj. m. (du celt. *saur*, couleur rousse, enfumée). Qui est de couleur jaune tirant sur le brun. Le hareng saur est salé et séché à la fumée. Manger des harengs saurs. || Il ne se dit qu'avec *hareng*. C'est une abréviation de *saure*.

— Prov. *Être maigre comme un hareng saur.* Être excessivement maigre. Une personne maigre comme un hareng saur. Cet homme est maigre comme un hareng saur.

SAURAGE. s. m. Fauconn. Première année d'un oiseau avant qu'il ait mué. L'oiseau croît toute l'année du saurage.

SAURAUJE. s. f. Bot. Genre de plantes renfermant des espèces propres aux deux Indes.

SAURAUJÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la saurauje. || SAURAUJÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ternstrœmiacées, ayant pour type le genre saurauje.

SAURE. adj. des 2 g. (ét. V. Saur). De couleur jaune tirant sur le brun. Il ne se dit guère que des chevaux. Un cheval saure. Un cheval qui a une robe saure, le pelage saure.

— Fauconn. Se dit de l'oiseau pendant sa première année où il perd son premier pennage qui est roux. Il ne se dit que des oiseaux de passage, et non des branchiers et des niais. Oiseau saure.

SAURE. s. m. Ichthyol. Poisson du groupe des salmones, facile à distinguer à son museau court et à sa gueule fendue jusque fort en arrière des yeux. Les saures sont des poissons très-voraces que l'on trouve dans la Méditerranée. Leurs couleurs sont riches et variées. Saure ordinaire. Saure galonné.

SAURÉ, ÉE. part. pass. du v. Saurer. S'emploie adjectiv. Ces harengs ne sont pas assez saurés.

SAURER. v. a. 1re conj. Faire sécher à la fumée. Saurer des harengs. On saure les harengs à la fumée.

SAURET. adj. m. Syn. de Saur. Hareng sauret. Maigre comme un hareng sauret.

SAURICHTHIEN, IENNE. adj. (ét. gr., σαῦρος, lézard; ἰχθύς, poisson). Erpét. Qui a la forme des sauriens et respire par des branchies comme des poumons. || SAURICHTHYIENS. s. m. pl. Famille de reptiles.

SAURIEN, IENNE. adj. (du gr. σαῦρος, lézard). Erpét. Qui ressemble au lézard. || SAURIENS. s. m. pl. Second ordre de reptiles ayant pour type le lézard. Les sauriens sont caractérisés par un corps allongé, couvert d'écailles ou d'une peau fortement chagrinée, le plus souvent à quatre pattes, rarement à deux pattes, et quelquefois apode; des doigts garnis d'ongles crochus; des paupières mobiles; un tympan distinct; des mâchoires armées de dents enchâssées; l'absence de métamorphoses; la queue variant de longueur. Les sauriens habitent les eaux, d'autres la terre, d'autres les lieux secs et élevés; quelques-uns peuvent se maintenir en l'air à l'aide de membranes qui remplacent les ailes. Tous ont une queue. Le sens de la vision est le plus développé chez eux. Ils sont très-voraces et se nourrissent de mammifères, d'oiseaux, de mollusques et d'insectes. Parmi ces sauriens on remarque le lézard, le crocodile, le dragon, le basilic, le caïman, le caméléon et le stellion.

SAURI, IE. part. pass. du v. Saurir. S'empl. adj. Harengs sauris.

SAURIN (Jacques). Le plus célèbre prédicateur de l'Église française réformée, né à Nîmes en 1657, mort à La Haye en 1730. Ses sermons se distinguent par la hauteur, la sublimité des pensées, la noblesse du style, la force du raisonnement. Il ne se distingua pas moins par ses talents que par sa tolérance, sa charité et la douceur de son caractère. || SAURIN (Joseph), peintre distingué, de l'Académie des sciences de Paris, d'abord ministre protestant, se convertit au catholicisme entre les mains de Bossuet. C'est lui que Rousseau accusa d'être l'auteur des vers scandaleux pour lesquels le poëte lyrique fut banni. Il mourut en 1672.

SAURIN. s. m. Hareng saur, laite et nouveau.

SAURIR. v. a. 2e conj. Techn. Verser du sauris sur les harengs pour les conserver. Saurir les harengs.

— A signifié Rendre saur, jaune; enfumer.

SAURIS. s. m. Techn. Saumure de harengs, bouillie faite avec des laitances de ce poisson.

SAURISSAGE. s. m. Action de jaunir les harengs.

SAURISSERIE. s. f. Endroit où l'on saurit les harengs.

SAURISSEUR ou **SAURISSONIER.** s. m. Celui qui saurit les harengs.

SAURITE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre.

SAURITIS. s. f. (du gr. σαῦρος, lézard). Bot. Un des noms anciens donnés au mouron.

— Minér. Pierre que, selon les anciens, on trouvait dans le corps d'un lézard vert.

SAUROGRAPHE. adj. et s. (ét. gr., σαῦρος, lézard; γράφω, j'écris). Celui qui décrit les sauriens ou lézards. Savant, ingénieux saurographe.

SAUROGRAPHIE. s. f. (ét., V. SAUROGRAPHE). Description ou traité des reptiles sauriens. Bonne saurographie. Saurographie bien faite.

SAUROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la saurographie. Traité saurographique.

SAUROLOGIE. s. f. (ét. gr., σαῦρος, lézard; λόγος, discours). Traité sur les reptiles sauriens. Savante saurologie.

SAUROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la saurologie. Recherches, études saurologiques.

SAUROLOGUE. s. m. Auteur d'une saurologie. Savant saurologue.

SAUROPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., σαῦρος, lézard; φάγω, je mange). Zool. Qui vit de lézards et autres reptiles. Les animaux saurophages.

SAUROPHIDE. s. m. (ét. gr., σαῦρος, lézard; ὄφις, serpent). Genre de reptiles sauriens.

SAUROPHIDIEN, IENNE. adj. Se dit d'un groupe d'animaux qui renferme les sauriens et les ophidiens.

— S'emploie subst. Les saurophidiens.

SAUROTHÈRE. s. m. Ornith. Nom d'un genre d'oiseaux créé pour des espèces qui appartiennent à l'ordre des grimpeurs et à la famille des cuculinées. On l'appelle aussi tacco. V. COUCOU et TACCO.

SAURURE. s. m. Bot. Genre type de la famille des saururées, que l'on fait rentrer quelquefois dans celle des naïadées. Ce genre a deux seules espèces, qui croissent au continent américain.

SAURURÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au saurure. || SAURURÉES. s. f. pl. Petite famille de plantes monocotylédonées, voisine des pipéritées et des alismacées, ayant pour type le genre saurure.

SAUSARAI. s. m. Ornith. Ordre des oiseaux palmipèdes, genre du canard, famille des sarcelles.

SAUSSAIE. s. f. (du lat. *salitum*; rad. *salix*, saule). Lieu planté de saules. Se promener dans une saussaie. Faire une saussaie. Contrée qui renferme de nombreuses saussaies.

SAUSSE. s. f. Orfév. Liqueur dont les orfèvres se servent pour donner de la couleur à l'or.

SAUSSURE (Nicolas de). Agronome distingué, né à Genève en 1709, a laissé plusieurs mémoires estimés sur l'agriculture.

— SAUSSURE (Horace-Bénédict de), savant physicien et grand géologue, fils du précédent, né à Genève en 1740, obtint à 21 ans la chaire de physique et de philosophie à Genève, et la remplit avec une grande réputation pendant vingt-cinq ans. Il mourut en 1799.

SAUSSURÉE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, renfermant deux espèces que l'on trouve dans les Alpes. Saussurée des Alpes. Saussurée discolore.

SAUSSURIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour placer les cataires à feuilles découpées, et dont le calice après la floraison est fermé par les poils.

SAUSSURITE. s. f. Minér. Nom qui a quelquefois été donné au jade tenace.

SAUT. s. m. (du lat. *saltus*, même sens). Action de sauter, de s'élever verticalement à une certaine distance au-dessus du sol, ou de franchir, soit en avant, soit en arrière, un espace plus ou moins étendu en décrivant une sorte de courbe parabolique. Il se dit des hommes et des animaux. Saut vigoureux. Grand saut. Petit saut. S'avancer à grands sauts. Franchir vingt semelles d'un saut. S'élancer tout d'un saut, de plein saut, d'un plein saut. Danse composée de sauts. Le saut de la carpe. Aller par sauts et par bonds. Le voyez-vous, dit le prophète Daniel, ce conquérant semblable, dans ses *sauts* hardis et dans sa légère démarche, à des animaux vigoureux et bondissants, il ne s'avance que par impétueuses saillies. (Boss.) Le *saut* vertical est plus simple et moins étendu que l'horizontal; il résulte de l'égalité des mouvements de projection en avant et en arrière qui sont imprimés au fémur et au tibia. (Montègre.) Dans le *saut* horizontal, le corps ne décrit point une ligne courbe, mais une ligne horizontale. (Id.) Rien de plus curieux que le *saut* des énormes cétacés qui bondissent au-dessus des flots, ou des légers quadrupèdes qui franchissent d'immenses distances avec la rapidité d'une flèche. (Id.)

— *Saut de carpe.* V. CARPE.

— *Saut périlleux.* V. PÉRILLEUX.

— *Saut de mouton.* V. MOUTON.

— Chorégr. Pas de ballet où l'on élève en même temps son corps et ses deux pieds en l'air pour friser la cabriole, ce qui se fait ordinairement à la fin d'un couplet et pour marquer les doubles cadences. || *Saut simple.* Lorsque les jambes étant en l'air ne font aucun mouvement, soit qu'il se fasse en avant, en arrière ou de côté. || *Saut battu.* Lorsque les jambes étant en l'air, les talons battent l'un contre l'autre une ou plusieurs fois. || *Saut de basque.* Coupé, sauté en tournant.

— Manég. *Pas et le saut.* Air relevé qui s'exécute en trois temps : le premier est un temps de galop raccourci, ou terre à terre; le second une courbette, et le troisième une cabriole; ainsi alternativement.

— Mus. Nom de toute succession de notes qui ne se suivent pas immédiatement dans l'ordre de la gamme ascendante ou descendante. Ces successions sont proscrites lorsqu'elles donnent lieu à des intonations difficiles ou à des dissonances irrégulièrement attaquées ou résolues. || *Saut régulier.* Celui qui se fait sur un intervalle consonnant. || *Saut irrégulier.* Celui qui se fait sur un intervalle dissonnant.

— Par exagération. *Ne faire qu'un saut de... à... ou chez...* S'élancer promptement, rapidement, tout d'un coup, d'un endroit dans un autre.

Le reste, aussi peu lu que ceux de Pelletier,
N'a fait de chez Sercy, qu'un saut chez l'épicier.
(BOILEAU.)

— Fig. *N'aller que par sauts et par bonds.* Parler avec une vivacité déréglée, sans garder aucun ordre, aucune liaison dans son discours. Il se dit aussi en parlant des actions, de la conduite, lorsqu'elles sont précipitées et qu'elles manquent de suite.

Sa muse déréglée
Ne s'élève jamais que par *sauts* et par bond.
(BOILEAU.)

— Fig. et fam. *Faire un grand saut.* Aller s'établir dans un lieu très-éloigné de celui où l'on était. || Cela se dit aussi d'un homme qui, d'un petit ou médiocre emploi, parvient tout d'un coup à une place importante et réciproquement. || On dit dans un sens analogue à ce dernier, *Il est monté d'un saut, d'un plein saut.*

— Fig. et fam. *Faire le saut.* Se déterminer enfin à prendre un parti, une résolution où il y a de la difficulté, du péril. On le dit ordinairement en mauvaise part. Il ne savait d'abord quel parti prendre, il hésita longtemps; enfin il fit le saut. Ce capitaliste a balancé longtemps avant de confier ses fonds à d'aussi vils industriels; enfin il a fait le saut.

— Fam. *Au saut du lit.* Au sortir du lit. Prendre quelqu'un au saut du lit. Si je ne l'avais pris au saut du lit, je ne l'aurais point vu, trouvé chez lui.

— Chute. En ce sens, il est familier. Tomber d'un troisième étage, c'est un terrible saut. Vulcain tomba du ciel sur la terre, quel saut! Quel saut que celui de Phaéton qui tomba du soleil!

— Fam. *Saut de Breton.* Chute d'un homme qu'on fait tomber par un certain tour de lutte.

— Chute d'eau qui se rencontre dans le courant d'une rivière. Le saut du Nil. Le saut du Niagara. Le saut de cette rivière est un passage bien dangereux. Le bruit des eaux au saut du Niagara s'entend fort loin.

— *Saut de moulin.* Chute d'eau qui fait aller le moulin.

— *Faire faire le saut à une place.* La faire sauter en l'air. On a fait faire le saut à une demi-lune, à un bastion. || Dans un sens analogue, on dit, *Faire faire le saut à une maison, à une tour*, c'est-à-dire les raser, les démolir.

— Fig. *Faire faire le saut à quelqu'un.* Lui faire perdre son emploi. C'est un homme qui se croit assuré dans son emploi, mais on pourrait sans peine lui faire faire le saut.

— *Saut de loup.* Fossé que l'on fait au bout d'une allée, à l'extrémité d'un parc ou d'un jardin, pour en défendre l'entrée sans ôter, sans borner la vue.

— Action d'un étalon qui couvre, qui saillit une jument. Ne permettez pas que les étalons donnent trop de sauts aux juments.

— *De plein saut.* loc. adv. Incontinent, sans hésiter, sans balancer. Accorder de plein saut sa confiance à quelqu'un.

SAUTAGE. s. m. Comm. Action de ceux qui foulent le poisson à mesure qu'on l'a parqué dans les barils.

SAUTANT. part. prés. invar. du v. Sauter. Des enfants sautant et dansant de joie. Des écureuils sautant de branche en branche.

SAUTANT, ANTE. adj. Blas. Se dit de la chèvre et du bouc, lorsqu'on les représente en même assiette que les lions rampants. Chèvre sautante. Bouc sautant.

SAUTE. s. f. Mar. Mot qui ne s'emploie que dans cette expression: *Saute de vent*, changement subit de plusieurs quarts dans le vent régnant. Les sautes de vent sont fréquentes dans les Antilles.

SAUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Sauter. S'emploie adjectiv. Des pages sautées. Le fossé a été sauté de plein-pied.

— Art culin. Se dit d'un ragoût qu'on lie dans la casserole en le faisant sauter par un mouvement de la main. Rognons sautés. Poulet sauté. Pigeons sautés aux champignons. Terrine garnie de palais de bœuf sautés aux fines herbes. Filets sautés dans leur glace. Côtelettes sautées aux fines herbes, sautées aux pointes d'asperges. Ailes de cailles sautées aux truffes. Lapereau sauté.

SAUTÉ. s. m. Art culin. Sorte de ragoût. Sauté de chevreuil. Sauté de mouton. Sauté de mauviettes pannées. Sauté de filets de canetons à la bourguignonne. Sauté au vin de Bordeaux. Sauté de sarcelles à la bourguignonne. Sauté de faisan à la royale. Sauté de faisan aux truffes. Sauté de pigeons au sang. Sauté de cailles au suprême. Sauté de perdreaux rouges aux truffes. Sauté de bécasses à l'allemande. Sauté de levraut. Sauté de chevreuil au vin de Champagne. Sauté d'esturgeon. Sauté de filets de saumon. Sauté de truites. Sauté d'aloses. Sauté de turbot. Sauté de filets de soles à l'italienne.

SAUTÉE. s. f. Ce que l'on franchit d'espace en un saut. La largeur du fossé est d'une sautée. En une sautée on franchit le ruisseau.

— Fig. Ils escaladent d'une *sautée* un gros raisonnement péniblement échafaudé. (Corm.)

SAUTELANT. part. prés. du v. Sauteler. Des oiseaux sautelant de branche en branche.

SAUTELANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de s'avancer par petits sauts, comme les pies, les écureuils, les singes qui vont de branche en branche en sautant. La pie sautelante. L'écureuil sautelant.

— On dit plus souvent Sautillant

SAUTELER. v. n. 1re conj. Vieux mot qui signifie Sautiller, trépigner. Il est à regretter. Jà commençaient les abeilles à bourdonner, les oiseaux à rossignoler, et les agneaux à *sauteler*. (Amyot.) L'abeille *sautèle* d'une fleur à l'autre pour prendre sa petite pâture. (Est. Pasquier.)

D'échelon en échelon, comme un linot en cage,
Il faillait *sauteler*. (Regnier.)

— Fig. Tressaillir, tressaillir de joie.

Et de la sorte le charme d'une voix
Qui tous ravis fait *sauteler* les bois.
(Ronsard.)

— Un spirituel et gracieux écrivain moderne s'en est heureusement servi. Cela dit, il s'est enlevé sur les myrtes ni plus ni moins que ferait un petit rossignol, et *sautelant* de branche en branche entre les feuilles, est enfin monté jusqu'à la cime. (P.-L. Courier.)

SAUTELLE. s. f. Agric. Sarment que l'on couche pour regarnir une place vide. La sautelle diffère du provin en ce que cette espèce de marcotte ne s'opère que sur un sarment, au lieu que le provin se fait avec plusieurs et même avec tous les sarments d'un cep.

— Tas d'échalas qui restent pendant l'hiver dans les vignes. Relever les sautelles.

SAUTER. v. n. 1re conj. (du lat. *saltare*, même sens). Détacher son corps du sol par l'extension forte et subite des membres inférieurs, préalablement fléchis sur le bassin, soit dans le sens de la perpendiculaire, soit pour s'élancer en avant ou en arrière, à droite ou à gauche, sur quelqu'un ou sur quelque chose. Sauter sur un cheval. Sauter en selle. Sauter en croupe. Sauter de bas en haut. Sauter de haut en bas. Sauter en avant, en arrière. Sauter à droite, à gauche. Sauter à terre. Sauter dans l'eau. Sauter en l'air. Sauter par dessus une muraille. Sauter par dessus un bâton. Sauter jusqu'à perdre haleine. Sauter à cloche-pied, à pieds joints. Sauter d'une maison à une autre. Sauter au travers d'un cercle. Sauter de branche en branche. Ne faire que danser et sauter. Les sauvages expriment leur joie en sautant.

— Se dit également des animaux. Cheval qui saute. Un lion, un tigre, une panthère qui saute sur sa proie. La puce saute deux cents fois la hauteur de son corps par la force élastique d'un petit ressort. Les sauterelles sautent et volent. Les singes, les écureuils, sautent de branche en branche. Beaucoup d'oiseaux sautent au lieu de marcher. Lorsque les corbeaux se posent à terre, ils marchent et ne *sautent* point. (Buff.) Lorsqu'ils sont affamés, ils attaquent les vaches et les bœufs en leur *sautant* sur le dos. (Id.) A un signe [illegible] il avait *sauté* de la crevasse sur la plate-forme, et sa gueule me retenait puissamment par les basques de mon habit. (V. Hugo.)

. . . . . A la cour du lion
Apprenez-moi comment on entre.
Le singe dit : C'est en *sautant*;
Le sansonnet : C'est en chantant;
Ou bien, dit le serpent, en marchant sur le ventre
(Arnault.)

— Se dit même des corps inanimés. Les corps qui se meuvent sur une pente roulent et sautent.

On écoute : un corps lourd dégringole en *sautant*,
La vue après l'oreille en est bientôt troublée.
(F. de Neufchateau.)

— Se porter vivement vers quelque chose. Sauter à la gorge de quelqu'un. Sauter au collet. Sauter sur ses pistolets. Sauter à ses armes. Sauter sur quelqu'un. Sauter au visage de quelqu'un. Il sauta sur la mèche enflammée, mais il n'était plus temps. || *Sauter aux yeux de quelqu'un.* Vouloir les lui arracher. Cette femme est capable de vous sauter aux yeux.

— Fig. *La chose saute aux yeux.* Elle est évidente, elle s'aperçoit sans peine. Qualités, défauts qui sautent aux yeux. La perfidie de cette créature saute aux yeux. Vous n'avez qu'à regarder, cela saute aux yeux.

— *Sauter au cou de quelqu'un.* L'embrasser avec empressement.

— Passer d'un état à un autre tout différent. Sauter de la mamelle à l'âge de raison.

— Passer d'une place, d'un grade à un autre plus élevé, sans passer par ceux du milieu. Sauter du grade de sergent à celui de lieutenant. Sauter de cinquième en troisième.

— Passer subitement d'une chose à une autre qui est différente de la première, qui n'a point de liaison avec elle. Sauter d'une page à une autre. Sauter d'une idée à une autre. C'est faire preuve de légèreté que de sauter d'une matière à une autre dans la conversation.

— Mar. Changer subitement, passer brusquement d'un point à un autre. Le vent a sauté du nord à l'ouest. Le vent, qui était nord-ouest, a sauté au nord-est. Les vents du nord-est avant *sauté* à est-nord-est nous auraient empêchés de doubler l'île une demi-heure plus tard. (Frez.) || On dit de même, Le temps fut très-rude, et les vents sautèrent tellement de rumb en rumb, qu'en dix horloges ils firent le tour de la boussole.

— Fam. *Sauter à bas de son lit.* Descendre de son lit avec précipitation.

— Fig. et fam. *Reculer pour mieux sauter.* Céder, temporiser pour mieux prendre ses avantages. || *Sauter aux nues.* S'impatienter, se mettre en colère. || On dit dans un sens analogue, *Sauter au plancher.* Vous me feriez sauter au plancher, tant vos raisonnements sont absurdes. || *Sauter de branche en branche.* Passer brusquement et sans transition d'un sujet à un autre.

— Se dit des choses que l'explosion d'une mine ou d'un amas de poudre détruit, renverse, brise et fait voler en éclats. Le bastion sauta. Le vaisseau sauta. L'arsenal a sauté. Ce pont a sauté.

— *Faire sauter un vaisseau, un bastion.* Mettre le feu aux poudres. Il fit sauter son vaisseau pour ne pas se rendre à l'ennemi.

— Fig. et fam. *Faire sauter un mauvais lieu, une maison de jeu,* etc. Fermer un mauvais lieu, une maison de jeu. Cette maison de jeu nous porte un grand préjudice, il faut la faire sauter. || *Faire sauter la terre, la charge de quelqu'un.* Le contraindre par voie de justice à la vendre, à s'en défaire. || On dit dans le même sens, Cet acte d'extravagance lui coûte cher, sa place en a sauté. || *Faire sauter quelqu'un.* Lui faire perdre son emploi, sa place. A force de dénoncer cet employé, on l'a fait sauter. N'en dites rien, vous le feriez sauter. || *Faire sauter des bouteilles.* Boire des bouteilles de vin. Dans ce repas, chaque convive fit sauter cinq bouteilles. || *Faire sauter la banque.* Aux jeux de hasard, Gagner tout l'argent du banquier. || *Faire sauter la cervelle à quelqu'un.* Lui casser la tête d'un coup de pistolet ou autrement. || *Faire sauter la tête à quelqu'un.* Lui trancher la tête. || *Faire sauter un œil hors de la tête.* Porter un coup qui fait sortir un œil hors de la tête. || *Faire sauter la bille.* En termes de billard, Faire tomber la bille en jouant hors de la table du billard. || *Faire sauter la coupe.* Rétablir avec dextérité un jeu de cartes dans le même état où il était avant qu'on eût coupé. || *Faire sauter un lapin, un poulet,* etc. Les escamoter avec dextérité.

SAUTER. v. a. Franchir d'un saut. Sauter une muraille. Sauter une barrière. Sauter un fossé. Sauter les degrés. Sauter tant de semelles. Sauter un ruisseau.

— Fig. Omettre, passer quelque chose, particulièrement en lisant, en transcrivant ou en racontant. Sauter un feuillet. Sauter une page. Sauter une phrase. Sauter une ligne. Sauter un mot.

Je *saute* vingts feuillets sans en trouver la fin,
Et me sauve avec peine à travers le jardin (Boileau.)

— Loc. *Faire sauter le bâton.* Obliger quelqu'un à faire une chose pour laquelle il a de la répugnance. Il ne voulait pas épouser cette fille, mais on lui a fait sauter le bâton || *Sauter le fossé, le pas.* Prendre un parti hasardeux, après avoir longtemps balancé. Puisque les Anglais veulent nous forcer à *sauter* le fossé, nous le *sauterons*. (Napol.) || *Sauter à pieds joints par dessus quelque chose.* Faire une chose sans [illegible] et des obstacles, des considérations contraires. Je lui ai dit qu'en quittant Paris pour le suivre, j'avais *sauté* à pieds joints sur toutes les chances, celle de Sainte-Hélène n'avait rien qui dût la faire excepter. (Le comte de Las-Cases.)

— En termes de haras, Saillir, couvrir. Cet étalon a sauté tant de juments.

— Art culin. Lier un ragoût dans la casserole en le faisant sauter par un mouvement de la main. Faire sauter un lapin, des pigeons. Sauter des filets.

SAUTEREAU. s. m. Luth. Petite pièce de bois garnie d'une languette de plume, qui, en sautant par le mouvement de la touche, fait sonner la corde d'un clavecin, d'une épinette. Sautereau d'une épinette, d'un clavecin. Il y a autant de sautereaux que de cordes.

— Artill. Pièce d'artillerie qui n'est pas renforcée sur la culasse, et qui est moins propre que les autres à tirer juste.

SAUTERELLE. s. f. (du mot *sauter*, parce que ces animaux s'avancent par sauts). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des orthoptères, famille des sauteurs, tribu des locustaires. Ces insectes, qu'on trouve fréquemment dans les prairies, sautent assez loin à l'aide de leurs pattes postérieures, qui sont beaucoup plus longues que les autres. Les mâles font entendre un bruit, une sorte de chant, qui est toujours produit par le frottement des élytres l'une contre l'autre. Les femelles déposent leurs œufs dans la terre; elles en pondent une assez grande quantité à la fois, rassemblés dans une membrane mince. Les larves qui sortent de ces œufs ne diffèrent de l'insecte parfait que parce qu'elles n'ont ni élytres ni ailes. Sous leurs différentes formes, les sauterelles se nourrissent d'herbes et mangent beaucoup. Outre leur mode de progression par sauts, ces animaux ont aussi la faculté de voler fort haut et très-loin. Les sauterelles étrangères à l'Europe ont des formes singulières : leurs élytres ressemblent aux feuilles de différents arbres. Les ravages occasionnés par une espèce de sauterelle connue sous le nom de *criquet* sont fameux. Les pays orientaux y sont surtout exposés. Ces sauterelles arrivent en corps d'armée innombrable, de manière qu'elles cachent la lumière du soleil comme le pourrait faire un gros nuage. Elles dépouillent la campagne de sa verdure et la rendent presque nue. Elles quittent quelquefois l'Arabie et la Tartarie, lieux de leur berceau, se rassemblent par essaims, émigrent, et viennent porter la désolation et la misère jusqu'en Europe. La Providence oppose ordinairement un grand nombre d'ennemis à des insectes aussi redoutables : un vent et une pluie froids, une tempête, peuvent en détruire des millions en un instant; les renards, les cochons, les oiseaux, les lézards et les grenouilles, en dévorent une grande quantité. Ils se font eux-mêmes une guerre cruelle. Des peuples de l'Arabie, ceux de quelques autres contrées de l'Orient, en font des provisions qu'ils conservent précieusement pour parer aux époques de disette. La sauterelle émigrante. La sauterelle linéole. Les sauterelles à ailes bleues, à ailes rouges. La sauterelle verdâtre.

— Chass. Un des piéges que l'on tend aux petits oiseaux.

— Entom. *Sauterelle chenille.* Nom donné par quelques auteurs à une espèce de chenille. || *Sauterelle écumeuse.* Larve du cercope écumeux. || *Sauterelle puce.* Petite cicadelle ou tettigone qui se trouve sur les sommités des feuilles de luzerne, et qui y produit par l'extravasion de la séve des masses d'écume au milieu de laquelle vit sa larve.

— Moll. *Sauterelle de mer.* La squille mante.

— Techn. Nom donné par les charpentiers et les tailleurs de pierre à un instrument de bois composé de deux règles mobiles assemblées par un bout comme la tête d'un compas, et propres à prendre l'ouverture de toutes sortes d'angles rectilignes. || *Sauterelle graduée.* Celle qui a autour du centre de ses bras un demi-cercle gravé et divisé en 180 degrés. Elle sert principalement à mesurer les angles avec ses deux angles, comme un compas de proportion.

SAUTE-RUISSEAU. s. m. Petit clerc chargé des courses dans une étude d'avoué, de notaire. Un saute-ruisseau. || Pl., des *saute-ruisseau.*

SAUTEUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui saute. Bon sauteur. Grand sauteur. Souplesse de sauteur. Vous êtes meilleur sauteur que moi. Un bon sauteur franchirait aisément ce fossé. Le polatouche et le phalanger volant, quoique dépourvus d'ailes véritables, franchissent, en déployant leurs membranes, un espace que ne saurait franchir aucun animal *sauteur*. (D'Orbigny.)

— Particulièrement, Celui, celle dont la profession est de faire des sauts et les tours de force. Les sauteurs et les [illegible]. Les sauteurs de corde.

— Fig. et fam. Homme d'un caractère équivoque et qui se vante ridiculement.

— Manég. Cheval dressé à exécuter les différents sauts, et qu'on fait monter aux personnes qui apprennent l'équitation. Ce sauteur fait des sauts bien hauts et bien soutenus, avec justesse et de même cadence. || *Sauteur en liberté.* Cheval à qui on fait faire le saut en appuyant le poinçon ou en croisant la gaule par derrière.

— Zool. Se dit des animaux dont la progression s'effectue par sauts. Tels sont les gerboises, une antilope parmi les mammifères, un sphénode parmi les oiseaux, un reptile du genre gecko, un cyprin et un exocet parmi les poissons. || Division des insectes orthoptères.

SAUTEUR. s. m. Ornith. Oiseau du Paraguay qui a l'habitude de se placer à la cime d'un petit buisson d'où il saute verticalement assez haut, et se laisse ensuite retomber avec précipitation au même endroit.

— Mamm. Nom d'une race française de moutons à laine fine, qui est recherchée sur les montagnes du Centre.

— *Sauteur des rochers.* Espèce d'antilope.

— Erpét. *Sauteur à la poitrine.* Nom donné au gecko à tête plate de Madagascar, à cause de la propension qu'il a de s'élancer sur la poitrine des hommes qui l'approchent, et de la force avec laquelle il s'y cramponne.

SAUTEUSE. s. f. Sorte de danse. Danser la sauteuse.

SAUTILLAGE. s. m. (pr. *sau-ti-ia-ge*). Action de sautiller, de sauter à petits sauts. Cette danse n'est qu'un sautillage. La marche de cet enfant n'est qu'un sautillage continuel. Dans la parodie de l'opéra d'*Achille et Déidamie*, la danse est critiquée du côté du *sautillage* continuel que le mauvais goût y a introduit. (*Mercure.*)

SAUTILLANT. part. prés. invar. du v. Sautiller. Qui sautille. Des enfants sautillant de joie.

SAUTILLANT, ANTE. adj. (pr. *sau-ti-iant*). Qui ne fait que sautiller, dont la nature est de sautiller. Les enfants sont naturellement sautillants.

— Fig. L'Italien roule dans ses syllabes sonores le frissonnement de ses oliviers, le roucoulement de ses colombes, et le murmure *sautillant* de ses cascatelles. (Ch. Nod.)

SAUTILLEMENT s. m. Action de sautiller, d'avancer en faisant de petits sauts. Sautillement continuel. Sautillement des oiseaux. Aller par sautillement.

SAUTILLER. v. n. 1re conj. (pr. *sau-ti-ié*; dimin. de *sauter*). Sauter à petits sauts, avancer, progresser à petits sauts. Sautiller au lieu de marcher. C'est seulement dans les danses comiques que l'on peut sautiller. Ces oiseaux ne courent pas en *sautillant* comme les autres fauvettes. (Buff.) Cet oiseau, posé à terre, ne marche qu'en *sautillant*, comme je l'ai remarqué, mais il s'y pose rarement, et quand cela serait prouvé de fait, il serait facile de le juger ainsi d'après ses pieds très-courts et ses cuisses encore plus courtes. (Id.) Ils montent en *sautillant* de branche en branche; parvenus à la cime de l'arbre, leur résolution chancelle, leurs ailes déployées et tremblottantes n'osent se hasarder dans le vide des airs. (Deleuze.) Le lièvre sort en *sautillant* du champ de blé. (Id.) Quel charme de voir *sautiller* ces feuilles à la clarté de la lune! (Gessner.)

— Fig. Changer souvent et brusquement de sujet dans la conversation; n'observer aucune liaison dans ses discours, dans ses écrits. Son raisonnement n'a aucune suite, il ne fait que sautiller. Vous ne faites que sautiller d'une chose à une autre. On ne saurait suivre ce que vous dites, vous ne faites que sautiller.

SAUTOIR. s. m. (du lat. *saltare*, sauter). Nom que l'on donna dans l'origine à une pièce de harnais de chevalier qui était attachée à la selle de son cheval. Le sautoir servait au chevalier d'étrier pour sauter sur son cheval.

— Figure que présentent deux ou plusieurs objets disposés de manière à imiter une croix de Saint-André, ✕. En ce sens, il ne s'emploie que dans la locution adverbiale *en sautoir.* Deux ossements en sautoir. Deux épées en sautoir. Placer deux bâtons en sautoir.

— Se dit particulièrement en parlant d'armoiries. Le sautoir est une pièce honorable de l'écu faite en forme de croix de Saint-André. Sa largeur ordinaire est le tiers de l'écu quand elle est seule. Sautoirs alisés. Sautoirs en nombre. Sautoirs chargés. Sautoirs accompagnés, engrélés, endenchés, échiquetés. Sautoirs de pannes.

— Fichu que les dames jettent autour de leur cou et croisent sur leur poitrine. Un sautoir de soie, de cachemire.

— *Porter un ordre en sautoir.* En porter le ruban, le cordon en forme de collier tombant en pointe sur la poitrine.

— *Porter quelque chose en sautoir.* Le porter sur le dos à l'aide de deux bretelles ou cordons qui se croisent sur la poitrine, ou même à l'aide d'une seule bretelle ou d'un seul cordon qui passe de droite à gauche ou de gauche à droite.

— Art culin. Espèce de casserole, tourtière. Placer un morceau de laporeau dans le sautoir.

SAUVAGE. adj. des 2 g. (du lat. *sylvaticus*, rad. *sylva*, forêt). Qui habite les forêts. Il se dit particulièrement de certains animaux qui vivent dans les bois, qui se tiennent dans les déserts, dans les lieux éloignés des fréquentations des hommes. Pays rempli d'animaux sauvages. Les cerfs, les daims, les chevreuils sont des bêtes sauvages. Le serval est un joli quadrupède, mais *sauvage* et vorace. (L. Ardant.)

— Farouche, qui s'effarouche facilement. Le rollier est plus *sauvage* [illegible] et la pie. (Buff.) L'aspect de la [illegible] est *sauvage*. (L. Ardant.)

— Qui n'est point apprivoisé. En ce sens il s'oppose à Domestique, [illegible]. L'Angleterre [illegible] tiques que l'animal [illegible]. Chien sauvage [illegible]

vaux sauvages qu'on a de la peine à dompter. Les chats domestiques deviennent sauvages quand ils sont près des garennes. Les animaux sauvages fournissent une meilleure nourriture que les domestiques. L'exercice, le mouvement continuel dans lequel ils sont, contribuent à exalter leurs principes; leur chair est plus ferme, d'un goût plus relevé, et en même temps plus saine. Le chat *sauvage* ne serait pas mal nommé le tigre anglais. (L. Ardant.)

— Par analogie, s'applique aux hommes qui vivent dans les bois, presque sans religion, sans lois, sans habitation fixe, et s'oppose à Civilisé. Peuple sauvage. Tribu sauvage. Les peuplades sauvages qui habitaient l'Amérique. L'homme *sauvage* parle comme l'homme policé. (Buff.)

— En ce sens, il est souvent employé substantivement. Les sauvages de l'Amérique. Les sauvages vivent de chasse ou de pêche. Les sauvages qui gardent des troupeaux ne sont plus des sauvages; ils deviennent des barbares et marchent vers la civilisation. Les sauvages vivent dispersés, retirés dans les bois et les montagnes; les barbares se réunissent souvent et vivent sous un chef qui les a soumis. Les Sibériens, les Ostiaques, les Samoyèdes, qui sont vers la mer Glaciale, sont des *sauvages*. (Volt.) Les *sauvages*, très-insensibles au grand spectacle de la nature, très-indifférents pour toutes ses merveilles, n'ont été saisis d'étonnement qu'à la vue des perroquets et des singes. (Buff.)

Sauvages, nous sommes Français,
Prenez pitié de notre gloire. (Béranger.)

— Fig., dans un sens moral. Qui se plaît à vivre seul, qui évite la fréquentation des hommes. C'est un homme fort sauvage. Ce jeune homme est encore sauvage. Cette femme est trop sauvage.

— En ce sens il est aussi substantif. C'est un sauvage qui ne se montre jamais dans le monde. Cet homme est un sauvage; ce n'est qu'avec peine qu'on peut arriver jusqu'à lui. Je m'étais imaginé que vous étiez un *sauvage* qu'on ne pouvait apprivoiser. (St-Evrem.)

— Farouche, qu'on ne peut adoucir, ni civiliser, ni gagner par la raison. Esprit sauvage. Une âme sauvage. Un procédé honnête peut apprivoiser les esprits les plus *sauvages*. (Bell.) Souvent dans la solitude on contracte une humeur *sauvage*; à force d'être loin des hommes on oublie l'humanité. (Fléch.) Rome a eu des commencements rudes et *sauvages*, mais à la fin on y a vu toute la politesse des Grecs. (Id.) Il faut avoir l'esprit noirci de mélancolie pour mener une vie *sauvage* et se tenir toujours dans l'obscurité. (Id.) Les savants de profession ont dans leurs manières je ne sais quoi de *sauvage* et de grossier. (Bell.) D'une vertu *sauvage* on craint le dur empire. (Corn.) Ce chagrin philosophe est un peu trop *sauvage*. (Mol.)

Je ne suis point du tout pour ces prudes *sauvages*
Dont l'honneur est armé de griffes et de dents.
(Molière.)

Pourquoi cette vertu *sauvage*
Qui court à l'hôpital et n'est plus en usage? (Boil.)

— Extraordinaire, contre l'usage. Une façon de parler sauvage. Un procédé sauvage.

— Se dit aussi des productions du règne végétal, et signifie Qui vient naturellement, sans greffe, sans culture, dans les champs. Les plantes sauvages. Pommes sauvages. Pommier sauvage. Prunes sauvages. Figues sauvages. Où est le temps où nos aïeux sautaient de joie quand ils avaient trouvé quelque prunier *sauvage* sur les rivages de la Loire? (B. de St-P.) ‖ *Chicorée sauvage*. Espèce de chicorée verte et amère que l'on ne laisse pas de cultiver dans les jardins. ‖ *Goût sauvage*. Goût âpre et désagréable. Se dit particulièrement de la saveur, du goût des fruits qui n'ont pas été entés pour les rendre doux. Trouver à quelque chose un goût sauvage. Avoir un goût sauvage. ‖ *Huile sauvage*. Huile qui a un petit goût amer, ce qui ne la rend que meilleure.

— Par extens. Inculte, inhabité. Site sauvage. Nature sauvage. Aspect sauvage. Lieu sauvage. Pays sauvage. Ile sauvage.

— Chateaubriand a dit, dans un sens analogue, *Mer sauvage*. Le drapeau français flottait sur notre tête, tandis que nous regardions une mer *sauvage* et les côtes sombres de l'île de Terre-Neuve. (Chateaub.)

— Fig. et pop. *Feu sauvage*. Sorte de gale qui vient quelquefois au visage des enfants. Avoir du feu sauvage. Le feu sauvage donne à cet enfant un aspect repoussant.

— Ce mot a quelquefois pour féminin correspondant *sauvagesse*. V. SAUVAGESSE.

SAUVAGE. s. m. (du lat. *salvare*, sauver). Mar. Action par laquelle on sauve les marchandises après un naufrage, ou celles qu'on trouve après les avoir jetées. Frais de sauvage. ‖ On dit mieux *sauvetage*.

SAUVAGEON. s. m. (dimin. de *sauvage*). Agric. Nom d'un jeune végétal ligneux provenant de graines d'un arbre fruitier sauvage, ou venu sans le secours de l'industrie humaine, sur lequel on se propose de greffer d'autres espèces, ou des variétés plus utiles ou plus agréables sous le double rapport du nombre et de la durée des fleurs, de la quantité et de la qualité des fruits. Sauvageon de belle venue. Greffer sur sauvageon. Greffer un sauvageon.

— Nom que les propriétaires et les jardiniers donnent aussi au jeune arbre qu'ils ont obtenu de la graine d'un arbre franc.

Observez. . . . .
Comment des *sauvageons* civilisant les tiges
L'art corrige leurs fruits, leur prête des rameaux.
(Delille.)

— Fig. Se dit des personnes, des bâtards.

Vous faites le plongeon,
Petit noble à hasarde, enté sur *sauvageon*. (Regnard.)

SAUVAGERIE. s. f. Manières, mœurs, habitudes sauvages. Il est d'une sauvagerie extrême. Sa sauvagerie augmente de jour en jour. Elles ont toute la *maiserie*, la *sauvagerie*, la grossièreté que peut donner une mauvaise éducation. (M^me de Genl.)

— Philos. La période de l'histoire du genre humain pendant laquelle les hommes ont vécu dans l'état de sauvages. ‖ Cet état même. Il faut distinguer la sauvagerie de la barbarie.

— S'est dit quelquefois d'une maison de campagne fort retirée. Habiter une sauvagerie.

SAUVAGES (François Boissier de). Célèbre médecin, né en 1706, devint professeur royal de médecine et de botanique à l'université de Montpellier. Il mourut en 1767, laissant des ouvrages de médecine fort estimés.

SAUVAGÈSE ou **SAUVAGÉSIE.** s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des fankeniacées. Ce sont de petites plantes ligneuses à feuilles simples, portées sur de courtes pétioles, chez qui les fleurs, blanches, roses ou légèrement violacées, donnent naissance à une capsule renfermant des graines très-petites, disposées sur deux rangs. Ces plantes habitent l'Amérique équatoriale. Toutes sont mucilagineuses. On les emploie comme pectorales, et on les mange en guise de salade.

SAUVAGESSE. s. f. Femme sauvage. Une sauvagesse. Les quatre chefs et la *sauvagesse* d'une des nations illinoises furent présentés par leurs conducteurs et interprètes à la compagnie des Indes, dans le temps que l'assemblée de l'administration allait se tenir. (*Merc. de Fr.*) Un petit Français poudré et frisé comme autrefois, habit vert pomme, veste de droguet, jabot et manchettes de mousseline, en me parlant des Indiens, me disait toujours : Ces messieurs et ces dames *sauvagesses*. (Chateaub.) Ce mot n'est guère usité aujourd'hui que par dérision.

SAUVAGIN, INE. adj. Se dit du goût, de l'odeur de certains oiseaux de mer, d'étang, de marais. Goût sauvagin. Odeur sauvagine.

— Substantiv. au masc. Se dit pour Goût sauvagin, odeur sauvagine. Sentir le sauvagin.

— Fig. Pour doucement polir et dérocher le *sauvagin* de notre langue. (Nic. Pasq.)

SAUVAGINE. s. f. Ornith. Nom collectif des oiseaux de mer, d'étang et de marais, qui ont le goût sauvagin. Pays rempli de sauvagine.

— Odeur de ces oiseaux. Sentir la sauvagine.

— Comm. Peau de quelques bêtes sauvages dont on fait des fourrures communes. Trafiquer de sauvagine.

SAUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Sauver. S'emploie adjectiv. Qui est mis hors de danger, qui a évité tout péril, qui a été mis en sûreté. Cependant, quand je vous ai vu nager vers nous, il m'a semblé que nous étions *sauvés*. (Alph. Karr.) Je te tiens enfin! Tu étais *sauvé*, j'étais perdu, et c'est toi qui rentres volontairement dans la gueule du caïman. (V. Hugo.) Qu'un déplorable reste à peine fut *sauvé*. (Rac.)

Et votre cœur du moins, sans trop de résistance,
De vos États *sauvés* donne la récompense. (Volt.)

— Qui a fait son salut éternel. Il est sauvé, il est avec Dieu. Qui persévérera jusqu'à la fin sera *sauvé*. (Fléch.) Elle périssait dans la richesse et dans le repos; elle ne se souvenait plus de la croix; la croix a reparu, elle sera *sauvée*. (Chateaub.)

— *Sauvé de*. Les plaines fertiles étaient en proie à des sauvages qui ne savaient pas les cultiver, tandis que sur les crêtes arides des monts habitait un autre monde, qui avait *sauvé* comme d'un déluge les restes des arts et de la civilisation. (Chateaub.) Moïse ayant été *sauvé* des eaux d'une manière si miraculeuse, et étant élevé dans la maison de Pharaon. (Le Maistre de Sacy.) Comme un homme *sauvé* du naufrage sur un rocher, je contemple de ma solitude les orages qui frémissent dans le reste du monde. (B. de St-P.)

Ce seul coin de la terre est *sauvé* du naufrage;
Le Dieu qui le protège en écarte l'orage. (Rac.)

— Fig. *Sauvé de*.

Non, non, d'un tel péril avoir été *sauvée*,
Au bonheur le plus grand c'est être réservée. (Pison.)

— *Sauvé par*. L'ambitieux verrait avec moins de regret les affaires publiques périr entre ses mains, que *sauvées* par les lumières d'un autre. (Mass.)

Ce sujet cette [illegible]
Par qui la Perse avec moi fut *sauvée*. (Rac.)

Je sais qu'Œdipe est vot[re] époux.
Je sais qu'il en est digne, et, malgré sa jeunesse,
L'empire des Thébains, *sauvé* par sa sagesse... (Volt.)

SAUVEGARDE. s. f. (du lat. *salvus*, sauf, et de *garde*). Protection accordée par celui qui en a le droit, par un souverain, une autorité quelconque.

— Lettres accordées à quelqu'un pour l'exempter de loger des gens de guerre. Donner, accorder une sauvegarde. Demander, obtenir une sauvegarde. Sortir en vertu d'une sauvegarde.

— Détachement, garde qu'un général ou autre chef militaire envoie dans un lieu pour le garantir du pillage. ‖ Titre, écrit par lequel une sauvegarde est accordée.

— Fig. Personne ou chose qui sert de garantie, de défense contre un danger qu'on redoute. Servir de sauvegarde à quelqu'un. Etre la sauvegarde de quelqu'un. Se mettre sous la sauvegarde de quelqu'un. Son innocence lui servit de sauvegarde contre la fureur des assassins. La politesse dans les souverains est une *sauvegarde* contre la familiarité. (Prince de Ligne.)

— Mar. Tout cordage placé pour garantir les matelots de tomber. La corde qui sert à marcher en sûreté sur le mât de beaupré est une sauvegarde. ‖ *Sauvegardes du gouvernail*. Gros cordages placés de chaque côté du gouvernail pour le retenir en cas que quelque accident le fasse sauter hors de ses ferrures.

SAUVEGARDE. s. m. Erpét. Deuxième division du genre monitor, renfermant des reptiles distingués par l'absence de crêtes caudales; une queue comprimée et des dents qui finissent par devenir rondes dans le fond de la bouche. L'espèce la plus remarquable est le grand sauvegarde d'Amérique, qui se trouve dans l'Amérique du Sud, et vit sur terre et dans les eaux. Il se nourrit de reptiles, d'insectes et d'œufs. On le reconnaît facilement à son corps noir en dessus et orné de lignes transverses, de petits points ou de taches jaunes, à son ventre jaune, et à sa queue colorée de bandes alternatives de noir et de jaune.

SAUVEGARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Sauvegarder. S'empl. adjectiv. Il croyait qu'à trente ans il était *sauvegardé* des passions du cœur. (L. Gozlan.)

SAUVEGARDER. v. a. 1^re conj. (rad. *sauvegarder*.) Prendre sous sa sauvegarde, protéger, au propre et au figuré. Le principe de la Ligue *sauvegarda* la foi des peuples. (*Hist. de la St-Union.*)

SAUVEMENT. s. m. Vieux mot qui signifia Salut.

— Féod. Droit du vingtième de la récolte du blé et du vin, que les vassaux payaient à leur seigneur pour l'entretien des murailles du bourg.

— Mar. État d'un navire arrivé heureusement à sa destination.

SAUVER. v. a. 1^re conj. Rendre sain et sauf. Sauver un malade. Sauver des pestiférés.

— Particulièrement, sauver d'une mort imminente. Après avoir *sauvé* l'intéressante Virginie, j'échappe modestement à sa reconnaissance. (X. de Maistre.) La main qui l'a *sauvé* le *sauvera* toujours. (Racine.) Mais puisqu'il m'a *sauvé*, quel qu'il soit, il n'importe. (Id.) Mon père, en me *sauvant*, ordonne que j'expire. (Id.) J'ai vu lever son bras; j'ai couru la *sauver*. (Id.) Le bras qui *sauva* nos aïeux. (Id.)

— Garantir, tirer du péril, mettre en sûreté. Sauver une armée. Sauver sa famille. Sauver un État. Sauver une ville, une province. Quand Dieu voulut *sauver* la ville de Béthulie. (Boss.) Une main si habile eût *sauvé* l'État, si l'État eût pu être *sauvé*. (Id.) L'évêque de Paris, au IX^e siècle, en *sauvant* par son courage la capitale de la France, empêcha peut-être la France entière de passer sous le joug des Normands. (Chateaub.)

— En termes de guerre, Empêcher après une défaite que les débris d'une armée ne tombent entre les mains des ennemis. Sauver une armée. Merci voit sa perte assurée, ses meilleurs régiments sont défaits; la nuit *sauve* les restes de son armée. (Boss.) Lorsqu'il *sauvait* les restes des troupes battues à Marienthal. (Fléch.) Les uns sont morts; la nuit a *sauvé* tout le reste. (Rac.) Cet homme puissant qui *sauvait* le peuple d'Israël. (Fléch.) Ils se présentent à la porte derrière laquelle étaient retranchés les gardes du corps : Ouvrez! leur crient-ils; les gardes françaises n'ont pas oublié qu'à Fontenoi vous avez *sauvé* leur régiment. On ouvre et on s'embrasse. (Thiers.) La Fayette, après avoir *sauvé* les gardes du corps, vole au château, et y trouve ses grenadiers qui s'y étaient déjà rendus. (Id.)

— Avec un nom de choses pour régime. Sauver un navire. Sauver les marchandises. L'incendie a tout dévoré, on n'a pas même pu sauver les objets les plus précieux.

Que sert tout l'or que Neptune [illegible]?
Je perds Phrosine, ou m'a tout [illegible] (Regnard.)

A peine il est [illegible]
Ah! quel bonheur pour [illegible]
(Florian.)

Il me serre la main et de joie il s'écrie :
Je rends grâces au ciel d'avoir sauvé ta vie.
(F. Bouly.)

— Avec un nom de choses morales pour régime. Sauver la vertu. Sauver l'honneur de quelqu'un. Des conseils de la cour [illegible] a *sauvé* sa vertu. (Boil.) *Sauvons* de cet affront mon nom et ma mémoire. (Rac.)

— Fig. Inventer des adoucissements quand la loi est claire, est précise, ce n'est pas *sauver* la règle mais nos passions. (Mass.)

— Procurer le salut éternel à. Ne soyez pas de ceux qui ne songent à *sauver* leurs âmes que lorsqu'ils sont en danger de perdre leur corps. (Boss.) Dieu *sauve* Madame par le même coup qui nous instruit. (Id.) Il met tout en œuvre pour *sauver* ses semblables. (Mass.) Jésus-Christ a *sauvé* l'homme, et vous le perdez. (Id.) *Sauvez*, Seigneur, *sauvez* Israël, en *sauvant* ceux qui le régissent. (Id.) Souvent le prince s'égare et se perd par la même voie qui [illegible] *sauvé* le sujet. (Id.)

— Être un moyen de salut pour. Qu'importe que cette comparaison soit indigne de Dieu, pourvu qu'elle nous effraye, et qu'en nous effrayant elle nous *sauve*. (Boss.)

Seulement leur vieux coq, qu'avaient *sauvé* ses ailes,
Ne reconnaissait plus ses amantes nouvelles. (Del.)

— *Sauver de*. Dieu, qui par sa bonté m'a *sauvé* de ce pas-là, me sauvera de bien d'autres. (Chateaub.) Elles ont fait plus, elles nous ont *sauvés* de nos propres résolutions. (Id.) C'est là que le *sauvant* de l'Arabe, il prodigue à cet inconnu la nourriture qu'il se refuse à lui-même. (Id.) Il a *sauvé* son pays des désordres de la guerre. (Fléch.) Il marquait les routes qui pouvaient *sauver* du naufrage. (Id.)

Le jeune cavalier dont l'importun appui
Des flots l'avait *sauvée*, et c'était l'amour.
(F. Belly.)

Je t'ai vu...
Toujours de ma fureur interrompre le cours,
Et de moi-même enfin me *sauver* tous les jours.
(Racine.)

— Délivrer de, affranchir de. L'Hébreu *sauvé* du joug de ses injustes maîtres. (Boil.)

— *Sauver de*. Dans un sens moral. Combien de réputations innocentes *sauve*-t-elle des mauvais bruits. (Fléch.) Voulez-vous *sauver* quelque chose de ce débris si universel, donnez à Dieu vos affections. (Boss.) Convenons qu'au milieu de la dépravation et de la décadence des mœurs publiques, le monde a encore *sauvé* du débris des restes d'honneur et de droiture. (Mass.)

— *Sauver de*. Au figuré, se conserver la possession d'une chose.

[illegible] des droits
Que je saurai *sauver* du caprice des lois. (Boil.)

Et tout ce que des mains de cette reine avare
Vous avez pu *sauver* et de riche et de rare. (Rac.)

— Régit quelquefois la chose directement et la personne au moyen de la préposition *à*. Sauver la vie à quelqu'un. Sauver l'honneur à une femme. Les paladins sauvaient l'honneur des dames. Combien de fois n'ai-je pas arrêté la main parricide de Virginius et *sauvé* la vie à sa fille infortunée. (X. de Maistre.) Qu'il eût volontiers *sauvé* la vie au [illegible] (Boss.) Après avoir *sauvé* la vie à ces peuples. (Fléch.)

— [illegible] de personne. Charles II, après son rétablissement sur le trône, n'a rien trouvé de plus [illegible] dans son service, que ces catholiques [illegible] persécutés, que lui avait *sauvés* la reine sa mère. (Boss.)

— Avec cette construction, il signifie quelquefois [illegible] Épargner une chose à quelqu'un, l'en exempter. Sauver à quelqu'un l'ennui d'une conversation oiseuse. Sauver à quelqu'un une grande peine, beaucoup de fatigue. En partant moi-même, je vous sauverai la dépense de votre voyage. On dirait que le monde entier doit se bouleverser, ou pour nous ménager un plaisir, ou pour nous *sauver* la plus légère peine. (Mass.)

Sauvez-nous ces traits invisibles
Qui dans nos âmes insensibles
Font éclipser la vérité. (J.-B. Rousseau.)

— Excuser, justifier, faire excuser. Sauver sa conduite. Sauver une action. Sauver une parole inconsidérée. Quelque chose que vous fassiez, vous ne pouvez sauver cette action. Ne pouvant *sauver* sa conduite, je justifiais ses intentions. (J. Rab.)

— On dit de même dans le langage ordinaire. *Sauver les défauts d'un ouvrage*. Les pallier, empêcher qu'ils ne paraissent ‖ *Sauver une contradiction*. Concilier deux passages, deux propositions contraires. *Sauver les défauts de la taille d'une personne*. Les déguiser, les cacher par la manière de l'habiller. Un tailleur, une corsetière habile sauvent les défauts de bien des tailles.

— *Sauver les dehors, sauver les apparences*. Faire en sorte qu'il ne paraisse rien au dehors dont les gens puissent être blessés, puissent être scandalisés. Presque toutes les passions *sauvent* au moins les apparences, ou les cache aux yeux du public. (Mass.)

— Fam. *Sauver le premier coup d'œil*. Ne pas laisser paraître l'étonnement, l'impression désagréable que nous cause la première vue d'une personne laide ou mal faite.

— Jeux. *Sauver la grille, sauver le dedans*. Au jeu de paume, Parer les coups qui poussent la balle dans la grille ou dans le dedans. Il est bon second, il sauve bien la grille. ‖ *Sauver à quelqu'un la grille*. Lui faire l'avantage de ne pas compter ce que l'on gagne, quand on place la balle à la grille ou au dedans. Vous êtes plus fort que moi, vous pouvez me sauver la grille.

— On dit par analogie au jeu de billard, *Sauver à quelqu'un une blouse, deux blouses*. Je jouerai avec vous, si vous voulez me sauver les deux blouses du milieu. ‖ *Sauver la redoute*. Au jeu de trictrac, empêcher l'enfilade.

— Mus. *Sauver une dissonance*. V. DISSONANCE.

— Prov. et fig. *Vouloir sauver la chèvre et le chou*. Vouloir ménager en même temps des intérêts différents ou opposés.

— Absol. Cela peut sauver. C'est un expédient qui sauve.

— SE SAUVER. v. pron. S'échapper, fuir. Se sauver à la nage.

Aussitôt par sauts et par bonds,
A travers rochers et buissons,
De [illegible] la toute [illegible]
[illegible]

— Fig. et fam. *Se sauver à travers les broussailles, se sauver par les vignes, par les marais.* Se tirer d'embarras comme on peut.

— *Se sauver de.* Mérovée, l'imprudent époux de Brunehaut, s'était *sauvé* de son couvent. (Anquetil.) Didon, pleine du désir de la vengeance, s'est *sauvée* de Tyr avec plusieurs vaisseaux. (Fén.)

— Échapper à un danger, à la mort. Percé de tant de coups, comment t'es-tu *sauvé* ? (Rac.) La plus sainte des lois, ah ! c'est de vous *sauver.* (Id.) Il grossit pour se *sauver* le nombre des coupables. (Id.)

Reste d'un tronc par les vents abattu,
Qui ne peut se *sauver* lui-même. (Racine.)

— Fig. Comme les passions ressemblent toujours à quelque vertu, nous ne manquons jamais de nous *sauver* à la faveur de cette ressemblance. (Mass.) Un roi, dit David, ne se *sauve* pas par ses armées, et le puissant ne se *sauve* pas par sa valeur. (Boss.)

Peut-être avec le temps, à force d'y rêver,
Par quelque coup de l'art nous pourrions nous *sauver.* (Boileau.)

— Faire son salut éternel. Il faut travailler à se sauver. On ne peut se sauver qu'en se faisant violence. Les grands ne peuvent ni se perdre ni se *sauver* tous seuls. (Mass.) Si les hommes vulgaires ne se *sauvent* pas, leur perte du moins se borne à eux, et ne devient pas celle de leurs frères. (Id.)

— *Se sauver de.* Se dérober par la fuite ou par un moyen quelconque à. Se sauver d'un danger. Les seuls moments qui vous restent pour vous *sauver* du danger. (Mass.) ‖ Dans un sens analogue, mais figuré. Se sauver de l'oubli. Se sauver de l'infamie. Il se *sauva* des dérèglements ordinaires des passions. (Fléch.) Il se *sauva* par la miséricorde de Dieu de cette corruption commune. (Id.) Elle s'est *sauvée* de ses défauts. (Id.) A la cour, où l'innocence même se *sauve* difficilement des soupçons et des mauvais bruits. (Id.) La fortune la plus approuvée et la plus modeste n'a pu se *sauver* de cette lâche et maligne passion (de l'envie). (Id.) Les siècles les plus polis de Rome et d'Athènes ne se *sauvèrent* pas longtemps de la fausse éloquence et du mauvais goût. (Mass.)

— Dans un sens familier, Se retirer promptement. Il se fait tard, je me sauve. Il va pleuvoir, je me sauve. Je me sauve bien vite. Pourquoi vous sauvez-vous ? il n'est pas tard. On sait tout, m'a-t-il dit, *sauvez*-vous de ces lieux. (Rac.)

— Aller, s'enfuir dans un lieu pour y chercher un refuge, un asile. Se sauver dans une église. Se sauver à la campagne pour éviter le tracas des villes. Se sauver chez un ambassadeur. Se sauver à l'étranger, dans les pays étrangers. Déjà prenait l'essor pour se *sauver* dans les montagnes. (Fléch.) L'autre Indien croyait avoir trouvé son salut dans le creux d'un arbre ; mais une colonne de feu, dont le sommet touche à la nue, descend sur l'arbre et le consume avec le malheureux qui s'y était *sauvé.* (Marmont.) Ils n'iront pas loin s'ils se sont *sauvés* dans la forêt, on n'en retrouvera plus que les os demain matin. (B. de St-P.)

— *Se sauver sur.* Se dédommager. Se sauver sur la quantité. Se sauver sur les gratifications.

— Elliptiq. *Sauve qui peut.* Sorte d'interjection, de cri prononcé par les lâches au moment d'une défaite, d'une déroute. Le cri de *sauve qui peut* se fit entendre.

— Mar. Signal que, pressé par les circonstances, déploie le bâtiment de guerre qui commande une division ou un convoi, pour indiquer aux navires sous ses ordres qu'ils peuvent suivre telle route ou faire telle manœuvre qu'ils jugeront le plus favorable à leur salut particulier.

— Fig.

Quelquefois de fâcheux arrivent trois volées :
Alors *sauve* qui peut. (Boileau.)

— S'empl. subst. Le sauve qui peut se fit entendre. C'est une sorte de *sauve qui peut* de créations désordonnées, au milieu duquel l'État intervient de temps en temps. (Courrier français.)

— SAUVE-RABANS. s. m. Mar. Garniture qui empêche les rabans d'envergure des basses voiles d'être coupés par les écoutes des huniers.

— SAUVE-VIE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de petite fougère qui croît à l'ombre, dans les fentes des vieux murs et des rochers, et qui a des rapports nombreux avec les capillaires. Elle se nomme aussi *doradille* ou *rue de muraille.* V. CAPILLAIRE.

SAUVETAGE. s. m. (rad. *sauver*). Mar. Action de sauver, de préserver de la mort ou de la destruction les hommes, ou les navires, ou leur cargaison naufragés. Instrument, appareil de sauvetage. Magasins de sauvetage. Sauvetage d'un navire. Faire le sauvetage d'un bâtiment à la côte. Travailler au sauvetage. Sauvetage périlleux, impossible.

— *Bouée de sauvetage.* Plateau de liége garni de bouts de cordes que l'on jette à la mer, lorsqu'il est impossible de le sauver autrement.

— Ce mot, propre à la marine, s'applique depuis quelque temps à l'action de retirer de l'eau les personnes en danger de se noyer dans les lacs, les rivières, etc.

SAUVETÉ. s. f. (rad. *sauver*). État d'une personne, d'une chose sauvée, mise hors de péril ; vieille expression qui ne s'emploie que dans ces phrases : Être en lieu de sauveté. Des marchandises qui sont en sauveté.

— Était fort usité pour Salut, sûreté, assurance. Daphnis adora les images des Nymphes, et leur promit, si Chloé retournait à *sauveté,* de leur sacrifier la plus grosse de ses chèvres. (Amyot.) Les cailles jouissent chez moi de la tranquillité et de la *sauveté* qu'elles méritent. (Crèvecœur.) Dans la plupart des maladies, il y a tant de hasard et tant de degrés à se conduire à *sauveté,* que ce n'est jamais fait. (Mont.) Ils se retirèrent le petit pas, montrant toujours les dents, jusqu'à ce qu'ils se furent rendus à *sauveté.* (Id.)

Je me mis en bonne santé,
Hors de la ville en *sauveté.* (Scarron.)

SAUVETERRE. s. f. Minér. Marbre noir taché de blanc.

SAUVETEUR. s. m. Embarcation, appareil, ou moyen quelconque de sauvetage.

— adjectiv. Bateau sauveteur.

SAUVEUR. s. m. Celui, celle qui sauve. Il est le sauveur de son pays. O, madame, vous êtes mon sauveur. Sauveur de son pays. Sauveur d'une ville. Sauveur de l'humanité. Regarder quelqu'un comme son sauveur. Être le sauveur de quelqu'un. Être le sauveur de la royauté outragée. Joseph a été appelé le sauveur de l'Égypte. Ce jeune roi est comme Moïse, l'enfant sauvé des funérailles de toute sa race ; qu'il soit comme lui le *sauveur* et le libérateur de son peuple. (Mass.) Et que la terre enfante son *sauveur.* (Rac.)

— Par excellence, Notre-Seigneur Jésus-Christ, Notre Sauveur. Le Sauveur. Sauveur du monde. Sauveur de nos âmes. Jésus-Christ notre Sauveur. Notre Sauveur Jésus-Christ. Se prosterner aux pieds du Sauveur. Mon Dieu, mon Sauveur. La foi du centurion admirée par le *Sauveur.* (Boss.) La croix du *Sauveur* des hommes. (Fléch.)

— Mar. Se dit de ceux qui ont sauvé ou pêché les marchandises perdues en mer, soit par le naufrage, soit par le jet arrivé pendant la tempête.

— adjectiv. Un Dieu sauveur. Les yeux fixés, il attend intrépidement le moment d'administrer le remède *sauveur.* (Alex. Dumas.)

— *Congrégation de Saint-Sauveur de Bouloque.* Congrégation confirmée par une bulle de Grégoire XII.

— *Saint-Sauveur de Montesa* ou *de Montréal.* Ordre fondé en Espagne, selon les uns, sous Alphonse Ier, roi d'Aragon ; selon d'autres, après la destruction des templiers, dont on leur donna les biens. ‖ *Saint-Sauveur de Messine.* Abbaye puissante, gouvernée par un archimandrite, fondée par Roger, comte de Calabre et de la Pouille. ‖ *Ordre du Saint-Sauveur.* Ordre honorifique, institué par Othon, roi de Grèce.

— Géogr. *Saint-Sauveur.* Petite ville du département des Hautes-Pyrénées, célèbre par ses bains d'eau sulfureuse. La composition de l'eau de Saint-Sauveur est la même que celle des eaux de Baréges, seulement les éléments s'y trouvent à de moindres proportions. La température de cette eau varie de 24 à 29 degrés Réaumur. Les bains de Saint-Sauveur sont recommandés dans les affections nerveuses, les toux d'irritation.

SAUVIGNON. s. m. Hortic. Variété de raisin.

SAVACOU. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des échassiers. Les savacous se rapprochent entièrement des hérons. Leur bec, quoique de forme extraordinaire, est un bec de héron très-écrasé. Leurs pieds ont quatre doigts, tous longs et sans membranes. La seule espèce connue, le savacou huppé, a le dessus de la tête et le derrière du cou noirs ; les plumes de l'occiput, longues de sept ou huit pouces, ont ordinairement cette couleur, le front, les joues et le bord de l'aile blanc ; la poitrine et le dessous du corps sont blancs, avec deux plaques d'un beau noir par chaque côté de l'estomac. Le reste de l'animal est grisâtre. Cette espèce se trouve dans les savanes de la Guiane et du Brésil.

SAVALLE. s. f. Ichthyol. Le clupé cyprinoïde.

SAVAMMENT. adv. (pr. *ça-va-man* ; rad. *savant*). D'une manière savante, en savant. Auteur qui écrit savamment. Traiter savamment une matière. Écrire, parler savamment. Professer savamment.

— Avec connaissance. Parler savamment d'une affaire, d'un fait. Je vous parlerai savamment de cette action, car j'y étais. Il n'y a qu'un homme qui puisse parler savamment de cette affaire, c'est un tel.

SAVANE. s. f. Nom donné, en Amérique, à des prairies basses et marécageuses qui sont au bord de la mer, et qui servent de retraite à des reptiles dangereux de toute espèce. Elles sont ordinairement couvertes de roseaux, de palétuviers et de mancenilliers, dont les fruits empoisonnent souvent les poissons qui fréquentent ces rivages. Belle savane. Savane immense. Savane silencieuse. Savane inondée. Parcourir les savanes. Sur le bord occidental, des *savanes* se déroulent à perte de vue. (Chateaubriand.)

— Nom donné, au Canada, aux forêts d'arbres résineux, et dans la Guiane, à tous les endroits où il n'y a pas de grandes forêts, qu'ils soient secs ou marécageux.

— Plus ordinairement, Vaste prairie cultivée ou sauvage.

— Se dit dans les Antilles, des promenades publiques.

SAVANT, ANTE. adj. (du v. *savoir*). Qui sait beaucoup en matière de science, d'érudition. Homme savant. Femme savante. Société savante. Corps savant. Il faut s'enquérir qui est mieux *savant,* et non pas qui est plus *savant.* (Mont.) Si nous considérons l'esprit selon Dieu, c'est une partie de nous-mêmes plus curieuse que *savante,* qui s'égare dans ses pensées. (Fléch.) L'étude qu'il fit de cette noble et *savante* antiquité. (Id.) Les entretiens spirituels que saint Louis avait presque tous les jours avec les plus saints et les plus *savants* hommes de son siècle. (Id.) Quels hommes et quels ouvrages vois-je sortir de nos assemblées *savantes.* (Mass.) Rappelez tous les grands hommes que la religion a soumis dans tous les siècles, des philosophes si éclairés, des *savants* si estimés. (Id.) Le prince de Condé était *savant* sans affecter de le paraître. (Lenet.) Les hommes sont pervers ; ils seraient pires encore, s'ils avaient eu le malheur de naître *savants.* (J.-J. Rouss.) Mais tous les théologiens de cette *savante* église sont convenus que le dogme de l'immortalité n'est pas ordonné dans le Pentateuque. (Volt.) Il résulte des savantes recherches du *savant* Huet sur l'histoire de Bacchus, qu'il fut sauvé des eaux dans un petit coffre. (Id.) Moïse, selon ce *savant* homme, est le même que Zoroastre. (Id.) Comment, vous ne croyez point à des écritures d'une antiquité si reculée ! sachez qu'il faut être très-*savant* pour pouvoir même y lire. (B. de St-P.)

— *Savant à.* Plus enclin à blâmer que *savant* à bien faire. (Boil.)

— *Savant de.*

Dieu me garde d'être *savant,*
D'une science si profonde !
Les plus doctes, le plus souvent,
Sont les plus sottes gens du monde. (D'Ailly.)

— *Savant dans.* Savant dans les langues. Savant dans l'antiquité. Savant dans l'histoire. Les douleurs ont rendu la reine d'Angleterre *savante* dans la science de l'Évangile. (Boss.)

— *Savant en.* Savant en mathématiques. Savant en linguistique. Savant en théologie, en philosophie.

— Plein de science, d'érudition, en parlant des choses. Un livre savant.

— Plein de savoir, fait par un homme savant. Ouvrage savant. Dissertation savante. Recherches savantes. Remarques savantes. Mais, à Paris, le comité du génie trouva cette mesure expéditive beaucoup plus gaie que *savante,* et c'est ce qui contribua à faire rappeler Cartaux. (Las-Cases.) Cette opinion, fondée sur un examen *savant* du texte appliqué aux localités, nous semble devoir être adoptée comme la plus judicieuse. (M.-Brun.)

— Qui appartient à un savant, qui part, qui procède d'un savant. Jamais le mot impie d'Alphonse X ne tombera dans l'esprit d'un homme vulgaire ; c'est à une bouche *savante* que ce blasphème était réservé. (J.-J. Rouss.)

Réaumur dont la main si *savante* et si sûre
A percé tant de fois la nuit de la nature,
M'apprendra-t-il jamais par quels subtils ressorts
L'éternel artisan fait végéter les corps ? (Volt.)

Vous ne le savez point, votre *savant* compas
Mesure l'univers et ne le connaît pas. (Id.)

— Qui dénote de l'art, de l'habileté. Combinaisons savantes. Dispositions savantes. Tactique savante. Marche savante. Retraite savante. Musique savante. L'allemand est en lui-même une langue aussi primitive et d'une construction presque aussi *savante* que le grec. (Mme de Staël.)

— Qui est bien instruit, bien informé de. Après avoir écouté toutes ses raisons, je n'en suis pas plus savant. Vous en parlez en homme savant.

— Qui sait des choses qu'il devrait ignorer, en parlant de la jeunesse, et surtout des filles et même des femmes. Cette fille est bien savante. Ce jeune homme est trop savant. Cette femme est trop savante. Qui vous a rendu si savant ? Je ne vous croyais pas si savant. Vous êtes trop savant pour moi.

— *Les Femmes savantes.* Titre d'une comédie de Molière dans laquelle l'auteur fait ressortir tout le ridicule de ces femmes qui oublient leurs devoirs de mères, d'épouses, de filles, pour se livrer entièrement aux travaux scientifiques et aux spéculations de la philosophie. Cette comédie a tellement fait fortune en France, que la qualification de *femme savante* est devenue une espèce d'injure pour une femme depuis lors.

— substantiv., en parlant des personnes. Un savant. Une savante. Il fait le savant. Elle fait la savante. Il en est de certains *savants* comme d'un bel et bon livre, mais chargé de tant de poussière qu'on a de la répugnance à l'ouvrir, de peur de se salir les mains. (Oxenst.) Les grands, les peuples, les *savants* se conduisent partout sur les fausses règles établies dans le monde. (Mass.) Un *savant* est un homme qui sait la chose dont il s'occupe. (J.-B. Say.) Et l'ignorant s'érige en fastueux *savant.* (Boil.)

(Il) croit qu'en lui l'ignorance est un titre d'esprit,
Et renvoie un *savant* dans le fond d'un collége. (Boileau.)

— Prov. *C'est un savant en us.* Se dit d'un homme qui fait parade de sa science. ‖ *Il est plus savant que le chien de Barthole.* Se dit familièrement d'un jurisconsulte.

SAVANTAS. s. m. Forme poétique usitée quelquefois pour *savantasse.*

Sa couleur est d'olive où se mêle une bile
Qui d'un vain *savantas* nous étale l'humeur
Grand *savantas,* nation incivile,
Dont Calepin est le seul ustensile. (Mme Deshoulières.)

Je laisse aux *savantas* poudreux
Ce vaste chaos de volumes,
Dont l'erreur et les sots divers
Ont infatué l'univers. (Gresset.)

— Était usité en prose également autrefois. Vous me représentiez fort plaisamment votre *savantas.* (Mme de Sévigné.) Corbinelli a été charmé de la peinture au naturel de votre *savantas.* (Id.) Si vous en croyez les personnes aigries l'une contre l'autre, l'homme docte est un *savantas.* (La Bruy.)

SAVANTASSE. s. des 2 g. (dépréciatif de *savant*). Homme ou femme qui affecte de paraître savant, savante, mais qui n'a qu'un savoir confus. C'est un savantasse. C'est une savantasse. Les vrais savants sont plus modestes que les savantasses.

SAVANTISSIME. adj. des 2 g. Très-savant. On l'emploie par dénigrement ou par plaisanterie. Homme savant, *savantissime* (*per omnes modos et casus*). (Mol.) Est-il bien possible que vous soyez ce *savantissime,* ce bel esprit dont la réputation est si grande en ce pays-ci ? (Le Sage.)

SAVART. s. m. Agric. Terre inculte servant au pâturage.

SAVARY (François). Seigneur de Brèves, d'une ancienne famille de Touraine, ambassadeur de France à Constantinople, précepteur du duc d'Anjou, fils de Henri IV, et savant orientaliste ; mourut en 1627. On lui doit une riche collection de caractères arabes, turcs, persiques, qui sont encore à l'Imprimerie royale. ‖ SAVARY (Nicolas). Savant orientaliste, auteur d'une traduction estimée du Coran et de divers ouvrages sur Mahomet et sa doctrine ; mort vers la fin du siècle dernier. ‖ SAVARY (Anne-Joseph-Marie-René). Duc de Rovigo, colonel de Desaix en Égypte, aide de camp de Napoléon, puis général ; chargé d'affaires en Russie et en Espagne ; ministre de la justice en 1810 ; fait prisonnier par les Anglais, et condamné à mort par les Français pour sa fidélité à l'empereur (1815) ; acquitté à l'unanimité en 1819 après son évasion de Malte ; était né en 1774, et mourut en 1833.

SAVATE. s. f. (de l'espagnol *zapato,* soulier). Soulier fort usé. N'avoir que des savates. Ne porter que des savates.

— Nom qu'on donne quelquefois à un soulier neuf ou vieux, dont le quartier est rabattu. Mettre ses souliers en savate.

— En termes de poste aux lettres, Celui qui allait autrefois porter les lettres dans les endroits éloignés des grandes routes. La position des savates était pire que ne l'est aujourd'hui celle des piétons.

— Jeu. Sorte d'amusement qui consiste à faire passer de main en main une savate qu'une personne tâche de saisir.

— Mar. Morceau de bois dur et plat, sur lequel on fait reposer le bec d'une ancre mise à terre, pour l'empêcher de s'enfoncer dans le sol.

— Hist. milit. Correction infligée par les soldats à ceux d'entre eux qui se sont rendus coupables de vols de peu d'importance.

— Pop. Homme gauche, maladroit. C'est une savate. C'est une vraie savate.

— Fig. et pop. Mauvaise besogne. C'est de la savate. Cet ouvrage est de la vraie savate.

— Prov. et fig. *Traîner la savate.* Être dans l'indigence.

SAVATELLE. s. f. Bot. Espèce de champignons.

SAVATERIE. s. f. (rad. *savate*). Lieu où l'on vend de vieux souliers. Se fournir de souliers à la savaterie. Aller à la savaterie. Se fournir de chaussures à la savaterie.

SAVAU. Cri de chasse. Lorsqu'on entre dans une enceinte pour la fouler, et que les chiens commencent à chasser, on dit en leur parlant : *Savau,* chiens, *savau.* (Baudrill.)

SAVENAY. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Loire-Inférieure), sur le penchant d'un coteau qui domine un des bras de la Loire ; 10,000 hab. Tribunal de première instance ; commerce de bestiaux.

— Hist. *Bataille de Savenay.* Combat acharné livré en décembre 1793, dans lequel périrent les débris de l'armée vendéenne, échappés à la bataille de Chollet.

SAVENEAU ou **SEVONCEAU.** s. m. Pêch. Filet monté sur deux bâtons tantôt droits, tantôt formant deux arcs qui se croisent.

SAVERDUN. Géogr. Ch.-l. de cant. (Ariége), arr. de Pamiers ; 3,000 hab. Patrie de Jacques Fournier, qui devint pape sous le nom de Benoît XII.

SAVERN ou **ZABERN.** Géogr. Ch.-l. d'arr. (Bas-Rhin), à 28 kilom. de Strasbourg ; 5,400 hab. Tribunal de première instance, collége, manufactures considérables de draps, bas, bière, tabac, chandelle, fonderies de fer et de cuivre.

SAVERNE. Géog. Rivière d'Angleterre qui prend sa source dans le comté de Montgommery et se jette dans le canal de Saint-George.

SAVETÉ, ÉE part. pass. du v. Saveter. S'empl. adjectiv. Voyez comme cela est saveté!

SAVETER. v. a. 1re conj. Le *t* se double devant l'*e* muet. *Je savette, tu savettes Je savetterai.* Gâter un ouvrage en le faisant ou en le raccommodant malproprement. Voyez comme il a saveté cet habit.

SAVETERIE. s. f. Commerce de vieux souliers.

SAVETIER, IÈRE. s. Celui, celle dont le métier est de raccommoder de vieux souliers. Échoppe d'un savetier. Le savetier du voisinage. N'être bon qu'à faire le métier de savetier. Les âmes des empereurs et des *savetiers* sont jetées dans le même moule. (Mont.) Newton disait qu'il préférait un *savetier* à un poëte et à un comédien, parce qu'un *savetier* était nécessaire à la société. (Dictionn. critiq. pitt.)

> Eh! ne vous fâchez pas, répondit le manant;
> Un objet mal tourné tel que votre corsage,
> D'un *savetier* peut bien être l'ouvrage (***)

> . . . . Plus d'un vin rebut de nos gourmets
> Du peuple endimanché vient charmer les banquets.
> . . . .
> De l'heureux *savetier* fait reposer l'alène,
> Par une heure d'oubli lui paye un jour de peine.
> (Delille.)

— Marchand, marchande de vieux souliers. Celui, celle qui tient une savaterie.

— Fig. et pop. Mauvais ouvrier, mauvaise ouvrière. Celui, celle qui gâche l'ouvrage. C'est un savetier, un vrai savetier. Ce n'est qu'une savetière.

—On disait autrefois *savatier*, qui venait tout naturellement de *savate*.

> Et vous, Blanche la *savatière*. (Villon.)

L'usage a tellement proscrit cette forme, que bien des gens s'imaginent non-seulement qu'elle est tout à fait barbare à présent, et qu'elle l'a toujours été.

SAVETIER. s. m. Ichthyol. Nom donné aux environs de Paris, à l'épinoche, petit poisson qui porte des épines sur son dos et sur ses flancs. On le nomme *pecque* en Normandie.

SAVEUR. s. f. (du lat *sapor*, même signif.) On donne indistinctement ce nom, tantôt à l'impression que certains corps exercent sur l'organe du goût, tantôt à la propriété spéciale en vertu de laquelle ils produisent cette impression. Ainsi la saveur est considérée, dans quelques cas, comme la cause, et dans d'autres cas comme le résultat de l'action qu'exercent sur le sens du goût les différentes substances qu'on y applique. La nature intime des saveurs est parfaitement inconnue. Quelques auteurs ont admis l'existence d'un principe particulier dont les diverses proportions détermineraient les diverses saveurs; d'autres les ont attribuées aux différents sels qui entrent dans la composition des corps et à la forme primitive de leurs molécules : opinions également inadmissibles. On sait seulement que les conditions nécessaires au développement des saveurs sont le contact immédiat et suffisamment prolongé du corps sapide avec l'organe du goût, une température ni trop basse, ni trop élevée, et la dissolution de quelques molécules de ce corps par la salive. Saveur agréable. Saveur désagréable, détestable, nauséabonde. Saveur douce, forte, amère, etc. Mets sans saveur, qui n'a point de saveur. Avoir beaucoup de saveur. Saveur des fruits. Dans la plupart des fruits, les divers degrés de maturité présentent successivement cinq *saveurs:* l'acide, le doux, le sucré, le vineux et l'amer. (B. de St-P.) La plus agréable des *saveurs* est la *saveur* sucrée. (Id.) Les matières salines sont celles qui ont de la *saveur*. (Buff.) La *saveur* est le seul caractère distinctif des sels. (Id.) La nature vient encore à son secours en lui présentant des chasses abondantes d'animaux revêtus d'épaisses fourrures, et des pêches de poissons innombrables dont les *saveurs* sont souvent préférées à celles des meilleurs fruits. (B. de St-P.)

> De ses mets inconnus, la *saveur* nourrissante
> Semble avoir ranimé sa verve languissante (Colnet.)

— Fig. Nul plaisir ni saveur pour moi sans communication.

— *Cela n'a ni goût ni saveur.* C'est une viande, un mets, une sauce insipide.

— Fig. *Il n'y a là ni goût, ni saveur.* Se dit d'une composition littéraire où il n'y a rien d'agréable, rien de piquant.

SAVIE. s. f. Bot. Genre de la famille des tithymaloïdes. La savie est un arbuste de la Nouvelle-Espagne.

SAVIGYE. s. f Bot. Genre de plantes herbacées, annuelles, dont la seule espèce a été trouvée dans les sables de l'Égypte, près des Pyramides. C'est une plante rameuse qui porte sur une tige droite des feuilles radicales, ovales, et obtusément dentelées. Les petites fleurs violacées se montrent disposées en grappes opposées aux feuilles. On l'appelle savigye égyptienne.

SAVOIE. Géogr. Province des États sardes, avec le titre de duché, bornée au N. par la Suisse, à l'E. par le Piémont, à l'O. et au S. par la France. Pop. 600,000 hab. Sol coupé de montagnes et de vallées. On y trouve les chaînes les plus élevées des Alpes, entre autres le mont Blanc. Les rivières charrient de l'or, et les montagnes recèlent des mines abondantes de soufre, d'alun, d'argent, de plomb, de cuivre, et surtout de fer. Sites très-pittoresques, nombreuses curiosités naturelles. Riches pâturages qui nourrissent de nombreux troupeaux

— Admin. La Savoie se divise en huit provinces : la Savoie propre, la Haute-Savoie, le Carouge, le Chablais, le Faucigny, le Genevois, la Maurienne et la Tarentaise. Cap. Chambéry.

SAVOIR. v. a. irrég. 3e conj. (du lat. *sapere*, être sage, avoir de la sagesse, dans le sens de science, savoir, connaître. Longtemps on a écrit, et quelques grammairiens s'obstinent encore à écrire *sçavoir*, persuadés que la véritable racine est *scire*, savoir; mais il est impossible que le latin *scire* ait donné l'infinitif français *sçavoir*. Tous nos verbes en *oir* dérivent du latin en *ere* *debere*, devoir; *habere*, avoir; *percipere*, percevoir. *Scire* devait donner *scire* ou *scir*, et c'est ce qui est arrivé. Nos pères ont eu le verbe *scir*, dont il nous reste le dérivé *science*. Il est en outre prouvé que nos pères ont dit *saver* également pour *savoir*, témoin cet exemple d'une vieille bible : Et vous *saverez* que je suis le Seignour vostre Dieu. Il n'y a nul doute donc que l'étymologie ne demande *savoir* et non pas *sçavoir*). *Je sais, tu sais, il sait, nous savons, vous savez, ils savent. Je savais. Je sus. J'ai su. Je saurai. Je saurais Sache, sachons, sachez. Que je sache. Que je susse. Sachant. Su.* Connaître, avoir connaissance de. Savoir une chose, la savoir à n'en pouvoir douter. Savoir ce qui se passe. Savoir que telle chose se passe. Savoir son chemin. Savoir quel est son devoir. Savoir bien des choses. Savoir tous les secrets. Savoir quelque chose de bonne part. Si l'on venait à le savoir. Tout se sait. Vous allez le savoir. Je n'en veux rien savoir. Je ne le saurai que trop tôt. J'ai porté chez vous ce que vous savez. J'ai vu cet homme, vous savez qui. Qui ne *sait* où son rare mérite et son éclatante beauté lui firent porter ses espérances? (Boss.) Il tire d'un déserteur, d'un paysan, ce qu'il *sait*, et, pour ainsi dire, ce qu'il ne *sait* pas. (Id.) L'esprit dont les hommes paraissent si vains, n'est autre chose qu'une puissance orgueilleuse, souvent contraire à la simplicité chrétienne, et qui, laissant souvent la vérité pour le mensonge, n'ignore que ce qu'il faudrait *savoir* et ne *sait* que ce qu'il faudrait ignorer. (Fléch.) Avant que nos penchants soient développés, et que nous *sachions* ce que nous sommes, nous nous formons des engagements éternels. (Mass.) On *sait* ce que les grands hommes ont été pendant ce petit intervalle qu'a duré leur éclat; mais qui *sait* ce qu'ils sont dans la région éternelle des morts? (Id.) Ne *sachant* où je suis, j'attends le soir qui doit tout terminer et ne rien éclaircir. (Senanc.) Tantôt il la recommande comme nécessaire seulement au peuple, *sachant* bien que le peuple, averti par un infaillible instinct de ce qui se passe sur sa tête, ne respectera pas ce que ses supérieurs dédaignent. (B. Constant.) Noé, *sachant* à son réveil ce qui s'était passé, condamna l'action de Cham, et maudit sur l'heure son fils Chanaan. (Le Maistre de Sacy.) Il espérait le rencontrer, ne *sachant* pas que l'empereur lui-même avait été chercher ces quarante mille hommes, qui devaient arriver dans peu. (Volt.) Cette question m'embarrassa, ne *sachant* trop dans quelle intention elle était faite. (Chateaub.)

— Il se dit quelquefois des personnes. Je sais cet homme par cœur. Un valet voit tout et *sait* son maître. (Firon.) Madame, M. Jourdain *sait* son monde. (Mol.)

> Mais devait-on, *sachant* mon caractère,
> M'embarrasser l'esprit d'une défense austère? (Piron.)

— Être instruit dans. Savoir une science, un art. Savoir le latin, le grec, les mathématiques, la physique. Savoir les langues de l'Europe. Savoir les affaires. Savoir un métier. Savoir son métier. On ne peut tout savoir. Ne rien savoir. Savoir conduire un cheval. Savoir toucher du piano. Savoir danser. La religion, chez les Turcs, fait un devoir même au sultan de *savoir* un métier. (B. de St-P.)

> Un vieux renard cassé, goutteux, apoplectique,
> Mais instruit, éloquent disert,
> Et *sachant* très-bien sa logique,
> Se mit à prêcher au désert. (Florian.

— En parlant des choses qui ont rapport à la morale, à la religion. Savoir se conduire. Savoir se contenter de peu. Savoir se contenir, se modérer. Savoir se taire. Savoir souffrir. Savoir se vaincre. Savoir répondre. Savoir persuader. Savoir plaire Savoir mener les hommes. Savoir commander. Contentons-nous de *savoir* qu'il y a des plantes tardives dans le jardin de l'époux. (Fléch.) Riches, qui vivez dans les joies du monde, si vous *saviez* avec quelle facilité vous vous laissez prendre aux richesses que vous croyez posséder; si vous *saviez* par combien de liens imperceptibles elles s'attachent à vous. (Id.) Il *savait* que tout fidèle doit captiver son entendement. (Id.) Comme elle crut tout *savoir*, quand elle *saurait* Jésus-Christ crucifié, son amour fut son raisonnement, et son oraison son étude. (Id.) Dans un âge où l'on ne *sait* pas encore sa religion, il défendait déjà la sienne. (Id.) L'on *sait* que la fierté a toujours été la ressource de la médiocrité. (Id.) Je *sais* que l'ambition est comme inévitable à un homme de guerre. (Id.) Nous ne *savons* comment se forment les désirs de notre âme, ni comment elle peut se donner à elle-même ses idées et ses images. (Id.)

— *Savoir vivre.* Se conduire dans le commerce de la vie civile comme il convient à un honnête homme. Un honnête homme sait vivre. C'est un homme qui ne sait pas vivre.

— Avoir dans la mémoire. Savoir sa leçon. Savoir son sermon, son discours. Un élève qui va en classe sans savoir ses leçons. Un acteur qui ne sait pas son rôle.

— Avoir le pouvoir, la force, l'habileté, le moyen, l'adresse. Savoir bien se défendre. Savoir venir à bout de quelque chose. Sauriez-vous prendre ce parti? Je ne saurais vous accorder ce que vous me demandez. Je saurai bien les faire capituler. Je saurai bien me tirer de là. Il faut *savoir* se donner des heures d'une solitude effective, si l'on veut conserver les forces de l'âme. (Boss.) Marie-Thérèse *sut* pourtant se prêter au monde avec toute la dignité que demandait sa grandeur. (Id.) Sainte Thérèse eût voulu ne *savoir* écrire que pour publier ses défauts. (Fléch.) Accessible, accueillant, honnête, *sachant* quelquefois perdre son temps pour compatir au sort des misérables. (Id.) Il n'y a d'heureux ici-bas que ceux qui *savent* se passer des plaisirs du monde et servir Dieu. (Mass.) Celui qui *sut* tirer du chaos l'ordre de l'univers, *saura* bien tirer de la confusion où sont les États de l'Europe l'arrangement qui doit y établir l'ordre et la tranquillité. (Id.) Duroc aimait l'empereur pour lui-même, dévoué pour le bien, *sachant* dire la vérité à propos. (Las-Cases.) C'est en *sachant* beaucoup corriger que l'on *sait* bien écrire. (La Harpe.) Celui qui ne pense pas ne *sait* pas non plus profiter des pensées des autres. (C. Fée.)

> Tu lui donnas un fils. . .
> Qui *sait* combattre, plaire, obéir, commander (Rac.)

> Et si je n'avais eu que ma vie à défendre,
> J'aurais *su* renfermer un souvenir si tendre (Id.)

— Dans le même sens, avec un nom de chose pour sujet. La servitude est si peu naturelle à l'homme, qu'elle ne *saurait* exister sans quelque mécontentement. (J.-J. Rouss.)

> Les délicats sont malheureux,
> Rien ne *saurait* les satisfaire. (La Fontaine.

— Être informé de, apprendre. Savoir le secret de quelqu'un. Vous saurez plus tard mon nom, qui je suis. La vanité est, après l'amour, la plus belle passion de l'homme, et *sache*, pauvre enfant, qu'elle est encore bien rare. (G. Sand.) *Savait*-elle une famille opprimée, elle animait la justice contre l'oppresseur. (***)

— Se dit aussi des choses futures, Prévoir. L'Espagne ne *savait* pas que le prince qui lui fit perdre tant de ses vieux régiments à Rocroy, en devait achever les restes dans les plaines de Lens. (Boss. Hélas! nous *savions* tout ce que nous pouvions espérer, et nous ne pensions pas à ce que nous devions craindre. (Fléch.) Il *sut* tout ce qui fut et tout ce qui doit être. (Rac.)

— *Faire savoir à.* Instruire de, informer de. Faire savoir qu'une chose est arrivée. Faire savoir de ses nouvelles à quelqu'un. Faire savoir à quelqu'un comment une chose s'est passée. Aussitôt que vous serez arrivé, faites-le-moi savoir. On fait à savoir que la vente aura lieu aujourd'hui. ‖ *Savoir faisons.* Formule de chancellerie et de palais.

— *Je ne sache personne.* Je ne connais personne. Je ne sache personne qu'on puisse lui comparer.

— *Ne savoir.* Ne pouvoir. Vous ne *saurez* être médiocrement coupables, dès que vous l'êtes. (Mass.) Tout ce qui est hors de nous ne *saurait* jamais faire un bonheur pour nous. (Id.) La panthère est d'une telle agilité que les arbres ne *sauraient* l'arrêter. (J. Ardant.) Grand roi, c'est mon défaut, je ne *saurais* flatter. (Boil.) Il plaît à tout le monde, et ne *saurait* se plaire. (Id.)

> Et Phèdre tôt ou tard de son crime punie,
> N'en *saurait* éviter la juste ignominie. Racine

— *Ne savoir.* Être incertain, indécis, embarrassé. Quoi! attendre une vie nouvelle, lorsque, entre les mains de la mort, vous ne *saurez* si vous êtes avec les morts ou encore avec les vivants. (Boss.) On ne *savait*, en donnant l'aumône, si l'on entretenait l'oisiveté. (Fléch.) Il nous reste toujours assez de temps pour ne *savoir* qu'en faire. (Mass.) Il ne *sait* plus à qui avoir recours. (Id.) Hélas! madame, je suis votre sœur, autrefois l'épouse de Cupidon, maintenant esclave, et ne *sachant* presque que devenir. (La Font.) Ne *sachant* à quoi s'en prendre de sa disgrâce, il l'attribue à sa propre faute : car qui oserait accuser de caprice l'objet de ses adorations? (J.-J. Rouss.)

> Sans habit, sans argent, ne *sachant* plus que faire,
> Vient de s'enfuir chargé de sa seule misère. (Boileau.)

> La guêpe ne *sachant* que dire à ces raisons
> Fit enquête nouvelle, et pour plus de lumière
> Entendit une fourmilière [illegible] (La Fontaine.)

— *Qui sait* si a souvent la force d'un *peut-être* négatif, quand le verbe principal du second membre de la phrase n'est point accompagné d'une négation.

> Qui *sait* même, qui *sait* si le roi votre père
> Veut que de son absence on sache le mystère? (Rac.)

C'est-à-dire, Peut-être le roi votre père ne veut-il pas que l'on sache le mystère de son absence.

— Si le verbe est accompagné d'une négation, alors le *peut-être* est affirmatif.

> Et qui *sait* lorsqu'au trône il conduisit vos pas,
> Si pour sauver son peuple [illegible]
> Racine

Lorsqu'il vous fit monter sur le trône, peut-être vous gardait-il pour son peuple.

— S'emploie entre parenthèses pour faire allusion à une chose que l'on reconnaît. Cet art de louer [illegible], qu'il [illegible] si bien [illegible] jusque entre les bras de la mort. (***) Vous le savez [illegible] qu'on les accoutume à l'orgueil et à la mollesse. (Fléch.) Vous le *savez* vous-mêmes, ne lit-on pas aujourd'hui avec un nouveau péril ces mémoires scandaleux? (Mass.)

> Seigneur, vous le *savez*, son avis salutaire
> Découvrit de Tharès le complot sanguinaire. (Racine.)

— JE NE SAIS QUOI. Locution passée à l'état de substantif et qui signifie Qualité ou sentiment indéfinissable. La France le vit alors accompli par ce dernier trait, et avec ce je ne *sais* quoi d'achevé, que les malheurs ajoutent aux grandes vertus. (Boss.) Ces je ne *sais* quoi en beau et en laid excitent en nous des je ne *sais* quoi d'inclination et d'aversion où la raison ne voit goutte, et dont la volonté n'est pas maîtresse (P. Bouh.) Notre chair change bientôt de nature, notre corps prend un autre nom; même celui de cadavre ne lui demeure pas longtemps; il devient un je ne *sais* quoi, qui n'a plus de nom dans aucune langue (Boss.)

> O bonheur! le mobile et la fin de tout être,
> Sous quel nom aux humains te ferai-je connaître?
> Tranquillité, douceur, plaisir, contentement,
> Charme et je ne *sais* quoi qu'un secret sentiment,
> Qu'un soupir éternel incessamment appelle
> (De Bernis.)

— On dit dans un sens analogue, *Je ne sais quel trouble, un je ne sais quel trouble s'est emparé de moi.* Un je ne *sais* quel trouble empoisonne ma joie. (Rac.) Des contestations qu'il avait eues sur la foi, il était sorti je ne *sais* quelles clartés passagères qui avaient laissé quelque trace de lumière dans son esprit. (Fléch.)

> Je ne trouve qu'en vous je ne *sais* quelles grâces
> Qui me charment toujours [illegible] (Rac.)

> Cependant près de vous un je ne *sais* quel charme
> Suspend [illegible] le trouble qui [illegible]
> (Corneille.)

— JE NE SAIS QUI. Locution passée également à l'état de substantif. Personne obscure. On a donné cette place à un je ne sais qui. ‖ On dit de même, *Un je ne sais quel homme.* Un je ne sais quel homme est venu me chercher.

— Par manière de doute et d'interrogation, on dit : Que savez-vous? Qu'en savez-vous? Que sais-je? Que sait-on? Que sait-on ce qui arrivera? Que sait-on s'il le voudra?

— *Dieu sait.* Locution familière dont on se sert pour donner une grande idée de quelque chose envisagée sous tel ou tel rapport. Il a des écus, Dieu sait.

— *Que je sache.* Se met à la fin d'une phrase pour signifier que si un fait est autrement qu'on le dit, on l'ignore. Il n'y a personne de plus brave que lui, que je sache. Il n'y a personne à la maison, que je sache. ‖ On dit aussi, Je ne sache rien de si beau, de mieux écrit. Ce qu'il y a de particulier, c'est que cette manière de parler, qui est un véritable gallicisme, n'a lieu qu'à la première personne du singulier ou du pluriel. Je ne *sache* pas d'avoir vu dans ma vie un pays plus antipathique à mon goût que celui-ci. (J.-J. Rouss.) Je ne *sache* pas qu'on ait vu d'enfant en liberté se tuer. (Id.) Je ne *sache* que trois peuples qui aient autrefois pratiqué l'éducation publique. (Id.) Je ne *sache* pas qu'il y ait eu d'hommes blancs devenus noirs. (Buff.) Mais la cause la plus générale du strabisme, et dont personne, que je *sache*, n'a fait mention, c'est l'inégalité de force dans les yeux. (Id.) Nous en dirons bientôt la raison, dont je ne *sache* pas que ses commentateurs se soient jamais occupés, quoiqu'ils l'aient ressassé de toutes les manières. (B. de St-P.) D'habiles anatomistes ont analysé les organes de la vue et de l'ouïe, et aucun, que je *sache*, n'a développé le mécanisme de l'odorat. (Id.)

> . . Je ne *sache* point d'honneur si bien placé
> Dont on ne vienne à bout dès qu'on a financé.
> (Hauteroche.)

— Ces locutions ont embarrassé la plupart des grammairiens. Pourquoi cet usage est-il propre au verbe *savoir* et à la première personne? Il est toujours difficile d'expliquer des usages que des imitations, des circonstances particulières, l'influence du génie, quelquefois que la mode a introduits. Dans les langues anciennes, on trouve quelques exemples semblables. Les Latins ne disaient pas *volo*, ils disaient *velim*. Quand on prononce la phrase en question, on suppose sans doute qu'on n'a pas présents à l'esprit tous les objets de comparaison qui pourraient s'offrir. On évite alors de donner à l'expression une valeur trop affirmative, et l'on emploie le mot dubitatif, *je ne sache rien*. C'est une manière délicate, un tour de convenance, et l'on voit facilement que l'on ne peut l'employer dans ce sens que quand on parle de soi. Voilà pourquoi aussi cette locution ne s'emploie jamais qu'avec la négation. On ne dit pas *je sache*, et quand cette phrase se trouve à la fin d'une autre proposition, c'est que celle-ci est déjà négative. Il n'est venu personne, que je sache. A-t-il été à la campagne? Non pas, que je sache. Ces exemples suffiront pour faire sentir que cette manière de s'exprimer indique toujours une sorte d'hésitation dans la pensée; on ne saurait la rendre que par le mode du verbe le plus propre à peindre cette nuance délicate entre l'affirmation et le doute. Suivant Boniface, c'est à l'euphémisme qu'il faut rapporter cet emploi du subjonctif, et c'est aussi notre avis. En effet, *je ne sache pas* est une expression dubitative, et en quelque sorte palliative, qui affaiblit l'opinion qu'on émet, et qui lui ôte ce qu'elle pourrait avoir de trop décisif ou absolu. On peut s'en convaincre par [illegible] phrase

de Buffon : *Je ne sache pas qu'il y ait eu d'hommes blancs devenus noirs*, n'est-il pas pour : Il est possible qu'il y ait eu des hommes blancs devenus noirs, mais le hasard veut que je ne le sache pas? C'est une des nombreuses délicatesses de notre langue. *Que je sache* est un abrégé de l'expression suivante : (Je ne pense pas) que je (le) sache. C'est donc à tort que presque tous les grammairiens ont avancé que le subjonctif, dans ces locutions, n'exige pas une proposition antécédente. Seulement l'usage veut que cette proposition soit toujours ellipsée.

— *Savoir gré, savoir bon gré à quelqu'un de quelque chose.* Etre satisfait de lui pour quelque chose. On dit aussi dans le sens contraire, *Ne pas savoir gré, savoir mauvais gré.*

— Prov. *Il sait le fin du fin.* C'est un homme habile, il a une grande connaissance des affaires les plus secrètes. ‖ *Il sait son pain manger, il sait plus que son pain manger, il en sait bien long, il en sait plus d'un, plus d'une.* C'est un homme qui se conduit habilement, qui va bien à ses fins. ‖ *Il ne sait ce qu'il veut.* C'est un homme indécis, inconstant dans ses résolutions. ‖ *Il ne sait ce qu'il fait ni ce qu'il dit.* C'est un homme qui par ignorance ou par trouble d'esprit, ne dit rien, ne fait rien de ce qu'il devrait dire ou faire. ‖ *Il sait mieux qu'il ne dit.* Il parle contre sa propre connaissance.

— *Je sais ce que je sais.* Je ne veux pas m'expliquer ; j'ai mes raisons pour ne pas m'expliquer.

— *Savoir la carte du pays*, ou absol., *savoir la carte.* Connaître parfaitement les intrigues, les intérêts, les manières du monde, d'un quartier, d'une société, d'une famille, etc. ‖ *Ne savoir pas distinguer sa main gauche de sa main droite.* Etre sans intelligence. ‖ *Savoir bien le monde.* Savoir bien la manière de vivre dans la société. ‖ *Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait.* Si la jeunesse avait de l'expérience, si la vieillesse avait de la force. ‖ *Ta chemise ne sache ta guise.* Cachez votre pensée à ce qui vous touche de plus près. ‖ *Ce que trois personnes savent est public.* Pour qu'une chose soit tenue secrète, il ne faut pas la dire à un tiers. ‖ *Il sait toutes les foires de la Champagne.* Se dit d'un homme bien informé.

— Locut. conjonct. *Savoir, à savoir, c'est à savoir.* Conjonctions qui servent à spécifier ce dont il s'agit. On a distribué des munitions aux troupes, à savoir : deux mille cartouches à l'infanterie, etc. La France est divisée en quatre bassins, savoir : le bassin de la Seine, etc. Les seules défaites ont fait presque toute la gloire des plus grands capitaines de la république, c'est à *savoir*, de Sylla, de Lucullus et de Pompée. (Rac.)

— *C'est à savoir*, exprime aussi un doute. C'est à savoir si vous en viendrez à bout. C'est à savoir si j'y consentirai. Savoir s'il osera. Il l'affirme, savoir s'il ne ment pas.

— Neutral. Avoir l'esprit orné de connaissances. Homme qui sait. Enfant qui aime à savoir : Désir de savoir. Savoir vaut mieux que pouvoir. Voltaire voulait paraître tout savoir pour qu'on crût qu'il *savait* beaucoup ; J.-J. Rousseau voulut paraître *savoir* moins, pour qu'on crût qu'il *savait* davantage. (***)

Après de longs travaux, on est surpris de voir
Que plus on *sait*, et plus il nous reste à savoir.
(Destouches.)

— *En savoir assez pour.* Des subalternes, des gens qu'on a vus naître dans le service, et qui n'en *savent* pas encore assez, même pour obéir. (Mass.)

— *Sans le savoir.* Insciemment. Grands du monde, vous devenez, sans le *savoir*, le modèle des peuples, l'exemple de tous les Etats. (Mass.)

— SE SAVOIR. v. pron. Etre su. Tout se sait. Pic de la Mirandole prétendait connaître tout ce qui se peut savoir.

SAVOIR. s. m. (infinitif pris substantiv.) Érudition, connaissance acquise par l'étude, par l'expérience. Profond savoir. Prodigieux savoir. Acquérir un grand savoir. Homme de peu de savoir. Mettre son savoir à faire une chose. Tant de savoir uni à tant de modestie ! Un amour curieux des livres, une avidité de *savoir*, et si je l'ose dire, une intempérance de lecture, ont été les passions de la jeunesse de M. de Montausier. (Fléch.) Que lui manquait-il pour un si glorieux, mais si difficile ministère ? du *savoir* ? Il avait acquis par ses lectures des habitudes dans tous les pays et dans tous les siècles. (Id.) Laissez dire les sots ; le *savoir* a son prix. (La Font.)

Dans le siècle où nous sommes,
Est-ce au pied du *savoir* qu'on mesure les hommes ?
(Boileau.)

— SAVOIR-FAIRE. s. m. Habileté, industrie pour faire réussir ce que l'on entreprend. Avoir du savoir-faire, beaucoup de savoir-faire. N'avoir d'autre qualité que du savoir-faire. Vivre avec son savoir-faire. Craindre le savoir-faire de quelqu'un, douter de son savoir-faire. Plus de savoir-faire que de science. Il se prend souvent en mauvaise part. Quand une fille a du *savoir-faire*, elle ne manque pas d'adorateurs. (Ghérardi.)

Un sien ami, voyant ces somptueux repas,
Lui dit : Et d'où vient donc un si bon ordinaire ?
Et d'où me viendrait-il que de mon *savoir-faire*.
(La Fontaine.)

— SAVOIR-VIVRE. s. m. Connaissance des usages du monde et des égards de politesse que les hommes se doivent en société. Avoir du savoir-vivre, beaucoup de savoir-vivre. Acquérir du savoir-vivre. Manquer de savoir-vivre. Ce n'est qu'en fréquentant la société qu'on apprend le savoir-vivre. M. de Thermes est toujours à la pensée d'autrui et c'est en cela surtout que consiste le *savoir-vivre.* (Boil.) C'est la quintessence du *savoir-vivre.* (Boissy.)

SAVOISIEN, ENNE. adj. Natif de Savoie, qui habite la Savoie. Il est vieux.

Confortez-moi, muses *savoisiennes*,
Le souvenir de mes adversités miennes. (Cl. Marot.)

— On dit aujourd'hui généralement *savoyard*, mais il nous paraît, comme à M. Pougens, que *savoisien* devrait être le nom générique des habitants de la Savoie, et *savoyard* devrait désigner les enfants qui viennent de la Savoie à Paris, et dont la principale occupation est de ramoner les cheminées.

SAVON. s. m. (du lat. *sapo*, ou du vieux mot allem. *sepe* ; ou encore du lat. *sepum*, suif, parce que cette substance servait à le préparer ; d'autres l'attribuent à la ville de Savone, près de Gênes ; ils disent que la femme d'un pêcheur ayant fait chauffer de la lessive de soude dans un vase qui avait contenu de l'huile d'olive dont il était imprégné, trouva par hasard cette composition). Pâte solide ou liquide faite avec de l'huile ou autre matière grasse et un alcali, et qui sert à blanchir le linge, à nettoyer, à dégraisser. Les savons sont de véritables composés salins résultant de la combinaison des principes élémentaires des corps gras devenus acides, avec des bases salifiables très-puissantes, telles que la soude, la potasse, l'ammoniaque. Les savons sont mous ou solides, solubles ou insolubles dans l'eau ; les savons mous sont ceux de potasse ; les savons de soude sont tous solides. Les savons à base de soude, de potasse et d'ammoniaque sont solubles dans l'eau ; ceux à base de chaux, de baryte, de strontiane et autres, sont insolubles. Savon à base de soude. Savon à base de potasse. Savon blanc, vert, rouge. Savon dur. Savon mou. Les marbrures du savon. Savon de Marseille. Savon de Naples. Savon de Windsor. Savon anglais. Savon noir. Savon gris. Savon commun. Savon dur. Savon liquide. Pilules de savon. Pain de savon. Poudre de savon. Eau de savon. Savon de toilette. Ecume de savon. Bulle de savon. Nettoyer un linge avec le savon. Faire bouillir quelque chose dans du savon. Se frotter avec du savon.

— *Savons de toilette.* Savons à base de soude ou de potasse. Les savons de toilette à base de soude se font avec des huiles d'amandes douces, de noisette, de palme, avec le saindoux, le beurre, le suif ; ceux à base de potasse se font avec les graisses, et le plus ordinairement on leur donne des formes et des odeurs extrêmement variées. Savon à la rose, au bouquet, à la cannelle, à la fleur d'oranger, au musc. Savons légers. Savons transparents.

— *Essence de savon.* Savon mis dans un état de division telle qu'il écume promptement dans l'eau. ‖ *Savon dur.* Savon à base de soude. Il est moins caustique que celui de potasse et sert aux mêmes usages. ‖ *Savon mou.* Savon à base de potasse. Il est peu consistant et très-caustique. ‖ *Savon noir.* Savon de potasse que l'on fabrique avec des huiles de qualité inférieure et que l'on colore, pour dissimuler la teinte qui leur est propre. ‖ *Savon blanc.* Savon qui n'a point été marbré avec du sulfate de fer. ‖ *Savon médicinal.* Savon composé de deux parties de lessive de soude concentrée à 38° et de quatre parties d'huile d'amandes douces ou d'olives fines. On l'emploie en médecine comme excitant du système lymphatique, et dans les engorgements des viscères abdominaux. On l'administre aussi dans les empoisonnements causés par les acides. ‖ *Savon de Bécœur.* Préparation employée pour préserver des insectes la peau des animaux empaillés. ‖ *Savon métallique.* Savon insoluble dans lequel l'alcali est remplacé par un oxyde métallique. On a donné aussi ce nom aux emplâtres. ‖ *Savon de Naples.* Savon de potasse à l'huile de palme. ‖ *Savon de Venise.* Savon blanc très-sec. ‖ *Savon de Windsor.* Savon de suif et de soude aromatisé. ‖ *Savon naturel.* Argile d'une finesse extrême, variée de rouge et de bleu grisâtre, dont les ouvriers et les paysans des environs de Mâcon se servent en guise de savon pour se raser. Le savon naturel se trouve dans le manganèse oxydé. Il se délaie aisément dans l'eau et mousse jusqu'à un certain point. ‖ *Savon ponce.* Savon dans la composition duquel il entre de la pierre ponce.

— Chim. *Savon du verre* ou *des verriers.* Nom qu'on a donné quelquefois à l'oxyde de manganèse qu'on mêle dans la matière du verre pour faire disparaître les couleurs qui en altèrent la transparence.

— Minér. *Savon de montagne.* Sorte d'argile smectique qui paraît intermédiaire entre la lithomarge et la pierre à foulon. Le savon de montagne est en masse, d'un noir de poix ou brunâtre, avec des taches d'un jaune d'ocre, ou d'un brun enfumé, principalement dans les fissures.

— Philol. hermét. *Savon des philosophes.* Le mercure.

— Fig. et pop. Réprimande sévère. Donner un savon à quelqu'un.

SAVONAROLE (Jérôme). Dominicain, prieur du couvent de Saint-Marc, à Florence, prédicateur célèbre, adversaire violent de la maison de Médicis et de la cour corrompue du pape Alexandre VI, regardé comme saint et prophète, fut brûlé vif, après une horrible torture, en 1498.

SAVONE. Géogr. Grande et forte ville des Etats sardes, sur la Méditerranée ; 11,000 hab. Grand commerce, nombreuses manufactures.

SAVONNAGE. s. m. Action de savonner ; nettoiement, blanchissage par le savon. Faire un savonnage. Eau de savonnage. Mettre du linge au savonnage.

SAVONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Savonner. S'empl. adjectiv. Linge savonné. Chemises savonnées.

SAVONNER. v. a. 1re conj. (rad. *savon*). Nettoyer, dégraisser, blanchir avec du savon. Savonner une robe. Savonner du linge. Savonner la toile.

— Frotter, couvrir d'écume de savon le menton d'un homme avant d'y passer le rasoir. Savonner le menton, le visage de quelqu'un.

— Fig. et pop. Réprimander vivement. Je le savonnerai comme il faut.

— SE SAVONNER. v. pron. Savonner soi. Il se savonne lui-même.

— Savonner à soi. Elle se savonne les mains. Il se savonne le menton avant de se raser.

— Pouvoir être savonné. Cette étoffe ne se savonne pas. Cette dentelle se savonne.

SAVONNERIE. s. f. Lieu où l'on fait le savon. Une savonnerie est ordinairement un grand bâtiment avec réservoir à huile et à soude, cuve et fourneaux au rez-de-chaussée, pour faire le savon, avec plusieurs étages où sont les mises pour le figer et le séchoir pour le sécher.

— Absol. *La Savonnerie.* Manufacture de Chaillot, dans Paris, où l'on fabriquait autrefois des ouvrages de tapisserie veloutée et des tapis façon de Perse. Ces ouvrages se font maintenant aux Gobelins, mais néanmoins on les nomme quelquefois tapis de la Savonnerie. Aujourd'hui on fabrique à la Savonnerie des étoffes de laine longue et brillante.

SAVONNETTE. s. f. (dimin. de *savon*). Petite boule de savon épuré et ordinairement parfumé dont on se sert pour rendre la barbe plus tendre au rasoir. Savonnette parfumée. Savonnette de guimauve.

— Moll. *Savonnette de mer.* Nom que les marins donnent à des masses arrondies formées surtout d'œufs de buccins et de pourpres, et dont les matelots font usage pour se laver les mains. On les rencontre à la surface de la mer Atlantique.

— Prov. et fig. *Savonnette à vilain.* Charge qu'on achetait pour s'ennoblir. Il a acheté une savonnette à vilain.

SAVONNEUR. s. m. Ouvrier qui savonne les cartons des cartes à jouer.

SAVONNEUX, EUSE. adj. (rad. *savon*). Qui tient du savon par quelques propriétés physiques. La pierre de lard ou la stéatite est appelée *pierre savonneuse*, parce qu'elle est douce au toucher comme le savon.

— Se dit aussi des pierres et des terres magnésiennes et argiloïdes, comme le talc, le mica, l'amiante, la pierre ollaire, la terre cimolée, etc.

— Se dit aussi des eaux minérales, lorsqu'elles tiennent en dissolution du bitume saponifié ou des matières extractives qui, en leur donnant plus de consistance, leur procurent la facilité de mousser par l'agitation.

— Se dit plus particulièrement des médicaments dans la composition desquels il entre du savon. Poudre savonneuse. Pilules savonneuses. Emplâtre savonneux. Liniment savonneux.

SAVONNIER. s. m. (rad. *savon*). Fabricant de savon.

— Bot. Genre de plantes comprenant des arbres des régions équatoriales de l'un et de l'autre hémisphère. On en connaît une dizaine d'espèces, dont les racines et surtout la partie charnue des fruits contiennent une substance mucilagineuse propre à produire sur le linge et les étoffes un effet analogue à celui du savon lorsqu'elle est manipulée dans de l'eau chaude. Quelques-unes de ces espèces donnent des fruits que leur chair agréable fait rechercher comme aliment par les habitants de Certaô dans le Brésil. Le savonnier du Sénégal sert aux négresses à faire des brosses à dents, et les tiges et les racines du savonnier proprement dit, des cure-dents.

SAVONNIÈRE. s. f. Constr. Bâtiments d'une savonnerie.

SAVONNOIR. s. m. Techn. Espèce de feutre qui sert à savonner les cartons des cartes à jouer.

SAVONULE. s. m. (diminut. de *savon* ; du lat. *saponulus*, petit savon). Chim. Nom donné à la combinaison des alcalis avec les huiles volatiles. L'ammoniaque peut aussi former des savonules avec les huiles volatiles.

SAVOURÉ, ÉE. part. pass. du v. Savourer. S'emploie adjectiv. Des mets savourés avec plaisir.

SAVOUREMENT. s. m. Action de savourer. Le savourement des viandes.

SAVOURER. v. a. 1re conj. (rad. *saveur*). Goûter avec attention et avec plaisir. Savourer un mets. Savourer le vin. Il faut savourer à loisir les vins dont on fait l'essai, pour en bien connaître la différence. Il est impossible de *savourer* les vins délicats lorsqu'on vient de boire de l'eau-de-vie. (Chamberet.)

En *savourant* les mets qui leur seront offerts,
Qu'ils vantent mon esprit et mes talents divers.
(Regnard.)

— Fig. Jouir de quelque chose avec délectation avec une sorte de lenteur qui prolonge le plaisir. Savourer les éloges. Savourer les honneurs. Savourer les hommages. Savourer les délices de l'amour. Savourer le plaisir de la vengeance. Savourer le plaisir du repos. Ah ! si du moins je l'eusse pu *savourer* à mon gré, ce baiser eût été mon dernier soupir, et je serais mort le plus heureux des hommes. (J.-J. Rouss.) Voilà surtout l'espèce d'éloge qu'elle aime, et que sa vanité peut *savourer* sans indécence. (Mariv.)

Là, le prédicateur entouré de flatteurs,
De cent sots compliments *savourait* les douceurs.
(Vill.)

Mon âme sur ma lèvre était lors tout entière
Pour *savourer* le miel qui sur la vôtre était. (Voiture.)

— Fig. A une énergie terrible dans l'exemple suivant : Est-il une fin plus triste que celle d'un mourant qu'on accable de soins, qu'un notaire et des héritiers ne laissent pas respirer, et à qui tant d'autres apprêts font *savourer* la mort? (J.-J. Rousseau.)

SAVOURET. s. m. Art culin. Gros os de trumeau de bœuf que les pauvres gens mettent dans leur pot pour donner du goût, de la saveur au bouillon.

— Os de porc salé qu'on fait cuire avec des choux pour leur donner du goût.

— Fig. Bon mot, saillie. Celle qui me dira le meilleur *savouret* la première nuit qu'elle sera avec son mari, je lui donnerai deux cents écus davantage qu'aux autres. (Despér.)

SAVOUREUSEMENT. adv. En savourant. Boire savoureusement. Manger savoureusement.

SAVOUREUX, EUSE. adj. (rad. *saveur*). Qui a une bonne saveur, une agréable saveur. Un mets savoureux. Une viande savoureuse. Mets savoureux. Viande savoureuse. Fruit savoureux. Cette plante renferme un suc savoureux. Les perdrix, les soles, les champignons, sont d'un goût fort savoureux. Les bons melons sont les plus savoureux de tous les fruits. Il arrive parfois à chacun de nous, de ne plus trouver aucune saveur à des substances que nous jugeons habituellement *très-savoureuses.* (Chamberet.)

— Fig. Baiser savoureux.

— Fig. Dans un sens plus détourné. Une sorte de dictature d'autant plus *savoureuse*, qu'elle était plus rare et plus pleine, moins attendue et moins contredite. (St-Sim.)

SAVOYARD, ARDE. adj. et s. Natif de Savoie, qui habite la Savoie. Les femmes savoyardes. Les Savoyards. Les Savoyards sont laborieux et durs au travail. Les Savoyards sont les descendants des Centrons.

— S'entend particulièrement Des fumistes et ramoneurs qui viennent par bandes tous les ans de la Savoie à Paris. Un petit Savoyard. Une petite Savoyarde.

— On dit aussi Savoisien, mais seulement dans la première acception. V. ce mot.

— Fig. Grossier et sans éducation. C'est un savoyard. C'est un vrai savoyard.

SAVRE. s. m. Pêch. Filet de pêche.

SAXATILE. adj. des 2 g. (du lat. *saxum*, pierre, rocher). Hist. nat. Qui a rapport aux rochers, aux pierres. Se dit généralement de tous les animaux, de toutes les plantes qui habitent de préférence parmi les rochers, dans les lieux pierreux, et particulièrement des poissons de mer, qu'on prend rarement au filet, parce qu'ils se tiennent constamment cachés dans les trous des rochers, sous les pierres, etc. Poisson saxatile. Plante saxatile. Le scare est un poisson saxatile.

— Se prend subst. Les saxatiles.

SAXE. Géogr. Grande contrée d'Allemagne, qui formait jadis la Basse-Saxe, la Haute-Saxe et l'électorat de Saxe. La Basse-Saxe était un cercle entre la mer Baltique, le duché de Sleswick, la mer d'Allemagne, le cercle de Westphalie et les cercles du Haut-Rhin et de la Haute-Saxe. Elle comprenait les duchés de Holstein, de Mecklembourg, etc., et un grand nombre de principautés. ‖ Le cercle de la Haute-Saxe se trouvait entre la mer Baltique, la Basse-Saxe, la Prusse, la Silésie, la Pologne, la Bavière, la Bohême, le cercle de Franconie, les cercles du Bas-Rhin et de la Basse-Saxe. Il comprenait la Poméranie, les Etats de Brandebourg, etc. L'électorat de Saxe, qui avait pour capitale Wittemberg, était enclavé dans la Haute-Saxe.

— Hist. Ce pays, habité par les Saxons, éprouva de nombreuses vicissitudes, et eut pour premier duc Ludolf (845). La Saxe devint électorale en 1370. Le royaume de Saxe fut constitué en monarchie sous l'empire français. L'électeur de Saxe reçut la dignité royale par le traité de Posen du 11 décembre 1806, et adhéra à la confédération du Rhin. Après la chute de Napoléon, le roi de Saxe perdit quelques parties de ses Etats, au profit de la Prusse, et adhéra à la confédération germanique.

— Administ. Le gouvernement est monarchique, tempéré par la représentation des Etats. Le territoire se divise en pays réunis et en pays non réunis ; les premiers ont généralement une constitution et une administration communes. Les pays non réunis ne se composent que des restes du margraviat de Haute-Lusace, qui conserve son ancienne constitution. La capitale de la Saxe est Dresde. Revenus publics, 25 millions de fr. ; dette publique, 92 millions de fr. L'armée est de 15 000 hommes.

— *Royaume de Saxe.* Royaume d'Allemagne borné par la Bohême, le duché de Saxe-Prussienne, la principauté d'Altenbourg, Weimar, Reuss, et le cercle du Mein. Superficie, 23,250 kilom. carrés; pop. 1,414,000 hab. Les citoyens sont divisés en nobles et bourgeois. Industrie et commerce très-développés. Pays montagneux où abondent les eaux minérales et les richesses minéralogiques. Le sol est peu productif, mais l'agriculture est très-avancée.

— *Duché de Saxe.* Province des Etats prussiens, entre le Brandebourg, les principautés d'Anhalt, la Saxe-Gotha, la Saxe-Meiningen, la principauté de Schwarzbourg et le Hanovre. Elle est arrosée par l'Elbe. Le sol est fertile, et l'on y trouve beaucoup de mines; pop. 1,220,000 hab.; ch.-l. Magdebourg.

— *Saxe-Altenbourg*, *Saxe-Cobourg*, *Saxe-Hildburghausen*. V. ALTENBOURG, COBOURG, HILDBURGHAUSEN.

— *Saxe-Gotha.* Etat d'Allemagne qui a été réuni au duché de Saxe-Cobourg, et qui forme avec lui le duché de Saxe-Cobourg-Gotha; pop. 185,680 hab.

— *Saxe-Meiningen*, *Saxe-Weimar*. V. MEININGEN, WEIMAR.

SAXICAVE. s. f. (ét. lat., *saxum*, pierre, rocher, *cavus*, creux). Moll. Genre de coquilles, de la famille des pylorides. Les saxicaves, comme l'indique leur nom, vivent dans les madrépores ou les rochers calcaires, qu'ils creusent probablement comme les autres coquilles térébrantes à l'aide d'un mouvement de rotation, ou à l'aide d'un fluide acide. C'est toujours près des côtes et souvent dans les galets roulés de roche calcaire que l'on trouve le plus habituellement les coquilles de ce genre. Elles sont toutes blanches, peu élégantes, et souvent irrégulières.

SAXIFRAGE. s. f. (ét. lat., *saxum*, pierre, rocher; *frangere*, briser, casser). Bot. Genre de plantes de la famille des saxifragées. Ce sont de très-petites plantes, à l'exception de quelques-unes, originaires des hautes montagnes du globe, où elles croissent dans les fentes et crevasses des rochers, bordent les torrents et les ruisseaux, sur lesquels les rayons solaires s'arrêtent à peine quelques instants. Ces plantes offrent cent cinquante espèces bien distinctes, sans compter les variétés, qui sont fort nombreuses. Les fleurs des saxifrages, ordinairement disposées en grappe ou en panicule, sont d'un aspect agréable par la beauté, le nombre et la couleur blanc pur, blanc ponctué, rose et d'un rouge pourpre des cinq pétales étalées de leurs corolles. Plus de la moitié des espèces se rencontrent spontanément en Europe; elles sont très-rustiques, et une fois placées dans un lieu favorable, analogue à celui que la nature leur a destiné, vous les voyez prospérer dans nos jardins, ne demander aucun soin et se multiplier elles-mêmes par leurs petites semences lisses. Une des plus belles et des plus agréables espèces, apportée des montagnes de Sibérie, est la saxifrage à feuilles charnues. On vante avec raison la beauté de la saxifrage pyramidale, de la mignonnette, de la cunéiforme et de la jaune. La saxifrage à feuilles charnues est d'une précieuse utilité pour le pansement des vésicatoires et des cautères. Les saxifrages sont aussi connues sous les noms vulgaires de *casse-pierre*, *perce-pierre*, *rompt-pierre*.

— Médec. Se dit des médicaments que l'on a crus propres à dissoudre la pierre dans la vessie.

SAXIFRAGÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à la saxifrage. ‖ SAXIFRAGÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre saxifrage, et fournissant des herbes annuelles ou vivaces, des sous-arbrisseaux, des arbustes et même des arbres de troisième grandeur, qui se trouvent plus particulièrement dans les régions septentrionales de l'un et de l'autre hémisphères. Trois sections réunissent les quinze genres dont la famille est composée, savoir: les saxifragées vraies, les cunoniacées et les hydrangées.

SAXIN. s. m. Mamm. Petit rongeur de Sibérie, qui appartient au genre campagnol.

SAXO GRAMMATICUS (c'est-à-dire, *Saxon le Grammairien*). Ancien historien danois, né dans l'île de Seeland, dans le XII[e] siècle, a composé une histoire en latin, sous le titre de *Historiæ danicæ*, qui est la principale source où l'on va puiser d'exactes notions sur l'histoire des Etats du Nord, et surtout du Danemark pendant le moyen âge. Il mourut en 1204.

SAXON, ONNE. adj. et s. Nom d'un peuple de la Germanie septentrionale. Le peuple saxon. Femme saxonne. Race saxonne. Les Saxons. Les Saxonnes. On ignore l'origine des Saxons, mais on croit généralement qu'ils appartenaient dans l'origine aux mêmes races que les Cimbres et les Teutons. Ils étaient belliqueux, avides de pillage et de piraterie. Ils inquiétèrent beaucoup l'empire romain. Ils passèrent en grand nombre dans l'île de Bretagne en 449, sous la conduite de Hengist et de Horsa, et y fondèrent les sept royaumes anglo-saxons. Les Saxons qui étaient restés dans la Germanie, maîtres d'une vaste contrée, se liguèrent souvent avec les Francs, et souvent leur firent la guerre. Charlemagne les soumit et les força d'embrasser le christianisme; cependant ils n'en continuèrent pas moins de former une nation puissante, indépendante de fait, et conservant ses premiers priviléges. Leur pays prit plus tard le nom de Saxe, et c'est le nom qu'il porte encore.

— Géogr. mod. Habitant, habitante de la Saxe. ‖ Qui a rapport à la Saxe ou à ses habitants. Un Saxon. Une Saxonne. Soldat saxon. Femme saxonne. Armée saxonne.

— Linguist. L'idiome saxon, la langue que parlent les Saxons. Le saxon.

SAXUM. s. m. (pr. *çak-çome*). Minér. Mot latin qui signifie Pierre brute, et qui a été employé par les naturalistes pour désigner les minéraux mélangés comme les roches, et même des espèces de pierres qui se trouvent en masses amorphes.

SAY (J.-B.). Économiste célèbre, auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur l'économie politique, né à Lyon en 1767, mort à Paris en 1832.

SAYAN. s. m. Ichthyol. Nom donné à la salangane, dans les Philippines.

SAYE. s. f. Serge.

SAYETTE. s. f. Petite étoffe de laine.

SAYETTERIE. s. f. Fabrique de saye.

SAYETTEUR. s. m. Fabricant de saye.

SAYON. s. m. (rad. *saie*). Espèce de casaque ouverte, anciennement portée par les gens de guerre.

SAYRIS. s. m. Ichthyol. Synonyme de Scombrésoce.

SBIRE. s. m. (en ital. *sbirro*) Nom que l'on donne en Italie à un archer.

— Par extension et par mépris, Celui qui est chargé de protéger l'exécution des sentences judiciaires et des mesures de police.

— On écrivait autrefois *sbirre*, et cette orthographe paraît plus conforme à l'étymologie. Les *sbirres* se joignirent aux gardes corses pour insulter M. de Créqui, lorsqu'il fut en ambassade en France. (L'abbé Régnier.) Le peintre François Bassan devint frénétique, et s'imaginait qu'il y avait toujours des *sbirres* qui le cherchaient pour le prendre. (***)

SCABELLON. s. m. Archit. Sorte de piédestal ou de socle sur lequel on pose des bustes, des girandoles. La forme la plus ordinaire d'un scabellon est celle d'une gaine ou d'un balustre.

— *Gaine de scabellon.* La partie rallongée qui est entre la base et le chapiteau, ou scabellon qui va en diminuant du bas en haut, et qui a la forme d'une gaine. Les statues n'ont souvent qu'une gaine de scabellon pour piédestal.

— Marchepied d'honneur qu'on donnait aux statues des grands dieux, quand elles étaient assises sur des trônes.

SCABELLUM ou **SCABILLUM.** s. m. Antiq. rom. Instrument de percussion avec lequel on battait la mesure pour guider les chœurs et les musiciens.

SCABIE. s. f. (rad. *scabias*, gale). Pathol. Maladie de la peau, affection boutonneuse et croûteuse qui diffère de la dartre pustuleuse en ce que les boutons de celle-ci, en se desséchant, ne forment pas de véritables croûtes, et sont ordinairement disséminés sur la figure, autour du cou et sur les épaules. La scabie ne se voit guère que chez les gens du peuple, de la basse classe, chez ceux qui exercent un métier où la propreté est impossible, elle disparaît facilement par l'usage des bains et d'une bonne nourriture.

SCABIEUSE. s. f. Bot. Genre de la famille des dipsacées, renfermant des plantes herbacées, habitant les contrées montueuses et boisées de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. Racines vivaces; tiges simples ou rameuses; feuilles opposées, simples ou découpées. Les fleurs sont d'un bel aspect, et varient depuis le bleuâtre jusqu'au pourpre. Les espèces les plus remarquables sont: la scabieuse des champs, la scabieuse des bois, la scabieuse fleur des veuves, et les scabieuses du Caucase et des Alpes. La scabieuse des champs, qui vit dans les prairies et les champs, est cultivée dans les Cévennes pour fourrage et se donne aux vaches, aux brebis qu'elle engraisse et rafraîchit. La scabieuse des bois ou mors du diable, que le cultivateur doit extirper à cause du mal qu'elle fait à la terre, est légèrement amère et astringente, et se recommande dans les maladies cutanées. La scabieuse fleur des veuves se cultive dans les jardins pour ses belles fleurs d'un pourpre foncé. On cultive également la scabieuse des Alpes, aux fleurs d'un jaune pâle, et la scabieuse du Caucase, d'un beau bleu clair.

— *Scabieuse fausse.* Nom vulgaire de la jasione des montagnes.

SCABIEUX, EUSE. adj. (du lat. *scabies*, gale). Qui tient de la gale. Éruptions scabieuses. Il lui parut sur le corps plusieurs ébullitions ou éruptions scabieuses.

— Se dit d'une chose qui au lieu d'être aussi fluide qu'elle le devait, s'épaissit et se met en petits grumeaux. Le sang des lépreux n'a qu'une sérosité scabieuse; il est tellement dépourvu de son humidité naturelle que le sel qu'on y met ne s'y peut dissoudre.

SCABILLE. s. f. Mus. anc. Instrument de musique dont les anciens se servaient pour animer les pantomimes et les danseurs. On sait que les sons de la scabille étaient forts et harmonieux, mais on en ignore la forme et le genre.

SCABIN. s. m. Hist. Nom qu'on donnait au moyen âge à des officiers nommés par le roi uniquement pour rendre la justice. Les scabins remplacèrent les rachimbourgs lorsque ceux-ci, par leur négligence, eurent laissé périr le privilége qu'ils avaient de juger entre eux. C'est de ce mot que vint *échevin*.

SCABINAL, ALE adj. Hist. Qui appartient aux échevins ou scabins.

— *Maison scabinale.* Hôtel de ville où s'assemblent les échevins.

— *Lettres scabinales.* Lettres contenant des concessions faites par les scabins.

SCABIOSÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la scabieuse. ‖ SCABIOSÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des dipsacées qui a pour type le genre scabieuse.

SCABRE. adj. des 2 g. (du lat. *scaber*, rude). Bot. Synonyme peu usité de Rude. On donne cette épithète aux plantes munies de petites aspérités rudes au toucher ou à celles de leurs parties qui se trouvent dans le même cas. Plantes scabres. Feuilles scabres.

SCABREUX, EUSE. adj. (du lat. *scaber*, même sens). Rude, raboteux. Chemin scabreux. Montagne scabreuse. Endroit scabreux. Passage scabreux. S'emploie rarement au propre.

— Par extension, Qui est rude aux oreilles, qui n'est pas coulant. Versification *scabreuse*, cahotante. (Perrault.) On trouve dans les vers de cet auteur une dureté qui en rend la lecture *scabreuse* et désagréable. (Id.) Ce sens est également peu usité.

— Fig. Dangereux, périlleux, difficile, délicat. Chose scabreuse. Métier scabreux. Affaire scabreuse. Matière scabreuse. Entreprise scabreuse. Histoire scabreuse. Tout cela est bien scabreux. Une mère a-t-elle tort de s'opposer à des irrégularités et à des démarches *scabreuses* auxquelles le public pourrait donner une fausse interprétation? (Du Noy.)

— Dans un sens plus détourné. Il connaissait toutes les femmes dont la réputation était un peu *scabreuse*. (Ch. de M.)

SCABRICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *scaber*, rude; *cauda*, queue). Hist. nat. Qui a la queue rude.

SCABRICORNUE. adj. des 2 g (ét. lat., *scaber*, rude; *cornu*, corne). Entom. Qui a les cornes ou les antennes rudes au toucher.

SCABRICOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *scaber*, rude; *costa*, côte). Hist. nat. Qui est marqué de côtes raboteuses.

SCABRIDE. adj. des 2 g. (du lat. *scaber*, rude). Bot. Qui est rude au toucher. Plantes scabrides. ‖ SCABRIDES. s. f. pl. Famille de plantes comprenant celles qui ont des feuilles rudes ou piquantes.

SCABRIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *scaber*, rude; *flos*, fleur). Bot. Qui a les calices rudes, à cause des poils dont ils sont garnis.

SCABRIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *scaber*, rude; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles rudes au toucher. Plante scabrifoliée.

SCABRIOSCULE adj. des 2 g. (du lat. *scabriusculus*, un peu rude). Bot. Qui est légèrement rude au toucher. Feuilles, plantes scabriuscules.

SCABRISÈTE. adj. des 2 g. (ét. lat., *scaber*, rude; *seta*, soie). Bot. Qui a des pédoncules rudes au toucher.

SCABROSITÉ. s. f. Didact. État de ce qui est scabreux, raboteux. La scabrosité d'une plante.

SCAER. Géogr. Ch.-l. de cant. (Finistère), arr. de Quimperlé; 3,990 hab. Belle fontaine. Vue superbe.

SCAGLIOLA. s. f. Construct. Mot italien qui désigne la sélénite, employée avec des pâtes de couleur, ce qui lui donne l'apparence des marbres les plus précieux.

SCALA. Géogr. Ville du royaume de Naples, près de la mer Tyrrhénienne, jadis évêché réuni à celui d'Alep.

— *Les della Scala.* Famille célèbre gibeline de Vérone, dont la plupart de ses membres ont été podestats de Vérone.

— *Academia della Scala.* V. ACADÉMIE.

— Relat. *Scala-santa* (escalier-saint). Escalier qui se trouve à Rome. Les pèlerins montent à genoux les degrés de la scala-santa, afin de gagner certaines indulgences qui sont attachées à cet exercice pieux.

SCALAIRE. s. f. Moll. Genre de mollusques dont la classe n'est pas bien déterminée, renfermant des coquilles univalves, élancées, garnies de côtes ou lames longitudinales nombreuses. Les deux espèces les plus remarquables sont la scalaire vulgaire et la scalaire précieuse. La scalaire précieuse est conique et blanche, et se trouve dans les mers des Indes. Elle est fameuse par le prix exorbitant dont la payent les amateurs. La scalaire vulgaire, que l'on trouve dans les mers d'Europe, est turriculée, conique, élevée, blanche ou violâtre, ornée de taches pourpres ou violettes. On la trouve dans les mers d'Europe.

SCALARIA. s. m. pl. (pluriel latin de *scalarium*, escalier). Antiq. rom. Nom donné chez les Romains à de grands escaliers qui séparaient les parvis des amphithéâtres, et par lesquels on passait pour aller s'asseoir sur les gradins.

SCALARIEN, IENNE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à la scalaire.

— SCALARIENS. s. m. pl. Moll. Famille des mollusques trachélipodes qui a pour type le genre scalaire.

SCALARIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *scala*, escalier; *forma*, forme). Conchyl. Qui a la forme d'un escalier ou plutôt d'une rampe d'escalier. C'est une épithète donnée à un assez grand nombre de coquilles.

SCALATA. s. f. Conchyl. Nom donné quelquefois à la scalaire précieuse.

— *Fausse scalata.* La scalaire commune. ‖ La scalaire grillée.

SCALDE. s. m. (de l'islandais *skalld*, poète). Antiq. celt. Nom que les anciens peuples du Nord donnaient à leurs bardes ou poètes. Les scaldes suivaient les rois dans leurs expéditions guerrières et chantaient leurs exploits. Les plus fameux scaldes sont Bragi le Vieux, Théodolf de Storis, Sighvat Thordarson, Snorri Sturluson, et Sturla Thordarson.

— Quelquefois, mais improprement, Barde gaélique ou gaulois. Le scalde Ossian.

SCALE. s. f. Echelle du Levant.

SCALEGRE. s. f. Pierre tirée du sel gemme.

SCALÈNE. adj. des 2 g. (du gr. σκαληνος, boiteux; rad. σκάζω, je boite). Géom. Dont les trois côtés sont inégaux. Triangle scalène. ‖ *Cône scalène.* Celui dont l'angle est incliné sur la base.

— Anat. Se dit de quelques muscles qui ont la forme d'un triangle scalène. Le muscle scalène antérieur. Le muscle scalène postérieur.

SCALIGÈNE. s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses; on la nomme aussi aspalathe.

SCALIGER (Jules-César). (pr. *Ska-li-gèrr*). Né en 1484, mort en 1558. On ignore sa naissance et les événements de sa vie; on sait qu'il cultiva les lettres, les sciences et la médecine, qu'il fut naturalisé Français par François I[er], et qu'il pratiqua la médecine avec succès dans la Guienne. ‖ SCALIGER (Joseph-Jules), fils du précédent. L'un des plus savants critiques et des plus érudits écrivains de son siècle, professeur de philosophie à Genève, puis à Leyde; était né à Agen en 1540, et mourut en 1609.

SCALIGÉRIEN, IENNE. adj. Qui appartient à Scaliger, qui regarde Scaliger. *Critique scaligérienne.* Critique érudite, judicieuse et quelquefois passionnée.

SCALME. s. m. Antiq. et navig. Petits morceaux de bois appliqués aux côtés des vaisseaux anciens, et quelquefois des galères modernes, pour servir de point d'appui aux rames pendant leur mouvement.

SCALOPE. s. f. Mamm. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des insectivores, qui ne comprend qu'une seule espèce. C'est un petit animal que l'on trouve aux États-Unis depuis le Canada jusqu'en Virginie, et qui, fouissant la terre à la manière de la taupe, a l'habitude de ne point s'éloigner du bord des ruisseaux ou des rivières.

— Nom qui a été quelquefois donné au sarigue marmose.

— *Scalope à crête.* Le condylure ou museau étoilé.

SCALPÉ, ÉE. part. pass. du v. Scalper. Sens, actes. Les malheureux prisonniers qui ont été scalpés.

SCALPEL. s. m. (du lat. *scalpo*, je gratte, j'incise). Instrument tranchant, formé d'une lame d'acier trempé très-acérée, de forme et de grandeur variable, fixée solidement dans un manche et dont se servent les anatomistes pour diviser les tissus et isoler les parties que l'on veut disséquer. Scalpel aiguisé. Scalpel bien trempé. Se servir du scalpel. Habile à manier le scalpel. Scalpel à lame droite, à lame convexe, à lame étroite, à un ou à deux tranchants. Les scalpels à deux tranchants ne doivent couper que jusqu'à la moitié de la lame, afin de ne pas blesser celui qui s'en sert. Les scalpels qu'on emploie pour la dissection des nerfs présentent une lame plus longue, plus étroite et à pointe plus aiguë. Les piqûres faites avec les scalpels sont quelquefois suivies de graves accidents.

> Le *scalpel* à la main, l'œil sur chaque vertèbre,
> L'observateur pénètre avec la clé funèbre
> Les recoins de ce corps, triste reste de nous,
> Objet défiguré dont l'être s'est dissous. LEMIERRE

— *Scalpel de Lecat.* Scalpel à lame convexe, dont la moitié inférieure est concave vers la pointe. Cette lame est montée sur un manche, dont l'extrémité est terminée par une sorte de ciseau en acier qui sert à séparer les pariétaux.

— Foss. Dent de poisson fossile.

— Entom. Genre de cirripèdes.

SCALPELLE. s. f. Moll. Genre établi parmi les anatifes, pour un petit nombre d'espèces qui, outre les cinq valves principales de l'enveloppe dermoïde, en ont encore sept à la base.

SCALPER. v. a. I[re] conj. (du lat. *scalpare*, gratter). Arracher avec un instrument tranchant la peau du crâne à un ennemi vaincu. Scalper un ennemi vaincu. Ce sauvage se faisait une gloire du grand nombre d'ennemis qu'il avait scalpés. Quelques anthropophages *scalpaient* les chevelures de leurs ennemis. (***) Jadis un procureur dans son greffe était environné de dossiers, érigés en trophées et qui montaient jusqu'au plancher, à peu près comme le sauvage d'Amérique s'environne dans sa hutte, et suspend autour de lui les chevelures de ceux qu'il a *scalpés*. (Mercier.)

SCAMANDRE. Myth. Fils de Corybas, con-

duisit une colonie de Crétois en Phrygie, et s'établit au pied du mont Ida, où il apporta le culte de Cybèle et les danses des Corybantes. Quelque temps après, ayant perdu la raison, il se jeta dans le Xanthe, qui porta depuis son nom. Teucer lui succéda dans la direction de la colonie.

— Géogr. Petite rivière de la Troade, qui prenait sa source au mont Ida, s'unissait au Simoïs, et se jetait avec lui dans la mer au-dessous du cap Sigée. Le lieu du fleuve avait son culte et ses prêtres particuliers; il recevait l'hommage de la virginité des jeunes Troyennes, qui s'y baignaient la veille de leurs noces. On le nommait aussi Xanthe, mot grec qui signifie blond, parce que, suivant les anciens, il avait la vertu de rendre blonds les cheveux des femmes. Il y a un moulin à l'embouchure du *Scamandre*, ce fleuve si renommé, aussi bien que le Simoïs, et qui certainement ne vaut pas la rivière des Gobelins. (Du Loir.)

Quel plaisir de te suivre aux rives du *Scamandre*,
D'y trouver d'Ilion la poétique cendre. (Boileau.)

O comb en rougit le *Scamandre!*
Que de palais reduits en cendre,
Ilion n'est plus qu'un bûcher. (Pellegrin.)

— Nom que l'on donne aujourd'hui au Simoïs, qui seul se jette dans la mer, le Scamandre d'autrefois se perdant dans des marais.

SCAMASAXE. s. m. Espèce de poignard.

SCAMILLAM. s. m. Archit. anc. Nom que Vitruve donne à une partie du piédestal des colonnes.

SCAMITE. s. f. Comm. Toile de coton qui se fabrique dans quelques îles de l'Archipel.

SCAMMA ou **SCAMMATE.** s. m. Antiq. gr. Partie de l'arène bornée par une ligne tracée dans le sable, que les combattants ne devaient pas franchir.

— Cette ligne elle-même.

SCAMMONÉE. s. f. Mat. médic. Sorte de gomme-résine, concrète, très-purgative, qui nous vient de l'Orient. La scammonée est légère, tendre, friable, gris-brun, d'une couleur désagréable. Scammonée de Smyrne. Administrer la scammonée à grandes doses.

— Plante qui fournit cette substance. La scammonée pousse plusieurs tiges longues, grêles, rampantes, sarmenteuses, s'attachant et s'entortillant autour des corps voisins. Ses feuilles sont larges, pointues, triangulaires, lisses, d'un beau vert, attachées à des pédoncules courts. Ses fleurs sont des cloches de couleur purpurine agréables à voir.

— *Scammonée d'Allemagne.* Nom vulgaire du liseron des haies. ‖ *Scammonée d'Amérique.* Racine du liseron méchoacan. ‖ *Scammonée de Montpellier.* Nom vulgaire du cynanque de Montpellier.

SCAMMONITE. s. m. Vin de scammonée. Le scammonite se prépare avec des racines de scammonée et du moût. Le scammonite est purgatif.

SCANDALE. s. m. (du lat. *scandalum*, même sens; fait du gr. σκάνδαλον; rad. σκάζω, je boite; il n'est usité que dans le grec de l'Écriture sainte). A signifié dans le principe Piége, chose que l'on rencontre en son chemin, et qui peut faire tomber. C'est en ce sens qu'il est quelquefois employé dans l'Écriture et dans les auteurs ecclésiastiques. Ainsi Moïse défend de mettre un scandale devant l'aveugle, c'est-à dire, ni pierre, ni bois, ni autre chose capable de le faire trébucher.

— De là dans le sens moral, Occasion de chute, de péché que l'on donne par quelque mauvaise action, par quelque discours corrupteur. Ainsi l'on dit que Jésus-Christ a été à l'égard des Juifs une pierre d'achoppement et de scandale, contre laquelle ils se sont brisés par leur faute, n'ayant pas voulu le reconnaître pour le Messie, malgré les caractères qui le leur démontraient.

— Parole, action scandaleuse. Scandale public. Grand scandale. Scandale abominable. Horrible scandale. Donner le scandale d'une vie déréglée. Occasionner un grand scandale. Occasion de scandale. Porter scandale. Faire une chose sans scandale. Réparer le scandale. Craindre le scandale. Éviter le scandale. Quel scandale! Empêcher le scandale. Pécher sans scandale. Le scandale est ce qui fait l'offense. Il est nécessaire que le scandale arrive. Malheur à celui par qui le *scandale* arrive, a dit Jésus-Christ: Dans le vice même, on doit des égards au public pour lui épargner le *scandale*. (***) Devenir une occasion de *scandale*. (Mass.) Réparez, si vous pouvez, cette injustice et ce *scandale*. (Id.) Heureux les grands, si leur sainteté toute seule était pour les hommes corrompus une occasion de censure et de *scandale*. (Id.) Par le secours des princes se forment des ouvriers fidèles, destinés à arracher les *scandales* du royaume de Jésus-Christ. (Id.) Vos passions mêmes, immortalisées dans les histoires, après avoir été un *scandale* pour votre siècle, le deviendront encore aux siècles suivants. (Id.) Les larmes de pénitence dont il baigna son trône, pour expier le *scandale* de sa chute. (Id.) N'aimant que le *scandale* et l'éclat dans le vice. (Boil.)

— **Éclat** que fait une action honteuse. Faire du scandale. Vouloir du scandale. Chercher le scandale. N'aimer que le scandale. Il y aura du scandale. Cette mort causa un grand scandale dans le voisinage. Tout a été terminé sans scandale. Elles deviennent des écueils publics, et le *scandale* de la religion. (Mass.)

— Indignation qu'on éprouve des actions et des discours de mauvais exemple. Se conduire au scandale, au grand scandale de tout le monde. Cette doctrine occasionna un grand scandale. Il avança des propositions impies, au scandale, au grand scandale de tous ceux qui l'écoutaient. Cela réveille les calomnies qu'on a publiées contre eux au grand *scandale* des gens de bien. (Pasc.)

— Antiq. rom. *Pierre de scandale.* Nom que, selon quelques dictionnaires, on donnait à une pierre élevée devant le Capitole, sur laquelle ceux qui faisaient banqueroute allaient s'asseoir en criant à haute voix: *Cedo bona*, j'abandonne mes biens. On ne trouve dans aucun auteur les traces de ce prétendu monument, et cette notion est d'autant plus suspecte que le mot *scandale* (σκάνδαλον), pris au moral, n'appartient qu'au style de l'Écriture: il fut introduit dans la langue latine par les apologistes chrétiens.

— Fig. *Pierre de scandale.* Tout ce qui cause du scandale.

— Prat. *Un amené sans scandale.* Ordre du juge pour faire amener quelqu'un devant lui sans scandale, sans éclat.

SCANDALEUSEMENT. D'une manière scandaleuse. Vivre scandaleusement. Se conduire scandaleusement.

SCANDALEUX, EUSE. adj. (rad. *scandale*). Qui cause du scandale. Action scandaleuse. Conduite scandaleuse. Vie scandaleuse. Ouvrage scandaleux. Peinture scandaleuse. Doctrine scandaleuse. Proposition scandaleuse. Opinion scandaleuse. Discours scandaleux. Commerce scandaleux. Vit-on M. Le Tellier donner arrêt contre arrêt et confondre les droits et les espérances des parties par des contradictions *scandaleuses?* (Fléch.) Ne donner à Dieu que les restes d'une vie *scandaleuse*. (Id.) Ces mémoires *scandaleux* qui ont conservé jusqu'à nous les désordres des cours précédentes. (Mass.) Un écrit *scandaleux* sous votre nom se donne. (Boil.)

SCANDALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Scandaliser. S'empl. adjectiv. Enfant scandalisé. Les Égyptiens furent *scandalisés*, comme on le peut croire, et Anubis perdit bientôt son crédit. (Volt.) Que les fous rient, et que les sots soient *scandalisés*, mais les sages cherchent si jamais ils trouveront une réponse plus judicieuse et qui aille mieux à ses fins. (J.-J. Rouss.)

SCANDALISER. v. a. 1^re^ conj. (pr. *skanda-li-zé*; rad. *scandale*). Donner occasion de chute, de péché, par quelque discours corrupteur, par quelque mauvaise action. Scandaliser les fidèles. Ce discours impie scandalise tout le monde. Des domestiques qu'il a *scandalisés*, une épouse contristée par des passions étrangères. (Mass.) Le mauvais exemple *scandalise* plus que le bon n'édifie. (S. Dub.)

— Soulever l'indignation qu'on a des discours et des actions de mauvais exemple. Les magistrats ont leurs temps eux-mêmes où ils se rendent inaccessibles et où le seul nom d'affaire les *scandalise*. (Fléch.)

Certes, c'est une chose aussi qui *scandalise*
De voir qu'un inconnu céans s'impatronise. (Mol.)

— Absol. Être une cause de scandale. Cela scandalise. Cela pourrait scandaliser. Malheur à l'homme qui *scandalise*, dit Jésus-Christ. (Mass.)

— SE SCANDALISER. v. pron. Prendre du scandale, s'offenser. Se scandaliser de tout. Cette femme est une prude, elle se scandalise des paroles les plus innocentes. On se *scandalise* des moindres défauts des gens de bien, parce qu'on veut trouver à redire à la vertu. (Fléch.)

SCANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Scander. S'empl. adjectiv. Vers scandés.

SCANDEBEC. s. m. Conchyl. Espèce d'huître voisine de l'huître des rochers.

SCANDER. v. a. 1^re^ conj. Versific. Marquer en prononçant la quantité des vers dans les langues anciennes. Scander un hexamètre. Scander un vers saphique. Savoir scander les vers grecs, latins.

— En parlant des langues modernes, Mesurer les vers par le nombre de leurs syllabes.

— Mus. Exécuter un trait de manière à distinguer les temps de chaque mesure, les diverses articulations, tant en marquant les coulés, les piqués, que les divers rhythmes provenant de la progression binaire ou ternaire des notes.

— Absol. Savoir, ne savoir pas scander. Manière de scander. Scander fort bien.

— SE SCANDER. v. pron. Être scandé. Les vers hexamètres se scandent autrement que les vers saphiques, que les vers iambes.

SCANDERBEG ou **SCANDERBERG.** (du turc *Scander*, Alexandre, et *beg*, bey; surnom que lui valut son courage parmi les Turcs). Surnom de Georges Castriot ou Kastriota, Albanien, né en 1404, mort en 1466. Il fut élevé par Amurat II, à qui il avait été livré dans sa jeunesse comme otage, se fit remarquer par son courage et obtint un sandjakat, secoua plus tard le joug des Turcs, dont il fut toujours vainqueur. Après sa mort, l'Albanie, sa patrie, fut de nouveau soumise aux Turcs après douze ans de guerres.

SCANDICINÉ, ÉE. adj. (du lat. *scandix*, cerfeuil). Bot. Qui ressemble au cerfeuil. ‖ SCANDICINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères qui a pour type le genre cerfeuil.

SCANDINAVE. adj. et s. des 2 g. Habitant, habitante de la Scandinavie. Peuple scandinave. Femmes scandinaves. Les Scandinaves. Les Scandinaves se distinguaient par leur courage et leurs mœurs grossières. Ils étaient pirates, et ravagèrent souvent les côtes de France sous le nom de Normands, hommes du Nord. Les Scandinaves ne furent chrétiens que très-tard.

— Qui appartient à ce pays ou à ses habitants. Mœurs scandinaves. Langue scandinave. Littérature scandinave. Les mœurs scandinaves étaient farouches et grossières. La littérature scandinave, qui comprend les monuments de la langue du Danemark, de la Suède, de la Norwége et de l'Islande pendant l'époque païenne, est du plus grand intérêt pour l'histoire de ces contrées.

SCANDINAVE. s. m. Langue parlée par les Scandinaves. Parler le scandinave. Parler scandinave. Le scandinave était la langue des Suédois, des Norwégiens, des Danois et des Islandais.

SCANDINAVIE ou **SCANDIE.** Géogr. Nom donné par les anciens à cette grande péninsule qui comprend la Suède et la Norwége. Ils en faisaient une grande île séparée du continent par de vastes mers et entourée d'un grand nombre d'îles moins considérables. Trois peuples principaux de race germanique habitaient la Scandinavie: les Normands, les Suédois et les Goths.

— Nom sous lequel on comprenait les trois royaumes du Nord, Suède, Norwége et Danemark, avant la réunion de la Suède et de la Norwége.

SCANIE. Géogr. (en suédois *Skone*). Ancienne province de Suède dans la Gothie, baignée par la Baltique et le Sund. C'est la plus belle, la plus fertile et la plus tempérée des provinces de la Suède. La Scanie eut pendant longtemps ses chefs particuliers, et ne fut réunie à la Suède qu'en 1658. Elle forme aujourd'hui deux gouvernements, celui de Malmo et celui de Christianstad.

SCANSORIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *scando*, grimper; *pes*, pied). Zool. S'est dit quelquefois des oiseaux grimpeurs. Oiseaux scansoripèdes.

SCAPE. s. m. Anc. mar. Se disait autrefois dans la Méditerranée, de la tige d'une ancre.

— Entom. Nom donné au premier article des antennes des insectes, qui dans beaucoup de cas est le plus visible de tous.

— Bot. Espèce de hampe qui soutient certaines fleurs.

SCAPHA. s. m. (du gr. σκάφη, nacelle). Anat. Nom donné à deux os, l'un du carpe et l'autre du tarse. On les appelle ainsi à cause de leur forme, qui ressemble à celle d'un bateau.

— Circonférence extérieure de l'oreille opposée à l'helice ou au rebord.

— Sorte de bandage pour la tête en usage chez les anciens.

SCAPHA. s. f. Conchyl. Genre établi pour les coquilles elliptiques aplaties, composées d'un petit nombre de tours de spire et qui renversées ressemblent à une chaloupe.

SCAPHANDRE. s. m. (ét. gr., σκάφη, nacelle; ἀνήρ, ἀνδρός, homme). Espèce de corset garni de liége qui soutient sur l'eau. Se sauver d'un naufrage à l'aide d'un scaphandre.

— Conchyl. Genre de coquilles établi pour une espèce de bulle qui ressemble à une espèce de cornet un peu involvé, sans qu'il y ait de trace de spire ni en dedans ni en dehors.

— Foss. Nom générique de diverses coquilles que quelques-uns rangent dans le genre bulle. Scaphandre oublié. Scaphandre élargi.

SCAPHÉ. s. m. (du gr. σκάφη, barque). Astron. Petit gnomon dont le sommet atteint le centre d'un segment sphérique. Un arc de cercle passant par le milieu du style est divisé en degrés, et l'on y voit l'angle que forme le rayon solaire avec la verticale. Les anciens se servaient du scaphé.

— Anc. anat. Se disait de la circonférence extérieure de l'oreille. V. SCAPHA.

SCAPHÉPHORE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., σκάφη, barque; φέρω, je porte). Antiq. gr. Qui porte une ou plusieurs barques. Se disait particulièrement des étrangers mâles qui résidaient à Athènes, parce qu'à la fête des Panathénées ils étaient obligés de porter en procession de petits bateaux.

SCAPHIDIE. s. f. (ét. gr., σκάφη, bateau; εἶδος, ressemblance). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des clavicornes, ayant le corps ové, c'est-à-dire presque aussi haut que large et pointu devant et derrière. Les scaphidies se nourrissent de la sève corrompue ou fermentée des arbres, sous les écorces desquels on les rencontre.

SCAPHIDITE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une scaphidie. ‖ SCAPHIDITES. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères clavicornes qui a pour type le genre scaphidie.

SCAPHINOTE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

SCAPHIS. s. m. Bot. Genre de la famille des lichens, caractérisé par son thalle crustacé adhérent uniforme, ses conceptacles ou apothécions oblongs, presque simples ou sessiles, ayant le périthécion presque entier dans sa jeunesse, mais s'ouvrant ensuite et devenant entier et latéral.

SCAPHISME. s. m. (du gr. σκάφη, barque). Supplice en usage chez les Perses, et qui consistait à placer le patient à la renverse dans une auge, de manière à laisser passer la tête, les pieds et les mains, et à le recouvrir d'une autre auge également échancrée que l'on clouait sur la première.

SCAPHITE. s. f. (du gr. σκάφη, barque). Moll. Genre de mollusques qu'on ne connaît qu'à l'état fossile et dont la coquille elliptique, naviforme, se rapproche des ammonites. On la trouve en Angleterre, dans les Alpes.

SCAPHOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., σκάφη, barque; εἶδος, ressemblance). Anat. Qui a la forme d'une barque. Os scaphoïde de la main. Os scaphoïde du pied. Enfoncement scaphoïde. Fosse scaphoïde. L'os *scaphoïde* de la main est le premier et le plus gros des os de la première rangée du carpe. (Béclard.) L'enfoncement *scaphoïde* est une petite cavité placée à la partie supérieure de l'aile interne de l'apophyse ptérygoïde, et dans laquelle s'attache le muscle péristaphylin interne. (Nysten.) ‖ Se prend substantiv. pour l'os scaphoïde. Le scaphoïde.

— substant. Foss. Dent de poisson fossile.

SCAPHOÏDO-ASTRAGALIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à l'os scaphoïde et à l'astragale. Muscle scaphoïdo-astragalien. Articulation scaphoïdo-astragalienne. Ligament scaphoïdo-astragalien.

SCAPHOÏDO-CUBOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à l'os scaphoïde et au cuboïde. Muscle scaphoïdo-cuboïdien. Articulation scaphoïdo-cuboïdienne.

SCAPHOÏDO-SUS-PHALANGIEN, ENNE. adj. Anat. Qui s'étend de l'os scaphoïde à la face supérieure de la phalange du pouce. Muscle scaphoïdo-sus-phalangien.

— S'empl. substant. au masc. Le scaphoïdo-sus-phalangien.

SCAPHURE. s. f. Entom. Genre d'insectes orthoptères.

SCAPIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *scapus*, hampe; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont portées sur une hampe.

SCAPIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *scapus*, hampe; *forma*, forme). Bot. Se dit d'une tige qui, étant dépourvue de feuilles, ressemble à une hampe. Tige scapiforme.

SCAPIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *scapus*, hampe; *gero*, porter). Bot. Dont les tiges sont des hampes.

SCAPIN. (de l'ital. *scappino*, chaussure). L'un des personnages du théâtre italien qui remplissent le rôle de bouffons. En Italie, Scapin parle les idiomes bergamasque ou lombard. Scapin est un fourbe, un intrigant, qui par intérêt sert les passions des jeunes libertins. Son costume est la livrée avec le manteau court; il est coiffé d'une toque et armé d'une dague. Le rôle de Scapin fut introduit en France au XVIII^e^ siècle par les acteurs italiens.

— Fig. Homme d'un caractère analogue à celui de Scapin. C'est un Scapin. C'est un fourbe, un Scapin.

— *Les Fourberies de Scapin.* Titre d'une comédie de Molière.

SCAPOLITHE. adj. et s. m. Minér. Se dit d'une variété de vernérite en prisme très-allongé, qu'on nomme aussi *bacillaire* ou *pierre en baguette*. Vernérite scapolithe. Le scapolithe.

SCAPTÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

SCAPULAIRE. s. m. (du lat. *scapula*, épaule). Partie du vêtement des religieux qui se mettait par-dessus la robe, sur les épaules, et qui était destinée à conserver les habits pendant le temps du travail des mains, à peu près comme le tablier que portent les femmes et les ouvriers.

— Pièce d'étoffe qui descend depuis les épaules jusqu'en bas, par devant et par derrière, et qui fait partie de l'habit de certains religieux. Scapulaire bleu, noir. Porter un scapulaire.

— Deux petits morceaux d'étoffe bénite joints par des rubans pour qu'on puisse les porter sur le corps. Scapulaire du Saint-Sacrement. Vendre des scapulaires.

— Par extens. Bande de toile qui passe pardessus les deux épaules et sert à maintenir un bandage. Le scapulaire est une bande de toile longue d'environ un mètre, large de quatre doigts, fendue dans le milieu pour y passer la tête, et dont les deux bouts pendent l'un par devant et l'autre par derrière.

SCAPULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *scapulum*, épaule). Chir. Qui appartient aux épaules, qui a rapport aux épaules. Aponévrose scapulaire. Artères scapulaires. Artère scapulaire supérieure. Artère scapulaire inférieure. Artère scapulaire postérieure. Veines scapulaires.

— Ornith. Se dit des plumes qui naissent sur l'humérus, près de la jonction de l'aile avec le corps, et s'étendent de chaque côté, le long du dos, sans que le déploiement des ailes les fasse changer de direction. Plumes scapulaires.

SCAPULALGIE. s. f. (du lat. *scapula*, épaule, et du gr. ἀλγέω, souffrir). Médec. Douleur à l'épaule.

SCAPULALGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la scapulalgie.

SCAPULO-CORACO-RADIAL. adj. m. Anat. Qui s'étend de l'omoplate et de l'apophyse coracoïde au radius. Muscle scapulo-coraco-ra-

dial. || Il se prend substant. Le scapulo-coraco-radial.

SCAPULO-HUMÉRAL, ALE adj. Anat. Qui appartient à l'omoplate et à l'humérus. Articulation scapulo-humérale. Artères scapulo-humérales.

SCAPULO - HUMÉRO - OLÉCRANIEN, ENNE. adj. Anat. Qui s'étend de l'omoplate et de l'humérus à l'olécrane. || substantiv. Le scapulo-huméro-olécranien.

SCAPULO-HYOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui s'étend de l'omoplate à l'hyoïde. || substant. Le scapulo-hyoïdien.

SCAPULO-RACHIDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à l'omoplate et au rachis.

SCAPULUM s. m. (pr. *ska-pu-lomm*). Anat. Mot latin conservé en français pour désigner un des os de l'épaule, l'omoplate. V. OMOPLATE.

SCARABE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles comprenant plusieurs espèces : le scarabe aveline, qui vient des grandes Indes et des Moluques ; le scarabe raccourci, et le scarabe de Lesson, également des grandes Indes.

SCARABÉE s. m. (du gr. σκάραβος, insecte à ailes membraneuses). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des lamellicornes. Les scarabées ont le corps ovoïde, convexe, la tête presque trigone, des antennes courtes, un écusson distinct, des élytres grandes et recouvrant les ailes de l'abdomen, les jambes fortes. En général, les mâles portent des cornes sur la tête, tandis que leurs femelles en sont dépourvues. Les scarabées se trouvent principalement dans les contrées équatoriales des cinq parties du monde. Ils courent sur la terre ou volent d'un endroit à un autre. Ils sont de couleur brune. Les espèces les plus remarquables sont le scarabée hercule, qui habite les Antilles et qui est la plus grande de toutes les espèces connues, et le scarabée ponctué, long de trois centimètres, qui habite le midi de la France.

— Nom que les anciens et le vulgaire ont donné à tous les insectes de l'ordre des coléoptères.

— Antiq. égypt. Pierre gravée qui porte l'empreinte du scarabée sacré.

— Iconol. Le scarabée était chez les anciens Égyptiens l'emblème de la vertu mâle et guerrière, exempte de faiblesses. Ils lui attribuaient ce sens, parce qu'ils croyaient tous les scarabées mâles. Ils les sculptaient au bas des images des héros.

— *Scarabée aquatique.* Le dytique et l'hydrophile. || *Scarabée cornu* ou *cerf volant.* La lucane. || *Scarabée disséqueur.* Le dermeste. || *Scarabée d'eau.* L'hydrophile. || *Scarabée enterreur.* Le nécrophore. || *Scarabée hémisphérique.* La coccinelle. || *Scarabée du lis.* Le criocère. || *Scarabée de mai.* Le hanneton. || *Scarabée des maréchaux.* Le méloe. || *Scarabée pilulaire.* Le bousier. || *Scarabée puce.* L'altise. || *Scarabée pulsateur.* La vrillette. || *Scarabée à ressort.* Le taupin. || *Scarabée rouge du lis.* Le criocère. || *Scarabée sonicephale.* La vrillette. || *Scarabée tortue.* Le casside. || *Scarabée à trompe.* Le charançon.

SCARABÉIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un scarabée. Insecte scarabéide. Les hannetons sont des scarabéides. || SCARABÉIDES. s. m. pl. Tribu de coléoptères ayant pour type le genre scarabée. Les scarabéides vivent de substances végétales décomposées, de la substance même des arbres. Les principaux genres de scarabéides sont le scarabée, le géotrupe, le bousier, les oryctes, le hanneton, le goliath et la cétoine. || singul. Un scarabéide. Le hanneton est un scarabéide.

SCARAMOUCHE. (de l'esp. *scaramuccio*, escarmouche). Personnage de la comédie italienne, venu originairement d'Espagne, dont le caractère était un mélange de fanfaronnerie et de poltronnerie. Son costume était noir de la tête aux pieds ; il avait une toque noire, un manteau noir, et portait un masque rayé au front, aux joues et au menton. Le plus célèbre Scaramouche fut Tiberio Fiorelli, né à Naples en 1608.

— Fig. Se dit d'un homme dont le caractère a quelque rapport avec celui de Scaramouche. C'est un Scaramouche. Ce héros n'est qu'un Scaramouche.

SCARCINE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons des mers de la Sicile, voisins des donzelles et des ammodytes. Ce sont des poissons apodes reconnaissables à leurs nageoires isolées les unes des autres et à leur corps très-comprimé. On remarque la scarcine argentée, que l'on mange, et dont l'enduit argentin remplace l'essence d'Orient ; la scarcine ponctuée, la scarcine à quatre taches, et la scarcine impériale.

SCARDASSE. s. f. Techn. Espèce de grosses cardes.

SCARDES ou **SCARDIENS.** adj. m. pl. Géogr. anc. Se dit des monts d'Europe situés entre la Mésie et la Dalmatie. Les monts Scardes ou Scardiens.

SCARE s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des labroïdes, caractérisés par des mâchoires osseuses, très-dures et saillantes, recouvertes par des lèvres charnues, et toujours munies de dents. La forme des scares est oblongue, leur corps est couvert de grandes écailles. Ils se servent de leurs mâchoires pour réduire en pièces les coquilles et l'enveloppe des animaux dont ils se nourrissent. Les scares sont parés de belles couleurs. Le scare de Crète, dont la couleur est très-belle, la chair délicate et estimée, habite les mers intertropicales. Scare étoilé, pourpré. Scare siarid. Scare chadri. Scare perroquet. Scare cacatoë. Scare denticulé, bridé, vert, tribolé.

SCARIEUX, EUSE. adj. Bot. Qui est mince, sec et demi-transparent. Stipules scarieuses. Bractées scarieuses.

SCARIFICATEUR. s. m. (du gr. σκαριφάομαι, inciser). Chir. Petite boîte en cuivre ou en argent dont une des faces est percée d'un certain nombre d'ouvertures longitudinales par lesquelles sortent toutes à la fois, au moyen d'un ressort que l'on presse, autant de pointes de lancettes qui sont disposées dans l'intérieur de la boîte sur un pivot commun, et qui font autant de scarifications. Se servir du scarificateur. On employait autrefois le scarificateur plus souvent qu'aujourd'hui.

— Agric. Assemblage de coutres qu'on emploie pour fendre la terre dans les défrichements.

SCARIFICATION. s. f. (pr. *ska-ri-fi-ka-ci-on*). Petite incision superficielle faite avec un scarificateur, ou plus ordinairement avec une lancette ou un bistouri, pour opérer un dégorgement local dans une partie enflammée, ou l'écoulement d'une humeur épanchée ou infiltrée. Si les scarifications sont très-superficielles et ne dépassent pas le tissu de la peau, elles sont dites *mouchetures*. Scarification superficielle. Scarification profonde. Avoir recours aux scarifications. Ordonner les scarifications. Employer fréquemment les scarifications.

— Action de faire cette incision.

SCARIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Scarifier. S'empl. adjectiv. Ses épaules ont été scarifiées. Il a été ventousé et scarifié.

— *Ventouses scarifiées.* Celles qu'on applique sur un endroit de la peau où l'on a fait des scarifications ou des mouchetures.

SCARIFIER. v. a. 1re conj. (ét., V. SCARIFICATEUR). Piquer ou inciser la peau avec une lancette ou un scarificateur pour en faire sortir le sang, les mauvaises humeurs. On scarifie une personne, un membre. Scarifier quelqu'un. Scarifier la poitrine, le dos, les épaules de quelqu'un. On *scarifie* les omoplates, le dedans des mains et la plante des pieds. (Ross.)

— Absol. On scarifie après les ventouses. Il y a certaines précautions à prendre quand on scarifie.

— SE SCARIFIER. v. pron. Être scarifié. Cette partie ne saurait se scarifier sans danger.

SCARIOLE. s. f. V. ESCAROLE.

SCARITE s. m. (du gr. σκαρίζω, je cours avec vitesse). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des carnassiers, renfermant des insectes qui se trouvent dans les contrées chaudes de tous les pays du monde, et dans les terrains sablonneux près de la mer. On trouve dans le midi de la France le scarite [illegible] et le scarite lisse, noirs et longs.

SCARITIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un scarite. || SCARITIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères qui a pour type le genre scarite.

SCARLATE. s. m. Ornith. Espèce de tangara.

SCARLATINE. s. f. (du lat. *scarlatina*, écarlate, parce que le phénomène le plus remarquable de cette maladie est la couleur écarlate que prend toute la peau. Pathol. Phlegmasie cutanée, contagieuse et souvent épidémique, dont le développement est ordinairement précédé d'un malaise général, de frisson, de dégoût, de céphalalgie et de symptômes fébriles plus ou moins intenses. Du deuxième au quatrième jour paraît l'éruption accompagnée d'un mal de gorge, qui est un des principaux symptômes de cette maladie. Elle débute par des points rouges que remplacent ensuite des taches larges, irrégulières, d'un rouge écarlate, se montrant d'abord au visage et au cou, puis à la poitrine, au ventre et aux membres. Ces taches s'agrandissent dans l'ordre de leur apparition, et la rougeur devient uniforme. L'éruption est accompagnée d'ardeur, de prurit, d'une tuméfaction considérable, et presque [illegible] d'élevures papuleuses au visage et aux extrémités. Au bout de deux ou trois jours, les symptômes diminuent, l'exanthème pâlit, et bientôt il se fait une desquamation sous forme de petites lamelles. La scarlatine attaque presque exclusivement les enfants, et ne les atteint ordinairement qu'une fois. Sa durée est de sept à neuf jours ; sa terminaison est presque toujours heureuse. Le traitement de la scarlatine simple est le même que celui de la rougeole.

— *Scarlatine angineuse.* Scarlatine accompagnée d'une angine.

— *Scarlatine maligne.* Scarlatine dans laquelle l'angine dégénère en mal de gorge gangreneux.

— Adject. *Fièvre scarlatine.* Nom que l'on donne aussi à la scarlatine. Avoir la fièvre scarlatine.

SCARLATTI (Alexandre). Célèbre musicien, né à Naples en 1650, voyagea en Europe et écrivit en Allemagne des opéras qui eurent beaucoup de succès. [illegible] en 1725. Son fils, Dominique, né en 1683, mort en 1757, fut le plus habile joueur de harpe de son temps.

SCAROLE. s. f. V. ESCAROLE.

SCARPA (Antoine.) Célèbre anatomiste, né à Frioul en 1747, professeur d'anatomie à l'université de Modène, chirurgien en titre de Napoléon, et enfin directeur suprême des études médicales à Paris ; il mourut en 1832, laissant des ouvrages estimés devenus classiques.

SCARPE. s. f. Géogr. Rivière navigable de France, qui passe à Arras et à Douai, et se jette dans l'Escaut.

SCARRON (Paul). Le père du burlesque, fils d'un conseiller au parlement, passa sa jeunesse dans les plaisirs, et perdit l'usage de ses membres à l'âge de 27 ans. Fixé par ses souffrances sur un fauteuil, il conserva toujours un esprit brillant, enjoué et malin, et sa chambre devint le rendez-vous des illustrations de tout genre. Parmi ses ouvrages on cite *l'Énéide travestie*, *le Typhon*, plusieurs comédies, et surtout le *Roman comique*, en prose. Françoise d'Aubigny, depuis connue sous le nom de Mme de Maintenon, avait été sa femme.

SCASON ou **SCAZON.** s. m. (du gr. σκάζω, je boite). Vers latin semblable à l'iambe, mais dans lequel le cinquième pied est un iambe et le sixième un spondée. La préface des Satires de Perse est faite en vers scazons.

SCATOMYSE. s. f. (ét. gr., σκατός, excrément ; μυῖα, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères qui vivent sur les excréments.

SCATOMYSIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une scatomyse. || SCATOMYSIDES. s. m. pl. Famille de [illegible] diptères qui a pour type le genre [illegible].

SCATOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., σκατός, excrément ; φάγω, je mange). Entom. Qui se nourrit d'excréments. || s. m. Genre de diptères.

SCATOPHAGIN, INE. adj. (ét. gr., σκατός, excrément ; φάγω, je mange). Entom. Qui se nourrit d'excréments. || SCATOPHAGINES. s. f. pl. Tribu de la famille des diptères myodaires malacosomes.

SCATOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., σκατός, excrément ; φιλέω, j'aime). Hist. nat. Qui croît ou qui vit dans les excréments. || SCATOPHILES. s. m. pl. Section de la tribu des diptères muscides, comprenant ceux de ces insectes qui vivent sur les excréments.

SCATOPSE. s. f. (du gr. σκατός, excrément). Entom. Genre d'insectes diptères, famille des hydromyes ou becs-mouches, comprenant deux espèces venant de larves. La scatopse noire se voit souvent sur les murs humides, surtout aux environs des latrines. Scatopse à ailes [illegible].

SCAURE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des lucifuges. On rencontre les scaures dans les lieux les plus secs et les plus arides, exposés à l'action la plus ardente des rayons solaires. On les trouve dans les pays chauds.

SCAURUS (Marc Émile). Consul romain célèbre par la pauvreté de sa jeunesse. Il avait exercé le métier de charbonnier, quoique issu d'une illustre famille. Il parvint à la magistrature par son éloquence, fit porter des règlements sages et faire des travaux utiles. [illegible] av. J.-C. Son fils Emilius fut un édile célèbre.

SCAZON. s. m. Vers latin. V. SCASON.

SCEAU. s. m. (pr. *sô*, du lat. *sigillum*, même signif.). Diplom. Grand cachet pour faire des empreintes sur des expéditions, afin de les rendre authentiques. C'est ordinairement une plaque de métal ayant une face plate, de forme ronde ou ovale, dans laquelle sont gravées en creux la figure, les armoiries, la divise d'un roi, d'un prince, d'un État, d'un corps, d'une communauté, d'un seigneur particulier. L'usage des sceaux est très-ancien. Les sceaux anciens étaient d'ordinaire gravés sur le chaton des bagues ou sur des agates, émeraudes, saphirs, cornalines. Le sceau d'Auguste avait l'image d'un sphinx, parce que c'est le symbole du secret. A Rome, chacun avait son cachet qui servait de sceau, et qu'on apposait pour marque d'approbation. Les empereurs ont scellé d'un sceau d'or tous les actes d'importance. Le pape a deux sortes de sceaux, le premier dont il se sert pour les lettres secrètes et pour les brefs apostoliques ; l'autre, dont il se sert pour les bulles, a la tête de saint Pierre à droite et celle de saint Paul à gauche avec une croix au milieu. Sceau du roi. Sceau de l'État. Sceau du ministère. Sceau de l'université. Sceau des juges de paix, des juges d'instruction, des notaires. Sceau royal. Grand sceau. Petit sceau. Mettre son sceau. Apposer son sceau. Contrefaire un sceau. Revêtir une ordonnance de son sceau.

— *Sceau ovale.* Cachet qui fut employé par les Carlovingiens. || *Sceau rond.* Cachet de plusieurs rois de France auxquels le sceau tint souvent lieu de signature jusqu'aux derniers Valois. || *Grand sceau.* Cachet des rois de France qui, à partir de Henri Ier, se distinguait du petit sceau ou contre-scel, en ce qu'il représentait le roi assis sur son trône. || *Petits sceaux de justice.* Sceaux qui servaient à sceller les sentences des juges non présidiaux. || *Sceau ou scel authentique.* Celui des seigneurs. || *Sceau secret.* Celui qu'on apposait aux lettres closes. || *Sceau de cire jaune.* Sceau que se réservaient les rois de France. || *Sceau du Châtelet.* Marque de la juridiction de l'Île-de-France. || *Grand sceau de Normandie.* Marque de la juridiction de cette province. || *Sceau d'or.* Celui qui était suspendu à la bulle d'or de l'empereur Charles IV.

— Anc. chim. *Sceau des sceaux* ou *sceau d'Hermès.* Fermeture hermétique.

— Empreinte faite par le sceau. Le sceau est encore visible. Le sceau est effacé. A Rome, un testament était nul sans le sceau du testateur et les sept sceaux des sept témoins. En France anciennement, au lieu de signer, on se contentait de mettre un sceau qui rendait les actes authentiques.

— Absol. *Les sceaux.* Les sceaux du roi, de l'État, ceux qu'on appose à tous les actes émanés directement de la puissance royale, de l'autorité souveraine. La cassette des sceaux. Garde des sceaux. Le garde des sceaux, ministre de la justice.

— Fig. Fonctions de garde des sceaux. Le roi lui a donné les sceaux. Le ministre a rendu les sceaux. On lui a ôté les sceaux. On lui a repris les sceaux. Il met dans ma main le *sceau* de son pouvoir suprême. (Rac.) Au conseil comme au *sceau*, la multitude, la variété, la difficulté des affaires, n'étonnèrent jamais ce grand magistrat. (Boss.)

— Action de sceller. Il y aura sceau tel jour. Tenir le sceau. Donner le sceau.

— Temps et lieu où l'on scelle, où l'on appose les sceaux de l'État aux actes qui en doivent être revêtus. Le sceau tenant. Aller au sceau. Il faut porter ces lettres au sceau, les retirer du sceau. Ces lettres de grâce ont passé au sceau. Ces lettres ont été refusées au sceau.

— *S'opposer au sceau.* S'opposer à ce que les lettres soient scellées. || On dit dans le même sens, *Il y a opposition au sceau, on a fait opposition au sceau.*

— *Officiers du sceau.* Ceux dont les fonctions particulières ont rapport au sceau. || On dit absol., *Le sceau*, dans le même sens. Le sceau suit la cour. On a mandé le sceau.

> Ma [illegible] le illustre
> De l'assistance du *sceau* ne tire point son lustre.
> Boileau.

— Fig. *Le sceau* de Dieu était sur Madame. (Boss.) Le saint homme Job voyait garder ses péchés comme sous le *sceau*, pour les lui représenter au dernier jour. (Id.)

— Fig. Signe caractéristique. Le sceau du génie. Ses ouvrages sont empreints du sceau du génie. La vanité est le sceau de la médiocrité. Sceau d'infamie. Marquer quelqu'un d'un sceau d'infamie. Dieu a marqué les Juifs du sceau de sa colère. Il est marqué d'un sceau de réprobation. Il porte un sceau de réprobation qui avertit tout le monde de s'éloigner de lui. Marquer du sceau de sa colère, de sa vengeance. Les hérétiques arrachent les entrailles de l'Église en déchirant le *sceau* de son unité, qui est le baptême. (Boss.) Madame a reçu le dernier gage de l'amour de son Dieu comme le *sceau* de sa prédestination éternelle. (Fléch.) Sainte Thérèse savait que la croix est le *sceau* de l'alliance que les vierges ont avec Jésus-Christ. (Id.) Dieu, dès le commencement des siècles, vous avait marqués du *sceau* de sa grandeur. (***)

> Ce sentiment . . . .
> Prend chez eux un sceau de probabilité. Boil.

— Fig. *Sous le sceau du secret.* A condition que le secret en sera gardé. Confier une chose sous le sceau du secret. On dit de même, Confier une chose sous le sceau de la confession. Mais songez sous quel *sceau* je vous l'ai révélé. (Rac.)

— Fig. *Mettre le sceau à une chose.* La consommer, la rendre entière, complète. Il a mis le sceau à sa gloire, à sa réputation. Dieu mit sur toutes les passions de saint Louis le *sceau* de sa modération et de sa sagesse. (Fléch.) Le citoyen obscur, en imitant la licence des grands, croit mettre à ses passions le *sceau* de la grandeur et de la noblesse. (***) La gloire de Louis XIV semble croître tous les jours, et la mort, qui efface d'ordinaire tous les éloges des princes, en mettant aux siens le *sceau* de la vérité, y a mis celui de l'immortalité. (***) Les vérités morales de la religion sont marquées du *sceau* de l'évidence ; elles sont universelles, immuables. (Droz.)

> La mort, la seule mort met le sceau véritable
> Aux grandeurs des humains. J.-B. Rouss.

— Bot. *Sceau de Notre-Dame.* Un des noms vulgaires du tamier commun.

SCEAUX Géogr. Petite ville de France, chef-lieu d'arr. (Seine), 1,980 hab. Cette ville renfermait un château enrichi de peintures, de dessins et de sculptures admirables. Vendu comme bien national à la révolution, ce château fut démoli, et il n'existe plus aujourd'hui qu'une partie du parc, qui sert de promenade dans la belle saison.

SCÉE. Géogr. Porte de la ville de Troie où était le tombeau de Laomédon, et où eut lieu la célèbre entrevue d'Andromaque et d'Hector. C'est par cette porte que fut introduit le cheval de bois.

SCÉCACHUL. s. m. Bot. Nom d'une plante d'Arabie. Sa tige est basse et noueuse, portant des feuilles semblables à celles du térébinthe. Les fleurs du scécachul ressemblent à la violette, mais elles sont plus grandes.

SCEL s. m. Autre forme du mot *sceau*. Il n'était usité que dans ces phrases de palais et de chancellerie : Sous le scel du Châtelet de Paris. Le scel secret du roi. Sous notre scel secret.

— *Scel et contre-scel.* Le petit sceau.

SCÉLALGIE. s. f. (ét. gr. σκέλος, cuisse ; ἄλγος, douleur). Méd. Douleur qui se fait sentir à la cuisse.

SCÉLÉRAT, ATE adj. (du lat. *sceleratus*; rad. *scelus*, crime). Qui est chargé de crimes ou qui est capable d'en commettre. Homme scélérat. Esprit scélérat. Ame scélérate. Il est le plus scélérat de tous les hommes. Personne ne devient *scélérat* tout d'un coup. (St-Réal.) La plupart de ce qu'on appelle habiles scélérats, ne sont que *scélérats*, et point du tout habiles; le vulgaire ne les honore de ce nom que parce qu'ils parviennent à leurs fins. (Id.) Tacite apprend à être *scélérat*, parce que le crime et la perfidie trouvent moins d'aversion lorsqu'on les conduit avec tant d'art. (St-Evrem.)

— Qui n'a ni honneur, ni probité. Devenir scélérat. Ame scélérate. Vous êtes bien scélérat. C'est le plus scélérat des hommes.

— En parlant des choses. Abominable, atroce. Complot scélérat. Projet scélérat. Conduite scélérate. Cette action est bien noire, bien scélérate.

— S'empl. substantiv. en parlant des personnes. Passer pour un scélérat. Etre un vrai scélérat, un grand scélérat. Quel scélérat! Les lois ne sauraient être trop rigoureuses contre les scélérats. Les crimes mêmes sont les bourreaux de chaque *scélérat*. (Boss.) Le peuple romain ne fut d'abord composé que de brigands et de *scélérats*. (St-Evrem.) On voit tous les jours d'heureux *scélérats* triompher des gens de bien. (Id.) Un *scélérat* heureux devient souvent le plus grand homme de son siècle. (Mass.) Toujours les *scélérats* ont recours au parjure. (Rac.) L'argent en honnête homme érige un *scélérat*. (Boil.)

— Ant. rom. *Porte scélérate*. Porte de Rome ainsi nommée parce que c'est par là que sortirent les trois cents Fabiens qui périrent à Crémera. ‖ *Rue scélérate*. Rue de Rome où Tullie fit passer son char sur le corps de son père Tullius.

SCÉLÉRATERIE. s. f. Acte de scélératesse, mauvaise action. Les moines sont pour la plupart si inutiles, qu'on n'en parlerait jamais s'ils ne faisaient quelque *scélératerie* digne de mémoire. (La reine de Navarre.)

— Ce mot nous paraît utile. Il diffère de *scélératesse*, en ce qu'il semble indiquer un acte particulier, tandis que le second exprime le caractère, l'état habituel du scélérat.

SCÉLÉRATESSE. s. f. Méchanceté noire. Scélératesse insigne. Quelle scélératesse! Il y aurait de la scélératesse à faire cela. Je n'aurais pas cru à tant de scélératesse. Un apostat est capable de toutes sortes de scélératesses. Il n'est pas en notre pouvoir de passer de la scélératesse à la justice.

— Insigne perfidie, atrocité. Noire scélératesse. Une scélératesse infâme.

— Quelquefois, dans un sens qui n'est nullement odieux, on dit par plaisanterie, Vous avez commis là une scélératesse. Cette femme vous a donné un faux rendez-vous pour se moquer, je ne la croyais pas coupable de cette scélératesse.

SCÉLÉRATISME. s. m. La scélératesse réduite en système, en doctrine. Analysez la vanité, l'orgueil, l'ambition, la fourberie, la tartufferie, le *scélératisme*, tout cela se résout en ce subtil élément, le désir d'avoir. (Didar.)

SCÉLÉTOGRAPHE. s. m. (ét. gr., σκελετός, squelette; γράφω, écrire). Didact. Celui qui écrit sur le squelette. Savant scélétographe. Habile scélétographe.

SCÉLÉTOGRAPHIE. s. f. Didact. Description du squelette. Auteur d'une scélétographie. Composer une scélétographie. Savante scélétographie.

SCÉLÉTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la scélétographie. Etudes scélétographiques. Traité scélétographique.

SCÉLIDE. s. f. (du gr. σκελίς, jambe). Mamm. Nom donné à la patte de derrière d'un mammifère.

SCÉLITHE. s. f. (ét. gr., σκέλος, jambe; λίθος, pierre). Minér. Pierre figurée graveleuse, tirant sur le blanc, et imitant la jambe humaine.

SCÉLION. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, forme de quelques espèces voisines des cynips et des bethyles.

SCELLAGE s. m. Techn. Action de sceller. Le scellage des poutres, des solives.

SCELLAN. s. m. Pêch. Petit poisson dont on se sert pour faire des appâts.

— Nom qu'on donnait à un poisson que l'on mangeait dans le XIIe siècle, et dont on faisait grand cas. On ne sait aujourd'hui à quelle espèce le rapporter.

SCELLÉ, ÉE part. pass. du v. Sceller. S'emploie adjectiv. Des lettres scellées. Il faut caler le plus solidement possible les pièces *scellées*, au moyen de tuileaux ou d'éclats de moellons ou autres matériaux durs et résistants. (Gourl.)

— *Scellé par*. Le baromètre est un tube de verre de trente pouces de hauteur, *scellé* par un bout et ouvert de l'autre. (A. Mart.)

SCELLÉ. s. m. (rad. *sceau*). Prat. Cire empreinte d'un cachet qu'on a apposé à des serrures, à un cabinet, par autorité de justice, pour empêcher de les ouvrir. Les scellés peuvent être mis sur les effets mobiliers d'une personne dans un grand nombre de cas, tels que ceux d'absence, de faillite, de mort civile ou naturelle. Les scellés sont mis par les juges de paix. Ils se servent pour cette opération d'un sceau particulier qui reste entre leurs mains, et dont l'empreinte est déposée au greffe du tribunal de première instance. Apposition, reconnaissance, levée des scellés. Scellé sain et entier. Mettre, apposer les scellés. Être sous le scellé. Faire apposition de scellé. Lever le scellé. Forcer, rompre, briser les scellés. Gardien des scellés. Les scellés sont levés.

— *Bris de scellés*. Le délit que l'on commet en brisant les scellés. Se rendre coupable d'un bris de scellé. Il y a eu bris de scellé. Un bris de scellé est puni de peines très-graves.

SCELLEMENT. s. m. Maçonn. Action de sceller ou d'arrêter l'extrémité d'une pièce de bois ou de métal, dans un mur, dans la pierre ou le marbre, avec du plomb, du plâtre ou du mortier. Les *scellements* des pièces de fer dans la pierre se font ordinairement au moyen du plomb fondu qu'on y coule en y mêlant de la grenaille. (Gourl.)

— Ouvrage qui résulte de cette opération. Un bon scellement.

— L'extrémité même de la pièce de bois ou de métal ainsi scellée.

SCELLER. v. a. 1re conj. (rad. *scel* ou *sceau*). Mettre, appliquer le sceau à. Sceller une lettre du sceau royal. Sceller en cire rouge, noire, etc. Sceller en or et en argent. Sceller en plomb. Sceller un privilège. Sceller une ordonnance. Sceller les lettres de grâce. Sceller la grâce de quelqu'un. On scelle les bulles en plomb. On scellait les édits en cire verte, les arrêts en cire jaune, les expéditions pour le dauphin en cire rouge. M. Le Tellier méritait d'achever l'œuvre du prince, ou pour mieux dire l'œuvre de Dieu, en *scellant* la révocation de ce fameux édit. (Fléch.)

— Apposer, appliquer par autorité de justice, un sceau à une porte, à un cabinet, à une armoire, pour empêcher d'en rien enlever. Sceller un cabinet. Sceller des armoires. Juge de paix qui scelle un bureau. Quand on scelle chez un marchand, cela lui fait perdre tout crédit. Dès qu'il fut mort on scella tout chez lui, on scella son cabinet, son bureau. ‖ Signifie aussi simplement Cacheter. Sceller une lettre.

— Maçonn. Arrêter, fixer dans un mur, dans la pierre ou le marbre, avec du plomb, du plâtre ou du mortier. Sceller en plâtre. Sceller avec du mortier, avec de la chaux. Sceller des crochets, des crampons, etc., dans un mur. Sceller avec du plomb.

— Fermer, boucher avec du plâtre, du mastic. Sceller un vase. Sceller une bouteille. Sceller une fiole.

— *Sceller hermétiquement un vaisseau de verre*. En fermer le col à la lampe d'émailleur, de manière que les bords s'unissent tellement l'un contre l'autre, que rien n'y puisse entrer, que rien n'en puisse sortir. Nous avons scellé hermétiquement ces flacons qui renferment de produits dangereux.

— Fig. Confirmer, affermir. Réunir des personnes dont on veut sceller la réconciliation. Sceller un traité. Sceller une alliance. Ils ont fait un traité ensemble et l'ont scellé par un double mariage de leurs enfants. Scellons notre amitié par des serments nouveaux. Tous les ouvrages qu'il avait *scellés* du sceau de son approbation devaient passer à l'immortalité. (X. Marm.) Aller du sang troyen *sceller* notre union. (Rac.)

> Tout désordre apparent est un ordre caché,
> A ses effets qu'il créa il est attaché,
> Dieu le scella du sceau de sa sagesse immense.
> (Delille.)

> Je veux, entre tes mains, dans ce fortuné jour,
> Sceller tous les serments que je fais à l'amour.
> (Voltaire.)

— Dans le style de l'Église. Le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ a scellé notre rédemption. La mort ne doit servir cette fois que pour accomplir l'œuvre de la grâce, et *sceller* en cette princesse le conseil de son éternelle prédestination. (Boss.)

> L'Agneau saint de son sang va sceller le traité
> Qui nous réconcilie à son père irrité
> Chargé de nos forfaits, sur la croix il expire. (L. Rac.)

— **SE SCELLER.** v. pron. Être scellé. Les principales pièces des planches, pans de bois, etc., se *scellent* ordinairement dans les murs à l'aide de plâtre, qui convient parfaitement à cet usage. (Gourl.)

SCELLEUR. s. m. Celui qui scelle, qui appose le grand sceau. Scelleur de la chancellerie. Scelleur au ministère.

SCELLIÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Jura); arr. de Lons-le-Saulnier; 1,800 hab.

SCÉLOPORE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

SCÉLOTYRBE. s. f. Médec. Mal qu'on appelle vulgairement danse de Saint-Gui, et qui consiste dans la vacillation des jambes pendant la marche.

SCÈNE. s. f. (du gr. σκηνή, tente, pavillon, cabane). Partie du théâtre où jouent les acteurs. Décoration de la scène. Éclairage de la scène. Acteur qui paraît sur la scène, qui entre en scène. Acteur en scène. Il n'y avait que deux acteurs en scène. La scène était remplie d'acteurs. Rien de plus imposant que le premier coup d'œil d'un côté de la *scène* ornée de décorations exécutées par d'habiles artistes. (Barthél.) Qui veut bien connaître un acteur doit l'observer hors de *scène*. (Imbert.)

— *Avant-scène*. La partie antérieure du théâtre la plus rapprochée des spectateurs. ‖ Figurément. Ce qui est raconté dans l'exposition d'une pièce dramatique, comme s'étant passé avant l'action. V. AVANT-SCÈNE.

— Fig. *Ensanglanter la scène*. Mettre sous les yeux des spectateurs la mort violente d'un ou de plusieurs personnages. Les Anglais aiment à ensanglanter la scène. Toutes ces lois, de ne pas ensanglanter la *scène*, de ne pas faire parler plus de trois interlocuteurs, sont des lois qui, ce me semble, pourraient avoir quelques exceptions parmi nous, comme elles en ont eu chez les Grecs. (Volt.)

— Dans un sens plus restreint. Les décorations. La scène représente un palais. ‖ *Scène versatile*. Se dit des décorations ou coulisses qui étaient placées en triangle sur une espèce de pivot, de manière à présenter à volonté des points de vue différents aux spectateurs. ‖ *Scène ductile*. Se dit des décorations peintes sur des châssis, qu'on faisait glisser, soit au fond du théâtre, soit sur les côtés, comme dans les théâtres modernes.

— Fig. Tout nous avertit que la *scène* va changer; le favori de la reine-mère a été congédié.*** Au lit de la mort, où le monde s'enfuit et l'éternité s'approche, la *scène* change, nous verrons tout au naturel. (Mass.) Les guerres et les révolutions des États ne sont que des jeux aux yeux de Dieu, et un changement de *scène* dans l'univers. (Mass.)

— Lieu où se passe l'action qu'on représente. La scène est à Rome. Dans Iphigénie, la scène est en Aulide, dans la tente d'Agamemnon. Dans Athalie, la scène est dans le temple de Jérusalem, dans un vestibule de l'appartement du grand-prêtre. Que le lieu de la *scène* y soit fixe et marqué. (Boil.)

— Division du drame fixée par l'entrée ou la sortie d'un acteur. Scène première. Scène quatrième du second acte. Scène muette. Scène longue. Scène courte. Belle, magnifique scène. Scène intéressante, attrayante. Scène languissante. Scène passionnée. Liaison des scènes entre elles. Succession des scènes. Enchaînement des scènes. Faire une nouvelle scène, être un changement de scène. Dans les pièces de Racine, l'intérêt va croissant de scène en scène. La contexture ou la liaison des scènes est une des règles du théâtre. Elles doivent se succéder les unes aux autres, de manière que le théâtre ne reste jamais vide jusqu'à la fin de l'acte. Cette *scène* exigerait trois acteurs d'une figure imposante. (Volt.)

> Que l'action, marchant où la raison la guide,
> Ne se perde jamais dans une scène vide. (Boil.)

> Que le trouble toujours croissant de scène en scène,
> A son comble arrivé, se débrouille sans peine. (Id.)

— Art dramatique. La scène demande une exacte raison. Connaissance de la scène. Plaisirs, distractions de la scène. Chefs-d'œuvre de la scène. Les maîtres de la scène. Illustrer la scène. Cet écrivain fut l'honneur de la scène française. Les vraies passions sont faites pour la *scène*, et personne n'a été ni plus digne que vous, ni plus capable de les bien peindre. (Volt.) Eschyle, Sophocle et Euripide sont et seront toujours placés à la tête de ceux qui ont illustré la *scène*. (Barth.)

> ... Bannissant l'amour de leurs chastes écrits,
> D'un si riche ornement (ils) veulent priver la scène.
> (Boileau.)

‖ *La scène lyrique*. L'opéra. ‖ *La scène tragique*. La tragédie. J'ai cru qu'il était temps d'ouvrir une carrière nouvelle à l'Opéra comme à la *scène* tragique. (Volt.)

> N'as-tu pas vu cent fois à la tragique scène,
> Sous le nom de Clairon, l'altière Melpomène,
> Et l'éloquent Le Kain, le premier des acteurs,
> De tes drames rampants ranimer les longueurs?
> (Voltaire.)

‖ Disons en passant que l'exactitude demanderait la *scène tragique*; au propre, *tragique* doit suivre le nom. ‖ *La scène comique*. La comédie. La scène comique est redevable, en France, à Molière de ses plus beaux chefs-d'œuvre.

— Par anal. Assemblage d'objets étagés à la vue. Ce paysage offre une scène agréable. Scène imposante. Scène variée. Pays qui offre une suite de scènes magnifiques. Quand on a gravi la montagne, la scène change. Ajoutez à tout cela les illusions de l'optique, les pointes des monts différemment éclairées, le clair-obscur du soleil et des ombres, et tous les accidents de la lumière qui en résultent le matin et le soir, vous aurez quelque idée des *scènes* continuelles qui ne cessent d'attirer mon admiration, et qui semblaient n'être offertes en un vrai théâtre. (J.-J. Rouss.) La *scène* n'est pas moins pittoresque au grand jour. (Chateaub.)

> Les bois, les vallons, les montagnes,
> Toute la scène des campagnes,
> Prend une âme et s'orne pour moi. (Gresset.)

> Tout gémit, et mon œil des scènes de l'automne
> Contemple en soupirant la beauté monotone
> Dupuy des Islets.)

— Toute action qui offre quelque chose d'animé, de vif, d'intéressant, d'extraordinaire. Des scènes de plaisir et de joie. Scène piquante. Scène plaisante. Scène affligeante. Scène attendrissante. Scène bouffonne. Scène étrange. Scène effroyable. Être témoin d'une scène. Ce fut là que s'offrit à nous une *scène* capable d'inspirer le plus grand effroi. (Barth.) J'épargne à ton pauvre cœur cette *scène* attendrissante. (J.-J. Rouss.) Les esprits devaient être préparés de loin à ces étranges *scènes*. (Rayn.) N'attendez pas que j'ouvre ici une *scène* tragique, que je représente ce grand homme étendu sur ses propres trophées. (Fléch.) Donner au public une *scène* qui n'aboutit qu'à jeter un ridicule sur la vertu. (Mass.) Tout ce qu'on voit dans le monde de plus pompeux et de mieux établi n'est l'affaire que d'une *scène*. (Id.)

> Chaque instant agrandit la scène des combats;
> Des deux côtés la mort plus largement moissonne.
> (Lemierre.)

> Quoiqu'au seul souvenir de ces scènes d'horreur
> Mon cœur épouvanté recule de terreur. (Id.)

> Un effroyable bruit court le long du rivage,
> L'air en gémit, et l'homme, averti du ravage,
> Sort des hameaux voisins, et, muet de terreur,
> Vient repaître ses yeux d'une scène d'horreur.
> (Roucher.)

— Fig. De même par analogie. Lieu où se passent des événements frappants, intéressants, extraordinaires. Cette partie de l'Italie devenait une *scène* sanglante dans ce vaste théâtre de la guerre, qui se faisait du Danube au Tibre. (Volt.) Flandre, théâtre sanglant où se passent tant de *scènes* tragiques. (Fléch.) Le monde est une *scène* sur laquelle à chaque instant paraissent de nouveaux personnages qui se remplacent. (Mass.)

— Fig. Poste qui attire les regards. Paraître sur la scène. Être en scène. Se mettre en scène. Briller, remplir un rôle important sur la scène du monde.

> Faibles mortels sur la scène du monde,
> Votre souvenir vague à l'instant s'obscurcit;
> Et votre nom bientôt y tombe dans un bruit
> Que le murmure de cette onde. Delandine.

— *La scène s'ouvre*, *la scène s'ouvre*. La pièce, le drame commence. Dans l'Œdipe à Colone de Sophocle, la scène s'ouvre par Œdipe arrivant avec sa fille Antigone, dans un lieu inconnu. La *scène* ouvre dans Sophocle par un chœur de Thébains prosternés au pied des autels, et qui par leurs larmes et par leurs cris demandent aux dieux la fin de leurs calamités. (Volt.) ‖ Fig., en parlant des événements qui se passent dans le monde. Il s'ouvrit alors une grande *scène* vers les frontières de la Suède. (Volt.)

— *Ouvrir la scène*. Paraître le premier sur la scène. Agamemnon ouvre la scène. ‖ Fig., Nos troupes marchent vers Cologne; c'est M. de Luxembourg qui doit ouvrir la *scène*. (Mme de Sévigné.)

— *Mettre un personnage sur la scène*. Le représenter dans un ouvrage dramatique. On dit de même, *Mettre, transporter un événement, une action sur la scène*. ‖ *Mettre une pièce de théâtre en scène*. Régler la manière dont les acteurs doivent entrer et sortir, les différentes places qu'ils doivent occuper pendant les scènes, et tous les autres accessoires propres à mettre de l'ensemble dans le jeu des acteurs et à concourir à l'illusion. On dit en ce sens, *la mise en scène*.

— Fig. *Produire sur la scène*. Faire paraître en public. On verra le fils de l'homme produire sur la *scène*, des héros de la foi jusque-là inconnus au monde. (Mass.) ‖ On dit dans le même sens, Être en scène. Occuper la scène. Paraître, figurer, briller sur la scène du monde. Dans le monde les paroles sont plus souvent en *scène* que les choses. (S. Dub.) Nous voulons paraître sur la *scène* et devenir des personnages, et sur une *scène* qui va finir demain, et qui ne vous laissera de réel que la peine puérile de l'avoir jouée. (Mass.) Regardez le monde, tel que vous l'avez vu dans vos premières années, de nouveaux personnages sont montés sur la *scène*. (Id.)

— Fam. Attaque brusque et violente, apostrophe imprévue. Faire une scène à quelqu'un. J'ai eu hier une singulière *scène*. (X. Marmier.) Cette *scène* commençant à devenir trop vive; je la fis cesser. (J.-J. Rouss.)

SCÉNIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la scène, au théâtre. Les jeux scéniques des anciens. Eschyle forma le célèbre Agatharque, qui écrivit un traité sur l'architecture *scénique*. (La Harpe.) Que savez-vous d'une espèce de représentation *scénique* à laquelle Édouard a participé? (*Le Droit*.)

> Les défenseurs britanniques
> Apparaissent sur les monts,
> Comme dans nos jeux scéniques
> Errent de rouges démons. (Barthél. et Méry.)

> Il est de scéniques merveilles
> Dont le bon public fait grand cas
> (A. Charlemagne.)

SCÉNITE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui vit sous des tentes. ‖ Substantiv. Les scénites.

SCÉNOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui se livre à la scénographie. Habile scénographe.

SCÉNOGRAPHIE. s. f. (ét. gr. σκηνή, scène; γράφω, j'écris). Art de peindre les décorations scéniques.

— Dans un sens moins rigoureux, Art de représenter les objets en perspective, particulièrement les sites et les édifices. Scénographie d'un lieu. Scénographie d'un édifice, d'un palais, d'une ville, d'un jardin, d'une contrée, etc.

SCÉNOGRAPHIQUE adj. des 2 g. Qui a rapport à la scénographie. Représentation scénographique.

SCÉNOGRAPHIQUEMENT. adv. Didact. Selon les règles de la scénographie; en perspective.

SCÉNOPÉGIE. s. f. (ét. gr., σκηνή, pavillon; πήγνυμι, fixer). Nom donné par les Grecs à la fête des Tabernacles chez les Juifs. La scénopégie rappelait aux Hébreux qu'ils avaient erré et campé longtemps en terre étrangère.

— Comme cette fête durait sept jours, on emploie souvent le mot Scénopégie au pluriel pour la désigner.

SCÉNOPINE. s. m. Entom. Genre d'insectes

diptères, vulgairement nommé *mouche des fenêtres*.

SCÉNOPINIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un scénopine. ‖ SCENOPINIENS. s. m. pl. Famille d'insectes diptères qui a pour type le scénopine.

SCEPASME. s. m. Bot. Arbrisseau de Java.

SCÉPASTRE. s. m. Chirurg. anc. Bandage qu'on appliquait aux plaies de la tête.

SCÉPINIE s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées. Les scépinies sont de petits arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance.

SCEPTICISME. s. m. Doctrine des sceptiques, dont le dogme principal était de douter, de n'affirmer rien, de tenir leur jugement en suspens sur chaque chose.

— Par extens. Affectation de douter de tout, disposition de l'esprit à tout révoquer en doute, même l'évidence. Scepticisme affecté, exagéré. Faire profession de scepticisme. Porter le scepticisme dans l'étude d'une science. Ouvrage imbu de scepticisme. Le scepticisme est le dissolvant le plus actif de toute conviction forte.

— *Scepticisme critique.* Se dit principalement des arguments contradictoires que Bayle produisait contre les questions les plus importantes, pour en attaquer la certitude.

— *Scepticisme de Hume.* Doctrine que Hume professa sur les idées, et qu'il tira de ce principe que les idées ne sont que des sensations transformées et affaiblies.

SCEPTIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *scepticus*, même sens). S'est dit des membres d'une secte philosophique qui établissaient en principe qu'il n'y a rien de certain. Philosophes sceptiques. Philosophie sceptique.

— Qui appartient à cette secte. Philosophie sceptique. Maximes sceptiques.

— Par extens. Qui affecte de douter de tout ce qui n'est pas prouvé d'une manière évidente, incontestable. Esprit sceptique. Homme sceptique. Ecrivain, auteur sceptique. Passer pour un sceptique. Comment peut-on être *sceptique* par système et de bonne foi? Je ne saurais le comprendre. (J.-J. Rouss.) L'avenir est toujours *sceptique* à l'égard du passé, puisqu'il s'en sépare. (E. Quinet.)

— S'empl. substantiv. en parlant des personnes, dans les deux acceptions. Les sceptiques modernes. Les sceptiques de l'antiquité. Etre un sceptique. Les sceptiques ne sont pas de bonne foi.

SCEPTIQUEMENT. adv. Philos. D'une manière sceptique.

SCEPTRATE. s. m. Numism. Se dit de certaines monnaies anciennes, représentant un souverain armé de son sceptre.

SCEPTRE. s. m. (du gr. σκῆπτρον, bâton sur lequel on s'appuie, sceptre; rad. σκήπτω, je m'appuie). Bâton de commandement, marque de la royauté. Dans l'origine, le sceptre n'était qu'une canne ou bâton que les rois et les généraux portaient pour s'appuyer. Il devint dans la suite un ornement royal et la marque du souverain pouvoir. Représenter un roi, un empereur, la couronne sur la tête et le sceptre à la main. Le sceptre, la couronne, le manteau royal, sont les signes de la royauté. Le roi avait la couronne sur la tête et le sceptre à la main.

— Fig. La royauté, le pouvoir souverain. Tenir le sceptre. Le sceptre et l'encensoir. Le sceptre et la houlette. Préférer le sceptre à la vie. Briser le sceptre. Arracher à un souverain le sceptre de ses aïeux. Tenir le sceptre d'une main ferme. Dieu donne et ôte aux rois le sceptre comme il lui plaît. Ils ont régné depuis tant de siècles, plus encore par leur courage que par l'autorité de leur *sceptre*. (Boss.) Venant prendre possession du *sceptre* de la Grande-Bretagne. (Id.) La vanité des choses humaines ne se montre que trop d'elle-même sans le secours de ma voix, dans ce *sceptre* sitôt tombé d'une si royale main. (Id.) On aurait vu Marie-Thérèse planter la croix de Jésus-Christ sur un amas de *sceptres* et de couronnes. (Fléch.) Avec quelle sage fierté saint Louis répondit-il, qu'il n'appartenait qu'à Dieu de disposer des *sceptres* et des couronnes. (Id.) Les premiers chrétiens respectaient le *sceptre* dans des mains même profanes et idolâtres. (Mass.) Oui, sire, c'est le choix de la nation qui mit d'abord le *sceptre* entre les mains de vos ancêtres. (Id.) La moitié de la terre à son *sceptre* est soumise. (Rac.) (Elles) briguèrent le *sceptre* offert à la beauté. (Id.) (Toi qui) du *sceptre* dans ma main as soulagé le poids. (Id.) Fais qu'au juste héritier le *sceptre* soit remis. (Id.) Trois *sceptres* que son bras ne peut seul soutenir. (Id.) (Ils) laissaient leur *sceptre* aux mains ou d'un maire ou d'un comte. (Boil.)

Mais Œdipe héritier du *sceptre* de Corinthe,
Jeune et dans l'âge heureux qui méconnaît la crainte.
(Voltaire.)

— Pouvoir suprême.

C'est peu qu'en d'autres mains la perfide ait remis
Le *sceptre* qu'après toi devait porter ton fils.
(Crébillon.)

Approche, heureux appui du trône de ton maître,
Ame de mes conseils, et qui seul tant de fois,
Du *sceptre* dans mes mains as soulagé le poids.
(Racine.)

—*Un sceptre de fer, d'airain.* Autorité dure et despotique. Gouverner avec un sceptre de fer.

Bientôt ils vous diront. . . . . .
Qu'aux larmes, au travail le peuple est condamné,
Et d'un *sceptre de fer* veut être gouverné. (Rac.)

— Supériorité en quelque chose que ce soit. Le sceptre de la terre. Le sceptre des mers. Tenir le sceptre des arts, des sciences. La France a le sceptre du courage militaire. L'Angleterre tient le sceptre de l'industrie.

Les métaux ont poli les nations barbares,
Du *sceptre* de la terre ils ont armé nos mains,
Et d'une chaîne d'or rapproché les humains.
(Thomas.)

— Le poète Lebrun a dit en parlant de l'Angleterre:

Son orgueil affectait l'empire de la terre,
Et le *sceptre* des mers

— En s'adressant à la lune, Chênedollé a dit:

Le soir fait luire aux yeux une plus douce aurore,
Et remplaçant le jour par degrés qui s'enfuit,
Prends de tes doigts d'argent le *sceptre* de la nuit.

— Et Chaussard, en parlant de La Fontaine:

Doux et profond esprit plein d'un charme ineffable,
La Fontaine tient seul le *sceptre* de la fable.

— Astron. Constellation boréale, placée entre Céphée, Pégase et Andromède.

SCEPTRIFÈRE ou **SCEPTRIGÈRE.** adj. des 2 g. (ét. lat., *sceptrum*, sceptre; *fero*, *gero*, je porte) Myth. rom. Qui porte un sceptre.

SCÉRA. Astron. Un des noms de Sirius, principale étoile de la constellation du Grand-Chien.

SCÉTIE ou **SÉTIE.** s. f. Mar. Petit navire du Levant, à voiles latines.

SCÉVOLA. (du gr. σκαιός, maladroit; et du lat. anc. *vola*, main). Surnom d'une branche de la famille des Mucius, dont l'un des membres se brûla la main droite devant Porsenna, roi des Etrusques. C'est en mémoire de son héroïque action qu'il reçut le surnom de *Scévola*.

SCÉVOLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au scévola. ‖ SCÉVOLÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre scévola.

SCÉVOPHYLAX ou **SCEUOPHYLAX.** s. m. (ét. gr., σκεῦος, vase; φύλαξ, garde). Hist. ecclés. Officier chargé de la garde des vases sacrés, dans l'Eglise de Constantinople.

SCHABAN. s. m. Chron. Huitième mois de l'année arabique.

SCHABATH. s. m. Chron. Nom d'un mois des Chaldéens qui, suivant quelques auteurs, correspond au mois d'avril.

SCHABRAQUE. s. f. (pr. *cha-bra-ke*; mot emprunté de l'allemand). Art milit. Sorte de couverture qu'on étend sur la selle des chevaux de cavalerie, et qui à l'endroit du siége est garnie ordinairement d'une peau de mouton. Schabraque de chasseur, de hussard, de dragon. Schabraque de drap bleu. Rabattre les schabraques.

SCHACHRIAR ou **SCHARIVAR.** s. m. (pr. *chă-ri-var*). Chron. Sixième mois de l'année des Perses.

SCHADI s. m. (pr. *cha-di*). Hist. ott. Compagnie de soixante janissaires.

SCHAESBURG. Géogr. District de Transylvanie; 20,000 hab. Capitale Schaesburg, près le Kokel, à 18 lieues de Klausemburg; popul. 6,200 hab.

SCHAF. s. m. Métrol. Mesure d'Augsbourg, qui vaut 205 litres 30 centilitres.

SCHAFF. s. m. Techn. Nom donné dans les verreries aux étages formés pour mettre les manchons de verre.

SCHAFFOUSE. (pr. *cha-fou-ze*). Géogr. Ville de Suisse, chef-lieu du canton du même nom, sur la rive droite du Rhin; 7,000 hab. Cette ville est protégée par une citadelle, et renferme plusieurs établissements publics. En 1415 elle se rendit indépendante de l'Autriche, et devint capitale du canton en 1501.

— Douzième canton de Suisse, presque entièrement enclavé dans le duché de Bade, et séparé par le Rhin du canton de Zurich. Surface, 28 lieues carrées; 28,000 hab. Ce canton est sillonné par plusieurs ramifications du Jura. Il est arrosé par le Rhin, le Vattach, etc. Le climat est doux et le sol fertile. Il produit des céréales. Il renferme des carrières de pierre et des mines de fer. L'industrie consiste dans la fabrication des tissus et de l'acier. Le commerce est en céréales, vin, fer et acier. Le canton fournit 24 tribus. Il fournit 466 hommes à l'armée fédérale, et 9,320 fr. au trésor de la Confédération.

SCHAGUIRDE. s. f. Hist. ott. Fille esclave du harem impérial.

SCHAH. s. m. (pr. *châ*). Titre que les Européens donnent au souverain de la Perse. Le schah de Perse. On écrit aussi *châh*. V. CHAH.

SCHAH-AALEM Empereur mogol, né en 1756, devint vice-roi de Djedjur en 1786. Couronné roi, il ne sut pas faire respecter son autorité, et fut détrôné en 1788. Replacé sur le trône, il mourut en 1806.

SCHAH-ABBAS (Le grand). Roi de Perse, né en 1531, poussa ses conquêtes dans toute l'Inde. Il entretint des relations commerciales avec les Russes, et mourut dans la quarante-cinquième année de son règne.

SCHAHINDJI-BASCHI. s. m. Hist. ott. Grand fauconnier du sultan.

SCHAH NAMEH. s. m. (pr. *cha-na-mé*; mots parsis qui signifient *le livre des rois*). Philol. Grand poëme historique écrit par Ferdousy, dans le XIe siècle, sur les différentes dynasties qui occupèrent le trône de Perse. C'est le seul ouvrage écrit en parsi qui ait été conservé.

SCHAKO s. m. Chapeau militaire. V. SHAKO.

SCHALL. s. m. Grand fichu. V. CHÂLE.

SCHALL DE BEEL (Adam). Jésuite, né à Cologne en 1591, alla en Chine, où il obtint les bonnes grâces de l'empereur, qui en fit le chef des mandarins. Après la mort du roi, il fut jeté dans une prison où il mourut à l'âge de 75 ans. On lui doit beaucoup d'ouvrages scientifiques écrits en langue chinoise.

SCHAMANE. s. m. Relat. Jongleur des peuples fétichistes de la Sibérie.

SCHAMMATA. s. m. Hist. rabbin. Sorte d'excommunication chez les Juifs.

SCHAMSI. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une petite secte chrétienne asiatique, qui observe extérieurement les rites des nestoriens.

SCHAPSKA ou **TSCHAPSKA.** s. m. (pr. *chaps-ka*). Cost. milit. Shako polonais, dont le dessus est carré. La garde nationale à cheval porte le schapska.

SCHAPZIGUER. s. m. (pr. *chaps-zi-guer*). Comm. Espèce de fromage fabriqué en Suisse.

SCHARHLUS. s. m. (pr. *char-luss*). Hist. ott. Employé des bureaux publics.

SCHARSVOEKA. s. m. (pr. *chars-vé-ka*). Hist. relig. Membre d'une secte de brahmanes, dont la doctrine ressemble beaucoup à celle des épicuriens. Les scharsvœkas.

SCHASMARIE. s. f. Bot. Genre de lichens.

SCHATIRS. s. m. pl. (pr. *cha-tirss*.) Hist. ott. Gardes d'honneur des grands fonctionnaires de l'empire.

SCHAUENBOURG. Géogr. Province de Hesse-Cassel, 20,000 hab. Cette province renferme des mines de houille.

SCHAZADES. s. m. pl. (pr. *cha-za-dez*). Hist. ott. Princes du sang.

SCHÉAT. Astron. Nom donné à l'une des constellations de Pégase.

SCHEBAT ou **SCHEBETH.** s. m. Chron. Nom donné par les Hébreux au onzième mois de l'année sacrée, et au cinquième de l'année civile.

SCHÉDAR ou **SCHÉDIR.** Astron. Nom donné à l'une des étoiles de la constellation d'Andromède.

SCHÈDE s. f. Anc. cout. Manuscrit; charte; diplôme.

SCHÉDULE. s. f. (diminut. de *schède*). Petit billet.

SCHEELE (Charles-Guillaume). Chimiste, né à Stralsund en 1742, fit plusieurs découvertes importantes, entre autres celle de l'acide tungstique, et publia plusieurs ouvrages sur la chimie et la physique. Il mourut en 1786.

SCHEELITE. s. m. Minér. Minéral blanchâtre, cristallisant en octaèdres. Il est formé de 80 pour cent d'acide tungstique et de 20 pour cent de chaux. On l'appelle aussi *tungstein blanc*, *wolfram blanc* et *scheelin calcaire*.

SCHEELITINE. s. f. Minér. Minéral très-peu répandu, composé de 52 pour cent d'acide tungstique et de 48 pour cent d'oxyde de plomb.

SCHEER. Géogr. Petite île de Wurtemberg, ch.-l. de la principauté de Friedberg-Scheer, arrosée par le Danube.

SCHEFFEL. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Allemagne.

— Mesure agraire de la principauté de Lippe, valant 17 ares 166 centiares.

SCHEFFÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

SCHEIK. s. m. (littéral. *ancien*, ou *sage*, *savant*). Chef de tribu chez les Arabes.

— Titre des gens de loi, des supérieurs de couvents en Turquie.

— Les variantes orthographiques n'ont pas manqué à ce mot, car on trouve dans les dictionnaires *scheck*, *scheick*, *check*, *chek*, *cheick*, *cheik*, *cheg*, enfin *chik*, et dans tout cela comment distinguer le chef de tribu arabe du prélat turc? Il nous semble qu'on devrait admettre *cheik* pour l'un, et *cheik* pour l'autre.

SCHEITANS. s. m. pl. Relation. Fétiches de certains peuples de la Sibérie.

SCHELEM. s. m. (pr. *sce-lé-me*). Jeux. Coup qui consiste à faire toutes les levées dans certains jeux de cartes. Faire schelem au whist.

SCHELESTADT. Géogr. Petite ville de France, ch.-l. d'arr. (Bas-Rhin); 10,000 hab.

SCHELOT. s. m. Sédiment du sel.

SCHELLING ou **SCHILLING.** s. m. (pr. *chelein*; de l'angl. *shilling*). Métrol. Monnaie d'or en usage en Angleterre qui vaut environ 1 fr. 20 c. de notre monnaie. Vingt schellings. N'avoir pas un schelling dans sa bourse. La loi anglaise laisse un schelling au cadet de famille déshérité par son père. Le schelling a cours pour douze pence ou deniers sterling. Le fréquent usage qu'on fait des *schellings* les use tellement que le poids en est souvent altéré et l'effigie à peine visible; aussi les anciennes pièces de 24 sous de France sont-elles reçues pour un *schilling* même lorsqu'elles sont usées au point d'être méconnaissables. (Franc.) La plupart des achats de peu d'importance sont stipulés en *schillings*. (Id.)

— Monnaie des Etats-Unis d'Amérique et la vingtième partie d'une livre ou pound. Sa valeur comparée à l'argent de France varie selon les diverses provinces, de 65 centimes à 1 franc 12 centimes.

— Nom de diverses monnaies de Hollande, de Flandre et d'Allemagne, etc., dont la valeur diffère selon les lieux. Le schelling de Danemark vaut 3 centimes, celui de Suède, 12 centimes; celui de Hambourg, 3 centimes et demi; celui de Zurich, 6 centimes.

SCHELLING Géogr. Ile sur la côte de Frise, qui renferme 2,000 hab. On y trouve des pâturages et des terres très-fertiles.

SCHÉMA ou **SCHÈME.** s. m. (pr. *ské-ma* ou *skeme*; du gr. σχῆμα, forme, figure,. Anc. géom. Vieux mot qui signifie Figure, plan.

—Philos. Nom donné par Leibnitz à un principe qui est essentiel à chacune de nos idées et qui les distingue entre elles. ‖ Dans le système de Kant, Objet qui existe dans l'entendement indépendamment de la matière.

— Littér. Se disait autrefois de toute figure de rhétorique.

— Mus. anc. Variétés qui résultent de la position des demi-tons.

— Astron Représentation des planètes, chacune en son lieu, pour un instant donné.

SCHÉMATIQUE. adj. des 2 g. (pr *ské-ma-ti-ke*). Philos. Qui appartient au schéma. ‖ Hist. relig. Se disait des hérétiques qui enseignaient que le corps de Jésus-Christ n'était qu'une apparence. ‖ S'empl. subst. dans ce dernier sens. Les schématiques.

SCHÉMATISER. v. a. 1re conj. (pr. *ské-ma-ti-zer*; ét., V. SCHÉMA). Philos. Considérer les objets comme des abstractions, des schèmes.

SCHÉMATISME. s. m. (pr. *ské-ma-tis-me*, rad *schema*. Géom. Nom que quelques anciens auteurs ont donné aux planches de figures mathématiques.

— Philos. Acte résultant de l'application des formes de l'entendement pur à celles de la sensibilité pure.

SCHEMKAL. s. m. Relat. Khan des Circassiens.

SCHEMNITZ Géogr. Ville de Hongrie, dans le cercle au-delà du Danube; 17,000 hab. Son territoire renferme des mines abondantes d'or, d'argent, de plomb, de cuivre et de fer.

SCHÉNANTHE. s. m. Bot. Plante graminée qui croît dans les pays chauds.

SCHÈNE. s. m. (pr. *skè-ne*; du gr. σχοῖνος, jonc, corde de jonc). Métrol. Mesure itinéraire des anciens, surtout des Egyptiens, correspondant à 3,000 de nos toises. Le schène égyptien. Le petit schène valait 30 stades. Le grand schène valait 60 stades. ‖ On l'écrit aussi *schoene*, *schène*, *schoène*, et on le prononce *chene*, *skene* ou *skiène*. Telles sont du moins les variantes indiquées par les dictionnaires.

SCHÉNION. s. m. (pr. *skenion*). Musiq. anc. Chez les anciens Grecs, Air de flûte, ainsi nommé, parce qu'il avait quelque chose de lâche et de flexible, à la manière du jonc.

SCHENK-KAN. s. m. Métrol. Mesure de capacité, employée à Leipzig, qui vaut 1 litre 90 centilitres.

SCHÉNOBATE s. m. (pr. *ske-no-ba-te*; ét. gr., σχοῖνος, corde de jonc; βαίνω, je marche). Ant. gr. Danseur de corde chez les Grecs, qui voltigeait autour d'une corde, comme une roue autour de son essieu, et qui se suspendait par les pieds et par le cou.

SCHÉNOBATÉE. s. f. Néol. Art de danser sur la corde.

SCHÉNOBATIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ske-no-ba-ti-ke*). Ant. gr. Qui concerne les schénobates. ‖ s. f. Art de danser sur la corde. Quelques auteurs disent *schénobatie*.

SCHÉNOBÈNE. adj. des 2 g. (pr. *ske-no-bè-ne*; ét gr. σχοῖνος, jonc; βαίνω, je marche). Zool. Qui se tient dans les joncs.

SCHÉNODORE. s. m. (pr. *ské-no-do-re*). Bot. Genre de plantes graminées.

SCHEPEL. s. m. Métrol. A Amsterdam, Mesure de capacité employée pour les matières sèches avant l'adoption d'un nouveau système de poids et de mesures. Le schepel contenait 27 litres.

SCHERBASTI. s. m. Comm. Beau tissu de soie du Levant.

SCHÉRIF. s. m. Prince arabe ou maure. V. CHÉRIF et SHÉRIF.

SCHERINGHAM. Géogr. Ile formée par le Cavéri, sur la côte de Coromandel, dans l'Hindoustan. Elle est remarquable par sa fertilité, et renferme une pagode colossale. Elle appartient maintenant aux Anglais.

SCHERLIEVO. Géogr. Ville de l'empire d'Autriche, gouvernement de Trieste.

— Pathol. *Mal di Scherlievo*. Variété de syphilis observée dans les cantons de Scherlievo, de Fiume, en Italie.

SCHERMANS. s. m. Mamm. Espèce de rat d'eau.

SCHÉROME. s. m. Médec. Inflammation sèche des yeux.

SCHERZANDO. adv. (pr. *sker-tzan-do*; rad. *scherzo*, jeu, plaisanterie, badinage). Mus. Mot italien qui signifie En badinant, et dont on se sert pour indiquer qu'un passage doit être exécuté avec légèreté.

SCHERZO. s. m. (pr. *sker-tzo*). Mus. Mot italien dont on se sert

pour désigner la partie sémillante et pour ainsi dire narquoise d'une symphonie qui a remplacé le menuet et forme un élément indispensable de ces compositions de musique instrumentale.

SCHÈZE s. f. (pr. *ske-ze*). Littér. Nom donné, dans quelques traités de rhétorique, à une figure par laquelle on marque l'imitation et la passion.

SCHÉTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ské-ti-que*; du gr. σχετικός, relatif). Médec. Accidentel; qui ne résulte pas de la constitution même du sujet.

SCHÉ-TOULON. s. m. Relat. Beurre végétal récolté sur les côtes de Guinée.

SCHETSI. s. m. Art culin. Mets russe qui consiste dans le mélange de viandes diverses.

SCHEUCHZÉRIE. s. f. Bot. Plante des marais d'Europe.

SCHÉVA. s. m. (pr. *ché-va*). Gramm. hébr. Un des points voyelles des Hébreux.

SCHEVAS ou **SCHEVAL.** s. m. (pr. *ché-vas*, *che-val*). Chron. Nom donné chez les Turcs à un mois qui correspond au mois de mai.

SCHIBBOLETH. s. m. (pr. *ch-ibo-let*; mot hébreu qui signifie *épi*). Mot hébreu dont se servirent les gens de Galaad pour reconnaître les gens d'Ephraïm à leur prononciation.

— On l'emploie dans notre langue pour désigner Une épreuve qui doit décider de la capacité ou de l'incapacité d'une personne.

SCHIDAKEDON. s. m. (du gr. σχίζω, je fends). Chir. Fracture d'un os, dans le sens de la longueur.

SCHIFATE. s. m. Anc. métrol. Nom d'une monnaie d'or portant la figure d'une coupe.

SCHIFFLAST. s. m. Métrol. Nouveau poids de Russie, qui vaut 1870 kilogr. 844 gr.

SCHIGRE. s. m. Comm. Espèce de fromage fabriqué en Suisse et dans les Vosges.

SCHILBÉ. s. m. Ichthyol. Genre de poissons que l'on trouve dans le Nil.

SCHILLER (J.-Frédéric-Christophe). Le plus grand poète dramatique de l'Allemagne, naquit à Morbach en 1759, enseigna la philosophie à l'université d'Iéna, et mourut à Weimar. On lui doit la *Conjuration de Fiesque, don Carlos, l'Histoire de la guerre de trente ans*, le *Visionnaire*, *Wallenstein*, poème, et parmi ses pièces on cite *les Brigands, Marie Stuart, la Fiancée de Messine*, etc.

SCHIN ou **SCIN.** s. m. (pr. *chin*). Philol. La vingt-unième lettre de l'alphabet hébreu. ‖ S'emploie comme signe numérique de 300. ‖ La treizième lettre de l'alphabet arabe.

SCHINDYLÈSE. s. f. (pr. *skein-di-lè-ze*, du gr. σχινδύλησις, action de couper en copeaux). Ostéol. Nom imaginé pour désigner une espèce d'articulation, dans laquelle un sillon long et étroit d'un os reçoit une petite lame très-mince d'un autre os.

SCHIPPOND. s. m. (pr. *skip-pond*). Métrol. Poids employé en Belgique et qui vaut 141 kilogrammes 47 grammes.

SCHIRL. s. m. Mine peu riche en étain.

SCHISÉES. s. f. pl. Bot. Ordre de fougères.

SCHISMA. s. m. (pr. *skis-ma*). Mus. anc. Intervalle qui valait la moitié du comma.

SCHISMATIQUE. adj. des 2 g. (pr. *chiss-ma-ti-ke*). Qui est dans le schisme, qui fait schisme, qui se sépare de la communion d'une religion. L'Eglise romaine regarde les Grecs comme schismatiques. Chacune des sectes du mahométisme est schismatique par rapport à l'autre. François Ier fit faire un service à Notre-Dame de Paris pour le repos de l'âme de Henri VIII, roi d'Angleterre, quoique mort *schismatique* et séparé de la communion romaine. (Ste-Foix.)

— substantiv. Personne qui fait schisme. Un schismatique. Exclure les schismatiques de la communion. Ceux qui rejettent un article de foi ou qui refusent de se soumettre à l'autorité de l'Eglise sont retranchés de sa communion et considérés comme des *schismatiques*. (Encycl.)

SCHISMATISER. v. a. 1re conj. Hist. rel. Rendre schismatique. Schismatiser les peuples.

— Absol. Former un schisme.

SCHISMATOBRANCHE. adj. des 2 g. Ichthyol. Dont les branchies s'ouvrent par une fente. ‖ SCHISMATOBRANCHES. s. f. pl. Famille de poissons dont les branchies s'ouvrent par une fente.

SCHISMATOPTÉRIDE. adj. des 2 g. Bot. Dont les capsules s'ouvrent par une fente ‖ SCHISMATOPTÉRIDES. s. f. pl. Famille de fougères.

SCHISME s. m. (pr. *chiss-me*; du gr. σχίσμα, division; fait de σχίζω, je fends). Hist. relig. Toute division religieuse provenant du refus d'un certain nombre d'églises ou d'un certain nombre d'individus de rester avec la communion, avec la société à laquelle ils appartenaient jusqu'alors, pour faire corps à part. Les schismes principaux dont parle l'histoire sont ceux des novatiens, des donatistes, des lucifériens, qui ont cessé depuis longtemps, et ceux des Grecs et des protestants qui durent encore. Il a plu à Dieu que tout concourût à l'œuvre de l'unité sainte de l'Eglise, et même le *schisme*, la rupture et la révolte. (Boss.) Du moins, s'il y avait autrefois des abus, ils ne déchiraient pas l'Eglise, comme le *schisme* funeste qui a voulu les réformer. (Mass.)

— Par analogie. Division d'opinions en politique, en morale, [illegible]

— *Le grand schisme d'Occident*. Division qui eut lieu dans l'Eglise catholique au XIVe et au XVe siècle, et pendant laquelle il y eut à la fois plusieurs papes qui se croyaient légitimes.

— *Schisme actif*. Séparation volontaire de l'Eglise et résolution de n'en plus faire partie. ‖ *Schisme passif*. Séparation volontaire de ceux que l'Eglise a rejetés de son sein par l'excommunication.

SCHISTE. s. m. (du gr. σχίζω, je fends). Minér. Roche d'apparence homogène à texture feuilletée, souvent terne, quelquefois luisante, se divisant fréquemment en polyèdres rhomboédriques, et ne se délayant jamais dans l'eau. Toutes les variétés de schistes sont des silicates d'alumine plus ou moins mélangés de fer. La plupart perdent leur cohérence par l'influence des agents atmosphériques et se transforment à la longue en argile. Schiste argileux. Schiste argileux pailleté, satiné, quartzeux. Schiste tégulaire ou ardoisier. Schiste bitumineux. Schiste marneux.

SCHISTEUX, EUSE. adj. (pr. *chis-teu*). Qui est de la nature du schiste. Roche schisteuse. Terrain schisteux.

SCHISTIDION. s. m. Bot. Genre de mousses.

SCHISTOCARPE. adj. des 2 g. (pr. *chis-to-karpe*; du gr. σχίζω, je fends; καρπός, fruit). Bot. Dont les fruits s'ouvrent en se fendant.

SCHISTOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *chis-to-ide*; ét. gr., σχιστός, schiste; εἶδος, forme). Minér. Qui ressemble au schiste. Roche schistoïde.

SCHISTOSOME. s. m. (pr. *chis-to-so-me*; ét. gr., σχίζω, fendre; σῶμα, corps). Anat. Monstre qui a l'abdomen fendu dans toute sa longueur.

SCHISTOSOMIE. s. f. (pr. *chis-to-so-mi*). Anat. Scission de l'abdomen dans toute sa longueur.

SCHISTOSOMIEN, ENNE. adj. (pr. *chis-to-so-mi-in*; ét., V. SCHISTOSOME). Anat. Dont l'abdomen est fendu dans toute sa longueur. Monstre schistosomien.

SCHISTOSOMIQUE. adj. des 2 g. (pr. *chis-to-so-mi-ke*). Anat. Qui appartient à la schistosomie.

SCHISTOTÈGUE. s. f. Bot. Genre de mousses.

SCHIVEVECKIE. s. f. Bot. Plante crucifère qui croît dans la Podolie.

SCHIYTE. adj. des 2 g. Relig. mahom. Se dit des mahométans qui regardent Ali comme le successeur de Mahomet. ‖ substantiv. Un schiyte.

SCHIZANDRE. s. f. Bot. Plante originaire de l'Amérique.

SCHIZANDRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une schizandre. ‖ SCHIZANDRÉES. s. f. pl. Famille de plantes.

SCHIZANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes que l'on trouve dans le Chili.

SCHIZÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une schizée. ‖ SCHIZÉACÉES. s. f. pl. Famille de fougères.

SCHIZÉE. s. f. Bot. Genre de fougères.

SCHIZOCÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

SCHIZODERME. s. m. (ét. gr., σχίζω, fendre; δέρμα, peau). Bot. Genre de champignons.

SCHIZOLÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes originaire de Madagascar.

SCHIZOLITE. s. f. Minér. Genre de minéraux dont les espèces principales sont la lépidolite, la chlorite, le talc et le mica.

SCHIZOLOME. s. f. Bot. Genre de fougères que l'on trouve dans les îles Moluques.

SCHIZONÈME. s. m. Bot. Genre d'algues marines.

SCHIZOPÉTALE. s. m. Bot. Plante que l'on trouve dans le Chili.

SCHIZOPHYLLE. s. m. (du gr. σχίζω, fendre; φύλλον, feuille). Bot. Genre de champignons.

SCHIZOPODES. (du gr. σχίζω, je fends; ποῦς, pied). Famille de crustacés dont les pieds sont divisés jusqu'à leur base, ou près de leur milieu, par deux appendices.

SCHIZOPTÈRE. adj. des 2 g. Entom. Qui a les ailes fendues.

SCHIZOTRICHIE. s. f. (du gr. σχίζω, fendre; θρίξ, cheveu). Médec. Bifurcation des cheveux à leur extrémité.

SCHIZOXYLE. s. m. Bot. Genre de lichens.

SCHLAGUE. s. m. (pr. *che-la-gue*; de l'all. *schlagen*, battre, mot que les troupes françaises qui combattirent en Allemagne introduisirent dans l'idioma militaire). Coups de baguette qu'on donne aux soldats de certains pays du Nord, quand ils ont commis quelque infraction à la discipline. Donner la schlague. Recevoir la schlague. Coups de schlague. La *schlague* n'est pas chose nouvelle; ce qui l'est, c'est de désarmer en campagne le pouvoir militaire vis-à-vis des maraudeurs, des fuyards ou des mauvais sujets incorrigibles. (***)

SCHLANGINIE s. f. Bot. Genre de plantes qui nous sont encore peu connues.

SCHLECHTENDALIE. s. f. Bot. Genre de plantes composées nommé aussi adénophylle.

SCHLEICHÈRE s. f. Bot. Genre de plantes sapindacées réuni avec les mélicoques.

SCHLEISHEIM. Géogr. Un des plus beaux châteaux de l'Allemagne, près de Munich.

SCHLICH. s. m. (pr. *chè-lik*; mot emprunté de l'allemand). Métall. Minerai écrasé, lavé et préparé pour être porté au fourneau de fusion. Minerai réduit en schlich.

SCHLIZER. s. m. Agric. Variété de raisin que l'on cultive dans le département du Haut-Rhin.

SCHLOT s. m. Techn. Dépôt résultant de l'ébullition des sources salées.

SCHLOTAGE. s. m. Technol. Action de schloter.

SCHLOTER. v. a. 1re conj. Techn. Faire bouillir l'eau pour la débarrasser des sels étrangers qu'elle tient en dissolution.

SCHLOTHÉIMIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des mousses, comprenant des espèces d'une couleur jaune, brunâtre ou ferrugineuse, qui vivent sur les arbres de l'Amérique ou de l'Afrique.

SCHLUSSELBOURG. Géogr. Forteresse située dans une petite île du lac Ladoga, en Russie. C'est une prison d'Etat. Le czar Ivan VI y fut enfermé et plus tard assassiné.

SCHMIDÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

SCHMIDTIE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées, ne comprenant qu'une seule espèce, le schmidtie arbrisseau, de l'île de Madère.

SCHNICK. s. m. Comm. Eau-de-vie grossière qu'on fait avec des grains ou des pommes de terre. Boire du schnick. Un petit verre de schnick.

SCHOBÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes fondé sur une espèce d'héliotrope.

SCHOENBRUNN. Géogr. Ville d'Autriche, qui renferme un magnifique château où séjourna Napoléon, et où mourut son fils.

SCHOENION. s. m. Mus. anc. Espèce de cadence exécutée sur la flûte.

— Espèce de nome.

SCHOENOBATE. s. des 2 g. V. SCHŒNOBATE.

SCHOHARITE. s. f. Minér. Variété de sulfate de baryte.

SCHOLARITÉ. s. f. Anc. cout. Privilèges des écoliers dans les universités.

— *Lettres de scholarité*. Lettres qui accordaient le droit de scholarité. V. SCOLARITÉ.

SCHOLIE. s. f. V. SCOLIE.

SCHONER ou **SCHOONER.** s. m. Mar. Petit bâtiment à deux mâts, gréé comme une goëlette. Il voulut bien, en mémoire de mon illustre patron, me faire donner passage sur un *schooner* des Etats-Unis. (Chateaub.)

SCHOOUBIAH. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de musulmans qui prêchent la tolérance.

SCHOP. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, employée à Francfort, et qui vaut 45 centilitres. ‖ Mesure de capacité employée dans le duché de Hesse-Darmstadt, et qui vaut un demi-litre. ‖ Mesure de capacité employée dans la Hesse électorale, et qui vaut 54 centilitres. ‖ Mesure de capacité employée à Manheim, et qui vaut 49 centilitres. ‖ Nouvelle mesure de capacité employée dans le grand-duché de Bade, pour les liquides, et qui vaut 37 centilitres. ‖ Mesure de capacité employée dans le canton d'Arau, en Suisse, et qui vaut 36 centilitres. ‖ Mesure de capacité employée dans le canton de Bâle, en Suisse, et qui vaut 35 centilitres. ‖ Mesure de capacité employée à Fribourg, et qui vaut 39 centilitres. ‖ Mesure de capacité employée dans le canton de Glaris, et qui vaut 41 centilitres. ‖ Mesure de capacité employée à Lucerne, et qui vaut 43 centilitres. ‖ Mesure de capacité employée à Schaffhouse, et qui vaut 33 centilitres.

SCHORL. s. m. Minér. Nom collectif d'un grand nombre de minéraux qui sont fusibles au chalumeau. ‖ *Schorl aigue-marine*. Epidote de Saint-Sother. ‖ *Schorl argileux*. Variété d'amphibole. ‖ *Schorl basaltique*. Amphibole en cristaux prismatiques, et pyroxène volcanique. ‖ *Schorl blanc*. Albite pyroxène, néphéline et béril. ‖ *Schorl blond*. Variété d'amphibole. ‖ *Schorl bleu*. Distène, titane anatase. ‖ *Schorl commun*. Tourmaline. ‖ *Schorl cristallise*. Tourmaline, amphibole, épidote. ‖ *Schorl cruciforme*. Staurotide, hermotome. ‖ *Schorl électrique*. Tourmaline. ‖ *Schorl feuilleté*. Diallage, axinite. ‖ *Schorl fibreux*. Grammatite. ‖ *Schorl en gerbe*. Prehnite. ‖ *Schorl granatique*. Axinite, amphigène, tourmaline. ‖ *Schorl lamelleux*. Amphibole noire ou verte. ‖ *Schorl lamelleux chatoyant*. Diallage. ‖ *Schorl en mâcle*. Staurotide. ‖ *Schorl de Madagascar*. Tourmaline. ‖ *Schorl noir*. Tourmaline. ‖ *Schorl octaèdre*. Titane anatase. ‖ *Schorl olivâtre*. Péridot granulaire. ‖ *Schorl opaque*. Amphibole. ‖ *Schorl pourpre*. Titane oxydé rouge. ‖ *Schorl radié*. Actinote, épidote. ‖ *Schorl rhomboïdal*. Axinite. ‖ *Schorl rouge*. Titane oxydé. ‖ *Schorl spatheux*. Triphane. ‖ *Schorl spatique*. Diallage, amphibole. ‖ *Schorl de Sibérie*. Tourmaline apyre. ‖ *Schorl transparent*. Axinite. ‖ *Schorl tricoté*. Epidote, titane. ‖ *Schorl vert*. Actinote, épidote, pyroxène. ‖ *Schorl violet*. Axinite, épidote. ‖ *Schorl volcanique*. Pyroxène.

SCHORLACÉ, ÉE. adj. Minér. Qui tient de la nature du schorl.

SCHORLIFÈRE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient du schorl.

SCHORLIFORME. adj. des 2 g. Minér. Qui ressemble au schorl.

SCHORLITE. s. f. Minér. Variété de topaze.

SCHORTINGHUISIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte obscure de chrétiens mystiques, fondée en Allemagne au XVIIIe siècle.

SCHOTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs polypétalées, de la famille des légumineuses, comprenant plusieurs espèces du cap de Bonne-Espérance. Schotie élégante. Schotie à larges feuilles, à feuilles de tamarin.

SCHOUALBÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétales, de la famille des personnées, ayant pour type une petite plante herbacée de l'Amérique septentrionale.

SCHOUINQUE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des personnées, comprenant plusieurs plantes de l'Amérique. Schouinque étalée. Schouinque à fleurs solitaires.

SCHOUKIE. s. f. Ichthyol. Poisson de la mer Rouge.

SCHOUREQ. s. m. Gramm. or. Un des points voyelles longs de la langue hébraïque. Le schoureq équivaut à la voyelle *ou*.

SCHOUT. s. m. Cout. étrang. Espèce de juge de paix hollandais. Le schout prononce des peines correctionnelles contre ceux qui troublent la tranquillité publique.

SCHOUWEN. Géogr. Ile de la Hollande, au S.-E. de la Zélande, vis-à-vis l'embouchure de l'Escaut. Elle a pour capitale Ziévikzée.

SCHOUWIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des crucifères, ayant pour type la schouwie d'Arabie.

SCHRADÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétales, de la famille des rubiacées, comprenant plusieurs arbrisseaux grimpants de l'Amérique.

SCHRANKIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des légumineuses, comprenant plusieurs plantes herbacées de la Vera-Cruz et de la Virginie. Schrankie à crochets, à aignillons.

SCHRECHORN. Géogr. Haute montagne des Alpes, dans le canton de Berne. Elle a environ 4,100 mètres de hauteur au-dessus du niveau de la mer.

SCHUBERTIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour une grande espèce de cyprès de la Louisiane. Cet arbre fournit un excellent bois de charpente; il est souple, léger, facile à travailler. Les habitants du pays fabriquent avec le tronc des pirogues qui portent jusqu'à quatre milliers.

SCHULTZIE. s. f. Bot. Genre de plantes voisin des obolaires, et fondé sur une seule espèce type de la Pensylvanie.

SCHUIT. s. m. Métrol. Monnaie d'argent du Japon qui vaut 31 fr. 21 cent.

SCHUMEGH ou **SZUMEGH.** Géogr. Comtat de Hongrie, a 480 kilom. carrés et 170,000 hab. Le sol en est plat et marécageux. Son chef-lieu est Kaposvar.

SCHUMLA, SCHUMNA ou **SCHIEMLA** Géogr. Grande ville de Bulgarie; c'est une position militaire très-importante que les Russes attaquèrent à trois reprises différentes sans pouvoir s'en emparer; 30,000 hab.

SCHUSTRÉE. s. m. Relat. Espèce d'officier de police dans l'Inde.

SCHUTTERY. s. f. Hist. milit. Nom de la garde nationale dans les Pays-Bas.

SCHUTZITE. s. f. Bot. Strontiane sulfatée de l'Amérique du Nord.

SCHUYT. s. m. Mar. Barque hollandaise.

SCHWABACH. Géogr. Ville de Bavière, sur le Rednitz; 7,000 hab. Des Français se réfugièrent dans cette ville après la révocation de l'édit de Nantes, et y établirent des manufactures auxquelles la ville doit sa prospérité.

SCHWARZ (Berthold). Moine franciscain, né au XIIIe siècle, dans le district de Brisgau. On lui attribue la découverte de la poudre.

SCHWARZBOURG. Géogr. Souveraineté d'Allemagne. Elle est divisée en deux parties: 1° Schwarzbourg-Rudolfstadt, qui a 57 lieues carrées et 62,000 hab.; capitale Rudolfstadt; 2° Schwarzbourg-Sondershausen, qui a 49 lieues carrées et 51,000 hab.

SCHWEINITZIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones comprenant une petite plante herbacée de la Caroline.

SCHWENCKFELDIEN, SCHWENCKFELDISTE. adj. et s. m. Hist. rel. Disciple du luthérien Gaspard Schwenckfeld, dont les erreurs portaient sur le corps de Jésus-Christ, l'Ecriture sainte, les sacrements.

SCHWITZ ou **SCHWEITZ.** Géogr. Canton suisse qui a 11 lieues carrées de surface et une population de 36,000 hab. Il est sillonné par de hautes montagnes. Les exportations consistent en bétail, fromages, [illegible]. Le canton a donné son nom [illegible]

SCHWYTZ. [illegible] du canton du [illegible]

SCHYTE. s. f. Erpét. Espèce de vipère.

SCIABAT. s. m. Chronol. Nom d'un mois syrien.

SCIACARELLO. s. m. Agric. Nom d'une variété de raisin en Corse.

SCIADE. s. f. (du gr. σκιά, ombre). Antiq. gr. Nom des tentes qu'on dressait à Sparte pendant les Carnées. ‖ Lieu où se réunissaient les assemblées du peuple à Sparte. ‖ Nom de la coiffure des empereurs grecs.

SCIADOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr. σκιάδιον, parasol; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles en forme de parasol.

SCIAGE. s. m. (pr. *ci-a-ge*). Action de scier. Le sciage du bois. Le sciage des pierres. Le sciage du marbre. Tantôt le *sciage* est opéré par un mouvement de va et vient, tantôt par un mouvement relatif dont l'action continue présente plus de puissance et plus de régularité. (Soul.) V. BOIS.

— Travail de celui qui scie le bois, ou la pierre, ou toute autre matière. Payer tant pour le sciage. Donner à un ouvrier tant par mètre carré de sciage. Le prix du mètre carré de *sciage* des principaux marbres varie à Paris de 10 à 12 francs. (Goul.) Les *sciages* moins importants se font par les ouvriers charpentiers et menuisiers, même au moyen de différentes espèces de scies. (Id.)

— *Bois de sciage.* Celui qui provient d'une pièce de bois refendue avec la scie dans sa longueur. On le distingue du bois de brin, qui n'est qu'équarri avec la cognée, et du bois de merrain, qui n'est que fendu avec un instrument tranchant en forme d'équerre.

SCIAGRAPHE s. des 2 g. (pr. *ci-a-gra-fe*; ét. gr., σκιά, ombre; γράφω, écrire). B.-arts. Celui, celle qui peint bien les ombres. Habile sciagraphe.

SCIAGRAPHIE. s. f. (pr. *ci-a-gra-fie*; ét., V. SCIAGRAPHE). B.-arts. Art de peindre les ombres ou des coupes d'architecture. Ce mot ne s'emploie guère qu'en parlant de l'antiquité.

— Tout dessin ombré, c'est-à-dire, revêtu des ombres que comporte l'objet qu'il représente.

— Archit. anc. Coupe, plan ou élévation ombrée.

— Astron. Art de trouver l'heure par l'ombre des astres.

— On dit aussi, mais moins bien, *sciographie*.

SCIAMACIE. s. f. Escrime.

SCIAGRAPHIQUE adj. des 2 g. (pr. *ci-a-gra-fi-ke*). B.-arts et antiq. Qui appartient à la sciagraphie. Dessin sciagraphique.

SCIAGRID. s. m. (pr. *ci-a-grid*). Rel. jud. Matines juives; les quatre premières heures après le lever du soleil.

SCIAGURE. s. f. (pr. *schia-gou-re*). Mot tiré de l'italien qui signifie Angoisse, tourment du corps ou de l'esprit.

SCIAMANCIE. s. f. (pr. *ci-a-man-ci*; ét. gr., σκιά, ombre; μαντεία, divination). Art divin. Divination par l'évocation des morts.

SCIANT, ANTE. adj. (pr. *ci-ant*). Se dit popul. de ce qui ennuie. Un homme vraiment sciant. Voilà qui est sciant.

SCIAPHILE. s. m. (pr. *ci-a-fi-le*; ét. gr., σκιά, ombre; φιλέω, j'aime). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des rhinocères.

SCIAPODE. adj. et s. m. (pr. *ci-a-po-de*; ét. gr., σκιά, ombre; πούς, pied). Antiq. Peuple fabuleux dont il est question dans Pline. Les sciapodes avaient un pied de dimension telle qu'il pouvait leur servir de parasol.

SCIARRO. s. m. (pr. *schiar-ro*; mot italien). Géol. Ruisseau de lave. ‖ Pl., *sciarri*.

SCIASSE. s. f. (pr. *ci-a-ce*). Techn. Nom donné, dans les corderies, à une corde qui est nouée sur elle-même en divers points de sa longueur, pour former à chacun de ces points autant de longs œillets, à l'aide desquels les cordiers agissent ensemble pour développer plusieurs fils à la fois de dessus les tourets.

— Mar. *Sciasse d'une pompe.* Assemblage de bouts de corde qui pendent à l'extrémité de la brinquebale, et qui sont disposés pour être tirés en même temps par des hommes qui réunissent leurs efforts afin de mettre la pompe en jeu.

SCIATÈRE. s. m. (pr. *ci-a-tè-re*). Gnomon. Nom qu'on donnait autrefois à une ligne qui par son ombre marque une ligne horaire.

SCIATÉRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ci-a-te-ri-ke*; du gr. σκιά, ombre). Gnomon. Qui montre l'heure par le moyen de l'ombre du style. Cadran sciatérique. Ligne sciatérique.

— Géom. *Télescope sciatérique.* Cadran horizontal muni d'une lunette pour observer le temps vrai pendant le jour et la nuit.

— s. m. Cadran sciatérique. Un sciatérique.

SCIATÉRIQUE. s. f. Art de disposer un style pour qu'il indique les heures du jour par son ombre. Connaître la sciatérique.

— Nom qu'on a donné quelquefois à la gnomonique.

SCIATIQUE adj. des 2 g. (pr. *ci-a-ti-ke*; du gr. ἰσχίον la hanche, le haut de la cuisse). Anat. Qui a rapport à la hanche, à l'os ischion. Nerfs sciatiques. ‖ *Grande échancrure sciatique.* Échancrure située sur le bord postérieur de chaque os iliaque, au-dessous de l'épine iliaque postérieure inférieure. Elle est convertie en trou par le sacrum et les ligaments sacro-sciatiques; aussi l'appelle-t-on quelquefois grand trou sciatique. ‖ *Épine sciatique.* Éminence courte, pyramidale, aplatie, située au-dessous de la grande échancrure sciatique, et donnant attache au petit ligament sacro-sciatique antérieur, aux muscles jumeau supérieur et ischio coccygien. ‖ *Tubérosité sciatique.* Éminence large et arrondie formée par la réunion des bords postérieur et inférieur de l'os iliaque. ‖ *Nerf sciatique.* Le plus gros nerf de toute l'économie animale, qui naît du plexus sacré dont il est la terminaison.

— *Artère sciatique.* V. ISCHIATIQUE.

— Ce mot est formé par contraction de Ischiatique, qui est usité dans certains cas. V. ISCHIATIQUE.

SCIATIQUE. s. f. Pathol. Douleur fort vive qui affecte le grand nerf sciatique et qui se fixe principalement à la hanche. La sciatique est ordinairement subite et sans signes précurseurs. Elle se manifeste par une douleur des plus violentes qui des échancrures sciatiques se porte dans toutes les divisions du nerf jusqu'au pied. Cette maladie est rémittente, rarement continue, quelquefois intermittente. Elle attaque tous les sexes, mais spécialement les hommes, et les vieillards, rarement les jeunes gens, encore moins les enfants. Les tourments de la sciatique. Être sujet à la sciatique. Être tourmenté de la sciatique. Être affligé d'une sciatique. Être menacé de la sciatique. Les bains chauds sont très puissants dans le traitement de la *sciatique*, mais il faut qu'ils le soient au point de déterminer une espèce de rubéfaction générale et une sueur copieuse. Dans le cas contraire, ils seraient plutôt nuisibles. (Nyst.)

— On dit aussi adjectiv. *Douleur [illegible] sciatique.*

SCIE. s. f. (pr. *ci*; du lat. *secare*, couper). Lame de fer, longue, étroite et mince, à dents ou sans dents, dont on se sert pour couper le bois, la pierre, etc., par un mouvement de va-et-vient. Scie alternative. Scie circulaire. Scie à refendre. Scie à contourner. Scie à tenons, à chevilles, à tourner, à [illegible]. Scie à [illegible]. Grincement de la scie. Grande scie. [illegible] scie. Bonne scie. Scie dentée. Scie [illegible]. Scie à main. Scie de charpentier. Scie [illegible] le bois, de la pierre, etc. Scie de charpentier, de menuisier, de marbrier. Manche, monture d'une scie. Dents d'une scie. Scie sans dents. Graisser une scie. Mouiller une scie. Se servir d'une scie. Cette pierre est trop dure; la scie n'y saurait mordre. Affûter une scie. Les conditions qu'il est essentiel de remplir pour construire une *scie* et la mouvoir avec avantage sont que la force s'exerce avec le moins de perte et que la [illegible] le moins de déchet possible. (Lenorm.) On imprime à la *scie* un mouvement de va-et-vient en pesant sur la lame. (Id.) La scie infatigable et [illegible] et frémit. (St-Vict.)

> La tige de sapin, que le temps a durcie,
> Se divise en criant sous la dent de la scie. [illegible]

— *Trait de la scie.* La marque que l'on fait sur l'endroit du bois ou de la pierre qu'on veut scier.

— Ce que la scie emporte du bois ou de la pierre qui est sciée.

— *Trait de scie.* Chaque coupe qui est faite dans un morceau de bois, dans un bloc de pierre. Cette voie de bois a été coupée à trois traits de scie.

— *Un fer de scie.* Deux scieurs de long manœuvrant ensemble une scie. La journée d'un fer de scie, c'est-à-dire de deux scieurs de long travaillant ensemble pendant [illegible] tives, coûte en ce moment à Paris 8 à 9 fr. (V. BOIS.)

— Plaque de fer ronde fixée au bout d'une broche dont le lapidaire se sert pour [illegible] les pierres.

— *Scie à chantourner.* Lame dentée [illegible] sur un archet d'acier fort élevé.

— *Scie à contourner.* Scie à lame mobile et susceptible de tourner sur elle-même.

— Techn. Fil de fer avec lequel le potier de terre détache l'ouvrage de la surface du tour.

— Expr. prov. *C'est une scie; quelle scie!* Se dit popul. d'une chose ennuyeuse.

SCIE. s. f. Ichthyol. Poisson de la famille des sélaciens; présentant un corps allongé, aplati et sans écailles, et un long museau déprimé, armé de chaque côté de [illegible] osseuses, pointues et tranchantes, disposées comme des dents. C'est une arme puissante qui lui a valu son nom.

SCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Scier. S'empl. adjectiv. Bois scié. Pierres sciées. Marbre scié.

SCIEMMENT. adv. (pr. *ci-a-man*; du lat. *sciens*, savoir). Avec connaissance de ce que l'on fait, avec réflexion. Faire quelque chose sciemment. On n'est pas coupable quand on n'a pas agi sciemment. Ce n'a pas été par mégarde, mais sciemment, malheureusement. Quiconque a *sciemment* concouru à la substitution ou au remplacement frauduleux, comme auteur ou complice, est passible d'un emprisonnement de trois mois à deux ans. (Chabr. Cham.) Ces coutumes ne nous sont parvenues que sous leur forme la plus moderne, dans la rédaction du XVI[e] siècle, et cette forme était encore sciemment altérée par les rédacteurs. (Michelet.)

SCIENCE. s. f. (du lat. *scientia*; rad. *scire*, savoir). Connaissance claire et certaine de quelque chose fondée ou sur des principes évidents par eux-mêmes, ou sur des démonstrations. En ce sens il s'oppose à doute. Les sceptiques nient qu'on puisse avoir la science sur rien. Science du bien et du mal. Savoir quelque chose de science certaine. Cela passe votre science. Je sais cela de *science* certaine. (Volt.) L'objet de la *science* est de connaître la vérité; son occupation de la rechercher, son caractère de l'aimer: les moyens de l'acquérir sont de renoncer aux passions, de fuir la dissipation et l'oisiveté. (J.-J. Rouss.) La *science* qui nourrit l'esprit souvent le tue: on périt d'abondance comme de maigreur. (Lava[illegible]) Les anciens prophètes ne tiraient pas de leur propre fonds la *science* de l'avenir. (Mass.)

— Ensemble d'idées, collection de faits et de règles sur un objet déterminé. La vertu, monsieur, n'est pas une *science* qui s'apprenne avec tant d'appareil. (J.-J. Rouss.) Bossuet fut l'homme de tous les talents et de toutes les *sciences*. (Mass.) Il n'y a qu'une seule *science*, comme il n'y a qu'une seule religion, et vous ne pouvez pas sortir de l'une sans sortir de l'autre. (Ed. Quinet.) La *science* [illegible] est la connaissance positive des formes, de la figure, résultant de l'étude de l'anatomie. (Bout.) La *science* de la perspective [illegible] de la géométrie. (Id.) La *science* de l'optique en tant qu'elle a pour objet la vision et les effets de la lumière sur les objets visibles. (Id.)

— Toute branche de savoir, des connaissances humaines [illegible] démonstration rigoureuse. L'unité des sciences. Progrès [illegible] ces. Étude des sciences. Culture des sciences. Académie des sciences. Sciences naturelles. Sciences physiques. Sciences mathématiques [illegible] exactes. Sciences morales et politiques. Sciences occultes. Science des nombres. Science des langues. Science de la [illegible] de l'histoire. S'adonner aux sciences. Acquérir la science. Posséder une science à fond. Charlemagne, amateur de toutes les *sciences*, [illegible] à sa cour des savants de toutes les [illegible]. [illegible] Les combats ont prouvé la fermeté et la *science* militaire. (Mass.)

> Laissez-là de Galien la *science* suspecte,
> De méchant médecin devient bon architecte. (Boil.)

— Connaissance de certaines choses qui servent à la conduite de la vie ou à celle des affaires. [illegible] Science des [illegible]. [illegible] les lois. Science de la cour. [illegible] Sous Louis XIV, l'éloquence et la *science* des lois et des maximes brillèrent dans le barreau. (Mass.) L'art d'élever un patrimoine obscur aux degrés de l'équité, c'est la *science* des affaires. (Id.)

> . . . Cette défiance
> Est toujours d'un grand cœur la dernière *science*. (Rac.)

— En général, Savoir [illegible] par la lecture et la méditation. Avoir beaucoup de science. Avoir une grande [illegible]. Être un puits de science. [illegible] Montrer toute sa science. [illegible] franchir les bornes étroites dans [illegible] il semble que [illegible] l'ait renfermée; [illegible] de toutes les [illegible] empires le moment [illegible] [illegible] de pays en pays, de royaume en royaume; elle lui découvre les lois, les mœurs, la religion, le gouvernement, [illegible] les de l'Orient et [illegible] les richesses étrangères [illegible] propres [illegible] il semble que la science [illegible] toutes les nations de la terre [illegible] sa doctrine. (D'Aguess.) La *science* est un trésor dont l'usage fait le prix; chaque fois que vous instruisez celui qui vous interroge, vous augmentez votre *science*. (Sa[illegible]) [illegible] toutes les [illegible] qu'un [illegible] entre la *science* et Dieu. (Boss.) La [illegible] n'augmenta rien à la dignité de P[illegible] Bérulle, tant il était [illegible] par la grandeur de sa vertu et de sa *science*. (Id.) Des hommes pleins de lumière, de *science* et de vertu. (Mass.) La *science* qui enfle, cède à la simplicité qui édifie. (Id.) Toutes les femmes qui se piquent de *science* et d'esprit seront pour nous! (Volt.) On était généralement persuadé que la *science*, ainsi que la pudeur, doit se couvrir d'un voile qui donne plus d'attrait aux trésors qu'il recèle, plus d'autorité à ceux qui les possèdent. (Barth.) Leur ignorance doit être aussi merveilleuse que leur *science*. (B. de St-P.)

— *De notre certaine science, pleine puissance et autorité royale.* Ancienne formule des édits et déclarations des rois de France.

— Théol. *Science de simple intelligence.* Se dit de la faculté par laquelle Dieu se connaît lui-même. ‖ *Science infuse.* V. INFUSE. ‖ *Science de vision.* Celle qui fait connaître toutes choses à l'Être suprême. ‖ *Science moyenne.* Celle par laquelle Dieu apprécie les conséquences de telle ou telle cause. ‖ *L'arbre de la science du bien et du mal.* Se dit de l'arbre du paradis terrestre, dont Dieu avait interdit les fruits à Adam.

— Prov. *Expérience passe science.* Les connaissances acquises ou vérifiées par la pratique sont plus sûres que celles qui ne reposent que sur une simple théorie. ‖ *Avoir plus d'[illegible] que de science.* Réussir en des choses dont on n'a qu'une connaissance imparfaite.

SCIENDUM. s. m. (pr. *ci-en-d[illegible]*). Mot latin qui signifie, Ce qui doit être su. On l'emploie dans cette expression: *Sciendum de la chancellerie*, nom d'un titre de la chancellerie, qui contient des règlements pour les officiers.

SCIÈNE. s. f. (pr. *ci-è-ne*). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des acanthopomes, comprenant des espèces qui fréquentent en général les eaux de la mer, et parmi lesquelles sont le corbeau de mer et le [illegible] ou aigle de mer.

SCIÉNOÏDE. s. m. Ichthyol. Famille de poissons renfermant des individus d'une taille assez grande. Leur tête est [illegible] et entièrement écailleuse; leur museau est [illegible]; ils ont deux dorsales ou une seule profondément échancrée, une nageoire ovale terminée par des rayons.

SCIENTIFIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne les sciences. Une science. Traité scientifique. Ouvrage scientifique. Question scientifique. Discussion scientifique. Matières scientifiques. Je ne [illegible] le nom de savoir, et [illegible] un [illegible] (J.-J. Rouss.)

— Anc. cout. Titre qu'on donnait autrefois aux ecclésiastiques. Vénérable et scientifique.

SCIENTIFIQUEMENT. adv. D'une manière scientifique. Parler scientifiquement. Traiter quelque chose scientifiquement. Ouvrage écrit trop scientifiquement.

SCIER. v. a. 1[re] conj. (du lat. *secare*, couper). *Je scie, nous scions, vous sciez. Je sciais, nous sciions, vous sciiez*, etc. Couper, fendre avec une scie. Scier une pierre, [illegible]. Scier un arbre. Scier une planche. [illegible] a reconnu [illegible] on en [illegible], deux en [illegible] de [illegible] seur, à raison de cinq [illegible].

— Couper avec la faux. Scier les blés.

— Manège. *Scier du bridon [illegible]*. Faire aller [illegible] en tirant alternativement [illegible].

— [illegible] des En[illegible] Cet homme me scie le dos. On dit [illegible]: Scier quelqu'un. Il me scie.

— SCIER. v. n. Mar. Dans une embarcation, faire mouvoir les avirons de manière à la faire [illegible] ré[illegible] tribord, scier bâbord. [illegible] du côté droit [illegible] tion, pour la faire [illegible], soit à [illegible]. Scier partout. Mettre les avirons [illegible] ment.

— SE SCIER. v. pr. [illegible] une pierre [illegible] ment.

— [illegible] à scier [illegible] le tendre ou le vert. (Lenorm.)

SCIERIE. s. f. [illegible] Lieu où l'on scie [illegible] plusieurs [illegible] agent [illegible] en long [illegible]

— Machine [illegible] horizontales. [illegible] et à mouvement [illegible]

[illegible] s. f. [illegible] ombragé [illegible] que l'on [illegible] B[illegible] en portant la statue sous un dais ou [illegible]

SCIÉROPIE s. f. Méd. [illegible] la vue dans [illegible] plus [illegible]

SCIEUR. s. m. Celui dont le métier est de scier. Scieur de bois, de pierre, de marbre. Un [illegible] Un [illegible] de pierre. [illegible] de 5 [illegible] fr.

— Scieur de long. Celui qui scie le bois en long pour en faire des planches.

— Celui qui scie les blés. Mettre des scieurs dans un champ.

SCILLE s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des [illegible], renfermant des plantes communes en Europe; on en connaît plusieurs espèces: la scille [illegible], la scille italienne, la scille en [illegible], la scille [illegible], la scille du Pérou, la scille maritime. Cette dernière est employée en médecine comme diurétique.

— Antiq. *Fête des Scilles.* Fête [illegible], dans laquelle des jeunes gens armés de tiges de scille [illegible]

SCILLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la scille. [illegible] espèces.

SCILLITINE s. f. Chim. Substance âcre que l'on tire de la scille.

SCILLITIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Qui tient de la nature de la scille, qui renferme quelques-uns de ses principes. Vinaigre scillitique. Pilules scillitiques. Tisane scillitique.

SCILLON FORTÉ s. f. Antiq. gr. Fête pendant laquelle les jeunes gens se battaient avec des oignons de mer.

SCILLOTE. s. f. Techn. Vase à puiser l'eau dans une saline.

SCIMAZAR s. f. Sciences occultes. Nom d'une espèce de divination [illegible] Walter Scott.

SCINCOÏDIENS s. m. pl. [illegible] Sixième et dernière famille des sauriens, [illegible] par des pieds courts, une [illegible], et des écailles égales et [illegible] couvrant le corps et la queue.

SCINDAPHE. s. m. Antiq. gr. Instrument de

musique à quatre cordes, en usage chez les anciens, et qui était semblable à la lyre.

SCINDÉ, ÉE. part. pass. du v. Scinder. S'empl. adjectiv. Question scindée.

SCINDER. v. a. 1re conj. Couper, diviser. Il n'est d'usage qu'au figuré et dans des phrases comme celles-ci. Scinder une proposition. Scinder une question. L'invention qui a eu le plus d'influence sur la civilisation, celle qui a changé l'état social au point de *scinder* en deux grandes époques l'histoire du monde, c'est l'imprimerie. (Léon de Laborde.)

SCINQUE. s. m. (du lat. *scincus*, même signif.). Erpét. Genre de reptiles sauriens, famille des scincoïdiens, dont le corps est presque cylindrique et couvert d'écailles uniformes et luisantes, leur tête est petite, leurs dents sont serrées et leurs pieds sont courts. Le scinque des pharmaciens, auquel les Orientaux attribuent des propriétés aphrodisiaques, se trouve en Orient. || On écrit aussi *scinc*, *schinque*, et *scink*, mais on devrait écrire *scinc*, conformément à l'étymologie.

SCINTHARISME. s. m. Jeu de chiquenaudes sur le nez.

SCINTILLANT. part. prés. du v. Scintiller. Qui scintille. Il est invar. Les étoiles scintillant au firmament. Et sur la rive, dans l'herbe épaisse et noire, des lucioles, des vers luisants, *scintillant* d'une lueur bleue comme celle des étoiles ! (Alph. Karr.)

SCINTILLANT, ANTE. adj. (pr. *cin-til-lan*). Qui scintille par sa nature, qui a la propriété de scintiller.

A mes vitres *scintillantes*
Il (l'hiver) trace des fleurs brillantes. (Béranger.)

— Fig. Il a dans son style une manière *scintillante* qui nous révèle et la gaieté habituelle de son caractère et la vivacité rare de son esprit. (Mercier.) L'ivresse des Français est gaie, *scintillante* et téméraire ; c'est pour eux un avant-goût de la bataille et de la victoire. (Le gén. Foy.)

SCINTILLATION. s. f. (pr. *cin-til-la-ci-on*). Astron. Vif mouvement d'agitation qu'on observe dans la lumière des étoiles, surtout lorsque l'atmosphère n'est pas tranquille, et dont la rapidité produit l'illusion de véritables étincelles. Phénomène de la scintillation. Scintillation des étoiles. On ne remarque pas de scintillation dans les planètes.

— Fig. On veut faire briller aux yeux des spectateurs les *scintillations* de l'antithèse. (Cormen.)

SCINTILLE. s. f. (du lat. *scintilla*, même sens). Vieux mot qui signifie Étincelle. Comme d'une petite *scintille* allument et enflamment la génération. (Amyot.) Nous ne devons pas douter que quelques *scintilles* du premier n'y fussent demeurées. (Estienne.)

SCINTILLER. v. n. 1re conj. (pr. *cin-til-ler*). Avoir un mouvement de scintillation, étinceler, lancer des étincelles, des éclats de lumière. Dans les régions du Nord, les étoiles scintillent plus que dans nos climats. C'est quand le soleil vient à donner violemment dedans une nuée, que ses rayons en *scintillent*. (Amyot.) Mais j'ai vu *scintiller*. le diamant son frere. (Delille.)

Un éclair qui *scintille* à longue pointe aiguë.
Fait un jour incertain au milieu de la nuit. (Ronsard.)

SCIO. Géogr. V. CHIO.

SCIOBIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

SCIODAPHYLLE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des araliacées, renfermant plusieurs arbres ou arbrisseaux du Pérou.

SCIOGRAPHE. s. m. V. SCIAGRAPHE.

SCIOGRAPHIE. s. f. V. SCIAGRAPHIE.

SCIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. V. SCIAGRAPHIQUE.

SCIOLTO. adj. m. (pr. *chiol-to*). Litter. Se dit de certains vers italiens qui ne sont pas rimés. || Au pl., *sciolti*.

— Mus. Mot italien qui placé sous un trait de chant indique que les notes doivent être détachées.

— Il se dit aussi d'un canon, d'un contre-point, affranchis des règles strictes de ces sortes de compositions.

SCIOMACHIE. s. f. Hist. mil. Simulacre de combat, petite guerre.

— Chez les anciens. Espèce d'escrime qui consistait à manier les armes en l'air ou contre un poteau.

SCION. s. m. Hortic. Rejeton tendre et flexible d'un arbre, d'un arbrisseau.

SCIONNEUX, EUSE, adj. (rad. *scion*), Plein de scions.

SCIOPHILE. s. f (ét. gr., σκιά, ombre; φιλῶ, j'aime). Entom. Genre d'insectes diptères.

SCIOPTÉRIQUE. s. m. Cadran horizontal.

SCIOPTIQUE. adj des 2 g. Didact. Qui concerne la vision dans l'ombre.

— Phys. *Sphère scioptique*. Sphère percée d'un trou cylindrique, dans lequel se trouve une lentille. Cet instrument sert dans les expériences de la chambre obscure.

— s. m. Lentille de verre adaptée à un globe de bois.

SCIOTE. adj et s. des 2 g. Qui appartient à l'île de Scio ou à ses habitants. || Habitant de l'île de Scio.

SCIOTÉRIQUE. adj. des 2 g. Gnomon. Se dit d'un cadran horizontal muni d'une lunette, pour observer le temps vrai, soit pendant le jour, soit pendant la nuit.

SCIOTO. Géogr. Comté des États-Unis, arrosé par le fleuve du même nom. Son chef-lieu s'appelle aussi Scioto.

SCIOTTE. s. f. Techn. Scie à main dont se servent les marbriers.

SCIOTTER. v. a. 1re conj. Techn. Trancher avec la sciotte.

SCIOUS. s. m. pl. Peuple de l'Amérique septentrionale, dans la Louisiane.

SCIPION. (du lat. *scipio*, bâton). Branche célèbre de la famille romaine des Cornélius. Elle doit son nom à l'un de ses membres qui servit de soutien et comme de bâton à son père aveugle.

— SCIPION L'AFRICAIN (Publius Cornélius). Combattit auprès de son père à la bataille de Tésin et lui sauva la vie. Après avoir été proconsul en Espagne, il passa en Afrique. Puis il fut nommé consul et porta le dernier coup à la puissance de Carthage par la bataille de Zama. Ses dernières victoires lui valurent le triomphe et le surnom d'Africain. Plus tard, accusé injustement de péculat, il se retira dans sa maison de campagne, où il passa le reste de sa vie. Il mourut âgé de 51 ans.

SCIPIONIEN, IENNE. adj. Hist. Qui tient des vertus de Scipion. Continence scipionienne.

SCIPOULE. s. f. Bot. Nom vulgaire donné à la scille rouge.

SCIRES, SKIRES ou **SCIRIES.** s. f. pl. (du gr. σκίρον, pavillon). Hist anc. Fêtes d'Athènes où l'on portait solennellement par la ville des tentes ou pavillons sur les statues de certaines divinités.

SCIRITES. s. m. pl. Antiq. milit. Nom d'un corps de réserve de l'armée lacédémonienne, qui entourait habituellement le roi.

SCIRON. s. m. Antiq. gr. Espèce de dais ou d'ombrelle blanche, que la prêtresse de Minerve portait dans les processions en l'honneur de cette déesse.

SCIROPHORIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fête en l'honneur de Minerve Scirade.

SCIROPHORION. s. m. Chronol. Mois athénien pendant lequel on célébrait les Scirophories. Ce mois répondait à peu près au mois de juin.

SCIRPE. s. m. Bot. Genre de la famille des cypéracées. On distingue parmi les plantes appartenant à ce genre, le scirpe des bois et le scirpe des marais dont les bestiaux aiment beaucoup les feuilles; le scirpe des lacs qui croît dans les lacs, les étangs, sur le bords des rivières.

SCIRPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un scirpe. || SCIRPÉES. s. f. pl. Famille de plantes avant pour type le genre scirpe.

SCIRRHOSE. s. f. Médec. Tumeur livide qui résulte d'une inflammation prolongée.

SCIRRITIQUE. adj. des 2 g. Didact. Il se disait autrefois pour Squirreux.

SCIRROCÈLE. s. f. Médec. Squirre du testicule.

SCIRROPHTHALMIE. s. f. Médec. Ophthalmie compliquée d'un squirre.

SCIRROPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne la scirrophthalmie.

SCIRTE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

SCISCIDOIS. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui professait à peu près les opinions des vaudois, mais qui croyait à la présence réelle.

SCISSILE. adj. des 2 g. (du lat. *scissilis*). Qui peut être fendu en lames. Alun scissile. Ardoise scissile. Le talc est scissile.

SCISSION. s. f. (du lat. *scissio*; rad. *scindere*, fendre). Séparation, division dans une assemblée politique, dans un parti, dans une secte, etc. Faire une scission. Faire scission. Ce discours causa une scission dans l'assemblée.

— Partage des opinions et des voix. Scission entre les opinants.

— Hist. ecclés. Il s'est dit quelquefois pour Schisme. La scission de l'Église grecque.

SCISSIONNAIRE. adj. des 2 g. Qui fait scission. Les membres scissionnaires d'une assemblée politique. Les membres scissionnaires d'une religion.

— substantiv. Les scissionnaires.

SCISSURE. s. f. (du lat. *scissura*; rad. *scindo*, je fends). Anat. Fente, déchirure, crevasse. Scissure du foie. Scissure des reins. Scissure glénoïdale. Scissures du crâne.

— Particulièrement, Fentes que présentent certains os pour le passage de petits rameaux vasculaires ou nerveux.

— Sillon dont est creusée la surface de certains organes parenchymateux. Grande scissure ou sillon horizontal du foie. Les scissures des poumons, de la rate, des reins.

— *Scissure de Sylvius*. Enfoncement que présente la base du cerveau et qui sépare les lobes antérieur et moyen.

SCISSURELLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

SCISTORE. Géogr. Ville de Bulgarie, près du Danube; 21,000 hab. Il s'y tint en 1790 un congrès pour régler les affaires de l'empereur d'Allemagne avec celles de la Porte ottomane.

SCITAMINÉ, ÉE. adj. Didact. Qui sert d'aliment ou de condiment.

— SCITAMINÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes qui renferme les musacées, les amomées, le costus, le curcuma, le maranta, la têdoaire et le balisier.

SCITIE. s. f. Mar. Petit vaisseau italien.

SCIURE. s. f. (rad. *scie*). Poussière qui tombe du bois ou de toute autre matière que l'on scie. Sciure de bois. Sciure de marbre.

SCIURIEN, IENNE. adj. (du lat. *sciurus*). Mamm. Qui a les habitudes d'un écureuil. || SCIURIENS. s. m. pl. Famille de mammifères.

SCIUROPTÈRE. s. m. Mamm. Genre de rongeurs, des contrées septentrionales de l'Europe et de l'Amérique, qu'on appelle aussi *écureuils volants*. Le sciuroptère de Sibérie. Le sciuroptère d'Amérique ou assapan. Le sciuroptère flèche.

SCLARÉE. s. f. Bot. Genre de plantes, maintenant réuni à la sauge, et qui n'en diffère que par le filet arqué des étamines, plus long par une de ses extrémités.

SCLAVE. s. m. Ichthyol. Nom que les pêcheurs de la mer Adriatique donnent à la mendole. V. MENDOLE.

SCLÉRANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes dont la plupart croissent en Europe. V. GNAVELLE.

SCLÉRANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un scléranthe. || SCLÉRANTHÉES. s. f. pl. Famille de plantes.

SCLÉRÈME. s. m. Médec. Endurcissement du tissu cellulaire.

SCLÉRÉMIE. s. f. Médec. Il se dit quelquefois pour Sclérème.

SCLÉREUX, EUSE. adj. Anat. Se dit des tissus les plus durs, tels que le cartilagineux et l'osseux.

SCLÉRIASE. s. f. ou **SCLÉRIASIS.** s. m. Médec. Endurcissement du bord des paupières.

SCLÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des cypéracées, qui croissent à la Jamaïque, à la Caroline, etc. Sclérie flabelliforme. Sclérie à larges feuilles. Sclérie non épineuse. Sclérie réticulée. Sclérie à feuilles sétacées. Sclérie à gaines purpurines.

SCLÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une sclérie. || SCLÉRIÉES. s. f. pl. Famille de plantes.

SCLÉROBASE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, de la tribu des sénécionées, voisin du genre jacobée. La sclérobase de Sonnerat. La sclérobase raide. Ce sont des arbrisseaux de deux à cinq ou sept pieds qui habitent le cap de Bonne-Espérance.

SCLÉROCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes synanthérées, de la tribu naturelle des hélianthées. Le sclérocarpe africain, seule espèce de ce genre, est une plante de Guinée.

SCLÉROCHLOÉ. s. f. Bot. Genre de plantes graminées.

SCLÉRODERME. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la peau revêtue d'écailles.

— SCLÉRODERMES. s. m. pl. Ichthyol. Petite famille de poissons de l'ordre des malacoptérygiens, caractérisée par un museau conique ou pyramidal, et par une enveloppe extérieure couverte de plaques dures et osseuses qui s'articulent ensemble.

SCLÉRODERME. s. m. Bot. Genre de champignons, voisin des lycoperdons ou vesse-loups. Scléroderme pistillaire. Scléroderme orangé. Scléroderme des teinturiers. Scléroderme des cerfs.

SCLÉRODONTE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des mousses, fondé sur une espèce de la Nouvelle-Hollande.

SCLÉROGÈNE. s. f. (ét. gr., σκληρὸς, dur; γείνομαι, je produis). Médec. Matière nutritive du tissu scléreux. || Gélatine, albumine.

SCLÉROLÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des atriplicées, renfermant des sous-arbrisseaux couverts d'une laine blanchâtre, qui croissent sur les côtes de la Nouvelle-Hollande.

SCLÉROLÈPE. s. f. (ét. gr., σκληρὸς, dur; λεπὶς, écaille). Bot. Genre de plantes de la famille des composées et de la tribu des eupatoriées, ne comprenant qu'une seule espèce de l'Amérique septentrionale.

SCLÉROME s. m. (du gr. σκλήρωμα; de σκληρὸς, dur). Chir. Endurcissement ou sécheresse morbide.

SCLÉRO-MUQUEUX, EUSE. adj. Médec. Se dit du tissu cellulaire membraneux.

SCLÉROPHTHALMIE. s. f. (ét. gr., σκληρὸς, dur, ὀφθαλμός, œil). Pathol. Ophthalmie caractérisée par le développement de petites tumeurs sur le bord libre des paupières.

— Plus communément, Inflammation de la conjonctive sans augmentation de la sécrétion de la membrane muqueuse ni des glandes de Meibomius.

SCLÉROPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la sclérophthalmie.

SCLÉROPHYLLE. adj. des 2 g. Bot. Qui a les feuilles raides.

SCLÉROPHYTE. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des lichens, comprenant des espèces qui croissent sur les écorces des arbres, entre les tropiques et dans les climats tempérés.

SCLÉROPODE. adj. des 2 g. Bot. Qui a le pied ou les pédoncules raides.

SCLÉROPS. s. m. Ichthyol. Espèce de crocodile qui se trouve dans les mers des Indes.

SCLÉROPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., σκληρὸς, dur; πτέρον, aile). Zool. Qui a des ailes puissantes pour le vol.

SCLÉROPTÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes de la famille des curculionides, et qui ne comprend qu'une seule espèce de charançon.

SCLÉROSARCEUX, EUSE. adj. Médec. Se dit d'un tissu fibreux élastique.

SCLÉROSARCÔME. s. m. Médec. Tumeur dure et charnue des gencives.

SCLÉROSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., σκληρὸς, dur comme la corne; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche dure et cornée. || SCLÉROSTOMES ou HAUSTELLÉES. Famille d'insectes à deux ailes, dont la bouche forme une sorte de trompe cornée, sortant de la tête dans l'état de repos, quelquefois allongée, mais le plus souvent coudée ou articulée. Cette trompe leur permet d'ouvrir la peau des animaux pour en sucer le sang.

SCLÉROTHAMNE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses, ayant pour type le sclérothamne microphylle, arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

SCLÉROTIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un sclérotion || SCLÉROTIACÉES. s. f. pl. Famille de champignons ayant pour type le genre sclérotion.

SCLÉROTIDE. s. f. et adj. des 2 g. V. SCLÉROTIQUE.

SCLÉROTION ou **SCLÉROTIUM.** s. m. (du gr. σκληρὸς, dur). Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons, comprenant des espèces qui croissent sur les plantes mortes. Ils sont arrondis ou de formes variables, cartilagineux ou charnus.

SCLÉROTIQUE. adj. des 2 g. Se disait autrefois des médicaments auxquels on supposait la propriété de déterminer l'induration. Médicaments sclérotiques.

SCLÉROTIQUE. s. f. (du gr. σκληροτική; rad. σκληρὸς, dur). Anat. Membrane fibreuse à laquelle s'attachent les tendons des muscles qui meuvent le globe de l'œil. Elle est dure, opaque, d'un blanc nacré, composée de petites lames fibreuses entrecroisées. On l'appelle aussi *cornée opaque*, et vulgairement *blanc de l'œil*.

SCLÉROTITE. s. f. Médec. Enflure, inflammation de la sclérotique.

SCLÉROXYLE. s. m. (ét. gr., σκληρὸς, dur; ξύλον, bois). Bot. Genre de plantes comprenant plusieurs espèces de sidéroxyles.

SCLÉRYSME. s. m. Médec. Squirre du foie sans engorgement.

SCLIRE. s. f. Chir. La rétine de l'œil.

SCOBICULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est fin comme de la sciure de bois.

SCOBIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *scobs*, sciure; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à de la sciure de bois. On appelle ainsi plusieurs graines, et notamment plusieurs orchidées.

SCOBINE. s. f. Techn. Espèce de lime ou de râpe.

SCOBULIPÈDE. adj. des 2 g. Entom. Qui a les pattes en forme de houssoir.

SCODELLE. s. f. Bot. Espèce de pézize de Toscane. || On dit aussi Scodelline.

SCOLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *scholarius*; rad. *schola*; fait du gr. σχολή, loisir, école). Qui a rapport aux écoles. Année scolaire.

SCOLARITÉ. s. f. Anc. jurispr. Privilège des écoliers.

— *Droit de scolarité*. Droit que les écoliers des universités avaient d'en réclamer les privilèges.

SCOLASTIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. SCOLAIRE). Appartenant à l'école; qui s'enseigne suivant la méthode ordinaire de l'école. Termes scolastiques. Méthode scolastique. Théologie scolastique. Philosophie scolastique.

— s. f. Théologie scolastique. Savant en scolastique. Professeur de scolastique.

— s. m. Celui qui traite de la théologie scolastique. Opinion des scolastiques. Chef des scolastiques.

SCOLASTIQUEMENT. adv. D'une manière scolastique. A la manière des scolastiques. En scolastique. Selon la scolastique. Écrire scolastiquement. Professer scolastiquement. Traiter un sujet scolastiquement.

SCOLÈCE ou **SCOLEX.** s. m. Entom. Genre de vers intestinaux, nommé aussi *massette*. V MASSETTE.

SCOLÉCIOSIE. s. f. Médec. Maladie entretenue par des vers.

SCOLÉCOÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un ver.

— Médec. Qui est occasionné par des vers.

SCOLÉCOLOGIE. s. f. Médec. Traité sur les vers.

SCOLÉCOLOGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne la scolécologie.

SCOLÉOTRIQUE. s. f. Bot. Genre de champignons.

SCOLÉSITE. s. f. Minér. Espèce de mésotype à base de chaux.

SCOLIASTE. s. m. (ét., V. SCOLIE). Celui qui a fait des scolies sur un ancien auteur classique. Scoliaste d'Homère. Scoliaste de Sophocle. La patience des *scoliastes*, jalouse de conserver les saines traditions au milieu de la dégénérescence générale, s'appliqua à une foule de détails portant sur le sens et l'étymologie des mots, leur véritable prononciation, sur l'explication de certains faits d'histoire tombés en oubli. (Volt.) Alexandrie vit naître les premiers et les plus célèbres *scoliastes*, dont les études furent d'abord dirigées sur les textes d'Homère. (Id.)

SCOLICOTRIQUE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, de l'ordre des moisissures. Ce champignon forme sur les branches mortes du merisier à grappe, de petites touffes très-minces, d'un vert jaunâtre.

SCOLIE. s. f. (du gr. σχόλιον; rad. σχολή, loisir; parce que dans l'origine ce n'était que de petites notes que les lecteurs dans leurs moments de loisir consignaient sur la marge des manuscrits). Philol. Note de grammaire ou de critique pour servir à l'intelligence, à l'explication de quelque ancien auteur classique, particulièrement des auteurs grecs. Scolie sur Pindare. Scolie sur Homère. Scolies ingénieuses. Scolies très-estimées.

— Littér. Chanson de table chez les anciens Grecs. Le chant de Callistrate est une scolie.

— s. m. Géom. Remarque qui a rapport à une proposition précédente. Premier, second scolie. Scolie important.

SCOLIE. s. f. (du gr. σκολιός, disloqué, tordu). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des anthophiles ou floriléges, comprenant des espèces qui ressemblent, au premier aspect, à des guêpes dont les ailes supérieures sont épaisses et souvent colorées. Les scolies se trouvent sur les fleurs, particulièrement sur celles des ognons et de quelques ombellifères.

SCOLIEN. adj. et s. m. Métrol. anc. Il se dit du pied nommé plus ordinairement *amphibraque*.

SCOLIÈTES. s. f. pl. Entom. Tribu de l'ordre des hyménoptères, famille des fouisseurs, ayant pour type le genre scolie.

SCOLIOSE. s. f. (du gr. σκολίωσις; fait de σκολιός, incliné). Médec. Déviation latérale de la colonne vertébrale.

SCOLOPACIDE. adj. des 2 g. (du lat. *scolopax*, bécasse). Ornith. Qui ressemble à la bécasse. ‖ SCOLOPACIDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux, ayant pour la bécasse (*scolopax*).

SCOLOPAX. adj. des 2 g. (du gr. σκολόπαξ, bécasse). Ornith. Se dit des oiseaux qui ont le bec long et effilé, comme la bécasse.

— Ichthyol. Genre de poisson de mer. V. *bécasse de mer*.

SCOLOPENDRACÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble à la scolopendre. ‖ SCOLOPENDRACÉS. s. m. pl. Famille d'insectes qui a pour type le genre scolopendre.

SCOLOPENDRE. s. f. (pr. *sko-lo-pan-dre*). Entom. Genre de myriapodes de l'ordre des chilopodes, renfermant des animaux au corps allongé et divisé en de nombreux segments. Leurs antennes sont longues et leurs pieds sont au nombre de vingt. Les scolopendres de l'Inde sont plus longs que ceux d'Europe. La morsure de ces animaux est quelquefois dangereuse, sans toutefois être mortelle.

— Bot. Genre de la famille des fougères, comprenant un très-petit nombre d'espèces, dont une est très-commune, très-remarquable et mérite d'être signalée. Ces plantes croissent dans les fentes des vieilles murailles, aux lieux humides et ombragés.

SCOLOPENDRIN, INE. adj. Entom. Qui ressemble à une scolopendre.

SCOLOPENDRITE. s. m. Zooph. Nom donné aux échinites. V. ÉCHINITES.

SCOLOPENDROÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une scolopendre.

SCOLOPIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, ayant pour type le scolopier nain des Indes orientales.

SCOLOPOMACHÉRION. s. m. Chir. Bistouri à lame fixe sur le manche, ou scalpel, dont la pointe recourbée et aiguë s'allonge en forme de bécasse. Les anciens s'en servaient pour l'ouverture des grands abcès et pour la dilatation des plaies de la poitrine.

SCOLOPSIS. s. m. Ichthyol. Genre de poissons voisin des pristipomes.

SCOLOSANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs monopétalées, de la famille des rubiacées, ayant pour type le scolosanthe versicolore de l'île de Sainte-Croix.

SCOLYME. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de l'ordre des semi flosculeuses, renfermant un petit nombre d'espèces de la Barbarie, et des départements méridionaux de la France.

SCOLYMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un scolyme. ‖ SCOLYMÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées, ayant pour type le genre scolyme.

SCOLYTAIRE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un scolyte. ‖ SCOLYTAIRES. s. m. pl. Tribu de coléoptères tétramères, ayant pour type le genre scolyte.

SCOLYTE. s. m. (du gr. σκολύπτω, je déchire, j'arrache). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, renfermant plusieurs espèces des environs de Paris, et parmi lesquelles se trouvent le scolyte de l'orme, le scolyte du frêne et celui du pin.

SCOMBÉROÏDE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons holobranches thoraciques, de la famille des atractosomes, renfermant un petit nombre d'espèces, parmi lesquelles sont le scombéroïde commersonnien, poisson d'un grand volume, observé dans l'île de Madagascar. ‖ SCOMBÉROÏDES. s. m. pl. Famille de poissons acanthoptérygiens, dont le genre scombre est le type. Ils ont des écailles très-petites et des nageoires verticales écailleuses; leur chair a une saveur agréable. Parmi les genres de cette famille, on distingue le scombre, le thon, les espadons, etc.

SCOMBÉROMORE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons différant très-peu des scombéroïdes, et ayant pour type et pour unique espèce le scombéromore de Plumier, qui vit dans les eaux de la Martinique. Le dos de ce poisson brille de l'éclat de l'azur et souvent semble argenté.

SCOMBRE. s. m. (du gr. σκόμβρος, maquereau). Ichthyol. Genre de la famille des scombéroïdes, renfermant des poissons qu'on pêche surtout sur les bords de l'Océan et de la Méditerranée. Le scombre ou maquereau commun a le corps allongé et de couleur vert de mer.

SCOMBRÉSOCE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons qui tiennent des scombres et de l'esturgeon.

SCONE. Géogr. Petite ville d'Écosse, dans le comté de Perth, célèbre par le couronnement des rois d'Écosse.

SCOPAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des personnées, comprenant de petits arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance. Scopaire couchée. Scopaire douce. Scopaire en arbre.

SCOPÈLE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens abdominaux, de la famille des salmones, comprenant des espèces qui habitent la Méditerranée. Le scopèle crocodile.

SCOPÉLISER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *scopa*, pierre). Rendre un champ infertile en le couvrant de pierres.

SCOPÉLISME. s. m. Antiq. rom. Action de disposer des pierres dans un champ, dans un ordre mystérieux qui indiquait au propriétaire qu'on lui défendait de le cultiver sous peine de mort.

SCOPÉLO ou **SCOPÉLOS.** Géogr. Ile grecque de l'Archipel; 12,000 hab. La capitale porte le même nom.

SCOPETIN. s. m. Cavalier armé d'une escopette.

SCOPETTE. s. f. Anc. t. milit. Se disait pour Escopette.

SCOPIFÈRE. adj. des 2 g. Zool. Qui porte des faisceaux de poils en balai.

SCOPIPÈDE. adj. des 2 g. Zool. Qui a les pattes velues.

SCOPS. s. m. Ornith. Oiseau de proie nocturne dont le genre n'est pas bien déterminé. Cet oiseau a le bec noirâtre et le corps varié de gris, de brun et de noir sur un fond roux. C'est un oiseau de passage.

SCOPULA LITTORALIS. s. m. Foss. Dent fossile de raie.

SCOPULÉ, ÉE. adj. Zool. Qui est couvert d'un faisceau de poils raides.

SCORACRASIE. s. f. Médec. Sortie involontaire des excréments.

SCORANZE. s. m. Ichthyol. Petit poisson du lac de Scutari, que l'on prend par immenses quantités à la fois, et qu'on exporte après l'avoir salé.

SCORBUT. s. m. (pr. *skor-bû*; de l'esclav. *scorb*, maladie; ou du danois *schorbect*, ou du vieux holl. *scorbeck*, déchirement ou ulcère de la bouche; ou du saxon *scharbock*, déchirement du ventre, tranchées; d'où le lat. barb. *scorbutus*). Médec. Maladie qui corrompt la masse du sang, et dont les principaux caractères sont un état d'engourdissement, de l'aversion pour l'exercice, des taches livides dans différentes parties du corps, la rougeur, la mollesse, la tuméfaction, la fongosité, et le saignement des gencives par la moindre pression, la fétidité de l'haleine, la disposition aux hémorrhagies passives et aux ulcérations fongueuses, avec un état de débilité générale. Le scorbut attaque spécialement les marins pendant les voyages de long cours, et en général les individus réunis en grand nombre dans des lieux étroits. Les marins regardent la pomme de terre comme le meilleur préservatif du scorbut.

SCORBUTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui tient du scorbut. Maladie scorbutique. Constitution scorbutique. Tumeur scorbutique. Affection scorbutique. Ulcères scorbutiques.

— Qui est malade du scorbut. Être scorbutique.

— substantiv. dans ce dernier sens. Une personne scorbutique. C'est un scorbutique.

SCORDATURA. s. f. Mus. Se dit d'un changement dans la manière dont on accorde ordinairement un instrument. C'est principalement sur la guitare et sur le violon que l'on pratique la scordatura.

SCORDIUM. s. m. (pr. *skor-di-omm*). Bot. Nom ancien de la germandrée d'eau.

SCORIACÉ, ÉE. adj. Minér. Qui a l'apparence de scories.

SCORIAS. s. m. Bot. Genre de champignons coniomycètes.

SCORIDOR. s. m. Mar. Petit bâtiment des côtes d'Italie, portant un seul mât et de très-grandes voiles.

SCORIE. s. f. (du gr. σκωρία, crasse). Chim. et miner. Matière qui se sépare pendant la fusion des métaux que l'on purifie, et qui vient se vitrifier à leur surface. Les scories sont composées de matières étrangères, telles que des terres, des sulfures, des oxydes métalliques.

— Minér. *Scories volcaniques*. Certains produits des volcans qui ressemblent aux scories des métaux.

SCORIFICATION. s. f. (pr. *sko-ri-fi-ka-ci-on*). Action de réduire en scories. Scorification d'un minerai. Dernier degré de scorification. ‖ Résultat de cette action.

SCORIFICATOIRE. s. m. Têt ou écuelle à scorifier dont on se sert dans la coupelle en grand.

SCORIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Scorifier. S'empl. adjectiv. Mine scorifiée.

SCORIFIER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du gr. σκωρία, scorie, et du lat. *facere*, faire). Séparer d'un métal les scories que la fusion y a produites. Scorifier le fer.

SCORIFORME. adj. des 2 g. Didact. Qui a l'apparence des scories.

SCORODITE. s. f. Minér. Arséniate de fer.

SCORPÈNE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des céphalotes, remarquables par leur forme extraordinaire, qui vivent dans les roches, sur les côtes des mers. La grande scorpène rouge, ou rascasse, atteint quelquefois jusqu'à 66 centimètres de longueur.

SCORPÉNIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à une scorpène. ‖ SCORPÉNIDES. s. m. pl. Famille de poissons qui a pour type le genre scorpène.

SCORPIOÏDE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui ressemble à la queue recourbée d'un scorpion.

SCORPION. s. m. Entom. Genre d'arachnides pulmonaires, famille des pédipalpes, tribu des scorpionides. Le corps de ces animaux est allongé et formé de segments distincts; ils ont une queue longue, grêle, de six articles, dont le dernier s'effile en une pointe arquée, très-aiguë; à la base de ce dard sont deux orifices qui laissent couler une liqueur venimeuse sécrétée par un appareil particulier. Ils ont huit pattes. La piqûre du scorpion d'Europe est rarement dangereuse; celui d'Espagne, de Barbarie et des grandes espèces, peut causer de graves accidents et même déterminer la mort.

— *Huile de scorpion*. Huile dans laquelle on a fait mourir des scorpions.

— Erpét. Nom qu'on donne quelquefois à la tortue à queue longue.

— Conchyl. Nom vulgaire donné à plusieurs coquilles univalves.

— Ichthyol. *Scorpion de mer*. Nom vulgaire de plusieurs poissons de mer.

— Astron. Huitième signe du Zodiaque; il est situé entre les signes de la Balance et du Sagittaire. Cette constellation renferme une étoile de première grandeur qui se nomme Antarès ou le Cœur du Scorpion. Immense Scorpion. Noir Scorpion. Affreux Scorpion. Le Scorpion ardent, funeste, menaçant.

Souvent dans les brouillards qui couvrent l'horizon,
Le Scorpion céleste a lancé son poison. (ROUCHER.)

Ici le Scorpion aux deux bras repliés,
Recourbant en longs arcs et sa queue et ses pieds,
De deux signes lui seul couvre l'espace immense.
(DESAINTANGE.)

— Antiq. milit. Genre de petite baliste. ‖ Nom d'une ancienne manœuvre d'infanterie. ‖ Espèce d'arme formée d'un manche court, auquel sont attachées par des chaînes plusieurs balles de métal.

SCORPIONE. s. f. Bot. Nom vulgaire des myosotis.

SCORPIONIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au scorpion. ‖ SCORPIONIDES. s. f. pl. Tribu de l'ordre des arachnides pulmonaires, qui se compose du genre scorpion.

SCORPIURE. s. f. Bot. Genre de la famille des légumineuses, renfermant les plantes dont les fruits sont hérissés, écailleux, et ressemblent à de petites chenilles roulées sur elles-mêmes.

SCORRIDOR. s. m. Mar. V. SCORIDOR.

SCORSONÈRE ou **SCORZONÈRE.** s. f. Bot. Genre de la famille des synanthérées. Une espèce, la scorsonère d'Espagne, fournit une racine dont la saveur est très-délicate. On se sert encore de cette racine dans la teinture.

SCORSONÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la scorsonère. ‖ SCORSONÉRÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

SCORTIME. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves de la famille des crustacés.

SCORZO. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée dans les États de l'Église et valant environ le seizième ou le vingt-deuxième du rubbio.

SCOTE. s. f. Purification des hardes.

SCOT, OTE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Hibernie qui vint s'établir dans la Calédonie, et de qui ce pays a pris le nom d'Écosse.

SCOTÈNE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

SCOTIE. s. f. Géogr. anc. Nom donné par les anciens à l'Hibernie et ensuite au nord de l'île de Bretagne.

SCOTIE. s. f. (du lat. *scotia*). Archit. Moulure ronde et concave bordée de deux filets, qui se place entre les tores de la base d'une colonne de l'ordre corinthien. Lorsqu'il y en a deux dans une même base, on les distingue en scotie supérieure et en scotie inférieure.

SCOTINE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

SCOTINIEN. s. m. Hist. relig. Nom qu'on a donné aux photiniens, par une espèce de jeu de mots, φῶς, φωτός, voulant dire *lumière*, et σκότος, *ténèbres*.

SCOTITES. s. m. pl. Antiq. Nom donné aux adorateurs d'Hécate Scotia et de Jupiter Scotius.

SCOTORIE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

SCOTODINIE ou **SCOTOMIE.** s. f. (ét. gr., σκότος, ténèbres, δῖνος, vertige). Espèce de vertige dans lequel au tournoiement des objets se joint l'obscurcissement de la vue; chute du malade avec des palpitations de cœur et des tintements d'oreilles.

SCOTOPHILE. s. f. (ét. gr., σκότος, ténèbres; φιλέω, aimer). Mamm. Genre de chauves-souris.

SCOTOPITE. s. m. Hist. relig. Nom donné à d'anciens sectaires plus connus sous celui de *circoncellions*. V. ce mot.

SCOTT (Réginald). Savant écrivain, né en Angleterre, dans le comté de Kent, au commencement du XVIᵉ siècle, mort en 1599. On lui doit un livre intitulé la *Sorcellerie et la magie dévoilées*, dans lequel il s'applique à démontrer les erreurs de la magie, de l'alchimie et de l'astrologie. ‖ SCOTT (Walter). V. WALTER.

SCOTTIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses.

SCOTTISME. s. m. Philos. Système philosophique des deux Scott; opinions des scottistes.

SCOTTISTE. adj. et s. des 2 g. Philos. Partisan de Jean Scott qui vivait au IXᵉ siècle et dont le *Traité sur la prédestination* fut condamné par le pape. ‖ Qui appartient aux opinions de ce philosophe.

— Il se dit surtout des opinions et des sectateurs de Jean Duns Scott, surnommé le *Docteur subtil*, qui au commencement du XIVᵉ siècle fonda une école de philosophie. Les scottistes étaient réalistes.

SCOUE. s. f. Mar. Extrémité courbée d'une varangue.

SCOUFFIN. s. m. Écon. rur. Sac de jonc dans lequel on renferme les olives avant de les mettre sous le pressoir.

SCRAMAISON. s. f. Techn. Opération qui consiste à ôter les impuretés qui se trouvent à la surface du verre fondu.

SCRAPTER. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

SCRAPTIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sylvicoles ou ornephiles, comprenant un petit insecte d'un brun noirâtre velu, qui se trouve aux environs de Paris.

SCRIBANIE. s. f. Anc. prat. Greffe d'un tribunal.

SCRIBE. s. m. (du lat. *scribo*, j'écris). Copiste, homme qui gagne sa vie à écrire, à copier. Bon, mauvais scribe. Scribe expéditif. Ce n'est pas un poëte, ce n'est qu'un scribe.

— Chez les Juifs. Nom qu'on donnait aux docteurs qui enseignaient la loi de Moïse et qui l'interprétaient au peuple. Scribes et pharisiens. Orgueil des scribes. Le philosophe le plus orgueilleux de son temps serait à un scribe instruit dans le royaume des cieux. (Mass.)

— Hist. jud. Secrétaire des rois de Juda. ‖ Espèce d'intendant des armées juives.

— Hist. ecclés. *Dom scribe*. Titre du secrétaire ou général des chartreux.

SCRIBLAGE. s. m. Techn. Opération qui a pour but de dégrossir la laine avant de la soumettre au cardage mécanique.

SCRIBLITE. s. f. Antiq. Espèce de pâtisserie des anciens.

SCRIBOMANE. adj. et s. des 2 g. Néol. Il se dit d'une personne possédée de la manie d'écrire.

SCRIBOMANIE. s. f. (pr. *skri-bo-ma-nie*, du lat. *scribere*, écrire, et du gr. μανία, folie). Mot nouveau qui s'est quelquefois employé pour Manie d'écrire, de faire des ouvrages.

SCRIBONIEN. adj. m. Antiq. rom. Qui appartient à Scribonius Libon.

SCRINIAIRE. s. m. Hist. ecclés. Archiviste, secrétaire.

SCRIPTEUR. s. m. Chancell. Officier qui écrit les bulles. Les scripteurs de Rome.

SCRIPTURAIRE. s. m. Hist. relig. Nom

de sectaires juifs, plus connus sous celui de *caraïtes*.

SCRIPTURAL, ALE. adj. Diplom. Qui a rapport aux écritures sacrées.

SCRIPULUM ou **SCRIPLUM.** s. m. Métrol. rom. Une des divisions de l'once, la vingt-quatrième partie de ce poids ou du douzième d'un as, d'une mesure quelconque. ‖ Mesure agraire valant onze centiares.

SCROBE. s. m. (du lat. *scrobs*, fosse). Antiq. Espèce de fosse dans laquelle on faisait couler le lait, le vin ou l'huile des libations, lorsqu'on offrait un sacrifice.

SCROBICULAIRE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles fondé sur une espèce toute blanche qui vit dans le sable ou la vase de l'embouchure de nos rivières.

SCROBICULE. s. f. (du lat. *scrobs*, fosse). Anat. Nom donné à la fossette du cœur, des joues, du menton, à la dépression que l'on observe sur le devant de la poitrine.

SCROBICULEUX, EUSE. adj. Hist. nat. On donne ce nom aux corps dont la surface est parsemée de petites cavités.

SCROFULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes, type de la famille des scrofulariées. Les principales espèces sont la scrofulaire des bois, qui croît dans les bois et les lieux montueux, et la scrofulaire aquatique, qui croît dans les marais. Ces plantes sont émollientes, toniques et résolutives.

SCROFULARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une scrofulaire. ‖ SCROFULARIÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédonées, renfermant des végétaux herbacés, quelquefois des arbustes portant des feuilles opposées ou alternes, des fleurs tantôt axillaires, tantôt disposées en épis ou en grappes terminales. On divise cette famille en deux sections: les scrofulariées proprement dites, et les rhinanthées. On attribue à ces plantes la propriété de guérir les écrouelles.

SCROFULARISÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Scrofularié.

SCROFULES. s. f. pl. (en lat. *scrofulæ*; dérivé de *scrofa*, truie; à cause de l'analogie des tumeurs scrofuleuses avec celles dont sont fréquemment atteints les porcs). Pathol. Maladie vulgairement appelée *écrouelles*, *humeurs froides*, et qui consiste en une dégénération des ganglions lymphatiques superficiels, et particulièrement de ceux du cou, avec altération des fluides qui les pénètrent. Les scrofules sont endémiques dans les gorges des montagnes et dans les lieux marécageux. Cette maladie se manifeste par des tumeurs irrégulières, dures, indolentes, mobiles, qui occupent les glandes ou ganglions lymphatiques du cou, de l'aisselle, etc., sans altération de couleur à la peau. Ces tumeurs s'accroissent peu à peu, se ramollissent et présentent de la fluctuation. La peau qui les recouvre est luisante, d'un rouge bleuâtre, et s'ouvre dans différents points. Les plaies dégénèrent en ulcères qui, après une durée plus ou moins longue, se cicatrisent pour faire place à de nouvelles tumeurs, dans d'autres endroits du corps. Les *scrofules* sont une maladie grave, souvent héréditaire. Elles sont fréquemment produites par un mauvais régime et une habitation insalubre durant les premières années de la vie. (Nysten.)

SCROFULEUX, EUSE. adj. Qui est affecté de scrofules. Personne scrofuleuse.

— Qui cause ou accompagne cette maladie. Constitution scrofuleuse. Humeur scrofuleuse. Sang scrofuleux. Tumeur scrofuleuse.

— Se prend substant. en parlant des personnes. Un scrofuleux. Traitement des scrofuleux. La constitution du *scrofuleux* est lymphatique, sa face est comme bouffie et infiltrée, sa lèvre supérieure est épaisse; ses yeux sont rouges et larmoyants. (Nysten.)

SCROTAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient au scrotum.

SCROTIFORME. adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'un sac, qui se compose de deux tubercules rapprochés.

SCROTOCÈLE. s. f. (du lat. *scrotum*, sac, bourse; et du gr. κήλη, hernie, tumeur). Pathol. Hernie complète qui descend au fond du scrotum.

SCROTUM. s. m. (pr. *skro-tomm*; du lat. *scrotum*, sac, bourse de cuir). Anat. Enveloppe cutanée commune aux deux testicules. C'est un prolongement de la peau de la partie intérieure des cuisses, du périnée et du pénis, qui forme une sorte de poche brune, rugueuse, couverte de poils longs et rares et de follicules sébacées.

SCRUPOLO. s. m. Métrol. Poids employé à Florence et qui vaut 393 grammes. ‖ Poids employé à Turin et qui vaut un peu plus d'un gramme.

SCRUPULE. s. m. (du lat. *scrupulus*, petite pierre). Métrol. Petit poids de vingt-quatre grains, c'est-à-dire le tiers d'un gros ou un peu plus d'un gramme. Un scrupule de séné.

— Chronol. *Scrupule chaldaïque*. La dix-huitième partie d'une minute; on l'emploie dans les calendriers orientaux.

— Astron. Très-petite partie de la minute.

— Peine, inquiétude de la conscience qui fait regarder comme une faute ce qui n'en est pas une, ou comme une faute très-grande ce qui n'en est qu'une légère. Grand scrupule. Léger scrupule. Vain scrupule. Scrupule bien fondé, mal fondé. Avoir un scrupule, des scrupules. Lever les scrupules de quelqu'un. Écouter ses scrupules. Fouler aux pieds les scrupules de la conscience. Porter la probité jusqu'au scrupule. Faire naître les scrupules.

— Grande exactitude à remplir ses devoirs, à observer la règle. Faire quelque chose avec scrupule. Être exact jusqu'au scrupule. S'acquitter de ses fonctions avec scrupule.

— Grande sévérité d'un auteur, d'un artiste dans la correction d'un ouvrage.

— Grande délicatesse en matière de procédés, de mœurs. Se faire scrupule d'une action. Ne pas se faire le moindre scrupule de mentir. Pour peu que les rois croient qu'ils ne choquent pas la justice, ils ne feront pas grand *scrupule* de blesser un peu la charité. (Fléch.) Ne vous figurez pas une faiblesse de *scrupules*, mais une délicatesse de vertu. (Id.) Laisser tout entendre sur certains points, en protestant qu'on n'y entend pas finesse soi-même, c'est de quoi le monde ne se fait pas de *scrupule*. (Mass.)

Je ne me pique pas du *scrupule* insensé
De bénir mon trépas, quand ils l'ont prononcé.
(RACINE.)

— Reste de difficulté, nuage qui reste dans l'esprit, après l'éclaircissement d'une question, d'une affaire. Conserver encore des scrupules. Malgré ce que vous m'avez dit, il me reste un scrupule. Les incrédules regardent leurs doutes comme de vains *scrupules* que l'erreur publique calme et dissipe à l'instant. (Mass.) En croirez-vous toujours un farouche *scrupule*. (Rac.)

SCRUPULEUSEMENT. adv. D'une manière scrupuleuse. S'acquitter scrupuleusement de ses fonctions. Examiner scrupuleusement. Vérifier scrupuleusement un compte, une opération. S'attacher scrupuleusement aux détails du service.

SCRUPULEUX, EUSE. adj. (rad. *scrupule*). Qui est sujet à avoir des scrupules. Homme scrupuleux. Femme scrupuleuse. Écrivain scrupuleux. Conscience scrupuleuse. Se montrer scrupuleux dans les affaires d'honneur. Être trop scrupuleux.

— Qui est délicat sur les procédés, sur les moyens de réussir. C'est un homme trop scrupuleux pour réussir. Il n'est pas scrupuleux.

— Exact, minutieux. Recherches scrupuleuses. Exactitude scrupuleuse. Quel jeûne saint Louis n'a-t-il pas observé avec une exactitude même *scrupuleuse*. (Fléch.) La première bonne œuvre de la princesse Anne fut d'acquitter ce qu'elle devait avec une *scrupuleuse* régularité. (Boss.)

— Qui craint de passer les bornes. On vit paraître en madame la dauphine ce que nous avons depuis admiré, une *scrupuleuse* pudeur qui marquait le fond de sa vertu. (Fléch.) M. de Montausier n'a-t-il pas eu dans la licence même de la guerre une constante et *scrupuleuse* retenue? (Id.) L'incertitude et l'indécision que traîne après soi une conscience *scrupuleuse*. (Mass.)

— substantiv. C'est un scrupuleux, une scrupuleuse. Les scrupuleux avancent peu et mal dans la piété. Les scrupuleux sont loin d'être des saints.

SCRUTATEUR, ATRICE. s. (du lat. *scrutator*; rad. *scrutare*, scruter). Celui, celle qui sonde, qui examine. Dieu est le scrutateur des cœurs. Scrutateur du cœur humain. Magistrat scrutateur des consciences. Philosophe scrutateur des secrets de la nature.

— Celui qui, dans une assemblée où l'on fait des élections par suffrages secrets, est désigné pour prendre part à la formation du scrutin, à sa vérification et à son dépouillement.

— adjectiv. Qui sonde, qui scrute. Des regards scrutateurs. Esprit scrutateur. Pensée scrutatrice. La vérité mène à sa suite le doute philosophique, l'analyse *scrutatrice*, la raison aux cent yeux. (Domergue.)

SCRUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Scruter. S'empl. adjectiv. Tous les cœurs sont scrutés par les regards de Dieu.

SCRUTER. v. a. 1^re^ conj. (du lat. *scrutari*, scruter). Sonder, examiner à fond, chercher à pénétrer.

— Se dit surtout au moral. Scruter les cœurs. Scruter la conscience de quelqu'un. Scruter les intentions de quelqu'un. Scruter la majesté divine. Scruter les merveilles de la nature. Scruter les mystères de l'avenir.

SCRUTIN. s. m. (du bas lat. *scrutinium*). Élection, admission, délibération par suffrages secrets. Élire par scrutin, par voie de scrutin. Deux, trois tours de scrutin. Demander le scrutin. Ouvrir le scrutin. Fermer le scrutin. Aller au scrutin. Assister au scrutin. Prendre part au scrutin. Scrutin secret. Scrutin nul. Scrutin de ballottage. Résultat du scrutin. Dépouiller le scrutin. Premier, second scrutin. Premier, second tour de scrutin.

— *Scrutin individuel*. Celui où les votants ne désignent chacun sur leur bulletin qu'une seule personne. ‖ *Scrutin de liste*. Celui où les votants écrivent chacun sur leur bulletin autant de noms qu'il y a de nominations à faire.

— Le billet même sur lequel on écrit son vote.

— Commun. relig. Nom du lieu où le provincial et les visiteurs interrogeaient les religieux, chez les augustins et dans quelques autres ordres.

SCRUTINER. v. n. 1^re^ conj. Il signifie dans le langage familier, Faire un scrutin, des scrutins.

SCUBAC. s. m. Liqueur spiritueuse dont le safran est la base.

— On écrit aussi *escubac* et *usquebac*.

SCUDÉRI (Madeleine de). Femme distinguée par son esprit et son érudition. Elle naquit au Havre en 1607, et vint à Paris, où elle composa plusieurs romans dont les principaux sont *Cyrus* et *Clélie*. Elle mourut en 1701.

SCUDO. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Gênes. Il y a le scudo della croce qui vaut 8 fr. 13 c. Le scudo de 8 lires qui vaut 6 fr. 54 c. Le scudo de 5 lires qui vaut 4 fr. 29 c. ‖ Monnaie de Sardaigne. L'ancien scudo vaut 4 fr. 70 c.; le nouveau scudo, 5 fr. ‖ Le scudo de Lucques, monnaie d'argent qui vaut 5 fr. 35 c. ‖ Le scudo de Modène de 1739 qui vaut 5 fr. 54 c.; le scudo de 1782 qui vaut 1 fr.

SCULIER. s. m. Anc. cout. Officier qui avait soin de la vaisselle.

SCULPT. Abréviation du mot *sculpture*.

SCULPTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être sculpté. Le vieux magot que Pigal veut sculpter a perdu toutes ses dents et perd ses yeux; il n'est point du tout *sculptable*. (Volt.)

SCULPTAGE. s. m. Techn. Action de sculpter.

SCULPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Sculpter. S'empl. adjectiv. Marbre bien sculpté. Aben-Hamet vit sortir une jeune femme, vêtue à peu près comme ces reines gothiques *sculptées* sur les monuments de nos anciennes abbayes. (Chateaub.) Une frise peu capricieuse, mais d'une délicatesse exquise, est *sculptée* au-dessus de la porte. (Id.)

— Qui est orné de sculptures. Les colonnes étaient de cyprès poli et *sculpté*; elles augmentaient en hauteur et en épaisseur, et diminuaient en nombre à mesure qu'elles se rapprochaient du centre marqué par un pilier unique. (Chateaub.)

SCULPTER. v. a. 1^re^ conj. (pr. *scul-ter*; du lat. *sculpere*, sculpter). Donner avec le ciseau ou tout autre instrument analogue, une forme, une figure au marbre, à la pierre, au bois, au métal, etc. Sculpter des ornements. Faire sculpter ses armoiries.

— Absol. Sculpter sur bois, sur pierre, sur marbre. Art de sculpter.

SCULPTEUR. s. m. Artiste qui exerce l'art de sculpter. Un bon sculpteur. Un habile sculpteur. Sculpteur en bois. Sculpteur en marbre. Célèbre sculpteur. Habile sculpteur. Praxitèle, qui était le meilleur *sculpteur* de son siècle, était aussi le meilleur statuaire. (Barth.)

— *Sculpteur en bois*. Se dit particulièrement de celui qui n'opère que sur le bois, genre de sculpture qui ne s'applique guère qu'aux meubles et rentre dans la classe des arts industriels.

— On dit une *femme sculpteur* comme on dit une femme auteur, une femme peintre, etc.

SCULTET. s. m. Hist. ecclés. Bailli dans la dépendance d'une abbaye.

SCULPTURE. s. f. (pr. *skul-tu-re*; du lat. *sculptura*; rad. *sculpere*, sculpter). Art de sculpter, de reproduire de quelque manière que ce soit l'apparence palpable des corps. Sculpture en marbre, en bois, etc. Sculpture antique. Sculpture moderne. Sculpture du moyen âge. Ouvrage de sculpture. Chef-d'œuvre de sculpture. Habile dans la sculpture. Étudier la sculpture. La *sculpture* a pour objet l'imitation exacte des formes de la nature par tous les moyens qu'il est donné à l'artiste d'employer, sans le secours des couleurs. (Bout.) La *sculpture* et la peinture prodiguaient leurs miracles, et l'architecture marchait d'un pas égal. (Rivarol.)

— Ouvrage de sculpture. En ce sens, il n'est usité qu'en parlant de la sculpture d'ornement. Sculptures admirables. Sculpture d'un autel, d'un édifice. Palais surchargé de sculptures. Salle des sculptures. La sculpture d'une frise, d'un chambranle. Les sculptures d'une coupole, des pendentifs d'un dôme, d'un ordre d'architecture.

— Iconol. La Sculpture est représentée par une femme gracieuse vêtue à la légère, tenant un marteau et un ciseau. Autour d'elle sont le torse, l'Apollon, le Laocoon ou d'autres statues antiques. On la représente encore par des Génies, dont l'un tient un compas et l'autre cherche à ébaucher une tête.

SCURRILE. adj. des 2. g. Bas, indécent.

SCURRILEMENT. adv. Bassement, indécemment.

SCURRILITÉ. s. f. Bouffonnerie, plaisanterie basse.

SCUTARI. Géogr. Ville de l'Anatolie, vis-à-vis de Constantinople, dont elle forme en quelque sorte un faubourg; 30,000 hab. C'est sur les hauteurs de cette ville que Licinius fut vaincu par Constantin.

— Ville forte d'Albanie, à une des extrémités du lac Scutari; 12,000 hab. Cette ville était autrefois la résidence des rois d'Illyrie.

SCUTE. s. f. Embarcation hollandaise et flamande du port de quinze tonneaux, qui peut échouer sur les plages par tous les temps.

SCUTELLAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des labiées, renfermant des plantes que l'on trouve sur les divers points du globe, et connues vulgairement sous le nom de *toque*. La toque commune et la petite toque sont deux espèces communes en France; elles peuvent servir à la teinture en noir, et on en emploie les sommités comme fébrifuges.

SCUTELLE. s. f. Bot. Sorte de cupule ou de conceptacle dans les lichens.

— Zooph. Genre d'échinides dont toutes les espèces connues viennent des mers des pays chauds, surtout de celles de l'Inde.

SCUTELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est couvert de scutelles.

SCUTELLÈRE. s. f. Entom. Genre de l'ordre des hémiptères hétéroptères, renfermant des insectes remarquables par l'éclat de leurs couleurs et la bizarrerie de leurs formes. Ils ont la faculté d'exhaler une odeur fétide qui leur sert à repousser leurs ennemis. La scutellère rayée est une espèce qui se rencontre aux environs de Paris et dans le midi de la France.

SCUTELLIDE. s. f. Conchyl. Coquille fossile du genre pavois.

SCUTELLIFORME. adj. des 2 g. Bot. Qui a la forme d'un bouclier.

SCUTELLOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Dont la forme se rapproche de celle d'un bouclier.

SCUTIBRANCHES. s. m. pl. Conchyl. Septième ordre de la classe des mollusques gastéropodes, renfermant des animaux voisins des pectinibranches. Ces animaux sont couverts de leurs coquilles comme d'un bouclier.

SCUTIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a des feuilles peltées.

SCUTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *scutum*, bouclier; *forma*, forme). Hist. nat. Ce qui ressemble à un bouclier. Il se prend substantivement pour désigner le cartilage thyroïde. Le scutiforme.

SCUTIGÈRE. s. f. (ét. lat., *scutum*, bouclier; *gero*, je porte). Entom. Genre d'insectes aptères, de la famille des myriapodes, comprenant des espèces de scolopendres.

SCUTIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *scutum*, bouclier; *pes*, pied). Zool. Dont les pieds sont couverts de plaques écussonnées.

SCUTO-CONCHIEN. adj. et s. m. Anat. Il se dit de quelques muscles du pavillon de l'oreille.

SCUTOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *scutum*, bouclier; et du gr. εἶδος, forme). Didact. Qui a la forme d'un bouclier.

SCUTO-STERNAL, ALE. adj. Entom. Qui appartient à l'écusson et au sternum des insectes.

SCUTULE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des myrtées, renfermant des arbrisseaux rameux de la Cochinchine. Scutule en ombelle. Scutule en écusson.

SCUTUM. s. m. (pr. *sku-tomm*). Antiq. rom. Nom spécial d'une des espèces de bouclier des Romains. Il était originairement de cuir, et sa forme était rectangulaire.

SCYBALAIRE. adj. des 2 g. Entom. Qui vit sur les excréments.

SCYDMÈNE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, comprenant de très-petites espèces, voisines des anthices.

SCYDMÉNIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un scydmène. ‖ SCYDMÉNIDES. s. m. pl. Petite famille d'insectes ayant pour type le genre scydmène.

SCYLAX. Navigateur qui vivait dans le VI^e^ siècle av. J.-C. Il fut envoyé par Darius, fils d'Hystaspe, pour faire des découvertes dans l'Orient, et visita l'Égypte après ce voyage. On lui attribue un Périple, ou Relation d'une navigation. C'est un des ouvrages les plus intéressants que nous possédions sur la géographie ancienne.

SCYLLA. Géogr. Rocher et écueil fameux situé sur la côte d'Italie, à l'entrée du détroit de Sicile, en face d'un autre écueil nommé *Charybde*. Souvent pour éviter un de ces écueils, on se jetait dans l'autre; c'est ce qui a donné lieu au proverbe: *Tomber de Charybde en Scylla*. V. CHARYBDE.

— Myth. Belle nymphe dont Glaucus, dieu marin, fut amoureux, et qui fut changée en monstre par Circé. Effrayé de son horrible métamorphose, Scylla se jeta dans la mer près de l'endroit où est le fameux détroit qui porte son nom.

S'il est permis de croire aux fabuleux discours,
L'aboyante *Scylla* n'aboya pas toujours.
(DESMAHIS.)

Dans une mer de sang, Charybde tournoya;
Scylla triste et plaintive en longs cris aboya.
(DELILLE.)

SCYLLARE. s. m. Entom. Genre de la famille des macroures, ordre de décapodes, renfermant des crustacés appelés vulgairement cigales de mer, assez commun sur nos côtes.

SCYLLARIDES. s. f. pl. Entom. Tribu de l'ordre des décapodes, famille des macroures, créée pour le genre scyllare.

SCILLÉE. s. f. Conchyl. Genre de malacozoaires nus, de la famille des dicères, ordre des polybranches, ne renfermant qu'un petit nombre d'espèces. Scyllée pélagienne, fauve.

SCYLLIORHIN. s. m. Ichthyol. Genre établi parmi les squales, et dont le type est la roussette.

SCYMNE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, établi pour plusieurs petites espèces de coccinelles.

SCYPHE. s. m. Ichthyol. Espèce d'esturgeon. — Infus. Genre de polypiers.

SCYPHIFORME. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'une petite coupe.

SCYPHOFILIX. s. m. Bot. Genre de fougères qui se rencontre à Madagascar.

SCYPHONOÏDE. adj. des 2 g. Didact. qui a la forme d'une coupe.

SCYPHOPHORE. s. m. Bot. Genre de la famille des lichens, renfermant des plantes dont la tige est dilatée en forme d'entonnoir vers son sommet, ce qui les fait ressembler à certains verres à pied. Une des espèces les plus communes est le lichen à boite qui croît dans les lieux boisés.

SYPHULE. s. f. Bot. Petit entonnoir que portent certains lichens.

SCYPHULIFORME. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'une scyphule ou d'un entonnoir.

SCYROS ou **SKIROSI.** Géogr. Ile de l'Archipel, une des Cyclades, bien cultivée, quoique montueuse; 8,000 hab. Cette île a pour capitale Scyros ou Skirosi, qui possède un assez bon port, et qui est bâtie autour d'une montagne escarpée.

SCYTALE. s. m. (du gr. σκυτάλη). Antiq. gr. Chiffre dont les Lacédémoniens se servaient pour écrire des lettres mystérieuses. Le scytale consistait en une bande étroite de parchemin, sur laquelle on écrivait après l'avoir roulée en spirale autour d'un cylindre de bois. On l'envoyait déroulé, et ceux auxquels il était adressé ne pouvaient le lire qu'en l'appliquant de la même manière sur un cylindre d'égal diamètre.

SCYTALE. s. m. Erpét. Genre de reptiles ophidiens, de la famille des hétérodermes, comprenant plusieurs espèces, parmi lesquelles sont le scytale zig-zag, qui passe pour être très-venimeux chez les Indiens du Coromandel.

— Nom spécifique d'un boa.

SCYTALIDE ou **SCYTALIE.** s. f. Antiq. gr. Espèce de dard, le plus souvent enflammé.

SCYTALIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des sapindées.

SCYTHALISME. s. m. Vandalisme.

SCYTHE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de la Scythie. La plupart des Scythes étaient nomades. || Qui appartient à la Scythie ou à ses habitants.

— Ethnogr. *Scythes*. Peuple que l'on croit de race mongole. La dénomination de Scythe était fort étendue chez les anciens, et répondait pour certaines contrées au terme de Barbares.

— Antiq. gr. *Scythes* se dit absol. et particulièrement, des archers qui exécutaient les ordres des magistrats d'Athènes, et qui étaient pour la plupart Scythes d'origine. || *Boire à la scythe*. Se disait chez les Grecs, pour, Boire du vin sans eau.

SCYTHIE. Géogr. Immense contrée septentrionale de l'ancien continent, s'étendait depuis la Germanie jusqu'au monde connu des anciens. Elle se divisait en deux parties : la Scythie européenne et la Scythie d'Asie.

SCYTHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux Scythes ou à la Scythie.

SCYTHISME. s. m. Nom donné par saint Épiphane à toutes les religions barbares qui s'établirent depuis la confusion des langues jusqu'aux Grecs.

SCYTHROPS. s. m. Ornith. Oiseau de la Nouvelle-Hollande.

SCYTHYMÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes byssoïdes ou confervoïdes, de la famille des algues, qu'on trouve sur les rochers humides et dans leurs fentes, au milieu des bois de la province de Smolande en Suède.

SCYTODE. s. m. Entom. Genre d'araignées.

SCYTODEPSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui endurcit la peau comme le tannin.

SCYTONÈME. s. f. Bot. Genre de conferves.

SCYTOSIPHON. s. m. Bot. Genre de plantes marines de la famille des algues et de l'ordre des confervoïdées fucoïdes ne comprenant que deux espèces.

SCYTROPE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

S. E. Abréviation pour Son Éminence ou Son Excellence.

— Géogr. Abréviation qui signifie Sud-est. Le Piémont est au S.-E. de la France.

SE. Chim. Abréviation du mot *selenium*.

SE. pronom pers. de la 3e pers., des 2 g. et des 2 nomb. Il s'emploie en parlant des êtres animés et des choses. Cette fleur se flétrit. Ces arbres se meurent. Cette femme se promène. Ces hommes se querellent. Il se repent de sa faute. Je me moquerai de ceux qui *se* sont moqués de la pauvre Marphise. (Mme de Sév.)

— Lorsque *se* est placé devant un mot commençant par une voyelle, on supprime l'*e* final, qu'on remplace par une apostrophe. Il *s*'écoute, il se plaît, il *s*'a[illegible], il *s*'a[illegible]. (J. B. Rouss.) S'étonner est du [illegible]. (D[illegible].) Maîtres de l'univers, les Romains *s*'en attribuèrent tous les trésors. (Montesq.)

— *Se* peut s'employer comme régime ou complément direct; dans ce cas il signifie *soi*, *lui*, *elle*, *eux*, *elles*, etc. Se perdre. Se déshonorer. Se ruiner. La sagesse et la puissance du Créateur, aussi visibles dans la structure du limaçon que dans celle du lion, *se* manifestent dans toute la nature. (B. de St-P.) Les dieux savent forcer le crime à *se* trahir. (De Belloy.) Sans se voir, quand on *s*'aime, on peut **se** deviner. (La Chauss.)

> Les vrais ambassadeurs, interprètes des lois,
> Sans se déshonorer savent servir leurs rois. (Volt.)

— Il s'emploie aussi comme régime ou complément indirect pour *à soi*, *à lui*, *à elle*, *à eux*, *à elles*, etc. Se nuire. Se faire une loi. Se prescrire un devoir. S'amasser de la fortune. Se couper le pouce. Se barbouiller le visage. Se briser les reins. Se casser le cou. Se créer des embarras. Se chercher querelle. Se jeter des pierres. Se parler en secret. Les Étoliens s'étaient imaginé qu'ils domineraient dans la Grèce. (Montesq.) Dieu n'a donné aux hommes ni canons ni baïonnettes, et ils *se* sont fait des canons et des baïonnettes pour se détruire. (Volt.) On *se* propose en vain de quitter ce qu'on aime. (Campistr.) Le lis des jardins, dit l'Évangile, ne *s*'est pas filé sa parure. (A. Mart.)

> Dès qu'il faut obéir, le parti le plus sage
> Est de savoir *se* faire un heureux esclavage. (Crés.)

— On s'en sert pour donner au verbe actif une signification passive. *Cela s'est fait à mon insu*, c'est-à-dire, cela a été fait à mon insu. De grands édifices se sont élevés sous nos yeux. La paix doit se conclure incessamment. La nouvelle s'en est répandue. Nos vaisseaux se sont engloutis. Ah ! comment *s*'est éclipsée tant de gloire? Comment *se* sont anéantis tant de travaux? (Volney.) Elles se sont trouvées aux Carmélites, et la réconciliation s'est faite. (Mme de Sév.) Quelques rayons de miel sans maître *se* trouvèrent. (La Font.) On ne peut nier que ces tournures de phrases, avec lesquelles nous sommes trop familiarisés pour en sentir la hardiesse, ne doivent être comptées au nombre des beautés de notre langue.

— Quand on emploie deux pronoms, *se* doit toujours se mettre le premier. Elle se le reproche. Ils se le diront une autre fois. Il s'en moque. Ils s'y plairont. Elle s'y habituera. Les choses de la terre ne valent pas la peine qu'on s'y attache. (Nicole.) La servitude abaisse les hommes jusqu'à *s*'en faire aimer. (Vauven.)

> Un jour deux pèlerins sur le sable rencontrent
> Une huître que le flot y venait d'apporter :
> Ils l'avalent des yeux, du doigt ils *se* la montrent.
> (La Fontaine.)

> Un affront vit toujours sur le front qui l'endure,
> Qui ne s'en venge pas est né pour le souffrir. (Créb.)

> On ne s'y fût trompé? Jamais l'air d'un visage,
> Si ce qu'il dit est vrai, n'imposa davantage. (Mol.)

> L'or est comme une femme, on n'y saurait toucher
> Que le cœur, par amour, ne s'y laisse attacher.
> (Regnard.)

> Voit-on du cœur humain les replis tortueux?
> Est-il un moyen sûr pour ne pas s'y méprendre?
> (Gilb.)

— Le pronom *se*, employé comme complément direct ou comme complément indirect, se place toujours immédiatement avant le verbe dont il dépend. Se vaincre appartient aux héros. (Lomb. de Lang.) Quand on sent qu'on n'a pas de quoi *se* faire estimer de quelqu'un, on est bien près de le haïr. (Vauven.)

> Il est beau, même en s'égarant,
> D'avoir fait quelques découvertes.
> (Fr. de Neufchateau.)

— La forme *s'en* précède toujours le verbe. Il faut donc dire. *Il s'en est allé. Elle s'en est allée. Ils s'en sont allés. Elles s'en sont allées.* On s'exprimerait mal en disant comme les gens peu instruits de leur langue : *Il s'est en allé. Elle s'est en allée. Ils se sont en allés. Elles se sont en allées.* Quel est le verbe? n'est-ce pas *être allé*? C'est donc avant ce verbe que doivent se placer les deux pronoms *se* et *en*. Ma fille *s'en* est allée de son plein gré avec ces demoiselles. (Volt.)

— Lorsque *se* sert de complément à un infinitif dépendant d'un autre verbe, il se place le plus ordinairement entre les deux verbes. Viens, suis-moi, la sultane en ces lieux doit *se* rendre. (Volt.)

— Quelquefois cependant il se place avant le premier verbe, mais cette transposition n'a guère lieu qu'en poésie, parce qu'elle ajoute à l'élégance et à l'harmonie de la phrase. Quel profane en ces lieux s'ose avancer vers moi? (Rac.)

> Une âme accoutumée aux grandes actions
> Ne se peut abaisser à des soumissions. (Corneille.)

> ... Le plus innocent devient souvent coupable,
> Quand aux yeux de son prince il paraît condamnable,
> C'est crime qu'envers lui se vouloir excuser. (Id.)

> La mort est un remède à trouver quand on veut,
> Et l'on s'en doit servir le plus tard que l'on peut.
> (Molière.)

— Si le premier verbe était à un temps composé, ce serait une faute de le mettre avant le premier verbe, et de dire : *Il s'aurait pu procurer ce plaisir*, au lieu de : *Il aurait pu se procurer ce plaisir*.

— Ce serait également une faute de mettre le pronom *se* avant un verbe suivi de deux infinitifs joints par les conjonctions *et*, *ni*, *ou*, si ce pronom n'avait aucun rapport au second infinitif. Par exemple, on ne doit pas dire : *Elle ne se peut décider, ni consentir à*... Il faut dire : *Elle ne peut se décider, ni consentir à*...

— *Se* s'emploie avec *il* impersonnel. Il se trouva là par hasard un jeune homme. (Montesq.) Il se fait une révolution universelle de tout ce qui est au dedans de lui, comme si on bouleversait toutes ses entrailles. (Fén.)

SEAFORTHIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des palmiers, établi pour un arbre très-élégant de la Nouvelle-Hollande.

SEAGE. s. m. (du lat. *sedere*, seoir, être assis). Anc. cout. Droit de station dans un port.

SEAH. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Égypte et dans une partie de l'Asie.

SÉANCE. s. f. (de *séant*, part. prés. du v. *seoir*). Droit de prendre place dans une assemblée. Prendre séance. Il a séance dans le conseil d'enquête.

— Réunion en assemblée des membres d'une compagnie. Belle assemblée. Assemblée nombreuse. La séance académique a été nombreuse. Rien n'était si magnifique que la *séance* du parlement, quand le roi y tenait son lit de justice. (Acad.) O juges, quelle majesté de vos *séances*, quel président de vos assemblées! mais aussi quel censeur de vos jugements! (Boss.) Mieux vaut être endormi par l'insipidité des *séances* du lycée, qu'éveillé par les motions incendiaires, les clameurs, les hurlements et les tempêtes révolutionnaires que présentent les *séances* des années II et III de la République. (Sallent.) Dans une des *séances* de l'Assemblée constituante, un curé fit la motion de faire précéder toutes les *séances* par une invocation au Saint Esprit, et de les faire terminer par une salutation à la Vierge. (Gaz. de France.)

— Temps pendant lequel un corps politique, un conseil, un tribunal ou une compagnie réglée est assemblée pour s'occuper de ses travaux. Cette affaire occupa la Chambre pendant plusieurs séances. La séance fut [illegible]. La séance fut continuée le lendemain. *La séance est ouverte; la séance est levée.* Formules par lesquelles celui qui préside une assemblée, une compagnie, annonce que la séance commence ou qu'elle est terminée. On dit de même, Ouvrir la séance. Lever la séance. *Séance tenante*. Dans le cours de la séance, avant la fin de la séance, avant que la séance soit terminée. On a décidé telle chose séance tenante.

— Temps passé à une chose. Faire une longue séance au jeu, à table.

— Temps pendant lequel un dessinateur, un peintre travaille d'après [illegible] pour faire son portrait. Faire un portrait en trois séances. Poser pendant trois séances.

— Prat. *La séance des prisonniers*, ou absol. *La séance*. Audience que le parlement [illegible] avant chacune des quatre grandes fêtes de l'année, et qui avait pour objet de prononcer sur les demandes en élargissement des prisonniers pour dettes, et sur les plaintes relatives à la police des prisons.

— *Donner, accorder à quelqu'un les honneurs de la séance*. Lui permettre, à titre d'honneur, d'assister à la séance.

— *Cette assemblée tient sa séance, tient ses séances à tel endroit*. Elle s'assemble à tel endroit.

— Iron. *Il ne se presse pas de lever la séance*. Se dit d'un homme qui fait ses visites trop longues.

SÉANT. part. prés. invar. du v. Seoir. S'emploie dans certaines phrases de [illegible] palais, où il signifie Qui siège, qui tient actuellement séance en quelque lieu. Le roi séant en son conseil. La reine séant en son conseil. La cour séant dans un local étroit, en a demandé un plus commode. (Besch.)

— Qui convient. Ces vêtements vous séent si bien. Cette mise séant si bien à votre [illegible].

SÉANT, ANTE. adj. Qui siège [illegible] à. La cour royale séante à [illegible]. La cour de justice séante au palais. Les [illegible] dans une assemblée. Il courut cent [illegible], représentant milord [illegible] Judas séants à la Chambre des pairs. [illegible]

— Décent, qui sied, qui est convenable. Il n'est pas séant à [illegible] son âge, de sa profession, [illegible] faire telle chose. Il n'est pas [illegible] de parler haut [illegible] des personnes [illegible] doit le respect. [illegible] de lui écrire des lettres [illegible] peu séant [illegible]. (Volt.) Il n'est pas toujours séant [illegible] quelque chose pour [illegible].

— Se dit aussi des choses physiques. Cet habit n'est pas séant à une personne de son état. Cette parure n'est pas séante à son [illegible].

— On dit dans la conversation, [illegible] *est fort séant*, pour dire Qu'elle a l'air [illegible] séant, fort décent.

— On n'est point d'accord sur l'emploi de mot *séant* comme adjectif et [illegible]. Les uns [illegible] et les autres [illegible], aux [illegible] cette expression [illegible], en donnant tantôt l'un, tantôt [illegible]. Il semble pourtant raisonnable [illegible] qui est à la fois participe et [illegible] être invariable quand il est participe, et [illegible] quand il est adjectif.

SÉANT. s. m. Situation, posture d'un homme qui est assis dans son lit [illegible] position [illegible] l'adjectif [illegible]. On [illegible] qu'il ne peut se [illegible] sur son séant.

SEAPOYS. s. m. pl. [illegible] Fantassins indigènes [illegible] Anglais ont formé de nombreux régiments [illegible]ment commandés par des officiers européens.

SEAU. s. m. [illegible] Vaisseau ordinairement de bois, propre à puiser, à transporter de l'eau. Tirer de l'eau avec un seau.

— Par extens. Toute sorte de vaisseau ayant la forme ordinaire d'un seau de bois et servant à contenir de l'eau, quelle que soit la matière. Seau d'argent. Seau de [illegible]. En 1005, quelques soldats [illegible] un *seau* appartenant à un puits [illegible] Bolonais. (Sa[illegible].) Henri, roi de Sardaigne, [illegible] les Modenais à se maintenir dans la possession du fameux *seau*. (Id.)

— Ce que contient un seau. Un seau d'eau. Un seau de vin. Un seau d'eau suffira pour éteindre ce feu. Je [illegible] bien avec un seul *seau* d'eau, s'il m'était permis de le faire boire au cardinal de Lorraine tout qu'il en crevât. (Henri IV.) A-t-on envie de me noyer? car de la taille dont je suis, cela ne pourrait être autrement si l'on me faisait avaler toute l'eau que contiennent ces trois *seaux*. (Scarr.)

— *Seaux de la ville*, ou *seaux à incendie*. Seaux d'osier garnis de cuir en dedans, dont on se sert pour porter de l'eau dans les incendies.

— Fam. et par hyperbole. *Il pleut à seaux*. Il pleut beaucoup.

— *Le Seau enlevé*. (*La Secchia rapita*). Titre d'un poème héroï-comique de Tassoni.

— Bot. *Seau de Salomon*. Nom vulgaire du [illegible]. *Seau de Notre-Dame*. La [illegible] ordinaire. *Seau de la Vierge*. Le tamnier.

SEAUGEOIRE. s. f. Techn. Ustensile composé de deux morceaux de bois et d'une poignée, dont on se sert pour mettre le sel dans les [illegible].

SEAUNERON. s. m. Médec. Mal qui vient aux pieds des ouvriers dans les salines.

SÉBACÉ, ÉE. adj. (du lat. *sebaceus*; rad. *sebum*, suif). Qui est de la nature du suif. Matière sébacée.

— Anat. *Follicules sébacés*. Petites utricules glanduleuses arrondies ou [illegible], logées dans l'épaisseur de la peau, s'ouvrant à sa surface par un canal excréteur et fournissant une humeur grasse, jaunâtre, onctueuse, qui a quelque analogie avec le suif, et qui est destinée à lubrifier la surface des corps. || *Matière sébacée*. Humeur grasse et onctueuse que sécrètent les follicules sébacés et qui en sort sous forme de petits vers quand on les comprime.

SÉBACIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *sebum*, suif). Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient en décomposant les graisses par la chaleur. L'acide sébacique fond comme le suif et cristallise en petites aiguilles incolores, peu consistantes, inodores, douées d'une saveur légèrement amère.

SÉBANSCOU. s. m. Relat. Nom d'un fruit d'Éthiopie, et d'une liqueur qu'on fait avec ce fruit.

SÉBASTIANIQUE. adj. et s. m. (du gr. [illegible]; rad. [illegible], vénération, respect). Antiq. Il se disait des vainqueurs aux jeux augustaux.

SÉBASTIANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine des sébastianistes. Professer le sébastianisme.

SÉBASTIANISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte portugaise dont la croyance est que le roi dom Sébastien n'est pas mort, et qu'il reviendra pour faire triompher le christianisme.

SÉBASTIEN (DOM). Roi de Portugal, naquit en 1554 et succéda à Jean III. Il fit la guerre aux Maures avec assez de succès; mais [illegible] par les Marocains, et mourut dans l'action les armes à la main, à l'âge de vingt-cinq ans.

SÉBASTIEN (SAINT-). Géogr. Capitale de l'ancienne province de Guipuscoa, est une ville [illegible], défendue [illegible] forteresse et située à l'embouchure de l'Uruméa, dans l'Océan. Elle a un port très-commerçant, et sa population est de [illegible],000 hab.

SÉBASTOCRATOR. s. m. Hist. Dignité à la cour de Constantinople. Le *sébastocrator* était inférieur au despote. [illegible]

SÉBASTOPOL. Géogr. Port fortifié de la Russie d'Europe, sur la côte [illegible] de la Crimée. C'est une des plus belles rades de l'Europe.

SÉBATE. s. m. (du lat. *sebum*, suif). Chim. Genre de sels composés d'une base et d'acide sébacique.

SÉBÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, [illegible], de la famille des gentianées, [illegible] plusieurs espèces du cap de Bonne-Espérance. Sebée en cœur. Sebée ovale, blanchâtre, dorée.

SÉBESTE. s. m. Bot. Fruit du sebestier. Le sébeste ressemble à une prune. La pulpe du sébeste est visqueuse et fortement attachée au noyau. Le sébeste nous vient d'Égypte et est employé dans les tisanes comme pectoral.

SÉBESTENIERS. s. m. pl. Bot. Petite famille de plantes [illegible] monopétales, [illegible] quelques auteurs ont [illegible] pour renfermer les genres sebestier et [illegible].

SÉBESTIER. s. m. Bot. Genre de la famille des borraginées, offrant des arbres de [illegible]

sième grandeur, aux feuilles d'un vert sombre, épaisses, coriaces, aux fleurs disposées de diverses manières au sommet des branches ou des tiges. Les principales espèces sont le sébestier à feuilles rudes et le sébestier domestique.

SÉBIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *sebum*, suif; *fero*, je porte). Didact. Qui porte du suif ou de la graisse. Arbre sébifère.

SÉBIFÈRE. s. m. Bot. Grand arbre des forêts de la Chine et de la Cochinchine. On emploie son bois à la construction des maisons, et l'on tire de ses fruits en les écrasant dans de l'eau une liqueur visqueuse qui sert à vernir et coller les objets exposés à l'air. Son fruit fournit par expression une grande quantité d'huile semblable à du suif, et dont on fait des chandelles.

SÉBILE. s. f. Vaisseau de bois de forme semi-sphérique, qui sert à différents usages. Sébile de boulanger. Sébile du pressoir. Sébile de bois. Grande sébile. Petite sébile.

SÉBIO. s. m. Mamm. Nom de la plus grosse espèce de baleine qui vit dans les mers du Japon.

SÉBUÉEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de samaritains.

SÉBURAEN. s. m. Hist. jud. Il se dit de certains docteurs qui ont écrit postérieurement au Talmud. Le premier de ces docteurs fut Rabbi José, qui vivait vers l'an 476 de J.-C. Les gaons succédèrent aux saburaens.

SEC, SÈCHE. adj. (du lat. *siccus*, même sens). Qui n'a point d'humidité. Sec comme du bois. Un terrain sec et sablonneux. Arbre sec. Des branches, des feuilles, des fleurs, des roses sèches. Été sec et chaud. Temps sec. Temps froid et sec. Matière, substance sèche. Fruit sec. L'arbrisseau qui fournit le coton à nos manufactures demande un sol *sec* et pierreux. (Rayn.) Le climat y est *sec* et chaud à l'excès. (Id.) Le cerf dans les pays montueux *secs* et chauds a perdu la moitié de sa taille. (Buff.) La surface de la terre étant moins compacte, moins *sèche*, tout ce qu'elle produisait devait être plus ductile, plus souple, plus susceptible d'extension. (Id.) Nous avions sous nos pieds un marcher doux, commode et *sec*, sans sable, sans herbe et sans rejetons raboteux. (J.-J. Rouss.) L'air doux et humain du roi est pour les cœurs de ses sujets ce que la rosée du soir est pour les terres *sèches* et arides. (Mass.)

> Voyez de ces secrets féconds dépositaires,
> Clos, ouverts, chauds ou froids, à l'air humide ou *sec*,
> Ces vaisseaux au gros ventre, au cou tors, au long bec.
> (Delille.)

— Qu'on a fait sécher. Des fruits secs. Des raisins secs. Des figues sèches. Du poisson sec. Ne manger que des aliments secs.

— Qui est desséché, épuisé, qui n'a plus d'eau. Un fossé qui est sec. Les fossés du château sont secs.

— Qui n'est pas vert, mouillé, couvert d'eau, moite, huileux, onctueux ou gras. Avoir la bouche sèche, la langue sèche. La gorge sèche. Le gosier sec. Les lèvres sèches. Du linge sec, bien sec. Des chemins secs. Les rues sont sèches. Le pavé est sec. Avoir la peau sèche, les mains sèches.

— Maigre. Un cheval qui a la tête sèche, les jambes sèches. Un homme sec. Un homme sec comme un hareng. De ce travail revenu *sec* et pâle. (Boil.) Maigre, *sec*, ruiné. (Id.)

— En ce sens il s'emploie substantiv. dans le langage familier. Un grand sec. Une grande sèche.

— Fig. Qui a peu ou point d'agréments, d'ornements, de grâces. Esprit sec. Style sec. Auteur sec. Ouvrage sec. Sujet sec et aride. Discours sec. Instruction sèche. Un langage sec. L'instruction est *sèche* quand elle n'est point ornée. (Condill.) Plus ces écrivains cherchent l'ordre, plus ils sont *secs*, rebutants, difficiles à entendre. (Condill.) Toutes nos langues modernes sont *sèches*, pauvres et sans harmonie, en comparaison de celles qu'ont parlées nos premiers maîtres, les Grecs et les Romains. (Volt.)

— Dur, froid, peu sensible. Esprit sec. Âme sèche. Personne sèche. Écouter une chose d'un air sec. Je viens de lui écrire encore un petit billet pour l'assurer que je ne suis point *sèche*, et qu'il eût été plus *sec* de ne point se soucier de ses plaintes que de vouloir lui ôter bonnement ses impressions. (Mme de Sév.) Protésilas écoutait toutes ses louanges d'un air *sec*. (Fén.) La méfiance poussée à l'extrême est toujours la preuve d'un cœur *sec* et d'un esprit étroit. (Ségur.)

— Brusque sans adoucissement, sans ménagement. Réponse sèche. Réprimande sèche. Son humeur est aimable quoiqu'elle ait quelque chose de brusque et de *sec*. (Mme de Sév.) Les princes gâtés par la flatterie trouvent *sec* et austère tout ce qui est libre et ingénu. (Fén.) La vérité ne pouvait être expliquée d'une manière trop *sèche*. (Id.) On accompagne la miséricorde de tant de dureté envers les malheureux, qu'un refus serait moins accablant pour eux qu'une charité si *sèche* et si farouche. (Mass.)

— Grav. *Graver à la pointe sèche*. Faire des traits ou des hachures sur la planche avec une pointe aiguë, au lieu de se servir d'un burin et sans employer l'eau forte. La pointe *sèche* ouvre le cuivre sans en rien détacher. (Dict.) Il emploie la pointe *sèche* dans le fini, aux objets les plus tendres, les plus légers, aux ciels, aux lointains. (Id.)

— Jeux. *Bricole sèche*. Se dit au billard quand, en voulant jouer de bricole, on manque à toucher. || *Donner un coup sec*. Donner un seul coup contre une bille et retirer la queue immédiatement, au lieu de pousser la bille et de la conduire avec la queue.

— Maçonn. *Muraille de pierres sèches*. Muraille faite de pierres mises l'une sur l'autre, sans chaux, ni plâtre, ni mortier.

— Médec. *Avoir le pouls sec*. Avoir une fièvre ardente qui se reconnaisse aux battements du pouls. || *Avoir le sang sec*. Avoir un sang qui manque de sérosité. || *Chaleur sèche*. Ardeur de la peau qui n'est point accompagnée de transpiration. || *Avoir une toux sèche*. Tousser sans cracher.

— Peint et sculpt. Qui manque de moelleux, qui est dur, sans agrément. Dessin sec. Couleur sèche. Faire sec. Un dessin *sec* est celui dont les contours ne participent pas de l'élasticité naturelle aux chairs, de la flexibilité et du renflement propres à des draperies plus ou moins soutenues par l'air. (Bout.) Des couleurs placées l'une près de l'autre sans qu'elles se pénètrent mutuellement et se fondent ensemble, qui sont étendues d'un pinceau lisse et luisant, et que ne recouvre pas une légère couche de vapeur imprégnée de la teinte propre à chacun, constituent le coloris *sec*. (Id.) Des formes rétrécies et manquant de méplats, un travail dénué de morbidesse sont les caractères des parties *sèches* en sculpture. (Id.)

— Loc. adv. *Œil sec*. Œil qui n'est pas baigné de larmes. Voir quelque chose d'un œil sec. Bonaparte voyait d'un œil *sec* un champ de bataille, et il fut ému par la fidélité d'un chien léchant et défendant le cadavre de son maître. (Boiste.)

> L'autre, avec ses yeux secs et presque indifférent,
> Voit mourir ses deux fils. (Racine.)

> Ainsi donc d'un œil sec tu verras une femme
> S'élancer à ta voix dans des gouffres de flamme.
> (Lemierre.)

— *Être sec sur une matière*. En parler sèchement, en peu de mots, sans intérêt, sans chaleur, sans enthousiasme, ou même avec indifférence et dédain. Me laisserais-je éblouir par un air de capacité ou de hauteur qui vous met au-dessous de tout ce qui se fait, de tout ce qui se dit et de ce qui s'écrit, qui vous rend *sec* sur les louanges, et empêche qu'on ne puisse arracher de vous la moindre approbation? (La Bruy.)

— *Pain sec*. Du pain pour tout aliment. Vivre de pain sec. Ne manger que du pain sec. Manger du pain sec à tous ses repas. Mettre un enfant au pain sec. || *Vin sec*. Vin qui n'est point liquoreux. || *Confitures sèches*. Fruits confits conservés hors du sirop. || *Fossé sec*. Le fossé d'un château, d'une place dans lequel il n'y a pas d'eau et qui n'est point fait pour en recevoir. || *Coup sec*. Coup donné avec promptitude, sans appuyer ni rester sur l'objet frappé. || *Habit sec*. Habit usé, dont on voit la corde. || *Argent sec*. Argent comptant. Payer en argent sec. || *Messe sèche*. Récitation des prières de la messe sans les accompagner de la consécration.

— Mar. *Vergue sèche*. Nom de la basse vergue que porte le mât d'artimon, dans les bâtiments à trois mâts. Son nom provient de ce qu'elle est nue, ne portant pas de voile et servant seulement à border ou étendre les points du perroquet de fougue, comme les huniers sont bordés sur les deux autres basses vergues.

— Prov. *Sec comme un pendu d'été*. Se dit d'un homme fort maigre. || *Il y a longtemps qu'il devrait être sec*. C'est un homme qui mérite la corde.

— *A pied sec*. Sans s'y mouiller les pieds. Passer une rivière à pied sec. Passer un ruisseau à pied sec. On dit de même Passer un ruisseau, une rivière à sec.

SEC. s. m. Sécheresse. S'oppose à *humide*. Le sec et l'humide.

— Signifie particulièrement, Fourrage sec, c'est-à-dire foin, paille et avoine. Faire des magasins de sec. Donner du sec aux chevaux. Mettre des chevaux au sec.

— *Tirer au sec*. Tirer dans un vaisseau l'eau contenue dans un puits jusqu'à ce qu'il n'en reste plus. On a tiré ce puits à sec. Ce puits a été tiré au sec. || Fig. Vous devez vous tenir pour dit que je suis tiré au *sec*, qu'il ne me reste pas une goutte de sang dans la veine poétique.

— *Tirer des confitures au sec*. Les tirer de leur sirop. || *Une corbeille, une assiette remplie de sec*. Une corbeille, une assiette remplie de confitures sèches, et que l'on sert au fruit dans un repas.

Prov. et fig. *Employer le vert et le sec*. Employer toutes sortes de moyens pour réussir à quelque chose.

— Peintre ou sculpteur qui a un faire sec, une manière sèche. M. Aligny tient aussi, indirectement, à l'école des *secs*, comme on les appelle dans les ateliers. (Thoré.)

— Peint. et sculpt. Dessin sec. Couleur sèche. Faire sec. Des formes rétrécies et manquant de méplats, un travail dénué de morbidesse, sont les caractères du *sec* en sculpture. (Boutard.)

SEC. adv. Sèchement. Parler sec. Répondre sec.

— *Boire sec*. Boire sans eau, bien boire. Il boit sec.

> Vous buvez sec, dit on? moi je n'y laisse rien,
> Je suis impatient de vous verser rasade.
> (Destouches.)

— *A sec*. loc. adv. Sans eau. Mettre un étang, un fossé à sec. Les fossés sont à sec. La rivière est à sec. Un bras de rivière est demeuré à sec.

— Par extens., Manquant d'une chose quelconque.

> Et partout sur le Wal, ainsi que sur le Leck,
> Le vers est en déroute, et le poète à sec.
> (Boileau.)

— Fig. et fam. *Être à sec, se trouver à sec*. N'avoir pas de bien, avoir perdu tout son argent, toute sa fortune. || *Sa bourse est à sec*. Il n'y a plus rien dedans; et dans un sens plus étendu, Il n'a plus d'argent. Vous pouvez bien juger qu'il y a longtemps que ma bourse est à *sec*. (J.-J. Rouss.)

— Mar. *Aller à sec*. Aller sans voiles, comme pendant les tempêtes.

— *Tout sec*. loc. adv. Uniquement, absolument. Il lui répondit cela tout sec.

SÉCABLE. adj. des 2 g. (du lat. *secabilis*; rad. *secare*, couper). Didact. Qui peut être coupé. Les atomes ne sont sécables que par la pensée.

SÉCALINE. s. f. (du lat. *secale*, seigle). Chim. Gluten particulier de la farine de seigle.

— Foss. Empreinte d'épi sur une pierre.

SÉCAMONE. s. f. Bot. Plante qui donne la scammonée de Smyrne.

SÉCANT, ANTE. adj. (du lat. *secare*, couper. Géom. Se dit de toute quantité géométrique qui en coupe une autre ou la divise en deux parties. Plan sécant. Ligne sécante.

SÉCANTE. s. f. Géom. Ligne qui en coupe une autre ou qui la divise en deux parties. Il se dit plus particulièrement d'une ligne droite qui rencontre la circonférence en deux points.

SÉCATEUR. s. m. (du lat. *secare*, couper). Agric. Nom donné à divers instruments d'invention nouvelle employés par quelques horticulteurs pour la taille des arbres, et qui ont de l'analogie avec les cisailles. Se servir d'un sécateur.

SECCHIO. s. m. (pr. *sèk-kio*). Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, employée dans le royaume lombardo-vénitien, et qui vaut 10 litres 80 centilitres.

SÉCÉDER. s. m. (mot anglais formé du lat. *secedere*, se séparer). Hist. relig. Il se dit des sectaires écossais qui se séparèrent de l'église presbytérienne.

SÉCESPITE. s. f. (du lat. *secare*, couper). Antiq. Long couteau dont se servaient les prêtres païens pour tuer les victimes ou pour en arracher les entrailles.

SÉCESSION. s. f. (du lat. *secessio*, fait de *secedere*, se retirer). Didact. Retraite; action de se mettre à l'écart.

— Hist. rom. Il se dit particulièrement des trois époques de l'histoire romaine où la plèbe se retira en armes hors de la ville, pour forcer le sénat à reconnaître ses droits. La première sécession eut lieu sur le mont Sacré, l'an 493 av. J.-C. La deuxième secession se fit sur l'Aventin, l'an 447 av. J.-C. La troisième sécession eut lieu sur le mont Janicule, l'an 415 av. J.-C.

SÉCHAGE. s. m. Techn. Action de faire sécher. Le séchage du linge. Le séchage de l'amidon. Le *séchage* par l'air chauffé dans le calorifère convient généralement pour suppléer à l'effet des séchoirs dans les temps froids et humides. (Payen.) Les séchoirs à l'air sont indispensables pour certaines applications auxquelles serait inapplicable le *séchage* des calorifères. (Id.)

SÉCHARIE. s. f. Techn. Il se dit dans les salines d'une femme qui fait sécher les pains de sel.

SÈCHE. s. f. (du lat. *sepia*). Conchyl. Genre de mollusques céphalopodes, au corps ovale et allongé, couvert d'une peau qui forme sur le dos un vaste sac sans ouverture extérieure. Ces animaux ont plusieurs paires d'appendices contractiles, qu'on nomme bras et dont ils se servent pour saisir leur proie. Les sèches ont la faculté de répandre pour leur défense une sorte de liqueur noire qui trouble fortement l'eau. On rencontre ces animaux dans toutes les mers. La *sèche* répugne par sa forme hideuse; ses pattes nombreuses et sa couleur sale lui font donner le nom d'araignée de mer; sa chair est de mauvais goût et coriace. Cependant les habitants des côtes d'Italie la mangent et la salent. La *sèche* blanche et flottante se montre sur la surface de la mer où elle apparaît comme un indice certain d'une terre voisine. (J. Lecomte.)

— Mar. Vergue barrée grée sur le mât d'artimon. || Il se dit quelquefois d'un endroit où la mer est basse.

SÉCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Sécher. S'empl. adjectiv. Linge séché. Vêtements séchés. Le thé est la feuille *séchée* d'un arbrisseau de la Chine et du Japon. (Cuvier.)

> Le ciel même peut-il réparer les ruines
> De cet arbre séché jusque dans ses racines?
> (Racine.)

— Fig. Malédiction sur moi! malédiction sur ma vie! elle est *séchée* à peine dans sa fleur. (A. Karr.)

SÉCHÉE. s. f. Techn. Action de sécher; temps qu'elle exige. Pendant la séchée du linge. || On dit mieux *séchage*.

SÈCHEMENT. adv. D'une manière sèche, en lieu sec. Tenir des confitures sèchement. Tenir une chose sèchement.

— Fig. D'une manière froide et peu agréable. Parler, répondre sèchement. Ces mots, qu'il prononça sèchement, furent toute sa réponse. Cet homme a toujours à la bouche des paroles désagréables, qu'il rend encore plus amères en les prononçant sèchement.

— Littér. Sans agrément. Écrire sèchement. Ce livre est écrit sèchement. Quoique profondément savants, ses livres ne manquent pas d'un certain charme de style, et sont loin d'être écrits *sèchement*. (***.)

— Peint. En marquant durement les contours; sans moelleux. Peindre sèchement, sans moelleux. Ce peintre n'a aucun charme, ses tableaux sont peints sèchement.

SÉCHER. v. a. 1re conj. (rad. *sec.*) L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je sèche, tu sèches, il sèche*, etc. Rendre sec. Vent qui sèche le linge. Chaleur qui a séché les ruisseaux, les rues. Ces braises ont achevé de *sécher* les mortiers qui sont faits de glaise. (Buff.) (Ce fruit) qu'un souffle ennemi dans sa fleur a *séché*. (Rac.)

— Fig. L'auteur de notre être avait animé notre boue d'un souffle d'immortalité; le péché seul *sèche* ce germe divin. (Mass.)

— *Sécher les larmes*. Consoler, faire cesser les pleurs, l'affliction. Le temps séchera nos larmes. Ne pouvoir sécher les larmes de quelqu'un. Des bonbons et des baisers ont vite *séché* leurs larmes. (Mme Mélanie Waldor.) || On dit aussi *sécher des pleurs*, surtout en poésie.

> Tes mains secourables
> Ont tant de fois séché les pleurs des malheureux.
> (Boileau.)

> Je la revois, de pleurs toute trempée:
> Ma main à les sécher est longtemps occupée.
> (Racine.)

> On est admis dans son empire
> Pourvu qu'on ait séché des pleurs,
> Sous la couronne du martyre
> Ou sous des couronnes de fleurs.
> (Béranger.)

— Neutral. Devenir sec. Ne laissez pas tant sécher cela. Les arbres sèchent sur pied. Les feuilles sèchent sur les arbres avant de tomber. Qu'on vous couronne de fleurs, qu'on vous compose des guirlandes; ces fleurs ne seront bonnes qu'à *sécher* sur votre tombeau. || Fig. J'ai langui, j'ai *séché* dans les feux, dans les larmes. (Rac.) Il est des hommes qui, semblables à la fleur des champs, ne mettent presque point d'intervalle entre l'instant qui les voit éclore, et celui qui les voit *sécher* et disparaître. (Mass.) L'ambitieux ne jouit de rien, il *sèche* et dépérit au milieu de son abondance. (Id.) Va maigrir, si tu veux, et *sécher* sur un livre. (J.-B. Rouss.)

> Et dans ton jardin aride
> Sécher ainsi que tes fleurs.
> (J.-B. Rousseau.)

— Fig. *Sécher sur pied*. Se consumer d'ennui, de tristesse. Cette femme est bien malheureuse, elle sèche sur pied. || Être agité d'une vive impatience, d'une grande inquiétude, qui cause une sorte d'abattement. Je sèche sur pied en attendant cette nouvelle. Attendre une chose qui décide de notre vie, c'est sécher sur pied. || Se dit par plaisanterie d'une fille qui ne trouve point à se marier. Pauvre laideron, elle sèche sur pied.

— Fig. *Sécher de*. Se consumer de sécheresse, d'ennui. Sécher de langueur, de tristesse, de dépit.

— SE SÉCHER. v. pron. Devenir sec, se rendre sec. Se sécher au soleil. Se mettre devant le feu pour se sécher. Une feuille qui, détachée de sa tige mourante, se *sèche*, est emportée au loin par le moindre souffle. (Reyrac.)

— Fig. Le meilleur conte du monde se *sèche* entre mes mains et se ternit. (Mont.)

— Par ellipse du pronom *se*. De quelque manière que l'on doive faire *sécher* les toiles à l'aide de la vapeur, il convient d'en extraire le plus d'eau possible à l'aide d'une forte pression. (Payen.) Vous verrez que le Seigneur a toujours soufflé sur les races orgueilleuses, et en a fait *sécher* les racines. (***)

SÉCHERESSE. s. f. (rad. *sec*). État, qualité de ce qui est sec. La sécheresse de la terre. La sécheresse des rues. La sécheresse de l'été. La sécheresse de l'air, du temps. C'est la saison humide qu'il faut choisir pour remuer ces terres dont la *sécheresse* arrêterait la fécondité. (Rayn.) L'excès de l'humidité ruine les semences, et la *sécheresse* enfante des maladies dangereuses. (Id.)

— Absol. Disposition de l'air et du temps quand il fait trop sec. La sécheresse de cette année fut fatale aux moissons. Il régna en cette année une sécheresse qui fit périr toutes ces plantes. Certaines plantes demandent une grande sécheresse, comme d'autres préfèrent une grande humidité.

— Froideur, manque d'affabilité. Répondre avec sécheresse. Parler, [illegible] avec sécheresse. Mlle de Méry dit que je lui ai écrit sèchement, c'est peut-être ce qu'on nomme la *sécheresse*, comme la piqûre n'est pas dans l'épine, mais dans le doigt. (Mme de Sév.) Je vous en écrivis sur-le-champ, et vous me répondîtes avec assez de *sécheresse*. (Volt.) [illegible] toujours entre hommes une sécheresse [illegible] toujours à [illegible]. (J.-J. Rouss.) [illegible] a une profusion, le [illegible] des torrents [illegible] pour ce qu'a fait ou ce qu'a [illegible] homme placé en

qui est en faveur et pour tout autre une *sécheresse* pulmonique. (Encycl.) La *sécheresse* du cœur est un défaut du sentiment ; la *sécheresse* de l'esprit est une disette d'idées. (Id.)

— Littér. Manque de douceur, de grâce, d'ornements. Il y a beaucoup de sécheresse dans ce discours, dans cet ouvrage. Cet auteur écrit avec sécheresse. Il y a une grande sécheresse de style dans cet écrit. La chaire semblait disputer ou de bouffonnerie avec le théâtre ou de *sécheresse* avec l'école. (Mass.)

— Peint. Qualité de ce qui manque de moelleux, qui est plein de dureté. La sécheresse d'un tableau, des contours d'une figure. Peintre qui peint avec sécheresse.

— Myst. État de l'âme dans lequel on ne tire aucune consolation des exercices de la piété. Dieu le laissa longtemps dans cette sécheresse pour l'éprouver. Il éprouva de grandes sécheresses dans l'oraison. Vingt-deux années d'aridités et de *sécheresses*, les jeûnes, les mortifications, remplirent à peine l'avidité des désirs de sainte Thérèse. (Fléch.)

— *Sécheresse infernale*. Celle où l'âme, privée de consolations intérieures, n'a que du dégoût pour les exercices de piété et paraît abandonnée de Dieu. ‖ *Secheresse féconde*. Celle qui humilie l'âme en lui faisant comprendre le néant de l'homme abandonné à lui-même, qui la ranime de nouveau et qui la porte avec plus d'ardeur à ses devoirs.

SÉCHERIE. s. f. Techn. Lieu où l'on fait sécher des substances mouillées. Une sécherie commodément disposée. Une sécherie à volets.

SÉCHERON. s. m. Agric. Nom qu'on donne dans quelques-uns de nos départements à quelques prés situés sur les montagnes.

SÈCHETRAPPE. s. m. Zool. Nom vulgaire de l'engoulevent d'Europe.

SECHIUM. s. m. (pr. *sé-kiomm*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs monoïques, de la famille des cucurbitacées, ayant pour type le séchium comestible, plante grimpante de l'île de Cuba, en Amérique.

SÉCHOIR. s. m. (rad. *sec*). Techn. Nom donné à divers appareils ou constructions propres à faire évaporer l'eau qui rend humides certains produits. Séchoirs à l'air. Séchoirs à l'air chaud. Séchoirs au feu. Séchoir à linge. Séchoir à colle forte. Séchoir d'amidonnier. Séchoir de fondeur de suif. Séchoir d'été pour les toiles, l'amidon, la fécule, le blanc d'Espagne. Dans les *séchoirs* à air chaud la quantité d'air à faire passer présente un très-grand volume. (Payan.)

— Particulièrement, Carré de bois où les parfumeurs font sécher leurs savonnettes. Mettre ces pastilles sur le séchoir.

SECHTER. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée à Francfort et qui vaut 7 litres 17 centilitres.

SECOND, ONDE. adj. (pr. *ce-gon* ; du lat. *secundus*). Deuxième ; qui est immédiatement après le premier. Le second objet. Le second livre. Le second tome. Le second chapitre. Le second paragraphe. Le second alinéa. La seconde page. La seconde chose. Le second livre. Le second président. Le second capitaine. Occuper le second rang, la seconde place. La princesse Anne n'était point assez heureuse pour avoir la confiance de Philippe et des deux princesses qui ont fait successivement avec lui la *seconde* lumière de la cour. (Boss.) Il pouvait tout maintenant et pour l'organisation de la France, qui était son premier objet, et pour sa grandeur personnelle, qui était le *second*. (Thiers.)

— Qui est postérieur à un autre dans l'ordre du temps. Une seconde fois. De secondes noces. Elle est accouchée de son second enfant. Tous les seconds jours du mois. La seconde année. Qui ne voit combien courtes et fragiles sont encore ces *secondes* vies que notre faiblesse nous fait inventer pour couvrir en quelque sorte l'horreur de la mort? (Boss.) Comme si, en voyant le cercueil de M. de Turenne, on l'eût perdu une *seconde* fois, les cris et les larmes recommençaient. (Thiers.)

— Se prend souvent dans le sens d'un autre. Me faire un second outrage. Voir une seconde Hélène. A-t-il encore paru un second Raphaël? L'habitude est une seconde nature. Qu'il ne m'irrite point par un *second* outrage. (Rac.) Qu'ils cherchent dans l'Épire une *seconde* Troie. (Id.) Qu'on fasse de l'Épire un *second* Ilion. (Id.)

— *Sans seconde, à nulle autre seconde*. Sans pareille, qui n'a pas sa pareille.

Sa gloire à danser, à chanter,
Tirer de l'arc, sauter, lutter,
A nulle autre n'était *seconde*. (Malherbe.)

Ah! quelle audace sans *seconde*,
De marcher à l'heure qu'il est! (Molière.)

— On disait aussi *A nulle autre seconde, qui n'a pas de seconde*. Vous aimez d'un amour qui n'a pas de *seconde*. (Desmarets.)

Et c'est une folie à nulle autre *seconde*
De vouloir se mêler de corriger le monde. (Molière.)

— Ces locutions si fréquentes autrefois sont tombées en désuétude, et Boileau n'a pas peu contribué à les faire passer de mode par le ridicule qu'il a versé sur elles.

— Chim. *Eau seconde*. Eau forte affaiblie.

— On dit, *C'est une chose du second ordre*, par opposition à ce qui excelle. V. ORDRE.

— *Acheter une chose de la seconde main*. L'acheter de celui qui lui-même l'a achetée au producteur.

— Fig. et fam. *Ne tenir une nouvelle que de la seconde main*. Ne l'avoir apprise que par un intermédiaire.

SECOND. s. m. Celui qui accompagnait un homme dans un duel et se battait contre l'homme amené par l'adversaire. Il n'est plus en usage dans ce sens. On dit les Témoins, lesquels ne se battent point ordinairement Il servait de second. Celui qu'il avait pris pour second, pour son second. Les seconds de côté et d'autre se sont tués. Il était son second. Henri III empêcha ce combat, où des pères ne rougissaient pas de seconder leurs fils, et les fils d'avoir leurs pères pour *seconds*. (Sallent.)

— Mar. Officier qui est immédiatement après le capitaine à bord d'un bâtiment de commerce.

— Par extens. Toute personne qui en aide une autre dans une affaire, dans un emploi. Vous pouvez bien réussir dans cette affaire, vous avez un bon second.

— Au jeu de paume, Celui qui tient le second lieu d'un côté. ‖ Au même jeu, Cette ouverture de la galerie qui est entre le dernier et la porte.

— Le second étage d'une maison. Habiter le second, au second. Le second s'est écroulé. Un homme qui tombe du second dans la rue. Les appartements du second. Les fenêtres du second

— Les personnes qui habitent cet étage. Tout le second était aux fenêtres. Tout le second était sorti.

— *En second*. loc. adv. Se dit pour marquer Subordination, infériorité, surtout en parlant d'un homme qui sert sous un autre. Il ne tient pas la première place, il n'est qu'en second. Il n'est bon qu'en second. Commander en second.

— *Capitaine en second*. Capitaine qui commande au défaut du capitaine en pied. C'est le capitaine en second qui est de service tel jour. ‖ On dit de même Lieutenant en second. Colonel en second. Officier en second. Enseigne en second.

— *Signer en second*. Se dit d'un notaire qui signe avec celui qui a reçu, qui a dressé l'acte.

— Littér. *Mon second*. Se dit, dans une charade, de la seconde partie du mot décomposé.

SECONDAIRE. adj. des 2 g. (rad. *second*). Accessoire qui ne vient qu'en second lieu. Motifs secondaires. Preuves secondaires. Raisons secondaires.

— Astron. *Planètes secondaires*. V. PLANÈTES. ‖ *Cercle secondaire*. Se dit de tous les petits cercles qui coupent à angles droits un des grands cercles de la sphère.

— Géol. *Période secondaire*. Se dit quelquefois de la période ammonienne.

— Chirurg. *Cataracte secondaire*. Cataracte qui survient lorsque, quelque temps après l'extraction du cristallin, la vue se perd soit à cause de l'opacité de la capsule cristalline, soit, dans quelques cas, par une collection de matière muqueuse qui obstrue la pupille.

— Pathol. *Fièvre secondaire*. Fièvre qui survient pendant la suppuration des pustules varioliques. On l'appelle ainsi pour la distinguer de celle qui a lieu avant l'apparition de ces mêmes pustules.

SECONDAIREMENT. adv. D'une manière secondaire. Les raisons que vous alléguez ne viennent que secondairement à telle autre. L'altération a commencé par les fluides, et les solides n'ont été affectés que *secondairement* et en même temps dans toute l'économie. (Rostan.)

SECONDANIEN, IENNE. adj. et s. m. Antiq. rom. Soldat de la seconde légion.

— Se dit quelquefois chez nous des élèves de la seconde.

— Géogr. Nom d'anciens habitants de la principauté d'Orange.

SECONDE. s. f. (pr. *ce-gon-de*). Soixantième partie de minute, d'heure ou de degré. Soixante secondes font une minute. La seconde se divise en tierces. N'avoir que quelques secondes à vivre. Celui qui veut doubler sa vie en ménageant le temps, doit porter un œil attentif sur les *secondes*. (***)

— Nom que porte dans les collèges la classe qui précède la rhétorique. Élève de seconde. Régent de seconde. Professeur de seconde. Monter de troisième en seconde. Faire sa seconde. Passer sa seconde. Commencer, finir sa seconde.

— Ensemble des élèves qui font leur seconde. La seconde a eu des succès au concours. La seconde assistait à cette cérémonie.

— Lieu où se fait cette classe. Les bancs de la seconde.

— Escrim. *Estocade de seconde*, ou *seconde*. Botte semblable à la botte de tierce, excepté que la lame passe sous le bras de l'adversaire.

— Imprim. Epreuve d'une feuille déjà corrigée en première. Corriger la seconde. Lire en seconde.

— Mus. Intervalle compris entre deux sons différents à distance l'un de l'autre d'un seul degré. Intervalle de seconde, ou seconde.

SECONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Seconder. S'empl. adjectiv. Vous avez été bien secondés.

— *Secondé par*. Genseric, *secondé* par Eudoxie, entre dans Rome sans obstacle. (Anquet.) Mais il était peu *secondé* alors par les officiers russes. (Volt.) Saint Vincent de Paul fut puissamment *secondé* par Mlle Legras. (Chateaubr.) Mais il est *secondé* par sa moitié fidèle. (Saint-Lambert.)

Je me trompe, ou vos vœux, par Esther *secondés*,
Obtiendront plus encor que vous ne demandez. (Racine.)

— *Secondé de*.

Le monarque des monts, l'héritier d'Amédée,
Voit naître un camp superbe où s'élève l'appui
Dont sa valeur est *secondée*. (Volt.)

SECONDEMENT. adv. En second lieu. Je dis premièrement que... secondement que.

SECONDER. v. a. 1re conj. (pr. *ce-kon-der*, et abus. *ce-gon-der* ; rad. *second*). Aider, servir quelqu'un dans un travail, dans une affaire. Je vous seconderai. On l'a bien secondé dans cette affaire. On ne l'a pas assez secondé pour qu'il réussît. La nature s'y efforce de faire du bien aux hommes, mais les hommes n'y ont pas *secondé* la nature. (Volt.) La fortune *seconde* toutes ses entreprises. (Id.) Nulle industrie ne *secondait* dans ces climats heureux les présents de la nature. (Id.) Le prince, quelque grand qu'il soit, ne connaît sa force qu'à demi, s'il ne connaît les grands hommes que la Providence a fait naître de son temps pour le *seconder*. (Bossuet.)

— Favoriser. Seconder les vœux, les désirs de quelqu'un. Seconder les bonnes intentions. Un sage et intelligent chancelier *seconde* les désirs d'un roi zélé pour l'Eglise. (Boss.) Qui n'eût dit que le ciel *seconderait* les bonnes intentions de saint Louis? (Fléch.) Est-ce ainsi que vous me *secondez*? (Rac.) Pour moi qui, le premier, *secondai* vos desseins. (Id.)

Pour prix d'avoir si bien *secondé* vos souhaits,
Faudra-t-il me résoudre à ne vous voir jamais? (Racine.)

C'est lui qui, *secondant* ta céleste harmonie,
Au gré du souffle humain, de l'archet et des doigts,
En accents modulés fait résonner les bois. (Delille.)

Et qui, du laboureur *secondant* l'industrie,
Défriche ce terrain sans culture et sans vie. (Aimé-Martin.)

— Servir de second dans un duel. Ce sens n'est plus usité, attendu que les seconds se nomment aujourd'hui témoins. Quélus et Bussy s'étant donné un rendez-vous pour se battre, les pères de ces furieux, au lieu de les séparer, s'offrirent pour les *seconder*. (Sallent.)

— Servir de second dans une partie de paume. Un joueur qui en seconde un autre.

— SE SECONDER. v. pron. S'aider mutuellement, se favoriser, réunir ses efforts. Il faut se seconder dans la vie. Quand on marche à un but commun, le plus sûr moyen d'y parvenir est de se seconder. Cette disposition à se *seconder* mutuellement multiplie à l'infini les avantages que donnaient déjà à l'homme isolé son adresse et son intelligence. (Cuvier.)

SECONDICIER. s. m. Le second dans une église.

SECONDIGNY-EN-GATINE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Deux-Sèvres), arr. de Parthenay ; 650 hab.

SECONDINE. s. f. Bot. Une des membranes de l'ovule des végétaux.

SECONDINES. s. f. pl. (du lat. *secundus*, second, parce que dans l'accouchement les annexes ou dépendances du fœtus ne sont expulsées qu'après le fœtus lui-même). Nom par lequel on désigne le placenta, les membranes et le cordon ombilical. C'est ce qu'on appelle aussi *arrière-faix*. Les *secondines* pendant les premiers mois de la grossesse ne sont pas telles que nous les trouvons à la fin. (Murat.)

SECOT. s. m. Antiq. gr. Temple dédié à un héros ou à un demi-dieu. ‖ Sanctuaire d'un temple : il se dit particulièrement en parlant des temples égyptiens où habitaient des animaux sacrés.

SECOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Secouer. S'empl. adjectiv. Et cependant ces œuvres, dont la poussière est *secouée* avec empressement par les générations éclairées et mûries des temps postérieurs, ont passé inaperçues parmi les productions contemporaines. (G. Sand.)

SECOUEMENT ou **SECOÛMENT**. s. m. Action de secouer. L'oiseau par le secouement de ses ailes agite l'air et fait entendre le sifflement qui le suit partout. Peu usité.

SECOUER. v. a. 1re conj. irrég. (du lat. *quatio*, je secoue). *Je secoue, nous secouons, vous secouez. Je secouais, nous secouions, vous secouiez. Que je secoue, que nous secouions, que vous secouiez*, etc. Remuer fortement et à plusieurs reprises. Ebranler à force de secousses. Secouer un arbre Secouer une branche pour en abattre les fruits. C'était l'usage des anciens Francs de *secouer* leur épée pour garantie de la promesse qu'ils avaient faite. (Velly.) En toute autre circonstance, le coucou rejetait en *secouant* le bec les gouttes d'eau qu'on y avait introduites par force ou par adresse, l'hydrophobie proprement dite paraissait être son état. (Buff.) Le père trempe un voile dans l'eau, et le *secouant* sur la foule à genoux, il leur procure la vie des cieux. (Chateaub.)

Alors de l'Océan l'immense souveraine,
Secouant l'ennemi sur son énorme dos,
Presse, foule, soulève, et tourmente les flots. (Delille.)

D'accord entre eux, Zéphire et le sommeil
Flattaient Narcisse, et ces gardiens fidèles
Au loin chassaient en *secouant* leurs ailes,
Les noirs soucis, jusqu'au temps du réveil. (Malfilatre.)

— Agiter pour faire tomber quelque ordure, pour nettoyer. Secouer un habit, un manteau, un tapis. L'oiseau secoue ses ailes pour en chasser l'humidité

— Avec le nom de la chose dont on veut se débarrasser pour régime direct. Secouer la poussière d'un habit, de dessus un habit. Secouer la poussière de ses pieds, de ses souliers. Jésus ordonne à ses apôtres de secouer la poussière de leurs pieds contre ceux qui ne les voudront pas recevoir. Dieu voulait montrer qu'il donne la mort, et qu'il *secoue* la terre et la brise. (Boss.) De ses ailes dans l'air *secouant* la poussière. (Boil.) Et *secouant* la poussière de leurs sandales, ils s'en allaient à travers la nuit. (Chateaub.) S'il y a de la poussière sur la robe de ton amante *secoue*-la doucement, et s'il n'y en a pas, *secoue*-la toujours. (***)

Et trente mille preux, que la gloire inspirait,
N'ont jamais *secoué*, dans leur mâle parure,
La poudre des combats qui couvrait leur armure. (Belly.)

Kléber de ses cheveux *secouant* l'onde amère
Des flots qui l'ont porté sort comme un dieu d'Homère. (Barthélemy.)

— Se défaire de quelque chose par un mouvement violent. Ce taureau a secoué le joug.

— Fig. S'emploie dans le même sens en parlant des choses morales. Peuple qui secoue le joug. Secouer le joug de la tyrannie. Secouer le joug des préjugés, des passions. Secouer le joug des bienséances. Secouer le joug de la foi. Quand on veut *secouer* sans remords tout joug de vertu. (Mass.) *Secouer* le joug de l'insupportable tyrannie. (Boss.) Plus d'une fois les anciens règnes ont vu la populace vouloir *secouer* le joug des nobles et des grands. (Mass.) Tant qu'un peuple est contraint d'obéir et qu'il obéit, il fait bien ; sitôt qu'il peut *secouer* le joug et qu'il le *secoue*, il fait encore mieux. (***) ‖ On dit de même. Secouer les préjugés, secouer la crainte, l'engourdissement. Secouer le cilice. Le moine *secoue* le cilice et la haire. (Boil.) Le Nord entier *secoua* les chaînes du fanatisme. (Volt.) Elle retombera dans les fers qu'elle n'aura *secoués* que pour un moment. (Rayn.) Si cela ne vous invite pas à *secouer* l'engourdissement dans lequel vous laissez votre âme, rien ne vous guérira. (Volt.) Les particuliers *secouaient* toujours les espèces de contrainte qu'imposent toujours la nature et la société. (Barth.)

— Fig. Agiter, tourmenter. Cette maladie l'a bien secoué.

— *Secouer la tête*. Faire un mouvement de tête en signe de refus ou de moquerie.

L'animal écoutait l'harmonieux ramage
Avec la gravité d'un docte connaisseur,
Baissait parfois la hure en signe de faveur,
Ou bien la *secouant*, refusait son suffrage. (Florian.)

— Prov. et fig. *Secouer les oreilles*. Ne pas tenir compte de quelque chose, s'en moquer. Quand on lui représente son devoir, il secoue les oreilles.

— On le dit aussi d'un homme en place qui ne veut point accorder quelque chose qu'on lui demande.

— Express. prov. *Son mal l'a bien secoué*. Sa maladie a été très-violente. ‖ *Secouer la poussière de ses pieds*. Abandonner un lieu avec une espèce de réprobation.

— SE SECOUER. v. pron. Être secoué. Cette branche est trop grosse pour qu'elle puisse se secouer.

— Par extens. Se remuer fortement, pour se défaire de quelque chose qui incommode. Les chiens se secouent quand ils sont mouillés.

— Fig. et fam. Se donner du mouvement, le mouvement nécessaire. Il faut se secouer. Il faut vous secouer, l'exercice est nécessaire.

— Ne pas demeurer oisif et spectateur indifférent. Il faut se secouer.

SECOUEUR, EUSE. adj. et s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui secoue l'instrument dont on se sert dans les fonderies pour rompre les moules, après que le métal a été coulé.

— Hist. relig. Membre d'une secte des États-Unis. Les secoueurs sont agités de convulsions lorsque l'inspiration s'empare d'eux.

SECOURABLE. adj. des 2 g. Qui aime à secourir ses semblables, à les soulager dans leurs besoins. Se dit des personnes et des choses morales. Homme secourable. Femme secourable. Âme secourable. Bonté secourable. Justice secourable. Il est fort secourable. Etre secourable à tout le monde. Tendre une main secourable. Mon Dieu, soyez-moi secourable. Nos alliés ont ressenti dans le plus grand éloignement combien la main de Louis était *secourable*. (Boss.) La justice ne fut jamais ni si éclairée ni si *secourable*. (Id.) Je vous représenterai un homme doux et *secourable*, qui a su tempérer l'austérité des lois et de la justice par tous les adoucissements qu'inspire la charité. (Fléch.) En tendant une main *secourable* aux malheureux, on leur montre un visage si dur et si sévère, qu'un refus eût été moins accablant pour eux. (Mass.)

Il faut qu'à tout moment, tremblante et *secourable*,
Je donne à ses discours un sens plus favorable. (Racine.)

— Qui peut être secourue, en parlant d'une place de guerre, d'une ville. En ce sens il se dit plus ordinairement avec la négative. Cette place est si bien assiégée qu'elle n'est pas secourable. Place qui n'est secourable que par mer.

SECOUREUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui secourt.

— Hist. relig. Membre d'une secte presbytérienne d'Écosse. Les secoureurs choisissent eux-mêmes leurs ministres.

SECOURIR. v. a. 2e conj. (du lat. *succurrere*, formé de *sub*, sous, et de *currere*, courir.) Il se conjugue comme *courir*. Proprement, venir sous le fardeau qui accable quelqu'un pour l'aider à le porter. Aider, donner aide; assister, prêter assistance. Secourir quelqu'un puissamment, faiblement, promptement, au besoin, dans le besoin, dans la nécessité. Secourir ses amis de sa bourse. Secourir les pauvres. Secourir un malade. Secourir une personne dans une maladie, dans sa maladie. Secourir une place assiégée. Secourir un État, une province, une ville, un village. Qu'y a-t-il de plus convenable à la puissance, que de *secourir* la vertu? (Boss.) S'agit-il ou de *secourir* ou de forcer une ville, le prince saura profiter de tous les moments. (Id.) Le ministre s'occupait de s'ouvrir, malgré les hivers, un passage dans les Alpes, pour aller *secourir* les alliés. (Fléch.) Elle animait les âmes les plus tièdes à *secourir* le prochain dans les temps de calamité. (Id.) Les besoins et les malheurs du prochain ne trouvent que de l'indifférence, lorsqu'on peut le négliger sans rien perdre, ou qu'on ne gagne rien à le *secourir*. (Mass.) Ne semble-t-il pas que l'enfant ne montre une figure si douce et un air si touchant, qu'afin que tout ce qui l'approche s'intéresse à sa faiblesse et s'empresse de le *secourir*? (J.-J. Rouss.) Moïse les défendit de telle sorte, que leur père en étant averti voulut voir cet Égyptien qui les avait si charitablement *secourues*. (Le Maistre de Sacy.)

— Hist. relig. Il se disait de l'action d'administrer des secours aux convulsionnaires.

— Ce verbe est un de ceux qui ont changé de régime. On trouve dans Rabelais *leur secourir*, au lieu de *les secourir*; c'est le *succurrere alicui* des latins.

— SE SECOURIR. v. pron. Se donner un mutuel secours. Il faut se secourir dans le besoin.

— Secourir soi.

Je saurai. . . .
Par un beau désespoir me *secourir* moi-même. (Rac.)

SECOURISTE. s. m. Hist. relig. Nom d'une secte de convulsionnaires français, qui prit naissance en 1724.

SECOURS. s. m. (pr. *ce-kour*; ét., V. SECOURIR). Aide, assistance dans le besoin. Grand, faible, puissant, prompt secours. Secours tardif. Secours inattendu, inespéré, désiré, nécessaire. Secours divin, humain. Aller, courir, accourir, voler au secours de quelqu'un. Prêter, donner, refuser du secours. Demander, implorer le secours de quelqu'un. Appeler quelqu'un à son secours, au secours. Invoquer le secours divin. Envoyer quérir du secours. Crier au secours. Être privé, dénué de secours, de tout secours. Venez à mon secours. Les époux se doivent mutuellement secours et assistance. Il faut avoir fourni des secours et donné des soins non interrompus pendant six ans au moins, et dans sa minorité, à la personne que l'on veut adopter. Je m'étais associé quatre hommes qui m'avaient promis leurs *secours* pour une somme considérable. (L'abbé Prévost.) Henriette, d'un si grand cœur, est contrainte de demander du *secours*; Anne, d'un si grand cœur, n'en peut donner assez. (Boss.) Qu'admire-t-on davantage, ou du *secours* de la princesse Anne qui vint si à propos, ou de ce qu'il vint d'une main dont on ne l'attendait pas? (Id.) Notre siècle a vu un roi se servir de ces deux grands chefs, et profiter du *secours* du ciel. (Fléch.) Il employa tout son crédit pour assister ceux qui avaient besoin de son *secours*. (Id.) M. de Turenne lève les yeux au ciel, d'où lui vient son *secours*. (Id.) Le pape implorait vainement le *secours* des rois et des capitaines de l'Europe. (Id.) Souvent on est abandonné de Dieu, parce qu'on cherche trop les *secours* des hommes. (Id.) Ils préparent non seulement à leur siècle, mais aux siècles à venir, des *secours* aux misères publiques. (Mass.) Jésus-Christ ne peut refuser aux besoins, non-seulement son *secours*, mais encore sa compassion et sa tendresse. (Id.)

J'ose pour ma fille accepter le *secours*
De quelque dieu plus doux qui veille sur ses jours.
(Racine.)

Je craignais que le ciel, par un cruel *secours*,
Ne vous offrît la mort que vous cherchiez toujours.
(Id.)

— Plus particulièrement, Choses qui servent à secourir; en ce sens il est plus ordinairement au pluriel. Combien de familles, de communautés chancelantes ont été soutenues par les *secours* que Mme la dauphine leur donnait. (Fléchier.) Elle procurait aux uns des adoucissements à leurs maux, aux autres des *secours* pour la conscience. (Id.) La gloire des *secours* publics accordés à la piété. (Mass.)

— Troupes qu'on envoie ou qui viennent secourir, défendre, seconder ceux qui sont trop faibles pour résister avec avantage à des ennemis. Secours étranger. Secours de la France, d'Espagne. Envoyer, recevoir du secours. Secours par terre. Secours par mer. Le secours qui est entré dans la place. Une ville qui se rend faute de secours. Le secours arriva la veille, au moment, le lendemain de la bataille. Elle vit périr ses vaisseaux et presque toute l'espérance d'un si grand *secours*. (Boss.)

— Fig. Là, toute l'autorité est dans la douceur, et le respect s'entretient sans le *secours* de la crainte. (Boss.) La vanité des choses humaines, tant de fois étalée dans cette chaire ne se montre que trop d'elle-même sans le *secours* de ma voix. (Id.) La nature a appris aux hommes le dogme de l'immortalité de l'âme sans le *secours* des maîtres. (Mass.) Qui sait ce que sont les grands hommes dans la région des morts? les chimères de la gloire et de l'immortalité ne sont là d'aucun *secours*. (Id.)

Je vois trop que mes pleurs et que mes vains discours,
Pour vous persuader sont de faibles *secours*.
(Racine.)

Que tous les Juifs, dans Suse répandus,
Me prêtent de leurs vœux le *secours* salutaire. (Id.)

Tel qu'un ruisseau docile
Obéit à la main qui détourne son cours,
En laissant de ses eaux partager le *secours*. (Id.)

— Église bâtie pour la décharge d'une paroisse à cause du grand nombre des paroissiens ou de la distance des lieux ou de la difficulté des chemins. On dit mieux *succursale*.

— Hist. relig. Il se disait parmi les sectateurs du diacre Pâris, des différents supplices que les convulsionnaires réclamaient comme des soulagements.

— *Porte de secours.* Porte d'une citadelle qui donne dans la campagne, et par laquelle on peut recevoir du secours ou se retirer.

— *Au secours! à mon secours!* Ellipt. Venez à mon secours. Au secours! on m'assassine. Au meurtre! au secours!

SECOURU, UE. part. pass. du v. Secourir. S'empl. adjectiv. Cette place ne peut être secourue que par mer. Les pauvres secourus de la bourse du riche.

Je mourais; on arrive, et je suis *secourue*,
Mais en vain, c'en est fait, mon trépas est certain,
Tous mes coups sont partis d'une trop sûre main.
(Gilbert.)

D'aucune ombre d'espoir n'étant plus *secouru*,
Tout finissait pour moi quand Séide a paru. (Volt.)

SECOUS, OUSSE. adj. Vieux mot qui a signifié, Qui est agité, ébranlé.

SECOUSSE. s. f. (rad. *secouer*). Agitation violente, brusque, ébranlement de ce qui est secoué. Rude, violente secousse. Donner plusieurs secousses à un arbre pour en faire tomber le fruit. Le fruit n'est pas encore mûr quand il ne tombe pas de l'arbre après deux ou trois secousses. Les secousses de ce tremblement de terre ont été violentes.

— Fig. Agitation, opinions exagérées qui causent des révoltes dans un État, dans un pays où il y a beaucoup de mécontents. Cette nation a éprouvé de terribles secousses. Nulle nation plus que l'Espagne n'est en butte aux secousses politiques.

— Fig. Atteinte portée à la santé, au crédit, à la fortune, à l'ordre établi dans un État, etc. Il a reçu une rude secousse. Je ne sais s'il se relèvera de cette secousse. Une fièvre continue est une forte secousse. Il a reçu de terribles secousses de la fortune. La perte de son procès a été pour lui une rude secousse. Au moral comme au physique, la force des faibles est par *secousses*. (C. Fée.)

— Mus. Explosion que l'air fait en entrant dans un tuyau d'orgue.

SECRET, ÈTE. adj. (du lat. *secretus*; rad. *secernere*, mettre de côté, séparer du commun). Qui n'est connu que d'une ou de fort peu de personnes. Projet, dessein secret. Affaire, intention secrète. Négociation secrète. Motif secret. Traité secret. Dépenses secrètes. Découvrir les pensées les plus secrètes. Il reçut des avis *secrets* que sa vie n'était pas en sûreté. (Boss.) Les applaudissements publics qu'on donne à la plupart des grands sont presque toujours démentis par les discours *secrets*. (Mass.) On verra le fils de l'homme exposer l'histoire *secrète* d'un peuple saint et nouveau. (Id.) Dieu exerce contre les profanateurs des punitions *secrètes* et terribles dont les autres ne sont que des figures. (Id.) Qui nous révélera ta naissance *secrète*? (Rac.)

Une raison *secrète*
Me fait quitter ces lieux. (Racine.)

— Qui n'est pas apparent, qui n'est pas visible. Les ressorts secrets d'un mécanisme. Intention, pensée secrète. Affinité secrète. Une secrète confiance. Les replis les plus secrets de l'âme. Les ressorts les plus secrets d'un art, d'une science. Outre le rapport que nous avons du côté du corps avec la nature changeante et mortelle, nous avons une *secrète* affinité avec Dieu. (Boss.) Il y a au fond de notre âme un *secret* désir qui sans cesse redemande notre Dieu. (Id.) Une âme forte que ses fautes ne dominent pas, et qui ne craint pas de les envisager de près par une *secrète* confiance des ressources qu'elle sent pour les surmonter. (Id.) Je ne viens pas, Seigneur, sonder les abîmes de vos jugements, ni découvrir ces ressorts *secrets* et invisibles qui font agir votre miséricorde ou votre justice. (Fléch.) M. de Turenne s'entretenait des douces et *secrètes* espérances de sa solitude. (Id.) Dans ces peines *secrètes* que la providence de Dieu pour le salut de ses élus mêle souvent aux plus grandes fortunes. (Id.) Vos moindres discours ont des grâces *secrètes*. (Rac.)

— Que l'on tient caché, dont on dérobe la connaissance aux autres. Avoir un orgueil secret. Une jalousie secrète. Les passions secrètes. Étouffer un secret ressentiment. Un désespoir secret. Sentir des inquiétudes secrètes. Étouffer son ressentiment, ses jalousies secrètes. Les passions secrètes qui dévorent les courtisans. Cette jalousie *secrète* qui envenime presque tous les hommes contre leurs semblables. (Boss.) L'envie est un aveu *secret* que nous nous faisons à nous-mêmes de notre médiocrité. (Mass.) Il s'élève en mon âme une *secrète* joie. (Rac.) Chargés d'un feu *secret*, vos yeux s'appesantissent. (Id.)

Voici donc mes lettres *secrètes*
Si *secrètes*, que pour lecteur
Elles n'ont que leur imprimeur
Et les messieurs qui les ont faites. (Volt.)

— En parlant des personnes, Qui sait se taire, qui sait tenir une chose secrète. C'est un homme à qui vous pouvez vous fier, il est fort secret.

— *Sciences secrètes.* Prétendues connaissances que quelques personnes se vantent d'avoir principalement sur l'alchimie, la magie et la nécromancie.

— *Maladie secrète.* Maladie honteuse, qui est ordinairement le fruit du libertinage.

— *Remèdes secrets.* Médicaments dont leurs auteurs ne divulguent pas la composition, sans doute dans l'espoir de tirer de leur vente un avantage pécuniaire. Le peuple conçoit en général une idée avantageuse des remèdes secrets.

— *Escalier secret.* Escalier dérobé, par lequel on peut monter dans les appartements d'une grande maison, au lieu de monter par l'escalier principal.

— *Conseil secret du roi.* Conseil où l'on agitait les affaires les plus importantes et où certains membres du conseil d'État seulement avaient droit de siéger.

— *Comité secret.* Se dit des assemblées réglées, lorsqu'elles excluent le public de leur salle pour délibérer en secret.

— *Partie secrète.* Personne qui agit, qui sollicite contre une autre, soit dans un procès, soit dans une autre affaire, et qui ne veut point paraître. ‖ On dit de même Ennemi secret, témoin secret. ‖ Se dit aussi d'une personne qui ne cherche pas à se cacher. Dieu seul est témoin *secret* de leurs voies, et le spectateur invisible de leurs chutes. (Mass.)

— Iron. *Il est secret comme un coup de canon, comme un coup de tonnerre.* Se dit d'un homme qui divulgue les choses qu'on lui confie.

— Diplom. *Sceau secret* ou substantiv. *le secret.* S'est dit d'un petit sceau dont on se servait pour les lettres et expéditions particulières.

— Chass. *Chien secret.* Limier qui pousse la voie sans appeler.

SECRET. s. m. (pr. *ce-krè*). Ce qui doit être tenu secret, caché, ce qu'il ne faut dire à personne. Garder le secret. Confier le secret à quelqu'un. Découvrir un secret. Révéler un secret. Manquer au secret. Trahir, publier le secret. Pénétrer, entrer dans le secret de quelqu'un. Participer aux secrets d'une personne. Ne dire son secret à personne. Le secret d'un ami. Le secret de l'État. Le secret des sciences. Pendant qu'il tirait le *secret* du fond des cœurs, il se disait, maître de lui-même, que ce qu'il voulait. (Boss.) Je ne suis pas ici un historien qui doit vous développer le *secret* des cabinets. (Id.) Quelle retenue pour cacher les *secrets* de la régence qu'on avait confiée à ses soins. (Fléch.) Que ne puis-je révéler les *secrets* de la charité de Mme de Montausier? (Id.) On lui confia les *secrets* les plus importants dès qu'elle fut en âge de les entendre. (Id.) Il faut donc l'avouer enfin, ce fatal *secret* trop mal déguisé. (J.-J. Rouss.) Le sage ne doit avoir d'autres gardiens de son *secret* que lui-même. (Guizot.)

C'est à vous de choisir des confidents discrets,
Seigneur, et de ne pas prodiguer vos *secrets*. (Rac.)

L'amour le plus discret
Laisse par quelque marque échapper son *secret*. (Id.)

Et gardant pour moi-même une juste rigueur,
Je confie au papier les *secrets* de mon cœur. (Boil.)

A quoi bon, quand la fièvre en nos artères brûle,
Faire de notre mal un *secret* ridicule? (Id.)

— En général, Ce qu'il y a de caché dans la conduite, dans les affaires publiques ou particulières, dans le fond du cœur, etc. La mort a découvert le *secret* de ses affaires, et le public n'y a rien vu que de modéré. (Boss.) Fallut-il découvrir le *secret* d'une paix trompeuse que l'on proposait, Le Tellier fit connaître au peuple qu'on abusait de sa crédulité. (Fléch.) Il pénètre le *secret* d'une barbare politique. (Id.) Quelle sera la gloire et la consolation du juste, lorsqu'on étalera aux yeux de l'univers les *secrets* de sa conscience! (Mass.) Nous pouvons tirer le voile et entrer sans crainte dans ce *secret* domestique, où la plupart des grands cessent d'être ce qu'ils paraissent. (Id.)

— Discrétion, silence sur une chose confiée. Je vous demande le secret sur telle chose. Je vous recommande le secret sur cette affaire. Sainte Thérèse donne à ceux qui sont chargés du soin de sa conscience la liberté de publier ses péchés, et ne leur demande le *secret* que pour ses vertus. (Fléch.) Le monde fait des leçons publiques du vice et de la volupté, et il exige pourtant le *secret* et une sorte de ménagement de ceux qui s'y livrent. (Mass.) Le *secret* et l'impunité ne sont pas pour l'homme de bien des attraits pour le vice. (Id.) Commandez à vos yeux de garder le *secret*. (Rac.)

— *Je vous le dis dans le secret, sous le secret, sous le sceau du secret, dans le dernier secret.* Je vous le confie à condition de ne le dire, de ne le révéler à personne.

— Dans les sciences, dans les arts, Moyen connu d'une seule personne ou de peu de personnes pour faire de certaines choses, pour produire de certains effets. Secret utile, merveilleux. Secret rare, ingénieux. Il y a de beaux secrets dans la chimie. Donner, communiquer, vendre un secret.

— La partie la plus difficile et la plus essentielle d'un art, d'une science. Le secret de l'art d'écrire. Le secret de l'art de régner. Le secret de l'art de la guerre. Le secret de la politique. Il ne fallait qu'ouvrir l'entrée des affaires d'État à un génie si perçant pour l'introduire bien avant dans les *secrets* de la politique. (Boss.) Il est beau de découvrir les *secrets* d'une sublime politique. (Id.) M. Le Tellier s'estima heureux d'avoir appris l'art de régner et les *secrets* de la royauté au premier monarque du monde. (Fléch.) Après avoir déployé tous les *secrets* de leur politique, ils conclurent enfin cette heureuse alliance. (Id.) Il y a dans l'art de connaître Dieu et de l'aimer, comme dans tous les autres arts, certains *secrets* qui ne sont connus que de ceux qui les pratiquent. (Id.)

— Moyen qu'on met en usage pour venir à bout de quelque chose, pour y réussir. Le secret de plaire. Le secret de parvenir. Trouver le secret de faire fortune. Que n'ai-je le *secret* de graver dans vos esprits un plan invisible et raccourci de la Flandre et de l'Allemagne. (Fléch.) On trouve le *secret* de n'être jamais heureux, soit par ses propres maux, soit par les biens qui arrivent aux autres. (Mass.) Amassez pour les pauvres comme pour vous, vous aurez ainsi trouvé le *secret* d'intéresser Dieu dans votre fortune. (Id.) Le *secret* est d'abord de plaire et de toucher. (Boil.)

— On dit par ironie dans le même sens. Trouver le secret de se ruiner. Avoir le secret d'ennuyer son monde. A force d'esprit, il trouve le secret d'ennuyer. Pour louer son héros avec succès, il fallait presque avoir le *secret* de ne point parler de lui. (Mass.)

— Dans quelques arts mécaniques, certains ressorts particuliers qui servent à divers usages. Les secrets d'un mécanisme. Les secrets d'une serrure. Celui qui ne connaît point le secret de telle serrure ne saurait l'ouvrir. Le ministre acheta en Angleterre le *secret* de cette machine ingénieuse. (Volt.)

— Particulièrement, Cache pratiquée dans un coffre-fort, dans un secrétaire, dans un cabinet.

— Dans les prisons, Lieu séparé où on enferme le prisonnier en ne lui laissant de communication qu'avec le geôlier. Mettre un prisonnier au secret. ‖ *Mise au secret d'un détenu.* Interdiction de communiquer prescrite à l'égard d'un prisonnier, en vertu d'une ordonnance du juge d'instruction ou du président des assises.

— *Être du secret, dans le secret.* Avoir part à quelque résolution, à quelque délibération où peu de gens sont admis, à quelque dessein caché. Êtes-vous du secret? êtes-vous dans le secret? Je vous expliquerai cela, je suis dans le secret, du secret.

— *Avoir le secret de quelqu'un.* Savoir son secret. ‖ On dit de même, *Ce ministre a le secret de cette négociation*, ou absol. *Il a le secret.* Il est le seul des ministres employés dans cette négociation, qui connaisse les véritables intentions du prince.

— Prov. et fig. *C'est le secret de Polichinelle.* C'est une chose connue de tout le monde, et dont on veut faire un secret. ‖ On dit de même, *C'est le secret de la comédie.*

— *C'est mon secret.* Se dit à une personne pour refuser de lui donner connaissance d'une chose.

— *En secret.* loc. adv. En particulier, sans témoin. Parler à quelqu'un en secret. Faire une chose en secret. Ne travailler à une chose qu'en secret. Je l'ai fait en *secret* amener devant moi. (Rac.)

— Dans un sens moral, D'une manière secrète, cachée dans le fond de son cœur. Méditer en secret. Aimer en secret. Haïr en secret. Pleurer en secret. Gémir en secret. Il méditait en *secret* ses grands et impénétrables desseins. (Fléch.) On reproche en *secret* à ses semblables ce qu'on ne peut plus se permettre à soi-même. (Mass.) Comme dans les temples de Babylone, en public tout paraît pour la Divinité, en *secret* et par des voies souterraines, on reprend tout pour soi-même. (Id.) Elle pleure en *secret* le mépris de ses charmes. (Rac.)

Aussitôt je triomphe, et ma muse en *secret*
S'estime et s'applaudit du beau coup qu'elle a fait.
(Boileau.)

Quelque orgueil en *secret* dont s'aveugle un auteur,
Il est fâcheux, grand roi, de se voir sans lecteur.
(Id.)

— *Dans le secret.* Le Père céleste qui a vu ses aumônes dans le *secret*, lui a rendu la récompense. (Boss.)

Ce diadème . . .
Seul et dans le *secret* je le foule à mes pieds.
(Racine.)

— Est quelquefois suivi d'un régime. Quiconque leur promet qu'ils trouveront Jésus-Christ dans le désert ou dans le *secret* de leur palais, est un faux prophète. (Mass.) Dans le *secret* des cœurs, Osmin, n'as-tu rien vu. (Rac.)

SECRÉTAGE. s. m. Techn. Opération qui consiste à mouiller les poils du lièvre, du lapin, dans une certaine étendue avec une solution mercurielle, afin de les feutrer. Le secrétage des poils de lapin.

SECRÉTAIRE. s. m. (du bas lat. *secretarius*, qui est confident des secrets d'un autre; rad. *secretum*, secret). Celui dont l'emploi est de faire et d'écrire des lettres, des dépêches

pour une personne à laquelle il est attaché, dont il dépend. Bon secrétaire. Habile secrétaire. Secrétaire fort instruit.

> Que de gens qui ne savent rien
> Ont fait croire à leur [illegible],
> Et cela pour avoir [illegible]
> Choisir leur secrétaire [illegible] (***)

— Celui qui rédige par écrit les délibérations de quelque assemblée. Les secrétaires de l'Institut. Les secrétaires des sociétés savantes. C'est le secrétaire qui fait le rapport.

— Nom de certains employés de bureaux et d'administration spécialement. Les *secrétaires* qui sont employés internes des bureaux des administrations ne peuvent être considérés comme agents du gouvernement, ils peuvent par conséquent être poursuivis sans autorisation préalable, pour des faits relatifs à leurs fonctions. (Chabr.-Cham.)

— *Secrétaire d'État*. Qualité que l'on donne aux ministres du roi ayant la direction d'un département. Monsieur le ministre secrétaire d'État au département de la guerre, des finances, etc. ‖ *Secrétaire général*. Titre d'un secrétaire, dans quelques ministères, dont la nomination est faite par le roi. Les fonctions du secrétaire général consistent principalement à inspecter et surveiller les bureaux. ‖ Titre d'un fonctionnaire du conseil d'État nommé aussi par le roi. ‖ Nom donné avant 1832 aux fonctionnaires chargés dans les préfectures de la garde des papiers et de la signature des expéditions. Les secrétaires généraux ont été remplacés par les conseillers de préfecture. Les départements des Bouches-du-Rhône, de la Gironde, du Rhône, du Nord, de la Seine et de la Seine-Inférieure, conservent leurs secrétaires généraux. ‖ *Secrétaire du roi*, *maison*, *couronne de France*, *et de ses finances*. Titre de certains officiers qui dressaient les lettres expédiées en chancellerie. Ce fut Charles IX qui attacha aux charges de *secrétaire* du roi le privilège de la noblesse. Que de gens qui se donnent la qualité de conseillers du roi qui ne lui donnent pas de conseils! Que de gens qui se donnent ses *secrétaires* qui ne savent pas secrets! (Sal.) ‖ *Secrétaire d'Ambassade*. Celui qui est nommé par le chef du gouvernement, et qui reçoit un traitement du trésor public pour faire et pour écrire les dépêches de l'ambassade.

— *Secrétaire d'une mairie*. Celui qui est chargé de tenir les registres d'une mairie et d'en donner des extraits.

— Anc. admin. *Secrétaire des commandements*. Titre que portaient autrefois les secrétaires du roi, et qui fut remplacé par celui de secrétaire d'État. ‖ *Secrétaire du cabinet*. Secrétaire particulier du roi. ‖ *Secrétaire des saints Innocents*. S'est dit ironiquement, à Paris, des écrivains publics, parce que beaucoup d'entre eux étaient établis au cimetière des Innocents.

— Littér. Manuel contenant des modèles de lettres à l'usage des personnes qui n'ont aucune habitude de l'art d'écrire.

— Hist. Lieu retiré où s'assemblaient des corps politiques, où les autorités ecclésiastiques ou municipales rendaient la justice.

— Ce mot a signifié, Celui qui a la confidence et le secret d'un autre.

> Complices de ma servitude,
> Pensers où mon inquiétude
> Trouve son repos désiré,
> Mes fidèles amis et mes vrais *secrétaires*,
> Ne m'abandonnez point. (Malherbe.)

— Quelques poëtes postérieurs l'ont souvent aussi employé de la sorte.

> Tu seras de mon cœur l'unique *secrétaire*,
> Et de tous mes secrets le grand dépositaire.

> Il fut de tous ses soins le seul dépositaire,
> De ses plus doux pensers il fut le *secrétaire*

> Je revois ces rochers et ces bois solitaires
> Qui de tous mes pensers furent les *secrétaires*. (Corneille.)

— Il est certain que de nos jours le mot *secrétaire* ne se prendrait pas en ce sens, et qu'on ne dirait pas être le *secrétaire* de quelqu'un, pour Être son *confident*. Toutefois il serait à souhaiter que, outre l'acception dans laquelle on le prend, ce mot eût conservé celle que nos anciens poëtes lui ont donnée.

SECRÉTAIRE. s. m. Bureau sur lequel on écrit et où l'on renferme des papiers. Secrétaire d'acajou. Un riche secrétaire. Petit secrétaire. Ouvrir, fermer le secrétaire. Le secrétaire a été forcé et les papiers ont été enlevés.

SECRÉTAIRE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de proie diurnes, caractérisés par un bec robuste, crochu et très-fendu, et surtout par des jambes d'une longueur démesurée. Ils se nourrissent de serpents et d'insectes. On les trouve en Afrique. Le *secrétaire* détruit les serpents du cap de Bonne-Espérance. (B. de St-P.)

SECRÉTAIRERIE. s. f. Lieu où les secrétaires d'un vice-roi, d'un gouverneur, font et délivrent leurs expéditions, et où ils gardent leurs minutes.

— Ensemble des employés d'une secrétairerie.

SECRÉTARIAT. s. m. Emploi, fonction de secrétaire. Être nommé au secrétariat. Le secrétaire de l'Institut.

— Temps pendant lequel on exerce cet emploi. Pendant son secrétariat. Pendant le secrétariat d'un tel. Son secrétariat commence tel jour et finit tel autre.

— Lieu où un secrétaire fait et délivre ses expéditions et conserve les registres, les archives dont la tenue et la garde lui sont confiées. Le secrétariat est au premier, au second, à droite, à gauche du bâtiment. Entrer, sortir du secrétariat.

— Lieu où sont déposés les actes conservés par le secrétaire de quelque administration publique.

SECRÈTE. s. f. Litur. cath. Oraison que le prêtre dit tout bas à la messe, immédiatement avant la préface. Pendant la secrète. Le prêtre disait la secrète, avait dit la secrète.

— Anc. fin. Trésor.

SECRÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Sécréter. S'empl. adjectiv. La bile secrétée dans le foie. Longtemps on a cru l'excrétion de l'humeur *secrétée* le produit d'une pression mécanique exercée par des organes voisins sur les agents sécréteurs. (Chauss.) Dans le trajet que parcourent les humeurs *secrétées*, ces humeurs éprouvent-elles des changements, une élaboration graduelle? (Id.)

— *Humeurs secrétées*. Celles qui sont faites avec le sang par l'action de certains organes qu'on appelle à cause de cela sécréteurs, comme la bile que fait le foie, la salive que font les glandes salivaires.

SECRÈTEMENT. adv. D'une manière secrète, en secret, en particulier, sans être aperçu. Faire une chose secrètement. Aller secrètement dans une maison. Entrer secrètement dans un lieu. Ils se sont secrètement parlé l'un aux autres. La reine, qui accompagne son auguste époux au cœur de l'hiver, pour [illegible] le suivre, celui de servir *secrètement* ses desseins. (Boss.) Richelieu sembla montrer son successeur à la France, et Mazarin s'avança *secrètement* à la première place. (Id.)

> Burrhus allait *secrètement*
> De l'armée en vos mains exiger le serment. (Rac.)

> Et le sultan l'avait chargé *secrètement*
> De lui sacrifier l'amante après l'amant. (Id.)

— Fig. Dans le fond de son cœur. Aimer une personne secrètement. Ces idoles que le monde adore, ne s'adorent-elles pas *secrètement*? (Boss.)

SÉCRÉTER. v. a. 1re conj. (du lat. *secretionem* de *secerno*, séparer, extraire). Le second é se change en è devant une syllabe muette. *Je secrète*, *tu secrètes*, *il secrète*, etc. Opérer la sécrétion de. Ces organes *secrètent* une humeur lubrifiante et destinée à lubrifier les surfaces qui sont toujours en contact avec les corps étrangers. (Chauss.) Toutes les membranes du corps appelées séreuses ou villeuses simples *secrètent* par voie d'exhalation un halitus albumineux qui concourt à l'intégrité des parties que ces membranes séreuses servent à former. (Id.)

— Chapell. Préparer le poil pour le feutrage.

— se sécréter. v. pron. Être sécrété. La bile se sécrète.

SÉCRÉTÈRE. s. m. Anc. cout. Lieu où s'assemblaient les juges ou les échevins d'une ville.

SÉCRÉTEUR. adj. m. Qui opère la sécrétion, qui sert à la sécrétion. Appareils, organes sécréteurs. Les organes sécréteurs ont pour fonction de séparer du sang diverses humeurs remplissant chacune dans l'économie un office particulier. Les glandes sont les organes *sécréteurs* les plus compliqués, caractérisés par la présence de conduits excréteurs distincts. (Nyst.)

SÉCRÉTION. s. f. (pr. *cé-kré-ci-on*; ét., V. sécréter). Physiol. Action élaboratrice spéciale en vertu de laquelle les organes sécréteurs composent avec le sang toutes les humeurs dites secrétées, telles que la bile, la salive. La sécrétion est une des fonctions les plus générales de la nature organisée. Mécanisme des sécrétions. Sécrétion des larmes. Sécrétion de la salive. Sécrétion de la bile. Sécrétion de l'urine. Sécrétion des sucs séreux. Sécrétion muqueuse. Sécrétion de la matière colorante de la peau. Sécrétions excrémentielles. Sécrétion folliculaire muqueuse. L'organe sécréteur n'est pas passif dans l'acte de la sécrétion, mais [illegible] est l'effet de son travail. La sécrétion est une action vitale. La *sécrétion* est une fonction particulière des corps organisés et [illegible], en vertu de laquelle certains organes fabriquent, avec le fluide nutritif général, une humeur particulière qui n'y existait pas primitivement. (Adelon.)

— Les matières sécrétées. Examiner les sécrétions pour juger d'une maladie. Sécrétions normales, anormales. Trouver des symptômes de maladies dans les sécrétions.

— Particulièrement, les urines et autres matières qui sortent du corps.

— *Sécrétions morbides*. Nom donné à [illegible] les matières caractérisées par un [illegible] tion, sans lésion sensible dans le [illegible] organes sécréteurs.

SÉCRÉTIVITÉ. s. f. Philos. Nom donné par les phrénologistes. S. [illegible] au penchant qui répond à la discrétion et à la dissimulation. L'organe de la [illegible] est situé dans la partie latérale du cerveau.

SÉCRÉTOIRE. adj. des 2 g. Syn. de Sécréteur. Glandes sécrétoires. Organes sécrétoires.

SECTAIRE. s. m. (ét., V. secte). En général, Membre d'une secte. Sectaire fanatique. Sectaire emporté. Le point sur lequel les hommes s'accordent est ordinairement vrai, et celui qui fait des *sectaires* est ordinairement faux, ou du moins très-douteux. (Sallent.)

— Particulièrement, Membre d'une secte religieuse condamnée par la communion principale dont elle s'est détachée. Un sectaire opiniâtre. La fréquentation des sectaires est dangereuse.

— Dans un sens plus ordinaire, Membre d'une secte encore nouvelle, qui s'efforce, par des prédications ou autrement, de faire prévaloir ses opinions, sa doctrine.

— *Éloquence de sectaire*. Éloquence à re[illegible] emportée. Il avait l'éloquence d'un sectaire. Jurieu avait toute l'éloquence d'un sectaire. Cet orateur a la violence d'un sectaire.

SECTATEUR. s. m. (du lat. *sectator*, f. de *sectari*, suivre, accompagner). Celui qui fait profession de suivre l'opinion de quelque philosophe, de quelque docteur, de quelque hérésiarque. Les sectateurs de Platon, d'Aristote. Les sectateurs de Pyrrhon, d'Aristote. Arius eut un grand nombre de sectateurs. Partout l'hérésie eut formant des *sectateurs*, a formé les rebelles. (Mass.)

— Ce mot a pour féminin correspondant *sectatrice*, qu'on peut employer au besoin.

SECTE. s. f. (du lat. *secta*, parti, faction; rad. *secto*, je coupe). Ensemble de personnes qui font profession d'une même doctrine. La secte d'Épicure. La secte des Stoïciens. Être une secte. Chef de secte. Ne pas être telle secte. La plupart des inventeurs, les chefs de secte, des philosophes mystiques, apparitement au tempérament sanguin mélancolique. De toutes les sectes, il n'en est pas de plus furieuses, de plus intolérantes, de plus monstrueuses que celles qui choisissent pour ceux de guerre la religion et la liberté. [illegible] en quelque genre que ce soit, est le talent en doute et de l'erreur. (Volt.) Les fous fondent les *sectes*, les imbéciles les suivent, et les sages les gouvernent. (***)

— En matière de religion, Corps de ceux qui suivent une opinion regardée comme hérétique ou erronée. Les protestants sont partagés en plusieurs sectes. La secte [illegible] La secte des [illegible] [illegible] lors on a bien prévu que [illegible] [illegible] plus de [illegible] [illegible] à l'infini. (Boss.) [illegible] [illegible] les empereurs [illegible] hérétiques, [illegible] A peine saint [illegible] la secte [illegible] qu'il rendit la [illegible] les [illegible] [illegible] (Fléch.) Il ne restait qu'à donner le dernier coup à cette secte naissante. (Id.) Ce serait dégrader l'Évangile, de le regarder comme la religion du peuple et une secte de gens obscurs. (Mass.) L'esprit de révolte et d'indépendance a enfanté presque autant d'inventeurs de nouvelles *sectes* qu'elle a eu de docteurs du mensonge. (Id.) Les vastes connaissances empoisonnées par l'orgueil ont formé dans le sein même du christianisme les *sectes* qui le déchirent. (Id.)

> De cette erreur naquirent plus de *sectes*
> Qu'en automne [illegible] insectes. [illegible]

— Fig. *Faire secte*, *faire secte à part*. Se distinguer des autres par des [illegible]

SECTEUR. s. m. (du lat. *sector*, [illegible]; rad. *seco*, je coupe). Géom. Partie [illegible] comprise entre un arc et deux rayons aboutissant aux extrémités de cet arc.

— *Secteur sphérique*. Solide engendré par la révolution d'un secteur circulaire tournant autour un rayon qui le divise en deux parties égales.

— Astron. *Secteur à lunette*. Instrument [illegible] [illegible] d'ascension droite et déclinaison [illegible]

— Hist. rom. Celui qui achetait en masse les biens des proscrits pour les revendre par portions.

SECTILE. adj. des 2 g. Didact. Qui est susceptible d'être partagé. Matière sectile. [illegible]

— *Organes sectiles*. Organes plantés par quartiers.

SECTION. s. f. (pr. *cék-ci-on*; du lat. *sectio*; rad. *seco*, je coupe). Une des divisions [illegible] divisions dans lesquelles se partage une chose, un ouvrage, un livre, un traité. Livre divisé en trois sections. Chapitre [illegible] première et seconde section. Le chapitre deux se divise en huit sections. Diviser un ouvrage par sections.

— Se dit quelquefois des divisions d'une ville, d'un tribunal, d'un conseil. Ville divisée en sections.

— Art milit. La moitié d'un peloton en d'une compagnie d'infanterie. Les sections [illegible] [illegible] section. [illegible] Faire prendre les armes à une section.

— Coupe, endroit où une chose est [illegible] tranchée. Le point de section.

— Géom. Lieu géométrique de la [illegible] de deux lignes, ou d'une ligne et d'une [illegible] ou d'une surface et d'un solide.

— Astron. *Section vernale*. Le point où le zodiaque coupe l'équateur à l'époque du printemps. ‖ *Section automnale*. Le point où commence l'automne.

— Hist. rom. Action d'acheter les biens d'un proscrit pour les revendre en détail.

— Hist. *Sections*, s'est dit des divisions électorales de la France sous la République. ‖ *Sections armées*. La garde nationale après le 10 août.

SECTIONNAIRE. s. m. (pr. *cèk-ci-o-nè-re*). Hist. Habitant d'une section. Les sectionnaires des Filles Saint-Thomas.

SÉCULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *secularis*; rad. *seculum*, siècle). Qui a lieu, [illegible] qui se fait de siècle en siècle. N'est guère [illegible] en ce sens qu'en [illegible] [illegible] qui se célébraient [illegible] poëmes que l'on faisait [illegible] [illegible]

— Astron. *Variations séculaires*. Variations dont les périodes embrassent [illegible] Les variations périodiques et les variations séculaires.

— *Année séculaire*. Année qui termine un siècle.

— Antiq. rom. *Jeux séculaires*. Jeux qui se célébraient pendant trois jours et trois nuits, et qui furent institués pour faire cesser une peste. On les célébra [illegible] av. J.-C., jusqu'à l'an [illegible] J.-C.

— Dans le style soutenu, qui est âgé d'un siècle, et par extension [illegible] nées. Vieillard séculaire. Arbre séculaire. Monument séculaire.

> La foudre en sa colère
> Frappe des hauts rochers la [illegible]
> [illegible]

> Les ailes d'un hibou, la peau [illegible]
> Et le bec d'un corbeau, dépouille [illegible]
> [illegible]

— En parlant du séïba, arbre de la zone torride, qui s'élève à une hauteur prodigieuse et vit plusieurs siècles, Castel a dit :

> Combien de fois la terre a [illegible]
> Combien ont disparu [illegible]
> Depuis que ce géant [illegible]
> A porté dans les cieux sa tête séculaire.

— Virgile nous peint le chêne dans toute la force de sa végétation et son cœur [illegible] par sa tête *séculaire*, [illegible] à la fixité des générations humaines. (Del.)

SÉCULAIREMENT. adv. D'une manière séculaire, de siècle en siècle.

SÉCULARISATION. s. f. (pr. *cé-ku-la-ri-za-ci-on*). Action de séculariser [illegible] un bénéfice régulier [illegible] [illegible] sécularisation d'un [illegible]

SÉCULARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Séculariser. S'empl. adjectiv. [illegible]

SÉCULARISER. v. a. 1re conj. (ét., V. séculier). Faire passer, avec [illegible] du Saint-Père, de l'état régulier à l'état séculier, de l'état ecclésiastique à l'état laïque. Par le [illegible] [illegible] le pape a sécularisé les prêtres [illegible] Le [illegible] des prêtres n'est pas [illegible] pape conserve [illegible] [illegible] A. Martin.

— Livrer un bénéfice [illegible] [illegible]

— se séculariser. v. pr. Se rendre séculier. [illegible]

SÉCULARITÉ. s. f. État d'une personne qui vit dans le monde sans avoir fait de vœux.

— Juridiction séculière [illegible]

SÉCULIER, IÈRE. adj. (du lat. *secularis*, siècle). Qui vit dans le siècle [illegible] [illegible] Il se dit par opposition aux [illegible] [illegible] sécularisé, Clergé séculier. Bénéfice séculier.

— Qui [illegible] au siècle, [illegible] temporel, par opposition à [illegible] Tribunal séculier. [illegible] Quand ce sage magistrat renvoyait les affaires ecclésiastiques aux tribunaux *séculiers*, ses [illegible] [illegible] la spirituelle. (Fléch.)

— Dans le langage de la morale chrétienne, Mondain. Vie séculière. Désirs séculiers. [illegible] [illegible] entrer dans une âme [illegible] (Id.) Sainte [illegible] [illegible] aucune trace d'esprit [illegible] [illegible] *séculier*. (Id.) [illegible] à se tenir dans les [illegible] les plus saints il s'y fait un [illegible] [illegible] des affections *séculières* et des obligations chrétiennes. (Id.)

— Fig. *Le bras séculier*. La puissance de la justice temporelle. Livrer un coupable au bras séculier.

— substantiv. Laïque. Les séculiers. Les choses qui ne sont pas [illegible] à un séculier [illegible]

SÉCULIÈREMENT. adv. D'une manière séculière. Juger une affaire séculièrement. Peu usité.

SECUNDIEN. s. m. [illegible] Hist. [illegible] par Secundus, [illegible] d'Égypte et disciple de Valentin.

SECUNDIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat. *secundus*, second; [illegible] fleur). Bot. [illegible] d'une plante dont les fleurs sont toutes tournées du même côté.

SECUNDO adv. Mot lat. qui signifie, Secondement, en deuxième lieu. On l'emploie pour désigner le deuxième article d'une série; 2°, quand on a commencé à compter par *primo*.

SÉCURICLAVE. s. m (ét. lat., *securus*, sûr; *clavis* clé). Espèce de marmite autoclave.

SÉCURIDAQUE s f Bot Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des polygalées. Sécuridaque grimpante, effilée.

SÉCURIFÈRE. adj des 2 g. (ét lat., *securis*, hache; *fero*, je porte). Entom. Qui porte un organe en forme de hache ‖ SÉCURIFÈRES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères.

SÉCURIFORME adj. des 2 g. (ét. lat., *securis*, hache; *forma*, forme). Entom. Qui a la forme d'une hache.

SÉCURIGÈRE adj des 2 g (ét. lat., *securis*, hache; *gero*, je porte). Bot. Qui porte une partie en forme de hache.

SÉCURIGÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des légumineuses, ayant pour type la sécurigère coronille, qui croît dans les champs du midi de l'Europe.

SÉCURINÉGE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs dioïques, de la famille des euphorbiacées, ayant pour type la sécurinége bois dur, grand arbre de l'île de France.

SÉCURIPALPE. adj. des 2. g. (ét. lat, *securis*, hache; *palpa*, palpe). Entom. Qui a les palpes en forme de hache. Insecte sécuripalpe.

SÉCURITÉ. s. f. (du lat. *securitas*; rad. *securus*, sûr). Confiance intérieure, tranquillité d'esprit bien ou mal fondée dans une occasion où il pourrait y avoir sujet de craindre, et c'est en quoi ce mot diffère de *sûreté*, qui marque l'état de celui qui n'a rien à craindre. Quand on dit: La haute opinion que les soldats avaient de leur général, les faisait dormir dans une pleine *sécurité*, on ne veut pas dire qu'absolument ils n'ont rien à craindre, mais que la confiance qu'ils ont en la prudence du général leur fait croire qu'ils ne sont exposés à aucun péril, ce qui met la tranquillité dans leur esprit. (*Observ. de l'Acad. franç.*) Votre sécurité m'étonne. Ils étaient dans une pleine sécurité au moment où l'édifice s'écroula sur eux. On voit des esprits inquiets, au sortir d'un écueil où ils viennent de se briser, tenter avec la même *sécurité* une autre entreprise qui ne leur offre pas moins de périls. (Mass.) Les voluptés de Salomon fournissent encore des blasphèmes aux impies, et des motifs de *sécurité* au libertinage. (Id.) En récompensant la vertu, on ne corrige pas les pécheurs, mais du moins vous ôtez au vice l'éclat et la *sécurité* qui le répand et le communique. (Id.) Les sauvages s'abandonnaient alors dans une *sécurité* profonde à la plus entière inaction. (Rayn.)

— Hist. ecclés. Quittance ou décharge générale que le pape délivrait au procureur ou receveur général du Saint-Siège, lorsque l'administration de ce fonctionnaire était finie.

SÉCUTEUR. s. m. (du lat. *secutor*; fait de *sequi*, suivre, parce que ces gladiateurs suivaient les rétiaires). Antiq. rom. Gladiateur armé d'une épée, qui se battait contre les rétiaires. ‖ Se disait des gladiateurs qui prenaient la place de ceux qui étaient tués dans le combat, ou qui combattaient le vainqueur.

SÉDAFA. s. f. Métrol. anc. Nom donné en Égypte et dans une partie de l'Asie, à la mesure appelée *mine*.

SEDAINE (Michel-Jean). Né à Paris en 1719, fut d'abord tailleur de pierres, puis se livra à la culture des lettres, et établit sa réputation par la publication de plusieurs pièces de théâtre dont les principales sont: *le Philosophe sans le savoir* et *la Gageure imprévue*, comédies; *le Déserteur* et *Richard Cœur-de-Lion*, opéras comiques. Il mourut en 1797.

SEDAN (ancienn *Sedanum*; du celt. *dan* ou *sdan*, forêt; Sedan touchait autrefois au bois de Quermont, et n'était pas éloigné d'un autre). Géogr. Ville forte de France, sur la rive droite de la Meuse, ch.-l. d'arr. (Ardennes); 15,000 hab. Cette ville a un tribunal de première instance et plusieurs établissements publics. Elle est surtout remarquable par son industrie, qui consiste dans la fabrication les draps très-estimés.

SEDAN. s. m. Comm. Drap fabriqué à Sedan. Un habit, une redingote de sedan. Les prix du *sedan* varient, suivant la force de l'étoffe, la qualité et les complications du travail, de 10 à 20 fr. (Dict. de comm.)

SÉDANOIS, OISE. adj. et s. Habitant de la ville de Sedan. ‖ Qui appartient à Sedan ou à ses habitants.

SÉDANOISE. s. f. Impr. V. PARISIENNE.

SÉDATIF, IVE. (du lat. *sedativus*; rad. *sedare*, apaiser). Médec. Qui sert à ralentir le mouvement trop rapide des organes, à modérer une agitation pathologique, et surtout à faire cesser une douleur; qui est calmant, anodin, adoucissant, tempérant. Médicament sédatif. Remède sédatif. Effet sédatif. Action sédative. L'action *sédative* ne dépend quelquefois bien sensible que sur un appareil organique, parce que c'est ce dernier qui a ses mouvements accélérés ou pervertis. (Barb.) Il est remarquable que l'effet *sédatif* est nécessairement un effet secondaire en thérapeutique. (Id.)

— Subst. Médicament, remède qui calme les douleurs. Un sédatif. Faire usage de sédatifs.

SÉDASEER ou **SÉDASIR** Géogr. Ville du royaume de Mysore. C'est près de cette ville que les Anglais remportèrent sur Tippoo-Saëb, en 1799, une victoire qui décida de la perte entière du royaume.

SÉDATION. s. f. (pr. *cé-da-ci-on*). Médec. Action de calmer; résultat de l'emploi des remèdes sédatifs.

SÉDÉCIAS. Dernier roi de Juda avant la captivité de Babylone, successeur de Jéchonias, dut son trône à Nabuchodonosor. Deux ans plus tard, il s'allia contre son bienfaiteur avec le roi d'Égypte. Mais Nabuchodonosor le vainquit, le fit charger de chaînes et le conduisit à Babylone, où il mourut dans la captivité.

SÉDEH. s. m. Relat. Nom d'une fête persane, pendant laquelle on allumait de grands feux.

SÉDÉMATEUX, EUSE. adj. Médec. Se dit des dépôts ou sédiments qui se trouvent au fond les urines et qui indiquent le caractère des maladies. Dépôts sédémateux. Urine sédémateuse.

SEDENTA. adj. f. Anc. cout. Mot usité en Béarn, dans cette locution, *possession sedenta*, par laquelle on exprimait la possession d'un immeuble.

SÉDENTAIRE. adj. des 2 g. (pr. *ce-dan-tère*; du lat. *sedentarius*; fait de *sedere*, être assis; dérivé de *sedes*, siége). Qui demeure ordinairement assis. Cet homme ne fait pas assez d'exercice, il est trop sédentaire. Les gens de lettres, ordinairement sédentaires, sont sujets à une foule de maladies qu'ignorent les personnes qui travaillent en plein air et en prenant de l'exercice.

— Par extens. Qui se tient presque toujours chez soi. Les avocats consultants sont fort sédentaires. Les femmes sont généralement plus sédentaires que les hommes. De tous les malades le plus ambulant c'est vous, et le plus *sédentaire* c'est moi. (Volt.) Il voulait gagner l'affection des peuplades errantes ou *sédentaires* dans ce vaste espace. (Id.)

— Qui se passe, qui s'exerce dans un même lieu. Vie sédentaire. Emploi sédentaire. Profession sédentaire. Le climat le plus tempéré doit être le plus favorable à l'industrie *sédentaire*. (Rayn.)

— Fixe, attaché à un lieu, par opposition à Ambulatoire. Les assises ne sont point sédentaires en Angleterre. Dans les premiers temps de la monarchie française, la justice était ambulatoire. Ce fut Philippe le Bel qui rendit le parlement *sédentaire*. (Ste-Foix.)

— Admin. Se dit particulièrement des troupes qui ne changent pas de garnison, qui ne se mettent jamais en campagne. Troupes sédentaires.

— Entom. Qui se tient immobile. Araignée sédentaire. SÉDENTAIRES. s. f. pl. Famille d'araignées qui se forment une toile ou elles se tiennent immobiles.

SÉDENTAIREMENT. adv. D'une manière sédentaire. Vivre sédentairement.

SÉDENTARITÉ. s. f. Néol. État d'une personne qui vit sédentairement. La sédentarité de ma vie.

SÉDERBANKE. s. f. Techn. Plate-bande, dans une pièce d'ébénisterie à compartiments.

SÉDERON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Nyons (Drôme); 600 hab.

SÉDIER. s. m. Écon. rur. Magnanière.

SÉDILLIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sedes*, petit siége; *pes*, pied). Ornith. Il se dit d'un oiseau à qui la configuration de ses pieds permet de se percher.

SÉDIMAN. Géogr. Bourg de la Haute-Égypte, célèbre par une victoire que les Français y remportèrent sur les Mameloucks.

SÉDIMENT. s. m. (du lat. *sedimentum*; rad. *sedes*, siége). Dépôt qui se forme par la précipitation des substances en dissolution dans un liquide. Sédiment des urines. Sédiment d'eau trouble. En médecine on tire des signes nombreux et assez précieux des urines les maladies, des différents états dans lequel peut s'offrir le sédiment des urines.

— Géol. *Sol, terrain de sédiment*. Couches formées par les matières que les mers ont laissées en se retirant de certaines parties du globe.

SÉDIMENTAIRE. adj des 2 g. Minér. Qui a le caractère d'un sédiment. Dépôt sédimentaire.

— Qui tient du sédiment. Produit sédimentaire.

SÉDIOLE. s. f. Petite voiture italienne à une seule place.

SÉDITIEUSEMENT. adv. D'une manière séditieuse. S'attrouper séditieusement. Courir séditieusement dans les rues. Crier séditieusement. Parler séditieusement dans la place publique.

SÉDITIEUX, EUSE. adj. (pr. *ce-di-ci-eu*). Qui fait partie d'une sédition, qui se révolte contre la puissance établie. Peuple séditieux. Citoyen séditieux. Les citoyens séditieux mirent le feu aux maisons des principaux de la ville. Camp séditieux.

— Mutin, enclin à la sédition. Peuple séditieux. Esprits séditieux. Il est mutin et séditieux. Je les peignis puissants, riches, *séditieux*. (Rac.)

— Qui tend, qui provoque à la sédition. Discours séditieux. Écrits séditieux. Libelles séditieux. Assemblée séditieuse. Ce que vous dites est séditieux. Tout se tourne en révoltes et en pensées *séditieuses*, quand l'autorité de la religion est anéantie. (Boss.) De cette licence est né ce prétendu règne du Christ, qui devait anéantir la royauté et égaler tous les hommes; songe *séditieux* des indépendants, et leur chimère impie et sacrilège. (Id.) Il présente à mes regards un front *séditieux*. (Rac.)

— Fig. En parlant des choses personnifiées.

> Si dans ce même instant un feu *séditieux*
> Fait bouillonner mon sang et pétiller mes yeux.
> (Boileau.)

> Une digue de l'art, ouvrage audacieux,
> Brise à ses pieds le choc des flots *séditieux*.
> (Desaintange.)

— S'empl. substantiv. en parlant des personnes. Un séditieux. Les séditieux ont été arrêtés. Combattre les séditieux. Rejoindre les séditieux. Ne détournez pas votre attention, pères conscrits, ce sont quelques séditieux que l'on châtie par mon ordre. Les plus *séditieux* sont déjà loin du bord. (Rac.) L'exil me délivra des plus *séditieux*. (Id.) On a caché la vérité au fond d'un puits comme une *séditieuse*. (St-Evrem.)

SÉDITION. s. f (pr. *ce-di-ci-on*; du lat. *seditio*; formé de *se*, à part, qui peint séparation, et de *itio*, action d'aller). Émeute populaire, révolte, soulèvement contre la puissance établie. Grande, furieuse, violente sédition. Durant la sédition. Une sédition qui éclate. Émouvoir, exciter, allumer, fomenter, entretenir une sédition. Apaiser, éteindre la sédition. Étouffer une sédition. Les auteurs de la sédition. Les résultats, les effets de la sédition. Chef de la sédition. Le désespoir porta les peuples à la *sédition*, et la *sédition* rendit cruel le gouvernement. (Rayn.) L'anarchie avait rendu les peuples enclins à la *sédition*. (Id.) On avait déjà essayé quelques *séditions* en Russie. (Volt.)

SÉDITIONNÉ, ÉE part. pass. du v. Séditionner. S'empl. adjectiv. Peuple séditionné. Populace séditionnée.

SÉDITIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *cé-di-ci-o-ne*). Mettre en sédition. Séditionner les citoyens. Séditionner une partie du peuple contre l'autre.

— SE SÉDITIONNER. v. pron. Se révolter, se soulever. Les citoyens se sont séditionnés.

SEDLITZ Géogr Village de Bohême, où l'on trouve de l'eau minérale purgative, dont on fait un grand usage en médecine. Eau de Sedlitz. Boire de l'eau de Sedlitz.

— Chim. *Sel de Sedlitz*. Purgatif, sulfate de magnésie.

SÉDON s m. (du lat. *sedum*, orpin). Bot. Nom vulgaire donné au genre de plantes que les naturalistes nomment orpins.

SÉDOR. s. m Pêch. Filet en tramail dérivant, dont un bout est dans le bateau, et l'autre, qui répond à une bouée, flotte au gré du vent.

SÉDRAS. s. m. Myth. Espèce de lotus du paradis, dont les musulmans prétendent qu'étaient faites les tables de la loi qui furent données à Moïse.

SÈDRE ou **SEIDRE.** s. m Relig. mahom. Grand prêtre de la secte d'Ali, chez les Persans.

SÉDRÉTIE. s. f. (pr. *cé-dré-ci*). Hist. or. Emploi du sèdre chez les Persans

— Juridiction du sèdre.

SÉDUCTEUR, TRICE. s. (du lat. *seductor*; rad. *seducere*, séduire; fait de *se*, soi; *ducere*, conduire, conduire à soi. Celui, celle qui séduit, qui fait tomber en erreur ou en faute. Mahomet était un séducteur. Un sophiste n'est trop souvent qu'un séducteur. C'est au corps que l'âme s'en prend pour s'excuser, comme à son dangereux *séducteur*. (Boss.)

> Te voilà, *séducteur*,
> De ligues, de complots, pernicieux auteur.
> (Racine.)

— Absol., au masc. Celui qui corrompt l'innocence, la vertu des filles ou des femmes. Séducteur de jeunes gens. Séducteur de filles. Séducteur de femmes. Entraîné par degrés dans les piéges d'un vil *séducteur*, je vois sans pouvoir m'arrêter l'horrible précipice où je cours. (J.-J. Rouss.)

— adjectiv. Un discours séducteur. Un aspect séducteur. Des talents séducteurs. On n'y a négligé point le talent *séducteur*. (Boileau.)

— *L'esprit séducteur*. Le diable. Se tenir en garde contre l'esprit séducteur.

— Se prend quelquefois en bonne part. La vertu possède un charme séducteur qui entraîne le suffrage de toutes les âmes honnêtes.

SÉDUCTION s. f. (pr. *ce-duk-ci-on*; V. SÉDUIRE). Action par laquelle on séduit. Séduction des esprits. Séduction des cœurs. Séduction des jeunes gens. Séduction manifeste. Employer l'argent et tout ce qui peut contribuer à la séduction. Séduction de témoins.

— Particulièrement, Action de séduire, de corrompre l'innocence, la vertu des femmes. Rapt de séduction. La séparation des sexes destinés à conserver la pureté des mœurs, à les préserver de la contagion de l'exemple et des dangers de la séduction. (Barth.)

> L'art dangereux de la séduction
> Est un art qui ne s'apprend pas;
> Et cet art qu'on ne peut apprendre
> Fait partie à l'amour de l'éducation.

— Propriété qu'ont certaines choses de séduire. La séduction des richesses. La séduction de la jeunesse, de l'esprit. Les séductions de la vie sont innombrables, pressantes, inévitables. La poésie, en nous rappelant tout le sel et les agréments des anciens, nous en a rappelé les *séductions* (Mass.) Si l'adulation a tant de charmes, lors même que les vices du flatteur en affaiblissent l'autorité, quelle *séduction* ne forme-t-elle point lorsqu'elle est consacrée par les apparences mêmes de la vertu. (Id.) On soupçonna Eschine et Philocrate d'avoir pas été insensibles à ces deux genres de *séductions* (Barth.) Votre vertu ne sera jamais altérée par les *séductions* de l'enthousiasme. (Voltaire.)

— On a dit *capable de séduction*, pour Capable d'être séduit. L'erreur d'espérance formée par la vivacité du premier âge, ouvre à l'imagination, si capable alors de *séduction*, mille lueurs éloignées de fortune et de plaisirs. (Mass.) Allez, dit le Seigneur à l'esprit de mensonge, entrez dans la bouche des prophètes d'Achab, vous le tromperez, et sa *séduction* est inévitable. (Id.)

— Dans le style de la chaire on dit, *l'esprit de séduction*, pour Le démon. Dieu permet à l'esprit de *séduction* de tromper les âmes hautaines. (Boss.) Les grands sont plus exposés que les autres hommes aux *séductions* et aux piéges du tentateur. (Id.)

— Se prend aussi en bonne part, en parlant des agréments qui nous amènent à des mœurs moins dures, moins sauvages. Les séductions de la science. Nos mœurs s'adoucissent à force de *séductions*; et nous pouvons nous glorifier aujourd'hui de ce que les Grâces elles-mêmes ont pris soin de nous former. (Barth.)

— Attrait, agrément qui rend certaines choses propres à séduire. Il y a de la séduction dans le style de cet auteur. Il y a de la séduction dans le charme de sa conversation.

SÉDUIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *seducere*; fait de *se*, soi; *ducere*, conduire, conduire à soi, amener à soi). *Je séduis, tu séduis, il séduit, nous séduisons, vous séduisez, ils séduisent. Je séduisais. Je séduisis. Je séduirai. Je séduirais. Séduis. Séduisons. Que je séduise. Que je séduisisse. Séduisant. Séduit.* Tromper, abuser, faire tomber dans l'erreur par des moyens artificieux. Un sophiste qui séduit la jeunesse. Un hypocrite qui séduit le peuple. Quel avilissement pour nous, si dans ces chaires destinées à instruire les grands, nous leur donnons de fausses louanges qui achèvent de les *séduire*. (Mass.) Plus on aime la vérité, plus tout ce qui se couvre de ses apparences peut nous *séduire*. (Id.)

> Évite un malheureux, abandonne un coupable,
> Cher Pylade, crois-moi, ta pitié te *séduit*.
> (Racine.)

> Je sais combien ta raison mûe,
> Et tes fausses vertus ont *séduit* mon armée. (Id.)

> Telle est des musulmans la funeste prudence;
> De leurs chrétiens captifs ils *séduisent* l'enfance.
> (Voltaire.)

— Faire tomber en faute, corrompre, suborner. Séduire des témoins. Séduire des domestiques. Cette nuit, j'ai *séduit* le jongleur par des présents, j'ai enivré vos bourreaux avec de l'essence de feu, et j'ai vu hasarder ma vie pour vous, puisque vous aviez donné la vôtre pour moi. (Chateaub.)

— Faire tomber en faute, abuser. Si nous ne sommes infatigables à expliquer à ce nouveau peuple la sainte parole dont, hélas! on s'est tant servi pour le *séduire*, le fort armé, chassé de sa demeure, reviendra plus furieux que jamais. (Boss.) La raison que Dieu donne à l'âme pour la conduire, s'écrie voyant approcher les plaisirs: C'est ce serpent qui nous a *séduits*. (Id.) Une partie des anges se laisse *séduire* à l'amour propre. (Id.) C'est à la cour que se forment ces passions qui font mouvoir toutes les autres, et qui, par un commerce fatal au salut des âmes, les font servir de *séduire*, et les autres une gloire d'être *séduits*. (Fléch.) Saint Louis avait fait, comme Job, un pacte avec ses yeux, de ne les arrêter jamais sur un visage qui put le *séduire* son âme. (Id.) Le monde ne peut *séduire* pour toujours que des hommes sans réflexion et sans caractère. (Mass.) Le prestige qui se formait autour de Louis le Grand n'a pu le *séduire* lui-même. (Id.)

> Fatale de ses conseils, séduit par ma mère;
> Il séduit chaque jour les yeux de mon frère. (Racine.)

> Ces yeux qui se sont fait une gloire cruelle
> De séduire le cœur d'une faible mortelle. (Id.)

> Impatient déjà de se laisser séduire
> Au premier imposteur armé pour me détruire. (Corn.)

— *Se laisser séduire à quelqu'un* n'est pas d'usage, et au fond c'est une faute. On dit: *Je me suis laissé séduire par vous*.

— Particulièrement, Faire tomber une femme, une fille en faute, lui inspirer de l'amour et en abuser. Séduire une femme. Séduire une fille. Il a séduit cette fille sous prétexte de mariage.

— Se dit également des femmes qui entraînent les jeunes gens dans le mal. Je n'ai point entraîné ce malheureux à sa ruine, je n'ai pas séduit ce jeune homme. (Sévert.)

— On dit dans un sens analogue des animaux. C'est à la voix de la colombe que le tendre et chétive à *séduire* sa femelle. (B. de St-P.)

— En parlant des choses, on emploie ce qui envie, qui ... s'il est ... *séduisant* l'esprit? C'est ... puissance, ...

distinction qui nous vient des sciences et de l'esprit. (Mass.)

> Il bravo le faste orgueilleux,
> Et ne se laisse point *séduire*
> A tous ses attraits périlleux. (Racine.)

> Avec toute ma flotte allons le recevoir,
> Et par ces vains honneurs *séduire* son pouvoir. (Corneille.)

Voltaire a dit avec quelque raison à propos de cette expression : Notre langue ne permet guère qu'on applique à des choses inanimées des verbes qui ne sont appropriés qu'à des choses animées. On séduit un homme, et par une métaphore très-juste on séduit sa passion ; mais quand on séduit un homme puissant, ce n'est pas son pouvoir qu'on séduit.

— A dans l'exemple suivant le sens de Tromper, en parlant des choses physiques qui font une fausse impression.

> . . . . Ses yeux ne l'ont-ils pas *séduite?*
> Roxane est-elle morte ? (Corneille.)

Séduire n'est pas ici le synonyme de Tromper. Il ne l'est jamais que dans le sens moral. J'ai cru la voir, mes yeux m'ont *trompé*, et non pas m'ont *séduit*. Les yeux de cette femme m'ont fait croire qu'elle m'aimait; ils m'ont *trompé*, ils m'ont *séduit* : tous les deux sont bons. (La Harpe.)

— Toucher, plaire, persuader. Sa conversation séduit. Son ton séduit. Il vous séduit par ses manières. Abailard était pourvu de ces talents naturels propres à *séduire* les esprits. (Mass.) Un air d'équité qui *séduit* et qui plaît. (Boileau.)

> Qui pourrait résister à nos efforts vainqueurs?
> Entraînez les esprits ; je *séduirai* les cœurs. (De Bièvre.)

— Asol. Discours propres à séduire.

> Le grand monde est léger, inapplique, volage,
> Sa voix trouble et *séduit* : est-on seul, on est sage. (De Bièvre.)

— **se séduire**. v. pron. Être séduit.

> Cédons là. Vains efforts, qui ne font que m'instruire
> Des faiblesses d'un cœur qui cherche à se *séduire*. (Racine.)

SÉDUISANT. part. prés. invar. du v. Séduire. Qui séduit. Des paroles séduisant une jeune personne.

SÉDUISANT, ANTE. adj. Qui est de nature à séduire, à persuader. Discours séduisant. Avoir une conversation séduisante, un parler, un ton séduisant. Un air séduisant. Les offres qu'il vous fait sont trop *séduisantes* pour n'être pas suspectes. (Barth.) Ils revêtirent leurs anciennes opinions de couleurs qui en altéraient la simplicité, mais qui les rendaient plus *séduisantes*. (Id.)

> L'imposture féconde en discours *séduisants*,
> Eût orné son récit de charmes plus puissants. (Rac.)

— Qui gagne notre amour malgré nous. Femme séduisante. Homme séduisant. Ah! madame, que vous êtes *séduisante* ! Je ne puis tenir contre votre douleur ; elle vient de vaincre ma vertu. (Le Sage.)

> Nature! ô *séduisante* et sublime déesse !
> Que tes traits sont divers. (Delille.)

— Se dit également des choses morales et physiques, qui plaisent, qui touchent, qui charment. Le calme est préférable au trouble des passions les plus *séduisantes*. (J.-J. Rouss.)

> O toi, dont les secrets sont ceux de la nature,
> Toi que j'idolâtrais, *séduisante* peinture. (*Manuel poétiq.*)

> Venez, courtisanes fameuses,
> Répétez les jeux *séduisants*,
> Ces pantomimes amoureuses,
> Et ces danses voluptueuses
> Qui portent le feu dans les sens. (Parny.)

— Qui plaît, qui sourit. Espoir séduisant. Pensées séduisantes. Rêves séduisants.

> Quel mot a frappé mon oreille,
> Quel espoir *séduisant* dans mon cœur se réveille! (Voltaire.)

> De ces premiers plaisirs l'image *séduisante*
> Incessamment te poursuivra :
> Et, loin de l'effacer, le temps l'embellira (Parny.)

SÉDUIT, ITE. part. pass. du v. Séduire. S'empl. adjectiv. dans tous les sens du verbe. Femme séduite. Cette fille a été séduite sous prétexte de mariage. Homme séduit par la flatterie. Les hommes sont trop souvent séduits par les illusions de la gloire.

> Tu coûtas plus de pleurs à son âme *séduite*,
> Que n'en coûte à tes yeux sa déplorable fuite. (Voltaire.)

> Nous ne vivons pas où nous sommes,
> L'esprit vole plus loin, il voit d'autres climats,
> Il en fait la peinture à notre âme *séduite*,
> Et ce qu'il embellit a toujours plus d'appas. (Parny.)

SÉDUNIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un ancien peuple qui habitait la Gaule Narbonnaise.

SÉDUSIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un ancien peuple d'Allemagne.

SÉE. Géogr. Petite rivière navigable de France (Manche). La Sée passe à Avranches et se jette dans la Sélune.

SEEBERGIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Norwége par Seeberg.

SEEK. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte indienne qui croit à l'unité de Dieu, et qui fait un devoir de la philanthropie universelle.

SEEKUNG. s. m. Hist. Nom qui signifie Roi de la mer, et que l'on donne aux chefs des pirates scandinaves du moyen âge.

SEELAND. (en danois *Sjælland*). Géogr. La plus grande île du Danemark, divisée en deux parties par le golfe Iseflord. Elle a 6,250 kilom. carrés de surface, et 300,000 hab. Elle est industrieuse et son sol est fertile. Le chef-lieu est Copenhague.

— Petite province du canton de Berne, en Suisse, renommée pour ses pâturages.

SEELLEUR. s. m. Anc. prat. Garde du sceau d'une juridiction.

SÉELONG. s. m. Métrol. La plus petite monnaie de cuivre en Pologne, valant 1 centime 19,81 dans la petite Pologne, et 2 centimes 38,81 dans la grande Pologne.

SEER. s. m. Métrol. Poids de Bombay, valant 317 grammes. || Poids de Calcutta et du Bengale, valant 847 grammes.

SÉEZ ou **SÉES**. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Alençon (Orne) ; 5,000 hab. Siége d'un évêché.

SÉFERLI-KEHAYA. s. m. Hist. ott. Chef d'une compagnie de pages.

SÉFERRIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel qui contient six fois autant d'oxyde de fer que d'acide. Sel séferrique.

SÉFIR ou **SÉFER**. s. m. Chronol. Nom du second mois des Arabes.

— Ambassadeur, envoyé turc.

SÉGAIROL. s. m. Nom vulgaire de la crécerelle.

SÉGALAUME. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule viennoise, au sud de l'Isère.

SEGANCIER. s. m. Anc. cout. Héritier, descendant.

SÉGARÉLIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée par Gaspard Ségarel, et qui prétendait former la véritable église.

SÉGARIÉ ou **SÉGUERRIÉ**. s. m. Pêch. Partie de la manche des filets du grand ganguy, dont les mailles sont fort larges.

SÉGESTRIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des lichens, ayant pour types des espèces du genre porine.

— Entom. Genre d'araignées qui n'ont que six yeux et qui se filent des tuyaux allongés très étroits, où elles se tiennent blotties, les six pattes antérieures en avant, placées sur des fils qui aboutissent au dehors pour rentrer dans le tube comme dans un centre commun.

SÉGÉTAL, ALE. adj. (du lat. *seges*, moisson). Bot. Qui croît dans les champs de blé. Herbes ségétales. Des produits ségétaux.

SÉGETELLE. s. f. Bot. Section du genre alsine, comprenant les espèces à feuilles stipulées, à pétales entiers et à étamines en nombre variable, quelquefois réduites à quatre ou trois.

SÉGETIÈRE ou **SAGETIÈRE**. s. f. (pr. *cé-ge-ci-è-re*). Pêch. Très-grand filet ou tramail avec lequel on pêche dans les grands fonds.

SEGÉTINIENS s. m. pl. Géogr. anc. Habitant de Ségeste, ancienne ville de Sicile.

SÉGEVEUSE. adj. et s. f. Anc. comm. Nom d'une laine qu'on tire de Ségovie, en Espagne. On dit mieux Ségovienne.

SÉGIADAH. s. f. Hist. or. Petite natte de jonc que les musulmans portent avec eux, et sur laquelle ils s'agenouillent pour faire la prière.

SÉGIENOU. s. m. Relat. Fête au Pégu, en l'honneur du soleil.

SEGMAIRE. s. f. Bot. Syn. de Afzélie.

SEGMENT. s. m. (du lat. *segmentum*, section, division ; rad. *seco*, je coupe, je divise). Géom. Portion du cercle comprise en un arc et sa corde. Pour obtenir la surface d'un segment on cherche d'abord celle du secteur, qui serait formé par deux rayons conduits à l'extrémité de la corde, puis on retranche celle du triangle isocèle compris entre cette corde et les deux rayons.

— *Segment sphérique*. Partie de la sphère terminée par un plan qui coupe la sphère, ou solide de révolution engendré par la rotation d'un segment de cercle sur la partie du rayon perpendiculaire au milieu de la corde qui, de cette ligne, va rejoindre la circonférence.

— Nom donné aux parties de diverses autres courbes.

— Antiq. rom. Frange de pourpre qui était cousue à la robe des matrones romaines.

SEGMENTAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui est formé de plusieurs segments. Solide segmentaire.

SEGMINIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *segmentum*, segment; *forma*, forme). Didact. Qui ressemble à un segment. Solide segminiforme.

SEGNO. s. m. (pr. *cé-gnio*). Musiq. Mot italien qui veut dire *signe*. Il s'emploie dans cette locution : *al segno*, qui, sur les partitions, signifie qu'on doit reprendre le morceau à partir du signe indiqué.

SEGO. Géogr. Grande ville de Nigritie, capitale du royaume de Bambara, sur le Niger; 30,000 hab. Cette ville est assez commerçante.

SEGONTIAQUES. s. m. pl. (pr. *ce-gon-ciak*). Géogr. anc. Anciens peuples qui habitaient la Grande-Bretagne.

SEGONZAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Cognac (Charente) ; 2,600 hab.

SÉGOVIE. Géogr. Ville d'Espagne, à 56 kilom. N. de Madrid.

— s. f. Laine d'Espagne qui vient de Ségovie, et dont on distingue trois qualités, sous les noms de *prime*, *seconde* et *tierce*

SÉGOVIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de Ségovie. || Qui a rapport à la ville de Ségovie ou à ses habitants.

SÉGRAIRIE. s. f. Forêt. Portion de bois possédée en commun avec le domaine ou avec les particuliers.

SEGRAIS. (J.-R. de). Littérateur et poète, né à Caen en 1624, mort en 1701.

SÉGRAIS. s. m. (du lat. *segregatus*, séparé). Eaux et for. Bois séparé des grands bois, et qu'on exploite à part.

SÉGRAYER. s. m. Propriétaire d'un bois par indivis avec d'autres.

SÉGRAYEUR. s. m. Forêt. Celui qui a droit à une segrairie.

SEGRÉ. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Maine-et-Loire) ; 1,340 hab.

SÉGRÉGATIF, IVE. adj. (du lat. *segregativus*, même sens). Qui divise, qui sépare plusieurs objets les uns des autres.

SÉGRÉGATION. s. f. (pr. *cé-gré-ga-ci-on*). Action par laquelle on met quelqu'un ou quelque chose à part, on le sépare d'un tout, d'une masse.

SÉGRÉGATIVEMENT. adv. D'une manière ségrégative. Les voix prises par masses et collectivement, vont toujours moins directement à l'intérêt commun, que prises *segregativement* et par individu. (J.-J Rouss.)

SÉGRÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Ségréger. S'empl. adjectiv. Molécules ségrégées.

SÉGRÉGER. v. a. 1re conj. (du lat. *segregare*, séparer : fait de *se*, qui indique séparation, et de *grex*, troupeau). Séparer, mettre à part.

— **se ségréger**. v. pron. Être ségrégé. Se séparer, se disperser.

SÉGRÉYAGE. s. m. Droit féod. Droit que les anciens seigneurs se faisaient payer sur les bois que les vassaux vendaient.

SEGUE. Imper. ital. (pr. *cé-goué*). Musiq. Impératif du verbe italien *seguere*, suivre. Il veut dire *suis*, *suivez*, et s'emploie sur les partitions pour indiquer que l'on doit continuer à exécuter ce qui suit, comme on a exécuté le passage précédent, bien que cela ne soit plus indiqué qu'en abrégé. || *Segue l'aria*, *segue l'allegro*, cela veut dire qu'il faut attaquer sans interruption l'air, l'allegro qui suit.

SÉGUÉDILLE. s. f. (pr. *cé-gué-di-ye* ; de l'espagn. *seguidilla*). Sorte de chanson espagnole.

— Air de cette chanson. Chanter, jouer une séguédille.

— Danse sur cet air. Jouer une séguédille.

SEGUIÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, comprenant des arbrisseaux de l'Amérique méridionale et de la Cochinchine.

SÉGUISIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Ancien peuple de la Gaule lyonnaise.

SÉHIME. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées, comprenant une espèce des montagnes de l'Yémen, en Arabie.

SEÏA, **SÉJA** ou **SÉYA**. Myth. Déesse qu'on invoquait pour les champs ensemencés.

SEICHE. s. f. Moll. Synonyme de Sèche. V. sèche.

SEICHES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Maine-et-Loire), arrond. de Baugé ; 1,620 hab.

SEID. s. m. Hist. ott. Titre des chefs de famille de la postérité d'Ali.

SÉIDE. s. m. Personnage de la tragédie de *Mahomet*, par Voltaire ; type de l'assassin fanatique.

— Par extension, Tout assassin fanatique. Les sectes et leurs séides.

SÉIDISME. s. m. Fanatisme des séides. Le séidisme de certains sectaires.

SEIDRE. s. m. V. sèdre.

SEIDUR. s. m. Myth. La plus ancienne et la plus terrible magie chez les Irlandais.

SEIGAC. s. m. Mamm. Espèce de ruminant, du genre des antilopes.

SEIGLE ou **SÈGLE**. s. m. (du lat. *secala*, même sens). Bot. et agric. Céréale formant un genre dans la famille des graminées, et dont une espèce est l'objet d'une culture très-importante. Le seigle se reconnaît à des épis aplatis formés par deux rangs opposés de fleurs réunies deux ensemble dans la même balle calicinale, et dont la valve extérieure est ciliée et terminée par une longue arête, et à sa semence très-allongée et pointue à son extrémité supérieure. Semer du seigle. Récolter le seigle. Dans beaucoup d'endroits on sème du seigle même avec du froment en diverses proportions. On ne saurait semer de trop bonne heure le seigle, soit dans les pays élevés, soit dans les plaines. Le seigle germe et lève promptement. Si le printemps est suffisamment chaud, les seigles commencent à épier peu après le 20 avril ; mais on ne voit les premiers épis que vers le 2 mai quand le printemps est froid. Selon le climat, le sol, la température de l'air, les seigles fleurissent plus tôt ou plus tard. On reconnaît qu'un épi de seigle n'a pas encore fleuri quand il est serré, opaque et d'un vert foncé.

— *Faire les seigles*. Couper, moissonner les seigles. L'époque où l'on fait les seigles. Les seigles se font avant le froment.

— Paille de seigle. Le seigle est plus beau que le froment. Le seigle est plus utile que le froment pour couvrir les maisons rustiques.

— Graine, farine de seigle. Le seigle est moins bon que le froment pour faire du pain. On mêle le seigle et le froment pour en faire du pain. Quoique moins substantiel que le froment, le seigle est toutefois très nourrissant. Le pain de seigle est trop humide pour pouvoir être mangé au sortir du four. Il n'est bon qu'après deux jours de cuisson. Petit seigle. Seigle de printemps. Seigle marsais. Seigle trémois. Seigle de la Saint-Jean. Seigle du Nord. Seigle fragile. Seigle multicaule.

— *Seigle ergoté*. V. ergoté.

SEIGNETTE. s. f. Chim. Tartrate de potasse et de soude. Sel de seignette.

SEIGNELAY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Yonne), arr. d'Auxerre ; 1,500 hab.

SEIGNEUR. s. m. (du lat. *senior*, vieillard ; et par extension, Homme respectable). Titre que l'on donnait autrefois au possesseur d'un fief, et qui indiquait sa supériorité sur les personnes et les propriétés relevant de sa seigneurie. Il n'y a plus de seigneur en France depuis que, par la loi du 4 août 1789, le régime féodal a été aboli. Personne aujourd'hui n'a le droit de prendre, et il n'est permis à personne de donner le titre de seigneurs. Seigneur suzerain. Rendre foi et hommage à son seigneur. Confisquer les biens d'un vassal qui refuse de rendre hommage à son seigneur. Seigneur haut justicier, moyen justicier, bas justicier. En matière de fiefs, la plupart des coutumes partent de cette maxime : Nulle terre sans seigneur. Un petit nombre tiennent au contraire : Nul seigneur sans terre. On connaît un assez grand nombre de *seigneurs* de Champagne. (Dulaure.) Au XIIe siècle, Ancelle de Garlande était *seigneur* de Tournon. (Id.) La terre d'Ivry fut possédée longtemps par des *seigneurs* obscurs. (Id.)

— Maître, possesseur d'un pays, d'un état, d'une province. En parlant de la France, il n'est plus d'usage que lorsqu'il s'agit des temps antérieurs à la révolution française. On s'en sert encore en parlant des pays où le régime féodal est encore en vigueur. Seigneur d'une ville. Seigneur d'un canton, d'un bourg, d'un village. Seigneur de plusieurs Etats. Les habitants le reconnurent pour seigneur. Sans compromettre l'autorité du roi son *seigneur*, la reine d'Angleterre employait son crédit à procurer un peu de repos aux catholiques. (Boss.) Je n'ai d'abord qu'à parcourir tout cet univers ; on eût dit que Dieu l'en avait fait le *seigneur* et le maître. (Fléch.) L'homme seul de toutes les créatures visibles avait le droit de s'élever jusqu'à Dieu, de parler à son *seigneur*, et de lui rendre grâces. (Mass.) Le premier devoir de l'homme est de lever les yeux au ciel, et de reconnaître le *seigneur* à qui il appartient. (Id.)

— Par excellence, *Le Seigneur*. Dieu, le souverain maître de toutes choses. O *Seigneur*, vous avez fait, comme dit le Sage, l'œil qui regarde et l'oreille qui écoute. (Boss.) Le *Seigneur* des armées a fait ces choses pour anéantir tout le faste des grandeurs humaines. (Id.) Le joug du *Seigneur* est doux pour le juste, parce que le *Seigneur* le soutient lui-même. (Fléch.) Comme la crainte du *Seigneur* est le commencement de la sagesse, son amour en est la perfection et la fin. (Id.) Saint Louis s'estime heureux d'être humilié sous la main puissante du *Seigneur*. (Id.)

> Ne dis plus, ô Jacob ! que ton *Seigneur* sommeille.
> Pécheurs, disparaissez, le *Seigneur* se réveille.
> (Racine.)

— *Notre-Seigneur*. Jésus-Christ. Notre-Seigneur est mort pour effacer nos péchés. Notre-Seigneur Jésus-Christ a bien voulu racheter nos fautes au prix de son sang.

— Titre qu'on donnait à certaines personnes distinguées par leur dignité ou par leur rang, pour leur faire plus d'honneur. Un bon gentilhomme veut passer pour un petit *seigneur*, et il y parvient. (La Bruy.)

— Dans nos usages actuels, Titre qu'on donne aux souverains et aux princes de leur famille. Monseigneur le duc un tel.

— Titre que l'on donne aux personnages de la tragédie, surtout dans celles dont le sujet est pris dans l'histoire des temps héroïques ou dans l'histoire ancienne.

> *Seigneur*, tant de grandeur ne nous touchent plus guère,
> Je les lui promettais tant qu'a vécu son père. (Rac.)

— La Harpe a observé, comme tout le monde aurait pu le faire, que le mot *seigneur* dans les tragédies dont le sujet est pris de l'antiquité, est contraire à la vérité des mœurs et du langage, parce qu'il est une qualification moderne. L'équivalent de ce mot n'était pas usité chez les anciens de la manière dont nous l'employons dans le dialogue tragique. On se servait communément du nom propre, ce qui était plus noble et surtout plus naturel ; mais cette fière simplicité des temps passés ne convenant plus au raffinement outré des sociétés modernes. Il est peut-être fâcheux que nos poètes n'aient pas eu la hardiesse de se conformer en cette partie à la sévérité du costume. Les Anglais n'ont pas été souvent plus téméraires, et Voltaire a plaisanté Shakspeare qui traite César de mylord ; mais *mylord* n'est pas plus ridicule en Angleterre que *seigneur* chez nous.

— *Grand seigneur*. Homme noble et d'illustre

extraction, riche, opulent, faisant une grande dépense, et non moins distingué par l'élégance des mœurs que par toutes les faveurs de la fortune et de la naissance. Jusqu'à Richelieu il y eut en France de grands feudataires, depuis il n'y eut plus que des grands seigneurs. La révolution française et l'égale division des biens en ont considérablement diminué le nombre. Aujourd'hui c'est en Angleterre, en Bohême, en Russie, qu'il faut aller pour se faire une idée de la vie de grand seigneur, dont la vie de château de quelques familles françaises n'est qu'un faible reflet. Un grand *seigneur* est un homme qui voit le roi, parle au ministre, qui a des ancêtres, des dettes et des pensions. (La Bruy.) Le *seigneur* de la cour est auprès du petit *seigneur* de paroisse ce qu'est le paon tout brillant de ses couleurs auprès du dindon qui se rengorge. (Id.)

Sans doute un grand *seigneur* trouve dans sa noblesse
Honneur, gloire, vertus, bon sens, esprit, sagesse,
Un grand *seigneur* sait tout sans avoir rien appris;
Tout ce qu'il désapprouve est digne de mépris
(J.-B. Rouss.)

Que nous importe la chimère
De ces brillants et vains honneurs?
Paris a cent mille *seigneurs*,
Et l'Europe n'a qu'un Voltaire.
(Blin de Sainmore.)

— *Le Grand-Seigneur*. L'empereur des Turcs, le sultan. Envoyé du Grand-Seigneur. Le Grand-Seigneur a reçu son divan.

— *Haut et puissant seigneur*. Nom que l'on donne aux membres des deux Chambres réunies des Pays-Bas. C'est une singularité digne de remarque que l'on traite d'un titre si pompeux les descendants de ces vieux républicains bataves si austères et si simples de mœurs.

— Loc. *Vivre en seigneur, en grand seigneur*. Vivre sans rien faire et magnifiquement. Ce parvenu vit en grand seigneur. Il y a peu de temps que cet homme vivait à peine, aujourd'hui il vit en seigneur, en grand seigneur, il mène un train de grand seigneur. || Fam. *C'est un petit seigneur*. C'est un homme qui affecte une importance qu'il n'a pas.

— Prov. *A tout seigneur, tout honneur; à tous seigneurs, tous honneurs*. Il faut rendre à chacun ce qui lui est dû d'après son rang, sa dignité.

— *Droit du seigneur*. V. DROIT.

— Le *gn* mouillé et le *n* non mouillé sont regardés par les poètes comme des lettres identiques.

Vous leur fîtes, *seigneur*,
En les croquant beaucoup d'honn*eur*.
(La Fontaine.)

Et les manants comprirent quel honn*eur*
Ils devaient même au chien du *seigneur*. (Volt.)

SEIGNEURIAGE. s. m. Dr. féod. Dans l'origine, Droit qui appartenait à un seigneur feudataire ou justicier en sa qualité de seigneur. || Dans la suite, Droit qu'un souverain prenait sur la fabrication des monnaies.

SEIGNEURIAL, ALE. adj. Qui est du seigneur. Titre seigneurial. Droits seigneuriaux.

— Qui appartient au seigneur. Maison seigneuriale. Château seigneurial. Palais seigneurial.

— Qui donne des droits de seigneur. Terre seigneuriale. Terre fort seigneuriale. Il y a des terres plus seigneuriales les unes que les autres.

SEIGNEURIALEMENT. adv. En seigneur. Vivre seigneurialement. Se conduire seigneurialement.

SEIGNEURIE. s. f. (rad. *seigneur*). Droit, puissance, autorité qu'un homme a sur la terre dont il est seigneur, et sur tout ce qui en relève. Ancienne seigneurie. Une seigneurie qui a de beaux droits. La seigneurie de cette terre s'étendait fort loin.

— Mouvances, droits féodaux d'une terre, indépendamment de la terre même.

— Terre seigneuriale, domaine seigneurial. Acheter, vendre une seigneurie, une belle seigneurie, une vaste seigneurie. Ériger une seigneurie en marquisat. Entrer dans telle seigneurie. Les troupes ennemies ont tout dévasté dans telle seigneurie. Vers la fin du XVII[e] siècle, la *seigneurie* de Bagnolet fut achetée par le duc d'Orléans. (Dulaure.)

— Dans la république de Venise, Assemblée de ceux qui avaient la principale part au gouvernement. Le doge accompagné de sa seigneurie.

— Dans plusieurs villes d'Italie, Titre autrefois donné au magistrat, au chef de la République, et du conseil de magistrature.

— Titre d'honneur qu'on donnait aux pairs de France. Sa seigneurie un tel, pair de France. Cet usage, importé d'Angleterre, a disparu de nos mœurs.

— Terme d'honneur et de civilité pris de l'italien, dont nos ministres et secrétaires d'État se sont longtemps servis en parlant et en écrivant aux nonces du pape. Votre illustrissime seigneurie.

— Fam. Titre qu'on donne quelquefois à des gens avec lesquels on est très-familier. Je baise les mains à votre seigneurie. Votre seigneurie me permettra de lui faire une observation. J'en demande grâce à votre seigneurie.

— *Donner de la seigneurie à quelqu'un*. Le traiter de noble. On dit dans le même sens, Se donner de la seigneurie. Se faire un nom de seigneurie.

Quel diable vous a fait aussi vous aviser,
A quarante-deux ans de vous débaptiser,
Et d'un vieux tronc pourri de votre métairie,
Vous faire dans le monde un nom de *seigneurie*?
(Molière.)

SEIGNEURIÉ. part. pass. invar. du v. Seigneurier.

SEIGNEURIER. v. n. 1re conj. (les Italiens ont *signoreggiare*, dans le même sens). Vieux mot qui a signifié Dominer, commander. Ceux qui *seigneuriaient*, ores (aujourd'hui) servent, et ceux qui servaient, ores dominent. (Nic. Pasq.) Ce brave sénat romain digne de *seigneurier* tout le monde. (Le Polit. franç. de 1604.)

SEIGNEURIR. v. n. 2e conj. S'est dit pour Dominer en seigneur.

SEIGS. s. m. pl. Relat. Nom qu'on donne en Turquie aux prédicateurs de mosquées.

SEIKS. Géogr. Nation de l'Hindoustan qui habite le Cachemire, le Penjaub et une partie du Moultan et du Dehly. Ils sont au nombre de 900,000 environ, et forment une corporation militaire très-puissante.

SEILLE. s. f. (pr. *cè-ye*; dim. de *seau*). Anciennement, Vase, seau de bois.

SEILLON. s. m. Mesure d'arpentage usitée en Bretagne, et valant six raies.

SEILLOT ou **SEILLEAU**. s. m. (dimin. de *seille*). Mar. Espèce de seau de bois dont on se sert à bord des bâtiments.

SEILLURE. s. f. Mar. Syn. de Sillage.

SEIMAN. s. m. Hist. or. Nom donné à des soldats turcs postés dans les bois pour la sûreté des voyageurs.

SEIME. s. f. Art vétér. Fente, fissure ou division à la corne du pied du cheval, de haut en bas. Elle naît toujours de la partie supérieure du sabot. Quand elle n'existe pas près de la peau, c'est qu'elle se guérit et descend par avalure. La seime vient quelquefois au-devant du pied, quelquefois à l'un des côtés, mais surtout au quartier interne. On observe le plus ordinairement les seimes dans les chevaux de poste, dans ceux de manége, dans ceux de chasse, et autres qui sont dans des conditions pareilles.

SEIMÈNE-BASCHI. s. m. Hist. ott. Chef de la division des seimènes.

SEIMÈNES. s. m. pl. Hist. ott. Nom d'une division du corps des janissaires.

SEIN. s. m. (du lat. *sinus*, golfe, pli, sein, etc.). Signifie proprement La dépression, le sillon qui se trouve entre les deux mamelles, et qui répond directement à la partie antérieure du sternum.

— Par extens. Toute la partie du corps humain où sont les mamelles, et qui forme l'extérieur de la poitrine. Se dit de l'homme comme de la femme, mais plus particulièrement de celle-ci. Se frapper le sein. Se déchirer le sein. Enfoncer le poignard dans le sein de quelqu'un. A la lueur du feu, un petit crucifix d'or brillait sur son *sein*. (Chateaub.)

Dans un *sein* hérétique
Avec joie enfoncer un poignard catholique.
(Boileau.)

— Particulièrement, Mamelles des femmes. Elle a le sein découvert. Avoir un cancer au sein. Un enfant qui dort sur le sein de sa mère.

O cher enfantelet, vrai portrait de ton père,
Dors sur le *sein* que ta bouche a pressé!
(Cl. de Surville.)

Ce *sein* voilé par la pudeur,
Où flotte, où brille une croix symbolique.
(Parny.)

Elle approche à pas lents, l'air sombre, intimidé,
Et se frappant le *sein* de ses pleurs inondé.
(Voltaire.)

— *Donner le sein à un enfant*. Lui donner à téter. || *Prendre le sein*. Commencer à téter, téter. Enfant qui ne sait pas, qui ne veut pas prendre le sein.

— Chacune des mamelles. Le sein droit. Le sein gauche. Sein d'albâtre, de neige, de lis. Sein arrondi, ferme, rebondi, élevé, saillant, charmant, délectable, virginal, naissant, palpitant, élastique. Les trésors de son sein. Les lis de son sein. L'ivoire, l'albâtre, la neige de son sein. Le contour, la rondeur de son sein.

Sous le tissu d'une gaze légère
Elle cachait les trésors de son *sein*. (Imbert.)

Et ce beau *sein* dont le bouton naissant
Cherche à percer le voile transparent. (Parny.)

Le plumage du cygne et la neige nouvelle
N'égalent point l'albâtre de son *sein*. (B.-Lorm.)

— Se dit, en poésie, même des animaux.

C'est là que la génisse, errant dans l'abondance,
Broute un thym odorant rajeuni par l'été,
Et gonfle en paix son *sein* d'un nectar argenté.
(Chênedollé.)

— L. Racine s'en est servi en parlant des oiseaux.

Et la tranquille mère, attendant son secours,
Réchauffe dans son *sein* le fruit de leurs amours.

— Ce qui est entre le vêtement et la poitrine. Cacher quelque chose dans son sein. Une femme qui cache une lettre dans son sein. Mlle d'Hautefort, ne pouvant plus se défendre, mit le billet dans son *sein*, et le jeu finit là, le roi n'ayant pas osé porter la curiosité plus loin. (***)

— La partie où les femmes conçoivent et portent leur fruit. Le fruit que cette femme porte dans son sein. Cet enfant, ô Seigneur, peut vous dire : A peine avais-je les yeux ouverts à la lumière, qu'une mort prématurée les ferma en même temps à Adélaïde, qui m'avait porté dans son *sein*. (Mass.) Les méchants, dit le prophète, se détournent de la voie droite dès le *sein* de leur mère. (Id.)

D'où lui viennent de tous côtés
Ces enfants qu'en son *sein* elle n'a point portés?
(Racine.)

Tout périt, jusqu'au grain que la terre a reçu,
Et l'enfant avant que de naître
Meurt dans le *sein* qui l'a conçu. (Blin de Sainm.)

— Se prend quelquefois pour Tout le corps. Quelle santé nous couvrait la mort que la reine portait dans le *sein* ! (Boss.) Cette langueur ennemie qui lui portait tous les jours quelque trait mortel dans le *sein*. (Fléch.)

Quelle voix ordonne que je vive,
Et rappelle en mon *sein* mon âme fugitive? (Rac.)

Vous voyez une reine éplorée,
Qui, la mort dans le *sein*, vous demande deux morts.
(Id.)

— Fig. Répandre des aumônes dans le sein des pauvres. Ses aumônes si bien cachées dans le *sein* des pauvres. (Boss.) Comblée des biens de la fortune, et toujours prête à les répandre dans le *sein* des pauvres. (Fléch.) Il crut qu'il fallait cacher dans le *sein* des pauvres les trésors. (Mass.) Les trésors qu'il avait arrachés du *sein* des pauvres. (Id.)

— Dans le style de l'Écriture, *Le sein d'Abraham*. Le lieu de repos où étaient les âmes des élus avant la venue de Jésus-Christ. Reposer dans le sein d'Abraham. || *Le sein de la gloire*. Le séjour des bienheureux. On dit de même, Le sein de Dieu. Le sein du Créateur. Le sein de la paix. Le sein du repos éternel. C'est le riche Abraham qui reçoit le pauvre Lazare dans son *sein*. (Boss.) Heureuse encore une fois l'âme qui, remontant à son origine, passe au travers des choses créées sans s'y arrêter, et va se perdre heureusement dans le *sein* de son Créateur. (Fléch.) Ce tombeau s'ouvrirait pour me dire : Laisse-moi reposer dans le *sein* de la vérité, et ne viens pas troubler ma paix par la flatterie que je hais. (Id.) Celui que nous louons aujourd'hui voulut expirer, pour ainsi dire, dans le *sein* de la vérité et de la miséricorde de Jésus-Christ. (Id.) Votre Verbe éternel descendit du *sein* de votre gloire pour s'unir à la nature humaine. (Mass.) L'âme juste s'envole dans le *sein* de Dieu, d'où elle était sortie, et où elle avait toujours habité par ses désirs. (Id.) || *Le sein de l'Église*. La communion de l'Église catholique. Il est sorti du sein de l'Église. Il est rentré dans le sein de l'Église. Je vois des enfants égarés revenir en foule dans le *sein* de leur mère (dans le sein de l'Église). (Fléch.) || On dit par opposition, *Dans le sein de l'hérésie*. Mourir dans le sein de l'hérésie. Nourrie dans le *sein* même de l'hérésie. (Fléch.)

— Fig. Le centre, l'intérieur, le milieu. Le sein de la terre. Le sein de la mer. Le sein des nues. Ouvrir le sein de la terre pour en tirer les trésors cachés. La foudre qui éclate dans le sein des nues. Les trésors renfermés dans le *sein* de la terre. (Mass.) Les montagnes à parasol renferment dans leur *sein* tous les métaux. (B. de St-P.) Pour vous, suspendue au-dessus de nos vertes campagnes, portée par l'arc-en-ciel au *sein* des nuages pluvieux, vous versez les fleurs à pleine corbeille dans nos vallons et sur nos forêts. (Id.) La baleine bondit au *sein* des mers. (Del.)

Heureux qui peut, au *sein* du vallon solitaire,
Naître, vivre et mourir dans le champ paternel!
(V. Hugo.)

Leur courage a franchi ces routes inconnues,
Et leur front orgueilleux se perd au *sein* des nues.
(Verninac de St-Maur.)

— Milieu. Porter la guerre dans le sein d'un royaume. Porter la guerre dans le sein de l'empire. Arracher un prince du sein de ses États.

Quoi, depuis si longtemps la reine Bérénice
Vous arrache, seigneur, du *sein* de vos États? (Rac.)

Du *sein* de ces vallons chéris
Arraché malgré moi. (Boileau.)

Tel qu'échappé du *sein* d'un riant pâturage,
Au bruit de la trompette animant son courage,
Un coursier orgueilleux... (Voltaire.)

— A un sens analogue, mais plus métaphysique, dans les exemples suivants. Dieu lui-même le posa dans le *sein* de la reine sa mère, ou plutôt dans le *sein* de l'Église catholique. (Boss.) Il était né dans le *sein* même de la magistrature. (Fléch.)

Il s'épanchait en fils qui vient en liberté
Dans le *sein* de sa mère oublier sa fierté. (Rac.)

— On dit encore dans le même sens, en parlant de choses physiques et morales, Dans le sein de l'abondance. Dans le sein de la mollesse. Dans le sein de la volupté. On lui choisit un époux tiré du *sein* de la faveur et de la fortune. (Fléch.) Il me tira du *sein* de mon obscurité. (Rac.)

Les courtisans, en foule attachés à son sort,
Du *sein* des voluptés s'avançaient à la mort. (Volt.)

— Massillon, poussant la métaphore encore plus loin, a dit : O vous qu'il a rallumé comme une étincelle précieuse dans le *sein* même des ombres de la mort! (Mass.) La gloire de Jésus-Christ sort triomphante du *sein* de ses opprobres. (Id.) Les merveilles des cieux seraient-elles sorties d'elles-mêmes du *sein* du hasard et du néant? (Id.) Le *sein* même du tombeau enfante tous les hommes à la vie éternelle. (Id.)

— Quelquefois, L'esprit, le cœur de l'homme. Concevoir une trahison dans son sein. Il y a longtemps qu'il porte ce secret dans son sein. Verser sa douleur dans le sein d'un ami. Vous qui l'avez vue si souvent gémir devant les autels de son unique protecteur, et dans le *sein* desquels elle a versé les secrètes consolations qu'elle en recevait. (Boss.)

Cet horrible dessein
Ne fut jamais, seigneur, conçu dans votre *sein*. (Rac.)

— Fig. *Mettre à quelqu'un le poignard dans le sein*. Lui causer un extrême déplaisir en lui annonçant une mauvaise nouvelle, en lui disant quelque chose de fâcheux, de dur, de désagréable.

Elle en mourra, Phénix, et j'en serai la cause;
C'est lui mettre moi-même un poignard dans le *sein*
(Racine.)

— Fig. *Réchauffer un serpent dans son sein*. Tirer de la misère, du malheur, recevoir chez soi une personne qui doit payer d'ingratitude les bienfaits reçus, et même les faire tourner contre ses bienfaiteurs.

Savez-vous quel serpent inhumain
Iphigénie avait réchauffé dans son *sein*? (Rac.)

— S'est dit pour Golfe. Le sein Persique.

— Mar. La partie de la voile qui est gonflée et arrondie par le vent.

SEINCHE. s. f. Pêch. Il se dit d'une pêche que l'on fait dans la Méditerranée, à l'aide de grands filets pierrés et flottés.

SEINE. (anciennem. *Sequana*, *Secoanus*, *Segona*, *Sigona*, *Secana*, *Sienna*; du celt. *quan* ou *squan*, tortueuse, parce qu'elle forme un grand nombre de sinuosités). Géogr. Fleuve de France qui prend sa source entre Chanceaux et Saint-Seine (Côte-d'Or), et se jette dans l'océan Atlantique au Havre, après un cours de 590 kil. Elle passe à Châtillon, Bar-sur-Seine, Troyes, Nogent, Montereau, Melun, Corbeil, Paris, Saint-Cloud, Neuilly, Saint-Ouen, Saint-Denis, Argenteuil, Saint-Germain, Mantes, Vernon, les Andelys, Pont-de-l'Arche, Elbœuf, Rouen, Tancarville, Harfleur, Honfleur et le Havre. Elle reçoit la Marne, l'Oise et la Relle. Le bassin de la Seine a environ 500 kilomètres de long et 300 de large. Il embrasse la moitié de la France septentrionale. La Seine est intéressante par les beautés naturelles et les souvenirs historiques de ses rives.

La *Seine* au pied des monts que son flot vient laver,
Voit du sein de ses eaux vingt îles s'élever,
Qui, partageant son cours en diverses manières,
D'une rivière seule y forment vingt rivières.
(Boileau.)

— On dit quelquefois sans article la Nymphe de Seine.

La nuit avec horreur roule son char d'ébène,
Et les Nymphes de *Seine*
Cherchent en frémissant l'abri de leurs roseaux.
(Lebrun.)

— En parlant des illuminations qui ont eu lieu à Paris à l'occasion de la paix, M. Thévenau a dit :

En écharpe de feu, la Nymphe de la *Seine*,
Sur son sein étoilé déploie une autre scène
A nos yeux éblouis :
Triomphante, elle croit dans les grottes profondes
Que cette nuit Phébus a préféré ses ondes
Au palais de Thétis.

— Se prend pour Paris et même pour la France. La *Seine* a des Bourbons, le Tibre a des Césars. (Boil.)

— Département français, enclavé dans celui de Seine-et-Oise. Il est arrosé par le fleuve du même nom. Sa surface est de 47,298 hectares, et sa population totale de 1,100,000 hab. Il se divise en trois arrondissements. Le sol est peu fertile naturellement, mais très-bien cultivé. On y trouve de nombreuses carrières de gypse et de pierres à bâtir. Ce département est le plus petit de tous en superficie, mais le plus peuplé comme renfermant la capitale, siége du gouvernement, et les grandes institutions.

— SEINE-ET-MARNE. Département français situé entre ceux de l'Aube et de la Marne, du Loiret et de l'Yonne, de l'Oise et de l'Aisne. Il renferme l'ancienne Brie et le Gatinais. Il est arrosé par la Marne, la Seine et l'Yonne, et traversé par les canaux de l'Ourcq et de Loing. Superficie, 563,482; forêts considérables. Le sol se compose de terrains tertiaires avec des bancs de gypse très-étendus. Ce département se divise en cinq arrondissements : Coulommiers, Fontainebleau, Meaux, Melun et Provins. Le chef-lieu est Melun. La pop. est de 333,310 hab.

— SEINE-ET-OISE. Département français dans lequel est enclavé celui de la Seine, et qui faisait autrefois partie de l'Ile-de-France. Chef-l., Versailles. Superficie, 500,337 hectares; pop., 470,990 hab. Ce département se compose de six arrondissements, qui sont : Versailles, Mantes, Rambouillet, Corbeil, Pontoise, Étampes. Ce département est remarquable par les souvenirs historiques qui s'y rattachent et par les nombreuses résidences royales qu'il renferme.

— SEINE-INFÉRIEURE. Département français situé entre ceux de la Somme, de l'Oise, de l'Eure, arrosé par la Seine et par l'Océan. Ch.-lieu, Rouen. Superficie, 602,912 hectares; pop., 737,501 hab. Cidre, bestiaux; industrie manufacturière très-active. Villes remarquables, le Havre, Dieppe, Eu, Fécamp, Honfleur.

SEINE. s. f. Pêch. Sorte de filet qui a souvent un sac dans son milieu et que l'on traîne sur les grèves. Pêcher avec une seine, à la seine.

SEINETTE. s. f. (dimin. de *seine*). Pêch. Filet plus petit que la seine, mais dont on se sert de la même manière.

SEING. s. m. (pr. *cin*; du lat. *signum*, signe, signature). Signature, [illegible] d'une personne écrit par elle-même au bas d'une lettre,

d'une promesse, d'un contrat ou d'un acte, pour le certifier, pour le confirmer, pour le rendre valable. Mettre son seing à un écrit. Il ne peut pas me denier cette dette, j'ai son seing. Un seing avec ou sans paraphe. Contrefaire le seing de quelqu'un.

> Voyez, lisez vous-même :
> Vous connaissez, madame, et la lettre et le *seing*.
> (RACINE.)

— *Seing-privé*. Signature d'un acte qui n'a point été reçu par un officier public. Promesse sous seing-privé. Acte sous seing-privé. Tout acte synallagmatique fait sous-seing privé doit être fait double.

— *Blanc-seing*. Papier ou parchemin signé que l'on confie à quelqu'un pour le remplir à sa volonté. Donner des blancs-seings à des arbitres. Duplessi-Mornai n'eut jamais qu'un blanc-*seing* de Henri IV, pour toute autorisation dans les nombreuses négociations qu'il remplit si dignement au nom du roi son maître. (***)

— *Faux-seing*. Fausse signature.

> Il faut faire un faux-*seing*, et ma main alarmée
> Se refuse au projet dont mon âme est charmée.
> (REGNIER.)

— *Seing-manuel*. Seing que quelqu'un a écrit de sa main.

— Je ne sache pas d'autre mot qui se termine en *eing*. Aussi peut-il rimer, par une licence qu'autorise la difficulté de la rime, avec les terminaisons *ein*, *ain*.

> Le désavoûrez-vous pour n'avoir point de *seing*?
> — Pourquoi désavouer un billet de ma *main*?
> (MOLIÈRE.)

> Vous connaissez, madame, et la lettre et le *seing*?
> — Du cruel Amurat je reconnais la *main*. (RAC.)

SÉIR. Géogr. Nom d'une chaîne de montagnes qui s'étendaient à l'ouest et au sud du lac Asphaltite, dans l'Idumée.

SEIRIDON. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, caractérisé par ses sporidies oblongues, opaques, unies les unes aux autres par de petits pédicelles piliformes, et groupées en petits tas nichés sous l'épiderme des plantes.

SEISACHTÉIES. s. f. pl. Antiq. gr. Sacrifices publics que les Athéniens faisaient en mémoire d'une loi de Solon qui avait remis aux pauvres une partie de leurs dettes.

SEISTAN. Géogr. Petite province du Caboulistan, coupée de déserts et de plaines fertiles, et dont la capitale est Djelal-Abad.

SEIVIA. s. m. Relig. ind. Nom des membres d'une secte brahmane.

SEIZAIN. s. m. (rad. *seize*). Comm. Sorte de drap à chaîne de seize cents fils.

SEIZAINE. s. f. Comm. Ensemble de seize objets. Une seizaine de francs. Peu usité.

— Techn. Petite corde dont les emballeurs font usage.

SEIZE. adj. des 2 g. Adjectif numéral qui exprime le nombre formé de dix et de six. Seize hommes. Seize femmes. Seize enfants. Seize soldats. Seize élèves. Seize chevaux. Seize moutons. Seize brebis. Seize agneaux. Seize provinces. Seize pommes. Seize poires. Seize francs. Seize sous. Seize centimes. Nous sommes seize pour faire telle chose.

> La Discorde choisit *seize* séditieux
> Signalés par le crime entre les factieux. (VOLT.)

— S'emploie pour Seizième. Page seize. Livre seize. Volume seize. Tome seize. Numéro seize. On trouve cela à la page seize de ce livre. Louis seize ou Louis XVI.

— Généal. *Faire preuve de seize quartiers de noblesse*. Prouver sa noblesse tant du côté des pères que du côté des mères, en remontant jusqu'à la quatrième génération. Il se dit généralement en parlant des chapitres d'Allemagne.

— subst. masc. Le seizième jour d'un mois. Le seize janvier. Le seize février. Le seize du mois courant, du mois prochain. Fixer un payement au seize du mois. Le seize tombe un dimanche.

— Métrol. La seizième partie d'une aune. Un seize. Un seize d'étoffes.

— Librair. *Format in-seize*, ou absol. *in-seize*. Format d'un livre dont chaque feuille forme trente-deux pages ou seize feuillets. Volume in-seize. Format in-seize.

— Hist. *Faction des Seize*. Nom donné à une faction qui se forma à Paris pendant la Ligue, sous le règne de Henri III, ainsi nommée parce que seize de ses principaux membres avaient été nommés chefs des seize sections de Paris.

SEIZIÈME. adj. des 2 g. (de *seize* et de la terminaison *ième*). Qui suit immédiatement le quinzième. Seizième chapitre. Seizième page. Seizième jour. Seizième année. Seizième siècle. Seizième heure. Les sciences et les arts brillèrent en Italie au seizième siècle.

— *La seizième partie*. Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en seize parties. La seizième partie d'un tout. Enlever la seizième partie d'une chose.

— Substant. au masc. Le seizième jour d'une période. Le seizième du mois. Le seizième de janvier, de mars.

— La seizième partie d'un tout. Un huitième vaut deux seizièmes. Seize seizièmes égalent une unité. Huit seizièmes égalent une demie. Être pour un seizième dans une affaire. Avoir un seizième des bénéfices dans une affaire, dans une spéculation.

— Celui qui occupe le seizième rang, la seizième place. Il est le seizième de sa classe. Elle est la seizième.

SEIZIÈMEMENT. adv. En seizième lieu. Quinzièmement et seizièmement.

SEIZIÈRE. s. f. Hist. Il s'est dit de la faction des Seize.

SÉJAH. s. m. Relat. Espèce de moine grec.

SÉJAN (*Ælius Sejanus*). Chef des cohortes prétoriennes sous Tibère, et ensuite ministre de ce prince; il voulut parvenir à l'empire, et employa les moyens les plus criminels pour arriver à ce but. Mais Tibère soupçonna ses projets ambitieux, ordonna au sénat de lui faire son procès. Séjan fut condamné et exécuté. Ses proches parents subirent le dernier supplice.

SÉJOUR. s. m. (du bas lat. *sejornum regis*). Nom que l'on donna dans l'origine au lieu où l'on nourrissait les chevaux du roi, où on les laissait reposer jusqu'à ce qu'il en eût besoin. Il y avait un gouverneur ou garde de séjour, qui avait sous lui les maréchaux, des pages et autres officiers.

— Se prit plus tard pour Repos, loisir; d'où est venu le sens de Séjourner, pour S'arrêter, se reposer dans un lieu. C'est un grand *séjour* d'esprit de n'avoir à répondre que de soi. (Mont.) || De là cette ancienne locution *Être de séjour*, pour dire Être reposé. Pour ce qu'ils étaient frais et de *séjour*, ils fanfreluchaient à chaque bout de champ. (Rab.) || Et celle-ci encore, *Fou de séjour*, encore usitée dans le Dauphiné et le Languedoc. Vous, mes bons disciples, et quelques fous de *séjour*, lisants les joyeux titres d'aucuns livres, jugez. (Rab.)

— Aujourd'hui, Temps pendant lequel on demeure dans un lieu. Long séjour. Court séjour. Séjour prolongé. Un long *séjour* en Égypte l'avait mis à portée de dérober aux prêtres égyptiens une partie de leurs secrets. (Barth.) Leurs attentions et celles des habitants prolongèrent notre *séjour* dans cette ville. (Id.) Je me rendrais suspect par un plus long *séjour*. (Rac.)

> Lui ferons-nous penser, par un plus long *séjour*,
> Que vos yeux [illegible] cœur attendent le retour!
> (RACINE.)

— Lieu par rapport à l'habitation, à la demeure qu'on y peut faire, résidence, asile, demeure, habitation, logement, domicile. Agréable séjour. Séjour enchanté, charmant, riant, modeste, affreux, horrible, redoutable, épouvantable, contagieux, orageux, sauvage, infernal, ténébreux. Le *séjour* que j'habite est fort de mon goût. (J.-J. Rouss.) Choisis le *séjour* que tu veux habiter. (Id.) La paix est au fond de mon âme comme dans le *séjour* que j'habite. (Id.) Le tumulte, les jeux bruyants, les longs éclats de rire, ne retentissent point dans ce paisible *séjour*. (Id.) C'est dans cet heureux *séjour* que Xénophon avait composé la plupart de ses ouvrages. (Barth.) La Thessalie fut le *séjour* des héros et le théâtre des plus grands exploits. (Id.)

> Ces lieux dont je vous ai vu préférer le *séjour*
> Au tumulte pompeux d'Athène et de la cour. (RAC.)

> Dans les airs s'élevait un palais somptueux,
> De Pieus son aïeul *séjour* majestueux. (DEL.)

> Il faut changer de lieu quelquefois dans la vie:
> Le plus charmant *séjour* à la fin nous ennuie.
> (REGNARD.)

— Fig. Le séjour de la douleur, des plaisirs, du luxe, de la mollesse, des voluptés. Quelle espérance de salut peut-on avoir dans un lieu qui devient le centre de la vanité, le séjour des tentations et le pays de l'idolâtrie? Et en Jésus-Christ nous apprend lui-même que la cour est le *séjour* du luxe et de la mollesse, et saint Louis en fit un *séjour* de [illegible] et de pénitence. (Id.) Interrogez quelquefois vos ancêtres sur ce qui leur reste dans le séjour ténébreux de la mort. (Mass.) Allez essuyer auprès de vos ancêtres, dans le *séjour* de l'immortalité, les larmes que vous avez répandues sur leurs cendres. (Id.)

> Du *séjour* bienheureux de la Divinité
> Je descends dans ces lieux. (RAC.)

> Et vous, forêts [illegible], espaces frais et sombres,
> *Séjour* majestueux du silence et des ombres.
> (SAINT-LAMBERT.)

— Entre dans plusieurs périphrases poétiques pour désigner le Ciel, l'enfer, la mer, etc. Le séjour des dieux. Le séjour du tonnerre. Le céleste séjour. Le séjour infernal. Le noir séjour des ombres. L'humide séjour. Les astres tranquilles dans le firmament ne quittent pas leur *séjour* pour aller éclairer une autre terre. (Mass.) J'admire ces plaisirs d'un champêtre *séjour*. (Berchoux.)

> Mais quand [illegible] dans [illegible] le *séjour*,
> De quel charme nouveau vient [illegible] l'amour!
> (DELILLE.)

> La Balance au milieu du céleste *séjour*
> Suspend également et la nuit et le jour. (ROUCHER.)

— Mar. Temps qu'un bâtiment passe en relâche. Bâtiment qui fait un long séjour.

— *Petit séjour*. Nom qu'on donnait autrefois aux maisons de campagne qu'avaient les princes et princesses aux environs de Paris. Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, avait acheté l'hôtel Barbette pour en faire un petit *séjour*. (Ste-Foix.)

SÉJOURNÉ, ÉE. part. pass. du v. Séjourner. S'employait autrefois adjectivement, dans certaines phrases, dans le sens de Reposé, qui a pris du repos. Gras et séjourné.

SÉJOURNER. v. n. 1re conj. Demeurer plus ou moins longtemps dans un lieu. Séjourner dans une ville. Personne qui a longtemps séjourné en pays étranger. Ce régiment, en allant à sa garnison, a séjourné dans trois endroits. Un tel est allé à Paris, où il doit séjourner cinq ou six mois. J'interrogeai dans la suite un Athénien qui avait longtemps *séjourné* en Macédoine. (Barth.)

— Fig. et par anal. L'eau qui séjourne dans les plaines. Il paraît que les eaux de la mer ont *séjourné* quelque temps sur la terre. (Buff.) Les eaux avant leur retraite ne *séjournent* sur les terres qu'autant qu'il [illegible] pour les engraisser. (Boss.)

— S'arrêter dans un lieu, s'y reposer lorsqu'on est en voyage.

SÉJUGE. s. m. Char attelé de six chevaux de front.

SEL. s. m. (du lat. *sal*; fait du gr. ἅλς, mer, sel). Substance dure, sèche, friable, soluble dans l'eau, et composée de petites parties qui pénètrent aisément l'organe du goût. On l'obtient de l'évaporation des eaux de la mer, de certains lacs ou des marais salants, de quelques sources salées; on le retire aussi en masses compactes et sous la forme de minéral du sein de la terre.

> Nul peuple, à la lueur des chimiques fourneaux,
> Ne sait mieux [illegible] ces *sels* [illegible],
> Des êtres composés atômes insensibles. (THOMAS.)

— Chim. Substance composée d'un ou de plusieurs acides et d'une ou de plusieurs bases. Les sels neutres sont ceux qui ne [illegible] point la teinture de tournesol, et [illegible] dissent point le sirop de violette; les sels acides ou sur-sels sont ceux qui rougissent la teinture de tournesol; et les sels avec excès de base, ou sous-sels sont ceux qui verdissent le sirop de violette ou ramènent au bleu la teinture de tournesol rougie par un acide.

— Anc. chim. *Sel d'absinthe*. Carbonate de potasse impur. || *Sel admirable perlé*. Phosphate de soude. || *Sel* [illegible] Hydrochlorate [illegible] || *Sel ammoniac*. Hydrochlorate d'ammoniaque. || *Sel ammoniacal crayeux*. Carbonate d'ammoniaque. || *Sel ammoniacal nitreux*. Nitrate d'ammoniaque. || *Sel ammoniacal de Glauber*. Sulfate d'ammoniaque. || *Sel* [illegible] Borate d'ammoniaque. || *Sel* [illegible] Sulfate d'ammoniaque. || *Sel d'*[illegible] Carbonate d'ammoniaque. || *Sel* [illegible] Arséniate de potasse. || *Sel* [illegible] Sulfate de magnésie. || *Sel* [illegible] Sulfate de magnésie. || *Sel de centaurée*. Carbonate de potasse impur. || *Sel de colcothar*. Sulfate de fer neutre. || *Sel commun*. Chlorure de sodium. || *Sel* [illegible] Sulfate de potasse. || *Sel d'Epsom*. Sulfate de magnésie. || *Sel* [illegible] Sulfate de magnésie. || *Sel* [illegible] Chlorure de potassium. || *Sel fixe de tartre*. Carbonate de potasse. || *Sel fusible de l'urine*. Phosphate de soude et d'ammoniaque. || *Sel* [illegible] Chlorure de sodium. || *Sel de Glauber*. Sulfate d'ammoniaque. || *Sel de* [illegible] Chlorure d'étain. || *Sel de lait*. Sucre de lait. || *Sel marin argileux*. [illegible] || *Sel marin* [illegible] || *Sel marin de la terre*. [illegible] || *Sel marin* à base de *magnésie*. Chlorure de magnésium. || *Sel* [illegible] || *Sel* [illegible] *chreste de Glaser*. Sulfate de potasse. || *Sel* [illegible] *d'étain*. Chlorure d'étain. || *Sel* [illegible] Chlorure [illegible] || *Sel* [illegible] || *Sel de Sedlitz*. Sulfate de magnésie. || *Sel de seignette*. Tartrate de potasse et de soude. || *Sel* [illegible] Sulfate de magnésie. || *Sel* [illegible] Borate de soude. || *Sel* [illegible] || *Sel* [illegible] || *Sel de tartre*. Tartrate de potasse. || *Sel de vinaigre*. Sulfate de potasse cristallisé et imprégné d'acide acétique.

— Philos. hermét. *Sel*. Le soufre. || *Sel fixe de la matière*. Le principe de fixation, le sang ou l'esprit minéral. || *Sel fleuri, sel honoré, sel des philosophes, sel de terre, sel de verre, sel de mer*. Noms divers du mercure. || *Sel universel*. Substance solide et compacte opposée à l'esprit.

— Pharm. *Sel de prunelle*. Mélange de 96 parties de sulfate de soude, de 24 parties de nitrate de potasse et de 1 partie de tartrate de potasse. || *Sel de prunelle*. Nitrate de potasse fondu, [illegible] sulfate de potasse. || *Sel de vinaigre*. Sulfate de potasse cristallisé, arrosé de vinaigre.

— Dans le langage ordinaire, s'entend particulièrement de l'espèce qui s'obtient par l'évaporation de l'eau de la mer, et dont on se sert pour assaisonner les viandes. Sel gris. Sel blanc. Gros sel. Sel commun. Sel âcre. Sel léger. Sel sec. Sel aisé à rompre. Un grain de sel. Un boisseau de sel. Un baril de sel. Blanchir le sel. Piler le sel. Le *sel* produit sur les bestiaux les mêmes effets que sur l'homme; il stimule leur appétit et [illegible] médico-vétérinaires. (De Morog.)

— *Faux sel, sel de contrebande*. Sel qui, dans les provinces où la gabelle était établie, n'avait point été pris dans les greniers du roi.

— Fig. Ce qu'il y a de fin, de vif, de piquant dans les discours, dans les ouvrages d'esprit. Cet ouvrage est plein de sel. Il n'y a point de sel dans ses discours, dans sa conversation. La poésie, en nous rappelant tout le *sel* et tous les agréments des anciens, nous en a rappelé la séduction et la licence. (Mass.) Répandez sur eux le *sel* dont il a plu à Dieu de [illegible] votre conversation. (Id.) [illegible] théâtre de la [illegible] la satire [illegible] d'un bon sel et [illegible]

> Ces petits beaux esprits [illegible],
> Et au *sel* de tes vers la piquante âcreté. (VOLT.)

> Qu'un monsieur Turc ret savoure en se pâmant
> De ses mots à gros *sel* le stupide enjouement.
> [illegible]

> Leçon sans *sel* est [illegible],
> [illegible] n'est sans [illegible]. [illegible]

— *Sel attique*. [illegible] particulière aux anciens Athéniens, et [illegible] par extension de ceux qui écrivent ou parlent avec le même goût.

> [illegible] grâce,
> [illegible]
> [illegible] mots.
> (GRESSET.)

— On dit [illegible] que le sel est le [illegible] sel de la terre. Le ministre de Jésus-Christ, destiné à être le sel de la terre, est [illegible] parce qu'il [illegible] cette vertu essentielle qui sanctifie tout. (Mass.)

— Les anciens avaient [illegible] observer que la [illegible] de la mer, les [illegible] à la culture des céréales; [illegible] a croyance que par là [illegible] Ils se trompaient, car [illegible] la terre et la [illegible] l'ont [illegible] propos comme engrais.

— [illegible] *bon sel, d'un bon sel*. [illegible] N'être ni trop [illegible] bon sel. [illegible] assaisonnement que le sel.

— Prov. [illegible] *pas un minot de* [illegible]

— Anc. jurispr. *Sel gabellé*. Sel qui sortait des greniers publics. || *Sel sans gabelle*. [illegible] sans leur faire payer les droits de gabelle. || [illegible] pour le faire sécher.

— Hist. [illegible] de la poudre.

— [illegible]

SÉLACHEN. [illegible] Famille de poissons qui comprend les raies et [illegible]

SELAGE. [illegible] tiques superstitieuses.

SÉLAGINE. s. f. Bot. Genre de la famille [illegible]

SÉLAGINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui [illegible] **SÉLAGINÉES**. s. f. pl. Famille [illegible]

SÉLAGINELLE. s. f. Bot. Genre [illegible]

SÉLAM. s. m. [illegible] sion à l'objet aimé, lorsqu'on est gêné par les surveillants.

— [illegible] Certains postes [illegible] long [illegible] les Espagnols mettaient les Indiens en sentinelle.

SÉLANDRIE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères [illegible] diales et quatre cubitales.

SÉLAQUE. adj. des 2 g. et s. m. Ichthyol. [illegible]

SÉLASIE. s. f. [illegible] lune.

SELBORNE. [illegible] d'Europe [illegible] près de [illegible] de ce [illegible]

combattirent avec succès contre seize mille Russes.

SELDJOUKIDE. adj. et s. des 2 g. Hist. ott. Nom d'une dynastie turque qui descendait de Seldjouk, et qui fut renversée par le calife Al-Mostaali.

SELDJOUKIEN, IENNE. adj. Hist. ott. Qui appartient aux Seldjoukides.

SÉLECTION. s. f. (pr. *cé-lèk-ci-on*; du lat. *selectio*; fait de *seligere*, choisir entre plusieurs objets). Mot nouveau proposé pour signifier Choix qu'on fait parmi des choses dont on rejette la plupart. Il offrirait une différence avec *élection*.

SELEIME. s. f. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des acanthoptérygiens, ne renfermant qu'une seule espèce, type des bona-vista, et qui est bon à manger.

SÉLÈNE. s. f. (du gr. σελήνη, lune). Antiq. gr. Gâteau en forme de croissant, qu'on employait dans les sacrifices à la lune.

— Ichthyol. Genre de poissons osseux holobranches, de la famille des leptosomes, ainsi nommé de l'éclat dont brillent ces poissons. La sélène argentée vient des mers de l'Amérique du Sud, où on la nomme vulgairement *la lune*.

SÉLÉNHYDRATE. s. m. Chim. Sel qui résulte de la combinaison de l'hydrogène sélénié avec un séléniure métallique.

SÉLÉNIATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide sélénique avec les bases salifiables. Séléniate neutre. Séléniate d'alcalis fixes. Séléniate à base d'oxyde. Séléniate d'alumine Séléniate d'ammoniaque. Séléniate d'argent, de baryte, de chaux, de cobalt, de cuivre, de fer, de glucine, de manganèse, de mercure.

SÉLÉNIBASE. s. f. Chim. Combinaison de sélénium qui joue le rôle de base.

SÉLÉNICYANURE. s. m. Chim. Sel dans lequel le cyanogène et le sélénium jouent ensemble le rôle de principe électro-négatif.

SÉLÉNIDE. s. m. Chim. Composé de sélénium et d'un autre corps simple qui joue le rôle d'acide.

— SÉLÉNIDES. s. m. pl. Minér. Famille des minéraux, comprenant ceux qui exhalent par l'effet de la combustion une odeur de raifort pourri.

SÉLÉNIÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient du sélénium.

— Minér. Qui est minéralisé par le sélénium.

SÉLÉNIEN, IENNE. adj. et s. (ét. gr., σελήνη, lune). Didact. Habitant supposé de la lune. Qui appartient à la lune ou à ses habitants. Le monde savant a presque cru un instant à l'existence des Séléniens sur un faux rapport attribué à un grand astronome de nos jours.

SÉLÉNIEUX, EUSE. adj. Chim. Il se dit d'un des acides que le sélénium produit avec l'oxygène. Acides sélénieux.

SÉLÉNIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *selenium*, sélénium; *fero*, je porte). Chim. Qui contient du sélénium. Substance sélénifère.

SÉLÉNIFIQUE. adj. Chim. Qui produit la sélénite.

SÉLÉNIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la lune ou ses mouvements.

— Chim. Se dit d'un acide formé par la combinaison de l'oxygène et du sélénium. L'acide sélénique est soluble dans l'eau et dans l'alcool. Acide sélénique hydraté, cristallisé, chauffé, sublimé.

SÉLÉNISEL. s. m. Chim. Nom donné à une classe de sels qui résultent de la combinaison des séléniides avec les séléniures.

SÉLÉNITE. s. f. (du gr. σελήνη, lune). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide sélénique avec une base salifiable.

—Minér. anc. Pierre dans laquelle on croyait voir la figure de la lune. C'est la chaux sulfatée des chimistes modernes.

SÉLÉNITEUX, EUSE. adj. Chim. Qui a rapport à la sélénite. Substance séléniteuse.

— Qui contient de la sélénite. Eau séléniteuse.

SÉLÉNIUM. s. m. (du gr. σελήνη, lune, dénomination par laquelle on a voulu désigner l'analogie du sélénium avec le *tellure*, métal dont le nom vient de *tellus*, terre, autour de laquelle se meut la lune). Chim. Métal acidifiable qui se rapproche du soufre, mais surtout du tellure, découvert par Berzelius en 1817. Le sélénium ne s'est point encore trouvé par nous isolé, ni même jouant le rôle de base dans la nature. Il est toujours combiné avec d'autres métaux avec lesquels il forme les séléniates.

SÉLÉNIURE. s. m. Chim. Combinaison du sélénium avec un autre corps simple. Extraire le sélénium d'un séléniure. Séléniure de phosphore. Séléniures métalliques. Séléniure d'antimoine, d'argent, d'arsenic, de cobalt, de cuivre, d'étain, de fer, de mercure, d'or.

SÉLÉNOCENTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., σελήνη, lune; κέντρον, centre). Astron. Qui a rapport au centre de la lune.

SÉLÉNOGAMIE. s. f. (ét. gr., σελήνη, lune; γάμος, mariage). Médec. Somnambulisme.

SÉLÉNOGAMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la sélénogamie.

SÉLÉNOGNOSTIQUE. s. f. (ét. gr., σελήνη, lune; γνῶσις, connaissance). Didact. Ensemble de tous les faits connus sur la constitution physique de la lune. Apprendre, étudier, connaître la sélénognostique.

SÉLÉNOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe de sélénographie. Habile, savant sélénographe.

SÉLÉNOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., σελήνη, lune; γράφω, je décris). Description de la lune et des taches ou points remarquables qu'on y distingue. La sélénographie. d'Hévélius.

SÉLÉNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la sélénographie. Cartes sélénographiques. Observations sélénographiques.

SÉLÉNOPS. s. m. (ét. gr., σελήνη, lune; ὤψ, vue; qui voit en croissant). Entom. Genre d'insectes de la famille des aranéides, établi pour y ranger une espèce d'araignée trouvée en Espagne.

SÉLÉNOSE. s. f. Médec. Tache blanche sur les ongles.

SÉLÉNOSTATE. s. m. (ét. gr., σελήνη, lune; στατικός, qui a la propriété d'arrêter). Optiq. Instrument dont on se sert pour observer la lune.

SÉLÉNOTOPOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., σελήνη, lune; τόπος, lieu; γράφω, écrire). Didact. Description détaillée de la surface de la lune.

SÉLÉNOTOPOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la sélénotopographie.

SÉLEUCIDE. adj. et s. des 2 g. Descendant, descendante de Séleucus. Les Séleucides forment une dynastie des rois de Syrie, fondée 301 ans av. J.-C. Les Séleucides aimaient la magnificence et protégèrent les arts et les sciences.

SÉLEUCIDE. Géogr. anc. Province de Syrie, à l'O. Elle renfermait quatre villes principales: Antioche, Séleucie, Apamée et Laodicée.

SÉLEUCIE. Géogr. Ville bâtie sur le Tigre, en Babylonie, fut temporairement une des plus grandes villes du monde. Sa population s'éleva à 600,000 âmes.

— Nom de plusieurs autres villes de l'Asie.

SÉLEUCIEN. s. m. Hist. relig. Disciple de Séleucus, philosophe qui adopta les opinions des valentiniens.

— SÉLEUCIENS. s. m. pl. Géogr. anc. Anciens peuples de la Séleucie.

SELEUCUS NICANOR ou **NICATOR** (le vainqueur). Fils d'Antiochus, général de Philippe et d'Alexandre, passa en Asie avec l'armée macédonienne, devint gouverneur de la Babylonie à la mort d'Alexandre, combattit Antigone, et conquit la Médie et la Susiane. Après la bataille d'Ipsus, il réunit sous son sceptre la Syrie, l'Arménie, la Mésopotamie, avec une partie de l'Asie-Mineure, et fut le fondateur de la dynastie des rois de Syrie qui portent son nom.

SÉLICTAR. s. m. Hist. ott. Nom donné au sabre du sultan. ‖ *Sélictar aga*. Officier qui porte le sélictar dans les cérémonies.

SÉLIM. Nom de trois monarques ottomans, le neuvième, le onzième et le vingt-huitième, qui régnèrent en 1512, 1566 et 1789.

SÉLIMNO. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, Bulgarie; 20,000 hab.

SÉLINUS. Myth. Fleuve d'Achaïe qui avait son embouchure près d'une fontaine nommée Argyra.

SÉLIN. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des ombellifères, comprenant des plantes herbacées d'Europe, à fleurs blanches, petites, disposées en ombelle au sommet de la tige et des rameaux. Sélin sauvage. Sélin des marais. Sélin persillé. Sélin glauque.

SÉLINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un sélin. ‖ SÉLINÉES. s. f. pl. Famille de plantes ombellifères, ayant pour type le genre sélin.

SÉLINIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un acide qu'on croit avoir trouvé dans les sélins. Acide sélinique.

SELLAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'une selle.

SELLE. s. f. (du lat. *sella*, siége, selle). Petit siége de bois à trois ou quatre pieds et sans dossier sur lequel une seule personne peut s'asseoir. Ce sens a vieilli. On ne le trouve plus que dans cette locution proverbiale et figurée: *Demeurer entre deux selles le cul à terre*, qui se dit, lorsque de deux choses auxquelles on prétendait, on n'en obtient aucune. ‖ Se dit encore, lorsque, ayant deux moyens de réussir en une affaire, on ne réussit par aucun des deux.

— Siége que l'on met sur le dos d'un cheval, d'une mule, pour la commodité de la personne qui monte dessus. Selle de cuir. Selle de velours. Selle magnifique. Selle commode. Selle d'amazone. Mettre la selle à un cheval. Oter la selle. La selle a blessé le cheval. Les selliers sont les personnes pour les biens et les dignités, c'est juger d'un cheval par la bride et la *selle*. (Charr.) Le monde ressemble à un paysan ivre: veut-on le mettre en *selle* d'un côté, il retombe de l'autre (Luther.)

— *Être bien en selle*. Être bien à cheval.

— Fig. Être bien affermi dans son poste.

— *Selle à tous chevaux*. Selle qui sert à toutes sortes de chevaux et dont on se sert ordinairement quand on court la poste.

— Fig. et fam. Citation, maxime, lieu commun qu'une personne fait entrer dans toutes sortes de discours.

— Compliment banal, éloge vague qui ne caractérise point celui dont on parle. ‖ Se dit aussi d'un remède qu'on applique à toutes sortes de maladies, et d'autres choses semblables.

— *Courir à toutes selles*. Courir la poste sans avoir une selle à soi. ‖ *Courir une ou deux selles*. Courir une ou deux postes. ‖ *La première selle*. Le meilleur bidet de l'écurie d'un maître de poste.

— *Cheval de selle*. Cheval propre à être monté par un cavalier.

— *Cheval de selle et de trait*. Cheval qu'on peut à volonté monter ou atteler à une voiture.

— Anc. cout. *Porter la selle*. Subir une punition infamante qui consistait à porter une selle d'une ville à une autre où devait avoir lieu l'exécution de la sentence.

— A signifié Chaise. On trouve plusieurs fois dans Rabelais *selle percée* pour ce que nous nommons chaise percée. De là le sens qui suit.

— Garde-robe, privé. Aller à la selle. Venir de la selle. Combien de fois le malade a-t-il été à la selle? L'école de Salerne dit que pour se bien porter il faut aller à la *selle* une fois par jour.

— Évacuation qu'on fait en une fois quand on va à la garde-robe. Faire une selle. Pousser une selle. Selle abondante.

Dans le charmant réduit de tant d'aimables lieux,
Moins faits pour les mortels qu'ils ne sont pour les dieux,
Qu'il est doux à loisir de pousser une *selle*. (REGNARD.)

— Mar. *Selle*. Garniture de bois placée en avant des chouquets des bas mâts, pour recevoir dans des engoujures les balancières des basses vergues.

— Navig. *Bateau de selle*. Se dit de bateaux immobiles, qui servent aux blanchisseuses.

— Techn. Planche inclinée sur laquelle on entasse les feuilles de papier lorsqu'elles ont été soumises à la presse. ‖ Établi du charron, du sculpteur, du tonnelier. ‖ Banc sur lequel on coupe les planchés de terre pour en faire des carreaux. ‖ Masse de bois portée sur trois pieds sur laquelle l'ouvrier place le moyeu d'une roue.

— Anat. Enfoncement de la partie supérieure du corps du sphénoïde.

— Ichthyol. Espèce de poisson.

— Conchyl. *Selle polonaise*. Nom vulgaire et marchand d'une belle espèce de placune dont la forme rappelle un peu celle d'une selle.

— Métall. Nom donné à une espèce de scorie qui se forme au-dessus de la mine, à mesure qu'elle entre en fusion, et qui prend la forme d'une selle à cheval.

SELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Seller. S'empl. adjectiv. Cheval sellé. Mule sellée. On les laissera *sellés* pendant deux ou trois heures chaque jour. (Buff.)

SELLÉE. s. f. Techn. Rangée de piles de carreaux disposés sur la selle.

SELLER. v. a. 1re conj. (rad. *selle*). Mettre et affermir une selle sur un cheval ou toute autre bête que l'on monte. Seller un cheval. Seller une mule.

— SE SELLER. v. pron. Être sellé. Les chevaux ne doivent pas se seller encore.

— Agric. Se dit d'une terre qui, se durcissant à la superficie, ne peut être labourée facilement. On dit: Cette terre est bonne, mais elle est sujette à se seller.

SELLERIE. s. f. (rad. *selle*). Lieu où l'on serre les selles et les harnais des chevaux. Entrer à la sellerie. Porter les selles et les harnais à la sellerie.

— Ensemble des selles et des harnais des chevaux que l'on possède, dont on a besoin. Avoir une belle sellerie. Une sellerie bien montée. La sellerie a besoin d'être renouvelée.

— Ouvrages qui se font pour l'équipement et le harnachement des chevaux. Vendre, acheter, confectionner de la sellerie. Belle, magnifique sellerie. Fabricant de sellerie.

— Art de faire des selles et tout ce qui concerne le harnachement des chevaux. Pendant les quinze premières années de ce siècle la sellerie était cultivée en Angleterre plus que dans toute autre partie de l'Europe.

SELLES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Loir-et-Cher), arr. de Romorantin; 4,100 hab.

SELLETTE. s. f. (diminut. de *selle*). Petite selle.

— Nom qu'on donnait à un petit siége de bois fort bas sur lequel on obligeait un accusé de s'asseoir pour subir le dernier interrogatoire lorsque les conclusions du ministère public tendaient à la peine afflictive. L'usage de la sellette a été aboli en 1789. Faire asseoir, asseoir sur la sellette. Il fut bien mortifié quand il se vit sur la sellette. Asseyons sur une *sellette* celui qui se plaçait sur un trône, et donnons à la royauté l'humiliation d'être accusée dans la personne de Louis. (Robesp.)

En mis sur la *sellette* aux pieds de la critique,
Je vois bien tout de bon qu'il faut que je m'explique. (BOILEAU.)

— De là le proverbe suivant. *Tenir quelqu'un sur la sellette*. Lui faire des questions pour l'obliger à déclarer quelque chose qu'il voudrait tenir secret.

— Partie d'une charrue sur laquelle le timon est appuyé. C'est un morceau de bois carré long d'un pied et large de quatre doigts, percé presque aux extrémités de deux trous dans lesquels il y a deux chevilles de bois qui le tiennent attaché directement au-dessus de l'essieu de la charrue.

— Espèce de bât qui couvre le dos d'un timonier, et sur laquelle glisse la dossière.

— Morceau de planche qui forme le fond des crochets du crocheteur.

— Sorte de boîte où le décrotteur met ses brosses, son cirage et autres choses nécessaires à son métier, et sur laquelle ceux qui se font décrotter posent leurs pieds l'un après l'autre.

— Établi du vannier pour tourner les paniers.

— Châssis servant à assujétir le haut du fragon d'un moulin.

— Petit siége à l'usage du badigeonneur et d'autres ouvriers.

— Pièce de bois moisée, posée de niveau au sommet de l'arbre d'un engin, et sur laquelle sont assemblés les deux liens qui portent le fauconneau.

— Jeux. Nom d'un jeu où quelqu'un se place dans la position d'un accusé sur la sellette.

SELLIER. s. m. Ouvrier qui fait des selles, et par extens. Ouvrier qui fait toutes sortes d'ouvrages pour l'équipement et le harnachement des chevaux. Habile sellier.

— *Sellier-carrossier*. Sellier qui fait des voitures. ‖ *Sellier-lormier*. ‖ *Sellier-lormier-carrossier*. ‖ *Sellier-bourrelier*.

SELLIGUÉE. s. f. (de M. *Selligues*). Bot. Genre de plantes de la famille des fougères, division des polypodiacées, ayant pour type et pour unique espèce une fougère qui paraît venir de Java.

SELLISTERNE. s. m. (ét. lat., *sella*, siége; *sterno*, je pose, je couche). Antiq. rom. Festin en l'honneur des déesses, dans lequel on posait les statues sur des siéges.

SELLOÉE. s. f. (de *Sello*, natur. allem.). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des composées, ayant pour type la selloée à feuilles de plantain du Mexique.

SELON. prép. (du lat. *secundum*, d'où le mot français *second*, et par corr. *selon*). Suivant, eu égard à, conformément à. Selon mon sentiment, ma pensée. Cela n'est pas selon la raison. Selon Dieu. Selon l'Évangile. Selon la charité. On l'a traité selon son mérite. Se gouverner selon le temps et la saison. Selon les occurrences. Selon les circonstances. Agir selon sa conscience, selon ses caprices. Vivre avec ses ennemis comme s'ils devaient un jour être nos amis, et vivre avec nos amis comme s'ils pouvaient devenir nos ennemis, n'est ni *selon* la nature humaine, ni selon les règles de l'amitié. (J.-J. Rouss.) Chacun a son langage *selon* ses passions. (Id.) Dieu a du rapport avec l'univers comme créateur et comme conservateur; les lois *selon* lesquelles il a créé sont celles *selon* lesquelles il conserve; il agit *selon* ces règles parce qu'il les connaît. (Montesq.)

Et cette guerre, Arcas, *selon* toute apparence,
Aurait dû plus longtemps prolonger son absence. (RACINE.)

On ne doit se lâcher sur les impertinents
Que *selon* le besoin, *selon* l'esprit des gens. (GRESSET.)

— *Selon moi*. Selon ce que je pense, selon mon sentiment. On dit de même, Selon vous. Selon cet auteur. Selon cet écrivain.

— *Évangile selon saint Matthieu, selon saint Luc*, etc. Évangile écrit par saint Matthieu, par saint Luc.

— Absol. dans la conversation, Selon les occurrences, selon les différentes dispositions des personnes, etc. En ce sens, il ne s'emploie guère que pour marquer quelque doute, quelque incertitude à quelqu'un qui nous interroge. Réussira-t-il dans cette entreprise? Réussira-t-il dans son procès? — C'est selon.

Il est doux, complaisant, affable.
— Mais honnête homme? — C'est *selon* (***)

— *Selon que*. Nous agirons selon qu'il dira. Il sera payé selon qu'il travaillera. J'en userai avec lui selon qu'il en usera avec moi.

Selon qu'il vous menace ou bien qu'il vous caresse,
La cour autour de vous ou s'écarte ou s'empresse. (RACINE.)

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir. (LA FONTAINE.)

— Prov. *Selon le drap, la robe*. La valeur des choses dépend des matériaux qu'on y emploie.

SÉLOT. s. m. Conchyl. Coquille univalve d'Afrique.

SELOMMES. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Vendôme (Loir-et-Cher); 650 hab.

SELONGEY. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Dijon (Côte-d'Or); 750 hab.

SELTZ. Géogr. Petite ville du duché de Nassau, en Allemagne. Elle est célèbre par ses eaux minérales, qui contiennent une grande quantité d'acide carbonique et d'hydrochlorate de soude. On les emploie en médecine comme toniques, rafraîchissantes et apéritives.

SELUNE. Géogr. Petite rivière de France (Manche). C'est un affluent de la Manche.

SEM. Fils aîné de Noé, béni par son père à cause de sa piété, s'établit, à la sortie de l'arche dans l'Asie antérieure, et mourut à l'âge de 00

ans. La Bible lui donne cinq fils : Elam, Assur, Arphaxad, Lud et Aram, dont on fait descendre les Elamites, les Assyriens, les Hébreux, les Lydiens et les Araméens.

S. ÉM. Une des abréviations de Son Eminence.

SÉMA. s. m. Hist. ott. Nom de la danse des religieux appelés meulewites.

SÉMACHIDE. adj. et s. des 2 g. Hist. gr. Nom d'une tribu d'Athènes, ainsi appelée d'un certain Sémachus, dont les filles avaient donné l'hospitalité à Bacchus.

SEMACK. s. m. Astron. Un des noms du Bouvier.

SEMAILLE. s. f. (pr. *ce-ma-ye* ; du lat. *semen*, semence). Ensemencement des céréales et des autres plantes objet de la grande culture. Ne s'emploie guère qu'au pluriel. Les semailles du froment, du maïs. Les *semailles* sont une opération dont un bon agriculteur comprend toute l'importance et à laquelle il apporte tous les soins et toute l'attention convenables. (De Morog.)

— Grains semés ou à semer. Semailles de maïs. Semailles d'orge. Semailles de froment. Remplir un panier de semailles. Les semailles commencent à lever. Lorsque les derniers froids étaient passés, les femmes mettaient sur leur tête des corbeilles à compartiments et remplies de *semailles* de maïs. (Chateaub.)

— Saison, temps durant lequel on ensemence les terres. Au temps des semailles. Les semailles commencent à telle époque. A la fin des semailles.

— Chron. et diplom. *Mois des semailles*, dans les dates de quelques chartes, signifie Le mois d'avril.

SEMAINE. s. f. (autrefois *sepmaine* ; du bas lat. *septimana* ; d'où les Italiens ont fait *settimana*, semaine). Division du temps qui comporte une suite de sept jours à commencer par le dimanche, jusqu'au samedi inclusivement. Passer toute la semaine à la campagne. Ne pas sortir de toute la semaine. Vous m'aviez promis de ne pas laisser passer une *semaine* sans me donner de vos nouvelles ; cependant voilà une *semaine* blanche. (Galiani.) Ainsi pendant mes premières *semaines* je ne pensai qu'à jouir de ma situation. (L'abbé Prévost.) Les repas se prenaient pour la *semaine* entière. (Colnet.)

Alternativement, bal, concert, comédie,
Vauxhall, Italiens, Opéra, tragédie ;
De *semaine* en *semaine* il n'est rien de nouveau,
De l'autre une *semaine* est le parfait tableau.
(*L'Inconstant.*)

— Par extens. Espace de sept jours à compter de quelque jour de la semaine que ce soit. J'ai été une semaine à la campagne. Rester trois semaines en route.

— Fonctions dont on est chargé à son tour pendant une semaine. Etre de semaine. Officier de semaine.

— Travail que des ouvriers font pendant une semaine. Cet ouvrage est une semaine de quatre hommes.

— Payement que les ouvriers reçoivent du travail de leur semaine. Recevoir sa semaine. Dépenser sa semaine en une heure.

— Petite somme que l'on donne à un enfant pour les menus plaisirs de la semaine. Donner la semaine à un enfant.

— *Semaine sainte.* Semaine qui précède le dimanche de Pâques. Les offices de la semaine sainte. Le vendredi est le jour le plus solennel de la semaine sainte. Chaque jour de la semaine sainte prend le nom de saint. ‖ Livre qui contient l'office qui se lit à l'église pendant la semaine sainte. Lire la Semaine sainte. Acheter une Semaine sainte.

— Liturg. *Semaine de la passion.* Celle qui précède la semaine sainte. ‖ *Semaine grasse.* Celle qui précède le dimanche gras.

— Hist. jud. *Semaine d'années.* Se dit de l'intervalle de sept ans qui sépare deux années sabbatiques.

— Hist. *Semaine le roi.* Semaine pendant laquelle saint Louis avait fait suspendre toutes les guerres particulières.

— Philol. *La Semaine.* Titre d'un poème de Dubartas sur la création.

— *Prêter à la petite semaine.* Tirer un intérêt exorbitant d'une petite somme remboursable à un terme très-court.

— Prov. et fig. *La semaine des trois jeudis.* Jamais, en aucun temps.

— Suivant Moïse et l'Ecriture sainte, la division du temps en semaines doit son origine à la création du monde, parce que Dieu l'a achevé en six jours et s'est reposé le septième. Dion Cassius prétend que les Egyptiens ont été les premiers qui ont divisé le temps en semaines, que les sept planètes leur avaient fourni cette idée, et qu'ils en avaient tiré le nom des sept jours de la semaine. Les Grecs et les Romains n'ont pas fait usage dans l'antiquité de cette manière de mesurer le temps ; les premiers comptaient leurs jours par décades et les seconds par neuvaines. L'usage des semaines pour la division du temps ne s'est établi en Occident qu'avec le christianisme.

SEMAINIER, ÈRE. s. Celui, celle qui est de semaine pour officier dans un chapitre ou dans une communauté religieuse.

— Comédien chargé pendant une semaine de tous les détails relatifs à la composition et à l'exécution du répertoire. Les deux semainiers de la Comédie française.

SEMAISON. s. f. Vieux mot qui signifie Temps où l'on fait les semailles. Tous blés verts et grains de mars sortissent nature et conditions de fonds et héritages, à savoir les blés, depuis la *semaison* jusques à mi-mai. (Cout. génér.) Les Pléiades étaient utiles à plusieurs choses, parce qu'elles marquent le temps des *semaisons*, des récoltes et de la navigation. (Ménag.)

— Dispersion naturelle des graines d'une plante.

— Ce mot nous manque. On ne l'entend point prononcer, et il ne se trouve pas dans les dictionnaires nouveaux. Il a été usité autrefois. Pourquoi s'être privé d'un terme qui n'a rien de désagréable, qui est en analogie avec *moisson*, *fenaison*, et qui représente une idée que nous rendons par une périphrase ou par *semaille*, qui exprime encore l'action de semer, et le grain que l'on sème ? Ajoutons que la poésie ne peut se servir du mot *semaille* dont la terminaison sonne mal, tandis qu'elle accepterait avec bonheur le mot *semaison*, qui sonne mélodieusement et qui s'harmonise parfaitement avec le langage des champs.

SEMALE ou **SEMAQUE.** s. f. Mar. Embarcation assez longue, à fond plat, dont les Hollandais se servent pour charger et décharger leurs grands vaisseaux et naviguer dans leurs canaux et sur les eaux tranquilles. Dans les mers du Nord on emploie pour la pêche de petits bâtiments du même nom.

SÉMANTRON. s. m. (du gr. σημαίνω, je donne le signal). Liturg. Instrument de percussion dont les Grecs modernes se servent au lieu de cloches, dont l'usage leur est interdit par les Turcs.

SÉMAPHORE. s. m. (ét. gr., σῆμα, signe ; φέρω, je porte). Télégraphe établi sur les côtes pour servir à faire connaître l'arrivée, les manœuvres des bâtiments venant du large, naviguant et croisant à la vue des côtes et devant les ports.

SÉMAPHORIQUE. adj. des 2 g. Mar. Qui appartient au sémaphore. Signal sémaphorique.

SÉMARILLAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des sapindées, établi pour quelques arbustes du Pérou, et ayant pour type la sémarillaire à angles aigus, arbrisseau à tige grimpante dont le fruit est bon à manger.

SEMBELLA. s. f. Métrol. rom. Petite monnaie d'argent qui valait la moitié de l'as.

SEMBIEN. adj. et s. m. Hist. relig. Disciple de Sembe, dont la doctrine rejetait l'Ancien Testament.

SEMBLABLE. adj. des 2 g. (du lat. *similis*, pareil). Pareil, qui ressemble, qui est de même nature, de même qualité. Deux choses semblables, tout à fait semblables. Il n'y a peut-être pas dans toute la nature deux objets absolument semblables. Il y a peu de cas entièrement semblables. On n'a jamais rien vu de semblable. Je n'entreprends pas de vous dire ici combien le sénat a fait d'actions *semblables*. (Boss.) Quoique différentes portions d'un même métal soient *semblables* par les qualités que nous leur connaissons, il ne s'ensuit pas qu'elles le soient par celles qui nous restent à connaître. (Condill.) La vertu et le malheur de l'un et de l'autre sont *semblables*. (Fléch.) Le règne de Louis était celui des prodiges, nos pères ne les avaient pas même imaginés, et nos neveux n'en verront jamais de *semblables*. (Mass.)

— Tel. De semblables projets. Comment approuver de semblables projets ? Ne répétez jamais de semblables propos. Puis-je croire un *semblable* dessein ? (Rac.) D'un *semblable* appareil je n'ai point vu d'exemple. (Id.)

Et pour être approuvés,
De *semblables* projets veulent être achevés. (Rac.)

— *Semblable à.* Semblable à son père. Semblable à sa mère, à sa sœur. Du creux du tombeau de ces malheureux vaincus sortira cette voix qui foudroie toutes les grandeurs : vous voilà blessé comme nous, vous êtes devenus *semblables* à nous. (Boss.) Sous un si bon roi, tout ce que les Français pouvaient souhaiter à leurs enfants, c'était un successeur qui lui fût *semblable*. (Mass.)

Du titre de clément rendez-le ambitieux :
C'est par là que les rois sont *semblables* aux dieux.
(La Font.)

Ne croyez pas pourtant que, *semblable* à Pharnace,
Je vous serve aujourd'hui pour me mettre en sa place.
(Racine.)

Souvent, sans y penser, un écrivain qui s'aime
Forme tous ses héros *semblables* à lui-même. (Boil.)

— S'emploie souvent au figuré dans les comparaisons oratoires ou poétiques. *Semblable* à une épouse désolée, l'Église ne fait que gémir. (Boss.) Nous ne sommes qu'un instant sur la terre, *semblables* à ces feux errants qu'on voit dans les airs durant la nuit sombre. (Mass.) Les hommes liés par le cœur aux choses présentes, sont *semblables* à ces figures qu'une roue rapide entraîne, ils n'ont jamais de consistance assurée. (Id.)

— Géom. *Triangles semblables.* Triangles qui ont leurs angles égaux, chacun à chacun, et leurs côtés proportionnels. ‖ *Figures semblables.* Celles qui ont leurs angles égaux et leurs côtés proportionnels. ‖ *Sections coniques semblables.* Celles dans l'une desquelles les ordonnées à un diamètre sont proportionnelles aux ordonnées correspondantes à un diamètre semblable dans l'autre, etc. ‖ *Polyèdres semblables.* Polyèdres composés d'un même nombre de pyramides semblables et semblablement disposées.

— Algèb. *Quantités semblables.* Celles qui contiennent les mêmes lettres et précisément le même nombre de lettres.

— Gramm. Se dit des cas d'un nom et des personnes d'un verbe qui ont la même terminaison.

— Il est quelquefois substantif et se joint en ce sens avec l'adjectif possessif. C'est un homme qui n'a pas son semblable. L'ambitieux y reçoit la peine d'avoir voulu se faire adorer comme un Dieu ; il en est de même de ses *semblables*. (Boss.)

— Celui qui est homme comme nous. Secourir, aimer ses semblables. Avoir pitié de ses semblables. L'haleine de l'homme est mortelle à ses *semblables*. (J.-J. Rouss.) Cette douce compassion prend sa source dans l'organisation de l'homme, auquel il suffit de s'aimer lui-même pour haïr le mal de ses *semblables*. (Rayn.) Cette jalousie qui envenime presque tous les hommes contre leurs *semblables*. (Boss.) Etre touché du malheur de ses *semblables*. (Fléch.) L'outrage qu'il a reçu de la part de son *semblable*. (Id.)

On dit qu'on n'a jamais tous les dons à la fois,
Et que les grands esprits, d'ailleurs très-estimables,
Ont fort peu de talent pour former leurs *semblables*.
(Destouches.)

SEMBLABLEMENT. adv. Pareillement, aussi, d'une semblable manière. Peu usité. Vous êtes de cet avis et moi semblablement.

Semblablement où est la reine
Qui commanda que Buridan
Fût jeté en un sac à la Seine ? (Villon.)

SEMBLANCE. s. f. Ressemblance, apparence d'une chose. Il me semble que vous deviez vous contenter que votre fille fût faite à son image et *semblance*. (Mme de Sév.)

SEMBLANT. part. prés. du v. Sembler. Il est invariable. Qui semble, qui paraît. La Folie, sur un luth harmonieux, *semblant* chercher en désordre quelques accords sauvages, règle pourtant son transport et garde toujours la mesure. (X. Marm.)

Semblant les repousser avec ses mains tremblantes,
Elle avance au milieu des victimes sanglantes.
(F. Bell.)

SEMBLANT. s. m. Apparence. Ne se dit que des personnes. Beau semblant. Faux semblant. Trahir sous semblant, sous un faux semblant d'amitié. Cet homme n'a pas un véritable courage, il n'en a que le semblant. Ceux que l'homme injuste veut opprimer, il les attire dans ses filets par des paroles douces et par tous les *semblants* de l'amitié. (Mass.)

— *Faire semblant de.* Feindre de. Faire semblant de dormir. Faire semblant de rire, de pleurer, de s'amuser. Le renard fait quelquefois semblant d'être mort. Nos gendarmes ne font la guerre qu'à leurs concitoyens, pendant qu'ils s'arment à petit *semblant* contre l'étranger, lequel ils ne voient que le moins qu'ils peuvent. (Est. Pasq.) On cherchait une vaine consolation, en faisant *semblant* de mépriser des maux qu'on n'était pas capable de vaincre. (Mass.) Après avoir d'abord fait *semblant* d'approuver en tout notre conduite dans la dernière émeute, elle s'est mise à énumérer toutes les circonstances qui peuvent y jeter un faux jour. (X. Marm.)

Ceux qui sont nés sous un monarque
Font tous *semblant* de l'adorer :
La Majesté qui les remarque
Fait *semblant* de les honorer. ***

— On dit aussi dans le même sens, *faire semblant que*. Feindre que. Faites semblant que cela vous plaît. Faites semblant qu'on vous en a prié.

— Fam. *Ne faire semblant de rien.* Prendre un air indifférent, prendre garde à ne rien dire, à ne rien faire qui puisse faire connaître ce que l'on pense, le dessein qu'on a. Elle s'avance vers lui, et sans faire *semblant* de savoir qui il est : D'où vous vient, lui dit-elle, cette témérité d'aborder dans mon île ? (Fén.) Toi-même qui ne fais *semblant* de rien, crois-tu que tes manières naïves et tendres, ton air timide et doux, cachent moins de ruse et d'habileté que mes étourderies ? (J.-J. Rouss.)

SEMBLER. v. n. 1re conj. (du lat. *simulare*, simuler). Paraître avoir une certaine qualité ou une certaine manière d'être. On le dit des personnes et des choses. Ces choses-là me semblent belles et bonnes. Vin qui semble amer. Couleur qui ne semble pas assez vive. Vous me semblez tout mélancolique. Ces désirs qui nous *semblaient* innocents, ont peu à peu remué les passions les plus violentes. (Boss.) Ces hommes incrédules qui regardent comme impossible tout ce qui *semble* extraordinaire. (Fléch.) La providence de Dieu *semblait* toujours à sainte Thérèse trop prompte à la secourir. (Id.) La cadette ne vous a-t-elle point *semblé* un peu libre ? (La Font.) Rien ne lui *semble* bon que ce qui vient de loin. (Colnet.) Vous changez de couleur et *semblez* interdit. (Rac.) Ce songe, ce rapport, tout me *semble* effroyable. (Id.)

Et les plus grands malheurs pourront me *sembler* doux,
Si ma présence ici n'en est pas un pour vous. (Rac.)

— Il se construit souvent avec l'infinitif. M. de Gornay n'était pas de ceux qui *semblent* être persuadés que leurs ancêtres n'ont travaillé que pour leur donner sujet de parler de leurs actions et de leurs emplois. (Boss.) La mort éteint en nous ce courage par lequel nous *semblions* la défier. (Id.) Ceux à qui la naissance et la fortune *semblent* tout donner. (Id.) Un de ces naturels heureux qui sont faits pour la vertu et qui *semblent* être la vertu même. (Fléch.) La Providence *sembla* établir François de Paule le protecteur, et, si je l'ose dire, l'arbitre du salut des rois et des royaumes. (Id.) Le monde lui-même, qui *semble* se faire honneur du vice, lui attache partout une espèce de flétrissure et d'opprobre. (Mass.) Les bons et les mauvais succès *semblent* s'être partagé la durée des ans et des siècles. (Id.) Elle me dit : O mon bon voisin ! il m'a *semblé* cette nuit voir Virginie vêtue de blanc, au milieu de bocages et de jardins délicieux. (B. de St-P.) En toute occasion il m'a *semblé* agir d'après sa conscience. (X. Marm.)

Et d'enfants à sa table une riante troupe,
Semble boire avec lui la joie à pleine coupe. (Rac.)

— *Sembler de.*

Quand il m'a dit ces mots, il m'a *semblé* d'entendre
Va vitement chercher un licou pour te pendre. (Mol.)

On dit : *J'ai cru entendre, il m'a semblé entendre*, et non *il m'a semblé d'entendre*.

— *Sembler à.* S'est dit pour Ressembler. Votre conseil, dit Panurge, sans correction, *semble* à la chanson de Ricochet. (Rabelais.)

— S'emploie souvent impersonnellement et a le sens de Il paraît que, on dirait que, on croirait que. Quand quelqu'un traitait avec elle, il *semblait* qu'elle eût oublié son rang, pour ne se soutenir que par sa raison. (Boss.) Il me *semblait*, dit la princesse palatine, sentir la présence réelle de Jésus-Christ. (Id.) Il *semblait* que les livres de l'éternité lui fussent ouverts. (Fléch.) Il *semble* que l'esprit de mensonge que Dieu menaçait de répandre sur ses prophètes soit répandu sur tous les hommes. (Id.) Jaloux des grâces qui tombent à côté d'eux, il *semble* qu'on leur arrache celles qui se répandent sur les autres. (Mass.) Il *semble* qu'on soit convenu que la bonne foi ne soit plus une vertu. (Id.) Il m'a *semblé* d'abord qu'il se portait à merveille, aussi en attendant le souper il a été d'une gaité charmante. (E. Scribe.) Il *semblait* qu'on voyait déjà sur cette tête dominatrice la double couronne de France et d'Italie. (Thiers.) Il nous *semble* que vous arrivâtes samedi à Arles ; il nous *semble* que M. de Grignan est venu au-devant de vous au Saint-Esprit ; il nous *semble* qu'il a été ravi de vous revoir et de vous ravoir ; il nous *semble* que ce fut vendredi que vous fîtes votre entrée à Aix, et puis il nous *semble* que vous êtes bien lasse. (Mme de Sév.)

Il *semblait* que ma vue excitât son audace,
Que tous les Grecs, bravés dans leur ambassadeur,
Dussent de son hymen relever la splendeur. (Rac.)

De longs soupirs et des gémissements,
Qu'il *semble* que son cœur va suivre à tous moments
(Id.)

— Après *il semble*, *il me semble*, on emploie l'indicatif, quand la proposition subordonnée énonce un fait certain, positif, et qu'elle ne peut, sans que le sens soit altéré, exprimer un doute qui n'est pas dans la pensée. Il *semble* que nous *augmentons* notre être lorsque nous pouvons le porter dans la mémoire des autres. (La Bruy.) Il me *semble* que qui sollicite pour les autres a la confiance d'un homme qui demande justice. (Id.) ‖ On emploie au contraire le subjonctif quand il y a doute, incertitude dans la pensée, ou que le verbe de la proposition subordonnée exprime un fait impossible et extraordinaire. Il *semble* qu'on *soit* convenu que la bonne foi ne serait plus une vertu. (Mass.) Il me *semble* que mon cœur *veuille* se fendre par la moitié. (Mme de Sév.)

— On dit par manière de parenthèse, *ce me semble*. Selon moi, à mon avis. Il faudrait, ce me semble, user d'indulgence. Vous êtes un peu injuste, ce me semble. On dit de même, *ce semble*. L'ennui, qui paraît devoir être le partage du peuple, ne s'est pourtant, ce *semble*, réfugié que chez les grands. (Mass.) C'est à la cour que toutes les passions se réunissent, ce *semble*, pour s'entre-choquer ou se détruire.

— On dit aussi avec un infinitif. *Il me semble encore le voir.* Je crois encore le voir. Il me semble entendre sa voix. Il me semble le voir chaque nuit auprès de moi. Il me semble le voir marcher auprès de moi.

— Joint avec la préposition *de*. Que vous semble de cette affaire ? Que vous semble de ce tableau ? Que vous semble de cet homme ? Je lui ai dit ce qu'il m'en semblait. Que vous *semble*, mes sœurs, de l'état où nous sommes ? (Rac.)

Comme toi dans mon cœur il sait ce qui se passe.
Que t'en *semble*, Narcisse ? (Rac.)

— *Si bon lui semble.* S'il lui plaît. On dit de même, *si bon leur semble, si bon me semble*. Il en a usé comme bon lui a semblé. Il nous a semblé bon. Vous pouvez venir si bon vous semble.

SEMBLIDE. s. f. Entom. Genre d'insectes névroptères à ailes en toit, de la famille des tectipennes, ayant pour type la semblide de la boue, insecte fort commun sur les bords des rivières aux environs de Paris.

SEMÉ, ÉE. part. pass. du v. Semer. S'empl. adjectiv. Qui a été répandu. Grains semés. Graines semées. Les graines semées commencent à germer.

— Qui a été ensemencé. Champs semés.

— Fig. Qui a été répandu. Déjà de leur abord la nouvelle est *semée*. (Rac.) Qu'à bon droit en tous lieux votre gloire est *semée* ! (Id.)

Doutez-vous qu'Athalie, au premier bruit *semé*
Qu'un fils d'Ochosias est ici renfermé. (Racine.)

— *Semé de.* Au propre. Champ semé de blé, semé d'avoine, d'orge, de millet. Dès la fin de l'été, les gorges-blanches se jettent dans les champs *semés* de gros grains. (Buff.) La campagne aux environs de Tunis est agréable ; elle présente

de grandes plaines *semées* de blé, et bordées de collines qu'ombragent des oliviers et des caroubiers. (Chateaub.)

— *Semé de*, dans un sens métaphorique. Le lac d'Albano, dont les bords sont *semés* de matières calcinées, n'est que la bouche d'un ancien volcan. (Buff.) Le têt des bouchiers paraît *semé* de petites taches blanches, proéminentes et larges comme des lentilles. (Id.) Le porphyre rouge est *semé* de très-petites taches plus ou moins blanches et quelquefois rougeâtres. (Id.) Nous avons vu que le fond de la mer est comme la surface de la terre, hérissé de montagnes, *semé* d'inégalités, et coupé par des bancs de sable. (Id.) L'Angleterre a ses morts vêtus de laine et ses tombeaux *semés* de réséda. (Chateaubriand.) La navigation de Le Maire dans le grand Océan fait connaître cette mer *semée* d'îlots et d'écueils, nommée la Mer mauvaise. (M.-Brun.)

Tout le Nord est chrétien, tout l'Orient encore
Est *semé* de mortels que ce grand titre honore. (Rac.)

Mais si ta voix, plus brillante et plus forte,
Chante Uranie et les déserts *semés*
D'étoiles d'or et d'astres enflammés. (Malfilatre.)

— *Semé de*, au figuré. Chacun trouve ses propres voies *semées* de ronces et d'épines. (Mass.)

— *Semé en*. Pourquoi les terrains au pied des montagnes à mines sont-ils *semés* de poudre d'or. (Buff.)

— *Semé dans*. Les expressions de l'Écriture sont *semées* dans les écrits de saint Bernard à pleines mains. (Mass.)

Roi des mondes *semés* dans la vaste carrière,
Aux combats inhumains tu prêtes ta lumière.
(Michaud.)

— *Semé sur*.

Des lambeaux teints de sang sont *semés* sur sa route;
Son cœur souffre déjà tous les maux qu'il redoute.
(Michaud.)

— *Clair-semé*. Qui a été semé clairement, et par extension, Qui est peu épais, peu fourni. Dans ce mot, *clair*, employé pour *clairement*, est adverbe et par conséquent invariable; *semé* seul varie. Le corps est couvert d'un poil court, rude et *clair-semé*, couleur de terre d'ombre, et plus foncé sur le dos. (Buff.) Elles sont si rares, si *clair-semées*, qu'il faudrait être fou pour ne pas s'arrêter, se détourner même de son chemin, pour cueillir toutes celles qui sont à notre portée. (X. de Maistre.) Nous découvrîmes la mer vers l'est, à travers un bois d'oliviers *clair-semés*. (Chateaub.)

— Blas. *Écu semé de fleurs de lis, de trèfles*, etc. Se dit lorsque les pièces dont on parle sont répandues sur l'écu de telle sorte que vers ses bords elles ne sont point entières.

— Chass. *Cerf mal semé*. Cerf qui a plus d'andouillers d'un côté que de l'autre.

SEMECARPE. s. m. Bot. Syn. d'Anacarde.

SEMÉE. s. f. Anc. cout. Droit de partage. ‖ Devoir qui obligeait à donner au seigneur un quartier de tout animal tué à la chasse.

SÉMÉIOGRAPHE. s. m. Antiq. gr. et rom. Celui qui pratique la séméiographie. Savant séméiographe.

SÉMÉIOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., σημεῖον, signe; γράφω, j'écris). Antiq. gr. et rom. Art de se servir des notes tironniennes.

SÉMÉIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Antiq. gr. et rom. Qui appartient à la séméiographie.

SÉMÉIOLOGIE. s. f. (ét. gr., σημεῖον, signe; λόγος, discours). Partie de la médecine qui traite des signes, et donne la connaissance de tous les changements qui, dans l'état de maladie particulièrement, annoncent les choses qui existent, qui ont été ou qui doivent arriver. Ce mot est synonyme de Séméiotique. V. SÉMÉIOTIQUE.

SÉMÉIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la séméiologie. Traité séméiologique. Observations séméiologiques.

SÉMÉIOLOGUE. s. m. Médec. Celui qui a écrit sur la séméiologie. Savant, habile séméiologue.

SÉMÉIOPHORE. s. m. (ét. gr., σημεῖον, signe; φέρω, je porte). Antiq. milit. Un des cinq officiers inférieurs attachés à chaque hécatontarchie de l'armée grecque.

SÉMÉIOTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. σημεῖον, signe). Qui a rapport aux signes. La science séméiotique. Doctrine séméiotique. Le point essentiel dans l'étude comme dans l'application de la doctrine *séméiotique*, c'est de distinguer les signes des symptômes, et de ne pas confondre les signes diagnostics avec les signes pronostics. (Serrur.)

SÉMÉIOTIQUE ou **SÉMIOTIQUE**. s. f. Partie de la médecine qui traite des signes et de leur valeur dans les maladies. La séméiotique, en nous découvrant les effets variables par lesquels les dérangements qui surviennent dans l'économie se présentent à nos sens, nous dévoile également la nature, les causes, le siége des diverses altérations, ainsi que les signes qui nous en font reconnaître partout où elles existent.

— Hist. milit. Art de faire manœuvrer les troupes en leur indiquant les mouvements par signes et non avec la voix.

SÉMELINE. s. f. (ét. lat., *semen*, semence; *lini*, de lin). Minér. Petits cristaux ressemblant, par leur forme, leur couleur et leur grosseur, à la semence du grain de lin, et qui ont été observés dans les cavités des laves des bords du Rhin, ou dans les sables volcaniques des environs d'Andernack.

SÉMÉLÉ. Fille de Cadmus et d'Harmonie, si remarquable par sa beauté que Jupiter prit la forme d'un mortel pour en obtenir les faveurs. Poussée par une fatale curiosité, Sémélé ayant appris que son amant était le dieu de l'Olympe, voulut le voir dans toute sa splendeur, et fut embrasée par les foudres de Jupiter. Ce dieu enferma dans sa cuisse Bacchus qui était à l'état d'embryon dans le sein de sa mère et le rendit à la lumière au bout du temps prescrit par la nature.

SEMELLE. s. f. (du lat. *sappa*, lame de bois, dont on fit plus tard le diminutif *sapella*). Pièce, ordinairement de cuir, qui fait le dessous d'une chaussure. Soulier à simple semelle. Soulier à double semelle. Semelle de buffle. Semelles imperméables. Mettre des semelles à des bottes, à des souliers.

— Morceau d'étoffe dont on garnit le dessous d'un bas. Mettre des semelles à des bas. Des bas sans semelles. Les semelles de ces bas sont usées.

— Morceau de liége, de feutre taillé en semelles qu'on met dans les souliers pour les garantir de l'humidité. Semelles de liége. Semelles de feutre. Semelles de laine.

— La longueur d'une semelle. Sauter dix semelles. Avancer d'une semelle. Reculer d'une semelle.

— Artill. Planchette de bois fort épaisse qui se place entre les deux flasques d'un affût, et sur laquelle le canon pose.

— Charpent. Pièce de bois couchée horizontalement sous le pied d'un étai, ou servant d'entrait dans un comble. Semelles d'étai. ‖ Espèce de tirant qui fait d'une plate-forme, où sont assemblés les pieds de la forme d'un comble.

— Chir. Pièce d'appareil autrefois employée dans le bandage des fractures des membres inférieurs, et qui consistait dans une plaque de bois ou de carton, taillée en forme de semelle de soulier et garnie de trois lanières servant à l'assujétir. ‖ Pièce de la machine à extension continuelle des fractures du fémur.

— Mar. Pièces de bois plates mises sous un corps pesant pour le faire rouler. ‖ Assemblage de planches qui est adapté au bord d'un petit bâtiment à fond plat, et qu'on laisse plonger sous le vent pour diminuer la dérive. ‖ Planche de fond d'un bateau.

— Pêch. Ligne fine qui part de la maîtresse corde.

— Techn. Plancher ou sol d'une mine de charbon de terre. ‖ Pièce de bois d'équarrissage, qui supporte les jambages d'un tour. ‖ Chacun des deux plateaux d'une presse, entre lesquels on place la substance à comprimer. ‖ Morceau de fer aplati pour faire des feuilles de fer-blanc. ‖ Feuillet de bois propre à être plaqué. ‖ Nom donné par les bouchers à un morceau de la cuisse du bœuf.

— Escrim. *Rompre la semelle, reculer d'une semelle*. Reculer de la longueur du pied.

— Pop. *Battre la semelle*. Voyager à pied. ‖ Se dit particulièrement des artisans qui courent le pays en exerçant leur métier. ‖ Signifie quelquefois Vagabonder.

— *Battre la semelle*. Se dit de deux personnes qui pour s'échauffer, sautent en cadence et lèvent une de leurs jambes ou toutes les deux alternativement, de manière à frapper la semelle l'une de l'autre.

SEMENCE. s. f. (pr. *ce-man-ce*; du lat. *semen*; fait de *serere*, semer). Grain que l'on sème, grains spécialement réservés pour perpétuer l'espèce à l'aide de semis. Il ne se dit proprement que du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine et de quelques autres plantes céréales. Blé de semence. Ce qu'il faut de semence pour ensemencer un arpent de terre. Un boisseau, un setier de semence. Recueillir à peine ses semences. Payer les labours et semences à un fermier. Semence abondante, féconde, fertile, libérale, chaude, froide. Semence précieuse. Semence ingrate. Semence mortelle. Semence tardive, répandue, étouffée. La *semence* qui n'a pas atteint sa maturité complète peut avoir la faculté de germer, mais il y a toujours en elle une disposition à la faiblesse et à la maladie. (De Morog.) Il est de la plus grande importance de conserver soigneusement le grain de *semence*. (Id.) Beaucoup de gens considèrent à tort un changement et un renouvellement fréquent de *semences* comme la condition indispensable d'une récolte accomplie. (Id.) Quelques *semences* possèdent pendant longtemps leur force de germination, pourvu seulement qu'on les conserve avec soin; d'autres au contraire la perdent promptement et peuvent à peine la retenir au delà d'un an. (Id.) La profondeur à laquelle on doit enterrer la *semence*, et le choix de la manière de la recouvrir, ne dépendent pas seulement de la nature même de cette *semence*, mais encore de l'état du sol et de la température. (Id.) Chaque espèce de *semence* ne doit être couverte que de l'épaisseur de terre qui convient à sa nature. (Id.)

— En général Tout ce qui se sème par la main de l'homme ou naturellement, grains, graines, noyaux, pépins. Les graines sont la semence des herbes et des légumes. Chaque fruit a sa semence. Les semences du chardon sont pourvues d'une aigrette. Semence de fleurs.

— Par extens. Sperme, matière destinée à la reproduction de l'homme et des animaux, et qui est sécrétée et conservée par des organes spécialement chargés de ces fonctions. Mais ce mot est plus généralement employé pour désigner les fruits, pépins, noyaux, graines, etc., dont la nature se sert pour propager les végétaux. V. SPERME.

— Espèce de clous fort petits. Vendre, acheter de la semence, une livre de semence.

— Fig. Ce n'est pas en répandant le sang de ses ennemis que l'Église multiplia ses disciples; le sang de ses martyrs fut tout seul la *semence* de ses fidèles. (Mass.) L'innocence de cet enfant auguste et précieux, la seule *semence* qui nous reste du sang de nos rois. (Id.)

Un bon dîner fait couler dans nos veines
Des passions les *semences* soudaines. (Volt.)

— Fig. Cause d'où doivent naître avec le temps certains effets. Semences de vertu. Semences de guerre, de discorde. Tant de clauses dans un contrat sont des semences de procès. Une éducation qui laisse des semences de vertu et de vérité. L'esprit de Dieu conseille de se défaire des richesses, tant parce qu'elles déchirent le cœur par ces inquiétudes qui étouffent la *semence* de la parole de Dieu, que parce qu'elles entretiennent tous les déréglements de l'âme. (Fléch.) Dieu permit qu'une sainte éducation fît fructifier dès son enfance ces premières *semences* de piété qu'il avait versées dans son âme. (Id.) Quel soin que celui de jeter dans ces âmes destinées au trône, les premières *semences* du bonheur des peuples. (Mass.) La reine Blanche n'oublia rien pour jeter dans l'âme de saint Louis ces premières *semences* de vertu qui dans la suite produisirent des fruits si éclatants. (Id.)

Tout un peuple naissant est formé par nos mains;
Je nourris dans son cœur la *semence* féconde
Des vertus dont il doit sanctifier le monde. (Rac.)

— Les anciens admettaient des semences froides et chaudes à deux degrés différents, et les nommaient *les quatre semences*.

— *Semences froides majeures*. Les graines de melon, de citrouille, de concombre et de courge. ‖ *Semences froides mineures*. Graines de laitue, de pourpier, d'endive, de chicorée sauvage. ‖ *Semences chaudes majeures*. Les graines d'anis, de fenouil, de cumin et de carvi. ‖ *Semences chaudes mineures*. Celles d'ache, de persil, d'ammi et de carotte.

— *Semence de perles*. Très-petites perles. Un cornet de semence de perles.

— *Semence de diamants*. Très-petites parcelles de diamants, dont on se sert pour orner des bijoux.

— Bot. *Semence de champignon*. Espèce de champignon.

SEMENCINE. s. f. Pharm. L'une des trois principales sortes de semen-contra.

SEMEN-CONTRA. s. m. (pr. *cé-ménn-kon-tra*; mots latins qui signifient *semence contre*, et après lesquels on sous-entendait *vermes*, vers). Pharm. Semence de plusieurs espèces du genre armoise, ou plutôt les fleurs non épanouies de ces plantes mêlées de pédoncules coupés menus. Semen-contra de Barbarie. Semen-contra d'Alep ou d'Alexandrie. Le semen-contra a une odeur forte et aromatique, et une saveur également aromatique. Le semen-contra doit son action stimulante à une huile essentielle, abondante comme dans toutes les espèces du genre armoise. Le semen-contra s'emploie principalement comme vermifuge.

SÉMÉNOUSKI. s. m. Nom des soldats d'un régiment russe sous Pierre Ier.

SEMENTINES. s. f. pl. (du lat. *semen*, semence). Fêtes que l'on célébrait à Rome pour obtenir de bonnes semailles.

SEMER. v. a. 1re conj. (du lat. *seminare*; rad. *semen*, semence). Proprement, Épandre de la graine ou du grain sur une terre préparée, afin de la faire produire et multiplier. Semer du blé, de l'orge. Semer de la navette. Semer du chenevis. Semer du gland. Semer de l'oseille. Semer du persil. Semer des pavots, des œillets, du sainfoin, de la laitue, du pourpier. Je les ai *semées*, j'ai le plaisir de les arroser et de les voir; mais je ne les touche jamais. (X. de Maistre.) Elles faisaient porter les noms de Bretagne et de Normandie à de petites portions de terre où elles avaient *semé* du blé, des fraises et des pois. (B. de St-P.)

Parmi les blés dans la saison,
Il va donc *semant* à foison
Bluets, coquelicots et mainte fleur pareille.
(Arnault.)

— Jeter de la graine sur. Semer un champ. Semer deux arpents de terre. Semer un plant de jardin. Qui est-ce qui a semé vos terres?

— Absol. Semer des grains. Le temps de semer. C'est la saison de semer. Il fait bon semer. Semer à la volée. Semer au plantoir. Semer au semoir. Semer sous raies. Semer sur raies. Semer sur labour ou hersage. On s'abstient de *semer* quand il fait du vent, ou, si on y est forcé, on baisse la main pour que le grain ne soit pas emporté. (De Morog.) ‖ *Semer sous raies*. Semer avant de labourer, de manière à ce que la graine soit recouverte de toute l'épaisseur de la terre que renverse la charrue, épaisseur qu'on peut assez exactement arbitrer à moitié de la profondeur du sillon.

— Fig.

D'un serpent, l'effroi de la terre,
Les dents fertiles pour la guerre
A peine y germent sous ses pas,
Qu'une moisson vivante armée
Contre la main qui l'a *semée*,
L'attaque et jure son trépas. (Lebr.)

— Fig. Répandre.

J'y reconnais un maître à qui rien n'a coûté,
Et qui dans nos déserts a *semé* la lumière,
Ainsi que dans les champs il *sème* la poussière.
(L. Racine.)

— Fig. Répandre, jeter çà et là, disséminer. Semer de l'argent le long des chemins sans s'en apercevoir. Semer des chausse-trapes dans les lieux où passe la cavalerie. Semer des fleurs sur le passage de quelqu'un. Mes ennemis ont *semé* de piéges la route où je marchais. (La Harpe.)

— Dans le sens moral, Répandre. Semer des erreurs. Semer de fausses maximes, de faux bruits, de fausses nouvelles. Semer des calomnies, la discorde, la zizanie, la guerre. Semer la crainte, la terreur. Semer dans un ouvrage des mots ingénieux, des réflexions, des anecdotes piquantes. *Semons* toujours les idées utiles; si elles ne prospèrent pas immédiatement, elles germeront et fructifieront dans un avenir plus ou moins éloigné. (Le Mesl.) Ces ouvriers évangéliques qui vont *semer* la foi de Jésus-Christ dans le nouveau monde. (Fléch.) Combien de réputations sauva-t-elle des mauvais bruits qu'allait *semer* la haine d'un ennemi. (Id.)

Tandis qu'on vous verra d'une voix impuissante
Semer ici la plainte, et non pas l'épouvante. (Racine.)

Des révolutions tel l'ange désastreux,
Va *semant* la terreur sur son passage affreux. (Delille.)

— La métaphore est poussée plus loin dans les exemples suivants:

Montrez-moi les Troyens debout sur leurs murailles
Et Turnus autour d'eux *semant* les funérailles.
(Gaston.)

Dans nos champs engraissés de tant de funérailles,
Vous *semiez* le carnage et le trouble et l'horreur.
(J.-B. Rouss.)

— *Semer de*. J'aurais *semé* de fleurs le bord de tes ruisseaux. (Delille.)

Je verrai les chemins encor tout parfumés,
Des fleurs dont sous ses pas on les avait *semés*. (Rac.)

Ces fleurs dont le printemps a *semé* la verdure,
Lui semblent un tribut qu'il doit à sa parure.
(St-Lambert.)

— Fig. Il faut semer de fleurs le chemin de la vie.

La fraude adroite et subtile
Sème de fleurs son chemin. (Racine.)

— Prov. *Il faut semer pour recueillir*, *avant de recueillir*. On ne doit pas espérer de recevoir une récompense, un salaire avant d'avoir travaillé. On dit de même, Recueillir ce qu'un autre sème. Moissonner ce qu'on a semé, ce qu'un autre a semé. La mère de M. de Lamoignon crut que ses aumônes ne seraient pas infructueuses, qu'elle recueillerait dans sa famille ce qu'elle *semait* dans les hôpitaux. (Fléch.) On ne recueille dans un âge avancé que ce qu'on a *semé* les premières années de sa vie. (Mass.) Renvoyer à des années de langueur, l'affaire du salut, c'est la manquer: on ne recueille pendant l'hiver que ce qu'on a *semé* durant les jours d'été. (Id.) ‖ *Semer une terre ingrate*. Faire du bien à un ingrat. ‖ Donner des leçons, des conseils à quelqu'un qui n'a pas les dispositions nécessaires pour en profiter.

— *Semer de l'argent*. Distribuer de l'argent. ‖ *Semer l'argent*. Être trop libéral.

— *Semer des piéges sur les pas de quelqu'un*. Lui tendre de secrètes embûches.

SÉMESTRAL, ALE. adj. Qui se fait, qui a lieu chaque semestre. Synonyme de Semestriel. Les observateurs, et Hippocrate lui-même, établissent une division *semestrale* de l'année; il y a des maladies hiémales et des maladies estivales. (Virey.)

SEMESTRE. s. m. (ét. lat., *sex*, six; *mens*, *mensis*, mois). Espace de six mois consécutifs. Rendre compte de sa gestion après chaque semestre. Les rentes sur l'État se payent par semestre.

— Rentes, traitements, pensions qui se payent par semestre. Recevoir son semestre. Toucher son semestre. Le premier, le second semestre d'une pension. Il lui est dû un semestre.

— Emploi qu'on est obligé de remplir pendant la moitié de l'année. Servir par semestre. Être de semestre. Être hors de semestre. Cette cause se jugera dans le semestre d'un tel. Professeurs qui font les cours par semestre. Officier qui sert son semestre.

— Congé de six mois accordé à un militaire. ‖ On dit aussi: *Congé de semestre. Recevoir son semestre.*

— Par extens. Celui qui a obtenu un congé de semestre. Rappeler les semestres. Faire le rappel des semestres de telle classe.

— Chaque partie d'une assemblée judiciaire qui servait par semestre. Le semestre de la Chambre des comptes.

— *Semestre de janvier*. Semestre qui commence le premier jour de janvier. ‖ *Semestre de juillet*. Semestre qui commence le premier jour de juillet. ‖ On dit dans le même sens: *Semestre d'hiver*. *Semestre d'été*.

SEMESTRE. adj. des 2 g. Qui sert par semestre. Il se disait des compagnies qui ne fonctionnaient que pendant six mois. Parlement semestre.

— Et de certains fonctionnaires publics qui ne servaient que par semestre dans une compagnie. Conseiller d'État semestre.

SEMESTRIEL, ELLE. adj. Qui se fait, qui a lieu chaque semestre. Assemblée semestrielle. Payements semestriels. Rente semestrielle.

SEMESTRIER. s. m. Militaire absent de son régiment par un congé de six mois. Rappeler les semestriers. Les semestriers ont rejoint leur régiment.

SEMEUR, EUSE. s. Celui, celle qui sème. Bon semeur. Habile semeur. Le *semeur* prend ses mesures pour que tout le champ ait une égale quantité de semence la mieux espacée possible. (De Morogues.)

— Fig. Qui fait naître, qui répand. Semeur de discorde. Semeuse de *zizanies*. C'est un semeur de calomnies. Semeur de fausses nouvelles. Semeurs de faux bruits.

— Ornith. *Semeur*. Nom vulgaire de la lavandière ou hoche-queue.

SEMI. (du lat. *semi*; fait du gr. ἡμι, par le changement de l'esprit rude en s). Mot invariable pris du latin et qui signifie Demi. Il se joint toujours à un autre mot. Rarement il forme avec lui locution inséparable.

SEMI-ACERBE. adj. des 2 g. Un peu acide, qui est à moitié sûr.

SEMI-ADHÉRENT, ENTE. adj. Didact. Qui adhère à demi, ou par une partie seulement de son étendue.

SEMI-AGRESTE. adj. des 2 g. Demi-rustique, à moitié campagnard.

SEMI-ANNULAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'un demi-anneau.

SEMI-ARIANISME. s. m. Secte mitigée de l'hérésiarque Arius.

SEMI-ARIEN, ENNE. adj. et s. Sectateur du semi-arianisme.

SEMI-BRÈVE. adj. des 2 g. Mus. Note ancienne de la musique qui vaut une de nos mesures à quatre temps.

SEMI-CIRCULAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui est en demi-cercle. Figure semi-circulaire.

SEMI-COLON. s. m. Philol. Ancien signe de ponctuation qui valait une demi-pause et une virgule.

SEMI-CUBIQUE. adj. des 2 g. Géom. *Parabole semi-cubique*. Courbe du second genre dans laquelle les cubes des ordonnées sont comme les carrés des abscisses. On la nomme aussi *seconde parabole cubique*.

SEMI-CUBITAL, ALE. adj. Qui est haut d'une demi-coudée.

SEMI-CYLINDRIQUE. adj. des 2 g. Géom. Cylindrique d'un seul côté.

SEMI-DIGITAL, ALE. adj. Qui n'a qu'un demi-doigt de long.

SEMI-DOCTE. adj. des 2 g. Qui est docte à demi.

SEMI-DOUBLE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des fleurs dont les pétales se sont multipliés, mais non pas au point qu'on puisse les appeler doubles.

— Liturg. Se dit des fêtes que l'on célèbre avec moins de solennité que les doubles, et plus de solennité que les simples. ‖ On dit aussi substantiv. en ce sens, les *semi-doubles*, pour Les fêtes semi-doubles.

SEMI-FLOSCULEUX, EUSE. adj. Bot. Se dit des fleurs appelées aussi demi-fleurons.

SEMI-FORMÉ, ÉE. adj. À moitié formé. Embryon semi-formé.

SEMI-GERMAIN, AINE. adj. et s. Géogr. anc. S'est dit des Helvétiens qui habitaient les confins de la Germanie.

SEMI-GOTHIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui appartient à moitié aux Goths.

— Diplom. *Écriture semi-gothique*. Écriture gothique altérée par un mélange de caractère romain.

SEMI-GREC, ECQUE. adj. Qui appartient en partie à la race grecque, aux mœurs grecques. Tarente, ville semi-grecque.

SEMI-HISTORIQUE. adj. des 2 g. Moitié historique, moitié romanesque. Ouvrage semi-historique.

SÉMILLANCE. s. f. (pr. *cé-mi-yan-ce*). Mot nouveau proposé par Mercier, et qui signifierait Vivacité, promptitude, en parlant de l'esprit, du regard. La sémillance de son esprit. La sémillance de son regard.

SÉMILLANT, ANTE. adj. (pr. *cé-mi-yan*). Extrêmement vif, pétulant. Enfant sémillant. Petite fille sémillante. À cet âge les enfants sont si sémillants ! Je vois bien que vous êtes toujours le même ; oui, toujours gai, toujours vif, toujours *sémillant*. (Destouch.)

— substantiv. Eh bien ! monsieur le *sémillant*, pour quelles affaires venez-vous ici ? (Destouch.)

— En parlant des choses. Qui annonce une extrême vivacité. Regard sémillant. Sourire sémillant. Un parler sémillant.

— Au moral. Esprit sémillant. Humeur sémillante.

SEMI-LOCULAIRE. adj. des 2 g. Didact. Dont les cloisons n'avancent que jusqu'à moitié de la partie où elles se trouvent.

SEMI-LUNAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui est en forme de demi-lune. Cartilages semi-lunaires. Ganglions semi-lunaires.

SEMI-LUNÉ, ÉE. adj. Qui a la forme d'une demi-lune. Ganglion semi-luné.

SEMI-MINIME. s. f. Mus. Note qui vaut la moitié de la minime. Elle se nomme aujourd'hui *noire*.

SÉMINAIRE. s. m. (du lat. *seminarium*, proprement pépinière ; rad. *semen*, semence). Lieu destiné pour élever, instruire, former des ecclésiastiques dans la piété et dans les autres devoirs de leur état. Séminaire catholique. Séminaire protestant. Entrer au séminaire. Faire [illegible] au séminaire. [illegible] séminaire. Le séminaire de [illegible]. Le séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. Le séminaire de Saint-Nicolas. Le concile de Trente, dans la 23e session, a ordonné à tous les évêques d'organiser et d'entretenir un séminaire dans leur diocèse.

— Tous les ecclésiastiques qui demeurent dans un séminaire. Tout le séminaire assistait à ce sermon. Un séminaire qui sort pour la promenade. Le plus instruit de tout le séminaire.

— Temps déterminé qu'on doit passer dans un séminaire pour être admis dans les ordres.

— Nom que portent en Allemagne divers établissements d'instruction publique, quoiqu'ils soient presque toujours fréquentés par des laïques.

— Par extens. Lieu où l'on se forme à une profession quelconque. Cette école est un séminaire de bons officiers. Cet établissement est un séminaire de bons ouvriers.

> Du séminaire des amours,
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] Voltaire.

— *Séminaire de la propagande* [illegible], *séminaire pastoral*. Nom donné aux maisons de la congrégation de la propagation de la foi.

SÉMINAL, ALE. adj. (du lat. [illegible], rad. *semen*, semence). Bot. Qui a rapport à la semence ou graine des végétaux. [illegible] séminales.

— Phys. Qui a rapport au sperme. Liqueur séminale.

— Bot. *Lobes séminaux*. Les [illegible] qui sortent de la semence [illegible], lorsqu'elle germe, [illegible] de ses plantes se transforment en deux feuilles appelées *feuilles séminales*.

SÉMINARISTE. s. m. Celui qui est élevé, instruit dans un séminaire. [illegible] de Saint-Sulpice. [illegible]. Le plus instruit et [illegible] de tous les séminaristes.

SÉMINATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui [illegible]. [illegible] chose, il mériterait [illegible] du langage moderne. Il figurerait fort bien dans le langage [illegible].

SÉMINATION. s. f. (pr. [illegible], rad. *semen*). [illegible] ou des semences des plantes.

SÉMINI. s. m. Nom donné dans le royaume de Pégu aux nobles [illegible] des troupes.

SÉMINIAL, ALE. adj. Qui est composé de fleur de farine.

— SÉMINIAL. s. m. Fleur de farine.

SÉMINIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *semen*, semence, *fero*, je porte). Qui porte les semences, de la semence.

— Anat. *Vaisseaux* ou *conduits séminifères*. Petits vaisseaux [illegible] l'assemblage [illegible] et dans lesquels se sépare et [illegible] la semence ou sperme.

SÉMINISTE. adj. et s. [illegible] Hist. relig. Se dit d'une secte d'anciens hérétiques.

SÉMINULE. s. f. (dimin. de *semen*, semence). Bot. Petite semence.

SÉMINULIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. Qui porte ou produit des séminules.

SEMI-NYMPHE. s. f. Entom. Nymphe qui diffère peu de l'insecte parfait.

SÉMIOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui cultive la sémiographie.

SÉMIOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., σημεῖον, signe, [illegible]) [illegible] propre à connaître la [illegible] maladies.

SÉMIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la sémiographie.

SEMI-OPALE. s. f. Minér. Pierre transparente [illegible] l'opale.

SÉMIOPHORE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

SEMI-PALMÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est à moitié palmé.

SEMI-PALMIPÈDE. adj. des 2 g. Ornith. Qui a les pieds à demi palmés.

SEMI-PARALLÈLE. adj. des 2 g. Qui [illegible] ses parties.

SEMI-PÉDAL, ALE. adj. Didact. Qui est long d'un demi-pied.

SEMI-PÉLAGIANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine [illegible] siècle [illegible] à concilier [illegible] celles des orthodoxes.

SEMI-PÉLAGIEN, ENNE. adj. et s. Hist. relig. Celui, celle qui professe le semi-pélagianisme.

SEMI-PENNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est penné à moitié.

SEMI-PÉRIODIQUE. adj. des 2 g. Qui paraît par livraisons publiées à des intervalles plus ou moins réguliers. Recueil semi-périodique.

SEMI-PHYLLIDIEN, IENNE. adj. Conchyl. Qui ne présente que [illegible] caractère des phyllidiens. ‖ SEMI-PHYLLIDIENS. s. m. pl. Moll. Famille de mollusques.

SEMI-PITE. s. f. Archéol. fr. La moitié d'une pite, le huitième d'un denier.

SEMI-PLANTAIRE. adj. f. Anc. cout. On donnait [illegible] par lequel on cédait un terrain pour être planté de vignes, à la condition [illegible] la moitié du terrain reviendrait en toute propriété au [illegible].

SEMI-PLEIN, EINE. adj. Didact. Plein à moitié.

SEMI-PLISSÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est plissé à demi.

SEMI-PRÉBENDE. s. f. Hist. ecclés. Prébende [illegible] revenu que la prébende [illegible].

SEMI-PRÉBENDÉ. adj. et s. m. Hist. ecclés. Qui possède une semi-prébende.

SEMI-PRÉBENDIER. s. m. Hist. ecclés. Celui qui possède une semi-prébende.

SEMI-PREUVE. s. f. Jurispr. Preuve qui n'est pas entière, qui peut être facilement rejetée.

SEMI-PRISMÉ, ÉE. adj. Didact. Qui ressemble à [illegible].

SEMI-QUARTILE ou **SEMI-QUADRAT.** adj. m. Astron. Il se dit de l'aspect de deux planètes [illegible] l'une de l'autre de 45°.

SEMI-QUINAIRE. adj. f. Littér. Il se dit [illegible] deuxième pied.

SEMI-QUINTILE. adj. m. Astron. Il se dit de l'aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de 36°.

SEMI-RADIANT, ANTE. adj. Didact. Qui n'offre [illegible].

SÉMIRAMIS. (pr. *cé-mi-ra-miss*; mot qui [illegible]). Reine d'Assyrie. On ne sait [illegible] du monde. [illegible]

— *La Sémiramis du Nord* [illegible] du Nord.

— *Mer de Sémiramis*. Mer qui servait de rempart [illegible], il avait [illegible].

— s. f. Entom. [illegible] remarquable par le prolongement de ses ailes en forme de queue.

SEMI-ROSTRE. adj. des 2 g. Ornith. Il se [illegible].

SEMIS. s. m. [illegible] le jardinage et la culture des arbres. Le mot [illegible] une multiplication plus abondante, qui [illegible] font en planches qui rarement passent [illegible].

SEMIS ou **SEMILLE.** s. m. Métrol. [illegible].

SEMI-SAGITTÉ, ÉE. adj. Didact. Qui a la forme d'un demi-fer de flèche.

SEMI-SÉCULAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui a la moitié d'un siècle.

SEMI-SÉPARATISTE. s. [illegible] d'une division de la secte des séparatistes.

SEMI-SEXTILE. adj. m. Astron. Il se dit de l'aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de 30°.

SÉMISINCTION. s. f. (pr. *cé-mi-cink-ci-on*; [illegible]). [illegible] celles des prêtres, plus ou [illegible].

SEMI-STAMINAIRE. adj. des 2 g. [illegible].

SEMI-STRIÉ, ÉE. adj. Didact. Qui n'est strié que dans une moitié de sa surface.

SEMI-SYMPHYOSTÉMONE. adj. des 2 g. Bot. Qui a des étamines, dont les unes sont libres et les autres [illegible].

SÉMITE. s. f. Comm. Sorte de toile de coton qu'on fabrique dans l'Archipel.

SÉMITE. adj. et s. des 2 g. Descendant de Sem, fils aîné de Noé. Les Sémites sont les Arabes, les Hébreux, les Chaldéens, les Phéniciens, les Syriens.

SÉMITIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à Sem. Peuples sémitiques. Langues sémitiques.

— Philol. *Langues sémitiques*. [illegible] l'Asie occidentale [illegible] l'absence des voyelles dans l'écriture usuelle, [illegible] de droite à gauche.

SEMI-TON. s. m. Mus. V. DEMI-TON.

SEMI-VOYELLE. s. f. Gramm. Il se dit, dans les anciens grammairiens, des consonnes dont le nom commence par une voyelle.

SEMNE. adj. et s. des 2 g. (du gr. σεμνός, vénérable). [illegible] à faculté de lire dans l'avenir. Les femmes s'occupaient d'astrologie judiciaire.

SEMNÉE. s. f. Hist. ecclés. Il s'est dit primitivement pour Monastère.

SEMNOPITHÈQUE. s. m. Mamm. Genre de [illegible] beaucoup aux [illegible], les [illegible] et les [illegible] nent tristes et quelquefois méchants. (Cuvier.)

SEMNOTHÉE. s. m. [illegible] Antiq. Nom donné aux druides par les Grecs.

SEMOIR. s. m. [illegible] Agric. Machine propre à [illegible] patels, [illegible] hectare et [illegible] les lignes sont à [illegible] pouces. (Id.)

> [illegible] ces pr[illegible] r.
> [illegible]
> [illegible] des *semoirs*, [illegible] à la mode
> Delille.

— Sac où le semeur met et prend le grain qu'il doit semer.

SEMONCE. s. f. [illegible], avertissement. [illegible] dans les formes pour [illegible]. En ce sens il est vieux. Les corps [illegible] se trouvèrent à la cérémonie après la semonce qui leur en avait été faite.

— Mar. Sommation pour exiger qu'un navire [illegible] en panne [illegible] avec le canon [illegible] semonce.

— Fig. Avertissement [illegible] fait par quelqu'un qui a autorité. Recevoir une semonce [illegible]. [illegible] une semonce [illegible]. Après les semonces [illegible] toutes les semonces [illegible] a faites il [illegible] se [illegible] à la première *semonce*. (Mme de Sév.)

SEMONCÉ, ÉE. part. pass. de Semoncer. S[illegible] Cet enfant a été semoncé par ses parents.

SEMONCER. v. a. [illegible] V. SEMONCEL. Inviter dans les formes pour quelque cérémonie. Semoncer un corps savant à une cérémonie. Vieux.

— Fig. Faire une semonce, une réprimande. On l'a semoncé [illegible]. De quel droit vient-il me semoncer de la sorte ?

— Mar. Obliger un bâtiment à arborer ses couleurs nationales, ou même à mettre en panne.

SEMOND. adj. m. (du lat. *submonitus*, invita-

tion). Dr. féod. Qui peut être assigné. Le vilain ou roturier est semond du matin au soir ; au noble il faut [illegible]

SEMONDRE. v. a. 1re conj. [illegible] (lat. *submonere*, inviter, avertir ; rad. *sub*, sous ; *monere*, avertir. Vieux mot qui a signifié Inviter, convier à quelque cérémonie, à quelque fête publique.

— Ce verbe se trouvait souvent dans les vieux auteurs, et La Fontaine a dit dans sa fable intitulée *le Satyre et le Passant* :

Son hôte n'eut pas la peine
De les semondre deux fois.

Cela ne doit pas étonner un fabuliste, élève de Marot ; mais voici que Molière l'emploie aussi dans son *Étourdi* :

De peur que cet objet qui le rend hypocondre,
A faire un vilain coup ne me l'allât semondre.

— Et un autre poète du même temps, mais moins célèbre par ses œuvres que par les satires de Boileau, a dit également :

Filles du souverain des dieux,
.....
Descendez de ce double mont,
Et ne vous montrez point rétives
Quand le mérite vous semond.
(Theophile.)

— Régnier Desmarets, dans les premières années du XVIIIe siècle, prévient [illegible] ce verbe ne se dit plus qu'à l'infinitif, soit dans le sens d'Inviter à une cérémonie, soit dans celui de Faire souvenir quelqu'un de sa [illegible]. Le dictionnaire de l'Académie de 1808 l'enregistrait encore avec la remarque qu'il vieillissait. Il était plus vrai de dire qu'il était vieux.

SÉMONES. adj. et s. m. pl. Myth. rom. Demi-dieux, dieux inférieurs. Les Sémones tenaient une espèce de milieu entre les dieux et les hommes, et étaient regardés comme des dieux tutélaires.

SEMONNEUR. s. m. Vieux mot qui a signifié Celui dont la fonction est de porter des billets de convocation. Semonneur d'enterrement.

— Anc. cout. Crieur d'enterrement ; celui qui distribuait les lettres pour convier les parents et les amis du défunt.

SEMOTTE. s. f. Hortic. Pousse nouvelle des choux étêtés.

SEMOULE. s. f. (de l'ital. *semolina*, fait du lat. *semi*, demi ; et *mola*, moulin à demi). Gruau à très-petits grains, presque réguliers et sphériques, obtenu surtout avec le froment amidonnier, et dont le mode de fabrication nous est venu d'Italie. Comme la semoule est une sorte de préparation de luxe et que la manipulation de mouture est délicate à réussir, il n'y a qu'un petit nombre d'usines où on la prépare, à Paris, à Lyon et à Strasbourg. La meilleure semoule est celle de Gênes.

— Nom que l'on donne aussi à une pâte globuloïde et à un vermicelle plus commun que la semoule proprement dite. La semoule s'emploie également pour des potages [illegible] entremets sucrés. Manger de la semoule. De la semoule au lait, au gras.

— *Semoule blanche*. Celle qui se fait avec de la farine de riz. ‖ *Semoule jaune*. Celle qui se fait avec de la fleur de froment dans laquelle on ajoute de la teinture de safran, de la coriandre et des jaunes d'œufs.

SEMPACH. Géogr. Lac de Suisse, canton de Lucerne ; 10 kilom. de long sur 5 de large. ‖ Ville située sur le lac du même nom. Elle est célèbre par la bataille qui s'y livra le 9 juillet 1386, et où Léopold, duc d'Autriche, fut vaincu et tué par les Suisses.

SEMPECTE. s. m. Hist. eccl. Nom d'une dignité dans les monastères.

SEMPER VIRENS. (pr. *sain-pair-vi-rainss*). Expression latine qui signifie *toujours verdoyant*, et dont les jardiniers fleuristes se servent pour distinguer une sorte de chèvrefeuille qui pendant toute l'année porte des feuilles et des fleurs.

SEMPERVIVÉ, ÉE. adj. (du lat. *sempervina*, joubarbe). Bot. Qui ressemble à la joubarbe. ‖ SEMPERVIVÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre joubarbe.

SEMPITERNE. s. f. Comm. Espèce d'étoffe de laine croisée qu'on fabriquait en Angleterre.

SEMPITERNEL, ELLE. adj. (pr. *sin-piterr-nell* ; du lat. *sempiternus*, rad. *semper*, toujours). Qui dure toujours.

— Il n'est guère usité que dans cette expression de dédain : *Une vieille sempiternelle*. Une femme très-vieille. Elle ne mourra donc jamais, cette vieille sempiternelle !

— Quelquefois familièrem., Continuel, elle. Un bruit sempiternel qui bourdonne aux oreilles.

— *Sempiternel* se prenait substant. dans cette locution : *Compagnie des sempiternels*, par laquelle on désignait certains chevaliers établis en 1341.

SEMPITERNELLE. s. f. Comm. Sorte d'étoffe moins fine que la sempiterne.

SEMPITERNELLEMENT. adv. Éternellement, toujours.

SEMPITERNITÉ. s. f. Qualité de ce qui est éternel. ‖ Durée sans bornes de la vie. (Inusité.)

SEMPLE. s. m. Technol. Instrument qui fait partie du métier à faire les étoffes de soie et qui est composé d'un nombre de ficelles proportionné au genre de l'étoffe qu'on veut fabriquer. Ces ficelles [illegible] chacune par un bout à un œil de perdrix et sont attachées par le bas à un long morceau de bois appelé bâton de semble.

SEMPLICE. adj. (pr. *cem-pli-tché*). Mus. Mot italien qui signifie *simple*. Sur les partitions, il indique le morceau qui doit être chanté simplement, sans ornement.

SEMPRE. adv. (pr. *cé-mpré*). Mus. Mot italien qui signifie *toujours*. Sur les partitions, il s'emploie dans ces expressions : *sempre legato*, toujours lié ; *sempre piano*, toujours doucement.

SEMPRONIA. Famille romaine distinguée qui a donné son nom à plusieurs lois.

— *Loi Sempronia*. Nom que portent plusieurs lois romaines, portées par les membres de la famille Sempronia. ‖ *Loi Sempronia agraria prima*. Loi décrétée par Tiberius Sempronius Gracchus, qui ordonnait que tout citoyen qui posséderait une plus grande étendue de terres que ne le comportait cette loi, perdrait l'excédant, qui serait partagé. ‖ *Loi Sempronia agraria altera*. Loi décrétée par le même, qui ordonna que l'argent trouvé dans le trésor d'Attale, roi de Pergame, serait distribué aux pauvres citoyens, et que les domaines de ce prince seraient affermés au profit du peuple. ‖ *Loi Sempronia sur* [illegible]. Loi décrétée par le même, qui ordonnait qu'on ne pouvait condamner un citoyen romain pour crime capital [illegible] ‖ *Loi Sempronia touchant les provinces*. Loi décrétée par Caius Gracchus, laquelle régla que le sénat déterminerait avant la nomination des magistrats, celles des provinces que les consuls tireraient au sort. Elle ôta aux tribuns du peuple le droit de s'opposer aux décisions du sénat. ‖ *Loi Sempronia judiciaire*. Loi qui transporta aux chevaliers le pouvoir judiciaire, qui avait été depuis Romulus une des attributions de l'ordre des sénateurs.

SEMUNA. s. m. Métrol. anc. Monnaie de l'Égypte et d'une partie de l'Asie.

SEMUR ou **SEMUR-EN-AUXOIS**, anciennt *Sinemurus*, du celt. *cynne*, rouge ; *mur*, roc ; sur un roc rouge). Géogr. Ville de France ; ch.-l. d'arr. (Côte-d'Or) ; à 248 kilom. de Paris ; 4,200 hab. Elle est divisée en trois parties : bourg, donjon, château.

— SEMUR-EN-BRIONNAIS. Chef-lieu de canton (Saône-et-Loire) ; 4,500 hab.

SEN. s. m. Métrol. Mesure de distance dont on se sert dans le royaume de Siam.

SÉNA. Géogr. anc. Île de la Gaule, dans l'Océan Atlantique, sur la côte de la quatrième Lyonnaise ; séjour d'une communauté de prêtresses druides. ‖ Ville d'Italie, dans l'Ombrie, près de laquelle Asdrubal fut défait par les Romains, l'an 207 av. J.-C.

SÉNACIA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des rhamnées, comprenant plusieurs arbres ou arbrisseaux, parmi lesquels on [illegible] le mayden, bel arbre du Chili.

SÉNACLE ou **SÉNACULUM.** s. m. Antiq. rom. Lieu où le sénat s'assemblait avant d'entrer dans la curie. [illegible]

SÉNAGE. s. m. [illegible] Droit sur le poisson de mer [illegible] ‖ Droit qu'on payait pour pouvoir [illegible]

SENAILLÈRE. s. f. Féod. [illegible] d'étable.

SENAIRE. adj. [illegible] (du lat. *senarius*, fait [illegible] six). Divisé [illegible] six à six. [illegible]

— Littér. Il se dit d'un vers iambique de six pieds. Vers senaire.

SÉNANIS. s. m. pl. Antiq. celt. Il se dit de certains philosophes gaulois ou d'une espèce de druides.

SÉNANUS. Antiq. celt. Nom d'une divinité gauloise qu'on connaît [illegible]

SENAPÉE. s. f. Bot. Arbrisseau grimpant des environs de Cayenne.

SÉNART (Forêt de). Géogr. Forêt du dép. de Seine-et-Oise, canton de Boissy-St-Léger, de 45 kilom. carrés. Elle est célèbre par les grandes parties de chasse [illegible] et par le nombre considérable de [illegible] servait de refuge.

— Prov. *C'est une forêt de Sénart*. Se dit d'un endroit peu sûr.

SÉNARTINE. s. f. Anc. comm. Espèce d'étoffe fabriquée par des ouvriers de la forêt de Sénart.

SÉNAT. s. m. (pr. *cé-na* ; du lat. *senatus* ; rad. *senex*, vieillard ; le mot *sénat* veut dire proprement assemblée de vieillards, parce que le sénat de Rome fut formé dans l'origine de vieillards). Conseil [illegible] de la république romaine, institué par Romulus [illegible] Justinien, après 1321 ans [illegible] composé de cent membres, il fut porté dans la suite à trois cents. [illegible] Auguste le porta à [illegible] d'être les sénateurs [illegible] consuls, aux [illegible] On ne pouvait [illegible] ditions [illegible] tard 1,200,000, et d'avoir exercé une charge [illegible] la religion [illegible] les objets de dents [illegible] du sénat, presque nul sous les rois, devint très-étendu sous la république, la nomination des tribuns l'affaiblit un peu, et l'empire l'accabla entièrement. Les sénateurs devinrent les esclaves des Césars.

[illegible] l'univers pourrait-il jamais croire
Que Rome [illegible] un sénat et des législateurs
Qu'est-ce [illegible] plus ni leurs sénateurs ?
(Crébillon.)

Formidable au dehors, méprisable au dedans,
Le sénat n'est enfin qu'un ramas de brigands. (Id.)

— *Prince du sénat*. Titre que l'on donnait au sénateur qui avait été inscrit le premier sur les tablettes du censeur.

— Par extension, Nom qu'on a donné et qu'on donne encore [illegible] à diverses assemblées dont les membres sont appelés à en faire partie par un droit de naissance, ou par le choix du prince, ou par l'élection des citoyens, et dont la puissance, les attributions, sont plus ou moins étendues. Le sanhédrin des Juifs était un véritable sénat. Pendant le moyen âge, plusieurs républiques eurent [illegible] sénat. Celui de Venise [illegible] le sénat de Venise se composait de soixante [illegible] qui devaient avoir [illegible] Le sénat déclarait la guerre, traitait de la paix, concluait les alliances, mais ne pouvait [illegible] dans les lois sans la participation du conseil. La république de Raguse, les villes de la Hanse avaient des sénats électifs. Charles XI abolit l'autorité du *sénat*. (Volt.)

— *Sénat conservateur*. Corps politique créé en France par la constitution de l'an VIII, et qui avait pour mission [illegible] à la conservation des lois votées par le corps législatif. Le sénat conservateur choisit, d'après les listes faites dans les départements, les membres du Corps législatif, les consuls, les juges au tribunal de cassation. Les sénateurs étaient élus par le sénat même entre les candidats présentés par le Corps législatif ou le premier consul ; ils étaient à vie et jouissaient d'une dotation de 36,000 francs. Leur nombre, de quatre-vingts dans le principe, s'éleva sous l'Empire à cent trente-sept. En 1814, le Sénat fut remplacé par la Chambre des pairs.

— Dans quelques pays, Assemblée de personnes dont est composé un tribunal de justice qui juge en dernier ressort.

— Lieu où le sénat s'assemble. Forcer les portes du sénat. César fut tué en plein sénat.

— Se dit dans le style poétique et dans le style oratoire d'une assemblée chargée de faire les lois, de veiller à leur maintien, et même d'un corps judiciaire chargé de la justice distributive. Ainsi le nom de *sénat* est applicable aux Corps législatifs, à la Chambre des pairs, et même aux tribunaux. Sénat auguste, vénérable, majestueux, suprême, révéré, redouté, redoutable, courageux, équitable, sage, prudent, rigoureux, éloquent, indulgent, muet, injuste, pervers, corrompu, avili, dégradé. Dieu disposa lui-même, par une heureuse naissance, M. de Lamoignon à exercer ses jugements dans le plus auguste *sénat* du monde. (Fléch.)

Il était dans le temple un *sénat* vénérable,
Propice à l'innocence, au crime redoutable. (Volt.)

— Se dit en plaisantant d'une réunion de personnes quelconques.

S'il voyait un *sénat* de cuisiniers fameux,
Pour quelque nouveau mets tenir conseil entre eux. . .
(Regnard.)

— Antiq. gr. *Sénat de Sparte*. Conseil suprême de la république, composé de vingt-huit vieillards [illegible] ‖ *Sénat d'Athènes*. Conseil [illegible] jusqu'alors, et [illegible] porta à cinq cents.

— Hist. rom. *Sénat des Dames*. Sénat de femmes établi par l'empereur Héliogabale pour en donner la présidence à Mœsa, son aïeule, et à Soémias, sa mère. Ce tribunal discutait, délibérait et prononçait arbitrairement et sans appel, des préséances du sexe, du goût, des couleurs de la parure, des pierreries, des diamants, des visites à cheval, en voiture ou en litière, etc. Le département des modes était particulièrement dévolu à Soémias. [illegible] de [illegible] la malice [illegible]

SÉNATEUR. s. m. (ét., V. SÉNAT). Membre d'un sénat. Sénateur [illegible] L'assemblée des sénateurs [illegible] sénateurs [illegible] de rois [illegible] se distinguaient [illegible] sénateurs romains [illegible] qui couvrait le pied [illegible] et croissant d'argent attaché sur cette chaussure.

— [illegible]. A Rome, Magistrat qui est à la tête du corps de ville.

— Loc. prov. *Marcher en sénateur*. Avoir une démarche lente et mesurée.

[illegible] S'est dit, sous l'Empire français, de ceux qui [illegible] de France.

— Hist. mod. *Sénateur de Pologne*. Se disait [illegible]

Grands sénateurs [illegible] — Se disait des [illegible] Pologne qui n'étaient pas grands sénateurs.

[illegible]

district plus ou moins étendu, dans lequel un sénateur jouissait, sur des biens qui y étaient situés, [illegible] revenus affectés à sa dignité, avec une prééminence honorifique sur les autorités locales.

— Biens affectés à former le revenu d'un sénateur.

SÉNATORIAL, ALE. adj. Qui appartient au sénateur. Dignité sénatoriale. Revenus sénatoriaux. Paruta enveloppe sa pensée dans les replis de son langage *sénatorial*, comme un poignard dans un manteau de Venise. (Edg. Quinet.)

SÉNATORIEN, ENNE. adj. Qui appartient aux sénateurs. Maison sénatorienne. Famille sénatorienne.

SÉNATRICE. s. f. Femme de sénateur. Une sénatrice. Madame la sénatrice. Les reines de Pologne faisaient asseoir chez elles les sénatrices.

SÉNATULE. s. m. (du lat. *senatulus*, petit sénat). Petit sénat. Il s'est dit quelquefois, par dénigrement, d'une petite assemblée qui affecte l'autorité, l'importance d'un sénat.

SENATUS-CONSILIUM. s. m. (pr. *se-na-tu-ce-kon-ci-li-om* ; mots latins qui signifient *conseil du sénat*). Hist. Il se dit de l'assemblée des électeurs de Pologne.

SÉNATUS-CONSULTE. s. m. (pr. *sé-na-tu-ce-kon-sulte*, du lat. *senatus*, du sénat, et *consultum*, décret, avis). Décision, décret du sénat. Ne se dit guère qu'en parlant des décrets émanés de l'ancien sénat de Rome et de ceux du sénat conservateur établi en France par la constitution de l'an VIII. Dans la rédaction d'un sénatus-consulte on écrivait d'abord le temps et le lieu, ensuite le nom des sénateurs présents, puis la proposition même sous le nom du magistrat qui en était l'auteur ; après ce préambule venait le texte de la loi. Les sénatus-consultes étaient portés au trésor, où ils étaient enregistrés parmi les autres lois. Cette formalité leur donnait force de loi.

— Dr. rom. *Sénatus-consulte velléien*. Décret du sénat qui déclarait nulles les obligations que les femmes avaient contractées pour autrui, et qui refusait aux créanciers toute action personnelle contre elles.

SENAU. s. m. Mar. Grand bâtiment à deux mâts dont on se sert principalement pour la course.

SENE. s. m. Chronol. Nom du dixième mois des Éthiopiens.

SÈNE. adj. et s. f. Antiq. gaul. Nom qu'on donnait aux druidesses et en particulier à des jeunes filles de l'île de Sain ou Séna, sur la côte sud de Bretagne, attachées au culte des divinités gauloises et forcées de garder une perpétuelle virginité. On attribuait aux Sènes le pouvoir de prédire l'avenir, de guérir les maladies et d'exciter ou d'apaiser les tempêtes par leurs chants.

SÉNÉ. s. m. Pharm. Nom que l'on donne aux feuilles desséchées de plusieurs espèces de *casses*, arbrisseaux de la famille des légumineuses qui croissent naturellement dans le Levant, l'Inde et la Barbarie. Depuis que les médecines noires, dont la manne et le séné faisaient la base, ne sont presque plus en usage, l'importation du séné a dû nécessairement diminuer d'une manière notable. Follicule de séné. Quelques gros de séné. Séné d'appalte ou séné d'Alexandrie. Séné d'Alep. Séné de Tripoli. Séné de Moka ou séné de la Mecque. Séné de l'Inde. Les sénés dits d'Espagne ou d'Italie.

— Prov. *Passez-moi la rhubarbe, je vous passerai le séné*. V. RHUBARBE.

— *Séné bâtard* ou *sauvage*. Nom vulgaire de l'émérus. ‖ *Séné des prés*. La gratiole officinale. *Séné des Provençaux*. La globulaire turbith.

SÉNÉ, ÉE. adj. (du lat. *senus*, au nombre de six, rad. *sex*, six). Bot. Se dit des feuilles qui sont disposées six par six autour de la tige. Feuilles *sénées*.

SENEBIER (J.). Ministre du saint Évangile, bibliothécaire de la république de Genève, auteur d'ouvrages remarquables de physique et de philosophie, naquit en 1742 et mourut en 1809.

SÉNEBIÈRE. s. f. Genre de plantes formé pour une espèce de lépidium et de quelques autres crucifères.

SENEÇAI [illegible] Bauderon de). Poète et littérateur français assez distingué ; fut premier valet de chambre de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV [illegible]

SÉNÉCHAL. s. m. (du vieux franç. *senes*, vieux, [illegible] de la table, qui donne les plats, qui sert à la table. Nom qui portait dans l'origine le domestique chargé de placer les plats sur la table du roi.

— Dans la suite, Grand officier de la couronne avant à la [illegible] le surintendance de la maison du roi [illegible]

fonctions analogues à celles du grand sénéchal de France. Le grand sénéchal de Bretagne. Le grand sénéchal de Guienne.

SÉNÉCHALE. s. f Femme d'un sénéchal. Madame la sénéchale.

SÉNÉCHAUSSÉE. s. f. (rad *sénéchal*). Juridiction d'un sénéchal. La sénéchaussée d'Anjou.

— Lieu où se tenait le tribunal dont le sénéchal était le chef. Aller à la sénéchaussée.

— Ce tribunal même. Il y avait dans cette ville une sénéchaussée. Cette sénéchaussée fut érigée en présidial.

SÉNÉCILLIS. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des composées, comprenant plusieurs espèces herbacées du Cap et de la Sibérie.

SENEÇON. s. m. Bot. Genre de plantes synanthérées, renfermant des plantes extrêmement communes dans les diverses régions du globe, aux tiges rameuses, aux feuilles alternes, aux fleurs radiées, jaunes ou rouges, disposées en corymbes terminaux. || *Seneçon commun.* Espèce de seneçon qui croît partout. Il est regardé comme émollient en médecine. On l'emploie dans les lavements adoucissants et dans les cataplasmes. || *Seneçon élégant.* Espèce de seneçon originaire d'Afrique et qui est cultivé dans nos jardins à cause de la beauté de ses fleurs.

— *Seneçon sacobee.* Seneçon fort recommandé en médecine dans les érysipèles et la dyssenterie, et dont on retire une teinture brune-olive fort solide ; ses fleurs donnent un vert foncé très-beau.

SÉNÉE. adj. f. Philol. Se dit d'une rime dans laquelle tous les vers du même couplet ou bien tous les mots d'un vers commencent par une même lettre, comme aux deux vers suivants :

> C'est Clément contre chagrin cloué,
> Et est Estienne éveillé, enjoué. (Marot.)

SENEDETTE. s. f. Mamm. Cétacé de la Méditerranée dont l'existence est plus que douteuse.

SENEFELDER (Aloïs). Allemand célèbre par l'invention de la lithographie (1808). Il mourut fort riche en 1834.

SÉNÉGAL ou **ZÉNÉGA.** Géogr. Grand fleuve d'Afrique qui prend sa source dans la montagne de Kong, au royaume de Foutah-Djallen. Il se dirige de l'E à l'O., et son cours, d'abord embarrassé par de nombreuses cataractes, devient majestueux et tranquille, et se divise vers la fin en plusieurs branches pour se joindre et se jeter dans l'Océan Atlantique par une large embouchure. Il est sujet à des débordements périodiques comme le Nil. Il serait navigable pour de grands bâtiments, si la barre de son embouchure ne leur interdisait l'entrée.

— Ile formée par le Sénégal et qu'on nomme aussi Saint-Louis. Colonie française.

— Nom que prend souvent la Sénégambie V. SÉNÉGAMBIE.

SÉNÉGALI. s. m. Ornith. Nom donné à de petits oiseaux du genre gros-bec habitant des contrées lointaines.

— Se dit surtout d'une espèce qui habite le Sénégal et dont le plumage est teint d'un rouge vineux et de brun verdâtre ; son bec est rougeâtre et son iris d'un brun rougeâtre. Les sénégalis vivent par troupes et se nourrissent de graines.

SÉNÉGAMBIE. (des deux mots *Sénégal* et *Gambie*, noms de fleuves). Géogr. Vaste contrée de l'Afrique occidentale qui s'étend le long de l'Atlantique depuis le cap Blanc jusqu'au fleuve de Nunez, entre le Sénégal et la Gambie. La Sénégambie supérieure, comprise entre le cap Blanc et le fleuve du Sénégal, appartient au désert de Sahara et est habitée par des Maures mahométans. La Sénégambie moyenne, située le long du Sénégal, est habitée par des nègres agriculteurs ou commerçants. La Sénégambie présente toutes les productions du Midi ; le dattier, le cotonnier, le tabac, le poivre ; des mines d'or, de fer et de sel. Elle abonde en éléphants, rhinocéros, buffles, chameaux, tigres, lions. Nous avons dans ce pays plusieurs comptoirs commerciaux, ainsi que les Portugais et les Anglais. Climat très-chaud en été ; malsain dans la saison des pluies. Commerce de gomme, de peaux de bœuf, d'or, d'ivoire, de bois précieux.

SÉNÉKA ou **SÉNÉGA.** s. m. Bot. Racine d'une espèce de polygala qui croît dans la Virginie et la Pensylvanie.

SENELLE. s. f. Bot. Fruit de l'aubépine. V. CENELLE.

SÉNÉGRÉ. s. m. Bot. Nom vulgaire du fenugrec.

SÉNÈQUE LE RHÉTEUR (L. Annæus Seneca). Né à Cordoue, en Espagne, vers l'an 68 av. J.-C., a composé deux recueils de déclamations dont il ne nous reste qu'une partie. Il eut trois fils, dont deux furent surtout remarquables, Annæus Méla, père du poète Lucain, et Sénèque le Philosophe. Il enseigna la rhétorique à Rome, sous Auguste. || SÉNÈQUE LE PHILOSOPHE. Fils du précédent, un des plus célèbres écrivains de son temps, précepteur de Néron, était né à Cordoue, l'an 2 av. J.-C. Il s'ouvrit les veines par ordre de Néron, et mourut avec courage. On lui reproche d'avoir pris part au meurtre d'Agrippine. On a de lui des traités de philosophie fort remarquables. Sa doctrine est pure, noble, et se rapproche de celle du stoïcisme; son style est brillant, spirituel, souvent éloquent, mais plein d'enflure. || SENÈQUE LE TRAGIQUE. Auteur latin sous le nom duquel nous ont été conservées dix tragédies latines intitulées : Médée, Hippolyte, les Troyennes, Agamemnon, OEdipe, Thyeste, Hercule furieux, Hercule au mont OEta, la Thébaïde, Octavie. On ignore quel est cet auteur. On a quelquefois attribué ces ouvrages à Sénèque le Philosophe.

— On dit au pluriel, *les deux Sénèque.* L'Espagne s'honore d'avoir produit les deux *Sénèque.* (Raynouard.)

SÉNESTRE. adj. des 2 g. (du lat. *sinistra*, gauche). Vieux mot qui a signifié Gauche. A main droite, à main sénestre. A côté dextre était en son personnage le duc de Bourgogne et le comte de Nevers, qui lui présentaient l'écu de France, et au côté *sénestre* les ducs de Bedford et de Salseberry qui lui présentaient l'écu d'Angleterre. (Monstrel.) En vous blessant un peu le bras *senestre.* (Rouss.) Pourquoi avoir perdu ce mot expressif pour y substituer celui de *gauche*, qui n'a pas plus de deux cents ans et dont on ignore l'origine ?

— Ce mot fut rajeuni d'une manière assez piquante lorsque le duc de la Vrillière perdit la main à la chasse. Ce ministre avait le département des lettres de cachet, ministère qui fut très-actif dans ses mains.

> Ci-gît la main d'un grand ministre
> — La *sénestre* ? — Non, la sinistre. (***)

SÉNESTRÉ, ÉE. adj. (rad. *sènestre*). Blas. Se dit des pièces qui en ont d'autres à leur gauche

SÉNESTROCHÈRE. s. m. Blas. Bras gauche peint dans un écu.

— Nom donné aussi à la graine de cette plante dont on fait la moutarde.

SÉNEVÉ. s. m. Bot. Nom vulgaire de la moutarde noire.

SENEZ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Castellane (Basses-Alpes) ; 1,000 hab. Filature de soie. Jadis évêché.

SENICLE. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'arroche puante.

— Ornith. Nom vulgaire du serin d'Italie ou venturon.

SÉNIEUR. s. m. (du lat. *senior*, plus vieux). Nom qu'on donnait dans plusieurs communautés au plus ancien, au doyen. Le sénieur de Sarbone

SÉNIL. s. m. Ornith. Nom vulgaire du serin commun

SÉNILE. adj. des 2 g. (du lat. *senilis*, rad. *senex*, vieillard). Qui appartient, qui convient aux vieillards, qui est propre à la vieillesse. Tagès, demi-dieu de visage enfantin, mais de *sénile* apparence. (Mont.)

> Et si s'en va ta beauté juvénile,
> Sans joie avoir à ton âge *sénile.*
> (*Triomphe de la noble dame*)

— Est employé en médecine. Age sénile. Maladies séniles. Vue sénile. Gangrène sénile. L'âge sénile est la partie de la vie qui s'étend depuis soixante ans jusqu'à la mort. Les maladies séniles sont celles auxquelles les vieillards sont exclusivement exposés. || *Vue sénile.* Celle qui, comme la vue de la plupart des vieillards, permet d'apercevoir les objets éloignés, tandis que l'on ne peut distinguer ceux qui sont plus voisins des yeux.

SÉNILITÉ. s. f. (rad. *senile*). Néol. Vieillesse, débilité. Dans la sénilité.

SÉNILLE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la patte-d'oie ou ansérine. || *Fausse senille.* La renouée.

SÉNILUSIENNE. adj. f. Méd. Se dit d'une sorte de terre qui est résolutive et astringente. Terre sénilusienne.

SENJIAK SCHERIFI. s. m. Hist. or. Nom donné chez les Turcs à l'étendard de Mahomet. fait d'étoffe verte et couvert de versets du Coran tracés en broderie d'or

SENLIS. (du celt. *sen*, courbure ; *lis*, rivière ; à une courbure de rivière). Géogr. Chef-lieu d'arr. (Oise) ; pop. 5,000 hab. Tribunal de première instance ; ancienne cathédrale ; bibliothèque ; théâtre.

SENLISSIEN, ENNE. adj. et s. (pr. *çan-licien*). Celui, celle qui habite Senlis. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

SENNAAR. Géogr. Plaine d'Asie située entre le Tigre et l'Euphrate, un peu au-dessus de la jonction de ces deux fleuves. C'est dans le Sennaar que s'établirent les descendants de Noé après le déluge et qu'ils entreprirent d'élever la tour de Babel. C'est aussi du Sennaar que partirent les hommes pour se répandre sur la terre.

— Royaume d'Afrique comprenant le midi de la Nubie, entre le Kordofan et l'Abyssinie, arrosé par le Nil et le Tacazzé. Sol plat et généralement stérile, mais fertile sur le bord des fleuves. Riz, millet, orge, tabac, bois d'ébène, santal ; or, ivoire, plumes d'autruche, esclaves. Chaleur insupportable. 50,000 habitants nègres, mahométans, arabes, bédouins et daheras, gouvernés par un roi absolu qui reconnaît la suzeraineté du sultan des Turcs. Capitale du royaume de ce nom

SENNACHÉRIB. Fils de Salmanasar, roi d'Assyrie, succéda à son père vers l'an 714 av. J.-C., fit la guerre aux Juifs, et fut tué par ses deux fils en 700.

SENNE. s. f. Pêch. Filet composé d'une nappe simple que l'on traîne sur le fond des eaux. Il est beaucoup plus long que large ; il est garni en tête de flottes et en bas de plombs ou de cailloux ; à ses extrémités sont attachées des cordes qui servent à le tendre et à le traîner.

SENNEÇAY-LE-GRAND. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire) ; 2,580 hab

SÉNOCLITE. s. f. Moll. Syn. d'Anatife.

SÉNONAIS, AISE. adj. et s. (ét., V. SENONES). Habitant, habitante de Sens. || SENONAIS. s. m. Petite province de France, ancienne subdivision de la Champagne, située le long de l'Yonne, et dont Sens était la capitale.

SÉNONCHES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Eure-et-Loir), arr. de Dreux ; 1,980 hab.

SENONES. adj. et s. pl. (du celt. *sen*, grand ; *senaon*, *senon*, les plus grands ; c'est de leur taille avantageuse que les Senones ou Sénonais ont tiré leur nom). Géogr. anc. Nom d'un peuple puissant des Gaules, au N.-E. de la Loire. Vers l'an 307 av. J.-C., une nombreuse colonie de Sénonais envahit l'Italie sous la conduite de Brennus et pilla Rome.

— Peuple de la Gaule cisalpine, entre l'Adriatique, le Picénium et l'Ombrie. Il devait son nom aux Senones gaulois qui s'y établirent sous la conduite de Brennus.

SENRA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des malvacées, ayant pour type le senra blanchâtre, petite plante de l'Arabie.

SENS. s. m. (pr. *çanss* ; du lat. *sensus*, rad. *sentire*, sentir). Nom donné aux diverses facultés par le moyen desquelles l'homme et les animaux se mettent en rapport avec le monde extérieur, et auxquelles répondent certains organes corporels. Sens tactile. Sens gustatif. Sens olfactif. Sens visuel. Sens auditif. La vue, l'ouïe, l'odorat, le toucher, le goût, sont les cinq sens. Le sens de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, du toucher, du goût. Les organes de nos sens. Les illusions des sens. Les erreurs des sens. Le témoignage des sens. Sens obtus. Sens blasés. Sens fin, vif, entier. Sens exquis. Sens calmes. Sens émus, enchantés, captivés, agités, éperdus, frappés, surpris, enivrés, égarés, interdits, émoussés, engourdis, énervés, assoupis, glacés, transis, mutinés. Frapper, toucher, flatter les sens. Perdre, reprendre l'usage de ses sens. Tromper les sens. Les sens trompent quelquefois. L'odorat est le sens le plus relatif à l'instinct. (Buff.) Le *sens* du toucher est répandu dans le corps entier (Id.) C'est à cet âge que l'on reçoit les premières impressions des *sens.* (Id.) Le *sens* le plus relatif à la pensée et à la connaissance est le toucher. (Id.) Les *sens* dont nous a doués la nature ne pourraient servir utilement à son usage, puisqu'il n'y a rien à voir ni à toucher, ni à entendre hors du monde. (Libes.) Un animal qui vient de naître jouit de tous ses *sens*, mais l'expérience lui apprend à s'en mieux servir. (Biron.) Siége probable de l'âme, le cerveau est le centre des *sens.* (Id.) Il manque un *sens* aux incrédules comme à l'aveugle, et ce *sens* c'est Dieu qui le donne, selon ce que dit saint Jean. Il nous a donné un *sens* pour connaître le vrai Dieu. (Boss.) Dans ces hôpitaux où elle pratiquait ses œuvres de miséricorde, et où l'image de la misère et de la mort entre presque par tous les *sens.* (Fléchier.) De tant d'objets qui frappent les *sens*, il s'en trouve toujours quelques-uns qui se glissent jusqu'au cœur. (Id.) La superstition païenne nous promettait une félicité oiseuse, où les fantômes des *sens* devaient faire tout notre bonheur. (Mass.) D'horreur tous mes *sens* sont saisis. (Rac.) De vos *sens* étonnés quel désordre s'empare? (Id.)

> L'âme et les *sens*, nés pour la même cause,
> N'ont qu'un effet et qu'un même lien,
> Sans les *sens* l'âme est peu de chose,
> Sans l'âme les *sens* ne sont rien. (***)

> L'âge, répond Nestor, de sa rouille insensible
> A fait sentir l'atteinte à mes *sens* émoussés.
> (Desaintange.)

> Chaque objet me ramène à ces aimables jours,
> Où les plaisirs sont vifs, les peines sont légères,
> Où l'âme vierge encor, dans le sommeil des *sens*,
> Des folles passions ignore les tourments. (Legouvé.)

— Philos. *Sens interne* ou *intime.* Opération du moi portant son attention sur lui-même et sur tous les phénomènes qui se passent en lui.

— *Cela tombe sous le sens, sous les sens.* Cela est clair, évident, palpable.

— Fig. *Mettre, appliquer tous ses sens à une chose.* Y employer tous ses soins, toute son industrie. || On dit familièrement, dans le même sens, *Appliquer tous ses sens de nature à une chose.*

— Dans le style de la morale chrétienne, Concupiscence, sensualité. En ce sens, il ne s'emploie qu'au pluriel. Accorder tout à ses sens. Ne rien refuser à ses sens. N'écouter que ses sens. Les sens ont trop d'empire. L'empire des sens. Le plaisir des sens. L'ivresse des sens. Le désordre des sens. Mortifier ses sens. On donne toute liberté à ses *sens* et à ses pensées, et quelle apparence qu'on puisse les réduire et les ramener à Dieu quand on veut ? (Fléch.) L'orgueil, les pompes du monde, les plaisirs des *sens*, occupent toutes leurs pensées. (Id.) Tenir toujours ses *sens* épurés de la corruption du siècle. (Boss.) Les vaines et téméraires préoccupations dont notre raison est toute obscurcie par l'illusion de nos *sens.* (Id.) Accoutumés à tout ce que les *sens* offrent de plus doux et de plus riant. (Mass., La voie des armes est, à la vérité, brillante aux yeux des *sens*, mais, en matière de salut, de toutes les voies, c'est la plus terrible. (Id.)

> Ne souviendrait-il plus à mes *sens* égarés
> De l'obstacle éternel qui nous a séparés ? (Rac.)
> Tu souffres la louange adroite, délicate,
> Dont la trop forte odeur n'ébranle point les *sens.*
> (Boileau.)

— Faculté de comprendre les choses, d'en juger selon la droite raison. Homme de sens, de grand sens, de peu de sens, de petit sens. Sens droit. Sens naturel. Sens troublé, égaré, aliéné. Sens rassis. Avoir le sens droit. Avoir du sens. Avoir perdu le sens. Où aviez-vous le sens quand vous avez fait telle chose ? Chercher la vertu et le droit sens. Etre dépourvu de sens et de lecture. Rien ne persuade plus les gens qui ont peu de *sens* que ce qu'ils n'entendent pas. (De Retz.) Les voies détournées où tu te perdais, abandonnée à ton propre *sens.* (Boss.) Il fallait que ce prince eût le *sens* bien borné pour n'avoir aucune défiance. (Volt.)

— *Bon sens.* Cette vue juste des choses qu'un esprit sain doit à l'usage bien réglé de ses facultés, et qui sans pénétrer à une grande profondeur, suffit du moins aux besoins ordinaires de la vie. Le bon sens voit les choses telles qu'elles sont. Le bon sens est plus rare qu'on ne pense. Le bon sens est le guide de la vie. Des hommes dont le bon *sens* paraît accablé sous le poids d'une fatigante érudition. (D'Aguesseau.) Aux dépens du bon *sens* gardez de plaisanter. (Boil.) (Tes écrits) semblent être formés en dépit du bon *sens.* (Id.)

— *Sens commun.* Faculté par laquelle la plupart des hommes jugent raisonnablement des choses. Cela est contre le sens commun. N'avoir pas le sens commun. Cela choque le sens commun. Cela est fait en dépit du sens commun. Le sens commun est une mystérieuse instruction que chacun de nous porte en lui-même et que personne ne se souvient d'avoir acquis. Le *sens* commun est l'ensemble de toutes les vérités, d'une évidence intuitive et immédiate, qui sont dans l'esprit de tous les hommes, au moyen desquelles ils s'entendent et où ils puisent les motifs de leurs jugements et de leur conduite. (Virey.)

— Avis, opinion, sentiment. Donner dans le sens d'une personne. Chacun a son sens. Abonder dans le sens de quelqu'un. A mon sens, selon mon sens, vous vous trompez. Les personnes à qui le ciel a donné de l'esprit et de la vivacité, se piquent de briller dans les conversations et de réduire tout à leur *sens.* (Fléch.) C'est le défaut de la plupart des hommes et plus encore de ceux qui se piquent d'être spirituels, d'abonder en leur *sens.* (Id.)

— Signification d'un mot, d'une phrase, d'un discours, d'un écrit. Prenez bien le sens de ce que je vous dis. C'est le sens de mes paroles. Le sens de la loi. Le sens d'un passage. Le sens d'un mot. Le sens d'une phrase. Sens propre. Sens métaphorique. Sens figuré. Sens littéral. Sens mystique. Sens allégorique. Sens moral. Un sens forcé. Sens raisonnable. Sens double. Sens noble. Sens profond. Un beau sens. Sens non achevé, suspendu. Traducteur qui change le sens d'un passage. Quel sens donnez-vous à ce passage ? Trouvez-y un bon sens, un sens raisonnable. Ce que vous dites n'a point de sens. Il ne faut pas employer des paroles à double sens. Dans cette période le sens n'est pas achevé, reste suspendu. Des mots pompeux vides de *sens.* (Boss.) On donne un nouveau *sens* à ces prédictions. (Volt.)

> Un oracle toujours se plaît à se cacher.
> Toujours avec un *sens* il en présente un autre. (Rac.)

— Un des côtés d'une chose, d'un corps. Mettre une chose de tel sens. Mettre une couverture du bon sens, du mauvais sens. Parcourir une place en tous sens. Couper un jambon du bon sens. Cette pièce de bœuf n'est pas coupée du bon sens. Tout ce qui est utile aux hommes est digne en un *sens* de la reconnaissance des hommes. (Mass.)

— Dans une signification analogue, en parlant des affaires et même des hommes. Prendre une affaire de tous les sens qu'on peut imaginer. De quelque sens que vous preniez cette affaire. C'est un homme inexorable, on ne sait par quel sens le prendre. J'ai tourné cet homme de tous les sens et je n'ai rien pu en tirer.

— *Sens dessus dessous.* loc. adv. De manière que ce qui devrait être au dessus ou en haut se trouve en dessous ou en bas. Renverser un objet sens dessus dessous. Cette boîte est sens dessus dessous.

— Fam. En grand désordre, pêle-mêle. Ma bibliothèque est sens dessus dessous. Mes papiers sont sens dessus dessous.

— Se dit aussi au moral. Toutes mes affaires sont sens dessus dessous. Il a l'esprit sens dessus dessous.

— *Sens devant derrière.* loc. adv. De telle façon que ce qui devrait être devant se trouve derrière. Mettre un objet sens devant derrière.

— *A contre-sens.* loc. adv. V. CONTRE-SENS.

SENS. (pr. *Çanss* ; et., V. SENONES). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Yonne) ; 9,085 hab. Archevêché, tribunal de première instance et de commerce, collége communal, séminaire. Belle et vaste cathédrale, bibliothèque, théâtre.

SENSATION. s. f. (pr. *çan-ça-ci on*; du lat. *sensus*; rad. *sentir*). Physiol. Impression que l'âme reçoit des objets par les sens, ou sentiment que l'âme a de l'impression des objets qui a affecté les sens. Un tissu vivant est ébranlé, modifié par un agent quelconque, voilà un impression; cette impression parvient de proche en proche à un centre sensitif, au moyen duquel l'individu en a le sentiment, la conscience, voilà une sensation. Pour qu'une sensation s'établisse, trois choses sont absolument nécessaires : il faut qu'un ébranlement quelconque soit imprimé à une partie vivante par un agent extérieur ou intérieur, que la modification qui en est résultée soit transmise à un centre sensitif par un appareil et d'une manière appropriée; enfin, que par l'action de ce centre sensitif et ses liaisons comme aboutissant général avec toute l'économie, l'impression soit alors sentie, la sensation soit ainsi réalisée. Sensation agréable. Sensation douloureuse. La sensation du froid, du chaud, du rude, du doux. Sensation du son, de la lumière. Les phénomènes de la sensation. Éprouver une sensation, des sensations. La sensation que tel objet produit. Avoir des sensations. Expliquer le phénomène de la sensation, comment se font les sensations. La douleur et le plaisir sont de pures *sensations*. (Buff.) Les enfants ont certainement les muscles du visage plus mobiles que nous; en revanche leurs yeux ternes ne disent presque rien : c'est que l'expression des *sensations* est dans les grimaces, et celle des sentiments dans les regards. (J.-J. Rouss.) Ce n'est pas par les *sensations* que les hommes diffèrent tant les uns des autres. (Laromig.)

— *Sensations externes*. Celles qui ont pour cause les objets extérieurs; pour organes, ceux qui sont placés à l'extérieur du corps; pour effets, les relations qui ont lieu entre nous et les êtres qui nous environnent. Les sensations tactiles sont pour ainsi dire le prototype de toutes les sensations externes.

— *Sensations internes*. Celles qui naissent sous l'influence des stimulants intérieurs, agissant dans le sein des cavités ou dans les profondeurs des viscères : telles sont celles qui s'élèvent des appareils digestifs et génitaux, et desquelles naissent les appétits alimentaires et sexuels, les instincts nutritifs et reproducteurs.

— Fig. Impression marquée qui se reproduit dans le public, dans une assemblée, dans un spectacle, etc. Événement qui fait sensation. Livre qui fait sensation. Son arrivée imprévue fit une grande sensation. Cette femme fit sensation en arrivant dans la chambre du bal. La vanité sacrifie tout, la patrie, l'humanité même, pour faire *sensation*. (Boiste.)

SENSÉ, ÉE. adj. (pr. *çan-cé*; rad. *sens*). Qui a du bon sens, du jugement, de la raison. Homme sensé. Femme sensée. Personne sensée. Tête sensée. Esprit sensé. Je suis sûr que tout homme *sensé* adoptera mon système, de quelque caractère qu'il puisse être, et quel que soit son tempérament. (X. de Maistre.) Je ne m'attache pas aux écrits les plus savants pour acquérir la science, mais je m'attache aux plus *sensés* pour acquérir la raison. (St-Evrem.) Une femme *sensée* ne doit jamais prendre de mari sans le consentement de sa raison, ni d'amant sans le vœu de son cœur. (Ninon.)

S'il m'est permis ici d'en dire ma pensée,
A quoi peut être bonne une femme *sensée*,
A moins que ce ne soit pour garder la maison?
(La Chaussée.)

— En parlant des choses, Conforme à la raison, au bon sens. Discours sensé. Réponse sensée. Il a fait une action fort sensée. Prendre une détermination fort sensée. Projet sensé, peu sensé.

SENSÉMENT. adv. (pr. *çan-cé-man*). D'une manière sensée, judicieuse, conformément à la raison. Parler sensément. Écrire sensément. Juger sensément. Pour juger sensément d'une tête, il faut considérer ce qu'il y a dedans et non ce qui l'entoure. J'aime, mais c'est *sensément*; comme on aime sans que la tête tourne. (Gresset.)

SENSIBILISATION. s. f. (pr. *çan-ci-bi-li-za-ci-on*). Action de sensibiliser.

— *Sensibilisation de la pensée*. Application de l'idée, de la conception à un objet sensible.

SENSIBILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Sensibiliser. S'empl. adjectiv. Pensée sensibilisée.

SENSIBILISER. v. a. 1re conj. Rendre sensible.

— Philos. *Sensibiliser la pensée*. Appliquer l'idée, la conception à un objet sensible.

SENSIBILITÉ. s. f. (du lat. *sensibilitas*, rad. *sentio*, je sens). Physiol. Propriété inhérente aux corps organisés qui les rend aptes à recevoir une impression, lorsqu'une cause quelconque tend à déterminer en eux des changements divers. En ce sens il se dit de l'homme, des animaux, et même des végétaux. Dès l'instant que l'étincelle vitale l'a animé, il est modifié par tous les agents extérieurs, et cette modification transmise de proche en proche aux diverses molécules qui entrent dans sa composition n'est autre chose que l'exercice de la *sensibilité*. (Piorry.) L'horreur et la pitié sont moins des passions de l'âme que des affections naturelles, qui dépendent de la *sensibilité* du corps et de la similitude de la conformation. (Buffon.)

— Dans un sens plus restreint, Propriété des divers organes de recevoir les impressions avec plus ou moins de facilité. La sensibilité des parties nerveuses. La sensibilité de l'œil, de l'oreille. Organe d'une extrême sensibilité. Être d'une extrême sensibilité pour le froid et pour le chaud. Il est d'une grande sensibilité à toutes les impressions de l'air. La *sensibilité* d'un organe a souvent une influence marquée sur celle d'un autre organe. (Piorry.) La *sensibilité* des organes ou l'on n'a pas découvert des nerfs est que quelques portée à un très-haut degré dans le cas de maladie. (Id.) Toutes les parties des corps organisés sont douées d'une *sensibilité* obscure, latente, indispensable à l'accomplissement des phénomènes nutritifs. (Id.)

— En parlant de l'homme. Faculté, pouvoir, effet, propriété de notre être en vertu de laquelle nous recevons des impressions de beaucoup d'espèces, et nous en avons la conscience. C'est à l'exquise *sensibilité* des femmes qu'il faut attribuer leurs heureuses qualités et leurs légers défauts, parce que c'est elle qui rend les impressions plus superficielles que profondes, plus rapides que durables, parce que c'est elle encore qui livre leur cœur à toutes les émotions douces et tendres, qui le remplit de tous les sentiments expansifs et généreux, parce que c'est elle surtout qui leur donne ce tact si sûr, si délicat, qui devançant pour ainsi dire le jugement, leur fait pressentir et deviner tout ce qu'elles ont intérêt à connaître.

— Dans une acception plus restreinte, Sentiment qui nous rend sensibles aux misères d'autrui ou qui nous porte à ressentir plus vivement les impressions de l'amour, de la tendresse, etc. Être d'une extrême sensibilité sur le point d'honneur, sur tout ce qui regarde la réputation. Être d'une grande sensibilité aux moindres reproches. Être d'une grande sensibilité pour les misères d'autrui. Il se forme dans les grandeurs une nouvelle *sensibilité* pour les déplaisirs, dont le coup est d'autant plus rude, qu'on est moins préparé à le soutenir. (Boss.) La prospérité endurcit pour ainsi dire les grands aux plaisirs, et ne leur laisse de *sensibilité* que pour la peine. (Mass.) On a vu des avares ne conserver dans la défaillance totale des facultés de leur âme, un reste de *sensibilité* que pour cette indigne passion. (Id.) Faites, Seigneur, que ce jeune prince ne sente les soucis de la royauté que par sa *sensibilité* aux misères publiques. (Id.) Âme inhumaine, avez-vous donc laissé toute votre *sensibilité* sur un théâtre? (Id.) La *sensibilité*, pour la moindre offense, prouve que l'on sent toute son imperfection, toute sa faiblesse. (Mirabeau.)

— Disposition tendre et délicate de l'âme qui la rend facile à être émue, à être touchée. Avoir beaucoup de sensibilité, une grande sensibilité, une sensibilité extrême, profonde. La *sensibilité*, cette âme de l'âme qui en anime toutes les facultés. (B. de St-P.) O femmes! c'est par votre *sensibilité* que vous enchaînez les ambitions des hommes. (Id.) La *sensibilité* porte toujours dans l'âme un certain contentement de soi-même, indépendant de la fortune et des événements. (J.-J. Rouss.) Le plaisir et la douleur sont les deux extrêmes de la *sensibilité*; son moyen terme est le calme vivant; sa nullité, la mort. (Condorcet.)

— Syn. comp. SENSIBILITÉ. TENDRESSE. La *sensibilité* tient plus à la sensation, la *tendresse* au sentiment, la chaleur du sang nous porte à la *tendresse*, la délicatesse des organes entre dans la *sensibilité*. Les jeunes gens seront donc plus tendres que les vieillards; les vieillards plus sensibles que les jeunes gens; les hommes plus tendres peut-être que les femmes, les femmes plus sensibles que les hommes.

SENSIBLE. adj. des 2 g. (pr. *çen-ci-ble*; du lat. *sensibilis*; rad. *sentire*, sentir). Qui se fait sentir, qui fait impression sur les sens. Corps sensible au toucher. Un coup à peine sensible. La lumière rend les objets sensibles à la vue. Froid très-sensible.

— Qui se fait apercevoir, qui se fait remarquer aisément, qui frappe les sens. Le flux de la mer n'est sensible que proche des côtes. Mouvement sensible. Médecine dont l'effet n'est pas sensible. Ce n'est pas en frappant le pécheur d'une mort *sensible* que Dieu le punit, c'est en le frappant d'un anathème invisible. (Mass.) Si je remonte vers la source du culte, j'y vois une piété tendre, unanime, qui cherche à se répandre par des pratiques *sensibles*. (Id.)

— Qui se fait remarquer aisément. Vérité sensible. Ce que vous dites là est sensible. Si nos cœurs s'endurcissent après un avertissement si *sensible*, que reste-t-il autre chose à la Providence que de nous frapper nous-mêmes sans miséricorde? (Boss.) François de Paule ne fit-il pas distiller du sang d'une pièce de monnaie, pour inspirer au roi de la compassion par cette preuve *sensible* de la misère publique? (Fléch.)

— Fig. en parlant des choses morales. Qui se fait sentir à l'âme, qui fait impression sur l'âme. Déplaisir bien sensible. Plaisir sensible, bien sensible, très-sensible. Joie très-sensible. C'est pour moi un chagrin bien sensible, une douleur bien sensible, un coup bien sensible, que de me voir privé de sa présence. Cette mort m'a été bien sensible. Elle voyait disparaître avec une joie *sensible* les restes des pompes du monde. (Boss.) Elle se dépouille de ce qu'il y a de terrestre et de trop *sensible*, même dans les affections les plus innocentes. (Id.) Jamais on n'a passé par de si longues et de si *sensibles* épreuves. (Fléch.) Les intérêts de l'État lui furent plus chers et plus *sensibles* que les siens. (Id.)

— Qui a de la sensibilité, qui reçoit avec conscience l'impression des objets extérieurs. Animal sensible. L'homme est sensible. L'homme, pendant son sommeil, n'est pas sensible aux impressions qu'il reçoit.

— Qui a la propriété de sentir, d'éprouver de la sensibilité en parlant des corps et de leurs parties. Un corps sensible. Un organe sensible. Un tissu sensible. Une pierre n'est pas sensible. Un tissu peut être sensible, quoiqu'il ne soit pas habituellement le siége des sensations perçues. Un tissu peut être sensible, quoiqu'un irritant porté sur lui ne produise pas de douleur.

— Qui reçoit aisément l'impression des objets. Organe sensible. Tissu sensible. L'œil est très-sensible. Avoir la bouche sensible. Être sensible aux impressions de l'air, au froid, au chaud. Un tissu peut être sensible à tel agent et non à tel autre. Un tissu peut être tellement sensible que le contact des excitants produit en lui des mouvements apparents sans qu'il y ait conscience et intervention de la volonté. Une personne si *sensible* et si délicate, qui ne pouvait seulement entendre nommer les maux, a souffert douze ans entiers, et presque sans intervalle, les plus vives douleurs. (Boss.) Ce cœur, qui n'a jamais vécu que pour lui, se réveille, tout poudre qu'il est, et devient *sensible*, même sous ce drap mortuaire, au nom d'un époux si cher. (Id.)

— Dans un sens analogue, mais au moral. Sensible aux maux d'autrui. Sensible à l'amitié. Sensible à l'amour, à la gloire, à la honte. Être sensible aux procédés de quelqu'un. Les grands se dérobent souvent aux hommages publics pour se dérober à la fatigue d'y paraître *sensibles*. (Mass.) Il est difficile qu'un pasteur charitable ne trouve des cœurs *sensibles* à ses soins et à sa tendresse. (Id.) Il était *sensible* à la gloire de ses enfants; plus *sensible* encore, ce semble, à leur amitié. (Id.)

— En parlant des sentiments d'humanité, de compassion. Sensible aux maux d'autrui. Être sensible aux souffrances de ses semblables. Le véritable chrétien est insensible aux injures, et *sensible* aux afflictions de ceux qui l'outragent. (Mass.)

— En parlant de ressentiment ou de reconnaissance. Être sensible à une injure, à un outrage. Si vous êtes toujours *sensible* à son injure. (Rac.)

La reine en ce moment, *sensible* à vos bontés,
Charge le ciel de vœux pour vos prospérités. (Rac.)

— Qui prend intérêt à. Être sensible à l'honneur de quelqu'un. *Sensible* à l'honneur de Thésée. (Rac.)

— Qui est touché de, frappé de. Sensible aux vertus, à la gloire de quelqu'un. Il faudrait être bien exempte d'amour-propre pour n'être pas *sensible* à des louanges comme les vôtres. (Mme de Sévigné.)

Et qui sait si, *sensible* aux vertus de la reine,
Rome ne voudra point l'avouer pour Romaine. (Rac.)

— Qui éprouve un sentiment de. Sensible à l'amour. Sensible à l'amitié. Sensible à la pitié. L'honneur que vous me faites aujourd'hui me laisse encore *sensible* au chagrin de ne le devoir qu'à la pensée d'un ami. (Mass.)

— Qui a une inclination louable vers. Sensible à la gloire, à l'honneur. Ce cœur si *sensible* à l'honneur et à la véritable gloire. (Fléch.) A cet unique appât l'âme est vraiment *sensible*. (Boileau.)

— Absol. Qui est aisément ému, touché, attendri. Personne sensible. Femme sensible. Cœurs sensibles. Âme sensible. Être trop sensible. Il suffit, ce semble, d'être né heureux, pour n'être pas né *sensible*. (Mass.) Nos malheurs trouvent des cœurs *sensibles*. (Rac.) Un cœur *sensible* craint le repos qu'il ne connaît pas. (J.-J. Rouss.) On a tellement défiguré la sensibilité par l'exagération et les grimaces, qu'il n'est plus permis aujourd'hui de se montrer *sensible*, sous peine de paraître ou faux ou ridicule. (***)

Le ciel fait un présent bien cher, bien dangereux,
Quand il donne un cœur trop *sensible*.
(Quinault.)

— *C'est son endroit sensible*. Se dit des choses dont quelqu'un est le plus touché. S'il restait encore dans le cœur de Mme la dauphine quelque endroit *sensible*, c'était à l'amour de la gloire, et plus encore au salut de son époux. (Fléch.) C'est attaquer le monde par son endroit *sensible*, et dans son dernier retranchement, que de vouloir lui ôter le seul bien qui lui reste, en le dépossédant d'un honneur et d'une probité qu'il croit n'appartenir qu'à lui seul. (Mass.) Cherchons pour l'attaquer quelque endroit plus *sensible*. (Rac.)

— Phys. Qui marque les plus légères différences, les plus légères variations. Balance sensible. Thermomètre sensible.

— Mus. *Note sensible*. Note qui est à un demi-ton au-dessous de la tonique.

SENSIBLEMENT. adv. (pr. *çan-ci-ble-man*). D'une manière sensible et perceptible. Voir une chose sensiblement. On voit croître sensiblement la rivière. Si nous considérons l'esprit selon la nature, c'est un feu qu'une maladie et un accident amortissent *sensiblement*. (Fléch.)

— Fig. D'une manière sensible et qui affecte le cœur. Être sensiblement touché d'un préjugé. Être sensiblement obligé. M. de Lamoignon ne fut pas si *sensiblement* touché des grâces qu'on fit à sa maison, que des secours qu'il obtint pour les hôpitaux. (Fléch.) Rien ne toucha jamais si *sensiblement* Marie-Thérèse, que l'intérêt de sa religion. (Id.)

SENSIBLERIE. s. f. Sensibilité fausse et outrée, affectation de sensibilité. Femme ridicule par sa sensiblerie. Bonté prétendue qui n'est que pure sensiblerie. Dame pleine de sensiblerie. Le zèle simulé, les modulations tendres, les expressions affectueuses qui composaient l'extérieur des personnes de la bonne compagnie, au récit d'une action immorale ou des disgrâces de la vertu, ont fait donner à cette sensibilité feinte et stérile le nom de *sensiblerie*. (Nouveau Paris.)

SENSITIF, IVE. adj. Didact. Qui a la faculté de sentir. Tous les animaux sont sensitifs. Âme sensitive.

— On dit de même, Pouvoir sensitif. Faculté sensitive. Qui nous dira combien de puissances l'homme doit faire agir pour s'élever d'un état purement *sensitif* au rang d'un Aristote, d'un Descartes, d'un Newton? (Laromig.)

— Qui appartient aux sens, aux sensations.

SENSITIVE. s. f. (rad. *sentir*). Bot. Jolie plante de deux pieds de haut tout au plus, dont les rameaux portent des feuilles composées de folioles délicates, élégantes, au nombre de trente. On l'appelle aussi *acacie pudique*. Cette plante doit ses noms à ce qu'au moindre attouchement on voit ses rameaux articulés fléchir, se rapprocher de leurs tiges, et toutes ses folioles se coucher les unes contre les autres et s'éloigner comme par pudeur de l'objet qui les a touchées. Vers le soir, ou même quand le ciel se couvre et s'obscurcit, la sensitive plie ses rameaux, ses feuilles, et semble endormie, puis elle se relève et s'épanouit avec le retour du jour. Cette plante est originaire de l'Amérique méridionale; elle fait partie du groupe des mimosas, dans la grande famille des légumineuses, et se cultive en Europe dans les serres chaudes.

— La sensitive, par ses propriétés singulières, ne pouvait manquer d'attirer les regards des poètes. Son nom même semble lui avoir été donné par la poésie. Aussi figure-t-elle souvent dans les vers comme symbole de la sensibilité, de la tendresse, avec les épithètes de tendre, fugitive, timide, craintive. Les naturalistes l'ont nommée *mimeuse pudique*, *herbe vivante*, *arbrisseau sensible*.

Telle en nos champs, la tendre *sensitive*
Fuit le toucher, délicate et craintive,
Et rentre en soi, mais du moins, ô Vénus!
Si nous ôtons le doigt qui la captive,
Elle renaît et plus fraîche et plus vive.
(Malfilâtre.)

Ah! je te reconnais, ô tendre *sensitive*!
Seule, parmi les fleurs, devant l'homme craintive.
(Roucher.)

— Par extens. Nom donné à plusieurs plantes chez lesquelles on remarque un semblable phénomène d'irritabilité; tels sont les rossolis, le carambolier ou oxalide.

SENSORIUM s. m. (pr. *cein-co-ri-omm*; rad. *sensus*, sens). Mot emprunté du latin, et par lequel on désigne la partie du cerveau que l'on croit être le centre commun de toutes les sensations. On ne l'emploie guère qu'avec l'adjectif *commune*, autre mot latin qui signifie commun. Sensorium commune.

— Les philosophes désignent quelquefois par ce mot le siége de l'âme, l'âme elle-même. Willis plaçait le *sensorium commune* dans les corps cannelés; Descartes dans la glande ou corps pinéal; d'autres anatomistes dans la protubérance cérébrale; d'autres enfin à l'origine de la moelle allongée.

SENSUALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Sensualiser. S'empl. adjectiv. Entendement sensualisé.

SENSUALISER. v. a. 1re conj. Rendre sensuel, attribuer aux sens. Sensualiser la pensée. Descartes avait reproché à Locke de trop *sensualiser* les conceptions de l'entendement, et lui-même encourut celui d'avoir trop intellectualisé la sensation. (Biron.)

SENSUALISME. s. m. (pr. *çan-çua-liss-me*). Doctrine philosophique qui est opposée à l'idéalisme, et qui fait dériver toutes nos idées des sens, et donne pour unique but à notre existence les jouissances sensuelles. Elle s'allie le plus souvent au matérialisme et à l'athéisme. On retrouve le sensualisme comme l'idéalisme à toutes les époques et chez tous les peuples savants. A la cour on mangea bien et avec éclat; cependant ce fut plutôt l'époque du décor de la table que du *sensualisme* épicurien. (De Cussy.)

SENSUALISTE. adj. et s. des 2 g. (pr. *çan-çua-liss-te*). Partisan du sensualisme. Philosophe sensualiste. Les sensualistes et les spiritualistes. Les sensualistes les plus célèbres sont, chez les anciens, Démocrite, Leucippe, Épicure, Lucrèce; chez les modernes, Hobbes, Gassendi, Condillac, Helvétius, Cabanis, de Tracy, Broussais, Hartley, Priestley. On met souvent, mais à tort, au nombre des sensualistes, Aristote, Bacon, Locke, qui ont bien accordé le principal rôle à l'expérience, ont reconnu que l'expérience sensible ou la sensation ne pouvait suffire pour expliquer toutes nos idées.

SENSUALITÉ. s. f. (pr. *can-çua-li-té*, du lat. *sensualitas*; rad. *sentio*, je sens). Attachement aux plaisirs des sens. Vivre avec sensualité. Être plongé dans la sensualité. Ces tables voluptueuses, où vos grands biens peuvent à peine suffire à votre *sensualité*. (Mass.)

— Volupté. Boire avec sensualité.

— Plaisir des sens. Se livrer aux sensualités les plus recherchées. L'austérité de saint François de Paule ne condamne-t-elle pas nos *sensualités* et nos délicatesses? (Fléch.)

SENSUEL, UELLE. adj. (pr. *çan-çuèll*). Qui vol fort attaché aux plaisirs des sens, qui est estuptueux. Homme sensuel. Femme sensuelle.

— Qui flatte les sens. Plaisirs sensuels. Mener une vie sensuelle. Religion sensuelle. O mort, lui dit ce saint vieillard, tu me sépareras de ce corps mortel, je t'en remercie; j'ai tâché de mortifier mes appétits *sensuels*. (Boss.)

— substantiv. en parlant des personnes. Les sensuels. C'est un sensuel. Les peines destinées aux sensuels.

SENSUELLEMENT. adv. (pr. *çan-çuèl-leman*). D'une manière sensuelle. Vivre sensuellement.

SENTANT. part. prés. invar. du v. Sentir. Qui sent. Une personne sentant vivement.

SENTANT, ANTE. adj. Qui a la faculté de sentir, d'éprouver des sensations. Tissus sentants. Organes sentants. Extrémités sentantes. Les extrémités *sentantes* de tous les nerfs affectés aux sensations externes présentent la même disposition. (Biron.) Il ne dépend pas de moi de croire que la matière passive et morte a pu produire des êtres vivants et *sentants*. (J.-J. Rouss.) Dans le monde où nous sommes, nous voyons tous les êtres *sentants* souffrir et vivre au milieu des dangers. (Volt.)

SENTE. s. f. Vieux mot qui s'est dit pour Sentier. V. SENTIER.

SENTELET. s. m. (dimin. de *sente*). Petit sentier. Vieux.

SENTENCE. s. f. (pr. *çan-tan-ce*; du lat. *sententia*; rad. *sentio*, je sens). Maxime qui renferme un grand sens, une belle moralité; dit mémorable, apophthegme. Les proverbes de Salomon sont autant de sentences. Discours plein de sentences. Belle sentence. Sentence profonde. Ne parler que par sentences. Les ouvrages des anciens sont remplis de sentences. Il ne sait ce que c'est que de prononcer de pompeuses *sentences*. (Boss.)

Et sous un autre sens bien loin d'être fatale,
La *sentence* aux humains enseigne la morale,
Et fait parler la vérité. (***)

— Maxime, précepte évangélique. On ne songe plus à cette terrible *sentence* de saint Paul : La veuve qui passe sa vie dans les plaisirs est morte toute vive. (Boss.) Une vérité que le Saint-Esprit a prononcée par une *sentence* manifeste. (Id.)

— Jugement rendu par des juges inférieurs. Sentence contradictoire. Sentence provisoire, interlocutoire, arbitrale, juridique, criminelle. Sentence par défaut. Prononcer, obtenir une sentence. Être condamné par sentence. Confirmer une sentence. Casser, annuler une sentence. Infirmer une sentence. Faire signifier une sentence. Appeler d'une sentence. Exécuter une sentence. Mettre une sentence à exécution. Lever une sentence. Sentence de condamnation.

— Il est peu usité aujourd'hui dans le langage de la jurisprudence, on dit presque toujours *jugement*; mais dans le langage ordinaire il est souvent employé, particulièrement lorsqu'il s'agit d'un jugement qui prononce la peine capitale. Des criminels à qui on va prononcer ou une *sentence* de grâce ou un arrêt de mort. (Mass.)

— Jugements rendus dans les différents degrés de la juridiction ecclésiastique, et dont l'appel est toujours recevable, à moins qu'il n'y ait trois sentences conformes. Le métropolitain donna en vain des *sentences* contre les grands vicaires. (Volt.)

— Dans quelques tribunaux des pays étrangers, Toute décision, tout jugement qui s'y rend.

— Jugement de Dieu contre les pécheurs. Les pécheurs recevront leur sentence au jugement de Dieu. Lorsque Dieu prononcera la sentence contre les pécheurs. L'humble reine se sentait dans son état naturel quand elle était comme pécheresse aux pieds d'un prêtre, y attendant la miséricorde et la *sentence* de Jésus-Christ. (Boss.) Nous reviendrons tout à coup au dernier jour; la *sentence* partira d'en-haut. (Id.) On nous laisse encore un jour pour changer la rigueur de notre *sentence* éternelle, et ce jour précieux nous est à charge. (Mass.)

— Fig. Bossuet, en parlant du prince de Condé, à qui l'on annonça qu'il devait se préparer à la mort, dit : Sans être étonné de la dernière *sentence* qu'on lui prononça, il demeura un moment dans le silence. (Boss.) Nous portons en nous-mêmes une voix, une réponse de mort, une *sentence* qui se prononce et qui s'exécute incessamment par l'affaiblissement et la diminution continuelle de notre vie. (Fléch.)

Songer que de nommer un rival qui m'offense,
C'est presque de ma mort prononcer la *sentence*.
(RACINE.)

— S'est dit comme en latin, dans le sens d'Opinion. Ne vous tenez pas à la *sentence* des hommes, tenez-vous à la vôtre. (Mont.)

— Prov. *Ne parler que par sentences.* Affecter de parler gravement; dire à tout propos des moralités générales.

— Philol. *Maître des sentences.* Nom donné à Pierre Lombard, célèbre docteur qui a fait un livre de sentences.

SENTENCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Sentencier. S'empl. adjectiv. Un homme sentencié.

SENTENCIER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui signifie Condamner quelqu'un par une sentence. Il ne se disait qu'en matière criminelle. On l'a sentencié.

— Neutral. Les avocats et juges ont beau *sentencier*, nature tirera cependant son train. (Mont.)

SENTENCIEUSEMENT. adv. D'une manière sentencieuse. Parler sentencieusement. Écrire sentencieusement.

— Se prend le plus ordinairement en mauvaise part et ironiquement. C'est un pédant qui parle toujours sentencieusement.

SENTENCIEUX, EUSE. adj. (rad. *sentence*). Qui contient des sentences, des maximes, des mots remarquables. Discours sentencieux. Ouvrage sentencieux. Langage sentencieux.

— Qui s'explique ordinairement par sentences, par maximes. En ce sens il est ordinairement ironique. Homme sentencieux.

— Qui annonce, qui affecte de la gravité. Un ton sentencieux.

SENTEUR. s. f. (rad. *sentir*). Odeur, ce qui frappe l'odorat. Bonne senteur. Mauvaise senteur. Senteur agréable. La rose a une bonne senteur. Ce sens est vieux.

— Plus ordinairement, Parfum, composition qui rend une odeur agréable. Eaux de senteur. Poudre de senteur. Sachets de senteur. ‖ On disait aussi dans ce sens, *aimer les senteurs*, *porter des senteurs*; mais ces deux expressions vieillissent. On dit plus ordinairement, *aimer*, *porter des odeurs*.

SENTI, IE. part. pass. du v. Sentir. S'emploie adjectiv. Odeurs senties. Impressions senties. Froid vivement senti.

— Au moral. Les regrets du beau prisonnier furent vivement *sentis* par Aben Hamet, qui déplorait comme Lautrec la perte de sa patrie. (Chateaub.) Les harmonies du ciel ne peuvent être *senties* que par le cœur humain. (B. de St-P.) Le cœur a besoin de s'attacher, mais ce besoin n'est *senti* que des bonnes âmes. (Bonnin.)

— En littér. et dans les arts, Qui est rendu, exprimé avec vérité, avec âme. Cela est senti, est bien senti.

SENTIA. (du lat. *sentio*, je sens). Myth. Divinité protectrice des enfants chez les Romains. C'était elle qui inspirait aux hommes leurs pensées et leurs sentiments.

— Famille romaine qui a donné son nom à des lois célèbres. La première loi Sentia fut décrétée par le consul Sentius Saturninus, l'an 19 av. J.-C., et ordonna de choisir un certain nombre de personnes pour compléter les sénateurs. La seconde interdit le commerce, le mariage et le droit de tester, aux affranchis qui pendant l'esclavage avaient été marqués au front, ou avaient été mis aux fers pour certains délits.

SENTIER. s. m. (pr. *çan-ti-é*; du lat. *semus*, *senutis*, d'où on a fait *sente*, et puis *sentier*). Chemin étroit pour les piétons au travers des champs, des bois. Un sentier qui abrège le chemin d'un endroit à un autre. Sentier étroit, tortueux, détourné. Sentier qui passe à travers la prairie, les champs. Sentier rude, pénible, ténébreux, épineux, oblique, battu, frayé, secret, ignoré, facile, fleuri. Nous nous acheminâmes par le *sentier* des gaulets, sur la gauche de la grande route, vers le couchant. (B. de St-P.)

— Dans un sens plus étendu, Route. Les animaux terrestres et les poissons qui se font un *sentier* sous la profondeur des eaux de la mer. (Mass.)

— Fig. Le sentier de la vertu, du vice. Le sentier de la gloire, de l'honneur. M. Le Tellier a connu cette sagesse qui vient d'en haut, et qui fait marcher les hommes dans le *sentier* de la justice. (Boss.) Le juste ne peut pas même obtenir que le monde le laisse en repos dans ce *sentier* solitaire et rude, où il grimpe plutôt qu'il ne marche. (Id.) Le Seigneur guide lui-même les souverains dans les *sentiers* de la justice, et leur révèle les secrets de sa sagesse. (Fléch.) Une erreur de sécurité, dernière cause de nos désordres, nous fait marcher sans rien craindre dans des *sentiers* où tous les pas sont presque des chutes. (Mass.) Il serait insensé de ne donner la préférence au *sentier* qu'on choisit que par ce qu'il offre de plus brillant et de plus agréable. (Id.)

Du sceptre des héros le timide héritier
Suit bientôt de l'honneur le pénible *sentier*. (LESS.)

SENTIMENT. s. m. (pr. *çan-ti-man*, rad. *sentir*). Perception que l'âme a des objets par le moyen des sens. Sentiment vif. Sentiment douloureux. Sentiment agréable, pénible. Faible sentiment.

— Jugement que l'âme porte sur ses sensations, sa perception. Avoir le sentiment exquis. Avoir le sentiment délicat. Sentiment d'une délicatesse rare.

— Sensibilité physique, faculté de sentir. Ce sens se trouve dans les meilleurs ouvrages, et toutefois il serait plus convenablement exprimé par le mot *sensibilité*. Il n'y a plus de sentiment dans son bras. Cette partie n'a plus de sentiment. Cet animal paraît mort, il n'a plus de mouvement ni de sentiment. Perdre le sentiment. Le *sentiment* de la soif est tellement vif, que le mot est presque dans toutes les langues le synonyme d'une appétence excessive et d'un désir impérieux. (Brill.-Sav.) Le goût me donna le *sentiment* de la volupté. (Buff.) Elle recueillait dans son sein tout ce qui lui restait de force et de *sentiment*. (Boss.)

Et baignant son visage,
Mes pleurs du *sentiment* lui rendirent l'usage. (RAC.)

— Faculté que nous avons de connaître, de comprendre, d'apprécier certaines choses sans le secours du raisonnement, de l'observation ou de l'expérience, et qui est en nous comme une sorte de tact, d'instinct naturel. Avoir le sentiment du juste, de l'injuste, du beau, du bon. Avoir le sentiment de la musique, des arts, des couleurs. Avoir le sentiment des convenances. Avoir le sentiment de sa force, de sa faiblesse. Connaître une chose par sentiment. L'immortalité de l'âme est une chose de *sentiment* et de raisonnement. (Acad.) Les grands se gouvernent par *sentiment*. (La Bruy.) Remarquez qu'il y a deux sortes de ferveurs : une ferveur de *sentiment*, et une ferveur de résolution. (Fléch.) L'homme trouve dans son cœur je ne sais quels *sentiments* de sa noble excellence. (Mass.) L'impie devrait du moins désirer que le *sentiment* de la foi sur la nature de nos âmes fût véritable, *sentiment* qui fait tant d'honneur à l'homme. (Id.) Le *sentiment* religieux seul est le principe des devoirs réciproques et la sanction de la morale publique. (Roy.-Coll.) Le *sentiment* des mêmes harmonies est commun à tous les peuples. (B. de St-P.)

— *Juger d'un ouvrage d'esprit ou d'art par sentiment.* Le juger par l'impression qu'on en reçoit.

— Affection, passion, mouvement de l'âme, enfin toute faculté morale. Sentiment noble, élevé, généreux, bas, lâche, vil, rampant. Sentiment d'honneur, de probité, d'amour, de haine, d'aversion, de colère, de vengeance, de joie, de plaisir, de douleur. Sentiment d'estime, de respect, de repentir. Il inspirait à ses enfants les *sentiments* de la véritable vertu. (Boss.) L'amour du plaisir est un *sentiment* qui nous transporte, qui nous enivre, qui nous saisit indépendamment de la raison, et nous entraîne malgré ses lois. (Id.) Je laisse à Dieu, qui seul est le maître du cœur des hommes, à graver dans vos cœurs ces *sentiments* de droiture et de religion que je vous propose. (Fléch.) Ces principes d'honneur et d'équité, qui font qu'on produit sans rougir ses *sentiments* et ses pensées. (Id.) Qu'est-ce que Dieu ne doit pas demander des enfants du ciel? Quelle pureté de désirs, quelle élévation de *sentiments*! (Mass.) De quelles attentions n'a-t-on pas besoin pour revenir des premiers *sentiments* dont l'âme avait été d'abord imbue. (Id.) Lorsque notre âme est pleine de *sentiments*, nos discours sont pleins d'intérêt. (Vauven.) La pitié est un *sentiment* si délicieux qu'il n'est pas étonnant qu'on cherche à l'éprouver. (J.-J. Rouss.) La paresse se rend en toutes rencontres maîtresse de nos *sentiments*. (La Rochef.)

J'ignore de son cœur les *sentiments* cachés,
Mais je m'y soumettrais sans vouloir rien prétendre,
Si comme vous, seigneur, je croyais les entendre.
(RACINE.)

Bientôt l'amour, fertile en tendres *sentiments*,
S'empara du théâtre ainsi que les romans. (BOILEAU.)

— *Sentiments naturels, sentiments de la nature.* Certains mouvements inspirés par la nature. La tendresse des pères envers leurs enfants, et des enfants envers leurs pères est un sentiment naturel.

— Sensibilité morale, disposition à être facilement touché, ému. Avoir le sentiment prompt, vif, exquis, délicat, profond. Il y a beaucoup de sentiment dans cet ouvrage. Homme qui agit trop par sentiment et trop peu par raison. On dépense tout le *sentiment* en esprit, et il s'en exhale tant dans le discours qu'il n'en reste plus pour la pratique. (J.-J. Rouss.) Le *sentiment* s'inspire et ne se commande pas. (Id.)

— Ce sens est surtout d'usage depuis quelques années. Autrefois on ne l'employait guère qu'avec une épithète. Aujourd'hui on s'extasie, dit Panckoucke, sur le mot seul : on admire un mot de sentiment; cet homme est plein de sentiment; on demande s'il y a du sentiment dans la pièce nouvelle. On voit, ajoute le même commentateur, que l'extension donnée à ce mot dérive de l'état de nos mœurs, où le commerce plus libre entre les deux sexes multiplie les nuances de tout ce qui tient à l'amour, et en général à la sociabilité.

— Opinion qu'on a de quelque chose, ce qu'on en pense, ce qu'on en juge, avis, opinion. Faire connaître son sentiment sur une chose. Bon, mauvais sentiment. Avoir des sentiments peu orthodoxes. Ne pas être du sentiment de quelqu'un. Parler contre son sentiment. Êtes-vous de mon sentiment? Il n'avait, pour ainsi dire, que des *sentiments* d'emprunt; il n'était que ce que ses favoris voulaient qu'il fût. (La Beaume.) On change de *sentiment* parce qu'on change de santé et de sensations. (Le pr. de Ligne.) Que ne doit point le royaume à un prince qui a honoré la maison de France, son siècle, et pour ainsi dire l'humanité tout entière? Louis le Grand est entré lui-même dans ces *sentiments*. (Boss.) L'Angleterre est trop libre dans sa croyance, trop licencieuse dans ses *sentiments*. (Id.) Attaché à ses *sentiments* par persuasion et non par caprice. (Fléch.) Ceux qui, sortant de l'hérésie par des vues intéressées, changent de *sentiments* sans changer de mœurs. (Id.) Que de bassesses pour parvenir! point de *sentiments* à soi, ne penser que d'après les autres. (Mass.)

— B.-arts. Dans les arts du dessin, Perception des formes et de leur beauté au delà du point commensurable et déterminé par les théories. Un peintre qui a le sentiment du dessin, de la couleur. Un sculpteur qui a le sentiment des formes et des chairs. Il y a du sentiment dans le trait de son crayon, dans la touche de son pinceau, dans son modèle.

— Absol. Sentiments d'honneur, de probité, de générosité, etc. Cet homme a des sentiments. Je tâcherai de mériter toujours par mes *sentiments* les mêmes grâces. (J.-J. Rouss.)

— Par plaisant. *Pousser les beaux sentiments.* Affecter de dire des galanteries recherchées, d'exprimer des sentiments passionnés.

— *Trait de sentiment, vers de sentiment.* Trait, vers qui exprime un mouvement du cœur. Ce vers est un trait de sentiment. Cette parole est un trait de sentiment. ‖ *Disséquer le sentiment.* Faire une froide analyse de ce qui doit être senti. ‖ *Être capable de sentiment, se piquer de sentiment.* Avoir l'âme sensible, délicate, se piquer de sensibilité, de délicatesse d'âme.

— S'est dit pour Ressentiment.

Qu'il ne reste entre vous ni haine ni colère,
Sans aucun sentiment résous-toi de le voir. (CORNEILLE.)

SENTIMENTAL, ALE. adj. Qui est plein de sentiment, où il y a du sentiment, qui tient du sentiment. Ton sentimental. Air sentimental. Pièce sentimentale. Roman sentimental.

— Qui affecte le sentiment. Le charlatanisme *sentimental* a détruit le sentiment. (***)

— En parlant des personnes, Qui affecte une grande sensibilité. Homme sentimental. Femme sentimentale. Jeune homme sentimental. Jeune fille sentimentale.

— Littér. *Genre sentimental.* Genre où à propos de tout on s'attache à faire du sentiment, où l'on apporte une grande exagération dans la description des sentiments, surtout sympathiques et affectueux, et où l'espèce de succès qu'on ambitionne est de faire couler les larmes.

— Philos. *École sentimentale.* École philosophique qui attribue l'idée du bien moral à un instinct de la sensibilité. Elle suppose que le bien et le mal se révèlent au sentiment seul, sans exiger l'intervention d'aucune autre faculté; tandis que les écoles rationalistes ne reconnaissent d'autre origine aux idées morales que l'intention de la raison. Shaftesbury est le chef de l'école sentimentale.

SENTIMENTALEMENT. adv. D'une manière sentimentale.

SENTIMENTALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Sentimentaliser. S'empl. adjectiv.

SENTIMENTALISER. v. a. 1re conj. Rendre sentimental, donner du sentiment à. Sentimentaliser ce qu'on ne sent pas.

— Neutral. Faire du sentiment. Ils ont voulu *sentimentaliser* sans sentir, parler modérément de la décence, et sans pitié de la pitié. (Villeterq.)

SENTIMENTALISME. s. m. Manie de faire du sentiment. Le *sentimentalisme* est aujourd'hui à la mode comme les cravates : on en a jusqu'aux oreilles. (Villeterq.)

— Genre sentimental. Le sentimentalisme envahit tous les genres de littérature.

SENTIMENTALITÉ. s. f. Caractère de l'être sentimental.

SENTINATEUR. s. m. Mar. Qui a soin de la sentine, du fond de cale d'un vaisseau.

SENTINE. s. f. (pr. *çan-ti-ne*, du lat. *sentina*, fait de *sentire*, sentir, à cause de la mauvaise odeur qu'elle exhale). Mar. Partie basse de l'intérieur d'un navire, dans laquelle les eaux s'amassent et croupissent. Avoir soin de la sentine. Vider la sentine.

— Bateau dont on se sert sur la Loire pour voiturer le sel.

— Fig. *Sentine de tous les vices.* Lieu où se rassemblent toutes sortes de gens de mauvaise conduite. Cette ville est la sentine de tous les vices. ‖ Dans un sens analogue on dit, *Cet homme est la sentine de tous les vices.*

— Avait ce sens analogue en latin. Cicéron a dit en parlant à Catilina des mauvais sujets qui infectaient la république : Avec toi on verra sortir de la ville cette nombreuse et pernicieuse *sentine* de la république. (1re Catilinaire.) Heureuse la république quand elle aura rejeté cette *sentine* de son sein. (2e Catilinaire.)

SENTINELLE. s. f. (du lat. barb. *sentinella*, fait du v. *sentire*, entendre; parce que la fonction des sentinelles est de prêter l'oreille au moindre bruit). Soldat à pied qui fait le guet pour la garde d'un camp, d'une place, d'un palais, etc., et qui est détaché pour cela d'un poste ou d'un corps de gens de guerre. Poser la sentinelle. On posa des sentinelles à tous les postes, à toutes les avenues. Visiter, relever les sentinelles. Les *sentinelles* maures aperçurent l'armée chrétienne dès le midi. (Fléch.) Là s'élevait une tour où veillait la *sentinelle* au temps de la guerre des Maures et des chrétiens. (Chateaub.) Charles-Quint précipita dans le fossé du rempart une *sentinelle* qu'il trouva endormie en faisant sa ronde, et occupa le poste jusqu'au moment où on vint le relever. (***) Dans une occasion semblable, Napoléon prit le fusil de la *sentinelle* endormie, et occupa le poste jusqu'à son retour. (Mont.)

— Par extens. Se dit des animaux, des végétaux. Les arbres qui balancent tristement leurs cimes dépouillées ne portent que de noires légions qui se sont associées pour passer l'hiver. Elles ont leurs *sentinelles* et leurs gardes avancées : souvent une corneille centenaire, antique

sibylle du désert, se tient seule perchée sur un chêne, avec lequel elle a vieilli. (Chateaub.).

— Fonction de la sentinelle. Faire sentinelle. Être en sentinelle. Relever de sentinelle.

— *Sentinelle perdue*. Soldat placé dans un poste avancé et dangereux.

— Fig. Personne chargée d'observer ce qui se passe.

— Fig. Charge d'une personne placée dans un endroit d'où elle puisse observer ce qui se passe. Mettre quelqu'un en sentinelle. Soyez de sentinelle.

— Fig. *Faire sentinelle*. Attendre, guetter. Faire sentinelle pour voir passer quelqu'un.

— Fig. dans le sens moral. Quand la vertu n'est gardée que par un vice, il est aisé de gagner la *sentinelle*. (***) Le sens du goût est une *sentinelle* posée en avant pour reconnaître les aliments avant de les laisser entrer dans l'estomac. (De Juss.) Dieu a posé le travail pour *sentinelle* de la vertu. (Boiste.) Une femme doit être pour elle-même une *sentinelle* vigilante; sans cesse entourée d'ennemis, elle en a dans sa tête, dans son cœur, dans toute sa personne. (Id.)

— Fig. et fam. *Relever quelqu'un de sentinelle*. Lui reprocher vivement la faute où il est tombé.

— Quelques auteurs font ce mot du masculin. Parmi tous nos dangers *sentinelle* assidu. (Volt.) *Sentinelle* hideux du dernier Océan. (Parseval.) L'oreille du lion est le sûr *sentinelle*. (Fontanes.)

Ces postes menaçants, ces nombreux *sentinelles*,
Qui veillent chaque jour aux portes éternelles. (Del.)

La nuit règne, et tous deux au camp des infidèles,
Veillent au même poste, assidus *sentinelles*.
(Parseval-Grandm.)

— Il est également masculin quand il est accompagné d'une épithète qui ne convient qu'à un homme, qui réveille nécessairement l'idée d'homme. Le *sentinelle* a été trouvé mort dans sa guérite. (Acad.) ‖ Par la même raison, il faut dire : *Parlez au sentinelle*, c'est-à-dire au soldat placé en sentinelle.

SENTIR. v. a. 2e conj. (du lat. *sentio*, je sens). *Je sens, tu sens, il sent, nous sentons, vous sentez, ils sentent. Je sentais. Je sentis. Je sentirai. Que je sente. Que je sentisse. Sentant, senti*, etc. Éprouver la sensation d'une chose, avoir le sentiment d'une impression faite sur nos sens par quelque corps étranger. Sentir le froid, le chaud. Sentir le frottement d'un corps rude, doux, mou, dur. Sentir un frais agréable. Sentir une douce chaleur. Sentir une odeur agréable, désagréable. Sentir le goût du champignon. Tout ce que nous savons nous l'avons *senti*, sans doute; mais combien de choses que nous avons *senties* et que nous ignorons? (Laromig.)

J'ai *senti* tout à coup un homicide acier
Que le traître en mon sein enfonce tout entier.
(Racine.)

— Se dit de toutes les autres affections physiques que l'on éprouve, sans toutefois que l'on puisse dire que les sens nous les transmettent. Sentir la faim, la soif. Sentir une douleur à la jambe, à la tête. Sentir un grand mal de dents, de tête. Quand on est bien las on sent un grand plaisir à se reposer. Après avoir vu la mort dans son plus terrible appareil, elle l'a *sentie* sur elle-même sans s'étonner. (Fléch.) Pour devenir sensible, pitoyable, il faut que l'enfant sache qu'il y a des êtres semblables à lui qui souffrent ce qu'il a souffert, qui *sentent* les douleurs qu'il a *senties*. (J.-J. Rouss.)

— Ne se dit point de simples perceptions de l'ouïe et de la vue, comme dans quelques langues. Les Italiens disent fort bien *sentir la musique*; cette expression naturelle chez un peuple d'une organisation toute musicale, serait tout à fait étrange chez nous, à moins que ce ne fût dans le sens de *comprendre*. Bossuet a dit pourtant : Il me semblait *sentir* la présence réelle de Jésus-Christ comme on *sent* les choses visibles et dont on peut douter.

— Éprouver dans l'âme. Sentir une grande joie d'une nouvelle. Sentir une grande affliction de la mort d'une personne. Sentir un grand déplaisir. Sentir du plaisir à se sacrifier pour quelqu'un. Sentir pour quelqu'un une aversion insupportable. Sentir le besoin d'être utile aux autres. Ne sentir aucun remords, aucune peine, aucun chagrin. Je *sentais* tendrement ce déplaisir d'être haïe de Dieu, et je le *sentais* même, comme je crois, entièrement détaché des autres peines de l'enfer. (Boss.) Elle ne veut plus *sentir* de tendresse que pour ce Dieu crucifié. (Id.) Ils *sentent* aux approches de la mort un redoublement d'ardeur et de force. (Fléch.) Le plaisir que l'on *sent* à soulager ceux qui souffrent. (Mass.) Qui ne *sent* pas ces nobles mouvements qui nous font aspirer aux grands postes, ne *sent* pas aussi ceux qui nous font oser de grandes actions. (Id.)

— Être ému, touché, affecté de. Sentir comme on doit les bienfaits reçus. Homme qui sent les moindres plaisirs qu'on lui fait. Ne point sentir les affronts. Je sens toute l'horreur de votre situation. Vous ne sentez pas votre bonheur. Sentir les douceurs de l'amitié, les charmes de la retraite. On raisonne mal sur les choses qu'il ne faut que *sentir*. (Acad.) Vive à *sentir* les injures, facile à les pardonner. (Boss.) Il *sentit* dans son cœur l'outrage fait au nom de son maître. (Fléch.) Elle *sentait* le poids des fautes mêmes les plus légères. (Id.) Plus le pécheur aime le monde, plus sa fierté *sent* une injure. (Mass.) Aviez-vous à souffrir de son rang ou de ses caprices? *Sentiez*-vous votre dépendance autrement que par ses attentions à vous l'adoucir? (Id.) Tout ce qu'on *sent* fortement est une espèce de découverte pour l'âme. (Thomas.)

— S'apercevoir, connaître. Sentir son ignorance, sa force, sa faiblesse. Je ne me sentais pas la force de lui en dire davantage. Sentir ses torts. Sentir la difficulté d'une entreprise. Sentir le prix des choses, des services. Combien sont forts et pernicieux ces biens que vous ne *sentez* pas, riches du siècle! (Boss.) Je *sens* plus que jamais la difficulté de mon entreprise. (Id.) Pour aimer la vie paisible et domestique, il faut la connaître, il faut en avoir *senti* les douceurs dès son enfance. (J.-J. Rouss.)

— *Sentir que*. Dans le même sens. Une noble docilité qui se fait une gloire de revenir dès qu'elle a *senti* qu'on l'a surprise. (Mass.) Quelle confusion pour les impies de *sentir*, en vous voyant marcher dans les voies du salut, que la vertu n'est pas un pur idéal! (Id.) Comme je m'efforçais de retenir mon fils, j'ai *senti* que je quittais moi-même la terre. (B. de St-P.) Quelques auteurs n'ont pas *senti* qu'il y a des caractères qui excluent l'amour, parce qu'ils excluent la faiblesse. (La Harpe.) Tous les bons écrivains ont *senti* que la satire personnelle ne devait être qu'épisodique. (Id.)

Bajazet, écoutez : je *sens* que je vous aime,
Je *sens* bien que sans vous je ne saurais plus vivre.
(Racine.)

Vous vouliez que ma main portât les premiers coups;
Qu'il *sentît* en mourant qu'il expirait pour vous. (Id.)

— Prévoir. M. de La Fayette *sentant* les fâcheux résultats de cet empêchement au départ du roi, fit de vains efforts pour le favoriser. (Deleuze.)

— Avoir le sentiment intérieur de. Ignorant sa captivité et *sentant* trop sa grandeur. (Boss.) L'âme *sentant* qu'elle est faite pour un objet éternel. (Id.) Ces hommes incrédules, qui, ne voulant pas reconnaître en autrui ce qu'ils *sentent* par eux-mêmes, traitent tout d'imagination et d'erreur. (Fléch.)

Je n'y songeais pas même, et mon âme en ce jour
N'a de tous ses malheurs *senti* que son amour. (Volt.)

— Apprécier, estimer. Mérite-t-on le nom de grand, quand on ne sait pas même *sentir* ce que valent ses hommages? (Mass.) Pour bien *sentir* le prix de ce que vous possédez, figurez-vous que vous l'avez perdu. (Boiste.)

Il regarde, il écoute... Hélas! dans l'ombre immense
Il ne voit que la nuit, n'entend que le silence
Et le silence ajoute encor à sa terreur.
Alors de son destin *sentant* toute l'horreur,
Son cœur tumultueux roule de rêve en rêve.
(J.-B. Feliens.)

— Éprouver. Bientôt il sentira ma colère. Elle a *senti* jusqu'où va la misère humaine, jusqu'où vont les miséricordes divines. (Fléch.) Les grands sont moins excusables de ne pas s'attacher à vous, ô mon Dieu, parce qu'ils *sentent* mieux le vide de tout ce qui n'est pas vous. (Mass.) Les grands seuls *sentent* le malheur d'une âme livrée à elle-même. (Id.) Mon plaisir surpasse tout ce que j'avais *senti* la première fois. (Buff.)

Plus d'un monstre farouche
Avait de votre bras *senti* la pesanteur. (Rac.)

L'Alexandre emplumé n'eût pas été traitable,
Et l'autre Callisthène eût *senti* ses ergots.
(F. de Neufchateau.)

— En parlant des sentiments dont on est animé pour les autres, tels que l'amour, la haine, etc. Elle ne sent rien pour lui. Ce que je sens pour lui ne saurait s'exprimer. Il est quelquefois dangereux de laisser voir aux enfants tout ce qu'on *sent* pour eux. (Acad.) La lecture de la lettre du prince de Condé, suivie des larmes du roi, fit voir ce que les héros *sentent* les uns pour les autres. (Boss.)

Vous avez ...
Feint un amour pour moi que vous ne *sentiez* pas.
(Racine.)

— En parlant des inclinations bonnes ou mauvaises.

Un cœur noble ne peut soupçonner en autrui
La bassesse et la malice
Qu'il ne *sent* point en lui. (Racine.)

— Connaître par les lumières de la raison et de la religion. Les prospérités temporelles dont il avait toujours *senti* et le néant et le danger. (Fléch.) Les impies ne *sentent* pas, ô mon Dieu, la toute-puissance de votre nom. (Mass.) Nous *sentons* tous le prix de la vérité. (Id.)

— *Faire sentir*. Faire éprouver. Grand Dieu! faites-lui *sentir* aujourd'hui vos miséricordes. (Boss.) Tant que la reine d'Angleterre a été heureuse, elle a fait *sentir* son pouvoir au monde par des bontés infinies. (Id.) Comme l'orgueil trompe l'âme égarée, il faut lui faire *sentir* par quelque autre endroit sa pauvreté et sa misère. (Fléch.) Le roi fit *sentir* la force de ses armes à ceux qui méprisaient ses bienfaits. (Id.) Ce n'est pas au moment de la mort que Dieu veut nous faire *sentir* qu'il est le maître. (Mass.) Ses proches, ses amis achèvent de faire *sentir* au pécheur mourant, d'une manière plus cruelle, la douleur de le perdre. (Id.)

Tu ne m'as prodigué tes perfides bienfaits
Que pour me faire mieux *sentir* ta tyrannie. (Rac.)

— *Faire sentir*. Faire connaître. Les rois ont trop fait *sentir* aux peuples que l'ancienne religion ne pouvait changer. (Boss.) Il était aisé à Marie-Thérèse de faire *sentir* une grandeur qui lui était naturelle. (Id.) Je ne sais quoi de divin répandu sur le visage de saint Pierre leur fit *sentir* l'excellence de son ministère. (Mass.) Tout ce qui nous fait *sentir* notre méprise devient lui-même l'attrait qui la perpétue. (Id.) ‖ En parlant d'enseignement, d'instruction. Il faut faire *sentir* à un jeune prince ce qu'il doit être et lui faire connaître ce qu'il est. (Fléch.) Faire *sentir* aux enfants des souverains qu'ils sont grands. (Mass.)

— *Se faire sentir*. La mort se fait *sentir* dans toute la vie par la crainte, les maladies, les accidents de toute espèce. (Boss.) L'excès de l'attachement aux richesses que nous ne sentons pas dans la possession, se fait *sentir* dans la perte. (Id.)

— Dans les beaux arts et la littérature, Avoir le sentiment du beau. Sentir les formes. Sentir le dessein. Sentir les grâces d'un auteur. Le sévère Despréaux a *senti* les grâces de Tibulle, lui qui a méconnu celles de Quinault et celles de La Fontaine. (La Harpe.)

— S'empl. absol. La faculté de sentir. Quand on commence à raisonner on cesse de *sentir*. (J.-J. Rouss.) Le charme de *sentir* est-il donc si fort que nous ne puissions rien prévoir? (Boss.) Sur tous les objets qui nous environnent, nous ne *sentons* pas comme le monde. (Mass.)

— Il se construit souvent avec un infinitif, tant au moral qu'au physique. Je *sentis* dans mon corps tout mon sang se glacer. (Rac.) Je *sentis* défaillir ma force et mes esprits. (Id.) Je *sentis* tout mon corps et transir et brûler. (Id.) Je *sens* affaiblir ma force et mes esprits. (Id.) Je *sens* croître ma joie et mon étonnement. (Id.) Je *sens* de jour en jour dépérir mon génie. (Boil.) Elle appuyait sa tête sur mes mains, comme si elle eût *senti* sa tête chanceler sur mes épaules. (J. Janin.)

— Se construit avec un participe qui affecte le régime direct. Lorsque Sixte-Quint s'était *senti* atteint mortellement, son premier mot avait été celui de l'orgueil humain. (X.-B. Saintine.) Dans sa bouche, à ces mots, (elle) *sent* sa langue glacée. (Boil.)

Heureux qui pour Sion d'une sainte ferveur
Sentira son âme embrasée. (Racine.)

— *Sentir de loin*. Sentir, découvrir les choses de loin.

— *Je le sentis venir de loin*. Je pénétrai où il en voulait venir.

— Fig. et fam. *Ne pouvoir sentir quelqu'un*. Avoir pour lui beaucoup de répugnance, ne pouvoir le souffrir. Je ne puis pas sentir cet homme-là.

— Particulièrement, Flairer. Sentir une rose. Sentir une tubéreuse. Quand il sent des parfums il se trouve mal. Ne rien sentir. En *sentant* la poudre de si près, l'empereur a disparu; le lieutenant d'artillerie s'est remis en route. (A. Dumas.)

— Exhaler, répandre une certaine odeur. Sentir le brûlé, la fleur d'oranger. Sentir le renfermé. Sentir le relent. Sentir la rose, le serpolet. Sentir bon. Sentir mauvais. Tiens, voilà des violettes au pied de ces églantiers. Oh! qu'elles *sentent* bon. (B. de St-P.)

— Avoir du goût, de la saveur, en parlant des aliments, des boissons. Aliment qui sent le brûlé. Eau qui sent la terre. Carpe qui sent la bourbe. Vin qui sent la framboise, le fût, le terroir. Cidre qui sent le pourri.

— Avoir les qualités, les manières, l'apparence de. Sentir l'enfant de bonne maison. Sentir l'homme de qualité, son homme de qualité. Action qui ne sent pas l'honnête homme. Proposition qui sent l'hérésie.

— La Fontaine l'a dit du renard :

Un vieux renard, mais des plus fins,
Grand croqueur de poulets, grand preneur de lapins,
Sentant son renard d'une lieue,
Fut enfin au piége attrapé.

— Neutral. Répandre une mauvaise odeur. Fi! que cela sent. Ses pieds sentent. Son haleine sent. Viande qui commence à sentir.

— Impers. Il sent bon, il sent mauvais dans cette chambre. Il sent le brûlé dans cette cuisine.

— Fig. et fam. *Cela ne sent pas bon*. Cette affaire prend une mauvaise tournure, peut avoir des suites fâcheuses. ‖ *Cet homme sent le terroir*. Il a les défauts des gens de son pays. ‖ *Cet ouvrage sent le terroir*. Il a des défauts qu'on peut attribuer aux habitudes du pays où l'auteur a vécu. ‖ *Sentir le corps de garde*. Être trop libre, grossier. Cette chanson sent le corps de garde. Ce discours sent le corps de garde. ‖ *Cette action sent le gibet*. Celui qui l'a commise court risque d'être pendu. On dit dans un sens analogue. *Cette action sent la roue, la hart, les coups de bâton*. ‖ *Cet ouvrage sent la lampe*. V. LAMPE. ‖ *Cet homme sent le fagot*. V. FAGOT. ‖ *Cet homme sent le sapin*. V. SAPIN. ‖ *La caque sent toujours le hareng*. V. CAQUE et HARENG. ‖ *Cet homme, cette femme sent son bien*. Ils ont les manières de gens bien nés, bien élevés. Ne se dit plus guère. ‖ *Cet homme, ce valet sent le vieux battu*. Il est devenu insolent, négligent, parce qu'on a négligé de le châtier depuis longtemps.

— SE SENTIR. v. pron. Connaître, sentir en quel état, en quelles dispositions on est, tant au sens physique qu'au sens moral. Se sentir faible. Se sentir fort. Se sentir confondu. Je me sens malade. Se sentir trop faible pour une chose. Ne pas se sentir mourir. Ne pas se sentir de froid. Ne pas se sentir soulagé. Au moment où j'ouvre la bouche pour célébrer la gloire immortelle du prince de Condé, je me *sens* également confondu par la grandeur du sujet. (Boss.) Madame savait estimer les uns sans fâcher les autres, et quoique le mérite fût distingué, la faiblesse ne se *sentait* pas dédaignée. (Id.) Il se vit mortel, et se *sentit* tel que nous le voyons aujourd'hui. (Fléch.) Ne me *sentant* pas capable de partager avec vous la gloire de vos travaux. (Mass.) Il resta d'abord immobile à sa place, et, se *sentant* troublé, il s'appuya sur un des lions de basalte. (Mme de Staël.)

— Absol. Avoir la connaissance, la conscience de soi-même, de son existence.

Retranchez ces jours superflus
Où notre âme, ignorant son être,
Ne se *sent* pas encore, ou bien ne se *sent* plus.
(La Fontaine.)

— Connaître bien les qualités, les forces, les ressources qu'on a ou que l'on a droit d'exiger, à raison de son rang, de son mérite; savoir ce que l'on vaut. Il se sentait bien quand il a entrepris cette affaire si difficile. On a voulu le décourager, mais il se sent et il persévère. Cet homme se sent trop bien pour qu'il se laisse manquer de respect.

— *Ne pas se sentir d'une chose*. En être si pénétré, que l'on soit insensible à toute autre impression, à tout autre sentiment. Se dit des choses physiques comme des choses morales. Il ne se sent pas de froid. Il ne se sent pas de joie. A ces mots, le corbeau ne se *sent* pas de joie. (La Font.)

— *Ce jeune homme, cette jeune fille commence à se sentir*. Ils commencent à éprouver les premières impressions de la puberté.

— *Se sentir de quelque chose*. Sentir, éprouver quelque chose. Commencer à se sentir de tel mal. Ne point se sentir des incommodités de la vieillesse. ‖ *Se sentir de quelque chose*. En éprouver les suites, en garder quelque reste. Se sentir encore d'une blessure. Se sentir de la fièvre. Pays qui se sentira longtemps de la guerre. Le père a fait de grandes imprudences, les enfants s'en sentent encore. Se sentir de la province. Le jeune prince se *sentira* éternellement d'avoir été cultivé par de telles mains. (Boss.)

Jupiter eut un fils qui, se *sentant* du lieu
Dont il tirait son origine,
Avait l'âme toute divine. (La Font.)

— *Se sentir d'une chose*. Y avoir part. S'il y a du bien ou du mal, il s'en sentira. Chacun se sentira des avantages comme des pertes.

— Fig. Le monde entier se *sent* des vertus ou des vices des grands. (Mass.) Le vers se *sent* toujours des bassesses du cœur. (Boil.)

— *Se sentir*, suivi d'un infinitif.

Mais se *sentant* par le peintre tirer,
Elle demeure, étant trop ménagère
Pour se laisser son habit déchirer. (La Font.)

Enfin, se *sentant* près de terminer ses jours :
Mes chers enfants, dit-il, je vais où sont nos pères.
(Id.)

SEOIR. v. n. 3e conj. irrég. (du lat. *sedere*, être assis). Vieux mot qui a signifié Être assis, et dont il nous reste le participe présent *séant*, et le participe passé *sis*, ainsi que les verbes composés *asseoir*, *rasseoir* et *surseoir*. Il se conjuguait ainsi : *Je sies, tu sies, il sied; nous seons, vous seez, ils séent. Je seoye, tu seois*, etc. *Je sis, tu sis, il sit. Je seerai, tu seeras. Je seeroye, tu seerais.*

— Est encore d'usage dans le sens de Être convenable; mais il ne s'emploie que dans certains temps, et toujours à la troisième personne du singulier; les temps composés ne sont pas usités. Il se conjugue du reste autrement que *seoir* dans le sens de *asseoir*. *Il sied, ils siéent. Il seyait. Il siérait. Il siéra. Siérant.* Cela vous sied à merveille. Les couleurs trop voyantes ne vous siéront pas. Cet habit vous sied bien, vous sied mal. La résignation à l'Être suprême *sied* toujours bien. (Volt.) La délicatesse et l'élégante vivacité requise pour peindre les femmes *seyait* moins à son talent : aussi cédait-il volontiers ces portraits à Mignard et à Largillière. (Ed. Fourn.)

Dans ce temps d'opprobre et de douleurs,
Quelle offrande *sied* mieux que celle de nos pleurs?
(Racine.)

— Impers. Il ne vous sied point de vous conduire ainsi. Il ne sied point à un homme en place d'être léger dans ses discours. Il sied bien à un homme si sage de donner des conseils de sagesse. Il *sied* bien à un homme qui n'est plus jeune d'oublier qu'il l'a été. (St-Evrem.) Quelle que soit l'origine des bienfaits, il ne *sied* pas à la reconnaissance d'en scruter les motifs. (De Lévis.)

C'est à toi. . . . .
Qu'il *sied* bien d'y veiller pour le maintien des lois.
(Boileau.)

— Est souvent ironique. Il vous sied bien de vouloir réformer les autres! Perfide! il vous *sied* bien de tenir ce discours. (Rac.)

Il te *sied* bien d'avoir en de si jeunes mains,
Chargé d'ans et d'honneurs, confié tes destins? (Rac.)

— SE SEOIR. v. pron. S'asseoir.

Hé bien! *seyez*-vous donc, marquis de Santillane,
Comte de Pennaflor, gouverneur de Burgos.
Don Manrique, est-ce assez pour faire seoir don Carlos?
(P. Corneille.)

— On dit encore quelquefois en poésie et dans le langage familier, *Sieds-toi*.

Sieds-toi, je n'ai pas dit encor ce que je veux;
Tu te justifieras après si tu le peux. (Corn.)

SEP. s. m. Agric. Pièce de bois qui pose à plat sur la terre, et dans laquelle le soc de la charrue est emboîté.

— Mar. *Sep de drisse*. Grosse pièce de bois carrée, posée debout sur le pont [illegible], d'où elle s'élève au-dessus [illegible].

ÉPALE s. f. (en lat. *sepalum*). Bot. Chacune des pièces qui composent le calice. On donne ordinairement aux sépales le nom de phylles ou de folioles du calice. Lorsque ces divisions se montrent parfaitement distinctes, on dit que le calice est *polysépale*; sont-elles au contraire adhérentes par leurs bords? le calice s'appelle *monosépale*.

SÉPARABLE. adj. des 2 g. Qui peut être séparé, qui peut se séparer. Il se dit des choses physiques et des choses morales. Il n'est pas de corps dont les parties ne soient séparables. C'est une erreur, en bonne morale et en bonne politique, de prétendre que l'utile soit séparable de l'honnête.

SÉPARAGE. s. m. Techn. Séparation, triage.

SÉPARATIF, IVE. adj. Didact. Qui fait séparation, qui cause, occasionne une séparation.

SÉPARATION. s. f. (pr. *çé-pa-ra-ci-on*). Action de se séparer. Résultat de cette action. La séparation des chairs d'avec les os. Mur de séparation. Fossé qui fait la séparation d'habitation. Rien n'est plus rude à des amis que la séparation. Séparation fâcheuse, cruelle, difficile à supporter. Après sa *séparation* du monde, M^me^ de Montausier, accablée sous le poids de ses infirmités, s'appliqua à les souffrir chrétiennement. (Fléch.) La religion de Jésus-Christ est une religion de *séparation* et de solitude. (Id.) Plus le pécheur tenait au monde, plus il souffre quand il faut s'en séparer; autant de *séparation* pour lui, *séparation* de ses biens qu'il avait accumulés avec tant de soin; *séparation* de la magnificence qui l'environne; *séparation* de ses charges, de ses honneurs: *séparation* de ses proches, de ses amis, dont les adieux achèvent de lui serrer le cœur; *séparation* de son corps, pour lequel il avait toujours vécu; enfin, *séparation* du monde et de toutes les créatures. (Mass.)

— La chose même qui sépare. Mettre une séparation entre deux chambres. Ôter une séparation. Il y avait entre les deux propriétés une séparation formée par un fossé.

— Par forme d'adoucissement, Brouillerie, cassation d'amitié. Cette querelle amena entre eux une séparation, une séparation éclatante. Séparation sans bruit. L'homme sent toujours la douleur secrète de la rupture et de la *séparation* d'avec son Dieu. (Mass.)

— En parlant de communion et de secte, Abandon. Faire séparation avec une secte. Et en effet, il est visible que, puisque la *séparation* et la révolte contre l'autorité de l'Église a été la source d'où sont dérivés tous les maux, on n'en trouvera jamais les remèdes que par le retour à l'unité. (Boss.) Toutes les conciliations inventées pour calmer les esprits rebelles et les ramener à l'unité, les ont autorisés dans leur *séparation* et leur révolte. (Mass.)

— Discernement, dans le sens propre. Quand même, dans cette terrible *séparation* qui se fera un jour, il ne devrait y avoir qu'un seul pécheur du côté des réprouvés. (Mass.)

— Fig. *Mur de séparation*. Cause, motif de division, sujet d'inimitié. Cette différence d'opinion est entre nous un mur de séparation.

— Chim. *Séparation des métaux*. Opération par laquelle on sépare des métaux qui étaient mêlés ensemble.

— Jurispr. *Séparation de corps*. Jugement, arrêt en vertu duquel il était permis à un mari de ne plus habiter avec sa femme, à une femme de ne plus habiter avec son mari. || *Séparation de biens*. Régime particulier qui conserve à chacun des époux la propriété et l'administration des biens. Il y a deux espèces de séparation de biens, la séparation contractuelle, qui est stipulée dans le contrat de mariage et la séparation judiciaire. || *Séparation de dettes*. Clause par laquelle les époux déclarent exclure de la communauté les dettes antérieures au mariage. || *Separation de patrimoine*. Bénéfice accordé aux héritiers d'une succession pour empêcher la confusion des biens de la succession avec ceux de l'héritier.

SÉPARATISTE. adj. et s. Hist. relig. Se dit de ceux qui, appréciant peu l'avantage des sympathies religieuses et du culte en commun, s'isolent sous les plus futiles prétextes, et ne trouvent de satisfaction réelle à leurs besoins religieux que dans leurs conventicules intimes.

— Se dit spécialement de ceux qui s'élevèrent contre l'Église anglicane sous Édouard et Élisabeth. Les séparatistes eurent pour chef Robert Brown, et donnèrent naissance aux puritains et aux indépendants.

SÉPARATOIRE. s. m. (du fr. *séparer*). Chim. Ancien nom d'un vaisseau chimique propre à séparer les liqueurs.

— Chir. Instrument de chirurgie propre à séparer le péricrâne.

SÉPARÉ, ÉE. part. pass. du v. Séparer. S'empl. adjectiv. Des amis séparés. Des époux séparés. Dans les marbres anciens il n'y a que de la matière pierreuse en masse continue ou en morceaux *séparés*, avec du spath en veines ou en cristaux et des impressions de coquilles. (Buff.) L'un d'eux s'empara d'Empsaël et l'autre de son frère, qui, en s'éloignant, jetait des cris lamentables, en appelant à son secours sa mère, dont il faisait la joie, et son frère, qui ne pouvait adoucir ses maux; ainsi ils furent *séparés*. (B. de St-P.) Ces sexes, qui sont *séparés* dans quelques végétaux, comme dans les animaux, sont réunis dans la plante du blé. (Id.) Vainement les deux moitiés ainsi *séparées* resteront irréprochables. (B. Constant.) Les deux sectes étaient à peu près *séparées*, comme dans les républiques grecques. (Chateaub.)

> Tandis que de toi seul nous restons *séparés*,
> Quel crime, quelle horreur nous a donc égarés.
> (Racine.)

> Là, reviennent s'unir les parents, les maris,
> Qui vivaient *séparés* sous le même lambris.
> (Del.)

— *Séparé par*. Chambres séparées par un mur mitoyen. Des terres, des continents séparés par des mers. Pays séparés par des fleuves. Cette niche est *séparée* par une sorte de cloison qu'il faut surmonter pour entrer dans le domicile de la famille. (Buff.) À Cajeta, en Italie, il y a une montagne qui autrefois a été *séparée* par un tremblement de terre, de façon qu'il semble que la division en eût été faite par la main des hommes. (Id.) Les îles Maldives ne sont *séparées* les unes des autres que par de petits trajets de mer, de chaque côté desquels se trouvent des bancs et des rochers composés de la même matière. (Id.) Les tableaux étaient *séparés* par des festons de verdure naturelle. (Chateaub.)

> Que de gens par la haine et l'orgueil *séparés*,
> Vivraient fort bons amis s'ils s'étaient rencontrés!
> (Chénier.)

— *Séparé de... par*, au propre et au figuré. *Séparé* de la terre par la perte du jour et par la haine des hommes, Milton n'appartenait plus qu'à ce monde mystérieux dont il racontait les merveilles. (Villemain.) Tout le reste du corps, depuis le bouclier des épaules jusqu'à la queue, est couvert de bandes mobiles et *séparées* les unes des autres par une membrane souple. (Buff.) Les rangs du bouclier, dans toutes les autres, sont contenus, et ne sont pas *séparés* les uns des autres par une peau flexible. (Id.) Dans cet endroit, la côte d'Asie n'est *séparée* de celle de l'Europe que par un bras de mer de sept stades de largeur. (Barthél.) Ces villes ou ces quartiers de villes sont *séparés* les uns des autres par des promontoires de verdure. (Lamart.)

> Ne vous figurez point que de cette contrée
> Par d'éternels remparts Rome soit *séparée*.
> (Racine.)

— *Séparé en*. Séparé en parties. Séparé en morceaux. Séparé en deux, en trois. Le roux de la poitrine est *séparé* en deux par le prolongement du gris de l'estomac. (Buff.) Elle est revêtue de marbre, et *séparée* en deux par une arcade. (Chateaub.)

> Il fut un temps où nos belles contrées
> En mille fiefs se trouvaient *séparées*.
> (F. de Neufchateau.)

— *Séparé par*, dans le sens de *séparé en*. Les Métamorphoses d'Ovide, *séparées* par histoire, éloignées avec soin et avec grâce, forment une galerie charmante de tableaux très-variés. (La Harpe.)

SÉPARÉMENT. adv. À part l'un de l'autre, les uns des autres. Vivre séparément. Placer des objets séparément. Interroger des témoins séparément. Traiter des questions séparément.

SÉPARER. v. a. 1^re^ conj. (du lat. *separare*, désunir; rad. *pars*, partie). Désunir, disjoindre. Séparer la chair d'avec les os, la tête du corps.

— Se dit des choses qui étaient mal rangées et qu'on n'a fait qu'ôter les unes d'auprès des autres pour les mettre dans un meilleur ordre. Séparer des livres et les mettre par ordre.

— Mettre séparément, à part l'un de l'autre. Séparer le bon grain d'avec le mauvais. Séparer dans la cave le vin vieux du nouveau. Au jugement dernier, Dieu séparera les bons d'avec les méchants.

> Quand Dieu viendra juger les vivants et les morts,
> Et des humbles agneaux, objets de sa tendresse,
> *Séparera* des boucs la troupe pécheresse.
> (Boileau.)

— Diviser un espace, un tout par quelque chose qu'on place entre ses parties. Séparer une cour en deux par un mur. Séparer une chambre en trois par des cloisons.

— Partager. Séparer les cheveux sur le front.

— Être une cause de séparation, se trouver entre deux choses. Le mur qui sépare les deux maisons. Le chemin, le sentier qui sépare les deux propriétés. Rivière qui sépare deux provinces. Les Pyrénées séparent la France de l'Espagne. Les mers qui *séparent* les rois et les peuples les rejoignent pour s'entre-détruire. (Mass.) J'ai couru les deux mers que *sépare* Corinthe. (Rac.)

— Fig. Dans le même sens. La ligne qui sépare le naïf du trivial, le sublime du boursouflé. Il y a un éloignement d'esprit et de mœurs qui, dans le commerce des hommes, *sépare* invisiblement les justes d'avec les pécheurs. (Fléch.)

— Fig. Considérer à part, mettre à part, ne pas confondre avec. Peu de gens savent séparer l'homme de son vêtement. Ne pas séparer la philosophie de la littérature. Ne pas séparer ses intérêts de ceux d'un autre. Avec quel juste mais noble discernement saint Louis sut-il *séparer* les intérêts de la religion d'avec ceux de la politique. (Fléch.) Il y avait à la cour un air innocent de *séparer* les pensées d'avec les paroles. (Id.)

> Si Dieu, le *séparant* d'une odieuse race,
> En faveur de David voudra lui faire grâce.
> (Racine.)

— Distinguer Jésus-Christ voulant commencer le mystère de l'unité de son Église, a *séparé* les apôtres du nombre de ses disciples, ensuite, voulant consommer le mystère de l'unité de l'Église, il a *séparé* l'apôtre saint Pierre du milieu des autres apôtres. (Boss.)

— Rendre distinct. La raison sépare l'homme de tous les animaux. Tous ces nomenclateurs qui *séparent* les classes. (Delille.)

— Faire qu'on ne soit plus ensemble. La fortune sépare ceux que la mort réunira. La mort les a séparés, la mort les réunira.

> Une loi trop sévère
> Va *séparer* deux cœurs qu'assemblait leur misère.
> (Rac.)

> Mais des flots paternels l'horrible [illegible]
> Vainement de l'époux a *séparé* l'épouse.
> (Del.)

— *Séparer deux hommes*, *deux animaux qui se battent*. Faire cesser le combat en les éloignant l'un de l'autre. Édouard s'élança pour *séparer* les deux combattants. [illegible] Ils ont eu une altercation violente; le Tasse a mis l'épée à la main, et son frère les a *séparés*. (X. Marm.)

— *Séparer deux amis*. Faire cesser leur amitié.

— Jurispr. *Séparer de corps et de biens un mari et une femme*. Ordonner en justice qu'il n'y aura plus entre eux communauté de biens ni d'habitation.

— Chass. *Séparer les quêtes*. Distribuer aux valets de limier une forêt par cantons, pour y détourner le cerf.

— SE SÉPARER. v. pron. S'éloigner l'un de l'autre, en parlant des personnes et des choses. L'écorce de cet arbre s'est séparée du bois. Après avoir causé quelque temps ensemble, ils se séparèrent, ils se sont séparés. Se séparer pour toujours. Se séparer avec peine. Le tartre est donc un dépôt salin qui se *sépare* peu à peu des liqueurs vineuses. (Buff.) L'huile surnage dans ce second baquet, se refroidit, et continue de se purifier en se *séparant* des matières étrangères, qui tombent au fond du réservoir. (Lacépède.) Les atomes dont je suis composé, après s'être *séparés*, se réuniront un jour, et je revivrai sous une autre forme. (J.-J. Barthél.)

— Cesser de faire société avec. Les habitants de Mytilène ayant soumis quelques-unes de leurs alliées qui s'étaient *séparées* d'eux, leur défendirent de donner la moindre instruction à leurs enfants. (Barthél.)

— Se partager. À cet endroit le chemin se sépare en deux. Sa barbe se sépare en deux touffes sur son menton. Cette rivière se sépare en plusieurs canaux.

— Cesser d'être assemblé, de tenir séance pendant quelque temps, en parlant d'un corps, d'une compagnie régulière. Assemblée qui se sépare. Dès que l'ordonnance de clôture de la session est lue, la Chambre se sépare, doit se séparer.

— *Se séparer de*. S'éloigner de gré ou de force. Elle fut obligée de se *séparer* d'avec le roi. (Boss.) Plus le pécheur tenait au monde, plus il souffre quand il faut s'en *séparer*.

— Se distinguer des autres. La vanité [illegible] ne peut souffrir l'égalité parmi les hommes; de là naissent ces grands efforts que nous faisons pour nous *séparer* du commun. (Boss.) Les justes résolus de se *séparer* [illegible] par leur sainte singularité, plutôt que de s'y conformer par une société criminelle. (Fléch.)

— Se disperser. Tout a fui, tous se sont *séparés* sans retour. (Id.)

— *L'armée se sépara*. Elle cessa de tenir la campagne, et les divers corps retournèrent dans leurs quartiers, [illegible] Au commencement de l'hiver l'armée se sépara.

— Chass. *Le cerf cherche par bonds à se séparer de sa voie, à se séparer*. Il cherche à interrompre la trace, les émanations odorantes qui dirigent les chiens.

SÉPÉ. s. m. Techn. Morceau de fer qui sert à assujettir le canon du fusil dans la coulisse.

SÈPE. s. m. Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces comestibles de champignons du genre bolet. On écrit aussi *ceps*, *cep* ou *cèpe*. Mais on devrait écrire *cèpe*, ce mot venant du latin *caput*, tête.

SÉPÈDE. adj. des 2 g. (et lat., *sex*, six; *pes*, pied). Entom. Qui a six pieds. || SÉPÈDES. s. m. pl. Division d'insectes comprenant ceux qui ont six pieds.

SÉPÉDON. s. m. (du gr. σηπεδών, pourriture, carie). Entom. Genre d'insectes diptères sarcostomes, de la famille des [illegible].

SÉPÉDONION. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, comprenant des moisissures formées de filaments couchés, rameux, entrelacées, toutes [illegible].

SÉPHARITE. adj. et s. Relig. ott. Sectaire [illegible] qui donne à Dieu la forme humaine.

SÉPHEL. s. m. (pr. *ce-fel*). Métrol. anc. Mesure de capacité employée en Égypte et dans une partie de l'Asie. Le sephel valait un modius et demi.

SÉPHER. Géogr. anc. Montagne où les Israélites firent leur vingtième campement.

— Philos. hébr. Nom hébreu qui signifie Livre par excellence, et qu'on emploie quelquefois pour désigner les saintes Écritures.

SÉPHIRATHITE. s. m. Philos. Rabbin qui fait son étude particulière des séphiroths.

SÉPHIROTH. s. m. [illegible] *les splendeurs*, et que les cabalistes employaient pour désigner les dix perfections de l'essence divine, dont la connaissance était le plus haut degré de leur vie contemplative. Les dix séphiroths étaient la couronne, la sagesse, l'intelligence, la force ou la sévérité, la miséricorde ou la magnificence, la beauté, la victoire, la gloire, le fondement, la royauté.

SÉPHORA. Fille de Jéthro, du pays de Madian, et femme de Moïse, à qui elle donna deux fils, Éliézer et Gerson. — L'une des sages-femmes qui, en Égypte, épargna les enfants mâles des femmes israélites, malgré l'ordre du roi Pharaon, qui avait commandé de les faire périr à leur naissance.

SÉPIA. s. f. Moll. Nom latin de la sèche, animal [illegible] qui appartient à la grande classe des mollusques. V. SÈCHE.

— S'applique exclusivement à la liqueur noire que cet animal porte dans un sac particulier et dont on prépare une couleur qui sert aux dessinateurs. Il ne faut pas la confondre avec l'encre de Chine, qui n'a jamais le ton chaud de la sépia. Paysage à la sépia.

— Dessin fait avec cette matière. Une belle sépia. Une sépia bien exécutée.

— Quelques-uns disent *acépia*, ce qui n'est qu'un barbarisme.

SÉPIACÉ, ÉE. adj. (du lat. *sepia*, sèche). Conchyl. Qui ressemble à l'os de sèche. || SÉPIACÉES. s. f. pl. Famille de coquilles univalves.

SÉPIAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *sepes*, haie). Hist. nat. Qui vit dans les haies et les [illegible]. [illegible] Oiseaux sépiaires.

SÉPICOLE. adj. des 2 g. (du lat. *sepes*, haie, *colo*, je cultive). Hist. nat. Qui vit dans les haies.

SÉPIDIE. s. f. (dimin. de *sepia*, petite sèche). Genre d'insectes coléoptères hétéromères de la famille des [illegible], comprenant des espèces observées dans les pays de sables de l'Afrique.

SÉPIÉPHORE. adj. des 2 g. (du lat. *sepia*, [illegible], et du gr. φορός, je porte). Conchyl. Qui porte une [illegible]. || SÉPIÉPHORES. s. m. pl. Famille de mollusques qui [illegible].

SÉPIODE. adj. des 2 g. (du lat. *sepia*, sèche; et du gr. εἶδος, ressemblance). Qui ressemble à la sèche.

SÉPIOLE. s. f. (du lat. *sepia*, sèche). Moll. Subdivision générique établie pour les petites espèces de [illegible] dont le corps est [illegible] et dont les nageoires [illegible] sont comme [illegible].

SÉPIOLIDÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à la sépiole.

SÉPIOTEUTHE. s. m. Moll. Nom donné à une subdivision du genre calmar.

SÉPIOSTAIRE. s. m. Conchyl. Os de sèche.

SÉPITE. s. f. Foss. Pierre qui ressemble à l'os de la sèche.

SÉPHOMBIQUE. adj. m. Chim. On [illegible].

SEPME. s. m. Ant. [illegible] pour les morts qu'on célébrait pendant sept jours consécutifs, ou le septième jour après la mort.

SEPS. s. m. Erpét. Genre de l'ordre des sauriens, famille des scincoïdiens, renfermant des reptiles au corps très-long, cylindrique, serpentiforme, et couvert d'écailles arrondies et imbriquées. Les pieds, au nombre de quatre, sont très-minces et très-courts. L'espèce seps tridactyle est vivipare, se nourrit d'insectes et vit dans les endroits garnis d'herbes, près des lieux marécageux. On la trouve dans le midi de la France et dans l'Italie.

SEPSICHRIMIE. s. f. Médec. Tendance des humeurs à la putridité.

SEPSIS. s. f. (du gr. σῆψις, putréfaction). Médec. Corruption, putréfaction. Peu d'auteurs se sont servis de ce mot.

SEPT. adj. numéral des 2 g. (du lat. *septem*, fait du gr. ἑπτά, sept. pr. se. devant une consonne, et *set* devant une voyelle ou un *h* muet, et lorsqu'il est substantif, quelle que soit sa position, ou même lorsqu'il est adjectif, s'il se trouve seul ou après le nom qu'il modifie. Se [illegible] Sept hommes. Sept vaches. Sept chevaux. Sept ans. Sept planètes. Sept [illegible] Sept soldats. Sept animaux. Sept pommes. Les sept sages de la Grèce. Les sept péchés capitaux. Les sept sacrements. Les sept merveilles du monde. Les sept églises. Les sept chandeliers. Les sept branches du chandelier d'or. Les sept sceaux. Les sept jours de la semaine. On a supposé que c'était en l'honneur des sept planètes alors connues, que les païens vénéraient le nombre *sept*, et comptaient comme les juifs, et comme nous faisons aujourd'hui par semaines de *sept* jours. Ecouen est à *sept* lieues et demie au S.-E. de Paris. (Dulaure.) C'est un principe en morale qu'à *sept* ans les enfants sont susceptibles de pécher avec connaissance de cause. (***)

— Absol. Ils étaient sept. Nous sommes partis douze, et nous ne sommes revenus que sept. Il y en a eu sept de tués.

— Entre dans la composition d'autres noms de nombre. Dix-sept. Vingt-sept. Trente-sept. Cent sept. Deux cent sept. Sept cent cinquante.

Louis XVI fut condamné à mort, à la majorité de trois cent soixante-six voix sur *sept* cent vingt et une. (Anquetil.) Rome commença à être regardée comme la plus puissante ville de l'Italie; on y comptait avant la fin du règne de Romulus jusqu'à quarante-*sept* mille habitants. (Vertot.) Romulus, âgé de cinquante-cinq ans, et après trente-*sept* ans de règne, disparut sans qu'on ait pu découvrir de quelle manière on l'avait fait périr (Id.)

— S'empl. pour Septième. Page sept. Volume sept. Charles sept, ou plus ordinairement Charles VII. La mort de Grégoire *sept* n'éteignit pas l'incendie qu'il avait allumé (Volt.)

— s. m. Sept multiplié par sept, donne quarante-neuf. Le nombre sept.

— Le septième jour du mois. La lettre est du sept, est datée du sept. Partir le sept et revenir le dix. Le sept est un jeudi, un vendredi. Tous les sept du mois. La réconciliation du *sept* juillet et le serment qui l'avait suivie n'avaient calmé aucune méfiance. (Thiers.)

— Caractère qui marque en chiffre le nombre sept. Le chiffre sept (7). Ce chiffre est un sept. Sept cent soixante-dix-sept s'écrit par trois sept (777). Écrivez un sept à la place du neuf.

— Carte marquée de sept points. Un sept de cœur. Un sept de trèfle. Sept de carreau. Sept de pique. Le sept de cœur manque à ce jeu. Il m'est rentré le sept de trèfle. Avoir tous les sept.

— *Sept* rime avec les terminaisons en *et, ait.*

> Attendre son destin d'un quatorze ou d'un *sept*,
> Voir sa vie ou sa mort sortir de son cornet
> (Boileau.)
>
> Et souvent tel y vient qui sait pour tout secret,
> Cinq et quatre font neuf, ôtez deux, reste *sept*. (Id.)

— Jeux *Sept et lever* Se dit au trente et quarante, et au pharaon, pour exprimer sept fois la première mise.

— Était d'usage chez les Juifs pour exprimer un nombre indéterminé. Si mon frère pèche contre moi, combien de fois faut-il que je lui pardonne? jusqu'à *sept* fois? — Je ne vous dis pas jusqu'à *sept* fois, mais jusqu'à septante fois *sept* fois. (Bible.)

— Les cabalistes prétendaient que le nombre sept avait la vertu d'évoquer les génies planétaires, et de les contraindre à opérer des prodiges.

— Antiq. gr. *Guerre des sept chefs.* Se dit de l'expédition entreprise par Adraste et les héros argiens, pour rétablir Polynice sur le trône de Thèbes, usurpé par Étéocle. Les Thébains opposèrent sept héros aux Argiens.

— Philol. *Les sept chefs contre Thèbes.* Titre d'une tragédie d'Eschyle.

— Hist. *Les sept électeurs.* Princes qui avaient le privilége d'élire l'empereur d'Allemagne, et qui furent établis en 1292, lors de l'élection d'Adolphe de Nassau.

— Géogr. anc. *Les sept frères.* Nom de sept montagnes de la Mauritanie tingitane. ‖ *Les sept collines.* Se dit de celles que Rome renferma successivement dans son enceinte; ce sont : le Palatin, le Quirinal, l'Aventin, le Tarpéien ou Capitolin, le Cœlius, le Viminal et l'Esquilin ‖ *La ville aux sept collines.* Rome. ‖ *Les sept mers.* Nom que les anciens donnaient aux sept embouchures par lesquelles le Pô se jetait dans l'Adriatique. ‖ *République des sept îles.* Se dit de la république des îles Ioniennes.

SEPT. s. m. Relat. Il se dit des tribus irlandaises. Les sept sont en Irlande ce que sont les clans en Écosse.

SEPTA. s. m. (rad. *sepes*, haie). Antiq. rom. Il se dit des enceintes formées dans le Champ de Mars, pendant les comices, pour contenir d'une part le peuple qui venait déposer ses suffrages, et de l'autre les magistrats, les hérauts, etc. ‖ Enceintes situées dans le quartier Mamurra, où se tenaient les marchands et les banquiers.

SEPTAIRE. s. m. Conchyl. Genre de coquille nommé aussi *navicelle*.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des hypoxylées.

— Minér. Concrétion ellipsoïde de calcaire compact et ferrugineux.

SEPTANE. adj. f. (rad. *sept*). Médec. Il se dit d'une fièvre qui revient tous les sept jours.

SEPTANTAINE. s. f. Réunion de soixante-dix objets ou unités. Vieux et inusité.

SEPTANTE. adj. numéral des 2 g. Exprime le nombre soixante-dix, composé de sept dizaines. Moïse eut ordre de former une assemblée vénérables de *septante* conseillers, qui pouvait être appelée le sénat du peuple de Dieu, et le conseil perpétuel de la nation. (Boss.) Il est vieux. On dit aujourd'hui *soixante-dix*.

> Le Seigneur a prescrit tant aux peuples qu'aux rois
> De pardonner *septante* fois sept fois. (***)

— *Version des Septante.* Traduction grecque de l'Ancien Testament faite sous les auspices du sanhédrin juif d'Égypte, qui se composait de soixante-douze membres (ou en nombre rond soixante-dix, *septante*). On a longtemps cru, sous l'autorité d'Aristée, qu'elle était l'ouvrage de soixante-dix traducteurs et qu'elle fut faite par l'ordre de Ptolémée Philadelphe. Il est à peu près certain au contraire que la traduction du Pentateuque existait au plus tard sous Ptolémée Soter, que les autres livres furent traduits successivement, et les derniers sans doute plus tard; qu'enfin les Lagides ne furent pour rien dans cette traduction, qui n'eut d'autre cause que le besoin d'avoir un texte grec authentique du Pentateuque pour lire dans la synagogue des Juifs hellénistes.

— Chronol *Chronologie des Septante.* Calcul qui donne au monde 1466 ans de plus que le texte hébreu.

SEPTAS. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des crassulées, comprenant des espèces herbacées du cap de Bonne-Espérance.

— Genre de plantes de la famille des acanthées, tout à fait distinct du précédent.

SEPTEMANGULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui offre sept angles.

SEPTEMBRE. s. m. (pr. *cép-tan-bre*; du lat. *september*; rad. *septem*, sept, parce que chez les Romains il était le septième mois de l'année). Neuvième mois de l'année d'après le calendrier grégorien. Il en était le septième lorsque l'année commençait en mars. Le mois de septembre était le second mois de l'année égyptienne, le troisième du calendrier athénien, et le septième chez les Romains. C'est le 22 septembre que le soleil entre dans le signe de la Balance et commence l'automne.

— *Journées de septembre* ou *massacres de septembre*, et quelquefois *septembre* absol. Nom donné aux massacres des prisons qui eurent lieu à Paris en 1792, pendant les journées des 2, 3, 4, 5 et 6 septembre. Ils durèrent cinq jours et cinq nuits. Pendant ces journées, deux cents hommes au plus en égorgèrent dix mille au moins. Les massacres eurent lieu aux Carmes, à l'Abbaye, à la Force, à la Salpêtrière, à Bicêtre. On ignore quel fut l'instigateur de ces massacres, faits dans le but d'intimider les ennemis de la patrie, mais on soupçonne que ce fut Danton, ministre de la justice.

— Icon. Les modernes peignent Septembre le visage riant, couronné de pampres; tenant d'une main le signe de la Balance, de l'autre une corne d'Amalthée pleine de fruits. Un enfant qui foule le raisin, et une treille, désignent la principale richesse de ce mois.

SEPTEMBRISADE. s. f. Hist. Il s'est dit des massacres de septembre et par allusion de quelques événements analogues.

SEPTEMBRISATION. s. f. (pr. *cep-tan-bri-za-ci-on*). Hist. Il s'est dit quelquefois des massacres de septembre.

SEPTEMBRISEUR. s. m. Hist. Il se dit de ceux qui prirent part aux massacres des prisonniers en septembre 1792.

SEPTEMBRISTE. s. m. Hist. Nom qu'on a donné aux membres de l'Assemblée législative, soupçonnés d'avoir favorisé les septembrisades.

SEPTEMDÉCIOCTONAL, ALE. adj. Minér. Qui a la forme d'un prisme octogone, avec un sommet à dix-sept faces.

SEPTEMDENTÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est garni de sept dents.

SEPTEMDIGITÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est partagé en sept lobes ou digitations.

SEPTEMDUODÉCIMAL, ALE. adj. Minér. Qui a la forme d'un prisme à douze pans, avec un sommet à dix-sept faces.

SEPTEMFOLIOLÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles sont composées de sept folioles.

SEPTEMLOBÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est partagé en sept lobes.

SEPTEMMACULÉ, ÉE. adj. Didact. Qui porte sept taches colorées.

SEPTEMNERVÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles sont chargées de sept nervures.

SEPTEMPONCTUÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est marqué de sept points colorés.

SEPTEMVIR. s. m. Antiq. rom. Titre de sept magistrats et prêtres de Rome, chargés de préparer et d'ordonner les solennités publiques, de diviser les terres et de juger les causes relatives aux partages.

— Hist. Nom que quelques auteurs ont donné aux sept électeurs de l'Empire.

SEPTEMVIRAL, ALE. adj. Antiq. rom. Qui appartient aux septemvirs. Autorité septemvirale.

— SEPTEMVIRAL. s. m. Titre de celui qui avait été septemvir.

SEPTEMVIRAT. s. m. Antiq. rom. Magistrature, fonction du septemvir. Parvenir au septemvirat.

— Hist. Les sept électeurs de l'Empire.

SEPTENAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *septenarius*; rad. *septem*, sept). Qui vaut, qui contient sept. Nombre septenaire.

— Qui a professé pendant sept ans dans une université. Professeur septenaire.

— s. m. Un des espaces de la vie de l'homme quand on en divise tout le cours en plusieurs parties, chacune de sept ans, à compter du jour de la naissance. On dit que les hommes changent de tempérament à chaque septenaire.

— Hist. ecclés. Professeur qui avait enseigné pendant sept ans dans l'Université de Paris.

SEPTÉNÉ, ÉE. adj. (du lat. *septenus*; rad. *septem*, sept). Bot. Dont les feuilles sont partagées en sept lobes.

SEPTENNAL, ALE. adj. (pr. *cep-tènn-nal*; du lat. *septennalis*; formé de *septem* et *annus*, an). Qui arrive ou qui est renouvelé tous les sept ans. Année septennale. Assemblée septennale. Chambre septennale. L'année sabbatique des Juifs était septennale. ‖ Au pl. masc., *septennaux*.

SEPTENNALITÉ. s. f. (rad. *septennal*). Propriété qu'a une chose de durer sept ans. La septennalité d'une Chambre législative.

SEPTENTRION. s. m. (du lat. *septentrio*; formé de *septem*, sept, et de *triones*, étoiles de la Grande-Ourse). Astron. et géogr. Le nord, celui des pôles du monde qui, dans nos climats, est élevé sur l'horizon. L'aiguille se tourne toujours du côté du septentrion, vers le septentrion, vers le pôle du septentrion.

— *Au septentrion de.* Plus proche du septentrion que. Ce pays est au septentrion de tel autre. L'Écosse est au septentrion de l'Angleterre.

SEPTENTRIONAL, ALE. adj. Qui est du côté du septentrion, qui se trouve dans le septentrion, au septentrion. Pôle septentrional. Pays septentrional. Les pays septentrionaux. La partie septentrionale d'un pays.

— Qui habite le septentrion. Les peuples septentrionaux. Nations septentrionales. ‖ En ce sens on dit subst. en parlant des peuples. Les septentrionaux. Les septentrionaux ont l'imagination moins vive que les méridionaux.

— Linguist. Il s'est pris comme subst. masc., en parlant des langues du Nord et de la langue germanique en particulier. Parler le septentrional.

SEPTÉRION. s. m. Antiq. rom. Fête que l'on célébrait à Delphes, tous les neuf ans, en l'honneur d'Apollon, vainqueur du serpent Python.

SEPTICIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *septum*, cloison; *cædere*, couper). Bot. Qui s'ouvre par le dédoublement des cloisons.

SEPTICIENNE. adj. f. Antiq. rom. Il s'est dit de la livre romaine, qui, à l'époque de la seconde guerre punique, fut réduite de douze onces à huit onces et demie.

SEPTICOLOR. s. m. Ornith. Espèce de tangara.

SEPTICOLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *septem*, sept; *color*, couleur). Didact. Qui est marqué de sept couleurs.

SEPTIDI. s. m. Le septième jour de la décade dans le calendrier républicain.

SEPTIÈME. adj. des 2 g. (pr. *cè-ti-è-me*; du lat. *septimus*; rad. *septem*, sept). Qui est le sixième plus un en nombre. Le septième enfant. Le septième mois. Le septième jour. Le septième chapitre. La septième page.

— substantiv. Être le septième de sa classe. Elle est la septième.

— *La septième partie d'un tout.* Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on suppose divisé en sept parties.

— s. m. Septième partie d'un tout. Prendre le septième d'une somme. Être pour un septième dans une affaire. Sept septièmes égalent une unité.

— Le septième jour d'une période. Le septième du mois. Le septième de la lune. ‖ C'est en ce sens qu'on dit encore d'une femme qui est dans le septième mois de sa grossesse, et d'un malade qui est dans le septième jour de sa maladie. Elle est dans son septième. Ce malade est dans son septième.

— s. f. La septième classe. Être en septième.

— s. f. Au jeu de piquet, Suite de sept cartes de même couleur. Une septième majeure. Un septième de roi. On dit plus ordinairement *dix-septième*.

— Mus. Intervalle de deux sons différents, à distance l'un de l'autre de sept degrés, comme *do si, re do, sol fa*, etc.

SEPTIÈMEMENT. adv. En septième lieu. Septièmement, il dit que.

SEPTIES. adv. lat. (pr. *cep-ciéss*). Il signifie sept fois, et s'emploie quelquefois quand on a commencé à compter par *semel, bis, ter*, etc.

SEPTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *septum*, cloison; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des cloisons.

SEPTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *septum*, cloison; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une cloison.

SEPTIFRAGE. adj. des 2 g. (ét. lat., *septum*, cloison; *frangere*, briser). Bot. Qui s'ouvre par la rupture des cloisons.

SEPTIHEXAGONAL, ALE. adj. Minér. Qui a la forme d'un prisme hexaèdre avec un sommet à sept faces.

SEPTILE. adj. des 2 g. (du lat. *septum*, cloison). Bot. Qui tient aux cloisons du fruit.

SEPTIMANIE. s. f. Géogr. Nom qu'on a donné au Midi de la France, à la première Narbonnaise. Elle comprenait tout le Languedoc, à l'exception des diocèses de Toulouse, d'Albi, d'Uzès et de Viviers.

— Hist. *Marquisat de Septimanie.* Fief dépendant du duché de Gothie et dont les possesseurs ne relevaient que de la couronne.

SEPTIMANIENS. adj. et s. m. pl. Antiq. rom. Il se dit des soldats de la septième légion, qui formèrent une colonie dans le pays appelé depuis Septimanie.

SEPTIMATRIES. s. f. pl. Antiq. rom. Fête de Minerve qu'on célébrait le septième jour après les ides de mars.

SEPTIMIUS. Trois poètes latins ont porté ce nom. Aulus Septimius Severus, Quitus Septimius, Quintus Septimius.

SEPTIMO. adv. lat. Septièmement, en septième lieu. Il s'emploie pour désigner le septième objet d'une série, 7°, quand on a commencé à compter par *primo, secundo*, etc.

SEPTIMONTIAL, ALE. adj. Antiq. rom. Qui appartient au septimontium.

SEPTIMONTIUM. s. m. (ét. lat., *septem*, sept; *mons*, montagne). Antiq. rom. Fête qu'on célébrait à Rome le 3 des ides de décembre, jour anniversaire, selon Plutarque, de celui où l'on avait renfermé la septième colline dans l'enceinte des murailles.

SEPTINGENTESIMO. adv. lat. Sept-centièmement. Il s'emploie pour désigner le sept-centième objet d'une série, 700°, quand on a commencé à compter par *primo, secundo*, etc.

SEPTINSULAIRE. adj. et s. des 2 g. (ét. lat., *septem*, sept; *insula*, île). Géogr. Il se dit des habitants des îles Ioniennes. ‖ Qui appartient aux sept îles, à leur gouvernement ou à leurs habitants.

SEPTIOCTONAL, ALE. adj. (ét. lat., *septem*, sept; *octo*, huit). Minér. Qui a la forme d'un prisme octogone, avec un sommet à sept faces.

SEPTIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *septem*, sept; *pes*, pied). Didact. Qui a sept pieds, une taille de sept pieds. Sidoine Apollinaire donne cette épithète aux Bourguignons, qui étaient de haute taille.

SEPTIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *septicus*, venant du gr. σηπτικός; rad. σήπειν, pourrir). Médec. Qui fait pourrir les chairs sans beaucoup de douleur. Se dit particulièrement de certains poisons qui déterminent des affections gangréneuses. Le seigle ergoté est septique. Le venin de la vipère est septique.

— On dit de même Qualités septiques. Propriétés septiques.

SEPTIZONE. s. m. (ét. lat., *septem*, sept; *zona*, zone, ceinture). Antiq. rom. Grand édifice de Rome, qui avait sept étages superposés, et formant, pour ainsi dire, sept ceintures.

SEPTŒIL. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du lamproyon ‖ *Septœil rouge.* L'ammocète rouge.

SEPTON. s. m. Chim. Nom par lequel plusieurs chimistes ont désigné l'azote.

SEPTORRHÉPYRE. s. f. Médec. Fièvre putride.

SEPTRONISTE. s. m. Hist. relig. Nom par lequel on désigne, dans les décrétales, les Vaudois ou pauvres de Lyon.

SEPTUAGÉNAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *septuagenarius*, fait de *septuaginta*, soixante-dix, rad. *septem*, sept). Âgé de soixante-dix ans. Homme septuagénaire. Femme septuagénaire. Vieillard septuagénaire.

— subst. Un septuagénaire. Les septuagénaires. Les septuagénaires sont exempts de certaines charges publiques, notamment de faire partie du jury. L'exposition publique n'est jamais prononcée à l'égard des septuagénaires.

SEPTUAGÉSIME. s. f. (du lat. *septuagesimus*, soixante-dixième). Calendr. ecclés. Dimanche qui précède la Sexagésime et qui est le troisième avant le premier dimanche de Carême. Dimanche de la Septuagésime. C'est aujourd'hui la Septuagésime.

SEPTUAGESIMO. adv. lat. Soixante-dixièmement. Il s'emploie pour indiquer le soixante-dixième objet d'une série, 70°, quand on a commencé à compter par *primo, secundo*, etc.

SEPTULE. s. m. (du lat. *septulus*, dimin. de *septum*, cloison). Bot. Cloison qui partage l'anthère des orchidées en deux loges.

SEPTULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est garni de petites cloisons transversales.

SEPTULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *septulum*, petite cloison; *fero*, je porte). Bot. Qui porte à l'intérieur une petite cloison.

SEPTUM. s. m. (pr. *cèp-tomm*). Mot latin qui signifie cloison et dont on se sert en français pour désigner certaines parties du corps qui séparent deux cavités. ‖ *Septum lucidum.* Cloison qui sépare l'un de l'autre les deux ventricules latéraux du cerveau ‖ *Septum medium du cœur.* Partie qui sépare les oreillettes et les deux ventricules. ‖ *Septum narium.* Cartilage qui sépare les narines. ‖ *Septum transversum.* Le diaphragme.

SEPTUNCIAL, ALE. adj. Antiq. rom. Qui est composé de sept onces.

SEPTUNX. s. m. Métrol. rom. Poids de sept onces, les sept douzièmes de l'as ‖ Les sept douzièmes du jugerum et d'une mesure quelconque.

SEPTUOR. s. m. Mus. Morceau exécuté par sept voix ou sept instruments.

SEPTUPLE. adj. des 2 g. Qui vaut sept fois autant. Un nombre septuple d'un autre. Vingt et un est septuple de trois. Cinquante-six est septuple de huit. Une valeur septuple.

— s. m. Quatorze est septuple de deux. Quarante-neuf est le septuple de ce qu'on en espérait. Avoir du bien au septuple de ce qu'on avait.

SEPTUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Septupler. S'empl. adjectiv. Une quantité septuplée.

SEPTUPLER. v. a. 1re conj. Rendre sept fois plus grand. Multiplier par sept. Septupler

un nombre, c'est le multiplier par sept. Septuplez le nombre quatre, et vous aurez vingt-huit.

— SE SEPTUPLER v. pron. Être septuple. Tous les nombres peuvent se septupler.

SÉPULCRAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport au sépulcre. Inscription sépulcrale. Vase sépulcral. Lampe sépulcrale. Urne sépulcrale. Cérémonie sépulcrale.

— Qui contient des tombeaux. Chapelle sépulcrale.

— Qui est destiné à l'ornement des tombeaux. Statue sépulcrale. Figure sépulcrale. Ornements sépulcraux.

— Fig. Qui semble sortir d'un tombeau, d'un souterrain sourd. Voix sépulcrale. Bruit sépulcral.

— *Organe sépulcral.* Organe de la voix quand il est rauque et sourd.

— Fig. *Avoir une figure sépulcrale.* Avoir une figure pâle, triste, sombre. Cet homme est effrayant avec sa figure sépulcrale.

— SÉPULCRAL. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte qui soutenait que par les enfers où le symbole des apôtres enseigne que Jésus-Christ est descendu, il ne faut entendre que le sépulcre.

SÉPULCRE. s. m. (du lat. *sepulchrum*, rad. *sepelire*, ensevelir). Lieu disposé pour la sépulture.

— Il se dit particulièrement des sépultures creusés dans le roc, et de celles qui sont pratiquées dans un ouvrage de maçonnerie où le corps n'est point enterré, à proprement parler, mais où il repose sur le sol, renfermé dans un cercueil ou même sans autre enveloppe que des vêtements et un linceul. Ne se dit guère qu'en parlant des sépultures des anciens, chez lesquels cette espèce de tombeaux était en usage. Sépulcre souterrain. Sépulcre magnifique. Sépulcre taillé dans le roc.

— S'emploie toutefois dans le style soutenu en parlant de toute espèce de sépulture. Noir sépulcre. Sépulcre obscur, profond, sacré, inviolable, muet, silencieux. Leurs ossements, humiliés dans la poussière du *sépulcre*, se réjouissent dans l'espérance de leur entière réunion et de leur résurrection éternelle. (Fléch.)

Et que vous reste-t-il en ces moments suprêmes ?
Un *sépulcre* funèbre où vos noms où vous-mêmes
Dans l'éternelle nuit serez ensevelis (J.-B. Rouss.)

— Notre-Seigneur appelle les hypocrites des sépulcres blanchis. L'ambition fait trouver ces expédients dangereux ou, semblable à un *sépulcre* blanchi, un juge artificieux ne garde que les apparences de la justice. (Boss.)

— On a dit en parlant des vieillards :

Troncs séchés, *sépulcres* mouvants,
Qui n'êtes ni morts ni vivants,
Plaintives ombres de vous-mêmes. (Godeau.)

— Hist. hébr. *Sépulcres de concupiscence.* Nom que les Hébreux donnaient à leur treizième campement dans le désert.

— Hist. ecclés. *Saint-Sépulcre.* Nom d'une église de Jérusalem, sous la coupole de laquelle se trouve une petite chapelle voûtée, contenant, à ce qu'on croit, le sépulcre où fut mis Jésus. ‖ *Chanoines du Saint-Sépulcre.* Chanoines réguliers institués par Godefroi de Bouillon en 1099, pour desservir l'église patriarchale du Saint-Sépulcre. ‖ *Chanoinesses du Saint-Sépulcre.* Communauté de femmes établie depuis longtemps en Espagne, en Allemagne, et autorisée en France en 1680. ‖ *Chevaliers du Saint-Sépulcre.* Ordre militaire qu'Alexandre VI éleva en 1492, sur les ruines de celui des chanoines du Saint-Sépulcre. Paul V réunit l'ordre du Saint-Sépulcre à celui de Saint-Jean de Jérusalem, vers le commencement du XVII^e siècle.

— Relig. mahom. *Peine du sépulcre.* Purgatoire des mahométans. C'est le supplice que les pécheurs endurent dans leur sépulcre jusqu'à la résurrection.

SÉPULTURE. s. f. (du lat. *sepultura*; rad. *sepelio*, j'ensevelis). Inhumation. Lieu destiné à la sépulture des morts. Les apprêts de la sépulture. Les frais de la sépulture. Être porté en lieu de sépulture. Être privé de sépulture. Les anciens croyaient que les âmes des morts privés de sépulture ne pouvaient entrer dans les enfers. Encore que la vanité tâche de couvrir la honte de la mort par les honneurs de la *sépulture*, il se voit peu d'hommes assez insensés, il se voit peu d'hommes se consoler de leur mort par l'espérance d'un superbe tombeau. (Boss.) Un misérable champ de bataille, qui suffit à peine pour la *sépulture* de ceux qui l'ont disputé, devient le prix des ruisseaux de sang dont il demeure à jamais souillé. (Mass.)

Qu'il meure, et que son corps privé de *sépulture*
Des vautours dévorants devienne la pâture. (Dorat.)

— Lieu où l'on enterre un corps mort. Avoir la sépulture dans tel cimetière. Saint-Denis est la sépulture des rois de France. Les pyramides d'Égypte sont des sépultures. M. Le Tellier l'avait bien connu, que cette dignité et cette gloire dont on l'honorait n'était qu'un titre pour la *sépulture*. (Fléch.)

— Un poète a dit en parlant du ver à soie :

De ses bras raccourcis celui-ci manœuvrant,
S'en allant dévidant lentement, lentement,
Le fil dont il ourdit sa ronde *sépulture*.
(De Chazans.)

— *Être privé des honneurs de la sépulture, être privé de la sépulture.* N'être point inhumé avec les cérémonies ordinaires, convenables. ‖ *Être privé de la sépulture ecclésiastique.* N'être point inhumé en terre sainte. ‖ *Droit de sépulture.* Droit qu'on a d'être enterré en tel lieu. ‖ *Droits de sépulture.* Ce qui est dû au curé ou à son église pour l'inhumation d'un mort.

— Tous les peuples en général ont eu de la vénération pour les corps des morts. Au lieu de les enterrer comme nous faisons, les Grecs et les Romains brûlaient les corps des morts et renfermaient les cendres dans des urnes qu'ils plaçaient dans des tombeaux. Les Juifs déposaient le cadavre intact dans des sépulcres ordinairement taillés dans le roc. Souvent aussi ces sépulcres étaient en pleine terre, mais toujours accompagnés d'une marque assez sensible pour avertir d'éviter les souillures qu'on pouvait contracter en s'en approchant. Dès les premiers siècles de l'Église, les corps des martyrs seuls étaient ensevelis dans les églises. Plus tard, on y ensevelit aussi les personnes distinguées par leur piété, et dans la suite tout le monde indifféremment. Cet usage a disparu à la Révolution.

SÉQUACE. adj. des 2 g. (du lat. *sequax*, *sequacis*, forme de *sequi*, suivre). Qui s'obstine à vous suivre, qui s'attache aux pas de quelqu'un. L'ombre hostile, infernale, *sequace*. (Daniélo.) Omis. des dictionnaires.

SÉQUANA. Géogr. anc. Nom que les Romains donnaient à la Seine.

SÉQUANAIS, AISE, ou SÉQUANIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Peuple des Gaules qui habitait à l'est de l'Arar ou de la Saône.

— Se dit des Parisiens, des habitants de la Seine. Jules César et Rabelais ont donné aux habitants des rives de la Seine le nom de *Séquaniens*. S'il est vrai que le Parisien soit né marinier, comme le Français est né malin, il est difficile de trouver un mot plus juste que cette expression de *Séquanien*, pour peindre d'un seul trait cet enfant de la Seine, une des plus pittoresques variétés de l'enfant de Paris. (Briffaut.) Les habitudes des *Séquaniens* ont une couleur qui les distingue de tout le reste de la gent aquatique. (Id.)

— *Grande Séquanaise.* Grande province de la Gaule. La capitale était Vesontio, aujourd'hui Besançon.

SÉQUANIQUE. adj. des 2 g. Didact. De la Seine; qui appartient à la Seine.

SÉQUELLE. s. f. (pr. *ce-kèl-le*, du lat. *sequi*, suivre). Terme de mépris qui désigne un nombre de gens attachés au parti, aux sentiments, aux intérêts de quelqu'un. Je me moque de lui et de toute sa séquelle. Mille créanciers fondirent sur elle, avec les commissaires et toute la *séquelle*. (Mariv.)

— Quelquefois, Longue suite de choses, une kyrielle de. Une séquelle de questions absurdes.

— Anc. jurispr. Droit de demi-dîme qui était dû au curé, sur les terres de la paroisse.

— A signifié Suite, les personnes de la suite, sans aucune idée de blâme, de mépris.

Combien que lors forme amour avec elle,
De vrais sujets eut petite *séquelle*. (Cl. Marot.)

SÉQUENCE. s. f. (du lat. *sequens*, suivant, qui suit). Nom que l'on donne, à certains jeux de cartes, à une suite de trois cartes au moins de la même couleur et dans le rang que le jeu leur donne; elle prend son nom de la carte la plus haute. Séquence de roi de trèfle. Séquence de dame de pique. Avoir flux et séquence.

— Arrangement particulier que chaque carrier a coutume de donner à ses jeux de cartes.

— Liturg. cathol. Nom donné autrefois aux proses que l'on chante après le graduel, et qui se nomment en latin *sequentia*.

SÉQUESTRATION. s. f. (pr. *ce-kess-tra-ci-on*). Action par laquelle on séquestre. Séquestration de biens. Séquestration de personne.

— État de ce qui est séquestré. La séquestration a duré tant.

— Action de priver une personne de la liberté sans l'autorité de la justice. La séquestration est punie des travaux forcés à temps. Si la séquestration a duré plus d'un mois, la peine est celle des travaux forcés à perpétuité. La séquestration n'est punie que de deux à cinq ans, si les coupables avant d'avoir été poursuivis, rendent la personne séquestrée dans les dix premiers jours de la séquestration.

SÉQUESTRE. s. m. (pr. *ce-kèss-tre*; du lat. *sequestrum*). Prat. État d'une chose litigieuse mise en main tierce par ordre de justice, ou par convention des parties, jusqu'à ce qu'il soit jugé et réglé à qui elle appartiendra. Séquestre judiciaire. Séquestre civil. Séquestre conventionnel. Gardien du séquestre. Le *séquestre* judiciaire est donné soit à une personne dont les parties intéressées sont convenues entre elles, soit à une personne nommée d'office par le juge. (Chabr. Cham.)

— Il se dit également des personnes. Mettre une jeune fille en séquestre dans tel monastère.

— Celui entre les mains de qui les choses sont mises en séquestre. La contrainte par corps a lieu pour la représentation de la chose déposée aux *séquestres*. (Chabr. Cham.)

La chose séquestrée. Un gardien fidèle et qui a pillé le séquestre.

— *Séquestre conventionnel.* Dépôt fait par une ou plusieurs personnes, d'une chose contentieuse entre les mains d'un tiers, qui s'oblige de la rendre, après la contestation terminée, à la personne qui sera jugée devoir l'obtenir. Le dépôt conventionnel peut n'être pas gratuit.

— *Séquestre par contumace.* Celui qui est établi sur les biens d'un accusé qui ne se présente pas pour être jugé. Le séquestre par contumace a lieu au nom et au profit de l'État. ‖ *Séquestre de guerre.* Mainmise d'un gouvernement qui est en guerre contre un autre, sur les biens que possèdent dans son territoire et le gouvernement ennemi et les sujets de ce gouvernement.

— Antiq. rom. On nommait ainsi celui chez lequel on déposait l'argent promis à des juges pour les corrompre, à des citoyens pour acheter leurs suffrages.

SÉQUESTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Séquestrer. Les revenus furent séquestrés.

— Fig. Sa famille était *séquestrée* pour un certain temps. (La Font.)

Il est bon de parler et meilleur de se taire,
Mais tous deux sont mauvais alors qu'ils sont outrés,
Et la raison, pour ordinaire,
N'habite pas longtemps chez les gens *séquestrés*.
La Fontaine.

SÉQUESTRER. v. a. 1^re conj. (pr. *cé-kess-tre*). Prat. Mettre quelque chose en séquestre. Mettre de côté par ordre de justice, par une loi de l'État ou par convention entre les parties, une chose dont la possession est litigieuse. Séquestrer les biens d'un émigré. Séquestrer les revenus de quelqu'un.

— Renfermer illégalement une personne, la mettre en chartre privée. La loi inflige les travaux forcés à ceux qui, sans ordre ni mandat de justice, ont arrêté, détenu ou séquestré des personnes quelconques.

— Fig. Écarter, séparer des personnes d'avec d'autres. C'est un fâcheux qu'il faut séquestrer d'avec nous.

— En parlant des choses, Mettre à part, mettre de côté. Séquestrer les meilleurs effets pour frauder des héritiers.

— SE SÉQUESTRER. v. pron. Se séparer d'avec. Depuis sa dévotion il s'est séquestré de tout commerce du monde. Du reste il *se séquestre* entièrement de toute société. (Saint-...)

— Absol. Il faut absolument se *séquestrer* un peu, pour être soi-même. (Virey.)

— *Se séquestrer a.* Cette conduite surprend d'abord; on le soupçonne de ne *se séquestrer* ainsi à sa famille, à ses connaissances, à ses amis, que par avarice ou par libertinage. (Sulentin.)

SEQUIN. s. m. (pr. *ce-kin*; de l'italien *zecchino*; rad. *zecca*, lieu où l'on bat monnaie). Métrol. Monnaie d'or qui a cours en Italie et dans le Levant. Sa valeur en Italie varie selon les lieux de 11 à 12 fr. Monnaie d'or des États de l'Église qui vaut 11 fr. 80 cent. Monnaie de Milan qui vaut 12 fr. 4 cent. Monnaie de Venise qui vaut 11 fr. 95 cent. ‖ *Sequin de l'Annonciade.* Monnaie du Piémont qui vaut 11 fr. 95 cent. ‖ *Sequin de Parme* qui vaut 11 fr. 95 cent. ‖ *Sequin mahaboub.* Monnaie d'Égypte qui vaut 5 fr. 95 cent. ‖ *Sequin zermahboub.* Monnaie turque de 1773 qui vaut 8 fr. 7... cent. ‖ *Sequin zermahboub de Selim III*, qui vaut 7 fr. 30 cent. ‖ *Sequin fonducli de Selim III*, de 1788 et 1789 qui vaut 9 fr. 80 cent. *Sequin du Caire* de 1773, qui vaut 6 fr. 91 cent. ‖ *Sequin du Caire* de 1789, qui vaut 6 fr. ‖ *Sequin vénitien ancien.* Monnaie des États [illegible] qui vaut 9 fr. ‖ [illegible] Monnaie des États barbaresques, qui vaut 5 fr. 90 cent.

SÉRAABE. s. f. Techn. [illegible] de pipe encore molle.

SÉRAABER. v. a. 1^re conj. Techn. Battre la terre à pipes par petits tas.

SÉRAI. s. m. Partie caséeuse qui est résultée de la fabrication des fromages façon de Gruyère.

SÉRAÏ. s. m. Relat. Mot turc qui signifie *palais* et que l'on emploie quelquefois en parlant des palais du sultan et des grands fonctionnaires de l'empire. C'est de là qu'on a tiré le mot *sérail*.

SÉRAÏ-AGASI. s. m. Hist. ott. Aga du sérail, du palais du sultan.

SÉRAIL. s. m. (pr. *ce-raye*; du turc *séraï*). Palais qu'habitent l'empereur des Turcs, les grands du pays et plusieurs autres princes mahométans. Le sérail de Constantinople. Les portes du sérail. Le Grand-Seigneur a plusieurs sérails. Le sérail du grand vizir. Le sérail du pacha.

— Plus particulièrement. Résidence du Grand-Seigneur à Constantinople. Le sérail est admirablement situé sur la pointe qui ce la ville s'avance dans la mer à l'entrée du Bosphore. Le sérail est moins un palais qu'un vaste assemblage de constructions irrégulières renfermant beaucoup de mosquées et de vastes jardins. Plusieurs milliers de personnes forment la population ordinaire du sérail.

— Improprement. Palais ou appartement habité par les femmes des princes mahométans. Ce mot est fort communément employé dans ce sens, mais à tort, car le véritable nom est *harem*. Les eunuques du sérail. Une femme du sérail. Les concubines du sérail. Avoir un nombre infini de femmes dans son sérail.

Au fond d'un *sérail* contempler la beauté :
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Au *sérail* les soins de [illegible]
[illegible] (Volt.)

— Par extension. Toutes les femmes qui sont dans le sérail, avec leur suite. Avoir un sérail nombreux. Un sérail bien composé. Le Grand-Seigneur a [illegible] son sérail.

— Abusiv. Maison où quelqu'un tient des femmes de plaisir. Cette maison est un vrai sérail.

Du bon David l'âme fut [illegible]
Dans les plaisirs de son ample *sérail*. (Volt.)

—Les poètes, qui cherchent toujours des comparaisons et qui donnent volontiers nos mœurs aux animaux, appliquent quelquefois ce terme à ceux des animaux qui ont plusieurs femelles.

S'il entend ou le cor ou le cri des cavales,
De son *sérail* nombreux hennissantes rivales.
Delille.

SÉRAKI. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte mahométane, ou plutôt d'un ordre monastique.

SÉRAMPOUR. Géogr. Ville de l'Hindoustan, sur l'Hougly, appartenant aux Danois, 12,000 hab.

SÉRAN ou SÉRANÇOIR. s. m. Sorte de peigne en fer au moyen duquel on divise la filasse du chanvre ou du lin. Gros séran. Séran fin. Passer le chanvre, le lin au séran. Alors le séranceur serre fortement la main, et jetant au-dessus du *séran* cette partie pendante, il la fait tomber avec force sur les dents du *séran* et la tire à lui, ce qu'il répète en engageant de plus en plus le chanvre dans les dents du *séran*. Lenorm.)

SÉRANÇAGE. s. m. Action de sérancer, de peigner le chanvre, le lin, etc., avec un séran. ‖ Résultat de cette action. Procéder au sérançage du chanvre. Payer tant pour le sérançage.

— Atelier ou l'on serance. Entrer au sérançage.

SÉRANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Sérancer. S'emp. adjectiv. Chanvre sérancé. Lin sérancé.

SÉRANCER. v. a. 1^re conj. Diviser, au moyen d'une sorte de peigne en fer appelé séran, la filasse du chanvre ou du lin. Sérancer le lin, le chanvre. [illegible] le chanvre. Duhamel conseille de *sérancer* le premier brin, et de bien préparer le plus beau du second pour le mêler avec le premier. Lenorm.)

— Absol. Manière de sérancer. Ouvrier habile à sérancer.

— SE SÉRANCER. v. pron. Être sérancé. Chanvre qui doit se sérancer.

SÉRANCEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui sérance ou qui fabrique des sérançoirs. Le *séranceur* passe successivement le lin sur plusieurs sérans de plus en plus fins pour obtenir un plus beau chanvre. (Lenorm.)

— Celui qui fabrique les sérans.

SÉRANÇOIR. s. m. V. SÉRAN.

SÉRANCOLIN. s. m. Géogr. et techn. V. SARANCOLIN.

SÉRAPHE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles établi pour une espèce du genre tarière.

SÉRAPHIN. s. m. (de l'hébr. *seraphim*, pl. de *saraph*, ange lumineux). Esprit céleste de la première hiérarchie des anges. Les séraphins et les chérubins. Isaïe représente les séraphins avec six ailes, au-dessus du trône de Dieu.

C'est à ces brillants *séraphins*
Que Dieu de l'univers a commis les destins.
Il parle, et de la terre ils [illegible]
Des puissances du siècle ils retranchent la race.
Voltaire.

— Hist. relig. *Ordre des Séraphins.* Ordre de chevalerie établi en Suède, en 1334, par le roi Magnus IV. Connu [illegible] ensuite, il fut rétabli en 1748 par Frédéric. Cet ordre fut dédié à Jésus-Christ, et les chevaliers portaient le nom du Sauveur dans un ovale qui pendait au bas d'un collier composé de séraphins et de croix patriarcales alternativement.

SÉRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux séraphins. Ardeur séraphique. Zèle séraphique. En ce moment je vis le ciel ouvert, je compris l'extase des anges *séraphiques* admis à la droite du Seigneur. (E. Gonzalès.)

— *Le séraphique saint François.* Saint François d'Assise. Ce nom lui fut donné parce qu'il vit sur les hauteurs de l'Apennin un séraphin et celui qui lui imprima les plaies, les membres et le [illegible] ‖ *Le docteur séraphique.* Saint Bonaventure. ‖ *Ordre séraphique.* Ordre des religieux franciscains.

— Hist. relig. *Vision séraphique.* Se dit particulièrement de l'extase pendant laquelle saint François d'Assise vit un séraphin en croix, avec ses six ailes, tout près de lui du haut des cieux, et lui imprimant les stigmates qui représentaient [illegible] de Jésus-Christ sur la croix.

SÉRAPHISER. v. a. 1^re conj. Néol. Élever au rang des esprits bienheureux, considérer [illegible]

— SE SÉRAPHISER. v. pron. Être séraphisé.

SÉRAPIAS. s. m. Bot. Genre de plantes orchidées.

SÉRAPIES. s. f. pl. Ant. égypt. Fête de Sérapis, que l'on célébrait au mois d'avril dans l'île de Pharos.

SÉRAPION ou SÉRAPÉON. s. m. Antiq. Temple de Sérapis en général. Le plus célèbre sérapion était à Alexandrie.

— Se dit particulièrement de celui d'Alexandrie, où Ptolémée Soter plaça la deuxième bibliothèque et le deuxième musée.

SÉRAPION Médecin d'Alexandrie, chef de la secte des empiriques, vivait au II^e siècle. Il soutint dans ses écrits que l'expérience doit seule guider le médecin.

SERAPION (Saint). Évêque de Thémnis, en Égypte, dans le IVe siècle, fut l'un des plus zélés adversaires des ariens. On le fête le 21 mars. Il tient un rang distingué parmi les écrivains ecclésiastiques. || Évêque d'Antioche en 190, mort en 211. On célèbre sa fête le 30 octobre. || Martyr d'Alexandrie que l'on honore le 14 novembre.

SÉRAPIS. Myth. Une des principales divinités égyptiennes. Les uns la prennent pour Jupiter ou pour Pluton, d'autres pour Osiris ou le Soleil, d'autres enfin pour un dieu unique qui comprenait tous les autres. On la représentait la tête couverte d'une corbeille; elle avait plusieurs temples célèbres. Son culte fut introduit à Rome, et on y célébrait sa fête avec tant de licence que le sénat dut l'abolir.

SÉRASKER. s. m. (du turc *seri asker*, chef de l'armée). Relat. Officier général ou gouverneur de province dans l'empire ottoman.

— Tout général ayant le commandement d'une armée entière, et en particulier, Chef des forces de terre, espèce de ministre de la guerre. Le sérasker jouit d'un pouvoir très-étendu, et est choisi parmi les pachas à deux et à trois queues.

— On dit aussi *seraskier* et *serasquier*. Le plus exact serait *serasker*.

SÉRASQUIER. s. m. V. SERASKER.

SERASSE. s. f. Comm. Toile de coton qui se fabrique aux Indes orientales.

SÉRAUT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du bruant commun.

SERBE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Scythie asiatique, au-delà du lac Méotide.

— Ethnogr. Peuple de la famille slave qui s'est fixé dans une partie de la Saxe. || *Langue serbe*. La langue de ce peuple.

SERBIN. s. m. Bot. Espèce de genévrier.

SERBOCAL. s. m. Techn. Petit cylindre de verre à l'usage du fileur d'or.

SERCQ ou **SERCK.** Géogr. Petite île de la Manche, appartenant aux Anglais.

SER-DAM. s. m. Relat. Sorte de milice ou de corporation turque composée de janissaires volontaires qui ne sont assujetis à aucun service, et parmi lesquels se font ordinairement les levées en temps de guerre.

SERDAR. s. m. Hist. ott. Commandant des janissaires d'un district, principalement sur les frontières.

SERDEAU. s. m. Officier de la maison du roi qui recevait des mains des gentilshommes servants les plats que l'on desservait de la table royale.

— Lieu où l'on portait les plats de cette desserte, et où mangeaient les gentilshommes servants.

— Endroit où se faisait la vente de cette desserte des plats. Poulet acheté au serdeau.

SERDELLEAU. s. m. Anc. t. milit. Titre d'un officier dont l'emploi revenait à peu près à celui de suppléant ou aide des fourriers.

SERDEN-GUETCHDIS. s. m. pl. (littéral. *ceux qui ont renoncé à leur tête*). Hist. ott. Genre de troupes irrégulières, enfants perdus, d'une extrême témérité, qui faisaient partie des armées turques.

SÈRE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple très-peu connu de la Sérique, dans l'Inde, au delà du Gange, ou dans la Chine même. Ce sont les Sères qui les premiers connurent l'usage de la soie et lui donnèrent leur nom.

SEREGYSE ou **SEREGIPE DEL REY.** Géogr. Rivière, ville et province du Brésil.

SEREIN, EINE. adj. (du lat. *serenus*, clair). Qui est clair, doux, calme. Se dit proprement de la constitution de l'air. Temps serein. Jour serein. Air serein. Ciel serein. Nuit sereine.

> A la nuit qui couvre nos têtes
> Peut succéder un jour serein. (LABBÉ.)

— Fig. Qui annonce une grande tranquillité d'esprit. Visage serein. Front serein. Le visage est toujours *serein* quand l'âme est en paix. (***) Vites-vous changer son visage, ses yeux furent-ils jamais moins *sereins*? (Fléch.) Jamais il ne s'éleva sur son front *serein* un de ces nuages que forment le dégoût et la défiance. (Id.)

> Se peut-il qu'un roi...
> Jette sur son esclave un regard si *serein*? (RAC.)

— Qui est exempt de trouble et d'agitation. Esprit serein. Ame sereine. C'était une âme *sereine*, inaccessible à l'amour des richesses et à la crainte des supplices. (Volt.)

— Poét. Paisible, heureux. Des jours sereins. Tous les jours se levaient clairs et *sereins* pour eux. (Rac.) Vos jours toujours *sereins* coulent dans les plaisirs. (Id.) Ah! que nos derniers jours sont rarement *sereins*. (Volt.)

— Pathol. *Goutte sereine*. Privation de la vue causée par la paralysie de la rétine ou du nerf optique.

SEREIN. s. m. Vapeur humide et froide qui se fait sentir après le coucher du soleil. Cette humidité provient des vapeurs qui, s'étant élevées par l'effet de la chaleur pendant le jour, se condensent par l'effet du refroidissement de l'air, et retombent sur la terre en gouttelettes imperceptibles. Le serein est malsain et nuisible au corps. L'action du serein est très-pénétrante. Le serein pénètre, perce. Craindre le serein. Aller au serein. Se tenir au serein. Le *serein* ne se manifeste ordinairement qu'à la suite d'un jour chaud, et lorsque vers le coucher du soleil le ciel n'est que peu ou point couvert de nuages. (Hallé.)

SEREINÉ, ÉE. part. pass. du v. Sereiner. S'empl. adjectiv. Ame sereinée.

SEREINER. v. a. 1re conj. Rendre serein.

> Quand le grand œil (le soleil) dans les Jumeaux
> Un jour plus doux *sereine* l'univers. [arrive,
> *Les Amours de Ronsard.*

— Fig. Sereiner l'âme. La philosophie doit *sereiner* les tempêtes de l'âme. (Mont.)

SÉRÉNADE. s. f. (de l'ital. *sera*, soir, fait du lat. *serus*, du soir). Concert de voix ou d'instruments que l'on donne le soir, la nuit, dans la rue, sous les fenêtres de quelqu'un. Donner une sérénade à sa maîtresse. Chanter une sérénade. Troubler la sérénade.

> Je jure Dieu qu'à la chute du jour
> Sous tes balcons, en dépit de l'alcade,
> J'irai chanter la tendre *sérénade*. (***)

SERÈNE. s. f. Écon. rur. Sorte de baratte mécanique, formée par un tonneau de 1 mètre de largeur sur 75 centimètres de diamètre. On peut faire cent livres de beurre à la fois dans une serène de cette proportion. Il en est de plus grandes comme de plus petites. La serène est en usage pour faire une grande quantité de beurre à la fois.

SERENISER. v. a. 1re conj. S'est dit aussi pour Rendre serein. Un sourire qui chasse les nuages et *sérénise* le ciel. (L'abbé Coyer.)

SÉRÉNISSIME. adj. des 2 g. (du lat. *serenissimus*, superlatif de *serenus*, serein). Très-serein. Titre que l'on donne à quelques princes, aux souverains qui ne sont pas couronnés. Votre Altesse sérénissime. Donner de l'altesse sérénissime à tel prince.

SÉRÉNITÉ. s. f. (rad. *serein*). État du temps, de l'air qui est serein. La *sérénité* du temps, du ciel, de l'air. Le sérénité du ciel nous annonce un jour chaud. Les cœurs sont saisis d'une joie soudaine par la grâce inespérée d'un beau jour d'hiver, qui, après un temps pluvieux, vient réjouir la face du monde; mais on ne laisse pas de lui préférer la constante *sérénité* d'une saison plus bénigne. (Boss.) Semblable à ces hautes montagnes dont la cime au-dessus des nues trouve la *sérénité* dans sa hauteur, et ne perd aucun rayon de la lumière qui l'environne. (Id.) Ils croyaient être redevables à leurs fausses divinités, de la *sérénité* de l'air et d'une heureuse navigation. (Mass.)

— Fig. Tranquillité, calme. La sérénité de l'âme, de l'esprit. La sérénité d'une âme innocente. Marlborough avait par-dessus tous les autres généraux cette *sérénité* dans le péril, qui est peut-être le premier don de la nature pour le commandement. (Volt.) Il règne dans mon âme une étonnante *sérénité*. (X. Marm.) La reine disait, avec un air de *sérénité* qu'on sent à art déjà ramener le calme, que les reines ne se noyaient pas. (Boss.) La seule *sérénité* du visage du roi est la vie et la félicité des peuples. (Mass.) Vous répandez, grand Dieu, dans son cœur une paix, une douceur, une *sérénité* qui sont les fruits de l'innocence. (Id.)

— Calme, bonheur. La sérénité de ses jours. Là fut le terme de la *sérénité* de ma vie enfantine. (J.-J. Rouss.)

— Titre d'honneur qu'on donnait à quelques princes. Votre sérénité, donner la sérénité à tel prince. Sa sérénité le doge de Venise, de Gênes.

SÉREUTE. s. m. Bot. Nom vulgaire, dans quelques cantons, du sapin-pesse ou épicéa.

SÉREUX, EUSE. adj. (du lat. *serosus*; rad. *serum*, cire). Chargé, plein de sérosité. Sang séreux. Lait séreux. Humeur séreuse.

— Qui est trop chargé de sérosité. Sang séreux.

— Qui a rapport aux sérosités, aux membranes qui les fournissent. Système séreux.

— Qui ressemble aux sérosités. Humeurs séreuses. Crachats séreux. Déjections séreuses. Mucosité séreuse. Selles séreuses.

— Qui abonde en sérosités. Maladies séreuses. Dans les maladies séreuses, l'exhalation séreuse est très-abondante.

— Qui fournit la sérosité. Les membranes séreuses paraissent être nécessaires aux usages et aux mouvements de la plupart des organes autour desquels elles sont développées.

SÉRÉVAN. s. m. Ornith. Espèce de sénégali.

SERF, SERVE. adj. et s. (du lat. *servus*, esclave). S'est dit pendant le moyen âge des hommes qui, sans être complètement en état d'esclavage, étaient astreints pourtant à cultiver une terre déterminée, sans pouvoir la quitter et sous condition d'une redevance.

— subst. Un serf. Une serve. Les serfs étaient attachés à la glèbe, et on les vendait avec la terre. L'émancipation des serfs fut favorisée par l'affranchissement des communes et par les croisades, qui obligèrent les seigneurs à vendre la liberté à leurs vassaux, pour fournir aux frais de leurs pieuses expéditions. Il y avait encore quelques serfs en France sous Louis XVI. Le paysan suisse est ingénieux, le *serf* polonais n'imagine rien. (B. de St-P.)

— Par extens. Tu ne seras point un mercenaire qu'on prend et qu'on renvoie demain; tu ne seras point *serf* pour ta nourriture quotidienne, tu seras libre! (Michelet.)

SERFOUETTE. s. f. Hortic. Outil de jardinage et de petite culture avec lequel on remue la terre autour des jeunes plantes, jusqu'auprès du collet de leurs racines. La serfouette est en fer et formée ordinairement de deux branches ou dents renversées et pointues, réunies par une douille à laquelle s'adapte un manche de bois d'un mètre de longueur plus ou moins. Les serfouettes ont la plus grande analogie avec les houlettes, les binettes.

SERFOUI, IE. part. pass. du v. Serfouir. S'empl. adjectiv. Laitues serfouies.

SERFOUIR. v. a. 2e conj. (du lat. *circumfodere*, creuser autour). Remuer, à l'aide de la serfouette, la terre tout autour des jeunes plantes, jusqu'auprès du collet de leurs racines. Serfouir la terre.

— *Serfouir une plante*. Lui donner un léger labour avec la serfouette.

— Absol. On ne serfouit que dans la belle saison, dans la petite culture et le jardinage.

— SE SERFOUIR. v. pron. Être serfoui. Ces plantes ne doivent se serfouir que dans la belle saison.

SERFOUISSAGE. s. m. (rad. *serfouir*). Hortic. Action de serfouir. Le serfouissage a pour but principal d'ameublir la terre battue par les pluies autour des jeunes plantes, des arbustes et des végétaux herbacés.

SERGE ou **SERGIUS.** Nom qu'ont porté quatre papes.

SERGE. s. f. (du lat. *sarica*, tunique, ou de *serica*, vêtement de soie). Sorte d'étoffe croisée, fabriquée à quatre marches. Le mot *serge* n'indique pas une étoffe particulière, mais seulement la forme de tissu, quelle que soit la substance filamenteuse que l'on emploie, soie, laine, fil, coton. On la travaille absolument comme le satin. Serge de laine. Serge de soie. Serge de fil. Serge de coton, de bourre de soie.

— Plus communément, Étoffe légère de laine croisée, manufacturée sur un métier à quatre marches, et qui se fabrique absolument comme le satin. Comme la serge est susceptible d'une infinité de combinaisons dans sa fabrication, on en compte un grand nombre d'espèces différentes, qui varient selon la qualité de la matière employée et les lieux de fabrication. Serges rases. Serges à poil. Serges drapées. Serges du Berry. Serges de Beauvais, de Chartres, d'Aumale. On préfère les serges de Blicourt aux serges d'Aumale, parce que la matière en est plus fine et mieux assortie. Les serges du Gévaudan sont mieux fournies au compte et d'une filature plus fine. Sous le règne de Charles VII, les chemises en France étaient de *serge*; la reine en avait dix de toile, ce qui était regardé comme un luxe. (Éphém.)

> Que d'une *serge* honnête elle ait son vêtement,
> Et ne porte le noir qu'aux bons jours seulement.
> (MOLIÈRE.)

SERGÉ, ÉE. adj. Techn. Qui ressemble à la serge. Se dit de toutes les étoffes travaillées comme le satin. Étoffes sergées.

SERGENT. s. m. (pr. *cer-jan*; du lat. *serviens, servientis*, partic. de *servire*, servir, parce que le sergent est le ministre et pour ainsi dire le serviteur de son chef). Se disait autrefois d'un bas officier de justice dont les fonctions consistaient à donner des exploits, des assignations, à faire des saisies, et à arrêter ceux contre lesquels avaient été portés des décrets. On disait en ce sens, Sergent à verge. Sergent à cheval. Sergent exploitant tout le royaume. S'il ne paye, je lui enverrai un sergent. Les affaires de cet homme vont mal, on voit tous les jours les sergents chez lui.

— Aujourd'hui, Sous-officier dans une compagnie d'infanterie. Avoir le grade de sergent. Sergent dans une compagnie. Sergent dans tel régiment. Galons de sergent. Patrouille commandée par un sergent.

— *Sergent-major*. Premier sous-officier d'une compagnie. Le sergent-major est chargé de surveiller la conduite et la capacité des sous-officiers, des caporaux et des soldats de la compagnie, et rend ses comptes au capitaine. Il les commande en tout ce qui regarde le service, la tenue et la discipline, et est responsable envers les officiers de la compagnie. Il est responsable de l'administration envers le capitaine et surveille le fourrier, chargé, sous sa direction, de faire toutes les écritures.

— *Sergent de bataille*, *sergent général de bataille*. Officier général de l'armée dont la fonction était de ranger l'armée en bataille sous les ordres du général.

— *Sergent d'armes*. Sorte d'officier qui servait dans les cérémonies, dans les tournois.

— *Sergent de ville*. Nom qu'on donne à Paris aux agents de police qui portent l'épée et qui sont principalement chargés de maintenir le bon ordre dans les lieux publics. || Les sergents de ville sont des agents institués par l'autorité municipale, aux ordres de laquelle ils sont obligés d'obéir. Il y a aussi des sergents de ville dans plusieurs départements de la France.

— Menuis. Instrument de fer qui sert à tenir serrées l'une contre l'autre les pièces de bois qu'on a collées et celles qu'on veut cheviller.

— Entom. Nom vulgaire du carabe ou tachype doré, très-commun dans nos jardins.

SERGENTER. v. a. 1re conj. (rad. *sergent*). Presser par le moyen des sergents, par les huissiers. C'est un mauvais payeur, il faut le sergenter.

— Fig. Presser, importuner, fatiguer pour obtenir quelque chose. Il vous *sergentera* tous les jours jusqu'à ce que vous lui ayez accordé ce qu'il vous demande. (Acad.)

— Ce mot est vieux.

SERGENTERIE. s. f. Office féodal de sergent. Sergenterie royale. Sergenterie héréditaire.

SERGER ou **SERGIER.** s. m. Ouvrier qui fabrique des serges. Bon sergier. Habile sergier.

SERGERIE. s. f. Fabrique de serges. Bonne sergerie. || Commerce de serges. || Atelier des ouvriers en serge. || Art de fabriquer les serges. || Bureau du marchand de serges.

SERGETTE. s. f. (dimin. de *serge*). Petite serge.

SERGINES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Yonne), arr. de Sens; 1,460 hab. Commerce de vins.

SERGIUS. Famille romaine qui prétendait descendre de Sergeste, compagnon d'Énée. Elle forma deux branches illustres: les Fidénas et les Silus. De la première sortirent un grand nombre de tribuns militaires.

SERGIUS. Patriarche de Constantinople (608-639), un des chefs de l'hérésie des monothélites. On le regarde comme l'auteur du fameux édit d'Héraclius, connu sous le nom d'Ecthèse.

SÉRIAIRE. adj. des 2 g. Philos. Qui a rapport aux séries, qui se fait, se classe par séries. L'organisation *sériaire*. (Fourier.)

SÉRIAL, ALE. adj. Qui tient à une série, qui a rapport à une série.

SÉRIALAIRE. s. f. Zooph. Genre de polypiers établi pour un petit nombre de sertulaires. Sérialaire lendigère, cornue, alterne, convolute.

SÉRIATOPORE. s. m. Zool. Genre de polypiers établi pour un petit nombre d'espèces des mers de l'Inde.

SÉRICAIRE. s. m. (du lat. *sericum*, soie). Techn. Ouvrier en soie. Ce mot est peu employé.

SÉRICICOLE. (ét. lat., *sericum*, soie; *colere*, cultiver). Qui concerne la culture de la soie, c'est-à-dire la culture du mûrier, l'éducation des vers à soie et des cocons, culture végétale et animale. On confond souvent ce mot avec le mot *sérigène*. Ce dernier mot, composé de *sericum*, soie, et γένος, nature, indique positivement qu'il s'agit d'un produit dont la soie est la nature. L'industrie de la soie se compose de deux parties bien distinctes: la partie agricole, qui renferme la culture du mûrier, l'éducation des vers à soie et leur produit, soit les cocons, et la partie manufacturière, qui comprend le travail des filatures, celui du dévidage et du moulinage, et enfin celui du tissage, etc. On peut le définir par un seul mot: *séricicole* est relatif à la partie agricole; *sérigène* ne se rapporte qu'à la partie manufacturée.

SÉRICICULTURE. s. f. Culture de la soie c'est-à-dire la culture des mûriers et l'éducation des vers à soie; la filature des cocons appartient à l'industrie sérigène.

SÉRICOMYE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères.

SÉRICULE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux établi pour une belle espèce de loriot qui habite les forêts de Newcastle.

SÉRIDIE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, de la tribu des centaurées, comprenant plusieurs plantes herbacées.

SÉRIE. s. f. (du lat. *series*, suite, série). Suite, succession. Série de propositions, de questions. Série d'idées. Série de faits.

— Ordre de faits, de choses, d'êtres d'une nature quelconque, classés suivant une même loi ou d'après un même mode. Série de plantes dont se compose tel ordre, telle famille, tel genre. Ouvrages classés dans une bibliothèque par séries. Les diverses séries d'une loterie.

— Math. Suite de grandeurs qui croissent et décroissent suivant une certaine loi. Série finie. Quelle que soit la base du système de numération qu'on adopte, toute suite de chiffres exprimant une quantité quelconque forme toujours une série de chiffres, parce que chacun, quelque nombre d'unités qu'il représente, a toujours relativement à son voisin, une valeur constante et fixée d'avance. Les termes d'une progression arithmétique ou géométrique, croissant ou décroissant, constituent également une série.

SÉRIÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est disposé par séries longitudinales.

SÉRIEUSEMENT. adv. D'une manière sérieuse, grave. Parler sérieusement. Répondre sérieusement à une lettre badine. Parler de tout sérieusement. Je suis fort aise de vous rencontrer. Parlons ensemble un peu *sérieusement*, je vous prie, mademoiselle Lisette. (Beaum.)

— Sans plaisanterie. Je vous parle sérieusement. *Sérieusement*, il y avait peu de figures comme la mienne. (Mariv.) Anne de Gonzague confesse donc qu'elle avait tellement perdu les lumières de la foi, que lorsqu'on parlait *sérieusement* des saints mystères, elle avait peine à retenir ce ris dédaigneux qu'excitent les personnes simples. (Boss.)

— Froidement. Recevoir quelqu'un sérieusement.

— Tout de bon, avec suite, avec ardeur. Travailler sérieusement à sa fortune, à son salut. Songer sérieusement à une chose. Je pensai donc *sérieusement* à exécuter mon projet (Buff.)

— *Prendre une chose sérieusement*. Se formaliser d'une chose qui a été dite en badinant et sans aucun dessein d'offenser. Prendre sérieusement une chose dite pour rire

SÉRIEUSER. v. a. 1re conj. Néol. Rendre sérieux. Ce sont des pièces telles que la sienne qu'il croit propres à *sérieuser* le caractère national. (Année littér.)

— Ce néologisme est de Rétif, et le journaliste s'en moque tout en l'employant.

SÉRIEUX, EUSE. adj. (du lat. *serius*, plus tard; qui fait tard et après avoir bien réfléchi). Grave. Il s'oppose à Gai, enjoué. Visage, air, maintien, discours sérieux. Mine sérieuse. Conversation sérieuse. Pièce sérieuse. La cour veut toujours unir les plaisirs avec les affaires; par un mélange étonnant il n'y a rien de plus *sérieux* ni ensemble de plus enjoué. (Boss.) Les délassements mêmes des ministres de Jésus-Christ doivent avoir je ne sais quoi de décent, de *sérieux* qui ne donne aucune atteinte à la modestie sacerdotale. (Mass.) Je ne souffre pas qu'ils coupent un entretien *sérieux* pour occuper tout le monde de la première impertinence qui leur passe par la tête. (J.-J. Rouss.) Voilà comment cette femme si timide et si douce dans le commerce ordinaire, savait trouver un ton ferme et *sérieux* dans les occasions importantes. (Id.) Si l'on faisait une attention *sérieuse* à tout ce qui se dit de froid, de vain, de puéril dans certains entretiens, l'on aurait honte de parler ou d'écouter. (La Bruy.)

Tout change avec le temps; on ne rit pas toujours,
On devient *sérieux* au déclin des beaux jours. (Volt.)

— Solide, important, par opposition à Frivole, léger, de peu de conséquence. Avoir un caractère sérieux. Propositions sérieuses. Sujet sérieux. Le côté sérieux d'une affaire. C'est une affaire sérieuse, fort sérieuse. Tout cédait aux lumières de son esprit, aussi net, aussi pénétrant qu'il était grave et *sérieux*. (Boss.) Dès que l'adulation a corrompu les grands, les devoirs même de la religion, qui avaient fait la plus *sérieuse* occupation de leur premier âge, ne leur paraissent plus que les amusements puérils de l'enfance. (Mass.) Le canotier à la voile assume sur sa tête tout le côté *sérieux* du canotage. (A. Bression.) Je me livrai aux méditations les plus *sérieuses*. (X. de Maistre.)

— Qui peut avoir des suites fâcheuses. Affaire qui devient sérieuse. Querelle sérieuse. Mal sérieux. Jeu qui devient sérieux. Si vous conservez ce goût de la raillerie, vous vous ferez quelque ennemi *sérieux*. (Acad.) Ce qui n'était d'abord qu'une conjecture maligne, deviendra dans la bouche des médisants une affaire *sérieuse*. (Mass.) Une guerre *sérieuse* les effraya tous. (Volt.) Il est très-malade et je crains même que sa maladie ne soit trop *sérieuse*. (Id.)

— Sincère, vrai. Ce que je vous dis là est sérieux. Les protestations d'amitié qu'il vous fait sont sérieuses.

— Qui annonce quelque chose de sérieux. Paroles sérieuses. Noms sérieux. Les soins de la terre les plus honorables sont des jeux auxquels notre erreur a donné des noms *sérieux*. (Mass.)

— Jurispr. Non simulé, non feint. Un traité sérieux. Une dette sérieuse. ‖ *Une intervention sérieuse*. Une intervention qui n'est point mendiée, ou qui est faite par une personne ayant un véritable intérêt dans l'affaire.

— SÉRIEUX. s. m. Gravité dans l'air, dans les manières. Avoir du sérieux dans les manières. Affecter un grand sérieux. Avoir un air sérieux qui glace. Tomber dans le sérieux. Un sérieux convenable. Le caractère du Français demande du *sérieux* dans le souverain. (La Bruy.) Enfoncez; vous trouverez partout des intérêts cachés, des jalousies délicates qui causent une extrême sensibilité, et dans une ardente ambition des soins et un *sérieux* aussi triste qu'il est vain. (Boss.) Il égavait le *sérieux* de ma vie. (Volt.) Le *sérieux* n'est jamais gracieux, il approche du sévère, qui rebute. (Encycl.)

— Art scén. Les rôles sérieux. Jouer le sérieux. N'être bon que dans le sérieux.

— *Prendre une chose dans le sérieux*. La prendre pour vraie, quoiqu'elle n'ait été dite qu'en plaisantant. ‖ *Prendre une chose au sérieux*. Se formaliser d'une chose, quoiqu'elle n'ait été dite qu'en plaisantant et sans aucun dessein d'offenser.

— Loc. prov. *Sérieux comme un âne qu'on étrille*. Se dit d'un homme qui affecte la gravité dans des circonstances où elle est ridicule.

SÉRIGÈNE. adj. des 2 g. (du lat. *sericum*, soie, et du gr. γένος, nature). Qui concerne les productions de la soie. Industrie sérigène. L'industrie sérigène comprend la filature des cocons, le moulinage et le tissage de la soie. V. SERICICOLE.

SERIN. s. m. (de *serène*, à cause de la mélodie de son chant). Ornith. Section du genre gros-bec ou fringille, renfermant plusieurs espèces d'oiseaux dont deux sont particulièrement connues, le serin vert de Provence et le serin des Canaries. Le serin vert de Provence est susceptible de prendre une belle couleur jaune, mais ordinairement cette couleur se montre seulement à la tête, à l'occiput, au croupion et à la gorge; le reste du plumage est verdâtre, rayé longitudinalement de brun. La femelle a très-peu de jaune. Ce serin habite la France méridionale, l'Espagne et l'Italie. Son chant est agréable et fort. Il vit de graines. Le *serin* est le musicien de la chambre. (Buff.)

— Le *serin des Canaries* ou le *canari*, originaire des îles Canaries, est parfaitement acclimaté en France. Cet oiseau, qui est chez nous tout blanc ou d'un jaune pâle, est dans son pays natal de couleur grise assez foncée. Ses formes sont élégantes. Le chant du mâle est des plus agréables, et il reproduit les airs qu'on lui enseigne. L'intérêt pour cet oiseau a été si loin, que l'on a écrit pour lui des traités d'hygiène.

Par quel dessein caché la nature bizarre,
Prodigue de ses dons et de ses dons avare,
Voulut-elle priver les mères des *serins*
Du caquet si commun aux femmes des humains. (***)

SERIN, INE. adj. et s. Populairement, Qui se laisse leurrer facilement. Qu'il est serin! C'est un serin

SERINE. s. f. Femelle du serin. La serine a pondu deux œufs. La serine ne chante pas. La *serine* est d'un jaune plus pâle que le serin. (Buff.)

SERINÉ, ÉE. part. pass. du v. Seriner. S'empl. adjectiv. Oiseau qui a été seriné.

SERINER. v. a. 1re conj. (rad. *serin*). Instruire un serin au moyen d'une serinette. J'ai beau le seriner, il n'apprend rien.

— Jouer un air avec la serinette. Seriner un air à un oiseau.

— Absol. Ne faire que seriner du matin au soir. Personne qui fatigue ses voisins à force de seriner.

— Fig. Apprendre quelque chose à quelqu'un par un moyen presque mécanique, sans le lui faire comprendre. Il se dit surtout de certains auteurs.

— SE SERINER. v. pron. Être seriné. Les airs qui peuvent se seriner.

SERINETTE. s. f. (rad. *serin*). Instrument dont on joue par le moyen d'une manivelle, et dont le principal usage est d'instruire les serins. Le soufflet d'une serinette. La manivelle d'une serinette. Le sommier, le clavier d'une serinette. Les tuyaux, les touches d'une serinette. On fait porter à la serinette quatre ou cinq airs différents. L'étendue de la serinette est ordinairement d'une octave. Le rang qu'occupe chaque encoche détermine l'air que fait entendre la *serinette*, et une table des timbres de ces airs sert à les indiquer (Lenorm.) Il arrive quelquefois que, quand le ton de la *serinette* est trop élevé, le serin perd la voix par l'effort qu'il fait en voulant y atteindre. (***)

— Chanteur, chanteuse qui ne fait que répéter les airs qu'il a appris, sans y mettre aucune expression. Ce n'est pas une cantatrice, ce n'est qu'une serinette. C'est une vraie serinette que ce chanteur.

— Chose qui se fait, qui s'apprend machinalement. L'éducation n'est qu'une *serinette*; j'aime mieux le chant de l'alouette que celui de l'oiseau le mieux appris. (Le prince de Ligne.)

SERINGAPATAM. Géogr. et littér. Ville de l'Hindoustan anglais, dans le Maïssour; 32,000 hab. Elle fut prise en 1799 par les Anglais, qui devinrent ainsi maîtres de l'État d'Hayder-Ali, dont cette ville était la capitale.

SERINGAT ou **SYRINGA**. s. m. Bot. V. SYRINGA

— Bot. Arbre qui produit la gomme élastique.

SERINGUE. s. f. (du gr. σύριγξ, flûte, tout corps cylindrique creux). Petite pompe portative qui sert à attirer et à repousser l'air et les liquides. Elle consiste ordinairement en un gros cylindre percé par ses deux extrémités, dont l'une inférieure, porte un petit tube allongé par lequel sort le liquide dont le gros cylindre est rempli avec d'autant plus de force et de vitesse que le piston qui surmonte le liquide est poussé avec plus ou moins de vitesse par le manche qui dépasse la partie supérieure du gros cylindre.

— Instrument dont on se sert pour porter les liquides dans différentes régions intérieures du corps. Seringue à injection. Seringue à lavement. Seringue vaginale. Seringue utérale. Seringue auriculaire. Seringue oculaire. Toutes les seringues ont des parties communes et sont composées en général de trois pièces, le corps de pompe, le piston et la canule. Seringue d'argent, de cuivre, d'étain, de plomb, de fer, d'ivoire, d'os, de gomme élastique, de bois.

— Particulièrement, Instrument avec lequel on donne ou l'on prend soi-même des lavements. Faire un fréquent usage de la seringue. En Europe, à la fin des repas, on apporte du café et quelques liqueurs pour aider à la digestion; chez les Omaguas, avant que de se mettre à table on présente une *seringue* à chaque convive. (Acad. des sciences.)

— Pop. Personne sotte et niaise qui fatigue, ennuie. Quelle seringue!

SERINGUÉ, ÉE. part pass. du v. Seringuer. S'empl. adjectiv. Eau seringuée. Liquide seringué. Plaie seringuée.

SERINGUER. v. a. 1re conj. Pousser une liqueur avec une seringue. Seringuer de l'eau sur quelque chose. Seringuer de l'esprit de vin, de l'eau-de-vie. Seringuer de l'eau à quelqu'un. Des enfants qui s'amusent à seringuer de l'eau aux passants.

— *Seringuer une plaie*. Jeter, pousser avec une seringue quelque liqueur dans une plaie pour la nettoyer, pour la rafraîchir. On dit de même, Seringuer une partie malade. Seringuer le vagin, l'anus, l'oreille.

— Mar. *Seringuer un bâtiment*. L'enfiler à coups de canon de l'arrière à l'avant.

— SE SERINGUER. v. pron. Être seringué. Liquide qui doit se seringuer. Plaie qui doit se seringuer.

SÉRIOLE. s. f. (du lat. *seriola*). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, ayant pour type la sériole de l'Etna.

— Ichthyol. Genre de poissons osseux holobranches, de la famille des scombéroïdes, ayant pour type la sériole Duméril, poisson qui parvient au poids de 80 à 100 kilog., et qui habite les lieux inaccessibles de la mer de Nice.

SÉRIOSITÉ. s. f. Air grave et sérieux. Je n'ai pas fait vœu d'une constante et perpétuelle *sériosité*. (Balzac.)

— Ce mot qu'avait risqué Balzac n'a pu s'accréditer, malgré la bonne opinion qu'en avait conçue Vaugelas. Aussi le P. Bouhours disait-il: La *sériosité* de M. Balzac n'est plus, je pense, à la mode; et s'il vivait encore il ne dirait pas: « Je réponds dans une grande *sériosité* aux railleries et aux civilités de votre lettre; » il dirait sans doute: Dans un grand *sérieux*.

SÉRIPHE. Géogr. anc. Une des îles Cyclades, dans la mer Égée, où les Romains exilaient les criminels.

— Antiq. *Grenouille de Sériphe*. Se disait, chez les anciens, des personnes naturellement taciturnes, parce qu'on croyait que les grenouilles de cette île ne croassaient point.

SÉRIPHE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées.

SÉRIPHIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au sériphe. ‖ SÉRIPHIÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées, qui a pour type le genre sériphe.

SÉRIQUE. s. f. Géogr. anc. Contrée de l'Inde, au delà du Gange, d'où l'on tirait de la soie et des étoffes de coton d'une grande finesse.

SÉRIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *sericum*, soie). Qui provient de la soie.

— *Matière sérique*. Soie que l'on trouve dans l'intérieur du ver avant qu'il n'ait formé son cocon.

— *Vase sérique*. L'enveloppe de la soie liquide dans le corps du ver à soie.

— SÉRIQUE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

SÉRISSE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rubiacées, ayant pour type la sérisse fétide, petit arbrisseau qui croît dans les Indes orientales, au Japon, à la Chine, etc.

SÉRISTÈRE. s. m. Philos. Dans le langage de l'école sociétaire, il se dit d'une Salle du phalanstère consacrée aux fonctions d'une série.

SERIVAN. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'ortolan des roseaux.

SERIVANE-AKÉRÈNE. s. m. Relig. parse. Nom de l'Être suprême dans le Zend-Avesta.

SERJANIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, de la famille des sapindées, comprenant un petit nombre d'espèces de l'Afrique et de l'Amérique.

SERKARS. s. m. pl. Géogr. Nom d'une province de l'Hindoustan anglais, présidence de Madras, au nord. Cette province a un commerce très-étendu d'étoffes, de coton, d'indigo et de diamants.

SERMANO. Géogr. Ch.-l. de cant. (Corse), arr. de Corte, 300 hab.

SERMENT. s. m. (du lat. *sacramentum*, proprement, serment que les soldats prêtaient lorsqu'ils étaient enrôlés, rad. *sacer*, sacré). Acte religieux par lequel une personne prend Dieu à témoin de la sincérité d'une promesse ou de la véracité d'un fait. Serment saint, sacré, solennel, irrévocable, redoutable, inviolable, vain, frivole, observé, gardé, enfreint, trahi, rompu, violé, terrible, inhumain, affreux. Faire un serment. Observer, garder, enfreindre, trahir, violer, rompre un serment, oublier ses serments. Serment de fidélité. Serment d'obéissance. Faux serment. Serment captieux. Faire serment sur l'Évangile. Se purger par serment. S'engager, se lier par serment. La foi du serment. La religion du serment. Prêter serment de fidélité pour une charge, pour un évêché. Prêter serment entre les mains du roi, devant la justice, devant un tribunal. La formule d'un serment. Avoir serment en justice. S'en rapporter au serment de quelqu'un. Croire quelqu'un à son serment, sur son serment. Déférer le serment. Demander le serment de quelqu'un. Rompre, violer le serment. Fausser un serment. Délier, relever quelqu'un de son serment. Rendre à quelqu'un ses serments. Quand la bonne foi règne, la parole suffit, et quand elle n'a pas lieu le *serment* est inutile. (Rayn.) Au commencement de la monarchie française on admettait le serment dans presque tous les cas, et l'on regardait tellement le parjure comme un crime impossible, que le *serment* innocentait quiconque était accusé de délit. (***) On ne saurait blâmer un peuple qui croyait à la foi sacrée du *serment* et qui ne soupçonnait pas qu'on pût mentir en attestant et profanant le nom de Dieu. (Id.) Le *serment* est un mauvais ciment pour lier les unes aux autres les pierres de l'édifice politique. (***)

On s'évite, on se craint, la foi n'a plus d'asile,
Et s'enfuit d'épouvante au bruit de mes *serments*.
C. DELAVIGNE.

Qui l'eût pensé qu'une aveugle furie,
De nos *serments* eût brisé les liens! (MILLEVOYE.)

Souvent sur une écorce aussi fragile qu'eux,
Je gravai de Doris les *serments* amoureux.
LUCE DE LANCIVAL.

Les *serments* ne sont rien qu'une fragile chaîne
Qu'on forme sans dessein et qu'on brise sans peine.
***

— *Serment de*, suivi d'un nom ou d'un infinitif. J'ai fait mille *serments* de ne jamais écrire. (Boil.)

D'un amour éternel
Nous irons confirmer le *serment* solennel. (PONS.)

Après mille *serments*
D'un amour qui devait unir tous nos moments. (ID.)

— *Serment que*.

J'ai gagné doucement la porte sans rien dire,
Avec un bon *serment*, que si, pour l'avenir,
En pareille cohue on peut me retenir,
Je consens de bon cœur, pour punir ma folie,
Que tous les vins pour moi deviennent vins de Brie
BOILEAU.

— Jurement. Faire des serments exécrables. Faire un horrible serment.

— Littér. Figure de pensée par mouvement qui consiste à ajouter à son affirmation des circonstances extraordinaires qui en établissent la vérité d'une manière incontestable ou du moins plus éclatante. Le serment oratoire n'a qu'une énergie empruntée et souvent de pur appareil, en sorte que le choix des circonstances affirmatives, confirmatives, dépend entièrement du goût de celui qui parle. Tantôt c'est un détail de choses impossibles qui doivent arriver, plutôt que la violation de l'engagement que l'on prend. C'est ainsi que le berger de Virgile, jurant d'être reconnaissant à son bienfaiteur, dit:

Le cerf d'un vol hardi traversera les airs,
Les habitants des eaux vivront dans les déserts,
La Saône en sa source ira joindre les ondes de l'Euphrate,
Avant qu'un lâche oubli me fasse une âme ingrate.

— Tantôt c'est la vue des plus grands dangers que l'on déclare impuissante d'ébranler la résolution où l'on est. C'est ainsi que Crébillon fait dire à Idoménée:

Dût le ciel irrité nous ouvrir les enfers,
Dût la foudre à mes yeux embraser l'univers,
Dût tout ce qui respire, étouffé sous la flamme,
Servir de monument aux transports de mon âme,
Je n'immolerai point une tête si chère.

— Souvent le serment tire sa force de l'imprécation. Qui ne connaît ce serment de l'Israélite captif: Si je viens à t'oublier, ô Jérusalem, que j'oublie l'usage de ma main: que ma langue soit muette si je ne me souviens toujours de toi, si je ne me propose le souvenir de Jérusalem pour principal objet de ma joie. Serment que Racine a rendu avec tant de beauté dans Esther:

Sion, jusques au ciel élevée autrefois,
Jusqu'aux enfers maintenant abaissée!
Puissé-je demeurer sans voix,
Si dans mes chants ta douleur retracée
Jusqu'au dernier soupir n'occupe ma pensée.

— Souvent aussi le serment prend une forme religieuse par l'invocation du ciel.

— *Serment politique*. Celui que les fonctionnaires publics sont tenus de prêter avant d'entrer en fonctions. Les pairs, les députés, les électeurs, les magistrats, les autres fonctionnaires publics ainsi que les officiers des armées de terre et de mer doivent prêter le serment d'être fidèles au roi, d'obéir à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume. Le serment est un des actes les plus sérieux de la vie, aussi a-t-il été presque toujours environné de solennités en quelque sorte religieuses. Chez presque tous les peuples chrétiens le serment est prêté la main sur l'Évangile. En France il se prête aujourd'hui debout, la tête découverte et la main droite levée. Le nom de Dieu a même disparu de presque toutes les formules du serment, tant elles ont été modifiées par nos lois nouvelles. *Serment civique*. Serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi, prescrit par l'Assemblée constituante. *Serment d'obéissance*. Promesse d'obéir à la constituante, qui fut exigée, sous le consulat, des prêtres réfractaires, pour qu'ils pussent exercer le culte et toucher leur pension.

— Jurispr. *Serment judiciaire*. Serment prêté en justice. ‖ *Serment extrajudiciaire*. Celui qui est prêté en vertu d'une convention par laquelle deux personnes s'en rapportent au serment de l'une des deux, pour preuve de la libération ou de l'obligation alléguée.

— Hist. angl. *Serment de suprématie*. Serment que le roi Henri VIII exigea de tous les fonctionnaires civils et ecclésiastiques, et par lequel on reconnaissait le roi d'Angleterre pour chef de l'Église. ‖ *Serment d'allégeance*. Celui que Jacques Ier substitua au serment de suprématie, et par lequel on reconnaissait que le pape n'a aucun droit sur la vie ou le temporel des rois, et qu'il ne peut en aucun cas délier les sujets de leurs devoirs de fidélité. *Serment d'office*. Serment par lequel on s'obligeait à répondre à toutes les questions relatives à l'hérésie, fallût-il s'accuser soi-même, ou accuser un parent ou un ami, devant la cour de haute commission instituée par Elisabeth.

— Droit rom. *Serment de calomnie*. Acte par lequel chaque partie jurait qu'elle croyait sincèrement à la bonté de sa cause.

— Féod. *Serment d'allégeance*. Acte par lequel un vassal jurait fidélité et assistance à son seigneur ‖ *Serment corporel*. Serment de fidélité que le vassal non lige faisait en levant la main.

— Anc. prat. *Jour du serment.* Se disait du jour où les avocats et les procureurs renouvelaient leur serment. || *Serment décisoire.* Se disait d'un serment déféré par une des parties à l'autre, afin d'en faire dépendre le jugement de la cause. || *Serment la main aupres.* Serment que prêtaient les ecclésiastiques en plaçant la main sur leur poitrine. Les laïques prêtaient serment en étendant la main nue. || *Serment en plaid.* Serment que le juge déférait lui-même à l'une des parties. || *Serment supplétoire.* Se disait quelquefois pour Serment en plaid. || *Avoir serment en justice.* Se disait de tout officier public.

— Philol. *Serment.* Titre d'un traité dans lequel sont exposées les doctrines qu'Hippocrate enseignait : il en remettait une copie aux médecins sortant de son école, et leur faisait jurer l'observation des préceptes qu'il contenait.

— Hist. franç. *Bref de serment.* Acte de la prestation de serment de fidélité au roi, attesté par témoins.

— Prov. *Serment de joueur, serment d'ivrogne, serment d'amour.* Serment sur lequel il ne faut pas compter.

SERMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Sermenter. S'empl. adjectiv. Qui a prêté le serment requis pour l'exercice d'une charge, d'une place. On dit plutôt *assermenté.*

SERMENTER. v. n. 1re conj. Vieux mot qui signifie Qui jure, qui prête serment. Sermenter devant la justice, devant un tribunal.

SERMOCINATION. s. f. (pr. *ser-mo-ci-na-ci-on*). Littér. Figure de rhétorique par laquelle on rapporte un discours que l'on attribue à quelque personne, en ayant soin de lui faire parler un langage convenable à son rang et à son caractère.

SERMOLOGE. s. m. Philol. Livre contenant des sermons ; recueil de sermons.

SERMON. s. m. (du lat. *sermo*, discours). Discours chrétien qui se prononce ordinairement en chaire dans une église, pour instruire et pour exhorter le peuple. Beau sermon. Sermon pathétique, touchant, instructif, édifiant. Sermon de Carême, de l'Avent, de l'octave du Saint-Sacrement. Faire un sermon. Composer un sermon. Aller au sermon. Prêcher un sermon. Prononcer un sermon. Entendre un sermon. Imprimer un sermon. Dormir au sermon. Le sermon commence, finit. Les sermons de Bourdaloue, de Massillon, de Fléchier, de Bossuet, de Fénelon. Les femmes sont de grandes coureuses d'indulgences et de *sermons*, auxquels elles ne vont que pour voir et pour être vues. (La Bruy.) C'est le plus petit inconvénient du monde que de rester court dans un *sermon* ou dans une harangue. (Id.) Diderot faisait des *sermons* pour de l'argent. (Encycl.) On est assis au large aux *sermons* de Cotin. (Boil.)

— Fig. L'exemple est le plus éloquent de tous les *sermons.* (Stobée.)

— Dans le style familier, Remontrance ennuyeuse et importune. Faire des sermons à tout le monde. Il m'est venu faire un sermon, un long sermon, un grand sermon. Être fatigué des sermons de quelqu'un.

SERMONNAIRE. s. m. Recueil de sermons. Bon sermonnaire. Avoir un sermonnaire. Sermonnaire pour l'Avent, pour le Carême, pour toute l'année.

— Plus communément, Prédicateur dont on a des sermons. Avoir dans sa bibliothèque beaucoup de sermonnaires.

— adjectiv. Qui convient aux sermons. Éloquence sermonnaire. Genre sermonnaire.

SERMONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Sermonner. S'empl. adjectiv. Il a été sermonné toute la journée pour un rien.

SERMONNER. v. a. 1re conj. (rad. *sermon*). Faire des remontrances ennuyeuses et hors de propos. Il vient nous sermonner à toute heure.

— Absol. Il ne fait que sermonner. C'est un homme qui ne cesse de sermonner.

— SE SERMONNER. v. pron. Être sermonné.

SERMONNEUR, EUSE. s. (rad. *sermon*). Celui, celle qui fait des remontrances ennuyeuses et hors de propos. C'est un sermonneur. Un sermonneur éternel. Beau fruit de mon sermon ! — Digne du *sermonneur !* (***) La voix manquant à notre *sermonneuse.* (La Font.) Fam.

— Celui qui prêche souvent. L'hérésiarque Calvin était un *sermonneur* infatigable. Il a prononcé deux mille vingt-trois sermons qui sont autant de pièces différentes. (Tabl. de Paris.)

— Prédicateur médiocre. Le *sermonneur* est plus tôt évêque que le plus solide écrivain n'est revêtu d'un prieuré simple. (La Bruy.)

SERMONTAIN. s. m. Bot. Un des noms du siler.

SERNIN (SAINT-). Géogr. Ville de France, ch.-l. de cant., arr. de Saint-Affrique (Aveyron) ; 800 hab.

SÉRO-DERMEUX, EUSE. adj. Anat. Qui tient à la fois du tissu séreux et du tissu dermeux.

SÉROLE. s. m. Crust. Genre de crustacés édriophthalmes, de l'ordre des isopodes.

SÉROLINE. s. f. Chim. Graisse qu'on extrait du corps humain.

SÉRO-SANGUIGNOLENT, ENTE. adj. Méd. Qui tient de la nature du sang et de la sérosité. Humeurs séro-sanguignolentes.

SÉROSCH. Relig. pars. Un des izeds, l'ized de la parole d'Ormuzd, celui qui la transmet au monde et la fait respecter.

SÉROSITÉ. s. f. (du lat. *serositas ;* rad. *serum*, lait clair, petit-lait, partie séreuse du lait). Physiol. Liquide animal, incolore, légèrement visqueux, composé chimiquement d'eau, d'albumine et de divers sels, et produit par la sécrétion normale des membranes séreuses, dont il a pour but de favoriser le glissement à la surface des organes sur lesquels ces membranes s'étalent. C'est la sérosité qui forme la matière des épanchements dans les diverses hydropisies. Sérosité des membranes séreuses naturelles. Sérosité de la cavité abdominale, de la cavité des plèvres. La sérosité du péricarde. Sérosité des kystes. Sérosité du tissu cellulaire.

SÉROTIN, INE. adj. (du lat. *serus*, tardif). Hist. nat. Il se dit des plantes qui fleurissent tard, et des animaux qui sortent tard de leur sommeil d'hiver. Plantes sérotines. Animaux sérotins.

SÉROTINE. s. f. (de l'ital. *serotina*, chauve-souris). Mamm. Espèce de vespertilion de France.

SERPE. s. f. (anciennem. *sarpe ;* du lat. *sarpere*, tailler). Hortic. Instrument de fer, large, plat et tranchant, recourbé vers la pointe, emmanché de bois, et dont on se sert pour émonder les arbres, les tailler. Serpe bien emmanchée. Bonne serpe. Élaguer des arbres avec la serpe.

— Prov. et par exagér. *Fait à la serpe.* Grossièrement fait. Cela est fait à la serpe. On en ferait autant à la serpe, avec la serpe. || Mal fait, mal bâti. Il semble que cet homme ait été fait à la serpe.

SERPENT. s. m. (pr. *cer-pan ;* du lat. *serpens ;* rad. *serpo*, je serpente, je rampe ; fait du gr. ἕρπω, je rampe). Erpét. Ordre de reptiles sans pieds, et dont le corps cylindrique, très-allongé, se meut au moyen des replis qu'il fait sur le sol. C'est par le mouvement de leur colonne vertébrale, douée d'une grande mobilité et munie de muscles puissants, qu'a lieu ce mode de progression. Le nombre considérable de leurs vertèbres est singulièrement favorable à la facilité de leurs mouvements. Quelques serpents à une force prodigieuse joignent une extrême agilité, et montent très-facilement sur les arbres. Ils n'ont qu'un poumon ; point de conque auditive. Leurs yeux manquent de paupières, ce qui donne à leur regard une grande fixité. Leur langue, presque toujours longue, bifide, très-extensible, est à tort regardée par le vulgaire comme lançant le venin propre à certaines espèces. Ils ont la propriété d'avaler des animaux entiers de beaucoup supérieurs au volume de leur corps. Les serpents ovovivipares et ovipares produisent un grand nombre de petits, et abandonnent leurs œufs aussitôt après les avoir pondus. Ils passent toute la mauvaise saison dans un engourdissement léthargique, cachés dans quelque retraite obscure, les uns isolés, les autres réunis en troupes. C'est dans les contrées méridionales que les serpents sont presque exclusivement répandus ; on n'en trouve point dans la zone glaciale. Sous les tropiques, ils acquièrent un volume énorme. L'ordre des serpents comprend deux familles : celle des anguis ou orvets, et celle des serpents proprement dits. Ceux-ci sont divisés en tribus : celle des doubles marcheurs, celle des serpents sans venin, et celle des serpents venimeux.

— *Serpent à sonnettes.* Nom vulgaire du crotale, parce que sa queue produit, lorsqu'elle est secouée, un bruit qui imite beaucoup celui que fait le parchemin froissé, et celui de deux plumes d'oie que l'on frotterait avec vivacité l'une contre l'autre. La morsure du serpent à sonnettes, même la plus légère, tue à l'instant de très-gros animaux. Les serpents à sonnettes rampent lentement, et ne mordent que lorsqu'ils sont provoqués, ou pour tuer leur proie. Le *serpent à sonnettes*, caché dans les prairies de l'Amérique, fait bruire sous l'herbe ses sinistres grelots. (B. de St-P.) Les *serpents à sonnettes*, sur lesquels on débite tant de contes, ne sont pour l'ordinaire, ni plus gros, ni plus longs que nos plus grandes couleuvres de France. (De la Porte.)

— Loc. Gros serpent. Petit serpent. La peau d'un serpent. Serpent à sonnettes. La morsure d'un serpent. Le venin d'un serpent. Les sifflements d'un serpent. Marcher sur un serpent. Écraser un serpent, le serpent. Serpent horrible, affreux, terrible. Ramper comme un serpent. S'élancer comme un serpent. Se glisser comme un serpent. Les mouvements du *serpent* diffèrent de ceux de tous les autres animaux ; on ne saurait dire où gît le principe de son développement ; car il n'a ni nageoires, ni pieds, ni ailes, et cependant il fuit comme une ombre, il s'évanouit magiquement, il reparaît et disparaît encore, semblable à une petite fumée d'azur ou aux éclairs d'un glaive dans les ténèbres. (Chateaubriand.) Les couleurs du *serpent* sont aussi peu déterminées que sa marche ; elles changent aux divers aspects de la lumière, et comme ses mouvements, elles ont le faux brillant et les variétés trompeuses de la séduction. (Id.)

. . . Le *serpent* monstrueux
Se roule, se déroule en orbes tortueux. (Valori.)

Il voit sortir soudain l'effroyable *serpent*,
Qui siffle, se redresse et s'allonge en rampant. (Aignan.)

— La fable dit que les Furies et autres divinités infernales ont une chevelure de serpents. Pour qui sont ces *serpents* qui sifflent sur vos têtes ? (Rac.)

Erynnis, secouant une torche brûlante
Et dressant ses *serpents* sur sa tête sifflante,
De sa course rapide épouvante nos murs. (Legouvé.)

La Discorde aussitôt, sanglante, échevelée,
Fait siffler ses *serpents*, rallume la mêlée. (De Guerle.)

— Fig. C'est le plaisir, c'est ce *serpent* qui nous a séduits. (Boss.) De quelque belle apparence que l'iniquité se couvrit, M. Le Tellier savait connaître, même sous les fleurs, la marche tortueuse de ce *serpent.* (Id.) Combien de fois arrêta-t-il une flatterie qui, comme un *serpent* tortueux, allait se glisser dans son sein. (Fléch.)

— Personne méchante, médisante. C'est un serpent. C'est une langue de serpent. Quel serpent que cette femme. On ne saurait vivre avec un tel serpent. Que faites-vous par vos crédulités et votre complaisance ? vous animez le médisant, vous réchauffez le *serpent* qui pique, afin qu'il pique plus sûrement. (Fléch.)

— *C'est un serpent que j'ai réchauffé dans mon sein.* C'est un ingrat qui a tourné contre moi le bien que je lui ai fait.

Madame, savez-vous quel *serpent* inhumain
Iphigénie avait retiré dans son sein ? (Racine.)

— *Le serpent est caché sous les fleurs.* Souvent le danger se cache sous les apparences les plus séduisantes.

— Fig. *Les serpents de l'envie, de la calomnie.* L'envie, la calomnie.

— Mus. Instrument à vent qui est employé pour soutenir les chants d'église et dans la musique militaire et d'harmonie, où il sert à donner les sons graves ou de basse. Il a la forme d'un grand S, creusé dans sa longueur et ouvert aux deux bouts, percé sur le côté de six trous, dont les trois supérieurs sont bouchés par les doigts de la main gauche, et les trois inférieurs par ceux de la droite. Le cou du serpent. Les clés du serpent. Jouer du serpent. Le son le plus grave que donne le serpent est le *si* bémol. La musique des serpents et des ophicléides est écrite sur la clé de *fa*, à la quatrième ligne. || *Serpent à clés.* L'ophicléide. V. ce mot.

— Celui qui joue de cet instrument. Le chantre et le serpent. Il est serpent dans telle église.

— Art herm. *Serpent de Mars, serpent vert, serpent des philosophes, serpent volant, serpent d'Abraham le Juif, serpent du limon de la terre.* Noms donnés au mercure.

— Astron. Constellation de l'hémisphère boréal.

— Chronol. *Année du serpent.* Nom du sixième tchagh du cycle de douze ans, en usage chez les Turcs orientaux et chez les Cathaiens.

— Joaill. *Œil-de-serpent.* Petite pierre de peu de valeur qu'on monte en bague, et qui a quelque ressemblance avec un œil de serpent. || Pl., des *œils-de-serpent.*

— Hist. jud. *Le serpent d'airain.* Figure de serpent que Moïse éleva dans le désert, et dont la vue guérissait les Israélites qui avaient été mordus par des reptiles.

— Ichthyol. Nom vulgaire du syngnathe ophidion.

— Erpét. *Serpent agile.* La couleuvre agile.

— Iconol. Le Serpent est le symbole de la prudence, du mensonge, de l'envie, de l'éloquence, de la séduction. Le serpent, dit M. de Chateaubriand, s'associe naturellement aux idées morales ou religieuses, comme par une suite de l'influence qu'il eut sur nos destinées : objet d'horreur ou d'adoration, les hommes ont pour lui une haine implacable ou tombent devant son génie ; le mensonge l'appelle, la prudence le réclame, l'envie le porte dans son cœur, et l'éloquence à son caducée. Aux Enfers, il arme le fouet des Furies, au Ciel, l'éternité en fait son symbole. Ses regards enchantent les oiseaux dans les airs, et sous la fougère de la crèche, la brebis lui abandonne son lait.

— SERPENTS. s. m. pl. Géogr. Nom d'une tribu d'Indiens des États-Unis, dans l'État du Missouri.

SERPENTAIRE. s. f. (rad. *serpent*, parce qu'on attribue à sa racine la propriété de guérir la morsure du serpent). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de cactier à grandes fleurs rouges et à tiges rampantes, nommé aristoloche serpentaire.

— *Serpentaire de Virginie.* Espèce d'aristoloche à tige flexueuse et marbrée qui croît en Virginie et dont la racine est employée comme tonique et stimulante.

— Signifie également Cette racine. On croit que la serpentaire est utile contre la morsure des serpents. La *serpentaire* est formée de petits paquets fibrillaires, courts, assez simples, tenant à une souche commune entremêlée de couleur grise brune, sans axe ligneux à l'intérieur, où elle offre une teinte foncée. (Mérat.)

— adjectiv. Aristoloche serpentaire. L'aristoloche serpentaire est commun dans la Virginie. Les feuilles, les fleurs de l'aristoloche serpentaire.

SERPENTAIRE. s. m. Astron. Constellation de l'hémisphère boréal, qu'on figure par Esculape tenant un serpent. Le Serpentaire. La constellation du Serpentaire.

— Ornith. Oiseau de proie désigné aussi sous les noms de *secrétaire* et de *messager.*

SERPENTARIÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble au serpentaire. || SERPENTARIÉS. s. m. pl. Famille d'oiseaux ayant pour type le genre serpentaire.

SERPENTE. s. f. Sorte de papier très fin et transparent, qui porte une figure de serpent. Grande serpente. Petite serpente.

— adj. des 2 g. Papier serpente.

SERPENTÉ, ÉE. adj. Vieux mot qui a signifié De serpent, et par extension Tortueux, qui se plie et replie comme un serpent. Qui n'attribuerait à stupidité nos baisemains et nos révérences *serpentées ?* (Mont.)

SERPENTEAU. s. m. (dimin. de *serpent*). Petit serpent éclos depuis peu. Un serpent avec des serpenteaux. Des serpenteaux nouvellement éclos. Des serpenteaux sortis de leurs œufs.

— Agric. Rameau long et flexible qui, couché en terre pour être marcotté, y entre et en ressort plusieurs fois.

— Artif. Petites fusées enfermées dans une grosse, d'où elles sortent avec un mouvement tortueux comme celui d'un serpent.

— Mar. Bout de cordage non tendu, entrelacé en forme de serpenteau sur les galhaubans, etc.

SERPENTELLE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, ayant pour type la serpentelle rampante.

SERPENTEMENT. s. m. Néol. Action de serpenter. Le serpentement des reptiles.

— Fig. Le serpentement d'une rivière, d'un ruisseau. Le serpentement d'une ligne. Le serpentement d'un sentier, d'un chemin. Le serpentement des veines. Le serpentement des montagnes à la surface de la terre.

SERPENTER. v. n. 1re conj. (rad. *serpent*). Avoir un cours tortueux, une direction tortueuse. Un ruisseau qui serpente dans la plaine. Une rivière qui serpente dans une longue vallée. Le Nil descend en serpentant du fond de l'Afrique, et se jette par plusieurs embouchures dans la Méditerranée. L'Ilissus coule au pied du mont Hymette, *serpente* autour de nos murailles. (Barth.) Une onde fugitive qui *serpente* dans la plaine et va se perdre pour jamais au sein des mers. (Reyrac.)

Sur les flancs du nuage,
En longs sillons de feu *serpentent* les éclairs. (Léonard.)

— Se dit aussi des végétaux qui suivent dans leur développement une marche tortueuse. Une vigne qui serpente sur une muraille. Les lianes qui serpentent sur les arbres. Les plantes dont les tiges sillonnent le sol en serpentant.

Un lierre en *serpentant* au haut d'une muraille,
Voit un petit rosier et se rit de sa taille. (Lebailly.)

— Se dit même des choses immobiles, mais qui s'étendent sous les yeux en une direction tortueuse. Un chemin qui serpente dans la plaine. De ces bornes éternelles partent d'autres chaînes de montagnes et des collines qui *serpentent* dans l'intérieur du pays. (M.-Brun.)

Mais c'est ici que l'S en *serpentant* s'avance,
A la place du C sans cesse elle s'élance. (Pus.)

— A un sens plus figuré dans cet exemple : C'eût été de faire *serpenter* dans toute la pièce un personnage ancien ami de toute la famille. (Grimm.) Peut-être ce sens est-il pris du suivant.

— Manég. *Faire serpenter un cheval.* Le conduire en traçant une piste tournée en ondes, comme les replis d'un serpent.

SERPENTICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *serpens*, serpent ; *colo*, j'honore). Hist. jud. Il se dit des Hébreux qui adorèrent le serpent d'airain.

SERPENTIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *serpens*, serpent ; *fero*, je porte). Qui produit ou engendre des serpents.

SERPENTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *serpens*, serpent ; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un serpent.

SERPENTIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *serpens*, serpent ; *genus*, espèce, race, ce qui est né de). Qui est engendré d'un serpent.

SERPENTIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *serpens*, serpent ; *gero*, je porte). Qui porte un serpent. Divinité serpentigère. Les divinités serpentigères sont celles qui ont un serpent pour attribut.

SERPENTIN, INE. adj. Qui tient du serpent. Qui a quelque chose du serpent.

— Fig. Piquante, venimeuse, et *serpentine* langue. (Nic. Pasq.)

— Hist. nat. Qui est marqué de lignes longitudinales flexueuses.

— Pharm. Qui passe pour être efficace contre la morsure des serpents. Remède serpentin.

— B.-arts. *Ligne serpentine.* Ligne onduleuse qu'on trouve surtout dans les formes de la femme.

— Manég. *Langue serpentine.* Langue du cheval lorsqu'elle remue sans cesse au dehors ou au dedans de sa bouche, ce qui déplace ordinairement le vrai point d'appui du mors.

— Techn. *Marbre serpentin.* Marbre dont le fond est vert avec des taches rouges et blanches.

SERPENTIN. s. m. (du lat. *serpere*, ramper). Chim. Instrument qui a pour but de condenser le produit de la distillation. Il est composé d'un seau en cuivre étamé et d'un tuyau le plus souvent en étain, contourné en spirale, fixé dans le seau et communiquant par un bout avec le chapiteau de l'alambic, par l'autre avec le récipient.

— Anc. art milit. Pièce de la platine d'un mousquet à laquelle on attachait la mèche. Mettre la mèche sur le serpentin. || Ancienne pièce de canon qui portait un boulet de vingt-quatre livres.

— Relat. Espèce de hamac de coton, dans lequel on transporte les [illegible] au Brésil.

— Minér. [illegible] pl[illegible] et ophite.

SERPENTINAIRE [illegible]

SERPENTINE [illegible] adj. (rad. *serpent*). Qui va en serpentant.

— Litter. [illegible] Se dit de certains vers qu'on [illegible] toreau[illegible].

SERPENTINE s. f. Bot. Nom vulgaire [illegible] et de la serpentaire [illegible].

— Erpét. Espèce de couleuvre. [illegible]

— Minér. [illegible] d'Ophite.

— Anc. [illegible] Coulevrine ou ancienne pièce de ca[illegible] parce qu'elle portait la figure d'un serpent.

SERPENTINEUX, EUSE adj. Minér. Qui est formé de serpentine.

SERPER v. n. 1re conj. Mar. Lever l'ancre d'un [illegible] ou d'un bâtiment [illegible]

SERPERASTRES s. m. pl. Antiq. Espèce d'éclisses qu'on attachait aux jambes des enfants qui commençaient à marcher, pour leur tenir les jambes droites.

— Nom qu'on donnait autrefois aux officiers qui composaient la maison d'un [illegible], et qui avaient charge de surveillance sur leurs inférieurs.

SERPETTE s. f. (diminutif de *serpe*). Petite serpe qui sert à tailler la vigne, à couper les raisins en vendanges, à émonder les arbres, et à d'autres usages en horticulture. [illegible] une serpette. La [illegible] de ces hommes [illegible] portés les armes et savent [illegible] l'épée aussi bien que la *serpette* et la [illegible]. (J.-J. Rouss.)

— Outil de tonnelier analogue à l'instrument du [illegible].

— Iconol. La Serpette est l'attribut des travaux les vergers, des champs et [illegible]. Aussi la met-on à la main du dieu Sylvain.

SERPEYER v. n. 1re conj. [illegible]. Cendre un [illegible] en serpentant. On dit plus souvent *serpenter*.

SERPICULE s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs [illegible], de la famille des onagrariées, ayant pour type la serpicule [illegible] du Cap.

SERPIGINEUX, EUSE adj. (du lat. *serpo*, je rampe). Hist. nat. Qui rampe en serpentant. Plantes serpigineuses.

— Pathol. Se dit des ulcères qui s'étendent dans une direction tortueuse, [illegible]; tels sont les ulcères dartreux et [illegible] les ulcères vénériens. Ulcère serpigineux.

SERPIGO s. m. Mot latin conservé en français pour exprimer une ulcération [illegible], dont l'altération [illegible] de serpenter, de former [illegible] circonvolutions plus ou moins étendues, plus ou moins profondes.

— Aspect que présentent certains ulcères syphilitiques, dartreux ou scrofuleux, qui [illegible] d'un côté se rejoignent [illegible] et s'avancent dans l'épaisseur du derme en y traçant des zigzags.

SERPILLIÈRE s. f. Techn. Toile grosse et claire dont on se sert pour emballer les marchandises. Serpillière neuve. Vieille serpillière. Un ballot fait avec de la serpillière. En disant ces mots, elle s'essuyait les yeux avec un morceau de *serpillière* qui lui servait de jupon. (B. de St-P.)

— Grosse toile que les marchands mettent devant leur boutique pour se garantir du soleil.

— Morceau de toile que certains marchands et leurs garçons mettent devant eux en guise de tablier, et qui est attaché par derrière avec une agrafe ou avec des cordons.

— Entom. Nom vulgaire de la courtilière ou taupe-grillon.

SERPILLON s. m. (dimin. de *serpe*). [illegible] Petite serpe employée pour la taille des arbres.

SERPOIS [illegible] Sorte de [illegible] à sonder.

SERPOL s. m. [illegible] Trosseau.

SERPOLET s. m. [illegible] *serpolet*. Bot. Petite plante odorante du genre thym, dont les tiges sont couchées; elle croît [illegible] à friche, et se fait remarquer par ses petites fleurs violettes et par l'excellente odeur que répand la plante entière quand on la froisse. Les lapins aiment beaucoup le serpolet, et la chair de ceux qui en mangent est meilleure que celle des lapins domestiques. Le *serpolet* fleurit sur les monts odorants. (Michaud.) Le gazon verdoyant, épais, mais court et serré, était mêlé de *serpolet*, de baume, de thym, de marjolaine et d'autres herbes odorantes. (J.-J. Rouss.)

Les troupeaux, librement épars dans les campagnes,
Broutent le *serpolet* au penchant des montagnes.
(Lessingue.)

La brebis charmée
Goûte du *serpolet* la sève ranimée. (St-Lambert.)

SERPULE s. f. (du lat. *serpula*, fait de *serpo*, je rampe). Zooph. Division du genre némertes, comprenant [illegible] espèces [illegible], étalées et [illegible] leurs parties supérieures.

SERPULÉE [illegible] adj. Annél. Qui ressemble à [illegible] s. f. pl. Famille d'annélides ayant pour type la genre serpule. Les serpulées vivent enfoncées dans le sable et sont [illegible] dans des tubes ou des fourreaux qu'elles ne quittent jamais.

SERRAGE s. m. Mar. Ensemble des pièces placées dans l'intérieur d'un bâtiment, pour relier les membrures entre elles.

SERRAGINE s. f. Bot. Nom vulgaire de la [illegible].

SERRAGLIO [illegible]

SERRAN s. m. (du lat. *serra*, scie). Ichthyol. Genre de la famille des [illegible], renfermant des poissons [illegible] par une forme oblongue, des [illegible] Leur nom vient des [illegible] opercule qui [illegible] sont comparées aux [illegible] d'une scie. Le corps est oblong, [illegible] ainsi que le crâne et la [illegible]. On trouve dans la Méditerranée les espèces [illegible] serran écriture, serran [illegible] de la Méditerranée et le grand serran, brun.

SERRASALME s. m. Ichthyol. Genre de poissons holobranches abdominaux, de la famille des dermoptères, ne contenant qu'une espèce, le pir[illegible], poisson qui provient [illegible] et ble. [illegible] rivières de l'Amérique méridionale et de Surinam.

SERRAT, adj. et s. m. Géogr. Nom d'une montagne d'Espagne, dans la Catalogne, [illegible] un célèbre monastère de bénédictins. Le mont Serrat. Le Serrat.

SERRATA s. f. (du lat. *serra*, scie). Mytrol. anc. Ancienne pièce [illegible] la figure d'une scie.

SERRATICORNE adj. [illegible] lat. *serra*, scie, *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes en forme de scie.

SERRATIFOLIÉ, ÉE adj. (du lat. *serra*, scie, *folium*, feuille). Bot. Qui a [illegible] en forme de scie.

SERRATIFORME adj. (des 2 g. (du lat. *serra*, scie, *forma*, forme). Entom. [illegible] dit des antennes, lorsque leurs articles sont [illegible] ne se terminent [illegible] en une [illegible] dents, ce qui donne à l'ensemble la [illegible] d'une scie.

SERRATISTIPULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a des stipules dentelées en scie.

SERRATULE s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des composées, comprenant la serratule des teinturiers, belle espèce croissant dans les environs de Paris.

— Foss. Moule intérieur de coquille fossile.

SERRATULÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble à une serratule. || SERRATULÉES. s. f. pl. Tribu de plantes [illegible], ayant pour type le genre serratule.

SERRAUT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du bruant commun.

SERRE. s. f. (rad. *serrer*). Action de serrer; résultat de cette action.

— Fig. Nous emploierons la [illegible] et [illegible] de l'âme, à lui donner tant de choses à serrer. (Mont.)

— Action de presser les raisins et autres fruits qu'on soumet au pressoir. La première serre. La seconde serre.

— Pouvoir de [illegible] d'étreindre. C'est le sens qu'il a dans cette locution: *Avoir la serre bonne*, pour dire Avoir la main forte. Ce [illegible] a une bonne serre. S'il vous tenait dans sa serre il vous écraserait, vous briserait. Barsabas, major de Valenciennes, avait la *serre* extrêmement forte; un Gascon lui cherchant querelle lui proposa de se battre. Je le veux bien, touche-là, dit Barsabas en lui présentant la main. Le Gascon lui tend la sienne. Barsabas la lui serre, lui fracasse les os des doigts et le met hors de combat. (Dict. hist.)

— Cela se dit au figuré d'un avare, [illegible] concussionnaire, d'un larron. Cet homme a [illegible] serres.

Par une extension toute naturelle. Pied des oiseaux de proie, qu'en fauconnerie on appelle la *main*. Les serres du vautour. Les serres de l'aigle. Oiseau qui tient sa proie entre ses serres. L'oiseau de proie enfonce ses serres dans les chairs de sa malheureuse proie. Certain vautour à la *serre* cruelle. (La Font.)

Hélas! ne sevez sur sembl[illegible] la colombe
Qui cherchait son [illegible] entre les [illegible]
Entre les serres du vautour...

— Fauconn. *Charger la serre de son oiseau*. Entraver l'ergot de l'oiseau [illegible] avec un petit morceau de peau.

— Hortic. Constructions destinées à abriter et à conserver les végétaux exotiques qui ne peuvent [illegible] chaleur que ceux dans les pays [illegible] par transplantation. Serres froides. Serres tempérées. Serres chaudes. Serres chaudes. Les jardins d'hiver et les orangeries sont des serres froides. La seule différence qui existe entre une serre tempérée et une serre chaude est que celle-ci [illegible]

Que la serre toujours [illegible]
C'est aux fleurs [illegible]
(Castel.)

— *Serre chaude*. Bâtiment organisé ordinairement au midi, garni de vitres dans toute sa longueur, et qu'on échauffe en hiver par des fourneaux, afin d'obtenir des fruits ou des légumes dans la saison où la nature les refuse. On dit en ce sens *serre chaude*.

[illegible]

— *Serre chinoise*. Serre enfoncée de toute sa hauteur dans la terre et dont le toit et le vitrage sont seuls élevés au-dessus du niveau du terrain. La serre chinoise conserve la chaleur amassée dans le sol pendant la belle saison, économise le combustible, et favorise la belle végétation d'un grand nombre de plantes.

— *Serre à légumes*. Espèce de cellier propre à la conservation des racines, légumes, etc.

— Fig. *C'est une serre chaude, c'est un fruit de serre chaude*. C'est un talent [illegible] qui n'a pas [illegible] rite par des moyens [illegible]

— Arch. Madrier ou vaigrage plus épais que les autres, et servant à relier les membres dans l'intérieur d'un bâtiment. On donne à chaque serre, par le nom des pièces auxquelles elle est accolée. || *Serre-banquière*. Celle qui port[illegible] dans *serre d'empâture*. Celle qui [illegible] les bouts des varangues, à leur jonction avec les genoux. || *Serre-gouttière*. Celle qui est placée immédiatement au-dessous de la gouttière du pont. || *Serre [illegible]* Gros cordage qui tient [illegible] de la mâture [illegible] le boisseur et le petit [illegible] de misaine.

— Pêch. Chambre de la bourdigue qui sert de [illegible] à la dernière tour, quand il y a beaucoup de poissons.

— Techn. Action de serrer, ou résultat de cette action. || État de ce qui s'enchâsse dans [illegible] où l'on [illegible] les matières [illegible]. C'est pour [illegible] son châssis. || Presse que le fondeur emploie pour serrer l'une contre l'autre les deux parties d'un moule.

SERRE. Géogr. Ch.-l. de cant. Hautes-Alpes, arr. de Gap, 1,110 hab.

SERRE (Hercule, comte de), homme d'État, né à Metz en 1777, mort en 1824, se [illegible] affaires par ses idées libérales et à la tribune par son éloquence. [illegible] Jean Puget de la Serre, écrivain poète, [illegible] de Balbeau, né à Toulouse en 1600, mort en 1665.

SERRE. 3e pers. sing. du prés. de l'indic. du v. Serrer [illegible]

SERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Serrer. S'empl. [illegible] Qui est étroit, pressé, [illegible] Serré dans [illegible] Ils étaient bien serrés les uns contre les autres. Être serré dans sa [illegible]. Être serré entre les [illegible] [illegible] ne pouvant se tenir [illegible] être pas [illegible] C'est [illegible] Ces [illegible]

— Qui est joint très près à près. Ils ce sont en [illegible] Des [illegible] entre [illegible] Ces [illegible] serrés les uns contre les autres, pour ne pas [illegible] (X. de Maistre.) Ces montagnes se sont pas [illegible] (Chateaub.)

Ils bornent serrés entre eux, leurs épais bataillons
[illegible] (Del.)

— Qui est à l'étroit.

Mais je prends [illegible]
Dans les bornes du [illegible] *serré*. (Volt.)

— Qu'on a serré fortement, contre une gêne, [illegible] les vêtements, etc. Un [illegible] serré. Un vêtement serré. [illegible] laissait voir toute la hauteur [illegible] et ne leur cachait pas le [illegible] (Chateaub.) Ce [illegible] du même [illegible] portait une épée aux [illegible] de la [illegible]

— Dont les parties constitutives sont pressées les unes contre les autres. Tissu serré. Pluie serrée. Neige serrée. Plomb serré. Mes [illegible] à travers le [illegible] en [illegible] en [illegible] Cette [illegible] (Ti. En 1818. [illegible]

— Qui est concis, précis, qui n'a rien de trop, en parlant du style [illegible] Style serré. La langue [illegible] de la [illegible] de l'énergie [illegible] (Diderot.)

— On dit dans le même sens à peu près, Logique serrée. Raisonnement serré. L'empereur, au [illegible] étaient les plus instruits, pensant fortement et de la logique la [illegible] (Las Cases.)

Se dit au cœur, lorsqu'il est sous de [illegible] qu'il semble resserré dans la poitrine. Avoir le cœur serré. On a [illegible] se [illegible] Mon cœur est *serré* comme si j'allais pleurer. A. Karr. La terrible épreuve du collège avait changé mon caractère, m'avait comme *serré* et ferme, rendu [illegible] et dormant. (Michelet.)

J'ai le cœur si serré
Que je ne puis parler et crois que j'en mourrai. (Mol.)

— Pathol. *Pouls serré*. Se dit de l'état du pouls où l'artère est tendue, [illegible] et plutôt petite que développée. Le pouls est serré dans les affections [illegible] les phlegmasies qui ne se développent pas franchement.

— *Avoir le ventre serré*. Être constipé, n'aller que difficilement à la garde-robe.

— Fig. et fam. *Être serré*. Être avare, avoir peine à donner [illegible] C'est un homme très-serré. [illegible]

— Manège. *Un cheval serré du devant, du derrière*. Un cheval étroit du devant, du derrière.

SERRÉE [illegible] du lat. *serra*, [illegible]

SERRÉ adv. Bien fort. Fortement. [illegible] On a [illegible] serré que.

— *Jouer serré*. Ne jouer qu'à beau jeu, et ne point se hasarder.

— Fig. Agir avec prudence, avec réserve, de manière à ne pas donner prise sur soi.

SERRE-BAUQUIÈRE s. f. Mar. [illegible] pièce qui [illegible]

SERRÉE s. f. Techn. Outil à l'usage du saunier.

SERRE-FINE s. f. [illegible] Nom vulgaire de la [illegible]

SERRÉITÉ [illegible] f. [illegible]

SERRÉMENT adv. Avec trop [illegible] d'une manière trop ménagère. Vivre fort serrément.

SERREMENT s. m. Action par laquelle on serre. [illegible] son ami par un serrement [illegible].

— État de ce qui est serré. Toute la force de la [illegible] consistait dans l'union [illegible] de ses parties, dans le *serrement* de ses rangs. (Rollin.)

— Fig. État où se trouve le cœur quand on est saisi de tristesse. Éprouver un serrement de cœur. [illegible] cette fatale, un *serrement* [illegible] J.-J. Rouss. Je [illegible] avec le *serrement* [illegible] qui partageait et qui se fit sentir mutuellement [illegible] (X. de Maistre.)

SERRE-MONTAGNARDE s. f. [illegible]

SERRER v. a. 1re conj. (du lat. *serrare*, mettre [illegible]). Étreindre, presser [illegible] Serrer avec contre [illegible] Serrer quelque chose avec les [illegible] entre ses bras. Serrer [illegible] dans ses bras. On [illegible] pour [illegible] Serrer le poing [illegible] Serrer [illegible] On serre une personne dans ses bras, contre son cœur [illegible] On [illegible] les [illegible] dans ses bras. Il [illegible] Paul, la [illegible] dans ses bras [illegible] Je ne vous quitterai pas [illegible] Paul, la serrant dans ses bras. [illegible] je n'ai d'autre [illegible] que vous dans [illegible]

[illegible]

— Joindre près à près, mettre près à près. [illegible] Serrer les uns contre les autres. Serrer les [illegible] les objets les uns contre les autres.

— [illegible] pour [illegible] les parties constitutives de cette [illegible] Aussi *serrer un tissu*. [illegible] *serrer un tissu*, [illegible] serrer-la davantage. Serrer [illegible]

— Fig. Serrer un style. [illegible] ce qu'il y a de [illegible] dans le style [illegible]

[illegible] de la tension [illegible] en parlant d'un vêtement, d'un lien [illegible] Serrer une ceinture. Serrer une sangle. Serrer un bal. Serrer un nœud.

— Mettre quelque chose en lieu où il ne soit exposé ni à être volé, ni à se perdre, ni à être gâté. Serrer [illegible] Serrer [illegible] Serrer les fruits [illegible] Serrer les [illegible] foins.

— [illegible] Presser [illegible] une contre [illegible]

— [illegible] Se dit d'un [illegible]

qu'ils font ordinairement dans un moment de crainte.

Il lui fallait à jeun retourner au logis, [illegible] poule sur un pois, Serrant la queue et portant bas l'oreille. (La Font.)

— Fig. et pop. Se dit d'une personne qui s'enfuit honteuse [illegible] parce qu'il s'en est allé serrant la queue, baissant l'oreille.

— *Serrer la muraille*, Passer très-près de la muraille.

— *Serrer quelqu'un de près*, Le poursuivre vivement. On dit [illegible] *quelqu'un*.

Bientôt quatre bandits lui serrant les [illegible]
La bourse [illegible] (Boileau.)

— Fig. *Serrer les nœuds de l'amitié*, Rendre l'amitié plus étroite entre deux personnes.

[illegible]
L'amour serra les nœuds [illegible] (Racine.)

— Fig. *Serrer le cœur*, [illegible] vivement la sensibilité, [illegible] moribond voit autour de son lit [illegible] *serrer le cœur*. (Mass.) Vous ne craignez pas l'entendre, vous achevez de lui *serrer le cœur* de tristesse. (Id.) On dit aussi *serrer l'âme*. Cette incertitude effrayante qui *serre* l'âme dans l'attente d'un événement qui ne peut être que tragique. (La Harpe.)

— *Serrer les pouces à quelqu'un*, Le contraindre à force de menaces à avouer la vérité.

— Fig. et fam. *Serrer le bouton à quelqu'un*, Le presser vivement sur quelque chose.

— *Qui la serre le sent*, [illegible]

— Art milit. *Serrer les rangs*, [illegible] troupe en bataille [illegible] verts et qui les rapproche.

— On dit quelquefois [illegible] troupes qui marchent et qu'on veut faire avancer plus diligemment.

— *Serrer de près une ville*, *un port*, En presser le siége.

— Escrim. *Serrer la mesure*, Presser vivement son ennemi.

— Fig. et fam. Presser son adversaire dans la dispute. On dit aussi dans le même sens, *Serrer la botte*.

— Manég. Se dit [illegible] d'un cheval qui s'étrécit, [illegible] d'une main à l'autre, et ne prend pas assez de terrain.

— *Serrer l'éperon à un cheval*, Lui donner de l'éperon pour le faire aller à toute bride. *Serrer la demi-volte*, Faire revenir un cheval avec justesse sur le terrain où il commence la demi-volte.

— Mar. Ferler, plier une voile, en la relevant par couches sur sa vergue au-dessous de laquelle elle s'étend, et l'y maintenir avec les petits cordages qu'on appelle rabans. *Serrer* les voiles carrées. Serrer les voiles [illegible] sur les mâts. Serrer les focs sur les mâts obliques. C'est souvent une opération fort difficile et dangereuse que de *serrer* une voile. (Lecomte.) *Serrer la terre*, Ranger la terre. || *Serrer la ligne*, Tenir très-près l'un de l'autre les vaisseaux qui forment la ligne de combat.

— Au jeu de trictrac. *Serrer son jeu*, Le presser, ne pas l'étendre pour ne pas se découvrir.

— SE SERRER, v. pron. Se presser les uns contre les autres, se mettre près à près. Serrez-vous les uns contre les autres. Il faut nous serrer davantage, pour que tout le monde soit assis. puisse s'asseoir.

— *Se serrer contre le mur*, Se ranger tout à fait contre le mur.

— Serrer sa taille. Cette femme se serre trop.

— Être serré. Ces nœuds ne peuvent se serrer davantage.

SERRE-BOSSE, s. m. Mar. Gros cordage qui soulève par sa croisée en extrémité extérieure une ancre suspendue au bossoir, et au à l'aide de ce cordage se relève en travers en s'approchant du porte-hauban de misaine. Un serre-bosse. Des serre-bosse.

SERRE-CISEAUX, s. m. Techn. Outil dont le coutelier se sert pour contenir les anneaux des ciseaux. Un serre-ciseaux. Des serre-ciseaux.

SERRE-DEMI-FILE, s. m. Anc. t. milit. Nom donné au fantassin qui occupait la queue de la première moitié d'une file d'hommes.

SERRE-FEU, s. m. Techn. Outil dont on se sert pour retenir le charbon autour d'un creuset. Un serre-feu. Des serre-feu.

SERRE-FILE, s. m. Théor. milit. Officiers et sous-officiers placés derrière une troupe en bataille, sur une ligne parallèle au front de cette troupe. Se placer en serre-file.

— L'Académie écrit un *serre-file*, des *serre-files*. Nous croyons que c'est à tort, et qu'on devrait écrire un *serre-file*, des *serre-file*. Dans toutes les manœuvres, les serre-file se conforment au mouvement du peloton.

Fig. Si pendant le combat l'honneur et la discipline n'étaient en *serre-file*, il n'y a pas d'armée en Europe où il restât plus de dix hommes par bataillon. (De Lévis.)

— Mar. *Vaisseau serre-file* ou substantiv. *un serre-file*, Vaisseau qui marche le dernier de tous.

SERRE-GOUTTIÈRE, s. m. Mar. Pièce de bois qui lie le vaisseau dont elle fait le tour. Un serre-gouttière. Des serre-gouttière.

SERRE-NOEUD, s. m. Chirurg. Instrument dont on se sert pour attacher les bouts d'une ligature. Un serre-nœud. Des serre-nœuds.

SERRE-PAPIERS, s. m. Arrière-cabinet où l'on serre les papiers. Un serre-papiers. Des serre-papiers.

— Sorte de tablette divisée en plusieurs compartiments, qui se met ordinairement au bout d'un bureau et où l'on range des papiers.

— Petit meuble [illegible] bronze [illegible] bureau, pour les empêcher de se disperser. Un serre-papiers.

SERRE-POINTS, s. m. Techn. Outil du cordonnier pour serrer les points. Un serre-points. Des serre-points.

SERRES, Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Gap (Hautes-Alpes). 1,040 hab.

SERRES (Jean de), [illegible] né en 1540 [illegible] mort en 1598. Il fut employé par Henri IV à des affaires graves et reçut le titre d'historiographe [illegible] (Olivier de), frère aîné du précédent, né en 1539, mort en 1619. Agronome célèbre, qui peut être regardé comme le père de l'agriculture en France. On lui doit l'ouvrage bien connu du *Théâtre de l'agriculture et Ménage des champs*.

SERRE-TÊTE, s. m. Espèce de bonnet ou ruban et en toile dont on se serre la tête. Un serre-tête. Des serre-tête.

SERRETTE, s. f. V. SARRETTE.

SERRICAUDE, adj. des 2 g. Entom. Qui a l'abdomen garni d'une tarière [illegible] || SERRICAUDES, s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères.

SERRICORNE, adj. des 2 g. Entom. Qui a les antennes dentelées en scie. || [illegible] Famille d'insectes coléoptères.

SERRIÈRE, s. f. Techn. Il se dit dans les forges d'une pièce de fer qui sert à boucher le trou du fourneau.

SERRIÈRES, Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Tournon (Ardèche). 2,400 hab.

SERRIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *serra*, scie, *fero*, je porte). Entom. Qui porte des épines disposées comme les dents d'une scie.

SERRIGÈRE, adj. des 2 g. Entom. Qui porte des côtes dentelées en forme de scie.

SERRIPÈDE, adj. des 2 g. Entom. Qui a les pattes dentelées en scie.

SERRIROSTRE, adj. des 2 g. Ornith. Qui a le bec dentelé en scie. || SERRIROSTRES, s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux palmipèdes, comprenant ceux qui ont le bec dentelé.

SERRON, s. m. Vieux mot qui désignait une boîte dans laquelle on apportait [illegible] des pays étrangers. Serron de baume. Serron d'ambre.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'ansérine.

SERROPALPE, s. m. (du lat. *serra*, scie; *palpus*, palpe). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des sylvicoles ou mélandryes, ayant pour type le serropalpe caraboïde, à élytres d'un brun foncé, qui se trouve dans les vieilles forêts, près de la forêt de Bondy.

SERROPALPIDE, adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un serropalpe. || SERROPALPIDES, s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères ayant pour type le genre serropalpe.

SERROT, s. m. Oisell. Bâton qui fait partie d'une machine à prendre les oiseaux.

SERRULÉ, ÉE, adj. (du lat. *serra*, scie). Bot. Synonyme de Denticulé, qu'on emploie quelquefois en parlant des feuilles. Feuilles serrulées.

SERRURE, s. f. (du lat. *sera*, barre, [illegible]). Machine ordinairement de fer ou de cuivre qu'on applique à une porte, à une armoire, à un coffre, pour servir à les fermer, et qui s'ouvre et se ferme par le moyen d'une clé. La serrure la plus simple consiste en une boîte de fer, dans laquelle se meut une forte pièce de ce métal nommée pêne ou pene, qui sort en partie de la boîte ou il est contenu quand on tourne la clé qui le fait mouvoir en un certain sens et va se loger dans une gâche fixée dans la muraille ou dans l'autre porte et la ferme. Bonne serrure. Serrure à double tour. Serrure à deux attaches, à trois pênes. Serrure à bosse. Serrure à secret. Secret d'une serrure. La serrure est mêlée, est brouillée. Lever une serrure. Fausser les gardes d'une serrure. Les serruriers de Paris s'occupent beaucoup aussi des serrures à combinaisons, des cadenas à secrets, des coffres-forts pour les banquiers. Connu les serrures d'Allemagne, assez mal fabriquées et sans aucune solidité, sont à très-bas prix. (Id.)

— Techn. *Serrure à ressort*, Celle qui se ferme en tirant la porte. || *Serrure treflière*, Celle qui ne s'ouvre que d'un côté. || *Serrure à pêne dormant*, Celle qui ne peut s'ouvrir ou se fermer qu'avec une clé. || *Serrure à bosse*, Celle dont la couverture est carrée et enfoncée avec le pêne en dehors. || *Serrure de sûreté*. V. SÛRETÉ.

— Fig. Pour rétablir notre Église à son vrai point, il faut que celui qui en a les clés ouvre le premier la porte dont il a brouillé la *serrure*. (E. Pasq.) Je viens de recevoir une grande visite de votre intendant; sa *serrure* est bien brouillée. (Sévig.)

— Loc. prov. *Vous avez la serrure, nous avons la clé*. Signifie qu'on peut toujours s'emparer d'une chose, quoiqu'on la garde. || *L'estomac est un coffre sans serrure*. Se dit pour exprimer que l'argent dépensé pour la table est absolument perdu.

SERRURERIE, s. f. (rad. *serrure*). Art du serrurier. Connaître la serrurerie. La serrurerie est l'art de fabriquer tout ce qui concerne [illegible] les appartements [illegible] il comprend une [illegible] dont le plus [illegible] et [illegible] qui exige le plus de dextérité est la serrure, qui a donné son nom à cet art et à l'ouvrier qui l'exerce. La serrurerie est parvenue à une grande perfection surtout en France.

— Ouvrages de serrurerie. Bonne serrurerie. Serrurerie de Saint-Étienne, de Nevers. Serrurerie de précision. Serrurerie [illegible] pour [illegible] est estimée pour sa [illegible] sur [illegible] serrure sont forgées, tandis que dans les serrures [illegible] pées à la mécanique. (Dict. du comm.)

SERRURIE, s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des protéacées, comprenant un grand nombre d'espèces de protées. Serrurie [illegible] Serrurie [illegible] toutes les serruries croissent au cap de Bonne-Espérance.

SERRURIER, s. m. Artisan, ouvrier qui fait les serrures et plusieurs autres ouvrages de fer. Boutique de serrurier. Maître serrurier. À propos serrurier. Bon serrurier. D'[illegible] serrurier [illegible] en général tous les ouvrages en fer [illegible] qui [illegible] le [illegible] toute espèce [illegible] qui sont d'usage dans les arts [illegible]

Mais à peine les coups commençaient leur ramage
[illegible]
[illegible]
[illegible]
De cent coups de marteau me va fendre [illegible]
(Boileau.)

— Ornith. Nom vulgaire donné à [illegible] à cause des coups de bec qu'ils portent [illegible] les arbres, et aux [illegible]

SERRURIER [illegible] (Matthieu-Philippe), comte [illegible] maréchal de France, né à Laon en 1742, mort en 1819.

SERSALISIE, s. f. Bot. Genre de plantes [illegible] de la famille des sapotacées, comprenant plusieurs espèces de la Nouvelle-Hollande.

SERSE, s. f. Anc. mar. Se disait du nom d'un vaisseau.

SERSIFIX, s. m. Bot. V. SALSIFIS.

SERSUKER, s. m. Comm. [illegible] des Indes fort [illegible]

SERTAIGE, s. f. Comm. [illegible]

SERTE, s. f. Techn. [illegible] des diamants.

SERTE, s. f. Ichthyol. Espèce de [illegible] du genre des brèmes.

SERTI, IE, part. pass. du v. Sertir. Serti. [illegible] Diamants sertis.

SERTIR, v. a. [illegible] Bijout. [illegible] une pierre dans un chaton. Sertir un diamant.

SERTISSURE, s. f. Manière dont une pierre est sertie. Sertissure à griffe, à filet.

— Partie du chaton qui entoure la pierre et qui la retient.

SERTORIUS (Quintus), Célèbre général romain, né à Nurcie, d'une famille obscure, vers l'an 122 av. J.-C., se distingua d'abord dans le [illegible] carrière des armes. Proscrit par Sylla, il se retira en Espagne, où il se rendit maître, et où il résista aux Romains jusqu'à ce qu'il fût assassiné par un de ses lieutenants.

SERTULAIRE, s. f. Zooph. Genre de polypiers renfermant un nombre assez considérable de petits polypiers cornés, rameux. Sertulaire [illegible] distante, luisante, polyzone, filicine, pectinée.

SERTULARIÉ, ÉE, adj. Zooph. Qui ressemble à une sertulaire. || SERTULARIÉES, s. f. pl. Famille de polypiers ayant pour type le genre sertulaire.

SERTULE, s. m. (du lat. *sertum*, bouquet). Bot. Assemblage de fleurs dont les pédoncules partent tous du même point.

SERTULÉ, ÉE, adj. (du lat. *sertula*, petit bouquet). Bot. Qui est disposé en forme de bouquet.

SERTULIFÈRE, adj. des 2 g. (du lat. *sertulum*, bouquet; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des fleurs disposées en bouquet.

SÉRUM, s. m. (pr. *sé-rom* — mot latin qui signifie *lait clair*, *petit lait*). [illegible] Physiol. Partie la plus ténue de nos humeurs. Se dit surtout de la partie aqueuse du sang. Le sérum rend le chyle et le sang plus fluides.

SERVAGE, s. m. (rad. *serf*). Anc. cout. État de celui qui est serf. Mettre en servage. Réduire en servage. Tenir en servage. Sortir du servage. Il paraît que le servage [illegible] ne fut introduit dans les Gaules [illegible] l'invasion franque. Adouci par [illegible] des [illegible] troisième race, le servage n'a [illegible] en France [illegible] sous Louis XVI [illegible] dans [illegible] et dans [illegible] États [illegible]

— Redevance payée par les personnes de condition servile.

— [illegible] et pourtant on ne [illegible] On la laisse vieillir [illegible] puissances [illegible] rogue. [illegible] honorable [illegible] pas à rougir même [illegible] (J.-J. Rousseau.)

[illegible] Lamennais [illegible]
[illegible] en servage.
[illegible]
Mourons plutôt tous les jours [illegible]
Dussent [illegible] nous
(Boil.)

SERVAIS (saint), Évêque de Tongres, mort en 384, assista en 347 au concile de Sardique, où saint Athanase fut absous, et soutint la foi de Nicée au concile de Rimini. On l'honore le 13 mai.

SERVAL, s. m. Mamm. Quadrupède du genre chat, tout la couleur est fauve, très-claire en dessus, blanche en dessous, avec de petites taches rondes et pleines [illegible] Les peaux de serval sont [illegible] dans le commerce [illegible] Le serval [illegible] au Sénégal [illegible]

SERVAN, s. m. Hortic. Espèce de raisin blanc.

SERVAN (SAINT-), Géogr. Ville maritime de France [illegible] 9,200 hab. Deux ports, l'un pour la marine [illegible] et l'autre [illegible] pour le commerce.

SERVANDONI (Jean-Nicolas), [illegible] et architecte [illegible] à qui l'on doit la façade de Saint-Sulpice, né à Florence en 1695, mort en 1766.

SERVANT, adj. m. (rad. *servir*). Qui sert. Il n'est usité que dans certaines locutions.

— *Gentilshommes servants*, Officiers qui servaient par quartiers à la table du roi [illegible] C'étaient eux qui portaient les plats sur la table et qui les en ôtaient.

— *Frères servants*, [illegible] Dans l'ordre de Malte, ceux qui entrent dans l'ordre [illegible] *d'armes*. Se disait de [illegible] les membres de l'ordre.

— *Frères servants*. [illegible] Les frères [illegible] employés aux [illegible]

— [illegible] *Fief servant*. Celui qui relève d'un autre fief appelé *fief dominant*.

— Subst. [illegible] (servant) [illegible] qui se tiennent à droite ou à gauche de la pièce pour la servir.

— Anc. cout. *Servant de l'escuelle*, Officier de la table du roi.

[illegible]

SERVANT, s. m. Ornith. Nom vulgaire du [illegible]

SERVANTE, s. f. [illegible] Vieille servante. Servante [illegible] Servante [illegible] Servante [illegible] Chanter de [illegible] Malherbe [illegible] La Forêt [illegible] (Piron.)

— *Servante maîtresse*, [illegible] toute dans la maison.

— Terme de civilité [illegible] Je suis [illegible] servante. Je [illegible] l'honneur d'être votre servante. Je [illegible]

— *Je suis votre servante*, [illegible] qu'elle n'est pas de son avis, qu'elle ne saurait faire ce qu'il désire.

— En style biblique. C'est ainsi [illegible] que Marie [illegible] votre servante [illegible] faire cette prière. (Boss.) [illegible] votre [illegible] (Id.)

— Fig. L'éloquence [illegible] vant [illegible] par les choses mêmes. (B[illegible])

— [illegible]

— Typogr. [illegible] qui va imprimer.

— Loc. prov. *Être comme la servante à Pilate*, qui se plaît dans le désordre. Se dit des gens qui cherchent à faire naître des querelles.

SERVANTINE. s. f. Hortic. Variété de poire. || Variété de figue.

SERVE. s. f. Dr. cout. Réservoir.

— Econ. rur. Mare creusée dans la cour d'une ferme.

SERVERETTE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lannion (Lozère); 4,306 hab.

SERVET (Michel). Célèbre victime de l'intolérance, naquit à Villeneuve en Aragon, étudia le droit à Toulouse, la médecine à Montpellier, adopta les idées des réformateurs, publia des ouvrages hardis qui le firent poursuivre en France, et se réfugia à Genève, où Calvin réussit à le faire condamner pour crime d'hérésie, afin de se venger de ses attaques. Il fut brûlé vif en 1553.

SERVETISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XVI^e siècle par l'Espagnol Michel Servet, qui fut brûlé à Genève, en 1553, par les calvinistes. Cette secte niait la Trinité, et prétendait que l'homme peut être sauvé sans recevoir le baptême.

SERVEUR. s. m. Jeux. Il se dit, à la longue paume, de celui qui jette la balle sur le toit.

SERVI, IE. part. pass. du v. Servir. S'emploie adjectiv. Qui a des domestiques, des aides. Personne mal servie par ses domestiques. Il était servi par de nombreux domestiques. C'est la faute des princes, quand ils sont mal *servis*, ils ont de quoi récompenser et punir. (Christine.)

— Qui est secondé. Je compare l'âme végétale à un maçon *servi* par un apprenti qui lui apporte tous les matériaux dont il a besoin. (B. de St-P.)

— Mis, disposé, arrangé sur la table pour être mangé. Se dit des différents mets. Toutes les douceurs étaient *servies* sur la table. (Boss.) Les mets seraient *servis* sans ordre, l'appétit dispenserait des façons. (J.-J. Rouss.) Lorsque l'omelette qu'on me faisait fut en état de m'être *servie*, je m'assis tout seul à une table. (Le Sage.) J'ai ais répondre, lorsqu'on vint m'avertir que le dîner était *servi*. (A. Martin.)

Ce brouet fut par lui *servi* sur une assiette.
La cigogne au long bec n'en put attraper miette,
Et le drôle eut lapé le tout en un moment.
(La Fontaine.)

— Impersonnellement dans le même sens. Il fut *servi* de l'ambroisie en toutes les sortes. (La Font.)

— A qui on offre des mets à table. On s'assied trente à table, le général seul est *servi* en prince, tout le reste meurt de faim. (Las Cases.)

— Honoré. Les plus méprisables divinités furent *servies* par les plus grands hommes. (J.-J. Rouss.)

— Dont on a soin. Le saint sépulcre et la plupart des saints lieux sont *servis* par des religieux cordeliers. (Chateaub.)

SERVIABLE. adj. des 2 g. (rad. *servir*). Qui est prompt et zélé à rendre service, qui aime à rendre des bons offices, qui est officieux. C'est un homme serviable. C'est la personne du monde la plus serviable. C'est un homme extrêmement serviable. L'homme *serviable* est prompt à vous servir dans l'occasion comme un serviteur l'est à l'égard de son maître. (Roub.) Il est très-commode, surtout pour une personne paresseuse, d'avoir à ses ordres dans la société des gens *serviables*. (Id.) C'est faire plaisir à l'homme *serviable* que de le mettre à portée de vous faire plaisir à vous-même. (Id.)

SERVIABLEMENT. adv. D'une manière serviable.

SERVIAN. Géogr. Ch.-l. de cant. (Hérault), arr. de Béziers; 2,250 hab.

SERVICE. s. m. (du lat. *servitium*; rad. *servus*, serf, esclave). Etat d'une personne qui sert en qualité de domestique. Etre au service de quelqu'un. Etre en service. Se mettre en service. Entrer en service. Le service chez cet homme est facile, aisé, dur, pénible, difficile, ingrat. Un service fatigant.

— Manière dont un domestique s'acquitte de ses devoirs. Etre content du service d'un domestique. Le service de ce domestique est lent, aisé, agréable. Il est d'un service on ne peut plus agréable. Avec une libéralité digne de sa naissance et de leurs *services*, il les laisse comblés de ses dons. (Boss.)

— Manière dont un maître se fait servir. Maître qui a le service dur, fatigant, pénible, insupportable.

— *Service de la chambre, de l'office, des écuries*, etc. Fonction particulière d'un domestique attaché à la chambre, à l'office, aux écuries. Propres pour les travaux où il ne faut que de la force, ils sont ineptes pour le service intérieur d'une maison. (Rayn.)

— Emploi de ceux qui servent l'Etat dans la magistrature, dans les finances, dans l'armée. Avoir tant d'années de service. Obtenir sa retraite après tant d'années de service. Personne n'avait eu service ou prince et de la patrie. Le roi Charles II n'a rien trouvé de plus ferme dans son service que ces catholiques si haïs, si persécutés, qui lui avait sauvés la tête sa mère. (Boss.) Le czar engageait ses officiers à son service par des bienfaits. (Volt.) Tous les maîtres en général doivent un certain nombre d'années au *service* de l'Etat, et il pour eux la conscription. (J. Lecomte.) Il avait passé le service militaire aussi loin qu'il peut aller. (Volt.)

— Absol. Le service militaire. Vieillir au service. Aimer le service. Prendre du service. Quitter le service. Renoncer au service. Se retirer du service. Produire ses états de service. Avoir trente ans de service. Mon ami, il faut aller en France, je vous y ferai avoir du *service*. (B. de St-P.)

— *Service de la marine, de l'artillerie*, etc. Fonctions particulières d'un officier de marine, d'artillerie. Le *service* de la marine, celui de l'artillerie exigent des connaissances mathématiques qui ne sont pas nécessaires aux officiers des autres armes. (Acad.)

— *Etre de service*. Exercer actuellement et réellement les fonctions de sa charge, de sa place. Dans l'art militaire, Monter la garde, être de piquet. Les hommes de service.

— Manière dont quelqu'un a servi. Il s'emploie surtout au pluriel. Grands services. Services incontestables. Services administratifs. Services militaires. Faire valoir ses services. Méconnaître les services de quelqu'un. Obtenir la récompense de ses services. Le roi lui a témoigné qu'il était content de ses *services*. (Boss.) Il fallait un homme juste pour représenter les *services* des soldats et des officiers. (Fléch.) On a vu un roi aimer son sujet plus pour le mérite qu'il connaissait en lui que pour les *services* qu'il en recevait. (Id.) On approuva ses *services* et bientôt on les oublia. (Id.) La plus belle généalogie est une suite de *services* rendus à son pays. (Del.)

— Ensemble d'opérations, de travaux comprenant différentes personnes et différentes choses dans certaines administrations, certains établissements publics ou particuliers. Service des hôpitaux. Service d'un hôtel. Service des messageries. Service de la poste. Besoins du service. Régularité du service. Entraver le service. Branches d'un même service.

— Particulièrement dans la maison du roi, les gens nécessaires au service actuel du roi. Le roi ne mène à ce voyage que le service.

— Usage qu'on tire de certaines choses, de certains animaux. Etoffe d'un bon service. Meuble de bon service. Cheval hors de service.

— *Au service de*. Pour servir. J'ai noirci beaucoup de papier au *service* de votre colère. (Beaumarchais.)

— Bon office qu'on rend à quelqu'un. Demander un service à quelqu'un. Offrir ses services à quelqu'un. Rendre un service à quelqu'un. Refuser un service à quelqu'un. Grand service. Mademoiselle, on n'oublie ici ni votre amitié ni vos *services*. (J.-J. Rouss.) Si les *services* imposent des devoirs d'obligation à ceux qui les reçoivent, ils en exigent de délicatesse à ceux qui les rendent. (Duclos.) Les *services* doivent se juger moins par l'avantage qu'en retire celui qui est obligé, que par le sacrifice que fait celui qui oblige. (Id.) Les âmes communes pardonnent difficilement les *services* et la renommée des grands hommes. (Volt.)

Au moins en terminant ma vie et mon supplice,
Ne pouvais-tu me rendre un funeste *service*. (Rac.)

En morale pratique, un *service* qu'on rend
Est d'avance le prix d'un autre qu'on attend.
(Destouches.)

— Absol. *Rendre service*. Dès qu'il s'agit de rendre *service*, il faut songer que la vie est courte, et qu'il n'y a pas un moment à perdre. (Volt.) Il y a des gens qui rendent *service* de si mauvaise grâce, qu'ils acquittent de la reconnaissance. Obliger de bonne grâce, c'est se payer par ses mains. (Boulang.)

— Liturg. Célébration solennelle de l'office divin, de la messe et de toutes les prières qui se font dans l'église. Travailler pendant le service divin. Service bien fait. Service mal fait. Interrompre le service. Les Pères de l'Oratoire donnèrent par leur piété aux autels de la chapelle royale leur véritable décoration, et au *service* divin sa majesté naturelle. (Boss.)

— Messe haute, prières publiques qui se disent pour un mort. Assister au service, enterrement, etc., de quelqu'un. Fonder un service pour l'âme de quelqu'un. Célébrer un service pour le repos des âmes du purgatoire. || *Service de bout de l'an*. Service qui se célèbre pour une personne au premier anniversaire de son décès.

— Nombre de plats que l'on sert à la fois sur table, et que l'on ôte de même. Premier, second service. Enlever le premier service. Repas à plusieurs services. Traiter quelqu'un à tant de services.

— Assortiment de vaisselle ou de linge servant à table. Service magnifique. Service de linge damassé. Service d'argent. Service de vermeil.

— Au jeu de paume. Côté ou est celui à qui on sert la balle. || Action de celui qui sert et jette la balle sur le toit.

— Jurispr. *Services fonciers*. Se dit quelquefois pour Servitudes.

— *Service féodal*. Les devoirs auxquels un vassal était obligé envers son seigneur.

— Anc. cout. *Faire le service*. Se disait de l'action de retrancher un lépreux de la société. || *Service de cour et de plaids*. Obligation où étaient les vassaux, suivant certaines coutumes, d'assister aux plaids de leur seigneur féodal ou de ses officiers. || *Service bain ar*. Corvée. || *Service d'ost*. Service militaire. || *Service de compagnon*. Service militaire fait par un vassal avec un autre.

— Hist. ecclés. *Service de la chambre du pape*. Ce qu'un nouvel évêque paye à la chambre apostolique.

— Anc. financ. *Faire un service*. Emprunter une somme sur son crédit personnel, pour la prêter ensuite à l'Etat.

— Loc. *Se consacrer au service de Dieu*. Embrasser la profession ecclésiastique ou la profession religieuse. || Se donner tout entier aux œuvres de piété. Il a renoncé au monde, il s'est consacré au service de Dieu.

— *Rendre un mauvais service à quelqu'un*. Lui nuire, lui faire perdre l'estime d'autrui. || Lui susciter de l'embarras.

— *L'estomac lui refuse le service*. L'estomac ne fait plus ses fonctions qu'avec peine. On le dit de même des autres parties du corps. Les jambes lui refusent le service.

— *Je suis à votre service, tout à votre service*. Formule de civilité qui signifie Je suis à votre disposition, je suis prêt à faire ce qui pourra vous être utile ou agréable. A votre service. Je suis à votre service. J'ai de l'argent à votre service. Je mets ma maison à votre service.

— Loc. fam. *Qu'y a-t-il pour votre service?* Que puis-je faire pour vous? Que demandez-vous de moi? Que me voulez-vous? se dit à une personne qui se présente à nous et qui paraît vouloir nous demander quelque chose.

— Prov. *Service de grand n'est pas héritage*. On s'enrichit rarement à servir les grands.

SERVIDOU. s. m. Techn. Chaudière de savonnerie.

SERVIE. Géogr. Principauté d'Europe bornée au N. par la Save et le Danube qui la séparent de la Hongrie, à l'E. par la Valachie et la Bulgarie, au S. par la Roumélie et l'Albanie, à l'O. par la Bosnie. Superficie: 28,800 kilom. carrés; 1.000.000 hab. Sol montagneux, mais fertile quoique peu cultivé. Immenses forêts, mines de sel et de fer, nombreux pâturages qui nourrissent de superbes bestiaux. Vins, céréales. Peu de fabriques. Cette province portait jadis le nom de Mœsie et était comprise dans l'Illyrie. Elle fut envahie dans le VII^e siècle par les Serviens, qui lui donnèrent leur nom.

SERVIEN, ENNE, adj. et s. Habitant, habitante de la Servie. Un Servien. Les Serviennes. Les femmes serviennes. Les Serviens envahirent la Mœsie au VII^e siècle et lui donnèrent leur nom. Les Serviens forment aujourd'hui une principauté indépendante et tributaire de la Porte. Les Serviens professent la religion grecque, et se divisent en cultivateurs, bourgeois et clercs.

SERVIÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Corrèze); arr. de Tulle; 1,500 hab.

SERVIETTE. s. f. Linge qui fait partie du couvert que chacun trouve devant soi en se mettant à table, et dont on se sert pour garantir ses vêtements et pour s'essuyer les doigts et la bouche. On s'en sert aussi hors de table pour divers autres usages. Serviette blanche. Serviette sale. Serviette unie. Serviette ouvrée. Une douzaine de serviettes. Serviette damassée. Changer de serviette. Donner la serviette. Prendre la serviette. Déployer la serviette. Ourler une serviette. S'essuyer avec une serviette. Longtemps après le siècle d'Auguste, ce n'était point encore la mode que l'on fournît des *serviettes* aux convives. (Sallent.) Chapelain était si avare qu'il essuyait ses mains à un balai de jonc, dans la crainte d'user ses *serviettes*. (Id.)

Elle eût du buvetier emporté les *serviettes*,
Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes.
(Racine.)

Deux marmitons crasseux revêtus de *serviettes*
Lui servaient de massiers et portaient des assiettes.
(Boileau.)

— *Donner la serviette au roi, aux princes*. Présenter au roi, aux princes, une serviette mouillée par un bout, afin qu'ils s'en servent pour laver et pour essuyer leurs mains.

SERVILE. adj. des 2 g. (du lat. *servilis*; rad. *servus*, esclave). Qui appartient à l'état d'esclave, de domestique. Condition servile. Emploi servile.

— Fig. Bas, vil, rampant. Complaisance servile. Flatterie servile. Sentiments serviles. Ame servile. Esprit servile. Obéissance servile. Habitudes serviles. M. de Lamoignon n'exigea jamais ni de circonspection gênante, ni d'assiduité *servile*. (Fléch.) Ce n'est plus le jouet d'une flamme *servile*. (Rac.)

Est-il juste après tout qu'un conquérant s'abaisse
Sous la *servile* loi de garder sa promesse. (Rac.)

— Littér. et b.-arts. Qui s'attache trop à l'imitation d'un modèle, à la lettre d'un original. Imitateur servile. Traducteur servile. Copie servile. Traduction servile.

— Théol. *Crainte servile*. Se dit par opposition à Crainte filiale. Une *servile* peur tient lieu de charité. (Boil.)

Convertir les ténèbres en jour
Et la crainte *servile* en filial amour. (Rac.)

SERVILEMENT. adv. D'une manière servile.

— Bassement, d'une manière rampante. Faire servilement la cour aux grands. Flatter, louer servilement.

Je vous ai vu cent fois sous ma main bénissante
Courber *servilement* votre épaule tremblante. (Boil.)

— Littér. et arts. Trop exactement, trop à la lettre. Traduire servilement. Imiter servilement un auteur.

SERVILIA. Famille romaine de l'ordre des patriciens, ayant pour branches principales les Priscus et les Cæpio. — Autre famille romaine de l'ordre plébéien, ayant pour branches principales les Casca, les Rullus et les Vatia. || Nom donné à plusieurs lois romaines.

SERVILISME. s. m. Esprit, système de servilité. Propension à obéir en esclave. Le servilisme de telle classe de la société.

SERVILISTE. adj. et s. Celui qui érige en doctrine la servilité.

SERVILITÉ. s. f. Esprit de servitude, bassesse d'âme. La servilité du caractère, de l'âme. La servilité du caractère rend l'homme méprisable. La *servilité* est au respect ce que l'antichambre est au salon. (De Prad.)

— Littér. et b.-arts. Exactitude servile, trop scrupuleuse. La servilité d'une traduction, d'une copie. Auteur qui est d'une trop grande servilité, qui apporte trop de servilité dans la traduction.

SERVION. s. m. Techn. Outil du saunier pour retirer le sel.

SERVIOTE. s. f. Mar. Pièce de sapin qui forme et contient l'éperon.

SERVIR. v. a. 2^e conj. (rad. lat. *servire*, servir). *Je sers, tu sers, il sert, nous servons, vous servez, ils servent. Je servais. Je servis. Je servirai. Je servirais. Que je serve. Que je servisse. Servant. Servi.* Etre à un maître comme domestique. Personne ne peut servir deux maîtres à la fois. Servir quelqu'un. Servir un maître avec fidélité. Servir deux maîtres. Se faire servir. Habile à servir. Etre las de servir. Tous ceux qui ont eu l'honneur de le *servir*. (Boss.) Maîtres bizarres et incommodes, ils ne semblent nés que pour leur malheur et pour le malheur de ceux qui les *servent*. (Mass.) Les grands peuvent trouver des amis même parmi ceux qui les *servent*. (Id.)

— Absol. dans le même sens. Etre trop jeune, trop vieux pour servir. Les malheurs l'ont obligé de servir. Il ne peut plus servir. Il est las de servir. Servir à la chambre. Servir à la cuisine. Servir en qualité de valet de chambre, de cocher, de laquais. Ceux qui étaient dans l'abondance ont *servi* pour avoir du pain, et ceux qui avaient faim ont été rassasiés. (La Harpe.)

On est bien malheureux d'être né pour *servir*,
Travailler ce n'est rien, mais toujours obéir!
(Gresset.)

— Etre dans la servitude.

Maintenant elle *sert* sous un maître étranger,
Mais c'est peu d'être esclave, on la veut égorger.
(Racine.)

— Rendre à quelqu'un les mêmes services qu'un domestique rend à son maître. Se dévouer à servir les malades. Servir ses vieux parents. O vous, pauvres! quelque nom que vous portiez, vous, que la reine *servait* avec tant de foi, quel admirable panégyrique prononceriez-vous par vos gémissements à sa gloire, s'il m'était permis de vous introduire dans cette enceinte. (Boss.) Dieu, dit la princesse Anne, me donnera peut-être de la santé pour aller *servir* cette paralytique. (Id.)

— Fournir, travailler pour, en parlant d'un marchand, d'un ouvrier. Servir une maison. Servir un client à son gré. Ce boulanger nous sert depuis cinq ans.

— En termes de galanterie. Rendre des soins assidus à. Faire profession d'être l'amant de. Servir une dame. Servir la beauté. Servir les belles. Comment en venir à bout? En la *servant* comme on sert ceux à qui on veut plaire, en lui faisant de petits présents. (Volt.)

Peut-être en la *servant* il faut que je l'évite.
Est-ce un crime après tout, de sauver tant d'appas,
De venger sa vertu?... Mais je vois Idamas. (Volt.)

— Rendre de bons offices, aider, seconder, assister. Servir quelqu'un avec dévouement. Servir quelqu'un de sa bourse, de son crédit. Servir quelqu'un en ami. Disposé à servir ceux qui s'adressent à lui. Il osa louer et *servir* ses amis en des temps où les autres n'osaient presque pas les plaindre. (Fléch.) Les vrais dieux de l'humanité sont ceux qui l'ont éclairée et *servie*. (La Harpe.) Il est plus aisé de m'accabler que de me *servir*. (J.-J. Rouss.) Inexorables dieux qui m'avez trop *servi*! (Rac.) J'ai craint de vous trahir; peut-être je vous *sers*. (Id.) Quand je vous *servais*, je *servais* mon époux. (Id.)

— A quelquefois dans ce sens un nom de chose pour sujet. Si ces guerriers illustres n'ont pas *servi* la même cause pendant leur vie, la même renommée les réunit quand ils ne sont plus. (Fontanes.) Il est vrai que la nature l'a merveilleusement *servi* et qu'il lui doit une partie de ses succès. (De Jouy.) Les événements le *servaient* avec une rapidité qui a peu d'exemples. (Coyer.)

— S'emploie aussi dans ce sens sans régime. Prêt à *servir* toujours, sans espoir de salaire. (Rac.)

Quiconque ne *sert* pas pour *servir* seulement,
Ne mérite pas même un seul remerciment.
(Destouches.)

— *Servir les passions de quelqu'un*. Lui fournir les moyens de satisfaire ses passions.

— *Son bras a mal servi sa valeur*. Il a eu moins de force que de courage.

— *Sa mémoire l'a mal servi en cette occasion*. Il a manqué de mémoire.

— *Si ma mémoire me sert bien*. Si je m'en souviens bien.

— *Servir la religion, la patrie*. Faire quelque chose d'avantageux pour la religion, pour la patrie.

— Admin. *Servir le roi, servir l'État*. Occuper quelque emploi public, pour le service du roi, de l'État. Servir l'État dans les assemblées, dans l'administration. Servir le roi dans les camps. Depuis quarante-deux ans qu'il *servait* le roi, il ne lui avait jamais donné de conseil que selon sa conscience. (Boss.) Ne pouvant *servir* le roi par ses actions et par ses discours, il le *servit* par son repos et par son silence. (Fléch.) Peut-être ne fut-il jamais si grand qu'en *servant* ainsi celui dont il fut depuis l'émule et le vainqueur. (Volt.)

Avec le même zèle, avec la même audace,
Que je *servais* le père et gardais cette place,
Après la mort du roi, je vous sers contre tous.
(RACINE.)

— On dit aussi, *Servir le roi, l'État, l'Église*, pour Leur rendre des services importants. Quand la pieuse reine d'Angleterre *servait* l'Église, elle croyait *servir* l'État. (Boss.) Souvenez-vous que la souveraine puissance vous est accordée d'en haut, afin que l'empire de la terre *serve* l'empire du ciel. (Id.) Judas Machabée ne voulait d'autre récompense des services qu'il rendait à la patrie, que l'honneur de l'avoir *servie*. (Fléch.) Pour *servir* le public, il faut quelquefois avoir le courage de lui déplaire. (Id.) Étudier la nature, c'est donc *servir* son prince et le genre humain. (B. de St-P.)

— Absol. Être militaire. Servir sous tel général. Servir dans la cavalerie, dans l'artillerie. Servir sur mer. Servir depuis l'enfance. Cet homme a servi successivement en Russie, en Prusse et en France.

— Art culin. *Servir son maître à table*. Lui donner à boire, lui donner des assiettes.

— *Servir*. Placer sur la table, en parlant des mets. Servir le déjeuner, le dîner, le souper. Servir le potage. Servir un plat. Servir l'entremets. Servir le dessert. Servir le café et le thé.

— Absol. *Servir*. Mettre la table. A quelle heure voulez-vous qu'on serve? Servez à six heures, Madame, on a servi sur table. On disait autrefois, *on a servi sur table*, aujourd'hui, on dit simplement, *on a servi*, ou *vous êtes servi*, puisque l'on tend toujours à abréger les locutions d'un usage fréquent, mais chez le roi, ou le respect pour l'étiquette maintient les anciennes formules, on dit encore comme jadis, *la viande est servie*. ‖ *Servir à déjeuner, à dîner, à souper*. Servir de quoi déjeuner, de quoi dîner, de quoi souper. Servir à déjeuner à quelqu'un. ‖ *Servir un dîner*. Donner un dîner. Il nous servit un fort bon dîner. ‖ *Servir une table*. La couvrir de plats, de mets. Servir plusieurs tables à la fois.

— *Servir à quelqu'un d'une viande, d'un mets*. Donner d'une viande, d'un mets à quelqu'un qui est à table. Servir à manger à quelqu'un. Servir un morceau à quelqu'un. Servir du poisson, de la volaille à quelqu'un.

— Absol. *Servir quelqu'un*. Lui donner de ce qui est sur la table. Vous ai-je servi? Je vous ai bien mal servi. C'est ordinairement le maître de la maison qui sert.

— Art milit. *Servir une batterie, servir l'artillerie, une pièce de canon, un mortier*. Faire les manœuvres nécessaires pour tirer le canon, etc. ‖ On dit, dans un sens analogue. Servir un feu d'artifice. On a fort bien servi ce feu d'artifice. ‖ *Servir une machine*. La faire jouer.

— Dévot. *Servir Dieu*. Rendre à Dieu le culte qui lui est dû et s'acquitter de tous les devoirs de religion. Le prince de Condé mourant nous avertit que, pour trouver à la mort quelque reste de nos travaux, avec le roi de la terre, il faut encore *servir* le roi du ciel. (Boss.) Laissez disputer et languir dans des questions ceux qui n'ont pas le zèle de *servir* l'Église. (Id.) Quelle consolation pour vous de pouvoir vous dire à vous-mêmes qu'en *servant* Dieu vous lui attirez des serviteurs. (Mass.)

Vous, suivez mes guerriers, et vous, jeune Palmire,
En *servant* votre Dieu, ne craignez que Zopire.
(VOLTAIRE.)

— Liturg. *Servir le prêtre, le célébrant à l'autel*. Être auprès de lui pour répondre la messe, pour lui présenter l'eau et le vin. Aux grandes messes, le diacre et le sous-diacre servent le prêtre à l'autel.

Debout à ses côtés, le jeune Éliacin,
Comme moi le *servait* en long habit de lin. (RAC.)

— *Servir la messe*. Servir le prêtre qui dit la messe.

— Financ. *Servir une rente*. Payer le revenu, l'intérêt d'une somme constituée en rente.

— Jeux. A certains jeux de dés. Mettre les dés dans le cornet de celui qui doit jouer. C'est à vous à servir. ‖ Aux jeux du ballon, de la longue paume, et du volant. Jeter le ballon, la balle, le volant à celui contre qui l'on joue. ‖ Au jeu de la paume. *Servir la balle*, ou absol. *servir*, Jeter la balle sur le toit à celui contre qui on joue. ‖ *Servir sur les deux toits*. Jeter la balle de manière qu'elle aille sur les deux toits avant de tomber à terre.

— Fig. *Servir quelqu'un sur les deux toits*. Lui fournir l'occasion de faire avec facilité ce qu'il désire. ‖ Par extens. Lui rendre avec zèle de grands services.

— Mar. *Faire servir*. Mettre le vent dans les voiles d'un bâtiment. Si le vaisseau est en panne ou en ralingue, on fait *servir* pour qu'il reprenne de la vitesse.

— Neutral. *Servir de*. Tenir lieu de, faire l'office de. Il se dit au propre et au figuré. Servir de modèle à quelqu'un. Servir d'interprète à quelqu'un. Servir de père à quelqu'un. Servir de mentor à quelqu'un. Cela lui servira d'excuse, de prétexte. Cet événement vous servira d'exemple. La diète me sert de remède. Un sac de toile lui servait de vêtement. L'empereur revenait souvent sur ce vieil oncle qui lui avait *servi* de second père, et qui était demeuré si longtemps le chef de la famille. (Las Cases.) Vous auriez besoin de la dame Melancia, qui a *servi* de gouvernante à mon épouse, et qui, depuis six semaines que je suis veuf, demeure encore chez moi. (Le Sage.) Elle suivait son époux dans ses expéditions, et lui a souvent *servi* de conseil. (Anquet.) La vallée de Josaphat semble avoir toujours *servi* de cimetière à Jérusalem. (Chateaub.) Les pensées morales, les connaissances utiles *servent* de lest dans le cours de la vie. (Dél.) La retraite ne paraît plus aux mondains qu'une singularité d'humeur ou de vertu qui ne saurait *servir* d'exemple. (Mass.)

Ainsi puisse à jamais, contre tes ennemis,
Le bruit de ta valeur te servir de barrière. (RAC.)

Et tout ce grand éclat de leur gloire ternie
Ne *sert* plus que de jour à votre ignominie. (BOIL.)

— *Ne servir de rien*. Tous mes efforts ne me *servent* de rien. (Rac.) Un trésor qui ne lui *sert* de rien. (Boil.)

— *Servir à*. Être destiné à, être utile à, bon à. Au propre et au figuré. Servir à quelque chose. Servir à moudre le blé. Servir à tel usage. Servir à l'enseignement des sciences. Servir à transporter les fardeaux. Faire servir un homme à son ambition. Faire servir une chose à ses desseins. A quoi cela sert-il? Cela ne sert à rien. Cela ne sert de rien. Il ne sert à rien de faire cela. L'idée de celui qui nous a créés est empreinte au dedans de nous; mais, ô aveuglement! rien ne *sert* moins à l'homme dans sa conduite. (Boss.) On vit tomber de leur propre poids ces mains fatales à l'erreur, qui ne devaient plus *servir* désormais à aucun office humain et terrestre. (Fléch.) La grandeur est solide quand elle *sert* à la piété. (Id.) La chair de la baleine fraîche ou salée a souvent *servi* à la nourriture des équipages basques. (Lacépèd.) Les hommes ne veulent connaître que l'histoire des grands et des rois, qui ne *sert* à personne. (B. de St-P.)

— Dans ce sens, il a quelquefois un nom de personne pour sujet. La reine, qui accompagne son époux au cœur de l'hiver, joint au plaisir de le suivre celui de *servir* secrètement à ses desseins. (Boss.) C'est *servir* la gloire du prince que de ne pas *servir* à ses passions. (Mass.) Tous les talents destinés par l'auteur de la nature à *servir* à l'ordre de la société et à sa décoration, ne *servent* plus qu'à celle du vice. (Id.) Un prince voyant autour de lui tous les hommes prêts à *servir* à ses passions, et ne se croyant fait lui-même que pour *servir* à leurs besoins, un prince de ce caractère est le plus grand spectacle que la foi puisse donner à la terre. (Id.)

— *Ne servir qu'à*. Ne servir qu'à faire une chose. Ce que vous dites ne sert qu'à l'irriter. Cela ne servira qu'à me ruiner. Dans l'ordre de la religion, les dignités ne *servent* tout au plus qu'à orner vos tombeaux. (Mass.) Les juges que leurs artifices faisaient redouter furent sans crédit : leur nom ne *servit* qu'à rendre la justice plus attentive. (Boss.)

— *Ne servir à rien*. Une maison ne pourrait *servir* à rien, si elle manquait par les fondements. (P.-L. Courier.)

— *A quoi sert*. Que servit à ma mère sa sagesse si haute? à quoi lui ont *servi* son sens si parfait, ses connaissances en tout genre. (X. Marmier.) Mais sans un Mécénas, à quoi *sert* un Auguste? (Boil.)

— *De quoi sert*. Ces projets de conversion que vous renvoyez à l'avenir, de quoi vous *serviront*-ils? (Mass.) De quoi nous a *servi* cette indigne contrainte? (Rac.) De quoi lui *sert* que ta voix lui rappelle? (Boil.)

— *Que sert?* Quel fruit revient-il de? Que lui *servirent* ses rares talents? Que lui *servit* d'avoir mérité la confiance intime de la cour? quel fruit lui en revint-il? (Boss.) Que me *servirait* d'aller mourir parmi vous? (J.-J. Rouss.)

Et que me *servira* que la Grèce m'admire,
Tandis que je serai la fable de l'Épire? (RACINE.)

De quoi m'aura *servi* ma suprême puissance,
Qui ne dit rien aux sens, qui ne dit rien au cœur?
(VOLTAIRE.)

— *Faire servir à, faire servir de*. Aussi capable de céder à la fortune que de la faire *servir* à ses desseins. (Boss.) Ces prédicateurs infidèles qui ravilissent leur dignité jusqu'à faire *servir* au désir de plaire le ministère d'instruire. (Id.) Cette piété d'institution qui fait *servir* les mystères de Jésus-Christ à la fortune des pécheurs. (Fléch.) Vous faites *servir* votre corps à l'iniquité. (Mass.) Détourner à des usages profanes les richesses du sanctuaire, ce serait les faire *servir* à l'iniquité. (Id.)

— Absol. Être d'usage. Habit qui a servi. Vêtement qui ne peut plus servir. Meuble qui peut encore servir.

— Prov. et fig. *Servir un plat de son métier*. Dire ou faire une chose qui tienne du caractère qu'on a, ou de la profession qu'on exerce. ‖ *Servir quelqu'un à plats couverts*. Lui rendre en secret de mauvais offices.

— Prov. *Il n'y a qu'un mot qui serve*. Décidez-vous, dites-moi votre dernier mot; ou bien encore, Ce que je vous dis est mon dernier mot.

— SE SERVIR, v. pron. Faire soi-même pour son service ce que d'autres font faire par un domestique, des domestiques. Ces personnes se servent elles-mêmes. Ces jeunes mariés veulent se servir eux-mêmes.

— Se donner, prendre d'un mets à table. Il s'est servi le dernier. On ne se sert pas le premier par politesse.

— Avec un nom de chose pour sujet. Être servi. Un tel plat ne saurait se servir sur une bonne table.

— *Se servir de*. Faire usage de. Au propre et au figuré. Se servir d'un cheval. Se servir d'une voiture. Se servir de béquilles. Se servir de lunettes. Se servir du compas. Se servir de la rame. Se servir de papier. Se servir d'un dictionnaire, d'une traduction. Se servir de l'argent, du crédit de quelqu'un. Se servir de la bourse de ses amis. Se servir des meubles, des vêtements de quelqu'un. Se servir de tous les moyens pour arriver à un but. Se servir d'un expédient dangereux. Se servir des passions de quelqu'un pour le dominer. Se servir fréquemment des mêmes mots. Dieu, qui emploie toutes choses à ses fins cachées, s'est *servi* autrefois des chastes attraits de deux saintes héroïnes pour délivrer ses fidèles de leurs ennemis. (Boss.) La reine ne se *servit* plus de son pouvoir que pour protéger la foi catholique. (Id.) Saint Louis se *servit* des ordres naissants pour établir la foi chez les infidèles. (Fléch.) La Providence de Dieu ne s'est pas tant *servie* de M^me^ la dauphine pour faire de grandes œuvres que pour donner de grands exemples. (Id.) Les conquérants ne sont bien souvent entre les mains de Dieu que des instruments de colère dont il se *sert* pour châtier les péchés des peuples. (Mass.) Dieu irrité se *sert* des hommes mêmes pour exercer sur eux ses vengeances. (Id.) Nous devons la vérité à ceux qui veulent s'en *servir* contre nous, comme à ceux qui désirent en faire usage pour eux-mêmes. (Mass.)

Vous vous êtes *servi* de ma fenêtre main
Pour mettre à votre fils un poignard dans le sein.
(RACINE.)

Pour ne point s'en *servir* aux plus rigoureux mois,
Dans le fond d'un grenier on séquestra le bois.
(BOILEAU.)

— *Pour me servir de*. Ne puis-je pas dire, pour me *servir* des paroles fortes du plus grave des historiens, qu'elle a fait être précipitée dans la gloire? (Boss.) Pour me *servir* des termes d'un célèbre historien, elle ne paraissait pas tant une dame mortelle qu'une divinité favorable à tous les malheureux. (Fléch.)

SERVIS. s. m. Droit féod. Nom qu'on donnait à d'anciennes rentes seigneuriales.

SERVITE. adj. et s. Hist. relig. Nom d'anciens religieux qui se tenaient en Orient. L'habit des servites était un scapulaire et un manteau noirs. Cet ordre ne fut pas établi en France, mais en Italie il eut jusqu'à vingt-sept provinces.

SERVITEUR. s. m. (rad. *servir*). Celui qui est au service, aux gages d'autrui, qui est salarié par autrui pour quelque fonction subalterne.

— Se dit surtout des domestiques, et ne s'emploie guère dans le style ordinaire qu'avec une épithète ou en certaines phrases. Ancien serviteur. Vieux serviteur. Bon serviteur. Fidèle serviteur. Serviteur attaché à son maître. Maison qui renferme de nombreux serviteurs. Devoirs des serviteurs envers leurs maîtres. Devoirs des maîtres envers leurs serviteurs. Environné d'une foule de *serviteurs*, il cherchait à chacun une fortune qui lui fût propre. (Fléch.) On compte en le voyant les ennemis qu'il a vaincus, non pas les *serviteurs* qui le suivent. (Id.) La doctrine des chrétiens seule sait former des maîtres humbles, des *serviteurs* patients. (Mass.)

— En termes de l'Écriture et de pratique, se dit toujours au lieu de Domestique, qui est plus usité dans le style ordinaire.

— *Serviteur de Dieu*. Homme pieux, charitable, souvent occupé de la prière et des bonnes œuvres. Voulez-vous voir quel était l'esprit d'oraison de ce fidèle *serviteur* de Dieu? lisez ses méditations, toutes pleines de lumière et de grâce. (Boss.) Le Seigneur, par d'invisibles ressorts, conduit les hommes à ses fins; il en fait des *serviteurs* fidèles, et les conduit dans les sentiers de la justice. (Id.) Quelle consolation pour vous de pouvoir vous dire à vous-mêmes qu'en servant Dieu vous lui attirez des *serviteurs*! (Mass.) Le titre de *serviteur* du Très-Haut est mille fois plus grand et plus réel que tous les titres vains et pompeux qui entourent le diadème des souverains. (Id.)

— *Serviteur des serviteurs de Dieu*. Qualification que le pape se donne dans ses bulles.

— *Serviteur du roi, de l'État*. Se dit quelquefois d'un homme zélé et fidèle dans ce qui regarde le service du roi, de l'État. Zélés serviteurs de l'État. Roi qui récompense ses serviteurs. Gouvernement ingrat envers ses serviteurs. La reine croyait assurer au roi des *serviteurs* en conservant à Dieu des fidèles. (Boss.) M. de Montausier racontait que ses pères avaient toujours été fidèles *serviteurs* des rois leurs maîtres, mais qu'ils n'avaient pas été leurs flatteurs. (Fléch.) Il aimera mieux s'attirer le mépris public en sacrifiant un *serviteur* fidèle et utile à l'État, que de contrister un moment l'objet honteux de sa passion. (Mass.)

— Par civilité, Disposé à rendre service.

— *Votre très-humble et très-obéissant serviteur*. Formule de politesse qui termine souvent les lettres.

— *Je suis votre serviteur*, ou elliptiq. *votre serviteur*. Formule de civilité dont on se sert pour saluer quelqu'un.

— Fam. et ironiq. Cette même phrase se dit à quelqu'un pour marquer qu'on refuse ce qu'il demande ou ce qu'il propose, ou que l'on n'est point du même avis que lui. Il prétend que je dois lui faire des excuses; je suis son serviteur. Si vous n'avez d'autre motif à faire valoir, je suis votre serviteur. Vous comptez sur moi? serviteur.

— *Serviteur à*. Se dit quand on renonce à une chose de gré ou de force. Serviteur à la promenade.

— Se dit aussi des animaux domestiques. Delille a dit, en parlant de l'âne et du cheval :

De tous nos *serviteurs*, c'est le moins exigeant,
Il naît, vieillit et meurt sous le chaume indigent.

Voyez ce fier coursier, noble ami de son maître,
Son compagnon guerrier, son *serviteur* champêtre.
(DELILLE.)

— Fig.

La raison est pour l'homme un *serviteur* habile,
Mais un *serviteur* froid, paresseux, indocile.
(DE RESSEL.)

— *Faites serviteur*. Se disait populairement à un enfant pour l'engager à faire la révérence.

SERVITUDE. s. f. (du lat. *servitudo*; rad. *servire*, servir). État de celui qui est esclave, serf, esclavage, captivité. Joug de la servitude. Servitude dégradante. État perpétuel de servitude. Vivre dans la servitude. Sortir de servitude. Se soumettre à la servitude. Délivrer de la servitude. Les peuples, désespérant d'échapper au glaive ou aux chaînes des infidèles, n'attendaient plus que la mort ou la *servitude*. (Fléch.) Les fers devenaient le partage des lâches, et beaucoup se cachaient dans les antres et dans les forêts pour éviter le tombeau ou la *servitude*. (Rayn.) La *servitude* est si peu naturelle à l'homme, qu'elle ne saurait exister sans quelque mécontentement. (J.-J. Rouss.) Lorsque l'esprit saisit la parfaite égalité naturelle, la raison se révolte contre la *servitude*. (Albér.) Le chef-d'œuvre du machiavélisme serait d'employer un peuple qui fût libre à la conquête de la *servitude*. (Trad. de Shérid.) L'amour de l'ambition n'est pas plus naturel au cœur humain que celui de la *servitude*. (B. de St-P.) La nation espagnole a suivi ses rois dans la liberté, dans la *servitude*, et jusque dans le crime. (Ed. Quinet.)

Sous les Assyriens leur triste *servitude*
Devint le juste prix de leur ingratitude. (RAC.)

— Dépendance où l'on est des autres. Qui ne sait que l'Église était alors dans une espèce de *servitude*? (Fléch.) Les inférieurs se vengent de la *servitude* par la liberté des discours. (Mass.) Puisque avec l'âge commence la *servitude* civile, pourquoi la prévenir par la *servitude* privée? (J.-J. Rouss.)

Tu sais si de la *servitude*
Je prétends faire encore une longue habitude. (RAC.)

— Contrainte, assujettissement. Imposer à quelqu'un une servitude de tous les instants. L'accomplissement des vœux est une pénible servitude. A la cour, chacun se plaint de sa *servitude*, et ne craint rien tant que sa liberté. (Fléch.) Imaginez, si vous le pouvez, une situation où, libre de tout joug, de toute *servitude*, on n'ait à répondre qu'à soi-même de soi-même. (Mass.) Cette liberté du mariage si vantée, qu'est-elle qu'une *servitude* qui nous lie aux volontés et souvent aux caprices d'un époux souvent injuste, jaloux, bizarre? (Id.) Qu'est-ce que la vie du monde et de la cour elle-même, qu'une *servitude* éternelle ou nul ne vit pour soi? (Id.) C'est une grande *servitude* que d'être obligé de rendre des devoirs journaliers à des gens qu'on n'aime pas. (La Bruy.) Il faut satisfaire à l'homme comme à une *servitude* fâcheuse, et ne lui donner que ce qu'on ne peut lui refuser. (Fonten.) Quelqu'un me rendit le bon office de me délivrer de cette *servitude*. (J.-J. Rouss.)

— Servilité, esprit servile. La *servitude* avilit l'homme au point de s'en faire aimer. (Vauven.) La prompte *servitude* a fatigué Tibère. (Rac.)

— Au sens moral. *La servitude du démon, du péché, des passions*. Assujettissement au démon, au péché, à ses passions. L'âme honteuse de sa *servitude* vient à considérer pourquoi elle est née. (Boss.) Nous étions sous la *servitude* et sous la malédiction, et Jésus-Christ vint rompre nos chaînes et nous mettre en liberté. (Mass.) ‖ *Réduire son corps en servitude*. Châtier la chair. Saint Louis châtia son corps pour le réduire en servitude.

— Jurispr. Toute charge imposée sur un héritage, pour l'usage et l'utilité d'un autre héritage appartenant à un autre propriétaire. Servitudes naturelles. Servitudes légales. Servitudes conventionnelles. Les servitudes naturelles dérivent de la situation naturelle des lieux. Elles s'appliquent principalement à trois objets, le libre écoulement des eaux, le droit de bornage et le droit de clôture. Les servitudes légales dérivent des obligations imposées par les lois; elles ont pour objet la construction des chemins, leur réparation et celle des ouvrages publics ou communaux, le marchepied des rivières navigables, et de plus les obligations des propriétaires entre eux. Les servitudes conventionnelles dérivent des conventions entre les propriétaires; elles sont à la disposition des particuliers, et se divisent en urbaines ou rurales, selon qu'elles s'appliquent à des bâtiments ou à des fonds de terre. ‖ *Servitude réelle*. Servitude qui regarde les choses, les immeubles. ‖ *Servitude personnelle*. Celle qui regarde les personnes.

SERVIUS TULLIUS. Roi de Rome, fils d'une esclave échue comme prisonnière de guerre à Tanaquil, femme de Tarquin, fut élevé avec soin, se fit distinguer par sa bravoure et son intelligence, et parvint à devenir le gendre du roi. Il lui succéda roi après la mort de son beau-père (578 av. J.-C.). Il rédit les citoyens et les Véiens, établit le cens, augmenta le nombre des tribus, et agrandit Rome. Il fut assassiné par l'ordre de Tarquin le Superbe, époux de sa fille Tullie, laquelle eut la barbarie de faire passer son char sur le cadavre de son père.

SERVIVI. s. m. mot latin qui signifie *j'ai servi*. Certificat de service. Hors d'usage.

SES. adj. poss. Pluriel de *son, sa, ses*. V. SON.

SÉSAC (en hébr. *présent du sac*). Roi d'Égypte auprès duquel se retira Jéroboam fuyant Salomon, qui voulait le faire périr. Dans la suite il fit la guerre à Roboam, fils de Salomon, s'empara de Jérusalem, et pilla les trésors du temple et ceux du palais du roi.

SÉSAME. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des bignoniées, ayant pour type le sésame d'Orient, vulgairement appelé *jugeoline*. Le sésame est cultivé avec beaucoup de soin en Égypte, ainsi que dans le Levant et l'Italie. On retire de ses semences une huile qui a été en grande réputation dans l'Orient. Le sésame et ses préparations sont encore en usage chez les Égyptiens comme remède et comme cosmétique.

SÉSAMIE. s. f. Antiq. Gâteau qu'on faisait chez les anciens avec du blé de Turquie.

SÉSAMOÏDE. adj. des 2 g. (et. gr., σήσαμον, sésame; εἶδος, ressemblance). Anat. Qui ressemble à des grains de sésame. Se dit de certains petits os gros comme la graine de sésame, qui se rencontrent dans certaines articulations, et qui paraissent destinés à favoriser le glissement des tendons. Os sésamoïdes. Os sésamoïdes des doigts.

SÉSARME. s. m. Moll. Genre de crustacés décapodes brachyures, réuni à celui des grapses.

SESBANE. s. f. (de l'arab. *sesban*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses, comprenant plusieurs plantes herbacées, ou arbrisseaux de l'Égypte et des Indes orientales.

SESCUPLE. adj. des 2 g. Qui est une fois et demi autant, qui contient une fois et demi autant. Nombre sescuple.

— subst. au masc. Douze est le sescuple de huit.

SESCUPLICAIRE. adj. et s. Antiq. Soldat qui recevait une paye et demie. Les soldats sescuplicaires. Les sescuplicaires.

SÉSÉLI. s. m. Bot. Genre de la famille des ombellifères, renfermant des plantes herbacées à tige verte, hautes de 90 centimètres au plus, portant des feuilles alternes, des fleurs d'abord rougeâtres puis blanches, et des fruits petits et ovoïdes. Les séselis habitent l'Europe méridionale.

— *Séseli commun*. Nom vulgaire de la livèche commune, et d'une espèce de berle. ‖ *Séseli de Crète*. Le tordyle officinal. ‖ *Séseli de Montpellier*. Nom vulgaire du peucédane silaüs.

SESERINUS. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la seconde tribu des poissons squamipennes.

SÉSIE. s. f. (du gr. σής, espèce de ver qui ronge le bois). Entom. Genre d'insectes lépidoptères, de la famille des fusicornes ou clostérocères, comprenant des espèces de sphinx qui se trouvent aux environs de Paris.

— Bot. Genre de champignons établi pour une espèce qui croît sur le bois de sapin pourri.

SESLÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des graminées, comprenant une douzaine de plantes herbacées, dont la plus grande partie croît en Europe. Seslère bleue.

SÉSOSTRIS (pr. *Cé-zos-triss*). Roi d'Égypte, que l'on croit être le même que le Rhamsès III des monuments égyptiens. Il divisa son royaume en trente-six nomes ou districts, et soumit la Libye, l'Éthiopie, les îles de la mer Rouge, l'Inde, une partie de l'Asie et l'Europe orientale. Revenu de ses expéditions, il fit élever des monuments, des temples, des obélisques pour perpétuer le souvenir de ses victoires, protégea les sciences et les arts, et fit divers travaux utiles à la prospérité de son royaume. On dit que, devenu aveugle dans sa vieillesse, il se donna la mort. On ignore l'époque de ce règne, que l'on place généralement entre le XVIII^e et le XVI^e siècle av. J.-C.

SESQUIALTÈRE. adj. des 2 g. (pr. *cess-kui-al-tère*, du lat. *sesquialter*, formé de *sesqui*, une fois et demie, et *alter*, autre). Mathém. Se dit des quantités dont l'une contient l'autre une fois et demie. ‖ *Raison sesquialtère*. Raison de deux termes, dont l'un contient l'autre une fois et demie. Rapport sesquialtère. Douze et huit sont des nombres sesquialtères.

SESQUI-DOUBLE. adj. des 2 g. (pr. *cess-kui*). Mathém. Qui contient une autre quantité deux fois et demie. ‖ *Raison sesqui-double*. Celle dont le plus grand terme contient le plus petit deux fois et demie.

SESQUI-QUADRAT. adj. m. (pr. *cess-kui*). Astron. Se dit de l'aspect des planètes, éloignées l'une de l'autre de quatre signes et demi ou de cent trente-cinq degrés.

SESQUITIERCE. adj. des 2 g. (pr. *cess-kui*). Mathém. Se dit d'une raison de la relation entre deux quantités, dont l'une contient l'autre une fois et un tiers. Raison sesqui-tierce.

SESSE. s. f. Relat. Bande de toile qui entoure le turban des mahométans.

— Mar. Sorte de pelle avec laquelle on ôte l'eau des petits bateaux.

SESSÉE. s. f. (de M. Sessé, direct. du jardin royal de botan. au Mexique). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des bignoniacées, comprenant des arbrisseaux du Pérou.

SESSILE. adj. des 2 g. (du lat. *sessilis*). Bot. Qui repose immédiatement sur la tige ou sur les rameaux. Fleurs sessiles. Feuilles sessiles. Plante à fleurs et à feuilles sessiles.

— *Lentes sessiles*. Lentes qui ne s'élèvent pas.

— Zoo. *Yeux sessiles*. Ceux qui ne sont pas portés sur un pédoncule.

SESSILIFLORE. adj. des 2 g. (et. lat., *sessilis*, sessile; *flos*, fleur). Bot. Qui a les fleurs sessiles, qui porte les fleurs immédiatement sur la tige ou sur les rameaux. Plante sessiliflore.

SESSILIOCLE. adj. des 2 g. (et. lat., *sessilis*, sessile; *oculus*, œil). Zool. Dont les yeux sont sessiles, c'est-à-dire qui ne sont pas portés sur des pédoncules. Il s'oppose à Pédoncle.

— SESSILIOCLES. s. m. pl. Crust. Famille de crustacés à yeux sessiles.

SESSION. s. f. (mot pris de l'anglais, venu du lat. *sessio*, rad. *sedere*, être assis). Temps pendant lequel un corps délibérant est assemblé. Ouverture de la session. Clôture de la session. La prochaine session. La dernière session. Session de la Chambre des députés, de la Chambre des pairs. Session d'un conseil. Session du parlement. Session annuelle. Session de la Cour d'assises. Session féconde en causes importantes. La première *session* extraordinaire eut lieu en l'an X, depuis le 15 germinal jusqu'au 30 floréal inclusivement. Le viron trente lois, tant générales que particulières, furent portées dans le cours de cette *session* extraordinaire, qui se termina par l'adoption du traité d'Amiens. (Sallent.)

— Séance d'un concile. Première, seconde session.

— Article qui renferme les décisions publiées dans la séance du concile.

— Absol. En France, Temps qui s'écoule depuis l'ouverture des Chambres législatives jusqu'à la clôture, et en Angleterre, depuis la convocation du parlement jusqu'à sa prorogation. A la nouvelle session. Pendant la session. La session va bientôt finir.

SESTERCE. s. m. (du lat. *sestertius*, contraction de *semis tertius*, sous-entendu as, deux as et demi). Antiq. rom. Monnaie d'argent chez les Romains, qui faisait originairement le quart d'un denier, et qui valait deux as et demi. C'est ce qu'on appelle *petit sesterce*, pour le distinguer du *grand sesterce*, monnaie fictive qui valait 1,000 petits sesterces. Comme le denier valut ensuite 16 as, le petit sesterce valut lui-même 4 as. Sous la République jusqu'à Auguste, la valeur du petit sesterce était de 20 centimes de France; depuis Auguste jusqu'à Domitien, elle diminua un peu graduellement jusqu'à 18 cent.

— Géogr. anc. Lieu situé hors de la porte Esquiline, à Rome, et à deux milles et demi de la ville, où l'on brûlait le corps des citoyens pauvres, des esclaves, et où l'on exposait aux animaux de proie les cadavres des criminels.

SESTERRAGE. s. m. Dr. féod. Droit seigneurial levé sur le produit des terres à blé et sur chaque setier de grain.

SESTERTIAIRE. adj. et s. des 2 g. (pr. *cès-ter-ci-ère*). Antiq. rom. Celui qui, chez les Romains, distribuait des sesterces dans les réjouissances publiques.

SESUVE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des ficoïdes, renfermant des plantes herbacées, à fleurs solitaires, sans corolle.

SÉSUVIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au sésuve. ‖ SÉSUVIÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre sésuve.

SETA. s. m. Mot latin par lequel on désigne quelquefois en français le Poil long et rude du cochon, du sanglier.

SÉTACÉ, ÉE. adj. (rad. *seta*). Hist. nat. Qui a la forme d'une soie de cochon.

SÉTAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées. Sétaire grêle, purpurine, inclinée, à gros épis.

SÉTÉRÉE. s. f. Archéol. Ancienne mesure agraire.

SÉTEUILLE. s. f. (pr. *sé-teu-i-ie*). Pêch. Se disait autrefois d'un poisson fort petit que l'on prend dans la Seine en certaines saisons.

SÉTEUX, EUSE. adj. (du lat. *seta*, soie de cochon). Bot. Qui est composé de poils raides, qui est garni de poils rudes. Réceptacle séteux.

SETFARI. s. m. Relat. Il se dit du voile que portent les femmes dans plusieurs endroits de l'Afrique.

SETH. Troisième fils d'Adam et d'Ève, naquit l'an du monde 130. Il pratiqua la vertu, et fut le père d'Énos, dont les descendants conservèrent la vraie religion. Il mourut âgé de 912 ans.

SÉTHIEN ou **SÉTHIEN, ENNE.** adj. et s. Hist. relig. Membre d'une secte qui formait une branche des gnostiques, et qui rendait un culte à Seth, [illegible] fils d'Adam et d'Ève.

SETHIM. s. m. Hist. juiv. Sorte de bois précieux et incorruptible dont Moïse se construire l'arche, le tabernacle, etc.

SETHOS. Prêtre de Vulcain, succéda [illegible] à Anysis au trône d'Égypte. On raconte qu'il fut délivré de l'invasion des Assyriens par des rats qui mangèrent la nuit les cordes de leurs arcs.

SETIA. Géogr. anc. Ville du Latium, renommée pour ses vins, que Martial et Juvénal ont vantés dans leurs écrits.

SÉTICAUDE. adj. des 2 g. (et. lat., *seta*, soie; *cauda*, queue). Entom. Qui a la queue terminée par des soies. [illegible] Famille de [illegible] comprenant ceux qui ont l'abdomen terminé par des soies.

SÉTICÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *seta*, soie, et du gr. κέρας, corne). Entom. Qui a des antennes en forme de soies. ‖ SÉTICÈRES. s. m. pl. Famille de crustacés lophyropes, comprenant ceux qui ont les antennes séparées en soies et sétacées.

SÉTICORNE. adj. des 2 g. (et. lat., *seta*, soie; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes sétacées ou garnies de soies. ‖ SÉTICORNES. [illegible] Famille de lépidoptères, comprenant ceux de ces insectes qui ont les antennes en forme de soie, c'est-à-dire plus grêles à leur extrémité.

SÉTIE. s. f. [illegible] que dont les Turcs se servent pour le [illegible].

SETIER. s. m. (et. *sextar*, du lat. *sextarius*, rad. *sex*, six, parce que c'était chez les Latins le *sextarius* [illegible]). Dans l'ancien système métrique français, Mesure de capacité dont on se servait pour les grains, les liquides [illegible]. Le setier de blé valait 12 boisseaux ou 1,56 hectolitre. Il venait se composer [illegible].

— *Un setier de terre*. Autant de terre labourable qu'il en faut pour y semer un setier de blé.

— *Mesure de capacité* [illegible].

— A l'étranger. [illegible] à Genève pour les liquides, et valait 45 litres [illegible]. Nouvelle mesure [illegible] employée à Lausanne pour les liquides, et valant 40 litres 53 centilitres. Mesure de Neufchâtel pour les liquides, valant 50 litres 47 centilitres.

Jeux. *Demi-setier*. [illegible] qu'on propose de faire au-dessus de ce qui est [illegible] d'abord.

SÉTIF. Géogr. Ville d'Algérie, [illegible] de la Mauritanie, à [illegible] Constantine et à 50 lieues d'Alger. 5,000 hab. Elle appartient aux Français.

SÉTIFÈRE. adj. des 2 g. (et. lat., *seta*, soie; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des soies. Insecte sétifère.

— Qui produit de la soie, qui contient de la soie. Insecte sétifère.

SÉTIFLORE. adj. des 2 g. (et. lat., *seta*, soie; *flos*, fleur). Bot. Qui a les pétales [illegible] et [illegible].

SÉTIFORME. adj. des 2 g. (et. lat., *seta*, soie; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une soie.

SÉTIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *seta*, soie; *gero*, je porte). Qui porte une ou plusieurs soies.

— SÉTIGÈRES. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères [illegible], comprenant ceux qui ont le corps couvert de soies.

SETIM. Géogr. Plaine du pays de Moab, où les Hébreux firent leur dernier campement avant de passer le Jourdain. C'est en cet endroit que les Israélites y contractèrent avec les filles moabites.

SETINE. s. f. Anc. métrol. Mesure [illegible] employée pour les prairies, dans le [illegible] et le Bugey, [illegible] étendue que six hommes pouvaient faucher en un jour.

SÉTIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *seta*, soie; *pes*, pied). Bot. Qui a le stipe ou le pied sétiforme.

SÉTIPODE. adj. des 2 g. (du lat. *seta*, soie; et du gr. πούς, pied). Entom. Qui a des pieds en forme de soies. ‖ SÉTIPODES. s. m. pl. Famille d'entomozoaires appelés aussi chétopodes.

SETLEDJE. Géogr. Rivière de l'Inde, [illegible] qui prend sa source dans le Tibet, trace la limite méridionale du Lahore, et se joint à la Beyah pour former la Gorra.

SÉTON. s. m. (du lat. *seta*, soie). Chir. Bandelette de soie, de linge effilé sur les bords, que l'on passe à travers les chairs au moyen [illegible], le plus souvent pour déterminer un écoulement d'humeurs. Mettre un séton, des sétons. Appliquer un séton. Entretenir un séton. C'est presque toujours à la nuque que le séton est placé. Les médecins humoristes font souvent usage du séton.

— L'exutoire même que l'on entretient au moyen du séton. Avoir soin d'un séton. Le séton va bien.

— [illegible]

SÉTOU. [illegible] Entom. Syn. de [illegible].

SETTLE [illegible]. Poète anglais dont [illegible] ceux de Dryden [illegible], mort en 1724.

SETUVAL. Géogr. Ville de Portugal [illegible]. [illegible] port et fait le commerce [illegible] 15,000 hab.

SEUF. [illegible] Petit bâtiment dont on se sert sur les [illegible].

SEUIL. s. m. (et. *sueil*, du lat. *solum*, [illegible], selon Varron fait de *solum* sol). Pièce de bois ou de pierre qui est en bas de l'ouverture d'une porte. Être sur le seuil de la porte. Passer le seuil [illegible]. Jean-Jacques Rousseau [illegible] de la porte [illegible] consacré à l'étude [illegible]. (Sallent.)

[illegible]

— Par [illegible] reste toujours [illegible].

[illegible]

— Fig. Seuil, pour Commencement, début, etc.

[illegible]

— Pièce de bois ou de pierre qui reçoit le [illegible].

— [illegible] Pièces de bois qui ferment les bateaux [illegible].

— Pont. [illegible] d'une [illegible] ou petit seuil [illegible] vrettes.

SEUILLET. s. m. (pr. *seu-ie*, dim. de *seuil*). Mar. Se dit de ce qui forme la partie inférieure du [illegible] d'un sabord, c'est-à-dire comme une porte. Les seuillets d'un sabord.

SEUL, SEULE. adj. (du lat. *solus*, même sens, fait du gr. ὅλος, entier). Qui est sans compagnie, qui n'est point avec d'autres. Être seul, tout seul. Demeurer seul. Aimer à se trouver seul. Mot un [illegible] seul, est employé seul. Un zéro seul. Les sont seuls. Vivre seul avec ses pensées. Tout seul qu'il est, on se [illegible] par ses vertus et ses vices [illegible] seul le poids [illegible] ses [illegible] avec des [illegible] jusqu'à terre. Mass. [illegible] n'est [illegible]. Poésie. [illegible] toujours seul que [illegible].

[illegible]

— Fig. Dans [illegible] ou le trône [illegible] seul un instant. Mass. [illegible] se trouver [illegible] sa conscience et ses [illegible]. Le [illegible] se trouva tout seul chargé du poids de son iniquité. [illegible]

— Qui [illegible] point avec d'autres.

[illegible] à l'exemple des dieux, [illegible] tout par les yeux. Boileau.

— Fig. Qui est isolé, qui n'est uni à personne [illegible] Voir [illegible] sans [illegible] sur la terre. [illegible] vous m'avez laissé seule au milieu du monde.

— En parlant d'un privilège [illegible] particulier [illegible]. On dirait qu'ils ont *seuls* l'oreille d'Apollon. Boil.

[illegible]

— Unique. Un seul Dieu. Un seul roi. Une seule [illegible]. Une seule pensée. Le seul remède. Le seul bien. Le seul de tous les biens. Le seul [illegible] amis. Le seul homme qui [illegible]. Le seul danger qu'on puisse [illegible]. La seule raison qu'on puisse alléguer. [illegible] Le seul [illegible] seul [illegible] Le seul [illegible] Représentez-vous en lui seul tout ce que l'Église a de [illegible], tout ce que le siècle a de [illegible]. Fléch. Tout le royaume pleure la mort de son défenseur, et la perte d'un homme seul est une calamité publique. [illegible] Des monuments [illegible] l'honneur des Césars, à peine en ont-ils seuls [illegible]. Mass.

[illegible]

L'homme seul [illegible] en sa fureur extrême, Met un brutal honneur à égorger soi-même. Boil.

— Simple. La seule pensée de cette action

est criminelle. Dans le même sens. La seule idée la seule pensée en fait frémir. Étonner de son seul regard. Un général qui rend le courage à ses troupes par sa seule présence. La seule pensée de notre séparation me fait frémir. Frémir à la seule idée de la mort. Un insolent dont le seul dessein montrait tant de grandeur. (Boss.) Il frémit au *seul* nom de la mort. (Fléch.)

— Sans autre titre, sans autre secours. Leur naissance *seule* met vos ancêtres sur le trône. (Mass.)

— Quoique *seul* tienne la place de *il n'y a que lui*, on ajoute quelquefois la négation *ne*, *que*.

Et le roi, qui ne sait où trouver le coupable,
N'impute qu'aux *seuls* Juifs ce projet détestable.
(Racine.)

— Au lieu de dire simplement *un d'entre eux*, on ajoute quelquefois le mot *seul* pour donner plus de force.

Il fut des Juifs, il fut une insolente race,
Un *seul* osa d'Aman attirer le courroux,
Aussitôt de la terre ils disparurent tous. (Rac.)

— *Tout seul*. C'est la reconnaissance toute *seule* qui a fait les faux dieux. (Mass.) Et ses écrits tout *seuls* doivent parler pour lui. (Boil.)

— *Une seule fois*. Elle n'a eu à se repentir que d'avoir une *seule* fois souhaité une mort plus douce. (Boss.)

— *Être seul à*. Il est *seul* à s'estimer et à s'applaudir. (Fléch.)

— *Par cela seul*. Par cette seule raison. Une nation qui aime ses princes et qui par cela *seul* mérite d'être aimée. (Mass.)

— S'emploie d'une manière relative, et se dit des personnes et des choses. Combien y a-t-il de femmes? Il n'y en a qu'une seule. Combien y a-t-il d'hommes? Un seul. Combien voulez-vous de plumes? Une seule.

— Absol. et subst. au masc. Se dit pour Un seul prince, un seul roi, un seul gouvernant. Le gouvernement d'un seul, le pouvoir, l'autorité d'un seul. Les peuples orientaux ont toujours été soumis au gouvernement d'un seul.

SEULEMENT. adv. Pas davantage, rien de plus. Prononcer seulement quelques paroles. Regardez seulement, ne touchez à rien. Nous nous reposâmes seulement un instant. Que ce ne soient pas *seulement* des vœux inutiles. (Boss.) Ce temple n'aura jamais besoin qu'on le rétablisse, il suffira *seulement* qu'on l'entretienne. (Id.) Des troupes considérables *seulement* par leur courage et par la confiance qu'elles avaient en leur général. (Fléch.) Dieu consent que vous transmettiez à vos enfants les possessions qui vous sont venues de vos ancêtres; il veut *seulement* que vous en retranchiez une légère portion pour les infortunés qu'il laisse dans l'indigence. (Mass.)

Je n'attends pas de vous de si sanglants exploits,
Et je veux *seulement* emprunter votre voix. (Rac.)

— Uniquement. Les grands regardent le reste des hommes comme des créatures d'une autre espèce, et faites *seulement* pour servir à leurs passions. (Mass.) Il se souvient *seulement* qu'il vous aime. (Rac.) Suis-je leur empereur *seulement* pour leur plaire? (Id.) Il va voir l'opéra *seulement* pour les vers. (Boil.)

— Même. Quel homme aujourd'hui pourrait prouver *seulement* qu'il descend des Gaulois, des Romains ou des Francs? (B. de St P.)

— *Pas seulement*. Pas même. Il n'a pas seulement été malade, et je l'avais cru mort. Il n'est pas venu me voir, que dis-je, il ne m'a pas seulement écrit. M. Le Tellier, renfermé dans les modestes emplois de la robe, ne jetait pas *seulement* les yeux sur les engagements éclatants mais périlleux de la cour. (Boss.)

Sa grâce à vos désirs pouvait être accordée,
Mais vous ne l'avez pas *seulement* demandée.
(Racine.)

— Au moins. Semblait-il *seulement* qu'il eût part à mes larmes. (Rac.)

— Quelquefois il tient la place de *ne..., que*. Le courrier est arrivé seulement aujourd'hui. D'aujourd'hui *seulement* je jouis de ma gloire. (Rac.)

— Avec l'expression *ne..., que*, ce serait une faute d'employer *seulement*. Il n'a *seulement* qu'à se montrer, cette phrase est incorrecte, parce que *ne..., que* signifiant *seulement*, rend ce dernier complètement inutile. On doit dire tout simplement, *il n'a qu'à se montrer*.

— Il sert quelquefois à mettre des restrictions à une clause.

Il était plein d'esprit, de sens et de raison,
Seulement pour l'argent un peu trop de faiblesse
De ces vertus en lui ravalait la noblesse.
(Boileau.)

— D'autres fois au contraire à les fortifier.

L'entreprise est fort belle,
Et digne *seulement* d'Alexandre ou de vous. (Boil.)

— Il modifie ou corrige ce qu'on vient de dire.

On reposait la nuit, on dormait tout le jour,
Seulement au printemps quand Flore dans les plaines
Faisait taire des vents les bruyantes haleines,
Quatre bœufs attelés d'un pas tranquille et lent,
Promenaient dans Paris le monarque indolent.
(Boileau.)

— NON-SEULEMENT. loc. adv. ordinairement suivie de *mais encore*, *mais aussi*. Discernant non-*seulement* le bon d'avec le mauvais, mais encore le meilleur d'avec le bon. (Fléch.) Saint Louis non-*seulement* se chargea du soulagement de la misère publique, il voulut même prendre sur soi la pénitence. (Id.) La religion nous apprend à obéir aux puissances, non-*seulement* par la crainte de l'autorité, mais par une obligation de conscience. (Mass.) V. NON SEULEMENT. P. 654.

SEULET, ETTE adj. (dimin. de *seul*). Seul. État d'un grand usage dans les poésies pastorales. Je n'irai plus au bois seulette.

Hier Nicette
Sous des bosquets
Sombres et frais
Marchait *seulette*. (PARNY.)

SEUILLON s. m. Anc. cout. Mesure de terre, autrefois employée à Chaumont, et qui avait 38 mètres 40 centimètres de longueur sur un mètre 28 centimètres de largeur.

SEURRE Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Beaune (Côte-d'Or); 37,000 hab. Vins, grains, châles. Construction de bateaux. Seurre fut le berceau de la famille de Bossuet.

SEURSELIÈRE. s. f. Anc. t. milit. Courroie de cotte d'armes.

SEUSNE. s. f. Pêch. Espèce de seine, à bord des bâtiments bretons.

SÈVE. s. f. (du lat. *sapa*, vin cuit jusqu'à l'évaporation des deux tiers). Liquide qui n'est presque que de l'eau pure, monte et descend perpétuellement dans tous les végétaux, et produit leur accroissement, celui des bourgeons, des feuilles, des fleurs et des fruits. Puisée par les racines et chassée par une force de contraction due à l'action vitale, la sève monte dans les vaisseaux répandus dans tout le tissu, et principalement près du canal médullaire, où ces vaisseaux sont beaucoup plus nombreux. C'est à cette action qu'est dû le développement des bourgeons au printemps, époque où ce mouvement est le plus remarquable; car en hiver il est presque suspendu en totalité; il est peu actif aussi durant les chaleurs de l'été, et recommence aux approches de l'automne, temps où se forment les nouveaux bourgeons, qui en paraissent être la cause principale. Les feuilles et les pores corticaux rejettent au dehors en partie surabondante de la sève et les gaz intérieurs; c'est le mode d'exhalaison ou de transpiration des végétaux. Sève abondante. Première sève d'un arbre. Sève qui monte dans l'arbre. Sève de mars. Sève d'août. Circulation de la sève dans les plantes. Plante privée de sève. La force d'ascension de la *sève* est d'autant plus considérable que la plante est plus saine et que la transpiration est plus abondante. (Chapt.)

— Fig. Force, vigueur, énergie. Ici se cacha une *sève* maligne et corrompue sous l'écorce de la politesse. (La Bruy.) Partout enfin, chez les poëtes grecs et latins, on trouve cette *sève* de génie, cet excellent goût et ces grandes beautés de sentiment et d'imagination qui caractérisent les écrivains supérieurs. (Reyrac.) Je le disais tout à l'heure, j'ai cru entre deux pavés, mais cette herbe a gardé sa *sève*, autant que celle des Alpes. (Michelet.) Souvent aujourd'hui l'on compare l'ascension du peuple, son progrès, à l'invasion des Barbares. Le mot me plaît, je l'accepte... Barbares! Oui, c'est-à-dire pleins d'une *sève* nouvelle, vivante et rajeunissante. (Id.) N'importe! ceux qui arrivent ainsi, avec la *sève* du peuple, n'en apportent pas moins dans l'art un degré nouveau de vie et de rajeunissement, tout au moins un grand effort. (Id.)

— Par extension, Certaine force, certaine vigueur qui est dans le vin et qui le rend agréable. Vin qui n'a plus de sève, qui a perdu sa sève. Sève du vin. Vin qui a une bonne sève, une sève agréable. Vin qui n'a plus de sève. Donner de la sève au vin.

— Fig. Force, vigueur. Jeunesse pleine de sève.

Hélas! pleine de vie et de force et de *sève*,
Sur la France caduque une race se lève. (BARTHÉLEMY.)

SEVER (SAINT-). Géogr. Ville de France, ch.-l. d'arr., sur l'Adour (Landes), 5,500 hab.

SEVERAC-LE-CHÂTEAU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Milhau (Aveyron); 1,660 hab. Houille et vitriol de fer.

SÉVÈRE adj. des 2 g. (du lat. *severus*, même sens). Rigide, qui exige une certaine régularité. Juge sévère. Maître sévère. Censeur sévère. Parents sévères envers leurs enfants. Confesseur sévère à l'égard de ses pénitents. Le juste *sévère* à lui-même, et persécuteur de ses propres passions. (Boss.) Ceux qui n'avaient point d'affaires, et dont la vie était innocente, pouvaient éviter l'examen de ce *sévère* tribunal. (Id.) Voyez si mes regards sont d'un juge *sévère*. (Rac.) Censeurs plus *sévères* et plus éclairés de nos vices. (Mass.) Des connaisseurs *sévères* et délicats. (Volt.)

— Qui pardonne peu ou point. Vous êtes trop sévère à l'égard de vos enfants. Il faut avoir pour un père trop *sévère* la même obéissance qu'on a pour une loi trop dure. (Socrate.) Puisse le public, d'autant plus *sévère* qu'il a d'abord été plus indulgent, me pardonner, comme vous, mes fautes! (Volt.)

— Il se disait autrefois des femmes peu sensibles aux petits soins de leurs adorateurs.

— En parlant des choses. Qui est plein de rigueur, de rigidité. Paroles sévères. Ton sévère. Air sévère. Maintien sévère. Reproche sévère. Loi sévère. Jugement sévère. Discipline sévère. Peine sévère. Des regards sévères. Avoir un air trop sévère. Tantôt il fronçait le sourcil d'un air sombre et *sévère*. (P. Toussenel.) Un front toujours composé et toujours *sévère*. (Volt.) Il reprenait sa hauteur et sa fierté *sévère*, dès que le péril était passé. (Id.)

— Austère, fort régulier. Vertu sévère. Morale sévère. Mœurs sévères. Nos mœurs sont sans doute plus *sévères*. (Volt.) Vous avez une vertu *sévère* qui n'entre point dans la faiblesse humaine. (Mme de Sév.) Le philosophe cherchant, dans sa jeunesse, à se parer des dehors d'une vertu *sévère*. (Barth.)

— Scrupuleux. Une économie sévère. Pour subvenir à tant de frais, on employait avec une économie *sévère* les revenus autrefois attachés à la couronne. (Volt.)

— Dans la littérature et dans les arts, Noble, régulier, sans élégance affectée, sans ornements recherchés. Ornements sévères. Style sévère. Construction sévère. Ouvrage d'un goût sévère. Composition sévère. Dans sa jeunesse, il s'était nourri des beautés *sévères* qui règnent dans les ouvrages de Pindare et de quelques autres poëtes lyriques. (Barth.)

— Qui a plus de régularité que d'attrait. Beauté sévère. Un caractère de beauté sévère.

SÉVÈRE. s. f. Erpét. Espèce de vipère.

SÉVÈRE Septime, Empereur romain, né à Leptis en Afrique, en 146 de J.-C. Successivement avocat du fisc, sénateur, questeur, tribun du peuple, commandant d'une légion en Espagne, puis des armées de Pannonie, il fut couronné par ses soldats après le meurtre de Pertinax. Son règne fut glorieux. Le chagrin d'avoir vu sa vie menacée par Caracalla, son fils, mit fin à sa vie en 211. Il avait de grands talents et de grandes vertus, qu'il ternit par sa sévérité.

— *Mur de Sévère*. Géogr. Muraille que Sévère fit bâtir dans la Grande-Bretagne pour arrêter les invasions des Calédoniens. Cette muraille, qui s'étendait d'une mer à l'autre, était bâtie en pierres et avait quatre mètres de haut sur deux et demi de large. Elle était appuyée par des forts, des tours placées de distance en distance, et par un fossé qui la suivait dans toute sa longueur.

SÉVÈREMENT. adv. D'une manière sévère, avec sévérité. Traiter quelqu'un sévèrement. Punir sévèrement. Parler sévèrement à quelqu'un. Écrire sévèrement un ouvrage. Vivre sévèrement. Il voulut qu'on punît *sévèrement* toutes les banqueroutes. (Fén.) On voyait plusieurs de ces rois *sévèrement* punis. (Id.) Vous devez, en ce cas, être puni plus *sévèrement* que personne. (Volt.)

SÉVÉRIE. s. f. Géogr. et hist. Ancien duché qui dépendait de la Pologne.

SÉVÉRIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. et hist. Habitant de la Sévérie. ‖ Qui appartient à la Sévérie ou à ses habitants.

SÉVÉRIEN, IENNE. adj. et s. Hist. relig. Membre d'une secte gnostique fondée dans le XIIe siècle par Sévère, qui enseignait que le monde était l'œuvre de diverses puissances. Cette secte condamnait le mariage et niait la résurrection. ‖ Membre d'une secte d'acéphales eutychiens, fondée par un certain Sévère, qui s'empara du siége d'Antioche en 513.

SÉVÉRINE (Ulpia Sévérina). Femme d'Aurélien, qu'elle accompagna dans toutes ses expéditions. Elle s'acquit par ses vertus et par ses bienfaits l'estime et l'amour des soldats.

SÉVÉRITÉ. s. f. (du lat. *severitas*, sévérité; rad. *severus*, sévère, dur, cruel). Rigidité, rigueur. Se dit des personnes et des choses. Sévérité de la discipline. Sévérité des lois. Sévérité d'un jugement, d'une condamnation. Sévérité de la critique. Sévérité excessive. Traiter quelqu'un avec sévérité. User de sévérité. Disposé à la sévérité. Je vois la sagesse et la piété du prince modérant la *sévérité* des édits par sa clémence. (Fléch.) La royauté est un ministère de religion envers Dieu, de *sévérité* envers les méchants, de tendresse envers les bons. (Id.) Que la concorde et l'union rétablies parmi nous préviennent la *sévérité* des lois. (Id.) Nous-mêmes nous venons souvent ici affaiblir le langage divin, et adoucir par des idées humaines la *sévérité* des règles saintes. (Id.) Je connais l'inflexible *sévérité* de mon père. (J.-J. Rouss.) Je critique avec *sévérité*, je loue avec transport. (Volt.)

Mais, croyez-moi, l'amour est une autre science,
Burrhus, et je ferais quelque difficulté
D'abaisser jusque-là votre *sévérité*.
(RACINE.)

Tout pouvoir périt par l'indulgence,
Et la *sévérité* produit l'obéissance. (Volt.)

— Austérité, grande régularité. Également en parlant des personnes et des choses, mais plutôt des choses. La sévérité du caractère, des mœurs de cet homme. La sévérité de la composition, du style. La sévérité des ornements. Les ornements funèbres demandent une grande sévérité. Cet isolement et la terreur qui avait saisi tous les esprits, fit tomber en désuétude la *sévérité* des mœurs antiques et les usages pieux par lesquels les vivants prouvent aux morts leur affection et leurs regrets. (Sismondi.)

SEVERNE ou **SAVERNE**. Géogr. Fleuve d'Angleterre, qui se jette dans le canal de Bristol.

SÉVÉRONDE. s. f. Techn. Saillie d'un toit sur la rue.

SÉVEUX, EUSE. adj. Bot. Qui a rapport à la sève, qui en a les propriétés. Qualités séveuses. Canal séveux.

SÉVICES s. m. pl. (du lat. *sævitia*, sévir). Prat. Mauvais traitements d'un mari envers sa femme, d'un père envers ses enfants, d'un maître envers ses serviteurs. Traitement qui va jusqu'aux coups. Pour cause de sévices. Les sévices sont une cause de séparation entre mari et femme.

SÉVIGNÉ (Marie de Rabutin-Chantal, marquise de). Fille de Celse-Bénigne de Rabutin, baron de Chantal, née en Bourgogne en 1626, morte en 1696. Les lettres qu'elle écrivit à sa fille, madame de Grignan, qui respirent l'amour maternel le plus passionné, et qui sont écrites en un style simple, naïf et spirituel, la placent au rang des meilleurs écrivains français du beau siècle.

SÉVILLAN, ANE adj. et s. Géogr. Habitant de Séville. Les femmes sévillanes. Les Sévillans. ‖ Qui appartient à Séville ou à ses habitants. Coutumes sévillanes.

SÉVILLE Géogr. Grande et belle ville d'Espagne, jadis capitale de l'Andalousie et aujourd'hui de la province de Séville, la première ville après Madrid, assise au milieu d'une plaine arrosée par le Guadalquivir. Sa population autrefois de 400,000 hab. n'est aujourd'hui que de 96,000. Université, bibliothèque, tribunal royal suprême, cathédrale célèbre. On y remarque aussi l'Alcazar, ancienne résidence des rois maures, l'amphithéâtre destiné aux courses de taureaux, un grand aqueduc maure, une bourse, plusieurs académies et hôpitaux. Manufactures d'étoffes, de laines, de cuirs et de maroquins, fonderie de canons. Séville est entourée d'une muraille flanquée de cent soixante-six tours. Les Français la prirent le 1er février 1810.

SÉVIR. s. m. Hist. rom. Titre de six officiers romains, chefs des six décuries de chevaliers. ‖ *Sévir augustal*. Titre des six plus anciens membres de chacun des colléges de prêtres, établis par Tibère pour honorer la mémoire d'Auguste.

SÉVIR. v. n. 2e conj. (du lat. *sævire*, rad. *sævus*, cruel, féroce). En user avec rigueur, punir sévèrement. Sévir avec vigueur. Sévir avec justice, avec discernement. Sévir contre un coupable. Il faut sévir contre les voleurs. On ne saurait trop sévir contre de tels abus.

Il est toujours imprudent de *sévir*,
A moins qu'en sûreté l'on ne puisse punir. (CRÉBILL.)

— Particulièrement, Exercer de mauvais traitements à l'égard d'un inférieur.

— Avec un nom de chose pour sujet. Un mal qui sévit avec force. La peste sévissait dans toute l'Europe.

SÉVIRAL, ALE. adj. Hist. rom. Qui appartient aux sévirs.

SÉVIRAT. s. m. Hist. rom. Dignité de sévir.

SÉVOLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des campanulacées, comprenant plusieurs arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande.

SEVRAGE. s. m. (rad. *sevrer*). Action de sevrer un enfant. Remettre le sevrage d'un enfant à telle époque. Le *sevrage* doit se faire par une douce transition plutôt que d'une manière subite, et il s'opérerait presque spontanément, si on se laissait aller davantage aux indications de la nature. (Fr. Rat.) Relativement à la mère, le *sevrage* graduel n'a aucun inconvénient, la sécrétion laiteuse ayant diminué peu à peu et d'une manière presque insensible. (Id.)

— Temps où se termine l'allaitement, soit naturel, soit artificiel, et où l'enfant, dont les dents se sont développées, commence à prendre une nourriture de plus en plus solide.

— Endroit où l'on prend les petits enfants pour les sevrer, pour les soigner au temps du sevrage. Mettre un enfant en sevrage.

— Se dit aussi des animaux. Dans la même maison était une chienne de quatorze mois, qui sans avoir jamais été mère devint nourrice de ce chat, à qui le *sevrage* ne plaisait pas. (Journal de Paris.)

SÈVRE Géogr. Nom donné à deux rivières de France. L'une, la Sèvre-Niortaise, prend sa source dans le département des Deux-Sèvres au sud, passe à Niort, où elle commence à être navigable, et se jette dans l'Océan. L'autre, la Sèvre-Nantaise, prend sa source dans le nord du département des Deux-Sèvres, traverse une partie de la Vendée, baigne pendant une faible partie de son parcours la lisière de celui de Maine-et-Loire, entre dans celui de la Loire-Inférieure, et se jette dans la Loire en face de Nantes.

— *Département des Deux-Sèvres*. Département français, région de l'ouest, entre les départements de Maine-et-Loire, de la Vienne, de la Charente, de la Charente-Inférieure et de la Vendée. Il est formé de parties du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge et des Marches. Il tire son nom des deux rivières qui y ont leur source. Superficie 585,273 hectares; population, 304,845 hab. Revenu territorial, 13,819,000 fr. Il se divise en quatre arrondissements: Niort (chef-lieu), Bressuire, Melle, Parthenay. Il nomme quatre députés. Il est compris dans la douzième division militaire, le diocèse de Poitiers, et le ressort de la cour royale de l'académie de la même ville. Sol généralement fertile. Agriculture florissante.

SEVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Sevrer. S'emploie adject. Enfant sevré. Petite fille sevrée. Animal sevré. Un chat âgé de trois mois venait d'être *sevré*. (Sall...)

L'esprit perce
Comme les dents, sitôt qu'on est sevré,
Car nous vivons dans un siècle éclairé. (La Font.)

— **Fig.** Mon âme, dit le prophète, a été comme un enfant *sevré*, je me suis arraché moi-même aux douceurs de la gloire humaine. (Boss.)

Moi donc qui connais peu Phébus et ses douceurs,
Qui suis nouveau *sevré* sur le mont des neuf sœurs.
(Boileau.)

SEVRER. v. a. 1re conj. (du lat. *separare*, séparer, ôter) L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je sèvre, tu sèvres, il sèvre*, etc. Oter à un enfant l'usage du lait de sa nourrice pour le faire passer à une nourriture plus solide. Sevrer un enfant. Ne sevrer un enfant qu'à deux ans Enfant qui n'avait que six mois quand on l'a sevré. C'est ordinairement de douze à quinze mois qu'il convient de sevrer un enfant. Le temps où l'on doit *sevrer* les enfants est indiqué par l'éruption des dents. (J.-J. Rouss.)

— Se dit dans le même sens en parlant des animaux. Sevrer un chien, un chat. Sevrer un veau.

— Par analogie. *Sevrer une marcotte*. La séparer de l'arbre, de la plante qui l'a produite.

— Fig. Priver, frustrer. Sevrer quelqu'un des avantages dont il jouit. Se sevrer des distractions du monde. Se sevrer de tous les plaisirs. Il a été sevré des soins maternels dès sa plus tendre enfance. L'affliction nous *sèvre* du monde, nous tire de la mamelle, et nous dégoutte par son aigreur, comme l'absinthe au téton de la nourrice du doux lait et appas de cette vie trompeuse. (Charron.)

Un jour le temps jaloux, d'une haleine glacée
Fanera tes couleurs comme une fleur passée
Sur ces lits de gazon
Et sa main flétrira sur tes charmantes lèvres
Ces rapides baisers, hélas! dont tu me *sèvres*
Dans leur fraîche saison. (Lamartine.)

— SE SEVRER. v. pron. Etre sevré. Cet enfant ne peut encore se sevrer sans danger. Un enfant délicat ne saurait se sevrer sans danger avant l'âge d'un an.

— Fig. Se priver. Se sevrer de tous les plaisirs. Se sevrer des plaisirs les plus innocents.

SEVRES. Geogr. Ch.-l. de cant. (Seine-et-Oise), arr. de Versailles; 3,970 hab. La plus belle manufacture de porcelaine de l'Europe. Châles façon indienne.

— SEVRES. s. m. Comm. Porcelaine faite à la fabrique de Sèvres. Le Sèvres se vend tant. Un service en Sèvres.

SEVREUSE. s. f. Femme qui a le soin de sevrer un enfant. Sevreuse prudente.

SEX. Mot latin qui signifie *six*, et qui entre dans la composition de plusieurs mots français, comme *sexennal*, *sexmaculé*, etc.

SEXAGÉNAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *sexagenarius*; rad. *sexaginta*, soixante). Qui a soixante ans. Vieillard sexagénaire. Femme sexagénaire.

— Qui appartient à une personne de soixante ans. Cœur sexagénaire. Main sexagénaire. Ma main *sexagénaire* et tremblante ne saurait tracer ces terribles paroles. (***) Le beau présent qu'un cœur *sexagénaire*! (La Chauss.)

— substantiv. Celui, celle qui a soixante ans. La loi Pappia defendait le mariage aux sexagénaires. Je ne vois rien de plus insupportable qu'un Caton de dix-huit ans, si ce n'est peut-être un *sexagénaire* étourdi. (Sallent.)

SEXAGÉSIMAL, ALE. adj. (du lat. *sexagesimus*, soixantième). Mathém. *Fractions sexagesimales*. Fractions dont le dénominateur est une puissance de soixante.

SEXAGÉSIME. s. f. (du lat. *sexagesimus*, soixantième). Calend. ecclés. Dimanche qui précède de quinze jours le premier dimanche de Carême. Le dimanche de la Sexagésime.

SEXAGESIMO. adv. lat. Soixantièmement Il s'emploie pour désigner le soixantième objet d'une série, 60e, lorsqu'on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, etc.

SEXANGLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sex*, six, *angulus*, angle). Didact. Mot qui était employé dans l'ancienne géométrie et signifiait Qui a six angles.

SEXANGULAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui a six angles.

SEXANGULÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est muni de six angles.

SEXARGENTIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sous-sel qui contient six fois autant de base argentique que le sel neutre correspondant.

SEXBISOCTONAL, ALE, adj. Minér. Qui réunit aux facettes d'un parallélipipède celles de deux octaèdres.

SEXCENTESIMO. adv. lat. Six-centièmement. Il s'emploie pour désigner le six-centième objet d'une série 600e, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, etc.

SEXCOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sex*, six; *costa*, côte). Hist. nat. Qui porte six côtes saillantes.

SEXDÉCIMAL, ALE. adj. Minér. Qui a la forme d'un prisme octogone avec un sommet à seize faces.

SEXDECIOCTOGONAL, ALE. adj. Minér. Se dit d'une variété de topaze qui n'a qu'un seul sommet à seize faces, avec un prisme octogone.

SEXDIGITAIRE. adj. des 2 g. (du lat., *sexdigitarius*, rad. *sex*, six, et *digitus*, doigt). Qui est né avec six doigts. Personne sexdigitaire.

— substantiv. Un sexdigitaire. Les sexdigitaires.

SEXDIGITAL, ALE. adj. (ét., V. SEXDIGITAIRE). Qui est muni de six doigts. Se dit particulièrement d'une main ou d'un pied qui par une monstruosité particulière a six doigts. Main sexdigitale Pied sexdigital.

SEXDUODÉCIMAL, ALE. adj. Minér. Se dit d'un cristal composé de deux solides, l'un hexaèdre, l'autre dodécaèdre.

SEXE. s. m. (du lat. *secare*, couper, fendre, diviser, parce que le sexe distingue ou sépare le mâle de la femelle). Physiol. Différence physique et constitutive du mâle et de la femelle, chez tous les êtres qui se reproduisent par la fécondation, tant végétaux qu'animaux. Dans la production des corps vivants par des êtres ou substances d'une nature différente de la leur, il n'existe point de sexe; il n'existe pas non plus dans l'homogénie monogénie où un individu produit un être qui lui ressemble: ce n'est que dans l'homogénie digénique que deux séries d'organes deviennent nécessaires à la production d'un nouvel être semblable à ses parents, soit que ces appareils sexuels se trouvent réunis sur le même sujet ou séparés sur le même pied, soit enfin que les organes mâles et les organes femelles soient portés sur des individus complètement séparés, comme on le voit dans les palmiers et dans le plus grand nombre des animaux. Le sexe masculin Le sexe féminin. Le sexe féminin possède le germe du nouvel individu, et le sexe masculin lui donne l'impulsion vitale nécessaire à son évolution. Les *sexes* ne diffèrent pas seulement entre eux par les organes destinés à la génération, mais encore par toutes les parties de chaque individu. Le mâle n'est pas mâle par un seul endroit, mais partout; la femelle est femelle dans tous ses membres, dans toutes ses actions, dans son caractère, ses mœurs, ses passions et jusque dans ses maladies autres que celles du *sexe*. (Virey.) Partout le *sexe* féminin est plus tendre et plus attaché à sa famille que le *sexe* masculin. (Id.)

— Collectivement. Les hommes ou les femmes. Personnes des deux sexes. Femme qui a les qualités de son sexe. Ne respecter ni l'âge ni le sexe. Maladies propres à chaque sexe. Nouveau genre d'étude et presque inconnu aux personnes de l'âge et du rang de Madame, ajoutons, si vous voulez, de son *sexe*, elle étudiait ses défauts. (Boss.) Mme la dauphine savait que Dieu ne demande pas aux personnes de son *sexe* une sublime raison ni une science fastueuse, mais une dévotion tendre et une foi simple. (Fléch.) Sainte Thérèse éprouvait de la douleur de se trouver resserrée par les bienséances de son *sexe*. (Id.) Elle était au-dessus de son *sexe* et de ses malheurs. (Volt.) Une résolution si désespérée dans un *sexe* timide nous étonne. (Id.) Qu'on rapproche les deux *sexes* par l'éducation, et l'on verra que les femmes balanceront au moins les hommes dans presque tous les genres de gloire. (Sallent.)

Sors de ce lieu redouté
D'où te bannit ton *sexe* et ton impiété. (Rac.)

— *Le beau sexe*, ou absol., *Le sexe*, *les personnes du sexe*. Les femmes. Courir après le beau sexe. Aimer le sexe. Le sexe est timide.

Je pensais qu'à l'amour son cœur toujours fermé
Fût contre tout mon *sexe* également armé. (Rac.)

Du respect pour le *sexe*, ou je romps avec vous,
Ses vertus sont de lui, ses défauts sont de nous.
(Barthél.)

Le mépris pour le *sexe* est un air qu'on se donne,
Qui n'est en vérité convenable à personne.
(La Chaussée.)

— En parlant des végétaux. La plupart des plantes réunissent les deux *sexes* dans toutes leurs fleurs. (Lav.)

SEXENNAL, ALE. adj. (ét. lat., *sex*, six; *annus*, an). Didact. Qui a lieu tous les six ans. Fêtes sexennales. Jeux sexennaux.

SEXENNALITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui revient périodiquement tous les six ans.

SEXÉRÉMÉ, ÉE. adj. Bot. Dont le fruit se compose de six érèmes.

SEXFACIÉ, ÉE. adj. Bot. Il se dit des feuilles lorsqu'elles forment six séries le long de la tige.

— Zool. Qui est marqué de six bandes colorées.

SEXFIDE. adj. des 2 g. Didact. Qui est divisé en six portions.

SEXFLORE. adj. des 2 g. Bot. Qui porte ou qui contient six fleurs.

SEXFORÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est percé de six trous.

SEXIES. adv. lat. (pr. *cek-ciess*). Il signifie Six fois, et s'emploie quelquefois après *semel*, *bis*, etc.

SEXIFÈRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Il se dit d'une plante ou d'un animal qui est muni d'organes sexuels.

SEXJUGUÉ, ÉE. adj. Bot. Il se dit d'une feuille pennée qui est composée de six paires de folioles.

SEXLOCULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui est partagé en six loges.

SEXMACULÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui porte six taches colorées.

SEXOCTODÉCIMAL, ALE. adj. Minér. Haüy appelle ainsi une variété de prisme à six pans, avec des sommets à neuf faces obliques, dont six inférieures et trois terminales.

SEXOCTONAL, ALE. adj. Minér. Il se dit d'un cristal composé de quatorze faces, dont huit, prolongées par la pensée, tendent à produire un solide octaèdre.

SEXPONCTUÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est marqué de six points.

SEXPUSTULÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui porte six taches en forme de pustules.

SEXQUADRIDÉCIMAL, ALE. adj. Minér. Il se dit d'une variété à vingt faces, dont six sont du même ordre, et les quatorze autres de différents ordres.

SEXRAYONNÉ, ÉE. adj. (du lat. *sexradiatus*, rad. *sex*, six, *radius*, rayon). Hist. nat. Qui est marqué de six lignes rayonnées.

SEXSÉTACÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sex*, six; *seta*, soie). Hist. nat. Qui porte six longues soies.

SEXTANE. adj. f. (du lat. *sex*, six) Pathol. Se dit d'une fièvre intermittente qui revient tous les six jours. Fièvre sextane.

SEXTANT. s. m. (du lat. *sextans*, la sixième partie d'un tout; rad. *sex*, six). Astron. Instrument qui contient la sixième partie d'un cercle, c'est-à-dire 60 degrés. On dit aussi *sexagène*. || *Sextant d'Uranie*. Nom d'une petite constellation boréale composée de quinze étoiles, et placée entre l'Hydre et le Lion.

— Geom. Sixième partie d'un cercle, arc de 60 degrés.

— Métrol. rom Le sixième de l'as ou 2 onces.

SEXTARIUS. s. m. Métrol. anc. Setier romain, le sixième du conge, le quatre-vingt-seizième de l'amphore pour les liquides, et le trente-deuxième du modius pour les matières sèches. Il vaut 2 hémines ou 12 cyathes.

SEXTE. s. f. (du lat. *sextus*, sixième). Liturg. cathol. Une des heures canoniales appelées ordinairement les *petites heures*, laquelle, selon l'institution, devait se lire à la sixième heure du jour, à compter depuis le soleil levé.

— Chronol. La troisième des quatre parties du jour, chez les Romains; elle comprenait la moitié du temps qui s'écoule entre midi et le coucher du soleil.

SEXTÉ. s. m. Anc. cout. Livre des gabelles, où les receveurs inscrivaient le nom de ceux qui devaient prendre le sel à leur grenier. || *Décharger ces sextés*. Donner à chaque particulier ce qui lui revenait de sel.

SEXTELLAGE. s. m. Anc. jurispr. Droit que l'on payait pour vendre des grains dans les halles. || Droit sur chaque setier de blé vendu dans les halles.

SEXTERAGE. s. m. Anc cout. Redevance d'un setier de vin.

SEXTÉRÉE. s. f. Cout de Troyes. Mesure de terre, huit boisselées.

SEXTIA. Famille romaine appartenant à l'ordre des plébéiens, et qui fournit, en 388 de Rome, le premier plébéien honoré du consulat || Nom donné à deux lois romaines dont la plus importante, la loi Sextia Licinia, ordonna qu'à l'avenir l'un des consuls serait plébéien.

SEXTIÆ AQUÆ Geogr Nom latin d'Aix. Il signifie les *Eaux de Sextius*.

SEXTIDI s. m. (ét. lat, *sextus*, sixième; *dies*, jour) Sixième jour de la décade dans le calendrier républicain.

SEXTIFORME. (du lat. *sextiformis*; rad. *sex*, six; *forma*, forme). Minér. Qui se présente en cristaux offrant la réunion de six formes différentes.

SEXTIL, ILE. (du lat. *sextus*, sixième). Astron. Il se dit pour marquer la distance de deux planètes éloignées l'une de l'autre de soixante degrés. Aspect sextile.

— *Année sextile* Se disait de l'année républicaine adoptée en France (de 1793 à 1805) quand elle avait un jour de plus, ce qui arrivait tous les quatre ans, parce que l'on comptait alors six jours complémentaires au lieu de cinq. || *Jour sextil*. Le sixième jour complémentaire de l'année sextile.

SEXTILE s. m. Chron. Les Romains appelaient ainsi primitivement le mois d'août, qui était le sixième de leur année.

SEXTO. adv. lat. Sixièmement Il s'emploie pour désigner le sixième objet d'une série, 6°, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, etc.

SEXTULE. s. m. (du lat. *sextula*; fait dans la même signification de *sextus*, sixième). Poids de droguiste, qui pesait un drachme et un scrupule ou quatre scrupules.

SEXTUMVIR AUGUSTAL. s. m. (ét. lat, *sex*, six, *vir*, homme; *Augustus*, Auguste). Antiq. rom. Un des prêtres romains attachés au culte d'Auguste déifié Il n'y en avait que six dans les provinces, et c'est de là qu'ils avaient tiré leur nom. Mais ils étaient plus nombreux à Rome

SEXTUPLE. adj. des 2 g. (du lat. *sex*, six). Qui vaut six fois autant. Trente-six est sextuple de six. Cinquante-quatre est le sextuple de neuf.

— Mus. *Mesure sextuple*. Mesure à deux temps composées de six notes égales, dont trois pour chaque temps.

— S'emploie subst. Le sextuple de deux est douze. Le sextuple de six est trente-six.

SEXTUPLÉ, ÉE part. pass. du v. Sextupler. S'empl. adjectiv. Un nombre est sextuplé lorsqu'il est multiplié par six.

SEXTUPLER. v. a. 1re conj. (rad. lat. *sex*, six) Rendre six fois plus grand, multiplier par six. Sextupler un nombre, une quantité.

SEXTUS EMPIRICUS. Médecin empirique et philosophe sceptique grec, natif de Mitylène, vivait à la fin du IIe siècle de notre ère. Il donna une exposition du système de la doctrine des sceptiques, la plus complète et la plus savante qu'on possède.

SEXUALITÉ. s. f. Ce qui forme le sexe, qualité, manière d'être de ce qui est sexuel La sexualité des plantes, des animaux. Ce n'est qu'à un certain degré d'organisation que la *sexualité* se manifeste, et ce n'est que dans les êtres complets que les organes sexuels apparaissent et fonctionnent d'une manière évidente et distincte. (Fr. Rat.)

SEXUEL, ELLE. adj. (rad. *sexe*). Qui caractérise le sexe Organes sexuels Parties sexuelles. Qualités sexuelles Fonctions sexuelles Différences sexuelles Chez la femme l'appareil *sexuel* est renfermé dans le bassin, cavité osseuse faite pour le protéger, tandis que chez l'homme il est presque entièrement situé à l'extérieur. (Rat.)

— Qui tient au sexe. Instinct sexuel.

SEY. s. m. Ichthyol. Espèce de merlan.

SÉYÉ, ÉE part. pass. du v. Seyer. S'empl. adject. Blés seyés.

SEYER. v. a. 1re conj Couper les blés Ce verbe, qu'on trouve dans quelques dictionnaires, ne peut être qu'une corruption de *scier*. Il est hors d'usage.

SEYMÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopetalées, de la famille des personnées

SEYMOUR Ancienne famille dont la célébrité date en Angleterre du règne de Henri VIII. || EDOUARD SEYMOUR. Frère de la reine Jeanne Seymour, duc de Sommerset, fut déclaré tuteur d'Edouard VI et protecteur du royaume. Il abusa de son autorité jusqu'à faire trancher la tête à son frère Thomas (1548). Accusé lui-même par le comte de Warwick, il fut décapité en 1552. || Thomas SEYMOUR, surnommé lord Dudley, frère du précédent, grand amiral d'Angleterre sous Henri VIII, fut nommé par ce prince un de ses exécuteurs testamentaires et membre du conseil de régence pendant la minorité d'Edouard VI. Ses intrigues et ses perfidies faillirent compromettre la sûreté du royaume et celle de son neveu Edouard VI, qui finit par l'envoyer à la tour de Londres, où il fut décapité || Lady Arabella SEYMOUR Fille de Charles Stuart, comte de Lenox, frère cadet de H. Darnley, époux de Marie, reine d'Ecosse Son illustre naissance causa ses malheurs. Plusieurs complots furent formés pour la placer sur le trône d'Angleterre. Elle fut emprisonnée sous le règne d'Elisabeth et mourut à la Tour de Londres. Les malheurs de cette princesse font le sujet d'un drame d'Eug. Sue, sous le titre de *la Prétendante*.

SEYNE. Geogr. Ch.-l. de cant. (Basses-Alpes), arr. de Digne; 2,880 hab. Plantes médicinales aux environs.

SEYSSEL. Geogr. Ch.-l. de cant. (Ain), arr. de Belley, sur le Rhône; 2,500 hab. Seyssel est célèbre par ses mines de bitume, qui fournissent à la capitale la matière de ces beaux trottoirs qu'on y voit depuis quelques années.

SFORCE ou **SFORZA**. (mot ital. qui signifie *force*) Surnom sous lequel est connu dans l'histoire Attendole Giacomuzzo, qui a joué un très-grand rôle dans les guerres d'Italie au XVe et au XVIe siècle. Il servit alternativement la république de Florence, les papes Jean XXIII et Martin V, la maison d'Est, le roi de Naples, le Milanais et Jeanne II Il se noya en traversant la rivière Pescara, en 1424. || François Alexandre SFORCE. Fils naturel du précédent, né en 1401, succéda aux biens et au commandement de son père. Il commanda les forces du pape, de Venise et de Florence, contre le duc de Milan. Se rendit, par sa perfidie, maître de Milan, qu'il gouverna avec sagesse || Galeas Marie SFORCE. Né en 1444, fils du précédent; servit d'abord Louis XI, roi de France Il succéda à son père dans le duché de Milan en 1466 Ses débauches et son extrême férocité le firent assassiner dans une église || Ludovic-Marie SFORCE, surnommé le Maure, à cause de son teint basané L'ambition le poussa à faire périr Simonetta tuteur de son neveu Jean Galéas, et à chasser la régente Bonne de Savoie, pour gouverner sous le nom de son neveu, qu'il fit empoisonner. Dépossédé de ses Etats par Louis XII roi de France, il mourut en France, au château de Loches, après dix ans de captivité (1510)

SFUMATO s. m. et adv (mot italien qui signifie *enfumé*). Manière de peindre extrêmement moelleuse, qui donne très-fine quelque incertitude sur la terminaison du contour, sur le détail des formes, mais qui ne laisse aucune indécision lorsqu'on se place à une distance convenable Peintre qui entend bien le sfumato Peindre sfumato.

SGRAFFITE s. m. (de l'ital. *sgraffito*, égratigné). Dess. Espèce de dessin tracé avec une pointe sur un fond d'un mortier où l'on a appliqué une teinte grise. Peinture à sgraffite.

S. H. Abréviation pour Sa Hautesse.

SHADWELL (Thomas). Poète dramatique anglais, fut fait poëte lauréat et historiographe du roi Guillaume, à la place du célèbre Dryden. Il mourut en 1692.

SHAFTESBURY (Ant. Ashley-Cooper, comte de). Né en 1671, mort en 1713, élève de Locke, se fit un nom par ses ouvrages philosophiques. Sa philosophie fut un optimisme d'après lequel la vertu est le bonheur, le vice est le malheur.

SHAKO. s. m. (pr. *cha-kô*). Sorte de bonnet à l'usage des hussards, et autrefois de la plupart des corps d'infanterie. Porter le shako.

SHAKSPEARE (William; pr. *chèks-spi-re*). Le plus grand auteur dramatique anglais, né à Stratford, dans le Warwickshire, en 1564, d'un père marchand de laine, fut forcé par des folies de jeune homme de se réfugier à Londres, où il ne trouva d'autre ressource que celle de se faire comédien. Ses premiers essais firent peu d'impression, mais *Roméo* et *Juliette* commença sa réputation littéraire. Il quitta le théâtre vers 1610, avec une fortune considérable. Parmi ses nombreuses productions, on distingue *Othello, Hamlet, Macbeth, Henri VI, la mort de Richard III, le roi Lear, la Tempête, le Songe d'une nuit d'été* et *le Marchand de Venise.*

SHAKSPEARIEN, IENNE. adj. (pr. *chèks-spi-riin*). Littér. Qui ressemble à la manière, au style du tragique anglais Shakspeare. Style shakspearien.

SHALL. s. m. V. CHÂLE.

SHAMANÉE. s. m. (pr. *cha-ma-né*). Hist. relig. Nom donné aux membres d'une classe de solitaires indiens.

SHANNON. (pr. *chann-non*). Géogr. Rivière considérable d'Irlande, qui prend sa source au lac d'Aller, dans le comté de Leitrim, et se jette dans l'Océan par une large embouchure.

SHAWIE. s. f. (de M. *Shaw*, docteur). Entom. Genre de chétopodes, fondé sur un animal qu'on croit être une espèce d'amphitrite.

SHEFFIELD. (pr. *ché-fil-de*). Géogr. Grande ville d'Angleterre, dans le comté d'York; 35,000 hab. Sheffield est célèbre par ses manufactures de fer, d'acier, ses coutelleries, quincailleries et fonderies.

SHEFFIELDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des primulacées, comprenant plusieurs espèces de la Nouvelle-Zélande et de la Nouvelle-Hollande.

SHELING. s. m. V. SCHELLING.

SHEPHERDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs dioïques, de la famille des osyridées, ayant pour type un arbrisseau, la shépherdie du Canada.

SHÉRARDIE. s. f. (pr. *ché-rar-die*). Bot. Genre de la famille des rubiacées, renfermant des plantes herbacées ou légèrement frutescentes, aux feuilles verticillées, aux fleurs bleuâtres. L'espèce la plus remarquable, la shérardie des champs, abonde dans les lieux incultes ou mal cultivés.

SHÉRIDAN (Richard Brinsley; pr. *ché-ri-dan*). Auteur dramatique anglais et homme d'État, naquit à Dublin en 1751, et mourut en 1816. Ses pièces des *Rivaux*, de *l'École de la médisance* et de *la Duègne*, établirent sa réputation.

SHÉRIF. s. m. (pr. *ché-rif*). Officier municipal en Angleterre, chargé de différentes fonctions de police et de justice. Un shérif. Des shérifs.

SHETLAND. (pr. *chett-land*). Géogr. Groupe d'îles appartenant à l'Écosse, situées entre ce pays et la Norwége. Ces îles sont au nombre de quatre-vingt-six, dont trente seulement sont habitées, et ont une population collective de 29,400 hab.; sol montagneux, marécageux, pâturages dans l'intérieur, céréales sur les côtes.

SHEVET ou **SHEVAN.** s. m. Onzième mois de l'année sacrée chez les Hébreux.

SHINAC. s. m. Art vétér. Sorte de maladie particulière aux vaches d'Irlande.

SHIRE. (pr. *chaï-re*). Mot anglais qui signifie Comté, division territoriale. Pour désigner un comté, on met le nom du comté d'abord, puis le mot *shire* à la suite. Ainsi *Dorsetshire*, signifie le comté de Dorset; *Yorkshire*, le comté d'York.

SHIRLÉE. s. f. Ornith. Espèce de troupiale.

SHISTURE. s. m. Helmint. Genre de vers intestinaux, établi pour un animal trouvé dans l'estomac et les intestins d'une lune, et qu'on a nommé le *shisture paradoxal.*

SHIVA. s. m. L'une des personnes de la trinité indienne.

— Idole représentant cette divinité.

SHORE (Jane; pr. *Je-ne Cho-re*). Anglaise célèbre par sa beauté et ses malheurs, avait épousé un riche orfèvre de Londres. Le roi Édouard IV, épris de ses charmes, l'enleva à son mari. Après la mort d'Édouard, le duc de Glocester fit faire son procès à Jane comme sorcière et adultère. Elle fut condamnée à la pénitence publique et à la perte de tous ses biens. Les uns disent qu'elle mourut de faim dans un cachot, les autres, qu'elle vécut dans une extrême indigence jusqu'au milieu du règne de Henri VII. On a fait plusieurs pièces de théâtre sur Jane Shore, celle du poëte anglais Rowe est la plus remarquable.

SHOEN. s. m. Prêtre égyptien.

SHORLITE. s. f. Minér. Variété ou sous-espèce de topaze.

SHULZIE. s. f. (de *Shulz*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, irrégulières, monopétalées, de la famille des orobanchées, ne comprenant qu'une seule espèce de la Pensylvanie.

SI. (mot pris du latin). Conjonction conditionnelle qui signifie En cas que, pourvu que, à moins que, supposé que. Si vous êtes heureux, je le serai aussi. Si vous vivez bien, Dieu vous récompensera. Si vous le vouliez, nous partirions ensemble. Si la pluie nous surprend, nous chercherons un abri. Si quelqu'un le surprend, il est perdu. Si l'ennemi arrivait et qu'il vous attaquât, ne manquez pas de nous avertir. Si vous le prenez sur ce ton, je me retire. Aucune fête ne leur paraît complète *si* les facultés morales de l'homme n'y ont eu quelque part, *si* l'église où ils se réunissent n'est ornée avec goût et d'une manière pittoresque, *si* une musique harmonieuse n'élève leur âme vers les cieux. (Sismondi.)

> Fuyons, mais *si* l'ingrat rentrait dans le devoir,
> Si la foi dans son cœur retrouvait quelque place;
> S'il venait à mes pieds me demander sa grâce,
> *Si*, sous mes lois, Amour, tu pouvais l'engager;
> S'il voulait... mais l'ingrat ne veut que m'outrager.
> (RACINE.)

— Peut se placer au premier ou au second membre d'une période. Nul empire n'est sûr, *s'il* n'a l'amour pour base. (Rac.) *Si* la vie et la mort de Socrate sont d'un sage; la vie et la mort de Jésus-Christ sont d'un dieu. (J.-J. Rousseau.)

— S'emploie aussi dans plusieurs phrases où il s'agit non d'une condition, d'une pure supposition, mais d'une chose certaine. Si je suis triste, c'est que j'en ai sujet. Si je suis gai, c'est que j'ai lieu de l'être. Si je pleure, ce n'est pas sans raison. Si je suis pauvre, est-ce une raison pour être méprisé? Si cet homme est riche, en est-il pour cela seul plus respectable qu'un autre.

— Perd l'*i* devant le pronom *il*, *ils*, et prend à la place une apostrophe; mais il la garde dans tout autre cas, quelle que soit la voyelle qui le suit. S'il le veut, s'ils le veulent, il en sera ainsi. S'il pleut, je ne sortirai pas. S'il le faut, nous partirons. Si on vient. Si elle fait un mouvement. Si un soldat sort des rangs. Si en vous promenant vous le rencontrez. Si Isabelle avait régné plus longtemps.

— Autrefois il s'élidait assez généralement devant les mots commençant par une voyelle; on lit dans nos anciens auteurs *s'elle*, *s'on*, *s'amour*, *s'en*, *s'estiez*, *s'aucun*, pour *si* elle, *si* on, *si* amour, *si* en, *si* estiez, *si* aucun.

— Lorsqu'il y a dans une phrase deux verbes régis par la conjonction *si*, on met *que* devant le second, ou bien l'on répète *si*. *Si* les hommes étaient sages, et *s'ils* suivaient les lumières de la raison, ils s'épargneraient bien des chagrins. (Boniface.) *Si* Voltaire eût également soigné toutes les parties de son style, et *qu'il* eût plus tendu à la perfection qu'à la fécondité, il serait incontestablement le premier de nos poëtes. (Palissot.)

— *Si ce n'est.* Signifie quelquefois Excepté. Si ce n'est vous, qui donc est venu? Si ce n'était la crainte de Dieu, nous commettrions bien des crimes.

> *Si ce n'est* toi, c'est donc ton frère,
> On bien quelqu'un des tiens. On me l'a dit.
> (LA FONTAINE.)

— Ellipt. *Il parle comme s'il était le maître.* Il parle comme il parlerait s'il était le maître. On dira de même, Il est content comme si on lui donnait un trésor. Il se plaît ici comme s'il était chez lui. Il commande ici comme s'il était chez lui. Il agit à mon égard comme si j'étais son ami.

— *Que si.* Au commencement d'une phrase s'emploie souvent pour *si*, et tient lieu de *s'il arrive que.* C'est un latinisme, *quod si.* Que si vous alléguez telle raison, je vous répondrai ceci. Que si le ciel daigne vous favoriser selon mes vœux, rien ne manquera à votre félicité.

— Fam. *Si tant est que.* S'il est vrai que. J'y consens, si tant est que la chose soit comme vous le dites.

— S'emploie quelquefois dans le sens de Néanmoins, cependant. Ce sens était très-usité autrefois. Vous avez beau reculer, si faudra-t-il que vous en passiez par là. Qui fait, on a fait autrement eût-il tout le monde en sa main, *si* n'a-t-il rien. (Monstrel.) Je suis gehenné, et *si* n'oserois dire que je suis mal, on me mécroira. (Cholières.)

> Ci-gît Margot, la gente damoiselle,
> Qu'eut deux maris, et *si* mourut pucelle.
> (MONSTRELET.)

— Est quelquefois particule affirmative et s'oppose à Non. Vous dites que si, je dis que non. Vous n'irez pas? Si. Vous ne l'oseriez pas? Oh! que si. L'un dit si, l'autre dit non. Je gage que si.

— *Si fait.* Se dit dans le même sens, mais seulement dans le langage familier. Je crois qu'il n'a pas fait cela. Si fait. Je pense qu'il n'ira pas à Londres. Si fait, il ira.

— *Si ferai*, *si ferai-je.* Autres façons d'affirmer particulières à notre ancien langage. On les rencontre assez souvent dans nos anciens auteurs et même dans Molière et La Fontaine. Tel est le sens qu'il a dans ce vers de Molière.

> Encor! diantre soit fait de vous, *si* je le veux
> Cessez ce badinage, et venez çà tous deux

Quelques éditeurs ne comprenant pas le sens de ce, *si je le veux*, ont écrit :

> Diantre soit fait de vous, *si*... je le veux,

Voici pour l'explication de ce vers la note de M. de Walckenaer, à propos d'un vers de La Fontaine où *si* a le même sens.

> *Si* faut-il une fois brûler d'un feu durable

« *Si*, dans ces sortes de phrases, n'est pas une conjonction dubitative, mais le mot *si* de notre ancien langage, qui, au contraire, s'emploie dans des phrases où il faut affirmer, et qui remplace par cette raison les mots *oui*, *aussi*, *pourtant*. La particule *si*, dit très-bien Nicot, a, en maints lieux, énergie renforçant le verbe qui la suit, comme : *Si* veux-je pas que tu mentes. *Si* l'abandonnerez-vous; auquel endroit *si* est de menace. Cette particule a autre énergie quand on dit : Il était savant et *si* était vaillant aux armes. Quand elle précède le mot *faut* elle a énergie de nécessité, comme *si* faut-il que vous me fâchiez? On trouve aussi des exemples de cette sorte de locution dans Molière, et je m'étonne qu'aucun de ses commentateurs n'aient pu comprendre ni ponctuer les deux vers de la scène IV du second acte du Tartufe, que prononce la servante Dorine, impatientée de la bouderie de Valère et de Mariane, qu'il lui importe de faire cesser à l'instant même, afin de leur communiquer les projets qu'elle a conçus pour le succès de leurs amours. Dans ces vers, *si je le veux* signifie Oui, je le veux, vous dis-je. Le mot *si* est placé devant le verbe pour lui donner plus de force et le rendre non pas seulement l'expression de la volonté de celui qui parle, mais aussi celle de l'autorité et du commandement. » (*Commentaire sur La Fontaine.*)

— Est quelquefois dubitatif. Douter si une chose arrive. Demander si une chose a été faite. Dire à quelqu'un si une chose a été faite. Ne pas savoir si une chose est vraie. S'informer si telle chose se passe.

— Signifie quelquefois Combien. Vous savez si je vous aime. O ciel! tu sais *si* Mathilde m'est chère. (***)

— *Si j'étais que de vous.* Si j'étais à votre place. Si j'étais que de vous, je ferais telle chose. Si j'étais que de vous, je ne sortirais pas. On dit plutôt aujourd'hui, *si j'étais à votre place.* Au voyage de la paix des Pyrénées, un jour le maréchal de Clérambault, le duc de Créqui et M. de Lionne causaient, moi présent, dans la chambre du cardinal Mazarin; le duc de Créqui en parlant au maréchal de Clérambault lui dit, dans la chaleur de la conversation : Monsieur le maréchal, *si j'étais que de vous*, je m'irais pendre tout à l'heure. Hé bien! répliqua le maréchal, *soyez que de moi.* (Mém. de l'Acad. franç.)

> Je ne souffrirais point, *si* j'étais que de vous,
> Que jamais d'Henriette il pût être l'époux. (MOL.)

— Il n'est plus permis, observe Voltaire, de dire : *n'était*, *n'eût été*, au lieu de : *si ce n'était*, *si ce n'eût été.* Ces expressions sont bannies aujourd'hui même du style familier. Cependant on les trouve fréquemment employées dans les auteurs comiques; les romanciers contemporains même ne les dédaignent pas non plus.

> Et *n'eût été* Léonce en la dernière guerre,
> Ce dessein avec lui serait tombé par terre. (CORN.)

> Et *n'était* que je vois que c'est à bonne fin,
> Que tout cela ne tend qu'au mariage enfin,
> Vous me verriez toujours résolu de me taire. (REGN.)

— S'empl. substantiv. Des si et des mais. Il a toujours un si ou un mais à la bouche. Il ne donne jamais de louange qui ne soit suivie d'un mais. Votre esprit a toujours en réserve quelque *si*, quelque mais. (Destouches.)

> Les *si*, les car, les contrats, sont la porte
> Par où la noise entra dans l'univers. (LA FONT.)

> Les *si*, les mais, les oui, les non
> Toujours à contre-sens, toujours hors de saison,
> Échappent au hasard à sa molle indolence. (DEL.)

— Pop. Exprime un défaut dans la chose dont il s'agit. Il n'y a pas un si à dire à ce cheval. Il n'y a point de si dans cette marchandise. Quel si y trouvez-vous?

SI. adv. Tellement, à tel point. Est suivi, en ce sens, le plus ordinairement de *que*. Dieu est si bon, qu'il s'est immolé pour sauver les hommes. Il était si faible, qu'il ne put se relever. L'homme est si inconstant que ses idées d'hier ne sont plus celles d'aujourd'hui. La vertu est si excellente par elle-même qu'elle en impose aux scélérats. Le soleil est si loin de nous qu'il nous faudrait bien des siècles pour y arriver. Cet homme n'est pas si patient, qu'il n'ait pas quelquefois des moments d'humeur.

— S'emploie aussi absolument dans le même sens. Ne parlons pas si haut. Je n'ai pas vu d'homme si savant et si modeste. Je ne devais pas me montrer si sévère. Peut-on être à la fois si riche et si avare? Comment un homme aussi vertueux a-t-il pu se prendre d'une passion *si* durable pour une aussi méchante femme? (J.-J. Rouss.) N'avez-vous point été effrayée d'une mort *si* proche et *si* inévitable? (Mme de Sév.)

— Dans le sens de Quelque. Si grand que soit un homme, il n'est rien devant Dieu. Si peu que vous puissiez faire, faites-le. Si estimable que soit la science, elle cède devant la vertu.

— Autant, aussi, avec la négation. Il n'est pas si riche que vous. Il ne se porte pas si bien que vous. Il n'est pas si avare qu'on le croit. Il n'est pas si fort, si malade, si vaillant, si courageux, si intrépide qu'on le pense. S'emploie familièrement dans quelques locutions sans la négation. Si peu que vous voudrez. Si peu que rien. Si peu que l'on voudra.

SI. s. m. Mus. La septième note de la gamme. || Signe qui représente cette note. Si naturel. Si bémol. Le ton de si. Mettre un bémol à côté d'un si.

SIADES. Géogr. Nom donné à sept îles de la Manche, qui avoisinent les côtes de France.

SIAGONE. s. m. (du gr. σιαγών, mâchoire). Entom. Genre d'insectes coléoptères créophages, placés auparavant dans les genres carabe et galérite.

SIAGONIE. s. f. Entom. Espèce de coléoptère brachélytre rangé auparavant avec les staphylins.

SIAGONITE. adj. des 2 g. (du gr. σιαγών, mâchoire). Anat. Se dit de l'un des muscles de la mâchoire. Muscle siagonite. || S'empl. subst. Le siagonite.

SIAGONOTE. s. m. Ichthyol. Espèce d'holocentre. || SIAGONOTES. s. m. pl. Famille de poissons de la division des osseux addominaux.

SIAKA. s. f. Relat. Religion particulière au Japon.

SIALAGOGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., σίαλον, salive; ἄγω, je conduis, j'amène). Médec. Qui excite la salive. Médicament sialagogue.

SIALISME. s. m. (du gr. σίαλον, salive). Médec. Salivation. V. ce mot.

SIALE. s. m. Entom. Syn. de Semblide.

SIALOLOGIE. s. f. (ét. gr. σίαλον, salive; λόγος, discours). Médec. Discours sur la salive. Traité de la salive.

SIALOLOGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la sialologie.

SIAM. Géogr. Royaume de l'Indo-Chine au delà du Gange, entre l'Annam et le Laos, le Malacca et le golfe de Siam, l'empire Birman et la Chine; 2,800,000 hab. Ce pays est formé d'une grande vallée, encaissée dans de hautes montagnes et arrosée par le fleuve Minam, qui la parcourt dans toute sa longueur. Le climat est très-chaud, les productions très-variées sont celles du tropique. Les montagnes abondent en minéraux de toute espèce.

— Ethnog. et admin. Les Siamois descendent en partie des Mongols et en partie des Malais. Ils professent le bouddhisme et sont régis par un souverain despote, propriétaire du sol, et qui a le monopole du commerce. L'industrie ne s'exerce que sur la préparation des métaux et la fabrication des tissus de coton et de soie.

— Hist. L'histoire de ce pays n'est connue que depuis 1547. Il fut soumis par les Péguiens, qui le quittèrent en 1590. Il fut subjugué par les Birmans en 1755. En 1769, Piatak, un Chinois, chassa les Birmans et se fit élire roi. A Piatak succéda le chef de la dynastie actuelle.

SIAM. s. m. Sorte de jeu qui se joue avec des quilles et une espèce de roue avec laquelle on doit les abattre. Faire une partie de siam. Jouer au siam. Le jeu de siam.

— Conchyl. *Siam blanc.* La turbinelle noire.

SIAMOIS, OISE. adj. et s. Habitant, habitante de Siam. Un Siamois. Une Siamoise. Les femmes siamoises. || Qui appartient à ce pays ou à ses habitants. Coutumes siamoises. Costume siamois.

— Entom. *Punaise siamoise.* Insecte hémiptère des environs de Paris, du genre scutellaire, ainsi nommé à cause des raies noires et rouges dont son corps est marqué.

SIAMOISE. s. f. Étoffe fort commune imitée des toiles de coton fabriquées à Siam. Robe de siamoise. Les premières siamoises furent apportées en France par les gens de l'ambassade du roi de Siam, vers la fin du règne de Louis XIV.

— *Siamoise flambée.* Nom qui fut donné au chiné, étoffe qui imitait parfaitement la siamoise.

SIAMOISE. s. f. Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille du genre natice.

SIBARIS et **SIBARITE.** V. SYBARIS et SYBARITE.

SIBBALDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones polypétales de la famille des rosacées, renfermant des plantes herbacées, au nombre de six espèces naturelles aux contrées septentrionales. Sibbaldie couchée. Sibbaldie droite.

SIBÉRIE. Géogr. Partie de l'empire de Russie comprenant tout le nord du continent asiatique, et bornée au N. par la mer Glaciale, et au S. par des chaînes de montagnes qui la séparent de la Tartarie indépendante, de la Mongolie et de la Mantchourie; à l'O. par les monts Ourals. Superficie, 10,640,000 kilom. carrés; pop. 1 ou 2,000,000 d'hab. Le climat est très-froid et les hivers y durent très-longtemps; en été, les chaleurs y sont courtes mais très-fortes et accélèrent la végétation. Dans une grande partie de la Sibérie, l'agriculture est presque inconnue, les céréales ne viennent qu'au S. et à l'O. Le reste du pays ne se compose que de steppes ou plaines salées, pâturages et forêts abondant en gibier. Métaux, peaux, fourrures, sel. Commerce avec la Russie, la Chine, le Tibet et la Tartarie.

SIBÉRIEN, IENNE. adj. et s. Habitant, habitante de la Sibérie. Un Sibérien. Une Sibérienne. Les Sibériens. || Qui appartient à ce pays ou à ses habitants. Coutumes sibériennes. Bourgades sibériennes.

SIBÉRITE. s. f. Sorte de tourmaline rouge trouvée en Sibérie.

SIBILATION. s. f. (pr. *si-bi-la-ci-on*; du lat. *sibilatio*, fait de *sibilo*, je siffle). Sifflement, action de siffler, manière de siffler.

SIBINIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères rhinocères, établi pour y placer quelques charançons.

SIBON s. m. Erpét. Espèce de couleuvre.

SIBTHORPE. s. m. Genre de plantes dicotylédones monopétales, de la famille des rhinanthées, renfermant des plantes herbacées dont on connaît trois espèces. Le sibthorpe d'Europe se trouve aux environs de Paris.

SIBURATIE. s. f. Bot. Syn. de Béobotryde.

SIBYLLE. s. f. (pr. *ci-bi-le*, du gr. σίβυλλα, formé de σιός, pour θεός, dieu; et de βουλή, conseil). Nom donné à plusieurs femmes que l'on a regardées comme inspirées des dieux et qui ont paru en diverses parties du monde. Chaque auteur varie sur le nombre et le nom des sibylles; la plus célèbre de toutes est la sibylle de Cumes, en Italie. Apollon, dit la fable, étant devenu amoureux d'elle, lui assura une vie aussi longue qu'elle tenait de grains de sable dans la main. Prédictions de la sibylle. L'antre de la sibylle. Les fureurs de la sibylle. Les livres des sibylles. La sibylle de Cumes.

Telle sur son trépied, pleine d'un saint transport,
Une vieille *sibylle* interroge le sort. (Colnet.)

— Fig.

Là, sur des tas poudreux de sacs et de pratiques,
Hurle tous les matins une *sibylle* étique,
On l'appelle chicane. (Boileau.)

— Fig. Se dit d'une femme âgée qui a quelque prétention à l'esprit ou qui est méchante. Vieille sibylle. Je n'aime point ces bureaux d'esprit présidés par une *sibylle* qui donne le ton et qui le reçoit à son tour de tous ceux qui environnent son trépied. (Palissot.)

SIBYLLIN, INE. adj. Qui appartient à une sibylle. Oracle sibyllin. Livres sibyllins. Vers sibyllins.

— *Livres sibyllins*. Livres qui contenaient les prétendues prédictions des sibylles. Les historiens romains rapportent qu'une sibylle proposa à Tarquin de lui vendre neuf livres de vers sibyllins. Tarquin ayant refusé, elle brûla trois livres et demanda le même prix pour les six autres; à un nouveau refus, elle en brûla trois encore et persista à exiger le même prix les trois qui restaient. Tarquin les acheta enfin. Ces livres furent confiés à un collège spécial de prêtres. On les consultait dans les calamités publiques. Ils furent brûlés dans un incendie du Capitole. ‖ Nom qu'on a donné à d'autres livres qui sont parvenus jusqu'à nous, et dans lesquels sont prédits la venue de Jésus-Christ, ses souffrances et sa mort. On croit que ce sont des chrétiens qui ont usé d'un pieux subterfuge vers le IIe siècle de l'ère chrétienne.

SIBYLLISER. v. a. 1re conj. Rendre des oracles à la manière des sibylles.

SIBYLLISME. s. m. Croyance aux livres sibyllins.

— Raisonnement, opinion sur les livres sibyllins.

SIBYLLISTE. adj. des 2 g. Hist. relig. Se dit des premiers chrétiens qui prétendirent trouver des prophéties concernant Jésus-Christ dans les livres sibyllins.

SIC. Adverbe latin qui signifie Ainsi. On le met quelquefois à la marge d'un écrit, ou entre parenthèses dans le cours d'un texte, à la fin d'une citation, pour indiquer que l'original est bien tel qu'on le donne, avec la faute ou l'étrangeté qu'on peut remarquer, et qui sans cette précaution pourrait être attribuée à une faute de copie ou d'impression.

SICA. s. m. Antiq. Nom que les Latins donnaient à une espèce de poignard.

SICACITÉ. s. f. S'est dit quelquefois pour Siccité.

SICAIRE s. m. (du lat. *sicarius*, rad. *sica*, poignard). Assassin gagé. Payer des sicaires. Soudoyer des sicaires. Il a été assassiné par des sicaires envoyés par l'ennemi. Il se dit surtout des Juifs qui, pendant le siége de Jérusalem, tuaient ceux qui n'étaient pas de leur parti avec des épées courbées comme les poignards que les Romains nommaient *sica*.

SICAMBRE. adj. et s. (du fleuve *Sica*, qui traversait leur pays). Géogr. Nom de peuple. Les Sicambres habitaient d'abord vers le Rhin, et s'étendirent ensuite à l'E. jusqu'au Weser, au S. jusqu'à la Lippe. Ces peuples belliqueux résistèrent longtemps aux Romains, et devinrent assez puissants pour que l'on désignât de leur nom tous les habitants de la Germanie septentrionale. Vers la décadence de Rome, les Sicambres qui étaient restés dans la Germanie se confondirent avec les Francs.

SICAMOR. s. m. Blas. Berceau.

— Cerceau lié comme celui d'un tonneau.

SICANIE. Géogr. anc. Ancien nom de la Sicile.

SICANIENNE, IENNE adj. et s. Se dit d'un peuple ancien qui d'Espagne, sa patrie, passa en Italie, puis dans la Sicile, à laquelle il donna son nom. Les Sicaniens s'établirent près de l'Etna, puis dans les contrées méridionales de l'île.

SICARD. (Roch-Ambroise Cucurron, abbé), Né en 1742 à Fausseret, près de Muret (Haute-Garonne); embrassa l'état ecclésiastique, et se consacra à l'enseignement des sourds-muets, d'abord à Bordeaux, puis à Paris, où il fut le successeur de l'abbé de L'Épée. Il mourut en 1822.

SICCATIF, IVE. adj. Qui a la propriété de faire sécher. Se dit particulièrement des substances qui font sécher en peu de temps les couleurs auxquelles on les mêle. Poudre siccative. Substances siccatives.

— s. m. Un siccatif. Des siccatifs.

SICCITÉ. s. f. (pr. *sik-ci-te*, du lat. *siccitas*, fait de *siccus*, sec). Qualité, état de ce qui est sec. La siccité du bois, de la terre. Faire évaporer jusqu'à siccité.

SICELIUM. s. m. Bot. Genre de rubiacées rapproché de la tontanée.

SICHÉE. Prêtre de Phénicie, mari de Didon. Pygmalion, son beau-frère, le fit périr pour s'emparer de ses richesses; mais l'ombre de Sichée apparut à Didon, lui apprit le meurtre dont son frère s'était rendu coupable, et lui conseilla de fuir de Tyr en emportant ses trésors.

SICHEM. Fils d'Hémor et prince des Sichémites, fit violence à Dina, fille de Jacob, et l'obtint en mariage, à condition que lui et son peuple se feraient circoncire; mais profitant de la faiblesse à laquelle cette opération avait réduit les Sichémites, les frères de Dina entrèrent dans la ville et tuèrent tous les mâles pour venger l'outrage fait à leur sœur.

— Géogr. Ville de la Judée, dans une plaine fertile, entre les monts Garizim et Hébal. Elle s'élevait au lieu où fut depuis Naplouse.

SICHÉMITE. adj. et s. des 2 g. Qui habite Sichem. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. Les Sichémites furent exterminés par les fils de Jacob.

SICILE. (en lat. *Sicilia*). Géogr. La plus grande île de la Méditerranée, située à la pointe méridionale de l'Italie, dont elle est séparée par le détroit de Messine. Sa forme est triangulaire, et les sommets de ses angles sont autant de caps. La plus grande partie de l'île est couverte de collines et de montagnes qui laissent entre eux des vallons resserrés et des gorges étroites. On y trouve le mont Etna. Le climat est pur et très doux. En été, la chaleur y est quelquefois insupportable. Le sol est de la plus grande fertilité, mais mal cultivé. Les vins, l'huile et les fruits de Sicile sont très estimés. Superficie, 50,400 kilom. carrés; 1,800,000 hab.

— Hist. Les anciens appelaient cette île Trinacria, Sicania. Elle fut habitée dès une très-haute antiquité par les Sicaniens et les Sicules. Ensuite elle reçut des colonies phéniciennes et grecques, passa successivement sous la domination des Carthaginois et des Romains, des Barbares, particulièrement des Goths, des Sarrasins, des Normands, des Français, des Espagnols, des Allemands. Elle fait aujourd'hui partie du royaume de Naples, et se divise en sept provinces ou intendances.

SICILIEN, ENNE adj. et s. Habitant, habitante de la Sicile. Femme sicilienne. Un Sicilien. Les Siciliens. Les Siciliennes. Les Siciliens sont rusés, braves, mais vindicatifs et fainéants. ‖ Qui appartient à la Sicile ou à ses habitants. Les mœurs siciliennes.

— Hist. *Vêpres siciliennes*. V. VÊPRES.

SICILIENNE. s. m. Chorégr. Air de danse dont la mesure est à six quatre ou six huit, et d'un mouvement beaucoup plus lent que dans la gigue.

— La danse même.

SICILIQUE. s. m. Poids de droguiste qui pesait un sextule ou deux scrupules. ‖ Monnaie qui valait le vingtième d'un denier d'argent. ‖ Mesure agraire qui valait 66 mètres carrés. ‖ Mesure de longueur valant le quart du pouce. ‖ Mesure du temps, le quarante-huitième de l'heure.

— Philol. Espèce d'accent dont on se servait dans la basse antiquité pour modifier la prononciation d'une voyelle ou d'une consonne.

SICINIUS DENTATUS. Tribun militaire surnommé *l'Achille romain* à cause de son courage, porta les armes pendant quarante ans, combattit à cent vingt et un combats, et gagna une infinité de récompenses glorieuses. Il avait reçu quarante-cinq blessures. Le décemvir Appius Claudius le fit assassiner par ses soldats. Il se défendit avec une extrême vaillance, tua quinze de ses assassins et en blessa trente (405 av. J.-C.).

SICINNIS. s. f. Antiq. Danse grotesque qu'on exécutait chez les anciens, au son d'un seul instrument.

SICINNISTE. s. m. Antiq. Celui qui dansait la sicinnis.

SICKINGIE. s. f. Bot. Genre de plantes encore peu connu, renfermant deux espèces, la sickingie érythroxyle, qui croît sur les montagnes boisées, aux environs de Caracas, et la sickingie à longues feuilles des mêmes localités.

SICLE. s. m. (du lat. *siclus*, même signifi-cat., fait de l'hébr. *sikal*, *sichql* ou *schiquel*, morceau d'argent d'un poids déterminé, ayant cours comme monnaie; racine, *saqala*, peser). Métrol. Monnaie des Juifs, d'argent pur, valant quatre drachmes ‖ *Grand sicle*. Double sicle ou huit drachmes. ‖ *Sicle arabe* ou *babylonien*. Monnaie de Perse qui valait sept oboles attiques et demie, selon l'opinion la plus répandue, et huit oboles selon quelques auteurs.

SICOMORE. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'érable faux-platane. On écrit mieux *Sycomore*. V. SYCOMORE.

SICRIN. s. m. Ornith. Oiseau du genre choquart.

SICUÉDON ou **SICYÉDON**. s. m. (du gr. σικυός, σικυα, concombre). Chir. Nom que les Grecs ont donné à la fracture transversale des os longs, qu'ils comparaient à la cassure d'un concombre ou d'une rave; c'est cette espèce de cassure que les modernes ont appelée *fracture en rave*. Ce mot est syn. de *raphanedon*.

SICULE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Anc. peuple originaire de la Dalmatie, passa en Italie et de là dans la Sicanie, dont il chassa les Sicanes, dans le XIe siècle av. J.-C., et lui donna le nom de Sicile.

SICYONE. Géogr. anc. Capit. de la Sicyonie au N., auj. Basilico.

— Hist. anc. *Royaume de Sicyone*. Le plus ancien État de la Grèce; sa fondation remonte au XXIe siècle av. J.-C., vers l'an 1088 av. J.-C. Les Héraclides détruisirent le royaume de Sicyone, et y établirent une république.

SICYONIE. Géogr. anc. Petite contrée du Péloponèse au N., à l'E. de l'Achaïe. En 1030 av. J.-C., les Héraclides soumirent la Sicyonie, et en formèrent une république.

SICYONIEN, IENNE. adj. Géogr. et hist. Habitant de Sicyone, du royaume de Sicyone ou de la Sicyonie. ‖ Qui concerne ces lieux et ou leur pays.

SICYOS. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs monoïques, de la famille des cucurbitacées, renfermant des espèces grimpantes du Mexique et des Amériques.

SIDA. s. m. (de *Sida*, ville de Béotie). Bot. Genre de plantes de la famille des malvacées, renfermant un très-grand nombre d'espèces étrangères à l'Europe. Les fleurs des sidas sont belles, l'un jaune plus ou moins foncé, rarement blanches, et dans quelques espèces violettes ou purpurines. Sida ligneux, épineux, paniculé, rhomboïdal.

SIDÉRAL, ALE. adj. (du lat. *sideralis*, sidéral, rad. *sidus*, astre). Astron. Qui a rapport aux astres, qui concerne les astres. L'influence sidérale. Les tables astronomiques forment entre eux une chaîne de jours et de mois en leur nomme *sidérale*, dont chaque espèce fait un anneau. (B. de St-P.)

— *Révolution sidérale*. Retour à la même étoile. ‖ *Jour sidéral*. Temps de la révolution de la terre, d'une étoile à la même étoile, par mouvement diurne. ‖ *Année sidérale*. Temps de la révolution de la terre, d'une étoile à la même étoile, par son mouvement annuel. L'année sidérale est plus longue de vingt minutes que l'année tropique au retour des saisons, à cause de la précession des équinoxes. ‖ *Observations sidérales*. Observations superstitieuses que les Arabes introduisirent dans la médecine. ‖ *Influences sidérales*. Influences qui se rencontraient dans la science des astres.

SIDÉRAL, ALE. adj. du gr. σίδηρος, fer. Minér. Qui appartient au fer, qui a la propriété du fer.

SIDÉRATION. s. f. (pr. *ci-de-ra-cion*, du lat. *sidus*, astre. Astrol. Influence soudaine exercée sur la destinée d'une personne par une étoile ou une planète.

— Médec. Prostration extrême et subite des forces, comme si l'on était frappé tout à coup d'une maligne influence des astres.

— Maladie des arbres, que l'on attribue à l'influence des astres.

SIDÉRÉ, ÉE. adj. (du lat. *sidereus*, qui concerne les astres, céleste; rad. *sidus*, astre). Poét. Céleste. La voûte sidérée.

SIDÉRIDE. adj. des 2 g. (du gr. σίδηρος, fer). Minér. Qui ressemble au fer. ‖ SIDÉRIDES. s. m. pl. Famille des minéraux ayant pour type le fer.

SIDÉRITIS. s. m. Bot. V. CRAPAUDINE.

SIDÉRIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *sidus*, astre). Didact. Qui est produit par les astres, qui vient des astres.

SIDÉRIQUE. adj. des 2 g. (du gr. σίδηρος, fer). Minér. Qui a rapport au fer. Propriétés sidériques. Aspect sidérique.

SIDÉRISME. s. m. (du lat. *sidus*, astre). Philos. Adoration des astres.

SIDÉRISME. s. m. (du gr. σίδηρος, fer). Médec. Variété du magnétisme animal qui consiste à mettre en rapport avec les métaux le sujet qui doit être magnétisé.

SIDÉRITE. s. f. (du gr. σίδηρος, fer). Substance métallique que l'on trouve unie avec certaines espèces de fer. ‖ Nom que les anciens avaient particulièrement donné à l'aimant. ‖ Sorte de quartz. ‖ Fer hydraté, terreux, limoneux, des marais.

SIDÉRITES. s. m. Minér. Nom donné par les anciens à l'aimant.

— Myth. Pierre qu'Apollon donna à Hélénus et à laquelle Orphée attribue le don de la parole.

SIDÉRO-CALCITE. s. Minér. Nom donné à la dolomie ou carbonate de magnésie et de chaux, lorsqu'il renferme du fer.

SIDÉROCHROME. s. m. Minér. Le chromite de fer.

SIDÉRO-CLEPTE. s. m. Minér. Minéral d'un vert jaunâtre, d'une consistance [illegible], infusible au feu du chalumeau, [illegible] une couleur de noir foncé, très [illegible]. Il a été observé dans la cavité des laves du Brisgau.

SIDÉRO-CHRISTE. s. m. Minér. Roche composée essentiellement de fer oligiste et de quartz.

SIDÉRO-CYANIQUE. adj. m. Chim. Nom donné quelquefois à l'acide hydro-ferro-cyanique.

SIDÉRODENDRE. s. m. (ét. gr. σίδηρος, fer; δένδρον, arbre). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des rubiacées, ayant pour type le sidérodendre à trois fleurs, arbre des montagnes boisées de la Martinique.

SIDÉROGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr. σίδηρος, fer; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre ferrugineux.

SIDÉROGRAPHE. s. m. (ét. gr. σίδηρος, fer; γράφω, écrire). Techn. Graveur sur acier.

SIDÉROGRAPHIE. s. f. Techn. Art de graver sur acier.

SIDÉROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la sidérographie.

SIDÉROLINE ou **SIDÉROLITHE**. s. f. Foss. Coquille multiloculaire [illegible] deux espèces à l'état fossile, et qui se trouvent dans la couche crayeuse de la montagne de Saint-Pierre de Maëstricht.

SIDÉROMANCIE. s. f. (ét. gr. σίδηρος, fer; μαντεία, divination). Divin. Art de prédire l'avenir au moyen d'une barre de fer rougie au feu, sur laquelle on jetait des brins de paille pour [illegible] comment ils brûlaient.

SIDÉROMANCIEN, ENNE. s. f. Divin. Celui, celle qui pratique la sidéromancie.

SIDÉROSCHIROLITHE. s. f. Minér. Silicate de fer et d'alumine aquifère, qui cristallise en rhomboèdres [illegible] perpendiculairement à l'axe. Ce minéral a été trouvé au Brésil, dans les fissures d'une pyrite aurifère en brun et avec le fer carbonaté spathique.

SIDÉROSE. s. f. Chim. Substance appelée encore fer carbonaté, fer spathique, mine d'acier [illegible] de 47 à 56 [illegible] d'acide carbonique, de 15 à 60 de protoxyde de fer, et de quelques parties de protoxyde de manganèse, de magnésie et de chaux. La sidérose est très variée dans ses formes. C'est un des minerais de fer les plus riches et les plus faciles à exploiter.

SIDÉROTECHNIE s. f. (ét. gr. σίδηρος, fer; τέχνη, art. Techn. Art de traiter les minerais de fer pour en extraire ce métal.

SIDÉROTECHNIQUE adj. des 2 g. Techn. Qui a rapport à la sidérotechnie.

SIDÉROTINE s. f. Minér. Substance minérale très-commune dans [illegible] renfermant de 20 à 26 parties d'acide arsénique, de 10 à 14 d'acide sulfurique, de 32 à 37 de peroxyde de fer, et de 29 à 30 d'eau. La sidérotine est brune, translucide, d'un éclat résineux, tendre et fragile.

SIDÉROXYDES s. m. pl. Minér. Genre de minéraux qui renferme les oxydes de fer.

SIDÉROXYLE. s. m. (ét. gr. σίδηρος, fer; ξύλον, bois). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs monopétales, de la famille des sapotées, comprenant des arbres ou arbrisseaux de l'Amérique.

SIDÉRURGIE. s. f. (ét. gr. σίδηρος, fer, ἔργον, ouvrage). Techn. Syn. de Sidérotechnie.

SIDJAN. s. m. ou **AMPHACANTHE**. s. f. Ichthyol. Genre de l'ordre des acanthoptérygiens, renfermant des poissons remarquables par leur corps aplati latéralement, couvert de petites écailles comme du chagrin, par leurs mâchoires convexes, munies d'une seule rangée de dents plates. Les sidjans habitent la mer des Indes et la mer Rouge. On en mange plusieurs espèces.

SIDOINE APOLLINAIRE. Poëte chrétien du Ve siècle, né d'une famille illustre, à Lyon, en 430, mort en 488. Son style est surchargé d'antithèses, de métaphores bizarres et de jeux de mots qui le rendent obscur et souvent difficile à comprendre. Ses vers ont du feu et de la grâce.

SIDOL. s. m. Relat. Sauce que les habitants du Pegu font avec des entrailles de poisson.

SIDON. de *Sidon*, fils de Chanaan, qui l'a bâtit). Géogr. anc. Ville ancienne et célèbre de Phénicie, sur le bord de la mer, à 40 kilom. de Tyr. Moïse la fit bâtir par Sidon, fils aîné de Chanaan. Elle fut longtemps puissante et la métropole de la Phénicie, mais elle dut céder le premier rang à Tyr, à laquelle elle se soumit. Elle reconnut ensuite successivement la domination de Cyrus, d'Alexandre et des Romains. Sidon est aujourd'hui une ville sans importance nommée *Seïde*.

SIDONIDE. Géogr. anc. Contrée de Syrie qui se composait du littoral de la Méditerranée, auquel commandait Sidon. La Sidonie s'agrandit par la suite et porta le nom de Phénicie.

SIDONIEN, ENNE adj. et s. Habitant, habitante de Sidon. Un Sidonien. Les femmes sidoniennes. Les Sidoniens étaient célèbres pour leur industrie, leurs connaissances astronomiques et leur commerce. Les Sidoniens furent, dit-on, les inventeurs de la couleur de pourpre.

– S'est dit par extension pour Phénicien et même pour Carthaginois, parce que Carthage fut bâtie par les Phéniciens.

SIDRACH s. m. Relat. Arbrisseau merveilleux que Mahomet a placé dans son paradis.

SIÈCLE s. m. (du lat. *seculum*; par crâse *seclum*, siècle). Espace de temps composé de cent années. Le siècle présent. Le siècle précédent. Le siècle courant. Le siècle actuel. Le premier, le dernier jour d'un siècle. Commencement, fin d'un siècle. Durée d'un siècle. Un siècle entier. Un demi-siècle. Siècles passés. Siècles à venir. Fin des siècles. A la consommation des siècles. Le dix-huitième siècle. Le dix-neuvième siècle. Tes aumônes, dont la mémoire passera de race en race jusqu'à la fin des siècles. (Fléch.) Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui, et il sera dans tous les *siècles*. (Mass.) Les princes et les grands sont de tous les *siècles*. (Id.) Les Indiens sont arrêtés dans la carrière des arts sans y avoir fait un pas depuis des *siècles*. (Rayn.) Les Arabes y avaient cultivé les arts pendant cinq *siècles* entiers (Volt.) Choisy-sur-Seine n'est connu que depuis le commencement du XIIIe *siècle*. (Dulaure.) Au XVIIIe *siècle* Saint-Mandé n'existait point encore. (Id.) Les conciles changeant perpétuellement de place, mandant de *siècle* en *siècle* Dieu à la barre, donnaient chaque fois une nouvelle impulsion au monde. (E. Quinet.) La France du dix-septième et du dix-huitième *siècle* était inférieure à beaucoup d'autres pays de l'Europe. (Guizot.) Les comédies saintes étaient des espèces de farces sur des sujets de piété, qu'on représentait publiquement dans le quinzième et le seizième *siècle*. (De Jancourt.)

— Chacun des différents âges du monde, tels que les poëtes mythologues les supposent. Le siècle d'or, le siècle d'argent, le siècle d'airain, le siècle de fer V. AGE, OR, ARGENT, etc.

— Fig. *Siècle d'or*. Temps heureux et prospère. || *Siècle de fer*. Temps rempli de malheurs, de guerres, de misères. On peut dire que c'était alors le siècle de fer.

Le sort burlesque, en ce *siècle* de fer,
D'un pédant, quand il veut, sait faire un duc et pair. (BOILEAU.)

— Par extens. Grand espace de temps indéterminé. Les mœurs de notre siècle. Les hommes de ce siècle. Nous avons vu le siècle bien différent de ce qu'il est. Faire honneur à son siècle. Déshonorer son siècle. Dieu a produit les grands hommes pour orner le *siècle* présent. (Boss.) A la honte du *siècle*, les grands se flattent avec raison qu'on a pour leurs passions les mêmes égards que pour leur personne. (Mass.) Je ne suis point étonné que malgré tant d'infortunes, Sophocle ait surpris l'admiration de son *siècle*. (Volt.) On veut essayer de peindre à la postérité non les actions d'un seul homme, mais l'esprit des hommes dans le *siècle* le plus éclairé qui fut jamais. (Id.) Chaque *siècle* a ses vices dominants, je crois que la calomnie est du nôtre. (Id.)

On bénira le *siècle* fortuné
Qui, rendu plus fameux par tes illustres veilles
Vit naître sous ta main ces pompeuses merveilles. (BOILEAU.)

Ainsi qu'en sots auteurs,
Notre *siècle* est fertile en sots admirateurs. (ID.)

— Époque célèbre par le règne de quelque grand prince, ou par les ouvrages, les actions de quelque grand homme. Siècle de Périclès. Siècle d'Auguste. Siècle de Médicis. Siècle de Louis XIV. Le siècle de Descartes, de Newton. Le siècle de Racine et de Boileau. Le siècle de Sophocle, d'Euripide.

— Dans un sens analogue, Temps, époque, considéré sous le rapport des mœurs, du degré de civilisation des hommes qui y vivent ou y ont vécu. Siècle sauvage, grossier, barbare. Siècle corrompu. Siècle d'ignorance et de barbarie. Siècle de lumières. Siècle de ténèbres. Siècle poli. Siècle éclairé. Siècle de l'héroïsme. Siècle de la philosophie. Siècle de la saine littérature. Les beaux siècles de l'Eglise, de la monarchie. Homme au-dessus de son siècle. Homme qui n'est pas de son siècle, qui n'appartient pas à son siècle. Deviner, comprendre son siècle. Devancer son siècle. Malgré tant d'afflictions, le *siècle* de la politesse et des arts s'annonçait. (Volt.) Le *siècle* de la philosophie est aussi celui du fanatisme. (Id.)

Mes chagrins. . .
Font grâce à tout le *siècle* en faveur de Louis. (BOIL.)

— État de la vie mondaine, par opposition à Vie chrétienne, vie religieuse. Vivre dans le siècle. Vivre suivant les maximes du siècle. Se retirer du siècle. Les gens du siècle. Se faire une étude des vanités et des extravagances du siècle. La vraie chasteté de l'âme est de rougir du péché, et de tenir toujours ses sens épurés de la corruption du *siècle*. (Boss.) Les saints Pères nous enseignent qu'il y a dans le *siècle* des séductions imperceptibles. (Fléch.) Il faut que la religion, pour plaire aux grands, emprunte les joies et tout l'appareil du *siècle*. (Mass.)

Mais souvent enivrés de ces talents flatteurs,
Répandus dans le *siècle*, ils en ont pris les mœurs. (VOLTAIRE.)

— Par exagér. et fam., Quelque espace de temps que ce soit, lorsqu'on le trouve trop long. Un siècle d'inquiétude et de tourment. Il y a un siècle qu'on vous attend. Il y a un siècle qu'on ne vous a vu. Il me semble que cet instant a duré un siècle. Un siècle de douleur pour un instant de plaisir.

— Écrit. Ste. *A tous les siècles, aux siècles des siècles, dans tous les siècles des siècles*. Eternellement, dans toute l'éternité. Fasse le ciel qu'après nous être unis à Dieu par la foi, nous jouissions de lui par la charité aux *siècles* des *siècles*. (Fléch.) Que signifie cette indignation, que ni l'éloignement de l'espace ni les *siècles* des *siècles* ne peuvent calmer? (E. Quin.)

— *Le siècle futur*. La vie future. Il ne faut pas sacrifier les espérances du *siècle futur* pour les plaisirs du siècle présent. (Acad.) Ce sont des bonnes œuvres, ce sont ces véritables richesses que vous enverrez devant vous au *siècle* futur. (Boss.)

— *Siècles futurs*. La postérité. Ce qu'il y a d'heureux pour vous, c'est que vous ne vivez pas seulement pour votre siècle, vos bons exemples passent jusqu'aux *siècles* suivants. (Mass.)

Je suis maître de moi comme de l'univers :
Je le suis, je veux l'être. O *siècle*! ô mémoire!
Conservez à jamais ma dernière victoire. (CORNEILLE.)

Et ce triomphe heureux qui s'en va devenir
L'éternel entretien des *siècles* à venir. (RACINE.)

SIEF. s. m. Médec. Mot arabe qui désigne toute espèce de médicament solide employé pour les maladies des yeux. Il est synon. de Collyre sec.

SIÉGAKI. s. m. Relat. Fête funèbre que l'on célèbre au Japon en mémoire des morts et pour leur procurer le repos.

SIÉGE. s. m. (du lat. *sedes*; d'où *sedere*, s'asseoir). Meuble fait pour s'asseoir. Donner un siége. Donner des siéges. Avancer un siége. Prendre un siége. Siége pliant. Je me suis mise à vous écrire au bout de cette petite allée sombre que vous aimez, assise sur ce *siége* de mousse où je vous ai vue quelquefois couchée. (Sévig.) Sur trois des côtés de cette cour sont des salles spacieuses et garnies de *siéges*. (Barth.) Les *siéges* bas, larges et profonds sont préférables à ceux qui sont élevés et étroits. (Villermé.) L'homme qui travaille dans son cabinet peut avoir des bras à son *siége*. (Id.) Les fauteuils, c'est-à-dire les *siéges* à bras qui maintiennent de droite et de gauche les personnes assises, engagent souvent à dormir. (Id.)

L'acajou qu'à grands frais l'Amérique t'envoie,
En *siéges* élégants s'arrondit et se ploie. (CHÊNEDOLLÉ.)

— *Siége de paille*. Siége dont le fond est garni de paille. On dit de même, Siége de jonc, de cannes, de tapisserie, de bois. || *Siége de pierre*. Banc de pierre. On dit de même, Siége de marbre. Siége de gazon. Siége de mousse.

— *Siége obstétrique*. Siége échancré dont on se sert souvent, surtout en Allemagne, pour quelques opérations, et principalement celles qui sont relatives aux accouchements et à la lithotomie. Ce siége a pour but de rendre l'accouchement plus aisé à la femme en travail d'enfantement.

— Coussin sur lequel le cocher est assis pour conduire les chevaux et mener la voiture. La housse qui couvre le siége du cocher. Le cocher est monté sur son siége. || *Siége d'une selle*. Partie de la selle sur laquelle le cavalier est assis.

— Place où le juge s'assied pour rendre la justice.

— Lieu où l'on rendait la justice dans les juridictions subalternes. Aller au siége. Vous le trouverez au siége.

— Par extens. Corps de la juridiction des juges subalternes. Siége composé de tant d'officiers. Siége royal. Siége impérial. Siége présidial. Siége de la sénéchaussée, de la chancellerie, etc. Ressort d'un siége. Usage d'un siége. Composition du siége. Décision du siége.

— Évêché et sa juridiction. Siége patriarcal. Siége primordial. Siége pontifical. Cet évêque a tenu le siége tant d'années. Pendant la vacance du siége.

— *Le saint-siége, le siége apostolique*. Le siége de Rome. Vacance du saint-siége. Décision du saint-siége. Se soumettre au saint-siége. Qu'est-ce que l'épiscopat, quand il se sépare de l'Eglise, qui est son tout, tout aussi bien que du saint-*siége*, qui est son centre? (Boss.) Le saint-*siége* ne peut jamais oublier la France, ni la France manquer au saint-*siége*. (Id.) Attaché au saint-*siége* et à l'Eglise par les liens de la paix. (Fléch.) En face de la réforme triomphante dans le Nord, l'Eglise se concentre dans le saint-*siége* comme dans un fort. (E. Quin.)

— Par extens. L'administration du saint-siége. Le saint-siége fut transféré à Avignon.

— Ville capitale de certains empires. Rome était le siége de l'empire romain. Constantinople est le siége de l'empire ottoman.

— Par extens. Le centre du gouvernement, l'administration. Le siége de l'empire a été quelque temps à Ravenne.

— Ville où réside, où siége une assemblée. Le siége d'un tribunal. Le siége d'une cour. Le siége du gouvernement. Paris est le siége de la cour de cassation.

— Fig. Lieu où certaines choses résident principalement, où elles dominent. Siége des arts. Siége des sciences et des lettres. Siége de l'industrie. Siége des lumières. Siége de la civilisation. Siége de la corruption. Siége d'une maladie. Siége de l'âme. Athènes fut longtemps le siége des sciences et des beaux arts. Rome était le siége de l'idolâtrie. On croyait déjà voir la capitale du christianisme devenir le *siége* de la grandeur et de la puissance des infidèles. (Fléch.) Les péchés de Jacob, dit le prophète, c'est-à-dire, des peuples et des tribus ne viennent que de Samarie, le *siége* des grands et des puissants. (Mass.) Le trône est le *siége* des noirs soucis. (Id.) La doctrine de Jésus-Christ vint apprendre aux hommes que le *siége* des passions et des plaisirs pouvait devenir le *siége* de la vertu et de l'innocence. (Id.)

Elle vient, et son front, *siége* de la candeur,
Annonce en rougissant les vertus de son cœur. (VOLTAIRE.)

— Etablissement, opérations d'une armée devant une place, pour l'attaquer, la prendre. Mettre le siége. Faire un siége. Presser un siége. Traîner un siége en longueur. Soutenir un siége. Lever le siége. Long siége. Travaux du siége. Durée du siége. Le roi affronta plus d'une fois la mort à ce *siége*. (Volt.) L'imagination est effrayée du détail des préparatifs du *siége*. (Id.) Le *siége* fut poussé avec l'opiniâtreté et la confiance que devait donner ce premier succès. (Id.)

Il se souvient du jour illustre et douloureux
Qui décida du sort d'un long *siége* douteux. (RAC.)

— *État de siége*. État d'une place de guerre lorsque par suite de son investissement, l'autorité supérieure est remise au chef militaire, qui peut en ce cas faire telles réquisitions, et prendre telles mesures qu'il juge convenables pour la défense. Quelquefois, même en temps de paix, on met, par mesure de haute police, une ville et même une province en état de siége, pour punir la révolte, pour réprimer l'esprit de sédition. Alors l'action des lois est suspendue et remplacée par le régime militaire.

— Fig. et fam. *Lever le siége*. Se retirer d'une compagnie. Il ne se trouve pas à son aise ici. Il a levé le siége.

— Médec. S'est dit quelquefois pour Fondement, anus, et se dit encore dans ces locutions : Mettre des sangsues au siége. Bain de siége.

— Astron. Nom d'une des étoiles de Pégase.

— Dr. cout. *Siége de nef*. Droit payé par un vaisseau pour séjourner dans un port.

—Hist. ecclés. *Chevaliers du Saint-Siége*. Ordre dont les membres se consacraient à la défense de la papauté. Cet ordre a été aboli.

— Prov. *Mon siége est fait*. Mot de l'abbé de Vertot auquel on apportait des documents authentiques sur une bataille qu'il avait décrite sans aucun secours historique. || Se dit à une personne qui vous donne un conseil quand il n'est plus temps de remédier à l'affaire.

SIÉGÉ. part. pass. du v. Siéger. Il est invar.

SIÉGER. v. n. 1re conj. (rad. *siége*). *Je siége, tu siéges, il siége, nous siégeons, vous siégez, ils siégent. Je siégeais. Je siégeai. Je siégerai. Je siégerais*. Tenir le siége pontifical ou épiscopal. Tel pape siégea tant d'années. C'est celui de tous les papes qui a siégé le plus longtemps. Un évêque qui siége dignement et saintement. Les fidèles étaient heureux pendant qu'il siégeait

— En parlant des juges, des tribunaux, Faire sa résidence à, tenir ses assises à. La Cour de cassation siége à Paris.

— Dans un sens analogue, en parlant d'un gouvernement, d'une administration, d'un siége, d'une cour. La cour siégeait alors dans telle ville.

— Occuper le fauteuil dans une assemblée délibérante, dans un tribunal, comme président, comme juge. Ce juge siége dans telle affaire. Et comme chacun cherche toujours le seul avantage qui lui manque, c'est alors qu'on peut voir dans nos académies l'homme de la cour *siéger* avec les gens de lettres. (Beaumarch.)

Non loin *siégeait* ce chancelier fidèle,
Cet Archambaut . . .
Cet Adélard, des sages le modèle. (MILLEV.)

— Fig. Être établi, en parlant de certaines choses. C'est là que siége le mal. Tout le mal siége dans cette partie.

Et sur son front serein où *siége* la candeur,
Se peignent les vertus qui règnent dans son cœur. (COSTARD.)

Religieuse enceinte à mes rêves facile,
Où l'immortalité *siégeant* près du trépas,
Enflamma pour toujours ma jeunesse indocile,
Vos plus doux souvenirs ne me désarment pas. (DEFORGUES.)

SIEN, IENNE. pron. possessif et relatif 3e pers. (du lat. *suus*, même signif.). Qui est à lui, à elle. C'est votre avis, mais non pas le sien. La guerre a ses héros, la science a aussi les siens. Tandis que ce pays a honte de son armée, la France est fière de la sienne. Il s'intéressait à mon salut comme au sien. C'est mon avis, savez-vous quel est le sien? Votre maison et la sienne se touchent. Montrez-lui vos bijoux, il vous montrera les siens. En se chargeant de vos affaires, il sera obligé de négliger les siennes. Les exploits de son père sont effacés par les siens. Vos charmes tout puissants et les siens dédaignés. N'êtes-vous pas, seigneur, votre maître et le *sien*? (Rac.) Mon génie étonné tremble devant le *sien*. (Id.) J'oubliai mon amour par le *sien* traversé. (Id.)

Femme du bon temps où nous sommes
Ne s'engage en aucun lien,
Toutes pourtant aiment les hommes,
Mais aucune n'aime le *sien*. (***)

— S'employait autrefois comme un adjectif ordinaire, c'est-à-dire, qu'il accompagnait le substantif qu'il servait à qualifier, et était souvent précédé de *un*. Un sien ami. Le sien commandement. On trouve dans Molière :

Voulant dans quelque ville emmener avec lui
Un *sien* fils écolier, qui se nommait Horace.

Un jeune gars de bonne mine
S'accusait à certain frappant
D'exploiter en secret une *sienne* voisine. (GRÉCOURT.)

Et dans Corneille :

Ainsi ce rang est *sien*, cette faveur est *sienne*

— On peut encore se servir de ce mot dans cette acception, dans le style badin, et surtout dans le genre marotique.

Plus n'est-il ce ruissel où l'été fraîches ondes,
Doucettement baignaient *siens* membres délicats. (BERQUIN.)

— subst. *Les siens*. Ses parents, ses alliés, ses partisans, ses soldats, ses affidés. Protéger, favoriser les siens. Etre abandonné par les siens. Stipuler pour les siens. Il ne travaille pas pour son pays, mais pour lui même et les siens. Suivi de peu des *siens*, il arrive au palais. (Desaint.)

C'est en vain que d'Aumale arrête sur ces rives
Des *siens* épouvantés les troupes fugitives. (VOLT.)

— Dans le langage de l'Écriture, *Dieu protége, éprouve les siens*. Ceux qui se consacrent, qui se dévouent à lui.

— Est adjectivement employé dans le même sens dans cet exemple :

Dieu prodigue ses biens
A ceux qui font vœu d'être *siens*. (LA FONT.)

— Locut. prov. *Souvent on n'a pire que les siens; on n'est jamais trahi que par les siens*. Ce sont nos parents qui nous font souvent le plus de mal.

— Fam. *Faire des siennes*. Faire des folies, des tours de jeunesse ou de friponnerie. Il a fait des siennes.

SIEN. s. m. Son bien, ce qui lui revient, ce qui lui est dû. Donner à chacun le sien. Il ne demande que le sien.

— Prov. *Chacun le sien n'est pas trop*. Il est juste que chacun ait sa part, ce qui lui revient.

— *Mettre du sien dans quelque chose*. Y contribuer de son travail, de sa peine, de son argent. Celui qui sait attendre le bien qu'il souhaite, ne prend pas le chemin de se désespérer, s'il ne lui arrive pas; et celui au contraire qui désire une chose avec une grande impatience y met trop du *sien* pour en être assez récompensé par le succès. (La Bruy.)

— En parlant d'un récit, *Y mettre du sien*, signifie Y ajouter des faits imaginaires.

SIÉNITE. s. f. Minér. V. SYÉNITE.

SIENNE. Géogr. Grande et célèbre ville d'Italie, dans le duché de Toscane, qui donne son nom à la province dont elle est le chef-lieu; 20,000 hab. C'est une ville très-ancienne, bien située et bien bâtie; belles églises; université célèbre; archevêché; manufactures très importantes.

— Province du grand duché de Toscane, dont elle occupe la partie méridionale; elle est située entre les provinces de Pise, de Florence, de Viterbe, de Civita-Vecchia et de la mer Méditerranée; 200,000 hab. Elle se divise en deux régions à peu près distinctes; l'une montagneuse et fertile, l'autre marécageuse.

— Peint. *Terre de Sienne*. V. TERRE.

SIENNOIS, OISE. adj. et s. Habitant, habitante de Sienne. Un Siennois. Les Siennoises. Les Siennois. || Qui a rapport à Sienne ou à ses habitants Coutumes siennoises.

— SIENNOIS. s. m. Italien parlé à Sienne. On prétend que le siennois est le plus pur italien. || Territoire de Sienne. Habiter le Siennois.

SIERRA. s. f. Géogr. Mot espagnol qui signifie Montagne ou chaîne de montagnes. On a appliqué ce mot en géographie à plusieurs montagnes et même à plusieurs lieux qui ne sont pas montagneux. || SIERRA-LEONE (Mont aux lions). Nom qu'on donne à la partie de la côte de Guinée septentrionale, qui s'étend depuis la colonie américaine de Libéria à la Sénégambie, sur une longueur de 1,688 kilomètres. || SIERRA-MORENA. V. MORENA.

SIESTE. s. f. (de l'esp *siesta*, même sens). Sommeil auquel on se livre après le dîner pendant la chaleur du jour. Faire la sieste. Ma sieste a été interrompue Vous avez fait une longue sieste. Une sieste de deux heures.

SIEUR. s. m. (n'est que d'une syllabe; du lat. *senior*, vieillard, qui nous a donné aussi *seigneur*, dont *sieur* n'est qu'une contraction; pour se convaincre de la vérité de cette allégation, qui suppose une contraction très-forte, il suffit de se rappeler que le mot *seigneur* se trouve écrit dans des papiers anciens, et même dans de vieilles éditions, sous cette forme abréviative *Sieur*, qui contient tous les éléments du mot contracté). Espèce de titre d'honneur dont on se sert ordinairement dans les plaidoyers, dans les actes publics et autres écritures de même sorte. Le sieur un tel. Le sieur Jean doit au sieur Paul.

— Titre qu'un supérieur donne quelquefois à un inférieur dans les lettres missives et autres écritures particulières. Vous direz au sieur un tel qu'il fasse. Connaissez-vous le sieur un tel?

— *Un sieur*. Se dit quelquefois par une sorte de mépris. Un sieur Pierre est entré impertinemment chez moi. Un sieur Jean en a été chargé. Connaissez-vous un sieur Paul?

— Féod. *Sieur*. Seigneur. || Propriétaire d'un terrain.

SIEUREL. s. m. Ichthyol. Nom donné autrefois au saurel.

SIEURIE. s. f. Féod. Domaine seigneurial.

SIEYES (Le comte Emm.-Joseph). Né en 1748, à Fréjus (Var), mort il y a peu d'années en Belgique. En 1784 il était chanoine chancelier de l'église de Chartres et vicaire général du diocèse. Envoyé aux États généraux de 1789, par le tiers état de Paris, il proposa de sommer les deux classes privilégiées de se réunir à le

chambre du tiers, et sur leur refus, de se former en assemblée des représentants de la France ou en assemblée nationale. Il vota la mort du roi sans appel ni sursis, et vit plus tard avec regret Bonaparte marcher à la dictature. C'est à lui qu'on doit en partie l'organisation gouvernementale qui régit aujourd'hui la France.

SIFAN, ANE. adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple qui formait autrefois un empire puissant situé sur les frontières occidentales de la Chine, entre le Thibet et le Tangout. Le pays des Sifans renferme environ 50,000 familles, reconnaissant la souveraineté de la Chine. On les divise en Sifans noirs et Sifans jaunes.

SIFFLABLE. adj. des 2 g. Qui mérite d'être sifflé. Pièce sifflable. Comédie sifflable. Acteur sifflable. Cette pièce ne me paraît pas sifflable.

Jadis l'Égypte eut moins de sauterelles,
Que l'on ne voit aujourd'hui dans Paris
De malotrus, soi-disant beaux esprits,
Qui, dissertent sur les pièces nouvelles,
En font encor de plus *sifflables* qu'elles. (VOLT.)

SIFFLAGE. s. m. Médec. vétér. Maladie des bestiaux à laquelle on donne plus ordinairement le nom de cornage.

SIFFLANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de siffler, qui est accompagné d'un sifflement. Respiration sifflante. Poitrine sifflante. Voix sifflante. Prononciation sifflante.

— Se dit particulièrement en grammaire, des lettres que l'on prononce avec une espèce de sifflement, de chuintement. Lettres sifflantes. Consonnes sifflantes. Les lettres sifflantes sont plus ordinaires dans les langues du Nord.

— S'empl. substantiv. en ce sens. Une sifflante. Les sifflantes. Z est une sifflante.

— Gramm. ind. *Consonnes sifflantes*. Se dit des consonnes du septième ordre de l'alphabet sanscrit.

— *Phrase sifflante, vers sifflants.* Phrase, vers où l'on trouve beaucoup de lettres sifflantes et que l'on ne peut prononcer qu'avec une sorte de sifflement. Ce vers de Racine en offre un exemple fameux :

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes

SIFFLASSON. s. m. Ornith. Nom vulgaire donné au bécasseau, à cause de son cri aigu.

SIFFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Siffler. S'empl. adjectiv. Chanson sifflée. Air sifflé avec grâce. Pièce qui mérite d'être sifflée. Avez-vous été *sifflé* aux Funambules, ou vous trouvez-vous obligé de composer des flons-flons pour payer le convoi de votre maîtresse? (De Balzac.)

— Fig. Le monde est un vaste théâtre où chacun prend un masque pour jouer son rôle : celui qui jouerait le sien à visage découvert serait *sifflé* par tous les autres. (Beauchêne.)

— Gramm. *Consonnes sifflées*. Dénomination employée pour Consonnes sifflantes.

SIFFLEMENT. s. m. Bruit que l'on fait en sifflant. Les sifflements d'un cocher, d'un laquais. Étourdir par ses sifflements. Les différents modes de sifflement.

— Bruit que quelques animaux font en sifflant. Le sifflement des serpents. Le sifflement des oies, d'un merle.

Le dragon élancé de sa grotte profonde
S'allonge, et de ses yeux dardant de longs éclairs,
D'un *sifflement* terrible épouvante les airs.
(DESAINTANGE.)

— Bruit aigu que fait le vent ou une flèche, une balle de fusil ou tout autre corps qui se meut avec rapidité. Le sifflement du vent, d'une flèche, des cordages. Le sifflement des vents dans les cordages d'un navire. Les *sifflements* des vents qui luttent dans les airs. (Bérang.)

On entend des nochers les tristes hurlements,
Et des câbles froissés les affreux *sifflements*. (DEL.)

— Bruit aigu produit par l'homme et par quelques animaux lorsqu'ils respirent avec peine. Sifflement qui accompagne la respiration. Quand il dort sa respiration est accompagnée d'un sifflement qui annonce que sa poitrine souffre.

SIFFLER. v. n. 1re conj. (du lat. *sibilare*, même sens). Former un son aigu, en serrant les lèvres en rond de manière à ne laisser qu'un étroit passage à l'air, soit qu'on l'aspire, soit qu'on pousse son haleine. Siffler pour avertir quelqu'un. Siffler fort. Siffler agréablement. Je l'ai entendu siffler. Des manœuvres étaient couchés avec indifférence au pied de la statue, ou taillant des pierres en *sifflant*. (Chateaub.) On remarquait que Louis XV était triste ou de mauvaise humeur, en un mot, qu'il n'était pas dans son assiette ordinaire, quand il lui arrivait de *siffler* continûment. (***)

Deux artistes rivaux, Marmontel, Vaucanson,
Font l'honneur du siècle où nous sommes.
Mais l'un ne fait *siffler* qu'un serpent de carton,
Quand l'autre fait *siffler* les hommes. (***)

— De même Tirer en soufflant un son aigu d'un sifflet, d'une clé forée ou de toute autre chose. Siffler avec une clé, avec un sifflet.

— Se dit de quelques animaux pour exprimer qu'ils produisent un son aigu, semblable à celui que fait un homme qui siffle. Serpent qui siffle. Les oies, les cygnes sifflent. On entendait siffler les serpents. Pour qui sont ces serpents qui *sifflent* sur vos têtes? (Rac.)

Leurs yeux, rouges de sang, lancent d'affreux éclairs,
Et les rapides dards de leur langue brûlante
S'agitent, en *sifflant* dans leur gueule béante
Man. poét.)

— Est figuré et beau dans cet exemple :

J'en croirai quelque chose à son rire moqueur,
Un serpent de l'envie a *sifflé* dans son cœur. (PIRON.)

— Se dit aussi du vent et d'un corps qui traverse l'air avec rapidité en produisant un son aigu et semblable à un sifflement. Le vent siffle dans la serrure. On entendait le vent siffler avec fureur à travers les cordages. Il entendait les balles qui sifflaient aux oreilles. Le trait part, *siffle*, vole, et s'arrête en tremblant. (Del.) Les arbres ploient et se relèvent en *sifflant*, chacun est debout sur sa couche, oppressé d'effroi. (Levilloux.)

Captif dans le canon brûlant,
Soudain l'air s'échappe et s'élance
Et la balle fuit en *sifflant*. (AIMÉ-MARTIN.)

— Respirer avec une sorte de sifflement. Poitrine qui siffle. Il siffle en respirant. On l'entendait siffler en dormant.

— Fig. et fam. *Il n'a qu'à siffler.* Il n'a qu'à faire connaître sa volonté pour être obéi.

— *Siffler en parlant.* Avoir la prononciation accompagnée d'un certain sifflement.

— SIFFLER. v. a. Chanter en sifflant. Siffler des airs. Siffler l'air de Marlboroug. Siffler une gavotte.

— Se dit des animaux qui imitent le sifflement de l'homme. Merle qui siffle l'air du carnaval de Venise. Serin qui siffle tous les airs qu'on lui apprend.

— Témoigner sa désapprobation d'une chose, son mécontentement d'une personne, à coups de sifflets ou par tout autre bruit analogue. Siffler une pièce. Siffler une comédie. Siffler une tragédie. L'usage de *siffler* les hommes et leurs ouvrages paraît appartenir à des temps fort reculés, puisqu'on lit dans l'histoire ancienne que les Péloponnésiens eurent l'ingratitude de *siffler* Philippe, roi de Macédoine, qui honorait leurs jeux olympiques de sa présence. (Sallent.) Un jeune homme qui avait été payé pour *siffler* la scène des enfants, dit à un de ses camarades qui se trouvait à côté de lui : Tiens, mon cher, *siffle* pour moi, car je pleure. (Id.)

— Fig. Désapprouver avec dérision, avec mépris. Si vous faites cette proposition, on vous sifflera. On ne peut manquer de siffler une pareille sottise.

— Absol. dans le même sens : Je voudrais pour tout au monde qu'on n'eût pas enlevé au public le droit de *siffler*. (Prév.) Monsieur, tenez bon contre les revers de la fortune, et si vous m'en croyez, *sifflez* hardiment comme les autres. (Sallent.)

— *Siffler un oiseau.* Siffler pour lui apprendre à siffler des airs. Qui a sifflé votre linotte, votre serin?

— Pop. *Siffler un verre de vin.* L'avaler tout d'un trait.

— Prov., fig. et pop. *Siffler la linotte.* Boire avec excès, faire la débauche. ‖ Être en prison.

SIFFLERIE. s. f. L'action de siffler, lorsqu'elle est une marque d'improbation. J'ai bien peur que les ciseaux de la police n'aient coupé le nez à Minos. Quelques bonnes gens auront substitué des vers honnêtes à des vers hardis, et c'est encore un encouragement à la *sifflerie*. (Volt.)

SIFFLET. s. m. (rad. *siffler*). Petit instrument avec lequel on siffle. Sifflet de chasseur. Sifflet de berger. Sifflet de machiniste. Se servir d'un sifflet. Sifflet de bois. Sifflet d'argent.

Moment fatal où le public soufflait
Dans maint tuyau que tu nommes *sifflet*. (LEBRUN.)

L'implacable *sifflet*
Par de longs cris aigus répète son arrêt.
(DULAU DES ISLETS.)

— Bruit que l'on fait en sifflant avec ce petit instrument. Entendre un sifflet. Nous en étions si près, que, malgré le bruit des flots, nous entendîmes le *sifflet* du maître qui commandait la manœuvre. (B. de St-P.)

— *Coup de sifflet.* Action de souffler d'un coup d'haleine dans cet instrument. Donner un coup de sifflet. Un coup de sifflet se fit entendre. ‖ Fig. *On les rassemblerait d'un coup de sifflet.* Se dit de plusieurs personnes qui sont éloignées les unes des autres, mais qui se peuvent rassembler facilement, au premier signal.

— Fig. Improbation manifestée par des coups de sifflets ou par quelque autre marque analogue de mépris. Mériter les sifflets. S'exposer aux sifflets. Braver les sifflets. Écraser une pièce sous les sifflets. Être accueilli par les sifflets. Le sifflet vous attend. Si la première fois que je chargeai mes rôles un connaisseur m'eût lâché deux bons coups de *sifflet*, il m'aurait fait rentrer en moi-même, et je serais meilleur acteur. (Préville.)

— Pop. Trachée-artère, conduit par lequel on respire. Couper le sifflet. Serrer le sifflet à quelqu'un.

— Fig. et pop. *Couper le sifflet à quelqu'un.* Le rendre comme muet, le mettre hors d'état de répondre.

— Trou que des maréchaux ignorants font quelquefois à des chevaux affectés de la pousse, au-dessus de l'anus, dans le but de leur procurer une respiration plus facile.

— Jeu. *Jeu du sifflet.* Jeu qui consiste à faire passer de main en main un sifflet qu'une personne tâche de saisir.

— Prov. *S'il n'a pas d'autre sifflet ses chiens sont perdus.* S'il n'a pas d'autre moyen que celui-là pour réussir dans telle affaire, il y perdra sa peine.

SIFFLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui siffle. Siffleur obstiné. Siffleurs du parterre. Siffleurs à gages. Mettre les siffleurs à la porte. Tenir tête aux siffleurs. Hé bien! sifflez, *siffleur* opiniâtre. (De Guerle.)

— Mamm. Nom vulgaire des sapajous, de la marmotte monax et du pika.

— Ornith. Espèce du genre canard, appelé aussi pénélope et vingeon. Il a le bec court, bleu en dessus, noir en dessous et à la pointe, ses pieds sont plombés et ses ongles noirs. Le siffleur niche dans les contrées occidentales du nord de l'Europe. Il a les mœurs du canard sauvage, et arrive en France en novembre pour repartir en mars.

— adjectiv. Qui siffle. Les oiseaux siffleurs.

— Art. vétér. *Cheval siffleur.* Cheval qui fait entendre en respirant une espèce de sifflement. Ce cheval est siffleur. C'est un cheval siffleur.

SIFFILET. s. m. Ornith. Espèce de paradisier.

SIFFLOTÉ. part. pass. du v. Siffloter.

SIFFLOTER. v. n. 1re conj. (fréquentatif de *siffler*). Siffler souvent. Ne faire que siffloter. Il sifflote du matin au soir.

— Siffler sans attention, en jouant. Je l'ai entendu siffloter. Il se promenait en sifflotant.

— Se dit également des animaux. On entend les merles siffloter dans ce bois. Ces merles ne font que siffloter du matin au soir.

— v. n. Siffler négligemment quelque air. Siffloter une chanson. Comme il se promenait, il sifflotait l'air d'une romance.

— SE SIFFLOTER. v. pron. Être siffloté. Des airs sifflotés.

SIGALPHE s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des entomotilles, voisin des ichneumons.

SIGARE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des hydrocorées ou rémitarses, nommé aussi *corise*.

SIGARET. s. m. Moll. Genre de mollusques conchylifères de l'ordre des chismobranches, établi pour un petit nombre de coquilles qui se trouvent dans presque toutes les mers. Sigaret déprimé, élégant, cancellé, lisse.

SIGARETIER. s. m. Conchyl. Mollusque qui habite les sigarets.

SIG-CAN. s. m. Chronol. Nom donné à la première année du cycle des Turcs orientaux.

SIGÉ. n. pr. f. (du gr. σιγή, silence). Gnostic. Un des deux principes qui constituent le dualisme valentinien.

SIGEAMI. s. m. Hist. relig. Chez les Birmans, Esprit qui préside aux éléments.

SIGEBERT. Troisième fils de Clotaire Ier, roi des Francs, eut en partage le royaume d'Austrasie. Il fut assassiné par ordre de Frédégonde en 575. Il avait épousé Brunehaut. ‖ Roi de l'Est-Anglie ou de l'Angleterre orientale. Mort en 644. Il introduisit la religion catholique dans ses États et est regardé comme un saint. On le fête le 7 août. ‖ Moine de l'abbaye de Gemblous, s'acquit une grande réputation aux XIe et XIIe siècles, par ses écrits et l'étendue de son érudition. Il prit parti dans les querelles des empereurs Henri IV et Henri V contre le pape, et écrivit contre les pontifes sans ménagement.

SIGÉE. Géogr. Promontoire célèbre dans la Troade, sur la mer Égée, à l'entrée de l'Hellespont. Il était particulièrement fameux par le tombeau d'Achille, et par les combats que s'y livrèrent les Grecs et les Troyens.

SIGESBECKIE. s. f. (de *Sigesbeck*, botaniste russe). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, établi sur la sigesbeckie orientale, cultivée au jardin des Plantes.

SIGESBECKIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une sigesbeckie. ‖ SIGESBECKIÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées, ayant pour type le genre sigesbeckie.

SIGILLAIRES. s. f. pl. (du lat. *sigillum*, petite statue). Antiq. rom. Fêtes qui suivaient les Saturnales, et pendant lesquelles on se donnait des figurines sculptées. Les sigillaires donnaient lieu à une foire où l'on exposait en vente toute sorte de choses.

SIGILLATEUR. s. m. (ét., V. SIGILLATION). Antiq. rom. Prêtre qui marquait d'un sceau les animaux destinés aux sacrifices.

— Chancell. *Sigillateur.* Titre de l'officier chargé de tenir le sceau dans les cours de justice

SIGILLATION. s. f. (pr. *ci-gil-la-ci-on*; du lat. *sigillum*, sceau). Chancell. Action d'apposer un sceau.

SIGILLÉ, ÉE. adj. (du lat. *sigillum*, sceau). Qui est marqué d'un sceau. Lettres sigillées.

— *Terre sigillée.* Terre glaise qui vient des îles de l'Archipel, et qui ordinairement est marquée d'un sceau. Les anciens attribuaient à la terre sigillée des vertus sans nombre. Les médecins grecs la mirent à la mode, et elle était regardée comme si précieuse, que du temps des empereurs grecs on ne la recueillait qu'avec de grandes cérémonies.

SIGILLES. s. f. pl. (du lat. *sigillum*, statuette). Antiq. rom. Petites statues que l'on plaçait dans des niches, et que l'on adorait lorsqu'elles avaient été consacrées.

SIGILLINE. s. f. Moll. Genre de mollusques ascidiens agrégés, établi pour une espèce rapportée de la côte du S.-O. de la Nouvelle-Hollande.

SIGILLISTE. s. m. Hist. relig. Nom donné en Portugal aux disciples d'un chef de communauté, qui voulait que tout pénitent désignât ses complices à son confesseur.

SIGISBÉE. s. m. (de l'ital. *sigisbeo*, chuchoteur, parce que s'il est inexcusable en société de se parler à l'oreille, on le tolère cependant à l'égard des personnes entre lesquelles l'usage du pays a consacré une sorte de familiarité). Homme qui fréquente régulièrement une maison, qui rend des soins assidus à la maîtresse et qui est à ses ordres. Le sigisbée de madame une telle. Elle a son sigisbée. Qu'est-ce en apparence qu'un *sigisbée?* Comment une femme ose-t-elle en prendre un? Comment un homme veut-il l'être? Comment les époux les souffrent-ils? Est-ce le lieutenant du mari? (Dupaty.) Le *sigisbée* représente à Gênes l'ami de la maison à Paris. (Id.)

— On écrit aussi *cicisbée*.

SIGISBÉISME. s. m. État d'un sigisbée; habitude d'avoir des sigisbées. La plupart des liaisons de société, la camaraderie, tout cela est à l'amitié ce que le *sigisbéisme* est à l'amour. (Chamf.) Le *sigisbéisme* n'est nulle part plus en vogue qu'à Gênes. (Dupaty.)

SIGISMOND Saint, Roi de Bourgogne, succéda à son père Gondebaud en 516, et se convertit à la religion catholique, qu'il introduisit dans ses États. Clodomir, roi d'Orléans, le fit périr avec toute sa famille. On le fête le 1er mai. ‖ Empereur d'Allemagne, fils de Charles IV et frère de l'empereur Venceslas, né en 1366, fut élu roi de Hongrie en 1386. Vaincu par les Valaques à la célèbre bataille de Nicopolis, il rentra avec peine dans l'exercice de son pouvoir. Élevé à l'empire après la mort de Robert, comte palatin, en 1411, il fit d'importantes améliorations pour rétablir la paix en Allemagne, et convoqua le concile de Constance (1414). Il traita les hussites avec cruauté et perfidie, et mourut en 1437. ‖ Nom qu'ont porté trois rois de Pologne. ‖ SIGISMOND le Grand, fils de Casimir IV, fut élu roi en 1507, après la mort d'Alexandre Jagellon son frère, et mourut en 1548. ‖ SIGISMOND Auguste, fils du précédent, mort en 1572. ‖ SIGISMOND III, neveu du précédent et fils de Jean III, roi de Suède, fut élu en 1587 et mourut en 1632.

SIGLE. adj. des 2 g. (du gr. σιγλα, abréviations, chiffres, notes pour abréger l'écriture). Paléogr. Se dit des lettres initiales employées comme abréviations; par exemple : les lettres S. P. Q. R. forment une suite de sigles qui veulent dire : *Senatus populus que Romanus*. Il y a des sigles de plusieurs lettres. L'usage des sigles remonte à la plus haute antiquité. Il paraît même avoir été connu des Hébreux. Ils rendent les mots, surtout les noms propres, extrêmement difficiles à connaître. Souvent on voit des sigles dans lesquels une même lettre est doublée, ce qui indique que le mot est au pluriel; si c'est un nom propre, il désigne deux ou plusieurs personnes. Si elle est triplée, quadruplée, etc., il s'agit de trois, de quatre personnes, etc. Ainsi AVGGG désignent *Augusti tres* (les trois Auguste).

SIGMA. s. m. Gramm. gr. Dix-huitième lettre de l'alphabet grec. Cette lettre, qu'on figure ainsi, Σ, σ, répond à notre s et ne s'adoucit jamais. ‖ Le sigma est employé comme signe numérique; avec l'accent supérieur à droite, il vaut 200; avec l'accent supérieur à gauche, il vaut 200,000. ‖ Dans un autre système de notation, le sigma vaut 18.

— Antiq. Sorte de table qui avait la forme d'un fer à cheval.

SIGMATE. s. m. Sorte de lit sur lequel les anciens prenaient leurs repas.

SIGMATISME. s. m. Gramm. Mauvaise consonnance produite par la répétition vicieuse des syllabes sifflantes, comme dans cette phrase: *Ciel! si ceci se sait.*

SIGMOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr. σίγμα, nom de la lettre *s* chez les Grecs; εἶδος, ressemblance). Qui ressemble au sigma des Grecs. Qui a la forme d'un sigma, qui a quelque analogie de forme avec le sigma.

— Anat. *Cavité ou fosse sigmoïde*. Les deux échancrures que présente l'extrémité supérieure du cubitus. ‖ *Valvules sigmoïdes*. Celles qui garnissent l'artère pulmonaire et l'aorte.

SIGNAGE. s. m. Anc. jurispr. Suites et dépendances d'un droit.

— Techn. Dessin d'un compartiment de vitres tracé sur le verre.

SIGNAL. s. m. (du lat. *signum*, signe). Signe convenu entre deux ou plusieurs personnes pour servir d'avertissement. Signal de jour. Signal de nuit. Signal du combat. Signal du départ. Signal de ralliement. Signal de détresse. Signal de danger. Signal de conseil. Premier signal. Donner le signal. Faire un signal. Convenir d'un signal dans telle circonstance. Changement de signal. Ne pas comprendre, mal interpréter les signaux. Tirer le canon pour signal. Nous jugeâmes que le vaisseau était à peu de distance de nous, et nous courûmes tous du côté où nous avions vu son *signal*. (B. de St-P.) Tout est prêt au premier *signal*. (Boss.)

Cet étendard fatal,
Des extrêmes périls l'ordinaire *signal*. (RACINE.)

— Dans un sens analogue. Fidélité et dévouement sont des *signaux* pour appeler confiance et largesse. (De Juss.)

Au *signal* du repos, le laboureur ramène
Le bœuf laborieux compagnon de sa peine.

Ce superbe coursier, votre esclave farouche,
Que votre main légère interroge sa bouche!

Il répond à l'instant, et, docile à vos lois,
Comprend chaque *signal* du frein et de la voix.
(Delille.)

— Se dit particulièrement en marine des divers moyens de communication en intelligence. Signaux de jour. Signaux de nuit. Les signaux sont indispensables en marine pour les vaisseaux qui naviguent ensemble. C'est par eux que le commandant donne ses ordres, règle la marche et les manœuvres. Les signaux de jour se font avec des pavillons de couleurs variées et diversement placés; ceux de nuit se font avec les fusées, les coups de canon, de fusil, etc.

— Ce qui annonce et provoque une chose. Cette émeute fut le signal de la révolution. Cette disgrâce légère en apparence fut le signal de sa perte. L'élévation d'une race devient souvent, sous un indigne héritier, le *signal* de sa décadence et de son opprobre. (Mass.) Un murmure profond donne le *signal* de la guerre. (Marmont.)

— Pêch. Bouée de liége, morceau de bois flottant sur l'eau, pour désigner l'endroit ou ont été placés des filets ou des cordes.

— Fig. *Donner le signal.* Donner le premier l'exemple de quelque chose. Donner le signal de la résistance. Donner le signal des applaudissements. Donner le signal de l'insurrection.

SIGNALÉ, ÉE. part. pass. du v. Signaler. S'empl. adjectiv. Jour signalé par des victoires. Terre signalée par les miracles du Seigneur. Journée signalée par la valeur des Français. Règne signalé par le progrès des arts. Conquérant qui signale son passage par les incendies et les massacres. Evénement signalé par des réjouissances publiques. Epoque signalées par des événements importants.

— Remarquable. Victoire signalée. Faveur signalée. Un des généraux les plus signalés de notre époque. Vertu signalée. Courage signalé. Service signalé. Des services signalés. Une grâce infinie n'est *signalée* qu'autant que tout le prix en est manifeste. (Reb.) Le même jour que la bataille de Platée, la flotte des Grecs, commandée par Leutychidas, roi de Lacédémone, et Xanthippe l'Athénien, remporta une victoire *signalée* sur les Perses. (Barthél.) Au commencement de 1818, les Cruchotins remportèrent un avantage *signalé* sur les Grassinistes. (De Balzac.)

— Mis en vue. La hardiesse de Tell est brillamment *signalée* au premier acte de la pièce. (Mme de Staël.)

La gloire et les malheurs chantés par Apulée,
Cela vaut bien la peine d'écouter;
L'aventure en est *signalée*. (La Font.)

— Indiqué. Il rapporta au gouverneur que le vaisseau *signalé* était le *Saint-Géran.* (B. de St-P.)

SIGNALEMENT. s. m. (rad. *signe*). Description de tout l'extérieur d'une personne, qui sert à la faire reconnaître. Signalement exact. Signalement inexact. Donner le signalement de quelqu'un. Faire le signalement de quelqu'un. Prendre le signalement de quelqu'un.

SIGNALER. v. a. 1re conj. (rad. *signal*). Faire par écrit une espèce de description de la personne d'un soldat qu'on enrôle, en indiquant son âge, sa taille, la couleur de ses cheveux. Signaler les soldats de recrue. Ce sens a vieilli.

— Donner le signalement d'une personne qu'on veut faire connaître. On a signalé cet homme à la police.

— Par extens. Appeler, attirer l'attention de quelqu'un sur une personne ou sur une chose. Signaler un fait à l'attention du public. Signaler les tendances d'un écrivain. Signaler quelqu'un à l'autorité. Etre signalé comme un malfaiteur.

— Donner avis par des signaux de la présence de. Signaler la terre. Signaler une voile. Signaler un écueil. Signaler l'ennemi. Il est aisé d'en réunir les trains pour les rendre apparents au sein des mers, et *signaler* un naufrage. (B. de St-P.) || Dans un sens analogue, Signaler les brasses d'eau. Signaler la longitude et la latitude. Signaler la hauteur du soleil. Signaler la marche du navire.

— Indiquer, attirer l'attention sur. Un agent anglais chargé d'établir les relations de l'Egypte et de l'Inde par la vapeur, *signalait* avec dépit des Français aux postes les plus élevés qui fussent accessibles à des Européens. (Barrault.)

— Fig. Rendre remarquable, fameux. Signaler son courage, sa valeur. Des fêtes signalèrent ce grand événement. Un prince qui signale son règne par des exploits. Ils *signalent* dans cette journée leurs premières armes. (Volt.) Venise *signala* cette victoire par des fêtes qu'elle seule savait alors donner. (Id.) Des fêtes de toute espèce *signalèrent* la satisfaction des peuples dans l'empire. (Id.) Seigneur, vous avez *signalé* votre bonté sur votre serviteur, selon votre promesse. (La Harpe.)

Il soupirait le soir, si sa main fortunée
N'avait par des bienfaits *signalé* la journée. (Boileau.)

La lance et l'arc en main *signalant* leur adresse,
Ils disputent d'ardeur, d'audace et de vitesse. (Del.)

— En mauvaise part. Signaler son règne par des massacres. Signaler sa présence sur un territoire ennemi par ses fureurs et ses dévastations.

— Annoncer. Le ciel *signale* quelquefois sa fureur sur le peuple. (Duclos.)

Il dit, s'éloigne... et sans retour...
La dernière feuille qui tombe
A *signalé* son dernier jour. (Mill. poét.)

— SE SIGNALER. v. pron. Être signalé. Les vaisseaux ne peuvent se signaler qu'à telle distance.

— Fig. Se rendre remarquable, célèbre, se distinguer. L'occasion de se signaler. Se signaler par son intrépidité. Se signaler dans toutes les occasions. Se signaler dans les arts, dans les lettres, dans les sciences. Se signaler par ses cruautés. Brûler de se signaler. Il faut nous signaler. Il serait triste d'arrêter les yeux sur le déclin d'une nation qui se serait *signalée* par des exploits utiles au genre humain. (Rayn.) Socrate me fit passer de la carrière où je m'étais *signalé*, dans celle qu'avaient illustrée les talents d'Hérodote et de Thucydide. (Barth.)

SIGNANDAIRE. adj. et s. m. Anc. jurispr. Qui a signé. || Qui sait signer.

SIGNATAIRE. s. des 2 g. (rad. *signer*). Celui, celle qui a signé. Les signataires d'une pétition, d'une protestation.

SIGNATURE. s. f. (rad *signer*). Nom d'une personne écrit de sa main au bas d'une lettre, d'un billet, d'un contrat ou d'un acte quelconque, pour le certifier, le confirmer, le rendre valable. Fausse signature. Signature illisible. Apposer sa signature. Mettre sa signature au bas d'un écrit. Contrefaire une signature. Reconnaître sa signature. Plaider contre sa signature. Aller contre sa signature. Se sacrifier pour l'honneur de sa signature.

— Action de signer. Ministre qui emploie plusieurs heures par semaine à la signature. Il y a signature au ministère. C'est aujourd'hui signature.

— Lieu où l'on signe. Envoyer un arrêt à la signature.

— *Signature en cour de Rome.* Minute originale d'un acte par lequel le pape accorde un bénéfice ou toute autre grâce. Obtenir une signature en cour de Rome. || *Signature de justice, signature de grâce.* Nom de deux tribunaux établis à Rome pour connaître les différentes sortes d'affaires. Préfet de la signature de justice, de grâce. Tenir la signature de grâce. La signature de grâce se tient tel jour. Référendaire de l'une et de l'autre signature.

— Chancell. apostol. Se dit d'un rescrit sur papier signé du pape, sans aucun sceau, contenant en abrégé la supplication adressée au saint-père, avec la concession faite par Sa Sainteté. Il y a trois espèces de signatures. || *Signature en forme gracieuse.* Celle qui s'expédie sur une attestation de l'ordinaire. || *Signature en forme commissoire.* Celle qui s'expédie pour les cures ou dignités. Le bénéficiaire ne peut entrer en possession qu'après avoir obtenu un visa de l'ordinaire sur cette signature. || *Signature in forma novissima.* Lettre exécutoire expédiée lorsque l'ordinaire ayant passé le délai de trente jours, on enjoint à l'ordinaire voisin de donner le visa.

— Imprim. Lettres ou chiffres que l'on met au bas des feuilles imprimées, pour en reconnaître l'ordre quand il s'agit de les assembler et d'en former un volume. Vérifier les signatures.

SIGNE. s. m. (du lat. *signum*, même sens). Indice, marque. Bon signe. Mauvais signe. Signe favorable. Signe défavorable. Signe certain. Signe infaillible. Signe évident. Signe remarquable. Signe douteux. Signe de feu. Signe de chaud. Signe de froid. Signe de beau temps. Signe de pluie. Signe de vie. Signe de mort. Signe sensible. Signe d'alliance. Signe de salut. Signes diagnostiques. Signes caractéristiques. C'est bon signe. C'est mauvais signe. Les *signes* éclatants qui avaient accompagné la naissance et les commencements de la vie de Jésus-Christ ne permettaient pas d'ignorer au démon que le Très-Haut ne le destinât à de grandes choses. (Mass.) Bénissez vous-même, ô Seigneur, ces étendards sacrés; faites-en des *signes* assurés de la victoire. (Id.) Les chairs commençaient à se corrompre, et quoique le visage eût gardé ses traits et sa douceur, on y voyait déjà quelques *signes* d'altération. (J.-J. Rouss.) La multitude des lois est dans un État ce qu'est un grand nombre de médecins, *signe* de maladies et de faiblesse. (Volt.) L'homme rend par un *signe* extérieur ce qui se passe au dedans de lui. (Buff.) Tout ce qui arrive dans le monde a son *signe* qui le précède. (Lamenn.)

Et ne devrait-on pas à des *signes* certains
Reconnaître le cœur des perfides humains? (Rac.)

— Particulièrement, Certaines marques ou taches naturelles qu'on a sur la peau. Avoir un signe au visage. Un signe sur la peau.

— Démonstration extérieure que l'on fait pour donner à connaître ce que l'on pense ou ce que l'on veut. Signe d'amitié. Signe amical. Signe de réjouissance. Signe de deuil. Signe de réconciliation. Se parler par signes. La langue des signes. Faire un signe, des signes. Faire signe à quelqu'un de venir. Convenir de certains signes. Se faire des signes d'intelligence. Signe de tête. Signe des yeux. Signe de la main. Signe imperceptible. J'ai vu, dit l'Esprit saint, les filles de Sion, la tête levée, marchant d'un pas affecté, avec des contenances étudiées, et faisant *signe* des yeux à droite et à gauche. (Boss.)

— En termes d'Écriture sainte, Miracle. Cette nation demande des *signes*, et elle n'aura que celui de Jonas. (Bible.) Les Pharisiens demandaient à Jésus-Christ qu'il leur fit quelques *signes.* (Acad.)

— Phénomènes qu'on aperçoit quelquefois dans le ciel, et qu'on regarde comme des espèces de présages. Le jugement universel sera précédé par des signes dans le ciel. Plusieurs *signes* que l'on vit dans le ciel contribuèrent à augmenter la terreur des peuples. (***)

— Didact. Ce qui sert à représenter une chose. Signes astronomiques. Signes géométriques. Signes algébriques. Signes cabalistiques. Signes de la musique. Les signes de nos idées. Signe de la valeur des denrées. Comme l'argent est le *signe* des valeurs des marchandises, le papier est un *signe* de la valeur de l'argent, et le représente. (Montesq.) La société des arts consiste en échanges d'industrie; celle du commerce, en échanges de choses; celle des banques, en échanges de *signes* et d'argent. (J.-J. Rouss.) Les *signes* artificiels nous sont nécessaires pour démêler les idées qui sont confusément dans nos sensations. (Condill.) L'homme sauvage parle comme l'homme policé, et tous deux parlent naturellement, et parlent pour se faire entendre; aucun des animaux n'a ce *signe* de la pensée. (Buff.)

— *Le signe de la croix.* Action que les catholiques font en portant successivement la main sur le front, sur l'estomac, sur l'épaule gauche et sur l'épaule droite, en forme de croix, et en prononçant en même temps ces paroles religieuses: Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, ainsi soit-il. Faire le signe de la croix, des signes de croix.

Il réveillait les morts couchés dans la poussière
Avec le *signe* de la croix. (V. Hugo.)

— Algèbr. Chacun des caractères qu'on met au devant des quantités algébriques. Le signe + (plus). Le signe — (moins). Quantité affectée du signe + (plus). || *Signe radical.* Le signe $\sqrt{}$ qu'on met au devant d'une quantité radicale. || *Signes semblables.* Signes + ou — mis devant deux quantités.

— Astron. Chacune des douze parties de l'écliptique, ou grand cercle de la sphère céleste que le soleil semble parcourir dans l'intervalle d'une année tropique, et par extension, Chaque douzième de la zone zodiacale. Signes du Zodiaque. Les douze signes. Signe du Taureau, des Gémeaux, etc. Entrée du soleil dans le signe du Scorpion. Le soleil parcourt les douze signes en un an. Les douze signes sont: le Bélier, le Taureau, les Gémeaux, le Cancer, le Lion, la Vierge, la Balance, le Scorpion, le Sagittaire, le Capricorne, le Verseau et les Poissons. Il ne faut pas confondre les signes avec les constellations du même nom qui occupent la bande du zodiaque. Pour se rappeler plus facilement les noms et l'ordre des signes, on peut faire usage des deux vers suivants:

Sunt Aries, Taurus, Gemini, Cancer, Leo, Virgo,
Libraque, Scorpius, Arcitenens, Caper, Amphora,
[Pisces.

|| *Signes ascendants.* Ceux qui indiquent l'hiver et le printemps. || *Signes descendants.* Ceux qui indiquent l'été et l'automne.

— Astrol. Certaines marques naturelles dont les astrologues tirent des présages. Les astrologues connaissent des signes chauds, froids, masculins, féminins, féconds, stériles.

— Médec. Phénomène apparent; tout symptôme qui peut, à l'aide de l'observation et du raisonnement, éclairer le médecin sur l'état passé, présent et futur d'une maladie. Signes diagnostiques. Signes commémoratifs. Signes pronostics. Signes communs.

— Physiol. Effets extérieurs et sensibles des passions qui frappent nos sens et nous font connaître les émotions intérieures de nos âmes. Un signe de joie, de gaîté, de crainte, de terreur, d'épouvante. C'est dans les *signes* du visage surtout qu'on peut étudier les diverses affections de l'âme. (***)

— Fam. *Donner signe de vie.* Donner de ses nouvelles. Je ne veux pas retourner en France sans vous donner *signe* de vie. (Volt.)

— Philol. Il paraît qu'on aurait prononcé autrefois ce mot *sinc.* Ces vers semblent le prouver.

En vain vous faites la mutine,
Vous en rougissez, c'est un *sine*
Qui nous assure de ceci.
Non, je ne suis plus en souci;
Je le connais à votre mine,
Vous l'avez fait. (Malleville.)

— Anc. cout. *Signe de justice.* Fourches patibulaires.

— Philos. *Faculté des signes.* Faculté seconde de l'intelligence, en vertu de laquelle l'homme conçoit ses impressions comme moyens de rappel des idées qu'il possède déjà.

SIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Signer. S'empl. adjectiv. Les noms signés à un contrat. Quoique je doive mourir par un arrêt *signé* de votre main, ne pensez pas que je meure votre ennemie. (Marie Stuart.) Jamais amnistie ne fut *signée* de meilleure foi. (Fléch.)

— Entom. Se dit de la chrysalide dont le corps n'ayant point de transparence, ne laisse pas voir les parties déjà formées de l'insecte parfait, mais en présente plusieurs qui s'y montrent en relief.

SIGNER. v. a. 1re conj. (rad. *signe*). Mettre son nom, son seing à. On signe une lettre, une promesse, un contrat, un acte quelconque pour le certifier, pour le confirmer, pour le rendre valable, et pour s'engager soi-même. Signer une lettre. Signer un acte. Signer un engagement. Signer une protestation. Signer une pétition. Signer une proclamation. Signer un arrêt. Signer sans voir. Signer sans avoir lu. Signer aveuglément. Signer de confiance. Signer sa condamnation. Saint Louis si facile à *signer* des grâces et à modérer ses ressentiments. (Fléch.) Si vous n'aviez point *signé* la lettre ingénieuse et solide dont vous m'avez honoré, je vous aurais très-bien deviné. (Volt.) Joseph avait *signé* la paix avec l'Amérique à Morfontaine; avec l'Autriche à Lunéville; il allait la *signer* avec l'Angleterre à Amiens. (Thiers.)

— *Signer un contrat.* Y mettre sa signature comme témoin ou par honneur. Les personnes qui ont signé au contrat.

— Loc. fig. *Je vous le signerais de mon sang.* Ce que je vous dis est très-vrai. || Je tiendrai infailliblement ce que je vous promets. || *Les martyrs ont signé leur confession de leur sang.* Ils ont souffert la mort pour la défense de leur religion. Tantôt un protestant y a *signé* sa foi, tantôt un ligueur y a maudit Henri IV. (De Balzac.)

— Fam. *Signer son nom.* Ecrire son nom, sa signature. Il ne sait pas signer son nom. Il signe son nom tant bien que mal. On dit aussi absol. Il ne sait pas signer. Savez-vous signer?

— Chancell. *Signer en commandement.* Signer pour le roi, en vertu d'une charge.

— Techn. *Signer.* Marquer l'argenterie du poinçon. || Marquer les endroits des pièces de verre qu'on veut couper.

— SE SIGNER. v. pron. Etre signé. Tout écrit autographe doit se signer, se signe.

— Faire le signe de la croix. Se signer dévotement. Il crut voir le diable, et se signa.

SIGNET. s. m. (pr. *ci-nè*; dimin. de *signe*). Petit signe. Particulièrement, Plusieurs petits rubans ou filets liés ensemble qui tiennent à un bouton, et qu'on met au haut d'un bréviaire, d'un missel, etc., pour marquer les endroits qu'on veut trouver aisément. Signet d'un livre. Signet d'un missel. Signet d'un bréviaire. Se servir d'un signet.

— Petit ruban que les relieurs attachent à la tranchefile du haut d'un livre, pour servir à marquer l'endroit du livre où l'on a interrompu sa lecture. J'en suis au signet de ma lecture. Le relieur a oublié de mettre des signets à ces livres.

— A signifié Cachet, seing.

— Chancell. Nom de la griffe dont se servaient les notaires du moyen âge pour apposer leur signature aux actes qu'ils rédigeaient.

SIGNET. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des asparaginées, comprenant quatorze espèces herbacées, dont quelques-unes croissent en Europe, et parmi lesquelles sont le signet anguleux, nommé vulgairement *sceau de Salomon* et *genouillet*, qui croît dans les bois.

SIGNIFÈRE. adj. et s. m. (pr. *cig-ni-fère*; ét. lat., *signum*, enseigne; *fero*, je porte). Antiq. milit. Porte-enseigne.

SIGNIFIANCE. s. f. Vieux mot pour Signification, témoignage. Ces lettres ont *signifiance* de douleur. (Muret.)

— Mme de Sévigné s'en sert en plaisantant. On est sûr de votre cœur, mais ce n'est pas assez, il faut des *signifiances.*

SIGNIFIANT. part. prés. du v. Signifier. Qui signifie. Il est invar. Des mots différents signifiant la même chose.

SIGNIFIANT, ANTE. adj. Qui signifie. Les sacrements sont des signes signifiants et effectifs.

— Fam. Qui a de la signification. Cela est très-signifiant. Cela n'est pas assez signifiant. Cette plaisanterie est peu signifiante ou insipide.

SIGNIFICATEUR. s. m. Astrol. judic. Nom donné par les astrologues au point de l'écliptique dont ils se servaient pour prédire l'avenir.

— adj. m. Point significateur.

SIGNIFICATIF, IVE. adj. (rad. *signe*). Qui exprime bien, qui contient un grand sens. Terme significatif. Mot significatif. Ce mot est très-significatif. Se servir de mots significatifs.

— Qui exprime sensiblement une pensée, une intention. Un geste significatif. Un souris fort significatif. Un silence significatif.

— *Significatif de.* Caractères significatifs de nos idées. Ce mouvement de son visage était en lui l'indice bien *significatif* d'une profonde émotion. (***)

— Hist relig. S'est dit des sacrementaires, parce qu'ils ne voient dans le sacrement de l'Eucharistie que le signe du corps de Jésus-Christ.

SIGNIFICATION. s. f (pr. *ci-gni-fi-ka-ci-on*; rad. *signe*). Ce que signifie une chose. Signification d'une inscription. Signification d'un symbole. Signification d'un tableau. Signification d'un mot. Changement de signification. Mot pris tantôt dans une signification, tantôt dans une autre. Prendre un mot dans sa signification la plus étendue.

— Prat. Notification que l'on fait, connaissance que l'on donne d'un acte, d'un arrêt, d'un jugement, par voie judiciaire et légale, par ministère d'huissier. Faire une signification. Frais de signification. Signification par huissier. Signification d'avoué à avoué. Signification d'un arrêt, d'un jugement, d'une condamnation, d'une protestation, etc. Aucune signification ne peut être faite depuis le 1er octobre jusqu'au 31 mars, avant six heures du matin ni après six heures du soir, et depuis le 1er avril jusqu'au 30 septembre, avant quatre heures du matin et après neuf heures du soir. Les significations ne peuvent être faites non plus les dimanches ni

les jours de fête légale, si ce n'est en vertu de la permission du juge, dans le cas où il le croirait nécessaire.

— Anc. jurispr. *Signification à la bretèque.* Acte affiché en plein marché.

SIGNIFICATIVEMENT. adv. D'une manière significative. S'exprimer fort significativement.

SIGNIFICAVIT. s. m. Chancell. rom. Mot latin qui veut dire, *il a signifié*, et qu'on employait pour désigner un monitoire obtenu en cour de Rome, et qui commençait par ce mot.

SIGNIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Signifier. S'empl. adjectiv. Les arrêts signifiés. Exploits signifiés.

SIGNIFIER. v. a. 1re conj. *Je signifie, nous signifions. Je signifiais, nous signifiions, vous signifiiez. Que je signifie, que nous signifiions, que vous signifiiez.* Dénoter, marquer, être signe de. Que signifie ce discours, cette parole, cet entretien? Que signifie cette conduite? Cette agitation ne signifie rien de bon. Je ne sais ce que cela signifie. J'écrirai, dit le Seigneur, mon nom nouveau, le nom de la cité de mon Dieu, le nom de la nouvelle Jérusalem; or, ces noms *signifient*, une foi vive dans l'intérieur, les pratiques de la piété et la fréquentation des sacrements. (Boss.) Épouser une veuve, en bon français, *signifie* faire sa fortune; il n'opère pas toujours ce qu'il *signifie*. (La Bruyère.)

— Absol. La plupart du temps, les paroles ne *signifient* point par elles-mêmes, mais par le ton dont on les dit. (Montesq.)

— *Cela ne signifie rien.* Se dit des paroles qui ne vont point au fait, dont on ne peut rien induire, rien conclure.

— Gramm. Exprimer ce qu'on entend par un mot, par une locution, par une phrase. Ce mot latin signifie telle chose en français. Le mot latin *virtus* signifie en français *valeur, courage, vertu*. Mot qui signifie telle chose au propre et telle autre au figuré.

— Notifier, déclarer, faire connaître quelque chose par paroles expresses. Signifier quelque chose à quelqu'un. Signifier ses intentions. Signifier à quelqu'un qu'il se retire. Je lui ai signifié que je ne voulais pas mettre le pied chez lui.

— Prat. Notifier par voie de justice, par ministère d'huissier. Signifier un acte. Signifier un jugement. Signifier une défense. Signifier une opposition. Signifier une vente par autorité de justice. Signifier un exploit. Signifier à domicile. Signifier en parlant à la personne. Signifier des offres. Signifier par huissier. Signifier un refus.

— SE SIGNIFIER. v. pron. Être signifié. Des actes qui doivent se signifier par le ministère d'un huissier.

SIGNOLLE. s. f. Techn. Dévidoir construit sur l'axe d'un treuil.

SIGONIUS (Charles). Célèbre et savant écrivain du XVIe siècle, né à Modène en 1524, mort en 1584. On a de lui plusieurs ouvrages très-estimés et pleins d'érudition: l'*Histoire du règne des Lombards en Italie; Traité sur la république des Hébreux, quatre livres sur la république des Athéniens*, etc.

SIGOVÈSE ou **SÉGOVÈSE**. Prince gaulois, neveu d'Ambigat, roi des Bituriges, sortit de son pays avec Bellovèse vers l'an 590 av. J.-C., et vint, avec une nombreuse colonie de Gaulois, s'établir au nord de l'Italie, qui reçut le nom de *Gaule cisalpine*.

SIGUETTE. s. f. Manég. Caveçon de fer creux, garni de dents de fer comme celles d'une scie, et composé de plusieurs pièces jointes par des charnières. || *Mors à la siguette.* Mors surmonté d'une têtière, et qui sert à dompter les chevaux fougueux.

SIGURD. Nom qu'ont porté trois rois norwégiens. SIGURD Ier, fils de Magnus III, lui succéda en 1103, partit pour la terre sainte, contribua à la prise de Sidon. Il mourut en 1130. || SIGURD II, *le Diacre transfuge*, assassina Harald III, qui avait dépossédé Magnus IV (1537-1539). || SIGURD III, *Bouche de travers*. Fils de Harald, succéda au précédent avec son frère Inge, *le Bossu*. Il fut assassiné en 1556.

SIKIOU. s. m. Techn. Sorte de bain dans lequel on place le coton lavé de garance, pour en aviver la couleur.

SIKIOUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Sikiouter. S'empl. adjectiv. Cotons sikioutés.

SIKIOUTER. v. a. 1re conj. Techn. Passer au sikiou. Sikiouter le coton.

— SE SIKIOUTER. v. pron. Ces cotons doivent se sikiouter.

SIKISTAN. s. m. Mamm. Espèce de rat qui vit en Sibérie.

SIKKI. s. m. Relat. Nom qu'on donne aux ministres du roi, chez certains peuples indiens.

SIL. s. m. Minér. Terre minérale dont les anciens faisaient des couleurs rouges ou jaunes, selon les préparations.

— Espèce d'ocre plus belle que l'ocre commune.

SILACÉ, ÉE. adj. Minér. Qui ressemble à l'ocre nommée sil; qui y a rapport. Terre silacée.

SILAS ou **SILANUS.** Un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, fut choisi avec Jude pour porter à Antioche les décrets du concile de Jérusalem, sur l'observation des cérémonies légales. Dans la suite il accompagna saint Paul dans ses voyages. On le fête le 31 juillet.

SILBERGROS. s. m. Métrol. Monnaie de compte de Berlin, la trentième partie du thaler et valant 12 centimes.

SILENCE. s. m. (pr. *ci-lan-ce*; du lat. *silentium*; rad. *sileo*, je me tais). Proprement, État d'une personne qui se tait, qui s'abstient de parler. Long silence. Profond silence. Morne silence. Silence perpétuel. Silence prudent. Silence dédaigneux. Faire silence. Faire faire silence. Garder le silence. Observer le silence. Rompre le silence. Ordonner le silence. Imposer le silence. Demander du silence, un instant de silence. Souffrir en silence. Acheter le silence de quelqu'un. Médecin qui prescrit le silence à un malade. Silence dans les rangs. Il savait de quel poids est non-seulement la moindre parole, mais le *silence* même des princes. (Boss.) Saint Louis condamne à un supplice rigoureux et à un *silence* éternel toutes les langues sacriléges. (Fléch.) Elle ne pouvait rassasier ses yeux en le regardant, et elle demeurait en *silence*. (Fén.) On observait à la table de Charles XII un *silence* profond. (Volt.)

— Par analogie, se dit du langage écrit. Écrivain qui garde le silence. Acheter le silence d'un écrivain. J'ai gardé un profond *silence* sur toutes les choses de ce monde. (Volt.) Quand on attaque mes ouvrages je n'ai rien à répondre, c'est à eux à se défendre, tant bien que mal; mais quand on attaque publiquement ma personne, mon honneur, mes mœurs... c'est signer ma honte que de demeurer dans le *silence*. (Id.)

Jusqu'ici, par un trait de prudence,
J'ai demeuré pour toi dans un humble *silence*.
(BOILEAU.)

— Cessation de commerce de lettres entre personnes qui étaient dans l'habitude de s'écrire. Après avoir été longtemps sans vous écrire, je romps enfin le silence. Quelle est la cause du silence que vous gardez à mon égard?

— État d'une personne qui ne répond pas à une lettre. Ce *silence* est un raffinement de cruauté qui n'a rien d'égal. (J.-J. Rouss.) Votre *silence*, votre air froid et réservé, ne m'annoncent que trop bien mon malheur. (Id.)

— Chose secrète qu'on ne doit pas révéler ou sur laquelle la prudence ne permet pas qu'on tienne des discours. La reine d'Angleterre disait que les princes devaient garder le même *silence* que les confesseurs, et avoir la même discrétion. (Boss.) Honorons par notre *silence* le mystérieux secret que Dieu a imposé à ses ministres. (Id.) Les gémissements de la colombe doivent être laissés à la solitude et au *silence*, à qui elle les a confiés. (Fléch.) J'oserai devant lui rompre ce grand *silence*. (Rac.)

Je me flattais sans cesse
Qu'un *silence* éternel cacherait ma faiblesse. (RACINE.)

— Non mention d'un fait, d'une chose. Silence des auteurs contemporains. Silence d'un administrateur. Silence du ministère. Silence de la presse.

— *Passer une chose sous silence.* N'en point parler.

— Fig. Calme, cessation de toute sorte de bruit. Silence du désert. Silence de la nuit. Silence des bois. Silence des tombeaux. Silence du cloître. Le silence règne dans cette enceinte. Quel silence! Son nom eût pu encore gagner des batailles, et voilà que dans son *silence* son nom même nous anime. (Boss.) Ces murmures importuns, qui interrompent les oraisons des fidèles, et troublent le vénérable *silence* des saints mystères. (Fléch.) Comme ils se sont dépouillés de tout ce que nous avons de mortel, et qu'ils n'entendent plus que de loin le murmure des passions, dans leur âme tout est paisible, tout est en *silence*. (Barth.)

Pour animer ma voix,
J'ai besoin du *silence* et de l'ombre des bois. (BOIL.)

Chaos! lieu stérile,
Où règne avec la nuit un *silence* immobile.
(CHABANON.)

— On dit aussi le *silence des vents*.

Des victimes vous-même interrogez le flanc,
Du *silence* des vents demandez leur la cause. (RACINE.)

— Oubli. La mémoire des pécheurs fait un peu de bruit, et va se perdre dans un *silence* éternel. (Fléch.)

— Le silence personnifié.

Silence, frère du repos
Habitant de la solitude,
Amis des arts et de l'étude
Qui fuis la pompe et les faisceaux;
Toi par qui le sage se venge
Des critiques des cabaleurs,
Des ignorants et des railleurs,
Reçois cet hymne à ta louange. (DESMAHIS.)

— Fig. *Le silence des passions.* État opposé au trouble où les passions nous jettent, et qui nous empêche de bien juger des choses. || *Imposer silence à ses passions.* Les réprimer, empêcher qu'elles ne troublent l'âme, qu'elles ne l'agitent.

— Fig. *Imposer silence aux médisants.* Faire que leurs médisances ne trouvent plus de crédit et qu'ils soient par là forcés de se taire. || On dit dans le même sens, Imposer silence à la médisance, à la calomnie, au mensonge, à l'impiété. Son respect pour la religion de ses pères implora toujours, devant Louis le Grand, un *silence* éternel à l'impiété. (Mass.)

— Fig. *Le silence de la loi.* Se dit pour signifier que la loi n'a pas prévu le cas dont il s'agit.

— Chancell. et mat. crim. *Imposer silence aux procureurs généraux.* Leur défendre de poursuivre davantage une affaire criminelle par le moyen des lettres d'abolition. Le roi avait seul le droit d'imposer silence aux procureurs généraux.

— Hist. ecclés. *Être mis en silence.* Punition monastique qui interdisait toute communication à l'aide de la parole.

— Mus. Signe qui correspond en durée aux diverses valeurs des notes et qui cependant ne marque que des poses. Ces poses elles-mêmes.

— Myth. Harpocrate est, dans la fable, le Silence. Les Égyptiens le plaçaient dans leurs temples ayant un doigt sur la bouche, pour marquer, suivant l'opinion commune, que les mystères de la religion devaient être inconnus au peuple. L'attribut du Silence est une branche de pêcher.

— Peint. *Silence*, se dit de la simplicité qui règne dans une composition et dans le coloris.

— Ellipt. *Silence!* Faites silence. || On dit, dans le même sens, Du silence, un peu de silence.

— *Dans le silence.* Secrètement. Un amour qui s'accroît dans le silence. Cet amour s'est longtemps accru dans le *silence*. (Rac.)

SILENCIAIRE. adj. et s. des 2 g. Hist. rom. Officier qui faisait observer le silence aux esclaves. Il y eut des silenciaires à la cour des empereurs de Constantinople.

— Nom donné au secrétaire de l'empereur d'Allemagne.

— Hist. relig. Membre d'une secte religieuse qui ne parlait presque pas.

— Se dit de quelques religieux qui gardent un grand silence. Les trappistes sont des silenciaires.

— Hist. ecclés. *Saint Jean le Silenciaire.* Prêtre qui mourut en 137, à l'âge de 104 ans, après avoir passé quarante-huit ans dans un silence perpétuel.

SILENCIEUSEMENT. adv. D'une manière silencieuse, en silence. Passer silencieusement. Des moines qui vivent silencieusement.

SILENCIEUX, EUSE. adj. (rad. *silence*). Qui ne parle guère, qui garde habituellement le silence. Les hommes méditatifs sont silencieux. Personne silencieuse. Il est fort silencieux.

— Qui ne parle point, qui reste bouche close. Rester silencieux. Vous êtes tout silencieux. Pourquoi restez-vous silencieux?

Les chefs *silencieux*, de leurs mains empressées,
Au fond de l'urne d'or enferment en pleurant
Les ossements blanchis par le feu dévorant. (ALEXIS.)

— Où l'on n'entend pas de bruit. Bois silencieux. Retraite silencieuse. Rue silencieuse. Maison silencieuse.

O nuit *silencieuse*
Prête ton ombre amie à sa course pieuse. (MICHAUD.)

A peine de la nuit le char *silencieux*
Vers le sombre Occident touche aux bornes des cieux.
(LEONARD.)

Surpris de voir troubler leurs bords delicieux,
Le fleuve infréquenté, le bois *silencieux*
Admirent ces vaisseaux, cette troupe guerrière.
(DELILLE.)

SILÈNE. Myth. anc. Demi-dieu, fils de Pan et d'une nymphe, père nourricier et compagnon de Bacchus. On donne à Silène une tête chauve, des cornes, un gros nez retroussé, une petite taille, une corpulence charnue. On le représente tantôt assis sur un âne, sur lequel il se soutient à peine; tantôt marchant appuyé sur un bâton ou un thyrse. On le reconnait aisément à sa couronne de lierre, à la tasse qu'il tient, à son air joyeux et même un peu goguenard.

Noyé des vapeurs du perfide nectar,
Sur son âne tardif qu'il conduit avec peine
Le corps penché, déjà paraît le vieux *Silène*.
(VERNINA DE ST-MAUR.)

Tout le joyeux cortége environnant *Silène*;
La tête du vieillard, vacillante, incertaine,
Allait chercher la terre ou tombait sur son sein.
(LÉONARD.)

— s. m. Antiq. rom. Il se dit de figurines représentant des Silènes qu'on plaçait à l'extrémité des tuyaux des fontaines.

— Entom. Nom d'un papillon de la division des satyres.

SILÉNÉ. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des caryophyllées, comprenant des plantes herbacées, à feuilles entières, opposées, et à fleurs terminales ou axillaires. On en connait plus de cent cinquante espèces, parmi lesquelles un grand nombre croissent en France.

SILÉNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un siléné. || SILENÉES. s. f. pl. Famille de plantes caryophyllées, ayant pour type le genre siléné.

SILER. s. m. Bot. Genre de plantes ombellifères.

SILÉRINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au siler. || SILERINÉES. s. f. pl. Famille de plantes ombellifères, ayant pour type le genre siler.

SILÉSIE. Géogr. Ancien duché d'Allemagne, qui s'étendait entre le Brandebourg, la Pologne, la Moravie, la Hongrie et la Bohême. En 1742 et 1745, le roi de Prusse s'en empara, et l'Autriche lui en céda une grande partie, se réservant seulement une petite portion de la Haute-Silésie. Elle se divise aujourd'hui administrativement en Silésie autrichienne et en Silésie prussienne, et géographiquement, en Haute et Basse Silésie.

SILÉSIEN, IENNE adj. et s. Habitant, habitante de la Silésie. || Qui appartient à la Silésie ou à ses habitants.

SILEX. s. m. Minér. Nom spécifique sous lequel on range les agates impures, et qui ne comprend que des pierres de formes irrégulières qui ont toutes la silice pour base. Les silex, qu'on nomme vulgairement *cailloux*, sont tous demi-transparents, au moins sur les bords; leur cassure est analogue à celle de la cire. Quand on les frotte les uns contre les autres ils répandent une odeur dite *odeur de pierre à fusil*. Les silex servent à ferrer les chemins, à fabriquer des pierres à fusil et des meules de moulin, et paraissent avoir servi aux premiers habitants des Gaules qui ne connaissaient point encore le fer; ils savaient les tailler en coins, en haches, en dards et en poignards. On taille les silex et les agates communes en brunissoires qui sont excellents, et dont on fait usage dans plusieurs arts. Silex rouge, gris, brunâtre, blond verdâtre, jaunâtre. Silex corné. Silex pyromaque. Silex meulière. Silex nectique. Silex pulvérulent.

SILHOUETTE (Étienne de). Né à Limoges en 1709, acheta une charge de maître des requêtes à Paris, et après avoir dirigé les affaires du duc d'Orléans, il fut nommé commissaire du roi près la Compagnie des Indes, et devint contrôleur général et ministre d'État en 1759. Ayant voulu réparer l'épuisement des finances par des réformes et par l'économie, il fut tourné en ridicule. Toutes les modes prirent la tournure de la sécheresse et de la mesquinerie. Les surtouts n'avaient point de plis, les portraits ne furent plus que des visages tirés de profil avec un crayon noir, d'après l'ombre de la chandelle sur du papier blanc. De là le sens attaché à ce mot, qui est devenu nom commun dans l'acception suivante. Il mourut en 1767.

SILHOUETTE. s. f. (ét., V. l'article précédent). Espèce de dessin qui représente un profil tracé autour de l'ombre projetée par le visage. Dessiner à la silhouette. Dessin à la silhouette. Un portrait à la silhouette. Une silhouette.

— Fig. L'amour tenait peu de place dans son imagination, il n'était là qu'en *silhouette*. (***.)

SILICE. s. f. (rad. *silicium*). Chim. Substance que l'on a longtemps regardée comme un corps simple, puis comme l'oxyde du silicium, et que quelques chimistes considèrent aujourd'hui comme un oxyde. Elle est composée d'oxygène et de silicium. Elle est blanche, rude au toucher, inodore, d'une pesanteur spécifique de 2,66, soluble dans l'eau, mais à très-petite quantité, fusible à un feu très-intense. Très-répandue dans la nature, elle fait presque la totalité des quartz, des sables, des pierres précieuses, constitue l'agate, le silex, le jaspe, etc. On emploie la silice dans la fabrication du verre, de la poterie et des mortiers.

SILICEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du silex ou caillou. Terre siliceuse.

SILICIQUE. adj. des 2 g. Synonyme de Siliceux.

— *Acide silicique.* Nom donné à la silice.

SILICIUM. s. m. (pr. *ci-li-ci-omm*; du lat. *silex*, pierre). Chim. Métal qui fait partie de la silice unie à l'oxygène. Le silicium est pulvérulent, d'une couleur très-brune foncée, inaltérable par la chaleur. On obtient le silicium en décomposant la silice par le potassium à une température très-élevée. Le potassium s'empare de l'oxygène de la silice et laisse à nu le silicium.

SILICULE. s. f. (dimin. de *silique*). Bot. Petite silique très-courte, plus large que longue, mais dont la hauteur n'égale point quatre fois la largeur; elle appartient à une section entière de la famille des crucifères. Silicule ambiguë.

SILICULEUX, EUSE. adj. Bot. Dont le fruit est une silicule. Plante siliculeuse.

— s. f. Une siliculeuse. Les siliculeuses.

SILICULIFORME. adj. des 2 g. Qui a la forme d'une silicule. Capsules siliculiformes.

SILIGINOSITÉ. s. f. (du lat. *siligo*, fleur de farine). Qualité de la farine de pur froment.

SILIQUAIRE. s. f. (rad. *silique*). Conchyl. Genre de coquilles tubuleuses, cristostomes, établi pour un certain nombre d'espèces venant des mers de l'Inde. Siliquaire anguine. Siliquaire muriquée, écailleuse.

SILIQUE. s. f. Bot. Péricarpe composé de deux valves réunies par une suture longitudinale, entre lesquelles se trouve ordinairement une cloison membraneuse.

— Conchyl. Genre de coquilles bivalves ayant pour type le solen radié.

SILIQUEUX, EUSE. adj. Bot. Dont le fruit est une silique. Plantes siliqueuses.

— s. f. Une siliqueuse. Les siliqueuses.

SILIS. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères apalytres, voisin des téléphores.

SILISTRIE ou **DRISTRA.** Géogr. Grande et forte ville de Turquie, dans la Bulgarie, avec une bonne citadelle; 10,000 hab. Belle mosquée, bains magnifiques.

SILIUS. Famille romaine qui fournit plusieurs hommes célèbres, entre autres des consuls dans les derniers temps de la république et sous les premiers empereurs. Publius Silius fut amant de Messaline, femme de Claude. Silius Italicus fut poëte et orateur distingué.

SILLAGE. s. m. (pr. *ci-ya-ge*). Mar. Trace que fait un bâtiment lorsqu'il navigue. Le sillage du navire. Les vagues étaient si hautes qu'on ne pouvait remarquer le sillage.

— *Faire grand sillage, bon sillage.* Naviguer heureusement et avec rapidité. Nous avons fait grand sillage toute la journée. Nous fîmes bon sillage pendant la traversée.

— *Mesurer le sillage d'un bâtiment.* Mesurer la vitesse de sa marche. — *Ce bâtiment double le sillage de tel autre.* Il va une fois plus vite, il a une marche très-supérieure.

SILLAGO. s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des gobioïdes, comprenant plusieurs espèces, parmi lesquelles sont le péche-bécout de la mer des Indes et le pêche-madame de la même mer.

SILLE. s. m. (pr. *si-le*; du gr. σίλλος, raillerie mordante). Poème mordant en usage chez les anciens Grecs. Les silles étaient des espèces de parodies satiriques.

SILLÉ, ÉE. adj. Art. vétér. Se dit d'un cheval qui a des poils blancs dans les sourcils.

— part. pass. du v. Siller. S'empl. adjectiv. Oiseau sillé.

SILLÉE. s. f. Mar. Trace, sillage. Peu usité.

— Agric. Nom qu'on donne, dans beaucoup de vignobles, à la fosse ouverte pour y planter les ceps.

SILLÉE. Prince arabe, ambassadeur du roi Oboda à Jérusalem; devint amoureux de Salomé, sœur d'Hérode le Grand, et l'épousa en secret. Revenu en Arabie, il fit périr son roi, et fut lui-même mis à mort par les Romains en punition de ce crime.

SILLER. v. n. 1re conj. (pr. *ci-yé*). Mar. Couper, fendre les flots, en parlant d'un navire. Vaisseau qui sille bien.

— **SILLER.** v. a. Faucon. Coudre les paupières d'un oiseau de proie, afin qu'il ne se débatte point.

SILLERY (Charles-Alexis Brulart, marquis de). Député des états généraux, né à Paris en 1736, mort en 1793. Il avait porté dans sa jeunesse le nom de comte de Genlis, nom que sa femme a rendu célèbre.

SILLET. s. m. (pr. *ci-yè*). Luth. Petit morceau d'ivoire appliqué au haut du manche d'un violon, d'une guitare ou autre instrument à cordes, sur lequel posent les cordes. La longueur des cordes se mesure du sillet au chevalet.

SILLIEN, IENNE. adj. et s. Philol. anc. Se dit de certains vers faits en manière de sille.

SILLIMANITE. s. f. (de M. *Silliman*). Minér. Minéral dont la couleur est d'un gris passant au brun, et qui a été trouvé dans une veine de quartz qui traverse un gneiss, près de Saybrook, ville du Connecticut.

SILLOGRAPHE. adj. et s. (ét. gr. σίλλος, sille; γράφω, j'écris). Poète satirique chez les anciens, auteur de silles.

SILLOGRAPHIE. s. f. (ét., V. SILLOGRAPHE). Art de faire des silles ou railleries; traité sur cet art.

SILLOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la sillographie.

SILLOMÈTRE. s. m. (pr. *ci-yo-mè-tre*; du franç. *sillon*, et du gr. μέτρον, mesure). Mar. Instrument propre à mesurer le sillage d'un bâtiment.

SILLOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ci-yo-mé-tri-ke*). Qui a rapport au sillomètre.

SILLON. s. m. (pr. *ci-yon*; du lat. *sulcus*, même sens). Longue trace que le soc, la charrue fait dans la terre qu'on laboure. Faire un sillon. Tracer un sillon. Remplir les sillons. Sillon droit. Sillon profond. Sillon large.

> Le blé, pour se donner sans peine ouvrant la terre,
> N'attendait pas qu'un bœuf pressé par l'aiguillon,
> Traçât à pas tardifs un pénible *sillon*. (Boil.)

> J'attèle ma charrue, et je cours à la hâte
> Ouvrir avec effort, armé d'un aiguillon,
> Dans le sein d'une terre ingrate,
> Un large et pénible *sillon*.
> (Latour de la Montagne.)

— Absol. et au pl. Poétiquement, les champs, les campagnes. Trop de sang a inondé, abreuvé nos sillons.

> Aux armes, citoyens!
> Formez vos bataillons;
> Marchons! marchons!
> Qu'un sang impur abreuve nos *sillons*.
> (Rouget de Lisle.)

> Hélas! le temps n'est plus où leurs vieux bataillons
> Combattaient l'ennemi dans ses propres *sillons*.
> (Barth. et Méry.)

— Fig. et poét. Trace que certaines choses laissent en passant. Sillon de lumière tracé par une fusée. Sillon que laisse un navire derrière lui. La proue en longs *sillons* blanchit le flot des mers.

> Ils fendent de la mer les bruyants tourbillons,
> Et la proue en fuyant laisse au loin ses *sillons*.
> (Delille.)

> La déesse guerrière
> De son pied trace en l'air un *sillon* de lumière.
> (Boileau.)

— Baour-Lormian dit, en parlant d'un esquif :

> Le vent du nord mugit dans sa voile étendue,
> Et son poids ouvre au loin un *sillon* écumeux.

— Et Voltaire en parlant d'un ange :

> Sur des ailes de feu parcourant sa carrière,
> Et laissant loin de lui l'Occident éclairé
> Des *sillons* lumineux dont il est entouré.

— Et Delille en parlant d'une bombe :

> De son lit embrasé, tantôt l'affreuse bombe,
> En longs *sillons* de feu, part, s'élève et retombe.

— Se prend aussi pour les traces des rides. Les sillons des rides.

> Quand par d'affreux *sillons* l'implacable vieillesse,
> A sur un front hideux imprimé la tristesse.
> (L. Racine.)

— *Sillon* ne rime qu'avec les mots qui ont également les deux *l* mouillés, comme *bâillon*, *tourbillon*. La rime suivante est fautive :

> La gerbe mince et frêle est en proie aux chardons,
> Et l'herbe parasite usurpe les *sillons*. (Desaintange.)

— Anat. Fentes ou rainures que présentent la surface de quelques os et de divers organes. ‖ Rides qui se trouvent au palais des grands quadrupèdes et particulièrement des chevaux.

— Hist. nat. Raies ou stries profondes.

— Fig. *Faire, tracer son sillon.* Faire l'ouvrage qu'on est tenu de faire, qu'on s'est imposé l'obligation de faire chaque jour.

— Prov. et fig. *C'est un bœuf qui fait bien son sillon.* Se dit d'un homme médiocre et laborieux.

SILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Sillonner. S'empl. adjectiv. Champ sillonné. Un champ bien sillonné.

— Fig. Montagne sillonnée de ravins. Front sillonné. Le golfe semé, *sillonné* en tous sens de voiles de toutes formes et de toutes grandeurs. (Lamart.) Mais la mer était *sillonnée* par cinq ou six vagues longues et élevées, semblables à des chaînes de collines espacées entre elles par de longues et profondes vallées. (B. de St-P.)

— *Sillonné de rides.* Ridé. Le merle a le nez et les joues *sillonnés* de rides profondes et obliques. (Buff.)

> Les voilà ces héros si longtemps invincibles,
> Ils menacent encor les vainqueurs étonnés!
> Glacés par le trépas, que leurs yeux sont terribles!
> Que de hauts faits écrits sur leurs fronts *sillonnés*.
> (C. Delavigne.)

— Hist. nat. Qui est marqué de stries profondes. Feuilles sillonnées. Tiges sillonnées.

SILLONNÉ. s. m. Ichthyol. Espèce de baliste.

SILLONNÉE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre.

SILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *ci-yo-né*; rad. *sillon*). Marquer des sillons, tracer des sillons sur. Sillonner un champ. Sillonner habilement.

> Ses bœufs d'un soc tranchant *sillonnent* son domaine,
> Puis d'un grain qui rendit sa main couvre la plaine.
> (Delille.)

> J'aime un gros bœuf dont le pas lent et lourd,
> En *sillonnant* un arpent en un jour,
> Forme un guéret où mes épis vont naître. (Volt.)

— Marquer en passant comme avec des sillons. Sillonner la surface des eaux. Éclair qui sillonne la nue. Reptile qui s'avance en sillonnant la vase. L'orage a sillonné la plaine. Les chagrins ont sillonné mon front. Vaisseaux qui sillonnent les mers. Le boiquira *sillonne* la surface des eaux avec la vitesse d'une flèche. (Lacépède.)

> Quand la flotte adultère en *sillonnant* les flots,
> Allait ravir la femme et la sœur des héros.
> (Aignan.)

> De dauphins une troupe folâtre,
> Plonge, s'agite en cercle et *sillonne* les eaux.
> (De la Tresne.)

> Le bitume et le soufre, épandus en torrents,
> Roulent sur la montagne, en *sillonnant* les flancs.
> (Castel.)

> Alors, en se jouant, des pieds armés de fer
> Vont *sillonnant* les flots endurcis par l'hiver.
> (Delille.)

— Se dit aussi des rides qui couvrent le visage.

> Attends, bel étourdi, que les rides de l'âge,
> Mûrissent ta raison, *sillonnent* ton visage. (Volt.)

SILLONNETTE. s. f. Bot. Genre de mousses dont la coiffe est sillonnée.

SILO. s. m. Agric. Fosse en terre, cavité souterraine dans laquelle on dépose les grains pour les conserver. On choisit pour établir des silos un terrain sec, à température constante et à l'abri de l'humidité. Les silos sont surtout en usage chez les peuples guerriers, qui mettent ainsi leurs richesses à l'abri du pillage.

SILO. Géogr. Ville de Judée, dans la tribu d'Éphraïm, célèbre par la demeure de l'arche et du tabernacle, qui y furent conservés jusqu'à ce qu'ils fussent pris par les Philistins.

SILOXÈRE. s. m. Bot. Genre de plantes synanthérées, fondé sur une seule espèce de la Nouvelle-Hollande.

SILPHE. s. f. (du gr. σίλφη, sorte d'insecte). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des hélocères, comprenant plusieurs espèces qui se trouvent aux environs de Paris, ce sont les silphes thoracique, rugueuse, noircie, lissée, sinuée, et la silphe quatre points.

SILPHIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de l'ordre des radiées, renfermant de très-belles espèces, presque toutes d'ornement, remarquable par la hauteur de leurs tiges, par l'élégance de leur port, par la beauté et souvent la grandeur de leurs fleurs. Les silphies sont originaires de l'Amérique septentrionale.

SILURE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux, holobranches, abdominaux, de la famille des oplophores, comprenant le glanis des eaux douces de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. Ce poisson est le plus grand de tous les poissons des eaux douces de l'Europe, et il a été nommé la *baleine des rivières et des lacs*.

SILUROÏDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à un silure. ‖ SILUROÏDES. s. m. pl. Famille de poissons ayant pour type le genre silure.

SILUS. s. m. Conchyl. Très-petite espèce de buccin, fort commune sur les rochers de l'île de Gorée.

SILVAIN. s. m. Ornith. V. SYLVAIN.

SILVANDRE. s. m. Entom. V. SYLVANDRE.

SILVANE. s. f. Entom. Genre de coléoptères établi pour y placer quelques espèces d'ips.

SILVES. s. f. pl. Nom que quelques auteurs latins ont donné à des recueils ou collections de pièces détachées qui n'ont aucun rapport entre elles.

— Philol. Nom d'un recueil de poésies latines attribuées à Sidronius Hoschius.

— Antiq. rom. Spectacle d'une chasse donnée dans le cirque.

SILVÈRE. Successeur d'Agapet Ier au trône pontifical en 536, mort de faim dans l'exil, sous Justinien. L'Église l'honore comme un martyr, le 20 juin.

SILVERET. s. m. Comm. Étoffe croisée de soie et de coton.

SILVESTRE. Nom qu'ont porté deux papes et un antipape. ‖ SILVESTRE Ier. Pape de 314 à 335. ‖ SILVESTRE II. Précepteur de Robert, fils de Hugues Capet, pape de 999 à 1003. ‖ SILVESTRE III. Antipape, élu par opposition de Benoît IX en 1044, et chassé peu après.

— SILVESTRE (Isaac ou Israel). Graveur célèbre, né à Nancy en 1621, mort à Paris en 1691. Louis XIV l'employa à dessiner et à graver les maisons royales.

— SILVESTRE DE SACY (Antoine-Isaac, baron de). V. SACY.

SILVESTRIN. s. m. Commun. relig. Membre d'une congrégation de l'ordre de Saint-Benoît, fondée en 1247, par saint Silvestre Gozzolan.

SILVICULTURE. s. f. (ét. lat., *silva*, forêt; *cultura*, culture). Science qui a rapport à la culture et à l'entretien des bois et des forêts, aux plantations diverses. La silviculture embrasse les bois et les forêts; l'arboriculture est limitée aux pépinières et aux plantations isolées.

SILVINIEN. s. m. Archéol. Monnaie du prieuré de Souvigny.

SILVIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide résineux extrait de la colophane. Acide silvique.

SILYBE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de l'ordre des flosculeuses, ayant pour type le silybe de Marie, plante très-remarquable par la beauté de son feuillage, parsemé, sur un fond d'un beau vert, de grandes taches laiteuses, auxquelles la superstition religieuse a attribué une origine miraculeuse, en supposant que ces taches provenaient de quelques gouttes de lait échappées du sein de la Vierge Marie, d'où lui est venu le nom de *chardon Marie*. Cette plante croît sur le bord des chemins aux lieux incultes, en France, en Allemagne, etc.

SILYBÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un silybon. ‖ SILYBÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

SIMABE. s. m. (du lat. *simaba*). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, de la famille des simaroubées, renfermant plusieurs arbrisseaux du Brésil.

SIMAGRÉE. s. f. (du lat. *simia*, singe; ou *simulacrum*, simulacre). Manières affectées, minauderies. Faire des simagrées. Faiseur de simagrées. Vous faites bien des simagrées. Pourquoi toutes ces simagrées? Tout cela n'est que simagrée, c'est une pure simagrée.

> Et qui n'adore point de vaines *simagrées*,
> N'a ni respect ni foi pour les choses sacrées. (Mol.)

— Faux-semblant de. Faire la simagrée de vouloir ou de ne pas vouloir de.

SIMADIRE. n. m. Hist. relig. Mot que les Grecs modernes emploient par corruption, au lieu de Sémanterion.

SIMAROUBA. s. m. Bot. Genre de la famille des rutacées, renfermant des arbres très-élevés, aux feuilles d'un beau vert luisant, aux fleurs petites, blanches, et panachées de rouge vif; toutes les espèces habitent particulièrement les Antilles, le Brésil et la Guyane. La feuille, les fruits, et surtout les racines de simarouba, sont usités en médecine.

SIMAROUBÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au simarouba. ‖ SIMAROUBÉES. s. f. pl. Famille de plantes rutacées, ayant pour type le genre simarouba.

SIMARRE. s. f. (de l'ital. *zimarra*; fait de l'espagn. *zamarra*, sorte de pelisse à l'usage des bergers). Habillement long et traînant, dont les femmes se servaient autrefois.

— Sorte de soutane que certains magistrats, certains professeurs, portent sous leur robe. Porter la simarre. Une simarre magnifique. Quand je vous vois affublé de la *simarre* de la faculté, je ris, non pas tant de vous, que de la faculté elle-même. (Raspail.)

SIMBALE. s. m. Anc. t. milit. Vieille orthographe du mot Cymbale.

SIMBIRSK. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, capitale du gouvernement de ce nom; 11,000 hab. Assez de commerce. ‖ Gouvernement de la Russie d'Europe; 850,000 hab. Sol assez fertile. Nombreux bestiaux.

SIMBLEAU. s. m. Archit. Cordeau qui sert à tracer des arcs de cercle d'une étendue plus grande que celle des plus grands compas. Les meilleurs simbleaux sont faits avec des chaînettes.

— Techn. L'action de tracer une courbe et d'en déterminer le centre ou les foyers. ‖ Il se dit aussi d'un certain assemblage de ficelles qui fait partie d'un métier à tisser.

SIMBLEPHILE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, établi pour quelques espèces de philantes.

SIMBULETA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, à corolles campanulées, ayant pour type une plante herbacée de l'Arabie.

SIMÉON. Un des douze fils de Jacob, né de Lia, l'an du monde 2247. C'est lui qui fut retenu en otage auprès de Joseph, ministre de Pharaon, jusqu'au retour de ses frères en Égypte. ‖ Homme juste qui vivait à Jérusalem dans l'attente du Rédempteur d'Israël. Il était au temple quand Joseph et Marie y allèrent présenter l'enfant Jésus. Il prédit à la sainte Vierge les douleurs qu'elle ressentirait à la vue des tourments de son fils. L'Église fait sa fête le 5 janvier. ‖ Nom qu'ont porté deux auteurs anciens. L'un d'eux, né au xe siècle, a écrit une Chronique qui va du commencement du monde jusqu'à 968 de J.-C., une Vie des saints et des Homélies. L'autre fut un théologien qui écrivit des Discours sur la foi et les vertus chrétiennes, et un Traité de l'amour divin.

— *Tribu de Siméon.* Tribu de la Palestine la plus méridionale, formée des descendants de Siméon. Hébron était la ville principale de la tribu de Siméon.

SIMÉPYRHINQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., σιμός, camus, αἰπύς, haut; ῥύγχος, bec). Ornith. Il se dit d'oiseaux qui ont le bec haut et crochu.

SIMERI. s. m. Conchyl. Très-petite coquille du Sénégal.

SIMIANE (Pauline de Grignan, comtesse de). Fille de la comtesse de Grignan et petite-fille de Mme de Sévigné, qui parle d'elle dans plusieurs de ses lettres. Cette dame, distinguée par son esprit, mourut en 1718. On a d'elle une correspondance écrite avec grâce et facilité. On lui reproche, à propos de la publication qu'elle fit des lettres de son aïeule, d'avoir retranché un grand nombre de lettres.

SIMIEN, IENNE. adj. (du lat. *simius*, singe). Mamm. Qui ressemble à un singe. ‖ SIMIENS. s. m. pl. Famille de mammifères ayant pour type le genre singe.

SIMIKION. s. m. Antiq. gr. Instrument de musique qui avait trente-cinq cordes.

SIMILAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *similis*, semblable). Homogène, qui est de la même nature. Il se dit d'un tout qui est de la même nature que ses parties, ou de parties qui sont chacune de la même nature que leur tout. Une masse d'or est un tout similaire. Les parties d'une masse d'or sont similaires.

— Arithm. Il se dit des nombres proportionnels entre eux. Nombres similaires.

— Conchyl. Il se dit de la charnière d'une coquille bivalve, lorsqu'elle est semblable sur les deux valves.

— Géom. Il se dit des quantités géométriques de même espèce dont les dimensions sont proportionnelles entre elles.

— Phys. *Rayons similaires.* Nom donné par Newton aux rayons lumineux également réfrangibles.

SIMILARITÉ. s. f. Didact. Qualité de choses similaires. La similarité des parties constitutives d'un tout.

SIMILI. adj. m. pl. Mus. Mot italien qui signifie littéralement *semblables*, et qu'on place sur une partition lorsqu'on veut faire voir que des groupes, des arpèges indiqués en abrégé, sont semblables à ceux qui les précèdent.

SIMILIFLORE. adj. des 2 g. (du lat. *similis*, semblable; *flos*, fleur). Bot. Qui porte des fleurs toutes semblables.

SIMILITUDE. s. f. (du lat. *similitudo*, ressemblance; rad. *similis*, semblable). Ressemblance, rapport exact entre deux ou plusieurs choses. Similitude entre deux objets, entre deux personnes. Similitude exacte. Similitude parfaite. Objets qui n'ont point la moindre similitude. L'horreur et la pitié sont moins des passions de l'âme que des affections naturelles qui dépendent de la sensibilité du corps et de la *similitude* de la conformation; ce sentiment doit donc diminuer à mesure que les natures s'éloignent. (Buff.)

— Rhét. Figure par laquelle on fait voir quelque rapport entre deux choses de différentes espèces, et qui force à conclure du plus au moins ou d'égal à égal. Faire comprendre une vérité par une similitude. Les similitudes sont

souvent employées dans l'Evangile. Faire souvent usage des similitudes. Le prophète Nathan fit connaître à David son péché par une similitude.

— Mathém. Relation que deux choses semblables ont ensemble.

SIMILOR s. m. (du lat. *similis*, semblable, et du fr. *or*). Composition métallique formée d'un mélange de cuivre et de zinc, et ayant en quelque sorte l'aspect de l'or.

SIMIRA. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des rubiacées, renfermant des arbres ou de grands arbrisseaux de la Guiane.

SIMMER. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour le blé employée à Nuremberg, et valant 318 litres 14 centilitres. || Mesure de Nuremberg, pour l'avoine, ou 588 litres 35 centilitres. || Mesure de capacité employée à Francfort, et valant 28 litres 69 centilitres. || Mesure de capacité employée dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, et valant 32 litres. || Mesure de capacité pour l'avoine, employée dans le duché de Saxe-Cobourg, et valant 124 litres 45 centilitres.

SIMMIAS. Grammairien et poète grec, natif de Rhodes, qui nous a laissé quelques poésies.

SIMOÏS. Géogr. Fleuve de l'Asie Mineure, dans la Troade, prenait sa source au mont Ida, arrosait les campagnes de Troie et se jetait dans le Scamandre. Il est célèbre chez les poètes.

SIMON. Corroyeur athénien, fut disciple de Socrate et embrassa la carrière de l'étude et de la sagesse. Il publia trente-trois dialogues où il exposa la doctrine de son maître, ouvrage qui ne nous est pas parvenu. || Nom qu'ont porté deux grands prêtres juifs. || SIMON MACHABÉE. Gouverneur de la Judée, opposa une vive résistance à Antiochus, roi de Syrie, et rendit la Judée indépendante quelque temps. Il fut tué par Ptolémée son gendre, 133. || SIMON LE CANANÉEN. Un des soixante-douze disciples de Jésus, alla prêcher l'Evangile en Perse, où il souffrit le martyre. On le fête le 28 octobre. || SIMON LE CYRÉNÉEN. Homme de Cyrène qui aida Jésus à porter sa croix sur le Calvaire. || SIMON LE LÉPREUX. Homme qui reçut plusieurs fois Jésus chez lui. Ce fut dans sa maison que Madeleine répandit des parfums sur les pieds de Jésus. || SIMON D'ALEXANDRIE. Homme de condition obscure, dont Hérode aima la fille Mariamne et qu'il éleva à la sacrificature. || Juif qui se fit reconnaître roi de Judée après la mort d'Hérode le Grand. Il saccagea le palais des rois de Jéricho et ne se signala que par des crimes. Il fut mis à mort par les Romains. || SIMON *le Magicien*. Samaritain qui se convertit au christianisme et reçut le baptême des mains de Philippe. Peu de temps après, voyant les apôtres opérer des prodiges, il leur offrit de l'argent pour acquérir la même puissance. Pierre indigné le maudit. Simon se livra à la magie, enseigna des hérésies qui eurent un grand succès. Il se vantait en outre de faire des prodiges surprenants. On dit qu'à Rome où il était venu, il se vanta de pouvoir monter au ciel, mais il tomba, se rompit les jambes, et mourut de douleur et de honte en 67.

SIMON. s. m. Mamm. Nom vulgaire du dauphin.

SIMONETTA (Jean) Favori et secrétaire du duc François Sforce, a écrit une histoire latine des choses faites par François Sforce, très-estimée pour sa véracité.

SIMONIAQUE. adj. des 2 g. Qui est plein de simonie, où il y a de la simonie. Contrat simoniaque. Traité simoniaque. Ordination simoniaque.

— Qui commet des simonies. Ecclésiastiques simoniaques.

— substantiv. Un simoniaque. Des simoniaques.

SIMONIDE. Célèbre poète de l'antiquité, né dans l'île de Cos, florissait dans le V^e siècle. Les anciens faisaient grand cas de ses ouvrages et le mettaient au même rang que Pindare. On raconte qu'ayant lu au milieu d'un repas un poème à la louange d'un Thessalien, il y fit entrer l'éloge de Castor et Pollux; le Thessalien ne lui donna que la moitié du prix convenu, lui disant de réclamer l'autre des deux demi-dieux. Cependant on vint avertir Simonide que deux jeunes gens le faisaient demander, il sortit et ne trouva personne; mais dans ce court intervalle la maison s'écroula et écrasa les convives, ce qui fit croire que la protection de Castor et Pollux l'avait sauvé.

SIMONIDIEN, ENNE. adj. Antiq. gr. Qui appartient au poète Simonide. || *Lettres simonidiennes.* Se dit des lettres η, ω, ζ et ψ, ajoutées par Simonide à l'alphabet grec.

SIMONIE s. f. (rad. *Simon*; V. SIMON *le Magicien*) Convention illicite par laquelle on donne ou on reçoit une récompense temporelle, une rétribution pécuniaire pour quelque chose de saint et de spirituel. Ce traité est une simonie, une pure simonie, une franche simonie. Simonie viable, évidente. Simonie expresse. Simonie tacite. Simonie odieuse. Commettre une simonie. Les lois de l'Eglise défendent la simonie. Prendre ou donner de l'argent pour un bénéfice c'est une simonie.

SIMONIEN, ENNE. adj. et s. Hist. ecclés. Membre d'une secte fondée par Simon le Magicien, qui prétendait que toutes les actions humaines sont indifférentes, et niait la résurrection des morts. || V. SAINT-SIMONIEN.

SIMOUN. s. m. Relat. Vent brûlant qui souffle du midi au nord de l'Afrique, qui soulève le sable du désert et qui engloutit quelquefois des caravanes tout entières. Le simoun souffle. Craindre le simoun. Le simoun porte l'effroi au milieu des caravanes du désert.

SIMOUSTE. s. f. Techn. Nom employé par les selliers pour désigner un ornement de laine ajusté sur la bride des mulets.

SIMPÉROPOL. Geogr. Petite ville de Russie, chef-lieu du gouvernement de la Tauride; 16,000 hab. Assez de commerce.

SIMPLE. adj. des 2 g. (du lat. *simplex*, même sens). Qui n'est point composé. Être simple. Corps simple. Machine fort simple. Idée simple. Dieu est un être simple. L'âme est un être simple. En vain le chimiste se flatte d'arriver par l'analyse aux premiers éléments; rien ne lui prouve que ce qu'il prend pour un élément *simple* et homogène ne soit pas un composé de principes hétérogènes. (Condill.) L'essence de l'idée est d'être *simple*, et la simplicité est une des conditions de la beauté des formes. Ainsi il est clair que le beau doit être toujours *simple*, quoique ce qui est *simple* ne soit souvent rien moins que beau. (Ancill.)

— Seul, unique, dégagé de tout accessoire. Une simple réclamation. Une simple remontrance. Une simple lettre. Une simple parole. Une simple objection. Un simple vêtement. Le simple exposé des faits. N'avoir qu'une simple couverture. Des souliers à simple semelle. La simple pensée d'une action. Une simple amende. Une simple observation. Une simple sommation. N'avoir qu'un simple valet. De ce zèle pour la gloire de Dieu venaient ses gémissements et ses larmes au *simple* récit des ravages que causait l'hérésie naissante. (Fléch.)

— Qui n'est que telle ou telle chose, n'a que telle qualité, tel titre, telle fonction. Simple clerc. Simple prêtre. Simple religieux. Simple gentilhomme. Simple officier. Simple soldat. Simple individu. Simple envoyé. Simple office. Simple bénéfice. Il apprit la guerre en qualité de *simple* soldat. (Fléch.) Nous contenterons-nous d'être les *simples* admirateurs de sa vertu? (Id.) Il y a eu beaucoup de nations florissantes formées d'un *simple* peuple. (B. de St-P.) Les grands sont toujours plus malheureux et plus agités que le *simple* peuple. (Mass.)

> Dans le *simple* appareil
> D'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil
> (Racine.)

— Qui est sans parties, sans portions distinctes, qui exige peu de soins, de peine, de travail, de dépenses. Faire un métier fort simple.

— Qui est facile à faire, à comprendre. Cela est bien simple. Rien de plus simple. Méthode simple. Moyen très-simple, fort simple. Rien de plus simple, de si simple. Sujet de pièce fort simple. L'intrigue de cette comédie est fort simple.

— Qui est sans ornement, sans faste, sans recherche, sans apprêt, sans affectation. Il se dit des choses physiques et des choses morales. Parure simple. Discours simple et touchant. Style simple. Paroles simples. Abord simple. Mœurs simples. Caractère simple. Goûts simples. Vêtements simples et modestes. Mise simple et décente. Ameublement simple. Nourriture simple et frugale. || On dit dans ce sens, Etre simple dans ses habits, dans ses meubles. Etre simple dans sa manière de vivre.

— Où il n'y a pas de luxe, de ton, d'orgueil, de façons. Maison simple. Habitation simple. Lieu simple. Un village simple et modeste. Que c'est un spectacle agréable et touchant que celui d'une maison *simple* et bien réglée où règnent l'ordre, la paix, l'innocence. (J.-J. Rouss.) Tout homme qui n'aimera pas à passer ses beaux jours dans un lieu si *simple* et si agréable n'a pas le goût pur ni l'âme saine. (Id.)

— Qui est conforme à la nature, à la raison, à la justice, au bon sens, au jugement, à la vérité. Morale simple. Instruction simple. Ce que vous dites là est simple et naturel.

— Qui est sans déguisement, sans malice, qui est naïf. Esprit simple. Homme simple comme un enfant. Le ciel est promis aux cœurs simples. Notre-Seigneur a dit: Soyez simples comme les colombes. Les âmes simples et fidèles. Etre sincère dans ses discours, simple dans ses actions. C'est un homme simple et sans étude. Peuple simple et droit. Génération simple et droite. Infecter la simple jeunesse. Soyez doux, simples, équitables.

— Qui appartient ou convient à une âme simple. Piété simple et sincère. Vie simple et patiente. Tout était *simple* dans Madame. (Boss.) Sa foi était comme son cœur, *simple* et solide. (Fléch.)

— Niais, crédule, facile à tromper. Etre trop simple. Je ne suis pas assez simple pour le croire. Il est si simple que le premier venu le trompe. Vous êtes bien simple si vous le croyez. Je ne suis pas si simple que de m'en fier à sa parole. Il faudrait être bien simple pour croire à ce qu'il dit.

— Loc. *Bâtiment simple.* Bâtiment qui n'a qu'un rang de chambres. || *Simple manoir.* Demeure modeste, par opposition à Grande maison. || *Fête simple, office simple.* Se dit par opposition à Fête ou office double ou semi-double. || *Simple vigile.* Vigile sans jeûne. || *Simple tonsure.* La tonsure cléricale, lorsqu'elle n'est pas jointe aux ordres ecclésiastiques. || *Bénéfice à simple tonsure, bénéfice simple.* Bénéfice qui n'a pas charge d'âmes, qui ne demande point résidence, et qui peut être possédé par un simple clerc n'ayant que la tonsure. || *Donation pure et simple.* Qui est sans conditions, sans restrictions. On dit de même, Démission simple. Abandon pur et simple. Résignation pure et simple. || *Équation simple.* Se disait pour Equation du premier degré

— Arithm. *Multiplication*, *division simple.* Celle où il n'entre pas de grandeurs de différente espèce. || *Nombres simples*, dans l'anc. arithm. Nombres qui ne s'écrivent qu'avec un seul chiffre.

— Anc. jurispr. *Simple acte.* Acte d'avoué à avoué. || *Amende simple.* Amende ordinaire de cinq sous ou sept sous et demi. || *Simple cens.* Se disait par opposition au Double cens ou au cens accordable qui portait lods et ventes. || *Simple défaut et pur.* Se disait à la différence du défaut sauf l'heure, sauf huitaine. || *Simple donation.* L'opposé de la donation mutuelle ou rémunératoire. || *Foi simple.* Serment corporel. || *Simple gagerie.* Celle qui n'est pas prise par l'exécution d'un sergent, avec transport et dépôt en main tierce. || *Simple bénéfice.* Celui qui n'invoque pas le bénéfice d'inventaire. || *Hommage simple.* L'opposé d'hommage-lige. || *Simples plaids, simples querelles.* Se disait par opposition aux demandes en procès d'importance et criminels. || *Simple saisine.* Celle qui n'est point dans le cas de nouvelleté. || *Simple vendition.* Celle qui s'est faite sans faculté de rachat.

— Bot. Se dit de parties qui ne sont point divisées ou ramifiées. || *Aigrette simple.* Celle qui résulte de poils ou de soies non ramifiés ou dentés. || *Androphore simple.* Celui qui est d'une seule venue et sans aucune ramification. || *Chaton simple.* Celui dont l'axe porte immédiatement les bractées florifères. || *Corymbe simple.* Celui dont les pédicelles partent immédiatement du pédoncule commun. || *Ombelle simple.* Celle dans laquelle les pédoncules ombellés ne se subdivisent pas. || *Raphe simple.* Celui qui n'offre qu'un seul cordon prolongé uniformément, sans ramifications. || *Tige simple.* Celle qui est sans ramifications principales, et qui n'a que des branches faibles. || *Tige très-simple.* Celle qui s'étend tout d'un jet et sans aucune ramification de la base au sommet. || *Organes simples.* Organes produits par un assemblage de parties disposées sur un seul rang concentrique. || *Parties simples.* Parties d'une plante qui sont continues, c'est-à-dire non séparées par des articulations. || *Fruits simples.* Ceux qui sont formés par la soudure naturelle de plusieurs carpelles; Candolle pense qu'il faut réserver ce nom aux fruits devenus solitaires par l'avortement de ceux qui, dans le plan normal de la fleur, doivent former un verticille complet. || *Péricline simple.* Celui dont les squames extérieures et les squames intérieures n'offrent pas d'interruption remarquable.

— Chim. *Corps simples.* Corps que jusqu'à présent il a été impossible de décomposer. || *Sels simples.* Sels dans lesquels le poids atomique de l'acide est égal au poids atomique de la base.

— Gramm. hébr. *Noms simples.* Se dit de ceux qui n'ont que leurs lettres radicales.

— Jeux. *Coup simple.* Se dit au trictrac, de deux dés dissemblables, quant au nombre.

— Minér. *Minéraux simples.* Tous les corps inorganisés naturels, qui sont homogènes, ou qui ont une apparence d'homogénéité. || *Roches simples.* Classe de roches, comprenant les espèces minérales qui composent seules des terrains. || *Formes simples.* Mohs appelle ainsi les formes des minéraux terminés par des faces parfaitement identiques.

— Phys. *Echo simple.* Se dit d'un écho qui ne répète chaque son qu'une seule fois.

— Zool. *Accouplement simple.* Celui qui a lieu entre deux individus appartenant à des espèces chez lesquelles les sexes sont séparés. || *Dent simple.* Celle dont l'ivoire n'est nulle part pénétré par l'émail, qui ne fait que l'envelopper. || *Antenne simple.* Celle qui n'offre aucun prolongement, aucune ramification. || *Nervules simples.* Celles qui, dans les ailes des insectes, ne se terminent que par un point rond. || *Animaux simples.* Ceux qui ne résultent pas de l'agrégation d'un certain nombre d'individus.

SIMPLE. s. m. Ce qui est simple. L'opposé de Composé. Le simple et le composé. Savoir distinguer le simple du composé

— Homme simple. Jésus a promis le ciel aux simples. Les simples et les humbles. *Le simple* a prophétisé comme le sage. (Mass.) Les Méditations de ce fidèle serviteur de Dieu sont entre les mains de tout le monde, des religieux, des séculiers, des *simples* et des savants. (Boss.)

— Bot. Nom générique et vulgaire des herbes et des plantes médicinales. Cette plante est un simple d'une grande vertu. Connaître les simples, les vertus des simples. Cueillir des simples.

> Un *simple*, à l'aide de sa flamme
> Dans un cachot d'airain en vapeur exalté,
> De mes jours prolonge la trame,
> Et sur mon front serein brille encor la santé.
> (Durand.)

— Mus. Tout morceau de musique chanté ou joué suivant le chant naturel et tout uni, par opposition à Double. Chanter le simple et le double d'une chanson. On ne chante guère le double d'un air qu'on n'en ait chanté le simple.

— Rhét. Un des trois genres d'éloquence que l'on a distingués, celui qui désigne une manière de s'exprimer pure, facile, sans ornement, où l'art ne paraît pas. Le simple, le sublime, le tempéré.

SIMPLEGADE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles, comprenant plusieurs espèces d'ammonites, dont les cloisons sont constamment sinueuses avec le siphon dorsal.

SIMPLEMENT. adv. D'une manière simple.

— Sans façon. Agir simplement. Se conduire simplement avec quelqu'un.

— Naïvement, de bonne foi, sans finesse. Dire une chose tout simplement. Avouer une chose simplement. C'est un bon homme, il y va, il procède simplement.

— Seulement. Du pain tout simplement. Il faut simplement s'entendre. Je lui ai dit tout simplement que je n'avais pas besoin de lui. Je ne procède pas didactiquement, je ne vous fais pas une histoire, je reproduis *simplement* quelques traits. (De Cussy.)

— Sans parure, sans ornement. Se mettre simplement. Etre vêtu fort simplement.

— *Purement et simplement.* Sans réserve et sans condition. Il a donné sa démission purement et simplement.

SIMPLESSE. s. f. Simplicité naturelle, ingénuité d'un caractère doux, paisible, sans finesse ni malice. Il a vieilli. Elle a de la simplesse. On ne trouvait en lui qu'amour et simplesse. Aussi ne faut-il point imaginer la *simplesse* si plombue, qu'elle soit du tout sans sentiment. (Mont.) La moins désagréable condition des gens me semble être celle qui, par *simplesse*, tient le dernier rang. (Id.)

— *Simplesse* est un mot charmant et nécessaire, a dit Nodier, nos meilleurs poètes du genre gracieux lui ont donné le droit de cité. *Simplicité* n'a pas la même acception au figuré, où il se prend maintenant pour *grossièreté d'esprit et de manières*, tant les merveilleux progrès de la politesse ont influé sur la modification des mots.

SIMPLICICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *simplex*, simple; *cauda*, queue). Bot. Qui a la tige simple.

SIMPLICICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *simplex*, simple, *cornu*, corne, antenne). Entom. Dont les antennes [illegible] s d'un poil isolé latéral. || SIMPLICICORNES. s. f. pl. Famille d'insectes diptères, comprenant ceux dont les antennes ne sont pas [illegible] s d'un poil isolé latéral.

SIMPLICIEN, ENNE. adj. Mot qui a été employé en plaisantant pour Simple, naïf, un peu bête. J'ai peur [illegible] quelque supercherie, et qu'il n'y ait quelque frère *simplicien* attrapé. (Guy-Patin.)

SIMPLICIFOLIÉ, ÉE adj. (ét. lat., *simplex*, simple; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles simples. Plante [illegible]. || SIMPLICIFOLIÉES. s. f. pl. Section du genre oxalis, comprenant les espèces qui ont les feuilles simples.

SIMPLICIMANE. adj. des 2 g. (ét. lat., *simplex*, simple, *manus*, main). Entom. Qui a les tarses simples. || SIMPLICIMANES. s. f. pl. Section de la tribu des [illegible], comprenant ceux de ces insectes dont les [illegible] tarses antérieurs seuls sont dilatés dans les mâles, mais ne forment pas le palette carrée [illegible].

SIMPLICIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *simplex*, simple, *pes*, pied). Entom. Qui a les pattes simples. || SIMPLICIPÈDES. s. f. pl. Tribu de carabiques, comprenant ceux de ces insectes qui n'ont point d'échancrure au côté interne des jambes antérieures.

SIMPLICISSIME. adj. des 2 g. (du lat. *simplicissimus*, superlat. de *simplex*, simple). Très simple. Simplicissime jeune fille. Je croyais avoir écrit une épître *simplicissime*. (Chaulieu.)

SIMPLICISTE. s. m. Mot maintenant peu usité, par lequel on désignait celui qui connaît les simples, les plantes.

SIMPLICITÉ. s. f. (du lat. *simplicitas*, fait de *simplex* simple). Qualité de ce qui est simple. La *simplicité* d'esprit de cette excellente fille égalait sa bonté de cœur. (J.-J. Rouss.) Les observations d'un sot apprennent jusqu'à quel degré de *simplicité* il faut descendre pour être compris de tous. (La Bruy.)

— Particulièrement, Candeur, ingénuité, naïveté. Aimable simplicité. Douce simplicité. Noble simplicité. Simplicité naturelle, charmante, niaise. Avoir la simplicité d'un enfant. Affecter une grande simplicité dans ses mœurs, dans son langage. La *simplicité* est la compagne naturelle de la beauté; la première suit la seconde comme l'ombre suit le corps. (Ancillon.) La reine a dit souvent, dans cette bienheureuse *simplicité* qui lui était commune avec les saints, qu'elle ne comprenait pas comment on pouvait commettre un seul péché, pour petit qu'il fût. (Boss.) Apprenez à goûter la *simplicité* et la charité chrétienne. (Id.) Il conserva jusqu'à une extrême vieillesse l'heureuse *simplicité* des enfants. (Fléch.) Il cherchait Dieu dans la *simplicité* et dans la sincérité de son cœur. (Id.) La *simplicité* n'est ni ignorance ni bêtise, et elle peut s'allier à beaucoup de connaissances, à beaucoup d'esprit, et même à du génie. (De Bonald.) La *simplicité* est la droiture d'une âme qui s'interdit tout retour sur elle-même et sur ses actions. (Fen.) La *simplicité* est l'ignorance de son propre mérite. (Trublet.) La *simplicité* est la vérité d'un caractère naturel, innocent et droit. (Boiste.) On est moins en garde contre la fraude et l'artifice quand on n'a jamais fait usage que de la droiture et de la *simplicité*. (Mass.)

Que la *simplicité* d'une vertu paisible
Est sûre d'être heureuse en suivant le Seigneur.
(J.-B. Rouss.)

— Éloignement du faste, de l'affectation, de la recherche. Simplicité dans les mœurs, dans le langage, dans les habits, dans les meubles. une heureuse simplicité. La seule *simplicité* d'un récit fidèle pourrait soutenir la gloire du prince de Condé. (Boss.) La fraude, l'ambition, l'intérêt, avaient à peine commencé d'altérer l'heureuse *simplicité* de nos pères. (Fléch.) Les grands capitaines écrivent leurs actions avec *simplicité*. (Montesq.)

Et cet abord plein de grâce,
Qui des premiers âges retrace
L'adorable *simplicité*. (J.-B. Rouss.)

— Facilité à croire, à se laisser tromper. Grande, trop grande simplicité. On ne vit jamais une si grande simplicité. Les inventions fabuleuses par lesquelles la *simplicité* de nos pères a cru donner du lustre à toutes les maisons anciennes. (Boss.)

— Niaiserie, bêtise. Quelle simplicité ! Peut-on pousser la simplicité à ce point ? Ils me regardent en souriant et se moquant de ma *simplicité*. (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. SIMPLICITÉ. MODESTIE. La *simplicité* est différente de la *modestie*. La *modestie* s'apprécie ; elle met un homme à sa véritable place ; un homme modeste craint toujours de se mettre plus haut qu'il ne mérite de l'être. La simplicité ne se doute pas de son mérite ; elle ne se compare avec personne, elle est elle, et, ne pouvant être autre chose, elle abandonne aux autres de lui marquer son rang, sous peine de se ménager une décision favorable.

SIMPLICIUS ou **SIMPLICE**. Pape, né à Tibur, élu à la place d'Hilaire en 468, gouverna l'Église avec beaucoup de prudence dans des temps difficiles ; mort en 483.

— Philosophe péripatéticien du Vᵉ siècle, natif de Phrygie. On a de lui un commentaire très-précieux sur le Manuel d'Épictète, et plusieurs autres non moins précieux sur Aristote, qui expliquent fort bien la morale de ces philosophes.

SIMPLICORNE. adj. des 2 g. Entom. Qui a des cornes ou des antennes simples.

SIMPLIFICATION. s. f. (pr. *cein-pli-fi-ka-ci-on*). Action de simplifier ; son effet. Grande simplification. Simplification naturelle d'une opération, d'une affaire, d'un traité.

SIMPLIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Simplifier. S'empl. adject. Calculs simplifiés par l'algèbre. Question simplifiée. Le récit a été simplifié.

SIMPLIFIER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *simplifico ;* fait de *simplex*, simple, et *facio*, je fais). *Je simplifie, nous simplifions, vous simplifiez. Je simplifiais, nous simplifiions, vous simplifiiez. Que je simplifie, que nous simplifiions, que vous simplifiiez.* Rendre simple, moins composé. Simplifier un raisonnement. Simplifier une question, un problème, un calcul. Simplifier le récit d'un fait. Simplifier une méthode. Simplifier une opération de finance, une affaire.

— *Simplifier un bénéfice*. Faire d'un bénéfice à charge d'âmes ou qui demande résidence, un bénéfice simple.

— SE SIMPLIFIER v. pron. Être simplifié. L'affaire se simplifie. Les calculs se simplifient par l'algèbre.

SIMPLISME. s. m. Philos. Vice de raisonnement d'un esprit simpliste.

SIMPLISTE. adj. des 2 g. Nom donné dans l'école sociétaire à ceux qui n'envisagent qu'une seule face d'une idée ou d'un objet.

— substantiv. Les simplistes.

SIMPLUDIAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *simplex*, simple ; *ludus*, jeu). Antiq. rom. Se disait des funérailles accompagnées de jeux simples, où l'on ne faisait paraître que des danseurs et des sauteurs, à la différence des indictives, où paraissaient des désulteurs, qui voltigeaient sur des chevaux. Funérailles simpludiaires.

— subst. Les simpludiaires. Célébrer des simpludiaires.

SIMPULATRICE. s. f. Antiq. rom. Femme qui chez les Romains faisait profession de guérir par le moyen du simpulum les personnes malades, par suite de visions nocturnes.

SIMPULUM. s. m. (pr. *cein-pu-lomm*). Antiq. Vase sacré, à longue anse, avec lequel on faisait des libations dans les sacrifices.

SIMRA. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour le blé, employée à Saxe-Cobourg, valant 88 litres 95 centilitres.

SIMRI. s. m. Métrol. Mesure de Manheim, pour le blé, valant 13 litres 88 centilitres. ‖ Mesure de capacité pour les matières sèches, employée dans le Wurtemberg, et valant 22 litres 61 centilitres.

SIMSIE. s. f. (de M. *Sims*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de l'ordre des radiées, renfermant des plantes herbacées du Mexique et de la Nouvelle-Espagne.

— Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des protéacées, renfermant des arbrisseaux peu élevés, à fleurs jaunes, de la Nouvelle-Hollande.

SIMULACRE. s. m. (du lat. *simulacrum*, même sens). Image, statue, idole, représentation d'une fausse divinité. Les simulacres des dieux. Adorer des simulacres.

— Spectre, fantôme. Vain simulacre. De vains simulacres. Les vapeurs élevées dans le cerveau y forment toutes sortes de *simulacres*. (Roub.) Les rêves nous représentent toutes sortes de *simulacres*. (Id.)

— Fig. Vaine représentation. Simulacre de royauté, de république, de roi. Vain simulacre. Simulacre ridicule. Dans les derniers règnes des Mérovingiens il n'y avait qu'un *simulacre* de royauté. (Acad.)

Ne fondons point sur eux une espérance folle
Leur pompe, indigne de nos vœux
N'est qu'un *simulacre* frivole,
Et les solides biens ne dépendent pas d'eux.
(J.-B. Rouss.)

— Action par laquelle on feint d'exécuter une chose, on l'imite, on la représente. Un simulacre de combat. Un simulacre de débarquement.

SIMULATEUR, TRICE. adj. et s. Néol. Celui, celle qui sait feindre.

SIMULATION. s. f. (pr. *ci-mu-la-ci-on ;* rad. *simuler*). Prat. Déguisement, fiction. Ce traité n'est qu'une simulation. Il y a simulation dans ce contrat.

— Dans le langage ordinaire, Feinte. J'ai deviné votre pensée malgré votre simulation, malgré toutes vos simulations.

SIMULÉ, ÉE. part. pass. du v. Simuler. S'empl. adject. Déguisé, imité, faux. Dettes simulées. Acte simulé. Vente simulée. Donation simulée. Dévotion simulée. Paix simulée. Attaque simulée. Combat simulé. Il n'y a presque plus de réconciliations qui ne soient feintes ou *simulées*. (Fléch.)

SIMULER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *simulare*, feindre ; rad. *simul*, ensemble). Prat. Feindre, faire paraître comme réel ce qui ne l'est pas. Simuler une vente. Simuler une donation. Simuler des dettes.

— S'emploie aussi dans le langage ordinaire. Simuler une réconciliation. Simuler la paix. Simuler un combat, une attaque.

— SE SIMULER. v. pron. Être simulé. Une chose qui peut se simuler facilement. Cette donation ne peut se simuler.

SIMULIE. s. f. Entom. Genre d'insectes, appelé aussi *atractocère*, comprenant des espèces de moustiques qui piquent les quadrupèdes.

SIMULTANÉ, ÉE. adj. (du lat. *simultaneus* rad. *simul*, ensemble). Qui se fait dans un même instant. Mouvements simultanés. Action simultanée. Les idées qui composent une pensée peuvent être *simultanées* dans l'esprit, mais elles sont successives dans l'expression. (Condill.) Comme ces mots développent successivement dans une proposition un jugement dont les idées sont *simultanées* dans l'esprit, ils développent dans une suite de propositions un raisonnement dont les parties sont également simples. (Id.)

— Gramm. *Passé simultané*. C'est ce que, dans quelques grammaires modernes, on appelle l'*imparfait*, qui exprime une action passée, que l'on considère comme présente relativement à une autre action également passée avec laquelle elle coïncide.

— Se dit d'un mode d'enseignement d'après lequel le professeur s'adresse constamment à la masse des élèves de la classe ou d'une subdivision de la classe, et leur fait faire en même temps les mêmes exercices. Enseignement simultané. Méthode simultanée. Mode simultané.

— C'est à tort que l'Académie permet d'écrire *simultanée* au masculin ; cette orthographe est aujourd'hui complétement tombée en désuétude.

SIMULTANÉITÉ. s. f. Existence dans le même instant. La simultanéité des idées dans l'esprit.

SIMULTANÉMENT. adv. En même temps, au même instant, ensemble. Coups de fusils qui partent simultanément.

SIN. s. m. Philol. Douzième lettre de l'alphabet arabe. ‖ Signe numérique de 60. ‖ Quinzième lettre de l'alphabet turc.

SIN ou **SINA**. Géogr. Grand désert de l'Afrique que les Hébreux traversèrent et où ils commencèrent à être nourris de la manne céleste.

SINA ou **SINAÏ**. Géogr. et hist. anc. Montagne du désert de Sin, voisine de l'Arabie et de la mer Rouge. Ce fut là que Dieu apparut à Moïse au milieu d'une épaisse nuée d'où jaillissaient des éclairs accompagnés d'un bruit effrayant de tonnerres et de trompettes, et qu'il lui dicta le décalogue. Cette montagne a deux sommets, de Sina et d'Horeb. Sur la première est une chapelle consacrée à sainte Catherine et un monastère du même nom.

SINA. s. f. Anc. comm. Soie de la Chine.

SINAIRE. s. f. Ornith. Espèce de sacre.

SINAÏTE. s. f. Minér. Sorte de roche qui constitue le mont Sinaï.

SINAN-UMMITE. s. m. Hist. relig. Membre d'un ordre religieux musulman, fondé par Alim-Sinan-Ummi, dans le XIᵉ siècle.

SINAPINE. s. f. Chim. Substance cristalline qu'on extrait de la moutarde.

SINAPIS. s. m. (pr. *ci-na-piss ;* du gr. σίναπι, moutarde). Mot qui a été longtemps employé comme synonyme vulgaire de plusieurs plantes aromatiques et âcres, telles que le velar, la roquette sauvage, et qui est aujourd'hui le synonyme du genre moutarde. V ce mot.

SINAPISATION. s. f. (pr. *ci-na-pi-za-cion*). Action de sinapiser. ‖ Action de la moutarde sur l'économie animale. Les caractères qui caractérisent la *sinapisation* sont en général ceux des rubéfiants. (Mérat.) La *sinapisation* intérieure a été essayée contre l'hydropisie. (Id.)

SINAPISÉ, ÉE. part. pass. du v. Sinapiser. S'empl. adjectiv. Médicaments sinapisés. Malade sinapisé. Partie sinapisée.

SINAPISER. v. a. 1ʳᵉ conj. (ét., V. SINAPISME). Médec. Couvrir de sinapismes. Sinapiser un malade.

— Se dit de l'action de la moutarde sur l'économie animale. Médicament qui a la propriété de sinapiser la peau.

— Saupoudrer de moutarde un cataplasme, un bain. Sinapiser un bain.

— SE SINAPISER. v. pron. Être sinapisé. Partie qui ne peut se sinapiser. Les régions du corps qui se sinapisent plus ordinairement.

SINAPISME. s. m. (du gr. σίναπι, moutarde). Topique de graine de moutarde bouillie, faite avec de la graine de moutarde qu'on applique sur une région du corps pour en produire la rubéfaction. Mettre, appliquer les sinapismes à quelqu'un. Mettre les sinapismes à la plante des pieds. Action des sinapismes. On emploie les sinapismes dans les cas où l'on veut produire la dérivation ou une excitation générale.

SINBONDA. s. f. Relat. Sorte de racine dont quelques peuples d'Afrique font une liqueur au moyen de laquelle ils éprouvent les personnes accusées de quelque crime.

SINCAPOUR. Géogr. Île de l'Asie, dans les Indes orientales, située vis-à-vis de la pointe méridionale de la presqu'île de Malacca, sur le détroit de Sincapour, où passent tous les vaisseaux qui font voile vers la Chine ; 22,000 hab. Elle a été cédée par des princes indiens à la Compagnie des Indes anglaises pour 22,000 fr.

SINCÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *sincerus*, entier ; rad. *sine*, sans ; *cera*, cire, enduit). Véritable, vrai, franc, sans artifice, sans déguisement. Se dit des personnes et des choses. En parlant des personnes, on dit : Vous n'êtes pas sincère C'est un homme sincère. Il est sincère dans ses discours. Un homme toujours aimé parce qu'il était bienfaisant, et quelquefois craint parce qu'il était *sincère* et irréprochable. (Fléch.)

— En parlant des choses. Amitié sincère. Repentir sincère. Larmes sincères. Cœur sincère. Foi sincère. Regret sincère. Affection sincère. Piété sincère. Une sincère résignation aux ordres de Dieu. Je jugeai qu'un cœur *sincère* était incapable d'une infidélité cachée. (J.-J. Rouss.) Je ne puis vous cacher combien votre prompte et *sincère* confession m'a touché. (Id.) La vertu, simple et *sincère*, juge des autres par elle-même. (Mass.) Un discours trop *sincère* aisément nous outrage. (Boil.)

— On a beaucoup critiqué ce vers ·

Croiront-ils mes périls et vos larmes *sincères ?*

Je ne le blâmerais pas. Je sais bien qu'on ne dit pas des périls sincères ; mais *sincères* convient au dernier mot qui est *larmes*, et cette interposition fait passer le premier. Il y a en poésie mille exemples de cette espèce de licence. Le sens est parfaitement clair : Croiront-ils mes périls véritables et vos larmes sincères ? Voilà ce qu'on dirait en prose ; et en vers, l'affinité des idées de *véritables* et de *sincères* fait passer la hardiesse qui favorise la précision sans nuire à la clarté. (La Harpe.)

— Diplom. Qui n'est pas altéré, authentique. Texte sincère.

SINCÈREMENT. adv. D'une manière sincère, franche. Avec sincérité, franchise. Parler sincèrement. Agir sincèrement. Croire sincèrement. Sincèrement vertueux. Sincèrement religieux. Des fautes si *sincèrement* senties, et dans la suite si glorieusement réparées. (Boss.) Celui qui veut être *sincèrement* vertueux se sent assez chargé des devoirs de l'homme sans s'en imposer de nouveaux. (J.-J. Rouss.)

SINCÉRITÉ. s. f. (rad. *sincère*). Qualité de ce qui est sincère. Se dit des personnes et des choses. En parlant des personnes, Franchise, candeur, ouverture de cœur. Personne d'une grande sincérité. Il n'y a plus de sincérité parmi les hommes. La *sincérité* n'est autre chose que l'expression de la vérité. (De Jaucourt.) La morale de la plupart des gens, en fait de *sincérité*, n'est pas rigide : on ne se fait pas une affaire de trahir la vérité par intérêt, ou pour se disculper, ou pour excuser un autre. (Id.) La *sincérité* est la mère de la vérité et l'enseigne de l'honnête homme ; elle est bannie des cours et inconnue aux grands ; elle naît dans le cœur et demeure sur les lèvres. (Duclos.) Rien de plus naturel et de moins commun que la *sincérité*. (S. Dub.) La *sincérité* est regardée à la cour comme une marchandise de contrebande dont les courtisans se donnent de garde d'être saisis. (***) La *sincérité* passe souvent pour incivilité et pour rudesse. (Fléch.)

— En parlant des choses. Qualité de ce qui part d'un cœur, d'un esprit franc, candide. La sincérité d'une action. Il n'y a point de sincérité dans son procédé. Croyez à la sincérité de mes promesses.

— Parole, propos sincère. Trait de sincérité. Tous ceux qui pouvaient se plaindre de quelques-unes de ses *sincérités* allèrent le voir pour le rassurer sur l'inquiétude où il aurait pu être à leur égard. (Fonten.)

— Diplom. Authenticité, intégrité. La sincérité d'un texte.

SINCIPITAL, ALE. adj. (du lat. *sincipitis*, gén. de *sinciput*, sinciput). Anat. Qui a rapport au sinciput. Artère sincipitale. Région sincipitale.

SINCIPUT. s. m. Anat. Mot emprunté du latin pour désigner le sommet de la tête. Avoir mal, éprouver une vive douleur au sinciput. On a conseillé dans les cas de céphalalgie chronique et d'épilepsie, l'application d'un moxa ou d'un cautère au *sinciput*. (Payen.)

— On dit aussi *bregma*, *vertex*, *sommet*

SIND. Géogr. Fleuve d'Asie qui prend sa source dans les montagnes du Tibet, et se jette dans la mer au golfe d'Oman, après avoir parcouru le royaume de Lahore et la province du Sindhi. C'est le même que l'Indus.

SINDHI. Géogr. Contrée de l'Hindoustan qui s'étend sur les deux rives du Sind ou de l'Indus, qui la fertilise par ses débordements réguliers. Climat malsain. Pays peu connu.

SINDON. s. m. (du gr. σινδών, drap, linge). Chir. Plumasseau de charpie qu'on introduit dans l'ouverture faite avec le trépan. C'est souvent un morceau de linge coupé en rond, large comme une pièce de vingt sous et traversé à son milieu par un double fil de longueur raisonnable.

— Linceul dans lequel le Christ fut enseveli. L'emploi de ce sens est rare. On dit *saint-suaire*.

SINDONITE. adj. m. (du gr. σινδών, linceul). Hist. relig. Il se dit d'un religieux qui porte pour tout vêtement un linceul.

SINÉCURE. s. f. (ét. lat., *sine*, sans ; *cura*, soin ; ce mot, pris de l'anglais, est né depuis la Restauration). Charge salariée sans fonctions. Posséder une sinécure. C'est une sinécure. On se les attache en leur donnant des sinécures.

— Par extens. Tout emploi rétribué dont les fonctions exigent peu de peine, de travail. Vous occupez une vraie sinécure. C'est une vraie sinécure que cette place.

SINÉCURISME. s. m. Polém. Maintien des sinécures, système de ceux qui s'appuient sur les sinécuristes. Le *sinécurisme* est une sangsue couchée sur le corps de la nation. (***)

SINÉCURISTE. adj. et s. des 2 g. Celui qui occupe une sinécure. Les *sinécuristes* sont des vampires qui s'engraissent dans une molle oisiveté de la sueur du peuple et des deniers de la France. (Noël.)

SINE QUA NON. loc. adv. lat. (pr. *ci-né-koua-nonn*). S'emploie adjectivement en français pour Indispensable, sans quoi rien ne peut se faire. Condition sine qua non. *Sine qua non*, quel diable de jargon. (Volt.)

SINES. adj. et s. m. pl. Géogr. Peuples connus des anciens, qui les plaçaient à l'est du Gange. Leur pays était le plus oriental de ceux qu'ils connaissaient, et l'on croit qu'il répondait au royaume de Siam.

SINÉTHÈRE. s. f. Mamm. Genre de rongeurs épineux et non claviculés, comprenant plusieurs espèces de porcs-épics et dont le type est le coëndou à longue queue.

SINGANE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des guttifères, ayant pour type un arbrisseau grimpant de la Guiane.

SINGE. s. m. (du lat. *simius*). Mamm. Première famille de mammifères de l'ordre des quadrumanes, renfermant des animaux qui ont les formes générales du corps voisines de celles de l'homme, un système dentaire de trente-deux ou de trente-six dents, deux mamelles pectorales. Les quatre extrémités sont pourvues de mains, dont le pouce est plus ou moins séparé et plus ou moins opposable aux autres doigts. Les ongles sont plats comme chez l'homme. La face des singes est peu prolongée en général, et l'angle facial varie de 30 à 45 degrés. La tête est arrondie, la face est presque toujours nue et varie par la coloration de la couleur de chair claire au noir. Les yeux sont clairs et très-mobiles, le corps maigre et allongé, le pelage assez fourni et sa couleur variée. Les membres sont grêles et allongés, la queue lâche et traînante, les mains, couvertes d'une peau très-fine, sont des organes propres à exercer le sens du toucher. Les singes sont intelligents, vifs, pétulants. Ils sont très-imitateurs et susceptibles de domesticité. Les singes vivent en général de végétaux. Gros singe. Petit singe. Singe à longue queue. Singe à queue prenante. Singe privé. Singe sauvage. Les singes sont très-comiques.

— Fig. Celui, celle qui contrefait, imite les actions, les gestes de quelque autre. C'est un singe, un véritable singe Je sais que toutes ces vertus par imitation sont des vertus de *singe*. (J.-J. Rouss.) Le génie, comme le talent, attire toujours des *singes* à sa suite. (Violet le Duc.)

Un auteur va mettre au grand jour
L'utile, la profonde histoire
Des *singes* qu'on montre à la foire,
Et de ceux qui vont à la cour. (Volt.)

— adjectivement dans le même sens. Le peuple, toujours *singe* et imitateur des riches, va moins au théâtre pour rire de leurs folies que pour les étudier, et devenir encore plus fou qu'eux en les imitant. (Volt.)

Je définis la cour un pays où les gens,
Tristes, gais, prêts à tout, à tout indifférents,
Sont ce qui plaît au prince, ou s'ils ne peuvent l'être,
Tâchent au moins de le paraître.
Peuple caméléon, peuple *singe* du maître. (La Font.)

— Mamm. Nom donné à plusieurs espèces d'animaux. *Singe d'Angola.* Le chimpanzée. || *Singe annelé.* Petite espèce d'ouistiti. || *Singe araguata.* Espèce du genre alouate. || *Singe araignée.* Nom donné aux atèles, à cause de la forme très-allongée de leur corps et de leurs membres. || *Singe blanc de Bambuck.* Le semnopithèque entelle, ainsi nommé de son pelage || *Singe blanc-nez.* L'ascagne et le hocheur. || *Singe-bouc.* Espèce de cynocéphale. || *Singe à camail.* Le colobe à camail, espèce de guenon. || *Singe capucin.* Nom vulgaire d'un saki et des singes du genre sapajou. || *Singe cornu.* Nom donné à plusieurs singes remarquables par les aigrettes ou touffes de poils relevés dont leur tête est ornée. || *Singe en deuil.* Espèce de sapajou tout noir, avec la face, les pieds et les mains d'un rouge de [illegible]. || *Singe dormeur.* Le nocthore douroucouli. || *Singe droit.* Espèce de cynocéphale. || *Singe [illegible].* Le [illegible] et le maki. || *Singe de Honduras.* Le bradype ou paresseux, aussi nommé *aï.* || *Singe lion.* Espèce d'ouistiti. || *Petit singe du Mexique.* L'ouistiti pinche. || *Singe musqué.* Le sapajou saï. || *Singe nègre.* Espèce de sapajou dont le pelage tire sur le noir. || *Singe noir.* Le cynocéphale noir. || *Singe de nuit.* Le saki. || *Singe du Para.* L'ouistiti mico. || *Singe du Pérou.* Le sarigue du Pérou. || *Singe pleureur.* Le sapajou et le saï sont ainsi nommés, à cause de leur voix grêle et plaintive. || *Singe à queue de renard.* Le saki. || *Singe renard.* Quelques espèces de sarigues. || *Singe rouge.* L'[illegible] et le patas à bandeau noir de l'Afrique. || *Singe siffleur.* Le sapajou. || *Singe varié ou vieillard.* La guenon mone. || *Singe vert.* La guenon callitriche || *Singe volant.* Le galéopithèque, le polatouche, le taguan et le petauriste. || *Singe voltigeur.* Nom donné aux singes du genre atèle, qui vivent constamment sur les arbres, en se suspendant aux branches par leurs membres ou leur longue queue prenante. || *Singe de Wurmb.* Le pongo de Bornéo.

— Prov. et fig. *Payer en monnaie de singe.* Se moquer de celui à qui l'on doit, au lieu de le satisfaire. || *Être laid comme un singe, ressembler à un singe, avoir le visage d'un singe.* Être très-laid. || *Être malin comme un singe.* Être très-malin. || *Adroit comme un singe.* Très-adroit. || *C'est un âne au milieu des singes.* Se dit d'un sot qui sert de jouet à des gens malins. || *Être fourni d'argent comme un singe de queue.* N'avoir pas le sou. || *Le singe fût-il vêtu de pourpre, est toujours singe.* Le naturel se trahit toujours, quelque soin que l'on prenne pour le cacher.

— Pop. Nom sous lequel certains ouvriers désignent leur maître, leur patron. C'est aujourd'hui la fête de notre singe. Qu'est-ce qu'il a donc, notre singe?

— Pantographe ou instrument avec lequel on peut copier mécaniquement toutes sortes de dessins, sans savoir dessiner.

— Machine servant à élever et à descendre des fardeaux, et qui est formée d'un treuil tournant sur deux chevalets ou sur deux montants.

SINGÉ, ÉE. part. pass. du v. Singer. S'emploie adjectiv. Manières singées.

SINGER. v. a. 1re conj. (rad. *singe*). On met un *e* après le *g* devant *a, o*. *Nous singeons, je singeais,* etc. Contrefaire, imiter, expression tirée du singe, animal très-imitateur. Singer les petits maîtres. Singer les grands seigneurs. Singer la noblesse.

— SE SINGER. v. pron. S'imiter mutuellement. Se singer tour à tour.

SINGERESSE. adj. f. Qui singe, imitatrice. Il y a en moi une condition aucunement *singeresse* et imitatrice. (Mont.) Les Italiens modernes sont moins graves que les Romains : leur imagination *singeresse* et imitatrice, pour me servir de l'expression de Montaigne, a voulu essayer de tout ; ils se sont exercés dans la poésie dithyrambique et pensent y avoir excellé. (Demandre.) Je craignis de lui voir cette politesse maniérée, ces façons *singeresses* qu'on ne manque jamais de contracter à Paris. (J.-J. Rouss.)

— Malicieux, adroit. Adresse singeresse.

SINGERIE. s. f. (rad. *singe*). Grimace, geste, tour de singe, de malice. Faire des singeries. Prendre plaisir à des singeries. Des enfants qui font de plaisantes singeries.

— Inclination servile.

— Imitation ridicule, gauche. Gravité apparente qui n'est qu'une singerie.

— Fig. et fam. Geste hypocrite.

B.-Arts. Dessin représentant des singes habillés en homme.

SINGEUR. adj. et s. m. Néol. Il se dit de celui qui singe, qui imite les actions des autres. Il se prend toujours en mauvaise part. Il exhale sans ménagement son mépris pour les vils *singeurs* de la magistrature, qui, après avoir dépouillé leurs concitoyens, osaient les juger sans savoir les lois. (Mirab.)

SINGHILLO. s. m. Relat. Nom des prêtres chez les Jagos, peuple de l'intérieur de l'Afrique.

SINGLER. v. a. 1re conj. Anc. archit. et géom. prat. Mesurer avec le cordeau des parties courbes d'une construction, qu'on ne peut mesurer avec la toise.

SINGLETON. s. m. Jeu. Mot dont on se sert en [illegible] pour désigner le joueur qui n'a [illegible] carte d'une certaine couleur.

SINGLIOT. s. m. (du lat. *singularis,* singulier). Géom. Nom donné aux deux foyers d'une ellipse où l'on attache les deux bouts d'un cordeau égal au grand axe, pour tracer cette courbe par le mouvement continu qu'on appelle trait du jardinier.

SINGSOUMARAN. s. m. Astron. ind. Cercle céleste, situé bien au-dessus du ciel des sept Richis ou de la Grande-Ourse, il a la forme d'un lézard.

SINGUAFFATUS. s. m. Relat. Temple d'une divinité des Tartares, autour duquel on réunit les ossements des morts.

SIN-GUAN-FOU. Géogr. Ville de Chine, une des plus grandes et des plus belles de l'empire, capitale de la province de Chan-si. Elle a, dit-on, cinq lieues de tour, et est bâtie en forme d'amphithéâtre. C'est dans les environs de cette ville que fut trouvée, en 1625, une fameuse table de marbre portant des inscriptions en caractères chinois avec des mots syriaques et une croix. On dit que ces inscriptions représentent les principaux dogmes de la foi chrétienne, ce qui semblerait prouver que cette religion est connue en Chine depuis le VIIIe siècle. Cette table se trouve à la Bibliothèque royale.

SINGULARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Singulariser. S'empl. adjectiv. Personne singularisée par sa conduite.

SINGULARISER. v. a. 1re conj. (rad. *singulier*). Rendre singulier, extraordinaire. Avez une conduite qui vous distingue et non qui vous *singularise.* (Acad.) Je ne veux rien dans mon habillement qui me *singularise.* (Id.) Le goût des sciences les *singularise* (les femmes) et les arrache à la simplicité de leurs devoirs domestiques. (Mme de Genlis.)

— Observons que cet exemple de Mme de Genlis est le premier de notre langue où ce mot ait été employé dans le sens actif.

— SE SINGULARISER. v. pron. Se faire remarquer par des singularités, par des opinions singulières. Se prend le plus souvent en mauvaise part. Il faut éviter de se singulariser. Il est dangereux de se singulariser. C'est toujours par un amour-propre maladroit que l'on veut se *singulariser.* (Boiste.) Quand on ne peut se signaler par des talents, des lumières ou des vertus, on se *singularise* par la nullité, l'ignorance, les vices. (Id.)

SINGULARITÉ. s. f. (rad. *singulier*). Ce qui rend une chose singulière. La singularité d'un fait, d'un événement. La singularité d'un monument. Les singularités d'un pays, d'une ville. Quelle étrange singularité. Je ne sais si c'est aux circonstances des temps ou à la nature de l'esprit humain qu'on doit attribuer une *singularité* qui m'a toujours frappé. (Barth.) J'étais depuis quelques jours à Athènes, j'avais déjà parcouru les *singularités* qu'elle renferme. (Id.) Il ne cherche point à éblouir les esprits par de nouvelles découvertes, ni à se faire honneur de certains approfondissements qui flattent par leur *singularité.* (Mass.)

— Manière extraordinaire d'agir, de parler, de penser. Étrange singularité. Singularité bizarre. Les singularités le rendent [illegible]. Éviter la singularité. Rechercher la singularité. Se rendre ridicule par sa singularité, par ses singularités. Les dévots mystiques affectent des *singularités* superbes. (Boss.) La *singularité* vient d'un esprit faux. (De Bellegarde.) L'esprit de *singularité,* s'il pouvait ne pas aller trop loin, approcherait fort de la droite raison. (La Bruy.) La *singularité* trouve rarement l'estime, moins encore l'amour. (Id.)

SINGULATEUR. s. m. Antiq. rom. Cavalier qui montait un seul cheval. Ce mot se dit par opposition à Desulteur.

SINGULIER, ÈRE. adj. (du lat. *singularis ;* rad. *singulus,* chacun). Unique, particulier, qui ne ressemble point aux autres. Exemple singulier. Façon singulière. Cas singulier. Manière singulière. Propriété singulière. Conformation singulière. Esprit singulier. Destinée singulière. Coutume singulière. L'âme est d'une nature *singulière,* qui n'a rien de commun avec les éléments que nous connaissons. (Trad. de Cicéron.) Le fond de la mer produit abondamment des plantes, des mousses et des végétations encore plus *singulières.* (Buff.)

— Rare, excellent. Vertu singulière. Honneurs singuliers. Avoir un mérite singulier. Il faut avoir une vertu singulière pour occuper un poste si difficile sans faiblir.

> Pour toute mention [illegible] *singulière*
> Il excelle à conduire un char dans la carrière. (Rac.)

— Bizarre, capricieux, qui affecte de se distinguer. Homme singulier. Homme d'une humeur singulière. Être singulier dans ses mœurs, dans son costume, dans ses habitudes. Lorsqu'il s'agit de l'auteur d'une pièce de théâtre, le pluriel est bien *singulier.* (Boiste.) Évitez l'homme *singulier,* son esprit est malade, sa mélancolie est plus forte que sa raison et que son cœur. (Id.) Il n'y a pas un homme sur dix mille à qui la crainte d'être *singulier* n'ôte le courage d'être vertueux. (Dodsley.)

— Extraordinaire, étonnant, en bonne et en mauvaise part. Fait singulier. Aventure singulière. Propos singulier. Je vous trouve bien singulier de me parler de la sorte. Il est bien singulier qu'on n'ait pas songé à cela plus tôt. Ce qu'il y a de *singulier* c'est qu'avec son apparence flegmatique, il est très-impétueux. (Acad.) Il n'y a pas d'exemple sur la terre d'une suite de [illegible] aussi *singulière* et aussi horribles que celles qui avaient affligé sa maison. (Volt.)

— *Combat singulier.* Combat d'homme à homme. Il a été tué dans un combat singulier. Autrefois, en matière judiciaire, on permettait les combats singuliers pour découvrir la vérité.

— *Singulier que.* Il est bien *singulier* et bien fâcheux que les Grecs, qui avaient la gravure en pierre fine, n'aient pas songé à la gravure en cuivre. (Did.)

— *Singulier de.* Il est *singulier* de voir combien l'esprit humain peut faire des progrès dans six mois de révolution. (Rayn.)

— Gramm. Qui ne marque qu'une seule personne, qu'une seule chose, qui indique l'unité. Nombre singulier.

— substantiv. Le nombre singulier, par opposition à Pluriel, nombre pluriel. Le singulier et pluriel. Ce mot est au singulier. Ce mot n'a pas de singulier. Le singulier du présent de l'indicatif.

— Anc. jurispr. *Loi singulière.* Celle qui se trouve seule sous un titre ou dans un chapitre.

— Antiq. rom. *Les singuliers.* Se dit de certains cavaliers d'élite de la garde des empereurs.

— Géom. *Points singuliers d'une courbe.* Se dit des points de cette courbe qui jouissent de quelques propriétés remarquables. Les coefficients différentiels de la courbe deviennent pour ces points, nuls, infinis, ou indéterminés. Les points *maxima* et *minima,* les points d'inflexion et de rebroussement, les points conjugués, etc., sont des points singuliers.

SINGULIÈREMENT. adv. D'une manière singulière, bizarre, capricieuse. Parler, s'habiller singulièrement. Se conduire singulièrement.

— D'une manière étonnante, surprenante, en bonne et en mauvaise part. Il est singulièrement vertueux. Il est mort bien singulièrement. Nous sommes singulièrement frappés de le voir réduit à une telle misère. On se trouverait *singulièrement* si [illegible] qu'il [illegible] avoir éprouvé beaucoup de sensations pour être doué d'une grande intelligence. (Laromiguière.)

— Particulièrement, spécialement, principalement. Être singulièrement attaché aux devoirs de son état. Il [illegible] a recommandé ses enfants et singulièrement l'aîné.

SINGULTUEUX, EUSE. [illegible]

SINISTRE. adj. des 2 g. (du lat. *sinister,* gauche, ... triste, [illegible]) ... qui regardaient comme malheureux ... Qui présage des malheurs. Présage sinistre. Augure sinistre. ... *sinistre* ... d'accidents *sinistres* en apparence ... causes de prospérité. (Id.)

— Malheureux, funeste. Aventure sinistre. On crut une [illegible] présageant [illegible] sinistre. [illegible] aspect trop sinistre.

> [illegible]
> [illegible]

— [illegible]ant, pernicieux. Projet sinistre. Trame [illegible] complots sinistres.

— Facheux, effrayant. Aspect sinistre. Regard sinistre. [illegible] Avoir quelque chose de sinistre dans [illegible], dans le regard, dans son allure.

— Ne se dit que des personnes. Voici pourtant un exemple [illegible] l'homme.

> Rappelons-nous ces temps [illegible]
> Du peuple assujetti [illegible]
> Ces temps si près de nous, [illegible]
> Trompaient les peuples et les [illegible] (Chénier.)

SINISTRE. s. m. Désastre, perte causée par un naufrage, un incendie. [illegible] Payer le sinistre.

SINISTREMENT. adv. D'une manière sinistre, défavorable. Homme qui [illegible] de tout. Vous jugez sinistrement [illegible] nos affaires.

SINN. Géogr. Vallée de [illegible] lène, célèbre par le tombeau de N[illegible].

SINOLOGUE. s. (du lat. *Sinæ,* [illegible] et du gr. λόγος, discours). Celui, celle [illegible] Un savant sinologue.

SINON. conj. (composé de *si* et de *non*). Autrement, faute de quoi, sans quoi. [illegible] vent, sinon n'en attendez aucune grâce [illegible] ce discours, sinon je me retire. Si vous [illegible] sage, je vous récompenserai, sinon, non. Si [illegible] vous indique un pays où les hommes soient presque parfaits, quittez tout pour aller y vivre, *sinon,* restez chez vous. (Boiste.)

— Si ce n'est. Que lui dites-vous, sinon des injures? Qu'est-ce que soutenir un juge, sinon douter de sa justice ou de ses lumières ? Il ne se mêle de rien, sinon de manger et de boire. Je ne sais rien, sinon qu'il a été tué. Qu'est-ce que la presse, au temps moderne, *sinon* l'arche sainte? (Michelet.)

> Qui peut de vos desseins révéler le mystère,
> *Sinon* quelques amis engagés à se taire? (Racine.)

— *Sinon... au moins, du moins.* Faites ce que je vous demande, sinon par devoir, [illegible] pour moi. Ils répondirent qu'il fallait rétablir l'équilibre européen rompu, qu'il fallait le rétablir, *sinon* sur le continent, où il était tout à fait détruit, au moins sur l'Océan. (Thiers.)

SINON. Grec fameux par ses artifices et ses fourberies. Il fit partie de l'expédition des Grecs contre la ville de Troie. La dixième année du siége, les Grecs feignirent de se retirer, et Sinon se laissa prendre par les Troyens, leur disant qu'il venait chercher un refuge auprès d'eux. Il gagna tellement leur confiance qu'il parvint à faire entrer le cheval de bois dans la ville.

— Se prend comme substantif commun pour désigner Un fourbe adroit. C'est un Sinon. Quel Sinon!

SINOPE. Géogr. Ancienne et célèbre ville maritime de l'Asie-Mineure, à 575 kil. de Constantinople. Port [illegible] assez fréquenté. 10,000 hab. Elle est la patrie de Diogène le Cynique.

SINOPE. s. m. Minér. anc. Ochre rouge, matière argileuse qu'on trouvait dans les cavités de l'île de Lemnos, en Cappadoce, en Égypte et dans les îles Baléares.

SINOPLE. s. m. Minér. Variété de quartz hyalin d'un rouge vif et presque opaque.

— Minerai d'or mêlé de galène et de blende, qui a pour gangue du quartz hématoïde, et qui se trouve principalement dans la mine de Pacherstoll, en Hongrie.

— Blas. Couleur verte. Porter de sinople à l'aigle d'argent. Porter d'or à trois bandes de sinople. Le sinople se marque, en gravure, par des traits qui vont de l'angle droit du chef de l'écu à l'angle gauche de la base.

SINOPLIE. s. f. Médec. Matière plâtreuse, humeur coagulée dans les articulations des personnes affectées de la goutte.

SINSIGNOTTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce d'alouette. || *Grande sinsignotte.* La rousseline.

SINSONTE. s. m. Ornith. Nom donné au moqueur.

SINTOISTE. adj. des 2 g. Hist. relig. Partisan du sintoïsme. Un sintoïste. Les sintoïstes.

SINTOS ou **SINTOISME.** s. m. Hist. relig. La [illegible] ancienne des [illegible] du Japon.

SINTONIE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles contenant [illegible] espèces d'unios plus longues que [illegible] ovale, oblique.

SINUÉ, ÉE. adj. (du lat. *sinus,* pli, échancrure). Bot. Qui a des sinuosités [illegible]

SINUEUX, EUSE. adj. (du lat. *sinus,* pli). Qui fait [illegible] détours. [illegible] Les replis sinueux [illegible]. Le cours sinueux d'un ruisseau. [illegible] Méandre, de la S[illegible] les flots ne me parurent [illegible]. Voici [illegible] sinueuses. [illegible]

> Qu'[illegible] un cours *sinueux*
> [illegible] la vertu [illegible]
> (De Bernis.)

— [illegible] parties [illegible] trajets [illegible] Les fistules sont souvent de véritables ulcères sinueux.

SINUOLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est légèrement flexueux. Feuilles sinuolées.

SINUOSITÉ. s. f. (rad. *sinueux*). État de ce qui est sinueux. Sinuosité d'une rivière, d'un ruisseau, d'un chemin. La sinuosité des intestins.

— Tours et détours. Parcourir les sinuosités d'un labyrinthe. Une rivière qui décrit de nombreuses sinuosités. Le sang parcourt les sinuosités des veines. Les canaux et les ravines que les fleuves ont creusés, ont des *sinuosités* dont les contours et les angles sont correspondants entre eux. (Buff.) Les montagnes et les collines ont aussi des *sinuosités* correspondantes. (Id.)

— Fig. Les sinuosités de la pensée.

— Anat. *Sinuosité du rein.* Grande échancrure que l'on remarque au milieu du bord interne du rein, et qui, composée de trois côtés curvilignes, est le point par lequel les vaisseaux et les nerfs s'introduisent dans la substance du viscère, et où est situé le bassinet.

— Pathol. Trajet que forment dans l'intérieur du corps les ulcères que l'on appelle *sinueux.*

SINUS. s. m. [illegible] Mot latin [illegible] excavation [illegible] est plus évasée que l'entrée.

— Anat. Nom donné à des cavités [illegible] dure-mère. Sinus de la veine porte. Sinus [illegible] Sinus frontaux. Sinus sphénoïdaux. Sinus maxillaires. Dans les sinus de la dure-mère on remarque le sinus longitudinal supérieur, le sinus longitudinal inférieur, le sinus droit, les sinus occipitaux, les sinus latéraux, le sinus coronaire, le sinus caverneux, les sinus pétreux supérieurs, les sinus pétreux inférieurs, le sinus transverse.

— Chir. Enfoncement formé au fond d'une plaie où s'amasse le pus. On remarque assez fréquemment des sinus dans les phlegmons

sous-cutanés, qui se terminent par suppuration.

— Bot. Partie rentrante d'une feuille. Le sinus d'une feuille.

— Géom. Perpendiculaire abaissée d'une des extrémités d'un arc, sur le rayon mené à l'autre extrémité de cet arc. || *Sinus verse*. Partie du rayon comprise entre le pied du sinus et l'extrémité de ce rayon. Le sinus verse est égal au rayon diminué du cosinus.

SION. Géogr. Montagne de Jérusalem sur laquelle le temple du Seigneur fut bâti par Salomon, et où David bâtit la cité qui porte son nom. Elle comprenait toute la partie méridionale de la ville.

— Par extens. Cette ville même, et même le royaume d'Israël. Les filles de Sion. Relever les murs de Sion.

Quand verrai-je, ô Sion, relever tes remparts
Et de tes tours les magnifiques faîtes ? (RACINE.)

Mes filles, chantez nous quelqu'un de ces cantiques,
Où vos voix si souvent se mêlant à mes pleurs,
De la triste Sion célébrent les malheurs. (ID.)

— Ville de Suisse, capitale du Valais ; 3,000 hab. Sion fut prise par les Français en 1798, et devint le ch.-l. du départ. français le Simplon.

SIOUTH. Géogr. Grande ville d'Égypte, près du Nil, à 365 kilom. du Caire ; 25,000 h. On y voit les ruines de l'ancienne Lycopolis. C'est encore auprès de cette ville qu'on voit des rochers creusés par d'innombrables tombeaux formant des espèces de grottes dont les parois sont couvertes d'hiéroglyphes.

SIPALE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des rhinocères.

SIPANE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des rubiacées, ayant pour type la sipane des prés, plante très-abondante dans les savanes aux environs de Cayenne.

SIPAROUNIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, monoïques, ayant pour type un arbrisseau de la Guiane.

SIPÈDE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre.

SIPHALE. s. m. Moll. Genre de mollusques, établi pour un animal de la mer de Suède.

SIPHANTE. Géogr. Ile et ville de l'Archipel.

SIPHILIS, SIPHILITIQUE. V. SYPHILIS, SYPHILITIQUE.

SIPHOÏDE. adj. des 2 g. (du gr. σιφων, tuyau ; εἶδος, forme). Qui a la forme d'un siphon. || *Vase siphoïde*. Appareil de fermeture permanente à soupape et à piston, facilitant l'introduction des liquides gazeux dans les vases destinés à les recevoir, les y retenant dans le même état de pression inférieure, en les laissant échapper à volonté, soit en totalité, soit en partie.

SIPHON. s. m. (du gr. σιφων, tuyau). Phys. et hydr. Tube de verre ou de métal recourbé, dont une branche est plus courte qu'une autre et dont on se sert pour transvaser des liquides et pour diverses expériences hydrauliques. Pour transvaser un liquide à l'aide d'un siphon, on le dispose de manière que la convexité de la partie recourbée soit tournée en haut; on place l'extrémité de la branche dans le vase qui contient le liquide, et l'on aspire par l'extrémité de la plus longue branche ; le liquide entre dans le tube et s'écoule sans interruption. Siphon de verre, de fer blanc. Les branches d'un siphon. Se servir du siphon.

— Se dit de tout ce qui fait l'effet du siphon, comme les filets d'eau qui circulent dans le centre de la terre, tantôt montant, tantôt descendant. Quelques filets s'en élevaient par des *siphons* sur des lieux raboteux, et bouillonnaient en retombant. (J.-J. Rouss.)

— Tourbillon, nuage creux qui descend sur la mer et qu'on appelle ainsi dans l'idée qu'il pompe l'eau de la mer. Grand siphon. Un vaste siphon s'élevait au-dessus de la mer et semblait une colonne qui soutenait le ciel.

— Bot. Espèce d'aristoloche.

— Conchyl. Canal qui traverse la cloison des coquilles polythalames et qui en fait communiquer ensemble les différentes loges. || Rostre de quelques crustacés et de divers arachnides suceurs.

SIPHONAIRE. s. f. Moll. Genre de mollusques établi pour quelques espèces de patelles. Les siphonaires vivent fixées sur les rochers. Siphonaire à côtes blanches. Siphonaire radiée, conique, étoilée, crénelée.

SIPHONANTHE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des verbénacées, ayant pour type la siphonanthe des Indes orientales.

SIPHONIE. s. f. Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, renfermant des arbres originaires de la Guiane et du Brésil. Les siphonies sont des arbres de 25 mètres de haut. De leur tronc il croît naturellement un suc laiteux qui se coagule à l'air comme la gomme élastique.

SIPHORE. s. m. Zooph. Genre de polypiers coralligènes, comprenant deux espèces qui se trouvent dans la mer et sur les côtes de Sicile.

SIPHOSE. s. f. Zooph. Genre de polypiers calcaires, qui diffèrent des millépores, parce que c'est un tube creux, à pores extérieurs.

SIPHOSTOME. s. m. Ichthyol. Genre de poissons téléobranches ostéodermes, établi aux dépens du genre singnathe.

— Chétop. Genre de chétopodes, établi pour un animal des côtes de Naples, et qui a été nommé siphostome diplochaite.

SIPHULE. s. f. Bot. Genre de plantes, de la famille des lichens.

SIPHUTE. s. m. Zooph. Genre de polypiers, renfermant trois espèces de la Méditerranée.

SIPONCLE. s. m. Zooph. Genre de zoophytes caractérisés par un corps plus ou moins allongé, cylindrique, nu, terminé en avant par une sorte de col. Ces animaux servent à la nourriture de l'homme, surtout en Chine où on les recherche beaucoup.

SIQUE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des asiliques, comprenant le sique ferrugineux, qui se trouve quelquefois aux environs de Paris.

SIRE. s. m. (du gr. κύριος, seigneur, maître ; on écrivait d'abord *cyre*, comme on le voit dans Rabelais). Titre donné à un empereur, à un roi, en lui parlant ou en lui écrivant. Sire, nous supplions très-humblement Votre Majesté.

— Se disait pour Seigneur, sieur. Le sire de Créqui. Le sire de Joinville a écrit l'histoire de saint Louis. Les sires de Coucy, de Pons, de l'Esparre. Sire Jacques. Sire Pierre.

— Fam. et iron. Homme, personnage important. C'est un beau sire. Quel beau sire. Oui, sire. Oui, beau sire.

— Fam. *C'est un pauvre sire*. C'est un homme sans considération, sans capacité.

— A signifié Père. Mon sire est un tel. Mon sire est à l'armée.

— A signifié Seigneur, maître, souverain, roi. Le seigneur des rois, Dieu, le *sire* du ciel et de la terre, formeur et ordonnateur de toutes choses. (Froissart.)

SIRÈCE. s. f. (du lat. *sirex*). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des uropristes ou serricaudes, comprenant des espèces dont les larves se développent dans les tiges des graminées. Sirèce anale. Sirèce [illegible].

SIRÈNE. s. f. Erpét. Genre de reptiles batraciens, au corps allongé et anguilliforme, terminé par une queue comprimée en nageoire, à la tête déprimée, au museau obtus, aux yeux petits. Ce qui rend ces animaux remarquables, c'est qu'ils possèdent les deux modes de respiration aérienne et aquatique, c'est-à-dire qu'ils respirent par des poumons et des branchies. On les trouve dans l'Amérique du Nord. Sirène lacertienne.

— Genre de reptiles batraciens de la famille des urodèles, comprenant des animaux qui habitent les marais de la Caroline, et surtout ceux que l'on consacre à la culture du riz.

SIRÈNE. Myth. Nom donné à des monstres fabuleux des anciens, filles du fleuve Achéloüs et d'une Muse. On les décrit avec la tête et le corps d'une femme jusqu'à la ceinture; et la forme d'oiseau de la ceinture en bas ; ou bien on les représente avec tout le corps d'oiseau et la tête de femme. Quelques auteurs ont prétendu que les sirènes avaient la forme de poisson de la ceinture en bas. Cette opinion est la plus accréditée, quoiqu'elle ne soit appuyée du témoignage d'aucun auteur ancien. Quoiqu'il en soit, les sirènes, au nombre de trois, habitaient des rochers escarpés entre l'île de Caprée et la côte d'Italie. Elles chantaient avec tant de grâce, que les navigateurs oubliaient leur pays et mouraient dans une sorte d'extase. Il était dit par l'oracle, que dès qu'un seul homme passerait sans être arrêté et captivé par le charme de leur voix, elles périraient. Ulysse fut insensible à leur chant, et elles se jetèrent de dépit dans la mer. L'amour a tous les charmes d'une *sirène* et les transports d'une furie. (Rac.)

— Fig. Femme très-séduisante dont la voix touche, pénètre. Cette femme est une véritable sirène.

— Dans un sens plus figuré. La paresse est une dangereuse *sirène*. (Horace.)

SIRÉNIEN, IENNE. adj. Qui appartient aux sirènes, qui a rapport à elles.

— Qui charme comme les sirènes. Chant sirénien. Voix sirénienne.

SIRÉNUSSET. Géogr. anc. Nom que les anciens donnaient à trois rochers ou écueils situés sur la côte de la Campanie, et qu'on croyait autant de métamorphoses de sirènes. Par suite des bouleversements du lit de la mer, ces rochers n'existent plus.

SIRERIE. s. f. Droit féod. Ancien titre de certaines terres. La sirerie de Pons. La sirerie de Crémy.

SIRET (Louis-Pierre), né à [illegible] en 1745, est connu par ses grammaires de la langue anglaise, qui sont devenues classiques en France et en Angleterre. Il est mort en 1795.

SIRI (Vittorio). Italien, qui fut historiographe du roi de France. Il vint s'établir à Paris, où il se fit un nom par son Mercure. Il mourut en 1685.

SIRIASE. s. m. (du lat. *siriasis* ; fait du gr. σειρόω, je dessèche). Pathol. Inflammation du cerveau causée par l'ardeur du soleil.

SIRINAGORA. Géogr. Province de l'Hindoustan septentrional, qui renferme d'immenses forêts et est peu cultivée. Elle est tributaire du Népaul. || Capitale de cette province, peu fort considérable, et qui ne présente presque plus que des ruines.

SIRIUS. s. m. Astron. Une des étoiles qui forment la constellation du Grand-Chien. Cette étoile est la plus brillante du ciel. Les anciens, qui la connaissaient aussi sous ce nom, en redoutaient les prétendues influences, et lui offraient des sacrifices pour en détourner les effets sinistres. Les feux de Sirius. L'astre de Sirius. Les feux de *Sirius* tout l'air est allumé. (Lebrun.) Quand l'ardent *Sirius* enflammera les cieux. (Chénier.)

SIRMONDIQUE. adj. des 2 g. Paléogr. *Formules sirmondiques*. Nom sous lequel on désigne une collection de formules d'actes publics, publiée par le P. Sirmond.

SIROCO. s. m. Nom qu'on donne dans la Méditerranée au vent qu'on nomme sud-est sur l'Océan. Le siroco est un vent brûlant.

SIROP. s. m. (ar. *chrâb*, du bas lat. *sirupus*, même sens). Liqueur douce et agréable, légèrement onctueuse et liquide, que l'on prépare en faisant dissoudre à une douce chaleur deux parties de sucre dans une partie de liquide quelconque. Sirop de groseilles. Sirop de mûres, de grenades. Sirop de limons. Sirop de roses pâles. Sirop de fleurs de pêcher. Sirop violat. Sirop antiscorbutique. Sirop béchique. Sirop diakode. Sirop composé. Sirop simple. Sirop d'absinthe, d'orgeat, d'agrimoine, [illegible], de guimauve, d'amandes, d'opium, [illegible]. Sirop émétique. Sirop purgatif. Prendre du sirop. Boire du sirop.

SIROPÉ, ÉE. part. pass. du v. Siroper. S'empl. adjectiv. Eau siropée.

SIROPER. v. a. 1^re conj. Mêler de sirop. Siroper de l'eau, une boisson.

— SE SIROPER. v. pron. Être siropé. Liquide qui ne doit pas se siroper.

SIROT. s. m. Zool. Nom que l'on donne vulgaire au [illegible] ou guignard.

SIROTÉ, ÉE. part. pass. du v. Siroter. S'emploie adjectiv. Vins sirotés.

SIROTER. v. n. 1^re conj. [illegible] à petits coups et longtemps.

— Activ. Il sirote son vin.

SIRRAH. s. f. Hortic. Nom d'une vigne de France. Il y a deux espèces de cette vigne, la grosse et la petite sirrah.

SIRR-DARIA. Géogr. Grande rivière d'Asie, dans la Tartarie, prend sa source dans les monts [illegible] Beleur, et se jette dans le lac d'Aral après un cours d'environ 2,000 kilom. C'est l'Iaxarte des anciens; seulement il ne se jette plus comme autrefois dans la mer Caspienne.

SIRR-KIATIB. s. m. Hist. ott. Secrétaire privé du sultan.

SIRSACAS. s. m. pl. Comm. Étoffe de coton des Indes orientales. Robe de sirsacas.

SIRTALE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre.

SIRTES. s. m. pl. V. SYRTES. L'Académie qui renvoie de *cimaise* à *cymaise*, pour cause d'étymologie sans doute, renvoie de *syrtes* à *sirtes*, contre l'étymologie.

SIRUPEUX, EUSE. adj. (lat. *sirop*). Médec. Qui est de la nature du sirop. Liquide sirupeux, [illegible].

SIRUS. s. m. Antiq. rom. Nom donné par les anciens à des réservoirs souterrains pour conserver le blé. Ces réservoirs portent aujourd'hui le nom de *silos*.

SIRVANDOIS ou **SIRVENTOIS.** s. m. Littér. franç. Ancienne pièce de vers ordinairement propre à être chantée.

SIRVENTE. s. m. Littér. Sorte de poésie ancienne des troubadours et des trouvères, ordinairement satirique, quelquefois consacrée à l'amour et à la louange, et qui est presque toujours divisée en strophes ou couplets pour être chantés.

— Était aussi une sorte de poésie en usage chez les Italiens.

SIS (en hébr. *fleur, rameau*). Géogr. Colline à l'orient de la tribu de Juda où les Israélites vainquirent les Ammonites et les Moabites.

SIS, SISE. part. pass. du v. Seoir qui n'est plus en usage. Il s'empl. adjectiv. et en style de pratique où il signifie Situé, située. Maison sise à Paris. Domaine sis à tel endroit, dans telle commune.

SISAMMÈS. Juge persan célèbre par le supplice que lui infligea Cambyse pour punir ses prévarications. Il fut écorché vif, et sa peau fut clouée sur le tribunal des juges, afin que la crainte d'un semblable supplice les retînt dans les bornes du devoir.

SISARA. Général de l'armée de Jabin, roi d'Asor, fut vaincu par les Israélites sous la conduite de Barac et de Débora. Il se réfugia dans la tente de Héber le Cinéen, tandis qu'il dormait, Jahel, femme de Héber, lui enfonça un grand clou dans la tête et le tua ; 1280 ans av. J.-C.

SISEBUT. Roi des Goths, en Espagne, succéda à Gondebar en 612, et régna pendant huit ans et demi. On a de lui un poëme latin sur les éclipses du soleil et de la lune.

SISELLE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la grive draine.

SISENNA (Lucius-Cornelius). Anc. historien romain, contemporain de Marius et de Sylla. Il composa une histoire de Rome, [illegible] la prise de cette ville par les Gaulois, jusqu'aux guerres de Sylla. Les anciens l'estimaient beaucoup.

SISIGAMBIS. Mère de Darius, roi de Perse, faite prisonnière par Alexandre à la bataille d'Issus avec toute sa famille. Alexandre la traita toujours avec les plus grands égards, et Sisigambis eut pour lui une telle tendresse, qu'elle se laissa mourir de faim pour ne pas lui survivre lorsque mourut cet illustre conquérant.

SISIN. s. m. Zool. Un des noms vulgaires de la linotte.

SISIPHE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pétalocères, voisin des bousiers ou des ateuches.

SISON. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones polypétales, de la famille des ombellifères, comprenant des plantes herbacées, à fleurs petites, disposées en ombelles. On connaît quatre espèces de sisons qui croissent naturellement en France ; le sison amome, le sison des moissons, le sison verticillé et le sison inondé.

SISTER. v. n. 1^re conj. Anc. prat. Être partie dans un procès.

— SE SISTER. v. pron. Comparaître, paraître en justice.

SISTERON. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Basses-Alpes) ; 4,000 hab. Cette ville, très-ancienne, eut à essuyer les attaques des barbares qui envahirent le reste des Gaules ; dans le VI^e siècle on y établit un évêché suffragant d'Aix, et dont le titulaire se nommait prince de Lurs. Sisteron a maintenant un tribunal de première instance, un collége, une société d'agriculture. Bonne citadelle.

SISTOTRÈME. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, comprenant trente-quatre espèces qui croissent principalement sur les arbres, tels que le chêne, le bouleau, le pin, le hêtre, le cerisier, etc.

SISTRE. s. m. (du lat. *sistrum*). Antiq. Instrument de percussion chez les anciens. Le sistre consistait en une lame de métal sonore, taillée en ovale, qui était percé de trous pour y poser des baguettes métalliques, sur lesquelles on frappait pour en tirer des sons. Le sistre servait à la guerre et dans les cérémonies religieuses d'Isis pour diriger la mesure de la danse et du chant.

— Mus. Nom donné, chez les modernes, à un instrument à cordes.

— Conchyl. Genre de coquilles établi pour une petite espèce que le vulgairement sous le [illegible], et ayant pour type le [illegible].

SISYMBRE. s. m. (du lat. *sisymbrium*). Bot. Genre de plantes dicotylédones polypétales, de la famille des crucifères, renfermant des plantes herbacées, au nombre de quatre-vingts espèces, dont la plus grande partie croît naturellement en Europe. Sisymbre raide. Sisymbre d'Espagne. Sisymbre couché. Sisymbre officinal, vulgairement, *vélar*, *herbe aux chantres*. Sisymbre à petites fleurs, vulgairement *sagesse des chirurgiens*. Sisymbre [illegible]. Sisymbre sauvage, vulgairement *cresson de rivière*. Sisymbre cresson, vulgairement *cresson de fontaine*.

SISYMBRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un sisymbre. || SISYMBRIÉES. s. f. pl. Tribu de plantes crucifères ayant pour type le genre sisymbre.

SISYPHE. Myth. Fondateur et roi de Corinthe, fils d'Éole et d'Énarète, et mari de Mérope, fille d'Atlas. Thésée le tua de sa propre main pour le punir de ses nombreux brigandages. Après sa mort, il fut condamné dans les enfers à rouler une grosse pierre jusqu'au haut d'une montagne en haut, d'où elle retombait à l'instant parce que les forces manquaient à Sisyphe au moment où elle allait atteindre au sommet.

Près d'atteindre au sommet qu'il brûle de toucher,
Sisyphe, que repousse un destin inexorable,
Retombe, et tout à coup roule avec son rocher.
LAHARPE.

SISYRINQUE. s. m. Bot. Espèce de plante bulbeuse.

SISYROPHORE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des [illegible], comprenant des plantes américaines herbacées.

SITAIRE. s. f. (du gr. σῖτος, vivres). Anc. t. milit. Cantine portative.

SITANE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

SITARCHIE. s. f. (du gr. σῖτος, blé, pain ; ἄρχω, je commande). Antiq. gr. Administration des blés, charge de l'intendant de la police des vivres.

SITARCHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport, qui est relatif à la sitarchie.

SITARCIE. s. f. (ét. gr., σῖτος, pain, vivres ; ἀρκέω, je suffis). Antiq. Havresac du voyageur, petite provision.

SITARIDE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des stenoptères, dont l'espèce type est la sitaride humérale, très-commune à Amiens.

SITARION. s. m. Monn. anc. Poids employé en [illegible] de l'Asie. C'était le 18^e [illegible].

SITAROUE. s. m. (du gr. σῖτος, blé ; [illegible]). Antiq. Fonctionnaire chargé de l'administration du blé.

SITHIANG. s. m. [illegible] Chine [illegible] pour [illegible].

SITE. s. m. [illegible] *sedere*, être

assis). Exposition, partie du paysage considérée relativement à l'aspect qu'elle présente. Site riant, sauvage, agreste. Site charmant. Site admirable. Site agréable, paisible, heureux, romantique, pittoresque, animé, varié, triste, monotone, insipide. La nature a planté dans tous les *sites* du globe des végétaux propres à changer en parfum le méphitisme de l'air, et à servir de décoration aux tombeaux par leurs formes mélancoliques et religieuses. (B. de St-P.) Lorsque dans ses promenades un *site* pittoresque se présentait à sa vue, elle se plaisait à en chercher les harmonies. (A. Mart.)

Cherchez un *site* où votre main prudente
Puisse établir vos pénates des champs. (CAMPENON.)

— Peint. L'ensemble des objets qui se présentent à la vue dans un espace donné tel qu'on pourrait le choisir pour en faire le sujet d'un paysage. Les sites des tableaux du Poussin, de Claude Lorrain, de Joseph Vernet. Peintre qui choisit bien ses sites.

SITHONIE. Géogr. anc. Une des trois presqu'îles qui terminent la Chalcidique, vers la mer Égée. Elle était située entre le mont Athos et la presqu'île de Pallène.

— Se prend quelquefois pour la Thrace.

SITHONIEN, IENNE. adj. et s. Habitant, habitante de la Sithonie. ‖ Qui appartient à la Sithonie et à ses habitants.

SITICINE. s. m. (ét. lat., *situs*, posé, enterré; *cano*, je chante). Antiq. gr. Nom donné aux musiciens qu'on employait dans les funérailles pour jouer de la flûte ou de la trompette.

SITIOLOGIE. s. f. (ét. gr., σῖτος, blé, aliment; λόγος, discours). Didact. Ouvrage écrit sur les aliments. Savante sitiologie.

SITIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport aux aliments, à la sitiologie. Traité sitiologique.

SITOCOME. s. m. (du gr. σῖτος, blé, nourriture). Antiq. gr. Magistrat athénien qui avait inspection sur les blés et les greniers publics. Le sitocome répondait à l'édile céréal des Romains.

SITODION. s. m. Bot. Genre de plantes renfermant des arbres des Indes orientales.

SITONE. s. m. (du gr. σῖτος, blé). Antiq. gr. Officier d'Athènes chargé d'acheter le blé pour les besoins de la ville.

SITONE. s. f. (littér. *acheteur de blé*). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des charançons.

SITOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., σῖτος, blé; φάγω, je mange). Didact. Qui vit de blé. Animaux sitophages.

SITOPHYLAX. s. m. (ét. gr., σῖτος, blé; φύλαξ, gardien). Antiq. gr. Magistrat athénien qui veillait à ce que chaque citoyen n'eût pas plus de blé que la loi ne le permettait.

SITÔT. adv. Aussi promptement. Il n'arrivera pas sitôt. Je n'arriverai pas sitôt que vous. Ne m'attendez pas sitôt. Ces ordres ne sont point encore venus, et je crains qu'ils ne viennent pas *sitôt*. (J.-J. Rouss.)

— On dit aussi, *il n'arrivera pas de sitôt*.

— *Sitôt que*. conj. Dès que, du moment que. Sitôt qu'il en eût reçu la nouvelle, il partit.

— Il est à remarquer qu'on établit une différence entre *plutôt* et *plus tôt*, et qu'on écrit *sitôt* dans tous les cas. Il nous semble pourtant que quand il y a comparaison, on devrait écrire *si tôt*. Je n'arriverai pas *si tôt* que vous. Ne m'attendez pas si tôt que lui. Hors de là on devrait écrire *sitôt*, comme lorsqu'on dit : *Sitôt* que je serai arrivé j'irai vous voir.

SITTÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à une sittelle. ‖ SITTÉS. s. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs ayant pour type le genre sittelle.

SITTELLE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux ténuirostres, caractérisés par un bec droit, pointu et recouvert par une corne très-dure et par les doigts des pieds qui sont très-longs et armés d'ongles droits et pointus. Les sittelles ont un caractère doux et taciturne, grimpent le long des arbres et vivent d'insectes, de fruits et de graines. L'espèce la plus commune en Europe est la sittelle torchepot.

SITTINE. s. f. Ornith. Genre de la famille des grimpereaux, voisin du genre sittelle. Sittine anabatoïde.

SITUATION. s. f. (pr. *ci-tu-a-ci-on*). Assiette, position, en parlant d'une ville, d'une place de guerre, d'une maison, d'un jardin. Belle situation. Situation avantageuse. Situation favorable au commerce. Situation commerciale. Situation militaire. Choisy-le-Roi est un bourg placé dans une *situation* très-agréable. (Dul.)

— Position, posture où est un homme, un animal. Situation noble. Situation commode. Ce malade est dans une mauvaise situation, il faut le changer de place. Mettre un malade dans une situation convenable. Prendre, quitter, avoir telle situation. Dans cette *situation*, la fenêtre nous servait de table. (J.-J. Rouss.) Il essaie de toutes les *situations*, et ne peut se plaire et se fixer dans aucune. (Mass.)

— Fig. État, condition, fortune. Être dans une belle situation. Être dans une bonne situation. Tel est le malheur de ma situation. Ne vous plaignez jamais de votre *situation* que lorsque vous ne trouverez absolument personne qui, la connaissant, veuille en changer avec vous. (Boiste.) Notre *situation* influe beaucoup sur notre caractère et nos opinions. (Mme Roland.) Le premier devoir envers sa femme est de lui préparer une *situation* honorée. (Las Cases.) Il fut aussi question de moi, et mylord s'informa avec intérêt de ma *situation*. (J.-J. Rouss.) Considérez ma *situation* et jugez de mon embarras. (Id.) J'ai toujours vu clairement ma *situation*. (X. Marmier.)

— État, disposition des affaires. Affaires qui sont en bonne, en mauvaise situation, dans une heureuse situation. Être dans une situation bien embarrassante. Dans la situation où sont les choses. Situation délicate, critique, inquiétante, désespérée des affaires.

— Fig. État, disposition de l'âme. Avoir l'esprit, l'âme dans une situation tranquille, fort tranquille. Son esprit était dans une situation déplorable. Se trouver dans une situation favorable pour quelqu'un.

— Financ. et admin. État où se trouve une caisse, un approvisionnement. Examiner la situation de la caisse, du magasin. État, tableau de situation, en deniers, en denrées.

— Littér. Dans le drame, l'épopée, les romans, Moment de l'action qui excite vivement l'intérêt. On ne pouvait guère amener cette belle *situation* qu'aux dépens de la vraisemblance. (Volt.) ‖ *Ce personnage est en situation*. Il est placé en scène, en action dans la pièce, de manière à exciter une vive attention. ‖ *Vers de situation, mot de situation, beauté de situation*. Vers, mot, beauté qui tire de sa situation toute sa force, son mérite, son éclat.

SITUÉ, ÉE. part. pass. du v. Situer. S'empl. adjectiv. Maison bien située, mal située. Château situé dans un vallon, sur une colline. Camp bien situé. Ville admirablement bien située. Ville située sur la mer, sur un fleuve. Venise est située sur des lagunes. Maison, ville située au nord. Appartement situé au midi. On découvrait le temple de loin, quoiqu'il fût *situé* dans une vallée, mais cette vallée était spacieuse. (La Font.) Troie était *située* au pied du mont Ida, à quelque distance de la mer. (Barthél.) Le pilote et ses aides, dont la cabane est *située* près du gouvernail et de la boussole, dirige la route du vaisseau. (B. de St-P.) J'aperçus sur une petite colline un couvent *situé* dans une position charmante. (Id.) Barcelone, l'une des villes les plus florissantes de l'Espagne, *située* sur les rives de la Méditerranée, sous le plus beau climat, entourée de campagnes fertiles. (Mme Sw. Belloc.)

— S'est employé au figuré comme on emploie aujourd'hui le mot *placé*.

SITUER. v. a. 1re conj. Placer, poser dans un certain endroit, soit par rapport aux environs, soit par rapport aux aspects du ciel, aux différentes expositions. Situer sa maison, son château, sa résidence, sur une colline, dans un vallon, à mi-côte. On a bien situé ce pavillon. Où voulez-vous situer votre maison ?

SITULE. s. f. Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre.

SIU. s. m. Ornith. Oiseau du Chili, qui ressemble un peu au chardonneret.

SIVA. Relig. ind. Divinité qui fait partie de la trinité des Hindous, et qui préside à la destruction de la forme des êtres; cette destruction produit leur retour dans l'unité et dans le sein de Brahma. ‖ *Siva poura*. Divine résidence de Siva et de son épouse Parvati.

SIVADE. s. f. Agric. Un des noms de l'avoine.

SIVADIÈRE. s. f. Anc. métrol. Mesure de capacité pour les grains, qui était employée autrefois dans la Provence.

SIVAÏSTE. adj. et s. des 2 g. Relig. ind. Adorateur de Siva. Nom donné aux membres d'une secte religieuse des Hindous, qui regardait Siva comme le principe unique de l'univers, et le créateur de la matière.

SIVAMARCHI. s. m. Hist. relig. Nom donné dans le Népaul aux adorateurs de Siva.

SIVAN. s. m. Chronol. Mois des Hébreux, le troisième de leur année sacrée et le neuvième de leur année civile.

SIVAS. Géogr. Pachalik de la Turquie d'Asie, entre ceux d'Erzeroum, de Konieh et de Trébizonde; 260,000 hab. Capitale Sivas, résidence du pacha et d'un archevêque grec. Le Sivas occupe la partie de l'Anatolie qui formait le Pont et la Cappadoce. On l'appelle quelquefois le pays de Roum, parce que c'est le premier pays que les Turcs conquirent sur les Romains de Constantinople.

SIX. adj. numér. des 2 g. (pr. *ci* devant un mot qui commence par une consonne ou par un *h* aspiré, et *cize* dans tout autre cas). Exprime le nombre pair qui est composé de deux fois trois et qui se place entre cinq et sept. Six hommes. Six femmes. Six enfants. Six officiers. Six soldats. Six chevaux. Six poulets. Six œufs. Six bataillons. Six compagnies. Six maisons. Six provinces. Six fleuves. Six rivières. Six lacs. Six montagnes. Faire six lieues dans une journée. Dormir six heures. Dépenser six francs, six écus, six louis. Celui qui pense toujours la même chose doit avoir tort tous les *six* mois. (Ch. Nod.) Quel cours effrayant et salutaire l'esprit humain peut faire en *six* mois de révolution ! (Rayn.) La corolle du lis est composée de *six* pétales. (J.-J. Rouss.)

— Signifie quelquefois Sixième. Page six. Livre six. Chapitre six. Numéro six. Charles six (qu'on écrit Charles VI).

— Anc. cout. *Les six corps de marchands*. La draperie, l'épicerie, la mercerie, la pelleterie, la bonneterie et l'orfèvrerie.

— Anc. métrol. *Six-blancs*. Monnaie valant 30 deniers.

— Pêch. *Six-doigts*. Filet à larges mailles, dont on se sert en quelques endroits.

SIX. s. m. (pr. *ciss*). Le nombre six. Six multiplié par six donnent trente-six. Six et six font douze. La deuxième puissance de six

— Le sixième jour du mois. Le six du mois. Le six mars. Le six mai. Le six juin. Le six du mois tombe un jeudi, un vendredi.

— Le caractère qui représente le nombre six. Un six bien fait. Effacez ce sept et mettez un six à la place. Un neuf renversé ressemble à un six. Six cent soixante-six s'écrit par trois six (666).

— Le sixième mois de la grossesse d'une femme. Cette femme est dans son six. Cette expression est tout à fait inusitée aujourd'hui, et nous ne craignons pas d'avancer que fort peu de personnes la comprendraient. Elle se trouve cependant dans le dictionnaire de l'Académie.

— Carte marquée de six points. Six de cœur. Six de pique. Six de trèfle, de carreau. Avoir deux six, trois six dans son jeu, en main.

— Côté du dé marqué de six points. Amener deux six. On appelle *sonnez* le coup qui amène deux six.

— *Double six*. Au jeu de domino, le dé qui porte deux fois le point six. Poser le double six.

— Mus. *Mesure à six-quatre*. Mesure composée de six noires. ‖ *Mesure à six-huit*. Mesure composée de six croches. ‖ *Mesure à six-seize*. Mesure composée de six doubles croches formant deux temps.

SIXAIN. s. m. (pr. *ci-zein*; rad. *six*). Pièce de poésie composée de six vers. Écrire des sixains. Mettre des maximes de morale en sixains. Réciter un sixain.

— Un paquet de six jeux de cartes. Trois sixains de cartes entières, de cartes de piquet, de reversi.

— Techn. Paquet de six milliers d'épingles. ‖ Paquet de six pièces ou demi-pièces de ruban de fil ou de laine.

— Anc. art milit. Ordre de bataille, suivant lequel étaient rangés six bataillons sur une même ligne.

SIXAINE. s. f. (pr. *si-zè-ne*). Collection de six choses. Une sixaine de personnes. Une sixaine de francs.

SIXIÈME. adj. des 2 g. (pr. *ci-zi-ème*, rad. *six*). Nombre ordinal de six, le cinquième plus un. Le sixième rang. La sixième colonne. La sixième personne. Le sixième jour. Le sixième enfant. Il y a beaucoup de personnes à qui il manque un *sixième* sens, celui du bon et du beau. (Boiste.) J'aurais voulu lui donner tout mon être (à la femme); cette volonté vive acheva mon existence, je sentis naître un *sixième* sens. (Buff.)

— *La sixième partie d'un tout*. Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en six parties. Prendre la sixième partie d'une chose. La sixième partie du bien de mon père m'est dévolue.

— SIXIÈME. s. m. Chaque partie d'un tout divisé en six parties égales. Avoir un sixième dans une affaire. Partager une chose en sixièmes. Trois sixièmes égalent une demie. Six sixièmes égalent un entier.

— *Le sixième jour d'une période*. Le sixième de mars, de janvier, de juin. Le sixième de la lune. Il vint le sixième du mois passé. ‖ On dit plus ordinairement le *six du mois*.

— Chaque élève de la sixième classe dans un collége. Un sixième. Les sixièmes. Un sixième plus fort qu'un cinquième.

— s. f. La sixième classe d'un collége. Élève de sixième. Professeur de sixième. Thème, version de sixième. Faire sa sixième. Entrer en sixième. Sortir de sixième.

— Ensemble des élèves d'une classe de sixième. La sixième est plus faible cette année que les années précédentes. Toute la sixième assistait au convoi de cet élève.

— Salle où se fait la sixième. Les bancs de la sixième. La porte de la sixième. Les fenêtres de la sixième. Les murs, le plafond de la sixième.

— Au jeu de cartes. Suite de six cartes de même couleur. Une sixième de roi. Une sixième majeure. On dit plus ordinairement *majeure*.

SIXIÈMEMENT. adv. (pr. *ci-zié-me-man*). En sixième lieu. Pour la sixième fois. Cinquièmement, sixièmement.

SIXTE. s. f. Mus. Intervalle de deux sons différents, à distance l'un de l'autre de six degrés en montant, comme *do la*, *ré si*, *mi do*. Il y a trois espèces de sixtes : la *sixte majeure*, comme de *do* naturel à *la* naturel ; la *sixte mineure*, comme de *do* naturel à *la* bémol ; et la *sixte augmentée*, appelée autrement *sixte superflue*, comme de *do* naturel à *la* dièze.

SIXTE. s. m. Jeu de cartes qui se joue en six parties, entre six personnes, à chacune desquelles on distribue six cartes. Ce jeu a beaucoup d'analogie avec la triomphe.

SIXTE. Cinq papes ont porté ce nom. Sixte Ier (Saint). Successeur d'Alexandre Ier (117-123). On le fête le 6 avril. ‖ SIXTE II, martyr successeur d'Étienne Ier (257-259). ‖ SIXTE III (Saint), successeur de Célestin Ier (432-440). On le fête le 28 mars. ‖ SIXTE IV, fils d'un pêcheur, successeur de Paul II (1471-1484). ‖ SIXTE V ou Sixte-Quint, un des papes les plus illustres, et dont le règne se signala par la vigueur avec laquelle il purgea l'Italie des brigands qui l'infestaient, par ses magnifiques entreprises, et par les réformes introduites dans le clergé et dans le peuple, était né (1521) d'un pauvre vigneron du village des Grottes, près d'Ancône, et avait gardé les pourceaux dans sa jeunesse. On le désigne encore sous le nom de pâtre de Mont-Alte (1585-1590).

SIZAIN. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'un chardonneret dont la queue n'a que six pennes terminées de blanc.

SIZE. s. f. Techn. Instrument destiné à peser les perles.

SIZEAUL. s. m. Anc. t. milit. Nom qu'on donnait à certains traits d'arbalète.

SIZERIN. s. m. Ornith. Espèce du genre linotte nommée aussi cabaret ou petite linotte, renfermant un oiseau assez commun en France et voisin du tarin, dont il se distingue par sa couleur brune, tachetée de noir en dessus, blanchâtre en dessous. Le sizerain niche dans le Nord, et est de passage dans notre pays.

SIZETTE. s. f. (rad. *six*). Sorte de jeu de cartes qui se joue à six personnes, et dans lequel chaque joueur reçoit six cartes. Jouer à la sizette. Le jeu de la sizette.

SKALA. Géogr. relig. Monastère grec, sur le mont Olympe, en Albanie, remarquable par la beauté de son site. On y jouit d'une vue magnifique, et l'œil plonge sur la mer et les belles plaines de la Macédoine.

SKARA. Géogr. Petite ville épiscopale de Suède, autrefois chef-lieu de la Gothie occidentale, et qui donne son nom au gouvernement de Skaraborg. On voit dans les environs une quantité de tombes où les anciens Goths enfermaient leurs morts.

SKARABORG. Géogr. Gouvernement de la Suède, entre les lacs Wenern et Wetter; 170,000 hab. Sol peu fertile. Cap. Mariestad.

SKÉLIPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., σκελίζω, renverser; πούς, pied). Ichthyol. Qui a les nageoires ventrales placées au-devant de l'anus. ‖ SKÉLIPODES. s. m. pl. Famille de poissons dermodontes.

SKEPPUND. s. m. Métrol. Poids de Suède, valant 170 kilogrammes 49 grammes.

SKEUOPHORE. s. m. (ét. gr., σκεῦος, bagage; φέρω, je porte). Antiq. milit. On appelait ainsi, dans la milice grecque, les valets chargés de porter les bagages.

SKEVI-KARE. s. m. Hist. relig. Membre d'une petite secte suédoise qui date du XVIIIe siècle, et qui est presque éteinte maintenant. Cette secte croit être restée seule fidèlement attachée à la communion des saints.

SKILLING. s. m. Métrol. Monnaie de Suède valant 12 centimes.

SKIMMIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, ayant pour type un arbrisseau du Japon.

SKIOLDUNGS. Hist. Ancienne dynastie des rois de Danemark, qui occupa le trône depuis Harald Blaatand, vers le milieu du Xe siècle, jusqu'à la fin du XVe.

SKIPE ou **SKYPE**. s. m. Linguist. Langue de la famille indienne et du rameau gréco-latin. On parle cette langue en Albanie.

SKIPÉTARE. adj. et s. des 2 g. Ethnogr. Albanais. ‖ Qui appartient à ce peuple.

SKOYCIEC. s. m. Métrol. Poids de la république de Cracovie; c'est la 48e partie de la livre.

SKYRO. Géogr. Nom moderne de Scyros, île de l'Archipel; 2,000 h. Cap. Skyro; 1,000 h.

SLABRE. s. m. Mar. Ancien nom des barques employées autrefois par les Hollandais à la pêche du hareng.

SLARGANDO. adv. Mus. Mot italien, qui signifie *en ralentissant*, et qui, sur les partitions, indique qu'on doit donner plus de largeur au mouvement.

SLATÉE. s. m. Nom qu'on donne en Afrique aux nègres libres qui font le commerce d'esclaves qu'ils amènent de l'intérieur des terres.

SLATERIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des asparaginées, ayant pour type une très-petite plante du Japon.

SLAVE. adj. et s. des 2 g. (du celt. *slawa*, gloire). Ethnogr. Grande race du nord de l'Europe. Les Slaves, venus de l'Inde sur le Danube, et de là sur la Vistule, étaient connus chez les anciens sous le nom de Sarmates. A cette race se rattachent les Bohêmes, les Moraves, les Russes, les Polonais, les Slavons, les Croates, les Slovakes, les Dalmates, les Bulgares et les Monténégrins. On distingue les anciens Slaves en Slaves du Danube, Slaves méridionaux, Slaves occcidentaux, Slaves transalbins, Slaves sédentaires.

— Linguist. *Langue slave*. Langue de la famille indo-européenne, qui n'existe plus qu'à l'état de langue écrite. La langue slave a une analogie remarquable avec le sanscrit. Elle est d'une grande richesse. ‖ *Langues slaves*. Langues dérivées du slave primitif, et que l'on divise en deux classes : à l'une d'elles se rattache la langue russe, et à l'autre la langue polonaise.

SLAVIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient aux Slaves

— Géol. *Système slavique*. Se dit des vastes plateaux qui forment la Russie, et qui comprennent les monts Waldaï.

SLAVO-HELLÉNIQUE adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient au pays des Slaves et à celui des Hellènes.

— Géol. *Système slavo-hellénique*. Ensemble des montagnes qui s'étendent depuis la Croatie jusqu'à l'extrémité du Péloponnèse.

SLAVON, ONNE. adj. Ethnogr. Qui appartient aux Slaves ou à leur langue.

SLAVONIE. Géogr. V. ESCLAVONIE.

SLESWIG ou **SCHLESWIGH**. Ville du Danemark, capitale du duché de ce nom, sur la Baltique. Cette ville fut autrefois hanséatique et florissante. Elle est encore très-manufacturière et commerçante, et compte 7,000 hab. ‖ Duché de Danemark, entre le Jutland, le Holstein, la mer Baltique et la mer d'Allemagne; 340,000 hab. Sol plat et fertile en pâturages. Les principales ressources des habitants sont la pêche et l'éducation des bestiaux.

SLIGO. Géogr. Comté d'Irlande, dans la province de Connaught; 7,000 hab. Mines assez riches. ‖ Capitale de ce comté; 8,000 hab.

SLOANNÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

SLOGAN. s. m. Hist. Cri de guerre d'un clan écossais.

SLOKA. s. m. Littér. ind. Strophe de deux vers d'un poëme indien.

SLOOP. s. m. (pr. *sloup*). Mar. Mot emprunté de l'anglais, par lequel on désigne les chaloupes, les corvettes et les petits bâtiments qui sont au-dessous de vingt canons.

SLOVO. s. m. Linguist. Nom de la dix-huitième lettre de l'alphabet slave, répondant à notre S.

S. M. Abréviation des mots Sa Majesté.

SMACK. s. m. Mar. Grand bâtiment à un mât, gréé d'une voile qui se hisse avec sa vergue. Les Écossais s'en servent pour la pêche.

SMAËRTA. s. m. Hist. relig. Nom donné aux membres d'une secte de brahmanes.

SMALAH s. f. Chez les Arabes, Réunion des tentes d'un chef puissant, où habitent sa famille et ses serviteurs, et où sont déposés ses drapeaux de commandement, ses richesses, ses équipages. La smalah accompagne son chef dans tous ses mouvements, soit quand il est vainqueur, soit quand vaincu, il est obligé de fuir dans le désert. La garde de la smalah est confiée à une troupe de soldats d'élite.

SMALAND. Géogr. Ancienne province de Suède, dans la Gothie, dont elle formait la partie méridionale, entre la Baltique et le Cattégat. Le Smaland se divise aujourd'hui en trois gouvernements: Kronoberg, Jonkœping, Calmar.

SMALANDAIS, AISE. adj. et s. Habitant, habitante du Smaland. Les Smalandais. Les Smalandaises. Les Smalandais passent pour être les descendants les moins abâtardis des anciens Goths. Les Smalandais ont la réputation d'être les plus grands et les plus robustes des Suédois. ‖ Qui appartient au Smaland ou à ses habitants. Femme smalandaise. Villes smalandaises.

SMALEKEN. s. m. Comm. Étoffe qui se fabrique à Harlem.

SMALKALDE. Géogr. Ville et seigneurie d'Allemagne, dans l'ancien pays de Henneberg. ‖ *Ligue de Smalkalde*. Ligue qui fut conclue au mois de mars 1531, dans cette ville, entre neuf princes et comtes protestants et onze villes impériales pour la défense de leur foi et de leur indépendance politique, contre l'empereur Charles-Quint et les États catholiques. La ligue de Smalkalde s'éteignit en 1547 par suite de la désunion survenue entre les chefs protestants et la soumission que fit Charles-Quint de toutes les villes révoltées.

SMALT. s. m. Chim. Verre bleu qu'on obtient en fondant des matières vitrifiables avec la mine de cobalt grillée. C'est en réduisant le smalt en poudre qu'on prépare l'azur.

SMALTINE. s. f. Minér. Minerai qui sert à la fabrication du smalt; c'est une substance composée de 65 à 66 parties d'arsenic, de 28 de cobalt et de 6 de manganèse et d'oxyde de fer. La smaltine sert à colorer en bleu le verre, les émaux, la faïence, la porcelaine. On trouve la smaltine dans les dépôts anciens, où elle accompagne généralement le cuivre.

SMARAGDIN, INE. adj. (du lat. *smaragdus*, émeraude). Didact. Qui a une belle couleur verte, pure et sans mélange. Pierre smaragdine.

SMARAGDITE. s. f. Minér. Minéral d'un beau vert d'émeraude, qui se trouve en petites laminaires disséminées dans certaines roches granitoïdes. V. DIALLAGE.

SMARAGDO-CHALZIT. s. m. Minér. Syn. d'atacamite, cuivre muriaté.

SMARAGDO-PRASE. s. m. Minér. Nom donné par les anciens minéralogistes à différents minéraux qui avaient la couleur verte et l'éclat vitreux de l'émeraude.

SMARAGDUS. s. m. Nom latin et scientifique de l'émeraude.

SMARAGNOTE. adj. des 2 g. Zool. Qui est vert sur le dos ou sur la partie supérieure du corps.

SMARDER. v. a. 1re conj. Agric. Mot employé dans le Mâconnais, et qui signifie Piocher la vigne.

SMARE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des léiopomes, formé aux dépens de celui des spares, et qui a pour type le picarel.

SMARIDIE. s. f. (du gr. σμαρις, sorte de poisson). Entom. Genre d'insectes aptères de la famille des parasites ou rhinaptères.

S. M. C. Hist. Abréviation qui signifie Sa Majesté Catholique. C'est par ce titre qu'on désigne le roi d'Espagne.

SMEATON (Jean). (pr. *smi-teunn*). Célèbre mécanicien et ingénieur anglais, né à Austhorp, en 1724, mort en 1792. On lui doit plusieurs innovations utiles dans la fabrication de certains instruments de physique. C'est lui qui fut chargé de reconstruire le phare d'Eddystone et de diriger les grands travaux du canal destiné à joindre la mer britannique à l'Océan.

SMECTIQUE. adj. des 2 g. Minér. Il se dit de substances dont on se sert pour dégraisser la laine. ‖ *Argile smectique*. Terre à foulon.

SMECTITE. s. f. Minér. Nom vulgaire de diverses terres argileuses, comme la terre à foulon.

— Chez les anciens naturalistes, Stéatite, terre ollaire et diverses marnes.

SMERDIS. Fils de Cyrus, roi des Perses, et frère cadet de Cambyse, qui le fit périr sur le soupçon d'aspirer à la royauté. ‖ *Smerdis le Mage* ou *le faux Smerdis*. Mage qui, à la faveur de sa ressemblance avec Smerdis, se fit élire roi après la mort de Cambyse; mais il fut bientôt reconnu et mis à mort. Darius, fils d'Hystaspe, lui succéda.

SMERDIS. s. m. Moll. Genre de crustacés. Syn. d'Érichte.

SMÉRINTHE. s. m. (du gr. σμήρινθος, petite corde). Entom. Genre d'insectes lépidoptères, famille des crépusculaires, tribu des sphingides, renfermant des espèces voisines du sphinx et dont quatre espèces se trouvent en Europe. On remarque surtout les espèces smérinthe demi-paon, smérinthe du peuplier et smérinthe du tilleul. Le smérinthe demi-paon a les premières ailes d'un gris rougeâtre, les secondes d'un rouge carmin plus ou moins nuancé.

S. M. I. Hist. Abréviation qui signifie Sa Majesté Impériale. C'est un titre qu'on donne aux empereurs d'Allemagne, d'Autriche et de Russie.

SMILACE ou **SMILAX**. s. m. Bot. Genre de la famille des asparaginées, renfermant des plantes vivaces, sarmenteuses, que l'on trouve dans les contrées méridionales de France. Le smilace rude est appelé vulgairement *salsepareille d'Europe*, *liseron épineux*, *gramen épineux*. Le smilace salsepareille est la salsepareille du Pérou. V. SALSEPAREILLE.

SMILACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un smilace. ‖ SMILACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre smilace.

SMILACINE. s. f. Chim. Alcali découvert par Folchi dans la moelle intérieure de la salsepareille.

SMILACINÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Smilacé.

SMILLE. s. f. Maçon. Marteau avec lequel on pique le moellon et le grès.

SMILLÉ, ÉE part. pass. du v. Smiller. S'empl. adjectiv. Moellon smillé. Pavé smillé.

SMILLER. v. a. 1re conj. Piquer avec la smille. Smiller le moellon. Smiller le grès.

— Dresser à l'aide du smille le parement et les lits d'un moellon ou d'un grès.

— SE SMILLER. v. pron. Être smillé. Moellon qui peut se smiller.

SMINTHÉE. (du gr. σμίνθα, rat). Myth. Surnom d'Apollon chez les anciens, qui lui fut donné par les habitants de la Phrygie, parce qu'il les délivra d'un grand nombre de rats.

SMINTHURE. s. m. (du gr. σμίνθουρος, qui remue fortement la queue). Entom. Genre d'insectes aptères de la famille des nématoures, établi pour quelques espèces de podures.

SMITH (Adam). Le plus célèbre des économistes modernes, né à Kirkaldy, en Écosse, en 1723, mort en 1790. Il ne fut étranger à aucune branche des connaissances humaines. Son ouvrage fameux intitulé Recherches sur la nature et les causes des richesses des nations est devenu classique en France et en Angleterre.

SMITHIE. s. f. (de M. *Smith*, président de la société linnéenne de Londres). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses, ayant pour type la smithie sensitive des Indes orientales.

SMITHITE ou **SMITAIN**. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de chrétiens.

SMOGLER. v. a. et n. Mar. Courir la mer avec un navire nommé smogleur pour faire la contrebande.

SMOGLEUR. s. m. Contrebandier qui exploite l'Angleterre et la France.

— Bâtiment qui fait la contrebande. ‖ adject. Un navire smogleur.

— Marin qui monte un smogleur.

SMOLENSK ou **SMOLENSKO**. Géogr. Grande et belle ville de Russie, capitale du gouvernement auquel elle donne son nom; 12,000 hab. Assez de commerce. Cette ville est entourée de murailles de dix mètres de haut sur cinq d'épaisseur. Ces murailles, protégées par un fossé et des tours nombreuses, en font une ville très-forte. ‖ *Bataille de Smolensk*. Bataille gagnée par les Français, sous la conduite de Napoléon, sur le général russe Barklay, le 17 août 1812, et à la suite de laquelle les Russes abandonnèrent Smolensk. Les Français trouvent dans la ville deux cents pièces de canon et deux mille blessés.

— Gouvernement de la Russie d'Europe; 120,000 hab. Sol plat et fertile. Lacs nombreux; immenses forêts. Bois, cuirs, suifs, peaux.

SMOLLET (Tobie). Célèbre écrivain anglais, né en Écosse en 1721, mort en 1771. Il a écrit des satires, des romans, des pièces de théâtre et de l'histoire.

SMORZANDO. adv. Mus. Mot italien qui signifie *en affaiblissant*, et dont on se sert dans les partitions pour indiquer qu'un passage doit être exécuté en amortissant graduellement le son

S. M. T. C. Hist. Abréviation qui signifie, Sa Majesté Très-Chrétienne; on donnait autrefois ce titre au roi de France.

SMYRLIN. s. m. Ichthyol. Nom donné à l'émerillon.

SMYRNE. Géogr. anc. et mod. Ancienne et célèbre ville de la Turquie d'Asie, capitale de l'Anatolie, située sur une vaste baie de l'Archipel qui porte son nom, à 400 kilom. de Constantinople; 150,000 hab. de tout pays et de toute religion. Évêchés grecs, latin, arménien. Consuls de France et des principaux États de l'Europe.

— Smyrne est la première échelle du Levant. Elle est l'entrepôt de tout le commerce de l'Orient avec les autres parties du monde. Raisins, figues, olives, opium, perles, diamants, étoffes de coton et de soie, cuirs, maroquins, mousselines.

— Smyrne fit partie de la Lydie et devint de bonne heure une des villes les plus commerçantes de la Grèce asiatique. Elle se vantait d'avoir vu naître Homère et Quintus Calaber.

SMYRNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au maceron. ‖ SMYRNÉES. s. f. pl. Famille de plantes ombellifères ayant pour type le genre maceron

SMYRNÉEN, ENNE. adj. et s. Habitant, habitante de Smyrne. Qui appartient à Smyrne ou à ses habitants.

SMYRNÉEN. s. m. Ichthyol. Espèce de gobioïde.

SN. (du lat. *stannum*, étain). Chim. Abréviation qui signifie Étain.

SNETK. s. m. Ichthyol. Poisson du genre cyprin, qui se trouve dans les lacs de Sibérie.

SNYDERS (François). Peintre et graveur, le premier des peintres de fruits et d'animaux, né à Anvers en 1577, mort en 1637. Sa touche est légère, ses compositions riches et variées, et ses couleurs bien entendues.

SOALLÉE. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée à Calcutta et valant 82 litres 38 centilitres.

SOBIESKI (Jean). Polonais qui s'éleva par son mérite et par ses talents militaires au trône de Pologne, et sauva plusieurs fois sa patrie et la chrétienté par ses victoires éclatantes sur les Turcs. Il naquit en 1629 et mourut en 1696, après un règne glorieux de 22 ans.

— Astron. *Écu de Sobieski*. Petite constellation

SOBLE. s. f. Mamm. Nom de la martre zibeline.

SOBOLE. s. f. (du lat. *sobole*, race, rejeton). Bot. Rudiment d'une nouvelle branche ou d'un nouveau pied.

SOBOLEWSKIE. s. f. Bot. Plante des bords de la mer Noire.

SOBOLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *soboles*, race, rejeton; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des soboles, qui pousse des rejetons.

SOBRALIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des orchidées, comprenant plusieurs espèces du Pérou.

SOBRE. adj. des 2 g. (du lat *sobrius*, même sens). Qui est tempérant dans le boire et le manger. Personne sobre, fort sobre. Homme fort sobre dans ses repas. Pour être chaste, il faut être *sobre*. (Stobée.) Pour être débauché comme Épicure, il faut être *sobre* comme Zénon. (St-Evrem.) Je voudrais voir un homme *sobre* prononcer qu'il n'y a point de Dieu. (La Bruy.)

— Où il y a de la sobriété. Repas sobre. Faire un repas fort sobre. Déjeuner sobre. Dîner sobre.

— Fig. Qui est retenu, modéré, discret dans l'usage de certaines choses. Être sobre en paroles, à parler. Être sobre de serments, de protestations. Être sobre de louanges. En fait d'ornements, un écrivain, un peintre, un architecte doit être *sobre* et judicieux. (Acad.) Plus on est *sobre* de paroles, moins il échappe de sottises. (De la Bouisse.) Il faut être *sobre* jusque dans la sobriété. (J.-J. Rouss.)

— *Sobre sur*. Je serai *sobre* sur l'usage que je ferai de vos bontés. (Volt.)

SOBREMENT. adv. D'une manière sobre. Vivre sobrement.

— Fig. Avec retenue, avec circonspection, avec modération. Ce remède est bon, mais il faut en user sobrement. Apprenez une autre fois à parler plus *sobrement* de tout ce qui peut vous attirer quelque louange. (Fén.) Il faut parler *sobrement* de soi. (Mme de Sév.)

SOBRIÉTÉ. s. f. (rad. *sobre*). Tempérance dans le boire et le manger. Il s'oppose à Gourmandise, ivrognerie. Grande sobriété. Merveilleuse sobriété. La sobriété est utile à la santé. La véritable et seule richesse des peuples est la *sobriété*, comme le luxe est la pauvreté des grands. (De Bonald.) Charles XII était d'une *sobriété* sans exemple. (Volt.) Personne ne fut plus sobre que le docteur Franklin, qui avait appris de Plutarque que la *sobriété* est le premier médecin de l'homme. (Sallent.)

— Fig. Modération, retenue, discrétion. User avec sobriété des plaisirs de la vie. Ornements employés avec sobriété. Ces écrivains avaient une grande pureté de diction et une sage *sobriété* d'ornements. (Acad.) Il se peut que la modération dans les passions, la tempérance et la *sobriété* dans les plaisirs, contribuent à la durée de la vie. (Buff.)

— Fig. d'après saint Paul. *Il faut être sage avec sobriété*. Il faut garder une certaine modération même dans les meilleures choses, de peur de les outrer.

La parfaite raison fuit toute extrémité,
Et l'on doit être sobre avec *sobriété*. (MOLIÈRE.)

SOBRIQUET. s. m. Surnom qui le plus souvent se donne à une personne par dérision, et qui est fondé sur quelque défaut de corps et d'esprit ou sur quelque singularité. Sobriquet injurieux. Sobriquet offensant, plaisant, ridicule. Donner un sobriquet. Certains sobriquets sont devenus le nom de familles illustres.

SOC. s. m. (du lat. *soccus*, même signif.) Fer de charrue, plat, large, pointu et tranchant, pour ouvrir la terre. Le bec, l'oreille du soc. Soc neuf. Soc usé. Reforger le soc. Terre que n'a jamais touché le soc. Le mal que l'on dit de nous fait sur notre âme ce que le *soc* fait sur la terre; il la déchire et la féconde. (Trad. de Shaksp.) Un sillon où le *soc* a laissé son empreinte. (Delille.) On dirait qu'aucune nation n'a osé succéder aux maîtres du monde dans leur terre natale, et que vous voyez ces champs tels que les a laissés le *soc* de Cincinnatus, ou la dernière charrue romaine. (Chateaub.)

La terre, vierge encor, fertile sans culture,
Du *soc* qui la déchire ignorait la blessure. (DESAINTANGE.)

Le soir je vois le bœuf lassé
Ralentissant encor son pas lourd et tranquille,
Traîner vers son rustique asile
Et la charrue oisive et le soc renversé. (THOMAS.)

SOCCAGE. s. m. Techn. Temps que le sel met à se former par l'évaporation.

SOCCOLANT. s. m. Hist. relig. Nom donné quelquefois aux religieux de Saint-François.

SOCIABILITÉ. s. f. Qualité de l'homme sociable. Grande sociabilité. Avoir de la sociabilité. Avoir un grand, un haut degré de sociabilité. Avoir de la sociabilité. L'égoïsme nuit à la *sociabilité*. (Boiste.) L'attrait de la *sociabilité* fait la sécurité de l'homme sur la terre. (Alibert.)

— Aptitude à vivre en société. La sociabilité est une disposition naturelle à l'homme. On remarque dans certaines espèces d'animaux une sorte de sociabilité.

SOCIABLE. adj. des 2 g. (du lat. *socius*, compagnon). Qui est naturellement porté à chercher la société, qui est né propre à vivre en société. Animal sociable. L'homme est sociable. Quelques espèces d'animaux paraissent naturellement sociables. Certaines nations sont plus sociables que d'autres. Il est vrai que tout a concouru à rendre l'homme sociable. (Buff.) Celui qui voulut que l'homme fût *sociable* toucha l'axe du globe et l'inclina sur l'axe de l'univers. (J.-J. Rouss.)

— Se dit des animaux aussi. Certains animaux sont sociables. Les abeilles et les fourmis sont éminemment sociables. Le loup vit dans les forêts, le chien vit près de l'homme, l'un vit à peu près solitaire, l'autre est essentiellement *sociable*. (F. Cuvier.)

— Avec qui il est aisé de vivre, qui est de bon et facile commerce. Homme fort sociable. Je le verrais quelquefois s'il était sociable, plus sociable. Il n'y a point d'homme moins sociable. L'homme sociable n'est pas toujours social. La gloire qu'on leur a donnée d'être les plus reconnaissants de tous les hommes fait qu'ils étaient aussi les plus *sociables*. (Boss.) L'homme *sociable* est l'homme par excellence; il est poli sans fausseté, prévenant sans bassesse, complaisant sans flatterie. (De Bonald.) On est plus *sociable* et d'un meilleur commerce par le cœur que par l'esprit. (La Bruy.)

— En parlant des choses. Humeur sociable. Caractère sociable. Vertus sociables. Manières sociables. Mœurs sociables. La politesse ne donne pas les vertus, elle les rend *sociables*. (De Surgères.)

SOCIABLEMENT. adv D'une manière sociable. Se conduire sociablement.

SOCIAL, ALE. (du lat. *socialis*, rad. *socius*, compagnon). Qui concerne la société, qui lui est nécessaire. Ordre social. Vie sociale. Institutions sociales. Rapports sociaux. Vertus sociales. Qualités sociales. La première des qualités *sociales* est la bienveillance. (Boiste.) Que le rang se règle par le mérite, et l'un ou des cœurs par le choix, voilà le véritable ordre *social*. (J.-J. Rouss.) Ici se forme le premier anneau de cette longue chaîne dont l'ordre *social* est formé. (Id.)

— Qui a rapport à la société. Vice social. Crime social. Le plus grand des crimes *social* est de livrer sa patrie aux ennemis et à la tyrannie. (Boiste.) Les affections sociales ne se dévelop-

pent en nous qu'avec nos lumières. (J.-J. Rouss.)

— Par opposition à Naturel. L'état social et l'état naturel. Sortir de l'état naturel pour entrer dans l'état social. L'état *social* ne subsiste que par le sacrifice et par l'oubli de l'état de nature. (J.-J. Rouss.) Ce que l'on est et ce que l'on devrait être dans l'état *social* ne s'accordent pas toujours. (Lessing.) L'excessive inégalité des biens est la source de tous les malheurs *sociaux*. (Boiste.)

— Qui concerne une société de commerce. Raison sociale. Fonds social.

— absol. et substantiv. L'égoïste est l'opposé du social.

— Polit. *Contrat social*. Convention expresse ou tacite, par laquelle sont réglés les droits et les devoirs respectifs d'un peuple et de son gouvernement. V. CONTRAT.

— Hist. rom. *Guerre sociale*. Guerre que les peuples de l'Italie, alliés de Rome, firent à la république du temps de Marius et de Sylla.

SOCIALEMENT. adv. Dans l'ordre social.

SOCIALISATION. s. f. Néol. Action de socialiser, de mettre en société, en commun. La socialisation des capitaux, des industries, etc.

SOCIALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Socialiser. S'empl. adjectiv. Qui a été réuni en société. Peuple socialisé.

SOCIALISER. v. a. 1re conj. Rendre social, réunir en société. Socialiser des peuplades sauvages, éparses. Il est difficile de socialiser certains hommes.

— SE SOCIALISER. v. pron. Être socialisé. Certains caractères se socialisent plus facilement que d'autres.

SOCIALITÉ. s. f. Phys. État achevé de l'homme civilisé, ordre de la sociabilité, forme gouvernementale du genre humain.

— S'est dit pour Sociabilité. Ainsi plus tôt qu'il y ait aussi la *socialité* de vouloir verser et vivre en compagnie. (Amyot.) L'homme est donc arrivé, pourvu de la double faculté de penser et de parler sa pensée, et par conséquent seul propre entre toutes les créatures à l'état de perfectionnement intellectuel et de *socialité*. (Ch. Nod.)

SOCIANTISME. s. m. Dans l'école phalanstérienne, Période intermédiaire qui suit le garantisme et précède l'harmonie.

SOCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Socier. S'empl. adjectiv. Qui a été uni ensemble. Personnes sociées.

SOCIER. v. a. 1re conj. Joindre, unir, faire alliance. Socier des personnes.

— Neutral. S'accorder. Personnes qui ne peuvent socier ensemble.

— SE SOCIER. v. pron. Être socié. || Se joindre, se réunir, s'unir. Inusité.

SOCIÉTAIRE. adj. et s. des 2 g. Qui fait partie de quelque société. S'emploie surtout en parlant des personnes qui font partie de quelque société littéraire, musicale, dramatique. Acteur qui n'est point sociétaire. Les sociétaires de la Comédie française. Convoquer les sociétaires pour une séance générale.

— Par extens. Tous les individus sont *sociétaires* d'intérêt et de cœur. (Considér.)

— Didact. Qui a rapport à la marche ou à l'histoire de la société, des sociétés humaines. || Qui considère les questions économiques sous le point de vue de l'association intégrale de toutes les forces et de tous les intérêts. || *École sociétaire*. École phalanstérienne. V. PHALANSTÉRIEN.

SOCIÉTAIREMENT, adv. Néol. En sociétaires, par sociétés.

SOCIÉTÉ. s. f. (du lat. *societas*; rad. *socius*, compagnon). Assemblage d'hommes unis par la nature et les lois. Vivre en société. L'homme est né pour la société. La société naturelle. La société civile. Troubler la société, l'ordre de la société. Faire le bonheur de la société. Être le fléau de la société. L'origine des sociétés. Il n'y a pas *société* partout où la volonté d'un seul fait loi. (Boiste.) Les amoureux sont dans la *société* ce que les fanatiques sont dans la religion. (Pr. Eugène.) Il n'est pas possible à un homme élevé dans la nature de comprendre les dépravations de la *société*. (B. de St-P.) La *société* ne saurait rendre à celui qui s'y consacre tout ce qu'il fait pour elle. (Guizot). S'il fallait toujours violer la loi de Dieu pour maintenir la tranquillité des *sociétés* humaines, ou cette loi serait fausse, ou les *sociétés* humaines ne seraient pas l'ouvrage de Dieu. (Mass.) Le citoyen inutile n'est pas moins proscrit par l'Evangile que par la *société*. (Id.) C'est de la *société* que l'homme tient sa puissance; c'est par elle qu'il a perfectionné sa raison, exercé son esprit et réuni ses forces. (Buff.)

— Se dit des animaux. Les abeilles vivent en *sociétés* nombreuses sous l'empire d'une seule femelle. (A. Libes.)

— Union des hommes, leur commerce naturel. Les douceurs de la société. Les devoirs que nous impose la société. Les hommes se défendent mutuellement, se maintiennent par la société. Loin de la *société* des hommes, ces âmes sans force aussi bien que sans feu, qui ne savent pas retenir leur langue indiscrète. (Boss.) La Providence a établi l'ordre et des devoirs réciproques dans la *société* des hommes. (Fléch.) Nous sommes mauvais par nature, bons par la *société*; aussi tous ceux qui, pour constituer la *société*, ont commencé par supposer que nous naissions bons, [illegible] ordres que la *société* n'a pas [illegible] ceux qu'elle prévient, ont fini, comme Jean-Jacques, par croire que la *société* n'était pas dans la nature de l'homme. (De Bonald.) Afin de pouvoir vivre en *société*, l'homme sacrifie une portion des prérogatives dont l'a doué la nature, pour que la tranquille jouissance de l'autre portion lui soit assurée. (De Barante.) Dans nos *sociétés* modernes, les mères nous donnent nos premiers sentiments et nos premières idées. (Lerminier.)

— Compagnie. Aimer la société. Fuir la société de quelqu'un. Celui qui ne cherche la *société* que parce qu'il se déplaît à lui-même ne peut longtemps lui plaire. (***) Pour se passer de *société*, il faut être un dieu ou une brute. (Trad. d'Arist.)

— Union de plusieurs personnes jointes pour quelque intérêt ou pour quelque affaire, et sous de certaines conditions. Sociétés intéressées. Sociétés dominatrices. Société utile, nuisible, dangereuse. Société bien organisée. Société fortement constituée. Les *sociétés* sont presque toujours intéressées, dominatrices, exclusives, ingrates. (***) La loi est la prudence des *sociétés*. (Villem.)

— Compagnie de gens qui se rassemblent pour vivre selon les règles d'un institut religieux, ou pour conférer ensemble sur certaines sciences. La société des jésuites. La société royale de Londres. La société royale de médecine. L'esprit de corps, surtout celui des *sociétés* religieuses, a plus de durée, d'énergie, que l'esprit public des nations. (***) || *Société littéraire*. Compagnie de gens qui se réunissent pour cultiver les lettres. Etre de plusieurs sociétés littéraires. || *Société savante*. Association dont le but est de cultiver les sciences ou une science. || Dans un sens plus étendu, Toute société littéraire.

— Compagnie de personnes qui s'assemblent ordinairement pour la conversation, le jeu ou d'autres plaisirs. Bonne société. Belle société. Mauvaise société. Société agréable. Douce société. Société choisie, dangereuse. Bannir quelqu'un d'une société. Vivre dans les meilleures sociétés. L'empressement de montrer de l'esprit est le plus sûr moyen de n'en pas avoir, et de gâter la *société* la plus brillante. (Volt.)

— Rapports, communications que les habitants d'un pays, d'une ville ont entre eux pour les amusements, pour les plaisirs. Ville où l'on trouve une société agréable, belle, choisie. Il n'y a point de société dans ce pays. Le ton de la société. Les agréments de la société. L'esprit de la société. Des talents de société. Le grand art de la *société* consiste à se servir des personnes selon leur goût. (Le card. Ganganelli.) La première chose qui se présente à observer dans un pays où l'on arrive, n'est-ce pas le ton général de la *société*. (J.-J. Rouss.)

— *La haute société*. L'ensemble des personnes d'un pays les plus marquantes, par la politesse des mœurs, par l'éducation.

— Commerce ordinaire, habituel, qu'on a avec les personnes que l'on fréquente. Trouver de la douceur dans la société de quelqu'un. Etre d'une société fort agréable. Cette personne est de ma société. Faire société avec quelqu'un. Faire sa société d'une personne. Prendre le ton de la *société* dans laquelle on doit vivre est toujours une preuve de bon esprit et de sagesse. (Anonyme.) Le plaisir de la *société*, entre les amis, se cultive par une ressemblance de goût sur ce qui regarde les mœurs, et par quelque différence d'opinion sur les sciences. (La Bruy.) Se renfermant dans une *société* peu nombreuse de quelques amis choisis. (Fléch.) Ce langage est le langage commun des cours, c'est lui qui lie les *sociétés* et les commerces. (Id.) Les juifs résolus de se séparer du siècle par une sainte singularité, plutôt que de s'y conformer par une *société* criminelle, voudraient ramener tous les pécheurs à la loi de Dieu. (Fléch.)

— *Vers de société*. Vers qui ont été faits pour le plaisir d'une réunion particulière, et qui ne sont pas destinés au public. Des vers médiocres qu'on appelle vers de *société*. (Volt.)

— *Société de*. Participation à. Dans la crainte de perdre auprès des grands ce degré de confiance qu'une longue *société* de plaisir leur a donné. (Mass.) Ne vous vantez point de faire avec moi *société* de malheurs. (J.-J. Rouss.)

— *Société avec*.

> Surtout il défendit à leur postérité
> Avec tout autre Dieu toute *société*. (BOISE.)

— Comm. Contrat d'association formé entre plusieurs personnes. Contracter une société. Faire une société. Le principe des sociétés n'est pas autre que celui du commerce lui-même. La *société* est un être abstrait, une personnalité intellectuelle qui, une fois établie par le contrat, résume, quant à son objet, tous les devoirs et tous les droits des sociétaires, mais qui en dehors des choses mises en association peut avoir des intérêts contraires à ceux des individus qui la composent. (B. Pance.) || Corps des associés qui forment la société. La société des Mines d'Anzin a convoqué ses actionnaires. || *Société en nom collectif*. Celle que contractent deux personnes ou un plus grand nombre, et qui a pour objet de faire le commerce sous une raison sociale. || *Société en commandite*. Celle qui se forme entre un ou plusieurs associés responsables et solidaires, et un ou plusieurs associés simples bailleurs de fonds. || *Société en participation*. Association de plusieurs personnes pour une ou plusieurs affaires déterminées. Sous l'ancienne législation, cette société était appelée anonyme, parce qu'en effet elle n'a pas de nom, pas de raison sociale. || *Société anonyme*. V. ANONYME.

— Hist. litt. *Société du Temple*. Réunion littéraire et bachique qui se tenait au Temple sous les auspices du grand prieur de Vendôme. Chapelle et Bachaumont étaient membres de la société du Temple. || *Société des Tourelles*. Autre association du même genre qui se réunissait à l'hôtel des Tourelles, au XVIIe siècle. || *Société royale de Londres*. Association de savants établie par des lettres patentes, en 1660. Le nombre des membres de la société royale de Londres n'est pas fixe. || *Société d'agriculture*. Corps savant fondé à Paris par un arrêt du conseil, en 1761. Depuis cette époque, il a été fondé en France beaucoup de sociétés qui portent le même titre, auquel on ajoute le nom de la ville ou du département où elles résident. || *Société fructifère*. Académie fondée à Weimar, en 1619, pour le perfectionnement de la langue allemande. On l'appelle aussi l'*Ordre des Palmes*.

SOCIN (Lélio). Théologien fameux qui se fit une religion toute particulière et fut un chef de secte; né à Sienne en 1525, mort en 1562. || Faust, neveu du précédent et sectateur de ses opinions, né à Sienne en 1539, mort en 1604.

SOCINIANISME. s. m. Doctrine des sociniens. Les principales erreurs de cette doctrine consistent à croire que le Père éternel est seul Dieu; que Jésus-Christ est un homme véritable, mais bien supérieur aux autres hommes; qu'étant beaucoup moins que Dieu, il ne mérite pas notre adoration; que Jésus-Christ a été donné aux hommes non comme médiateur, mais comme maître et comme modèle seulement. En outre, le socinianisme nie les sacrements, le péché originel.

SOCINIEN, IENNE. [illegible] Partisan des doctrines de Socin, celui, celle qui professe le socinianisme. Etre socinien. Un socinien. Une socinienne.

— adjectiv. Qui concerne le socinianisme. Doctrine socinienne.

SOCLE. s. m. Archit. Base carrée, plus large que haute, qui sert de piédestal aux décorations d'architecture et d'édifices.

— Petit piédestal sur lequel on pose des bustes, des vases. Mettre une [illegible] sur un socle.

— Se dit aussi, mais à tort, pour [illegible] V. SOCQUE.

SOCLETIÈRE. s. f. Techn. Filet [illegible] pour les sardines.

SOCOLAN. s. m. Hist. relig. Récollet portant des socques, des sandales.

SOCOLETTE. s. f. Jeune fille élève du Conservatoire à Rome.

SOCOTORA. Géogr. Île d'Asie, à l'entrée du détroit de Bab-el-Mandeb, 127 kil. de long sur 50 de large. Climat brûlant; sol très-fertile; aloès, dattes, indigo, drogues; 100,000 hab. mahométans.

SOCQUE. s. m. (du lat. *soccus*, [illegible]). Chaussure de bois haute de trois à quatre pouces, que portaient certains religieux. Les socques de récollets.

— Chaussure basse de bois et [illegible] ou simplement de cuir, qui s'adapte à la chaussure ordinaire pour mieux garantir les pieds de l'humidité. Une paire de socques. Porter des socques. Socques articulés. Lorsqu'on veut remettre le *socque*, on introduit le soulier sous la courroie. (Lenorm.) Depuis quelques années on a imaginé des *socques* en bois, à charnières, que l'on n'avait fait jusque-là que d'une seule planche, formée d'une seule planchette, ne pliait pas et fatiguait beaucoup la marche. (Id.)

— Chaussure basse dont les acteurs de l'antiquité se servaient dans les pièces comiques. Le socque différait du cothurne, qui était plus haut, et servait dans la tragédie.

— Fig. Comédie, par opposition à Cothurne, pour tragédie. Le socque et le cothurne. Il a quitté les socques pour le cothurne. Le socque convient à Molière et le cothurne à Corneille. Racine porta le socque et le cothurne.

SOCQUEMENT. s. m. Techn. Action de retirer les poêles des fourneaux.

SOCQUEUR. s. m. Techn. Ouvrier des salines qui procède au socage des sels.

SOCRATE. Le plus savant, le plus juste et le plus sage des Grecs, né à Athènes, l'an 469 avant J.-C., d'un sculpteur et d'une sage-femme. La liberté de ses discours et la sublimité de son génie lui suscitèrent de nombreux ennemis. Sous le gouvernement des trente tyrans, Mélitus, Anitus et Lycon, l'accusèrent d'impiété et de corrompre la jeunesse, c'est-à-dire de ne pas croire à la religion de l'État et d'enseigner à la jeunesse à reconnaître d'autres dieux que ceux de l'État. L'accusation était légale, sinon légitime et juste, et Socrate fut condamné à mort par le conseil des cinq-cents. Ses derniers moments furent sublimes; il avala le poison avec fermeté et s'entretint avec ses disciples jusqu'à son dernier soupir. Socrate prétendait avoir un démon ou un génie particulier qui lui inspirait toutes ses pensées : il personnifiait ainsi les révélations intérieures et instantanées de sa conscience.

— *Philosophie de Socrate*. La philosophie de Socrate fut la connaissance de soi-même. Il rejeta les vains raisonnements des philosophes qui l'avaient précédé et y substitua la méthode d'observation. Il créa pour ainsi dire la science de la morale. Il n'écrivit jamais rien et n'eut point d'école proprement dite. Antisthène, Platon, Aristippe, Xénophon, Simmias, etc., furent ses disciples.

— SOCRATE LE SCOLASTIQUE. Écrivain grec du Ve siècle, né à Constantinople en 380, auteur d'une histoire ecclésiastique en sept livres, fort estimée.

SOCRATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à Socrate. Philosophie socratique. Ironie socratique.

— *Amour socratique*. Amour pur. Louis XIII eut des maîtresses, mais il les aima toutes d'un amour socratique.

SOCRATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Socratiser.

SOCRATISER. v. a. 1re conj. Moraliser, raisonner avec sagesse, comme Socrate. C'est un mot de Ramus, qui explique ainsi ce qu'il entend par là. Socrate se contente de discuter avec bon sens et de rappeler les hommes à la liberté de jugement; il veut qu'on examine et qu'on s'en rapporte à la raison plutôt qu'à l'autorité. Et moi-même, pensai-je alors, pourquoi ne pas *socratiser* un peu? (Ramus.)

— Imiter la patience maritale de Socrate. Avec des femmes dont le caractère est insupportable et qui font un enfer de la maison d'un époux, il faut savoir *socratiser*. (***)

SOCUS. Myth. Jeune Troyen dont Homère vante le courage et la riche armure [illegible]. Il fut tué par Ulysse. || Surnom de Mercure.

SODA. s. m. (de l'arabe *souad*, qui s'emploie dans le même sens). Pathol. Mal de tête, céphalalgie. Cette signification est peu usitée.

— Pers. sever. [illegible] Maladie caractérisée par une sensation de chaleur brûlante à l'estomac, et qui se propage le long de l'œsophage avec [illegible]. On l'appelle aussi *Pyrosis* ou *fer chaud*.

SODADE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des capparidées, ayant pour type le sodade caduque de l'Yémen.

SODALITE. s. f. Minér. Variété de napholine.

SODALISTE. s. m. (du lat. *sodalis*, compagnon). Compagnon d'une même confrérie.

SODALITÉ. s. f. (du lat. *sodalitas*, même sens). Confrérie.

SODALITHE. s. f. Minér. Minéral du Groenland, qui renferme beaucoup de soude.

SODIUM. s. m. [illegible] Minér. Métal qui, uni à l'oxygène, constitue la soude. Le sodium est d'un blanc d'argent très-éclatant, mou presque comme la cire, opaque, et bon conducteur de l'électricité; plus léger que l'eau, et flottant à sa surface en [illegible]. Le sodium n'existe pas dans la nature; on l'obtient en décomposant la soude par le feu à une température très-élevée.

SODOME. Géogr. anc. Ville de Palestine, près du lac Asphaltite, célèbre par le châtiment que Dieu exerça sur ses habitants, à cause des désordres auxquels ils se livraient. Elle devint la proie du feu céleste.

SODOMIE. s. f. (rad. *sodome*). Péché contre nature, qui consiste, pour l'accomplissement [illegible] organe [illegible] la liqueur fécondante [illegible] organe voisin où s'opère la plus [illegible] des excrétions du corps humain. La sodomie [illegible] aussi bien entre un homme et une personne de l'autre sexe qu'entre deux hommes.

SODOMITE. adj. et s. m. Celui qui est coupable de sodomie. Les lois divines et humaines de tous les pays civilisés et de toutes les époques ont prononcé la peine de mort contre les *sodomites*. (Fournier Pescay.)

SOEMIS ou **SOEMI** [illegible] Fille de Julie Mœsa et sœur de Julie Mammée, mère d'Alexandre Sévère, fut mère du célèbre Héliogabale, qu'elle fit passer pour fils de Caracalla. Elle présida le sénat de femmes institué par Héliogabale pour décider des modes, et se signala par les débauches les plus scandaleuses. Elle fut mise à mort avec son fils en 221.

SOEUR. s. f. (du lat. *soror*, sœur). Fille née de même père et de même mère qu'une autre personne, ou née de l'un des deux seulement. Sœur cadette. Sœur aînée. Elles sont sœurs. Entre frères et sœurs. Le frère et la sœur. Elle est ma sœur. Une *sœur* qui donne des leçons, qui préside aux jeux, qui console, qui comprend encore les plaisirs et les douleurs de l'enfance, sont elle le sort, est une seconde mère; seulement elle ne punit point. (Cte de Brad.) Les enfants font des aveux à une *sœur* alors qu'ils n'oseraient faire à leur mère; aucune crainte ne borne leur confiance. (Id.)

> Ariane, ma *sœur*, de quel amour blessée
> Vous mourûtes aux bords où vous fûtes laissée!
> (RACINE.)

— Se dit des animaux. Ma chienne est la sœur de la vôtre.

> Pour égaler l'animal en grosseur,
> Lui dit : Regardez bien, ma *sœur*. (LA FONT.)

— Et par extension, des choses qui ont une même origine. Deux roses nées sur une même branche sont sœurs.

Et j'apprends de ces fleurs, *sœurs* et beautés rivales,
Le propre caractère et les mœurs générales.
(Delille.)

Et toi qui te cachas plus humble que tes *sœurs*,
Violette, à mes pieds verse au moins tes odeurs
(De Fontanes.)

— Et des choses qui ont des rapports nombreux entre elles, qui se ressemblent beaucoup. La poésie et la peinture sont sœurs. Dans les petites âmes l'émulation est sœur de l'envie. La faiblesse qui ne punit rien est la sœur de la cruauté qui punit trop. L'équité, la liberté, la vérité, sont trois sœurs inséparables. La décence est la sœur de la raison. La gastronomie s'est présentée à son tour, et toutes ses *sœurs* se sont approchées pour lui faire place. (Brill.-Sav.)

Un démon qui m'inspire
Veut qu'encore une utile et dernière satire
Se vienne en nombre pair joindre à ses autres *sœurs*.
(Boileau.)

Je ne te peindrai point conduisant les années
Et les heures en cercle à tes pieds enchaînées,
Sœurs d'un âge pareil qui mesurent le jour.
(De Fontanes.)

Qui dit conte dit tout : son ingénuité
A deux *sœurs*, la malice et la vive gaîté. Chaussard

— Nom qui fut longtemps donné aux chrétiennes par tous les membres de la chrétienté.

— Titre que les rois de la chrétienté donnent aux reines en leur écrivant.

— Nom que les religieuses prennent dans les actes publics, et se donnent entre elles, et qu'on leur donne ordinairement. Sœur Thérèse. Sœur Marie. Sœur Elisabeth.

— Nom que l'on donne à certaines filles qui vivent en communauté sans être religieuses. Ma sœur Jeanne. Ma sœur Thérèse. Les sœurs de la charité. Les sœurs grises. ‖ *Sœur laie*, *sœur converse*. Sœur employée aux œuvres serviles du monastère.

— Poétiq. *Les neuf sœurs*. Les Muses. Sur le mont des neuf *sœurs* je suis nouveau sevré. (Boil.)

Quelle verve indiscrète
Sans l'aveu des neuf *sœurs* vous a rendu poëte.
(Boileau.)

— *Sœur de père et de mère*, *sœur germaine*. Celle qui est née de même père et de même mère qu'une autre personne. ‖ *Sœur de père* ou *sœur consanguine*. Celle qui n'est sœur que du côté paternel. ‖ *Sœur de mère* ou *sœur utérine*. Celle qui n'est sœur que du côté maternel.

— Fam. *Demi-sœur*. Une sœur consanguine et une sœur utérine.

— *Sœur naturelle*, *sœur bâtarde*. Celle qui est née de même père ou de même mère, mais hors le mariage.

— *Sœur de lait*. Femme ou fille qui a eu la même nourrice qu'une autre.

— *Belle-sœur*. V. BELLE-SOEUR.

SOEURETTE. s. f. Dimin. de *sœur*. Petite sœur. Mot d'amitié usité dans le langage familier.

SOFA ou **SOPHA**. s. m. Mot emprunté de la langue turque pour désigner une espèce d'estrade fort élevée et couverte d'un tapis. Le grand vizir donne ses audiences sur un sofa. Quand le grand vizir reçoit les ambassadeurs, on met le siége sur le sofa, et c'est ce qu'on nomme accorder les honneurs du sofa.

— Espèce de lit de repos à trois dossiers, dont on se sert comme d'un siége. Un sofa et plusieurs chaises. Un beau sofa. Un sofa en velours.

SOFALA. Géogr. Royaume d'Afrique, sur la côte orientale; 20,000 kilomètres carrés. Or, ébène, ambre, coton. Il est habité par les Arabes et les Cafres, et appartient aux Portugais depuis 1508. Quelques savants ont pensé que le royaume de Sofala pouvait être l'Ophir de Salomon.

SOFFITE. s. m. (mot ital. qui signifie *soufflet*). Archit. Plafond, dessous d'un plancher, d'un larmier, d'une architrave, orné de compartiments, de caissons, de rosaces.

SOFI ou **SOPHI**. s. m. Nom que les Occidentaux donnaient au roi de Perse, et qu'ils ont remplacé par le titre de *chāh*.

— On n'est pas d'accord sur l'origine de ce mot. Les uns disent qu'il fut primitivement porté par un jeune berger qui parvint à la couronne; les autres le font dériver de *sofis*, sages, ou mages. Vossius veut que ce mot signifie *laine* et qu'il a été donné par mépris aux rois de Perse depuis Ismaël, parce que dans leur nouvelle religion ils se couvraient la tête d'une étoffe de laine rouge.

SOFTA. s. m. Hist. ott. Il se dit des religieux mahométans chargés de prier pour le repos des âmes des personnes mortes. ‖ Professeur ou érudit, à Constantinople.

SOGALGINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, qui a pour type la sogalgine trilobée, cultivée au jardin du roi.

SOGD. Géogr. Rivière et province de la grande Boukharie. Riche et fertile. Cap. Samarkand.

SOGDIANE. Géogr. anc. Ancienne contrée d'Asie, entre la Sarmatie asiatique, la Bactriane, les Saces et la Margiane. La Sogdiane appartenait à la Perse et avait pour capitale Macarande.

SOGDIEN, SOGDIANIEN, IENNE. adj. et s. Habitant, habitante de la Sogdiane. ‖ Qui concerne la Sogdiane et ses habitants.

SOGDIEN. Second fils d'Artaxerxès-Longuemain, assassina son frère aîné Xerxès I[er], et monta sur le trône de Perse. Il ne régna que sept mois, son frère Ochus l'ayant fait périr en l'étouffant dans une tour remplie de cendres chaudes, 245 ans av. J.-C.

SOGO. s. m. Ichthyol. Poisson qui se trouve dans presque toutes les mers des deux mondes.

SOHAR. s. m. Ichthyol. Poisson des côtes d'Arabie.

SOHER. s. m. Ichthyol. Grand et excellent poisson du Gange, à écailles vertes, bordées d'or.

SOHL. Géogr. Comtat de Hongrie, cap. Newsohl. Sol montagneux, riche en pâturages et en mines abondantes.

SOI. pron. pers. sing. de la 3[e] pers. des 2 g. (du gr. οἷ, à lui). S'emploie au lieu de Lui, elle, etc., et marque un rapport d'identité avec le sujet. Il se dit des personnes et des choses. Quand il se dit des personnes, il doit généralement se rapporter à un sujet qui éveille une idée vague, indéterminée, tel que *on*, *quiconque*, *aucun*, *qui*, *celui qui*, *chacun*, *quelqu'un*, *personne*, *tout homme*, etc. Il n'appartient pas à tout le monde de sentir quelle force on peut trouver en *soi* quand on veut être sincèrement vertueux. (J.-J. Rouss.) Quiconque rapporte tout à *soi* n'a pas beaucoup d'amis. (Acad.) Quiconque n'aime que *soi* est indigne de vivre. (Lav.) Chacun ne songe plus qu'à *soi*. (J.-J. Rouss.) Aucun n'est prophète chez *soi*. (La Font.)

Heureux qui vit chez *soi*,
De régler ses désirs faisant tout son emploi.
(La Fontaine.)

On peut mettre à profit un légitime hommage,
Lorsque l'on tient sur *soi* les yeux toujours ouverts.
(J.-B. Rousseau.)

Qui ne songe qu'à *soi* quand sa fortune est bonne,
Dans le malheur n'a point d'amis. (Florian.)

— On trouve néanmoins des phrases où *chacun* est suivi de *lui* et non de *soi*. Chacun de nous porte au dedans de *lui* un rayon divin qui l'éclaire. (De Ségur.) Ce divin modèle, que chacun de nous porte avec *lui*, nous enchante. (J.-J. Rouss.) Le pronom *soi* eût été aussi bien; mais *chacun de nous* présentant une idée moins vague que *chacun* tout seul, justifie l'emploi de *lui*. Dans les phrases suivantes, il serait impossible de se servir de *soi*. Peu d'amitiés subsisteraient, si chacun savait ce que son ami dit de *lui* lorsqu'il n'y est pas. (La Rochef.) Chacun trouve à redire en autrui ce qu'on trouve à redire en *lui*. (Id.) Dans les espaces immenses de l'erreur, la vérité n'est qu'un point. Qui l'a saisi, ce point unique? Chacun prétend que c'est *lui*, mais sur quelle preuve? (Marmontel.)

— Le pronom *soi* peut être également employé avec un nom de personne, pris dans un sens déterminé, lorsqu'il s'agit d'éviter une équivoque. Ce jeune homme, en obéissant à son père, travaille pour *soi*. Si l'on disait, *travaille pour lui*, on ne saurait si le jeune homme travaille pour ses propres intérêts ou pour ceux de son père. Il en est de même dans la phrase suivante : Quelquefois l'ignorant qui regarde le chef-d'œuvre d'un grand artiste s'émeut, et trouve en *soi*, pour l'admirer, un sens qu'il ne se connaissait pas. (Éméric David.) Mettez *lui* à la place de *soi*, et l'on ne saura plus si ce pronom se rapporte à l'artiste ou bien à l'ignorant. Il n'ouvre la bouche que pour répondre; il tousse, il se mouche sous son chapeau, il crache presque sur *soi*. (La Bruy.) En substituant *lui* au pronom *soi*, on ne saurait s'il crache sur lui-même ou sur son chapeau. Dieu était dans Jésus-Christ, réconciliant le monde avec *soi*. (Bourdal.) Ici, *soi* à la place de *lui* ôte l'ambiguïté qui pourrait résulter, avec ce dernier pronom, entre Dieu et Jésus-Christ.

— On emploie également *soi* au lieu de *lui* lorsqu'on veut éviter la répétition du même pronom se rapportant à deux noms différents. Celui qui croit pouvoir trouver en *soi*-même de quoi se passer de tout le monde, se trompe fort; mais celui qui croit qu'on ne peut se passer de *lui*, se trompe encore davantage. (La Rochef.)

— *Soi*, en parlant des personnes et des êtres animés, est quelquefois employé avec un sujet déterminé, pour donner à la phrase plus de précision et de vivacité. Idoménée, revenant à *soi*, les remercie de l'avoir arraché d'une terre qu'il a arrosée du sang de son fils, et qu'il ne saurait plus habiter. (Fén.) Le chat ne paraît sentir que pour *soi*. (Buff.) C'est alors que l'homme se trouve hors de la nature, et se met en contradiction avec *soi*. (J.-J. Rouss.)

L'ardeur de s'enrichir chasse la bonne foi :
Le courtisan n'a plus de sentiments à *soi*. (Boileau.)

Ou mon amour se trompe, ou Zaïre aujourd'hui,
Pour l'élever à *soi*, descendrait jusqu'à lui. (Volt.)

— Il s'emploie également après un verbe à l'impersonnel ou à l'infinitif. La plus mauvaise passion est de n'aimer que soi. Il faut prendre garde à soi. Ne régler que *soi* et sa famille, être simple, juste et modeste, sont des vertus pénibles, parce qu'elles sont obscures. (Fonten.) Il dépend toujours de *soi* d'agir honorablement. (Gir. Duv.) Etre trop mécontent de *soi* est une faiblesse; en être trop content est une sottise. (M[me] de Staël.)

. . . Il est beau de triompher de *soi*,
Quand on peut hautement à tous donner la loi.
(Th. Corneille.)

— Quand il se dit des choses, son emploi a surtout lieu pour éviter une faute contre la syntaxe. La vertu est aimable en soi. Un bienfait porte sa récompense avec soi. Le remords que le crime traîne après soi. De soi le crime est odieux. Tout cela est bon en soi. Il ne serait pas correct de dire : La vertu est aimable en *elle*, etc. Le règne minéral n'a rien en *soi* d'admirable et d'attrayant. (J.-J. Rouss.) La sagesse après *soi* laisse un long souvenir. (Aubert.) Un malheur toujours traîne un malheur après *soi*. (Piron.)

— Cependant quelques écrivains ont fait usage de *soi* dans des circonstances où l'on a coutume d'employer *lui*, *eux*, *elle*, etc.

. . . La guerre après *soi* traîne tant de malheurs.
Qu'il est peu de lauriers qui ne coûtent des pleurs.
(Boursault.)

Hâtons-nous, le temps fuit et nous traîne avec *soi*.
Le moment où je parle est déjà loin de moi. (Id.)

La vieillesse chagrine incessamment amasse;
Garde, non pas pour *soi*, les trésors qu'elle entasse.
(Id.)

— L'Académie et les grammairiens disent que le pronom *soi* est seulement du singulier. Cependant on trouve quelques exemples où il se rapporte à un nom pluriel. Tous les animaux ont en *soi* un instinct qui ne les trompe jamais. (Buff.) Y a-t-il des corps subtils en *soi*? (Condillac.) Les nouveaux enrichis se ruinent à se faire moquer de *soi*. (La Bruy.) Seigneur, que tant de profanations que les guerres traînent après *soi*, vous fassent enfin jeter des yeux de pitié sur votre Église? (Mass.) Il est un certain travail du temps qui donne aux choses humaines le principe d'existence qu'elles n'ont point en *soi*. (Chateaub.) ‖ Il est même des cas où l'on ne pourrait se dispenser de faire usage de *soi* au pluriel, témoin la phrase suivante : Ces entrepreneurs, qui jusqu'alors n'avaient travaillé que pour les autres, ne travaillent plus que pour *soi*. Essayez de mettre *eux*, et la phrase devient équivoque. ‖ Néanmoins on trouve rarement le pronom *soi* en relation avec un pluriel sans que la clarté l'exige. Que de germes de mort traînent avec *eux* les pauvres humains! (Boufflers.)

— Le pronom *soi* est généralement précédé d'une préposition. Travailler pour soi. Ne s'en rapporter qu'à soi. Prendre garde à soi. Veiller sur soi. N'avoir rien à soi. Attendre tout de soi. Ne se fier qu'à soi. L'amour de soi. On aime mieux parler mal de *soi* que de n'en point parler du tout. (La Rochef.)

Il est des nœuds formés sous des astres malins,
Qu'on chérit malgré soi. (Regnard.)

— Il s'emploie aussi comme attribut, dans cette locution : *Il faut être soi*. V. plus bas.

— Il est quelquefois régime direct. N'aimer que soi. Ne régler que soi et sa famille.

— Le pronom *soi* marquant un rapport d'identité avec le sujet, ne peut pas représenter le sujet lui-même. Cependant, lorsqu'il entre dans le second terme d'une comparaison, il remplit alors l'office de sujet, comme dans les phrases suivantes : On a besoin souvent d'un plus petit que *soi*. (La Font.) On peut toujours trouver plus malheureux que *soi*. (Id.) C'est-à-dire, On a souvent besoin d'un plus petit que *soi n'est petit*. On peut toujours trouver plus malheureux que *soi n'est malheureux*. Mais hors de là ce pronom ne peut guère s'employer comme sujet.

— *Etre soi, rester soi.* Garder son propre caractère, son identité. Il faut toujours être soi. L'on est *soi* à la fin de la vie. (M[me] Necker.) Il faut être *soi* dans tous les temps et ne point lutter contre la nature; ces vains efforts usent la vie et nous empêchent d'en user. (J.-J. Rouss.) Le difficile n'est pas de monter, mais en montant de rester *soi*. (Michelet.)

— *Etre à soi.* Ne dépendre de rien, de personne, être maître de son loisir. Quand on est au service de quelqu'un on n'est point à soi. Il ne faut pas prendre d'engagement si l'on veut être à soi. Qu'il est fâcheux de ne pouvoir être à soi un quart d'heure dans toute une journée! ‖ *N'être pas à soi.* Ne pas se posséder, avoir perdu le sens. Dans l'ivresse on n'est pas toujours à soi. ‖ *Revenir à soi.* Reprendre ses esprits. ‖ Fig. Reprendre son bon sens.

— *En soi.* Dans son essence, dans sa matière. Dans un écrit mauvais en *soi* l'esprit n'est qu'un tort de plus. (Moncrif.) ‖ *Rentrer en soi.* Faire des réflexions plus sérieuses, plus sages.

— *Sur soi.* Sur son corps, sur sa personne. N'avoir qu'un habit sur soi. Avoir deux habits sur soi. N'avoir pas d'argent sur soi.

— *A part soi.* En son particulier, sans communication avec les autres. Faire des réflexions à part soi.

— *Chez soi.* Dans sa maison. Rester chez soi. Vivre chez soi. Ne point sortir de chez soi. Il n'est pas généreux de disputer chez *soi* contre un étranger. (Boiste.) On est moins sûr d'avoir le bonheur en courant après qu'en l'attendant chez *soi*. (Id.)

— Substantiv. Un chez soi. Avoir un chez soi. A l'Angleterre ou à la Russie, une prépondérance exclusive en Orient, à la France corrigée des erreurs de l'ambition et possédée uniquement de l'amour du chez *soi*, la frontière du Rhin. (Barrault.)

— Fauconn. *Etre à soi.* Se dit de l'état d'un oiseau qui n'a jamais été pris par les fauconniers.

— Prov. *Chacun pour soi, Dieu pour tous.* Chacun veille à ses propres intérêts, mais Dieu protége les intérêts de tous les hommes. ‖ *On n'a pas de meilleur messager que soi-même.* Les affaires ne doivent pas se faire par procuration.

— *Quant à soi.* Se dit substantiv. dans ces phrases familières. *Garder son quant à soi. Tenir son quant à soi. Se tenir sur son quant à soi.* Prendre un air réservé et fier, ne répondre qu'avec circonspection.

— SOI-MÊME. Le pronom *soi*, joint à *même* par un tiret, ne signifie rien de plus que *soi* employé seul, mais il a plus de force et marque un rapport plus intime de l'être à lui-même. Il se dit des personnes et des choses. Se louer soi-même. Se nuire à soi-même. Se dire à soi-même. Rentrer en soi-même. N'attendre rien que de Dieu et de soi-même. Cela parle de soi-même. On ne fait bien que ce qu'on fait *soi-même*. (Napol.) Un ami est un autre *soi-même*. (Chézur.) Celui qui sera le maître de *soi-même* le sera bientôt des autres. (Gracian.) On oublie toujours les engagements qu'on ne prend qu'avec *soi-même*. (Boiste.) Pour avoir le véritable repos, il faut être en paix avec Dieu, avec les autres et avec *soi-même*. (***)

Je vois qu'il faut ici cacher ses sentiments;
Etre contre *soi-même* en garde à tous moments.
(Destouches.)

— Par inversion il peut, en vers surtout, se placer avant le verbe dont il est le complément.

Mon cœur. . . .
Ne dit rien au lecteur qu'à *soi-même* il n'ait dit.
(Boileau.)

— S'emploie quelquefois au lieu de *lui-même*, *elle-même*, pour donner à la phrase plus de précision et de vivacité. Ce philosophe, comme frappé d'un coup de foudre, ne pouvait se supporter *soi-même*. (Fén.) Mais il se craint, dit-il, *soi-même* plus que tous. (Rac.)

Mais souvent un auteur, qui se flatte et qui s'aime,
Méconnaît son génie, et s'ignore *soi-même*. (Boil.)

Que si à l'autorité de Racine, de Boileau, de Fénelon et de la plupart de nos grands écrivains, on préfère l'opinion de M. Nap. Landais, on se gardera bien d'imiter les exemples précédents; car il les condamne, attendu que, suivant lui, *soi* ne peut se rapporter qu'à un mot pris dans un sens vague et indéfini.

— *Lui-même* et *soi-même* offrent dans leur emploi une nuance à laquelle il faut bien prendre garde. *Il s'est sauvé soi-même*, veut dire, Il a sauvé sa propre personne. *Il s'est sauvé lui-même*, signifie, au contraire, qu'il s'est sauvé sans le secours d'autrui.

— SOI-DISANT. adj. invariable que l'on emploie quand on ne veut pas reconnaître la qualité que prend quelqu'un. Se dit surtout en style de pratique. Un soi-disant héritier. Un soi-disant légataire.

— Se dit aussi par raillerie ou par mépris, dans le langage ordinaire. Un soi-disant docteur. Un soi-disant gentilhomme. De soi-disant docteurs. Des philosophes ou soi-disant tels.

Jadis l'Égypte eut moins de sauterelles
Que l'on ne voit aujourd'hui dans Paris
De malotrus *soi-disant* beaux esprits. (Volt.)

SOIE. s. f. (du lat. *sericum*, soie; fait de *Serica*, province de Sérès, aujourd'hui le pays du Petit-Thibet où l'industrie de la soie fut primitivement connue, et d'où les Grecs et les Romains tirèrent les premières soies). Matière animale, fil brillant, d'une grande finesse, solide cependant, et possédant quelque élasticité, filé par diverses espèces de chenilles du genre phalène, vulgairement nommées vers à soie. Soie blanche, jaune, rouge, bleue, grège, cuite, apprêtée. Soie de Messine, de Perse, de Chine, de Grenade. Soie plate. Soie torse. Filature ou tirage de la soie. Moulinage de la soie, des soies. Décreusage, teinture et tissage des soies. Filer de la soie. Dévider de la soie. Un écheveau de soie. Des balles de soie. Coton de soie. Des cheveux fins comme de la soie. Le brin du cocon n'est pas le brin de la *soie*; il faut au contraire quatre ou cinq brins de cocons pour former un fil de *soie*, même très-fin. (Courtet de l'Isle.) Une fois que la *soie* tirée du cocon est réduite en écheveau sur le tour de la filature, elle subit d'autres opérations avant de pouvoir être livrée à la teinture, ensuite au tissage. (Id.) C'est au pays qui a inventé l'imprimerie, la boussole, la poudre à canon, les puits artésiens, l'éclairage au gaz hydrogène naturel, c'est à la Chine que le monde est redevable du bienfait de la production de la *soie*. (Id.)

— *Soie crue.* Celle que l'on tire de la coque sans feu. ‖ *Soie bouillie* Celle qu'on a fait bouillir dans l'eau pour la filer plus aisément. ‖ *Soie cuite* ou *decreusée*. Celle qui a été assouplie entre deux linges dans l'eau bouillante. ‖ *Soie en bottes.* Celle qui a été pliée en paquets carrés et longs. ‖ *Soie en mortasse.* La soie qui sort du cocon. ‖ *Soie en mosches.* Celle qui est en paquets, mais non teinte. ‖ *Soie en pantine.* Soie apprêtée pour passer à la teinture. ‖ *Soie cortade.* Espèce de soie à coudre. ‖ *Soie torse* ou *retorse.* Celle qui, indépendamment du filage et du dévidage, a de plus passé par le moulin et a été torse. ‖ *Noir de soie.* Se dit chez les corroyeurs, du second noir donné aux peaux.

— Par analogie, Fil délié que l'on tire de la pinne marine, de l'apocin, du cactier, etc., et dont on a essayé de faire des étoffes. Soie de pinne marine, de cactier. Soie d'Orient. Soie végétale. On fait à Tarente et à Smyrne de belles étoffes de soie de pinne marine. ‖ *Soie de mer.* Sorte de laine soyeuse produite par une espèce de moule de mer du genre des jambonneaux.

— Par extension, Poil doux et long de certains chiens. Soies de barbet. Soies de bichon. Soies d'épagneul. Épagneul qui a de belles soies, de fort belles soies.

— Poil rude et long de certains animaux. Soie de cochon. Soie de sanglier. Brosses de

soie de cochon, de sanglier. La *soie* de porc réunit en grande partie les caractères de la *soie* de sanglier, mais elle est en général plus mince et plus faible. (Kauff.)

— Partie du fer d'une épée, d'un sabre, d'un couteau qui entre dans la poignée. La soie d'une épée, d'un sabre. La soie de ce sabre est trop faible. Casser la soie d'un couteau.

— Art vétér. Maladie des porcs caractérisée par des accès de fièvre, de fréquents battements de cœur et des artères, la chaleur du souffle, l'accélération de la respiration, le manque d'appétit et le grincement des dents par lequel le malade témoigne sa douleur. Elle est ainsi appelée de ce que derrière et sous les parotides douze à quinze soies et plus se dressent en touffes et se distinguent des autres soies non-seulement par leur érection, mais aussi par une teinte plus terne. Les porcs qui meurent de la *soie* doivent être enterrés corps et poils, attendu que l'attouchement immédiat de leur chair peut communiquer la contagion à d'autres, même aux hommes. (Viborg.)

— Bot. Pédoncules des mousses. || Dans les graminées, Prolongement d'une nervure dont la base fait partie de la substance de la paillette. || *Soie végétale*. Genre de plantes de la famille des apocynées. || *Soie d'Orient*. Sorte de plante qui produit des gousses d'où l'on tire une espèce de soie.

— Entom. Partie du suçoir des insectes hémiptères.

— Anc. mar. *Bas de soie*. Entraves, sorte de punition.

— Art culin. *Bas de soie*. Art d'apprêter les pieds de cochon.

— Hist. Ce fut en Chine qu'on éleva les premiers vers à soie, et l'on croit généralement que l'industrie séricicole est originaire de ce pays, où l'on cultivait le mûrier sous le nom d'arbre d'or. De la Chine cette industrie passa aux nations voisines, puis en Perse, dans la Phénicie et la Grèce. Pline dit que les habitants de l'île de Cô s'y livraient avec beaucoup de succès. Lyon commença en 1450 à produire des soieries ; Tours fut la seconde ville de France qui se livra à ce genre de fabrication en 1470. Après elles vinrent Avignon, Nîmes, Saint-Etienne, Paris et la Picardie. Aujourd'hui toutes les nations civilisées rivalisent dans la fabrication des tissus de soie, à laquelle le métier de Jacquart a imprimé une nouvelle vie au commencement de ce siècle.

— Poét. *Des jours filés d'or et de soie*. Jours heureux, brillants. Que les dieux daignent lui accorder des jours filés d'or et de soie.

— Express. prov. *C'est soie sur soie*. Se dit de deux choses agréables ou avantageuses, obtenues presque en même temps.

SOIERIE. s. f. (rad. *soie*). Toutes sortes de marchandises de soie. Soieries du Levant. Soieries de Lyon. Se connaître en soieries. Faire le commerce des soieries. Magasin de soieries. La fabrication des *soieries* a pris de nos jours une telle extension que chaque manufacturier a dû presque se restreindre à un seul genre. (Pance.)

— Fabrique de soie. Belle soierie. Soierie bien conduite, bien administrée.

— Manière de préparer la soie. Connaître la soierie. Ignorer la soierie. La soierie a été longtemps mieux connue à Lyon que dans tout autre endroit.

— Lieu où l'on prépare la soie. Entrer à la soierie. Venir de la soierie.

SOIF. s. f. (du lat. *sitis*, même signif.). Désir, envie, besoin de prendre des aliments liquides. Grande soif. Soif brûlante, ardente, cruelle, pressante. Avoir soif. Brûler de soif. Enrager de soif. Etancher sa soif. Ne boire qu'à sa soif. Boire sans soif. Faire passer la soif. Je n'ai ni faim ni soif. La *soif* exige des boissons ; satisfaite, elle cesse aussitôt et se change en plaisir ; prolongée, elle devient un tourment, et paraît, après un certain temps, de tous les sentiments pénibles le plus difficile à supporter. (Rull.) Les femmes paraissent devoir à leur constitution d'avoir généralement une *soif* plus vive et plus fréquente que l'homme. (Id.) Quand je n'ai que de l'eau, je ne la bois qu'à ma *soif*, cela la rend délicieuse. (Mariv.)

Non, l'Eridan, le Gange. . .
Prodiguant tous leurs flots aux chrétiens malheureux,
Ne pourraient de leur *soif* éteindre tous les feux.
(Baour-Lormian.)

Le tigre à peine éclos et la hyène naissante
Portent la *soif* du sang et la rage en leurs yeux.
(De Fontanes.)

— Par métaphore :

Colon, pour ton langage il est même des fleurs,
Tes guérets ont leurs *soifs*, et la vigne a ses pleurs.
(Barbier.)

— Fig. Désir immodéré de l'âme. Soif de biens, d'honneurs, de richesses, de gloire, de vengeance. La soif de régner. La soif de l'or. Brûler, être dévoré de la soif des grandeurs. Etre dévoré de la soif du pouvoir. Avoir soif du sang de quelqu'un. Bienheureux sont ceux qui ont faim et soif de la justice. La *soif* du plaisir est insatiable. (Piron.) La *soif* de la domination est la plus ardente. (Trad. de Tacite.) Tout fanatisme est une *soif* ardente de bonheur. (Boiste.) La France a *soif* d'ordre légal et de justice administrative. (C. Périer.)

. . . La *soif* de posséder,
Et plus encor la *soif* de commander. (Desaintange.)

Honneur à ce mortel que la *soif* de connaître
Exile noblement du toit qui l'a vu naître. (Millevoye.)

— Prov. *On ne saurait faire boire un âne qui n'a pas soif*. On ne saurait obliger une personne entêtée à faire une chose qu'elle ne veut pas faire. || *C'est la faim qui épouse la soif*. Se dit de deux personnes pauvres qui se marient l'une avec l'autre. || *Garder une poire pour la soif*. Ménager, réserver quelque chose pour les besoins à venir.

SOIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Soigner. S'empl. adjectiv. Ouvrage soigné. Travail soigné. Chose soignée. Il est soigné par tous ceux qui l'entourent. Je veux voir désormais les bêtes mieux *soignées*. (La Font.) Lorsque l'éléphant est bien *soigné*, il vit longtemps, quoiqu'en captivité. (Buff.) Pour moi, mon éducation a été fort *soignée*, et j'avoue que le naturel heureux de cette femme surpasse tous mes talents. (B. de St-P.) Leur éducation *soignée* et la pureté de l'âme qui leur est naturelle, rendent l'empire qu'elles exercent doux et soutenu. (Mme de Staël.)

— B.-arts. Il se dit de certains ouvrages travaillés avec le plus grand soin. Tableau trop soigné. || *Pinceau soigné, faire soigné*. Manière de peindre avec un fini extrême.

SOIGNER. v. a. 1re conj. (rad. *soin*). Avoir soin de. Soigner une personne. Soigner une chose. Soigner sa santé. Soigner un animal. Soigner un végétal. Soigner les chevaux. Il faut soigner les orangers. Il faut *soigner* sa réputation pour que la médisance ne la ternisse pas. (Boiste.)

— Apporter de l'attention, du soin à quelque chose. Soigner ses ouvrages. Soigner ses écrits. Un élève qui ne soigne pas ses devoirs. Ecrivain qui soigne son style. Peintre qui soigne trop les accessoires de ses tableaux.

— *Soigner un malade*. Quelquefois, Assister un malade comme médecin, lui prescrire des médicaments et un régime convenable. C'est le docteur un tel qui l'a soigné dans sa maladie.

— *Soigner des enfants*. Avoir soin qu'ils soient propres, bien entretenus.

— Neutral. Veiller à quelque chose. Cet emploi du mot a vieilli. Vous soignerez à cela. Qui soignera à votre maison pendant votre absence.

— SE SOIGNER. v. pron. Se donner des soins. Plus on se *soigne*, plus le corps devient délicat et faible. (Frédér. le Gr.)

— Être soigné. Les orangers doivent se soigner sans cesse. L'amitié ne saurait trop se *soigner* ; la moindre négligence l'afflige. (***)

SOIGNEUSEMENT. adv. Avec soin, avec attention, avec exactitude. Examiner soigneusement. Travailler soigneusement. Veiller soigneusement à quelque chose. Vivre noblement chez les Israélites n'était pas vivre sans rien faire, c'était conserver *soigneusement* sa liberté, n'être sujet qu'aux lois et à la puissance publique. (Fleury.) Quelle chose recommanda-t-il plus *soigneusement* à ses successeurs que l'amour et la piété pour les peuples ? (Fléch.) Sa milice était *soigneusement* entretenue. (Boss.)

SOIGNEUX, EUSE. adj. des 2 g. (rad. *soin*). Qui fait avec soin, avec attention ce qu'il fait. Personne soigneuse. Ouvrier soigneux. Domestique soigneux.

— Qui prend soin de quelque chose, qui veille attentivement à. Etre soigneux de son honneur, de sa liberté. Personne soigneuse de sa réputation. Femme qui n'est pas assez soigneuse de sa réputation. Madame, *soigneuse* de se former sur le vrai, méprisait les froides et dangereuses fictions des romans. (Boss.) Avec quel courage sainte Thérèse établit-elle une partie de ses maisons sur le seul fonds de la Providence, *soigneuse* d'y entretenir la discipline, sans se mettre en peine d'y assurer du revenu. (Fléch.)

SOIGNIE. s. f. Anc. cout. Droit seigneurial ; service que devait un vassal.

SOILETTE. s. f. Bot. Variété de froment.

SOI-MOUVANT, ANTE. adj. Philos. Qui a la faculté de se mouvoir par soi-même. || Qui appartient à cette faculté.

SOIN. s. m. (du lat. *somnium*, songe, rêve qui occupe l'esprit). Attention, application d'esprit à faire quelque chose. Grand soin. Peu de soin. Soin particulier. Travailler avec soin. Ecrire avec soin, sans soin. Cet ouvrage est fait avec beaucoup de soin. Les jardins, les meubles, tout est tenu avec un *soin* qui marque qu'on n'est pas au-dessus de la magnificence, mais qu'on la dédaigne. (J.-J. Rouss.) Ecrivez-moi sans *soin*, sans peine, sans effort, comme on parle à son ami. (Volt.) Celui qui destine ses ouvrages à l'impression doit les corriger avec *soin*. (Condill.)

— Se dit des peines assidues que l'on prend pour la conservation, le maintien, l'administration, la prospérité des personnes ou des choses, pour parvenir à un but quelconque. Le dépôt de l'autorité si bien confié à ses soins. D'autres affaires demandent vos soins. Dès l'âge de quinze ans, elle fut capable de ces soins. Jamais plante ne fut cultivée avec plus de soin. Ni la hauteur des entreprises ne surpassait sa capacité, ni les *soins* infinis de l'exécution n'étaient au-dessus de sa vigilance. (Boss.) Je m'aperçois avec douleur que le succès ne répond pas à mes *soins*. (J.-J. Rouss.) Un père de famille qui se plaît dans sa maison, a pour prix des *soins* continuels qu'il s'y donne, la continuelle jouissance des plus doux sentiments de la nature. (Id.) Le premier *soin* par lequel doit commencer l'ordre d'une maison, c'est de n'y souffrir que d'honnêtes gens qui n'y portent pas le désir secret de troubler cet ordre. (Id.) Il est temps de jouir en paix d'un bonheur qui vous a jusqu'ici coûté tant de *soins*. (Id.) On m'éleva avec beaucoup de *soins*, on me donna toutes sortes de maîtres. (Chateaub.)

Et je saurai peut-être accorder quelque jour
Les soins de ma grandeur et ceux de mon amour.
(Racine.)

— *Prendre, avoir soin d'une chose*. Veiller à ce qu'elle se conserve, à ce qu'elle prospère, à ce qu'elle réussisse. Prendre soin, avoir soin de sa santé, de ses affaires. Prendre soin des affaires, de la fortune de quelqu'un. Disons que M. de Lamoignon sortait d'une famille où les pères ont plus de *soin* du salut de leurs héritiers que de l'accroissement de leurs héritages. (Fléch.) Quel *soin* n'eut-il pas d'arrêter en plusieurs rencontres l'intempérance d'esprit et la licence d'écrire. (Id.)

— *Prendre, avoir soin de quelqu'un*. Pourvoir à ses besoins, à ses nécessités, à sa fortune. Il a pris soin de mon enfance, de ma jeunesse. Il a pris soin de moi quand j'ai été dans le besoin, je dois prendre soin de lui à mon tour aujourd'hui que je suis riche. Il mande à ses agents dans la conférence qu'on ait *soin* de ses amis. (Boss.) Elle crut qu'ayant *soin* des pauvres de Jésus-Christ, Jésus-Christ aurait *soin* de ses enfants. (Fléch.) Le rossignol est capable à la longue de s'attacher à la personne qui a *soin* de lui. (Buff.) Celui qui néglige le *soin* des siens est devant vous pire qu'un infidèle. (Mass.) Dieu se décharge sur les grands du *soin* des faibles et des petits. (Id.)

— Charge, emploi, fonction dont on remplit les devoirs, l'obligation. Confier le soin de ses affaires à quelqu'un. Je vous remets le soin de l'éducation de mon fils. Avoir le soin de la cave, de la caisse. On laisse au temps le *soin* de corriger les défauts des enfants, au temps qui seul suffit pour les rendre incorrigibles. (Boiste.) Elle abandonne pour avoir des armes et des munitions, non-seulement ses joyaux, mais encore le *soin* de sa vie. (Boss.) Le plaisir devient l'unique *soin* qui occupe les grands. (Mass.) Commander aux hommes, et leur donner des lois, ce sont là les *soins* de l'autorité, ce n'en est pas le plaisir. (Id.) Il y a un artifice qui a souvent réussi aux astrologues, c'est de rendre leurs oracles d'une manière obscure et équivoque, et de laisser à l'événement le *soin* de les éclaircir. (Condill.)

— *Le soin du ménage, d'une maison*, etc. Les détails d'un ménage, d'une maison. L'attention que réclame le ménage, la maison. On dit de même Les soins d'une ferme, les soins d'un magasin.

— Au pluriel. Attention qu'on a pour quelqu'un, services qu'on lui rend, peines qu'on lui épargne. Prodiguer ses soins à quelqu'un. Avoir pour quelqu'un les soins les plus empressés, les plus délicats, les plus flatteurs, les plus aimables. Des soins minutieux, importuns, fatigants. Il a reçu les soins les plus tendres pendant sa maladie. Continuez votre protection et vos *soins* à tout ce qui lui fut cher. (Boss.) Il est des impressions éternelles que le temps et les *soins* n'effacent point. (J.-J. Rouss.)

— *Rendre ses soins à quelqu'un*. Le voir avec assiduité et lui faire sa cour. || *En être aux petits soins avec quelqu'un*. Avoir pour lui des attentions recherchées, délicates, se montrer officieux, empressé à lui épargner les moindres peines.

— *Donner des soins à un malade*. Quelquefois, L'assister comme médecin. Médecin qui donne gratuitement ses soins à tous les malades de son quartier.

— Inquiétude, peine d'esprit, souci. La vie des grands est pleine de soins. L'amour et l'ambition causent bien des soins. Libre de soin, de tout soin.

Non, non, l'amour d'un frère et son honneur blessé
Sont les moindres des *soins* dont vous êtes pressé.
(Racine.)

— Les poètes font entrer ce mot dans plusieurs périphrases : ils disent les *soins compatissants*, pour La piété, la compassion ; les *soins vigilants*, pour La vigilance ; les *soins curieux*, pour La curiosité ; les *soins inquiets*, pour L'inquiétude, les *soins ambitieux*, pour L'ambition ; les *soins jaloux*, pour La jalousie, etc. De vos *soins* généreux j'ai lieu de me louer. (Delille.)

Tes conseils généreux, tes soins compatissants
Peut-être auront calmé l'orage de mes sens.
(Baour-Lormian.)

Cependant du héros, tandis que tout sommeille,
Mille soins inquiets ont prolongé la veille. (Del.)

SOIR. s. m. (du lat. *serus*, tardif). Dernière partie du jour, dernières heures du jour. Travailler du matin au soir, du matin jusqu'au soir. Hier soir. Ce soir. J'irai chez vous demain soir, demain au soir. C'était le soir. C'était vers le soir, sur le soir. Un beau soir d'été, d'automne. Se le matin ne nous éveillait pas pour de nouvelles joies, si le soir ne nous laissait aucune espérance, serait-ce la peine de s'habiller et de se déshabiller ? (Traduct. de Goethe.) Qu'il est heureux, sur le *soir*, de n'avoir point à faire de tristes réflexions sur l'emploi de la journée ! (Vernier.) Quand on voit le laitron de Sibérie fermer ses fleurs le *soir*, on peut annoncer pour le lendemain un beau jour. (Bailly de Merl.)

Voyez-vous ces nuages
Qui montent dans les airs du sein des marécages,
Et qui près du soleil, dans le palais du soir,
Environnent le trône où leur roi vient s'asseoir.
(Chênedollé.)

Approche-t-il du but ? quitte-t-il ce séjour ?
Rien ne trouble sa fin, c'est le *soir* d'un beau jour.
(La Fontaine.)

— De même qu'on dit *hier au soir* ou *hier soir*, *demain au soir* ou *demain soir*, on dit aussi avec les noms qui désignent les jours de la semaine, *dimanche soir*, *lundi soir*, ou *dimanche au soir*, *lundi au soir*. Mais après les dates il faut la préposition. Il est parti le 5 au soir ; il arrivera le 10 au soir.

— Fig. et poét. *Le soir de la vie*. La vieillesse. La santé, la vertu rendent plus beau le soir de la vie.

Ainsi l'illusion de doux songes suivie
Jette un rayon mourant sur le *soir* de la vie.
(Castel.)

— *A ce soir*. Locution familière dont on se sert en quittant, dans le cours de la journée, une personne qu'on a l'intention de revoir dans la soirée.

— *Bonsoir*. V. BONSOIR.

SOIRÉE. s. f. Espace de temps qui s'écoule depuis le déclin du jour jusqu'à ce qu'on se couche. Belle soirée. Soirée délicieuse. Soirée fraîche. Longue soirée. Aimer les soirées d'été. Les soirées d'été sont belles, mais courtes. Les soirées d'hiver sont fort longues. Passer ses soirées chez ses voisins. Parmi les plaisirs d'une belle *soirée*, on doit compter celui de voir les différents troupeaux regagner chacun leurs étables, précédés et annoncés par les chiens fidèles. (Vernier.)

C'est au temps où l'étoile à Vénus consacrée
Fait succéder au bruit la tranquille *soirée*. (Castel.)

— Assemblée, réunion de personnes qui se rassemblent dans les soirées d'hiver, ordinairement à jour fixe, pour converser, jouer, faire de la musique, danser. Donner une soirée. Aller en soirée. Courir les soirées. Soirée nombreuse, brillante. Inviter quelqu'un à ses soirées. Commencer, finir, reprendre ses soirées.

SOISSONNAIS, AISE. adj. et s. Habitant, habitante de Soissons. Les femmes soissonnaises. Les Soissonnais. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. Coutumes soissonnaises.

SOISSONS. (du lat. *Suessones* ou *Svessones*, dont elle était la capitale ; dérivé du celt. *chwai*, pr. *soe*, légers ; *con* ou *son*, très ; *suesson*, très-légers à la course. C'est ainsi que Lucain caractérise ce peuple : *Longisque leves Suessones inarmis*). Géogr. Chef-lieu d'arrond. (Aisne) ; 10,700 hab. Place de guerre, belle cathédrale bâtie au XIe siècle, collège, hôpitaux, théâtre, bibliothèque publique de 20,000 volumes, tribunal de première instance et de commerce, séminaire diocésain.

— Hist. Après la victoire de Clovis sur Siagrius, en 486, Soissons devint la capitale des Francs, jusqu'à ce que le roi eut transporté le siège du gouvernement à Paris. Après sa mort, un nouveau royaume, dont Soissons fut la capitale, fut créé par son fils Clotaire. En 1311, Soissons s'affranchit et se gouverna en commun.

— *Haricot de Soissons*. Variété de haricot. Le haricot de Soissons, qui est un des plus estimés, se fait remarquer par sa grosseur, sa forme aplatie et sa couleur constamment blanche. On le mange sec ou frais, et dans l'un ou l'autre état il est farineux. || On dit aussi subst. Des soissons, pour Des haricots de Soissons. Acheter du soissons, plusieurs sacs de soissons. Manger du soissons. Le soissons est très estimé.

SOISSONS (Thierry de). Ancien chansonnier français qui accompagna saint Louis dans la terre sainte et fut fait prisonnier avec lui à la bataille de Massoura. Il chanta sa captivité dans plusieurs petits poëmes que l'on possède encore. || SOISSONS (Louis de Bourbon, comte de) Grand-maître de France, fils de Charles, comte de Soissons, né à Paris en 1604, porta les armes contre la France dans la ligue contre Richelieu, et fut tué à la bataille de Marfée, où il défit le maréchal de Châtillon en 1641. || SOISSONS (Eugène-Maurice de Savoie, comte de), fils puîné de Thomas de Savoie, prince de Carignan et de Marie de Bourbon, comtesse de Soissons et mari d'Olympe de Mancini, nièce de Mazarin, né en 1633, mort en 1673. || SOISSONS (Olympe Mancini, comtesse de). La deuxième des cinq filles de Mme Mancini, sœur du cardinal Mazarin, inspira à Louis XIII une passion qui dura longtemps, épousa le comte de Soissons, et reçut la charge de surintendante de la reine. Exilée pour ses intrigues, elle vécut fort obscurément en Allemagne, chargée du soupçon d'avoir empoisonné son mari et la reine d'Espagne. Elle mourut à Bruxelles en 1708.

SOIT. adv. interj. (fait de la 3e personne du subjonctif du v. *être*). Façon de parler elliptique pour Qu'il en soit ainsi, je désire que cela soit. Vous le voulez : soit. La femme, dit-on, est un mal, *soit* ! mais si nécessaire que nul ne peut s'en passer. (Boiste.)

— Est souvent conjonction alternative. Soit qu'il le fasse, soit qu'il ne le fasse pas. Soit que l'on parle, soit que l'on écoute. Un mal funeste et contagieux se répandit et s'échauffa dans les principales villes de Normandie, *soit* que l'intempérie des saisons eût laissé dans les airs quelque maligne impression, *soit* qu'un commerce fatal eût apporté des pays éloignés, avec de fragiles richesses, des semences de maladie et de mort, *soit* que l'ange de Dieu eût étendu la main pour frapper cette malheureuse province. (Fléch.)

Soit que je n'ose encor démentir le pouvoir
De ces yeux où j'ai lu si longtemps mon devoir,
Soit qu'à tant de bienfaits ma mémoire fidèle
Lui soumette en secret tout ce que je tiens d'elle,
Mon génie étonné tremble devant le sien. (Rac.)

— Se construit sans *que*. *Soit* la hardiesse de l'entreprise, *soit* la seule présence de ce grand homme, *soit* la protection visible du ciel, il étonne par sa résolution. (Fléch.) La fortune, *soit* bonne ou mauvaise, *soit* passagère ou constante, ne peut rien sur l'âme du sage. (Marmont.) *Soit* en bien, *soit* en mal, mon ami, la prudence dit qu'il faut rarement juger sur l'apparence. (Chéron.)

— Quelquefois, au lieu de répéter *soit* on met *ou*. Soit qu'il parle ou qu'il écoute. Soit qu'il le fasse ou qu'il ne le fasse pas.

— Signifie quelquefois Supposons. Soit A à multiplier par B. Soit huit à multiplier par sept.

— *Ainsi soit-il*. Exprime le vœu, le consentement, l'adhésion. Vous le voulez? ainsi soit-il! Vous le promettez? ainsi soit-il!

Je suis devin, mes chers amis,
L'avenir qui nous est promis
Se dévoile à mon œil subtil.
Ainsi soit-il! (Béranger.)

— SOIT. 3e pers. du v. *être*. V. ÊTRE.

SOITURE. s. f. Anc. cout. Portion d'un pré qu'un homme pouvait faucher en un jour.

SOIXANTAINE. s. f. coll. (pr. *çoi-çan-tène*). Soixante ou environ. Une soixantaine de personnes. Une soixantaine de francs. Je lui dois une soixantaine de francs. Il y a une soixantaine d'années.

— Absol. et fam. *La soixantaine*. Soixante ans accomplis. Avoir la soixantaine. Avoir passé la soixantaine. Être dans la soixantaine.

SOIXANTE. adj. num. des 2 g. Exprime le nombre composé de six dizaines. Soixante personnes. Soixante choses. Soixante francs. Soixante ans. Soixante soldats. Soixante chevaux. Soixante vaisseaux.

— On dit, *Soixante et un*, *soixante et deux*, *soixante et trois*, *soixante et quatre*, etc., ou bien *soixante-un*, *soixante-deux*, *soixante-trois*, *soixante-quatre*, etc. Palawski... au temps dont nous parlons, était âgé de *soixante et deux* ans. (Rulhières.) Âgé comme je suis de plus de *soixante et trois* ans. (Boil.) La première irruption des Gaulois en Italie arriva sous le règne de Tarquin l'ancien, environ l'an du monde trois mille quatre cent seize, et de la fondation de Rome le *soixante-cinquième*. (Vertot.) Marius, âgé de plus de *soixante et dix* ans, après six consulats qu'il avait exercés avec autant d'autorité que de gloire, se vit réduit à se sauver de Rome à pied. (Id.) Marius, âgé de plus de *soixante-dix* ans, n'avait pas soutenu dans cette dernière guerre cette haute réputation qu'il avait acquise dans celle des Teutons et des Cimbres. (Id.) Les mahométans ont eu comme nous des sectes et des disputes scolastiques; il n'est pas vrai qu'il y ait *soixante et treize* sectes chez eux, c'est une de leurs rêveries. Ils ont prétendu que les mages en avaient *soixante et dix*, les juifs *soixante et onze*, les chrétiens *soixante et douze*, et que les musulmans, comme plus parfaits, devaient en avoir *soixante et treize*. (Volt.) Au nombre de trois cent *soixante-onze* seulement interprétant le vœu des trois cent *soixante-quatorze* autres députés qui formaient le complément de l'assemblée, ils se constituent convention nationale. (Anquet.) Le pape interrogea lui-même *soixante et douze* chevaliers. (Volt.) Les premiers hommes ont vécu neuf cents, neuf cent trente, et jusqu'à neuf cent *soixante-neuf* ans. (Buff.) Mahomet mourut à l'âge de *soixante et trois* ans et demi. (Volt.) Le nommé Patrick Mériton, cordonnier à Dublin, paraît encore fort robuste, quoiqu'il soit actuellement (en 1773) âgé de cent quatorze ans: il a été marié onze fois, et la femme qu'il a présentement a *soixante-dix-huit* ans. (Buff.) La Genèse, après avoir raconté la mort de Tharé, dit qu'Abraham son fils sortit d'Aran, âgé de *soixante et quinze* ans. (Volt.) Les vieillards ont encore à *soixante-dix* ans l'espérance de six ans deux mois; à *soixante-quinze* l'espérance tout aussi légitime de quatre ans six mois de vie. (Buff.)

—S'emploie quelquefois au lieu de Soixantième. Page soixante. Chapitre soixante. Paragraphe soixante.

— s. m. Le nombre soixante. Soixante multiplié par dix égalent six cents.

— Hist. *Les soixante-douze*. Se dit absolument des membres de la commune qui furent exécutés avant le 9 thermidor. || *Les soixante-treize*. Se dit absolument des membres de la Convention qui protestèrent contre les actes du 31 mai 1793.

SOIXANTER. v. n. 1re conj. Au jeu de piquet, Compter soixante avant que l'adversaire n'ait rien compté. Le point, une quinte basse et quelques mauvaises tierces l'ont fait soixanter.

SOIXANTIÈME. adj. des 2 g. Exprime le nombre ordinal qui vient après le cinquante-neuvième. Soixantième chapitre. Soixantième page. Soixantième numéro. Le soixantième régiment. Être dans la soixantième année. Philippe mourut dans sa *soixantième* année. (Anquetil.)

— *La soixantième partie*. Soixantième partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisée en soixante parties. La soixantième partie d'un tout.

— s. m. La soixantième partie d'un tout. Un soixantième. Avoir un soixantième dans une affaire. Trente soixantièmes égalent une demie.

SOKEMANRIE. s. f. Anc. cout. Terre tenue à la charge du service de la charrue.

SOKKA. s. f. Comm. Étoffe d'Afrique, fabriquée dans le royaume de Loango.

SOL. s. m. Monn. V. SOU.

SOL. s. m. (du lat. *solum*). Terrain considéré quant à sa nature ou à ses qualités productives. Le sol varie autant que la composition de la terre, que le climat, que l'exposition. Le plus ou moins d'abondance d'eau influe également sur lui. Parlant rigoureusement, on peut dire qu'il n'y a pas deux champs dans le monde dont le sol soit parfaitement semblable. Sol argileux ou glaiseux. Sol crayeux ou calcaire. Sol sablonneux. Sol ferrugineux. Sol marécageux. Ceux des *sols* qui contiennent le plus de terreau et qui ne sont ni trop secs ni trop humides, sont ce qu'on appelle les bons *sols*, les *sols* fertiles. (De Morog.) Un mauvais *sol* est celui qui ne contient pas ou presque pas de terreau, et qui est trop sec ou trop humide. (Id.) La couleur brune du *sol* après un labour récent est un des principaux signes de sa fertilité, à moins que ce ne soit dans des terres de bruyères et de marais. (De Taër.)

— *Sol compacte ou froid*. Celui dans lequel l'argile domine, y retient longtemps les eaux des pluies et empêche les racines des plantes d'y pénétrer. || *Sol léger, chaud*. Celui dans lequel le sable domine, qui laisse pénétrer l'eau avec la plus grande facilité.

— Superficie du terrain, place sur laquelle on bâtit, on marche. Sol uni. Sol inégal. Bâtir sur un sol mouvant. Ne pas bâtir sur le sol d'autrui. Le sol s'exhausse dans certains endroits et s'affaisse dans d'autres. Le *sol* spongieux tremblait autour de nous. (Chateaub.) Le nom de Charenton désigne assez l'ancien emploi de son *sol*. (Dulaure.)

Tel de la riche étable un coursier généreux
S'enfuit frappant le *sol* de son pied vigoureux. (Aignan.)

Nous n'irons plus ensemble
Voir l'Équateur en feu,
Mexique où le *sol* tremble
Ni l'Espagne au ciel bleu. (***)

— Fig. Se dit pour Le pays où l'on est né. Le sol français. Le sol de la France. Les Anglais n'ayant pas les mêmes racines dans le *sol*, émigrent où il y a profit. (Michelet.)

— Fig. L'homme ne peut vivre heureux que sur le *sol* de la liberté. (Boiste.) Un caractère ardent est le *sol* des grandes vertus et des grands talents. (L. Morgan.)

— Dans une mine, Muraille, partie de la roche sur laquelle une mine, un filon est appuyé.

— Blas. Champ de l'écu.

— Comm. Espèce de raisin sec qu'on mettait parmi les fruits secs, pour faire ce qu'on appelle les quatre mendiants.

SOL. s. m. Mus. Cinquième note de la gamme d'ut. Sol dièze. Le ton de sol. Sol majeur. Jouer dans le ton de sol majeur, en sol mineur. Clarinette en sol. La clé de sol. || Signe qui représente cette note. Prendre un sol pour un fa.

SOLACIÉ, ÉE. part. pass. du v. Solacier. S'empl. adjectiv. Je suis solacié.

SOLACIER v. a. 1re conj. Consoler, soulager. Vieux mot qu'on lit encore dans La Fontaine et dans J.-B. Rousseau.

Cupidon. . . . .
Lors m'envoya pour me *solacier*
Tout son cortège et celui de sa mère. (J.-B. Rouss.)

— SE SOLACIER. v. pron. Se divertir.

Il va trouver le manant qui riait
Avec sa femme et se *solaciait*. (La Font.)

SOLADE. s. f. Nom qu'on donne dans quelques-uns de nos départements du midi, à la masse de gerbes soumise à chaque opération du dépiquage.

SOLAGE. s. m. (du lat. *solum*, sol). Vieux mot qui signifie Sol. Si j'en transplante quelqu'un en mon *solage*. (Mont.)

SOLAGE. s. m. (du lat. *sol*, soleil). Vieux mot qui signifie Ardeur du soleil. Il est à regretter.

Belle, dis-je, à ce *solage*
Vous hâlez votre teint blanc,
Vous seriez mieux à l'ombrage
De ce petit coudre blanc. (***)

SOLAIRE adj. des 2 g. (du lat. *solaris*; rad. *sol*, soleil). Qui concerne le soleil, qui a rapport au soleil. Année solaire. Cadran solaire.

— *Système solaire*. Ordre et disposition des différents corps célestes, qui font leur révolution autour du soleil, comme centre de leur mouvement.

— Bot. Qui s'épanouit ou se forme pendant que le soleil est sur l'horizon. Fleur solaire.

— Anat. *Plexus solaire*. V. PLEXUS.

— Gramm ar. *Lettres solaires*. Lettres dont l'une commence le mot arabe *schamsoun*, qui signifie *soleil*.

— *C'est un animal solaire*. Se dit familièrement d'une personne qui vit au grand soleil.

— Conchyl. *Cadran solaire*. Genre établi pour un assez petit nombre de jolies coquilles de la Méditerranée.

SOLAK. s. m. Hist. ott. Garde attaché à la personne du sultan. || *Solak baschi*. Chef des solaks.

SOLAMIRE. s. f. Techn. Étoffe à claire-voie qui sert à garnir les tamis.

SOLANDER (Daniel). Suédois, élève de Linné, suivit Cook dans ses voyages et fit un grand nombre de découvertes précieuses pour les sciences. Il mourut en 1762

SOLANDRE. s. f. Bot. Genre de la famille des solanées, renfermant des plantes très-belles, cultivées dans nos jardins d'agrément. Les espèces les plus remarquables sont la solandre herbacée et la solandre à grandes fleurs. Cette dernière est une plante sarmenteuse et grimpante garnie de feuilles ovales et luisantes. Les fleurs sont blanches, puis jaunâtres.

— Art vétér. Maladie qui survient au pli du genou du cheval, à la différence de la malandre qui affecte le pli des jarrets.

SOLANÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au solanum. Plantes solanées. || SOLANÉES. s. f. pl. Famille de végétaux dicotylédones, à corolle monopétale hypogyne, ayant pour type le genre solanum. Les solanées abondent dans la zone torride.

— *Solanée parmentière*. Nom donné à la pomme de terre.

SOLANIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Il se dit des plantes dont les feuilles ressemblent à celles de la morelle.

SOLANINE. s. f. Chim. Alcali découvert par Desfosses dans les baies de la morelle noire, et qu'on a retrouvé depuis dans plusieurs autres espèces du même genre.

SOLANIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels qui ont pour base la solanine. || Se dit aussi d'un acide trouvé dans la morelle noire. Acide solanique.

SOLANO. s. m. Relat. Vent chaud qui souffle de l'Afrique.

SOLANOÏDE. s. f. Bot. Douce amère bâtarde.

SOLANUM. s. m. (pr. *ço-la-nomm*). Bot. Genre de plantes monocotylédones, famille des solanées, qui renferme des espèces intéressantes, comme la pomme de terre, la tomate, la melongène et la douce amère.

SOLARD. adj. et s. m. Agric. Il se dit d'un bœuf qui a perdu son compagnon d'attelage.

SOLARIEN, ENNE. adj. et s. Didact. Il se dit des habitants que l'on suppose dans le soleil.

SOLARION. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

SOLARIUM. s. m. Antiq. rom. Terrasse exposée au soleil et au grand air, et qui faisait partie de la plupart des édifices.

SOLART. s. m. Ornith. Nom vulgaire donné à la bécasse.

SOLAS. s. m. Anc. métrol. Monnaie des évêques de Cambrai.

SOLAT. s. m. Conchyl. Petite coquille du genre pourpre.

SOLATGE. s. m. Anc. cout. Droits sur un fonds de terre.

SOLBATTU, UE. adj. (de *sole* et *battu*). Art vétér. Dont la sole a été comprimée par le fer, ou par l'appui répété sur des corps durs. Cheval solbatu. On dit mieux cheval *sole-battu*.

SOLBATTURE. s. f. Art vétér. Sole battue par un fer mal attaché et qui fait ressort, d'où résulte une irritation locale et diverses affections ultérieures. On dit mieux *sole-batture*.

SOLDANELLE. s. f. Bot. Genre de la famille des primulacées, renfermant des plantes très-jolies et très-élégantes qui croissent sur les sommets de nos plus hautes montagnes, auprès des neiges et des glaces perpétuelles. Les fleurs des soldanelles sont bleues.

— Espèce de liseron qui croît sur les bords de la mer.

SOLDANIE. s. f. Conchyl. foss. Genre de coquilles microscopiques, comprenant plusieurs espèces de la Méditerranée.

SOLDANITE. s. f. (de *Soldani*). Minér. Nom propre pour désigner les météoriques.

SOLDAT. s. m. (du celt. *souldar*, vassal, homme de guerre à la suite d'un autre). Dans le sens le plus étendu, Homme investi par la société de la mission d'attaquer et de défendre. Les soldats grecs. Les soldats romains. Les soldats français. Les soldats anglais. Les soldats d'une république, d'une monarchie, d'un empire. Il n'y a pas de meilleur *soldat* que l'homme ennemi de l'oppression, enthousiaste de la république. (***) Le despotisme corrompt tout, quelle différence entre les mêmes hommes, *soldats* d'une république et *soldats* d'un tyran! (Boiste.)

Le *soldat* qui des rois exerce la vengeance,
Esclave conquérant, payé pour les combats,
D'une indigente main affermit les États. (Thomas.)

Dites un mot, seigneur, *soldats* et matelots
Seront prêts avec vous à traverser les flots. (Crébillon.)

J'ai vu de vieux *soldats*, à vivre condamnés,
Traîner dans le besoin leurs jours infortunés. (Dorat.)

— Dans l'acception moderne, que lui ont faite nos mœurs, notre civilisation, Homme placé en dehors du droit commun et soldé par le pays, pour protéger les intérêts généraux et particuliers quand les sociétés ou les individus en appellent à la force contre une agression quelconque. Lever, enrôler, licencier, congédier des soldats. Vieux soldat. Jeune soldat. Soldat armé. Soldat désarmé. Soldat intrépide, courageux. Il ne peut manquer aux soldats français que des chefs pour les conduire. Il n'y a que deux genres d'auxiliaires pour l'autorité absolue, ce sont les prêtres et les *soldats*. (De Staël.)

— En ce sens il se dit des chefs comme de ceux qui n'ont point de grade. Les chefs mêmes s'honorent du nom de soldat. Un roi disait qu'il avait l'honneur d'être le plus ancien soldat de son royaume.

— Dans un sens plus restreint et plus ordinaire, Celui qui sert dans l'armée et qui n'a point de grade. Un simple soldat. Les soldats et les officiers. Maintenir la discipline parmi les soldats. Réprimer la licence du soldat. Capitaine qui aime les soldats. Se conduire en soldat plutôt qu'en capitaine. Qu'il est beau, dans le tumulte des armes, de savoir encore goûter cette gloire tranquille qu'on n'a point à partager avec le *soldat*, non plus qu'avec la fortune. (Boss.) Ce qu'un sage général doit le mieux connaître, ce sont ses *soldats* et ses chefs. (Id.)

Elle a trouvé Pyrrhus porté par des *soldats*,
Que son sang excitait à venger son trépas. (Rac.)

— Se dit en parlant de ce qui caractérise la profession militaire. Avoir la franchise d'un soldat. Porter à la cour les mœurs d'un soldat. Orateur qui parle en soldat plutôt qu'en politique.

Je parlerai, madame, avec la liberté
D'un *soldat* qui sait mal farder la vérité. (Rac.)

— Prov. *Ce qui tombe dans le fossé est pour le soldat*. La négligence cause des pertes dont l'homme soigneux sait profiter. || *Le soldat fait la soupe, la soupe le soldat*. Ce que nous faisons d'utile tourne ordinairement à notre avantage.

— adjectiv. Avoir l'air soldat. Ce jeune homme a l'air soldat.

— Hist. *Soldats de Robespierre*. Se dit des canonniers commandés par Henriot, général sous la révolution.

— Anc. cout. *Soldat-gardien*. Il se disait des soldats préposés à la garde des ports.

— Ornith. Nom vulgaire du combattant.

— Conchyl. Nom vulgaire du méléagre.

— Entom. *Soldat des bois*. Espèce de mantes, insectes orthoptères.

— Moll. *Soldat de mer*. Nom vulgaire des pagures.

SOLDATESQUE. s. f. Troupe de soldats indisciplinés. Être exposé aux insultes de la soldatesque. Une soldatesque furieuse, effrénée.

— Se dit quelquefois par mépris. Les simples soldats. La soldatesque se révolta contre les officiers. La soldatesque sert toujours les tyrans et les assassins.

SOLDATESQUE. adj. des 2 g. Qui sent le soldat. Ton soldatesque. Maintien soldatesque. Manières soldatesques. Mœurs soldatesques.

SOLDE. s. f. (ét., V. SOLDAT). Paye allouée aux officiers et aux soldats pour subvenir à leur entretien et aux dépenses qu'exige d'eux le service militaire. Solde des troupes. Payer la solde. Ce prince a tant de mille hommes à sa solde. Solde de paix. Solde de guerre. Solde de présence, d'hôpital, de route, de semestre, de retraite. Être mis à la demi-solde. Recevoir double solde. Officier à demi-solde. Philippe-Auguste essaya le premier l'établissement de quelques troupes permanentes et d'une *solde* régulière affectée à leur entretien; il fixa à un sou par jour la paie de chaque homme de pied appelé à le suivre à la croisade. (Bardin.)

SOLDE. s. m. Comm. Payement qui se fait pour demeurer quitte d'un reste de compte. Donner tout pour solde, pour solde de tout compte.

— *Solde de compte*. Somme qui fait la différence du débit et du crédit, lorsque le compte est vérifié et arrêté.

SOLDÉ, ÉE. part. pass. du v. Solder. S'emploie adjectiv. Qui reçoit une solde. Troupes soldées. Philippe-Auguste fut le premier roi de France qui entretint des troupes soldées. Corps qui n'est point soldé.

— Qui a été entièrement payé. Facture soldée. Compte soldé. Mémoire soldé.

SOLDER. v. a. 1re conj. Donner une solde, avoir à sa solde. Solder des troupes. Solder des hommes de guerre.

— Comm. et comptab. Acquitter, faire l'entier payement de. Solder un compte. Solder un mémoire. Solder une facture. Il ne m'avait donné que des à-comptes, mais il vient enfin de solder mon mémoire, de me solder.

— SE SOLDER. v. pron. Être soldé. Les troupes doivent se solder.

— Comm. Être payé. Préparer les mémoires qui doivent se solder à la fin du mois.

SOLDIN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte grecque dont le fondateur était Soldin, qui changea la manière d'accomplir le sacrifice de la messe.

SOLDO. s. m. Métrol. Monnaie de Dalmatie qui vaut 16 centimes.

SOLDURIER. s. m. Antiq. gaul. Se dit des soldats gaulois qui se vouaient à la vie à la mort au chef qui les conduisait. Il faudrait dire *soldourier*.

— Espèces de clients, dans l'Aquitaine, qui, au rapport de Jules César, pendant la vie de leur patron, jouissaient des mêmes avantages que lui et se tuaient après sa mort.

SOLE. s. f. Ichthyol. Division du genre pleuronecte, renfermant des poissons dont le principal caractère est une bouche contournée et comme monstrueuse du côté opposé aux yeux.

et garnie seulement de ce côté-là de fines dents en velours. La forme est oblongue, le museau long et avancé. La sole commune est un poisson d'un fort bon goût, dont la chair est délicate et recherchée. Elle se trouve dans presque toutes les mers. Soles frites. Soles au gratin.

SOLE. s. f. Agric. Certaine étendue de terre sur laquelle on sème successivement par année des blés, puis des menus grains, et qu'on laisse en jachère la troisième année. Diviser une terre en soles, en trois soles. Les soles de cette terre ne sont pas égales. Sole de froment.

— Art vétér. Le dessous du pied d'un cheval, d'un mulet, d'un âne. Sole battue. Sole baveuse. Sole bombée. Sole brûlée ou échauffée. Sole coupée. Sole desséchée. Sole foulée. || *Sole *. Division irrégulière des bords de la sole. || *Sole brûlée*. Brûlure résultant d'une application trop longue du fer rouge.

— Techn. Portion d'un four à réverbère où l'on place les produits que l'on veut échauffer. || Pièce de bois qui supporte les étançons dans une galerie de mine boisée. || Pièce de charpente servant à faire les empatements des machines. || Se dit des jetées de plâtre que les maçons font avec la truelle.

— Conchyl. Espèce de peigne dont la coquille est très-mince et très-plate. || *Sole en bénitier*. Le peigne zig-zag. || *Sole pétoncle* ou *petite sole*. Le spondyle pié.

SOLÉAIRE. adj. (du lat. *solea*, semelle). Anat. Qui ressemble à une semelle de soulier. Il se dit d'un muscle placé à la partie postérieure de la jambe. Le muscle soléaire étend le pied sur la jambe.

SOLÉCISÉ. part. pass. du v. Soléciser. Il est invariable.

SOLÉCISER. v. n. 1re conj. Faire des solécismes. S'il n'eût tenu qu'à saint Grégoire le Grand, nous serions dans le cas des mahométans, qui en sont réduits pour toute lecture à celle de l'Alcoran, car quel eût été le sort des anciens écrivains entre les mains d'un homme qui *solécisait* par principe de religion, qui s'imaginait qu'observer les règles de la grammaire, c'était soumettre Jésus-Christ à Donat, et qui se crut obligé en conscience de combler les ruines de l'antiquité? (Dider.)

SOLÉCISME. s. m. (du gr. σολοικισμός, de σόλοικος, habitant de Soles, où l'on parlait mal le grec). Faute grossière contre la syntaxe; violation des règles établies pour la pureté et l'exactitude du langage. Ainsi on ferait un double solécisme si, au mépris de la règle des participes, on disait : La promesse que j'ai *fait*, je l'ai *oublie*, puisque la règle veut *faite* et *oubliée*. Ainsi il y a solécisme dans ce vers de Boileau :

C'est à vous, mon esprit, à qui je veux parler.

Il fallait : C'est *à* vous, mon esprit, *que* je veux parler. Ou bien, pour la mesure du vers :

C'est vous, ô mon esprit, à qui je veux parler.

Faire des solécismes, de grossiers solécismes. Il y a un solécisme dans cette phrase. Éviter les solécismes. Quand on écrit, il est essentiel de se méfier du *solécisme* si l'on tient à la pureté du style, à cet art trop rare de s'exprimer correctement. (Champ.)

> Le moindre *solécisme* en parlant vous irrite,
> Mais vous en faites, vous, d'étranges en conduite.
> (Molière.)

> Le parleur aimable. . . . .
> Quelquefois à la langue, en dépit du purisme,
> Osa faire présent d'un heureux *solécisme*,
> Scandale du grammairien. (Delille.)

— Fig., moral. Une faute quelconque. Un solécisme en conduite. Faire dans une science de nombreux, d'étranges solécismes. C'est un *solécisme* en politesse, et l'on pourrait même dire en France un barbarisme, que de faire un compliment maladroit à une femme. (***)

SOLÉCURTE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles comprenant plusieurs espèces de solens. Solécurte radié, blanc, rose, resserré. Solécurte de Java, de Bombay.

SOLEIL. s. m. (pr. *ço-lèye*; du lat. *sol*, *solis*, même sens; fait de *solus*, unique, parce qu'il brille seul dans les cieux pendant le jour, car son éclat supasse tellement celui des autres astres qu'ils disparaissent entièrement). Astre du jour, le plus éclatant de ceux qui se montrent à nous sur la voûte céleste; globe immense jouissant d'une lumière à lui propre, qu'il dispense à tous les corps composant son système. Placé à l'un des foyers des orbes elliptiques que décrivent les planètes dans l'espace, le soleil exerce sur elles la plus grande influence; il les échauffe et les éclaire. Par sa lumière et sa chaleur, la terre et sans doute les autres planètes sont fécondées, vivifiées, et offrent aux yeux de l'être intelligent le spectacle merveilleux de la vie, du mouvement, des couleurs, et d'une infinité d'autres phénomènes. C'est par son action vivifiante, dit sir Herschell, que les végétaux sont élaborés dans le sein de la matière organique, et deviennent à leur tour le soutien de l'homme et des animaux. Par elle les eaux de la mer se transforment en vapeurs pour circuler dans l'air, arroser la terre, et produire les sources et les rivières. Elle est la cause de toutes les perturbations de l'équilibre chimique entre les éléments de la nature, qui par une série de compositions et de décompositions, donnent lieu à de nouveaux produits. Frappés de la beauté de cet astre, et plus encore de son immense et bienfaisante influence, la plupart des peuples l'ont regardé comme le plus grand, le plus beau, le meilleur des dieux, et l'ont adoré sous différents noms, tels que Baal, Bel, Moloch, Belphégor, Adonis, Saturne, Osiris, Mithras, Dionus, Phœbus, Jupiter, etc. Dans tous les temps les peuples ont cru, d'après le témoignage de leurs sens, qu'il tournait autour de la terre; tout le monde sait aujourd'hui que ce sont les planètes qui tournent autour de lui, que lui-même tourne sur lui-même, et que s'il a un autre mouvement, comme quelques astronomes le pensent, il emporte avec lui les planètes dans les abîmes de l'espace pour accomplir sa révolution autour d'un centre inconnu. La distance du soleil à la terre est de 152,000,000 de kilomètres, c'est-à-dire qu'il faudrait à une locomotive de chemin de fer qui marcherait avec une vitesse continuelle de 32 kilomètres à l'heure, 500 ans pour arriver de la terre au soleil. Le volume du soleil équivaut à 1,326,480 fois celui de la terre, c'est-à-dire que les volumes réunis de toutes les planètes sont bien loin d'en approcher.

— Dans le langage ordinaire, et même en astronomie, il existe une foule de locutions inexactes relativement au soleil. Cette inexactitude vient de l'ignorance où les peuples ont toujours été de la cause des phénomènes qu'ils regardent cet astre, et que les langues se sont faites d'après le témoignage illusoire des sens. Le soleil se couche. Le soleil se lève. Le soleil monte. Le soleil descend à l'horizon. La lumière du soleil. Les rayons du soleil. Le mouvement du soleil. Le soleil se cache, se montre. Le soleil est derrière un nuage. On lit dans les saintes Écritures que le *soleil*, qui ne doit jamais se coucher sur notre colère, ne doit pas se coucher plus de sept fois sur notre affliction. (Fléch.) Dieu fait lever son *soleil* sur les plus hautes montagnes comme sur les lieux les plus bas et les plus obscurs. (Mass.) La terre ne semble produire que pour vous seuls, grands du monde; le *soleil* ne se lever et ne se coucher que pour vous seuls. (Id.) Les jeux se terminaient par le coucher du *soleil*. (La Font.) On voit le *soleil* s'avancer au loin par des traits de feu qu'il lance au devant de lui. (J.-J. Rouss.) Vous avez parcouru tous les climats, vous avez vu toutes les régions que le *soleil* éclaire. (Id.) Les premiers rayons du *soleil* viennent souvent se jouer dans mes rideaux. (X. de Maistre.) L'Indien prosterné bénit et adore le soleil. (De Lamart.)

— En poésie l'on dit : Soleil radieux, brillant, ardent, brûlant, obscurci, pâle, livide, sans éclat, printanier. Soleil, flambeau du jour, de la nature, astre du jour, père du jour, dieu du jour, dieu de la lumière, flambeau de l'univers, œil du monde, monarque du jour. L'astre majestueux dont les flammes dispensent la chaleur et la vie au monde.

> Dans une éclatante voûte
> Il a placé de ses mains
> Ce *soleil* qui, dans sa route,
> Éclaire tous les humains. (J.-B. Rouss.)

— Il se personnifie quelquefois.

> *Soleil!* toi dont l'éclat verse partout la vie,
> Sous le nom d'Apollon tu créas l'harmonie;
> Par tes chants par tes jeux tu charmes l'univers
> Et le dieu des saisons devient le dieu des vers.
> (Mollevaut.)

> Par quel ordre, ô *Soleil!* viens-tu du sein de l'onde
> Nous rendre les rayons de la clarté féconde? (Rac.)

— Les poètes comptent volontiers les jours par le nombre de fois que le soleil éclaire l'horizon. Avant que neuf *soleils* aient chassé les ténèbres. (Lebrun.)

> Encor quelques *soleils*, vous verrez en ces lieux
> Accourir des hameaux le peuple industrieux.
> (Castel.)

— Lumière, rayons du soleil. Se chauffer au soleil. Hâle du soleil. Se hâler au soleil. Otez-vous de mon soleil. Quel charme de se réchauffer au *soleil* de mai, après une nuit un peu fraîche, quand la rosée tremble et brille de mille couleurs aux branches des arbres! (Drouin.)

— Loc. *Le soleil se lève bien ou mal, se couche bien ou mal*. Il se lève, se couche d'une manière qui annonce un beau ou un mauvais temps. || *Il fait déjà grand soleil, il fait encore grand soleil*. Il fait déjà grand jour, il est encore grand jour. || *Le soleil est encore bien haut*. Le soleil est encore loin de se coucher. || *Il fait du soleil*. Le soleil est apparent, il n'est caché par aucun nuage. || *Il fait trop de soleil*. Le soleil est trop ardent. || *Entre deux soleils*. Entre le lever et le coucher du soleil. Voyager entre deux soleils. Suivant d'anciennes ordonnances l'argent du roi ne se voiturait qu'entre deux soleils. || *Avoir du bien au soleil*. Avoir des propriétés en terres, en maisons, en immeubles. Cet homme est fort riche; il a beaucoup de bien au soleil. || *Sous le soleil*. Sur la terre, dans le monde. Tout est vanité sous le soleil. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Le mot hasard est un blasphème; rien sous le soleil n'arrive par hasard. || *Partager le soleil entre les combattants*. Dans les combats singuliers, Placer les combattants de telle sorte que le soleil n'incommode pas plus l'un que l'autre.

— Cercle d'or ou d'argent garni de rayons, dans lequel est enchâssé un double cristal destiné à renfermer l'hostie consacrée, et qui est posé sur un pied ordinairement de même métal.

— Bot. Plante herbacée à haute tige, portant de grands fleurs jaunes radiées. Cette plante est originaire de Pérou et presque entièrement confinée jusqu'à présent dans nos jardins. Dans plusieurs pays méridionaux, on la cultive en plein champ avec avantage. V. TOURNESOL.

— Pathol. *Coup de soleil*. Impression violente et quelquefois mortelle, que le soleil fait en certaines circonstances sur ceux qui s'y trouvent exposés. Recevoir un coup de soleil. Mourir d'un coup de soleil. Les peuples du Nord sont très-sujets à recevoir des coups de *soleil*. (Virey.)

— Pop. et fig. *Avoir un coup de soleil*. Être un peu ivre.

— Par analogie, Pièce d'artifice qui tourne autour d'un axe et jette des feux en forme de rayons.

— Fig. Ce qui éclaire, ce qui échauffe, embrase, éclaire, guide; ce qu'il y a de plus brillant, de plus éclatant. Il se dit des personnes et des choses, soit physiques, soit morales. Cette femme est un soleil de beauté. Ce juge est un soleil de justice, d'équité. Ce lustre est un véritable soleil. L'aurore boréale est le soleil du nord. La vérité est le *soleil* de l'intelligence. (Vauven.) Le *soleil* de la vérité a ses jours et ses nuits. (***) Au moral, comme au physique, le *soleil* de l'Angleterre est l'or. (Boiste.) Le meilleur *soleil* de l'Angleterre est le charbon de terre de Newcastle. (H. Walpole.) Les yeux de la beauté sont le *soleil* de l'amour. (***) Il n'y a rien de si aimable que l'enfance des princes; ce sont des *soleils* dans leur orient, qui réjouissent les yeux, et qui ne les éblouissent pas encore. (Fléch.) Le roi est un *soleil* que les grands et les corps environnent comme des nuages. (B. de St-P.)

> L'Âme a peu de beaux jours, mais dans son ciel obscur,
> L'amour, *soleil* divin, peut noter d'un feu pur
> Le nuage errant de la vie. (V. Hugo.)

— *Le soleil de justice*. Dieu, dans le langage de l'Écriture.

— Fig. *Adorer le soleil levant*. S'attacher, faire sa cour au pouvoir ou au crédit naissant. Béranger a dit dans un sens analogue :

> Non, ce n'est point le *soleil* de l'empire
> Qu'à son lever je chantais en ces lieux.
> . . . Les gens d'excellent conseil
> Disent qu'un sage ne se joue
> Trop près, ni trop loin du *soleil*. (Arnault.)

— Fig. *Il y a moins de soleil, il fait moins de soleil*, etc. Les temps deviennent mauvais. Qui ne voit, d'Orient et d'Occident, une ombre de mort peser sur l'Europe, et que chaque jour il y a moins de *soleil*, et que... l'Italie a péri, et que l'Irlande a péri, et que la Pologne a péri, et que l'Allemagne veut périr? (Michelet.)

— Prov. *Le soleil luit pour tout le monde*. Il est des avantages dont tout le monde a le droit de jouir.

— Ichthyol. Nom vulgaire du gal verdâtre et de l'orthagorisque lune.

— Conchyl. *Soleil couchant*. Espèce de sanguinolaire. || *Soleil levant*. Espèce de sanguinolaire. || *Soleil marin*. Espèce du genre turbo.

SOLEMENT. s. m. Archit. Filet de plâtre au pourtour des dormants de croisées, de portes, etc. V. SOLIN.

SOLEMYE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles établi pour un très-petit nombre d'espèces, dont l'une, de la Méditerranée, avait été rangée parmi les solens. Solemye australe, méditerranéenne.

SOLEN. s. m. Moll. Genre de mollusques bivalves, caractérisé par leur coquille, qui forme un véritable canal. Les solens vivent enfoncés dans le sable à des profondeurs assez variables. Leurs mouvements se bornent à monter et à descendre dans leur trou. On recherche les solens pour leur chair saine et agréable, et pour servir d'appât pour la pêche des merlans et autres poissons. On trouve sur les côtes de la Normandie le solen pellucide et le solen manche de couteau.

— Chélop. *Solen du sable*. Espèce de serpule.

— Chir. Boîte longue et ronde qui servait autrefois à maintenir un membre fracturé après qu'on avait réuni les parties disjointes par la fracture.

SOLENA. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des cucurbitacées.

SOLENARIUM. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons et de la tribu des pyrénomycètes, comprenant des espèces formées de petits rameaux couchés, divisés, rayonnants, cylindriques, remplis d'une matière gélatineuse qui finit par s'endurcir.

SOLÉNISE. s. f. Bot. Genre de champignon comprenant quelques espèces de pezizes, qui croissent sur le bois mort ou qui se pourrit.

— Genre de plantes de la famille des algues, formé aux dépens du genre ulve.

SOLÉNITE. s. f. Foss. Solen fossile.

SOLENNEL, ELLE. adj. (pr. *ço-la-nel*; du lat. *solemnis*, fait du gr. ὅλος, tout; ἔτος, année). Qui est accompagné de cérémonies publiques et extraordinaires de religion. Jour solennel. Fête solennelle. Procession solennelle. Messe solennelle. Obsèques solennelles. On lui a fait un service solennel dans cette église.

> Je viens, selon l'usage antique et *solennel*,
> Célébrer avec vous la fameuse journée
> Où sur le mont Sina la loi nous fut donnée. (Rac.)

— Qui est fait en face de l'Église, avec les formalités prescrites par les canons. Vœu solennel.

— Qui est authentique, revêtu de toutes les formes, accompagné des formalités requises. Acte solennel. Testament solennel. Arrêt solennel. Serment solennel.

— Qui est célèbre, pompeux, accompagné de cérémonies. Audience solennelle. Entrée solennelle. Jeux solennels. Le roi de Perse fit une visite *solennelle* au roi dans sa camp. (Anquet.)

— Grave, majestueux, imposant. La rêverie devient *solennelle* et profonde, vague comme le lac brumeux, immense comme le ciel sans bornes. (G. Sand.)

— Fam. Trop emphatique, trop important. Ton solennel. Prendre un ton solennel. Dire une chose d'un ton solennel.

SOLENNELLEMENT. adv. (pr. *ço-la-nèl-le-man*). D'une manière solennelle. Mariage fait, célébré solennellement. Paix jurée, publiée solennellement.

SOLENNISATION. s. f. (pr. *ço-la-ni-za-ci-on*; et., V. SOLENNEL). Action par laquelle on solennise. La solennisation d'une fête. La solennisation d'un mariage. La solennisation de la fête d'un prince.

SOLENNISÉ, ÉE. part. pass. du v. Solenniser. S'empl. adjectiv. Fête bien solennisée. Pâques et la Pentecôte sont des fêtes solennisées par les chrétiens.

SOLENNISER. v. a. 1re conj. (pr. *ço-la-ni-zer*; et., V. SOLENNEL). Célébrer avec cérémonies. Solenniser une fête. Solenniser un jour de réjouissance. Solenniser la naissance d'un prince.

SOLENNITÉ. s. f. (pr. *ço-la-ni-té*; ét., V. SOLENNEL). Cérémonie publique qui rend une chose solennelle. La solennité d'une fête. La solennité de Pâques. La solennité d'un mariage. Recevoir quelqu'un avec solennité. Les solennités du culte catholique. Les solennités du polythéisme. Le caractère d'un peuple se peint dans ses fêtes et dans ses plaisirs : il est factice dans ses *solennités*. (***) Je ne dirai pas les *solennités* de son mariage, où toute la France s'intéressa. (Fléch.)

> Que vos heureux enfants, dans leurs *solennités*,
> Consacrent de ce jour le triomphe et la gloire. (Rac.)

— Formalités qui rendent un acte solennel, authentique. La solennité d'un testament, d'un serment. Mettre beaucoup de solennité dans une action.

> Quand on ne prend en dot que la seule beauté,
> Le remords est bien près de la *solennité*. (Molière.)

SOLÉNOÏDE. s. m. Phys. Système de courants fermés, égaux, et équidistants et normaux à une même ligne. || Sorte de pile à auges.

SOLÉNOPE. s. m. (ét. gr., σωλήν, tube; πούς, pied; littér. *patte canaliculée*). Entom. Genre d'insectes rhinocères, dont les pattes de devant ont les jambes comprimées, dilatées et profondément canaliculées.

SOLÉNORHINE. s. m. (ét. gr., σωλήν, tube; ῥίν, nez). Entom. Genre d'insectes rhinocères.

SOLÉNOSTERNE. s. m. (ét. gr., σωλήν, tube; στέρνον, milieu). Entom. Sous-genre d'insectes rhinocères, établi dans le genre baridie.

SOLÉNOSTOME. s. m. (ét. gr., σωλήν, tube, στόμα, bouche). Ichthyol. Genre de poissons cartilagineux, lophobranches, de la famille des aphyostomes, comprenant le solénostome bécasse de la Méditerranée, dont la chair est tendre et d'une fort bonne saveur.

SOLÉNOSTOME. adj. des 2 g. Entom. Qui a la bouche prolongée en forme de tube. || SOLÉNOSTOMES. s. m. pl. Famille d'insectes aptères, renfermant le genre acarus.

SOLÉNOTE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à de longs tubes creux. || SOLÉNOTES. s. m. pl. Section de la famille des hydrophytes, comprenant celles qui ont une fronde tubuleuse continue.

SOLÉNUS. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères, voisin des scolytes.

SOLES. Géogr. Ville de Chypre, jadis capitale de cette île, aujourd'hui Solia. || Ancienne ville maritime de la Cilicie, fondée par une colonie d'Athéniens et de Rhodiens. Les habitants s'étaient écartés peu à peu de la pureté de la langue grecque. Les Grecs disaient parler comme les habitants de Soles ou *soléciser*, pour Parler mal. De là le mot *solécisme*.

SOLÉTARD. s. m. Manuf. Nom donné par les cardeurs de laine à une terre savonneuse dont ils se servent pour dégraisser les laines.

SOLÉTELLINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles, établi pour un petit nombre d'espèces de solens dont on ne connaît pas l'animal, et qui vivent enfoncés dans le sable. Solételline rosée. Solételline rayonnée.

SOLEURE. (en lat. *Salodurum* ou *Solodurum*, du celt. *sal*, élévation, *dor* ou *dur*, embouchure ou rivière, parce que cette ville est située sur une colline qui s'abaisse doucement jusqu'à la rivière d'Aar, en all. Solothurn, hommes solodore, d'où l'all. Solothurn). Géogr. Ville de Suisse, capitale du canton du même nom, située sur l'Aar, près du Jura. Elle est bien bâtie et renferme une belle église, une maison de ville, un arsenal, un hôpital, une prison, un théâtre plusieurs couvents et maisons de charité. 5,000 h.

— Canton suisse, enclavé entre ceux de la confédération, entre ceux de Berne, de Bâle, d'Argovie et à France. Superficie, 7... kilom. carrés, 67,000 hab., dont 50,000 catholiques et le reste protestants. Sol montagneux, mais fertile. Bestiaux, fromages, bois, liqueurs et marbre.

— Admin. Le gouvernement se compose d'un petit et d'un grand conseil. Le petit conseil, formé de vingt et un membres, est chargé de la proposition des lois et du pouvoir exécutif; le grand conseil, de cent membres, exerce le pouvoir souverain, sanctionne les lois, lève les impôts, nomme les députés à la diète, élit ses propres membres et nomme ceux du petit conseil. L'un et l'autre conseils sont présidés par deux avoyers pris dans le sein du grand conseil.

SOLFATARE. s. f. (mot ital. qui signifie *soufrière*; rad. lat. *sulphur*, soufre). Géolog. Emplacement d'un ancien volcan d'où s'exhalent encore des vapeurs sulfureuses qui déposent du soufre dans les fissures qui leur donnent passage. Parmi les solfatares, la plus célèbre est celle de Pouzzoles, près de Naples, qui était exploitée du temps de Pline.

— Géogr. *La Solfatare*. Nom d'un terrain situé près de Naples, au milieu duquel se trouve un cratère exhalant des vapeurs sulfureuses.

SOLFÈGE s. m (ét. V. SOLFIER). Recueil de leçons de musique vocale, dans lequel les difficultés du chant sont graduées. Étudier le solfège. Enseigner le solfège. Quantité de professeurs de chant ont publié des solfèges plus ou moins estimables. Le recueil connu sous le nom de *Solfège d'Italie* ne baissera jamais dans l'estime les connaisseurs, car il est dû aux plus beaux génies de l'ancienne école napolitaine. Le solfège du Conservatoire de Paris renferme aussi un assez grand nombre de morceaux recommandables. Le *solfège* de Rodolphe, quoique de mauvais style, est le plus répandu. (***)

SOLFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Solfier. S'empl. adjectiv. Air bien solfié. Morceau solfié couramment.

SOLFIER v. a. 1^{er} conj. (ét., *sol* et *fa*, nom de deux notes de la gamme. Il prend deux *i* à la deuxième personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif *Je solfie, nous solfions, vous solfiez. Je solfiais, nous solfiions. Que nous solfiions, que vous solfiiez*. Chanter en les nommant les notes d'un air, d'un morceau ou d'un exercice de musique. Solfier un air, un morceau de musique.

— Absol. Apprendre à solfier. Savoir solfier. Ne pas savoir solfier. Commencer à solfier. Il solfie déjà couramment.

— SE SOLFIER. v. pron. Être solfié. Cet air doit se solfier ainsi

SOLIBRANCHE. adj. et s. m. Zool. Se dit d'un animal qui respire seulement à l'aide d'un appareil nommé branchies.

SOLIDAGINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au solidago. [illegible] s. f. pl. [illegible] d'astérées ayant pour type le genre solidago.

SOLIDAGO s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs composées, de l'ordre des radiées, comprenant plusieurs espèces, parmi lesquelles sont la solidage verge-d'or, qui croît dans les bois, les prés secs et les sols arides de l'Europe.

SOLIDAIRE. adj. (du lat. *solidus*, solide). Jurispr. Qui fait que plusieurs personnes chacune est obligée directement au payement de la somme totale. Obligation solidaire. Avoir action solidaire contre quelqu'un. Caution solidaire.

— Se dit aussi des personnes et signifie : est obligé solidairement. Débiteurs solidaires. Nous sommes tous solidaires. Il est solidaire.

— Fig. Se dit des personnes qui répondent en quelque sorte les unes des autres. Nous sommes solidaires envers Dieu; les fautes des pères retombent sur les fils.

SOLIDAIREMENT. adv. Jurispr. D'une manière solidaire, tous ensemble et chacun pour tous. Nous sommes solidairement engagés. Ils se sont obligés solidairement.

SOLIDARITÉ. s. f. Jurispr. Qualité de ce qui est solidaire. La solidarité d'un acte, d'une obligation.

— Obligation conventionnelle ou légale par laquelle les parties sont tenues d'accomplir toutes et chacune, ou une même seule, à défaut des autres, l'intégralité d'une obligation. Cette solidarité se nomme aussi *solidarité passive*. La solidarité ne se résume pas, elle doit être stipulée expressément.

— Droit que chacun d'entre plusieurs créanciers a de réclamer seul la totalité de ce qui leur est dû. Cette espèce de solidarité se nomme *solidarité active*, pour la distinguer de la précédente.

— Dans le langage ordinaire, Responsabilité mutuelle qui s'établit entre deux ou plusieurs personnes. La solidarité qui lie deux personnes. Je ne veux point qu'il y ait de solidarité entre nous. Il y a entre les hommes une espèce de *solidarité* dont Dieu seul connaît la raison, qui fait que l'innocent paye pour le coupable. (***)

SOLIDE. adj. des 2 g. (du lat. *solidus*, même sens). Phys. Qui a de la consistance et dont les parties demeurent naturellement dans la même situation. Se dit des corps dont les molécules jouissent entre elles d'une telle adhérence qu'on ne peut les séparer sans un certain effort. Les corps solides et les corps liquides. Grand nombre de corps solides deviennent liquides à une haute température; réciproquement les corps liquides deviennent solides à une température plus ou moins basse. Les parties solides du corps humain. On a vu Saint François de Paul marcher sur les eaux comme sur un marbre *solide*. (Fléch.) Les osselets de l'oreille sont *solides* et durs. (Buff.)

— Qui a une fermeté capable de résister au choc des corps et à l'injure du temps. En ce sens il s'oppose à Fragile et à peu durable. Cela n'est pas solide, si vous le laissez tomber vous le casserez. Bâtiment solide. Monument solide. Pont solide. Meuble solide. Vase solide. L'édifice n'est pas plus *solide* que le fondement. (Boss.) Ce qui est excessif, loin d'être le plus attirant, n'est pas même le plus *solide* et le plus durable. (Id.) Quand les fleuves sont changés en masse *solide*, capable de soutenir les plus lourds fardeaux, et que la mer ne présente plus qu'une plaine rigide de glace dure et compacte, ces hommes féroces sortent de leurs tanières. (Lacep.)

— *Aliments solides*. Aliments qui ont de la consistance, par opposition aux Aliments liquides.

— Fig. En parlant des choses morales. Qui est réel, effectif, durable, bien fondé, par opposition à Vain, chimérique, frivole. Les biens-fonds sont des biens solides. Principe solide. Doctrine solide. Raison solide. Piété solide. Jugement solide. Amitié solide. Ami solide. Mérite solide. Établissement solide. Place, emploi solide. Nulle autorité ne peut avoir de fondement *solide* que dans l'avantage de celui qui obéit. (Marm.) La différence des principes religieux ou politiques est un écueil contre lequel l'amitié la plus *solide* en apparence vient échouer. (***) L'esprit qui les retiendrait dans les bornes de la modestie, s'il était *solide*, les porte où à des singularités bizarres, ou à une vanité ridicule. (Fléch.) L'homme doué d'un esprit juste et *solide* ne tombe jamais dans l'affectation. (S. Dub.) Le bonheur domestique est à la longue le plus *solide* et le plus doux. (Del.)

> Et ne préférez point à la *solide* gloire
> Des honneurs dont César prétend vous revêtir,
> La gloire d'un refus sujet au repentir. (Rac.)

— Se dit aussi figurément des personnes. Un homme moins *solide* aurait cru qu'il fallait se hâter de recevoir un honneur qu'on rendait à sa réputation et à sa vertu. (Fléch.)

— Fig. Ce qui est réel, effectif, durable. Il n'a rien de solide dans ses principes. Il n'y a rien de solide au monde que ce que l'on bâtit sur la vertu et la religion.

— Archit. Il se dit quelquefois pour Massif, plein. Un mur solide.

— Bot. *Androphore solide*. Celui qui ne présente pas de canal dans son intérieur.

— Entom. *Antennes solides*. Antennes dont les articles sont soudés de manière à ne présenter aucun intervalle.

— Grammaire. *Nombres solides*. Ceux qui ne [illegible].

— Mécan. *Roue solide*. Celle dont les parties sont [illegible] entre elles.

— Peint. Style du coloris, quand les tons sont nets et vigoureux. Coloris solide.

— Substantiv. Phys. Corps solide. Les solides sont des solides. [illegible] de corps qui expriment les trois différents aspects sous lesquels la matière se présente, ce sont les solides, les liquides et les gaz

— Géom. L'étendue considérée sous ses trois dimensions, longueur, largeur et profondeur. Connaître la mesure des solides. Les principaux solides dont on s'occupe en géométrie sont : le prisme, la pyramide, la sphère, le cylindre, le cône, l'ellipsoïde, le paraboloïde.

— Hist. fr. *Les solides*. Nom que les terroristes les plus endurcis se sont donné à eux-mêmes.

SOLIDEMENT. adv. D'une manière solide. Bâtir, construire solidement. Établir solidement sa fortune. Pour être prêt à mourir, on comptera pour quelque chose cette imagination se revivre dans sa famille, qu'on croira laisser *solidement* établie. (Boss.)

— Fig. Raisonner solidement. Penser solidement. Il n'y a que ceux qui pensent solidement qui puissent fonder de même [illegible] qu'on peut [illegible] (J.-J. Rouss.)

SOLIDICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *solidus*, solide, *cornu*, corne). Entom. Dont les antennes forment une masse arrondie qui paraît solide à cause du rapprochement des articulations. ‖ SOLIDICORNES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères.

SOLIDIFICATION. s. f. (pr. *ço-li-di-fi-ka-ci-on*). Faculté de se solidifier, action de solidifier. Solidification de la matière. Toute la physique se réduit à la *solidification* et à la solubilisation de la matière. (***)

SOLIDIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Solidifier. S'empl. adjectiv. Corps solidifié. Matière solidifiée.

SOLIDIFIER v. a. 1^{er} conj. (ét. lat., *solidus*, solide; *facere*, faire). *Je solidifie, nous solidifions, vous solidifiez. Je solidifiais, nous solidifiions, vous solidifiiez. Que nous solidifiions, que vous solidifiiez*, etc. Rendre solide. Solidifier un liquide. La nature solidifie les liquides et liquifie les fluides.

— Fig. Toutefois ce cœur, qui semblait *solidifié* à l'égal du marbre la sagesse de Dieu, se corrompit par l'excès de la puissance et sans doute par le poison non moins dangereux de la louange. (***)

— SE SOLIDIFIER. v. pron. Devenir solide. Être solidifié. Les liquides se solidifient à une basse température. L'oxygène se solidifie en se combinant avec les substances oxydables. Avant de se *solidifier*, ces silex ont passé par un état gélatineux voisin de la liquidité. (Huot.)

SOLIDISME. s. m. Didact. Doctrine de certains médecins qui accordent aux liquides du corps un rôle passif et secondaire dans les phénomènes de la vie, qui selon eux réside essentiellement dans les parties solides. La santé ou la maladie, selon les partisans du solidisme, consiste dans une bonne ou mauvaise disposition des solides; le système nerveux est le lien qui unit tous les organes. Le solidisme a de nombreux partisans.

SOLIDISTE adj. et s. Partisan du solidisme. Médecin solidiste. Les solidistes.

SOLIDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est solide. Grande solidité. Extrême solidité. La solidité d'une maison. La solidité d'un corps. La solidité d'un pont. Un corps a plus ou moins de solidité suivant que les molécules qui le composent adhèrent ensemble avec plus ou moins de force. Une œuvre de la main de l'homme, un édifice quelconque a plus ou moins de solidité, selon que les pièces qui le composent tendent à rester unies avec plus ou moins de force.

— Fig. La solidité d'un discours, d'un raisonnement. La solidité de l'esprit, du jugement. La solidité des affections humaines. Lorsque l'esprit humain dépasse les limites ordinaires, il perd en *solidité* ce qu'il gagne en étendue. (De Theis.) La gloire demande la *solidité* pour l'éclat. (Trad. de Cicéron.) C'est en vain qu'on prétend donner aux choses humaines une *solidité* qui n'est pas dans la nature. (J.-J. Rouss.)

— Jurispr. S'est dit pour Solidarité.

— *Mesures de solidité*. Mesures qui servent pour les solides.

SOLIDONGULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *solidus*, solide, *ungula*, ongle). Mamm. Qui n'a qu'un seul sabot à chaque pied. ‖ SOLIDONGULÉS. s. m. pl. Famille de mammifères comprenant ceux de ces animaux qui ont les ongles solides.

SOLIDUM (IN). loc. adv. lat. Anc. jurispr. Il se dit pour exprimer la responsabilité que l'on fait peser sur chacune des parties d'un tout. C'est ce qu'on exprime aujourd'hui par le mot *solidairement*.

SOLIDUS. s. m. Métrol. anc. Chez les Romains, toute monnaie considérée comme unité, sans tenir compte de ses fractions. ‖ Il se dit particulièrement d'une monnaie d'or des empereurs, qui valait d'abord 25 deniers. Sous Néron on en fit 45 à la livre d'or; le solidus de 72 à la livre fut frappé sous Constantin, en [illegible], on frappa aussi le demi-solidus.

SOLILOQUE. s. m. (ét. lat., *solus*, seul; *loquor*, je parle). Discours d'un homme qui s'entretient avec lui-même. Monologue.

— *Les Soliloques de saint Augustin*. Titre d'un ouvrage de saint Augustin.

SOLIMAN Nom qu'ont porté trois empereurs ottomans. [illegible] 1520 [illegible] le Magnifique [illegible] Mohammed, l'auteur de l'Orient et de l'Occident au [illegible] siècle, étendit son empire d'Alger à l'Euphrate, du fond de la mer Noire à l'extrémité de la Grèce et de l'Épire. Il fut aussi bon législateur que guerrier. Il naquit en 1494, succéda à son père Sélim I^{er} en 1520, et mourut en 1566. ‖ SOLIMAN III, frère et successeur de Mahomet IV (1688-1691).

SOLIN. s. m. (rad. *sol*). Archit. Chacun des intervalles qui se trouvent entre les solives.

— Enduit de plâtre qu'on fait le long d'un pignon pour y joindre et retenir les premières tuiles.

— Plâtre qu'on met sur la poutre pour séparer les solives.

SOLINGEN (pr. *so-lin-ghenn*). Geogr. Petite ville des États prussiens, à 30 k. de Cologne, célèbre par ses fabriques d'armes de toute espèce, et d'articles de quincaillerie, recherchés dans tout le monde.

SOLIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *solidus*, solide; *pes*, pied). Zool. Qui a le pied solide, d'une seule pièce. Il se dit des animaux qui n'ont qu'une corne à chaque pied, tels que le cheval, l'âne, le mulet, le zèbre. ‖ SOLIPÈDES. s. m. pl. Famille d'animaux comprenant ceux qui n'ont qu'une corne à chaque pied.

SOLIPSE. s. m. Didact. Celui qui ne peut ou ne veut communiquer sa pensée, par dissimulation ou par infirmité, comme le sourd muet.

— Philol. *Monarchie des solipses*. Titre d'un libelle publié au XVI^{me} siècle contre les jésuites.

SOLISTE. s. m. Mus. Celui qui exécute un solo.

SOLISTIMIUM s. m. (pr. *so-lis-ti-mi-omm*). Antiq. rom. Présage favorable que les Romains tiraient de ce que les poulets sacrés laissaient tomber du bec quelques grains en les prenant avec trop d'avidité.

SOLITAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *solitarius*; rad. *solus*, seul). Qui est seul. Vous êtes bien solitaire aujourd'hui. Le pauvre est solitaire. L'écrivain malheureux et solitaire s'adresse, en imagination, à quelque inconnu qui voudra bien prendre part à ses peines. (Boiste.)

> Cependant sur sa poupe Achille *solitaire*,
> Nourrissant dans son cœur une longue colère.
> (Aignan.)

— Qui aime à être seul, à vivre dans la solitude, à fuir le monde. Homme solitaire. Femme solitaire. Quelques philosophes sont solitaires par principe.

— Qui dénote du goût pour la solitude. Goût solitaire. Humeur solitaire.

— Qui se passe dans la solitude. Vie solitaire. Mener une vie solitaire.

> Cygnus, ton tendre ami, que ta mort désespère,
> Charmait par ses doux chants son chagrin *solitaire*.
> (Delille.)

— Qui est désert, éloigné du commerce des hommes. Lieu solitaire. Maison solitaire. N'aimer que des lieux solitaires. Se plaire dans les bois solitaires. Ombrage solitaire. Ruines solitaires. Pendant des années il erra dans des lieux *solitaires*, occupé de sa douleur. (Barth.) Voyez ces chalets *solitaires* adossés contre les rochers ou protégés par les tiges élancées des sapins. (D[illegible].) Au loin, par intervalles, on entendait les roulements solennels de la cataracte de Niagara, qui, dans le calme de la nuit, se prolongeaient de désert en désert, et expiraient à travers les forêts *solitaires*. (Chateaub.)

— Qui n'est point habité.

> J'irai, je charmerai la discorde inhumaine,
> Ma triste cécité, les [illegible],
> Et le toit *solitaire* où [illegible] maux. (Del.)

— Archit. *Colonne solitaire*. Colonne isolée qui ne sert pas [illegible], qui ne pas un entablement.

— Bot. *Fleurs solitaires*. Fleurs qui naissent [illegible] sur la plante [illegible].

— Helmint. *Ver solitaire* ou absol. *solitaire*. Nom vulgaire du tænia. V. TÆNIA.

— S. m. Anachorète, moine qui vit dans la solitude. Un pauvre solitaire. Un pieux solitaire. Solitaire misanthrope. L'état du *solitaire* est un [illegible] pour l'homme. (St Evrem.) La *solitude* est libre de fait, [illegible] rattachent à ses semblables. (***)

— Par extens. Tout homme qui vit dans la solitude. Solitaire misanthrope. C'est le dégoût du monde qui fait de lui un solitaire. Vous l'avez vu fort répandu dans le monde, maintenant c'est un solitaire. Pourquoi voulez-vous inquiéter ce pauvre *solitaire*? (J.-J. Rousseau.)

— Comm. relig. *Solitaires déchaussés ou Pénitents de Sainte-Claire*. Communauté de filles dont les membres vivent dans la retraite, ne s'occupant que de soins pieux et gardent constamment le silence.

— Astron. Constellation méridionale introduite par Lemonnier, entre la Balance, le Scorpion et l'Hydre. Elle est composée de [illegible] deux étoiles.

— Mamm. Nom donné par les chasseurs aux vieux sangliers.

— Entom. Espèce de papillon de jour de la France, et du genre [illegible]. Monet [illegible] paraît être l'éch[illegible], et qui provient d'une larve semblable à une chenille qui se nourrit d'absinthe.

— Jeux. Espèce de jeu que l'on joue seul. L'instrument du solitaire est une tablette de bois percée de trente-sept trous, dans lesquels on introduit des fiches d'os et d'ivoire. On prend à ce jeu comme à celui des dames. [illegible] fin qu'il ne reste en définitive qu'une seule fiche sur la tablette. S'il y en a deux ou trois qui se trouvent isolées, ne peuvent plus se prendre réciproquement, la partie est perdue. ‖ Espèce de quadrille dans lequel on joue toujours seul, sans appeler.

— Joaill. Diamant détaché, monté seul. Acheter un solitaire. Ce n'est pas un solitaire, c'est une étincelle.

[illegible] On [illegible] qui [illegible] de la France [illegible] naturalistes, et dont [illegible] contestent l'existence.

SOLITAIREMENT. adv. D'une manière solitaire. [illegible] retirés [illegible] Rousseau [illegible] [illegible] (***) [illegible] S. P.

SOLITE adj. des 2 g. (ét. lat. *soleo*, j'ai coutume). Vieux mot qui signifie *Ordinaire*. Le contraire, *insolite*, est seul usité.

— Hist. ecclés. *Usage solite*. D'une [illegible].

SOLITÉ. s. f. (du lat. *solus*, seul). Isolement. État de ce qui est seul. Le [illegible] frappent singulièrement l'esprit par leur [illegible] au milieu du désert.

SOLITUDE. s. f. (du lat. *solitudo*, rad. *solus*, seul). État d'une personne qui est seule. Vivre dans la solitude aujourd'hui. Supporter la solitude. Les ennuis de la solitude. Charmer la solitude par d'agréables occupations. La *solitude* est sans attraits pour la plupart des hommes, parce qu'elle ne leur fournit pas assez de pensées qui leur plaisent. (***)

— État d'une personne qui vit loin du commerce du monde. Aimer la solitude. Se retirer dans la solitude. Ne pouvoir supporter la solitude. Ce n'est que pour l'homme sage que la *solitude* peut avoir des charmes. (Lacretelle.) La *solitude* avec des livres vaut mieux que la société avec des sots. (***) C'est dans les villes les plus peuplées que l'on peut trouver une plus grande *solitude*. (Rac.) La *solitude* et le repos sont à l'esprit ce que la diète est au corps.

(Vauven.) On peut aimer la *solitude* sans être misanthrope : rien n'est moins susceptible d'attachement que les gens dissipés ; les âmes sensibles se tirent de la foule. (J.-J. Rouss.) On est plus heureux dans la *solitude* que dans le monde. Cela ne viendrait-il pas de ce que dans la *solitude* on pense aux choses, et que dans ce monde on est obligé de s'occuper des hommes. (Chamfort.) Ah ! qu'ils sont heureux les moments qu'on passe dans la *solitude*. (A. Martin.)

— Lieu éloigné du commerce, de la vue, de la fréquentation des hommes. Affreuse solitude. Solitude charmante. Solitude agréable. Se retirer, s'enfermer dans une solitude. Venez visiter ma solitude, me voir dans ma solitude. Les Alpes et les Pyrénées offrent des solitudes pittoresques. Les Européens, incessamment agités, sont obligés de se bâtir des *solitudes*. (Chateaubriand.) Un nombre infini d'oiseaux y font entendre des chants que la *solitude* et la saison semblent rendre plus mélodieux et plus tendres. (Barth.) On n'entend dans ces affreuses *solitudes*, dans ce séjour rude et sauvage, que les cris rauques et funèbres d'oiseaux voraces, les hurlements des ours qui cherchent une proie. (Lacép.) Les végétaux ne croissent pas seuls au milieu de ces vastes *solitudes*. (Id.)

— Lieu qui cesse d'être fréquenté. C'était une ville opulente et populeuse, ce n'est qu'une misérable solitude. Quelques villes de plaisance qui sont très-fréquentées l'été, deviennent l'hiver de véritables solitudes.

— Lieu où l'on ne voit personne, rien. La solitude du désert. La solitude de la mer. Le désert déroulait maintenant devant nous ses *solitudes* immenses. (Chateaub.) La *solitude* de ces célestes campagnes est un baume pour mon cœur. (X. Marm.) Figurez-vous quelque chose de la désolation de Tyr et de Babylone, un silence et une *solitude* aussi vaste que le bruit et le tumulte des hommes qui se pressaient jadis sur ce sol. (Chateaub.)

Et l'armée orpheline en sa morne attitude,
Contemplait de la mer l'immense *solitude*. (BARTH.)

— Fig. Depuis son départ, depuis sa mort, sa maison n'est plus qu'une solitude.

SOLIVAGE. s. m. Techn. Supputation du nombre de solives qu'on peut faire avec une pièce de bois.

SOLIVE. s. f. (du lat. *solum*, sol). Charp. Pièce moyenne de charpente qui sert à former un plancher, et qui porte sur les murs ou sur les poutres. Solive de brin. Solive de sciage. Poser les solives. || *Solive d'enchevêtrure*. Solive dans laquelle le chevêtre est enfoncé. || *Solive boiteuse*. Solive dont une des extrémités est scellée dans le mur, et l'autre, assemblée dans un chevêtre. || *Solive de remplissage*. Celle qui est placée entre d'autres solives, pour remplir les intervalles. || *Solive en empanon*. Solive assemblée en biais sous un linçoir. || *Solive passante*. Solive qui fait la largeur d'un plancher sous poutre.

— En termes de gruerie, Pièce de bois d'un cubage déterminé.

— Anc. cout. *Solive pavée*. Expression qu'on employait à Clermont pour Plancher.

— Loc. prov. *S'amuser à compter les solives*. Ne savoir que faire.

SOLIVEAU. s. m. (dimin. de *solive*). Petite solive.

— Fig. Pris adjectivem. Qui ressemble à une solive, qui est d'une médiocrité ou d'une nullité complète. Homme soliveau. Roi soliveau. Les rois soliveaux sont le refuge de milliers d'insectes rongeurs.

SOLIVÉE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

SOLLE. s. f. Ichthyol. V. SOLE.

SOLLICITABLE. adj. des 2 g. Qui peut être sollicité, que l'on doit solliciter. Personne sollicitable. Emploi sollicitable.

SOLLICITATION. s. f. (pr. *çol-li-ci-ta-ci-on*). Action de solliciter, prière, demande pleine d'instance. Sollicitation pressante. De fortes, de faibles sollicitations. Résister aux sollicitations. Céder, se rendre aux sollicitations de quelqu'un. Faire une chose à la sollicitation de quelqu'un.

— Soin qu'on prend, démarches, diligences qu'on fait pour le succès d'une affaire. Être chargé de la sollicitation des affaires de telle ville, de tel département, de telle personne.

— Particulièrement, Recommandation faite à des juges. Puissante, forte sollicitation. Faire des sollicitations. Quand on a de bons juges, les sollicitations sont inutiles. Perdre un procès malgré toutes les sollicitations.

SOLLICITÉ, ÉE. part. pass. du v. Solliciter. S'empl. adject. J'ai été sollicité à cela par un tel.

— *Sollicité de*. *Sollicité* de prendre à son tour la guitare, Aben Hamet s'en excusa, en disant qu'il ne savait qu'une romance, et qu'elle serait peu agréable à des chrétiens. (Chateaub.) Une telle commodité ne se rencontrait pas tous les jours ; il s'en fallait donc servir : c'est ce qu'elle fit, *sollicitée* de faire cesser son plaisir par son plaisir même. (La Font.)

— *Sollicité par*. Jeanne d'Arc *sollicitée* par Dunois se détermine à s'exposer à de nouveaux dangers pour l'amour de sa patrie. (B. de St-P.)

SOLLICITER. v. a. 1re conj. (du lat. *sollicitare*, même signif.) Inciter, exciter à faire une chose. Solliciter quelqu'un à la révolte. Solliciter quelqu'un au mal. Solliciter quelqu'un à faire quelque chose. Elle fit aussitôt grand bruit dans le logis, comme si Joseph l'eût *sollicitée* à commettre un crime. (Le Maistre de Sacy.)

— On dit aussi *solliciter de* avec un verbe. Solliciter quelqu'un de faire une chose. On l'avait sollicité d'entrer dans ce parti. || *Solliciter quelqu'un de son déshonneur*. S'est dit pour Lui proposer, exiger de lui quelque chose de déshonorant.

— Demander quelque chose fortement, avec instance. Solliciter son congé, un payement. Solliciter sa liberté, l'élargissement de son ami. Solliciter une grâce auprès de quelqu'un, auprès du roi. Solliciter par écrit, de vive voix. Solliciter un emploi, une place. En 1726, un jeune homme de Normandie, appelé M. de La Tour, après avoir *sollicité* en vain du service en France, et des secours dans sa famille, se détermina à venir dans cette île, pour y chercher fortune. (B. de St-P.) Tandis que les êtres innocents *sollicitent* le prix de l'amour, de leurs peines et de leurs talents, les animaux destructeurs l'attendent de la victoire. (Id.) La vanité *sollicite* les morsures de la satire, pourvu qu'elle aboie en mordant. (***)

— *Solliciter un procès, une affaire*. Faire les démarches et les instances nécessaires pour arriver à la décision, pour obtenir un jugement, un heureux succès.

— *Solliciter un juge, un rapporteur*. Les prier d'être favorables. *Solliciter* un juge ! il suffit d'être honnête homme pour n'en rien faire. (J.-J. Rouss.)

— Provoquer, déterminer. Médicament qui sollicite les intestins à se débarrasser des matières qui les surchargent. Les sels sollicitent la salivation. Le houblon sollicite une abondante transpiration.

— Manég. *Solliciter un cheval*. L'exciter, l'animer du geste et de la voix.

— Absol. Demander, faire des démarches pour obtenir une place, une faveur, etc. Ne faire que solliciter. Je viens de solliciter. Mes amis ont sollicité pour moi. *Solliciter* toute sa vie et ne jamais obtenir, tel est le sort de ceux qui comptent sur les hommes en place. (***). Il vaudrait mieux qu'on n'ait point *sollicité* pour le seigneur licencié. (Le Sage.)

— SE SOLLICITER. v. pron. Être sollicité. Des emplois qui doivent se solliciter souvent pour être obtenus.

SOLLICITEUR, EUSE. s. Celui, celle qui sollicite. Ardent solliciteur. Solliciteuse importune.

— Celui, celle qui sollicite un procès, une affaire pour lui, pour elle-même, ou pour des amis. Habile solliciteur. Solliciteur diligent, actif. Il y a vingt solliciteurs pour cette affaire. Solliciteuse pressante.

— Dans un sens plus particulier et seulement au masculin, Celui qui est chargé de solliciter les procès, les affaires d'autrui. Solliciteur d'affaires, de procès. Bon, habile solliciteur.

— Anc. jurispr. *Solliciteur de restes*. Solliciteur chargé de poursuivre les comptables quand ils étaient en déficit.

— Chancell. rom. Banquier expéditionnaire.

SOLLICITUDE. s. f. (du lat. *sollicitudo*, même sens). Soin affectueux. Sollicitude paternelle, maternelle. Sollicitude pastorale. Soigner quelqu'un avec sollicitude. Avoir de la sollicitude, une vraie sollicitude pour quelqu'un. Aimer quelqu'un avec une tendre sollicitude.

— Souci, soin inquiet. Affaire qui cause, qui donne bien de la sollicitude. Sollicitude continuelle. Éprouver une grande sollicitude, de grandes sollicitudes. L'attente et la *sollicitude* tuent la vie. (***)

— *Les sollicitudes du siècle*. Les soins des choses temporelles.

— Hist. Titre donné par les rois mérovingiens à leurs officiers.

SOLMIFIÉ ou **SOLMISÉ.** part. pass. du v. Solmifier ou Solmiser. S'empl. adjectiv. Airs solmifiés, solmisés.

SOLMIFIER ou **SOLMISER.** v. a. 1re conj. Anc. mus. S'est dit quelquefois pour Solfier. Solmifier, solmiser un air.

SOLMISATION. s. f. (pr. *çol-mi-za-ci-on* ; de *sol* et *mi*, notes de la gamme). Anc. mus. Action de solmiser. Se dit encore quelquefois pour Solfége. On peut dire qu'au fond il importe peu quel nom l'on donne aux notes, pourvu qu'on les entonne juste et qu'on leur conserve la durée nécessaire, car là est véritablement tout l'art de la *solmisation*. (***)

SOLO. s. m. Mus. Mot italien qui signifie *seul*, et par lequel on désigne en français, Un morceau de musique joué par un seul instrument, ou chanté par une seule voix avec ou sans accompagnement. Il est l'opposé de *tutti*, tous, et a pour corrélatifs *duo*, *trio*, *quatuor*. Jouer un solo. Chanter un solo. Un solo de harpe, de violon. Des solos.

— Instrumentiste ou chanteur qui exécute un solo.

SOLOGNE. (chez les Romains, *Segalonia*). Géogr. Petit pays de France, anciennement compris dans l'Orléanais, et formant aujourd'hui la partie méridionale du Loir-et-Cher. Ch.-l. Romorantin.

SOLON. Le deuxième des sept sages de la Grèce et le législateur d'Athènes, naquit à Salamine vers l'an 638 av. J.-C., et mourut en 558 à l'île de Chypre. Dans sa jeunesse, il s'était livré au commerce, mais il le quitta pour l'étude de la politique et de la philosophie. Il parcourut une grande partie de la Grèce, et à son retour fut nommé archonte et souverain législateur d'Athènes, que déchirait la guerre civile. Après avoir réformé la constitution de l'État et obligé les Athéniens à observer ses règlements pendant cent ans, il s'éloigna de sa patrie, où il ne revint que pour la requitter afin de ne pas être témoin des désordres qui l'affligeaient.

— *Lois de Solon*. Lois que Solon donna à Athènes. Cette cité se trouvant déchirée par la guerre civile, charge Solon de réformer sa constitution. Solon remit une partie des dettes et défendit d'attenter à la liberté des débiteurs insolvables. Il abrogea les lois de Dracon, à l'exception de celles contre les meurtriers, et en publia de nouvelles. Il divisa les Athéniens en quatre tribus ; dans les trois premières il mit les citoyens aisés, et leur donna les charges et les dignités ; dans la quatrième il mit les pauvres, auxquels il donna le droit d'opiner dans les affaires publiques. Il augmenta les priviléges et l'autorité de l'aréopage, fixa à quatre cents le nombre des sénateurs, et voulut que toutes les affaires fussent examinées par ce tribunal avant d'être portées à l'assemblée du peuple, auquel seul appartenait le pouvoir souverain. Il voulut que la mémoire des citoyens morts au service de l'État fût honorée par des oraisons funèbres, et que la république prît soin de leurs parents. Il prononça la peine d'infamie aux dissipateurs, aux lâches et à ceux qui refuseraient de nourrir leurs parents. Les lois de Solon furent en vigueur pendant plus de cent ans.

— Par extension et comme nom commun, Législateur intègre.

Il est là des tyrans, des ministres cruels,
Et des *Solons* d'un jour qu'on proclame immortels.
(MICHAUD.)

SOLORINE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des lichens, ne comprenant que deux espèces remarquables de nos contrées, la solorine safranée et la solorine à pochettes.

SOLPUGE. s. f. Entom. Genre d'arachnides.

SOLSÉQUIAL, ALE. adj. (du lat. *solsequium*, soleil). Se dit d'une plante dont la fleur ou la tête des fleurs suit le mouvement apparent du soleil, de manière à se pencher le matin vers l'est, dans le milieu du jour au sud, et vers le soir à l'ouest.

SOLSTICE. s. m. (ét. lat., *sol*, soleil ; *stare*, s'arrêter). Temps auquel le soleil, dans sa course sur l'écliptique, est arrivé à son plus grand éloignement de l'équateur, et paraît pendant quelques jours y être stationnaire. En effet le soleil conserve pendant quelques jours la même hauteur méridienne, et les jours avant et après le solstice sont de la même longueur ; cela vient de ce que la portion de l'écliptique que le soleil parcourt alors est presque parallèle à l'équateur. Solstice d'été. Solstice d'hiver. Entre les deux solstices. Le solstice d'été a lieu lorsque le soleil arrive au tropique du cancer vers le 21 juin ; le solstice d'hiver a au contraire lieu lorsque le soleil ayant repassé l'équateur parvient dans l'hémisphère austral au tropique du capricorne.

— *Colure des solstices*. Grand cercle qui passant par les pôles et l'équateur réunit les deux points solsticiaux.

SOLSTICIAL, ALE. adj. Astron. Qui a rapport aux solstices. Hauteur solsticiale. Points solsticiaux. Les points solsticiaux sont les deux points de l'écliptique les plus éloignés du plan de l'équateur. L'étymologie latine de solstice exprime l'état presque stationnaire du soleil, lorsqu'il paraît à l'un des points *solsticiaux*. (Lacroix.) Dans notre zone, le plus long jour *solsticial* du vingt-un juin a seize heures complètes de durée, sans compter les crépuscules. (Virey.) Sous les climats tempérés, les époques *solsticiales* d'été et d'hiver sont beaucoup moins marquées que les températures variables du printemps et de l'automne. (Id.)

SOLTAM. s. m. Anc. comm. Espèce de sucre candi que l'on tirait de l'Égypte.

SOLUBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est soluble. La solubilité des corps. La solubilité des sels alcalins.

SOLUBLE. adj. des 2 g. (du lat. *solubilis* ; fait de *solvere*, délier). Qui peut être résolu. Problème qui n'est pas soluble.

— Qui peut se fondre dans un liquide. Les sels alcalins sont solubles dans l'eau.

SOLUTION. s. f. (pr. *ço-lu-ci-on* ; ét., V. SOLUBLE). Dénoûment d'une difficulté. Donner la solution d'une difficulté. La solution d'une question. Bonne, mauvaise solution. Solution d'un problème.

— Action de se fondre dans un liquide. Opération par laquelle un corps solide se fond dans un liquide. La solution du sucre dans l'eau. La solution des sels alcalins dans l'eau. Le vinaigre n'opère qu'imparfaitement la solution du sel.

— Matière fondue dans un liquide. La solution du sucre dans l'eau peut prendre le nom de sirop.

— Division, séparation des parties. Solution de continuité.

— Fig. La solution de continuité entre les idées antérieures est une espèce de mort, une métamorphose.

— Jurispr. Libération, payement final, jusqu'à parfaite solution.

— Décision du directeur général de l'enregistrement, par opposition aux délibérations du conseil d'administration.

— Art herm. Action de réduire un corps solide en une essence liquide.

SOLUTOIRE. adj. des 2 g. Ancien mot qui signifie Qui délivre, qui absout. || *Lettres solutoires*. Se disait, au moyen âge, de certains caractères magiques qui avaient la propriété prétendue de préserver de la captivité ceux qui les portaient.

SOLVABILITÉ. s. f. Pouvoir, moyen qu'on a de payer. Douter de la solvabilité de quelqu'un. Doutez-vous de ma solvabilité ? Sa solvabilité est connue et douteuse.

SOLVABLE. adj. des 2 g. (du lat. *solvere*, payer). Qui a de quoi payer. Personne solvable. Être solvable. Caution bonne et solvable. Gardien solvable.

SOMA. Mot grec qui entre en composition dans une assez grande quantité de mots scientifiques. Orthosomatie, orthosomatique, somatologie, etc.

SOMA. Myth. ind. Dieu de la lune, père de Bouddha et premier roi de la dynastie lunaire.

SOMA. s. f. Métrol. Mesure de capacité pour l'huile, employée dans les États de l'Église, et valant 164 litres 23 centilitres.

SOMANDER. v. a. 1re conj. Dans le Lyonnais, Donner le premier labour aux terres à blé.

SOMART. s. m. Agric. Dans quelques départements, Un champ en jachère.

SOMATOLOGIE. s. f. (ét. gr., σῶμα, σώματος, corps ; λόγος, discours). Traité des parties solides du corps humain. La somatologie renferme l'ostéologie et la myologie.

SOMATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la somatologie. Traité somatologique.

SOMATOPLATYPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., σῶμα, corps ; πλατύς, large ; πούς, pied). Ornith. Dont les pieds sont palmés et placés à la partie postérieure du corps. || SOMATOPLATYPODES. s. m. pl. Famille d'oiseaux aquatiques.

SOMATOTOMIE. s. f. (ét. gr., σῶμα, corps ; τέμνω, couper). Didact. Synonyme peu usité d'Anatomie.

SOMATOTOMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la somatotomie.

SOMATOZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., σῶμα, corps ; ζῶον, animal). Zool. Se dit des animaux remarquables par la prédominance du corps et de ses organes.

SOMBAJE. s. m. Métrol. Monnaie d'argent ayant cours à Siam, et valant 5 centimes.

SOMBRAGE. s. m. Agric. Premier labour de la vigne.

SOMBRE. adj. des 2 g. Qui est peu éclairé, qui reçoit peu de lumière. Forêt sombre. Temps sombre. Maison sombre. Un temps sombre s'harmonise avec la douleur ; mais une nature tout étincelante des rayons colorés du soleil semble une cruelle ironie du ciel dans les calamités publiques. Rassemblant toute sa vigueur, il parvint, en touchant toujours du bâton avec une grande adresse, à s'acculer dans l'allée *sombre* et profonde de cette maison qui lui était inconnue. (Rog. de Beauv.) Oh ! qui m'arrêtera dans vos *sombres* asiles. (La Font.)

Déjà le jour plus *sombre*,
Dans les eaux s'éteignant va faire place à l'ombre.
(BOILEAU.)

— Qui est faible, qui éclaire mal, en parlant de la lumière. Lumière sombre.

— Qui tire sur le brun en parlant des couleurs. Couleur sombre. Bleu sombre. Rouge sombre.

— Qui est obscur, ténébreux. Nuit sombre. Déjà la sombre nuit a commencé son cours. (Rac.) Elle fut des jours sereins de mes jours les plus *sombres*. (Id.)

Déjà les nuits d'hiver, moins tristes et moins sombres
Par degrés de la terre ont éloigné leurs ombres.
(MICHAUD.)

— Dans le Lutrin, la Mollesse dit à la Nuit : Et toi, de mon repos compagne aimable et *sombre*. (Boileau.)

— En poés. Infernal, qui appartient aux enfers des païens. Les royaumes sombres. Les rivages sombres. Les sombres bords. Descendre aux sombres bords. Le sombre abîme.

Seigneur, puisque Thésée a vu les *sombres* bords,
En vain vous espérez qu'un dieu vous le renvoie.
(RACINE.)

— Fig. Les jours du malheureux sont plus *sombres* que ses nuits. (***). Dès la première atteinte d'une si vive lumière, que l'éclat de la plus belle victoire paraît *sombre* ! (Boss.) Seigneur, qui éclairez les plus *sombres* replis de nos consciences. (Fléch.)

— Fig. Mélancolique, morne, taciturne, rêveur, chagrin. Esprits sombres. Caractère sombre. Humeur sombre. Visage sombre. Avoir l'air sombre. Imagination sombre et ardente. Avoir des idées, des pensées sombres. Vous êtes bien sombre aujourd'hui. L'avarice, triste et *sombre* passion, autant qu'elle est cruelle et insatiable. (Boss.) Leur *sombre* inimitié ne fuit pas mon visage. (Rac.)

Quel sujet inconnu vous trouble et vous altère ?
D'où vous vient aujourd'hui cet air *sombre* et sévère ?
(BOILEAU.)

— Ombrageux, soupçonneux, défiant. Le

sombre politique au cœur faux, à l'œil louche. (Volt.) Le *sombre* Pygmalion. (Fén.)

— Se dit des choses physiques dont l'impression produit sur l'homme des sensations qui portent à la mélancolie, à la tristesse, qui sont tristes, sévères. Le bon vieux prud'homme de Frise, au bord du *sombre* Océan, compare avec crainte la faiblesse de la petite créature et l'âpreté des hivers du Nord. (Michelet.)

— Fig. Obscur, difficile à comprendre. Pour m'éclairer sur ces *sombres* matières. (Boss.)

Il est certains esprits dont les *sombres* pensées
Sont d'un nuage épais toujours embarrassées. (Boil.)

— Loc. *Il fait sombre.* Le temps est sombre. || *Il fait sombre dans cet appartement.* Cet appartement est sombre, peu éclairé.

SOMBRE. s. f. Agric. Synon. de Jachère dans beaucoup de cantons.

SOMBRE. s. m. Erpét. Espèce d'agame. || *Sombre à deux raies.* Espèce de couleuvre.

SOMBRER. v. n. 1re conj. Mar. Être renversé par un coup de vent et couler bas, en parlant des navires. Ce vaisseau a sombré sous voiles. Ce navire va sombrer. Comme un navire en feu qui *sombre* à l'horizon. (Lamart.)

— SOMBRER. v. a. Agric. Commencer la culture de la vigne.

— Donner le premier labour, en parlant de jachères. Sombrer les jachères.

SOMBREUIL. Famille dont le nom est célèbre dans les fastes sanglants de la révolution française. François-Charles Virot de Sombreuil, gouverneur des Invalides et maréchal de camp, fut enfermé à l'Abbaye après les événements du 10 août 1792. Il allait être immolé dans les massacres de septembre, lorsque sa fille, se jetant au devant des assassins, saisit son père dans ses bras, et implora du peuple, touché de ses larmes, la grâce du vieillard, qu'un si beau dévouement lui fit accorder. Mais elle eut la douleur de le voir périr quelques mois après sur l'échafaud.

SOMBRÉRO. s. m. Cost. Chapeau à larges bords qu'on porte en Espagne. Porter un sombréro. Des sombréros.

SOMERTRAS. s. m. Diplom. Nom que dans les dates de quelques chroniques on donnait au mois de juin.

SOMERVILLITE. s. f. Minér. Minéral d'un jaune pâle trouvé au Vésuve, associé à du mica noir et à d'autres substances.

SOMION. s. m. Bot. Genre de champignons.

SOMMA. s. f. Métrol. Mesure de capacité pour l'huile, employée en Toscane, et valant 66 litres 86 centilitres.

SOMMAGE. s. m. Dr. cout. Service d'une bête de somme au profit du seigneur. || Droit payé pour la charge d'une bête de somme.

SOMMAGER. v. a. 1re conj. Techn. Placer des sommiers sur une futaille.

SOMMAIL. s. m. Mar. Terrain élevé sous l'eau dans une passe, et qui ne laisse pas assez de profondeur pour le passage d'un bâtiment.

SOMMAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *summa*, somme, superficie, abrégé). Qui est succinct, court, abrégé, qui expose un sujet en peu de paroles. Traité sommaire. Exposé sommaire. Réponse, discours sommaire. Requête sommaire.

— Prat. *Matières sommaires.* Certaines affaires qui doivent être jugées promptement et avec peu de formalités, telles que les demandes provisoires, les appels des sentences de juges de paix. || *Jugements sommaires.* Jugements rendus sur certaines contestations qui, bien que requérant célérité, ne sont cependant pas soumises au mode d'instruction établi pour les matières sommaires.

SOMMAIRE. s. m. Extrait, abrégé. Le sommaire d'un livre, d'un discours. Faire un sommaire. Lire le sommaire, les sommaires des chapitres d'un livre. Mettre des sommaires en tête des chapitres. Table des sommaires. Dans les ouvrages imprimés, la première ligne d'un sommaire doit sortir au lieu de rentrer.

SOMMAIREMENT. adv. D'une manière sommaire, succincte, abrégée; succinctement, brièvement. Exposer sommairement des faits. Rapporter sommairement un fait.

SOMMATION. s. f. (pr. *çomm-ma-ci-on*; rad. *sommer*.) Action de sommer, de déclarer à quelqu'un dans les formes établies, qu'il ait à faire telle ou telle chose, sinon qu'on l'y obligera. Sommation verbale, par écrit. Faire une sommation, les sommations requises et nécessaires. Place, forteresse qui se rend à la première sommation. Les séditieux se sont dispersés à la seconde sommation.

— Fig. La fortune, le bonheur et la gloire s'inquiètent peu des *sommations* de l'ambitieux; elles viennent quand il leur plaît et s'en vont de même. (Boiste.)

— Particulièrement, Acte par écrit contenant la sommation faite en justice. Recevoir une sommation. Voilà les trois sommations qui lui ont été faites.

— *Sommation respectueuse.* Acte extra-judiciaire qu'un fils de vingt-cinq ans ou une fille de vingt et un ans sont tenus de faire signifier à leur père et à leur mère ou à leurs aïeuls et aïeules, pour leur demander conseil sur leur mariage, lorsque ces parents n'ont pas donné leur consentement.

— Anc. jurispr. Demande en garantie, dénonciation des poursuites exercées par une partie contre la partie adverse.

— Math. Opération par laquelle on trouve la somme de plusieurs, on réduit à un petit nombre de termes un grand nombre de quantités. La sommation des suites.

SOMME. s. f. (du lat. *summa*, même sens). Une quantité d'argent. Petite somme. Grosse somme. La somme de mille francs. La somme de cent francs. Recevoir une somme pour faire un voyage. Maison, terre qui coûte des sommes considérables, immenses. Mémoire qui se monte à une somme exorbitante. Parcourrai-je les *sommes* incroyables que Mme d'Aiguillon a distribuées en divers temps, les fondations qu'elle a faites en divers lieux? (Fléch.)

— Math. Quantité qui résulte de plusieurs quantités jointes ensemble. La somme des unités, des dizaines. La somme de deux nombres. Tout nombre qui divise la somme de deux nombres et l'un de ces nombres, divise aussi l'autre nombre.

— Fig. Le ciel voudrait-il ajouter ce coup funeste à la somme de nos douleurs? Cela ne peut qu'ajouter à la somme de nos maux. L'habitude des privations diminue la somme de nos besoins, de nos malheurs. Il y a pour chaque homme une certaine *somme* de bonheur, peu dépendante de la bonne ou de la mauvaise fortune. (De Maupertuis.) Le meilleur gouvernement est celui dont un plus grand nombre reçoit une plus grande *somme* de bonheur. (Id.)

— *Somme totale.* Quantité résultant de plusieurs sommes jointes ensemble.

— Charge, fardeau que peut porter un cheval, un mulet, un âne, un chameau. Somme de blé. Somme de vendange. Bête de somme. Cheval de somme. L'homme doit-il imiter ces bêtes de *somme*, qui d'elles-mêmes tendent la tête au collier, au joug? (***)

— Comm. Les cloutiers appellent ainsi douze milliers de clous. || Anc. comm. *Somme de verre.* Réunion de morceaux de verres faisant environ dix mètres carrés de vitrage.

— Littér. Titre de certains ouvrages qui traitent en abrégé de toutes les parties d'une science, d'une doctrine. || *Somme de saint Thomas.* Titre de l'ouvrage principal de saint Thomas d'Aquin, qui écrivait au treizième siècle. Cet ouvrage a pour but la coordination métaphysique de toutes les sciences. || *Somme rurale.* Recueil de toutes les anciennes coutumes.

— Mar. Banc de gravier, de sable ou de vase situé au dehors d'un port ou de l'embouchure d'un fleuve.

— Anc. typogr. *Lettres de somme.* Caractère semblable à celui qui servit à l'impression de la Somme de saint Thomas.

— Loc. prov. *Tout fait somme.* Il faut tenir compte de tout.

— Loc. adv. *Somme toute.* Enfin, en résumé, pour conclusion. Somme toute, ce n'est pas un homme à qui vous deviez vous fier. Eh bien, somme toute, qu'est-il arrivé?

Somme toute, elle l'a prié jusques aux larmes,
De bannir de ses yeux l'objet de ses alarmes.
(J.-B. Rousseau.)

— *En somme.* En somme, c'est un fort bon enfant. En somme, on peut conclure ce marché.

— La Fontaine a dit absol. *Somme.*

La dame était de gracieux maintien,
De doux regard, jeune, fringante et belle,
Somme, qu'enfin il ne lui manquait rien.

— *Somme totale.* En réunissant toutes les sommes.

SOMME. s. m. (du lat. *somnus*, sommeil). Repos causé par l'assoupissement naturel de tous les sens. Il ne se dit qu'en parlant de l'homme. Un bon somme. Un léger somme. Dormir d'un profond somme. A son premier somme. Faire un somme, un bon somme, un petit somme. Il n'est pas de lit si mauvais où l'on ne puisse faire un bon *somme*, quand on sait bien s'y arranger. (De Juss.)

Rendez-moi, lui dit-il, mes chansons et mon *somme*,
Et reprenez vos cent écus. . . (La Fontaine.)

— La Fontaine appelle le temps où l'on dort

Des moments que l'on croit innocemment perdus
Quand le *somme* a sur nous ses charmes épandus.

— Prov. *Je ne dormirai pas de bon somme avant d'avoir fait telle chose.* Il me tarde d'avoir fait telle chose. || *Il a fait la nuit tout d'un somme.* Il a dormi toute la nuit d'un sommeil non interrompu.

SOMME. (ancienn. *Samara, Somona, Somma, Summa*; du celt. *mar, smar*, morte, croupissante; *somm, somen*, qui s'arrête, parce qu'elle se répand beaucoup et s'arrête à former un grand nombre de marais). Géogr. Rivière de France qui prend sa source dans le département de l'Aisne, passe à Saint-Quentin, Péronne, Amiens, Abbeville, Corbie, et se jette dans la Manche auprès de Saint-Valéry-en-Coux, après un cours de 200 kilom. La Somme est navigable depuis un peu au-dessus d'Amiens jusqu'à la mer.

— Département français, région du nord, formé de l'ancienne province de Picardie, et borné par le Pas-de-Calais, les départements du Nord, de l'Aisne, de l'Oise et de la Seine-Inférieure. Superficie, 604,456 hectares; popul., 555,800 hab. Revenu territorial, 30,000,000 de francs. 16e division militaire, diocèse et ressort de l'académie et de la cour royale d'Amiens. || *Canal de la Somme.* Canal qui a son origine à Saint-Simon (Aisne), dans la partie méridionale de Saint-Quentin, et s'étend jusqu'à la mer, à Saint-Valery, en suivant la vallée de la Somme, qu'il met en communication avec l'Oise et l'Escaut. || *Villes de la Somme.* Nom que portaient autrefois les places situées sur la Somme, dont elles défendaient le passage. Il s'étendait aussi à quelques petites forteresses peu distantes de cette rivière, telles que Montdidier, Roye, Doullens, Saint-Riquier.

SOMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Sommer. S'empl. adjectiv. Étant sommé et interpellé de dire son nom. Les mutins ont été sommés de se disperser.

— Fig. Partout où la politique a été fausse, incapable, mauvaise, la justice a été *sommée* d'agir à sa place. (Guizot.)

— Blas. Se dit de la ramure du cerf. || Se dit aussi pour Surmonté.

— Chass. *Sommée d'empaumure, de trochure, de fourchure.* En tête de fourche, qui se termine en fourche.

— Fauconn. Se dit des plumes du faucon, quand elles sont parvenues à toute leur longueur.

SOMMÉ. s. m. Droit cout. Tenancier dans la coutume de Béarn.

SOMMEIL. s. m. (pr. *ço-mè-ye*; rad. *somme*). Physiol. Assoupissement des sens; état périodique de l'organisme vivant, caractérisé par la suspension plus ou moins complète des fonctions de relation, et une diminution marquée de l'activité des diverses fonctions de la vie organique. Sommeil léger, profond. Dormir d'un profond sommeil. Sommeil tranquille, doux, paisible, calme, inquiet, agité, troublé, interrompu. Long sommeil. Troubler, interrompre, rompre le sommeil de quelqu'un. Les rêves qui charment, qui troublent le sommeil. Goûter les douceurs du sommeil. Cela excite au sommeil, excite le sommeil. Ne pouvoir tirer quelqu'un du sommeil. Une longue servitude produit chez les hommes l'effet d'un long *sommeil* qui les dispose à dormir encore. (Trad. de la Bible.) On sait que le lendemain, à l'heure marquée, il fallut réveiller d'un profond *sommeil* cet autre Alexandre. (Boss.) Le coucher sur la dure, la psalmodie de la nuit et le travail de la journée, attirent le *sommeil* à ce corps si tendre. (Id.)

— On dit en poésie, Sommeil bienfaisant, propice, réparateur, salutaire, léger, facile, tendre, paisible, innocent, tranquille, lourd, profond, dur, pesant, léthargique, de fer, stérile, dangereux, perfide, fâcheux. Le sommeil, frère de la mort, père des songes. Les douceurs du sommeil. Les pavots du sommeil. Les langueurs du sommeil. Les vapeurs du sommeil. Le néant du sommeil. Les chaînes du sommeil. Le sommeil, dieu du repos, dieu des pavots.

Et le *Sommeil* enfin, suivi du doux Repos,
Laisse tomber sans bruit ses tranquilles pavots.
(Colardeau.)

Pour la seconde fois, un *sommeil* gracieux
Avait sous ses pavots appesanti mes yeux. (Boil.)

Et d'un profond *sommeil* secouant les pavots,
Les mortels ont repris le cours de leurs travaux.
(Baour-Lormian.)

— Bot. Par extension, État dans lequel les plantes ont leurs feuilles et leurs fleurs pliées et fermées, et que l'on attribue à l'absence de la chaleur et de la lumière, parce que ce phénomène a lieu ordinairement durant la nuit. Le sommeil des plantes.

— Grande envie de dormir. Avoir sommeil. Avoir grand sommeil.

— Fig. État d'inactivité, d'inertie où se trouvent certaines choses. Le sommeil de la nature. Le sommeil des sens. Le sommeil de la raison. La mollesse est au moins le *sommeil* des vertus. (Vauven.) O vous, mes amis, ensevelis maintenant dans un lâche *sommeil*, ah! que n'êtes-vous ici! (Gessn.)

Oui, d'un *sommeil* de fer la Grèce se réveille,
La voix de Démosthène a frappé mon oreille. (Gast.)

L'âme, vierge encor, dans le *sommeil* des sens,
Des folles passions ignore les tourments. (Legouvé.)

Tout s'anime à sa voix; le monde, en sa présence,
Semble se réveiller du *sommeil* de l'enfance.
(Demoustier.)

— Illusion, insensibilité. Si la Révolution a tiré beaucoup d'hommes du sommeil et des rêves, elle y en a plongé beaucoup d'autres.

— Se personnifie dans le style poétique et oratoire. Doux sommeil, toi dont le baume répare la nature épuisée, hélas! tu m'abandonnes. S'arracher des bras du sommeil. Passer des bras du sommeil dans ceux de la mort. Le sommeil est le frère de la mort.

— *Sommeil d'Épiménides.* Se dit pour exprimer une vie qui se passe dans l'inaction; cette expression signifie aussi Un sommeil extraordinairement long.

— Fig. S'emploie en parlant de la mort. Le sommeil de la mort. Le sommeil du tombeau, de la tombe. Le sommeil éternel. Dormir d'un sommeil éternel. Dormez votre *sommeil*, riches de la terre, et demeurez dans votre poussière. (Boss.)

Il tombe, perd son sang, pousse encore un soupir,
Et du dernier *sommeil* la mort vient l'assoupir.
(Delille.)

— Myth. Divinité allégorique des anciens, fils de l'Érèbe et de la Nuit, et père des Songes. Les mythologues placent son palais dans un antre profond et écarté, inaccessible aux rayons du soleil, et dont l'entrée était obstruée par une infinité de pavots et d'autres herbes soporifiques. Le Sommeil est représenté couché et endormi sur un lit entouré de rideaux noirs; les Songes voltigent autour de lui, et Morphée, son principal ministre, veille pour prendre garde qu'on ne fasse du bruit.

SOMMEILLÉ. part. pass. du v. Sommeiller. Il est invar.

SOMMEILLER. v. n. 1re conj. (pr. *ço-mè-yer*, rad. *sommeil*). Dormir d'un sommeil léger, imparfait. Il commence à sommeiller. Sommeiller à diverses reprises. Je ne dormais pas tout à fait, je ne faisais que sommeiller. Il n'a pu dormir depuis quinze jours, mais il commence à sommeiller cette nuit.

Le ciel permet que le méchant *sommeille*,
Pour que le sage ait des moments de paix (***)

L'un jette en *sommeillant* des accents de fureur;
L'autre s'agite en vain, lève sa main trompée,
Menace, se débat, et saisit son épée. (La Harpe.)

— Dormir.

Ma tête sur les fleurs tombe avec nonchalance,
Et du plus doux zéphyr je me sens caresser;
Ma paupière à demi commence à se baisser.
S'abaisse; tout s'éteint, tout se tait, je *sommeille*
(De Fontanes.)

— Quelquefois, Dormir profondément. La nuit, quand tout sommeille.

— Fig. S'emploie pour exprimer l'état de certaines choses qui sont dans l'inactivité, l'inertie. La nature sommeille. Sa raison, ses sens sommeillent encore. La raison qui *sommeille* et s'endort dans le bien-être se réveille et s'aiguillonne dans le malheur. (Rayn.) Pendant l'hiver, les plantes sont engourdies, la terre *sommeille* et semble n'avoir plus besoin des ruisseaux et des fleuves qui la fertilisaient. (Aimé Mart.)

Des sens appesantis les esprits qui *sommeillent*
Doucement excités à son aspect s'éveillent (Dulard.)

Comme un homme enivré du nectar de la treille,
Il chancelle, il bégaye, et sa raison *sommeille*. (Del.)

— Delille a dit du salpêtre:

Il *sommeille*, il attend la rapide étincelle.

Et Roucher du soufre:

Aux couches caverneuses
Où *sommeille* le soufre.

— Est d'un bel effet dans ces deux vers de Baour-Lormian, où il parle du général Hoche:

Baignons de pleurs le mausolée
Où *sommeille* son glaive, arbitre des combats.

— Littér. Tomber dans quelque négligence. Il n'y a guère d'auteurs qui ne sommeillent quelquefois. Le bon Homère lui-même *sommeille* quelquefois. (Trad. d'Horace.)

SOMMELIER, ÈRE. s. Celui, celle qui dans une communauté, dans une maison, a en sa charge le linge, la vaisselle, le pain, le vin et les liqueurs. Bon sommelier. Fidèle sommelier.

SOMMELLERIE. s. f. Charge, fonction de sommelier. Entendre la sommellerie. Il entend bien la sommellerie.

— Lieu où le sommelier garde les objets qui lui sont confiés. Manger dans la sommellerie.

SOMMER. v. a. 1re conj. Signifier, déclarer à quelqu'un, dans les formes établies, qu'il ait à faire telle ou telle chose, sinon qu'on l'y obligera. Sommer quelqu'un de payer. Sommer quelqu'un de faire une chose. Sommer le gouverneur d'une place de se rendre. Sommer des mutins de se disperser.

— *Sommer une place.* Sommer le commandant de la rendre.

— *Sommer quelqu'un de sa parole.* Lui demander qu'il tienne sa parole.

— Mathém. Trouver la somme de plusieurs quantités algébriques ou numériques. Sommer une suite.

SOMMERSET. Géogr. Comté d'Angleterre situé entre ceux de Glocester, de Wilth, de Devon, et le canal de Bristol; 324,000 hab. Air généralement doux et bienfaisant, sol montagneux au nord, fertile et bien cultivé au midi. Bestiaux très-estimés, fromages renommés, étoffes. Capitale Bristol.

SOMMET. s. m. (pr. *ço-mè*; du lat. *summus*, élevé). Le haut, la partie la plus élevée de certaines choses. Le sommet de la montagne. Le sommet d'une tour, d'un rocher. Le sommet de la tête. Les sommets du Caucase, des Alpes, des Pyrénées. Dans ces contrées de l'Amérique méridionale, où la nature plus active, fait descendre à grands flots, du *sommet* des hautes Cordilières, des fleuves immenses. (Lacép.)

Ces arbres dont l'orgueil s'élançait dans la nue,
Frappés dans leur racine, et balançant dans l'air
Leurs superbes *sommets* ébranlés par le fer,
Tombent, et de leurs troncs jonchent au loin les routes
(Delille.)

— Poét. *Le double sommet.* Le Parnasse.

— Fig., dans le style soutenu. Le sommet des grandeurs. Le sommet de la gloire. Les ambitieux ne parviennent au *sommet* des grandeurs que pour tomber plus bas. (Jondot.)

— Géom. *Sommet d'un angle.* Point d'intersection des deux lignes qui le forment. Souvent l'angle se désigne par la lettre du sommet seulement: d'autres fois par les lettres B A C ou C A B, en ayant soin de mettre la lettre du sommet au milieu. || *Angles opposés au sommet.* Angles dont les sommets sont opposés. Toutes les fois que deux droites se coupent, elles forment quatre angles qui sont opposés au sommet et égaux deux à deux. || *Sommet d'une courbe.* Point d'une courbe ou la courbure s'arrondit symétriquement, de manière à y borner son extension. Le sommet d'une parabole est le point où elle coupe son axe.

SOMMIER. s. m. (rad. *somme*). Financ. et comm. Gros registres où les commis inscrivent

les sommes qu'ils reçoivent. Le sommier des aides. Inscrire un payement au sommier.

— Anc. cout. Officier chargé de fournir les bêtes de somme pour le transport des bagages. || Il se disait aussi d'un officier chargé de transporter dans la chapelle les tapis à l'usage du roi.

— Cheval de somme. Les sommiers d'un messager. Les sommiers d'un pourvoyeur.

— Matelas de crin servant de paillasse. Sommier de crin. Le sommier se pose sur le fond du lit sanglé.

— Espèce de coffre dans lequel les soufflets des orgues font entrer l'air qui de là se distribue dans les différents tuyaux. Sommier qui perd le vent, qui n'est pas bien clos. || Dans un forté-piano, Barre de hêtre assemblée aux deux bouts à queue d'aronde avec la caisse, et sur laquelle sont fichées les chevilles qui servent à tendre l'instrument.

— Constr. Grosse pièce de bois qui porte sur deux pieds-droits de maçonnerie, ou sur les deux piles d'un pont, pour faire l'office de poutre, c'est-à-dire pour soutenir un plancher, une cuve grande et pesante, ou toute autre construction très-lourde. || Pièce de bois de charpente qui porte sur deux pieds-droits et sert de linteau à l'ouverture des portes, des croisées.

— Nom donné à deux pièces de bois qui servent à soutenir le poids ou l'effort d'une presse d'imprimerie. Baisser, relever le sommier. Les nouvelles presses en fer n'ont point de sommiers mobiles.

— Techn. Pièce de bois dans laquelle entrent les fiches qui servent à tendre les cordes d'un piano, d'un clavecin. || Partie supérieure d'une jalousie, sur laquelle joue la machine destinée à lever et à abaisser cette jalousie.

— Cuir de veau que le ratureur tend sur la herse pour raturer le parchemin. || Cerceau double que le tonnelier place au bout des futailles. || Pièce de bois supportant une grosse cloche. || Pièce de bois sur laquelle un moulin tourne. || Corps du fléau de la balance.

SOMMIÈRE. s. f. Comm. Espèce de serge à long poil dont on faisait des tabliers.

SOMMISTE. s. m. Chancell. Le principal officier de la chambre des bulles, et le fonctionnaire chargé d'en faire faire les minutes.

SOMMITE. s. f. (de *Sommet*, nom de lieu). Minér. Minéral du mont Somma au Vésuve, nommé aussi Néphéline.

SOMMITÉ. s. f. (pr. *çomm-mi-té*; ét., V. SOMMET). Partie la plus élevée de certaines choses. Sommité d'une tour, d'un toit. Les sommités des montagnes. Occuper les sommités.

— Fig. en littérat. La superficie. Les points saillants. Les sommités d'un sujet. Auteur qui n'approfondit point, qui se borne à saisir les sommités des choses.

— Se dit aussi figurément des personnages distingués par leurs talents et leurs services. Les sommités sociales. Là se trouvaient toutes les sommités [illegible].

— Bot. Extrémité de la tige fleurie de quelques plantes, dont les fleurs sont trop petites pour être considérées isolément. Ne prendre que la sommité de telles herbes, de telles fleurs. Des sommités d'absinthe, de lavande. || L'extrémité, la pointe des arbustes. Les sommités des jeunes arbres.

SOMMONCKHODOM. Relig. Divinité chinoise qui s'est incarnée cinq cent cinquante fois, sous les formes diverses.

SOMMOSE. s. m. Ichthyol. Sous-genre de squales, qui ne diffère de celui des aiguillats que par une forme plus raccourcie et plus obtuse de la partie antérieure de la tête.

SOMNAMBULE. adj. des 2 g. (ét. lat., *somnus*, sommeil; *ambulo*, je marche). Qui se lève tout endormi, marche, agit, parle sans s'éveiller. Personne somnambule. Être somnambule.

— Qui a été endormi par le moyen du magnétisme.

— S'emploie souvent substantivement dans l'un et l'autre sens. Tout le monde sait avec quelle sûreté les *somnambules* marchent quelquefois sur les toits des maisons et franchissent les pas les plus périlleux. (Soul.) On suppose que le *somnambule* est seulement conduit par le sens interne; mais beaucoup de faits portent à croire que les sens externes ne sont pas toujours suspendus. (D'Aunay.)

SOMNAMBULIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au somnambulisme. Il est physiquement impossible que des enfants dont on aura fatigué les nerfs à force de questions pendant la crise *somnambulique* puissent parvenir à un âge bien avancé. (Virey.) Omiss. des Académ.

SOMNAMBULISME. s. m. (ét. lat., *somnus*, sommeil, *ambulo*, je marche). Proprement, Action de celui qui marche en dormant ou qui exécute pendant son sommeil des actions qui n'ont lieu ordinairement que dans l'état de veille.

— Pathol. Affection rapportée aux névroses, et dans laquelle l'individu exécute une partie des actions qui n'ont lieu ordinairement que dans l'état de veille. Cette affection se nomme aussi *somnambulisme naturel*, pour la distinguer de la suivante.

— Sommeil factice imposé par la volonté d'autrui et par certains attouchements, qui laisse l'usage de la parole et de quelques-unes des facultés intellectuelles, et pendant lequel on prétend que l'homme est doué de pouvoirs supérieurs, pareils à ceux qui se manifestent durant l'état d'extase. V. MAGNÉTISME ANIMAL.

SOMNIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *çomm-ni-fè-re*, ét. lat., *somnus*, sommeil; *fero*, je porte, je produis). Qui produit, provoque le sommeil. Potion somnifère. Le pavot est somnifère.

— s. m. Un somnifère. Les somnifères. Le pavot est un somnifère très-connu.

SOMNIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *somnus*, sommeil; *flos*, fleur). Zool. Qui dort sur les fleurs.

SOMNILOQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *somnus*, sommeil; *loquor*, parler). Médec. Qui parle en dormant. Malade somniloque. Personne somniloque.

SOMNO. s. m. Écon. dom. Petit meuble servant à la fois de table et d'armoire, qu'on pose près d'un lit.

SOMNOLENCE. s. f. (pr. *çomm-no-lan-ce*; du lat. *somnus*, sommeil). État intermédiaire entre le sommeil et la veille. Être dans la somnolence.

— Disposition habituelle à dormir. État de somnolence.

SOMNOLENT, ENTE. adj. Qui appartient à la somnolence. État somnolent.

— Qui est porté à dormir. Être tout somnolent.

— Fig. Sans activité, sans courage. Des diplomates somnolents. Des pairs somnolents. Des ministres somnolents.

SOMONTITE. s. f. Minér. Minéral qu'on a trouvé avec le platine dans les terrains [illegible] bles de l'Oural, et qui a beaucoup de ressemblance avec la variété [illegible] nom [illegible] *saphir*.

SOMPTUAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *sumptus*, dépense). [illegible] Se dit des lois qui [illegible] dans les festins, dans les habits, dans [illegible] fices. Lois somptuaires.

SOMPTUEUSEMENT. adv. D'une manière somptueuse. Vivre somptueusement.

SOMPTUEUX, EUSE. adj. (du lat. [illegible] dépense). Magnifique, splendide, de grande dépense. Il [illegible] somptueux. Prince somptueux. Train somptueux. Édifice somptueux. [illegible] les puissances sans [illegible] tenues, c'est [illegible] la mort. (Mme de Staël.)

> La superbe Délos
> Au milieu de ces grands [illegible]
> Presse [illegible]
> (Delille.)

— En parlant des personnes. [illegible] Être somptueux en habits. [illegible] en festins, en équipages.

SOMPTUOSITÉ. s. f. (rad. *somptueux*). Grande et [illegible] dépense. Grande somptuosité. [illegible] somptuosité. Vivre dans une folle somptuosité. [illegible] splendeur, [illegible] dissipation [illegible] Bruy.) [illegible] de rêve [illegible] *site* de [illegible]

SON, SA, SES. (du lat. [illegible]) Adjectifs possessifs [illegible] aux pronoms de la 3e personne [illegible] De lui, d'elle, d'eux, d'elles, et se placent toujours devant le substantif [illegible] Ses parents. Ses sujets. [illegible] poursuit *son* vol léger. [illegible] l'interrompt pour parler à son tour. [illegible] La colère [illegible] [illegible] Le pavot dans ses champs [illegible] (Id.) Le prisonnier dit [illegible] (Id.) [illegible] [illegible] (La Harpe.) Il passe dans ses bras [illegible] (St-Lamb.) [illegible] la de [illegible] dans ses mains. [illegible] Les lions [illegible] *ses* cris et ses chansons. (St-Lamb.) [illegible] ses veines. (Del.) [illegible] songe à ses amis. (Id.) [illegible] à ternir *son* vainqueur. (Roucher.) [illegible] a besoin d'amis pour épancher *son* cœur. [illegible] honte! La vie n'est rien par elle-même, *son* prix dépend de *son* emploi. (J.-J. Rouss.) L'éclat attire les orages de la fortune, mais l'obscurité met à l'abri de *ses* coups. (B. de St-P.)

— L'euphonie exige qu'on mette *son* au lieu de *sa* devant les mots féminins commençant par une voyelle ou par un *h* muet. Son autorité. Son erreur. Son histoire. Son habitude. Son héroïne. Son illustre. Mon Polyeucte touche à *son* heure dernière. (Corn.) Qui chérit *son* erreur ne la veut pas connaître. (Id.) Enfin le grand [illegible] écrivit *son* histoire [illegible] *Son* encolure est haute, et sa tête hardie. (Rosset.) *Son* oreille se dresse, et ses crins se hérissent. (Id.)

> ... L'amour est déchu de son autorité
> Dès qu'il veut de l'honneur blesser la dignité.
> [illegible]
>
> Il aime la louange, et son ardeur [illegible]
> [illegible] la trappe et le flatte.
> Rosset.

— Mais on emploie *sa* devant les mots commençant par une consonne ou par *h* aspiré. Sa honte. Sa haine. Sa honteuse passion. Qu'il est accablant de parler de *sa* honte! (Volt.)

— *Son*, *sa*, *ses* suivent les mêmes règles que *mon*, *ma*, *mes*, *le*, *la*, *les*. On les répète ordinairement devant chaque substantif. Il faut honorer son père et sa mère. Une fille de Saint-Pierre ayant perdu *son* père et *sa* mère, et se trouvant maîtresse d'une petite fortune, fut envoyée par ses parents à Constantinople. (Chateaub.) Quand un jeune homme perd *son* argent et *son* temps à courir après une maîtresse, on le ramène à l'économie et à sa maison, en le mariant avec une honnête femme. (B. de St-P.) Le peuple n'arrête *son* attention et *ses* respects que sur des projets immuables ou qu'il croit tels. (Id.) || Quelques écrivains ont dit *ses père et mère*.

— La même règle a lieu quand les substantifs sont liés par la conjonction *ou*. Sa modération ou sa constance. Sa joie ou sa tristesse. Ses vertus ou ses talents. Cependant lorsqu'on ne veut désigner qu'un seul et même objet, et que le second des substantifs énoncés devient comme l'explication ou la définition du premier, on peut n'exprimer qu'une seule fois [illegible] Sa caste ou tribu. S[illegible] Ses mandataires ou représentants.

— Lorsqu'un substantif est précédé de deux adjectifs, on répète *son*, *sa*, *ses* devant chacun de ces derniers, [illegible] substantifs [illegible] et l'autre sous-entendu. Son [illegible] proprement. Sa [illegible] Sa bonne et sa mauvaise fortune. Ses bonnes et ses mauvaises [illegible] C'est [illegible] avait. Son grand appartement [illegible] petit appartement. Sa bonne [illegible] humeur, etc. Chaque homme a [illegible] *son* mauvais génie, [illegible] est son [illegible] (Volt.) [illegible] [illegible] trouve quelques exemples où la répétition de [illegible] *ses* bonnes [illegible]

[illegible]

[illegible] coupe ses [illegible]

[illegible]

Une moitié [illegible]

— [illegible] toutes les fois que ces substantifs [illegible] par ces adjectifs sont en rapport avec [illegible] de personnes ou [illegible] des noms de choses personnifiées. Mais la mollesse est douce, et sa suite est cruelle. (Volt.) Toute l'assemblée [illegible] son Mentor. Je racontai les malheurs qui étaient venus fondre sur moi dès que j'avais cessé de suivre ses conseils. (Fén.) La [illegible] est la vie de l'homme, le jeu de [illegible] rend sa vie plus longue. (Lacretelle.) Mais si les substantifs se rapportent à des noms de choses, on [illegible] avec [illegible] [illegible] les détours [illegible] [illegible] si l'on a assez bien vécu pour n'en pas craindre les suites? (Buff.) [illegible] auteur d'un bienfait est celui qui en recueille le fruit le plus doux. (Duclos.) || Cette règle est loin d'être absolue. V. EN.

— Dans le langage familier, *se*, *sa*, *ses* joignent à *sentir*, avec le même sens que l'article. *Il sent son homme bien élevé, il sent son pédant*, c'est-à-dire, Il a l'air bien élevé, il a l'air d'un pédant. || *Posséder son Cicéron, son Horace, ses auteurs*, Connaître parfaitement Cicéron, Horace, les anciens auteurs. || *Faire sa troisième, sa rhétorique, sa philosophie*. Se dit [illegible] qui est en troisième, qui suit la classe de rhétorique, de philosophie. || *Savoir son monde*, Connaître le ton, les manières de la bonne société, et s'y conformer.

SON. s. m. (du lat. **sonus**, même signif.). Phys. Résultat produit sur l'organe de l'ouïe par les mouvements ondulatoires que les vibrations des corps élastiques impriment au milieu dans lequel on est plongé. L'air est le principal véhicule du son, mais les liquides et les solides le transmettent avec plus de rapidité. Dans un milieu homogène, la vitesse du son est uniforme. Le son ne se propage pas dans le vide. Il se propage dans l'air, les liquides et tous les corps [illegible] Le son arrive à l'oreille [illegible] que l'on peut [illegible] les plus [illegible] 0m76 le son [illegible] par seconde. Le son se réfléchit [illegible] [illegible] La [illegible] vibrations [illegible] corps sonores [illegible]

— [illegible] on dit Son aigu, grave [illegible] Les sons de la voix [illegible] Le son d'un instrument [illegible]

[illegible]

[illegible] à cordes.

[illegible]

[illegible] Il reste beaucoup [illegible] Celui qui [illegible] *bain de son*. Eau dans laquelle on a [illegible]

SONARD. s. m. Ornith. Nom vulgaire du canard commun.

SONAT. s. m. Techn. Peau de mouton passée à la mégie.

SONATE. s. f. (du lat. *sonare*; d'où l'ital. *suonare*, sonner, qui s'appliquait autrefois exclusivement au jeu des instruments à vent). Mus. Pièce de musique instrumentale, composée de deux, trois ou quatre morceaux d'un caractère et d'un mouvement différent. Sonate de harpe, de piano, de violon, de flûte. Sonate de piano à quatre mains. Une sonate est ordinairement écrite avec un accompagnement de basse. || *Sonate d'église*, Se dit d'un morceau de genre sérieux. || *Sonate d'appartement*, Morceau léger, exécuté ordinairement pour la danse.

— Genre de la sonate. La sonate était fort à la mode au XVIIIe siècle. La *sonate* a presque

disparu pour faire place à la fantaisie et à l'air varié. (Castil-Blaz.)

— Prov. *Sonate, que me veux-tu?* Se dit d'une chose fatigante, par allusion à la monotonie de la sonate.

SONATINE. s. f. (dimin. de *sonate*). Mus. Sonate destinée aux commençants.

SONCHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au laiteron. ‖ SONCHÉES. s. f. pl. Famille de plantes chicoracées, ayant pour type le genre laiteron.

SONDAGE. s. m. Action de sonder. Le sondage des terrains. Les opérations du sondage. Le sondage des plaies. Le *sondage* est facile à exécuter jusqu'à une certaine profondeur; mais à mesure qu'elle augmente, les difficultés se multiplient, et le *sondage* exige plus de soins. (Lenorm.)

SONDE. s. f. Mar. Instrument qui consiste en un plomb attaché à une corde, et dont on se sert à la mer et dans les rivières pour connaître la profondeur de l'eau ou la qualité du fond. Cette ligne est graduée de brasse en brasse par des nœuds. Le plomb, de forme conique, est creusé à la partie inférieure, afin de recevoir un morceau de suif destiné à rapporter des échantillons de la nature du fond. Le plomb pour les petites sondes servant habituellement à l'arrivée sur rade, et appelées sondes à la main, pèse environ 7 à 8 livres. Jeter la sonde. Dans ce détroit, il faut toujours avoir la sonde à la main. On reconnaît la profondeur de l'eau avec la sonde. On graisse le bout de la sonde pour savoir si le fond est sable ou rocher. Dans certains parages tels que la Manche d'Angleterre, les indications de la sonde font connaître sur la carte le lieu où l'on est.

— Par analogie, se dit de certains instruments qu'on enfonce dans un jambon, dans un melon, dans un fromage de forme, pour en retirer une petite partie et s'assurer de sa qualité.

— Espèce de tarière qu'on enfonce dans la terre pour reconnaître les différentes couches de terrain, ou la présence et la qualité des mines, pour forer un puits artésien, etc. Cet instrument est généralement composé d'un certain nombre de barres de fer qui s'ajustent bout à bout et se terminent par un outil aceré destiné à percer les rochers que la sonde doit traverser. La tête de la sonde. Les outils de la sonde. La tige de la sonde. Trou de la sonde.

— Fer emmanché de bois dont les commis aux barrières des villes se servent pour connaître s'il y a des marchandises de contrebande dans les voitures chargées qui entrent.

— En chirurgie, Tout instrument que l'on introduit dans la cavité de certains organes, pour découvrir la cause cachée de quelque mal, ou dans le trajet des plaies, des fistules, soit pour en reconnaître l'état, soit pour évacuer les liquides. Sonde pour la pierre. Sonde pour les plaies. Sonde cannelée. Sonde brisée, pleine, creuse, flexible. Sonde de Belloc. Sonde à panaris. Introduire une sonde de gomme élastique dans le canal de l'urèthre.

— Se dit particulièrement de la sonde qu'on introduit dans le canal de l'urèthre. Le pavillon de la sonde. Le bec de la sonde. Sonde à double courant. Sonde de femme. Le calibre d'une sonde.

— Fig. Avant de porter la *sonde* dans les plaies de l'État, il faut être bien sûr du remède; autrement on les irrite ou blesse le malade plus profondément. (Boiste.)

— Techn. Aiguille dont se sert le fabricant d'éventails pour pratiquer dans le papier des ouvertures dans lesquelles il insère les branches de l'éventail.

— Géogr. *Iles de la Sonde* ou *Iles Sounda*, Nom sous lequel on comprend les îles de Sumatra, Java, Soumbava, Endé et Timor, et autres petites îles adjacentes. On y joint quelquefois Bornéo. *Détroit de la Sonde*. Détroit entre l'île de Sumatra et l'île de Java.

— Mar. Il se dit des chiffres qui, sur une carte marine, indiquent la profondeur des eaux, constatées sur les différents points d'un parage. ‖ Il se dit aussi de ce que la sonde ramène du fond de l'eau.

SONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Sonder. S'empl. adjectiv. Rivage sondé. Rivière sondée. Les profondeurs des mers ont été sondées par la main de l'homme.

— Fig. Remuez jusqu'au fond de votre cœur : ces plaies ont cela qu'elles peuvent être *sondées* jusqu'au fond, pourvu qu'on ait le courage de les pénétrer. (***)

SONDER. v. a. 1re conj. Reconnaître au moyen d'une sonde la qualité du fond ou la profondeur d'un lieu dont on ne peut voir le fond. Sonder le rivage, la côte, un port de mer, un havre, un gué. Sonder, faire sonder une rivière pour trouver un passage. Il a voyagé par toute la nature, *sondant* lui-même les profondeurs des mers et des fleuves. (Volt.) Il y a des mers dont nous n'avons pu *sonder* les profondeurs. (Buff.) Tantôt un torrent éternel ouvrait à mes côtés un abîme dont les yeux n'osaient *sonder* la profondeur. (J.-J. Rouss.)

— Absol. Lorsque la hauteur de l'eau n'est pas considérable, il n'est pas difficile de *sonder*, mais quand la mer est profonde, l'opération est plus pénible. (Montferr.) Pour *sonder*, il faut mettre le vaisseau en panne ou l'arrêter, afin que son mouvement n'empêche pas le plomb de descendre verticalement. (Id.)

— Enfoncer, introduire dans de certaines choses un instrument fait exprès, pour en connaître la nature ou la qualité. Sonder un melon, un fromage, un jambon. Sonder un terrain. Sonder une charretée de foin, pour s'assurer si elle ne renferme pas de la contrebande.

— Dans un sens analogue. Sonder une poutre. Sonder un bâtiment. Sonder une pièce de monnaie. On sonde la monnaie pour en connaître le titre.

— En chirurgie, Chercher la cause d'un mal dans quelque cavité du corps, observer et reconnaître l'état d'une plaie, d'une fistule, en y introduisant une sonde. Sonder un homme pour savoir s'il a la pierre. Sonder une plaie.

— Techn. Frapper sur une pièce de placage, afin de s'assurer par le son si elle est solide. ‖ Frapper un verre recuit pour juger de son état par le son qu'il rend. ‖ Frapper légèrement une forme à sucre, pour s'assurer si elle est cassée ou non.

— Fig. *Sonder le gué, sonder le terrain.* Tâcher de connaître s'il n'y a pas de danger dans une affaire, et de savoir comment il faudra s'y prendre pour réussir. Il y a bien peu de sages qui s'avisent de sonder le terrain sur lequel ils vont marcher.

— Fig. dans le sens moral. Sonder quelqu'un. Sonder les dispositions, les inclinations, les intentions de quelqu'un. Sonder les esprits, les cœurs. Sonder les pensées. Sonder la multitude. Il n'appartient pas à l'homme de sonder les desseins de Dieu. A Dieu seul appartient de sonder le cœur de l'homme. Publions les exemples de la charité de Mme d'Aiguillon, et n'en *sondons* pas les mystères. (Fléch.) Ne *sondons* pas ce qui se passait entre Dieu et Marie-Thérèse. (Id.) Je ne viens pas, Seigneur, *sonder* les abîmes de vos jugements. (Id.) Plus je veux *sonder* l'état présent de mon âme, plus j'y trouve de quoi me rassurer. (J.-J. Rouss.) Ils ont *sondé* les mystères de l'assimilation, et suivant la manière inerte dans ses métamorphoses, ils ont vu comment elle pouvait prendre sa vie. (Brill.-Sav.) Celui-là a *sondé* mon cœur, et y a trouvé de la sensibilité pour pleurer avec lui. (Alph. Karr.) Poëte, ne cherchez pas en moi ces profonds mystères, mon âme est sœur de la vôtre; vous la contristez, vous l'effrayez en la *sondant* ainsi. (G. Sand.)

> Eh! qui mieux des États démêla les ressorts!
> Qui d'un œil plus perçant a *sondé* ces grands corps?
> (Crébillon.)

— SE SONDER. v. pron. Être sondé. La rivière doit se sonder avant d'y faire descendre les troupes.

— Fig. Se scruter soi-même, se reconnaître intérieurement. Avant d'agir, il est bon de prendre conseil avec soi-même, et de se sonder pour reconnaître ses forces.

SONDERBOURG. Géogr. Ville de Danemark, ch.-l. de l'île d'Alsen, avec un port profond et sûr, célèbre par son château royal, où le roi Christian II demeura emprisonné de 1532 à 1549.

SONDEUR. s. m. Celui qui sonde. Habile, adroit sondeur. Les meilleurs *sondeurs* du monde sont les matelots lascars, à l'entrée du Gange. (J. Lecomte.)

SONDRIB. s. f. Bot. Genre de plantes des Indes.

SONDRIO. Géogr. Délégation ou province du royaume lombardo-vénitien, dans le gouvernement de Milan; 85,000 hab. ‖ Capitale de cette délégation; 6,000 hab.

SONGAR. s. m. Mamm. Espèce de rat assez commune en Sibérie.

SONGARE. adj. et s. des 2 g. Hist. Membre d'une tribu du Mongol. ‖ Qui appartient à cette tribu ou à ses membres.

SONGE. s. m. (du lat. *somnium*). Rêve, idée, imagination d'une personne qui dort. Le songe est un des phénomènes les plus remarquables du sommeil : il consiste dans certains actes intellectuels, dans certains mouvements automatiques qui se lient d'ordinaire aux impressions et aux habitudes de l'état de veille. Beau songe. Songe agréable, fâcheux, terrible, affreux, épouvantable, suivi, interrompu, confus. Songe qui inquiète. Songe qui présage telle chose. Avoir, faire un songe. Expliquer, interpréter les songes. Que signifie ce songe? Ajouter foi aux songes. Le songe de Pharaon. Joseph expliqua le songe de Pharaon. Le miracle qu'elle attendait est arrivé : Dieu la change par une lumière soudaine et par un *songe* qui tient de l'extase. (Boss.) Il n'est que trop ordinaire de trouver des gens qui ajoutent foi aux *songes*; ils citent en leur faveur quelques *songes* qui, en effet, passent pour avoir eu leur accomplissement; mais il serait bien plus étonnant de n'en pouvoir citer aucun, vu le grand nombre de gens qui rêvent. (Sallent.) Les *songes* annoncent quelquefois la vérité. (B. de St P.) Les amères douleurs, les regrets, la mort, se peignent dans mes *songes*. (J.-J. Rouss.) Loin d'être surpris de vous voir frappé d'un *songe*, je ne vois pas trop pourquoi vous vous reprochez de l'avoir été. (Id.)

> Je sais ce qu'est un *songe*, et le peu de croyance
> Qu'un homme peut donner à son extravagance.
> (Corneille.)

> Un *songe* (me devrais-je inquiéter d'un *songe*?)
> Entretient dans mon cœur un chagrin qui le ronge.
> (Racine.)

— Se prend pour terme de comparaison en parlant d'une chose fugitive, qui n'a qu'une existence éphémère, dont on ne garde qu'un souvenir confus. La vie s'évanouit comme un songe. La vie n'est qu'un songe. L'homme passe comme les vaines images que la fantaisie forme elle-même dans l'illusion de nos *songes*. (Boss.) Toutes ses grandeurs s'évanouirent comme un *songe*. (Id.) Ce bonheur va passer comme un *songe*. (Buff.)

> De tous ces vains plaisirs où leur âme se plonge
> Que leur restera-t-il? Ce qui reste d'un songe
> Dont on a reconnu l'erreur.
> (Racine.)

— Se dit aussi en parlant d'une chose qui comble d'étonnement. C'est un songe. Il me semble que c'est un songe. Le règne merveilleux de cet homme paraît un songe glorieux. Elle me fuit. Veillé-je? ou n'est-ce point un *songe*. (Rac.) Je crains qu'un *songe* ne m'abuse. (Id.)

> De quel étonnement, ô ciel, je suis frappée!
> Est-ce un *songe*?
> (Racine.)

— Fig. Illusion, chimère vaine, fiction, etc. De ces divisions nous est né ce prétendu règne du Christ qui devait égaler tous les hommes : *songe* séditieux des indépendants. (Boss.) C'est dans la licence des armes que l'impiété est un bon air, la foi une faiblesse, la religion un *songe*. (Mass.)

> Et fabuleux chrétiens, n'allons point dans nos *songes*,
> D'un Dieu de vérité faire un Dieu de mensonges.
> (Boileau.)

> Au lieu d'interpréter de bizarres mensonges,
> Remplissons nos devoirs, et dédaignons les *songes*.
> (Ducis.)

— Les poëtes feignent que les songes sont enfants du sommeil. Trois principaux, Morphée Phobitor et Phantase, n'habitent que des palais; les autres ne fréquentent que le peuple, sous des formes tantôt agréables, tantôt effrayantes. Les uns sont faux, les autres vrais; les premiers sortent des enfers par une porte d'ivoire, les autres par une porte de corne.

— Fig. *Faire de beaux songes.* Se repaître de vaines espérances.

— Prov. *Tous songes sont mensonges.* ‖ *Mal d'autrui n'est que songe.* Le mal d'autrui ne nous touche guère.

— Loc. adv. *En songe.* Durant le sommeil, en rêvant. Voir une chose en songe. Un ange lui apparut en songe. Il me semblait en songe que vous étiez près de moi.

SONGE. s. m. Bot. Espèce de nymphéa dont la feuille fort large est de la forme d'un cœur; elle flotte sur l'eau sans en être mouillée. Sa racine est un ognon d'une nourriture malfaisante. Cette plante croît à l'île de France.

SONGE-CREUX. s. m. Homme qui affecte d'avoir des pensées profondes et qui déraisonne. Se donner pour un grand penseur et n'être qu'un songe-creux. ‖ Pl., des *songe-creux*.

— Homme qui rêve habituellement à des projets chimériques. N'en attendez rien de solide, de raisonnable, ce n'est qu'un songe-creux.

— Celui qui rêve souvent à faire des malices ou des méchancetés. Ce sens est vieux et inus.

SONGE-MALICE. s. m. Celui qui fait souvent des malices, de mauvais tours. Défiez-vous de lui, c'est un songe-malice qui vous trompera. ‖ Pl., des *songe-malice*.

SONGÉ, ÉE. part. pass. du v. Songer.

SONGER. v. n. 1re conj. (du lat. *somniare*, rêver, songer; rad. *somnus*, sommeil). On ajoute un e muet après le *g*, pour l'euphonie, devant les lettres *a* et *o* amenées par la désinence. *Je songeais. Songeant. Nous songeons.* Faire un songe, rêver. Ne faire que songer toute la nuit. Songer que l'on voyage sur mer. Je songeais que vous étiez auprès de moi. J'ai songé que j'étais poursuivi par des bêtes féroces.

— S'occuper de rêveries.

> Un lièvre en son gîte *songeait*.
> Car que faire en un gîte à moins que l'on ne *songe*?
> (La Fontaine.)

— Penser, considérer, faire attention, prendre garde. En ce sens, il est toujours neutre et prend toujours la préposition *à* devant son régime indirect ou la conjonction *que* avec l'indicatif. Songer à quelque chose. Songer à ses affaires. Ne songer à rien. Ne songer qu'à son salut, qu'à soi, qu'à ses plaisirs. Songer à ce que l'on fait, à ce que l'on dit. Les journées passent sans qu'on y songe. Songer aux moyens de faire réussir une affaire. Plus on y songe, plus on se convainc de la sublimité des livres saints. Ne *songez* point aux prédicateurs qui vous ont parlé; qu'importe qu'ait dit un homme mortel? (Boss.) L'âme possédée de l'amour de Dieu n'a garde de *songer* à soi, ni par conséquent de s'enorgueillir. (Id.) Saint Louis oublia ce qu'il était par sa dignité, et ne *songea* plus qu'à ce qu'il devait être par le baptême. (Fléch.) *Songez*-vous aux malheurs qui nous menacent tous? (Rac.) *Songez*-vous aux douleurs que vous m'allez coûter? (Id.) *Songe* au moins, *songe* au sang qui coule dans tes veines. (Volt.) Mais jamais ils n'ont *songé* à exprimer l'harmonie de ces phénomènes avec le cœur humain dans ses deux extrêmes. (A. Mart.) Grâce à Dieu, le fripon le plus fin ne *songe* pas à tout. (Nivernais.)

> J'ai vécu sans nul pensement,
> Me laissant aller doucement
> A la bonne loi naturelle,
> Et si m'étonne fort pourquoi
> La mort daigne *songer* à moi,
> Qui ne *songeai* jamais à elle.
> (Régnier.)

— *Songer que.* Songez qu'il y va de votre intérêt, de votre vie. Si l'âme avait toujours *songé* qu'elle était l'image de Dieu, elle se serait tenue à lui comme au seul appui de son être. (Boss.) *Songez* que cette gloire faisait le péril de Madame dans cette vie. (Id.) Elle chantait, elle riait avec moi, et puis elle se prenait à verser des larmes, en *songeant* que je serais brûlé. (Chateaub.) J'ai moi-même parcouru sans gloire, mais non sans honneur, les diverses carrières où les citoyens d'Athènes et de Sparte acquéraient tant de renommée; je m'en console en *songeant* que d'autres Français ont été plus heureux que moi. (Id.)

> *Songez*, méchants, *songez*
> Que mes armes encor vous tiennent assiégés.
> (Racine.)

— *Songer à.* Se rappeler.

> *Songe, songe*, Céphise, à cette nuit cruelle,
> Qui fut pour tout un peuple une nuit éternelle.
> (Racine.)

— Dans le même sens, mais sans *à*.

> *Songez* depuis quel jour ces funestes appas
> Firent naître un amour qu'ils ne méritaient pas;
> Rappelez un espoir qui ne vous dura guère.
> (Rac.)

— *Ne songer qu'à.* Tous les princes ne *songèrent* plus qu'à séparer Télémaque. (Fén.) Je n'ai *songé* qu'à faire une ville magnifique. (Id.)

> Ainsi dans vos malheurs ne *songeant* qu'à vous plaindre,
> Vous nourrissez un feu qu'il vous faudrait éteindre.
> (Racine.)

— *Songer à.* Avoir quelque chose en vue, quelque dessein, quelque intention. Songer au mariage. Songer à l'achat d'une maison. Il songeait à des acquisitions d'honneur et de gloire, non pas aux biens et aux commodités de la vie. (Boss.)

— Dans le même sens, mais suivi d'un infinitif. Songer à se marier. Songer à vendre sa maison. Ce n'était plus cet ardent vainqueur qui semblait vouloir tout emporter, c'était une douceur, une charité qui *songeait* à gagner les cœurs. (Boss.) Pendant que le Parlement d'Angleterre *songe* à congédier l'armée, cette armée toute indépendante réforme elle-même à sa mode le Parlement. (Id.)

> Et *songeons* bien plutôt, quelque amour qui nous flatte,
> A défendre du joug et nous et nos États,
> Qu'à contraindre des cœurs qui ne se donnent pas.
> (Racine.)

— *Songer à soi.* S'occuper de mettre en sûreté sa vie, son honneur, son intérêt. Chrétiens, en priant pour son âme, *songeons* à nous-mêmes. (Boss.)

> Vizir, *songez* à vous, je vous en averti,
> Et, sans compter sur moi, prenez votre parti.
> (Racine.)

— Fam. *Songer de.* Songer de chevaux, de chiens, de chats. Songer d'eau bourbeuse. Songer de fêtes, de chasse.

— *Songer combien, songer quel, songer qui*, etc.

> *Songez*-vous en vous-même
> Combien ce mot cruel est affreux quand on aime?
> (Racine.)

> *Songez* quelle honte pour nous,
> Si d'une Phrygienne il devenait l'époux.
> (Id.)

— *Sans songer.* Sans examiner, sans s'inquiéter de. Sans *songer* où je suis. (Boil.) Sans *songer* qui le suit, ennemis ou sujets. (Rac.)

> Sans *songer* si je l'aime,
> J'abandonne l'ingrat.
> (Racine.)

— *Songez-y, songez-y bien.* Locution qui menace ou avertit, suivant le ton que l'on prend pour la dire.

> *Songez-y* bien, ce Dieu ne vous a point choisie
> Pour être un vain spectacle aux peuples de l'Asie.
> (Racine.)

— *Vous n'y songez pas, à quoi songez-vous?* Locutions qui s'emploient par manière de reproche, en parlant à une personne qui fait ou qui dit quelque chose qui ne paraît pas raisonnable.

— *Cet homme songe toujours à mal, à malice, à la malice.* Cet homme songe à faire quelque malice. ‖ Il prête et suppose toujours un sens trop libre à des choses dites très-innocemment; il interprète malignement tout ce qu'on dit.

— S'empl. activement. J'ai songé telle chose. Ne songer que fêtes, que bals. Ne songer que chasses, que combats.

> Je ne *songerai* plus que rencontre funeste,
> Que faucons, que réseaux.
> (La Fontaine.)

— *Songer.* v. neutre quand il signifie Penser, s'emploie quelquefois activement dans le style familier; on dit : *J'ai songé une chose*, pour, *j'ai songé à une chose*. C'est par euphonie qu'on supprime alors la préposition *à*. Molière a dit dans l'Impromptu de Versailles : J'avais *songé une* comédie. (Auger.)

— Syn. comp. SONGER, PENSER. *Penser* signifie vaguement avoir une chose dans l'esprit, s'en occuper, y attacher sa pensée, y donner son attention, réfléchir, méditer. *Songer* signifie seulement rouler une idée dans son esprit, y faire quelque attention, se la rappeler, l'avoir présente à la mémoire. On ne dit point *songer* profondément. On dit *penser* toutes les fois qu'il s'agit de réflexion, de méditation, d'occupation suivie.

SONGEONS. Géogr. Bourg de France, ch.-l. de cant., arrond. de Beauvais (Oise); 1,500 h.

SONGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui songe, qui fait des songes. Il ne s'emploie que dans le style familier.

— Celui, celle qui raconte ses songes, qui y ajoute foi. Voici venir notre *songeur*. (Bible.)

— Celui, celle qui se plonge dans des rêveries sans but.

— Loc. prov. *Être logé chez Guillot le songeur.* Se trouver dans une position qui demande beaucoup de réflexion; se livrer à la réflexion.

SONGNOLE. s. f. Anc. t. milit. Espèce de flèche.

SONICA. adv. Terme de jeu de la bassette. Il se dit d'une carte qui vient ou en gain ou en perte le plus tôt qu'elle puisse venir pour faire gagner ou pour faire perdre. Gagner sonica.

— Dans le langage ordinaire, A point nommé, justement, précisément. On allait partir sans lui il est arrivé sonica. Il a été payé sonica.

SONICÉPHALE. s. m. (du lat. *sonus*, son, bruit; et du gr. κεφαλή, tête). Entom. Nom vulgaire donné à quelques insectes coléoptères de la famille des perce-bois ou térédyles, et en particulier à une espèce de vrillette. Ces insectes sont remarquables par la faculté qu'ils ont de produire un bruit très-singulier de tic et tac ou de va et vient très-rapide, analogue à celui d'une pendule dont l'échappement ne serait pas retenu par le balancier. C'est en frappant vivement la tête contre le bois après s'être accroché fortement avec les pattes, que l'insecte produit ce mouvement. Ce bruit est une sorte d'appel que fait l'un des sexes à l'autre, et remplace le chant d'amour des oiseaux ou la voix des mammifères.

SONIKÉE. adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Membre d'une secte de déistes africains qui n'admettent pas que Mahomet soit un prophète.

SONIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sonus*, son; *pes*, pied). Qui fait du bruit en marchant. Animal sonipède.

substantiv. Un sonipède. Les sonipèdes.

SONNA ou mieux **SOUNNA.** s. m. Recueil qui contient les traditions de la religion mahométane. C'est un supplément au Coran et celui des livres qui a le plus d'autorité après lui. Ce recueil, qui comprend les traditions de Mahomet et celles des autres chefs de l'islamisme, ont été, au nombre de deux cent soixante-sept mille, publiés en dix gros volumes par Abou-Abdallah.

SONNAILLE. s. f. (pr. *ço-nâ-ye*; dépréciatif de *sonnette*). Clochette attachée au cou des bêtes lorsqu'elles paissent ou qu'elles voyagent. Le son de la sonnaille. Entendre une sonnaille.

SONNAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Sonnailler. Il est invariable.

SONNAILLER. s. m. (pr. *ço-nâ-yé*). Animal qui dans un troupeau ou un attelage va le premier avec la sonnaille ou clochette.

SONNAILLER. v. n. 1re conj. (dépréciatif de *sonner*). Sonner souvent et sans besoin. On ne fait que sonnailler dans ce couvent.

SONNANT. part. prés. invar. du v. Sonner. Des cloches sonnant en volée pour appeler les fidèles à l'église.

SONNANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de sonner. Horloge sonnante. Montre sonnante. Les montres et les horloges sonnantes ont la propriété de sonner les heures, à la différence de celles qui ne font que marcher. Une horloge *sonnante* fut regardée par les Chinois comme une merveille : ils mettaient des gardes auprès, pour voir si elle sonnait toute seule. (Trév.)

— Qui rend un son clair et distinct. De l'airain sonnant. Étain sonnant.

> La peur, l'airain *sonnant* dans nos temples sacrés,
> Font entrer à grands flots les peuples égarés.
> (Saint-Lambert.)

— *Espèces sonnantes.* Monnaie d'or, d'argent. Payer que qu'un en espèces sonnantes.

— *A l'heure sonnante.* loc. A l'heure précise. Arriver quelque part à une heure sonnante, à deux heures sonnantes. Soyez chez moi à midi sonnant.

— Théol. *Propositions mal sonnantes.* Propositions qui peuvent être prises dans un sens peu orthodoxe.

— Se dit par extens. Je ne saurais admettre pour législateurs des gens qui écrivent les choses les plus mal *sonnantes* sur la morale. (Mme du Deff.)

— Gramm. Se dit dans la langue sanscrite, de toutes les voyelles, les semi-voyelles, les trois consonnes labiales ainsi que la sifflante ; les autres lettres sont appelées sourdes.

— substantiv. Les sonnantes.

SONNANT. s. m. Erpét. Espèce de crapaud dont le coassement imite le son d'une cloche agitée dans le lointain.

SONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Sonner. S'emploie adjectiv. L'heure est sonnée. Et déjà tout confus tenant midi *sonné*. (Boil.) La cloche est beaucoup moins *sonnée* aujourd'hui qu'autrefois sur les navires de l'État. (J. Lecomte.)

SONNER. v. n. 1re conj. (du lat. *sonus*, son). Rendre un son. Les métaux sonnent. Les cloches sonnent. Le cor sonne.

— *Sonner d'un instrument à vent.* Lui faire rendre des sons. Sonner de la trompette. Sonner de la trompe. Sonner du cor. ‖ On dit absol., dans le même sens, *sonner*. Le piqueur sonne. Ces piqueurs sonnent bien.

— Être indiqué, marqué, annoncé par quelque son, particulièrement par le son des cloches. Les vêpres sonnent. Le sermon sonne. Voilà midi qui sonne.

— Gramm. Être exprimé pleinement dans la prononciation. La lettre *r* dans *aimer* ne doit sonner que devant une voyelle. Faites sonner cette lettre plus pleinement. Ne faites pas sonner tant cette syllabe. ‖ Fig. *Ce mot sonne bien à l'oreille.* Le son en est agréable. La poésie aime les mots qui sonnent bien à l'oreille. ‖ *Ce vers, cette stance, cette période sonne bien.* L'arrangement des paroles est harmonieux. Dans la poésie, il ne faut se servir que d'expressions, de périodes qui sonnent bien. ‖ Par extens. de ce sens grammatical, *Cette action sonne bien*, *sonne mal dans le monde.* Elle est bien ou mal reçue du public.

— Mus. *Sonner sur la basse.* Se dit d'une note qui entre dans l'accord et fait partie des notes de goût. ‖ *Sonner un son*, *un accord.* Le faire entendre.

— Fig. Retentir. Le son de sa voix était net, plein, bien timbré ; une voix de basse étouffée et mordante, qui remplissait l'oreille et *sonnait* au cœur. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. *Faire sonner bien haut une chose.* La vanter, l'exagérer, la faire valoir. Faire sonner bien haut une victoire, une conquête, sa qualité, un service, un bon office.

— Diffic. gramm. On dit *midi est sonné* et non pas *a sonné*, et encore moins *ont sonné*. Mais on dit *l'horloge a sonné*, parce que c'est l'horloge qui *sonne* et que les heures *sont sonnées*.

— **SONNER.** v. a. Tirer du son d'une cloche, d'une sonnette, lui faire rendre du son. Sonner les cloches. Sonner la clochette. Sonner le tocsin. Autrefois à chaque changement de quart on *sonnait* la cloche pour avertir et faire monter sur le pont la fraction de l'équipage qui reposait jusque-là, et allait entrer en surveillance à la place de ceux qui devaient à leur tour aller prendre du sommeil. (J. Lecomte.)

— Indiquer, marquer, annoncer quelque chose par le son des cloches. Sonner la messe. Sonner le sermon. Sonner les matines. Sonner le premier coup, le dernier coup des matines. La plupart des pendules de cheminée *sonnent* les heures et demies, lorsque l'aiguille des minutes marque sur le cadran les numéros 60 et 30 indiqués à midi et à six heures. (Lenorm.) L'horloge de la ville continuait à frapper aux mêmes heures, et dans la chambre le son argentin d'une pendule, qui avait *sonné* les douces et rapides heures de la vie, continuait également à marquer les heures écoulées depuis la mort. (V. Bargemont.)

— Absol. Sonner pour les morts. Sonner toute la nuit pour quelqu'un. L'heure sonne. On entend sonner les heures.

— Fig. dans le même sens. L'heure du progrès avait *sonné*, et toutes les ressources de l'homme de lettre allaient se trouver réduites à lui-même. (Ch. Nodier.)

— Fig. Offrir un sens, une interprétation. La vertu *sonne* je ne sais quoi de plus grand et de plus actif. (Mont.)

— *Sonner ses gens, sa femme de chambre*, etc. Sonner sa sonnette pour faire venir ses domestiques, sa femme de chambre, etc. Elle a beau sonner ses domestiques, personne ne lui répond. Que tardez-vous à venir ? je vous ai sonné vingt fois.

— Absol. Tirer un cordon suspendu à la porte extérieure d'un appartement, d'une maison, et mettre en mouvement par ce moyen une sonnette placée dans l'intérieur, afin de se faire ouvrir. On sonne à votre porte. J'entends sonner chez vous. On a sonné plusieurs fois et personne n'a ouvert, n'est venu ouvrir.

— Art milit. Se dit des différentes manières de sonner de la trompette. Sonner la diane, la retraite, le boute-selle. Sonner à cheval. Comme il *sonna* la charge, il *sonne* la victoire. (La Font.) A la nuit on a *sonné* la retraite, je n'ai pas même été blessé ; je suis sous-officier. (Alph. Karr.)

— Dans le même sens, avec le nom de l'instrument pour sujet.

> Mais déjà la trompette a *sonné* les alarmes,
> Le superbe génie a revêtu ses armes. (F. Bellv.)

‖ On dit de même neutralement. La charge sonne. La retraite sonne.

> Le jour fuit, la charge *sonne* ;
> Le combat va commencer. (J.-B. Rouss.)

— Chass. Il se dit des différentes manières de sonner du cor et de la trompe. Sonner le laisser-courre. Sonner le débucher. Sonner du gros ton, du grêle. ‖ Absol. Faire retirer les chiens. ‖ *Sonner un ou deux mots.* Faire entendre sur le cor un ou deux tons prolongés.

— Fig. et fam. *Ne sonner mot.* Ne dire mot. Voilà quel est mon projet, mais je vous prie de n'en sonner mot. J'eus beau le presser, lui faire des reproches, il ne sonna mot.

— Prov. et fig. *On ne saurait sonner les cloches et aller à la procession.* On ne peut pas faire à la fois des choses différentes, qui s'excluent l'une l'autre.

— **SE SONNER.** v. pron. Être sonné. Cet instrument ne doit pas se sonner pour être agréable.

SONNERIE. s. f. Son de plusieurs cloches ensemble. Il y a une bonne sonnerie dans cette église. La grosse sonnerie. La petite sonnerie. Il n'y a point, disait le célèbre Lulli, d'instruments de musique qui vaille une agréable *sonnerie*, aussi venait-il de Versailles à Paris pour entendre la *sonnerie* de Saint-Germain-des-Prés. (Sall.)

— Totalité des cloches d'une église. Riche sonnerie. La sonnerie de telle église se compose de tant de cloches.

— Assemblage des rouages et des mouvements qui servent à faire sonner une montre, une pendule, une horloge. La sonnerie est dérangée. Bonne sonnerie. Sonnerie ingénieuse. Le rouage de sonnerie. Les mécanismes de *sonnerie* varient beaucoup dans leur détail. (Lenorm.) Dans les horloges de clocher, les roues de *sonnerie* sont très-grosses et en fonte de fer. (Id.)

— Chacun des différents airs que sonnent les trompettes d'un régiment. Les principales sonneries sont le réveil, la générale, le boute-selle, l'appel, la retraite, la charge, etc.

SONNERAT. s. m. Ichthyol. Espèce d'holocentre.

SONNERATIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des myrtées.

SONNET. s. m. (pr. *ço-nè*; rad. *son*). Petite pièce de vers composée de deux quatrains de mesure pareille où la rime avec deux sons frappe huit fois l'oreille, et de deux tercets partagés par le sens. Le sonnet n'admet ni vers faibles, ni expressions impropres, et l'idée qui le termine doit avoir quelque chose de piquant et de relevé. Pétrarque est regardé comme l'inventeur du sonnet, bien que plusieurs critiques prétendent qu'il en emprunta l'usage aux trouvères provençaux. Sous François Ier, ce genre de poésie fut en grand honneur, et cette vogue se continua pendant le XVIIe siècle. Voici, pour exemple, un sonnet qui a joui d'une réputation trop peu méritée.

> Des portes du matin, l'amante de Céphale
> Ses roses épandait dans le milieu des airs
> Et jetait sur les cieux nouvellement ouverts
> Ces traits d'or et d'azur qu'en naissant elle étale.
>
> Quand la nymphe divine à mon repos fatale
> Apparut et brilla de tant d'attraits divers,
> Qu'il semblait qu'elle seule éclairait l'univers
> Et remplissait de feu la rive orientale.
>
> Le soleil se hâtant pour la gloire des cieux
> Vint opposer sa flamme à l'éclat de ses yeux
> Et prit tous les rayons dont l'Olympe se dore.
>
> L'onde, la terre et l'air s'allumaient à l'entour,
> Mais auprès de Philis on le prit pour l'Aurore,
> Et l'on crut que Philis était l'astre du jour. [illegible]

— Loc. Sonnet français, italien. Sonnet à rimes croisées. Sonnet régulier, irrégulier. Faire un sonnet. Composer un sonnet pour un tel, à la louange d'un tel. La chute d'un sonnet.

> Apollon...
> Voulut pousser à bout tous les rimeurs français,
> Inventa du *sonnet* les rigoureuses lois. (Boil.)
>
> ... Tel d'un *sonnet* ayant donné les rimes
> Croit tenir un haut rang chez les esprits sublimes.
> (Palissot.)

SONNETTE. s. f. (dimin. de *son*). Clochette ordinairement fort petite dont on se sert pour appeler ou pour avertir. Sonnette d'argent, de cuivre, de fonte. Le cordon de la sonnette. Le battant de la sonnette. Tirer le cordon de la sonnette. Sonnette de porte. La sonnette du président dans les assemblées délibérantes. Agiter la sonnette.

— Grelot, boulette de cuivre ou d'argent creuse et fendue dans laquelle il y a un petit morceau de métal qui fait du bruit, quand on l'agite. Collier à sonnettes. Attacher des sonnettes au cou d'un chien, aux pattes des oiseaux de proie avec les jets ou [illegible]. Sonnette de mulet. Les femmes [illegible] pendant quelque temps des [illegible] à la lévite ; aucune ne s'avisée de porter leurs robes à *sonnettes*, et pour cause. [illegible]

— Bruit d'une sonnette. Entendre une sonnette. La sonnette s'entend fort bien.

— *Être assujetti à la sonnette, être à la sonnette.* Être obligé de quitter ses occupations, son sommeil, au bruit d'une sonnette, comme l'est un domestique.

— Machines dont on se sert pour enfoncer les pilotis et des pieux. Sonnette à tirants. Sonnette à déclic. La sonnette porte le mouton et sert à le lever et à le laisser retomber.

— Erpét. *Serpent à sonnettes.* V. **SERPENT.**

— Fauconn. *Piquer après la sonnette.* Suivre un faucon. ‖ *Décolter la sonnette.* Se dit de l'oiseau qui s'en va sans être [illegible].

— Techn. Marteau servant à produire au poinçon l'empreinte en creux sur la matrice.

SONNETTIER. s. m. Techn. Fabricant ou marchand de sonnettes.

SONNEUR. s. m. Celui qui sonne les cloches. Le sonneur d'une église. Le sonneur de Notre-Dame de Paris. Le sonneur de Saint-Paul de Londres. Payer les sonneurs.

— Prov. *Boire comme un sonneur.* Boire beaucoup et jusqu'à s'enivrer. Cet homme boit comme un sonneur.

— Ornith. Espèce de courlis.

SONNEZ. s. m. (pr. *ço-né*). Terme dont on se sert au jeu de dés, particulièrement au trictrac, lorsque le coup de dés amène les deux six. Remplir par un sonnez. Amener deux sonnez de suite.

SONNINI (Charles-Sigisbert de Manoncourt). Célèbre agronome, collaborateur de Buffon pour la composition de plusieurs ouvrages, né à Lunéville en 1751, mort en 1810.

SONOMÈTRE. s. m. (du lat. *sonometrum*, fait de *sonus*, son; et du gr. μέτρον, mesure). Phys. Appareil composé de plusieurs cordes parallèles, supportées par des chevalets mobiles; on s'en sert pour trouver les rapports de tous les intervalles harmoniques.

SONOMÉTRIE. s. f. Phys. Art de déterminer les rapports des intervalles harmoniques.

SONOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui appartient au sonomètre ou à la sonométrie.

SONORE. adj. des 2 g. (du lat. *sonorus*; rad. *sonare*, sonner). Qui rend des sons, un son. Corps sonore. Les métaux sont en général sonores. L'or est sonore. L'argent est sonore. L'airain est très-sonore. La cloche est sonore.

— Qui renvoie bien le son, qui a de l'écho. Cette caverne est sonore. Cette église est sonore. Une voûte sonore.

— Qui a un beau son, un son agréable et éclatant. Voix sonore. Mot sonore. Vers sonore. Instrument sonore. Le charlatanisme emploie volontiers les mots *sonores*; ils résonnent merveilleusement dans le vide de ses pensées. (Boiste.)

— Phys. *Vibrations sonores.* Oscillations régulières exécutées par les particules des corps élastiques, et qui produisent en nous la sensation du son. Tous les physiciens sont d'avis qu'au-dessous de trente-deux vibrations par seconde, il est impossible d'obtenir un son appréciable ; ils ne sont pas aussi bien d'accord sur le maximum du nombre des vibrations sonores.

— *Onde sonore.* Série continue des ondulations de même nature, se développant simultanément dans une colonne d'air mise en vibration. La longueur des ondes est sensiblement égale à l'espace parcouru par le son pendant la durée de la vibration ; ainsi, on obtient cette longueur en divisant par le nombre des vibrations exécutées dans un temps donné l'espace parcouru par le son pendant le même temps.

— Bot. Se dit d'une plante dont le fruit est venteux, et percé à son sommet d'un trou dans lequel le vent pénètre en produisant un sifflement.

SONORITÉ. s. f. Phys. Qualité de ce qui est sonore. La sonorité des corps élastiques. La sonorité de sa voix.

— Propriété qu'ont certains corps de renforcer les sons en les répercutant. La sonorité d'un instrument. La sonorité d'une voûte de marbre. La sonorité d'une église.

SONTO. adj. m. Comm. Espèce de thé fort estimé en Chine.

SOPE. s. m. Ichthyol. Espèce de labéon.

SOPEUR. s. m. Médec. V. **SOPOR.**

SOPHA. s. m. V. **SOFA.**

SOPHIANE. s. f. Crust. Genre de crustacées.

SOPHETIM. s. m. Hist. Nom hébreu des anciens à qui fut confié le gouvernement du peuple juif après la mort de Josué.

SOPHIE Charlotte, Fille du duc de Brunswick[illegible], née en 1668, épousa en 1684 [illegible] Frédéric, fils de l'électeur de Brandebourg. Cette princesse se distingua par son amour pour les sciences et les arts. Elle correspondait avec les savants les plus renommés de son siècle. Elle mourut en 1705.

SOPHIE. s. f. Entom. Espèce de demoiselle.

SOPHISME. s. m. (du gr. σόφισμα, même sens, rad. σοφός, sage, savant, habile, artificieux). Raisonnement spécieux, et captieux, dont on sent bien la fausseté, quoiqu'on ne puisse en montrer le défaut ; et le faire [illegible] raisonnement qui est faux et captieux. Livre plein de sophisme. Prenez garde à cet argument, c'est un sophisme. Découvrir, développer, réfuter un sophisme. Combattre des sophismes. Entre deux sentiments contraires, ce que l'on croit démontré n'est souvent qu'un *sophisme* pour l'autre (J.-J. Rouss.) Il est [illegible] les *sophismes* qu'emploie la cruauté. (Montesq.) Quand on n'est pas sans reproches l'on s'abuse par des *sophismes*. (Le Mont.)

> Et sans peine, à travers des *sophismes* de Clarke,
> Arnaud, des novateurs tu découvres la fraude. (Boil.)

— On distingue en général huit sortes de sophismes, dont l'usage est le plus fréquent : 1° Le sophisme provenant de l'ignorance du sujet. C'est prouver contre son adversaire ce qu'il ne nie pas ou ce qui sort de la question. 2° Le sophisme résultant de l'ambiguïté des termes [illegible]. 3° [illegible] la même chose que ce qui est en question. 4° Le sophisme qui prend sa source dans l'ignorance de la cause : c'est lorsqu'on prend pour cause ce qui ne l'est pas. 5° [illegible] imparfait. Ce sophisme a lieu lorsqu'on tire une conséquence générale d'une division incomplète. 6° Le sophisme d'après [illegible] se par ce qui ne lui convient qu'accidentellement ; c'est lorsqu'on veut conclure du particulier au général, comme J.-J. Rousseau qui [illegible] la médecine à cause de [illegible] quelques médecins. 7° Le sophisme par lequel on passe de ce qui est vrai à quelques égards à ce qui est vrai simplement. [illegible] Le sens composé et du sens divisé au sens composé. Le sens composé est le sens complet et rigoureux d'un mot ; le sens divisé c'est le sens [illegible] mot. On peut dire que tout sophisme est un raisonnement. Or, comme tout faux raisonnement vient de ce que la conséquence n'est pas contenue dans les prémisses, [illegible] n'est qu'un seul moyen de résoudre les sophismes, c'est de rapprocher la conclusion du principe, de réduire les raisonnements suspects en syllogismes; alors les sophismes paraissent à découvert.

SOPHISTE. s. m. (lat. V. **SOPHISME**). Nom que l'on donnait chez les anciens aux philosophes et aux rhéteurs. Chez les Grecs, le nom de sophiste fut d'abord un titre honorable. Mais dans la suite les rhéteurs ayant mis toute leur étude à décevoir et à fasciner les peuples par

des distinctions frivoles, de vains raisonnements et des discours impudemment captieux. Le nom de sophiste ne se prit plus qu'en mauvaise part et devint synonyme de trompeur et de charlatan. Du temps de Platon il se prenait déjà en ce sens, car on voit ce philosophe faire une guerre opiniâtre à Gorgias et à Protagoras, les deux coryphées des sophistes de ce temps.

— Aujourd'hui, il ne se prend qu'en mauvaise part, et signifie Celui qui fait des arguments captieux. Sophiste adroit. Froid sophiste. J'ai toujours regardé les athées comme des *sophistes* impudents. (Volt.) Le plus grand *sophiste* qu'ait eu la France, c'est sans contredit le célèbre citoyen de Genève. Salient! Ce qui de tout temps a le plus contribué à accroître le nombre des *sophistes*, ce sont les disputes des écoles de philosophie, où l'on enseignait à obscurcir la vérité à l'aide de termes barbares et inintelligibles. (Id.)

— adj. des 2 g. La justice n'étant que la raison pratiquée, les conquérants qui ne peuvent pas être logiciens se font *sophistes*. (Salvandy.) Nul esprit plus *sophiste* que l'esprit de parti; par lui le mal devient le bien; le faux, le vrai; l'esclavage, la liberté. (Boiste.)

SOPHISTICATION. s. f. (pr. *ço-fiss-ti-ka-ci-on*) Opération qui a pour but d'altérer la nature d'une substance en y ajoutant d'autres substances qui sont d'un prix bien inférieur à celui de la substance pure. La sophistication des drogues, des liqueurs, du vin.

— Chose sophistiquée. Ne boire que des sophistications.

SOPHISTIQUE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des ochnacées.

SOPHISTIQUE. adj. des 2 g. Qui est de la nature du sophisme, qui tient du sophisme. Raisonnement sophistique. Argument sophistique. Ecrit sophistique.

> Farouche vertu du portique,
> De ton mérite *sophistique*
> Pourrions-nous encore être épris? (J.-B. Rouss.)

— Qui fait usage du sophisme. Esprit sophistique. Ecrivain sophistique. Eloquence sophistique.

SOPHISTIQUE. s. f. Philos. Partie de la logique qui a pour but de réfuter les sophismes.

SOPHISTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Sophistiquer. S'empl. adjectiv. Liqueurs sophistiquées. Vins sophistiqués.

— Fig. La philosophie d'Aristote est une poésie *sophistiquée*. (Mont.)

SOPHISTIQUER. v. a. 1re conj. (pr. *ço-fis-ti-ké*, rad. *sophisme*). Subtiliser avec excès. Sophistiquer ses pensées. Cet auteur sophistique tout. Les faiseurs de réflexions politiques sont la plupart des visionnaires qui *sophistiquent* leurs pensées. (Bouh.)

— Dans le même sens et absolument. Ne faire que sophistiquer.

— Frelater, falsifier une substance en y mêlant quelque chose d'étranger. Sophistiquer des drogues. Sophistiquer des liqueurs. Sophistiquer du vin, la laque, la manne. Sophistiquer les métaux. Les hommes ont fait de la raison, comme les parfumeurs de l'huile; ils l'ont *sophistiquée* de tant d'argumentations et de discours appelés du dehors qu'elle en est devenue variable et particulière à chacun, et a perdu son propre visage constant et universel. (Mont.) Les philosophes falsifient les règles de nature et nous présentent son visage peint, trop haut en couleur et trop *sophistiqué*. (Id.)

SOPHISTIQUERIE. s. f. (rad. *sophisme*). Fausse subtilité dans le discours, dans le raisonnement. Il est familier. Il y a bien de la sophistiquerie dans ces raisonnements-là. C'est une *sophistiquerie* exquise de laisser la vraie intention pour s'attacher à l'écorce et superficie des paroles. (Est. Pasq.)

— Frelaterie, sophistication. En ce sens il est moins usité que ce dernier mot. La sophistication des drogues.

SOPHISTIQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui sophistique les substances. Les sophistiqueurs sont passibles de peines portées par la loi. Il est probable que les *sophistiqueurs* n'ont jamais pensé qu'en mêlant les produits commerciaux à des produits d'une moindre valeur ils commettaient un vol, qu'en substituant aux médicaments actifs des médicaments inertes, ils pouvaient commettre un homicide. (Chevall.)

— Familièrement. Celui, celle qui sophistique, qui subtilise avec excès. Ce mot n'est guère que du style comique ou critique.

> Ces écumeurs de dogmes arbitraires,
> Qu'on voit tout fiers de leur corruption,
> En arguments habiller leurs douces,
> Et convertir, subtils *sophistiqueurs*,
> Leur ignorance en principes vainqueurs.
> J.-B. Rousseau.)

> Venez, venez, *sophistiqueurs*,
> Gens instruits, plaisants topiqueurs.
> (Coquillart.)

SOPHOCLE. Célèbre poète tragique grec, qui composa cent vingt-sept tragédies dont il ne nous reste que sept, que l'on regarde comme des chefs-d'œuvre. Sophocle fut archonte et général dans sa jeunesse. Devenu vieux, ses fils l'accusèrent devant l'aréopage d'être tombé en démence, pour le faire interdire. Sophocle pour toute défense lut l'*Œdipe à Colone*, qu'il venait de composer, leur demandant si l'on pouvait taxer de fou l'auteur de cet ouvrage. Il fut reconduit chez lui en triomphe par ses juges.

SOPHOMANE. adj. et s. m. Philos. Qui est atteint de sophomanie.

SOPHOMANIE. s. f. (ét. gr., σοφός, sage; μανία, manie). Manie, affectation de philosophie.

SOPHONIE ou **SOPHONIAS**. Neuvième des douze petits prophètes, du temps de Josias, dont les prophéties contiennent trois chapitres. Il exhorte les Juifs à la pénitence, prédit la ruine de Ninive, menace et console Jérusalem. Son style est véhément et assez semblable à celui de Jérémie.

SOPHONISBE. Princesse carthaginoise d'une grande beauté, fille d'Asdrubal et femme de Syphax, roi de Numidie. Syphax ayant été vaincu par Massinissa, elle tomba au pouvoir du vainqueur, qui l'épousa. Plus tard, elle s'empoisonna et mourut courageusement pour éviter d'être menée en triomphe à Rome par Scipion l'Africain.

SOPHORE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes papilionacées, de la famille des légumineuses, comprenant plusieurs espèces, parmi lesquelles sont le sophore du Japon, grand arbre de plus de vingt mètres de hauteur, qui est devenu très-commun en Europe.

SOPHORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un sophore. ‖ SOPHORÉES. s. f. pl. Famille de plantes légumineuses ayant pour type le genre sophore.

SOPHRON. Écrivain grec, natif de Syracuse, auteur de mimes que les anciens paraissent avoir beaucoup estimés. Il vivait à Athènes dans le Ve siècle.

SOPHRONE. Patriarche de Jérusalem dans le VIIe siècle, auteur d'une vie de sainte Marie Égyptienne et un des plus illustres défenseurs de la foi catholique, né à Damas, mort en 638. On le fête le 11 mars.

SOPHRONIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des iridées, ayant pour type et unique espèce une plante du cap de Bonne-Espérance.

SOPHRONISTE. s. m. (du gr. σώφρων, sage, prudent). Nom donné à Athènes à des magistrats dont les fonctions étaient les mêmes que celles des censeurs à Rome. Ils étaient au nombre de dix et étaient spécialement chargés de veiller aux mœurs de la jeunesse.

SOPHRONISTÈRE. s. m. Antiq. gr. Pierre sur laquelle était placé l'autel d'Apollon Spodios, en Béotie; c'était là que le dieu rendait lui-même ses oracles. ‖ Maison de correction à Athènes, où les jeunes gens de mœurs dissolues étaient enfermés par l'ordre des sophronistes.

SOPOR. s. m. Médec. Mot emprunté du latin et dont on se sert pour désigner un sommeil lourd, pesant, dont le réveil est difficile.

SOPORATIF, IVE. adj. (du lat. *sopor*, sommeil). Qui a la force, la vertu d'endormir, d'assoupir. Substance soporative. Drogues soporatives.

— Fig. Qui fatigue, qui ennuie. Discours soporatif. Livre soporatif.

— s. m. Un soporatif. Le laudanum est un puissant soporatif.

— Fig. Ce discours est un véritable soporatif. Une même cause peut produire des effets contraires, et la noblesse, qui est un stimulant pour quelques-uns, est un *soporatif* pour les autres. (Boiste.)

SOPORATION. s. f. (pr. *ço-po-ra-ci-on*). Syn. de Sopor. V. ce mot.

SOPOREUX, EUSE. adj. (du lat. *sopor*, sommeil). Méd. Qui cause un assoupissement, un sommeil dangereux. ‖ Se dit particulièrement des maladies qui sont accompagnées ou caractérisées par un assoupissement profond, par un état comateux.

SOPORIFÈRE, SOPORIFIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sopor*, sommeil; *fero*, je porte; *facio*, je fais). Qui produit le sommeil. *Soporifique* est plus usité. Substance soporifique. Le pavot est soporifique. Le laudanum est soporifique.

— Fig. Qui est ennuyeux, qui endort. Discours soporifique. Ecrit soporifique. Livre soporifique.

— s. m. Un soporifique. Telle substance est un grand soporifique. Les soporifères.

SOPRA. prép. Mus. Mot italien qui signifie Sur. S'emploie dans cette expression, *come sopra*, c'est-à-dire comme la partie qui est au-dessus.

SOPRANI. s. m. pl. Mus. Pluriel de Soprano.

SOPRANO. s. m. Mus. Terme italien qui désigne la plus aiguë des quatre parties dans lesquelles on divise ordinairement l'étendue de la voix humaine. Pendant longtemps la partie de soprano a été confiée à des hommes victimes d'une affreuse mutilation; les femmes, les enfants et les castrats ont la voix de soprano.

— Chanteur qui possède cette voix. Un soprano. ‖ Ce mot fait au pluriel *soprani*. Des soprani. Il n'y a guère de soprani que parmi les femmes et les enfants.

— Par euphémisme, Castrat. C'est un soprano.

— *Mezzo soprano*. Voix qui participe du soprano et du contralto.

SOPRAPROVÉDITEUR. s. m. Hist. Nom qu'on donnait, dans la ville de Venise, au chef des provéditeurs.

SOPRAVESTE. s. f. Ordre cheval. Cotte d'armes rouge qui faisait partie de l'équipement des templiers.

SOQUET. s. m. Jurispr. Droit que l'on percevait sur le vin, à Beaucaire, pour l'entretien de la ville. ‖ Droit semblable que l'on percevait dans quelques autres endroits.

SOR. adj. m. V. SAUR.

SORA. s. m. Sorte de bière qui se fabrique avec le grain germé du maïs.

— Mamm. Espèce de hérisson de Madagascar.

SORACTE. Géogr. anc. Montagne de l'ancienne Étrurie, fameuse par le culte qu'on y rendait à Apollon. Ce dieu y avait un temple dont les prêtres étaient renommés pour leur science.

SORAMIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des dilléniacées, ayant pour type le soramier de la Guiane, qui fleurit et fructifie dans le mois de mai.

SORAMITE. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une ancienne secte allemande, dont la doctrine est restée inconnue.

SORANTHE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des protéacées.

SORASENI. s. m. Philol. ind. Dialecte que les poètes indiens prêtent aux femmes de haut rang qui figurent dans leurs pièces.

SORBATE. s. m. Chim. Genre de sels formés par l'acide sorbique.

SORBE. s. f. Fruit du sorbier domestique. On l'appelle aussi *corme*. La sorbe est acerbe, mais on la laisse mûrir sur la paille jusqu'à ce qu'elle devienne molle. La sorbe est une nourriture fade et indigeste dont les estomacs robustes des gens de la campagne peuvent seuls s'accommoder.

SORBÉ. adj. m. Agric. Raisin dont la maturité précoce a fait pourrir la surface.

SORBET. s. m. (de l'ital. *sorbere*, boire, absorber). Art. culin. Composition faite de citron, de sucre, d'ambre, etc. Boire du sorbet. Un pot de sorbet.

— Breuvage que l'on fait de cette composition battue avec de l'eau. Un verre de sorbet. Boire du sorbet. Sorbet glacé.

— Nom donné également à certaines liqueurs à demi glacées. Sorbet au vin de Champagne. Sorbet au marasquin.

SORBETIÈRE. s. f. Vase cylindrique en étain, dont on se sert pour y faire glacer plus ou moins fortement les sorbets.

SORBIER. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées, comprenant plusieurs espèces, dont les plus remarquables sont le sorbier des oiseaux et le sorbier domestique. Ces arbres se contentent de tous les terrains, quoiqu'ils préfèrent une terre profonde et substantielle. Le sorbier croît lentement, accroît un pied de diamètre et vit deux siècles et plus.

— *Bois du sorbier*. Le sorbier est dur et recherché des menuisiers, des ébénistes et des tourneurs. Le sorbier a le grain fin, dur et homogène. Le sorbier est de couleur rougeâtre. Il faut travailler le *sorbier* quand il est très-sec, parce qu'il éprouve un douzième de retrait par la dessiccation. (Payen.)

— On le nomme aussi *Cormier*.

SORBIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide découvert dans les baies du sorbier, et qui fut reconnu plus tard pour de l'acide malique pur. Acide sorbique.

SORBON ou **SORBONNE** (Robert de). Célèbre orateur ecclésiastique du XIIIe siècle, chapelain et confesseur de saint Louis, et fondateur du collège qui porta son nom, né en 1201, dans un petit village appelé Sorbonne ou Sorbon (Ardennes), mort en 1274.

SORBONIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la Sorbonne, qui provient de la Sorbonne. Opinions sorboniques. Jugement sorbonique. Disputes sorboniques.

SORBONIQUE. s. f. Une des trois thèses que les bacheliers étaient obligés de soutenir pendant leur licence à la Sorbonne. La sorbonique devait durer douze heures.

SORBONIQUEUR. s. m. Il s'est dit ironiquement pour Docteur en Sorbonne.

SORBONISTE. s. m. Bachelier, docteur de la Sorbonne. Savant sorboniste.

SORBONNE. s. f. (de *Sorbon*, son fondateur). Fameuse école de théologie de l'université de Paris, fondée par Robert de Sorbon, en 1552, pour faciliter aux pauvres les études et les grades en théologie. D'abord la maison compta seize pauvres clercs ou élèves, dont le nombre fut bientôt porté jusqu'à cent. Ce collège devint un des plus célèbres du monde. Avant la révolution, la maison de Sorbonne était une des quatre parties de la faculté de théologie de Paris. Elle a produit dans tous les temps un si grand nombre d'habiles théologiens qu'elle donna son nom à toute la faculté de théologie de Paris, dont les docteurs et bacheliers prenaient le titre de docteurs et bacheliers de Sorbonne, quoiqu'ils ne fussent point membres de cette maison. Etudier en Sorbonne. Bachelier de Sorbonne. Livre condamné en Sorbonne. Les décisions des docteurs de *Sorbonne* étaient regardées comme des oracles en matière de foi. (***)

> J'ai vécu sans souci, je suis mort sans regret,
> Je ne suis plaint d'aucun et je ne plains personne.
> De savoir où je vais c'est un trop grand secret,
> Je le laisse à juger à messieurs de *Sorbonne*. (***)

— Maison de la faculté de théologie de Paris. Aller à la Sorbonne. Venir de la Sorbonne.

— Aujourd'hui Etablissement, chef-lieu de l'université de Paris. La Sorbonne est située dans le quartier latin. Les salles de la Sorbonne. Les cours généraux des collèges de l'université de Paris ont lieu à la Sorbonne.

— *Collège de la petite Sorbonne* ou de *Calvi*. Collège également et où, par Sorbon et où l'on enseignait la philosophie et les humanités.

SORCELLERIE. s. f. (du lat. *sors, sortis*, sort). Opération de sorcier. Il y a de la sorcellerie à cela. Se mêler de sorcellerie. Accusé de sorcellerie. Monsieur, j'ai fait part au roi de l'avis que vous m'avez donné de la *sorcellerie* du capitaine en question; Sa Majesté m'a répondu qu'elle ignorait s'il était sorcier, mais qu'elle savait parfaitement que vous ne l'étiez pas. (Louvois.)

— Par plaisanterie, Chose qui paraît au-dessus des forces de la nature, tour d'adresse très-subtil. C'est de la pure sorcellerie. Il faut qu'il y ait de la sorcellerie. Il n'y a pas grande sorcellerie à faire cela. Il y a dans les femmes quelque chose de plus que la *sorcellerie*, puisqu'elles viennent à bout de gouverner les plus sages des hommes. (Rowe.)

SORCIER, IÈRE. s. (du lat. barb. *sortiarius*; fait, dans la basse latinité, avec la même signification de *sortes*, sortilège) Celui, celle qui, suivant l'opinion des temps d'ignorance, a un pacte avec le diable pour opérer des maléfices, et qui se rend au sabbat. Grand sorcier. Habile sorcier. Vieux sorciers. Vieilles sorcières. La tragédie de Macbeth s'ouvre par une scène de sorcières. On remarque qu'il y a plus de sorcières que de sorciers. On demandait à Isaac de la Peyrère pourquoi il y avait tant de *sorciers* dans le Nord. C'est, répondit-il, que les biens de ces prétendus *sorciers* sont en partie confisqués au profit de leurs juges, lorsqu'on les condamne au dernier supplice. (Sal.)

— Fig. et pop. Personne vieille et méchante. Quel sorcier. Quelle sorcière. C'est un vieux sorcier. C'est une vieille sorcière.

— Fig. Personne fort habile. C'est un sorcier. Il ne faut pas être grand sorcier pour deviner cela.

— S'empl. adjectiv., surtout dans ce dernier sens. Il faut que vous soyez sorcier pour avoir deviné ma pensée. Personne sorcière. Les femmes sont bien sorcières de savoir gouverner le monde avec la faiblesse.

— *Sorcier dans*. Non, cet homme ne sera point exécuté, fût-il encore plus sorcier qu'on ne l'accuse de l'être. Ce que je vois, c'est qu'il est plus *sorcier* dans la langue grecque que tous les prélats de mon royaume. (Jacques Ier d'Angl.)

— Loc. adv. *Être sorcier comme une vache*. Manquer de sagacité.

SORCIÈRE. s. f. Ichthyol. Espèce de murène.

— Conchyl. Espèce de coquille du genre troque, qui se trouve sur les côtes de France.

SORDAWALITE. s. f. (de *Sordawala*, ville de Finlande). Minér. Minéral noir, qui a l'apparence du charbon, et qui se présente en masse compacte, sans aucun indice de clivage.

SORDIDE. adj. des 2 g. (du lat. *sordidus*; rad. *sordes*, saleté). Sale, vilain. Couvert de vêtements sordides. Est d'un plus grand usage au figuré, en parlant des personnes par rapport à l'avarice. Avare sordide. Le plus sordide des avares. Dans une avare et sordide famille.

— Se dit également de l'avarice et des choses qui s'y rapportent. Avarice sordide. Gain sordide. Epargne, intérêt sordide.

SORDIDEMENT. adv. D'une manière sordide. Vivre sordidement. Se conduire sordidement.

SORDIDITÉ. s. f. Mesquinerie, avarice. Les dictionnaires remarquent que ce n'est est peu usité, cependant il est expressif; il a le mérite d'épargner une périphrase et un grand écrivain n'a pas craint de l'employer : Devant un avare la dureté et la *sordidité* ne sont plus dans notre bouche qu'une sage modération et une bonne conduite domestique. (Mass.)

SORE. s. m. (du gr. σωρός, amas). Bot. Nom donné aux paquets arrondis ou allongés, que les sporanges des fougères forment par leur rassemblement.

SORÉDIIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *sorediiformis*; rad. lat. *soredium*, sorédion; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à un sorédion.

SORÉDION. s. m. Bot. Nom donné aux taches pulvérulentes qui forment, en se réunissant, les corpuscules par lesquels se reproduisent beaucoup de lichens.

SORET. adj. m. V. SAURET.

SOREUME. s. m. (du gr. σώρευμα, même signif.). Bot. Nom donné par Walbroth aux organes que d'autres botanistes appellent *sorédion*.

SORGHO. s. m. Bot. Plante de la famille des graminées, et qu'on trouve dans les Indes.

SORGUGE. s. f. Cost. or. Aigrette ornée de pierreries, que le sultan et les grands fonctionnaires de l'empire portent sur leurs turbans.

SORIA. Géogr. Ville d'Espagne, capitale de la province de ce nom, près de l'emplacement de l'ancienne Numance, 6,000 hab. ‖ Province d'Espagne, formée de la Vieille-Castille, entre celles de Ségovie, Burgos, Logroño, Guadalaxara, Cuenca et les provinces basques. Superficie, 2,016 kilom. carrés, [illegible] hab.

SORICIEN, IENNE. adj. (rad. lat. *sorex*, musaraigne). Mamm. Qui ressemble à la musaraigne. || SORICIENS. s. m. pl. Famille de mammifères, ayant pour type le genre musaraigne.

SORIE. s. f. Comm. Nom d'une laine d'Espagne. Celle de Ségovie est la plus estimée.

SORINDÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des térébinthacées, établi sur un arbrisseau de Madagascar, nommé vulgairement *mangier à grappes*.

SORISSERIE. s. f. Pêch. Nom donné, en Picardie, à l'endroit où l'on fume les harengs.

SORITE. s. m. (du gr. σωρός, amas). Logiq. Raisonnement composé de plusieurs propositions, si bien liées entre elles que l'attribut de la première devient le sujet de la deuxième, l'attribut de la deuxième le sujet de la troisième, et ainsi de suite, en sorte que la dernière proposition doit être implicitement comprise dans la première, si ce raisonnement est juste.

— Philos. Chaîne syllogistique. Les stoïciens faisaient un fréquent usage de cet argument.

SORLINGUES. Géogr. Iles d'Angleterre, à peu de distance de la côte de Cornouailles dont elles dépendent. Elles sont au nombre d'environ cent quarante-cinq. Six sont habitées, et renferment ensemble 2,500 hab. La principale est Sainte-Marie.

SORMET. s. m. Moll. Petit animal mollusque du genre gondole, qui est dans l'eau de la mer, enfoncé dans le sable de l'embouchure du Niger, et dont la coquille ressemble à un ongle.

SORMULE. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du surmulet.

SORNE. s. f. Techn. Scorie adhérente aux loupes de la fonte.

SORNETTE. s. f. (du lat. *serotina*, du soir, sous-entendu *fabula*, conte, histoire). Discours frivole, bagatelle. Ne dire que des sornettes. Ne causer que de sornettes. Voilà de plaisantes sornettes.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que messieurs les poëtes
Sont en possession de penser de travers.
... rime quelquefois couvre bien des *sornettes*.
(J.-B. Rousseau.)

SOROCÉPHALE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des protéacées, comprenant plusieurs espèces de protées, arbrisseaux à fleurs purpurines. Sorocéphale imbriqué, lameux, imberbe.

SORON. s. m. Conchyl. Petite espèce de coquille du genre cabochore.

SORORAL, ALE, ou **SORORIAL, IALE.** adj. (du lat. *soror*, sœur). Qui concerne la sœur. Héritage sororal.

— Qui a rapport aux sœurs, à des sœurs. Harmonie sororiale. Influence sororiale. Devoirs sororiaux. Il y a une harmonie peut-être plus touchante et plus forte que la fraternelle et la *sororale*, c'est l'amitié réciproque d'un frère et d'une sœur. (B. de St-P.)

SORORIANT, ANTE. adj. (du lat. *sororians*, même sens). Didact. Qui croît, qui s'enfle progressivement.

— Physiol. Il se dit des mamelles naissantes. Mamelles sororiantes.

SORORICIDE. adj. des 2 g. Qui a tué sa sœur.

— subst. Celui, celle qui a tué sa sœur. Un sororicide. Une sororicide.

— s. m. Crime d'une personne qui a tué sa sœur. Commettre un sororicide. Le sororicide et le fratricide.

SORORIEN, ENNE. adj. Didact. Qui concerne une sœur.

— Hist rom. *Poutre sororienne*. Endroit de Rome où Horace passa sous le joug pour expier le meurtre de sa sœur. || *Sororienne*. Épithète donnée à Junon, parce qu'elle avait un autel près de la poutre sororienne.

SOROSE. s. m. (du gr. σωρός, amas). Bot. Fruit dû à la réunion de plusieurs carpelles en une seule masse par l'intermédiaire des enveloppes florales succulentes et entre-greffées.

SORRÉ, ÉE, ou **SORRETÉ, ÉE.** part pass du v. Sorrer ou Sorreter. S'empl. adjectiv. Sardines sorrées.

SORRER ou **SORRETER.** v. a. 1re conj. Techn. Exposer les sardines ou les harengs à la fumée.

SORRETERIE. s. f. Techn. Lieu où l'on fait sorrer les sardines et les harengs.

SORT. s. m. (pr. *çor*; du lat. *sors*, même sens). La destinée considérée comme cause des événements de la vie. Sort affreux, effroyable, inévitable. Sort heureux. Sort aveugle, jaloux. Les coups du sort. Les caprices du sort. Quel coup du sort. Le sort le veut ainsi. Être heureux en dépit du sort. Braver, affronter les caprices, les coups du sort. Être poursuivi, accablé par le sort. Oublier une grande douleur, c'est renoncer à la seule consolation que le *sort* laisse à l'infortune. (***) Le *sort* ne change pas les hommes, toute condition est propre à manifester le caractère. (Gold.)

Le *sort* vous y voulut l'une et l'autre amener,
Vous pour porter des fers, elle pour en donner. (Rac.)
... Le *sort* burlesque, en ce siècle de fer,
D'un pédant quand il veut sait faire un duc et pair.
(Boileau.)
Les révolutions fatales ou prospères
Du *sort* qui conduit tout sont les jeux ordinaires.
(Voltaire.)

— Effet de la destinée, rencontre fortuite des événements bons ou mauvais, état, condition. Sort heureux, malheureux, déplorable, étrange, épouvantable. Être inquiet sur le sort de quelqu'un. Plaindre le sort de quelqu'un. Disposer, ordonner, être l'arbitre du sort de quelqu'un. Un des bienfaits de la révolution est d'avoir amélioré le sort des cultivateurs. La religion est un des plus puissants moyens d'améliorer le *sort* de l'espèce humaine. (St-Lezin.) Dans cette terrible journée le ciel sembla décider du *sort* de ce prince. (Boss.) Nous aurions le même *sort* que Sodome et Gomorrhe, si Dieu ne voyait encore au milieu de nous des serviteurs fidèles. (Mass.)

— Dans un sens particulier, État, condition d'une personne sous le rapport de la fortune. Régler par testament le sort de ses enfants. Faire un sort à quelqu'un. Améliorer le sort de ses enfants. Assurer un sort à quelqu'un.

— La vie, la destinée. Terminer son sort. Tous les miens à mes yeux terminèrent leur *sort*. (Volt.) Je touchais au moment qui terminait mon *sort*. (Id.)

— Hasard qui décide quelque chose. Le sort est tombé sur un tel. Le sort en a décidé. Décider une chose par le sort. Élire un magistrat par le sort, par la voie du sort. Élection qui se fait au sort. Tirer au sort. Tomber au sort. Il y avait trois soldats condamnés : on décida qu'il n'y en aurait qu'un d'exécuté, et on les fit tirer au *sort*. (Acad.)

— *Le sort en est jeté*. Le parti en est pris. Après avoir réfléchi un moment sur l'état de ses affaires, *Le sort en est jeté*, dit-il, et il passa le Rubicon. (Ricard.)

— Fig. *Le sort des armes*. Le combat considéré relativement à l'incertitude du succès.

— Paroles, caractères, drogues, en un mot tout moyen par lequel on croyait que les sorciers pouvaient produire des effets extraordinaires et presque toujours malfaisants en vertu de leur pacte prétendu avec le diable. Mettre, jeter un sort sur quelqu'un. Donner un sort à quelqu'un. Le *sort* jeté par un magicien ne peut être levé que par un enchanteur plus puissant, moyen fort ingénieusement imaginé pour imposer aux dupes une double contribution. (Breton.)

— Jurispr. anc. *Le sort principal d'une rente*. S'est dit pour Le capital, la somme qui a été placée en rente. Pour lui procurer une fortune considérable, celle qui aurait été maltraitée par le *sort* se ferait religieuse et donnerait tout son bien à l'autre. (Volt.)

— Se dit particulièrement en France et dans quelques autres États, du Mode de recrutement des armées. Tirer au sort. Tomber au sort. Les jeunes Français tirent au sort à vingt ans accomplis. Son fils est tombé au sort.

— Chez les anciens, Mode de divination qui consistait à ouvrir au hasard un livre et à interpréter le premier passage que le sort faisait rencontrer. Les livres usités dans ces occasions étaient Homère, Virgile, les livres saints. De là les expressions : Sorts homériques, sorts virgiliens, sorts des saints. C'est par le sort des saints que saint Augustin reconnut ce que Dieu exigeait de lui. || Jetons, dés sur lesquels étaient gravés quelques caractères et qu'on faisait ordinairement sortir d'une urne, d'où est venue l'expression suivante : *Sorts de Preneste*. Divination qui consistait à jeter des mots dans une urne et à les mêler, puis on les retirait au hasard et on formait ainsi une prophétie.

Et cependant les sorts dans un casque jetés
Sont par la main d'Achille avec force agités.

On ne dirait pas en prose les *sorts*, pour Les billets, les jetons d'où dépend le sort, mais la poésie se permet cette ellipse, qui donne de la concision et de la force à l'expression.

SORTABLE. adj. des 2 g. (du lat. *sortiri*, convenir). Qui est convenable, qui convient à l'état et à la condition des personnes. Mariage sortable. Parti sortable. Emploi sortable. Rien n'est plus sortable pour vous que ce qu'on vous propose. Clotaire alla voir cette Arégonde dans sa maison des champs, la trouva jolie, l'épousa, et revint ensuite dire à Ingonde qu'il n'avait pas trouvé de parti plus *sortable* pour sa sœur que lui-même; qu'il l'avait épousée, et que désormais il l'aurait pour compagne. (Ste-Foix.)

Statuer que sans biens nul objet n'est *sortable*,
C'est faire de l'amour un dieu bien raisonnable.
(Destouches.)

SORTABLEMENT. adv. Convenablement. Se marier sortablement.

SORTANT. part. prés. du v. Sortir. Qui sort. Il est invar. Du moment qu'il y eut jour à lui demander, il n'y eut plus de bornes aux demandes : on vit les vers *sortant* de mille tombeaux s'apprêter à la dévorer. (De Pradt.) En vain quelques arbres, *sortant* du milieu de leurs racines, s'élevaient vers les cieux, et brillaient le matin des feux et des larmes de l'Aurore. (B. de St-P.)

Que la Seine, *sortant* du milieu de ses eaux
De lugubres cyprès couronne ses drapeaux.
(F. Lefèvre.)
C'est un théâtre, un spectacle nouveau,
Où tous les morts *sortant* de leur tombeau
Viennent encor sur une scène illustre (J.-B. Rouss.)

— Quelques poëtes l'ont fait varier; mais c'est à tort. L'évidence de l'action dans les exemples suivants est frappante. Tous ces ruisseaux de sang *sortants* de la statue. (Volt.)

Enfin il se trahit lui-même
Par les esprits *sortants* de son corps échauffé.
(La Fontaine.)

SORTANT, ANTE. adj. Qui sort. Numéro sortant. Numéros sortants. Faites la liste des élèves sortants.

— En parlant des membres d'un corps, Qui cesse d'en faire partie, qui doit être remplacé ou réélu. Membres sortants. Député sortant.

— substant. *Les entrants et les sortants*. Les personnes qui entrent dans un lieu et celles qui en sortent.

SORTE. s. f. Espèce. Toutes sortes de choses. Toutes sortes d'objets. Toutes sortes d'animaux, d'oiseaux, de quadrupèdes, de poissons. Nourrir toutes sortes de bêtes. Un marchand qui a toutes sortes d'étoffes. Une bibliothèque où l'on trouve toutes sortes de livres. Quelle sorte de plante est-ce là ? Les différentes sortes de caractères qu'on emploie dans l'imprimerie. Il y a toutes sortes d'esprit, de courage. C'est une sorte de bel esprit qui n'a que du jargon. Ne pas se fier à toutes sortes de gens, de personnes. Voilà une sorte d'habillement qui lui sied. Il répandait sur toutes *sortes* de misérables les secours de sa charité. (Fléch.) La piété convient à toutes *sortes* de personnes. (Id.) On ne plaît pas longtemps quand on n'a qu'une *sorte* d'esprit. (La Rochef.) Il y a deux *sortes* de valets, l'une qui est méprisée, l'autre qui méprise. (Id.) Toutes les *sortes* de greffe sont susceptibles d'être pratiquées avec succès sur le pommier. (Loisel.) Des enfants... il y a plusieurs *sortes* de rire. (Michaud.) Il y a deux *sortes* de contenance. (La Rochef.) Il y a dans tout ouvrage de poésie deux *sortes* d'intérêt : celui du sujet et celui de la composition. (Delille.) Parmi les monuments des hommes, je ne connaissais encore que deux *sortes* d'antiquités, l'antiquité celtique et l'antiquité romaine. (Chateaub.) L'intérêt met en œuvre toutes *sortes* de vertus et de vices. (La Rochef.) L'intérêt parle toutes *sortes* de langues, et joue toutes *sortes* de personnages, même celui de désintéressé. (Id.) Les bouvreuils se nourrissent en été de toutes *sortes* de graines. (Castel.)

— *Un homme de votre sorte, un homme de la sorte, de sa sorte*. Se prend en bonne et en mauvaise part. C'est trop vous rabaisser pour un homme de votre sorte. C'est vous rabaisser que de parler à un homme de sa sorte.

— Façon, manière de faire une chose. Les uns s'habillent d'une sorte, les autres d'une autre. De quelle sorte faut-il le recevoir ? Je ne sais de quelle sorte il faut agir dans cette circonstance, dans cette affaire. De cette sorte, nous éviterons les embarras que vous redoutez. Agir de la bonne sorte dans une affaire. Apprenez à désarmer la mort d'une autre *sorte* et embrassez la belle pratique, où, sans se mettre en peine de l'attaquer, on n'a besoin que de sanctifier sa vie. (Boss.) Le vice n'a pas encore percé parmi nous toute sa honte : il nous reste une *sorte* de pudeur publique qui nous force à le cacher. (Fléch.) Jésus-Christ semble n'exercer qu'avec une *sorte* de ménagement les fonctions de son ministère. (Id.) Les hommes vulgaires trouvent une *sorte* de vanité dans leurs égarements, parce que c'est par là qu'ils ressemblent aux grands. (Mass.)

— *De la sorte*. Ainsi, de cette manière. N'agissez point de la sorte. En agissant de la sorte vous risquez de vous compromettre. Si je puis parler de la sorte. On ne veut que se divertir, et la face de la raison, si je puis parler de la *sorte*, paraît trop sérieuse et trop chagrine. (Boss.)

— *De telle sorte*. De telle manière, tellement. Il s'est comporté de telle sorte, qu'on aura bien de la peine à le tirer d'embarras.

— *En quelque sorte*. Presque, pour ainsi dire. Se taire quand on est accusé, c'est en quelque sorte s'avouer coupable. La vanité tâche en quelque *sorte* de couvrir la honte de la mort par les honneurs de la sépulture. (Boss.)

— Loc. conj. *De sorte que, en sorte que*. Si bien que, tellement que. De sorte qu'il fut contraint de se retirer. En sorte qu'il ne pouvait garder le silence sans paraître s'avouer coupable. Faire en sorte qu'une personne soit satisfaite. Le sage fait en *sorte* que l'on ne s'occupe pas plus de lui qu'il ne s'occupe des autres. (***) Pour bien élever les enfants, il faut faire en *sorte* que les choses bonnes et honnêtes leur plaisent. (***)

— Loc. fam. *Parler de la bonne sorte à quelqu'un*. Lui faire une sévère réprimande. Si vous voulez qu'il n'y revienne plus, il faut lui parler de la bonne sorte. || On dit de même, *Traiter quelqu'un de la bonne sorte*. Traiter son fils de la bonne sorte.

— Diffic. gramm. Dans les phrases où le mot *sorte* est employé, il ne détermine pas l'accord du verbe; cet accord est déterminé par le substantif qui suit. Ainsi l'on dira : Toute sorte de livres ne sont pas également bons. Il n'y a sorte de soins qu'il n'ait pris.

— *Toute sorte*. Quelques grammairiens pensent qu'il est plus élégant de dire *toute sorte* au singulier, à moins que cette expression ne soit employée absolument, et précédée d'un relatif, cas où il faut le pluriel, comme quand on dit : Il en faut de plusieurs sortes; d'autres prétendent qu'on doit mettre de *toutes sortes* avec des mots pluriels, et *toute sorte* avec un mot singulier : *Toutes sortes de prospérités, toute sorte de bonheur*. L'Académie veut qu'on mette *toute sorte* ou *toutes sortes* avec des mots pluriels, et *toute sorte* avec des mots singuliers. *Toute sorte de malheurs, toutes sortes de malheurs, toute sorte de bonheur*. C'est aussi le sentiment de la plupart de nos bons écrivains. Mais l'Académie n'explique pas pourquoi on admet ces deux manières. Nous croyons, avec Domergue, que *toute sorte* exprime mieux une idée de détail, et *toutes sortes* une idée collective. Il a dans sa bibliothèque toutes sortes de livres, mais il ne lit pas toute sorte de livres; il lit indifféremment toute sorte de livres.

SORTI, IE. part. pass. du v. Sortir. S'empl. adjectiv. Le cheval est sorti. Les étrangers sont sortis. Les fleurs sont sorties de la serre. *Sorti* de l'Éthiopie, il avait parcouru l'Égypte, la Libye, une partie de la Perse, l'île de Lemnos, et d'autres lieux encore. (Barth.) Je serai peut-être le dernier Français *sorti* de mon pays pour voyager en terre sainte, avec les idées, le but et les sentiments d'un pèlerin. (Chateaub.) Les siècles *sortis* de leurs tombeaux gothiques semblaient accompagner cette jeunesse avec leurs vieilles mœurs et leurs vieux souvenirs. (Id.)

Un effroyable cri *sorti* du fond des flots,
Des airs en ce moment a troublé le repos. (Id.)

— Sert à former les temps composés du verbe *sortir*, et s'emploie dans tous les sens du verbe. Renfermez un petit monsieur et un petit paysan dans une chambre, le premier aura tout renversé, tout brisé, avant que le second soit *sorti* de sa place. (J.-J. Rouss.) Le père Goriot est *sorti* avec un paquet. L'étudiant ne reviendra qu'après son cours. (De Balzac.) Si le fils de l'homme était *sorti* du ciel avec toute sa force, il eût eu sans doute peu de peine à pratiquer tant de vertus. (Chateaub.) A peine sommes-nous *sortis* de l'enceinte funeste, que des hurlements ébranlent la forêt. (Id.) Voilà plus de deux heures qu'il est *sorti* de chez la gouvernante, Dieu sait à qui il se sera accroché en route. (X. Marmier.) Il y a quelque temps qu'il est *sorti*, il ne tardera pas à rentrer. (Id.) Jamais le sentiment de leurs services n'est *sorti* de mon cœur. (J.-J. Rouss.)

Il parlait de l'ennemi, de ravisseur farouche.
Même le nom d'Esther est *sorti* de sa bouche. (Rac.)

SORTIE. s. f. (rad. *sortir*). Action de sortir. Depuis sa sortie du royaume, hors du royaume. Faire sa sortie du port pour mettre en rade. Il a toujours gardé la chambre depuis un mois, voilà sa première sortie.

Une troupe hardie
Aux portes du palais attend votre *sortie*. (Rac.)

— Particulièrement, dans l'art scénique, Action d'un personnage qui quitte la scène. Cette sortie est bien motivée. Dans cette pièce, les entrées et les sorties ne sont pas bien motivées. || *Fausse sortie*. Action d'un acteur qui feint de quitter la scène, ou même qui la quitte pour y rentrer aussitôt. Faire une fausse sortie.

— Dans le commerce, Action de faire sortir des marchandises d'un pays, d'une ville, d'un endroit quelconque, pour les transporter dans un autre. L'entrée et la sortie des marchandises. Droit d'entrée et de sortie. Augmenter, payer, frauder les droits de sortie.

— Issue, endroit par où l'on sort. L'entrée et la sortie du théâtre. Une maison qui a deux sorties, une sur la campagne et une sur la rue.

— Fig. dans le même sens. Se ménager une sortie dans une affaire embarrassante.

— Au jeu, Carte basse qui donne le moyen de cesser de faire des levées. Avoir une, deux sorties. Il n'avait pas de sortie, son quinola fut gorgé.

— Art milit. Attaque que font les gens assiégés pour repousser les assiégeants ou pour ruiner leurs travaux. Faire une sortie vigoureuse. Faire des sorties heureuses. Faire une sortie de cavalerie.

— Fig., par allusion à ce dernier sens, Réprimande brusque, rude, sévère, emportement de colère, d'indignation, qu'on laisse échapper contre une personne présente ou absente. Faire une sortie à quelqu'un. Faire une sortie contre quelqu'un. Faire une sortie sur quelqu'un. Je ne m'attendais pas à une pareille sortie.

— *A la sortie de*, loc. prépos. Au moment où l'on sort de. A la sortie du sermon, de la messe, de l'église, du spectacle. A la sortie de l'été, de l'hiver.

— Loc. prov. *Faire danser un branle de sortie à quelqu'un*. Le chasser.

SORTILÉGE. s. m. (pr. *çor-ti-lé-ge*; ét. lat., *sors, sortis*, sort, *legis*, loi). Maléfice dont se servent les prétendus sorciers. Les sortiléges sont les instruments de la sorcellerie. Être brûlé pour sortilége. Croire aux sortiléges. On disait que ce berger avait fait mourir plusieurs bestiaux par sortilége.

— Fam. Charme, enchantement. Je suis sous l'influence de quelque sortilége.

SORTIR. v. n. 2e conj. irrég. (ét. lat. *foras*, dehors; *ire*, aller). *Je sors, tu sors, il sort; nous sortons, vous sortez, ils sortent. Je sortais. Je sortis. Je sortirai. Je sortirais. Sors, sortons, sortes. Que je sorte. Que je sortisse. Sortant. Sorti.* Passer du dedans au dehors. Sortir de la chambre. Sortir du palais. Sortir du théâtre. Sortir de l'église. Sortir du jardin. Sortir de ses propriétés. Sortir du royaume. Sortir de Paris, de France, d'Europe. Sortir de son lit, de sa chaise, de son fauteuil, de sa place. Quelquefois je me perdais dans l'obscurité d'un bois touffu; quelquefois, en *sortant* d'un gouffre, une agréable prairie réjouissait tout à coup mes regards. (J.-J. Rouss.) On a beaucoup de peine à s'accoutumer, en *sortant* de France, à la lenteur et à l'inertie du peuple allemand. (Mme de Staël.) En *sortant* de Genève, je me mis en route seul, libre, sans but déterminé, sans autre guide qu'une carte assez bonne que je porte sur moi. (De Senanc.)

Paris est pour le riche un pays de Cocagne.
Sans sortir de la ville il trouve la campagne. (Boil.)

— Se dit des animaux. Le renard sort de sa tanière. Le limaçon sort de sa coquille. L'oiseau sort du nid, de sa cage. Le chien sort de sa loge.

— Se dit encore des choses. Le sang sortait de sa blessure. Le sang lui sortait de la bouche. Le char sort de son ornière. Le soleil sort de tel signe, de dessous tel nuage. La rivière sort de son lit. L'eau sortait de dessous terre.

— Cesser de demeurer dans. Sortir de la cour. M^me d'Aiguillon se retira de la cour dès qu'elle eut la liberté d'en *sortir*. (Fléch.) Je *sors* de Rome, Arsace, et j'en *sors* pour jamais. (Rac.)

Pour *sortir* de chez toi
As-tu donc oublié qu'il faut qu'elle y consente?
(Boileau.)

— Par extens. Cesser d'être dans, en parlant d'un temps, d'une époque, d'un état, d'une condition. Sortir de l'hiver. Sortir de l'été, du printemps, de l'automne. Sortir de l'enfance. Sortir de nourrice. Sortir de la vie sans avoir fait aucun bien. Sortir de maladie, d'apprentissage. Sortir de charge. Sortir de captivité, d'esclavage.

Je me figure, hélas! le terrible réveil
D'un homme qui, *sortant* des bras d'un long sommeil,
Se trouve transporté dans une île inconnue
Qui n'offre que rochers et déserts à sa vue. (Rac.)

— A le même sens en parlant des choses morales. Sortir d'erreur. Sortir de son bon sens. Sortir de son sujet. Sortir du sujet, de sa matière, de la question. Un événement qui sort de la mémoire. Une chose, une pensée qui ne sort pas de la tête. Ne pas sortir de son étonnement. Sortir de son naturel, de sa modération ordinaire. *Sortez* de l'esclavage où vous êtes réduits. (Rac.) Rentre dans le néant dont je t'ai fait *sortir*. (Id.) L'homme ne *sortait* plus de son épaisse nuit. (Boil.)

— Dans un sens analogue. Sortir des bornes de son devoir. Sortir de son devoir. Sortir des bornes de la modestie, de la bienséance. Sortir de la règle. C'est un homme sage, qui ne sort jamais de ses devoirs. Il savait qu'on ne doit *sortir* de la règle qu'en suivant un fil qui tienne pour ainsi dire à la règle même. (Boss.)

— Se tirer, se dégager de quelque endroit difficile. Ne pouvoir sortir de la boue, des boues, d'un chemin difficile, d'une forêt, des montagnes, de la neige, de la glace.

— Par extension de ce sens. Se délivrer, s'affranchir, se tirer de quelque situation difficile, embarrassante, périlleuse. Sortir d'affaire. Sortir d'une intrigue. Sortir d'un grand péril, d'un grand embarras, d'un guet-apens, d'un mauvais pas. Sortir d'une épreuve difficile. Sortir d'une affaire à tout prix. La reine a peine à *sortir* d'une tourmente si épouvantable. (Boss.)

Je ressens tous les maux que je puis ressentir,
Mais je vois le chemin par où j'en puis *sortir*. (Rac.)

— Fig., dans le langage mystique. O moment heureux où nous *sortirons* des ombres et des énigmes pour voir la vérité manifeste! (Boss.) || *Sortir de soi-même*. Échappez-vous à vous-même; *sortez* de vous-même, et prenez un si noble essor, que vous ne trouviez de repos que dans l'essence de la Divinité. (Boss.) Il faut que les juges de la terre *sortent* comme d'eux-mêmes pour aller à Dieu par une piété simple. (Fléch.) || *Sortir du monde*. Mourir. Pour *sortir* du monde plus légèrement, il s'est déjà déchargé lui-même d'une partie de son corps, comme d'un empêchement importun à l'âme. (Boss.)

— Être issu de. Sortir de bon lieu, de bonne race. Sortir de gens de bien. Sortir de parents illustres. Sentir le lieu d'où l'on sort. Dieu dit à Abraham : Les rois *sortiront* de vous. (Boss.) Il fallait que le Messie *sortît* des patriarches. (Id.)

Du sang de Jupiter issu de tous côtés
L'hymen vous lie encore aux dieux dont vous *sortez*.
(Racine.)

Voyez de quels guerriers il vous plaît de descendre :
Choisissez de César, d'Achille ou d'Alexandre.
En vain un faux censeur voudrait vous démentir,
Et si vous n'en *sortez*, vous en devez *sortir*. (Boil.)

— Se dit des animaux dans le même sens. Quand les étalons sont vieux, les chevaux qui en sortent sont faibles.

— Pousser au dehors, commencer à paraître. Les fleurs commencent à sortir. Les blés sortent de terre. Les boutons commencent à sortir. La petite vérole sort.

— S'exhaler, se répandre. L'odeur agréable qui sort des fleurs. L'infection qui sort des charniers, des égouts. La chaleur qui sort du fourneau. La fumée qui sort du feu.

— Fig., en parlant des choses morales. Souvent l'iniquité *sortait* du lieu d'où elle devait être foudroyée. (Boss.)

— Être produit, en parlant des choses. Cela sort des mains d'un habile ouvrier. Les étoffes qui sortent de cette fabrique sont très-estimées. Les ouvrages qui sortent du pinceau de cet artiste. Le meilleur ouvrage qui sortira de la plume de cet écrivain. Cet ouvrage sort d'une bonne plume.

— Fléchier a dit dans un sens analogue : Loin d'ici ces flatteuses maximes que les rois naissent habiles, que leurs âmes privilégiées *sortent* des mains de Dieu toutes sages et intelligentes.

— *Sortir sur*. Sortir sur quelqu'un l'épée à la main.

— Loc. *Sortir de la messe*. Sortir du lieu où l'on a entendu la messe. On dit de même, Sortir du sermon, de vêpres. Sortir du spectacle. Sortir du jeu. || *Sortir de table*. Quitter la table. Il sortit de table pour courir au devant de lui. || Venir de dîner, de souper, de déjeuner. Nous sortons de table. Je n'ai point faim, je sors de table. En *sortant* de table, chacun croit que la maîtresse de la maison n'a songé qu'à lui; tous ne pensent pas qu'elle ait eu le temps de manger un seul morceau, mais la vérité est qu'elle a mangé plus que personne. (J.-J. Rouss.) || *Sortir de prison*. Être élargi par autorité de justice. || *Sortir du collège, de dessus les bancs*. Venir d'achever ses études. Napoléon, en *sortant* de l'École militaire, alla rejoindre son régiment, qui était à Valence. (Las-Cases.) || Fig., dans un sens analogue. Elle prend des airs enfantins dans la conversation, semblables à ceux d'une petite fille qui vient de *sortir* de dessous l'aile de père et mère. (Mariv.) || *Ouvrage qui sort des mains de l'ouvrier, de chez l'ouvrier*. Ouvrage tout neuf, qui vient d'être achevé. Tout est bien, *sortant* des mains de l'auteur des choses; tout dégénère entre les mains des hommes. (J.-J. Rouss.) || *Sortir, commencer à sortir*. Après avoir été malade, se porter assez bien pour ne pas garder la chambre. Un convalescent qui commence à sortir, qui sort, à qui le médecin a permis de sortir. || *Sortir des proportions ordinaires*. Être au-dessus des proportions ordinaires. || *Sortir de sa sphère*. Sortir de sa condition.

— Chorégr. *Sortir de cadence*. Ne plus danser en cadence.

— Chass. *Sortir du fort*. Se dit d'une bête qui quitte son gîte ou sa tanière.

— Escrim. *Sortir de mesure*. Se mettre hors d'état de porter une botte de pied ferme à son adversaire.

— Mus. *Sortir de mesure*. Ne plus chanter, ne plus jouer en mesure. || *Sortir du ton*. Détonner, ou passer d'un ton dans un autre.

— Peint. Paraître de relief, s'avancer hors du tableau. Cette figure sort trop, cette autre ne sort pas assez.

— Prov. et fig. *Faire sortir quelqu'un des gonds, hors des gonds*. Le mettre tellement en colère qu'il soit comme hors de lui-même. || *Les yeux lui sortent de la tête*. Se dit d'une personne dont les yeux ont une ardeur, une vivacité extraordinaire, par l'effet de quelque passion violente. || *Le feu lui sort par les yeux*. Il a les yeux allumés de colère. Le feu *sort* à travers ses humides prunelles. (Boil.) Le feu *sort* de vos yeux pétillants et troublés. (Id.)

— *Sortir de l'idée, de la mémoire*. S'oublier, être effacé de la mémoire.

Et le Rhin de ses flots ira grossir la Loire,
Avant que tes faveurs *sortent* de ma mémoire.
(Boileau.)

— Absol. Passer du dedans de la maison ou d'un lieu analogue au dehors. Ne faire qu'entrer et sortir. Avoir besoin de sortir. Il ne fait que de sortir. Sortez, je vous attends. S'il y avait une juste police au monde, les femmes ne *sortiraient* que trois fois en leur vie : la première pour se faire baptiser, la seconde pour se marier; la troisième pour se faire enterrer. (Boiste.) Le matin, l'empereur *sortant* pour aller à bord de l'amiral Hotham, s'était arrêté court sur le pont du Bellérophon. (Las-Cases.)

— Impersonn. Il sort de cette source une grande qualité d'eau. Il sort de ces fleurs une douce odeur. Il sort de ce lieu une odeur pestilentielle. Il en sortait une épaisse fumée. Si l'adulation ose porter ses discours licencieux jusqu'au pied du trône, qu'il en *sorte* des éclairs et des foudres, pour confondre les ennemis de la religion. (Mass.)

Vous ne craignez pas...
Que du fond de l'abîme entr'ouvert sous vos pas,
Il ne *sorte* à l'instant des feux qui vous embrasent.
(Racine.)

— S'emploie dans ses temps composés avec *être*. Je suis sorti de la maison avant le jour. Le renard est sorti de sa tanière. La rivière est sortie de son lit. Le sang est sorti de sa blessure. On eût dit qu'il n'était *sorti* de la cour que pour y être et plus accrédité et plus utile. (Fléch.)

Je m'emporte au delà de cette modestie
Dont, jusques à ce jour, je n'étais point *sortie*. (Boil.)

Du fond de notre sacristie
Une épaisse nuée à grands flots est *sortie*. (Id.)

— Activem. Tirer, faire sortir. Sortir des fleurs à l'air. Sortir un cheval de l'écurie. Sortir des orangers d'une serre. Il est temps de sortir les plantes de la serre.

— Jeux. *Sortir les dames*. Tirer les dames hors du trictrac.

— substantiv. *Au sortir de*. Au moment où l'on sort de. Au sortir de cette maison. Au sortir du lit. Au sortir du berceau. Au sortir de l'enfance. Laissez-vous toucher, Seigneur, à la vue des périls qui vont m'entourer de toutes parts au *sortir* de l'enfance. (Mass.) Dieu voit avec un air de fureur de simples mortels, dans le temps qu'ils sont entraînés par le cours fatal, l'insulter en passant et tomber au *sortir* de là dans les mains de sa justice. (Id.) Milton retrace la première pensée de Dieu, manifestée dans la création du monde, et les premières pensées de l'homme au *sortir* des mains du Créateur. (Chateaub.)

SORTIR. v. a. 2^e conj. (du lat. *sortiri*, tirer au sort, obtenir par le sort, rad. *sors*, sort). Il n'est l'usage qu'en termes de jurisprudence, et seulement à la troisième personne. *Il sortit, ils sortissent. Il sortissait, ils sortissaient*. Obtenir, avoir. Cette sentence sortira son plein et entier effet.

— Anc. prat. *Cette somme de deniers, cet effet mobilier sortira nature de propre*. Sera réputé et partagé comme propre.

SORY. s. m. Min. Sel vitriolique des anciens, qui exhalait une odeur désagréable, devenait noir, avait une consistance spongieuse, un aspect gras quand on le broyait.

SOSE. s. m. Chron. Espace de soixante ans dans la chronologie des Chaldéens.

SOSIBIUS. Grammairien ancien, ministre de Ptolémée Philopator, qui conseilla à ce prince de faire mourir son frère et sa femme Arsinoé. Il naquit en Laconie, l'an 220 av. J.-C., et mourut dans une extrême vieillesse.

SOSIE. (pr. *zo-zi*). Nom d'un personnage de comédie, que l'on a donné par extension à toute personne ayant une parfaite ressemblance avec une autre. Faisons en bonne paix vivre les deux *Sosies*. (Mol.)

SOSIGÈNE. Habile astronome égyptien, et philosophe distingué de la secte des péripatéticiens. César le fit venir à Rome pour réformer le calendrier. Il détermina l'étendue de l'année solaire, qu'il trouva être de 365 jours 6 heures.

SOSTENUTO. adj. m. (pr. *soss-te-nou-to*). Musiq. Mot italien qui signifie *soutenu*, et que l'on met sur un passage, pour indiquer que le forté doit être suivi.

SOSTHÈNE. Chef de la synagogue de Corinthe et disciple de saint Paul, que les Grecs regardent comme un apôtre et le premier évêque de Colophon. Les Latins l'honorent le 10 juin.

SOSTRATE. Célèbre architecte grec, qui bâtit le phare d'Alexandrie, regardé comme une des sept merveilles du monde.

SOT, SOTTE. adj. Qui est sans esprit, sans jugement. Homme sot. Femme sotte. Enfant sot. Être sot, étourdi. Il n'est pas si sot qu'il le paraît. Quel sot animal! Sotte bête. Un sot savant est *sot* plus qu'un sot ignorant. (Mol.) L'esprit de parti rend *sot*. (***) La nature donne à l'orgueilleux une taille roide, une tête haute, un œil fier; elle écrit sur son front : *sot*. (Boiste.) Il y a des gens destinés à être *sots*, qui ne font pas seulement des sottises par leur choix, mais que la fortune même contraint d'en faire. (La Rochef.) On n'est jamais si *sot* qu'avec les sots; on cave au plus fort avec eux. (Prince de Ligne.)

De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome,
Le plus *sot* animal à mon avis c'est l'homme. (Boil.)

Ainsi qu'en *sots* auteurs,
Notre siècle est fertile en *sots* admirateurs. (Id.)

— Quelquefois, Qui est embarrassé, confus. Me voilà tout sot. Le voilà bien sot. Il demeura tout sot. Cela le rendit tout sot.

— Qui est fait sans esprit, sans jugement, en parlant des choses. Quelle sotte entreprise! Sot projet. Sot livre. Sot discours. Sotte question. Sotte réponse. Sotte réplique. De sottes rêveries. Sotte louange. Les sots quand ils choisissent font tant de *sots* raisonnements qu'ils prennent le pire. (Shakspeare.)

— En parlant des choses morales, Qui provient d'un sot, où il y a de la sottise. Sotte fierté. Sot orgueil. Sotte avarice. Sotte hauteur.

— En parlant de certaines choses, Qui est fâcheux, ridicule. Sot mariage. Sotte aventure. Sotte affaire. L'enlèvement de cette femme est une *sotte* affaire pour lui. (Acad.)

— S'est dit pour Amoureux de, fou de. Elle est *sotte* de vous. (Mol.)

— Loc. prov. *A sotte demande, point de réponse*.

— substantiv. Personne qui manque d'esprit, de jugement. C'est un sot. Vous êtes un sot. Vous êtes une petite sotte. Taisez-vous, maître sot. Il n'y a pas de *sots* si incommodes que ceux qui ont de l'esprit. (La Rochef.) Un *sot* n'entre ni ne sort, ni ne s'assied, ni ne se lève, ni ne se tait, ni n'est sur ses jambes comme un homme d'esprit. (La Bruy.) Un *sot* est celui qui n'a pas même assez d'esprit pour être un fat. (Id.) Un *sot* qui a un moment d'esprit étonne et scandalise, comme des chevaux de fiacre au galop. (Chamfort.) Personne ne se croit propre comme un *sot* à duper les gens d'esprit. (Vauvenargues). J'aime les gens d'esprit qui sont bêtes; leur bêtise est toujours aimable et bonne : mais craignons les *sots*. (De Ligne.) Depuis Adam les *sots* sont en majorité. (C. Delav.)

Les *sots* sont un peuple nombreux
Trouvant toutes choses faciles,
Il faut le leur passer, souvent ils sont heureux,
Grand motif pour se croire habiles. (Florian.)

— S'est dit pour désigner un mari qui avait à se plaindre de la fidélité de sa femme. Elle? elle n'en fera qu'un *sot*, je vous assure. (Mol.)

— Fam et elliptiq. *Quelque sot*. Quelque sot le dirait, le ferait, le croirait, y serait trompé.

— Chron. *Fête des sots*. Fête célébrée annuellement, dans plusieurs villes de province, par une société appelée Sotie. || Il s'est dit aussi de la fête des fous qu'on célébrait dans presque toute la France et particulièrement à Dijon. || *Sot*. Nom donné au bouffon de la commune, dans plusieurs villes de Flandre.

— *Mère-sotte*. Un des noms de la société des basochiens.

Je maudis mère sainte Église,
Je veux bien qu'un chacun le noie;
Je maudis anathématise,
Mais sous l'habit pour ma devise,
Porte l'habit de mère *sotte*. (Gringoire.)

— Le *t* de ce mot se prononce tantôt, et tantôt ne se prononce pas. On dira d'un homme *c'est un sot*, sans faire sentir le *t* lorsqu'on portera de lui un jugement où il n'entrera aucun mouvement d'aigreur, d'indignation, aucune passion. Dans le cas contraire, on fera sonner le *t*. Ainsi, un père impatienté par quelque réflexion maladroite de son fils, dira en appuyant sur la prononciation du *t*, *vous êtes un sot*.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la raie oxyrhynque.

— SOT-L'Y-LAISSE. s. m. Art culin. Morceau très-délicat qui se trouve au-dessus du croupion d'une volaille. L'étymologie de ce mot est évidente : un sot seul peut laisser de côté ce morceau. Manger le sot-l'y-laisse. Avoir soin de prendre tous les sot-l'y-laisse.

SOTADÈS. Ancien poète grec, célèbre par la licence de ses vers érotiques, ce qui fit donner son nom aux poésies obcènes. Ptolémée, roi d'Égypte, le fit jeter à la mer pour quelque satire injurieuse.

SOTADIQUE. adj. m. Littér. anc. S'est dit d'une sorte de vers iambiques, dont l'inventeur est Sotadès. Vers sotadiques.

— Se dit quelquefois des poèmes licencieux, du genre de ceux que composa Sotadès. Faire des vers sotadiques.

— Il s'est dit quelquefois aussi des vers rétrogrades, parce qu'on trouve des vers de ce genre dans les œuvres de Sotadès.

SOTARD. s. m. Ornith. Nom vulgaire donné à la bécasse.

SOTER. (du gr. σωτήρ, sauveur). Hist. anc. Surnom donné à Ptolémée I^er, roi d'Égypte, et à Antiochus I^er, roi de Syrie.

SOTERIANT. s. m. Ichthyol. Autrefois, et jusqu'au XII^e siècle, on appelait ainsi à Paris un poisson très-estimé.

SOTERIES. s. f. pl. (du gr. σωτήρ, sauveur). Antiq. Fête célébrée pour rendre grâce aux dieux lorsqu'on avait échappé à un danger. || Fête qu'on célébrait tous les ans à Sicyone, en l'honneur d'Aratus, qui avait délivré cette ville.

— Philol. Titre d'un poème que Stace composa sur la guérison de Rutilius Gallicus.

SOTERIM. s. m. pl. Hist. hébr. Officiers de justice subalternes, chez les Juifs.

SOTHIAQUE. adj. des 2 g. Astron. anc. Qui appartient à Sothis.

— Chronol. *Période sothiaque*. Période de 1460 ans, au bout de laquelle le commencement de l'année civile et de l'année religieuse des Égyptiens avait lieu au lever héliaque de la canicule.

— *Cycles sothiaques*, dont l'un commence au 20 juillet 2785 av. J.-C., et l'autre, au 20 juillet 1325 av. J.-C. Ces cycles sont appelés aussi *grands cercles caniculaires*, *grande année égyptienne*.

SOTHIS. s. m. Astron. anc. Nom donné à Sirius, chez les Égyptiens.

SOTIE ou **SOTTISE**. s. f. Littér. Espèce de farce qui appartient au premier âge de la comédie française, et qui se distinguait des autres par de grossières personnalités. Pierre Gringoire est l'auteur de la sotie la plus connue. Elle fut jouée aux halles de Paris, le mardi gras 1511. Les soties imprimées ou manuscrites sont d'une grande rareté.

— Société des amis de la basoche, qui jouaient les soties.

SOTOFORIN. s. m. Anc. mar. Pièce de bois servant à lier entre les courbatons.

SOTTELITTE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pluvier guignard.

SOTTEMENT. adv. D'une manière sotte, d'une sotte façon. Se conduire sottement. Répondre sottement. Parler, écrire sottement. S'engager sottement dans une affaire. Se laisser sottement duper. Le sot agit sottement, pense sottement, et parle sottement. La sagesse est *sottement* ingénieuse de rabattre le nombre des voluptés. (Mont.)

SOTTISE. s. f. Manque, défaut d'esprit et de jugement. Homme d'une grande sottise. La sottise des hommes est grande. La sottise de la plupart des mères est de croire leurs enfants très-jolis. Un des attributs de la *sottise* est de passer le but en toutes choses. (***)

— Action, discours, parole, opinion, pensée, réflexion, projet, qui annonce un manque d'esprit et de jugement. Faire, dire des sottises. N'avoir en tête que des sottises. N'ouvrir la bouche que pour dire des sottises. Quelle sottise que cette idée! Vous embellissez par vos lettres les *sottises* du siècle. (Volt.) J'égaie mes maux par les *sottises* du genre humain. (Id.) La vivacité naturelle à son âge et l'attente d'un applaudissement sur lui lui firent débiter mille *sottises*. (J.-J. Rouss.) Quiconque veut trouver beaucoup de bons mots n'a qu'à dire mille *sottises*. (Id.) Les *sottises* des pères sont perdues pour leurs enfants. (Le gr. Frédéric.) Être trop mécontent de soi est une faiblesse; en être trop content est une *sottise*. (M^me de Sabl.). Une *sottise* chargée de musique, de danses, de décorations, est une *sottise* magnifique, mais toujours *sottise*. (***) Il y a des *sottises* bien habillées comme il y a des sots bien vêtus. (Champfort.)

— Faux raisonnement. Aux grands hommes les grandes sottises. (***) [illegible] passible [illegible] entre [illegible] *sottises* qu'on dit de lui? (Boiste.) [illegible]

le jugement, les plus grandes *sottises* sont souvent dites ou faites par les gens de plus d'esprit (Id.)

— Impertinences, choses, paroles inconvenantes, déplacées. Dire des sottises à quelqu'un.

Les grands dévots sans s'en douter,
Disent à Dieu mainte *sottise* (***)

— Parole, action obscène. Ce que vous dites là est une sottise. Il est indigne d'un honnête homme de dire des sottises devant une femme quelle qu'elle soit.

— Dans un sens analogue, mais malin. Quelques jours avant son mariage avec Mlle d'Aubigné, Scarron dit à un de ses amis: Je ne ferai pas de *sottises* à ma femme, mais je lui en apprendrai beaucoup. On sait que Scarron n'avait alors de mouvement libre que celui des yeux, de la langue et de la main. Ah! mademoiselle, j'ai quatre-vingt-quatre ans, et j'ai fait quatre-vingt-quatre *sottises*. Belle bagatelle! repondit l'actrice; moi qui n'en ai que quarante, j'en ai fait plus de mille. (***)

— Se personnifie.

De ce pays la reine est la *Sottise*.
Ce vieil enfant porte la barbe grise,
Sa lourde main tient pour sceptre un hochet,
De l'Ignorance elle est, dit-on, la fille.
Près de son trône est sa sotte famille,
Le fol Orgueil, l'Opiniâtreté,
Et la Paresse et la Crédulité. (VOLTAIRE.)

— Loc. prov. *Sottise des deux parts*. Se dit de deux personnes qui ont tort chacune de leur côté.

— Littér. *Sottise*. V. SOTIE.

— *Principauté de la sottise*. Un des noms de la société des basochiens.

SOTTISIER. s. m. Recueil de sottises. Vendre, acheter un sottisier.

— Particulièrement, Recueil de chansons et de vers libres.

Ce fut parmi nous que naquirent
Mille vaudevilles malins,
Que les amours à rire enclins,
Dans leurs *sottisiers* recueillirent. (CHAPELLE.)

— Celui qui débite des sottises, qui tient des propos libres. Cet homme est un grand sottisier. Grands *sottisiers* de la première classe. (Sénécé.)

— Ce mot est familier dans tous ses sens.

SOTTO-VOCE. loc. adv. (pr. *çôt-to-vôt-ché*). Mus. Expression italienne, qui signifie Sous la voix, et qu'on emploie, en général, pour, A demi-voix, à demi-jeu. On s'en est servi autrefois, pour indiquer que l'accompagnement devait se laisser dominer par la voix.

SOTTOYER. v. n. 1re conj. Agir ou parler en sot Sot, allez ailleurs *sottoyer*. (Moralités.)

SOU. s. m. (qu'on écrivait autrefois *sol*, vient du lat. *solidus*, nom d'une monnaie ancienne, d'où les Ital. ont fait *soldo*). Monnaie de compte, la vingtième partie de l'ancienne livre, valant douze deniers. Un sou. Deux sous. Vingt sous. Trente sous. Un petit pain d'un sou. Le marc de huit onces, qui valait vingt-six francs et dix *sous* dans les premiers temps du ministère de Colbert, vaut depuis longtemps quarante-neuf livres seize *sous*. (Volt.)

Un *sou*, quand il est assuré,
Vaut mieux que cinq en espérance. (LA FONT.)

— Monnaie de cuivre qui avait cette valeur. Un sou bien marqué. N'avoir que des sous dans sa poche. Un petit sou. Deux gros sous.

Songez qu'avec vingt *sous* ravis à vos caprices,
Vous ferez grand plaisir à vingt infortunés (***)

— Pièce de cuivre valant cinq centimes Une pièce de cent sous. Une pièce de dix sous, de trente sous, de vingt sous. Le franc vaut vingt sous. Avoir cinq francs en sous. Les derniers sous qui ont été fabriqués en France datent de l'an IV de la révolution.

— Anc. prat. *Sou tournois*. Sou de douze deniers || *Sou parisis*. Sou de quinze deniers. Vingt sous parisis valaient vingt-cinq sous tournois.

— Archéol. *Sou d'or*. Monnaie d'or de l'empire romain || *Sou d'or*. Monnaie identique avec le solidus de Constantin, et qu'on employa en France sous la première race. || *Sou d'argent*. Le vingtième de la livre d'argent.

— Loc. fam. *N'avoir pas un sou, pas le sou, ni sou ni double, ni sou ni maille; être sans le sou*. N'avoir point d'argent. || Etre pauvre, très-pauvre. C'est un homme qui meurt de faim, qui n'a pas le sou pour vivre. || *Mettre sou sur sou*. Epargner sur les plus petites choses pour amasser. || *Faire de cent sous quatre livres, et de quatre livres rien*. Etre mauvais ménager. || *Propre comme un sou*. Extrêmement propre.

— Anc. prat. *Au sou la livre*. Au prorata de ce que chacun a mis de fonds dans une entreprise ou de ce qui lui est dû dans une affaire. Dans une banqueroute, les créanciers sont payés au sou la livre sur le prix des meubles. *Sou pour livre*. S'est dit de certains droits additionnels imposés sur différents objets, et qui étaient analogues à ce qu'on appelle aujourd'hui centimes additionnels et subventions de guerre. || *Avoir un sou dans une affaire de finance, dans un commerce, y être pour un sou, pour deux sous* Y avoir un vingtième, un dixième d'intérêt.

— Loc adv *Sou à sou*. Par petites sommes. Payer quelqu'un sou à sou Marchander sou à sou. Cumuler sou à sou. Amasser sou à sou une grande fortune.

SOUABE. Géogr. Un des dix cercles qui formaient l'Allemagne avant la dissolution de l'Empire. La Souabe, géographiquement montagneuse, est située entre la France, la Suisse l'Autriche, la Bavière, la Franconie et les cercles du Rhin. Superficie 6,560 kilom. carrés; 2,500,000 hab. La Souabe se divisait en haute et basse. Elle fut autrefois un duché relevant de l'Empire. Aujourd'hui elle est repartie entre le Wurtemberg, la Bavière, Bade, les princes de Hohenzollern et Lichtenstein, l'empereur d'Autriche et le grand-duc de Hesse.

— Hist. *Grande ligue de Souabe*. Union de tous les Etats de Souabe, qui se donnèrent en 1488 une constitution, et établirent un pouvoir législatif et exécutoire. Elle dura jusqu'en 1512.

— Philol. *Miroir de Souabe*. Nom sous lequel on connaît un Code du moyen âge, ou une collection de traités de droit publiée à la fin du XIIIe siècle. Ce Code fut observé dans plusieurs parties de l'Allemagne.

SOUBAB. s. m. Relat. Nom donné à un grand fonctionnaire de l'empire du Mogol.

SOUBABIE. s. f. Relat. Dignité d'un soubab. || Territoire de soubab.

SOUBARDIER. s. m. Techn. Principal étai d'une machine qui sert à tirer des pierres d'une carrière.

SOUBASCHI. s. m. Hist. ott. Commandant de canton. Lieutenant de police.

SOUBASSEMENT. s. m. (du fr. *sous* et *base*). Archit. Partie inférieure d'une construction sur laquelle semble porter tout l'édifice. Il se dit surtout en parlant des édifices à colonnes. La hauteur du soubassement. Soubassement uni. Soubassement orné de moulures.

— Tapiss. Espèce de pente que l'on met au bas du lit et qui descend jusqu'à terre. Mettre les soubassements à un lit.

SOUBDAR. s. m. Relat. Gouverneur en second dans les Indes. Le soubdar relevait du nabab.

SOUBEYRANIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des acanthées.

SOUBREDENT. s. f. Il se dit familièrement d'une dent qui pousse sous une autre. Cette dernière se nomme alors surdent.

SOUBRELANGUE. s. m. (de l'espagn. *sobre*, sous; du fr. *langue*). Médec. Ankyglosse que l'on observe quelquefois chez les enfants nouveau-nés, et qui consiste en une espèce de bourrelet charnu plus ou moins long et épais, brun et assez ferme, occupant la place du frein de la langue et empêchant les mouvements de cet organe, de manière que le lait et les liquides introduits dans la bouche tombent dans les voies aériennes.

SOUBRESAUT. s. m. (de l'espagn. *sobre*, sur; du fr. *saut*). Saut subit, inopiné, à contre sens. Les soubresauts d'un cheval. Les soubresauts d'une voiture.

— Tressaillement, mouvement convulsif. Avoir des soubresauts dans les tendons. Eprouver des soubresauts continuels des tendons. Les soubresauts sont un des symptômes qui accompagnent fréquemment les affections cérébrales.

— Fig. Vive, grande, subite émotion. Cette nouvelle a donné un violent soubresaut. La passion de l'amour ne va que par *soubresauts*; elle a des actes: la tendresse a des soins. (Mme de l'Espin.)

SOUBRESAUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Soubresauter.

— adjectiv. Saccadé. Discours soubresauté. Les orateurs militaires peuvent dire à peu près dans le langage qu'ils veulent, trivial ou correct, uni ou *soubresauté*, tout ce qui leur sort de la tête, sans qu'on les rappelle à l'ordre. (Cormenin.)

SOUBRESAUTER. v. n. 1re conj. Faire des soubresauts. Il ne fait que soubresauter. Soubresauter comme une carpe.

— Fig Procéder par soubresauts, par bonds, par saccades. Esprit qui soubresaute. Orateur qui soubresaute dans ses discours.

SOUBRETTE. s. f. Art scén. Suivante de comédie. Rôle de soubrette. L'emploi des soubrettes. Jouer les soubrettes. Une jolie soubrette. Une soubrette fort piquante, spirituelle. La dernière reine de France, Marie-Antoinette, aimait à jouer la comédie, et donnait la préférence aux rôles de *soubrettes*. (***)

— Femme de chambre intrigante. Jolie soubrette. Vive soubrette. Une soubrette fort maligne.

— Fam. et par mépris. Femme subalterne et intrigante. Elle fait la dame et n'est qu'une soubrette. Sous de riches habits elle a toujours l'air et les manières d'une *soubrette*. (Acad.)

SOUBREVESTE. s. f. (de l'esp. *sobre*, au-dessus; et du fr. *veste*). Anc. cost. Vêtement sans manches, qui se mettait par-dessus les autres vêtements, par-dessus la cuirasse. Endosser la soubreveste.

SOUBSANAGE. s. m. Anc. cout. Portion d'un héritage dévolue aux puînés et aux filles.

SOUBSHOTE. s. m. Anc. cout. Manant qui ne possède rien en propre.

SOUBUSE. s. f. Ornith. Espèce de busard.

SOUCHA. s. f. Comm. Crêpe de la Chine rayé.

SOUCHA. Relat. Nom d'une divinité dans l'Amérique méridionale.

SOUCHE. s. f. La base du tronc d'un arbre accompagnée de ses racines, particulièrement quand elle a été séparée du reste de l'arbre Des souches qui repoussent. Arracher des souches. Grosse souche. Souche de noyer, de hêtre, de chêne. Souche pourrie. Faire du feu avec des souches. Brûler des souches. Le bois de la souche est plus dur que celui du reste de l'arbre Ce toit était formé par des roseaux et des branchages de sapin attachés aux *souches* de quelques arbres voisins. (Gessner.)

— Par analogie et au figuré. Celui de qui sort une génération, une suite de descendants. Un homme illustre qui a été la souche de plusieurs grandes familles.

— Celui qui est reconnu pour être le plus ancien dans une généalogie. Robert le Fort, le quatrième fils de saint Louis, est la souche de la maison de Bourbon. Gaston d'Orléans, fils de Henri IV, est la souche de la maison régnante de France. || *Faire souche*. Commencer une branche dans une généalogie. De tous les enfants de saint Louis, il n'y en a eu que deux qui aient fait souche. || *Succéder par souche*. Succéder par représentation. La succession par souche est opposée à la succession par tête.

— Comm. Le plus long des deux morceaux de bois ajustés, sur lesquels les boulangers et les bouchers font des entailles pour marquer la quantité de pain ou de viande qu'ils fournissent à crédit. La souche reste entre les mains du marchand, et l'échantillon entre celles de l'acheteur.

— Admin. Partie qui reste des feuilles d'un registre, lorsqu'on les a coupées, dans leur longueur, en zigzag, de sorte qu'en rapprochant la partie coupée et détachée du registre de celle qui y est restée, on reconnaisse si elles se correspondent exactement. La souche d'un registre de passe-ports. La souche d'un registre d'inscriptions.

— Maçonn. Corps de la cheminée qui sort du toit et s'élève au-dessus du comble, soit qu'il n'ait qu'un seul tuyau, soit qu'il en renferme plusieurs. Une souche de cheminée.

— Techn. Portion d'un cierge postiche, faite de bois ou de fer blanc. || Pièce d'un jaugeur. || Tuyau d'où sort un jet d'eau.

— Fig. Sot, stupide, être insensible. C'est une souche, une véritable souche Un ancien disait: Quiconque se sent de l'éloignement pour le mariage est une *souche* ou un ange (***)

— Anc. cout. *Faire souche* Se disait d'un bien qui après la mort de son acquéreur passait à l'état d'héritage.

SOUCHÈRE. adj. des 2 g. Anc. jurispr. Qui appartient à la souche, à la famille. *Coutume souchère*. Coutume en vertu de laquelle il fallait descendre de celui qui avait mis un héritage dans une famille, pour participer à cet héritage.

SOUCHET. s. m. Maçonn. Pierre qui se tire au dessous du dernier banc des carrières. Porter des souchets. Tirer des souchets d'une carrière. Le souchet est la moindre des pierres de taille.

— Bot. Genre de la famille des cypéracées, renfermant des plantes herbacées, vivaces, aux racines rampantes ou tuberculeuses, aux chaumes hauts, garnis en haut de feuilles, les fleurs rassemblées au sommet des rameaux sont de couleur verte ou jaunâtre, les fruits sont des graines blanches ou noires. Les souchets habitent toutes les régions du globe. Les espèces les plus remarquables sont le souchet long ou odorant, habitant des marais et des lieux humides; le souchet comestible, du midi de la France, dont on extrait une huile fort bonne; et le souchet rond, également du midi de la France, employé en médecine comme stomachique.

— Ornith. Section du genre canard, renfermant des oiseaux qui se distinguent par un bec long, dont la mandibule supérieure, pourvue en demi-cylindre, est élargie à son extrémité. Le souchet est un charmant oiseau; tête et cou verts, à poitrine blanche, ailes vertes, rouges au dos brun. Il est triste et sauvage, et vit de vermisseaux qu'il recueille dans la vase au bord des ruisseaux. La chair de cet oiseau est délicate, son plumage recherché. On ne le trouve chez nous que depuis novembre jusqu'en avril.

SOUCHETAGE. s. m. Visite qui se fait dans un bois après la coupe des arbres, pour compter les souches. Procéder au souchetage.

SOUCHETEUR. s. m Expert nommé pour assister au souchetage.

SOUCHEVER. v. a. 1re conj. Construct. Enlever le souchet dans une carrière, pour déblayer et séparer les lits de pierre.

SOUCHEVEUR. s. m. Construct. Ouvrier chargé d'enlever le souchet dans une carrière.

SOUCHIA. s. f. Comm. Étoffe de soie, ou de soie et coton mélangée de fil noir, rayée de diverses couleurs, qui se fabrique aux Indes orientales, et dont il se fait un grand commerce à Surate.

SOUCHON. s. m. Techn. Sorte de fer en barres.

SOU-CHONG. adj. et s. m. Comm. Il se dit d'une espèce de thé chinois qui est fort estimée.

SOUCI. s. m. (du lat. *sollicitum*, inquiet). Soin accompagné d'inquiétude. Souci cuisant. Souci léger. Noirs soucis. Affaire qui donne des soucis. Avoir du souci. Vivre sans souci. Prendre du souci. Dieu de mes pères, disait un jeune roi, envoyez-moi du haut des cieux votre sagesse: elle seule m'adoucira les *soucis* de l'autorité et le poids de la couronne. (Mass.)

— Ce qui est l'objet du souci.

Ce nouvel Adonis à la blonde crinière
Est l'unique *souci* d'Anne la perruquière. (BOIL.)

— Chagrin accompagné d'inquiétude. Chagrin cuisant Etre dévoré de soucis L'habitude de braver les dangers affermit l'âme contre les petits *soucis* qui l'agitaient comme un roseau. (***) Les noirs *soucis*, l'ennui, la tristesse, n'approchent pas plus d'ici que les vices et les remords dont ils sont le fruit. (J.-J. Rouss.)

De pensers sur pensers mon âme est agitée.
De *soucis* sur *soucis* elle est inquiétée. (CORN.)

Les noirs *soucis* agitent quelquefois
Les courtines de pourpre où sommeillent les rois.
(CHESNEDOLLÉ.)

— Loc fam. *C'est le moindre de mes soucis, le cadet de mes soucis* Je ne me mets nullement en peine de cela || *C'est un sans-souci*. C'est un homme qui ne se tourmente de rien, que rien n'empêche de se divertir.

— Loc prov. *Vous vivrez peu, vous prenez trop de souci* Se dit à ceux qui se mêlent de ce qui ne les regarde point.

— Bot. Genre de la famille des synanthérées, renfermant les plantes herbacées, annuelles, qui ont la propriété de s'épanouir quand le soleil brille, de tenir leur disque tourné vers lui et de se fermer dès son coucher Les tiges des soucis sont peu élevées, les feuilles très-découpées, les fleurs jaunes et d'une odeur très-forte, les semences brunes. On connaît particulièrement le souci des champs, habitant de nos campagnes, amer et tonique, et dont les fleurs servent à colorer le beurre et à sophistiquer le safran; et le souci des jardins, qui a les mêmes propriétés et se cultive à cause de ses belles fleurs d'un jaune orangé.

— Fleur de cette plante. Cueillir des soucis. Couleur de souci.

Tendre *souci* qu'un or pâle colore,
Souci simple et modeste, à la cour de Cypris,
En vain sur toi la rose obtient toujours le prix.
Ta fleur moins célébrée a pour moi plus de charmes.
(***)

Veuve de son amant quand jadis Cythérée
Mêla ses pleurs au sang de son cher Adonis,
Du sang naquit du or, l'anémone pourprée,
Des pleurs naquirent les *soucis* (CONST. DUBOS)

— Couleur de cette fleur. Un foulard souci. L'orange et le souci.

— Ornith. Le roitelet proprement dit.

— Entom. Nom vulgaire d'un papillon de jour, du sous-genre coliade, qui se trouve aux environs de Paris.

SOUCIER (SE). v. pron. 1re conj. (rad. souci) Prend deux *i* à la première et à la deuxième personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous nous souciions, vous vous souciiez. Que nous nous souciions, que vous vous souciiez* S'inquiéter, se mettre en peine de De quoi vous souciez-vous? Ne se soucier de rien. Se soucier fort peu de conserver ses amis Se soucier beaucoup de conserver son argent Celui qui se *soucie* le moins du lendemain, y arrive le moins tristement. (Trad. d'Epicure.) Nous avons un grand empressement à émettre nos idées, nos opinions, mais le public ne s'en soucie guère, lorsque la tête est grosse, il faut qu'elle accouche. (Boiste.) Je ne me *soucie* pas qu'il m'aime, je me *soucie* qu'il m'épouse. (Mme de Caylus.)

— Faire cas de, prendre intérêt à. Je me soucie peu de cet homme-là. Une femme qui se soucie peu de son mari Vos vergers vous font aisément oublier une créature aussi chétive que moi; et quand on a des arbres à planter, on ne se *soucie* guère d'un ami languissant. (Volt.)

— Ironiq Je me soucie bien de cet homme-là; qu'ai-je besoin de lui?

— S'est dit aussi dans le sens de Se chagriner, prendre du souci Aussi n'était-il pas encore en âge de se chagriner il y en avait bien d'autres qui se *souciaient* pour lui (Rabel.)

— Des auteurs plus récents ont cru pouvoir user de ce verbe en ce sens Quand vous vous *soucieriez* encore plus que vous le faites, à quoi cela remédierait-il? A rien (Diderot.)

Quand Cupidon, qui me vit pâle et triste
Me dit Ami, pourquoi te *soucier*? (J.-B. ROUSS.)

— D'autres auteurs lui ont donné la forme active dans le sens de Chagriner, affecter He! je crois que cela faiblement vous *soucie*. (Mol.)

Las! qu'avez-vous qui vous *soucie*,
Comme je vois!
Si c'est d'aimer, je vous en prie,
Dites-le moi (MONCRIF.)

— Ces deux formes, qui n'ont pas été imitées, nous paraissent avoir une certaine grâce et une force d'expression que nul autre mot ne pourrait traduire. Ajoutons qu'elles seraient aussi nécessaires à notre langue pour correspondre à *souci*, comme *chagriner* et se *chagriner* correspondent à *chagrin*.

— Prov *Je ne m'en soucie pas plus que madame Hérault*. Proverbe fort en usage à la cour de Louis XIV, pour signifier Je ne m'en soucie nullement || *Je m'en soucie comme de l'an quarante* Se dit dans le même sens

SOUCIEUX, EUSE adj. Qui a du souci, qui est inquiet, pensif, chagrin. Homme soucieux. Femme soucieuse. Cette jeune femme me paraît toute soucieuse. Où fuyez-vous, bons et simples habitants de ces hameaux? On vont ces femmes éperdues, ces enfants en pleurs, ces vieillards *soucieux*? (Bergasse.)

— Qui marque du souci, du chagrin. Air soucieux. Mine soucieuse Avoir un air soucieux. Ses cheveux avaient blanchi, son front s'était creusé sous des rides *soucieuses*. (Al. Dumas.)

Il faut être sot, insensible ou faux, pour n'avoir jamais un air *souceur*. (Boiste.) L'ambitieux a souvent une mine *soucieuse*. (Id.)

SOUCOUPE. s. f. (du fr. *sous* et *coupe*. Espèce de petite assiette qui se place sous une tasse ou sous un gobelet de même matière, propre à prendre du café, du chocolat. Tasse et soucoupe de porcelaine. Soucoupe de faïence. Verser du café dans sa soucoupe. Faire brûler de l'eau-de-vie dans sa soucoupe.

Quand du Moka mes lèvres ont d'abord
Bien épuisé la coupe,
Mes lèvres pressent encor
Les bords de la *soucoupe*. (Desoust.)

— Espèce d'assiette à pied sur laquelle on met des verres et des carafes. Soucoupe d'argent. Soucoupe de vermeil. Servir avec une soucoupe. Mettre une carafe de vin, une carafe d'eau et un verre sur une soucoupe.

— Bot. Espèce de champignons dont le chapeau imite une soucoupe. Soucoupe à segments. Soucoupe peau douce, ou de liége. Petite soucoupe olivâtre.

SOUCRA. Astron. ind. Nom donné par les Indiens à la planète Vénus. ‖ *Soucra vara*. Le vendredi.

SOUCRILLON. s. m. (pr. *çou-kri-yon*). Agric. Espèce d'orge d'hiver.

SOUCROURETTE. s. f. Ornith. Espèce de sarcelle.

SOUDABLE. adj. des 2 g. Qui peut être soudé. Fer soudable. Métaux soudables. Les métaux les plus soudables sont le plomb, l'acier, le cuivre, le fer.

SOUDAIN, AINE. adj. (du lat. *subitaneus*, subit). Qui a lieu, qui se fait subitement, promptement. Mort soudaine. Départ soudain. Irruption soudaine. Cela a été bien soudain. Rien de plus soudain que le mouvement de la lumière. Chez nous tout est *soudain*, c'est notre caractère. (Volt.) L'archiduc, par un *soudain* mouvement du prince de Condé qui lui oppose des troupes fraîches, est contraint de prendre la fuite. (Id.) Une obscurité *soudaine* envahit l'horizon. (Bergasse.)

— subst. Prompt, qui vient tout à coup. Mal soudain. Terreur soudaine. L'appréhension *soudaine* d'une grande calamité commune, est le plus grand médiateur qui termine les dissensions. (***) Le courage de l'improviste, qui en dépit des événements les plus *soudains*, laisse néanmoins la même liberté d'esprit, de jugement et de décision, est très-rare. (Napol.) Quel *soudain* rayon perçait la nue et faisait comme évanouir en ce moment les saintes obscurités de la foi? (Boss.) Ne vous figurez pas ces élévations *soudaines* que produit quelquefois dans les États l'heureuse ambition des sujets ou l'aveugle faveur des princes. (Fléch.)

— SOUDAIN. adv. Dans le même instant, aussitôt après. Ne se dit qu'en poésie et dans le style soutenu. *Soudain* à l'horreur du tumulte, succédait l'horreur du silence. (Marchangy.)

On se tait, et *soudain*
César prend le premier une coupe à la main. (Rac.)

Il regarde, et *soudain* dans un éclat céleste
A ses yeux enchantés Vénus se manifeste. (Del.)

SOUDAINEMENT. adv. D'une manière soudaine, subitement. Mourir soudainement. Partir soudainement.

SOUDAINETÉ. s. f. Qualité de ce qui est soudain. La soudaineté de l'explosion les effraya. Être étonné de la soudaineté d'un départ, de l'exécution d'une chose. La soudaineté d'une explosion. La trop grande *soudaineté* aux affaires de poids est fort dommageable. (Et. Pasq.) La puissance du prince et la *soudaineté* de ses entreprises. (Mancroix.) Les beautés de La Fontaine paraissent quelquefois une heureuse rencontre, et possèdent, pour me servir d'un mot qu'il aimait, la grâce de la *soudaineté*. (Champf.) Il faut assortir toutes ces choses à la révolution et sauver la *soudaineté* de passage. (Mirab.) Cette *soudaineté* à embrasser les rapports des choses est précisément ce qu'on appelle l'esprit. (Ch. Nod.) Comparer les idées entre elles, saisir avec *soudaineté* leurs rapports les plus délicats, les représenter par des noms mobiles et pittoresques, dont les acceptions se multiplient suivant les différents aspects qu'il plaît à l'esprit de leur donner, c'est en effet la poésie. (Id.)

La grâce lui donna son facile abandon,
Cette *soudaineté* que nous vante Montaigne,
Et l'heureux à propos en tout temps l'accompagne. (Delille.)

SOUDAN. s. m. (du bas lat. *soldanus*; fait de l'arabe *solthan*). Nom que l'on donnait jadis à certains princes mahométans, et particulièrement au souverain d'Égypte. Le soudan d'Égypte.

— Précédemment on donnait ce titre aux lieutenants des califes dans leurs provinces. La puissance des califes étant déchue, ces lieutenants s'érigèrent en souverains. Saladin (Salah-ed-Din), général des troupes de Noradin ou Nour-ed-Din, prit ce titre en 1744, et fut le premier sultan d'Égypte. Les soudans fondèrent plusieurs dynasties dans l'Asie-Mineure, mais elles furent détruites par les empereurs turcs.

— Anc. cout. Nom donné aux syndics dans le Bordelais.

— Géogr. Nom donné par les géographes modernes à la Nigritie. En ce sens il dérive de l'arabe *souddn*, noirs.

SOUDARD, ou SOUDART. s. m. Vieux mot dont on se sert encore dans la conservation et dans le style familier en parlant d'un homme qui a longtemps servi à la guerre. Un vieux soudard.

SOUDE. s. f. Bot. Genre de la famille des chénopodées, renfermant des plantes herbacées ligneuses ou sous-ligneuses, qui croissent sur le rivage des mers, et des cendres desquelles on retire la substance du même nom. Les plus remarquables des espèces sont la soude vulgaire, la soude épineuse, la soude kali et la soude frutescente.

— Chim. Oxyde de sodium, substance solide, blanche, très-caustique, déliquescente dans un air très-chargé d'humidité, mais perdant cette eau hygrométrique dans un air plus sec, ce qui la différencie de la potasse, laquelle ne perd plus l'eau qu'elle a une fois absorbée. La soude du commerce s'obtient en traitant par l'eau les cendres des végétaux nommés soudes et en faisant évaporer la dissolution jusqu'à siccité.

— *Soude pure*. Substance obtenue en traitant la soude ordinaire par la chaux vive, puis par l'alcool. Les arts font usage de la soude pure.

— *Soude de commerce*, ou *pierre de soude*. Nom donné aux cendres des végétaux maritimes prises par l'action du feu. Les soudes de commerce les plus estimées sont la soude d'Espagne, ou soude d'Alicante, ou de Carthagène, ou de Malaga, et la soude de Narbonne, la soude d'Aigues-Mortes et la soude de Normandie.

— Min. *Soude boratee*. Vulgairement le borax, le tinckal, etc. ‖ *Soude muriatee*. Ancien nom du sel qu'on a nommé depuis chlorure de sodium.

SOUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Souder. S'emploie adjectiv. Vaisselle soudée. Pièces de métal soudées. Des os qui se trouvent soudés.

— Bot. Il se dit du tegmen, lorsqu'il est tellement adhérent à la lorique, qu'on ne peut les séparer sans déchirement.

SOUDER. v. a. 1^re^ conj. Joindre ensemble deux ou plusieurs métaux à l'aide d'un fondant métallique. Souder deux pièces de fer avec du cuivre. Souder de la vaisselle d'argent. Souder deux plaques de métal. Ce fut Glaucus de Chio qui le premier trouva le secret de *souder* le fer. (Barthél.) On *soude* tous les jours le fer avec lui-même ou sur lui-même. (Buff.)

— Amollir au feu deux pièces de métal et les battre ensemble de manière à les unir et à n'en faire qu'une seule pièce.

— Par extension, en anatomie, Réunir deux pièces distinctes en une seule. Le travail de la nature et de l'art sont parvenus à souder ces deux os.

— SE SOUDER. v. pron. Être soudé. Cette vaisselle peut se souder, ne peut pas se souder.

— Particulièrement en anatomie, Se rejoindre, se recoller, en parlant des pièces osseuses qui s'étaient disjointes ou brisées. Les parties fracturées se sont soudées. Ces deux os se souderont avec le temps.

SOUDIC ou **SOUDICH.** Hist. Titre de certains seigneurs d'Aquitaine et du Bordelais, et qui était équivalent à celui de gouverneur. En 1378, un soudic de la maison de l'Estrade défendit pour Charles V la ville de Mortagne, assiégée par les Anglais. On disait aussi *soudan*.

SOUDIVISER ou **SOUS-DIVISER.** v. a. 1^re^ conj. V. SUBDIVISER.

SOUDOIR. s. m. Techn. Outil qui sert à souder. Le soudoir des ciriers. Le soudoir des ferblantiers.

SOUDOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Soudoyer. S'empl. adject. Troupes soudoyées. Les Suisses ont longtemps été soudoyés par la France. Charles I^er^, roi d'Angleterre, étant détenu en prison, et sur le point d'être jugé, quelques soldats *soudoyés* par leurs officiers, demandaient à grands cris que justice fût faite. (Dictionn. des Homm. ill.)

SOUDOYER. v. a. 1^re^ conj. (rad. *solder*. V. ce mot.) *Je soudoie, tu soudoies, il soudoie, nous soudoyons, vous soudoyez, ils soudoient. Je soudoyais. Je soudoyai. Je soudoirai. Je soudoirais. Que je soudoie. Que je soudoyasse. Soudoyant. Soudoyé*. Entretenir des gens de guerre, les avoir à sa solde. Prince qui peut soudoyer tant de mille hommes. État qui soudoie tant de cavalerie, tant d'infanterie. La France a longtemps soudoyé des troupes suisses. Ce sens vieillit.

— Par extens. S'assurer du secours de quelqu'un à prix d'argent. Soudoyer des spadassins. Soudoyer le parterre. Soudoyer des brigands.

— SE SOUDOYER. v. pron. Être soudoyé.

SOUDRE. v. a. 4^e^ conj. (du lat. *solvere*, délier, résoudre). Vieux mot dont l'infinitif était seul employé et qui signifiait Résoudre, donner la solution de. Soudre un problème, un argument.

SOUDRILLE. s. m. Vieux mot qui s'est dit par mépris d'un soldat libertin, fripon. Ce n'est qu'un soudrille.

SOUDURE. s. f. (rad. *souder*). Techn. Opération par laquelle on joint ensemble deux ou plusieurs métaux, à l'aide d'un fondant métallique que l'on puisse faire entrer en fusion plus facilement que les métaux que l'on veut joindre ou coller les uns avec les autres.

— Composition ou mélange de divers métaux qui sert à faire cette opération. Mauvaise soudure. Soudure trop molle. Ne pas laisser refroidir la soudure. Un moyen pratique d'essayer la *soudure* consiste à en projeter à plat une petite quantité fondue, de manière à l'étaler en plaque mince; si la *soudure* forme des yeux ou taches rondes à sa superficie, elle est assez grasse; dans le cas contraire, on y ajoute de l'étain. (Payen.)

— *Soudure des plombiers*. Alliage de plomb et d'étain dont on se sert pour souder des objets de plomb entre eux ou avec des ustensiles en cuivre ou laiton. La soudure des plombiers se compose de deux tiers de plomb allié à un tiers d'étain. ‖ *Soudure maigre*. Se dit de la soudure des plombiers, lorsque la proportion de plomb est forcée. ‖ On l'appelle au contraire *soudure grasse*, lorsque l'étain y domine.

— Endroit par où les pièces ont été soudées. Un tuyau qui se crève à la soudure.

— Fig. Ce mélange de biens, ces partages, et que la richesse de l'un soit la pauvreté de l'autre, cela détrempe merveilleusement et relâche cette *soudure* fraternelle. (Mont.)

SOUE. s. f. (du lat. *sus*, porc). Toit à porcs. ‖ Graisse qui provient du porc.

SOUETTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la chouette.

SOUFFERT, ERTE. part. pass. du v. Souffrir. S'empl. adjectiv. La mort soufferte avec courage. La question soufferte sans jeter une plainte. Oublier les maux, les tourments soufferts.

— Corneille a dit :

Mais quand j'aurai vengé Rome des maux *soufferts*.

« L'esprit de notre langue, dit Voltaire, ne permet guère ces participes. Nous ne pouvons dire : *des maux soufferts*, comme on dit : *des maux passés*. *Soufferts* suppose *par quelqu'un* : *Les maux qu'elle a soufferts*. Il serait à souhaiter que cet exemple de Corneille eût fait une règle, la langue y gagnerait une marche plus rapide. »

SOUFFLAGE. s. m. Techn. Action et art de souffler le verre, c'est-à-dire de façonner quelque ouvrage de cette substance en soufflant dans un tuyau au bout duquel est la matière que l'on travaille.

— *Four de soufflage*. Four où se fond et se prépare le verre pour faire des glaces soufflées. Le four des glaces de grand volume se nomme *four à couler*.

— Mar. Couche de planches qu'on rapporte sur la carène d'un navire, soit pour l'enfler et remédier ainsi à un défaut de stabilité de la coque, soit pour préserver celle-ci en dérobant les bordages que recouvrent ces planches du contact de tout ce qui les pourrait endommager.

SOUFFLANT. part. prés. du v. Souffler. Il est invar. Des appareils soufflant avec une force prodigieuse.

SOUFFLANT, ANTE adj. Qui est destiné à souffler, qui sert à souffler, qui souffle ordinairement. Machine soufflante. Appareil soufflant. Les cylindres soufflants sont très-variables de forme. On se sert de cette machine *soufflante* dans presque toutes les grandes usines. (Payen.) La vitesse du vent produit par une machine *soufflante* est sensiblement proportionnelle à la force agissante, quand les orifices de sortie sont égaux. (Francœur.)

SOUFFLE. s. m. (du lat. *sufflatus*; rad. *sub*, sous, et *flatus*, souffle, vent). Vent que l'on fait en soufflant de l'air par la bouche. Éteindre la chandelle avec le souffle. Le souffle ne suffit pas pour éteindre cette torche.

Quelques restes du feu sous la cendre épandus,
D'un *souffle* haletant par Baucis s'allumèrent. (La Fontaine.)

— Respiration. Entendre le souffle d'une personne. Une mère qui écoute le souffle de son fils. Il assiste ce frère mourant sans craindre ces *souffles* mortels qui portent le poison dans les cœurs. (Fléch.)

Elle vient de s'asseoir sur le naissant gazon,
Et le *souffle* odorant de sa bouche vermeille
S'unit au *souffle* pur du guerrier qui sommeille. (Baour-Lormian.)

— Médiocre agitation de l'air. Il ne fait pas un souffle de vent. Au moindre souffle du vent. Le souffle impétueux du vent. Le souffle léger des zéphyrs. Souffle caressant, amoureux, léger. Souffle embaumé, parfumé. Souffle infect, infecté, empoisonné, venimeux, mortel, destructeur, homicide, odieux, infernal. Le baume du souffle. La fraîcheur du souffle. Le *souffle* léger du vent qui tantôt vient d'un côté, tantôt vient de l'autre, est l'image de la faveur populaire. (Goldoni.)

Comme le fruit en naissant arraché,
Ou qu'un *souffle* ennemi dans sa fleur a séché. (Rac.)

Mais un vent frais de son *souffle* odorant
A caressé la nature effrayée. (Léonard.)

— Dans le style soutenu et surtout en poésie, on dit : *Le souffle impétueux des vents, le souffle léger des zéphyrs*, pour Les vents, les zéphyrs. Le pavot effeuillé par le *souffle* des vents. (La Harpe.) L'if s'épanouit au *souffle* de Borée. (Del.)

Vois-tu ces fleurs qu'un doux zéphyre
Va caressant de son *souffle* amoureux;
En se fanant elles semblent te dire :
Le printemps fuit, hâtez-vous d'être heureux. (Hoffman.)

Naissez, beaux jours, voici le riant germinal,
Il calme les airs qu'il épure;
Et du réveil de la nature
Son *souffle* caressant a donné le signal. (Parny.)

— Fig. Pour renverser des colosses de puissance fondés sur l'injustice, il ne faut qu'un *souffle*. (***) Lorsque le *souffle* des tempêtes a dispersé nos parents, nos amis, il ne nous reste plus que les livres, la nature et Dieu. (***)

— Fig. Inspiration, influence. Poëte animé d'un souffle divin. Le souffle empoisonné de la haine, de l'envie, de l'orgueil. Nos âmes sont des *souffles* émanés de Dieu, dont elles sont l'image, pour animer nos corps. (***) O accents de la vieille loyauté castillane! passion chevaleresque de l'honneur et de la vérité, *souffle* de l'Afrique dans une âme chrétienne! (E. Quin.)

Ou tel que d'Apollon le ministre terrible,
Impatient du dieu dont le *souffle* invincible
Agite tous ses sens. (J.-B. Rousseau.)

Oui, j'en jure Apollon et ce *souffle* divin
Qui fait sortir l'oracle enfermé dans son sein. (Aignan.)

— *Le souffle de la vie*. La vie.

Il frappe, les agneaux sur la terre rougie
Exhalent palpitants le *souffle* de la vie. (Aignan.)

— Par exagér. *On le renverserait d'un souffle, du moindre souffle*. Se dit d'un homme très faible. ‖ *Cette objection, ce système, cette intrigue peuvent être renversés d'un souffle*. Ils sont faciles à détruire. ‖ *Cet homme n'a qu'un souffle de vie, n'a que le souffle, n'a plus que le souffle*. Cet homme est mourant. Que veut ce vieillard qui n'a que le *souffle*, et qui se fait le concitoyen, l'avocat, le journaliste de toutes les sociétés présentes et passées? (E. Quinet.)

— On a dit, dans un sens analogue, d'une baleine qui se meurt :

Sa rage, en soulevant le vaste sein des mers,
Exhale en tourbillons le *souffle* qui lui reste. (J.-B. Sellens.)

SOUFFLÉ, ÉE part. pass. du v. Souffler. S'empl. adjectiv. Le feu a été soufflé. Chandelle soufflée. Dame soufflée. Jetons soufflés.

— Art culin. *Omelette soufflee*. V. OMELETTE. ‖ *Beignet soufflé*. Sorte de beignet dont la pâte renfle beaucoup.

SOUFFLÉ. s. m. Art culin. Mets léger, composé de farineux, fait au four de campagne. Un bon soufflé.

SOUFFLEMENT. s. m. Action de souffler.

SOUFFLER. v. a. 1^re^ conj. (ét., V. SOUFFLE). Faire du vent en poussant de l'air par la bouche. Souffler dans ses doigts. Souffler au visage. Souffler dans un instrument à vent pour en tirer du son. Souffler sur une table pour en chasser la poussière.

Ah! prodigues, dit-il, ne pouvant se contraindre
Brûler ce cierge entier! qui pourrait le souffrir
Il retint son haleine; il *souffla* pour l'éteindre,
Et ce souffle forcé fut son dernier soupir. (***)

— En général, Pousser de l'air. Le vent de bise souffle rudement. Le vent qui souffle de la mer. Le vent qui souffle du nord, de l'est, du midi, du couchant. Le vent qui souffle vers le soir est souvent doux et agréable.

— Particulièrement, Faire jouer un soufflet. Ouvrier qui souffle dans une forge. Souffler à l'orgue. Qu'à cela ne tienne, dit l'empereur, je ferai jouer le soufflet moi-même, aussi bien que cela m'échauffera. Le monarque *souffle*, l'ouvrier forge, et tout est réparé. (***) Change où tu pourras, le surplus de tes six sous est pour le plaisir que j'ai eu de *souffler*. (***)

— Respirer avec effort, en parlant de l'homme et des animaux. Souffler comme un bœuf. Ce cheval est poussif, voyez comme il souffle.

— Reprendre haleine. Laissez-moi souffler un instant, je n'en puis plus. Laissez souffler ces chevaux.

— Simplement, Respirer, vivre. Il est mort, il ne souffle plus. Écoutez s'il souffle encore.

— En termes de l'Écriture, *L'esprit de Dieu souffle où il veut*. Dieu communique ses grâces à qui il lui plaît. ‖ *Dieu a soufflé dans cette race impie et en a fait sécher la racine*. Il a détruit, exterminé cette race. On dit de même, Dieu a soufflé sur l'amas de leur richesse et l'a dissipé comme la poussière. Dieu a soufflé sur leurs armées innombrables et les a dissipées comme le vent dissipe la poussière, comme le soleil dissipe les nuages. Vous verrez que le Seigneur a toujours *soufflé* sur les races orgueilleuses et en a fait sécher la racine. (Mass.) Le Seigneur a *soufflé* sur l'amas des richesses de ces princes, et l'a dissipé comme la poussière. (Id.)

— Dans un sens analogue. Je ne sais de quel côté le vent *souffle*. (D'Alemb.) Je ne sais quel est la disposition des choses, des opinions, le démon de la discorde et de la calomnie *souffle* terriblement sur la littérature. (Volt.)

— Fig. *Souffler aux oreilles de quelqu'un*. Lui parler souvent en secret pour le gagner. Ne se dit qu'en mauvaise part. C'est ce méchant homme qui lui a soufflé aux oreilles.

— Loc. fam. *N'oser souffler, ne pas souffler*. Ne pas oser ouvrir la bouche pour faire des plaintes, des remontrances. Tout endurer, tout entendre sans souffler, sans oser souffler. Il est si fier qu'on n'ose souffler devant lui. Ne soufflez pas. Si vous soufflez, vous êtes mort.

— Prov. et fig. *Il croit qu'il n'a qu'à souffler et à remuer les doigts*. Il s'imagine que la chose est très-aisée, qu'elle ne lui donnera aucune peine, aucun embarras.

— SOUFFLER. v. a. Remplir d'air à l'aide du souffle ou d'un soufflet. Souffler une vessie. Souffler un veau, un mouton. Souffler l'orgue.

— Chasser à l'aide du souffle. Souffler la

poussière. Souffler de la poudre, des pailles, les débris de papier. Souffler du duvet. On souffle un corps léger pour le chasser du lieu où il est.

— Éteindre en soufflant. Souffler la chandelle, les flambeaux. Souffler la flamme d'une chandelle pour l'éteindre.

Vers le souffleur il tourne la prunelle,
D'un ton pressé lui dit : *Souffle*, Michaud,
Et Michaud *souffle*.... la chandelle (***)

— Ranimer en soufflant. Souffler le feu, un brasier. Souffler des charbons ardents. Celui qui *souffle* le feu s'expose à ce que les étincelles lui sautent au visage. (Boiste.)

— Fig. Exciter, causer, enflammer. Souffler la discorde. Souffler le feu de la discorde, de la division. Je ferai tout de mon mieux pour *souffler* le feu de son amitié. (Mme de Sév.) Il y a de certaines choses sur quoi on se trouve disposé à *souffler* du bonheur comme aux temps des fées (Id.) Si un amour outre de la gloire enivre les grands, tout leur *souffle* la désolation et la guerre. (Mass.) Les attraits qui environnent le trône *soufflent* de toutes parts la volupté. (Id.) Ate marchait fièrement au-dessus de leur tête, et *soufflait* dans leur cœur l'outrage et la vengeance. (Barth.)

Elle dit, et du vent de sa bouche profane
Lui *souffle* avec ces mots l'ardeur de la chicane.
(Boileau.)

Quel est ce navire perfide
Ou l'impitoyable Euménide
A *soufflé* d'horribles complots? (Lebrun.)

— On trouve cette phrase curieuse dans Pierre Mathieu (Histoire de Louis XI) : Le soufflet que Campobasse avait reçu de Charles le Téméraire *soufflait* dans son cœur le feu de la vengeance.

— Fig. Avec un nom de personne pour régime, Lire bas à cette personne les endroits de son discours, de son rôle ou la mémoire lui manque. Souffler le prédicateur. Souffler les comédiens. Souffler un élève qui récite sa leçon.

Mais pour le *souffler* au besoin,
Et pour lui rendre la parole,
Il fit choix de Michaud, fils du maître d'école. (***)

— Prend aussi pour régime direct le nom de la chose que l'on dit à la personne que l'on souffle. Souffler les endroits difficiles. Il lui a soufflé tout son discours. Son camarade lui a soufflé la leçon tout entière.

— Absol. dans le même sens. Il souffle bien. Il ne sait pas souffler. Il souffle trop haut, trop bas.

— Fig. *Souffler quelque chose aux oreilles de quelqu'un.* Lui dire quelque chose secrètement. Il me l'a soufflé en passant aux oreilles. Il m'a soufflé son nom aux oreilles.

— Au jeu. *Souffler une dame, un jeton.* L'ôter à son adversaire, parce qu'il ne s'en est pas servi pour prendre une autre dame ou des jetons qui étaient en prise. ‖ On dit dans le même sens, *je vous souffle* ‖ *Souffler n'est pas jouer.* On souffle et ensuite on joue.

— Par extension de ce sens, on dit fig. et fam., *Souffler une chose à quelqu'un*, pour La lui enlever. Souffler à quelqu'un un emploi, un marché. Et plus sage que Ménélas, au lieu de m'armer contre le Pâris qui m'avait *soufflé* mon Hélène, je lui sus bon gré de m'en avoir défait. (Le Sage.) Je doute qu'un seul Italien m'ait *soufflé* mon sequin, et qu'un seul Français l'ait payé. (J.-J. Rouss.)

— *Souffler un exploit.* Se dit d'un huissier qui ne remet pas la copie d'un exploit, quoique l'original porte qu'elle a été remise. Ce fripon d'huissier lui a soufflé un exploit.

— Artill. *Souffler les canons.* Brûler un peu de poudre au fond de leur âme pour les nettoyer.

— Chass. *Ce chien a soufflé le poil au lièvre.* Il a presque appuyé le museau dessus, il l'a manqué ‖ *Il lui soufflait au poil.* Il le suivait de très-près.

— Par extension de ce sens, on dit dans le langage ordinaire, *Souffler au poil de quelqu'un*, pour Le suivre de très-près. Il faillit être pris, les gendarmes lui soufflaient au poil.

— Mar. *Souffler un navire.* Renforcer le bordage de la carène d'un navire, par dehors, de nouvelles et fortes planches, soit pour empêcher que les vers ne piquent le navire, soit pour augmenter sa stabilité, lorsqu'il est d'une construction défectueuse et qu'il porte mal la voile. ‖ Mettre un soufflage à un bâtiment.

— Art vétér. *La matière souffle au poil.* Se dit lorsque par l'effet d'une suppuration dans la partie intérieure du sabot d'un cheval, le pus reflue et se fait jour à la couronne.

— Techn. Façonner à l'aide du souffle. Souffler le verre. Souffler l'émail.

— Prov. et fig. *Souffler le chaud et le froid.* Louer et blâmer tour à tour la même chose, parler pour et contre une personne, être tour à tour d'avis contraires. Ne pas se fier à un homme qui souffle le froid et le chaud.

Ne plaise aux dieux que je couche
Avec vous sous même toit,
Arrière ceux dont la bouche
Souffle le chaud et le froid. (La Font.)

— Absol. Chercher la pierre philosophale, chercher à faire de l'or, de l'argent, par le moyen de l'alchimie. Dépenser sa fortune à souffler. Il y a longtemps qu'il souffle.

— se souffler v. pron. Être soufflé. Ce feu doit se souffler souvent. Le charbon de terre ne doit pas se souffler.

SOUFFLERIE. s. f. Ensemble des soufflets d'un orgue. La soufflerie d'un orgue.

— Se dit aussi des soufflets d'une fabrique, d'une forge, d'une usine où l'on fait des opérations métalliques. Les souffleries des forges, des usines. Bonne soufflerie. Puissante soufflerie. Dans les hauts fourneaux, on est obligé d'établir de grandes *souffleries* capables de donner au feu une extrême activité (Payen.)

— Iron. Métier d'alchimiste. Adieu les alambics, les creusets et le noir attirail de la *soufflerie*. (Hamilt.)

SOUFFLET. s. m. (rad. *souffle*). Appareil destiné à forcer le vent dans un tuyau pour y exciter un rapide courant d'air. Le plus simple des soufflets est la sarbacane.

— Particulièrement, Instrument formé de deux plaques de bois séparées par une large bordure de cuir et s'unissant à l'extrémité la moins large, où est un trou dans lequel on fixe un tube métallique. Chaque plaque est terminée par un prolongement qui rend l'instrument plus facile à diriger. La plaque inférieure est percée d'un trou rond ou carré, muni en dedans d'un cuir lâche et aisé, de telle sorte que l'air qui entre par cette ouverture dans le soufflet, presse sur la peau qui la garnit, et sort par le haut du soufflet et le tube métallique en formant un jet continu lorsqu'on referme le soufflet sur lui-même. Telle est la construction du soufflet ordinaire, de celui dont on se sert dans les maisons. Les divers instruments de ce genre usités dans les arts, quoique variés de forme, sont bâtis d'après ce principe. Soufflet d'orfèvre. Soufflet de maréchal. Soufflet d'orgue. Soufflet de cuisine. L'âme d'un soufflet.

— *Soufflet à double vent* ou *à double âme.* Soufflet qui pompe le double de vent des autres au moyen d'un mécanisme particulier.

— Se dit aussi des diverses machines soufflantes, employées dans les fabriques, les hauts-fourneaux, les usines, etc. Dans les *soufflets* des hauts fourneaux, on trouve que la pression moyenne soutient ordinairement dans le tube d'épreuve une colonne de mercure d'environ 18 centimètres et demi (Francœur.)

— Ce mot, du style familier, doit être ennobli par l'encadrement pour entrer dans le style élevé en vers comme en prose. Le soufflet haletant. Le soufflet mouvant. Des *soufflets* haletants le vent chassé rugit. (Del.)

Et le *soufflet* mouvant
Tour à tour emprisonne et déchaîne le vent.
(Delille.)

— Autrement, on le remplace par une périphrase, comme dans ces vers :

Nous irritons le feu par un souple instrument,
Qui dans ses flancs attire un fluide élément,
Et de ses flancs pressés au même instant le chasse.
(Delille.)

— Dessus de calèche de cabriolet qui se replie comme un soufflet. Cabriolet à soufflet. Ouvrir, fermer le soufflet.

— Par extens. S'est dit pour Petite calèche à soufflet. Voyager dans un soufflet. Les soufflets sont commodes par leur légèreté.

— Coup du plat ou du revers de la main appliqué sur la joue. Donner, recevoir un soufflet. Venger un soufflet. Tirer vengeance d'un soufflet. On sait ce que c'est qu'un soufflet, on en a donné ou on en a vu appliquer, on en a peut-être reçu ; et dans cette dernière supposition, chacun en a fait ce qu'il en a voulu, c'est-à-dire, que les uns l'ont gardé, les autres l'ont rendu, et que quelques-uns ont réussi, ou du moins, ont cherché à s'en venger. Le philosophe Cratès ayant reçu un *soufflet* d'un certain Nicodromus, ne tira point d'autre vengeance que de faire écrire au bas de sa joue enflée de ce *soufflet* : C'est de la main de Nicodromus. (Sallent.) Socrate ayant reçu un *soufflet* dans la rue, dit tranquillement : Il est fâcheux de ne point savoir quand il est bon de sortir avec le casque. (Id., Le pape Boniface VIII mourut au bout d'un mois, du chagrin d'avoir reçu un *soufflet* de la part de Sciarra Colonne, en présence de l'ambassadeur de Philippe le Bel. (Éphémérides.)

— En ce sens, le mot *soufflet* semble n'avoir point la même étymologie que *soufflet*, instrument à pousser du vent, cependant l'étymologie est la même. Autrefois, chez les Romains, et ensuite parmi les Francs et les Gaulois, quand un maître ou un seigneur voulait châtier lui-même un esclave, il lui faisait gonfler les joues, et en cet état, il le frappait quelquefois d'une seule main, mais le plus souvent des deux ensemble, d'où résultait un bruissement comparable à celui d'un soufflet à souffler le feu. De là ce nom fut donné à toute percussion des joues à main étendue.

— De tout temps le soufflet fut un outrage. Dans l'antiquité on déshonorait par un soufflet ceux qu'on voulait sacrifier ou mener au supplice. Quand jadis on achetait un esclave, on en prenait possession en lui donnant un petit soufflet ; et de nos jours encore, un soufflet est regardé comme un affront sanglant qu'un faux honneur veut faire laver avec du sang. De là cette acception :

— Fig. et fam. Affront, mortification. On l'a frustré de la place qu'on lui avait promise ; voilà un vilain soufflet, un rude soufflet. On lui a donné un bon soufflet. Il a reçu un fameux soufflet dans cette maison.

— Loc. fig. *Donner un soufflet à quelqu'un sur la joue d'un autre.* Faire à celui-ci des reproches qui retombent sur le premier.

— Prov. et fig. *Donner un soufflet au bon droit, à la raison, au sens commun.* Faire ou dire quelque chose de fort contraire au bon droit, à la raison, au sens commun.

Donner un soufflet à Vaugelas. Faire une faute grossière contre la langue française. On avait dit avant, *donner un soufflet à Ronsard.*

— Prov. *Un démenti vaut un soufflet*, et *un soufflet un coup d'épée.* ‖ *Cela ne vaut pas un clou à un soufflet.* Cela n'est d'aucune importance.

— Ichthyol. Espèce de poisson du genre chelmon. ‖ Nom vulgaire de la bécasse de mer.

SOUFFLETADE s. f. (rad *soufflet*). Quelques soufflets appliqués coup sur coup. Recevoir une souffletade, une rude, une fière souffletade. Peu usité.

SOUFFLETÉ, ÉE. part. pass. du v. Souffleter. S'empl. adject. Il a été souffleté en public. Il mérite d'être souffleté.

SOUFFLETER. v. a. 1re conj. Il double le *t* devant un *e* muet. *Je soufflette, tu soufflettes, il soufflette, ils soufflettent. Je souffletterai. Je soufflerais. Que je soufflette.* Donner un ou plusieurs soufflets à. Souffleter quelqu'un. Il mérite qu'on le soufflette. Depuis la veille du dimanche des Rameaux jusqu'à la seconde fête de Pâques, il était permis, dans la ville de Béziers de *souffleter* tous les Juifs qu'on rencontrait. (***)

Je vous vis tout d'un coup triste, mélancolique,
Brutal et *souffletant* votre cher domestique
(Destouches.)

— se souffleter. v. pron. Se donner des soufflets mutuellement. Ces deux messieurs se sont souffletés en pleine assemblée.

— Se donner des soufflets à soi-même. Il est risible de voir Sganarelle se souffleter pour se donner du courage.

— Être souffleté. Cet enfant est si taquin qu'il devrait se souffleter à chaque instant.

SOUFFLETEUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui soufflette. Pierre le Grand était un grand souffleteur ; on est étonné du nombre prodigieux de soufflets qu'il appliqua dans sa vie.

SOUFFLEUR, EUSE. adj. et s. (rad. *souffle*). Celui, celle qui souffle comme ayant peine à respirer. En ce sens, il est familier. C'est un souffleur perpétuel.

— Celui, celle qui souffle continuellement le feu. Il est aussi familier. C'est un important souffleur. Cette souffleuse acharnée finira par éteindre le feu.

— Celui qui fait mouvoir les soufflets d'un orgue. Le souffleur d'orgues. L'organiste et le souffleur.

Cet organiste était modeste,
Mais son *souffleur* l'était fort peu. (***)

— Personne qui, étant placée derrière quelqu'un qui parle en public, lui souffle les mots qu'il ne retrouve pas dans sa mémoire. Avoir besoin, n'avoir pas besoin de souffleur. Sans le souffleur, il serait demeuré court en prononçant sa harangue. Il peut se passer de souffleur.

— Particulièrement au théâtre, Personne ordinairement placée dans une niche faite à dessein au milieu et sur le bord de l'avant-scène, et qui, pendant la représentation, a la pièce sous les yeux afin de pouvoir secourir la mémoire des acteurs. Bon souffleur. Le trou du souffleur. Les acteurs et le souffleur. Une jeune poissarde qui n'était jamais entrée à la comédie, voyant le *souffleur* lever la trappe et avancer la tête sur le théâtre : Eh ! s'écria-t-elle, voyez ce chien là qui fait un trou au théâtre pour trouver une place. (Mercure de France.)

— Dans les verreries. Ouvrier qui souffle les ouvrages de verrerie. Bon souffleur. Souffleur habile. Le *souffleur* de verre à la lampe emploie des tubes de différents diamètres et de différentes épaisseurs. (Lenorm.) L'art du *souffleur* de verre n'est pas difficile, il ne faut qu'un peu d'exercice. (Id.)

— S'est dit pour Alchimiste, celui qui cherche la pierre philosophale.

Charlatans, faiseurs d'horoscope,
Quittez les cours des princes de l'Europe,
Emmenez avec vous les *souffleurs* tout d'un temps.
(La Fontaine.)

— adjectiv. Manég. *Cheval souffleur.* Cheval dont le flanc n'est pas agité au delà de ce qu'il doit être, quand l'animal a couru, mais qui souffle extraordinairement en courant.

— souffleurs. adj. et s. m. pl. Mamm. Famille de l'ordre des cétacés, comprenant ceux qui sont pourvus d'évents. Ces animaux sont ainsi appelés parce qu'ils ont la faculté de rejeter par leurs évents, en un jet souvent très-élevé, l'eau qui pénètre dans leur gueule, lorsqu'ils saisissent leur proie.

SOUFFLOT (Jacques-Germain). Célèbre architecte à qui l'on doit la Bourse, l'hôpital et la salle de spectacle de Lyon, et le Panthéon de Paris, naquit à Franci, près d'Auxerre, en 1714, et mourut à Paris en 1780.

SOUFFLURE. s. f. (rad. *souffler*). Techn. Nom donné dans les fonderies à certaines concavités qui se forment dans l'épaisseur d'un métal qu'on a été fondu trop chaud.

— Dans le verre. Certains défauts caractérisés par des concavités répandues sur sa surface.

SOUFFRABLE. adj. des 2 g. Qui peut être souffert, qui doit se souffrir. Est-ce là une chose souffrable ? Ce terme est très-peu usité.

SOUFFRANCE s. f. (rad. *souffrir*). Impression pénible qu'éprouve le corps par suite de douleurs qui persévèrent pendant un temps plus ou moins long. Cruelle souffrance. Extrême souffrance. Souffrance atroce. Longue souffrance. Vivre dans la souffrance. On ne peut mourir sans souffrance. Les *souffrances* produites par la douleur finissent par s'émousser avec l'habitude de les ressentir. (Virey.) Il y a des sujets qui ne peuvent éprouver les plus légères *souffrances* sans les manifester par des plaintes, des cris. (Id.) Les *souffrances* se manifestent en général par la tristesse, l'altération des traits de la face, et même de toute l'habitude du corps. (Id.) Les *souffrances* d'autrui ne doivent jamais être compensées par les avantages que nous en retirons. (Boiste.) Ainsi, parmi les *souffrances* et dans les approches de la mort, s'épure comme dans un feu l'âme chrétienne. (Boss.) Les marques de l'autorité de Jésus-Christ sont les instruments de ses *souffrances*. (Mass.) C'est ôter aux hommes la gloire et la fermeté dans les *souffrances* que de leur en ôter le sentiment. (Id.)

— Dans le sens moral. Les maux de l'âme occasionnent des souffrances bien plus vives et plus durables que les maux du corps. Le remords est une des plus grandes souffrances de l'âme. La couronne de laurier est un signe de *souffrance* plutôt que de bonheur. (Goethe.)

— Jurispr. Tolérance qu'on a pour certaines choses qu'on pourrait empêcher. Ce n'est pas une servitude, c'est une souffrance du propriétaire.

— Comptab. Suspension par laquelle on diffère d'allouer ou de rejeter une partie mise en compte, jusqu'à ce que les pièces justificatives aient été rapportées. Article en souffrance. Mettre, tenir une partie en souffrance.

— Par extens. de ce sens, Suspension en parlant d'affaires qui doivent marcher pour ne pas souffrir. Laisser ses affaires en souffrance. Le commerce est en souffrance. Cette affaire est en souffrance.

— Fig. L'orgueil des hommes est en *souffrance* lorsqu'ils rougissent de leurs maîtres. (Sismondi.)

SOUFFRANT part. prés. du v. Souffrir. Qui souffre. Il est invar. Des femmes, des enfants souffrant avec courage les horreurs de la famine. Une personne souffrant cruellement.

SOUFFRANT, ANTE adj. Qui est dans un état de souffrance physique ou morale. Cet homme est souffrant. Femme souffrante. Une personne souffrante est soucieuse, languissante, ne prend plus goût à rien, devient silencieuse, rêveuse. L'homme superstitieux ne donne au malheureux *souffrant* que pour rassurer sa conscience contre la faute qu'il a commise ou qu'il médite. (De Forbon.) C'est un instinct commun à tous les êtres sensibles et *souffrants* de se retirer dans les lieux sauvages et déserts. (B. de S. P.) J'ai toujours vu ceux qui voyageaient dans de bonnes voitures bien douces, rêveurs, tristes, grondants ou *souffrants*. (J.-J. Rouss.) La susceptibilité *souffrante* des hommes de lettres s'est manifestée dans Rousseau, le Tasse, et plus souvent encore dans les écrivains allemands. (Mme de Staël.)

— Qui annonce de la souffrance. Air souffrant. Mine souffrante.

Et ses … objet de nos douleurs,
Sur un marbre *souffrant* nous fait verser des pleurs
(Delille.)

— Qui est patient, endurant. Il n'est pas d'une humeur souffrante.

— Théol. *L'Église souffrante.* Les âmes des fidèles qui sont dans le purgatoire. L'Église triomphante, l'Église militante et l'Église souffrante.

— Fig. et prov. *Cet homme est la partie souffrante de la compagnie.* La perte, le dommage, la plaisanterie tombe sur lui.

SOUFFRE-DOULEUR s. m. Personne qu'on n'épargne point, et qu'on expose à toutes sortes de fatigues.

— Personne continuellement en butte aux plaisanteries, aux railleries, aux malices des autres. Cet écolier est le souffre-douleur de ses camarades. Cette pauvre bossue est le souffre-douleur de tout le quartier.

— Toute chose qu'on sacrifie à toutes sortes d'usages. Ce cheval est le souffre-douleur de la ferme. Cet habit est mon souffre-douleur, je le mets quand il fait mauvais.

SOUFFRETÉ s. f. Vieux mot qui signifia Pénurie, misère.

SOUFFRETEUX, EUSE adj. (rad. *souffrir*). Qui souffre de la misère, de la pauvreté. Vieillard souffreteux. Ils languiront toute leur vie pauvres, *souffreteux* et méprisés. (Patru.)

Les pauvres étrangers, les pauvres *souffreteuses*
Qui n'osent mendier tant elles sont honteuses
(Ronsard.)

. . . . Un pauvre *souffreteux*
Se plaint là-bas, le froid est rigoureux
(La Fontaine.)

— substantiv. Il défend les opprimés, il conforte les affligés, il subvient aux *souffreteux*. (Rab.) Quand ma personne fut affichée par mes écrits, je devins le bureau d'adresse de tous les *souffreteux* ou soi-disant tels, et de tous les aventuriers qui cherchaient des dupes. (J.-J. Rouss.)

— Depuis le commencement du XVIIe siècle ce mot vieillit et n'est plus employé que dans la

style familier, surtout dans l'acception suivante.

— Qui éprouve momentanément quelque douleur, quelque malaise. Je suis tout souffreteux aujourd'hui. La pauvre petite était hier toute souffreteuse.

SOUFFRIR. v. n. 2e conj. irrég. (du lat. *sufferre*, supporter; fait de *sub*, sous, et *ferre*, porter). *Je souffre, tu souffres, il souffre, nous souffrons, vous souffrez, ils souffrent. Je souffrais. Je souffris. Je souffrirai. Je souffrirais. Que je souffre. Que je souffrisse. Souffrant. Souffert.* Éprouver de la souffrance. Souffrir un peu, beaucoup, cruellement. Souffrir à mourir. Souffrir comme un damné. Souffrir de la tête, de l'estomac, de la poitrine. Souffrir de la jambe, du pied. Souffrir à toutes les jointures. Souffrir du froid, du chaud, de la faim, de la soif. Savoir, ne pas savoir souffrir. Il a cessé de souffrir, il est mort. Il ne souffre plus. Si ce prince se plaignait, c'était surtout d'avoir si peu à *souffrir* pour ses péchés. (Boss.) Dans les maux violents on sent beaucoup moins à force de trop sentir, et si l'on *souffre* beaucoup on a la consolation d'espérer qu'on ne *souffrira* pas longtemps. (Fléch.) Le désir de *souffrir* pour Dieu fut la passion dominante de sainte Thérèse. (Id.) Les hommes vulgaires naissent pour *souffrir*, pour fournir de leurs sueurs aux plaisirs et aux profusions des grands. (Mass.) Le vrai courage de savoir *souffrir*. (Volt.) Nous *souffrirons* ensemble, et nous *souffrirons* moins. (Barth.) J'ai de la peine à voir *souffrir* les gens de bien; la pitié n'y entre pour rien; car je n'en ai point à voir *souffrir* les méchants. (J.-J. Rouss.) Comme le pas vers le bien est de ne pas faire le mal, le premier pas vers le bonheur est de ne pas *souffrir*. (Id.)

— Au phys. comme au moral, Éprouver de la peine, du dommage. Souffrir des maux d'autrui. Souffrir de l'humeur, des caprices de quelqu'un. Je souffre de l'entendre parler ainsi. Je souffre de l'entendre. Les enfants souffrent des divisions de leurs parents. Souffrir dans sa réputation, dans son honneur. Si la malignité de l'esprit d'indépendance s'est déclaré sans réserve en Angleterre, les rois en ont *souffert*, mais aussi les rois en ont été cause. (Boss.) Les mœurs *souffrent* toujours de la faiblesse des lois. (Mass.) Sous le règne de Louis le Grand la foi ne *souffrit* jamais des dissipations inévitables à la jeunesse des rois. (Id.)

— Avec un nom de choses pour sujet. Être endommagé. Les vignes, les blés ont souffert. Les blés ont souffert de la grêle, de la gelée. Mêler les affaires aux plaisirs sans qu'elles en souffrent.

— SOUFFRIR. v. a. Endurer. Souffrir la douleur, le mal, les tourments, la mort, les affronts, les injures, la faim, la soif, la pauvreté, la misère, la prison, l'exil, la persécution, le martyre, une perte, un dommage. Il faut se réjouir de tout ce que l'on n'a pas à *souffrir*. (Boiste.) Pour se consoler de tout ce que l'on *souffre*, il faut se considérer de tout ce que l'on ne *souffre* pas. (Mme Clair.) Il n'y a rien qu'on ne *souffre* pour l'amour de Dieu. (Boss.) Accomplir les biens que Dieu veut et *souffrir* les maux qu'il envoie, ce sont ces pratiques communes de la vie chrétienne que Jésus-Christ louera au dernier jour. (Id.) Ils ont *souffert* la faim et la soif, et leur âme est tombée en défaillance. (La Harpe.)

Jamais tous vos malheurs ne sauraient approcher
Des maux que j'ai *soufferts* en le voulant cacher. (RAC.)

— Supporter. Souffrir la fatigue, le froid, le soleil, le serein. Ne pouvoir souffrir la mer. Ne pouvoir souffrir ni la voiture ni le cheval. Cette place n'est pas dans le cas de souffrir un siège. C'est un grand mal de n'en savoir *souffrir* aucun. (Bias.) Jusque dans la vieillesse la plus décrépite, la pieuse abbesse *souffrit* les incommodités et les maladies, sans chagrin et sans impatience. (Boss.)

— Dans le même sens, mais au figuré. Représentez-vous un homme né dans les richesses, mais qui les a dissipées, il ne peut *souffrir* sa pauvreté. (Boss.) La vanité humaine ne peut *souffrir* cette inégalité. (Id.) Il n'osait aborder le roi, parce qu'il était obligé de *souffrir* patiemment les louanges dont Sa Majesté ne manquait jamais de l'honorer. (Fléch.)

Qui sait même, qui sait si ce ciel irrité
A pu *souffrir* l'excès de ma félicité? (RACINE.)

— Ne pas être choqué, blessé, indigné, révolté de. Souffrir la vérité. Souffrir l'élévation de quelqu'un. Il l'accoutumait à connaître et à *souffrir* la vérité. (Fléch.) Puis-je entendre et *souffrir* ce langage? (Rac.) Je ne puis plus *souffrir* ce que les autres font. (Boil.) On n'y peut plus *souffrir* ces vertus hors de mode. (Id.)

— Tolérer, ne pas empêcher, quoiqu'on le puisse. On souffre tout à ses enfants. Il y a des choses qu'on souffre dans la conversation. Souffrir l'injustice, c'est la commettre. Il ne souffrit dans le conseil aucun de ces relâchements que le temps n'introduit que trop dans les compagnies les plus régulières. Louis XIV, au contraire, devint le maître paisible de son royaume, en *souffrant* l'exil de Mazarin. (Volt.)

— Dans le même sens, *souffrir que*. Je ne souffrirai pas qu'on vous insulte, qu'on vous fasse du mal, qu'on vous touche. Je ne souffrirai pas qu'on vous maltraite. Il ne faut pas *souffrir* que notre imagination nous jette dans le malheur, avant que la fortune ne nous y fasse tomber. (Boiste.) Quoi! déjà votre amour *souffre* qu'on le captive. (Rac.) Mme la dauphine ne *souffrait* pas qu'on touchât aux oints du Seigneur. (Boss.) Ne *souffrez* pas qu'on insulte et qu'on avilisse devant vous la foi de vos pères. (Mass.) Il serait arrivé quelque [illegible] si j'avais *souffert* qu'ils se fussent vus. (Molière.)

Mais je ne puis *souffrir* qu'un esprit de travers
Se donne en te louant une gêne inutile. (BOILEAU.)

— On dit aussi *souffrir de* dans le même sens. L'amour-propre consent bien à être blâmé, mais il ne peut *souffrir* d'être raillé. (Villem.)

— A quelquefois pour régime un nom de personne. Je ne puis souffrir les importuns, les fâcheux, les sots, les bavards. M. de Lamoignon ne pouvait *souffrir* ces hommes chargés des affaires du public et des particuliers qui se regardent comme invincibles. (Fléch.) Mais je ne puis *souffrir* ces auteurs renommés. (Boil.) Je suis le seul objet qu'il ne saurait *souffrir*. (Rac.)

— *Souffrir à, souffrir en.* Souffrir des caprices à ses enfants. Quoi de plus grand que de ne *souffrir* à son cœur aucune bassesse capable de déshonorer aucun héritier du ciel? (Mass.)

— Quelquefois simplement, Permettre. Souffrez que je vous dise la vérité. Souffrez que je vous parle assis. Je ne souffrirai pas que vous me parliez découvert. Souffrez que je vous quitte. *Souffrez* que je l'admire et ne l'imite point. (Corn.) *Souffrons* que la raison éclaire nos âmes. (Id.) *Souffrez* que de vos pleurs je répare l'outrage. (Rac.) *Souffrez* que Bajazet voie enfin la lumière. (Id.)

— Même sens, avec un nom de chose pour sujet. Il persista dans sa retraite tant que l'état des affaires le put *souffrir*. (Boss.) Ne dites pas à ce zélé magistrat qu'il travaille plus que son âge ne le peut *souffrir*. (Id.)

— Avec un nom de chose pour sujet, Admettre, recevoir, être susceptible de. Affaire qui ne souffre point de retardement, de délai, de difficulté. Cela ne souffre pas de comparaison. Ce passage souffre quelque difficulté. Règle qui souffre, qui ne souffre pas d'exception. La prose ne souffrirait pas toutes les inversions que se permet la poésie. Si l'origine qui nous est commune *souffrait* quelque distinction solide et durable entre ceux que Dieu a formés de la même terre, qu'y aurait-il dans l'univers de plus distingué que Madame? (Boss.) Quelle liberté s'est-elle donnée qui peut, je ne dis pas mériter une censure, mais *souffrir* une mauvaise interprétation? (Fléch.)

— Loc. *Souffrir une rude, une furieuse tempête.* Être agité d'une rude, d'une furieuse tempête. *Souffrir un coup de vent.* Être battu d'un coup de vent. || *Souffrir un assaut.* Soutenir un assaut. || *Ne pouvoir souffrir une personne, une chose.* L'avoir en aversion, avoir de l'éloignement pour elle.

— Loc. prov. *Souffrir mort et passion.* Éprouver de grandes douleurs. Un mal de dents qui fait souffrir mort et passion. || *Être très-impatienté.* Sa lenteur me fait souffrir mort et passion. || *Le papier souffre tout.* On écrit sur le papier tout ce qu'on veut, vrai ou faux, bon ou mauvais.

— SE SOUFFRIR. v. pron. Se souffrir mutuellement. Il faut se souffrir les uns les autres. Jésus-Christ a le premier appris aux hommes à se *souffrir* les uns les autres. (***)

— Se souffrir soi-même. Si nous avons peine à nous *souffrir* nous-mêmes, comment *souffrirons*-nous les autres? (***) Le méchant ne se *souffre* pas lui-même; il se hait; il se méprise et est honteux de lui. (Boiste.)

— Être souffert. Cela ne saurait plus longtemps se souffrir. La médisance, la calomnie, l'injustice ne peuvent se souffrir.

SOUFI ou **SOUPHI.** s. m. (de l'arab. *souf*, laine, vêtement qu'ils portent). Hist. relig. Nom donné à des mystiques mahométans qui prétendent arriver, par les exercices ascétiques et le renoncement au monde, à l'illumination de l'esprit, à la quiétude de l'âme et à l'union intime avec Dieu. Le soufi s'absorbe dans la contemplation et l'admiration de la Divinité, devant la magnificence de laquelle toute autre individualité disparaît, s'anéantit. Pour lui la personnalité n'est que l'imitation; la relativité des individus n'est qu'apparence; le mal n'est que relativement différent du bien; en un mot tout pour lui est identique dans le monde, bien et mal, homme et bête, nuit et jour, mort et vie.

SOUFISME ou **SOUPHISME.** s. m. Hist. relig. Doctrine des soufis. V. ce mot. Ce ne fut qu'au commencement du IIIe siècle de l'hégyre que le *soufisme* se dessina nettement. (***)

SOUFRAGE. s. m. Action de soufrer. Le soufrage des allumettes. Le soufrage des étoffes, des vins. Opérations du soufrage.

— Manière de soufrer. Connaître le soufrage. Ignorer le soufrage.

— *Le soufrage des vins.* Action de les imprégner d'une vapeur sulfureuse qu'on obtient par la combustion des mèches soufrées. Le *soufrage* rend d'abord le vin trouble et sa couleur désagréable; mais la couleur s'éclaircit en peu de temps et le vin se rétablit. (Chaptal.) Le *soufrage* a le très-précieux avantage de prévenir la dégénération acéteuse. (Id.)

SOUFRE. s. m. (du lat. *sulphur*, même signif.). Minér. Corps simple non métallique qui se trouve dans la nature à l'état natif, cristallise en masse ou en poussière fine, mais qui le plus souvent se rencontre uni à des métaux ou combiné avec l'oxygène. Le soufre est solide, jaune citron, inodore, dur, très-fragile, d'une cassure luisante. Le soufre fond à la température de 104 degrés du thermomètre centigrade; exposé au contact de l'air, il brûle avec une flamme bleue et passe à l'état d'acide sulfureux en répandant une odeur piquante et suffocante. On soufre pour la préparation des allumettes, de la poudre à canon, de l'acide sulfurique. La médecine emploie le soufre contre les maladies cutanées et comme tonique. Soufre vierge. Soufre fibreux. Soufre compacte. Soufre terreux ou pulvérulent. La gale est de toutes les maladies cutanées, celle pour laquelle on fait le plus habituellement usage du *soufre*. (Gassicourt.)

— *Foie de soufre.* Combinaison d'un alcali fixe et du soufre. || *Crème de soufre.* Nom donné autrefois au soufre porphyrisé et lavé. || *Magistère de soufre.* Soufre obtenu par la précipitation d'une solution de sulfure de potasse, au moyen du vinaigre ou d'un acide.

— *Lait de soufre, beurre de soufre.* Nom donné autrefois à une précipitation de ce corps dans un liquide qui le tenait en dissolution. C'est ce qu'on nomme aujourd'hui *soufre sublimé* ou *fleurs de soufre.* || *Soufre doré d'antimoine.* Oxyde d'antimoine. || *Soufre végétal.* Poudre lycopode. || *Soufre rouge.* Arsenic sulfuré rouge. || *Soufre vif.* Soufre naturel. || *Soufre hydrogéné.* Acide hydrosulfurique.

— Bot. *Soufre végétal.* Poussière des étamines de lycopode, qui s'enflamme promptement à l'approche d'une lumière ou d'un tison, et que l'on emploie dans les torches de l'Opéra.

SOUFRÉ, ÉE. part. pass. du v. Soufrer. S'emploie adjectiv. Allumettes soufrées. Étoffes soufrées. Vins soufrés.

— *Mèches soufrées.* Bandes de toile ou de coton enduites de soufre que l'on brûle dans les tonneaux pour soufrer les vins. Quelquefois les mèches soufrées contiennent avec du soufre des aromates.

SOUFRÉE. s. f. Entom. Nom vulgaire de la phalène du sureau.

SOUFRER. v. a. 1re conj. (rad. *soufre*). Enduire ou pénétrer de soufre. Soufrer des allumettes.

— Passer par la vapeur du soufre. Soufrer les étoffes de laine, de soie.

— *Soufrer les vins.* Les imprégner d'une vapeur sulfureuse qu'on obtient par la combustion des mèches soufrées. On dit aussi *mécher* ou *muter* les vins. Soufrer les vins. Soufrer les tonneaux. On soutire les vins avant de les *soufrer*, pour enlever d'abord toute la lie qui s'est précipitée. (Chaptal.)

SOUFRETEUSE. s. f. Entom. Nom trivial appliqué à la chenille de la noctuelle bois veiné ou du bouillon blanc.

SOUFRIÈRE. s. f. Techn. Lieu où l'on recueille du soufre. || Nom donné, dans les fabriques d'allumettes, aux boîtes où l'on met le soufre.

SOUFROIR. s. m. Techn. Petite étuve dans laquelle on blanchit la laine ou la soie au moyen de la vapeur de soufre qui brûle dans une terrine.

— Quelquefois, Simple chambre, petit cabinet dans lesquels on expose les tissus de laine et de soie, et d'autres substances que l'on veut blanchir à la vapeur du soufre en combustion. La porte du soufroir. La fenêtre du soufroir. Grand, petit soufroir.

SOUGARDE. s. f. (ét. fr., *sous* et *garde*). Techn. Morceau de fer en forme de demi-cercle, placé au-dessous de la détente d'une arme à feu pour la protéger et empêcher qu'elle ne se débande par accident.

SOUHAIT. s. m. (du vieux franç. *sous*, à portée de, et de *hait*, gré, convenance, plaisir, bonne disposition; fait du grec ὑγίεια, santé, sérénité). Désir, mouvement de l'âme qui tend vers un bien qu'on n'a pas. Souhait juste, légitime, ardent, vain, inutile, prudent, imprudent, téméraire. Faire, former des souhaits. Obtenir l'accomplissement de ses souhaits. Parvenir au terme, au comble de ses souhaits. Les *souhaits* sont des placets que la folie de l'homme présente au destin, et auxquels il fait si peu d'attention qu'il ne se donne pas la peine de les lire. (Mont.) Comment le ciel pourrait-il remplir les *souhaits* des humains? ils se contrarient tous. (Boiste.) Devenue maintenant, malgré ses *souhaits*, la principale décoration d'une cour dont un si grand roi fait le soutien, elle est aussi la consolation de toute la France. (Boss.) L'on a vu accomplir dans la personne de François de Paule le *souhait* des plus grands serviteurs de Dieu, de ne point pécher et de se regarder comme pécheur. (Fléch.)

Hélas! si j'ose encor former quelques *souhaits*,
Seigneur, permettez-moi de ne le voir jamais. (Rac.)

Je ne veux point nier les solides bienfaits
Dont ton amour prodigue a comblé mes *souhaits*. (BOILEAU.)

— *Souhaits de bonne année.* Vœux qu'on fait pour quelqu'un à la nouvelle année.

— *A vos souhaits.* Façon de parler familière dont on saluait naguère quelqu'un qui éternuait, usage qui a encore lieu dans quelques cantons.

— Loc. adv. *A souhait.* Selon ses désirs. Tout lui vient, lui arrive à souhait. Tout lui réussit à souhait. Avoir tout à souhait. Naviguer, voyager à souhait. C'est un paysage pittoresque et à souhait pour le plaisir des yeux. C'est un homme à souhait pour l'emploi dont vous parlez.

— Prov. fam. *Vin sur lait, c'est souhait.* Il est agréable de boire du vin après avoir bu du lait. || *Fille et garçon, c'est un souhait de roi.* Des époux doivent être satisfaits lorsqu'ils ont obtenu un enfant de chaque sexe.

SOUHAITABLE. adj. des 2 g. Qui peut être souhaité, qui doit être souhaité, désiré. Avoir des qualités souhaitables. C'est la chose du monde la plus souhaitable. Ce qu'il y aurait de plus *souhaitable* pour le bonheur de l'humanité, c'est que tous les hommes fussent assez malheureux une fois dans leur vie, pour qu'ils tournassent fortement leurs espérances vers Dieu. (***) Il est vrai que jamais homme n'a été mieux né, et n'a eu des sentiments plus doux et plus *souhaitables*. (Mme de Sévigné.)

SOUHAITÉ, ÉE. part. pass. du v. Souhaiter. S'empl. adjectiv. Chose souhaitée.

De tous les présents que m'a faits ta bonté,
Je reçois le plus cher et le plus *souhaité*. (Rac.)

Madame, enfin des cieux la clémence suprême
Semble en notre défense agir contre vous-même;
Et les mers et les vents, secondant nos bontés,
Vont nous conduire aux bords si longtemps *souhaités*. (VOLTAIRE.)

SOUHAITER. v. a. 1re conj. (rad. *souhait*). Désirer, se porter par un mouvement de l'âme vers un bien qu'on n'a pas, que l'on désire, que l'on envie. Souhaiter quelque chose avec passion. Souhaiter la santé, les richesses. Lorsque l'on demande à contre-temps, il est difficile d'obtenir ce que l'on *souhaite*. (***) On ne *souhaite* l'estime que de ceux qu'on aime et qu'on estime. (Mme de Sévigné.) Quand vous n'auriez plus rien à *souhaiter* du côté des prétentions humaines, que sont les félicités d'ici-bas? (Mass.) Nous vivons sous un prince qui, n'ayant plus rien à *souhaiter* du côté de la gloire, a cru que la piété devait en être comme le dernier état. (Id.) Il y a plus de bien que de mal dans ce monde, puisque peu d'hommes *souhaitent* la mort. (Volt.) Que chacun examine ce qu'il a *souhaité* toute sa vie, s'il est heureux c'est parce ses vœux n'ont pas été exaucés. (Le prince de Ligne.) Marie avait *souhaité* cette entrevue, mais quand l'instant approche tout son être en frémit. (Mme de Staël.) Qu'aisément l'amour croit tout ce qu'il *souhaite*! (Rac.)

Triomphant dans le temple, il ne s'informe pas
Si l'on *souhaite* ailleurs sa vie ou son trépas. (Rac.)

Je jouis d'une erreur, et j'aurais *souhaité*
Une source plus pure à ma félicité! (PIRON.)

Ptolémée ayant dit à César, après lui avoir présenté la tête de Pompée :

J'ai cru sa mort pour vous un malheur nécessaire,
. . . .
Qu'il nous fallait pour vous craindre votre clémence

César lui répond :

Vous craignez ma clémence! ah! n'ayez plus ce soin,
Souhaitez-la plutôt, vous en aurez besoin.

Souhaitez-la plutôt est sublime, dit Voltaire avec raison.

— Racine a imité avec peu de succès ce passage de Corneille. Britannicus ayant dit à Néron en parlant de Junie :

Quelque péril qui me puisse accabler,
Sa seule inimitié peut me faire trembler.

Néron lui répond :

Souhaitez-la, c'est tout ce que je puis vous dire.

— *Je le souhaite, si vous le souhaitez*, s'emploient souvent par parenthèse.

Avec ma liberté que vous m'avez ravie,
Si vous le *souhaitez*, prenez encor ma vie. (Rac.)

Mais vous ne saurez pas, du moins je le *souhaite*,
En quel trouble mortel son intérêt me jette. (Id.)

— On supprime quelquefois le régime. Toutefois, qu'il soit fait comme vous *souhaitez*. (Racine.)

— *Souhaiter à.* Souhaiter toutes sortes de prospérités à quelqu'un. Souhaiter des biens, des richesses à quelqu'un. Au lieu de maintenir dans les enfants l'esprit de Dieu que nous leur *souhaitons*, nous leur inspirons l'esprit du monde. (Fléch.) Nous lui *souhaiterons* incessamment le repos éternel devant Dieu. (Id.) Quand elles furent arrivées dans leurs cases avec leurs enfants, elles donnèrent bien à manger aux noirs marrons, qui s'en retournèrent dans leurs bois, en leur *souhaitant* toute sorte de prospérités. (B. de St-P.)

— *Souhaiter de, souhaiter que.* Ce grand Alexandre a *souhaité* de faire du bruit dans le monde durant sa vie et après sa mort, il a tout ce qu'il a demandé. (Boss.) Le plaisir de voir le fruit de vos travaux a été presque la seule douceur qui vous a fait *souhaiter* de vivre. (Fléch.) Il vit qu'elle était seule, et il en éprouva presque de la peine; il aurait *souhaité* d'être assuré de sa préférence. (Mme de Staël.) L'empereur a toujours *souhaité* de t'avoir dans son armée : tu ne languiras pas longtemps dans ton château, on saura bien t'y chercher. (X. Marmier.) Enfin, *souhaitant*, pour la première fois de sa vie, de paraître à son avantage, elle connut le bonheur d'avoir une robe fraîche. (De Balzac.)

Captive, toujours triste, importune à moi-même,
Pouvez-vous *souhaiter* qu'Andromaque vous aime? (RACINE.)

— A quelquefois pour régime un nom de personne. On vous a longtemps souhaité en cette compagnie. Ma princesse, avez-vous daigné me *souhaiter*? (Rac.)

— S'emploie dans les formules de compliments, et lorsqu'on fait des vœux pour quel-

qu'un. Souhaiter le bonjour, le bonsoir, la bonne année.

— Fam *Je vous en souhaite.* Se dit à une personne qui témoigne avoir envie d'une chose qu'elle n'aura pas.

> Nous voici donc au jour de l'an :
> Parent, ami maîtresse, amant,
> Va faire quelque emplette,
> On achète, on donne, l'on prend,
> Et l'on se présente un présent ;
> Moi, je vous en *souhaite.* (***)

— Ce verbe ayant toujours rapport à quelque chose d'incertain, nous pensons qu'il doit toujours être suivi de la préposition *de* devant l'infinitif. Toutefois l'Académie dit *je souhaiterais pouvoir vous obliger*, mais nous aimons mieux nous en rapporter à cet exemple de Montesquieu et à ceux que nous venons de donner. J'aurais *souhaité d'*adoucir les maux d'un homme tel que vous.

— SE SOUHAITER. v. pron. Etre souhaité. Posséder tout ce qui peut se souhaiter. Si vous possédiez parmi les choses de cette vie tout ce qui peut se *souhaiter*, vous seriez le plus malheureux des hommes, si vous n'étiez point avec Dieu. (***)

— Se faire des souhaits réciproquement. On se souhaite toutes sortes de biens et l'on se fait des présents mutuels. Ils se séparèrent en se souhaitant le bonjour, le bonsoir.

— Se souhaiter à soi-même. Je ne me souhaite qu'un seul bien, c'est de vivre toujours auprès de vous, et de conserver toujours votre estime et votre amitié.

SOUHAITEUR, EUSE s. Celui, celle qui souhaite. Grand souhaiteur de biens, mais avare et méchant. Fam.

SOUI. s. m. Extrait de toutes sortes de viandes et d'épices que l'on prépare au Japon.

— Conchyl. Très-petite espèce de coquille du genre buccin.

SOUILLARD. s. m. (pr. *çou-yar*). Constr. Trou percé dans une pierre pour livrer passage à l'eau ou pour en recevoir la chute.

— Il se dit aussi de la pierre elle-même.

— Pièce de bois de charpente qui fait partie d'un pont.

— Petit châssis scellé dans une écurie, pour contenir les piliers.

SOUILLARDE. s. f. (pr. *çou-yar-de*). Techn. Grand baquet servant à recevoir les soudes déjà lessivées, dans les fabriques de savonnerie.

SOUILLARDURE ou **SOUILLARDIÈRE.** s. f. (pr. *çou-yar-du-re*, *dière*). Mar. Rouleau de vieux filet servant de lest.

SOUILLE. s. f. (pr. *çou-ye*). Chass. Lieu bourbeux où se vautre le sanglier.

— Mar. Espèce de lit que forme dans la vase ou dans le sable mou, un navire échoué momentanément. Bâtiment qui fait sa souille.

SOUILLÉ, ÉE part. pass. du v. Souiller. (pr. *çou-yé*). S'empl. adjectiv. Des mains souillées de sang, de boue. Des vêtements souillés. Pour achever sa petite toilette, il se sert de celle de derrière, et il se gratte dans tous les autres endroits qui peuvent être *souillés*. (Buff.)

— Fig. Conscience souillée par des crimes. Gloire souillée par des cruautés. Ame souillée par le péché. La gloire des conquêtes est toujours *souillée* de sang. (Mass.) Elle était naturellement libérale, même dans son extrême vieillesse, quoique cet âge soit ordinairement *souillé* des ordures de l'avarice. (Boss.) Je quitte mon pays ou, tôt ou tard, ce nom que je porte sera *souillé*. (Ancelot.) Ton encens à ses yeux est un encens *souillé*. (Rac.)

— A été dit au figuré en parlant des animaux. Les bêtes de proie *souillées* de meurtres, méritent la mort; mais vous, douces brebis, quels reproches peut-on vous faire? quel prétexte excuse notre cruauté? (J. Deleuze.)

SOUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *çou-yé*; du bas lat. *souillare*; fait de *suile*, étable à cochon; rad. *sus*, porc) Salir, gâter Souiller ses habits. Souiller ses mains de sang, de boue.

> Les prés rougis, les guérets dépouillés,
> Marquent les lieux que son cours a *souillés.*
> (Bernard.)

> Ta perruque est à moi, et tu serais trop vain
> Si ce sale trophée avait *souillé* ma main. (Boil.)

> La poudre *souillera* de ce front adultère
> Les perfides appas. (Gauchy.)

— S'emploie plus ordinairement au figuré. Souiller sa conscience par une mauvaise action, une injustice. Souiller sa gloire, son honneur, sa réputation, sa vie. Souiller sa plume, ses regards, ses lèvres. Des vices dont le souvenir souillera l'histoire de tous les temps. Les conseils iniques d'un flatteur allaient *souiller* toute la gloire d'Assuérus. (Mass.) Le Saint-Esprit nous dit : Ne suivez pas vos pensées et vos yeux, vous *souillant* et vous corrompant. (Boss.) Que je me serais méprisé de *souiller* d'un seul soupir un aussi ravissant tableau d'innocence et d'honnêteté. (J.-J. Rouss.) Parce qu'il a dégradé son âme par sa perfidie, faut-il que la colère et la vengeance *souillent* indignement la mienne. (Barth.) Aucun médecin ne purifiera la mémoire de celui qui la *souillera* une fois. (***) C'est dans le caractère, les mœurs, les opinions des peuples qu'il faut chercher la cause des monstrueuses atrocités qui *souillent* leur histoire. (Boiste.)

> Que maudit soit le jour où cette vanité
> Voit ici de nos mœurs *souiller* la pureté. (Boil.)

> . . . . . . Sortis d'un noir séjour
> Les nocturnes oiseaux viennent *souiller* le jour
> (Lecouvé.)

— *Souiller ses mains du sang innocent.* Faire mourir un innocent.

— Dans un sens analogue. C'est de cette source que sont venus les sacrifices de sang humain qui ont *souillé* presque toute la terre. (Volt.) Il protesta qu'il serait maudit sur la terre qu'il avait *souillée* du sang d'Abel, et qu'il serait fugitif et vagabond toute sa vie. (Le Maistre de Sacy.)

> Sais-je pas que mon sang par ses mains répandu,
> Eût *souillé* ce rempart contre lui défendu? (Rac.)

> Tendre ami de son maître, et qui dans ce haut rang,
> Ne *souilla* point ses mains de rapine et de sang.
> (Voltaire.)

— *Souiller le lit nuptial*, *la couche nuptiale.* Commettre l'adultère. La femme qui souille le lit nuptial a bien besoin de la miséricorde de Dieu.

> Et la mère *souillant* son lit incestueux,
> D'une horrible tendresse épouvante les dieux.
> (Mollevaut.)

— SE SOUILLER. v. pron. Être souillé. Si vous ne prenez garde, votre robe pourra se souiller.

— Fig. Commettre un crime, contracter des souillures, au moral. Ses mains se sont souillées du sang innocent. Son âme s'est souillée de tous les crimes.

SOUILLON. s. des 2 g. (pr. *çou-yon*; rad. *souiller*). Celui, celle qui tache ses habits. Il est familier et ne se dit guère que des enfants, surtout des petites filles. Petit souillon. Petite souillon. Allez vous nettoyer, petite souillon.

— Servante employée à laver la vaisselle et à d'autres bas services qui exposent les vêtements à être salis. Souillon de cuisine. La petite souillon.

SOUILLONNÉ, ÉE part. pass. du v. Souillonner. S'empl. adjectiv. Ayez soin, je vous prie, que la lettre ne soit point *souillonnée*. (Rac.)

SOUILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *çou-yo-né*; rad. *souiller*). Salir, chiffonner. Souillonner une étoffe, une lettre.

— SE SOUILLONNER. v. pron. Être souillonné. Prenez garde que le papier ne se souillonne.

SOUILLURE. s. f. (pr. *çou-yu-re*; rad. *souiller*). Tache, saleté sur quelque chose. Vêtements couverts de souillures.

— Ne s'emploie guère qu'au figuré. Faire une souillure à son honneur, à sa réputation. Les souillures de l'âme. La souillure du péché. Souillure causée par le péché. Les sots laissent une tache, une *souillure* dans tous les lieux qu'ils traversent. (Auvray.)

— Antiq. jud. *Souillure légale.* Impureté contractée soit par des accidents, soit par des maladies qui, selon l'opinion des Juifs, rendent immonde. Les souillures étaient volontaires ou involontaires. La loi de Moïse indique les diverses pratiques propres à laver des souillures.

SOUÏ-MANGA. s. m. (litter. *mange-sucre*). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des ténuirostres, renfermant des animaux de l'ancien continent, remarquable par l'éclat métallique ou le brillant des pierres précieuses qui décorent le plumage de la plupart des espèces. En général, la livrée du mâle est brillante au temps des amours, et celle de la femelle est sombre ou de couleur brun-jaune très-sale. Les *souï-mangas* sont vifs, alertes, ils sucent avec leur langue l'exsudation miellée que présentent un grand nombre de fleurs africaines ou asiatiques. Ils habitent les forêts épaisses, ou leurs lisières, et témoignent très-peu de défiance. (Lesson.)

SOUKARÉ ou **SOUKARI.** s. m. Hist milit. Biscuit dont on fait usage dans les troupes russes et suédoises.

SOÛL, SOÛLE. adj. (pr. *çoû* pour le masculin; en lat. *satur, saturus*). Pleinement repu, entièrement rassasié. Ce sens est peu usité. Il a bien mangé, il est bien soûl. Elle est soûle. Soûl à crever.

— Pop Qui est rassasié jusqu'au dégoût. Être soûl de perdrix, de cailles, de pâté.

— Fig. et fam. Qui est rebuté, ennuyé de. Être soûl de musique, de vers. Être soûl de quelqu'un. Vous en serez bientôt soûl. Je suis si *soûl* de cet homme-là, de ses façons, que je ne puis le souffrir. (Acad.)

> Paul vend sa maison de Saint-Cloud,
> A maints créanciers engagée,
> Paul dit pourtant qu'il en est *soûl* ;
> Je le crois, car il l'a mangée. (Furetière.)

— Absol. Ivre, plein de vin. Ce sens est le plus ordinaire, car tous ceux qui précèdent ont vieilli beaucoup. Cet homme est toujours soûl. Cette femme est soûle dès le matin. On croit quand on est *soûl* être au-dessus d'un roi. (Charles II.)

— subst. Autant qu'il suffit, autant qu'on veut. En ce sens il s'emploie avec les adjectifs possessifs *mon, ton, son*, etc. Boire et manger son soûl, tout son soûl. Manger son soûl de légumes, de viande. Boire son soûl de vin. Les pauvres gens ne mangent pas à demi leur soûl. Enfin, après avoir bu et mangé tout son *soûl*, il voulut finir la comédie. (Le Sage.)

— Fig. et fam. Pleurer tout son soûl Chanter tout son soûl. Laisser crier cet enfant tout son soûl. Il a dormi tout son soûl.

— Dans cette acception il se met quelquefois avec l'article. Avoir du mal, de la peine tout le soûl.

SOULACIER (SE). v. pron. Vieux mot qui signifia Se réjouir.

SOULAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Soulager. S'empl. adjectiv. Ce cheval est bien soulagé depuis qu'on lui a diminué sa charge.

— Fig. Je suis bien soulagé depuis que j'ai dormi. Lorsque Télémaque sortit de ces lieux, il se sentit *soulagé*. (Fén.) Ah !... que je me sens à mon aise ! que je suis *soulagé*, mon ami ! que je suis content d'être ici !... Je le tiens, le traître : il ne m'échappera plus. (X. Marm.)

SOULAGEMENT. s. m. (rad. *soulager*). Diminution de mal, de douleur ; adoucissement d'une souffrance, d'une peine, d'un malaise, soit au physique, soit au moral. Grand soulagement. Soulagement nécessaire. Donner, apporter, recevoir du soulagement. Sentir, demander, attendre, espérer du soulagement. Recevoir, éprouver du soulagement d'un remède. Consacrer sa vie au soulagement des malades, des malheureux. Non-seulement saint Louis se chargea du *soulagement* de la misère publique, il voulut prendre sur lui seul la pénitence. (Fléch.) Ma douleur ne souffre aucun *soulagement* (Rac.) Une longue maladie semble être placée entre la vie et la mort, afin que la mort même devienne un *soulagement* à ceux qui meurent et à ceux qui restent. (La Bruy.)

— Dans le sens moral, Soulagement d'esprit. Donner, apporter quelque soulagement aux peines, aux soucis de l'amour. Les peines de l'âme reçoivent plus facilement leur soulagement que celles du corps. M. de Turenne se montra digne fils de cette Église qui procure à ses enfants, outre l'héritage éternel, le *soulagement* même de leurs nécessités temporelles. (Fléch.) Dans les malheurs imprévus, le *soulagement* dépend de savoir oublier le passé en se formant un système pour l'avenir. (Boiste.)

SOULAGER. v. a. 1re conj. (du lat. *sublevare*, soulager ; rad. *sub*, sous, et *levare*, lever, lever par dessus, Prend un *e* muet après le *g* devant les voyelles *a* et *o*, pour adoucir la prononciation. *Nous soulageons. Je soulageais. Soulageant.* Délivrer, débarrasser d'une partie de quelque fardeau, alléger le fardeau de. Soulager un homme trop chargé. Soulager un mulet. Soulager une bête de somme. Ôter une partie de sa charge à un crocheteur pour le soulager.

— Se dit également des choses inanimées chargées d'un trop grand poids. Soulager une poutre. Soulager un plancher. Soulager un mur d'appui. Soulager une colonne. Soulager un pont. Soulager l'effort d'une corde. Soulager un navire dans la tempête en jetant à la mer une partie de sa plus grosse charge.

— Fig. Adoucir le travail, la peine, la fatigue, le mal, la douleur de quelqu'un. Soulager quelqu'un dans son travail. Un commis qui soulage beaucoup son patron. Soulager les malheureux. Les conseils du prince de Condé se réglaient plus que jamais par la justice ; on y *soulageait* la veuve et l'orphelin. (Boss.) Quoique la duchesse d'Enghien eût obtenu de demeurer auprès du prince pour le *soulager*, la vigilance de cette princesse ne calme pas les soins qui le travaillent. (Id.) Elle a *soulagé* autant de misérables qu'elle a connu de véritables misères. (Fléch.) Tu sais combien de fois ses bienfaits ont *soulagé* les esclaves ! elle veut employer de nouveaux moyens pour adoucir leur sort. (B. de St-P.)

— Dans le sens moral. La proclamation faite par de grands écrivains des vérités méconnues, étouffées par l'intérêt, *soulage* les âmes généreuses. (Boiste.) La religion *soulage* plus de malheureux que la philosophie (Id.)

— *Soulager de*. Soulager quelqu'un d'une peine, d'un chagrin, d'une humiliation. A la sérénité qui se peint sur le visage de ces aimables enfants, on voit que cet entretien a *soulagé* leurs jeunes cœurs d'un grand poids. (J.-J. Rouss.)

> Trop heureux si bientôt la faveur d'un divorce
> Me *soulageait* d'un joug qu'on m'imposa par force.
> (Boileau.)

— Fig. Avec le nom du mal, de la douleur, de la souffrance, pour régime direct. Soulager les maux d'autrui est la plus douce occupation de l'âme humaine. A la vue des malheurs qui menacent Jérusalem, Jésus-Christ *soulage* sa douleur par sa pitié et par ses larmes. (Mass.) Elle n'a point cette pitié barbare de détourner les yeux des maux qu'elle pourrait *soulager*. (J.-J. Rouss.) Les œuvres de miséricorde *soulagent* plus les maux que l'argent. (Id.) Au lieu de *soulager* mes maux je n'ai fait que les augmenter. (Id.) Les consolations que l'on nous offre flattent plus souvent notre vanité qu'elles ne *soulagent* notre douleur (Boiste.)

> Encor si je pouvais, libre dans mon malheur,
> Par des larmes au moins *soulager* ma douleur
> (Racine.)

— Racine a dit figurément *soulager le poids.*

> Ame de mes conseils et qui seul tant de fois
> Du sceptre dans ma main a *soulagé* le poids.

— SE SOULAGER. v. pron. Soulager soi. Diminuer soi-même son mal. Prendre des aides pour se soulager. Resserrer le plan d'un travail pour se soulager. La haine la plus pénible est celle qu'un individu conçoit contre une nation, il ne peut s'en *soulager* ni par le pardon ni par la vengeance (Boiste.)

— Être soulagé. La douleur se soulage par la plainte

— Absol. *Se soulager*. Satisfaire quelque besoin naturel.

— Manég. *Se soulager sur une jambe.* Se dit d'un cheval fatigué, qui se repose tantôt sur une jambe, tantôt sur une autre.

SOULAINES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bar-sur-Aube (Aube), 830 hab.

SOÛLANT. part. prés. du v. Soûler. Il est invariable.

SOÛLANT, ANTE adj. Qui a la propriété de soûler, de rassasier. Il est... et vieux. Mets soûlant. Viande soûlante.

SOULARD, ARDE adj. et s. Il se dit populairement pour Ivrogne. C'est un soulard. Quel soulard !

SOULAS s. m (du lat. *solatium*, consolation. Vieux mot qui signifie Soulagement, consolation. Il voulut passer toute sa journée en joie, *soulas* et repos. (Rab.) L'homme seul n'a jamais tel *soulas* qu'on voit entre gens mariés. (Id.) Ce mot, qu'on trouve dans La Fontaine, est encore reçu dans le style marotique

> Chaque époux s'attachant auprès de sa moitié,
> Vécut en grand *soulas*, en paix, en amitié
> (La Fontaine.)

— Archéol. fr. Il s'emploie quelquefois pour Solas, nom d'un des évêques de Cambrai

SOULAUD, AUDE adj. et s. Il se dit quelquefois pour Ivrogne, dans le langage populaire.

SOULCIE. s. f. Ornith. Espèce du genre grosbec, renfermant un oiseau qui a tout le fond du plumage d'un brun cendré, mêlé de blanchâtre sur les parties extérieures C'est un oiseau d'un naturel sauvage, appartenant aux contrées chaudes de l'Europe. On le trouve dans le midi de la France, d'où il émigre en septembre pour revenir en avril.

SOULCIET. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la passerine montagnarde.

SOULE. s. f. Anc. t. milit. Espèce de massue.

— Jeux Jeu qui est encore en usage chez les paysans bretons, et qui consiste à poursuivre une grosse balle dont ils se disputent la possession

SOULE Géogr Ancien pays de France, dont Mauléon était le chef-lieu.

SOÛLÉ, ÉE. part. pass. du v. Soûler. S'emploie adjectiv. Une fois soûlée de plaisirs, l'âme ne trouve plus que l'ennui sur la terre.

SOÛLÉGE. s. f. Anc. mar. On l'employait quelquefois pour *allége*.

SOÛLER v. a 1re conj. (rad. *soûl*). Rassasier avec excès, gorger de. Ce sens est populaire Soûler de viande. Il aime le gibier, on l'en a soûlé.

— *Soûler ses yeux de sang, de carnage.* Prendre plaisir à voir répandre le sang. Ils se *soûlaient* de sang et de vengeance (Vaugelas.)

— Absol. Enivrer. Il ne faut que deux verres de vin pour le soûler. On l'a fait tant boire qu'on l'a soûlé.

— SE SOÛLER. v. pron. S'enivrer. Il se soûle d'abord. Il se soûle tous les jours. Il ne se passe pas une fête qu'il ne se soûle.

— Avec un régime Se gorger, se rassasier Se soûler de vin, de viande. Se soûler de poisson, de gibier.

— Fig Prendre avec excès, user avec excès Se soûler de plaisirs. Se soûler de toutes sortes de plaisirs

SOULEUR. s f. corrupt. de *douleur*. Frayeur subite, saisissement Mot familier et peu usité. Causer une souleur. Donner une souleur Avoir une souleur Vive souleur. En apprenant cette nouvelle il eut une gande souleur.

SOULEVÉ, ÉE. part. pass. du v. Soulever. S'empl adjectiv. Les flots soulevés La poussière soulevée Poids soulevé. Il n'y a point de coquillages bivalves sur la terre, parce que leurs deux coquilles à charnières ont besoin d'être *soulevées* alternativement par les eaux, pour s'appuyer sur l'espèce de langue qui leur sert de jambe. (B. de St-P.)

— Fig. Peuples soulevés Armée soulevée. La terre *soulevée* pouvait-elle lui paraître une barrière contre une ambition qu'il croyait inspirée par le ciel et gravée par le destin (De Ségur.) Les Gaulois mêmes, *soulevés* contre lui par la violation de leurs temples, accouraient de toutes parts et réparaient les pertes des Cimbres. (Anquet.)

SOULÈVEMENT. s m. Action par laquelle une chose se soulève, état d'une chose soulevée Il n'est guère d'usage au propre que dans ces phrases : Soulèvement des flots Soulèvement de cœur. Le soulèvement de cœur est un mal d'estomac causé par le dégoût et l'aversion qu'on a pour quelque chose.

— Fig Commencement de révolte Le soulèvement d'un État, d'une province, d'une ville, de la multitude Le soulèvement des habitants d'une telle ville. Apaiser, réprimer un soulèvement Soulèvement subit, dangereux Les *soulèvements* sont aussi impunis que les erreurs dans les États où la multitude gouverne (Mass.) On doit au machiavélisme l'art d'exciter les *soulèvements* pour connaître et tuer ses ennemis avec le glaive de la justice (Boiste)

— Mouvement d'indignation. Ces paroles causèrent dans l'assemblée un soulèvement général contre lui.

— Géol. Actions des volcans ou des feux souterrains qui ont soulevé les montagnes, et rehaussé les plaines, dérangé les couches du sol formées par dépôt et par alluvion.

SOULEVER. v. a. 1re conj. (du lat. *sublevare*; rad. *sub*, sous; et *levare*, lever). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je soulève, tu soulèves, il soulève*, etc. Elever à une petite hauteur. Soulever un corps lourd, pesant. Corps qu'on a peine à soulever. Soulever un malade dans son lit. Soulever un peu la tête. Il *soulevait* encor sa main appesantie. (Rac.) Quand la marée vient, elle *soulève* les navires qui sont sur la vase et les met à flot. (Lecomte.) Il boit comme le chien, *soulevant* l'eau avec sa langue. (Buff.) Lorsqu'on gratte légèrement l'ara vert, il étend les ailes en s'accroupissant, et il fait alors entendre un son désagréable assez semblable au cri du geai, en *soulevant* les ailes et hérissant ses plumes. (Id.) Pardieu, vous avez un joli bracelet, dit-il en lui *soulevant* le bras. (Th. Gaut.)

— Agiter. La tempête soulève les flots. Le vent soulève la poussière et la fait voler en tourbillons. A peine avait-elle parlé, que Neptune *souleva* les flots jusqu'au ciel. (Fén.) Neptune a *soulevé* ses plaines turbulentes. (St-Lamb.)

— Lever une chose qui en cache une autre. Soulever le voile d'une femme pour voir son visage.

— Fig. dans le même sens. Qui peut soulever le voile qui nous cache l'avenir?

— Fig. Exciter à la rébellion, à la révolte. Soulever une province. Soulever le peuple. Il souleva le peuple contre les magistrats. Pour *soulever* un peuple malheureux, il suffit de lui montrer l'ombre du bonheur. (***)

Il n'ira point par un lâche attentat
Soulever contre lui le peuple et le sénat. (Racine.)

— Exciter l'indignation. Proposition qui soulèvera l'assemblée. Insolence qui soulève tout le monde. La profession de foi du vicaire savoyard avait effrayé et *soulevé* tout le clergé chrétien, tant catholique que protestant, et cela devait être. (La Harpe.)

— Faire naître, susciter. Soulever une question. Soulever les haines, les passions, les ambitions. Ton insolence *soulèvera* l'indignation de tous les gens de bien. (***)

— Agric. *Soulever la terre*. Expression usitée dans quelques provinces pour dire : Donner un premier labour aux champs après l'hiver.

— SE SOULEVER. v. pron. Redresser une partie de son corps qui porte contre quelque chose. Soulevez-vous un peu. Il ne peut se soulever.

— S'agiter. Les flots se soulèvent. La mer se soulève.

— Être emporté en tourbillon. La poussière se soulève et vole dans les airs. Comme les feuilles qui se soulèvent à l'approche de la tempête et que le vent emporte à travers les champs.

— Se révolter. Le peuple s'est soulevé. Les peuples se soulèvent contre les tyrans. Si vous voulez être heureux par le malheur de vos semblables, tous se *soulèveront* contre vous. (Boiste.) Plus d'une fois les anciens règnes de la monarchie ont vu la populace se *soulever* et conjurer l'extinction des nobles et des grands. (Mass.) Le reste de la nation juive s'étant *soulevé* de nouveau, Adrien acheva de détruire ce que Titus avait laissé debout dans l'ancienne Jérusalem. (Chateaub.) Les Etats-Unis se *soulevèrent* d'eux-mêmes, par lassitude du joug et amour de l'indépendance. (Id.)

— Se lever avec indignation contre, éclater en indignation contre. Tout le monde s'est soulevé contre une proposition si hardie. Tout mon sang, tout mon cœur se soulève à la seule pensée de ce crime. Elle ne disait donc point, ce péché est véniel; elle disait, il est péché, et son cœur innocent se *soulevait*. (Mass.) Les puissances temporelles et spirituelles s'unissent contre sainte Thérèse; toute l'Espagne se *soulève*. (Fléch.)

— *Se soulever pour*.

Avez-vous pu, cruels, l'immoler aujourd'hui,
Sans que tout votre sang se *soulevât* pour lui? (Rac.)

— Fig.

Le Parnasse français ennobli par ta veine,
Contre tous ces complots saura te maintenir.
Et *soulever* pour toi l'équitable avenir. (Boileau.)

— Par ellipse du pronom *se*. Faire soulever les flots. Faire soulever la poussière. La tyrannie fait soulever les peuples.

— *Le cœur lui soulève*. Il a mal au cœur, il a envie de vomir. On dit de même, *cela fait soulever le cœur*. ‖ Fig. *Cela fait soulever le cœur*. Cela cause du dégoût. Des flatteries fades à faire soulever le cœur.

SOULGAN. s m. Petit quadrupède rougeur du genre pika. On le trouve en Turquie.

SOULI. Géogr. Vallée d'Albanie, au S.-O. de Janina, entre Parga et Prévesa. Elle a 60 kilom. de long, un sol rocailleux et des défilés inaccessibles.

SOULIER. s. m. (pr. *çou-lié*; du lat. *solea*, semelle, sandale). Chaussure, ordinairement de cuir, qui couvre le tout ou partie du pied, et qui s'attache par dessus avec un cordon, une boucle ou des boutons. Souliers d'homme, de femme, d'enfant. Gros soulier. Soulier mignon, bien fait, mal fait. Soulier à simple, à double semelle, à double couture. Soulier de maroquin, de peau de chèvre, de veau, de castor, de prunelle, de satin, de taffetas. Empeigne, semelle, talon, quartier de soulier. Une paire de souliers. Mettre, ôter ses souliers. Porter des souliers. Chausser des souliers. Des souliers qui chaussent bien. Soulier qui gêne, qui blesse. Mettre ses souliers en pantoufle. Décrotter, nettoyer, cirer ses souliers. La mode a mis à contribution pour les *souliers* de femme toutes les espèces de peaux, ainsi que toutes les étoffes et dans toutes les couleurs. (Gouré.) C'était un ancien usage en Egypte que les femmes ne portassent pas de *souliers*, pour leur faire comprendre qu'une femme doit rester à la maison. (***) On ne refuse pas la porte des salons dorés à ceux qui ont l'esprit plein d'ordures; on les chasseraient s'ils en avaient à leurs *souliers*. (Boiste.) Le *soulier* doit être fait pour le pied, et non le pied pour le *soulier*, c'est en quoi le nouveau régime l'emporte sur l'ancien. (Id.) Il fut si content de moi, qu'il me fit essayer une paire de *souliers* neufs, qui semblaient avoir été faits pour moi. (Le Sage.)

— C'était chez les anciens un mauvais présage que de se tromper de pied en mettant ses souliers. Auguste, cet empereur qui gouverna avec tant de sagesse, et dont le règne fut si florissant, restait immobile et consterné lorsqu'il lui arrivait par mégarde de mettre le soulier droit au pied gauche, et réciproquement.

— Anc. mar. Nom donné dans le Nord à une pièce de bois concave dans laquelle on mettait le bout de la patte de l'ancre, de peur de l'accrocher sur la préceinte en la laissant tomber.

— Ethnogr. *Souliers noirs*. Dénomination donnée par les Européens à différentes peuplades d'Amérique.

— Hist. *Souliers gris* ou *Souliers de couleur*. Nom d'une ligue formée au XVIe siècle par les paysans du Haut-Rhin contre leurs seigneurs.

— Prov. et fig. *Ne pas plus se soucier d'une chose que de ses vieux souliers*. Ne s'en soucier nullement. ‖ *N'avoir pas de souliers*. Etre fort pauvre. ‖ *N'être pas digne de dénouer les cordons des souliers de quelqu'un*. Lui être fort inférieur. ‖ *Etre dans ses petits souliers*. Etre dans une situation gênante, critique, embarrassante. ‖ *Faute de souliers, on va nu-pieds*. Il faut se résigner aux privations lorsqu'on est pauvre. ‖ *Chacun sait où son soulier le blesse*. Tout le monde a ses peines secrètes.

— Bot. *Soulier de Notre-Dame*. Le cypripède.

SOULIÈRE. s. f. Techn. Espèce de fer apiati en verge carrée.

SOULIGNEMENT. s. m. Néol. Action de souligner.

SOULIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Souligner. S'empl. adjectiv. Ligne soulignée.

SOULIGNER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *sub*, sous; *linea*, ligne). Tirer une ligne sous un ou plusieurs mots. Souligner un mot. Souligner une ligne. Souligner une phrase. Souligner un passage. On souligne dans une copie manuscrite ce qui doit être imprimé en italique. Claude Fragnier, de l'Académie française, était un des plus grands admirateurs d'Homère; ce fut à lui qu'il arriva de *souligner* ce poète presque d'un bout à l'autre, en ne voulant que *souligner* les beaux endroits. (Sall.)

— SE SOULIGNER. v. pron. Être souligné. Les mots qui doivent se souligner.

SOULIGNEUR. s. m. Néol. Critique qui se borne à souligner les passages qu'il approuve ou qu'il condamne, sans motiver son approbation ou son blâme. ‖ Critique qui néglige l'ensemble d'un ouvrage pour ne s'occuper que des détails.

SOULIGNEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *lignum*, bois). Bot. Qui est moins dur que le bois. Plante souligneuse.

SOULIK. s. m. Mamm. Petite marmotte du Canada.

SOULINE. s. f. Mat. médic. Racine amère jaune venant de la Chine. On ignore entièrement le végétal auquel elle appartient. La *souline* sert en Chine dans les coliques flatulentes. (Mérat.)

SOULIOTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant, habitante de la vallée de Souli, en Albanie. Le peuple souliote. Les femmes souliotes. Les Souliotes se sont distingués par leur courage et leur amour de l'indépendance dans la guerre contre les Turcs.

SOULOIR. v. n. 3e conj. (du lat. *solere*, avoir coutume). Vieux mot qui signifie Avoir coutume. Chaque sou de rente que je *soulais* avoir deviendra parisis. (De Bergerac.) Riez comme vous *souliez* rire. (Coquillard.)

De son temps. . . . . .
Deux parts il fit dont il *soulait* passer
L'une à dormir et l'autre à ne rien faire. (La Font.)

SOULON. Géogr. Nom donné à un groupe d'îles de l'Océan Indien, situé entre Bornéo et Mindanao. Les îles Soulon sont au nombre d'environ cent soixante, et d'une grande fertilité. La principale est Soulon, qui a 200,000 hab. Pêche de perles.

SOULOUS. s. m. (de l'ar. *thoulouth*, que notre prononciation ne peut figurer mieux que par *sou-louss*; rad. *thalath*, trois). Philol. Espèce d'écriture turque et arabe dont on se sert pour les inscriptions et légendes, pour les titres des livres. Elle est trois fois plus grande que le *neskhy* ou l'écriture ordinaire.

SOULT-CURE. s. m. Médec. Nom danois d'un traitement empirique employé, dit-on, avec succès dans plusieurs maladies graves, et en particulier contre le cancer.

SOULTE ou **SOUTE**. s. f. (pr. *çou-te*; du lat. *solutum*, supin de *solvere*, payer). Jurispr. En matière de succession et de partage. Ce qu'un des copartageants doit payer aux autres pour rétablir l'égalité des lots, lorsque celui qui lui est échu ne peut se diviser, et qu'il se trouve d'une plus grande valeur que les autres. Soulte de partage. Payer tant pour soulte de partage à ses cohéritiers.

— Dans un sens analogue et en matière d'échanges, Soulte d'échange.

— Payement qu'on fait pour demeurer quitte d'un reste de compte. Ce sens est vieux; on dit plus ordinairement *solde*. Il a payé mille francs pour soulte de tout compte.

SOUMENAT. s. m. Relat. Idole des Indiens.

SOUMET (Alexandre). Poète distingué, membre de l'Académie française, né à Castelnaudary en 1786, mort à Paris le 30 mars 1845. Il a laissé plusieurs tragédies, *Saül*, *Clytemnestre*, *Cléopâtre*, *Norma*, et plusieurs poèmes, *la Divine Épopée*, *Jeanne d'Arc*, etc., etc.

SOUMETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire du fruit du *rubus saxatilis*.

SOUMETTRE. v. a. 1re conj. irrég. (du lat. *submittere*; rad. *sub*, sous; *mittere*, mettre, envoyer). *Je soumets, tu soumets, il soumet, nous soumettons, vous soumettez, ils soumettent. Je soumettais. Je soumis. J'ai soumis. Je soumettrai. Je soumettrais. Soumets, soumettons, soumettez. Que je soumette. Que je soumisse. Soumettant. Soumis.* Proprement, Mettre au-dessous, et par extension, Mettre dans un état d'abaissement et de dépendance; ranger, réduire sous la puissance, sous l'autorité. Soumettre une province à ses lois, à son empire. Je suis le Seigneur, dit-il; j'ai voulu *soumettre* ces terres au roi de Babylone, mon serviteur. (Boss.) Il est plus aisé de détruire les hommes que de les *soumettre*. (***) Si vous ne voulez que détruire ces peuples, il ne me faut que vingt mille hommes; mais si vous voulez les *soumettre*, il m'en faut quarante mille. (***)

— Fig., en parlant des choses morales. Soumettre ses passions. Soumettre son imagination. *Soumettez* l'orgueil de votre esprit rebelle. (Boil.)

— *Soumettre à*. Mettre sous la puissance de. Le pays que son génie, sa valeur avait soumis à sa patrie. Quel est cependant le sort de l'homme, de cette noble créature à qui Dieu les a *soumis*? (Chateaub.)

— Fig.

Morphée à ses pavots avait *soumis* la terre,
Delphire m'éveilla dans un si doux moment,
Et, plus souples qu'un jeune lierre,
Ses bras s'entrelaçaient aux bras de son amant.
(Lebrun.)

— *Soumettre ses idées à celles de quelqu'un*. Subordonner ses idées à celles d'un autre, être prêt à s'en désister s'il y est contraire. On dit dans le même sens, *Soumettre ses lumières, son opinion, ses sentiments à*. Je soumets dans cette affaire mes idées aux vôtres. Je soumets volontiers mes opinions à votre raison, à votre expérience. Nous n'avons pas le droit de juger ceux que l'amour de la gloire *soumet* à notre opinion. (Boiste.)

— On dit dans un sens analogue, *Soumettre sa raison à sa foi*, pour Croire sans raisonner. La doctrine de Jésus-Christ était insensée en apparence, et les philosophes *soumirent* cette raison orgueilleuse à cette sainte folie. (Mass.)

— *Soumettre une chose au jugement, à la censure, à la critique de quelqu'un*. S'engager à déférer au jugement qu'il en portera. Soumettre une pièce au jugement de quelqu'un. Auteur qui soumet ses écrits au jugement, à la censure du public. Louis le Grand a su plus d'une fois *soumettre* noblement ses intérêts à la décision des lois. (Mass.) Il s'était uni plus étroitement à la justice, en s'approchant d'un roi qui lui *soumit* tout, jusqu'à ses intérêts et sa gloire. (Fléch.) Nous ne raisonnons ici que d'après les notions naturelles, en *soumettant* toujours les faibles tâtonnements de notre esprit borné aux lumières d'un ordre supérieur. (Volt.)

— *Soumettre une chose à quelqu'un, à l'attention, à l'examen de quelqu'un*. Appeler l'attention de quelqu'un sur une chose, la lui faire examiner. Permettez-moi de vous soumettre mes observations à ce sujet. Soumettre une demande au ministre. Soumettre un projet à l'examen d'une commission.

— *Soumettre une question à l'examen*. La considérer en détail pour la juger. ‖ *Soumettre une chose au calcul*. La déterminer, la fixer à l'aide du calcul. Il est des questions qu'on ne peut soumettre au calcul. ‖ *Soumettre une chose à l'analyse*. L'analyser, la décomposer pour connaître de quels éléments elle est formée.

— Soumettre quelqu'un à une opération, à une épreuve, etc. La lui faire subir. J'ai remarqué que les chiens qu'on avait *soumis* à cette mutilation étaient moins attachés à leurs maîtres. (B. de St-P.)

— Dans le sens moral.

Cependant, quoi qu'elle ait de honteux et de rude
Pour ceux qu'à des revers la fortune a *soumis*.
(Mme Deshoulières.)

— Ayant pour sujet un nom de chose inanimée, se dit de ce qui est le principe, le motif de la soumission. Cette inégalité nécessaire à laquelle la nature *soumet* tous les hommes. (Boss.) L'exemple des grands corrompt tous ceux que leur autorité leur *soumet*. (Mass.)

Soit qu'à tant de bienfaits ma mémoire fidèle,
Lui *soumette* en secret tout ce que je tiens d'elle
(Racine.)

— SE SOUMETTRE. v. pron. Se ranger sous la puissance, sous l'autorité de. Se soumettre à une domination étrangère. Se soumettre à un roi, à un conquérant. Se soumettre à l'autorité de l'Eglise. Dieu même a mis quelque chose en nous qui peut se *soumettre* à la souveraine puissance. (Boss.) La princesse Anne renonça à tous les jeux même les plus innocents, se *soumettant* aux plus sévères lois de la pénitence chrétienne. (Id.) Nourrir un lion dans l'Etat est une faute qui ne se peut réparer qu'en se *soumettant* à lui. (Christine.)

— En parlant de choses morales. Se soumettre à la raison. Se soumettre à l'empire de la raison. Se soumettre à la foi, aux croyances de ses pères. Le plus grand effort de la raison qui juge est de se *soumettre* à l'autorité qui se trompe. (La Harpe.)

— S'engager, consentir à. Je me soumets à payer ce qu'on voudra, si cela est. Je me soumets à tout ce qu'il vous plaira de statuer à mon égard.

— Etre soumis. Les caractères les plus durs se *soumettent* par la douceur, la justice, la patience et les bienfaits. (Boiste.)

— Se soumettre réciproquement. Par l'opinion nous nous *soumettons* les uns les autres à la mode, à la bienséance, aux lois. (Boiste.)

SOUMIS, ISE. part. pass. du v. Soumettre. S'empl. adjectiv. S'ils l'attaquent, qu'ils soient en un moment soumis. Si Mayenne est dompté, Rome sera *soumise*. (Volt.) Et l'Euphrate *soumis* coule plus mollement. (Rac.) Dès leurs premières conquêtes les califes ordonnèrent à leurs généraux de faire la description des pays *soumis*. (Malte-Brun.)

— *Soumis par*. Le Gaulois, *soumis* par la terreur à ce culte formidable, craint de rencontrer les dieux qu'il vient adorer dans ces vastes solitudes. (Marchangy.)

— *Soumis à*. Qui est dans la dépendance de, qui est sous l'autorité de. Les peuples soumis aux Romains. Je veux que tout lui soit *soumis*, jusqu'aux animaux. (Boss.) Les rois, maîtres de la terre, sont eux-mêmes les illustres esclaves des peuples qui leur sont *soumis*. (Lévis.) Puisque les Gaulois ont été *soumis* aux Romains, c'est qu'ils étaient faits pour servir. (Senanc.)

— En parlant des animaux. Servons-nous de ces nouveaux aides pour achever notre ouvrage; que le bœuf *soumis* au joug emploie ses forces et le poids de sa masse à sillonner la terre. (Buff.)

— *Soumis à*, avec un nom de chose pris dans le sens propre. Pourquoi mon âme est-elle *soumise* à mes sens et enchaînée à ce corps qu'il asservit et la gêne? (J.-J. Rouss.) Ainsi, par exemple, l'artisan est plus heureux que le riche désoccupé, parce qu'il est *soumis* à un travail impérieux. (Chateaub.)

— *Soumis à*, suivi d'un nom de chose pris au figuré, d'un nom abstrait. Soumis au joug. Soumis au sceptre. Soumis à la loi. Soumis à l'autorité. Oui, dit Blanca, et c'est pour cela que nos pères, *soumis* autrefois au joug des Maures, nous ont laissé tant de complaintes. (Chateaub.) Tout homme chargé de commander aux autres, s'il n'est pas *soumis* à la loi, n'obéit qu'à ses passions. (Mme de Staël.)

La France à ses lauriers rougit d'être *soumise*,
Et la Seine a reçu les lois de la Tamise. (Lemercier.)

— *Soumis à*, en parlant des choses physiques ou morales. La flamme nous est *soumise*, l'homme l'arrache aux cailloux. (A.-Mart.) Ses actions, depuis l'heure de son lever jusqu'à ses accès de toux, étaient *soumises* à la régularité d'une pendule. (De Balzac.) La lumière est *soumise* aux lois de la pesanteur. (Cuvier.) L'originalité de son caractère se manifeste dans ses pièces : cependant elles sont *soumises* aux mêmes principes que les nôtres. (Mme de Staël.)

— *Soumis à*. Exposé à. *Soumis* à beaucoup moins de maux corporels, les animaux ne connaissent point les maux plus cruels encore des préjugés et des passions. (Chateaubriand.)

— *Soumis à*. Docile à. Qui se soumet volontairement à, qui obéit sans peine à. Volonté soumise à Dieu. Un cœur élevé au-dessus de tout ce qui passe et soumis à Dieu. Heureux le prince, ô mon Dieu! qui regarde comme un malheur de commander aux autres, s'il ne vous est pas *soumis* lui-même. (Boss.) Oui, princesse, que mon âme soit éternellement *soumise* à tes paroles, à tes regards. (X. Marmier.)

Soumis avec respect à sa volonté sainte,
Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai pas d'autre crainte.
(Racine.)

Trop *soumise* à ses lois,
Votre race aide l'homme à dépeupler les bois. (Del.)

— Obéissant. On supprime quelquefois le régime indirect. Des sujets soumis. Des peuples soumis. Un fils soumis et respectueux. Une fille soumise. La sagesse païenne ne voulait rendre les hommes insensibles que parce qu'elle ne pouvait les rendre *soumis* et patients. (Mass.) Dieu rend à Marie-Thérèse son fils unique, qu'elle lui offre d'un cœur déchiré, mais *soumis*. (Boss.) Les peuples qui aiment ou qui admirent leurs souverains sont toujours les plus *soumis*. (Lévis.) Que les filles soient toujours *soumises*, mais que les mères ne soient pas toujours inexorables. (J.-J. Rouss.)

— En parlant des choses. *Soumises* dans les commencements, les habitudes finissent toujours par nous faire la loi. (S. Dubay.)

— Qui annonce une disposition à l'obéissance. Air soumis. Paroles soumises. Discours soumis.

— Mus. *Tons soumis*. Se disait des tons plagaux dans le plain-chant.

— Fortif. On dit d'un ouvrage qu'il est *soumis à un autre*, pour dire qu'il en est dominé.

SOUMISSION. s. f. (rad. *soumettre*). Disposi-

tion à obéir. Avoir une grande soumission pour ses supérieurs, pour ses parents, pour ses maîtres. Être d'une grande soumission. Se tenir dans la soumission. Avoir une grande soumission d'esprit pour les choses de la foi. La soumission à la volonté de Dieu, aux ordres, aux décrets de la Providence. La grande difficulté de l'éducation est de tenir les enfants dans la soumission sans dégrader leur caractère. [illegible] (Las Cases.) Que veut dire cette conviction dont parle l'Apôtre, si ce n'est une *soumission* de l'intelligence tellement captivée sous l'autorité d'un Dieu qui parle? (Boss.) Il semble que nos inférieurs veulent regagner par les censures ce qu'ils perdent par la *soumission*. (Mass.) Il n'y a de bonheur pour les peuples que dans l'ordre et dans la *soumission*. (Id.) La foi nous rend sensibles, mais elle nous rend soumis; et cette sensibilité fait elle-même tout le mérite de notre *soumission*. (Id.)

— Action même d'obéir. Je suis très-satisfait de sa soumission dans cette circonstance.

— Action par laquelle on déclare se soumettre, se ranger à l'obéissance. Ville qui fait sa soumission. Régiment qui fait sa soumission. A peine le nouveau gouvernement fut-il établi, que les soumissions lui vinrent de toutes parts.

— Respect qu'un inférieur rend à ses supérieurs. En ce sens, il se prend le plus souvent au pluriel. Homme qui exige de grandes soumissions.

— Démonstration respectueuse dont un inférieur use à l'égard d'un supérieur, pour apaiser son indignation. Se prend le plus souvent au pluriel en ce sens. Roi qui reçoit des soumissions avec bonté. Porter au roi les soumissions des villes.

— Se personnifie. Les plaintes de la *soumission* sont sacrées. (Fén.)

— En parlant des marchés avec concurrence que propose l'administration publique. Acte, écrit par lequel on déclare faire une acquisition ou se charger d'un ouvrage, d'une fourniture, à telles ou telles conditions. Vente et adjudication sur soumissions cachetées. Ne recevoir les soumissions que jusqu'à telle époque. Déposer, retirer sa soumission.

— Action par laquelle on offre de payer, pour sa part, une certaine somme. Faire sa soumission pour mille francs dans le payement de la contribution.

— Prat. *Faire sa soumission*. [illegible] de ce qui est jugé.

SOUMISSIONNAIRE s. des 2 g. Celui ou celle qui fait sa soumission pour quelque marché ou pour quelque payement. Avoir plusieurs soumissionnaires pour une entreprise.

SOUMISSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Soumissionner. S'empl. adjectiv. Marché soumissionné. Domaine soumissionné.

SOUMISSIONNER v. a. 1re conj. Faire sa soumission pour quelque marché. Soumissionner un marché. Soumissionner une fourniture, un emprunt.

— Absol. Soumissionner pour tel prix, pour telle somme.

— SE SOUMISSIONNER. v. pron. Ils se sont soumissionnés.

SOUN. s. m. Relat. Grand navire chinois.

SOUNDA. Géogr. V. SINDE.

SOUNNA. s. f. V. SONNA.

SOUPAPE s. f. Mécan. Espèce de couvercle placé sur une ouverture, de telle manière qu'il s'ouvre d'un côté, et que de l'autre, plus il est pressé, plus il bouche exactement l'ouverture. Les soupapes sont destinées à laisser entrer un fluide dans l'intérieur d'un appareil et à l'empêcher de ressortir. Soupape de cuir, de cuivre, de bois. Ouvrir, fermer la soupape. Force qui ouvre la soupape. Jeu des soupapes. Des soupapes en [illegible].

— En général, tout appareil qui, dans une machine, permet le passage d'un fluide [illegible] et lui bouche le retour, suivant les circonstances déterminées. Soupape hydraulique.

— *Soupape de sûreté*. Un des appareils destinés à prévenir la rupture de la chaudière en se soulevant de lui-même et en enlevant le contre-poids qui y est adapté, lorsque le degré de [illegible] dans la chaudière, qu'elle [illegible] la vapeur ne trouve une issue.

— Particulièrement. Sorte de [illegible] qui se lève [illegible] à l'eau, et qui [illegible] l'eau ne [illegible] Soupape de cuir, de bois.

— Dans les instruments à vent, ce qui sert à donner passage au vent [illegible]. Soupape [illegible]

— Trappe de fer [illegible] l'eau peut s'écouler dans les canaux. Lever la soupape [illegible]

— [illegible] le fo[illegible]

[illegible]

SOUPÇON. s. m. (du lat. *suspicio*, fait de *sub*, sous; *inspicio*, je regarde, je scrute). Opinion, croyance désavantageuse accompagnée de doute. Soupçon fondé, mal fondé, injuste, téméraire, injurieux. Léger soupçon. Soupçon violent. Cœur, esprit rempli de soupçons. Soupçons jaloux. Avoir, prendre des soupçons. Éclaircir, détruire, dissiper un soupçon. Exciter, confirmer, fortifier les soupçons. Écarter tout soupçon. Le soupçon tombe sur lui. Mes soupçons se sont d'abord portés sur lui. Le seul soupçon de son infidélité l'éloignera de moi. Avoir quelque soupçon de la fidélité de quelqu'un. Avoir de grands soupçons sur la conduite de quelqu'un. Les *soupçons* sont en nos pensées ce que sont les chauves-souris parmi les oiseaux. (Bac.) Les *soupçons* sont la plus grande maladie des princes et ce qui abrège le plus leur vie. (Comines.) Quelle cause fit arrêter les princes? si ce fut ou des *soupçons*, ou des vérités, ou de vaines terreurs, qui le pourra dire à la postérité? (Boss.) Le *soupçon* d'un malheur incertain fait souvent une impression plus funeste que la certitude d'un malheur arrivé. (Trad. de Shaksp.) Le *soupçon* est la prudence d'un lâche. (Trad. d'Otway.) Le *soupçon* inquiet fatigue plus que la preuve. (Boiste.)

Et toutes les raisons
Qui ne le flattent pas aigrissent ses *soupçons*. (Rac.)

— Simple conjecture, simple opinion que l'on s'est faite d'une chose. Ce n'est pas une certitude, ce n'est qu'un soupçon. J'ai quelque soupçon que c'est lui qui vous a [illegible] ce présent. Certaines [illegible] craindre à M. de Montausier [illegible] soupçons de changement, étaient autant d'engagements qui le liaient à sa communion. (Fléch.)

— Fam. Une apparence légère, la plus petite quantité possible d'une chose. Avoir un soupçon de fièvre. Donnez-moi un soupçon de cette liqueur. Je n'en veux qu'un soupçon.

— Voltaire s'est moqué de cette acception du mot *soupçon*. « En France, dit-il, [illegible] s'introduisent dans les expressions comme dans les coiffures. Un malade on un médecin de la [illegible] sera avisé de dire qu'il a *un soupçon de fièvre*, pour signifier qu'il a [illegible] Voilà bientôt toute la nation qui a [illegible] soupçons de colique, des soupçons de haine, d'amour, de ridicule. Les prédicateurs vous disent en chaire qu'il faut avoir un soupçon d'amour de Dieu. [illegible]

[illegible]

— *[illegible]* [illegible] conduite exempte de tout soupçon.

— Hist. [illegible] leurs atroces.

SOUPÇONNABLE adj. des 2 g. Que l'on peut soupçonner, qui peut être soupçonné. [illegible]

SOUPÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Soupçonner. S'empl. adjectiv. Être soupçonné d'un crime, d'avoir commis un crime. [illegible]

[illegible]

SOUPÇONNER v. a. 1re conj. (rad. *soupçon*). Avoir une croyance [illegible] sur quelque chose. Soupçonner quelqu'un d'un crime, d'une trahison, [illegible] un crime. Soupçonner quelqu'un d'avoir trompé, trahi son ami [illegible]

[illegible]

— Former une simple conjecture, avoir une simple opinion [illegible] je pense aussi que cette [illegible] d'esse ni ambitieuse, toujours si disposée à croire le bien qu'elle ne peut pas même *soupçonner* le mal. (Boss.) Je tremble qu'il n'ait *soupçonné* quelque chose de mon argent. (Mol.)

— Se défier, être incertain. Quoi! toujours *soupçonner* son respect. (Rac.) Ingrat, tu veux mourir, et ta sœur existe! tu *soupçonnes* son cœur! (Chateaub.) Il faut ne pas *soupçonner* ceux que l'on emploie, ou ne pas employer ceux que l'on *soupçonne*. (Boiste.)

— Avoir l'idée de. Ni Magellan, ni Gallego n'avaient *soupçonné* ce continent dans cette partie du monde. (M.-Brun.) Nous y trouverons peut-être un ordre que nous ne *soupçonnions* pas. (Buff.)

— Fam. Avoir l'idée, une idée juste de. Soupçonnez-vous ce que c'est que ce caractère? On ne peut soupçonner ce que c'est que cette entreprise. Les circonstances développent [illegible] bonnes des qualités dont on ne les aurait point *soupçonnés*. (Boiste.)

— *Soupçonner que* veut l'indicatif quand la phrase est affirmative. Vous soupçonnez qu'il veut vous tromper. Je soupçonne que cela peut être. Je soupçonne que [illegible] ces vers. [illegible] subjonctif quand la phrase est négative ou interrogative. [illegible]

— *Sans me* [illegible] mes intentions [illegible]

[illegible]

— Absol. Qui *soupçonne* aisément fait mal penser de soi. (La Chaussée.)

— SE SOUPÇONNER. v. pron. Avoir des soupçons les uns sur les autres. Quelles que soient les apparences, les [illegible] ne se *soupçonnent* jamais d'infidélité. (Boiste.) Les méchants se *soupçonnent* [illegible] fuient. (Id.)

SOUPÇONNEUX, EUSE. adj. (rad. *soupçon*). Qui [illegible] Femme défiante et soupçonneuse. Humeur sombre et soupçonneuse. [illegible] neux. Sans craindre ni les envieux, ni les dé[illegible]

[illegible] trahir. (Volt.) Les hommes sont si ridiculement [illegible] cile et peu complaisante. (Brueys.) Un peuple libre est toujours [illegible]

[illegible]

SOUPE. s. f. (de l'all. *supp*, potage) [illegible] soupe. Servir, manger la soupe. Assiette de [illegible]

[illegible] de *soupe*. (De Cussy.)

[illegible] par son [illegible] haricots, lentilles, pois, fèves, riz, [illegible]

[illegible] soupe.

[illegible]

|| *C'est la soupe de la Vierge Marie*, [illegible] dans d'un quatrième étage. Se dit dans le même sens.

— Art. culin. [illegible] *Soupe dorée*. [illegible] *Soupe en eau grasse*. Brouet.

— Techn. [illegible]

SOUPÉ. part. pass. du v. Souper. Il est [illegible] Nous avons soupé.

SOUPÉ. s. m. V. SOUPER.

SOUPEAU. s. m. [illegible] rue avec l'oreille.

SOUPÉE. s. f. Ne s'emploie que dans cette expression : *Après-soupée*. V. [illegible]

SOUPENTE s. f. [illegible] semble qui tiennent suspendu le corps d'une voiture. Relever les soupentes d'une voiture. [illegible]

— [illegible] écurie, pour coucher des domestiques ou [illegible]

[illegible]

SOUPER. v. n. 1re conj. (rad. *soupe*). Prendre [illegible] lière, le valet de chambre ave[illegible] (Voltaire.)

[illegible]

— *Souper avec*. Souper avec des œufs. [illegible] (B. de St-P.)

[illegible]

SOUPER. s. m. Le r[illegible] excellent, délicieux [illegible] passée.

[illegible]

SOUPESER [illegible]

[illegible] un peu. Je voyais, [illegible] idiots, qui, [illegible] légers. (Boiste.)

[illegible] qui peut se soupeser.

[illegible]

Mettre la soupière sur la table.

— [illegible] soupière de soupe.

[illegible] et presque toujours volontair[illegible] la

poitrine se dilatant graduellement et beaucoup, les poumons se remplissent d'une quantité d'air plus grande que dans les autres inspirations, afin d'établir une proportion entre la circulation et la respiration. A cette longue et profonde inspiration succède une expiration assez prompte, accompagnée ordinairement d'un gémissement. Grand soupir. Long soupir. Faire un soupir. Pousser des soupirs. Quand nous nous sentons la poitrine oppressée, nous cherchons par des soupirs à nous débarrasser de ce poids.

— Le soupir n'est pas seulement l'expression de la gêne et de la douleur physique, il l'est aussi de la douleur morale et du désir. De là le sens suivant attaché à ce mot.

— Plainte, gémissement, regret, souhait, envie, désir ardent, empressement. De là le... [illegible] Soupirs d'amour, de tristesse. Soupirs amoureux, tristes soupirs. Ardents soupirs. Tendres soupirs. Jeter, pousser des soupirs vers un objet aimé. Pousser de gros soupirs. Avoir le cœur gros de soupirs. Exhaler ses soupirs. L'amour s'exhale par des soupirs. Des soupirs qui trahissent les peines de l'âme. Il a vu disparaître toute sa grandeur avec sa vie, sans qu'il lui en ait coûté un seul *soupir*. (Boss.) La grâce a déjà mis la princesse en défense; ni la gloire ni la jeunesse n'auront d'elle un *soupir*. (Id.) Exaucez, Seigneur, les vœux de tous ceux qui m'écoutent, afin que ce jeune roi, qui est comme l'enfant de nos *soupirs* et de nos larmes, devienne lui-même le salut de son peuple. (Mass.) Mon cœur en longs *soupirs* paraissait s'exhaler. (Volt.) Tu te tais; je t'entends murmurer un *soupir*. (Desaint.) Un *soupir* prolongé s'échappe de son sein. (Denne-Baron.) Nul homme, quelque heureux qu'il soit, ne peut regarder en arrière sans jeter un *soupir*. (Boiste.)

Je veux, quand je perdrai le jour,
Que mon dernier soupir soit un *soupir* d'amour.
(Boss.)

Le cœur gros de *soupirs* et la tête baissée,
Il marche enseveli dans sa triste pensée.
(Baour-Lormian.)

— Signifie quelquefois le sentiment de l'amour. Ce sens est surtout fréquent dans les auteurs du XVIIe et du XVIIIe siècle. Rome, Vespasien, traversait vos *soupirs*. (Rac.) Porte loin de nos yeux vos *soupirs* et vos fers. (Id.) Phèdre en vain s'honorait des *soupirs* de Thésée. (Id.)

— Autrefois les *soupirs* jouaient un grand rôle dans le style de la galanterie, et nous lisons dans Racine des vers qui nous paraissent insipides aujourd'hui :

Ah! qu'un seul des *soupirs* que mon cœur vous envoie,
S'il s'échappait vers elle y porterait de joie!

Geoffroy observe avec raison que cet envoi de soupirs à l'adresse d'Andromaque est presque ridicule. Ailleurs le même auteur fait dire à Titus :

... dit-on des *soupirs* que je pousse pour elle?

Le vers est de nos jours tout entier de la plus plaisante parodie. *Pousser des soupirs* est aujourd'hui burlesque.

— *Dernier soupir*. Dernier moment de la respiration, dernier moment de la vie. Conserver de la reconnaissance à quelqu'un jusqu'à son dernier soupir. Rendre le dernier soupir, les derniers soupirs. Recevoir, recueillir les derniers soupirs de quelqu'un. Nous attendons les derniers *soupirs* pour prendre les sentiments que la seule pensée de la mort devrait nous inspirer. (Boss.) O Seigneur, vos derniers *soupirs* sont comme les prémices sacrés de votre règne, et c'est par la croix que vous allez conquérir l'univers. (Mass.) Vous le savez, mille fois, dans la ferveur tes combats, vous avez vu les comp[illegible] de vos excès ne mettre qu'un [illegible] intervalle entre une impiété et [illegible] *soupir*. (Id.)

Le dernier souffle, hélas! d'une [illegible] fidèle
S'échappe, et son époux qui vient [illegible]
Recueille sa belle âme et son [illegible]
(Desaintange.)

— Fig. Les derniers soupirs d'un État, d'une république, d'un empire. Les Philippiques de Cicéron et les lettres de Brutus ont été appelées les derniers *soupirs* de la république romaine. (Balzac.)

— Mus. Pause, silence qui vaut une noire. Observer les soupirs en chantant. [illegible] Le soupir est effacé, est mal gravé. On dit aussi *demi-soupir*, *quart de soupir*.

SOUPIRAIL. s. m. (pr. *sou-pi-ra-ye*; rad. *soupir*). Appareil par où s'échappent les soupirs. Les pleurs, les cris et les soupirs, sont les vrais *soupiraux* par [illegible] le cœur. (Est. [illegible])

En vain mon *soupirail* [illegible] l'ardeur qui m'oppresse,
Laisse-m couler pour [illegible] les *soupirs* de ten tresse.
(***)

— Il n'est [illegible] que du style burlesque.

— Construct. Ouverture pratiquée à la partie inférieure d'un édifice pour donner du jour, de l'air à une cave ou à quelque autre lieu souterrain. Faire un soupirail. Cave qui a deux soupiraux. Les soupiraux doivent être [illegible] éloignés des murs capables de [illegible] leur [illegible]

— [illegible] Ce sont des *soupiraux* [illegible]

SOUPIRANT [illegible] part. prés. du v. Soupirer. [illegible] patrie.

SOUPIRANT, ANTE. adj. Qui soupire toujours, qui soupire d'amour. Jeune homme soupirant. Femme soupirante.

Que fait autour de votre porte
Cette *soupirante* cohorte? (La Fontaine.)

— Est plus souvent substantif dans le sens d'Amoureux, amant. Une coquetterie maligne et railleuse désoriente encore plus les *soupirants* que le silence et le mépris. (J.-J. Rouss.) Le même tour d'esprit qui fait exceller une femme de monde dans l'art de tenir maison, fait exceller une coquette dans l'art d'amuser plusieurs *soupirants*. (Id.) Ne venait aimer qu'un seul amant. Les femmes étaient cependant bien aises de n'en perdre aucun : ces *soupirants* désespérés attachés à leur [illegible] ces ennemis vaincus, étaient le triomphe de leurs charmes. (Geoffroy.)

SOUPIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Soupirer. S'empl. adjectiv. Des chants d'amour soupirés [illegible]

SOUPIRER. v. n. 1re conj. (rad. *soupir*). Pousser des soupirs, faire des soupirs. Nous soupirons dans une foule de circonstances, mais c'est toujours quand nous sentons sur la poitrine une sorte de poids qui l'oppresse, et le résultat du soupir est de nous débarrasser de ce poids, ou du moins de le diminuer. On soupire en sortant de l'eau froide ou l'on était plongé. On soupire lorsqu'on sort de l'état de syncope, et lorsqu'on était momentanément asphyxié, ou qu'on revient à la vie. On soupire après la digestion, et très-souvent après la course ou des efforts.

— Plus souvent. Soulager, chercher à soulager quelque douleur morale par des soupirs. Soupirer d'amour. Soupirer de douleur, de regret, d'ennui, de tristesse. Soupirer de tendresse. Gémir, pleurer et soupirer. Soupirer sans cesse. Soupirer du fond du cœur. Il comptait ses prospérités temporelles et s'écriait en *soupirant* : Serait-il possible, ô mon Dieu, que ce fût là ma récompense. (Fléch.) Télémaque répondit en *soupirant*. Que les dieux me fassent périr plutôt que de souffrir que la mollesse et la volupté s'emparent de mon cœur. (Fén.) Je vous parlerai anglais quelquefois, mais pas toujours; l'italien m'est cher : j'ai beaucoup souffert, dit-elle en *soupirant*, pour vivre en Italie. (Mme de Staël.)

Que la pitié, les regrets, les alarmes
Ou l'intérêt fait trouver tant de charmes,
En *soupirant* accompagnent tes pas. (Bernard.)

Je cours en *soupirant*, et sa garde se sont,
De son généreux sang la trace nous conduit.
(Racine.)

— Désirer ardemment, rechercher avec passion. En ce sens il est ordinairement suivi de la préposition *après*. Soupirer après une place. Soupirer après une chose. Le vrai chrétien *soupire* après un bonheur éternel. (Fléch.) Les souverains doivent *soupirer* après une gloire toute immortelle. (Id.)

— Dans le même sens. *Soupirer pour*. Soupirer pour une femme, pour une fille. Soupirer pour les richesses.

Une avare loi
Défend à tous les Grecs de *soupirer* pour moi. (Rac.)

— S'empl. quelquefois activ., dans le sens d'Aimer. J'aimais, je *soupirais* dans une paix profonde. (Rac.)

— Fig. Soupirer pour les richesses. Soupirer pour l'empire.

Mon cœur vous est connu, Seigneur, et je puis dire
Qu'on ne l'a jamais vu *soupirer* pour l'empire.
(Rac.)

— Les poëtes font soupirer les animaux, les choses inanimées, surtout celles qui rendent un son, un bruit que l'on peut prendre pour un gémissement. Les colombes soupirent. Le vent soupire. L'onde soupire. Le vent qui soupire. La harpe qui soupire. Plus tendrement la colombe *soupire*. (Millev.) Le murmure flatteur de l'onde qui *soupire*. (Id.) La flûte sous les doigts *soupire* avec mollesse. (Thomas.)

Le cygne au bord des eaux par les vents agitée,
A leurs derniers soupirs [illegible]
(Pers.)

— activ. Soupirer sa peine, ses peines. Soupirer sa douleur. Murmurez tout bas à son oreille, que les avez entendu seul au pied de la cascade. Je *soupirai* son nom. (Gessner.)

Ce n'était pas jadis sur un ton ridicule
Qu'Amour dictait les vers que *soupirait* Tibulle.
(Boileau.)

— SE SOUPIRER. v. pron. Être soupiré. Les notes d'amour qui se *soupirent* le soir sur les bords du Lido. (***)

SOUPIREUR, EUSE. adj. et s. Qui gémit, qui pousse des soupirs. Ces *soupireurs* universels qui en veulent à toutes les femmes. (Mlle de Scudéry.)

SOUPLE. adj. (du lat. *supplex*; fait de *sub*, sous, et *plicare*, plier). Qui se plie aisément sans se rompre, sans se gâter; qui est flexible, maniable. Branches souples. L'osier est souple. Du cuir fort souple. Voilà du cuir qui n'est guère souple.

— En parlant des personnes et des animaux. Qui a une grande facilité à se mouvoir, dont le corps ou les membres se plient facilement en tous sens. Homme souple. Femme souple. [illegible] souple pour faire le pas la tour. [illegible] a le corps souple, les reins souples. [illegible] avoir les mains souples pour jouer des gobelets. Cheval qui a le jarret souple.

— Fig. Qui est docile, complaisant, soumis, qui se plie à l'humeur accommodante, l'esprit [illegible] aux volontés d'autrui. Homme souple et [illegible]

Il faut être souple à la cour. Esprit, caractère souple. Tout ploie, tout est *souple* quand Dieu commande. (Boss.) Des hommes *souples* et bornés s'élèvent aux premières places, et les meilleurs sujets deviennent inutiles. (Mass.)

La richesse permet une juste fierté;
Mais il faut être *souple* avec la pauvreté. (Boil.)

— *Souple à*. Enfant souple aux volontés de ses maîtres. Être souple à la raison.

— Manég. Se dit d'un cheval qui a les mouvements liants. Ce cheval est souple, fort souple.

— Prov. *Être souple comme un gant*. S'accommoder à tout ce qu'on veut. Se prend toujours en mauvaise part, pour signifier une complaisance servile. Cet homme qui fait ici le terrible et le fier est ailleurs souple comme un gant.

SOUPLEMENT. adv. D'une manière souple, avec souplesse. Il est peu usité. Se conduire fort souplement.

SOUPLESSE. s. f. (ét., V. SOUPLE). Qualité de ce qui est souple. La souplesse du jonc, de l'osier, des branches de vigne. La souplesse d'un gant. La souplesse d'un ressort.

— Particulièrement. Facilité à se mouvoir, à se plier. Avoir une grande souplesse de corps. Tours de souplesse. Il fait des tours extraordinaires par la souplesse de son corps. La souplesse d'un bateleur. La souplesse d'un singe est remarquable.

Tout ce qu'ont jamais pu la valeur et l'adresse,
L'ardeur, la fermeté, la force, la *souplesse*,
[illegible] des deux côtés. (Volt.)

— Fig. La souplesse de l'esprit, du style, de la voix. Avoir beaucoup de souplesse dans l'esprit. La souplesse de son talent est remarquable. Style, voix qui a de la souplesse.

— Fig. Docilité, complaisance, soumission aux volontés d'autrui. Il faut de la souplesse dans les affaires, dans le commerce du monde. Sans souplesse on ne réussit point à la cour. Avoir beaucoup, trop, pas assez de souplesse dans le caractère. Lorsque le juge veut s'agrandir il change en une *souplesse* de cour le ministère [illegible] de la justice. (Boss.) Nous devenons plus grands aux yeux des hommes par la défense héroïque de la vérité, que nous ne l'aurions été par la [illegible] la [illegible] et la *souplesse*. (Mass.) La *souplesse* est une capitulation de l'égoïsme hypocrite. (Boiste.) Dans l'homme, la *souplesse* ne peut se trouver avec l'élévation de l'âme. (Id.)

— Fig. *Tours de souplesse*. Moyens subtils, adroits cachés, artificieux, dont certaines gens se servent pour arriver à leurs fins. Parvenir par les tours de souplesse. Supplanter quelqu'un par des tours de souplesse. Faire échouer les projets de quelqu'un par des tours de souplesse. C'est un homme dangereux dans les affaires, dans le commerce; il faut se donner garde de ses tours de *souplesse*. (Acad.)

SOUQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Souquer. S'empl. adject. Amarrage souqué.

SOUQUENILLE. s. f. (pr. *sou-ke-ni-ye*; du bas lat. *succania*, qui a été employé dans le même sens). Espèce de surtout fort long, fait de grosse toile, qu'on donne ordinairement aux cochers et aux palefreniers pour s'en servir quand ils pansent leurs chevaux. La souquenille du cocher. Je demandai une chambre, et pour prévenir la mauvaise opinion que ma *souquenille* pouvait encore donner de moi, je dis à l'hôte que, tel qu'il me voyait, j'étais en état de bien payer mon gîte. (Le Sage.)

— Fig. Vêtement délabré. Il portait une souquenille.

SOUQUER. v. a. 1re conj. Mar. Raidir un amarrage quelconque, pour lui donner le plus de force possible. On l'emploie surtout dans le commandement. Souque!

— SE SOUQUER. v. pron. Être souqué.

SOUQUET. s. m. Agric. Franc [illegible] de la racine de l'olivier séparé de la souche pour servir de bouture.

SOURABAYA. Géogr. L'une des villes les plus importantes de Batavia, avec une rade belle et sûre. Arsenal maritime, beaux chantiers, hôtel de monnaie, fonderie de boulets, jardins magnifiques.

SOURAKARTA. Géogr. Ville de l'île de Java, capitale d'un petit royaume indépendant. Résidence du souverain. 100,000 hab. Palais magnifique.

SOURBASSIS. s. m. pl. Comm. Soie de Perse d'une grande finesse et d'une belle qualité.

SOURCE. s. f. (du mot *sourdre*, sortir de terre, du lat. *surgere*, s'élever, sortir). Origine d'un cours d'eau, qui parfois se perd à peu de distance de son point de départ, et le plus souvent forme un concours à former les ruisseaux, les rivières et les fleuves. Les vapeurs qui s'élèvent de la terre et se résolvent en pluie sur les montagnes, les neiges éternelles qui couvrent les pics les plus élevés et fondent partiellement, telles sont les causes qui, par l'infiltration des eaux, produisent les sources que l'on rencontre aux flancs des montagnes [illegible] les hauteurs du globe [illegible] celles qui sont [illegible] Source claire, [illegible] Source qui tarit [illegible] jamais. Eau qui coule de source. Eau de source. Rousseau [illegible] trouver une source. [illegible] La source du Nil, la [illegible]

du Volga. Les sources de la Loire, du Rhône. Rivière qui tire sa source de telle montagne, qui prend sa source dans telle montagne. Empoisonner une source. Détourner une source. Source d'eau minérale. Source minérale, sulfureuse, ferrugineuse. Les sources se montrent en plus grand nombre dans les contrées montagneuses et accidentées que sur les autres parties de la surface de la terre. Les montagnes volcaniques calcaires ayant la propriété d'absorber l'eau, ne laissent échapper que des *sources* de peu d'importance qui, la plupart du temps, disparaissent sous terre à une petite distance de leur origine. (Franc.) Les *sources* minérales sont dues au passage des couches d'eau qui les forment à travers des terrains dont elles prennent des parties en dissolution. (Id.)

— *Source intermittente*. Source qui coule pendant un temps et qui cesse ensuite de couler pendant un autre, pour recommencer à couler de nouveau, ainsi de suite. Il existe aussi dans les montagnes des *sources* intermittentes qui n'ont d'écoulement qu'à certaines époques du jour, du mois et même de l'année. (Franck.) Semblable à ces fleuves qui s'étendent à mesure qu'ils s'éloignent de leur *source*. (Fléch.) D'autres fois, s'arrêtant aux bords d'une *source* qui jaillit du pied de cet arbre, elles écoutent le bruit que forme le bouillonnement de ses ondes fugitives. (Barth.) On y vit un pays uni que la nature avait enrichi et coupé de prairies abondantes, par une infinité de *sources* qui les traversaient. (Id.)

O rochers! ouvrez-moi vos *sources* souterraines,
Et vous, fleuves, ruisseaux, beaux lacs, claires fontaines,
Venez, portez partout la vie et la fraîcheur. (Del.)

— Par analogie.

Des sources d'un lait pur, des *sources* d'un vin frais,
Serpentaient en ruisseaux, jaillissaient en fontaines.
(Desaintange.)

— Par exagération. Mes yeux sont deux sources de larmes.

Qui changera mes yeux en deux *sources* de larmes
Pour pleurer ton malheur? (Racine.)

— Fig. C'est empoisonner la *source* des eaux publiques que de corrompre l'esprit d'un prince destiné au trône. (***)

— Combien cette belle image est mieux rendue par J.-B. Rousseau en parlant de la flatterie :

Le pauvre est à couvert de ses ruses [illegible],
Orgueilleuse, elle suit la pourpre et les faisceaux.
Serpent contagieux qui des *sources* publiques
Empoisonne les eaux.

— On dit figurément en parlant de ce qu'une personne dit ou écrit d'une manière facile, naturelle ou conformément à son génie, au caractère de son esprit, aux sentiments de son cœur, *cela coule de source*. Il écrit facilement, cela coule de source.

— Fig. Lieu d'où proviennent en abondance certaines choses pour se répandre au dehors. La Champagne est la source des bons vins. L'Amérique a été longtemps la source des richesses de l'Espagne. Le Pérou est une source inépuisable de métaux précieux.

— Fig. Principe, cause, origine. La source du bien et du mal. Source de ridicules, de mépris. La source des richesses, des prospérités publiques. Ce fatal événement est la source de tous nos maux. La vanité est une source inépuisable, intarissable de ridicules. Vos malheurs et les miens viennent d'une même source. Le travail est une source de richesses. La bonté de Dieu est la source de tous les biens. Son amour-propre indomptable est la source de toutes ses infortunes. La prévoyance qui nous porte sans cesse au delà de nous, et souvent nous place où nous n'arriverons point; voilà véritablement la source de nos misères. (J.-J. Rouss.) Toutes les *sources* le corrompent se répandirent avec profusion dans l'État. (Barth.) Prêtres, qui êtes les anges du Dieu des armées, allez premièrement recevoir les lumières, allez puiser dans la *source*; après venez arroser la terre et faire germer le fruit de vie. (Boss.) C Seigneur! mon cœur ne s'est point haussé; voilà l'orgueil attaqué dans sa *source*. (Id.) Pour rompre l'iniquité dans sa *source*, il arma son zèle contre les juges qui la commettaient ou qui la soutenaient. (Fléch.) Chacun trouve en soi la *source* de sa douleur, et trouve lui-même sa plaie. (Id.) Comme la première *source* de leur autorité vient de nous, les rois n'en doivent faire usage que pour nous. (Mass.) Combien de favoris de la fortune, sortis tout à coup du néant, vont de plein pied saisir les premières places! et le [illegible] quelle *source* [illegible] de goûts. (Id.) Il éteint cet amour, *source* de tant de haine. (Rac.)

A peine détaché de sa *source* éternelle,
On ne sait s'il prédit ou bien s'il se rappelle.
(G. Fabre.)

— En parlant de la naissance, de l'origine. [illegible] vait infectée. (Fléch.)

[illegible]

— *Prendre sa source dans*. Ce préjugé prend sa source dans un sentiment louable. Il n'y a de véritable grandeur que celle qui prend sa *source* dans la religion et dans la piété. (Mass.) Les succès les plus éclatants, ou prennent leur *source* dans le crime, ou ne sont que des crimes eux-mêmes. (Id.) Le penchant infortuné qui souille tout le cours de la vie des hommes, prend toujours sa *source* dans les premières mœurs. (Id.)

— *Être la source, devenir la source de*. Le péché originel est la source de tous les maux. La jalousie est la première *source* de la décadence des empires. (Mass.) C'est l'intérêt ou la vanité qui sont les *sources* secrètes des louanges que nous donnons aux autres. (Id.) Est-il plaisir plus doux pour un bon cœur que de devenir une *source* de salut et de bénédiction pour ses frères. (Id.) La folie est la *source* des exploits de tous les héros. (Trad. d'Erasme.) La vanité de l'homme est la *source* de ses plus grandes peines. (J.-J. Rouss.) L'intérêt et la vanité sont la *source* des querelles. (Boiste.) La *source* du bonheur est dans la vertu. (Id.) La *source* des belles actions est dans la beauté de l'âme. (Id.) La *source* des consolations est dans la confiance en Dieu. (Id.) La *source* de la véritable science est dans les faits. (Id.) Le peuple est la principale *source* de la lumière, de l'industrie et de la puissance. (B. de St-P.) Il y a des vérités qui sont la *source* des plus grands désordres, parce qu'elles remuent toutes les passions. (Chateaub.)

— En parlant de ce qui sert à l'instruction, de ce qui est propre à former le cœur ou l'esprit, des écrits originaux d'où découlent l'instruction des âges suivants. Les sources de l'histoire. Les sources d'une science. Etudier les sources. Il faut connaître les sources. Ne pas s'arrêter aux versions, aux commentaires. Aller droit aux sources. Les *sources* du droit sont révélées, les saintes maximes revivent. (Boss.) Puisant dans les *sources* de la discipline monastique les règles de la ferveur, il montrait à son auguste élève les *sources* du vrai et du faux. (Fléch.)

— Théol. *Les sources de la grâce*. Les sacrements. Puiser dans les sources de la grâce.

> Ces sacrés torrents de flamme,
> *Sources* du divin amour. (J.-B. Rouss.)

— Physiol. *Les sources de la vie*. Les principaux organes nécessaires à la vie. Un mal qui empoisonne les sources de la vie.

— Mar. *La source du vent*. Le point d'où il souffle.

SOURCIER. s. m. Celui qui prétend avoir des moyens particuliers pour découvrir les sources. Peu usité.

SOURCIL. s. m. (pr. *çour-ci*; du lat. *supercilium*; fait de *super*, sur; *cilium*, cil, ce qui est au dessus des cils). Eminence arquée et garnie de poils, qui s'élève au-dessus de chaque œil, chez l'homme et chez quelques mammifères. En parlant des sourcils de l'homme, on dit, Sourcil noir, clair. Sourcil épais, touffu, altier, superbe, menaçant, sévère. Les poils des sourcils. Sourcils bien arqués. La tête des sourcils. La queue des sourcils. Hausser, baisser les sourcils. Froncer les sourcils. Sourcils artificiels. Se faire les sourcils. Après les yeux, la partie du visage qui contribue le plus à marquer la physionomie sont les *sourcils*; comme ils sont d'une nature différente des autres parties, ils sont plus apparents par ce contraste, et frappent plus qu'aucun autre trait. (Buff.) Les *sourcils* sont une ombre du tableau qui en relève les couleurs et les formes. (Id.) Les *sourcils* donnent de la grâce au visage, mais souvent ils en rendent l'expression rude, donnent un air dur et sombre, et font paraître de mauvaise humeur. (Jourd.) Un *sourcil* noir ombrage sa paupière. (Bernis.) De noirs *sourcils* fièrement dessinés. (Malfil.)

> Ses *sourcils* roux mêlangés et retors
> Semblent loger la fraude et l'imposture. (Volt.)

> Sous l'arc d'un *sourcil* noir qu'Amour arrondit...
> Mille désirs semblaient prendre naissance. (Imbert.)

> Malgré son noir *sourcil*
> Jupiter et le peuple immortel rit aussi. (La Font.)

— La violente contraction des sourcils en fait redresser les poils, ce qui annonce un mouvement de frayeur ou un accès de colère; en général, le mécontentement, la mauvaise humeur s'annonce par leur froncement, de là cette acception figurée *froncer les sourcils*. Montrer du mécontentement. Aussitôt qu'on lui parle de cela, il fronce les sourcils.

— Chez les oiseaux, Trait longitudinal coloré, qui se remarque parfois au-dessus de l'œil.

— Physiol. Les sourcils sont ordinairement demi-circulaires, transversalement allongés et marqués de haut en bas. C'est l'arcade orbitaire de l'os frontal qui forme la base des sourcils. On leur donne pour usage d'empêcher que la sueur du front ne coule sur le globe de l'œil et de modérer l'action d'une lumière trop vive, en diminuant la masse des rayons qui viennent frapper l'organe de la vue. La grandeur des sourcils chez l'homme varie selon l'âge et ne varie pas moins selon la constitution des individus. Ils sont en général plus longs et plus larges chez les bruns que chez les blonds, chez les bilieux et les mélancoliques que chez les phlegmatiques. Presque toujours ils sont séparés l'un de l'autre par un intervalle dépourvu de poils, mais quelquefois aussi ils se touchent et se confondent. Les poils qui les garnissent ont plus de force et de raideur que les cheveux; rarement ils ont une autre couleur. Ces poils sont naturellement inclinés en dehors et couchés à plat les uns sur les autres; ceux de l'extrémité interne sont les plus longs, et plus abondants chez l'homme que chez la femme. Dans la vieillesse ils acquièrent quelquefois tant de longueur qu'on est obligé de les couper.

— Il a été employé au figuré, en parlant du sommet des arbres, par La Fontaine.

> Puissent-ils tout d'un coup élever leurs *sourcils*,
> Comme on vit autrefois Philémon et Baucis.

— Archit. Il s'est dit quelquefois du dessus d'une porte qui pose sur les pieds droits.

— Techn. Dans les fabriques de glaces, Espèce de corniche pratiquée au-dessus des ouvreaux du four.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un chétodon.

— Hist. *Sourcils rouges*. Nom d'une faction puissante qui figura dans les troubles politiques de la Chine, de l'an 23 à l'an 30 après Jésus-Christ.

SOURCILIER, IÈRE, ou **SURCILIER, IÈRE** adj. Qui a rapport aux sourcils. Muscle sourcilier. Artère sourcilière. Arcades sourcilières. Les arcades sourcilières sont les saillies transversales que présente l'os coronal immédiatement au-dessus du rebord supérieur des orbites; chacune des arcades sourcilières donne attache au muscle sourcilier correspondant. L'artère sourcilière est aussi nommée *susorbitaire*.

SOURCILIER ou **SOURCILLEUX**. s. m. Ichthyol. Espèce de cline.

SOURCILLE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du roitelet huppé.

SOURCILLER. v. n. 1re conj. (pr. *çour-ci-yé*). Remuer le sourcil en signe de mécontentement, d'impatience, de mauvaise humeur, de colère. S'emploie ordinairement avec la négative. Ne pas oser sourciller. Ecouter un long discours, des reproches sans sourciller

— Par extension, Laisser paraître quelque trouble sur son visage. Il a entendu cette mauvaise nouvelle sans sourciller. Il n'a pas sourcillé quand on lui a prononcé son arrêt. Quel homme pourrait sans *sourciller* voir le tableau d'une si grande misère? (***)

SOURCILLER. v. n. (rad. *source*). Jaillir, sortir de terre en petites sources. Cette eau *sourcille* en différents endroits. (Buff.)

— Peu d'auteurs ont fait usage de ce verbe. Il est à désirer qu'il s'accrédite.

SOURCILLEUX, EUSE. adj. (pr. *çour-ci-yeu*; du lat. *supercilium*, sourcil, qui s'est dit aussi dans le sens de *sommet*). Qui est haut, élevé. Il n'est que du style poétique et élevé. Monts sourcilleux. Montagnes sourcilleuses. Rochers sourcilleux. Arbres sourcilleux. Malheur aux peuples voisins de ces montagnes *sourcilleuses* dont le pied n'a jamais trempé dans l'Océan et dont la cime s'élève au-dessus des nues. (Marmontel.) Le front *sourcilleux* d'un rocher s'élevait seul encore du fond des eaux. (Gessner.)

> Tel dans nos jardins un palmier *sourcilleux*
> A nos ormes touffus mêlant sa tête altière,
> S'élève orgueilli de sa tige étrangère. (Volt.)

— Fig. Qui a, qui annonce une fierté accompagnée de morgue. Front sourcilleux. Mine sourcilleuse. Air sourcilleux. Philosophes *sourcilleux*. (Rouss.) Tout fier il montre alors un front plus *sourcilleux*. (Boil.)

> En quel temps a-t-on vu l'impiété hautaine
> Lever contre le ciel un front plus *sourcilleux*?
> (J.-B. Rouss.)

— Qui a une sévérité accompagnée de morgue. Critique sourcilleux. Censeurs sourcilleux. Ainsi s'expliqueront nos censeurs *sourcilleux*. (Boil.)

— Quelquefois, Qui est empreint de tristesse, de chagrin, d'inquiétude. Avoir un front sourcilleux.

— Ichthyol. Se dit des poissons qui ont au-dessus des yeux une arête saillante, en forme de sourcil.

— Entom. Se dit des insectes qui ont les sourcils élevés ou saillants. Insectes sourcilleux.

— Ornith. Se dit d'un oiseau qui a au-dessus des yeux un trait coloré; ou des plumes effilées, imitant des sourcils. || Se dit quelquefois aussi d'un oiseau qui a les sourcils dégarnis de plumes. Oiseaux sourcilleux.

SOURCILLEUX. s. m. Erpét. Espèce d'agame.

SOURCILLON. s. m. (pr. *çour-ci-yon*; dimin. de *source*). Didact. S'est dit pour Petite source. Un petit ruisseau formé par de nombreux sourcillons.

SOURD, SOURDE. adj. (pr. *çour, çour-de*; du lat. *surdus*, même sens). Qui ne peut entendre par le vice, le défaut, l'obstruction de l'organe de l'ouïe. Homme sourd. Femme sourde. Enfant sourd. Animal sourd. Devenir sourd. Maladie qui rend sourd. Sourd de nature, de naissance. Etre sourd et muet. Etre un peu sourd. Etre complètement sourd. A chaque instant l'on rencontre des personnes privées de la faculté d'entendre depuis le moment de leur naissance, et d'autres qui sont devenues *sourdes* par suite d'une maladie de l'oreille ou par le progrès de l'âge. (Itard.)

— Fig. Inexorable, inflexible, insensible. La nature est sourde. Les dieux d'argile sont sourds.

— En ce sens il est ordinairement suivi de la préposition *à*. Etre sourd aux prières, aux cris, aux raisons, aux remontrances. Etre sourd à la voix de la religion, de la nature, de l'humanité. *Sourds* aux cris douloureux des peuples opprimés. (Volt.) Les dieux depuis longtemps me sont cruels et *sourds*. (Rac.)

> Dans son génie étroit il est toujours captif,
> Pour lui Phébus est *sourd* et Pégase est rétif.
> (Boileau.)

> Telle est la loi des dieux à mon père dictée,
> En vain *sourd* à Calchas, il l'a rejetée. (Id.)

On dit *sourd à la voix, aux cris, aux menaces*, à toutes choses qui peuvent s'entendre; mais on ne dit pas *sourd à quelqu'un*. *Sourd à Calchas* est donc une ellipse hardie pour dire *sourd à la voix de Calchas*: ces figures animent la poésie. (Geoffroy.)

— Un poète a dit:

> Ils sont *sourds* à mes larmes. (La...)

On est *sourd* aux cris, aux plaintes; on est *insensible* aux larmes. On sent pourquoi cette différence, c'est que les cris, les plaintes s'entendent, et que les larmes ne s'entendent pas.

— Racine l'a employé en parlant des chevaux

> La frayeur les emporte, et *sourds* à cette fois,
> Ils ne connaissent plus ni le frein, ni la voix.

— En parlant de certaines choses, Qui n'est pas sonore comme les choses de sa nature, qui ne rend pas un son aussi fort que d'habitude. Instrument sourd. Une grotte sourde. Une caverne sourde.

> Ce lugubre murmure
> Dont le son lent et *sourd* attriste la nature
> (St-Lambert.)

> Au delà du Ménale et de ses antres *sourds*,
> Repaires dangereux des brigands et des ours
> (Delaistre.)

— Et par extension de ce sens, il s'applique au bruit, au son, etc., pour dire, Qui n'est pas éclatant, qui n'est pas clair. Une voix sourde. Un bruit sourd. Un instrument qui rend des sons faibles et sourds. On entend un bruit sourd qui sort de cette caverne.

— Fig. Par une nouvelle extension de ce sens on dit *un bruit sourd*, pour désigner Une nouvelle que l'on se dit à l'oreille, tout bas, une nouvelle qui n'est pas encore publique. Il court un bruit sourd qu'il serait dangereux de laisser éclater. Des bruits sourds se répandirent dans la ville, la province. Ce n'était pas encore une nouvelle publique, ce n'était qu'un bruit sourd qui ne laissait pas que de jeter le trouble dans les esprits. Cependant un bruit *sourd* veut que le roi respire. (Rac.)

— Fig. Secret. Sourdes pratiques. De sourdes menées. Découvrir les sourdes menées des conspirateurs. Les abus, dans l'Etat même le plus solide, sont des mines *sourdes* qui tôt ou tard font explosion. (S. Dubay.) Il est une sorte de réputation *sourde*, imperceptible, qui survit à la bonne renommée de cent orgies les plus renforcées. (Shéridan.) Les passions sont non-seulement aveugles, mais *sourdes*; elles n'entendent point la voix de la vérité, de la raison, de l'équité. (Boiste.)

— *Douleur sourde*. Douleur interne, qui n'est pas aiguë.

— *Lime sourde*. Lime qui fonctionne sans bruit; et figurément, Personne qui agit secrètement pour quelque mauvais dessein, ou qui, sous un air taciturne, cache de la malignité. Défiez-vous de lui, c'est une lime sourde.

— *Lanterne sourde*. V. LANTERNE.

— Fig. L'esprit de parti est comme une lanterne *sourde*, elle n'éclaire qu'un seul côté, et son ombre cache l'abîme. (Boiste.)

— Agric. Se dit d'une couche qui est enfoncée de toute son épaisseur dans la terre. Couche sourde.

— Gramm. arab. *Verbes sourds*. Se dit des verbes trilitères, dont la troisième radicale est semblable à la seconde.

— Gramm. sanscr. *Lettres sourdes*. Se dit de toutes les consonnes, à l'exception des quatre sonnantes.

— Joaill. *Pierre sourde*. Pierre qui a quelque chose d'obscur, de sombre, de brouillé.

— Mar. *Lame sourde*. Vague qui se porte sur un point où l'on ne ressent pas le vent qui l'a soulevée.

— Mathém. *Quantités sourdes*. Celles qui sont incommensurables, qui ne peuvent être exprimées exactement ni par des nombres entiers ni par des fractions. La racine carrée de deux est une quantité sourde.

— Peint. *Teintes sourdes* ou *tons sourds*. Couleurs mates, vagues et sans éclat.

— Techn. *Couteau sourd*. Instrument très-tranchant dont se servent les corroyeurs.

— Prov. *Être sourd comme un pot*. Etre extrêmement sourd. || *Sourd à n'entendre pas Dieu tonner*. || *Faire la sourde oreille*. Ne vouloir pas écouter ou faire ce qu'on demande.

— S'empl. subst. en parlant des personnes. Un sourd. Une sourde. Le *sourd* qui a perdu l'ouïe que dans un âge avancé n'en est de remarquable que sa voix change pour l'ordinaire de timbre et de ton. (Itard.) L'imperfection notable et surtout la nullité absolue de l'ouïe privent le *sourd* d'une communication active et continue dont l'habitude et la nature lui ont fait un besoin et le mettant dans l'impossibilité de s'assurer si les personnes parlent de lui, il éprouve une sorte de méfiance de tout ce que l'environne: ses yeux peignent l'ardent désir de deviner le sujet des conversations dont il est spectateur passif. (Id.) L'aveugle croit que personne ne le voit, et le *sourd*, que personne n'entend. (Boiste.)

— Prov. *Frapper comme un sourd*. Frapper sans mesure, sans pitié. *Crier comme un sourd*. Crier de toutes ses forces.

— Erpét. Nom vulgaire de la salamandre terrestre. || Espèce de lézard du Sénégal qui chasse les blattes avec ardeur, et qui en détruit en grand nombre.

SOURDAUD, AUDE. adj. et s. Celui, celle qui n'entend qu'avec peine. C'est un sourdaud. Vieille sourdaude.

SOURDE. s. f. Ornith. La petite bécassine.

SOURDELINE. s. f. Mus. Espèce de musette d'Italie munie de quatre chalumeaux qu'on peut ouvrir ou fermer à volonté.

SOURDEMENT. adv. D'une manière sourde, peu retentissante. Parler sourdement. Tonnerre qui gronde sourdement.

— D'une manière secrète, cachée. Agir sourdement. Négocier sourdement. Des bruits qui se répandent sourdement. Traiter une affaire sourdement. Faire la guerre sourdement. La bonne cause triomphe *sourdement*. (Volt.) Il leur sacrifie *sourdement* mérite, alliance, amitié, engagement, reconnaissance. (La Bruy.)

SOURDEVAL. Géogr. Ch.-l. de cant. (Manche), arr. de Mortain; 1,980 hab.

SOURDINE. s. f. (rad. *sourd*). Morceau de bois préparé que l'on place sur le chevalet du violon, de la basse, de l'alto, pour amortir les sons et produire certains effets particuliers. Les sourdines du hautbois et de la clarinette sont des pavillons rentrants en dedans, et n'ayant qu'une petite ouverture. La sourdine des cors est un cône de carton percé d'un trou à sa base, et qu'on place dans le pavillon.

— Espèce d'épinette dont les cordes étaient mises en vibration par des sautereaux garnis de drap, et dont le son était sourd et agréable.

— Dans les montres à répétition, Ressort qui, étant poussé, retient le marteau et l'empêche de frapper sur le timbre ou sur la boîte de la montre.

— *A la sourdine*. loc. adv. Avec peu de bruit, secrètement. Il est familier. Agir à la sourdine. Se marier à la sourdine. Les ennemis ont délogé à la sourdine.

> Je les ai déterrés où l'on m'avait instruit,
> Dans un jardin, à table, en un petit réduit,
> Avec dames qui m'ont pris en bonne mine..
> Je crois qu'ils passaient là quelque acte à la *sourdine*.
> (Regnard.)

SOURD-MUET, **SOURDE-MUETTE**. adj. Qui est sourd et muet. Il est sourd-muet. Elle est sourde-muette. Homme sourd-muet. Femme sourde-muette.

— Substantiv. Un sourd-muet. Une sourde-muette. La surdité et la mutité réunies élèvent entre le *sourd-muet* et le monde intellectuel une double barrière qui empêche d'un côté ses idées et ses sensations de venir jusqu'à nous; d'un autre, nos idées et nos sensations d'arriver jusqu'à lui. (Itard.) Il n'est pas de créature humaine moins aimante, plus faiblement attachée que ne l'est en général le *sourd-muet*. (Id.) Dire que les sourds-muets ne parlent pas, par la raison qu'ils sont sourds, est une conséquence si naturelle de leur état, que toute discussion devient superflue. (Id.)

SOURDON. s. m. Moll. Espèce de malacozoaire bivalve, qui vit dans le sable des bords de l'Océan.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de bucarde.

SOURDRE. v. n. 4e conj. (du lat. *surgere*, s'élever, sortir). Sortir, jaillir, s'élever par une fente de la terre ou du creux d'un rocher. Ne se dit que des eaux et n'est guère d'usage qu'à l'infinitif et à la troisième personne de l'indicatif. L'eau sourd de la terre, d'un rocher. C'est un pays fort aquatique, l'eau y sourd partout.

— Il s'est dit au figuré pour Résulter, sortir. C'est une affaire dont on a vu sourdre mille malheurs, mille inconvénients.

— Mar. Sortir de l'horizon, et s'élever sur le zénith, en parlant d'un nuage. Un nuage qui sourd à l'horizon. On voyait de gros nuages sourdre à l'horizon. || *Sourdre bien au vent*. Se dit d'un vaisseau lorqu'il tient bien le vent et qu'il avance à sa route en cinglant à six quarts, près du rumb d'où il vient.

— Il est peut-être malheureux que cette expression vieillisse, car elle est significative et utile. Amyot s'en est servi dans sa traduction de Daphnis et Chloé: Il y avait en ce quartier-là une caverne que l'on appelait la caverne des Nymphes, qui était une grande et grosse roche, au fond de laquelle *sourdait* une fontaine qui faisait un ruisseau, dont était arrosé le beau pré verdoyant.

— Mercier a cru à tort que ce verbe faisait *sourdir* à l'infinitif, ou une autre nouvelle conjugaison pouvant avoir quelque avantage sur l'autre. C'est un trait de deux consonnes ron... [illegible] durement ... et qui semble en ... le mot *sourdre* doit son harmonie ... (Ch. Nodier.)

SOURI. part. pass. du v. Sourire. Il est inv.

SOURICEAU. s. m. (dimin. de *souris*). Petit d'une souris, jeune souris. Un petit souriceau. La souris et ses souriceaux. Une souris qui a mis bas quatre souriceaux.

Il ne faut pas juger les gens sur l'apparence.
J'dis l'erreur du souriceau
Me servit à prouver le discours que j'avance. (La Fontaine.)

SOURICIÈRE. s. f. Petit instrument pour prendre les souris. Souricière de bois. Souricière de fil d'archal. Tendre une souricière. Amorcer une souricière. Il y a deux souris dans la souricière.

— Fig. Piége, embarras. Se mettre, se jeter dans une souricière. D'ambitieux conspirateurs se jettent dans les piéges que leur tend le machiavélisme, avec plus de précipitation que les souris dans les *souricières* bien amorcées. (Boiste.) L'Espagne militaire est une *souricière*; il est facile d'y pénétrer, mais il est difficile d'en sortir. (Id.)

— Nom donné à une salle de la préfecture de police, où l'on dépose provisoirement les personnes arrêtées.

— Lieu public mal famé, que la police surveille, et où elle arrête au besoin les hommes dangereux qui viennent y chercher un refuge pendant la nuit et même pendant le jour. ‖ *Établir une souricière.* Arrêter secrètement les habitants d'un appartement ou d'une maison, de manière que les personnes qui y viennent habituellement ne conçoivent aucune défiance et entrent comme à l'ordinaire dans cette maison, où elles sont arrêtées à leur tour par des agents apostés à cet effet.

— Art milit. Petit appareil avec lequel on mettait autrefois le feu aux mines.

SOURICIN, INE. adj. Mamm. Qui appartient aux souris. Animal d'un caractère souricin, d'une allure souricine.

SOURINELLE. s. f. Bot. Espèce de plante.

SOURIQUOIS, OISE. adj. Mot plaisant forgé par La Fontaine, pour dire Qui appartient aux souris, qui tient de la souris, qui tient de la nature des souris. Peuple souriquois. Gent souriquoise. Habitude souriquoise. Une souris ennuyée de vivre dans les périls et dans les alarmes, à cause de Métis et Rodilardus, qui faisaient grand carnage de la nation *souriquoise*, appela sa commère. (Fén.)

Le peuple *souriquois*
En pâtit. (La Fontaine.)

Aussi l'hôtesse cette fois
Maudit le peuple *souriquois*. (Le Bailly.)

— SOURIQUOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple sauvage qui habitait les environs du golfe Saint-Laurent, dans l'Amérique du Nord. Les Iroquois et les Souriquois.

SOURIRE. v. n. 4ᵉ conj. Rire sans éclater, et seulement par un léger mouvement de la bouche et des yeux. Sourire avec bonté, avec douceur, avec malignité, avec dédain. Sourire malicieusement, obligeamment, doucement, tendrement. Aller au-devant de quelqu'un en souriant. Tendre les bras à quelqu'un en souriant. Fontenelle ne riait jamais, pas plus qu'il ne pleurait; mais il *souriait* souvent et toujours bien naturellement. (***) Il y a de jolies femmes qui savent rire, mais qui ne savent pas *sourire*; or, qu'est-ce qu'un ris immodéré et souvent stupide, auprès de la douce retenue et de l'afféterie spirituelle du souris? (Fonten.)

On ne rit plus, on *sourit* aujourd'hui,
Et nos plaisirs sont voisins de l'ennui. (Bernis.)

L'on voit en *souriant* ces prés, ce pâturage,
Où bondiront encor les troupeaux du village. (Saint-Lambert.)

— Se dit aussi de la bouche elle-même. Aucune fraîcheur de jeunesse ne colore plus ses traits pétrifiés, sa bouche ne sait plus *sourire*, son teint ne s'anime jamais. (G. Sand.)

— Fig. *Sourire de.* Le dieu du vin et celui des amours saluent à l'envi leur domaine: tous deux *sourient* d'espérance. (Pougens.)

— *Sourire de.* Se moquer un peu. Je vous vois sourire de ma simplicité. Vous souriez, vous haussez les épaules de me voir ainsi affublé.

— *Sourire à quelqu'un.* Lui témoigner par un sourire, de l'estime, de la complaisance, de l'affection, etc. Cette dame lui a souri. Elle ne répondait rien, mais elle lui souriait.

Je reçus et je vois le jour que je respire,
Sans que père ni mère ait daigné me *sourire*. (Rac.)

— *Sourire à*, avec un nom de chose. Favoriser. Si le ciel me sourit, je viendrai à bout de mon entreprise. La fortune te sourira. Va, ne crains rien, la Providence te sourira. Il faut avoir un grand empire sur soi-même, ou bien un grand fond d'orgueil pour ne pas *sourire* à la flatterie. (Boiste.)

..... Est-il bien certain
Que la Fortune encor vous *sourira* demain? (Colnet.)

— Hors de ces phrases, il signifie Présenter un aspect agréable, des idées riantes. Voilà une affaire qui me sourirait beaucoup. Ce lieu, cette ville me sourit, j'aimerais l'habiter. Je n'ai plus aujourd'hui les espérances qui me souriaient alors. Il n'est aucun de nous à qui le plaisir et l'espérance n'aient *souri*, du moins quelquefois. (Oxenstiern.)

— SE SOURIRE. v. pron. Sourire l'un à l'autre. Ils sont en bonne intelligence, je les ai vus se sourire. Ils s'aiment, je les ai vus se sourire en passant. Au détour de la première rue, il rencontra deux amants du voisinage qui sortaient également pour jouir de la campagne, et qui, tout en regardant le ciel, se *souriaient* l'un à l'autre avec bonheur. (Ste-Beuve.)

— **Sourire à soi.** Le fat se *sourit* à lui-même, tandis que l'ironie, la satire sourient autour de lui. (Boiste.) Franz fit ses compliments à Albert, qui, debout devant une glace, se *souriait* avec un air de satisfaction qui n'avait rien d'équivoque. (A. Dumas.)

SOURIRE. s. m. Action de sourire qui consiste en une légère contraction des lèvres et en une certaine vivacité des yeux, occasionnés par un sentiment calme de l'âme, qui tend spontanément à se faire jour sur la physionomie. Doux sourire. Sourire gracieux, obligeant, malin. Sourire plein de bonté. Sourire fin, spirituel, moqueur, ingénu, charmant, enchanteur, froid, dédaigneux, malicieux, perfide. Femme qui a le sourire gracieux, qui a toujours le sourire sur les lèvres. Quelle énorme distance entre le *sourire* gracieux d'une maîtresse aimable, au *sourire* barbare d'un féroce vizir, qui interrompt un instant l'audience qu'il donne à l'ambassadeur de France, pour faire couper neuf têtes d'un seul geste, et reprend le discours en souriant. (Sallent.) Qu'un *sourire* du monarque ne t'enivre point; sa bouche te fait entrevoir les dents du lion. (Prov. turc.) On doit peu se fier au *sourire* des courtisans et des rois. (Boiste.) Défiez-vous de la vertu qui ne connaît pas le *sourire*. (Id.) L'affabilité de l'égoïste est un piége dangereux: comment se défier d'un *sourire*. (Id.) D'où vient que, le premier jour qu'il parut ici, il traversa la foule pour vous regarder, et qu'aussitôt vous échangeâtes avec lui un triste *sourire*? (G. Sand.)

Un doux penser l'agite en ce moment,
Et sur sa lèvre a placé le *sourire*. (Imbert.)

— Fig. Déjà même commençait l'agréable lutte des zéphirs et du lilas flexible, dont la tendre couleur annonçait le premier *sourire* de la nature. (Poug.)

SOURIS. s. m. (pr. *çou-ri*). Léger sourire, chacun des mouvements qui constituent le sourire, le sourire lui-même. Elle m'a jeté un souris en passant. Souris agréable. Souris malicieux. Souris moqueur. Dans le ris immodéré, les lèvres sont fort ouvertes; mais dans les mouvements de l'âme plus doux et plus tranquilles, les coins de la bouche s'éloignent sans qu'elle s'ouvre, les joues se gonflent, et dans quelques personnes, il se forme sur chaque joue, à une petite distance des coins de la bouche, un léger enfoncement que l'on appelle fossette; c'est un agrément qui se joint aux grâces dont le *souris* est ordinairement accompagné. (Buff.) Le *souris* peut être une marque de douceur, de bonté, de mépris, de dédain, de cruauté. (La Bruy.)

Et quel *souris*! celui que vainement
Cherche l'époux, et qu'on donne à l'amant. (Imbert.)

— Médec. Mouvement spasmodique du globe de l'œil, qui se meut dans l'orbite et auquel participent quelquefois la paupière et l'iris.

— Syn. comp. RIS. SOURIRE. SOURIS. Le *souris* n'est que la naissance, le premier trait du *ris*. Le *sourire* est au *ris* ce que le bouton qui commence à s'ouvrir est à la fleur épanouie. Le *souris* proprement dit s'évanouit bientôt: le *sourire* repose le visage. Le *sourire* se fixe et le *souris* s'échappe. Le *souris* est au *sourire* ce que l'accent est à la voix, c'est-à-dire, que le *souris* n'est qu'un acte léger, fugitif, au lieu que le *sourire* est une action suivie, un état de la chose.

SOURIS. s. f. (pr. *çou-ri*; du lat. *sorex*, pour lequel on a dit *surix*). Espèce du genre rat, renfermant un petit animal long de 8 centimètres environ de la tête à l'origine de la queue; le dessous de son pelage et ses flancs sont d'un cendre noirâtre, les parties inférieures d'un cendré plus clair et jaunâtre, auprès de l'anus. Plusieurs variétés de souris diffèrent entre elles par le pelage. Il en est de tout à fait blanches avec les yeux rouges. Petite souris. Grosse souris. Une souris mâle. Une souris femelle. Le mâle de la souris. Les souris rongent les papiers. Le chat mange la souris. Un chat qui guette une souris.

Une jeune souris de peu d'expérience
Crut fléchir un vieux chat, implorant sa clémence. (La Fontaine.)

Une montagne en mal d'enfant
Jetait une clameur si haute,
Que chacun, au bruit accourant,
Crut qu'elle accoucherait sans faute,
D'une cité plus grosse que Paris;
Elle accoucha d'une *souris*. (Id.)

— Cette fable est devenue proverbiale pour exprimer que des grands projets n'aboutissent à rien. Le proverbe est fort ancien, les Grecs et les Latins en faisaient usage.

Que produit un auteur après tous ces grands cris?
La montagne en travail enfante une *souris*. (Boil.)

— Fig. et fam. Personne, animal fort éveillé, fort remuant. C'est une souris qui se fourre partout. Quelle souris que cet enfant! Cette souris d'enfant ne saurait rester tranquille.

— Mᵐᵉ de Sévigné en a fait un emploi singulier, mais fort pittoresque. Cette *souris* de douleur qui lui court à une main, puis à l'autre, est aujourd'hui sur le genou.

— Par exagér. *On le ferait cacher dans un trou de souris, dans un trou à souris.* Se dit d'une personne qui a peur ou qui est embarrassée. ‖ *On entendrait trotter une souris.* Se dit pour exprimer un grand silence.

— Prov. *Être éveillé comme une potée de souris.* Se dit d'un enfant fort vif, fort remuant, fort gai. ‖ *Souris qui n'a qu'un trou est bientôt prise.* Quand on n'a qu'une ressource, qu'un expédient, il est difficile de réussir, de se tirer d'affaire. ‖ *Ce qui ne fut jamais ni ne sera, c'est le nid d'une souris dans l'oreille d'un chat.* Se dit dans le langage familier en parlant d'une chose impossible.

— Loc. fam. *Faire la souris.* Fouiller adroitement dans la poche d'autrui. ‖ *Guetter quelqu'un comme le chat fait la souris.* Épier quelqu'un, l'observer avec soin. ‖ *Brûler les souris.* Mettre le feu à une maison.

— Art culin. Muscle charnu qui tient à l'os d'un gigot de mouton, près de la jointure.

— Art milit. Appareil destiné à mettre le feu à un fourneau de mine.

— Art vétér. Un des cartilages des naseaux du cheval.

— Fortif. *Pas de souris.* Escalier étroit et raide pratiqué à la gorge d'un ouvrage avancé pour établir une communication entre cet ouvrage et le fossé qui se trouve en arrière.

— Anc. anat. Le thénar.

— Anc. cost. Petit nœud de nonpareille qui faisait partie de la coiffure des femmes. ‖ Les lingères donnaient aussi ce nom à une fausse coiffe sans barbes.

— Anc. mécan. Petites entailles pratiquées sur certaines roues.

— Ichthyol. *Souris de mer*, ou absol. *souris*. Espèce de cycloptère. ‖ Nom vulgaire du callionyme lyre.

— Conchyl. Espèce de porcelaine. ‖ *Souris blanche.* Autre espèce de porcelaine.

— Mamm. *Souris des bois.* Les petites espèces de sarigues d'Amérique. ‖ *Souris chauve.* V. CHAUVE-SOURIS. ‖ *Souris d'eau.* Espèces de musaraignes qui habitent les environs des ruisseaux et des lieux humides. ‖ *Souris de montagnes.* Le lemming. ‖ *Souris de montagne à deux pieds.* La gerboise d'Égypte. ‖ *Souris de Moscovie.* La martre zibeline. ‖ *Souris de terre.* Les petits mulots.

SOURIS. adj. m. Qui est de la couleur de la souris, c'est-à-dire d'un gris d'argent. Cheval souris. Pelage souris. Animal qui a le poil souris. ‖ On dit aussi *Couleur de souris.* Cheval couleur de souris.

SOURIS-CHAUVE. s. f. Mar. Ferrure du gouvernail, placée au-dessus du niveau de l'eau.

SOURIS-ROSE. s. m. Bot. Espèce d'agaric de la famille des sauvages niveleurs, dont le chapeau est couleur gris de souris foncé, garni en dessous de feuilles d'une belle couleur de rose claire.

SOURIVE. s. f. Pêch. Nom donné aux petits trous qui se forment au bord de l'eau, sous les racines des grosses souches.

SOURLIÉ ou **SURLIÉ, ÉE**. part. pass. du v. Sourlier ou Surlier. S'emploie adjectiv. Cordage sourlié.

SOURLIER ou **SURLIER**. v. a. 1ʳᵉ conj. Mar. Faire plusieurs tours bien serrés avec du fil à voile, du fil de caret ou de la petite ligne, sur l'extrémité d'un cordage coupé, afin que les différents torons qui le forment de leur enlacement commun ne se détordent pas et ne se séparent point les uns des autres.

SOURLIURE ou **SURLIURE**. s. f. Mar. Ligature à l'extrémité d'un cordage. Faire une sourliure.

SOURNOIS, OISE. adj. Qui est caché et dissimulé. Homme sournois. Femme sournoise. Enfant sournois.

— Qui annonce de la sournoiserie, de la dissimulation. Air sournois. Mine sournoise. Cet homme a une mine sournoise qui fait qu'on se défie de lui.

— substantiv. C'est un sournois. C'est une sournoise. Celui-là cache un *sournois* dont la conscience est vendue, qui affecte de changer son nom en celui des grands hommes de l'antiquité. (St-Just.)

SOURNOISERIE. s. f. Néol. Caractère du sournois, dissimulation. Avoir de la sournoiserie. Être pétri de sournoiserie. Sournoiserie dangereuse.

— Tour, action de sournois. Déjouer les sournoiseries de quelqu'un. Je vois où tendent vos sournoiseries.

SOURSOMMEAU. s. m. Anc. comm. Panier placé au-dessus des deux ballots, ou paniers qui composent la charge d'un mulet.

— Particulièrement. Panier monté sur des pieds et contenant une quantité déterminée de fruits. Soursommeau de cerises.

SOUS. prép. (pr. *çou* devant une consonne, et *çous* devant une voyelle; du lat. *sub*; fait du gr. ὑπο; on écrivait autrefois *soub*, *souds*). A pour unique propriété d'indiquer une idée de position inférieure, et se dit d'une chose ou d'une personne à l'égard d'une autre qui est par dessus, qui est au-dessus; mais cette idée de position inférieure ne peut être exprimée que par le participe *mis*, *placé*, *situé*, ou tout autre semblable. Mettre quelque chose sous la cheminée. On a lâché les écluses, et on a mis toute la campagne sous l'eau. Les peuples placés sous la ligne. Les chambres placées sous les toits. Mettre un oreiller sous sa tête. Mettre une lettre sous l'enveloppe, sous le couvert de quelqu'un. N'avoir pas de quoi mettre sous la dent.

— Le plus souvent, il est vrai, les mots *situé*, *placé*, *posé*, *mis*, qui expriment l'idée de position, sont le plus souvent sous-entendus. *Les peuples qui sont sous la ligne*, c'est-à-dire qui sont placés sous la ligne. *Fouir sous terre, cent pieds sous terre*, c'est-à-dire fouir dans un lieu placé sous terre. *S'asseoir sous un arbre*, c'est-à-dire, s'asseoir dans un lieu placé sous un arbre. *Passer sous les fenêtres de quelqu'un*, c'est-à-dire, passer par un endroit, un lieu placé sous les fenêtres de quelqu'un. *Porter un paquet sous le bras, sous le manteau*, c'est-à-dire, porter un paquet mis, caché, placé sous le bras, sous le manteau. *Avoir un carreau sous les genoux, sous les pieds*, c'est-à-dire, avoir un carreau mis, placé sous les genoux, sous les pieds. *Reconnaître une femme sous le masque*, c'est-à-dire, reconnaître une femme cachée sous le masque.

— Si, après ce que nous venons de dire, nous ajoutons que *sous* s'emploie aussi bien au propre qu'au figuré, nous aurons dit tout ce qu'il importe de savoir relativement à la fonction grammaticale et logique de cette préposition. Mais l'Académie ne se borne pas là. Fidèle aux distinctions adoptées par quelques grammairiens elle attribue au mot *sous* une foule de rapports arbitraires et qui ne reposent sur aucun fondement, comme nous allons tâcher de le prouver.

— *Sous*, dit l'Académie, sert aussi figurément à marquer la subordination et l'indépendance. *Il a cent hommes sous lui, sous son commandement, sous son autorité, sous ses ordres, sous sa direction. Les peuples qui sont sous l'obéissance de ce prince, sous sa domination. Ceux qui ont vécu sous la loi de Moïse. Ces religieux vivaient sous la règle de saint Benoît. Il est encore sous l'aile de sa mère. Un mineur qui est encore sous la tutelle de son oncle. Être sous la surveillance, sous la garde de quelqu'un. J'entreprendrai cette affaire sous vos auspices. Il est né sous une malheureuse planète.* Si, comme le prétend l'Académie, *sous* marque la domination dans ces exemples, il y a donc pléonasme dans celui-ci: *Les peuples qui sont sous la domination de ce prince*, car le mot même de *domination* y est exprimé en toutes lettres. En faut-il davantage pour faire voir le vice du principe établi par l'Académie? Non, dirons-nous, *sous* ne marque pas et ne peut pas marquer ni la domination ni la subordination. Dans tous les exemples qui précèdent, rétablissez le participe *mis*, *placé*, *posé*, etc., sous-entendu, et vous aurez le véritable sens de la préposition *sous*. *Il a cent hommes sous lui*, c'est-à-dire, Il a cent hommes placés sous lui, ce qui signifie que ces hommes sont forcés d'exécuter ses ordres, de lui obéir, etc.

— Suivant l'Académie, *sous* sert encore quelquefois à marquer le temps, et, pour le prouver, l'Académie, après plusieurs autres phrases, cite celle-ci: *Je ferai cette chose sous peu de temps*, citation malheureuse, et qui met dans tout son jour la fausseté du principe émis par la docte assemblée, car si, dans cette phrase, il y a un mot qui marque réellement le temps, ce n'est assurément pas *sous*, mais bien le mot *temps* lui-même. *Je ferai cette chose sous peu de temps*, c'est-à-dire, je ferai cette chose dans un espace placé, compris sous peu de temps.

— Se met aussi, toujours suivant l'Académie, à la place de la préposition *avec*. *Se présenter chez quelqu'un sous un faux nom, sous un nom supposé. Sous ce titre modeste, il exerçait un pouvoir absolu. Publier un recueil sous le titre de Mélanges, d'Essais. Cela est connu dans tel pays sous telle dénomination.* Dans toutes ces phrases de l'Académie, *sous* est bien pour *sous* et non pour *avec*. Il est facile de s'en convaincre par l'analyse. *Se présenter chez quelqu'un sous un faux nom*, c'est-à-dire, se présenter chez quelqu'un, étant caché sous un faux nom, sous un nom supposé, etc.

— S'emploie pour marquer l'affirmation, disent quelques grammairiens, et ils citent à l'appui cette locution, *Affirmer sous serment*, mais, encore une fois, *sous* ne marque pas plus ici l'affirmation qu'il ne marque ailleurs la domination, l'autorité, le temps, etc. *Affirmer sous serment* est une expression elliptique, et voilà tout; c'est un abrégé de, Affirmer une chose en la mettant sous le sceau du serment.

— *Sous*, ajoute à son tour l'Académie, s'emploie quelquefois pour *moyennant* ou *avec*, et elle cite pour preuve ces locutions: *Sous telle condition. Sous telle et telle condition.* C'est une bien triste méthode que celle des substitutions, car elle n'explique rien, et ne fait qu'accroître l'embarras, puisqu'à une difficulté donnée elle en ajoute une nouvelle. Ici, comme partout, comme toujours, *sous* est réellement pour *sous*, et l'analyse suffit pour le démontrer. *Sous telle et telle condition*, n'est-ce pas pour, La chose étant placée sous telle et telle condition.

— D'après quelques autres lexicographes, *sous* marque encore la peine portée par une loi contre les infracteurs. *Cela est défendu sous peine de la vie, sous peine de bannissement, sous peine d'amende.* Mais ici il y a un petit inconvénient que n'ont pas prévu les lexicographes. C'est qu'on dit *sur peine de la vie* aussi bien que *sous peine de la vie*. La vieillesse est un tyran qui défend, *sur peine de la vie*, tous les plaisirs de la jeunesse. (La Rochef.) Le roi, autorisé par les lois de l'État, ordonne, *sur peine de la vie*, à tous les gentilshommes de monter à cheval. (Volt.) Quel triomphe pour les lexicographes qui donnent aux mots autant de significations qu'ils veulent, et même des significations contradictoires! Voilà [illegible] C'est ainsi, [illegible] que, pour [illegible] on lui [illegible] *être sous les armes* et *être* [illegible] la dernière expression est plus fréquente. [illegible] *sous les armes* [illegible] On [illegible] que [illegible] armes sont une charge sous laquelle on est

placé. **Quand on dit, au contraire, qu'***on est sur les armes*, on part de l'idée que les armes sont comme un corps sur lequel on s'appuie.

— On dit : *Sur le prétexte, sous le prétexte* et *sous prétexte*. *Sous le prétexte* qu'on s'y prive de manger de la viande, on sert de grands poissons. (Bouhours.) Il le fait enfermer, *sous prétexte* de le guérir d'une folie. (Id.) *Sur ce beau prétexte*, on le fouille partout. (Id.) Il demanda au roi congé pour aller à Paris, *sur quelque prétexte* qu'il inventa. (Id.) Elle se retira dans une maison religieuse, *sur le prétexte* de changer d'air. (Id.) Voilà *sur* et *sous* employés presque indifféremment l'un pour l'autre. S'ensuit-il que *sur* signifie *sous*, et que *sous* ait le sens de *sur* ? *Sur ce beau prétexte, on le fouille partout*, c'est-à-dire, appuyé sur ce beau prétexte, on le fouille partout. *Sous le prétexte qu'on s'y prive de manger de la viande, on sert de grands poissons*, c'est-à-dire, s'enveloppant, se cachant, se déguisant sous le prétexte, etc. Ici le prétexte est comme un masque sous lequel on se cache. *Sur* et *sous* conservent donc dans ces phrases même leur sens naturel, celui qui les distingue l'un de l'autre ; et si, en y employant *sur* ou *sous*, on trouve le même résultat, il en est de cela comme de deux voyageurs qui arrivent au même but après avoir parcouru des routes différentes.

— Nous avons passé en revue, et il nous a fallu quelque courage pour cela, les différentes fonctions que les lexicographes attribuent tout gratuitement à la préposition *sous*. Il ne nous reste plus qu'à faire connaître quelques emplois particuliers de ce mot, et qui tiennent entièrement à l'usage, bien que *sous* ne cesse pas, même dans ce cas, de conserver le caractère qui lui est propre, et que nous lui avons tout d'abord assigné.

— *Cela s'est passé sous mes yeux*. J'en ai été témoin oculaire.

— *Mettre une chose sous les yeux de quelqu'un*. La lui présenter pour qu'il puisse l'examiner, en décider.

— Fam. *Ce mariage a été fait sous le manteau de la cheminée*. C'est-à-dire, il a été fait clandestinement, sans qu'on ait rempli les formalités légales.

— *Regarder quelqu'un sous le nez*. Le regarder curieusement et de près, sans respect, avec mépris.

— *Rire sous cape*. Rire de quelque chose, en cherchant à ne pas laisser voir qu'on en rit.

— *Je le ferai mourir sous le bâton*. Se dit, par menace, pour Je l'assommerai à coups de bâton.

— Art milit. *Camper, se retirer sous une ville, sous le canon d'une ville*. Camper, se retirer auprès d'une ville dont on s'est rendu maître, et d'où l'on peut tirer sur ceux qui viendraient attaquer le camp. ‖ *Être sous le feu d'une place, d'un bastion, de l'ennemi*, etc. Être placé sous le feu d'un bataillon, d'un bastion, de l'ennemi, c'est-à-dire, y être exposé.

— *Faire élever un enfant sous ses yeux*. Sans toute cela signifie Dans sa maison, chez soi, comme le dit fort bien l'Académie ; mais proprement cela veut dire tout simplement, Faire élever un enfant, c'est-à-dire, le faire instruire, en l'ayant constamment placé sous ses yeux.

— *Être sous les armes*. Se dit des soldats, quand ils sont rangés en face ou en bataille avec leurs armes. A l'arrivée du général, le régiment se mit sous les armes.

— Fig. et fam. Se dit quelquefois d'une femme, d'une fille qui est parée à son avantage, et avec dessein de plaire.

— *Un cheval sous poil noir, sous poil gris*, etc. Bien certainement ici *sous* semble tenir la place de la préposition *de*, aussi l'Académie n'a-t-elle pas manqué de dire que cela signifie Un cheval de poil noir, de poil gris. Mais n'est-ce pas fausser l'esprit des lecteurs que de s'en tenir à cette substitution, qui assimile le langage à une espèce d'escamotage ? *Un cheval sous poil noir, sous poil gris*, pour parler la langue des maquignons du Jockey-club, ne saurait être autre chose qu'un cheval dont la peau est cachée sous un poil noir, sous un poil gris.

— *Ce cheval est sous la main du cocher*, ou simplement *est sous la main*, c'est-à-dire, ce cheval est placé sous la main du cocher ; se dit d'un cheval de carrosse qui est à la droite du timon.

— *Être sous clé, sous la clé*, c'est-à-dire, être enfermé sous clé, sous la clé, ou, comme le dit l'Académie en [illegible] disparaître *sous*, être dans [illegible] fermé à clé.

— *Être sous les verrous*. Être enfermé sous les verrous, ce que l'Académie traduit par, Être en prison.

— *Ce papier est sous le scellé*. Ce papier est placé, caché sous le scellé, c'est-à-dire, il est enfermé dans un meuble, dans une chambre où l'on a mis le scellé.

— *Cette pièce est inventoriée sous la cote A, sous la cote B*, etc. Elle est portée dans l'inventaire sous telle cote, ou, comme dit l'Académie, en [illegible] Cette pièce est [illegible] *numéro*, c'est-à-dire, Avoir tel numéro d'inscrit, [illegible]

tous les mots de la locution et d'en bien faire connaître le rôle.

— Manég. *Ce cheval est sous lui*. Se dit d'un cheval dont les quatre extrémités se rapprochent sous le ventre.

— *Avoir une chose sous la main*. Avoir une chose placée sous la main, l'avoir à sa portée.

— Fig. *Être sous la main d'un autre*. Être placé sous la main d'un autre, être dans sa dépendance ou à son entière disposition. ‖ On dit à peu près dans le même sens, *Être sous la férule de quelqu'un*.

— *Être sous la protection de quelqu'un*. Être placé sous sa protection, en être protégé. ‖ On dit de même, *Se mettre sous la protection de quelqu'un, prendre quelqu'un sous sa protection*.

— Mar. *Être sous voiles, sous le vent ; naviguer sous pavillon français, sous pavillon anglais, sous pavillon neutre*, etc. V. VOILES, VENT, PAVILLON.

— *Être sous les drapeaux, sous le drapeau*. Être placé sous les drapeaux, sous le drapeau, c'est-à-dire, être en activité de service, être à son régiment, à son corps. V. DRAPEAU.

— *Sous main*. loc. adv. En cachette, clandestinement. Il cherche à me nuire sous main, c'est-à-dire en cachant ses actions sous une main trompeuse.

SOUS. Entre en composition avec une foule de mots de la langue pour en former d'autres qui indiquent une infériorité de position, d'ordre, de qualité, d'attributions, etc., soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre moral. On trouvera ces mots à leur ordre alphabétique.

SOUS-ACÉTATE. s. m. Chim. Acétate qui contient un excès de base.

SOUS-ACROMIO-CLAVI-HUMÉRAL, ALE. adj. Anat. Qui s'étend de l'acromion et de la clavicule à l'humérus. Muscle sous-acromio-clavi-huméral.

— S'empl. substantiv. en parlant de ce muscle. Le sous-acromio-clavi-huméral.

SOUS-ACROMIO-HUMÉRAL. adj. et s. m. Anat. Qui s'étend de l'acromion à l'humérus. Le muscle sous-acromio-huméral.

— S'empl. substantiv. pour ce muscle. Le sous-acromio-huméral.

SOUS-AFFERMÉ, ÉE ou **SOUS-FERMÉ, ÉE**. part. pass. du v. Sous-affermer ou Sous-fermer. S'emploie adjectiv. Terres sous-affermées ou sous-fermées.

SOUS-AFFERMER. v. a. [illegible] Donner à ferme une partie des terres qu'il a [illegible]

[illegible]

fermer.

SOUS-ÂGE. s. m. Anc. cout. Minorité. Fille en sous-âge.

SOUS-ÂGÉ, ÉE. adj. Cout. de Normandie. Celui qui est mineur, en bas âge. [illegible] sous-âgé. Fille sous-âgée.

— Cout. de Liège. [illegible] sous-âgé.

SOUS-AIDE. s. m. Celui qui aide à un autre, qui est sous un autre. [illegible]

— Admin. milit. *Sous-aide* ou *sous-aide-major*. Chirurgien militaire du grade le moins élevé.

— Anc. admin. Aide, substitut d'un magistrat ou d'un officier de justice.

SOUS-AIDE. s. f. Cout. de Normandie. Aide que les [illegible] au seigneur [illegible]

SOUS-AILE. s. f. Anc. archit. Bas côtés ou nefs latérales d'une église. Les sous-ailes d'une église.

SOUS-AMENDEMENT. s. m. Amendement à un autre amendement. Proposer un sous-amendement. Rejeter, approuver les sous-amendements.

SOUS-AMENDER. v. a. [illegible] de cet amendement. ‖ SE SOUS-AMENDER. v. pron. Être sous-amendé.

SOUS-APICULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Se dit de [illegible]

SOUS-APONÉVROTIQUE. adj. des 2 g. [illegible] tiques.

SOUS-ARBRISSEAU. s. m. Bot. Plante ligneuse [illegible] sous-arbrisseaux.

[illegible]

SOUS-ATLOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Qui passe sous l'atlas. Nerf sous-atloïdien. ‖ Il s'emploie substantiv. pour ce nerf. Le sous-atloïdien.

SOUS-AVOUÉ. s. m. Hist. ecclés. Délégué de l'avoué d'une église ou d'une abbaye à qui l'on confiait les affaires de peu d'importance.

SOUS-AXILLAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui est inséré au dessous d'une partie axillaire.

SOUS-AXOÏDIEN, IENNE. adj. Anat. Qui passe sous l'axis. Le nerf sous-axoïdien. ‖ Il s'emploie substantiv. pour ce nerf. Le sous-axoïdien.

SOUS-BACHA. s. m. Officier turc qui marche en dignité après le bacha. Un sous-bacha. Des sous-bachas.

SOUS-BAIL. s. m. Bail que le preneur fait à un autre de tout ou partie de ce qui lui a été donné à ferme. [illegible]

SOUS-BAILLEUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui donne à sous-bail. [illegible]

SOUS-BANDE. s. f. Artill. Bande de fer appliquée sous les flasques de l'affût.

— Anc. chirurg. Nom qu'on donnait autrefois à la bande qu'on met la première et sous toutes les autres, dans le pansement d'une fracture. [illegible]

SOUS-BARBE. s. f. Manég. Partie postérieure de la mâchoire inférieure du cheval sur laquelle porte la gourmette.

— Mar. [illegible] nir le beaupré lorsque dans les agitations du navire, il tendrait à se relever [illegible] sous-barbe.

— Fig. Affront. Combien de sous-barbes n'a-t-il pas reçus sans se plaindre.

SOUS-BARQUE. s. f. Mar. Dernier rang de planches ou bordage d'un bateau foncet.

SOUS-BERME. s. f. Descente d'eaux douces.

SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE. [illegible]

SOUS-BIEF. s. m. Navig. Canal creusé pour [illegible]

SOUS-BRIGADIER. s. m. [illegible] brigadiers.

SOUS-CAMÉRIER. s. m. [illegible] camériers.

SOUS-CAMÉRIÈRE, SOUS-CAMÉRISTE. s. f. [illegible]

SOUS-CAP. s. m. Mar. Sous-chef des escouades de journaliers employés dans les arsenaux. Des sous-caps.

SOUS-CARBONATE. s. m. Chim. Nom générique des sels dans lesquels l'acide carbonique se trouve avec excès de base. [illegible] soude qui soit naturel ; ceux de potasse et d'ammoniaque [illegible] de strontiane, de chaux, de magnésie ; les sous-carbonates [illegible] de fer, de cuivre, de plomb, de zinc, de manganèse [illegible]

SOUS-CASIER. s. m. [illegible]

SOUS-CHANTRE. s. m. Dignité dans certaines [illegible] et les sous-chantres.

SOUS-CHEF. s. m. [illegible] et le chef.

SOUS-CHEVRON. s. m. [illegible] vrons.

SOUS-CHLORURE. s. m. Chim. Chlorure [illegible]

SOUS-CLAVIER, IÈRE. adj. Anat. Qui est situé sous la clavicule. Muscles sous-claviers. Artères, veines sous-clavières. Le muscle sous-[illegible]

SOUS-CLERC. s. m. Qui sert sous le clerc. Les clercs et les sous-clercs.

SOUS-COLLET. s. m. [illegible]

SOUS-CÔME ou **SOUS-COMITE**. s. m. [illegible]

SOUS-COMMIS. s. m. [illegible]

SOUS-COMMISSAIRE. s. m. [illegible] missaires.

SOUS-CONTRAIRE. adj. des 2 g. [illegible] Triangles sous-contraires.

SOUS-COSTAL, ALE. adj. Anat. Qui est situé à la surface [illegible]

SOUS-COUPE. s. f. V. SOUCOUPE.

SOUSCRIPTEUR. s. m. [illegible] beaucoup de femmes parmi les souscripteurs, dans la liste des souscripteurs.

[illegible] siderable.

[illegible]

SOUSCRIPTION. s. f. [illegible] cette signature même. Approuver un acte par sa souscription. [illegible] leurs souscriptions.

— Dans une lettre, la souscription [illegible] criptions des lettres sont banales.

[illegible] a été employée à.

[illegible] exemplaires d'un livre, d'un ouvrage qui doit [illegible] milieu du dernier siècle ; elles furent mises en [illegible]

SOUSCRIRE. v. a. [illegible] souscrirons, souscrirez. Que je souscrive. Que je souscrivisse. Souscrivant. Souscrit, souscrite. [illegible] de change.

[illegible]

On ne dit point un ordre *où* l'on souscrit, mais *auquel* on souscrit. Il a fait la même faute quand il a dit :

Pour vous, faites un choix où vous puissiez souscrire.

— SE SOUSCRIRE. v. pron. Être souscrit. Billet qui doit se souscrire. Acte qui doit se souscrire.

SOUSCRIT, ITE. part. pass. du v. Souscrire. S'emploie adjectiv. Billet souscrit. Lettre de change souscrite. Ces billets ont été souscrits par vous, par votre frère. Les traites *souscrites* par Morrel furent présentées à la caisse avec une scrupuleuse [illegible]. (Al. Dumas.)

SOUS-CUISSE. s. m. Chir. Appareil composé de deux parties qui se réunissent à angle aigu et que l'on applique le long d'un membre fracturé. Ce sont deux courroies de cuir assez fort, larges de deux travers de doigt, recouvertes de peau de mouton et rembourrées de laine. L'une est assez longue pour entourer obliquement la partie supérieure de la cuisse.

SOUS-CUTANÉ, ÉE. adj. Qui est situé sous la peau. Tissu cellulaire sous-cutané. Nerfs sous-cutanés. Artères sous-cutanées.

SOUS-DÉLÉGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Sous-déléguer. S'empl. adjectiv. Fonctionnaire sous-délégué. Officiers sous-délégués.

— substantiv. Les sous-délégués.

— Dans quelques sociétés philanthropiques, synonyme de Vice-président. Le sous-délégué. La sous-déléguée. V. SUBDÉLÉGUÉ.

SOUS-DÉLÉGUER. v. a. 1re conj. V. SUBDÉLÉGUER, plus usité.

SOUS-DÉTAIL. s. m. Admin. Ne s'emploie que dans cette locution, *Sous-détail des prix*, et signifie Nomenclature [illegible] des prix qui ont servi de base à l'évaluation d'un travail. C'est le synonyme d'Analyse des prix.

SOUS-DIACONAT. s. m. Troisième des ordres sacrés, celui qui est au-dessus du diaconat. Recevoir le sous-diaconat. Le sous-diaconat précède le diaconat.

SOUS-DIACONESSE. s. f. Hist. relig. Dans les premiers temps de l'Église chrétienne, Celle qui exerçait les fonctions de la diaconesse en cas d'absence. Les diaconesses et les sous-diaconesses.

SOUS-DIACRE. s. m. Celui qui a reçu le sous-diaconat. Le sous-diacre prend rang après le diacre. Les diacres et les sous-diacres.

SOUS-DIAPHRAGMATIQUE. adj. [illegible] Anat. Qui est [illegible] diaphragme. [illegible] res sous-[illegible] Plexus sous-diaphragmatique.

SOUS-DIRECTEUR. s. m. Celui qui vient immédiatement après le directeur. Un sous-directeur. Des sous-directeurs.

SOUS-DIVISER. v. a. 1re conj. V. SUBDIVISER.

SOUS-DIVISION. s. f. V. SUBDIVISION.

SOUS-DOMINANTE. s. f. Mus. La quatrième note d'un ton, celle qui est immédiatement au-dessous de la dominante. Dans le ton de *ut* naturel, la sous-dominante est *fa*.

SOUS-DOUBLE. adj. des 2 g. Mathém. Qui est la moitié. Raison sous-double. Deux est sous-double de quatre.

SOUS-DOUBLÉ, ÉE. adj. Mathém. [illegible] sous-doublée. Qui est en raison [illegible] rées.

SOUS-DOUBLIS. s. m. [illegible] Rang de tuiles posées à [illegible] mort er.

SOUS-DOYEN, ENNE. s. Celui, celle qui vient [illegible] la doyenne. Les sous-doyens.

SOUS-DOYENNÉ. s. m. Titre, dignité [illegible] un sous-doyenné. [illegible]

SOUS-ENT. Abréviation du mot *sous-entendu* ou *sous-entendons*.

SOUS-ENTENDRE. v. a. 1re conj. Ne point exprimer dans le discours [illegible] dans la pensée. [illegible] cette recherche, j'ai sous-entendu [illegible] feriez part de ses résultats [illegible] Quelqu'un a dit que les [illegible] naient jamais tant à entendre que lorsqu'ils *sous-entendaient* davantage. (***)

— Gramm. Se dit des mots qu'on n'exprime pas, mais que l'esprit supplée aisément. Dans cette phrase : Devant toute la nuit, on sous-entend *pendant*. Dans celle-ci : Les temples, les maisons, tout est en cendres, on sous-entend *réduit*.

— SE SOUS-ENTENDRE. v. pron. Être sous-entendu. Ce mot a [illegible] ils n'est pas nécessaire de l'exprimer, cela se sous-entend.

SOUS-ENTENDU, UE. part. pass. du v. Sous-entendre. S'empl. adjectiv. Mots sous-entendus. Adjectif sous-entendu. Préposition sous-entendue. Ces mots sont sous-entendus. Dans la plupart des ellipses, on retrouve aisément les mots sous-entendus.

— subst. masc. Ce qu'on dit en parlant de ce qu'on a dans la pensée, mais qu'on n'a pas exprimé. Il y a là quelque sous-entendu. Il ne s'exerçait point par des *sous-entendus* hardis à paraître profond. (Fontenelle.) Les *sous-entendus* ajoutent encore aux expressions morales, parce qu'ils sont conformes à la nature expansive de l'âme. (B. de St-P.)

SOUS-ENTENTE. s. f. Ce qui est sous-entendu artificieusement par celui qui parle. Il y a quelque sous-entente à cela. Il cherche par des sous-ententes à paraître profond. Il ne parle jamais qu'il n'y ait quelque sous-entente à ce qu'il dit. Les hommes faux ont toujours en réserve quelques *sous-ententes* qu'ils opposent plus tard ; cela s'appelle théologiquement restriction mentale ou serment *positis ponendis*, suppose ce qui doit l'être. (Boiste.)

SOUS-ÉPINEUX, EUSE. adj. Anat. Qui est au-dessous de l'épine de l'omoplate. Fosses sous-épineuses. Muscles sous-épineux. Lorsque le bras est abaissé, le muscle *sous-épineux* lui imprime un mouvement de rotation en dehors ; s'il est élevé il le porte en arrière. (Mérat.)

— subst. masc. Le sous-épineux. Le deltoïde recouvre le sous-épineux.

SOUS-ÉTABLI. s. m. Techn. Partie en-dessous de la table d'un établi de menuisier. Des sous-établis.

SOUS-FAÎTE. s. m. Charp. Pièce de combie posée de niveau au-dessous d'un faîte et liée par des croix de saint André.

SOUS-FERME. s. f. Sous-bail, convention par laquelle un fermier général ou principal cède la totalité ou une partie d'une terre, d'une métairie. Prendre, donner une terre à sous-ferme.

SOUS-FERMER. v. a. 1re conj. V. SOUS-AFFERMER, qui a la même signification et qui est plus usité.

SOUS-FERMIER, ÈRE. adj. et s. Celui, celle qui a pris quelque chose à sous-ferme. Il n'est que le sous-fermier. Le fermier et les sous-fermiers. Les sous-fermiers ne sont responsables qu'envers le fermier.

SOUS-FRÉTER. v. a. 1re conj. Sous-louer le vaisseau qu'on avait frété ou loué. Sous-fréter un vaisseau.

— SE SOUS-FRÉTER. v. pron. Être sous-frété. Navire qui peut se sous-fréter.

SOUS-GARDE. s. f. V. SOUGARDE.

SOUS-GORGE. s. f. V. SOUGORGE.

SOUS-GOUVERNANTE. adj. et s. f. Gouvernante en second. Bonne sous-gouvernante. Les sous-gouvernantes sont quelquefois plus instruites que les gouvernantes.

SOUS-GOUVERNEUR. s. m. Gouverneur en second. Le sous-gouverneur d'un jeune prince. [illegible] jeune homme au gouverneur [illegible] deux sous-gouverneurs.

SOUS-GUEULE. s. f. [illegible] Une sous-gueule. Des sous-gueules.

SOUS-HYDROCHLORATE. s. m. Chim. Hydrochlorate avec excès de base. Les sous-hydrochlorates.

SOUS-HYOÏDIEN, [illegible] adj. Anat. Qui est [illegible] sous-hyoïdien.

— subst. Les sous-hyoïdiens.

SOUS-HYPOSULFITE. s. m. Chim. Hyposulfite qui contient un excès de base.

SOUS-ILLUSTRE. adj. et s. des 2 g. Mot [illegible] familier créé par Gresset, dans le sens de [illegible] est peu illustre. Cet auteur l'a [illegible] écrivains médiocres que Villemain appelle le *vulgus illustre*.

> Dans cette foule vagabonde
> De perroquets littérateurs,
> De *sous-illustres*, d'auteurs,
> Qui vont [illegible] en vers et prose
> Et [illegible]
> Pour si croit [illegible] quelque chose. (Gresset.)

SOUS-INFÉODATION. s. f. Féod. Acte en vertu duquel une terre était concédée par un arrière-vassal, en fief [illegible]

SOUS-INTENDANCE. s. f. Charge de sous-intendant. || Bureaux du sous-intendant. || Résidence d'un sous-intendant.

SOUS-INTENDANT. s. m. Intendant en second. Un sous-intendant. Des sous-intendants.

SOUS-INTRODUCTEUR, TRICE. s. Celui, celle qui introduit en second. Des sous-introducteurs. Des sous-introductrices.

SOUS-INTRODUCTION. s. f. Action d'introduire en second. Des sous-introductions.

SOUS-INTRODUIRE. v. a. 4e conj. Introduire en second.

— SE SOUS-INTRODUIRE. v. pron. Être sous-introduit.

SOUS-INTRODUITE. s. f. Hist. ecclés. Cohabitation de femme avec un ecclésiastique, [illegible] soit par la parenté, soit par la [illegible]. Le concile de Nicée avait interdit la sous-introduite à toute autre femme que la mère, la sœur, ou la tante des ecclésiastiques.

SOUS-JACENT, ENTE. adj. Qui est placé dessous. V. SUBJACENT.

SOUS-JOUVEIGNEUR. s. f. Droit cout. Mode de tenure qui consistait dans la transmission d'un fief d'un aîné à son puîné.

SOUS-JUPE. s. f. Jupe de dessous, jupe qui se porte sous une robe ouverte ou à étoffe transparente. Sous-jupe de soie. Sous-jupe de satin, de mousseline. C'est à Mme Constant, c'est à cette habile faiseuse que nous devons les nouvelles *sous-jupes*, qui joignent le double avantage de servir de jupons bouffants et de fournir une jupe de la plus haute élégance, pour porter sous les robes ouvertes. (Débats.)

SOUSLIC ou **SOUSLIK.** s. m. Mamm. Marmotte de Sibérie.

SOUS-LIEUTENANCE. s. f. Grade de sous-lieutenant. Aspirer à la sous-lieutenance. || Pl., des *sous-lieutenances*.

SOUS-LIEUTENANT. s. m. Officier qui commande sous le lieutenant. Un sous-lieutenant. Des sous-lieutenants.

SOUS-LIGNER. v. a. 1re conj. V. SOULIGNER.

SOUS-LIGNEUX, EUSE. adj. Bot. Se dit d'une plante dont la tige, ligneuse à sa base, est herbacée au sommet. Plante sous-ligneuse.

SOUS-LINGUAL, ALE. adj. Anat. V. SUBLINGUAL.

SOUS-LOCATAIRE. adj. et s. des 2 g. Celui, celle qui reçoit à loyer d'un autre locataire une maison, un appartement, une chambre. Les sous-locataires sont responsables envers le principal locataire. Le sous-locataire n'est tenu envers le propriétaire que jusqu'à concurrence du prix de la sous-location.

SOUS-LOCATION. s. f. (pr. *sou-lô-ka-ci-on*). Acte par lequel celui qui tient une chose à bail cède son droit à un autre. La sous-location a pour effet d'opérer un nouveau bail du preneur originaire au sous-locataire ; de telle sorte que celui-ci soit tenu, vis-à-vis de son bailleur, des obligations ordinaires qu'impose le bail.

SOUS-LOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Sous-louer. S'empl. adjectiv. Maison sous-louée.

SOUS-LOUER. v. a. 1re conj. Céder à un autre une chose qu'on tient à bail. Sous-louer son appartement. Sous-louer deux chambres à un ami. Le preneur a le droit de *sous-louer* et même de céder à bail à un autre, si cette faculté ne lui a pas été interdite. (Code civil.) Lorsque la défense ne porte que sur la cession du bail, le preneur peut *sous-louer* une partie de la chose louée. (Id.)

— Prendre une chose à sous-bail, en sous-location. J'ai sous-loué deux chambres à un ami dans son appartement.

— SE SOUS-LOUER. v. pron. Être sous-loué. Cette chambre peut se sous-louer sans difficulté.

SOUS-MAÎTRE, [illegible] s. m. [illegible] répétiteur en [illegible] le professeur en [illegible] mot ne s'applique aux [illegible] que dans les écoles primaires, tandis [illegible] nom de sous-maîtresse sert à désigner les dames que s'adjoint la directrice dans une pension ou école de jeunes filles d'un ordre quelconque. Chercher à contenter les sous-maîtresses. Sous-maître sévère. Bon sous-maître.

SOUS-MAJEUR. s. m. Anc. cout. Adjoint du maire, dans la coutume de Valenciennes.

SOUS-MALATE. s. m. Chim. Malate avec excès de base.

SOUS-MANANT. s. m. Droit cout. Sujet d'un seigneur. Des sous-manants.

SOUS-MANGANATE. s. m. Chim. Manganate avec excès de base.

SOUS-MARIN, INE. adj. Géol. Qui est sous les eaux de la mer, au fond de la mer. Volcan sous-marin.

— *Navigation sous-marine.* Navigation qui consiste à faire marcher des bâtiments entre deux eaux.

SOUS-MAXILLAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui est situé au-dessous de la mâchoire inférieure. Glandes sous-maxillaires. [illegible] *sous-maxillaire*. [illegible] veau et à glande sous-maxillaire [illegible] distribue ses rameaux, et qui [illegible] par le rameau supérieur [illegible]

SOUS-MAXILLO-CUTANÉ, ÉE. adj. Anat. Qui s'étend de la [illegible] de la mâchoire à la peau [illegible] sous-maxillo-cutané. || Il s'emploie substantiv. pour [illegible] sous-maxillo-cutané.

SOUS-MAXILLO-LABIAL, ALE. adj. Anat. Qui s'étend [illegible] de la mâchoire à la lèvre. Le [illegible] maxillo-labial. || Il s'emploie substantiv. pour ce muscle. Le sous-maxillo-labial.

SOUS-MÉDIANTE. s. f. Mus. Nom donné par Rameau à [illegible] ton, [illegible] note de la médiante. Note sous-médiante.

SOUS-MEMBRE. s. m. Litter. Subdivision d'une phrase, d'une période. Les sous-membres d'une période.

SOUS-MENTAL, ALE. adj. Anat. V. SUBMENTAL.

SOUS-MENTONNIÈRE. s. f. Bride qui sert à [illegible] sous le menton. Une sous-mentonnière [illegible]

SOUS-MÉTACARPO-LATÉRI-PHALANGIEN, IENNE. adj. Anat. Qui s'étend de la face inférieure du métacarpe aux parties latérales des phalanges. Le muscle sous-métacarpo-latéri-phalangien. Il s'emploie substantiv. en parlant de ce muscle. Le sous-métacarpo-latéri-phalangien.

SOUS-MÉTATARSO-LATÉRI-PHALANGIEN, IENNE. adj. Anat. Qui s'étend de la face inférieure du métatarse aux parties latérales des phalanges. Le muscle sous-métatarso-latéri-phalangien. || Il s'empl. substantiv. pour ce muscle. Le sous-métatarso-latéri-phalangien.

SOUS-MOUCHEUR. s. m. Hist. Celui qui assistait le moucheur de chandelles dans un établissement public, et particulièrement au théâtre.

SOUS-MULTIPLE. adj. des 2 g. Mathém. Qui est contenu exactement dans un autre nombre, qui a servi à le former comme facteur. 6 et 4 sont des nombres sous-multiples de 24. 6 est un nombre sous-multiple de 12, de 18, de 24, de 30, de 36, etc.

— subst. Les sous-multiples de 30 sont 5, 6, 10 et 3. Les multiples et les sous-multiples.

SOUS-NITRATE. s. m. Chim. Nitrate qui contient deux, trois ou six fois autant de base que le sel neutre correspondant.

SOUS-NITRITE. s. m. Chim. Nitrite avec excès de base.

SOUS-NITRURE. s. m. Chim. Combinaison qui contient moins d'azote qu'une autre combinaison correspondante.

SOUS-NORMALE. s. f. Géom. Partie de l'axe d'une courbe comprise entre les deux points où l'ordonnée et la perpendiculaire à la courbe menée du point touchant, viennent rencontrer cet axe. La sous-normale de la parabole est constante et égale à la moitié du paramètre.

SOUS-OCCIPITAL, ALE. adj. Anat. Qui est situé au-dessous de l'occiput. || *Nerfs sous-occipitaux*. Les deux nerfs, l'un droit, l'autre gauche, qui naissent des parties latérale et supérieure de la moelle vertébrale, au-dessous de son renflement supérieur, sortent du canal vertébral entre l'occipital et l'atlas par le conduit fibreux qui loge l'artère vertébrale, et se divisent chacun en deux branches, l'une antérieure et l'autre postérieure. Les nerfs sous-occipitaux sont regardés aujourd'hui comme la première paire cervicale. || *Prolongement sous-occipital.* L'apophyse basilaire.

SOUS-OFFICIER. s. m. Admin. milit. Nom donné dans l'infanterie au fourrier, au sergent, au sergent-major et à l'adjudant ; dans la cavalerie, au fourrier, au maréchal-des-logis, au [illegible] chef et à l'adjudant. Les officiers et les sous-officiers. Parvenir au grade de sous-officier. Brave sous-officier.

— Hist. Nom donné à celui qui remplaçait un officier de l'empire d'Allemagne dans certaines occasions.

SOUS-OLÉATE. s. m. Chim. Oléate avec excès de base.

SOUS-OPTICO-SPHÉNO-SCLÉROTICIEN, IENNE. adj. Anat. Qui est situé sous le nerf optique et qui s'étend du sphénoïde à la sclérotique. Le muscle sous-optico-sphéno-scléroticien. || Il s'emploie substantiv. pour ce muscle. Le sous-optico-spheno-scléroticien.

SOUS-ORBICULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui est presque rond. Il se dit des feuilles qui, étant presque rondes, ont cependant un peu plus de longueur que de largeur. Feuilles sous-orbiculaires.

SOUS-ORBITAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui est situé au-dessous de l'orbite. || *Trou sous-orbitaire.* Trou creusé dans l'os maxillaire supérieur et venant aboutir au-dessus de la fosse canine. || *Artère sous-orbitaire.* Artère fournie par l'artère maxillaire interne au niveau de l'orbite, parcourant le canal sous-orbitaire et se distribuant aux muscles de la face. || *Nerf sous-orbitaire.* Rameau du nerf maxillaire supérieur, qui est lui même une branche du trijumeau.

SOUS-ORDRE. s. m. Prat. Acte par lequel un créancier qui a pris inscription pour conserver les droits de son débiteur, intervient dans le procès-verbal d'ordre pour demander que la créance de son débiteur y soit colloquée, que cette collocation soit faite à son profit et que le bordereau soit délivré en son nom comme exerçant les droits de son débiteur. V. ORDRE.

— *Créanciers en sous-ordre,* [illegible] *sous-ordre*. Ceux qui sont opposants, non pas sur la partie saisie, mais sur un créancier de la partie saisie.

— Dans le langage ordinaire, Celui qui est soumis aux ordres d'un autre. Cet homme n'est qu'un sous-ordre. Dans les administrations, les chefs doivent veiller sur les sous-ordres.

— *En sous-ordre.* D'une manière subordonnée, en second. Être en sous-ordre dans une affaire. Il n'est pas en chef dans cette affaire, il n'y est qu'en sous-ordre. Il commande en sous-ordre.

SOUS-OXALATE. s. m. Chim. Oxalate avec excès de base.

SOUS-OXYDE. s. m. Chim. Oxyde qui ne contient pas [illegible] combiné avec [illegible]

SOUS-PALMITATE. s. m. Chim. [illegible]

SOUS-PÉNITENCERIE. s. f. Hist. [illegible]

SOUS-PÉNITENCIER. s. [illegible]

SOUS-PENTE. s. f. V. SOUPENTE.

SOUS-PÉRICARDIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui est sous le péricarde.

SOUS-PERPENDICULAIRE. s. f. Géom. V. SOUS NORMALE

SOUS-PHOSPHATE. s. m. Chim. Phosphate avec excès de base. Des sous-phosphates.

SOUS-PHOSPHITE. s. m. Chim. Phosphite avec excès de base. Des sous-phosphites.

SOUS-PIED. s. m. Bande de cuir ou d'étoffe qui passe sous le pied et qui s'attache des deux côtés au bas d'une guêtre ou d'un pantalon, de manière à le retenir et à l'empêcher de remonter. Sous-pied de cuir, d'étoffe. Sous-pied élastique. Sous-pied à boutons. Sous-pied cousu. Mettre, porter des sous-pieds. Le sous-pied est cassé.

SOUS-POPLITÉ. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un muscle situé au-dessous du pli du jarret. Muscle sous-poplité. || s. m. Le sous-poplité.

SOUS-PRÉCEPTEUR. s. m. Hist. Celui qui aide le précepteur d'un prince et le supplée au besoin. Le prince et ses sous-précepteurs.

SOUS-PRÉFECTORAL, ALE. adj. Admin. Qui appartient à une sous-préfecture. Divisions sous-préfectorales. Administration sous-préfectorale. Arrêtés sous-préfectoraux.

SOUS-PRÉFECTURE. s. f. Subdivision d'une préfecture administrée par un sous-préfet. Administrer une sous-préfecture. Le chef-lieu d'une sous-préfecture. Les sous-préfectures se divisent en cantons, subdivisés en communes.

— Fonctions de sous-préfet. Obtenir une sous-préfecture. Être investi d'une sous-préfecture. Parvenir à la sous-préfecture. Se démettre de la sous-préfecture.

— Temps que durent ces fonctions. Pendant la sous-préfecture d'un tel.

— Résidence du sous-préfet, lieu où il a ses bureaux. Aller à la sous-préfecture. La sous-préfecture est un hôtel magnifique.

— Ville où réside le sous-préfet. Sceaux est une sous-préfecture.

SOUS-PRÉFET. s. m. Admin. Fonctionnaire qui dans chaque arrondissement communal, remplit, sous la direction du préfet, les fonctions exercées autrefois par les administrations municipales et les commissaires de canton, à la réserve de celles attribuées aux conseils d'arrondissement et aux municipalités. Le sous-préfet de Sceaux, de Saint-Denis. Nommer un sous-préfet. Les *sous-préfets* sont nommés par le roi et révocables à volonté. (Charte const., art. 14.)

SOUS-PRÉFÈTE. s. f. La femme d'un sous-préfet. Madame la sous-préfète. Ce mot est fort usité en province, mais il est omis dans tous les dictionnaires.

SOUS-PRIEUR, EURE. s. Hist. ecclés. Religieux, religieuse qui est immédiatement au-dessous du prieur, de la prieure, et qui surveille les novices.

SOUS-PROMOTEUR. s. m. Hist. ecclés. Officier qui agit dans les procès de canonisation.

SOUS-PROTE. s. m. Techn. Le premier ouvrier d'un des ateliers d'une grande imprimerie. Le sous-prote veille à la régularité du service.

SOUS-PUBIEN, IENNE. adj. Anat. Qui est situé au-dessous du pubis. Trou sous-pubien. Ligament sous-pubien.

SOUS-PUBIO-COCCYGIEN, IENNE. adj. Anat. Qui s'étend du pubis au coccyx. Le muscle sous-pubio-coccygien. || Il s'emploie subst. pour ce muscle. Le sous-pubio-coccygien.

SOUS-PUBIO-CRETI-TIBIAL, ALE. adj. Anat. Qui s'étend du pubis à la crête du tibia. Le muscle sous-pubio-créti-tibial. || Il s'emploie substantiv. en parlant de ce muscle. Le sous-pubio-créti-tibial.

SOUS-PUBIO-FÉMORAL, ALE. adj. Anat. Qui s'étend du pubis au fémur. Le muscle sous-pubio-fémoral. || Il s'emploie substantiv. en parlant de ce muscle. Le sous-pubio-fémoral.

SOUS-PUBIO-PRÉTIBIAL, ALE. adj. Anat. Qui s'étend du pubis à la face antérieure du tibia. Le muscle sous-pubio-prétibial. || Il s'emploie substantiv. pour ce muscle. Le sous-pubio-prétibial.

SOUS-PUBIO-TROCHANTÉRIEN. adj. et s. m. Anat. Qui s'étend du pubis au grand trochanter. Le muscle sous-pubio-trochantérien. || Il s'emploie substantiv. pour ce muscle. Le sous-pubio-trochantérien.

SOUS-QUADRUPLE. adj. des 2 g. Minér. Épithète donnée à une variété dans laquelle un des exposants est le quart de la somme des autres exposants.

SOUS-QUINTUPLE. adj. des 2 g. Minér. Épithète donnée à une variété dans laquelle un exposant est le cinquième des autres.

SOUS-RACHAT. s. m. Anc. cout. Nom donné d'abord en Bretagne, au profit que le seigneur tirait d'un arrière-fief. || On désigna ensuite sous ce nom le droit que les arrières-vassaux devaient payer pour jouir d'un fief repris par le seigneur à cause de la mort du vassal.

SOUS-RÉFECTORIER, IÈRE. adj. et s. Celui, celle qui est réfectorier en second dans un monastère. Les sous-réfectoriers. Les sous-réfectorières.

SOUS-RÉFÉRENDAIRE. s. m. Hist. Fonctionnaire chargé d'écrire les diplômes des souverains, sous les ordres du référendaire, au moyen âge.

SOUS-RÉGIONNAIRE. adj. des 2 g. Hist. Qui est attaché à une subdivision d'une région, d'un quartier de Rome. || *Notaire sous-régionnaire.* Fonctionnaire chargé d'assister et de suppléer au besoin les notaires régionnaires.

SOUS-RENTE. s. f. Anc. cout. Rente tirée d'un bien que l'on tient soi-même en rente.

SOUS-RENTIER. s. m. Anc. cout. Celui qui jouit d'une sous-rente.

SOUS-RÉSINE. s. f. Chim. Substances qu'on trouve dans quelques résines, qui sont insolubles dans l'alcool froid, solubles dans l'alcool bouillant, et cristallisables par le refroidissement.

SOUS-ROITELET. s. m. Terme de dénigrement par lequel on désigne un roi faible, un petit roi. Des sous-roitelets.

SOUS-SACRISTAIN, AINE. adj. Celui qui aide le sacristain d'une église; celle qui aide la sacristaine dans une communauté. Les sous-sacristains. Les sous-sacristaines.

SOUS-SCAPULAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui est sous l'omoplate. Fosse sous-scapulaire. Muscle sous-scapulaire. Nerfs sous-scapulaires. Grande branche sous-scapulaire. Petite branche sous-scapulaire. Branche sous-scapulaire moyenne.

SOUS-SCAPULO-TROCHINIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit quelquefois du muscle sous-scapulaire. Muscle sous-scapulo-trochinien. || substantiv. Le sous-scapulo-trochinien.

SOUS-SECRÉTAIRE. s. m. Qui écrit sous un secrétaire, qui le remplace. Des sous-secrétaires.

— SOUS-SECRÉTAIRE. s. m. Celui qui est immédiatement après le secrétaire. || *Sous-secrétaire d'État des travaux publics.* Fonctionnaire public chargé, sous l'autorité du ministre des travaux publics, de tous les objets concernant les ponts-et-chaussées et les mines. Ce titre a remplacé, depuis le ministère du 12 mai 1839, celui de directeur général des ponts-et chaussées et des mines. Le sous-secrétaire d'État agit soit en vertu des dispositions spéciales des règlements, soit par délégation du ministre.

SOUS-SECRÉTARIAT. s. m. Emploi, fonction de sous-secrétaire. Occuper un sous-secrétariat. Le sous-secrétariat de telle société, de telle administration.

— Lieu où sont déposés les actes conservés par le sous-secrétaire. Bureaux du sous-secrétaire.

SOUS-SEL. s. m. Chim. Nom généralement donné aux sels qui contiennent un excès de base. Quelques chimistes l'appliquent aussi aux sels haloïdes contenus avec l'oxyde du métal qu'ils contiennent.

SOUS-SÉLÉNIATE. s. m. Chim. Séléniate avec excès de base.

SOUS-SÉLÉNITE. s. m. Chim. Sélénite avec excès de base. On ne connaît pas, dans ces sels, le rapport de l'acide à la base.

SOUS-SESQUIALTÈRE. adj. des 2 g. Math. Se dit de la raison de moindre inégalité entre deux termes, dont l'un contient l'autre une fois et demie. Raison sous-sesquialtères.

SOUS-SESQUITIERCE. adj. des 2 g. Math. Se dit de la raison de moindre inégalité entre deux termes, dont l'un contient l'autre une fois et un tiers. Raisons sous-sesquitierce.

SOUS-SEXTUPLE. adj. des 2 g. Minér. Épithète donnée à une variété dans laquelle un des exposants est le sixième de la somme des autres.

SOUS-SIGNATURE. s. f. Prat. Seconde signature, signature placée au-dessous de la première. Un enfoncement de [illegible] signature.

SOUSSIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Soussigner. S'empl. adjectiv. Dont la signature est ci-dessous. On ne l'emploie qu'en terme de pratique et dans ces sortes de phrases. Je soussigné un tel. Je soussigné reconnais, atteste, confesse. Nous, soussignés, sommes convenus. Par-devant les notaires soussignés.

SOUSSIGNER. v. a. 1ʳᵉ conj. Mettre son nom au bas d'un acte. J'ai soussigné cet acte. || Écrire son nom après quelqu'un.

— SE SOUSSIGNER. v. pron. Être soussigné. Les actes qui doivent se soussigner.

SOUS-SILICATE. s. m. Chim. Silicate avec excès de base.

SOUS-SIMPLE. adj. des 2 g. Bot. Épithète donnée à la panicule des graminées, quand le pédoncule se ramifie, de manière que [illegible] entrenœud soit plus court que la locuste. Panicule sous-simple.

SOUS-SOL. s. m. Agric. Partie sous-jacente du sol d'un champ immédiatement placé sous la terre végétale. Sous-sol argileux. Sous-sol de glaise. Sous-sol rocailleux. Souvent le *sous-sol* peut fournir un excellent moyen d'amendement pour corriger, par le mélange, la nature trop forte ou trop légère du sol superficiel. (De Morog.)

SOUS-SOMBRER. v. n. Mar. S'emploie pour indiquer qu'un bâtiment s'enfonce dans la mer et disparaît. Bâtiment qui sous-sombre.

SOUS-SPINI-SCAPULO-TROCHITÉRIEN, IENNE. adj. m. Anat. Qui s'étend au-dessous de l'épine de l'omoplate à la tubérosité de l'humérus. Le muscle sous-spini-scapulo-trochitérien.

— S'empl. substantiv. pour ce muscle. Le sous-spini-scapulo-trochitérien.

SOUS-STERNAL, ALE. adj. Anat. Qui est situé au-dessous du sternum. Artère sous-sternale.

SOUS-SUCCINATE. s. m. Chim. Succinate qui contient trois ou six fois autant de base que le sel neutre correspondant.

SOUS-SULFARSÉNIATE. s. m. Chim. Sulfarséniate dans lequel le soufre du sulfide est à celui de la sulfobase dans le rapport de 5 à 1.

SOUS-SULFARSÉNITE. s. m. Chim. Sulfarsénite dans lequel le soufre du sulfide est à celui de la sulfobase dans le rapport de 3 à 1.

SOUS-SULFATE. s. m. Chim. Sulfate avec excès de base. Des sous-sulfates.

SOUS-SULFATÉ, ÉE. adj. Chim. Se dit d'une base qui est à l'état de sous-sulfate. Base sous-sulfatée.

SOUS-SULFO-CARBONATE. s. m. Chim. Sulfo-carbonate avec excès de base.

SOUS-SULFO-TELLURATE. s. m. Chim. Sulfo-tellurate avec excès de sulfure.

SOUS-SULFO-TUNGSTATE. s. m. Chim. Sulfo-tungstate avec excès de base.

SOUS-SURBIPARTIENTE. adj. f. Mathém. Se dit de la raison de moindre inégalité entre deux termes, dont l'un contient l'autre une fois et deux tiers. Raison sous-surbipartiente.

SOUS-SURPARTIENTE. adj. f. Mathém. Raison de moindre inégalité entre deux termes, dont l'un contient l'autre une fois et trois quarts. Raison sous-sur-partiente.

SOUS-SURQUADRIPARTIENTE. adj. f. Arithm. et géom. Se dit d'une raison de moindre inégalité entre deux termes, dont l'un contient l'autre une fois et quatre septièmes.

SOUS-SURTRIPARTIENTE. adj. f. Math. Se dit de la raison de moindre inégalité entre deux termes, dont l'un contient l'autre une fois et trois quarts. Raison sous-surtripartiente.

SOUS-TANGENTE. s. f. Géom. Partie de l'axe d'une courbe interceptée entre l'ordonnée et le point où la tangente rencontre l'axe. Le problème célèbre de mener des tangentes aux courbes se réduit à celui de trouver la sous-tangente.

SOUS-TANTALATE. s. m. Chim. Tantalate avec excès de base.

SOUS-TARTRATE. s. m. Chim. Tartrate avec excès de base. Le sous-tartrate [illegible] que et potassique est le seul de ces sels que l'on connaisse.

SOUS-TENANT. s. m. Féod. Vassal dépendant d'un chef-seigneur par le moyen d'un autre seigneur.

— Chevalier qui, dans un tournoi, remplaçait un combattant désarçonné.

SOUS-TENDANTE. s. f. Géom. Ligne droite opposée à un angle, et que l'on suppose tirée entre les deux extrémités de l'arc qui mesure cet angle. La sous-tendante de l'angle répond à la corde de l'arc. Dans tout triangle rectangle, le carré de la sous-tendante de l'angle droit est égal aux carrés des sous-tendantes des deux autres angles.

SOUS-TENDRE. v. a. 4ᵉ conj. Tendre à l'excès.

SOUS-TIROT. s. m. Anc. mar. Petit bateau dont il est fait mention dans l'ordonnance du sel.

SOUSTRACTIF, IVE. adj. Minér. Se dit d'une variété dans laquelle un des exposants est moindre d'une unité que la somme des autres.

SOUSTRACTION. s. f. [illegible] Action de soustraire. Soustraction [illegible] papiers et d'effets. Être accusé de soustraction [illegible]. Il fut convaincu de soustraction de [illegible], de soustraction frauduleuse. Les soustractions commises au préjudice des conjoints par [illegible], ascendants ou descendants, ne donnent lieu, en général, qu'à des réparations civiles; mais le Code pénal prononce des peines dans ces cas contre les recéleurs d'objets soustraits. (Chabr. Cham.) La loi prononce certaines peines contre les *soustractions* commises par les fonctionnaires, par les dépositaires, les comptables, ou par les parties [illegible] dans les objets [illegible].

— Arithm. Opération qui a pour but, étant donnée la somme de deux nombres et l'un de ces nombres, de trouver l'autre nombre. Le résultat de la soustraction se nomme *reste*, *excès* ou *différence*. Faire une soustraction. Faites la soustraction.

— On voit, par la définition que nous avons donnée, que la soustraction est l'inverse de l'addition. Il en résulte que le procédé opératoire doit être pour la soustraction tout l'opposé de celui qu'on emploie dans l'addition. En effet, considérant l'un des nombres donné comme la somme de l'autre nombre donné et du nombre que l'on cherche, c'est-à-dire comme formé de la combinaison de leurs différentes parties, unités, dizaines, centaines, etc., il suit que si l'on retranche successivement les unités, les dizaines, etc., du plus petit nombre donné de celles du plus grand, il devra naturellement rester celles du nombre cherché. La soustraction, selon qu'elle a lieu sur les nombres entiers ou sur les nombres complexes, se divise en simple et en complexe.

— *Soustraction simple.* Celle qui a lieu sur des nombres entiers et même sur des nombres décimaux. Cette soustraction peut présenter trois cas : 1° Celui où toutes les parties du nombre à soustraire sont plus fortes que celles de l'autre nombre. Soit, par exemple, 864 à soustraire de 988 ; ayant soin d'écrire le plus petit nombre sous le plus fort, de façon que les unités de même ordre se correspondent, l'opération se trouvera ainsi disposée :

$$\begin{array}{r} 988 \\ 864 \\ \hline 124 \\ \hline 988 \end{array}$$

Et l'on procédera par la gauche sans rencontrer de difficulté, de la manière suivante : 8 unités moins 4 unités égalent 4 unités ; 8 dizaines moins 6 dizaines égalent 2 dizaines ; 9 centaines moins 8 centaines donnent 1 centaine. Nous trouvons ainsi que la différence entre les nombres 988 et 864 est 124 ; c'est-à-dire que 988 est la somme des nombres 864 et 124. Pour nous en assurer, nous n'avons qu'à additionner le reste et le plus petit nombre donné. Si nous avons bien opéré, leur somme devra nécessairement être égale au plus grand nombre. || 2° Cas où le plus grand nombre a un ou plusieurs chiffres plus petits que les chiffres correspondants du nombre à soustraire. Soit 278 à soustraire de 462 ; disposant ainsi l'opération :

$$\begin{array}{r} 462 \\ 278 \end{array}$$

Nous voyons que 8 ne peut être soustrait de 2 ; en ce cas, il faut avoir recours à la colonne qui suit, emprunter à 6 une dizaine, qui vaut 10 unités. Les 10 unités plus 2 que nous avons [illegible] donnent la facilité de soustraire 8, et nous avons 4 pour reste ; 6 se trouvant réduit d'une unité par [illegible], et la soustraction de 7 ne peut avoir lieu ; empruntons sur la colonne suivante [illegible] centaine ou 10 dizaines, et nous : 10 plus 5 [illegible] 15, 15 moins 7 donnent 8. Passant aux centaines, nous avons 3 à retrancher de 4 [illegible] ce qui donne 1. Le résultat est 184. Ajoutant, pour faire la preuve, le reste avec le petit nombre, nous aurons le plus grand pour somme. || 3° Cas où le plus grand nombre contient des zéros. Lorsque le chiffre qui figure à la colonne où l'on doit emprunter est un 0, il faut passer outre et continuer jusqu'à ce que l'on rencontre un chiffre ayant une valeur propre. Seulement au retour, le 0 ou les 0 [illegible] en 9, parce que [illegible] que d'une dizaine, on en laisse [illegible] des [illegible]. Il va sans dire que les [illegible] ont diminué d'une unité.

— *Soustraction complexe.* Celle qui consiste à retrancher un nombre complexe d'un autre nombre complexe.

— Algèbr. Opération qui consiste à séparer les quantités représentées par les lettres [illegible] tres quantités représentées de la même manière. Mais si retrancher c'est ôter, ce n'est pas toujours diminuer. Ainsi retrancher d'une dette, c'est ajouter à l'avoir, soustraire des *moins*, c'est donc donner des plus. D'où il suit, qu'en général, pour faire une soustraction algébrique, il suffit de changer les signes de tous les termes de la quantité qu'on veut soustraire.

— Fig. Si l'on faisait dans le monde une *soustraction* rigoureuse des sots et des méchants, à quoi se réduirait le reste ? (S. Dubay.)

SOUSTRAGE. s. m. (ét. lat., *sub*, sous ; *sternere*, *stratum*, coucher). Agric. Litière des bestiaux.

SOUSTRAIRE. v. a. 4ᵉ conj. irrég. (pr. [illegible]. lat. *subtrahere* ; fait de *sub*, sous ; *trahere*, tirer, entraîner, proprement soutirer). *Je soustrais, tu soustrais, il soustrait, nous soustrayons, vous soustrayez, ils soustraient. Je soustrayais. J'ai soustrait. Je soustrairai. Je soustrairais. Soustrais, soustrayons, soustrayez. Que je soustraie. Que je soustrayasse. Soustrayant. Soustrait, soustraite.* Soutirer, ôter quelque chose à quelqu'un. L'en priver par adresse ou par fraude. Soustraire des papiers, des effets. Soustraire les pièces les plus importantes d'un dossier. Soustraire des effets [illegible] d'une succession. Ceux des conjoints, parents, ascendants ou descendants qui se sont rendus par fraude des effets d'une succession [illegible]; en général que les réparations civiles ; mais ceux qui ont recélé les objets soustraits sont passibles des peines prononcées par le Code pénal.

— Soustraire [illegible] Retrancher quelque chose de sa nourriture ordinaire.

— Dérober à, préserver de. Rien ne pourra le soustraire à ma fureur. Qui pourra me soustraire à ses importunités ? La [illegible] de Dieu n'éprgne que vous [illegible] ses propres bienfaits, les *soustrait* à vos passions. (Mass.) Le principal usage des paupières est de *soustraire* les yeux à l'action continuelle de la lumière. (Richer.) La mort est pour nous un mal nécessaire qui nous *soustrait* à de plus grands maux, le dégoût, l'ennui, le désespoir. (Boiste.)

— *Soustraire des sujets à [illegible]. Les [illegible] Ce sont des [illegible] ce sont vos enfants plus que les enfants de votre souverain qu'il s'agit à nous soustraire à sa [illegible] mais moins bien. Soustraire de l'[illegible]. Soustraire un peuple de l'obéissance de son souverain.

— Mathém. Oter, retrancher un nombre.

autre. Soustraire un nombre d'un autre. Soustraire 20 de 40.

— En général, dans le langage ordinaire, Oter, déduire une chose d'une autre, une quantité d'une autre quantité. Le prix courant des fagots étant connu, on est instruit du produit que donnera la vente d'un pareil taillis, en *soustrayant* les frais de l'exploitation. (Morog.)

— SE SOUSTRAIRE. v. pron. S'affranchir, se délivrer. Se soustraire à la puissance paternelle. Se soustraire à la tyrannie. Se soustraire au châtiment. Se soustraire aux poursuites, aux importunités de quelqu'un. César pour quelque temps s'est *soustrait* à nos yeux. (Rac.) Vous-même à mes regards vous voulez vous *soustraire*. (Id.) Il aurait alors perdu toute considération, et certaines classes de la société avec lesquelles il n'aurait pu vivre, se fussent *soustraites* à son autorité morale. (Chateaub.) En vieillissant on doit moins songer à se procurer des plaisirs, qu'à se *soustraire* à la douleur (***) Il est plus aisé de se *soustraire* aux occasions que de s'en tirer. (Mme de Puysieux.) Partout où la loi sans force ne peut protéger le faible contre le puissant, on peut regarder l'opulence comme un moyen de se *soustraire* aux injustices, aux vexations, au mépris du fort. (Helvétius.) S'abandonner au chagrin sans résister, se tuer pour s'y *soustraire*, c'est abandonner le champ de bataille avant d'avoir vaincu. (Bonaparte.) C'est une étrange prétention que celle de vouloir se *soustraire* aux lois de l'équité, parce qu'une longue suite d'aïeux en ont violé les droits : réparez plutôt leurs torts, et vous serez vraiment nobles. (Boiste.)

— Etre soustrait. Huit ne peut se soustraire de quatre. Rien ne se *soustrait* plus aisément que l'estime; la médisance et la calomnie la dérobent en secret. (Boiste.)

SOUSTRAIT, AITE. part. pass. du v. Soustraire. S'empl. adjectiv. Des objets soustraits. Des nombres soustraits. Des enfants soustraits à l'autorité paternelle. Des peuples soustraits à la tyrannie.

SOUS-TRAIT. s. m. Agric. Lit de paille placé sous les gerbes de blé, dans une grange.

SOUS-TRAITANT, ANTE. adj. et s. Sous-fermier, sous-fermière; celui, celle qui se charge d'un travail, d'une fourniture, d'une entreprise concédée au premier traitant. Des sous-traitants.

— Particulièrement, Celui avec lequel un entrepreneur qui a traité avec le gouvernement, sous-traite ensuite pour l'exécution de son entreprise. Un sous-traitant. Des sous-traitants. Lorsque pour un service public il y a un entrepreneur qui a traité avec le gouvernement, si l'entrepreneur a traité ensuite avec un *sous-traitant*, les fournitures faites au *sous-traitant* en son nom personnel n'autorisent aucun recours contre l'entrepreneur général. (C. de Metz.)

SOUS-TRAITÉ. part. pass. du v. Sous-traiter. Il est invariable.

— s. m. Traité fait sur les bases d'un autre. Passer un sous-traité avec un entrepreneur. Des sous-traités.

SOUS-TRAITER. v. n. 1re conj. Prendre à sous-ferme d'un traitant général, d'un entrepreneur, et en général, Prendre une affaire quelconque de la seconde main. Sous-traiter avec quelqu'un pour une fourniture.

SOUS-TRÉSORIER. s. m. Hist. angl. Celui qui aide le trésorier et le supplée au besoin. Un sous-trésorier. Des sous-trésoriers.

SOUS-TRIPLE. adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une variété dans laquelle un exposant est le tiers de la somme des autres.

— Mathém. Se dit d'un nombre compris trois fois dans un autre. 4 est sous-triple de 12, 6 est sous-triple de 18.

— Subst. Le sous-triple de 18 est 6.

SOUS-TROCHANTÉRIEN, IENNE. adj. Anat. Qui est situé sous le trochanter. Artère sous trochantérienne.

SOUS-TROCHANTINIEN, IENNE. adj. (pr. *tro-kan-ti-ni-ein*). Anat. Se dit d'un muscle et d'une artère de la cuisse. L'artère sous-trochantinienne.

SOUSTYLAIRE. s. f. Gnom. Ligne droite perpendiculaire au style ou gnomon d'un cadran solaire, et placée dans un plan perpendiculaire à celui du cadran.

SOUS-TYRAN. s. m. Tyran subalterne. Les chefs des Barbares qui des bords de la mer Baltique fondirent dans le reste de l'Europe, se firent monarques. Leurs capitaines partagèrent entre eux les terres des vaincus. De là ces *sous-tyrans* qui disputaient avec des rois mal affermis les dépouilles des peuples. (Volt.)

SOUS-UROBENZOATE. s. m. Chim. Urobenzoate avec excès de base.

SOUS-VANADATE. s. m. Chim. Vanadate avec excès de base.

SOUS-VASSAL. s. m. Féod. Vassal qui relevait d'un seigneur. Un sous-vassal. Des sous-vassaux.

SOUS-VENTRIÈRE. s. f. Courroie attachée aux deux limons d'une charrette et qui passe sous le ventre du limonier. Attacher. Détacher la sous-ventrière. La sous-ventrière est cassée.

— Quelquefois, Sangle qui passe sous le ventre du cheval et retient la selle sur son dos. Mettre la sous-ventrière. Serrer la sous-ventrière.

SOUS-VICAIRE. s. m. Hist. ecclés. Second vicaire. Un sous-vicaire. Des sous-vicaires.

SOUS-VICARIAT. s. m. Hist. ecclés. Office de second vicaire. Nommer au sous-vicariat. Occuper un sous-vicariat.

— Durée du sous-vicariat. Pendant son sous-vicariat.

SOUS-VICOMTE. s. m. Anc. cout. Officier qui assistait le vicomte dans son gouvernement et le suppléait au besoin. Un sous-vicomte. Des sous-vicomtes.

SOUS-VIGUIER. s. m. Hist. Substitut d'un viguier; celui qui remplaçait le viguier pendant que celui-ci était à la guerre.

SOUS-YEUX. s. m. pl. Bot. Petits boutons qui poussent souvent au-dessous des véritables boutons des arbres, et qui sont destinés par la nature à les remplacer s'ils viennent à manquer. Les sous-yeux ne poussent ordinairement qu'une feuille qui sert à les nourrir et qui est différente des autres par la forme. Souvent les sous-yeux s'oblitèrent l'année même de leur naissance, souvent ils poussent de faibles bourgeons l'année suivante.

SOUTACHE. s. f. Cost. milit. Tresse de galon, de poil de chèvre, qui s'attache au shako et qui fait partie de l'équipement du hussard.

SOUTANE. s. f. (de l'ital. *sottana*; fait de *sotto*, sous; en lat. *subtus*). Habit long à manches étroites, et boutonné de haut en bas, que portent les ecclésiastiques. Soutane de serge, de drap. Soutane noire, violette. Porter une soutane noire, rouge, violette. Le pape porte une soutane blanche. Je n'ose rien entreprendre sans y avoir bien pensé; mais quand une fois j'ai pris ma résolution je vais droit à mon but et je renverse tout de ma *soutane* rouge. (Richel.) Il n'y a pas plus de cent cinquante ans que la *soutane* a été réservée aux ecclésiastiques; auparavant, tous les gens de robe, les professeurs, les médecins étaient en *soutane* même chez eux. (***)

Une épée au côté le marquis se pavane,
Le prêtre s'applaudit dans sa longue *soutane*.
(Du Resnel.)

— Fig. État ecclésiastique. Prendre la soutane. Quitter la soutane. Il a quitté la soutane pour l'épée, pour prendre l'épée.

— Anc. cost. Vêtement laïque qui descendait jusqu'aux pieds.

— Express. prov. *Sa soutane ne tient qu'à un bouton*. Se dit d'un homme qui n'est pas encore irrévocablement engagé dans les ordres.

SOUTANELLE. s. f. (dimin. de *soutane*). Petite soutane qui ne descend que jusqu'aux genoux. Une soutanelle. Des soutanelles. Porter une soutanelle. Se mettre en soutanelle. Ils me firent quitter mon habillement, qui consistait en une simple *soutanelle* fort usée, et ils me parèrent de toute la dépouille d'un gentilhomme nouvellement volé. (Le Sage.) Achèterai-je une *soutanelle* pour aller à Salamanque chercher une place de précepteur? (Id.)

SOU-TCHEOU-FOU. Géogr. Grande et belle ville de Chine située dans la province de Kiangnan, bien peuplée et bien bâtie. Nombreuses fabriques de soieries, commerce considérable; ses environs sont magnifiques.

SOU-TCHOU. s. m. Relat. Parure de perles en usage dans la Chine.

SOUTE. s. f. Nom donné aux petits magasins qu'on bâtit dans la cale des grands bâtiments de guerre pour recevoir toutes les sortes de provisions, de munitions de rechange. Soutes à poudre. Soutes à biscuit. Soutes à voiles. Soutes au vin. Soutes aux légumes.

SOUTE-MOLOIRE. s. m. Anc. t. milit. Espèce de massue.

SOUTENABLE. adj. des 2 g. Proprement, Qui peut être soutenu. Ne s'emploie en parlant des choses physiques qu'en termes de guerre, pour Qui peut être défendu. Ce poste n'est pas soutenable. Encore dit-on mieux *tenable*.

— Par allusion, dans le même sens dans le langage ordinaire. J'abandonne cette maison, le poste n'est pas soutenable. Je ne puis rester dans cette position, elle n'est pas soutenable. || Mais encore en ce cas aussi *tenable* est mieux.

— Par extens. Qui ne se peut endurer, supporter. Cette vie n'est pas soutenable. Vos procédés ne sont pas soutenables.

— Au figuré seul bien usité. Qui se peut soutenir par de bonnes raisons. Cette opinion, cette proposition n'est pas soutenable. Cette cause est soutenable, très-soutenable. Elever une question très-soutenable.

Un sentiment impie, injuste, abominable,
Par deux ou trois d'entre eux réputé *soutenable*.
(Boileau.)

SOUTENANCE. s. f. Anc. cout. Pension alimentaire.

— Mar. Planche qui porte à sa partie supérieure une échancrure arrondie, dans laquelle on place une poignée de chanvre, pour la nettoyer.

SOUTENANT. s. m. En termes d'école, Celui qui soutient une thèse. Le soutenant a bien répondu.

— Feod. V. SOUS-TENANT.

SOUTENELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'arroche de mer.

SOUTÈNEMENT. s. m. Maçonn. Appui, soutien. Mur de soutènement. Mettre un pilier, un étai pour servir de soutènement. Colonne de soutènement.

— Prat. Raisons que l'on donne par écrit pour soutenir les articles d'un compte. Fournir soutènements et réponses. Sa partie a fourni des débats, et il a fourni des soutènements.

SOUTENEUR. s. m. Celui qui se fait le champion d'une maison de jeu ou de quelque autre mauvais lieu. Un souteneur. Des souteneurs.

SOUTENIR. v. a. 2e conj. irrég. (du lat. *sustinere*; fait de *sub*, sous, et de *tenere*, tenir, tenir par-dessous). *Je soutiens, tu soutiens, il soutient, nous soutenons, vous soutenez, ils soutiennent. Je soutenais. Je soutins. Je soutiendrai. Je soutiendrais. Soutiens. Que je soutienne. Que je soutinsse. Soutenant. Soutenu.* Porter, appuyer, supporter. Colonne qui soutient un bâtiment. Les colonnes qui soutiennent les ailes d'un édifice. Pièce de bois qui soutient la charpente d'une maison. C'est moi, dit le Seigneur, qui étends les eaux, qui soutiens la terre. Le cou *soutient* la tête et la réunit avec le corps. (Buff.)

Entre ces vieux appuis dont l'affreuse grand'salle
Soutient l'énorme poids de sa voûte infernale.
(Boileau.)

— En parlant des personnes, Empêcher qu'elles ne tombent, les tenir debout. Prêter la main à quelqu'un pour le soutenir. Soutenez-moi, je tombe. Soutenez ce vieillard, de peur qu'il ne tombe. Mes filles, *soutenez* votre reine éperdue. (Rac.)

— Dans un sens analogue, mais métaphorique, Soutenir la faiblesse de quelqu'un. Soutenir la vieillesse. Le bâton qui soutient la vieillesse. Soutenir les pas de quelqu'un. Soutenir les pas chancelants d'un vieillard. Guidez, chères amies, guidez mes pas hors de la tente; Troyennes, *soutenez* la caducité de celle qui est aujourd'hui votre compagne d'esclavage, et qui fut jadis votre reine. (Prévost.) Une fois, c'était un enfant dont il s'était occupé longtemps; plus souvent un vieillard dont il avait *soutenu* les pas quand le vent agitait le vaisseau. (Mme de Staël.)

— En parlant encore des personnes, mais sous le rapport moral, Dieu soutient ceux qui ont confiance en lui. Dieu n'abandonne jamais ceux qui espèrent en lui, il les soutient dans toutes les épreuves de la vie. Mais si tu les *soutiens*, qui peut les ébranler? (Rac.) Dieu la *soutint* et dans ses douleurs et dans les amertumes de la vie. (Fléch.)

— En parlant des affaires, En avoir l'administration principale. Soutenir le faix des affaires, le poids des affaires. Soutenir les affaires. Soutenir la couronne, le poids de la couronne. Il sait *soutenir* le poids des affaires. (Boss.) La piété doit vous aider à *soutenir* la couronne. (Id.) Trois sceptres que son bras ne peut seul *soutenir*. (Rac.)

Toi qui seul, sans ministre, à l'exemple des dieux,
Soutiens tout par toi-même et vois tout par tes yeux.
(Boileau.)

— Dans le même sens, *soutenir l'Etat*. Des génies vastes, nés pour soutenir l'Etat. Vous avez *soutenu* l'Etat, il ne reste plus désormais, sinon que vous teniez ferme parmi ses ruines. (Boss.) Ecrase cet Etat que tu dois *soutenir*. (Volt.)

— Il se dit des choses morales qui servent à soutenir. Pensée qui soutient, qui console. La pensée de Dieu soutient dans tous les maux. N'avoir qu'un reste de force qui soutienne. Les forces de la nature s'usent quelquefois par les soins que l'on prend de les soutenir. Pénétré de toutes les inquiétudes que donne un mal affreux, son cœur qui le *soutenait* seul, achève à ce coup de l'accabler. (Boss.) Son zèle le *soutint* dans ces défaillances de la nature. Cette grandeur d'âme le *soutint* également dans la bonne et dans la mauvaise fortune. (Id.) La religion m'a *soutenue* dans ce passage; elle m'a montré la vie comme une courte carrière, dont la mort était le terme heureux. (B. de St-P.)

— Se dit aussi des choses qui servent d'appui, de soutien à d'autres. La vanité et les médisances *soutiennent* tout le commerce du monde. (Boss.) Tout tombe et languit si la religion du prince et des grands ne le *soutient* et ne le ranime. (Mass.) Rien n'est sûr dans les vertus humaines, si la vertu de Dieu ne les *soutient*. (Id.) La philosophie bien loin de nuire aux arts, les a *soutenus* dans leur décadence. (La Harpe.)

Ce discours, que *soutient* l'embonpoint du visage,
Rétablit l'appétit, réchauffe le courage.
(Boileau.)

— Faire subsister. Soutenir les malheureux. Soutenir une famille, une maison. C'est lui qui soutient toute la maison. Il soutient une nombreuse famille. Combien de familles et de communautés chancelantes n'a-t-elle pas *soutenues* de ses revenus. (Fléch.)

— Appuyer, prêter main-forte à. Cette acception est surtout usitée en termes de guerre. On détacha cent soldats pour commencer l'attaque, et tout le régiment avait ordre de les soutenir. Commander cinq cents hommes pour soutenir les travailleurs. On le vit presque en même temps pousser l'aile droite des ennemis, *soutenir* la nôtre ébranlée. (Boss.)

— *Soutenir une dépense*. Fournir ce qu'il faut pour une dépense. Il ne peut pas soutenir longtemps les dépenses qu'il fait.

— *Soutenir la conversation*. Empêcher qu'elle ne vienne à languir.

— *Soutenir son rang, sa dignité*. Vivre, agir, parler d'une manière convenable à son rang, à sa dignité. Ne pouvant ni soutenir leur dignité ni supporter leurs disgrâces. Il fut pourvu de gouvernements et de charges, dans des conjonctures où il était difficile de les *soutenir*. (Fléch.), Il emprunte de tous côtés, il *soutient* l'éclat de son ancienne abondance. (Boss.) || Dans le même sens *soutenir sa réputation, son honneur, sa gloire*. Soutenir la gloire et les espérances d'un grand royaume. Les enfants de Dieu doivent *soutenir* la noblesse d'une si haute origine. (Mass.) Il est plus rare de soutenir les honneurs auxquels on succède, que de les acquérir soi-même. (Id.) Au salon de peinture de cette année, Mme Lebrun n'a *soutenu* sa réputation que dans le portrait de M. de Calonne. (La Harpe.) || *Soutenir son caractère*. Vivre, parler, agir conformément à l'idée qu'on a donnée de soi. Il a noblement soutenu son caractère. Il soutient sa fierté jusqu'à la fin. Voyons s'il *soutiendra* son indigne artifice. (Rac.) A-t-il jusqu'à la fin *soutenu* sa fierté? (Id.)

— Résister à quelque attaque, à quelque chose dont il est difficile de se défendre. Soutenir l'assaut des ennemis. Soutenir le choc de la cavalerie. Soutenir un siége. Soutenir une guerre désastreuse. J'ai *soutenu* une horrible guerre contre Charles-Quint. (Fénel.) Quel commandant, en *soutenant* un siége dans une petite place contre une grande armée, ne prédit pas que la place sera prise? (Volt.)

L'Orient accablé
Ne peut plus *soutenir* leur effort redoublé. (Racine.)

— Même sens, en parlant des choses. Ce mur ne pourra soutenir les coups de boulets. Ce petit bâtiment ne peut pas soutenir le choc d'un grand navire. Des arbres qui ne peuvent soutenir la force, la violence du vent. Ces fleurs ne pourront soutenir les rayons du soleil; elles seront toutes flétries ce soir.

— Au moral, dans un sens analogue. Soutenir les malheureux avec constance. Soutenir un assaut de paroles. Qui pourra *soutenir* leurs redoutables clameurs? (Boss.) N'ayant pu vaincre la violence de sa destinée, elle en a noblement *soutenu* l'effort. (Id.)

L'ennuyeux loisir d'un mortel sans étude,
Qui jamais ne sortant de sa stupidité,
Soutient, dans les langueurs de son oisiveté,
D'une lâche indolence esclave involontaire,
Le pénible fardeau de n'avoir rien à faire. (Boileau.)

— Ne pas être fléchi, ne pas être vaincu par. Résister à. Ne pouvoir soutenir les larmes de quelqu'un.

Soutiendrai-je ces yeux dont la douce langueur
Sait si bien découvrir les chemins de mon cœur?
(Racine.)

— Endurer, supporter sans découragement, sans trouble, sans dépit. Ne pouvoir soutenir sa disgrâce, son malheur, son infortune. Soutenir des revers avec courage. Soutenir une épreuve. Ne pouvoir soutenir la présence, la vue d'un père irrité. Ne pouvoir soutenir le plus léger reproche. Une longue pénitence qu'elle *soutenait* avec beaucoup de force, tout en affaiblissant son corps a doublé l'énergie de son âme. (Fléch.) Ce fut un malheur pour lui d'avoir été mis à une si forte épreuve, que bien d'autres que lui n'ont pas *soutenue*. (Mariv.) Nous le vîmes *soutenir* les favorables regards d'un grand roi, avec les sentiments d'une joie modeste et d'une humble reconnaissance. (Fléch.)

Et le barreau n'a point de monstres si hagards,
Dont mon œil n'ait cent fois *soutenu* les regards.
(Boileau.)

Hélas! sans frissonner, quel cœur audacieux
Soutiendrait les éclairs qui partent de ses yeux?
(Racine.)

— *Soutenir la torture*. Souffrir la torture sans rien avouer. On n'a pu rien en tirer, il a soutenu la torture jusqu'au bout.

— On dit d'un ouvrage qu'*il ne soutient pas un examen approfondi*, pour dire qu'en l'examinant avec attention on y trouve beaucoup de défauts.

Tel écrit récité se soutient à l'oreille,
Qui dans l'impression au grand jour se montrant
Ne *soutient* pas des yeux le regard pénétrant. (Boil.)

— *Ne pas soutenir la risée, la raillerie*. Ne pouvoir souffrir d'être raillé; se déconcerter quand on est raillé. Cet homme ne peut soutenir la raillerie.

Qui, moi, j'aurais voulu, honteuse et méprisée,
D'un peuple qui me hait *soutenir* la risée? (Rac.)

— *Vins qui ne peuvent soutenir la mer*. Vins qu'on ne peut transporter sur mer sans les gâter.

— Favoriser, appuyer de crédit, d'argent, de recommandation. Il ne subsisterait pas si on ne le soutenait. C'est un tel qu'il l'a soutenu dans cette affaire. Il l'a soutenu contre tous ses ennemis. Il soutenait le faible contre le puissant. (Fléch.) Les grandeurs abaissent, au lieu d'élever, ceux qui ne les savent pas *soutenir*. (La Rochef.) Ne vous chargez pas d'avoir une haine à *soutenir*. (Mme de Sév.)

— Fig., dans un sens analogue. Les anges ont peine à *soutenir* leur innocence devant la justice divine. (Boss.) Apprenez où doivent aboutir vos desseins, vos prétentions, vos fortunes, si vous ne les *soutenez* par vos bonnes œuvres. (Fléch.)

Il vous faudra, seigneur, courir de crime en crime,
Soutenir vos rigueurs par d'autres cruautés. (Rac.)

— Sustenter, donner de la force, en parlant des aliments. Prendre des aliments qui soutiennent. Les viandes soutiennent plus que les légumes. Les aliments qu'on lui fait prendre ne le soutiennent pas assez.

— Défendre par raison. Soutenir une raison, une doctrine. Soutenir un système. Soutenir la

pour et le contre. Soutenir une cause, une dispute, une querelle. Soutenir son droit. Mais ne soutenez point cet horrible blasphème. (Boil.) Quel prince a jamais soutenu ses droits avec plus de fermeté? (Fléch.) Les grands doivent soutenir les intérêts de Dieu. (Mass.) L'imbécile ne soutient ni la bonne ni la mauvaise cause. (Théognis.) On perd la charité en voulant soutenir trop ardemment la foi. (Clém. XIV.) On ne rêve rien de si extravagant qu'un philosophe ne puisse soutenir. (Charron.) L'intérêt fait soutenir les plus grandes absurdités. (Boiste.)

— Assurer, affirmer qu'une chose est vraie. Il soutient un mensonge comme un autre soutiendrait une vérité. Vous avez dit cela, je soutiendrez vous? Je vous l'ai confessé, je dois le soutenir. (Rac.) Je soutiendrais mal ce que je ne crois pas. (Id.) L'étourdi soutient une erreur avec l'assurance d'un homme qui ne se trompe jamais; l'homme sensé soutient une vérité avec la circonspection d'un homme qui se trompe souvent. (***)

— En ce sens, il régit *que* avec l'indicatif, quand le second verbe ne se rapporte pas au sujet du premier. Il a soutenu qu'il n'y avait rien de si vrai. Il soutient qu'Aricie a son cœur, a sa foi. (Rac.) Je soutiens que le temps n'est rien, parce qu'il n'a ni forme ni substance, que tout son être n'est que de couler. (Boss.) Platon ayant soutenu que rien n'est si lâche et si malheureux qu'un prince injuste, Denys lui cria : Vous parlez comme un radoteur. (Barth.) Quoiqu'on ait soutenu avec raison qu'il ne fallait traduire les poètes qu'en vers, on n'a pas prétendu pour cela détruire le mérite des bonnes traductions en prose. (La Harpe.) ‖ Il régit au contraire l'infinitif sans préposition, quand le second verbe ne se rapporte pas à ce sujet. *Il soutient l'avoir vu, il soutient qu'il l'a vu*, serait moins correct.

— Mus. *La basse soutient le dessus.* Elle lui sert de fondement. ‖ *Les instruments soutiennent la voix.* Ils l'empêchent de baisser, de fléchir. ‖ *Ce chanteur soutient bien sa voix.* Il prolonge le son avec la même force. ‖ *Soutenir les cadences.* Faire des cadences longues et égales.

— Jeux. Partager le jeu d'une autre personne dans certains jeux de cartes.

— SE SOUTENIR. v. pron. Se tenir debout. Cet enfant ne peut encore se soutenir sur ses pieds. Il est si faible qu'il a peine à se soutenir. Je ne me soutiens plus, la force m'abandonne. (Rac.)

Sans espoir, sans secours, se soutenant à peine,
Ils tombent [illegible] dans l'[illegible] arène.
Manuel poétique

— En parlant des choses. La tige de cette plante se soutient d'elle-même. La tige des plantes sarmenteuses ne peut se soutenir d'elle-même, aussi cherche-t-elle un appui dans les autres arbres et les enlace-t-elle de ses mille bras. (***) Quelques colonnes de ces temples démolis se soutiennent encore, et semblent montrer le ciel, où se sont retirés les dieux. (***)

— Fig. Ces vastes génies, nos pour soutenir l'État, ne sont plus que de faibles roseaux qui ne peuvent plus se soutenir eux-mêmes. (Mass.)

— Se maintenir. Il ne peut se soutenir dans le même état de vertu. Il se soutenait moins par la faveur que par la vertu.

— En parlant des choses. Être maintenu. Les faibles restes d'un crédit qui se soutient encore par lui-même. Les empires ne peuvent se soutenir que par l'équité des mêmes lois qui les ont formés. (Boss.) Il n'y a que la philosophie divine qui puisse se soutenir contre tous les coups du sort. (Boiste.) La foi ne s'obtient que par la prière; la prière ne se soutient que par la foi. (Id.)

— Conserver le même degré de dignité, de supériorité. Quelqu'un traitait-il avec Madame? il semblait qu'elle eût oublié son rang pour ne se soutenir que par sa raison. (Boss.)

— Garder partout, toujours le même degré de bonté, d'élévation, de talent, de génie, en parlant des créations de l'esprit. Discours qui se soutient bien. Ce discours ne se soutient pas. Ce livre ne se soutient pas. Poème qui se soutient.

D'un air plus grand encor la poésie épique,
Dans le vaste récit d'une longue action,
Se soutient par la fable et vit de fiction. (Boil.)

— Continuer d'avoir le même succès, en parlant d'une œuvre dramatique. Cette pièce se soutient. Le succès de la pièce se soutient.

— Par analogie, en parlant d'une personne, Conserver sa santé, sa vigueur plus longtemps que l'âge ne le permet ordinairement. Ce vieillard se soutient bien.

— En parlant de certaines choses, Ne pas s'amollir. Ces étoffes se soutiennent bien. Ce cuir se soutient bien.

— Se donner un mutuel secours, un mutuel appui. Les méchants se soutiennent, les honnêtes gens s'isolent. (Boiste.)

SOUTENU, UE. part. pass. du v. Soutenir. S'empl. adjectiv. et se dit au propre et au figuré dans tous les sens du verbe.

— *Soutenu par.* Les Otaïtiens habitaient sous des toits de feuilles de mûrier *soutenus* par des piliers de bois odorants. (Chateaub.) La régularité des proportions de sa tête lui donne au contraire un air de légèreté qui est bien *soutenu* par la beauté de son encolure. (Buff.) Je pénétrai dans l'asile où tu nous apparus bientôt, *soutenue* par tes femmes. (X. Marm.) Encouragé et *soutenu* par un gouvernement épris de la véritable gloire et moins avide d'or, Quiros eût été le Christophe Colomb de l'Océanie. (M.-Brun.) C'est une lutte *soutenue* par de si sublimes espérances, qui constitue la vertu, dont l'homme seul est capable. (B. de St-P.) Mais outré, bizarre, sophiste même, quand il n'était pas *soutenu* par la passion, il devenait tout autre par elle. (Thiers.) Les femmes sont faibles, parce qu'elles ne sont *soutenues* que par le cœur. (Pythagore.) L'amitié n'est pas *soutenue* par l'honneur est toujours mal assurée. (Boiste.) L'éloquence la plus vive, la plus persuasive perd beaucoup de sa force, si elle n'est pas *soutenue* par de bons exemples. (St-Lézin.)

— *Soutenu de.* Ses discours étaient *soutenus* d'une action noble et touchante. (Volt.) Amélie, *soutenue* de deux jeunes religieuses, se met à genoux sur la dernière marche de l'autel. (Chateaub.) *Soutenu* de votre amour, d'un regard de vous, je suis plus grand que le monde. (Alph. Karr.) Ma muse *soutenue* de tes judicieux avis. (Boil.)

— Absol. Qui est constamment aussi vigoureux, aussi fort. Il ne paraît pas qu'il voyage, ni qu'il sorte de l'île de St-Domingue; son vol quoique rapide, n'est pas assez élevé, assez *soutenu*, pour passer les mers, et on peut avec raison le regarder comme indigène dans cette contrée. (Buff.) Le trot doit être ferme, prompt et également *soutenu*. (Id.)

— Même sens, en parlant des choses, de l'esprit ou du cœur. En grec, il suffit d'être exact pour être harmonieux; en latin, il faut des efforts *soutenus* pour le devenir. (Le baron Théis.) L'ordonnance de l'Iliade est d'une simplicité noble et imposante. L'intérêt y est *soutenu* avec beaucoup d'art. (La Harpe.) Mais Corinne récitait avec une variété de tons qui ne détruisait pas le charme *soutenu* de l'harmonie. (Mme de Staël.) Le caractère de Marie Stuart est admirablement bien *soutenu*, et ne cesse point d'intéresser pendant toute la pièce. (Id.)

SOUTERAZI. s. m. Relat. Nom donné en Turquie à la prise d'eau d'un aqueduc souterrain.

SOUTERRAIN, AINE. adj. (du lat. *subterraneus*; fait de *sub*, sous, *terra*, terre). Qui est sous terre. Cavernes souterraines. Feux souterrains. Grottes souterraines. Sources souterraines. Lacs souterrains.

— Qui est creusé, construit sous terre. Chemin souterrain. Passage souterrain. Maison souterraine. Église souterraine. En un lieu *souterrain* par nos pères creusé. (Rac.) Elle va descendre à ces sombres lieux, à ces demeures *souterraines*, pour y dormir dans la poussière avec les grands de la terre. (Boss.)

— Qui sort de dessous terre. Vapeur souterraine. Bruit souterrain.

— Fig. Caché, sourd. Des voies souterraines. Employer des voies souterraines pour parvenir à ses fins. Il est malheureux pour la vertu que tant d'actions de gens obscurs soient inconnues, et qu'on ne puisse pas remonter aux auteurs cachés des grands résultats. On pourrait peut-être en déterrer quelques-uns : ce serait une nouvelle manière d'écrire l'histoire. On raconterait les grands effets de ceux qui passent pour les avoir produits, et à côté l'on ferait connaître les causes et les agents ignorés : ce serait l'histoire *souterraine*, si l'on peut s'exprimer ainsi. (Le prince de Ligne.)

— Lieu voûté pratiqué sous terre, et ordinairement sous le rez-de-chaussée d'un édifice, pour différents usages. Les souterrains d'un palais. Les souterrains d'une place, d'une ville. Les catacombes sont de vastes souterrains.

— Fig. Voie, pratique secrète pour parvenir à quelque fin. Les souterrains de la politique. Les souterrains de l'intrigue. Cet homme a des souterrains dont vous ne vous doutez point. ‖ Ce sens est peu usité.

SOUTERRAINE (LA). Géogr. Ch.-l. de cant. (Creuse), arrond. de Guéret; 2,900 hab.

SOUTERRAINEMENT. adv. Sous la terre; d'une manière souterraine. Issue qui conduit souterrainement hors de la ville.

— Secrètement; d'une manière dissimulée. Agir souterrainement.

SOUTERRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se cache sous terre. Fruit souterré.

SOUTESCELLE. s. f. Bot. Nom spécifique d'une plante marine du genre des arroches.

SOUTHWELLIE. s. f. Bot. Genre de plantes.

SOUTIEN. s. m. (ét., V. SOUTENIR). Ce qui soutient, ce qui appuie. Ce pilier est le soutien de toute la voûte, de toute la salle.

— Fig. Appui, défense, protection. Il se dit des personnes et des choses morales. Le soutien de l'État, de la religion. Ce jeune homme est l'unique soutien de sa famille. Dès sa première jeunesse, Marie-Thérèse fut la consolation et le seul *soutien* de la vieillesse infirme du roi son père. (Boss.) Déjà pour le *soutien* d'une minorité et d'une régence tumultueuse, un de ces hommes en qui Dieu met ses dons d'intelligence et de conseil. (Fléch.) C'est Dieu seul qui élève les grands, qui vous place au-dessus des autres, afin que vous soyez les *soutiens* de l'Église et les protecteurs de la vertu. (Mass.) S'il y a quelque chose de flatteur dans l'élévation, c'est pour y pouvoir devenir, en servant Dieu, la source des biens publics et le *soutien* de la religion. (Id.) Le grand *soutien* de la vieillesse est une longue habitude de la vertu. (Trad. de Cicéron.) Le *soutien* dont l'homme se sert le plus, est l'espérance. (Boiste.) Sans la philosophie, l'homme n'a pas de *soutien*. (Id.)

Un ouvrage . . .
Dont le titre souvent est l'unique *soutien*. (Boil.)

SOUTILLESSE. s. f. Vieux mot qui signifie Satiété. ‖ Subtilité.

SOUTIRAGE. s. m. Action de soutirer.

— Œnol. *Soutirage des vins.* Action de tirer le vin de dessus la lie. On dit aussi Transvasement, défécation des vins. Le soutirage demande des précautions. Le soutirage a pour but de ne conserver à la liqueur que les seuls principes incorruptibles.

SOUTIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Soutirer. S'empl. adjectiv. Vins soutirés.

SOUTIRER. v. a. 1re conj. (de *sous*, et *tirer*, tirer par dessous). Transvaser du vin ou toute autre liqueur d'un tonneau dans un autre, de manière que la lie reste dans le premier. La manière de soutirer les vins demande des précautions infinies. On soutire ordinairement les vins à l'aide d'un siphon. Il faut soutirer le vin avant la floraison de la vigne.

— Par métaphore. La prodigalité, le luxe et la luxure, *soutirent* la substance et la vie. (Boiste.)

— Se faire donner par adresse. Cet homme lui a soutiré beaucoup d'argent. Il s'est laissé soutirer ses meilleurs effets.

— Obtenir par finesse, par importunité. La flatterie *soutire* les aveux, les secrets, les projets et les confidences. (Boiste.)

— SE SOUTIRER. v. pron. Être soutiré. Les vins doivent se soutirer avec les plus grandes précautions pour ne pas remuer la lie.

SOUTIS. s. m. Comm. Espèce de [illegible].

SOUTRA. s. m. [illegible] Un des [illegible] des livres de Bouddha. [illegible] aphorismes les [illegible].

SOUTRADHARA. s. m. Hist. littér. ind. Directeur d'une troupe de comédiens.

SOUTRAIT. s. m. Papet. Planche inférieure de la presse. ‖ Endroit de la presse sur lequel les poignées de papier portent.

SOUVAROF-RYMNIKSKI (Alexandre-Wassiliewitch). Général russe [illegible], né en Finlande en 17.9, mort en 1800 avec le titre de prince Italinski.

SOUVENANCE. s. f. (du lat. *subvenientia*, fait de *sub*, sous, *venio*, venir). Souvenir, mémoire. Vieux mot qui est encore employé dans le style marotique avec beaucoup de grâce.

J'ai souvenance
Qu'en un pré de moines passant,
. . . .
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.
LA FONTAINE.

Combien j'ai douce souvenance
Du joli lieu de ma naissance. (CHATEAUBRIAND.)

Près d'Orléans vous avez souvenance
Que la Pucelle, ornement de la France,
Pour son bon roi [illegible],
Dans un fossé fut plongée jusqu'au cou. (VOLTAIRE.)

SOUVENEZ-VOUS-DE-MOI. s. m. Bot. Nom vulgaire de la myosotide vivace, et de la myosotide annuelle.

SOUVENIR (SE). v. pron. (du lat. *subvenire*; fait de *sub*, sous, *venir*, venir, se présenter dans l'esprit, dans la mémoire). Avoir la mémoire. Se souvenir de son enfance. Se souvenir d'un événement. Se souvenir d'une personne. Vous souvenez-vous d'un tel, de telle chose? Quand il n'y sera plus on ne se souviendra plus de lui. Je m'en souviens un peu. Je ne m'en souviens presque plus. O pontife sacré, souvenez-vous quand vous tenez entre vos mains la victime sainte, souvenez-vous de ce miracle de la grâce. (Boss.) L'âme se souvenant des tristes jalousies du monde, s'abandonne sans réserve aux douces jalousies d'un Dieu bienfaisant, qui ne veut avoir les cœurs que pour les remplir des douceurs célestes. (Id.) *Souvenez-vous* de ce jeune roi de Juda qui, pour avoir préféré les avis d'une jeunesse inconsidérée à la maturité des vieillards, vit un nouveau royaume se former des débris du sien. (Mass.) *Souvenez-vous* de Charlemagne et de saint Louis, qui ajoutèrent à l'éclat de leur couronne l'éclat immortel de la justice et de la piété. (Id.)

Mon arc, mes javelots, mon char, tout m'importune,
Je ne me souviens plus des leçons de Neptune. (Rac.)

Si dans ce haut degré de gloire et de puissance
Il vous souvient des lieux et vous prîtes naissance,
Madame, il vous souvient que mon cœur en ces lieux
Reçut le premier trait qui partit de vos yeux. (Rac.)

Te souvient-il, ô mon Hélène,
De la montagne et du vieux chêne. (CHATEAUB.)

— Les poètes retranchent le *s* de *souviens* à l'impératif, quand ils y sont forcés par la rime.

Vis, superbe ennemi, sois libre, et te souvien
Quel fut et le devoir et la mort d'un chrétien. (VOLT.)

— Garder la mémoire, se souvenir, soit d'un bienfait pour le reconnaître, soit d'une injure pour s'en venger. Je me souviendrai toute ma vie de ses bontés pour moi. Si vous lui faites ce chagrin il s'en souviendra toute la vie. C'est un homme qui ne se souvient ni des bienfaits ni des injures. Seigneur, ne vous souvenez point de mes péchés. Les hommes se *souviennent* plutôt du mal que du bien qu'on leur fait. (Boiste.) L'ingrat oublie de se *souvenir*; l'homme généreux se souvient d'oublier. (Id.)

— Absol. dans ce sens, Être reconnaissant.

Tu t'en *souviens*, Cinna, tant d'heur et tant de gloire
Ne peuvent pas sitôt sortir de ta mémoire;
Mais ce qu'on ne pourrait jamais s'imaginer,
Cinna, tu t'en *souviens*, et veux [illegible]. (CORN.)

Si des dettes de cœur [illegible],
Cet homme [illegible] se *souvient*, [illegible]. (***)

— S'occuper de. Je me souviendrai de votre recommandation. Souvenez-vous de mon affaire. J[illegible]; *souvenez*-vous [illegible]. (Rac.) Dieu ne se *souvient* plus de l'aveu de votre père. (Id.)

— Faire attention, considérer. *Souvenez*-vous, disait madame la dauphine à ses enfants, du sang dont vous êtes sortis, et ne faites rien qui en soit indigne. (Fléch.) Me *souviendrai*-je alors de mon triste devoir? (Rac.)

— Ne peut se dire que des choses passées et non des choses à venir. Il est donc improprement employé dans la phrase suivante : *Souvenez*-vous de ce que vous serez dans quelques années, quand ce petit nombre de jours qui vous reste sera expiré. (Bourdal.) Pour être correct, l'auteur aurait dû dire : *songez, pensez à ce que vous deviendrez*, etc.

— *Se souvenir que.* Dans les divers sens, mais surtout dans ce dernier. Elle console le roi, qui [illegible] qu'il ne faut craindre de [illegible], parce que sans cesse il se *souvient* qu'il [illegible]. (Boss.) Je me *souviens* que je parle à des épouses de Jésus-Christ qui mènent une vie [illegible] et pénitente. (Fléch.) Je me *souviens* que je parle sur l'autel même de l'Agneau, qui est venu purifier le ciel et la terre. (Mass.) [illegible] que beaucoup de lecteurs, se *souvenant* que je donne à la femme un talent naturel pour gouverner l'homme, m'accuseront ici de contradiction : ils se trompent pourtant. (J.-J. Rouss.)

Peut-être [illegible] plus humble en ma prière,
Me *souvenir* [illegible] que je parle à son père. (Rac.)

Retournez [illegible] et souvenez-vous bien
Qu'un dîner [illegible] rien. (Boileau.)

— *Se souvenir si.*

Moi [illegible] Je me *souviens* à peine
Si je suis empereur ou si je suis Romain. (Racine.)

— *Faire souvenir.* Remettre en mémoire, faire souvenir de faire telle chose. Je viens vous faire *souvenir* de la [illegible]. L'[illegible] me fait *souvenir* que je [illegible] et croyez-vous que [illegible] par nos prières ce [illegible], si on nous fait *souvenir* [illegible] est une manière de culte religieux. (Mass.)

[illegible] jamais lors,
[illegible] (Racine.)

— Impersonn. Il me souvient d'avoir vu cela. Il [illegible]. Il m'en souvient bien. [illegible] Ne vous *souvient*-il [illegible] Hector? (Rac.) De [illegible] seigneur, qu'il vous [illegible]. Ne te *souvient*-il plus de tout ce que je suis? (Id.)

[illegible] s'être adoucie,
[illegible]
[illegible] (Racine.)

Mais [illegible]
[illegible] connu. (Id.)

[illegible] lois
[illegible] (Id.)

— *Je me souviens, il me souvient.* S'emploie souvent entre parenthèses.

[illegible] courage
[illegible]
Il demanda son fils [illegible]

— Loc. prov. *Il n'est pas [illegible], mais il se souvient de [illegible].* [illegible] *Il souvient toujours à [illegible].* Les souvenirs de jeunesse ne s'effacent pas.

SOUVENIR. s. m. [illegible] de la mémoire, action de la mémoire par laquelle on se souvient.

[illegible]
Embrasse le présent [illegible] l'avenir. (Delille.)

[illegible] souvenir,
[illegible] (Racine.)

— Impression, idée que la mémoire garde d'une chose. Souvenir [illegible], constant, confus, vague, récent, [illegible], fidèle, doux, tendre, aimable, gracieux, riant, agréable, précieux, noble, [illegible], amer, affreux, triste, douloureux, pénible, [illegible], dangereux, honteux. Perdre le souvenir d'une chose. Je garderai un éternel souvenir. Grâce à l'imagination, le *souvenir* du plaisir, son attente, sont au-dessus de la réalité. (***) Les *souvenirs* glorieux deviennent cruels dans l'abaissement. (De Théis.) Conservez le *souvenir* d'un héros dont la bonté avait égalé le courage. (Mass.) Je ne vous demande aucun témoignage de *souvenir*. (J.-J. Rouss.) Les *souvenirs* se pressèrent en foule dans son âme. (Id.)

— Pensée par laquelle nous nous souvenons d'une chose. Souvenir qui tourmente, qui importune, qui charme. Souvenir qui remplit l'âme de joie, de bonheur, de tristesse, d'horreur. Chasser les souvenirs. Passe le pieux *souvenir* d'une mère [illegible] et [illegible] maintenir dans votre cœur une vive impression de la crainte de Dieu. (Fléch.) Je ne viens pas rappeler dans votre esprit le triste *souvenir* d'une mort que vous avez déjà pleurée. (Id.) L'on ne rappelle l'histoire d'un prince ambitieux que pour rappeler le *souvenir* des maux qu'il a faits. (Id.) Le *souvenir* des injures dure plus que celui des bienfaits. (Boiste.) Nos parties de plaisir ne laissent aucun *souvenir* qui vaille celui d'une bonne action. (Id.)

Vous cher[illegible] à mourir, et de tout ce que j'aime,
Il ne restera pas qu'un triste souvenir. (Rac.)

— S'emploie [illegible] en ce sens. Mais dans que [illegible] (Rac.)

Je [illegible]
Pour m'arracher [illegible] (Rac.)

Un souvenir [illegible]
Ces [illegible] (Boil.)

— Ce qui rappelle la mémoire d'une chose. Les blessures [illegible] souvenirs. Ses [illegible] tristes souvenirs des [illegible]. Les princes amoureux [illegible] eux-mêmes, ou [illegible] souvenir parmi les hommes [illegible] à la malignité des [illegible] éloges. (Mass.) La [illegible] que pour ceux qui [illegible] d'eux un souvenir éternel [illegible]. Nous chérissons les [illegible] avons vécu, comme des *souvenirs* de notre existence. (Boiste.) Manon Lescaut [illegible] un souvenir du cœur. (A. Houss.)

J'espère [illegible] avenir.
A vos [illegible] souvenir. (Rac.)

— Tablette à [illegible] dont on veut se rappeler [illegible] son souvenir. [illegible] souvenir.

— Espèce [illegible] en huit parties disposées [illegible] chacune sur une étiquette le nom [illegible] afin qu'on puisse [illegible] sous les noms [illegible] on aura besoin de se rappeler [illegible].

SOUVENT. adv. [illegible] employé quelquefois [illegible] sens, [illegible] proprement [illegible]. Fréquemment, [illegible] temps. En faisant souvent [illegible] l'habitude. Penser souvent [illegible]. Aller souvent [illegible] fréquentes maladies [illegible] avec la mort. (Boss.) [illegible] liées qui renoncez si souvent à la grâce de la pénitence. (Id.) Quelque [illegible] des autels, c'était [illegible] non pas contente. (Fléch.)

— Se dit des choses qui arrivent fréquemment dans l'ordre physique et moral. La magistrature n'est [illegible] titre d'oisiveté. [illegible] de nos rois [illegible] et d'épines [illegible]. Mais *souvent* l'époque [illegible] devient un moment [illegible] pour ritier le signal de sa décadence. (Id.) La bonté est une qualité que les grands ne connaissent guère et ne pratiquent pas *souvent*. (M^me de Motteville.) Un roi même *souvent* peut n'être qu'un infâme. (Boil.) Trop *souvent* aux yeux de la multitude, c'est être coupable que d'être accusé. (Boiste.) En administration comme à la guerre, pour réussir il faut *souvent* [illegible] du caractère. (Bonaparte.) *Souvent* nous devons tout à nos ennemis. (Lecouvé.) Du malheur *souvent* naît le bonheur du sage. (Gir.)

SOUVENTE FOIS ou **SOUVENTES FOIS**. adv. Vieille locution adverbiale qui se disait pour Souvent, fréquemment, plusieurs fois.

SOUVENU, UE. part. pass. du v. Souvenir. Je me suis souvenu. Tu t'es souvenu. Elle s'est souvenue. Nous nous sommes souvenus ou souvenues.

SOUVERAIN, AINE. adj. (de l'ital. *sovrano*, fait de [illegible], sur, en latin, *supra*, au-dessus). Qui est [illegible] point en son genre. [illegible] L'Être souverain. Souverain bien. Souverainement [illegible] Souverain bonheur. Vertu, bonté souveraine. Remède souverain. [illegible] à une âme déchue de toutes [illegible] la *souveraine* misère et la *souveraine* miséricorde. (Boss.) Un père [illegible] providence bienfaisante et *souveraine*. [illegible] C'est une folie de chercher ici-bas le *souverain* bien. (St-Evrem.) Le bien de [illegible] la *souveraine* loi (Cumberland.) Le *souverain* bien est de vivre sans douleur. [illegible]

— S'emploie en mauvaise part. Être ennuyeux au souverain degré. Avoir pour quelqu'un un souverain mépris.

— Particulièrement, Qui est revêtu de l'autorité suprême. Prince souverain. Princesse souveraine. Les [illegible] l'ouvrier *souverain* deviennent [illegible] les vases de gloire et de magnificence [illegible]. Les [illegible] sont de nos jours les rois *souverains*. (Rac.)

Qu'Esther [illegible] à sa table
Recevoir aujourd'hui [illegible] seigneur. (Rac.)

— Se dit de l'autorité [illegible] et en général de tout ce qui a [illegible]. Autorité souveraine. Pouvoir souverain. [illegible] souverain. Main souveraine. Sire [illegible] grand empereur, que la [illegible] vous est accordée [illegible] et que les [illegible]. La mort, qui égale tout, [illegible] les ambitieux avec empire, et d'une main prompte et *souveraine* renverse les têtes les plus respectées. (Id.) Saint Louis soumet au pouvoir de la charité et le [illegible] le pouvoir *souverain* de tout faire. [illegible]

— *Cour souveraine.* Tribunal qui juge sans appel. || *Jugement souverain.* Jugement en dernier ressort. || *Conseils souverains.* Autrefois, Tribunaux qui jugeaient en dernier ressort. Le conseil souverain d'Alsace, de Roussillon. || *Ce naître d'une affaire par main souveraine.* Se disait en parlant du droit qu'un juge royal avait de prononcer sur les contestations élevées entre un juge seigneurial et un autre juge royal. || *Juger au souverain.* Juger sans appel.

SOUVERAIN, AINE. s. Celui, celle en qui réside l'autorité suprême. Dieu est le souverain des souverains. Obéir au souverain, aux lois du souverain. Le respect qu'un sujet doit à son souverain. Il faut respecter la puissance de Dieu dans celle du souverain. Ce n'est pas le *souverain*, c'est la loi qui doit régner sur les peuples. (Mass.) Les grands sont comme le canal de communication et les liens des peuples avec le *souverain*, puisque le *souverain* n'est lui-même que le père et le pasteur des peuples. (Id.) Le bonheur du peuple est le seul devoir et la seule véritable gloire des *souverains*. (Trudaine.) Il n'y a pas une nation sensée qui voulût pour *souverain* un homme tel que des prêtres ont supposé les dieux. (Id.) La tyrannie des *souverains* est le principal source des maux qui attaquent l'espèce humaine. (Azaïs.) Un grand *souverain* n'est autre chose qu'un *souverain* éminemment sage. (Fox Vizine.) Si vous avez [illegible] de votre *souverain*, préférez un compatriote. (Boiste.) Il n'y a pas de *souverain* plus puissant que celui qui est aimé de ses sujets. (Id.) Le *souverain* a toujours tort de parler en colère. (Poncelet.) Un *souverain* faible est une calamité pour ses peuples. (Id.)

Je peindrai le carnage montant les sillons,
Les *souverains* armés et leurs fiers bataillons.
(Delille.)

— Dans la poésie, Jupiter est appelé *le Souverain des dieux*, *le Souverain du monde*, *le Souverain des hommes et des dieux*; Neptune, *le Souverain des ondes*; Pluton, *le Souverain des sombres bords*, *de l'empire des morts*.

— Il se dit particulièrement Des princes souverains, des monarques. Grand souverain. Puissant souverain. Acte du souverain. Recevoir les ordres de son souverain, de sa souveraine.

— *Petit souverain.* Prince qui a une domination peu étendue et même subordonnée. Les petits souverains de l'Allemagne.

— Fig. Se dit des choses.

Et toi, fille du ciel, toi, puissante harmonie,
Art charmant qui polis la Grèce et l'Italie,
[illegible]
Et les chants *souverains* de Corneille et du cœur.
Voltaire.

— Anc. cout. On l'employait autrefois pour Chef. *Souverain du Parlement*, le président. *Souverains fidèles*. Le roi, de qui tous les fiefs relèvent.

— Métrol. Monnaie d'or ayant cours en Autriche, et valant 17 francs 58 centimes. || Monnaie d'or de Milan, valant 35 f. 16 centimes. || Monnaie d'or d'Angleterre, valant 25 francs 21 centimes.

SOUVERAINEMENT. adv. Au suprême degré. Dieu est souverainement bon, souverainement grand, souverainement juste. On parle du salut comme d'une affaire *souverainement* importante. (Bourdaloue.)

— Se prend en mauvaise part. Il est *souverainement* injuste de punir les excès auxquels on a poussé par des abus, de saccager des générations à des institutions. (Boiste.) C'est être *souverainement* [illegible] être *souverainement* sage. (Id.) Le souverain bien en ce monde ne peut être regardé comme *souverainement* impossible. (Id.)

— Avec un pouvoir souverain. Commander souverainement.

Une sagesse profonde
Aux aventures de ce monde
Préside *souverainement*.
(M[illegible]HERBE.)

— Sans appel. Juger souverainement.

SOUVERAINETÉ. s. f. Autorité suprême. La souveraineté appartient originairement au peuple. Il n'y a de *souveraineté* de peuple que là où il y a des esclaves. (Trèves.) La *souveraineté* des peuples est l'opinion publique. (Id.) Il n'y a de *souveraineté* durable que celle qui est fondée sur la justice et la vertu. (Ferrand.) Le peuple peut avoir la *souveraineté* d'opinion, mais jamais celle d'action. (Boiste.) Si la *souveraineté* de l'opinion publique était une chimère, l'unité serait plus que le nombre, la partie plus que le tout, l'atome plus que l'univers. Il fut convenu que le peuple exercerait la *souveraineté* dans les assemblées primaires. (Léonard Gallois.)

— Quelquefois, Qualité, autorité d'un prince. On lui disputa la souveraineté. Il possède ces terres en souveraineté. Quand l'Espagne voulut donner au prince de Conti, ou Cambray, ou ses environs, ou le Luxembourg en pleine *souveraineté*, il déclara qu'il préférait à ces avantages... quoi? son devoir et les bonnes grâces du roi. (Boss.)

— Étendue de pays où un prince exerce la souveraineté. Sa souveraineté s'étend sur telle et telle contrée, de tel endroit à tel autre.

— On dit en parlant des différentes espèces de souveraineté. Souveraineté absolue. Souveraineté limitée. Souveraineté élective. Souveraineté héréditaire. Souveraineté passagère.

— Polit. *Souveraineté nationale.* Droit qu'une nation conserve de disposer d'elle-même, et de changer la forme de son gouvernement, quand ceux auxquels elle avait confié ce gouvernement ont entièrement ou violemment cessé de se faire. *Souveraineté populaire*, si mise quelquefois. Exagération des droits du peuple, incompatible avec toute idée de stabilité dans le gouvernement.

SOUVIGNY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Allier), arr. de Moulins; 3,200 hab. Cette ville est fort ancienne. Charlemagne y fit ses premières armes.

SOVASSA. s. m. Minér. Sorte de métal dont on fait les étriers au Japon.

SOWERBIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des asphodélées, ayant pour type la sowerbée à feuilles de jonc de la Nouvelle-Hollande.

SOY. s. m. (pr. *soé*). Art culin. Sorte de sauce dont l'usage est venu du Japon. Peut-être serait-il mieux d'écrire *soé*, afin d'éviter une nouvelle équivoque avec *soi* ou *soie*.

SOYALE. s. f. Bot. Espèce de palmier dont le bois est employé dans les constructions.

SOYÈRE. adj. f. Comm. Se dit de l'industrie qui consiste dans la récolte et la fabrication de la soie. Industrie soyère.

SOYETEUR. s. m. Techn. Nom donné autrefois aux ouvriers en soie.

SOYEUX, EUSE. adj. (rad. *soie*). Doux au toucher comme la soie. Poil soyeux. Cheveux soyeux. Laine soyeuse. Des fils soyeux.

— Plein de soie, bien garni de soie, en parlant des étoffes de soie. Taffetas bien soyeux. Satin très-soyeux.

— Fig. Doux et complaisant. Être souple et soyeux avec les gens en place.

— Anat. Qui a l'aspect de la soie. Peau soyeuse. || Qui est couvert de poils doux, mous, couchés et serrés comme dans une étoffe de soie.

— Entom. Se dit des insectes dont le corps a la surface veloutée et luisante. Insecte soyeux.

— Minér. Se dit des minéraux dont les surfaces ont le velouté et le luisant de la soie. Minéraux soyeux.

— Ornith. *Plumes soyeuses.* Plumes très-fines et très-luisantes.

SOYEUX. s. m. Bot. Espèce d'agarics dont la surface est sèche, lisse et luisante comme de la soie. Soyeux noisette. Soyeux tors. Ils se trouvent dans les environs de Paris.

— Ichthyol. Espèce de cyprin qui habite les eaux dormantes de la Daourie.

— s. m. pl. Ornith. Famille de passereaux comprenant ceux de ces oiseaux qui ont le plumage soyeux.

SOYON. s. m. Art vétér. Maladie du cochon, à la suite de laquelle les soies de cet animal se hérissent. Ce porc a le soyon. On l'appelle aussi *soie*.

SOYEUS. s. m. pl. Minér. Extrémité d'une veine, qui est placée sous une autre veine, dans une mine.

SOZOMÈNE (Hermias). Historien ecclésiastique du V^e siècle, originaire de Palestine, mort en 450.

SPA. Géogr. Ville de Belgique, à 40 kilom. d'Aix-la-Chapelle, célèbre par ses eaux minérales. Les eaux de Spa sont gazeuses, limpides, d'une saveur piquante, aigrelette, contenant beaucoup d'acide carbonique, des carbonates de fer, de chaux et de magnésie, du sous-carbonate de soude et du sous-chlorate de soude. La saison s'ouvre le 15 mai et finit le 15 octobre.

SPACIEMENT. s. m. (du lat. *spatiari*, se promener). Comm. relig. Promenade des chartreux.

SPACIEUSEMENT. adv. En grand espace, au large. Être logé spacieusement.

SPACIEUX, EUSE. adj. (du lat. *spatiosus*; [illegible] espace). Qui est de grande étendue. Lieu spacieux. Jardin spacieux. Cour spacieuse.

SPACIOSITÉ. s. f. Néol. Qualité de ce qui est spacieux. La spaciosité d'un jardin. La spaciosité d'une plaine.

SPADACTINE. s. f. (ét. gr., [illegible], épine; [illegible], rayon). Bot. Genre de plantes séparées [illegible] actylé.

SPADE. s. f. (de l'ital. *spada*, épée). Anc. t. milit. Épée, glaive.

SPADASSIN. s. m. (de l'ital. *spada*, épée). Ferrailleur, bretteur, qui aime à se battre, qui cherche à se battre. Les gens braves méprisent les spadassins.

SPADELLE. s. f. Techn. Espèce de ringard employé dans les usines où l'on fond les minerais de plomb.

SPADICE. s. m. Bot. Mode d'inflorescence qui consiste en un assemblage de fleurs sessiles sur un axe commun simple, nu ou entouré d'une spathe.

SPADICÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'un spadice.

— Zool. Qui a la tête d'un brun châtain.

SPADICÉOPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible], châtain; [illegible], tête). Zool. Qui a la tête d'un brun châtain.

SPADICINÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les fleurs sont disposées en spadice. Plante, tige spadicinée. || SPADICINÉS. s. f. pl. Classe de plantes cotylédones, comprenant celles qui ont les fleurs disposées en spadice.

SPADILLE. s. f. (pr. *spa-di-ye*). Au jeu de l'hombre et à quelques autres jeux, As de pique, qui est la plus haute triomphe ou quelque couleur qu'on puisse jouer. Avoir spadille, spadille.

SPADON. s. m. (de l'ital. *spadone*, augment. de *spada*, épée). Anc. t. milit. Espadon, sorte de sabre.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la scie.

SPAGE. s. m. Hortic. Espèce de raisin.

SPAGIRIE. s. f. (ét. gr., σπάω, j'extrais; ἀγείρω, je rassemble). Didact. Art de séparer et de combiner les principes constituants des corps. Syn. de Chimie.

SPAGIRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la spagirie.

— Qui a rapport au spagirisme. Médecine spagirique. La médecine spagirique était aussi appelée médecine hermétique, parce qu'on supposait que les moyens de guérison qu'elle employait avaient été trouvés dans le livre d'Hermès.

SPAGIRISME, mieux que **SPAGYRISME**. s. m. (ét., V. SPAGIRIE). Didact. Chimie qui s'occupait de l'analyse des métaux, et de la recherche de la pierre philosophale.

— Doctrine des médecins spagiristes. Le spagirisme est l'école de Paracelse, et date du XVI^e siècle.

SPAGIRISTE. s. m. Nom donné aux membres d'une secte de médecins qui prétendaient expliquer les changements qui s'opèrent dans le corps humain en santé et en maladie, de la même manière que les chimistes de leur temps expliquaient ceux du règne inorganique.

SPAHI ou **SIPAHI.** s. m. Art milit. Soldat d'un corps de cavalerie turque, dont on attribue l'organisation à Mourad 1^er, de même que celle des janissaires. Autrefois, on entretenait 20,000 spahis. Leur paye, montant à 12 aspres, ou environ 8 sous par jour, leur était payée tous les trois mois. Lorsque le sultan commandait en personne, ils recevaient en outre une gratification en argent. Le corps des spahis était divisé en deux classes, dont l'une avait, en campagne, un étendard rouge; l'autre un étendard jaune. Les spahis n'étaient soumis à aucune discipline pendant la guerre; ils n'étaient divisés ni en régiments ni en escadrons; ils marchaient en troupe. Leur première attaque était impétueuse, mais s'ils ne réussissaient pas à enfoncer l'ennemi, ils se retiraient en désordre, et il était impossible de les rallier. Les spahis avaient pour armes le sabre, la lance ou le javelot, et une large épée attachée à la selle du cheval. Depuis 1826, les spahis sont, comme le reste des troupes turques, organisés à l'européenne. Ils forment un corps d'environ 11,000 hommes.

— Corps de cavalerie au service de la France en Algérie, composé en grande partie d'indigènes, armés et équipés selon l'usage de ce pays. L'organisation de ce corps offrit d'abord de nombreuses difficultés. Réunis dans le principe aux chasseurs d'Afrique, ils en furent séparés pendant quelque temps, pour y être réunis de nouveau. L'uniforme des spahis, fort pittoresque, consiste en un gilet bleu, un pantalon également bleu, très-ample et serré par une ceinture qui descend jusqu'au-dessous du genou, une veste garance ouverte par devant, et un burnous garance. Une longue ceinture de laine rouge enveloppe le ventre et les reins; un turban rouge sert de coiffure. Le sabre est placé sur la selle horizontalement sous la cuisse gauche du cavalier, et le fusil se porte en bandoulière. Les spahis se divisent en réguliers et en irréguliers. Les spahis irréguliers, qui se composent de colons européens, des indigènes établis dans les districts soumis, et des contingents des tribus alliées, ne forment pas un corps permanent; on n'évalue pas à plus de 600 le nombre des spahis irréguliers qui peuvent être appelés sous les armes dans la province d'Alger.

SPALANGIE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des chalcides [illegible] des diplolépes, dont les antennes sont insérées très près de la bouche.

SPALATRO. Géogr. Ville et cercle de Dalmatie. Spalatro est une ancienne ville et place forte sur l'Adriatique, avec un beau port et un archevêché; 8,000 hab.

SPALAX. s. m. (pr. *spa-laks*). Mamm. Genre de rongeurs claviculés, renfermant les animaux au corps assez robuste, [illegible], aux pattes très-courtes, propres à fouir la terre. Les yeux sont d'une extrême petitesse ainsi que les oreilles; la queue est nulle. Le spalax, vulgairement nommé *rat-taupe*, habite la terre, où il se creuse des galeries [illegible] à l'agriculture. Le spalax [illegible] habite l'Asie Mineure.

SPALLANZANI (Lazare). Célèbre naturaliste italien, né à Scandiano dans le Modénois, en 1729, mort en 1799.

SPALME. s. m. Mar. Nom générique de toute espèce d'enduit employé [illegible].

SPALMÉ, ÉE. part. pass. du v. Spalmer. S'empl. adjectiv. Navire spalmé.

SPALMER. v. a. Mar. [illegible] Enduire un navire [illegible] ou de toute autre spalme analogue. Spalmer un vaisseau. On dit aussi *espalmer*.

— SE SPALMER. v. pron. Être spalmé. Vaisseau qui doit se spalmer.

SPALT. s. m. Minér. [illegible] pl[illegible] sert à la fonte des métaux [illegible].

SPAMOSEUX, EUSE. adj. [illegible] à la cérémonie [illegible].

SPANANTHE. adj. [illegible]; [illegible], fleur). [illegible] Qui ne [illegible] petit nombre de fleurs.

SPANANTHE. s. m. [illegible] rapporté aux hydrocotylés.

SPANDONCÉE. s. f. (de M. *Spaendonck*, célèbre peintre de fleurs). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses, voisin des casses, établi pour un arbrisseau fort élégant de l'Abyssinie.

SPANOPOGON. s. m. (ét. gr., σπανός, rare; πώγων, barbe). Médec. Nom donné par quelques auteurs à la rareté des poils de la barbe, particularité de conformation qui, sans constituer une affection maladive, est néanmoins presque toujours l'indice d'une constitution faible. Aussi ne la remarque-t-on que chez les hommes d'un tempérament mou et lymphatique.

SPARACTE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des collurions ou pies-grièches, comprenant le bec-de-fer.

SPARADRAP. s. m. Pharm. Bande de toile, de taffetas, de papier, uniformément recouverte d'une couche médicamenteuse, d'une couche emplastique, que l'on emploie pour maintenir des topiques appliqués sur la peau, ou pour tenir rapprochés les bords d'une plaie. Le taffetas d'Angleterre est un sparadrap. ‖ *Sparadrap commun.* Bande de toile sur laquelle on a étendu de l'emplâtre diachylon gommé, liquéfié sur un feu doux. ‖ *Sparadrap ordinaire.* Mélange de quatre parties de cire blanche, de deux d'huile d'amande douce, et d'une partie de térébenthine, liquéfié au bain-marie et étendu sur une bande de toile.

SPARADRAPIER. s. m. Pharm. Plaque de bois à l'aide de laquelle on étend sur le linge l'emplâtre destiné à faire le sparadrap.

SPARAGON. s. m. Comm. Étoffe de laine grossière que l'on fabriquait autrefois en Angleterre.

SPARAILLON. s. m. (pr. *spa-ra-yon*). Ichthyol. Espèce de poisson du genre spare.

SPARASION. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, composé d'espèces voisines des cynips et autres pupivores.

SPARASSE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, auquel on rapporte une espèce fort remarquable, qui paraît avoir des rapports avec les genres *clavaire* et *helvelle*. Ce champignon croît principalement en Allemagne et en Suède. En Silésie, on en fait un usage fréquent pour la table, c'est un manger délicieux et très flatteur au goût.

SPARAXIS. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des iridées, renfermant plusieurs espèces du cap de Bonne-Espérance. Sparaxis à grandes fleurs. Sparaxis bicolore. Sparaxis bulbifère.

SPARCETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'esparcette cultivée.

SPARE. s. m. (du lat. *sparus*). Ichthyol. Genre de poissons holobranches, osseux, thoraciques, léiopomes.

— Anc. t. milit. Nom donné à une espèce d'épieu.

SPARÈDRE. s. m. Entom. Genre de coléoptères voisin du genre calope, et fondé sur une espèce observée en Autriche.

SPARGANE. s. m. Antiq. gr. Bande d'étoffe dont on entourait le corps des enfants au maillot.

SPARGANIER. s. m. Bot. Genre de la famille des typhinées, renfermant des plantes croissant dans les ruisseaux, les fossés, les lieux inondés de l'Europe et de l'Amérique septentrionale. Les espèces les plus remarquables sont le sparganier flottant et le sparganier dressé, que les bestiaux mangent volontiers, et qui fixent les sables et la vase, et concourent à la formation de la tourbe.

SPARGANOPHORE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des composées, fondé sur deux échantillons secs, et ayant beaucoup d'analogie avec les éthulies.

SPARGANOSE. s. f. Médec. Distension excessive des mamelles causée par le lait. La sparganose diffère de la galactorrhée en ce que dans cette dernière le lait s'écoule sans difficulté, tandis que dans la sparganose il y a rétention du lait sécrété en abondance.

SPARGELSTEIN. s. m. Minér. Nom donné à la chaux phosphatée verdâtre, qu'on a nommée aussi chrysolithe.

SPARGER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *spargere*, même sens). Vieux mot qui a signifié Répandre, disperser.

SPARGETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de genêts.

SPARGOUTINE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des caryophyllées, comprenant plusieurs espèces de l'Amérique septentrionale.

SPARIES. s. f. pl. Anc. cout. Nom donné autrefois aux substances que la mer rejette sur ses rivages.

SPARMANE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des liliacées, ayant pour type un arbrisseau du cap de Bonne-Espérance, cultivé au jardin du Roi.

SPAROÏDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à un spare. ‖ SPAROÏDES. s. m. pl. Famille de poissons acanthoptérygiens, ayant pour type le genre spare.

SPAROÏDE. s. m. Ichthyol. Espèce de canthère.

SPAROPHAGE. adj. des 2 g. (du lat. *sparus*, spare, et du gr. φάγω, manger). Ichthyol. Qui vit principalement de spares.

SPARRE. s. m. Ichthyol. V. SPARE.

SPARSIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sparsus*, épars; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs éparses ou en petit nombre. Plante, tige sparsiflore.

SPARSIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *sparsus*, épars; *folium*, feuille. Bot. Qui a des feuilles éparses ou en petit nombre.

SPARSILE. adj. des 2 g. (du lat. *sparsus*, épars). Astron. Se dit des étoiles disséminées dans le ciel et qui ne se trouvent pas dans les constellations formées par les astronomes. Étoiles sparsiles.

SPARSIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sparsus*, séparé; *pes*, pied). Entom. Dont les pattes sont écartées. Insecte sparsipède.

SPART ou **SPARTE.** s. m. Bot. Genre de la famille des graminées, renfermant des plantes du midi de la France. Le sparte tenace a des tiges rondes, noueuses, des feuilles longues de trente à quarante centimètres, des fleurs jaunâtres et nombreuses. Les feuilles des spartes servent à faire des tapis, des nattes, des corbeilles et même des cordages.

SPARTACIEN, IENNE. adj. Hist. rom. Qui appartient à Spartacus. Guerre spartacienne.

SPARTACUS. (pr. *Spar-ta-kuss*). Gladiateur célèbre de Thrace, qui fut vendu aux Romains comme esclave, et qui, étant parvenu à s'échapper du cirque où il servait aux jeux, prit les armes, et rassembla une armée de 10,000 hommes, en partie esclaves, ravagea la Campanie, et vainquit plusieurs généraux romains. Il fut battu et tué à la bataille de Silane.

— s. m. Se dit d'une statue représentant Spartacus. Un beau Spartacus.

SPARTE ou **LACÉDÉMONE.** Géogr. Ville fameuse du Péloponèse, capitale de la Laconie, était située presque au milieu mais un peu au sud, sur un terrain environné par l'Eurotas. Le gouvernement de Sparte était un mélange d'aristocratie, de démocratie, unies à la royauté. V. LACÉDÉMONE.

SPARTERIE. s. f. (rad. *sparte*). Manufacture de tissus, de cordages de sparte. Bâtir une sparterie. Posséder une sparterie.

— Ouvrage fait avec de la sparte. Chapeau de sparterie. Natte de sparterie. Cabas de sparterie. Magasin de sparterie. Confectionner de la sparterie.

— Art de tisser les ouvrages de sparterie. Habile dans la sparterie. Connaître la sparterie. Cet ouvrier est étranger à la sparterie.

SPARTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un sparte. Plante spartée. ‖ SPARTÉES. s. f. pl. Section de la famille des graminées, ayant pour type le genre sparte.

SPARTEOLES. s. m. pl. (du lat. *spartus*, jonc). Hist. rom. Soldats qui faisaient partie des cohortes établies par Auguste, pour le maintien de l'ordre dans Rome et la surveillance des incendies. On les nommait ainsi parce qu'ils étaient couverts de casques de jonc.

SPARTIATE. adj. et s. (pr. *sparr-ciate*). Habitant, habitante de Sparte. ‖ Qui concerne Sparte ou ses habitants. Les Spartiates étaient les plus braves des Grecs. Les femmes spartiates apprenaient sans douleur que leurs enfants étaient morts au combat. V. LACÉDÉMONIEN.

SPARTIEN (Elius). Historien latin, qui vivait du temps de Dioclétien. On trouve dans l'histoire d'Auguste les bibliographies qu'il a écrites sur Adrien, Varus, Didius Julianus, Pescennius Niger, Septime Sévère, Caracalla et Geta.

SPARTIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des papilionacées, ayant beaucoup de rapports avec les genêts; il a pour type le genêt jonciforme.

SPARTINE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des graminées, comprenant des plantes herbacées, dont les fleurs sont disposées sur plusieurs épis rapprochés en panicule resserrée. Spartine raide. Spartine à fleurs alternes.

SPARTON. s. m. Mar. Cordage de genêt d'Espagne.

SPASMATIQUE. adj. et s. des 2 g. Qui est affecté de spasme. Personne spasmatique. Être spasmatique. Les spasmatiques. Les convulsionnaires et les visionnaires n'étaient autres que des spasmatiques.

SPASME. s. m. (du gr. σπάω, je tire, je contracte). Médec. Nom que les Grecs donnaient à toute espèce de convulsion.

— De nos jours, Toute contraction musculaire involontaire, et particulièrement celles des muscles de la vie intérieure ou organique. Le spasme précède presque toujours la convulsion: mais il peut exister sans elle, et on voit journellement des femmes qui sont dans un état continuel de spasme, sans éprouver des convulsions. ‖ *Spasmes toniques.* Ceux qui consistent dans la rigidité et l'immobilité complète des muscles qui en sont le siège. ‖ *Spasmes cloniques.* Ceux qui consistent dans des contractions et des relâchements alternatifs de ces mêmes organes. ‖ *Spasme cynique.* Ris sardonique.

— Dans Sauvages et Cullen, Ordre de la classe des névroses.

SPASME. s. m. Mamm. Espèce de mammifère insectivore, de l'ordre des chéiroptères ou chauves-souris, qui habite Amboine et quelques autres îles de l'Océan indien.

SPASMODIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au spasme. Mouvements spasmodiques. Les mouvements spasmodiques précèdent presque toujours la convulsion. Souvent l'état spasmodique dépend de la faiblesse de la constitution. Affection spasmodique.

— Qui prédispose au spasme. Constitution spasmodique.

SPASMODIQUEMENT. adv. Médec. Par spasmes.

SPASMOLOGIE. s. f. (ét. gr., σπασμός, spasme; λόγος, discours). Didact. Traité consacré à l'histoire des spasmes ou maladies spasmodiques.

SPASMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est relatif à la spasmologie. Traité spasmologique.

SPASMOSEUX, EUSE. adj. Médec. Qui est sujet aux convulsions. Personne spasmoseuse. Mieux *spasmatique*.

SPASTIQUE. adj. des 2 g. Syn. de SPASMODIQUE.

SPATAGNE ou **SPATAGUE.** s. f. Mamm. Nom spécifique d'une chauve-souris.

SPATALLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des protéacées, renfermant des arbrisseaux à corolles purpurines, du cap de Bonne-Espérance. Spatalle pédonculée. Spatalle prolifère. Spatalle à feuilles soyeuses.

SPATANGUE. s. m. Zooph. Genre d'échinides comprenant des espèces d'oursins de toutes les parties du monde. Spatangue cariné, ventru, ovale, colombaire, planulé, sternal.

SPATAPHORE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des bigaradiers.

SPATH. s. m. (pr. *spatt*; en lat. *spathum*, dérivé de l'allem. *spath*). Minér. Mot allemand que les anciens minéralogistes donnèrent à certaines espèces de minéraux à texture lamellaire et cristalline.

— Aujourd'hui, *Spath calcaire.* Nom par lequel on désigne quelquefois le Carbonate de chaux. ‖ *Spath fluor.* La fluorine. ‖ *Spath pesant.* Sulfate de baryte natif. ‖ *Spath séléniteux.* Le gypse. ‖ *Spath amer.* La dolomie.

— C'est à tort que quelques-uns écrivent *spar*, *spalt* ou *spat*; ce mot doit suivre l'orthographe étymologique allemande et latine: toutes les deux veulent le *th*.

SPATHA. s. f. Bot. Gaine qui enveloppe la fleur mâle du dattier.

SPATHACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est pourvu d'une spathe ou d'une partie ayant quelque analogie avec ce corps. Fruit spathacé.

SPATHAGNE. s. m. Zooph. Famille de zoophytes échinodermes à coquille bivalve.

SPATHE. s. f. (du gr. σπάθη, épée, tige de palmier). Bot. Partie membraneuse et ordinairement sèche ou coriace qui, dans certaines plantes, telles que les palmiers, les narcisses, les arums, enveloppe, en forme de sac ou de cornet, toutes les parties de la fructification, et se fend ou se crève lorsqu'elles ont acquis un certain développement. Spathe uniflore, biflore, multiflore. Fleurs à spathe.

— Antiq. Espèce de sabre commun aux Germains et aux Gaulois, dont la garde était faite de manière qu'on pouvait s'en servir des deux mains.

SPATHÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des térébinthacées, ayant pour type la spathélie simple, arbuste de la Jamaïque.

SPATHESTER. s. m. Anc. chir. Instrument qui servait à ramener le prépuce sur le gland lorsqu'il était trop court.

SPATHIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Spathifier. S'empl. adjectiv. Minéral spathifié.

SPATHIFIER. v. a. 1ʳᵉ conj. Former en spath.

— SE SPATHIFIER. v. pron. Être changé, formé en spath.

SPATHILLE. s. f. (dimin. de *spath*). Bot. Petite spathe partielle de chacune des fleurs enveloppées d'une spathe commune.

SPATHIQUE. adj. des 2 g. Qui tient du spath, qui a la forme, la contexture du spath. On dit mieux *fluorique*.

SPATHODIE. s. f. (ét. gr., σπάθη, spathe; εἶδος, ressemblance). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des bignoniées, comprenant des arbres ou arbrisseaux exotiques. Spathodée en corymbe, à longues fleurs. Spathodée campanulée, lisse.

SPATHOGLOTTIS. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des orchidées, ayant pour type le spathoglottis plissé, plante herbacée de Java, qui fleurit en tout temps.

SPATILE. s. f. Médec. Matière fécale liquide.

SPATOLA. s. m. Foss. Fossile de Monte-Bolva.

— Minér. Espèce de silure ascite.

SPATHULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons, comprenant de petites espèces, parmi lesquelles sont la spathulaire jaune pâle, qui se rencontre en automne sur les feuilles tombées et sur les mousses qui se pourrissent, et particulièrement dans le nord de l'Europe.

— Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des violacées, établi pour un arbrisseau du Brésil.

SPATULE. s. f. (du lat. *spathula*, fait du gr. σπάθη, épée). Pharm. et chir. Instrument dont on se sert pour remuer ou pour étendre les électuaires, les onguents, les emplâtres. Étendre de l'onguent avec la spatule. Spatule de fer, d'argent. Spatule de bois, d'ivoire. Spatule de chirurgien. Spatule de pharmacien.

— Quelques dictionnaires écrivent *spathule*, cette orthographe est plus conforme à l'étymologie; elle est cependant généralement moins usitée.

SPATULE. s. f. (du gr. σπάθη, épée). Ornith. Genre de la famille des échassiers, renfermant des oiseaux remarquables par leur bec long, arrondi et aplati à son extrémité. Les spatules ont les jambes très-élevées; elles vivent dans les marais boisés en troupes ou par couples, et se nourrissent de poisson. La spatule blanche, qui habite l'Europe et surtout la Hollande, est remarquable par la huppe blanche qu'elle a sur l'occiput.

— Bot. Sorte d'iris fétide.

— Ichthyol. Espèce de [illegible] et le gobésioce.

— Ce mot devrait s'écrire *spathule*, conformément à l'étymologie.

SPATULÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui a la forme d'une spatule. Feuilles spatulées. ‖ On devrait écrire *spathulé*.

SPATULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spathula*, spatule; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des parties ayant la forme d'une spatule. Feuilles spatulifères. ‖ L'étymologie exigerait qu'on écrivît *spathulifère*.

SPÉ. s. m. Liturg. Nom donné au plus ancien des enfants de chœur, à Paris.

SPÉAUTRE. s. m. Bot. Espèce de méteil.

SPÉCIA. s. f. Comm. Solde de compte.

SPÉCIAL, ALE. adj. (du lat. *specialis*; rad. *species*, espèce). Exclusivement déterminé à; particulier, institué pour. Grâce spéciale. Pouvoir spécial. Autorisation spéciale. Faveur spéciale. Procureur général et spécial. Clause spéciale. Études spéciales. Travail spécial. Connaissances spéciales. Faire d'une science l'objet spécial de ses études. Consulter les écrivains spéciaux.

SPÉCIALEMENT. adv. D'une manière spéciale; qui désigne une personne, une chose particulière. Affecter, destiner une chose spécialement à tel usage. Désigner spécialement. Il lui a donné tous ses meubles, et spécialement ses livres. Il lui a affecté, hypothéqué tous ses biens, et spécialement tel domaine. Tous les savants, et spécialement les chimistes. La ville d'Argos fut *spécialement* consacrée à Junon. (Barth.)

SPÉCIALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Spécialiser. S'empl. adjectiv. Choses spécialisées.

SPÉCIALISER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *spé-cia-li-ze*, rad. *spécial*). Noter, indiquer d'une manière spéciale. Spécialiser des objets, des personnes. Bien spécialiser ce que l'on veut, ce que l'on entend.

— SE SPÉCIALISER. v. pron. Être spécialisé.

SPÉCIALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est spécial. La musique de H[illegible] a plus de spécialité pour le piano.

— Branche d'étude, de travaux d'arts ou de sciences, à laquelle un écrivain, un savant se consacre exclusivement. La chimie est sa spécialité. C'est un homme qui a des connaissances universelles, mais qui fait sa spécialité des mathématiques. Quelle est votre spécialité en fait de connaissances?

— Abusiv. Branche de fabrication ou de commerce. Spécialité de draps. Spécialité de blanc. Spécialité de bas, de soieries.

— Homme qui est doué d'un talent spécial. Il n'y a de talents utiles que les spécialités.

— Prat. Détermination, désignation d'une chose spéciale. On dit en matière d'hypothèques, Sans que la spécialité déroge à la généralité.

— Financ. Application exclusive d'un certain fonds à une nature particulière de dépense. *Déroger à la spécialité*, c'est ne pas appliquer le fonds à la dépense suivant ce qui avait été prescrit.

SPÉCIALISTE. adj. et s. m. Néol. Écrivain ou savant qui s'occupe d'une spécialité.

SPECIES. s. m. (pr. [illegible]; mot latin qui signifie espèce). Hist. nat. [illegible] par ordre [illegible] brièvement descriptive d'espèces qui appartiennent à une des divisions de l'histoire naturelle. Species iconographique des coquilles vivantes. Species entomologique. Publier un species. Les dictionnaires le font à tort du féminin, bien qu'il soit de ce genre en latin.

— Anc. comm. Solde d'un compte.

— S'empl. adjectiv. pour indiquer les monnaies réelles. Monnaies species.

SPÉCIEUSEMENT. adv. D'une manière spé-

cieuse, avec apparence de vérité. Déguiser les choses spécieusement. Exposer un fait spécieusement, pour tromper.

SPÉCIEUX, EUSE. adj. (du lat. *speciosus*, beau; rad. *species*, espèce, beauté). Qui a une apparence de vérité, de justice. Prétexte spécieux. Raisons spécieuses. Donner à une affaire un tour spécieux. Raisonnement spécieux. Ce que vous dites là n'est que spécieux. L'un tâche à l'émouvoir par des images affectées de la misère; l'autre travaille à l'éblouir par des apparences de droit et par des raisons *spécieuses*. (Fléch.) Tous les fanatismes ont quelque chose de *spécieux*, excepté le fanatisme de l'égoïste. (Boiste.) C'est souvent à l'aide d'une amélioration *spécieuse* que l'on détériore. (Id.)

— Didact. *Arithmétique spécieuse.* S'est dit pour Algèbre. Cette dénomination lui venait de ce que les quantités n'y sont que fictives.

SPÉCIEUX. s. m. Ce qu'il y a de spécieux. Le faux prend le masque du *spécieux*, et le *spécieux* celui du vrai. (Boiste.) Les esprits ordinaires s'arrêtent au *spécieux*. (Id.)

SPÉCIFICATIF, IVE. adj. Mot qui signifiait anciennement, Particulièrement propre à une chose.

— Gramm. ar. *Nom spécificatif* Nom qui restreint une idée générale, en l'appliquant à une idée particulière.

— Gramm. gén. *Terme spécificatif.* Mot qui restreint à une partie d'un tout ce qui semblait dit du tout dans son entier.

SPÉCIFICATION. s. f. (pr. *spé-ci-fi-ka-ci-on*; ét., V. SPÉCIFIER). Expression, détermination des choses particulières, en les spécifiant. Il fut dit dans le contrat telle chose, sans autre spécification.

SPÉCIFICITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est spécifique. La spécificité d'un remède.

SPÉCIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Spécifier. S'empl. adjectiv. Choses spécifiées. Cela est spécifié dans le marché.

SPÉCIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *species*, espèce; *facere*, faire). *Je spécifie, nous spécifions, vous spécifiez. Je spécifiais, nous spécifiions, vous spécifiiez. Que je spécifie, que nous spécifiions, que vous spécifiiez*, etc. Exprimer, déterminer en particulier, en détail. Il faut spécifier dans un contrat les choses que l'on veut retenir. La loi ne peut pas spécifier tous les cas particuliers.

— Absol. Il faut bien spécifier pour éviter toute contestation.

— SE SPÉCIFIER. v. pron. Être spécifié. Tous les cas particuliers doivent se spécifier exactement.

— Ce verbe prend deux *i* à la première et à la deuxième personne de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous spécifiions, vous spécifiiez. Que nous spécifiions, que vous spécifiiez.* Cela vient de ce que la terminaison amène *ions, iez* à ces deux temps pour la désinence.

SPÉCIFIQUE. adj. des 2 g. Qui est propre spécialement à. Remède spécifique. Différence spécifique. Vertu spécifique.

— Se dit particulièrement en médecine des médicaments que l'on croit propres à guérir sûrement et toujours une maladie. Remède spécifique. Agent spécifique. Propriétés spécifiques d'un médicament. A peine l'homme se fait-il une idée d'une maladie, que le nom du médicament *spécifique* se présente à son esprit. (Mérat.)

— Se prend substantiv. en ce sens. Un spécifique. Le quinquina est un spécifique contre les fièvres intermittentes. Le soufre est un spécifique pour les maladies de la peau, l'iode pour le goître.

— Se prend le plus souvent en mauvaise part. Les spécifiques sont des chimères. L'homme qui a la plus saine raison a peine à se défendre de croire à l'existence des *spécifiques*. (Mérat.)

— Fig. Le travail est le *spécifique* universel pour les maux de l'âme. (D'Arlinc.)

— Phys. *Pesanteur spécifique, gravité spécifique.* Ce que pèse un corps pris sous un volume déterminé par rapport à un autre corps de même volume pris pour unité de poids. L'unité de poids est ordinairement un volume égal d'eau sous une même température. || *Chaleur spécifique d'un corps.* Rapport de la quantité de chaleur nécessaire pour élever ce corps à une certaine température, à la quantité de chaleur nécessaire pour élever une égale masse d'eau à la même température.

SPÉCIFIQUEMENT. adv. D'une manière spécifique et particulière. Caractériser spécifiquement. Désigner spécifiquement. Les os d'un quadrupède sont *spécifiquement* plus pesants que ceux d'un oiseau. (Acad.) La propriété d'attirer le fer appartient *spécifiquement* à l'aimant. (Id.)

SPÉCIMEN. s. m. (pr. *spé-ci-mènn*; mot latin qui signifie Apparence, montre, échantillon, exemple). Echantillon, modèle. On l'emploie surtout en parlant d'ouvrages scientifiques, d'éditions nouvelles, etc. Faire paraître un spécimen d'un ouvrage. Joindre un spécimen de l'édition au prospectus. Des spécimens.

SPÉCIOL. s. m. Pharm. Médicament réduit en espèces.

SPÉCIOLÉ. s. m. Pharm. Médicament particulier réduit en espèces.

SPÉCIOLIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Qui a le caractère d'espèce. Médicament spéciolique.

SPÉCIOSITÉ. s. f. (du lat. *speciositas*, beauté) Beauté, belle apparence La spéciosité d'une femme.

— Qualité de ce qui est spécieux. La spéciosité de ses raisons, de ses prétextes. La spéciosité de ses conseils.

SPECTABLE. adj. des 2 g. Vieux mot qui signifiait illustre. Les hommes spectables de la Grèce et de Rome.

— Hist. Surnom de dignité sous les empereurs romains. Les sénateurs du premier rang étaient appelés illustres, ceux du second spectables, et ceux du troisième clarissimes.

SPECTACLE. s. m. (du lat. *spectaculum*; rad. *spectare*, regarder attentivement). Tout objet, tout ensemble d'objets qui attire les regards, qui arrête la vue. Beau, triste, horrible spectacle. Spectacle tragique, touchant, instructif Spectacle magnifique, ravissant, délicieux. Doux spectacle. Quel spectacle! Quel spectacle se présente, s'offre à mes regards! Ne pouvoir supporter ce spectacle, ce spectacle d'horreur. Détourner les yeux d'un spectacle horrible, dégoûtant, hideux, d'un spectacle d'horreur. Étaler le spectacle de sa misère Ce fut un véritable spectacle que l'entrée de ce monarque dans sa capitale. Le spectacle de la nature est plein d'enchantement, de grâce et de vie. (A. Mart.) Quel trouble! quel affreux *spectacle* s'offre à mes yeux! (Boss.)

— Fig. Dans un sens moral. Quel *spectacle* de voir et d'étudier ces deux grands hommes, et d'apprendre de chacun d'eux toute l'estime que méritait l'autre. (Boss.) Un prince vertueux est le plus grand *spectacle* que la foi puisse donner à la terre. (Mass.) Plus les siècles se corrompent, plus un prince sage et pieux devient un grand *spectacle* par sa vertu. (Id.) Le tableau du ciel est sans doute le plus beau *spectacle* qui nous soit offert par la nature. (A. Libes.) Il n'est rien de plus doux, selon moi, que le *spectacle* que présente un bon ménage et de bonnes gens. (De Juss.)

> Un indigne empereur sans empire, sans cour,
> Vil *spectacle* aux humains des faiblesses d'amour.
> (Racine.)

— Fig. Ce sera sans doute un grand *spectacle* quand celui qui est assis sur le trône d'où relève tout l'univers, prononcera à la fin des siècles qu'il va renouveler toutes choses. (Boss.) L'ambition donne tous les jours à l'univers de nouveaux *spectacles*. (Mass.)

> Et je pourrai donner à vos yeux effrayés
> Le *spectacle* sanglant que vous me prépariez. (Rac.)

— Particulièrement, Représentation théâtrale donnée au public. La tragédie est un beau spectacle. La comédie est un spectacle très-agréable. Spectacle agréable, divertissant, touchant, attendrissant. Aller au spectacle. Assister au spectacle. Aimer le spectacle. Courir les spectacles. Jeux, conversations, *spectacles*, rien ne tira madame la dauphine de sa solitude. (Fléch.) Une femme de la cour disait à Bourdaloue: Pensez-vous, mon père, que je fasse un grand mal en allant au *spectacle?* Madame, répondit Bourdaloue, c'est à vous que je le demande. (Sallent.)

— Pompe, magnificence, dans la représentation d'une pièce dramatique. Il y a beaucoup de spectacle dans cet opéra, dans cette tragédie. Une pièce à grand spectacle. Une pièce à spectacle.

— Par extension, Grande cérémonie, réjouissance publique. C'est un grand et beau spectacle que le couronnement du pape. Les feux de joie, les carrousels, sont des spectacles fort agréables à la multitude. Auguste journée où ces deux rois, avec leur cour, d'une grandeur, d'une politesse et d'une magnificence aussi bien que d'une conduite si différente, furent l'un et l'autre à tout l'univers un si grand *spectacle*. (Boss.) Voilà ce que j'ai pu recueillir des discours d'autrui sur ce brillant *spectacle*. (J.-J. Rouss.)

— Théâtre. Bâtir, élever un nouveau spectacle. A l'entrée, à la porte du spectacle.

— *Être en spectacle.* Être exposé à l'attention publique. Quand on est dans un poste éminent, il faut songer qu'on est en spectacle à tout le monde. Les grands sont en *spectacle* à tout l'univers. (Mass.)

— Fig. Dans le même sens, *être le spectacle*. Les grands sont tous comme le *spectacle* éternel du reste de la terre. (Mass.)

> Dieu ne vous a pas choisie
> Pour être un vain *spectacle* aux peuples de l'Asie.
> (Racine.)

— *Donner en spectacle, se donner en spectacle.* Exposer, s'exposer aux regards, aux jugements du public. On aime le devoir et l'équité quand notre fermeté va nous donner en *spectacle* au monde. (Mass.)

> En *spectacle* il met sous leurs yeux
> Le monde entier, meublé de mille personnages.
> (Fr. de Neufch.)

— Dans cette locution, *spectacle* ne doit point avoir d'épithète, et l'on a blâmé le vers suivant de Racine:

> On traîne, on va donner en *spectacle* funeste
> De son corps tout sanglant le misérable reste.

— *Servir de spectacle.* Être exposé à la risée, au mépris du public. Servir de spectacle à la foule imbécile. Hérode voulut faire servir Jésus-Christ de *spectacle* à son loisir et à son oisiveté. (Mass.)

— *Se donner en spectacle* et *servir de spectacle*, se prennent le plus souvent en mauvaise part.

> Pour toute ambition, pour vertu singulière,
> Il excelle à conduire un char dans la carrière,
> A disputer des prix indignes de ses mains,
> A se donner lui-même en *spectacle* aux Romains.
> (Racine.)

SPECTATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui est témoin oculaire de quoi que ce soit. Spectateur indifférent, curieux, des mœurs de son siècle. L'homme n'est heureusement que le *spectateur* de la nature. (***) La piété est plus utile lors qu'elle se rencontre dans l'âme des souverains, parce qu'ayant un plus grand nombre de *spectateurs*, elle répand plus loin ses bons exemples. (Fléch.) Les grands vivent comme s'ils n'avaient point de *spectateurs*. (Mass.) La sagesse païenne formait des héros de théâtre dont les grands sentiments n'étaient que pour les *spectateurs*. (Id.) Les autres décidèrent de mon sort, et je ne fus moi-même qu'une *spectatrice* stupide de l'engagement éternel que je pris. (Mariv.)

— Celui, celle qui regarde, observe sans agir, par opposition à Acteur; celui qui agit. Quoi! pouvez-vous rester spectateur d'un acte aussi injuste sans chercher à l'empêcher de s'accomplir.

— Particulièrement, Celui, celle qui assiste à une représentation théâtrale, à quelque exercice, à quelque grande cérémonie ou réjouissance publique. Pièce qui ravit les spectateurs. Les acteurs et les spectateurs. Il y avait beaucoup de spectateurs à cette revue Un faux héros n'est qu'un saltimbanque qui s'agite bruyamment pour occuper les *spectateurs*. (***)

> Vos froids raisonnements ne feront qu'attiédir
> Un *spectateur* toujours paresseux d'applaudir. (Boil.)

SPECTRE. s. m. (du lat. *spectrum*, vision; rad. *spectare*, voir). Fantôme, figure fantastique qui présente les formes d'un mort, et que l'imagination montre à certaines personnes. Les anciens croyaient à l'existence des spectres. Ils s'imaginaient que, quand le cadavre était déposé dans le tombeau, il en surgissait une ombre, une figure entièrement semblable qui se manifestait aux parents, aux amis des morts. Aussi avaient-ils établi des fêtes pour conjurer les spectres, afin qu'ils ne vinssent pas effrayer les hommes par leur apparition. Grand spectre. Spectre noir, hideux, effrayant, fugitif, aérien, blanc. Spectre qui apparaît toutes les nuits. Avoir peur des spectres. Hobbes, cet esprit si fort, craignait de se trouver seul, et redoutait les *spectres*. (Sallent.)

— En général, Figure fantastique représentant quoi que ce soit.

— Par exagération, Personne grande, hâve et maigre. C'est un spectre. C'est un vrai spectre.

> Mais pourquoi donc ce *spectre* féminin
> Nous poursuit-il de son regard malin? (Voltaire.)

— Phys. *Spectre solaire.* Nom donné à l'image colorée que produit la lumière décomposée par son passage au travers d'un prisme. Le spectre est formé de sept franges diversement colorées, disposées dans l'ordre suivant: rouge, orangé, jaune, bleu, vert, indigo, violet. Newton regardait cette image colorée comme le produit des sept couleurs qu'on y distingue, et dont trois seules sont simples, les quatre autres résultant du mélange de celles-là. On avait toujours cru d'après cela que les trois couleurs, bleu, rouge et jaune, étaient seules principales; mais personne n'avait pu le démontrer. Brewster a prouvé depuis peu que le spectre n'est réellement composé que de ces trois couleurs formant trois spectres d'inégale longueur, et qui tous trois tombent exactement au même endroit.

— Entom. Famille d'insectes orthoptères, comprenant ceux de ces insectes qui ont le corps filiforme et linéaire, et ressemblent ainsi à des spectres.

SPÉCULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *specularis*; rad. *speculum*, miroir). Minér. Qui offre des lames brillantes et réfléchissant la lumière. Fer spéculaire. Pierre spéculaire.

— *Science spéculaire.* S'est dit pour Science qui traite de l'art de faire les miroirs.

— Minér. *Pierre spéculaire.* Se dit d'une pierre transparente, qui, comme le mica, a la propriété de se diviser en feuilles minces. Les anciens s'en servaient pour garnir les croisées des maisons, les côtés des litières.

SPÉCULAIRE. s. m. Nom donné à des devins qui faisaient apparaître dans un miroir les personnes ou les choses qu'on désirait voir.

SPÉCULAIRE. s. m. Ichthyol. Espèce de carpe.

SPÉCULATEUR, TRICE. s. (ét., V. SPÉCULER). Celui, celle qui spécule, qui observe les astres et les phénomènes du ciel. Spéculateur des astres. En ce sens il a vieilli.

— Celui, celle qui fait des projets de banque, de finance, de commerce. Bon spéculateur. Hardi spéculateur. Profond spéculateur.

— Antiq. rom. Soldat envoyé à la découverte. C'est ce qu'on appelle maintenant un éclaireur.

— S'empl. adjectiv. Etre spéculateur. Femme spéculatrice.

SPÉCULATIF, IVE. adj. (rad. *spéculer*). Qui a coutume de spéculer, d'observer attentivement. Philosophe spéculatif. Esprit spéculatif. C'est une tête spéculative. Le bonheur des nations, comme celui des individus, est donc intéressé dans les erreurs qui prévalent tour à tour sous le nom de philosophie, quoique ces erreurs paraissent purement *spéculatives*. (Roy.-Collard.)

— Plus ordinairement, Qui s'attache à la spéculation sans avoir la pratique pour objet Ecrivain spéculatif. C'est un esprit spéculatif. Ne pensez pas que j'imite ces politiques *spéculatifs* qui arrangent suivant leurs idées les conseils des rois, et composent sans instruction les annales de leur siècle. (Boss.)

— Qui est l'objet de la spéculation. Science spéculative.

— L'empl. subst., mais alors il signifie, Celui qui raisonne bien ou mal sur les matières politiques, sans être obligé de s'en occuper, ou qui en toute autre matière pousse le raisonnement à l'excès sans s'attacher assez aux faits, à la pratique. En ce sens il s'emploie le plus souvent au pluriel. Les spéculatifs croient que toute cette négociation n'aboutira à rien. Les spéculatifs ont débité là-dessus force rêveries.

SPÉCULATION, s. f. (pr. *spé-ku-la ci-on*). Proprement. Action de spéculer, de regarder ou d'observer curieusement, soit avec des lunettes, soit à la simple vue, les objets célestes ou terrestres. La spéculation des astres.

— Méditation attentive sur quelque matière. Spéculation métaphysique Belle spéculation. Profonde spéculation Etre plongé dans une continuelle spéculation. Découvrir quelque chose de nouveau par ses spéculations. Il n'entend rien aux spéculations de la politique.

— Observations faites, écrites par un spéculateur. Toutes les spéculations de la philosophie n'ont encore pu expliquer d'une manière satisfaisante le mal moral et le mal physique. Il nous a communiqué ses spéculations sur cette matière.

— Théorie, par opposition à Pratique. Souvent une chose bonne dans la spéculation ne vaut rien dans la pratique. Cela n'est bon que dans la spéculation.

— Particulièrement, Projets, raisonnements, calculs, entreprises que l'on fait en matière de banque, de finance, de commerce, d'industrie. Faire des spéculations. Se livrer à des spéculations hasardeuses. Se ruiner par de fausses spéculations. Faire une bonne spéculation. Des spéculations qui réussissent, qui tournent mal. Spéculations heureuses, malheureuses. Les *spéculations* du cabinet d'un financier sont aussi difficiles que les *spéculations* d'un cabinet littéraire. (Fonten.)

— Conchyl. Espèce de coquille du genre cône.

SPÉCULATOIRE. s. f. Sc. occ. Interprétation des phénomènes de la nature.

SPÉCULÉ, ÉE. part. pass. du v. Spéculer. S'emploie adject Astres spéculés soigneusement.

SPÉCULER. v. a. 1re conj. (du lat. *speculari*, contempler; rad. *speculum*). Proprement, Regarder ou observer curieusement, soit avec des lunettes, soit à la simple vue, les objets célestes ou terrestres. Passer les nuits à spéculer les astres.

— Absol. Passer les nuits à spéculer. Il spécule sans cesse. Cette acception a vieilli tout à fait. On dit aujourd'hui *observer*.

— Neutral. Méditer attentivement sur quelque matière. Spéculer sur la philosophie. Spéculer sur la politique.

— Créer des théories, par opposition à Mettre en pratique. Ce n'est pas tout que de spéculer, il faut encore mettre en pratique.

— Particulièrement, Faire des calculs, des projets, des opérations de finance, de commerce, d'industrie. Spéculer sur les fonds publics, sur les vins, sur les blés.

> Or, savez-vous comment les deux apôtres
> En sens contraire ont gouverné leurs biens?
> Le père *spéculait* sur les livres des autres,
> Le fils, hélas! *spéculait* sur les siens. (***)

— On dit de même Spéculer sur la curiosité publique. Spéculer sur l'ignorance. Spéculer sur les faiblesses de l'humanité.

— Fig. et activ.

> Vous, qui nagez dans des flots d'opulence,
> A l'indigent accordez vos bienfaits;
> Placez ses fonds sur la reconnaissance,
> C'est *spéculer* d'assez forts intérêts. (Regnauld.)

SPÉCULIFÈRE. adj. des 2 g. Ornith. Se dit des oiseaux qui portent sur l'aile une tache appelée miroir. Sterne spéculifère.

SPECULUM. s. m. (pr. *spé-ku-lomm*; mot lat. qui signifie *miroir*). Chir. Nom donné à divers instruments propres à dilater l'entrée de certaines cavités, de manière que l'on puisse voir l'état intérieur d'un organe, soit directement, soit au moyen des surfaces réfléchissantes de ces instruments. Chacun de ces instruments prend le nom latin de la partie pour laquelle on l'emploie. || *Speculum oculi.* Speculum pour l'œil || *Speculum nasi.* Speculum pour le nez. || *Speculum oris.* Speculum de la bouche. || *Speculum uteri.* Spéculum de l'utérus.

— Souvent aussi les spéculum font l'office de conducteurs, et permettent de porter profondément jusque sur une partie malade un instrument ou un topique.

SPÉE. s. f. Eaux et for. Bois d'un an ou deux.

SPEIRÈME. (du gr. σπείρημα, même signif.). Bot. Nom donné aux corpuscules reproducteurs des lichens. Ces corpuscules portent aussi le nom de gonidie.

SPÉIS. s. m. Chim. Substance qui se sépare du bleu de Saxe dans la dissolution.

SPEISE. s. m. Minér. Pyrite du fer sulfuré

magnétique. ‖ Minerai qui renferme de l'arsenic au lieu de soufre, et qui donne par la fusion un mélange pierreux, composé d'arsenic métallique et des autres métaux non scoriés.

SPÉLONQUE s. f. (du lat. *spelunca*, grotte). Vieux mot qui a signifié grotte, antre. O Paris, qui n'êtes plus Paris, mais une *spelonque* de bêtes farouches. (Sat. Ménip.)

— Fig. Appartement triste, de difficile accès.

SPEMIÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

SPENCER s. m. (gr. *spain çair;* mot emprunté de l'anglais). Vêtement qui a la forme qu'aurait un habit coupé entre la taille et les basques. Porter un spencer par dessus sa robe. Spencer de drap, de velours.

— Simplement, Corsage différent de la jupe, dans l'habillement des femmes. Une jupe de soie et un spencer de velours.

SPENCER (Hugues). Fils de Hugues Spencer, comte de Winchester, devint en 1320 le favori d'Édouard II, roi d'Angleterre, acquit le plus grand ascendant sur l'esprit de ce prince, gouverna à sa place avec orgueil et férocité. Il fut décapité en 1326. ‖ SPENCER (Edmond). Célèbre poète anglais, né à Londres, devint poète lauréat de la reine Élisabeth, qui lui donna une propriété assez étendue dans le comté de Cork, où il vécut et mourut en 1598.

SPENDITEUR, TRICE. adj. et s. Celui, celle qui a eu la peste et ne peut plus la gagner. Inusité.

SPENS. s. m. pl. Pêch. Nom donné, en Provence, aux dix pièces qui composent un grand filet nommé sardinal.

SPÉO s. m. Foss. Genre de coquilles de la famille des enroulées, ne comprenant qu'une espèce fossile, le *spéo tornatille*, trouvé à la Trinité près de Nice.

SPERCHÉE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des hélocères ou clavicornes, établi pour y ranger une espèce aquatique qui se rapproche beaucoup des elophores.

SPERGULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes caryophyllées, établie pour y placer une espèce d'arénaire.

SPERGULE, ou **SPARGOULE**, ou **SPARGOUTE.** s. f. Bot. Genre de plantes fourragères de la famille des caryophyllées, renfermant une dizaine d'espèces. On la nomme aussi *spargoule*, *sporée*, *spurie*. La spergule des champs, l'espèce la plus intéressante, donne un fourrage annuel; elle est particulièrement propre aux sables frais, et fournit une excellente nourriture pour les vaches laitières. La spergule enfouie en vert est indiquée par plusieurs agronomes comme un des meilleurs engrais végétaux. Spergule française. Spergule du Brabant.

— *Beurre de spergule.* Nom qu'on donne dans les Pays-Bas au beurre qu'on fait du lait des vaches qui se sont nourries de spergule. Le beurre de spergule est un beurre de qualité supérieure.

SPERGULÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble à la spergule. ‖ SPERGULÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des paronychiées, qui a pour type le genre spergule.

SPERKISE. s. f. (ét. all., *speer*, lame; *kies*, pyrite). Chim. Nom donné au fer sulfuré blanc de la pyrite blanche, substance d'un jaune plus ou moins clair foncé, et qui se décompose facilement à l'air pour se transformer en sulfate de fer.

SPERLINGA. Géogr. Petite ville de Sicile, dans le val di Mazzara, célèbre pour avoir été la seule ville de l'île qui s'opposa au massacre des Français lors des Vêpres siciliennes, en 1282. Cinq cents Français qui s'y réfugièrent eurent la vie sauve.

SPERMACÉTI. s. m. (ét. lat., *sperma*, sperme; *ceti*, de baleine). Syn. de Blanc de baleine. V. BALEINE. Cette locution, que l'on sépare avec raison en deux mots dans certains dictionnaires, est toute latine.

SPERMACOCÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rubiacées, renfermant plusieurs espèces de la Guiane, de Cayenne, de la Jamaïque et du Pérou.

SPERMACOCÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la spermacocée. ‖ SPERMACOCÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, qui a pour type le genre spermacocée.

SPERMACRASIE s. f. Médec. Écoulement involontaire du sperme.

SPERMADICTYON. s. m. Bot. Arbrisseau des Indes orientales.

SPERMALOGIE. s. f. Didact. Syn. de Spermatologie. La Spermalogie de Brehmer. V. SPERMATOLOGIE.

SPERMALOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. V. SPERMATOLOGIQUE.

SPERMAPODE. s. m. (du lat. *spermapodium*, même signif.; rad. gr. σπέρμα, graine; πούς, pied). Bot. Filet qui soutient les deux parties du fruit des ombellifères, et qui devient persistant après leur séparation, à l'époque de la maturité.

SPERMAPODOPHORE adj. des 2 g. Bot. [illegible] ποῦς, pied; φέρω, je porte). Syn. de Spermaphore.

SPERMATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au sperme, à la semence. Conduits spermatiques. Vaisseaux spermatiques. Artères, veines spermatiques. Plexus, nerfs spermatiques. ‖ *Animalcules, vers spermatiques.* Animalcules que l'on découvre dans le sperme à l'aide du microscope.

SPERMATINE. s. f. Chim. Substance particulière contenue dans le sperme.

SPERMATOBOLE. s. f. (ét. gr., σπέρμα, graine; βάλλω, je jette). Agric. Machine dont on se sert pour ensemencer.

SPERMATOCÈLE. s. f. (ét. gr., σπέρμα, sperme; κήλη, tumeur). Médec. Engorgement du testicule, attribué à la surabondance du sperme.

SPERMATOCYSTIDION. s. m. (du lat. *spermatocystidium*, même signif.; rad. gr. σπέρμα, graine, κύστις, vessie). Bot. Nom donné par Hedwig aux anthères; par Sprengel aux utricules transparents oblongues qui sont incrustées dans l'épiderme des péryses.

SPERMATOGRAPHE. s. f. Didact. Auteur d'une spermatographie.

SPERMATOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., σπέρμα, graine; γράφω, écrire). Didact. Description des graines. ‖ Histoire de la reproduction des végétaux par le moyen des graines.

SPERMATOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la spermatographie.

SPERMATOLOGIE. s. f. (ét. gr., σπέρμα, semence; λόγος, discours). Didact. Traité, dissertation sur le sperme.

SPERMATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la Spermatologie. Traité spermatologique.

SPERMATOLOGUE ou **SPERMATOLOGISTE.** s. m. Didact. Celui qui s'adonne à la spermatologie. ‖ Auteur d'une spermatologie.

SPERMATOPÉ, ÉE. adj. (ét. gr., σπέρμα, sperme; ποιέω, je fais). Médec. Se dit des aliments qui paraissent exciter la sécrétion du sperme. Substances spermatopées. Les champignons, les œufs, les morilles, sont spermatopés.

— s. m. Un spermatopé énergique. Les laites des poissons ont été regardées à tort comme des spermatopés. Tout ce qui sera capable de porter de la force à tout le corps, et, par suite, d'augmenter l'énergie des sécrétions, devra être considéré comme un *spermatopé.* (Devic.)

SPERMATOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., σπέρμα, graine; φάγω, manger). Entom. Qui se nourrit de graines. ‖ SPERMATOPHAGES. s. m. pl. Section des charançonites comprenant ceux de ces insectes qui vivent de substances ligneuses ou de graines.

SPERMATORRHÉE. s. f. (ét. gr., σπέρμα, sperme; ῥέω, je coule). Médec. Écoulement involontaire de semence.

SPERMATORRHÉIQUE ou **SPERMATORRHOIQUE.** adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la spermatorrhée.

SPERMATOSE. s. f. Médec. Production ou sécrétion du sperme.

SPERMAXYRE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des xypolées, ayant pour type le spermaxyre à feuilles de polygala, [illegible] Nouvelle-Hollande.

SPERME. s. m. (du gr. σπέρμα). Anat. Semence des animaux, [illegible] blanchâtre, visqueux, sécrété par les testicules, [illegible] par le canal déférent dans les vésicules séminales, où il se repose pendant quelque temps pour se rendre [illegible] du canal de l'urètre. Le sperme [illegible] microscopiques, doués de mouvements rapides et variés.

— *Sperme de baleine.* Syn. de Blanc de baleine. V. BALEINE.

— *Alchimie. Sperme de Vénus.* Le vert de gris. ‖ *Sperme mâle.* Le soufre. ‖ *Sperme femelle.* Le mercure.

— [illegible] arrêtes à ce qu'on appelle maintenant *prime [illegible]*.

SPERMÉ, ÉE adj. Bot. [illegible]

SPERMENSER v. n. [illegible] sperme. Inusit.

SPERMIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui pro[illegible] graines [illegible]

SPERMIODE. s. f. Sperme de grenouille. Le sperme de cet animal [illegible]

— Pharm. [illegible] poudre employée contre les hémorragies.

SPERMIOLE. s. m. Erpét. Nom vulgaire des œufs de grenouilles et de crapauds.

SPERMIPOLE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des algues, ne comprenant qu'une seule espèce des côtes de Sicile, qui [illegible].

SPERMIQUE. adj. des 2 g. (du gr. σπέρμα, graine). Bot. Qui a rapport à la graine des végétaux.

SPERMODERME. s. m. (ét. gr., σπέρμα, graine; δέρμα, peau). Bot. Ensemble des téguments propres de la graine des végétaux.

SPERMODERMIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons, comprenant une petite espèce qui croît enfoncée dans l'écorce des arbres.

SPERMOGONIE. s. f. Bot. Genre d'algues de la famille des hydrophytes.

SPERMOPHILE. s. m. Mamm. Genre de mammifères rongeurs claviculés, ayant pour type l'animal connu sous le nom de souslik, qui était rangé précédemment dans le genre des marmottes.

SPERMOPHORE adj. des 2 g. (ét. gr. σπέρμα, graine; φέρω, porter). Bot. Qui porte les graines ou des corpuscules reproducteurs. ‖ s. m. Placenta des péricarpes.

SPERNIOLE s. f. Œufs ou frai de grenouille. La *sperniole* est cette substance [illegible] qui flotte sur les eaux [illegible] et qui est formée des œufs agglutinés des grenouilles. (Mérat.)

— Pharm. *Sperniole de Crollius.* Préparation composée de myrrhe, d'alun, de [illegible] safran, arrosée avec l'eau provenant du frai de grenouilles distillé, recommandée contre les hémorrhagies.

SPERONARE. s. m. ou **SPERONARE.** s. f. Mar. Petit bâtiment [illegible] à [illegible] n'a de place vers l'avant.

SPÉRONELLE. s. f. Bot. Conscude royale à fleurs [illegible].

SPET. s. m. Ichthyol. Poisson du genre ésoce.

SPEUSIPPE. Philosophe athénien, neveu et disciple de Platon, [illegible] av. J.-C. dans la direction de son école. Ses ouvrages, [illegible] estimés des anciens. [illegible] ses richesses. Il mourut en 339 av. J.-C.

SPHACÉLAIRE s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des algues, comprenant treize espèces toutes marines.

SPHACÈLE s. m. (du gr. σφάκελος). Chir. Gangrène qui [illegible] toute l'épaisseur d'un membre, d'un organe. Organe atteint de sphacèle.

SPHACÉLÉ, ÉE adj. Chir. Qui est atteint de sphacèle. Membre, organe sphacélé. [illegible] sphacèle.

SPHACELER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui a [illegible]

— S'emploie neutral. en médecine pour Se convertir en sphacèle.

SPHACÉLIE. s. f. Bot. Genre de champignons.

SPHACTÉRIE Géogr. anc. [illegible] et près de Pylos.

— Hist. anc. [illegible]

SPHAGE. s. m. (du gr. σφαγή, gosier). Anat. G[illegible]

SPHAGEBRANCHE s. m. [illegible]

SPHAGITIDE s. f. Anat. [illegible]

SPHAIGNE. s. f. [illegible] terrains gras, et dans les marais [illegible].

SPHAGNOÏDE. [illegible]

SPHALÉROCARPE s. m. [illegible] le calice, qui a pris l'apparence d'une baie ou d'un péricarpe charnu.

SPHALLEROMORPHE [illegible]

SPHALLOPHE [illegible]

SPHANOPHYTE s. m. [illegible] Nom donné par Necker aux [illegible] fruit est couronné par des [illegible] par une aigrette ou par [illegible] logue.

SPHARGIDE. adj. des 2 g. [illegible] Famille de reptiles chéloniens, ayant pour type le genre sphargis.

SPHARGIS. s. m. Erpét. Genre de reptiles chéloniens.

SPHASE. s. m. Entom. Genre d'insectes [illegible] pèces dont les [illegible] yeux sont [illegible] à deux sur quatre lignes transverses (::::).

SPHÉCIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *spheciformus*; rad. σφήξ, guêpe; *forma*, forme). Entom. Qui a la forme d'une guêpe.

SPHÉCISME. s. m. (du gr. σφήξ, abeille, guêpe). Mus. anc. [illegible] bourdonnement des abeilles ou des guêpes.

SPHÉCODE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères voisin des andrènes, [illegible] famille des mellifères.

SPHÉCOMYE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères.

SPHÉCOTHÈRE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux [illegible] pour type le sphécothère vert de l'Australasie.

SPHÈGE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des [illegible] se trouve communément aux environs de Paris.

SPHÉGIDE. adj. des 2 g. (ét. gr. σφήξ, guêpe [illegible]) ayant pour type le genre sphège.

SPHÉGIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., σφήξ, guêpe; [illegible] d'une plante [illegible]

SPHÉGIME. adj. des 2 g. [illegible] V. SPHÉGIDE.

SPHÈNE. s. f. [illegible] ayant [illegible] phique, [illegible]

— [illegible] établi pour une espèce de [illegible].

SPHÉNENCÉPHALE. s. m. (ét. gr., σφήν, coin, [illegible]) Anat. Monstre [illegible] de l'os sphénoïde.

SPHÉNENCÉPHALIE. s. f. Anat. Monstruosité [illegible]

SPHÉNENCÉPHALIEN, IENNE. adj. Anat. [illegible] sphénencéphalie.

SPHÉNENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la sphénencéphalie.

SPHÉNI-MAXILLIEN. adj. et s. m. Anat. [illegible] inférieure.

SPHÉNISQUE. s. m. Ornith. Division du genre manchot.

— [illegible] Genre d'insectes coléoptères.

SPHÉNO-BASILAIRE. adj. et s. m. Anat. [illegible] occipital.

SPHÉNOCARPE. s. m. (ét. gr., σφήν, coin, [illegible])

SPHÉNOCÉPHALE. [illegible] (ét. gr., σφήν, coin [illegible]) tête.

SPHÉNOCÉPHALIE. [illegible] Monstruosité [illegible]

SPHÉNOCÉPHALIEN, IENNE. adj. Anat. [illegible]

SPHÉNOCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Anat. [illegible]

SPHÉNOCLÉE. s. f. Bot. [illegible] des Indes orientales.

SPHÉNO-ÉPINEUX, EUSE. adj. Anat. Qui a rapport à l'épine du sphénoïde. Trou sphéno-épineux. Artère sphéno-épineuse. Veine sphéno-épineuse.

SPHÉNOGYNE s. m. Bot. Genre de plantes [illegible] sur une espèce [illegible]

SPHÉNOÏDAL, ALE adj. Anat. Qui a rapport au sphénoïde. [illegible] sphénoïdale.

SPHÉNOÏDE. adj. (ét. gr., σφήν, coin, [illegible])

— s. m. Le sphénoïde [illegible] comparé à une chauve-souris [illegible] Grandes ailes du sphénoïde.

SPHÉNO-MAXILLAIRE adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport au sphénoïde et au maxillaire. Fente sphéno-maxillaire. Fosse sphéno-maxillaire.

SPHÉNO-OCCIPITAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport au sphénoïde et à l'os occipital. Os sphéno-occipital. Suture sphéno-occipitale.

SPHÉNO-ORBITAIRE adj. des 2 g. Anat. [illegible] l'orbite [illegible]

SPHÉNO-PALATIN, INE. adj. Anat. Qui a rapport au sphénoïde et [illegible] Ganglion sphéno-palatine. Canal sphéno-palatin. Artère sphéno-palatine. Veine sphéno-palatine [illegible] sphéno-palatin. Nerf sphéno-palatin.

SPHÉNO-PARIÉTAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport au sphénoïde et à l'os pariétal.

Les articulations sphéno-pariétales sont des sutures qui unissent les extrémités des grandes ailes du sphénoïde avec les angles antérieurs-inférieurs des pariétaux.

SPHÉNOPTÈRE adj. (ét. gr., σφήν, coin; πτερὸν, aile). Hist. nat. Qui a les ailes en coin, comme celles qui surmontent le fruit du gyrocarpe sphénoptère.

SPHÉNO-PTÉRYGO-PALATIN, INE adj. Anat. Se dit du muscle péristaphylin externe, parce qu'il s'attache à l'apophyse ptérygoïde du sphénoïde et au palais.

SPHÉNO-RAMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., σφήν, coin; ῥάμφος, bec). Ornith. Qui a le bec en forme de coin. || SPHÉNO-RAMPHES. s. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant ceux qui ont le bec en forme de coin.

SPHÉNO-SALPINGO-STAPHYLIN, INE. adj. Anat. Syn. de Sphéno-ptérygo-palatin.

SPHÉNO-STAPHYLIN, INE. Se dit quelquefois du muscle péristaphylin interne.

SPHÉNO-TEMPORAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport aux os sphénoïde et temporal. Suture sphéno-temporale. Fente sphéro-temporale.

SPHÉNURE. adj. des 2 g. (ét. gr., σφήν, coin; οὐρὰ, queue). Ornith. Qui a la queue en forme de coin. Caprimulgue sphénure.

SPHÉRANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées.

SPHÉRANTHÉ, ÉE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au sphéranthe. || SPHÉRANTHÉES. s. f. pl. Groupe de la section des tubulées buphthalmées, ayant pour type le genre sphéranthe.

SPHÈRE. s. f. (du gr. σφαῖρα, globe, balle). Géom. Solide terminé par une surface courbe dont tous les points sont également distants d'un point intérieur qu'on appelle centre. On peut encore la définir, Solide engendré par la révolution d'un demi-cercle autour du diamètre; car la surface décrite dans ce mouvement par le demi-cercle aura tous ses points à égale distance d'un point pris sur le diamètre à égale distance de ses deux extrémités, et ce point sera le centre de la sphère. Rayon de la sphère. Diamètre ou axe de la sphère. Les cercles de la sphère. Le grand cercle de la sphère. Le petit cercle de la sphère. Plan tangent à la sphère. Toute section de la *sphère*, faite sur un plan, est un cercle. (Legendre.) Le plus court chemin d'un point à un autre sur la surface de la *sphère* est l'arc de grand cercle, qui joint les deux points donnés. (Id.) Tout plan perpendiculaire à l'extrémité d'un rayon est tangent à la *sphère*. (Id.) La surface de la *sphère* est égale à son diamètre multiplié par la circonférence d'un grand cercle. (Id.) La solidité de la *sphère* est égale à sa surface multipliée par le tiers de son rayon. (Id.) Les solidités de deux *sphères* sont comme les cubes de leurs rayons ou comme les cubes de leurs diamètres. (Id.)

— Astron. Machine ronde et mobile, composée de divers cercles représentant ceux que les astronomes imaginent dans le ciel. C'est ce que l'on nomme aussi sphère armillaire ou artificielle. V. ARMILLAIRE. Archimède, le plus grand mathématicien de son temps, inventa une *sphère* de verre dont les cercles avaient les mêmes mouvements que ceux du ciel. (Sallent.)

— Disposition du ciel selon les cercles imaginés par les astronomes. Sphère droite. Sphère oblique. Les diverses positions de la sphère. La sphère céleste est représentée par la sphère artificielle.

— Connaissance des principes d'astronomie que l'on apprend par le moyen de la sphère. Étudier, enseigner la sphère. Traité de la sphère.

— Espace dans lequel une planète accomplit sa révolution. La terre parcourt sa sphère en une année, Saturne en trente. La sphère de Jupiter. Une comète qui entre dans la sphère d'une planète.

— Phys. *Sphère d'activité.* Espace dans lequel la vertu d'un agent naturel peut s'étendre et hors lequel il n'a pas d'action appréciable.

— Fig. Étendue d'affaires, de travaux, d'intérêts, dans laquelle un homme communique son mouvement à ceux qui l'entourent. La sphère d'activité s'étend à une foule d'objets. Malheur à ceux qui se trouvent placés dans sa *sphère* d'activité, ils n'ont aucun repos. (Acad.) Les individus nous intéressent selon qu'ils entrent plus ou moins dans notre *sphère* d'activité (Boiste.)

— Fig. Étendue de pouvoir, d'autorité, de connaissances, de talent, de génie. Étendre, élargir la sphère des connaissances humaines.

— État, condition. On est malheureux toutes les fois que l'on sort de sa sphère. Il est impossible de sortir de sa sphère sans s'égarer. Faites dans votre petite sphère tout ce que vous pourrez de bien. Cette compagnie jetée hors de sa *sphère*, ne connaissait ni ses droits ni son pouvoir réel. (Volt.)

> Nul à Paris ne se tient dans sa *sphère*,
> Dans son métier ni dans son caractère. (VOLT.)
>
> De sa condition, heureux qui se contente!
> Tenons-nous dans la *sphère* où le ciel nous a mis.
> Dans un poste élevé toujours mal affermis,
> Craignons une chute éclatante. (LEBRUN.)

— Ce mot est heureusement employé dans cette phrase: Voyez ce grand ministre dans la *sphère* où il est attaché, et qu'il fait mouvoir par lui-même. (Boss.)

— Philos. hermét. *Sphère philosophale.* Fourneau qui sert à préparer la pierre.

— Foss. Genre de coquilles bivalves, épaisses, globuleuses, fondé sur une seule valve trouvée fossile en Angleterre.

SPHÉRIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la sphérie. || SPHÉRIACÉES. s. f. pl. Tribu de champignons qui a pour type le genre sphérie.

SPHÉRICARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., σφαῖρα, sphère; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a le fruit ou l'urne sphérique.

SPHÉRICITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est sphérique. La sphéricité de la terre. La sphéricité des astres vient en partie de leur mouvement de rotation, en partie de la force centripète.

SPHÉRICULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a presque la forme d'une sphère. Cyprée sphériculée.

SPHÉRIDIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des hélocères, comprenant des espèces des environs de Paris, qui vivent dans les bouses, dans les caries humides du tronc des ormes, et dans les matières stercorales.

SPHÉRIDIOPHORE. s. m. Bot. Genre de plantes formé pour l'indigofère linifolie des Indes orientales.

SPHÉRIDIOTE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à la sphéridie. || SPHÉRIDIOTES. s. f. pl. Tribu de la famille des coléoptères palpicornes qui a pour type le genre sphéridie.

SPHÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des hypoxylons et des champignons, comprenant plus de six cents espèces.

SPHÉRINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la sphérie. || SPHÉRINÉES. s. f. pl. Groupe de la tribu des sphériacées, ayant pour type le genre sphérie.

SPHÉRIQUE. adj. des 2 g. Qui a la forme d'une sphère, d'un globe. Corps sphérique. Figure sphérique.

— Qui appartient à la sphère. || *Triangle sphérique.* Partie de la surface de la sphère comprise entre deux arcs du grand cercle. Triangle sphérique isocèle. Triangle sphérique rectangle. Triangle sphérique équilatéral. Dans tout triangle *sphérique* un côté quelconque est plus petit que la somme des deux autres. (Legendre.) La somme des trois côtés d'un triangle *sphérique* est moindre que la circonférence d'un grand cercle. (Id.) La somme des angles de tout triangle *sphérique* est moindre que six, et plus grande que deux angles droits. (Id.) Deux triangles *sphériques* symétriques sont égaux en surface. (Id.) La surface d'un triangle *sphérique* quelconque a pour mesure l'excès de la somme de ses trois angles sur deux angles droits. (Id.) || *Polygone sphérique.* Partie de la surface de la sphère terminée par plusieurs arcs de grands cercles. La somme des côtés de tout polygone *sphérique* est moindre que la circonférence d'un grand cercle. (Legendre.) La surface d'un polygone *sphérique* a pour mesure la somme de ses angles, moins le produit de deux angles droits par le nombre des côtés du polygone moins deux. (Id.) || *Fuseau sphérique.* Partie de la surface de la sphère comprise entre deux demi-grands cercles qui se terminent à un diamètre commun. || *Coin* ou *onglet sphérique.* Partie du solide de la sphère, comprise entre deux demi grands cercles, et à laquelle le fuseau sert de base. || *Pyramide sphérique.* Partie du solide de la sphère comprise entre les plans d'un angle solide dont le sommet est au centre. La base de la pyramide sphérique est le polygone sphérique intercepté par les mêmes plans. || *Zone sphérique.* Partie de la surface de la sphère, comprise entre deux plans parallèles qui en sont les bases. L'un de ces plans peut être tangent à la sphère, alors la zone n'a qu'une base. La hauteur de la zone *sphérique* est la distance des deux plans qui en sont les bases. (Legendre.) La surface d'une zone *sphérique* quelconque est égale à la hauteur de cette zone multipliée par la circonférence d'un grand cercle. (Id.) || *Segment sphérique.* Portion du solide de la sphère comprise entre deux plans parallèles qui en sont les bases. L'un de ces plans peut être tangent à la sphère, alors le segment sphérique n'a qu'une base. La hauteur du segment sphérique est la distance des deux plans parallèles qui en sont les bases.

— Qui traite de la sphère. Trigonométrie sphérique.

SPHÉRIQUEMENT. adv. D'une manière sphérique, en forme de sphère.

SPHÉRISTE. s. m. (du gr. σφαῖρα, balle). Antiq. Celui qui enseignait les différents exercices où l'on se servait de balles.

SPHÉRISTÈRE. s. m. (du gr. σφαῖρα, balle). Antiq. gr. Lieu destiné aux différents exercices où l'on se servait de balles.

SPHÉRISTIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. SPHÉRISTE). Antiq. gr. Qui appartient à l'art de jouer à la balle. Exercices sphéristiques. Art sphéristique.

— subst. fém. Partie de la gymnastique des anciens, dans laquelle on s'exerçait au jeu de la balle. Connaître la sphéristique.

SPHÉROBLASTE. adj. des 2 g. (ét. gr., σφαῖρα, sphère; βλαστὸς, germe). Bot. Se dit des embryons dont les cotylédons ne se divisent point en deux pièces, mais s'élèvent hors de terre, sous la forme de petits globules pédicellés. Embryons sphéroblastes.

SPHÉROBOLE. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons, comprenant plusieurs espèces, la plupart d'Europe, d'une à deux lignes de diamètre, globuleux, sessiles, qui croissent solitaires ou rapprochés sur le bois et les écorces des arbres. Sphérobole étoilé, globuleux. Sphérobole porte-cercle.

SPHÉROBOLÉ. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au sphérobole. || SPHÉROBOLÉS. s. m. pl. Groupe de la famille des sarcocarpiens, ayant pour type le genre sphérobole.

SPHÉROCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., σφαῖρα, sphère; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits ronds. Homalie sphérocarpe.

SPHÉROCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des hépatiques, fondé sur une espèce observée d'abord en Toscane et en France.

SPHÉROCARPÉ, ÉE. adj. Bot. (ét., V. SPHÉROCARPE). Bot. Qui a des corps reproducteurs arrondis ou sphériques. || SPHÉROCARPÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des floridées, comprenant celles de ces algues qui ont des corps reproducteurs ou sphériques.

SPHÉROCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., σφαῖρα, sphère; κεφαλή, tête). Bot. Se dit d'un champignon capitulé ou d'une plante qui a des fleurs réunies en capitules globuleux.

SPHÉROCÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères, auquel on rapporte la mouche cynophile.

SPHÉROCOQUE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des algues, comprenant des espèces toutes marines, ordinairement de couleur pourprée, passant au rose et au rouge de sang.

SPHÉROÉDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., σφαῖρα, sphère; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'un système de cristallisation à trois axes perpendiculaires et à angles droits l'un sur l'autre, parce qu'on peut décrire un cercle autour d'eux.

SPHÉROGASTRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des rhinocéros, établi pour une espèce de la Chine.

SPHÉROÏDAL, ALE. adj. (ét. gr., σφαῖρα, sphère; εἶδος, ressemblance). Qui approche de la ressemblance d'une sphère. Ce minerai de fer se présente en petites masses à peu près *sphéroïdales.* (***)

— Minér. *Roche sphéroïdale.* Roche dont les parties sont disposées en sphéroïde.

SPHÉROÏDAL COMPRIMÉ, SPHÉROÏDALE-COMPRIMÉE. adj. Minér. Se dit d'une variété de diamant dérivée de la sextuplée, dans laquelle, parmi les assortiments de six triangles qui répondent aux faces du noyau, deux opposés entre eux se rapprochent, de manière que le cristal s'offre comme un prisme hexaèdre très-court, à bases curvilignes et très-surbaissées.

SPHÉROÏDAL-CONJOINT, SPHÉROÏDALE-CONJOINTE. adj. Minér. Se dit d'une variété de diamant offrant la sphéroïdale sextuplée, dont les faces prises deux à deux paraissent se confondre en une seule qui est un rhombe bombé, parce que leur arête de jonction est comme oblitérée.

SPHÉROÏDAL-SEXTUPLÉ, SPHÉROÏDALE-SEXTUPLÉE. adj. Minér. Se dit d'une variété de diamant offrant quarante-huit facettes curvilignes qui répondent six à six aux faces de l'octaèdre primitif.

SPHÉROÏDE. s. m. (ét. gr., σφαῖρα, sphère; εἶδος, ressemblance). Géom. Solide dont la figure approche de celle de la sphère, ou dont un diamètre est plus grand que l'autre. Ce *sphéroïde* est plus ou moins accourci aux deux extrémités de l'axe de rotation. (Buff.)

— Se dit par analogie de tout ce qui a la forme d'un sphéroïde. Les botanistes comprennent sous le nom de monopétales le *sphéroïde* du muguet et la trompette du convolvulus. (B. de St-P.)

— Ichthyol. Genre de poissons chondroptérygiens de la famille des téléobranches ostéodermes, ayant pour type le sphéroïde tuberculé, des mers intertropicales de l'Amérique.

SPHÉROÏDINE. s. f. Foss. Genre de coquilles cloisonnées de la classe des céphalopodes, ayant pour type la sphéroïdine bulloïde qui est dans la mer Adriatique.

SPHÉROLOBE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des légumineuses, ayant pour type une espèce à fleur jaune, qui croît au cap de Van-Diemen, dans la Nouvelle-Hollande.

SPHÉROMACHIE. s. f. (ét. gr., σφαῖρα, balle; μάχη, combat). Antiq. Exercice de la paume ou du bâton.

— Espèce particulière de jeu avec les balles de plomb.

— Traité sur cet exercice.

SPHÉROMACHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la sphéromachie. Traité sphéromachique.

SPHÉROME. s. m. Crust. Genre type de la famille des sphéromides, renfermant des crustacés qui habitent les bords de la mer, sous les pierres, les rochers et les tas de plantes marines. Les sphéromes ont la propriété de se contracter en boule comme certains cloportes. Ils restent réunis en troupes nombreuses, marchent et nagent avec dextérité. Le sphérome denté habite les côtes de l'Océan et de la Méditerranée.

SPHÉROMÈTRE. s. m. (ét. gr., σφαῖρα, sphère; μέτρον, mesure). Opt. Instrument qui sert à mesurer la courbure des faces sphériques.

SPHÉROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au sphéromètre.

SPHÉROMIDE. adj. des 2 g. Crust. Qui ressemble à un sphérome. || SPHÉROMIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des crustacés isopodes, ayant pour type le genre sphérome.

SPHÉROMYCÈTE. adj. des 2 g. (ét. gr., σφαῖρα, sphère; μύκης, champignon). Bot. Se dit des champignons qui ont la forme de petites têtes arrondies. || SPHÉROMYCÈTES. s. m. pl. Tribu de champignons.

SPHÉRONÈME. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des hypoxylons ou des champignons, comprenant des espèces très-petites, qui ont le port et les habitudes des sphéries, et qui se rencontrent presque toutes en Europe.

SPHÉROPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., σφαῖρα, sphère; φέρω, je porte). Entom. Qui a la tête subcordiforme, avec un très-grand rostre globuleux au sommet.

SPHÉROPHORE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des lichens, ayant pour type les lichens globifère et fragile.

SPHÉROPHORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au sphérophore. || SPHÉROPHORÉES. s. f. pl. Famille de la tribu des lichens, ayant pour type le genre sphérophore.

SPHÉROPHYTE. s. m. (ét. gr., σφαῖρα, sphère; φυτόν, plante). Bot. Se dit des plantes dont la fructification est globuliforme.

SPHÉROPLIE. s. f. Genre de plantes de la famille des algues et de l'ordre des algues confervoïdes. Sphéroplie soyeuse, annelée.

SPHÉROSIDÉRITE. s. m. Minér. Variété de fer carbonaté.

SPHÉROSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., σφαῖρα, sphère; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des graines rondes.

SPHÉRULACÉ, ÉE. adj. (du lat. *sphærula*, petite sphère). Moll. Qui ressemble à une sphère. || SPHÉRULACÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des céphalophores polythalamacés, comprenant ceux dont l'animal porte probablement dans sa partie dorsale un corps calcaire plus ou moins sphéroïdal.

SPHÉRULE. s. f. (du lat. *sphærula*, petite sphère, rad. gr. σφαῖρα, sphère). Bot. Conceptacle arrondi, oblong ou conique, s'ouvrant au sommet par des fentes ou des pores, et répandant des séminules mucilagineuses, sous forme de gelée, que la sécheresse réduit en une poudre très-fine.

SPHÉRULE. s. f. Entom. Syn. d'Orobite.

SPHÉRULÉ, ÉE. adj. (rad. *sphère*). Qui a la forme orbiculaire. || SPHÉRULÉS. s. m. pl. Moll. Ordre des céphalopodes polythalmes, comprenant ceux dont la coquille a une forme arrondie.

SPHÉRULITE. s. m. Minér. Nom sous lequel on désigne les globules ou petits sphéroïdes lithoïdes qui sont disséminés dans les roches à pâte vitreuse.

SPHÉRULITE. s. f. Foss. Genre de coquilles établi pour une espèce fossile, qui rappelle un peu la forme des orbiculés.

SPHEX. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, famille des fouisseurs.

SPHINCTER. s. m. (pr. *sphink-terr*; du gr. σφιγκτήρ, rad. σφίγγειν, lier). Anat. Nom donné à certains muscles annulaires, parce qu'ils servent à fermer et à resserrer les ouvertures ou conduits naturels. Sphincter des lèvres. Sphincter du gosier. Sphincter de l'anus. Sphincter cutané. Sphincter intestinal.

SPHINCTRINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des hypoxylons ou des champignons, comprenant des espèces qui croissent à la surface du bois mort.

SPHINGIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au sphinx. || SPHINGIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des insectes lépidoptères, ayant pour type le genre sphinx.

SPHINGIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sphinx*, sphinx; *voro* je mange). Hist. nat. Qui dévore les sphinx ou leurs chenilles.

SPHINX. s. m. (pr. *sfinkss*; du gr. σφίγξ). Myth. Monstre, fils d'Echidna et de Typhon, et qui avait la tête et le sein d'une femme, le corps d'un chien, les griffes d'un lion, les ailes d'un aigle, et la queue armée d'un dard aigu. Le sphinx, dit la fable, habitait dans le voisinage de Thèbes, sur un mont élevé, proposait des énigmes aux passants, et dévorait ceux qui ne pouvaient les deviner. Créon, roi de Thèbes, promit la main de sa fille Jocaste et la couronne à celui qui ferait cesser ce fléau. Œdipe devina l'énigme, et le sphinx se précipita du haut des rochers.

— *Énigme du sphinx.* Cette question que le sphinx proposait et qui fut résolue par Œdipe: Quel est l'animal qui a quatre pieds le matin, deux à midi et trois le soir? L'homme, qui, dans l'enfance, se traîne sur quatre membres, dans la virilité marche debout et dans la vieillesse s'appuie sur un bâton.

— Image du sphinx représentée sur les mo-

numents. Les ornements égyptiens sont communément ornés de sphinx.

— Nom qu'on donne à des statues ordinairement égyptiennes ayant le corps d'un lion, une tête d'homme ou de femme. La tête des sphinx est parfois soutenue par un buste humain orné de deux seins; le corps est ordinairement couché et les pattes posées à plat.

— Iconol. Le Sphynx était l'emblème de la prudence, de la sagesse et de la force réunies. Quelques auteurs pensent que c'était l'image de l'état où se trouve le Nil pendant son inondation périodique, qui a lieu quand le soleil parcourt les signes de la Vierge et du Lion.

— Entom. Genre de lépidoptères crépusculaires, renfermant des insectes au corps robuste, à la tête allant un peu en pointe, aux ailes triangulaires, à l'abdomen conique. Les sphinx volent le soir avec rapidité sur les fleurs, dont ils sucent les sucs pour se nourrir. Les sphinx du troëne ont les ailes parées de couleurs éclatantes.

SPHODRE. s. m. Entom. Genre de coléoptères démembré de celui des carabes.

SPHRAGIDE. s. f. Minér. anc. Sorte de jaspe, plus propre que les autres à être gravé pour servir de cachets.

SPHYGMIQUE. adj. des 2 g. (du gr. σφυγμός, pouls). Méd. Qui a rapport au pouls.

SPHYGMOCÉPHALE. s. m. Médec. Sentiment incommode de pulsations qui ont lieu à la tête.

SPHYGMOCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport au sphygmocéphale.

SPHYGMOMÈTRE. s. m. (ét. gr., σφυγμός, pouls, μέτρον, mesure). Médec. Instrument pour mesurer le pouls. Le sphygmomètre ne peut servir à reconnaître les qualités du pouls autres que la vitesse et la régularité de ses mouvements.

SPHYRÈNE. s. f. Ichthyol. Genre de la famille des percoïdes, renfermant des poissons au corps allongé, au museau pointu, munis d'une gueule large, armée de dents aiguës et tranchantes. Les sphyrènes sont très-voraces. La sphyrène de la Méditerranée a une chair légère, de bon goût et recherchée.

SPIC. s. m. Bot. Nom vulgaire de la grande lavande, qui fournit une huile odorante et volatile, appelée par corruption huile d'aspic.

SPICA. s. m. (mot latin qui signifie *épi*). Chirurg. Nom donné à certains bandages croisés dont les tours de bandes sont disposés autour d'un membre comme les épillets des graminées autour de leur axe commun. Spica ascendant. Spica descendant. Spica inguinal. Spica de l'épaule. Spica du pouce. Le spica a été remplacé avec avantage par le 8 de chiffre.

SPICANARD. s. m. Nard qui vient des Indes.

SPICARE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons voisin des labres et des spares.

SPICCATO. s. m. Mus. Mot italien qui signifie Piqué, et qui, sur les partitions, annonce qu'un passage doit être exécuté en détachant les notes les unes des autres.

SPICIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spica*, épi; *fero*, je porte). Ornith. Qui porte un épi ou une huppe droite sur la tête.

SPICIFÈRE. s. m. Ornith. Espèce de paon du Japon.

SPICIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spica*, épi; *flos*, fleur). Bot. Qui a les fleurs disposées en épi.

SPICIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *spica*, épi; *forma*, forme). Qui a la forme d'un épi. ‖ *Cuivre sulfuré spiciforme*. Cuivre en petites masses ovales, aplaties, relevées par des saillies ayant l'apparence d'écailles.

— Bot. *Thyrse spiciforme*. Celui qui résulte d'un assemblage de cimes courtes, dont l'ensemble imite un épi terminal.

SPICIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spica*, épi; *gero*, je porte). Bot. Qui a les fleurs disposées en épi.

SPICILÉGE. s. m. (ét. lat., *spica*, épi; *lego*, je choisis). Recueil d'actes, de pièces.

SPICULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *spiculum*, javelot). Minér. Il se dit d'un cristal ayant pour type un rhomboïde aigu, qui en s'allongeant a pris une forme analogue à celle d'un javelot. Chaux carbonatée spiculaire.

SPICULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons, voisin des moisissures.

SPICULATEUR. s. m. (du lat. *spiculum*, javelot). Soldat armé d'un javelot qui gardait un prince. Les spiculateurs.

SPICULÉ, ÉE. adj. (du lat. *spica*, épi). Bot. Se dit de l'épi quand il est composé de plusieurs épis sessiles ou presque sessiles, serrés les uns contre les autres.

SPICULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spica*, épi; *fero*, je porte). Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs sont disposées en épillets et d'une éponge dont la masse se partage en lobes droits, ayant de la ressemblance avec de petits épis.

SPIELMANNE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des verbénacées, ayant pour type la spielmanne d'Afrique, arbrisseau de 1 à 2 mètres, qui est cultivé au Jardin du roi.

SPIGÉLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une spigélie. ‖ SPIGÉLIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre spigélie.

SPIGÉLIE. s. f. Bot. Genre de la famille des gentianées, renfermant des plantes herbacées, rarement frutescentes, appartenant à l'Amérique. Les spigélies portent de belles fleurs d'un rouge vif. On cultive dans nos jardins la spigélie du Maryland. Ce genre comprend plusieurs espèces, parmi lesquelles est la spigélie anthelminthique, vulgairement *poudre aux vers*, *brinvillère*, qui croît dans plusieurs contrées de l'Amérique méridionale.

SPIGÉLINE. s. f. Minér. Substance brune, non azotée, amère, nauséeuse, purgative et causant une sorte d'ivresse; très-soluble dans l'eau et dans l'alcool, peu dans l'éther; soluble dans l'acide nitrique et précipitée par le sous-acétate de plomb, que l'on trouve dans les feuilles et surtout dans la racine de la spigélie anthelmée, et que l'on regarde comme un principe actif.

SPIGÉLIUS. Célèbre anatomiste de Padoue, qui donna son nom au petit lobe du foie.

SPILACRE. s. m. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, fondé sur un échantillon sec du Volga.

SPILANTHE. s. m. Bot. Genre de la famille des synanthérées, renfermant des plantes herbacées propres aux contrées chaudes de l'Amérique. Une espèce de spilanthe, le spilanthe oléracé, possède de hautes propriétés antiscorbutiques et contre les maux de dents. Cette espèce se nomme aussi *cresson de Para*, *abecedaire*, *herbe de Malacca* ou *de Ternate*.

SPILANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un spilanthe. ‖ SPILANTHÉES. s. f. pl. Groupe de la section des hélianthées, ayant pour type le genre spilanthe.

SPILE. s. m. (du gr. σπίλος, tache). Bot. Petite tache située sous la première pellicule du fruit des graminées, à la base interne de ce fruit, et qui paraît être le point où les vaisseaux atteignent le spermoderme scudé avec lui dans toute la surface.

SPILHÉMIGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., σπίλος, tache; ἡμισυς, demi; γωνία, angle). Bot. Épithète donnée aux plantes dont l'ombelle est marquée à son centre d'une tache arrondie.

SPILITE. s. f. Minér. Roche brune, verte ou noire, avec des taches blanches ou rouges.

SPILOCÉE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons, comprenant la silocée de la pomme, qui croît sur ce fruit encore sur pied, et y forme des taches irrégulières, qui s'élargissent au point de couvrir quelquefois tout le fruit.

SPILOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., σπίλος, tache; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre tacheté ou ponctué.

SPILOGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., σπίλος, tache; γωνία, angle). Bot. Se dit des plantes dont l'ombelle est garnie à sa circonférence de taches anguleuses.

SPILOME. s. m. Bot. Genre de cryptogames de la famille des lichens, comprenant des espèces qui croissent sur le bois et l'écorce des arbres.

— Médec. Tache de naissance.

SPILOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., σπίλος, tache; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes tachetées.

SPILOTE. s. m. (du gr. σπιλωτός, taché). Erpét. Grande et belle couleuvre de la Nouvelle-Hollande.

— Ornith. Genre d'oiseaux.

SPILUS ou **SPINUS**. s. m. Anc. min. Espèce de pyrite des anciens.

SPIN. s. m. Hortic. Espèce de raisin qui croît aux environs de Cahors.

SPINA. s. f. Antiq. rom. Espèce de digue qui régnait au milieu du cirque.

SPINA-BIFIDA. s. m. (mots latins qui signifient *épine à deux pointes*, *épine fendue*). Pathol. Nom par lequel Rhazès, médecin arabe, a désigné l'hydrorachis congéniale, à cause de l'écartement que présentent les apophyses épineuses dans les endroits malades.

SPINACHE. s. f. Ichthyol. Poisson des mers du Nord.

SPINAL, ALE. adj. (du lat. *spina*, épine). Anat. Qui a rapport à l'épine du dos. Nerf spinal. Artères spinales.

SPINARELLE. s. f. Ichthyol. Espèce de céphalacanthe.

SPINA-VENTOSA. s. m. (pr. *spi-na-vèn-to-za*, mots latins qui signifient *épine venteuse*, *enflée*). Pathol. Nom que les médecins arabes donnaient à une maladie consistant en une collection de pus dans l'intérieur d'un os. Le mot *spina* (épine) représentait, selon eux, le caractère de la douleur propre à cette maladie, et celui de *ventosa* (enflée) l'espèce de gonflement emphysémateux qu'elle présente.

— Aujourd'hui, selon les uns, Affection simultanée du tissu osseux et de l'organe médullaire; selon d'autres, Distension, amincissement progressif, puis perforation des parois du canal médullaire. Le siége de la maladie est la membrane médullaire elle-même. C'est à l'accroissement considérable de cette membrane qu'est dû le développement extraordinaire de l'os. L'art ne peut rien contre la spina-ventosa, l'amputation du membre peut seule sauver le malade.

SPINCTÉRULE. s. f. Conchyl. Division générique établie avec les espèces de lenticulines qui sont carinées et lenticulées à leur circonférence.

SPIND. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée à Brême et valant 4 litres 83 cent.

SPINELLANE. s. m. Minér. Pierre d'un brun noirâtre, blanchissant au chalumeau, et s'y fondant facilement en un verre blanc très-bulleux, assez dure pour rayer le verre, et se présentant sous la forme de petits cristaux opaques ou translucides.

SPINELLE. adj. m. Joaill. Se dit d'un rubis d'un rouge pâle. Rubis spinelle.

— S'empl. substantiv. Un spinelle.

— Bot. Nom donné à une pointe plus forte que les poils, mais qui n'a pas la consistance ligneuse des épines et des aiguillons. ‖ Genre de plantes monocotylédones de la famille des graminées, comprenant plusieurs plantes de la Nouvelle-Hollande.

SPINELLE. s. m. Minér. Aluminate de magnésie.

SPINELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est garni de spinelles.

SPINELLEUX, EUSE. adj. Bot. Qui paraît chargé de spinelles.

SPINELLIN. s. m. ou **SPINELLINE**. s. f. Minér. Variété de sphène.

SPINESCENCE. s. f. (du lat. *spina*, épine). Bot. État d'un corps dont la surface est garnie d'épines plus ou moins nombreuses.

SPINESCENT, ENTE. adj. (du lat. *spina*, épine). Bot. Qui tend à devenir une épine, qui se termine en épine.

SPINGARDE. s. f. Anc. t. milit. Ancienne machine de guerre. ‖ Petite pièce de canon.

SPINHUYS. s. m. Hist. Nom donné, en Hollande, à une maison de force où l'on enferme les femmes condamnées à la détention.

SPINI-AXOÏDO-OCCIPITAL, ALE. adj. Anat. Qui s'étend de l'axis à l'occipital. Le muscle spini-axoïdo-occipital. ‖ S'empl. subst. pour ce muscle. Le spini-axoïdo-occipital.

SPINI-AXOÏDO-TRACHÉLI-ATLOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui s'étend de l'axis à l'atlas. Le muscle spini-axoïdo-trachéli-atloïdien. ‖ S'empl. substant. pour ce muscle. Le spini-axoïdo-trachéli-atloïdien.

SPINICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spina*, épine; *cauda*, queue). Zool. Se dit des oiseaux qui ont les pennes de la queue pointues, et des reptiles qui ont la queue hérissée d'épines.

SPINI-CÉRÉBRAL, ALE. adj. Zool. Se dit de tout animal qui a un système nerveux cérébro-spinal.

SPINICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spina*, épine; *collum*, cou). Entom. Qui a le cou ou le corselet épineux.

SPINICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spina*, épine; *cornu*, corne). Entom. Qui a les cornes ou les antennes épineuses.

SPINI-CRÂNIO-TRAPÉZIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un nerf qu'on nomme ordinairement *accessoire de Willis*.

SPINICRURE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spina*, épine; *crus*, cuisse). Entom. Qui a les pattes épineuses.

SPINIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spina*, épine; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte des épines.

SPINIFÈRE. s. m. Ichthyol. Espèce de perche et de daurade.

SPINIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *spina*, épine; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles épineuses.

SPINIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *spina*, épine; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'épines.

SPINIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spina*, épine; *gero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des épines.

SPINILABRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spina*, épine; *labrum*, labre). Entom. Qui a le labre garni d'épines.

SPINIMANE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spina*, épine; *manus*, main). Zool. Qui a les mains ou les pinces couvertes de rugosités épineuses.

SPININERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *spina*, épine; *nervus*, nerf). Bot. Dont les nervures des feuilles sont denticulées.

SPINIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spina*, épine; *pes*, pied). Entom. Qui a les pattes chargées d'épines.

SPINITARSE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spina*, épine; *tarsus*, tarse). Entom. Qui a les tarses épineux.

SPINITE. s. f. Pathol. Inflammation de la moelle épinière.

SPINOCARPE. adj. des 2 g. (du lat. *spina*; et du gr. καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits épineux.

SPINOLA. Illustre famille de Gênes, dont les branches se sont répandues en Italie et en Espagne, et qui a donné, dans le XVII[e] siècle, un général fameux à l'Espagne, Ambroise Spinola, né en 1569, mort en 1630.

SPINOSA ou **SPINOZA** (Baruch ou Benoît). Philosophe célèbre du XV[e] siècle, né à Amsterdam en 1632, d'une famille israélite originaire du Portugal, étudia d'abord la théologie, embrassa le christianisme, vécut dans la solitude et mourut en 1677. Spinosa eut des mœurs pures; il était sobre, désintéressé, affable. L'ouvrage de ce philosophe qui a fait le plus de bruit est son *Traité théologico-politique*, dans lequel il réduit l'athéisme en système ou plutôt un panthéisme poussé dans ses dernières limites.

SPINOSISME. s. m. Phil. Doctrine de Spinosa. Le spinosisme admet dans la nature une substance unique, Dieu, l'être infini, doué d'une infinité d'attributs, et entre autres de l'étendue et de la pensée. Selon le spinosisme encore tous les corps qui existent sont des modifications de cette substance en tant qu'étendue, et tous les autres êtres, tels que les âmes des hommes, sont des modes de cette substance en tant que pensée. Le spinosisme veut que tout ce qui existe soit une partie ou une modification de Dieu.

SPINOSISTE. adj. et s. des 2 g. Philos. Celui, celle qui admet, qui professe les principes du spinosisme.

SPINOSULE. adj. des 2 g. Entom. Se dit des chenilles qui n'ont que quelques épines obtuses sur le dos.

SPINT. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée à Hambourg, et valant 6 litres 58 centilitres.

SPINTHÈRE. s. m. Minér. Minéral en petits cristaux décaèdres, d'un vert grisâtre, ordinairement incroûtés de chlorite et implantés par une de leurs extrémités sur des cristaux de calcaire spathique de la variété binaire.

SPINTHÉROMÈTRE. s. m. (ét. gr., σπινθήρ, étincelle; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer la force des étincelles électriques.

SPINTHÉROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport au spinthéromètre.

SPINTHRIEN, IENNE. adj. Antiq. rom. Qui a rapport aux spinthries et à leurs débauches.

SPINTHRIES. s. m. pl. Antiq. rom. Nom donné aux compagnons des débauches de Tibère dans l'île de Caprée. Sous les empereurs suivants, on donna ce nom à ceux qui inventèrent de nouveaux raffinements de débauche.

SPINULAIRE. s. f. Bot. Genre d'algues.

SPINULE. s. f. (du lat. *spinula*, dimin. de *spina*, épine). Bot. Petite épine.

SPINULEUX, EUSE. adj. Bot. Se dit des plantes garnies de petites épines et des plantes dont les feuilles ou les rameaux sont spinescents.

SPINULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spinula*, épine; *ferre*, porter). Bot. Qui porte de très-petites épines.

SPINULIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spinula*, petite épine; *flos*, fleur). Bot. Qui a les calices de ses fleurs garnis de petites épines.

SPINULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *spina*, épine; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une petite épine.

SPIO. s. m. Chétop. Genre de néréides établi pour un petit nombre d'espèces de nos côtes.

SPIONCELLE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pipit des buissons.

SPIPOLETTE. s. f. Ornith. Espèce de farlouse.

SPIRACANTHE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des synanthérées, ayant pour type la spiracanthe à feuilles de cornouiller, arbrisseau de l'Amérique septentrionale.

SPIRACULE. s. m. (du lat. *spiraculum*, petit soupirail). Entom. Nom employé par Latreille pour désigner les orifices extérieurs des trachées des insectes.

SPIRAL, ALE. adj. Qui a la figure d'une spirale. Forme spirale. Ligne spirale. Ressort spiral. Les ressorts spiraux d'une montre.

— Bot. Qui est tordu ou disposé en spirale. Feuilles spirales. Pédoncules spiraux. Tige spirales. ‖ *Vaisseaux spiraux*. Vaisseaux découverts dans les plantes par Hooke, en 1661. ‖ *Embryon spiral*. Embryon qui, plus large que la graine, décrit un tour et demi, deux ou trois tours. ‖ *Estivation spirale*. Celle qui a lieu quand les organes floraux se tordent les uns sur les autres en spirale, mais sans que leurs bords se recouvrent. ‖ *Feuilles spiralées*. Celles qui se tordent sur elles-mêmes. ‖ *Pédoncule spiral*. Celui qui se roule en forme de tire-bouchon.

— Conchyl. *Coquilles spirales*. Coquilles qui tournent plusieurs fois sur elles-mêmes, ou plutôt qui s'enroulent autour d'un axe réel ou fictif.

SPIRAL. s. m. Un ressort spiral. Le spiral d'une montre.

SPIRALE. s. f. (du gr. σπεῖρα, tour). Ligne courbe qui fait plusieurs révolutions successives à partir d'un point donné, et dont tous les points sont disposés régulièrement par rapport à ce point donné. Des essaims de cygnes tracent autour de sa cime de longues spirales, et font entendre au haut des airs des accents inconnus à nos climats. B. de St-P.

— *En spirale*. En forme de spirale. La chaîne d'une montre se roule en spirale autour de la fusée. Le vacoa est une espèce de petit palmier

dont les feuilles croissent en *spirale* autour du trone (B. de St-P.)

SPIRALÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est tordu ou disposé en spirale.

— Bot. Se dit des feuilles solitaires sur un même plan horizontal autour de la tige, lorsqu'elles sont disposées en une spirale formée de plus de cinq feuilles.

SPIRALEMENT. adv. En spirale. Fleurs spiralement attachées à un axe.

SPIRALITÈLE. adj. des 2 g. Entom. Se dit d'une araignée dont la toile forme une spirale.

SPIRANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes orchidées.

SPIRANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Épithète donnée aux plantes dont les sépales calicinaux sont disposés en spirale autour de la sommité qui supporte les organes sexuels.

SPIRANTHÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rutacées, ayant pour type la spiranthère odorante, qui croît dans les champs élevés du Brésil.

SPIRARCHIE. s. f. (pr. *spi-rar-kie*). Antiq. Fonctions de spirarque.

SPIRARCHIQUE. adj. des 2 g. Antiq. Qui a rapport à la spirarchie et au spirarque.

SPIRARQUE. s. m. Antiq. rom. Chef d'une spire ou d'un chœur bachique.

SPIRATELLE. s. f. Malacoz. Genre de mollusques établi pour la limacine.

SPIRATION. s. f. (pr. *spi-ra-ci-on*; du lat. *spirare*, souffler). Théol. Manière dont la troisième personne de la Trinité procède des deux autres. Le Saint-Esprit procède du Père et du Fils par spiration. Spiration active.

SPIRE. s. f. Géom. Un seul des tours d'une ligne spirale.

— Se prend quelquefois pour Spirale en général.

— Archit. Base d'une colonne, en tant que la figure ou le profil de cette base va en serpentant.

— Archit. anc. Il se disait du tore ou des deux tores placés à la base d'une colonne.

— Antiq. Il se dit quelquefois d'un chœur de ministres de Bacchus.

— Conchyl. Partie d'une coquille spirivalve qui est formée par l'enroulement du cône spiral, dont une révolution complète s'appelle *tour de spire*.

SPIRE. Géogr. Ville d'Allemagne, jadis capitale de l'évêché de ce nom, aujourd'hui chef-lieu du cercle du Rhin, dans la Bavière 4,000 hab. Spire fut jusqu'en 4188 le siége de la chambre impériale. Elle fut détruite en 1689 par les Français, qui s'en emparèrent de nouveau en 1793. Elle appartint à la France jusqu'en 1814, et fit partie du département du Mont-Tonnerre.

— *Diète de Spire*. Diète que tint dans cette ville, en 1529, l'empereur Charles-Quint, et dans laquelle les luthériens protestèrent contre les édits précédents touchant la religion, ce qui leur fit donner le nom de *protestants*.

— *Évêché de Spire*. Ancien évêché d'Allemagne suffragant de l'archevêché de Mayence.

SPIRÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une spirée. || SPIRÉACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rosacées ayant pour type le genre spirée.

SPIRÉE. s. f. Genre de plantes de la famille des rosacées, qui renferme trente et une espèces, arbustes ou arbrisseaux pour la plupart, et qui sont admis avec distinction dans nos jardins d'ornement. Ces arbrisseaux ont un beau feuillage et de très-jolies fleurs réunies en grappes ou en bouquets qui s'épanouissent au printemps. On les plante dans les parterres et les bosquets. Quelques espèces à tiges herbacées croissent dans les campagnes des diverses parties de l'Europe, notamment la spirée barbe, la spirée filipendule et la spirée reine des prés.

SPIRIDENT. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des mousses, fondé pour une espèce découverte sur le volcan de Tidor, aux Moluques.

SPIRIFÈRE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui est muni d'une spire. || SPIRIFÈRES. s. f. pl. Coquilles univalves offrant à l'intérieur une double spirale qui se rend le long du bord inférieur vers les angles latéraux. || Genre de coquilles de la famille des térébratules, établi pour un petit nombre d'espèces fossiles.

SPIRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *spira*, spire; *forma*, forme). Didact. Qui est en forme de spirale.

SPIRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme de spires.

— Géom. *Lignes spiriques*. Nom sous lequel les anciens géomètres désignaient les courbes que l'on obtient en coupant un tore par un plan.

SPIRIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spira*, spire; *rostrum*, bec). Hist. nat. Qui a le bec ou le sommet infléchi et spiralé.

SPIRITAIN. s. m. Hist. relig. Nom donné aux sectaires qui veulent que la loi nouvelle cesse et que le règne du Saint-Esprit commence.

SPIRITROMPE. s. f. Entom. Nom donné par Latreille à la trompe roulée en spirale des insectes lépidoptères.

SPIRITUALISATION. s. f. (rad. *spiritualiser*). Chim. Action d'extraire des liqueurs spiritueuses des corps solides et liquides. La spiritualisation se fait par la distillation. Ce sens a vieilli.

— Action de convertir le sens littéraire d'un passage en un sens spirituel allégorique. La spiritualisation de la Bible.

SPIRITUALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Spiritualiser. S'empl. adjectiv. Liqueurs spiritualisées. Sels spiritualisés.

— Dans un autre sens, Sens, passage spiritualisé.

SPIRITUALISER. v. a. 1re conj. (du lat. *spiritus*, esprit). Chim. Convertir en esprits les solides, les liquides. Spiritualiser les liqueurs, les sels. Ce sens a vieilli.

— Convertir le sens littéral d'un passage en un sens spirituel, allégorique. Les théologiens ont spiritualisé presque toute la Bible.

— Donner une tendance spiritualiste; dégager des sens, de la matière. Spiritualiser un système. Les philosophes qui *spiritualisent* la matière relèvent l'homme, ceux qui matérialisent l'esprit le dégradent. (Boiste.)

— SE SPIRITUALISER. v. pron. Être spiritualisé. Ce passage peut se spiritualiser facilement.

SPIRITUALISME. s. m. (du lat. *spiritus* air, vent, souffle, esprit). Système de philosophie qui établit d'autres êtres que les corps, êtres qu'on appelle esprits. Il se dit par opposition à Matérialisme. Socrate, Platon, Descartes, Leibnitz ont enseigné le spiritualisme.

— Doctrine mystique, excès, abus de la spiritualité. Ouvrage rempli d'un spiritualisme obscur.

SPIRITUALISTE. adj. et s. des 2 g. Philos. Partisan du spiritualisme. Socrate et Platon dans les temps anciens, Descartes et Leibnitz dans les temps modernes, ont été spiritualistes. Les spiritualistes sont opposés aux matérialistes.

— Qui a rapport à la spiritualité. Ouvrage spiritualiste.

SPIRITUALITÉ. s. f. Qualité, nature de ce qui est spirituel. La spiritualité de l'âme. La spiritualité de Dieu et des anges.

— La métaphysique, par opposition à Matérialité.

— Vie religieuse intérieure. Une haute, une profonde spiritualité, est un degré éminent de perfection dans cette vie. Le parlement rendu sédentaire fut composé mi-partie d'évêques; Philippe le Long, par son ordonnance de 1319, réforma cet abus. Je me ferais conscience, disait-il, d'empêcher ces révérends pères en Dieu de vaquer à leur *spiritualité*. (Ste Foix.)

— Mysticité. Opinion qui n'admet rien de matériel.

SPIRITUEL, ELLE. adj. (du lat. *spiritus*, air, vent, souffle, esprit). Qui est esprit, incorporel, immatériel. Substance spirituelle. Les anges sont des substances spirituelles. Dieu est un être spirituel.

— Dévot. Qui regarde la conduite de l'âme, l'intérieur de la conscience. En ce sens, il s'oppose à Charnel, sensuel, corporel. || *Communion spirituelle*. Part que ceux qui ne communient point prennent à l'action du prêtre quand il communie, en s'unissant avec lui en esprit. || *Concert spirituel*. Concert public que l'on donne les jours de la semaine sainte où il n'y a pas d'autre spectacle, et qui se compose ordinairement de morceaux de musique dont les sujets sont religieux.

— Qui regarde la religion, l'Église, par opposition à Temporel. La puissance spirituelle et la temporelle. Les affaires spirituelles et les affaires temporelles. Les intérêts spirituels et les intérêts temporels. Sacrifier les biens temporels aux biens spirituels. Chef spirituel et temporel. Il y a certains intérêts délicats et certaines ambitions *spirituelles* que les dévots ne savent que trop accommoder avec la vertu. (Fléch.) Le curé est encore administrateur *spirituel* des sacrements de son église et des bienfaits de la charité. (Lamart.)

— S'empl. substantiv. en ce sens. Le spirituel et le temporel. Le spirituel d'un bénéfice. Ne se mêler que du spirituel et laisser à un autre le soin du temporel. Comme la puissance temporelle ne doit pas toucher à l'autel, le *spirituel* ne doit pas toucher au trône. (Fléch.)

— Allégorique, mystique, par opposition à Littéral. Jacob et Ésaü, dans le sens spirituel, représentent les bons et les méchants.

— Dans le langage ordinaire, Qui a de l'esprit. Homme spirituel. Femme spirituelle. Les femmes sont plus spirituelles que les hommes; les hommes sont plus instruits que les femmes. Celui qui conçoit l'idée d'un homme plus *spirituel* que lui, peut s'élever graduellement à celle de Dieu. (***) Crébillon fils était un homme *spirituel*, léger, facile, délicat, bonnement caustique, et très-aimable en société (Sallent.) Que les hommes soient *spirituels* sans prétention, et les femmes aimables sans être trop coquettes. (Brill.-Sav.)

— En parlant des choses, Ingénieux, où il y a de l'esprit. Réponse spirituelle. Pensée spirituelle. Ouvrage spirituel. Lettre spirituelle.

— Qui annonce, qui dénote de l'esprit. Avoir un air spirituel. Physionomie spirituelle.

— Peint. *Touche spirituelle*. Manière dont un peintre rend avec esprit les choses qu'il s'est proposé de représenter.

SPIRITUEL. s. m. Commun. relig. Nom donné à quelques-uns des membres de l'ordre des frères mineurs de Saint-François, qui firent schisme dans cet ordre, sous prétexte d'observance exacte de la règle.

SPIRITUELLEMENT. adv. Avec esprit. Répondre spirituellement, fort spirituellement. Tableau composé fort spirituellement.

— En esprit, en pensée. Communier spirituellement avec le prêtre.

SPIRITUEUX, EUSE. adj. (rad. *esprit*). Qui contient de l'esprit de vin, de l'alcool. Vin spiritueux, fort spiritueux. Faire usage des liqueurs spiritueuses. Ma constitution, vierge d'excès bachiques, triompherait facilement des deux Anglais, probablement usés par l'excès des boissons *spiritueuses*.

— Fig. Il y a des gens qui au moyen d'une grande vivacité d'esprit paraissent avoir plus d'esprit qu'ils n'en ont en effet. Ils sont *spiritueux*, si cela peut se dire, plutôt que spirituels. (Trublet.)

— substantiv. Des spiritueux pris avec excès sont dangereux. Faire abus des spiritueux.

SPIRITUOSITÉ. s. f. Chim. État d'un liquide spiritueux, degré d'alcoolisation. La spirituosité du vin.

SPIRIVALVE. adj. des 2 g. Conchyl. Se dit d'une coquille dont le corps résulte d'un enroulement oblique de gauche à droite ou de droite à gauche, et de bas en haut.

SPIRLIN. s. m. Ichthyol. Espèce de cyprin.

SPIROBRACHIOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., σπεῖρα, spire; βραχίων, bras; φέρω, porter). Moll. Qui porte des bras contournés en spirale. || SPIROBRACHIOPHORES. s. m. pl. Classe de mollusques acéphales.

SPIROBRANCHE. s. m. Annél. Genre d'annélides.

SPIROGLYPHE. s. m. Entom. Genre de chétopodes.

SPIROGRAPHE. s. m. Zooph. Genre de chétopodes du groupe des véritables amphitrites.

SPIROGYRE. s. f. Bot. Genre d'algues.

SPIROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., σπεῖρα, spire; εἶδος, ressemblance). Didact. Qui a de la ressemblance avec une spire.

SPIROLE. s. f. Anc. t. milit. Petite couleuvrine.

SPIROLINE. s. f. Conchyl. Genre établi pour un certain nombre de coquilles microscopiques.

SPIROLOBÉ, ÉE. adj. (ét. gr., σπεῖρα, spire; λοβός, lobe). Bot. Qui a des cotylédons roulés en spirale. || SPIROLOBÉES. s. f. pl. Nom donné par Decandolle à une tribu de la famille des crucifères.

SPIROLOCULINE. s. f. Foss. Genre de céphalopodes de la famille des agathistègues.

SPIROPORE. s. m. Zooph. Genre de polypiers fossiles, comprenant plusieurs espèces des terres australes. Spiropore en gazon. Spiropore élégant.

SPIRORBE. s. m. Genre de chétopodes établi pour des espèces de serpules.

SPIROSPERME. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des ménispermées, établi pour un arbrisseau de l'île de Madagascar, à fleurs disposées en grappes pendantes.

SPIROSTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., σπεῖρα, spire; στῦλος; style). Bot. Qui a le style tordu en spirale.

SPIROYLE. s. f. (pr. *spi-ro-i-le*). Chim. Radical que quelques chimistes ont cru trouver dans l'huile d'ulmaire.

SPIROYLURE. s. m. (pr. *spi-ro-i-lu-re*). Chim. Nom donné aux combinaisons de la spiroyle avec les corps simples.

SPIRULACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à la spirule. || SPIRULACÉES. s. f. pl. Famille de coquilles univalves ayant pour type le genre spirule.

SPIRULE. s. f. Genre de malacozaires céphalés conchylifères, de la famille des lituacées, comprenant des espèces très-communes dans la mer Atlantique.

SPIRULÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est contourné en spirale.

SPIRULIER. s. m. Conchyl. Mollusque qui habite la spirule.

SPIRULINE. s. f. Bot. Genre de production microscopique mal déterminée et peu connue.

SPIRULITE. adj. des 2 g. V. SPIRULACÉ.

SPIRURE. adj. des 2 g. (ét. gr., σπεῖρα, spire; οὐρά, queue). Ornith. Qui a la queue contournée en spirale.

SPISSICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spissus*, épais; *cornu*, corne). Entom. Qui a les cornes ou les antennes épaisses.

SPISSIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spissus*, épais; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec épais.

SPITHAME. s. f. Métrol. anc. Petite mesure de longueur employée par les Grecs, et qui valait la moitié de la coudée.

— Bot. Espèce de mesure linéenne qui représente l'espace compris entre le pouce et l'index ouverts le plus possible.

SPITHAMÉEN, ENNE. adj. et s. Antiq. Nom d'une nation de pygmées.

SPITZBERG. (ét. all., *spitz*, pointe; *berg* ou *bergen*, montagne, à cause des collines et des montagnes droites et aiguës dont il est rempli). Géogr. Groupe d'îles de la mer Glaciale, découvert en 1553 par l'Anglais Willoughby, à l'E. du Groenland. Ces îles, couvertes de rochers aigus, sont inhabitables à cause du froid excessif qui y règne. On y trouve des ours, des rennes, des baleines et autres grands cétacés. Les Russes y ont quelques établissements pour la pêche. || Île principale du groupe.

SPIURE ou **SPIURRE**. s. f. Techn. Poussière de la houille.

SPIXIE. s. f. Bot. Arbre du Brésil.

SPIZAÈTE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de proie dont la plupart se rapportent aux aigles-autours.

SPIZE. adj. des 2 g. (du gr. σπίζα, pinson). Ornith. Qui ressemble au pinson. || SPIZES. s. m. pl. Famille d'oiseaux ayant pour type le genre fringilla.

SPLACHNUM. s. m. Bot. V. SPLANCHNE.

SPLANCHNIQUE. adj. des 2 g. (pr. *splan-kni-ke*; du gr. σπλάγχνον, viscère). Anat. Qui a rapport aux viscères. Nerfs splanchniques. Cavités splanchniques. Le crâne, la poitrine et l'abdomen sont nommés cavités splanchniques, parce qu'ils contiennent les viscères.

SPLANCHNEURYSME. s. m. Médec. Développement excessif de quelque viscère.

SPLANCHNOCÔTE. s. f. Anat. Côte du splanchnosquelette.

SPLANCHNODENT. s. f. Anat. Dent de splanchnosquelette.

SPLANCHNOGRAPHE. s. m. Didact. Nom donné à celui qui s'occupe de splanchnographie.

SPLANCHNOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., σπλάγχνον, viscère; γράφω, j'écris). Didact. Description des viscères.

SPLANCHNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la splanchnographie.

SPLANCHNOÏDÉ, ÉE. adj. (ét. gr., σπλάγχνον, viscère; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble à un splanchne. || SPLANCHNOÏDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mousses, ayant pour type le genre splanchne.

SPLANCHNOLITHIASIE. s. f. (ét. gr., σπλάγχνον, viscère; λίθος, pierre). Médec. Maladie causée par la présence de calculs dans un viscère.

SPLANCHNOLOGIE. s. f. (ét. gr., σπλάγχνον, viscère, λόγος, discours). Anat. Partie de l'anatomie qui traite des viscères. Étudier la splanchnologie.

— Ouvrage qui traite des viscères. Une bonne splanchnologie.

SPLANCHNOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la splanchnologie.

SPLANCHNOLOGUE. s. m. Didact. Auteur d'une splanchnologie; celui qui s'occupe de splanchnologie.

SPLANCHNOSCOPIE. s. f. (ét. gr., σπλάγχνον, entrailles; σκοπέω, je regarde). Antiq. Inspection des entrailles des victimes, pour connaître l'avenir.

SPLANCHNOSQUELETTE. s. m. Anat. Squelette qui enveloppe les viscères.

SPLANCHNOSQUELETTIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport au splanchnosquelette.

SPLANCHNOTOMIE. s. f. (ét. gr., σπλάγχνον, viscère; τέμνω, je coupe). Anat. Anatomie des viscères.

SPLANCHNOTOMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la splanchnotomie.

SPLANCHNOVERTÉBRAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à la splanchnovertèbre.

SPLANCHNOVERTÈBRE. s. f. Anat. Vertèbre du splanchnosquelette.

SPLANE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des mousses, comprenant des espèces d'une consistance molle et spongieuse, qui forment des gazons ou coussinets, et qui se plaisent dans les marais tourbeux des régions boréales, et dans les lieux humides des parties élevées des montagnes alpines.

SPLEEN. s. m. (pr. *spliin*; du gr. σπλήν, rate, parce qu'on avait cru que la rate était le siége spécial de cette affection). Pathol. Mot anglais employé pour désigner en français l'hypocondrie, ou un état de consomption engendrée par la mélancolie et caractérisée par la tristesse du malade, le dégoût de la vie, une grande apathie, de l'indifférence pour toute chose. Le spleen entraîne quelquefois la mort.

SPLÉNALGIE. s. f. (ét. gr., σπλήν, rate; ἄλγος, douleur). Médec. Douleur qu'on ressent à la rate, ou dont on rapporte le siége à la rate.

SPLÉNALGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui concerne la splénalgie.

SPLENDEUR. s. f. (du lat. *splendor*, éclat; *splendo*, je brille). Grand éclat de lumière. Il n'est usité que dans le style soutenu et dans la poésie. La splendeur du soleil. La splendeur des astres. La splendeur du jour, du ciel.

Des lieux chéris où le jour prend naissance
Jusqu'aux climats où finit sa *splendeur*.
(J.-B. Rousseau.)

— Fig. Grand éclat d'honneur et de gloire. La splendeur du rang, du nom, de la race. Maison qui a beaucoup de splendeur. Empire qui perd, qui recouvre sa splendeur, son ancienne splendeur, sa splendeur primitive. Quelle jeunesse! quelle fortune! quels établissements! rien ne manquait à son bonheur; il nous semble que c'est la *splendeur* qui est morte. (Mme de Sév.)

— Magnificence, pompe. Vivre avec splendeur. Vivre dans une ambassade avec une splendeur extraordinaire. La *splendeur* des grands ajoute à notre propre misère le poids du bonheur des autres. (La Bruy.)

Dans quel palais superbe et plein de ma grandeur
Puis-je jamais paraître avec plus de *splendeur*?
(Racine.)

SPLENDIDE. adj. des 2 g. (du lat. *splendidus*; rad. *splendor*, éclat de lumière). Qui fait les choses avec magnificence. Homme splendide.

— Où il y a de la magnificence, de la pompe, qui est somptueux. Repas splendide. Festin splendide. Table splendide. Cour splendide. La salle à manger était moins *splendide* que le boudoir qu'il venait de quitter; elle était tout en marbre, avec des bas-reliefs antiques du plus grand prix. (A. Dumas.)

SPLENDIDEMENT. adv. D'une manière splendide. Traiter splendidement. Vivre splendidement. Des portières pendaient devant la porte par laquelle Franz était entré, et devant une autre porte donnant passage dans une seconde chambre qui paraissait *splendidement* éclairée. (A. Dumas.)

SPLÉNECTOMIE. s. f. (ét. gr., σπλὴν, rate; τέμνω, je coupe). Didact. Extirpation de la rate.

SPLÉNECTOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la splénectomie.

SPLÉNEMPHRACTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la splénemphraxie.

SPLÉNEMPHRAXIE. s. f. (ét. gr., σπλὴν, rate; ἐμφράσσω, j'obstrue). Médec. Obstruction de la rate, qui résulte de l'inflammation de cet organe ou de l'afflux d'une trop grande quantité de sang occasionné par une course forcée ou par un accès de fièvre intermittente.

SPLÉNÉTIQUE. adj. et s. des 2 g. Médec. Qui est sujet aux obstructions de la rate.

— Qui a le spleen. Les habitants du Nord sont sujets à devenir splénétiques.

SPLÉNIFICATION. s. f. (du gr. σπλὴν, rate, et du lat. *facio*, je fais). Médec. Dégénérescence d'un tissu organique devenu semblable à celui de la rate. La splénification s'observe surtout dans le foie.

SPLÉNIQUE. adj. des 2 g. (du gr. σπλὴν, rate). Anat. Qui a rapport à la rate. Artère splénique. Veine splénique. Plexus splénique.

— Se dit aussi des médicaments propres aux maladies de ce viscère. Médicament splénique.

SPLÉNISATION. s. f. (pr. *splé-ni-za-ci-on*). Médec. Formation d'un tissu analogue à celui de la rate.

SPLÉNITE. s. f. (formé du gr. σπλὴν, rate, avec la désinence *ite*, qui indique une phlegmasie). Médec. Inflammation de la rate, caractérisée par la fièvre, une tension dans l'hypocondre gauche, accompagnée de chaleur, de gonflement, et d'une douleur qui augmente par la pression. La splénite se combat, comme toutes les phlegmasies, par les moyens antiphlogistiques.

— Anc. anat. Nom qu'on donnait autrefois à une veine de la main gauche à laquelle on supposait des rapports avec la rate.

SPLÉNIUS. s. m. (pr. *splé-niuss*; mot. lat. dérivé du gr. σπλὴν, rate). Anat. Muscle situé à la partie postérieure du cou et supérieure du dos, allongé, aplati, divisé inférieurement en deux parties, et dont on a trouvé apparemment que la forme avait quelque analogie avec celle de la rate.

— adjectiv. Muscle splénius.

SPLÉNOCÈLE. s. f. (ét. gr., σπλὴν, rate; κήλη, tumeur). Chir. Hernie de la rate.

SPLÉNOGRAPHE. s. m. Didact. Nom donné à celui qui s'occupe de splénographie.

SPLÉNOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., σπλὴν, rate; γράφω, j'écris). Didact. Description de la rate.

SPLÉNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la splénographie.

SPLÉNOLOGIE. s. f. (ét. gr., σπλὴν, rate; λόγος, discours). Didact. Traité sur la rate.

SPLÉNOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la splénologie.

SPLÉNOLOGISTE ou **SPLÉNOLOGUE.** s. m. Didact. Auteur d'une splénologie.

SPLÉNONCIE. s. f. (ét. gr., σπλὴν, rate, ὄγκος, tumeur). Médec. Engorgement de la rate.

SPLÉNOPARECTAME. s. f. (ét. gr., σπλὴν, rate; παρεκταμα, étendue excessive). Médec. Augmentation du volume de la rate.

SPLÉNOPHRACTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la splénophraxie.

SPLÉNOPHRAXIE. s. f. Médec. Obstruction de la rate. Syn. de Splénemphraxie.

SPLÉNOTOMIE. s. f. (ét. gr., σπλὴν, rate; τέμνω, je coupe). Médec. Extirpation de la rate.

SPLÉNOTOMIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la splénotomie.

SPODE. s. f. (du gr. σποδός, cendre). Chim. Nom ancien de l'oxyde de zinc obtenu par sublimation en calcinant la tuthie.

— Ivoire calciné à blanc.

SPODITE. s. m. Minér. Nom donné à des éjections pulvérulentes ou cendres de volcans blanchâtres qui paraissent venir de la désagrégation des laves vitreuses à base de feldspath.

SPODOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., σποδός, cendre; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête d'un gris cendré.

SPODOCHRE. adj. des 2 g. (ét. gr., σποδός, cendre, χροα, couleur). Hist. nat. Qui est de couleur cendrée.

SPODOLEUQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., σποδός, cendre; λευκός, blanc). Hist. nat. Qui est de couleur grise et blanche.

SPODOMANCIE. s. f. (ét. gr., σποδός, cendre; μαντεία, divination). Art divinat. Divination pratiquée avec la cendre.

SPODOMANCIEN, IENNE. s. Art divinat. Celui, celle qui pratique la spodomancie.

SPODOXANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., σποδός, cendre; ξανθός, jaune). Hist. nat. Qui est de couleur grise et jaune.

SPODUMÈNE. s. m. Minér. Nom donné à un minéral plus généralement connu sous le nom de Triphane.

SPOLETTE. (en ital. *Spoletto*). Ville d'Italie, ch.-l. de la délégation du même nom; 7,000 h.

— *Duché de Spolette*. Duché formé autrefois par le territoire de Spolette, et qui eut des ducs particuliers sous l'autorité des empereurs d'Orient. Charlemagne le donna au pape vers 780, et il lui est toujours resté depuis.

— *Délégation de Spolette*. Délégation des États romains, entre celles de Viterbe, Rieti, Fermo et Pérouse. Superf., 840 kilom. carrés; 800,000 hab.

SPOLIARIUM. s. m. (pr. *spo-li-a-riomm*, fait de *spoliare*, dépouiller; rad. *spolia*, dépouilles). Ant. rom. Chambre des thermes où les baigneurs se dépouillaient de leurs vêtements.

— Lieu situé dans le voisinage d'un amphithéâtre, où l'on dépouillait les cadavres des gladiateurs, et où l'on achevait ceux qui étaient blessés mortellement.

SPOLIATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui spolie, dépouille par force ou par fraude. La loi punit le spoliateur. Nos avocats célèbres empruntèrent à la littérature cet art qui fit de l'éloquence l'effroi du *spoliateur* et le bouclier du faible. (Lemerc.)

— adj. Acte spoliateur. Mesure spoliatrice. Loi spoliatrice. L'histoire n'offre que d'éternelles vicissitudes; des nations tour à tour victorieuses et vaincues, persécutrices et persécutées, spoliées et *spoliatrices*. (***) Qu'avez-vous fait de cette France que je vous ai laissée si brillante? Je vous ai laissé ses victoires, je retrouve des revers. Je vous ai laissé les millions de l'Italie, et je retrouve... des lois *spoliatrices* et la misère. (Bonaparte.)

SPOLIATIF, IVE. adj. Médec. Qui dépouille. || *Saignée spoliative*. Saignée qui diminue notablement la masse du sang.

SPOLIATION. s. f. (pr. *spo-li-a-ci-on*). Prat. Action de spolier.

SPOLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Spolier. S'empl. adjectiv. Homme spolié de tout avoir. Il a été entièrement spolié.

SPOLIER. v. a. 1re conj. (du lat. *spoliare*; rad. *spolium*, dépouille). On dit à l'imparfait de l'indicatif, *nous spoliions*, *vous spoliiez*, avec deux *i*; de même qu'au présent du subjonctif, *que nous spoliions*, *que vous spoliiez*. Dépouiller par force ou par fraude. Spolier quelqu'un d'une chose. On l'a spolié de son héritage. On l'a spolié.

— **SE SPOLIER.** v. pron. Se dépouiller mutuellement par force ou par fraude. Ils se sont spoliés l'un l'autre.

SPONDAÏQUE. adj. des 2 g. Qui tient du spondée. Se dit particulièrement en parlant des poésies latines ou grecques, des vers hexamètres qui, au lieu de finir par un dactyle et un spondée, finissent par deux spondées. Le vers spondaïque doit se terminer par un seul mot. Dans le vers spondaïque, le quatrième pied est ordinairement un dactyle.

— *Vers spondaïque*. Se dit aussi d'un vers composé entièrement de spondées, et un vers hexamètre dont tous les pieds sont des spondées, à l'exception de l'avant-dernier qui est un dactyle.

— Ant. gr. *Flûte spondaïque*. Flûte qui servait à accompagner certains hymnes religieux.

SPONDALIES. s. m. pl. V. SPONDAULIUM.

SPONDAULE. s. m. (ét. gr., σπονδή, libation; αὐλὸς, flûte). Antiq. Musicien qui jouait de deux flûtes à la fois pendant qu'on faisait des libations ou un sacrifice.

SPONDAULIUM. s. m. (ét., V. SPONDAULE). Antiq. Air joué par le spondaule.

— Vers qu'on chantait sur la même mesure que les airs joués par le spondaule.

SPONDÉ. s. f. (du gr. σπονδή, libation). Ant. gr. Septième heure du jour, celle qui était consacrée aux libations.

SPONDÉASME. s. m. Mus. anc. Altération qui élevait la corde de trois demi-tons.

SPONDÉE. s. m. Dans les vers latins ou grecs, Pied composé de deux syllabes longues. *magnum*. Le vers hexamètre est composé de dactyles et de spondées. Le spondée donne de la majesté au vers, à l'expression. || Il exprime, dans la poésie imitative, le bruit sourd et prolongé.

SPONDIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au spondias. || SPONDIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des térébinthacées, qui a pour type le genre spondias.

SPONDIAS. s. m. Bot. V. MONBIN.

SPONDYLALGIE. s. f. (ét. gr., σπόνδυλος, vertèbre; ἄλγος, douleur). Médec. Douleur ou affection de la colonne vertébrale.

SPONDYLALGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la spondylalgie.

SPONDYLARTHROCACE (ét. gr., σπόνδυλος, vertèbre; ἄρθρον, articulation, κακὸς, mauvais). Médec. Carie de la colonne vertébrale.

SPONDYLE. s. m. (du gr. σπόνδυλος, vertèbre). Anat. Vertèbre; particulièrement, Deuxième vertèbre du cou.

— Moll. Genre de mollusques ostracés, à coquille bivalve, voisins des huîtres et des peignes. Les spondyles vivent fixés sur les rochers et les autres corps sous-marins. La chair des spondyles se mange comme celle des huîtres.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, comprenant une espèce qui se nourrit et se développe dans l'intérieur du bois des pins.

— Antiq. gr. Boule de cuivre qui servait à donner les suffrages.

SPONDYLITE. s. f. (du gr. σπόνδυλος, vertèbre; et de *ite*, qui exprime une phlegmasie). Médec. Inflammation de la colonne vertébrale.

SPONDYLOCLADE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, ne comprenant qu'une espèce, le spondylade fumé, qui se développe sur le bois pourri ou desséché, et surtout sur les herbes.

SPONDYLOLITHE. s. f. Foss. Nom donné aux portions de pâte moulées ou pétrifiées entre les cloisons des ammonites dont les bords sont découpés et qui n'adhèrent point les unes avec les autres.

SPONDYLOZOAIRE. s. m. (ét. gr., σπόνδυλος, vertèbre; ζῶον, animal). Zool. Nom donné par Eichwald aux animaux vertébrés.

SPONGIAIRE. adj. des 2 g. Zooph. Qui ressemble à l'éponge. || SPONGIAIRES. s. f. pl. Classe d'hétérozoaires qui renferme le genre éponge.

SPONGIÉ, ÉE. adj. (du lat. *spongia*, éponge). Qui ressemble à l'éponge. || SPONGIÉES. s. f. pl. Famille de l'ordre des polypiers cortifères, ayant pour type le genre éponge.

— Hortic. Racines des asperges entortillées ensemble.

SPONGIEUX, IEUSE. adj. (rad. *éponge*). Anat. Qui est d'une structure poreuse, semblable à celle de l'éponge.

— *Tissus spongieux*. Tissu qui forme la presque totalité des os courts et les extrémités des os longs. Il est formé par l'entrecroisement d'une foule de lames osseuses dirigées en tous sens, laissant entre elles des cellules d'une étendue variable, qui communiquent toutes ensemble et qui sont tapissées d'une membrane, fournissant un suc huileux, analogue à la moelle.

— Minér. Qui est susceptible d'imbibition. Métal spongieux. Chaux carbonatée spongieuse.

— Bot. Qui ressemble à une sorte d'amadou. Gastonie à peau spongieuse. L'écorce du cyprès est *spongieuse* comme de l'étoupe. (B. de St-P.) || Dont la tige est remplie d'un tissu compressible, élastique, retenant l'humidité comme une éponge.

SPONGIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *spongia*, éponge; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme ou l'aspect d'une éponge.

SPONGILLE. s. f. V. ÉPHYDATIE.

SPONGIOCARPÉ, ÉE. adj. (du lat. *spongia*, éponge; et du gr. καρπὸς, fruit). Bot. Qui a pour fructification des verrues latérales, nues et spongieuses. || SPONGIOCARPÉES. s. f. pl. Famille des algues, renfermant celles qui ont pour fructification des verrues latérales, nues et spongieuses.

SPONGIOLE. s. f. (du lat. *spongiola*; diminutif de *spongia*, éponge). Bot. Nom donné à certaines parties extérieures des végétaux, situées à la surface des racines, des pistils ou des graines, qui ont une tendance très-énergique à absorber les liquides avec lesquels on les met en contact, et qui semblent dans ce cas agir comme de petites éponges.

SPONGIOLITHE. s. f. Foss. Espèce de polypier qui se trouve dans les campagnes des environs de Boulogne.

SPONGION. s. m. Médec. anc. Épithème ou malagme que l'on croyait propre à pomper la sérosité dans les hydropisies.

SPONGIOSITÉ. s. f. Qualité de ce qui est spongieux. La spongiosité d'un tissu. Les plantes s'imbibent, grâce à leur spongiosité, des sucs nutritifs qu'elles puisent dans la terre et dans les airs.

SPONGITE. adj. des 2 g. Qui tient de l'éponge. || SPONGITES. s. m. pl. Famille de polypes qui a pour type le genre éponge.

SPONGITE. s. f. (du lat. *spongia*, éponge). Minér. Pierre remplie de plusieurs trous et qui imite l'éponge.

SPONGODIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des algues, comprenant une espèce dont la fronde globuleuse et creuse est semblable à une bourse et varie beaucoup de volume, depuis celui d'un petit œuf jusqu'à la tête d'un homme.

SPONGODIÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à la spongodie. || SPONGODIÉES. s. f. pl. Famille d'hydrophytes qui a pour type le genre spongodie.

SPONHEIM. Géogr. Ancien comté d'Allemagne qui était compris dans le palatinat du Haut-Rhin et appartenait à l'électeur palatin de Bavière, au margrave de Bade, et à d'autres princes allemands. Il appartient aujourd'hui à la Prusse et fait partie du cercle du Bas-Rhin.

SPONSALIES. s. f. (du lat. *sponsalia*). Antiq. Épousailles, fiançailles chez les Romains.

SPONTANÉ, ÉE. adj. (du lat. *spontaneus*, rad. *sponte*, de son propre mouvement). Qui est libre, volontaire, que l'on fait de son propre mouvement. Mouvement spontané. Action spontanée.

— Physiol. Se dit des mouvements qui s'exécutent d'eux-mêmes, sans cause extérieure apparente. Les mouvements du cœur sont spontanés. Les mouvements du cerveau, des artères sont des mouvements spontanés. Vous me demanderez si les mouvements des animaux sont *spontanés*; je vous dirai que je n'en sais rien, mais que l'analogie est pour l'affirmative. (J.-J. Rouss.)

— Médec. Qui n'est provoqué par aucun remède. Vomissement spontané. Évacuation spontanée. || Qui n'a point de cause apparente. Lassitude spontanée. Maladie spontanée.

SPONTANÉITÉ. s. f. Qualité de ce qui est spontané. La spontanéité d'une action, d'un mouvement. La *spontanéité* est un des modes de l'activité humaine, celui qui précède le mode réfléchi, auquel on l'oppose d'ordinaire. (Adélon.)

SPONTANÉMENT. adv. D'une manière spontanée. Agir spontanément. Prendre spontanément une résolution. Mouvement qui s'exécute spontanément. Maladie qui se développe spontanément. Les mouvements du cœur s'exécutent spontanément. Qu'étaient les sacrifices faits *spontanément* par les nations pour conquérir la liberté, comparés à ceux auxquels les peuples furent réduits pour retomber dans l'esclavage? (Boiste.)

SPONTON. s. m. Art milit. V. ESPONTON.

SPORADES (du gr. σποράς, semer). Géogr. Îles célèbres de l'Archipel, ainsi nommées de leur dissémination. Les Sporades sont situées le long de la côte occidentale de l'Anatolie, à l'est des Cyclades, entre Samos et Rhodes. Les plus remarquables des Sporades sont, Stanco, Levo, Calimne.

SPORADES. s. f. Astron. Nom qu'on donne quelquefois à des étoiles dispersées dans le ciel, et qui ne font pas partie des constellations.

SPORADIQUE. adj. des 2 g. (du gr. σπείρω, je disperse). Pathol. Se dit des maladies qui n'attaquent qu'un individu à la fois, ou quelques individus isolément, qui surviennent indifféremment en tout temps, en tout lieu, et indépendamment d'aucune influence épidémique. Maladies sporadiques. Choléra-morbus sporadique.

— Bot. Se dit des genres et des familles de plantes dont les espèces sont éparses dans diverses régions du globe.

SPORADIQUEMENT. adv. D'une manière sporadique. Les saisons engendrent des maladies qui viennent saisir *sporadiquement* les individus qui s'y trouvent exposés d'après leur tempérament, leur âge et leur sexe. (Virey.) Omiss. des Dictionn.

SPORANGE. s. m. (ét. gr. σπορά, graine; ἀγγεῖον, vase). Bot. Nom donné aux vésicules ou capsules membraneuses qui renferment les spores d'un grand nombre de plantes cryptogames.

SPORANGIDION. s. m. Bot. Nom qu'on a quelquefois donné à la columelle des mousses.

SPORANGIOLE. s. m. (diminutif de sporange). Bot. Petit sporange. Quelques auteurs désignent par ce mot de petites capsules contenant un certain nombre de spores, qui sont renfermées dans une enveloppe commune, c'est-à-dire dans un sporange. Lorsque les sporangioles sont de forme cylindrique et qu'ils contiennent des spores disposées en séries, on les appelle *thèques*, lesquelles à leur tour renferment des thèques plus petites ou thécules.

SPORANGIOLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sporangiolum*, sporangiole; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des sporangioles.

SPORE. s. m. (du gr. σπορά, semence, graine). Bot. Corpuscule reproducteur des mousses, et par extension, de toutes les plantes cryptogames, qui, sans être une graine, remplit le même office que les graines des plantes phanérogames. Les spores prennent le nom de *sores*, *soredies* lorsqu'ils sont réunis en masses, et ceux de *propagines* quand ils sont en train de se développer

— Syn. simpl. Sporule, gongyle, bésimen, séminule, sporangie, sporidie, péridie, thèque, spothèque, spermatocyste.

SPORIDÉ, ÉE adj. Bot. Qui porte des spores. Végétaux sporidés.

SPORIDIE. s. f. (ét. gr., σπορά, graine; εἶδος, ressemblance). Bot. Corpuscule reproducteur des champignons, quand on est incertain si l'on doit les considérer comme des spores ou gongyles, ou comme des sporanges ou gongylanges.

— Désignation par laquelle quelques auteurs entendent les gongyles de tous les champignons, ne voulant pas les appeler spores tant qu'on ignorera si les organes ou parties des champignons qui les reproduisent et les portent sont de nature femelle.

SPORIDIFÈRE adj des 2 g. (ét lat., *sporidia*, sporidie; *fero*, je porte). Bot. Qui porte ou renferme des sporidies.

SPORIDIFORME adj. des 2 g. (ét. lat., *sporidia*, sporidie; *forma*, forme). Bot Qui a la forme des sporidies.

SPORIDOQUE adj des 2 g. (ét. gr., σπορά, graine, δοχος, qui reçoit). Bot. Nom donné par quelques auteurs à l'organe que d'autres désignent sous celui de réceptacle, qui se trouve interposé entre les sporanges, ou quand les conceptacles manquent, entre les sporidies et le thalle.

SPORISORIUM. s. m. (pr. *spo-ri-zo-riomm*). Bot Genre de plantes de la famille des champignons, de l'ordre des moisissures.

SPOROBOLE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des graminées, comprenant plusieurs espèces des Indes orientales. Sporobole pyramidal, diandre.

SPOROCARPE. s. m. (ét. gr., σπορά, graine; καρπος, fruit). Bot. Nom donné par quelques auteurs aux corps reproducteurs des lichens, considérés d'une manière générale. Sporocarpes angiospores. Sporocarpes gymnospores.

SPOROCHNE. s. m. Bot. Genre de cryptogames de la famille des algues et de l'ordre des fucoïdées, comprenant des plantes marines d'une substance cartilagineuse, un peu dure, et qui vivent dans les mers tempérées et entre les tropiques. Sporochne pédonculé, vert, ligulé.

SPOROCHNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un sporochne. || SPOROCHNÉES. s. f. pl. Famille des fucoïdées, qui a pour type le genre sporochne.

SPOROCHNOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au sporochne. || SPOROCHNOÏDÉES. s. f. pl. Famille des algues ayant pour type le genre sporochne.

SPOROCYBE. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des champignons, établi pour y placer plusieurs espèces du genre péricornie.

SPORODESME. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, ne comprenant qu'une seule espèce, le sporodesme noir, qui forme sur le bois et les souches pourris des plaques noires fortement adhérentes, nombreuses, étendues, de forme allongée, rétrécie, et semblables à de petites taches d'une ligne de diamètre.

SPORODESMIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au sporodesme. || SPORODESMIÉES. s. f. pl. Tribu de l'ordre des coniomycètes entophytes, qui a pour type le genre sporodesme.

SPORODINIE s. f. Bot. Genre de la famille des champignons hyphomycètes, comprenant une espèce qui se trouve sur les champignons en putréfaction.

SPOROMYCÈTE. adj. des 2 g. (ét. gr., σπορα, graine; μυκης, champignon). Bot. Qui est composé de filaments produits par des sporidies adhérentes. || SPOROMYCÈTES. s. m. pl. Tribu de l'ordre des coniomycètes mucédinés.

SPOROPHLÉUM. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons hyphomycètes et moisissures, renfermant une espèce qui se trouve sur les feuilles arides de diverses graminées.

SPOROPHORE. s. m. (ét. gr., σπορά, graine; φέρω, je porte). Bot. Qui porte de la graine.

SPOROPHTHALMIE. s. f. (corrupt. de *psorophthalmie*; ét. gr., ψωρος, gale; ὀφθαλμος, œil). Pathol. Lèpre des yeux.

SPOROPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui concerne la sporophthalmie; qui a rapport à la sporophthalmie.

SPOROTAME. s. m. (ét gr., σπορά, graine; ταμεῖον, office). Bot Partie du corps des lichens que l'on désigne plus ordinairement sous le nom de réceptacle.

SPOROTRICHÉ, ÉE adj. Bot Qui ressemble au sporotrique || SPOROTRICHÉES s. f. pl. Groupe de la tribu des mucédinées, qui a pour type le genre sporotrique.

SPOROTRIQUE. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons, comprenant des moisissures qui forment des espèces de pellicules, de voiles, de toiles, de flocons semblables à de la laine de taches ou de petits gazons blancs, jaunes, couleur de fumée, bruns, rouges, noirs. On les trouve sur l'écorce et le bois pourris, les mousses, les feuilles mortes, les excréments, la colle desséchée, etc.

SPORT. s. m. (pr. *sport*). Mot anglais qui signifie divertissement, jeu, plaisir, badinage, et particulièrement Chasse, le plaisir de la chasse, de la pêche. C'est un mot fort à la mode aujourd'hui parmi nous. Ces tournois nautiques, à la lance, étaient chers aux enfants de la Seine; c'était le *sport* séquanien. (Eug. Briff.)

SPORTE. s. m. Panier de jonc que les capucins portaient pour faire leurs quêtes.

SPORTSMAN. s. m. (pr. *sport-smann*, littéral. *sports*, de chasse; *man*, homme). Mot anglais qui signifie Chasseur, qui aime la chasse, la pêche, etc. C'est encore un de ces mots que l'anglomanie a introduits parmi nous.

SPORTULE. s. f. (du lat. *sportula*, dimin. de *sporta*, corbeille). Hist. anc. Petit présent de monnaie, sorte de don ou d'aumône en comestibles que les grands de Rome faisaient distribuer à leurs clients, par portions. || Panier ou corbeille dans laquelle les pauvres allaient recevoir ce que les riches leur donnaient.

SPORULE. s. f. (diminutif de *spore*). Bot. Nom donné aux corpuscules reproducteurs des cryptogames, dépouillés de toute enveloppe, corps en général ovoïdes, oblongs ou sphériques, libres par tous les points de leur surface, et sans nulle adhérence à l'intérieur des conceptacles qui les renferment.

SPORULEUX, EUSE adj. Bot. Se dit d'un champignon dont les péridions renferment une grande quantité de sporidies.

SPORULIE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles établi pour une petite coquille d'une ligne de diamètre, trouvée en grande abondance dans les sables de la mer Adriatique.

SPORULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat, *sporula*, sporule; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des sporules. Se dit quelquefois de la membrane interne des mousses, parce que c'est celle qui renferme immédiatement les sporides ou séminules. Sac sporulifère.

SPORULIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sporula*, sporule; *gero*, je porte). Bot. Qui porte ou renferme des sporules.

S. P. Q. R. Abréviation des mots latins *Senatus Populus Que Romanus*. Le sénat et le peuple romain.

SPRAGISTE. s. m. Antiq. Inspecteur des animaux à manger.

SPRENGÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des épacridées, ayant pour type la sprengélie incarnate, petit arbuste de la Nouvelle-Hollande.

SPRINGALLE. s. f. Anc. t. milit. Machine à jeter les pierres. On disait aussi *springarde*.

SPROPOSITO. s. m. Néol. Mot italien qui signifie, Chose dite hors de propos. On l'emploie quelquefois en français dans le même sens, et, selon Voltaire, une pareille expression manquait à notre langue. On dit au pluriel des *spropositi*. Le sel de ses gentillesses anéantissait mes lourds *spropositi*. (J.-J. Rouss.)

SPROT ou **SPRAT.** s. m. Pêch. Peau d'anguille qui sert d'appât pour les poissons.

SPRUCE-BEER. s. f. (pr. *sprou-ce-bir*). Sorte de bière que l'on boit en Amérique.

SPUMAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *spuma*, écume). Bot. Qui est semblable à l'écume. || SPUMAIRES. s. m. pl. Groupe de la famille des dermatocarpiens comprenant ceux qui sont d'abord mous et en quelque sorte semblables à une écume.

SPUMAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, comprenant plusieurs espèces qui vivent sur les tiges et les feuilles des plantes.

SPUMESCENT, ENTE. adj. (du lat. *spuma*, écume). Qui ressemble à l'écume, qui écume, jette de l'écume.

— Bot. Se dit particulièrement en botanique des plantes qui ressemblent à de l'écume pour l'aspect et la consistance. Plantes spumescentes.

SPUMEUX, EUSE. adj. (du lat. *spumosus*; rad. *spuma*, écume). Rempli, couvert d'écume.

SPUMIGÈNE. adj des 2 g. (ét. lat., *spuma*, écume; *gigno*, j'engendre). Qui est né de l'écume. Se dit de Vénus, qui naquit de l'écume de la mer. Vénus spumigène.

SPUMOSITÉ s. f. État spumeux.

SPURCILOQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *spurcus*, sale; *loquor*, je parle). Dont la conversation est sale, ordurière. Vieux.

SPURINE. s. f. Minér. Roche nommée porphyre, composée d'une pâte de stéatite enveloppant des grains de quartz et des petits cristaux de feld-spath.

SPUTATEUR. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un gecko.

SPUTATION. s. f. (pr. *spu-ta-ci-on*; du lat. *sputare*, crachoter). Pathol. Action de cracher, crachement.

SQUADRONISTE. s. m. (pr. *skoua-dro-niste*). Hist. ecclés. Cardinal qui, dans les conclaves, n'appartient à aucune faction.

SQUALE. s. m. (pr. *skoua-le*; du lat *squalus*). Ichthyol. Genre de la famille des sélaciens ou des plagiostomes pleuronectes, renfermant des poissons au corps allongé, légèrement comprimé, revêtu d'une peau très dure, terminé par une queue grosse, charnue et comme fourchue; au museau proéminent, à la bouche garnie de dents fortes et extrêmement tranchantes. Les squales sont les poissons les plus voraces de la mer. Ils parviennent à de fortes dimensions. Leur chair est dure et coriace. Leur peau sert dans les arts pour polir divers ouvrages, pour couvrir des étuis, etc. Les squales se divisent en plusieurs sous-genres, dont les principaux sont le requin, la roussette, le milandre, la scie et le marteau.

SQUALETTE. s. f. (pr. *skoua-le-te*; ét. gr. *esquarite*; du gr. ἐσχάρα, pain de pâtisserie cuit sur le gril). Vieux mot dont on se sert encore en Normandie, pour désigner Une sorte de gâteau mince, de galette.

SQUALIDE. adj. des 2 g. Vieux mot qui a signifié Maigre. Homme, femme squalide.

— Sale, crasseux, malpropre. Haillons squalides.

SQUALIDE. adj. des 2 g. (pr. *skoua-li-de*; du lat. *squalus*, squale). Ichthyol. Qui ressemble au squale. || SQUALIDES. s. m. pl. Famille de poissons qui a pour type le genre squale.

SQUALIDITÉ ou **SQUALEUR.** s. f. Néol. État de ce qui est sale, malpropre.

SQUAMARIE. s. f. Bot. V. ÉCAILLAIRE.

SQUAMARIÉ, ÉE. adj. (pr. *skoua-ma-rié*). Bot. Qui ressemble à une squamarie. || SQUAMARIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des lichens, qui a pour type le genre squamarie.

SQUAME. s. f. (pr. *skoua-me*; du lat. *squama*, écaille). Bot. Nom donné aux bractées qui composent le péricline des synanthérées.

SQUAMELLE. s. f. (pr. *skoua-mè-le*; du lat. *squamella*, diminutif de *squama*, écaille). Bot. Nom par lequel on désigne quelquefois les appendices du clinanthe des synanthérées, vraies bractées, dont chacune accompagne médiatement et extérieurement une fleur, de sorte que leur nombre n'excède point celui des fleurs.

SQUAMELLIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *skoua-mel-li-fe-re*, ét. lat, *squamella*, petite écaille; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des squamelles. Se dit particulièrement du clinanthe des synanthérées lorsqu'il est garni de squamelles.

SQUAMELLI-FIMBRILLÉ, ÉE. adj. (pr. *skoua-mel-li-fin-bri-ye*). Bot. Se dit du clinanthe des synanthérées quand il porte des squamelles et des fimbrilles.

SQUAMELLIFORME. adj. des 2 g. (pr. *skoua-mel-li-for-me*; ét lat., *squamella*, squamelle; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme des squamelles. Se dit du péricline ou clinanthe des synanthérées quand elles ne diffèrent pas des squamelles.

SQUAMELLULE. s. f. (pr. *skoua-mel-lu-le*; du lat. *squamellula*, dimin. de *squama*, écaille). Bot. Nom donné aux parties qui constituent l'aigrette des synanthérées.

— Nom donné par quelques auteurs à de petites écailles qui sont placées à l'orifice de la corolle de certaines plantes.

SQUAMEUX, EUSE. adj. (pr. *skoua-meu, euze*; du lat. *squamosus*; fait de *squama*, écaille). Bot. Qui est formé ou composé d'écailles. || *Aigrette squameuse.* Aigrette qui résulte d'un assemblage d'écailles ou de folioles variables pour la forme, le nombre, la longueur et la consistance. || *Bulbe squameuse.* Bulbe formé de feuilles avortées, épaisses et peu ou point embarrassantes. || *Fruits squameux.* Fruits qui résultent d'écailles soudées.

— Ornith. *Plumes squameuses.* Celles qui, par leur forme ou leur coloration, ressemblent à des écailles imbriquées les unes sur les autres en forme de squames, dont la plus petite constitue le sommet margino-central.

SQUAMIFÈRE. adj des 2 g. (pr. *skoua-mi-fè-re*; ét. lat., *squama*, écaille; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des écailles.

— Erpét. Qui a le corps couvert d'écailles. || SQUAMIFÈRES. s. m. pl. Classe d'animaux vertébrés, comprenant les ovipares à respiration pulmonaire qui ont le corps garni d'écailles.

SQUAMIFLORE. adj. des 2 g (pr. *skoua-mi-flo-re*, ét. lat., *squama*, écaille; *flos*, fleur). Bot. Se dit du périanthe qui se compose d'une seule ou de plusieurs écailles accompagnant les organes sexuels mais ne présentant jamais de disposition circulaire.

SQUAMIFOLIÉ, ÉE. adj. (pr. *skoua-mi-fo-lie*, ét. lat, *squama*, écaille; *folium*, feuille). Bot Qui a des feuilles en forme d'écailles imbriquées Nymphanthe squamifolié.

SQUAMIFORME. adj des 2 g. (pr. *skoua-mi-for-me*, ét. lat., *squama*, écaille; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'écailles.

— Minér. Se dit d'un cristal qui s'est aplati en forme de lame semblable à une petite écaille. Mica squamiforme.

— Bot. *Feuilles squamiformes.* Feuilles semi-amplexicaules, courtes, larges et comparables à des écailles. || *Nectaires squamiformes.* Nectaires qui ressemblent à une écaille. || *Squamelles squamiformes.* Squamelles qui ne diffèrent pas des squames ou bractées du péricline.

— Conchyl. Se dit d'une coquille à cause de sa forme plate, qui la fait ressembler à une écaille de poisson ou à un ongle.

SQUAMIGÈRE. adj. des 2 g. (pr. *skoua-mi-gè-re*; ét. lat., *squama*, écaille; *gero*, je porte). Zool. Qui porte des écailles ou qui a des reflets squamiformes.

SQUAMIPÈDE. adj. des 2 g. (pr. *skoua-mi-pè-de*, ét. lat., *squama*, écaille; *pes*, pied). Zool. Qui a les pattes écailleuses.

SQUAMIPENNE. adj. des 2 g. (pr. *skoua-mi-pène*; ét. lat., *squama*, écaille; *penna*, plume, aile, nageoire). Ichthyol. Qui a des nageoires garnies d'écailles. || SQUAMIPENNES. s. m. pl Famille de poissons acanthoptérygiens, comprenant ceux dont les nageoires dorsale et ventrale sont garnies d'écailles.

SQUAMODERME. adj des 2 g. (pr. *skoua-mo-der-me*; du lat. *squama*, écaille, et du gr. δερμα, peau). Qui a la peau couverte d'écailles.

SQUAMOLOMBRIE s. m. (pr. *skoua-mo-lon-bri*). Chetop. Division des lombries.

SQUAMOSITÉ. s. f. (pr. *skoua-mo-zi-té*). État squameux.

SQUAMULE. s. f. (pr. *skoua-mu-le*; en lat. *squamula*, dimin. de *squama*, écaille) Petite écaille.

SQUAMULIFORME. adj. des 2 g. Syn. de Squamiforme. V. SQUAMIFORME.

SQUARE. s. m. (mot anglais qui signifie *place*). Place publique, à Londres, au milieu de laquelle est une espèce de parc entouré d'une grille.

SQUARREUX, EUSE. adj. (pr. *skoua-reu, euze*). Bot. Se dit de toute partie de plantes qui est composée d'écailles raides et rapprochées, dont l'extrémité supérieure se recourbe en arrière.

SQUATINE. s. f. (pr. *skoua-ti-ne*). Ichthyol Genre de poissons chondroptérygiens, de la famille des plagiostomes, établi aux dépens du genre squale.

SQUELETTE. s. m. (pr. *ske-le-te*; du gr. σκελετός, aride, desséché, c'est-à-dire cadavre desséché, dont il ne reste plus que les os). Anat. Dans le langage ordinaire, Assemblage de tous les ossements d'un corps mort et décharné dans leur situation naturelle. Squelette affreux, hideux. Horrible squelette. La mort est représentée comme un squelette qui tient une faux. Chez les Acouacas, on réduit en poudre les *squelettes* de son père et de sa mère et des amis qu'on chérissait le plus, pour pouvoir les avaler, les incorporer en soi et ne plus faire qu'un avec eux. (Ste-Foix.) Les Egyptiens s'excitaient mutuellement à jouir des plaisirs de la table et des douceurs de la vie en présentant un *squelette* aux yeux des convives, avec ces mots: Jouis et bois, en voyant ce que tu deviendras. (Encycl.)

— Scientifiquement, Charpente osseuse qui sert d'appui à tous les autres organes, et qui représente tantôt des leviers dont les muscles sont les puissances, tantôt des cavités destinées à loger des organes essentiels à la vie, et à les garantir de l'action des corps extérieurs. Le squelette présente des différences essentielles selon le sexe. Celui de la femme est plus petit, plus grêle; les saillies osseuses sont bien moins prononcées. Les membres abdominaux ayant proportionnellement plus de largeur que chez l'homme, le milieu de la hauteur du corps correspond au-dessous du pubis, tandis que chez l'homme il correspond à peu près au niveau du pubis. La tête est plus allongée d'avant en arrière, et plus rétrécie en avant. Les épaules sont plus basses; les membres supérieurs sont plus courts, les poignets plus étroits, les doigts plus effilés. Mais c'est surtout par la configuration du bassin, que le squelette de la femme se reconnaît facilement.

— Se dit aussi de la charpente osseuse des animaux. Le squelette d'un cheval, d'un bœuf, d'un âne, d'un porc, d'un chameau, d'un lion, d'un éléphant, d'une souris, d'un oiseau, d'un poisson, d'un reptile. Tous les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les poissons, ont un squelette intérieur plus ou moins semblable à celui de l'homme, composé à peu près des mêmes os, et mu également par des muscles placés entre cette charpente solide et l'enveloppe tégumentaire.

— *Squelette naturel.* Réunion de toutes les parties du système osseux et de quelques autres qui lui sont accessoires dans les fonctions qu'il accomplit. || *Squelette artificiel.* Réunion de toutes les parties du système osseux dépouillées de leurs organes accessoires et attachées entre elles par des fils de métal propres à les assujettir dans leur position naturelle.

— Fig et fam. Personne extrêmement maigre et décharnée. C'est un squelette. C'est un vrai squelette. C'est un squelette ambulant, vivant.

— Fig. Ouvrage d'esprit où le sujet est présenté d'une manière sèche, aride. Qui ne sait l'histoire que par les imprimés du temps, en conçoit à peine le *squelette*. (Duclos.) Un dictionnaire sans exemples est un *squelette*. (Volt.)

— Erpét. Espèce de rainette.

SQUELETTOLOGIE. s. f. (pr. *ske lè to-lo ji*; ét gr., σκελετον, squelette; λογος, discours). Traité du squelette.

SQUELETTOLOGISTE ou **SQUELETTOLOGUE** s m. Didact. Auteur d'un traité de squelettologie.

SQUELETTOPÉE. s. f (pr. *ske-lè-to-pe*; ét. gr σκελετον, squelette; ποιεω, je fais). Art de préparer un squelette ou les différents os d'un squelette.

SQUENÉE. s. f. (pr. *ske-nee*). Antiq. Petit manteau en usage chez les anciens. || Écharpe des femmes.

SQUILLE. s. f. (pr. *ski-le*). Crust. Genre de crustacés stomapodes, famille des unipeltés, au corps allongé, étroit, recouvert d'un test assez

mince, et composé de douze segments. Les squilles habitent les lieux sablonneux et fangeux sur les bords de la mer. Les squilles sont d'un goût fort agréable. La squille mante habite la Méditerranée.

SQUILLIAIRE adj. des 2 g. (pr. *ski-li-ère*). Qui ressemble à une squille. || SQUILLIAIRES s. f. pl. Famille de crustacés ayant pour type le genre squille.

SQUINANCIE. s. f. Pathol. V. ESQUINANCIE.

SQUINE. s. f. (pr. *ski-ne*). Bot. Plante du genre salsepareille, qui croît en Chine, et dont les racines, grosses, noueuses, tuberculeuses, pesantes, ligneuses, ont une saveur terreuse et légèrement astringente.

SQUIRRHE. s. m. (pr. *ski-re*; du gr. σκίῤῥος; rad. σκῖρος, marbre). Pathol. Tumeur dure et non douloureuse qui se forme en quelques parties du corps. C'est un tissu anormal ainsi appelé à cause de sa dureté, et qui n'a point d'analogues parmi les tissus naturels de l'économie. C'est une substance d'un blanc bleuâtre ou grisâtre, un peu transparente, qui crie sous le scalpel qui l'incise. Le *squirrhe* et la matière encéphaloïde sont les deux tissus accidentels, sans analogie dans l'économie, qui par leur développement constituent le cancer. (Nysten.)

— Art vétér. Endurcissement d'un tissu organique ordinairement sans douleur, presque toujours avec tuméfaction, produit par une irritation chronique. On pense que le squirrhe est un commencement de cancer, et qu'il ne faut pas le confondre avec l'induration, qui peut sans doute passer elle-même pour un prélude du squirrhe. Toutes les parties du corps peuvent être affectées du squirrhe, mais il attaque plus particulièrement le cordon testiculaire à la suite de la castration, les testicules, les mamelles, et les ganglions lymphatiques. Squirrhe ancien. Squirrhe volumineux.

— L'Académie écrit *squirre*, en observant que quelques-uns écrivent *squirrhe*, elle aurait pu ajouter qu'il y en a aussi qui écrivent *skirrhe* et même *scirrhe*. V. Boiste. Quant à nous, nous dirons que tous les médecins écrivent *squirrhe*, et qu'en cela ils se conforment à l'étymologie, l'esprit rude dont est affecté le ρ grec se représentant par un *h* dans notre langue.

SQUIRRHEUX, EUSE. adj. (pr. *ski-reu*). Pathol. Qui est de la nature du squirrhe. Tumeur squirrheuse. Engorgement squirrheux. Aspect squirrheux. La masse squirrheuse peut tomber en gangrène et être expulsée par un effort conservateur de la nature.

SQUIRRHOGASTRIE. s. f. (pr. *ski-ro-gass-tri*, ét. gr., σκίῤῥος, squirrhe; γαστήρ, ventre). Médec. Dégénération squirrheuse de l'estomac. || Onzième genre de la famille des gastroses, dans la nosologie.

SQUIRRHOGASTRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ski-ro-gass-tri-ke*). Médec. Qui a rapport à la squirrhogastrie.

SQUIRRHOSARQUE. adj. des 2 g. (pr. *ski-ro-zar-ke*). Pathol. Endurcissement et épaississement du tissu cellulaire.

SQUIRRHOSITÉ. s. f. (pr. *ski-ro-zi-te*). Qualité, état de ce qui est squirrheux. La squirrhosité d'une tumeur.

S. S. Abréviation pour Sa Sainteté, titre du pape.

SS. PP. Abréviation de Saints Pères.

S. T. Antiq. rom. Signe que les Romains gravaient ordinairement sur la porte de leurs demeures, et qui signifie *Silentium tene* ou *tenete*, faites silence.

ST! ST! (pr. *sit, sit*, en passant légèrement sur l'*i*, et en faisant fortement siffler le *s*). Interjection dont on se sert pour appeler quelqu'un à voix basse. St! venez ici. *St!* paix! rangeons-nous chacune immédiatement contre un des côtés de la porte. (Mol.) *St! st!* ramassez vite, et sauvez-vous. (Beaumarch.)

> *St! st!* un mot, comme amis l'un de l'autre,
> Buvez à ma santé, je vais boire à la vôtre.
> (BOURSAULT.)

STAAL (Baronne de). V. LAUNAY (M^{lle} de).

STAAVIE s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rhamnées, fondé sur un arbrisseau très-rameux du cap de Bonne-Espérance.

STAB. s. f. Métrol. Mesure de longueur employée à Fribourg, et qui vaut 1 mètre 7 décim.

STABAT ou **STABAT MATER** s. m. (pr. *sta-batt mâ-terr*). Premiers mots d'une hymne célèbre par lesquels on la désigne. Cette hymne, que l'on chante le soir du jeudi de la semaine sainte, rappelle dans un style simple et naïf les souffrances de la sainte Vierge pendant le crucifiement de son fils; elle est remplie de tristesse et de mélancolie. Le Stabat a été mis en musique par les plus célèbres compositeurs, Pergolèse, Haydn, Hændel, Rossini.

— Nom donné à la composition musicale du Stabat. Le Stabat de Pergolèse est le plus simple et le plus touchant. Chanter le Stabat.

STABILISATION. s. f. (pr. *sta-bi-li-sa-si-on*; rad. *stable*). Néol. Action de stabiliser. La stabilisation d'un gouvernement. La stabilisation des institutions.

STABILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Stabiliser. S'emploie adj. Institutions stabilisées. Gouvernement stabilisé.

STABILISER. v. a. 1^{re} conj. Rendre stable. Stabiliser un gouvernement. Stabiliser des institutions. L'observation exacte des lois peut seule stabiliser le gouvernement. Adam Smith regarde les travaux qui s'appliquent à des objets dont la jouissance est durable comme étant seuls productifs, parce qu'ils *stabilisent* la valeur des consommations faites par l'ouvrier. (Dup. de Nem.)

— SE STABILISER. v. pron. Être établi. Un gouvernement, des institutions se stabilisent.

STABILISME. s. m. (rad. *stable*). Système d'immutabilité des institutions. Que serions-nous aujourd'hui avec le stabilisme? Goths, Welches, sauvages.

STABILISTE. adj. et s. des 2 g. Partisan du stabilisme. Les stabilistes sont de fait et par principe ennemis du progrès.

— Qui appartient au stabilisme. Système stabiliste.

STABILITÉ. s. f. (du lat. *stabilitas*; rad. *stare*, se tenir debout, ferme). Qualité de ce qui est stable, ferme, solidement établi. La stabilité d'un édifice.

— S'emploie quelquefois pour Solidité. Ce pont n'a pas de stabilité, manque de stabilité.

— Fig. La stabilité d'un état. La stabilité des lois. Il n'y a point de stabilité dans les choses du monde. La stabilité ne se trouve qu'en Dieu. Un gouvernement qui veut établir quelque *stabilité* ne peut séparer son intérêt de celui des peuples. (Daru.) La *stabilité* de la France réside dans l'union intime avec l'une des trois grandes puissances de l'Europe. (***) Un gouvernement en opposition avec les mœurs et les opinions ne peut avoir de *stabilité*. (Montesq.) L'instruction primaire universelle est désormais une des garanties de l'ordre et de la *stabilité* sociale. (Guizot.)

— Fig. Fermeté, constance. La stabilité du cœur. La stabilité d'une personne dans ses idées, dans ses projets. Une foi vive est le fondement de la *stabilité* que nous admirons dans Marie-Thérèse. (Boss.) La *stabilité* empêche de varier et soutient le cœur contre les mouvements de légèreté et de curiosité que la diversité des objets pouvait y produire; elle tient de la persévérance et justifie le choix. (Girard.)

— État de permanence dans un lieu. Ce sens est rare. Avoir droit de stabilité. Faire vœu de stabilité dans un couvent. Avoir droit de stabilité dans un endroit.

— Mécan. Propriété qu'un corps dérangé de son état d'équilibre a de revenir à cet état.

STABLAT s. m. Sorte d'habitation que les habitants des Alpes préparent à l'approche des neiges et où ils se renferment jusqu'à la fin de l'hiver avec leurs troupeaux.

STABLE adj. des 2 g. (du lat. *stabilis*; rad. *stare*, se tenir debout, ferme). Qui est dans un état, dans une situation ferme. On dit plus ordinairement Solide. Un édifice stable. Échafaud qui n'est pas stable.

— Fig. Assuré, durable, permanent. En ce sens il se dit surtout des choses morales. Une paix ferme et stable. Fortune stable. Esprit stable. Il n'y a rien de stable ni d'assuré dans sa fortune. Rien n'est stable dans ce monde. Il n'y a rien de stable, de véritablement stable que Dieu.

> Aucun bonheur n'est *stable* en ce bas monde,
> Et le destin se plaît à nous tenir en l'air. (NIVERNAIS.)

> Les œuvres des humains sont fragiles comme eux,
> Dieu désigne à son gré leurs desseins factieux,
> Lui seul est toujours *stable*... (VOLT.)

— En parlant des choses physiques. Le temps est stable, n'est pas stable. Le vent n'est pas stable.

— Mus. anc. S'est dit de la corde proslambanomène et des deux cordes extrêmes de chaque tétracorde.

— Phys. *Équilibre stable des corps*. Équilibre qui a lieu quand ces corps étant retenus en équilibre par une force, et leur état venant à être dérangé par une cause quelconque, ils y reviennent peu à peu par suite d'oscillations.

STABLEMENT. adv. D'une manière stable, avec stabilité. (Omiss. des diction.)

STABLÈRE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte protestante qui avait la guerre en horreur. Les stablères, d'après leurs statuts, ne devaient porter aucune arme offensive ou défensive.

STABROCK. Géogr. Capitale de la Guiane anglaise. Port sur le Démérary; 9,000 hab.

STABULATION s. f. (pr. *sta-bu-la-si-on*; du lat. *stabulum*, étable). Action, manière d'entretenir une étable. Une *stabulation* si vicieuse n'est pas seulement l'effet de la paresse et de l'incurie, elle tient encore à des préjugés et à de fausses idées d'économie. (Grognier.) D'après la méthode flamande, qui se lie à une *stabulation* permanente, les fumiers ne sont extraits des étables que tous les dix ou douze jours. (Id.) (Omiss. des diction.)

STACCATO. adv. (de l'ital. *staccare*, attaquer). Mus. Mot italien qui, mis sur une partition, indique qu'il faut attaquer brusquement la corde avec l'archet, pour faire entendre chaque note détachée.

— substantiv. Un staccato.

STACE (Papinius Statius). Célèbre poète latin, né à Naples l'an 60, rhéteur assez estimé. Il vint à Rome avec son père, et s'attira la faveur de Domitien à qui il prodigua les flatteries les plus basses dans ses ouvrages. Stace avait une grande facilité pour improviser des vers sur toutes sortes de sujets, et les déclamait si bien qu'on allait l'entendre. On a de lui les *Sylves*, recueil de divers poëmes; la *Thébaïde*, poëme en douze chants sur la guerre des Thébains et des Argiens, et les deux premiers chants de l'*Achilléide*, que la mort l'empêcha de terminer. Stace a du feu, de l'imagination, un style noble et correct.

STACHYDE s. f. (pr. *sta-ki-de*). Bot. Genre de la famille des labiées, renfermant des plantes aux tiges carrées, aux feuilles opposées, aux fleurs répandant une odeur peu agréable quand on les froisse. Les espèces les plus remarquables sont la stachyde des marais qui fournit une fécule anguleuse, la stachyde des bois, qui donne une belle couleur jaune et dont les fibres corticales peuvent servir à faire des cordages, la stachyde laineuse, la stachyde grecque, l'épineuse et l'écarlate, qui se cultivent dans les jardins.

STACHYLIDION s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, comprenant des espèces semblables à des moisissures.

STACHYOPTERIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., στάχυς, épi, πτέρις, fougère). Bot. Qui a la fructification disposée en épi. || STACHYOPTÉRIDES s. f. pl. Ordre de plantes cryptogames, comprenant celles qui ont la fructification disposée en épi.

STACKOUSIE. s. f. Bot. Crypt. Genre de plantes de la famille des algues, fondé sur la stackousie [illegible] de la Nouvelle-Hollande.

— Bot. phaner. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes polypétalées, fondé sur une espèce de la Nouvelle-Hollande.

STACKOUSIÉE adj. Bot. Qui ressemble à la stackousie. || STACKOUSIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre stackousie.

STADE s. m. (du gr. στάδιον). Antiq. gr. Mesure itinéraire en usage chez les Grecs et sur la valeur de laquelle les archéologues ne sont pas d'accord. Quelques-uns pensent que le stade valait 333 mètres, d'autres prétendent que c'était, à proprement parler, la mesure de la course ordinaire de l'homme. Courir vingt stades sans se lasser. Il y en est distant de tant de stades. Huit stades valent un mille romain.

— Nom commun à diverses mesures itinéraires anciennes que l'on distinguait par des épithètes. *Stade olympique*. Mesure itinéraire qui valait 184 mètres 95 centimètres. || *Stade pythique*. Mesure itinéraire, plus petite que la précédente et qui valait 147 mètres [illegible] centimètres. L'existence du stade pythique a été contestée par quelques antiquaires. || *Stade persan*. Mesure itinéraire qui fut en usage dans l'Orient vers le III^{e} siècle av. J.-C., et qui valait 213 mètres. || *Stade romain ou italique*. Mesure itinéraire qui valait 185 mètres 15 centimètres. || *Grand stade asiatique*. Mesure qui valait [illegible] mètres 28 centimètres. || *Stade nautique*. Mesure qui valait 166 mètres 84 centimètres.

— Carrière ou espace dans lequel les Grecs s'exerçaient au jeu de la course. C'était, selon Vitruve, une étendue de 125 pas, entre deux bornes ou cippes, le long de laquelle il y avait un amphithéâtre où se plaçaient les spectateurs; quelquefois le stade était couvert et environné de portiques et de colonnes pour servir dans le mauvais temps. Courir le stade. Gagner le prix du stade. Être vainqueur au stade. Selon Pausanias, il y avait un stade en marbre blanc sur l'isthme de Corinthe. Le cirque, chez les Romains, remplaça le *stade* des Grecs, autant pour les usages que pour la forme; seulement les cirques romains l'emportèrent en grandeur et en magnificence sur les *stades* grecs. (Encycl.) Ces derniers furent remplacés par des cirques qui fournirent douze fois la longueur du *stade*. (Barthél.)

— *Stade olympique*. Endroit où se tenait la réunion des villes grecques pour la célébration des jeux olympiques. || *Stade pythique*. Lieu où avaient lieu les jeux pythiques.

— Médec. Chaque période ou degré d'une maladie, et particulièrement chacun des trois temps que présente un accès de fièvre intermittente.

STADE. Géogr. Ville de Hanovre autrefois transatlantique et comprise dans le duché de Brême, dont elle était le siége principal. Elle fut longtemps l'entrepôt de toutes les marchandises allant de l'Angleterre à Hambourg; 6,000 hab.

STADINGUE ou **STADING.** adj. et s. des 2 g. Géogr. et hist. relig. Nom d'un peuple qui habitait des marais situés entre la Frise et la Saxe. Ce peuple ayant refusé de payer les dîmes, fut excommunié vers la fin du XI^{e} siècle et forma une église à part. Les Stadingues furent détruits en 1233 par Henri, duc de Brabant.

STADIODROME s. m. (ét. gr., στάδιον, stade; δραμεῖν, courir). Antiq. Celui qui parcourait un stade à la course.

STADMANE s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des sapindées, établi pour un grand et bel arbre qui croît à l'île de France.

STAËL-HOLSTEIN (Anne-Louise-Germaine Necker, baronne de). Un des plus célèbres publicistes dont s'honore la France, née en 1766, de Necker, qui fut depuis ministre de Louis XVI. Elle se fit remarquer, jeune encore, par ses brillantes dispositions et son goût prononcé pour la littérature. Elle épousa en 1786 le baron de Staël, gentilhomme suédois, ambassadeur en France. Son premier ouvrage, ses *Lettres sur J.-J. Rousseau*, commença sa réputation littéraire. A l'époque de la mort de Louis XVI elle écrivit un mémoire plein d'éloquence en faveur de Marie-Antoinette, et après la terreur une brochure sur la paix intérieure, écrit qui lui valut quelques années d'exil pendant lequel elle écrivit son livre *De l'influence des passions*. Il s'établit entre elle et Bonaparte une inimitié qui dura toujours. Elle se jeta dans l'opposition et fut exilée en 1803. Vers 1810, elle épousa, en secondes noces, un jeune officier français, M. de Rocca, revint en France en 1815, et mourut en 1817. On a aussi d'elle *Corinne ou l'Italie*, *Delphine*, *de l'Allemagne*, *Considérations sur la révolution française*.

STAFARDE. Géogr. Village situé près de Saluces, dans le royaume de Sardaigne.

— Hist. *Bataille de Stafarde*. Victoire remportée par Catinat sur le duc de Savoie, en 1690.

STAFFA. Géogr. Petite île d'Écosse dont l'extrémité porte sur des colonnes basaltiques naturelles, et présente l'aspect d'un palais magnifique bâti par la nature. C'est la grotte de Fingal.

STAFFORD. Géogr. Comté d'Angleterre entre ceux de Chester, de Derby, de Warwick et de Shrop; 300,000 hab. La partie du nord est montagneuse et offre des carrières de pierres, d'albâtre et de gypse, la partie sud est riche et fertile en céréales. || Ch.-l. du comté, 5.000 h.

STAGE s. m. (du lat. *statio*, d'où l'ital. *stagione*, proprement *station*, [illegible] en ce sens). Nom qu'on donnait autrefois, dans certaines églises, à la résidence que devait faire un chanoine pendant six mois ou un an, après la prise de possession, pour jouir des honneurs et revenus du canonicat.

— Aujourd'hui. Espace de temps pendant lequel les licenciés en droit sont obligés de fréquenter le barreau, avant d'être admis au tableau des avocats. La durée du stage est fixée à trois ans consécutifs, qui ne peuvent être interrompus pendant plus de trois mois. La durée du stage peut être prolongée, selon les circonstances, par les conseils de discipline.

— Espace de temps pendant lequel les jeunes médecins sont obligés de fréquenter les cours de médecine et les hôpitaux avant d'exercer eux-mêmes.

STAGE s. m. (pr. *ste-dje*). Mot anglais qui signifie Diligence, et que l'on emploie quelquefois en français pour désigner un [illegible]. J'arrêtai ma place au *stage*, qui faisait trois fois la semaine le voyage de Philadelphie à [illegible]. A quatre heures du matin le *stage* [illegible], et nous voilà roulant sur les chemins du Nouveau-Monde. (Id.)

— Se dit principalement en parlant des fourgons destinés au service de la cour. Le stage de Saint-Cloud. Remettre un paquet au stage. Le faire parvenir par le stage. Ce mot est omis dans les dictionnaires.

STAGIAIRE adj. des 2 g. Qui fait son stage. Avocat stagiaire. Médecin stagiaire.

— Qui concerne le stage. Période stagiaire.

— substantiv. Les stagiaires de la cour royale.

STAGIER. s. m. Hist. ecclés. Chanoine qui doit assister régulièrement aux offices de son église pendant six mois, avant de jouir d'une prébende dont il a pris possession.

STAGNAL, ALE adj. Hist. nat. Qui vit ou se trouve dans les marais. Agaric stagnal. Branchipe stagnal.

STAGNANT, ANTE. adj. (pr. *stag-nan*; du lat. *stagnum*, former un étang). En parlant des liquides. Qui ne coule point, qui dort en étang. Eau stagnante. Les eaux stagnantes et les eaux courantes. Ces contrées reçoivent le nitre d'autant plus abondamment, que ces mêmes eaux y demeurent sans écoulement et presque stagnantes. (Buff.) Cette conformation est très-convenable au véhicule des semences des plantes qui croissent sur le bord des eaux *stagnantes* et des lacs. (B. de St-P.)

— Où l'eau séjourne. Virgile oppose les fleuves aux mares *stagnantes*, les monts hérissés de roches aux grèves sablonneuses. (B. de St-P.)

— S'empl. en parlant des humeurs, du sang, lorsqu'ils cessent de circuler et s'accumulent dans quelque partie du corps. Une humeur stagnante.

— Fig. Il fallait offrir à la curiosité *stagnante* quelque chose qui la réveillât. (Linguet.) Les richesses, les [illegible] rendent *stagnantes* les facultés naturelles que le besoin eût stimulées. (Boiste.)

STAGNATION. s. f. (pr. *stag-na-si-on*; rad. *stagnant*). État d'une eau dormante, stagnante. La stagnation des eaux dans les terres détermine les mares, les étangs, les lacs.

— Médec. État du sang et des humeurs qui ne coulent pas ou qui circulent trop lentement. La stagnation du sang et des humeurs amène l'altération de ces liquides.

— Fig. Suspension des affaires de banque, de commerce, qui languissent. La stagnation des affaires, du commerce, de l'industrie. Le commerce est dans un état de stagnation très-affligeant.

— Fig. État d'immobilité des choses morales. La stagnation de l'intelligence. La stagnation des idées. La stagnation des facultés naturelles.

STAGNÉ. part. pass. du v. Stagner. Il est invariable.

STAGNER, v. n. 1re conj. (pr. *stag-né*, du lat. *stagnare*; rad. *stagnum* étang). Qui repose, qui reste en nappe immobile, en parlant des eaux, qui forme une espèce d'étang. Les eaux qui stagnent dans ces plaines.

— Ce verbe est peut-être inusité, ou du moins nous n'en avons aucun exemple; cependant nous n'avons pas craint de l'introduire dans notre dictionnaire, persuadés qu'il est nécessaire à notre langue, aussi bien que *stagnant* et *stagnation*, ses congénères.

STAGNICOLE adj. des 2 g. (pr. *stag-ni-co-le*, et lat. *stagnum* étang, *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui vit dans les étangs. Qui se tient sur les herbes des étangs. Keratocère stagnicole.

STAHL (Georges-Ernest). Médecin célèbre, auteur de nombreux ouvrages de médecine et de chimie, né à Anspach en 1660, mort en 1734 à Berlin. Stahl fut l'auteur de la brillante théorie du phlogistique, que la chimie moderne a renversée.

STAHLIANISME. s. m. Système de Stahl. Partisan du stahlianisme. Le stahlianisme est établi sur un système dont les propositions fondamentales sont que la matière est absolument passive, que la mixtion animale, c'est-à-dire la constitution matérielle de l'homme et des animaux tend sans cesse à se corrompre; que l'âme qui veille perpétuellement à la conservation du corps, qui n'existe que par elle, ordonne les mouvements nécessaires pour prévenir la corruption de cette mixtion.

STAHLIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à Stahl ou à ses œuvres. Système stahlien. Philosophie stahlienne.

— Partisan de la doctrine de Stahl. || S'empl. subst. Les stahliens reconnaissent l'influence constante de l'âme sur le corps à l'état de santé ou de maladie. Selon eux, un médecin ne doit opérer qu'en suivant attentivement les effets de l'âme sur le corps.

STAJA. s. f. Métrol. Mesure de capacité pour le blé, employée en Sardaigne, et valant 98 litres 33 centilitres. || Mesure de capacité pour l'huile employée à Naples et valant 9 litres 90 centilitres. || Mesure de capacité de Palerme, valant 2 litres 16 centilitres.

STAJO. s. m. Métrol. Subdivision des mesures de capacité employée en Italie. Le stajo vaut 80 litres. || Mesure de capacité employée à Lucques et valant 24 litres 12 centilitres. || Mesure de capacité de Modène valant 70 litres 40 centilitres. || Mesure de Parme qui vaut 51 litres 37 centilitres. || Mesure de Toscane qui vaut 24 litres 36 centilitres. || Mesure employée en Dalmatie, valant 48 litres 165 centilitres.

STAJOLO. s. m. Métrol. Mesure agraire employée en Toscane et valant 4 ares 96 centiares.

STALACTIFÈRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui porte des stalactites.

— Qui offre des sillons semblables à des stalactites filiformes. Gland stalactifère.

STALACTITE s. m. du gr. σταλάζω, tomber goutte à goutte). Minér. Nom donné à des concrétions calcaires, d'un volume variable, formées par l'action des eaux qui, après avoir suinté à travers le sol, arrivent à une cavité et y déposent les molécules calcaires qu'elles tiennent en dissolution. Les stalactites présentent l'aspect le plus curieux et le plus bizarre, surtout lorsqu'on pénètre dans les grottes qui les possèdent une torche à la main. Quelquefois les stalactites et les stalagmites se réunissent et forment des piliers qui grossissent graduellement et finissent par combler les cavités qui les renferment.

STALACTITIQUE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui ressemble à un stalactite. Concrétion stalactitique.

STALAGMITE. s. m. (du gr. σταλαγμός). Minér. Concrétion pierreuse qui se forme en mamelons sur le sol des cavités souterraines par la chute des eaux liquifiques.

STALAGMITIQUE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui ressemble au stalagmite. Concrétion stalagmitique. Dépôt stalagmitique. On a observé dans les mines de charbon de terre un dépôt *stalagmitique* formé de douze petites couches alternativement blanches et noires, et d'une treizième dont l'épaisseur égale la somme d'une couche blanche et d'une couche noire. (Tourn.)

— Bot. Plante des Indes orientales, de la famille des guttifères.

STALLE. s. f. (de l'all. *stall*). Siéges de bois qui sont autour du chœur d'une église, dont le fond se lève et se baisse, et sur lesquels sont assis les chanoines, les religieux et ceux qui chantent au chœur. Les stalles basses. Les stalles hautes. Occuper une stalle. Céder sa stalle à quelqu'un.

— Au théâtre. Siéges ordinairement placés à l'orchestre et dont le fond se lève et se baisse comme celui des stalles d'église. Occuper une stalle. Louer deux stalles. Un rang de stalles. La première, la seconde stalle. Un billet de stalle.

— Billet de stalle. Acheter une stalle, deux stalles. Vendre sa stalle.

STAMBOUL. (ét. gr., εἰς, dans; τὴν, la; πόλις, ville). Géogr. Nom que les Turcs donnent à Constantinople. Il s'emploie en français dans la poésie, comme synonyme de Constantinople. Le sultan de Stamboul.

Du sultan de *Stamboul* l'odorante pastille
. . . . Sur les tisons pétille. (Barthél. et Méry.)

STAMETTE. s. f. Comm. Étoffe de laine qu'on fabrique en Hollande.

STAMINAIRE adj. des 2 g. (du gr. στήμων, étamine). Bot. Se dit des fleurs doubles dont les pétales surnuméraires sont dus à la transformation des étamines. Fleurs staminaires.

STAMINAL, ALE adj. Bot. Qui appartient ou qui est relatif aux étamines.

STAMINÉ, ÉE adj. Bot. Qui porte des étamines. Se dit particulièrement dans les synanthérées des corolles qui sont accompagnées d'organes mâles.

STAMINEUX, EUSE. adj. Bot. Se dit d'une plante dont les étamines font une grande saillie hors de la fleur.

STAMINIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. Qui porte des étamines. || *Fleur staminifère*. Fleur mâle. Il est une multitude d'arbres et de plantes dont les fleurs *staminifères* et pistillifères s'élèvent sur deux pieds différents (A. Martin.)

STAMINADE s. m. (ét. gr., στήμων, étamine; εἶδος, ressemblance). Bot. Nom donné aux appendices du gynostème des orchidées, qui paraissent être des rudiments d'étamines avortées.

STAMINIPORE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'une fleur dont les organes ont pris la forme d'étamines.

STAMINULE. s. f. (dimin. de *stamine*). Bot. Étamine rudimentaire.

STANCARI (François). Théologien de la confession d'Augsbourg dans le XVIe siècle, et un de ceux qui travaillèrent avec le plus de succès à établir dans la Pologne la religion réformée, né à Mantoue, mort en 1574. Il enseignait que Jésus-Christ était médiateur en qualité d'homme seulement, et non comme réunissant en lui la nature divine.

STANCARIANISME. s. m. Doctrine de Stancari. V. ce mot.

STANCARIEN, ENNE. s. Hist. relig. Disciple de Stancari.

STANCE s. f. (de l'ital. *stanza*; rad. *sto*, je m'arrête). Poés. Nombre déterminé de vers formant un sens complet et assujeti pour la mesure des vers et le mélange des rimes, à des règles qui s'observent dans toute la pièce. La stance ne peut avoir moins de quatre vers ni plus de dix. La mesure des vers qui doivent entrer dans une stance n'est soumise qu'au caprice du poëte. Stance régulière. Stance irrégulière. Stance de quatre vers, de huit vers. Première, seconde stance. Les poèmes italiens sont généralement composés en stances. Voltaire assure que si à Venise quelqu'un récite dans une barque une *stance* de la Jérusalem délivrée, la barque voisine lui répond par une *stance* suivante. (***) Les *stances* n'ont été introduites dans la poésie française que sous le règne de Henri III. (Sall.) Jean de Lingendes, dans les poésies duquel on trouve une facilité et une douceur admirables, est le premier de nos poëtes qui ait fait des *stances*. (Id.)

— Au pl. Pièce de poésie composée d'un certain nombre de stances. Stances héroïques. Belles stances. Faire des stances. Réciter des stances. Les stances du Tasse.

STANGUE. s. f. Blas. La tige d'une ancre. On employait aussi ce mot dans l'ancienne marine.

STANGUETTE. s. f. Mus. Barre de division.

STANHOPE. Ancienne maison du comté de Nottingham, qui a donné des guerriers et des politiques distingués à l'Angleterre. || Jacques, comte de Stanhope, né en 1673, conclut en 1718 le traité célèbre de la quadruple alliance, entre la France, la Grande-Bretagne, l'empereur et les États-Généraux. Il mourut en 1721. || Charles, né en 1753, fut un défenseur zélé de la révolution française à la tribune parlementaire d'Angleterre. Il mourut en 1816.

STANHOPE. s. f. Typogr. Nom d'une presse de fonte inventée par lord Stanhope. Ces presses ont remplacé avec beaucoup d'avantage les presses en bois de toute espèce.

STANISLAS (Saint). Né en 1030 à Sczepanow, fut élu évêque de Cracovie en 1071. Boleslas II, à qui il reprochait un crime, s'élança sur lui et le tua en 1077. Innocent IV l'a mis au rang des saints. On le fête le 7 mai.

STANISLAS LECZINSKI. Roi de Pologne, né à Lemberg en 1682, élu en 1704 à la place d'Auguste, détrôné par Charles XII, roi de Suède, et dépossédé par ce même Auguste, après la mort de Charles XII. A la mort d'Auguste, il tâcha en vain de ressaisir la couronne. Par le traité de 1736, il renonça au trône, conserva le titre de roi, et obtint la jouissance du duché de Lorraine, qui à son décès devait revenir à la France. Il fit le bonheur de ses nouveaux sujets, embellit Nancy, fit fleurir les sciences et les arts, et se fit adorer par sa bienfaisance.

STANLÉYÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des crucifères.

STANNAGE. s. m. Techn. Opération qui consiste à imprégner une étoffe d'une dissolution d'étain, avant de la teindre.

STANNATE. s. m. (du lat. *stannum*, étain). Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'oxyde stannique avec les bases salifiables.

STANNEUX, EUSE. adj. (du lat. *stannum*, étain). Qui tient de l'étain. || *Oxyde stanneux*. Le premier degré d'oxydation de l'étain. || *Sulfure stanneux*. Premier degré de sulfuration de l'étain.

— *Sel stanneux*. Combinaison de l'oxyde stanneux avec les acides, et du sulfure avec les sulfides, ainsi que ceux de l'étain avec les corps halogènes qui correspondent à celles-là pour la composition.

STANNIDE adj. des 2 g. Minér. Qui ressemble à l'étain. || STANNIDES. s. m. pl. Famille de substances minérales qui comprend l'étain et ses combinaisons.

STANNIFÈRE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient de l'étain.

STANNIQUE adj. des 2 g. (du lat. *stannum*, étain). Chim. Qui tient de l'étain. || *Oxyde stannique*. Second degré d'oxydation de l'étain.

— *Sulfure stannique*. Second degré de sulfuration de l'étain.

— *Sels stanniques*. Combinaisons de cet oxyde stannique avec les acides, et du sulfure stannique avec les sulfides. || Combinaisons proportionnelles de l'étain avec les corps halogènes.

STANNOSO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit des sels produits par la combinaison d'un sel stanneux avec un sel potassique. Tartrate stanno-potassique.

STANNOVOÏ adj. et s. m. pl. Géogr. Chaîne de montagnes de la Sibérie qui sépare en partie ce pays de l'empire chinois.

STANTZAITE. s. f. Minér. Variété d'andalousite.

STAPÈDE. s. m., ou **STAPIE**. s. f. (ét. lat., *stare*, se tenir; *pes*, pied). Antiq. rom. Nom par lequel des archéologues ont désigné un prétendu étrier des cavaliers romains.

STAPÉDIEN adj. m. (du lat. *stapes*, étrier). Anat. Se dit d'un muscle qui appartient à l'étrier de l'oreille interne. Il se prend substantiv. pour ce muscle. Le stapédien.

STAPÉLE s. f. Bot. Genre de la famille des apocynées, renfermant des plantes qui se font remarquer par la bizarrerie de leurs parties. L'espèce la plus belle est la stapélie panachée, originaire du cap de Bonne-Espérance, dont les fleurs sont grandes, monopétales, divisées en cinq découpures finissant en pointe. Ces fleurs répandent une odeur cadavéreuse et fétide.

STAPHISAIGRE. s. m. (du lat. *staphis*, staphis; et du gr. ἄγρια, sauvage). Bot. Espèce de dauphinelle ou pied-d'alouette, originaire de la France méridionale, et dont les graines âpres sont un violent purgatif, et s'appliquent souvent en poudre sur la tête des enfants dont on veut tuer les poux. On l'appelle vulgairement pour cette raison *herbe aux pouilleux* ou *herbe aux poux*.

STAPHYLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au staphylier. || STAPHYLIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des célastrinées, qui a pour type le genre staphylier.

STAPHYLIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des rhamnées, renfermant de petits arbrisseaux cultivés dans les jardins d'agrément. Le staphylier à feuilles ailées est commun en France. Il s'élève de trois à cinq mètres, et porte des rameaux nombreux. Il fleurit en avril ou en mai. Il est surtout remarquable par la beauté de son feuillage.

STAPHYLIN. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un muscle qui appartient à la luette.

STAPHYLIN. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brévipennes, comprenant une dizaine d'espèces. La couleur des staphylins varie beaucoup : il en est de lisses et très-brillants par le poli des diverses parties ; d'autres, au contraire, sont couverts de poils plus ou moins rares. Il en est même qui sont absolument velus comme des abeilles bourdons, avec lesquelles on serait tenté de les confondre au premier moment où on les voit s'abattre sur les charognes. Staphylin velu. Staphylin odorant, bleu, gris de souris, pubescent.

STAPHYLINIDE adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au staphylin. || STAPHYLINIDES. s. m. pl. Tribu de coléoptères, famille des brachélytres, renfermant des insectes qui répandent pour la plupart une odeur désagréable quand on les saisit.

STAPHYLINIEN, IENNE. adj. V. STAPHYLINIDE.

STAPHYLINIFORME. adj. des 2 g. Entom. Dont la forme rappelle celle du staphylin. Insecte staphyliniforme.

STAPHYLINO-PHARYNGIEN. adj. et s. m. Anat. Qui appartient à la luette et au pharynx. Muscle staphylino-pharyngien. Il se prend substantiv. pour ce muscle. Le staphylino-pharyngien.

STAPHYLOMATEUX, EUSE. adj. Pathol. Qui a rapport au staphylôme. La cornée staphylomateuse.

STAPHYLÔME. s. m. (du gr. σταφύλωμα; rad. σταφυλή, grain de raisin). Pathol. Dénomination qui a été d'abord employée pour désigner une tumeur particulière de la cornée, et qui s'applique aujourd'hui à diverses autres lésions de cet organe et même à des affections qui ont leur siége dans d'autres tissus de l'œil.

— Convexité très-saillante que présente la cornée distendue par l'humeur aqueuse sans perte de la transparence. Staphylôme de la cornée. Staphylôme transparent. Staphylôme opaque.

— Amincissement de la cornée avec adhérence à l'iris et protrusion de ces membrane par les humeurs de l'œil. Staphylôme de l'iris.

— Bosselures bleuâtres qui se forment quelquefois à la surface d'un sclérotique, autour de la circonférence de la cornée. Staphylôme de la sclérotique. Staphylôme antérieur de la sclérotique ou staphylôme du corps ciliaire. Staphylôme postérieur de la sclérotique.

STAPHYLORRHAPHIE. s. f. Chirurg. Suture du voile du palais.

STAPHYLORRHAPHIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui appartient à la staphylorrhaphie.

STAPHYLOTOME. s. m. Chir. Instrument destiné à exciser la luette.

STAPHYLOTOMIE. s. m. Chir. Excision de la luette.

STAPHYLOTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui appartient à la staphylotomie.

STARELLO s. m. Métrol. Mesure de capacité pour le blé, employée en Sardaigne, et valant 48 litres 96 centilitres.

STARIE s. f. Anc. comm. Mot employé autrefois, en Hollande, pour désigner le temps qu'une escorte reste à Smyrne. Une starie trop longue est aux frais de l'armateur.

STARIQUE. s. m. Ornith. Genre de palmipèdes.

STARKENBURG. Géogr. Principauté de Hesse-Darmstadt. Pays fertile en blés, vins et fruits. || Capitale de cette principauté.

STARLET. s. m. Ichthyol. V. STERLET.

STAROSTE adj. et s. m. (ét., V. STAROSTIE). Gentilhomme polonais jouissant d'une starostie. Un staroste. Les starostes polonais.

STAROSTIE. s. f. (du slav. *starii*, vieux, ancien, dignitaire). Sorte de fief polonais cédé par les rois à des gentilshommes pour les aider à soutenir les frais des expéditions militaires. Les rois se réservaient le droit de nommer aux starosties, et obligeaient les chefs à payer le quart de leur revenu pour entretenir plusieurs cavaliers. Les starosties étaient avec ou sans juridiction.

STARRE. s. f. Diplom. Nom des chartes des Juifs.

STASE. s. f. (du gr. στάσις; rad. στάω, je m'arrête). Pathol. Séjour du sang ou des humeurs dans quelque partie du corps, à cause de la cessation ou de la lenteur de leur mouvement. La stase ne suppose pas, comme la stagnation, l'altération des liquides. L'automne affecte les individus mélancoliques, dont le sang veineux ou noir éprouve des *stases* dangereuses dans les vaisseaux hémorroïdaux et le système de la veine-porte. (Virey.)

— Fig. Il y a dans les nations comme chez les individus, des époques inflammatoires et des *stases* d'atonie. (Virey.)

STATÈRE. s. m. Antiq. Monnaie d'or des Grecs. || *Statère de Cyzique*. Monnaie d'or qui valait 28 drachmes athéniennes d'argent. || Monnaie des Égyptiens et des Juifs, dont la valeur n'est pas bien connue.

STATÈRE. s. f. (du lat. *statera*). Antiq. Balance romaine, peson.

STATHMOS. s. m. Antiq. Nom donné par les historiens grecs à une maison où les voyageurs peuvent s'arrêter. C'est ce qu'on nomme à présent *caravanserail*.

STATHOUDER. s. m. Hist. Mot hollandais qui signifie Amiral, capitaine général.

— Titre que l'on donnait au chef de l'ancienne république des Provinces-Unies. Les stathouders, d'abord subordonnés aux états, agrandirent les attributions de leur charge aux dépens des droits et de la liberté des Provinces-Unies, et acquirent une grande puissance. Le premier stathouder fut Guillaume de Nassau.

STATHOUDÉRAT. s. m. Dignité du stathouder. Après la mort de Guillaume II, une assemblée nationale abolit le stathoudérat dans les Provinces-Unies, et rétablit la république sur les bases constitutionnelles. Relevé et aboli à diverses époques, le stathoudérat fut définitivement détruit en 1792, lors de l'envahissement de la Hollande par les armées françaises.

— Temps pendant lequel la dignité de stathouder était exercée. Pendant le stathoudérat de Guillaume II.

STATHOUDÉRIEN, IENNE. adj. et s. Hist. Partisan du stathoudérat. || Qui appartient au stathoudérat.

STATICE s. f. Bot. Genre de la famille des plombaginées, renfermant des plantes herbacées ou sous-frutescentes, au port élégant, garnies de fleurs nombreuses, aux couleurs très-variées. On cultive dans nos jardins, pour tapis de verdure, la statice gazon, vulgairement appelée petit gazon, gazon d'Olympe, originaire des lieux arides et sablonneux voisins de la mer. Du sein de ses feuilles linéaires s'élève une tige sans feuilles, grêle, terminée par des fleurs rouges, blanches ou roses. Statice armerie. Statice à feuilles de plantain. Statice en faisceau. Statice limonium. Statice à feuilles de

pâquerette, à feuilles d'olivier. Statice vipérine. Statice menue. Statice articulée. Statice à corolle monopétale.

STATICÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble à la statice. ‖ **STATICÉES** s. f. pl. Nom donné quelquefois à la famille des plombaginées, à cause du genre statice qu'elle renferme.

STATIF, IVE. adj. Didact. Qui appartient à une station.

— Hist. *Camp statif.* Camp où une armée demeurait quelque temps, soit pour se reposer, soit pour garder un pays. ‖ *Fêries statives.* Fêtes célébrées par tout le peuple, et dont le jour était fixé par les fastes.

STATION. s. f. (pr. *sta-ci-on* ; du lat. *statio*; rad. *stare*, être debout, s'arrêter, demeurer). Physiol. Action de se tenir debout, immobilité active et volontaire du corps, que la contraction permanente de ses muscles extenseurs maintient en équilibre sur sa base de sustension, de manière qu'une ligne verticale passant par le centre de gravité, tombe sur cette base. Dans la station, les muscles de la partie antérieure du cou se contractent pour maintenir la tête en équilibre sur la colonne vertébrale; les muscles extenseurs de cette colonne entrent en action pour l'empêcher d'être entraînée en avant par le poids des membres supérieurs et des organes thoraciques et abdominaux. Le poids du corps est aussi transmis par la colonne vertébrale au bassin, par le bassin au fémur, par le fémur à la jambe, par la jambe au pied, et par le pied au sol.

— En général, Manière dont un animal se tient. La station de l'homme est bipède. La station du chien est quadrupède.

— Astron. Etat d'une planète qui paraît n'avancer ni reculer dans le zodiaque. Entre la direction et la rétrogradation, il y a toujours une station.

— Pause, demeure de peu de durée qu'on fait dans un lieu. Ne faire qu'une station, qu'une courte station. Écrire une lettre à chaque station, pendant un voyage. Franz abaissa une torche et reconnut que ce devait être une des *stations* habituelles des visiteurs nomades de l'île de Monte-Cristo. (A. Dumas.)

— Endroit où se tiennent les voitures publiques pour prendre les voyageurs. Il n'y a point de voitures à la station.

— Dans les lignes des chemins de fer, Endroit où s'arrête un convoi pour prendre ou déposer des voyageurs. Un convoi qui s'arrête à chaque station. Il y a dix minutes de telle station à telle autre. Aménagement d'une station. Destinées à offrir au public toutes facilités pour l'accès au chemin de fer, les *stations* doivent être à portée des grands centres de population, et pénétrer autant que possible dans l'intérieur des villes. (Tourn.)

— En matière de dévotion, Église, chapelle, autel désigné par le supérieur ecclésiastique où l'on va faire certaines prières, afin de gagner les indulgences. Station pour gagner le jubilé. Les stations des sept églises à Rome. Faire des stations pour gagner les indulgences.

— Prières que l'on fait à une station. Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II, ordonna par son testament qu'on lui fît faire une *station* dans l'église des Filles Pénitentes, avant d'être transportée à l'église d'Anet, qu'elle avait choisie pour sa sépulture. (Ste-Foix.)

— *Donner une station à un prédicateur.* Le nommer pour prêcher dans une église pendant l'Avent ou le Carême. L'évêque lui a donné cette église pour station. On dit de même, *cette église est une bonne station.*

— Dans les opérations trigonométriques et de nivellement, Lieu où l'on se place pour faire l'observation convenable. Un coup de niveau est compris entre deux stations.

— Mar. Certaine étendue de mer, certain parage assigné à des vaisseaux pour y établir leur croisière pendant un temps fixé. Ce bâtiment est en station, est en station dans tel parage. Station navale. Quitter la station. Les bâtiments de la station. En temps de guerre on établit aussi des stations près des côtes ennemies.

— Bâtiments qui sont en station. Relever la station.

— Bot. Nom donné à la nature particulière des localités dans lesquelles chaque espèce de plantes a coutume de croître et de se développer. Les plantes, sous le rapport de leur station, se distinguent en plantes terrestres, arénaires, saxatiles, sylvatiques, campestres, alpestres, alpines, salines, littorales, maritimes, aquatiques, marines, fluviatiles, marécageuses, etc., etc.

— Antiq. rom. Relais de poste sur les routes militaires. ‖ Garnison établie sur les frontières de l'empire ou dans les provinces dont on suspectait la fidélité. ‖ Sentinelle.

— Hist. or. Ce qu'un homme peut parcourir en un jour.

— Liturg. Le jeûne du mercredi et du vendredi, qui ne durait que jusqu'à six heures.

STATIONNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *sta-cio-nè-re*; du lat. *statio*, je m'arrête. Astron. Planète, lorsqu'elle paraît n'avoir aucun mouvement parmi les étoiles fixes. Ce phénomène a lieu pour Mercure et Vénus, tant que le rayon visuel dirigé vers ces astres est tangent à leur orbite.

— Pathol. Se dit des maladies populaires qui, dans certains pays, se montrent et se prolongent sans interruption pendant une ou plusieurs saisons ou même plusieurs années. Les maladies stationnaires et les maladies intercurrentes.

— Qui demeure au même point, sans faire de progrès. Les arts étaient stationnaires.

— Antiq. rom. *Soldats stationnaires.* Soldats qui étaient distribués en différents lieux pour avertir leur chef de ce qui s'y passait. ‖ On dit aussi substantiv., les *stationnaires.*

— **STATIONNAIRE.** s. m. Mar. Tout navire en station, et particulièrement Petit bâtiment de guerre mouillé en tête d'une rade pour exercer une sorte de police sur les bâtiments qui entrent et qui sortent. Le capitaine du stationnaire.

— Hist. ecclés. Diacre qui était de semaine pour chanter l'Évangile à la messe que le pape disait dans les stations.

STATIONNAIREMENT. adv. (pr. *sta-cio-ne-re-man*). D'une manière stationnaire.

STATIONNALE. adj. f. (pr. *sta-cio-na-le*). Dévot. Où l'on fait des stations. Église stationnale.

— S'empl. substantiv. Une stationnale.

STATIONNARITÉ. s. f. (pr. *sta-cio-na-ri-te*). Néol. État de ce qui est stationnaire.

STATIONNÉ. part. pass. du v. Stationner. Il est invariable, et ne s'emploie qu'avec l'auxiliaire *avoir.* Cette voiture a stationné longtemps dans cette rue. Ces voitures ont stationné.

STATIONNEMENT. s. m. (pr. *sta-cio-ne-man*). Action de stationner, en parlant des voitures publiques. Interdire le stationnement des voitures sur la voie publique.

STATIONNER. v. n. 1re conj. (pr. *sta-cio-ne*; rad. *station*). Faire une station, s'arrêter dans un lieu, en parlant des voitures publiques. Les voitures de place ne peuvent stationner dans cette rue passé telle heure.

STATIQUE s. f. (du gr. στατικη, sous-entendu; θεωρια, la science du poids, du pesage, féminin de l'adjectif στατικος, qui pèse; dérivé de ἵστημι, je pose, et au moyen, je repose, je pèse). Didact. Branche de la mécanique qui a pour objet les lois de l'équilibre des corps ou des puissances qui agissent les unes sur les autres; son but est de rechercher les rapports qu'ont entre elles plusieurs forces qui se combattent et qui anéantissent leurs effets réciproques et opposés, tandis que l'autre branche de la mécanique, la dynamique, a pour objet les propriétés du mouvement considéré en lui-même, ou produit par l'action ou la réaction que plusieurs corps exercent les uns sur les autres.

— Proprement, Une des divisions de la statique, celle qui s'occupe de l'équilibre dans les solides. On divise la statique en statique propre, en hydrostatique, et en aérostatique.

STATIRA. Femme et sœur de Darius Codoman, roi de Perse, tomba avec toute sa famille au pouvoir d'Alexandre, après la bataille d'Issus. Elle était alors enceinte. Ses malheurs lui occasionnèrent une fausse couche, des suites de laquelle elle mourut peu de temps après.

— Fille de la précédente et de Darius, prise par Alexandre avec sa famille, et depuis femme d'Alexandre, dont elle n'eut pas d'enfants. Roxane la fit périr après la mort d'Alexandre.

STATISTICIEN, IENNE. adj. Didact. Celui, celle qui étudie la statistique; qui se livre à des recherches statistiques.

STATISTIQUE. s. f. (de l'all. *staat*, état; fait du lat. *status*, dans le sens de *status rei publicæ*, et non point, comme on le croit généralement, de *status*, état ou situation). Mot qui fut employé vers le milieu du siècle dernier par Achenwal, professeur à Gœttingue, pour comprendre dans un traité général et méthodique l'exposé des forces physiques, morales et politiques des divers États qui composaient l'Europe à l'époque où il écrivait. Ce premier traité créa une science nouvelle que l'on peut définir en d'autres termes moins généraux :

— Science qui apprend à connaître un État sous le rapport de son étendue, de sa population, de son agriculture, de son industrie, de son commerce, etc., dans un moment donné, lequel moment donné est ordinairement le présent, que souvent on compare au passé envisagé dans différentes périodes. La *statistique* ne ressemble plus qu'aux bourses de commerce qui tiennent compte seulement du cours du jour, et qui n'ont ni veille ni lendemain. (De Pradt.)

— Description détaillée d'un pays relativement à son étendue, à sa population, à son commerce, à ses ressources agricoles et industrielles. Statistique de la France. Statistique d'un département. Statistique de l'Europe. Statistique générale. Statistique particulière.

— Par extens. et abusiv. État, situation quelconque. La statistique des coulisses. La statistique des cafés de Paris. La statistique des acteurs.

— Fig. On a dit à propos du prix Monthyon, que l'Académie française s'est chargée de faire tous les ans la *statistique* de la vertu. (***)

— S'empl. adjectiv. pour les 2 g. Description statistique. Mémoires statistiques. Connaissances statistiques.

STATMEISTER. s. m. Hist. Bourgmestre ou maire de l'ancienne ville libre de Strasbourg.

STATOR. adj. m. Mot latin qui signifie *qui arrête*. Il se dit de Jupiter. Jupiter Stator. En mémoire de ce que ce dieu avait arrêté les Romains fuyant devant les Sabins, Romulus voua un temple à Jupiter Stator.

STATOSPERME adj. des 2 g. (ét. gr., σταω, se tenir; σπερμα, graine). Bot. Se dit des plantes dont les graines sont ou droites ou ascendantes.

STATUAIRE. s. m. Sculpteur qui fait des statues. Habile, excellent statuaire.

— adjectiv. Qui est propre à faire des statues. Marbre statuaire. Le marbre statuaire est blanc, sans aucune tache ni veine. V. MARBRE.

— Qui concerne les statues. Art statuaire.

— Archit. *Colonne statuaire.* Colonne terminée par une statue.

STATUAIRE. s. f. Art de faire des statues. Apprendre la statuaire. Connaître la statuaire. Être habile dans la statuaire. Les monuments de l'architecture et de la statuaire chez les anciens.

STATUE. s. f. (du lat. *statua*; rad. *stare*, se tenir debout). Représentation d'une figure humaine entière et de plein relief. Statue de marbre, d'or, d'argent, de bois, d'argile. Statue de grandeur naturelle. Grande, petite statue. Statue gigantesque, colossale. Statue équestre, pédestre. Statue curule. Statue antique. Statue de Jupiter, de Junon, de Minerve. La statue de Henri IV. La statue de Louis XIV. La statue de Napoléon. Statue bien faite, mal faite. Statue grossière. Dresser, élever, ériger des statues. Décerner des statues à quelqu'un. Abattre, mutiler les statues de quelqu'un. Relever les statues des grands hommes. Le public, toujours égaré dans son enthousiasme, vous dresse des *statues* et les brise pour vous en casser la tête. (Volt.) Les hommes sont comme les *statues*, il faut les voir en place. (De Ségur.) L'amant de sa patrie dresse dans son cœur une *statue* au grand écrivain. (Mme de Staël.) On demandait un jour à Caton pourquoi on ne lui avait point érigé des *statues*, dans un temps où Rome en était pleine? J'aime mieux, dit-il, qu'on me demande pourquoi je n'ai point de *statues*, que pourquoi j'en ai. (Rol.) Les monuments publics de la piété des princes font plus d'honneur à leur mémoire que les *statues* et les inscriptions. (Mass.) L'empereur Domitien était si jaloux du respect dû à ses *statues* qu'il fit condamner à mort une femme qui s'était déshabillée devant l'une d'elles. (Sallust.)

— Fig. La doctrine des stoïciens au lieu de faire un sage n'en faisait que la *statue.* (Balz.)

— Fig. Personne ordinairement sans action et sans mouvement. C'est une statue. On dit d'une femme belle, mais froide, sans physionomie et sans esprit, que *c'est une belle statue.*

— B.-arts. *Statue grecque.* En général, une statue entièrement nue ou n'ayant qu'un bout de draperie. ‖ *Statue romaine.* Statue drapée ou armée à la romaine. Les Romains divisaient leurs statues de la manière suivante : *Statues paludates.* Celles qui ont un manteau. ‖ *Statues thoracates.* Celles qui ont une cotte d'armes. ‖ *Statues loricates.* Celles qui ont une simple cuirasse. ‖ *Statues trabéates.* Celles des sénateurs et des augures. ‖ *Statues togates.* Celles qui sont revêtues de la toge. ‖ *Statues tunicates.* Celles des hommes du peuple. ‖ *Statues stolates.* Les statues des femmes. ‖ *Statue allégorique.* Celle qui représente, par l'expression de ses traits, par son costume, par les attributs qui l'entourent, un être moral, un être collectif; ou même un événement. ‖ *Statue persique.* Statue d'homme qui sert de colonne ou de pilastre. ‖ *Statue sacrée.* Nom donné quelquefois à des images de la sainte Vierge et des saints.

STATUÉ, ÉE part. pass. du v. Statuer. S'empl. adjectiv. Rien n'a été statué par l'assemblée.

> Il est *statué* par les lois d'un pareil [illegible]
> Qu'un [illegible] bel air n'aime jam[illegible]
>
> Des[illegible]

STATUER. v. a. 1re conj. (rad. *statut*. Je *statue*, *nous statuons*, *vous statuez*. Je *statuais*, *nous statuions*, *vous statuiez*. Que je *statue*, que *nous statuions*, que *vous statuiez*, etc. Ordonner, régler d'une manière stable. L'assemblée n'a rien statué sur cela. La loi statue sur une chose. Le juge n'a rien statué sur ce chef, sur cette requête.

— Absol. Les lois humaines *statuent* sur le bien. (Montesq.)

STATUETTE. s. f. (diminut. de *statue*). B.-arts. Petite statue. Les statuettes sont maintenant fort à la mode. Acheter une statuette. Cheminée ornée de statuettes. Les statuettes de Dantan.

— Ce joli diminutif, qui semble aussi ancien que le mot *statue* dans notre langue, fut pour la première fois hasardé par Cambry, dans son Voyage pittoresque de Suisse et d'Italie.

STATU QUO IN. (pr. *inn sta-tu-kô*). Mots pris du latin et qui signifient *dans l'état où sont actuellement les choses.* Cette expression est surtout employée en diplomatie. Laisser les choses in statu quo.

— *Statu quo.* S'empl. substantiv. Maintenir le statu quo. Les partisans du statu quo. Le statu quo, c'est l'immobilité. A diverses époques, les gouvernements ont voulu ériger l'immobilité en système : au bout d'un temps plus ou moins long sont survenues des révolutions violentes ou des invasions. Le progrès est la loi des sociétés; celles qui ne marchent pas meurent ou sont absorbées.

STATURE. s. f. (du lat. *statura*). Hauteur de la taille d'une personne. Il est de petite stature, de stature moyenne. Avoir une stature colossale. Stature naine. Stature gigantesque. Stature ordinaire. Stature rabougrie, [illegible], tortue, banale, maléficiée. En général, les individus plus courts de *stature* paraissent communément plus larges et plus épais dans leurs proportions que les individus très [illegible], [illegible] sont fluets. (Virey.) L'homme de courte *stature* a le pouls plus fréquent et plus rapide que les individus de haute taille. (Id.)

STATUT s. m. (pr. *sta-tu*; du lat. *statutum*, rad. *stare*, rester). Loi, règlement, ordonnance. Chaque disposition d'une loi [illegible]. *Statut* qui permet, ordonne ou défend quelque chose. (Chabr. Cham.)

— *Statut personnel.* Celui qui règle directement et principalement la capacité ou l'incapacité des personnes pour contracter. Les lois sur la légitimité des enfants, sur la minorité, ou la majorité, sur la puissance paternelle ou maritale, sont des *statuts* personnels qui suivent partout la personne des Français. (Chabr. Cham.)

— *Statut réel.* Statut qui a principalement pour objet la prohibition de disposer d'une espèce particulière de biens.

— *Statut local.* Se disait des statuts qui régissaient autrefois les diverses parties du territoire. Les statuts locaux ont été abandonnés, cependant dans toutes les circonstances où les lois s'en réfèrent aux usages-coutumes particuliers, on suit les statuts locaux sur les différents points pour lesquels le législateur renvoie à leur autorité.

— Plus ordinairement. Règle, règlement établi pour la conduite d'une compagnie, d'une communauté. Les statuts d'une confrérie. Les statuts des chevaliers du Saint-Esprit. Les statuts d'une société. [illegible]. Faire, dresser des statuts. Statuts [illegible].

— Comm. Ensemble des droits et obligations résultant de la réunion de plusieurs personnes en société civile et commerciale. Ces statuts rédigés en forme de règlement ne sont autre chose que l'acte de société auquel adhèrent tous ceux qui prennent part aux risques, périls et avantages de l'entreprise qui forme l'objet de la société.

— Hist. *Statut d'Alexandre.* Loi par laquelle il est défendu au roi de Pologne de disposer des revenus de la couronne sans le consentement des États et de la diète. ‖ *Statut du sang.* Nom donné par les historiens d'Angleterre au bill de Henri VIII, plus connu sous le nom de *loi des six articles.* ‖ *Statuts.* C'est le nom que portent chez nos voisins d'outre-mer les lois faites par les trois grands pouvoirs de l'État.

STAUNTONIE s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des [illegible], ayant pour type un arbrisseau [illegible] garni de rameaux cylindriques tortueux, [illegible]nés en vrille, et qui croît en Chine.

STAURACANTHE s. m. Bot. Genre de plantes [illegible], de la famille des [illegible], ayant pour type le stauracanthe [illegible] [illegible], arbrisseau [illegible] [illegible] [illegible] dans le Portugal, parmi les bois de pin, dans les terrains sablonneux.

STAUROBARYTE. s. f. Miner. Nom donné à l'[illegible].

STAUROGLYPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., σταυρος, croix; γλυφω, graver). Didact. Qui est marqué d'une croix.

STAUROLÂTRE. s. m. (ét. gr., σταυρος, croix; λατρεια, culte, honneur). Hist. relig. Membre d'une ancienne secte d'Arménie, qui ne voulait pas adorer d'autre image que la croix. ‖ Nom donné quelquefois par ironie aux catholiques.

STAUROLITHE s. m. (ét. gr., σταυρος, croix; λιθος, pierre). Miner. Nom donné à l'harmotome et à la staurotide.

STAUROPHYLLE adj. des 2 g. (ét. gr., σταυρος, croix; φυλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles opposées en croix.

STAUROPTÈRE adj. des 2 g. (ét. gr., σταυρος, croix; πτερον, aile). [illegible] Qui a les ailes marquées d'une croix.

STAUROTIDE s. f. (du gr. σταυρος, croix). Miner. Substance [illegible] [illegible] ou grisâtre, [illegible], et s'offrant toujours cristallisée sous la forme de cristaux [illegible]. Ce minéral a reçu beaucoup de noms; il a été appelé [illegible] *pierre de croix, croisette, [illegible], staurolithe.*

STAUROTIQUE adj. des 2 g. Miner. Qui contient des cristaux [illegible] de staurotide.

STCHOTE s. m. (littéral. [illegible], *calcul*). Mot russe qui désigne un petit [illegible] [illegible] compteur fort habilement manié par les Russes, et qui n'est autre chose que l'abax des Grecs, l'abacus des Romains, et le souan-pan des Chinois.

STEAM ou **STEAM BOAT** s. m. (pr. *stim*, *stim bôt*; et angl., *steam*, vapeur, *boat*, bateau). Mar. Bateau à vapeur. On dit aussi *steamer.*

STÉARATE. s. m. Chim. Genre de sels [illegible] sont [illegible] par la combinaison de l'acide stéarique avec les bases salifiables. Stéarate d'ammoniaque. Stéarate de baryte. Stéarate de chaux. Stéarate de plomb. Bi-stéarate de plomb. Stéarate de potasse. Bi-stéarate de po-

tasse. Stéarate de soude. Tous les stéarates délavés ou dissous dans l'eau sont décomposés par les acides très-solubles dans ce liquide.

STÉARATE ou **STÉARATOLÉ**. Pharm. Emplâtre.

STÉARINE. s. f. (du gr. στέαρ, suif). Chim. Principe immédiat qui fait partie de la graisse, et qui est composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène. La stéarine est incolore, insipide, peu odorante, fusible à 38 degrés du thermomètre centigrade, soluble dans l'alcool bouillant. La stéarine s'obtient en traitant la graisse par l'alcool bouillant. La stéarine se précipite par le refroidissement.

STÉARIQUE. adj. m. Chim. Qui se forme par l'action des alcalis sur la stéarine. Acide stéarique.

STÉAROCONOTE. s. f. Chim. Une des matières grasses du cerveau.

STÉAROL. s. m. Pharm. La graisse considérée comme excipient.

STÉAROLÉ. s. m. Pharm. Graisse médicamenteuse.

STÉAROLIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Qui a le caractère d'un stéarolé.

STÉAROLITE. s. m. Pharm. Pommade magistrale.

STÉAROLURE. s. m. Pharm. Médicament formé par la combinaison d'un corps gras et d'une substance métallique.

STÉARONE. s. f. Chim. Substance particulière qu'on obtient en distillant l'acide stéarique avec de la chaux.

STÉAROPTÈNE. s. m. (ét. gr., στέαρ, suif; πτηνός, volatil). Chim. Portion concrète et cristalline des huiles volatiles.

STÉARO-RICINATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide stéaro-ricinique avec les bases salifiables.

STÉARO-RICINIQUE. adj. m. Chim. Se dit de l'un des trois acides qui se produisent pendant la saponification de l'huile de ricin. Acide stéaro-ricinique.

STÉASCHISTE. s. m. Minér. Roche d'aspect sédimenteux, mais néanmoins de forme cristalline, à base de talc, ayant la structure schisteuse et renfermant différents minéraux cristallisés. Stéachiste rude, porphyroïde, noduleux, granatique.

STÉATIQUE. s. f. (du gr. στέαρ, graisse, suif). Minér. Substance minérale, silicate de magnésie, composée de 60 à 62 parties de silice, 26 à 30 de magnésie, 5 à 6 d'eau, et quelques parties de chaux, d'alumine et de fer. La stéatique est compacte ou finement écailleuse, douce et grasse au toucher. On l'emploie en poudre pour adoucir le frottement des machines dont les rouages sont en fer. Les bottiers se servent de stéatique pour faire glisser le pied dans les bottes.

STÉATITE. s. f. Minér. Pierre douce et savonneuse au toucher, qui se laisse couper et tourner avec la plus grande facilité, mais qui ne reçoit jamais un poli bien vif. Les nuances de vert, de jaune d'huile figée, de rose, la couleur de chair, le rouge vif ou marbré de blanc, de grisâtre, se rencontrent dans les stéatites des différents pays, dans celles de Corse et de la Chine, où l'on en fait cette foule de petites figures grotesques nommées *magots*.

STÉATITEUX, EUSE. adj. Minér. Qui contient de la stéatite; qui en est formé.

STÉATOCÈLE. s. f. (ét. gr., στέαρ, στέατος, graisse; κήλη, tumeur). Pathol. Tumeur du scrotum, formée par une matière semblable à du suif.

STÉATOLIQUE. adj. des 2 g. Pharm. Médicament qui a le caractère d'un stéarolé.

STÉATOMATEUX, EUSE. adj. Méd. Qui est de la nature du stéatôme.

STÉATOMATODE. adj. des 2 g. Méd. Qui ressemble au suif.

STÉATÔME. s. m. (du gr. στεάτωμα; rad. στέαρ, suif). Pathol. Tumeur formée par l'accumulation d'une substance grasse ayant la consistance et la couleur du suif. La plupart des auteurs considèrent le stéatôme comme un lipôme dégénéré. L'extirpation des liqueurs stéatomateuses est presque toujours indispensable.

STÉATOPYGE. adj. des 2 g. (ét. gr., στέαρ, suif, πυγή, derrière). Mamm. Qui a la base de la queue formée d'une masse de graisse.

STÉBÉ. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des composées, comprenant des arbrisseaux élégants de l'Afrique, et particulièrement du cap de Bonne-Espérance.

STÉBLÉVIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de chrétiens plus connue sous le nom de *baculaires*.

STECKEN. s. m. Métrol. Mesure cubique pour le bois employée dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, et valant 156 décimètres cubes 250 centimètres cubes.

STECQ. s. m. Jeu. Mot employé au romastecq, pour désigner la marque que l'on efface pour celui qui fait la dernière levée.

STEEPLE CHASE. s. m. (pr. *sti-ple-chè-ze*; littéral. *chasse au clocher*). Manég. Mot anglais qu'on emploie assez souvent en français pour désigner une course à cheval faite à travers champs et en franchissant toute espèce d'obstacles. Il est défendu de parcourir plus de deux longueurs de cheval sur un chemin battu.

STÉGANE. adj. des 2 g. (du gr. στεγανός, couvert). Ornith. Se dit des pieds des oiseaux, lorsque les quatre doigts sont engagés jusqu'aux ongles dans une même membrane.

STÉGANOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., στεγανός, couvert, γράφω, j'écris). Sorte d'écriture chiffrée, employée pour déguiser un nom, et qui consiste à écrire successivement les vingt-quatre lettres de l'alphabet sur deux lignes horizontales et parallèles, de cette manière :

a b c d e f g h i k l m
n o p q r s t u v x y z

et à mettre au lieu de chaque lettre du mot que l'on veut déguiser celle qui lui correspond dans l'autre. Si l'on voulait écrire le mot *roi* selon ce procédé, on aurait *ebv*.

— Art d'écrire et d'expliquer la stéganographie.

STÉGANOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la stéganographie. Écriture stéganographique. Signe stéganographique. Procédé stéganographique. Écrire un mot par le procédé stéganographique.

STÉGANOGRAPHIQUEMENT. adv. Par le procédé stéganographique, à la manière stéganographique. Mots écrits stéganographiquement.

STÉGANOPE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers, ayant pour type le stéganope tricolore.

STÉGANOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., στεγανός, couvert, πούς, pied). Ornith. Se dit des oiseaux dont tous les doigts sont engagés dans la même membrane. ‖ STÉGANOPODES. s. m. pl. Famille d'oiseaux nageurs.

STÉGIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, comprenant des espèces qui forment sur les planches de bois et les solives de petits points noirs, qui ne sont sensibles à l'œil que par leur multiplicité. L'espèce type a été découverte en Pologne.

STÉGNOSE. s. f. Médec. Effet d'une substance astringente.

STÉGNOTIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui exerce une action astringente.

STÉGOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., στέγη, toit, πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes disposées en forme de toit. ‖ STÉGOPTÈRES. s. m. pl. Famille de névroptères.

STÉHÉLINE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de l'ordre des synanthérées, comprenant des sous-arbrisseaux qui habitent les lieux secs et stériles de la France méridionale, de l'Italie et de l'Espagne.

STÉHÉLINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la stéhéline. ‖ STÉHÉLINÉES. s. f. pl. Section de la tribu des carlinées, ayant pour type le genre stéhéline.

STEIN. s. m. Métrol. Poids qui vaut 10 kilogrammes 287 grammes. ‖ Ancien poids d'Anvers, valant 3 kilogr. 761 gr. ‖ Nouveau poids du grand-duché de Bade, valant 5 kilogr. ‖ Poids de Leipzig, valant 10 kilogr., 284 gr. ‖ Poids de Pologne, valant 12 kilogr. 960 gr. ‖ Poids de Suisse, canton de Soleure, valant 5 kilogr. 184 gr.

STEINHEILITE. s. f. Minér. Nom donné à la dichroïte.

STEINKOHLE. s. m. Minér. La houille filicifère, remarquable par la quantité considérable et constante de feuilles de fougère dont elle présente les empreintes.

STÉIROSE. s. f. (du gr. στεῖρος, stérile). Médec. Stérilité de l'homme ou de la femme.

STEKAN. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée autrefois dans les Pays-Bas pour le vin, et valant 19 litres 10 centilitres. ‖ Mesure de capacité employée autrefois à Amsterdam pour les liqueurs, et valant 18 litres 75 centilitres.

STELAGE. s. m. Anc. cout. Impôt sur chaque setier de grains. ‖ Droit que l'on percevait sur le sel, dans la principauté de Bouillon.

STELAGIER. s. m. Anc. cout. Collecteur du stelage.

STÈLE. s. f. (du gr. στήλη, colonne). Archit. Monument monolithe, ayant la forme d'un fût de colonne, d'un obélisque.

— Antiq. Espèce de colonne brisée ou de cippe, destinée à porter une inscription. ‖ Poteau où l'on exposait certains condamnés dans quelques villes de la Grèce.

STÉLÉCHITE. s. f. Minér. Incrustation calcaire autour d'une racine.

STÉLIDE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des orchidées, renfermant des espèces de la Jamaïque.

STELLA. Mot latin qui signifie *étoile*, et qui sert de racine à plusieurs mots de notre langue.

STELLA (Jacques). Peintre célèbre, né à Lyon en 1596, d'une famille de peintres originaire de Flandre, mort en 1657. On estime beaucoup ses tableaux. On voit au Louvre Jésus apparaissant à la Madelaine, et Minerve au milieu des Muses.

STELLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *stella*, étoile). Astron. Qui a rapport aux étoiles. Lumière stellaire. Radiation stellaire. Astronomie stellaire.

— Bot. Plante qui porte une étoile jaune au centre de ses fleurs. Sabbatie stellaire.

STELLAIRE. s. f. (du lat. *stella*, étoile, nom que lui vaut la forme de ses fleurs). Bot. Genre de la famille des caryophyllées, renfermant des petites plantes herbacées, aux tiges rameuses, aux feuilles étroites et linéaires, aux fleurs blanches, ouvertes en étoile. Quelques espèces croissent en France dans les bois, aux lieux montagneux et sur les bords des eaux stagnantes. On connaît surtout la stellaire graminée.

STELLE ou **STELLO**. Myth. Enfant qui ayant osé se moquer de l'avidité avec laquelle Cérès buvait dans une cabane où elle était entrée pendant son voyage à la recherche de sa fille Proserpine, fut changé par la déesse en lézard.

STELLÈRE. s. f. Genre de mammifères cétacés herbivores, dans lequel on place un animal marin du Kamtschatka.

STELLÉRIDE. adj. des 2 g. Zooph. Se dit des animaux dont le corps large et déprimé est régulièrement divisé à sa circonférence en angles plus ou moins aigus, ce qui les a fait comparer à des étoiles. ‖ STELLÉRIDES. s. m. pl. Famille d'animaux de l'ordre des radiaires échinodermes.

STELLÉRINE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones apétales de la famille des thymélées, comprenant des plantes herbacées dont on ne connaît que trois espèces.

STELLIFÈRE. adj. des 2 g. Didact. Qui porte des étoiles. ‖ *Monde stellifère*. Le ciel.

— Hist. nat. Qui porte des taches étoilées ou des parties disposées en étoile.

STELLIFÈRE. s. m. Ichthyol. V. ÉTOILÉ.

STELLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *stella*, étoile; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une étoile.

STELLIGÈRE. adj. des 2 g. Didact. Qui a quelque partie disposée en rosace ou en étoile.

STELLINERVE, ÉE. adj. (ét. lat., *stella*, étoile, *nervus*, nerf). Bot. Dont les nervures partent du milieu de la lame et se portent vers la circonférence en rayons divergents. Feuilles stellifères.

STELLION. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des iguaniens, comprenant des animaux au corps épais, couverts d'une peau lâche et garnies d'écailles nombreuses. On remarque surtout le stellion du Levant, animal très-agile d'un bleu olivâtre, aux pieds jaunes.

STELLIONAT. s. m. (de *stellio*, petit lézard dont on fait le symbole de la fraude). Dr. rom. Toute espèce de fraude et de tromperie qui n'avait pas de dénomination particulière. Le stellionat constituait un véritable crime, qui était quelquefois puni de peines très-graves, telles que la condamnation aux mines.

— Dr franç. Action de celui qui vend ou hypothèque un meuble dont il sait n'être pas le propriétaire, ou de celui qui présente comme libres des biens hypothéqués, ou déclare des hypothèques moindres que celles dont ces biens sont chargés. Être condamné pour fait de stellionat. Encourir la peine du stellionat.

STELLIONATAIRE. adj. des 2 g. Droit fr. et rom. Qui est coupable de stellionat.

— S'empl. substantiv. La peine qui peut être appliquée aux stellionataires est la contrainte par corps.

STELLIONIDE. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble au stellion. ‖ STELLIONIDES. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens qui a pour type le genre stellion.

STELLIPORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *stella*, étoile, *porus*, pore). Zooph. Qui a des pores en forme d'étoiles. ‖ STELLIPORES. s. m. pl. Famille de polypiaires.

STELLULE. s. f. (du lat. *stellula*, dimin. de *stella*, étoile). Bot. Petite étoile ou disque foliacé qui, dans certaines mousses, termine les tiges et renferme les fleurs mâles.

STELLULÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui a des feuilles disposées en étoiles, des poils ramifiés en manière d'étoiles, ou des pores en forme d'étoiles. Feuilles stellulées.

STÉMASTRE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, de la division des lycoperdons.

STEMMACANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des synanthérées, ayant pour type le stemmacanthe faux-artichaut, qui habite les Pyrénées.

STEMMATE. s. m. (du gr. στέμμα, couronne). Entom. Nom donné aux yeux lisses qui sont placés sur la tête, chez certains insectes.

STEMMATIQUE. adj. des 2 g. Entom. Qui a rapport aux stemmates.

STEMMATOPE. s. m. Mamm. Genre de mammifères carnassiers amphibies, établi pour y placer quelques espèces de phoques.

STEMMATOSPERME. s. m. Bot. Genre de graminées ne comprenant qu'une seule espèce des îles d'Afrique.

STEMMODONTIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rudbeckiées.

STÉMODIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des personnées, comprenant des plantes herbacées des Indes orientales et de la Jamaïque.

STÉMONE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des asparaginées, ayant pour type la stémone tubéreuse, plante grimpante de la Chine et de la Cochinchine.

STÉMONITE. s. f. Bot. Genre de cryptogames de la famille des champignons, comprenant des plantes qui imitent par leur port quelques espèces de moisissures.

STÉMONURE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des santalacées, comprenant des arbres ou des arbrisseaux exotiques.

STÉNACTE. s. m. Genre de plantes dicotylédones de l'ordre des synanthérées.

STÉNANTHÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des épacridées, ayant pour type la sténanthère à feuilles de pin, qui croît dans la Nouvelle-Hollande.

STENAY. Géogr. Ch.-l. de canton (Meuse), arr. de Montmédy; 3,780 hab.

STENCORE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères établi pour y ranger quelques espèces de leptures ou de capricornes.

STÈNE. s. m. (du gr. στενός, resserré). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamérés, de la famille des brachélytres, comprenant de petites espèces que l'on ne trouve que dans les lieux humides.

STÉNÉLOPHE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères créophages, qui comprend plusieurs espèces de carabes.

STÉNÉLYTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενός, étroit; ἔλυτρον, étui). Entom. Qui a les élytres rétrécis à la partie postérieure du corps. ‖ STÉNÉLYTRES. s. m. pl. Famille de coléoptères.

STÉNIDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à un stène. ‖ STÉNIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères brachélytres, qui a pour type le genre stène.

STÉNIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fête athénienne dans laquelle les femmes s'adressaient mutuellement des railleries.

STENKIL. adj. et s. Hist. Se dit des membres d'une dynastie suédoise qui régna de 1060 à 1128. C'est sous la domination des Stenkils que la religion chrétienne fit de grands progrès en Suède.

STÉNOCARDIAQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la sténocardie.

STÉNOCARDIE. s. f. (ét. gr. στενός, étroit, καρδία, cœur). Médec. Angine de poitrine.

STÉNOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενός, étroit; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits ou des urnes remarquables par leur étroitesse.

STÉNOCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des protéacées, fondé sur un arbrisseau de la Nouvelle-Calédonie.

STÉNOCHILE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des myoporinées, comprenant deux espèces de la Nouvelle-Hollande. Les sténochiles glabre et longifolie.

STÉNODERME. s. m. Mamm. Genre de mammifères chéiroptères, ne comprenant qu'une seule espèce, le sténoderme roux.

STÉNODIDACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενός, étroit, δίς, deux, δάκτυλος, doigt). Ornith. Qui a deux doigts sans membranes, comme les autruches. ‖ STÉNODIDACTYLES. s. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant ceux qui ont deux doigts sans membranes.

STÉNODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενός, étroit; ὀδούς, dent). Hist. nat. Qui a des dents étroites.

STÉNOGLOSSE. s. m. (ét. gr., στενός, étroit, γλῶσσα, langue). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des orchidées, fondé sur une plante de la Nouvelle-Grenade.

STÉNOGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενός, étroit; γωνία, angle). Minér. Se dit d'une variété de chaux carbonatée dans laquelle l'assortiment des faces fait disparaître une partie des inclinaisons de leurs bords, dont les uns deviennent parallèles et les autres se trouvent sur un même plan, en même temps que d'autres arêtes se réunissent sous des angles plus ou moins aigus.

STÉNOGRAPHE. adj. et s. des 2 g. Celui, celle qui se sert de la sténographie, qui l'a étudiée, qui la sait. Habile sténographe. Les sténographes de tous les temps se sont peu attachés à différencier les sons qui ont des prononciations peu éloignées. Un bon *sténographe* est un polymathicien, un vrai de Clainville qui peut jouter contre tout un dictionnaire. (Bertin.)

STÉNOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., στενός, serré, γράφω, écriture). Art de se servir de signes abrégés et conventionnels pour écrire aussi vite que la parole. Cet art est du plus grand secours pour conserver les discours prononcés à la tribune législative et les débats des tribunaux. La sténographie ne date guère, en France, que de l'époque de notre première révolution; toutefois cet art remonte à une haute antiquité. C'est sur l'omission facultative de certaines lettres vocales qu'est fondé en général l'art de la sténographie. La plus ancienne de toutes les méthodes dont les traces soient parvenues jusqu'à nous est celle de Tiron, affranchi de Cicéron, chargé de recueillir les discours du grand orateur.

STÉNOGRAPHIÉ, ÉE. part. pass. du v. Sténographier. S'empl. adjectiv. Discours sténographiés

STÉNOGRAPHIER. v. a. 1re conj. (ét., V. STÉNOGRAPHIE). Écrire en abréviation par le moyen de la sténographie. Sténographier un discours. On sténographie les discours prononcés aux Chambres, aux Académies.

— Absol. Art de sténographier. Savoir sténographier. Sténographier habilement.

— SE STÉNOGRAPHIER. v. pron. Être sténographié. La parole se sténographie aussi vite qu'elle se prononce.

STÉNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la sténographie. Écriture sténographique. Caractères sténographiques. L'écriture sténographique commença à être plus pratiquée sous le Directoire. Quelle que soit la diversité des combinaisons, quelles qu'en soient les chances inépuisables en apparence, aucun alphabet sténographique ne peut fournir plus de dix-huit caractères simples, en remplissant les conditions requises.

STÉNOGYNE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de l'ordre des synanthérées, fondé sur une espèce du cap de Bonne-Espérance.

STÉNOLOBE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενός, étroit; λοβός, lobe). Bot. Qui a des lobes étroits. Laminarie sténolobe.

STÉNOLOPHE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de l'ordre des synanthérées.

STÉNONOME. adj. des 2 g. (ét. gr., στενός, étroit; νόμος, loi). Minér. Se dit d'une variété qui offre un grand nombre de formes produites par des décroissements dont les exposants sont resserrés entre les limites des trois premiers nombres naturels. Pyroxène sténonome.

STÉNON STURE. Noble suédois qui fut élu administrateur du royaume après la mort de Charles Bonde (1470), remporta une grande victoire sur les Danois (14 octobre 1470), fonda l'université d'Upsal, et fit régner la paix dans le royaume. Il mourut empoisonné en 1503. ‖ Petit-fils de celui-ci, qui succéda à son père, Svante Sture, dans la charge d'administrateur du royaume de Suède, défit complètement Christiern II, roi de Danemark, dans une rencontre, mais fut vaincu et blessé dans une autre. Il mourut des suites de ses blessures en 1520.

STÉNOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενός, étroit; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales étroits ou linéaires. Arapis sténopétale.

STÉNOPÉTALE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des crucifères, ayant pour type le sténopétale linéaire, plante herbacée de la Nouvelle-Hollande.

STÉNOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενός, étroit; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles étroites ou linéaires. Morinde sténophylle.

STÉNOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενός, étroit; πούς, pied). Hist. nat. Qui a les pieds ou le stipe étroit ou mince, relativement à sa longueur. Agaric sténopode. ‖ STÉNOPODES. s. m. pl. Ornith. Ordre des mydalornithes comprenant ceux de ces oiseaux qui ont les pieds étroits ou non garnis de membranes.

STÉNOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενός, étroit; πτερόν, aile). Hist. nat. Qui a des ailes étroites. ‖ STÉNOPTÈRES. s. m. pl. Entom. Famille de l'ordre des coléoptères, comprenant ceux de ces insectes dont les élytres sont rétrécies à leur extrémité libre.

STÉNOPYRE. s. f. Médec. Fièvre inflammatoire.

STÉNORHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενός, étroit; ῥίζα, racine). Bot. Qui a des racines grêles.

STÉNORHYNQUE. s. m. Mamm. Genre de mammifères carnassiers amphibies, qui ne comprend qu'une seule espèce, le phoque leptonyx.

— Entom. Genre de charançons ou rhinocères, rangé parmi les barches.

STÉNOSE. s. f. Médec. Resserrement d'une partie quelconque.

STÉNOSIS. s. m. Entom. Genre d'insectes de la famille des photophyges, fondé sur quelques espèces de tagenies.

STÉNOSOME. s. m. Moll. Genre de crustacés édriophthalmes de l'ordre des isopodes.

STÉNOSTACHYÉ, ÉE. adj. (ét. gr., στενός, étroit; στάχυς, épi). Bot. Dont les fleurs sont disposées en épis grêles.

STÉNOSTÉNOSE. s. f. Médec. Rétrécissement du canal de Sténon.

STÉNOSTOMATASPISTE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενός, étroit; στόμα, bouche; ἀσπίς, serpent). Erpét. Se dit d'un serpent qui a la bouche étroite et le corps couvert d'écailles. ‖ STÉNOSTOMATASPISTES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens comprenant ceux qui ont la bouche étroite et le corps couvert d'écailles.

STÉNOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., στενός, étroit; στόμα, bouche). Hist. nat. Qui a la bouche ou l'opercule étroit.

STÉNOSTOME. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, séparé des œdémères à cause du prolongement extrême du museau, qui est presque aussi long que la tête.

STÉNOTACTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενός, étroit; τάξις, disposition). Minér. Se dit d'une variété produite par des décroissements dont une moitié naît sur le même angle et l'autre moitié sur les mêmes bords.

STENOTÉTRADACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενός, étroit, τετρα, quatre; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a quatre doigts sans membranes. ‖ STENOTETRADACTYLES. s. m. pl. Ornith. Famille des mydalornithes comprenant ceux qui, comme le dronte, ont quatre doigts sans membrane.

STÉNOTRÈME. s. f. Conchyl. Genre de coquilles établi aux dépens des hélices, et qui a pour type la sténotrème convexe des États-Unis.

STÉNOTRIDACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., στενός, étroit, τρις, trois; δάκτυλος, doigt). Ornith. Qui a trois doigts sans membrane. ‖ STÉNOTRIDACTYLES. s. m. pl. Famille des mydalornithes comprenant ceux de ces oiseaux qui, comme l'autruche, ont trois doigts sans membrane.

STENTÉ, ÉE. adj. (de l'ital. *stentato*, peiné, fatigué). Se dit d'un tableau où se manifeste l'effort du travail de l'artiste. Tableau stenté. Avoir le faire stenté.

STENTOR. (pr. *stan-tor*). Myth. L'un des Grecs qui se rendirent au siège de Troie, célèbre par la puissance de sa voix. Il l'avait en effet si forte et si éclatante, qu'il faisait autant de bruit que cinquante hommes qui auraient crié tous ensemble, aussi servait-il de trompette à toute l'armée des Grecs. Homère l'appelait *le guerrier à la voix d'airain*. Ayant voulu lutter contre les poumons immortels et infatigables de Mercure, ses efforts furent vains, et il perdit la vie dans ce nouveau genre de combat.

— De là le prov. *Avoir une voix de stentor*. Avoir une voix forte et éclatante. Cet homme a une voix de stentor. Cet homme est étourdissant avec sa voix de stentor. Les plus ignorants parmi le peuple disent *une voix de Centaure*. Les *stentors* des salons sont pour nous un supplice. (Del.)

STENTORÉ, ÉE. adj. Qui est fort, éclatant comme la voix de Stentor. Le peuple s'étonna, entendant sa voix *stentorée*. (Rab.)

Il fait . . . avancer les soldats,
Criant : Louvel ! d'une voix *stentorée*. (Volt.)

STÉPHANE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, dioïques, comprenant plusieurs espèces grimpantes de la Cochinchine.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères établi pour y placer une espèce d'ichneumon qui a les ailes colorées en brun.

STÉPHANITE. adj. des 2 g. Antiq. gr. Se dit des exercices où le prix du vainqueur était une simple couronne. Les jeux stéphanites.

STÉPHANOÉ. s. m. (du gr. στέφανος, couronne). Bot. Nom donné aux péricarpes soudés avec le calice, dont les divisions sont placées à leur sommet comme une couronne. Syn. d'Achaine et de Cypsèle.

STÉPHANOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., στέφανος, couronne; εἶδος, forme). Didact. Qui a la forme d'une aigrette.

STÉPHANOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de la ville de Saint-Étienne. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

STÉPHANOMIE. s. f. Entom. Genre d'actinozoaires établi pour des animaux extrêmement singuliers, qui flottent librement dans l'intérieur des eaux. Stéphanomie hérissée.

STÉPHANOPE. s. m. Zooph. Genre d'animalcules infusoires.

STÉPHANOPHORE. s. m. (ét. gr., στέφανος, couronne, φέρω, je porte). Antiq. gr. Nom donné à des prêtres ou pontifes particuliers d'un ordre distingué, qui portaient une couronne de laurier, et quelquefois une d'or, dans les cérémonies publiques. Ce sacerdoce était établi dans plusieurs villes d'Asie, à Smyrne, à Sardes, etc.

STEPHANOPIN, INE. adj. Bot. Qui ressemble au stéphanope. ‖ STEPHANOPINS. s. m. pl. Tribu d'infusoires rotatoires qui a pour type le genre stéphanope.

STEPHANOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., στέφανος, couronne; στόμα, bouche). Helminth. Qui n'a qu'une seule trompe. ‖ STEPHANOSTOMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des helminthaprotes cestoïdes, comprenant ceux qui n'ont qu'une seule trompe.

STEPHOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., στέφος, couronne; καρπός, fruit). Bot. Qui a ses fruits disposés en rond.

STEPPE. s. m. (mot slave ou russe qui signifie *lande*). Géogr. Nom donné en Russie à des plaines immenses, presque nivelées, d'un aspect uniforme, les unes privées d'eau et stériles, les autres sillonnées par des ruisseaux et couvertes de pâturages. Les steppes de la Russie. Transportons-nous au milieu des *steppes* arides et salées de la Haute Tartarie, que parcourt le Mongol nomade sur son coursier, parmi ces âpres rochers du Caucase, où cent peuples armés de fer, couverts de cottes de mailles, se disputent sans cesse les rapines et les conquêtes. (Virey.)

— A été appliqué par les géographes aux terres des autres contrées qui offrent un aspect analogue. Les steppes de l'Afrique.

STERCOLOGIE. s. f. (du lat. *stercus* fiente, excrément, fumier, et du gr. λόγος, discours). Didact. Traité des excréments. La stercologie de Spina.

STERCOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la stercologie.

STERCORAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *stercus*, excrément). Bot. Qui croît sur le fumier ou sur les excréments. Agaric stercoraire.

— Entom. Qui vit dans le fumier. Mouche stercoraire.

— Chir. *Fistules stercoraires*. Celles qui sont entretenues par le passage continuel des matières fécales.

STERCORAIRE. s. m. (du lat. *stercus*, fumier, ordure). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes que l'on rencontre sous les latitudes nord et qui viennent en automne jusqu'à nos côtes maritimes. Les stercoraires sont de la taille du canard; leurs plumes sont estimées, leur chair n'est d'aucun usage.

— Entom. Nom donné à plusieurs insectes qu'on trouve dans les plus sales ordures. Tels sont quelques bousiers et autres scarabées diptères.

STERCORAL, ALE. adj. (du lat. *stercus*, excrément). Qui concerne les excréments, qui tient des excréments. Matières stercorales.

STERCORANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine des stercoranistes.

STERCORANISTE. adj. et s. des 2 g. (du lat. *stercus*, excrément). Hist. relig. Membre d'une secte qui croyait que les espèces de l'eucharistie étaient digérées comme d'autres aliments. ‖ Nom donné à ceux qui pensaient que la communion rompait le jeûne.

STERCORATION. s. f. (pr. *ster-ko-ra-ci-on*; du lat. *stercus*, excrément). Médec. Matière fécale.

STERCORIN, INE. adj. (du lat. *stercus*, excrément). Didact. Excrémentiel. Matières stercorines.

STERCULIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la sterculie. ‖ STERCULIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des byttnériacées, qui a pour type le genre sterculie.

STERCULIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Sterculiacé.

STERCULIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des hermanniées, comprenant de très-grands arbres de l'Asie et de l'Afrique. Sterculier fétide, ou *bois puant*. Sterculier cordiforme, ou *mangose*, *collier faux*.

STÈRE. s. m. (du gr. στερεός, solide). Métrol. Nouvelle mesure particulièrement destinée pour les bois de chauffage, et qui vaut un mètre cube.

STÉRÉOBATE. s. m. (ét. gr., στερεός, solide, βάσις, base). Archit. Espèce de soubassement sans moulures qui supporte un édifice.

STÉRÉOCAULE. s. m. (ét. gr., στερεός, solide; καυλός, tige). Bot. Genre de cryptogames de la famille des lichens, comprenant de petites plantes qui imitent de petits arbrisseaux de deux pouces au plus de hauteur, assez touffus, d'un bleu plus ou moins gris. Les stéréocaules se plaisent dans les lieux stériles ou montueux, sur les rochers.

STÉRÉOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., στερεός, solide; κέρας, corne). Entom. Qui a les cornes solides ou paraissant telles. ‖ STÉRÉOCÈRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des coléoptères, comprenant ceux dont les antennes forment une masse arrondie qui paraît solide à cause du rapprochement des articulations.

STÉRÉODYNAMIE. s. f. (ét. gr., στερεός, solide; δύναμις, force). Didact. Branche de la physique qui expose les lois du mouvement des corps solides.

STÉRÉODYNAMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la stéréodynamie.

STÉRÉOGONÉ, ÉE. adj. (ét. gr., στερεός, solide, γωνία, angle). Bot. Dont la fronde articulée ou arrondie est solide ou pleine. ‖ STÉRÉOGONÉES. s. f. pl. Famille d'hydrophytes marines.

STÉRÉOGRAPHE. adj. et s. des 2 g. Celui, celle qui pratique la stéréographie, qui sait la stéréographie.

STÉRÉOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., στερεός, solide; γράφω, j'écris). Perspect. Art de représenter les solides sur un plan.

STÉRÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la stéréographie. Projection stéréographique de la sphère.

STÉRÉOGRAPHIQUEMENT. adv. D'une manière stéréographique.

STÉRÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., στερεός, solide; λόγος, discours). Didact. Étude des solides organiques.

STÉRÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la stéréologie.

STÉRÉOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., στερεός, solide, μέτρον, mesure). Science qui traite de la mesure des solides. S'occuper de stéréométrie.

STÉRÉOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la stéréométrie.

— Minér. *Caractères stéréométriques*. Caractères que l'on tire de la structure des corps.

STÉRÉONOMIE. s. f. (ét. gr., στερεός, solide; νόμος, loi). Didact. Science qui exprime les lois des phénomènes en formule, pour déduire de là, par le calcul, toutes les vérités qui en dépendent.

STÉRÉONOMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la stéréonomie.

STÉRÉOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., στερεός, solide, πούς, pied). Hist. nat. Qui a le pied ou le stipe plein et dur.

STÉRÉOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., στερεός, solide, φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles solides ou fermes. Centaurée stéréophylle.

STÉRÉORAMA. s. m. Carte topographique en relief faite de pâte de papier.

STÉRÉOSTATIQUE. s. f. (ét. gr., στερεός, solide, στάω, se tenir). Didact. Partie de la physique qui traite de l'équilibre des corps.

— adj. des 2 g. Qui appartient à cette science. Traité stéréostatique. Vérité stéréostatique.

STÉRÉOTHALAME. adj. des 2 g. (ét. gr., στερεός, solide, θάλαμος, lit). Bot. Se dit des lichens dont les expansions redressées ou fructifiées sont solides et pleines.

STÉRÉOTOMIE. s. f. (ét. gr., στερεός, solide; τέμνω, je coupe). Géom. Art de tailler les bois et les pierres, et de leur donner les formes convenables pour leur emploi dans les constructions.

STÉRÉOTOMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la stéréotomie.

STÉRÉOTYPAGE. s. m. (ét., V. STÉRÉOTYPIE). Impr. Action de stéréotyper, et ouvrage qui en résulte. Procédé de stéréotypage.

— Manière de stéréotyper. On a longtemps regardé William Ged, orfèvre d'Edimbourg, comme l'inventeur du stéréotypage.

— Fig. Par cet habile artifice, il passa d'un *stéréotypage* sans variété à l'art d'assouplir la phrase et d'en nuancer le sens logique. (Ch. Nod.)

STÉRÉOTYPE. adj. des 2 g. (ét., V. STÉRÉOTYPIE). Impr. Qui est imprimé avec des planches dont les caractères ne sont pas mobiles, et que l'on conserve pour de nouveaux tirages. Ouvrage stéréotype. Édition stéréotype. Avec le temps les éditions stéréotypes deviennent parfaitement correctes.

STÉRÉOTYPÉ, ÉE. part. pass. du v. Stéréotyper. S'empl. adjectiv. Ouvrage stéréotypé.

— Dans un autre sens. Planches stéréotypées. Il est certain que les planches stéréotypées coulées étaient connues en France dès 1735.

— Fig. Ce sont des phrases, des expressions stéréotypées. Le sourire du comte *stéréotypé* sur les lèvres annonçait toujours la même bienveillante curiosité. (Al. Dumas.) Il semble qu'on ait envoyé de Londres dans toutes les parties de l'Angleterre des modèles de meubles, de mets, des échantillons de boissons, et même des patrons de servantes et de maîtresses d'auberge, car tout ce qu'on voit, ce qu'on entend, ce qu'on prend dans chaque lieu, est le produit de ce qu'on a rencontré dans les autres, qu'il se trouve où il est le type, la règle. [illegible] l'Angleterre s'est trouvée ainsi *stéréotypée*. (De Custine.)

STÉRÉOTYPER. v. a. 1re conj. (ét., V. STÉRÉOTYPIE). Imprimer avec des planches solides, au lieu de formes composées de caractères mobiles. Stéréotyper un livre. On a stéréotypé Racine et Corneille.

— Convertir les formes en caractères solides. Stéréotyper les formes, les planches.

— Fig. Jeter dans un moule inaltérable. Stéréotyper les idées. Stéréotyper les institutions.

— SE STÉRÉOTYPER. v. pron. Être stéréotypé. Tous les bons ouvrages devraient se stéréotyper.

STÉRÉOTYPEUR. s. m. Typogr. Celui qui stéréotype.

STÉRÉOTYPIE. s. f. (ét. gr., στερεός, solide; τύπος, type, caractère). Impr. Art de convertir en formes ou planches solides les pages composées avec des caractères mobiles, suivant les procédés ordinaires. La *stéréotypie* est une invention française, très-probablement par son origine et incontestablement par son usage et ses perfectionnements. (L. Lecomte.) De nos jours, MM. Firmin Didot et Herhan, chacun par des procédés divers, ont porté à une grande perfection l'art de la *stéréotypie*, auquel Foulis de Glascow, Hoffmann de Strasbourg avaient déjà consacré d'heureux essais. (Id.)

— Atelier où l'on stéréotype. Une belle stéréotypie. Entrer à la stéréotypie.

STÉRENSINE. s. f. (ét. gr., στερεός, solide; οὐσία, essence). Nom donné à la partie concrète et cristalline des huiles volatiles. Quelques-uns écrivent à tort *sérensine*.

STÉRIGME. s. m. (du gr. στήριγμα, appui). Bot. Nom donné aux fruits hétérocarpiens pluriloculaires, à loges monospermes ou polyspermes distinctes.

— Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des crucifères, comprenant des plantes vivaces, peu élevées, de l'Asie.

STÉRILE. adj. des 2 g. (du lat. *sterilis*). Qui ne porte point de fruit, quoiqu'il soit de nature à en porter. Champ, terre, arbre stérile.

— Qui ne conçoit point, qui ne produit point. Femme stérile. Femelle stérile. On voit des femmes qui avaient été *stériles* pendant un grand nombre d'années devenir fécondes

dans la suite. (Virey.) On a vu deux individus qui avaient été stériles pendant leur union, donner l'un et l'autre des preuves de fécondité, si, après avoir été épars, ils contractaient un nouveau mariage. (Id.)

— Se dit des animaux. Chienne stérile. Vache stérile. Jument stérile. Cette femelle est stérile.

— Et même des fleurs. La fleur stérile est celle où ne s'opère point la fécondation.

— Se dit des années où la récolte est mauvaise. Année stérile.

— Fig. Qui ne produit point de lui-même. Esprit stérile. Auteur stérile. Poète stérile. Les esprits *stériles* sont les plus féconds en paroles. (S. Dub.) Oh! que l'imagination des hommes est *stérile* auprès de l'intelligence de la nature! (B. de St-P.)

— Qui ne rapporte aucun avantage. Travail stérile. Occupation stérile. Veilles stériles. Études stériles.

— Dont il ne résulte rien, infructueux. Sans l'argent tout est stérile. Il n'y a souvent rien de plus *stérile* que l'amour de la réputation. (Trad. de Théophrast.) Par de *stériles* vœux pensez-vous m'honorer? (Lamart.) L'argent, l'argent, dit-on; sans lui tout est *stérile*. (Id.)

Fuyez de ces auteurs l'abondance *stérile*,
Et ne vous chargez point d'un détail inutile. (Boil.)

— *Sujet stérile*. Sujet qui fournit peu.

— *Admiration stérile*. Celle qui n'imite pas ce qu'elle admire. Fasse l'esprit de Dieu que le récit des vertus de sainte Thérèse produise en nous, non pas une admiration *stérile*, mais une sincère imitation de sa sainteté. (Fléch.)

— *Gloire stérile*. Celle dont on ne tire aucune utilité.

Ces vains trophées, ces *stériles* honneurs,
De sa perte cruelle angoissaient les douleurs.
(Esménard.)

— *Paix stérile*. Celle qui n'a aucun résultat pour la personne qui en est l'objet.

— *Stérile en*. Temps, époque stérile en grands hommes. Quelle langueur dans nos cercles, s'il se passe trois jours seulement *stériles* en nouvelles, en aventures. On dirait que les esprits y sont vides de connaissances et *stériles* en idées. Vite les tables de bouillotte, de piquet, de trictrac. (Sallent.)

Si vous étiez semblable à ces femmes frivoles,
Stériles en vertus, fertiles en paroles. (L. Racine.)

— J.-B. Rousseau a employé ce mot d'une manière bien hardie et en même temps bien heureuse :

Sujets, amis, parents, tout devient *stérile*,
Et, dans ce jour fatal, l'homme à l'homme inutile
Ne paira point à Dieu le prix de sa rançon.

— Bot. *Anthère stérile*. Celle dont les loges ne contiennent pas de pollen, cas dans lequel sont trois des étamines du cassia grandiflore. || *Brome stérile*. Brome ainsi nommé parce que la finesse de ses graines les a fait regarder comme nulles.

— Minér. *Filons stériles*. Ceux qui ne contiennent que des matières non exploitables.

STÉRILEMENT. adv. D'une manière stérile.

Elle ne produit plus, stérilement fertile,
Que d'importuns chardons ou qu'une herbe inutile.

STÉRILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Stériliser. S'empl. adjectiv. Femme stérilisée. Champs stérilisés. Sujet stérilisé.

— Fig. Que cette âme navrée et *stérilisée* par les mille secrètes blessures de la vie n'eût plaisir à se repaître de cette lecture sympathique, où de telles douleurs trouvent tant d'échos. (A. Desplaces.)

STÉRILISER. v. a. 1re conj. (pr. *sté-ri-li-zé*). Rendre stérile. Stériliser une femme. Stériliser un champ. Stériliser la terre. La destruction des forêts a stérilisé l'Afrique et une grande partie de l'Asie. Les milices féodales disparurent, les communes se désarmèrent, le pillage cessa partout de *stériliser* les champs, le commerce retrouva son activité, et les lois reprirent leur empire. (De Ségur.) Les monceaux d'or *stérilisent* le sol sur lequel on les entasse. (Ferrand.)

— Fig. Jamais on n'a *stérilisé* plus malheureusement un sujet plus fécond. (Delille.)

— SE STÉRILISER. v. pron. Être stérilisé, devenir stérile. Terre qui se stérilise. Champ qui se stérilise.

— Se rendre stérile soi-même. Femme qui se stérilise pour ne point déformer sa taille en devenant mère.

STÉRILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est stérile. La stérilité d'un champ, d'une terre. Des campagnes frappées de stérilité. La stérilité d'une femme, d'une bête. C'est pour vous punir que Dieu frappe quelquefois de *stérilité* les terres et les campagnes. (Mass.) Les éléments semblaient être conjurés contre les hommes, qui se voyaient réduits à la triste nécessité de périr ou par la colère du ciel ou par la *stérilité* de la terre. (Fléch.)

— État des animaux, des végétaux qui ne se reproduisent point par la conception. La stérilité est le néant, la fécondité c'est la vie. La fécondité comme la *stérilité* sont deux phénomènes de la nature vivante dont les causes sont le plus souvent un mystère. (Virey.)

— Particulièrement, État de l'homme ou de la femme qui les rend impropres à avoir des enfants, à engendrer, à concevoir. Être frappé de stérilité. La stérilité chez les anciens, surtout chez les Juifs, était un opprobre. La *stérilité* est un vice de la nature ou un attentat contre la nature. (Volt.)

— Fig. La stérilité d'un auteur, d'un sujet.

— Fig. Sécheresse. Sainte Thérèse trouve des demi-spirituels et des demi-savants qui lui reprochent la *stérilité* de son âme. (Fléch.)

— *Stérilité de*. Manque de. Stérilité de nouvelles. Stérilité de pensées. Il y a dans cet ouvrage une grande stérilité de pensées.

STERLET. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un esturgeon.

STERLING. s. m. (du saxon *easterling*, hommes de l'Est, nom par lequel on désigna les marchands des villes hanséatiques et les Néerlandais; ces derniers ayant été employés à l'hôtel des monnaies sous le roi Jean, l'on appliqua leur nom aux nouvelles pièces de monnaie auxquelles ils travaillaient). Métrol. Monnaie de compte d'Angleterre. Il ne se dit point seul et est invariable. Livre sterling. Sou sterling. Cinquante livres sterling. Denier sterling. La livre sterling vaut 20 shellings ou 24 francs environ.

STERNAL, ALE. adj. (du gr. στέρνον, poitrine). Anat. Qui a rapport au sternum. Côtes sternales. Appendice sternal.

STERNALGIE. s. f. (ét. gr., στέρνον poitrine; ἄλγος, douleur). Pathol. Nom donné à l'angine de poitrine, à cause de la douleur violente que le malade éprouve sous le sternum.

STERNALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la sternalgie.

STERNBERGIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des narcissées, ayant pour type la sternbergie à fleurs de colchiques, qui croît dans les lieux arides et champêtres de la Tauride et de la Hongrie.

STERNE (Laurence). Publiciste anglais célèbre surtout par ses ouvrages intitulés *Voyage sentimental* et *la Vie et les Opinions de Tristram Shandy*. Ces ouvrages, qui ont eu un succès prodigieux, sont écrits avec abandon, esprit et finesse, et montrent une grande connaissance du cœur humain. Sterne naquit en 1713 et mourut en 1768.

STERNE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux aquatiques qui ont l'aile très-longue et en général la queue fourchue. Ils volent constamment, saisissent leur proie au vol ou en rasant la surface des eaux. On les nomme vulgairement hirondelles de mer et on les trouve au printemps sur nos côtes.

STERNECHUS. s. m. (pr. *ster-ne-kuss*). Entom. Genre d'insectes coléoptères établi parmi les charançons.

STERNICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sternum*, sternum; *cornu*, corne). Zool. Qui a le sternum avancé en forme de corne.

STERNO. Mot dérivé de Sternum, qui entre en composition avec plusieurs mots ou il désigne le sternum.

STERNO-CLAVICULAIRE. adj. Anat. Qui est relatif à la fois au sternum et à la clavicule. Articulation sterno-claviculaire. Ligaments sterno-claviculaires rayonnés.

STERNO-CLÉIDO-MASTOÏDIEN, IENNE. adj. Anat. Qui a rapport en même temps au sternum, à la clavicule et à l'apophyse. Muscle sterno-cléido-mastoïdien.

STERNO-COSTAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport au sternum et aux côtes. Muscle sterno-costal.

STERNO-COSTO-CLAVIDO-HUMÉRAL. adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle grand pectoral, qui s'étend du bord antérieur de la clavicule, de la face antérieure du sternum, et des cartilages des sixième et septième côtes à la coulisse bicépitale de l'humérus.

STERNODYNIE. s. f. Pathol. Douleur qui se fait sentir vers le sternum.

STERNODYNIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la sternodynie.

STERNO-HUMÉRAL. adj. et s. m. Anat. Se dit quelquefois du grand pectoral.

STERNO-HYOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle qui s'étend de la partie inférieure de l'os hyoïde, à la partie supérieure postérieure du sternum.

STERNO-MASTOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Qui a rapport au sternum et à l'apophyse mastoïde. Muscle sterno-mastoïdien. Le sterno-mastoïdien.

STERNOPAGE. s. m. Anat. Monstre double, à deux corps réunis sur l'étendue du thorax.

STERNOPAGIE. s. f. Anat. Monstruosité d'un être qui a deux corps réunis sur toute l'étendue du thorax.

STERNOPAGIEN, IENNE. adj. Anat. Qui est monstrueux par rapport à la sternopagie.

STERNOPAGIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la sternopagie.

STERNOPTÉRYGIEN, IENNE. adj. (ét. gr., στέρνον, poitrine; πτέρυξ, nageoire). Ichthyol. Dont les catopes sont placées au-dessous ou au-devant des nageoires pectorales. || STERNOPTERYGIENS. s. m. pl. Ordre de la classe des poissons, comprenant ceux dont les catopes sont placées au-dessous ou au-devant des nageoires pectorales.

STERNOPTYGE. adj. des 2 g. (ét. gr., στέρνον, poitrine; πτύξ, pli). Ichthyol. Qui a un pli festonné de chaque côté du tranchant abdominal. || STERNOPTYGES. s. m. pl. Ordre de poissons osseux, comprenant ceux qui ont les catopes comme remplacées par un pli festonné de chaque côté du tranchant abdominal.

STERNOPTYX. s. m. Ichthyol. Genre de poissons établi pour une espèce de la Jamaïque.

STERNO-PUBIEN. adj. et s. m. Anat. Qui est relatif au sternum et au pubis. Muscle sterno-pubien. Le sterno-pubien.

STERNOTHÉRIN, INE. adj. Erpét. Qui ressemble au sternothéris. || STERNOTHERINS. s. m. pl. Tribu de la famille des émydes, ayant pour type le genre sternothéris et comprenant les tortues qui ont le sternum mobile.

STERNO-THYROÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Qui est relatif au sternum et au thyroïde. Muscle sterno-thyroïdien. Le sterno-thyroïdien.

STERNOXE. adj. des 2 g. (ét. gr., στέρνον, poitrine; ὀξύς, aigu). Entom. Dont le sternum se prolonge en pointe. || STERNOXES. s. m. pl. Famille ou tribu d'insectes coléoptères, comprenant ceux dont le sternum se prolonge en pointe par devant et par derrière.

STERNUM. s. m. (pr. *ster-nomm*; du gr. στέρνον, la partie antérieure de la poitrine). Anat. Partie osseuse et aplatie qui s'étend du haut en bas de la partie antérieure de la poitrine et qui s'articule avec les côtes et les clavicules.

— Pièce analogue chez les animaux. Chez les quadrupèdes monodactyles, le sternum est formé primitivement de sept pièces osseuses, donne attache aux neuf premières côtes, et se termine antérieurement par un prolongement aplati latéralement et recourbé de bas en haut. Chez les oiseaux, le sternum donnant attache aux muscles du vol, constitue un grand bouclier convexe et ordinairement carré qui recouvre le thorax et une grande partie de l'abdomen.

— Entom. Ligne médiane de la partie inférieure du tronc des insectes.

STERNUTATIF, IVE. adj. Médec. Qui provoque les éternuements. Substance sternutative.

STERNUTATION. s. f. (pr. *ster-nu-ta-ci-on*; du lat. *sternutatio*, éternuement). Action d'éternuer.

STERNUTATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *sternutatio*, éternuement). Qui provoque l'éternuement. Substance sternutatoire. Poudre sternutatoire. Le tabac, les poudres de bétoine, de cabaret, de marjolaine, les fleurs du muguet, sont sternutatoires.

— Particulièrement, *Poudre sternutatoire*. Mélange de fleurs sèches de marjolaine, de bétoine et d'asaret, et de fleurs sèches de muguet pulvérisées.

— s. m. Le tabac et la bétoine sont des sternutatoires.

On est loin de nier les charmes bienfaisants
Que cette poudre noire offre à ses partisans;
Mais si, trop aveugles par ce *sternutatoire*,
Ils voulaient du cigare atténuer la gloire,
On pourrait, sans effort, rabaisser leur orgueil.
(Barthélemy.)

STÉROPE. s. m. Entom. Genre de coléoptères créophages, voisin des scarites.

STERREBECKIE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons gastéromycètes, ne comprenant qu'une espèce, la sterrebeckie étoilée, qui se trouve dans les lieux sablonneux de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal.

STERRICHROTE. adj. des 2 g. (pr. *ster-ri-kro-te*; ét. gr., στερρός, solide; χρωτη, corps). Erpét. Qui a le corps raide et immobile. || STERRICHROTES. s. m. pl. Ordre de reptiles comprenant ceux qui ont le corps raide et immobile.

STERTEUR. s. f. (du lat. *stertor*, même sens). Médec. Ronflement.

STERTOREUX, EUSE. adj. (du lat. *stertor*, ronflement). Médec. Qui tient du ronflement. Respiration stertoreuse.

STÉSICHORE. Poète lyrique grec, né à Himère en Sicile, dans le VIe siècle av. J.-C. Les anciens estimaient beaucoup ses poésies, dont il ne nous reste presque rien. On lui attribue l'invention de l'épithalame. Pausanias dit que Stésichore ayant perdu la vue en punition des vers satiriques qu'il avait faits contre Hélène, il ne la recouvra qu'en chantant la palinodie.

STÉSICRATE. Fameux sculpteur et architecte grec qui proposa à Alexandre de tailler le mont Athos, pour former la statue de ce prince. Il se chargeait de mettre une ville dans l'une des mains du colosse, et dans l'autre une coupe immense ou se rendraient les eaux pour être déversées dans la mer. Mais Alexandre rejeta ce projet comme inutile et ruineux, sinon impossible à réaliser.

STHÉTHIDION. s. m. (du gr. στηθίδιον, petite poitrine). Entom. Partie du corps qui comprend le bouclier dorsal et l'écusson, ainsi que la poitrine et ses côtés.

STÉTHION. s. m. (du gr. στηθιαῖος, pectoral). Zool. Partie antérieure ou supérieure du corps des mammifères et des oiseaux considérés en masse, celle qui renferme la poitrine.

STÉTHOMÈTRE. s. m. Instrument qui sert à mesurer les dimensions de la poitrine.

STÉTHOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., στῆθος, poitrine; μέτρον, mesure). Mesure des divers diamètres de la poitrine.

STÉTHOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la stéthométrie.

STÉTHOSCOPE. s. m. (ét. gr., στῆθος, poitrine; σκοπεῖν, considérer, examiner). Médec. Instrument d'acoustique pour explorer la poitrine. Il en est de différentes formes, mais le plus ordinaire est une espèce de cornet acoustique formé d'un cylindre de bois ou de métal percé dans toute sa longueur d'une ouverture qui présente la forme d'un entonnoir. Pour ausculter avec le stéthoscope, l'observateur tient le cylindre comme une plume à écrire; il place l'extrémité de l'instrument sur le point de la poitrine qu'il veut explorer, en ayant soin qu'il soit appliqué exactement; il applique son oreille à l'autre extrémité, entend distinctement les sons que produisent par leur mouvement les organes pectoraux, et reconnaît ainsi les altérations qu'ils peuvent avoir éprouvées.

STÉTHOSCOPIE. s. f. Méd. Art de se servir du stéthoscope.

STÉTHOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Méd. Qui a rapport au stéthoscope ou à la stéthoscopie.

STETTIN. Géogr. Belle et grande ville de Prusse, ch.-l. de la régence du même nom, et capit. de la Poméranie, sur l'Oder, à 140 kilom. de Berlin. Gymnase, école de sourds-muets, observatoire, hôpitaux, bourse et théâtre. Commerce considérable avec tous les États de l'Europe.

— Régence de la Poméranie, bornée au nord par la Baltique; 340,000 hab.

STÉVÉNISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Belgique par Stéveus, vicaire général de Namur.

STEVENSIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rubiacées, ayant pour type la stevensie à feuilles de buis, arbrisseau de dix à douze pieds qui croît à Saint-Domingue.

STÉVÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des crucifères, renfermant des plantes herbacées couvertes d'un duvet cendré, qui croissent dans la Sibérie.

STÉVIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des composées, de l'ordre des flosculeuses renfermant des herbes ou sous-arbrisseaux du Mexique.

STEWARD. s. m. (pr. *sté-ou-dd*). Mot anglais qui signifie Maître d'hôtel, intendant, régisseur.

— Hist. angl. *High steward* Grand sénéchal, un des grands dignitaires de la couronne d'Angleterre.

STEWARD (Dugald). célèbre philosophe, né à Edimbourg en 1753, étudia à l'université de cette ville, et se distingua à la fois dans les lettres et dans les sciences. Il mourut en 1828, laissant un grand nombre d'ouvrages.

STEWARTIE. s. f. (de *Jean Stuart*). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des malvacées, ayant pour type un arbrisseau qui croît dans les lieux frais et ombragés de la Caroline, et dans les lieux maritimes de la Virginie.

STEYER. Géogr. Ville de la Haute-Autriche, ch.-l. du cercle de Traun; 10,000 hab. Les Français prirent Steyer en 1800, et un armistice y fut conclu entre la France et l'Autriche.

STHÉNÉLUS. Roi d'Argos et de Mycènes, et fils de Persée et d'Andromède, épousa Nicippe, fille de Pélops, et en eut Eurysthée, dont Junon hâta la naissance de deux mois, afin de lui donner sur Hercule la supériorité de l'âge. Il fut tué par Hyllus, fils d'Hercule.

STHÉNIE. s. f. (du gr. σθένος, force). Médec. Excès de force, exaltation de l'action organique. Ce mot a été employé surtout par les browniştes, ainsi que celui d'asthénie, qui est son opposé.

STHÉNIEN, ENNE. adj. (du gr. σθένος, force). Hist. anc. Épithète donnée à Jupiter. || *Jeux sthéniens*. Jeux qui se célébraient à Argos en l'honneur de Jupiter, surnommé *Sthénien*, c'est-à-dire le fort, le puissant.

STHÉNIES ou **FÊTES STHÉNIENNES**. s. f. pl. Hist. anc. Fêtes que célébraient les femmes athéniennes, et dans lesquelles elles se disaient mutuellement des injures.

STHÉNIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui est causé ou entretenu par la sthénie.

STIBADION. s. m. (du gr. στιβάς, même signif.) Antiq. Lit d'herbes et de joncs sur lequel les anciens se mettaient à table.

STIBIALE. s. m. Chim. Syn. d'Antimoniale.

STIBIÉ, ÉE. adj. (du lat. *stibium*, antimoine). Chim. Qui contient de l'antimoine. Tartre stibié. Pommade stibiée.

STIBITE. s. m. Chim. Syn. d'Antimonite.

STIBIURE. s. m. Chim. Alliage en proportions définies de l'étain avec un autre métal.

STICHOCARPE. adj. des 2 g. (pr. *sti-ko-car-pe*; ét. gr., στίχος, rang; καρπός, fruit). Bot. Dont les fruits sont disposés sur une ligne en spirale.

STICHOMANCIE. s. f. (pr. *sti-ko-man-cie*, ét. gr., στίχος, vers, μαντεία, divination). Antiq. Divination au moyen de petits fragments d'un poème jetés dans une urne et tirés au hasard.

STICHOMANCIEN, IENNE. adj. et s. (pr. *sti-ko-man-ci-ein*). Celui, celle qui pratique la stichomancie.

STICHOMÉTRIE. s. f. (pr. *sti-ko-me-tri*; ét. gr., στίχος, vers, verset; μέτρον, mesure.) Division d'un ouvrage en versets. Au moyen âge, la manière de suppléer à la ponctuation fut d'écrire par versets et de distinguer ainsi les membres et sous-membres du discours. Cha-

que verset était renfermé dans une ligne, en sorte qu'en comptant les versets on savait combien de lignes il y avait dans un volume. Saint Jérôme introduisit cette stichométrie dans la Bible pour en faciliter la lecture et l'intelligence. Elle a cessé d'être employée au commencement du XIIIe siècle, pendant lequel s'établit pour les saintes Écritures la division qui subsiste encore.

STICHOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (pr. *sti-ko-mé-tri-ke*). Qui a rapport à la stichométrie.

STICOSTÈGUE. adj. des 2 g. (ét. gr., στίχος, rang; στέγη, toit). Dont les loges sont empilées bout à bout sur un seul axe. ‖ STICHOSTÈGUES. s. m. pl. Famille de l'ordre des céphalopodes foraminifères, comprenant ceux dont les loges sont empilées bout à bout sur un seul axe.

STICTA. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des lichens, comprenant un assez grand nombre d'espèces qui sont répandues par tout le globe. Elles se plaisent dans les bois, sur les rochers et sur le tronc des arbres.

STICTÉEN, ENNE. adj. Bot. Qui ressemble au stictis. ‖ STICTÉENS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des hyménomycètes qui a pour type le genre stictis.

STICTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. στικτός, point). Hist. nat. Qui est marqué de points.

STICTIS. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons, renfermant des espèces fort petites, très simples, rassemblées en tas et entièrement enfoncées.

STICTOPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., στικτός, ponctué; πέταλον, pétale). Bot. Qui a les pétales garnis de points glanduleux. Eugénie stictopétale.

STIFFTIE. s. f. (du baron de Stifft). Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, dont on ne connaît qu'une seule espèce, la stifftie à fleurs d'or, petit arbre qui atteint tout au plus douze pieds de haut, et qui se trouve au Brésil, près de Rio-Janeiro.

STIFFTIÉ, ÉE. adj. des 2 g. Qui ressemble à la stifftie. ‖ STIFFTIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des labiatiflores, qui a pour type le genre stifftie.

STIGMANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des rubiacées, ayant pour type le stigmanthe en cime, grand arbrisseau grimpant de la Cochinchine.

STIGMAROTE. s. m. Bot. Arbre de médiocre grandeur, qui croît dans les lieux cultivés de la Cochinchine.

STIGMATAIRE. adj. des 2 g. (du gr. στίγμα, marque). Bot. Qui est marqué de points enfoncés, comme les rameaux du poullopore stigmataire.

STIGMATE. s. m. (du gr. στίζω, je pique). Marque que laisse une plaie, cicatrice. Porter les stigmates de la petite vérole.

— Marque, note en général. Se prend le plus souvent en mauvaise part. Les stigmates de la justice imprimés au fer rouge sur l'épaule d'un voleur. Un stigmate flétrissant. Un stigmate honteux. Rien ne peut faire disparaître ce stigmate flétrissant. Les chameaux portent toutes les empreintes de la servitude et les *stigmates* de la douleur. (Buff.)

— Fig. et fam. *Il en porte encore les stigmates*. Il vient d'être maltraité publiquement, d'essuyer en public des reproches humiliants.

— Bot. Partie du pistil destinée à recevoir le principe fécondant et à le transmettre à l'ovaire, soit immédiatement, soit par l'intermédiaire d'un support plus ou moins long appelé style. ‖ Petit mamelon qui surmonte les globules verdâtres qu'on observe dans l'involucre des equisetum. ‖ Pointe caduque qui termine la columelle des mousses.

— Entom. Ouvertures placées sur le côté du corps des insectes qui sont les orifices des trachées aux canaux aériens. ‖ Partie du bord externe de l'aile des hyménoptères qui est plus épaisse que le reste.

— Hist. relig. *Stigmates de saint François*. Marques semblables à celles des cinq plaies de Jésus-Christ, que saint François avait aux pieds, aux mains et au côté.

— Ichthyol. Espèce de lutjan.

STIGMATIDION. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des lichens, comprenant les espèces qui vivent et qui se trouvent sur les écorces d'arbres et sur les feuilles.

STIGMATIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *stigma*, stigmate; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un stigmate. Ouverture stigmatiforme pour la respiration.

STIGMATIPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., στίγμα, stigmate; φέρω, je porte). Bot. Qui porte des stigmates. Se dit particulièrement de la partie du style des synanthérées qui porte les stigmates.

STIGMATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au stigmate.

STIGMATISATION. s. f. (pr. *stig-ma-ti-za-ci-on*). Action de stigmatiser; résultat de cette action.

STIGMATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Stigmatiser. Il a été stigmatisé au front, à l'épaule.

STIGMATISER. v. a. 1re conj. (ét. V. STIGMATE). Marquer d'un fer rouge ou autrement. Stigmatiser un voleur. Autrefois on stigmatisait les esclaves fugitifs.

— Fig. Imprimer le cachet d'une honte ineffaçable. Les vices les plus honteux ont stigmatisé son front.

— Blâmer, critiquer durement et publiquement. On l'a cruellement stigmatisé dans ce pamphlet, dans cette satire.

— SE STIGMATISER. v. pron. Être stigmatisé.

STIGMATOGRAPHE. adj. et s. des 2 g. Celui qui écrit avec des points.

STIGMATOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., στίγμα, point; γράφω, j'écris). Art d'écrire avec des points.

STIGMATOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la stigmatographie.

STIGMATOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., στίγμα, marque; φέρω, je porte). Didact. Qui porte des trous.

STIGMATOPNÉ, ÉE. adj. (ét. gr., στίγμα, stigmate; πνέω, je respire). Entom. Qui respire par des stigmates. ‖ STIGMATOPNÉS. s. m. pl. Famille de la classe des polymérés, comprenant ceux qui respirent par les stigmates.

STIGMATOSTÉMONE. s. m. (ét. gr., στίγμα, stigmate; στήμων, étamine). Bot. Dont les étamines sont implantées sur les stigmates.

STIGME. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères ne comprenant qu'une espèce, qui porte un point noir sur les ailes supérieures.

STIGMITE. s. m. Minér. Sorte de roche de fusion ou de cristallisation essentiellement composée d'une pâte de rétinite ou [illegible], renfermant des grains ou des cristaux de feldspath.

STIGMULE. s. m. (dimin. de *stigmate*). Bot. Chacune des divisions d'un stigmate qui en offre plusieurs.

STIGONÈME. s. f. Bot. Genre de la famille des algues, comprenant plusieurs espèces qu'on trouve à l'île Bourbon dans les fentes des rochers remplies par l'eau de la pluie, et en Norwège sur les pierres, au bord des rivières.

STILAGINÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à la stilago. ‖ STILAGINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre stilago.

STILAGO. s. m. Bot. Genre de plantes nommé aussi *antidesme*. V. ce mot. Il ne comprend qu'un arbre de médiocre grandeur, qui croît dans les Indes orientales.

STILBE. s. m. Entom. Espèce de chrysides ou guêpes dorées.

— Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, comprenant de très petites espèces semblables à des moisissures, qu'on trouve sur les bois humides, les vieux troncs d'arbres, les écorces et sur les excréments des animaux.

STILBÉ. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des épacridées, renfermant des arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance.

STILBINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au stilbé. ‖ STILBINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre stilbe.

STILBITE. s. f. Minér. Substance ordinairement blanche, à cassure vitreuse et à éclat nacré dans le sens du clivage le plus net et le plus facile.

STILBOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au stilbé. ‖ STILBOÏDES. s. m. pl. Ordre des coniomycètes mucorinées, qui a pour type le genre stilbe.

STILBOSPORE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons, qui comprend les espèces [illegible] [illegible], croissant [illegible] sur les [illegible], laissant sous l'épiderme des plantes, qu'elles déchirent pour se mettre à jour.

STILBOSPORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au stilbospore. ‖ STILBOSPORÉES. s. f. pl. Groupe de la famille des coniomycètes entophytes et tribu de la famille des urédinées, ayant pour type le genre stilbospore.

STIL-DE-GRAIN. s. m. Peint. Couleur jaune employée par les peintres.

STILLATION. s. f. (pr. *stil-la-cion*; du lat. *stillatio*; rad. *stilla*, goutte). Action d'un liquide qui tombe goutte à goutte. Les stalagmites se forment par stillation.

STILLATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *stilla*, goutte). Qui tombe goutte à goutte.

STILLINGE. s. f. Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, comprenant des plantes qui contiennent dans toutes leurs parties un suc laiteux, gluant, mais sans âcreté. Une des espèces, la stillinge des bois, propre aux contrées arides de la Caroline, est employée comme antisyphilitique.

STILLYARD. s. m. Hist. Association commerciale de marchands étrangers établis à Londres. Le stillyard, fondé en 1215, afin de favoriser les villes d'Allemagne, fut détruit en 1552.

STILPNOSIDÉRITE. s. f. Minér. Minerai de fer qui vient principalement de Eiserstermel, dans le Westerwald.

STIMULANT. part. prés. du v. Stimuler. Il est invariable. Qui stimule. L'émulation stimulant les enfants et les hommes.

STIMULANT, ANTE. adj. Qui est propre à stimuler, à éveiller, à exciter.

— Médec. Qui a la propriété d'exciter plus ou moins promptement et d'une manière manifeste l'action organique des divers systèmes de l'économie. Potion stimulante. Médicament stimulant.

— Fig. Des épicuriens religieux assaisonnaient les délices d'une vie secrètement voluptueuse avec les *stimulantes* austérités de la dévotion. (***)

— subst. Médicament stimulant. Un stimulant. Les stimulants. Stimulants diffusibles. Stimulants persistants. Les stimulants diffusibles ont une action prompte et de peu de durée, les stimulants persistants ont une action moins prompte quelquefois mais toujours plus durable.

— Dans le langage ordinaire et fig. Ce qui excite et aiguillonne l'esprit. L'amour-propre est le plus grand stimulant. L'émulation est un *stimulant* d'une étrange espèce, nous ne nous servons pas d'elle, c'est elle qui se sert de nous. (B. de St-P.) Nos éducations modernes sont dangereuses, puisqu'elles tendent sans cesse à donner l'essor à l'émulation, ce *stimulant* des passions naissantes. (Id.) S'il arrivait, ce qui est rare, que quelque enfant indolent eût du penchant à croupir dans la paresse, il ne faudrait point le livrer à ce penchant dans lequel il s'engourdirait tout à fait, mais lui administrer quelque *stimulant* qui l'éveille. (J.-J. Rouss.)

STIMULATEUR, TRICE. adj. Qui stimule, qui excite.

STIMULATION. s. f. (pr. *sti-mu-la-ci-on*). Action de stimuler; action des stimulants.

STIMULE. s. m. (du lat. *stimulus*, aiguillon). Bot. Poils fins et un peu roides dont la piqûre cause une douleur cuisante et des démangeaisons.

STIMULÉ, ÉE. part. pass. du v. Stimuler. S'empl. adject. Les enfants stimulés par l'émulation font de rapides progrès. N'aît [illegible] qui n'est pas *stimulé* par son propre intérêt. (Boiste.)

STIMULER. v. a. 1re conj. (du lat. *stimulare*, aiguillonner; rad. *stimulus*, aiguillon). Proprement, Aiguillonner, pousser avec un aiguillon. Il ne s'emploie qu'au figuré. Stimuler un enfant. L'amour-propre stimule les hommes. Il suffit de son intérêt pour le stimuler. Il a de bonnes intentions, mais il faut le stimuler. *Stimuler* incessamment l'intelligence d'un enfant, c'est secouer un flambeau pour le faire briller plus vite. (Boiste.)

— Médec. Exciter, réveiller, animer par le moyen d'un stimulant. Remettre le progrès [illegible] les intestins paresseux. Il ne faut stimuler l'estomac qu'avec précaution.

— SE STIMULER. v. pron. Être stimulé. Les esprits paresseux ne sauraient trop se stimuler par tous les moyens.

— S'exciter mutuellement. Ils se stimulaient par de mutuelles exhortations.

STIMULEUX, EUSE. adj. (du lat. *stimulus*, aiguillon). Bot. Se dit des surfaces [illegible] garnies de poils raides, dont la piqûre occasionne une douleur brûlante. Les feuilles de l'ortie sont stimuleuses.

STIMULUS. s. m. (pr. *sti-mu-luss*). Médec. Mot latin qui signifie Aiguillon, piqûre, et dont on se sert pour désigner tout ce qui est de nature à déterminer une excitation dans l'économie animale. Un puissant stimulus.

— Fig. L'émulation est un puissant stimulus pour tous les âges.

STIPACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une stipe. ‖ STIPACÉES. s. f. pl. Famille de graminées qui a pour type le genre stipe.

STIPE. s. m. (du lat. *stipes*). Bot. Tige des grandes plantes monocotylédones arborescentes, qui se termine par un faisceau de feuilles.

— Partie des champignons munis d'un chapeau qui supporte cette dernière expansion.

— Prolongement cylindrique que la cypsèle de certaines synanthérées offre au-dessus de la partie occupée par les graines.

— Appendices du clinanthe des synanthérées, qui, au lieu de faire saillie sur le réceptacle, élèvent à leur sommet les akènes qu'ils portent, et ressemblent à de petites colonnes plus ou moins épaisses et charnues.

STIPE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, qui comprend [illegible] espèces; la plus intéressante est la stipe plumeuse, qui est employée à faire les bordures. Cette espèce croît dans les pâturages arides et montagneux, et fournit une [illegible] que les bestiaux ne mangent guère qu'avant la floraison.

STIPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une stipe. ‖ STIPÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, qui a pour type le genre stipe.

STIPELLE. s. f. (dimin. de *stipe*). Bot. Nom donné aux stipules qui, dans une feuille composée, naissent à la base des folioles, sur les pétiolules.

— Support du connectif, celui-ci étant regardé comme le véritable filet de l'étamine.

STIPELLÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'un pétiole secondaire, tertiaire ou partiel, qui est muni de petites stipules à sa base.

STIPENDIAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *stipendium*, solde). Qui est à la solde de quelqu'un. Troupes stipendiaires. Soldats stipendiaires.

STIPENDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Stipendier. S'empl. adject. Troupes stipendiées. Soldats stipendiés.

— subst. De vils stipendiés. Il était accompagné d'une troupe de stipendiés. Il est un homme plus scélérat encore que les scélérats; c'est celui dont ils sont les *stipendiés*. (Mirab.)

STIPENDIER. v. a. 1re conj. (ét. V. STIPENDIAIRE). On dit avec deux *i* à l'imparf. de l'ind. *Nous stipendiions, vous stipendiiez* et au prés. du subj. *Que nous stipendiions, que vous stipendiiez*. Gager, avoir à sa solde. Stipendier des troupes. Les rois de France ont longtemps stipendié des troupes suisses, surtout à l'époque des guerres d'Italie.

— Se prend plus souvent en mauvaise part en parlant des gens que l'on paye pour s'en servir de mauvais desseins. Stipendier des bandits, une troupe de bandits.

STIPIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *stipes*, stipe; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des stipes. Cénanthe stipifère.

STIPIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *stipes*, stipe; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un stipe. Se dit de la tige des plantes dicotylédones, lorsqu'elle s'élève à la manière des stipes du palmier, portant comme lui un faisceau de feuilles à son sommet, et marquée sur sa longueur de cicatrices qui sont dues à la chute des anciennes feuilles.

STIPITÉ, ÉE. adj. (du lat. *stipes*, pied, tige). Bot. Qui est porté sur un support. Baies stipitées.

— Qui s'attache à la graine au moyen d'une base intermédiaire. Arille stipité.

— Entom. Dont le thorax se rétrécit un peu à la partie postérieure en manière de pédicule.

STIPON. s. m. Conchyl. Coquille de la côte de Gorée.

STIPTIQUE. adj. des 2 g. Qui a une saveur astringente. Agaric stiptique.

STIPULACÉ, ÉE. adj. (du lat. *stipula*, stipule). Bot. Se dit des bourgeons qui sont formés par la superposition d'un grand nombre de stipules renfermant collectivement une jeune [illegible], soit libres, soit soudées ensemble par leur bord extérieur, forment des enveloppes propres à chaque feuille, et se développent graduellement avec la branche elle-même.

— Qui a de grands et larges stipules. Plante stipulacée.

STIPULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui tient les stipules, qui a rapport aux stipules.

— Qui est remarquable par la grandeur des stipules. Plante stipulaire.

— *Vrilles stipulaires*. Celles qui sont produites par le prolongement des stipules. [illegible] Membrane qui semble faire partie de l'embryon [illegible]. Agaric *stipulaire*. Agaric à une [illegible].

STIPULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes [illegible] de la famille des rubiacées, ayant pour type la stipulaire et le [illegible] d'Afrique.

STIPULANT. part. prés. du v. Stipuler. Qui stipule. Il est invariable.

STIPULANT, ANTE. adj. Jurispr. Qui peut stipuler. Les parties stipulantes d'un contrat.

STIPULATION. s. f. (pr. *sti-pu-la-ci-on*). Jurispr. [illegible] de convention ou de [illegible] un contrat. Stipulation expresse, précise, illicite.

— Bot. [illegible] stipules.

STIPULE. s. f. [illegible]

[illegible] est encore enveloppée dans sa graine.

STIPULÉ, ÉE. part. pass. du v. Stipuler. S'empl. adject. Clause formellement stipulée.

— Bot. Qui est muni de stipules. [illegible] Qui a de grandes stipules. Spirée stipulée.

— [illegible]. Se dit des [illegible] des insectes, lorsqu'elles offrent à leur base une lame forte et raide.

STIPULÉEN, ENNE. adj. Qui [illegible] à des stipules [illegible]. [illegible] stipuleens.

STIPULER. v. a. 1re conj. Prat. Convenir de quelque chose dans un contrat, par un contrat. Ils ont stipulé telle chose.

— Demander, exiger, faire promettre à quelqu'un en contractant; l'obliger à telle ou telle chose.

— Absol. En règle générale, on ne peut s'engager ni stipuler en son propre nom que pour soi-même. (Chabr.-Cham.)

— SE STIPULER. v. pron. Être stipulé. Telle clause doit se stipuler expressément dans le contrat.

STIPULEUX, EUSE. adj. Bot. Qui est garni de très grandes stipules. Plantes stipuleuses.

STIPULICIDE. s. m. Bot. Genre de plantes [illegible] de la famille des paronychiées, ayant pour type le stipulicide sétacé, petite plante vivace qui croît dans les plaines sablonneuses et arides de la Caroline.

STIPULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *stipula*, stipule, *fero*, je porte). Bot. Qui porte des stipules. Pétiole stipulifère.

STIQUE. s. m. Antiq. gr. [illegible] Non que

l'on donne aux versets ou lignes distinctes, dont les anciens ont fait quelquefois une subdivision de leurs ouvrages, pour en rendre la lecture facile. V. STICHOMÉTRIE.

STIRPÉ, ÉE. adj. des 2 g. (du lat. *stirps*, racine). En racine, qui a pris racine.

STIVAIRE. s. m. Relat. Celui qui conduit une charrue dont le manche se nomme stive.

STIVE. s. f. Relat. Manche de la charrue en Orient.

STIXIDE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour un grand arbrisseau grimpant des forêts de la Cochinchine.

STIZE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, voisin des larres.

STIZOLOPHE. s. m. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, ayant pour type le stizolophe à feuilles de balsamite, qui habite l'Arménie.

STLATAIRE. s. m. Mar. Capitaine d'un stlate.

STLATE. s. m. Mar. Nom qu'on donne à un bâtiment de course en Istrie.

STOBÉE (Jean). Auteur grec du VIe siècle, né à Stobes, ville de Macédoine. Son Anthologie est un ouvrage précieux qui contient des extraits d'environ cinq cents écrivains anciens, en prose et en vers, la plupart perdus.

STOBÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de l'ordre des flosculeuses, comprenant plusieurs espèces du cap de Bonne-Espérance.

STOC. s. m. Tech. Base sur laquelle appuie l'enclume des grosses forges.

STOCK. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée à Hambourg pour l'orge et l'avoine. Elle vaut 315lit,76.

STOCKACH. Géogr. et hist. Bourg de Bade, à 35 kilom. de Constance, dans lequel l'archiduc Charles battit complètement le général Jourdan en 1799, et dont les Français s'emparèrent le 2 mai 1800, après un combat des plus acharnés.

STOCKFISH. s. m. (pr. *stok-fiche*). Mot emprunté de l'allemand et qui signifie Toute sorte de poisson salé et séché.

— Particulièrement, Espèce de morue séchée à l'air.

— On écrit aussi *stokfiche*, *stock-fisch*; mais il nous semble que la meilleure francisation serait *stocfiche*.

STOCKHOLM. (pr. *sto-kolm*). Capitale de la Suède dans l'Upland, bâtie sur les rives du Malarn, à l'endroit où il se réunit à un golfe de la Baltique. Elle couvre deux péninsules et plusieurs petites îles du Malarn, ce qui la rend une des villes les plus pittoresques du monde. On y remarque plusieurs beaux monuments, entre autres le palais, résidence des rois de Suède, commencé par Charles XI et fini par Gustave III, l'hôtel de ville, l'opéra, une galerie de tableaux, une bibliothèque de trente mille volumes et 800 manuscrits, de magnifiques promenades. Stockholm possède encore une académie des sciences, un observatoire, un cabinet d'histoire naturelle, une académie de belles-lettres, d'histoire et d'antiquités, une académie suédoise, une académie des sciences militaires, un collège des mines, etc. Port vaste et sûr. Commerce très-considérable : 77,000 hab.

STOCKING. s. m. Crit. Mot anglais qui s'emploie dans cette locution *blue-stockings*, bas-bleus; locution qu'on applique à des femmes qui ont des prétentions littéraires mal fondées. V. BAS-BLEU.

STOEBE. s. f. (pr. *stè-be*). Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées.

STOECHIOGÉNIE. s. f. (ét. gr., στοιχεῖον, élément, γεννάω, engendrer). Didact. Recherche de l'origine des éléments.

STOECHIOGÉNIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la stœchiogénie.

STOÉCHIOLOGIE. s. f. (pr. *sté-ki-o-lo-gi*). Synonyme de Stoéchiométrie.

STOÉCHIOLOGIQUE. adj. Synonyme de Stoéchiométrique.

STOÉCHIOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., στοιχεῖον, élément; μέτρον, mesure). Chim. Partie de la chimie qui recherche les quantités relatives dans lesquelles les diverses substances simples ou composées se combinent les unes avec les autres.

STOÉCHIOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui a rapport à la stoéchiométrie.

STOFF. s. m. (de l'allem. *stoff*; ou de l'angl. *stuff*, étoffe). Comm. Étoffe de laine sèche et brillante, qui se fabriquait primitivement en Angleterre. Du stoff. Acheter trois mètres de stoff.

STOFFLET (Nicolas). Célèbre général vendéen, qui avait été, avant la révolution, seize ans comme simple soldat dans les troupes royales, et qui, après son congé, était entré chez le comte Maulevrier comme domestique et puis comme garde-chasse. Il naquit à Lunéville en 1752, et mourut fusillé en 1796.

STOÏCHÉIOMANCIE. s. f. (pr. *sto-ï-ké-io-man-ci*, ét. gr., στοιχεῖον, élément; μαντεία, divination). Divination qui se faisait en ouvrant, au hasard, Homère ou Virgile, et en prenant pour l'avis des dieux le premier vers qui se présentait.

STOÏCHÉIOMANCIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à la stoïchéiomancie.

— Celui, celle qui exerce, pratique la stoïchéiomancie.

STOÏCIEN, IENNE. adj. (du gr. στοά, portique; les disciples de Zénon se réunissaient dans un portique pour y recevoir les leçons de leur maître). Qui suit la doctrine de Zénon. Philosophe stoïcien.

— Qui appartient à la doctrine de Zénon ou à ses partisans. Philosophie stoïcienne. Vertu stoïcienne. Opinion stoïcienne. Maxime stoïcienne.

— substant. Philosophe de la secte de Zénon. Les stoïciens regardaient la vertu comme le souverain bien; ils étaient austères et graves. Posidonius, Sénèque, Épictète et Marc-Aurèle furent, chez les Romains, les plus célèbres stoïciens.

— Par extens. Homme ferme, sévère, inébranlable. C'est un stoïcien. Il a souffert en stoïcien.

Graves *stoïciens*, votre pompeux jargon,
Ne peut, dans le péril, sauver votre raison.
(DESTOUCHES.)

STOÏCISME. s. m. Philos. Système de philosophie fondé au commencement du IIIe siècle av. J.-C. par Zénon, et développé par Chrysippe. Le stoïcisme combine le matérialisme et le fanatisme avec une morale très-sévère, fondée sur la notion du juste, du saint et du devoir. Le stoïcisme implique contradiction. Le *stoïcisme* ne nous a donné qu'un Epictète, et la philosophie chrétienne en forme des milliers dont la vertu est poussée jusqu'à ignorer leur vertu même. (Volt.)

— École philosophique grecque qui eut pour fondateur Zénon, et qui enseignait à être insensible à tous les maux physiques et moraux.

— Par extens. Fermeté, austérité, telle qu'était celle des stoïciens. C'est par pur stoïcisme qu'il vit ainsi. Il a supporté sa disgrâce et son malheur avec un stoïcisme admirable. Il faut du *stoïcisme* dans plus d'une circonstance, mais je n'en adopte que les principes qui laissent l'âme sensible à l'amitié. (Volt.)

STOÏCITÉ. s. f. Mot nouveau qui signifie Fermeté, constance, qualité de ce qui est stoïque. La stoïcité de sa conduite, de son regard.

STOÏQUE. adj. des 2 g. Qui tient de la fermeté et de l'insensibilité qu'affectaient les stoïciens. Vertu stoïque. Mœurs stoïques. Visage stoïque. Maxime stoïque. Rien ne peut ébranler sa *stoïque* constance. (Barth. et Méry.)

STOÏQUEMENT. adv. En stoïcien, avec la vertu et le courage d'un stoïcien. Souffrir stoïquement. Souvent l'homme ne peut endurer *stoïquement* les peines auxquelles il est sujet. (Charb.)

STOÏSME. s. m. Qualité de ce qui est stoïque. Il y a la même différence de stoïsme à stoïcisme, que de stoïque à stoïcien. Le stoïsme de son langage. Ce mot est très-peu usité. On dit mieux *stoïcisme* et *stoïcité*.

STOKÉSIE. s. f. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées ne comprenant qu'une seule espèce, la stokésie bleue, plante herbacée de la Caroline méridionale.

STOLARQUE. adj. et s. (ét. gr., στόλος, flotte; ἄρχων, commandant). Antiq. Amiral de la flotte. Le stolarque des Athéniens.

STOLE. s. f. Antiq. rom. Nom de la robe traînante que portaient les dames romaines.

STOLÉPHORE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons réuni aux anchois, et qui ne renfermait que deux espèces, le stoléphore commersonnien et le stoléphore japonais.

STOLIDITÉ. s. f. (du lat. *stoliditas*; rad. *stolidus*, stupide). Néol. Stupidité, bêtise grossière. La stolidité de certaines gens est inimaginable.

STOLIDOPHIDES. s. m. pl. (ét. gr., στολίς, pli; ὄφις, serpent). Erpét. Famille de reptiles ophidiens, comprenant les serpents qui ont la peau plissée.

STOLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *stola*, stole; *fero*, je porte). Antiq. Qui porte une stole.

STOLISOMANCIE. s. f. (ét. gr., στολίζω, habiller; μαντεία, divination). Antiq. Divination qui se tirait d'après la manière de s'habiller.

STOLISOMANCIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à la stolisomancie.

— subst. Celui, celle qui pratique, qui explique la stolisomancie.

STOLON. s. m. (du lat. *stolo*). Bot. Nom donné à des filets grêles que certaines plantes émettent de leurs racines, tiges ou branches, qui vont prendre terre à une certaine distance, s'enraciner et produire de nouveaux individus.

STOLONIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *stolo*, stolon; *fero*, je porte). Bot. Qui produit des stolons. Arabis stolonifère.

— Se dit quelquefois d'une plante dont la racine émet un grand nombre de tiges rameuses et humifuges.

STOMACACE. s. m. (ét. gr., στόμα, bouche; κάκος, mauvais). Médec. Ulcération fétide de la bouche.

— Se dit quelquefois du scorbut, à cause de l'état de la bouche dans cette maladie.

STOMACAL, ALE. adv. (du gr. στόμαχος, estomac). Qui appartient à l'estomac.

— Qui est bon pour l'estomac, qui fortifie l'estomac. Le bon vin est fort stomacal. Une poudre stomacale.

— Plur. masc. *Stomacaux*.

STOMACHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'estomac. Veines stomachiques.

— Qui est bon pour l'estomac, qui le fortifie. Pilules stomachiques. Les toniques généraux, particulièrement les amers, sont stomachiques.

— subst. Tonique. Un bon stomachique. Le vin de Bordeaux est un excellent stomachique.

STOMALGIE. s. f. (ét. gr., στόμα, bouche; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur de la bouche.

STOMAPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., στόμα, bouche; πούς, pied). Crust. Qui a des pieds-mâchoires. ‖ STOMAPODES. s. m. pl. Ordre de la classe des crustacés, comprenant ceux dont les pieds-mâchoires sont conformés de même que les quatre premiers pieds thoraciques ou à peu près. Les stomapodes font le passage des décapodes aux amphipodes. Ils ont les yeux portés sur un pédicule mobile. L'extrémité antérieure de la tête présente une articulation qui sert de support à ces organes, ainsi qu'aux antennes intermédiaires.

STOMAPODIFORME. adj. des 2 g. Entom. Se dit des larves carnivores ou sarcophages, hexapodes et munies de longues antennes, dont le corps allongé et subdéprimé est garni de mains ravissantes.

STOMATACÉ, ÉE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui ressemble à la stomate. ‖ STOMATACÉS. s. m. pl. Famille de gastéropodes ayant pour type le genre stomate.

STOMATE. s. m. (du gr. στόμα, bouche). Bot. Nom donné par quelques auteurs à des orifices visibles au microscope, dans l'épiderme de la plupart des surfaces herbacées des plantes; d'autres les nomment glandes milliaires, glandes corticales, spiracules, pores évaporatoires, glandes épidermoïdes, pores de l'épiderme.

— L'épiphragme des mousses.

STOMATE. s. f. Conchyl. Genre établi pour une ou deux coquilles très-rares qui viennent de l'Océan des grandes Indes.

STOMATELLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles établi pour un assez petit nombre d'espèces. Stomatelle imbriquée, rouge, auricule, sulcifère.

STOMATIE. s. f. Conchyl. Genre établi pour une petite coquille des côtes de la Méditerranée, qui ressemble à un cabochon tortillé.

STOMATIQUE. adj. des 2 g. (du gr. στόμα, bouché). Médec. Qui est relatif à la bouche. Se dit des médicaments qu'on emploie dans les diverses affections de la bouche. Médicaments stomatiques.

STOMATITE. s. f. (du gr. στόμα, bouche, et de *ite*, qui en composition exprime une phlegmasie). Pathol. Inflammation de la membrane muqueuse de la bouche. Stomatite simple. Stomatite aphtheuse. Stomatite crémeuse ou pultacée. Stomatite pseudo-membraneuse. Stomatite gangréneuse. La stomatite simple est le plus souvent produite par l'introduction dans la bouche de boissons ou d'aliments trop chauds.

STOMATOPTÉROPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., στόμα, bouche; πτερόν, aile; φέρω, je porte). Ichthyol. Dont la bouche est munie de nageoires. ‖ STOMATOPTÉROPHORES. s. m. pl. Classe de mollusques qui correspond aux ptéropodes.

STOMATORRHAGIE. s. f. (ét. gr., στόμα, bouche; ῥέω, je coule). Pathol. Hémorrhagie qui a lieu par un ou plusieurs points de la cavité de la bouche.

STOMATORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la stomatorrhagie.

STOMATOSCOPE. s. m. (ét. gr., στόμα, bouche; σκοπέω, je regarde). Médec. Nom donné à divers instruments employés pour tenir la bouche ouverte et permettre de voir dans son intérieur ou d'y pratiquer quelque opération.

STOMIAS. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux holobranches abdominaux, de la famille des siagonotes, ne comprenant qu'une seule espèce, le stomias boa, animal remarquable qui porte une tête de reptile sur un corps de poisson.

STOMIDE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères créophages, voisin des cychres.

STOMENCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., στόμα, bouche; ἐν, dans; κεφαλή, tête). Qui a la bouche prolongée en une trompe fermée. ‖ STOMENCÉPHALE. s. m. Genre de monstres comprenant ceux qui ont la bouche prolongée en une trompe fermée.

STOMOBLÉPHARÉ, ÉE. adj. (ét. gr., στόμα, bouche; βλέφαρον, paupière). Dont le corps est garni de cirres vibratiles sur les bords ou aux alentours d'un orifice buccal. ‖ STOMOBLÉPHARÉS. s. m. Classe des microscopiques.

STOMO-GASTRIQUE. adj. Anat. Qui a rapport à l'estomac et au ventre. Se dit de la coronaire stomachique ou gastrique supérieur.

STOMOTECHIUM. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des borraginées, ayant pour type le stomotechium à mamelons, du cap de Bonne-Espérance.

STOMOXE. s. m. (ét. gr., στόμα, bouche; ὀξύς, aigu). Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des sclérostomes, comprenant des insectes qui ont l'apparence d'une mouche, et qui constituent cette race de mouches qui est si incommode en automne, où elle pique les jambes de l'homme et des animaux, surtout des chevaux.

STOMOXYDÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble au stomoxe. ‖ STOMOXYDÉES. s. f. Famille de l'ordre des insectes diptères, qui a pour type le genre stomoxe.

STONE. s. m. Tech. Mot anglais qui veut dire *pierre*. On l'a transporté dans le langage technique, pour désigner les dés en pierre sur lesquels on fait quelquefois porter les coussinets dans lesquels sont encastrés les rails des chemins de fer. Cependant ce mot est maintenant peu usité.

STONE-HENGE. s. m. (ét. angl., *stone*, pierre; *henge*, rangée, tas, monceau). Antiq. celt. Monument druidique qui se trouve en Angleterre, à deux lieues de Salisbury, et qui se compose de quatre rangées d'énormes pierres brutes, placées debout et circulairement.

STOOP. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée autrefois dans les Pays-Bas, pour les liquides, et valant litr. 2,42.

STOOR-JUNKARE. s. m. Relat. Espèce de fétiche des Lapons.

STOP! (mot anglais. C'est l'impératif du du verbe *stop*, arrêter). Manég. Cri du cavalier pour arrêter son cheval. Stop! stop!

— Mar. S'emploie dans la marine, où il se prononce brièvement et à haute voix par celui qui dans l'expérience du loch, veille l'écoulement du sable dans l'ampoulette qui sert à mesurer la durée de l'expérience; il annonce à celui qui file la ligne d'arrêter aussitôt.

STOPPER. s. m. Mar. Nom d'une ingénieuse et robuste machine inventée depuis peu pour arrêter les chaînes-câbles des navires. Il arrive, dans diverses circonstances de mouillage, que ces lourdes chaînes s'échappent du navire avec une rapidité effrayante à laquelle on ne pourrait rien opposer quand il serait nécessaire d'en arrêter la sortie. C'est au moyen du stopper que l'on s'en rend maître, et cela avec un tel succès, qu'un seul homme exécute ce que tout un équipage tenterait vainement d'accomplir. Les Anglais ont inventé cette précieuse machine; un de nos officiers de marine, M. Béchamiel, l'a perfectionnée.

STOPY. s. m. Métrol. Mesure de longueur de Pologne, qui vaut mètr. 0,002068.

STOQUER. v. a. 1re conj. Techn. Dans les raffineries de sucre, conduire le feu du fourneau de manière à rendre la chaleur égale partout.

STOQUEUR. s. m. Techn. Verge de fer dont on se sert pour gouverner le feu dans un fourneau de raffineur de sucre.

STORAX. s. m. Bot. Espèce de résine qu'on croyait autrefois fournie par le liquidambar d'Orient, mais qui paraît l'être par l'aliboufier officinal. ‖ *Storax liquide*. Autre produit végétal qui paraît produit par une espèce du genre liquidambar ou rosamale.

STORCK (Nicolas). Célèbre hérésiarque né en Saxe, s'attacha d'abord à la doctrine de Luther, qu'il abandonna pour former la secte des anabaptistes. Voyant ses partisans proscrits, il se retira en Silésie, puis en Souabe et en Franconie, où il souleva les paysans contre leurs seigneurs. Il mourut dans la misère vers 1530.

STORE. s. m. (du lat. *storea*, natte). Espèce de rideau de toile ordinairement claire et transparente qui se lève et se baisse par le moyen d'un ressort, et qu'on met devant une fenêtre, une portière de voiture, pour se garantir du soleil ou de la poussière. Avoir des stores à ses fenêtres. Lever, baisser les stores. Des stores à ressort spiral. Des stores peints.

STORÈNE. s. m. Entom. Genre d'insectes formé parmi les araignées pour y ranger une espèce de la Nouvelle-Hollande, dont la couleur est bleue.

STORILLE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles microscopiques, établi pour une espèce du golfe Persique, le storille rayonnant.

STORTHING. s. m. Hist. Assemblée générale ou diète en Norwége. Le storthing norwégien est un corps représentatif et électif dans lequel tous les ordres de l'État sont confondus. Le storthing s'assemble tous les trois ans.

STORTZ. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée à Zurich pour les liquides, et valant le quart du mass, ou lit. 1,82.

STOUFFACHER (Werner). Suisse du canton de Schwitz, qui délivra sa patrie opprimée par Gessler, gouverneur pour l'empereur d'Allemagne. Il s'associa avec Walter Furst, Arnold de Melchtal, Guillaume Tell et plusieurs autres Suisses, qui soulevèrent leurs compatriotes, chassèrent les Allemands, et firent une ligue qui fut l'origine de la république helvétique.

STOUGHTON. s. m. Mot anglais qui s'emploie dans cette locution *stoughton-madère*. Vin apéritif qui remplace avec avantage l'absinthe bitter, il se prend ordinairement avant et après le repas pour donner de l'appétit et faciliter la digestion. Boire un verre de stoughton-madère. Du stoughton-madère.

STOUNE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux ayant un bec médiocre, convexe en dessus, comprimé à la pointe qui est échancrée, déprimé à la base, etc. Toutes les espèces connues

sont de l'ancien continent, le plus grand nombre d'Afrique. Les stournes ont un plumage très-éclatant, couvert de couleurs métalliques. Ils vivent comme les étourneaux et les martins, mais ressemblent plus ou moins aux merles par le bec et par les pieds. Le type de cette division est *l'oiseau de paradis noir*, ou stourne noir, qu'on le trouve à la Nouvelle Guinée.

STRABIQUE ou **STABITE**. adj. et s. des 2 g. Affecté de strabisme. Personne strabique. Homme strabique. Femme strabique. Il est strabique. Un strabique. Une strabique.

STRABISME. s. m. (du lat. *strabismus*, fait du gr. στραβός, louche). Disposition vicieuse des yeux qui ne sont pas dirigés simultanément vers le même objet. Le strabisme dépend d'une irrégularité dans la force des muscles moteurs de l'œil, d'une différence dans la sensibilité des deux yeux, ou d'une lésion cérébrale. Il y a le strabisme en dehors et le strabisme en dedans. Avec de la volonté et de la persévérance on peut corriger le strabisme.

STRABON. Célèbre géographe, né à Amasie en Cappadoce, 60 ans av. J.-C. Strabon parcourut la plus grande partie du monde pour s'instruire et recueillir des notions exactes sur les divers pays. Sa Géographie est un ouvrage précieux.

STRACTION. s. f. (pr. *strak-ci-on*). Anc. typogr. Action d'ôter des lettres ou des mots avec la pince pour en remettre d'autres.

STRADA (Fabien). Jésuite, né à Rome et mort dans cette ville en 1649, composa une histoire des guerres des Pays-Bas fort estimée. Cette histoire, écrite en latin et dont le style est pur, brillant et animé, se divise en deux décades. La première s'étend depuis la mort de Charles Quint jusqu'en 1578; la deuxième depuis 1578 jusqu'en 1590. ‖ JEAN STRADA. Peintre flamand, né à Bruges en 1530, mort à Florence en 1604. Ses tableaux d'histoire et ses chasses sont très-estimés.

STRADELLA (Alexandre). Compositeur et chanteur fameux du XVII[e] siècle, né à Venise vers 1630, connu autant par sa vie romantique que par ses talents. Il aima une jeune Vénitienne d'une famille noble, l'enleva et la conduisit à Rome. Un seigneur jaloux de la préférence de cette jeune femme pour Stradella, mit sur leur trace deux assassins. On dit que ces scélérats ayant entendu Stradella chanter dans l'église de Saint-Jean de Latran un *oratorio* de sa composition, furent tellement enthousiasmés par les talents du chanteur, qu'ils se jetèrent à ses pieds et lui conseillèrent de fuir une ville où il n'était pas en sûreté. Peu de temps après, le père de la jeune femme les perça tous les deux de la même épée, à Gênes.

STRADIGO. s. m. (altération du mot gr. στρατηγός). Hist. Titre que portait autrefois le gouverneur de Messine.

STRADIOT ou **STRADIOTE**. s. m. Hist. Soldat grec au service de la république de Venise.

— Anciens cavaliers albanais au service de la France.

STRADIVARIUS (Antoine). Le plus célèbre luthier qui ait existé, né à Crémone en 1708, mort en 1734. Ses altos, ses violoncelles, ses contrebasses, mais surtout ses violons sont très-recherchés.

— s. m. Luth. Violon fabriqué par Antoine Stradivarius. Ce violon est un stradivarius. Les stradivarius sont très-recherchés par les violonistes.

STRAFFORD (Thomas-Wentworth, comte de). D'une ancienne famille d'Angleterre, né à Londres en 1593, fut député du comté d'York aux parlements de 1621 et de 1625, et se fit remarquer par l'indépendance de ses opinions et par la fermeté de sa résistance aux actes arbitraires du duc de Buckingham, ministre de Charles I[er]. Plus tard, devenu lui-même ministre, il se dévoua tout entier au roi et à sa cause. Il maintint par sa fermeté et la vigueur de son administration le pouvoir dans les faibles mains de Charles. Mais le roi fut enfin forcé de convoquer le parlement de 1640, dont le premier acte fut la mise en accusation et la condamnation de lord Strafford. Lui-même il pria le roi de souscrire à sa sentence, et le roi eut la faiblesse de lui obéir. 1641.

STRAGULE. s. f. Nom donné quelquefois à la glumelle des graminées.

STRALSUND. Géogr. Régence des États prussiens, formée de la Poméranie, entre la Baltique, la régence de Stettin et le Mecklembourg. Pop. 137,800 hab. ‖ Capitale de cette régence, 18,000 hab.

STRAMMASETTE. s. f. T. de jeux. Il se dit, au trois-sept, de neuf levées de suite que ont les associés sans pouvoir marquer un point.

STRAMMASON. s. m. T. de jeux. Il se dit au trois-sept de neuf levées faites par un seul joueur. Il a fait strammason.

STRAMOINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, renfermant une douzaine d'espèces, toutes exotiques et propres aux pays chauds. Une seule est acclimatée chez nous, la stramoine commune. Elle est originaire du Pérou et est devenue propre à toute l'Europe où elle se multiplie dans les lieux secs. Ses fleurs sont d'un blanc sale et très-grandes. Elle répand, lorsqu'il fait chaud et encore plus lorsqu'on la froisse, une odeur nauséabonde qui porte à la tête et donne des vertiges à ceux qui s'endorment dans son voisinage. C'est un dangereux poison dont les effets commencent toujours par des assoupissements léthargiques, et dont le remède est le vinaigre et autres acides végétaux.

STRAMONITE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles établi pour une espèce de pourpre dont la columelle est calleuse transversalement en arrière.

STRAMONIUM. s. m. (pr. *stra-mo-ni-omm*). Bot. V. STRAMOINE.

STRANGE (Robert). Un des plus habiles graveurs du siècle dernier, né aux Orcades en 1721, mort en 1792, membre de plusieurs académies de peinture.

STRANGEOMANE. adj. et s. des 2 g. Néol. Qui est admirateur outré des étrangers, des choses qui appartiennent aux étrangers. Si on laissait faire les *strangeomanes*, notre langue ne serait bientôt plus qu'une véritable tour de Babel. (***)

STRANGÉOMANIE. s. f. (du lat. *extraneus*, ou de l'ital. *strano*, étranger, et du mot fr. *manie*). Néol. Admiration exclusive et exagérée des nations étrangères, de leurs institutions, de leur langage, de leurs mœurs, de leurs manières et de leurs modes. Il serait bien temps d'opposer une forte digue aux invasions de la *strangeomanie*. (***)

STRANGULATEUR. s. m. Celui qui étrangle, qui strangule.

STRANGULATION. s. f. (pr. *stran-gu-la-ci-on*; du lat. *strangulare*, étrangler; fait de *stringere*, serrer, et *gula*, gorge). Constriction du cou par un lien circulaire qui intercepte l'accès de l'air dans les organes de la respiration et le retour vers le cœur du sang porté au cerveau par le système artériel.

STRANGULER. v. a. 1[re] conj. (du lat. *strangulare*, étrangler; fait de *stringere*, serrer, et *gula*, gorge). Étrangler. Ne se dit guère au propre.

STRANGURIE. s. f. (ét., gr. στράγξ, goutte; οὖρον, urine). Pathol. Difficulté extrême d'uriner; sortie de l'urine goutte à goutte avec douleur, ardeur et ténesme vésical continuel.

STRAPAROLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles établi pour des espèces fossiles que l'on trouve à l'état de moules dans un calcaire de sédiment ancien des environs de Namur.

STRAPASSER. v. a. 1[re] conj. Maltraiter de coups. Strapasser quelqu'un. Peu usité.

— Peint. Peindre ou dessiner à la hâte et sans correction, en affectant la négligence et la facilité. Strapasser une figure. Strapasser un tableau.

STRAPASSON. s. m. Dessinateur qui a l'habitude d'exagérer jusqu'à l'incorrection des figures.

STRAPASSONNER. v. a. 1[re] conj. Fréquentatif de Strapasser. Strapassonner ses tableaux. Très-peu usité.

STRAPONTIN. s. m. (ét. lat., *stratus*, couché, étendu; *pons*, pont). Siége garni que l'on met sur le devant dans les carrosses coupés ou aux portières dans les grands carrosses, et qui peut se lever et s'abaisser. S'asseoir sur le strapontin.

STRASBOURG. (autref. *Argentoratus*; du theuton. *strat*, grand chemin; *burg*, ville; parce qu'elle fut rebâtie sur le grand chemin; on disait anc. *Strat bourg*). Géogr. Grande et belle ville de France, ch.-l. du départ. du Bas-Rhin, sur l'Ill, à peu de distance de la rive gauche du Rhin. Pop., 59,900 hab. Tribunal de première instance et de commerce, évêché, faculté de médecine, faculté des sciences, faculté des lettres, collége royal, école industrielle, bibliothèque publique de 55,000 volumes, école de pharmacie, fonderie de canons, arsenal, musée, jardin botanique et hôtel des monnaies; magnifique cathédrale, l'un des plus beaux monuments du style gothique, commencée en 1015 et achevée en 1275, avec une tour haute de 149 mètres.

— Hist. Strasbourg est une ville très-ancienne et porta jadis le nom de *Argentoratum*. Elle devint un des plus grands établissements des Romains dans les Gaules. Les Barbares s'en emparèrent; Attila la ravagea; Clovis l'enleva aux Allemands. Elle fit partie du royaume d'Austrasie et devint ensuite le siége d'une république indépendante jusqu'à sa réunion à la France, en 1681. Louis XIV en fit une des places les plus fortes de l'Europe.

STRAS. s. m. (de *Strasze*, chimiste allemand.) Minér. Substance dont on se sert pour imiter les pierres précieuses. Le strass incolore peut imiter les diamants, mais lorsqu'on y introduit divers oxydes métalliques, il reproduit le saphir, l'émeraude et les diverses pierres précieuses. On imite le saphir en mêlant une certaine quantité de strass avec l'oxyde de cobalt, l'améthyste en mêlant au strass de l'oxyde de manganèse, de l'oxyde de cobalt et du pourpre de Cassius.

— Fausse gemme faite avec du strass. Les substances qui servent à faire le beau strass sont le cristal de roche, le minium, la potasse pure, le borax et l'arsenic.

STRASBOURGEOIS, OISE. adj. et s. Habitant, habitante de Strasbourg. ‖ Qui appartient à Strasbourg ou à ses habitants.

STRASSE. s. f. Techn. Bourre ou rebut de la soie.

STRATAGÈME. s. m. (ét. gr., στρατός, camp, armée; ἄγω, je conduis). Ruse de guerre. Nouveau, vieux stratagème. Trouver un stratagème. User, se servir d'un stratagème. Deux historiens, l'un Grec, Polyen; l'autre Latin, Frontin, ont laissé deux excellents recueils de stratagèmes. Voici donc un *stratagème*, puisque ce mot grec, depuis quelque temps, a trouvé lieu au langage français, autant brave qu'on pourrait songer. (***)

— Fig. Finesse, tour d'adresse, subtilité, surprise dont on use dans toutes sortes d'affaires. Inventer, imaginer, trouver des stratagèmes. Recourir à un stratagème. User d'un stratagème. Stratagème perfide, plaisant, ridicule. Employer tous les stratagèmes possibles.

STRATE. s. f. (du lat. *stratus*, couche). Minér. Partie d'une masse minérale qui se trouve comprise entre les fissures ou joints. Les strates ne sont que des parties ou couches. Les roches forment des strates lorsque leurs masses assises les unes sur les autres ou posées les unes à côté des autres sont divisées en parties beaucoup plus étendues dans le sens de la longueur et de la largeur, que dans celui de l'épaisseur. Les deux faces d'une strate sont ordinairement parallèles.

— Géogn. Disposition d'une masse ou couche minérale qui est divisée en lits ou couches d'un ordre inférieur, par des fissures parallèles, étendues, peu distantes, résultant elles-mêmes du mode de formation.

STRATÈGE ou **STRATÈGUE**. s. m. (du gr. στρατηγός). Antiq. gr. Général d'armée et l'un des archontes d'Athènes, chargé des fonctions d'un ministre de la guerre.

— Il s'est dit particulièrement du chef de la ligue achéenne.

— Nom que les Grecs donnaient aux officiers supérieurs de [illegible] de terre. Les stratèges étaient nommés directement par le roi; ils appartenaient ordinairement à la famille des Achéménides ou au moins à la tribu des Pasargades.

— Se dit encore quelquefois pour Général, sous le rapport de ses connaissances dans l'art stratégique.

STRATÉGIE. s. f. (ét. gr., στρατός, armée; ἄγω, je conduis). Science des mouvements d'une armée, ou partie de l'art militaire qui s'applique aux grandes opérations de la guerre. Étudier la stratégie. Général habile en stratégie.

STRATÉGIEN, ENNE. adj. Didact. Il s'est dit quelquefois pour Stratégiste.

STRATÉGIEN. s. m. Chronol. Neuvième mois des Bithyniens.

STRATÉGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la stratégie, qui concerne la stratégie. Études stratégiques, opérations stratégiques.

STRATÉGIQUEMENT. adv. Selon la stratégie. Tracer stratégiquement un plan de campagne.

STRATÉGISTE. s. m. Celui qui est habile dans la stratégie. Habile stratégiste.

— Celui qui écrit sur la stratégie. Tous les ouvrages des stratégistes ne sauraient faire un Condé ou un Napoléon.

STRATÉLATE. s. m. Hist. Officier des troupes byzantines qu'on appelait aussi prince de la milice.

STRATH-PIPE. s. m. Mus. Air écossais qui se joue sur la cornemuse.

STRATIFICATION. s. f. (pr. *stra-ti-fi-ka-ci-on*, ét. V. STRATIFIER). Géol. Disposition des masses minérales arrangées par couches ou strates. La stratification des minéraux, des terrains.

— Dans un sens plus général. Opération par laquelle on dispose par couches des corps que l'on veut combiner ensemble. L'on obtient l'acier par stratification, en faisant chauffer des barreaux de fer que l'on a eu soin de séparer par autant de couches de ciment dont le charbon fait la base.

— Arboricult. *Stratification des graines*. Disposition des graines dont on veut conserver la faculté germinative par couches alternatives, avec différentes matières propres à intercepter l'action de l'air.

STRATIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Stratifier. S'empl. adjectiv. Substances stratifiées. Métaux stratifiés. Graines stratifiées.

— Se dit d'une roche que des fissures parallèles et d'une grande étendue, divisent en lits ou en assises superposées les unes sur les autres. Roche stratifiée.

— Se dit aussi d'une masse de terrain qui se compose de couches de différentes espèces.

STRATIFIER. v. a. 1[re] conj. (ét. lat., *stratum*, couche; *facere*, faire). *Je stratifie, nous stratifions, vous stratifiez. Je stratifiais, nous stratifiions, vous stratifiiez. Que je stratifie, que nous stratifiions, que vous stratifiiez*, etc. Arranger par couches. Stratifier des substances, des métaux.

— SE STRATIFIER. v. pron. Être stratifié. Les substances se stratifient dans des vaisseaux. Les minéraux qui se sont stratifiés dans la nature.

STRATIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *stratus*, couche; *forma*, forme). Minér. Se dit des corps concrétionnés résultant d'un assemblage de couches qui s'étendent en formant ordinairement des ondulations plus ou moins sensibles.

STRATIOME. s. m. (ét. gr., στρατιώτης, armée; μυῖα, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des simplicornes, comprenant plusieurs espèces qui, à l'état de papillon, se trouvent sur les fleurs des prairies dont elles sucent les nectaires. Stratiome caméléon. Stratiome rayé.

STRATIOMYDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble au stratiome. ‖ STRATIOMYDES. s. m. pl. Famille et tribu d'insectes diptères qui a pour type le genre stratiome.

STRATIOTIDE. s. f. (du gr. στρατός, armée). Antiq. gr. Vaisseau de guerre des Grecs.

STRATIOTIQUE. adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Nom donné à d'anciens sectaires valentiniens.

STRATOCÉRYCE. s. m. (ét. gr., στρατός, armée; κῆρυξ, héraut, trompette, crieur). Antiq. gr. Un des officiers inférieurs attachés à chaque hécatontarchie. Il était chargé de transmettre à haute voix les ordres du commandant.

STRATOCRATIE. s. f. (pr. *stra-to-kra-cie*, ét. gr., στρατός, armée; κράτος, puissance). Gouvernement militaire.

STRATOCRATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la stratocratie.

STRATOGRAPHE. s. m. Celui qui écrit sur l'art militaire. Comme [illegible] commentateur peut être un fort mauvais écrivain, de même un fort bon stratographe peut être incapable de conduire les armées.

STRATOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., στρατός, camp, armée; γράφω, je décris). Description d'une armée, de ses opérations, de sa manière de camper, de ses armes, etc. Végèce nous a laissé la stratographie des Romains.

STRATOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la stratographie. Traité stratographique.

STRATOIDE. adj. des 2 g. (du lat. *stratus*, couche, et du gr. εἶδος, ressemblance). Minér. Qui est formé de couches superposées. Roche à structure stratoïde.

STRATON. Philosophe péripatéticien de Lampsaque, disciple de Théophraste, auquel il succéda dans la direction de son école, l'an 287 av. J.-C. Straton fit le Dieu la nature et pensa que l'âme réside dans le cerveau. Il écrivit différents traités qui ne nous sont point parvenus.

— Ami intime de Brutus, le meurtrier de César. Après la bataille de Philippe, Brutus se voyant pressé par Antoine, pria Straton de le [illegible]. Après de longs refus Straton y consentit et le perça de son épée.

STRATON. s. m. Entom. Nom vulgaire de [illegible] bacchus, qui vit aux dépens de la vigne et en roule les feuilles.

STRATONICE. Fille de Démétrius Nicator, roi de Macédoine, épousa Séleucus Nicator, roi de Syrie. Antiochus Soter, que Séleucus avait eu de sa première femme, devint éperdument amoureux de cette princesse, [illegible] pour [illegible] la plus tendre affection. Antiochus, malade d'amour, serait mort, si son père, averti par les médecins, ne l'eût rappelé à la vie en lui donnant Stratonice pour femme. Ce sujet a fourni à Th. Corneille une tragédie, à Méhul un opéra, et à David un tableau. L'opéra et le tableau passent pour des chefs-d'œuvre. ‖ Maîtresse de Mithridate, qui, pour se venger de l'abandon de ce prince, livra à Pompée la forteresse de Synoria. Mithridate pour la punir fit massacrer sous ses yeux le fils qu'il avait eu d'elle, 65 av. J.-C.

STRATONIQUE. adj. (ét. gr., στρατός, armée; νίκη, victoire). Hist. Victorieux, conquérant. Surnom qui a été donné à quelques auteurs du Bas-Empire.

STRATOPÉDARCHIE. s. f. Antiq. Charge, fonctions de stratopédarque.

STRATOPÉDARCHIQUE. adj. des 2 g. Antiq. Qui a rapport à la stratopédarchie ou au stratopédarque.

STRATOPÉDARQUE. s. m. (ét. gr., στρατός, armée; πέδον, sol, plaine; ἄρχω, je commande). Antiq. Chef de la garde lacédémonienne ‖ Intendant des vivres.

STRATOPÉDIQUE. s. m. Syn. de Stratopédarque.

STRIBLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, dioïques, comprenant plusieurs arbres de la Chine et de la Cochinchine.

STRÉBLOSE. s. f. Chir. Entorse. Inusité.

STRÉBLOTRIQUE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des mousses, établi sur des espèces du genre barbule.

STRÉLITZ. s. m. pl. (du russe *streletz*, tireur). Corps d'infanterie moscovite qui avait à peu près la même organisation que celle des janissaires turcs. La milice des strélitz avait de nombreux priviléges, et s'élevait à 40,000 hommes. Les strélitz, qui formaient la garde des czars, se rendirent souvent aussi redoutables à leurs maîtres que les janissaires aux sultans turcs. Pierre I[er] supprima les strélitz en 1678, les fit décimer, et exila ceux qui restaient. Ceux-ci s'étant soulevés de nouveau furent entièrement détruits.

— *Mecklembourg-Strélitz*. V. MECKLEMBOURG.

STRÉLUGE. s. m. Anc. cout. Droit [illegible]

STRÉLITZIE. s. f. Bot. Genre de la famille des scitaminées, comprenant des plantes originaires du cap de Bonne-Espérance, et dont une seule espèce, la strélitzie de la reine, est cultivée dans nos jardins pour la beauté de ses fleurs.

STRÉNIA. (d'où est venu le mot *étrenne*). Myth. rom. Déesse qui présidait aux présents qu'on se faisait le jour de l'an.

STREPSICÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., στρεπτός, tordu ; κέρας, corne). Qui a les cornes contournées en spirale. Tragélaphe strepsicère. Cette épithète paraît avoir été donnée par les anciens à une race de moutons sauvages de l'île de Crète.

STREPSICHROTE. adj. des 2 g. (pr. *strep-ci-kro-te* ; ét. gr., στρεπτός, tordu ; χρώς, corps). Erpét. Qui a le corps susceptible de se plier et de décrire plusieurs tours. || STREPSICHROTES. s. m. pl. Ordre de la classe des reptiles, comprenant les serpents, ou ceux dont le corps, développé dans le sens de la longueur, est remarquable par la faculté qu'il a de décrire plusieurs tours.

STREPSIPTÈRES. s. m. pl. (ét. gr., στρεπτός, tordu ; πτερόν, aile). Entom. Ordre de la classe des insectes, comprenant ceux chez lesquels on aperçoit, près de la hanche des deux pattes antérieures, deux écailles linéaires et cochléariformes que l'on regarde comme des rudiments d'élytres.

STREPTACHNE. s. m. (pr. *strep-ta-kne*). Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des graminées, comprenant des espèces du Mexique. Streptachne rude, velu, grêle.

STREPTAPTODACTYLE adj. des 2 g. (ét. gr., στρεπτός, tordu ; ἅπτω, je saisis, δάκτυλος, doigt). Ornith. Dont les pieds embrassent les objets en les entourant de leurs doigts. || STREPTAPTODACTYLES. s. m. pl. Famille d'oiseaux.

STREPTOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., στρεπτός, tordu ; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits striés en spirale.

STREPTOGYNE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des graminées, qui ne comprend qu'une seule espèce des États-Unis.

STREPTOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., στρεπτός, tordu ; πούς, pied). Hist. nat. Qui a le pied ou le stipe contourné.

STREPTOPE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des asparaginées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans la Caroline.

STREPTOPETALE. adj. des 2 g. (ét. gr., στρεπτός, tordu ; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales tordus.

STREPTOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., στρεπτός, collier ; φέρω, je porte). Ornith. Qui porte un collier. Le perroquet streptophore est ainsi nommé parce qu'il a le derrière du cou marqué d'un large collier.

STREPTOSTACHYS. s. m. (pr. *strep-to-sta-kiss* ; ét. gr., στρεπτός, tordu ; στάχυς, épi). Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des graminées, fondé sur le streptostachys velu de l'Amérique.

STRETTE. s. f. (du lat. *stringere*, serrer). Vieux mot qui a signifié Étreinte. A la première *strette* que donne la goutte au roi, il a beau être sire et majesté. (Mont.)

— Musiq. Partie d'une fugue dans laquelle on ne rencontre plus que des fragments de sujet, avec les réponses ou les imitations immédiatement amenées. La strette est comme un dialogue pressé et véhément. || *Strette magistrale.* Celle qui termine une fugue, quand celle-ci est en canon. Les compositeurs la regardent comme un coup de maître.

STRETTO. adj. m. Musiq. Mot italien qui veut dire Serré, et qui sur les partitions indique que le mouvement doit devenir plus rapide. Stretto, più stretto.

STRIATULE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des mousses, établi pour deux espèces du Cap de Bonne-Espérance.

STRIATULÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est marqué de petites stries. La couleuvre *striatulée* a ses écailles carénées de manière à former des stries longitudinales. (Jourd.)

STRIBORD. s. m. (pr. *stri-bor* ; abrégé de *dextribord*). Mar. Le côté droit du navire, en allant de la poupe à la proue. Il est opposé à *bâbord*. On prononce toujours, et on écrit plus ordinairement, *tribord*. V. TRIBORD.

STRICK. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Bohême pour les matières sèches, et valant 106,77 litres.

STRICT, ICTE. adj. (du lat. *strictus* ; formé de *strictum*, supin de *stringo*, je serre). Proprement, Étroit, resserré ; mais il ne s'emploie qu'au moral, et signifie Rigoureux. Devoir strict. Obligation stricte. Sens strict et rigoureux.

— En parlant des personnes, Exact, sévère. Être strict en affaires.

STRICTEMENT. adv. D'une manière stricte, serrée, rigoureuse, exacte, sévère. Remplir strictement ses devoirs.

STRIDENT, ENTE. adj. (du lat. *stridere*, crier en grinçant, rendre un bruit dur et aigre). Qui rend un bruit aigre, perçant, comme celui qui est produit par un corps réfractaire attaqué avec la lime ou avec la scie. Bruit strident. Voix stridente. Le bruit strident des machines à vapeur. Soudainement de soi-même s'ouvrirent, et s'ouvrant firent un bruit *strident*, un frémissement horrible, comme font ordinairement portes de bronze rudes et pesantes. (Rab.)

— Fig. J'ai nécessité bien urgente de repaître dents aiguës, ventre vide, gorge sèche et appétit *strident*. (Rab.)

— Ce mot expressif et vrai, dit Charles Nodier, heureusement formé du *stridere* des Latins, n'a point encore été admis dans l'usage de notre langue, qu'il ne pourrait qu'enrichir.

STRIDER. v. n. 1^{re} conj. (du lat. *stridere*, pousser un son aigu, perçant). Crier comme la souris, comme le grillon, la sauterelle. Les oiseaux qui gazouillaient mélodieusement, et les insectes qui stridaient avec monotonie.

STRIDEUR. s. f. (du lat. *stridor*, même sens). Cri perçant, son aigre et désagréable. La strideur de la lime. Tout le monde sait que l'on fait cesser par un grand bruit la *strideur* incommode des grillons. (Buff.) La voix habituelle du cygne privé est plutôt sourde qu'éclatante ; c'est une sorte de *strideur* parfaitement semblable à ce que le peuple appelle le jurement du chat. (Id.)

STRIDULANT. part. prés. du v. Striduler. Qui stridule. Il est invariable. Les grillons stridulant sous l'herbe.

STRIDULANT, ANTE. adj. Qui fait un bruit perçant, aigu, importun, comme les grillons, les cigales. Insectes stridulants. || STRIDULANTS. s. m. pl. Famille des cicadaires renfermant le genre cigale, à cause du bruit particulier que font ces insectes.

STRIDULATION. s. f. (pr. *stri-du-lâ-ci-on*). Sorte de chant ou plutôt de bruit monotone et légèrement roulant que font entendre certains insectes orthoptères et hémiptères. La stridulation du grillon, de la cigale.

STRIDULER. v. a. 1^{re} conj. (du lat. *stridere*, grincer, faire un bruit perçant). Faire un bruit perçant, aigu, mais légèrement roulant, comme font les grillons, les cigales, avec le frottement de leurs élytres. Les grillons qui stridulent.

STRIDULEUX, EUSE. adj. Qui est un peu strident. Le bruit striduleux du chant de la cigale.

STRIE. s. f. (du lat. *stria*, strie). Hist. nat. Nom donné à de petits sillons parallèles et longitudinaux. Les stries des fleurs. Les stries des feuilles. Les stries des tiges. Les stries des plumes. Les stries des coquilles. La tête du coffre insidiateur présente des *stries* relevées. (Lacép.)

— Archit. Cannelures avec listel qui ornent des colonnes, des pilastres.

STRIÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est marqué de stries. Feuilles striées. Fruits striés. Graines striées. Tiges striées. Coquilles striées. Insecte au corselet strié. Oiseau aux ailes striées.

— Archit. Qui est orné dans toute sa hauteur de cannelures avec listel. Colonne striée. Pilastre strié.

STRIÉ. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un spare.

STRIGA. s. f. (du lat. *striga*). Bot. Nom donné à des écailles étroites, allongées, et semblables à des points. La striga des fougères.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, ayant pour type le striga à fleurs jaunes, qui croît en Chine.

STRIGICOLLE. adj. des 2 g. (du lat. *striga*, strie ; *collum*, cou). Entom. Se dit d'un insecte qui a le corselet strié.

STRIGIDE. adj. des 2 g. (du gr. στρίξ, chouette). Ornith. Qui ressemble à la chouette. || STRIGIDES. s. f. pl. Famille de l'ordre des oiseaux rapaces, qui a pour type le genre chouette.

STRIGILIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *strigil*, étrille ; *forma*, forme). Qui a l'apparence d'une étrille, c'est-à-dire qui est très-rude au toucher.

STRIGILE. s. m. Antiq. gr. et rom. Instrument en forme de racloir en bronze, en argent ou en or, avec lequel on enlevait de la surface du corps des gladiateurs le mélange que formait l'huile d'olive dont ils s'étaient oints avant leurs exercices, et la poussière et la sueur qui s'y étaient mélangées. Le produit de cette opération s'appelait *strigmenta* et se vendait fort cher ; il passait pour un remède excellent contre diverses maladies.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des méliacées, établi pour plusieurs arbrisseaux du Pérou.

— Conchyl. Genre de coquilles créé pour la lucine divariquée, espèce commune sur toutes nos côtes.

STRIGLIE. s. f. Bot. Genre de cryptogames de la famille des champignons, fondé sur un agaric qui sert en Italie pour étriller les chevaux, d'où lui vient son nom.

STRIGOCÉPHALE. s. m. Foss. Espèce de coquille bivalve trouvée à l'état fossile, et qui a quelques rapports avec les térébratules.

STRIGOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., στρίξ, chouette ; εἶδος, ressemblance). Ornith. Qui ressemble à la chouette. Caprimulgue strigoïde.

STRIGOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., στρίξ, strie ; πούς, pied). Hist. nat. Qui a le pied ou le stipe rude au toucher.

STRIGOSULE. s. f. Foss. Espèce de petite huître à valves égales, avec de grandes stries qui partent obliquement du milieu du dos.

STRIGUEUX, EUSE. adj. (du gr. στρίξ, strie). Hist. nat. Se dit quelquefois d'un corps dont la surface est raboteuse.

STRIGULE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des hypoxylons, ne comprenant qu'une seule espèce, qui a été observée sur les feuilles vivaces de plantes des tropiques.

STRIGULINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la strigule. || STRIGULINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des sphériacées, qui a pour type le genre strigule.

STRIIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *stria*, strie ; *flos*, fleur). Bot. Qui a le tube de la corolle strié.

STRIOLÉ, ÉE. adj. (du lat. *stria*, strie, diminutif de *strié*). Qui est légèrement strié.

STRIPHNOCALICÉ, ÉE. adj. (ét. gr., στριφνός, rugueux ; κάλυξ, calice). Bot. Qui a des calices hérissés, très-velus.

STRIPHOCÈRE. adj. des 2 g. V. STREPSICÈRE.

STRIURE. s. f. Archit. Synonyme de Strie. V. STRIE.

STRIVALE. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du sanglier de mer.

STRIXÉ, ÉE. adj. (du gr. στρίξ, chouette). Ornith. Qui ressemble à la chouette. || STRIXÉS. s. m. pl. Section de la famille des accipitres, ayant pour type le genre chouette.

STROBILACÉ, ÉE. adj. des 2 g. (du gr. στρόβιλος, pomme de pin). Bot. Qui a ses fleurs disposées en une sorte de chaton. Cassie strobilacée.

— Qui a quelque ressemblance avec une pomme de pin. Le bolet strobilacé a son chapeau chargé d'écailles épaisses, squirrheuses et dressées, qui le font ressembler à une pomme de pin.

STROBILANTHE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des acanthacées, renfermant plusieurs espèces qui croissent dans l'île de Java. Strobilanthe hérissée, penchée, crépue, colletée, glanduleuse.

STROBILE. s. m. (du gr. στρόβιλος, pomme de pin). Bot. Réunion de fruits couverts, provenant de fleurs nées à l'aisselle de bractées écailleuses, dont la réunion forme un corps conique ou globuleux.

STROBILIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *strobilus*, pomme de pin ; *fero*, je porte). Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs sont disposées en épis et garnies de grandes bractées, de sorte que le tout imite plus ou moins bien un cône ou strobile.

STROBILIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *strobilus*, strobile ; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un cône ou d'un strobile.

STROBILIN, INE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la forme d'un cône de sapin. Éponge strobiline.

— Qui croît sur les pommes de sapin. Agaric strobilin.

STROBILIPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., στρόβιλος, strobile ; φάγω, je mange). Qui mange des strobiles.

STROBOSCOPIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., στρόβος, tourbillon, mouvement en rond ; σκοπέω, je vois). Phys. Se dit de tables qui ont pour but de réunir dans l'œil l'impression de plusieurs figures successives, de manière à représenter une action, un mouvement suivi.

STROECK ou **STROUK.** s. m. Mar. Petit bâtiment à voiles et à rames dont on se sert sur le Volga pour le commerce d'Astracan.

STROGONOF (Comtes de). Famille historique russe, issue de ces riches marchands auxquels Ioann IV Vassiliévitch dut la conquête d'une immense portion de l'Asie.

STROMATECHNIE. s. f. (pr. *stro-ma-tek-ni* ; ét. gr., στρῶμα, tapis ; τέχνη, art). Art de faire de la tapisserie.

STROMATECHNIQUE. adj. des 2 g. (pr. *stro-ma-tek-ni-ke*). Qui a rapport à la stromatechnie.

STROMATÉE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons apodes dont le corps est aussi large que long, et aussi aplati que celui des chétodons.

STROMATÉIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à une stromatée. || STROMATÉIDES. s. m. pl. Famille de poissons qui a pour type le genre stromatée.

STROMATES. s. m. pl. (du gr. στρῶμα, tapis). Philol. Littéral. *les Tapisseries.* Titre d'un ouvrage de saint Clément d'Alexandrie, qui renferme une grande variété de faits et de spéculations historiques, philosophiques et théologiques.

STROMATOSPHÉRIE. s. f. (ét. gr., στρῶμα, tapis ; φέρω, je porte). Bot. Genre de plantes établi pour y placer quelques espèces du genre sphérie, qui toutes sont du nombre de celles dont les périthéciums ou sphérules sont portés sur une base propre ou stroma, variable dans sa forme.

STROMATOURGIE. s. f. Point sarrasin dans les tapis.

STROMBE. s. m. Moll. Genre de mollusques caractérisés par des coquilles univalves ventrues terminées à leur base par un canal accompagné d'un sinus distinct, et dont la lèvre droite se dilate ou s'étend avec l'âge en un lobe simple ou digité. On les trouve dans les mers d'Europe et des Indes.

STROMBÉ, ÉE. adj. Moll. Qui ressemble au strombe. || STROMBÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des gastéropodes cténobranches, qui a pour type le genre strombe.

STROMBIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *strombus*, strombe ; *forma*, forme). Qui a la forme d'un strombe. Colombelle strombiforme.

STROMBITE s. m. Foss. Strombe fossile.

STROMBLE s. m. Agric. Crochet à manche dont on se sert pour tirer les herbes qui embarrassent le soc de la charrue.

STROMBOÏDE. adj. des 2 g. Qui ressemble à un strombe.

STROMBOSIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rhamnées, fondé sur un grand arbre de l'île de Java.

STROMBULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *strombus*, vis ; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des fruits contournés en spirale.

STROMBULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *strombus*, vis ; *forma*, forme). Bot. Qui est contourné en manière de vis, ou en spirale.

STROME. s. m. (du gr. στρῶμα, tapis). Bot. En général, Partie des plantes cryptogames qui porte ou renferme la fructification.

— Particulièrement, Thalle de certains champignons, qui est épais, subéreux, et parfois développé en forme de fronde ou de fongosité.

STROMITE. Minér. Combinaison de baryte sulfatée et de strontiane carbonatée.

STRONGLE. s. m. Entom. Genre de vers intestinaux de la famille des ascaridiens.

STRONGYLE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères établi pour y ranger quelques espèces de nitidules et de sphéridies. || Autre genre de coléoptères fondé sur quelques espèces de coccinelles.

STRONGYLIUM. s. m. (pr. *stron-gi-li-omm*). Bot. Genre de la famille des champignons, fondé sur une espèce qui se trouve sur le bois de sapin.

STRONGYLOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., στρογγύλος, rond ; κέρας, corne). Entom. Qui a des cornes rondes.

STRONGYLOCERQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., στρογγύλος, rond ; κέρκος, queue). Erpét. Qui a la queue ronde. || STRONGYLOCERQUES. s. m. pl. Groupe de reptiles ophidiens comprenant ceux qui ont la queue ronde.

STRONITE. s. f. Minér. La strontiane carbonatée.

STRONTIANE. s. f. (pr. *stron-ti-a-ne* ; de *Strontian*, nom d'un endroit d'Écosse où se trouve cette substance). Chim. Oxyde métallique alcalin, formé d'oxygène et de strontium. La strontiane est solide, grisâtre ou blanche, d'une saveur caustique, et verdit le sirop de violette. On ne la trouve jamais pure dans la nature ; on l'obtient en décomposant le nitrate de strontium par la chaleur. La strontiane s'emploie en chimie comme réactif.

STRONTIANIQUE. adj. des 2 g. Chim. (pr. *stron-ti-a-ni-ke*). Qui renferme de la strontiane.

— Minér. Se dit particulièrement d'un genre de roches pierreuses, comprenant celles dont le sulfate de strontiane fait la base.

STRONTIANITE. (pr. *stron-ti-a-nite*). s. f. Chim. Carbonate de strontiane natif, d'où l'on a retiré la strontiane.

STRONTICO-ARGENTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel strontique avec un sel argentique. Sel strontico-argentique.

STRONTIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui a rapport au strontium, qui tient du strontium.

— *Oxyde strontique.* Premier degré d'oxydation du strontium ou strontiane. || *Sulfure strontique.* Premier degré de sulfuration du strontium. || *Sels strontiques.* Combinaison de l'oxyde avec les acides ou du sulfure avec les sulfides, ainsi que celles du métal avec les corps halogènes.

STRONTITE. s. f. Chim. Un des noms de la strontiane.

STRONTIUM. s. m. (pr. *stron-ti-omm* ; ét., V. STRONTIANE). Minér. Métal blanc, brillant, solide, plus pesant que l'eau, qui, uni à l'oxygène, constitue la strontiane. Ce métal a été découvert par Davy.

STROPHADES Géogr. anc. Petites îles de la mer Ionienne, au S. de Zacynthe. Aujourd'hui *Strivali*. Ce sont deux écueils à quelque distance des côtes de la Messénie. V. HARPYES.

STROPHANTE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des apocynées, fondé sur plusieurs espèces grimpantes de l'Afrique et de l'Asie.

STROPHE. s. f. (du gr. στροφή, retour). Littér. Chez les anciens, Partie de l'hymne que le chœur chantait en tournant à droite autour de l'autel, tandis que l'antistrophe, autre division de l'hymne, se chantait en allant vers la gauche.

— Dans la poésie moderne, Stance d'une ode, d'un hymne, suivie d'une autre ou de plusieurs autres de la même mesure et du même nombre de vers dans la même disposition. La

strophe est dans l'ode ce que le couplet est dans la chanson.

STROPHIOLE. s. f. (du gr. στρέφω, je tourne). Bot. Nom donné aux bosses fongueuses ou calleuses qu'on trouve sur le ventre de certaines graines.

— Appendices calleux situés autour de l'ombilic, dans quelques graines.

STROPHION ou **STROPHIUM.** s. m. Ant. gr. Sorte de ruban dont les Grecs se ceignaient la tête.

— Bandelette que les jeunes filles mettaient autour de leur sein.

STROPHITE. s. m. Malacoz. Genre de mollusques voisin des ascidies.

STROPHOMÈNE. s. f. Foss. Genre de coquilles fossiles qui ne se rencontrent que dans des couches très-anciennes.

STROPHOSOME. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

STROPHOSTOME. s. m. Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

STROPHOSTYLE. s. m. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

STROPHOTE. adj. des 2 g. (du gr. στρέφω, je tourne). Entom. Qui a les pieds contournés. ‖ STROPHOTES. s. m. pl. Classe des cirripèdes, contenant des animaux aux pieds de forme contournée.

STROPHULUS. s. m. (pr. *stro-fu-luss*). Pathol. Inflammation cutanée fréquente chez les enfants à la mamelle, et à l'époque de la première dentition, caractérisée par des papules prurigineuses rouges ou blanches, d'un volume variable, apparaissant successivement, le plus souvent sur la face et les membres, disparaissant et se reproduisant quelquefois d'une manière intermittente, et se terminant par résolution ou par une desquammation furfuracée.

STROPPUS. s. m. (pr. *strop-puss*). Antiq. rom. Espèce de coiffure que portaient certains prêtres dans les sacrifices.

STROTODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., στρωτός, allongé; δάκτυλος, doigt). Ornith. Qui a les doigts allongés. ‖ STROTODACTYLES. s. m. pl. Famille d'oiseaux aquatiques, comprenant ceux qui ont de très-longs doigts.

STRUCTEUR, TRICE. adj. (du lat. *structor*; fait de *struo*, je construis). Qui construit, qui élève, qui bâtit. Ne se dit qu'au moral. Faculté structrice. Pouvoir structeur.

STRUCTEUR. s. m. Antiq. rom. Esclave qui, chez les Romains, était chargé d'ordonner les repas et de disposer la table.

STRUCTURE. s. f. (du lat. *structura*; rad. *struo*, je bâtis). Manière dont un édifice est bâti. La structure d'un édifice, d'un bâtiment, d'une maison, d'un palais. Structure solide, légère, belle, magnifique.

— Par analogie, Manière dont un corps organique est composé, dont ses parties sont arrangées entre elles. La structure du corps humain. La structure d'un animal, d'une plante.

— Fig. Ordre, disposition, arrangement des parties d'un discours, d'un poëme. La structure d'un poëme.

— J.-B. Rousseau dit en parlant du ciel et de la terre :

> Ce grand et superbe ouvrage
> N'est point pour l'homme un langage
> Obscur et mystérieux;
> Son admirable *structure*
> Est la voix de la nature
> Qui se fait entendre aux yeux.

STRUENSÉE (Jean-Frédéric, comte de). Médecin du roi de Danemark, Christian VII, s'empara de l'esprit du roi, devint, à ce que l'on croit, l'amant de la reine, se rendit odieux au peuple et à la noblesse, et fut à la fin condamné à être dégradé de ses titres et dignités, à avoir la main droite et la tête coupées, et le corps écartelé. Il mourut avec fermeté. (1772).

STRUFERCTAIRES. s. m. pl. (du lat. *strues* et *ferctum*, espèces de gâteaux). Antiq. rom. Ceux qui étaient chargés de purifier les arbres frappés de la foudre, en offrant au pied de ces arbres des gâteaux à Jupiter.

STRUGULE. s. m. Habit antique; contre-pointe.

STRUMAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des narcissées, comprenant plusieurs plantes du cap de Bonne-Espérance.

STRUME. s. m. (en lat. *struma*, de *struo*, j'amasse en tas). Pathol. Mot regardé le plus ordinairement comme synonyme de Scrofule, tandis que, suivant d'autres, il s'applique seulement à une tumeur de la thyroïde, qui vient à tout âge et qui ne s'abcède et ne suppure jamais. Le strume et le bronchocèle se compliquent fréquemment.

STRUMÉE. s. f. (du lat. *strumæ*, écrouelles). Bot. Plante ainsi nommée par les anciens, parce qu'elle guérissait les parties affectées d'écrouelles. Ce n'est autre chose que la ficaire ou la petite éclaire, de la famille des renonculacées.

STRUMELLE. s. f. Bot. Nom donné à des tubercules noirs, hémisphériques, saillants, qui apparaissent sur les plantes légumineuses et qui finissent insensiblement par se convertir en une substance analogue à celle qui leur sert de matrice.

STRUMEUX, EUSE. adj. (du lat. *struma*, goître). Zool. Qui porte un goître.

— Se dit particulièrement d'un entozoaire, le spiroptère strumeux, parce qu'à une certaine distance de son extrémité antérieure, il offre un petit tubercule qui simule une espèce de goître.

STRUMIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *struma*, goître; *fero*, je porte). Zool. Qui porte un goître.

— Bot. Se dit d'un onchophore dont l'urne est garnie d'une apophyse à sa base.

STRUMOSITÉ. s. f. Pathol. Amas de plusieurs tumeurs qui surviennent à différentes parties du corps, et particulièrement au cou, chez les sujets disposés aux affections scrofuleuses.

STRUMPFIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rubiacées, fondé sur la strumpfie maritime, arbrisseau de l'Amérique méridionale.

STRUTHIOLAIRE. s. f. Conchyl. Genre établi pour une ou deux coquilles du genre rocher.

STRUTHIOLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des thyméléés, comprenant plusieurs espèces du cap de Bonne-Espérance.

STRUTHIONÉ, ÉE. adj. (du gr. στρουθός, moineau). Ornith. Qui ressemble au moineau. ‖ STRUTHIONES. s. m. pl. Famille d'oiseaux qui a pour type le genre moineau.

STRUTHIOPHAGE. adj. des 2 g. Zool. Qui se nourrit de sauterelles ou de petits oiseaux.

STRUTHIOPTÉRIDE. s. f. (ét. gr., στρουθός, moineau; πτερίς, fougère). Bot. Nom donné à deux genres de la famille des fougères, établi l'un pour une espèce d'osmonde, l'autre pour une espèce d'onoclée. Ces plantes ont été ainsi nommées parce que les oiseaux font souvent leur nid dans leur feuillage touffu.

STRUTHOBALANE. adj. et s. m. (ét. gr., στρουθός, moineau; βάλανος, gland; littéral., *moineaux glands*). Philol. Nom d'un peuple imaginaire dont parle Lucien dans son Histoire véritable.

STRUTHOPHAGE. adj. et s. (ét. gr., στρουθός, moineau, autruche; φάγω, je mange; *mangeur d'autruches*). Géogr. anc. Nom donné à quelques peuplades de l'Éthiopie.

STRUTHOPODE. adj. et s. f. (ét. gr., στρουθός, moineau, autruche; πούς, pied). Antiq. Littéral. *qui a des pieds d'autruche*. Nom que les Grecs ont donné à des femmes de l'Inde méridionale, pour indiquer qu'elles ont le pied trop petit. Les struthopodes sont probablement les femmes des Chinois établis dans ce pays.

STRYCHNATE. s. m. (pr. *strik-na-te*). Chim. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide strychnique avec les bases.

STRYCHNÉ, ÉE. adj. (pr. *strik-né*). Bot. Qui ressemble au strychnos. ‖ STRYCHNÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre strychnos.

STRYCHNINE. s. f. (pr. *strik-ni-ne*). Chim. Alcali végétal composé d'hydrogène, d'oxygène et de carbone découvert dans le fruit de plusieurs espèces du genre strychnos ou vomiquier. La strychnine est solide, incolore, très-amère, inaltérable à l'air, et forme des sels avec les acides. Elle est extrêmement vénéneuse, et la noix vomique lui doit des propriétés médicinales.

STRYCHNIQUE. adj. des 2 g. (pr. *strik-ni-ke*). Chim. Se dit des sels dont la strychnine fait la base.

STRYCHNOCHROMINE. s. f. (pr. *stri-kno-kro-mine*). Chim. Matière extractive contenue dans l'upas tienté. Elle devient verte quand on la traite par les acides.

STRYCHNOS ou **VOMIQUIER.** s. m. (pr. *stri-knoss*). Bot. Genre de plantes de la famille des strychnées, renfermant plusieurs espèces, la plupart très-fortement vénéneuses. On remarque le strychnos noix vomique, arbre de l'Inde dont le fruit nommé noix vomique est un poison des plus violents; le strychnos tieute, bel arbre de Bornéo, au bois blanc, d'une odeur nauséabonde, et dont les racines donnent un poison violent; le strychnos ignatier, qui croît aux Philippines, et porte des graines vénéneuses de couleur brun pâle, connues sous le nom de fèves de l'Inde, fèves des jésuites, graines de Saint-Ignace; le strychnos bois de couleuvre qui vient aux Indes, et qui est ainsi nommé de la marbrure de son écorce.

STRYGE. s. m. Syn. de Vampire. Les stryges stymphalides.

STRYMON. Géogr. Fleuve considérable de Thrace, qui prenait sa source dans les monts Hemus, coulait du N. au S. entre la Macédoine et la Thrace, passait à Héraclée, et se jetait dans la mer Égée. Ce fut sur les bords du Strymon qu'Orphée pleura son Eurydice.

S. T. T. L. Antiq. rom. Abréviation qui signifie *Sit tibi terra levis* (que la terre te soit légère). On gravait quelquefois cette inscription sur les tombeaux.

STUART. Célèbre famille d'Écosse qui a donné à ce pays et à l'Angleterre une longue suite de rois. Elle était issue d'une branche des Fitz-Allan, famille anglo-normande qui s'établit en Écosse, et reçut dans la personne d'un de ses membres le titre héréditaire de senechal ou *Steward*, nom qu'elle changea en celui de Stuart. David II mort, le fils de Walter Stuart monta sur le trône, prit le nom de Richard II, et fut la souche de la maison royale des Stuarts. V. JACQUES, ROBERT, MARIE STUART. Le fils de Marie Stuart, Jacques VI d'Écosse et Ier d'Angleterre, réunit les royaumes d'Écosse et d'Angleterre, et eut pour descendants et successeurs Charles Ier, Charles II et Jacques II, qui fut dépossédé. Guillaume III d'Orange, époux de Marie, fille de Jacques II, eut la couronne. Anne Stuart lui succéda, et avec elle cessa de régner sur l'Angleterre la maison des Stuarts (1714). Le fils de Jacques II, connu dans l'histoire sous le nom de Prétendant, prit le titre de Jacques III. En vain chercha-t-il à intéresser quelques nations à sa cause, il ne put reconquérir le sceptre. Il en fut de même de ses deux fils, Charles-Édouard et Henri-Benoît. Ce dernier, qui s'intitulait Henri IX, est mort en 1807.

STUBCHEN. s. m. Métrol. Mesure de capacité usitée en diverses provinces d'Allemagne, et variant de valeur selon les lieux. Elle vaut, au Hanovre, 3 lit. 92; au Mecklembourg, 3 lit. 62; à Brême, 3 lit. 22, à Brunswick, 3 lit. 74; à Hambourg, 3 lit. 62.

STUC. s. m. Composition faite avec du marbre blanc pulvérisé et de la chaux ou de la colle-forte, mélange qui, gâché avec une certaine quantité d'eau, forme une espèce de mortier susceptible de prendre très-facilement la forme qu'on désire, de recevoir le plus beau poli, et de devenir d'une dureté égale à celle de la pierre. On s'en sert ordinairement en architecture pour les revêtements, les bas-reliefs, les corniches et d'autres ornements de ce genre. Le stuc n'est point sujet à se fendiller, imite parfaitement le marbre, et prend facilement la couleur qu'on veut lui donner.

STUCATEUR. s. m. Ouvrier qui travaille en stuc.

STUDIEUSEMENT. adv. Avec l'amour de l'étude, avec application, avec soin. Lire studieusement. Studieusement travaillé.

STUDIEUX, EUSE. adj. (du lat. *studiosus*; rad. *studium*, étude). Qui aime l'étude. Jeune homme studieux. Personnes studieuses. Heureux, mille fois heureux, l'écrivain qui a pu mériter les heures agréables de l'homme *studieux*! (Boiste.)

— Qui est plein de soin, d'application. Galants à me plaire en tout temps *studieux*. (Delille.)

STUDITE. adj. et s. m. Hist. relig. Nom des religieux d'un ordre fondé à Constantinople par [illegible] Studius, en 463. Saint Nicolas était un studite.

STUKELEY (Guillaume). Médecin et célèbre antiquaire anglais, un des fondateurs de la société égyptienne de Londres. Né en 1687, mort en 1765.

STUM. Géogr. Bourg de Prusse, cercle de [illegible]. Bataille [illegible]

STUPÉFACTIF, IVE. adj. (rad. *stupéfier*). Méd. Syn. peu usité de Stupéfiant.

STUPÉFACTION. s. f. (gr. [illegible]). [illegible] pour [illegible] complète et [illegible] d'un sentiment dans une partie de l'économie animale.

— Au fig. Étonnement extraordinaire et [illegible]. Grande stupéfaction. Être en stupéfaction. Revenir de sa stupéfaction. Être frappé de stupéfaction. Sortir de sa stupéfaction. Tomber en stupéfaction, dans la stupéfaction. Ma stupéfaction fut complète. Celui qui est encore au centre de son être [illegible] par la stupéfaction et l'apathie, est esclave sans le savoir, dans toute sa conduite. (De Wailly.)

STUPÉFAIT, AITE. adj. (du lat. *stupefactus*, rad. *stupor*, stupeur). Qui est interdit, immobile de surprise, d'étonnement. A cette vue il demeura stupéfait. Il en fut stupéfait.

STUPÉFIANT. part. prés. du v. Stupéfier. Qui stupéfie. Il est invariable. Une nouvelle stupéfiant tous ceux qui l'entendent.

STUPÉFIANT, ANTE. adj. Méd. Qui est propre à stupéfier. Remède stupéfiant. Les substances auxquelles on attribue une propriété stupéfiante, sont la jusquiame, la belladone, la ciguë, etc.

— Au moral, Qui est propre à frapper de stupeur. Spectacle stupéfiant et [illegible].

— subst. Remède qui stupéfie. Un stupéfiant. Les narcotiques sont des stupéfiants.

STUPÉFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Stupéfier. S'empl. adj. Il resta tout stupéfié. L'assemblée fut stupéfiée par ce discours.

STUPÉFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *stupefacere*, fait de *stupor*, stupeur. *Je stupéfie*, *tu stupéfies*, *il stupéfie*, *nous stupéfions*, *vous stupéfiez*, *ils stupéfient*, *nous stupéfions*, *que vous stupéfiiez*). [illegible] physique, Engourdir, diminuer et suspendre le sentiment et le mouvement. Le propre de l'opium et de tous les narcotiques est de stupéfier ceux qui les prennent. Les excès [illegible] d'ivresse et de crapule abrutissent complétement les ivrognes, de même que l'usage de l'opium et des narcotiques *stupéfie* les Turcs, les Orientaux. (Virey.)

— Au moral, Causer une grande surprise, frapper de stupeur. Spectacle qui stupéfie l'esprit. Cette nouvelle m'a stupéfié.

— Absol. Les narcotiques stupéfient. Spectacle qui stupéfie.

STUPEUR. s. f. (du lat. *stupor*, même signif.) Au physique, Engourdissement, suspension des facultés intellectuelles, accompagné d'une sorte d'immobilité et d'une expression d'étonnement ou d'indifférence dans la physionomie.

— Au moral, Espèce d'immobilité causée par une grande surprise ou par un grand effroi. Être dans la stupeur. Tomber dans une stupeur silencieuse et morne. Rester plongé dans la stupeur. Sortir de sa stupeur. Ce peuple dégradé qui ne fait que passer et revenir sans cesse des convulsions de la révolte à la *stupeur* de l'esclavage. (De Boulogne.)

STUPIDE. adj. des 2 g. (du lat. *stupidus*), qui a les facultés intellectuelles engourdies. Qui est hébété, qui est d'un esprit lourd et pesant. Homme stupide. Femme stupide. Enfant stupide. Il est si stupide qu'on ne peut rien faire de lui. Il faut être stupide pour ne pas voir le nom de Dieu écrit en traits immortels sur le front de la nature.

— Se dit des animaux dans un sens analogue. L'âne est un animal stupide. Le chien est loin d'être aussi stupide que l'âne.

— Se dit de ce que la surprise ou la frayeur rend tout interdit.

— Se dit aussi des choses. Insensibilité, silence stupide. Le sentiment religieux devient *stupide* lorsqu'il se passionne par la terreur. (Boiste.)

— S'empl. subst. en parlant des personnes. C'est un stupide dont on ne peut rien faire. C'est un franc stupide. [illegible] les yeux creux, le teint [illegible], le corps sec et le visage maigre; il dort peu et d'un sommeil fort léger; il est abstrait, rêveur, et il a, avec de l'esprit, l'air d'un *stupide*. (La Bruyère.) Le *stupide* est un sot qui ne parle pas, en cela plus supportable que le sot qui parle. [illegible]

— [illegible] qu'une chose est stupide. Le stupide [illegible] son action est [illegible]

STUPIDEMENT. adv. D'une manière stupide. [illegible] stupidement. Rester stupidement immobile.

STUPIDITÉ. s. f. (rad. *stupide*). Pesanteur d'esprit, privation d'esprit et de jugement. Homme d'une grande stupidité. La force elle-même, si elle s'empare avec *stupidité*, se détruit. (Weber.)

— Qualité de ce qui est stupide. La stupidité de ses [illegible]. La stupidité de sa réponse. [illegible]

— Parole, action stupide. Ne dire que des stupidités. [illegible]

— [illegible] stupides [illegible] par l'ignorance *stupidité*. [illegible]

— A un sens renforcé dans cet exemple. A [illegible] cette [illegible] pour grand politique. (Hamilt.)

— [illegible] produite par un [illegible] chagrin, une forte surprise ou une [illegible] tous les dictionnaires.

STUPRE. s. m. [illegible] débauche, [illegible]

— [illegible] honteuse, vile. [illegible] Il s'agissait de quelque *stupre*, de quelque inceste. (Volt.)

STURA. Géogr. Rivière du Piémont qui [illegible] français [illegible] de Stura [illegible] provinces du Piémont.

STURDINÉ, ÉE. adj. (du lat. *sturdus*, étourneau). Ornith. Qui ressemble à un étourneau. ‖ STURDINÉS. s. m. pl. [illegible] de la famille des [illegible], qui a pour type le genre étourneau.

STURIONIENS. s. m. pl. Ichthyol. Ordre de poissons.

STUTTGARD. Géogr. Capitale du Wurtemberg, résidence du roi et siège de toutes les administrations supérieures, [illegible] hab., y compris la garnison. Les [illegible] et la population de quelques [illegible]. Un ancien et un nouveau [illegible] chancellerie, observatoire, [illegible], cabinet d'histoire naturelle, [illegible], académie militaire, [illegible] Fabriques de soieries, de laine et de cotons, de draps, de [illegible] mathématiques. Cette ville était [illegible] la résidence des comtes de Wurtemberg, [illegible] à la [illegible] rois.

STUTZ. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée à Saxe pour les liquides, et valant lit. 7,37.

STUVER ou **STUYVER.** s. m. Métrol. Vingtième partie du florin de Hollande, et le cinquième de l'[illegible]. Quarantième partie de la rixdale danoise. [illegible] Monnaie de Cologne.

STYGIAL, ALE. adj. Qui appartient au Styx.

STYGIE. s. f. Entom. Insecte lépidoptère qui paraît former le passage entre les noctuelles et les petits sphinx.

STYGIEN, IENNE. adj. Ant. gr. Qui appartient au Styx, qui concerne le Styx. Les eaux stygiennes. Les bords stygiens. O nuit, ô jour, ô mânes *stygiens*! (J.-B. Rouss.)

Lorsque deux rois s'entendent bien,
Et font sur le bord stygien
Voler dor l'andours la canaille. (Voltaire.)

— Anc. chim. *Eau stygienne.* Se disait des liquides qui rongent les métaux. Les eaux de la Sprée bien qu'un peu *stygiennes.* (***)

— Bot. Qui croît dans les eaux noires et croupissantes. Jonc stygien.

— Noir. Lichen stygien.

STYL. s. m. Anc. prat. La manière de procéder en justice. Il serait expédient de ramasser les *styls* de cours souveraines. (De Laurière.)

STYLAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport au style.

— *Loge stylaire.* Espèce de cavité qui se voit quelquefois à la base du style, et qui renferme souvent une graine.

— Entom. Filet du balancier des diptères. || Longs organes radiés, non articulés, qui garnissent l'anus de certains insectes.

— Entomoz. Genre d'entomozoaires établi pour une espèce de naïade.

STYLANDRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des apocynées, fondé sur une espèce de la Caroline et de la Floride.

STYLE. s. m. (du gr. στῦλος). Nom que les Grecs donnaient à une colonne, et par métaphore, à un poinçon ou forte aiguille avec laquelle ils traçaient les lettres sur des tablettes de cire. L'autre bout du style était aplati, et servait à effacer l'écriture quand on voulait corriger ou supprimer ce qu'on avait écrit : de là l'expression figurée *Retourner le style*, pour Effacer, corriger.

— Nos pères ont même pris ce mot dans le sens de Poinçon, aiguille. Puis avec un *style* fit hastivement certain nombre de points divers. (Rab.) Ecrivez ce mot en votre cervelle avec un *style* de fer. (Id.)

— Se dit encore dans un sens analogue, pour Aiguille d'un cadran solaire. Le style d'un cadran. Poser un style. L'ombre du style marque telle heure.

— Par métonymie, Manière dont les pensées sont exprimées par écrit, et plus particulièrement, Manière de s'exprimer portant un caractère émané, ou de la qualité de l'ouvrage ou du goût personnel, caractère qui résulte du tour de la pensée, du choix des mots et de l'arrangement respectif de toutes les parties qui composent le discours. Style simple, naturel, naïf, délicat, gracieux, fin, élégant, facile, riche, éclatant, pompeux, fort, énergique, véhément, sublime. Style élevé, soutenu, pur, brillant, clair. Style châtié, correct. Style plein et nourri. Style périodique, nombreux, mâle, nerveux, fleuri, serré, concis, laconique, égal, pathétique. Style enflé, recherché, forcé, bas, trivial, rampant, pénible, sec, lâche, diffus, mou, languissant, incorrect, décousu, inégal, affecté, précieux, obscur, embarrassé. Style simple. Style tempéré. Style sublime. Style familier. Style badin. Style burlesque. Style poétique. Style oratoire. Style historique. Style épistolaire. Style dogmatique. Style didactique. Style lapidaire. La simplicité, le naturel, la grâce du style. La naïveté du style. L'élégance, la facilité, la richesse du style. L'éclat, la magnificence du style. La force, l'énergie, la véhémence du style. Connaître le style d'un auteur. Gâter son style. Former son style. Le style de Rousseau. Le style de Voltaire. Le style de Bernardin de Saint-Pierre. Le style de Buffon. Le style de Chateaubriand, de Victor Hugo, de Lamartine. Ce n'a été que depuis Malherbe, Balzac et Corneille, que la différence du *style* noble et du familier populaire s'est fait sentir ; mais dès leur temps même, le *style* noble était trop guindé et ne se rapprochait pas assez du familier décent, qui lui donne du naturel. Corneille sentait bien la nécessité d'être simple dans les choses simples ; mais alors il descendait trop bas, comme il s'élevait quelquefois trop haut quand il voulait être sublime. Racine a mieux connu les limites du *style* héroïque et du familier noble, et par la nuance des passages qu'il a su ménager de l'un à l'autre, par le mélange harmonieux qu'il a fait de ces deux nuances, il a fixé pour jamais l'idée de l'élégance et de la noblesse du *style.* (***) Ces choses sont hors de l'homme, le *style* est l'homme même. (Buff.) Oui, le *style* est l'homme même dans les écrivains supérieurs, et ce sont les seuls qui comptent; leur *style* est le plus sûr indice de ce qu'ont fait pour eux l'art et la nature. (Travers.) Il y a des gens dont le *style* est si différent d'eux-mêmes, qu'on ne saurait les reconnaître. (Mme de Sévig.) Les conquêtes de la vérité dépendent de la force du *style* ou de la lumière de l'expression. (Dassault.) Le *style* des lettres de Balzac n'aurait pas été mauvais pour des oraisons funèbres, et nous avons quelques morceaux de physique dans le goût du poëme épique et de l'ode. (Volt.) Le *style* rend singulièrement les choses les plus communes, fortifie les plus faibles, donne de la grandeur aux plus simples. (Id.) Sans le *style*, il est impossible qu'il y ait un seul bon ouvrage, en aucun genre d'éloquence et de poésie. (Id.) Le mot célèbre, « Le *style* est l'homme, » s'applique donc à merveille à César et à Napoléon; le *style* de César, c'est César lui-même; le *style* de Napoléon, c'est Napoléon lui-même, Napoléon tout entier. (D. Hinard.) Le *style* de César annonce le chef d'un empire puissant, mais qui a vieilli et qui marche à sa décadence, et le *style* de Napoléon, le représentant d'une société qui se renouvelle et se régénère. (Id.) Vous reconnaîtrez aisément mon *style.* (J.-J. Rouss.) Quand on voit ce *style* naturel on est tout étonné et ravi. (Pascal.)

— Se dit absolument d'une manière d'écrire distinguée, pleine de force et d'agrément. Cet auteur a du style. Cet écrivain n'a pas de style. Le *style* prête aux choses un lustre, un agrément, une valeur qu'elles ne sauraient emprunter d'elles-mêmes, il donne à tout et la vie et la force, et cette fleur de jeunesse que le temps ne peut flétrir. (***)

— Dans les beaux-arts, Manière particulière à chaque artiste d'exprimer ses pensées et de leur donner une certaine forme par le choix des objets, la nature et l'agencement des contours; il y a donc dans les arts autant de styles différents que d'artistes opérant d'une manière originale. Le style d'Ingres se reconnaît facilement.

— Absol. Caractère de la composition; reproduction, par des moyens simples et exactement appropriés, d'une image formée dans le cerveau de l'artiste, avec plus ou moins des abstractions et des fictions qui constituent le beau idéal. Quand on dit d'ouvrages de peinture ou de sculpture qu'*ils ont du style*, et plus souvent qu'*ils manquent de style*, cela veut dire que ces conditions réunies de l'invention et de l'exécution s'y trouvent ou ne s'y trouvent pas. Style sévère. Style élégant. Sévérité de style. Élégance de style. Grand style. Style pur. Pureté de style. Peinture de bon style, d'un bon style. Edifice du plus beau style. Cette musique est d'un excellent style. Cette architecture manque de style, est pauvre de style. Le *style*, par cela même qu'il est l'expression juste de ce qu'il y a de beau dans l'idéal, est la partie la plus importante de l'art, et pour ainsi dire l'art tout entier. (Boutard.)

— *Style étrusque*, *style égyptien*, *style de la peinture et de la sculpture du Bas-Empire.* S'entend de la manière particulière dont les artistes étrusques, égyptiens, et ceux du temps de la décadence, s'imaginaient et rendaient la figure de l'homme, et en général de tous les objets dont ils faisaient le sujet de peintures ou de sculptures.

— *N'avoir point de style.* N'avoir point à soi une manière d'écrire.

— *Finesses, grâces du style.* Certains arrangements d'expressions, certains tours qui donnent de la finesse et de la grâce au style.

— *Style barbare.* Manière d'écrire rude, grossière, incorrecte.

— *Style de l'Écriture.* Expressions, formes de langage usitées dans l'Écriture sainte.

— *Style du palais.* Formules selon lesquelles on dresse les actes judiciaires. || On dit dans le même sens, Style de pratique, de notaire. Style de chancellerie.

— Fig. Dans le petit pays où se fait l'Encyclopédie, ces sortes de phrases sont *style* de notaires, et servent de passe-ports aux vérités. (D'Alemb.)

— Manière de procéder en justice. Ce sens est inusité aujourd'hui. On disait, *style du Châtelet.*

— *Vieux style.* Manière dont on comptait dans le calendrier, avant la réformation; par Grégoire III, et qui est encore suivie en Grèce et en Russie. On dit par opposition, *nouveau style*, pour la manière dont on compte depuis cette réformation. || S'est dit aussi par opposition à l'ère républicaine des Français, commencée le 22 septembre 1792.

— Fig. et fam. Manière d'agir, de parler. Voilà bien son style. On reconnaît son style à telles actions. Nous connaissons son style. Il faudra bien qu'il change de style.

— Archit. *Style de bas âge.* Celui qui se distingue par l'ignorance des raisons qui ont assigné à chaque membre d'architecture sa place et sa forme, et par le mélange désordonné de toutes les proportions et de tous les attributs. || *Style latin.* Genre de construction imité directement de l'architecture romaine.

— Bot. Partie du pistil, consistant en un prolongement de l'ovaire qui supporte le stigmate. C'est un filament grêle qui loge des vaisseaux très-déliés, chargés de recevoir et de diriger les molécules polléniques sur les ovules. Le style varie beaucoup par sa forme, sa longueur, sa consistance ; il peut être unique ou multiple, et le plus souvent il disparaît après l'acte de la fécondation. Il y a des plantes qui n'ont point de style ; chez elles le stygmate repose immédiatement sur l'ovaire.

STYLÉ, ÉE. part. pass. du v. Styler. S'empl. adjectiv. et fam. Il est fort stylé dans les affaires. Voilà un drôle qui n'est pas encore *stylé*, mais cela viendra avec un peu d'exercice. (Brueys.)

— Bot. Qui a le style très-long.

— Entom. Qui a l'anus garni d'un style.

STYLÉPHORE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux cryptobranches de la famille des acanthoptérygiens, dont on ne connaît qu'une espèce, le styléphore argenté, qui a été pris entre Cuba et la Martinique.

STYLER. v. a. 1re conj. Former, dresser, habituer. Styler quelqu'un aux affaires. On l'a stylé à cela. Il est fam.

— SE STYLER. v. pron. Être stylé, dressé, formé. Il se stylera avec vous. Il est fam.

STYLET. s. m. (pr. *sti-lè* ; dimin. de *style*). Sorte de poignard à lame ordinairement triangulaire et si menue, que la blessure qu'il fait est presque imperceptible. Un coup de stylet. Recevoir plusieurs coups de stylet. Le *stylet* est l'arme des esclaves, l'homme libre provoque son ennemi. (Boiste.)

— Fig. Il n'y a qu'une âme atroce qui se serve avec réflexion du *stylet* meurtrier de la calomnie. (Boiste.)

— Bot. Chaque division du style dans les plantes où cet organe est multiple ou multifide.

STYLEUX, EUSE. adj. Bot. Qui a un style très-long. Crucianelle styleuse.

— Dont les fruits sont acuminés par un long style persistant. Cardamine styleuse.

— Entom. Qui a le corps long et fort grêle. Tænia styleux.

STYLIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la stylidie. || STYLIDÉES. s. f. pl. Famille et tribu de campanulées, qui a pour type le genre stylidie.

STYLIDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des lobéliacées, comprenant des espèces de la Nouvelle-Hollande.

STYLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *stylus*, style ; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un style ou d'un stylet. Axe styliforme.

STYLINE. s. f. Zooph. Genre de polypiers fondé sur une espèce de l'océan Oriental.

STYLIS. s. m. Bot. Genre de dicotylédones fondé sur un arbrisseau de la Chine.

STYLISME. s. m. (rad. *style*). Didact. Souci excessif de la phrase, sollicitude excessive pour la période arrondie et cadencée. Se montrer trop partisan du stylisme. Il ne faut jamais sacrifier la force et la vérité au stylisme.

STYLISQUE. adj. des 2 g. (du lat. *stylus*, style). Bot. Se dit du cordon pistillaire.

STYLISTE. adj. et s. des 2 g. Qui pousse à l'excès le souci de la phrase, qui a une sollicitude excessive pour la période arrondie et cadencée. M. de Sénancour n'était pas un *styliste* dans le sens rigoureux du mot; les effets d'expressions qu'il a souvent rencontrés lui sont venus plutôt d'instinct et d'un profond sentiment des choses exprimées que d'un art raisonné et systématique. (A. Desplaces.)

STYLITE adj. et s. (du gr. στῦλος, colonne). Hist. relig. S'est dit des anachorètes qui demeuraient sur des colonnes par esprit de pénitence. Anachorète stylite. Les stylites. Saint Siméon est le premier des stylites, et il a eu des successeurs en Syrie jusqu'au XIIe siècle. L'institut des stylites était honoré dans l'Eglise d'Orient, et l'on n'y était admis qu'avec les cérémonies de l'Eglise.

STYLO. Mot qui vient du lat. *stylus*, et qui entre en composition avec plusieurs mots d'anatomie où il représente l'apophyse styloïde.

STYLOBASE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des térébinthacées, établi pour le stylobase spatulé.

STYLOBATE. s. m. (ét. gr., στῦλος, colonne; βασις, base). Archit. Espèce de soubassement, ayant, à l'instar du piédestal, base et corniche, et formant en effet piédestal continu, sous un rang de colonnes.

STYLO-CÉRATO-HYOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle stylo-hyoïdien, qui s'étend de l'apophyse styloïde à la grande corne de l'os hyoïde.

STYLOCÈRE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des euphorbiacées, établi pour plusieurs espèces de la Nouvelle-Hollande.

STYLO-CHONDRO-HYOÏDIEN, IENNE. adj. Anat. Qui est relatif à la fois à l'apophyse styloïde, aux cartilages et à l'os hyoïde.

STYLOCORINE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rubiacées, comprenant plusieurs arbrisseaux de l'île de Java.

STYLODÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Styleux. Plantes stylodées.

STYLO-GLOSSE. adj. des 2 g. Anat. Qui est relatif à l'apophyse styloïde et à la langue. Muscle stylo-glosse.

STYLOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., στῦλος, style; εἶδος, ressemblance). Qui a la forme d'un stylet.

— Anat. *Apophyse styloïde.* Éminence très-grêle et très-allongée que présente la face inférieure du rocher. || Nom de deux éminences grêles et allongées que présente l'extrémité carpienne du radius et du cubitus.

STYLO-HYOÏDIEN, IENNE. adj. Anat. Qui est relatif à l'apophyse et à l'os hyoïde. Muscle stylo-hyoïdien. || subst. masc. Le stylo-hyoïdien.

STYLOÏDÉ, ÉE. adj. (ét. gr., στῦλος, style; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui ressemble à un style. Il se dit des coquilles univalves qui sont très-allongées et en forme de style.

STYLO-MASTOÏDIEN, IENNE. adj. Anat. Qui a rapport aux apophyses styloïde et mastoïde. Trou stylo-mastoïdien. Artère stylo-mastoïdienne.

STYLO-MAXILLAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui est relatif à l'apophyse styloïde et à la mâchoire. Ligament stylo-maxillaire.

STYLOMÈTRE. s. m. Archit. Instrument pour mesurer les colonnes.

STYLOMÉTRIE. s. f. (du gr. στῦλος, colonne; μετρον, mesure). Archit. Art de mesurer les colonnes.

STYLOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Archit. Qui a rapport à la stylométrie ou au stylomètre.

STYLO-PHARYNGIEN, IENNE. adj. Anat. Qui a rapport à l'apophyse styloïde et au pharynx. Muscle stylo-pharyngien. || subst. masc. Le stylo-pharyngien.

STYLOPHORE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des papavéracées, comprenant une espèce herbacée de l'Amérique du Nord.

STYLOPODE. s. m. (ét. gr., στῦλος, style; ποῦς, pied). Bot. Support du style. Gynobase des ombellifères.

STYLOPS. s. m. Entom. Genre de rhypiptères, renfermant des insectes, ayant les antennes partagées en deux branches, les élytres insérées sur les côtés du prothorax. Le stylops des andrènes est très-noir et a les ailes plus longues que le corps. On le trouve en France et en Angleterre. Il est ainsi nommé, parce que sa larve vit dans le corps de plusieurs andrènes.

STYLOSANTHE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des légumineuses, établi pour plusieurs espèces de la Jamaïque.

STYLOSTÈGE. s. m. (ét. gr., στῦλος, style; στέγη, toit). Bot. Capuchon des apocynées.

STYLOSTÈME. adj. des 2 g. (ét. gr., στῦλος, style ; στήμων, étamine). Bot. Qui a à la fois un style et des étamines.

STYLOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét., V. STYLOSTÈME). Bot. Qui a les étamines insérées sur le pistil.

STYLURE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des renonculacées, fondé sur le stylure fistuleux de la Louisiane.

STYMATOSE. s. f. (du gr. στύμα, érection du membre viril). Pathol. Hémorragie du canal de l'urèthre, accompagnée de satyriasis.

STYMPHALE. Géogr. et myth. Petit lac d'Arcadie sur le bord duquel habitaient d'innombrables oiseaux de proie que la fable nous dépeint ayant la tête, les ailes et le bec de fer. Leur destruction fut un des douze travaux d'Hercule. || Fleuve qui prenait sa source dans ce lac.

STYMPHALIDE. adj. et s. des 2 g. Qui appartient au lac Sthymphale. Oiseaux stymphalides. || STYMPHALIDES. s. f. pl. Myth. gr. Oiseaux fabuleux qui dévoraient les hommes, ou, selon quelques mythologues, qui lançaient leurs propres plumes et en perçaient leurs ennemis. Les stymphalides furent tués par Hercule.

STYPANDRE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des asphodélées, établi pour plusieurs espèces herbacées de la Nouvelle-Hollande.

STYPHARQUE. s. m. Antiq. gr. Celui qui commandait un styphe.

STYPHE. s. m. Antiq. grec. Subdivision de la phalange grecque. Le styphe contenait deux épinexagies.

STYPHÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des épacridées, établi pour des arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande.

STYPHÉLIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la styphélie. || STYPHÉLIÉES. s. f. pl. Famille des épacridées, qui a pour type le genre styphélie.

STYPNIORE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des algues, ne contenant qu'une seule espèce, très-commune et flottante à la surface des eaux de l'Ohio.

STYPTICITÉ. s. f. Méd. Qualité astringente.

STYPTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. στυπτικός, qui resserre). Médec. Astringent, qui resserre. Médicament styptique. Substance styptique.

STYRACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au styrax. || STYRACÉES s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre styrax.

STYRACINE. s. f. Chim. Matière cristallisable particulière que l'on a obtenue en conservant quelque temps de la teinture de styrax.

STYRACINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au styrax. || STYRACINÉES. s. f. pl. Classe de plantes qui a pour type le genre styrax.

STYRAX. s. m. Bot. Nom scientifique de l'aliboufier. V. ce mot.

— Nom donné à diverses substances balsamiques de consistance variable et d'une odeur agréable. || *Styrax calamite.* Résine que l'on obtient par incision ou par un écoulement naturel des fentes ouvertes sur l'écorce des aliboufiers, principalement de l'aliboufier officinal. Cette substance est solide, brillante, rougeâtre, en lames ou en pains; elle brûle en jetant une flamme très-claire et une odeur très-agréable. || *Styrax liquide* ou *d'Amérique.* Le liquidambar.

STYRIDOPHYTE. s. m. (ét. gr., σταυρός, croix; φυτὸν, plante). Bot. Nom donné aux plantes qui ont les pétales disposés en croix.

STYRIE. Géogr. Province de l'empire d'Autriche, avec le titre de duché, située entre l'archiduché d'Autriche, la Hongrie, l'Illyrie et le duché de Salzbourg. Superf. 19,000 kilom. carrés; 930,000 hab., presque tous catholiques; cap. Graetz. On la divise en haute et en basse Styrie. Le haut de la province forme les cercles d'Indembourg et de Bruck; le bas, ceux de Graetz, de Marbourg et de Cilly.

— La Styrie a un gouverneur pour l'administration civile et un commandant pour le militaire.

— Ce pays fit partie sous les Romains de la Pannonie et de la Norique. Les Germains s'y

établirent plus tard, et Charlemagne les ayant soumis, y établit plusieurs comtes. Dans la suite, la Styrie eut des margraves et des ducs, dont le dernier légua ses domaines au duc Léopold d'Autriche, qui les réunit à ses possessions.

STYRIEN, IENNE adj. et s. Géogr. Habitant, habitante de la Styrie. Femmes styriennes. Hommes styriens. Un Styrien. Une Styrienne. Les Styriens. Les Styriennes.

— Hist. *Ligue styrienne*. Celle que l'archiduc Ferdinand, depuis empereur sous le nom de Ferdinand II, forma en Styrie, vers 1612, pour extirper le protestantisme.

STYX. Géogr. Petite rivière de l'Arcadie septentrionale, qui courait du mont Nonacris au fleuve Crathis. Ses eaux froides donnaient, dit-on, la mort à ceux qui en buvaient, et avaient la propriété de dissoudre le fer et le cuivre.

— Myth. Fleuve des enfers qui faisait neuf fois le tour du Tartare. Les anciens juraient par le Styx, et ce serment était le plus inviolable de tous. Les dieux mêmes y étaient soumis : un exil de dix ans punissait la divinité coupable d'avoir enfreint ce serment.

— Épith. Vorace, avare, noir, profond, nébuleux, sombre, horrible, terrible, inexorable, inviolable. Du Styx les eaux envio ables.

Orphée autour de lui vit ces mânes errants,
Jeunes, vieillards, époux, femmes, filles, enfants,
Retenus à jamais dans ce séjour horrible
Que le *Styx*, aux mortels, aux dieux même terrible,
De son onde fangeuse environne neuf fois. (DELARD.)

— Loc. *Jurer par le Styx*. Faire un serment terrible. || *Visiter le Styx, les bords du Styx*. Mourir.

Junon dit. . .
J'en jure par le *Styx*, ce fleuve inexorable,
Aux célestes pouvoirs seul pouvoir redoutable. (DEL.)

SU, SUE. part. pass. du v. Savoir. S'empl. adjectiv. Chose sue. Leçon sue. Nouvelles sues. Science sue. Moyens sus. Les leçons ont été sues par tous les élèves. Cette excellente coutume, ignorée de l'antiquité, est entièrement *sue* à l'Église. (Chateaub.)

SU. s. m. Connaissance d'une chose. Au su de ce qui s'était passé, il fut tout consterné. Au vu et su de tout le monde.

SUADÉ, ÉE. part. pass. du v. Suader. S'emploie adjectiv. Parti suadé.

SUADER. v. a. 1^{re} conj. (du lat. *suadere*, persuader). S'est dit pour Persuader. Jamais vous ne me suaderez une chose pareille.

— C'est un mot doux à l'oreille que notre langue doit regretter.

SUAGE. s. m. (rad. *suer*). Mar. Humidité qui sort du bois lorsqu'un vaisseau est neuf, qu'il fait chaud et que tout est fermé. Suage du bois.

— Coût des graisses dont on enduit les vaisseaux.

— Action d'enduire un vaisseau de graisse, de suif.

— Dans le langage ordinaire, Humidité d'une bûche sortant par les deux bouts, lorsque son bois commence à sentir la chaleur du feu. Le suage des bûches vertes est très-abondant.

— Techn. Outil de chaudronnier dont on se sert pour resserrer et unir le cuivre sur les bords d'un chaudron. || Outil de serrurier qui sert à enlever les barres des pênes et à forger les pièces sous diverses figures.

SUAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Suager. S'emploie adjectiv. Vaisseau qui a été suagé.

SUAGER. v. a. 1^{re} conj. Techn. Joindre le bord d'un chaudron avec le cercle de fer qui le soutient.

— Mar. Enduire un navire de suif ou de graisse. Suager un vaisseau.

— SE SUAGER. v. pron. Être suagé. Vaisseau qui doit se suager.

SUAIRE. s. m. (du lat. *sudarium* ; rad. *sudor*, sueur). Proprement, Linge, mouchoir propre à essuyer la sueur de la tête ou du visage.

— Particulièrement, chez les anciens, Espèce de voile dont on couvrait la tête et le visage des morts.

— Chez nous, Linceul dans lequel on ensevelit un mort. Un mort enveloppé de son suaire. Les femmes de l'île de Man sont dans l'usage singulier de ne jamais sortir de chez elles sans être enveloppées dans le drap qui doit leur servir de *suaire* après leur mort. (Salgent.)

Deux ans vous ont suffi pour filer le *suaire*
Du père et de l'enfant. (V. HUGO.)

— Fig. O mon Dieu ! accordez-moi un peu de soleil et un peu d'amour : ce n'est point un *suaire* qu'il faut sur mon cœur, c'est un cœur qui batte. (L'abbé Prévost.)

— Chez les chrétiens, *Saint suaire*. Linges qui servirent à la sépulture de Jésus-Christ. Plusieurs églises se flattent de posséder des parties du saint suaire. L'opinion la plus commune est que Raymond, comte de Toulouse, apporta le *saint suaire* de la Terre sainte ; qu'il fut plusieurs fois transporté de Cadouin à Toulouse, et de Toulouse à Cadouin, où il resta définitivement. (Salgent.) || Représentation en peinture du saint suaire.

SUAMPAN ou **SOUAN-PAN**. s. m. Philol. Espèce de quipo, dont les Chinois, les Tartares et les Sibériens se servent pour faire leurs calculs. C'est un de ces mots dont l'orthographe varie selon le caprice des lexicographes, car on le trouve encore écrit *swan-pan*.

SUANE. adj. et s. des 2 g. Se dit d'une tribu qui habite le Caucase, au nord de la Mingrélie. Tribu suane. || Habitant, habitante de cette tribu. Les Suanes sont braves et indépendants, mais leur malpropreté est repoussante.

SUANT. part. prés. du v. Suer. Il est invar. Qui sue. De malheureux ouvriers suant sang et eau. Des esclaves suant sous leur faix.

SUANT, ANTE. adj. (rad. *suer*). Qui est en sueur, qui sue. Peau suante. Mains suantes. Visage suant. Il est venu tout suant. Des chevaux suants.

SUARD (Jean-Baptiste-Antoine). Publiciste français, auteur d'une bonne traduction de l'Histoire de Charles-Quint de Robertson, qui lui valut le fauteuil académique, né à Besançon en 1732, mort en 1817.

SUASIF, IVE. adj. Propre à suader, à persuader. Éloquence suasive. Voix douce et suasive. Raisons suasives.

— C'est un vieux mot qui se fait regretter par sa douceur.

SUASION. s. f. (du lat. *suasio* ; de *suadere*, persuader). S'est dit anciennement pour Persuasion. Si ce n'est à une grande *suasion* de la nécessité ou de la volupté, je ne communique guère aux yeux de personne les membres et les actions que notre coutume ordonne être couvertes. (Montaigne.)

Admirant en leur cœur de grande affection,
Et ta grave parole et ta *suasion*. (RONSARD.)

SUASOIRE. adj. des 2 g. Vieux mot qui s'est dit pour Persuasif.

Cette harangue *suasoire*
Fut d'abord difficile à croire. (SCARRON.)

SUAVE. adj. des 2 g. (du lat. *suavis*, même sens). Qui est d'une douceur agréable aux sens et particulièrement à l'odorat. Odeur, parfum suave. Goût suave. Musique suave. Couleur suave. Coloris suave. La langue des Italiens est suave comme leur musique. Un bouquet de fleurs, un jet d'eau limpide, une belle statue, un beau tableau, une belle femme, tous ces objets *suaves* sont autant de souvenirs de la malheureuse Italie pour l'exilé. [illegible]

— Se dit des choses morales. Plaisir suave. Sentiment suave. Vertu suave. N'avoir que des choses suaves à dire. La piété filiale et la bienfaisance sont les plus *suaves* des vertus. (Blanchère.)

— En termes de spiritualité, Doux à l'âme. La grâce est suave, divinement suave. L'âme goûte des plaisirs suaves dans le calme de l'innocence. Je ne sais quoi plus ravissant se fait sentir à l'âme quand elle s'entretient avec Dieu.

— C'est par un abus atroit de ce sens que Molière fait dire à Tartufe, dans sa déclaration à la femme d'Orgon :

S'il faut que vos bontés veuillent me consoler
Et jusqu'à mon néant daignent se ravaler,
J'aurai toujours pour vous, ô suave merveille !
Une dévotion à nulle autre pareille.

SUAVE. s. m. Ce qui a de suave, ce qui est suave. Viser au suave dans un tableau, dans une composition. Rien ne peut égaler le suave que Raphaël a répandu sur le visage de ses Vierges. Le *suave* est voisin du fade et de l'insignifiant, il est rare qu'il n'en participe pas plus ou moins. (Boutard.)

SUAVEMENT. adv. D'une manière suave. Parler suavement. Chanter suavement.

SUAVISME. s. m. Vieux mot qui a signifié Douceur.

SUAVITÉ. s. f. (du lat. *suavitas*, rad. *suavis*, suave). Qualité de ce qui est suave, douceur pleine de charme. Il se dit principalement de cette impression agréable que font sur nos sens les objets extérieurs, surtout sur l'odorat. La suavité d'une odeur. La suavité d'un parfum. Des roses, des violettes qui répandent des odeurs pleines de suavité. Mélodie pleine de suavité. Les compositions de ce musicien ont une suavité enchanteresse. Sa voix a une suavité qui charme. Voix qui manque de suavité. La suavité du pinceau de cet artiste. La suavité de son coloris. Il y a dans les ouvrages de ce peintre une suavité qu'on ne trouve point ailleurs. Qui n'est frappé en voyant les Vierges de Raphaël de cette *suavité* céleste qui règne dans leurs traits et dans leurs mouvements. (***)

— Se dit des personnes pour Air de douceur, charmante tendresse qui règne dans la physionomie; s'applique surtout aux jeunes filles. La suavité de ses traits. La suavité de son regard.

— En termes de spiritualité. Certaine douceur qui se fait sentir à l'âme quand Dieu la favorise. Éprouver des suavités ineffables. Connaître la suavité de l'innocence. Celui-là seul connaît les vrais plaisirs qui a éprouvé les ineffables *suavités* que l'on goûte à s'entretenir avec Dieu à l'ombre de l'innocence. (***)

— *En odeur de suavité*. En odeur suave. Cet encens que vous avez vu monter vers le ciel en odeur de *suavité* est le symbole de vos prières. (Fléch.)

— S'applique abusivement aux sentiments. La suavité de l'amour. La suavité des plaisirs. L'amour maternel est une passion pleine de suavité.

SUAVITEUX, EUSE. adj. Qui mène une vie délicieuse. Vieux et inusité.

SUB. Préposition latine qui signifie *sous, dessous*, et qui est entrée comme particule inséparable dans la composition de plusieurs mots français où elle a reçu diverses formes. Elle a passé sans altération dans les mots *subalterne, subdélégue, subdiviser, subjuguer, subordonner, subordination, subreption, subséquent, subside, subsidiaire, subvenir*, etc. Elle a changé le *b* en *c*, en *f*, en *g* et en *p*, devant les mots simples qui commencent en latin par les mêmes lettres, comme *succéder, succinct, succomber, suffixe, suffoquer, suffusion ; suggérer ; supplanter, supposer, supprimer, suppuler*, etc. Dans quelques mots elle a rejeté le *b*, exemple : sujet, sujétion.

— En général elle a la même force dans la composition des mots français que dans le latin. Elle exprime comme *sous* la situation de la chose exprimée par la base à l'égard d'une autre qui est au-dessus.

— Dans les adjectifs que forme le langage scientifique ou du moins qu'il introduit dans notre langue, cette préposition a commencé à en la force d'un diminutif, comme dans *subcordé, subrotundum*, etc.

SUBABDOMINAL, ALE. adj. (ét. lat., *sub*, sous ; *abdomen*, abdomen). Qui est situé sous l'abdomen. Nageoire subabdominale. — SUBABDOMINAUX. s. m. pl. Ichthyol. Classe de poissons gnathodontes, comprenant ceux qui ont les nageoires ventrales articulées sous l'abdomen.

SUBACAULE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous, au dessous de, presque ; *caulis*, tige). Bot. Qui n'a presque pas de tige, qui a une tige fort courte.

SUBACICULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous, au-dessous de, presque ; *acicularis*, [illegible]). Qui est sous forme [illegible]. Qui est presque sous forme d'aiguilles. [illegible]

SUBACTINOZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, au-dessous de ; *actinozoaire*, actinozoaire). Zool. Qui est presque semblable aux actinozoaires. — SUBACTINOZOAIRES. s. m. pl. Sous-classe d'animaux qui sont intermédiaires entre les entozoaires et les actinozoaires.

SUBACTION. s. f. (pr. *çu-bak-si-on*). Méd. Diminution d'action, minimum d'activité, faiblesse.

SUBAGRÉGÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, au-dessous de, presque ; *aggregatus*, agrégé). Bot. Qui est presque agrégé. — SUBAGRÉGÉES. s. f. pl. Bot. Classe de plantes [illegible], comprenant les familles des [illegible], des valérianées, des dipsacées, des corymbifères, des chicoracées et des campanulacées.

SUBAIGU, UË. adj. (ét. lat., *sub*, au-dessous, presque ; *acutus*, aigu). Bot. Qui est un peu aigu, presque aigu. Feuilles subaiguës.

SUBAILÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous ; *alatus*, ailé). Ornith. Qui a les ailes d'une certaine longueur.

SUBALAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous ; *ala*, aile). Ornith. Qui est situé au-dessous des ailes.

— *Plumes subalaires*. Celles qui garnissent le dessous des ailes ou la partie [illegible] le flanc [illegible] se trouvent cachées [illegible] l'oiseau n'est point livré au vol.

SUBALPIN, INE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, au-dessous ; *Alpes*, Alpes). Hist. Qui est situé sous les Alpes. Province subalpine.

SUBALTERNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous ; *alter*, un autre). Proprement, Qui est sous un autre, qui est subordonné, inférieur, secondaire. Il se dit des personnes et des choses physiques ou morales. Officier, magistrat subalterne. Emploi, fonctions subalternes. Juridiction subalterne. Les personnages subalternes d'une tragédie.

— Fig. Médiocre, borné, incapable de grandes choses. Les esprits subalternes. Les talents subalternes. Les génies subalternes. Il est timide et irrésolu ; il n'a jamais le courage d'oser ; il n'a que très-peu le sentiment de sa cause ; ce ressort qui détermine les hommes n'est pas en lui. Dieu lui a donné un esprit *subalterne*. (Labruy.) Il y a des esprits subalternes qui ne semblent faits que pour servir de [illegible] de [illegible] aux [illegible] d'autrui. (La Bruy.)

C'est un fat *subalterne*, il est né pour servir ;
On ne va point au grand si l'on n'est hardi de cœur. (G. L. M.)

— substantiv. en parlant des personnes. Un subalterne. Ce n'est qu'un subalterne. Il vaut mieux avoir affaire aux chefs qu'aux subalternes. On se voit passer sur le corps par les *subalternes*, gens plus à vas maître dans le service, et qui n'en savent pas encore assez pour obéir. (Mass.) Les *subalternes* tenaient au fond l'intérieur d'une cour, savent les choses que les chefs de parti ignorent ou ne font que soupçonner. (Volt.) La plus insupportable tyrannie est la tyrannie des *subalternes*. (Napol.)

SUBALTERNÉITÉ. s. f. Néol. Syn. de Subalternité. Ce mot, fait de nos jours, est moins bien formé que *subalternité*. Sans doute ceux qui l'ont employé ont cru le créer. *Subalternité* est ancien dans notre langue.

SUBALTERNEMENT. adv. D'une manière subalterne. Employer quelqu'un subalternement.

SUBALTERNISATION. s. f. (pr. *çu-bal-ter-ni-za-si-on*). Action de subalterniser. La subalternisation des emplois, des juridictions.

SUBALTERNISÉ, ÉE. part. pass. du v. Subalterniser. S'empl. adjectiv. Emplois subalternisés. Rangs subalternisés. Hommes subalternisés.

SUBALTERNISER. v. a. 1^{re} conj. Rendre subalterne, mettre dans un rang inférieur à un autre. Subalterniser les hommes, les choses, les emplois. Le christianisme voulant glorifier la femme, a dû laisser dans l'ombre et *subalterniser* son ancien dominateur. (Loré.)

— SE SUBALTERNISER. v. pron. Être subalternisé. Les hommes et les choses se subalternisent à sa volonté.

SUBALTERNITÉ. s. f. État de l'être subalterne. La subalternité des personnes, des emplois. Sans la confusion [illegible] des classes, il n'y a jamais que le [illegible] une part et de la *subalternité* de l'autre. (M^{me} de Staël.) Un [illegible] dans une longue *subalternité* [illegible] sous le guère. (M^{me} de S.)

SUBANALOGUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est presque analogue.

SUBANGULEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *sub*, sous ; *angulatus*, anguleux). Didact. Qui a des angles peu prononcés. Fig. [illegible] subanguleuse.

SUBANNÉLIDAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous ; *annélides*, annélides). Qui ressemble presque aux annélides. — SUBANNÉLIDAIRES. s. m. pl. Sous-classe des [illegible] zooaires.

SUBAPLYSIEN, IENNE. adj. Qui se rapproche des aplysies. — SUBAPLYSIENS. s. m. pl. Famille [illegible] de mollusques pleurobranches, comprenant ceux qui se rapprochent des aplysies par certains rapports.

SUBAPTÈRE. adj. des 2 g. Entom. Qui a quelques rapports avec les aptères. Insecte subaptère. — SUBAPTÈRES. s. m. pl. Section de la famille des insectes hyménoptères, comprenant ceux chez lesquels l'espèce offre constamment des espèces aptères.

SUBARMALE. s. f. (ét. lat., *sub*, sous ; *arma*, armes). Ant. rom. Casaque que l'on portait autrefois sous les armes.

SUBARQUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque ; *arcuatus*, arqué). Qui est légèrement arqué. [illegible]

SUBARRONDI, IE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque ; *rotundus*, rond). Bot. Qui est de forme à peu près ronde, qui est un peu arrondi.

SUBARTICULÉ, ÉE. adj. [illegible] Qui est presque articulé [illegible].

SUBASCENDANT, ANTE. adj. (ét. lat., *sub*, sous ; *ascendens*, montant). Didact. Qui se dirige un peu de bas en haut.

SUBATRIENS. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Germanie qui fut vaincu par Drusus.

SUBAURICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque ; *auricula*, oreille). Bot. Qui a de petits appendices en forme d'auricules.

SUBAURIFORME. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque ; *auris*, oreille). Bot. Qui se rapproche un peu de la forme d'une oreille.

SUBAXILLAIRE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque ; *axilla*, aisselle). Bot. Qui est presque placé dans l'aisselle, ou presque tout à fait.

SUBBACILLAIRE. adj. [illegible] Qui [illegible] presque bacillaire. [illegible] ralogie, d'une variété [illegible]

SUBBIARTICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque ; *bis*, deux fois [illegible]) Didact. Qui est presque divisé en deux articulations.

SUBBIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous, presque ; *biflorus*, biflore). Bot. Qui a des pédoncules uniflores ou biflores.

SUBBILOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous ; *bilobé*). Bot. Qui est divisé en deux lobes comme le sommet des feuilles du caprier.

SUBBIPINNATIFIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous ; *bipinnatifide*). Bot. Dont les feuilles sont à peu près bipinnatifide.

SUBBIVALVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous, presque ; *bivalvis*, bivalve). Conchyl. Qui est presque bivalve. Coquille subbivalve. — SUBBIVALVES. s. m. pl. Ordre de coquilles.

SUBBRACHIEN, ENNE. adj. Ichthyol. Qui a les nageoires ventrales attachées en avant des pectorales, entre elles ou un peu en arrière. — SUBBRACHIENS. s. m. pl. Ordre de la classe des poissons qui se reconnaissent aux caractères exprimés par leur nom.

SUBCALCAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous, presque ; *calcarius*, calcaire). Minér. Qui est presque de nature calcaire.

SUBCALLEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *sub*, sous ; *callosus*, calleux). Qui est presque de nature calleuse.

SUBCAMPANULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous ; *campanulatus*, campanulé). Hist. nat. Qui est presque de la figure d'une cloche.

SUBCANALICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous ; *canaliculatus*, canaliculé). Didact. Qui est légèrement creusé de manière à offrir l'apparence d'un canal.

SUBCAPILLAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *capillaris*, capillaire) Didact. Qui a presque la ténuité d'un cheveu.

SUBCARÉNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, *carinatus*, caréné) Hist. nat. Qui est revêtu d'une saillie imitant presque une carène.

SUBCARRÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est à peu près carré, sans l'être tout à fait.

SUBCARTILAGINEUX, EUSE. adj. Qui est presque de la nature du cartilage.

SUBCAUDAL, ALE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *cauda*, queue). Ornith. Qui est situé sous la queue.

— *Tectrices subcaudales.* Plumes qui garnissent la base des pennes de la queue, en dessous.

SUBCAULESCENT, ENTE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *caulescens*, caulescent). Bot. Plante qui a la tige très courte.

SUBCENTRAL, ALE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque; *centralis*, central). Qui occupe presque le centre, sans s'y trouver tout à fait.

SUBCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *cephalicus*, céphalique; fait du gr. κεφαλή, tête). Didact. Qui ressemble presque à une tête.

SUBCILIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *cilium*, cil). Didact. Qui est garni sur les bords de petits poils imitant presque des cils.

SUBCLAVIFORME. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque, *claviformis*, qui a la forme d'une massue; fait de *clavis*, massue, et *forma*, forme). Didact. Qui a presque la forme d'une massue.

SUBCOALESCENT, ENTE. adj. Bot. Qui se forme à peu près, mais non pas tout à fait.

SUBCOLEOPTÉRÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble presque à un insecte coléoptère.

SUBCOMPACTE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *compactus*, compacte). Minér. Dont la surface n'offre que de très-légères aspérités.

SUBCOMPRIMÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est légèrement comprimé.

SUBCONCENTRIQUE. adj. des 2 g. (de *sub* et *concentrique*). Qui est marqué de lignes à peu près concentriques.

SUBCONIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *conicus*, conique). Didact. Qui est presque conique.

SUBCONOÏDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *conoides*, conoïde). Bot. Dont la forme approche de celle d'un conoïde.

SUBCONTIGU, UË. adj. Didact. Qui est presque contigu à. Chose subcontiguë à une autre.

SUBCONTINU, UE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque; *continuus*, continu). Qui est presque continu à autre chose.

SUBCONVOLUTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque; *convolutus*, roulé). Didact. Qui est presque roulé en spirale. Feuille subconvolutée

SUBCORDIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous, à peu près; *cor*, *cordis*, cœur; *forma*, forme). Didact. Qui a à peu près la forme d'un cœur.

SUBCORIACE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *coriaceus*, coriace). Didact. Qui est d'une texture légèrement coriace.

SUBCORTICAL, ALE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *cortex*, écorce). Didact. Qui vient sous l'écorce, qui vit sous l'écorce, qui a rapport au dessous de l'écorce. ‖ Pl. masc., *subcorticaux*.

SUBCRUSTACÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, à peu près; *crustaceus*, crustacé; rad. *crusta*, croûte). Didact. Qui a presque la consistance d'une croûte.

SUBCYLINDRACÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *cylindraceus*, cylindracé). Qui approche de la forme cylindracée.

SUBCYLINDRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est à peu près cylindrique, comme les utricules polliniques du cérinthe.

SUBDÉCURRENT, ENTE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *decurrens*, décurrent). Bot. Dont les feuilles sont presque décurrentes. Pluchée subdécurrente.

SUBDÉLÉGATION. s. f. (pr. *çu-bdé-lé-ga-ci-on*; ét. lat., *sub*, sous, *legatus*, envoyé). Commission par laquelle un officier supérieur commet un individu pour agir sous ses ordres ou en son absence.

— S'est dit des magistrats qui agissaient en certains lieux sous les intendants de province.

— Par extens. District dans lequel se renfermait l'autorité de ces subdélégués. Cela se pratiquait dans cette délégation et non dans le reste de l'intendance.

SUBDÉLÉGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Subdéléguer. S'empl. adjectiv. Les officiers subdélégués.

— substantiv. Les subdélégués des villes. Les intendants des provinces avaient des subdélégués dans les principales villes de leur intendance.

SUBDÉLÉGUER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *sub*, sous, *delegare*, déléguer). L'e se change en è devant une syllabe muette. *Je subdélègue, tu subdélègues, il subdélègue.* Commettre avec pouvoir d'agir, de gérer. Il se dit de celui qui, homme investi de quelque autorité par son prince, par son gouvernement, commet quelqu'un pour agir en sa place L'intendant de la province subdélégua cet officier pour informer. Dans quelques pays, les légats ne peuvent subdéléguer pour l'exercice de leur légation, sans l'exprès consentement du roi

SUBDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque; *dentatus*, denté). Bot. Qui est presque denté. Feuilles subdentées.

SUBDÉPRIMÉ, ÉE. adj. Qui est très-légèrement déprimé.

SUBDICHOTOME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous, *dichotomus*, dichotome). Bot. Qui est presque régulièrement dichotome.

SUBDIFFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous, presque; *difformis*, difforme). Didact. Dont la forme est un peu irrégulière.

SUBDIGITÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque; *digitatus*, digité; rad. *digitus*, doigt). Bot. Qui est presque divisé en digitations.

SUB DIO. Expression du style familier emprunté à la langue latine et qui signifie Sous le ciel, à la belle étoile. Il a couché *sub dio.*

— Le mot *dio* a été pris par les Latins de Διός génitif de Ζεύς, Jupiter; et Jupiter est pris ici pour L'air, le ciel.

SUBDIPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *dipterus*, diptère. Entom. Dont les élytres extrêmement courtes ne recouvrent pas les ailes.

SUBDISCOÏDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *discoïdes*, discoïde). Didact. Dont la forme se rapproche de celle d'un disque.

SUBDISTIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous, presque; *distichus*, distique; fait du gr. δίς, deux; στίχος, rang). Minér. Se dit d'une variété offrant vers chaque sommet une rangée de facettes dont deux sont surmontées de deux autres qui offrent comme le rudiment d'une seconde rangée.

SUBDISTORS, ORTE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *distors*, tordu). Didact. Qui est très-légèrement tordu.

SUBDIVISÉ, ÉE. part. pass. du v. Subdiviser. S'empl. adjectiv. Matière subdivisée à l'infini. Nombres subdivisés à l'infini. La France se divise en départements; les départements sont subdivisés en arrondissements et en cantons. Chez un peuple corrompu par l'égoïsme, la république ne peut être qu'une tyrannie *subdivisée.* (Boiste.)

— Didact. Qui est presque divisé, sans l'être tout à fait.

SUBDIVISER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *sub*, sous; *dividere*, diviser). Diviser les parties d'un tout déjà divisé. Diviser et subdiviser une chose. Diviser un discours en trois points et subdiviser chaque point. L'amour de la domination subdivise un peuple en partis.

— SE SUBDIVISER. v. pron. Être subdivisé. Pouvoir se subdiviser. La matière se divise et se subdivise à l'infini. Les grandes divisions se subdivisent en de nouvelles parties.

SUBDIVISION. s. f. (du lat. *subdivisio*; formé de *sub*, sous; *dividere*, diviser). Division d'une ou de plusieurs parties d'un tout déjà divisé. Faire une subdivision, des subdivisions. Les divisions et les subdivisions d'un territoire. Tant de divisions et de subdivisions embrouillent un discours plutôt qu'elles ne l'éclaircissent.

SUBDOUBLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *duplex*, double). Didact. Qui est presque double.

SUBDUPLE. adj. des 2 g. Anc. math. De la moitié, qui a rapport à la moitié. 3 est à 6 en proportion subduple. V. SOUS-DOUBLE.

SUBÉLARGI, IE. adj. (du lat. *sub*, sous; et du fr. *élargi*). Didact. Qui s'élargit à peine.

SUBELLIPTIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *ellipticus*, elliptique). Didact. Dont la forme se rapproche un peu de celle de l'ellipse.

SUBÉMARGINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque dans; *emarginatus*, émarginé; rad. *margo*, marge). Didact. Qui offre une échancrure très-légère et à peine sensible.

SUBENCHÉLISOME. adj. des 2 g. (pr. *çu-ban-ke-li-zôme*; ét. lat., *sub*, sous; *enchelysomatus*, enchélisome). Ichthyol. Dont le corps est très-allongé et presque cylindrique.

SUBENCROÛTANT, ANTE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *incrustans*, encroûtant; rad. *crusta*, croûte). Didact. Qui forme presque une incrustation.

SUBENROULÉ, ÉE. adj. (du lat. *sub*, sous; et du fr. *enroulé*). Didact. Qui est presque enroulé ou roulé sur soi-même.

SUBÉPINEUX, EUSE. adj. (du lat. *sub*, sous; et du fr. *épineux*). Hist. nat. Qui porte des protubérances ressemblant à des épines.

SUBÉQUILATÉRAL, ALE. adj. Didact. Qui est presque équilatéral Se dit particulièrement, en histoire naturelle, d'une coquille bivalve, qu'une ligne, dirigée des crochets vers le milieu du bord inférieur, partage en deux moitiés presque égales.

SUBÉQUIVALVE. adj. des 2 g. (ét. lat. *sub*, sous, *equivalvis*, équivalve). Conchyl. Dont les deux valves sont à peu près semblables. Coquille subéquivalve.

SUBÉRATE. s. m. (du lat. *suber*, liége). Chim. Genre de sels résultant de la combinaison de l'acide subérique avec les bases.

SUBÉREUX, EUSE. adj. (du lat. *suberosus*; rad. *suber*, liége). Hist. nat. Qui est de la nature ou qui a la consistance du liége.

SUBÉRINE. s. f. (du lat. *suber*, liége). Chim. Matière qui reste après que le liége a été épuisé par tous les dissolvants.

SUBÉRIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *suber*, liége). Didact. Qui tient, qui provient du liége. Se dit particulièrement, en chimie, d'un acide découvert en 1787 par Brugnatelli, et qui se produit en traitant le liége par l'acide nitrique. Acide subérique.

SUBÉRITE. s. f. (du lat. *suber*, liége). Chim. Syn. de Subérine.

SUBFASCICULÉ, ÉE adj. (ét. lat., *sub*, sous; *fasces*, faisceaux). Didact. Qui se trouve réuni à peu près en faisceaux.

SUBFIBREUX, EUSE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *fibrosus*, fibreux). Didact. Qui est presque fibreux. Se dit particulièrement, en minéralogie, d'un corps qui laisse apercevoir une tendance à la texture fibreuse.

SUBFILIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *filum*, fil; *forma*, forme). Didact. Qui a presque la forme d'un fil.

SUBFOLIACÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *foliaceus*, foliacé; fait de *folium*, feuille). Hist. nat. Qui a presque l'apparence d'une feuille.

SUBFRONDESCENT, ENTE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *frondescens*, frondescent; fait de *frondis*, fronde). Hist. nat. Qui ressemble presque à une fronde.

SUBFUSIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *fusum*, fuseau; *forma*, forme). Didact. Qui a presque la forme d'un fuseau.

SUBGÉLATINEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *gelatinosus*, gélatineux). Didact. Qui ressemble presque à la gelée.

SUBGÉMINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *geminatus*, unis deux à deux). Didact. Dont les parties sont presque accouplées deux à deux.

SUBGEMMIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *gemma*, gemme; *pario*, j'enfante). Bot. Qui se multiplie par des espèces de gemmes ou bourgeons.

SUBGIBBEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *gibbosus*, gibbeux, bossu; rad. *gibba*, bosse). Didact. Qui est presque gibbeux, bossu.

SUBGLABRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *glaber*, glabre). Bot. Qui a des feuilles presque glabres.

SUBGLOBULEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *globulosus*, globuleux). Didact. Qui est presque globuleux, qui a presque la forme d'une boule.

SUBGRANULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *granum*, grain). Minér. Dont les grains sont peu prononcés. Corps subgranulaire.

SUBGRANULEUX, EUSE. adj. Hist. nat. Qui est en grains peu distants.

SUBGRONDATION. s. f. (pr. *çub-gron-da-ci-on*). Chir. Enfoncement de l'os du crâne.

SUBGRONDE. s. f. Constr. Saillie en bas d'une couverture pour rejeter les eaux pluviales loin du mur.

SUBHASTATION. s. f. (pr. *çub-ass-ta-ci-on*; ét. lat., *sub*, sous; *hasta*, lance). Anc. cout. S'est dit pour Vente publique à l'enchère, soit de meubles, soit d'immeubles.

SUBHASTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *hastatus*, hasté). Bot. Qui a des feuilles presque sphériques.

SUBHASTÉE. s. f. Syn. de Subhastation.

SUBHASTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *sub*, sous; *hasta*, lance). Anc. prat. Vendre aux enchères

SUBHÉMISPHÉRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est presque hémisphérique, qui a la forme d'une demi-sphère

SUBHOMOMÉRÉ, ÉE. adj. Didact. Qui se compose de parties presque semblables. ‖ SUBHOMOMÈRES. s. m. pl. Ordre de la classe des chétopodes, comprenant ceux dont le corps se compose d'anneaux presque semblables.

SUBHUPPÉ, ÉE. adj. (du lat. *sub*, sous; et du français *huppe*). Didact. Qui est presque huppé.

— Ornith. Se dit d'un oiseau qui porte sur le sommet de la tête quelques petites plumes formant une huppe susceptible de se redresser à la volonté de l'animal. Sylvie subhuppée.

SUBI, IE. part. pass. du v. Subir. S'empl. adjectiv. Examen subi d'une manière satisfaisante. Deux examens *subis*, l'un dans le sénat, et l'autre dans le tribunal des Héliastes, doivent précéder immédiatement la nomination des archontes. (Barthél.)

SUBICHTHYEN, IENNE. adj. (du lat. *sub*, sous; et du gr. ἰχθύς, poisson). Zool Qui se rapproche des poissons, qui a presque la ressemblance d'un poisson. ‖ SUBICHTHYENS. s. m. pl. Ordre de la classe des amphibies, comprenant ceux qui, comme le protée, se rapprochent des poissons à certains égards.

SUBICULE. adj. des 2 g. (du lat. *subex*, estrade). Bot. Nom donné par quelques auteurs à ce qu'on appelle vulgairement *bonne de champignon*

SUBIMBRIQUÉ, ÉE. adj. (de *sub* et de *imbriqué*). Didact. Qui est presque imbriqué.

— Hist. nat. Qui est garni de côtes épaisses et presque imbriquées.

SUBINÉGAL, ALE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, *inegualis*, inégal). Qui est un peu inégal, qui n'est pas tout à fait égal. ‖ Pl. masc., *subinégaux*.

SUBINÉQUILATÉRAL, ALE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *inæquilus*, inégal; *latus*, côté). Didact. Dont les côtes sont presque dissemblables. Coquille subinéquilatérale. ‖ Pl. masc., *subinéquilatéraux*.

SUBIMBRICALE. adj. des 2 g. Bot. Se dit de feuilles qui, en s'appliquant l'une contre l'autre par leur face inférieure, après avoir tordu leur pétiole, embrassent entre elles la tige.

SUBINFÉRIEUR, EURE. adj. Qui est presque inférieur sans l'être tout à fait.

SUBINFLAMMATION. s. f. (pr. *çub-in-fla-ma-ci-on*). Médec. Inflammation peu prononcée.

SUBINFLAMMATOIRE. adj. des 2 g. Médec. Qui n'offre qu'à un faible degré les phénomènes de l'inflammation.

SUBINFUNDIBULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *infundibulum*, entonnoir; *forma*, forme). Qui a presque la forme d'un entonnoir.

SUBINTRANT, ANTE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *intrare*, entrer). Pathol. Dont les accès empiètent les uns sur les autres, en sorte que le nouvel accès vient avant que le précédent soit terminé. Fièvre subintrante.

SUBINTÉGRIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *integer*, entier; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont presque entières.

SUBINVERSIBLE. adj. des 2 g. Bot. Se dit de feuilles susceptibles de s'appliquer face à face par leur partie inférieure, quand la direction a lieu vers le sommet de la tige. Feuilles subinversibles.

SUBIR. v. a. 2e conj. (du lat. *subire*; fait de *sub*, sous; *ire*, aller). Souffrir, supporter de gré ou de force. Subir le commandement d'un supérieur. Subir la nécessité. Subir la peine qui est imposée. Subir son sort. Subir le joug. Subir le jugement. Subir une rude épreuve. Subir une opération cruelle. Subir la mort. Subir la torture. Subir la question. C'est au tribunal de l'histoire que les plus grands rois n'ont plus de rang que par leurs vertus, et que dégradés à jamais par les mains de la mort, ils viennent *subir* sans cour et sans suite le jugement de tous les siècles. (Boss.) Les Arabes, défendus par leurs déserts et par leur courage, n'ont jamais *subi* le joug étranger. (Volt.)

> Deux fois de mon destin *subissant* l'injustice,
> J'ai changé d'esclavage ou plutôt de supplice
> (VOLTAIRE.)

> Vous voulez que le roi s'abaisse et s'humilie;
> Qu'il se fie aux Romains, et *subisse* des lois
> Dont il a quarante ans défendu tous les rois. (RAC.)

> Ennemi des Romains et de la tyrannie,
> Je n'ai point de leur joug *subi* l'ignominie. (ID.)

— Simplement, Éprouver, surtout en parlant des choses naturelles. L'œil du rorqual admet donc des rayons qui n'ont pas *subi* de réfraction, pendant que celui du gibbar, du nord-caper, de la baleine franche, n'en reçoit que de très-réfractés. (Lacépède)

— Dans le même sens, en parlant des choses qui donnent lieu à être changées, modifiées, Subir des modifications, des changements. Cette administration a subi de fréquentes modifications. Les modifications que subit un ouvrage, un livre, un discours. Les mœurs subirent une grande réforme. La terre ayant *subi* de grands changements à sa surface, on trouve, même à des profondeurs considérables, des trous, des cavernes, des ruisseaux souterrains, et des endroits vides qui se communiquent quelquefois par des fentes et des boyaux. (Buff.) Le temps fait *subir* aux races d'hommes d'étranges métamorphoses : de celles des sauvages du Nord, jadis si passionnés pour leur liberté qui a fait les plus cruels ennemis de cette liberté même. (Boiste.)

— Loc. *Subir un examen.* Passer à l'examen, être interrogé selon les formalités ordinaires. ‖ *Subir un interrogatoire.* Comparaître devant un juge et répondre à ses interrogations.

— *Subir un jugement* Subir la peine à laquelle on a été condamné par un jugement. Lorsque l'accusation doit entraîner la condamnation, il faut la *subir*, sans dépenser à se défendre sa fierté, son temps et son argent. (Boiste.)

— SE SUBIR. v. pron. Être subi Cette épreuve ne peut se subir sans danger. Le joug des passions se subit plus facilement que le joug de la tyrannie.

SUBISSEMENT. s. m. Action de subir. Le subissement d'une peine.

SUBIT, ITE. adj. (pr. *çu-bi, ite*; du lat. *subitus*; rad. *subire*; formé de *sub*, sous, et *ire*, aller). Soudain, qui arrive tout à coup. Mouvement subit Mort subite. Changement subit Douleur subite. Résolution subite. Départ subit. Les hommes mangeaient, buvaient, bâtissaient, faisaient des mariages aux jours de Noé et de Loth, et une *subite* ruine les vint accabler. (Boss.) L'invasion *subite* des Tures jeta l'épouvante dans tout le monde chrétien. (Fléch.)

SUBITAIRE. adj. et s. m. (du lat. *subitarius*; fait de *subitus*, subit). Antiq rom. Il se dit des soldats qu'on levait dans une alarme soudaine. Les subitaires. Un soldat subitaire.

SUBITANÉITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est subit, soudain.

SUBITEMENT. adv. D'une manière subite soudainement. Partir subitement. Arriver subitement. Mourir subitement. Disparaître subitement. Il tomba *subitement* dans une étrange maladie. (J. J. Rouss.) La colère est une maladie de l'âme des plus dangereuses pour le corps, elle peut rendre fou, imbécile et faire mourir *subitement*. (De Juss.) Le tempérament ordinaire de l'éloquence espagnole est un calme menaçant, je ne sais quoi de glacé qui *subitement* aboutit à des accents de flamme. (E. Quinet.)

Allons *subitement*
Lui demander raison de cet enlèvement.
(Racine.)

Et jamais on n'a vu la timide innocence
Passer *subitement* à l'extrême licence.
(Id.)

SUBITO. adv. Mot latin qui signifie Soudainement, tout à coup, et qui s'emploie en français dans le langage familier. Partir subito. Disparaître subito.

SUBJACENT, ENTE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, *jaceo*, je suis placé). Didact. Qui est situé, placé au-dessous. On dit aussi *sous-jacent*.

SUBJECTIF, IVE adj. Philol. Qui a rapport au sujet, au sujet pensant, à l'âme. Il s'oppose à Objectif, qui a rapport à l'objet. Ce sont deux adjectifs employés par les philosophes modernes pour désigner ce qui est intime, interne, et ce qui est externe, extérieur. La réalité subjective est le sujet, le principe intellectuel, sensible et volontaire, l'âme humaine.

— S'empl. substantiv. au m. Le subjectif et l'objectif. Le subjectif est tout ce qui est identique au sujet connaissant ou *le moi*; l'objectif tout ce qui ne lui est pas identique ou *le non moi*. Le subjectif est le fondement de la psychologie.

— Se dit dans un sens analogue dans l'esthétique. Faculté subjective. Pouvoir subjectif. Puissance subjective. L'œuvre de l'artiste est due tout entière à ses facultés *subjectives*, c'est à leur foyer que l'idée en a été conçue, c'est là qu'elle s'est fécondée, c'est de là qu'elle a jailli, marquée du sceau de sa personnalité la plus intime. (Traves.)

SUBJECTIFICATION. s. f. (pr. *çub-jek-ti-fi-ka-ci-on*). Littér. Figure de rhétorique qui consiste à dire d'une chose physique ou abstraite, instrument ou attribut d'un sujet, ce qui, à la rigueur, ne peut se dire et s'entendre que du sujet lui-même.

SUBJECTION. s. f. (pr. *çub-jek-ci-on*). Littér. Figure de pensée qui consiste à interroger l'adversaire et à supposer sa réponse, ou simplement à prévoir ce qu'il pourrait dire et à fournir d'avance la réplique.

SUBJECTIVEMENT. adv. D'une manière subjective.

SUBJECTIVER. v. a. 1[re] conj. Philos. Rendre subjectif, considérer comme tel.

— Faire dépendre du subjectif. L'idéalisme subjective l'objectif.

SUBJECTIVITÉ s. f. Philos. Ensemble des propriétés ou des qualités subjectives. La subjectivité est créatrice dans les arts.

— A un sens analogue, en terme d'esthétique. La subjectivité de l'artiste, du poète.

SUBJONCTIF, IVE adj. Qui appartient au subjonctif, qui est propre au subjonctif. Le mode subjonctif. Donner à un verbe la forme subjonctive, la terminaison subjonctive.

SUBJONCTIF. s. m. (du lat. *subjunctivus*, sous-entendu *modus*, mode; fait de *subjungere*, *jungere sub*, joindre dessous). Gramm. Un des modes, dans la conjugaison des verbes, et qui est joint à un autre verbe auquel il est subordonné, et dont il dépend pour former un sens logique. *Il faut qu'il parte. Je veux qu'il le fasse.* *Parte* et *fasse* sont au subjonctif des verbes *partir* et *faire*. Le *subjonctif* est ainsi appelé parce que, comme son nom l'indique, il est *sous le joug*, sous la dépendance d'un verbe qui précède et dont il ne peut être séparé sans cesser de former un sens clair et déterminé. Dans cette phrase : *Je veux qu'il obéisse sur-le-champ*, les mots *il obéisse sur-le-champ* ne peuvent être séparés de ceux-ci *je veux que*, parce que seuls ils ne formeraient plus un sens complet.

— Les inflexions qui appartiennent à ce mode expriment [illegible] *temps*, non pas relativement à l'acte de la parole, mais relativement au verbe de la proposition principale. 1° Quelqu'un travaille et on lui demande : Pourquoi travaillez-vous ? Il répond : *Il faut bien que je travaille, ou je serais puni*. Le verbe *travaille* exprime le temps présent, parce que l'action de travailler marche de pair avec la nécessité de l'action exprimée par le verbe *il faut*. 2° On dit à quelqu'un : Pourquoi ne travaillez-vous pas ? et il répond : *Il faut pourtant que je travaille, ou je serais puni*. Le verbe *travaille* marque le temps futur parce que l'action de travailler ne peut être que postérieure à la nécessité de travailler, exprimée par le verbe *il faut*. Ainsi la même forme exprime tantôt le présent, tantôt le futur, selon les vues de l'esprit. Les grammairiens l'appellent cette forme [illegible] 3° On demande à une personne : Pourquoi avez-vous travaillé [illegible] *Il a fallu que je travaillasse, ou j'aurais été puni*. Le verbe *travaillasse*

désigne le passé, parce que l'action de travailler a eu lieu dans le même moment que la nécessité de l'action, qui s'est fait sentir elle-même dans un temps passé. 4° Si quelqu'un dit : *Il faudrait que je travaillasse, mais je n'ai pas l'esprit libre*. Le verbe *travaillasse* désigne le futur, parce que l'action de travailler ne peut être que postérieure à la nécessité de l'action. Ainsi la même forme exprime tantôt le passé, tantôt le futur, selon les vues de l'esprit. Les grammairiens appellent cette forme *imparfait*. 5° Quelqu'un dit : *Il a bien fallu que j'aie travaillé, autrement j'aurais été puni*. Quel temps exprime le verbe *que j'aie travaillé*? La nécessité de l'action et l'action ont eu lieu simultanément dans un temps passé. 6° Mais si l'on dit : *Il faut que j'aie travaillé avant l'arrivée du maître, autrement je serai puni*. Ici l'action est postérieure à la nécessité de l'action; mais elle est antérieure à une autre circonstance qui est elle-même à venir : d'où suit que le verbe exprime l'idée du *futur antérieur*. Cette forme verbale, qui exprime tantôt l'idée du passé, tantôt celle du futur, selon les vues de l'esprit, est communément appelée dans les grammaires *prétérit* ou *parfait*. 7° *Il aurait fallu que j'eusse travaillé avant l'arrivée du maître, et je n'aurais pas été puni*. Quel temps exprime le verbe *que j'eusse travaillé*? L'action et la nécessité de l'action sont simultanées; elles ont eu lieu dans un temps passé, mais antérieurement à une autre circonstance qui est elle-même passée : d'où suit que le verbe *que j'eusse travaillé* exprime l'idée d'un *prétérit* ou *passé antérieur*. 8° *Il faudrait que j'eusse travaillé avant l'arrivée du maître, autrement je serais puni*. Ici l'action est postérieure à la nécessité de l'action, mais antérieure à une autre circonstance qui est elle-même à venir : conséquemment le verbe *que j'eusse travaillé* exprime l'idée d'un *futur antérieur*. Cette forme, qui exprime tantôt l'idée du passé, tantôt celle du futur, selon les vues de l'esprit, est appelée communément dans les grammaires *plus-que-parfait*. Ainsi, les différentes formes verbales, considérées comme signes du temps, qui appartiennent au *mode subjonctif*, sont : 1° Le *présent* ou *futur*, ainsi appelé parce qu'il exprime tantôt l'idée du présent, tantôt celle du futur; 2° l'*imparfait*, qui exprime tantôt l'idée du passé, tantôt celle du futur; 3° le *prétérit* ou *parfait*, qui exprime soit l'idée du passé, soit celle du futur, selon les vues de l'esprit; 4° Enfin, le *plus-que-parfait*, qui représente l'action comme faite dans un temps passé, ou comme à faire dans un temps à venir, mais toujours avec une idée d'antériorité à une autre circonstance. L'emploi du subjonctif présente d'assez grandes difficultés. Nous allons donner quelques règles générales qui pourront servir dans le plus grand nombre des cas.

— On emploie généralement le subjonctif après les verbes qui marquent le doute, l'incertitude, l'irrésolution, la nécessité, la permission, le désir, la crainte, la prière, etc. Je doute qu'il le fasse. Je désire qu'il sorte. Je veux qu'il suive ses conseils. J'ordonne qu'on lui obéisse. J'exige qu'on le satisfasse. Je permets qu'on le punisse. J'ai peur, je crains, j'appréhende, je tremble, qu'il n'arrive trop tard. Obéis, si tu *veux* qu'on t'*obéisse* un jour. (Volt.) *J'aime mieux* qu'Acante *soit* méchant que si je l'étais. (Id.) ... Vous *brûlez* que je ne *sois* partie. (Id.) Je *consens* que mes yeux *soient* toujours abusés. (Id.) *Souffrez* que Bajazet *voie* enfin la lumière. Je ne *m'étonne* plus qu'il *craigne* de me voir. (Corn.) *Faut-il* que les mortels ne *soient* heureux qu'en songe. (Volt.) Je *souhaite* en son cœur que ce Dieu ne *soit* pas. (R[illegible]) Contentez à vos yeux, *permettez* que je *meure*. (Rac.) Puisque vous le voulez, j'*accorde* qu'il le fasse. (Corn.) Nous ne vous *demandons* pas qu'il *devienne* le vainqueur de l'Europe; nous vous *demandons* qu'il *soit* le père de son peuple. (Mass.)

— Après *il est juste*, *il est bon*, *il est nécessaire*, *il est essentiel*, *il est important*, *il est convenable*, *il est temps*, *il est indispensable*, *il est urgent*, et autres locutions semblables qui marquent une nécessité, on se sert toujours du subjonctif. Il est juste, grand roi, qu'un meurtrier *périsse*. (Corn.) Il serait bon qu'on *obéît* aux lois. (Pascal.) Il est temps qu'il *paraisse* et qu'on tremble à sa vue. (Volt.) Il était convenable que la nouvelle lumière se *répandît* par tout l'univers. (Boss.)

— Mais après *il est*, suivi des adjectifs *sûr*, *certain*, *vrai*, *démontré*, *incontestable*, *évident*, et quelques autres [illegible] par leur sens positif et affirmatif, le verbe qui suit se met à l'indicatif. Il est certain qu'il va venir. Il est sûr qu'il l'a dit. Il est démontré que [illegible]

— Lorsqu'un verbe est précédé de l'un des impersonnels *il faut*, *il importe*, *il convient*, *il vaut mieux*, *il se peut*, *il plaît*, *il faut*, etc., il se met toujours au subjonctif, parce que ces impersonnels font naître l'idée d'une volonté, d'une nécessité. Il ne me plaît pas que vous alliez là. (Acad.) Il arrive bien difficilement qu'on *soit* malheureux pour ne pas savoir ce qui se passe dans le cœur des autres. (Trad. de Marc-Aurèle.)

Il fallait qu'au travail son corps rendu docile
Forçât la terre avare à de[illegible] fertile.
[illegible]

[illegible]

— [illegible] *il paraît*, et autres locutions semblables, qui n'expriment [illegible]

— On emploie toujours le subjonctif après *afin que*, *à moins que*, *avant que*, *au cas que*, *bien que*, *de peur que*, *de crainte que*, *au cas que*, *encore que*, *si tant est que*, *loin que*, *non que*, *non pas que*, *nonobstant que*, *ou que*, *pour que*, *pourvu que*, *quoique*, *sans que*, *soit que*, *quelque... que*, *quel que*, *qui que*, *quoi que*, *si... que*, *à quoi que*, *de quoi que*. Si mince qu'il *puisse* être, un cheveu fait de l'ombre. (Villefré.) On est mort avant qu'on *ait* aperçu qu'on pouvait mourir. (Fléch.) Il fait bon craindre, encore que l'on *soit* saint. (La Font.) Pourvu qu'on sache la passion dominante de quelqu'un, on est assuré de lui plaire. (Pascal.) Au cas que ce qu'on dit *soit* véritable. (Id.) Pour qu'on vous *obéisse*, obéissez aux lois. (Volt.) Quoi que vous écriviez, évitez la bassesse. (Boil.) Quelque effort que *fassent* les hommes, leur néant paraît partout. (Boss.)

— Après *que* employé pour éviter la répétition des conjonctions *si*, *quoique*, et des conjonctions conjonctives dont nous avons parlé précédemment, on se sert du subjonctif. A moins qu'il n'écrive ou qu'il ne *vienne* lui-même. Afin que vous le sachiez et que vous n'en *soyez* pas surpris. Si les hommes étaient sages et qu'ils *suivissent* les lumières de la raison, ils s'épargneraient bien des chagrins. (Wailly.) Quoiqu'il relève de maladie, et qu'il *soit* encore très-faible, il a voulu se mettre en route. (Acad.)

Je ne vous quitte point,
Seigneur, que mon amour n'ait obtenu ce point.
(Corneille.)

— Le verbe de la proposition subordonnée se met au subjonctif, lors même que le verbe sous la dépendance duquel il se trouve est sous-entendu. Qu'il *périsse*! aussi bien il ne vit plus pour nous. (Rac.) Lorsque vous ferez l'aumône, que votre main gauche ne *sache* point ce que fait votre main droite. (De Sacy.) *Périsse* le Troyen auteur de nos alarmes! (Rac.) *Plût* aux dieux qu'on réglât ainsi tous les procès. (La Font.)

Écrive qui voudra, chacun à ce métier
Peut perdre impunément de l'encre et du papier.
(Boil.)

— On met le verbe de la proposition subordonnée au subjonctif, si la proposition principale est négative ou interrogative, parce que cette sorte de proposition exprime le doute, l'incertitude, etc. Je n'ai employé aucune fiction qui ne *soit* une image sensible de la vérité. (Volt.) Je ne voudrais pas assurer qu'on le *doive* croire. (Boil.) Ne crois pas qu'il *meure*. (Rac.) Je ne pense pas que personne *voulût* lui tendre des pièges. (La Bruy.) Penses-tu qu'en effet Zaïre me *trahisse*? (Volt.) Crois-tu que dans son cœur il *ait* juré ta mort? (Rac.) L'homme, pour qui tout renaît, sera-t-il le seul qui *meure* pour ne jamais revivre? (Letourneur.)

— Après les verbes *ordonner*, *résoudre*, *arrêter*, *exiger*, *décider*, *commander*, etc., on met toujours au subjonctif le verbe de la phrase subordonnée, lorsque les verbes précédents sont pris dans l'acception qui leur est propre, c'est-à-dire qu'ils marquent cette volonté soudaine, seule, unique, indépendante et absolue, et qu'ils sont l'expression de la volonté d'un seul. Nous avons ordonné qu'on *fléchît* devant la majesté présente. (Fléch.) Publius Valerius ordonna qu'on *separât* les haches des faisceaux que les licteurs portaient devant les consuls. (Vertot.)

Un oracle fatal ordonne qu'elle *expire*.
Un oracle dit-il tout ce qu'il semble dire? [illegible]

Il faut bien que je pleure,
Mon insensible amant ordonne que je meure. (Cass[illegible])

— Mais on emploie l'indicatif [illegible] tionne, quand l'exécution de l'ordre est tellement sûre, que l'action ordonnée [illegible] lue, etc., peut être regardée comme un fait qui sera nécessairement [illegible] que les vétérans *recevraient* leurs récompenses en argent, et non en terres. (Montesq.) Pittacus ordonna qu'un homme qui commettrait [illegible] étant ivre, serait puni doublement. [illegible] Dioclétien ordonna que les [illegible] seraient brûlés avec leurs écrits. [illegible] On exigea [illegible] Romains la place et le port de Lilybée, dans la Sicile. (Vertot.)

Ordonne qu'il sera [illegible]
Du foin que peut manger [illegible]
[illegible]

— Après les verbes *attendre*, [illegible], *prétendre*, *supposer*, *se* [illegible], on emploie l'indicatif ou le subjonctif, selon [illegible] veut exprimer. V. ATTENDRE, ENTENDRE, PRÉTENDRE, etc.

— Après les pronoms [illegible] le verbe de la proposition subordonnée se met au subjonctif, si l'on veut exprimer [illegible] d'incertitude, de doute sur [illegible] la volonté. Pompée aspirait à des honneurs qui le *distinguassent* de tous les [illegible] temps. (Vertot.) On ne trouvera [illegible] naissances humaines une origine qui *réponde* à l'idée qu'on aime à s'en former. [illegible] ne prendra jamais [illegible] qui *craigne* les dieux et [illegible] bienséances. [illegible] construire des greniers [illegible] conserver une assez grande [illegible] prévenir la disette [illegible] (Vertot.) S'il est prétendu que [illegible] que crime qui mérite [illegible] prêt à me purger. (Volt.) Il y a peu de pièces de théâtre qui *ait* excité [illegible] sensibilité. [illegible]

— On met à l'indicatif le verbe de la proposition complémentaire, toutes les fois qu'on veut exprimer une idée positive [illegible] fait qui doit nécessairement avoir lieu. [illegible] on que le dauphin recevrait [illegible] sa naissance [illegible] *pense* d'être vertueux. [illegible] juste qu'on soit exposé [illegible] qu'on *aurait* répandues [illegible] sa vie. (Barth.) Solon voulut [illegible] les magistratures [illegible] qui exigeaient une grande dépense, et que les autres [illegible] par le sort. (Montesq.) [illegible] la Chine [illegible] sont les plus forts et [illegible] pays. (J.-J. Rouss.)

[illegible] mouvement [illegible]
[illegible]

— Après *comme si*, *sinon que*, [illegible] *de sorte que*, *de manière que*, on met le verbe au subjonctif, quand le verbe de la proposition principale [illegible] le doute, l'incertitude ou le commandement, et le verbe de la proposition [illegible] future. Vivez de manière que [illegible] vous [illegible] l'estime et [illegible] On emploie l'indicatif quand [illegible] la proposition [illegible] le présent ou le passé. Il a vécu de manière qu'il a *mérité* l'estime et l'amitié de chacun.

— Après *le premier*, [illegible] *dernier*, *le meilleur*, *le moindre*, [illegible] *mieux*, etc., on met le verbe au subjonctif [illegible] doute, incertitude [illegible] touchant le fait qu'il avance. La plus [illegible] L'argent qu'il [illegible] le plus cher et le plus précieux [illegible] (La Harpe.) [illegible] Rousseau.) La seule [illegible] que nous ne saurons pas, c'est [illegible] ne pouvons savoir. (Id.)

— Quelques grammairiens prétendent qu'après *il semble*, on met le verbe au subjonctif et [illegible] Cette règle est [illegible] Comme ce point de grammaire a été contesté, nous citerons de nombreux exemples. Il [illegible] (La Harpe.) [illegible] ignorance [illegible] *augmentons* notre être lorsque nous [illegible] une [illegible] parmi les vaisseaux [illegible] les climats [illegible] aux chevaux [illegible] et le compas pour prendre [illegible]

[illegible]

Ignorer ou cacher la faiblesse d'un [illegible]

— [illegible]

[illegible]

— [illegible]
qu'ils ont... A en juger par la facilité, on di[illegible]

— Mais s'il n'y a que de légères apparences, on met le subjonctif. Avec le subjonctif, *on* [illegible] dans sa pensée [illegible] On dirait que le livre des Gestes *a été* ouvert à ce propos; on ne croit nullement que ce livre ait été réellement été ouvert; mais on [illegible] ouvrant [illegible] [illegible] est si peu arbitraire [illegible] [illegible] l'on ne peut remplacer [illegible] subjonctif. On dirait que [illegible] que la postérité [illegible] que c'était que la mort, et qu'[illegible] les temps, lui faire [illegible] [illegible] (Chateaub.) [illegible] nos armes, [illegible] les ne [illegible] [illegible] au prince [illegible] (... Bossy.)

On dirait que [illegible] instruit par la nature,
Homme [illegible] (Boil.)

[illegible]

— Après [illegible], on [illegible] [illegible] les [illegible] nombre d'ex[illegible] [illegible] subjonctif après cette locution. V. [illegible].

— Après *s'il est vrai que*, on met l'indicatif en le subjonctif. Quand il s'agit d'une action certaine, positive, de quelque chose sur quoi il n'y a aucun doute [illegible], on emploie l'indicatif; quand il y a incertitude, on se sert du subjonctif. S'il est vrai qu'Homère *ait* fait Virgile, c'est son plus bel ouvrage. (Volt.) Mon bonheur ne saurait pas [illegible] avec cette vie mortelle, et s'il est vrai [illegible] différents lieux pour les [illegible] n'ai rien à craindre de ces [illegible] où sont relégués les méchants. (Vertot.) S'il est vrai que *j'ai* [illegible] votre territoire; que je leur *ai tué* beaucoup de monde dans [illegible] places... que vous [illegible]

— Après [illegible], on emploie le subjonctif si l'action exprimée par le second verbe est le but auquel tend [illegible] nécessairement l'action. [illegible] ne sortira point de Juda... jusqu'à ce que [illegible] être envoyé. (Bossuet.) Des fosses profondes où l'on précipite chaque [illegible] les enfants, les vieillards, jusqu'à ce qu'elles soient remplies. (B. St-P.) [illegible] le second verbe à l'indicatif s'il exprime une action fortuite, imprévue, [illegible] le premier verbe. Lucain [illegible] de Néron, jusqu'à ce qu'il *eut* [illegible] prudence de déplaire contre lui [illegible] (Volt.) Ces très grands hommes commencèrent à demeurer dans la terre de Chanaan, mais comme des étrangers, jusqu'à ce que la faim *attira* Jacob en Égypte. (Bossuet.)

— Il est souvent très difficile de savoir à quel temps du subjonctif on doit mettre le verbe de la proposition subordonnée. Quand le verbe de la proposition principale est au présent ou au futur, on met le second verbe au présent du subjonctif, si l'on veut exprimer un présent ou un futur. Il faut que celui qui parle se *mette* à la portée de ceux qui l'écoutent. Il faudra qu'ils se *rendent* à la force de la vérité.

— Mais si l'on veut exprimer le passé, on emploie le passé du subjonctif. On ne voit aucun intérêt sensible qui *ait* pu porter à faire ce qu'il fit. (J.-J. Rouss.) Il y a plus de quarante ans que je dis de la prose sans que je m'en doutasse. (Molière. [illegible] pas [illegible] pas à fond tous les sentiments de mon père? (Id.) Ce n'est pas qu'on [illegible] rien aux rois, ou que personne [illegible] de les contraindre. (Boss.) Malgré cela, je ne crois pas que la science *possède* [illegible] distinguer les tubes [illegible] des malacozoaires de ceux [illegible] zoaires de la classe des [illegible] avant ceux que j'ai fait connaître. (De Blainville.)

— Si la phrase renferme une expression conditionnelle, ou fait naître l'idée d'une condition quelconque, on met le verbe de la proposition subordonnée à l'imparfait ou au plus-que-parfait du subjonctif. Je ne doute pas qu'il [illegible] votre appui. Je ne pense pas que [illegible] *eût réussi* sans votre intervention. Je ne crois pas que vous me *jugeassiez* sans m'entendre, et que vous me *jugeassiez* si sévèrement. (J.-J. Rouss.) Je doute même qu'il *pût* l'imprudence jusqu'à réclamer quelques droits sur les écrits que j'ai eu la [illegible] imprimer. (Id.) Je doute qu'on *osât* mettre Aristote et Ptolémée en comparaison avec le [illegible] Newton et M. Cassini. (Id.) Supposons qu'il *expliquât* après cela son système, et [illegible] son moyen prétendu. (Id.) Ce n'est pas que j'*eusse* mieux fait que vous. (Mme de Sév.)

Il n'est espoir de bien, ni raison, ni maxime,
Qui pût en sa faveur m'arracher une rime. (Boileau.)

— Si le verbe de la proposition principale est à l'un des passés, ou au conditionnel, on met le second verbe à celui des passés du subjonctif qui répond le mieux à l'idée qu'on veut exprimer. Les Romains ne voulaient point de victoires qui *coûtassent* trop de sang. (Boss.) Il a fallu que mes malheurs m'*ait instruit* pour m'apprendre ce que je ne voulais pas croire. (Fénel.) Sparte était sobre avant que Socrate *eût loué* la sobriété. (J.-J. Rouss.)

— Cependant quoique le verbe de la proposition principale soit au passé, on met le second verbe au présent, s'il exprime une action qui a lieu au moment de la parole ou qui se reproduit en tout temps. Vous avez beaucoup de grâces à rendre à Dieu de ce qu'il *a permis* qu'il ne vous *soit* arrivé aucun accident. (Rac.) Les Romains de ce siècle n'*ont pas eu* un seul poète qui *vaille* la peine d'être cité. (Boil.) Quelle raison *aurait-on* de vouloir que cette expression *soit* malhonnête? (Id.) Allez dire à ce vieillard : Pour qui plantez-vous? Il vous répondra : Pour les dieux immortels, qui *ont voulu* que je *profite* du travail de ceux qui m'ont précédé, et que ceux qui me suivront *profitent* du mien. (D'Olivet.) L'empereur *a commandé* qu'il *meure*. (Rac.) Je ne *lis* rien qui *vaille*. (J.-J. Rouss.) J'*aimerais* autant qu'on nous défendît de boire, dans la crainte que quelqu'un ne *s'enivre*. (Volt.) Dieu *a voulu* que les vérités divines *entrent* du cœur dans l'esprit, et non de l'esprit dans le cœur. (Pasc.)

Depuis deux ans entiers qu'a-t-il dit, qu'a-t-il fait,
Qui ne promette à Rome un empereur parfait? (Rac.)

Et si nous n'étions seuls, malgré ce que je vois,
Je ne croirais jamais que l'on s'adresse à moi. (Crébillon.)

Vous avez exigé qu'aux yeux de votre cour
Le grand événement se cache encore au jour. (Volt.)

— La même phrase présente quelquefois des temps différents sous la même dépendance; c'est que chacun de ces temps, comme nous l'avons déjà remarqué, est l'expression d'une idée particulière. Soit que Jésus *eût étudié* la langue [illegible] par principes, soit par l'usage [illegible] les règles, [illegible] s'exprimer correctement. (J.-J. Rouss.) L'acteur fut reçu par les suffrages d'une compagnie composée de trois cents hommes. Qui croirait que le secret [illegible] et qu'on n'*ait* jamais rien su de la délibération qu'après [illegible] (Boss.) Balthasar [illegible] les peuples; il *n'y a* [illegible] pas [illegible] *donnait* tout ce qu'il avait de biens, s'il se trouvait dans une pressante nécessité; *il n'y a aucun de ses sujets* qui ne *croyait* le [illegible] pour conserver [illegible] (Fénelon.)

— Il est des cas où l'on peut employer le conditionnel ou le subjonctif, selon le sens. Il [illegible] que le roman et la comédie [illegible] être aussi [illegible] qu'ils sont nuisibles. (La H[illegible]) Il [illegible] *retournerait* jamais [illegible] Il [illegible] arriver qu'en voulant [illegible] française, on la *gâterait* [illegible] (Volt.) Il semble que *j'aurais* [illegible] Calderon. (Id.) Dans ces exemples, la condition sous-entendue va presque sans dire. La [illegible] il obtient qu'Eurydice retournerait parmi les vivants... *s'il ne regardait pas derrière lui*, [illegible] Dans les phrases suivantes, on a fait usage du subjonctif. On obtint du prince qu'il *consentît* de traiter d'égal avec l'archiduc. (Boss.)

Il n'est espoir du bien, ni raison, ni maxime,
Qui pût en sa faveur m'arracher une rime. (Boil.)

SUBJONCTION. s. f. (pr. *çub-jonck-ci-on*; — lat. *sub*, sous; *junctio*, jonction). Antiq. milit. Évolution des anciennes armées grecques, qui se faisait en rangeant les soldats armés à la légère sous les ailes de la phalange, ce qui donnait à l'ordonnance générale la figure d'une porte.

SUBJUGATION. s. f. (pr. *çub-ju-ga-cion*). Action de subjuguer. Subjugation d'un peuple. Subjugation d'une nation.

— Fig. Subjugation des esprits, des cœurs.

SUBJUGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Subjuguer. Sempl. adjectiv. Peuples subjugués. Nations, provinces subjuguées. Il n'y a point de nation *subjuguée* qui ne prétende en avoir autrefois subjugué d'autres. (Volt.) Si la femme est faite pour plaire et pour être *subjuguée*, elle doit se rendre agréable à l'homme au lieu de le provoquer; sa violence à elle est dans ses charmes, c'est par eux qu'elle doit le contraindre à trouver sa force et à en user. (J.-J. Rouss.)

— *Subjugué par.* Il y aura dans tous les temps de hommes faits pour être *subjugués* par les opinions de leur siècle, de leur pays et de leur société. (J.-J. Rouss.) *Subjugué* par la force de cette situation, je vois le parterre en silence, étonné du charme qu'il éprouve et de ces émotions délicieuses que le théâtre n'avait point encore su réveiller au fond les cœurs. (V. Fabre.) Déjà *subjugués* par notre propre cœur, nous fûmes accablés par ces images d'amour et de maternité qui semblaient nous poursuivre dans ces solitudes enchantées. (Chateaub.)

SUBJUGUER. v. a. 1re conj. (pr. *sub-ju-ghé*; du lat. *subjugo*; mettre sous le joug; formé de *sub*, sous, et *jugum*, joug). Mettre sous le joug, réduire en sujétion par la force des armes. Subjuguer une province, une nation. Subjuguer un peuple. Les Romains subjuguèrent le monde entier. Environ l'an 1492, cette nation si jalouse de sa liberté, et qui est encore fière aujourd'hui d'avoir *subjugué* Rome il y a treize siècles, fut mise sous le joug par une femme et par un peuple moins puissant que les Suédois. (Volt.) Il est aisé de *subjuguer* ses ennemis quand on a leurs compagnes pour amies. (B. de St-P.) Dans le Nord, l'ordre teutonique, en *subjuguant* les peuples errants sur les bords de la Baltique, a éteint le foyer de ces terribles éruptions qui ont tant de fois désolé l'Europe. (Chateaub.) Il faut pour *subjuguer* les peuples convaincre leur raison et toucher leur cœur; et le cœur et la raison ne comprennent pas d'autre langage que celui de la droiture et de la vérité. (De Chaboul.)

Rome *subjuguant* l'univers abattu,
Ne vaut pas un hameau qu'habite la vertu. (Del.)

— Fig. Prendre de l'empire, de l'ascendant sur. Se laisser subjuguer par ses valets, par sa femme. Les princes ambitieux sont les ennemis et les oppresseurs des peuples, ils ne règnent pas sur leurs sujets, ils les *subjuguent*. (Mass.) Un homme veut en *subjuguer* un autre, moins pour s'emparer de son bien que pour en être admiré et même adoré. (B. de St-P.)

— Se dit également des choses morales. La sagesse doit subjuguer les passions. Subjuguer les esprits. L'éloquence subjugue l'esprit et le cœur. Quelquefois il comparait le sentiment nouveau avec l'erreur fatale des premiers moments de sa jeunesse, et repoussait vivement ensuite cette comparaison. L'art [illegible] fidé, l'avait *subjugué*. Mme de Staël. L'opinion publique *subjugue*, renverse toute espèce de despotisme. (Duclos.)

Jamais l'éclat des cours, ni leurs promesses vaines,
N'ont *subjugué* son cœur, n'ont profané ses vœux.
(Michaud.)

— Dans un sens particulier. Subjuguer une femme, une fille. Il n'est pas improbable que dans des pays chauds des singes aient *subjugué* des filles. (Volt.)

— SE SUBJUGUER. v. pron. Être subjugué. Les Gaulois ne purent se subjuguer que par l'extermination. Il n'y a d'homme réellement fort que celui qui se *subjugue* lui-même. (Boiste.) Une nation unie par la religion et le patriotisme ne se subjugue pas, elle quitte la terre en combattant. (Id.)

— Se subjuguer réciproquement. Tant que les partis cherchent à se subjuguer tous les jours, les ennemis, la patrie est en danger.

SUBJUGUEUR, EUSE adj. et s. Celui, celle qui subjugue. Preneur de forts, subjugueur de provinces. (La Font.)

SUBLACUNEUX, EUSE. adj. Qui est marqué de dépressions ou lacunes peu profondes.

SUBLAIRE. s. m. Nom d'une race de moutons des environs de Venise, qui est très-féconde.

SUBLAMELLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *sub*, sous; *lamella*, lame). Minér. Qui n'offre qu'imparfaitement la structure lamellaire.

SUBLAMELLÉ, ÉE. adj. (du lat. *sub*, sous; *lamellatus*, lamellé, fait de *lamella*, lamelle.) Miner. Qui est presque divisible en lames.

SUBLAMELLEUX, EUSE. adj. Syn. de Sublamellé.

SUBLAPSARIEN, IENNE. adj. et s. (du lat. *sub*, sous; *lapsus*, chute). Hist. relig. Nom donné à ceux d'entre les calvinistes qui regardaient [illegible] comme voués [illegible] par suite de la chute [illegible] et malgré le baptême.

SUBLEYRAS (Pierre). Peintre distingué, né à Uzès (Gard) en 1699, mort à Rome le 28 mai 1749. Le musée du Louvre possède huit tableaux de lui. Un des meilleurs tableaux de Subleyras, la Pécheresse essuyant les pieds de Jésus-Christ, appartient à la galerie de Dresde.

SUBLICIUS. adj. m. Antiq. rom. Se dit d'un pont de Rome qui conduisait de l'Aventin au Janicule, et dont on voit encore les vestiges. Le pont Sublicius.

SUBLIMABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible d'être sublimé. Substance sublimable. Métaux sublimables.

SUBLIMATION. s. f. (pr. *su-bli-ma-ci-on*). Action de sublimer, opération chimique par laquelle les parties volatiles d'un corps, élevées par la chaleur du feu, s'attachent au haut du vaisseau qui les contient. On fait la sublimation dans des vases de terre, de grès, ou plus ordinairement de verre. Sublimation du mercure. Sublimation d'un métal. Les produits chimiques qu'on nomme ordinairement fleurs résultent généralement de la sublimation. Les métaux et les minéraux ont été poussés par la sublimation. (Buff.)

SUBLIMATOIRE. s. m. Vaisseau dans lequel on recueille les parties élevées par la sublimation.

— Art herm. *Sublimatoire des philosophes*. L'œuf des sages, dans lequel la pierre se cuit.

SUBLIME. adj. des 2 g. (du lat. *sublimis*, haut, élevé, fait de *supernum*, des dieux, et *limen*, porte, demeure). Proprement : Haut et élevé comme les cieux. Il n'est usité qu'en parlant des choses morales ou intellectuelles, dans le sens de : Qui est relevé, qui est éminent, supérieur, qui est du premier ordre, du premier rang. Esprit, génie, âme sublime. Vertu sublime. Raison sublime. Connaissances sublimes. Devoirs sublimes. Espérances sublimes. Les lumières les plus pures et les plus sublimes du sacerdoce chrétien. Aimer Dieu d'une manière sublime. De toutes les idées, la plus sublime atteint à peine celle de Dieu. Le peuple, livré en naissant à un naturel brut, ne trouve en lui pour les devoirs *sublimes* de la foi que la bassesse d'une nature laissée à elle-même. (Mass.) La nature nous semblait embellie par les idées *sublimes* qu'il donnait de son créateur. (A. Martin.) Chez le paysan des Asturies, ce mépris de la politique humaine comparée aux secrets de la politique sacrée est d'une fierté presque *sublime*. (E. Quinet.) Dans tous les genres, la vérité est à la fois ce qu'il y a de plus difficile et de plus simple, de plus *sublime* et de plus naturel. (Mme de Staël.) Morel leva les deux mains au ciel avec une expression de résignation et de reconnaissance *sublime*. (Al. Dumas.)

En littérature et dans les arts, Qui cause le plus haut degré possible de surprise, d'admiration, de ravissement. Pensée sublime. Discours sublime. Image sublime. Style sublime. Composition sublime. Les descriptions d'Homère sont longues, soit qu'elles tiennent du caractère tendre, ou terrible, ou triste, ou gracieux, ou fort, ou *sublime*. (Chateaub.)

Ses ouvrages, tout pleins d'affreuses vérités,
Étincellent pourtant de *sublimes* beautés. (Boileau.)

— Se prend ironiquement. Sublime écrivain! Sublime orateur! O le sublime génie!

— Hist. Titre de dignité et d'honneur qui, dans le Ve siècle, était exclusivement accordé aux comtes. Le sublime comte.

— Anat. Un des muscles de l'avant-bras.

— s. m. Ce qu'il y a de grand, d'excellent dans les sentiments, dans les actions vertueuses, et particulièrement en littérature. Tout ce qui nous cause le plus haut degré possible de surprise, d'admiration, de ravissement. Sublime de sentiment. Sublime de pensée. Le sublime dans Homère naît ordinairement de l'ensemble des parties, et arrive graduellement à son terme. (Chateaub.) Dans la Bible, le *sublime* est toujours inattendu, il fond sur vous comme l'éclair; vous restez fumant et sillonné par la foudre avant de savoir comment elle vous a frappé. (Id.) Dans Homère, le *sublime* se compose encore de la magnificence des mots en harmonie avec la majesté de la pensée; dans la Bible, au contraire, le plus haut *sublime* provient souvent d'un contraste entre la grandeur de l'idée et la petitesse, quelquefois même la trivialité du mot qui sert à la rendre. (Id.) Cette sorte de *sublime* le plus impétueux de tous, convient singulièrement à un être immense et formidable qui touche à la fois aux plus grandes et aux plus petites choses. (Id.) Du *sublime* au ridicule il n'y a qu'un pas. (Napol.)

— Le *sublime* dans les arts et la littérature a été confondu avec le beau par la plupart des rhéteurs et des critiques français. Il appartenait à la critique moderne et surtout à l'Allemagne, de poser une distinction bien nette entre le sublime et le beau. Les objets sublimes, dit Burke, sont grands dans leurs dimensions, les objets beaux sont comparativement petits; la beauté est unie et polie, le sublime rude et négligé; la beauté ... la délicatesse s'unissent à la beauté, tandis que le sublime ... la solidité et les masses. Il faut, selon Kant, que le sublime soit toujours grand; le beau peut s'étendre à de très-petites choses, le sublime doit être simple, le beau souffre la parure et les ornements; les limites sont inséparables du beau, le sublime peut être illimité, et le plaisir qu'il procure est accru par l'absence même des limites. Le Français Jouffroy n'a pas des idées moins exactes, moins vraies sur la distinction du beau et du sublime. Il me semble, dit-il, que le sentiment du sublime révèle en nous tout ce qu'il y a de grand, de noble, de sérieux dans notre nature; il nous élève au-dessus de nous-mêmes et nous dispose au mépris de ce qui est vil, aux généreux sacrifices et aux vertus sévères. Le sentiment du beau excite au contraire toutes les affections bienveillantes de notre cœur; il nous dispose à l'amour, aux sentiments aimables, aux passions douces. Le sentiment du sublime nous fait rentrer en nous-mêmes; il nous jette dans la méditation et la rêverie; le sentiment du beau nous distrait de nous-mêmes, et nous porte à l'action et à la vie extérieure. Il est abondant en paroles, tandis que le sentiment du sublime est recueilli, silencieux, muet; l'un est solitaire, l'autre social. J'ajouterai volontiers, si l'on veut me passer l'expression, que le plaisir du beau est plus sensuel, et le plaisir du sublime plus pur.

— Plus particulièrement encore. Un des trois genres dans lesquels on a divisé le style, *le simple, le tempéré, le sublime*, ou adjectiv., le *style sublime*. Par suite de cette division fondée sur une fausse idée du vrai sublime, on a des choses qui ne sont nullement sublimes écrites en style sublime, et par contre, le vrai sublime est souvent exprimé avec une excessive simplicité.

SUBLIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Sublimer. S'emp. adjectiv. Métal sublimé. Mercure sublimé. Métaux sublimés. Tous les métaux sont susceptibles d'être *sublimés* par l'action du feu. (Buff.)

— subst. au masc. Ce qui est le résultat de la sublimation.

— *Sublimé corrosif* ou *deutochlorure de mercure*. Substance blanche, extrêmement âcre et caustique; on l'obtient en chauffant dans un vase sublimatoire un mélange fait avec quatre parties de sel commun, une partie de peroxyde de manganèse, et tout le deutosulfate de mercure obtenu en faisant bouillir cinq parties d'acide sulfurique concentré sur quatre parties de mercure. La médecine emploie à petite dose le sublimé corrosif comme antisyphylitique. A la dose de quelques grains, le sublimé corrosif donne la mort avec des souffrances horribles et une extrême rapidité. Le meilleur contre-poison du sublimé corrosif est le blanc d'œuf en petite quantité.

— On dit aussi absol., *sublimé*, pour *sublimé corrosif*, surtout dans le langage ordinaire.

Atterré du coup qui l'accable,
Il prit du *sublimé* pour s'o[illegible]rir le tombeau,
Jamais sa gueule insati[illegible]ble
N'avala de si cher morceau. (***)

— Fig. Ceux qui tendent à faire donner la dictature au roi croient-ils que nous sommes aux temps des Thésée et des Hercule, où un seul homme domptait les nations et les monstres? Avons-nous pu croire que le roi fût le seul mouvoir le pouvoir exécutif? Nous aurions fait le *sublime* du despotisme. (Mirab.)

SUBLIMEMENT. adv. D'une manière sublime. Peu usité. C'est sublimement pensé.

SUBLIMER. v. a. 1re conj. (du lat. *sublimis*, haut, élevé). Élever les parties d'un corps, d'une substance sèche, par le moyen du feu, dans un matras ou dans une cornue. Sublimer du soufre. Sublimer du benjoin. Sublimer du mercure.

— SE SUBLIMER. v. pr. Être sublimé. Il n'est pas douteux que l'or ne se *sublime* en vapeurs métalliques. (Buffon.)

SUBLIMISÉ, ÉE. part. pass. du v. Sublimiser. S'empl. adjectiv. Sentiments sublimisés. Vertus sublimisées. Passions sublimisées.

SUBLIMISER. v. a. 1re conj. Rendre sublime. Sublimiser la vertu, les pensées.

— A signifié figurément, Perfectionner. Sublimiser l'homme, l'âme, le cœur, l'intelligence.

— SE SUBLIMISER. v. pron. Se rendre sublime. Or, si ces brillants critiques se sublimisent ainsi tant qu'ils peuvent, et par de grands coups d'aile, n'est-ce pas simplement faute de pouvoir se maintenir de niveau avec leur sujet?

— Être sublimisé. Les pensées de l'homme se sublimisent en s'élevant vers Dieu.

SUBLIMITÉ. s. f. Qualité de ce qui est sublime, ce qu'il y a de sublime dans les choses. Sublimité de pensée. Sublimité de sentiment. Sublimité dans l'action. La sublimité d'un vers, d'un auteur, d'un écrivain. Jamais Homère même n'a approché de la *sublimité* de Moïse dans ses cantiques. (Fén.) Homère et Platon, qui parlent des dieux avec tant de *sublimité*, n'ont rien de semblable à cette naïveté imposante avec laquelle Moïse parle de Dieu. (Chateaubriand.) La *sublimité* des lois de la nature peut se passer de l'emphase et de l'obscurité de nos expressions. (B. de St-P.) Les houppes de votre palais ne sont pas encore faites à la *sublimité* de la substance qu'elles dégustent. (A. Dumas.)

— Hist. Titre d'honneur que les rois goths donnaient à leurs principaux officiers. Votre sublimité.

SUBLINÉAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui approche de la forme linéaire.

SUBLINGUAL, ALE. adj. des 2 g. (pr. *çub-lin-gou-al*; du lat. *sublingualis*, formé de *sub*, sous; et *lingua*, langue). Anat. Qui est placé sous la langue. Glandes sublinguales. Artère sublinguale.

SUBLOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *lobatus*, lobé). Qui est presque divisé en lobes.

SUBLUISANT, ANTE. adj. (du lat. *sublucens*, fait de *sub*, sous, presque; *lucens*, luisant). Qui n'a qu'un très-léger degré d'éclat.

SUBLUNAIRE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *luna*, lune). Qui est entre la terre et l'orbite de la lune. Corps sublunaires. Région sublunaire. Êtres sublunaires.

— *Le globe, le monde sublunaire*. La terre.

Les gens du ciel aiment souvent à rire
Des passions du *sublunaire* empire. (Volt.)

SUBLYRÉ, ÉE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *lyra*, lyre). Bot. Qui a des feuilles presque lyrées.

SUBMAMELONNÉ, ÉE. adj. des 2 g. (du lat. *submamillatus*, fait de *sub*, sous; *mamilla*, mamelon). Minér. Dont la surface est relevée en mamelons ayant peu de saillie.

SUBMARIN, INE. adj. (du lat. *sub*, sous; *mare*, *maris*, mer). Pays Qui existe, ou qui s'est formé sous la mer. Couches de formation submarine. V. SOUS-MARIN.

SUBMARGINAL, ALE. adj. (du lat. [illegible] *marginalis*, fait de *sub*, sous; *margo*, [illegible]). Hist. nat. Qui est situé presque sur la [illegible].

SUBMENTAL, ALE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *mentum*, menton). Anat. Qui est situé sous le menton.

SUBMERGÉ, ÉE. part. pass. du v. Submerger. S'empl. adjectiv. Pays submergés. L'aspect de la terre, les ondulations de sa surface, les dépôts des coquilles, prouvent qu'elle fut longtemps submergée. Les montagnes du Nil durent pendant des siècles écarter tous les colons d'une terre *submergée* quatre mois de l'année. (Volt.)

— Noyé. Ceux qui étaient dans le navire furent submergés. Craignant d'être *submergés*, nous nous hâtâmes de gagner le bord au fleuve et de nous retirer dans une forêt. (Chateaub.) D'ailleurs, la longueur de leur trompe, qu'ils redressent en haut, et par laquelle ils respirent, leur ôte toute crainte d'être *submergés*. (Id.)

— Fig. Voilà notre pauvre Vibrage *submergé* dans les plaisirs. (Mme de Sévigné.) La vanité, que l'on croit *submergée* par le torrent de l'opinion publique, se sauve comme l'insecte sur un fétu. (Boiste.)

— Bot. Qui vit entièrement sous l'eau. Plantes submergées. Cératophylle submergé.

SUBMERGER. v. a. 1re conj. (du lat. *submergere*, inonder, couler à fond, fait de *sub*, sous; *mergere*, plonger). Prend un *e* muet après le *g* devant *a* et *o*. *Nous submergeâmes*. *Nous submergeons*. Plonger, enfoncer entièrement dans l'eau. Les flots ont submergé le navire.

— Inonder, couvrir d'eau. Fleuve qui déborde et submerge toute la plaine. Mer qui rompt ses digues et submerge tout un pays. Mais les Chaldéens n'auraient pu savoir que par la révélation qu'un pareil fléau eût *submergé* toute la terre habitable. (Volt.)

Les efforts des vagues profondes
Submergeant les campagnes. (J.-B. Rouss.)

L'air siffle, l'onde écume, et la pluie à torrents
S'échappe de la nue et *submerge* les champs. (***)

— Noyer. Surtout dans le style élevé. Les flots les ont submergés.

Cet affreux déluge
Dont les flots vont me *submerger*. (J.-B. Rouss.)

— Fig. La douleur l'avait *submergé*. Hélas! les malheurs du premier âge préparent l'homme à entrer dans la vie. (B. de St-P.) Le torrent impétueux de l'opinion *submerge* ceux qui veulent arrêter sa course. (Boiste.)

— Prov. *Il ne faut qu'une légère voie d'eau pour submerger un grand navire*. Les grands effets ont souvent de petites causes.

SUBMERSIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être submergé.

— Bot. Se dit des fruits des plantes dont les pédoncules, après s'être levés hors de l'eau pour que la fécondation s'opère, s'y replongent dès qu'elle a eu lieu.

SUBMERSION. s. f. (rad. *submerger*). Grande et forte inondation qui couvre totalement le terrain inondé. Cet orage a causé la submersion de tout le pays.

— État d'une chose entièrement plongée dans l'eau. La submersion d'un navire. La submersion d'un équipage.

— Action de plonger dans l'eau.

SUBMÉTALLOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *sub*, sous; *metallum*, métal; et du gr. εἶδος, ressemblance). Minér. Qui a presque l'apparence d'un métal, d'appartenir à un métal. Éclat submétalloïde.

SUBMICROSCOPIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *miscroscopicus*, microscopique; fait du gr. μικρὸς, petit; σκοπέω, je vois). Didact. Qui est si petit qu'on ne peut guère l'apercevoir qu'avec le secours d'un microscope.

SUBMONILIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous, *monile*, chapelet; *forma*, forme). Hist. nat. Qui est disposé de manière à ressembler presque à un chapelet.

SUBMONODACTYLE. adj. des 2 g. (du lat. *submonodactylus*, fait de *sub*, sous; et du gr. μόνος, seul; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui semble n'avoir qu'un seul doigt.

SUBMONOMYAIRE. adj. des 2 g. (ét., V. SUB et MONOMYAIRE). Conchyl. Qui paraît n'avoir qu'une seule impression musculaire.

SUBMURMURANT, ANTE. adj. Didact. Qui fait entendre un léger murmure.

SUBMUTIQUE. adj. des 2 g. Qui est presque mutique, sans l'être tout à fait.

SUBMYTILACÉ, ÉE. adj. Moll. Qui est presque semblable au mytile. || SUBMYTILACÉES. s. m. pl. Famille de l'ordre des acéphalophores lamellibranches, comprenant ceux qui, sous certains rapports, se rapprochent des mytiles.

SUBMULTIPLE. adj. des 2 g. Mathém. V. SOUS-MULTIPLE.

SUBNODULEUX, EUSE. adj. des 2 g. Didact. Qui présente des élévations ressemblant presque à des nœuds.

SUBOBSCUR, URE. adj. Didact. Qui est un peu obscur. Leurs groupes vastes, antiques, *subobscurs*. (Daniélo.)

SUBOCELLÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est presque ocellé.

— Entom. Se dit d'un insecte qui porte sur ses élytres une tache jaune entourée d'un cercle bleu, qui ressemble presque à un œil.

SUBOCULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *oculus*, œil). Didact. Qui est situé sous l'œil.

— Entom. Se dit des antennes des insectes, quand elles s'insèrent au-dessous des yeux. Antennes suboculaires.

SUBODORER. v. a. 1re conj. (du lat. *subodorare*, fait de *sub*, sous, et *odor*, odeur). Sentir de loin, à la trace. Un chien qui subodore le gibier.

— Fig. Se douter de quelque chose. Subodorer un projet caché. Cet esprit de divination par lequel on *subodore*, pour ainsi dire, les pays les inconnus, des expériences nouvelles, des résultats ignorés. (Letier.)

SUBOMBILIQUÉ, ÉE. adj. (pr. *çu-bon-bi-li-ké*). Hist. nat. Qui offre presque un ombilic.

SUBONDULÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est un peu ondulé, qui offre des ondulations peu sensibles.

SUBONGUICULÉ, ÉE. adj. (pr. *çu-bon-gu-i-ku-lé*; du lat. *subunguiculatus*; fait de *sub*, sous, *unguis*, ongle). Didact. Qui a presque des ongles, qui paraît presque avoir des ongles, qui a quelque partie analogue à des ongles.

— Conchyl. *On peut subongulé*. Ceux dont les éléments nacriques et fort âgés se recouvrent à peine, de manière à offrir quelque ressemblance avec un ongle d'homme.

SUBONGULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *ungula*, ongle). Hist. nat. Qui est presque onguié, dont les sabots ressemblent un peu à des ongles ou les ongles à des sabots. || SUBONGULÉS. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères dont les ongles ressemblent presque à des sabots.

SUBOPAQUE. adj. des 2 g. (du lat. *subopacus*; fait de *sub*, sous, presque; *opacus*, opaque). Didact. Qui est presque opaque, qui n'est pas tout à fait opaque.

SUBORBICULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *suborbicularis*, fait de *sub*, sous, qui en composition signifie quelquefois *presque*, et de *orbis*, globe). Didact. Qui est presque orbiculaire.

SUBORBICULÉ, ÉE. adj. Syn. de Suborbiculaire.

SUBORDINATION. s. f. (pr. *çu-bor-di-na-ci-on*; du lat. *subordinatio*; rad. *sub*, sous; et *ordo*, ordre). Ordre établi entre les personnes qui fait que les unes dépendent des autres. La subordination maintient la discipline dans les armées. Un État ne saurait subsister sans subordination. Troupes ennemies de toute subordination. Les revers naissent de la subordination. La *subordination*, dans les meilleurs gouvernements, peut être insensible du second au dernier, mais elle doit être sensible et réelle du premier au second. (Sallent.)

— Particulièrement, Dépendance d'une personne à l'égard d'une autre. Il y a subordination du lieutenant au capitaine, du caporal au sergent. Demeurer dans une grande subordination à l'égard de quelqu'un. La *subordination* militaire nécessite le despotisme civil, lorsque les soldats ne sont pas citoyens, et les citoyens soldats. (Boiste.)

— Quelquefois, Dépendance d'une chose est à l'égard d'une autre. La subordination d'une science à une autre. La subordination de la gravure à la peinture, de la pharmacie à la médecine.

SUBORDINÉMENT. adv. D'une manière subordonnée, avec subordination.

SUBORDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Subordonner. S'empl. adjectiv. Les lieutenants sont subordonnés aux capitaines. Les curés sont subordonnés aux évêques. Dans toutes les religions, le clergé, s'il n'est subordonné à la puissance civile, s'empare de l'autorité s'il le peut. (L. Lloyd.)

— En parlant [illegible] à une autre. Les [illegible] vent être subordonnés à l'action principale. Je sais que mon existence est *subordonnée* à la sienne, et que toutes les [illegible] connues sont absolument dans le même cas. (J.-J. Rouss.) Elle paraît une émanation de cette âme divine qui gouverne le monde, comme celle qui [illegible] du soleil, et le corps un des éléments. (B. de Saint-Pierre.)

— Substantiv. en parlant des personnes. Être doux envers ses subordonnés. Manquer d'égards pour ses subordonnés.

SUBORDONNÉMENT. adv. En sous-ordre. Commander une place subordonnément au gouverneur. || Peu usité.

SUBORDONNER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *sub*, sous; *ordo*, ordre). Établir entre les personnes un ordre tel que les unes dépendent des autres. Subordonner les employés aux directeurs. [illegible] les gens de guerre les uns aux autres.

— Se dit également des choses. Le système de la nature et le système d'harmonie. Dieu a subordonné les [illegible] aux autres. Les [illegible] royaume ont subordonné certaines juridictions à d'autres. L'auteur de la nature a *subordonné* d'abord les puissances élémentaires à la puissance végétale. (B. de St-P.) [illegible] leur fortement, il faut [illegible] la volonté, tout, jusqu'à l'amour de la vie. (***)

— SE SUBORDONNER. v. pron. Être subordonné. Dans un poème épique, les [illegible] doivent se subordonner à l'action principale. Les lois les plus utiles en apparence doivent se *subordonner* aux circonstances. (***)

— *Se subordonner soi-même*. La toute-puissance doit se subordonner à l'opinion pour se conserver elle-même.

SUBORNATION. s. f. (pr. *çub-or-na-ci-on*). Action de suborner, d'amener quelqu'un par séduction à faire quelque chose contre son honneur. Subornation de témoins. Être convaincu, déclaré coupable de subornation. Se rendre coupable d'avoir eu part à la subornation d'une fille. Procès en subornation. Le coupable de *subornation* de témoins est passible des mêmes peines que le faux témoin, selon les distinctions énoncées au Code pénal. (Chabr. Cham.)

SUBORNÉ, ÉE. part. pass. du v. Suborner. S'empl. adjectiv. Témoins subornés. Jeune fille subornée. La subornation des [illegible] est punissable, que lorsque les témoins *subornés* ont déposé ou tenté de déposer contre la vérité. (Chabr. Cham.)

SUBORNER. v. a. 1re conj. (du lat. *subornare*, même sens, fait de *sub*, sous, et *ornare*, orner, équiper, payer en dessous main). Séduire, porter à faire une mauvaise action, à une action contre le devoir. Suborner une fille, une servante. Suborner un commis. Suborner des témoins, leur faire déposer contre la vérité. Celui qui suborne les témoins est puni comme les faux témoins. Celui qui suborne des témoins s'avoue coupable.

— Fig. Suborner les âmes, les esprits.

— SE SUBORNER. v. pron. Être suborné. Un tel homme ne pourrait se [illegible] facilement. La conscience ne peut se suborner.

SUBORNEUR, EUSE. [illegible] suborne. Suborneur de [illegible] témoins. C'est un suborneur. Femme qui [illegible] comme suborneuse.

La honte de céder aux traits du *suborneur*
Dans le cœur d'une fille est [illegible]

— Fig. le plus puissant de tous les *suborneurs* est [illegible] celui qui ne connaît aucun obstacle [illegible] ce [illegible] qui trompe de la vertu, de l'honneur, c'est l'or. (***)

— Adjectiv. Des discours, des conseils suborneurs. Esprit suborneur. Femme suborneuse.

SUBOSTRACÉ, ÉE. adj. Moll. Qui est presque ostracé. || SUBOSTRACÉS. s. m. pl. [illegible] comprenant ceux qui se rapprochent des huîtres.

SUBOVALE. adj. des 2 g. Didact. Qui est presque ovale, qui n'est pas tout à fait ovale.

SUBOVOÏDE. adj. des 2 g. Didact. Qui est presque ovoïde.

SUBPAPILLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *çub-pa-pil-lè-re*). Bot. Qui est presque papillaire. Se dit des surfaces hérissées de petites aspérités qui ressemblent à des papilles.

SUBPARALLÉLIPIPÈDE. adj. des 2 g. Didact. Qui a presque la forme d'un parallélipipède.

SUBPECTINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *pecten*, *pectinis*, peigne). Didact. Qui est disposé à peu près en manière de peigne.

SUBPECTORAL, ALE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, *pectus*, poitrine). Qui tient presque à la poitrine.

SUBPÉDICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque; *pediculatus*, pédiculé). Bot. Qui est presque pédiculé, [illegible] qui est porté sur des pédicules à peine visibles.

SUBPELLUCIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *pellucidus*, [illegible]). Qui jouit d'un très-faible degré de translucidité.

SUBPENNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, presque; *pennatus*, [illegible]). Didact. Qui est presque [illegible] comme les barbes d'une plume.

SUBPENTACHOTOME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *pentachotomus*, [illegible] en cinq portions). Didact. Qui est presque divisé en cinq portions.

SUBPENTAGONE. adj. des 2 g. Qui a presque cinq angles.

SUBPERFORÉ, ÉE. adj. Qui offre une perforation à peine sensible.

SUBPÉRIPHÉRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui est presque périphérique.

— Bot. [illegible] Embryon [illegible] sur sa surface [illegible] grande ténuité.

SUBPERPENDICULAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui se rapproche beaucoup de la perpendiculaire.

SUBPÉTIOLIFORME. adj. des 2 g. Bot. Qui est presque [illegible] forme ou qui ressemble beaucoup à un pétiole.

SUBPHYTOÏDE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui est presque phytoïde, c'est-à-dire qui ressemble beaucoup à une plante.

SUBPIERREUX, EUSE. adj. Minér. Qui est presque pierreux, c'est-à-dire dont la consistance se rapproche beaucoup de celle d'une pierre.

SUBPILIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *subpilifer*, fait de *sub*, sous, *pilus*, poil, *fero*, je porte). Didact. Qui porte des poils très-courts ou très-serrés.

SUBPIQUANT, ANTE. adj. Didact. Qui est un peu piquant. Feuilles subpiquantes.

SUBPLAN, ANE. adj. Didact. Qui est presque aplani.

SUBPLISSÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est un peu plissé, qui offre de légers plis.

SUBPONCTUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *punctum*, point). Didact. Qui est marqué de points peu apparents.

SUBPROBOSCIDÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous, [illegible]). Didact. Qui se prolonge [illegible].

SUBPROLIFÈRE. adj. des 2 g. Didact. Qui est prolifère à un degré peu marqué.

SUBPYRAMIDÉ, ÉE. adj. [illegible] Qui est presque pyramidé.

— [illegible]

SUBPYRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous, *pirum*, poire, [illegible]). Qui [illegible].

SUBQUADRIFIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous, *quater*, quatre; *findo*, je fends.

Didact. Qui est presque divisé en quatre parties.

SUBQUADRIVALVE adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous, *quater*, quatre ; *valva*, valve). Conchyl. Qui est conformé de manière à paraître composé de quatre valves.

SUBQUINCONCIAL, ALE. adj. Didact. Qui est presque quinconcial, presque disposé en quinconce.

SUBRADIÉ, ÉE. adj. Qui est presque radié, qui offre des rayons colorés interrompus.

SUBRAMEUX, EUSE adj. Qui offre des ramifications peu prononcées.

SUBRAMIFIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est partagé en rameaux très-courts.

SUBRÉCARGUE. s. m. (de l'espagn. *sobrecarga* ; formé de *sobre*, sur ; *carga*, charge). Comm. marit. Préposé spécial nommé par les armateurs pour veiller à la conservation et à la vente des marchandises qu'ils ont chargées, pour en acheter d'autres destinées au retour et recevoir le frêt, attributions qui ordinairement appartiennent au capitaine. Partir subrécargue à bord d'un navire allant aux Indes. Le subrécargue doit se conformer aux instructions de son armateur. Le subrécargue engage les armateurs de la même manière qu'un commis en général engage son commettant.

SUBRÉCOT. s. m. (pr. *çu-bre-cô* ; de l'esp. *sobre*, sur ; et du fr. *écot*). Le surplus de l'écot, ce qu'il en coûte au-delà de ce qu'on s'était proposé de dépenser. Dépenser trois francs de subrécot par tête.

— Fig. Demande qui vient par dessus les autres, et à laquelle on ne s'attendait point. Demander quelque chose par subrécot, de subrécot.

— Il est familier dans l'une et l'autre acception.

SUBRÉGULARIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous ; *regula*, règle ; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs presque régulières. Se dit particulièrement de la calathide et du disque des synanthérées, quand ils sont composés de fleurs à corolles subrégulières. Calathide subrégulariflore. Disque subrégulariflore.

SUBRÉGULARIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous ; *regula*, règle ; *forma*, forme). Bot. Qui est presque régulariforme. Corolle subrégulariforme.

SUBRÉGULIER, IÈRE. adj. Didact. Qui est de forme à peu près régulière.

SUBRÉNIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous ; *reniformis*, réniforme). Didact. Dont la forme approche de celle d'un rein.

SUBREPTICE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous ; *rapere*, ravir). Chancell. Se dit des lettres, grâces, provisions et autres choses de ce genre obtenues sur un faux exposé. Il s'oppose à Obreptice, qui se dit de celles qui sont obtenues sur un exposé où l'on a omis d'exprimer quelque chose d'essentiel. Lettres subreptices. Grâces subreptices.

— Par extens. Se dit de certaines choses qui se font furtivement et illicitement. Edition subreptice.

SUBREPTICEMENT. adv. D'une manière subreptice. Obtenir des lettres subrepticement. Editer subrepticement un ouvrage.

SUBREPTION. s. f. (pr. *çub-rep-ci-on* ; rad. *subreptice*). Surprise qu'on fait à un supérieur en obtenant de lui des grâces sur un faux exposé.

— *Moyens d'obreption et de subreption.* Moyens par lesquels on prouve que des lettres accordées en chancellerie sont obreptices et subreptices, pour en obtenir la nullité.

SUBRÉSINITE. adj. des 2 g. Didact. Qui n'offre que faiblement l'aspect de la résine.

SUBRÉSINOÏDE. adj. des 2 g. Chim. Qui ressemble presque à une résine.

SUBRÉTICULÉ, ÉE adj. (ét. lat., *sub*, sous ; *reticulatus*, réticulé). Didact. Qui est presque disposé en manière de réseau.

SUBRHOMBOÏDAL, ALE. adj. (ét. lat., *sub*, sous ; *rhomboïdalis*, rhomboïdal). Didact. Qui offre une forme presque rhomboïdale.

SUBROGATEUR. s. m. Prat. Second rapporteur.

— adjectiv. *Acte subrogateur.* Acte qui subroge un rapporteur à un autre, un tuteur à un autre.

SUBROGATION. s. f. (pr. *su-bro-ga-ci-on*). Jurispr. Acte par lequel on subroge.

— Particulièrement, Transmission de tous les droits et actions appartenant au créancier contre son débiteur, à celui qui le désintéresse au lieu et place de ce dernier. Requête de subrogation. Consentir à la subrogation. La subrogation assure mon hypothèque. Subrogation conventionnelle. Subrogation consentie par le créancier. Subrogation accordée par le débiteur. Subrogation légale. Subrogation judiciaire. La subrogation diffère de la cession ou transport en ce qu'elle peut avoir lieu à l'insu du créancier par la seule volonté du débiteur, et de la délégation, en ce que cette dernière opère un changement de débiteur, tandis que la subrogation opère un changement de créancier.

SUBROGATIS. s. m. (pr. *sub-ro-ga-tiss*. Anc. prat. Ordonnance par laquelle le chef d'une compagnie nommait un rapporteur à la place d'un autre.

SUBROGATOIRE. adj. des 2 g. Anc. prat. Qui subroge. Syn. de Subrogateur. Acte subrogatoire.

SUBROGATUR. s. m. Mot pris du latin, où il signifie *est subrogé*. C'était autrefois, dans le conseil privé, un acte qui subrogeait un rapporteur à la place d'un autre.

SUBROGÉ, ÉE. part. pass. du v. Subroger. S'empl. adjectiv. Personne subrogée au lieu et place d'une autre.

— subst. Celui qui a été subrogé au lieu et place d'un autre, en ses droits, noms et actions. La subrogation transfère au subrogé tous les droits et actions du créancier originaire contre le débiteur. Le subrogé doit avoir soin de faire substituer son nom à celui du créancier passé sur les registres du conservateur des hypothèques, en déposant au bureau de ce fonctionnaire une expédition de la quittance portant subrogation à son profit.

— *Subrogé tuteur.* Celui qui est nommé par les parents et par le juge, pour empêcher que le tuteur ou la tutrice ne fasse rien contre les intérêts du mineur, et surtout pour soutenir les droits du mineur contre son tuteur, lorsque leurs intérêts sont opposés.

SUBROGER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *sub*, sous ; *rogare*, prier. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous subrogeons. Je subrogeais*, etc. Jurispr. Substituer, mettre en la place de quelqu'un. Acte qui subroge quelqu'un en la place d'un autre. Je rembourserai cette somme pour vous à la condition que vous me ferez subroger en la place de votre créancier. Lorsque plusieurs personnes concourent à l'extinction de la dette, et se font *subroger* par des actes différents, tous leurs droits sont égaux, et aucun ne peut se prévaloir de l'autorité de son titre. (Chabr.-Cham.)

— Dans un sens analogue en parlant des choses. Subroger des immeubles en lieu et place d'immeubles aliénés.

— *Subroger un rapporteur.* Nommer un juge à la place d'un autre qui était rapporteur.

— SE SUBROGER. v. pron. Être subrogé.

SUBROSTRÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous ; *rostrum*, bec). Qui se prolonge en une sorte de très-petit bec.

SUBSACCHAROÏDE. adj. des 2 g. (pr. *çub-ça-ka-ro-i-de* ; ét. lat., *sub*, sous ; *saccharoïdus*, saccharoïde). Didact. Qui est presque saccharoïde, qui a presque l'apparence et la texture du sucre.

SUBSÉCUTIF, IVE. adj. Postérieur. Vieux mot qui a été renouvelé. Estimant tout autre apprentissage *subsécutif* à celui-là. (Mont.)

SUBSÉQUEMMENT. adv. (pr. *çub-cé-kaman*). Ensuite, après. Ne s'emploie guère qu'en jurisprudence. Il a déclaré verbalement qu'il se dés'sait de ses droits, et subséquemment il y a renoncé en forme.

SUBSÉQUENCE. s. f. (pr. *çub-cé-kan-ce*). État de ce qui est subséquent dans l'ordre du temps ou du lieu. La subséquence d'un acte. La subséquence d'une lettre, d'un mot. Cet effet est produit par la *subséquence* du *e* faible. (Boussi.) La *subséquence* d'une syllabe muette ne sera donc pas à nos yeux une raison de gravité pour le son *i*. (Id.)

SUBSÉQUENT, ENTE. adj. (pr. *çub-cé-kan, an-te* ; du lat. *subsequens* ; fait de *sub*, sous ; *sequi*, suivre). Qui suit, qui vient après. Acte, traité subséquent. Article subséquent. Un testament subséquent annule le premier.

SUBSÉRIAL, ALE. adj. Didact. Qui est presque disposé en séries.

SUBSESSILE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous ; *sessilis*, sessile). Bot. Qui a des feuilles dont les pétioles sont très-courts.

SUBSETACÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous ; *seta*, soie). Didact. Qui a presque la forme d'une soie.

SUBSIDE. s. m. (pr. *çub-ci-de* ; du lat. *subsidium*). Impôt, levée de deniers pour les besoins de l'État. Demander des subsides. Établir des subsides. Payer des subsides. Subsides énormes. Écraser le peuple de subsides. Accabler la nation de subsides.

— Tout secours d'argent que des sujets donnent à leur souverain. Les *subsides* volontaires n'épuisent jamais une nation, et si les forces viennent à lui manquer, il lui reste le courage. (Bacon.)

— Secours d'argent qu'un prince donne à un autre prince son allié, en conséquence des traités faits entre eux. Fournir des subsides. Payer des subsides. La nation qui fournit les *subsides* tient le sceptre du monde. (Boiste.) Les *subsides* étrangers sont des moyens de corruption et de trouble. (Id.)

— Hist. *Subside gracieux.* Subside de six deniers pour livre sur toutes les marchandises vendues à Paris, accordé par le prévôt des marchands à Philippe VI en 1349.

— Antiq. milit. Nom donné aux soldats d'un corps de réserve chez les Romains. Les subsides.

SUBSIDIAIRE. adj. des 2 g. (pr. *çub-ci-di-è-re*). Jurispr. Qui sert à fortifier un moyen principal dans une affaire contentieuse, qui vient à l'appui de. Moyens subsidiaires.

— Qu'on a lieu à la suite des raisons qu'on a employées. Raisons subsidiaires. Raisonnements, motifs subsidiaires.

— *Conclusions subsidiaires.* Conclusions conditionnelles qu'on prend en second lieu, et pour le cas seulement où les conclusions principales ne seraient pas adjugées.

— *Hypothèque subsidiaire.* Seconde hypothèque qui sert à assurer davantage la première, et qui n'a d'effet qu'au défaut de l'autre.

SUBSIDIAIREMENT. adv. D'une manière subsidiaire. Avoir subsidiairement recours contre un vendeur. Écrire l'histoire d'une nation, et subsidiairement celle des peuples qui ont eu des relations avec elle.

SUBSIDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Subsidier. S'empl. adjectiv. Rois, peuples subsidiés. Les nations subsidiées sont esclaves de qui les paye.

SUBSIDIER. v. a. 1re conj. Donner, fournir des subsides à. Subsidier un État. Subsidier une nation alliée. Comment ce clergé, politiquement maître, permet-il aux États du Brabant de *subsidier* l'université éclectique de Bruxelles ? (Courr. fr.)

— SE SUBSIDIER. v. pron. Être subsidié.

SUBSIGNAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous ; *signum*, étendard). Antiq. rom. Se disait des corps des armées romaines qui avaient des enseignes ou drapeaux particuliers. Les soldats subsignaires n'appartenaient plus aux légions ; c'étaient des vétérans sur le point d'être licenciés.

SUBSIMILAIRE adj. des 2 g. Conchyl. Se dit de l'opercule, quand ayant presque la forme de la coquille il est cependant beaucoup plus petit qu'elle, et ne peut s'enfoncer profondément dans sa cavité.

SUBSINUEUX, EUSE. adj. Hist. nat. Qui est presque sinueux sur ses bords.

SUBSISTANCE. s. f. (rad. *subsister*). Nourriture et entretien. Moyens de subsistance. Fournir à la subsistance de quelqu'un. Travailler pour la subsistance de sa famille. N'avoir aucun moyen de subsistance. Quels sont vos moyens de subsistance ? Les Romains, sous leur gouvernement primitif, qui était agricole en même temps que militaire, cultivaient habilement et recueillaient abondamment des *subsistances* jusque dans l'intérieur des villes, et ce fut une des principales causes méconnues de leur première prospérité. (Roubaud.) Celui-ci ayant satisfait sa passion s'éloigna d'elle, et refusa même de lui assurer une *subsistance* pour un enfant dont il l'avait laissée enceinte. (B. de St-P.) L'autel doit fournir à la *subsistance* du prêtre, non à son luxe. (Boiste.)

— Particulièrement, au pluriel, Tout ce qui est nécessaire à la nourriture et à l'entretien d'une armée. Pourvoir à la subsistance des troupes. Armée qui tire sa subsistance des pays qu'elle traverse. L'administration, la régie des subsistances.

— Admin. milit. *Mettre un homme en subsistance dans un régiment.* Recueillir un soldat isolé dont le corps est éloigné ; le nourrir et le solder jusqu'à ce qu'il puisse rejoindre son régiment.

SUBSISTANT. part. prés. du v. Subsister. Qui subsiste. Il est invar. Des pauvres subsistant des secours de la charité chrétienne. Une difficulté subsistant toujours. Ce fut surtout un spectacle étrange que l'avilissement, le scandale de Rome, et sa puissance d'opinion *subsistant* dans les esprits au milieu de son abaissement. (Volt.)

SUBSISTANT, ANTE. adj. Qui a la propriété d'exister, d'être, de continuer d'être. Cette faculté de produire son semblable, qui réside dans les animaux et dans les végétaux, cette espèce d'unité toujours *subsistante*, et qui paraît éternelle. (Buff.) L'attitude du corps est encore gênée par l'impression toujours *subsistante* des entraves habituelles. (Id.) C'est une personne parfaitement une en trois personnes distinctement *subsistantes*. (Id.) Cette incertitude oblige, dit-on, les gouvernements à entretenir des armées toujours *subsistantes*. (St-Lamb.) Vous aurez toujours par-devant la coalition, toujours *subsistante*, des aristocraties, un crime d'avoir, il y a cinquante ans, voulu délivrer le monde. (Michelet.)

— *Subsistant dans.* Il serait presque aussi court de chercher une vérité *subsistante* dans la nature, qu'égarée dans une multitude immense de volumes. (Dider.) Ce granit a été originairement recouvert de cornéennes ; on les voit *subsistantes* dans les montagnes latérales. (Ramond.) Le combat n'était encore que contre la barbarie *subsistante* dans toute son horreur ; il fallait l'abattre. (De Pradt.)

— *Subsistant entre.* Tout homme dont l'esprit se livre à la réflexion ne peut s'empêcher de connaître ses devoirs, de découvrir les rapports *subsistants* entre les hommes, de méditer sa propre nature, de démêler ses besoins, ses penchants, ses désirs, et de s'apercevoir de ce qu'il doit à des êtres nécessaires à son propre bonheur. (Volt.)

— *Subsistant par.* C'est une chose *subsistante* par sa nature. (Volt.) Ce seraient trois personnes *subsistantes* dans la même substance. (Bonnet.) Vous n'avez qu'à lire cette histoire pour vous persuader qu'une religion *subsistante* par un miracle continuel ne peut être une imagination des hommes. (Mme de Sév.) Tous les sages de l'antiquité, sans aucune exception, ont cru la matière éternelle et *subsistante* par elle-même. (Volt.)

SUBSISTÉ. part. pass. du v. Subsister. Il est invariable.

SUBSISTER. v. n. 1re conj. (du lat. *subsistere*, subsister, vivre, exister ; fait de *sub*, sous, et *existere*, exister). Exister encore. En ce sens il ne se dit que des choses. Rome subsiste encore, mais la plupart des édifices qu'elle eut au temps de sa splendeur ne subsistent plus. Les pyramides de l'Égypte s'en vont en poudre, et les graminées du temps des Pharaons *subsistent* encore. (B. de St-P.) L'amour de Dieu n'est jamais plus grand que lorsqu'il *subsiste* au fond du cœur parmi ces froideurs et ces obscurités qui l'environnent. (Fléch.) Il semble que le bonheur et la sûreté publique ne puissent *subsister* que par des crimes. (Mass.) Les fruits du scandale des pécheurs seront immortels, ils *subsisteront* après lui. (Id.)

— Continuer d'être. Les circonstances passent, et les lois qu'elles amènent subsistent. On trouve peu de gens qui fassent *subsister* leurs promesses, quand la raison qui les a fait promettre ne *subsiste* plus. (Boiste.)

— Demeurer en force et en vigueur. Il se dit particulièrement des lois, des coutumes, des traités qu'on invoque, des propositions qu'on avance, et autres choses semblables. Cette ordonnance ne subsiste plus, elle a été révoquée. Ce traité subsiste toujours. Ma proposition subsistera toujours tant qu'on ne lui opposera pas quelque chose de plus fort. Rien de ce qui ne se maintient que par le crime ne peut longtemps *subsister*. (Lemontey.) La haine qui a toujours *subsisté* entre les riches et les pauvres a partout détruit les ressources de l'honneur et de la vertu. (Barth.) Cette institution, trop belle pour *subsister* longtemps, ne dura qu'environ un siècle. (Id.) Le premier effet de l'attention, c'est de faire *subsister* dans l'esprit, en l'absence des objets, les perceptions qu'ils ont occasionnées. (Condill.)

— Se dit quelquefois collectivement des personnes, mais alors on les considère sous le rapport des institutions, du gouvernement. Les Romains ont *subsisté* longtemps sans corps de clergé : leurs magistrats étaient leurs pontifes. (B. de St-P.) L'histoire n'offre pas d'exemples de nations qui aient pu *subsister* en paix sans opinions religieuses. (Id.) Afin de mieux apprécier le culte dont on les honore chez les chrétiens, voyons dans quel état ils ont *subsisté* chez les peuples idolâtres. (Chateaub.)

— S'entretenir, vivre. Subsister honnêtement. Subsister misérablement. Faire subsister une armée. N'avoir pas le moyen de subsister. Vous êtes dans un pays et dans une condition où, pour *subsister*, vous n'avez besoin ni de tromper ni de flatter. (B. de St-P.) Les blés, dont tant de peuples *subsistent*, ne sont que des espèces de graminées. (Id.) Le peuple *subsistait* sans avoir besoin de beaucoup travailler. (Condill.)

> Bientôt pour *subsister*, la noblesse sans bien
> Trouva l'art d'emprunter et de ne rendre rien. (BOIL.)

— Se dit des animaux et des végétaux. Les animaux domestiques subsistent plus facilement autour de l'homme, qu'éloignés de lui. La terre est le seul lieu où les végétaux puissent *subsister*. (Buff.) La nature a varié à l'infini parmi les animaux les moyens de se défendre comme ceux de *subsister*. (B. de St-P.)

> Comment venir à bout
> De *subsister* sans connaître personne ?
> Les loups ne sont pas gens à nous donner l'aumône.
> (LA FONTAINE.)

— *Subsister par.* Subsister par son travail, par son industrie. Que de pauvres, que de familles ruinées pour la cause de la foi, ont *subsisté* pendant tout le cours de sa vie, par l'immense profusion des aumônes de la reine. (Bossuet.)

— *Subsister de.* J'étais sans fortune, et je ne connaissais plus de moyen honnête d'en acquérir, lorsqu'une personne qui m'était inconnue m'obtint du prince des secours dont j'ai *subsisté* longtemps dans la solitude. (B. de St-P.) Je suppose que dans le pays qu'habite notre peuplade, chaque homme, en travaillant, peut *subsister* du produit d'un arpent, et ne peut *subsister* à moins. (Condill.)

> Une muse ... fortune
> Ne peut pas ... subsister ...
> (BOILEAU.)

SUBSOMPTION. s. f. (pr. *çub-çonp-ci-on*, ét. lat. *sub*, sous, par-dessous ; *sumptio* de *sumere*, prendre). Philos. de Kant. Connaissance qui a sur un autre la condition à laquelle est soumise la règle, où la majeure a lieu de quelque manière. La subsomption d'un syllogisme.

SUBSPATHACÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est presque spathacé, en forme de spathe.

SUBSPATHULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous ; *spathula*, spatule ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a presque la forme d'une spatule.

SUBSPHÉRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a presque la forme d'une sphère.

SUBSPHÉROÏDAL, ALE. adj. Didact. V. SUBSPHÉROÏDE.

SUBSPHÉROÏDE. adj. des 2 g. Didact. Qui a presque la forme d'un sphéroïde.

SUBSPIRAL, ALE. adj. Didact. Qui est plus ou moins contourné en spirale.

SUBSPIRÉ, ÉE. adj. des 2 g. Didact. Qui n'est qu'un peu contourné en spirale.

— Conchyl. Se dit de l'opercule, lorsqu'il n'offre qu'un ... à ... de ses extrémités.

SUBSQUAMEUX, EUSE. adj. (pr. *çub skoua*

meu, eu-ze; ét. lat., *sub*, sous; *squama*, écaille). Hist. nat. Qui a presque une disposition squameuse ou qui ressemble un peu à une écaille.

SUBSTANCE s. f. (du lat. *substantia* : fait de *sub*, sous; *stare*, être). Philos. Être qui subsiste par lui-même, à la différence de l'accident, qui ne subsiste qu'autant qu'il est adhérent à un sujet. Cet être de *dessous*, ce *soutien* des modes, des qualités, des phénomènes, est révélé par la raison. Nous avons conscience qu'en nous, les forces de connaître, de sentir et de vouloir, qui s'exercent en mode ou tour à tour, sont les attributs d'un être invariable, identique. Or l'être un et identique exposé aux accidents variables, aux phénomènes transitoires, c'est la substance. Nos sens témoignent que les corps ont des qualités variables, des formes changeantes; mais ces qualités, ces formes sont des modifications de quelque chose de réel. Ce quelque chose de réel est encore la substance. Substance spirituelle, Substance corporelle. Dieu, les anges, l'âme, sont des substances spirituelles. La matière et tous les objets matériels sont des substances corporelles. Dans le mystère de l'Eucharistie, la foi nous montre la substance du pain et du vin changée en le corps et le sang de Jésus-Christ. Je soutiens que le corps n'est rien, parce qu'il n'a ni forme ni *substance*, que tout son être n'est que de couleur. (Boss.) La différence des *substances* spirituelle et matérielle qui se trouvent en nous, leurs liens mystérieux, l'évidence de leurs actions et de leurs réactions réciproques, l'impuissance de l'esprit humain à saisir l'élément substantiel de quoi que ce soit, ont fait inventer bien des systèmes pour expliquer l'inexplicable. (***) ‖ Se dit de la matière qui constitue les divers corps de la nature, et qui, différente dans chacun d'eux, leur donne leurs qualités primitives et essentielles.

— Dans les sciences et dans le langage ordinaire. Fruit d'une substance molle et aqueuse. Substances organiques. Substances inorganiques. Substances animales. Substances végétales. Substance métallique, pierreuse, terreuse, spongieuse, compacte, dure, molle, liquide, solide, gazeuse, aériforme. La substance du zinc est dure et n'est point cassante. (Buff.) Une cloche qu'on frappe ne perd rien de sa *substance*, et le son se répand autour d'elle. (A. Martin.) Quand l'argent est combiné avec les *substances* étrangères, ou avec les métaux d'une nature différente, il faut une grande capacité et une expérience consommée pour le purifier. (Rayn.)

— Particulièrement, Ce qu'il y a de meilleur, de plus succulent, de plus nourrissant dans une chose, pour la nourriture de l'homme ou pour celle des animaux. La substance d'une viande. La substance du bœuf s'extrait par la cuisson et reste dans le bouillon. Des aliments pleins de substance. Les arbres, les plantes attirent la substance de la terre.

— Fig. Ce qu'il y a de plus essentiel dans un discours, dans un acte, dans une affaire, etc. Oublier un récit, mais en connaître la substance. La substance d'un discours. La substance d'un livre, d'une lettre. ‖ Elle nourrissait sa piété de la *substance* des saintes Écritures. (Fléch.)

— Ce qui est absolument nécessaire pour la subsistance. S'engraisser de la substance du peuple.

— Philos. ind. *Les neuf substances*. Les éléments, qui sont la terre, l'eau, la lumière, l'air, l'éther, le temps, le lieu, l'âme et le manas.

— *En substance* loc. adv. Sommairement, en abrégé. Voici en substance ce qu'il a dit. Dites-moi en substance ce dont il s'agit.

— Chim. *Substances astringentes* ou *tannantes*. Matières végétales douées de la propriété de tanner les peaux. V. TANNIN.

— Médec. On dit que les médicaments sont donnés en *substance*, lorsqu'on les emploie tels que la nature les produit, sans leur avoir fait préalablement subir aucune préparation chimique, et seulement en les divisant suffisamment pour qu'ils puissent être introduits dans les voies digestives.

SUBSTANCIAIRE adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Nom de certains luthériens, qui prétendaient qu'Adam fut dépouillé par son péché de tous les avantages dont Dieu avait doué la nature.

SUBSTANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Substanter. S'empl. adjectiv. Le roturier malheureux, à peine *substanté* d'un pain noir d'orge, mal garanti sous sa chaumière enfumée et ses grossiers habits contre l'injure des saisons, réduit à implorer souvent la clémence de son seigneur féodal, reçu à merci et à miséricorde, sans défense dans le donjon des barons, végétait en tremblant à l'aspect de son très-haut et très-puissant suzerain. (Virey.)

SUBSTANTER. v. a. 1re conj. (du lat. *substare*). Faire vivre, nourrir, soutenir. Substanter sa famille, ses enfants, son vieux père.

SUBSTANTIEL, ELLE. (pr. *çub-stan-ci-el*) Philos. Qui a rapport à la substance. Élément substantiel. Formes substantielles. Accidents substantiels.

— Dans le langage ordinaire, Qui est succulent, nourrissant, rempli de substance. Nourriture substantielle. Tirer d'une viande tout ce qu'elle a de substantiel. L'ordre des comestibles est des plus *substantiels* aux plus légers. (Bril.-Savar.) Il faut que la nourrice prenne des aliments un peu *substantiels*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. en parlant des ouvrages d'esprit. Discours substantiel. Extraire d'un livre, d'un discours, ce qu'il y a de plus substantiel.

— Anc. scolast. *Formes substantielles*. Substance qui détermine la matière à être une certaine chose. La nouvelle philosophie n'admet pas les formes substantielles.

SUBSTANTIELLEMENT. adv. (pr. *çub-stan-cie-le-man*). Quant à la substance, en substance. Dans le sacrement de l'Eucharistie, on reçoit le corps de Jésus-Christ réellement et substantiellement.

— Sommairement, Raconter une chose substantiellement.

SUBSTANTIF, IVE. adj. Phys. Qui a rapport à la substance.

— Chim. *Couleurs substantives*. Celles qui se combinent avec les étoffes en vertu de leur affinité propre.

— Gramm. Se dit de tout nom qui désigne une substance. *Homme* est un nom substantif. *Animal*, *oiseau*, *chaleur*, *grandeur*, *blancheur*, *beauté*, *vertu*, sont également des noms substantifs. Tout nom qui est le sujet d'une proposition est *substantif*. (Condill.)

— Qui appartient au substantif, qui lui est propre. Donner à un mot la forme substantive.

— *Verbe substantif*. « C'est le verbe *être*, disent l'Académie et Landais, quand il n'est pas auxiliaire, c'est-à-dire, quand il ne sert pas à former les temps des autres verbes, comme dans ces phrases : *Il a cessé d'être. Il vaut mieux être que paraître*. » Ce n'est pas là précisément ce qu'entendent les grammairiens par *verbe substantif*. Suivant eux, le seul verbe proprement dit est le verbe *être*, et on le nomme *verbe substantif* parce qu'il subsiste par lui-même, et qu'il ne renferme en lui aucune idée d'attribution. Il diffère donc en cela de tous les autres verbes, tels que *aimer*, *courir*, *marcher*, etc., qui résultent de la combinaison du verbe *être* et d'un attribut; en effet, *j'aime*, *je cours*, *je marche*, sont formés de *je suis* et des divers attributs *aimant*, *courant*, *marchant*, etc.; aussi, a-t-on, pour cette raison, que ces verbes s'appellent *verbes attributifs* ou *verbes adjectifs*.

— Substantiv. Se dit pour Nom substantif. Le substantif est un mot qui seul, et sans le secours d'aucun autre mot, signifie l'être, toute chose qui est l'objet de notre pensée. Tout *substantif* exprime un être existant ou qu'on regarde comme existant. (Condill.) Le *substantif* et l'adjectif doivent s'accorder en genre et en nombre. (Acad.)

— Tous les êtres, tous les objets de la nature peuvent être soumis à diverses considérations. On peut dire d'une rose qu'elle est un arbuste, fleur, rouge, blanche, de champs, qu'ils sont fertiles, stériles, fleuris, de la [illegible] qu'elle est éclatante, vive, éblouissante. Sous ce point de vue, c'est-à-dire considérés comme le *soutien*, le support de qualités, tous les êtres, tous les objets de la nature prennent le nom de *substances*, et les mots qui les rappellent à la mémoire, qui les représentent sur le papier, dans l'écriture, se nomment *substantifs*. Les *substantifs* sont donc les noms des substances, et par *substances* on entend les personnes, les animaux, les êtres, et généralement tous les objets qui existent dans la nature ou dans notre esprit, et qu'on peut voir, toucher, goûter, odorer, entendre ou comprendre. Les *substantifs* qui servent à désigner les êtres en général, matériels ou immatériels, les corps, les substances, ont été appelés, plus communément jusqu'ici *noms*, du latin *nomen*, qui vient lui-même *quod notat*, signe qui fait connaître. Mais on doit préférer la dénomination de *substantif*, tant parce qu'elle indique mieux la nature de l'idée que cette espèce de mots exprime, que parce que le mot *nom* a été employé par un grand nombre de grammairiens dans un sens plus étendu, comme s'appliquant à la fois aux substantifs et aux adjectifs.

— *Substantif propre*. Nom qui ne s'applique qu'à un seul individu, à un seul objet pour le distinguer de tous les autres individus, de tous les autres objets. *Paris*, *Londres*, *Rouen*, *Napoléon*, sont des substantifs propres. ‖ *Substantif commun*. Nom qui peut s'appliquer indifféremment à tous les individus, à tous les objets d'une même espèce, d'une même nature. *Arbre*, *jardin*, *plante*, *homme*, *femme*, sont des substantifs communs. ‖ *Substantif collectif*. Nom commun qui sert à désigner une collection totale ou partielle d'individus ou d'objets d'une même nature. *Troupe*, *amas*, *foule*, *armée*, *multitude*, *forêt*, *peuple*, sont des substantifs collectifs. ‖ *Substantif composé*. Nom formé de plusieurs mots réunis par un trait d'union, et ne présentant cependant à l'esprit qu'une idée unique. *Arc-en-ciel*, *chef-d'œuvre*, *petit-maître*, sont des substantifs composés. ‖ *Substantifs abstraits*. Ceux qui s'appliquent à des êtres que nous ne pouvons ni voir, ni toucher, et qui n'ont d'existence que dans notre esprit. *Mémoire*, *éternité*, *justice*, *vertu*, *vice*, *blancheur*, sont des substantifs abstraits. ‖ *Substantifs concrets*. Ceux qui désignent la substance même revêtue de ses qualités.

— Le substantif peut remplir dans le discours cinq sortes de fonctions différentes. Il peut être employé 1° comme sujet du verbe. L'*homme* est né pour régner sur tous les animaux. (Volt.) 2° Comme régime ou complément direct du verbe : La cupidité rend l'*homme* injuste envers les autres hommes. (Mass.) 3° Comme attribut : S'il n'est *homme* du monde, il est *homme* de bien. (Fenouil de Dalbert.) 4° En apostrophe : O *homme* ! vous ne connaissez pas les objets que vous avez sous les yeux. (Mass.) 5° Enfin comme complément de préposition. Tout dans l'*homme* est masqué. (Collé.) La tempérance et le travail sont les deux vrais médecins de l'*homme*. (J.-J. Rouss.)

SUBSTANTIFIÉ, ÉE part. pass. du v. Substantifier. S'empl. adjectiv. Idées substantifiées.

SUBSTANTIFIER v. a. 1re conj. *Je substantifie*, *nous substantifions*, *vous substantifiez*, *Je substantifiais*, *nous substantifions*, *vous substantifiez*, etc. Faire d'un mot un substantif; l'employer à la manière des substantifs. On faire remplir dans le discours le rôle de substantif. Substantifier les infinitifs. La langue italienne plus que la nôtre aime à substantifier les infinitifs, ainsi elle tira son *parler*, son *sourire*, son *marcher*, plutôt que, son *langage*, son *sourire*, sa *démarche*.

— Log. Présenter en substance des maximes, les idées. Substantifier les [illegible] philosophes. Quelques philosophes ont substantifié les idées de Platon.

SUBSTANTIFIQUE adj. des 2 g. Abondant en substance, substantiel.

SUBSTANTIVÉ, ÉE part. pass. du v. Substantiver. S'empl. adjectiv. Des mots substantivé.

SUBSTANTIVEMENT adv. En manière de substantif. [illegible] Mot pris substantivement. [illegible] les verbes s'emploient [illegible] substantivement. L'adjectif est pris [illegible] toutes les fois qu'il est précédé de l'article ou bien d'un adjectif déterminatif, et qu'il ne se rapporte à aucun substantif exprimé. Dans cet exemple : Nous ne [illegible] employé la première fois substantivement; la [illegible] même. (J.-J. Rouss.) Le verbe *souffrir* est employé substantivement.

SUBSTANTIVER v. a. 1re conj. Gramm. Donner à un mot la valeur d'un substantif. [illegible] variante orthographique. Substantiver un adjectif. Substantiver un [illegible] tenter. (Ch. Nod.)

[illegible]

SUBSTITUANT part. prés. du v. Substituer. [illegible] autre.

SUBSTITUANT s. m. Hist. [illegible] servir en personne.

SUBSTITUÉ, ÉE. part. pass. du v. Substituer. S'empl. adjectiv. Biens substitués. [illegible] (D'Aguess.)

SUBSTITUER. v. a. 1re conj. (du lat. *substituere*). [illegible]

— Jurispr. [illegible] biens à [illegible]

— [illegible] par testament, pour qu'il en jouisse après le [illegible] qu'un.

— Fig. [illegible] du bonheur que la superstition [illegible] nées. (Mass.) La raison [illegible] les plus saintes qu'on *substitue* aux devoirs [illegible] A cet ordre abusif, la révolution en a *substitué* un nouveau conforme à la justice et [illegible] nos temps. [illegible]

— SE SUBSTITUER v. pr. [illegible] de. Le silence des [illegible] murmure des [illegible] sus *substitue* [illegible] les bons... [illegible] D. Dumas.)

SUBSTITUT. s. m. (pr. *çub-sti-tu*; ét., v. SUBSTITUER). Celui qui [illegible] la place d'un autre, qui exerce les fonctions d'un autre en cas d'absence ou d'empêchement légitime. Vous serez mon substitut pendant mon absence.

— A un sens tout particulier dans cette phrase : Un *substitut* n'eût-il pour plaire que le plaisir du changement et de la nouveauté, c'est beaucoup aux yeux d'une femme galante. (Fontenelle.)

— Particulièrement, Magistrat chargé de remplacer au parquet le procureur général, le procureur du roi. Les substituts du procureur général, du procureur du roi. Premier substitut.

SUBSTITUTIF, IVE. adj. Qui a la propriété de remplacer. [illegible]

SUBSTITUTION s. f. (pr. [illegible]; ét., v. SUBSTITUER). Action de mettre [illegible]

— Disposition par laquelle le donateur ou le [illegible] l'enfant seulement.

— Droit rom. *Substitution exemplaire*. Testament fait pour un enfant pubère, qui avait perdu la raison, [illegible] père de famille fait pour [illegible]

— [illegible] attributs.

SUBSTRATUM. s. m. (pr. *çub-stra-tomm*, [illegible]) attributs.

SUBSTRUCTION. s. f. (pr. *çub-struk-sion*) [illegible]

— [illegible]

SUBSULTANT, ANTE [illegible] ment de terre.

SUBSUMPTION s. f. [illegible] gisme.

SUBSURDITÉ. s. f. Médec. Surdité [illegible]

SUBTENIOSOME adj. des 2 g. [illegible]

SUBTENTACULÉ, ÉE adj. Hist. nat. Qui semble avoir des tentacules.

SUBTERFUGE s. m. (ét. lat. [illegible]) [illegible] fuge à la critique. [illegible]

Gardez que devant un juge

Vous n'alliez [illegible]

[illegible]

[illegible] (***)

SUBTERMINAL, ALE. adj. Didact. Qui est presque terminal, presque placé à l'extrémité.

SUBTERRANÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est sous la surface de la terre.

SUBTESSULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *subtessularis*, fait de *sub*, sous, et *tessularis*, tessulaire). Didact. Qui offre d'une manière peu prononcée la forme d'un [illegible]. [illegible] subtessulaire.

SUBTÉTRACHOTOME. adj. des 2 g. (du lat. *sub*, sous; et du gr. τέτταρα, quatre; τέμνω, je coupe). Didact. Qui est presque partagé en divisions accouplées quatre à quatre.

SUBTÉTRAGONE. adj. des 2 g. Didact. Qui a quatre angles peu marqués.

SUBTHORACIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *sub*, sous; *thorax*, thorax). Ichthyol. Dont les membres sont articulés sous l'abdomen.

SUBTIL, ILE. adj. (du lat. *subtilis*, même signif.). Délié, fin, menu, par opposition à grossier, épais. Matière subtile. Poussière subtile. Émanation subtile. Poudre subtile. Essence subtile. Qu'est-ce que des parties *subtiles*? Y a-t-il des corps *subtils* en soi, et ceux qui nous échappent aujourd'hui ne seraient-ils pas grossiers si nous avions d'autres organes? (Condill.)

— Qui est de nature à pénétrer, à s'insinuer promptement. Venin subtil. Poison subtil.

— Fig. Perçant, délicat, fin. Vue subtile. Odorat subtil. Ouïe subtile. Oreille subtile. Avoir la vue, l'ouïe, l'oreille subtile. Avoir des sens très-subtils. Le tact est le moins subtil des sens. Toute la différence est qu'à la vue commune à l'enfant et au chat, le premier joint, pour observer, les mains que lui donna la nature, et l'autre, l'odorat *subtil* dont elle l'a doué. (J.-J. Rouss.)

— En parlant de l'esprit et de ses opérations, Qui est pénétrant, fin. Esprit subtil. Imagination subtile. Réponse subtile. Interprétation subtile. Réponse subtile. Objection subtile. Réfutation subtile. Explication subtile. L'esprit devient subtil quand l'âme est petite. (De Malesherbes.) Les lois ne doivent point être *subtiles*, elles sont faites pour des gens de médiocre entendement. (Montesq.) Je laisse la *subtile* interprétation des dogmes que je ne comprends pas. (J.-J. Rouss.)

— Dans un sens analogue, en parlant des personnes.

Souvent dans son orgueil un subtil ignorant,
Par d'injustes dégoûts combat toute une pièce. (Boil.)

— Qui est trop raffiné, qui échappe à l'intelligence par un excès de finesse. Ce que vous dites là est trop subtil pour moi. Cela est trop subtil pour être compris de tous.

— Qui est très-habile, très-adroit, qui a une grande dextérité. Un joueur de gobelets fort subtil. Un subtil voleur. Un subtil coupeur de bourses. Avoir la main subtile pour escamoter.

— En ce sens, on le dit aussi des animaux. Le renard est fort subtil. Le singe est un animal subtil.

— Qui est fait avec adresse. Tour subtil. Vol subtil. La plus *subtile* de toutes les finesses est de savoir bien feindre de tomber dans les pièges que l'on nous tend. (La Rochef.)

— Qui est ergoteur, raisonneur, qui se soustrait par le raisonnement. Homme subtil. Docteur subtil. Théologien subtil. L'homme *subtil* ne croit pas être un malhonnête homme, un fourbe; il est quelque chose de pis, puisqu'il échappe à la rigueur des lois. (***) Siècle vraiment *subtil* où l'on veut pécher avec raison et où la faiblesse veut s'autoriser par des maximes. (Boss.)

— Hist. litt. *Le docteur subtil*. Surnom donné à Scott. V. ce mot.

— Fauconn. *Mal subtil*. Maladie particulière aux faucons, dans laquelle ces oiseaux paraissent toujours être affamés.

SUBTIL. s. m. Personne subtile. Le *subtil* a toujours inspiré la méfiance. (***)

— Ce qu'il y a de plus subtil. En visant au subtil on n'est plus entendu.

SUBTILEMENT. adv. D'une manière subtile, adroite. Dérober, escamoter subtilement. Se glisser subtilement dans un endroit. Se dégager subtilement d'entre les mains de quelqu'un. Se tirer subtilement d'une mauvaise affaire.

— Fig. Discuter subtilement. Raisonner subtilement. Une chose subtilement imaginée.

SUBTILIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *subtilis*, mince; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles et les folioles minces.

SUBTILISATION. s. f. (pr. *çu-ti-li-za-ci-on*). Chim. anc. Action de subtiliser les liquides par le feu. Subtilisation des essences, des liqueurs.

SUBTILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Subtiliser. S'empl. adjectiv. Substance subtilisée.

SUBTILISER. v. a. 1re conj. (rad. *subtil*). Anc. chim. Rendre subtil, délié, pénétrant. Subtiliser une substance. Subtiliser le sang. Le vin subtilise les esprits. Le soleil subtilise le parfum des fleurs. Je *subtiliserais* un morceau de matière. (La Font.)

Le bon vin redonne vigueur
Et force au corps qui est malade,
Il chasse la tristesse fade,
Nourrit le corps, purge le cœur,
Fait de la bile éjection,
Le sang épure et *subtilise*.
Oliv. Basselin, poète du XVe siècle.

— Massillon a tiré une belle métaphore de ce sens. Raffinez sur tous les plaisirs, *subtilisez*-les, mettez-les dans le creuset, de toutes ces transformations, il n'en résultera jamais que l'ennui.

— Fig. Délier. Subtiliser une pensée, un raisonnement, un argument, une objection.

— Fam. Attraper, tromper. Subtiliser quelqu'un. Ce filou l'a subtilisé de la meilleure façon du monde. Si vous ne prenez garde, il vous subtilisera. Combien aisément on nous subtilise avec des mots!

— Neutral. Raffiner, chercher beaucoup de finesse dans une question, dans une affaire. On s'éloigne quelquefois de la vérité à force de subtiliser. Il ne faut pas tant subtiliser dans les affaires. Pour trop *subtiliser* on s'embrouille soi-même. (***) Pour être heureux il ne faut pas trop *subtiliser* sur les plaisirs. (Mont.)

— SE SUBTILISER. v. pron. Être subtilisé. L'esprit comme les esprits s'évapore en se subtilisant trop. L'homme n'expliquera tous les phénomènes de la nature que lorsqu'il saura comment et à quel point la matière se condense et se subtilise.

SUBTILISEUR, EUSE. adj. et s. Néol. Celui, celle qui subtilise. Vous êtes un subtiliseur.

— Particulièrement, Écrivain qui aime à subtiliser.

SUBTILITÉ. s. f. (rad. *subtil*). Qualité de ce qui est subtil. Finesse, délicatesse, par opposition à grossièreté, épaisseur. La subtilité d'une matière. La subtilité des atomes, des parties de la matière. La subtilité de l'air. La subtilité de la lumière, de l'électricité. La subtilité du fluide magnétique.

— Qualité de ce qui est pénétrant, de ce qui s'insinue. La subtilité du venin. La subtilité du poison. La subtilité du mercure.

— Adresse, dextérité. La subtilité d'un escamoteur. La subtilité d'un filou. Subtilité de main. Faire des tours avec subtilité. Escamoter avec subtilité. C'est alors que vous serez étonné de la *subtilité* de ses inventions pour s'approprier tous les objets auxquels il peut atteindre. (J.-J. Rouss.)

— Quelquefois, surtout au pluriel, Ruse d'une personne employée dans les affaires. Je ne suis point la dupe de ses subtilités. La subtilité est voisine de la friponnerie. Il fit admirer à l'Italie une judicieuse sincérité qui valait mieux que ses *subtilités* et ses adresses. (Fléch.) Toujours déplacée dans les actions, la *finesse* n'est de mise que dans les opérations de l'esprit. (S. Dub.) La sagesse humaine s'enveloppe, s'embarrasse dans ses propres *subtilités*. (Boss.)

— Finesse, délicatesse, en parlant des sens. La subtilité de la vue, de l'ouïe. La subtilité de l'odorat, de l'oreille. La trop grande *subtilité* est une fausse délicatesse et une solide *subtilité*. (La Rochef.)

— En parlant de l'esprit et de ses opérations, Adresse, pénétration extrême, finesse. La subtilité de l'esprit. La subtilité d'une pensée. La subtilité d'un raisonnement. Il pense, il raisonne avec subtilité. La finesse de cet écrivain dégénère quelquefois en *subtilité*. (Acad.) Que je hais donc la vaine science et la mauvaise *subtilité*, âme téméraire, qui prononces si hardiment le péché que je commets est véniel. (Boss.)

— Parole subtile, trait subtil. Quelle subtilité! Dire des subtilités. Faire des subtilités.

— Raisonnement, distinction trop subtile et qui échappe à l'intelligence. La plupart des distinctions de l'école ne sont que des subtilités, de vaines subtilités. Les arguties, les *subtilités*, les sophismes, les paradoxes, sont les arguments de la politique. (***) Toutes les *subtilités* de la métaphysique ne me feront pas douter un moment de l'immortalité de l'âme et d'une providence bienfaisante. (J.-J. Rouss.) Toutes ces *subtilités* de l'école sont vaines, précisément parce qu'elles prouvent trop, et qu'elles combattent aussi bien la vérité que le mensonge. (Id.) Les ridicules *subtilités* des dialecticiens ne peuvent rien contre les notions d'un bon esprit; lors même qu'on n'est pas capable de les résoudre, on a le droit de s'en moquer. (Bayle.)

SUBTOMENTEUX, EUSE. adj. Hist. nat. Qui est légèrement velu.

SUBTRANSVERSE. adj. des 2 g. Didact. Qui est un peu transversal.

SUBTRIANGULAIRE. adj. des 2 g. Qui est un peu triangulaire, ou dont la forme se rapproche de celle d'un triangle.

SUBTRIARTICULÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est presque formé de trois articles.

SUBTRICHOTOME. adj. des 2 g. Didact. Qui se divise presque en trois parties.

SUBTRILOBÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est presque divisé en trois lobes.

SUBTRIQUÈTRE. adj. des 2 g. Didact. Dont la forme se rapproche de celle d'un triangle.

SUBTRIPLE. adj. des 2 g. Géom. Se dit d'un nombre, d'une quantité, d'un rapport qui est contenu trois fois dans un autre. Nombre subtriple. Proportion, rapport subtriple. V. SOUS-TRIPLE.

SUBTUBERCULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui porte des tubercules peu prononcés.

SUBTURBINÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui a la forme à peu près turbinée.

SUBTURRICULÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui est presque turriculé. Coquille turriculée.

SUBUCULE. s. m. Zooph. Genre établi dans la famille des holothuries.

SUBULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des crucifères, ne comprenant qu'une espèce, la *subulaire aquatique*, qui croît dans les fossés et les lieux inondés, dans le nord de l'Europe.

SUBULARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la subulaire. || SUBULARIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, qui a pour type le genre subulaire.

SUBULÉ, ÉE. adj. (du lat. *subula*, alène). Hist. nat. Étroit et rétréci en pointe de bas en haut comme une alène. Aiguillons subulés. Anthères subulées. Bractées subulées. Feuilles subulées. Folioles subulées. Filets subulés. Poils subulés. Silique subulée. Test subulé. || SUBULÉS. s. m. pl. Ordre de gastéropodes pectinibranches, comprenant ceux dont la coquille est allongée en forme de poinçon ou d'alène.

SUBULICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *subula*, alène; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes presque en forme d'alène. || SUBULICORNES. s. m. pl. Famille d'insectes de l'ordre des névroptères, dont les antennes sont très-courtes, en forme de poil ou de fer d'alène.

SUBULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *subula*, alène; *fero*, je porte). Didact. Qui porte des parties semblables à des alènes.

SUBULIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *subula*, alène; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles subulées.

SUBULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *subula*, alène; *forma*, forme). Synonyme de Subulé.

SUBULIPALPE. adj. des 2 g. (ét. lat., *subula*, alène; *palpus*, palpe). Entom. Qui a les palpes subulés. || SUBULIPALPES. s. m. pl. Section de la tribu des carabiques, comprenant ceux de ces insectes qui ont les palpes extérieurs subulés.

SUBULIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *subula*, alène; *pes*, pied). Hist. nat. Qui a le pied ou le stipe long et grêle. La pézize subulipède.

SUBULIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *subula*, alène; *rostrum*, rostre, bec). Zool. Qui a le bec ou le rostre subulé, grêle comme une aiguille. || SUBULIROSTRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des passereaux, comprenant ceux de ces oiseaux qui ont le bec long et effilé.

SUBUNIDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *unus*, un; *dens*, dent). Zool. Qui paraît n'avoir qu'une seule dent.

SUBUNIVALVE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui semble n'avoir qu'une valve.

SUBURBAIN, AINE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *urbs*, ville). Qui entoure une ville, qui est presque dans la ville. Quartiers suburbains. Maisons suburbaines. Jardins suburbains.

— Antiq. rom. Qui fait partie d'un faubourg. Maison suburbaine.

— Habitant, habitante d'un faubourg. || substant. Les suburbains. Les suburbaines.

SUBURBE. s. m. (du lat. *suburbium*). Vieux mot qui s'est dit pour Faubourg. V. SUBURBIUM.

SUBURBICAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *sub*, sous; *urbs*, ville). Se dit des provinces d'Italie qui composent le diocèse de Rome et des églises établies dans ces diocèses. Provinces suburbicaires. Église suburbicaire. Évêques suburbicaires.

— Antiq. rom. Il se disait, sous l'Empire, des villes et des régions voisines de Rome. Le Picenum et la Tuscie étaient des régions suburbicaires.

SUBURBIUM. s. m. (pr. *çu-bur-bi-om*; ét. lat., *sub*, sous; *urbs*, ville). Antiq. rom. Faubourg.

SUBURRA. s. f. Antiq. rom. Quartier et tribu de la ville de Rome dans la seconde région. C'était dans la Suburra qu'étaient les marchés de comestibles et les lieux de prostitution.

SUBUTRAQUISTE. adj. et s. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *utraque*, l'une et l'autre). Hist. relig. Membre d'une secte de hussites qui communiaient la communion sous les deux espèces.

SUBVELOUTÉ, ÉE. adj. des 2 g. Bot. Qui a presque l'apparence du velours. Feuilles subveloutées.

SUBVENIR. v. n. 2e conj. (du lat. *subvenire*, fait de *sub*, sous; et *venire*, venir). Il se conjugue comme *Venir*, avec cette différence que dans les temps composés il prend l'auxiliaire *avoir* et non l'auxiliaire *être*. Venir au secours de, secourir, soulager. Subvenir aux misérables. Subvenir à quelqu'un dans ses besoins.

— Avec un nom de choses pour régime indirect, Pouvoir, suffire. Subvenir aux besoins de quelqu'un. Subvenir aux nécessités de l'État. On ne peut pas subvenir à tout. Comment subvenir à tant de dépenses?

SUBVENTION. s. f. (pr. *çub-van-ci-on*; rad. *subvenir*). Secours d'argent, espèce de subside accordé ou exigé pour subvenir dans un cas pressant à une dépense imprévue de l'État. Subvention de guerre. Demander, accorder des subventions. Droit de subvention.

— Fonds que le gouvernement accorde pour soutenir une entreprise. Subvention annuelle. Théâtre qui obtient une subvention. Journal qui reçoit une subvention.

— Secours. La subvention des lois.

— Anc. fin. Droit du vingtième denier qu'on levait sur les marchandises.

— Hist. *Subvention territoriale*. Sorte d'impôt foncier, que Calonne voulut substituer au vingtième, et qui aurait été réparti sur toutes les terres également. Brienne, après avoir succédé à Calonne, fit enregistrer cet édit en lit de justice, mais il fut obligé de céder à la résistance des parlements. Ce fut là un des préludes de la révolution.

SUBVENTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Subventionner. S'empl. adjectiv. Journal subventionné. Théâtres subventionnés. Entreprises subventionnées.

SUBVENTIONNEL, ELLE. adj. (pr. *çub-van-ci-o-nel-le*). Polit. Qui appartient à une subvention, qui forme une subvention. Payement subventionnel.

SUBVENTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *çub-van-ci-on-né*). Polit. Donner une subvention, des secours d'argent. Subventionner un théâtre, un journal.

— SE SUBVENTIONNER. v. pron. Être subventionné. Entreprise qui mérite les secours du gouvernement, qui doit se subventionner.

SUBVENU. part. pass. invar. du v. Subvenir.

SUBVERMIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *sub*, sous; *vermis*, ver; *forma*, forme). Dont la forme se rapproche de celle d'un ver.

SUBVERRUQUEUX, EUSE. adj. Qui est hérissé de petites aspérités ressemblant presque à des verrues.

SUBVERSIF, IVE. adj. (rad. *subvertir*). Qui renverse, qui détruit. Il n'est d'usage qu'au figuré. Principes subversifs. Doctrine subversive de toute morale.

— Dans l'école sociétaire, Qui agit dans un sens contraire à l'ordre naturel.

— *Société subversive*. Celle qui est régie par des lois destructives.

— *Essor subversif*. Effet des passions qui, ne trouvant pas à s'exercer d'une manière utile, et n'étant point en harmonie entre elles, conduisent à des excès ruineux et coupables.

SUBVERSION. s. f. Action de subvertir, de renverser. Renversement. Il n'est d'usage qu'au figuré. La subversion de l'État. L'esprit de parti amène la subversion de tous les principes. C'était en 1720, époque de la *subversion* de toutes les fortunes des particuliers et des finances du royaume. (Volt.) La république préviendra la *subversion* de ses établissements, en donnant un frein salutaire aux caprices et aux fureurs de ses sujets. (Rayn.)

SUBVERTI, IE. part. pass. du v. Subvertir. S'empl. adjectiv. La foi est subvertie. Tous les principes de morale subvertis. Comme il n'est pas permis de mentir à un menteur, il est encore moins permis de trahir un traître; sans cela, toute la morale serait *subvertie*. (J.-J. Rouss.)

SUBVERTICAL, ALE. adj. Didact. Qui est presque vertical. Ligne subverticale. Tige subverticale.

SUBVERTICILLÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est presque verticillé.

SUBVERTIR. v. a. 1re conj. (du lat. *subvertere*, renverser; fait de *sub*, sous; et *vertere*, renverser). Renverser. N'est d'usage qu'au figuré. Subvertir les lois, la constitution de l'État. Subvertir des principes de la morale. Ce conflit d'opinions et de cultes bouleversait les têtes, s'il ne *subvertissait* pas l'État. (Volt.)

— SE SUBVERTIR. v. pron. Être subverti.

SUBVÉSICULEUX, EUSE. adj. Qui est presque vésiculeux, qui a presque la forme ou l'aspect d'une vésicule.

SUBVITRÉ, ÉE. adj. Qui ressemble presque à du verre.

SUC. s. m. (pr. *suk*; du lat. *succus*, suc). Liquide qu'on obtient par la pression d'une substance végétale ou animale, et qui contient ce qu'elle a de plus substantiel. Les sucs des végétaux sont aqueux, huileux, volatils et résineux, mais c'est aux sucs aqueux que l'on donne plus particulièrement le nom de sucs. Les sucs huileux et volatils constituent les huiles grasses et essentielles, les sucs résineux sont décrits sous le nom de résines. La composition des sucs aqueux est très-variée. Ils peuvent contenir différentes espèces d'acides, de sucres, de gomme, de matières colorantes, de sels organiques et inorganiques, quelquefois aussi ils tiennent en état de demi-dissolution des substances résineuses qui leur donnent un aspect laiteux. Suc acide, amer, doux, sucré. Le suc de l'absinthe est amer. Tirer, exprimer le suc d'une herbe, d'un fruit. Viande qui a beaucoup, peu de suc. Ne prendre que le suc d'une chose. N'avalez que le suc. Sucer le suc d'un fruit. L'oiseau-mouche darde sa langue hors de son bec, et la plonge jusqu'au fond du calice des fleurs pour en tirer les *sucs*. (Buff.) La génisse en lait pur change le suc des plantes. (Lamartine.)

Il avait renversé ces vases, ces mortiers,
Où l'on broyait des sucs trop souvent meurtriers.
([illegible])

— Nom donné quelquefois à certaines humeurs animales. Suc gastrique. Suc pancréatique. Les sucs qui sont sécrétés dans l'estomac servent à la digestion.

— Principes de végétation renfermés dans la terre. En ce sens il s'emploie généralement au pluriel. Les sucs de la terre. Les végétaux pompent les sucs de la terre à l'aide de leurs racines qui leur servent de suçoirs. Les [illegible] se sont

développés de toutes parts, comme des terres nouvelles qui venant à être défrichées produisent avec tout leur *suc*. (B. de St-P.)

> Le même suc dont la terre nourrit
> Des fruits divers les semences écloses,
> Fait des œillets, des chardons et des roses.
> (VOLTAIRE.)

— Fig. Ce qu'il y a de bon, de substantiel dans une chose. Il a profité de la lecture d'un livre. Il en a puisé, il en a pris tout le suc. D'où venait au père Bourgoing cette force d'éloquence? C'est qu'il était plein de la doctrine céleste, c'est qu'il s'était nourri et rassasié du meilleur *suc* du christianisme. (Boss.) Dans la solitude où je me trouve, je suis obligé de me nourrir de mon propre *suc*. (Balzac.)

— Fig. Engraisse-toi, mon fils, du *suc* des malheureux. (Boil.) Cette terre, ou l'homme a si longtemps déposé le meilleur de l'homme, son *suc* et sa substance, son effort, sa vertu, il sent bien que c'est une terre humaine, et il l'aime comme une personne. (Michelet.)

— Chim. *Suc gastrique*. Acide hydrochlorique trouvé dans les matières contenues dans l'estomac du lapin, du cheval, du veau, du chien, etc. || *Suc pancréatique*. V. PANCRÉATIQUE.

— Pharm. *Sucs d'herbes*. Sucs obtenus en pilant dans un mortier de marbre, parties égales de feuilles fraîches de chicorée, de fumeterre, de bourrache et de cerfeuil. || *Sucs antiscorbutiques*. Sucs qu'on obtient par le même procédé de parties égales de feuilles de cresson, de cochléaria et de trèfle d'eau.

— Philos. hermét. *Suc de la liqueur végétale*. Le vin. || *Suc des lis blancs*. Le mercure hermétique. || *Suc de la lunaire*. Substance supposée dans l'or. || Esprit de la lune à l'aide duquel on croyait pouvoir convertir le cinabre en argent.

SUCCÉDANÉ, ÉE. adj. (du lat. *succedere*, succéder, prendre la place). Médec. Qu'on peut substituer à un autre, qui a les mêmes propriétés qu'un autre. Médicament succédané.

— Antiq. rom. Se disait des victimes qu'on immolait, lorsque le premier sacrifice n'avait pas paru agréable à la divinité. Victimes succédanées.

— subst. Un bon succédané. Les succédanés.

SUCCÉDÉ. part. pass. du v. Succédé. Il est invariable. Ils se sont succédé. Tous les princes qui se sont succédé sur le trône de France.

SUCCÉDER. v. n. 1re conj. (du lat. *succedere*, fait de *sub*, sous, après; *cedere*, céder, venir). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je succède, tu succèdes, il succède*, etc. Venir après, prendre la place de. Il est toujours suivi de la préposition *à*. Se dit des personnes et des choses. La nuit succède au jour. Le jour succède à la nuit. L'ennui succède presque toujours aux plaisirs bruyants. A la parure d'un printemps éternel *succède* la nudité des plus tristes hivers. (Raynal.) Le corps achève de prendre son accroissement en hauteur à l'âge de puberté et pendant les premières années qui *succèdent* à cet âge. (Buff.)

— Recueillir l'héritage d'une personne par droit de parenté. Les enfants succèdent au père. Il lui a succédé dans tous ses biens. Les descendants de la personne dont l'hérédité s'ouvre, lui *succèdent* sans distinction de sexe ni de primogéniture, encore qu'ils soient issus de différents mariages. (Chabr. Cham.)

— En ce sens il s'emploie quelquefois absol. Être habile à succéder. Les descendants *succèdent* par égales portions et par tête quand ils sont tous au premier degré et appelés de leur chef: ils *succèdent* par souche, lorsqu'ils viennent tous ou en partie par représentation. (Chabr. Cham.)

— Particulièrement, en parlant des princes, des souverains, Occuper le trône après un autre, parvenir au pouvoir après un autre. A Romulus succéda Numa, prince pacifique. Louis XIV succéda à Louis XIII. Le roi étant mort, son fils lui succéda. Nous avons vu déjà que Richard Cromwel *succéda* paisiblement et sans contradiction au protectorat de son père, comme un prince de Galles aurait *succédé* à un roi d'Angleterre. (Volt.) La plupart de ses projets ont été exécutés par ses mains, et deux impératrices, qui lui ont *succédé* l'une après l'autre, ont encore été au delà de ses vues quand elles étaient praticables, et n'ont abandonné que l'impossible. (Id.)

— Se dit dans un sens analogue, en parlant de toute personne qui possède après une autre une charge, une dignité, etc. Un tel a succédé à un tel dans cet emploi. Succéder à quelqu'un dans la charge de chancelier. Le premier président est mort, et l'on ne sait encore qui doit lui succéder. Pompée, que Sylla avait élevé, *succéda* à une grande partie de sa puissance (Boss.) Ils se flattaient de le perdre et de *succéder* à son crédit. (Volt.)

— En termes de galanterie, Être après un autre l'amant d'une femme. Saint-Foix a été leur maîtresse Mlle l'Ange, depuis comtesse Dubarry. Louis XV disait un jour à ce sujet: Je sais bien que je *succède* à Sainte-Foix. Oui, sire, dit un des seigneurs de la cour, Votre Majesté *succède* à Sainte-Foix, comme elle *succède* à Pharamon. (Mme Necker.)

— *Succéder à un royaume, à l'empire, à la couronne*. Parvenir à la royauté après un autre.

— On dit dans un sens analogue [illegible] Succéder au crédit, à la faveur [illegible]

> L'Empire des Romains comme un [illegible]
> Consent [illegible] (Mass.)

— Exister après. Les cours qui *succéderont* à la nôtre trouveront encore l'histoire de vos mœurs et de vos saints exemples, mêlée avec l'histoire publique de nos jours. (Mass.)

— Se dit aussi des choses, pour exprimer le passage d'un sentiment ou d'un état quelconque à un autre. Les psaumes avaient *succédé* aux cantiques des joies du siècle. (Boss.) Un dégoût affreux *succède* à l'instant à une vaine espérance de plaisir, dont leur âme s'était d'abord flattée. (Mass.) Je ne sais quelle gêne a *succédé* à ces heures délicieuses, où du moins vous m'avouiez votre amour. (B. Constant.) Quelles tristes réflexions *succédèrent* à ce premier enchantement? (J.-J. Rouss.) Les plus tristes revers avaient *succédé* aux prospérités les plus rapides. (Volt.) J'ai vu l'attendrissement *succéder* par degrés au désespoir. (J.-J. Rouss.) Un dégoût invincible, un éternel ennui *succéderaient* à l'amour éteint. (Id.)

> A tout ce grand éclat, à ce concours funeste,
> On verra *succéder* un silence modeste. (B. CONSTANT.)

— *Faire succéder*. Grand Dieu, faites *succéder* des jours de joie et de miséricorde à ces jours de deuil, de courroux et de vengeance. (Boss.)

> Auriez-vous jamais cru qu'un aussi prompt retour,
> Fît à tant de fureurs *succéder* tant d'amour. (RACINE.)

> Le vulgaire inconstant avec légèreté,
> Fait *succéder* la peur à la témérité. (VOLTAIRE.)

— Réussir, avoir une heureuse issue. Tout ce qu'il entreprend lui succède. Tout lui succède à souhait. Tout succède à souhait. Tout succède à vos vœux. Tout *succède*, madame, à mon empressement. (Rac.)

> Mais peut-on, qu'en souffrant, vaincre un mal sans [remède?
> Qui sait se modérer, s'il veut, tout lui *succède*.
> (ROTROU.)

— SE SUCCÉDER. v. pron. Venir l'un après l'autre. La suite des jours et des nuits qui doivent se succéder jusqu'à la fin des siècles. Les saisons se succèdent les unes aux autres. Les siècles se succèdent lentement. Les mouvements vibratoires des ailes de certains insectes se succèdent avec une rapidité merveilleuse. Il y voit aussi d'un coup d'œil ses nombreux aïeux, qui se sont *succédé* pendant plusieurs siècles. (B. de St-P.) Se *succédant* dès lors sans interruption, des esprits méditatifs nous ont conduits en moins de quarante siècles, aux profonds calculs de Newton et des Laplace. (Cuvier.) Cent tonnerres qui roulent et semblent retentir sur une chaîne de montagnes, en se *succédant* l'un à l'autre, ne forment qu'un mugissement qui s'abaisse, et qui se renfle comme celui des vagues. (Marmontel.)

— *Se succéder* signifiant *succéder à soi*, le participe passé est toujours invariable. Ils se sont succédé dans l'armée. Un dictionnaire embrasse toute la science; il exige des développements et des détails; l'histoire même des erreurs qui se sont *succédé* ne lui est point étrangère. (Libes.)

SUCCENTEUR. s. m. Hist. ecclés. Nom qu'on donne au sous-chantre dans quelques églises. Le précenteur et le succenteur de Saint-Jean de Lyon.

SUCCÈS. s. m. (pr. *suk-cè*; du lat. *successus*; fait de *succedere*, succéder; rad. *sub*, sous; et *cedere*, céder). Ce qui arrive à quelqu'un de conforme ou de contraire au but qu'il se proposait dans une affaire, dans une entreprise, dans un travail. Bon, heureux, malheureux succès. Succès avantageux. Succès inattendu, inespéré. Succès douteux. Les grands succès. Les glorieux succès. Cette entreprise a eu tout le succès qu'on désirait. Expérience qui a un plein succès. Tout dépend du succès qu'elle aura. Les bons et les mauvais *succès* semblent s'être partagé la durée du siècle. (Mass.) Les *succès* les plus éclatants ne sont souvent que des crimes éclatants eux-mêmes. (Id.) La France, en suspens, attend le *succès* d'une entreprise qui, selon toutes les règles, devait être infaillible. (Fléch.) Il me semble que la fortune a soin de donner des *succès* différents aux mêmes choses, afin de se moquer toujours de la raison humaine, qui ne peut avoir de règle assurée. (Fontenelle.)

— Employé absolument, il se prend toujours en bonne part. Avoir du succès. Prêcher avec succès. Mériter, obtenir du succès dans les lettres, au théâtre. Cet ouvrage, ce poème, ce roman a eu du succès. Dans l'esprit des ambitieux, le *succès* couvre la honte des moyens. (Mass.) D'ordinaire, chez les grands, ce ne sont pas les vertus mais les *succès* qui font les grands hommes. (Id.) Dans l'étude, il ne faut jamais se décourager, le *succès* vient à l'improviste. (Del.) Le *succès* fut toujours un enfant de l'audace. (Crebillon.)

> Crois-moi, dût Ausanet t'assurer du *succès*,
> Abbé, n'entreprends point même un juste procès.
> (BOILEAU.)

> A quelque extrémité qu'on se soit exposé,
> Qui parvient au *succès* n'a jamais trop osé. [illegible]

— Il se dit aussi des ouvrages goûtés du public. Un style poétique, des expressions pittoresques frappèrent le public; les [illegible] qu'on y trouvait en toute achevèrent le succès. (Volt.)

— *Succès de circonstance*. Succès presque entièrement dû aux circonstances pour lesquelles l'ouvrage qui l'obtient a été fait. N'avoir que des succès de circonstance. || *Succès du moment*. Succès passager, qui n'est dû qu'à [illegible] dispositions où se trouvaient les esprits [illegible] || *Succès* [illegible] Succès sans éclat, qu'obtient un ouvrage estimable, mais dépourvu de grandes beautés. || *Succès de vogue*. Succès bruyant, qui n'est pas toujours une garantie du mérite d'un ouvrage. || Dans un sens analogue, Succès d'enthousiasme. Succès fou.

— *Succès de*. Le succès des armes. Désespérer du succès d'une affaire. Le mauvais succès de ses armes infortunées. Une entreprise dont le succès paraît infaillible. Tout sert à leurs passions, tout en facilite le *succès*. (Mass.) On peut dire que la discipline des mœurs et le *succès* de la piété dans la cour est en la personne des reines. (Fléch.)

> Arcas, du *succès* de mon zèle
> Courez à Mithridate apprendre la nouvelle. (RAC.)

> Des *succès* fortunés du spectacle tragique,
> Dans Athènes naquit la comédie antique. (BOIL.)

— *Faire le succès de*.

> L'inexpérience indocile
> Du compagnon de Paul-Émile
> Fit tout le *succès* d'Annibal. (J.-B. ROUSS.)

SUCCESSEUR. s. m. Celui, celle qui succède. Successeur à l'empire. Successeur au trône de France, d'Angleterre. Successeur au pontificat. Successeur digne, indigne. N'avoir point de successeur. Il eut pour successeur au trône sa fille aînée. Une telle successeur de son père. Les successeurs abolissent souvent les actes des prédécesseurs. Quelle a été la conduite de son successeur dans cet emploi délicat? Les enfants des hommes illustres sont d'ordinaire les *successeurs* du rang et des honneurs de leur père, et ne le sont pas de leur gloire et de leurs vertus. (Mass.) Régnez de manière qu'on vous propose à vos *successeurs* comme le modèle des bons rois. (Id.) Que recommanda-t-il plus soigneusement à ses *successeurs* que l'amour et la piété pour les peuples. (Fléch.) Il n'y a pas d'égoïstes plus dangereux que ceux qui le sont pour eux et pour leurs *successeurs*. (Boiste.) Quand on ne blâme point un mauvais prince après sa mort, c'est que son *successeur* lui ressemble. (Pline.) Quelque nombre de personnes que vous fassiez tuer, vous ne pouvez tuer votre *successeur*. (Sénèq.) Quoi! je lui donnerais Pyrrhus pour *successeur*! (Rac.)

> Ces vengeurs trouveront de nouveaux défenseurs,
> Qui même après leur mort auront des *successeurs*.
> (RACINE.)

> Les grandeurs ont leur cours, vous succédâtes à d'autres,
> Mais d'autres quelque jour seront vos *successeurs*.
> (J.-B. ROUSSEAU.)

— Se dit particulièrement en termes de galanterie, de celui qui est l'amant d'une femme après un autre. Le premier des amants généreux de Ninon de Lenclos, fut le comte de Coligny; le marquis de Villarceaux fut son *successeur*. (Sallent.)

SUCCESSIBILITÉ. s. f. Droit de succéder. La successibilité au trône.

— Qualité de ce qui est successible. La successibilité de tel degré passe avant celle de tel autre.

— Ordre de succession. Qualité, état des choses qui se succèdent, qui se suivent sans interruption. Successibilité des impressions, des idées. Successibilité rapide, lente, modérée. Une *successibilité* très-rapide entraîne le plus souvent des impressions peu profondes et peu durables, et une faible attention. (Reydellet.)

SUCCESSIBLE. adj. des 2 g. Qui est habile à succéder. Degré successible. A défaut de parents au degré successible dans une ligne, les parents de l'autre ligne succèdent pour le tout. Les enfants naturels reconnus par la loi, prennent en totalité des biens composant l'hérédité de leur père ou mère, lorsque ceux-ci ne laissent point de parents au degré *successible*. (Chabr.)

SUCCESSIF, IVE. adj. (rad. *succéder*). Dont les parties se succèdent les unes aux autres sans interruption. Mouvement successif. Progrès successif. L'ordre successif des nuits et des jours.

— Qui se succède sans interruption, qui se suit de près. Des attaques successives. Des nuances successives. La vie s'éteint par des nuances *successives*. (Buff.) La poésie ne doit ses avantages sur la peinture qu'aux harmonies des objets, qu'elle rend plus sensible en les isolant et en en exprimant les modulations *successives*. (B. de St-P.) Je payerai ces trente si, comme je l'espère, mon bâtiment arrive à bon port, car son arrivée me rendra le crédit que les accidents *successifs* dont j'ai été la victime m'ont ôté. (A. Dumas.)

— Qui est relatif à une succession. Droit successif.

— substantiv. Droit publ. *Successif héréditaire*. Ce qui constitue le droit de succession par l'héritage.

SUCCESSION. s. f. (ét., V. SUCCÉDER.) Suite non interrompue [illegible] Une succession de [illegible] La succession des jours et des nuits. La vie est une succession de biens et de maux. Le règne fut une succession de [illegible] semble ne s'est vu [illegible] le temps, des siècles [illegible] (Necker.) Si un ordre et [illegible] courbes des astres, il doit [illegible] successions des peuples, des États [illegible] La vie n'est qu'une [illegible] sion non interrompue [illegible] les maux de croyons [illegible] (Royer-Collard.)

— Suite de personnes qui se succèdent sans interruption ou à peu d'intervalle les unes des autres. Il y a eu dans ce siège une succession de gens de mérite. Quand un peuple n'est pas corrompu, que [illegible] république serait [illegible] ère de *succession* est [illegible] billets noirs pour un blanc. (Necker.)

— Mode d'acquérir et de transmettre la propriété en vertu [illegible] testamentaire est [illegible] biens, droits et actions du défunt, sous obligation d'acquitter toutes les charges [illegible] vivant. Ordre de succession. Succession directe. Succession collatérale. Succession régulière. Succession irrégulière, légale. Succession ab intestat. [illegible] Succession testamentaire. Droits de succession.

— Hérédité, biens, effets qu'une personne laisse en mourant. Grande, riche succession. Succession endettée, embrouillée, obérée, chargée de beaucoup de dettes. Les effets d'une succession. Succession vacante. Curateur à la succession vacante. [illegible] Accepter, recueillir, partager une succession. Venir à la succession de quelqu'un. Ouvrir, partage de la succession. Il [illegible] deux successions [illegible] Il a été exclu de la succession. Il n'a point part à cette succession. Si le défunt n'a laissé ni postérité, ni frère, ni sœur, ni descendants d'eux, la succession se divise par moitié entre les ascendants de la ligne paternelle et les ascendants de la ligne maternelle. (Civ. c.)

— *Succession régulière*. Celle qui est déférée aux descendants et aux collatéraux, par opposition à celle qui [illegible] enfants naturels, soit [illegible] soit enfin [illegible] et qui sont dits *irréguliers*.

— En parlant de l'hérédité d'une couronne. La succession de la couronne d'Angleterre. De la couronne de France. Elle a été unie à la maison de France à celle des Stuarts [illegible] venus à la succession de la couronne d'Angleterre par une fille de Henri VII. (Boss.)

— Fig. Le feu est une espèce de *succession* ouverte à tout le monde. (Dufresny.) La honte et le déshonneur sont quelquefois la seule *succession* que les enfants recueillent. [illegible] rons-nous aux enfants de saint François de Paule la *succession* entière de ses vertus, nous contenterons-nous d'en être les simples imitateurs? (Fléch.) Une haute naissance est une *succession* d'honneur et de mérite; mais elle manque et s'éteint en nous [illegible] héritiers de nom sans hériter des vertus qui l'ont rendu illustre. (Mass.)

— Hist. *Acte de succession*. Décision du parlement d'Angleterre, de 1701, qui exclut les catholiques du trône et appela à la couronne la maison de Hanovre ou de Brunswick-Lunebourg, branche féminine et protestante de la famille des Stuarts. || *Succession salique*. Manière de succéder au trône de Pologne [illegible] las Jagellon; le trône était héréditaire dans la famille des Jagellons; seulement, à chaque changement de règne, il fallait qu'un membre de cette famille fût désigné par la succession. || *Guerre de la succession d'Espagne*, ou absol. *Guerre de la succession*. Guerre soutenue à Louis XIV par les prétentions de l'Autriche sur la couronne d'Espagne. Charles II, dernier prince de la branche espagnole d'Autriche, avait institué pour son héritier Philippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, qui prit possession du trône sous le nom de Philippe V, en 1701. La crainte de voir un jour la France et l'Espagne régies par le même maître, souleva les puissances européennes, qui prirent parti pour l'Autriche, et une alliance fut conclue contre la France à La Haye, en 1702. La France n'eut pour elle que la Bavière, Mantoue et Cologne. Cette guerre se termina en 1713 par la paix d'Utrecht. Philippe V garda la couronne d'Espagne, à condition qu'elle ne serait jamais réunie à celle de France. || *Guerre de la succession d'Autriche*. Guerre célèbre qui dura sept ans, de 1741 à 1748, et qui eut pour cause la succession à l'empire d'Allemagne. L'empereur Charles VI, dernier prince de la maison impériale d'Autriche, avait [illegible] sa fille Marie-Thérèse [illegible] souverain étant mort, plusieurs princes élevèrent des prétentions sur sa succession, entre autres Charles-Albert, électeur de Bavière, et Auguste III, électeur de Saxe. Dans cette guerre, Marie-Thérèse n'eut d'allié que George II, électeur de Hanovre et roi d'Angleterre. La France, l'Espagne, [illegible] la Prusse, entrèrent à la coalition contre [illegible] Bavière fut couronné empereur en 1742 sous le nom de Charles VII, mais mourut en 1745. Après une guerre [illegible] transportée [illegible] Allemagne, en [illegible] conclue à Aix-la-Chapelle en 1748. || *Guerre de succession de Pologne* [illegible] la Vologne pendant la [illegible]

— Loc. adv. [illegible] succession de temps. Par une longue suite d'années. Usage qui se convertit en loi par succession de temps.

SUCCESSIVEMENT. adv. D'une manière successive, [illegible] [illegible]

tives (Ovenst.) Mes mouches devaient voir d'un coup d'œil, dans mon fraisier, une distribution et un ensemble de parties que je ne pouvais observer au microscope que séparées les unes des autres, et *successivement*. (B. de St P.) Je crois que tous les hommes sont sortis d'un premier homme, mais qu'ils sont formés *successivement* par le concours des deux sexes. (Id.) L'enfant ne devient capable d'engendrer que par une suite périodique de jours et de saisons que l'astre de la lumière produit *successivement*. (Id.) Un peu d'air renfermé dans un tube, chasse *successivement* douze balles à plus de cent pas. (A. Mart.)

SUCCESSORAL, ALE, ou SUCCESSORIAL, IALE adj. Qui est exercé sur une succession. Retrait successorial.

SUCCET. s. m. Ichthyol. V. SUCET.

SUCCIN. s. m. (du lat. *succinum*; de *succus*, suc fossile, et aussi ambre jaune). Minér. Substance solide, combustible, d'une texture compacte, d'une cassure vitreuse, susceptible de recevoir un beau poli, inodore, mais pouvant acquérir une odeur agréable et aromatique par le frottement, la trituration et la combustion. Cette substance est une résine fossile qui paraît avoir coulé d'un végétal inconnu qui s'est trouvé enfoui dans les derniers dépôts de sédiment, avec une foule d'autres débris organiques. Le succin est exploité et mis dans le commerce comme objet d'ornement. On en fait des bijoux, des colliers, des pommes de canne, des poignées de couteau, de poignard, etc. Il reçoit très-bien le poli. Succin jaune, jaune orangé, jaune verdâtre, jaunâtre, rougeâtre, transparent, opaque. Succin résinoïde. Succin nuancé de diverses couleurs. Collier, croix, chapelet, bague de succin. Coffret, pipe de succin.

— *Succin noir*. Nom qui a été donné à un combustible fossile noir, qui n'est pas du succin, mais bien un lignite jayet.

— Le succin se nomme aussi vulgairement *ambre jaune*, *carabe*, et scientifiquement *electrum*.

SUCCINAMIDE. s. f. (rad. *succin* et *amide*). Chim. Substance obtenue en traitant l'acide succinique anhydre par le gaz ammoniac sec. La succinamide est volatile, blanche, fusible, soluble dans l'eau, mais moins dans l'alcool et l'éther.

SUCCINATE. s. m. (rad. *succin*). Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide succinique avec les bases salifiables. Succinate d'ammoniaque. Succinate d'alumine. Succinate d'argent. Succinate de baryte. Succinate de chaux. Succinate d'étain. Succinate de plomb. Succinate de soude, de potasse.

SUCCINCT, INCTE. adj. (pr. *çuk-cin, inte*; du lat. *succinctus*, ceint fortement; fait de *sub*, sous; *cingere*, ceindre). Court, bref, par opposition à Prolixe. Discours succinct. Relation succincte. Exposé succinct.

— Qui a un langage succinct. Cet homme est succinct dans ses réponses. Cet auteur est très-succinct. Je serai aussi succinct que possible. Phèdre était si *succinct* qu'aucuns l'en ont blâmé. (La Font.)

— Fig. et fam. Léger. Repas succinct. Habit succinct.

— D'après l'usage où l'on est de prononcer *succin* sans faire sentir le *c* final, Voltaire a écrit *succint* et l'a fait rimer avec *revint*;

. . . Et moi, conteur *succint*
J'ai déjà dit ce qu'il fit qu'il revint.
(*La Pucelle*, ch. II.)

SUCCINCTEMENT. adv. (pr. *çuk-cin-teman*). D'une manière succincte. Raconter succinctement une chose. Exposer succinctement ses raisons. Je vous dirai la chose aussi succinctement que je pourrai.

— Fam. Déjeuner, dîner, souper succinctement.

SUCCINÉ, ÉE. adj. (rad. *succin*). Didact. Qui a la couleur jaune du succin. Corps succiné.

SUCCINÉE. s. f. Malacoz. Genre d'animaux mollusques, ou mieux seulement de coquilles. Les succinées ou ambrettes ont tout à fait les mœurs et les habitudes de certaines espèces d'hélices dont le têt est mince et poli; elles vivent constamment sur les plantes qui croissent à peu de distance des eaux douces. La succinée capuchon. La succinée amphibie. La succinée oblongue.

SUCCINÉINE. s. f. (rad. *succin*). Chim. Résine du succin.

SUCCINIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui tient du succin. ‖ *Acide succinique*. Se dit d'un acide organique qu'on prépare ordinairement en distillant le succin.

SUCCINITE. s. m. Minér. Nom donné à un grenat d'un jaune brunâtre de succin.

SUCCINONE. s. f. (rad. *succin*). Chim. Matière huileuse particulière qui résulte de la distillation de l'acide succinique avec la chaux.

SUCCION. s. f. (rad. *sucer*). Action de sucer, c'est-à-dire d'attirer un liquide dans la bouche en déterminant le vide dans cette cavité à l'aide de la respiration. Force de succion. Il y a des plaies qu'on guérit par la succion.

— Physiol. végét. Propriété qu'ont les racines, les feuilles et les autres parties du végétal, de pomper les fluides et les gaz dont elles sont environnées. Dans l'état naturel, la succion s'opère surtout par le chevelu et par les feuilles.

SUCCIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *succus*, suc; *voro*, je mange). Entom. Qui se nourrit de suc. Insectes *succivores*. ‖ SUCCIVORES. s. m. pl. Famille des myodaires, comprenant ceux de ces insectes qui se nourrissent des sucs de végétaux en décomposition.

SUCCOMBÉ. part. pass. du v. n. Succomber. Il est invar.

SUCCOMBER. v. n. 1re conj. (pr. *çu-kon-bé*; du lat. *succumbere*). Fléchir sous le poids, le fardeau que l'on porte. Succomber sous le poids. Succomber sous le faix. Ce crocheteur succombe sous le poids. Ce mulet succombera sous le poids de sa charge.

— Ne pouvoir résister, être vaincu, céder. Succomber sous le faix, sous le poids des affaires. Succomber sous le travail, sous la peine, sous les efforts des ennemis, sous ses ennemis.

Sous un joug étranger nous avons *succombé*,
Et des mains de Juda notre sceptre est tombé.
(Racine.)

— En parlant des choses. Ville, place qui succombe. Cette place attaquée par terre et par mer ne tarda pas à succomber. Sa santé déjà ruinée par l'intempérance *succombe* sous la multiplicité des remèdes. (Mass.)

— Avec un nom de choses morales pour régime. Succomber à la douleur, à la tentation. Le roi même que pouvait-il, lui qui *succombait* à la douleur avec toute sa puissance et tout son courage? (Boss.) Dieu élève ses élus, de peur qu'ils ne *succombent* sous la connaissance qu'il leur donne de leurs infirmités et de leurs misères. (Fléch.) Celui qui sait souffrir avec résignation, attendre avec patience, travailler avec constance et fermeté, ne *succombe* jamais à la mauvaise fortune. (De Juss.) Sois chrétien, disait Blanca. Sois musulmane, disait Aben Hamet. Et ils se séparèrent encore une fois sans avoir *succombé* à la passion qui les entraînait l'un vers l'autre. (Chateaub.) Je fis signe de la main en criant: Bravo! bien! bon jeune homme! et *succombant* à l'émotion, je m'évanouis. (A. Karr.)

Mais enfin, *succombant* à ma mélancolie,
Mon désespoir tourna mes pas vers l'Italie. (Rac.)

A la tentation *succombez* donc, de grâce,
C'est le meilleur moyen pour en guérir, je crois.
(Destouches.)

Toujours faux, toujours vains, toujours pleins d'injustices,
Nous crions dans tous nos discours,
Contre les passions, les faiblesses, les vices,
Où nous *succombons* tous les jours. (Régnier.)

— Se laisser vaincre. S'emploie absolument. Une femme qui succombe. Le sage qui succombe. Souvent la bonté du cœur fait *succomber* la prudence des plus sages. (Fielding.) La vanité fait *succomber* plus de femmes que le goût, le penchant et les sens. (De Meilhan.)

— Être vaincu à la guerre.

Et son ennemi qui tombe
De sa troupe qui *succombe*
Voit fuir le reste effrayé. (J.-B. Rouss.)

— Mourir, périr. Le malade a succombé. Tous ceux qui ont succombé [illegible] dans cette campagne désastreuse. Succomber dans une épidémie, lors d'une épidémie.

En *succombant* deux [illegible] coup généreux,
Montre le sol rouge [illegible] de ses aïeux. (Lebrun.)

Estelle, qui cherchait son malheureux amant,
Estelle a *succombé* sous leur glaive homicide.
(Florian.)

— Avoir du désavantage en quelque chose qu'on entreprend. Vous attaquez un homme trop puissant, vous succomberez, il vous fera succomber. Succomber dans un procès, dans une entreprise. Les entreprises où il a succombé. N'abusez pas de la victoire; le sort du parti qui triomphe est de *succomber* à son tour. (***)

SUCCOT. s. m. Relig. juive. Nom hébreu de la fête des Tabernacles.

SUCCOTRIN. s. m. Minér. Syn. d'Aloès.

SUCCUBE. s. m. (ét. lat., *sub*, sous; *cubare*, être couché). Croy. pop. Démon qui, selon l'opinion commune, prend la forme d'une femme pour avoir commerce avec un homme. Dormir avec un succube. Les succubes et les incubes.

SUCCULEMMENT. adv. (pr. *çu-ku-la-man*). D'une manière succulente. Face ronde, qui avait l'air d'être *succulemment* nourrie. (Mariv.)

SUCCULENT, ENTE. adj. (pr. *çu-ku-lan, an-te*; rad. *suc*). Qui a beaucoup de suc, qui est plein de suc, qui est fort nourrissant. Ne se dit que des aliments. Viande succulente. Bouillon succulent. Potage succulent. Nourriture succulente. Le porc s'engraisse avec la jusquiame, et cette plante se change dans son sein en une viande *succulente*. (A. Mart.) Diable! je ne sais pas encore si le résultat sera aussi agréable que vous le dites, mais la chose ne me paraît pas aussi *succulente* que vous l'affirmez. (A. Dumas.)

Qui ne rirait de voir qu'avec un soin extrême
L'homme ait inventé l'art de se tuer lui-même
A force de ragoûts et de mets *succulents*? (Gresset.)

— Bot. Qui est composé en totalité ou presque entièrement d'un tissu cellulaire abondant dont les aréoles sont pleines de suc. Tige succulente. Feuilles succulentes. ‖ SUCCULENTES. s. f. pl. Classe et famille de plantes comprenant celles qui ont les tiges et les feuilles épaisses et charnues.

SUCCURSALE. adj. f. (du lat. *succurrere*, aider). Se dit proprement d'une église qui supplée à l'insuffisance de l'église paroissiale. Ce n'est pas une paroisse, ce n'est qu'une église succursale. Vicaire d'église succursale.

— Se dit par extension de tout établissement qui sert d'aide à un autre de même nature, et dont il ressort. Maison succursale de telle autre.

— subst. Eglise succursale. Une succursale. Le desservant de la succursale.

— Établissement subordonné à un autre et créé dans le même but. La succursale d'un hôpital. Succursale de la Caisse d'épargne, du Mont de Piété. Les succursales de la maison d'éducation de Saint-Denis.

SUCCURSALISTE. s. m. Desservant d'une succursale.

SUCCUSSION. s. f. (du lat. *succussio*; fait de *succutere*, secouer). Action de secouer.

— Médec. Mode d'exploration employé par Hippocrate pour s'assurer de l'existence des épanchements dans la poitrine. Il consiste à saisir le malade par les épaules et à imprimer une secousse au tronc, pour écouter ensuite si l'on entend la fluctuation d'un liquide.

SUCÉ, ÉE. part. pass. du v. Sucer. S'empl. adjectiv. Os sucé. Fleurs sucées. Toute l'antiquité se servait des charmes contre la morsure des serpents, et quand la plaie n'était pas mortelle, elle était heureusement *sucée* par des charlatans nommés voyelles. (Volt.)

— Fig.

. . . N'es-tu pas dans ces lieux
Où la haine des rois, avec le lait *sucée*,
Par crainte ou par amour ne peut être effacée. (Rac.)

SUCEMENT. s. m. action de sucer. On dit mieux *succion*.

SUCER. v. a. 1re conj, (du lat. *succus*, suc.) Le *c* prend un cédille devant *a* et *o*. *Nous suçâmes*. *Nous suçons*. Tirer quelque liqueur, quelque suc avec les lèvres et à l'aide de l'aspiration. Prend pour régime le nom du contenu et celui du contenant. Sucer le suc d'une pomme, d'une orange. Sucer une pomme, une orange. Sucer la moelle d'un os. Sucer un os. Les loups sucent le sang des brebis. La belette suce le sang des pigeons. Faire sucer une plaie par quelqu'un. Les abeilles sucent les fleurs. Les sangsues sucent le sang. Un enfant suce le lait, suce le sein de sa nourrice. Sucer un morceau de sucre d'orge. Robert, fils de Guillaume le Conquérant, ayant été blessé d'une flèche empoisonnée, les médecins déclarèrent qu'il ne pouvait guérir qu'en faisant promptement *sucer* sa blessure, et que celui qui la *sucerait* en mourrait. Mourons donc, dit-il, je ne serai jamais assez injuste et assez cruel pour souffrir que quelqu'un meure pour moi en *suçant* ma plaie. Sa femme prit le temps de son sommeil, *suça* la plaie, et perdit la vie en la sauvant à son époux. (Ste-Foix.) Les enfants *suceront* les bords du vase et ne boiront point la liqueur. (J.-J. Rouss.)

. . . Vois-tu cette Juive fidèle
Dont tu sais bien qu'alors il *suçait* la mamelle. (Rac.)

Zoïle est malade, dit-on,
Un subtil venin le consume.
— Hé quoi! l'on aurait osé...— Non,
On dit qu'il a *sucé* sa plume. (***)

— Fig. Il est bien difficile de *sucer* les bords de la coupe des plaisirs sans vouloir l'épuiser. (Boiste.) La médiocrité laisse au sage le plaisir de *sucer* voluptueusement ce qu'elle lui laisse. (Id.) Tallard, la tête en avant, *suçait* pour ainsi dire les paroles du régent à mesure qu'il les proférait. (St-Simon.)

— On dit figurément d'un homme qui a de bonne heure été imbu d'une bonne ou d'une mauvaise doctrine, ou qui a contracté de bonne heure quelque habitude que ce soit, qu'*il l'a sucée avec le lait*. Ce sont des principes qu'il a sucés avec le lait. Il a sucé la vertu, la piété avec le lait.

C'est peu qu'avec son lait une mère amazone
M'ait fait *sucer* encor cet orgueil qui t'étonne. (Rac.)

— On dit dans un sens analogue, Sucer le lait de la doctrine évangélique. Sucer de saines doctrines. Sucer la raison. Sucer la vertu.

Mais pour toi qui nourri bien en deçà de l'Oise,
As sucé la vertu picarde et champenoise. (Boileau.)

— Fam. Tirer peu à peu le bien, l'argent d'une personne. Il vous sucera jusqu'au dernier sou. Il a des gens d'affaires, des solliciteurs qui le sucent, qui le suceront jusqu'à la moelle des os.

— SE SUCER. v. pron. Être sucé. Les fruits succulents doivent se sucer.

SUCEUR, EUSE. s. Celui, celle qui suce. Il se dit particulièrement de certaines personnes qui sucent les plaies pour les guérir.

SUCEUR, EUSE. adj. Zool. Qui a la bouche propre à exercer la succion. ‖ SUCEURS. s. m. pl. Ichthyol. Famille de l'ordre des poissons, comprenant ceux qui ont la bouche circulaire et propre à exercer la succion. ‖ Entom. Section de la classe des insectes, comprenant ceux dont la bouche est formée en suçoir.

SUCHET (le maréchal), Duc d'Albufera, né à Lyon, partit à l'époque de la Révolution comme simple soldat, et passant successivement par tous les grades, mérita par ses talents militaires et par ses services signalés le bâton de maréchal et le titre de duc. Il commanda, en Espagne, les deux armées de Catalogne et d'Aragon, et y déploya de grands talents militaires et cet esprit de justice qui a rendu son nom cher aux Espagnols. Il mourut en 1828, laissant des mémoires sur la guerre d'Espagne.

SUÇOIR. s. m. Hist. nat. Organe propre à la succion.

— Entom. Bouche d'un grand nombre d'insectes qui est construite de manière à pouvoir sucer.

— Bot. Espèce de tubercules qui naissent sur les tiges des plantes parasites et qui leur servent à sucer le suc des végétaux auxquels elles adhèrent.

SUÇON. s. m. (rad. *sucer*). Marque que laisse sur la peau un baiser fortement appliqué. Les nourrices sont la plupart du temps si folles de leurs enfants, que souvent elles leur font des *suçons* en les baisant. (***)

SUÇOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Suçoter. S'empl. adjectiv. Fruit qui a été suçoté par un enfant.

SUÇOTER. v. a. 1re conj. (fréquentatif de *sucer*). Sucer peu à peu et à diverses reprises. Suçoter un fruit. Suçoter un sucre d'orge. Je veux que, comme l'abeille, il *suçote* les fleurs pour en former son miel. (Est. Pasq.)

— SE SUÇOTER. v. pron. Etre suçoté.

SUCRE. s. m. (du gr. σάκχαρον, d'où le lat. *saccharum*, l'angl. *sugar*, et l'allem. *zucker*, qui se rapproche le plus du français). Principe immédiat des végétaux et de certains produits naturels ou morbides des animaux, qui se distingue par une saveur particulière et la propriété de subir la fermentation alcoolique distinguent de tous les autres. On reconnaît deux grandes variétés de sucre: le sucre ordinaire ou sucre cristallisable, et le sucre à cristallisation confuse ou mamelonnée. La première de ces variétés, fournie surtout par la canne, la betterave, existe aussi dans l'érable, les carottes, les citrouilles, les châtaignes, les tiges de maïs. L'autre variété se trouve dans les raisins, les pommes, les groseilles, et dans un grand nombre d'autres fruits qui présentent toujours une réaction acide. Beaucoup de substances végétales, particulièrement l'amidon, le cellulose, la gomme, sont susceptibles de se transformer en cette espèce de sucre; tel est encore le sucre qui résulte de l'action des acides sur le sucre ordinaire, le sucre de miel, le sucre que l'on retire de l'urine des diabétiques. Sucre de canne. Sucre de betterave, de raisin, de pommes de terre. Sucre d'amidon, de champignons, de diabète, de lait, de miel. Moulin à sucre. Faire du sucre. Épurer, raffiner le sucre. Sucre fort blanc. Pain de sucre. Une livre de sucre. Rôtie au sucre. Faire fondre du sucre. Des petits pois au sucre. L'eau dissout le sucre avec facilité; l'alcool faible le dissout aussi; mais l'alcool absolu n'en dissout point à froid, et à une température élevée il en dissout peu. Le sucre dissous n'est précipité ni par l'acétate ni par le sous-acétate de plomb. Chauffé, le sucre entre en fusion à 180°; à 210 ou 220 il se convertit en caramel. On l'a dit avant nous, il n'arrive point en Europe un baril de *sucre* qui n'ait abrégé la vie à plus d'un esclave. (Cérutti.) Je dois mon *sucre* et mon café aux pauvres nègres d'Afrique, qui les cultivent en Amérique sous les fouets des Européens. (B. de St-P.)

— Sous le point de vue de commerce, on distingue trois espèces principales de sucre, le sucre indigène, le sucre des colonies, et le sucre étranger. Chacun de ces sucres peut être distingué en sucre brut, sucre terré et sucre raffiné. Les sucres bruts, c'est-à-dire non raffinés, nous viennent de Cayenne, de la Guadeloupe, de la Martinique, du Brésil, ou bien sont indigènes. Les sucres terrés nous arrivent de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Havane, du Brésil, de Bourbon, de l'Inde. Les sucres raffinés sont en pains coniques, avec ou sans sommets. Ils sont variables de nuances et de poids. Le plus pur est le sucre royal ou double raffinage. Le sucre dit quatre cassons est en pains de 5 à 6 kilogr. Les trois cassons, plus rares, sont du poids de 3 à 4 kilogr. Les divers sucres en pains se vendent enveloppés de papier bleu, violet ou jaune, et [illegible]

— La canne à sucre est originaire de l'Inde [illegible] apportée en Arabie et en Égypte dans le [illegible] siècle; elle y fut cultivée avec succès. Le sucre qu'on en exprima fut la matière d'un commerce considérable qui fit la richesse et la puissance des soudans d'Égypte. La canne à sucre passa ensuite dans l'île de Chypre, en Sicile, en Espagne, à Madère, d'où elle fut portée à Saint-Domingue, lors de la découverte du Nouveau-Monde. La température de cette île lui fut si favorable, que bientôt le sucre qu'elle fournit fut préféré à celui de toutes les autres contrées (Journ. des arts.)

— *Sucre de Saturne*. Nom donné à l'acétate de plomb cristallisé, à cause de la saveur sucrée de ce sel. ‖ *Sucre vermifuge*. Mélange de deutoxyde de fer noir, de mercure et de sucre qu'on emploie pour détruire les vers qui tourmentent les enfants.

— *Sucre tors*. Composition [illegible] de sucre et de [illegible] réglisse, [illegible] tordus et dont on se sert [illegible]

— *Sucre d'orge*. Substance [illegible] et l'eau [illegible] en [illegible] les rhumes. Sucre [illegible] sucre [illegible]

— Comm. *Sucre rouge*. Nom qu'on porte dans le commerce la cassonade.

— Fig. *Être tout sucre et tout miel*. Être fort doucereux. Cet homme est tout sucre et tout miel. Que l'amertume de Démosthène me semble bien de meilleur goût que toutes les douceurs fades et tout le *sucre* des beaux parleurs. (Balzac.)

— *Sucre!* Se dit en jurant [illegible] [illegible] innocent. Sucre [illegible] vous [illegible] vous faire sucre.

— Loc. adv. et fam. *En pain de sucre.* De forme conique, en forme de cône. Montagne en pain de sucre. Chapeau en pain de sucre.

SUCRÉ, ÉE. part. pass. du v. Sucrer. S'employ. adjectiv. Qui a été sucré. Un verre d'eau sucrée. Des confitures sucrées.

— Qui contient du sucre. Liqueur sucrée.

— Qui a la saveur du sucre. Fruit sucré. Poire sucrée. Raisins sucrés. Melons sucrés. Pois sucrés. Il plantait dans les lieux secs des patates qui y viennent très *sucrées*. (B. de St-P.) Nous mangions des mousses appelées tufes de roches, des écorces *sucrées* de bouleau et des pommes de pin, qui ont le goût de la pêche et de la framboise. (Chateaub.)

— Qui a rapport au sucre. Saveur sucrée.

— Fig. Adoucie, édulcorée. La volupté est bien plus *sucrée* quand elle cuit et quand elle écorche, que quand elle est trop facile. (Mont.)

— Fig. et fam. *Faire la sucrée.* Se dit substantiv. d'une femme qui affecte un air de modestie, d'innocence, de scrupule. Voyez comme elle fait la sucrée. || Dans un sens analogue et adjectiv., on dit : Voyez son air sucré.

SUCRER. v. a. 1re conj. Mettre du sucre dans. Sucrer de l'eau. Sucrer son café. Sucrer des confitures.

— Assaisonner avec du sucre. Sucrer un mets. Sucrer des petits pois.

— Fig. Adoucir, édulcorer. Pour faire avaler ce morceau tant amer on le sucre de belles paroles.

— SE SUCRER. v. pron. Être sucré. Certaines choses doivent se sucrer plus que d'autres.

SUCRERIE. s. f. Lieu destiné pour faire le sucre. Les sucreries de l'Amérique, les sucreries de l'Europe. Il y a aujourd'hui tant de sucreries en France. Établir une sucrerie.

— Lieu où l'on raffine le sucre. Il y a une belle sucrerie dans cet endroit. En ce sens on dit ordinairement Raffinerie.

— Au plur. Choses sucrées, telles que dragées, confitures, massepains, bonbons, etc. Aimer les sucreries. Les enfants et les femmes aiment beaucoup les sucreries. Les sucreries gâtent les dents.

SUCRIER. s. m. Écon. dom. Vase où l'on met du sucre en poudre ou en morceaux. Sucrier d'argent. Sucrier de vermeil. Sucrier de porcelaine. Sucrier de cristal.

— Techn. Ouvrier qui travaille dans une sucrerie. Bon sucrier. Habile sucrier.

SUCRIER, IÈRE. adj. Qui a rapport à la fabrication du sucre. Industrie sucrière. Colon sucrier.

SUCRIN. s. m. Hortic. Variété de melon. Bon sucrin. || adj. Melon sucrin.

SUCRONE. Géogr. anc. Ville de l'Espagne tarraconaise, à l'embouchure du Sucro. Aujourd'hui, *Colléra.*

— Hist. *Bataille de Sucrone.* Victoire remportée par Pompée sur Sertorius, en 76 avant J.-C.

SUCULES. s. f. pl. Astron. anc. Nom que quelques astronomes latins ont donné aux Hyades.

SUD. s. m. (pr. *çud*) ; mot purement d'origine teutonique. Géogr. Le midi, la partie du monde opposée au nord. Aller vers le sud. Faire voile vers le sud. Venir du sud. Le vaisseau courut tant de degrés vers le sud. Le vent vient du sud, est au sud, souffle du sud. Le vent du sud. Les étoiles du sud. Orléans est au sud de Paris. La France est au sud de l'Angleterre.

— Entre dans la désignation de quelques lieux géographiques et tient office de nom propre dans ces expressions. Aussi prend-il un S majuscule. La mer du Sud. L'Amérique du Sud.

— *Mer du Sud.* Nom qu'on donne quelquefois au grand Océan.

— Mar. *Faire le sud.* Faire route vers le sud.

— Absol. Vent du sud. Le sud favorise, pousse les vaisseaux qui vont de France en Angleterre. Aller contre le sud. Avoir le sud contraire. Avoir la violence du sud à surmonter.

— adject. Méridional, qui est du côté du midi. Le pôle sud. Latitude sud. Le vent est sud.

— Se joint par un trait d'union avec le nom des autres points cardinaux, pour désigner les différents points de la rose des vents, et les vents qui soufflent de ces plages.

— SUD EST. s. m. Géogr. Plage située au milieu de l'espace qui sépare le sud et l'est. Elle décline de 45 degrés du sud à l'est. Se tenir vers le sud-est. Maison qui regarde le sud-est. Le vent qui vient du sud-est. Le vent du sud-est. Cette ville, ce pays est au sud-est de telle autre, de tel pays. Varennes est à deux lieues au *sud-est* de Corbeil. (Danaure.)

— Vent qui souffle de cette plage. Le sud-est souffle.

— adjectiv. Le vent est sud-est.

— SUD-EST-QUART-EST. s. m. Géogr. Plage située au milieu de l'espace qui sépare le sud-est de l'est-sud-est. Elle décline de 46 degrés 15 minutes du sud à l'est. || Vent qui souffle de cette plage.

— adjectiv. Le vent est sud-est-quart-est.

— SUD-EST-QUART-SUD. s. m. Géogr. Plage située au milieu de l'espace qui sépare le sud-est du sud-sud-est. Elle décline de 33 degrés 45 minutes du sud à l'est. || Vent qui souffle de cette plage.

— adjectiv. Le vent est sud-est-quart-sud.

— SUD-OUEST. s. m. Géogr. Plage située au milieu de l'espace qui sépare le sud de l'ouest. Elle décline de 45 degrés du sud à l'ouest. Les vents du sud-ouest. Les pays du sud-ouest. Les îles au sud-ouest de tel pays. La ville de Tours est au sud-ouest de Paris. Brunoy est à cinq lieues et demie au *sud-ouest* de Paris. (Dulaure.)

— Vent qui souffle de cette plage. Le sud-ouest soufflait avec violence. Le sud-ouest est ordinairement chaud et pluvieux.

— adject v. Le vent sud-ouest. Le vent est au sud-ouest.

— SUD-OUEST-QUART-OUEST. s. m. Géogr. Plage située au milieu de l'espace, le sud-ouest de l'ouest-sud-ouest. Elle décline de 56 degrés 15 minutes du sud à l'ouest. || Vent qui souffle de cette plage.

— adjectiv. Le vent est sud-ouest-quart-ouest.

— SUD-OUEST-QUART-SUD. s. m. Géogr. Plage située au milieu de l'espace qui sépare le sud-ouest du sud-sud-ouest. Elle décline de 33 degrés 45 minutes du sud à l'ouest. || Vent qui souffle de cette plage.

— adjectiv. Le vent sud-ouest-quart-sud.

— SUD-QUART-SUD-EST. s. m. Géogr. Plage située au milieu de l'espace qui sépare le sud du sud-sud-est. Elle décline de 11 degrés 15 minutes du sud à l'est. || Vent qui souffle de cette plage.

— SUD-QUART-SUD-OUEST. s. m. Géogr. Plage située au milieu de l'espace qui sépare le sud du sud-sud-ouest. Elle décline de 11 degrés 15 minutes du sud à l'ouest. || Vent qui souffle de cette plage.

— adjectiv. Le vent est sud-quart-sud-ouest.

— SUD-SUD-EST. s. m. Géogr. Plage située au milieu de l'espace qui sépare le sud du sud-est. Elle décline de 22 degrés 30 minutes du sud à l'ouest. || Vent qui souffle de cette plage.

— adjectiv. Le vent sud-sud-est.

SUD-SUD-OUEST. s. m. Géogr. Plage située au milieu de l'espace qui sépare le sud du sud-ouest. Elle décline de 22 degrés 30 minutes du sud à l'ouest. || Vent qui souffle de cette plage.

— adjectiv. Le vent sud-sud-ouest.

SUDAMINA. s. m. pl. Médec. Mot latin employé en français pour désigner des Pustules peu apparentes, diaphanes, incolores, semblables à des gouttes de sueur, qui annoncent à l'extérieur la dothinentérie.

SUDATION. s. f. (pr. *çu-da-ci-on* ; du lat. *sudare*, suer). Action de suer, de se procurer des sueurs factices comme moyen curatif.

SUDATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *sudor*, sueur). Médec. Qui est accompagné de sueur. Fièvre sudatoire.

SUDATOIRE. s. m. Espèce de douche de vapeur.

— Antiq. rom. Partie des thermes où l'on prenait des douches de vapeur.

SUDERMANIE. Géogr. Ancienne province de Suède, dans la Suède proprement dite, entre la Baltique et les provinces d'Upland et de Westmanie, capitale Nikœping. Cette province forme aujourd'hui le gouvernement de Stockholm-ville et une partie de celui de Stockholm-campagne. || *Duc de Sudermanie.* Titre que porte le prince royal de Suède.

SUDÈTES. adj. et s. m. pl. Géogr. Chaîne de montagnes qui entoure la Bohême. Les monts Sudètes. Les Sudètes.

SUDORIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sudor*, sueur ; *fero*, je porte). Médec. Qui contient ou charrie de la sueur. Qui fait suer. Tisane, potion sudorifère.

SUDORIFIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *sudor*, sueur ; *facio*, je fais). Syn. de Sudorifère.

SUÉ, ÉE. part. pass. du v. Suer. S'empl. adjectiv. Le sang et l'eau sués par Jésus portant sa croix.

SUÈDE. Géogr. Contrée de l'Europe septentrionale, bornée par la Norwège, la Laponie, l'empire russe, le golfe de Bothnie, la mer Baltique, le Sund et le Cattegat. Superficie 6,446 kilom. carrés ; 3,250,000 hab. La Suède est couverte de montagnes richement boisées, elle a de nombreux et vastes lacs, le climat est très-rigoureux, l'hiver y est très-long et les froids très-vifs ; les étés sont courts, mais souvent très-chauds, et la végétation y est singulièrement hâtée. Le sol est peu fertile, mais si bien cultivé que les céréales et les légumes de toute espèce y viennent jusqu'au delà du cercle polaire. Les bois, les pelleteries et l'extraction des mines font la principale richesse des habitants. Les mines sont très-abondantes : on en compte près de six cents. L'industrie manufacturière est peu avancée.

— Adm. Ce pays se divise en trois régions, ce sont en allant vers le nord la Gothie, la Suède proprement dite et le Norrland. Ces trois régions se divisent en vingt-cinq gouvernements. D'après la constitution de 1809, le royaume de Suède, qui comprend aussi la Norwège (V. ce mot), est un gouvernement monarchique héréditaire et représentatif. La diète se compose de quatre États, les nobles, les prêtres, les bourgeois et les paysans. Ces États ne s'assemblent que tous les cinq ans, cependant le roi peut les convoquer en diète extraordinaire. La durée de la diète est de trois mois au plus, mais elle peut être prorogée dans certaines circonstances. Le roi est majeur à dix-huit ans, ses actions ne peuvent être censurées, il est assisté d'un conseil d'État de neuf membres, et de quatre ministres secrétaires d'État. Il a le commandement des forces de terre et de mer. Il doit être luthérien.

— Hist. La Suède était jadis une partie de la Scandinavie. Les premiers habitants, Fenni, ne [illegible] ; ils furent soumis ou chassés par les Goths et les Suèves, qui s'établirent dans la Suède. Plus tard Odin envahit ce pays, le civilisa, y établit son culte et fut la souche de la famille royale d'Ingling, qui régna [illegible] dans ce pays au milieu du IXe siècle. Le christianisme pénétra en Suède. [illegible] XIIIe siècle. [illegible] au XIVe siècle, la Suède, la Norwège et le Danemark [illegible] Poméranie, [illegible] Christophe de Bavière 1442, et [illegible] Charles [illegible] 1448. [illegible] Charles Bonde [illegible] Danemark [illegible] 1457. La [illegible] Charles Bonde [illegible] 1470 [illegible] royaume, Sten Sture, Svante Sture, Sténon Sture le Jeune. [illegible] Danemark. [illegible] 1520 [illegible] Gustave Wasa [illegible] Suède. [illegible] Jean III, Sigismond, Charles IX, Gustave-Adolphe, Christine, Charles X, Charles XI, Charles XII [illegible] Frédéric de Hesse-Cassel, [illegible] Gustave III, Gustave IV [illegible] La constitution [illegible] par cette révolution ; Charles XIII, [illegible] en 1818 [illegible] Bernadotte [illegible] 1818 [illegible] Charles-Jean XIV, [illegible] 1844 [illegible] Oscar [illegible].

— [illegible] trois grandes divisions de la Suède [illegible] la Norwège, [illegible] Bothnie et le Norrland. [illegible] Stockholm, Carlskrona, Upsal, [illegible] Œrebro, Carlstad, Falun, Gothenburg.

SUÉDOIS, OISE. adj. Habitant, habitante de la Suède. Les femmes suédoises. Les Suédois. La nation suédoise. Poésie [illegible] Prince suédois.

— S'empl. substantiv. en ce sens. Un Suédois. Une Suédoise. Les Suédois sont [illegible] honnêtes, probes et braves. Les Suédois professent universellement le christianisme, et l'éducation est fort répandue parmi eux.

— Qui appartient à ce pays ou à ses habitants. Les villes suédoises. Mœurs, coutumes suédoises. Langue suédoise. Flotte suédoise.

— Qui est écrit en langue suédoise. Ouvrage, livre suédois. Roman suédois. Poésie suédoise. Auteur suédois.

— *Langue suédoise* ou *le suédois.* Langue parlée en Suède. La langue suédoise est forte et sonore, et a de grandes affinités avec le gothique, dont elle dérive. La littérature [illegible] les mains des savants, puis [illegible] logiens et des historiens. Elle ne prit son essor qu'à l'époque de la réforme. Depuis lors, la Suède a produit un grand nombre d'écrivains dans tous les genres.

SUÉE. s. f. (rad. *suer*). Mot populaire qui signifie Inquiétude subite et [illegible]. Il eut une terrible suée. On [illegible] une fameuse suée.

SUEN ou **SUENON.** Nom qu'ont porté trois rois du Danemark. Sous le premier eut lieu la conquête de l'Angleterre par les Danois. Après sa mort, 1015 ses deux fils régnèrent, Harald en Danemark, et Canut en Angleterre. Sous Suen II, Guillaume le Normand [illegible] Angleterre, et en expulsa les rois [illegible] danoise. Suen III ne régna pas pour [illegible]. Ayant eu à disputer le trône à de [illegible] compétiteurs, il fut tué par [illegible] après une bataille perdue, et Waldemar Ier devint seul roi 1157.

SUEND - AAGESON. Le plus ancien historien du Danemark, qui rédigea en 1177 un abrégé de l'histoire de ce pays.

SUÉO-GOTHIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui appartient aux Suédois et aux Goths. *Écriture suéo-gothique.* Écriture que l'on trouve dans les manuscrits suédois antérieurs au XIVe siècle.

SUEON, ONE. adj. et s. Hist. Nom d'un peuple de la Scandinavie qui a donné son nom à la Suède. Les Sueons. Les Sueones.

SUÉONIE. Géogr. anc. Pays des Suéons, qui depuis fut appelé Suède.

SUER. v. n. 1re conj. *Je sue, nous suons, vous suez. Je suais, nous suions, vous suiez. Que je sue, que nous suions, que vous suiez,* etc. Rendre par les pores une humeur aqueuse, incolore, d'une odeur plus ou moins forte et d'une saveur salée. Suer à grosses gouttes. Suer de faiblesse. Suer de fatigue. Suer sous le poids d'un fardeau. Suer de la tête, du visage, des mains, des pieds, de tout le corps. Les mains, les pieds lui suent. S'il sue beaucoup, il guérira.

— Par extens. Rendre de l'humidité en [illegible] tant de certaines choses, s'en couvrir. Les murailles suent pendant le dégel. Une roche qui sue. Les [illegible] l'humidité qu'ils renferment s'est évaporée. Couvrir des marrons [illegible] les faire suer.

— Fig. Travailler [illegible] beaucoup, se peiner [illegible] quelque chose. Suer sur [illegible] J'ai bien sué pour cette affaire. [illegible]

— [illegible] fession de M[illegible] la [illegible] tous les arts [illegible] la nature [illegible] pour parer cette femme artificieuse [illegible]

— Activ. Suer sang et eau. [illegible]

— Fig. et fam. *Suer sang et eau.* Se donner beaucoup de peine. [illegible] I. [illegible]

— *Suer le crime.* [illegible] crime. [illegible]

SUERIE. s. f. Action de suer. [illegible] [illegible] Fam.

— Techn. [illegible] qu'on fait ressuer et fermenter [illegible]

SUESSA-AURUNCA. Géogr. anc. Ville de Campanie [illegible] dont le territoire [illegible] le Latium et en partie dans la Campanie. Aujourd'hui Sessa.

SUESSONS. s. m. pl. Géogr. et hist. Nation [illegible] Belgique, dont la capitale était Augusta Suessionum. Aujourd'hui Soissons.

SUÉTONE (Caïus Tranquillus). Célèbre historien latin, qui vivait [illegible] siècle de Jésus-Christ à Rome [illegible] de grammaire et de rhétorique. Nous avons de lui les Vies des douze premiers Césars, mémoires curieux qui nous [illegible] [illegible]

SUETTE. s. f. (rad. *suer*). Maladie épidémique [illegible] [illegible] et la fréquence et l'inégalité [illegible] [illegible] par la mort.

— *Suette de Picardie* [illegible] miliaire.

SUEUR. s. f. (du lat. *sudor*, même signification) [illegible] [illegible] tête. Sueur abondante. Sueur froide. Sueur rentrée. [illegible] [illegible] (Virey.)

— [illegible] sueur [illegible] [illegible] la *sueur* de son sang [illegible] Boiste.

— A la *sueur du front, du corps.* En travaillant beaucoup. Gagner sa vie à la sueur de son front. [illegible] la *sueur* de son front, qui ne mange qu'il n'ait [illegible] ne mange qu'il n'ait [illegible] guent. (***) La liberté est le pain que les p[illegible]

ples doivent gagner à la sueur de leur front. (Lamennais.)

— Méd. *Sueur d'Angleterre*. Suette. V. ce mot.

— Prov. *Gagner son pain à la sueur de son front*. Se dit d'une personne qui se couvre devant ceux à qui elle doit du respect.

SUEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui travaille le cuir sortant des mains du tanneur.

SUÈVE. adj. et s. Géogr. et hist. S'est dit avant l'ère chrétienne de certains peuples considérés de la Germanie. Les plus inconnus d'entre les Suèves étaient les Angles, les Bourguignons, les Hermundures, les Hérules, les Lombards, les Rugiens et les Vandales. Resserrés d'abord entre la Vistule et l'Oder, les Suèves s'étendirent bientôt au delà de l'Elbe.

— Dans un sens plus restreint. Peuple de la Germanie qui envahit l'Empire romain, et s'établit enfin vers les sources du Danube. Le pays que possédaient les Suèves est encore appelé de leur nom Souabe.

SUÉVIE. Géogr. anc. Nom que Tacite donne à une grande contrée du Nord depuis l'Albis jusqu'à la Sarmatie.

SUEZ. pr. *su-ez*. Géogr. Petite ville d'Égypte sur la mer Rouge, 600 hab. Suez est un entrepôt considérable du commerce qui se fait entre l'Égypte et l'Arabie. Des bateaux à vapeur anglais font un service régulier de cette ville à Bombay et à Calcutta. Suez est l'ancienne Arsinoé.

— *Isthme de Suez*. Petit isthme qui sépare la Méditerranée de la mer Rouge et qui unit l'Afrique à l'Asie. Un canal qui traverserait cet isthme et qui permettrait de traverser de la Méditerranée dans la mer Rouge, abrégerait de 9,000 kilom. la route de Cadix à l'Inde. On l'a tenté en vain, les sables semblent toujours devoir combler l'ouvrage. D'ailleurs l'inégalité du niveau des deux mers semble également s'opposer à leur jonction.

— *Golfe de Suez*. Golfe qui forme la pointe méridionale de la mer Rouge, ainsi nommé de la ville de Suez qui est bâtie sur ses bords.

SUFFECTE. adj. m. (du lat. *suffectus*). Hist. anc. Ne s'emploie que dans cette locution, *consul suffecte*, et se dit des officiers qu'on nommait pour exercer la charge d'un consul, lorsque celui-ci mourait avant l'expiration de son consulat. V. SUBROGÉ.

SUFFÈTE. s. m. Antiq. Nom des premiers magistrats de la république de Carthage. Les suffètes étaient annuels comme les consuls de Rome.

— Titre des magistrats, annuels ou à vie, de toutes les villes de Phénicie, ainsi que des colonies phéniciennes ou carthaginoises. Suffète de Cadix. Suffètes de Tyr.

SUFFI. part. pass. du v. Suffire. Il est invariable.

SUFFIBULUM. s. m. Antiq. rom. Voile blanc, attaché par une agrafe, dont les vestales se couvraient la tête pour sacrifier.

SUFFIRE. v. n. 4ᵉ conj. (du lat. *sufficere*). *Je suffis, tu suffis, il suffit, nous suffisons, vous suffisez, ils suffisent. Je suffisais. Je suffis, nous suffîmes. J'ai suffi. Je suffirai. Je suffirais. Suffis, suffisez. Que je suffise. Suffisant. Suffi.* En parlant des personnes, Avoir les talents, les moyens nécessaires pour pouvoir fournir, pouvoir subvenir, pouvoir satisfaire à. Ce domestique ne saurait suffire à servir tant de personnes. On ne saurait suffire à tout. Il est trop accablé d'affaires pour qu'il puisse suffire à toutes. Il ne peut pas suffire aux questions de tout le monde. Jérémie lui-même, qui seul semble être capable d'égaler les lamentations aux calamités, ne *suffirait* pas à de tels regrets. (Boss.) Les prêtres ne pouvaient *suffire* aux sacrifices. (Rac.) Il y a des moments où l'on ne peut *suffire* à l'abondance et à la profondeur de ses émotions ; combien on doit envier alors celui qui peut les décrire et les faire partager aux autres ! (C. Fée.)

— En parlant des choses, Être de la qualité ou de la quantité nécessaire pour. Cent écus par an lui suffisent pour sa subsistance. Cette somme ne suffit pas pour payer vos dettes. Peu de bien suffit au sage. La plus légère contrariété suffit pour l'irriter. Cette espérance suffit pour le rendre heureux. Les vertus privées ne *suffisent* pas aux grands ; il leur faut encore les vertus publiques. (Mass.) La seule prise de Constantinople a *suffi* pour anéantir l'esprit de l'ancienne Grèce. (Volt.) Trois jours ont *suffi* pour briser un système de servitude combiné et suivi avec la plus aveugle opiniâtreté. (Jay.) Le fer ne *suffit* pas contre le boa devin. (Lacép.) Cette musique et cette danse fixèrent sans retour le destin du dernier Abencerage, elles auraient *suffi* pour troubler un cœur moins malade que le sien. (Chateaub.)

— Être assez considérable, d'un assez grand prix pour. Peu de bien suffit au sage. Dieu seul peut *suffire* à un cœur qui n'est fait que pour lui seul. (Mass.) Cette amitié m'eût *suffi*, je le proteste, si je l'avais crue sincère. (J.-J. Rouss.)

> Tant de Romains sans vie en cent lieux dispersés
> Suffisent à ma cendre et l'honorent assez. (Rac.)

Être un motif assez fort, une raison assez forte pour. Le moindre rayon de beauté que l'âme aperçoit dans le corps *suffit* pour l'arrêter. (Boss.) Attendons-nous que Dieu ressuscite les morts pour nous instruire ? ce qui entre aujourd'hui dans le tombeau doit *suffire* pour nous convertir. (Id.) Le mérite d'un pèlerinage ne *suffit* pas pour dispenser des devoirs. (Boiste.) Quand l'intérêt seul de votre âme ne *suffirait* pas pour vous rendre la vertu aimable, ne devrait-on pas préférer la crainte et l'amour de la loi de Dieu à tous les vains plaisirs de la terre ? (Mass.)

— Être un titre suffisant pour. La mort *suffira* pour me justifier. (Rac.)

> Mais le sang et les larmes
> Ne me *suffisaient* pas pour mériter ses yeux. (Rac.)

— *Cela me suffit, cela suffit, suffit.* C'est assez, n'en parlons plus. Vous ne voulez pas aller ? Suffit, n'en parlons plus.

— Prov. *A chaque jour suffit sa peine.* C'est assez de s'inquiéter des peines du moment sans se tourmenter du moment sur l'avenir.

— Impersonn. *Il suffit de.* Il suffit de cent écus par an pour le faire subsister. Il suffit de tant de blé pour tant d'hommes. Il suffit de la plus légère contrariété pour l'irriter. Il suffit d'un calomniateur pour perdre un honnête homme. Il *suffit* de pouvoir tout pour n'être touché de rien. (Mass.)

> Il *suffit* de tes yeux pour t'en persuader,
> Si tes yeux un moment pouvaient me regarder. (Racine.)

— *Il suffit que.* Je ne te dirai pas où est ton père, il *suffit* que tu sois libre de le chercher. (Fén.) Il *suffit* que l'on est contente du retour. (Mol.) Et d'où a-t-il pris cela ? — Il n'importe d'où il l'ait pris. Il *suffit* que les sentiments de ces grands hommes-là sont toujours probables d'eux-mêmes. (Pascal.) Heureux ou malheureux, il *suffit* qu'on me craigne. (Rac.)

> Il *suffit* que vous nous commandiez,
> Vous nous verrez combattre et mourir à vos pieds. (Racine.)

> Il *suffit* que mon cœur me condamne tout bas,
> Et je soutiendrai mal ce que je ne crois pas. (Id.)

> Dans le crime il *suffit* qu'une fois on débute,
> Une chute toujours entraîne une autre chute. (Boil.)

— Quelquefois il a un régime indirect. Il semble qu'il *suffit* aux vierges chrétiennes, selon les règles de leur état, d'être humbles et dociles. (Mass.)

> Et sans chercher ailleurs des titres empruntés,
> Ne vous *suffit*-il pas de ceux que vous portez ? (Rac.)

— Quelquefois on supprime le pronom *il*. *Suffit* que vous devez de vous être content. (Regnard.)

> Ne vous *suffit*-il pas que ma gloire offensée
> Demande une victime à moi seule adressée ? (Rac.)

> Eh ! ne *suffit*-il pas, seigneur, à vos souhaits,
> Que le bonheur public soit un de vos bienfaits ? (Id.)

— Racine a dit :

> Qu'il te *suffise* donc pour me justifier
> Que je vis, que j'aimai la reine le premier,

Au lieu de : Qu'il te suffise de savoir que je vis, etc., ellipse que permet le style poétique.

— Absol. *Il suffit.* Je n'en demande pas davantage. Quoi que Pallas ait dit, il *suffit*, je l'oublie. (Rac.) L'honneur parle, il *suffit*, ce sont là mes oracles. (Id.)

— SE SUFFIRE. v. pron. Trouver en soi les moyens de satisfaire ses besoins, les moyens d'être heureux. La vertu se *suffit* à elle-même. (La Bruy.) Un des plus grands bonheurs pour un cœur froid est de savoir se *suffire* à soi-même. (Boèce.) Tel croit pouvoir se *suffire* à qui rien ne suffit. (Boiste.) Ne dépendre que de soi-même et se *suffire* à soi-même, voilà le plus grand bonheur du monde. (***)

> Tu dis avec impertinence
> Qu'à toi-même tu te *suffis*,
> Tu prouves par ce que tu dis
> Combien grande est ta suffisance. (***)

— Dans le sens de Réciprocité. Heureux les amis, les époux à qui leur fortune suffit, et qui se suffisent.

SUFFISAMMENT. adv. (pr. *çu-fi-za-man*). Assez. Avoir du bien suffisamment pour vivre. Il y a du monde suffisamment. Être suffisamment pourvu. Il est suffisamment informé de cette affaire. Je l'ai suffisamment instruit de ce qu'il avait à faire. Tout homme est *suffisamment* noble qui est vertueux et utile. (Boiste.) La funeste influence de la tyrannie se fait longtemps sentir ; après elle on croit faire *suffisamment* bien en ne faisant pas aussi mal. (Id.)

— *Suffisamment de.* Il a suffisamment de bien pour vivre. Il a suffisamment d'argent pour faire cet achat. Il y a suffisamment de monde pour remplir la salle.

SUFFISANCE. s. f. (pr. *çu-fi-zan-ce*; rad. *suffire*). Ce qui suffit, ce qui est assez. Avoir suffisance de vivres, de provisions. Il a sa suffisance de bien. Il ne souhaite pas plus de bien, il a sa suffisance.

— Capacité, aptitude pour quelque emploi. Le roi étant informé de sa capacité et suffisance.

— Sotte vanité, présomption impertinente. En ce sens, il est très-usité. Homme d'une suffisance choquante. Homme plein de suffisance, d'une suffisance insupportable. Cette femme a un air de suffisance qui lui sied mal. Il n'y a rien de plus déraisonnable et de plus insupportable dans la conversation que la *suffisance*. (Temple.) La *suffisance* est toujours prête à s'admirer, et à manifester le sentiment de cette admiration par des discours également vains et emphatiques. (Vernier.)

— Prov. *Qui n'a suffisance n'a rien.* Quelques biens que possède un homme, s'il ne sait pas s'en contenter, il est aussi malheureux que s'il n'avait rien. || *Suffisance doit suffire.*

SUFFISANT. part. prés. invar. du v. Suffire. Qui suffit. Notre médiocrité suffisant à nos besoins, à quoi bon désirer une fortune onéreuse ?

SUFFISANT, ANTE. adj. (rad. *suffire*). Qui est de la qualité ou de la quantité nécessaire pour. Il se dit des personnes et des choses. Un seul homme est suffisant pour faire ce travail en un jour. Cette somme est suffisante pour ce voyage. Cent hommes sont suffisants pour défendre ce château. Cette grange est suffisante pour contenir la moisson. Être suffisant pour payer. Caution suffisante. Il n'y a qu'un mouvement continuel qui puisse donner au corps une chaleur *suffisante* pour résister à l'extrême rigueur du froid. (B. de Saint-Pierre.) Cependant ces différences ne me paraissent pas *suffisantes* pour constituer deux espèces. (Buffon.) Vous ne serez point maître de l'enfant si vous ne l'êtes de tout ce qui l'entoure, et cette autorité ne sera jamais *suffisante* si elle n'est fondée sur l'estime de la vertu. (J.-J. Rouss.) Ce système de la nécessité et de la fatalité a été inventé de nos jours par Leibnitz, à ce qu'on a dit, sous le nom de raison *suffisante*. (Volt.)

— *Suffisant de.* Rien n'est-il *suffisant* d'en arrêter le cours ? (Mol.) || On disait autrefois *suffisant de*, et ce qui le prouve, c'est le vers de comédie de d'Ouville, intitulée *les Soupçons sur les apparences*.

> Ce coup est *suffisant* de me faire mourir.

Suffisant pour convenait également à la mesure du vers.

— Orgueilleux, vain, présomptueux. Je vous trouve bien suffisant. Voilà une femme bien suffisante. *Le suffisant personnage !*

— Qui annonce de la suffisance. Air suffisant. Mine suffisante. Ton suffisant. Des manières suffisantes. Il règne dans les écrits de Diderot un ton *suffisant* et d'arrogance qui révolte l'instinct de ma liberté. (***)

— Philos. *Raison suffisante*. Dans le leibnitzianisme, Cause sans laquelle nous jugeons qu'un fait peut avoir lieu. Le principe de la raison suffisante et le principe de la contradiction sont les deux lois de l'intelligence.

— Théol. *Grâce suffisante*. V. GRACE.

— Prov. *Il a la grâce suffisante*. Se dit d'une personne très-suffisante.

— subst. Personne suffisante. C'est un suffisant. Une suffisante. Faire le suffisant, la suffisante. Le *suffisant* juge de tout, s'attache à la superficie, sans rien approfondir ; il décèle son ignorance par un ton dédaigneux et décidé, qui le rend insupportable dans la société. (Vernier.) Le *suffisant* est d'ordinaire insuffisant en tout. (Volt.) Nous sommes tous des ignorants ; quant aux ignorants qui font les *suffisants*, ils sont au-dessous des singes. (Id.)

SUFFISANTE. s. f. Anc. art milit. Pièce de quarante-huit, de dix-huit calibres de longueur.

SUFFITION. s. f. (pr. *çu-fi-ci-on*). Ant. rom. Purification que ceux qui avaient assisté à des funérailles pratiquaient, en s'aspergeant d'eau et en s'exposant à la fumée.

SUFFIXE. s. m. Gramm. génér. Syllabe ou lettre qu'on ajoute après les mots, pour en modifier la signification. Toutes les désinences sont des espèces de suffixes. Affixe suffixe, préfixe. Les suffixes *ate* et *ite* jouent un grand rôle dans le langage chimique.

— Gramm. or. Dans la langue sanscrite, Syllabe que l'on met après les radicaux pour former les mots. On distingue trois sortes de suffixes appelés *kridanta*, *unâdi* et *taddhita*.

SUFFLUMINABLE. adj. des 2 g. Se dit d'un poulet qui est en incubation.

SUFFOCANT, ANTE. adj. Qui est propre à suffoquer, qui peut faire perdre ou gêner la respiration. Fumée suffocante. Vapeur, chaleur suffocante. Catarrhe suffocant. Une toux suffocante.

— Fig. Le despotisme est *suffocant*, on ne respire que sous la liberté. (Le gr. Fréd.)

SUFFOCATION. s. f. (pr. *çu-fo-ka-ci-on*; rad. *suffoquer*). Grande difficulté de respirer, étouffement, perte de respiration. Suffocation fréquente, continuelle. Éprouver, avoir une suffocation, des suffocations pénibles, convulsives. Souvent les animaux, les chevaux que l'on a forcés à la course, tombent et meurent par une véritable suffocation, ou impossibilité de respirer. Est-il possible de déterminer la suffocation en avalant sa langue ?

— Pathol. *Suffocation de la matrice*. Affection de cet organe, plus communément appelée hystérie, et dans laquelle les femmes éprouvent à la gorge la sensation d'un corps (boule hystérique) qui les étouffe.

SUFFOLK. Géogr. Comté d'Angleterre situé entre ceux de Norfolk, d'Essex, de Cambridge et la mer d'Allemagne ; 245 000 hab. Sol généralement uni et fertile. Air pur et sain, même sur le bord de la mer. Ch.-l., Ipswich.

SUFFOQUANT. part. prés. du v. Suffoquer. Qui suffoque. Il est invariable. La fumée nous suffoquant. Il ne faut pas confondre ce mot avec *suffocant*.

SUFFOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Suffoquer. S'empl. adjectiv. Je suis tout suffoqué. Personne ne put proférer une parole, car tous avaient le cœur serré et *suffoqué* de larmes. (V. Bergemont.) O mon père, mon digne père ! dit le jeune prêtre, *suffoqué* par la douleur. (Id.)

— Fig. Le goût paraît mieux dans les choses simples que dans celles qui sont *suffoquées* de richesses. (J.-J. Rouss.)

— *Viandes suffoquées*. Chair des bêtes dont on n'a pas fait sortir le sang. Le premier concile de Jérusalem défend l'usage des viandes suffoquées.

SUFFOQUER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *çu-fo-ké*; du lat. *suffocare*; rad. *focus*, feu). Faire perdre la respiration, étouffer. Il se dit du manque de respiration qui arrive par quelque cause intérieure, ou par l'effet de quelque vapeur nuisible. Un catarrhe l'a suffoqué. La douleur le suffoquait. Les larmes, les sanglots le suffoquaient et l'empêchaient de dire un mot. La vapeur du soufre suffoquait tout le monde. L'injustice le *suffoquait* et faisait bouillir son sang. (Ste-Beuve.)

— Absol. Il fait une chaleur, un air brûlant qui suffoque. Il fait une fumée qui suffoque. Les sanglots suffoquent.

— Fig. La vanité préfère la calomnie au silence ; mais l'oubli la *suffoque*. (***) La doctrine est un aliment spirituel qui *suffoque* s'il n'est digéré. (La Mothe Le Vayer.)

— Fig. et fam. Exciter le trouble et l'indignation. Cela suffoque. Ce que vous dites là suffoque.

— Neutral. Perdre la respiration, ne pouvoir respirer. On étouffe, on suffoque, on meurt. De l'air ! on suffoque. Il est près de suffoquer, il va suffoquer. On ne pouvait pénétrer dans cette caverne sans suffoquer.

— Fam. et par exagér., Avoir une extrême envie de parler. Laissez-le parler, il suffoque.

— Fig. Être animé de quelque sentiment véhément que l'on renferme avec effort au dedans de soi. Suffoquer de colère. Suffoquer d'indignation. Suffoquer de rage.

— Absol. A la vue du mérite, de la beauté, la hideuse envie *suffoque*. (Boiste.)

SUFFRAGANT, ANTE. adj. (pr. *çu-fra-gan*; rad. *suffrage*). Qui donne son suffrage.

— Fig. Qui approuve. Une doctrine non magistrale, impérieuse et importune, mais *suffragante* et docile elle-même. (Mont.)

— S'est dit particulièrement des évêques qui donnaient leur suffrage dans le synode du métropolitain. Évêques suffragants.

— Ce sens est vieux ; il a passé avec la chose : mais le mot se dit encore d'un évêque à l'égard de son métropolitain. Évêques suffragants. Les évêques de Chartres, de Meaux, d'Orléans et de Blois, sont suffragants de l'archevêque de Paris.

— subst. Les suffragants de l'archevêque de Tours, de celui de Paris. Les suffragants de l'archevêque de Lyon. Appeler du suffragant au métropolitain.

— Évêque qui, n'ayant que le titre d'un évêché *in partibus*, fait les fonctions épiscopales dans le diocèse d'un autre évêque.

SUFFRAGE. s. m. (pr. *çu-fra-ge*; du lat. *suffragium* : fait de *sub*, sous ; *frangere*, briser : parce que chez les anciens on rompait quelquefois un bâton pour désigner à qui on donnait sa voix). Déclaration qu'on fait de son sentiment, de sa volonté, et qu'on donne soit de vive voix, soit par écrit ou autrement, à l'occasion d'une élection, d'une délibération. Donner, refuser son suffrage. Avoir, obtenir, réunir tous les suffrages. Être élu à la pluralité des suffrages. La pluralité absolue des suffrages. La pluralité relative des suffrages. Envoyer un suffrage par écrit. Prendre, recueillir les suffrages. Les suffrages sont partagés. Lorsque les *suffrages* du peuple font les lois, chacun croit s'obéir. (***) Leur place les mit en possession du trône ; mais ce furent les *suffrages* publics qui attachèrent d'abord cette prérogative à leur naissance. (Mass.)

— Par extens., Approbation. Mériter, enlever les suffrages du public. Le suffrage du public. Être heureux d'obtenir le suffrage de quelqu'un. Être jaloux d'obtenir le suffrage d'une personne. On doit être jaloux d'obtenir le suffrage des gens de bien. Le *suffrage* d'un ami que l'on estime est, après celui de sa conscience, la récompense la plus douce des bonnes actions. (De Boufflers.) L'amour du peuple commence la réputation des princes, la voix des arts l'étend, le *suffrage* de la postérité l'achève. (La Beaumelle.)

— Polit. *Suffrage universel*. Droit de voter par élection des représentants du peuple accordé à tout individu qui n'est ni mendiant, ni vagabond, ni repris de justice.

— Liturg. Certaines prières qui se disaient dans l'office, à la fin de laudes et de vêpres, en certains jours de l'année, pour la commémoration des saints. || *Suffrages de l'Église*. Prières que l'Église universelle fait pour les fidèles. || *Suffrages des saints*. Prières que les saints font à Dieu en faveur de ceux qui les invoquent.

— Iron. *Menus suffrages*. Oraisons de dévotion particulière.

— Par allusion à ce sens.

> D'un doux baiser quand l'époux est témoin,
> Jusque-là, passe, époux, quand ils sont sages,
> Ne prennent garde à ces menus suffrages. (La Font.)

SUFFRÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, apétales, de la famille des salicariées, ne renfermant qu'une seule espèce, la suffrénie filiforme, qui croît dans les rizières du Piémont.

SUFFREN SAINT-TROPEZ (Pierre-André de), plus connu sous le nom de *Bailli de Suffren*. Célèbre marin, chevalier de l'ordre de Malte et vice-amiral français, né en Provence en 1726, mort en 1788. Il se distingua dans la guerre avec les Anglais et avec les Barbaresques.

SUFFRUTESCENT, ENTE. adj. (ét. lat., *sub*, sous; *frutescens*, frutescent). Bot. Qui est de la nature des sous-arbrisseaux ou qui en a le port. Plante suffrutescente.

SUFFUMIGATION. s. f. (pr. *çuf-fu-mi-go-ci-on*; ét. lat., *sub*, sous, *fumigare*, faire de la fumée, brûler des parfums). Combustion des matières odorantes propres à détruire les mauvaises exhalaisons, les miasmes.

— Médec. Syn. de Fumigation. V. FUMIGATION.

SUFFUSION. s. f. (du lat. *suffusio*; fait de *suffundo*, répandre). Médec. Epanchement. Suffusion du sang. Suffusion de la bile. Se dit particulièrement de la couleur jaune qu'on observe dans l'ictère, parce qu'on a attribué cette couleur à l'épanchement de la bile au-dessous de la peau.

— Cataracte, taie dans l'humeur aqueuse de l'œil.

— Teinte rose ou rouge que certains états de l'âme, et surtout la pudeur, font naître sur les joues.

SUGA. s. m. Conchyl. Très-petite coquille du genre fuseau.

SUGER. Abbé de Saint-Denis, un des hommes les plus instruits de son siècle, fut nommé régent du royaume pendant la croisade de Louis VII, et gouverna l'Etat avec zèle, sagesse et la plus stricte économie. Il avait en vain cherché à détourner le roi d'entreprendre de nouvelles croisades. Il naquit en 1087, et mourut en 1152.

SUGGÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Suggérer. S'empl. adjectiv. Ceux dont les opinions sont *suggérées* par l'instinct seul les défendent comme ils défendraient leur trésor, leur existence. (***) Il fait son nid dans les troncs d'arbres, différence de mœurs peut-être *suggérée* par celle du climat. (Buff.) Le projet de fuite avait été *suggéré* à la famille royale par M. d'Agoult, évêque de Pamiers. (Dulaure.)

SUGGÉRER. v. a. 1re conj. (pr. *çug-jé-ré*; du lat. *suggero*; fait de *sub*, sous; *gero*, je porte : je porte par dessous, je fais glisser par-dessous). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je suggère, tu suggères, il suggère*, etc. Insinuer, faire entrer dans l'esprit de quelqu'un, inspirer à. Suggérer un bon, un mauvais dessein. Suggérer un bon, un mauvais expédient. Suggérer un projet. Suggérer une idée. Prendre le parti que la circonstance suggère.

— *Suggérer un testament.* Faire faire un testament par adresse, par artifice ou par insinuation, à l'avantage ou au désavantage de quelqu'un.

— SE SUGGÉRER. v. pron. Être suggéré. Les sentiments véritables ne se *suggèrent* pas, ils s'inspirent. (Boiste.)

SUGGESTE. s. m. Antiq. rom. Loge des empereurs romains au spectacle. || Tribune aux harangues.

SUGGESTION. s. f. (pr. *çug-jèss-ti-on*; ét., V. SUGGÉRER). Instigation. Se prend toujours en mauvaise part. Suggestion pernicieuse, dangereuse. Faire une chose à la suggestion d'un tel. Céder aux suggestions de l'amour-propre. Suggestion diabolique. Testament fait par suggestion. Jouet de la *suggestion*, l'imbécile Claude ignorait les crimes qu'il commettait; quelquefois il demandait à parler aux victimes qu'il venait de sacrifier. (Roub.)

— Persuasion au mal. Si la conscience et le remords n'étaient que des *suggestions* humaines, comment pourraient-ils atteindre l'homme sur le trône comme dans la solitude? (Boiste.)

SUGILLATION. s. f. (pr. *çu-jil-la-ci-on*; du lat. *sugere*, sucer). Médec. Nom donné quelquefois à de légères ecchymoses cutanées, y compris celles qu'on nomme vulgairement *suçons*.

— Quelquefois aussi, Ecchymoses spontanées par cause interne, pour les distinguer des ecchymoses pour cause externe.

— Plus souvent, Taches scorbutiques et diverses colorations de la peau qui se produisent dans le cours de certaines affections cutanées.

— De nos jours, Nom donné ordinairement aux lividités cadavériques, aux taches violacées qui se forment sur le cadavre par le transport du sang dans les parties les plus déclives du corps sous l'influence de la pesanteur.

SUHHERWERDITE. adj. et s. m. Relig. mahom. Membre d'un ordre monastique musulman, fondé l'an 1205 de J.-C.

SUHM (Pierre-Frédéric). Jurisconsulte et historien danois qui a laissé de nombreux travaux historiques sur les peuples du Nord et leurs institutions, tous fort estimés. Il naquit en 1728 et mourut en 1798.

SUICIDE. s. m. (ét. lat., *sui*, de soi; *occidor*, tueur, meurtrier; de *occidere*, tuer; rad. *cædes*, carnage, meurtre). Celui qui se tue lui-même. Le suicide est un lâche qui fuit avant la fin du combat. Nos barbares aïeux traînaient sur la claie le malheureux *suicide* dont souvent leurs préjugés cruels avaient dirigé le bras. (Boiste.) Que de tempêtes ont agité l'esprit, que de tortures ont déchiré le cœur du malheureux *suicide!* (Id.)

— Action de celui qui se tue lui-même. La religion, la morale, défendent le suicide. La religion païenne défendait le *suicide*, ainsi que la chrétienne; il y avait même des places dans les enfers pour ceux qui s'étaient tués. (Volt.) Le *suicide* est une mort furtive et honteuse; avant de le quitter, rends-lui ce qu'il a fait pour toi. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Suicide moral. Le suicide moral est très-commun.

SUICIDER (SE). v. pron. (rad. *suicide*). Se tuer soi-même. Il s'est *suicidé*. Il n'est jamais permis de se suicider. Se *suicider* quand on laisse une famille et des amis, qu'est-ce autre chose que de l'égoïsme? (***) S'il pouvait jamais être permis à quelqu'un de se *suicider*, ce serait à celui qui ne peut plus faire le bien, même par l'exemple du courage et la résignation. (Boiste.) Le grenadier Gobaire s'est *suicidé* par amour; c'était d'ailleurs un très-bon sujet. (Las-Cases.) Le dogme qui autorisait tout particulier à se *suicider*, a été presque universellement embrassé par tous les peuples connus. (Sall.)

— C'est à la vérité un pléonasme que cette expression *se suicider*. Mais nous ne partageons point du tout la haine des grammairiens et des lexicographes pour ce mot, quoique nous partagions vivement celle des moralistes pour la chose. Toute odieuse qu'elle est, cette chose, il lui faut un nom, il faut un verbe pour exprimer l'action de ce malheureux qui tourne un bras meurtrier sur lui-même. Or, le seul mot de notre langue qui traduise bien cette idée est *se suicider*; il a été hasardé par nous ne savons qui, et tout le monde l'a compris, terriblement compris. Donc, ce mot est bon par cela seul. D'ailleurs, nous maintenons qu'il n'y a pas un pléonasme aussi choquant qu'on le veut. *Suicide*, étymologiquement parlant, veut bien dire, *meurtre de soi-même*. Mais si, faisant abstraction de l'étymologie, qui nous présente une double idée, nous appliquons notre esprit à la chose, nous verrons que le *suicide* est, de fait, une action simple comme le *meurtre* en général. L'esprit, par une abstraction toute naturelle, a simplifié ce qui était double selon l'étymologie, et fondu un ensemble de phénomènes en une seule image qu'il traduit par un seul mot, *suicide*. C'est à ce point de simplification de la chose que le nom a été pris pour former le verbe. En effet, quelqu'un ayant dit : Cet homme *s'est tue*, aura senti que sa pensée n'était pas nettement exprimée, et il aura ajouté, il *s'est suicidé*. Tout le monde l'aura compris, et peut-être que personne ne se sera aperçu qu'il ne parlait pas français. Celui-là et ceux qui l'ont entendu étaient peut-être des ignorants, mais ils étaient guidés par l'analogie, mère de toutes les langues. C'est l'analogie en effet qui dicte au savant et à l'ignorant les mêmes lois dans la formation des mots. Car, l'analogie est en grammaire générale ce que le sens commun est en idéologie. Mais quelques grammairiens ne veulent pas plus se soumettre aux lois de l'analogie qu'à celles du sens commun. Voici à propos de suicide et de grammairiens un mot plaisant que nous avons entendu en parlant d'un jeune homme qui *s'était suicidé*. *Suicidé*, s'écria quelqu'un, ah! le malheureux, il a fait un barbarisme! Que ne se coupait-il la gorge? Que ne se brûlait-il la cervelle? Que ne se jetait-il des tours Notre-Dame? Que ne se tuait-il, s'il le fallait, mais *se suicider!* C'est un barbarisme, c'est plus, c'est un pléonasme! Molière a oublié ceci dans les *Femmes savantes*. (Benj. Barbé.)

— Par un oubli inconcevable de l'étymologie de ce mot, quelques écrivains modernes emploient ce verbe dans le sens actif, et disent *suicider son opinion*, *suicider son importance*, etc., pour Détruire soi-même son importance, démentir soi-même, contredire l'opinion qu'on avait d'abord émise. Il *suicide* son importance et se donne des démentis qui mettent en lumière la faiblesse de tête et de caractère de ce bourru facile à apprivoiser. (Constitutionnel.)

SUIDAS (pr. *Sui-dâss*). Grammairien grec, qui vivait vers le Xe siècle. Nous possédons sous son nom un lexique grec historique et géographique, compilé sur un grand nombre d'auteurs la plupart perdus. Bien que faite sans jugement et sans goût, cette compilation offre le plus grand intérêt, parce qu'on y trouve l'interprétation des mots, des indications historiques et biographiques, des remarques qui s'étendent jusque sur la Bible.

SUIE. s. f. (de l'angl.-sax. *soothe*, dont les Anglais ont fait *soot*, conservé encore aujourd'hui dans la langue avec la même signification). Matière noirâtre d'une odeur désagréable, d'une saveur amère et empyreumatique qui résulte de la décomposition partielle des matières organiques par l'action de la chaleur, et que la fumée dépose sur les parois des cheminées et des tuyaux de poêles. La suie est quelquefois divisée et se présente sous forme de poudre, d'autres fois agglomérée et formant des masses luisantes d'une couleur brune-noirâtre. Elle est composée principalement de charbon, d'huile empyreumatique et d'acide acétique; souvent aussi elle contient de l'hydrochlorate d'ammoniaque et quelques autres sels. Noir comme suie, comme de la suie. La cheminée est pleine de suie. Tuyau de poêle engorgé par la suie. Sentir une odeur de suie. Avoir une couleur de suie. C'est un noir de suie. On extrait de la suie le charbon divisé connu sous le nom de bistre. La *suie* donne aux teinturiers une couleur fauve très-solide. (Chev.) La *suie* sert comme engrais sur les terres humides. (Id.) En Egypte, la *suie* des cheminées où l'on brûlait la fiente des chameaux était recueillie pour en extraire le muriate d'ammoniaque. (Id.) Quand le feu de la colère est allumé par l'ardeur du bien, il ressemble à la fumée du bois d'aloès, qui ne produit jamais de *suie*. (Max. or.)

> Il ne vit plus qu'une vieille édentée,
> Au teint de *suie*, à la taille écourtée. (Volt.)

— Agric. Nom qu'on a quelquefois donné à la maladie des grains nommée généralement carie, charbon.

— Archit. rur. Nom qu'on donne aux environs de Marseille à des fosses dans lesquelles on réunit le fumier des cochons, la colombine et autres matières fécales.

— Techn. *Suie d'encens.* Résidu avec lequel on fait du noir de fumée.

SUIF. s. m. (pr. *suiff*; du lat. *sebum*, suif). Graisse fondue des bœufs, des vaches, des veaux, des moutons, des boucs et des chèvres, dont on se sert principalement pour faire des chandelles. Suif de mouton. Suif de bœuf. Suif blanc. Suif jaunâtre. Suif mou. Le suif de mouton et de bouc est sec et très-blanc. Le suif de bœuf est moins sec et d'un blanc jaune. Le suif de veau est très-blanc, mais mou. Suif en branches. Suif fondu. Le *suif* produit par les bestiaux consommés en France ne suffit pas aux besoins; il s'en fait chaque année une importation assez considérable. (Chevall.) Les *suifs* provenant de l'Italie sont les plus mauvais et les plus falsifiés de tous ceux qu'offre le commerce. (Id.)

— Chass. Graisse des bêtes fauves, qu'on appelle saindoux chez les bêtes noires.

— Bot. *Suif végétal.* Substance particulière qu'on retire du fruit d'un arbre originaire de la Chine. Le suif végétal a toutes les qualités du véritable suif, sa consistance, sa couleur, son odeur même; aussi les Chinois en font-ils des chandelles qui seraient aussi bonnes que les nôtres s'ils savaient le purifier comme nous purifions le suif animal. || *Arbre à suif.* Arbre qui produit le suif végétal. L'arbre à suif acquiert la grandeur d'un cerisier et se fait remarquer par ses feuilles en cœur d'un rouge vif.

— Mar. *Donner un suif à un bâtiment.* Enduire sa carène d'un mélange de suif, de brai et de soufre fondus ensemble.

SUIFÉ, ÉE. part. pass. du v. Suifer. S'empl. adjectiv. Cordages suifés.

SUIFER. v. a. 1re conj. Enduire de suif. Suifer une courroie. Suifer une corde, un cordage. Suifer un navire. Suifer un mât de cocagne.

SUIFEUX, EUSE. adj. (rad. *suif*). Qui est de la nature du suif. Substance suifeuse. Ces follicules sécrètent une humeur grasse et *suifeuse*. (Richer.)

SUIL. s. m. Philol. Quinzième lettre de l'alphabet celtique ou gaélique, répondant à notre S.

SUIN. s. m. Techn. Nom que l'on donne aux scories qui se manifestent à la surface du verre fondu.

SUINT. s. m. Substance grasse, onctueuse, très-odorante, qui remplace dans le mouton la sueur et la matière transpirable existant dans tous les autres animaux, et qui a la propriété de donner du moelleux à la laine, et d'empêcher l'eau de la pénétrer. Les substances qui peuvent agir sur le *suint* sont l'urine, le savon, les alcalis. (Roard.)

SUINTANT. part. prés. du v. Suinter. Il est invariable. L'humeur suintant.

SUINTANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de suinter. On se sert en Orient de vases suintants que l'on place sous un courant d'air pour rafraîchir l'eau. Les alcarazas sont suintantes.

SUINTÉ. part. pass. invar. du v. Suinter.

SUINTEMENT. s. m. Action de suinter, écoulement imperceptible d'un liquide par une plaie, par les parois d'un corps quelconque. Le suintement d'une plaie. Le suintement d'une roche, d'une muraille.

SUINTER. v. n. 1re conj. S'écouler, sortir presque imperceptiblement. L'eau suinte à travers les roches. Du vin qui suinte entre deux douves. Les humeurs qui suintent d'une plaie. L'eau qui suinte à travers les roches est une des preuves de la porosité des corps. Les sommets de la plupart de ces collines de roc étaient arrondis en forme de calotte, et rendus tout luisants par des eaux qui *suintaient* à travers de longues fêlures qui les sillonnaient. (B. de St-P.)

— Laisser écouler d'une manière imperceptible un liquide, une humeur. Roche qui suinte. Muraille qui suinte. Tonneau qui suinte. Plaie qui suinte encore. De toute l'étendue de sa surface *suinte* une sérosité albumineuse, qui se mêle aux larmes et en augmente la quantité. (Richerand.)

— activ. Suinter de l'humeur. Suinter de l'eau. Suinter un acide. Ses colonnes de palmiers brisées par le vent, ses cocotiers fendus dans toute leur longueur, ses cases *suintant* la pluie, tel fut le premier aspect de désolation que le jour révéla. (Roger de Beauv.)

— Fig.

> De ses amours de l'envie, avec l'égoïsme et le temps
> Naquit une race impie,
> S'abreuvant de poisons, s'enivrant de douleurs,
> Et *suintant* le fiel de l'âpre calomnie. (Mlle Weiss.)

SUIPPES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Marne), arr. de Châlons-sur-Marne; 2,300 hab.

SUISSE. Géogr. Contrée de l'Europe occidentale bornée au N. par les Etats de Bade et de Wurtemberg, à l'E. par la Bavière et le Milanais, au S. par la Savoie, à l'O. par le Rhin et le mont Jura. Elle a 400 kilom. de long de l'E. à l'O. et 255 kilom. dans sa plus grande largeur. La Suisse est traversée dans tous les sens par les Alpes et leurs ramifications, ce qui en fait un des pays les plus pittoresques [illegible]. On y voit [illegible] admirables [illegible] et [illegible]. Les [illegible] à 100 mètres au-dessus [illegible]. Les pâturages font la principale richesse de la Suisse. Les nombreux troupeaux qui les paissent donnent le lait qui fournit des fromages renommés, entre autres ceux de Gruyère et de Glaris. Mines et carrières nombreuses, mais peu exploitées. Riches forêts. Climat très-variable. Industrie très-avancée : étoffes de soie, cotons de soie, ouvrages en paille, toiles, [illegible], montres, peaux tannées. Commerce important surtout avec la France et l'Allemagne; 2,4[illegible],000 hab., dont 1,[illegible] parlent allemand, 4[illegible]2,000 le français, [illegible] l'italien, et [illegible]00 [illegible] romande; 1,[illegible]4,000 sont protestants, 8[illegible]000 sont catholiques, et 25,000 sont juifs.

— Admin. Par l'acte [illegible] 1815, la Suisse est [illegible] une confédération de vingt-deux Etats [illegible]. La diète, à laquelle chaque [illegible], a la direction suprême [illegible]. Les questions importantes demandent la sanction des cantons, et il faut une majorité des deux tiers [illegible] pour les [illegible]; quant aux affaires de peu d'importance, elles sont résolues à la majorité des suffrages. La diète fait la paix ou la guerre, contracte les alliances, nomme les légats, les consuls, les chefs d'armée, les intendants militaires et les inspecteurs des douanes. Les séances de la diète ont lieu alternativement à Zurich, à Berne, à Lucerne. Elles sont présidées par l'avoyer, le landamman ou bourguemestre du canton directeur, canton qui garde le sceau de la république et légalise les actes de chancellerie. Outre ces assemblées, qui alternent de deux en deux ans, la diète peut être convoquée extraordinairement. Bien que l'unité règne dans l'ensemble de la république, chaque canton a sa constitution, sa législation et son administration particulière. Chacun fournit son contingent en troupes et en numéraire à la confédération.

— Hist. Du temps des Romains la Suisse était habitée par les Helvétiens, peuple gaulois que les Romains soumirent et comprirent dans la [illegible] lyonnaise. Vers le Ve siècle, les Allemands s'emparèrent de presque toute la Suisse, sauf quelques contrées que se disputèrent les Bourguignons et les Lombards. Dans la suite elle passa successivement sous la domination des Francs, des Allemands encore, de ses propres seigneurs, et en particulier de ceux de Hapsbourg. Ceux-ci étant parvenus à l'empire voulurent réunir la Suisse à leurs domaines, mais la Suisse se souleva, les villes les plus importantes se confédérèrent pour la défense commune, et à la voix de Walter Furst, Arnold de Melchtal, Werner Stauffacher et Guillaume Tell, le peuple se rue aux combats et chasse les Allemands, le 1er janvier 1308. La lutte continue [illegible] continue toujours, la Suisse est presque partout victorieuse; pendant ce temps l'union des cantons se consomme, et, vers la fin du XVe siècle, les Allemands, sous Maximilien Ier, sont forcés de reconnaître l'indépendance définitive de la Suisse, qui fut enfin mise au rang des Etats de l'Europe par le traité de Westphalie. Les Français envahissent la Suisse et renversent la constitution, en 1798 et 1799. Bonaparte, en 1803, [illegible] une autre constitution, mais en 1815 le nombre des cantons se complète, et la Suisse fait de nouveaux changements dans la constitution, qui subsiste encore.

SUISSE. adj. des 2 g. Qui appartient à la Suisse ou à ses habitants. Femme suisse. Berger suisse. Peuple suisse. Les femmes suisses ont un costume pittoresque.

— substant. au masc. Habitant de la Suisse. Un Suisse. Les Suisses sont renommés pour leur bravoure et leur amour de l'indépendance. Les Suisses vainquirent les Bourguignons à Morat, à Granson, à Nancy. Le *Suisse*, naturellement franc, paisible et simple, mais violent et emporté dans la colère [illegible] du laitage et du vin. (J.-J. Rouss.) || Employé comme substantif, ce mot fait au féminin *suissesse*. V. SUISSESSE.

— Hist. *Troupes suisses.* Nom qu'on donne aux troupes que la Suisse envoie au service des autres puissances. La Suisse, qui n'entretient pas de troupes soldées sur le pied de paix, permet à ses jeunes gens de servir les puissances étrangères, à la condition de rentrer dans leurs cantons respectifs en cas d'invasion. C'est un usage qui date du XIVe siècle. Les troupes suisses ont joué un rôle important dans les guerres d'Italie, où ils furent tour à tour à la solde des Français et de leurs ennemis, se vendant à qui les payait plus cher, et souvent même abandonnant leurs alliés au moment du combat pour passer à l'ennemi. Les rois de France ont eu des troupes suisses à leur solde jusqu'en 1792, époque où elles furent licenciées. Le Directoire et Bonaparte les reprirent, la Restauration les conserva, et 1830 les licencia de nouveau. Le Saint-Siége et le royaume de N[illegible] ont encore à leur solde des troupes suisses.

— Suisses. S'est dit primitivement des [illegible] hommes d'armes que le duc de [illegible] de la Suisse, en 146[illegible], à Louis XI; [illegible] Suisses [illegible] Suisses, qui fut créée par Charles VII, en 14[illegible] et qui continua son service auprès des rois de France jusqu'en 1792.

La compagnie des cent-suisses. Un cent-suisses. ... Corps de Suisses composé par Louis XIII, et ... || *Compagnies suisses*. Compagnies dont Louis XVIII forma six régiments, et qui furent supprimés en 1830.

— Prov. *N'entendre pas plus raison qu'un Suisse*. Ne tenir compte d'aucune représentation. || On dit de même. *Autant vaudrait parler à un Suisse et se cogner la tête contre un mur*. || *Point d'argent, point de Suisses*. On ne peut rien avoir sans argent. Se dit par allusion aux troupes que la Suisse envoie aux différentes nations de l'Europe.

— *A la suisse*. loc. adv. A la manière d'un Suisse. Rêver à la suisse, c'est-à-dire, ne penser à rien.

SUISSE. s. m. Domestique à qui est confiée la garde de la porte d'un grand hôtel, d'un château, d'un palais. Il est ainsi nommé, parce que jadis ce domestique était pris parmi les Suisses. Le suisse d'un hôtel. Parlez au suisse.

— Particulièrement, Domestique qui, dans les églises, ouvre et ferme les portes de la sacristie, et précède le clergé qui processionne, afin d'ouvrir la marche. Le costume du suisse est bizarre. Il a d'une main une hallebarde, de l'autre une canne.

— Entom. Nom vulgaire du lygée aptère.

— Erpét. Espèce de couleuvre. || Nom bourguignon de la salamandre terrestre.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la vandoise.

— Mamm. Espèce de petit rongeur de l'Amérique du Nord.

SUISSERIE. s. f. Loge du suisse. || Auberge. Inusité.

SUISSESSE. s. f. Femme qui est née en Suisse. Une Suissesse. Les Suissesses ont le teint frais et rosé, et jouissent en général d'un embonpoint agréable. Nos *Suissesses* aiment assez à se rassembler entre elles. (J.-J. Rouss.) || Quand au lieu du substantif on emploie l'adjectif, on ne dit pas autrement que *suisse*. Une femme suisse. Les femmes suisses.

SUITE. s. f. coll. (du lat. *sequi*, suivre). Ceux qui suivent, qui vont après. Il se dit des personnes, des animaux et des choses inanimées, considérées sous le rapport sérial et personnifiées. Laisser entrer les premiers et fermer la porte à la suite, à toute la suite. Les oies, les canards, les grues vont par troupes; dans leur vol, ils se forment en colonnes rangées et affectent surtout la figure triangulaire; le premier fend l'air, guide la marche, et toute la *suite* se conforme à ses évolutions. (***) L'œil découvrait au loin les sommets sourcilleux des Pyrénées; quelques-uns des pics étaient encore éclairés par le soleil couchant; la *suite* s'enfonçait peu à peu dans un horizon bleuâtre, et par nuances successives courait se perdre avec le bleu du ciel. (***)

— Cortége. Ceux qui accompagnent quelqu'un par honneur, qui sont autour de lui, devant ou après lui, pour lui faire honneur. Avoir une belle suite, une suite brillante, nombreuse. Prince qui marche sans suite et sans escorte. Le prince arriva avec les gentilshommes de sa suite. Roi entouré de la suite de ses courtisans. Ce n'est point par sa *suite* qu'on reconnaît la reine; c'est par son attention et par cette respectueuse immobilité qui ne lui permet pas de lever les yeux. (Boss.) Quel spectacle édifiant, que de la voir dans les églises, plus remarquable encore par sa vertu que par sa *suite*. (Fléch.)

> Je choisis moi-même dans ma *suite*
> Ceux à qui je voulais qu'on livrât sa conduite. (Rac.)
> J'ai moi-même ordonné
> La *suite* et l'appareil qui vous est réservé. (Id.)

— Ce qui suit, ce qui vient après. Pour bien entendre ce passage il faut lire la suite. Le commencement de cette histoire m'a ennuyé, on dit que la suite est plus intéressante. Voyons la suite. Attendons la suite. Suite du livre premier. Suite et fin de l'ouvrage.

— Ce qui est ajouté à un ouvrage pour le continuer. La suite de Don Quichotte. La suite des Annales de Baronius.

— Série, rangée de choses de même espèce mises par ordre. Une suite de médailles. Une suite d'estampes. Une suite de gravures.

— Enchaînement de choses arrivées l'une après l'autre. Une longue suite de malheurs, de prospérités, de disgrâces, de fautes. Cette campagne a été une suite de victoires. Cet ouvrage est le résultat d'une longue suite d'observations. Dans la suite des siècles. Dans toute la suite des siècles. Si je venais déplorer la mort imprévue de quelque princesse mondaine, je n'aurais qu'à vous faire voir cette *suite* de changements en nos corps par la défaillance de la nature, et en nos âmes, par l'instabilité de nos désirs. (Fléch.) Quelle gloire de faire dire de soi, dans toute la *suite* des siècles, heureux ceux qui le virent. (Mass.)

— Avec un nom singulier pour complément, Série, enchaînement des événements, des incidents qui composait la chose exprimée par ce nom. La suite d'une affaire. La suite d'un procès. La suite des débats. Connaissez-vous toute la suite de cette affaire? Que pourront inventer les enfants d'Adam, pour couvrir ou pour effacer cette égalité si profondément gravée dans toute la *suite* de notre vie? (Boss.)

— Un certain nombre de personnes qui ont succédé ou succéderont les unes aux autres. Une longue suite de rois. Une belle suite de magistrats. Une belle suite d'aïeux. N'était-ce donc rien que cette longue *suite* de génies, de savants, de grands hommes, ce héros, pour que le Créateur les laisse à jamais anéantis. (Boiste.)

> Hélas! nous espérions que de leur race heureuse
> Devait sortir de rois une *suite* nombreuse. (Rac.)

— Effets d'un événement. Cette querelle peut avoir des suites fâcheuses. Cette découverte eut des suites favorables, avantageuses. Répondre des suites d'un événement. Ce qui lui est arrivé est une suite naturelle, inévitable de sa mauvaise conduite. Craindre, prévenir les suites d'une affaire. Mourir des suites d'une blessure, des suites d'une chute. Donner suite à un projet, à une idée. Par une *suite* funeste, mais naturelle, les péchés même des grands deviennent les modes des peuples. (Fléch.) L'élévation est une *suite* nécessaire et la récompense de celui qui s'est abaissé. (Id.) Souvent un seul de vos crimes, grands du monde, entraîne plus de malheurs, et a des *suites* plus funestes qu'une vie entière d'iniquités dans une âme vulgaire. (Mass.) De grâce, quittons ces jeux qui peuvent avoir des *suites* funestes. (J.-J. Rouss.)

— Absol. et en mauvaise part. Cela peut avoir des suites. Je crains les suites. On craint bien moins la mort quand on est tranquille sur les *suites*. (Mass.)

— Ce qui est arrivé, ensuite ce qui arrivera. La suite a fait voir ce qu'on pouvait attendre de lui. La suite fera voir ce que nous devons faire. Qui donc ne s'écrierait pas à un si soudain changement : Le doigt de Dieu est ici? la *suite* ne permet pas d'en douter. (Boss.)

— Temps qui suit une époque déterminée. Il devint par la suite un homme laborieux et réfléchi. Tel est le plan qu'il avait conçu, mais il le réforma beaucoup dans la suite.

— Ordre, liaison, enchaînement. Avoir de la suite dans ses raisonnements, dans ses discours, dans ses réponses. Tenir des propos sans suite.

— Dans un sens analogue, Attention continue, persévérance, égalité. Cet homme n'a pas de suite dans l'esprit. C'est un homme qui manque de suite. Il n'y a pas de suite dans sa conduite. Sa conduite manque de suite.

— Anc. cout. *Faire suite*. Poursuivre en justice.

— Anc. mus. Se disait pour Sonate. Les suites de Hændel.

— Droit féod. *Droit de suite*. Droit en vertu duquel le seigneur pouvait réclamer partout son vassal. || *Argent n'a pas de suite*. Se disait pour exprimer que si le vassal recevait de l'argent pour son travail ou pour don, le seigneur ne pouvait rien exiger.

— Écon. dom. *Carosses de suite*, *voitures de suite*. Voitures qui sont chez un prince, chez un ambassadeur pour l'usage de ses domestiques. || *Vin de suite*. Vin destiné pour la table des domestiques d'une maison.

— Jurispr. *Les meubles n'ont pas de suite par hypothèque*. Il ne peut y avoir d'hypothèque sur les meubles.

— Mathém. Termes qui se succèdent selon certaines lois. Suite arithmétique.

— Techn. Opérations successives faites sur un même bain de teinture pour obtenir des couleurs de plus en plus pâles.

— *A la suite*. loc. adv. *Etre à la suite d'une ambassade*. L'accompagner. || *Etre à la suite de la cour*. Suivre la cour partout où elle va. || *Etre à la suite du conseil*. Suivre le conseil pour quelque affaire. || *Etre à la suite d'une affaire*. La poursuivre, la solliciter. || Etre attentif à tout ce qui se passe dans le cours d'une affaire, en observer tous les incidents. Il y a dix ans qu'il est à la suite de cette affaire, personne n'en connaît mieux que lui tous les détails. || *A la suite de quelqu'un*. Après lui. Marcher, venir à la suite de quelqu'un. Que l'Orient vous voie arriver à sa *suite*. (Rac.) Quelle foule de maux l'amour traîne à sa *suite*. (Id.)

— *De suite*. loc. adv. L'un après l'autre, sans interruption. Faites-les marcher de suite. Ne savoir dire deux mots de suite. Pygmalion ne coucha jamais deux nuits de *suite* dans la même chambre, de peur d'être égorgé. (Fénel.) Un étourneau peut apprendre à parler indifféremment français, allemand, latin, grec, et à prononcer de *suite* des phrases un peu longues. (Buff.)

— En ordre, selon l'ordre prescrit. Ces médailles ne sont pas de suite. Mettez, rangez ces livres de suite.

— Incontinent, aussitôt, sur-le-champ. Venez de suite. Courez de suite. Maintenant il est essentiel de dérouler de *suite* le tableau des mœurs depuis Henri II jusqu'à Henri IV. (Chateaub.) Nous devons démentir les vols qu'on annonce avoir été faits au général; il est vrai qu'on n'a pas trouvé de *suite* ses effets, mais rien n'a été perdu. (Journal de Paris.)

— Toutes les grammaires et tous les dictionnaires refusent à *de suite* le sens d'Incontinent, sur-le-champ, qu'ils réservent exclusivement à *tout de suite*. Cette opinion n'est pas consacrée par l'usage. Tous les jours on entend autour de soi des gens du monde confondre ces deux locutions dans un même sens. Les meilleurs écrivains même s'attachent rarement à cette distinction, recommandée par les grammairiens et les lexicographes. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à ouvrir un Racine, un Boileau, un Bossuet, un J.-J. Rousseau, un Chateaubriand, etc., à chaque page on verra de *suite* et *tout de suite*, pour incontinent, sur-le-champ.

— Il nous est facile de rendre raison de ce fait et de prouver que *de suite* et *tout de suite* ont l'un et l'autre le sens de *aussitôt*, et ne diffèrent que par plus ou moins d'énergie. Si quelqu'un dit : Allez-y *de suite*, ou *tout de suite*, il fait entendre de toute façon qu'il veut que son ordre soit exécuté immédiatement après l'acte de la parole, c'est-à-dire sans interruption de temps, et dans ce cas les deux locutions sont également bonnes.

— *Tout de suite*. loc. adv. Sur-le-champ, aussitôt, sans délai. Obéir tout de suite. Il faut boire ce vin tout de suite, parce qu'il n'est pas de garde. Votre lettre partira tout de suite. Il vole tout de *suite* au camp des troupes du Péloponnèse, et les amène au combat. (Barth.) Nous étions si accablés de fatigue, que nous gagnâmes tout de *suite* une habitation commode qui nous était préparée. (Biblioth. des voyages.)

— Sans interruption. Boire vingt rasades tout de suite. Courir vingt postes tout de suite. Boire vingt rasades de suite.

— *Par suite*. loc. adv. et prépos. On rejeta cet article du projet, et par suite toutes les dispositions qui s'y rapportaient. Par suite de nos arrangements, nous devons faire telle chose.

SUITES. s. f. pl. Chass. Nom donné aux testicules du sanglier, par corruption de Luites, qui est le vrai nom.

SUIVABLE. adj. des 2 g. Qui doit être suivi. || *Fil suivable*. Fil bien égal.

SUIVANT. part. prés. du v. Suivre. Qui suit. Il est invar. Une femme portant une corbeille de raisins, une cruche, et deux petits enfants la suivant à pas inégaux.

SUIVANT, ANTE. adj. Qui est après, qui vient après. Le livre suivant. Le jour suivant. Mardi prochain et les jours suivants. La lettre suivante est une voyelle. La personne suivante. Pas cette personne, la suivante dans le même rang. On n'en pourra pas douter lorsqu'on aura vu les preuves que nous en donnons dans les chapitres *suivants*. (Buff.) Les jours *suivants* il recueillit tout ce qui avait été à son usage particulier. (B. de St-P.) La note *suivante* donnera quelques-unes des dimensions les plus remarquables d'un rorqual de 26 mètres de long. (Lacép.) Ils la pillèrent encore l'année *suivante* avant de la rendre au souda Saleb-Ayoub. (Chateaub.)

— substantiv. Celui, celle qui accompagne, suit, escorte. Lui et ses suivants. On l'invita lui et tous ses suivants. Elle avait de nombreuses suivantes.

— Poét. *Les suivants d'Apollon*. Les poètes, les hommes qui cultivent les lettres. || *Les suivantes de l'Aurore*. Les Heures.

— Prov. et fam. *N'avoir ni enfants ni suivants*. N'avoir ni enfants ni proches parents.

SUIVANT. prép. Conformément à, selon. Suivant votre sentiment. Suivant l'opinion d'Aristote. Suivant Platon. Suivant Descartes. Suivant ce qu'il me dira. Notre bonheur consiste à vivre *suivant* la nature et la vertu. (B. de St-P.) Quant à notre jeune héros, on ne lui permit de faire l'instruction *suivant* ses goûts. (Defauconpret.)

— A proportion de, en raison de. Travailler suivant ses forces. Récompenser, punir suivant le mérite. Se gouverner suivant le temps et le lieu.

— Loc. conj. *Suivant que*. Selon que. Je le récompenserai suivant qu'il m'aura servi.

SUIVANTE. s. f. Demoiselle attachée au service d'une grande dame. On ne le dit plus guère que dans les pièces de théâtre.

— adjectiv. Demoiselle suivante.

SUIVER. v. a. 1re conj. V. SUIFER.

SUIVI, IE. part. pass. du v. Suivre. S'empl. adjectiv.

— *Suivi de*. Un berger suivi de son troupeau. Les Lacédémoniens, *suivis* de trois mille Tégéates, défilèrent au pied du Cithéron. (Barthél.) Les pauvres Bohêmes, alors qu'ils voyagent *suivis* de leurs enfants, portent sur leur dos une mauvaise harpe, d'un bois grossier, dont ils tirent des sons harmonieux. (Mme de Staël.) Mme de la Tour, *suivie* de sa négresse, trouva dans ce lieu Marguerite, qui allaitait son enfant. (B. de St-P.) Or, il était *suivi* d'une grande multitude de peuple et de femmes qui se frappaient la poitrine et qui pleuraient. (Chateaub.)

> *Suivi* de Ménélas, de Nestor et d'Ulysse,
> J'offris sur ses autels un secret sacrifice. (Racine.)

> Il vit passer une dame jolie,
> Leste, pimpante, et d'un page *suivie*. (La Fontaine.)

— Fig. *Suivi de*. Ces paroles furent *suivies* d'une nouvelle accolade qu'il me fallut essuyer, au hasard d'avoir le sort d'Antée. (Le Sage.) Les remerciements que je fis là-dessus au marquis furent *suivis* de ceux de Laure, qui enchérirent sur les miens. (Id.) Toutes les fêtes religieuses, chez les sauvages et même chez les peuples policés, sont *suivies* de festins où l'on boit à perdre la raison. (B. de St-P.) Bientôt on vit les plus grandes victoires *suivies* des discordes civiles les plus dangereuses. (Lacép.) Ce précieux héritage, toujours accru, a été *suivi* partout de la richesse et du pouvoir. (Cuvier.)

> Et de mille bienfaits sa lumière *suivie*
> Nous prête son fanal sur la mer de la vie. (Delille.)

> Je puis choisir, dit-on, ou beaucoup d'ans sans gloire,
> Ou peu de jours *suivis* d'une longue mémoire. (Rac.)

> Ses accents variés sont *suivis* d'un silence
> Qu'interrompt avec grâce une juste cadence.
> (St Lambert.)

— *Suivi par*. Au propre.

> Le jour où dans les fers par vous je fus *suivie*,
> Pourquoi m'avoir rendue aux horreurs de la vie?
> (Piron.)

— *Suivi par*, au figuré. Les grandes calamités sont toujours *suivies* par les récréations d'une joie insensée. (E. Guinot.)

— Absol. Fréquenté. Les représentations de Mustapha sont très-peu *suivies* et très-peu applaudies. (La Harpe.) Les prédicateurs sont *suivis*, parce qu'on observe les pratiques de la religion, mais ils n'attirent point par leur éloquence. (Mme de Staël.) On comptait de plus quelques églises en Islande et chez les nègres de l'Afrique, mais elles n'étaient pas régulièrement *suivies*. (Chateaub.)

— Pratiqué, observé. La dissipation, la frivolité, l'inconstance, sont des défauts qui naissent aisément de leurs premiers goûts corrompus et toujours *suivis*. (J.-J. Rouss.) Le meilleur calcul du monde, sans être le plus *suivi*, c'est celui de la probité. (S. Dubay.)

> Ne croyez pas non plus que constamment *suivie*
> La chaîne de l'hymen donne seule la vie. (Del.)

— Qui est continu, sans interruption. Un travail suivi. Une correspondance suivie. Des relations suivies. Lord Lowther et un M. Littleton eurent avec lui une conversation longue et *suivie* sur la politique de la haute administration. (Las-Cases.) Nul n'y prête une attention *suivie*; mais tous sont remués, encouragés, traînés par elle. (B. Constant.)

SUIVRE. v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *sequi*, suivre). *Je suis, tu suis, il suit, nous suivons, vous suivez, ils suivent. Je suivais. Je suivis. J'ai suivi. Je suivrai. Je suivrais. Suis, suivons, suivez. Que je suive. Que je suivisse. Suivant. Suivi.* Aller, venir après. Il marchait le premier, et les autres le suivaient. Allez devant, je vous suis, je vous suivrai. Suivre quelqu'un de près. Suivre quelqu'un de loin. Je l'ai suivi de rue en rue, de ville en ville. Je le suivrai partout. Suivez-moi. La plupart de ceux qui aiment la vertu et la liberté l'ont *suivie*; elle a fondé sur la côte d'Afrique une superbe ville qu'on nomme Carthage. (Fén.) Mentor m'a dit depuis qu'on l'avait vendu à des Ethiopiens, et qu'il les avait *suivis* en Ethiopie. (Id.)

— Dans un sens analogue, en parlant des choses personnifiées. Ma lettre vous suivra à deux jours de distance et vous trouvera dans telle ville. Ma malle me suivra à un jour de distance. Je dois attendre dans cette ville des marchandises qui me suivent.

— Avec des choses morales pour sujet ou pour régime. Avoir le prince de Condé entre ses mains, c'est y avoir la victoire même, qui le *suit* dans les combats. (Boss.)

> Et ce vainqueur, *suivant* de près sa renommée,
> Hier avec la nuit arriva dans l'armée. (Rac.)

— *Suivre de l'œil, des yeux*. Regarder attentivement une personne, une chose qui s'éloigne. Il suivit le vaisseau des yeux, aussi longtemps qu'il put. Je l'ai longtemps suivi des yeux. Ambroise resta en haut, *suivant* de l'œil les faibles rayons de la lampe qui s'éloignaient graduellement. (G. Levis.) Je *suivais* ma main de l'œil et j'observais ses mouvements. (Buff.)

— Par métaphore, dans le même sens. Mes yeux l'ont suivi longtemps.

— *Suivre de la pensée, en pensée*. Se représenter quelqu'un dans les différents endroits qu'il parcourt. Je vous ai partout suivi de la pensée. En France, en Espagne, en Italie, partout je vous ai suivi en pensée, de la pensée.

> Il le rappelle encore, et le *suivant* du cœur,
> Avant d'être vaincu laisse Octave vainqueur.
> (Esménard.)

— Dans le même sens. Ma pensée vous a suivi en tout lieu. Mon esprit, mon imagination vous a suivi dans tout le voyage.

— Ces divers sens manquent dans le Dictionnaire de l'Académie.

— Escorter. Suivre un prince, suivre un roi dans un voyage.

— Accompagner, aller avec. Suivre la cour dans une ville. Il suivit son ami dans l'exil.

> Un jour enfin au cirque ayant *suivi* sa mère,
> Elvire aux spectateurs se montra la dernière.
> (Delille.)

— En parlant des animaux.

> Je ne peux rien offrir à la beauté que j'aime :
> Hélas! je n'eus jamais que mon cœur et mon chien,
> Mon cœur depuis longtemps est devenu son bien,
> Mon chien la *suit* déjà comme un autre moi-même.
> (Florian.)

— Même sens, en parlant de certaines choses qu'on porte avec soi ou que l'on fait apporter. Ce bâton m'a suivi dans tous mes voyages. Ce paquet doit me suivre partout. Objet chéri qui me rappelles tant de doux souvenirs, portrait de mon amie, tu me *suivras* partout dans ma carrière aventureuse, et quand je descendrai dans le tombeau, tu m'y *suivras* aussi. (***) || Ce sens ne se trouve point dans l'Académie ni dans aucun des dictionnaires qui l'ont copiée servilement.

— Même sens en parlant des choses morales. Votre souvenir me suivra partout, en tous lieux. Ce remords le suit partout comme son ombre. L'image de sa maîtresse, que son imagination aimait à se retracer, le suivait en tous lieux.

— Aller, courir après pour atteindre et pour prendre. Suivre un cerf. Suivre un loup. Suivre un lièvre, un renard. Des gendarmes qui sui-

vent des voleurs. Elle arriva la première à l'enceinte où le mâle la *suivant* à la piste, entre par la même porte. (Buff.)

— Marcher aussi vite que, ne pas rester en arrière de. Les forces me manquent, je ne puis vous suivre. Vous avez beau marcher vite, j'ai bon pas, je vous suivrai. Certains coureurs peuvent suivre un cheval lancé au galop, peuvent suivre le galop d'un cheval. La diligence ne peut suivre la malle-poste. Cocher, tâchez de suivre cette voiture jusqu'à tel endroit.

— Par métaphore et dans le même sens. Suivre de l'œil les mouvements d'un corps. L'œil ne peut suivre le boulet qui s'éloigne. Ses mouvements sont trop rapides, mon œil, mes yeux ne peuvent le suivre. Je vous ai suivi de l'oreille et des yeux. Vous avez chanté trop vite, mon oreille n'a pu suivre toutes les notes. || Par une nouvelle métaphore, qui fait ellipse de l'organe de la vue, de l'ouïe, on dit, Les mouvements de ce corps sont trop rapides, je ne puis les suivre. Il est impossible de suivre le boulet qui passe. Il ne court pas assez vite qu'on ne puisse le suivre d'ici au bout de la carrière. Vous chantez trop vite, je ne puis vous suivre, je ne puis suivre les notes. Cet homme parle si vite qu'on ne peut suivre la moitié de ce qu'il dit.

Moi, les bords d'un ruisseau te *suivant* dans les cieux,
De leur lumière au moins je décrirai les jeux. (Del.)

— Se dit tout naturellement dans le même sens, en parlant des choses de l'esprit. Son intelligence est active, elle suivra facilement tous vos raisonnements. Ne pressez pas tant vos raisonnements, son esprit trop paresseux ne pourrait vous suivre. Cet orateur parle si rapidement qu'il est difficile de le suivre. Je ne puis vous suivre à travers toutes ces subtilités. Ne craignons pas de *suivre* la princesse palatine jusque dans l'incrédulité où elle était enfin tombée. (Boss.) *Suivons* Jésus-Christ dans tout le cours de sa vie, toute la nature lui obéit. (Fléch.)

— Observer, épier. Il se dit des personnes et des choses. Il faut le suivre. Il échappe si on ne le suit pas. Il faut suivre les jeunes gens sans qu'ils s'en aperçoivent.

— Dans le même sens, en parlant des choses physiques et morales. Suivre la conduite de quelqu'un. Je l'ai suivi dans sa conduite et j'en ai été satisfait. Suivre les progrès de quelqu'un. Suivre les événements du siècle où l'on vit. Suivre la génération des idées.

— Aller, continuer d'aller dans une direction ou en prenant quelque objet pour direction. Suivre un chemin. Suivre les pas, les traces de quelqu'un. Suivre une allée d'arbres. Suivre une rivière. Suivre les bords de la mer. Bateau qui suit le fil de l'eau, le courant de l'eau. Après avoir *suivi* les détours de ce chemin pittoresque, et dont les moindres accidents révèlent des souvenirs. (De Balzac.)

Et la barque en *suivant* le torrent qui l'entraîne,
Conduit tout droit mon Nautonnier
Sur les rives de l'Achéron. (Lebrun.)

— Dans le même sens, mais au figuré. Suivre le chemin, le sentier de la vertu. Suivre le chemin de la gloire. Suivre les traces de ses ancêtres, les pas de ses devanciers. Suivre le fil de ses idées, le fil d'un raisonnement. Suivre le fil des événements, le fil des expériences. Dans cette vue, il importe ici de prendre une route opposée à celle que nous avons *suivie* jusqu'à présent, et d'instruire plutôt le jeune homme par l'expérience d'autrui que par la sienne. (J.-J. Rouss.) Car ceux qui commettent l'iniquité n'ont pas *suivi* les voies du Seigneur. (La Harpe.)

— Parcourir en détail. Suivre la chaîne des événements. Le Saint-Esprit a voulu descendre dans un dénombrement exact de tous les ornements de la vanité, s'attachant à *suivre* par sa vengeance toutes les diverses parures qu'une vaine curiosité a inventées. (Boss.) J'ai *suivi* l'histoire de cette ville depuis les Romains jusqu'à nous. (Chateaub.)

— Se conformer à. Suivre la mode, l'usage, les coutumes du pays où l'on vit. Suivre les avis, les conseils, l'expérience de quelqu'un. Suivre les exemples de quelqu'un. Suivre des ordres, un plan, une méthode, la loi, la règle. La Princesse de Messine a été composée d'après un système dramatique tout à fait différent de celui que Schiller avait *suivi* jusqu'alors, et auquel il est heureusement revenu. (Mme de Staël.) Nous avons tâché d'y porter quelques lumières en *suivant* l'ordre de la nature. (Buff.) Les Romains adoptèrent les fiançailles, les Grecs les ont *suivies*; elles étaient en honneur sous l'ancienne alliance. (Chateaub.) Les autres voyageurs ont *suivi* cette orthographe. (Id.)

— Être du sentiment de. Suivre Platon. Suivre Aristote. Suivre Descartes. Suivre Locke, Condillac.

— Imiter. Vos inférieurs s'étudient à l'envie ou de vous *suivre* ou de vous surpasser, parce que vous n'aimez en eux que ce qui vous ressemble. (Mass.)

Moi, je ne sais qu'un tort à nos conteurs récents,
C'est qu'ils ont trop *suivi* La Fontaine à la trace.
F. de Neufchateau.

Rousseau *suivit* Malherbe, et Lebrun sans scrupule
A *suivi* Malherbe et Rousseau. (Id.)

— Faire profession de. Suivre une doctrine. Suivre une opinion.

— Exercer. Suivre un métier. Suivre une profession. Suivre le métier des armes. Suivre la carrière des lettres.

— Assister assidûment. Suivre les spectacles. Suivre un cours de littérature. Suivre un cours de langue. Suivre les leçons d'un professeur. Suivre les sermons d'un prédicateur. || Dans le même sens et par métaphore, Suivre un professeur. Suivre un prédicateur.

— Pratiquer. Suivre la morale évangélique. Suivre l'Evangile. Suivre sa religion, les préceptes de sa religion.

Malgré ses cruautés, malgré son désespoir,
Malgré mes intérêts, j'ai suivi mon devoir. (Voltaire.)

— S'abandonner à, se laisser conduire par. Suivre sa passion. Suivre son caprice, son idée, sa pensée, son imagination. Suivre son emportement, son inclination, son instinct, ses goûts, ses penchants.

— Être après, par rapport au temps, au lieu, au rang. L'été suit le printemps. L'âge mûr suit la jeunesse. La nuit suit le jour. La page qui suit.

— Résulter de, être la conséquence de. L'envie suit la prospérité. L'embarras suit les grandeurs. La satiété suit la puissance. La peine suit le crime. Le repentir suit la faute.

— *Suivre une affaire, une entreprise*, etc. S'attacher à une affaire, à une entreprise avec persévérance, ne rien négliger de ce qui la peut faire réussir. Je suivrai cette affaire. Suivez votre procès, si vous ne voulez pas le perdre. Perdre son procès faute de l'avoir suivi. Cet homme ne suit rien. Suivre un projet, une entreprise avec ardeur. || Absol. Quand on a commencé, il faut suivre.

— *Suivre le parti de quelqu'un*. Être de son parti. Les uns suivaient le parti des guelfes, les autres celui des gibelins. Les Arabes qui avaient *suivi* les étendards du calife s'emparèrent de l'Égypte. (Chateaub.)

— *Suivre la cour, suivre le barreau*. S'attacher à la cour, fréquenter le barreau.

— Fig. et fam. *Suivre sa pointe*. Continuer son entreprise.

— Impr. *En suivant, faites suivre, suivez*. Ne faites point d'alinéa, et continuez la ligne commencée. Ces expressions sont quelquefois usitées lorsque l'on prépare un manuscrit pour l'imprimerie.

— Chass. *Suivre la menée*. Marcher derrière le cerf qui fuit.

— Jeux. *La main suit*. Chacun bat les cartes et distribue à son tour.

— Prov. *Qui m'aime me suive*. Que celui qui m'aime m'imite, prenne mon parti, se déclare pour moi.

— Neutral. Résulter de. L'une de ces propositions ne suit pas toujours de l'autre, ne suit pas nécessairement de l'autre.

— Impersonn. dans le même sens. Il suit de ce que vous venez de dire, que je n'avais pas tort.

— SE SUIVRE, v. pron. Marcher les uns après les autres.

— Se succéder. Les jours se suivent et s'écoulent avec rapidité.

— Être dans l'ordre naturel, prescrit, convenable. Ces pages se suivent, ne se suivent pas. Ces numéros se suivent bien. Les parties de ce discours ne se suivent pas, se suivent bien.

— Prov. *Les jours se suivent et ne se ressemblent pas*. La vie est mêlée de biens et de maux.

SUJET, ETTE. adj. (du lat. *subjectus*, participe passé de *subjicio*, mettre dessous ; fait de *sub*, sous ; *jacio*, être couché. Qui est soumis, subordonné, qui est dans la dépendance, qui est obligé d'obéir. Etre sujet aux ordres de quelqu'un. Être sujet à la volonté de quelqu'un. Le fils doit se regarder comme sujet à son père. Nous sommes tous sujets aux lois et aux coutumes des pays où nous vivons.

— Qui est obligé à supporter quelques charges, à payer certains droits. Tout propriétaire est sujet à l'impôt foncier. Il était sujet au logement des gens de guerre.

— Qui est astreint inévitablement à. Tous les hommes sont sujets à la mort. La nature humaine est sujette à mille infirmités.

— Qui est accoutumé à, qui a de l'inclination pour. Etre sujet à boire, à s'enivrer. Il est sujet à cette faute. || Dans le même sens, Etre sujet au vin, être sujet aux femmes. Etre sujet à ses goûts, à ses fantaisies, à ses plaisirs.

— Qui est exposé à. Etre sujet à de grandes maladies, à la goutte, à la gravelle, à la migraine, aux vapeurs. Etre sujet à tomber du haut mal. Tout homme est sujet à se tromper. Les animaux ne sont point *sujets* à toutes ces misères. (Id.) Les tourterelles sont comme les pigeons *sujettes* à varier. (Id.) On me dira que les animaux, vivant d'une manière plus conforme à la nature, doivent être *sujets* à moins de maux que nous. (J.-J. Rouss.)

— En parlant des choses. Ce pays est sujet aux inondations, aux tremblements de terre. Ces couleurs sont sujettes à changer. Cette démarche est sujette à plusieurs inconvénients. Cette entreprise est sujette à bien des traverses. L'esprit est une finesse de raison qui s'évapore et qui est d'autant plus *sujette* à s'évanouir qu'elle est plus délicate et plus [illegible]. (Fléch.) La vertu n'était plus *sujette* à [illegible]. (Boil.) Les yeux sont *sujets* à plusieurs défauts. (Buff.)

— Qui est susceptible de. Ce passage est sujet à diverses interprétations.

— Loc. *Être sujet à l'heure*. Être [illegible] se trouver en quelque endroit, de [illegible] chose à certaine heure précise. || Dans ce même sens. Être sujet au coup de sonnette, au coup de cloche, au coup de marteau.

— Absol. *Les domestiques sont très sujets dans cette maison*. On y exige d'eux un service très assidu. || *Père qui tient son fils très-sujet*. Père qui ne laisse à son fils presque pas de liberté. || *Cette femme est fort sujette auprès de son mari*. Elle se tient continuellement auprès de lui. || *Métier, emploi où l'on est fort sujet*. Métier, emploi qui oblige à une grande assiduité.

— Prov. *Être sujet à caution*. Mériter peu de confiance.

SUJET, SUJETTE. s. Celui, celle qui est soumis à une autorité souveraine. Les sujets d'un roi, d'une république. Les sujets d'un prince. Il est né sujet du roi. Je ne suis pas sa sujette. Les sujets et le souverain. Les sujets ne sont pas des esclaves. Ce n'est que par occasion que les rois ont des ennemis à vaincre, et c'est par institution qu'ils ont des *sujets* à gouverner. (Fléch.) Quelle félicité pour le souverain de regarder son royaume comme sa famille et ses *sujets* comme ses enfants. (Mass.) Un prince n'est pas né pour lui seul, il se doit à ses *sujets*. (Id.) Heureux les États où les *sujets* obéissent avec amour. (Vauven.) Charles XII se déclara le protecteur des *sujets* protestants de l'empereur en Silésie. (Volt.)

— Au fémin. Mme de Montausier s'acquittait en même temps des devoirs d'une fidèle épouse et d'une fidèle *sujette*. (Fléch.)

— Personne considérée par rapport à sa capacité, à ses talents, à ses mœurs. Dans ce sens le masculin *sujet* s'emploie pour l'homme et la femme. Cet homme est un sujet remarquable. Cette jeune fille pourra devenir un sujet distingué. Sujet capable d'un emploi. C'est un bon sujet. C'est un mauvais sujet. Qui vit jamais un pareil sujet? C'est un sujet précieux pour cette administration. C'est un [illegible]. Un pauvre sujet. Un mince sujet. Si et même encore, il n'aurait pas été préféré si l'on eût connu dans le royaume un *sujet* plus habile et plus capable de cet emploi. (Fléch.)

— Absol. Personne d'un mérite supérieur. C'est un sujet que cet homme. Société composée de sujets.

— Prov. *Il ne faut quere ses sujets*. C'est un homme sans foi et déloyal [illegible].

SUJET. s. m. Cause, raison, motif. Sujet de [illegible], de rupture. Sujet de mortification. Sujet d'affliction, de douleur, de chagrin, de tristesse. Sujet de plainte. Quel sujet important vous amène ici? Comment pourrait-on arrêter ce torrent de larmes que tant de *sujets* de joie n'ont pu tarir? (Fléch.) Il ôte à ses voisins tous les *sujets* et tous les prétextes de rompre la paix. (Id.)

Je ne fus jamais sans les cieux
Un si juste sujet de larmes. (Racine.)

— *Être un sujet de*. Ce qui est en ce voyage le *sujet* d'une si juste admiration est devenu pour un grand prince le *sujet* d'une douleur qui n'a point de bornes. (Boss.)

Cependant et mes mains et ses précédents
Sont les moindres *sujets* de nos dissensions. (Rac.)

— Il se dit des personnes. Pendant que les sanglots éclataient de toutes parts, le prince, comme si un autre que lui en eût été le *sujet*, continuait à donner ses ordres. (Boss.) Les soldats ne sont que trop souvent des *sujets* de querelle dans les provinces qu'ils parcourent. (B. de St-P.)

Là tu verras d'Esther la pompe et les honneurs,
Et sur le trône assis le sujet de tes pleurs. (Rac.)

— *Avoir sujet de, prendre sujet de*. Nous prenons plaisir de nous comparer aux autres, et nous sommes bien aises d'avoir *sujet* de croire que nous sommes plus excellents. (Boss.) On se listute d'autant plus qu'on a moins sujet de se dispenser. Cameneon. Loin d'effacer ces incrédules qui prennent *sujet* de blâmer la faiblesse des hommes, de ce qui devrait les obliger de louer et d'admirer la puissance de Dieu. (Fléch.)

— *Donner sujet de*. Vous ne lui avez pas donné *sujet* de se plaindre. Il lui a donné des sujets de plainte. Il n'était pas de ceux qui semblent être persuadés que leurs ancêtres n'ont travaillé que pour leur donner *sujet* de parler de leurs travaux. (Boss.)

— *Faire de... un sujet de*. Les questions d'Hérode le conduisent à faire de Jésus-Christ un *sujet* de risée. (Mass.)

— Objet. Combien de fois se regardant comme le *sujet* de la vengeance divine, s'écriait-il : Tournez sur moi, Seigneur, votre colère. (Fléch.)

Lorsque de notre Crète il aborda les flots
Digne sujet des vœux des filles de Minos. (Rac.)

— La matière sur laquelle on compose, on écrit, on parle. Le sujet d'un livre. Le sujet d'un discours. Le sujet de la conversation. Le sujet d'un entretien, d'une dispute. Sujet de comédie, de tragédie. Sujet fécond, stérile, difficile, aride. Sujet rebattu, usé. Vieux sujet. Un sujet neuf, heureux. Trouver un sujet de poème, de tragédie. Manier bien un sujet. Méditer un sujet, sur un sujet. Il a pris le sujet de sa pièce dans tel ouvrage. Dominer un sujet. Être au-dessous de son sujet. Être plein de son sujet. Elle que j'avais vue si attentive pendant que je rendais le même devoir à sa mère, devait être sitôt après le *sujet* d'un discours semblable. (Boss.) Je ne puis vous donner une plus haute idée du triste *sujet* dont je viens de vous entretenir qu'en recueillant les termes nobles et expressifs dont l'Écriture se sert pour louer la vie et déplorer la mort du sage et vaillant Machabée. (Fléch.) Ce pourrait être tout [illegible] sujet de consolation sérieuse. (De [illegible])

Quel est le *sujet* qu'on traite, on [illegible]
Que toujours le bon sens s'accorde [illegible] (Boil.)

— Même sens, en parlant des arts. Le sujet d'un tableau. Le sujet de ce tableau est tiré de l'histoire, de l'Écriture sainte. La fable ne [illegible] plus de sujets à la [illegible].

— [illegible]. Les [illegible].

— Mus. [illegible] on fait [illegible] Partie [illegible] sert de thème [illegible].

— [illegible].

— Méd. [illegible], par rapport à sa [illegible]. [illegible] a trouvé, après la mort, des cicatrices dans l'urètre.

— Hort. Végétal sur lequel on pose, on doit [illegible] qu'on [illegible] et [illegible] pour les transplanter et les greffer.

— Log. et gramm. Terme de toute proposition [illegible] affirme ou l'on nie quelque [illegible] le sujet au moyen de l'une [illegible] *qui est-ce qui? qu'est-ce qui?* [illegible] des rois [illegible] qui tient [illegible] Dieu [illegible]. Le sujet d'un verbe est le plus souvent représenté par un nom ou un pronom. [illegible] nos œuvres. Mais un verbe peut avoir encore pour sujet un mot [illegible] ou une expression composée prise substantivement. [illegible] est un besoin [illegible] *Le mieux est* [illegible] du bien. Les *qu'en dira-t-on* inquiètent peu le sage.

SUJÉTION. s. f. (pr. *su-jé-cion*; rad. *sujet*.) Proprement, l'état de ce qui est au-dessous, et par extension, dépendance. L'état de ce qui est astreint, le ce qui est [illegible] à une chose, à quelque nécessité. Vivre dans la sujétion. Tenir dans la sujétion. S'affranchir de la sujétion. La sujétion aux [illegible], aux [illegible] leur état de sujétion est [illegible] Quelque désagrément qu'on ait à se trouver chargé d'un indigent, on goûte à peine les nouveaux avantages qui le tirent enfin de notre *sujétion*. (La Bruy.)

— Assiduité d'un domestique auprès de son maître [illegible]. C'est [illegible] auxquels il faut une grande sujétion.

— Assiduité que demande une charge, un emploi. Emploi d'une grande sujétion.

— Ce qui astreint, ce qui assujettit. Tous et [illegible] sont de grandes sujétions. Les habitudes tyranniques des sujétions.

— Certaines incommodités, certaines servitudes [illegible] raison, est assujettie. C'est une maison où il y a les plus grandes sujétions.

SULAMITE. s. f. Philol. sacr. Nom de la personne dans le Cantique des cantiques. Que verrez-vous dans la Sulamite? Le grâce [illegible] de danse, l'aspect imposant d'une armée. (Salomon.)

— Quelques critiques ont pensé que ce nom était une corruption de Sunamite.

SULCICOLLE. adj. des 2 g. (du lat. *sulcus*, sillon; *collum*, cou.) Zool. Qui a le col ou le corselet sillonné.

SULCIDENTÉ, ÉE. adj. (du lat. *sulcus*, sillon; *dens*, dent.) Zool. Qui a les dents sillonnées.

SULCIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *sulcus*, sillon; *fero*, je porte.) Hist. nat. Qui est chargé de sillons.

SULCIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *sulcus*, sillon; *forma*, forme.) Hist. nat. Qui a la forme de sillons.

— *Dents sulciformes*. Dans les coquilles bivalves. Dents qui ont la forme de sillons paraissant la charnière.

SULCIPENNE. adj. des 2 g. (du lat. *sulcus*, sillon; *penna*, plume.) Zool. Qui a les ailes sillonnées.

SULCIROSTRE. adj. des 2 g. (du lat. *sulcus*, sillon; *rostrum*, bec.) Zool. Qui a le bec sillonné.

SULFANTIMONIATE. s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison des sulfures antimoniques avec les sulfobases.

SULFANTIMONITE. s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison des sulfides antimonieux avec les sulfobases.

SULFARSÉNIATE. s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison avec les sulfobases du degré de sulfuration de l'arsenic correspondant à l'acide arsénique sous le rapport de la composition.

SULFARSÉNITE. s. m. Chim. Genre de sulfosels qui se forment par la combinaison avec les sulfobases du degré de sulfuration de l'arsenic correspondant à l'acide arsénieux par sa composition.

SULFATE s. m. Chim. Sel qui résulte de la combinaison de l'acide sulfurique avec une base. Vingt-deux sulfates existent [illegible] sulfate de chaux, Sulfate de baryte, Sulfate [illegible] Sulfate de potasse, Sulfate de cuivre, de fer, de magnésie, de soude [illegible] Les sulfates les plus abondants sont ceux de chaux, de baryte, d'alumine [illegible] de potasse [illegible] en médecine les sulfates d'alumine et de potasse, de cuivre, de fer, les sulfates [illegible] de magnésie. On se sert dans les arts du sulfate de chaux [illegible] plâtre; [illegible] alun [illegible] couleurs [illegible] noires.

SULFATÉ, ÉE adj. Chim. Se dit de bases qui sont converties en sels par leur combinaison avec l'acide sulfurique.

SULFAURATE s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison du sulfide [illegible] avec les sulfobases.

SULFES s. m. pl. Myth. celt. Génies dont l'existence était admise par les Gaulois. On croit que c'est de là qu'est venue l'idée des sylphes.

SULFHYDRATE s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison du sulfide hydrique avec les sulfobases.

SULFIDE s. m. Chim. Degrés supérieurs de sulfuration des métaux électro-négatifs [illegible] composition est proportionnelle à celle des oxydes métalliques, et qui se combinent à la manière des acides avec les sulfures électro-positifs, de telle sorte et dans les proportions telles que le soufre était échangé contre un pareil nombre d'atomes d'oxygène, on obtiendrait un des oxysels que les mêmes radicaux produisent à l'état oxydé.

SULFIRIDATE s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison du sulfide iridique avec les sulfobases.

SULFITE s. m. (du lat. *sulphur*, soufre). Chim. Genre de sels composés d'acide sulfureux et d'une base. Les sulfites se décomposent par le feu. Exposés à l'air les sulfites en attirent l'oxygène et se transforment en sulfates. Le sulfite de potasse sert à blanchir la soie et la laine.

— *Sulfite sulfuré*. Genre de sels formés d'une base et d'acide hyposulfureux ou d'acide sulfureux et de soufre. Le sulfite sulfuré de soude a été employé comme antiseptique dans certains exanthèmes [illegible] Le sulfite sulfuré se nomme aussi *hyposulfite*.

SULFOARSÉNIATE s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide sulfoarsénique avec les bases salifiables.

SULFOARSÉNIQUE adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide qui se produit en faisant dissoudre la [illegible] ou l'orpiment dans l'acide sulfurique concentré.

SULFOARSÉNIURE s. m. Chim. Combinaison d'un sulfure avec un arséniure.

SULFOBASE s. f. Chim. Nom donné aux degrés de sulfuration des métaux électro-positifs qui correspondent aux oxydes basiques [illegible] rôle de bases dans les sulfosels.

SULFOBASIQUE adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels haloïdes qui sont combinés avec un sulfobase.

SULFOBORATE s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison du sulfide borique avec les sulfobases.

SULFOCARBONATE s. m. Chim. Genre de sulfosels qui doivent naissance à la combinaison du sulfide carbonique avec les sulfobases.

SULFOCARBURE s. m. Chim. Combinaison du carbure de soufre ou sulfide carbonique avec un corps simple.

SULFOCHLORURE s. m. Chim. Combinaison d'un chlorure avec un sulfure.

SULFOCHROMATE s. m. Chim. Genre de sels résultant de la combinaison du sulfide chromique avec les bases.

SULFOCHYAZIQUE adj. des 2 g. Chim. Syn. de Sulfocyanique.

SULFOCYANATE s. m. Chim. Nom donné par Berzelius aux sulfosels produits par l'hypersulfocyanogène considéré comme sulfide cyanique.

SULFOCYANHYDRATE s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison du sulfide cyanhydrique avec les sulfobases.

SULFOCYANIDE s. m. Chim. Sulfocyanure qui joue le rôle d'acide ou de sulfide.

SULFOCYANIQUE adj. des 2 g. Chim. *Éther sulfocyanique*. Corps qu'on regarde comme une combinaison de sulfocyanogène et de carbure d'hydrogène.

SULFOCYANITE s. m. Chim. Genre de sulfosels qui sont produits par le sulfocyanogène considéré comme sulfide cyaneux.

SULFOCYANOGÈNE s. m. Chim. Corps halogène composé, qui résulte de la combinaison du cyanogène avec le soufre.

SULFOCYANURE s. m. Chim. Combinaison du sulfocyanogène avec un métal.

SULFOHYDRIQUE adj. des 2 g. Chim. Gaz phosphure sulfohydrique.

SULFOHYPARSÉNITE s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison du sulfide hyparsénieux avec les sulfosels.

SULFOINDIGOTATE s. m. Chim. Genre de sels qui sont produits par la combinaison de l'acide sulfoindigotique avec les bases salifiables.

SULFOINDIGOTIQUE adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison du bleu indigo soluble avec l'acide sulfurique.

SULFOIODURE s. m. Chim. Composé qui résulte de la combinaison d'un sulfure avec un iodure.

SULFOMOLYBDATE s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison du sulfide molybdique avec les bases salifiables.

SULFONAPHTHALIQUE adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide qui a été découvert en chauffant la naphthaline avec l'acide sulfurique anhydre.

SULFOPHOSPHATE s. m. Chim. Genre de sulfosels qui doivent naissance à la combinaison du sulfide phosphoreux avec les sulfobases.

SULFOPLATINATE s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison du sulfide sélénique avec les bases salifiables.

SULFOSEL s. m. Chim. Combinaison des sulfides et des sulfures, ou Sels qui contiennent du soufre dans leurs deux principes constituants.

SULFOSILICATE s. m. Chim. Genre de sulfosels qui doivent naissance au sulfide silicique combiné avec les bases sulfidables.

SULFOSINAPATE s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide sulfosinapique avec les bases [illegible].

SULFOSINAPIQUE adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide contenu dans l'huile grasse du *sinapis* [illegible] Syn. sulfosinapique.

SULFOSINAPISINE s. f. Chim. Substance cristalline que l'on extrait de la moutarde, et dans la composition de laquelle il entre du soufre.

SULFOSMIATE s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison du sulfide osmique avec les sulfobases.

SULFOSTANNATE s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison du sulfide stannique avec les sulfobases.

SULFOSTIBIATE s. m. Chim. Syn. de Sulfantimoniate.

SULFOSTIBITE s. m. Chim. Syn. de Sulfantimonite.

SULFOTANTALATE s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison du sulfide tantalique avec les sulfobases.

SULFOTELLURATE s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison du sulfide tellurique combiné avec les sulfobases.

SULFOTITANIATE s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison du sulfide titanique avec les sulfobases.

SULFOTUNGSTATE s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison du sulfide tungstique avec les sulfobases.

SULFOVANADATE s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison du sulfide vanadique avec les sulfobases.

SULFOVANADITE s. m. Chim. Genre de sulfosels qui résultent de la combinaison du sulfide vanadeux avec les sulfobases.

SULFOVINIQUE adj. Chim. Se dit d'un acide hyposulfurique uni à une matière organique, qui l'accompagne dans les combinaisons avec les bases.

SULFOWOLFRAMIATE s. m. Chim. Syn. de Sulfotungstate.

SULFURATION s. f. (pr. *sul-fu-ra-ci-on*; du lat. *sulphur*). Chim. État d'une substance simple combinée avec du soufre.

SULFURE s. m. (du lat. *sulphur*, soufre). Combinaison du soufre et d'un corps combustible. Sulfure d'antimoine, de zinc, d'arsenic.

— Quelquefois, Combinaison du soufre avec les métaux électro-positifs, dans laquelle les rapports anatomiques sont les mêmes que dans les bases.

SULFURÉ, ÉE adj. Chim. Se dit d'un corps simple qui est combiné avec du soufre. Gaz hydrogène sulfuré.

SULFUREUX, EUSE adj. (du lat. *sulphur*, soufre). Qui tient du soufre en dissolution. Eau minérale sulfureuse. Exhalaisons sulfureuses.

— Se dit aussi des combinaisons du soufre avec les corps halogènes qui correspondent à l'acide sulfureux pour la composition. Chlorure sulfureux.

— Chim. *Acide sulfureux*. Second degré d'oxydation du soufre. L'acide sulfureux se forme par la combustion du soufre dans l'air.

SULFURIDE adj. des 2 g. (du lat. *sulphur*, soufre). Qui ressemble au soufre. ‖ SULFURIDES. s. m. pl. Famille de corps pondérables qui a le soufre pour type.

— Minér. Famille de minéraux, comprenant ceux qui donnent l'odeur du soufre, soit immédiatement, soit par la combustion, ou celle du gaz hydrogène sulfuré, quand, après les avoir traités par le carbonate de potasse et le charbon, on fait agir l'acide nitrique sur le résidu.

SULFURIFÈRE adj. des 2 g. (ét. lat., *sulphur*, soufre; *fero*, je porte). Minér. Se dit d'un quartz agate globuleux, dont le noyau est composé de soufre et d'argile.

SULFURIPÈDE adj. des 2 g. (ét. lat., *sulphur*, soufre, *pes*, pied). Zool. Qui a les pieds d'un jaune de soufre.

SULFURIQUE adj. m. Se dit d'un acide qui est le quatrième du dernier degré d'oxydation du soufre, et le plus puissant de tous les acides connus. ‖ *Éther sulfurique*. Éther dont le mode de préparation est connu depuis le XVI[e] siècle.

— SULFURIQUES. s. m. pl. Ordre de composés bivalves, dans lesquels le soufre est l'élément le plus électro-négatif.

SULIME s. m. Relat. Nom d'un cosmétique dont les femmes se servent en Orient.

SULIN s. m. Conchyl. Espèce de coquille.

SULLY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Loiret), arr. de Gien. 2,500 hab. Cette petite ville, située sur la rive gauche de la Loire, est remarquable par un ancien château des sires de la Trémouille, qui fut érigé en duché-pairie en faveur de Maximilien de Béthune, duc de Sully, ministre de Henri IV.

SULLY (Maximilien de Béthune, baron de Rosny, duc de), Né à Rosny en 1559, d'une famille protestante, échappa comme par miracle au massacre de la Saint-Barthélemy, s'attacha au parti du roi de Navarre; se lia d'amitié avec ce prince, le servit puissamment de son bras à la guerre et de son extrême habileté dans les négociations. En 1594, il fut nommé secrétaire d'État. Il signala son ministère par d'utiles et nombreuses réformes, corrigea les abus, mit de l'ordre dans les finances de l'État, augmenta les ressources du gouvernement, et diminua néanmoins les taxes du peuple. Ce sage ministre mourut en 1641, laissant des mémoires précieux sur le gouvernement de Henri IV.

SULPICE (Saint). Évêque de Bourges, dans le VI[e] siècle, se fit estimer par sa piété, sa sagesse, son zèle et son érudition. Il mourut en 591. On le fête le 19 janvier.

— SAINT-SULPICE. Géogr. Église de Paris et séminaire bâti auprès de cette église. Le curé de Saint-Sulpice. Les séminaristes de Saint-Sulpice.

SULPICE SÉVÈRE. Célèbre historien ecclésiastique, né dans le midi de la Gaule. On a de lui un Abrégé de l'histoire sainte, en deux livres, qui va depuis la création du monde jusqu'en l'an 400 av. J.-C. Ouvrage d'un style pur et rapide.

SULPICE. Commun. relig. *Congrégation de Saint-Sulpice*. Nom d'une congrégation fondée en Bretagne en 1147. Le couvent principal était un couvent de filles, et le couvent d'hommes lui était soumis.

— Hist. fr. *Réunion de Saint-Sulpice*. Nom donné à un dîner donné par le Directoire, à Bonaparte revenant d'Égypte. Cette fête doit son nom à l'église Saint Sulpice dans laquelle elle eut lieu.

SULPICIEN. adj. m. Hist. eccl. Qui a étudié la théologie au séminaire de Saint-Sulpice. ‖ Il se prend substant. Un sulpicien.

SULPITIA. (pr. *sul-pi-cia*). Famille patricienne de Rome, qui produisit plusieurs personnages distingués. Les Camériens et les Galba en étaient les branches principales.

— SULPITIA. Romaine qui florissait sous Dioclétien. Elle est connue par une satire en vers, qu'elle écrivit contre l'empereur, qui avait chassé de Rome les philosophes.

— Antiq. rom. Nom donné à plusieurs lois romaines. ‖ *Loi Sulpitia touchant la religion*. Loi portée en 304 av. J.-C., qui défendit de consacrer un temple ou un autel sans la permission du sénat et la majorité des tribuns. ‖ *Loi Sulpitia militaire*. Loi qui donna à Marius la conduite de la guerre contre Mithridate. Elle fut décrétée l'an 87 av. J.-C., sous les auspices du tribun P. Sulpitius. ‖ *Loi Sulpitia touchant le sénat*. Loi qui défendait aux sénateurs de contracter des dettes s'élevant à plus de 2,000 drachmes. ‖ *Loi Sulpitia touchant le droit de cité*. Loi qui fit incorporer dans les trente-cinq tribus anciennes les citoyens dont on avait formé huit nouvelles tribus.

SULTAN et mieux **SOLTHAN**. (de l'arab. *solthân*, homme puissant). Hist. Titre qu'on donne à l'empereur des Turcs. Le sultan Ibrahim. Le sultan Mahmoud. Le palais des sultans. *Sultan* est le titre indiquant l'autorité temporelle. *Iman*, au contraire, indique l'autorité spirituelle, et le mot *calife* indique la réunion du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel.

— Titre de dignité qu'on donne à plusieurs princes mahométans, et particulièrement aux princes de la famille des khans de Crimée. Le sultan Galga. Le sultan Nour-Eddin.

— Titre que les habitants du pays donnent au pacha d'Égypte, mais que lui refuse la cour de Constantinople. Le sultan d'Égypte.

— Dans le langage ordinaire, Sorte de titre que les Orientaux donnent par courtoisie à toute espèce de personne.

— Fig. et fam. Homme absolu, tyrannique. C'est un sultan, c'est un vrai sultan.

— Meuble de toilette à l'usage des dames, qui consiste en une corbeille recouverte d'une étoffe de soie. Un beau sultan. Un sultan brodé. ‖ Il se dit aussi d'un petit coussin rempli de parfums.

— Ichthyol. *Sultan ornale*. La baliste vieille.

SULTANAT ou **SOLTHANAT** s. m. Mot peu usité, et qui sert à indiquer la dignité du sultan. ‖ Règne d'un sultan.

SULTANE ou **SOLTHANE**. s. f. Hist. Titre qu'on donne, en Europe, aux femmes du Grand Seigneur. Belle sultane. Les nombreuses sultanes du harem.

— Particulièrement, Épouse légitime et reconnue pour telle par le sultan. Il n'y a plus de sultane aujourd'hui, le sultan ne se marie plus, afin d'éviter les embarras et les dépenses d'une seconde cour.

— *Sultane favorite*. Première sultane en rang, celle qui avait toutes les autres a donné un fils au sultan. La sultane favorite a le pas sur toutes les autres femmes du sérail, à moins que son fils ne vienne à mourir avant le sultan régnant, et qu'une autre femme n'accouche d'un autre fils avant elle.

— *Sultane Validé*. La mère du sultan régnant. La sultane Validé jouit d'une considération particulière, son fils n'ose prendre ni femmes ni concubines sans son consentement.

— A Constantinople, le nom de *sultane* ne se donne qu'aux filles du Grand Seigneur, qui le conservent même après leur mariage. Les filles qui naissent d'elles reçoivent le titre de *kadouns sultanes* ou princesses du sang.

— Mar. *Sultane*. Espèce de vaisseau de guerre turc, portant environ 66 canons, 800 soldats de marine et 60 matelots.

— Cost. Nom d'une robe longue, ouverte par-devant et faite des plus belles étoffes.

— Pâtiss. *Sultane à la Chantilly*. Sorte de grillage en sucre filé dont on recouvre également certains entremets de pâtisserie.

— adj. Ornith. *Poule sultane*. V. [illegible]

SULTANI s. m. Métrol. Monnaie qui se frappe en Égypte, à Tunis, à Alger. Le sultani du Caire vaut de 5 à 6 fr. [illegible] Les sultanis de Tunis sont plus [illegible] plus fin, et valent un tiers de plus. Les sultanis en Algérie valent 8 fr. 40 cent.

SUMAC s. m. Bot. Genre de la famille des térébinthacées, renfermant une cinquantaine d'espèces. Les sumacs sont des arbrisseaux dont les racines traçant au loin et poussent un grand nombre de rejets au-dessus de la surface de la terre, surtout lorsqu'ils sont plantés dans un sol léger, qu'ils aiment de préférence et où ils végètent avec une grande et rare vigueur. Le sumac des corroyeurs et le fustet sont les seuls qui soient indigènes à la France; mais le cap de Bonne Espérance, la Chine, le Japon, l'Amérique septentrionale, en produisent un grand nombre d'espèces dont plusieurs sont aujourd'hui très-répandues dans les jardins d'Europe.

— Nom donné par les teinturiers aux feuilles d'un arbre, arbrisseau, arbuste, ou simple plante, récoltées, séchées, réduites en poudre plus ou moins grossière, quelquefois chargées de fûchettes ou pétioles écrasées. Sumac de Sicile. Sumac de Malaga. Sumac de Porto. Sumac de Redon.

SUMACHINÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble au sumac. ‖ SUMACHINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des térébinthacées, qui a pour type le genre sumac.

SUMATRA ou **SOUMADA**. Géogr. Grande île de l'Océan indien, comprise dans l'archipel de la Sonde au S.-O. de Malacca, dont elle est séparée par un détroit. Cette île, traversée par l'équateur, s'étend du N.-O. au S.-E., l'espace de 1850 kilom., sur une largeur de 100 à 120 kilom. Une chaîne de montagnes, dont quelques sommets sont très-élevés, la parcourt dans toute sa longueur. Volcans, [illegible] de terre, orages fréquents; [illegible] ni de neige [illegible] Riz, cocotier, bambou, bétel, arbres à épices, [illegible] maïs, sagou [illegible] Grand [illegible] pétrole, or, cuivre, fer, soufre, étain. Les Hollandais [illegible] comptoirs [illegible] augmente tous les jours. On y compte plusieurs royaumes [illegible] et de Palembang [illegible]

— [illegible] dive[illegible] Les [illegible] principales sont les Battas, les Lampoungs, les Redjangs et les Achinais.

SUMÂTRE s. m. [illegible] Grandes tempêtes qui naissent près de Sumatra.

SUMATRIEN, ENNE adj. [illegible] habitante de Sumatra [illegible] substantiv. [illegible] Les Sumatriens [illegible] la même race.

— Qui appartient à cette île ou à ses habitants. Mœurs sumatriennes. Costume sumatrien. Villes sumatriennes.

— SUMATRIENS s. m. pl. [illegible] Sumatra.

SUMBAVA ou **SOUMBAVA**. Géogr. Grande île de l'Océan Indien, [illegible] Lombock et Florès. Elle se divise en [illegible] États dont les principaux sont [illegible] Dompo, Sumbava, Tambora [illegible] L'État de Bima est le plus puissant [illegible] est tributaire des Hollandais [illegible] cire, chevaux, bois, tabac, [illegible] ‖ Capitale de l'île.

SUMBAVA TIMOR (Iles de). V. OCÉANIE.

SUMEN. s. m. (pr. *çu-mènn*). Antiq. Nom donné par les Latins au ventre de la truie. On regarde le sumen comme le mets le plus délicieux.

SUMMANALIES. s. f. pl. Antiq. rom. Gâteaux de forme circulaire qu'on offrait à Pluton, dont le nom chez les Latins était Summanus.

SUMMANES. s. m. pl. Myth. rom. Dieux inférieurs, dont le culte se rapportait à celui de Mana.

SUMMATE. s. m. Antiq. rom. Titre qu'on donnait aux décurions de la première classe.

SUMMERS (Iles de). Géogr. V. BERMUDES.

SUMTUM. s. m. (pr. *çomm-tomm*). Chancell. Duplicata d'une signature en cour de Rome.

SUMUQUE. s. m. Entom. Genre de vers aquatiques, ayant pour type la sangsue des poissons.

SU-NAN. s. m. Art culin. Nom donné par les Japonais à ces nids d'oiseau qu'on mange à la Chine, et qu'on peut toujours se procurer en Hollande en les payant sur le pied de 40 florins l'once, c'est-à-dire environ 80 fr. de notre monnaie. On les y emploie pour garnir certaines entrées fines, et on les fait cuire dans du consommé de volaille qu'on assaisonne avec un peu de macis. La partie comestible de ces nids d'oiseau, car il s'y trouve toujours quelques matières hétérogènes, est une substance assez mucilagineuse et d'une apparence à peu près conforme à celle du gros vermicelle de Pise. Elle est pourvue d'une saveur très-fine et qui rappelle le goût de la sept-œils de Rouen. Les naturalistes orientaux pensent que ce doit être un tissu de fucus, de varech ou d'une autre plante marine; mais toujours est-il que ce sont les nids d'une hirondelle de rocher (*alcyo petreus*), et les missionnaires ont observé qu'on ne trouve jamais ces nids que dans les cavernes, au bord de la mer.

SUND. Géogr. Détroit qui sépare l'île de Seeland de la Scanie, province de Suède, et qui fait communiquer la mer du Nord et la Baltique. Il a 45 kilom. de long sur une largeur qui ne dépasse pas un kilomètre. C'est la route que prennent presque tous les vaisseaux marchands pour se rendre de la mer du Nord dans la Baltique. Le roi de Danemark prélève un droit sur tous les vaisseaux qui passent par le Sund, droit qui s'élève à un pour cent de la valeur de la cargaison pour les Français et les Anglais. L'entrée de ce détroit a été forcée deux fois, une fois par les Hollandais, une autre par les Anglais en 1801.

SUNDERLAND. Géogr. Grande ville d'Angleterre, dans le comté de Durham ; 40,000 hab. Bon port d'où sortent de nombreux vaisseaux chargés de sel, de charbon de terre, de verre et autres marchandises.

SUNDGAU. Géogr. C'est-à-dire Région du sud, majeure partie de la Haute-Alsace. V. ALSACE et HAUT-RHIN.

SUNET. s. m. Conchyl. Coquille des sables du cap Bernard, qui paraît être une espèce du genre venus.

SUNNA. s. f. Hist. relig. V. SOUNNA.

SUNNI ou **SUNNITE.** adj. et s. des 2 g. (littér. *imitateur du prophète*). Hist. relig. Se dit de tous les musulmans des quatre rites orthodoxes, appelés chafei, hambali, hanéfi et maliki. Les Turcs sont sunnites.

SUOVÉTAURILIES. s. f. pl. (ét. lat., *sus*, truie; *ovis*, brebis; *taurus*, taureau). Antiq. rom. Sacrifice d'une truie, d'une brebis et d'un taureau, qui se faisait à la fin de chaque lustre dans le champ de Mars.

SUPER. Préposition latine qui sert à former un grand nombre de mots. Elle se change en *sur* dans *surintendant*, et en *sus* dans *suspendre*.

SUPER. v. n. 1re conj. Mar. Se boucher. La voie d'eau a supé. ‖ *Super les étoupes*. Se dit lorsqu'en persistant à faire jouer le piston d'une pompe quand il n'y a plus d'eau, on aspire les étoupes des coutures, des bordages environnants.

SUPERADDITION. s. f. (pr. *çu-per-ad-di-ci-on*). V. SURADDITION.

SUPÉRATION. s. f. (pr. *çu-pé-ra-ci-on*). Astron. Différence de mouvement d'une planète comparée à une autre ou à elle-même, en deux points différents de son orbite.

SUPERAXILLAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui naît plus haut que l'angle formé par les feuilles et la tige ou le rameau. Feuilles, fleurs superaxillaires.

SUPERBE. adj. des 2 g. (du lat. *superbus*). Orgueilleux, arrogant, vain, fier. Esprit superbe. Homme superbe. Vainqueur superbe. [illegible]

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,
Libre du joug superbe où je suis attaché,
Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché. (RAC.)

— Dans un sens analogue, se dit aussi des choses. Les hommes vont tous ensemble se confondre dans un abîme où l'on ne reconnaît plus ni princes, ni rois, ni toutes ces qualités superbes qui les distinguent. (Boss.) De quelque superbe distinction que se flattent les hommes, ils ont tous une même origine, et cette origine est petite. (Id.) S'il y a des rois dans le monde, ce n'est pas pour recevoir l'encens de leurs sujets dans une oisiveté *superbe*. (Fléch.) Son cœur dément en lui sa *superbe* origine. (Boil.)

Il songe quelle était autrefois cette ville
Si *superbe* en remparts, en héros si fertile. (RAC.)

— Somptueux, magnifique. Ornement superbe. Festin superbe. Habit, vêtement superbe.

Souvent ce cabinet *superbe* et solitaire
Des secrets de Titus est le dépositaire. (RAC.)

— Élevé, sublime, noble, imposant. Se dit des ouvrages d'esprit. Discours superbe. Poëme, vers, tragédie superbe.

— Très-bien fait, très-beau. Architecture superbe. Maison superbe. Bijoux superbes.

— Se dit aussi pour exprimer la grandeur, la belle apparence, les admirables proportions des hommes, des animaux, et de plusieurs autres objets de la nature. Homme superbe. Femme superbe. Arbre superbe. Parc superbe.

— Anat. Se dit du muscle releveur de l'œil, parce qu'il entre en action lorsque cet organe exprime l'orgueil.

SUPERBE. s. m. Orgueilleux. Qui résiste au superbe et punit l'homicide. (Rac.)

— Ornith. Espèce de paradisier, type du genre lophorine.

— Syn. comp. SUPERBE. ORGUEILLEUX. Le *superbe* est tout bouffi de soi, l'*orgueilleux* en est plein. Le *superbe* est un orgueilleux arrogant, qui affecte sur les autres une supériorité humiliante.

SUPERBE. s. f. (en lat. *superbia* ; de *super*, par dessus ; *ire*, aller). Orgueil superbe ou arrogant, insolent, fastueux. Esprit de superbe. [illegible] tions d'éclat. (Roubaud.)

— Bot. V. MÉTHONIQUE.

SUPERBEMENT. adv. D'une manière superbe, orgueilleuse. Répondre superbement. Quand on est comme je le suis, on [illegible] à l'aise le sentiment qu'on a de ses avantages en marchant *superbement*. (Mariv.

— Magnifiquement. Être meublé, habillé superbement.

SUPERCARGUE. s. m. Mar. V. SUBRÉCARGUE.

SUPERCATHOLIQUE. adj. des 2 g. Qui est catholique au suprême degré.

SUPERCÉLESTE. adj. des 2 g. Qui s'élève au-dessus du ciel; qui se [illegible] les cieux.

— Myth. Se dit des huit grands dieux adorés par les [illegible].

SUPERCESSION. s. f. Anc. législ. [illegible]

SUPERCHERIE. s. f. (par contract. de *supertricherie*). Fraude, tromperie avec finesse. Grande, fine supercherie. Adroite supercherie. Faire une supercherie. User de supercherie. Employer les supercheries. Quand les peuples sont malheureux, les mots *honneur*, *patrie*, leur paraissent vides de sens et la dernière *supercherie* de leurs tyrans. (De Guibert.) Faire l'aumône par *supercherie* à quelqu'un, malgré lui, n'est pas le servir, c'est l'avilir. (J.-J. Rouss.)

SUPERCOQUENTIEUX, EUSE. adj. (pr. *çu-per-ko-kan-cieu* ; par contract. de *superlificocantieux*). Magnifique, très-beau. Costume supercoquentieux. Mot burlesque, et pourtant fort en vogue aujourd'hui.

SUPÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *superus*, ce qui est en haut). Bot. Se dit du *calice*, quand il s'insère au-dessus de l'ovaire avec la paroi interne duquel il est confondu et soudé par sa base ; de l'*ovaire*, lorsqu'il est libre dans l'intérieur de la fleur ; de la *radicule*, quand la graine étant [illegible], la radicule vient aboutir à la superficie de l'amande.

SUPEREXCRÉTION. s. f. (pr. *çu-pèr-èks-kré-ci-on*). Médec. Excrétion trop abondante.

SUPERFÉTATION. s. f. (pr. *çu-pèr-fé-ta-ci-on*, du lat. *superfetatio* ; fait de *superfœtare*, concevoir de nouveau). Physiol. Conception d'un second fœtus pendant le cours d'une grossesse, de la gestation. Les *superfétations* sont fréquentes dans les espèces du lièvre. (Buff.)

— Fig. Redondances, inutilités. La plupart des corps politiques ont de ruineuses *superfétations*. (Boiste.) Dans quelque rang que vous soyez né, tâchez de n'être point une *superfétation* sociale. (Id.) Ces petites *superfétations* dont notre littérature abonde que trop. [illegible]

SUPERFICIAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient à la superficie.

— Jurispr. *Propriétaire superficiaire*. Celui qui, a ant loué un terrain, a fait bâtir sur ce terrain, et ne possède que ce qui est à la superficie de la terre.

SUPERFICIALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est superficiel. La *superficialité* donne le moyen d'être clairs à ceux qu'un élan élevé eût perdus et laissés dans les nuages. (A. Vinet.)

SUPERFICIE. s. f. (ét. lat. *super*, dessus, de dessus ; *facies*, face, côté). La surface ou l'étendue d'un corps solide, considéré quant à sa longueur et à sa largeur, sans égard à sa profondeur, à son épaisseur. La superficie des corps. La superficie de la terre.

— Dans le langage usuel, La simple surface, l'étendue d'une surface. La superficie d'un champ. La superficie d'un jardin. Mesures de superficie. L'île de Sumatra a une superficie de 6,046 milles carrés. La superficie du département de Vaucluse est d'environ 3,473 kilomètres carrés.

— Se dit aussi de la surface des corps, considérée comme ayant quelque épaisseur. Enlever la superficie d'un corps.

— Géom. Synon. du mot Aire. Ainsi, pour désigner l'étendue renfermée par les trois côtés d'un triangle, on dit indifféremment la *superficie* ou l'aire d'un triangle. V. AIRE.

— Prat. *La superficie cède au fonds*. La surface du terrain et tout ce qui est bâti ou planté dessus appartiennent au propriétaire du fonds.

— Fig. Surface, légère connaissance, notion imparfaite. Ceux-ci n'ont que dos dehors et qu'une simple *superficie*. (La Bruy.) Ne pensez pas à cette vaine et fastueuse religion qui se répand tout au dehors, et qui n'a que le corps et la *superficie* des bonnes œuvres. (Fléch.) C'est une [illegible] une petite teinture, de sorte que nos *superficies* s'accordent fort [illegible]

SUPERFICIEL, ELLE. adj. Qui n'est qu'à la superficie, qui ne s'arrête qu'à la superficie. Plaie superficielle. Blessure superficielle. Les altérations de la nature ne sont que *superficielles*. (Buff.)

— Fig. Qui ne connaît rien à fond, qui n'approfondit pas. Esprit superficiel. Homme superficiel. Les esprits superficiels sont en grand nombre dans le monde.

— [illegible] Connaissance superficielle. Celui qui cherche la récompense de [illegible] valent beaucoup mieux que l'ignorance [illegible] Rayn.) Une tristesse *superficielle* compose pour un temps le visage et la contenance, [illegible] (Fléch.)

— Pathol. *Pouls superficiel*. Pouls dont les [illegible] était placée immédiatement sous la peau. ‖ *Ulcères superficiels*. [illegible] les couches les plus extérieures de la peau, des membranes. ‖ *Veines superficielles*. Celles qui rampent dans l'épaisseur ou immédiatement sous la peau, [illegible]

SUPERFICIELLEMENT. adv. D'une manière superficielle. Toucher, blesser superficiellement. Ce coup ne l'a touché que *superficiellement*. (Acad.)

— Fig. Étudier superficiellement. Ils dres- [illegible] leurs espèces. (B. de St-P.)

SUPERFIN, INE. adj. Qui est de première qualité par la finesse. [illegible] superfine. Teinture superfine. Drap superfin.

SUPERFIN. s. m. Ce qui est très-fin. Ce qui est de la qualité la plus recherchée. C'est du superfin.

SUPERFLU, UE. adj. (du lat. *superfluum* ; fait du gr. ὑπέρ, sur, ῥέω, je coule. Qui est de trop. Ornements superflus. Meubles superflus. Tout ce qui n'est pas nécessaire est *superflu*. (Max. lat.) L'habitude rend nécessaire ce qui est *superflu*, de là naît la pauvreté du riche. (Boiste.)

— Fig. Inutile. Regrets superflus. Raisonnement superflu. Des paroles superflues. Soins superflus. Ce que vous me recommandez était [illegible] sont utiles et à négliger les superflues. (Id.)

N'attirez point sur vous des périls *superflus*,
Pour un fils insolent que vous ne verrez plus. RAC.

Conçois-tu bien la joie
Du plus sensible père au désespoir en proie,
Qui, noyé si longtemps dans des pleurs *superflus*,
Reprend sa fille enfin, quand il ne l'attend plus.
VOLTAIRE.

— Bot. *Polygamie superflue*. Ordre de la polygamie qui comprend les fleurs syngénèses qui sont hermaphrodites au disque et femelles à la circonférence, parce que ces dernières lui paraissent superflues, les autres étant fécondes.

SUPERFLU. s. m. Ce qui est [illegible] le *superflu*, vendra bientôt le nécessaire. (Franklin.) Tant que quelqu'un manque du nécessaire, quel homme a du *superflu* ? (J.-J. Rouss.) La colonie fut bientôt obligée de verser au dehors de ses habitants, et de rejeter à d'autres contrées le *superflu* de ses mains laborieuses. (Chateaub.) Chez un peuple donné par le luxe, la privation du *superflu* est presque aussi sensible que le manque du nécessaire. (S. Dubay.) Les sages ne [illegible] point de bornes. (Id.)

Du soin d'aider le pauvre on dispense [illegible]
Et même chez le [illegible]

— *Donner son superflu*. [illegible] obligé de donner son superflu aux pauvres.

SUPERFLUITÉ. s. f. (du lat. *superfluitas* ; fait de *superfluum*, superflu). Abondance inutile, ce qui est superflu. [illegible] superfluité. Superfluité embarrassante. Éviter la superfluité [illegible] choisisse exactement les idées, qu'on dégage le discours de toutes superfluités. [illegible] *superfluité* est condamnable en toutes choses. (Acad.)

Sa table toutefois, sans *superfluité*,
N'avait rien que [illegible]

— [illegible]

SUPÉRIEUR, EURE. adj. [illegible] Le général, par une manœuvre *supérieure*, fut [illegible] gence *supérieure* du droit. (E. Quinet.) A l'aide [illegible] masse [illegible] l'antiquité la plus vantée. (Virey.)

— [illegible] rite qu'en dignité. (Boiste.) L'universalité des connaissances est nécessaire pour être *supérieur* [illegible] prendre leur place et leur rang. (S. Dubay.)

— Qui est [illegible] revers. Être supérieur aux [illegible] revers. Avoir un courage supérieur [illegible] un courage *supérieur* au danger. [illegible]

— *Être supérieur à sa place*. Avoir plus de talent que n'en exige la place qu'on occupe.

— [illegible] nobles, bien *supérieurs* par le rang, les droits [illegible] d'armes de cette époque. [illegible]

— [illegible] la terre.

— [illegible] de la source du fleuve ou de la rivière qui les traverse. Germanie supérieure.

— *Lac Supérieur*. Le plus occidental et le plus vaste des cinq grands lacs de l'Amérique du Nord ; il a 580 kil. sur 300.

— Géogr. anc. *Mer Supérieure*. Nom donné par les Romains à la mer Adriatique, entre l'Italie et l'Illyrie.

— Jurispr. *Cours supérieures*. [illegible] dernier ressort.

— [illegible]

SUPÉRIEUR, EURE. s. [illegible]

leur *supérieur* à l'établissement préparé pour eux. (Chateaub.)

SUPÉRIEUREMENT. adv. D'une manière supérieure. Écrire supérieurement à un autre. Ces deux auteurs ont écrit sur la même matière, mais l'un bien *supérieurement* à l'autre. (Acad.)

— Absol. Très-bien, parfaitement. Écrire, parler supérieurement. Peindre, chanter supérieurement. Tel se croit un grand homme parce qu'il danse ou chante *supérieurement*, il n'est que *supérieurement* sot. (Boiste.)

SUPER-IMPRÉGNATION. s. f. (pr. *çu-per-in-pré-gna-ci-on*). Synonyme de Superfétation. V. ce mot.

SUPÉRIORISÉ, ÉE. part. pass. du v. Supérioriser. S'empl. adjectiv.

SUPÉRIORISER. v. a. 1re conj. Néol. Rendre supérieur.

SUPÉRIORITÉ. s. f. (rad. *supérieur*). Élévation, excellence au-dessus des autres. Grande supériorité, extrême supériorité. Supériorité incontestable, frappante, méritée. Supériorité de talents, de forces, de moyens. Avoir de la supériorité. Prendre la supériorité sur quelqu'un. Il n'y a de *supériorité* réelle que celle du génie et de la vertu. (Vauven.) On ne veut céder à qui que ce soit la *supériorité* du jugement. (De Bussy.) Il y a des temps où une nation conserve constamment sa *supériorité*. (Volt.) La France conservait encore sa *supériorité* sur tous ses ennemis. (Id.) Tant de vertu désarmait ceux qui étaient accablés de l'éclat de ses actions et de la *supériorité* de ses lumières. (Barthél.) Tout marque dans l'homme, même à l'extérieur, sa *supériorité* sur tous les êtres vivants. (Buff.) La *supériorité* a plus d'envieux que de justes prétendants. (S. Dubay.) Les prospérités militaires laissent dans l'âme je ne sais quel plaisir touchant qui la remplit, et l'occupe tout entière : on s'attribue une *supériorité* de force et de puissance. (Fléch.)

— Dignité, emploi, charges des supérieurs. Parvenir à la supériorité, avoir la supériorité d'un monastère.

— Autorité. Aucun homme n'aurait cru avoir la *supériorité* sur ses semblables, si quelques hommes ne lui avaient persuadé qu'elle lui venait de Dieu. (Boiste.) Ils ne connaissent d'autres *supériorités* que celle des emplois. (Voltaire.)

— Personne supérieure. Les *supériorités* individuelles doivent l'emporter en tout sur les *supériorités* sociales. (Boiste.) Toutes les *supériorités* s'attirent et s'appuient mutuellement. (Virey.)

SUPÉRISTE. s. m. Hist. ecclés. Ancienne dignité de l'Église.

SUPERJECTION. s. f. (pr. *çu-per-jèk-ci-on*). V. HYPERBOLE.

SUPERLATIF, IVE. adj. (du lat. *superlativus*; fait de *super*, au-dessus; *latus*, porté). Gramm. Qui exprime la qualité, bonne ou mauvaise, portée à un très-haut degré, au plus haut degré. Adjectif superlatif. Adverbe superlatif. Terminaisons superlatives. Degré superlatif. Nous avons, en français, un très-petit nombre de mots qui expriment par eux-mêmes un degré superlatif.

SUPERLATIF. s. m. Gramm. Le plus haut degré de supériorité ou d'infériorité que puisse énoncer un mot. En latin et en italien, le superlatif se forme par le changement de la terminaison, comme *doctus, dotto*, savant; *doctissimus, dottissimo*, très-savant. En français, nous n'avons qu'un très-petit nombre de mots qui énoncent cette idée par eux-mêmes et au moyen de leurs finales. V. plus bas. Mettre un adjectif au superlatif. Cet adverbe est au superlatif. C'est agir en homme sage de ne parler jamais au *superlatif*. (Port.)

— En français, le superlatif s'exprime à l'aide d'un des adverbes *bien, très, fort, infiniment, extrêmement*, ou d'une des locutions adverbiales *le plus, le moins*, qu'on met devant l'adjectif. La prospérité est *la plus forte* épreuve de la sagesse. (La Harpe.) *La moindre* affectation est un vice. (Volt.) *Le meilleur* de tous les casuistes, c'est la conscience. (J.-J. Rouss.) *La pire* des bêtes est le tyran, parmi les animaux sauvages; parmi les animaux domestiques, c'est le flatteur. (Marmont.)

— Le mot même qui énonce la qualité bonne ou mauvaise portée au plus haut degré. Il faut éviter l'abus des superlatifs. Nous avons, en français, un très-petit nombre de superlatifs, que nous avons empruntés, soit de l'italien, soit du latin. Tels sont les suivants : *Amplissime, bellissime, carissime, corpulentissime, éminentissime, excellentissime, nobilissime, savantissime, puissantissime, fidélissime, fourbissime, généralissime, grandissime, habilissime, ignorantissime, petitissime, illustrissime, rarissime, vérissime, sérénissime, parvulissime*, etc. Dans le discours familier, on ne se fait point faute de ces sortes de superlatifs, et l'on ne craint point d'en créer selon le besoin.

— Un adjectif possessif placé devant un comparatif de supériorité ou d'infériorité, forme un superlatif, *ma plus grande inquiétude; son meilleur ami; notre moindre souci*.

— Dans le style léger, on se sert souvent aussi de la particule *archi* pour exprimer un degré superlatif : *Il est archifou*, c'est-à-dire très-fou; *archimenteur*, menteur au dernier point.

— En italien, lorsque le participe passé est employé tout simplement comme un qualificatif, il reçoit alors le superlatif *issimo*, et l'on dit, par exemple, *mio stimatissimo amico*, mon ami très-estimé. Les adverbes peuvent aussi devenir superlatifs. *Grandemente*, grandement; *grandissimamente*, très-grandement.

— *Superlatif absolu.* Celui qui exprime la qualité à un très-haut degré, sans rapport à une autre chose ou à une autre personne, comme *très-sage*. || *Superlatif relatif.* Celui qui exprime le plus haut degré de la qualité, avec comparaison et relativement aux objets comparés, comme *le plus sage*, *la plus belle*. || *Superlatif d'infériorité.* Celui qui se compose avec les mots *le moins*. Le moins beau de tous ces jeunes gens.

— Fig. Villon fait trophée de ses tromperies, esquelles il était un *superlatif*. (E. Pasquier.)

— *Au superlatif.* loc. adv. Au dernier degré, on ne peut mieux ou plus mal. Cette femme est laide au superlatif. Cet homme est bête au superlatif.

SUPERLATISER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Posséder à un degré éminent. Tu as usé par ci par là dans ton libelle de phrases nouvelles, et formé des mots esquels tu excelles et *superlatise*. (Nic. Pasquier.)

SUPERLATIVEMENT. adv. Au superlatif, au plus haut degré. Cette femme est superlativement laide. Sa manière de procéder, pour être simple et facile au premier coup d'œil, n'en est pas moins bouffonne et *superlativement* récréative. (Th. Gautier.) Burl.

SUPERLICOCANTIEUX, EUSE. adj. (pr. *çu-per-li-ko-kan-cieu*). Mot forgé par Rabelais, pour exprimer un degré supérieur, et particulièrement l'état d'un fou qui surpasse tous les autres en folie.

— Par extension on a dit et on dit quelquefois dans le peuple *supercoquentieux*. V. ce mot.

SUPERLIFIQUE. adj. des 2 g. S'est dit pour Grave, magnifique, imposant.

SUPERNATURALISME. s. m. Philos. On dit mieux *supranaturalisme*. V. SUPRANATURALISME.

SUPERNUMÉRAIRE. adj. des 2 g. S'est dit pour Surnuméraire, qui est au-delà du nombre.

SUPERNUTRITION. s. f. (pr. *çu-per-nu-tri-ci-on*). Pathol. Excès de nutrition.

SUPEROVARIÉ, ÉE. adj. Bot. Dont l'ovaire est supère. Plante, fleur superovariée.

SUPERPARTIENT, ENTE. adj. Géom. V. SURPARTIENT.

SUPERPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Superposer. S'empl. adjectiv. Couche, ligne superposée.

— Bot. Épithète donnée au bulbe, quand il s'en développe un nouveau sur l'ancien, et aux lobes de l'anthère lorsqu'ils sont placés l'un au-dessus de l'autre.

— Fig. Il est presque impossible que le cercle de nos affections, de nos idées, de nos intérêts, de nos opinions, de nos sentiments, soit si exactement *superposé* à celui d'un autre, qu'ils se confondent. (Boiste.) La politesse est comme une teinte générale, uniforme, *superposée* à tous les vices. (Id.)

SUPERPOSER. v. a. 1re conj. (pr. *çu-per-po-zé*). Littéral. Poser dessus; poser une ligne, un plan, une surface, un corps sur un autre, pour voir s'ils coïncident parfaitement.

— Fig. Superposer ses opinions, ses sentiments, ses intérêts, aux opinions, aux sentiments, aux intérêts des autres.

— SE SUPERPOSER. v. pron. Être superposé, être posé dessus.

SUPERPOSITIF, IVE. adj. Bot. Se dit de la préfloraison, quand les pièces du calice ou de la corolle s'appliquent successivement les unes au-dessus des autres par leur partie supérieure, comme dans les verbascums.

SUPERPOSITION. s. f. (pr. *çu-per-po-zi-ci-on*; du lat. *superpositio*; fait de *super*, sur, au-dessus; *positio*, position). Didact. Action de superposer, de poser une chose sur une autre; état de ce qui est superposé. La superposition des couches terrestres. Les minéraux se forment par la *superposition* de petites lames. (Buff.)

— Géol. Ordre dans lequel se succèdent les terrains, les formations, les étages, les groupes, les assises, les roches et toutes les parties qui composent l'ensemble de l'écorce terrestre. En géologie, l'ordre de superposition est constant et jamais interverti; en sorte que, connaissant un groupe de roches, on peut connaître celui qui le supporte et celui qui le recouvre.

— *Jeûnes de superpositions.* Jeûnes doubles, qui s'étendaient jusqu'à deux jours entiers.

SUPERPURGATION. s. f. (pr. *çu-per-pur-ga-ci-on*). Médec. Purgation excessive ou immodérée causée par des substances trop irritantes ou données à contre-temps. Les superpurgations sont souvent dangereuses. Causer une superpurgation. La *superpurgation* est souvent le résultat d'une disposition particulière du corps qui fait que le médicament donné à dose convenable produit des effets exagérés qu'il était impossible de prévoir. (Mérat.) Il y a une classe d'hommes qui ne fait la médecine qu'au moyen de *superpurgations*, ce sont les charlatans. (Id.)

SUPERSATURÉ, ÉE. part. pass. du v. Supersaturer. S'empl. adjectiv.

SUPERSATURER. v. a. 1re conj. Saturer au-delà du terme, à l'excès.

SUPERSÉCRÉTION. s. f. (pr. *çu-per-cé-kré-ci-on*). Sécrétion abondante, excessive.

SUPERSÉDER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Surseoir.

SUPERSENSIBLE. adj. des 2 g. Qui échappe aux sens.

SUPERSTITIEUSEMENT. adv. (pr. *çu-per-sti-cieu-ze-man*). Avec superstition, d'une manière superstitieuse. S'attacher superstitieusement à de certaines pratiques, à de certaines dévotions.

— Fig. Se dit en parlant des choses où l'attention, l'exactitude, le scrupule est porté jusqu'à l'excès. Il est bon d'être exact, mais il ne faut pas s'attacher *superstitieusement* aux choses indifférentes. (Acad.)

SUPERSTITIEUX, EUSE adj. (pr. *çu-per-sti-cieux*; du lat. *superstitiosus*; fait de *superstes*, qui a survécu). Qui a de la superstition. Homme superstitieux. Femme superstitieuse. Enfant superstitieux. Les habitants des campagnes, toujours ignorants et *superstitieux*, ne croient fermement que ce qui est incroyable. (Bodin.) Ce sont toujours les mauvais gouvernements qui rendent les peuples *superstitieux*. (Boulang.)

— Dans un sens analogue, Ignorance superstitieuse. Il y a trop de connaissances et trop d'esprit en France pour que la barbarie *superstitieuse* puisse renouveler ses atrocités. (Le gr. Frédéric.) Jamais la nature humaine n'est plus aidée que quand l'ignorance *superstitieuse* est armée du pouvoir. (Volt.)

— Où il y a de la superstition. Culte superstitieux. Cérémonies superstitieuses. Préjugés superstitieux. Les idées *superstitieuses* sont presque toujours ineffaçables, parce qu'elles sont gravées par la peur ou l'espérance. (Boiste.) Les temps les plus *superstitieux* ont toujours été ceux des plus horribles crimes. (Volt.) Le défaut de lumières dans tous les ordres de l'État fomentaient chez les plus honnêtes gens des pratiques *superstitieuses* qui déshonoraient la religion. (Id.) Pour déraciner un culte *superstitieux* et le transformer en culte raisonnable, le moyen le plus sûr et le plus efficace est de répandre les lumières, et de fonder autant que possible les croyances sur la raison. (Artaud.)

— Fig. Exact jusqu'à l'excès. Recherches superstitieuses. Soins superstitieux.

SUPERSTITIEUX, EUSE. s. Celui, celle qui a de la superstition. Il est bien rare que le *superstitieux* veuille s'éclairer. (Lakington.) Souvent le lettré, le savant, deviennent victimes, soit du *superstitieux*, à cause de l'exercice de leur raison, soit de l'envie des contemporains, par l'éclat du talent ou de l'esprit. (Virey.) Le *superstitieux* a nécessairement le jugement faux, l'âme faible et parfois le cœur dur : il met une force idéale à la place de la raison. (Fonten.)

SUPERSTITION. s. f. (pr. *çu-per-sti-ci-on*). Corruption du sentiment religieux altéré par l'ignorance; foi sans raison, croyance aveugle qui ne se fonde sur aucun examen. La superstition honore Dieu d'une manière indigne de lui; elle défigure l'objet de son culte et le dégrade. Les esprits faibles sont sujets à la *superstition*. (Acad.) La *superstition* est ennemie de la religion. (Id.) Rien n'est plus opposé à la véritable dévotion que la *superstition*. (Id.) Les femmes ont beaucoup de penchant à la *superstition*. (Id.) Les augures entretenaient la *superstition* parmi le peuple. (Id.) Ce sont les lumières qui distinguent la religion de la *superstition*. (Artaud.) La *superstition* craint ce qu'elle devrait aimer, et n'adore que ce qu'elle craint. (Dussaulx.) La *superstition* ne déshonore pas seulement la religion, elle fait encore le malheur du monde. (S. Dub.) La *superstition* attribue à des causes surnaturelles les choses dont l'ignorance ne permet pas de rendre raison. (Condill.) La *superstition* est le plus terrible fléau du genre humain; elle abrutit les simples, elle persécute les sages, elle enchaîne les nations, et produit partout des maux effroyables. (J.-J. Rouss.)

— Pratiques superstitieuses. Les superstitions mahométanes. Les superstitions de l'Inde, de la Chine. Chère patrie! tu t'es dépouillée de tes *superstitions* et de tes vices, comme on se dépouille d'un haillon flétri. (A. Mart.) La multitude tient d'autant plus à ses *superstitions*, qu'on fait plus d'efforts pour l'en arracher. (Barthél.) Quelques crédulités banales, quelques *superstitions* populaires se sont confondues dans les âges de ténèbres et d'ignorance, avec les hautes croyances du pur dogme chrétien. (Lamartine.)

— Vain présage qu'on tire de certains accidents qui sont purement fortuits. Vaine superstition. Superstition ridicule, aveugle, dangereuse. Avoir de la superstition. Croire que, lorsqu'on se trouve treize à table, il en doive mourir un dans l'année, c'est une superstition. Il y a des superstitions du cœur, telles que les pressentiments, à l'égard des personnes qui nous sont chères. L'amour qui est, comme la dévotion, le culte de l'idéal, de la perfection, de la beauté suprême, est enclin comme elle aux *superstitions*. (Artaud.) La principale différence entre la religion et la *superstition*, c'est que celle-ci a pour base l'ignorance, et la religion la sagesse. (Spinoza.) Il est sans doute très-facile de plaisanter agréablement sur les *superstitions* médicales de nos bons et crédules aïeux, mais il faut convenir qu'en parlant de mort devant un malade, ou quand un vieillard voit passer un convoi funèbre, c'est moins la *superstition* de cette rencontre, ou de ces paroles qui influe sur eux, que l'impression menaçante qui en résulte, et qu'il est utile d'écarter. (Virey.)

— Fig. Tout excès d'exactitude, de soin, en quelque matière que ce soit. Il est si jaloux de l'exactitude grammaticale, qu'il va sur cela jusqu'à la *superstition*. (Acad.)

SUPERSTITIOSITÉ. s. f. (pr. *su-perss-ti-ci-o-zi-té*). Tendance au spiritualisme, à la contemplation.

SUPERSTRUCTURE. s. f. Addition inutile à un ouvrage. Tout le reste n'est qu'une *superstructure* inutile à l'édifice. (Volt.)

SUPERSUBSTANTIEL, ELLE. adj. (pr. *su-per-çubs-tan-ciel*). Philos. Qui est au-dessus de toute substance.

SUPIER. s. m. Bot. Nom vulgaire du sureau.

SUPIN. s. m. (du lat. *supinum*, fait dans le même sens de *supinus*, couché sur le dos, et fig., nonchalant, indolent, parce que le supin d'un verbe semble oisif et sans action). Gramm. lat. Temps de l'infinitif des verbes latins, qui, sans perdre sa nature de verbe, s'emploie comme substantif. Aussi les grammairiens l'appellent-ils *substantif verbal*. Le supin est déclinable, et a quatre cas : le nominatif terminé en *um*; le datif terminé en *u*; l'accusatif terminé en *um*; et l'ablatif terminé ordinairement en *u* et quelquefois en *o*. A quelque cas que soit employé le supin, il conserve sa force de verbe; et s'il appartient à un verbe actif, il prend un régime direct; en sa qualité de substantif verbal, il peut être sujet d'une proposition, complément d'un verbe ou d'une préposition exprimée ou sous-entendue. *Difficile dictu*, chose difficile à dire; c'est pour *negotium*, chose; *difficile*, difficile; (*in hoc actu*) *dictu*, dans l'action de dire. *Lusum it Mæcenas*, Mécène va jouer; c'est pour *Mæcenas*, Mécène; *it*, va; *ad*, pour; (*hoc actum*) *lusum*, l'action de jouer. *Nihil est facilius dicto*, il n'y a rien de plus aisé à dire; c'est pour *nihil*, rien; *est*, est; *facilius*, plus facile; (*in hoc actu*) *dicto*, dans l'action de dire.

— Quelques grammairiens admettent un supin, en français. Dans *la reine a vu*, *la reine a vu l'armée*, le participe *vu*, dit-on, est un supin, c'est-à-dire un substantif verbal, qui répond au latin *visum*, *visu*. Mais comment, dit le savant Lemare, expliquer un supin construit avec *avoir?* Jamais les Latins, de qui nous l'aurions emprunté, ont-ils construit leur supin avec *habere?* Ne sait-on pas que ce n'est qu'après des verbes de mouvement qu'ils employaient leur supin, comme dans *eo lusum*, je vais jouer. Et puis, comment avec ce supin arriver à l'idée de passé qui résulte de la phrase *j'ai vu?* Car *visum* exprime, du moins par résultat, une idée d'activité. *Eo visum* signifie *je vais au voir*, ou à l'action de voir; *habeo visum*, si cette construction pouvait exister, voudrait dire, *j'ai l'action de voir*, ce qui ne réveillerait aucune idée de passé. Dans l'analogie latine, ce serait plutôt une idée de futur qu'il ferait naître. Il faut donc rayer de notre langue le supin ou substantif verbal.

SUPINATEUR. adj. m. (en lat. *supinator*; de *supinus*, couché à la renverse). Anat. Se dit de deux muscles qui font mouvoir l'avant-bras et la main de manière que, lorsqu'ils se contractent, le plat de la main se tourne en dehors. Le muscle grand supinateur. Muscle petit supinateur.

— substantiv. Se dit pour Muscle supinateur. On distingue deux supinateurs : l'un appelé *long* ou *grand supinateur*, est l'huméro sus-radical; l'autre, appelé *court supinateur*, est l'épichondyloradial.

SUPINATION. s. f. (pr. *çu-pi-na-ci-on*). Mouvement que les muscles supinateurs font exécuter à l'avant-bras et à la main. La supination de la main. La supination du radius. Lorsque la main est dans la pronation, le grand supinateur l'amène dans la *supination*; il peut aussi fléchir l'avant-bras sur le bras, ou le bras sur l'avant-bras. (Dict. des sc. méd.) Le court supinateur fait tourner le radius sur son axe, de devant en dehors, et amène la main dans la *supination*. (Id.)

— Pathol. Attitude dans laquelle le malade est couché à la renverse sur son lit, la tête jetée en arrière, les bras et les jambes étendus : c'est le signe d'une grande faiblesse.

SUPPÉDITER. v. a. 1re conj. (du lat. *suppeditare*, mettre sous les pieds). S'est dit pour Fouler aux pieds, anéantir.

SUPPILOTE. s. m. (mot mexicain qui veut dire, *roi vautour*). Ornith. Nom donné à deux oiseaux de proie, dont l'un est dit avoir sur la tête une crête de chair, et l'autre une huppe de plumes.

SUPPLANTATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui supplante.

SUPPLANTATION. s. f. (pr. *çu-plan-ta-ci-on*). Action de supplanter.

SUPPLANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Supplanter. S'empl. adjectiv. Rival supplanté.

— *Supplanté par.* Les courtisans souvent négligés ou *supplantés* par d'autres dans l'inconstance des faveurs qu'ils s'efforcent de fixer, sont toujours inquiets. (Virey.)

SUPPLANTER. v. a. 1re conj. (pr. *çu-plan-té*; ét. lat., *sub*, sous; *planta*, la plante des pieds). Faire perdre à quelqu'un le crédit, la faveur, l'autorité, l'établissement qu'il avait auprès d'une personne, le ruiner dans l'esprit de cette personne et se mettre à sa place. Supplanter son rival. Supplanter tous ses concurrents. Pour l'ordinaire, un fat *supplante* un honnête homme. (La Chauss.) Les jeunes gens se

montrèrent enchantés de l'adresse avec laquelle j'avais *supplanté* le comte. (B. Constant.)

— SE SUPPLANTER. v. pron. Être supplanté. Les courtisans se *supplantent* les uns les autres. (Boiste.)

SUPPLÉANCE. s. f. Action de suppléer, de remplacer; effet de cette action. Qu'est-ce que la fiction de la paternité adoptive, si ce n'est la *suppléance* de la paternité sociale? (Cormenin.) Omiss. des dictionnaires.

SUPPLÉANT. part. prés. du v. Suppléer. Qui supplée. Il est invariable. Des agrégés suppléant les professeurs titulaires.

SUPPLÉANT, ANTE. s. Celui, celle qui remplace quelqu'un, qui le représente, qui fait ses fonctions à son défaut. Être le suppléant de quelqu'un. On lui a donné, on lui a nommé un suppléant. Avoir un bon suppléant. Cette dame est sa suppléante au bureau de charité. Un juge intègre, impassible, ne trouve pas toujours de *suppléant*. (Boiste.)

— adj. Professeur suppléant. Juge suppléant. Député suppléant.

SUPPLÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Suppléer. S'empl. adjectiv. Personnes suppléées.

SUPPLÉER. v. a. 1re conj. (du lat. *supplere*). *Je supplée, tu supplées, il supplée, nous suppléons, vous suppléez, ils suppléent. Je suppléais. J'ai suppléé. Je suppléai. Je suppléerai. Je suppléerais. Supplée, suppléons, suppléez. Que je supplée. Que je suppléasse. Suppléant. Suppléé, suppléée.* Ajouter ce qui manque; fournir ce qui fait défaut de surplus. S'il y a moins de cent francs, je suppléerai le reste.

— Fig. Quant à l'éducation morale, rien ne peut *suppléer* dans l'instituteur la volonté de bien faire. (Guizot.)

— Ajouter à une phrase, ce qui y est sous-entendu. Dans, *Ce curé est allé à Saint-Eustache*, il faut suppléer *l'église de*. V. ELLIPSE.

— *Suppléer ce qui manque dans un auteur, à un auteur.* Remplir les lacunes qui se trouvent dans ses ouvrages.

— *Suppléer les cérémonies du baptême.* Faire à l'église la cérémonie du baptême sur un enfant qui a été ondoyé.

— *Suppléer quelqu'un.* Tenir sa place, le représenter, lui servir de suppléant.

— v. n. Réparer le manquement, le défaut de quelque chose. Suppléer à tout. Suppléer aux omissions. La valeur supplée au nombre. En richesse, comme en autre chose, rien ne *supplée* au temps. (B. Constant.) La routine, en beaucoup de choses, *supplée* à l'esprit. (De Retz.) Les remèdes de la force ne peuvent *suppléer* aux remèdes de la raison. (T. Payne.)

> L'esprit *supplée* à des feux languissants,
> Et son travail fait le repos des sens. (Bernard.)

— SE SUPPLÉER. v. pron. Être, pouvoir être suppléé. La religion, le bon sens et la vertu ne peuvent, en aucun cas, se *suppléer*. (Boiste.)

— Réciproq. Se remplacer. Se suppléer tour à tour.

—Syn. comp. SUPPLÉER UNE CHOSE, SUPPLÉER À UNE CHOSE. *Suppléer une chose*, c'est le fournir pour compléter un tout, c'est ajouter à une chose ce qui manque pour qu'elle soit entière et complète. Ce sac doit être de mille francs, et ce qu'il y a de moins, je le suppléerai. *Suppléer à une chose*, c'est mettre à sa place une chose qui en tient lieu. Son mérite supplée au défaut de sa naissance. Dans les arts, le travail ne peut suppléer au génie.

SUPPLÉMENT. s. m. (du lat. *supplementum*, même signif.). Ce qu'on donne pour suppléer, ce qu'on donne en sus. Donner tant pour supplément. Supplément de dot, de partage. Supplément de solde.

— Fig. La politesse est le *supplément* des vertus qu'on n'a pas. (De Meilhan.) Une critique n'est-elle pas qui est le *supplément* des lois. (Boiste.) Les satisfactions du cœur ne sauraient avoir un *supplément*. (Azaïs.) On fait de l'orgueil le *supplément* du mérite. (Mass.)

— *Prendre un supplément.* Se dit dans les théâtres et les concerts, pour Changer le billet qu'on avait acheté, contre un autre d'une place supérieure, et payer le surplus du prix. ‖ Se dit aussi, dans les restaurants à prix fixe, lorsqu'on prend plus de plats que le nombre indiqué, en payant toutefois la différence.

— Ce qui est ajouté à un livre, pour suppléer à ce qui y manquait. Supplément de Tite-Live, de Tacite. Publier un supplément. Le supplément d'un ouvrage.

— Fig. Le gouvernement, la religion est un *supplément* nécessaire à la morale (T. Payne.) Un bon gouvernement est le *supplément* de la morale des hommes. (Ferrand.)

— Feuille ou feuillet ajouté quelquefois à un journal, lorsque son étendue ordinaire ne suffit pas pour contenir tout ce qu'on peut publier. Premier supplément. Deuxième supplément. Le Moniteur universel contient quelquefois jusqu'à sept ou huit suppléments. Le supplément des Débats, du Constitutionnel. Lire le supplément.

— Géom. *Le supplément d'un angle.* Ce qu'il faut ajouter à un angle pour former deux angles droits.

— Gramm. Se dit des mots que la plénitude du sens veut qu'on ajoute à ceux qui composent la phrase usuelle et elliptique. Dans *à la Saint-Jean*, les mots *fête de* sont le supplément de la phrase, *à la fête de saint Jean.*

SUPPLÉMENTAIRE. adj. des 2 g. Qui sert de supplément, qui est mis, donné en forme de supplément. Article supplémentaire. Crédit supplémentaire.

— *Jurés supplémentaires.* Ceux qui sont désignés pour suppléer les jurés titulaires en cas d'absence ou de maladie.

SUPPLÉMENTAIREMENT. adv. D'une manière supplémentaire. Omission des dictionnaires.

SUPPLÉTER. v. a. 1re conj. L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je supplète, tu supplètes, il supplète*, etc. Néol. Donner un supplément. La différence de ce mot avec *compléter* est la même que celle qui existe entre *supplément* et *complément.*

SUPPLÉTIF, IVE. adj. Qui supplée, qui complète, qui sert de supplément. Proposition supplétive.

SUPPLÉTOIRE. adj. des 2 g. Syn. de Supplétif. ‖ Se dit du serment déféré d'office par le juge.

SUPPLIANT. part. prés. du v. Supplier. Qui supplie. Il est invar. Je les ai vus suppliant leurs juges. Une femme suppliant le roi d'accorder la grâce de son mari. Elle courait porter d'abondantes aumônes à de riches moines qui la dirigeaient, les *suppliant* d'apaiser la Divinité par le sacrifice de sa fortune. (B. de St-P.)

SUPPLIANT, ANTE. adj. Qui supplie avec instance. Personne suppliante.

> A cet aspect, vers lui nos mains sont étendues,
> Du peuple *suppliant* le cri perce les nues. (Piron.)

— Se dit aussi des choses. Ne rougis point de prendre une voix *suppliante*. (Rac.) Sa joue était couverte de rougeur, et ses regards *suppliants* semblaient lui demander grâce. (Léon de Wailly.) Aben-Hamet avait gardé le silence, mais ses regards *suppliants* parlaient au défaut de sa bouche. (Chateaub.) Leurs postures *suppliantes* parlaient pour eux. (Fén.)

> Sa *suppliante* main vers les dieux est tendue,
> Sa prière par eux n'est que trop entendue. (Malfil.)

— substantiv. Être en posture de suppliant. Air, mine de suppliant. Une foule de suppliants.

> Hélas! est-il un roi si dur et si cruel,
> A moins qu'il n'ait pour mère une autre Jézabel,
> Qui d'un tel *suppliant* ne plaignît l'infortune
> (Racine.)

— S'est dit particulièrement des personnes qui présentent des requêtes en justice ou à quelque puissance, pour obtenir quelque chose. Le suppliant demande que. La suppliante.

SUPPLICATION. s. f. (pr. *çup-pli-ka-ci-on*). Prière avec soumission. Très-humble supplication. Faire une supplication. En venir aux supplications. Des supplications touchantes. De vaines supplications. De basses supplications. J'ai toujours persisté dans cette idée et dans mes *supplications*. (Volt.) A la joie et à l'abondance succèdent souvent la terreur et la détresse, et aux pompes du triomphe, les *supplications* de la captivité. (Virey.)

— SUPPLICATIONS. s. f. pl. Hist. rom. Prières publiques que le sénat ordonnait en diverses occasions importantes et qui étaient accompagnées de cérémonies religieuses dont le rit était prescrit.

— Hist. mod. Remontrances écrites que le parlement faisait aux rois en certaines occasions.

SUPPLICE. s. m. (du lat. *supplicium*; fait de *sub*, sous; *plicare*, plier). Punition corporelle ordonnée par la justice. Le supplice de la roue, du gibet, de la croix, du fouet. Le supplice des parricides, des matricides. Souffrir les plus cruels supplices. Des instruments de supplice. Le *supplice* que le roi Charles ... l'esprit d'une nation ... jamais. (Diderot.) Il prévint son *supplice* en se donnant la mort. (Volt.)

— *Condamner au dernier supplice.* Condamner à mort. ‖ *Mener quelqu'un au supplice.* Le mener à un supplice qui est suivi de mort.

— *Les supplices éternels.* Les peines de l'enfer.

— Par extens. Tout ce qui cause une vive douleur de corps, et qui dure quelque temps. La colique, la paralysie est un supplice cruel. La vue du méchant est son premier *supplice*. (Del.) L'enfer n'a point assez de *supplices* pour le monstre qui fait la guerre contre le gré de la nation. (Boiste.)

— Fig. Tout ce qui cause une peine, une affliction, une inquiétude violente et de quelque durée. Les supplices de l'avarice, de l'envie, de l'ambition. Le cœur en changeant de passion ne fait que changer de *supplice*. La vie ne serait-elle plus cruel des *supplices*. (Barth.) L'homme trouve son *supplice* dans ses espérances. (Mass.) La gêne de l'âme m'a toujours paru un *supplice*. (Volt.)

> Jamais hymen formé sous le plus noir auspice,
> De l'hymen que je crains n'égala le *supplice*.
> (Racine.)

— Fig. et fam. *Etre au supplice.* Souffrir beaucoup de quelque mal, de quelque incommodité, de quelque peine.

— Se dit aussi en parlant de sujets peu graves. Je suis au supplice depuis qu'il chante, quand il faut que je l'entende. Si nos amis morts nous voient, nous entendent, ils doivent être sans cesse au *supplice*, c'est peut-être là leur purgatoire. (Boiste.)

SUPPLICIÉ, ÉE. part. pass. du v. Supplicier. S'empl. adjectiv.

— *Supplicié pour.* Être *supplicié*, pour une bonne cause, c'est une glorieuse ignominie. (P. Syrus.)

— substantiv. Celui, celle qui a subi le supplice de la mort. Un supplicié. Une suppliciée. Le lieu où l'on enterre les suppliciés. Les corps des *suppliciés* sont livrés à leurs familles, si elles le réclament, à la charge par elles de les faire inhumer sans aucun appareil. (Code pén.) Les *suppliciés* ont été longtemps les seuls sujets à la disposition des médecins pour la dissection de l'homme. (Mérat.)

SUPPLICIER. v. a. 1re conj. (rad. *supplice*). *Je supplicie, nous supplicions, vous suppliciez. Je suppliciais, nous suppliciions, vous suppliciiez. Que je supplicie, que nous suppliciions, que vous suppliciiez*, etc. Faire souffrir le supplice de la mort. Supplicier un assassin. Le supplicier en place de Grève.

— Fig. Tourmenter à l'excès.

— SE SUPPLICIER. v. pron. Souffrir le supplice de la mort. Quelle plus haute idée peut-on donner à l'homme de lui-même, que de dire: « Dieu s'est *supplicié* pour toi » (Boiste.)

— Fig. Les passions se *supplicient* elles-mêmes. (Boiste.)

— Réciproq. et fig. Se faire subir un supplice. Les époux mal assortis se *supplicient*. (Boiste.)

SUPPLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Supplier. S'empl. adjectiv. Personne suppliée avec instance.

SUPPLIER. v. a. 1re conj. (du lat. *supplicare*; fait de *sub*, sous; *plicare*, plier). *Je supplie, nous supplions, vous suppliez. Je suppliais, nous suppliions, vous suppliiez. Que je supplie, que nous suppliions*, etc. Prier quelqu'un avec instance, avec soumission, pour avoir ce qu'on désire, ce qu'on demande. Je vous supplie de faire cela. Il ne pouvait plus souffrir la préférence que mon cœur donnait à Dieu; il l'exigeait avec hauteur, il la demandait en *suppliant*. (Barthél.)

> Je pars. Adieu, Marie. Adieu. Je pars demain,
> Si vous me regrettez, où je vous en *supplie*,
> Donnez-moi cette fleur chérie
> Que touche votre main. (Barateau.)

SUPPLIQUE. Requête qu'on présente pour demander quelque grâce. Présenter une supplique au roi, au pape.

— *Ayez égard à ma supplique.* Ayez égard à ma prière, à ma demande.

SUPPORT. s. m. (pr. *çu-por*). Ce qui porte, soutient une chose, ce sur quoi elle pose. Avoir un support. Support solide. Donner un support à une voûte, à une poutre. Les supports ... bien proportionnés ... masses ... et ... non-seulement effectivement, pour assurer la solidité de l'édifice, mais encore en apparence, pour que l'imagination ne soit pas inquiétée par une idée fausse de l'insuffisance du support, et l'œil offensé par la disparate des masses.

— Fig. Aide, appui, soutien, protection. Être le support de sa famille, le soutien de sa mère. Servir de support à quelqu'un. En cherchant un *support* étranger à la pensée, dans nos facultés les plus nobles. (Mme Azaïs.) Heureux, si j'ai pu quelquefois ... *support* son édifice merveilleux, ébranlé aujourd'hui de toutes parts. (B. de St-P.) Que craint-on d'un enfant sans *support* et sans ...? Pour les âmes faibles la foi est un *support*. (Artaud.)

> Trois autres Turcs d'un rang moindre en puissance,
> Lui vont offrir leur *support* en commun
> (La Fontaine.)

> Je le dois, je le puis, ils n'ont plus de *support*
> Les plus séditieux sont déjà ... (Racine.)

— Blas. Se dit des figures d'animaux, ou d'animaux qui soutiennent l'écusson. Avoir deux anges, deux lions pour supports.

SUPPORTABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut supporter, qu'on peut supporter. ... Douleur supportable. Froid supportable. Rendre supportable. Rendre la vie supportable. L'ennui de la solitude est plus *supportable* que celui de la société des sots. (Boiste.) Il n'y a pas de sauvage *supportable* que celui du cœur. (Id.) On s'accoutume à la candeur; l'esprit nous la rend *supportable*. (De Bernis.)

— Excusable, qu'on peut tolérer, excuser. Cet homme n'est pas supportable. Expression supportable. C'est une extravagance qui n'est pas *supportable*. (Ruel.)

SUPPORTABLEMENT. adv. D'une manière supportable, tolérable.

SUPPORTANT. part. prés. du v. Supporter. Qui supporte. Il est invariable. Un piédestal supportant une statue.

SUPPORTANT, ANTE. adj. Blas. Qui est employé comme support, qui sert de support.

SUPPORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Supporter. S'empl. adjectiv.

— Fig. Par des souffrances patiemment *supportées*, ils acquéraient une place dans cette république des saints qui est à l'abri des persécutions des hommes. (Chat.)

— *Supporté par.* Un belle cuve de marbre blanc, *supportée* par des griffes dorées, occupe le fond de la salle. (Th. Gauthier.)

SUPPORTER. v. a. 1re conj. (du lat. *sub*, par dessous; *portare*, porter). Porter, soutenir. Ces piédestaux supportent une belle statue. Ces piliers supportent cette maison. Un seul pilier supporte toute la voûte.

— Souffrir, endurer. Supporter le froid. Supporter la chaleur du soleil. Supporter les injures de l'air. Supporter son mal. Cet homme avait *supporté* la perte entière d'une très-grande fortune avec une sérénité parfaite. (Mme de Staël.)

— Fig. Souffrir avec patience. Supporter les défauts, les infirmités de son prochain. Supporter toutes les injures sans se fâcher. Supporter l'humeur, les manières d'une personne. Il convient *supporter* tous les mauvais ... le monde ... caractère. (La Bruy.) Les malheurs ... sont seuls impossibles à *supporter*. ... La vraie sagesse consiste à savoir ... les hommes et la douleur. ... a raison ... dont la conscience est pure *supporte* ... prison. (Lope de Vega.) Il vaut mieux ... son esprit à *supporter* ses infortunes que les prévoir. (La Rochef.)

— Être à l'épreuve de. Un vase qui ne peut pas supporter le feu. Ce navire ne supportait pas la mer. Ses yeux se couvraient des ombres de la mort, il les entr'ouvre à la lumière mais à peine l'a-t-il trouvée, qu'il ne peut plus la *supporter*. (Fén.)

— Fig. Cet ouvrage ne supporte pas l'examen, la censure, la critique. Vous voyez combien ces maximes *supportent* mal l'examen de la saine raison. (J.-J. Rouss.) L'éclat qu'une génération nouvelle, formée par ses soins, embrassât au moins les idées de bonheur et de gloire que n'avaient pu *supporter* leurs pères. (Volt.)

— SE SUPPORTER. v. pron. Être, devoir être supporté, enduré. Cela ne peut se supporter.

— Réciproq. Se souffrir. Ces enfants ne peuvent se supporter. Les hommes doivent se *supporter* les uns les autres, pour mieux *supporter* le malheur de leur condition. (Boiste.)

SUPPOSABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut supposer. Qui peut être supposé. Crime supposable. ... supposable.

SUPPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Supposer. S'empl. adjectiv. ... Faits ... Un ... supposé. ... (Boiste.) La ... poursuivie avec ardeur. (Chateaub.) L'âme est *supposée* être dans la poitrine, et c'est en effet le sentiment de presque toute l'antiquité. (Volt.)

> Dira-t-on qu'en des vers à mordre disposés,
> Ma muse prête aux grands des vices *supposés*.
> (Gilbert.)

— *Cela supposé.* Cela étant supposé.

— *Supposé que.* loc. adv. Posé le cas que, dans la supposition que. Supposé que tel accident arrive, vous êtes mort. Il n'y a ... aucun ... *supposé* qu'il ait beaucoup d'hommes, beaucoup d'instruments et de vivres. (Volt.)

SUPPOSER. v. a. 1re conj. (du lat. *sub*, sur; *ponere*, poser). Poser ... pour ... fausse ... Supposer que ... Supposer un ... que ... Un ... les ... ces entreprises, ... supportées ... pas en de suite. ... ce qui doit arriver en supposant ... d'une page de la mer. ... que douze heures de repos suffisent par jour à la baleine ... ... suivant ... que toute la masse des ... part à ce crime ... point été complices. (B. de St-P.) ... veux qu'une mère introduise sa fille dans le monde, c'est en supposant ... (J.-J. Rouss.)

— Former une conjecture, présumer ... bien, ... Supposer un crime, ... une personne. Je suppose que vous ... chose. Les bonnes ... que vous en fassiez ... humanité ... sort. (Nota.) On estime ... (Boiste.) Le vulgaire suppose ... étendue d'esprit prodigieuse et ... que divin dans ceux qui ont gouverné les empires avec quelque succès. (Volt.) L'analyse décompose les choses, et démêle tout ce que l'imagination y *suppose* sans fondement. (Condillac.)

— Alléguer, produire pour vrai quelque chose de faux, de controuvé. Supposer des faits. Supposer un compte. Supposer un testament, un contrat, une donation.

— *Supposer un enfant.* Vouloir le faire passer, le faire reconnaître pour fils ou fille de ceux dont il n'est pas né.

— Se dit d'une chose qui demande, qui exige que quelque autre chose soit ou ait été. L'obligation suppose un droit. Tous les talents *supposent* des germes innés. (Virey.) Le crédit *suppose* une double confiance : confiance dans la personne qui en a besoin, et confiance dans ses facultés. (Rayn.) Tous les phénomènes de la nature *supposent* l'étendue et le mouvement. (Condill.) Ceux qui se louent eux-mêmes *supposent* le silence d'autrui. (Boiste.)

— Neutral. Anc. prat. *Supposer en justice.* Produire une pièce fausse

— SE SUPPOSER. v. pron. Être supposé. Cela ne peut se supposer.

— Se donner pour, se croire. On veut se *supposer* fort quand il s'agit de satisfaire une ambition ou des désirs présomptueux. (Degér.)

— Supposer être. Se supposer au théâtre, au bal. En se *supposant* dans l'intérieur d'une baleine franche, on voit donc au-dessus de sa tête deux rangées de lames parallèles et transversales. (Lacép.)

SUPPOSITIF, IVE. adj. (pr. *çu-po-zi-tif*). Qui tient de la supposition, qui s'y rapporte.

— Gramm. gén. *Mode suppositif*. Le conditionnel.

— Gramm. or. *Mode suppositif*. Mode particulier à la conjugaison turque.

SUPPOSITION. s. f. (pr. *çu-po-zi-ci-on*). Action de supposer. La supposition d'un enfant, d'un nom.

— Proposition que l'on suppose comme vraie ou comme possible, pour en tirer quelque induction. Dans la supposition que vous faites, il faudrait que..... Supposition inadmissible. Dans cette supposition. En supposition. Par supposition. De *suppositions* fausses en *suppositions* fausses, nous nous sommes égarés parmi une multitude d'erreurs. (Condill.)

— Attribution d'un ouvrage à des temps ou à un auteur auquel il n'appartient pas. Que dit-on pour autoriser la *supposition* du Pentateuque, et que peut-on objecter à une tradition de trois mille ans soutenue par sa propre force et par la suite des choses? (Boss.)

— Conjecture, opinion qui ne résulte pas de preuves positives. Folle supposition. Hardie, étrange supposition. Faire des suppositions. Admettre une supposition. Tout dans votre existence est si mystérieux, que je suis prêt à toutes les *suppositions*. (G. Sand.)

— Production d'une fausse pièce, allégation d'un fait controuvé. La supposition d'un complot, d'un contrat.

— Jurispr. *Supposition de nom*. Simple allégation d'un faux nom pris par un individu. A l'égard des passe-ports, un emprisonnement de trois mois à un an est la peine encourue par une supposition de nom. ‖ *Supposition de personne*. Présentation d'une personne au lieu et à la place d'une autre, comme si elle était cette personne elle-même. Dans le faux par écriture authentique, la supposition de personne est punie des travaux forcés à temps. ‖ *Supposition d'enfant* ou *de part*. Délit de supposition de maternité ou de substitution d'un enfant à un autre, dont est accusée une femme qui n'a pas accouché, ou qui a accouché d'un enfant mort auquel elle en a substitué un autre qui n'est pas le sien. Chez les Romains, peuple où les citoyens étaient presque toujours à la guerre, ou les épouses étaient souvent délaissées, et exposées à voir leurs maris périr au loin sans laisser de postérité directe, il paraît que la supposition de part était assez commune. Toute supposition d'un enfant à une femme qui ne sera pas accouchée est punie de la reclusion.

— Anc. mus. *Notes par supposition*. Les notes de passage. ‖ *Accords par supposition*. Dans la théorie de Rameau, Accords ou la basse continue ajoutait ou supposait un nouveau son au-dessous de la basse fondamentale.

— Syn. comp. SUPPOSITION. HYPOTHÈSE. *L'hypothèse* est une supposition purement idéale; tandis que la *supposition* se prend pour la proposition ou vraie, ou avouée.

SUPPOSITOIRE. s. m. (pr. *çu-po-zi-toi-re*; du lat. *suppositorium*, fait de *supponere*, mettre sous, dessous). Pharm. Tout médicament solide en forme de cône long destiné à être introduit dans le rectum, soit pour favoriser les évacuations intestinales, soit pour agir comme adoucissant. Suppositoire purgatif. Préparer un suppositoire. Suppositoires émollients, graisseux. Suppositoires irritants.

SUPPÔT. s. m. (pr. *çu-pô*; du lat. *super*, sur; *positus*, placé). S'est dit de Celui qui était membre d'un corps et qui remplissait de certaines fonctions pour le service de ce corps. Les suppôts de l'université. La justice et ses suppôts.

— Celui qui est fauteur et partisan de quelqu'un dans le mal, qui sert aux mauvais desseins d'un autre. Les suppôts d'une cabale, d'un parti, d'un tyran. Dès qu'un homme devient le *suppôt* du despotisme, il est haï du plus indulgent philanthrope. (Boiste.)

— *Un suppôt de Satan*. Un méchant homme.

— *Suppôt de Bacchus*. Buveur, ivrogne.

— Philos. scol. Se dit des objets inanimés. Une pierre est un suppôt et une personne en être.

SUPPRESSIF, IVE. adj. (pr. *çu-pres-sif*). Qui cause une suppression.

SUPPRESSION. s. f. (pr. *çu pres-si-on*.) Action de supprimer. La suppression d'un libelle, d'un contrat, d'une circonstance dans un exposé. La suppression d'un emploi, d'un impôt.

— État de ce qui est supprimé. Faire de grandes suppressions.

— *Édit de suppression*. Édit qui éteignait et supprimait quelque charge, quelque impôt.

— Médec. Suspension d'une évacuation habituelle, continuelle ou périodique, ou d'une affection cutanée dont l'éruption avait déjà commencé. Suppression d'urine. Suppression de la menstruation, des lochies.

— Jurispr. *Suppression d'état*. Enlèvement, destruction ou soustraction des registres qui sont destinés à constater l'état civil des citoyens. La suppression d'état est punie de la réclusion ou des travaux forcés à temps. ‖ *Suppression de part* ou *d'enfant*. Crime par lequel on cherche à dissimuler un accouchement, la naissance d'un enfant. La suppression de part est punie de la réclusion

— Syn. comp. SUPPRESSION. RÉTENTION. La *suppression* suppose une maladie qui empêche les liquides excrémentitiels de se séparer du sang et de se sécréter dans les organes destinés à les élaborer. La *rétention* suppose au contraire que la sécrétion a eu lieu, mais que le produit est arrêté par une cause quelconque. Il y a suppression d'urine quand la sécrétion de ce liquide est empêchée; il y a rétention lorsque l'urine, sécrétée par les reins, s'arrête dans la vessie.

SUPPRIMABLE. adj. des 2 g. Qui peut être, qui doit être supprimé. Un homme de mérite m'a prié de supprimer ce que j'avais fait contre un des plus *supprimables* hommes de France. (Scarron.)

SUPPRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Supprimer. S'empl. adjectiv. Appointements supprimés. Edit, impôt supprimé. Quant au reste des assistants, le sermon aurait pu être *supprimé* sans qu'ils fussent désappointés. (L. de Wailly.) Depuis la révolution, le changement du travail des administrations a fait reculer encore le dîner vers le soir, et le souper a été *supprimé*. (Virey.)

SUPPRIMER. v. a. 1re conj. (pr. *çu-pri-mé*; en lat. *supprimere*; de *sub*, sous; *premere*, comprimer). Empêcher de paraître, faire cesser, faire disparaître, ne pas publier. Supprimer un écrit, un livre, un journal. Supprimer un article. On lui a fait entendre que c'est moi qui débite cette édition, tandis que je n'ai épargné depuis un an ni soins, ni argent pour la *supprimer*. (Volt.) Si j'avais eu la force de finir mon éloge, j'aurais eu celle de le *supprimer*. (Barth.)

— Jurispr. Blâmer un écrit et en défendre la publication. Supprimer un mémoire calomnieux.

— Dérober, ôter la connaissance d'une pièce, d'un acte, d'un contrat. Supprimer un acte défavorable, une pièce essentielle.

— Taire, passer sous silence, ne pas exprimer. Supprimer des circonstances, des détails. Je *supprime* toutes les considérations personnelles qui peuvent me regarder. (J.-J. Rouss.)

— Retrancher. Supprimer quelques lignes. Supprimer la moitié d'un discours. Supprimer une lettre dans un mot. Cette précaution *supprime* toute sorte de soins. (Buff.)

— Abolir, supprimer. Supprimer des emplois inutiles. Supprimer des impôts. Supprimer la censure.

— SE SUPPRIMER. v. pron. Être supprimé. Cela peut se supprimer. Dans un livre, tout ce qui est inutile pour l'instruction ou le plaisir doit se *supprimer*. (Boiste.)

SUPPURANT. part. prés. du v. Suppurer. Il est invariable. Qui suppure. Une plaie suppurant beaucoup.

SUPPURANT, ANTE. adj. (pr. *çu-pu-ran*) Qui est dans un état de suppuration. Plaie suppurante. Omission des dictionnaires.

SUPPURATIF, IVE. adj. (du lat. *suppurativus*, même signif.). Pharm. Qui facilite la suppuration. Onguent suppuratif.

— substantiv. Les *suppuratifs* sont ordinairement des vésicants étendus dans un corps gras. (Nysten.)

SUPPURATION. s. f. (pr. *çu-pu-ra ci-on*). Pathol. Sécrétion du pus. La suppuration constitue une terminaison fréquente de l'inflammation, qui peut arriver dans presque toutes les phlegmasies des différents systèmes. C'est à une action excitante qu'on doit la propriété inhérente à certains médicaments de provoquer la *suppuration*. Nys.) V. PYOGÉNIE.

SUPPURÉ, ÉE. part. pass. du v. Suppurer. S'empl. adjectiv. Selon Laënné, l'abcès est une inflammation *suppurée*, changée, rassemblée en pus. (Dict. de médec.) Les petits abcès des environs de l'anus sont des tubercules *suppurés*, ordinairement superficiels, et peu ou point douloureux. (Id.) Omiss. des dictionn.

SUPPURER. v. n. 1re conj. (pr. *çu-pu-ré*; rad. *pus*) Pathol. Fournir, rendre, jeter du pus. Une plaie qui commence à suppurer. La plaie suppure beaucoup, abondamment. Tout suppuratif trop violent, loin de faire *suppurer*, augmentera tellement l'inflammation qu'il séchera la partie. (Mérat.)

SUPPUTATION. s. f. (pr. *çup-pu-ta-ci-on*). Compte, calcul. Supputation exacte, fausse, juste. La supputation des temps, d'une dépense. Faire une supputation. On se trompe toujours dans la *supputation* des opinions particulières pour former l'opinion publique, parce qu'on ne compte pas ceux qui se taisent. (Boiste.) On écrit *mille* et *mil*. De ces deux acceptions, *mille* est la seule régulière, et aussi la seule en usage dans les *supputations* ordinaires. (***)

SUPPUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Supputer. S'empl. adjectiv.

SUPPUTER. v. a. 1re conj. (du lat. *supputare*; de *super*, sur; *putare*, chercher, s'enquérir). Calculer, compter ce à quoi montent un ou plusieurs. Supputer des sommes. Supputer la dépense d'une chose.

— SE SUPPUTER. v. pron. Être supputé.

SUPRAGE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées et de la tribu des eupatoriées, comprenant des plantes herbacées de l'Amérique septentrionale, et dont le type est la suprage.

SUPRAJUNCTAIRE. s. m. Hist. Charge qui fut créée vers la fin du XIIIe siècle, par Jacques II, roi d'Aragon, et dont les attributions se rapprochaient de celles des prévôts de maréchaussée.

SUPRAJURASSIQUE. adj. des 2 g. Minér. Nom donné à un groupe de terrains sédimenteux, pélagiques, comprenant les jurassiques supérieurs.

SUPRALAPSAIRE. s. m. Hist. relig. Nom donné à des calvinistes qui pensaient que Dieu avait rendu la chute du premier homme inévitable, afin de manifester sa justice et sa miséricorde à l'égard de la race humaine.

SUPRA-MONDAIN, AINE. adj. Philos. Qui est au-dessus du monde, qui est dans un monde supérieur. *Âme supra-mondaine*. Dieu même, duquel l'âme du monde émane.

SUPRANATURALISME. s. m. (du lat. *quod supra naturam est*). Philos. Ce qui est en dehors et au-dessus du cours ordinaire des choses. Toutes les religions anciennes étaient empreintes de *supranaturalisme*, et cette tendance plus ou moins mystique dominait encore dans le polythéisme au moment de sa chute, que le néoplatonisme ne réussit pas à empêcher. (Artaud.) ‖ On dit aussi, mais à tort, *supernaturalisme*.

SUPRARBIE. Géogr. et hist. Nom d'un ancien royaume d'Espagne, appelé depuis *royaume de Navarre*.

SUPRÉMATIE. s. f. (pr. *çu-pré-ma-cie*; rad. *suprême*). Droit que les rois d'Angleterre et les reines qui le sont par leur naissance se sont attribué d'être chefs de la religion anglicane. Prêter le serment de suprématie.

— Supériorité, excellence au-dessus de tous les autres. Juste, légitime suprématie. En se conduisant d'après la règle unique de son intérêt bien entendu, l'espèce humaine se dépouille de tout ce qui caractérise sa *suprématie*. (B. Constant.) Les gens de lettres, les savants d'une nation peuvent lui conserver une *suprématie* que ses grands, ses prêtres, ses nobles et ses soldats n'auront pu défendre. (Boiste.) Ces pouvoirs sont constitués par deux castes ou ordres d'hommes se disputant souvent la *suprématie*, mais plus ordinairement ils associent ou combinent leur licence. (Virey.)

SUPRÊME. adj. des 2 g. (du lat. *supremus*, très-haut; de *supremus*, le plus haut). Qui est au-dessus de tout en son genre, en son espèce. Vertu suprême. Pouvoir suprême. Autorité suprême. Qu'importe le jugement des hommes? c'est au jugement de l'Être *suprême* qu'il faut être innocent. (Lope de Vega.) Le salut du peuple est la *suprême* loi. (Mont.) Non, le salut du peuple n'est pas la *suprême* loi! Non, le salut du prince n'est pas la *suprême* loi: la *suprême* loi, c'est la vertu, c'est la dignité morale de l'homme. (De Broglie.) En fait de gouvernement, la nécessité, le salut commun, voilà la loi *suprême*. (De Chamboulon.) La raison du plus fort est, sinon la meilleure, du moins la raison *suprême* de tout mauvais gouvernement. (Ganilh.)

— Qui termine le tout. Vœu suprême. But suprême. Morel avait tardé autant qu'il lui avait été possible de recourir à ces *suprêmes* moyens. (Al. Dumas.)

— Poét. *L'heure, le moment, le jour suprême*, L'heure, le moment, le jour de la mort. Mais déjà Sarpédon touche au moment *suprême*. (Aignan.)

> S'il meurt, l'immortalité même
> Vient planer sur sa tête à son heure *suprême*:
> Son âme vole dans les cieux. (LEBRUN.)

— *Les honneurs suprêmes*. Les funérailles, les derniers honneurs qu'on rend aux morts.

> Rendons à ce héros, trahi par la victoire,
> Les *suprêmes* honneurs dignes de sa mémoire.
> (BAOU. LORMIAN.)

— *Au suprême degré*. Loc. adv. Extrêmement. Cette femme est belle, est laide au suprême degré.

SUR. prép. (par contract. du lat. *super*). Préposition de lieu qui marque le rapport, la situation d'une chose à l'égard d'une autre qui est immédiatement dessous. Marcher sur la terre. Monter sur une chaise, sur un cheval, sur un vaisseau. Mettre les mets sur la table. Marcher sur la tête. S'appuyer sur un bâton. Être porté sur les épaules de quelqu'un. Une ancienne loi des Gaulois défendait de naviguer *sur* les fleuves. (Mont.) Au lever de l'aurore, tous les habitants du village et des alentours et mont déjà *sur* la grande place. Flor.)

— Outre de même avec ellipse de l'article. Sur terre. Sur mer et sur terre. Les vo ages *sur* mer sont remplis d'amertumes. (Fabre d'Eglant.)

— *Cet oiseau se soutient sur ses ailes*. Il plane

— *Sur soi*. Avoir une chose sur soi. J'ai sur moi ce que vous me demandiez. Avoir toujours de l'argent sur soi.

Cette préposition s'emploie dans un grand nombre de phrases qui marquent : que rela... ent: 1° La situation voisine ou supérieure des choses dont on parle. Cette fenêtre donne sur la rue, donne sur un superbe jardin, sur une sale cour. Cet appartement a vue sur la route sur la campagne.

— 2° Ce que l'on touche, ce que l'on frappe. Donner un coup de hache sur la tête, sur le cou, sur le corps. Porter la main sur quelqu'un. Frapper sur une enclume.

— 3° La matière sur quoi l'on travaille, ou la matière qui est travaillée ou sur laquelle une chose est gravée, écrite, dessinée, etc. Graver sur marbre, sur pierre, sur cuivre. Sculpter sur bois. Sculpter sur pierre. Écrire sur du papier. Écrire sur tel sujet.

— 4° Toute sorte d'imposition, de privation. Des impositions sur les denrées, sur les vins, sur le tabac. Assigner une portion sur les produits d'une terre. Prendre sur sa nourriture. Mettre opposition sur les appointements d'un employé, d'un commis. Il prend *sur* ses besoins réels, pour des besoins imaginaires. (J.-J. Rouss.)

— 5° La supériorité, la domination, la juridiction, l'avantage, l'influence d'une chose a l'égard d'une autre. Régner sur plusieurs nations. Avoir autorité sur ses valets. Etre maître de soi. Avoir un grand avantage sur quelqu'un. La nature et le climat dominent presque seuls *sur* les sauvages. (Mont.)

— 6° Un rapport d'assurance, de confiance. Prêter de l'argent sur gages. Etre fondé sur de bonnes raisons, sur de mauvaises. Je suis tranquille sur son compte. Je compte déjà *sur* votre amitié. (Volt.)

— 7° L'affirmation, la garantie de quelque chose. Sur ma parole. Sur mon honneur. Sur ma conscience. Sur mon âme.

— 8° Un rapport d'imitation, de conformité. Sésostris ne pouvait pas se régler *sur* un plus parfait modèle. (Boss.) Puisque les mots sont les signes de nos idées, il faut que le système des langues soit formé *sur* celui de nos connaissances. (Condill.)

— Cette préposition sert encore à marquer, lorsqu'elle est précédée et suivie du même mot, une succession rapide, une accumulation. Faire bêtise sur bêtise. Mettre sou sur sou. Bohémond, qui était en Sicile, envoyait courriers *sur* courriers à Godefroy pour l'empêcher de s'accorder avec l'Europe. (Volt.) Titus ayant pris Jérusalem la deuxième année du règne de Vespasien, il ne resta pas pierre *sur* pierre du temple où Jésus Christ avait fait tant de choses glorieuses. (Chateaub.)

— *Sur* s'emploie encore pour certaines prépositions ou locutions prépositives, telles sont celles qui suivent.

— Au dessus de. Les globes célestes qui roulent sur nos têtes. Les astres, les étoiles qui sont sur nos têtes. Regardez, enfant, cet oiseau qui plane sur cette rivière, et reconnaissez une puissance divine qui lui a donné des ailes.

— Joignant, tout proche. Les villes qui sont sur la Seine, sur le Rhin. Nogent sur-Seine. Châlons-sur-Marne. Bar-sur-Aube Se promener sur le bord de la mer, de la rivière. Je pourrai vous montrer *sur* les bords du Rhin autant de trophées que *sur* les bords de l'Escaut et de la Sambre. (Fléch.)

— A. Mettre deux compositeurs sur la même feuille pour aller plus vite

— Vers, du côté de. Tourner sur la gauche, sur la droite. Tirer sur quelqu'un, sur un sanglier, sur un oiseau. Souffler sur la chandelle. Sa douleur s'est portée sur le bras, sur les jambes. L'armée s'est portée sur la rive gauche.

— Par anal. Revenir sur ses pas. Revenir sur le passé. Fermer la porte sur quelqu'un.

— Parmi. Il eut dix voix sur quinze. Avoir deux pommes de bonnes sur quatre.

— Touchant, concernant, à cause de, à l'égard de. Il y a contradiction sur ce point, sur cette matière, sur ce sujet. Disputer longtemps sur une question banale. Féliciter quelqu'un sur son retour, sur son arrivée, sur son voyage. Se tromper sur le caractère d'une personne. Faire réflexion sur une affaire. Je ne m'étonne plus s'il avait tant d'humeur *sur* ce feu. (Beaum.) Il y a un certain nombre de phrases toutes faites que l'on prend comme dans un magasin, et dont on se sert pour se féliciter les uns les autres *sur* les événements. (La Bruy.)

— D'après, suivant, en conséquence, en considération de. Juger sur l'étiquette. Juger sur la mine. Se régler sur quelqu'un. Venir sur l'invitation de quelqu'un. Prendre une résolution sur l'avis de quelqu'un. Trouver de l'argent sur sa bonne mine, sur de bons renseignements. Zadig dirigeait sa route *sur* les étoiles. (Volt.) *Sur* quelques ordres qu'elle m'a donnés, je vois qu'elle ne croit pas en revenir. (J.-J. Rouss.)

— Durant, environ, vers. Il viendra me voir sur les deux heures, sur le coup de midi. Sur la fin de l'hiver, de l'été, du printemps. Sur le soir. Être sur son départ.

— *Sur ce*. Se dit elliptiq. et fam. pour Sur ce sujet, sur ce propos. Trêvez-moi, de grâce, vos petites réflexions *sur* ce. (Volt.) *Sur* ce, bonsoir, tâchez de dormir. Moi, je sais bien qui ne dormira pas. (Alex. Dumas.)

— *Sur toute chose* ou *sur toutes choses*, loc. adv. Par préférence à toute autre chose. Principalement sur toute chose, je vous recommande cette lettre. Je vous prie sur toutes choses de m'envoyer à manger, à dîner.

— *Sur tout*. Sur tout objet. Sur toute chose. Cet orateur est toujours prêt à parler sur tout. N'imitons pas ceux qui trouvent à redire sur tout. Il ne faut pas confondre *sur tout* écrit en deux mots avec *surtout* écrit en un seul. V. SURTOUT.

— *Sur le tout moins* loc. adv. En déduction. Cette acception n'est plus usitée

— *Sur le tout.* loc. adv. En somme. Sur le tout, je m'en rapporte à mon avoué.

— Blas. *Brochant sur le tout.* V. TOUT et BROCHANT.

— Nous avons pris soin de rapporter toutes les distinctions établies par les lexicographes touchant la préposition *sur*. Comme on le voit, elle marque une infinité de rapports différents, et peut au besoin remplacer plusieurs autres prépositions. Cette doctrine nous paraît tout à fait fausse. La préposition *sur* n'a qu'une seule propriété : celle de marquer un rapport de situation supérieure ; mais cette idée ne peut être exprimée que par l'adjectif *mis*, *placé*, *situé*, ou tout autre semblable. Il est donc ridicule de dire que *sur* marque, par exemple, comme le prétend l'Académie, la supériorité, la domination, l'imposition, etc. Quand on dit *taxe sur les marchandises etrangeres*, *avoir l'œil sur quelqu'un*, etc. ; n'est-ce pas pour *taxe mise*, *imposée*, *placée sur les marchandises étrangères ; avoir l'œil constamment placé*, *dirigé*, *ouvert sur les actions de quelqu'un* ? Il est plus ridicule encore de dire que *sur* se met pour *joignant*, *tout proche*, dans ces phrases ou locutions : *Les villes qui sont sur la Seine*, *une maison sur le grand chemin*, *il a deux fenêtres sur la rue*. Ici, comme partout, *sur* est employé dans son sens propre et ne tient la place d'aucun autre mot. En effet, ces phrases ne sont-elles pas pour celles-ci : *Les villes qui sont bâties sur un terrain avoisinant la Seine*, *une maison située*, *bâtie sur le grand chemin ; il a deux fenêtres qui donnent vue sur la rue* ? La préposition *sur* n'est pas non plus pour *à* dans *Etre toujours sur les livres*, car c'est un abrégé de *Etre toujours courbé sur les livres*. Nous n'en finirions pas si nous voulions redresser toutes les erreurs des lexicographes à l'occasion du mot *sur*. Le peu que nous en avons dit suffit pour faire comprendre que cette préposition ne remplit qu'une seule et unique fonction.

SUR. Particule prépositive que l'on met au commencement de certains mots, où elle marque excès : comme dans les mots *surabondance*, *surcharge*, *surfaire*, *surajouter*, etc.

— *Sur* a remplacé *super* dans plusieurs de ses composés. On disait autrefois *supernaturel*, *superintendant*, *supernuméraire*.

SUR, URE. adj. (de l'all. *sauer*). Qui a un goût acide, aigre. Fruit sur. Oseille sure. Pommes sures.

— Techn. *Eau sure*. Préparation dans laquelle les chamoiseurs mettent les cuirs pour les amollir. || Chez les salineurs, Résidu des eaux mêmes dont on a tiré le sel. || Chez les amidonniers, Eau et farine qui ont subi un commencement de fermentation et d'où l'on a tiré l'amidon.

SÛR, ÛRE. adj. (du lat. *securus* ; en ital. *sicuro*). Certain, indubitable ; vrai. Cela est sûr. C'est une chose sûre. Regarder une chose comme sûre. L'affabilité est comme le caractère inséparable et la plus *sûre* marque de la grandeur. (Mass.)

— Qui doit arriver infailliblement, qu'on regarde comme devant nécessairement arriver. Profit sûr. Gain sûr. Victoire sûre. Rien n'est si *sûr* que la mort. (Acad.) L'avantage du poste qu'il avait choisi rendait sa victoire *sûre*. (Voltaire.)

Voyez-vous, la plus *sûre* et meilleure manière,
C'est quand on veut de l'eau d'en prendre à la rivière.
(BARTHÉLEMY.)

— Dont le succès est certain. Affaire sûre. Entreprise sûre.

— Qui produit ordinairement son effet. Remède sûr. Moyen sûr. Règle sûre. S'il fallait faire réussir une grande affaire, d'autres auraient choisi les moyens les plus éclatants, M. de Lamoignon choisissait les plus *sûrs* et les plus utiles (Fléch.) C'est toujours le moyen le plus *sûr* de prévenir les effets de la négligence ordinaire des nourrices. (Buff.)

— *Avoir un coup sûr à quelque jeu* ou *exercice*. Avoir un coup presque immanquable.

— *Avoir la mémoire sûre*. N'être jamais trompé par sa mémoire. Je n'ai pas la mémoire et bien fraîche et bien *sûre*. (Volt.)

— *Avoir le goût sûr*. Discerner parfaitement la qualité de certaines choses. Ce cuisinier a le goût sûr. Ce gourmet a le goût sûr.

— Fig. Juger bien des ouvrages d'esprit. || On dit de même, Avoir le jugement sûr, le tact sûr.

— *Avoir le coup d'œil sûr*. Juger d'une manière à peu près exacte, à la simple vue, la distance, l'étendue, le poids d'un objet. Cet homme n'a pas le coup d'œil sûr.

— Fig. Pour diriger les affaires difficiles, pour prévoir les dangers, pour sortir d'embarras, il faut avoir le coup d'œil *sûr*. (Acad.)

— *Avoir la main sûre*. Avoir une main ferme, qui ne tremble point. Cet enfant n'a pas la main sûre. Il faut que les chirurgiens aient la main sûre pour faire leurs opérations. Et d'un dard lancé d'une main *sûre*. (Boil.)

— *Ce cheval a le pied sûr*, *la jambe sûre*, *il est bien sûr*. Il ne bronche jamais.

— En parlant des personnes. Qui sait quelque chose d'une manière certaine. Être sûr, n'être pas sûr de ce qu'on dit. Je suis sûr de ce que j'avance. Je suis sûr d'avoir vu cet homme dans tel endroit ; je suis sûr de l'avoir entendu. Ce coup part, j'en suis *sûr*, d'une main janséniste. (Boil.) Nous pouvons croire qu'il y a quelque chose hors de nous ; mais nous n'en sommes pas *sûrs* ; au lieu que nous sommes assurés de l'existence réelle de tout ce qui est en nous. (Buff.) Avant que de bercer les enfants, il faut être *sûr* qu'il ne leur manque rien, et on ne doit point les agiter au point de les étourdir. (Id.) On n'eût point vu Madame s'attirer la gloire avec une ardeur inquiète et précipitée ; elle l'eût attendue sans impatience, comme *sûre* de la posséder. (Boss.) Ne combattez que pour Dieu, et vous serez toujours *sûrs* de la victoire. (Mass.)

— Dans un sens analogue. Assuré, certain. Soyez *sûr* de mon zèle et de la discrétion que je dois à votre confiance. (Volt.)

— *Etre sûr de son fait*, *de son coup*. Etre certain du succès de ce qu'on a entrepris.

— *Etre sûr de quelqu'un*. Compter fermement sur lui, sur son secours ; être assuré de ses bons sentiments, de ses bonnes opinions.

— Mus. *Etre sûr de sa partie*. La savoir de telle manière qu'on est sûr de la chanter ou de l'exécuter sans faire de faute.

— Au jeu. Avoir fait sa partie de manière à être assuré de gagner.

— Fig. et fam. Avoir si bien pris ses mesures dans une affaire, qu'on est assuré qu'elle réussira. Et je tiendrais mes coups bien plus *sûrs* que les siens. (Rac.)

— Au jeu de cartes. *Avoir jeu sûr*. Avoir si beau jeu, qu'il est impossible qu'on ne gagne pas.

— Fig. et fam. *Jouer à jeu sûr*. Etre certain du succès des moyens qu'on emploie dans une affaire. || *Parier à jeu sûr*, *à coup sûr*. Parier sur un fait dont on a la certitude.

— En qui on peut se fier. Ami sûr. Domestique sûr. Banquier sûr. Guide sûr. Avoir un sûr garant de ce qu'on avance. Sa place eût été donnée si on eût pu la remplir d'un homme aussi *sûr*. (Boss.) Je sais par expérience que c'est un ami *sûr*. (D'Alemb.) L'union même engendre les folâtres querelles, et l'on ne s'égare mutuellement que pour montrer combien on est *sûr* les uns des autres. (J.-J. Rouss.)

— En quoi on peut ajouter foi, dans quoi on peut placer sa confiance. La piété est plus *sûre* lorsqu'elle se rencontre dans l'âme des souverains, parce que l'hypocrisie n'a pas lieu où il n'y a ni peine à craindre, ni récompense à espérer. (Fléch.) L'autorité n'est *sûre* et bien placée qu'entre les mains de ceux qui craignent le Seigneur. (Mass.)

— Qui sera justifié par l'événement. Cette révolution que je vous prédis est sûre. Cet oracle est plus *sûr* que celui de Calchas (Rac.)

— Qui est exempt d'erreur, de faute. Un homme d'une si grande capacité que M. Le Tellier et d'une conduite si *sûre* dans les affaires. (Boss.)

— Qui est inexpugnable, qui est solidement établi. L'amour de ses peuples était le plus *sûr* rempart de son empire. (Mass.) Ne parlons pas des vivants, dont les vertus, non plus que les louanges, ne sont jamais *sûres* dans le variable état de cette vie. (Boss.) Sans la crainte de Dieu, toute probité humaine est fausse, ou du moins elle n'est pas *sûre*. (Mass.) La raison n'a d'autre fin que ce qui est bien, les règles sont *sûres*. (J.-J. Rouss.)

— Qui ne trompe, qui n'égare pas. Se dit des choses. L'instinct est un guide *sûr* (Condillac.) Les enfants sont très-sensibles à la beauté, et ils ont pour la reconnaître un tact souvent plus *sûr* que celui des hommes. (B. de St-P.)

— *Le temps n'est pas sûr*. Il y a apparence que le temps deviendra bientôt mauvais.

— Où l'on est en sûreté. Lieu sûr. Chemin sûr. Route sûre. Asile sûr. Rade sûre. La navigation est facile et *sûre* dans ces parages. (Rayn.) Le port de Cuba est l'un des plus *sûrs* de l'univers. (Id.) Les chemins de Jérusalem n'étaient pas *sûrs*. (Volt.)

— Fig. Rien ne paraissait à la princesse Anne ni agréable ni *sûr* que la solitude. (Boss.)

La mer la plus terrible et la plus orageuse
Est plus *sûre* pour nous que cette cour trompeuse
(RACINE.)

— Dont on ne peut se servir sans danger. Navire sûr. Planche sûre. Tonneau sûr. Armes sûres.

— Qui procure la sûreté. Garde sûre. Il a toujours autour de lui la plus *sûre* garde, qui est l'amour des peuples. (Fénel.) Les premiers applaudissements ne sont pas toujours un *sûr* garant de la bonté d'un ouvrage. (Volt.)

— Fig. *Mettre quelqu'un en lieu sûr*. Le mettre en prison, en quelque lieu où l'on soit assuré de sa personne.

— *A coup sûr*. loc. adv. Immanquablement, infailliblement. Vous réussirez à coup sûr. Nous le trouverons à coup sûr dans ce cabaret ; dans cet endroit. Et toujours à coup *sûr* ennemis de leur maître. (Boil.) Quand même la vertu ne nous gagnerait pas les affections de nos amis, elle nous acquerrait à coup *sûr* leur estime. (B. de St-P.) Amenez un petit garçon dans un cercle de femmes, il va à coup *sûr* porter ses caresses à la plus belle. (Id.)

— *Pour sûr*. loc. adv. Certainement. Pour sûr, nous vous attendrons à tel village, à telle ville, à tel endroit. Pour sûr, il viendra.

— Absol. et substantiv. *Le plus sûr*. Le parti le plus sûr. Prendre le plus sûr. Aller au plus sûr. Le plus sûr est de se taire. Le plus *sûr* est pour nous de garder le silence. (Boil.)

SUR. Géogr. sacr. Nom du premier désert que rencontrèrent les Israélites après le passage de la mer Rouge. || Ville de l'Arabie Pétrée.

SURABONDAMMENT. adv. (pr. *çu-ra-bon-da-man*). Plus que suffisant, en surabondance. Parler surabondamment. Satisfaire surabondamment. L'expérience l'a prouvé surabondamment.

SURABONDANCE. s. f. Très-grande abondance. Surabondance de vivres, de blé, de vin. Le renne du Nord cherche sa femelle à l'équinoxe de septembre, parce que c'est à cette époque que les neiges sont tout à fait fondues dans les régions boréales, et qu'ayant d'abondantes pâtures, il acquiert une *surabondance* de vie. (B. de St-P.) Cette *surabondance* de vie, source de la force et de la santé, ne pouvant plus être contenue au dedans, cherche à se répandre au dehors. (Buff.)

— Fig. Surabondance de faveurs, de grâces, d'idées, de paroles. Elle vint m'aborder avec une *surabondance* d'amitié qui me surprit. (Mme de Sév.)

SURABONDANT. part. prés. du v. Surabonder. Il est invariable. Qui surabonde. Des preuves surabondant de toutes parts.

SURABONDANT, ANTE. adj. Qui est en surabondance. Des biens surabondants. Preuves surabondantes. Dans l'affliction, la joie, l'amour, la honte, la compassion, les yeux se gonflent tout à coup, une humeur *surabondante* les couvre et les obscurcit, il en coule des larmes. (Buff.) C'est une simple addition de matière *surabondante* qui enfle le volume du corps et le charge d'un poids inutile. (Id.)

— Minér. Nom donné à une variété dans laquelle un des angles ou des bords subit deux décroissements, tandis que chacun des autres n'en subit qu'un seul. Baryte sulfatée surabondante.

SURABONDANT. s. m. Ce qui est en surabondance. Le colon fait un commerce de production, lorsqu'il vend le *surabondant* de sa récolte. (Condill.)

SURABONDER. v. n. 1re conj. Être très-abondant. Le vin surabonde dans ce pays. Les denrées surabondent dans cette ville.

— Fig. Les grâces surabondent. Où le péché abondait, la grâce a *surabondé*. (Evangile.)

SURACHAT. s. m. Anc. cout. Remise qui était faite aux particuliers qui vendaient des métaux à la Monnaie.

SURACHETÉ, EE. part. pass. du v. Suracheter. S'empl. adjectiv.

SURACHETER. v. a. 1re conj. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je surachète*, *tu surachetes*, *il surachète*, etc. Acheter une chose plus qu'elle ne vaut.

SURADDITION. s. f. (pr. *çur-ad-di-ci-on*). Action d'ajouter de nouveau à ce que l'on avait déjà ajouté, ce que l'on ajoute de nouveau. Il est prouvé que les lames antérieures s'ossifient, et que c'est par la *suraddition* de ces lames à l'os qu'il croît en tous sens. (Ch. Bonnet.)

SURAIGU, UË. adj. Mus. Fort aigu. || Se dit d'une voix de femme dont le diapason comprend à l'aigu une octave de plus que les voix ordinaires. Les voix *suraigues* sont très-rares. (C.-Blaze.)

— subst. *Tétracorde des suraiguës*. Sixième tétracorde ajoutée par Gui d'Arezzo dans le haut système des Grecs.

SURAJOUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Surajouter. S'empl. adjectiv. Toute espèce particulière d'animaux a une propriété commune avec d'autres espèces et une propriété *surajoutée* qui les distingue. (Diderot.) Une femme *surajoutée* à celle qu'on a déjà ne peut être légitime. (Boss.) J'appelle nécessaires toutes les idées sans lesquelles le sens ne saurait être terminé ; et j'appelle *surajoutées*, les circonstances, le moyen, la fin, le motif, toutes les idées, en un mot, qu'on ajoute à un sens déjà fini. (Condill.)

SURAJOUTEMENT. s. m. Action de surajouter.

SURAJOUTER. v. a. 1re conj. Ajouter au-dessus de ce qu'on avait précédemment ajouté.

SURAL, ALE. adj. (du lat. *sura*, le mollet, le gras de la jambe). Anat. Qui appartient au mollet. Les anciens anatomistes ont donné cette épithète aux différents nerfs et vaisseaux qui appartiennent plus particulièrement aux organes qui forment la partie supérieure de la jambe. || *Nerfs suraux*. Les différents filets nerveux qui naissent de la partie supérieure des nerfs sciatiques poplités internes et externes. || *Artères surales*. Celles qui sont fournies par l'artère tibiale postérieure. || *Veines surales*. Celles qui prennent naissance des muscles, et des téguments postérieurs de la jambe, et vont se jeter dans la veine saphène externe.

SURALLER. v. n. 1re conj. Chass. Passer sur la voie sans se rabattre et sans rien dire. Se dit en parlant d'un limier ou d'un chien courant.

— SE SURALLER. v. pron. Revenir sur ses voies. Cette bête se suralle.

SURANDOUILLER. s. m. (pr. *çur-an-dou-ye*). Vener. Grand andouiller qui se rencontre à quelques têtes de cerfs, et qui excède en longueur les autres de l'empaumure.

SURANNATION. s. f. (pr. *çur-ann-na-ci-on*, rad. *suranner*). Cessation de l'effet d'un acte qui n'est valable que pour un temps déterminé, et qu'on n'a pas renouvelé quand il le fallait.

— *Lettres de surannation*. Celles qu'on obtenait du prince, pour rendre la force et la validité à celles qui étaient surannées.

SURANNÉ, ÉE. part. pass. du v. Suranner. (pr. *çu-rann-né*). S'empl. adjectiv.

— Se dit de certains actes publics, lorsque l'année ou le temps au delà duquel ils ne peuvent avoir d'effet est expiré. Brevet suranné. Passeport suranné. Lettres surannées. Procuration surannée.

— Se dit aussi des concessions qui, faute d'être enregistrées dans le temps prescrit, deviennent nulles.

— Fig. Qu'on regarde comme n'étant plus nouveau, comme passé de mode. Paletot suranné. Habit suranné. Robe surannée. Façon de parler surannée. On a honte des éloges qu'on a donnés aux mauvais princes, c'est un langage *suranné* et insipide qu'on n'oserait plus parler. (Mass.) Ce n'est pas dans un siècle de lumière qu'on peut se flatter d'accréditer les abus *surannés* du pouvoir religieux. (Ganilh.)

— Se dit aussi des personnes. Galant suranné. Femme surannée. Beauté surannée. D'un jeu de mots grossier partisans *surannés*. (Boil.)

SURANNER. v. n. 1re conj. (rad. *année*). Avoir plus d'un an de date. Laisser suranner des lettres de chancellerie. Laisser suranner son passeport.

— activ. Ne plus laisser de mode, mettre hors d'usage par la vétusté, par les temps ou par le progrès des mœurs. Le temps suranne tout.

SURANTIMONIATE. s. m. Chim. Antimoniate avec excès d'acide.

SURANTIMONITE. s. m. Chim. Antimonite avec excès d'acide.

SUR-ARBITRE. s. m. Arbitre choisi par les parties ou par le juge pour la décision d'une contestation sur laquelle les arbitres sont partagés. V. TIERS-ARBITRE.

SURARD. adj. m. (rad. *sureau*). Se dit d'un vinaigre qu'on prépare avec des fleurs de sureau. Vinaigre surard.

SURARSÉNIATE. s. m. Chim. Arséniate dans lequel il y a une fois et demie ou deux fois autant d'acide que dans le sel neutre correspondant.

SURATE. Géogr. Grande et forte ville de l'Hindoustan, dans la province de Goudjerat : population, 80.000 hab. Commerce très-considérable. Exportation de coton, d'étoffes, d'or et d'argent, d'indigo, d'acier. Surata fut dans le principe le centre du commerce britannique dans les Indes. Les Français y eurent des comptoirs. Elle appartient aujourd'hui aux Anglais.

SURATE. s. m. Chapitre du Coran. Le Coran est divisé en cent quatorze surates parce que chaque chapitre était une leçon que l'auteur donnait à apprendre à ses sectateurs.

SURATTENDRE. v. a. 4e conj. S'est dit pour Attendre longtemps.

SURATTRIBUT. s. m. Addition à l'attribut.

— Gramm. Se dit quelquefois pour Adverbe. L'adverbe est un surattribut. Quand on dit *aimer tendrement*, *aimer* est une contraction de *être aimant* ; *aimant* est attribut, et *tendrement* qui le modifie est le surattribut.

SURBAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Surbaisser. S'empl. adjectiv. Archit. Se dit de l'arc de certaines voûtes, qui est une section de l'ellipse sur sa plus longue dimension. Voûte surbaissée.

— Minér. Se dit d'un cristal prismatique terminé par des sommets très-bas. Chaux carbonatée surbaissée.

SURBAISSEMENT. s. m. Archit. Trait de tout arc surbaissé.

SURBAISSER. v. a. 1re conj. Archit. Construire une voûte, un centre qui baisse par le milieu. Surbaisser une archivolte.

SURBANDE. s. f. Chir. Bande qui s'applique sur la compresse.

— Artill. Bande de fer pour retenir les tourillons d'une pièce de canon dans l'encastrement.

SURBASIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un sel avec excès de base au maximum. Chlorure plombique surbasique.

SURBAU. s. m. Mar. Nom donné aux bords du cadre d'une écoutille, ou aux morceaux de bois qui forment les côtés de ce cadre, et qui sont cloués tant sur les baux que sur les entremises, par lesquels l'écoutille est limitée.

— Les Dictionnaires donnent *surtan* pour *surbau* ; est-ce par erreur typographique ?

SUR-BIPARTIENTE-TIERCE. adj. f. Arith. et géom. Se dit d'une raison de plus grande inégalité entre deux termes dont l'un contient l'autre une fois et deux tiers.

SURBOUCHE. s. f. Entom. Chaperon des condylopes.

SURBOUT. s. m. Constr. Grosse pièce de bois tournant sur un pivot qui reçoit divers assemblages de charpente pour les machines.

SURCARBONATE. s. m. Chim. Carbonate dans lequel l'acide est multiplié par un et demi ou par deux.

SURCASE. s. f. Jeux. Au trictrac, Case où il y a plus de deux dames.

SUR-CAUSE. s. f. Médec. légale. Cause secondaire. Il faut connaître les causes et les sur-causes.

SURCENS. s. m. Jurispr. féod. Première rente seigneuriale dont un héritage était chargé par-dessus le cens.

SURCHARGE. s. f. Nouvelle charge ajoutée à une autre. Donner de la surcharge à un cheval, à une voiture.

— Fig. Augmentation de peines, de maux.

— Se dit des mots écrits sur d'autres mots dont on a employé les lettres ou parties de lettres pour en former de nouvelles. Faire une surcharge dans une lettre de change. Dans un acte judiciaire ou sous seing privé, les surcharges doivent être approuvées.

— Fig. et par anal. Il n'y a point d'éloquence où il y a *surcharge* d'idées. (Volt.) On ne trouve dans les vers de Racine, pas un mot de *surcharge* ou d'enflure. (Rigol. de Juvign.)

SURCHARGÉ, ÉE. part. pass. du v. Surcharger. S'empl. adjectiv. Vaisseau surchargé. Cheval surchargé. On portait au moyen de cette machine, sans être *surchargé*, un poids de deux milliers. (Buff.)

— Fig. Pays surchargé d'impôts.

— Dans un sens moral. Être surchargé de maux, de misère. Que peut-on voir de plus illustre que la descendance immédiate de la maison d'Autriche, où l'on trouve une si grande affluence de maisons royales, avec tant d'États et de royaumes, qu'on a prévu il y a longtemps qu'elle en serait *surchargée?* (Boss.) Et *surchargé* de jours, il n'aspire plus qu'au terme. (J.-B. Rouss.) Charmes de la première jeunesse, délices des premières amours, pourquoi vous retracer encore à ce cœur accablé d'ennui et *surchargé* de lui-même? (J.-J. Rouss.)

— *Être surchargé de travail, d'affaires*. Avoir trop de travail, d'affaires. Rien ne fatigue plus que la paresse; dans son oisiveté, elle est toujours attardée, *surchargée* d'affaires indispensables à mesure qu'elle en fait moins. (Virey.)

SURCHARGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous surchargeons, je surchargeais*, etc. Imposer une charge excessive, un trop grand fardeau. Surcharger un cheval, un bateau. Surcharger un commissionnaire.

— Charger d'impôts excessifs. Surcharger une ville, un département. Ils oppriment le commerce par les impôts sans nombre dont ils le *surchargent*. (Rayn.)

— Fig. Il faudrait que la mollesse ne nous *surchargeât* plus de mille besoins factices inconnus à nos ancêtres. (Rayn.)

— Faire une surcharge dans l'écriture. Surcharger un mot, une ligne.

— SE SURCHARGER. v. pron. Se charger surabondamment.

— Fig. Se surcharger de travail. Se surcharger d'affaires, d'embarras. Je ne veux pas qu'on se *surcharge* d'obligations. (Ganganelli.)

— *Se surcharger l'estomac*. Manger excessivement. || On dit dans le même sens, *Se surcharger d'aliments, de nourriture*.

SURCHAUFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Surchauffer. S'empl. adjectiv.

SURCHAUFFER. v. a. 1re conj. Forg. Donner trop de feu au fer, le brûler en partie.

SURCHAUFFURE. s. f. Forg. Défaut du fer surchauffé.

SURCHLORURE. s. m. (pr. *çur-klo-ru-re*). Chim. Chlorure acide ou combiné avec de l'acide hydrochlorique.

SURCHROMATE. s. m. (pr. *çur-kro-ma-te*). Chim. Chromate qui contient deux fois autant d'acide que le sel neutre correspondant.

SURCILIER, ÈRE. adj. ou **SURCILIAIRE**. adj. des 2 g. (du lat. *superciliaris*). Anat. Qui a rapport aux sourcils. V. SOURCILIER.

SURCILIÈRE. s. f. S'est dit du bas du front, où sont les sourcils.

SURCILIO-CONCHIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend du sourcil à la conque de l'oreille.

SURCOMPENSÉ, ÉE. adj. Qui est compensé et au delà.

— Minér. Épithète donnée à une variété dans laquelle un des bords ou des angles solides reste intact, tandis que chacun des autres bords ou angles subit un décroissement, et que de plus deux d'entre eux en subissent chacun deux, en sorte qu'il y a plus que compensation. Baryte sulfatée surcompensée.

SURCOMPOSÉ, ÉE. adj. Gramm. Se dit des temps des verbes dans la conjugaison desquels on redouble l'auxiliaire. *Tu aurais eu dit*, *il aurait eu mangé cela*, sont des temps surcomposés.

— Bot. Se dit des feuilles composées dont le pétiole commun se subdivise avant de porter des folioles.

— Minér. Se dit d'une variété dont la forme est composée d'un grand nombre de facettes qui résultent de diverses lois de décroissement. Euclase surcomposée.

SURCOMPOSÉ. s. m. Chim. Corps qui résulte de la combinaison des corps composés.

SUR-COSTAL, ALE. adj. (ét. lat., *supra*, au-dessus; *costalis*, côtes). Anat. Qui est placé à la partie postérieure des côtes. Muscles sur-costaux.

— subst. au masc. Les *surcostaux* servent à l'élévation des côtes, et par suite à l'inspiration (Diction. de médec.)

SURCOUPER. v. a. et n. 1re conj. Jeux. Couper avec un atout supérieur à celui qu'un autre joueur a déjà employé.

SURCRÉNELÉ, ÉE. adj. Qui est doublement crénelé.

SURCROISSANCE. s. f. Ce qui croît au corps par-dessus la nature.

SURCROÎT. s. m. (pr. *çur-kroa*). Augmentation, ce qui ajoute à quelque chose, ce qui accroît le nombre, la quantité ou la force d'une chose. Grand surcroît. Surcroît de bois, de blé. Surcroît de vivres, de vin, de munitions.

— Fig. Surcroît d'embarras. Surcroît de peines, d'afflictions, de douleurs. Paix! silence! il me vient un *surcroît* de pensée. (Regnard.) Les propos qu'on tient aux malades sont des *surcroîts* d'affliction. (Mme de Sommery.) Les lettres de condoléance ne sont que des *surcroîts* d'affliction. (La Font.)

— *De surcroît*.

Et du foin que leur bouche au râtelier laissait,
De *surcroît* une mule encor se nourrissait. (Boil.)

— *Par surcroît*. loc. adv. Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par *surcroît*. (Evangil.)

— *Pour surcroît de*. loc. prépos. Pour *surcroît* de douleur, madame, je l'ignore. (Rac.)

Et voyant pour *surcroît* de douleur et de haine,
Parmi ses étendards porter l'aigle romaine. (Racine.)

Et, pour *surcroît* de maux, un sort malencontreux,
Conduit en cet endroit un grand troupeau de bœufs. (Boileau.)

SURCROÎTRE. v. a. 4e conj. *Je surcrois, tu surcrois, il surcroît, nous surcroissons, vous surcroissez, ils surcroissent. Je surcroissais. Je surcrûs, nous surcrûmes. Je surcroîtrai. Je surcroîtrais. Surcrois, surcroissons, surcroissez. Que je surcroisse. Que je surcrusse. Surcroissant. Surcrû, surcrue.* S'est dit pour Augmenter sans mesure, accroître au delà des bornes. Surcroître le prix des marchandises.

— neutral. Se dit des chairs qui se forment dans les plaies avec trop d'abondance et de rapidité. Couper la chair qui surcroît dans une plaie.

SURCRÛ, UE. part. pass. du v. Surcroître. S'empl. adjectiv.

SURCUIDANCE. s. f. S'est dit pour Présomption.

SURCUIDER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Présumer et être présomptueux.

SURCULE. s. m. (du lat. *surculus*, rejeton). Bot. Tige des mousses.

SURCULEUX, EUSE. adj. Qui donne des rejetons. Arbre surculeux.

SURCULIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *surculus*, rejeton; *gero*, je porte). Bot. Se dit de l'embryon de quelques plantes aquatiques, dont le plumet s'allonge en un jet filiforme.

SURCULOTTE. s. f. Cost. milit. Genre de vêtement qui était à l'usage de la cavalerie.

SURCYANATE. s. m. Chim. Cyanate qui contient deux fois autant d'acide que le sel neutre correspondant.

SURDÂTRE. adj. des 2 g. (du lat. *surdus*, sourd). Qui est légèrement sourd.

SURDÉCOMPOSÉ, ÉE. adj. Bot. Dont le pétiole commun se divise plusieurs fois avant de porter des folioles. Famille surdécomposée.

SURDEMANDE. s. f. Anc. cout. Demande excessive.

SURDEMANDER. v. a. 1re conj. S'est dit et se dit encore dans quelques provinces pour Surfaire.

SUR-DEMI-ORBICULAIRE. adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle orbiculaire des lèvres.

SURDENT. s. f. (ét. lat., *supra*, dessus; *dens*, *dentis*, dent). Anat. Dent surnuméraire qui pousse hors des rangs des autres dents et plus ou moins éloignée de l'arcade alvéolaire. Les surdents sont le résultat ou des dents de la première dentition qui persistent après la venue de celles de la seconde, ou bien d'un germe surnuméraire, suite de la conformation primitive. Le plus souvent les surdents n'existent qu'aux dents canines et incisives. On ne peut presque jamais remédier à la gêne et à la difformité qu'occasionnent les surdents qu'en en opérant l'extraction.

— Art vétér. Dent du cheval qui est plus longue que les autres.

SURDI-MUTITÉ. s. f. Mutité ou privation de la parole par suite d'une surdité congéniale. Ce n'est pas, comme on le croyait autrefois, parce que leur langue ou leurs organes vocaux sont mal conformés que les sourds-muets sont privés de la parole: c'est la privation du sens de l'ouïe, qui, en les mettant dans l'impossibilité de recueillir les éléments du langage, est la cause de cette infirmité. La *surdi-mutité* élève entre le sourd-muet et le monde intellectuel, une double barrière qui empêche, d'un côté, ses idées et ses sensations de venir jusqu'à nous, et de l'autre, nos idées et nos sensations d'arriver jusqu'à lui: une seule voie de communication lui reste, c'est la vue. (Vaidy.) Ce mot est omis dans les dictionnaires.

SURDISTENDRE. v. a. 4e conj. Distendre outre mesure.

SURDISTENSION. s. f. Didact. Distension portée au delà du degré où la partie peut céder.

SURDITÉ. s. f. (en lat. *surditas*; de *surdus*, sourd). Abolition plus ou moins complète du sens de l'ouïe. Surdité commençante. Surdité légère. Guérir la surdité. Guérir quelqu'un de la surdité. Sa surdité augmente. Une surdité complète. Les degrés d'intensité de la surdité. La surdité varie sous plusieurs rapports. Traitement de la surdité. Surdité congéniale. La surdité peut être l'effet d'une otite aiguë ou chronique, d'une paralysie de la pulpe auditive, ou du tronc même du nerf auditif, ou enfin d'un obstacle mécanique qui s'oppose au libre accès des sons. Mais on observe des surdités dont on ne peut assigner la cause, et qu'on ne peut combattre par conséquent que par un traitement expérimental.

SURDORÉ, ÉE. part. pass. du v. Surdorer. S'empl. adjectiv.

Mes yeux ne voient point un maudit Bourvalais,
Dans un char *surdoré* jouir avec audace
Des regards indignés dont chacun le menace. (Regnard.)

— Fig. L'hypocrisie n'est que le vice *surdoré* de vertus. (Boiste.)

SURDORER. v. a. 1re conj. Dorer doublement, dorer solidement; mettre une seconde dorure. Surdorer un lingot d'argent.

SURDOS. s. m. (pr. *çur-dô*). Manég. Bande de cuir qui porte sur le dos du cheval de carrosse. Le surdos sert à soutenir les traits et le reculement.

SUREAU. s. m. (pr. *çu-rô*; en lat. *sambucus*; vient peut-être de *surculus*, diminutif de *surus*, branche, pieu). Bot. Genre de plantes de la famille des caprifoliacées, comprenant des arbustes et des arbrisseaux à fleurs blanches, disposées en corymbes ou en grappes plus ou moins larges. Le sureau commun. Le sureau hyèble. Le sureau à grappes. Le sureau commun sert à de nombreux usages en médecine et en économie domestique. On fait avec ses baies un rob sudorifique; les fleurs communiquent au vin ordinaire un faux goût de vin muscat; ses fruits, cuits dans le vinaigre, teignent le fil et les peaux en violet; son bois, quand il est vieux, devient assez dur, et est propre à être employé pour certains ouvrages de tour. Les enfants se servent des jeunes branches du sureau, desquelles ils ont vidé la moelle abondante dont elles sont remplies, pour faire des canonnières et des sarbacanes.

Le chèvre-feuille, ami de l'ombre des forêts,
Le sureau, le lilas, l'épaisse giroflée,
L'églantier orgueilleux de sa fleur étoilée,
De ce beau labyrinthe émaillent les détours. (Roucher.)

— *Sureau aquatique* ou *sureau d'eau*. La viorne obier.

SUREAUTIER. s. m. Bot. Agaric qui a la forme d'un entonnoir blanc, et qui croît en Toscane, sur les racines des peupliers et surtout sur celles du sureau.

SURÉCOT. s. m. Dépense en sus de l'écot, de ce qu'on croyait devoir. La plupart des dictionnaires écrivent *subrecot*, mais cette orthographe n'est pas tolérable. V. SUBRECOT.

SURÉGADE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, fondé sur un arbre découvert à Madras.

SURÉLEVÉ, ÉE. adj. Qui est élevé au-dessus.

— Archit. *Voûte surélevée*. Celle dont l'arc est une section de l'ellipse sur sa dimension la plus étroite.

SURELLAGATE. s. m. Chim. Ellagate avec excès d'acide.

SURELLE ou **SURETTE**. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'oseille des prés, de l'oxalide des bois, et principalement d'une espèce de patience, qui convient surtout aux bêtes à laine, chez qui elle prévient la maladie appelée *pourriture*.

SURÉMARGINÉ, ÉE. adj. Qui est très-échancré.

— Minér. Se dit d'une variété dont les bords, moins deux opposés entre eux, sont remplacés chacun par une facette, en même temps que les deux autres le sont chacun par deux facettes. Pyroxène suremarginée.

SÛREMENT. adv. Avec sûreté, en sûreté. Placer de l'argent sûrement. Endroit où l'on ne peut séjourner sûrement. Il vaut mieux sans doute faire le bien que de le connaître; mais on le fait plus *sûrement* quand on le connaît. (Charlem.) La lumière offusquée a perdu son éclat sans rien perdre de sa force; elle nous éclaire moins, mais elle nous guide *sûrement*. (Buff.) Vous vivez plus *sûrement*, plus honorablement au milieu d'un peuple entier qui vous aime, que les rois entourés de tous leurs soldats. (J.-J. Rouss.) L'avarice est la racine de tous les maux, en effet, les richesses sont un moyen d'avoir presque *sûrement* tout ce qu'on désire. (Boss.) Il faut savoir essuyer des dégoûts pour plaire aux grands, et savoir entrer en part de leurs désordres pour participer plus *sûrement* à leurs grâces. (Mass.)

— Certainement. Il ne vient pas, sûrement il a été arrêté. Cela est sûrement arrivé. Fabian est *sûrement* près d'ici; mais ce malheureux ami, qui n'espère plus vous voir, qui vous pleure sans cesse, va mourir de sa joie, si vous vous offrez tout d'un coup à lui. (Florian.)

SURÉMINENT, ENTE. adj. Éminent au suprême degré. Savoir suréminent. Vertu suréminente.

— Supérieur. On voit que cette dignité est *suréminente* à l'état monastique. (Grégoire.)

— SURÉMINENT. s. m. Philos. Épithète donnée par Xénocrate à la Monade ou Dieu suprême.

SURÉMINI. Relig. mahom. Celui qui commande en chef les pèlerins qui vont à la Mecque.

SURÉMOUSSÉ, ÉE. adj. Qui est plus émoussé que de coutume.

— Minér. Nom donné à une variété dans laquelle les sommets aigus de celle qui porte le nom d'*émoussée* sont interceptés par des facettes perpendiculaires. Chaux carbonatée surémoussée.

SURÉNA. s. m. Relat. Titre des généraux parthes. || Pl., les *suréna*s.

SURENCHÈRE. s. f. Enchère mise sur une autre enchère. La faculté de surenchérir dans les ventes immobilières se divise en *surenchère sur aliénation volontaire* et *surenchère sur expropriation forcée*; la première n'est accordée qu'aux créanciers ayant hypothèque inscrite sur l'immeuble aliéné; la deuxième est permise à toute personne indistinctement. (Code de procédure.)

— La *surenchère du dixième* s'applique aux ventes sur aliénation volontaire, et la *surenchère du sixième* est admise pour les ventes sur expropriation, pour les ventes des biens des mineurs, pour les ventes sur licitation. Dans les ventes des immeubles appartenant à un débiteur failli, tout créancier a le droit de surenchérir: la *surenchère* ne peut être dans ce cas au-dessous du dixième du prix principal de l'adjudication. (Code de comm.)

SURENCHÉRIR. v. n. 2e conj. Faire une surenchère. Accorder un délai pour surenchérir.

SURENCHÉRISSEUR. s. m. Celui qui fait une surenchère.

— adj. Créancier surenchérisseur.

SURÈNE. Géogr. Petite ville de France (Seine), près de Neuilly, renommée par la mauvaise qualité du vin que produisent ses vignobles.

— Prov. *On n'a point d'avocat pour du vin de Surène.*

— s. m. Vin du territoire de Surène. Ne boire que du surène.

— Par extens. Vin détestable. C'est du vin de Surène.

SURÉPINEUX, EUSE. adj. Anat. V. SUS-ÉPINEUX.

SURÉROGATION. s. f. (pr. *çu-ré-ro-ga-ci-on*). Ce qu'on fait de bien au-delà de ce qu'on est obligé de faire, ce qu'on n'est pas précisément obligé de faire. Les faux dévots aiment mieux faire des œuvres de *surérogation*, que de satisfaire à celles qui sont d'obligation. (Acad.)

— Par extens. Ce qu'on fait au delà de ce qu'on a promis. Faire une chose par surérogation.

SURÉROGATOIRE. adj. des 2 g. Qui est au delà de ce qu'on est obligé de faire. Œuvre surérogatoire. Conseils surérogatoires.

SUR-ESPÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *supersperavi*). Espérer beaucoup.

SURESTARIE. s. f. (du lat. *stare*, rester). Jurispr. Retard apporté dans le chargement d'un navire frété. Ce chargement doit être fait dans le délai convenu ou déterminé par l'usage des lieux. C'est ce qu'on nomme *jours de planche*. Le délai expiré, le fréteur qui a mis l'affréteur en demeure de tenir son engagement, a droit à des dommages-intérêts appelés *frais de surestarie*.

SURET, ÈTE. adj. (dim. de *sur*). Qui est un peu aigre, un peu acide. Du lait suret. Du vin suret. Fruits surets. Pomme surète.

SÛRETÉ. s. f. Éloignement de tout péril, état de celui, de celle qui n'a rien à craindre. Grande sûreté. Pleine sûreté. Entière sûreté. La sûreté d'une personne. Être en sûreté. Se mettre en lieu de sûreté. Pourvoir à sa sûreté. Dormir, voyager en sûreté. Un méchant peut être en *sûreté*: mais il n'est jamais en assurance. (St-Évrem.) Tout homme vivant dans une société a acquis trois droits: droit de liberté, droit de *sûreté*, droit de propriété. (Ferrand.) A force de chercher sa *sûreté* il ne pouvait plus la trouver. (Fén.) C'est sous les bons rois que les esprits rebelles ne trouvent de protection et de *sûreté* que dans l'obéissance, dans l'unité. (Mass.)

Cette tranquillité
Dont je ne puis souffrir l'indigne *sûreté*. (Racine.)
Laisses mourir un fat dans son obscurité,
Un auteur ne peut-il pourrir en *sûreté*? (Boileau.)

— Se dit aussi des choses. La sûreté de sa fortune, de ses biens. Mettre son bien en sûreté. Jolies femmes, défiez-vous de tout le monde, si vous voulez que votre vertu soit en *sûreté*; mais surtout défiez-vous de vous-mêmes. (Bourgogne.)

— Dans un sens analogue, se dit des choses personnifiées. La *sûreté* du genre humain semblait demander un frein à de pareilles violences. (Volt.) Autrefois on mettait la force et la *sûreté* de l'empire uniquement dans les troupes, qu'on disposait de manière qu'elles se prêtaient la main les unes aux autres. (Boss.)

— *Être en lieu de sûreté*. Être dans un lieu où l'on n'a rien à craindre. || *Mettre quelqu'un en lieu de sûreté*. Se dit particulièrement pour Mettre quelqu'un en prison, s'assurer de sa personne. || Dans un sens analogue. Le prince avait mis en *sûreté*, non-seulement toute notre frontière et toutes nos places, mais encore tous nos soldats. (Boss.)

— *En sûreté de conscience.* Sans que la conscience soit blessée. Dire une chose en sûreté de conscience. Agir, penser en sûreté de conscience.

— Par analogie. Il n'y a presque plus de réconciliations qui ne soient feintes ; on croit être en *sûreté* pourvu qu'on sauve les apparences. (Fléch.)

— *Serrure de sûreté, verrou de sûreté.* V. SERRURE, VERROU. ‖ *Soupape de sûreté.* V. SOUPAPE.

— Caution, garantie que l'on doit donner ou que l'on donne pour l'exécution d'un traité. Donner des sûretés. Prendre toutes les sûretés possibles. Avoir des sûretés.

Deux *sûretés* valent mieux qu'une,
Et le trop en cela ne fut jamais perdu. (LA FONT.)

— *Place de sûreté.* Celles qui sont retenues ou données par un prince ou par un État pour la sûreté de l'exécution d'un traité.

— Assurance, fermeté du pied pour marcher, fermeté de la main pour écrire, pour faire une opération chirurgicale, etc. Avoir beaucoup de sûreté. Avoir une grande sûreté dans la main. N'avoir pas de sûreté du tout.

— Fig. Sûreté de tact, de coup d'œil, de goût.

— La sûreté personnifiée. La *sûreté* dans l'ombre a choisi son séjour. (Piron.)

— Chass. Les chiens chassent en sûreté lorsqu'ils suivent la même voie, le nez collé à terre, et crient également.

— On dit prov. *La méfiance est la mère de sûreté*, ou *méfiance est mère de sûreté.* ‖ *Qui n'a sûreté, n'a mal.*

— Iconol. La Sûreté est représentée par une femme qui de la main droite s'appuie sur une pique, et de la gauche sur une colonne, symbole de fermeté, comme la pique est le symbole du commandement.

SUREXCITATION. s. f. (pr. *çur-èk-ci-ta-ci-on*). Surcroît d'excitation, augmentation de l'action vitale dans un tissu, dans un organe.

SUREXCITÉ, ÉE. part. pass. du v. Surexciter. S'empl. adjectiv.

SUREXCITER. v. a. 1re conj. Éprouver, causer une surexcitation. Omis par tous les dictionnaires.

SURF. s. m. Helminth. Nom donné par les pêcheurs de harengs à un ver marin dont ces poissons se nourrissent. Ces vers sont si abondants qu'ils couvrent quelquefois la surface des eaux.

SURFACE. s. f. Étendue qui n'a que deux dimensions, longueur et largeur ; superficie, l'extérieur d'un corps. La surface de la terre. Surface de l'eau. Une belle surface. Une grande surface de terrain. La lune nulle part n'a de *surface* unie. (La Font.) Un nombre infini de bâtiments de toute espèce volaient sur la *surface* de la mer. (Barth.) Des atterrissements et des tremblements de terre ont changé toute la surface de cette contrée. (Id.) Nos petits maîtres sont l'espèce la plus ridicule qui rampe avec orgueil sur la *surface* de la terre. (Volt.) Quelque inégalité qui paraisse dans le cours des rivières qui arrosent la *surface* de la terre, elles ont toutes cela de commun qu'elles viennent d'une petite origine. (Boil.) Nous tâchons de leur donner une plus grande idée de nos richesses en agrandissant la *surface* de ces métaux, nous voulons fixer leurs yeux, ou plutôt les éblouir. (Buff.)

— *Surface plane* ou absol. *plan.* Surface sur laquelle on peut appliquer exactement une ligne droite dans tous les sens. ‖ *Surface courbe.* Celle sur laquelle on ne peut appliquer exactement une ligne droite dans tous les sens. ‖ *Surface réglée.* Celle qui est engendrée par le mouvement d'une ligne droite, qui doit glisser sur trois autres lignes directrices dont la position est donnée, ou seulement sur deux directrices, mais en étant alors assujétie à rester parallèle à un plan donné. ‖ *Surface gauche.* Surface réglée dans laquelle deux positions de la droite génératrice, aussi rapprochées que l'on veut, ne se trouvent jamais dans un même plan. ‖ *Surface développable.* Surface réglée qui peut être développée sur un plan.

— Fig. Extérieur, dehors, apparence. S'en tenir à la surface des choses. Il ne faut pas s'en tenir à la surface. Aller au delà de la surface. S... on s'en tenait toujours à la surface des choses comme des hommes, on serait souvent dupe. Je connais des *surfaces*, mais ne me défie en tout. (Marm.) Vous qui n'examinez que la *surface* de votre âme, condamnez-vous aujourd'hui sur le soin et l'exactitude de Marie-Thérèse. (Fléch.) Nous n'avons qu'une *surface* et une *surface* de religion. (Id.)

SURFAIRE. v. a. 4e conj. *Je surfais, tu surfais, il surfait ; nous surfaisons, vous surfaites, ils surfont. Je surfaisais ; nous surfaisions. Je surfis. J'ai surfait. Je surferai. Je surferais. Surfais, surfaisons, surfaites. Que je surfasse. Que je surfisse. Surfaisant. Surfait.* Demander plus qu'il ne faut d'une chose qui est à vendre. Surfaire les marchandises.

— Fig. Exagérer le prix d'une chose. Il y a deux choses entre beaucoup d'autres auxquelles on rend un bien mauvais service, en les *surfaisant* : le ... [illegible] (Chaque passion *surfait* le bonheur. (Boiste.)

— Dans un sens encore plus figuré Il y a des gens dont l'orgueil est visionnaire, et le *surfait* tout ce qu'ils sont. (Mariv.)

— On dit aussi elliptiquement *Vous me surfaites* pour Vous surfaites la marchandise que vous me vendez.

— neutral. Les marchands surfont toujours. Aimer à surfaire. Surfaire de moitié.

— SE SURFAIRE. v. pron. Être surfait. Ce qui est d'un prix réel ne doit pas se *surfaire.* (Boiste.)

— réciproq. Les intrigants se *surfont* les uns les autres. (Boiste.)

SURFAISANT. part. prés. du v. Surfaire. Qui surfait. Il est invariable. Une marchande surfaisant beaucoup, surfaisant habituellement.

SURFAIT, AITE. part. pass. du v. Surfaire. S'empl. adjectiv. Des marchandises surfaites de moitié prix.

SURFAIX. s. m. (pr. *çur-fè*). Sell. Large bande de cuir noir, sangle portant un sanglon ou une boucle, que l'on place au-dessus de la selle lorsqu'on veut la rendre plus fixe.

SURFEUILLE. s. f. (pr. *çur-feu-ye*). Bot. Nom sous lequel un botaniste a désigné la pérule. V. PÉRULE.

SURFLEURIR. v. n. 2e conj. Agric. Fleurir après avoir donné des fruits.

SURFLUORURE. s. m. Chim. Composé qui résulte de la combinaison d'un fluorure avec l'acide hydrofluorique.

SURFONCIER, IERE. adj. Anc. cout. Qui est par-dessus l'impôt ou le revenu foncier. ‖ *Rente surfoncière.* Celle qui est créée sur un fonds, en sus d'une autre rente déjà existante.

SURFONGATE. s. m. Chim. Fongate avec excès d'acide.

SURFS. s. m. pl. Helminth. V. SURF.

SURGARDE. s. m. Nouveau garde établi près d'autres.

SURGE. s. f. Comm. Laine qui se vend sans avoir été lavée et dégraissée. ‖ adj. Laine surge.

SURGEON. s. m. (du lat. *surgere*, *surrigere*, lever, élever). Bot. Branche qui naît du collet ou de la souche, s'élève dès qu'elle sort de terre, et est susceptible d'être séparée avec une partie de la racine, et de former ainsi un nouvel individu. Les surgeons nuisent à la durée des arbres, ainsi qu'à l'abondance de leurs fruits. Il faut toujours extirper les surgeons dans la force de leur croissance ; si on les coupe l'hiver ils reviennent l'année suivante.

— Fig. Descendant. Un surgeon de la race de Charlemagne.

— *Surgeon d'eau.* S'est dit d'un petit jet d'eau qui sort naturellement de terre ou d'une roche.

SURGÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Rochefort (Charente-Inférieure) ; 2,000 hab.

SURGIR. v. n. 2e conj. (du lat. *surgere*, s'élever). Arriver, aborder. Surgir au port, à bon port. J'ai *surgi* dans une seconde île déserte, plus inconnue, plus charmante que la première. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Surgir au port.* Atteindre au but le ses vœux, réussir dans ce qu'on avait entrepris.

— Fig. Sortir, s'élever. De nouvelles difficultés surgirent. Voir surgir la réputation d'un écrivain. Morrel était attendu par toute sa famille avec une grande anxiété ; de ce voyage à Paris devait *surgir* sa dernière voie de salut. (Al. Dumas.) Lorsque l'empilement social ou l'excès de concurrence obstrue quelques branches, l'ingénieuse nécessité fait d'ordinaire *surgir* une nouvelle industrie, ouvre une route inconnue. (Virey.)

SURGLACÉ, ÉE. part. pass. du v. Surglacer. S'empl. adjectiv. Mets surglacé. Pâtisserie surglacée.

SURGLACER. v. a. 1re conj. Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous surglaçons. Je surglaçais*, etc. Art culin. Mettre un glacé de sucre sur un mets, sur une pâtisserie.

SURHAUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Surhausser. S'empl. adjectiv. Voûte surhaussée.

SURHAUSSEMENT. s. m. Action de surhausser. État de ce qui est surhaussé. Le surhaussement d'une voûte, d'un bâtiment. Le surhaussement des marchandises.

SURHAUSSER. v. a. 1re conj. Archit. Élever plus haut. Surhausser une voûte.

— Mettre à plus haut prix ce qui était déjà assez cher. Surhausser les denrées, les marchandises. Surhausser le prix d'une chose. Surhausser la valeur des espèces.

— SE SURHAUSSER. v. pron. Être surhaussé.

— Se surhausser soi-même, s'élever au-dessus de sa propre valeur, s'estimer beaucoup trop. Nous nous *surhaussons* toujours dans l'évaluation de nous-mêmes. (Boiste.)

— récipr. Les amis se *surhaussent*, méfiez-vous de leurs paroles. (Boiste.)

SURHUMAIN, AINE. adj. Qui est au-dessus de l'humanité, soit par sa nature, soit par des qualités acquises. Toutes les sciences *surhumaines* s'accoutrent ... [illegible] poétique. (Montaigne.) Princesse *surhumaine* et céleste, et en tous points parfaite et accomplie. (Brantôme.) Il y eut quelque chose de *surhumain* dans sa valeur et dans sa capacité en cette occasion. (De Retz.) Nulle puissance humaine ou *surhumaine* ne peut ... [illegible] rétroactif d'aucune loi. (Mirab.) Eh bien ! ... [illegible] vos ailes et ... [illegible] les régions *surhumaines.* (A. Dumas.)

SURHUMÉRAL, ALE. adj. (du lat. *humerus*, épaule). Anat. Qui se porte aux ... [illegible] de l'omoplate. V... [illegible]. Artère surhumérale.

SURHYPOSULFARSÉNITE. s. m. Chim. Hyposulfarsénite avec excès de sulfite hyparsénieux.

SURHYPOSULFATE. s. m. Chim. Hyposulfate qui contient un excès d'acide.

SURHYPOSULFITE. s. m. Chim. Hyposulfate avec excès d'acide.

SURIANE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des rosacées, fondé sur un arbrisseau de deux à trois mètres de hauteur, qui croît dans l'Amérique méridionale et à Porto-Ricco.

SURICATE ou **SURIKATE.** s. m. Mamm. Genre de mammifères carnassiers digitigrades, ne renfermant qu'une seule espèce très-voisine des mangoustes, qui habite les environs du cap de Bonne-Espérance.

SURIE. Géogr. V. SYRIE.

SURIEN, IENNE. adj. et s. V. SYRIEN.

SURIER. s. m. Bot. Nom vulgaire du chêne à liége.

SURIMPOSÉ, ÉE. adj. Entom. Se dit de l'abdomen des insectes, quand son pédicule s'insère à la partie supérieure du postécusson, de manière qu'un intervalle considérable existe entre lui et l'arrière-poitrine.

SURIN. s. m. Bot. Nom vulgaire des jeunes pommiers, dans certains cantons.

SURINAM. Géogr. Établissement hollandais dans l'Amérique méridionale, qui tire son nom d'un fleuve qui l'arrose. Ce pays a 375 kilom. de long sur 3.. de large, et est d'une extrême fertilité, surtout sur le bord des rivières qui l'arrosent. Sucre, café, cacao, indigo, coton, bois, fer, acajou. Climat peu sain à cause des inondations périodiques des fleuves qui débordent leurs rives. Pop. 10,000 blancs et 80,000 nègres esclaves. L'intérieur est habité par des peuplades indigènes. Cap. Paramaribo.

SURINAM. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'une espèce d'esclave, d'un pristipome, d'un spare et de l'anableps.

SURINAMINE. s. f. Chim. Alcaloïde découvert dans l'écorce de la geoffrée de Surinam.

SURINSTITUTION. s. f. S'est dit d'une institution faite sur une autre.

SURINTENDANCE. s. f. Inspection et direction générale au-dessus des autres, charge de surintendant ou de surintendante. La surintendance des finances, des bâtiments.

— Fig. Il faut que l'âme sage et mine par le menu toutes les passions qui ont quelque surintendance sur elle. (N. Pasquier.)

— Dans les maisons royales, Demeure du surintendant des bâtiments. Être logé, se loger à la surintendance.

SURINTENDANT. s. m. Se disait autrefois de ... [illegible] administrateur, chef des finances du roi, et se dit aujourd'hui de celui qui a l'intendance de quelque chose au-dessus des autres. Nicolas Fouquet fut surintendant des finances.

— Fig. Les deux maîtres et *surintendants* des affaires du monde sont l'industrie ou vertu et la fortune. (Charron.)

— Hist. eccles. Titre que prenaient les évêques luthériens.

SURINTENDANTE. s. f. La femme du surintendant. Madame la surintendante.

— *Surintendante de la maison de la reine.* La dame qui avait la première charge de la maison de la reine.

— Titre donné à la principale directrice des maisons d'éducation établies pour les filles des membres de la Légion d'honneur.

SURIRELLE. s. f. (de *Suriray*, docteur). Zool. Genre d'animaux microscopiques, extrêmement remarquables par leurs formes symétriques, leur grande transparence et par leur mode de reproduction. La surirelle striée.

SURIRRITATION. s. f. (pr. *çur-ir-ri-ta-ci-on*). Irritation morbide.

SURIS. s. m. Relat. Prêtre des Hottentots.

SURJALLÉ, ÉE. adj. Mar. Se dit d'une ancre, lorsque le câble qui la retient, au lieu de se rendre directement de l'organeau à l'écubier, fait un tour sur le jas. Les amateurs de variantes orthographiques ne se plaindront pas, car on écrit encore *surjaulé, surjaile*, et même *surjoulé.* Comme on voit, on peut choisir ; néanmoins, nous pensons que *surjaulé* est la seule forme correcte ; elle dérive naturellement de *jouail.*

SURJET. s. m. (pr. *çur-jè*). Espèce de couture qu'on fait en tenant les deux étoffes qu'on veut être jointes, appliquées l'une sur l'autre bord à bord, et en les traversant toutes deux à chaque point d'aiguille. Faire un surjet, des surjets.

SURJET. s. m. Anc. cout. Augmentation de prix.

SURJETANT. part. prés. du v. Surjeter. Il est invariable.

SURJETANT. s. m. Anc. jurisp. Celui qui offre un prix plus élevé.

SURJETÉ, ÉE. part. pass. du v. Surjeter. S'empl. adjectiv.

SURJETER. v. a. 1re conj. Le *t* se double devant une syllabe muette. *Je surjette, tu surjettes* ... [illegible]

— S... [illegible]

SURJURER. v. a. 1re conj. Jurispr. S'est dit pour Opposer son serment à celui d'une autre personne.

SURLANGUE. s. f. Médec. vétér. Charbon à la langue des bestiaux.

SURLENDEMAIN. s. m. Le jour qui suit le lendemain. Il partit le surlendemain de sa noce. On n'avait pas revu à Marseille le mandataire de la maison Thomson et French ; le lendemain ou le *surlendemain* de sa visite à M. Morrel il avait disparu. (A. Dumas.)

SURLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Surlier. S'emploie adjectiv.

SURLIER. v. a. 1re conj. *Je surlie, nous surlions, vous surliez. Je surliais, nous surliions, vous surliiez. Que je surlie, que nous surliions, que vous surliiez.* Mar. Envelopper avec un petit cordage le bout d'un gros cordage pour qu'il ne se détorde pas.

SURLIURE. s. f. Mar. Action de surlier.

SURLONGE. s. f. Bouch. Partie du bœuf qui reste après qu'on a levé l'épaule et la cuisse, et où l'on prend les aloyaux.

SURLOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Surlouer. S'empl. adjectiv. Appartement surloué. Maison surlouée.

SURLOUER. v. a. 1re conj. (rad. *louage*.) S'est dit pour Louer au-dessus de la valeur réelle.

SURLOUER. v. a. 1re conj. (rad. *loyer*.) Prat. Louer, donner en location pour un prix supérieur à la valeur réelle.

SURLUNAIRE. adj. des 2 g. Qui habite au-dessus de la lune.

— Fantastique. La figure de mes êtres *surlunaires.* (J.-J. Rouss.)

SURMALATE. s. m. Chim. Malate avec excès d'acide.

SURMARCHER. v. n. 1re conj. Chass. V. SURALLER.

SURMARGARATE. s. m. Chim. Margarate avec excès d'acide.

SURME. s. m. Relat. Trompette égyptienne très-bruyante.

SURMÉ ou **SURMEH.** s. m. Relat. Fard pour les femmes turques.

SURMENÉ, ÉE. part. pass. du v. Surmener. S'empl. adjectiv. Cheval surmené.

SURMENER. v. a. 1re conj. L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je surmène, tu surmènes, il surmène*, etc. Excéder une bête de fatigue, en la faisant aller trop vite ou trop longtemps. On surmène un cheval en le soumettant tout à coup à un travail, et même à un exercice violent.

SURMESURE. s. f. Prat. Ce qui se trouve au delà de la mesure exprimée dans les actes de vente.

SURMETTRE. v. a. 4e conj. S'est dit pour Imposer, changer.

SURMOLYBDATE. s. m. Chim. Molybdate qui contient deux fois autant d'acide que le sel neutre correspondant.

SURMONTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être surmonté. Obstacle surmontable. Difficulté surmontable. Il y a peu de difficultés qui ne soient *surmontables* pour ceux qui les combattent avec un courage opiniâtre. (Boiste.)

SURMONTÉ, ÉE. part. pass. du v. Surmonter. S'empl. adjectiv.

— *Surmonté de.* Dans un enfoncement était une espèce de trône, *surmonté* d'un trophée d'armes arabes à fourreaux de vermeil et à poignées resplendissantes de pierreries. (A. Dumas.) Il y a de ces toits qui sont *surmontés* d'un rocher de forme cubique, qui les couronne comme un chapiteau. (B. de St-P.) Cette bourre est composée de petites tapisseries en culs-de-lampe et à deux becs, remplies de semences *surmontées* d'aigrettes. (Id.)

— Fig.

Hercule à désarmer coûtait moins qu'Hippolyte,
Et vaincu plus souvent, et plus tôt surmonté
Préparait moins de gloire aux yeux qui l'ont dompté.
(RAC.)

— Blas. *Pièce surmontée.* Pièce au-dessus de laquelle il y en a une autre qui la touche immédiatement.

SURMONTEMENT. s. m. S'est dit pour Action de surmonter.

SURMONTER. v. a. 1re conj. Monter au-dessus. Au ... [illegible], l'eau surmonta de quinze coudées les plus hautes montagnes.

— Absol. L'huile mise avec du vinaigre surmonte toujours.

— Fig. Vaincre, dompter. Surmonter ses ennemis. Surmonter sa colère, sa haine, ses passions. Surmonter toutes les ... [illegible]. Les femmes peuvent moins surmonter leur ... [illegible] tendresse ... [illegible] (La Roch.) La raison supporte les disgrâces, le courage les combat, la patience et la religion les *surmontent.* (Mme de Sommery.) L'... [illegible] ... [illegible] ... [illegible] que les âmes peuvent ... [illegible] corps. (Virey.) ... [illegible] ... [illegible] à les surmonter. (J.-J. Rouss.) Après que ... [illegible] ... [illegible] la mort, elle ... [illegible] ... [illegible] ... [illegible] En ... [illegible] à tous les maux, sa vertu les surmont ... (Volt.)

Sentiments trop jaloux, c'est à vous de vous taire;
Respectez ma vertu, qui vous a *surmontés*. (Rac.)
J'admirais si Mathan, dépouillant l'artifice,
Avait pu de son cœur *surmonter* l'injustice. (Id.)

— Surpasser. Surmonter tous ses concurrents. Surmonter quelqu'un en générosité, en éloquence, en talent.

— Se dit quelquefois d'un objet qui est placé, qui s'élève au-dessus d'un autre. Des vases antiques surmontent cette colonne. Une statue surmonte cette colonne. Dans la peur, la terreur, l'effroi et l'horreur, le front se ride, les sourcils s'élèvent, la paupière s'ouvre autant qu'il est possible, elle *surmonte* la prunelle, et laisse paraître une partie du blanc de l'œil au-dessus de la prunelle. (Buff.)

— SE SURMONTER. v. pron. Être surmonté, dompté. Toute passion peut se *surmonter* avec le temps et la volonté. (Boiste.)

— Se maîtriser, se vaincre, se dompter. Celui qui se *surmonte* lui-même surmonte facilement les autres. (Boiste.)

SURMOULE. s. m. Techn. Moule fait sur une figure coulée.

SURMOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Surmouler. S'empl. adjectiv.

SURMOULER. v. a. 1re conj. Techn. Mouler sur une figure de plâtre coulé.

— SE SURMOULER. v. pron. Être surmoulé.

SURMOUSSE. s. m. Bot. Espèce de champignons du genre agaric.

SURMOÛT. s. m. Vin tiré de la cuve sans avoir cuvé ni avoir été pressuré. Un muid de surmoût. Faire du surmoût.

SURMULET. s. m. Ichthyol. Espèce de poissons du genre mulle, renfermant un beau poisson qui se distingue du rouget par des raies dorées et longitudinales s'étendant jusque sur la tête, où elles se mêlent au rouge vermillon qui fait le fond de la couleur de cette partie. Le surmulet a de grandes écailles sur toutes les parties du corps; sa chair blanche et feuilletée, ferme, est agréable au goût. On le pêche dans l'Océan et la Méditerranée.

SURMULOT. s. m. Mamm. Nom employé par Buffon pour désigner l'espèce du rat gris domestique, la plus commune maintenant en France, et qui y a remplacé presque partout l'espèce du rat proprement dit ou rat noir.

SURMURIN, INE. adj. Mamm. Qui se rapproche du rat, mais qui est plus gros. ‖ SURMURINS. s. m. pl. Famille de mammifères.

SURNAGEANT. part. prés. du v. Surnager. Qui surnage. Il est invar. De l'huile surnageant sur l'eau.

SURNAGEANT, ANTE. adj. Qui est tenu en suspension. Se dit en parlant des liquides. Eau surnageante.

SURNAGER. v. n. 1re conj. (rad. *nager*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous surnageons. Je surnageais*, etc. Se soutenir à la surface, sur la surface d'un fluide. Le liége surnage. L'huile surnage. Un corps qui pèse moins qu'un volume égal au sien de la liqueur dans laquelle il est plongé *surnage* en partie; mais il s'y enfonce jusqu'à ce qu'il ait déplacé un volume de cette liqueur aussi pesant que lui. (Brisson.) Certaines graines sont enduites d'une cire qui les fait *surnager*; telles sont les baies de l'arbre de cire. (B. de St-P.) Les graines des haricots coulent d'abord au fond de l'eau, et *surnagent* quand elles en sont pénétrées. (Id.) Les balles renflées de l'avoine, semblables à deux longues demi-vessies, et peu adhérentes aux grains, les rendent propres à *surnager*, et à traverser les eaux par le secours du vent. (Id.)

— Fig. Subsister, persister. La vérité, comme l'huile, *surnage* toujours. (Prov.) Le vrai mérite seul *surnage*. (Boiste.) Il *surnageait* au torrent du monde. (X. Marm.) Barbezieux fit tout ce qu'il put pour noyer dans les plaisirs ses chagrins; mais ceux-ci *surnagèrent*. (St Simon.) Il y a toujours dans le cœur humain un sentiment d'équité qui *surnage* entre les passions. (Lemontey.)

SURNAÎTRE. v. n. 1re conj. Naître par dessus.

SURNATURALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est surnaturel.

SURNATUREL, ELLE. adj. (rad. *nature*). Qui est au-dessus des forces de la nature. Effet surnaturel. Cause, puissance surnaturelle. Qualité surnaturelle. Don surnaturel. Si tu pouvais, par un seul désir, tuer un homme à la Chine et hériter de sa fortune en Europe, avec la conviction *surnaturelle* qu'on n'en saurait jamais rien, consentirais tu à former ce desir? (Chateaub.) L'Église est la société *surnaturelle* des disciples de Dieu, séparés des enfants de colère ou de la masse de perdition destinés à d'éternels supplices. (Lamenn.) Des temples furent élevés, avec le temps, à tous ceux qu'on avait supposés être nés du commerce *surnaturel* de la Divinité avec nos femmes et nos filles. (Volt.)

— *Vérités surnaturelles*. Celles que l'on ne connaît que par la foi.

— Par exagér. Extraordinaire, singulier, fort au-dessus du commun. Esprit surnaturel. Adresse surnaturelle. Bonheur surnaturel.

— substantiv. au masc. Ce qui est surnaturel, chose surnaturelle. Il n'y a point de *surnaturel* dans la nature, mais beaucoup d'incompréhensible. (Boiste.)

SURNATURELLEMENT. adv. D'une manière surnaturelle. Cela ne se peut faire que surnaturellement. Enseignement *surnaturellement* infaillible. (Lamenn.) Sacrements *surnaturellement* efficaces. (Id.)

SURNEIGÉE. s. f. Chass. Voie du gibier sur laquelle la neige est tombée.

SURNIE. s. f. (en lat. *surnia*). Ornith. Nom donné à des chevêches qui ont la queue longue ou étagée, le corps allongé, et qu'on désignait sous le nom de *chouettes-éperviers*.

SURNOM. s. m. Nom qui est ajouté au nom propre d'une personne ou d'une famille; il désigne quelque qualité ou quelque circonstance particulière. Avoir un surnom. Surnom noble, odieux. Scipion eut le surnom d'Africain. On gagne le *surnom* de grand, moitié par hasard, moitié par son mérite. (Galiani.) Je voudrais qu'un enfant choisît un patron parmi ceux d'entre eux avec lesquels il se trouverait le plus de convenances, et qu'il en ajoutât le *surnom* au nom de sa famille. (B. de St-P.)

SURNOMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Surnommer. S'empl. adjectiv. Le duc de Guise, surnommé le Balafré. Guillaume, surnommé le Conquérant.

SURNOMMER. v. a. 1re conj. Ajouter une épithète au nom d'une personne, soit pour marquer quelqu'une de ses actions, ou de ses bonnes ou mauvaises qualités, soit pour la désigner par quelque chose de remarquable.

SURNOURRI, IE. part. pass. du v. Surnourrir. S'empl. adjectiv.

SURNOURRIR. v. a. 2e conj. Nourrir abondamment. Fam.

SURNUMÉRAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *surnumerarius*, fait de *super*, au-dessus; *numerus*, nombre). Qui est au-dessus du nombre déterminé. Employé surnuméraire. Officier surnuméraire. Doigt surnuméraire.

— substantiv. Un surnuméraire. Des surnuméraires. Avoir des surnuméraires.

— Particulièrement, Commis qui travaille sans appointements, jusqu'à ce qu'on l'admette au nombre des commis en titre. Être surnuméraire dans un bureau, dans une administration.

— Anat. *Surnuméraires de la voûte du crâne*. Nom donné aux os wormiens.

SURNUMÉRARIAT. s. m. Temps pendant lequel on est surnuméraire dans une administration. Faire son surnumérariat.

SUROLÉATE. s. m. Chim. Oléate avec excès d'acide.

SURON. s. m. Bot. Nom donné à la racine tubéreuse de la terre-noix.

— Comm. Ballot couvert de peaux de bœufs ou de vaches. On met toujours le poil en dedans, et on les coud avec des filets ou des lanières de la même peau. Les surons viennent ordinairement de l'Amérique méridionale.

— Ce que contient un suron. Un suron d'indigo.

SUROS. s. m. (pr. *çu-ross*). Art vétér. Tumeur osseuse située à la partie interne du canon. Lorsque les suros avoisinent les tendons ou les articulations, ils font boiter l'animal.

SUROXALATE. s. m. Chim. Oxalate dans lequel il entre deux ou quatre fois autant d'acide que dans le sel neutre correspondant.

SUROXYDE. s. m. Chim. Oxyde qui contient trop d'oxygène pour pouvoir contracter union avec les acides.

SUROXYGÉNATION. s. f. (pr. *çur-ok-ci-gé-na-ci-on*). Chim. Oxygénation au plus haut degré.

SUROXYGÉNÉ, ÉE. adj. Qui est au plus haut degré d'oxydation.

SUROXYGÉNÈSE. s. f. Nosol. Maladie attribuée à une surabondance d'oxygène dans l'économie.

SURPARTIENTE. adj. f. (pr. *çur-par-ci-an-te*, du fr. *sur*; et du lat. *partiens*, fait de *partiri*, partager). Math. Se dit d'une raison de plus grande inégalité entre deux termes, dont l'un contient l'autre une fois, et, en outre, plus d'une de ses parties. ‖ On dit aussi *superpartiente*, et selon plusieurs dictionnaires *surpapartiente* ou *surpatiente*.

SURPASSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être surpassé, que l'on peut surpasser.

SURPASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Surpasser. S'empl. adjectiv. Les princes veulent bien être aidés, mais non *surpassés*. (Gracian.)

— *Surpassé par*. Les travaux du laboureur sont toujours *surpassés* par les bienfaits de la nature. (B. de St-P.)

SURPASSER. v. a. 1re conj. Excéder, être plus haut, plus élevé. Cette échelle surpasse la muraille. Ce jeune homme surpasse son frère de huit centimètres. Le cyprès de la Louisiane s'élève sur les bords du Mississipi à une hauteur qui *surpasse* celle de presque tous les arbres de l'Europe. (B. de St-P.) Les aloès, les bambous et les graminées arborescentes, dont la hauteur *surpasse* souvent celle de nos chênes, contrastent avec la forme souple des lianes sarmenteuses. (Lamouroux.)

Une tête en sortait en forme de pupitre,
Dont le triangle affreux tout hérissé de crins,
Surpassait en grosseur nos plus épais lutrins. (Boil.)

— Fig. Être au-dessus de quelqu'un, le surmonter, soit en bien, soit en mal. Surpasser tous ses camarades. Les surpasser en science, en bonté, en malice, en vertu. Nul ne l'avait *surpassé* à faire du bien à ses amis et du mal à ses ennemis. (B. de St-P.) L'homme d'esprit *surpasse* plus le sot en esprit que le savant ne *surpasse* l'ignorant en science. (***) La plus noble vengeance que l'on puisse tirer de ses rivaux, est de les *surpasser* en talents, en vertus. (Boiste.) Les conditions moyennes, devenues plus riches par les bienfaits de l'industrie croissante, se sont aujourd'hui élevées au niveau de leurs maîtres, ou même les peuvent maintenant *surpasser* en tout genre de vigueur physique et d'activité morale. (Virey.)

— Excéder les forces, l'intelligence, les ressources. Cette science surpasse mon esprit. Tel exercice surpasse mes forces. Cette dépense surpasse ma fortune. Les hommes d'un mérite modeste *surpassent* toujours les espérances de leurs amis. (Fergusson.) Quand le bien *surpasse* le mal, la chose doit être admise, malgré ses inconvénients; quand le mal *surpasse* le bien, il faut la rejeter malgré tous ses avantages. (J. J. Rouss.) Celui dont la force *surpasse* les besoins, fût-il un insecte, un ver, est un être fort; celui dont les besoins *surpassent* la force, fût-il un éléphant, un lion, fût-il un héros, fût-il un dieu, c'est un être faible. (Id.)

— Causer un étonnement qui confond les idées. Cet accident me surpasse. Cela me surpasse. Des miracles qui *surpassent* la portée des esprits faibles. (Fléch.)

— SE SURPASSER. v. pron. Être surpassé. Cet élève ne peut se surpasser.

— Faire encore mieux qu'on ne fait à son ordinaire, ou qu'on n'a fait jusqu'à présent. Cet acteur s'est surpassé dans tel rôle. Et Mignot aujourd'hui s'est voulu *surpasser*. (Boil.) Il se *surpasse* dans l'art de gagner les cœurs. (Barth.) Animé par de si grands motifs, il se *surpasse* lui-même. (Fléch.)

— v. récipr. L'emporter tour à tour l'un sur l'autre, les uns sur les autres.

SURPAYE. s. f. Action de surpayer. ‖ Gratification accordée au-dessus de la paye ordinaire.

SURPAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Surpayer. S'empl. adjectiv. Quelle volupté ressuscite dans tous les sens, lorsqu'allégé par une diète continue, l'homme se permet sans péril désormais les jouissances pures dont il fut sevré si longtemps! Combien il se trouve alors *surpayé* de ses sacrifices! (Virey.)

SURPAYER. v. a. 1re conj. Il conserve la lettre *y* dans toute la conjugaison. *Je surpaye, tu surpayes, il surpaye. Je surpayerai*, etc. Payer au-delà de la juste valeur. Surpayer une étoffe. Surpayer une marchandise.

— Fig. A un estomac tendre comme ceux de mon âge, un mauvais baiser en *surpaye* un bon. (Mont.)

— Payer au-delà de ce qui est dû. Surpayer quelqu'un. Surpayer un domestique, un commissionnaire.

SURPEAU. s. f. Anat. Syn. d'Épiderme. V. ÉPIDERME.

SURPENTE. s. f. Mar. V. SUSPENTE.

SURPHOSPHATE. s. m. Chim. Phosphate dans lequel la quantité d'acide est une fois et un tiers, une fois et demie et deux fois aussi considérable que dans le sel neutre correspondant.

SURPLIS. s. m. (pr. *çur-pli*; en lat. *superpelliceum*, de *super*, sur; *pellis*, peau; *surplis* se dit pour *surpelisse*). Sorte de vêtement d'église fait de toile, qui va à mi-jambes, et qui a ordinairement, au lieu de manches, des espèces d'ailes longues et plissées qui pendent par derrière. Être en surplis. La conscience et la réputation d'un bon prêtre doivent être pures comme son *surplis*. (Boiste.)

— *Porter le surplis dans telle paroisse*. Être du clergé de cette paroisse, y assister ordinairement au service.

SURPLOMB. s. m. (pr. *çur-plon*). État, défaut de ce qui n'est pas à-plomb.

— Archit. *En surplomb*. loc. adv. Se dit en parlant des parties supérieures d'une construction, lorsqu'elles sont en saillie des parties inférieures.

SURPLOMBER. v. n. 1re conj. Être en surplomb. Ce mur surplombe.

Là, dans les flancs creusés d'un rocher qui *surplombe*,
S'ouvre une grotte obscure, un nid où la colombe
Aime à gémir d'amour. (Lamartine.)

SURPLUÉES. s. f. pl. Chass. Voies lavées par la pluie depuis que l'animal est passé.

SURPLUS. s. m. (pr. *çur-plu*). Ce qui est au delà d'une certaine quantité, d'un certain prix. Tenir compte du surplus. Abandonner le surplus. Payer le surplus. C'est cette hauteur de *surplus* dans cet endroit du corps qui fait la belle face. (Buff.)

— *Au surplus*. loc. adv. Au reste, quant à ce qu'on pourra dire de plus. Je pense au surplus que... Au *surplus*, l'imitation d'un homme vertueux, dont la vénération, comme celle d'un monument, s'accroît par celle des siècles, est un grand rempart contre le vice. (B. de St-P.)

— La Fontaine a dit, *pour le surplus*; mais cette locution n'est point usitée.

— Prov. Le *surplus rompt le couvercle*. Ce qu'on a de trop est quelquefois plus nuisible qu'utile; et fig. Le véritable point de la richesse c'est de n'être ni trop près ni trop loin de la pauvreté.

SURPOIDS. s. m. S'est dit pour ce qui est au-dessus du poids.

— Fig. Ces additions ne sont que *surpoids*, qui ne condamnent point la première forme, mais donnent quelque prix particulier à chacune des suivantes, par une petite subtilité ambitieuse. (Montaigne.)

SURPOINT. s. m. Techn. Râclure que les corroyeurs tirent des peaux en leur donnant la dernière façon.

SURPOSÉ, ÉE. adj. Qui est posé au-dessus d'une chose.

— Bot. Se dit des ovules contenus dans une loge biovulée, quand ils naissent l'un au-dessus de l'autre.

— Zool. Se dit de l'abdomen, quand il est joint au thorax par un filet qui part de sa partie supérieure.

SURPOUSSE. s. f. Pousse surajoutée à celle de l'année.

SURPRENABLE. adj. des 2 g. Qui peut être surpris, que l'on peut surprendre.

SURPRENANT. part. prés. du v. Surprendre. Il est invar. Qui surprend. Des hommes surprenant des voleurs chez eux.

SURPRENANT, ANTE. adj. Qui cause de la surprise, étonnant. Discours surprenant. Effet surprenant. Cause surprenante. Action, nouvelle surprenante. Séduite par les expériences de ce génie *surprenant*, elle résolut d'étudier la physique, et de me prendre pour son guide. (A. Mart.) Du haut de la colline, on découvre une quantité *surprenante* d'îles de toutes grandeurs. (Barth.)

SURPRENDRE. v. a. 4e conj. *Je surprends, tu surprends, il surprend, nous surprenons, vous surprenez, ils surprennent. Je surprenais. Je surpris. J'ai surpris. Je surprendrai. Je surprendrais. Surprends, surprenons, surprenez. Que je surprenne. Que je surprisse. Surprenant. Surpris, surprise.* Prendre quelqu'un sur le fait, le trouver dans une action, dans un état où il ne croyait pas être vu. Surprendre un voleur. Surprendre quelqu'un en fraude, en flagrant délit. Il est pénible à un homme fier de pardonner à celui qui le *surprend* en faute. (La Bruy.) A vos genoux je viens de le *surprendre*. (Rac.) Que serait-ce, grand Dieu! s'il venait vous *surprendre*. (Id.)

— Prendre à l'improviste, au dépourvu. Nos gens ont surpris l'ennemi. Le tyran m'a *surpris* sans défense et sans armes. (Rac.) Je saurai le *surprendre* avec son Atalide. (Id.)

— Se dit également de toutes les choses auxquelles on ne s'attendait point. La pluie nous a surpris. La nuit nous surprit à moitié chemin.

— Se dit aussi des choses désagréables, et qui traversent nos desseins.

— Particul., se dit d'un mal qui arrive inopinément, subitement. La mort nous surprend souvent au milieu de nos projets, et quelquefois au moment de les accomplir. Elle était si bien préparée que la mort n'a pu la *surprendre*, encore qu'elle soit venue sous l'apparence du sommeil. (Boss.)

— Fig. *Le feu a surpris cette pâtisserie, cette viande*. Cette viande, cette pâtisserie a été brûlée avant d'être cuite par un feu trop vif.

— Tromper, abuser, induire en erreur. Discours propre à surprendre les ignorants. Se laisser surprendre par un air de candeur, par des promesses. Surprendre la bonne foi, la crédulité de quelqu'un. Une femme aisément d'un mari peut bien *surprendre* l'âme. (Mol.) Je sais que la pénitence de ceux qui se laissent *surprendre* à la mort doit être suspecte. (Fléch.)

— Obtenir par fraude, par artifice, par voies indues. Surprendre la signature, le consentement de quelqu'un. Surprendre un privilége, une autorisation. Lorsque le vice veut *surprendre* l'admiration, il agit comme la vertu. (Vauven.) La tranquillité de leurs petites sociétés était quelquefois troublée par des devins qui avaient *surpris* leur crédulité. (Rayn.) On *surprend* la crédulité des rois par des apparences de bonne foi. (Fléch.) Les justes sont plus exposés à être surpris, parce qu'ils ignorent eux-mêmes l'art de *surprendre*. (Mass.) On peut des plus grands rois *surprendre* la justice. (Rac.) Ils couvrent leurs passions sous une apparence de piété, pour *surprendre* l'approbation du monde. (Fléch.)

Si vous saviez, prince, avec quelle adresse
Le cruel est venu *surprendre* ma tendresse. (Racine.)

— *Surprendre des lettres*. Les prendre furtivement, les intercepter. ‖ *Surprendre la confiance de quelqu'un*. La gagner par artifice. ‖ *Surprendre le secret de quelqu'un*. Le découvrir par hasard ou par adresse.

— Se dit quelquefois en parlant des actions, des gestes, qui échappent à quelqu'un, et qui font connaître sa pensée, ses sentiments malgré lui. J'ai *surpris* ses soupirs qu'il voulait me cacher. (Rac.) *Surprenons*, s'il se peut, les secrets de son âme. (Id.)

— *Surprendre à quelqu'un, chez quelqu'un un moment de faiblesse*. Apercevoir en lui un moment de faiblesse.

— Étonner. Cette nouvelle m'a surpris. Sa conduite ne me surprend point. Comment frustrer cette tendre mère du plaisir de *surprendre* un jour son époux par des progrès dans les études qu'elle lui cache à ce dessein. (J.-J. Rouss.) Une telle démarche a bien *surpris* les pays étrangers. (Volt.) Le zèle de Joad n'a point dû vous *surprendre*. (Rac.) Vous me donnez des noms qui doivent me *surprendre*. (Id.)

— Manég. *Surprendre un cheval*. Se servir des aides trop brusquement sans aucune gra-

dation et par à-coup. || Approcher d'un cheval quand il est à sa place dans l'écurie, sans lui parler, c'est-à-dire sans faire entendre quelques mots sonores.

— neutral. Étonner. Il y a beaucoup de personnes que l'on croyait bien connaître et dont le style *surprend*. (Boiste.)

— SE SURPRENDRE. v. pron. Être surpris. L'expérience se *surprend* difficilement. (Boiste.)

— Surprendre soi. Nous nous *surprenons* nous-mêmes lorsque nous sondons notre cœur. (Boiste.)

— *Se surprendre à*. Se surprendre à pleurer, à soupirer. Se surprendre à rire.

SURPRIS, ISE. part. pass du v. Surprendre. S'empl. adjectiv. Qu'on ne soit pas *surpris* si des fièvres ardentes et ataxiques, si diverses affections bilieuses, aiguës, inflammatoires, atteignent davantage un sang nobiliaire que le roturier. (Virey.) Je suis *surpris* sans doute, mais c'est avec justice (Rac.)

Comme un miroir brisé mille fois nous présente
L'objet qu'il multiplie à nos regards *surpris* :
De même un seul coup d'œil de ma belle Phyllis,
Grave dans tous les cœurs son image charmante.
(FLORIAN.)

De votre esprit la naïve justesse
Me rend *surpris* autant qu'il m'intéresse. (VOLTAIRE.)

— *Surpris de*. Vous avez été souvent *surpris* de ses boutés et de ses lumières. (Fléch.) Que vos sujets soient encore plus *surpris* de la justice de votre règne, que de la magnificence de votre cour. (Mass.)

— *Surpris de*, suivi d'un verbe. Les trois bergers furent *surpris* à leur réveil de ne pas trouver Elicio. (Florian.)

Assez *surpris*, rentrant dans sa maison,
De voir que le portier lui demande son nom.
(BOILEAU.)

— *Surpris par*. Le sage n'est jamais *surpris* par les événements. (Acad.) A la douce clarté de Phœbé, au milieu d'un profond silence, on aime à se resserrer dans soi-même, et à être *surpris* tout à coup par les gémissements de la forêt. (A. Martin.) Dans les armées, lorsqu'on craint d'être *surpris* par l'ennemi, on place un dé sur un tambour, et l'on voit ce dé sauter à l'approche de la cavalerie. (Id.)

— *Surpris que*. Je suis *surpris* que vous me demandiez mon nom, de l'argent. (***)

Mais, madame, après tout, faut-il être *surprise*
Que Bajazet. . . . (RACINE.)

SURPRISE. s. f. Action par laquelle on surprend ; tromperie. Se rendre maître d'une chose par surprise. Se servir de surprise pour avoir une chose. User de surprise. Surprise étrange. Pour éviter les *surprises*, les affaires étaient par écrit. (Boss.) Il obtint par *surprise* le trône de Messénie. (Barthél.) C'est dans les grands surtout que la piété doit craindre les préjugés et la *surprise*. (Mass.)

En guerre on aime la *surprise*,
De tout temps on la crut permise. (HAUMONT.)

— Étonnement, trouble. Surprise agréable, inconcevable. Surprise douce, violente. Ne pas revenir de sa surprise. Causer une grande surprise. Ménager une surprise agréable. La *surprise* est toujours l'effet de l'ignorance. (F. de Neufchat.) Souvent, au milieu du silence de la nuit, on y entend avec *surprise* les accents des chansons à boire, et les sons argentins des coupes pleines. (Gessner.) L'hôte laissa un instant Franz tout à sa *surprise*, et d'ailleurs il lui rendait examen pour examen, et ne le quittait pas des yeux. (Al. Dumas.) L'espérance amène autant de méprises que la crainte peut rencontrer d'agréables *surprises*. (Boiste.) Tout ce que je voyais, tout ce que j'entendais, m'était si nouveau, qu'à chaque instant mon intérêt croissait avec ma *surprise*. (Barthél.) Les miracles faits pour le secours des misérables touchent le cœur, et joignent à la *surprise* et à l'étonnement l'amour et la reconnaissance. (Fléch.)

— Chose qui surprend. A plusieurs jeux on donne des surprises pour prix. Gagner une surprise. Dans les prix il y a deux surprises.

— Horlog. Pièce montée sur le limaçon des quarts d'une pièce d'horlogerie à répétition, pour assurer l'effet de la sonnerie, à l'aide d'un petit écart qui lui est donné par la pression de l'étoile du sauteur : cette pression fait un peu avancer la surprise sur ce limaçon, lorsqu'il ne doit entendre sonner aucun quart.

— Techn. Petite boîte renfermant un ressort qui se détend lorsqu'on lève le couvercle, et qui présente aux yeux un objet inattendu. || On dit aussi *boîte à surprise*.

SUR-QUADRIPARTIENTE. adj. f. (pr. *çur-koua-dri-par-cian-te*). Arithm. et géom. Se dit d'une raison de la plus grande inégalité entre deux termes, dont l'un contient l'autre une fois et quatre septièmes.

SURQUÉRIR. v. a. 2e conj. S'est dit pour Interroger avec indiscrétion.

SURRÉNAL, ALE. adj. Anat. Qui est placé au-dessus des reins. Corps surrénaux. Capsules surrénales. Artères, veines surrénales.

— s. m. *Le grand surrénal*. Le nerf grand splanchnique. || *Le petit surrénal*. Le petit splanchnique. || *Ganglion surrénal*. Le ganglion semi-lunaire.

SURREY. Géogr. Comté d'Angleterre borné par la Tamise, le comté de Kent, celui de Sussex, celui de Northampton et celui de Berks. Sur 70 kilom. de long sur 40 de large ; 185,000 hab. Pays agréable et sain ; sol très-varié et très-fertile. Capitale Guilfort.

SURROGATOIRE. adj. des 2 g. V. SURÉROGATOIRE, qui est le seul bon et le seul usité.

SURSAS. s. m. (pr. *çur-çâ*). Nom donné en Bretagne à ce qu'on nomme ailleurs *recoupe* ; c'est le son séparé du gruau et des recoupettes par le blutoir.

SURSATURÉ, ÉE. adj. Syn. de Supersaturé.

— Chim. Se dit d'un sel neutre, dans lequel la base salifiable se trouve avec excès.

SURSATURER. v. a. V. SUPERSATURER.

SURSAUT. s. m. (pr. *çur-çô* ; contraction et corruption de *soubresaut*). Surprise lorsqu'on est éveillé brusquement. S'éveiller en sursaut. Se lever en sursaut. Il s'éveille en *sursaut*, il saute à ses armes, se croyant surpris par un voleur. (J.-J. Rouss.)

Me tirant par l'oreille,
La nuit, lorsque je dors, en *sursaut* me réveille.
(BOILEAU.)

SURSÉANCE. s. f. Délai, suspension, temps durant lequel une affaire est sursise. Surséance de huit jours, d'un mois. Les arrêts du sort n'ont pas de *surséance*. (Boiste.)

— *Lettres de surséance*. Lettres qu'un débiteur obtenait du sceau, pour faire suspendre les poursuites de ses créanciers.

SURSEL. s. m. Chim. Nom donné aux oxysels ou sulfosels qui contiennent un excès d'acide ou de sulfide, et aux sels haloïdes qui sont combinés avec l'hydracide du corps halogène qu'ils contiennent.

SURSÉLÉNIATE. s. m. Chim. Séléniate dans lequel la proportion d'acide est double de celle qui existe dans le sel neutre correspondant.

SURSÉLÉNITE. s. m. Chim. Sélénite qui contient deux ou quatre fois autant d'acide que le même sel à l'état neutre.

SURSEMAINE. s. f. S'est dit populair. pour En deçà, au-delà de la semaine. Rester en sursemaine. Acheter du pain en sursemaine.

SURSEMÉ, ÉE. part. pass. du v. Sursemer. S'empl. adjectiv.

— Se dit des porcs ladres qui ont des grains sur la langue.

SURSEMER. v. a. 1re conj. L'e se change en è devant une syllabe muette. *Je surseme, tu sursèmes, il sursème*, etc. Agric. Semer une nouvelle graine dans une terre déjà ensemencée

— SE SURSEMER. v. pron. Être sursemé.

SURSEOIR. v. a. 3e conj. irrégul. *Je sursois, tu sursois, il sursoit ; nous sursoyons, vous sursoyez, ils sursoient. Je sursoyais, nous sursoyions. Je sursis, nous sursîmes. J. surseoirai. J'aurai sursis. Je surseoirais. Surseois, sursoyons, sursoyez. Que je sursoie, que nous sursoyions. Que je sursisse, que nous sursissions. Sursoyant. Sursis, sursise*. Suspendre, remettre, différer. Surseoir toutes les affaires. Surseoir une délibération. Surseoir le jugement d'un procès.

— neutral. *Surseoir à*. Surseoir au jugement d'un procès, d'une affaire. Surseoir à l'exécution d'un arrêt. Surseoir aux poursuites.

SURSILICATE. s. m. Chim. Silicate dans lequel l'acide est multiple par un et demi ou par deux, de celui qui existe dans le sel neutre correspondant.

SURSIS, ISE. part. pass. du v. Surseoir. S'empl. adjectiv. Affaire sursise. Délibération sursise.

SURSIS. s. m. (pr. *çur-ci*). Délai. Ordonner un sursis. Demander, obtenir un sursis de quinze jours, d'un mois.

— Ce mot s'emploie principalement dans les affaires judiciaires, et toujours dans un sens favorable.

SURSOLIDE. s. et adj. des 2 g. Algèb. Se dit de la quatrième puissance d'une grandeur, ainsi nommée par la supposition ou la fiction qu'elle a une dimension de plus que le solide.

— *Problème sursolide*. Problème qui ne peut être résolu que par des courbes plus élevées que les sections coniques.

SURSTÉARATE. s. m. Chim. Stéarate avec excès d'acide.

SURSULFARSÉNIATE. s. m. Chim. Sulfarséniate avec excès de sulfide arsenique.

SURSULFARSÉNITE. s. m. Chim. Sulfarsénite avec excès de sulfide arsénieux.

SURSULFATE. s. m. Chim. Sulfate qui contient deux fois autant d'acide que le sel neutre correspondant.

SURSULFOMOLYBDATE. s. m. Chim. Sulfomolybdate avec excès de sulfide.

SURSULFOTUNGSTATE. s. m. Chim. Sulfotungstate avec excès de sulfide.

SURTARTRATE. s. m. Chim. Tartrate contenant deux fois autant d'acide que le même sel à l'état neutre.

SURTAUX. s. m. Imposition excessive.

— *Se plaindre en surtaux*. Se plaindre à l'autorité compétente d'avoir été taxé trop haut. || On dit aussi *présenter*, *former une plainte en surtaux*.

SURTAXE. s. f. Nouvelle taxe. Payer la taxe et la surtaxe.

— Taxe excessive et illégale. Se faire décharger d'une surtaxe.

SURTAXÉ, ÉE. part. pass. du v. Surtaxer. S'empl. adjectiv. Denrée surtaxée.

SURTAXER. v. a. 1re conj. Taxer trop haut. Surtaxer des denrées, des marchandises.

SURTELLURATE. s. m. Chim. Tellurate avec excès d'acide.

SURTHORAX. s. m. Entom. Thorax des hyménoptères à abdomen pédiculé et des diptères.

SURTIRÉ. s. m. Celui sur lequel une lettre de change est tirée et qui l'accepte.

SURTITANATE. s. m. Chim. Titanate avec excès de base.

SURTONDRE. v. a. 4e conj. *Je surtonds, nous surtondons. Je surtondais. Je surtondis. Je surtondrai. Je surtondrais. Surtonds, surtondons, surtondez. Que je surtonde. Que je surtondisse. Surtondant. Surtondu, surtondue*. Techn. Enlever le poil d'une peau préparée à la chaux.

— SE SURTONDRE. v. pron. Être surtondu.

SURTONDU, UE. part. pass. du v. Surtondre. S'empl. adjectiv.

SURTONTE. s. f. Techn. Action de surtondre.

SURTOUT. adv. Principalement, plus que tout autre chose. On exploite *surtout* avec une rare habileté, une circonstance bien favorable à celui qui veut se mentir (Degerando.) On voit certaines nourrices, *surtout* dans le bas peuple, qui mâchent des aliments pour les faire avaler ensuite à leurs enfants. (Buff.) La raison, la logique, un résultat *surtout*, doivent être le guide et le but constant de tout ici-bas. (Bonaparte.)

— S'emploie aussi comme signe de recommandation. Surtout, du silence. Et *surtout* évitez un dangereux accord (Boil.

Surtout qu'en vos écrits la langue révérée,
Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée
(BOILEAU.)

SURTOUT. s. m. Vêtement large, ainsi nommé, parce qu'on le met par dessus tous les autres habits. Mettre un surtout. Avoir de beaux surtouts. Carméla avait son bonnet tout brodé de perles, les aiguilles de ses cheveux étaient d'or et de diamants, son *surtout* et son jupon étaient de cachemire. (Alex. Dumas.)

Se plaint-elle du froid dans le cœur du mois d'août?
Ce Protée aussitôt s'affuble d'un *surtout*. (REGNARD.)

— Fig. Dehors, apparence.

Quelque paré qu'on soit, on a besoin d'avoir
Un *surtout* de jeunesse. . . (BENSERADE.)

— Grande pièce de vaisselle qu'on place au milieu des grandes tables et sur lesquelles il y a des figures, des vases de fleurs, des fruits, etc. Des surtouts de nappes. Des *surtouts* dorés auprès desquels on meurt de faim, des cristaux pompeux chargés de fleurs pour tout dessert, ne remplissent point la place des mets. (J.-J. Rouss.)

— Espèce de petite charrette fort légère, faite en forme de grande manne, et qui sert à porter du bagage.

— Anat. *Surtout ligamenteux de la colonne vertébrale*. Nom donné aux ligaments vertébraux antérieur et postérieur.

SUR-TRIPARTIENTE-QUARTE. adj. (pr. *çur-tri-par-cian-te-kar-te*). Arithm. et géom. Se dit d'une raison de plus grande inégalité entre deux termes dont l'un contient l'autre une fois et trois quarts.

SURTUNGSTATE. s. m. Chim. Tungstate contenant le double de l'acide qui existe dans le même sel à l'état neutre.

SURTUR. Myth. celt. Génie qui doit, à la fin du monde, revenir à la tête des génies du feu, pénétrer par une ouverture du ciel, et armé d'une épée plus étincelante que le soleil, combattre les dieux, lancer des feux sur toute la terre, et consumer le monde entier.

SURTURBRAND. s. m. (nom islandais). Minér. Lignite ou bois bitumineux, fossile, abondant et fort utile en Islande comme combustible et même comme présentant des morceaux propres à être taillés et polis à la manière de l'ébène ou du jayet.

SURVANADATE. s. m. Chim. Vanadate avec excès de base.

SURVECU. part. pass. du v. Survivre. Est toujours invariable, et ne se sépare jamais de l'auxiliaire *avoir*. Si ceux qui ont péri ensemble avaient moins de quinze ans, le plus âgé sera présumé avoir survécu. Ils ont survécu. Elles ont survécu.

SURVEILLANCE. s. f. (pr. *çur-vè-yan-ce*). Action de surveiller. Surveillance active, continuelle, rigoureuse. Rien n'est plus utile à l'État qu'une liberté connue et une *surveillance* cachée. (Boiste.)

— *Surveillance de la haute police*. Peine accessoire en matière criminelle et correctionnelle. L'effet du renvoi sous la surveillance de la haute police est de donner au gouvernement le droit de déterminer certains lieux dans lesquels il sera interdit au condamné de paraître après qu'il aura subi sa peine.

— État de celui qu'on surveille. Être sous la surveillance de la haute police. Avoir deux ans de surveillance. Rester en surveillance.

SURVEILLANT. part. prés. du v. Surveiller. Il est toujours invar. Qui surveille. Des gens surveillant les perturbateurs.

SURVEILLANT, ANTE. adj. (pr. *çur-vè-yan, an-te*). Qui a l'habitude de surveiller, qui doit surveiller, qui surveille continuellement. Homme surveillant. Un rival devient plus circonspect par la jalousie *surveillante* de son rival. (Volt.)

— subst. Surveillant soigneux, habile, éclairé. Une bonne surveillante. Un sage surveillant. Les surveillants d'un jardin public. Les peuples en se choisissant un roi, n'ont pas voulu se faire une idole pour l'adorer, c'est un *surveillant* qu'ils ont mis à leur tête pour les protéger. (Mass.)

Je vois deux *surveillants*, ses maîtres et les miens,
Présider l'un ou l'autre à tous nos entretiens. (RAC.)

— Fig. Le soupçon et la peur sont de bons *surveillants*. (Boil.)

SURVEILLE. s. f. (pr. *çur-vè-ye*). Le jour qui précède la veille. La surveille de Noël. La surveille du combat. Dix fois M. Morrel était venu chez le père Dantès pour le retirer chez lui, et la veille ou la *surveille* de sa mort, il avait laissé sur la cheminée une bourse avec laquelle on paya les dettes du bonhomme. (Alex. Dumas.)

SURVEILLER. v. n. 1re conj. (pr. *çur-vè-yé*). Avoir l'œil sur quelque chose. Surveiller à une affaire. Surveiller à tout ce qui se passe.

— activ. Veiller sur quelqu'un, sur quelque chose avec autorité. Surveiller quelqu'un. Surveiller des travaux. Surveiller la conduite, les démarches de quelqu'un. Jusque sous les régimes républicains, à mesure que le citoyen est plus libre, et devient plus responsable de ses actions, il doit s'affecter davantage de tout, comme un père de famille soucieux de *surveiller* toutes ses affaires. (Virey.) *Surveillez* vos habitudes ; les liens dont elles entourent, s'attachent à l'âme, et ne se rompent jamais. (Boiste.)

— SE SURVEILLER. v. pron. Être surveillé. C'est à leur naissance que les passions doivent se *surveiller*. (Boiste.)

— Surveiller soi, s'examiner attentivement. *Surveillez*-vous vous-mêmes ; nul surveillant ne peut y être plus intéressé. (Boiste.)

— récipr. Se surveiller l'un l'autre. Les rivaux se *surveillent* souvent, au point de ne plus se *surveiller* eux-mêmes. (Boiste.)

SURVENANCE. s. f. Jurispr. Arrivée qui n'a point été prévue. || Se dit en parlant des enfants qui surviennent après une donation faite.

SURVENANT. part. prés. du v. Survenir. Il est invariable. Des ennemis survenant à l'improviste.

SURVENANT, ANTE. adj. Qui arrive inopinément. Des personnes survenantes.

— substant. J'assiste à des soupers priés où la porte est fermée à tout *survenant*. (J.-J. Rouss.) On nous voit tous, pour l'ordinaire, piller le *survenant*. (La Font.)

SURVENDRE. v. a. 4e conj. *Je survends, tu survends, il survend, nous survendons, vous survendez, ils survendent. Je survendais. J'ai survendu. Je survendis. Je survendrai. Je survendrais. Survends, survendons, survendez. Que je survende. Que je survendisse. Survendant. Survendu, survendue*. Vendre trop cher, plus cher que la chose ne vaut. Survendre sa marchandise. *Survendre* au peuple les fruits de la terre, c'est la lui ravir. (Raynal.)

— neutral. En survendant, ce marchand s'éloigne un grand nombre de pratiques.

SURVENDU, UE. part. pass. du v. Survendre. S'empl. adjectiv. Chose survendue. Marchandises survendues.

SURVENIR. v. n. 2e conj. *Je surviens, tu surviens, il survient, nous survenons, vous survenez, ils surviennent. Je survenais, nous survenions. Je survins. Je suis survenu. Je surviendrai. Que je survienne. Que je survinsse. Survenant. Survenu*. Arriver inopinément. Cette matière est la graisse qui *survient* ordinairement à trente-cinq ou quarante ans. (Buff.)

— S'emploie le plus ordinairement impersonnellement. Il survient un malheur. Il vous survient des affaires. Au moment de sortir, il survint un orage. Au bout de trois jours il *survient* ordinairement une jaunisse, et dans ce même temps il y a du lait dans les mamelles de l'enfant. (Buff.) Il *survint* une émeute qui fut bientôt apaisée. (Barthél.) Souvent, pour m'achever, il *survient* une plume. (Boil.)

— Arriver de surcroît. Le moindre accident pourrait survenir. Il lui survint de nouveaux embarras.

SURVENTE. s. f. (rad. *vente*). Vente à un prix excessif. Ce n'est pas une vente, c'est une survente.

SURVENTE. s. f. (rad. *vent*). Mar. Augmentation du vent.

SURVENTER. v. n. 1re conj. Mar. Se dit du vent qui augmente de force. Quand il *survente*, on redouble de précaution. (B. Lecomte.)

SURVENU, UE. part. pass. du v. Survenir. S'empl. adjectiv. Personnes survenues pendant la conversation. Accidents survenus en un instant. A force d'argent elles trouvèrent des rameurs qui essayèrent de nous rejoindre. Le calme *survenu* seconda leurs efforts. (Flor.)

— *Survenu à*. Un abcès *survenu* à l'œil gauche fit tout craindre. (Volt.)

— *Survenu dans*. Des difficultés *survenues* dans ce grand nombre d'intrigues et de partis, firent voir que la paix n'est pas un bien que le monde donne. (Fléch.)

SURVÊTEMENT. s. m. Vêtement mis sur un autre.

SURVÊTU, UE. part. pass. du v. Survêtir. S'empl. adjectiv.

SURVÊTIR. v. a. 2e conj. *Je survêts, tu survêts, il survêt, nous survêtons, vous survêtez, ils survêtent. Je survêtis. Je survêtis. Je survêtirai. Je survêtirais. Survêts. Survêtons. Survêtez. Que je survête. Que je survêtisse. Survêtant. Survêtu.* Mettre un habillement par-dessus un autre.

— SE SURVÊTIR. v. pron. Survêtir soi.

SURVIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Survider. S'empl. adjectiv.

SURVIDER. v. a. 1re conj. Ôter une partie de ce qui est dans un vase, dans un sac trop plein. Survider un sac, un vase.

SURVIE. s. f. Jurispr. État de celui qui survit à un autre.

— *Gain de survie.* Avantages faits entre époux en faveur du survivant.

— Fig. Succession à un bien quelconque.

La haine si souvent reçue,
En survivance de la paix. (J.-B. Rouss.)

SURVIVANCE. s. f. Faculté de succéder à quelqu'un dans sa charge, dans son emploi, après sa mort.

SURVIVANCIER. s. m. Celui qui a la survivance d'une charge.

SURVIVANT. part. prés. du v. Survivre. Il est invar. Qui survit. Une femme survivant à son mari. Des enfants survivant à leur mère.

SURVIVANT, ANTE. adj. Qui survit à une autre personne. La femme survivante. Les enfants survivants. La loi règle l'ordre de succéder entre les héritiers légitimes; à leur défaut, les biens passent aux enfants naturels, ensuite à l'époux *survivant.* (Code civil.)

— substantiv. Le survivant. La survivante. Ces présomptions peuvent être invoquées par les successeurs ou représentants des survivants, quels qu'ils soient.

SURVIVANTIAIRE. s. m. Anc. cout. S'est dit pour Survivancier.

SURVIVRE. v. n. 4e conj. *Je survis, tu survis, il survit, nous survivons, vous survivez, ils survivent. Je survivais, nous survivions. Je survis. J'ai survécu. Je survivrai. Je survivrais. Que je survive. Que je survécusse. Survivant. Survécu.* Demeurer en vie après la mort d'une personne. Des enfants qui survivent à leur père. Survivre à ses enfants. Un amant qui survit à sa maîtresse. Dignez me *survivre*; votre âge, plus que le mien, est digne de la vie. (B. de St-P.) Il y a des contrées où il est honteux à une femme de *survivre* à son mari, aucune où il soit honteux à un mari de *survivre* à sa femme. (Encycl.)

— Par anal. Heureux si, comme Pascal, ils avaient pu sauver de l'oubli une foule d'ouvrages qu'ils consacrèrent aux disputes du temps, et qui n'ont pu *survivre* à ses disputes. (Dussault.) Prêt à mourir dans la victoire, ou à *survivre* à son malheur. (Fléch.) A son dernier arrêt je ne puis plus *survivre.* (Rac.)

— Exister après la perte d'une chose. Survivre à son honneur, à sa réputation, à sa fortune. L'amour de l'honneur *survit* à la perte de l'honneur. (La Baumelle.) Les faux grands hommes *survivent* souvent à leur gloire, et ce doit être pour eux un long supplice. (Boiste.) La Providence a voulu que la reine *survécût* à ses grandeurs, afin qu'elle pût *survivre* aux attachements de la terre. (Boss.)

— Se dit aussi des choses. Les vieux ifs de nos cimetières ont plus d'une fois *survécu* aux églises qu'ils y ont vu bâtir. (B. de St-P.)

— *Survivre à soi-même.* Perdre avant la mort l'usage des facultés naturelles, comme la mémoire, la raison, l'ouïe. ‖ Partic. Se dit de ceux qui tombent en enfance.

— activ. Survivre son fils. Survivre sa femme. On ne peut avoir, en servant ces sortes de malades, que la malheureuse consolation de les voir mourir, ou la triste espérance de les *survivre* de quelques jours. (Fléch.)

— SE SURVIVRE. v. pron. Survivre à soi.

— *Se survivre dans ses enfants.* Laisser après soi des enfants qui perpétuent le souvenir du nom qu'on portait ou des qualités, des talents qu'on possédait.

— Dans un sens analogue. Se survivre dans ses ouvrages.

SUS. prép. (pr. *çuss*). Sur. Courir sus à quelqu'un.

— *En sus.* loc. adv. Au delà. Toucher des gratifications en sus.

— *La moitié, le tiers en sus.* Addition qu'on fait à une somme de la moitié, du tiers de cette somme. Quatre cents francs et le quart en sus.

— Finance. *Le tiers, le quart en sus.* Quantité qui, étant ajoutée à une somme donne une somme totale dont cette quantité est le tiers, le quart.

— *En sus de.* loc. prépos. Souvent des objets en fonte, coulés sont aciérés par cémentation avec du fer, de l'oxyde de fer ou de manganèse et en général avec des corps susceptibles d'enlever à la fonte la quantité de carbone qu'elle contient, en *sus* de celle qui entre dans la composition de l'acier. (Pelouze).

SUS. Interjection familière dont on se sert pour exhorter, pour exciter. Sus, mes amis, partons *Sus* donc! qui vous retient? (Corn.)

— *Or sus.* Interjection qui s'emploie pour exciter.

SUSAÏEUL, EULE. adj. S'est dit pour Bisaïeul.

SUSAIN, s. m. Anc. mar. Partie du tillac qui règne depuis la dunette jusqu'au grand mât.

SUSANNE. Fille d'Helcias et femme de Joachim, célèbre par son amour pour la chasteté, qui la fit surnommer la chaste. Elle vivait à Babylone avec son mari, lorsque deux vieillards conçurent pour elle une passion criminelle. Un jour qu'ils la surprirent au bain et qu'ils se virent repoussés par elle, ils l'accusèrent de l'avoir trouvée avec un jeune homme. Susanne fut condamnée à mort, et marchait au supplice, lorsque le jeune Daniel demanda un second examen de cette affaire. Les accusateurs, interrogés séparément, se contredirent dans leurs réponses. L'innocence de Susanne fut reconnue, et ses accusateurs punis.

SUSARION. Un des plus anciens poëtes dramatiques grecs, né vers l'an 589 av. J.-C. Il s'associa une troupe d'acteurs, et représenta ses propres pièces. Ses farces grossières firent les délices des Grecs. Il ne nous reste de lui que cinq vers.

SUSAUREUX. adj. m. Chim. Se dit du second degré d'oxydation de l'or.

SUS-BANDE. s. f. V. SURBANDE.

SUSBEC. s. m. Faucon. Pituite âcre que les oiseaux de proie jettent par le bec, et qui en fait mourir un grand nombre.

SUSCARPIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à la face dorsale du corps. Artère suscarpienne.

SUSCEPTEUR. s. m. Hist. ecclés. Celui qui reçoit les ordres sacrés.

— Hist. rom. Officier qui était chargé par les décemvirs de recueillir les impôts.

SUSCEPTIBILITÉ. s. f. Propriété de recevoir les impressions qui déterminent l'exercice des actions organiques.

— Partic. Exaltation de la sensibilité physique et morale, que l'on observe particulièrement dans les affections nerveuses.

— Disposition à se choquer trop aisément. Être d'une grande susceptibilité. Il n'est point de passion plus injuste dans ses écarts que l'esprit de parti dans sa *susceptibilité.* (De Bouilly.) La *susceptibilité* consiste à se fâcher sans raison de ce qu'on vous fait; elle est l'erreur ou le masque de la délicatesse : l'erreur, lorsqu'elle ne vient que d'un faux jugement; le masque, lorsqu'elle vient d'un faux orgueil. (Livry.) La *susceptibilité* dans un simple particulier n'est qu'un travers; elle est un vice dans l'homme public, qui doit s'estimer assez pour se croire au-dessus de l'épigramme et même de l'injure. (Tassy.)

SUSCEPTIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *suscipere*, recevoir). Qui peut recevoir certaine qualité, qui peut être modifié. La matière est susceptible de toutes sortes de formes. Terre, jardin susceptible d'améliorations. Il n'y a que les plantes qui viennent dans les lieux qui leur ont été particulièrement assignés par la nature, qui y acquièrent toute la perfection dont elles sont *susceptibles.* (B. de St-P.) C'est par le moyen de cet aqueduc que la nature a rendu les formes mêmes des plantes aquatiques *susceptibles* de végéter dans les lieux les plus arides. (Id.) La nature rend les fleurs *susceptibles* de réfléchir la chaleur à différents degrés de latitude, sans presque rien changer à leurs formes. (Id.) On ne doit pas ici considérer la vie comme une chose absolue, mais comme une quantité *susceptible* d'augmentation et de diminution. (Buff.)

— *Cette proposition, ce passage est susceptible de plusieurs sens, d'interprétations différentes.* Cette proposition peut être entendue dans plusieurs sens différents; ce passage peut être expliqué ou interprété de façons différentes.

— Fig. Esprit susceptible de mauvaises, de bonnes opinions. Être susceptible d'amour, de haine, du bien, du mal. Je parle d'une sagesse qui ... chaste, modeste, *susceptible* de tout bien. (Fléch.) Les grands ... les préjugés qu'ils aiment ... l'examen et l'embarras de la défiance. (Mass.)

De la foi d'un chrétien les mystères terribles
D'ornements égayés ne sont point susceptibles.
(Boileau.)

— Absol. Qui est facile à blesser, qui s'offense aisément. Craignez de l'offenser, il est très-susceptible, fort susceptible. Esprit, caractère susceptible.

— subst. Celui, celle qui s'offense aisément. Il reste à faire une comédie du *susceptible.* (Boiste.)

SUSCEPTION. s. f. (pr. *çuss-cèp-ci-on*: du lat. *susceptio*, entreprise) Action de prendre les ordres sacrés. La *susception* des ordres sacrés oblige à des devoirs sévères. (Acad.)

— Se dit aussi de deux fêtes de l'Église catholique. La Susception de la sainte Croix. La Susception de la sainte Couronne.

SUSCES. s. m. pl. Comm. Espèce de taffetas du Bengale.

SUS-CHROMIQUE. adj. m. Chim. Se dit du second degré d'oxydation du chrome. ‖ *Sulfide sus-chromique.* Le second degré de sulfuration du chrome. ‖ *Chlorure sus-chromique.* Combinaison avec le chlore qui correspond à l'oxyde sus-chromique pour la composition.

SUSCITATION. s. f. (pr. *çus-ci-ta-ci-on* du lat. *suscitatio*; fait de *suscito*, exciter, mouvoir). Suggestion, instigation. Le tribun Marcus fut enveloppé dans ce malheur, à la *suscitation* des donatistes. (Fleury).

SUSCITÉ, ÉE. part. pass. du v. Susciter. S'empl. adjectiv.

SUSCITEMENT. s. m. Néol. Action de susciter.

— S'est dit pour Résurrection.

SUSCITER. v. a. 1re conj. (du lat. *suscitare*; fait de *sursum*, en haut; *cito*, mouvoir). Faire naître, faire paraître dans un certain temps. ‖ Se dit particulièrement en parlant des hommes extraordinaires que Dieu inspire, qu'il conduit à exécuter ses volontés. Dieu suscita les libérateurs de son peuple. Dieu *suscite* les héros pour punir ou relever les nations. (Boiste.) Depuis que Dieu *suscita* des princes chrétiens et qu'ils eurent défendu les conventicules, la loi ne permettait pas aux hérétiques des assemblées en public. (Boss.) L'expérience nous apprend que Dieu *suscite* de temps en temps des femmes fortes, qu'il élève au-dessus des faiblesses ordinaires de la nature. (Fléch.)

— Écrit. Ste. *Susciter lignée à son frère.* Faire revivre le nom de son frère mort sans postérité, en épousant sa veuve pour en avoir des enfants. Cette coutume était d'usage parmi les Juifs.

— Ordinairement et en mauvaise part. Faire naître à quelqu'un des embarras, des affaires fâcheuses, des inimitiés, dans le dessein de lui nuire. Susciter à quelqu'un des ennemis. Susciter un procès, une querelle, des embarras. Susciter des obstacles. Que celui qui *suscite* l'ennemi contre sa patrie soit puni de mort. (Loi des douze tables.) Lorsqu'un roi veut faire le bien général, les intérêts particuliers lui *suscitent* mille obstacles. (Boiste.)

Il vient de *susciter*, dans ce moment affreux,
Un secret ennemi pour nous trahir tous deux. (Rac.)

— Dans un sens analogue, se dit des choses. Sa gloire, sa fortune lui a suscité bien des envieux. Le vin et les aliments succulents *suscitent* la témérité et les révoltes. (Virey.) L'esprit laborieux et patriotique exalte l'énergie physique et morale, *suscite* l'amour de la gloire. (Id.) Ces nouvelles forces augmentent le libre essor des âmes, électrisent les talents, *suscitent* une existence plus brillante et plus allumée. (Id.)

— SE SUSCITER. v. pron. Être suscité.

— Se prend réciproquement. Susciter à soi, s'attirer. Les rivaux se suscitent mille obstacles. Nous nous *suscitons* des ennemis implacables par nos critiques. (Boiste.)

SUSCRIPTION. s. f. (pr. *çuss-krip-ci-on*). Adresse écrite sur le pli extérieur d'une lettre missive.

— Diplom. Formule qui termine un manuscrit.

SUS-DÉNOMMÉ, ÉE. adj. et s. Prat. Qui a été nommé plus haut.

SUSDIT, ITE. adj. Nommé, indiqué ci-dessus. La susdite maison. La susdite personne. Le susdit payement. Il va sans dire qu'Albert demeurait dans la rue *susdite*, laissait tous les jours sa promenade fashionable, et dînait quotidiennement dans le seul café où l'on dîne. (A. Dumas.)

— subst. Le susdit. La susdite. Fam.

Outre plus, le *susdit* serait venu de rage
Pour lacérer ledit présent procès-verbal. (Racine.)

SUS-DOMINANTE. s. f. Mus. Note qui est d'un degré au-dessus de la dominante, la sixième du ton.

SUSE. Géogr. anc. Célèbre et ancienne ville d'Asie, cap. de la Susiane, près de l'Hydaspe. C'est à Suse que les rois de Perse renfermaient leurs trésors, et qu'ils faisaient leur résidence pendant l'hiver. C'est aujourd'hui une petite ville nommée Chouchten, et qui est la capitale du Khousistan.

— Géogr. mod. Province du Piémont, dans la division de Turin, au pied des Alpes Cottiennes; 85,000 hab. ‖ Cap. de cette province, 7,000 hab. Jadis place importante par sa position à l'entrée de la route du mont Cénis. Sous l'Empire, elle fut le chef-lieu d'un canton du département du Pô.

— Royaume ou province de l'empire de Maroc, près de l'Océan et les confins du Sahara. Ce nom lui vient de la rivière de Suse, qui coule de l'Atlas à l'Océan. Sol plat et fertile en blé, coton, cannes à sucre, indigo, oliviers, gommiers. Ch.-l. Agadir.

SUSEAU. s. m. Bot. Nom vulgaire donné dans quelques cantons au sureau. V. SUREAU.

SUS-ÉPINEUX, EUSE. adj. Anat. Qui est placé au dessus de l'épine. Muscle sus-épineux. Ligament sus-épineux. ‖ *Fosse sus-épineuse.* Enfoncement triangulaire qui se trouve placé au-dessus de l'épine de l'omoplate.

SUSERRE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la grive draine.

SUS-HYOÏDIEN, IENNE. adj. Anat. Qui est placé au-dessus de l'os hyoïde. Muscle sus-hyoïdien. Région sus-hyoïdienne.

SUSIANE. Géogr. anc. Contrée d'Asie entre le golfe Persique, la Babylonie, l'Assyrie et la Perside. Cap Suse.

SUSIN, s. m. Anc. mar. V. SUSAIN.

— Agric. Espèce de raisin blanc.

SUSIRIDEUX, EUSE. adj. Chim. Se dit du second oxyde de l'iridium et d'un chlorure dont la composition correspond à celle de cet oxyde.

SUSIRIDICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit des sels doubles qui résultent de la combinaison d'un sel susiridique avec un sel potassique.

SUSIRIDIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un oxyde et d'un sulfure qui sont le quatrième degré d'oxydation et de sulfuration de l'iridium. ‖ *Chlorure susiridique.* Combinaison de chlore et d'iridium qui correspond à l'oxyde quant à la composition.

SUSIRIDOSO-AMMONIQUE. adj. m. Chim. Nom donné à des sels doubles qui résultent de la combinaison d'un sel susirideux avec un sel ammonique.

SUSIRIDOSO-IRIDEUX, EUSE adj. Chim. Qui résulte de la combinaison des oxydes susirideux et irideux. Oxyde sus ridoso-irideux.

SUSIRIDOSO-POTASSIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui est produit par un sel susirideux combiné avec un sel potassique. Sel susiridoso-potassique.

SUSIRIDOSO SODIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel susirideux avec un sel sodique. Chlorure susiridoso-sodique.

SUS-MAXILLAIRE. adj. et s. m. Anat. Nom donné aux os maxillaires supérieurs. Les os sus maxillaires. Les sus-maxillaires.

SUS-MAXILLO-LABIAL. adj. et s. m. Anat. Qui a rapport aux os sus-maxilliaires et aux lèvres. Muscle sus-maxillo-labial, ou substantiv. le grand, le moyen, le petit sus-maxillo-labial.

SUS-MAXILLO-NASAL. adj. et s. m. Anat. Qui appartient aux os sus-maxillaires et au nez ‖ *Muscle sus-maxillo-nasal*, ou substantiv. *le sus-maxillo nasal.* Le muscle transversal ou dilateur du nez.

SUS-MERCUREUX. adj. m. Chim. se dit de certains composés dans lesquels il entre du mercure.

SUS-MÉTACARPO-LATÉRI-PHALANGIEN. adj. et s. m. Anat. Qui appartient à la face dorsale du métacarpe et aux parties latérales des phalanges. ‖ *Muscles sus-métacarpo-latéri-phalangiens.* Muscles inter-osseux dorsaux de la main à raison de leur insertion.

SUS-MÉTATARSIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à la partie supérieure du métatarse. ‖ *Artère sus-métatarsienne.* L'artère du métatarse fournie par l'artère pédieuse.

SUS-MÉTATARSO-LATÉRI-PHALANGIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à la face dorsale du métatarse et aux parties latérales des premières phalanges. ‖ *Muscles sus-métatarso-latéri-phalangiens.* Les muscles interosseux dorsaux ou supérieurs du pied.

SUS-NOMMÉ, ÉE. adj. Prat. Qui est nommé ci-dessus, qui a déjà été nommé. ‖ substantiv. Le sus-nommé un tel. La sus-nommée. Omission de tous les dictionnaires.

SUS-OPTICO-SPHÉRI-SCLÉROTICIEN. adj. m. Anat. Nom donné au muscle droit supérieur de l'œil.

SUS-OPTICO-SPHÉRO-SCLÉROTICIEN. adj. m. Anat. Qui a rapport à la partie supérieure du trou optique du sphénoïde et à la sclérotique. ‖ *Muscle sus-optico-sphéro-scléroticien*, ou substantiv. *Le sus-optico-sphéro-scléroticien.* Muscle droit supérieur de l'œil.

SUS-ORBITAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui est placé au-dessus de l'orbite. Trou sus-orbitaire. Artère sus-orbitaire.

SUSOSMIEUX. adj. m. Chim. Se dit des seconds degrés d'oxydation et de sulfuration de l'osmium. ‖ *Chlorure susosmieux.* Combinaison de ces composés avec les acides et les sulfates, et ceux de l'osmium avec les corps halogènes qui leur correspondent pour la composition.

SUSOSMIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit du quatrième degré de sulfuration de l'osmium. ‖ *Chlorure susosmique.* Combinaison de l'osmium et du chlore qui correspond à l'acide osmique pour la composition.

SUSPECT, ECTE. adj. (pr. *çuss pèkt*; du lat. *suspectus*; fait de *suspicio*, soupçonner). Qui est soupçonné, qui mérite de l'être, qui inspire de la méfiance. Silence suspect. Marchandises suspectes. Opinion suspecte. Mœurs suspectes. Démarche suspecte. Lieu suspect. Lorsqu'il s'agit de la doctrine elle-même, toute autre voix que la voix unanime des pasteurs doit être *suspecte.* (Mass.) L'euphraise est une nourriture astringente et aromatique et ne possède point les qualités *suspectes* et délétères des autres plantes de la même famille. (Richard)

Laissant de Galien la science *suspecte*,
De méchant médecin devient bon architecte. (Boil.)

— Se dit aussi des personnes. Personne suspecte. Hommes suspects. Femmes suspectes. Les rapporteurs de propos sont *suspects*: il ne faut croire que ce que l'on entend. (Boiste.)

— *Suspect à.* Cet homme m'est suspect. Cette femme est suspecte à tout le monde. Les ornements sont presque toujours *suspects* aux acheteurs. P. Syrus. La tendresse ... son propre fils ennuie Saül, et lui devient *suspecte.* (Mass.) Une reine est *suspecte* à l'empire ... (Rac.) Dès qu'on leur est *suspect* on n'est plus innocent. (Id.)

Et suspect à moi-même, à moi même odieux,
Ma vertu n'ose point lutter contre les cieux. (Volt.)

— *Suspect de*, suivi d'un nom. Suspect de fraude, de partialité, de trahison. Discours suspect d'artifice. Opinion suspecte d'hérésie. Si les grands aiment la vertu, plus aisément on leur rend *suspects* de dissolution et de vice ceux qu'un reste de jalousie à intérêt à perdre. (Mass.)

— *Lieu, pays suspect de peste, de contagion*, ou absol. *Lieu, pays suspect.* Lieu, pays qui est soupçonné, suspecté de peste, de contagion.

— *Suspect de*, suivi d'un verbe. Homme suspect d'avoir trahi l'État. Être suspect d'entretenir des intelligences avec l'ennemi. Tout livre approuvé par l'inquisition y serait défendu comme étant, par cette approbation même, *suspect* de contenir des maximes favorables à ces intérêts, et contraires à ceux du genre humain. (B. de St-P.)

— *Suspect par.* Se rendre suspect par ses actions, par ses paroles.

— subst. Un suspect. Écarter, éloigner les suspects.

— Hist. fr. *Loi des suspects.* Loi rendue le 17 septembre 1793, par laquelle toutes les personnes suspectes au gouvernement ou plutôt au parti dominant, devaient être mises en état d'arrestation.

SUSPECTÉ, ÉE. part. pass. du v. Suspecter. S'empl. adjectiv. Marchandise suspectée. Opinion suspectée.

SUSPECTER. v. a. 1re conj. (rad. *suspect*). Soupçonner, tenir pour suspect. Suspecter la fidélité de ses domestiques. Suspecter la doctrine, les mœurs, la bonne foi d'une personne. Suspecter la déclaration d'un témoin.

— SE SUSPECTER. v. pron. Être suspecté. Sans l'appui de la religion, toute humaine vertu peut se *suspecter*. (Boiste.)

— Se soupçonner soi-même. Qui se connaît, se *suspecte* lui-même. (Boiste.)

— réciproq. Se suspecter mutuellement. Les jaloux se suspectent. Entre eux les fripons ont une marche timide, circonspecte, cauteleuse; ils *se suspectent*. (Boiste.)

SUSPENDRE. v. a. 4e conj. (pr. *çuss-pan-dre*; du lat. *suspendere*; fait de *sursum*, en haut; *pendere*, pendre). *Je suspends, nous suspendons. Je suspendais. Je suspendis. Je suspendrai. Je suspendrais. Suspends, suspendons, suspendez. Que je suspende. Que je suspendisse. Suspendant. Suspendu, suspendue.* Élever quelque chose en l'air, l'attacher, le soutenir en l'air au moyen d'un lien, de telle sorte qu'il pende et qu'il ne porte sur rien. Suspendre un lustre. Suspendre une lampe. Suspendre la caisse d'une voiture. On lui lia les pieds, on vous le *suspendit*. (La Font.)

— Fig. Surseoir, différer, cesser pour quelque temps. Suspendre l'exécution d'un arrêt. Suspendre des poursuites. Suspendre son ressentiment, sa colère. Suspendre ses coups. Je vais faire *suspendre* une pompe funeste. (Rac.) Un léger sommeil *suspendait* mes ennuis. (Id.) En toutes choses, on doit *suspendre* son jugement. (Lacyde.)

O divin Apollon! fais entendre ta lyre,
Viens animer les jeux, *suspendre* la douleur.
(A. Martin.)

— *Suspendre son jugement sur quelque chose.* Attendre, pour porter son jugement, qu'on soit plus éclairé.

— Interrompre, arrêter, suspendre sa marche. Suspendre son travail, ses travaux.

Au pâtre fatigué la nuit permet enfin
De *suspendre* un travail qu'il reprendra demain.
(La Harpe.)

— Dans un sens analogue.

Que toujours dans vos vers le sens coupant les mots,
Suspende l'hémistiche, en marque le repos. (Boil.)

— Fig. Interrompre les fonctions d'un magistrat, d'un officier, d'un agent quelconque, sans lui ôter son caractère. Suspendre un prêtre de ses fonctions. Suspendre un officier pour six mois.

— Absol. Suspendre en l'air.

— SE SUSPENDRE. v. pron. Être suspendu; devoir être suspendu. Ce lustre se suspendra à ce plafond, celui-là dans l'autre chambre.

— Se tenir suspendu. Se suspendre à une branche. Se suspendre à une corde.

— Fig. Notre imagination se *suspend* aux brillantes ailes de l'espérance, qui vole sans cesse vers le riant avenir. (Boiste.) Les amants se *suspendent* à l'espérance. (Id.)

SUSPENDU, UE. part. pass. du v. Suspendre. S'empl. adj. Lampe suspendue. Pont suspendu. Voiture suspendue. La plupart des peuples de la partie méridionale de l'Amérique couchent les enfants nus sur des lits de coton *suspendus*. (Buff.)

— Par extens. Se dit des choses qui sont en équilibre, et qui paraissent se soutenir d'elles-mêmes, comme les nuages, les nuées, un morceau de fer à une pierre d'aimant.

— Arrêté, différé pour un certain temps. Tous mes travaux champêtres sont maintenant *suspendus*. (Volt.) Le fatal sacrifice est encore *suspendu*. (Rac.)

— Fig. Dans l'admiration, la surprise, l'étonnement, tout mouvement est *suspendu*, on reste dans une même attitude. Buri, Quand Témaque se trouva seul, toutes ses passions, *suspendues* comme un torrent arrêté par une forte digue, reprirent leur cours. (Fén.)

Qui, qui m'expliquera les mystères des cieux?
Mon âme à leur aspect demeure *suspendue*. (A. M...)

Ce n'est pas que mon cœur, vainement *suspendu*
Balance pour t'offrir un encens qui t'est dû. (Boil.)

— *Suspendu à.* Des lustres suspendus au plafond. Des milliers de lanternes de couleurs étaient *suspendues* aux arbres du jardin. (Al. Dumas.) Les fleurs mâles du coudrier se manifestent sous la forme de chenilles *suspendues* aux branches. (B. de St-P.) Les parties sexuelles du mâle sont formées pour l'ordinaire de petits corps ovoïdes ou lobes appelées anthères, *suspendus* en équilibre à des filets nommés étamines. (Id.)

Nos lyres détendues
Languissent en silence aux saules *suspendues*.
(L. Racine.)

— *Suspendu dans.*

Comme une lampe d'or dans l'azur *suspendue*,
La lune se balance aux bords de l'horizon.
(Lamart.)

— *Suspendu de.* Un fonctionnaire suspendu de ses fonctions.

— *Suspendu par.* Des travaux suspendus par le mauvais temps. Combien d'entreprises suspendues par le manque d'argent. ‖ Fig. L'âme est donc faite pour Dieu, et c'est à lui qu'elle devait se tenir attachée et comme *suspendue* par sa connaissance et par son amour. (Boss.)

— *Suspendu sur.* Les corps célestes sont suspendus sur nos têtes. L'épée de Damoclès est *suspendue* sur toutes les têtes qui portent une couronne. (Boiste.)

— Bot. Se dit de la graine lorsqu'étant annexée par la partie supérieure de son bord ou de sa face interne, elle dirige son sommet vers la base de la loge qui la renferme.

— Mus. *Accord suspendu.* Celui qui renferme une suspension.

SUSPENS. adj. des 2 g. (pr. *çuss-pan*; du lat. *suspensus*, suspendu). S'est dit pour Suspendu. Le comma tient le sens en partie *suspens*. (Dolet.) Les Français divisèrent leur armée, afin qu'une partie campée devant les ennemis, les tînt *suspens*. (Cl. Fauchet.)

— adj. m. Interdit. Se dit d'un ecclésiastique qu'on suspend des fonctions de son état. Un prêtre suspens.

— *En suspens.* loc. adv. Dans l'incertitude, sans savoir à quoi se déterminer. Être en suspens de ce qu'on doit faire. Tenir quelqu'un en suspens. Rester en suspens. L'irrésolution d'un prince qui le tient en *suspens*, ballotté par les vents des intérêts qui tourbillonnent autour de lui. (Boiste.) Une mauvaise honte me tenait en *suspens*. (Fén.) La défiance et l'inquiétude tenaient en *suspens* tous les esprits; on craignait de se parler. (Volt.) La France en *suspens* attendait le succès d'une entreprise qui, selon toutes les règles de la guerre, était infaillible. (Fléch.)

Par des ressorts nouveaux sa politique habile
Tient l'Europe en *suspens*, divisée et tranquille.
(Voltaire.)

— *Affaire demeurée en suspens.* Affaire encore indécise.

SUSPENSE. s. f. (rad. *suspens*). Censure par laquelle un ecclésiastique est déclaré suspens. Encourir la suspense.

— État d'un ecclésiastique en suspens.

— Anc. législ. *Charte de suspense.* Charte royale, en vertu de laquelle tout procès intenté à une personne absente pour le service ou par les ordres du prince, demeure en surséance jusqu'à son retour.

SUSPENSEUR. adj. m. Anat. Qui soutient, qui suspend. Ligament suspenseur du foie de la verge. Muscle suspenseur du testicule.

SUSPENSIF, IVE. adj. (rad. *suspendre*). Jurispr. Qui suspend, qui arrête et empêche d'aller en avant, de continuer. Appel suspensif.

— Gramm. *Points suspensifs.* Points mis à la suite les uns des autres pour marquer la suspension ou l'interruption du sens, de la pensée.

— Hist. fr. *Veto suspensif.* V. VETO.

SUSPENSION. s. f. (du lat. *suspensio*; fait de *suspendere*, suspendre). Action de suspendre; état d'une chose suspendue. La suspension d'une lampe. La suspension d'un cheval, suspension par le cou. Suspension par la tête. Suspension par les bras. Suspension par les pieds. La suspension par les pieds a été quelquefois mise en usage dans les temps anciens pour supplicier les criminels.

— État d'un cadavre qui est suspendu. Faire un rapport sur les causes de la suspension d'un homme.

— Fig. Cette *suspension* de désirs entre la vie et la mort, et cette volonté soumise à celle de Dieu, ne sont-ce pas des caractères d'une âme chrétienne? (Fléch.)

— Surséance, cessation d'une opération pendant quelque temps. Suspension de payement. Suspension de poursuites. La suspension d'un journal. La suspension d'un jugement.

— Dans un sens anal. *Suspension d'armes.* Cessation momentanée des actes d'hostilité.

— Action d'interdire un fonctionnaire public de ses fonctions pour un temps.

— Rhétor. Figure sur laquelle l'orateur commence son discours, de manière que l'auditeur n'en prévoit pas la conclusion, et que l'attente de quelque chose de grand excite son attention et pique sa curiosité.

— Gramm. Sens interrompu brusquement et qui n'est point achevé.

— Mécan. *Point de suspension d'une balance.* Le point auquel la balance est suspendue. Les points de suspension des poids de la balance sont les points où sont attachés ces poids. Le point de suspension est quelquefois placé au milieu de la longueur du fléau, comme dans la balance ordinaire; d'autres fois il est vers une des extrémités du fléau, comme dans la balance romaine.

— Pharm. État où se trouvent des particules de substances solides, flottantes et nageantes dans un liquide quelconque, sans s'y dissoudre ni s'y précipiter. Les urines offrent souvent diverses sortes de suspensions, dont le pronostic peut varier. Les médicaments insolubles sont souvent pris en suspension dans une boisson liquide.

— Mus. Marche de tout accord sur la base duquel on soutient un ou plusieurs sons de l'accord précédent, avant de passer à ceux qui appartiennent à l'accord actuel.

— Horlog. Se dit des pièces ou parties par lesquelles un régulateur est suspendu.

— Mar. Machine telle, que, dans toutes les agitations du vaisseau, la boussole ou l'horloge même demeure parfaitement horizontale, sans participer au mouvement que la suspension éprouve par les ballottements du vaisseau.

SUSPENSOIR. adj. m. Anat. Syn. de Suspenseur. Ligament suspensoir.

SUSPENSOIRE. s. m. Ce qui sert à suspendre, ce qui tient suspendu. On se sert d'un suspensoire pour suspendre les chevaux.

— Anat. Bandage destiné à soutenir le scrotum dans les cas de maladies des testicules, ou de hernie scrotale.

SUSPENTE. s. f. Mar. Fort cordage, par lequel est suspendu un fardeau, un palan. Il y a une suspente à chaque bas-mât.

SUSPICION. s. f. (du lat. *suspicio*, soupçon). Jurispr. Soupçon, défiance. Grande suspicion. Suspicion légitime, juste. Suspicion de fraude. Donner suspicion. Entrer en suspicion. C'est le caractère de l'accusé qui affaiblit ou fortifie la *suspicion*. (Encycl.)

SUSPIED. s. m. Manég. Courroie de l'éperon qui passe sur le cou-de-pied.

SUSPIRIEUX, EUSE. adj. (du lat. *suspiriosus*, qui a courte haleine). Qui est accompagné de soupirs. Respiration suspirieuse.

SUSPLATINEUX. adj. m. Chim. Se dit du second degré d'oxydation du platine.

SUS-PUBIEN, ENNE. adj. Anat. Qui est placé au-dessus du pubis. Artère sus-pubienne. Cordons sus-pubiens. Nerf sus-pubien.

SUS-PUBIO-FÉMORAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à la partie supérieure du pubis et au fémur. Nom donné au muscle pectiné, parce qu'il se porte obliquement de la partie supérieure du pubis au fémur.

SUS-SCAPULAIRE. adj. des 2 g. Anat. Se dit des muscles sus-épineux et sous-épineux.

SUS-SCAPULO-TROCHITÉRIEN. adj. et s. m. Anat. Nom donné à trois muscles qui se rapportent du scapulum à la tubérosité externe de l'humérus. Ce sont le muscle grand sus-scapulo-trochitérien, le muscle petit sus-scapulo-trochitérien et le muscle plus petit sus-scapulo-trochitérien.

SUSSEX. Géogr. Comté d'Angleterre, situé entre ceux de Surrey, de Kent, de Hampshire, et la Manche. Il a 110 kil. de long sur 40 à 50 de large; 210,000 hab. Forêts de chênes considérables, pâturages excellents. Chef-lieu Chichester.

SUSSEYEMENT. s. m. (onomatopée). Vice de prononciation, qui consiste à donner au *j* le son du *z*, au *ch* celui de *ç*, etc.

SUSSEYER. v. a. et n. 1re conj. Faire des susseyements. Être sujet au susseyement.

SUS-SPINI-SCAPULO-TROCHITÉRIEN. adj. et s. m. Anat. Nom donné au muscle sus-épineux à cause des attaches à la partie supérieure de l'épine de l'omoplate, et au trochiter ou grosse tubérosité de l'humérus.

SUS-STANNEUX. adj. m. Chim. Se dit d'un sulfure qui est le second degré de sulfuration de l'étain.

SUSTANCE. s. f. S'est dit pour Subsistance.

SUS-TARSIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à la face dorsale du pied. Artère sustarsienne.

SUSTENTATION. s. f. (pr. *çuss-tan-ta-cion*; du lat. *sustentatio*, aliment). Action de se sustenter. Ce qui sert à sustenter. Nos rois ont pleine puissance de leur assigner une place de religieux, pour leur vivre et *sustentation*, en certaines abbayes. (Et. Pasquier.)

— Action de soutenir.

— Fig. La sustentation de l'esprit.

— Physiol. *Base de sustentation.* Espace compris entre les deux pieds, dans la station.

— Littér. Figure de rhétorique qu'on nomme plus généralement *suspension*. V. ce mot.

SUSTENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Sustenter. S'empl. adjectiv. Personne sustentée.

SUSTENTER. v. a. 1re conj. (du lat. *sustentare*, soutenir, conserver, nourrir). Nourrir, entretenir la vie par le moyen des aliments. Sustenter les pauvres.

— Fig. La lecture *sustente* l'esprit. (Boiste.) La lecture de l'Écriture sainte est plus propre qu'aucune autre à *sustenter* l'âme. (Encycl.)

— SE SUSTENTER. v. pron. Être sustenté.

— Sustenter soi, se nourrir. Ne pas avoir de quoi se sustenter.

SUSTENTIFIQUE. adj. des 2 g. Physiol. Qui sustente.

SUSTILLE. s. f. (pr. *çuss-ti-ye*). Entom. Sorte de chenille qui se nourrit des feuilles de l'acacia à fruit sucré, arbre sur lequel elle se file, en commun avec d'autres de la même race, un tissu de soie très-fin, qui peut être employé aux mêmes usages que le papier.

SUS-TONIQUE. s. f. Mus. Note qui est au-dessus de la tonique.

SUSUNAM. s. m. Relat. Titre de l'ancien empereur de Mataram, dans l'île de Java.

SUSURRATEUR, TRICE. adj. Qui fait un petit bruit comme celui d'une personne qui parle à voix basse. Murmure susurrateur.

SUSURRATION. s. f. (pr. *çu-çur-ra-ci-on*; du lat. *susurratio*, fait de *susurro*, murmurer). S'est dit pour Chuchotement, paroles dites à l'oreille et à voix basse.

— Ce mot a été employé par nos écrivains modernes dans le sens de Murmure, léger sifflement. La *susurration* du vent solitaire. (Chateaubriand.)

SUSURRE. s. m. Néol. Espèce de sifflement doux et faible.

SUSURREMENT. s. m. S'est dit pour Susurration. V. ce mot.

SUSURRER. v. n. 1re conj. (du lat. *susurrare*, même signif.). S'est dit pour Chuchoter, murmurer.

SUTHERLAND. Géogr. Comté d'Écosse, au nord, situé entre la mer d'Allemagne, le comté de Caithness, le détroit de Dornoch, le comté de Ross et le détroit de Minch. Sup. 1,150 kilomètres carrés; 26,700 hab. Peu de fertilité, landes et montagnes stériles. Ch.-l. Dornoch.

SUTHERLANDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs papilionacées, de la famille des légumineuses, comprenant un arbrisseau fort élégant d'un mètre de hauteur qui est originaire de l'Afrique. La sutherlandie à belles fleurs d'un rouge éclatant se cultive dans les jardins comme une très-belle plante d'ornement.

SUTILE. adj. des 2 g. (du lat. *sutilis*, cousu). Didact. Qui est cousu. Se dit par opposition à Textile.

SUTRI. Géogr. Ville des États de l'Église, à 32 kilom. de Rome, dans le patrimoine de Saint-Pierre.

SUTTÉE. s. f. Relat. Sacrifice volontaire d'une veuve indienne qui se fait brûler vive pour ne pas survivre à son mari.

SUTURAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *sutura*, suture). Bot. Qui est muni d'une suture. Le style des légumineuses est suturaire.

SUTURAL, ALE. adj. (du lat. *suturalis*; fait de *sutura*, suture). Qui a rapport aux sutures.

— Bot. *Déhiscence suturale.* Celle qui se fait sur un péricarpe par une suture marginale. ‖ *Côtes marginales.* Dans le fruit des ombellifères, celles qui représentent la suture suivant laquelle deux sépales sont soudés entre eux.

SUTURALE. s. f. Foss. Nom donné quelquefois aux spondylolithes.

SUTURE. s. f. (du lat. *sutura*, fait de *suo*, je couds). Anat. Articulation immobile qui réunit les os du crâne et de la face.

— Bot. En général, Nom donné aux lignes ou aux protubérances qui indiquent les points où les parties doivent s'ouvrir par la suite, ou les commissures aux lieux où se sont faites des soudures qui ont été réunies par une couture.

— Chir. Opération qui consiste à coudre les lèvres d'une plaie pour en obtenir la réunion. Suture à points séparés. Suture entortillée ou enchevillée. Suture à points passés. Suture entortillée.

— Conchyl. Petit espace qui se voit, dans certaines coquilles bivalves, au sommet de celle qui se tourne les valves, et qui est formée par le bord interne de ces valves. Ligne formée des valves. Dans les coquilles univalves, Suture de jonction des tours de spire.

— Entom. Ligne droite qui se trouve à l'entre les élytres des insectes coléoptères.

— Fig. Travail que l'on fait pour empêcher que la suppression ne paraisse. Se dit des parties des ouvrages d'esprit dont on a retranché quelque partie.

— Conchyl. Genre de coquilles bivalves formé avec les espèces de perles rondes, peu ou point auriculées, très-nacrées.

SUTURÉ, ÉE. adj. Qui offre une suture ou des sutures.

— Entom. Dont la suture des élytres est d'une autre couleur que celle de ces dernières. Insecte suturé.

SUTUREUX, EUSE. adj. Qui présente des sutures. Antilope sutureuse.

SUVARI-MOUCABÉLÉ. s. m. Hist. ott. Un des bureaux du département des finances, contrôle de la cavalerie et des officiers de la maison du sultan.

SUWA. Myth. jap. Dieu des chasseurs, en l'honneur duquel les bonzes font tous les ans une procession solennelle.

SUZANNE (SAINTE-). Chef-lieu de canton (Mayenne), arrond. de Laval; 1,800 hab. Place forte qui joua un rôle important dans les guerres de Bretagne et de France.

SUZE (LA). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. du Mans (Sarthe); 1,900 hab.

SUZE (Henriette de Châtillon de Coligny, comtesse de la). Née à Paris en 1618, était petite-fille du fameux amiral de Coligny, et femme du comte de la Suze, dont elle se sépara. Elle s'est fait un nom par son esprit et ses talents littéraires.

SUZERAIN. s. m. Féod. Seigneur qui possédait un fief relevant immédiatement du roi, et duquel d'autres fiefs relevaient directement. Le suzerain devait protection et justice à ses vassaux et à ses arrière-vassaux. A leur tour, ceux-ci lui rendaient foi et hommage, le suivaient à la guerre lorsqu'il les en requérait, et lui payaient quelquefois des redevances de diverses natures.

— On dit aussi au féminin *suzeraine*.

— adjectiv. Seigneur suzerain. Dame suzeraine.

SUZERAINETÉ. s. f. Féod. Droit du suzerain; circonscription dans laquelle s'exerçait ce droit.

SUZÉTÈTE. s. m. Hist. sacr. V. SYZETETE.

SVANTEVIT ou **SVIATOVID**. Myth. slav. V. SWETOWID.

SVELTE. adj. des 2 g. (de l'ital. *svelto*, mince). Léger, délié, dégagé.

— B.-arts. Se dit de la stature de l'homme, et par analogie de quelques autres objets, pour exprimer le plus haut degré de légèreté, d'élévation verticale, auquel ils puissent être portés, sans que le système des proportions soit faussé, sans qu'il en résulte aucune apparence de maigreur, de faiblesse, de délicatesse outrée. Il se dit de l'individu comparativement aux individus de même espèce, et des individus de certaines espèces comparativement à ceux d'autres espèces. Le beau cheval de race anglaise ou limousine est *svelte*; les cerfs et les gazelles sont des animaux *sveltes*. (Boutard.)

— Se dit aussi en parlant des végétaux. Un jeune chêne, un jeune tilleul de belle venue sont *sveltes*; mais l'un et l'autre, en vieillissant, perdent cette qualité. (Boutard.) Le bouleau, le peuplier d'Italie, sont, de leur nature, *sveltes*. (Id.)

— *Formes sveltes*. Les formes propres aux diverses parties d'un corps svelte.

— Archit. Se dit des piliers, des colonnes, des flèches, des obélisques et autres constructions. Entre plusieurs colonnes d'un même ordre, les unes seront plus *sveltes* que les autres, suivant le sentiment que l'architecte aura apporté à leur composition. (Boutard. Dans ces nouvelles demeures, qu'on leur a faites si *sveltes* et si diaphanes, les blanch sseuses et les lavandières n'ont rien perdu de leur vivacité proverbiale. (Eug. Briffaut.)

SVERRER. Un des plus grands hommes que la Norwège ait produits. Il était à la veille de recevoir les ordres, lorsque sa mère lui déclara qu'il était fils de Sigurd II. Il se mit à la tête d'un parti considérable, vainquit le roi Magnus VI, et s'assit sur le trône. Le clergé obtint contre lui une bulle d'interdiction que Sverrer eut le courage de braver. Il se maintint sur le trône, et mourut en 1202. Il était brave, actif, humain, équitable.

SVIAGA. Géogr. Rivière de Russie près de laquelle le khan des Tartares fut vaincu en 1486.

SVIATOPOLK. Grand prince de Russie qui se disputa la domination avec ses frères, se fit élire en 1015 et se maintint quelque temps. Il se souilla du meurtre de plusieurs de ses frères. Il mourut en Bohême.

SVIATOSLAF. Grand prince de Russie, succéda à son père Igor en 945. Son règne ne fut qu'une suite de guerres contre ses voisins. Il mourut dans une bataille contre les Petchenègues, en 972.

SVIRS. Géogr. Rivière de Russie qui sort du lac Onéga et se jette dans le lac Ladoga.

SWABHAVITKA. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte bouddhiste qui regarde l'Être suprême comme n'ayant d'autre attribut que celui de l'existence absolue.

SWADA. Philos. ind. Divinité qui existait dans le sein de Brahma lorsqu'il produisit Maya, et ensuite la Trimourti.

SWAINSONE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

SWAMMERDAM. Célèbre anatomiste hollandais à qui l'on doit un grand nombre d'ouvrages estimés, né à Amsterdam en 1637, mort en 1680.

SWAMP. s. m. Mot anglais qui signifie Marais, et qu'on emploie quelquefois dans notre langue. Qui pourrait méconnaître ces changements prodigieux opérés par la civilisation, lorsqu'aux mêmes lieux où quelques anthropophages scalpaient les chevelures de leur ennemis, parmi les *swamps* et d'impénétrables forêts, grandissent maintenant les États-Unis de l'Amérique septentrionale? (Virey.)

SWAN-PAN. s. m. Relat. Machine arithmétique des Chinois, formée de boules enfilées avec des fils d'archal sur différentes colonnes, dont la première à droite exprime les unités, et les autres vont en proportion décuple en allant de droite à gauche. On écrit aussi *souan-pan*, *suan-pan*, etc.

SWAN-RIVER (littér. *Rivière des Cygnes*). Géogr. Fleuve de la Nouvelle-Hollande.

SWANSEA. Géogr. Ville d'Angleterre, principauté de Galles, Comté de Glamorgan; 10,000 habitants.

SWARGA. Myth. ind. Paradis des Indiens, séjour habité par les dieux et les mortels sanctifiés. || Par extens. Se dit du ciel tout entier.

SWARTZIE. s. f. (de *Swartz*). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, comprenant des arbres de troisième hauteur et des arbrisseaux à feuilles simples, d'un vert foncé, sur lesquelles tranchent d'une manière fort pittoresque des grappes de fleurs rouges ou d'un beau pourpre.

SWARTZIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une swartzie. || SWARTZIÉES. s. f. pl. Sous-ordre de la famille des légumineuses, qui a pour type le genre swartzie.

SWASTIKA. s. m. Myth. ind. Figure mystérieuse qu'on trace sur une personne ou sur une chose pour lui porter bonheur.

SWEDENBORG (Emmanuel). Philosophe mystique, né en Suède au XVII^e siècle. Il se livra d'abord à l'étude des lettres et des sciences; publia divers ouvrages scientifiques qui lui firent une réputation distinguée. Bientôt on le vit tout d'un coup renoncer au monde, résigner ses fonctions pour accomplir, disait-il, une mission divine. Il prétendit avoir des communications avec les êtres surnaturels, avec Dieu, les anges, les âmes des morts, et en recevoir des révélations sur le culte de Dieu et les saintes Écritures. Il a raconté dans ses écrits ses révélations et ses entretiens avec la Divinité et les êtres surnaturels. Il mourut en 1772, après avoir fait tous ses efforts pour propager ses idées.

SWEDENBORGIANISME. s. m. Philos. V. SWEDENBORGISME.

SWEDENBORGIEN, IENNE. adj. et s. Philos. Syn. de Swedenborgiste.

SWEDENBORGISME. s. m. Philos. Doctrine de Swedenborg. Le swedenborgisme distingue un monde matériel et un monde spirituel. Il enseigne que la Trinité divine est tout entière en Jésus-Christ, et qu'il faut distinguer en lui l'humanité, la divinité et leur union en une seule personne; que les Écritures présentent trois sens: le sens divin et céleste, le sens spirituel et le sens littéral; que le sens divin n'est connu que de Dieu; que le sens spirituel, après avoir été connu jusqu'au temps de Job, s'est perdu, et a été de nouveau révélé à Swedenborg. La communication continuelle des hommes avec les esprits est un des principaux points du swedenborgisme.

SWEDENBORGISTE. adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Disciple du philosophe Swedenborg. Les swedenborgistes forment une Église à part qu'ils nomment Jérusalem nouvelle, et sont surtout répandus en Suède, en Allemagne, en Angleterre et dans les États-Unis.

— Qui appartient au swedenborgisme.

SWEN. Prêtre païen, surnommé le *sacrificateur*, régna quelque temps sur la Suède à la place de son beau-frère Inge, et protégea le paganisme. Mais les chrétiens ayant eu le dessus, Swen fut brûlé dans sa demeure, en 1090.

SWENKASUND ou **SWINESUND**. Géogr. Baie de la mer du Nord, entre Fredericksnall et la province de Bahus. Il s'y livra, le 10 juillet 1790, une bataille qui fut gagnée par Gustave III, roi de Suède, sur la flotte russe.

SWERRER. Nom qu'ont porté plusieurs rois de Suède au XII^e et au XIII^e siècle.

SWÉTAMBARA. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte indienne qui forme une branche de celle des djaïnas.

SWÉTOWID. Myth. slav. Dieu du soleil et de la guerre.

SWIÉTÉNIE. s. f. (de *Van Swieten*, célèbre médecin). Bot. Genre de plantes de la famille des méliacées, composé d'arbres élevés croissant aux pays les plus chauds de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique.

SWIFT (Jonathan). (pr. *çou-ifft*). Publiciste anglais que l'on a surnommé le Rabelais de l'Angleterre, né à Dublin en 1667, mort en 1745. Il avait embrassé l'état ecclésiastique et avait eu sur la fin de ses jours le doyenné de Saint-Patrice en Irlande. Son caractère était un mélange assez bizarre d'inconstance et d'originalité. Ses ouvrages sont généralement connus; ce sont, *le Conte du tonneau*, *les Voyages de Gulliver*, *les Lettres du drapier*, etc.

SWITCHE. s. f. (mot angl. qui signifie *aiguille*). Mécan. Se dit des Aiguilles servant aux croisements de voies, sur les chemins de fer.

SYAGRE. s. m. (ét. gr., σῦς, porc; ἄγριος, sauvage). Bot. Espèce de palmier du Brésil.

SYAGRIUS (Flavius). Général romain vaincu par les Francs vers le milieu du V^e siècle, et qui fut mis à mort par Clovis.

SYALISME. s. m. V. SIALISME.

SYBARIS. Géogr. anc. Grande ville de l'Italie méridionale, sur le golfe de Tarente, fondée par les peuples de la Locride ou de l'Orient, et agrandie par une colonie d'Achéens. Sybaris s'éleva à un tel degré de puissance qu'elle dompta plusieurs nations voisines et pouvait mettre 300,000 hommes sur pied. Bientôt ses habitants se perdirent par leurs richesses; leurs mœurs se corrompirent et leur mollesse devint proverbiale. Subjuguée par les peuples voisins, Sybaris perdit jusqu'à son nom. Elle devint *Turium* sous les Athéniens et *Copia* sous les Romains.

— Temps hér. Monstre qui demeurait dans une caverne du mont Parnasse, et dévorait les hommes et les animaux; il fut tué par Eurybate.

SYBARISME. s. m. Néol. Système des Sybarites, caractère du Sybarite. Le bonheur, ou seulement une vie sans souffrance, nous plonge dans une sorte de *sybarisme* qui nous rend sensibles au plus petit mal. (Boiste.)

SYBARITE. adj. des 2 g. Géogr. Habitant, habitante de Sybaris. Femme sybarite. Citoyen sybarite. Soldat sybarite. || subst. Un Sybarite. Une Sybarite. Les Sybarites étaient le peuple le plus corrompu et le plus amolli de l'antiquité. La mollesse des Sybarites est passée en proverbe. Abrutis par le luxe et la volupté, les Sybarites furent facilement asservis par les Crotoniates.

— Qui appartient à Sybaris ou à ses habitants. Mœurs sybarites. Coutume sybarite.

— Par extension, Qui est mou, efféminé, corrompu comme les Sybarites. Prince sybarite. Un roi sybarite. || S'empl. plus souvent substantivement en ce sens. C'est un sybarite. Cet homme est un vrai sybarite. Avoir les manières d'un sybarite. Voyez ces *sybarites* indolents au sein de l'opulence, et dans les plus hautes régions de la société, ils laissent au vulgaire la vie diurne; ils ne commencent presque à s'éveiller que lorsque le pauvre se couche. (Virey.)

— Qui appartient à un homme mou, efféminé. Avoir des mœurs sybarites.

SYBARITIDE. adj. des 2 g. Antiq. Qui appartient à Sybaris.

— Philol. anc. *Fables sybaritides*. Livres obscènes composés par des poëtes de Sybaris.

SYBARITIQUE. adj. des 2 g. Néol. Qui appartient aux Sybarites, à un Sybarite.

SYBARITIQUEMENT. adv. A la manière des Sybarites.

SYBARITISME. s. m. V. SYBARISME.

SYBISTROME. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères.

SYCÉPHALE. s. m. (ét. gr., σύν, ensemble; κεφαλή, tête). Térat. Monstre qui a deux têtes confondues ensemble.

SYCÉPHALIE. s. f. Térat. Monstruosité du sycéphale.

SYCÉPHALIEN, ENNE. adj. Térat. Se dit d'un monstre qui a deux têtes confondues ensemble.

SYCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la sycéphalie.

SYCHINIUM. s. m. (pr. *ci-ki-niomm*). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des urticées, fondé sur le sychinium fourchu du Brésil.

SYCIOT. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des cucurbitacées.

SYCOMANCIE. s. f. (ét. gr., συκῆ, figuier; μαντεία, divination). Hist. anc. Divination par les feuilles de figuier, sur lesquelles on écrivait les questions dont on voulait avoir la réponse.

SYCOMANCIEN, ENNE. adj. et s. Qui pratique la sycomancie. || Qui a rapport à la sycomancie.

SYCOMORE. s. m. (ét. gr., συκῆ, figuier; μορία, mûrier). Bot. Espèce du genre figuier, qui acquiert une grande élévation et une grosseur considérable. Ses branches sont fort étendues, ses fruits d'une saveur douce, mais d'un goût peu délicat et petits. Ils naissent sur le tronc et sur les grosses branches par touffes dépourvues de feuilles. C'est un arbre d'Égypte. Les anciens croyaient son bois vénéneux et incorruptible, et les caisses qui renferment les momies étaient faites de ce bois.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'érable. || *Faux sycomore*. Nom vulgaire de l'azédarach.

SYCONE. s. m. (du gr. σῦκον, figue). Bot. Réunion de fruits couverts, carcérules ou drupéoles, provenant de plusieurs fleurs placées sur un clinanthe qui tapisse la paroi interne d'un involucre. La figue est un sycone.

SYCOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., σῦκον, figue; φάγος, mangeur). Qui se nourrit de figues.

SYCOPHANTE. s. m. (ét. gr., σῦκον, figue; φαίνω, dénoncer). Littéralement, *dénonciateur de figues*. Nom que les Grecs donnèrent à ceux qui révélaient les infractions faites à une loi athénienne qui défendait d'exporter les figues de l'Attique.

— Comme on abusa souvent de cette loi pour accuser des innocents, ce mot devint bientôt synonyme de Calomniateur, de faux délateur, d'imposteur. C'est en ce sens que les auteurs grecs et latins l'employaient.

— C'est encore ce sens qu'il a dans notre langue et dans d'autres langues modernes. Un misérable sycophante. Un infâme sycophante. Être accusé par des sycophantes. Soudoyer des sycophantes pour perdre la vertu. Dans les mains des *sycophantes* politiques, l'État devient comme ces fruits que l'on enfle de vent après en avoir exprimé le suc. (Boiste.) Guillot le *sycophante* approche doucement. (La Font.)

SYCOPHANTIN. s. m. S'est dit pour Bouffon, parasite.

SYCOPHANTISME. s. m. Néol. Impudence, bassesse d'un sycophante.

SYCOSE. s. f. (du gr. σύκωσις) fait de σῦκον, figue). Pathol. Tumeur disposée en figue. La sycose attaque les parties couvertes de poils.

SYCOTIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la sycose.

SYDENHAM (Thomas). Un des plus célèbres médecins anglais, né en 1624 à Winfor-Eagle. Il ramena les études médicales dans la voie de l'observation et de l'expérience.

SYDNEY. Géogr. Ville de la Nouvelle-Hollande, capitale de la Nouvelle-Galles, à quelque distance de Botany-Bay, pop. 16 000 hab., dont 2,000 déportés et 400 militaires. Le plus beau port du monde. Ville bien bâtie. Hôtel de ville, palais du gouverneur, banque, caserne, théâtre, école de commerce, société philosophique, société d'agriculture et d'horticulture, jardin botanique.

SYDRAQUE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Peuple des Indes; dont le pays fut le terme de l'expédition d'Alexandre.

SYÈNE. Géogr. anc. Célèbre ville de l'Égypte, dans la Thébaïde méridionale. Aujourd'hui, *Saïd* ou *Assouan*.

— *Combat de Syène*. Victoire remportée par le général Davoust sur les Mameluks, le 12 février 1799.

SYÉNILITE. s. f. Minér. Roche formée d'une sorte de syénite dont la texture grenue a disparu.

SYÉNITE. adj. et s. 2 g. Géogr. anc. Habitant de Syène. || Qui appartient à Syène ou à ses habitants.

SYÉNITE. s. f. (de *Syène*, ville d'Égypte). Minér. Roche composée essentiellement de feldspath lamellaire, de quartz et d'amphibole actinote. La syénite est susceptible, par ses masses, ses couleurs et son poli, d'être employée dans les arts de construction et dans les ornements des édifices. Elle a surtout été d'un grand usage en Égypte. Les obélisques, le tombeau de Chéops, les sphinx, sont faits avec des syénites.

SYÉNITIQUE. adj. des 2 g. Qui contient de la syénite. Diabase syénitique.

SYGOLLIPHYTE. s. m. (ét. gr., συγκολλάω, unir ensemble; φυτόν, plante). Bot. Plante dont le fruit adhère tellement à la fleur qu'il fait corps avec elle.

SYL. V. SYN.

SYLÉA. Temps hér. Fille de Corinthus et mère de Sinis.

SYLÉUS. Temps hér. Fils de Neptune et roi d'Aulide, tué par Hercule.

SYLLA (L. Cornelius). Un des hommes les plus connus qui aient existé, né à Rome en 136 av. J.-C. Il fit ses premières armes sous Marius dans la guerre de Numidie, se fit distinguer par sa valeur, et s'attira l'amour du soldat. Bocchus remit Jugurtha entre ses mains, et ce fut là le commencement de l'inimitié de Marius et de Sylla: préteur en 92, il replaça Ariobarzane sur le trône de Cappadoce, que lui disputait Mithridate, battit les Marses et les alliés dans la guerre sociale, et voulut commander l'expédition contre Mithridate. Mais Marius s'était fait donner le commandement en son absence. Ce fut l'origine de la guerre civile. Sylla furieux vole à Rome, se rend maître de la république, proscrit Marius, met sa tête à prix, court porter la guerre en Asie, s'empare en passant de la Grèce, attaque Mithridate dans ses États, le force à lui demander la paix, retourne à Rome où avait reparu Marius, le défait lui, puis ses partisans, entre triomphant à Rome, l'inonde de sang, la dépeuple par ses proscriptions, se fait nommer dictateur perpétuel, agit en maître absolu, et fatigué des grandeurs, abdique en 79, et meurt l'année suivante de ses débauches.

— Philol. *Dialogue de Sylla et d'Eucrate*. Ouvrage de Montesquieu qui en est l'auteur; il introduit Sylla discourant dans sa retraite sur les affaires de la république et sur son administration.

SYLLABAIRE. s. m. (rad. *syllabe*). Petit livre élémentaire à l'usage des enfants, dans lequel les syllabes sont rangées par ordre.

SYLLABAIRE. adj. des 2 g. Se dit quelquefois pour Syllabique. La lettre phonétique représente le son vocal ou *syllabaire*, et n'avertit la pensée que par l'intermédiaire de l'oreille, en lui rappelant la parole. (Ch. Nodier.)

SYLLABE. s. f. (du gr. συλλαβή, fait de σύν, avec; λαμβάνω, je prends, je saisis). Voyelle seule ou jointe à d'autres lettres qui se prononcent par une seule émission de voix. Le mot *amitié* est formé de trois syllabes, *a*, *mi*, *tie*, dont la première est simple et les deux autres articulées. Un mot de deux syllabes, de trois syllabes. Le plus long vers français a douze syllabes, et quelquefois treize, quand il se termine par une syllabe muette. Pour bien prononcer un mot, il faut le diviser en ses diverses syllabes ou articulations. Quelle que soit l'augmentation d'une *syllabe*, elle ne détermine pas plus la nuance des sons, que la largeur ou la pesanteur ne détermine la teinte des objets, ou que la durée en musique ne détermine l'intervalle d'une note à une autre. (Soph. Dupuis.) L'harmonie d'une langue consiste principalement dans le juste accord des *syllabes*. (Id.) L'orgueil et la vanité s'alimentent de si peu de chose, que des *syllabes*, un *de*, suffisent pour les enfler. (Boiste.) Quoi! tu trouves tout cela dans ces gestes? — (Bruéys.) On sera tout étonné, après tant de discours que les peuples n'en retiennent pas une *syllabe*. (E. Quin.)

> Chaque *syllabe* mesurée
> Par sa courte ou longue durée
> Conspirait aux plus doux accords. (L. Racine.)

— Un mot composé d'une syllabe s'appelle *monosyllabe*; celui qui est composé de deux

syllabes, *dissyllabe*, de trois, *trissyllabes*, etc. || *Syllabe pure*. Celle qui ne renferme qu'une seule voyelle. || *Syllabe mixte* ou *composée*. Celle qui renferme une diphthongue ou une triphthongue. || *Syllabe directe*. Celle qui n'a qu'une consonne au commencement, telles sont *ba, de, po*. || *Syllabe inverse*. Celle qui n'a qu'une consonne à la fin, comme *ab, ad, ac*. || *Syllabe close* ou *fermée*. Celle où la voyelle est entre deux consonnes, comme dans *sel, bas, bon*. || *Syllabe longue*. Celle que l'on prononce avec un certain prolongement de son. || *Syllabe brève*. Celle sur laquelle on passe rapidement en prononçant. || *Syllabe féminine*. Celle qui se termine par un *e* muet. || *Syllabe masculine*. Celle qui se termine par toute autre lettre que l'e muet.

— *Il ne lui a pas répondu une syllabe*. Il ne lui a rien répondu.

— Gramm hébr. *Syllabe pure*. Celle qui se termine par une voyelle. || *Syllabe mixte* ou *composée*. Celle qui se termine par une lettre mobile.

— Anc. mus. Consonnance de la quarte.

SYLLABER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Écrire, signifier par écrit.

— Assembler les lettres par syllabes.

SYLLABICO-IDÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Philol. Qui est syllabique et idéographique à la fois. L'écriture chinoise moderne est syllabico-idéographique.

SYLLABIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport, qui se rapporte aux syllabes. Augment syllabique. Valeur syllabique. Pour faire des vers, pour les juger, pour les bien lire même, il est indispensable de connaître la quantité *syllabique* des mots. (***) Un mot est un tout *syllabique*. (Darjou.)

— *Écriture syllabique*. Ecriture dans laquelle chaque syllabe est représentée par un seul caractère.

— *Diphthongue syllabique*. Celle qui fait entendre en une seule syllabe les deux voix consécutives qui forment la diphthongue, comme *ui* dans *oui*.

— Mus. *Chant syllabique*. Chant dans lequel chaque note répond à une syllabe.

SYLLABIQUEMENT. adv. Gramm. Par syllabes, d'une manière syllabique.

SYLLABISATION. s. f. (pr. *cil-la-bi-za-ci-on*). Action d'épeler en décomposant par syllabes.

SYLLABISÉ, ÉE. part. pass. du v. Syllabiser. S'empl. adjectiv.

SYLLABISER. v. a. 1re conj. Ranger, diviser par syllabes.

SYLLEPSE. s. f. (du gr. σύλληψις, action de comprendre, de contenir; fait de σύν, ensemble, avec; λῆψις, prise). Gramm. Figure par laquelle on fait accorder un mot avec celui auquel il correspond dans la pensée, et non avec celui auquel il se rapporte dans la phrase. Cette figure se nomme aussi *compréhension*, *synthèse*. La syllepse, rare en prose, est assez fréquente en poésie. On en distingue de trois espèces.

— *Syllepse du nombre*. Celle où les mots ne sont pas en rapport de nombre. En voici des exemples.

Entre le *pauvre* et vous, vous prendrez Dieu pour juge,
Vous souvenant, mon fils, que, caché sous le lin,
Comme *eux* vous fûtes pauvre, et comme *eux* orphelin.
(Racine.)

Tout le *peuple* au devant court en foule avec joie;
Ils bénissent le chef que Madrid *leur* envoie.
(Voltaire.)

— *Syllepse du genre*. Celle où les mots correspondants ne sont pas au même genre, comme dans les vers suivants.

Jeune et charmant *objet*. . . . . .
Vous n'êtes point *tombée* en de barbares mains
(Voltaire.)

Un seul *être* du moins me restait sous les cieux,
(Ce coup) *la* frappa lentement pour m'ôter plus sensi-
(Lamartine.) [ble.

— *Syllepse de la personne*. Celle où les mots correspondants ne sont pas à la même personne.

Etouffe tes soupirs, malheureuse *Constance*,
Soyons en tous les lieux digne de *ma* naissance
(Voltaire.)

Sauvons, par ce mystère,
Un chagrin à Danville, et *faisons mon* devoir.
(Cas. Delavigne.)

Allons dans les combats porter mon désespoir,
Et *mourons*-y du moins fidèle à *mon* devoir.
(Marmontel.)

Quelques personnes, dit un critique, désapprouveront peut-être cette construction, usitée par nos plus grands poètes, où le pluriel et le singulier sont employés à la même personne; mais si l'on fait réflexion que l'impératif pluriel ne figure ici que pour le singulier, qui n'existe pas (l'impératif n'ayant pas de première personne), on trouvera que cette syllepse n'est point illogique, et que les poètes ont bien fait d'en enrichir notre langue.

— Rhét. Figure par laquelle un même mot est pris en deux sens différents dans la même phrase. Ainsi dans ces vers de Racine :

Je souffre tous les maux que j'ai faits devant Troie,
Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé,
Brûlé de plus de feux que je n'en allumai

Le participe *brûlé* est au propre, par rapport aux feux que Pyrrhus alluma dans la ville de Troie, et il est au figuré par rapport à la passion violente que Pyrrhus dit qu'il ressent pour Andromaque. Cette figure joue trop sur les mots pour ne pas exiger beaucoup de circonspection. Il faut éviter des jeux de mots trop affectés et tirés de loin.

SYLLEPTIQUE. adj. des 2 g. Gramm. Qui a rapport à la syllepse. Rapport sylleptique. Sens sylleptique. Emploi sylleptique. Omiss. des dictionnaires.

SYLLEXIE. s. f. (du gr. σύλλεξις, réunion, recueil). Gramm. Collection, famille de mots qui se rapportent à la même idée ou à la même racine.

SYLLIEN, ENNE. adj. Annél. Qui ressemble à une syllis. || SYLLIENNES. s. f. pl. Section de la famille des néréides, ayant pour type le genre syllis.

SYLLIS. s. f. Annél. Genre de la famille des néréides, comprenant deux ou trois espèces d'annélides très-agiles qui se déplacent en serpentant. Syllis monilaire.

SYLLOCHISME. s. m. (pr. *cil-lo-kis-me*; du gr. συλλοχισμός, réunion en cohorte). Antiq. milit. Manœuvre de la phalange grecque; réunion de plusieurs lochos en une systase.

SYLLOGISER. v. n. 1re conj. (pr. *cil-lo-ji-zé*). S'est dit pour Argumenter, compter, faire un calcul. Le fermier *syllogisait* sur ses doigts : il y a pour gagner tant pour cent. (Contes d'Eutrapel.)

SYLLOGISME. s. m. (pr. *cil-lo-jis-me*; du gr. συλλογισμός, raisonnement; fait de σύν, avec; λογίζομαι, penser, réfléchir). Logiq. Argument composé de trois propositions, savoir : la majeure, la mineure, et la conséquence qui se déduit nécessairement des deux autres. Le syllogisme est la forme réelle de la démonstration logique. Son but est de dégager une proposition douteuse ou controversée d'une proposition plus générale tenue pour certaine. En voici un exemple. *Un assassin mérite la mort*. — *Or, Milon est un assassin*. — Donc Milon mérite la mort. La majeure et la mineure s'appellent *prémisses*. Formuler les règles du syllogisme. Faire un syllogisme. Conséquence du syllogisme. Si vous vous traînez dans les quatre points du *syllogisme*, vous deviendrez lourd. (Cormen.) Nous tracerons pour les femmes quelques pages de l'histoire de la sagesse humaine; puis, abandonnant ces routes arides que les philosophes hérissent à plaisir d'abstractions et de *syllogismes*, nous entrerons dans une route nouvelle où la nature elle-même doit nous servir de guide, où tout est facile, où tout est beau. (A. Martin.)

SYLLOGISTIQUE. adj. des 2 g. Logiq. Qui appartient au syllogisme. Forme syllogistique.

— *Chaîne syllogistique*. Se dit quelquefois du sorite.

SYLLOGISTIQUER. v. a. 1re conj. Logiq. Argumenter d'une manière syllogistique.

SYLPHE. s. m. **SYLPHIDE**. s. f. (du lat. *sylvani*, sylvains). Nom donné, dans la théosophie du moyen âge, aux génies élémentaires des deux sexes peuplant l'air, leur élément particulier, et se mettant fréquemment au service de l'homme. Les *sylphes* ont les sympathies moins aériennes, des communications moins invisibles. (Chateaub.) Vous ne vous doutez pas de la multitude de *sylphes* légers que vous avez à vos ordres. Continuellement occupés à recueillir vos pensées, à peine vous prononcez un mot, qu'ils s'en emparent, et le vont répéter tout autour de vous. Leur légèreté est si grande qu'ils parcourent mille pas en une seconde, ce sont les *sylphes* de Paracelse et de Gabalès. (A. Mart.)

Les *sylphes* vaporeux
Ont caressé de leur souffle amoureux
La vierge pure, et font jouer dans l'ombre
De leurs miroirs les facettes sans nombre.
(Millevoye.)

SYLPHION. s. m. Bot. Nom donné, chez les anciens, à une plante si rare et si précieuse, qu'on l'estimait au poids de l'or.

SYLPHIRIE. s. f. Pays des sylphes.

— Gresset appelle de ce nom la cellule qu'il habitait au collège Louis le Grand.

Des régions de *Sylphirie*
De ce séjour aérien.

SYLVAIN, AINE. adj. (du lat. *sylva*, forêt. Ornith. Qui vit dans les bois. Oiseau sylvain. || SYLVAINS. s. m. pl. Ornith. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux dont la plupart vivent dans les bois.

SYLVAIN. s. m. Mythol. Divinité particulière du Latium. C'était le dieu des bois, et, par extension, des champs, des troupeaux et des pasteurs. Comme Pan, comme les satyres, il protège les travaux de l'agriculture, il aime et poursuit les nymphes; comme eux, il a des pieds de bouc, symbole de force et de fécondité. Sylvain agreste, champêtre.

Le front de chêne orné vient l'agreste *Sylvain*,
Agitant des rameaux et des lis dans sa main
(Dorange.)

— *Les Sylvains*. Les Faunes, les satyres, les Silènes, les Pans, les Egipans, les Tityres, etc. Sylvains légers, vagabonds, enjoués, folâtres, amoureux. Les *Sylvains* couronnés de rameaux verdoyants. (De Fontanes.)

Ne reverrons-nous plus paraître dans nos bois,
Les Faunes, les Sylvains, les Nymphes, les Dryades,
Les Silènes tardifs, les humides Naïades
(J.-B. Rouss.)

SYLVAIN. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des xylophages, comprenant de très-petites espèces d'un brun-marron, qui vivent dans les maisons, les herbiers, les magasins de grains, et sous les écorces des arbres.

SYLVANDRE. s. m. Entom. V. SILVANDRE.

SYLVANE ou **SYLVANITE**. s. f. Minér. Substance métalloïde, de la couleur du gris d'acier clair, et qui se présente ordinairement en lames ou en aiguilles disséminées ou groupées dans du quartz.

SYLVATIQUE. adj. des 2 g. V. SYLVESTRE.

SYLVE. s. f. (du lat. *sylva*, forêt. Hist. anc. Espèce de chasse qui faisait souvent partie des divertissements publics des Romains.

—Philol. lat. Titre d'un recueil de trente-deux petits poëmes de Stace.

SYLVÉCULTURE. s. f. Mot mal formé du latin pour désigner la culture et l'entretien des bois. V. SILVICULTURE.

SYLVESTRE. adj. des 2 g. (du lat. *sylvestris*; fait de *sylva*, forêt). Bot. Qui croît dans les bois ou dans les forêts. Urobe sylvestre. Angélique sylvestre. Anémone sylvestre. Seneçon sylvestre.

— Zool. Qui vit dans les bois. Animal sylvestre.

SYLVESTRE. Nom porté par deux papes. || SYLVESTRE I, que l'Église canonisa après sa mort, monta sur le siége pontifical en 314, après avoir souffert beaucoup de persécutions; mort le dernier jour de l'année 335. [illegible] l'Église célèbre sa fête. || SYLVESTRE II, qui, avant de ceindre la tiare pontificale, était connu sous le nom du moine Gerbert, fut un homme [illegible]. Il monta en 999 sur le trône pontifical, mais il ne l'occupa que 4 ans, étant mort en 1003 [illegible] la réputation d'un des plus grands savants de son temps; il contribua puissamment à la restauration des études en Occident.

SYLVIA (Rhéa). V. RHÉA.

SYLVIADE. adj. des 2 g. Ornith. Qui ressemble à une sylvie. || SYLVIADES. s. m. pl. Tribu de la famille des dentirostres, qui a pour type le genre sylvie.

SYLVICOLE. adj. des 2 g. (du lat. *sylvicolus*, fait de *sylva*, forêt, *colo*, j'habite). Qui vit dans les bois. || SYLVICOLES. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes coléoptères, comprenant ceux qui vivent dans les bois.

SYLVIE. Fille de Tyrrhénus : Ascagne, fils d'Énée, tua par accident dans une chasse un cerf qu'elle avait apprivoisé, cet accident fut une des causes de la guerre des Troyens et des Latins.

SYLVIE. s. f. Ornith. Nom donné à une famille d'oiseaux chanteurs du genre des becs-fins, comme la fauvette, le rouge-gorge, le roitelet, etc. Les *sylvies* sont voyageuses et appartiennent souvent à des climats lointains; elles viennent égayer nos contrées par leur chant pendant la belle saison. (Encycl.)

— Bot. Nom vulgaire d'une jolie espèce d'anémone.

— Entom. Espèce de libellule.

SYLVIETTE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux proposé pour le picucule fauvette.

SYLVINE. Minér. Substance saline, soluble, d'une saveur analogue à celle du sel marin.

SYLVIUS. Savant médecin allemand, né en 1614 à Hanau (Hesse).

— Anat. *Fosse de Sylvius*. Nom donné à la petite cavité qu'on rencontre entre les deux lames de la cloison transparente.

SYMBAMASE. s. m. (du gr. σύμβαμα, événement, cas fortuit). Philos. Espèce de catégorème, reconnue par l'école stoïque.

SYMBAQUES. s. m. pl. Antiq. gr. Les deux prêtres qui devaient purifier la ville d'Athènes, pendant les Thargélies.

SYMBIE. adj. des 2 g. (du gr. σύν, ensemble; βίοω, vivre). Qui vit en commun. || SYMBIES. s. m. pl. Famille de l'ordre des elminthaproctes cystiques, comprenant ceux dont le kyste renferme plusieurs animaux.

SYMBLÉPHAROSE. s. f. (du lat. *symblepharosis*, fait du gr. σύν, avec; βλέφαρον, paupière). Pathol. Adhérence contre nature des paupières, et particulièrement de la paupière supérieure au globe de l'œil.

SYMBOLE. s. m. (du gr. σύμβολον; fait de σύν, avec, ensemble; βάλλω, je jette). Figure ou image qui sert à désigner quelque chose, soit par le moyen de la peinture ou de la sculpture, soit par le discours. Le chien est le symbole de [illegible]. Le lion est le symbole de la valeur [illegible] [illegible] [illegible] sont [illegible] (De Barante.) Les [illegible] des passions [illegible] le visage, qu'elles agitent souvent. (Hogarth.) Le *symbole* des [illegible] pent, c'est l'homme. (La Font.) [illegible] le sucre sont des [illegible] comme *le symbole* [illegible] qui font [illegible] (J.-J. Rousseau.) Deux [illegible] *symboles* [illegible] de deux femmes [illegible] (B. de St-P.)

Guillaume, enfant, [illegible]
Son front [illegible]
Rougit, en approchant, d'une [illegible]
(Boileau.)

— Partic. Marque, figure représentée sur les médailles, et qui sert à désigner [illegible] [illegible] symboles de la ville de Paris. Avoir pour symbole un vaisseau, un [illegible].

— Lit. cathol. *Symboles sacrés*, ou abs. *symboles*. Les signes [illegible] sacrements. Jésus-Christ [illegible] dans l'Eucharistie, sous le symbole du pain et du vin.

— Formulaire qui contient les principaux articles de la foi. Le symbole des apôtres. Le symbole de Nicée. Le symbole d'Athanase. [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

SYMBOLIQUE. adj. des 2 g. Qui sert de symbole. [illegible] avait de la naissance. [illegible] La religion [illegible] hiéroglyphes et les [illegible] parmi les momies et les catacombes. [illegible]

— *Livres symboliques*. Nom donné de nos jours aux confessions ou professions de foi officielles qui proclament les croyances d'une communauté religieuse, ainsi que les points sur lesquels elle s'éloigne des autres parties de l'Église chrétienne.

— Philol. Se dit d'une sorte d'écriture hiéroglyphique.

SYMBOLIQUE. s. f. Ensemble des symboles propres à une religion, à un peuple, à une époque. — Science qui expose ces symboles et qui cherche à en pénétrer le sens, soit par l'histoire et par la critique, soit par une faculté supérieure, par une sorte d'intuition. [illegible] de Creuzer. Le symbolisme [illegible] La symbolique chrétienne. La symbolique polythéiste. La symbolique du culte mosaïque.

— Fig. Une science nouvelle, indiquée par Vico, est devenue possible, la *symbolique* du droit. (Michelet.)

SYMBOLISATION. s. f. (pr. *cin-bo-li-za-cion*; rad. *symbole*). Action de symboliser. [illegible] de ce qui symbolise, de ce qui a du rapport, de la conformité.

— Règle particulière de l'ancienne poésie française, qui consistait à faire rimer ensemble plusieurs vers de suite ou plusieurs parties du même vers.

SYMBOLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Symboliser. S'empl. adjectiv.

SYMBOLISER. v. n. 1re conj. (pr. *cin-bo-li-zé*; rad. *symbole*). Avoir du rapport, de la conformité avec. [illegible] Que votre parler symbolise avec vos personnes et vos personnes avec vos paroles. (Pasq.)

— v. a. Représenter par un symbole. Symboliser ses idées, ses paroles.

SYMBOLISME. s. m. [illegible] État primitif de la langue philosophique, dans lequel les dogmes ne sont exprimés que par des symboles, par les images familières à la pensée.

— Philos. *Symbolisme naturel*. Celui des religions primitives de l'Orient. || *Symbolisme anthropomorphique*. Celui des religions [illegible] de la Grèce, où l'art et la personnalité humaine ont un caractère marqué.

SYMBOLOLOGIE. s. f. (du gr. σύμβολον, symbole, signe; λόγος, discours). Anc. médec. Partie de la médecine qui traite des signes ou des symptômes des maladies.

SYMBOLOLOGIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport à la symbolologie.

SYMÉ. Temps [illegible] Nymphe que Neptune rendit mère de Chthonius.

SYMÉ. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux créé pour une espèce voisine des martins-pêcheurs, le *syme* [illegible] de la mer, le long des palétuviers de la Nouvelle-Guinée.

SYMÈLE. s. m. [illegible] V. SYMÉLIEN. Tératol. Monstre chez lequel les deux membres d'une même paire [illegible].

SYMÉLIE. s. f. [illegible] [illegible] bres d'une même paire sur la ligne médiane.

SYMÉLIEN, ENNE. adj. [illegible] Se dit des monstres par fusion des membres.

SYMÉLIQUE. adj. des 2 g. Tératol. Qui a les caractères de la symélie.

SYMÈTE. s. m. Crust. Genre de crustacés de l'ordre des malacostracés.

SYMÉTHIDE. [illegible] Fleuve de Sicile [illegible] Nymphe [illegible] mère d'Acis.

SYMÉTHUS. Géogr. anc. Fleuve de Sicile, à l'E., aujourd'hui le Giaretta.

SYMÉTRIE. s. f. [illegible] σύν, avec [illegible] dantes d'un tout. Belle symétrie. Symétrie

agréable Faire symétrie. Contre la symétrie. La symétrie du corps humain. La scrupuleuse *symétrie* réduit les radins et les ornements à moitié en les doublant. (Boiste.) La *symétrie* et la régularité plaisent à tous les yeux. (J.-J. Rouss.) Le concours bien combiné du jeu de la fortune et des actions des hommes me plaît extrêmement, comme une belle *symétrie* dans un tableau, ou comme une pièce bien conduite au théâtre. (Id.) La *symétrie* contribue à la beauté de plusieurs manières : par elle se manifeste l'ordre dans la composition ; et parce qu'elle tend à rattacher les parties à un centre d'unité, et qu'elle fait apercevoir d'un seul coup d'œil le tout ensemble, elle est un puissant moyen de grandiose. (Boutard.)

— Se dit de toutes choses arrangées suivant une certaine proportion, un certain ordre. Des tableaux arrangés avec symétrie. Observer la symétrie. Garder la symétrie. Négliger, déranger la symétrie. Dans une œuvre d'architecture, s'il y a quatre colonnes d'un côté, il faut, pour la symétrie, qu'il y en ait quatre de l'autre.

— Particul. Ordre, disposition, économie d'un discours, d'un ouvrage d'esprit. La symétrie d'un discours. La symétrie d'un traité, d'un dictionnaire. Un discours, un ouvrage d'esprit doivent avoir aussi leur *symétrie*, mais moins rigoureuse : l'ordre et la disposition y auront plus de jeu et de liberté. (Encycl.)

— *Symétrie du style*. Correspondance de mots et de membres d'une phrase entre eux ou même de plusieurs phrases entre elles.

— Mus. Proportion et rapport de durée et d'intonation que les parties d'un air ont entre elles et avec leur tout. La symétrie entre les phrases est nécessaire pour la musique dansante. La symétrie admet la répétition des mêmes formes ; mais elle n'exige quelquefois que leur correspondance.

SYMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a de la symétrie. Ordre symétrique. Phrase symétrique. Discours symétrique. Rien n'est plus insipide qu'un discours oratoire, *symétrique*, bien arrangé, bien distribué, bien compassé. (Encyclopédie.)

— Algèbr. *Fonction symétrique*. Fonction de plusieurs quantités dans laquelle des quantités entrent d'une manière tellement identique, qu'on peut changer leur ordre ou les permuter l'une à la place de l'autre sans changer la valeur de la fonction.

— Géom. *Polyèdres symétriques*. Polyèdres qui, ayant une base commune, sont construits semblablement l'un au-dessus du plan de cette base, l'autre au-dessous, avec cette condition que les sommets des angles solides homologues soient situés à égales distances du plan de la base, sur une même droite perpendiculaire à ce plan.

— Minér. Se dit d'une variété dont la forme atteint une certaine limite qui lui donne de la symétrie. Arragonite symétrique.

— Zool. Qui est susceptible d'être partagé en deux côtés égaux par un plan dirigé dans les arcs de son axe réel ou fictif.

SYMÉTRIQUE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre.

SYMÉTRIQUEMENT. adv. Avec symétrie. Disposer des tableaux symétriquement. Ranger, travailler symétriquement.

SYMÉTRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Symétriser. S'empl. adjectiv.

SYMÉTRISER. v. n. 1re conj. (pr. *ci-mé-tri-zé* ; rad. *symétrie*). Faire symétrie. Ces croisées, ces tableaux symétrisent, ne symétrisent pas.

— v. a. Rendre symétrique.

— SE SYMÉTRISER. v. pron. Être symétrisé, rendre symétrique.

SYMFÉROPOL. Géogr. Ville de Russie, dans la Crimée, ch.-l. du gouvernement de Tauride ; 3,000 hab.

SYMMACHIE. s. f. (pr. *cim-ma-ki* ; ét. gr., σύν, ensemble ; μάχη, combat). Ant. gr. Alliance offensive et défensive entre deux États.

SYMMAQUE (Quintus-Aurélius-Avianus). Illustre Romain du IVe siècle ; proconsul d'Afrique, puis préfet de Rome et consul. Il est surtout connu par ses talents oratoires et par le zèle ardent qu'il fit éclater pour le rétablissement du paganisme. Il trouva un puissant adversaire dans saint Ambroise. On a de lui dix livres de lettres, qui sont précieuses pour les notions qu'elles renferment sur l'histoire du temps.

SYMMÈLE. s. m. Anat. V. SYMÉLE.

SYMMÉTRANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., συμμετρία, symétrie ; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les périgones sont partageables en deux moitiés parfaitement semblables.

SYMMÉTROCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., συμμετρία, symétrie ; καρπός, fruit). Bot. Dont le péricarpe se laisse partager en deux moitiés latérales exactement semblables.

SYMMORIE. s. f. (ét. gr., σύν, avec, ensemble ; μείρω, partager, diviser). Antiq. gr. Compagnie de soixante citoyens riches d'Athènes, qui devaient subvenir aux besoins extraordinaires de l'État.

SYMNEL (Lambert). Fils d'un boulanger, qu'un moine intrigant et ambitieux, sous le règne de Henri VII, voulut faire passer pour le comte de Warwick, dernier rejeton des Plantagenets, alors dans la Tour de Londres. Le roi marcha contre lui et le vainquit à Stoke, mais loin de lui faire aucun mal, il le relégua dans les cuisines royales.

SYMPATHIE. s. f. (pr. *cin-pa-ti*, du lat. *sympathia*, fait du gr. σύν, avec, ensemble ; πάθος, affection). Rapport qui existe entre l'action de deux ou de plusieurs organes éloignés l'un de l'autre. Les anciens attribuaient à certains corps une aptitude de correspondance et d'union ; ils croyaient que c'est par sympathie que le mercure s'unit à l'or, que le fer s'attache à l'aimant, etc.

— Penchant instinctif qui attire deux personnes l'une vers l'autre ; rapport d'humeur et d'inclination. Les liens du sang, qui ont tant de poids sur les natures vulgaires, que sont-ils au prix de ceux que nous forge le ciel dans le trésor de ses mystérieuses *sympathies* ? (G. Sand.) Et cependant, vous ne partagez pas l'horreur qu'il m'inspire. Vous semblez au contraire attirée vers lui par une invincible *sympathie*. (Id.) Pour être parfaite et faire le bonheur de deux individus, la *sympathie* doit être éprouvée par eux simultanément et au même degré. (S. Dubay.)

> Il est des nœuds secrets, il est des *sympathies*,
> Dont par le doux rapport les âmes assorties
> S'attachent l'une à l'autre, et se laissent piquer
> Par ces je ne sais quoi qu'on ne peut m'expliquer.
> (P. CORNEILLE.)
>
> . . . La *sympathie* unit nos destinées,
> Et sans raisonnement détermine nos cœurs.
> (LEBRUN.)

— Philos. Faculté que nous avons de participer aux peines et aux plaisirs les uns des autres. La sympathie montre un semblable, un ami dans celui que l'on croyait son ennemi. (Mme de Staël.) Un sentiment de *sympathie* fait éprouver à l'homme un besoin d'exister en autrui le sentiment qu'il éprouve. (Desaint.)

— *Poudre de sympathie*. Sulfate de cuivre blanc, effleuri par son exposition prolongée au soleil et à l'air.

— Anat. Rapport qui existe entre les actions de deux ou de plusieurs organes plus ou moins éloignés, et qui fait que l'affection du premier se transmet secondairement aux autres, ou à un des autres, par des moyens qui nous sont inconnus.

— Peint. Propriété qu'ont certaines couleurs de plaire et de se faire mutuellement valoir par leur rapprochement, ou qui, mêlées ensemble, se modifient l'une par l'autre agréablement.

SYMPATHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la sympathie. Vertu sympathique. Qualité sympathique. Mouvements sympathiques. La plus sorte affection, l'amitié, est involontaire et comme *sympathique* ; on aime, malgré soi-même, sans aucun espoir de retour. (Boiste.)

— Anat. Nom donné à trois nerfs à cause du rôle important qu'on leur fait jouer dans les sympathies. Nerf grand sympathique. Nerf petit sympathique.

— *Encre sympathique*. V. ENCRE.

— *Poudre sympathique*. Poudre au moyen de laquelle on prétendait guérir instantanément les plaies ou faire reconnaître un meurtrier.

SYMPATHIQUEMENT. adv. Avec sympathie, d'une manière sympathique. Les membranes synoviales sont aussi, mais plus rarement, *sympathiquement* malades, avec les glandes séreuses splanchniques. (Cardini.) Mot omis dans les dictionnaires.

SYMPATHISABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut faire sympathiser, qui est susceptible de sympathie.

SYMPATHISANT. part. prés. du v. Sympathiser. Qui sympathise. Il est invariable. Deux animaux sympathisant ensemble.

SYMPATHISANT, ANTE. adj. Qui a de la sympathie avec. Je le crois fort *sympathisant* avec messieurs les rats. (La Font.)

SYMPATHISER. v. n. 1re conj. (pr. *cein-pa-ti-zé* ; rad. *sympathie*). Avoir de la sympathie, se convenir. La gaîté soutenue et la vraie joie ne peuvent *sympathiser* qu'avec des mœurs simples et pures. (S. Dubay.) L'amour et la majesté ne *sympathisent* pas ensemble (Naude.) Au mouvement de la société, on croirait que les méchants *sympathisent* mieux que les bons. (Boiste.)

SYMPATHISTE. s. m. Philos. Philosophe qui prétend que l'unique source de l'amour, de la haine ou de l'indifférence, est dans l'effet que les émanations d'une personne produisent sur une autre.

SYMPÉRASME. s. m. (du gr. σύν, avec ; περαίνω, terminer). Anc. logiq. Espèce de syllogisme dont la conclusion est très-directe.

SYMPÉRIANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Dont la corolle et le calice se réunissent en un seul tube staminifère.

SYMPÉRI-ÉLECTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. S'est dit quelquefois d'un corps qui est électrisable par lui-même.

SYMPÉTALIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, ensemble ; πέταλον, feuille). Bot. Nom donné aux étamines qui, réunissant ensemble les pétales, donnent à une corolle polypétale l'apparence d'une corolle monopétale, comme dans la mauve.

SYMPHASE. s. f. (du gr. σύμφασις, apparition de plusieurs choses à la fois). Astron. Émersion de plusieurs astres qui paraissent simultanément.

SYMPHODE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux, thoraciques, marins, très-voisin de celui des labres, mais qui en diffère en ce que les deux nageoires pectorales sont réunies par une membrane, au lieu d'être séparées. Symphode fauve.

SYMPHONIASTE. s. m. Mus. Compositeur de plain-chant.

SYMPHONIE. s. f. (du gr. συμφωνία, fait de σύν, ensemble ; φωνή, voix). Mus. S'est dit d'abord, chez les Grecs, de ce que nous appelons consonnance, et plus spécialement la consonnance d'octave.

— Depuis on a donné ce nom à un instrument monté d'un petit nombre de cordes appartenant à la famille des harpes. L'épinette ou clavecin primitif l'a aussi porté.

— Dans un sens plus moderne, Toute pièce musicale composée pour une réunion d'instruments quelconques, et plus particulièrement d'instruments à cordes.

— Aujourd'hui, Grande composition destinée à être exécutée par une réunion nombreuse d'instruments, formée de ce qu'on appelle les instruments d'orchestre. Belle symphonie. Excellente symphonie. La symphonie est ordinairement composée de la succession de quatre morceaux différents de caractère, et absolument distincts les uns des autres. L'allegro d'une symphonie. L'andante de la symphonie. Le final de la symphonie. Lully a été l'un des premiers à donner aux *symphonies* qui précédaient ses opéras de l'ensemble et de la couleur. (La Fage.) San Martini paraît avoir été le premier qui ait écrit des *symphonies* véritablement intéressantes. (Id.)

— Par abus de langage, on l'emploie aussi quelquefois pour désigner l'orchestre lui-même, par opposition aux parties vocales, ou bien seulement les instruments à cordes, par opposition aux instruments à vent, qu'un autre abus de langage a fait appeler *harmonie*.

— Dans un sens fort restreint, il se dit quelquefois pour Chant mélodieux. Les oiseaux sifflent, l'homme seul chante ; et l'on ne peut entendre un chant, une *symphonie*, sans se dire à l'instant : Un autre être sensible est ici. (J.-J. Rouss.)

SYMPHONIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des guttifères.

SYMPHONIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une symphonie. || SYMPHONIÉES. s. m. pl. Tribu de la famille des guttifères, ayant pour type le genre symphonie.

SYMPHONISTE. s. m. Celui qui compose des symphonies, ou qui fait sa partie dans une symphonie.

— Musicien qui, dans l'orchestre, joue d'un instrument quelconque.

SYMPHORÈME. s. f. (du gr. συμφόρημα, amas). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, monopétalées comprenant un arbrisseau grimpant, dont les rameaux sont opposés et qui croît dans les forêts du Coromandel.

SYMPHORICARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, ensemble ; φέρω, je porte ; καρπός, fruit). Bot. Qui porte des fruits réunis en pelote.

SYMPHORICARPE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des caprifoliacées, renfermant des arbrisseaux fort élégants du Mexique, naturalisés en France. Symphoricarpe à petites fleurs, à petites feuilles. Symphoricarpe des montagnes.

SYMPHORIEN (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bagas (Gironde) ; 1,690 hab.

— SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE. Ch.-lieu de cant., arr. de Lyon (Rhône), 1,790 hab.

SYMPHORINE. s. f. Bot. Genre de plantes originaire de la Virginie. L'espèce la plus intéressante pour nous est la symphorine à petites fleurs, qui vient dans tous les terrains et dans toutes les expositions. Ses feuilles rapprochées, arrondies ou ovales, sont d'un vert terne ; ses fleurs petites et nombreuses ; ses baies, grosses comme un grain de poivre, mûrissent l'automne et se teignent d'une couleur pourpre.

SYMPHYONÈME. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des protéacées, renfermant des arbustes ou des herbes glabres, auxquels on rapporte la symphyonème des marais, qui croît dans les lieux marécageux de la Nouvelle-Hollande.

SYMPHYOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, ensemble ; φύω, je nais ; στήμων, étamine). Bot. Dont les étamines sont soudées ensemble par les filets. Plante, fleur symphyostémone.

SYMPHYSANDRIE. s. f. (ét. gr., σύν, ensemble ; φύω, je nais ; ἀνήρ, homme). Bot. Classe comprenant les plantes dont les étamines sont soudées par les anthères.

SYMPHYSE. s. f. (ét. gr., σύν, avec ; φύω, je nais). Anat. Ensemble des moyens qui servent à retenir les os en rapport dans les articulations.

— Particulièrement, Nom donné à certaines articulations, telles sont la symphyse du pubis, la symphyse sacro-iliaque.

SYMPHYSÉOTOMIE. s. f. (du lat. *symphysis*, symphyse, et du gr. τομή, section). Chir. Opération ou section de la symphyse.

SYMPHYSÉOTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui appartient à la symphyséotomie.

SYMPHISIE. s. f. (ét. gr., σύν, ensemble ; φύω, je nais). Térat. Genre de fœtus monstrueux, comprenant ceux qui sont dûs à une union ou à la fusion des parties.

SYMPHYSIEN, ENNE. adj. Anat. Qui se rapporte à une symphyse.

— Chir. *Couteau symphysien*. Instrument qui sert à pratiquer l'opération de la symphysie.

SYMPHYSISTÉ, ÉE. adj. Bot. Dont le tissu cellulaire est continu, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, et non divisé par les diaphragmes transversaux. || SYMPHYSISTÉES. s. f. pl. Section de la famille des thalassiophytes.

SYMPHYSODACTYLE. s. m. (ét., V. SYMPHYSODACTYLIE). Térat. Personne qui a des doigts réunis en un seul.

SYMPHYSODACTYLIE. s. f. (ét. gr., σύν avec, φύω, je nais ; δάκτυλος, doigt). Térat. Déviation organique qui consiste dans la réunion anormale des doigts.

SYMPHYSODACTYLIEN, ENNE. Térat. adj. Se dit du monstre par symphysodactylie.

SYMPHYSODACTYLIQUE. adj. des 2 g. Térat. Qui appartient à la symphysodactylie.

SYMPHYSOPSIE. s. f. (ét. gr., σύν, avec, φύω, je nais ; ὤψ, œil). Térat. Déviation organique qui consiste dans la réunion monstrueuse des deux yeux en un seul.

SYMPHYSOPTIQUE. adj. des 2 g. Térat. Qui appartient à la symphysopsie.

SYMPHYSOSKÈLE. s. m. (ét., V. SYMPHYSOSKÉLIE). Térat. Monstre qui a les deux jambes réunies.

SYMPHYSOSKÉLIE. s. f. (ét. gr., σύν, avec, φύω, je nais ; σκέλος ; jambe). Térat. Déviation organique qui consiste dans la réunion monstrueuse des deux membres pelviens en un seul.

SYMPHYSOSKÉLIEN, ENNE. adj. Térat. Se dit d'un monstre par symphysoskélie.

SYMPHYSOSKÉLIQUE. adj. des 2 g. Térat. Qui appartient à la symphysoskélie.

SYMPHYTANTHÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., σύν, avec ; φύω, je nais ; ἀνθηρός, anthère). Bot. Dont les étamines sont soudées ensemble sur les anthères. Plante symphytanthérée.

SYMPHYTOGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, ensemble ; φύω, je nais ; γυνή, femme). Bot. Dont l'ovaire est adhérent avec le calice. Plante symphytogyne.

SYMPHYTOTHÈLE. adj. des 2 g. (ét gr., σύν, ensemble ; φύω, je nais ; θηλή, mamelon). Bot. Dont l'ovaire est adhérent.

SYMPHYTUM. s. m. (pr. *cin-fi-tomm*). Bot. Nom scientifique du genre consoude.

SYMPIÉSOMÈTRE. s. m. (ét. gr., συμπιέζω, comprimer, fouler ; μέτρον, mesure). Phys. Instrument destiné à remplacer le baromètre nautique ordinaire. Il est composé de deux tubes, l'un barométrique, l'autre thermométrique, renfermés sous verre dans une boîte qu'on peut transporter et adapter facilement à bord.

SYMPLECTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, avec ; πλέκω, nouer). Minér. Se dit d'une variété de dolérite, formée de cristaux de feldspath et de pyroxène entrelacés les uns dans les autres.

SYMPLÉGADE. s. f. (du gr. συμπλήσσω, entrechoquer). S'est dit pour Embrassement, accolade.

SYMPLÉGADES. adj. et s. f. pl. Géogr. anc. Nom de deux îles ou rochers du Pont-Euxin, près du Bosphore de Thrace.

SYMPLOCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des aroïdes, établi pour y placer une espèce du genre pothos.

SYMPLOCINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un symploque. || SYMPLOCINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre symploque.

SYMPLOCION. s. m. (ét. gr., σύν, avec ; πλέκω, nouer). Bot. Anneau élastique qui, le plus souvent, unit les deux valves par lesquelles s'ouvrent en travers les capsules des fougères.

SYMPLOQUE. s. f. (ét. gr., σύν, avec ; πλέκω, je noue). Littér. Syn. de Complexion.

— Bot. Genre de la famille des styracées, renfermant des plantes ligneuses, arbrisseaux ou arbres de la deuxième et même de la première grandeur, originaires de l'Amérique méridionale. || *Symploque thé* ou *arbre à thé de Bogota*. Bel arbre couvert de feuilles odoriférantes d'un beau noir luisant, et dont les fleurs blanches répandent une odeur suave. Les feuilles séchées du symploque thé donnent une infusion d'un vert jaunâtre, d'une odeur aromatique fort agréable et très-rafraîchissante.

SYMPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, ensemble ; πούς, pied). Ichthyol. Dont les pieds postérieurs sont réunis en nageoires. Poisson sympode.

SYMPOSIAQUE. s. m. (ét. gr., σύν, ensemble, πόσις, le boire). Antiq. gr. Entretien dans un banquet.

SYMPOSIARQUE. s. m. (ét. gr., συμπόσιον, festin ; ἀρχή, commandement). Hist. anc. Chez les anciens Grecs, Directeur d'un repas, qui était tiré ordinairement au sort. On l'appelait aussi *basileus*, roi de la fête.

SYMPOSIASTE. s. m. Antiq. Convive dans un festin.

SYMPOSIE. s. f. (ét. gr., συμπόσιον, fait de σύν, avec ; πίνω, boire). Antiq. gr. Festin, banquet qui était ordinairement une réunion de plusieurs philosophes qui traitaient quelque question de philosophie.

SYMPTOMATIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est le symptôme d'une autre affection. Maladie symptomatique.

SYMPTOMATISME. s. m. Didact. Médecine dans laquelle on traite les symptômes isolément les uns à l'égard des autres.

SYMPTOMATISTE. s. m. Didact. Partisan du symptomatisme.

SYMPTOMATOLOGIE. s. f. (ét. gr., σύμπτωμα; symptôme; λόγος, discours). Pathol. Branche de la pathologie qui a pour objet la connaissance des symptômes.

SYMPTOMATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la symptomatologie.

SYMPTOMATOLOGISTE ou **SYMPTOMATOLOGUE.** s. m. Auteur d'une symptomatologie.

SYMPTÔME. s. m. (du gr. σύμπτωμα, fait de σύν, avec; πίπτω, je tombe). Pathol. Tout changement perceptible aux sens, survenu dans quelque organe ou dans quelque fonction, et lié à l'existence d'une maladie. Symptômes très-graves. Symptômes très-variés. Symptômes essentiels. Symptômes accessoires, accidentels. Symptômes favorables. Symptômes funestes. Broussais appelait avec raison les symptômes, les cris de douleur des organes souffrants. L'étude des symptômes occupe une grande place en médecine, et forme la base du diagnostic, du pronostic, et par suite du traitement. Les modernes ont poussé la science des *symptômes* fort loin, par les moyens d'investigation qu'ils ont inventés ou perfectionnés. (F. Ratier.) La médecine ne doit pas se borner à combattre le *symptôme* là où il se montre, mais aller chercher la cause du mal et l'attaquer au point où elle siége réellement. (Id.)

— Fig. Indice, présage. Symptômes de décadence, de mécontentement. Symptômes d'amour, d'ambition. Le luxe est un symptôme de satiété.

SYMPTOSE. s. f. (du gr. σύμπτωσις, fait de συμπίπτω, je tombe). Pathol. Amaigrissement, atrophie, soit de tout le corps, soit d'une partie seulement.

SYN. Particule inséparable, formé de la préposition grecque σύν, avec, ensemble. *Syn* se change en *syl*, en *sym* et en *sys*. Quelquefois l'*n* se retranche, comme dans *sycophate*, *syzygie*, etc.

SYNADELPHE. s. m. (ét. gr., σύν, ensemble; ἀδελφός, frère). Térat. Monstre qui a un seul tronc et huit membres.

SYNADELPHIE. s. f. Térat. Déviation organique consistant dans l'insertion de huit membres sur un seul tronc.

SYNADELPHIEN, ENNE. adj. Térat. Qui est affecté de synadelphie.

SYNADELPHIQUE. adj. des 2 g. Térat. Qui se rapporte à la synadelphie.

SYNAGÉLASTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, avec; ἀγελάζω, j'assemble). Qui se rassemble en troupe.

— Ichthyol. Se dit des poissons qui nagent par bandes.

SYNAGOGUE. s. f. (du gr. συναγωγή, assemblée, congrégation; fait de σύν, ensemble; ἄγω, conduire). Assemblée des fidèles. Docteur de la synagogue. Enfant de la synagogue.

— Depuis la publication de l'Evangile, se dit par opposition à l'Eglise. L'Eglise a succédé à la synagogue.

— Lieu où les Juifs s'assemblaient hors du temple, pour faire des lectures, des prières publiques. Jésus-Christ allait à la synagogue le jour du sabbat, et y prêchait l'assemblée après la lecture de la loi et des prophètes.

— Temple des Juifs; lieu où ils s'assemblent pour l'exercice public de leur religion. Dans le moyen âge, pendant les persécutions exercées contre les Juifs, beaucoup de leurs synagogues leur furent enlevées pour être converties en églises. De toutes celles de l'antiquité, aucune ne fut plus célèbre que la synagogue d'Alexandrie par sa beauté et son étendue. La synagogue de Bagdad. La grande synagogue de Tolède. Les synagogues de Seesen, de Livourne, de Vienne et d'Altona. A Paris, les Juifs ont leur synagogue rue Notre-Dame de Nazareth. Le rabbin est le chef de la synagogue.

— *La grande synagogue*. L'assemblée des docteurs de la loi, qui subsista depuis Esdras jusqu'au grand prêtre Siméon, et à qui le judaïsme dut beaucoup d'institutions religieuses.

— Fam. Toute réunion, toute assemblée où il y a des murmures, du bruit, de la confusion.

— Prov. *Enterrer la synagogue avec honneur*. Se soutenir jusqu'au bout, malgré les dégoûts et les obstacles, terminer une affaire, une entreprise par quelque chose de remarquable.

— *Assurer la synagogue*. Assurer le succès d'une faction. ‖ Cette locution se trouve dans la Satyre Ménippée.

SYNAGRE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de l'ordre des guêpiaires, renfermant un très-petit nombre d'espèces de l'Afrique.

— Ichthyol. Nom spécifique d'un spare.

SYNALÈPHE. s. f. (du gr. συναλείφω, unir, mêler). Gramm. Jonction de deux mots en un seul, comme dans *entr'eux*, *qu'lqu'un*, pour *entre eux*, *quelque un*.

SYNALISSE. s. f. (du gr. συναλίζω, assembler, réunir). Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des lichens, voisin des rhizomorphes

SYNALLACTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. συναλλακτής, conciliateur). Qui concilie.

— Minér. Se dit d'une variété de chaux carbonatée, dans laquelle le résultat d'une loi compliquée, ajouté à la variété analogique, se concilie tellement avec les effets des lois simples d'où dépend cette dernière variété, qu'il y ajoute de nouvelles analogies.

SYNALLAGMATIQUE. adj. des 2 g. (du gr. συνάλλαγμα, échange, commerce; fait de σύν, avec; ἀλλάσσω, je change). Jurispr. Qui contient une obligation réciproque, un engagement mutuel. Contrat synallagmatique. Les actes *synallagmatiques* sous signature privée doivent être faits doubles. (Teulet.) On dit aussi *bilatéral*. V. BILATÉRAL.

— Fig. Les chartes et constitutions modernes sont de véritables contrats *synallagmatiques* passés entre un roi, un chef d'État, et un peuple ou les représentants de ce peuple, et qui obligent également les deux parties. (Encycl.)

SYNALLAXE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux ténuirostres de la famille des grimpeurs, comprenant les espèces de l'Amérique méridionale, qui se tiennent dans les broussailles et dans les petits bois. Les synallaxes sont surtout remarquables par leur longue queue, toujours terminée en pointe, et par une grande conformité dans leur plumage. Synallaxe ardent, gris. Synallaxe damier.

SYNANCÉE. s. f. (du gr. συνάγκεια, endroit où aboutissent deux vallons). Ichthyol. Genre de poissons osseux holobranches de la famille des céphalotes, comprenant plusieurs espèces qui habitent les mers des Indes, et parmi lesquelles sont la synancée horrible ou crapaud de mer, la synancée double filament, et la synancée didactyle.

SYNANCIE. s. f. Pathol. V. ESQUINANCIE.

SYNANDRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des labiées, qui a beaucoup de rapport avec les lamiers et les galéopsis, et qui renferme une espèce des bords de l'Ohio, dans l'Amérique septentrionale.

SYNANTHÉ, ÉE. adj. (ét. gr., σύν, avec; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs et les feuilles, ou du moins leurs bourgeons, paraissent en même temps.

SYNANTHÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., σύν, ensemble; ἀνθηρός, anthère). Bot. Dont les étamines sont réunies ensemble par les anthères. Fleur synanthérée. Plante synanthérée.

— SYNANTHÉRÉES. s. f. pl. Bot. Nom sous lequel on a réuni les familles des chicoracées, des corymbifères et des cinarocéphales ou carduacées, qui ont pour caractères communs d'avoir cinq étamines à filets distincts, dont les anthères sont soudées ensemble et forment un tube traversé par un style simple que termine un stigmate bifide. Leurs feuilles sont généralement alternes; leurs fleurs sont petites et forment des capitules ou calathides hémisphériques, globuleuses ou plus ou moins allongées, qu'on nomme communément *fleurs composées*, d'où cette famille elle-même avait reçu le nom de *composées*. Chaque capitule est formé d'un réceptacle commun, convexe ou concave, et d'un involucre commun. On trouve fréquemment aussi, à la base de chaque fleur, de petites écailles ou des poils plus ou moins nombreux. Les fleurs qui forment les capitules sont de deux sortes: les unes ont une corolle monopétale, régulière, infundibuliforme, qu'on nomme *fleurons*; les autres ont une corolle irrégulière, déjetée latéralement en forme de languettes et sont appelées *demi-fleurons*. Tantôt les capitules ne sont composés que de fleurons et constituent la tribu des *flosculeuses*, tantôt ils ne contiennent que des demi-fleurons et constituent les *semi-flosculeuses*, tantôt leur centre est occupé par des fleurons et leur circonférence par des demi-fleurons, comme dans les *radiées*.

— On dit aussi au singulier, en parlant d'un individu de cette famille, Une synanthérée.

SYNANTHÉRIE. s. f. Bot. Classe qui renferme les plantes à étamines réunies par les anthères.

SYNANTHÉRIQUE. adj. des 2 g. Bot. A anthères réunies. ‖ *Étamines synanthériques*. Celles dont les anthères sont soudées l'une à l'autre par les côtés en un tube que traverse le style.

SYNANTHÉROGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe de synanthérographie, qui décrit les synanthérées. Ce savant *synanthérographe* n'attribuait à ce genre qu'une seule espèce, habitant, dit-on, les Indes orientales. (H. Cassini.)

SYNANTHÉROGRAPHIE. s. f. (du fr. *synanthérée*; et du gr. γραφή, description). Didact. Partie de la synanthérologie qui comprend la description de tous les genres et de toutes les espèces appartenant à l'ordre des synanthérées.

SYNANTHÉROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la synanthérographie.

SYNANTHÉROLOGIE. s. f. (du fr. *synanthérée*; et du gr. λόγος, discours). Didact. Science des synanthérées. La synanthérologie présente, suivant l'ordre chronologique, l'analyse critique et raisonnée de tous les botanistes qui se sont occupés de l'étude des synanthérées.

SYNANTHÉROLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui se rapporte, qui a rapport à la synanthérologie. Genre synanthérologique. ‖ *Glossologie synanthérologique*. Vocabulaire méthodique et systématique des termes techniques qu'il convient d'employer pour désigner toutes les parties de la fleur et de la calathide des synanthérées, ainsi que leurs diverses modifications, de manière à donner des idées justes sur leur nature et leurs rapports, et à introduire dans la description des genres l'ordre, l'uniformité, l'exactitude.

SYNANTHÉRONOMIE. s. f. (du fr. *synanthérée*; et du gr. νόμος, loi.) Didact. Partie de la synanthérologie qui a pour objet la connaissance générale, 1° des caractères, de l'organisation et les fonctions, qui appartiennent en commun à toutes les plantes de l'ordre des synanthérées; 2° des modifications que ces caractères, cette organisation et ces fonctions présentent dans chacune des tribus naturelles, et qui appartiennent en commun à la plupart des plantes de la tribu.

SYNANTHÉRONOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la synanthéronomie.

SYNANTHÉROTECHNIE. s. f. (pr. *ci-nan-te-ro-tek-ni*, du fr. *synanthérée*, et du gr. τέχνη, art). Bot. Art d'étudier les synanthérées.

SYNANTHÉROTECHNIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ci-nan-te-ro-tek-nik*). Bot. Qui appartient à la synanthérotechnie.

SYNAPHE. s. f. (du gr. συναφή, jonction). Anc. musiq. Conjonction de deux tétracordes.

SYNAPHÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des protéacées, renfermant des arbrisseaux très-élevés, du cap de Bonne-Espérance. Synaphée dilatée. Synaphée polymorphe.

SYNAPSION. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des mousses, comprenant de jolies espèces qui végètent dans les endroits marécageux de l'île Melville, située dans la partie septentrionale de l'Amérique.

SYNARMOPHYTE. s. m. (ét. gr. συναρμόζω, faire un tout; φυτόν, plante). Bot. Plante à fleurs gynandres.

SYNARTHRE. s. m. (ét. gr., σύν, avec, ensemble; ἄρθρον, articulation). Littér. *anthères réunies*. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, ne comprenant qu'une seule espèce, le synarthre appendicule de l'île de France.

SYNARTHRODIAL, IALE. adj. Anat. Qui a rapport, qui appartient à la synarthrose. Articulation synarthrodiale.

SYNARTHROSE. s. f. (ét. gr., σύν, avec; ἄρθρωσις, articulation). Anat. Articulation immobile.

SYNASPISME. s. m. (du gr. συνασπισμός, même signif.). Antiq. milit. Ordre serré de la phalange grecque.

SYNATHROÏSME. s. m. (du gr. συναθροισμός, amas). Littér. Figure par laquelle on accumule dans une phrase plusieurs termes dont la signification est corrélative, plusieurs adjectifs, plusieurs verbes ou plusieurs propositions complémentaires.

— s. f. S'est dit pour Miscellanées, recueil confus.

SYNATHROPHYTE. s. m. (ét. gr., συναθροίζω, ramasser; φυτόν, plante). Bot. Plante dont le fruit est formé par l'agrégation de plusieurs carpelles.

SYNAULIE. s. f. (du gr. συναυλία; fait de σύν, avec, ensemble; αὐλός, flûte). Hist. anc. Concert de plusieurs joueurs de flûtes qui se répondaient alternativement.

SYNAXAIRE. s. m. (du gr. σύναξις, assemblée). Hist. gr. Recueil abrégé de la vie des saints.

SYNAXE. s. f. (du gr. σύναξις, assemblée; fait de συνάγω, je réunis). Hist. anc. Assemblée des anciens chrétiens pour célébrer la cène.

SYNBRANCHE. s. m. Ichthyol. Espèce de murène.

SYNCARPE. s. m. (ét. gr., σύν, ensemble; καρπός, fruit). Bot. Fruit composé, provenant de plusieurs ovaires qui sont devenus charnus, se sont soudés ensemble. ‖ Assemblage de fruits contenus dans les enveloppes florales devenues charnues.

SYNCARPHE. s. m. (ét. gr., σύν, avec; κάρφος, paille; littér. *paillettes soudées*). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, ne comprenant qu'une seule espèce au cap de Bonne-Espérance.

SYNCELLE. s. m. (du gr. σύγκελλος, fait de σύν, avec, ensemble; κέλλα, cellule). Dans l'ancienne Eglise grecque, sorte d'officier qui était placé auprès des patriarches, des évêques, pour avoir inspection sur leur conduite.

SYNCELLE (Georges le). Historien byzantin du VIII[e] siècle de notre ère, à qui nous devons une chronologie intitulée Choix de chronologie, laquelle commence à la création du monde et s'arrête au règne de Dioclétien. Cet ouvrage est très-utile pour la chronologie ancienne.

SYNCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, avec; κεφαλή, tête). Zool. Dont la tête est réunie avec le corps.

SYNCÉPHALÉ, ÉE. adj. (ét. gr., σύν, avec; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête réunie avec le corps. Crustacés syncéphalés.

SYNCHITE. s. m. (pr. *cin-ki-te*). Entom. Petit genre de coléoptères de la famille des planiformes, établi pour y placer le lycte du noyer.

SYNCHONDROSE. s. f. (pr. *cin-kon-dro-ze*; ét. gr. σύν, avec; χόνδρος, cartilage). Anat. Articulation, union des deux os au moyen d'un cartilage.

SYNCHONDROTOMIE. s. f. (pr. *cin-kon-dro-to-mie*; ét. gr. σύν, avec; χόνδρος, cartilage, τομή, section). Chirur. Section de la symphyse du pubis.

SYNCHONDROTOMIQUE. adj. des 2 g. (pr. *cin-kon-dro-to-mik*). Chirur. Qui appartient à la synchondrotomie.

SYNCHÉRÈSE. s. f. (pr. *cin-ké-rè-ze*; du gr. συγχώρησις, concurrence). Anc. [illegible] Réunion de deux voyelles et une diphthongue.

SYNCHRONE. adj. des 2 g. (pr. *cin-kro-ne*; ét. gr. σύν, ensemble; χρόνος, temps). Qui se fait, qui s'exécute dans le même intervalle de temps. Chutes, vibrations synchrones. Oscillations synchrones.

— Géom. *Courbe synchrone*. Courbe telle que plusieurs corps pesants [illegible] entre eux, partant d'un même point et suivant des courbes, arrivent aux différents points de celle-ci dans le même et dans le plus petit intervalle de temps possible.

SYNCHRONIQUE. adj. des 2 g. (pr. *cin-kro-nik*). Didact. Se dit d'un tableau dans lequel on rapproche les événements arrivés en différents lieux, à la même époque.

SYNCHRONISME. s. m. (pr. *cin-kro-nis-me*). Identité de temps pendant lequel plusieurs choses se font. Le synchronisme des oscillations de deux pendules.

— Tableau de plusieurs événements qui se sont passés dans le même temps.

SYNCHRONISTE. adj. et s. (pr. *cin-kro-nis-te*). Qui a vécu dans le même temps, contemporain.

SYNCHRONISTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *cin-kro-nis-tik*). Chron. Qui appartient au synchronisme. Tableau synchronistique. On dit de l'histoire, de la chronologie, qu'elles sont *synchronistiques*, quand elles mettent en regard les uns des autres les événements contemporains arrivés dans différents pays.

SYNCHRONOLOGIE. s. f. (pr. *cin-kro-no-lo-jie*). Traité des synchronismes.

SYNCHYSE. s. f. (pr. *cin-ki-ze*; du gr. σύγχυσις, je confonds, fait de σύν, avec; χέω, je répands). Gramm. Confusion, transposition des mots qui trouble l'ordre et l'arrangement d'une phrase, d'une période. La *synchyse* est peut-être aussi quelquefois belle, si elle n'est [illegible] peint [illegible] une grande agitation. Elle est permise aux poëtes, qui sont quelquefois obligés d'intervertir l'ordre des mots pour la mesure ou la rime. Il faut éviter cette figure surtout en prose, et le plus qu'on peut en poésie.

SYNCIMÉNIQUE. s. f. Philos. Science des relations et traités qui existent entre les nations.

SYNCLÈTE. s. f. Antiq. gr. Assemblée extraordinaire du peuple d'Athènes que l'on convoquait spécialement dans les circonstances importantes et inattendues.

SYNCOLLÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes [illegible] comprenant des êtres formés de simples filaments monoliformes articulés, dont les articulations se [illegible] et forment de petites masses, dont les grains se gonflent en produisant de nouveaux filaments.

SYNCOPAL, ALE. adj. (rad. *syncope*). Pathol. Qui est caractérisé par des syncopes. Fièvre syncopale.

SYNCOPE. s. f. (du gr. συγκοπή, retranchement). Pathol. Suspension subite et momentanée de l'action du cœur, accompagnée de cessation de la respiration, des sensations et des mouvements volontaires. La syncope diffère de l'asphyxie, en ce que dans celle-ci, l'action du cerveau est la première interrompue, et de l'asphyxie, parce que ce sont les [illegible] qui cessent les premiers leurs fonctions. Le meilleur moyen de remédier à la syncope est de faire en sorte que le cerveau reçoive du cœur le fluide nécessaire à son excitation. Aussi le coucher horizontal suffit-il pour rappeler à la connaissance et à la vie les individus tombés en syncope.

— Gramm. Figure de grammaire qui consiste dans le retranchement d'une lettre ou d'une syllabe au milieu d'un mot, comme dans *j'avoirai* pour *j'avouerai*, *gaîté* pour *gaieté*.

— Mus. Prolongement sur le temps fort d'un son commencé sur le temps faible. La *syncope* a ses usages dans la mélodie pour l'expression et le goût du chant, mais sa principale utilité est dans l'harmonie pour la pratique des dissonances. (C.-Blaze.)

SYNCOPÉ, ÉE part. pass. du v. Syncoper. S'empl. adj. Mot syncopé.

— Mus. Qui fait une syncope. Toute note *syncopée* est à contre-temps, et toute suite de notes *syncopées* est une marche à contre-temps. (C.-Blaze.)

SYNCOPER. v. a. 1[re] conj. (rad. syncope). Gramm. Retrancher une lettre ou une syllabe à un mot.

— v. n. Mus. Faire produire une syncope. Des notes qui syncopent.

— SE SYNCOPER. v. pron. Être syncopé.

SYNCOTYLÉDONÉ, ÉE. adj. (ét. gr., σύν, avec; κοτυληδών, cotylédon). Bot. Dont les deux cotylédons sont réunis et confondus en une seule masse.

SYNCRANIEN, IENNE. adj. Anat. Qui tient au crâne. Mâchoire syncranienne.

SYNCRASE. s. f. (du gr. σύγκρασις, mixtion). Philos. Fusion ; mélange.

SYNCRÉTISME. s. m. (du gr. συγκρετισμός, même signific.). Insurrection légale de tous les Crétois contre les magistrats de la république, quand ceux-ci avaient abusé de leur pouvoir.

— Conciliation, rapprochement de diverses sectes ou communions. La tolérance civile et religieuse donne le vrai *syncrétisme*. (Boiste.)

— Philos. Mélange confus d'opinions qu'une école philosophique adopte sans se donner la peine de les concilier entre elles. C'est une certaine manière de philosopher, qui prend naissance après les époques de création originale, et qui prétend réunir en un seul tous les systèmes les plus divers enfantés par les philosophes des temps antérieurs, et concilier même jusqu'à leurs contradictions.

SYNCRÉTISTE. s. m. Celui qui cherche à rapprocher, à concilier diverses sectes ou différentes communions.

— adjectiv. Les théistes seuls peuvent être *syncrétistes*. (Boiste.)

SYNCRISE. s. f. (du gr. σύγκρισις, fait de συγκρίνω, je coagule). Rhetor. Antithèse ou comparaison deux choses ou de deux personnes contraires.

— Anc. chim. Passage d'un corps de l'état liquide à l'état solide, ou plutôt à la coagulation de deux liquides mêlés ensemble.

— Médec. Se dit quelquefois pour Mélange.

SYNCRITIQUE. adj. des 2 g. Anc. médec. Astringent.

SYNDACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, avec ; δάκτυλος, doigt). Zool. Dont les pieds sont réunis par une membrane étroite.

— SYNDACTYLES. s. f. pl. Ornith. Famille de l'ordre des passereaux.

SYNDÉRÈSE. s. f. S'est dit pour Remords de conscience. Mouvements de syndérèse. Avoir une perpétuelle syndérèse.

SYNDESMOGRAPHE. s. m. Auteur d'une syndesmographie.

SYNDESMOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., σύνδεσμος, ligament ; γράφω, description). Didact. Partie de l'anatomie qui donne la description des ligaments.

SYNDESMOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la syndesmographie.

SYNDESMOLOGIE. s. f. (ét. gr., σύνδεσμος, ligament ; λόγος, discours). Didact. Partie de l'anatomie qui traite de l'usage des ligaments.

SYNDESMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport, qui appartient à la syndesmologie.

SYNDESMOLOGISTE. s. m. ou **SYNDESMOLOGUE.** s. m. Celui qui s'occupe de syndesmologie.

SYNDESMO-PHARYNGIEN. adj. et s. m. Anat. Nom donné à un des faisceaux du muscle constricteur supérieur du pharynx.

SYNDESMOSE. s. f. Anat. Articulation de deux ou plusieurs os au moyen de ligaments.

SYNDESMOTOMIE. s. f. (ét. gr., σύνδεσμος, ligament ; τομή, section). Anat. Dissection des ligaments.

SYNDESMOTOMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la syndesmotomie.

SYNDIC. s. m. (du gr. σύνδικος, avocat chargé de défendre une cause). Officier établi, mandataire désigné pour prendre soin des affaires d'une communauté, d'un corps, d'une réunion quelconque d'individus, dont il est membre. Syndic des communautés d'arts et métiers. Syndic des villes, des diocèses. Syndic de la chambre des notaires, de la chambre des avoués.

— Jurisprudence. Celui qui, dans les faillites, est chargé de représenter la masse des créanciers dans les opérations auxquelles la situation du failli peut donner lieu. Nomination de syndic. Nommer un syndic.

— Mar. Individu qui, dans les sous-quartiers, et plus particulièrement dans les localités éloignées des centres de population, exerce, envers les marins classés et leurs familles, le patronage attribué, pour les quartiers, les sous-arrondissements, aux commissaires, et de l'inscription.

— Premier magistrat de la république de Genève.

SYNDICAL, ALE. adj. Qui appartient au syndicat. Fonctions syndicales. La liberté absolue qui règne dans l'industrie, et qui a donné lieu à la concurrence la plus effrénée, a fait penser aux bons esprits de nos jours qu'une autorité *syndicale* pourrait encore exercer dans cette sphère une action salutaire (Encycl.)

— *Chambre syndicale.* Espèce de tribunal disciplinaire institué pour juger les infractions aux règlements d'une corporation et aux devoirs imposés à ses membres.

— Se dit particulièrement avec le mot Chambre. La chambre syndicale d'un diocèse.

SYNDICAT. s. m. (pr. *cin-di-ka*). Fonction, charge de syndic. Accepter, refuser le syndicat.

— Temps pendant lequel on remplit les fonctions de syndic.

SYNDIQUE. s. m. Antiq. rom. Orateur athénien chargé de la défense d'une loi.

SYNDIQUER. v. a. 1re conj. (rad. *syndic*). S'est dit pour Contrôler, critiquer, censurer. Bien apprentis sont ceux qui *syndiquent* leur liberté. (Montaign.)

SYNDROME. s. m. (du gr. συνδρομή, concours). Anc. pathol. Réunion des symptômes qui a lieu dans les maladies. Syndrome pléthorique.

SYNECDOCHE ou **SYNECDOQUE.** s. f. (du gr. συνεκδοχή, compréhension, conception). Rhétor. Trope par lequel un mot prend un nouveau sens en augmentant ou en diminuant sa compréhension. Si la métaphore est fondée sur la ressemblance, et la métonymie sur une simple corrélation, la synecdoche s'en distingue par un caractère de connexion facile à reconnaître. On distingue parmi les synecdoques celles : 1° du *tout* pour la *partie* : *castor* pour chapeau fait avec le poil de cet animal ; 2° de la *partie* pour le *tout* : *âme* pour hommes, *voiles* pour vaisseaux ; 3° du *nombre* : l'*homme*, le *Français*, le *riche*, pour les hommes, les Français, les riches ; 4° du *genre* pour l'*espèce* : l'*animal* pour tel ou tel animal ; 5° l'*espèce* pour le *genre* : les *roses* pour les fleurs ; 6° de la *matière* : le *fer* pour l'arme, l'*airain* pour la cuirasse, la trompette ; 7° d'*abstraction* : *jeunesse* pour jeunes gens, *vieillesse* pour vieillards ‖ *Synecdoches d'individus.* Les noms propres employés pour des noms communs et les noms communs employés pour des noms propres.

SYNÉCHIE. s. f. (pr. *ci-né-ki*, ét. gr., συνέχεια, continu). Médec. Adhérence de l'iris à la cornée.

SYNECPHONÈSE. s. f. (ét. gr. σύν, avec ; ἐκφωνέω, je prononce). Gramm. Suppression d'une syllabe. Elision.

SYNÉDRELLE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, ne comprenant qu'une seule espèce, la synédrelle nodiflore, plante herbacée de l'Amérique méridionale.

SYNÉDRELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une synédrelle. ‖ SYNÉDRELLÉES. s. f. pl. Groupe de la section des hélianthées, ayant pour type le genre synédrelle.

SYNÉMATIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui forme ou qui sert à former le synème. Substance synématique.

SYNÈME. s. m. (ét. gr., σύν, ensemble ; νῆμα, fil). Bot. Partie du gynostème des orchidées, qui représente les filets des étamines. ‖ Tout corps produit par la réunion de deux ou plusieurs étamines.

SYNEMMÉNON. adj. des 2 g. (littéral. *des conjointes*). Anc. mus. Se dit de ce qui appartient au troisième tétracorde.

SYNÉRÈSE. s. f. (ét. gr., συναίρεσις ; fait de σύν, ensemble ; αἱρέω, je prends). Gramm. Contraction, réunion de deux syllabes en une seule dans un même mot, mais sans aucun changement.

SYNERGIE. s. f. (ét. gr., σύν, ensemble ; ἔργον, ouvrage). Physiol. Concours de plusieurs organes.

SYNERGIQUE. adj. des 2 g. Physiol. Qui dépend de la synergie.

SYNERGISTES. s. m. pl. Philos. Secte de luthériens, suivant lesquels l'homme peut contribuer en quelque chose à sa conversion.

SYNÈSE. s. f. (du gr. σύνεσις, jonction). Littér. Assemblage régulier de mots.

SYNETHÈRE. s. m. Mamm. Genre de mammifères rongeurs.

SYNÉVROSE. s. f. Anat. Mot par lequel on désignait, chez les anciens, les parties blanches, telles que les nerfs, les tendons, les aponévroses, les ligaments.

— Articulation maintenue au moyen de ligaments.

SYNÉZIZIS. s. f. Pathol. V. SYNIZÈSE.

SYNGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, avec ; γεννάω, produire). Bot. Nom donné aux arbres verts de la famille des conifères, dont les feuilles tombent en même temps, de bas en haut, la seconde année.

SYNGÉNÈSE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des étamines lorsqu'elles sont soudées ensemble par les anthères.

SYNGÉNÉSIE. s. f. Bot. Classe du système sexuel de Linné, comprenant les plantes qui ont leurs étamines réunies par les anthères.

SYNGÉNÉSIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la syngénésie.

SYNGNATHE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, avec ; γνάθος, mâchoire). Syn. de Chélopode. V. ce mot.

SYNGNATHE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons de la famille des lophobranches, comprenant une quarantaine d'espèces nommées *aiguilles de mer* par les pêcheurs, à cause de leur forme, et qui se nourrissent principalement de vers et d'œufs de poissons frais.

SYNGRAPHE. s. m. (ét. gr., σύν, avec, ensemble ; γράφω, j'écris). Acte privé passé entre le débiteur et le créancier, et gardé par les deux.

SYNIA. Myth. scand. Déesse qui ouvrait la porte du palais des dieux.

SYNISACTE. s. m. Hist. relig. Sectaire qui prétendait que tout est pur pour des consciences pures.

SYNISTATE. adj. des 2 g. (du gr. συνιστασθαι, être uni par cohésion). Entom. Dont les mâchoires sont soudées à leur base avec la lèvre inférieure. ‖ SYNISTATES. s. m. pl. Classe d'insectes qui embrasse la plupart des névroptères et quelques aptères.

SYNIZÈSE. s. f. Rhétor. V. SYNÉRÈSE.

— Médec. Absence de la pupille.

SYNNADA. Géogr. anc. Ville de la Phrygie, métropole de la Phrygie salutaire.

SYNNERVEUX, EUSE. adj. Bot. Qui est pourvu de nervures dont les tiges secondaires convergent vers le sommet de la feuille.

SYNNERVIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est pourvu de nervures dont les tiges principales convergent vers le sommet de la feuille.

SYNOCHITE ou **SYNOCHITIDE.** s. f. (ét. gr., σύν, avec ; ἔχω, je contiens). Pierre avec laquelle les magiciens prétendaient contenir les ombres qu'ils avaient évoquées.

SYNOCHORION. s. m. (pr. *ci-no-ko-ri-on* ; ét. gr., σύν, ensemble ; χόριον, chorion). Bot. Syn. de Diérésile. V. ce mot.

SYNODAL, ALE. adj. Qui appartient au synode. Assemblée synodale. Constitutions synodales. Règlements, statuts synodaux.

— *Témoins synodaux.* Curés et doyens qui, dans les synodes, rendaient témoignage de la conduite du clergé séculier.

SYNODALEMENT. adv. En synode. Les curés étaient synodalement assemblés.

SYNODATIQUE. adj. des 2 g. Qui se fait dans le synode. Acte synodatique. ‖ *Droit synodatique.* Droit d'assister au synode.

SYNODE. s. m. (du gr. σύνοδος ; fait de σύν, avec, ensemble ; ὁδός, voie, chemin). Assemblée religieuse. Synode national. Synode provincial. Synode métropolitain ou diocésain. Le synode des chapitres. Convoquer le synode.

— S'est dit aussi des assemblées qui n'avaient pas pour objet des questions religieuses. Les réunions annuelles des chefs d'établissements d'enseignement de Paris s'appelaient aussi *synodes*.

SYNODE. s. f. Anc. astron. Conjonction des astres.

— Antiq. *Synode d'Apollon.* Espèce de confrérie en l'honneur d'Apollon où l'on recevait des gens de théâtre appelés *sceniques*, des poètes, des musiciens, des joueurs d'instruments, etc.

— Ichthyol. Genre de poissons holobranches osseux, abdominaux, de la famille des siagonotes. Synode chinois. Synode renard. Synode malabar.

SYNODENDRE. s. m. (ét. gr., σύν, avec ; δένδρον, bois). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamérés, de la famille des serricornes ou priocères, comprenant des espèces qui se trouvent sur les écorces des arbres. Synodendre cylindrique. Synodendre épineux.

SYNODIQUE. adj. des 2 g. Hist. ecclés. Se dit des lettres écrites au nom des conciles, aux évêques absents, et qui traitaient de la foi. Lettres synodiques.

— Astron. Nom qu'on donne aux révolutions des planètes considérées relativement à leur conjonction avec le soleil. La révolution *synodique* de la lune se nomme particulièrement mois *synodique*. (Montfer.)

SYNODIQUE. s. m. Philol. Recueil de décisions synodales.

SYNODITE. s. m. Hist. relig. Religieux. ‖ Moine qui vivait dans une communauté.

SYNODONTE. s. m. (ét. gr., σύν, ensemble ; ὀδούς, ὀδόντος, dent ; les dents de ce poisson forment un paquet). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des siluroïdes, comprenant des espèces qu'on trouve dans le Nil et dans le Sénégal.

SYNOECIES. s. f. pl. (ét. gr., σύν, ensemble ; οἶκος, maison). Hist. anc. Fêtes instituées par Thésée chez les Athéniens, en mémoire des onze bourgades de l'Attique qu'il avait engagées à venir habiter conjointement dans Athènes.

SYNOÏQUE. s. m. Moll. Genre de mollusques de la famille des ascidiens agrégés, établi pour plusieurs espèces d'ascidies. Synoïque figue de Hyères. Synoïque lobé, étalé, tremblant.

SYNONYME. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, ensemble ; ὄνομα, nom). Se dit d'un nom qui a la même signification qu'un autre mot, ou une signification presque semblable. Il y a des hommes dont le nom est *synonyme* de tous les fléaux de l'humanité. (Boiste.) Il n'y a pas de *synonymes* parfaits dans les langues. (Lamotte.) La justice est *synonyme* d'habileté en matière de crédit. (Mme de Staël.) Dans le dictionnaire de la galanterie, politesse est *synonyme* d'affection ; compliment, de déclaration ; et soupir, d'un serment d'aimer toujours. (Lessing.) Ignorant et sot sont *synonymes*. (Boil.)

— Hist. nat. Qui sert à désigner le même animal ou la même plante.

— substantiv. Un synonyme. Il n'y a pas de mots qui aient plus ou moins de *synonymes* que le bonheur : le plus exact est vertu. (Boist.)

— Au pluriel, Titre des ouvrages qui traitent des mots synonymes, et dans lesquels ces mots sont rangés dans un ordre alphabétique ou méthodique. Les synonymes de Benjamin Lafaye. Les synonymes de Guizot, de Girard, de Beauzée, de Laveaux.

SYNONYMIE. s. f. Qualité des mots synonymes.

— Rhétor. Figure par laquelle on emploie plusieurs mots synonymes ou différents termes qui ont la même signification, dans le dessein d'amplifier ou d'enfler le discours.

— Hist. nat. Rapprochement, concordance des mots qui servent à distinguer le même animal ou le même végétal. Synonyme entomologique, botanique, zoologique.

SYNONYMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la synonymie, au synonyme.

— Synonyme. Mot synonymique. Le pédantisme saupoudre les sciences de tant de mots *synonymiques* que l'esprit est suffoqué par cette épaisse poussière scolastique. (Boiste.)

SYNONYMIQUE. s. f. Art ou science des synonymes et de leur distinction.

SYNONYMIQUEMENT. adv. D'une manière synonymique.

SYNONYMISER. adv. 1re conj. Néol. Rendre synonyme.

— v. n. Faire des synonymes.

SYNOPSIS. s. m. (ét. gr., σύν, ensemble ; ὄψις, vue). Didact. Coup d'œil jeté sur l'ensemble d'une science, d'un objet d'enseignement. Le synopsis de la flore des environs de Paris.

SYNOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, avec ; πτερόν, aile). Ichthyol. Dont les nageoires pelviennes sont réunies par les bords. ‖ SYNOPTÈRES. s. m. pl. Famille de poissons gnathodontes hétérodermes.

SYNOPTIQUE. adj. des 2 g. Qui permet d'embrasser, de saisir du même coup d'œil les diverses parties d'un ensemble, qui en offre une vue générale. Tableau synoptique. On se fait, en place de sensibilité, en place de goût, une mémoire alphabétique et *synoptique* qui est l'esprit des sots et le savoir des ignorants. (Nod.)

— Minér. Nom donné à une variété produite par des lois de décroissement offrant comme le tableau de celles qui ont lieu dans l'ensemble des autres variétés de feldspath.

SYNOPTOMATOLOGIE. s. f. (ét. gr., σύν, avec ; ὄπτομαι, je vois ; λόγος, discours). Didact. Partie de la médecine qui expose les effets ou les accidents des maladies : elle a pour objet les choses contraires aux lois de la nature.

SYNOQUE. adj. f. (ét. gr., σύν, avec ; ἔχω, je tiens). Pathol. Se dit d'une fièvre continue sans redoublement.

SYNORHIZE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, ensemble ; ῥίζα, racine). Bot. Se dit de l'embryon végétal quand la radicule est un peu soudée avec le périsperme par son sommet.

SYNOSTÉOGRAPHIE. s. f. Anat. Partie de l'anatomie qui traite des articulations.

SYNOSTÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la synostéographie.

SYNOSTÉOLOGIE. s. f. Anat. Traité des articulations.

SYNOSTÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la synostéologie.

SYNOSTÉOTOMIE. s. f. Chirurg. Dissection, préparation anatomique des articulations.

SYNOSTÉOTOMIQUE. adj. des 2 g. Chirurg. Qui a rapport à la synostéotomie.

SYNOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, ensemble ; οὖς, ὠτός, oreille). Mamm. Nom donné aux chauve-souris dont les oreilles sont conjointes.

— s. m. Térat. Genre de monstres qui, sur un seul corps, portent une seule face et quatre oreilles.

SYNOTIE. s. f. Térat. Monstruosité du synote.

SYNOTIEN, ENNE. adj. Térat. Qui est affecté de synotie.

SYNOTIQUE. adj. des 2 g. Térat. Qui appartient à la synotie ou aux synotes.

SYNOVIAL, ALE. adj. Térat. Qui a rapport à la synovie.

— *Glandes synoviales.* Nom donné aux franges sécrétoires qui flottent dans l'intérieur des capsules synoviales, dont elles ne sont que les dépendances, et qui paraissent destinées à la sécrétion de la synovie.

SYNOVIE. s. f. (ét. gr., σύν, avec ; ᾠόν, œuf ; la synovie est ainsi appelée parce qu'elle ressemble au blanc d'œuf). Liqueur douce et savonneuse qui lubréfie les articulations des os et les coulisses des tendons. Ce fluide semble destiné à adoucir les frottements et à remplir les mêmes fonctions chez les animaux que l'huile et la graisse dans les machines dont on veut diminuer le frottement.

SYNSOMATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr. σύν, ensemble ; σῶμα, corps). Hist. nat. Qui fait partie de la même classe de corps.

SYNSOME. s. m. V. SYSOME.

SYNSTIGMATIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr. σύν, avec στίγμα, stigmate). Bot. Se dit du pollen, lorsqu'il forme une masse terminée inférieurement par un fil ayant à son extrémité un corpuscule qui adhère au stigmate.

SYNSTYLÉ, ÉE. adj. (ét. gr., σύν, avec, στῦλος, style). Bot. Dont les styles sont soudés en une sorte de colonne. ‖ SYNSTYLÉES. s. f. pl. Section du genre rosier.

SYNTAGMATARQUE. s. m. Antiq. milit. Chef d'un syntagme.

SYNTAGME. s. m. Didact. Traité méthodique, système.

— Philol. *Syntagme de la philosophie d'Epicure.* Titre d'un ouvrage de Gassendi.

— Antiq. milit. Subdivision de la phalange grecque, petit bataillon.

SYNTAXE. s. f. (du gr. σύνταξις, construction; fait de σύν, avec; τάσσειν, arranger). Arrangement, construction des mots et des phrases selon les règles de la grammaire. Observer la syntaxe. Négliger la syntaxe, les règles de la syntaxe.

— Les règles mêmes de la construction des mots et des phrases. Savoir la syntaxe. Apprendre la syntaxe.

— Par extension. Livre qui comprend les règles de la syntaxe. Acheter une syntaxe.

— Classe que l'on appelle plus généralement dans les collèges *troisième*.

SYNTAXER. v. a. 1[re] conj. Faire de la syntaxe. Selon toutes les probabilités, la massore n'a dû sa naissance, ainsi que les grammaires hébraïques, qu'à la nécessité où l'on fut au IX[e] siècle d'analyser, de *syntaxer*, de fixer la langue de Moïse et de David, pour faciliter son étude au grand nombre d'étudiants de cette époque qui n'étaient pas enfants d'Israël. (Denne-Baron.) Omiss. des dictionn.

SYNTAXIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la syntaxe. Ordre syntaxique. Règles syntaxiques.

SYNTÉCOPYRE. s. f. Pathol. Fièvre colliquative.

SYNTÉNOSE. s. f. Anat. Articulation dans laquelle deux os sont joints par un tendon, comme celles des os sésamoïdes avec les orteils.

SYNTEXIE. s. f. (ét. gr., σύν, avec; τήκω, je fends). Pathol. Colliquation.

SYNTHÈME. s. m. Antiq. milit. Mot d'ordre dans les armées grecques. || Marron de ronde des Romains. || Ordre du jour des légions.

SYNTHÈSE. s. f. (du gr. σύνθεσις; fait de σύν, avec; τίθημι, placer, mettre). Logiq. Méthode de composition qui descend des principes aux conséquences, des causes aux effets. Si le raisonnement ne s'appuyait pas sur des principes antérieurs à la raison, l'analyse n'aurait pas de fin, ni la *synthèse* de commencement. (Roy.-Coll.)

— Chim. Opération par laquelle on réunit des corps simples ou composés, pour en former d'autres d'une composition plus complexe. || Réunion des éléments d'un corps composé séparés par l'analyse.

— Chir. Opération chirurgicale qui consiste à réunir les parties divisées et à rapprocher celles qui sont écartées ou éloignées. || *Synthèse de continuité*. Réunion des bords d'une plaie ou rapprochement des pièces d'un os fracturé. || *Synthèse de contiguïté*. Réduction des organes déplacés, comme dans les hernies et les luxations.

— Math. Démonstration des proportions successives par la seule composition de celles qui sont déjà prouvées précédemment.

— Archéol. Habit que prenaient les Romains en se mettant à table.

SYNTHÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la synthèse. Méthode synthétique. Démonstration synthétique.

— Philos. *Jugement synthétique*. Dans la philosophie de Kant, Jugement qui affirme plus que le concept du sujet, et qui ajoute par conséquent à nos connaissances.

SYNTHÉTIQUEMENT. adv. D'une manière synthétique. Démontrer synthétiquement. Procéder synthétiquement. Nous ne connaissons donc les qualités du soleil qu'en les combinant *synthétiquement* avec les autres puissances de la nature, et nous les faisons disparaître en les séparant par l'analyse. (B. de St-P.)

SYNTHÉTISME. s. m. Chir. Ensemble des opérations et des moyens propres à réduire une fracture et à la maintenir réduite.

SYNTHRÔNE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, avec; θρόνος, trône). Hist. anc. Assesseur de tous les dieux. Titre que donnaient quelquefois les anciens à ceux à qui ils décernaient les honneurs de l'apothéose.

SYNTOCRATOR. adj. m. Hist. Qui a tout pouvoir, favori. Jean Ducas de Patras, qualifié *syntocrator*. (Fleury.)

SYNTOMIDE. s. f. Entom. Genre d'insectes lépidoptères de la famille des crépusculaires, comprenant des espèces qui ont le même port que les zygènes.

SYNTONIQUE. adj. des 2 g. Mus. anc. Épithète donnée chez les Grecs à une espèce du genre diatonique. Le genre syntonique de Ptolémée.

SYNTONO-LYDIEN. adj. et s. m. Mus. anc. Se dit d'un des modes qui étaient employés par les Grecs.

SYNTRICHIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des mousses, comprenant six à huit espèces vivaces, qui forment des touffes ou gazons, ou coussinets.

SYNTROPHIQUE. adj. des 2 g. (du gr. συντρέφω, vivre ensemble). Bot. Nom donné à toutes les plantes fausses parasites, qui, sans vivre aux dépens des végétaux sur lesquels elles croissent, partagent en tous points leur sort, et sont soumises aux mêmes influences.

SYNUCHUS. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères créophages.

SYNUSIASTES. s. m. pl. (ét. gr., σύν, avec; οὐσία, substance). Sectaires chrétiens qui n'admettaient en Jésus-Christ qu'une seule nature et une seule substance.

SYNZOOECIPHYTE. s. m. (ét. gr., σύν, avec; ζῶον, vivre; οἶκος, habitation; φυτόν, plante). Zooph. Animal qui vit dans une habitation semblable à une plante. || Syn. de Polypier.

SYNZYGIE. s. f. (ét. gr., σύν, avec; ζυγόω, joindre). Bot. Point de jonction des deux cotylédons sur la radicule, quand ils sont opposés.

SYOUAH (l'ancienne oasis d'Ammon). Géogr. Oasis d'Afrique, à l'E. du désert de Barca, tributaire de l'Égypte.

SYPHILIDE. s. f. Pathol. Nom sous lequel on comprend généralement diverses affections cutanées non fébriles, de nature vénérienne, et coïncidant avec des symptômes syphilitiques primitifs, ou se manifestant après que ces symptômes ont disparu.

— *Syphilide papuleuse*. Se dit des altérations diverses que la contagion syphilitique fait subir à la peau et aux portions les plus extérieures des membranes muqueuses. || *Syphilide maculeuse*. L'exanthème ou roséole syphilitique, affection qui consiste en une sorte de suffusion sanguine formant des taches sans saillie, irrégulières, se confondant en groupes plus ou moins étendus, disparaissant sous le doigt. || *Syphilide pustuleuse*. Affection qui consiste en pustules, ou plutôt en petits abcès ou phlegmoses qui se forment plus ou moins rapidement, et qui laissent après eux des ulcères opiniâtres.

SYPHILIMANE. adj. et s. des 2 g. Se dit de ceux qui croient voir partout la syphilis, qui l'étendent à des lésions tout à fait étrangères à la maladie vénérienne. Les *syphilimanes* ne peuvent voir une affection morbifique résister aux moyens ordinaires sans l'accuser d'être syphilitique. (Dict. de méd.)

SYPHILIS. s. f. (pr. *ci-fi-liss*; du lat. *syphilis*, que les uns font venir du gr. σῦς, cochon, et φιλεῖν, aimer: amour sale, dégoûtant; les autres de σιφλός, formé par contraction de σ[illegible], honteux; les premiers écrivent par conséquent *syphilis*, et les seconds *siphilis*). Pathol. Affection multiforme et complexe, ou plutôt groupe d'affections très-diverses procédant toutes d'une cause première, de l'action d'un virus qui se transmet d'un individu infecté à un individu sain, par contact immédiat, et surtout par le coït, quelquefois aussi par inoculation, ou simplement par son application sur la peau dénudée ou sur une membrane muqueuse. On l'appelle aussi *vérole*, *maladie vénérienne*, *mal de Naples, mal français*. L'origine de la syphilis est inconnue; on croit cependant qu'elle a été apportée d'Amérique en Europe à la fin du XV[e] siècle. Les ravages de la syphilis. L'invasion de la syphilis. Les symptômes de la syphilis. Le traitement de la syphilis varie suivant la nature de la maladie. Propagation de la syphilis. Il y a des syphilis héréditaires du père et de la mère.

SYPHILISÉ, ÉE. adj. Qui est attaqué de syphilis.

SYPHILITIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est de la nature de la syphilis, qui appartient à la syphilis. Chancre syphilitique. Pustules syphilitiques. Maladies syphilitiques. Les douleurs *syphilitiques* ont particulièrement leur siége dans les os longs. (Chomel.)

— Qui a rapport à, qui appartient à la syphilis. Taches syphilitiques.

SYPHILOMANIE. s. f. Manie de ceux qui croient voir partout la syphilis.

SYPHON. s. m. Phys. V. SIPHON.

SYRA. Géogr. Une des îles Cyclades, dans l'Archipel; 40,000 hab.

SYRACUSAIN, AINE. adj. et s. Géogr. Habitant de Syracuse. || Qui appartient à Syracuse ou à ses habitants. Gélon, tyran de Géla, fut le véritable fondateur de la puissance syracusaine.

— Philol. *Le Syracusain*. Idylle de Théocrite.

SYRACUSE. (aujourd'hui *Siragossa*). Géogr. Ancienne capitale de la Sicile, sur la côte orientale, avec un grand port extérieur et un petit port intérieur. Elle passait pour une des villes les plus vastes et les plus belles de l'antiquité; sa circonférence n'avait pas moins de 178 stades. Du temps de sa splendeur, elle comptait plus de 300,000 hab., et formait à proprement parler quatre villes, chacune entourée d'un mur particulier.

— Fondée l'an 735 av. J.-C. par une colonie corinthienne sous la conduite de l'Héraclide Archias, Syracuse devint bientôt la ville la plus puissante de la Sicile. Jusqu'en 484, elle se gouverna en république. Mais après avoir secoué le joug de leurs oppresseurs patriciens, les Syracusains se virent asservis par Gélon. Plus tard, le gouvernement républicain fut rétabli. Syracuse ne put résister à la puissance romaine. Après un siége de trois ans, dans lequel le génie d'Archimède contribua puissamment à sa défense, elle fut prise et saccagée par Marcellus, 212 av. J.-C. A l'époque de sa puissance, sous le tyran Denys, elle pouvait entretenir 10,000 cavaliers, 100,000 fantassins et 400 vaisseaux de guerre.

Hist. *Bataille navale de Syracuse*. Victoire remportée le 11 mai 1718 par l'amiral Byng sur la flotte espagnole.

— Antiq. gr. *Fête de Syracuse*. Fête qui se célébrait tous les ans à Syracuse, elle durait dix jours, et les femmes remplissaient les fonctions de sacrificatrices.

SYRÈNE. s. f. Myth. Nom donné aux filles du fleuve Achéloüs et de la muse Calliope. Les Syrènes étaient au nombre de trois. Lysie touchait la lyre, Leucosie jouait de la flûte et Parthénope chantait.

> Phébus avait donné des leçons à Lysie;
> Pan plaça savamment les doigts de Leucosie,
> Et Parthénope enfin par les soins de l'Amour,
> Possédait du beau chant l'élégance et le tour.
>
> *Poëme sur l'origine de la musique*;

— Les Syrènes fixaient leur séjour en Sicile, près du cap Pélore. Orphée, par la puissance de sa lyre, sauva les Argonautes de leurs piéges. Ulysse s'en préserva par sa prudence. C'est un emblème allégorique des passions qui nous attirent par leurs séductions, et qui, bientôt après, avec l'impétuosité d'un torrent, nous entraîne dans le précipice. (Desaint.)

— Instrument d'acoustique.

SYRIAQUE. adj. des 2 g. Se dit de la langue qui était parlée par les anciens peuples de la Syrie. Langue syriaque.

— Qui est écrit en langue syriaque. Manuscrit syriaque.

— Qui traite du syriaque, de la langue syriaque. Grammaire syriaque.

— *École syriaque gnostique*. Se dit d'une partie des gnostiques qui résidaient en Phénicie, et qui professèrent, en général, le dualisme, c'est-à-dire, la reconnaissance des deux principes.

— SYRIAQUE. s. m. Idiome sémitique qui se parlait autrefois entre la Méditerranée et l'Euphrate.

SYRIARQUE. s. m. Antiq. gr. Grand-prêtre qui était chargé de sacrifier aux dieux, pour le bonheur de toute la Syrie.

SYRIE. Géogr. Pays appartenant à l'empire turc, sur les côtes occidentales de l'Asie, aux bords de la Méditerranée. Il est borné au N. par l'Asie Mineure, à l'E. par l'Euphrate et le Grand Désert, au S. par l'Arabie, et à l'O. par la Méditerranée. C'est [illegible] [illegible], étroite, hérissée de [illegible] [illegible] du Liban, ramifiée [illegible] [illegible] du N. au Sud jusqu'à S[illegible] et [illegible] l'Arabie [illegible].

— *Syrie première*. S[illegible] des[illegible] [illegible] *salutaire*. Province du diocèse d'Orient. || *Syrie euphratésienne*. Partie de la Syrie voisine de l'Euphrate. || *Syrie des rivières*. La Mésopotamie.

SYRIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Syrie. || Qui appartient à la Syrie ou à ses habitants.

— *Syriens noirs*. Se disait des habitants de la Syrie propre. || *Syriens blancs*. Les habitants de la Cappadoce.

— Myth. *Déesse syrienne*. Déesse particulièrement honorée en Syrie, et qui réunissait les attributs de plusieurs autres divinités. || *Syrien*. Surnom de Jupiter, qui avait une statue dans le temple de la déesse syrienne.

— Hist. *Princes syriens*. Se dit des empereurs de la famille de Sévère, qui avait épousé Julia Domna, Syrienne d'Émèse.

— Philol. *Lettres syriennes*. Dénomination par laquelle les auteurs anciens désignent les écritures de forme cursive, qui remplacèrent les caractères cunéiformes.

SYRIGMON. s. m. (du gr. συριγμός, sifflement). Mus. anc. Instrument qui paraît avoir été une flûte très-aiguë.

— Médec. Bourdonnement d'oreille.

SYRINGA. s. m. (du lat. *syrinx*; fait du gr. σύριγξ, roseau). Bot. Genre de plantes de la famille des myrtes, dont on compte cinq espèces. On les cultive dans les parterres et dans les bosquets. Ils croissent en buissons et en forment de beaux massifs avec les autres arbustes, les chèvrefeuilles, les lilas et les cytises. Leurs feuilles sont ovales, opposées et d'un beau vert. Leurs fleurs, qui sont blanches et nombreuses, répandent une odeur agréable, mais un peu forte. On le trouve à l'état naturel dans les vallées du Piémont et dans les montagnes du Caucase.

— On l'écrit aussi *seringa* et *seringat*, mais ces deux formes sont mauvaises sous tous les rapports.

SYRINGE. s. f. Mus. Instrument très-ancien, composé de douze ou seize tuyaux, dont on joue avec la bouche, en lui présentant successivement ces divers tuyaux qui sont très-rapprochés les uns des autres. La syringe n'est en usage que parmi les musiciens ambulants. || On la nomme encore *flûte de Pan* et *Syrinx*.

— Anat. Nom donné, quelquefois aux bronches.

SYRINGITE. s. f. Foss. Dentale fossile de forme cylindrique.

SYRINGODENDRON. s. m. Bot. Nom donné à un cierge fossile.

SYRINGOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύριγξ, roseau; εἶδος, forme). Qui [illegible] aux amas de roseaux, ou tiges. [illegible]

SYRINGOPORE. s. m. Zooph. Genre de polypiers.

SYRINGOTOME. s. m. (du gr. σύριγξ, tuyau, fistule; τέμνω, je coupe). Chir. Instrument de chirurgie dont on se servait autrefois pour l'opération de la fistule à l'anus. C'était une espèce de couteau falciforme.

SYRINGOTOMIE. s. f. Chir. Opération de la fistule.

SYRINX. Myth. gr. Nymphe d'Arcadie, qui fut métamorphosée en roseau, tandis qu'elle fuyait les poursuites de Pan.

> Pour fuir le dieu des bois plongée au fond des eaux
> *Syrinx* fut transformée en [illegible] roseaux. G[illegible].

SYRINX. s. m. Moll. Nom générique d'une espèce de siponcle de la Méditerranée.

SYRIOT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du guignart.

SYRITE. s. m. Minér. Pierre précieuse, qui s'engendre, selon les anciens, dans la vessie du loup.

SYRMAÏSME. s. m. Pathol. Évacuation douce par le vomissement ou par les selles.

SYRMATOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύρμα, [illegible]; φέρω, je porte). Zool. Qui a une queue très longue.

SYRME. s. f. Antiq. gr. Espèce de mets ou le breuvage qu'on [illegible] aux vainqueurs dans les syrmées. || Espèce de robe lo[illegible].

SYRMÉES. s. f. pl. Fêtes et jeux établis à Sparte.

SYRO-MACÉDONIENNE ou **MACÉDONIÈRE.** s. f. V. SÉLEUCIDES.

SYROMASTE. s. m. Entom. Genre d'insectes [illegible], de la famille des géocorises, renfermant un grand nombre d'espèces assez remarquables.

SYROP. s. m. V. SIROP.

SYRO-PHÉNICIE. Géogr. anc. Se dit quelquefois de la Syrie.

SYRO-PHÉNICIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de la Syro-Phénicie. || Qui appartient à la Syro-Phénicie ou à ses habitants.

SYRPHE. s. m. [illegible], sorte d'insecte. Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des athéricères, comprenant un grand nombre d'espèces [illegible]. Syrphe [illegible]. Syrphe [illegible] [illegible].

SYRPHIDE. [illegible] Entom. Qui [illegible] au syrphe. || s. f. pl. Famille de diptères ayant pour type le genre syrphe.

SYRPHIE. adj. des 2 g. Entom. Syn. de Syrphide.

SYRPHIQUE. adj. des 2 g. Entom. Syn. de Syrphide.

SYRRHAPSE. s. m. Ornith. Syn. d'Hétéroclite.

SYRRHOPODE. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des mousses.

SYRRHOPODONTOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un syrrhopode. [illegible] des mousses [illegible] [illegible].

SYRTE. s. f. [illegible] [illegible] guaient par leur étendue. La *Grande Syrte*, [illegible] le [illegible] renfermait plusieurs îles, comme celles de Gaïa, de Pontia [illegible] pro[illegible] d'A[illegible] les îles de C[illegible] et de M[illegible].

SYRTIDE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères.

SYRTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux Syrtes. Le pays entre les deux Syrtes s'appelait *Région syrtique*; il répond à l'État de Tripoli.

SYRUS. (pr. *ci-russ*). Temps hér. Fils d'A[illegible] et de S[illegible] Syrie.

SYSOMATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la sysomie.

SYSOME. s. m. (ét. gr., σύν, avec, ensemble; σῶμα, corps). Térat. Monstre [illegible] deux corps.

SYSOMIE. s. f. Térat. [illegible] organique caractérisée par la présence de deux corps.

SYSOMIEN, ENNE. adj. Qui est affecté de sysomie.

SYSSARCOSE. s. f. (ét. gr., σύν, avec, ensemble; σάρξ, chair). Anat. Union des os par le moyen des muscles.

SYSSITIES. s. f. pl. Antiq. gr. Repas que les Spartiates prenaient en commun.

SYSTALTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr. συστέλλω, je contracte). Physiol. Nom donné au mouvement [illegible] et se contractent alternativement, comme le cœur, les artères.

SYSTARQUE. s. m. Antiq. milit. Chef d'une systase.

SYSTASE. s. f. Antiq. milit. Subdivision de la phalange grecque.

SYSTELLOPHYTE. s. m. (ét. gr., συστέλλω, resserrer; [illegible]). [illegible] le calice [illegible] à tel point qu'il semble être [illegible].

SYSTÉMATARQUE. s. m. Syn. de Systarque.

SYSTÉMATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient [illegible] [illegible] [illegible] systématique.

— Par dénigr. Qui tient à un système imaginaire, qui repose sur ce système plutôt que sur les faits et sur la raison. Idée, opinion systématique. L'éducation des grands avait pour base un égoïsme *systématique* et consacré, fortifié par des assertions religieuses. (Boiste.)

— Se dit de celui qui, dominé par un certain nombre d'idées, habitué à une marche méthodique, veut en faire partout l'application et y ramener toutes choses, quelquefois en dépit de l'expérience et du bon sens. Écrivain systématique. Les hommes *systématiques* ne sont pas toujours des esprits faux, et il est souvent profitable de les consulter. L'habitude de la spéculation donne à leur jugement plus de sûreté, ils prévoient mieux et plus loin que le vulgaire. (B. Haureau.)

SYSTÉMATIQUEMENT. adv. D'une manière systématique.

SYSTÉMATISATION. s. f. (pr. *cis-té-ma-ti-za-ci-on*). Action de systématiser, de réduire en système. La systématisation des connaissances humaines. La riche matière historique que nous avons entre les mains eût péri, étouffée dans une trop rigoureuse *systematisation*. (Michelet.) Les contributions indirectes, variables à l'infini comme elles le sont, étrangères à toutes règles fixes et communes, quant à leur assiette et à leurs modes si divers de perception et de payement, échappent dès lors à toute *systématisation* et à toute analyse. (A. de Vaulabelle.)

SYSTÉMATISÉ, ÉE part. pass. du v. Systématiser. S'empl. adjectiv.

SYSTÉMATISER. v. a. 1re conj. (rad. *système*). Réduire en système, réunir des faits ou des opinions en un seul corps de doctrine. Machiavel *systematise* le crime pour le démasquer. (Boiste.)

— v. n. Se livrer à des systèmes, faire des systèmes. Le philosophe systématise.

— SE SYSTÉMATISER. v. pron. Être réduit en système. Cette idée ne peut se systématiser.

SYSTÉMATISME. s. m. Didact. Méthode qui consiste à classer tous les faits relativement à une opinion vraie ou fausse.

— Esprit de système.

SYSTÉMATISTE. s. m. Celui qui systématise. Iron.

SYSTÉMATOLOGIE. s. f. Didact. Histoire des systèmes.

SYSTÉMATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la systématologie.

SYSTÈME. s. m. (du gr. σύστημα, assemblage, fait de σύν, ensemble; ἵστημι, placer). Assemblage de propositions, de principes vrais ou faux mis dans un certain ordre et enchaînés ensemble, de manière à en tirer des conséquences et à s'en servir pour établir une opinion, une doctrine, etc. Le système astronomique de Ptolémée. Le système de Newton, de Copernic. Composer un système. Soutenir un système. Tout *système* n'est qu'une combinaison raisonnée. (Buff.) En physique, en morale, en politique, le *système* le moins compliqué est toujours le meilleur. (S. Dubay.)

— Se prend souvent en mauvaise part et signifie alors Une supposition purement gratuite à laquelle on s'efforce de ramener la marche de la nature. Bâtir un nouveau système. Un *système* détruit ne prouve pas toujours en faveur de celui qui s'élève sur ses ruines. (S. Dubay.) Les *systèmes* sont en quelque sorte les préjugés des savants. (Id.) Rien ne dépose plus contre les *systèmes* que leur nombreuse diversité. (Id.) Les faiseurs de *systèmes* les confondent souvent avec la vérité, dont ils ne sont tout au plus que l'échafaudage. (Id.) Ce *système* ainsi mis à découvert tout d'un coup nous eût fait horreur. (J.-J. Rouss.)

— Hist. nat. Distribution méthodique et artificielle des êtres propres à en faciliter l'étude. Le système sexuel de Linné.

— Polit. L'organisation et le jeu de la constitution des États. Système féodal. Système représentatif.

— Financ. Plan qu'on se fait et les moyens à employer pour répartir l'impôt et établir le crédit. Le système de Law a ruiné la France.

— *Système bibliographique.* Ordre que l'on suit dans la classification des livres qui composent un catalogue de livres rangés par ordre de matière, ou dans la formation et l'arrangement d'une bibliothèque.

— Assemblage de parties dont chacune peut exister isolément, mais qui dépendent les unes des autres suivant des règles ou des lois fixes. Système planétaire. Système de l'univers. Système nerveux, musculaire. Système solaire. Le *système* solaire est la science par excellence. (Salvador.) L'explication du *système* du monde est un problème de mathématiques auquel il ne fallait qu'une idée physique heureusement conçue pour le réaliser. (Buff.) Chez l'artisan laborieux, le *système* musculaire fréquemment excité, ou mis en jeu, est par là plus robuste, plus développé. (Virey.)

— Dans le langage ordinaire, Plan qu'on se fait, moyen qu'on se propose d'employer pour réussir en quelque chose. Système de conduite. Suivre un autre système, un bon système, un mauvais système.

— *Se faire un système de quelque chose.* S'y tenir avec entêtement, et vouloir y donner une apparence de raison.

— Musiq. Tout intervalle composé, ou conçu comme composé d'autres intervalles plus petits, lesquels considérés comme les éléments du système s'appellent diastème. Le système général de la musique embrasse huit octaves et demie; celui du violon comprend trois octaves et une sixte.

— Méthode de calcul pour déterminer les rapports des sons admis dans la musique, ou ordre de signes établi pour les exprimer. Système pythagoricien. Système aristoxénien.

— Poés. Hypothèse que choisit le poète, et dont il ne doit jamais s'éloigner.

— Syn. comp. SYSTÈME, MÉTHODE. En général, un *système* diffère d'une *méthode* : le premier est un ordre artificiel fondé sur un petit nombre de caractères, comme dans le *système* botanique de Linné. Une *méthode* repose, au contraire, sur un ensemble de rapports réels; telle est la *méthode* de Jussieu.

SYSTÉNIES. s. f. pl. Hist. anc. Fêtes, repas publics à Sparte.

SYSTOLE. s. f. (du gr. συστέλλω, je contracte). Physiol. Mouvement de resserrement ou de contraction du cœur et des artères, pour donner l'impulsion au sang et déterminer sa progression. C'est le mouvement opposé à la diastole.

— Littér. anc. Licence poétique par laquelle on emploie comme brève une syllabe longue.

SYSTOME. s. m. Erpét. Genre de reptiles batraciens.

SYSTREMMATARQUE. s. m. Ant. milit. Commandant d'une systremme.

SYSTREMME. s. m. Ant. milit. Subdivision de la phalange grecque; ensemble de deux xénagies.

SYSTROGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., συστρέφω, entourer; γαστήρ, ventre). Entom. Dont l'abdomen peut se rouler de manière à envelopper la tête. ‖ SYSTROGASTRES. s. m. pl. Famille d'insectes de l'ordre des hyménoptères.

SYSTROPE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères.

SYSTROPHE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des mellites.

SYSTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., σύν, avec; στῦλος, colonne). Archit. Se dit d'une ordonnance suivant laquelle l'entrecolonnement est de deux diamètres ou quatre modules. Portique systyle. Péristyle systyle. Temple systyle.

— Bot. Dont les styles sont soudés en une seule colonne.

SYSTYLE. s. m. Archit. Ordonnance systyle.

— Bot. Genre de cryptogames de la famille des mousses, ne comprenant qu'une espèce type, le systyle splachnoïde.

— Minér. Minéral prismatique, d'une couleur bleuâtre mate à l'extérieur, quelquefois brillante à l'intérieur. Le systyle a été trouvé dans une carrière de basalte de la contrée de Detmold, en Hesse.

SYZÉTÈSE. s. f. (ét. gr., σύν, avec; ζητέω, je discute). Littér. Figure de rhétorique par laquelle on commence, on établit une discussion.

SYZÉTÈTE. s. m. Se dit de certains docteurs juifs qui cherchent les sens allégoriques et mystiques de l'Écriture.

SYZYGIE. s. f. (ét. gr., σύν, avec; ζευγνύω, je joins). Astron. Conjonction et opposition d'une planète avec le soleil. Se dit particulièrement de la lune.

— Myth. égypt. Se dit de la dualité des émanations, suivant lesquelles les divinités de l'Égypte s'engendrent les unes des autres.

SYZYGITE. s. m. Bot. Genre de cryptogames de la famille des champignons, fondé sur une plante semblable à une moisissure qui végète sur les champignons en putréfaction.

SYZYGITÉEN, ENNE. adj. Qui ressemble à un syzygite. ‖ SYZYGITÉENS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des coniomycètes mucorins, ayant pour type le genre syzygite.

SYZYGOPS. s. m. (ét. gr., σύζυγος, conjoint; ὤψ, œil). Entom. Genre d'insectes établi parmi les charançons et ayant pour type une espèce remarquable de l'île Bourbon.

SZAMOS. Géogr. Ville de Hongrie, sur la Theiss; 32,000 hab.

SZEKLERS. s. m. pl. Géogr. Population d'une des trois grandes divisions de la Transylvanie.

SZISTOWA. Géogr. Ville de l'empire ottoman, dans la Bulgarie, sur le Danube; 20,000 hab. Un traité de Paix y fut signé entre l'empereur Léopold et la Porte, le 4 août 1791.

SZNURY. s. m. Métrol. Mesure agraire de Pologne appelé aussi *chaîne*, et qui vaut le tiers de l'arpent, c'est-à-dire 598,4980.

SZOPA. s. m. (littéral. *sénat* ou *table du sénat*). Relat. Grand bâtiment de bois élevé à l'extrémité du champ nommé Konau, où toute la noblesse polonaise s'assemblait à cheval pour l'élection d'un roi.

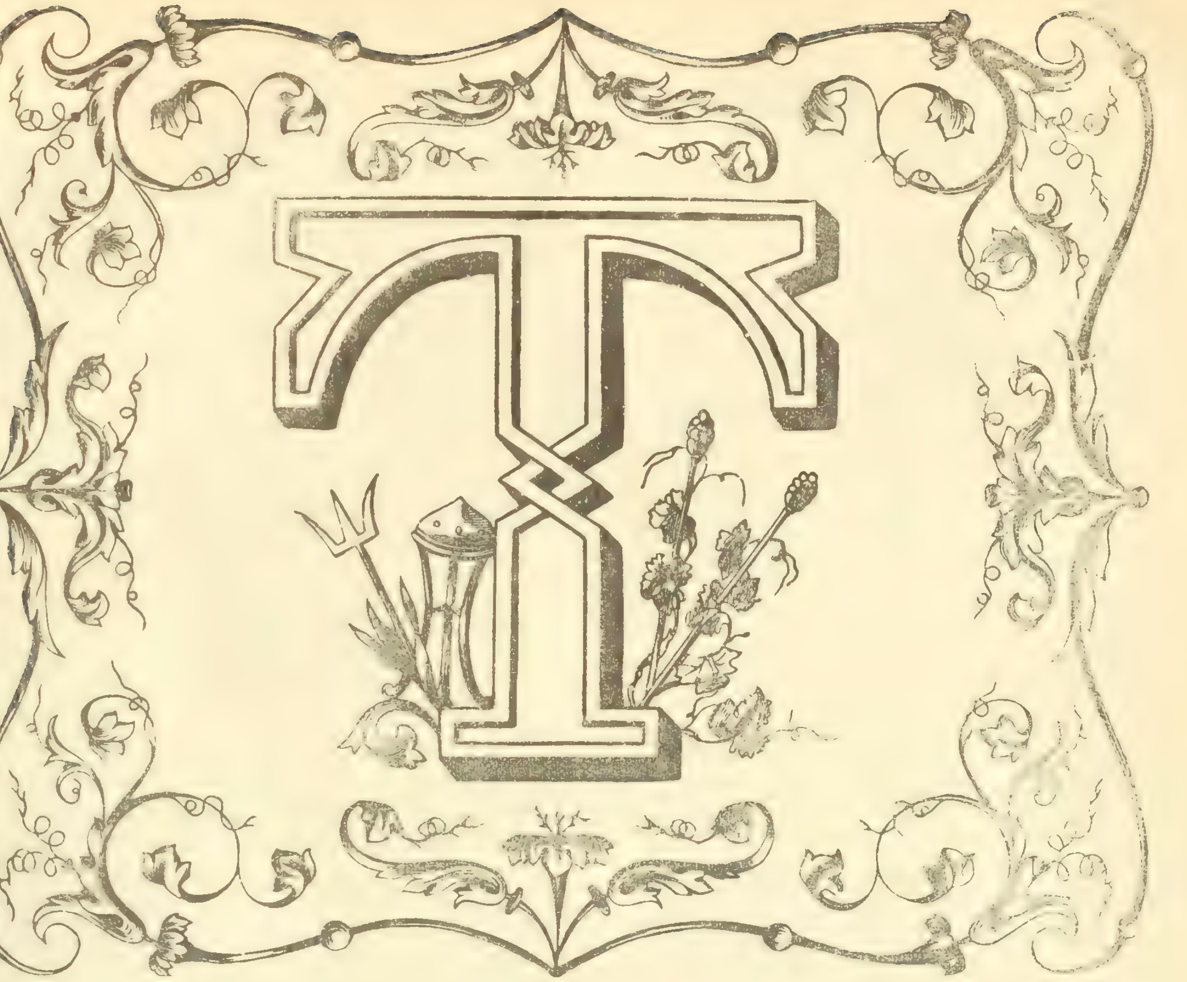

T s. m. (pr. *te*, suivant l'épellation ancienne et usuelle, et *te*, suivant la méthode moderne). Vingtième lettre de l'alphabet, et seizième consonne, dans toutes les langues néo-latines et germaniques qui ont pris leur alphabet de celui des Latins. C'est la neuvième et la vingt-deuxième lettre des Hébreux, la troisième et la seizième des Arabes, la huitième et la dix-neuvième des Grecs. Le *T* était appelé *téth* et *thau* par les Hébreux, les Syriens et les Chaldéens; *te* et *ta* par les Arabes; *tau* et *théta* par les Grecs. V. TETH. THAU. TA. TAU. THÊTA. V. aussi TVERDO et TRINE. Un grand *T*. Un petit *t*. Des *t* trop multipliés.

— L'opération de l'organe dans la production du *T* est la même que celle du *D*. En la décrivant encore, il ne pouvait donc en résulter que la même figure, sans aucune différence. Mais comme deux sons ne peuvent se représenter par un seul et même signe, il a fallu imaginer une nouvelle forme pour le *T*. Pour proférer le *T*, la langue s'appuie fortement sur les dents de la mâchoire supérieure, et les frappe aussitôt d'un coup vif et rapide. C'est ce coup, sans lequel cette articulation ne peut avoir lieu, qui en fait le son le plus ferme et le plus sec qui soit dans la voix. Le *T* est, si l'on peut s'exprimer ainsi, une lettre frappante; or une lettre frappante ne peut se figurer que par quelque chose de semblable, c'est-à-dire par quelque chose de propre à frapper. C'est donc ce que nous offre le *T*, sous le symbole d'un marteau, dont il est une image parfaite.

Exactement taillé sur le type du Tau,
Le *T* dans tous les temps imita le marteau.
(De Piis.)

— Le *t* est une lettre à la fois linguale et dentale, comme le *d*, son corrélatif, plus faible, plus doux, avec lequel il est fréquemment confondu non-seulement dans les langues germaniques, mais dans la plupart des langues. En latin, cette lettre se permute fréquemment avec le *D*. *Attulit*, pour *adtulit*. On écrivait primitivement, *set*, *aput*, *quot*, *haut*, au lieu de, *sed*, *apud*, *quod*, *haud*. Cette grande affinité entre le *T* et le *D* explique la manière dont nous prononçons le *t* final, quand le mot qui le suit commence par une voyelle ou un *h* aspiré. Le *d* se change alors en *t*, et on prononce *grant exemple*, *grant homme*, etc., tandis qu'on écrit *grand exemple*, *grand homme*.

— Du XVI^e^ siècle au commencement du XIX^e^, on a supprimé presque généralement le *t* dans les pluriels des substantifs et des adjectifs en *ent* et en *ant*. L'Académie n'a pas admis cette exception dans la dernière édition de son dictionnaire, et l'on doit écrire au pluriel, *parents*, *enfants*, etc., *prudents*, *turbulents*, etc.

— On le fait suivre de la lettre *h* dans tous les mots français tirés d'un mot grec où il se trouve un théta, *théologie*, *thyrse*, *pléthore*, etc. Ce groupe *th* s'emploie aussi dans plusieurs mots tirés de la langue anglaise.

— *T* conserve toujours le son qui lui est propre au commencement des mots, quoiqu'il soit suivi de deux voyelles: *tiare*, *tiédeur*, *le tiers*, *le tien*, etc.

— Au milieu des mots, et quand il est suivi d'un *i* ou d'une autre voyelle, il se prononce, tantôt *ti*, et tantôt *ci*, mais un grand usage est nécessaire pour bien faire cette distinction. Néanmoins, voici quelques règles. ‖ On conserve la prononciation propre *ti*, 1° dans les substantifs terminés en *tie* ou en *tier*, comme: *amitié*, *moitié*, *pitié*, *entier*, *chantier*, *layetier*, etc.; 2° dans les mots terminés en *tie*, comme: *partie*, *amnistie*, *dynastie*, *garantie*, *hostie*, *modestie*, *répartie*, *sacristie*, etc., à l'exception de ceux dont nous allons parler; 3° dans ceux qui se terminent en *tien* et *tienne*, tels que *soutien*, *maintien*, *antienne*, *tienne*, *abstienne*; 4° dans le verbe *châtier*, et dans les parties des verbes terminés en *tions*, nous *portions*, nous *mettions*, nous *inventions*, etc.; 5° enfin, dans tous les mots où il est précédé d'un *s* ou d'un *x*, comme *bastion*, *bestial*, *mixtion*, etc. ‖ Mais *ti* devant une voyelle se prononce *ci*, 1° dans *patient* et ses dérivés, dans tous les mots terminés en *tial*, *tiel*, *tion*, et ceux qui en dérivent: *partial*, *essentiel*, *perfection*, *rationnel*, 2° dans les noms propres terminés en *tien*, comme *Gratien*, *Dioclétien*, et dans ceux qui désignent de quel pays l'on est, comme: *Vénitien*, *Vénitienne*, 3° dans quelques mots terminés en *tie*, tels que *ineptie*, *prophétie*, et ceux qui sont terminés en *atie*: *primatie*, *démocratie*, etc., 4° dans les mots *satiété*, *insatiable*, et les deux verbes, *initier*, *balbutier*.

— La préposition *anti*, jointe à un mot commençant par un *a*, n'empêche pas le *t* d'être dur, comme dans *antiapoplectique*, *antiasthmatique*, *antiacide*, *antiarthritique*, etc.

— Le *t* est dur aussi dans *Critias*, *tutie* ou *tuthie*, *étioler*, *épizootie*, *époutieuse*. ‖ *Aianties*, fêtes en l'honneur d'Ajax, se prononce *aiancies*.

— Il ne faut pas confondre *tya* avec *tia*, comme dans *ptyalisme*, *ptyalagogue*, etc., où le *t* est dur à cause de la lettre *y*. ‖ *Clitie* et mieux *Clytie* se prononce également avec le *t* dur.

— Le *t* est également dur dans *Pétion*, qui s'écrit mieux *Péthion*, *Ephestion*, *amphictyon*.

— Dans *Fitzjames*, *Dantzick*, le *t* prend l'articulation du *d*, *Fidjame*, *Dandzik*.

— En général, dans notre langue, le *t* final ne se fait pas entendre, à moins qu'il ne soit suivi d'une voyelle ou d'un *h* aspiré; mais dans un certain nombre de mots, surtout monosyllabiques, ou empruntés du latin, on le fait, au contraire, toujours sonner, même devant une consonne. *Abject*, *accessit*, *brut*, *chut*, *contact*, *correct*, *dot*, *direct*, *déficit*, *fat*, *granit*, *exact*, *échec et mat*, *incorrect*, *indirect*, *infect*, *indult*, *lest*, *luth*, *net*, *prétérit*, *rapt*, *subit*, *suspect*, *strict*, *tacet*, *tact*, *toast*, *transit*, *vent d'est*, *vivat*, *zénith*, *zist et zest*. Pour la prononciation de *vingt*, de *sept* et de *huit*, V. chacun de ces mots. ‖ Il sonne aussi quand il est suivi d'une voyelle ou d'un *h* non aspiré auquel il doit s'unir. *Un savant homme*, *je suis tout à vous*, *s'il vient à partir*, se prononcent, *un savan-thomme*, *je suis tou-tavous*, *s'il vien-tàpartir*. ‖ Cependant, quand il se trouve un *r* devant le *t* final, comme dans, *il part aujourd'hui*, *il court à bride abattue*; *il s'endort à l'ombre*, l'usage le plus commun est de ne pas prononcer le *t*.

— *Th* n'a pas d'autre articulation que celle du *t* simple: *absinthe*, *acanthe*, *thériaque*, *Thalie*, *Mithridate*, se prononcent *absinte*, *acante*, etc., la lettre *h* n'étant ici, comme nous l'avons dit plus haut, que pour l'étymologie. ‖ En anglais, au contraire, et dans quelques autres langues, la prononciation du *th* a quelque chose de particulier; l'articulation devient plus fortement dentale, sifflante et désagréable à l'oreille par sa fréquente répétition. Le turc est à peu près dans le même cas, *othman* et *osman* se confondent.

— Lorsque *t* est doublé, on n'en prononce qu'un, excepté dans *atticisme*, *attique*, *battologie*, *guttural*, *pittoresque*, *quintetto*, *quintetti*, où l'on fait entendre les deux *t*, parce qu'ils sont des parties primitives de ces mots.

— Quand un verbe est à la troisième personne du singulier et finit par une voyelle, on met par euphonie, entre cette voyelle et l'un des sujets *il*, *elle*, *on*, un *t* précédé et suivi du trait d'union: *dîne-t-il aujourd'hui? s'exprime-t-elle bien? achèvera-t-on?* Mais on doit écrire *va-t'en*, et non *va-t-en*, parce que le *t* n'est pas alors une lettre euphonique, mais un pronom, ce qu'indique le pluriel, *allez-vous-en*. Cette interposition du *t* entre les troisièmes personnes des verbes et les mots *il*, *elle*, *on*, n'était pas observée autrefois, et n'a guère commencé à être pratiquée qu'à l'époque où nos poetes se sont interdit les hiatus, c'est-à-dire du temps de Malherbe.

— Abréviation du mot *terme*. ‖ *Anc. t. milit.* Ancien terme militaire.

— Dans les lettres numérales employées au moyen âge, T valait 160; surmonté d'un trait horizontal, 160,000; surmonté de deux points, 1,000 et quelquefois 900.

— T, dans les calendriers républicains, sert à indiquer *tridi*, le troisième jour de la décade.

— Dans les marques qu'on gravait autrefois sur l'épaule des condamnés, cette lettre signifiait *travaux*. *T. F.* Travaux forcés. *T. P.* Travaux à perpétuité.

— Antiq. rom. Formait la signature des tribuns du peuple dans les actes publics, et la marque de leur approbation au bas d'un sénatus-consulte. ‖ Dans les inscriptions et les médailles romaines, T tient lieu du nom propre *Titus*, et quelquefois de *Titius*, *Tullus* ou *Tullius*. Il représente aussi différents mots. T. F. J. *Testamento fieri jussit*. T. P. *Tribunitia potestate*. T. V. *Titulo usus*, etc.

— Comm. *T* s'emploie comme signe abréviatif dans les écritures de commerce; ainsi *Tr.* signifie Traites.

— Hist. relig. Espèce de croix tronquée que les religieux de l'ordre de St-Antoine portaient sur leurs vêtements.

— Impr. et rel. Indique la vingtième feuille d'un volume.

— Métrol. Sur les monnaies de France, marque que la pièce a été frappée à Nantes.

— Mus. Sur une partie de chant, T signifie *taille*. || Sur les partitions d'une symphonie il se met quelquefois pour *tutti*.

— Relig. Marque dont il est question dans l'Apocalypse.

— Techn. Ce qui a la forme d'un T. V. TÉ.

— Chir. *Bandage en T*. On donne le nom de *T* ou bandage en *T* à quelques appareils propres à être appliqués sur diverses parties du corps, et dont la forme et la confection consistent en général en bandes de linge d'une largeur variable, et qui sont attachées les unes aux autres de manière à se réunir à angles droits en imitant ainsi, jusqu'à un certain point, la figure de la lettre dont ces bandages portent le nom. Le *T* de la tête. Le *T* double au nez. Le *T* de l'oreille.

— En poésie, les mots finissant par *t* riment sans difficulté avec ceux qui finissent par *d*.

La pluie et le beau temps, et le froid et le *chaud*
Sont des fonds qu'avec art on épuise *bientôt*. (Mol.)

De chicane il épuisait l'art,
Payait maint avocat *bavard* (Lesbur.)

— La répétition de cette lettre est très-propre à exprimer un bruit retentissant. Les vents *tumultueux*, les *tempêtes bruyantes*. (Del.) Sous le marteau tonnant retentit l'atelier. (B.-Lorm.) Qu'aux coups de vos maillets vos tonneaux retentissent. (Castel.)

TA. s. m. Gramm. ind. Nom d'une consonne de l'alphabet dévanâgari, qui est la forte du quatrième ordre ou de l'ordre des dentales.

— Gramm. ar. et turq. La troisième lettre de l'alphabet arabe, et la quatrième de l'alphabet turc; elle répond à notre *t*.

— Signe numérique de 400.

— Mus. anc. Une des quatre syllabes avec lesquelles les Grecs solfiaient la musique: *Te, ta, thi, tho*.

— Musiq. milit. Coup de baguette sec donné sur une caisse ou tambour.

— Chim. Abréviation qui signifie Tantale.

TA. adj. poss. f. de la seconde pers. Ta mère. Ta sœur. Ta maison. Ta prudence. Il fait *tes* au pl. V. TON.

TA. exclam. V. TA-TA-TA-TA.

TAACHE. s. f. Vieux mot qui signifiait Action de tâcher, d'essayer.

— *Frapper en tache*. C'était frapper au hasard, sans savoir où portent les coups.

TAAON-YU-TCHIN. s. m. Ornith. Martin-pêcheur de la Chine.

TAAUT. Myth. syr. Dieu des Phéniciens, qui présidait à l'art d'écrire et aux sciences. C'est l'Hermès des Grecs.

TAB. Géogr. Rivière de Perse qui sépare le Khouzistan du Farsistan, et se jette dans le golfe Persique, après un cours de 280 kilom.

TABAC. s. m. (pr. *ta-ba*, et devant une voyelle, *ta-bak*, de *Tabago* ou *Tabaco*, une des Antilles où les Espagnols rencontrèrent cette plante pour la première fois). Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, originaire d'Amérique, nommé *nicotiane* par les botanistes, et cultivé aujourd'hui, non-seulement dans les colonies, mais aussi en Europe, où il s'est naturalisé. La tige est droite, haute d'un mètre à un mètre et demi, les feuilles très-amples, molles et d'un vert foncé, les fleurs d'une teinte rosée, et réunies en bouquets élégants. Toute la plante a une odeur forte et désagréable, une saveur âcre et nauséabonde. Elle est annuelle dans nos climats, et vivace en Amérique, où elle peut persister de 10 à 12 ans. Quoiqu'on en connaisse une douzaine d'espèces, on n'en cultive guère que trois, le *tabac arbrisseau*, le *tabac rustique* et le *tabac paniculé*. Une touffe de tabac. Semer, repiquer du tabac. La récolte du tabac. Le long de la rivière et autour des cases, des bananiers qui donnent toute l'année des régimes de fruits, et enfin quelques plantes de *tabac*, pour charmer ses soucis et ceux de ses bonnes maîtresses. (B. de St-P.) En thérapeutique, on met quelquefois à profit l'action irritante du *tabac*. (Nyst.) Depuis une trentaine d'années, la culture du *tabac* a fait de grands progrès dans plusieurs de nos départements. (Berthelot.) Le *tabac* a besoin d'un terrain frais, substantiel et bien fumé, pour produire de grandes et belles feuilles. (Id.)

— Nom que l'on donne également aux différentes préparations que l'on fait subir aux feuilles séchées de cette plante, pour la mâcher, la prendre en poudre par le nez ou en fumée par la bouche. Tabac à chiquer. Tabac à priser. Tabac à fumer. Du bon, du mauvais tabac. Une carotte de tabac. Du tabac en corde. Du tabac en poudre. Râper, humecter du tabac. Mâcher du tabac. Fumer une pipe de tabac. S'habituer au tabac. Tabac de la régie. Tabac de contrebande. Les tabacs étrangers. Tabac de Virginie, de Maryland, de Macouba, de la Havane, etc. La manufacture royale des tabacs. Un débit de tabac. Un marchand de tabac. Le docteur Fagon n'ayant pu assister à une thèse contre le *tabac*, chargea un de ses amis de le remplacer, mais le nez du confrère fut constamment en désaccord avec son langage, car il ne cessa de priser pendant tout le temps de sa dissertation. (Berthelot.) Quoi qu'en puisse dire Aristote et toute sa philosophie, il n'est rien d'égal au *tabac*: c'est la passion des honnêtes gens, et qui vit sans *tabac* est indigne de vivre. (Mol.) O *tabac*, ô *tabac*, mes plus chères amours. (Th. Corn.) Le petit peuple ayant commencé à prendre du *tabac* par le nez, ce fut d'abord une indécence aux femmes d'en faire usage. (Volt.) L'Espagnol passe un jour entier couché ou debout sous un soleil brûlant, sans mouvement, sans parole, fumant un *tabac* qui l'enivre. (De Vigny.) Renversé dans un fauteuil, sur un bras duquel il avait une jambe étendue, il se balançait en râpant du *tabac*. (Le Sage.) Le *tabac* est brûlé pour le plaisir des yeux. (Barth.)

Quant au *tabac* en poudre, il a beaucoup d'appas,
J'en conviens, mais qu'y faire? il ne m'inspire pas. (Barthélemy.)

Du choix de vos *tabacs* je vous laisse l'arbitre:
. . . .
Maryland, Varinas, Levant ou Virginie,
Exotique ou français, contrebandier ou non,
S'il plaît à votre goût, je le déclare bon. (Id.)

— Au Brésil, le tabac avait reçu le nom de *pétun*. J. Nicot, ambassadeur de France en Portugal (1560), le présenta au grand prieur, puis à Catherine de Médicis, ce qui le mit en honneur, et lui fit donner le nom de *nicotiane*, conservé par les botanistes, et de *herbe du grand prieur*, *médicée* ou *herbe de la reine*. Introduit en Italie par le cardinal de Ste-Croix, nonce en Portugal, et Nic. Tornabon, légat en France, on l'appela aussi, *herbe de Ste-Croix*, *herbe Tornabonne*. Enfin ses vertus réelles ou supposées lui valurent les dénominations de *buglosse* ou *panacée antarctique*, *herbe sainte* ou *sacrée*, *herbe à tous les maux*, *jusquiame du Pérou*, etc. Le tabac a été repoussé longtemps, par les uns comme malpropre, par d'autres comme malsain. Aujourd'hui, son usage est presque universel. En France, le commerce des tabacs est devenu entre les mains du gouvernement l'objet d'un monopole très-productif nommé *régie*.

— *Tabac du régent* ou *du prince régent*. Tabac à priser préparé avec des aromates.

— *Prendre du tabac*. Prendre du tabac en poudre par le nez.

— Pop. *Tabac de caporal*. La seconde qualité de tabac à fumer, que la régie vend au détail.

— Prov. *Je n'en donnerais pas une prise de tabac*. Se dit d'une chose dont on ne fait aucun cas.

— Odeur qu'exhalent ceux qui prennent du tabac.

Et fait à ses amants, trop faibles d'estomac,
Redouter ses baisers pleins d'ail et de *tabac*. (Boil.)

— Bot. *Tabac de montagne* ou *des Vosges*. Nom vulgaire de l'arnique. || *Tabac marron*. Espèce de morelle dont les nègres de Saint-Domingue fument les feuilles.

— Entom. *Tabac d'Espagne*. Espèce de papillon du genre argyne.

TABACCO ou **TABACO.** s. m. Relat. S'est dit primitivement, au Mexique, de rouleaux de tabac, mis ou enfermés dans des roseaux, pur ou avec un mélange d'épices et d'ambre, que l'on fume comme des cigares. Fumer un tabacco, des tabaccos.

TABAC-ESKI. s. m. Hist. ottom. Officier chargé du soin des porcelaines du sérail.

TABACHIR. s. m. Pharm. Concrétion siliceuse que l'on trouve dans les nœuds du bambou. On écrit aussi *tabaxir* ou *tabashur*.

TABACO. Géogr. V. TABAGO.

TABACOLOGIE. s. f. Traité sur le tabac, sur ses propriétés, etc. Un philosophe médecin, Néander, a publié en 1622 un livre sous ce titre.

TABAGIE. s. f. (rad. *tabac*). Lieu public où l'on va fumer du tabac, en jouant à différents jeux, en buvant de la bière, des liqueurs. Tenir une tabagie. Aller à la tabagie. Un habitué de tabagie.

— Par exagérat. Endroit où l'on fume souvent, où l'odeur de la fumée de tabac domine. Il fait de sa maison une tabagie. Sa chambre est une vraie tabagie.

— Sorte de petit coffre dans lequel on serre du tabac à fumer, des pipes, etc. Tabagie de voyage. Emporter, oublier sa tabagie.

TABAGO. Géogr. Une des Antilles, entre la Trinité et la Grenade; superficie, 50 kilomètres sur 19, 16,000 hab., dont plus de 13,000 esclaves. Chef-lieu Scarborough. Sol fertile, surtout en tabac, grand commerce de rhum.

— Hist. Cette île fut découverte par Christophe Colomb en 1498; elle appartint alternativement aux Anglais et aux Hollandais, puis aux Français jusqu'en 1792. Elle est restée aux Anglais depuis ce temps.

TABALA. s. m. Relat. Grand tambour des nègres.

TABANIEN, ENNE. adj. (du lat. *tabanus*, taon). Entom. Qui ressemble à un taon. || TABANIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des diptères qui a pour type le genre taon. Elle renferme des insectes connus par les tourments qu'ils font éprouver aux bœufs et aux chevaux.

TABANIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tabanus*, taon; *fero*, je porte). Bot. Se dit des pétales qui représentent un taon.

TABANIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *tabanus*, taon; *forma*, forme). Entom. Qui a la forme d'un taon.

TABAQUEUR. s. m. Entom. Espèce de noctuelle, ainsi nommée parce qu'elle se nourrit principalement des feuilles du tabac.

TABAR s. m. (de l'ital. *tabaro*, manteau des Crispins). Sorte de petit manteau court autrefois en usage.

Et je laisse à chacun un grand *tabar*
De cordelier jusques aux pieds. (Villon.)

— Cotte d'armes des hérauts et rois d'armes. Inusité.

TABARAUD (Matthieu). Savant oratorien, né à Limoges né 1744, mort en 1832. Fut professeur de théologie et supérieur des colléges de Pézénas et de Limoges avant la Révolution, censeur de la librairie en 1811. Presque tous ses ouvrages sont empreints de jansénisme.

TABARCA. Géogr. Ville de l'État de Tunis, sur la côte, et vis-à-vis l'îlot de Tabarca, qui appartint aux Génois jusqu'en 1798, puis à la compagnie française de la Calle jusqu'en 1814. || Ile sur la côte d'Espagne, faisant partie de l'intendance de Valence.

TABARDIAU. adj. et s. m. Vieux mot qui signifiait Étourdi, imprudent.

TABARDILLO. s. m. Relat. Nom espagnol d'une maladie, d'une fièvre, dont sont ordinairement attaqués les Européens qui débarquent dans les colonies de l'Amérique méridionale. || On a appelé *tabardilo*, au pluriel, les boutons pestilentiels qui se manifestent pendant cette maladie.

TABARET. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une linotte.

TABARIEH. Géogr. Ville de Syrie, sur le lac du même nom, à 65 kilom. S.-E. d'Acre; 4,000 hab. Eaux thermales. C'est l'ancienne Tibériade.

TABARIN. (de l'ital. *tabaro*, petit manteau de Crispin que portait ordinairement ce personnage). Célèbre farceur qui vivait au commencement du XVIIe siècle. Il fut d'abord valet ou compagnon de Mondor, charlatan de la place Dauphine, et parcourut avec lui la ville et la province. Les quolibets de Tabarin ont été recueillis sous le titre de *Recueil de questions et fantaisies tabariniques*.

Le charton n'avait pas dessein
De les mener voir *Tabarin*. (La Font.)

TABARIN. s. m. Nom donné aux bateleurs qui jouent leurs farces en plein air, dans les foires ou sur les places publiques. Plaisanterie de tabarin. Aller voir les tabarins. Apollon travesti devint un *tabarin*. (Boil.) Presque inusité aujourd'hui.

— *Faire le tabarin*. Faire le bouffon. Cette expression a vieilli.

— Techn. Morceau de bois qui forme la clé de la charpente de la drôme dans une forge.

TABARINAGE. s. m. (rad. *tabarin*). Bouffonnerie, action de tabarin. Presque inusité.

— Agric. Soupente dans laquelle les petits cultivateurs élèvent des vers à soie.

TABARINIQUE. adj. des 2 g. (rad. *tabarin*). Qui est dans le genre des plaisanteries de Tabarin; qui est digne d'un tabarin, d'un bouffon. Style tabarinique. Les œuvres *tabariniques* n'offrent que de grossières plaisanteries, et il est assez difficile de s'expliquer le goût qui les fait tant rechercher aujourd'hui par un petit nombre de curieux. (Travers.)

TABARISTAN. Géogr. Province de l'Iran qui dans l'antiquité était en grande partie occupée par un peuple appelé *Tapuriens*, 130,000 hab. Chef-lieu Téhéran.

TABART. s. m. V. TABAR.

TABASCO. Géogr. État du Mexique, à l'extrémité S.-E. de cette contrée. Superf., 39,500 kilom.; 72,000 hab. || *Villa Hermosa de Tabasco*, ou simplement *Tabasco*. Chef-lieu de cet État, à l'embouchure du Grijalva, et à 700 kilom. de Vera-Cruz.

TABASHEER. s. m. Chim. Concrétion que l'on trouve dans les nœuds du bambou, et qui a l'aspect d'un caillou calciné.

TABATIÈRE. s. f. (rad. *tabac*). Petite boîte où l'on met du tabac en poudre. Tabatière d'or, d'argent, d'écaille. Tabatière de buis. Tabatière de carton peint. Tabatière doublée d'écaille, de corne. Tabatière à charnières. Tabatière ronde. Tabatière ornée d'un portrait. Offrir une tabatière à quelqu'un. Perdre, égarer, oublier sa tabatière. Les tabatières en carton verni, qui sont d'invention moderne, se fabriquent en immense quantité quelquefois à Sarreguemines, et chez l'étranger à Brunswick et dans le Hanovre.

— Se dit des priseurs en général, et aussi de l'habitude de priser. Mais c'est trop discuter avec la *tabatière*. (Barth.)

— S'est dit par plaisanterie d'une marchande de tabac, de la femme ou de la fille d'un marchand de tabac. Il y avait à Bruxelles une bourgeoise qui avait usurpé le nom de belle, et qu'on appelait la belle *tabatière*, parce qu'elle était fille d'un marchand de tabac. (Mme Dunoyer.)

TABEL. s. m. Agric. Nom que l'on donne, dans le midi de la France, aux tas de gerbes qu'on forme dans les champs.

TABELLAIRE. s. m. (du lat. *tabella*, tablette.) Antiq. rom. Esclave chargé de porter les lettres, ou tablettes missives.

— Se dit aussi d'un bâtiment léger qui précédait les flottes romaines et qui annonçait leur arrivée.

TABELLAIRE. adj. des 2 g. Antiq. rom. Se dit des lois romaines qui ordonnèrent que les suffrages ne se donneraient plus de vive voix, mais par un vote écrit sur des tablettes. On compte quatre lois tabellaires.

TABELLION. s. m. (du lat. *tabellio*; fait de *tabula*, tablette). Anc. cout. Officier public qui dans une seigneurie ou justice subalterne faisait les fonctions de notaire. Les châtelains et hauts justiciers avaient le droit d'établir un tabellion.

— Dans quelques provinces, *Tabellions royaux*. Les notaires royaux, que l'on appelait ainsi pour les distinguer des tabellions de seigneuries, ou tabellions subalternes.

— Hist. S'est dit primitivement des fonctionnaires chargés de mettre en grosse les actes dont les minutes avaient été dressées par les notaires.

— Antiq. rom. A Rome, les tabellions étaient, selon les uns, des esclaves publics qui recevaient les contrats passés entre particuliers, et qui étaient écrits en simples notes par des clercs; selon les autres, c'étaient des officiers chargés de la garde des actes publics, et exerçant en même temps les fonctions de greffier.

TABELLIONAGE. s. m. (rad. *tabellion*). Anc. cout. Office, fonction de tabellion.

— Logement, étude du tabellion.

— *Droit de tabellionage*. Droit qu'avaient les seigneurs châtelains et hauts justiciers d'établir un tabellion dans l'étendue de leur justice.

TABELLIONÉ, ÉE. part. pass. du v. Tabellioner. S'emploie adjectiv. Acte tabellioné.

TABELLIONER. v. a. 1re conj. Jurispr. anc. Dresser un acte, en donner expédition. Tabellioner un acte, un contrat.

TABEOUN. s. m. Relat. Nom que les musulmans donnent à une classe de docteurs.

TABÉRISTAN. Géogr. V. TABARISTAN.

TABERNACLE. s. m. (du lat. *tabernaculum*, tente). Tente, pavillon. Il n'est usité en ce sens que dans les traductions de l'Écriture. Retourne, Israël, dans tes *tabernacles*. (Acad.)

— *Fête des Tabernacles*. Une des trois grandes fêtes des Juifs, instituée en l'honneur des quarante ans que leurs pères avaient passés dans le désert. Elle commençait le 15 du mois de tisri (30 septembre). Pendant les huit jours qu'elle durait, les Juifs demeuraient sous des tentes et des berceaux de feuillage, et célébraient avec leurs familles des festins de réjouissance où les étrangers eux-mêmes étaient admis. La fête des Tabernacles est nommée dans l'Évangile *scenopégie*. V. SCÉNOPÉGIE.

— *Le tabernacle du Seigneur*, et par excellence, *le Tabernacle*. Temple portatif des Israélites dans le désert. Il avait trente coudées de long sur dix de large et dix de haut. Un voile précieux le séparait en deux parties, l'une de vingt coudées, dite *le saint*, l'autre de dix, nommée *le saint des saints*. Dans celle-ci était l'arche d'alliance. Le grand prêtre seul pouvait y entrer, encore n'était-ce qu'une fois par an. On dit aussi quelquefois, *Tabernacle du témoignage*.

— *Tabernacle du conseil* ou *de l'assemblée*. Tente où, pendant le séjour des Israélites dans le désert, le peuple se réunissait pour les affaires ordinaires.

— Dans le Nouveau Testament, *Les tabernacles éternels*. Le ciel, le séjour des bienheureux. Que les rois de la terre vous honorent, il vous importe seulement que Dieu vous reçoive dans les *tabernacles* éternels. (Fléch.)

— Chez les catholiques, on appelle *tabernacle* une petite armoire en orfévrerie, en marbre ou en menuiserie, placée sur la table de l'autel, et où l'on renferme la sainte Eucharistie. Tabernacle en vermeil. Tabernacle en marbre blanc. Tabernacle en bois de cèdre. Ouvrir, refermer le tabernacle. Il y a un beau tabernacle dans cette église, dans cette chapelle.

— Fig. Le trésor de chacun est un *tabernacle* dont il écarte les profanes, même ses amis. (Boiste.)

— Se dit quelquefois, fig. et par plaisanterie, pour Petit coffre, petite armoire. Il eut soin de ne pas nous laisser manquer de certaines liqueurs qu'il tira d'une espèce de *tabernacle* dont il avait la clé. (Bril.-Sav.)

— Antiq. rom. Se disait du lieu où le magistrat qui tenait les comices plaçait sa tente, pour commander l'armée qui restait hors de la ville. Si, en choisissant le tabernacle, on avait violé en quelque point les rites consacrés, le résultat des comices était déclaré nul. || Lieu élevé que choisissaient les augures pour y faire leurs observations.

— Anc. mar. Petit exhaussement pratiqué vers la poupe d'une galère, pour servir de poste au capitaine.

— Constr. Espace libre ménagé sous terre, autour d'un robinet, pour qu'on puisse le manœuvrer au moyen d'une clé à long manche.

— Techn. Caisse ajustée sur la meule ou clontier.

TABERNAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *taberna*, auberge). Antiq. rom. Qui appartient aux tavernes, aux auberges.

— Littér. lat. *Fable tabernaire*. Se dit d'un genre de comédies dont les personnages étaient pris dans les conditions les plus basses.

TABERNA-MONTANUS (Jacques-Théodore). Médecin et naturaliste, né à Bergzabern,

en Alsace, et mort à Heidelberg en 1590. A publié en allemand un recueil de trois mille plantes, et un ouvrage sur les eaux minérales.

TABERNAS-Y-TURILLAS. Géogr. Ville d'Espagne (Grenade), à 25 kilom. N.-E. d'Almeira, 5,500 hab.

TABERNE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des apocynées. Les nombreuses espèces appartiennent toutes à l'Amérique méridionale. On dit aussi *tabernæmontane*, nom francisé du botaniste auquel ce genre fut dédié.

TABES. s. m. (pr. *ta-bèss*). Médec. Mot latin que l'on emploie quelquefois pour Consomption, marasme. Les progrès du tabes.

— Il s'est dit aussi pour Pus.

TABIDE. adj. des 2 g. (du lat. *tabidus;* fait de *tabes*, consomption). Médec. Qui est d'une maigreur excessive par suite de consomption, de marasme.

TABIFIQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tabes*, consomption; *facere*, faire, produire). Médec. Qui cause, qui entraîne la consomption, le marasme.

TABIS. s. m. (pr. *ta-bi*). Comm. Sorte d'étoffe de soie ondée par la calandre. Gros tabis. Petit tabis. Tabis plein ou uni. Tabis double. Tabis à fleurs.

On apporte à l'instant ses somptueux habits,
Où sur l'ouate molle éclate le *tabis*. (Boil.)

TABISÉ, ÉE. part. pass. du v. Tabiser. S'empl. adjectiv. Ruban tabisé.

TABISER. v. a. 1re conj. (rad. *tabis*). Rendre une étoffe à la manière du tabis. Tabiser de la moire. Tabiser du ruban.

TABITI. Myth. anc. Nom que les Scythes, selon Hérodote, donnaient à Vesta, qui était leur principale divinité.

TABLATE. s. f. Vieux mot qui s'est dit pour Tablette.

TABLATURE. s. f. (du lat. *tabula*, tableau). Anc. mus. Arrangement de certains signes dont on se servait pour marquer le chant à ceux qui chantaient ou jouaient des instruments. On lisait, chanter, jouer sur la tablature. Entendre bien la tablature, etc.

— *Tablature alphabétique.* Se dit de l'emploi qu'on a fait longtemps des lettres de l'alphabet pour noter les parties du luth, de la guitare et de quelques instruments du même genre. On figurait les cordes par plusieurs lignes parallèles. A, sur la ligne d'une corde, marquait qu'on devait la pincer à vide; B, qu'il fallait mettre un doigt de la main gauche sur la première touche du manche, et ainsi de suite.

— On appelle aujourd'hui *tablature* un tableau qui représente un instrument à vent et à trous, et qui indique quels trous doivent être bouchés ou bien ouverts pour former toutes les notes. La tablature se place en tête des méthodes de flûte, de flageolet, etc.

— Fig. *Donner une tablature*, a signifié, Donner une connaissance exacte de quelque chose. Tu parles si pertinemment du métier, que je ne pense pas de trouver jamais personne qui puisse m'en donner une meilleure *tablature* que toi. (Naudé.)

— Fig. et fam. *Il entend la tablature.* Se dit d'une personne fine et rusée. || *Il lui donnerait sur cela de la tablature.* Il est en cela plus capable, plus habile que lui. || *Donner de la tablature à quelqu'un.* Lui donner de l'embarras, de la peine, lui susciter une affaire fâcheuse. Voilà un visage qui donne sûrement de la *tablature* à la dame du logis. (Boissy.)

TABLE. s. f. (du lat. *tabula*, qui signifie proprement, Ais, planche). Meuble ordinairement de bois, fait d'un ou de plusieurs ais posés sur des pieds, et qui sert à différents usages. Table d'acajou, de palissandre, de noyer, de chêne, de sapin. Table de marqueterie. Table de marbre, de pierre. Table ronde, carrée, ovale. Table à un pied, à quatre, à six pieds. Table à roulettes. Table brisée. Table à coulisses, à tiroirs. Table à manger. Table à thé. Table à thé ou table de jeu. Table à ouvrage. Table à écrire. Table de cuisine. Le milieu d'une table. Les deux extrémités, les deux bouts d'une table. Allons, prenez, monsieur, la *table* pour écrire. (Mol.) Le vieillard vida le sac, étala les espèces sur une *table* et se mit à les compter. (Le Sage.) Je liai Léonarde aux pieds d'une grosse *table*, en lui protestant que je la tuerais si elle poussait le moindre cri. (Id.) Retombant ensuite sur son grand fauteuil de tapisserie, je coude appuyé sur la *table*, il se livra profondément à ses réflexions. (De Vigny.) Enfin la bonne approcha une petite *table* ronde, telle qu'on en avait autrefois, et qu'on nommait guéridon. (Brill.-Sav.)

Jupin pour chaque état mit deux *tables* au monde ;
L'adroit, le vigilant et le fort sont assis
A la première, et les petits
Mangent leur reste à la seconde. (La Font.)

La *table* où l'on servit le champêtre repas,
Fut d'ais non façonnés à l'aide du compas. (Id.)

— *Table de trictrac, de bouillotte, de brelan, de piquet*, etc. Table où l'on joue au trictrac, à la bouillotte, au brelan, au piquet, etc.

— *Table de nuit.* Petite table d'une forme particulière que l'on met à côté du lit, et sur laquelle on pose tout ce dont on peut avoir besoin pendant la nuit.

— Absol. Table à manger, ou table servie, couverte de mets. Table de quatre, de douze couverts. Dresser la table. Servir, mettre la table. Etre à table. Faire les honneurs d'une table. Servir à table. Et moi, qu'on me porte au bout de la *table*, en attendant que je meure. (Mol.) Il entra dans la case où toute la famille était à *table*. (B. de St-P.) Ils sourirent de plaisir quand ils virent la *table* prête. (Brill.-Sav.) Quoiqu'il fût à peine midi, je le trouvai déjà à *table*. (Id.) Aux deux bouts de la *table*, s'élevait une bouteille de vin de Sauterne soigneusement essuyée. (Id.) Il entra dans la salle deux autres parasites que je connaissais pour les avoir vus à la *table* de l'ambassadeur. (Le Sage.) Nous étions treize à *table*, et c'est vous qui en avez été cause, ma chère duchesse. (De Vigny.) Des fruits de ses vergers sa *table* se couronne. (Thomas.) Aussi leur *table* était-elle toujours mise, et couverte, à chaque repas, des mets les plus délicats et les plus friands. (Gall.) Les Anglais ont l'habitude de rester très-longtemps à *table*. (Las-Cases.) Il n'y a rien de plus préjudiciable à l'homme que de manger avec excès; c'est un coupe-gorge qu'une *table* remplie de trop de viandes. (Mol.) Quand on eut mangé, on se mit à boire, et nous passâmes ainsi la soirée, devisant, causant, pots sur *table*, jusqu'à ce qu'il fût heure de dormir. (P.-L. Courier.)

Le seul chanoine Evrard, d'abstinence incapable,
Ose encor proposer qu'on apporte la *table*. (Boil.)

— *La grande table.* La table des grandes personnes, par opposition à *la petite table*, la table des enfants. N'oubliez pas la petite table, surtout au dessert.

— Chez le roi. *La table du chambellan, la table du maître d'hôtel, la table des aides de camp*, etc. Se dit en parlant de tables servies régulièrement, et où certains officiers de service ont droit de manger.

— Dans les grandes maisons. *La première table.* La table des maîtres. || *La seconde table.* Celle des principaux domestiques. || *La troisième table.* Celle des valets.

— Dans les communautés. *La première table.* La principale table, qui se sert à une heure réglée. || *La seconde table.* Celle qui est le supplément de la première, et qui est principalement servie pour ceux que leurs fonctions empêchent de s'asseoir à la première.

— *Tenir la première, tenir la seconde table.* Faire les honneurs de la première, de la seconde table.

— *Tenir table ouverte.* Tenir une table où l'on reçoit beaucoup de personnes, et même celles qui n'ont pas été invitées. Ajoutez à cela qu'à l'exemple de son excellence, qui tenait *table* ouverte, je résolus de donner aussi à manger. (Le Sage.)

— Absol. *Tenir table.* Donner ordinairement à manger. Il tenait table à cette époque. Il ne tient plus table.

Vous vous croyez considérable,
Mais, dites-moi, tenez-vous *table?* (La Font.)

|| Signifie encore, Demeurer longtemps à table. C'est un homme qui aime à tenir table. On dit d'un grand qui tient *table* deux fois le jour, et qui passe sa vie à faire sa digestion, qu'il meurt de faim, pour exprimer qu'il n'est pas riche. (La Bruy.) Ils continuèrent à tenir *table* avec d'autant plus d'agrément qu'Amgiad n'était plus inquiet. (Gall.)

Sans réfléchir qu'un jour ouvrable
N'était point fait pour tenir *table*. (Vadé.)

— *Bénir la table.* Faire en commun, avant le repas, la prière nommée *Benedicite*.

— *Servir à table.* Distribuer les mets aux personnes qui sont à table. C'est ordinairement la maîtresse de la maison qui sert à table. Quelquefois, cependant, elle en charge un des convives, pour lui faire honneur. || Se dit aussi en parlant des domestiques qui apportent les plats, changent les assiettes, donnent à boire, etc. Toujours prêt à suivre les carrosses la nuit comme le jour, ou bien à servir à *table*, et à dévorer des yeux les plats que je voyais dessus. (Le Sage.)

— *Se mettre à table.* S'asseoir auprès de la table pour manger. Allons donc nous mettre à *table*, et qu'on fasse venir les musiciens. (Mol.) L'opération finie, nous courûmes nous mettre à *table*, avec des appétits aiguisés par le retard. (Brill.-Sav.) || *Sortir, se lever de table, quitter la table.* Interrompre ou finir le repas. On allait sortir de *table*, lorsque l'horloge ayant sonné deux heures, cinq chevaux parurent dans la cour. (De Vigny.) Comment! plus raisonnable! interrompit à son tour le docteur en se levant de *table* d'un air furieux, c'est vous qui êtes le plus grand fou du monde. (Le Sage.) || On dit aussi dans ce dernier sens, *Etre hors de table*. Eh bien! mon poulet, me dit-il quand nous fûmes hors de table, es-tu content de mon ordinaire? ne vaut-il pas bien celui de ton hôpital? (Id.)

— *Admettre quelqu'un à sa table.* Inviter à dîner quelqu'un d'inférieur à soi. Le roi, le le ministre l'a admis à sa table.

— *Donner la table, sa table à quelqu'un.* Le faire manger habituellement avec soi. Les habitants, fort hospitaliers, s'empressèrent de nous offrir leur *table* et leur maison. (Chateaubriand.) || On dit de même, *Avoir la table chez quelqu'un*. Le faire manger habituellement à sa table. Commis qui a la table et le logement, qui est nourri et logé chez celui qui l'emploie. J'acceptai le logement qu'il m'offrit gratuitement chez lui, avec la *table*. (Le Sage.)

— *Vivre à la même table.* Manger habituellement ensemble.

— *Courir les tables, piquer les tables.* Aller manger chez ceux qui tiennent table ouverte; faire le parasite. Quoique je m'aperçusse que c'était un vilain métier que celui d'aller piquer les *tables*, je commençai à me repentir de m'être moi-même interdit celle des pages du cardinal. (Le Sage.)

— *Table d'hôte.* Table servie à heure fixe, et où l'on mange à tant par tête. Manger à table d'hôte. Tenir une table d'hôte. Il existait quelques hôtels avec *table* d'hôte, qui, à peu d'exceptions près, n'offraient que le strict nécessaire, et qui d'ailleurs avaient une heure fixe. (Brill.-Sav.)

— *Propos de table.* Propos joyeux que l'on tient ordinairement en mangeant. || *Chanson, ronde de table.* Chanson à boire, faite pour être chantée au dessert. On mangea sur nouveaux frais; on causa, on rit; on chanta des chansons de *table*. (Brill.-Sav.)

— Fig. *La dernière table du naufrage.* La dernière ressource.

— Fig. et fam. *Rester sous la table.* S'enivrer au point de ne pouvoir quitter la table. || *Mettre quelqu'un sous la table.* L'enivrer complètement. L'homme à la grande bouche avait dit qu'il espérait bien qu'à lui tout seul il mettrait les Français sous la *table*. (Brill.-Sav.) *Écumeur de tables.* Parasite. Un jour qu'il donnait à dîner à l'ambassadeur de France, il ne vit pas sans peine arriver deux écumeurs de *tables*. (Le Sage.)

— Express. prov. *Dîner à la table de son maître.* Se dit d'un homme qui se laisse maîtriser par sa femme. || *Ne faire qu'un lit et qu'une table.* Manger et coucher ensemble. || *Mettre couteaux sur table.* Se disposer à faire bonne chère. || *Se tenir mieux à table qu'à cheval.* Se dit d'un gourmand qui n'est bon à rien. || *Avoir le dos au feu et le ventre à table.* Avoir toutes ses aises en mangeant.

— Fig. Toutes les personnes qui se trouvent à une même table. Le cardinal, à cette réponse, éclata de rire, et toute la *table* suivit son exemple. (Le Sage.) Ces vieux vers et l'air du maréchal faisaient rire toute la *table*, hormis trois personnes. (De Vigny.)

— *La sainte table.* L'autel où l'on communie, et fig., la communion. Se présenter à la sainte table. S'approcher de la sainte table. || *La table du Seigneur.* Se dit pour l'autel en général.

— *Table* signifie aussi le repas même, la nourriture que l'on prend à table. Bonne table. Table délicate. Table simple. Table frugale. Luxe de table. Dépense de table. Table qui coûte beaucoup. Augmenter sa table. Retrancher, diminuer, réformer sa table. Viande qui se sert aux meilleures tables, sur les meilleures tables. Ayez une *table* frugale, mais suffisante. (J.-J. Rouss.) Il avait une des maisons les plus brillantes de cette ville, sa *table* surtout était excellente. (Brill.-Sav.) Une gaîté piquante est l'âme de la *table*. (Lebrun.)

— Par extens. Bonne chère. Les plaisirs de la table. Un ami de la table. Aimer trop la table. Cet annuaire, si cher aux amis de la *table*, se recommandait par le piquant de ses idées. (Brill.-Sav.) Le plaisir de la *table* est particulier à l'espèce humaine. (Id.) Il distingue partout le plaisir de la *table* d'avec le plaisir de manger. (De Balz.) Le cuisinier donne la collation à quelques-uns de ses amis, tous gens gaillards et nés pour la *table*. (Le Sage.)

Décorez cependant dans un goût convenable
L'asile où vous goûtez les plaisirs de la *table*. (Berch.)

— *Renoncer aux plaisirs de la table.* Renoncer aux recherches, aux excès de la table.

— Lame de métal, morceau de marbre ou de pierre plat et uni sur lequel on peut écrire, graver, peindre. Graver sur une table d'airain, sur une table de cuivre. Placer des tables de marbre pour recevoir les inscriptions d'un monument. Leur tragique histoire est gravée en lettres d'or sur cette *table* de marbre. (Le Sage.)

— *Table rase* ou *table d'attente.* Lame, pierre ou planche pour laquelle il n'y a encore rien de gravé. || Fig. *Table rase.* Enfant, personne dont l'esprit encore neuf peut recevoir toutes les idées, toutes les impressions qu'on voudra bien lui donner. || *Faire table rase.* Enlever tout ce qui se trouve sur une table. Les valets firent table rase. || Se dit fig. d'une personne qui rejette toutes les opinions, toutes les notions qu'il a comme douteuses, pour les adopter de nouveau, les modifier ou les proscrire définitivement après un sérieux examen.

— *Table.* Se dit encore d'une liste ordinairement alphabétique, contenant les matières ou mots principaux qui sont dans un livre, et qui renvoient aux pages où se trouvent ces matières ou ces mots. Table alphabétique. Table des matières. Table bien faite, mal faite. Table exacte, fautive. Livre qui manque de table. Lorsque j'ai commencé d'écrire, ma *table* des matières était faite, et mon livre tout entier dans ma tête. (Brill.-Sav.) || *Table des chapitres.* Table où l'on indique le sujet traité dans chacun des chapitres du livre.

— Planche, feuille où les matières historiques, didactiques, etc., sont réduites méthodiquement et présentées en raccourci, afin qu'on les puisse voir plus facilement, et d'un même coup d'œil. Table généalogique. Table chronologique. Table de longévité. Table synoptique. Enseigner la philosophie, l'histoire par tables. Mettre toutes les sciences en tables.

— *Tables astronomiques.* Tables calculées d'après les lois physiques du mouvement des astres, et au moyen desquelles on peut, à l'aide de simples opérations numériques, assigne d'avance la position de ces corps pour un temps quelconque. || *Tables de logarithmes.* Tables de nombres en progression arithmétique, correspondant à des nombres d'une progression géométrique, dont l'emploi, universel dans les calculs mathématiques, ramène les multiplications et les divisions numériques à de simples additions et soustractions. || *Tables loxodromiques.* Tables où la différence des longitudes, et la route que l'on a parcourue en suivant un certain rumb, sont marquées de dix en dix minutes de latitude. || *Tables météorologiques* Tables où l'on inscrit, jour par jour, les changements qui ont lieu dans l'atmosphère. || *Table pythagorique* ou *de Pythagore.* Table qui contient tous les produits de la multiplication des nombres simples, les uns par les autres, depuis un jusqu'à neuf. || *Table des signaux.* Table offrant la réunion de tous les signaux à employer en mer, pour les communications. || *Table des sinus.* Tables qui contiennent par ordre les longueurs des sinus, tangentes et sécantes de tous les degrés et minutes d'un quart de cercle, exprimées numériquement en parties du rayon que l'on prend pour le sinus total. || Il y a encore, dans les différentes parties des sciences exactes, plusieurs autres tables destinées à abréger les calculs difficiles ou d'un usage fréquent.

— Anat. Lame qui revêt chaque face d'un os plat. || *Tables du crâne.* Lames de tissu compacte qui recouvre la surface externe et la surface interne des os du crâne. Table externe. Table interne. Cette dernière est appelée aussi *table vitrée*, à cause de sa fragilité.

— Antiq. *Table isiaque.* V. ISIAQUE. || *Table égyptienne.* Table de marbre égyptien que l'on a trouvée à Rome en 1709, sur le mont Aventin, et qui est chargée d'hiéroglyphes dont on a vainement cherché l'explication. || *Loi des douze tables.* Recueil de lois faites, dit-on, d'après les lois grecques de Solon, et publiées par les décemvirs, l'an 450 av. J.-C. Elles furent gravées sur des tables d'airain, au nombre de dix d'abord, puis on en ajouta deux nouvelles. La loi des douze tables était divisée en cent un articles. Ce fut la seule loi des Romains, depuis l'expulsion des Tarquins jusqu'à Auguste. Quelques fragments de ces lois sont venus jusqu'à nous. || *Tables nouvelles.* Edit qui abolissait toutes les dettes et obligations. || *Table de Pentinger* ou *table pentingérienne.* V. PENTINGÉRIEN.

— Archéol. *Table de marbre.* Grande table réellement de marbre qui était au palais de Justice, à Paris, où elle servait, entre autres usages, de théâtre aux clercs de la basoche pour y jouer des scènes bouffonnes et satiriques nommées sotties, farces ou moralités. Quoique cette table ait été détruite par le grand incendie du palais en 1618, les trois tribunaux qui siégeaient à l'entour, la connétablie, l'amirauté et les eaux et forêts, n'en conservèrent pas moins jusqu'en 1790 le nom de *table de marbre*. V. MARBRE. || *Chevaliers de la Table-ronde.* Ordre fabuleux que les romans du cycle breton supposent établi par Arthus, au VIe siècle. La fable de la table ronde n'est guère antérieure au XIe siècle et paraît avoir été introduite par Robert Wace. L'ordre se composait de vingt-quatre chevaliers, dont les noms se trouvent gravés sur une table de marbre ronde, conservée à Winchester depuis 1480. || *Table ronde.* S'est dit, en général, pour Joute, tournoi, parce que ces jeux étaient ordinairement suivis de festins où, pour éviter les disputes de préséance, on faisait asseoir les combattants à une table ronde.

— Fig., fam. et par plaisanterie. *Chevalier de la table ronde.* Gourmand; homme qui aime à rester longtemps à table.

— Astron. *Montagne de la table.* Constellation méridionale.

— Blas. *Table d'attente.* Écu qui n'est chargé d'aucune pièce ni meuble.

— Anc. comm. Nom que l'on donnait aux plaques de verre de Lorraine qui avaient deux pieds et demi en carré sans nœud au milieu. Il y avait six tables au lien et vingt-cinq liens dans un ballot. || *Table de camelot.* S'est dit à Smyrne des ballots de cette étoffe qui viennent d'Europe et qui sont plats et carrés. || *Table* ou *rouelle d'essai.* Se disait de deux plaques d'étain dont l'une était déposée au Châtelet, et l'autre à la communauté des potiers : ces tables portaient les empreintes des poinçons de tous les fabricants.

— Construc. Plaques ou pièces de plomb dont on forme le revêtement d'une terrasse, d'un réservoir. Une table de plomb. Du plomb en table.

— Féod. Table se disait de l'endroit où les seigneurs recevaient leur cens. || *Mettre en sa table. Unir* ou *réincorporer à sa table.* User de retrait par puissance de fief, sur l'acheteur ou l'héritier d'un fief.

— Géogr. Sommet d'une montagne, quand elle forme une espèce de plateau. La table du mont Thabor. || *Mont de la Table.* Montagne à surface plate, qui se trouve dans la colonie du cap de Bonne-Espérance, au sud de la ville du Cap. Elle a 1,150 mètres de haut. || Une montagne de l'île de Rhodes et une autre des États-Unis (Caroline du Sud), portent le même nom. || *Baie de la Table.* Baie à l'O. de la colonie du Cap, au S. de la baie de Saldanha. Elle est très-dangereuse.

— Géogr. anc. *Table du Soleil.* Endroit, sur les limites de l'Égypte et de l'Éthiopie, où l'on portait chaque année la statue de Jupiter Am-

mon, et où l'on offrait des festins aux dieux. On l'appelle aussi *héliotrapèze*.

— Hist sainte. *Tables de la loi* ou *tables de Moïse*. Nom des lois que Dieu donna à Moïse sur le mont Sinaï, et qui étaient gravées sur deux tables de pierre. V. DÉCALOGUE.

— Jeux. Autrefois, *Table secque*. Académie de jeux, brelan. ‖ *Jeux de la table*. Tours d'escamotage. V. TABLETIER. ‖ *Jeux de tables*. Se disait de tous les jeux dans lesquels on emploie des dames et un échiquier ou un tablier, parce qu'au trictrac, les dames étaient alors désignées sous le nom de *tables*. ‖ *Table* se dit aujourd'hui de chacune des divisions du tablier d'un trictrac, appelées aussi jans. Chaque table ou jan contient six cases désignées par autant de flèches ‖ *Toute table* ou *toutes tables*. Sorte de jeu qui se joue dans un trictrac.

— Lapid. Défaut à la surface d'un diamant. ‖ *Diamant en table*. Diamant taillé de manière que la surface en est plate. On dit aussi *table de diamant*. *Table de rubis*. ‖ *Table de bracelets*. Pierreries taillées en table, et arrangées pour servir à faire un bracelet.

— Mar. anc. *Table de loch*. Assemblage de deux planches noircies, jointes par une charnière, sur lesquelles on écrivait à la craie les chiffres indiquant toutes les opérations nautiques. Le contenu des tables de loch se reportait à la fin de chaque quart sur le livre de loch ou casernet. V. CASERNET.

— Métrol. Dans quelques provinces, *Poids de table*. Poids à l'usage du pays, et qui différait du poids de marc. ‖ *Table de réduction*. Table indiquant le rapport que différents poids, différentes mesures, différentes monnaies, ont les uns avec les autres.

— Musiq. Table d'harmonie ou simplement *table*. Partie supérieure de certains instruments de musique, où sont tendues les cordes. Table de piano. Table de guitare. Table de basse, de violon.

— Philol. *Tables alphonsines*. *Tables rudolphines*. V. ALPHONSIN et RUDOLPHIN. ‖ *Tables chronologiques*. Ouvrage de l'Écossais Jean Blain, publié vers le milieu du XVIII[e] siècle.

— Techn. *Table à la Tronchin*. Table haute sur laquelle on écrit debout, de l'invention du célèbre praticien de ce nom. ‖ *Table de billard*. Châssis de madriers bien joints et bien unis, sur lequel on applique le tapis. ‖ *Table à couler*. Masse de fonte sur laquelle on coule les glaces. ‖ *Table à moules*. Table sur laquelle le chandelier dresse ses moules. ‖ *Table aux toiles*. Grands bâtis de bois sur lesquels sont étendues les toiles où l'on met blanchir les cires. ‖ *Table d'une enclume*. Lame d'acier qui recouvre la partie de l'enclume sur laquelle on frappe. ‖ Chez les cartiers, *Mener la table*. Assortir les cartes et les diviser par deux.

TABLÉ. part. pass. du v. Tabler. Il est invar.

TABLEAU. s. m. (du lat. *tabula*). Ouvrage de peinture fait sur une table de bois, de cuivre, etc., ou sur de la toile. Grand, petit tableau. Beau tableau. Tableau estimé. Tableau de prix. Mauvais tableau. Vieux tableau. Un tableau de Raphaël, de Rubens, du Titien, du Poussin, etc., etc. Un tableau de Lebrun, d'Horace Vernet, d'Ingres, de Delaroche, etc. Tableau italien, français, flamand, espagnol. Tableau d'histoire. Tableau de genre, de chevalet. Tableau d'église. Cabinet, galerie de tableaux. Le fond, le devant, les plans d'un tableau. Le cadre d'un tableau. Mettre la dernière main à un tableau. Restaurer un tableau. Vernir, rentoiler un tableau. Être curieux de tableaux. Il vit encore des *tableaux* de deux cents ans, et des statues de plus de vingt siècles, qui en parurent des chefs-d'œuvre. (Volt.) Il y a maintenant dans une grande salle où il y avait plusieurs *tableaux*. (Le Sage.) Voilà l'histoire de ma famille, et un récit des malheurs qui sont représentés dans ce *tableau*. (Id.)

— Fig. La mort a effacé, pour ainsi dire, sous le pinceau même, un *tableau* qui s'avançait à la perfection avec une incroyable diligence. (Boss.) Lorsque l'âme est agitée, la face humaine devient un *tableau* vivant où les passions sont rendues avec autant de délicatesse que d'énergie. (Buff.)

— *Exposition annuelle des tableaux*. V. EXPOSITION.

— Fig. *C'est une ombre au tableau*. Se dit d'un léger défaut qui fait ressortir les qualités d'une personne, les beautés d'un ouvrage.

— Se dit aussi fig. d'un ensemble d'objets qui frappent la vue, qui font impression. De cette hauteur, on découvre un tableau magnifique. Le *tableau* du ciel excite l'admiration, lorsqu'on considère la majesté de son ensemble. (A. Libes.) Les deux rives du Meschacebé présentent le *tableau* le plus extraordinaire. (Chateaubriand.) Des archers nombreux, armés de longues piques, encadraient ce *tableau* d'une manière digne de lui. (De Vigny.) Ces fenêtres vont m'offrir un plus riant *tableau*. (Léon.)

> Je connais la nature, et sur ses grands *tableaux*,
> J'ai cent fois, jeune encore, exercé mes pinceaux.
> (LEBLANC.)

> Le *tableau* de l'espèce humaine
> Est un *tableau* mouvant. Là, des biens et des maux
> La génération se succède et s'enchaîne.
> Chaque acte aux spectateurs offre des traits nouveaux,
> Et les héros changent à chaque scène. DESHOUST.

— Représentation naturelle d'une chose, en action, de vive voix ou par écrit. Tableau fidèle, exact, complet. Tableau inexact, exagéré. Tableau de la vie humaine. Tableau des passions et des vices. Tableau historique. Tableau des principaux événements de l'époque. Faire, tracer le tableau de nos troubles civils, de nos révolutions. Cette scène offre un des plus beaux tableaux qui soient au théâtre. Vous avez prétendu que je consacrasse la mémoire des vertus du père Bourgoing, et que je vous proposasse comme un *tableau* le modèle de sa sainte vie. (Boss.) A ce *tableau* des avantages de l'industrie, j'en vais accoler un autre, d'un genre absolument opposé. (Brill.-Sav.) Ces livres me présentent des *tableaux* des passions qui en rendent les habitants si misérables. (B. de St-P.) Les *tableaux* de l'histoire inspirent la résignation : quand les hommes furent-ils moins malheureux ? (Boiste.)

— Liste des membres d'une compagnie selon l'ordre de leur réception. Avocat inscrit au tableau, rayé du tableau. On a effacé son nom du tableau. Le roi a nommé trois nouveaux conseillers, selon l'ordre du tableau.

— Feuille ou planche sur laquelle des matières didactiques, historiques, etc., sont rangées méthodiquement, et de manière à être embrassées d'un seul coup d'œil. Tableau statistique. Tableau synoptique. Tableau comparatif des anciennes mesures et des nouvelles. Les colonnes d'un tableau.

— Dans les classes, dans les écoles, Table de bois noircie sur laquelle on trace avec de la craie des caractères, des chiffres, des figures. Écrire une phrase sur le tableau. Faire une opération sur le tableau. Aller au tableau.

— Cadre de menuiserie fixé sur une muraille, pour y afficher des actes publics, et qui est ordinairement fermé par un grillage. Son mariage, sa demande en séparation, est au tableau, est affiché au tableau.

— Autrefois, Paix ou reliquaire que l'on donnait à baiser à la messe, pendant l'*Agnus Dei*.

— Antiq. *Tableau votif* ou *tablette votive*. Tableau consacré dans un temple, par celui qui avait échappé à quelque danger, tel qu'un naufrage, etc. Ce tableau représentait l'événement même qu'il devait consacrer. C'est de là que nous est venu l'usage des *ex voto*.

— Archit. Partie de l'épaisseur d'une baie de porte ou de fenêtre qui est en dehors de la fermeture.

— Droit civ. Les tableaux sont considérés comme immeubles quand ils sont placés à demeure; comme meubles quand ils font partie d'une collection, dans des galeries et pièces particulières; comme meubles meublants, quand ils font partie du mobilier d'un appartement.

— Hist. *Tableau civique*. S'est dit, dans la révolution française, d'un tableau où étaient inscrits tous les citoyens d'un canton ou d'une section qui avaient prêté le serment civique.

— Littér. dram. Division d'un drame, ou subdivision des actes d'un ouvrage dramatique, qui a été introduite depuis peu dans les pièces des théâtres du second ordre. On compte ordinairement autant de tableaux que de changements de décoration. Drame en huit tableaux. Pièce en cinq actes et en douze tableaux.

— Mar. Cadre de menuiserie placé à l'arrière, et dans lequel est la figure qui donne le nom au bâtiment, ou simplement ce nom, entouré de sculptures.

— Phys. *Tableau magique*. Nom donné à un carreau de verre monté dans une bordure dont les deux surfaces sont couvertes en partie par une feuille d'étain. On varie extrêmement la construction de cet instrument. Quand il est électrisé, il produit les mêmes effets que la bouteille de Leyde.

— Typogr. Se dit de tout ouvrage à cadre, filets et accolades. On ne confie les tableaux qu'à un compositeur habile. Labeur chargé de tableaux.

TABLÉE. s. f. (rad. *table*). Réunion de personnes autour d'une table. Une tablée de parents, d'amis. Pop. et peu usité.

— Techn. Longueur d'étoffe qui s'étend d'un bout de la table à l'autre, après avoir été tondue.

TABLER. v. n. 1[re] conj. (rad. *table*). Tenir table. Homme qui aime à tabler. Fat. plein de joie, allez *tabler* jusqu'à cent ans. (Mol.)

— Au trictrac, Poser, arranger les tables ou dames, suivant les points qu'on a amenés. On ne dit plus que *caser*.

— Fig. et fam. *Vous pouvez tabler là-dessus*. Vous pouvez compter là-dessus. J'ai sa parole, et vous pouvez tabler là-dessus.

TABLE-RONDE s. f. Institution de la chevalerie qui paraît avoir appartenu au XI[e] siècle. V. TABLE.

TABLET s. m. Vieux mot qui s'est dit pour Reliquaire. ‖ S'est dit aussi pour Petite table.

TABLETEUR s. m. Celui qui fait des jeux de table, escamoteur. Vieux et inusité.

TABLETIER, IÈRE. s. (rad. *table*). Celui, celle qui fait et qui vend des échiquiers, des trictracs, des jeux de dominos, des billes de billards, les tabatières et autres ouvrages d'ivoire, d'ébène, de buis, etc.

TABLETTE. s. f. (du lat. *tabella*, dimin. de *tabula*). Planche posée pour y mettre quelque chose. Les tablettes d'une armoire, d'une bibliothèque. Ranger ses cartons, ses livres sur des tablettes. Posez cela sur la tablette.

— S'est dit pour Petite table. ‖ *Manger à la tablette*. Manger sur une petite table, séparée de la grande, ce qui est encore une espèce de pénitence dans quelques communautés.

— Au pl. Planches de bois enduites d'une légère couche de cire sur laquelle les anciens écrivaient avec le style. V. STYLE.

— Se dit également parmi nous de plusieurs feuilles d'ivoire, de parchemin ou de papier, attachées ensemble, et que l'on porte sur soi pour prendre les notes, écrire les choses dont on veut se souvenir. De jolies tablettes. Des tablettes garnies d'or ou d'argent. Écrire sur ses tablettes. Oublier, perdre ses tablettes. Qu'y avait-il donc de si précieux dans vos *tablettes*, grande reine ? (Boil.) Eh bien ! nous donnerez-vous l'explication des paroles qui sont sur vos *tablettes* ? (Id.) J'écrivais tous les matins, sur mes *tablettes*, les histoires que je voulais lui conter dans la journée. (Le Sage.)

> ... que l'on cherche partout mes *tablettes* perdues,
> Et que sans les ouvrir elles me soient rendues.
> (QUINAULT.)

— Prov. et fig. *Être écrit*, *être marqué sur les tablettes d'une personne*. Être connu d'une personne, en avoir été remarqué sous quelque rapport. Cet homme-là n'est point écrit sur mes *tablettes* entre les grands médecins. (Mol.) Je me remets cette créature-là ; il y a longtemps qu'elle est marquée à l'encre rouge sur mes *tablettes*. (Le Sage.) ‖ *Rayez*, *ôtez cela de vos tablettes*. Ne vous attendez pas à cela, ne comptez pas là-dessus. ‖ *Vous êtes sur mes tablettes*. Se dit, par manière de menace ou de reproche, pour, Je me souviendrai de vous.

— Admin. anc. *Commis aux tablettes*. Se disait autrefois de tous les fonctionnaires qu'on occupait provisoirement, sans nomination définitive.

— Antiq. rom. *Tablettes centauriennes*. Registre sur lequel les censeurs réglaient la perception des impôts. ‖ *Tablettes d'absolution*. Celles sur lesquelles le juge inscrivait la lettre A, initiale d'*Absolvo* (j'absous). ‖ *Tablettes de condamnation*. Celles sur lesquelles le juge inscrivait la lettre C, initiale de *Condemno* (je condamne). ‖ *Tablettes comitiales*. Celles qui servaient à sanctionner ou à rejeter un projet de loi. ‖ *Tablette votive*. V. TABLEAU.

— Jeux. *La tablette*. Amusement de société, dans lequel on fait rouler dans un tableau [illegible] petites boules, marquées sur différentes facettes depuis 1 jusqu'à 12.

— Pharm. Médicament solide, de forme aplatie, tantôt ronde, tantôt carrée ou rhomboïdale, et qui se compose de substances pulvérisées incorporées au sucre par un [illegible]. Tablettes vicaires ou de Vichy. Tablettes [illegible]niales. Tablettes balsamiques de Tolu. Tablettes martiales. Tablettes de roses de Provins. Tablettes de kermès. Tablettes de magnésie. Tablettes de manne. Tablettes de quinquina. Tablettes de soufre. Tablettes de guimauve.

— Nom donné à quelques autres compositions sèches de formes semblables. Tablette de chocolat. ‖ *Tablettes de bouillon*. Bouillon évaporé jusqu'à siccité, auquel on donne la forme de tablettes qui peuvent se conserver en bon état pendant plusieurs années.

— Philol. Titre de plusieurs ouvrages qui présentent les matières rangées par ordre ou en raccourci. Tablettes historiques. Tablettes dramatiques. ‖ *Tablettes chronologiques*. Ouvrage estimé au commencement du XVIII[e] siècle par l'abbé Lenglet Dufresnoy.

TABLETTERIE. s. f. Métier, commerce de tabletier. Travailler en tabletterie. Exercer la tabletterie. La tabletterie, industrie [illegible] [illegible] l'Europe et pour l'Amérique.

— Ouvrages de tabletterie. Magasin de tabletterie. [illegible]

TABLIER s. m. (rad. *table*). [illegible]

— S'emploie pour désigner la totalité d'un trictrac qui est divisé en deux parties, [illegible] divisées chacune en deux tables.

TABLIER. s. m. (pr. *ta-bli-é*; rad. *table*). Pièce de toile, de cuir, [illegible] et les femmes mettent devant elles en travaillant pour [illegible]. Tablier de toile [illegible] peau. Tablier à bavettes, à poches. [illegible] Vous n'avez qu'à quitter votre [illegible] prendre congé de votre [illegible] et le bonnet [illegible] c'est-à-dire un bonnet de nuit avec un *tablier* blanc. (Id.) [illegible] *tablier*. (Gall.)

— *Droit de tablier*. Droit que, dans quelques métiers, les apprentis qui passent ouvriers payent à leurs nouveaux camarades.

— Morceau d'étoffe que les femmes mettent devant elles pour ornement. Tablier de taffetas. Tablier de soie. Tablier noir, vert, rouge. Tablier de [illegible] à dentelles. Tablier festonné, brodé. Il [illegible] sait le *tablier* de Virginie de toutes sortes de provisions et l'amenait devant nous. (B. de St-P.) On voyait peints sur cette robe plusieurs corps à l'usage des dames, des écharpes, des *tabliers* bigarrés, et des coiffures nouvelles. (Le Sage.)

— *Tablier de sapeur*. Tablier de peau blanche que portent devant eux les sapeurs des régiments d'infanterie française et de la garde nationale.

— *Lever son tablier*. Se dit dans un sens obscène, d'une fille ou d'une femme qui a commencé avec un homme.

> [illegible]
> (BOUFFLERS.)

— Prov. [illegible] de diminuer ses dépenses et ses libéralités. [illegible]

— Au théâtre [illegible]

— Se dit aussi d'un morceau de cuir attaché sur le devant d'un [illegible]

— *Tablier de timbale*. [illegible] deries qui se met autour d'une timbale.

— [illegible]

— Anat. Prolongement des petites lèvres de la vulve chez les Hottentotes.

— [illegible]

— [illegible] sous le ventre des béliers, [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— Mar. [illegible] nes et des barres.

— [illegible]

— [illegible] piédestal.

— Techn. Morceau de peau cloué à la [illegible]

TABLINUM s. m. [illegible] lerie de tableaux et de statues.

TABLOIN s. m. [illegible] de madriers, pour y placer une [illegible] de canons.

TABOUR, **TABUR** et **TABOUR** s. m. [illegible] que militaire.

TABOR. Géogr. V. THABOR.

TABORÉOR ou **TABOURBEUR** s. m. [illegible]

TABOUER, **TABOULLER** ou **TABOU** [illegible] battre du tambour.

TABOURIN [illegible]

TABORS [illegible]

TABOT s. m. [illegible]

TABOU s. m. [illegible] sieurs lieux.

— [illegible]

TABOUER. v. a. 1[re] conj. [illegible]

TABOUILLER. v. n. 1[re] conj. [illegible] BOURER.

TABOUILLIS. s. m. [illegible] BOURREMENT.

TABOUREMENT. s. m. [illegible] du tambour.

— Fig. Grand bruit, tapage. Vieux et inusité dans ces deux acceptions.

TABOURER. v. a. 1[re] conj. Battre du tambour.

— Fig. Faire du bruit, du tapage. Tabourer à une porte. Vieux et inusité dans ces deux acceptions.

TABOURET. s. m. (suivant Ménage, de *tambour*, à cause de la ressemblance d'un tabou-

sert à un petit tambour). Petit siége à quatre pieds, qui n'a ni bras, ni dossier. Tabouret de paille, de velours. S'asseoir sur un tabouret.

— Espèce d'estrade sur laquelle on expose en place publique ceux qui sont condamnés à une peine infamante. Homme qui mérite le tabouret. Il a été sur le tabouret.

— Ancienn. Sorte de parure de femme

— Bot. Espèce du genre thlaspi, que l'on nomme vulgairement *bourse-à-pasteur*. V. THLASPI.

— Équit. *Tabouret d'équitation*. Sorte de fauteuil ou de siége quelconque auquel on donne les différents mouvements que l'on fait exécuter à un cheval de manége.

— Hist. *Droit de tabouret*. Droit de s'asseoir sur un tabouret, en présence de la majesté royale. Cette prérogative ne date que du règne de Louis XIII, et fut d'abord accordée par Anne d'Autriche à la femme du chancelier Séguier. Le même droit fut donné bientôt aux princesses et duchesses, puis aux femmes des grands d'Espagne en 1625. Dans les cercles de la reine, le droit de tabouret était pour les dames ce qu'était pour les hommes de la cour le fauteuil chez le roi.

— *Avoir le tabouret, l'honneur du tabouret*. Avoir le droit de tabouret, le droit de s'asseoir sur un tabouret ou un siége pliant en présence du roi et de la reine.

— Phys. *Tabouret électrique*. Siége supporté par quatre petites colonnes de cristal, pour isoler les personnes et les choses qu'on veut électriser.

— Techn. Lanterne qui fait partie des machines destinées à puiser les eaux dans une carrière.

TABOUREUR. s. m. Celui qui bat le tambour. Vieux et inus. On dit *tambourineur*.

TABOURIN. s. m. Tambour ; instrument de musique militaire. Vieux et inus. en ce sens.

— S'est dit aussi pour Tambourin.

> Adieu mesure, adieu cadence,
> *Tabourins*, hautbois, violons,
> Puisqu'à la guerre nous allons. (MAROT.)

— Archéol. Sorte de petite monnaie qui valait 10 deniers.

— Anc mar. Partie de la galère où se trouvait l'éperon.

— Techn. Machine tournante en quart de sphère, que l'on pose au-dessus d'une cheminée pour l'empêcher de fumer.

TABOUROT (Étienne), sieur des Accords, procureur du roi à Dijon, né en 1547, mort en 1590 ; connu par plusieurs ouvrages facétieux et bizarres qu'on ne lit plus aujourd'hui.

TABS. Géogr. Ville d'Iran (Kouhistan), à 90 kilom. S.-O. de Toun ; 8,000 hab. Citadelle, jadis forteresse des Assassins.

TABUDA. Géogr. anc. Un des noms de l'Escaut. V. SCALDIS.

TABULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *tabula*, tableau). Qui tient aux tableaux, à l'emploi des tableaux. ‖ *Méthode tabulaire*. Celle dans laquelle on se sert de tableaux pour l'exposition d'une nomenclature, d'une série de faits. On dit aussi *méthode synoptique*. ‖ *Logarithmes tabulaires*. Ceux des tables.

TABULAIRE. s. m. Antiq. rom. Nom que l'on donnait aux affranchis, dont l'acte de manumission s'appelait *table*. ‖ Officier civil chargé de dresser les rôles d'impositions. ‖ Sorte de greffier municipal.

— Féod. Serf qui s'était affranchi en se plaçant sous la protection d'une église.

TABULAIRE. s. f. Comm. relig. Titre d'un office dans les couvents de femmes. La tabulaire marquait sur une tablette le nom des sœurs qui avaient quelque office à remplir pendant la semaine.

TABULCHANA. s. m. Relat. Cortége militaire que le sultan de Constantinople accorde à chacun de ses officiers. Le tabulchana du grand vizir.

TABUR. s. m. S'est dit pour Tambour. Violes, taburs et citoles.

TABURON. s. m. Ichthyol. Un des noms du marteau de mer.

TABUST et **TABUT**. s. m. S'est dit pour Querelle, contestation. ‖ Bruit, vacarme. Autour de luy, un *tabut* de ses valets plein de licence. (Mont.) Sa vie solitaire et retirée, grand séjour et seule retraicte du *tabut* et brouillis du monde. (Chass.)

TABUSTÉ ou **TABUTÉ, ÉE**. part. pass. des v. Tabuster et Tabuter.

TABUSTER et **TABUTER**. v. a. 1re conj. Vieux mot qui signifiait Inquiéter, quereller. ‖ Faire du bruit, du tapage.

TAC. s. m. Médec. Nom d'une épidémie qui régna dans Paris en 1441.

— Médec. vétér. Maladie contagieuse qui attaque les brebis et les moutons. Le tac s'est mis dans ce troupeau.

— Moll. Nom vulgaire du triton.

TACAIN. s. m. Vieux mot qui signifiait Querelleur, brouillon, mutin. V. TAQUIN.

TACAHAMACA ou **TAMAQUE**. s. m. Pharm. Résine peu usitée, d'une odeur analogue à celle de la lavande, qui provient d'un arbre de la famille des térébinthacées. ‖ Matière résineuse verdâtre, liquide, fournie par le calaba. On la nomme aussi *baume vert* ou *baume Marie*.

TACAPE. Géogr. Ville de l'Afrique ancienne. V. CABÈS.

TACAND. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'une morue.

TACAZZÉ. Géogr. Rivière d'Afrique, qui arrose l'Abyssinie et la Nubie. On la nomme aussi *Al Barah*.

TACCA. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des narcissées. Le taca pennatifide croît à Madagascar et dans les Indes orientales, où ses racines épaisses, tubéreuses, servent d'aliment.

TACCACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un tacca. ‖ TACCACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre tacca.

TACCO. s. m. Ornith. Oiseau d'Amérique, qui est une espèce de coucou. *Tacco* est le cri habituel, et néanmoins peu fréquent de ce coucou. (Buff.) On le nomme vulgairement *vieillard*.

TACET. s. m. (pr. *ta-cett* ; 3e pers. du sing. du prés. de l'indic. du v. lat. *tacere*, se taire). Mot latin qui est usité en musique dans ces phrases : *Tenir le tacet, faire le tacet*, qui se disent d'une partie qui se tait pendant que les autres chantent.

— Fam. et par extens *Garder le tacet*. Ne dire mot, se taire. Il a constamment gardé le tacet.

> On dit que ce nouveau Tacite
> Aurait dû garder le *tacet*. (VOLTAIRE.)

TACHAN. Géogr. Ville de Bohême, à 52 kilom. N.-O. de Pilsen ; 2,800 hab. Célèbre manufacture de glaces. André Procope, chef hussite, battit les impériaux à Tachan en 1431.

TÂCHANT. part. prés. du v. Tâcher. Qui tâche. Il est invar.

TACHANT. part. prés. du v. Tacher. Qui tache. Il est invar. Vin, liqueur tachant les habits.

TACHANT, ANTE. adj. Bot. Se dit des plantes qui salissent les doigts quand on y touche. Dermode tachant.

TACHARD. s. m. Ornith. Oiseau de proie du genre des buses.

TACHE. s. f. Souillure, marque qui salit. Une tache de graisse. Une tache d'huile. Une tache d'encre. Cela fait tache sur le linge. Enlever, ôter, faire disparaître une tache. Cette tache s'en ira à la lessive. Habit plein de taches. Vous savez bien, monsieur, qu'un des devants de mon pourpoint est couvert d'une grande *tache* de l'huile de la lampe. (Mol.)

— Fig. *La tache du péché*. La souillure que l'âme contracte par le péché. Offenserais-je cette âme sainte qui, après avoir lavé dans le sang de Jésus-Christ ces *taches* que le péché laisse en nous après la mort, jouit sans doute d'un bonheur éternel? (Fléch.)

— Prov. et fig. *C'est une tache d'huile* C'est une flétrissure ineffaçable.

— Marque naturelle ou accidentelle sur la peau, sur un organe. Avoir des taches sur la figure. Avoir une tache sur l'œil, sur la cornée. Des *taches* noires défiguraient sa belle gorge et son beau visage. (Volt.) Je regardais ce petit trou qu'elle a au côté du menton, et je croyais d'abord que ce fût une *tache*. (Mol.) Il survient aussi sur les ongles, particulièrement dans le printemps, de petites *taches* blanches que les anciens appelaient fleurs des ongles, et que le peuple nomme mensonges ; ces *taches*, qui n'indiquent aucune maladie, méritent à peine d'être remarquées. (Dict. de médec.) ‖ *Taches de rousseur*. V. ÉPHÉLIDE.

— Marque naturelle sur le poil ou sur la peau d'un animal. Chien blanc qui a des taches noires.

— Fig. *L'Agneau sans tache*. Notre Seigneur Jésus-Christ. Chastes épouses de Jésus-Christ, attirez sur ce dépôt sacré quelques regards de l'Agneau sans *tache* que vous suivez. (Fléch.)

— Se dit, à peu près dans le même sens, en parlant des végétaux. Les taches d'un œillet, d'un dahlia. Les feuilles du geranium ont des taches noirâtres.

— Endroit obscur sur la surface lumineuse du soleil, de la lune et de quelques planètes. Apercevoir de nouvelles taches dans le soleil, dans la lune.

— Prov. et fig *Il veut trouver des taches dans le soleil*. Se dit d'un homme qui cherche à trouver des défauts dans un chef-d'œuvre.

— *Tache*, signifie encore figurément, Imperfection, défaut dans un ouvrage d'esprit. Il y a des taches dans ce poëme, dans cette ode.

— Fig. et absol. Tout ce qui porte atteinte à l'honneur, à la réputation. C'est une tache à son honneur. C'est une grande tache dans sa vie. Cet affront est une tache qui ne peut se laver que dans le sang. Ce nom antique, dont il était si fier, n'était pas venu sans *tache* jusqu'à lui. (Villem.) La noblesse de ma maison a-t-elle quelque *tache* que j'ignore? (Le Sage.) Quoi! ton maître ferait cette *tache* à sa gloire! (Th. Corn.)

— Peint. Dans un tableau, Masse de couleurs sans liaison, sans harmonie La peinture veut des ombres, mais non des *taches*, pour relever l'éclat des couleurs. (Mme de Staël.)

— Ichthyol. *Tache noire*. Nom spécifique d'un chétodon.

TÂCHE. s. f. (de *taxa*, qui dans la basse latinité signifiait *taxe*, et par extens., *obligation* ; on écrivait autrefois *tasche*). Travail, ouvrage que l'on donne à faire à quelqu'un, dans un temps fixé et à certaines conditions. Tâche longue, pénible. Ouvrage exécuté à la tâche. Donner une tâche à des enfants, à des ouvriers. S'imposer, se prescrire une tâche. Remplir sa tâche. Faire, exécuter sa tâche. Achever sa tâche. J'ai fini ma courte *tâche* ; je n'ai plus rien à dire et je me tais. (J.-J. Rouss.) Le jeune auteur de tant de biens, le possesseur de tant de gloire, était loin de se croire au terme de sa *tâche*. (Thiers.)

— Se dit aussi, dans le même sens, des animaux. Là, de nombreux essaims d'abeilles remplissent avec ardeur leur *tâche* délicieuse. (Deleuze)

— *Travailler à la tâche, être à la tâche*. Travailler à un ouvrage qu'on a entrepris en gros et dont on doit être payé sans égard au nombre de journées qu'on y aura employées. Des ouvriers qui sont à la tâche ou à leur tâche, qui travaillent à la tâche. On dit de même, Entreprendre une besogne à la tâche, la prendre à la tâche. Donner un ouvrage à la tâche.

— Fig. *Prendre à tâche de faire une chose*. S'attacher à faire une chose, saisir toutes les occasions de la faire. Il a pris à tâche de me contredire, de me contrarier. Il semble que vous ayez pris à tâche de le perdre, de le ruiner. C'est une entreprise que j'ai pris à tâche de faire réussir. C'est la source des combats des philosophes, dont les uns ont pris à *tâche* d'élever l'homme en découvrant ses grandeurs ; les autres de l'abaisser en représentant ses misères. (Pasc.)

— Loc. adv. *En bloc et en tâche*. En gros et sans entrer en discussion du détail. Entreprendre un travail en bloc et en tâche. Marchander des objets en bloc et en tâche. Vieux et peu usité.

— Anc. cout. On appelait *tâche* dix cuirs réunis ensemble.

— Anc. métrol. Pièce de terre d'une certaine mesure.

TÂCHÉ. part. pass. du v. n. Tâcher. Il est invariable.

TACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Tacher. S'emploie adjectiv. Habit taché. Linge taché. Sa robe *tachée* porte l'empreinte de la carrière qu'il a parcourue. (B. Const.)

— *Taché de*. La pleine lune qui se lève au sommet du mont Ida *taché* de neige, répandait une lumière sereine. (Lamart.) Ce sac était lié d'un ruban rouge, et *taché* d'encre au milieu. (Le Sage)

> Nos fils bien gros,
> Bien dispos,
> Naîtront parmi les pots,
> Le front *taché* de lie. (BÉRANGER.)

— Fig. Quelles horreurs ! Mon règne en sera *taché*. (De Vigny.)

— Bot. Se dit des pétales ou des feuilles qui portent des taches.

TACHÉE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire du lutjan.

TACHÉOGRAPHE, TACHÉOGRAPHIE, TACHÉOGRAPHIQUE. V. TACHYGRAPHE, TACHYGRAPHIE, TACHYGRAPHIQUE.

TACHÉOTYPE. s. m. (pr. *ta-ké-o-ty-pe* ; ét. gr., ταχύς, rapide ; τύπος, caractère, empreinte). Typogr. Nom donné à une méthode, à une construction de casse d'imprimerie, par lesquelles on prétendait obtenir une grande rapidité de travail.

TACHER. v. a. 1re conj. (rad. *tache*). Souiller, faire une tache. L'encre tache le linge. Cela tache les habits. A l'égard du sac où il y avait de l'argent, je le gardai ; je ne l'avais *taché* d'encre et lié d'un ruban rouge que pour le faire paraître ainsi devant l'hôte et l'hôtesse. (Le Sage.)

— Fig. Il ne faut qu'une mauvaise action pour *tacher* la plus belle vie. (Acad.)

— SE TACHER. v. pron. Se faire une tache, des taches. Prenez garde de vous tacher.

— Être taché. Le blanc, le rose se tachent aisément.

TÂCHER. v. n. 1re conj. (rad. *tâche*). Faire des efforts pour venir à bout d'une chose. Tâchez de vous avancer. Il tâchera de vous payer, de vous satisfaire. La vanité *tâche* en quelque sorte de couvrir la honte de la mort par les honneurs de la sépulture (Boss.) A Dieu ne plaise que je *tâche* d'accorder l'esprit du siècle et l'esprit de Jésus-Christ. (Fléch) Quant à tous les gens qu'ils ont *tâché* d'animer contre lui, outre que cela est de très-mauvaise grâce, je ne vois rien de plus ridicule. (Mol.) Si je rencontre quelque infortuné, je *tâche* de venir à son secours par mes conseils. (B. de St-P.) Mais lorsque vous serez au milieu des hommes, *tâchez* de ne pas vous laisser tromper par l'hypocrite. (De Vigny.) *Tâchez* de vivre tranquille si vous ne pouvez vivre heureux. (Quin.) Je lui parlais sans cesse, et *tâchais* de m'en faire écouter. (Le Sage.) *Tâchez* dans ce dessein de l'affermir vous-même. (Rac.)

— *Tâcher à*. Viser à. L'un *tâche* à l'émouvoir par des images affectées de sa misère. (Fléch.) Je m'excite contre elle et *tâche* à la braver. (Rac.) Je vois qu'envers mon frère on *tâche* à me noircir. (Mol.)

> Il suffit qu'il se rende plus sage
> Et *tâche* à mériter la grâce où je m'engage (MOL.)

> Quoi ! vous osez, dit-elle, à mes yeux vous produire,
> Après que votre race a *tâché* à me nuire. (LA FONT.)

— Absol. Faire des efforts pénibles en s'appliquant à un ouvrage auquel on n'est point propre. Un artiste qui tâche ne peut acquérir ni habileté, ni réputation. Malheur à qui *tâche* en quelque genre que ce puisse être. (Volt.)

— Fam. *Il n'y tâchait pas*. Il l'a fait sans intention. Pardonnez-lui ce manque d'égards, il n'y tâchait pas.

— *Il n'y tâchait pas* se dit aussi en parlant d'un homme qui réussit plutôt par hasard que par talent ou par adresse.

TÂCHERON. s. m. (rad. *tâche*) Techn. Ouvrier qui entreprend une tâche pour la faire lui-même ou pour la faire faire.

TACHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Tacheter. S'empl. adjectiv. Oiseau tacheté. Jument tachetée. Il est obscur et terne, excepté deux ou trois espèces qui sont légèrement *tachetées*. (Buff.)

> Je garde à ma Phyllis, pour le jour de sa fête,
> Deux chevreaux *tachetés* qu'avec soin je nourris (FLORIAN)

— *Tacheté de*. Cheval tacheté de noir. Perroquet tacheté de jaune et de vert. Il a la gorge fond blanc, *tachetée* de deux teintes différentes de brun. (Buff.)

— Bot. Qui est marqué de taches dont le nombre est indéterminé. Fleur, feuille tachetée. OEillet tacheté de rouge, de blanc.

— Médec. *Maladie tachetée*. Affection qui consiste en une éruption de taches rouges très-nombreuses, étroites, arrondies, sur presque toute la surface du corps Ces taches semblent dues à une légère extravasation du sang sous l'épiderme.

TACHETÉ. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un diodon, d'un baliste et d'un labre.

TACHETÉE. s. f. Erpét. Nom vulgaire de quelques couleuvres.

— Ichthyol. Nom spécifique d'une murène d'Arabie.

TACHETER. v. a. 1re conj. (rad. *tache*). Marquer de diverses taches. Le soleil lui a tacheté le visage. La nature a tacheté la peau du mâle seulement.

— Se dit aussi en parlant des taches artificielles. Tacheter de rouge le fond d'un papier, d'une étoffe.

— SE TACHETER. v. pron. Être tacheté.

TÂCHI. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des gentianées. Il ne comprend qu'une seule espèce, le tachi de la Guiane, arbrisseau grimpant qui croît au bord des ruisseaux.

TÂCHIBLE. adj. des 2 g. Féod. Se disait d'une terre sujette au droit de tâche ou de terrage.

TACHIBOTE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des cistées. L'unique espèce appartient à la Guiane.

TACHIGALE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des légumineuses, renfermant le tachigale paniculé et le tachigale trigone, arbres de la Guiane.

TACHIN. s. m. (du gr. ταχινός, vif, prompt). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamérés, de la famille des brachélytres.

TACHINAIRE. adj. des 2 g Entom. V. TACHINIDE.

TACHINIDE. adj. des 2 g. (rad. *tachin*). Entom. Qui ressemble à un tachin. ‖ TACHINIDES s. m. pl. Famille de coléoptères qui a pour type le genre tachin.

TACHIROU. s. m. Ornith. Espèce de coucou d'Afrique.

TACHKEND. Géogr. Ville du Turkestan, dans le kanat de Khokand, jadis capitale d'un État particulier ; 80,000 hab.

TACHOUS, OUSE. adj. Vieux mot qui signifiait Sale, malpropre.

TACHYDROME. adj. des 2 g. (pr. *ta-ki-dro-me* ; ét. gr., ταχύς, rapide ; δρόμος, course). Zool. Qui court très-vite. Se dit de plusieurs animaux.

— TACHYDROMES. s. m. pl. Ornith. Nom donné à une famille d'oiseaux échassiers.

TACHYDROMYE. s. f. (pr. *ta-ki-dro-mie* ; ét. gr., ταχύς, rapide ; δρόμος, course ; μυῖα, mouche). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères.

TACHYDROMOÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une tachydromye ‖ TACHYDROMOÏDES Famille d'insectes diptères qui a pour type le genre tachydromye.

TACHYERGE. s. m. (pr. *ta-kier-ge* ; ét. gr., ταχύς, vite, rapide ; ἔργον, ouvrage). Entom. Sous-genre établi parmi les charançons.

TACHYGRAPHE. s m (pr. *ta-ki-gra-phe*, ét. gr., ταχύς, vite, rapide ; γράφω, j'écris). Celui qui pratique la tachygraphie, qui s'occupe de tachygraphie.

— Ant. S'est dit dans le Bas-Empire, à partir du Xe siècle, des écrivains qui se servaient de l'écriture cursive, et aussi de ceux qui, pour écrire plus rapidement, se servaient de signes d'abréviation.

TACHYGRAPHIE. s. f. (pr. *ta-ki-gra-fie*, ét., V. TACHYGRAPHE). Art d'écrire au moyen d'abréviations, presque aussi vite que la parole. Connaître la tachygraphie. Traité de tachygraphie. En France et ailleurs, la *tachygraphie* et

fait en retranchant des lettres ou des syllabes entières de mots, comme *sdm* pour *secundum*; *aut.* pour *auteur*; *st* pour *saint*, etc. (J.-B. Morin.) Les rabbins se sont fait aussi une *tachygraphie* par des abréviations qui sont des espèces de mots techniques dans lesquels chaque consonne tient lieu d'un mot entier. (Id.) V. STENOGRAPHIE.

TACHYGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ta-ki-gra-fi-ke*). Qui appartient, qui a rapport à la tachygraphie.

TACHYGRAPHIQUEMENT. adv. Didact. Au moyen de de la tachygraphie.

TACHYLITHE. s. f. (pr. *ta-ki-lite*). Minér. Minéral particulier et peu connu, qui se rapproche de l'obsidienne.

TACHYMÉNIS. adj. m. (pr. *ta-ki-mé-niss*; du gr. ταχυμενις, fait de ταχὺς, prompt; μῆνις, colère). Myth. gr. Qui s'irrite promptement. Surnom de Bacchus.

TACHYMÈTRE. s. m. (pr. *ta-ki-mè-tre*; ét. gr., ταχὺς, vite; μετρον, mesure). Mécan. Instrument que l'on a proposé pour mesurer le mouvement d'une machine.

TACHYPE. s. m. (pr. *ta-kipe*; ét. gr., ταχὺς, rapide; ποὺς, pied). Entom. Genre de coléoptères pentamérés de la famille des créophages. Il renferme plusieurs espèces. Tachype doré, brillant, enchaîné. Tachype jardinier. Tachype des champs.

TACHYPÈTE. adj. des 2 g. (pr. *ta-ki-pète*; ét. gr., ταχὺς, rapide; πέτομαι, voler). Ornith. Qui a un vol rapide. Se dit de plusieurs oiseaux, et particulièrement de la frégate.

TACHYPHONE. s. m. (pr. *ta-ki-fone*; ét. gr., ταχὺς, rapide; φωνή, voix). Ornith. Genre d'oiseaux sylvains de la famille des péricalles.

TACHYPLOTÈRE. adj. des 2 g. (pr. *ta-ki-plo-tère*; ét. gr., ταχὺς, prompt; πλόος, navigation). Ornith. et icthtyol. Qui nage avec vélocité. Se dit de plusieurs oiseaux aquatiques et de plusieurs espèces de poissons.

TACHYS. s. m. (pr. *ta-kiss*; du gr. ταχὺς, rapide). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères établi pour quelques espèces du genre bembidion.

TACHYSAURE. s. m. (pr. *ta-ki-zore*; ét. gr., ταχὺς, rapide; σαῦρος, lézard). Erpét. Genre de reptiles de l'ordre des sauriens.

TACHYSURE. s. m. (pr. *ta-ki-zure*; ét. gr., ταχὺς, rapide; οὐρά, queue). Ichthyol. Genre de poissons osseux holobranches rapporté à la famille des oplophores.

TACITA. Myth. lat. Déesse du silence à laquelle Nuna éleva un temple. C'est la même que *Muta*.

TACITE. adj. des 2 g. (du lat. *tacitus*, part. pass. du v. *tacere*, taire). Qui n'est pas formellement exprimé; qui est sous-entendu ou peut se sous-entendre. Clause tacite. Convention tacite. Condition tacite. Aveu, consentement tacite. Approbation tacite. C'est un pacte, un traité tacite. Il savait d'ailleurs qu'une convention *tacite* des deux années empêchait que les tirailleurs ne fissent feu sur les sentinelles. (De Vigny.)

— Jurispr. *Tacite reconduction.* Continuation de la jouissance d'un bien affermé, aux mêmes prix et conditions, après l'expiration du bail et sans qu'il ait été renouvelé.

TACITE (Caïus-Cornelius). Historien latin, né à Intéramne en Ombrie, vers l'an 54 de J.-C., parut d'abord au barreau, puis dans les armées. Il épousa en 79 la fille d'Agricola, fut gouverneur de province, et consul subrogé en 97. On croit qu'il mourut octogénaire vers 130 ou 134. Plusieurs de ses ouvrages ont été perdus, mais nous possédons en partie ses *Annales* et ses *Histoires*, et en totalité, la *Vie d'Agricola*, les *Mœurs des Germains*, et un *Dialogue sur l'éloquence*, souvent attribué à Quintilien. Historien et philosophe à la fois, il expose les faits sans partialité. Son style est grave, élégant et concis.

TACITEMENT. adv. D'une manière tacite, sans être formellement exprimé. Cela est tacitement compris dans le traité. L'humilité de saint François de Paule ne condamne-t-elle pas *tacitement* notre luxe et notre vanité? (Fléch.)

TACITURNE. adj. des 2 g. (du lat. *taciturnus*, fait de *tacere*, se taire). Qui parle habituellement peu. Homme extrêmement taciturne. Vieillard morne et taciturne. On le voyait toujours doux, paisible et *taciturne*, ne disant jamais mot, et ne jouant jamais à tous ces petits jeux que l'on nomme enfantins. (Mol.) Il est *taciturne* à donner des vapeurs. (Hamilt.)

— Par extens. Esprit, caractère taciturne. Mine taciturne. A combien de sottes âmes, en mon temps, a servi une mine froide et *taciturne* de titre de prudence et de capacité. (Mont.)

— TACITURNE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes qui se faisaient un devoir du silence.

— Hist. *Le Taciturne.* Se dit absol. de Guillaume Ier, prince d'Orange, fondateur de la liberté des Provinces-Unies.

— Syn. comp. TACITURNE. SILENCIEUX. Le *silencieux* garde le silence. Le *taciturne* garde un silence obstiné. Le *silencieux* n'aime pas à discourir. Le *taciturne* y répugne. Aussi le premier n'a-t-il qu'un air silencieux, tandis que le second a l'air morne.

TACITURNITÉ. s. f. (rad. *taciturne*). Tempérament, caractère ou état d'une personne taciturne, ou qui parle peu; disposition au silence et à la tristesse. Homme d'une grande taciturnité. Demeurer dans une taciturnité absolue. M. Sidrac, qui avait jusque-là gardé le silence, sortit enfin de sa *taciturnité*. (Volt.) Faut-il s'étonner si la *taciturnité* qu'ils voient régner chez eux les en chasse, et s'ils sont peu tentés d'embrasser un état si déplaisant? (J.-J. Rouss.)

TACLE. s. m. Anc. art milit. Sorte de bouclier.

TACON. s. m. Vieux mot qui a signifié Jambon. ‖ La boule que l'on pousse avec le mail, et le Jeu de mail lui-même. ‖ Pièce de cuir que l'on remet à un soulier.

— Bot. Maladie du safran. C'est une espèce d'ulcère causé par une trop grande humidité, qui attaque l'ognon et le fait périr.

— Anc. typog. Entaillure que l'on faisait à la frisquette pour imprimer en rouge une partie de la forme. ‖ V. TAQUON.

— Relat. Sorte de litière en usage à Madagascar.

— Ichthyol. Nom vulgaire du saumoneau.

TACONÉ, ÉE. adj. Agric. Se dit du raisin dont la peau a été altérée par le soleil.

TACONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Taconner. S'empl. adjectiv.

— Typogr. V. TAQUÉ.

TACONNER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Raccommoder, surtout en parlant de la chaussure. Taconner des souliers.

TACONNET (Toussaint-Gaspard). Acteur, né à Paris en 1730, mort en 1774, jouait dans la troupe foraine de Nicolet, dont il fit la fortune, et mourut à l'hôpital. Il excellait dans la parade, et avait composé un grand nombre de farces, dont plusieurs ont été imprimées.

TACONNEUR ou **TACONNET.** s. m. (rad. *tacon*). Raccommodeur de souliers; savetier. Vieux et inus.

TACONCHÉ-TESSÉ. Géogr. Rivière de l'Amérique anglaise, dans l'O. de la Nouvelle-Bretagne; sort du lac Trazer, coule au S.-O., et tombe dans le golfe de Géorgie.

TACQUE ou **TAQUE.** s. f. Longue verge de bois flexible, de la grosseur du pouce, et terminée par une masse de bois, dont on se servait autrefois pour jouer au billard. On la nommait aussi *tacôn*. V. TACON.

— Anc. administ. Se disait, dans les tarifs de la douane, de tous les ustensiles de fer fondu.

TACQUON. s. m. Typogr. V. TAQUON.

TACQUONNER. v. a. 1re conj. Typogr. V. TAQUONNER.

TACRIR. s. m. Hist. ott. Rapport sur les affaires publiques, adressé par des employés inférieurs au vizir, et par celui-ci au sultan.

TACSONE. s. f. Bot. Genre séparé des grenadilles, dont il diffère par quelques-uns de ses caractères. Il contient neuf espèces propres à l'Amérique méridionale.

TACT. s. m. (pr. *takt*; du lat. *tactus*, fait de *tangere*, toucher). Physiol. L'un de nos cinq sens, celui par lequel il nous est donné d'apprécier certaines qualités des corps, telles que leur température, leur forme, leur consistance, leur plus ou moins de sécheresse, leurs aspérités, etc. Chez l'homme, les sensations produites par le tact ou toucher s'exercent au moyen des nerfs en général et de la peau où ils se terminent, laquelle communique par les nerfs avec le cerveau. Le sens du tact. Fonction du tact. Le mécanisme du tact. La physiologie du tact. L'impression du tact. La sensation du tact. Effectuer le tact. Le tact peut, comme tout autre sens, s'exercer de deux manières: ou *passivement*, quand les corps extérieurs s'appliquent d'eux-mêmes, et à l'insu de la volonté, à la peau; ou *activement*, quand c'est la peau qui s'applique elle-même aux corps extérieurs, et que la volonté érige la partie nerveuse pour qu'elle développe mieux l'impression que ces corps doivent y faire naître. Le *tact* est le plus général de tous les sens. (Adelon.) La peau est principalement l'organe du *tact*. (Id.) Chaque partie constituante de la peau concourt à la production du *tact*. (Id.) Puisque le *tact* est une sensation externe, la cause de l'action d'impression qui est le fondement de cette sensation est à coup sûr le contact d'un corps extérieur. (Chauss.) Le *tact* sera d'autant plus délicat que la peau sera plus convenablement organisée pour cette fonction. (Id.) Le *tact* est fort délicat chez l'homme. (Adelon.) Le *tact* est tributaire de l'éducation, et l'on peut en restreindre ou en étendre beaucoup la puissance. (Id.) Le *tact* est plus exquis dans la femme, dont la peau est plus fine et plus nerveuse, que dans l'homme, et dans le vieillard surtout, dont la peau est plus épaisse, gercée, ridée, et dont les papilles nerveuses sont affaissées et atrophiées. (Chauss.) Ceux des arts qui exigent un *tact* délicat ont été presque tous inventés dans les pays chauds. (Id.) Quelle différence entre le *tact* obtus de l'ouvrier sans cesse occupé à de rudes travaux, et le *tact* si délicat d'une femme mondaine qui use convenablement de bains et de parfums! (Id.) Quelle distance entre le *tact* exercé d'un aveugle, qui reconnaît au *tact* jusqu'aux couleurs des étoffes, et celui d'un homme qui, jouissant de tous ses sens, n'a pas autant cultivé son toucher! (Id.) Les régions de la peau les plus propres à exercer le *tact* sont celles où les papilles nerveuses sont les plus développées. (Id.)

— *Tact cutané.* Tact dont la peau est le principal organe. ‖ *Tact muqueux* ou *tact des membranes muqueuses.* Tact exercé par les parties qui revêtent l'intérieur des organes communiquant avec l'extérieur par des ouvertures naturelles, et qui semblent former dans leur ensemble comme une peau interne.

— Fig. Jugement sûr, finesse de goût; fonction de l'esprit prompte, subtile et juste, qui semble prévenir le raisonnement et provenir d'un goût, d'un sentiment, d'un instinct. En morale, le tact est pour ainsi dire le sens du toucher appliqué aux choses de l'intelligence; c'est cette faculté d'appréciation, transportée de la main à l'esprit, qui fait que celui-ci juge avec promptitude et avec sûreté de la qualité des objets, de la valeur des questions dont il est appelé à connaître. Tact médical. Tact poétique. Tact artistique. Tact exercé. Le *tact* est aux médecins ce que le goût est aux peintres et aux poètes. (Monfalc.) Le médecin qui a du *tact* apprécie les phénomènes dont ses sens sont frappés. (Id.) Tel homme a une grande érudition, du jugement, et même de l'expérience, qui cependant manque de *tact* et n'est qu'un praticien médiocre. (Id.)

— *Avoir du tact.* Se former une opinion exacte et rapide des choses ou des individus avec lesquels on se trouve en rapport, par ses intérêts ou par ses habitudes. Ce peintre a beaucoup de tact.

— *Montrer du tact.* Ne s'écarter jamais, dans sa conduite, des convenances de sa situation; observer en tout les égards et les bienséances qui sont le lien de la société et qui en font le charme; user d'indulgence envers les autres, afin d'en rencontrer pour soi-même.

— *Homme de tact.* Celui qui, exempt de prévention orgueilleuse et malveillante, comme de présomption blessante et hautaine, évite de se prononcer sur rien d'une manière trop absolue. L'homme dont on peut dire qu'il vaut mieux avoir tort comme lui que raison comme tel autre, est à coup sûr un homme de *tact*. (Encycl.)

— S'emploie quelquefois pour Contact. La neige qui fondait au *tact* du rayon rose. (Lamartine.)

— Syn. comp. TACT. TOUCHER. ATTOUCHEMENT. Le *tact* est doué des qualités distinctives du sens, délicatesse, finesse, ou grossièreté, etc. Par le *toucher*, on reconnaît au contraire la qualité des choses; ainsi un corps est doux ou rude au toucher. L'*attouchement* nous fait distinguer les circonstances particulières de tel acte relativement à tel objet.

TAC-TAC. Onomatopée dont on se sert pour exprimer un bruit réglé, qui se renouvelle à temps égaux.

— Il est aussi substantif, et s'écrit avec un trait d'union. Ce tac-tac est insupportable.

TACTÉE. adj. f. Musiq. Épithète employée par quelques auteurs en parlant d'une note piquée ou pointée, d'un staccato.

TACTICIEN. s. m. Celui qui entend bien la tactique, qui est habile dans la tactique. C'est un grand tacticien, un bon tacticien.

TACTICOGRAPHE. s. m. (ét., V. TACTICOGRAPHIE). Auteur d'une tacticographie, d'un traité de tactique.

TACTICOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., τακτική, tactique; γράφω, j'écris). Art milit. Delinéation des manœuvres militaires; représentation géographique des évolutions de guerre.

TACTICOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Art milit. Qui appartient, qui a rapport à la tacticographie.

TACTILE. adj. des 2 g. (du lat. *tactilis*; fait de *tactus*, le toucher). Didact. Qui est ou qui peut être l'objet du tact; qui appartient au tact, qui en dépend, qui lui est propre. Impression tactile. Sensation tactile. La sensibilité tactile. Notions tactiles. Notre corps, qui est mobile, peut à notre gré s'appliquer aux objets extérieurs dont nous voulons recevoir une impression *tactile*. (Adelon.) Le contact étant ainsi effectué, la peau développe aussitôt l'action d'impression, qui, transmise par des nerfs conducteurs au cerveau, et perçue par cet organe, devient le fondement de la sensation *tactile*. (Id.) Il n'est personne qui n'ait observé sur lui-même la différence d'énergie d'une sensation *tactile*, selon qu'elle est produite passivement ou activement. (Id.) A la fonction *tactile* de la peau se rapportent les diverses sensations de chaud et de froid que nous éprouvons consécutivement aux variations de la température du milieu ambiant. (Id.)

— *Qualités tactiles des corps.* Propriétés de ces mêmes corps qui les rendent sensibles au sens du toucher. Tels sont l'étendue, la dureté, la mollesse, le froid, le chaud, l'humidité, la sécheresse, le poli, etc.

TACTILITÉ. s. f. (rad. *tactile*). Didact. Faculté cérébrale destinée à percevoir et à juger les sensations du toucher. Nous avons en commun avec les animaux la faculté de la *tactilité*; ils savent aussi très bien calculer les résistances qu'ils ont à vaincre, et le poids des corps dont ils veulent se charger. (Fossati.)

TACTION. s. m. (pr. *tak-sion*, du lat. *tactio*, même signif.). Didact. Action de toucher. Peu usité.

TACTIQUE. s. m. (du gr. τακτική; fait de τακτός, rangé). Art de ranger des troupes, des vaisseaux en bataille, de camper, d'exécuter les évolutions militaires, etc. Tactique militaire. Tactique navale. La tactique des anciens, des modernes. Entendre bien la tactique. Il faut changer la *tactique* de la guerre tous les dix ans, si l'on veut conserver quelque supériorité. (Napol.)

— Fig. Marche qu'on suit pour réussir dans une affaire, dans une intrigue. C'est une vieille tactique, une tactique fort adroite. Telle est la tactique de tous les ambitieux. Je vois sa tactique. La *tactique* ordinaire des méchants est de reprocher aux autres leurs propres défauts. (Boiste.)

— Antiq. gr. Celui qui enseignait l'art de la guerre, chez les Grecs.

— Hist. Nom d'un corps de troupes régulières, dans la Grèce moderne.

— Hist. relig. Livre ecclésiastique à l'usage des Grecs; il contient l'ordre et la règle des offices. On l'appelle aussi *typique*.

TACTUEL, ELLE. adj. (rad. *tact*). Philos. Qui appartient au tact. Organe tactuel. Perception tactuelle.

TACUBA. Géogr. Ville du Mexique, nommée jadis *Tlacopan*, à 11 kil. N.-O. de Mexico; 2,500 hab. Fut longtemps capitale d'un petit royaume indépendant.

TADDHITA. adj. et s. m. pl. Gramm. ind. Se dit de certains suffixes qui servent à former des mots dérivés, et particulièrement les noms patronymiques, dans la langue sanscrite. Les taddhita ou les suffixes taddhita sont ceux qui s'ajoutent après des noms qui ne sont pas eux-mêmes primitifs; les suffixes qui s'appliquent aux radicaux s'appellent *krit* ou *kridanta* et *unâdi*. V. KRIDANTA et UNÂDI.

TADER. Géogr. anc. Fleuve de l'Espagne tarraconaise, affluent de la mer intérieure, aujourd'hui la *Segura*.

TADIN. s. m. Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille du genre des nérites.

TADJIK. s. m. Relat. Nom que se donne la nation qui fait le fond de la population de la Perse. V. TAIDSCHI.

TADMOR. Géogr. Nom d'un village arabe qui se trouve sur les ruines de Palmyre. V. PALMYRE.

TADORNE. s. m. Ornith. Espèce du genre canard, à bec très-aplati vers le bout. Le tadorne commun a le duvet aussi doux que celui de l'eider. Il vient par petites troupes au printemps visiter nos côtes. Sa chair est délicieuse.

TAEL. s. m. Métrol. V. TAIL.

TÆNIA. s. m. Helmint. V. TÉNIA.

TAFALLA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs [illegible], qui [illegible] quelques arbres ou arbrisseaux du Pérou, encore peu connus.

TAFALLA. Géogr. Ville d'Espagne, [illegible] Pampelune, à 43 kil. S. de Pampelune; [illegible] hab. Résidence royale.

TAFELDSPATH. s. m. Minér. Substance minérale lamelleuse d'un blanc rosé, qui, selon quelques auteurs, est un silicate de chaux.

TAFFETAF. s. m. Ancien nom du taffetas. Les bourses comme panetières, les ceintures de *taffetaf*. (La *Grande nef des fous*.)

TAFFETAS. s. m. (pr. *ta-fe-ta*; mot formé par onomatopée du bruit que fait cette étoffe; on écrivait autrefois *taffetat*). Étoffe de soie fort mince et tissue comme de la toile. Taffetas de la Chine. Taffetas de Florence. Taffetas de Tours, d'Avignon. Taffetas uni. Taffetas [illegible]. Taffetas blanc, noir, gris, vert, etc. Une robe, un jupon de taffetas. Une doublure de taffetas. Des rideaux de taffetas. Le tout bien capitonné, et doublé d'un petit *taffetas* changeant rouge et bleu. (Mol.) Elle était vêtue de mousseline blanche doublée de *taffetas* rose. (B. de St-P.) Un art voluptueux y voile la lumière du jour à travers des *taffetas* de toutes couleurs. (Id.)

— Rabelais appelle *Vin de taffetas* un bon vin, un vin aussi doux à boire que le taffetas est doux à manier.

— Pharm. *Taffetas d'Angleterre*, *taffetas gommé* ou [illegible]. Étoffe [illegible] noire ou couleur de [illegible], gommée [illegible], et qu'on applique sur les coupures pour [illegible] tenir en contact les lèvres de la [illegible] continuité. C'est un sparadrap préparé [illegible] appliquant, au moyen d'un pinceau, sur [illegible] taffetas blanc, une couche de colle de poisson [illegible] dissoute dans la teinture de benjoin à chaud.

— Conchyl. Nom marchand d'une [illegible] univalve.

TAFFETATIER. s. m. (rad. *taffetas*). Nom donné, dans quelques endroits, aux fabricants de taffetas.

TAFIA ou **TAFFIA.** s. m. Nom [illegible] de l'eau-de-vie retirée de la canne à sucre. V. RUM.

TAFILET. Géogr. District de l'[illegible] de Maroc, appelé par les Maures [illegible] *rifs*, parce que la famille qui règne à Maroc en est sortie au milieu du XVIIe siècle. Environ [illegible] habitants. So[illegible] [illegible] tas. Ville de l'État de Maroc, chef-lieu du district de Tafilet, sur le Ziz, à 110 kil. S.-E. de Maroc; 2,500 hab.

TAFNA. Géogr. Petite rivière de l'Algérie, dans le district de Mascara, tombe dans la Méditerranée [illegible] après un cours de 18 kil.

— Hist. *Traité de la Tafna*. Fait conclu sur les bords de la Tafna, en 1837, entre le général

Bugeaud et Abd-el-Kader, et dont l'objet était de fixer les limites de l'Afrique française. Il fut rompu en 1839 par Abd-el-Kader.

TAFON. s. m. Conchyl. Coquille du genre pourpre, commune au Sénégal.

TAFT Géogr. Ville d'Iran (Fars), à 31 kil. S.-O. d'Yezd; 6,000 hab. On y fait les plus beaux tapis de Perse.

TAFUR. s. m. Vieux mot qui signifiait Fripon, vaurien.

TAGALE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'une tribu de Malais de l'île Luçon, dans les Philippines.

TAGANROG. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, sur la mer d'Azof; 10,000 hab. Port, citadelle, chantiers de construction, pêche active, commerce considérable, favorisé par le canal du Don ou Volga. || Fondée en 1706, par Pierre le Grand; démolie en vertu du traité de Pruth, en 1711; rebâtie en 1796. Alexandre I^er^ est mort dans cette ville en 1825.

TAGAROT. s. m. Ornith. Un des noms du hobereau.

TAGASTE. Géogr. anc. Ville de Numidie, à l'E., patrie de saint Augustin. Aujourd'hui *Tagilt*, village au milieu des ruines.

TAGE. (du lat. *Tagus*). Géogr. Rivière de la Péninsule hispanique; naît dans le mont San-Felipe, traverse l'Espagne et le Portugal, et se jette dans l'Atlantique au dessous de Lisbonne, après un cours de 760 kil. Ses principaux affluents sont l'Hénarèz, l'Alberché, l'Aligon et la Zézère. Bords escarpés, arides, vantés à tort par les poëtes. Le Tage roule un peu d'or.

TAGÉNIE. s. f. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, famille des mélasomes.

TAGES. Myth. lat. Etrurien qui sortit d'une motte de terre et enseigna à ses compatriotes la science des augures.

TAGÈTE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de l'ordre des radiées, famille des synanthérées, section des tagétinées, renfermant des plantes annuelles, originaires des contrées équinoxiales du nouveau continent. On les nomme vulgairement *œillets d'Inde*, et on les cultive dans les jardins à cause de la beauté de leurs fleurs. Les principales espèces sont: la grande tagète, la tagète multiflore, la tagète étalée et la tagète à aigrette.

TAGÉTINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la tagète ou œillet d'Inde. || TAGÉTINÉES. s. f. pl. Section de plantes composées qui a pour type la tagète.

TAGLIACOZZI (Gaspard). Chirurgien, né à Bologne en 1546, mort en 1599, est l'auteur de l'ouvrage le plus complet sur la rhinoplastie, qu'il pratiqua lui-même avec succès.

TAGLIACOZZO. Géogr. Ville du royaume de Naples (Abruzze ultérieure), à 17 kil. O. d'Alba; 3,000 hab. Charles I^er^ d'Anjou y remporta en 1268, sur Conradin, roi de Sicile, une victoire décisive.

TAGLIAMENTO. Géogr. Fleuve du royaume lombard-vénitien; sort des Alpes Juliennes et tombe dans le golfe de Venise, à 15 kil. S. de Marano; cours 180 kil. Il a donné son nom à un département du royaume français d'Italie qui fut formé en 1806 du territoire de Trévise et d'une partie du Frioul vénitien; ch.-l., Trévise. Il revint à l'Autriche en 1814.

— Hist. *Bataille de Tagliamento.* Victoire remportée par le général Bonaparte sur les Autrichiens, le 14 mars 1796. || Autre bataille gagnée par le général Masséna sur l'armée autrichienne, le 12 novembre 1805.

TAGME. s. m. (du gr. τάγμα, même signification). Anc. art milit. Corps de troupes; légion, cohorte.

— Subdivision en usage dans la milice byzantine.

TAGOS. s. m. (du gr. ταγός). Antiq. gr. Titre du chef militaire et du magistrat suprême, dans plusieurs Etats de la Grèce septentrionale, et particulièrement de la Thessalie.

TAGUAN. s. m. Mamm. Espèce de polatouche. V. POLATOUCHE.

TAGUS. Temps hér. Guerrier latin tué par Nisus.

TAHIA. s. m. Ornith. Espèce de sarcelle dont le nom est tiré de son cri. Quelques naturalistes la nomment par erreur *tahic*.

TAHUC ou **TAHUT.** s. m. Vieux mot qui signifiait. Bière, cercueil.

TAHVIL CALÉMI. s. m. Hist. ott. Bureau de la chancellerie d'État, à Constantinople.

TAÏAUT. Véner. Cri du chasseur, quand il voit partir le cerf, le daim, le chevreuil.

TAIDSCHI, IE. ad., et s. Géogr. Nom des anciens indigènes de la Grande Boukharie. V. TADJIK.

TAIE. s. f. (pr. *té;* du lat. barb. *tega;* fait de *tegere*, couvrir). Linge en forme de sac, qui sert d'enveloppe à un oreiller. Une taie d'oreiller en percale, en mousseline. Taie d'oreiller brodée, garnie.

— Tache blanche ou pellicule qui se forme sur la cornée transparente de l'œil. Avoir une taie sur l'œil, sur la cornée. C'est le nom vulgaire de l'albugo, du leucôme, et de quelques autres affections de la cornee.

—Fig. Nostre nécessite nous oste la *taie* des yeux. (Sat. Menipp.) Il est nécessaire de laisser tomber les grosses *taies* que l'enthousiasme étend sur la prunelle de l'auteur, dans la première ivresse d'une composition rapide. (Volt.)

TAÏ-HIO. s. m. Philos. chin. Littéral. *Grande science.* Titre d'un livre qui traite des devoirs de l'homme, et que l'on attribue à Thseng-Tsou, disciple de Confucius.

TAÏ-KI. s. m. Philos. chin. Littéral. *Grand comble.* Nom chinois du premier principe.

— Relat. Chef d'une horde de Tartares mongols.

TAIKO-SAMA. Premier souverain séculier du Japon. Avait été esclave; il devint ensuite lieutenant d'un général qui s'était rendu maître de quelques provinces, et en 1585, réduisit le Daïri à la souveraineté spirituelle.

TAIL. s. m. S'est dit pour Taille, action de tailler.

TAIL. s. m. Métrol. Poids de la Chine, qu'on appelle aussi *lyang*, et qui vaut le seizième du catty, ou, 0,0375 kil. || Monnaie de compte des Chinois, qui vaut f. 8, 25. On écrit aussi *tael.*

TAILLABILITÉ. s. f. (pr. *ta-ya-bi-li-té;* rad. *taille*). Féod. Etat de celui qui est taillable.

TAILLABLE. adj. des 2 g. (pr. *ta-ya-ble;* rad. *taille*). Qui est sujet à la taille. Etre taillable et corvéable à merci. Les gentilshommes n'étaient point taillables, avaient le privilége de n'être point taillables.

— Il est aussi substantif en ce sens. Les taillables d'un pays, d'une province, d'une paroisse.

— Se disait aussi en parlant des pays dont les habitants étaient sujets à la taille, et des biens sur lesquels on l'imposait. Ville, province taillable. Les biens nobles et souvent les biens ecclésiastiques n'étaient pas taillables.

TAILLABLIER. s. m. (pr. *ta-ya-bli-yé;* rad. *taille*). Dr. cout. Seigneur qui avait le droit d'exiger la taille.

TAILLADE. s. f. (pr. *ta-ya-de;* rad. *tailler*). Coupure, entaille dans la chair, dans les chairs. On lui a fait des taillades au bras, au visage. Le barbier lui a fait une taillade au menton.

— Sorte d'épée tranchante autrefois en usage.

— Coupure en long faite dans une étoffe, dans des habits, à dessein ou par maladresse. On lui a fait une taillade dans son manteau. On portait autrefois des pourpoints à taillades. Les hauts-de-chausses des cent-suisses étaient à taillades.

TAILLADÉ, ÉE. part. pass. du v. Taillader. S'empl. adjectiv. Visage tailladé. Hauts-de-chausses tailladés. Les hommes portaient des collets *tailladés*, avec des habits qui ne leur couvraient pas la moitié de la peau, tant ils étaient déchirés. (Le Sage.)

TAILLADER. v. a. 1^re^ conj. (pr. *ta-ya-dé;* rad. *taillade*). Faire des taillades. Se dit tant des balafres qu'on fait sur la peau et dans les chairs, que des coupures qu'on fait dans de l'étoffe.

— SE TAILLADER. v. pron. Être tailladé. Les anciens pourpoints se tailladaient ordinairement.

TAILLADIN. s. m. (pr. *ta-ya-din*). Techn. Chez les confiseurs, Tranche mince de citron ou d'orange.

TAILLAGE. s. m. (pr. *ta-ya-je*). S'est dit pour Taxe, impôt.

TAILLAIRE. s. m. (pr. *ta-yè-re;* rad. *taille*). S'est dit pour Collecteur, receveur de tailles.

TAILLANDERIE. s. f. (pr. *ta-yan-de-ri*). Techn. Métier, commerce du taillandier. Exercer la taillanderie. S'enrichir dans la taillanderie. Avant la suppression des jurandes et maîtrises, la taillanderie comprenait les œuvres blanches, la vrillerie, la grosserie et la poêlerie. Depuis que les maîtrises ont été supprimées, l'art de la taillanderie a donné naissance à une multitude d'arts particuliers qui ont pris le nom spécial de la partie qu'ils exercent; tels sont le poêlier, le fabricant de limes, etc.

— Ouvrages, outils que fait le taillandier. Acheter, vendre de la taillanderie.

— S'est dit pour Métier de tailleur.

TAILLANDIER. s. m. (pr. *ta-yan-dié;* rad. *tailler*). Artisan qui fait toutes sortes de gros outils, pour les laboureurs, les charpentiers, les tonneliers, etc., tels que faux, serpettes, haches, cognées, etc. Un maître taillandier. Un ouvrier taillandier.

—S'est dit pour Tailleur, faiseur de vêtements.

TAILLANDIER (Charles-Louis). Savant bénédictin, né à Arras en 1705, mort en 1786. On lui doit le 2^e^ vol. de l'*Histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, une des meilleures qui existe en ce genre.

TAILLANT. part. prés. du v. Tailler. Qui taille. Est invar. Une personne taillant une plume. Un jardinier taillant des arbres.

TAILLANT. s. m. (pr. *ta-yan;* rad. *tailler*). Tranchant d'un couteau, d'un sabre, d'une hache, etc. Aiguiser le taillant d'un couteau, d'un sabre. Prendre une épée par le taillant. Frapper avec le taillant.

— Au pl. *Taillants.* Se disait autrefois des ciseaux de tailleur.

TAILLE. s. f. (pr. *ta-ye*). Stature, grandeur du corps. Haute taille. Riche taille. Taille moyenne, médiocre, petite. Taille de tant de mètres. Être d'une taille avantageuse. Il est de ma taille. Nous sommes de la même taille. La *taille* de ce monarque, imposante et majestueuse, effaçait celle de ses rivaux. (Volt.) Sa *taille* était plus élevée que celle de Virginie, son teint plus rembruni, son nez plus aquilin. (B. de St-P.) C'était un garçon de vingt ans tout au plus, de belle *taille* et de bonne mine. (Le Sage.) La maréchale était d'une *taille* imposante, dont les yeux grands et bleus étaient d'une beauté remarquable. (De Vigny.) J'ai connu une jeune femme de *taille* moyenne, qui ne pesait que soixante-cinq livres. (Brill.-Sav.)

— Absol. *Ne pas avoir la taille.* Ne pas avoir la taille exigée pour certains services, et principalement pour le service militaire. Il sera réformé, il n'a pas la taille.

—Express. prov. *De toutes tailles bons levriers.* La taille ne fait rien au mérite.

— Se dit dans le même sens en parlant des animaux. Cheval de haute *taille*, de bonne taille. Chien de petite taille. La longueur des jambes doit être proportionnée à la *taille* du cheval. (Buff.) L'once est d'une *taille* plus petite que la panthère. (Id.) La femelle du grenadin est de la même *taille* que son mâle. (Id.)

— Particulièrement, Conformation du corps depuis les épaules jusqu'à la ceinture. Taille élevée, noble, élégante. Taille fine, aisée, dégagée, svelte, effilée. Taille courte, épaisse. Taille gâtée, courbée. Robe, habit qui prend bien la taille, qui serre trop la taille. Voici ma maîtresse qui vient: ah! qu'elle est agréable! quel air et quelle *taille*! (Mol.) Menues plutôt que bien faites, elles n'ont pas la *taille* fine. (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Taille pincée.* Taille fine, mais serrée avec une sorte d'affectation. || *Femme qui n'a point de taille.* Qui est grosse et courte.

— Prov. et fig. *Cette fille craint de se gâter la taille.* Elle craint de se déshonorer par une faiblesse.

TAILLE. s. f. (pr. *tâ-ye*). Tranchant d'une épée. En ce sens il n'est guère usité que dans cette phrase, *frapper d'estoc et de taille*, c'est-à-dire, frapper de la pointe et du tranchant. Et en disant ces mots, il frappait d'estoc et de *taille* sur un grand Espagnol. (De Vigny.)

> Déjà le fer croise le fer;
> On se bat d'estoc et de *taille*. (LE BAILLY.)

— Coupe; manière dont on coupe certaines choses, dont certaines choses sont coupées. La taille d'un habit. La taille d'une plume. La taille de votre pantalon est manquée. Je n'entends rien à la taille des plumes.

— *Habit galonné sur toutes les tailles.* Habit galonné sur tous les endroits où il est taillé. On dit plus ordinairement, Galonné sur toutes les coutures.

— Se dit aussi en parlant du bois, de la pierre ou du marbre, que l'on coupe selon certaines règles, certaines dimensions. Ouvrier qui connaît la taille du bois, la taille des pierres. La taille du marbre exige des précautions.

— *Pierre de taille.* Pierre qui est ou qui doit être taillée pour entrer dans une construction. Maison de pierres de taille. Mur en pierres de taille. Acheter, voiturer des pierres de taille. Les religieuses qui les conduisaient, croyant que ce cortége était destiné à rendre des honneurs à quelque grand personnage, leur permirent de monter sur de larges pierres de *taille* accumulées derrière les soldats. (De Vigny.)

— Petit morceau de bois partagé en deux parties égales, sur lesquelles le vendeur et l'acheteur font des coches ou petites entailles pour tenir compte des marchandises que l'un fournit à l'autre. La plus longue partie reste au marchand et se nomme *souche*, l'autre reste à l'acheteur et se nomme *l'échantillon.* Taille de boulanger. Prendre à la taille du vin chez le cabaretier, de la viande chez le boucher. Marquer, effacer plusieurs pains sur la taille.

— *Jouer à la taille.* Se dit des joueurs qui, devant jouer ensemble plusieurs jours de suite, sont convenus qu'au lieu de payer immédiatement, on écrira la perte ou le gain, pour ne payer la différence que le dernier jour.

— Admin. forest. Bois qui commence à revenir après avoir été coupé. Jeune taille. Taille de deux ans, de quatre ans. Poursuivre le gibier dans les tailles.

— Chir. Opération qui a pour but d'extraire les calculs qui se sont formés dans la vessie, et qui se pratique de plusieurs manières. Taille latérale, oblique, transversale ou bi-latérale, quadrilatérale, etc. V. CYSTOTOMIE, qui est le mot consacré maintenant dans la science. || *Taille périnéale* ou *bas appareil.* Celle dans laquelle on attaque la vessie par l'un des nombreux points du périnée. || *Taille hypogastrique* ou *haut appareil.* Celle par laquelle on arrive à la vessie en incisant la partie antérieure et inférieure de l'abdomen, au-dessus du pubis.

— Anc. fin. Espèce d'imposition de deniers mise par le souverain sur ses sujets, et destinée à ses propres besoins et à ceux de l'Etat. Son nom lui vient de ce que les paysans, ne sachant pas lire, marquaient leurs recettes ou leurs payements sur une taille de bois. Dans l'origine, la taille était temporaire et de circonstance. Les mandements, les rôles des tailles. Receveur, collecteur des tailles. Sergent des tailles. Etre mis, être imposé à la taille. Etre exempt de taille. Le bailli, le receveur des *tailles* et leurs femmes furent du souper. (Volt.) Je m'étonne, madame, que de tous ces grands noms que je devine, vous ayez pu redescendre à un monsieur Thibaudier, le conseiller, et à un monsieur Harpin, le receveur des *tailles*. (Mol.)

— *Taille personnelle.* Celle qui s'imposait sur chaque personne taillable, c'est-à-dire sur les roturiers. Les nobles, les ecclésiastique, les officiers en étaient exempts; quelques personnes l'étaient par des priviléges. || *Taille réelle.* Celle qui se levait sur les terres et autres propriétés, sans distinction autre que celle des biens nobles et des biens roturiers. || *Taille annuelle et perpétuelle.* Celle que Charles VII établit en 1444; elle était spécialement affectée au paiement et à l'entretien des troupes. || *Taille royale.* Impôt général établi par Louis XI. || *Grande taille.* La taille la plus ancienne, la première qui était imposée. || *Taille haut et bas.* Redevance que le seigneur augmentait ou levait à volonté || *Taille abounée* ou *abourne* Taille à laquelle se soumettaient les hommes de corps, pour s'affranchir de la taille haut et bas et d'autres droits et corvées. || *Taille franche.* Celle que payait un homme libre, par opposition à *taille serve*, ou mortaille. || *Taille jurée.* Taille que les seigneurs imposaient arbitrairement sur leurs vassaux, sans avoir égard à l'importance des biens qu'ils avaient. || *Taille du pain et du vin.* Celle qu'on payait sur ces denrées. || *Taille de la reine.* Impôt qu'on appelait aussi ceinture de la reine. V. CEINTURE. || *Taille aux quatre cas.* Taille double qu'un seigneur avait droit de lever quand il armait son fils chevalier, quand il mariait sa fille, quand il était prisonnier, etc. || *Taille seigneuriale.* Redevance que certains seigneurs levaient, les uns sur leurs justiciables, les autres sur les mainmortables.

— Grav. Incision faite avec le burin dans le cuivre ou toute autre matière. Tailles bien nettes. Tailles légères, profondes. Les secondes, les troisièmes tailles.

— *Taille-douce.* Gravure faite au burin seul, sans le secours de l'eau forte, sur une planche en cuivre. Gravure, estampe en taille-douce. Imprimeur en taille-douce. Taille-douce d'une belle exécution. Ce pédant ridicule, connu par sa fatuité et son outrecuidance, était convaincu que son image en *taille-douce* ferait un merveilleux effet au frontispice des hommes illustres. (Jouy.) Chauveau, Nanteuil, Neulan, Audran, etc., ont réussi dans les *tailles-douces.* (Id.)

— *Taille de bois.* Gravure faite sur une planche de bois. Des gravures en taille de bois. Artiste connu par ses belles tailles de bois.

—*Taille-douce, taille de bois.* Se disent aussi en parlant des estampes tirées sur une taille-douce, sur une taille de bois. Une belle taille-douce. Une belle taille de bois. Livre orné de tailles-douces, de tailles de bois.

— Hortic. Opération par laquelle on coupe une partie des branches ou jets d'un arbre, pour donner à cet arbre une certaine disposition, ou pour lui faire porter de plus beaux fruits, et, chaque année, presque en même nombre. Taille en espalier, en contre-espalier, en quenouille, en pyramide. La taille de la vigne. La taille des abricotiers, des poiriers, des pruniers, etc. Jardinier qui entend bien la taille. Chaque variété d'arbre exige une *taille* qui lui est exclusivement propre. (P. Gaub.) C'est en hiver que se fait la *taille* des arbres fruitiers, et généralement de tous les arbres. (Id.) La *taille* ne doit pas être faite à la hâte, pour l'être bien; et, quand la saison presse, on ne peut opérer convenablement. (Id.)

— Jeux. Au trente-et-un, au pharaon, et à quelques autres jeux, Série de coups qui se succèdent jusqu'à ce que le banquier ait retourné toutes les cartes qu'il a dans la main. Gagner, perdre la première taille, la seconde taille. Combien voulez-vous nous donner de tailles?

— Anc. jurispr. Territoire d'une ville.

— Lapid. Manière dont on travaille les pierres précieuses. La taille du diamant, des diamants, la taille des émeraudes, des rubis. La taille des pierreries diffère suivant la mode et les différents pays.

— Anc. littér. fr. *Taule de rime à queue simple.* Se disait lorsque le mot qui terminait un vers commençait aussi le vers suivant.

— Manég *Cheval entre deux tailles.* Cheval de taille moyenne, médiocre.

— Anc. mar. *Taille de point* Se disait pour Cargue-point. || *Taille de fond.* Cargue-fond. V. CARGUE.

—Monn. Quantité d'espèces qui, suivant l'ordonnance du prince, doivent être faites d'un marc d'or, d'argent ou de cuivre; ce qui fait proprement le poids de chaque pièce. Ainsi l'on dit que les pièces sont de tant à la taille, pour dire qu'on en fait tant au marc. Les anciens louis d'or étaient de vingt-quatre pièces à la taille.

— Musiq. Celle des quatre parties de la musique qui est entre la basse et la haute-contre. Une voix de taille. Chanter la taille. On dit plus ordinairement *ténor*, excepté dans la musique d'église.

— Celui qui a une voix de taille. C'est une belle taille. Il nous faudrait une taille.

— *Haute-taille.* Voix qui approche de la haute-contre. || *Basse-taille.* Voix qui approche de la basse. V. HAUTE-TAILLE, BASSE-TAILLE.

— Sculpt. S'est dit autrefois pour Bas-relief, qui seul est usité aujourd'hui. V. BAS-RELIEF.

— Techn. Chemin dans une veine de houille.

TAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Tailler. S'empl. adjectiv. Pierres [illegible] taillées. Habit mal taillé. Soupe toute [illegible]. [illegible] taillé deux fois. Cette [illegible] se présentait à nous par son extrémité orientale. (Lamart.) Cet obélisque est de granit, il a été

taillé en Egypte : il a été élevé par Sixte-Quint. (Dupaty.) Le bœuf, *taillé* comme un rocher, pâtura les prairies, se coucha sur leurs molles graminées, et fit retentir les vallées de ses mugissements. (B. de St-P.) En tirant le premier tiroir à droite, on trouve une écritoire, du papier de toute espèce, des plumes *taillées*, de la cire à cacheter. (X. de Maistre.)

Dans cette grotte mal *taillée*,
La sœur timide de l'amour
Appelle sur la fin du jour
Les bergères à la veillée. (De Bernis.)

— Fig.

Et tout esprit n'est pas composé d'une étoffe
Qui se trouve *taillée* à faire un philosophe. (Mol.)

— *Taillé en*. Des arbres taillés en espaliers. Des pins, des noyers sauvages, des rochers *taillés* en forme de fantômes décorent la scène. (Chateaub.) Dans la ville impériale de Poloti, il y avait un grand morceau de marbre *taillé* en forme de table de six palmes et six doigts de longueur, cinq palmes et six doigts de large, et deux doigts d'épaisseur. (Buff.) Il est difficile de passer devant ces maisons sans admirer les énormes madriers dont les bouts sont *taillés* en figures bizarres. (De Bulz.) Plusieurs furent *taillées* en nacelles, en gondoles. (Del.)

— *Taillé dans*. Cette grotte était *taillée* dans le roc en voûte pleine de rocailles et de coquilles. (Fén.) On se trouve alors au milieu d'une salle découverte, *taillée* dans le roc. (Chateaub.) Nous mimes pied à terre au bas de ce mont pour gravir un chemin *taillé* dans le roc. (Id.) Sur le bord du fleuve, au milieu de la vapeur humide qui rafraîchit les airs, j'aperçus une grotte bizarrement *taillée* dans le rocher. (Deleuze.) Du pied même du château de Laufen part une rampe très-raide et *taillée* dans le roc, par où l'on descend au bord du fleuve. (R.-Roch.)

— *Cote mal taillée*. Arrêté de compte en gros, sans égard à ce qui peut appartenir rigoureusement à chacun. Leurs comptes n'étaient pas d'accord, mais ils ont fait une cote mal taillée. On le dit aussi en parlant de toute composition que l'on fait en gros, sur des prétentions quelconques.

— *Homme bien taillé*. Homme bien fait, qui a le corps bien proportionné.

— Fam. *C'est de la besogne toute taillée*. Se dit en parlant d'un ouvrage dont les matériaux sont si bien préparés qu'il n'y a plus qu'à les mettre en œuvre.

— Pop. *Être taillé pour quelque chose*. Y être propre, disposé. Il est taillé pour la course, pour la danse.

— Fig. et fam. *Il a ses morceaux taillés*. Il n'a que bien juste ce qu'il lui faut pour vivre.

— Blas. *Taillé* se dit d'un écu partagé en deux parties égales par une ligne tirée de la gauche du chef à la droite de la pointe. Il porte taillé d'argent et de gueules. || *Huit mal taillé*. Qui est [illegible] de deux couleurs rangées non symétriquement.

TAILLE-BACON. s. m. (pr. *ta-ye-ba-kon*). S'est dit pour Bouvier tranchant. Il s'employait fig. pour désigner un homme de rien. Répétez-moi à jamais un *taille-bacon* de la borne. (Rab.)

TAILLEBOURG. Géogr. Bourg de France, département de la Charente-Inférieure, à 11 kil. S.-O. de Saint-Jean-d'Angély; 1,200 hab.

— Hist. *Bataille de Taillebourg*. Victoire remportée en 1242, par saint Louis, sur le comte de la Marche, révolté, et sur l'armée anglaise qui l'appuyait.

TAILLE-BUISSON. s. m. (pr. *ta-ye-bui-çon*). Agric. [illegible] dont on se servait pour tailler ou couper les buissons. || Pl., des *taille-buissons*.

TAILLE-CRAYON. s. m. (pr. *ta-ye-kré-yon*). Instrument propre à tailler les crayons. || Pl., des *taille-crayons*.

TAILLE-DOUCE. s. f. V. TAILLE. || Pl., des *tailles-douces*.

TAILLE-DOUCIER. s. m. (pr. *ta-ye-dou-cie*). [illegible] en taille-douce. Inus. || Pl., des *taille-douciers*.

TAILLÉE. s. f. Vieux mot qui s'est dit pour Taille. [illegible]

TAILLEFER. adj. m. (pr. *ta-ye-fèr*). Qui taille le fer. Surnom donné, dans le moyen âge, à [illegible] qui pourfendaient la cuirasse [illegible] à un combattant [illegible] d'un coup d'épée, un Normand revêtu de son armure.

TAILLE-MÈCHE. s. m. (pr. *ta-ye-mè-che*). Techn. Instrument dont le cirier se sert pour couper ses mèches. || Pl., des *taille-mèches*.

TAILLE-MER. s. m. (pr. *ta-ye-mer*). Mar. Partie de l'éperon ou gorgère d'un vaisseau qui fend l'eau [illegible]. || Pl., des *taille-mer*.

— [illegible] des noms vulgaires du goéland brun.

TAILLE-PLUME. s. m. (pr. *ta-ye-plu-me*). Techn. Instrument propre à tailler une plume d'un seul coup et d'un seul mouvement. || Pl., les *taille-plumes*.

TAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *ta-ié*; du lat. [illegible]) [illegible]

Tailler une pierre pour l'employer dans un bâtiment. Tailler un bloc de marbre pour en faire une statue, un groupe. Tailler une chapelle dans le roc. Tailler une plume à écrire. La voix seule des pipeurs, ou le bruit qu'ils font en *taillant* les branches, l'attire. (Buff.)

— Couper en plusieurs pièces, en plusieurs morceaux, soit avec un couteau, soit avec des ciseaux. Tailler des morceaux. Tailler du pain, de la viande par morceaux. Tailler des soupes, ou tailler la soupe. Tailler des chemises. Tailler un manteau. Tailler de l'ouvrage. On peut tailler un habit dans ce coupon.

— Absol. *Un ouvrier, une ouvrière qui taille bien*. Qui entend parfaitement la coupe des habits, des robes, etc.

— S'est dit pour Compter, estimer. Selon *taille* l'extrême durée de la vie à soixante-dix ans. (Mont.)

— Fig. *Tailler en pièces une armée*. La défaire entièrement. Mentor ayant achevé de mettre les ennemis en désordre, les *tailla* en pièces, et poussa les fuyards jusque dans les forêts. (Fén.)

— Fig. et fam. *Tailler des croupières à l'ennemi*. Le mettre en fuite, le poursuivre. || *Tailler des croupières à quelqu'un*. Lui susciter des obstacles, des difficultés, des peines. || *Tailler de la besogne à quelqu'un*. Lui donner beaucoup de choses à faire; ou lui susciter des embarras. Il m'a taillé bien de la besogne, je crains de n'y pouvoir suffire. C'est un chicaneur qui vous taillera de la besogne. || *Tailler les morceaux à quelqu'un*. Régler, limiter la dépense qu'il doit faire; ou, lui prescrire bien exactement ce qu'il doit faire. || *Il lui a taillé ses morceaux bien courts*. Il a fait sa part bien exiguë, bien petite.

— Fig. et pop. *Tailler une bavette, des bavettes*. Bavarder.

— Prov. et fig. *Tailler la robe selon le corps*. Mesurer ses entreprises à ses moyens. || *Tailler et rogner*. Disposer des choses à son gré, selon son caprice. Je me mis à *tailler* et à rogner à ma fantaisie, et tout ce que je fis fut trouvé fort bien fait. (Le Sage.) Ils furent fort alarmés quand ils apprirent des gens du logis que j'y *taillais* et rognais à ma fantaisie. (Id.) *Il peut tailler en plein drap, il a de quoi rogner en plein drap*. Il a abondamment tout ce qu'il faut pour réussir dans son dessein. || *Il a taillé en plein drap*. Il a été à même de faire tout ce qu'il a voulu.

— Anc. fin. Mettre à la taille, imposer. Ce fut Louis IX qui le premier tailla les Français, pour se délivrer des gens de guerre.

— Chirur. Faire l'opération de la taille. Il est dangereux de *tailler* les malades [illegible] ou trop âgés. [illegible] que Tryphon l'usurpateur fit *tailler* [illegible] Antiochus, bien qu'il n'eût pas la pierre, et qu'il donna ordre [illegible] que l'opération fût pratiquée de manière à ce qu'il en mourût. (Id.)

— Écon. rur. *Tailler les ruches*. Enlever une partie des provisions que les abeilles y ont placées pendant la belle saison, qui est le temps de leur récolte.

— Hortic. Couper méthodiquement les branches ou jets d'un arbre pour lui donner telle ou telle disposition, ou lui faire porter [illegible] beaux fruits, et presque toujours en même nombre. Tailler des abricotiers, des [illegible]. Tailler des ormes en éventail, [illegible] en pyramide, en quenouille. [illegible]

[illegible]

TAILLERAN. [illegible] Surnom [illegible] aux coutelas de l'ensi [illegible] d'un de leurs aïeux, surnom [illegible] de *Taillerand*, converti par une bévue [illegible] cette maison. V. TALLEYRAND.

TAILLERESSE. s. f. (pr. *ta-ye-rè-ce*; rad. *tailler*). Anc. monn. Ouvrière qui réduisait les pièces au taux de l'ordonnance.

TAILLERIE. s. f. (pr. *ta-ye-ri*). Vieux mot qui s'est dit pour Métier de tailleur. || Lieu où l'on taille les vêtements.

TAILLEROLE. s. f. (pr. *ta-ye-role*). Techn. Instrument dont on se sert pour tondre le velours.

TAILLET. s. m. (pr. *ta-ye*). Techn. Outil à l'usage des forgerons.

TAILLE-TRANCHÉ, ÉE. adj. (pr. *ta-ye-tran-ché*). Blas. Se dit d'un écu taillé qui porte une tranche au milieu de sa division diagonale. || Pl., des écus *taille-tranchés*.

TAILLETTE. s. f. (pr. *ta-yè-te*). Constr. Petite espèce d'ardoise.

— S'est dit anciennement pour Taillis, broussaille.

TAILLEUR. s. m. (pr. *ta-yeur*; rad. *tailler*). Celui qui taille quelque chose que ce soit. Tailleur d'habits. Tailleur de pierres. Tailleur d'arbres. Un tailleur de limes. Tailleur des monnaies. Un tailleur de diamants, de cristal. En passant contre un bâtiment, il lui est tombé sur la tête un marteau de *tailleur* de pierres. (Mol.)

— Absol. Tailleur d'habits, artisan qui fait [illegible] des habits. [illegible]

[illegible] taillandiers. || *Tailleur d'images*. [illegible] général, d'un sculpteur.

[illegible]

TAILLEVAS. s. m. Anc. t. milit. Bouclier [illegible]

[illegible] bleur, fanfaron.

[illegible]

Celui que l'on coupe depuis dix [illegible] trente ans.

[illegible]

TAILLOIR. [illegible]

TAILLON. [illegible]

[illegible] ment, le ministre de la guerre.

TAILLON. s. m. (pr. *ta-yon*; rad. *taille*, dans le sens de *coupe*). Partie taillable [illegible] d'une plume à écrire. Le taillon de la plume.

TAILLOT. s. m. (pr. *ta-yô*; rad. *tailler*). Anc. techn. Instrument tranchant qui était une espèce de serpe.

TAILLURE. s. f. (pr. *ta-yu-re*; rad. *tailler*). Broderie de pièces rapportées sur le fond d'une étoffe. Vieux et inusité.

TAIN. s. m. (du lat. *stannum*, étain). Feuille d'étain très-mince, formée d'un mélange d'étain et de mercure, qu'on applique derrière une glace pour y fixer la représentation des objets. Le tain de cette glace, de ce miroir est gâté, est tombé.

TAIN ou THIN. Géogr. Ch.-lieu de canton (Drôme), sur le Rhône, au pied du coteau de l'Ermitage; 2,400 hab.

— Hist. *Bataille de Tain*. Bataille gagnée par Louis de Bavière sur les Normands, en 881. Hugues, fils de Louis, y perdit la vie.

TAINT, AINTE. adj. S'est dit pour Pâle, blême, défait.

TAION. s. m. Vieux mot qui a signifié Aïeul. Philippe le Conquérant, *taion* de saint Louis. (Monstrel.)

TAIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *tacere*, même sens). *Je tais, tu tais, il tait, nous taisons, vous taisez, ils taisent*. [illegible]

[illegible]

rivière. (Id.)

[illegible]

miracle que de faire parler [illegible]

[illegible]

lait faire [illegible]

taire. (J.-J. R.)

[illegible]

taire l'envie. (Boss.)

[illegible] de tirer.

[illegible]

— Syn. comp. TAIRE, CÉLER, CACHER. *Taire* marque le pur silence que l'on garde sur une chose. *Celer*, le secret qu'on en fait. *Cacher*, le mystère dans lequel on veut l'ensevelir. On *fait* ce qui déplairait à quelqu'un. On *cèle* ce qui [illegible]. On *cache* avec soin ce qui le perdrait.

TAISERON s. m. S'est dit pour Tison. Inusité.

TAISIBLE adj. des 2 g. (rad. *taire*). Qui se tait, qui parle peu. Vieux et inusité en ce sens. —Jurispr. Que l'on peut taire dans certains cas. Nonobstant toute disposition, possession, acte exprès ou *taisible*, fait ou intervenu pendant l'instance. (Berthel. de Fer.)

— Dr. comm. *Société taisible*. V. SOCIÉTÉ.

TAISIBLEMENT. adv. S'est dit pour Silencieusement. Vieux et inusité.

TAISIR. v. a. et n. 3e conj. Vieux mot qui signifiait Taire, se taire.

TAISSON. s. m. Le blaireau. Chasser le taisson.

— Prov. *Puer comme un taisson*. Sentir fort mauvais.

TAISSONNIÈRE. s. f. (rad. *taisson*). Chass. Tanière de taisson ou blaireau.

TAIT. s. m. Entom. Un des noms vulgaires de la courtilière ou taupe-grillon.

TAI-TAI. Interj. Chass. Cri que l'on fait entendre pour rappeler les chiens quand ils sont éloignés.

TAITBOUT. Famille parisienne dont une branche a possédé pendant tout le XVIIIe siècle la charge de greffier en chef et conservateur des hypothèques de la ville de Paris, a donné son nom à une rue du quartier de la Chaussée-d'Antin.

TAÏTI. Géogr. V. OTAHITI.

TAÏ-TSON. Empereur chinois. Chassa les Mongols de la Chine en 1368, et fonda la dynastie indigène des Mings. V. CHINE.

TAK. Géogr. Chaîne de montagnes d'Asie, entre la Perse et la Turquie.

TAKCHAKA. Myth. ind. Un des princes des Nâgas, habitants du Pâtâla.

TAKIAS. s. m. Relat. Se dit des demeures communes des derviches.

TAKINA. Géogr. Royaume de la Guinée supérieure, tributaire des Achantis. || Capitale de ce royaume, à 160 kilom. de Coumassie.

TAKLIDI. s. m. Relat. Action de ceindre le sabre au sultan, à la mosquée d'Ayoub. La cérémonie du taklidi est le sacre des sultans de Constantinople.

TAKROUR. s. m. Géogr. Nom donné par les Africains à la Nigritie, ou du moins à la plus grande partie de cette contrée.

TAL. s. m. Relat. Espèce de cymbales des Indiens.

TALAÏDITES. adj. et s. m. pl. Antiq. gr. Se dit de certains jeux qui se célébraient en Crète, sur le mont Talæus, en l'honneur du Soleil, que les Crétois appelaient *Talos*. Quelques-uns écrivent *Talædites* ou *Talédites*.

TALAÏONIDE. Temps hér. Surnom d'Adraste, d'Eriphile et d'Eurydice, enfants de Talaüs. V. TALAÜS.

TALAIRE. s. m. (du lat. *talus*, talon). Myth. anc. V. TALONNIÈRE.

— S'est dit pour Soulier, chaussure.

TALAMASQUE. s. f. Archéol. S'est dit autrefois de marques représentant des figures hideuses que l'on prenait dans certaines fêtes publiques et même religieuses.

— adjectiv. *Lettres talamasques*. Lettres occultes, employées pour les sortilèges ou pour écrire en chiffres.

TALANCHE. s. f. Comm. Sorte d'étoffe de fil et laine qui se fabrique en Bourgogne.

TALANT. s. m. Vieux mot qui signifiait Désir, besoin. C'est une corruption orthographique. V. TALENT.

TALANTER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Convoiter, désirer. V. TALANT ou plutôt TALENT.

TALANTI ou **TALANDA**. Géogr. Ville de [illegible] Grèce [illegible] au petit golfe [illegible] de Talanti, 500 hab. [illegible]

TALAPIOT. s. m. Ornith. Espèce de geai.

TALAPOIN. s. m. Relat. Nom que les Siamois et les habitants du Laos et de Pégu donnent à leurs prêtres, qui sont des espèces de moines mendiants [illegible]. Les talapoins sont dans ces pays ce que les bonzes sont en Chine, et en Tartarie les lamas. Les *talapoins* de Siam font raser la tête et les sourcils aux enfants dont on leur confie l'éducation. [illegible]

— Mamm. Petite espèce de [illegible].

TALAPOINE. s. f. Relat. Femme siamoise qui a embrassé la vie religieuse.

TALARD ou **TALART**. s. m. S'est dit pour [illegible] élevé, disposé en talus.

— [illegible]. Espèce de châssis sur lequel on étend [illegible] cordes à boyau pour les faire sécher.

TAL[illegible]O. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de V[illegible], qui a cours dans l'Orient. Le t[illegible] vaut fr. [illegible] 38. [illegible] Ragus qui vaut fr. 3, 9[illegible] et 3 [illegible] Monnaie d'Égypte, fr. 4, 17. [illegible]

TALARU. Noble maison du Lyonnais, qui a fourni à la ville de Lyon plusieurs prélats distingués. || JEAN DE TALARU. Archevêque en 1375, cardinal en 1387. || AMÉDÉE DE TALARU. Archevêque en 1415, cardinal en 1440. || HUGUES DE TALARU. Archevêque et cardinal en 1488.

TALAUMA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des magnoliacées.

TALAÜS. Temps hér. Un des Argonautes, fils de Bias et Péro, et père d'Adraste, d'Eryphile et d'Eurydice.

TALAVERA. Géogr. Ville d'Espagne (Tolède), sur le Tage, à 65 kilom. O. de Tolède; 8,000 hab. Patrie du jésuite Mariana.

— Hist. *Bataille de Talavera*. Victoire remportée par les Anglais et les Espagnols sur les Français, commandés par Joseph Napoléon, le 27 et le 28 juillet 1809.

TALAVEYRA-LA-RÉAL. Géogr. Ville d'Espagne (Badajoz), à 13 kilom. E. de Ciudad-Rodrigo; 2,000 hab.

TALBE ou **TALEB**. s. m. Relat. Selon quelques voyageurs, Nom que l'on donne à un docteur mahométan, dans le royaume de Maroc.

TALBERT (François-Xavier). Né à Besançon en 1728, grand vicaire de Lescar, eut de la réputation comme prédicateur, émigra et mourut à Lemberg, en 1803.

TALBOT (Jean). Général anglais, né vers 1373, se signala en France dès 1417, assiégea inutilement Orléans, défendu par Jeanne d'Arc, devint chef des troupes anglaises après l'affaire de Jargeau (1429), perdit la bataille de Patay, y fut pris par Xaintrailles, qui le renvoya sans rançon; occupa la Guyenne en 1452, et fut tué devant Castillon en 1453.

TALC. s. m. (pr. *talk*). Minér. Substance terreuse, flexible, non élastique, réductible en poussière onctueuse au toucher, et ne rayant aucun minéral. Elle se présente en général sous une forme feuilletée, compacte ou écailleuse; sa couleur est blanche. Le talc se compose de silice, de magnésie, de protoxyde de fer, de quelques traces d'alumine et d'eau. Il existe en grande quantité dans les terrains de micaschiste, dans les couches de calcaire. Il sert à fabriquer les crayons de pastel, et à enlever les taches.

— *Talc glaphique*. Variété de talc qui se trouve dans le commerce sous forme de petites caricatures chinoises appelées *pagodites*. || *Talc stéatique*. Autre espèce de talc connue sous le nom de *craie de Briançon*. || *Talc de Moscovie*. Mica divisé en grandes feuilles qu'on peut employer comme vitraux; on s'en sert en Russie, surtout pour les fenêtres des vaisseaux. || *Talc de Montmartre*. Nom donné, très-improprement, au gypse laminaire commun dans les environs de Paris.

TALCA. Géogr. Ville du Chili, à 190 kil. S. de Santiago.

TALCAIRE. adj. des 2 g. (rad. *talc*). Minér. Qui a rapport au talc.

TALCIQUE. adj. des 2 g. (rad. *talc*). Minér. Qui est composé de talc. Roche talcique.

TALCITE. s. m. Minér. Talc nacré; mica altéré par les feux volcaniques.

TALCIUM. s. m. (pr. *tal-ci-omm*). Chim. Nom donné au magnésium par quelques chimistes allemands.

TALCO-MICACÉ, ÉE. adj. Minér. Qui renferme du talc et du mica. Schiste talco-micacé.

TALCO-QUARTZEUX, EUSE. adj. Minér. Qui est formé de talc et de quartz. [illegible] talco-quartzeuse.

TALE. s. m. Métrol. Poids du Japon, qui vaut le seizième du catty, ou kil. 0,03[illegible].

— *Tale* ou *tayel*. Monnaie de compte du Japon, composée de 10 mares ou 100 candérins, et valant fr. 7,62. V. TAEL.

TALÉ, ÉE. part. pass. du v. Taler. Se disait [illegible]. Des fruits talés.

TALEBART. s. m. Sorte de [illegible] anciennement en usage.

TALEPOT. s. m. Vieux mot qui signifiait Pillard, voleur.

TALED. s. m. Sorte d'habit que les Juifs portent lorsqu'ils récitent leurs prières [illegible] quils portaient autrefois, et aussi [illegible]

TALÉE. s. f. (du lat. *talea*, branche [illegible] coupée). Antiq. rom. [illegible] que l'on plantaient en avant des fossés des retranchements, pour les rendre [illegible].

TALEGALE. s. m. Ornith. [illegible] petit un oiseau voisin des [illegible] ne connaît qu'une seule espèce [illegible].

TALENT. s. m. (pr. *ta-lan*). [illegible] d'argent qui variait suivant les [illegible] l'on s'en servait. Un talent [illegible] gent. L'ange, pour contribuer [illegible] ner pas tôt, connut bien [illegible] talent [illegible] [illegible] (B. de St-P.)

Vertu [illegible] la dot [illegible]

— Fig. Si votre corps est un *talent* précieux qui doive profiter entre les mains de Dieu, mettez-le de bonne heure dans le commerce, et n'attendez pas à le lui donner qu'il le faille enfouir en terre. (Boss.)

— *Talent attique*. Il se composait de 60 mines ou 6,000 drachmes, et valait, kil. 26, 1780. Il y avait aussi le *grand talent attique*, qui était de 80 mines. || *Talent d'Égine* ou *de Corinthe*. Il valait en talents attiques, 1 et 2/3, ou 100 mines. || *Talent attique d'argent* ou *cuboïque*. Poids d'argent qu'on évalue à fr. 5,560, 90, pour la période antérieure au IIe siècle av. J.-C., et à fr. 5,222, 40, pour la période suivante, le drachme étant tombé à 5 grains. || *Talent d'or*. Valeur d'environ 10 talents d'argent, ou fr. 55,609. V. SICLE. || *Talent babylonien*. Il valait comme poids 30 kil. 837 gr., et comme monnaie, fr. 6,416. || Chez les Hébreux, le *talent d'argent* valait environ fr. 5,000, et le *talent d'or*, fr. 70,000. || Il y avait encore un grand nombre d'autres talents sur la valeur desquels on ne peut rien avancer de certain.

TALENT. s. m. Capacité, aptitude naturelle ou acquise pour certaines choses. Grand, beau talent. Talent remarquable, particulier, rare, extraordinaire, merveilleux. D'heureux talents. Le talent de la parole. Le talent d'écrire. Le talent de la peinture, de la musique. Avoir du talent pour la chaire, le barreau. Avoir beaucoup de talent pour la poésie. Acquérir un talent, des talents. Déployer ses talents. Se faire connaître, s'illustrer par ses talents. Être dans la force de son talent. Ne pas connaître la portée, les bornes, les limites de son talent. Tirer parti de ses talents. Donner des talents à ses enfants. Homme dénué de talent, qui manque de talent, qui est sans aucun talent. Il n'est pas sans talent, sans un certain talent. Bossuet fut l'homme de tous les *talents* et de toutes les sciences. (Mass.) Mme d'Aiguillon trouvait-elle des gens de bien inconnus ou négligés? elle leur procurait des emplois selon leurs *talents*. (Fléch.) Pour suivre son *talent*, il le faut connaître. (J.-J. Rouss.) Les *talents* ne se communiquent pas par la fréquentation. (Duclos.) Les esprits bornés ne peuvent comprendre cette universalité de *talents* que l'on remarque quelquefois dans un même sujet. (La Bruy.) Les *talents* sont encore plus rares que la naissance et que les richesses. (B. de St-P.) Son extrême jeunesse donne un nouveau prix à tous ses *talents*. (Volt.) Je ne pensai plus qu'à cultiver mon *talent*, et je m'attachai au travail. (Le Sage.) Tout prévenu que j'étais en faveur des *talents* de la mère et de la fille, je tremblai pour elles. (Id.) On engage les gens de lettres à cause de l'estime qu'on fait de leurs *talents*. (Brill.-Sav.) Les *talents* militaires périssent les derniers dans la décadence des peuples. (Ségur.)

> Ne forçons point notre *talent*;
> Nous ne ferions rien avec grâce. (LA FONT.)

> La nature, fertile en esprits excellents,
> Sait entre les auteurs partager les *talents*. (BOIL.)

— *Homme de talent*. Homme qui a du talent, qui possède un talent. || *Gens à talents*. Ceux qui professent bien certains arts qui demandent du talent, comme la musique, le dessin, etc. Toutes ces femmes à grands *talents* n'en imposent jamais qu'aux sots. (J.-J. Rouss.) Les meilleurs livres sont ceux que le vulgaire décrie, et dont les gens à *talents* profitent sans en parler. (Id.)

— Express. prov. *Il ne faut pas enfouir ses talents*. Il faut faire un emploi utile à l'humanité des dons qu'on a reçus de la Providence. Se dit par allusion à une parabole de l'Évangile.

— On dit par analogie, Avoir le talent de s'enrichir, de faire fortune. Avoir le talent de parvenir, de s'insinuer, de plaire; et fam. et iron. Avoir le talent de se ruiner. Avoir le talent d'ennuyer, de déplaire, de se faire moquer de soi, etc. Je vous avoue, madame, que je n'ai point le *talent* de dissimuler, et que je porte un cœur sincère. (Mol.)

— Fam. Personne qui possède un talent. C'est un talent, un vrai talent. C'est un talent manqué, un demi-talent. Encourager, récompenser les talents. Aimer à s'entourer de tous les talents. Le vrai talent est ordinairement modeste. L'époque actuelle est riche en *talents*, ils se nuisent peut-être par leur multitude. (Brill.-Sav.)

— *Talent* a signifié Envie, volonté, désir. [illegible] *talent* d'aller. Rom. de la [illegible]

TALENTAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *talentarius*, qui est du poids d'un talent). Antiq. rom. [illegible] de guerre qui lançait un poids de [illegible] ou quatre vingts livres.

TALER. s. m. V. THALER.

TALER. v. a. 1re conj. Fouler, meurtrir. [illegible] ne se dit guère que [illegible] des fruits. La voiture a talé nos pommes, [illegible]

TALETON. s. m. Antiq. gr. Nom que l'on donnait au sommet septentrional du Taygète, [illegible]

[illegible] consacré au soleil et construit sur [illegible] On y sacrifiait des chevaux.

TALEVAS. s. m. Anc. art milit. Sorte de [illegible]

[illegible] s. m. [illegible] as.

— S'est dit fig. pour Fanfaron, hâbleur.

TALÈVE. s. m. Ornith. V. PORPHYRION.

TALI. s. m. Relat. Nom donné, chez les Indiens, à un bijou que le mari attache au cou de sa femme, dans la cérémonie du mariage. La femme porte le tali jusqu'à la mort de son époux.

TALIATA. Géogr. anc. Ville de Mésie, sur le Danube; elle prenait le nom d'Ister au-dessus de cette ville. On l'appelait aussi *Tanatis*. Aujourd'hui, *Tatalia*.

TALIÈRE. s. f. Bot. Espèce de palmier des Indes.

TALICTRON. s. m. Bot. Nom vulgaire donné à une espèce du genre sisymbre. Le *talictron des boutiques* est une petite plante annuelle à fleurs jaunes, employée comme astringente.

TALIGALE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des verbénacées. Les deux espèces, la taligale champêtre et la taligale pourprée, croissent en Amérique.

TALIGAN. s. m. Mar. Partie du bordage d'un bâtiment de guerre qui a servi à masquer ou à fermer, en tout ou en partie l'ouverture d'un sabord.

TALIGRÉPI. s. m. Relat. Nom d'une sorte d'ermites indiens.

TALIK. adj. et s. m. Philol. Nom du genre de caractères et d'écriture dont se servent les Persans. On l'appelle aussi *nestalik*.

TALIM-KHANEDJI. s. m. Hist. ott. Officier des janissaires qui dirigeait les exercices militaires de ce corps.

TALIN. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des portulacées, renfermant plusieurs espèces originaires d'Amérique, et très-voisines des pourpiers. Elles sont en général rafraîchissantes et antiscorbutiques. Quelques-unes sont employées comme assaisonnements.

TALINGUER. v. a. 1re conj. Mar. V. ÉTALINGUER.

TALION. s. m. (du lat. *talio*; fait de *talis*, tel). Peine, punition par laquelle on traite le coupable de la même manière qu'il a traité ou voulu traiter les autres. Ainsi le talion, ou la loi du talion veut que l'on mette à mort celui qui a tué son semblable, que l'on crève un œil à celui qui a crevé un œil à un autre, etc. Ordonner le talion. Prescrire la loi du talion. Souffrir la peine du talion. Prendre son talion. La peine devant être proportionnée au délit, l'assassinat seul devrait, par la loi du *talion*, être puni de mort. (Boiste.)

— La peine du talion remonte à la plus haute antiquité. Elle est exprimée avec une énergique précision dans la loi de Moïse: « Œil pour œil; dent pour dent»; et fut autorisée par les législations grecque et romaine, puis modifiée. Au moyen âge, on l'appliquait seulement aux calomniateurs et à ceux qui s'étaient rendus coupables du crime de lèse-majesté. Introduite dans le Koran par Mahomet, surtout pour ce qui regarde le meurtre, la loi du talion est encore en usage chez les musulmans.

TALISIER. s. m., ou **TALISIE**. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs polygames, polypétalées, de la famille des sapindées. Il renferme le talisier à grappes et le talisier rose, beaux arbres des forêts de la Guiane.

TALISMAN. s. m. (de l'arabe *thilsam*, conversation). Pièce de métal fondue et gravée sous certaines constellations, ou figure, pierre, chargée de certains caractères, à laquelle on attribue des vertus extraordinaires. Avoir, porter un talisman. Faire un talisman. Croire aux talismans. La superstition des talismans. Le fameux *talisman* [illegible] existe encore. (Volt.) Moi je guéris par des paroles, par des sons, par les lettres, par les *talismans*, et par des anneaux constellés. (Mol.) Le magicien fit un *talisman* [illegible] les plus puissants caractères [illegible] (Le Sage.) Je n'ai pas plutôt touché un *talisman* qui est à l'entrée de ma chambre, que le génie paraît. (Galland.)

— *Talismans astronomiques*. Ceux qui portent la figure de quelque corps céleste avec certains caractères [illegible] *Talismans magiques*. Ceux qui ont les figures de [illegible] extraordinaires avec [illegible] *Talismans mixtes*. Ceux qui sont composés de signes et de mots barbares.

— Fig. [illegible] (Boiste.)

TALISMANIQUE. [illegible] (Le Sage.)

— Fig. Le Réch[illegible]

TALISSON. s. m. [illegible] V. LIGASTON.

TALIST[illegible]

TALLAR. s. m. Mar. anc. Partie d'une galère qui s'étend depuis le coursier jusqu'à l'apostis, où se mettent les escomes.

TALLARET. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la petite mouette cendrée.

TALLARO. s. m. Métrol. V. TALARO.

TALLART (Camille d'Hostun, duc de). Maréchal de France, né en 1652, mort en 1728. Il servit sous Condé et Turenne; devint lieutenant général (1693), maréchal (1703), et après la mort de Louis XIV, fut membre du conseil de régence, et ministre sous Louis XV.

TALLE. s. f. (du gr. θάλλω, pousser des branches). Agric. Branche enracinée qu'un arbre pousse à son pied, et que l'on en sépare si elle est trop forte. Une talle, pour être bonne, doit avoir au moins un œil et des racines. Choisir une talle. Planter des talles.

— Ensemble des pousses qui, après le développement de la tige principale, sortent du collet des racines d'une plante.

— Nom vulgaire du châtaignier.

— S'est dit autrefois pour Contusion, tumeur.

TALLÉ. part. pass. du v. Taller. Il est invariable.

TALLEMANT DES RÉAUX (Franç.). Littérateur et traducteur, aumônier de Louis XIV, membre de l'Académie française, né à La Rochelle en 1620, mort à Paris en 1693. ‖ TALLEMANT (Paul). Cousin du précédent, littérateur, ecclésiastique et académicien comme lui, né à Paris en 1652, mort en 1712.

TALLEMENT. s. m. (rad. *talle*). Agric. Action de taller.

TALLER. v. n. 1re conj. (ét., V. TALLE). Agric. Pousser une ou plusieurs talles. Les gelées de l'hiver, les sécheresses du printemps, les insectes, etc., en faisant périr la jeune pousse des plantes, les font souvent *taller*. (Dictionn. d'agric.)

TALLEVANE. s. f. Écon. dom. Pot de grès où l'on met du beurre.

TALLEVAS. s. m. Anc. art milit. V. TAILLEVAS.

TALLEVASSIER. s. m. V. TAILLEVASSIER.

TALLEYRAND. Surnom que prirent, au commencement du XIIe siècle, plusieurs membres de la famille des comtes de Périgord. Le premier qui le porta fut Hélie de Talleyrand, qui vivait vers 1100. ‖ TALLEYRAND-PÉRIGORD (Hélie de). Cardinal et légat, né en 1301, mort en 1364. ‖ TALLEYRAND (Henri de). Comte de Chalais, ministre et favori de Louis XIII, né en 1599, entra dans un complot contre Richelieu, et périt sur l'échafaud en 1626.

TALLEYRAND-PÉRIGORD (Alexandre-Angélique de). Cardinal, pair de France, né à Paris en 1736, fut archevêque de Reims (1777), et archevêque de Paris (1819); mort en 1821.

TALLEYRAND-PÉRIGORD (Charles-Maurice de). Célèbre diplomate, né à Paris en 1754, était boiteux, et fut fait évêque d'Autun à 25 ans. Il adopta les principes de la Révolution, officia pontificalement à la Fédération (14 juillet 1790), sacra les évêques assermentés, ce qui le fit excommunier par le pape; fut envoyé à Londres par Louis XVI en 1792, revint bientôt en France, d'où il s'éloigna après le 10 août pour passer en Amérique. Rappelé en 1796 et admis à l'Institut, il obtint du Directoire le ministère des relations extérieures, appuya Bonaparte au 18 brumaire, signa les traités de Lunéville, d'Amiens, de Presbourg, de Tilsitt; fut nommé prince de Bénévent (1806), et privé de son portefeuille (1808), pour avoir conseillé l'alliance anglaise. En 1814, il fit partie du gouvernement provisoire, devint ministre des affaires étrangères, et assista au congrès de Vienne. Mis à l'écart après les Cent jours, et demeuré simple pair, il figura dans l'opposition, et contribua à la révolution de juillet. Louis-Philippe confia l'ambassade de Londres à Talleyrand, qui signa en 1834 le traité de quadruple alliance, assista aux conférences qui pacifièrent les Pays-Bas, prit enfin sa retraite, et mourut réconcilié avec l'Église en 1838.

TALLIEN (Jean-Lambert). Né à Paris en 1769, d'abord clerc de procureur et commis, se jeta dans la révolution avec ardeur, devint secrétaire greffier de la commune de Paris, et membre de la Convention; fut envoyé à Bordeaux en 1794, pour y établir la terreur, et y connut Mme Fontenay, depuis Mme Tallien, qui parvint à le rendre plus modéré. Devenu suspect, il contribua puissamment à la chute de Robespierre, 9 thermidor, fit partie du conseil des Cinq-cents, suivit Bonaparte en Égypte; fut pris par les Anglais à son retour, et nommé consul à Alicante. Il mourut dans l'obscurité en 1820.

—TALLIEN (Jeanne-Marie-Ignace) de Cabarrus, Mme) Célèbre par sa beauté et ses galanteries, née à Saragosse vers 1775, épousa à 16 ans le marquis de Fontenay, conseiller au parlement de Paris; quitta cette ville en 1794 pour se réfugier en Espagne, fut arrêtée à Bordeaux, et protégée par Tallien, qui l'épousa après le 9 thermidor. Un divorce rompit cette union en 1802, et en 1805, elle épousa le prince de Caraman, depuis prince de Chimay. Morte en 1831.

TALLIPOT. s. m. Bot. Espèce de palmier à larges feuilles, qui croît à Ceylan et au Malabar.

TALLURE. s. f. Vieux mot qui signifiait Entaille, plaie faite d'un coup de taille.

TALLY. s. m. Hist. angl. Se disait autrefois de certaines tailles de bois, dont une moitié se gardait à l'échiquier, et dont l'autre se donnait aux particuliers qui avaient prêté de l'argent à l'État, pour leur tenir lieu d'obligation. On dit au pl. *tallies*. Rembourser les tallies.

TALMA (François-Joseph). Tragédien français, né à Paris en 1763, fut d'abord dentiste, comme son père; débuta aux Français en 1787, par le rôle de Séide dans *Mahomet*; commença en 1789 la réforme du costume; créa plusieurs rôles (Manlius, Othello, Hamlet, Régulus, Sylla); et mourut en 1826, dans toute la force de son talent.

TALMACHE. s. f. Anc. mar. Mufle, tête d'animal sculpté que l'on mettait à la proue de certains bâtiments. C'est une corruption de *talamasque*. V. TALAMASQUE.

TALMEILLERIE. s. f. S'est dit pour Boulangerie.

TALMELIER. s. m. S'est dit pour Boulanger. On écrivait aussi, *talemelier* et *talemellier*.

TALMONT. Géogr. Ville de France, ch.-l. de cant. (Vendée), à 40 kil. E. de Sables; 3,087 hab. Anc. abbaye. ‖ Bourg de la Charente-Inférieure, à 31 kilom. S. de Saintes; 6,000 hab. Petit port.

TALMOUSE. s. f. (du lat. *talus*; fait de *tabula*, planche, rouleau, parce que c'est avec un rouleau qu'on pétrit la pâte, et de *musa*, d'où nous avons fait *mouse*, pour désigner une sorte de bouillie). Sorte de pâtisserie faite avec de la crème boursoufflée, des œufs et du beurre. On assaisonne le plus souvent ces sortes de gâteaux avec du fromage, et quelquefois avec du sucre et des aromates. Manger des talmouses. Les talmouses de Saint-Denis sont renommées.

— Fig. et pop. Soufflet, coup de poing. Distribuer, recevoir des talmouses, de bonnes talmouses.

TALMOUSER. v. a. 1re conj. (rad. *talmouse*). Donner des talmouses, des soufflets. Il est populaire.

TALMUD. s. m. (pr. *tal-mudd*; mot hébreu qui signifie *cérémonial*, *rituel*). Littér. hébr. Livre renfermant tout le corps du droit civil et religieux des Juifs, les règlements de toutes les cérémonies de leur culte, les préceptes qu'ils doivent suivre et leurs usages particuliers. C'est, d'après eux, le code le plus complet de la doctrine traditionnelle et de leur religion. Il se divise en deux parties : la première, qui sert comme de texte, est la *Mischna*; la deuxième, qui est le commentaire du texte, est la *Gemara*.

— *Talmud de Jerusalem*. Talmud composé dans le IIIe siècle de l'ère chrétienne. ‖ *Talmud de Babylone*, ou simplement *Talmud*. Celui qui ne fut achevé que dans le cours du VIe siècle. C'est le plus estimé, celui qui a le plus d'autorité dans les écoles juives.

TALMUDIQUE. adj. des 2 g. Littér. hébr. Qui appartient au Talmud, qui a pour objet les préceptes de ce livre. Livre talmudique. Décision talmudique.

TALMUDISTE. s. m. (rad. *Talmud*). Littér. hébr. Celui qui est attaché aux opinions du Talmud, qui les professe.

TALOCHE. s. f. (du fr. *taler*, meurtrir). Coup donné sur la tête avec la main. Donner, recevoir une taloche, de vigoureuses taloches. Il est pop.

— Anc. art milit. Sorte d'ancien bouclier que l'on nommait aussi *taillevas*. V. TAILLEVAS.

— Constr. Planche mince, de forme triangulaire, munie d'un manche sur l'une de ses faces, et servant à étendre le plâtre frais, pour former un enduit ou un plafond.

TALON. s. m. (du lat. *talus*). Partie postérieure et inférieure du pied, formée par l'os calcanéum. Se blesser au talon. Avoir le talon écorché. On dit qu'Achille ne pouvait être blessé qu'au *talon*. (Acad.) Il le fit donc asseoir sur ses *talons*, les jambes croisées comme un tailleur, suivant l'usage du pays. (B. de St-P.) Jacques s'élança avec violence contre les faibles planches qui formaient le mur; d'un coup de *talon* en jeta deux dehors, et passa par l'espace qu'elles avaient laissé. De (Vigny.)

— Se dit aussi en parlant de la partie postérieure du sabot des chevaux. Cheval qui a les talons hauts, les talons bas. Cheval relevé de talon, bas de talon. Cheval dont les talons sont serrés.

— Saillie postérieure du tarse dans les mammifères et les oiseaux. Le talon d'un cerf. Le talon d'un coq, d'un perroquet.

— Par extens. Partie de la chaussure où pose le derrière du pied. Talon de botte, de soulier, de sabot. Talon haut. Talon bas. Talon rouge. Remettre des talons à des souliers, à des bottes. Je me donnai des souliers de maroquin noir à *talons* rouges, avec des bas de soie et tout le reste d'un habillement de prélat. (Le Sage.) D'énormes nœuds de la même couleur, placés sur ses souliers à *talons* hauts, cachaient presque entièrement ses pieds. (De Vigny.) Oh! plutôt que de faire dire cela, lapidons le proscrit; mettons-lui notre *talon* sur la figure, achevons-le! (G. Sand.)

— Fig. et fam. *Talon rouge*. Se disait autrefois d'un homme de la cour, d'un grand seigneur qui avait des talons rouges à ses souliers, ce qui était une marque de noblesse. C'est un talon rouge. Les talons rouges de Versailles, de l'œil-de-bœuf.

— *Donner du talon à un cheval, à un âne*, etc. Lui donner des coups de talon pour le faire avancer, courir. Nous avions tant d'envie d'être hors de la ville, que nous commençâmes à donner du *talon* à nos ânes, qui servirent bien notre impatience. (Le Sage.)

— Fig. et fam. *Marcher sur les talons de quelqu'un*. Le suivre de très-près. Il vient, il marche sur mes talons. ‖ Signifie, plus fig. encore, Approcher beaucoup de quelqu'un, par rapport à l'âge, à la fortune, aux talents. Il marche sur les talons de son frère aîné. Cet élève marche sur les talons de son maître. ‖ *Montrer les talons*. S'enfuir. On lui a fait montrer les talons. On dit, dans ce sens, *Montrez-nous vos talons*. Allez-vous-en. ‖ *Il est toujours à mes talons, sur mes talons*. Il m'accompagne partout, il m'importune en me suivant toujours. ‖ *On n'aime que ses talons*. On est fort aise de le voir partir.

— Prov., fig. et fam. *Jouer de l'épée à deux talons*. S'enfuir. ‖ *Avoir des ailes aux talons*. S'enfuir rapidement. On dit de même, *La peur lui a mis des ailes aux talons*. ‖ *Avoir l'esprit aux talons*. Être préoccupé au point de ne pas savoir ce qu'on dit. ‖ *Se donner du talon, des talons dans le derrière*. Se moquer de tout ce qui peut arriver, ou se donner du bon temps, du plaisir.

— Par anal. Partie inférieure et postérieure de certaines choses.

— *Le talon d'une pipe*. La petite éminence qu'on laisse au bas du godet d'une pipe, et qui sert, en la frappant, à détacher ce qui s'est fixé aux parois du fourneau.

— *Le talon d'une hallebarde, d'une pique, d'un esponton*. Le fer qui garnit la partie inférieure de ces armes.

— Administr. *Talon de souche*. Sorte de chiffre ou de vignette imprimée en forme de bande à l'endroit d'un registre à souche où doivent être coupés les feuillets dont on veut détacher une partie.

— Agric. Portion inférieure d'une bouture coupée sur du vieux bois.

— Archit. Sorte de moulure composée d'une partie concave et d'une partie convexe que l'on emploie dans les profils. On l'appelle *talon droit* lorsque la partie concave est en bas, *talon renversé*, lorsqu'elle est en haut.

— Arqueb. *Talon d'un fusil*. Partie du fusil qui entre dans le bois au-dessus de la poignée, et qui est percée pour donner passage à une des grandes vis de la platine.

— Conchyl. Dans les coquilles bivalves, Partie la plus épaisse, qui forme un bec très-court au-dessus de la charnière.

— Econ. dom. Dernier morceau, reste d'une chose entamée. Le talon du pain, du fromage. ‖ Dans le pain, on appelle aussi *talon* la croûte la plus tendre, qui se trouve sur le côté.

— Entom. Chez les insectes, Extrémité du tibia qui s'unit avec le tarse. ‖ Renflement qui se trouve à la base de l'étui de l'aiguillon chez les hyménoptères.

— Escr. Tiers du tranchant d'une épée, voisin de la garde.

— Hortic. Petite feuille échancrée qui soutient la feuille des orangers.

— Jeux. Au piquet et à quelques autres jeux de cartes, Ce qui reste de cartes après qu'on a donné à chacun des joueurs le nombre qui lui en revient. Compter le talon. Il manque une carte au talon, dans le talon. Tous les rois sont au talon.

— Manég. Eperon qui se trouve au talon du cavalier. Cheval qui entend les talons, qui connaît les talons, qui obéit, qui répond aux talons. ‖ *Cheval qui est bien dans les talons*. Qui est docile, sensible à l'éperon. ‖ *Serrer les talons, pincer des deux talons*. Appuyer deux coups d'éperon à son cheval. ‖ *Promener un cheval dans la main et dans les talons*. Le gouverner avec la bride et l'éperon. ‖ *Porter un cheval d'un talon sur l'autre*. Lui faire fuir tantôt l'éperon droit, tantôt l'éperon gauche, dans un même manége.

— Mar. *Talon des varangues*. La partie qui repose sur la quille.

— Anc. mar. *Talon de rode*. Se disait, dans les galères, du pied de la rode de proue ou de la rode de poupe, qui s'enchâssait à la carène.

— Techn. Espèce d'ébauchoir dont les sculpteurs se servent pour les ouvrages de stuc. ‖ Extrémité d'un pêne de serrure qui avoisine le ressort. ‖ Partie inférieure de la lame d'un couteau, d'un rasoir. ‖ Gros bout d'un coin de ressort. ‖ Derrière d'une moulure. ‖ Partie inférieure de la brisure d'une boucle d'oreille. ‖ Dans une horloge, Partie de la potence qui soutient la verge du balancier. ‖ Dans les instruments à cordes, Partie du manche qui est collée sur le tasseau.

TALON (Omer). Avocat général au Parlement de Paris, né vers 1595 à Saint-Quentin, mort en 1652, déploya pendant les troubles de la Fronde le plus noble caractère. Il fut un des premiers à faire entendre au barreau un langage pur et de bon goût. On a de lui des Mémoires. ‖ TALON (Denis). Son fils, né en 1628, mort en 1698, fut également avocat général, et devint président à mortier. Il eut grande part aux ordonnances de Louis XIV.

TALONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Talonner. S'empl. adjectiv.

TALONNER. v. a. 1re conj. (rad. *talon*). Poursuivre de près. Talonner l'ennemi.

— Importuner, presser vivement. Talonner un débiteur. Je le talonnerai jusqu'à ce qu'il ait donné son consentement. Il est fam. dans les deux sens.

— Fig. dans le même sens. Déjà vieux, souffrant, sans ami, sans appui, sans [illegible], sans ressource, voilà la pauvreté prête à me *talonner*. (J.-J. Rouss.)

> Mais de ses feux la mémoire importune
> Le *talonnait*; toujours un double ennui
> Allait en croupe à la chasse avec lui. (La Font.)

— TALONNER. v. n. Mar. Toucher le fond de la mer avec le talon du vaisseau, et par secousses. Bâtiment qui est en danger de talonner.

TALONNETTE. s. f. (rad. *talon*). Écon. dom. Morceau de tricot dont on se sert pour renforcer le talon d'un bas.

TALONNIER. s. m. (rad. *talon*). Techn. Ouvrier qui fait des talons. Se disait surtout à l'époque où l'on portait des talons de bois.

TALONNIÈRE. s. f. (rad. *talon*). Comm. relig. Morceau de cuir que les religieux des ordres déchaussés ajoutaient à leurs sandales pendant l'hiver, pour se couvrir le talon.

— Mar. Partie inférieure du gouvernail, coupée en onglet, pour ne pas porter sur la saillie que fait la quille au-delà de l'étambot.

— Myth. Ailes que Mercure portait aux talons.

TALOS. Myth. gr. Un des noms du soleil chez les Crétois.

TALPACHE. s. m. Hist. milit. Soldat d'une troupe légère hongroise au service de l'Autriche.

TALPAT. s. m. Nom vulgaire de la taupe, dans quelques départements de la France.

TALPIDE. adj. des 2 g. (du lat. *talpa*, taupe). Mamm. Qui ressemble à la taupe. ‖ TALPIDES. s. m. pl. Famille de mammifères insectivores qui a pour type le genre taupe.

TALPIEN, ENNE. adj. (du lat. *talpa*, taupe). Zool. Qui se rapproche de la taupe par la forme du corps. ‖ TALPIENS. s. m. pl. V. TALPIDES.

TALPIER. s. m. Entom. Nom vulgaire de la chique, parce qu'elle pénètre dans les chairs comme la taupe dans la terre.

TALPIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *talpa*, taupe; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme de la taupe.

TALPIN, INE. adj. Zool. V. TALPIEN.

TALPINETTE. s. f. Mamm. Espèce de musaraigne.

TALPOÏDE. s. m. (du lat. *talpa*, taupe, et du gr. εἶδος, forme, ressemblance). Mamm. Genre de mammifères rongeurs voisins de la taupe. On les nomme vulgairement *rats-taupes*.

TALQUEUX, EUSE. adj. (rad. *talc*). Minér. Qui est formé de talc.

TALTHYBIUS. Temps hér. Héraut d'Agamemnon pendant le siége de Troie. Ses descendants exercèrent à Sparte les fonctions de héraut.

TALUD. s. m. S'est dit pour Talus. V. TALUS.

TALUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Taluder.

TALUDER. v. a. 1re conj. (rad. *talud*). Anc. techn. Disposer en talus. On ne dit plus que Taluter. V. TALUTER.

TALUS. s. m. (pr. *ta-lu*; du lat. *talus*). Pente, inclinaison de haut en bas que l'on donne à la surface verticale d'un terrain, d'une construction. Fossé en talus. Le talus d'une pyramide, d'une muraille. Donner du talus à un mur de terrasse.

— Se dit aussi du terrain même qui est en pente, en talus. Un talus revêtu de gazon. Les talus d'une batterie de canons. L'Océan n'y trouve que de longs *talus* où ses flots s'étalent sans résistance. (B. de St-P.)

— *Tailler, couper une chose en talus*. La couper obliquement, en biseau.

TALUS. Temps hér. Fils de Perdix et neveu de Dédale. Il fut l'élève de son oncle; celui-ci le fit périr par jalousie, et il fut changé en perdrix. ‖ Un des compagnons d'Énée, tué par Turnus.

TALUTAGE. s. m. Techn. Action de taluter et état de ce qui est taluté. Le talutage d'un fossé.

TALUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Taluter. S'empl. adjectiv. Des fossés bien talutés.

TALUTER. v. a. 1re conj. (rad. *talus*.) Techn. Construire ou mettre en talus. Taluter un fossé. Taluter les bords d'un étang.

— SE TALUTER. v. pron. Être taluté. Ce genre de construction ne se talute ordinairement que d'un seul côté.

TALWEG. s. m. V. THALWEG.

TAMAGUA. Géogr. Rivière d'Espagne, naît en Galice, traverse le Portugal, et tombe dans le Douro, à 17 kilom. S.-O. d'Amarante, après un cours de 160 kilom.

TAMAN. Géogr. Île de la Russie d'Europe (Tauride), entre la mer Noire et la mer d'Azof, à l'entrée du détroit [illegible]. [illegible] ‖ *Détroit de Taman*. [illegible] Kaffa.

TAMANDUA. s. m. Mamm. Espèce de fourmilier.

TAMARIDA. Géogr. [illegible] de l'île de Socotora, [illegible].

TAMARIN. s. m. [illegible]. Bot. [illegible], c'est une gousse allongée, d'un rouge [illegible],

renfermant une pulpe acidule et rafraîchissante au milieu de laquelle se trouvent les semences. Cette pulpe délayée dans l'eau donne une boisson très-agréable, et on en fait une conserve employée en médecine comme laxatif. Conserve de tamarin. Électuaire, tisane de tamarin. Il n'y a pas seulement ici un *tamarin* ou un citron pour te rafraîchir. (B. de St-P.)

— Se dit quelquefois abusivement pour Tamarinier.

— Mamm. *Tamarin*, *tamarin aux mains rousses*. Nom de deux singes d'Amérique, voisins des ouistitis.

TAMARINIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des légumineuses, comprenant un arbre des Indes et de l'Egypte naturalisé en Amérique, et remarquable par ses belles fleurs rouges, odorantes, réunies en grappes, et ses fruits connus sous le nom de tamarin. V. TAMARIN.

TAMARISC, **TAMARIS** ou **TAMARIX**. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des portulacées. On en connaît une vingtaine d'espèces. On a employé comme astringent l'écorce du tamarisc de France, ou tamarisc de Narbonne, arbrisseau commun dans le midi de l'Europe et de la France, et que l'on admet dans les jardins d'agrément.

TAMARISCINÉ, **ÉE**. adj. Bot. Qui ressemble au tamarisc. ‖ TAMARISCINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre tamarisc.

TAMASCHE. s. f. S'est dit pour Masque, faux visage. V. TALAMASQUE.

TAMASE. Géogr. anc. Ville de l'île de Cypre, au pied du mont Olympe.

TAMATIA. s. m. (pr. *ta-ma-ci-a*). Ornith. Oiseau d'Amérique, qui est un barbu.

TAMBAC. s. m. Relat. Nom donné autrefois à une composition métallique en usage à Siam, que l'on croyait formée de sept parties d'or sur trois de cuivre. C'est ce qu'on a appelé depuis *tombac*. V. TOMBAC.

TAMBOUL. s. m. Bot. Arbre de Madagascar, qu'on appelle aussi *ambore*. V. AMBORE.

TAMBOV. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de même nom, sur la Tzna, à 508 kilom. S.-E. de Moscou. Archevêché, école centrale et commerce très-actif; 12,000 hab.

TAMBOUR. s. m. (de l'esp. *tambor*, dérivé de l'arabe *aïtambor*; on a dit originairement, *tabur*, *tabor* et *tabour*). Instrument guerrier qui sert à cadencer le pas des troupes à pied, à les exciter au combat, à les assembler, etc. C'est une caisse cylindrique, entièrement fermée en dessus et en dessous par des peaux tendues, sur l'une desquelles on frappe avec deux baguettes. Le tambour était en usage chez tous les peuples de l'antiquité, excepté chez les Grecs et les Romains. Il a été importé en Europe par les Sarrasins et les Maures, et adopté en France en 1347. Marcher au son du tambour. S'armer au premier coup de tambour. Chez les Lapons-Suédois, il y a dans chaque famille un *tambour*. (Buff.) Il marchait à grands pas sans savoir où, quand il entendit le son du *tambour*. (Volt.) Vers les sept heures du matin, nous entendîmes dans les bois un bruit de *tambours*; c'était le gouverneur. (B. de St-P.) Leurs *tambours*, voilés de longs crêpes, ne faisaient entendre que des sons lugubres. (Id.)

Agitez tous leurs sens d'une rage insensée;
Tambours, fifres, trompettes, ôtez-leur la pensée.
(LEMERCIER.)

— *Battre du tambour*. Tirer des sons du tambour. Apprendre à battre du tambour. ‖ *Battre le tambour*. Donner un signal avec le tambour. Battre le tambour pour assembler la compagnie. On dit aussi simplement, *battre*. V. BATTRE.

— *Le tambour bat*. Le tambour se fait entendre. ‖ *Le tambour appelle*. On bat le tambour pour rassembler les soldats, pour leur faire prendre les armes.

— Petit tambour que l'on donne à un enfant pour lui servir de jouet. On lui achètera un tambour pour ses étrennes, pour sa fête. Et le petit Colin, fait-il toujours bien du bruit avec son *tambour*? (Mol.)

— *Gros tambour*. Se dit quelquefois de la grosse caisse. ‖ *Tambour roulant*. Caisse roulante. ‖ *Tambour de Provence*. Le tambourin.

— *Tambour de basque*. Petit tambour à un seul fond, dont la caisse, qui n'a que quelques pouces de hauteur, est entourée de grelots et de plaques de cuivre mobiles. On en joue avec le bout des doigts ou en l'agitant. Jouer du tambour de basque. Danser au son du tambour de basque. On ignore l'origine du *tambour* de basque; il a été toujours inconnu aux Basques, dont il porte le nom. (Encyc. us.) Aussitôt une troupe de jeunes bayadères sortit d'un des jardins, et vint au-devant de lui en chantant, et en dansant au son des *tambours* de basque. (B. de St-P.)

— Fig. et fam. *Mener quelqu'un tambour battant*. Le malmener, ou remporter sur lui plusieurs avantages consécutifs, au jeu, dans une discussion, dans une affaire.

— Prov. *Avoir le ventre tendu comme un tambour*. Avoir le ventre enflé, ou tendu à force d'avoir mangé. ‖ *C'est vouloir prendre des lièvres au son du tambour*. Se dit lorsqu'on divulgue mal à propos un dessein qui a besoin du secret pour réussir.

— Prov. et fig. *Ce qui vient de la flûte retourne au tambour*. Le bien acquis trop aisément, ou par des voies peu honnêtes, se dissipe aussi facilement qu'il a été amassé.

— Se dit, par extens., de celui dont la fonction est de battre du tambour. Le tambour d'une compagnie. Les tambours d'un régiment. Donner pour boire au tambour.

— *Tambour-major*. Chef des tambours, celui qui les commande et dirige leur instruction. Il a le grade de sergent-major, et porte un costume fort riche. On choisit ordinairement pour remplir les fonctions de *tambour*-major, un homme d'une stature élevée et d'une taille bien prise. (Encycl. us.)

— Fig. Quoique sa stature colossale lui donnât en quelque sorte l'air du *tambour*-major de la cour de cassation, il était grand homme d'esprit. (De Balzac.)

— *Tambour-maître*, ou *caporal-tambour*. Celui qui est chargé, sous la surveillance du tambour-major, de l'instruction, de la police et de la discipline des tambours. Il y en a un par bataillon.

— Anat. Membrane qui termine le conduit auditif, et que l'on nomme plus ordinairement *tympan*.

— Archit. Chacune des assises de pierres cylindriques qui composent le fût d'une colonne, ou le noyau d'un escalier à vis. ‖ Se dit aussi quelquefois de la campane ou cloche du chapiteau corinthien.

— Archit. hydraul. Coffre de plomb établi dans un bassin, pour rassembler l'eau destinée à plusieurs jets. ‖ Tuyau triangulaire de différente grosseur aux deux bouts, dont on se sert pour joindre un tuyau d'un diamètre assez grand, à un d'un diamètre plus petit.

— Constr. Petite enceinte de menuiserie, avec une ou plusieurs portes, que l'on place aux principales entrées d'un édifice, d'une salle, pour empêcher le vent de pénétrer dans l'intérieur. Tambour vitré. Tambour garni de toile, de velours. Les tambours d'une église, d'un café.

— Écon. dom. Ustensile de bois ou d'osier, au milieu duquel on place un réchaud de charbon allumé, pour chauffer ou sécher du linge.

— Fortif. Retranchement qui couvre la porte d'une ville ou l'entrée d'un ouvrage.

— Ichthyol. Nom vulgaire donné à un poisson du genre labre, à cause du bruit sourd qu'il fait entendre sous l'eau.

— Jeux. A certains jeux de paume, Avance ou saillie de maçonnerie faite en biais, qui est du côté de la grille, et qui, en détournant le cours de la balle, la rend plus difficile à jouer.

— Mar. Assemblage de plusieurs planches clouées en forme de coffre carré, pour couvrir la tête du gouvernail, et le préserver des coups de mer. ‖ Compartiment de planches qui entoure trois faces d'une écoutille, en laissant un passage dans la cale, du côté qui se trouve ouvert.

— Mécan. Espèce de roue placée autour d'un axe, et au sommet de laquelle sont deux leviers, pour pouvoir plus facilement tourner l'axe et soulever le poids. ‖ Se dit aussi de toute roue creuse.

— Techn. Cylindre sur lequel est roulée la corde ou la chaîne qui sert à monter une horloge. ‖ Boîte ronde qui contient le grand ressort d'une montre. ‖ Instrument de forme circulaire, sur lequel on tend une étoffe, pour y exécuter à l'aiguille différents dessins de broderie. ‖ Cylindre rembourré pour faire et raccommoder la dentelle. ‖ Tamis de crin ou de soie, dont les confiseurs se servent pour passer le sucre en poudre. ‖ Pièce cylindrique d'une serrure. ‖ Machine à pétrir l'argile. ‖ *Couteau à tambour*. Couteau à gaîne dont la mitre est ronde.

TAMBOURETTE. s. f. (rad. *tambourin*). Ornith. Espèce de pigeon, dont la voix imite le son du tambourin.

TAMBOURIN. s. m. (rad. *tambour*). Mus. Espèce de tambour long et étroit, sur lequel on frappe avec une seule baguette, et que l'on accompagne ordinairement avec une petite flûte. Jouer du tambourin. Danser au son du tambourin. L'un avait fait des guirlandes pour en orner la porte de la maison des mariés; l'autre, avec son *tambourin* et sa flûte, leur donnait une joyeuse aubade. (Flor.)

— Air vif et gai, dont on marque la mesure avec le tambourin. Il y a dans cet opéra-comique un joli tambourin.

— Sorte de danse provençale. Danser un tambourin.

— Se dit par extens., de celui qui joue du tambourin. Il y avait deux violons et un tambourin.

— Anc. prov. *Venir, arriver comme tambourin à noces*. Survenir fort à propos.

— Comm. Perle ronde d'un côté et plate de l'autre.

— Relat. *Tambourin chinois*. Instrument monté de dix cordes d'acier, sur lesquelles on frappe avec une baguette.

— Techn. Dans les fabriques de soie, Machine sur laquelle on porte les chaînes pour les plier.

TAMBOURINAGE. s. m. Action de tambouriner. Ces enfants vont-ils cesser leur tambourinage? Il est fam.

— Fig. M^me^ de Coulange a des soins de moi admirables, elle me rend le *tambourinage* qu'elle reçoit de beaucoup d'autres. (M^me^ de Sév.)

TAMBOURINÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Tambouriner. S'empl. adjectiv.

TAMBOURINER. v. n. 1^re^ conj. (rad. *tambour*). Battre le tambour ou le tambourin. Se dit surtout en parlant des enfants, quand ils battent de petits tambours qui leur servent de jouet. Ce petit garçon ne fait que tambouriner.

— v. a. Réclamer un objet perdu au son du tambour. Tambouriner un chien, une montre, une bourse, un portefeuille.

— Fig. et fam. Préconiser, vanter avec éclat, avec éclat, une personne ou une chose. Tambouriner un auteur. Tambouriner un ouvrage. Il tambourine partout le mérite, les talents de son ami. Omission de tous les dictionnaires.

— SE TAMBOURINER. v. pron. Être tambouriné. Un pareil objet ne doit pas se tambouriner.

— Fig. et fam. Se vanter, se prôner avec éclat. Ces deux charlatans se tambourinent à qui mieux mieux.

TAMBOURINEUR. s. m. Celui qui tambourine.

TAMERLAN. Célèbre conquérant mogol, dont le vrai nom est *Timour leng*, c'est-à-dire Timour le boiteux, né en 1336, à Kech, près de Samarcande, succéda en 1360 à son oncle Séif-Eddin, comme prince de Kech. Il conquit d'abord la Perse, ravagea l'Arabie et la Géorgie, soumit l'Arménie et la Mésopotamie, pénétra en Russie et en Pologne, dévasta ces deux pays, et revint en Perse avec un immense butin et des milliers d'esclaves. En 1400, il attaqua Bajazet, sultan des Turcs, qui fut vaincu et fait prisonnier en 1402, tourna ses armes contre les Chinois, et mourut en route, à Otrar sur le Sihoun, en 1405. Tamerlan était brave, mais fanatique et sanguinaire.

— s. m. Néol. Se dit, par plaisanterie, d'un homme pacifique de sa nature, qui, faisant partie de quelque milice bourgeoise, essaye de se donner un air guerrier, un aspect redoutable. C'est un Tamerlan. Le bonnet à poil lui donne l'air d'un Tamerlan.

TAMÈTES. s. f. pl. Comm. Sorte de toiles des Indes.

TAMIA. s. m. Mamm. Genre de mammifères rongeurs, claviculés, démembré du genre écureuil.

TAMIATHIS. (pr. *ta-mi-a-tiss*). Géogr. anc. Ville d'Égypte, aujourd'hui *Damiette*.

TAMIER ou **TAMINIER**. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des asparaginées. Le tamier ou taminier commun est originaire de Barbarie et croît en Europe dans les bois et les haies. On l'a introduit dans les jardins d'agrément pour couvrir des berceaux et des tonnelles. Sa racine est purgative et employée pour résoudre le sang épanché dans les meurtrissures et les contusions. Elle donne aussi une fécule alimentaire. Les Orientaux mangent ses jeunes pousses en salade. On nomme vulgairement cette plante *sceau de Notre-Dame*, *vigne noire*, *racine vierge*, *racine de la femme battue*.

TAMIRADE. Temps hér. Nom donné aux descendants d'un certain Tamiras, qui rebâtit le temple que Cyniras avait consacré à Vénus, à Paphos. Les Tamirades partagèrent quelque temps avec les Cynirades les fonctions sacerdotales.

TAMIS. s. m. (pr. *tami*; du fr. *étamine*, étoffe dont on a fait des tamis). Sorte de sac qui sert à passer des matières pulvérisées ou des liqueurs épaisses. Tamis fin. Gros tamis. Passer au tamis, par le tamis.

— Fig. et fam. *Passer par le tamis*. Être examiné sévèrement sur ses mœurs, sur sa conduite, sur son savoir.

— Pêch. Filet maintenu par un cylindre de bois en forme de tambour, ajusté au bout d'une perche.

— Mus. Morceau de bois percé d'un grand nombre de trous, qui porte et maintient les tuyaux dans l'orgue.

TAMISAGE. s. m. Techn. Action de tamiser. ‖ Ce qu'on a tamisé.

TAMISAILLE. s. f. (pr. *ta-mi-za-ye*). Anc. mar. Trou par lequel passait la barre du gouvernail, entre la grande chambre et la chambre du capitaine.

— Bot. Nom vulgaire de l'amourette.

TAMISE. s. f. (du lat. *Tamesis*). Géogr. Fleuve d'Angleterre, formé par la réunion de la Thame et de l'Isis, traverse Londres, où il porte vaisseau, et se jette dans la mer du Nord, après un cours de 700 kilom. environ. ‖ Ville de Belgique (Flandre orient.), sur l'Escaut, à 20 kilom. de Dendermonde; 5,800 hab.

TAMISE. s. f. Comm. Étoffe de laine lustrée.

TAMISÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Tamiser. S'empl. adjectiv. Plâtre tamisé. Sucre tamisé.

TAMISER. v. a. 1^re^ conj. (rad. *tamis*). Passer par le tamis. Tamiser du plâtre. Tamiser du sucre, de la farine.

TAMISEUR. s. m. Celui qui tamise chez un droguiste, un confiseur, un parfumeur, etc.

— Dans quelques villes d'Allemagne, Garçon boulanger chargé de passer au tamis la farine, qui ne se blute pas au moulin, comme cela se pratique partout ailleurs.

TAMISIER. s. m. Techn. Ouvrier qui fait des tamis.

— S'est dit autrefois des fariniers qui allaient dans les maisons tamiser la farine, que l'on continua encore longtemps à moudre avec des moulins à bras. Les tamisiers ont été les premiers boulangers.

TAMOLE. s. m. Relat. Magistrat des îles Carolines. Il y a des tamoles dans chaque bourgade.

TAMONÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières de la famille des verbénacées. Tamonée épineuse, lappulacée. Tamonée en épi.

TAMOUL, **OULE**. adj. et s. Ethnog. Nom d'un peuple de la famille malabare, qui habite le Carnate. ‖ *Langue tamoule*. Langue de ce peuple. ‖ *Alphabet tamoul*. Alphabet en usage dans le pays de Carnate. Il sert quelquefois à écrire le sanscrit.

TAMPANE. s. f. Mécan. Pignon de la cage d'un moulin, que le grand arbre traverse.

TAMPE. s. f. Techn. Petit morceau de bois qu'on insère de force entre le frisoir et une autre partie du métier à friser les étoffes.

TAMPÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Tamper. S'empl. adjectiv.

TAMPER. v. a. 1^re^ conj. Techn. Mettre des tampes à un métier.

TAMPICO. Géogr. Ville du Mexique (Tamaulipas), à 470 kilom. N. de la Vera-Cruz, sur le golfe du Mexique. Très-commerçante. Elle n'existe que depuis 1824.

TAMPLON. s. m. Techn. Sorte de petit rot dont le tisserand se sert pour augmenter la largeur de sa toile.

TAMPOA. s. m. Bot. Arbre de la Guiane, encore peu connu. Son bois est nommé vulgairement, *bois portugais*.

TAMPON. s. m. (de l'esp. *tapar*, boucher). Morceau de bois servant à boucher un tuyau, une cruche, une ouverture. Tampon de bois. Tampon de liége. Boucher avec un tampon.

— Bouchon fait avec du linge ou du papier. Faire un tampon de linge, de chiffons, de papier.

— Pop. Se soucier d'une chose comme de colin-tampon. V. COLIN-TAMPON.

— Chir. Bouchon de charpie, d'amadou, dont on se sert pour arrêter une hémorrhagie.

— Constr. Plaque de pierre, de bois ou de fonte, ajustée dans une feuillure pour fermer un orifice horizontal. ‖ Grosse cheville de bois que l'on met dans les cloisons, entre les solives des planchers, pour soutenir la maçonnerie.

— Hydraul. Cheville de bois ou morceau de cuivre aplati, rivé et soudé au bout d'un tuyau, à deux mètres de la souche d'un jet.

— Mar. Plaque de fer, de cuivre ou de bois, servant à remédier aux dommages que causent les coups de canon qu'un vaisseau peut recevoir dans un combat. ‖ *Tampons d'écubiers*. Morceaux de bois qui servent à fermer les écubiers.

— Techn. Rouleau avec lequel les imprimeurs en taille-douce appliquent l'encre sur la planche gravée. ‖ Cheville de bois que l'on met dans un trou percé dans un mur de pierre, pour y faire entrer un clou, une vis, etc. ‖ Oreilles de fer qui sont scellées dans une pierre, et dans lesquelles tourne le fuseau ou axe de la meule des cloutiers d'épingles.

TAMPONNÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Tamponner. S'empl. adjectiv. Crevasse tamponnée. Planche tamponnée.

TAMPONNEMENT. s. m. Techn. Action de tamponner.

TAMPONNER. v. a. 1^re^ conj. (rad. *tampon*). Boucher avec un tampon. Tamponner une cruche. Tamponner une fuite d'eau.

— Chir. Introduire des bourdonnets ou des tampons de charpie dans une plaie ou une cavité naturelle, pour arrêter, étancher le sang.

— Techn. Frotter une plaque de cuivre avec un tampon. ‖ Étendre l'encre sur une planche gravée en taille-douce.

TAM-TAM. s. m. (mot formé par onomatopée). Musiq. Instrument de percussion originaire de la Chine et de l'Inde. C'est un grand plateau de métal sur lequel on frappe avec un marteau ou une forte baguette garnie d'un tampon de peau. Le son de cet instrument est étrange et très-fort. Les vibrations en sont lentes et lugubres. Le *tam-tam*, fort en usage chez les Orientaux, ne s'emploie chez nous que bien rarement, avec beaucoup de réserve, et seulement dans la musique funèbre, et dans certaines scènes de la musique dramatique destinée à produire des effets d'un caractère sombre et terrible. (Ch. Bechem.) Au milieu de cette fête diabolique, le glas du *tam-tam* (semblable à la voix lamentable de l'enfer, se mêle au murmure des cloches souterraines. (D'Ortig.) Tantôt, au son du *tam-tam* de Domingue, elle se présentait sur la pelouse, portant une cruche sur la tête. (B. de St-P.)

TAMWORTH. Géogr. Ville d'Angleterre, à 13 kil. S. E. de Sichfield, sur la Thame qui la sépare en deux parties égales, dont l'une est dans le comté de Warwick, l'autre dans le comté de Stafford; 7,200 hab.

TAMYNES. Géogr. anc. Ville de l'île d'Eubée, près de la côte occidentale, dans le territoire d'Érétrie.

TAN. s. m. (du lat. *tannum*). [illegible] de chêne moulue avec laquelle on [illegible] rs. Il sert à leur ôter toute humidité, [illegible] ur

tissu plus fort et plus compacte. Moulin à tan. Fosse à tan.

— Se dit par extension De diverses écorces qui, pilées ou moulues comme celle du chêne, peuvent servir au même usage, à raison de la quantité de tannin qu'elles contiennent.

TANA. Géogr. Rivière de Norvége, qui sépare le Finmark de la Laponie russe, tombe dans l'océan glacial après un cours de 350 kil.

TANACÉTE, ÉE. adj. (du lat. *tanacetum*, tanaisie). Bot. Qui ressemble à la tanaisie. ‖ TANACETÉES s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées qui a pour type la tanaisie.

TANACÉTIQUE. adj. m. (du lat. *tanacetum*, tanaisie). Chim. Se dit d'un acide découvert dans la tanaisie vulgaire.

TANAGRE. Temps hér. Fille d'Eole ou du fleuve Asopus, et femme de Pémandre, fondateur d'une ville à laquelle il donna le nom de son épouse.

— Géogr. anc. Fleuve de Lucanie. ‖ Ville de Béotie, au S. E. sur l'Asopus. On y voyait le tombeau de Corinne. Cette ville était renommée pour les coqs que l'on y dressait à combattre.

— Hist. anc. *Bataille de Tanagre*. Victoire remportée, en 457, par les Spartiates sur les Athéniens que commandait Cimon. ‖ Victoire que les Athéniens, commandés par Myronides, remportèrent à leur tour, l'année suivante, sur les Thébains, alliés des Spartiates.

TANAGRÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tanagre. ‖ Qui appartient à Tanagre ou à ses habitants.

TANAGRIQUE. s. f. Géogr. anc. Territoire de Tanagre.

TANAÏDE. adj. f. Myth. anc. Surnom de Vénus. Artaxerxe érigea des temples à Vénus Tanaïde, et introduisit son culte parmi les Perses.

TANAÏS. Géogr. anc. Fleuve de Sarmatie, affluent du Palus-Méotide. Il séparait l'Europe de l'Asie. Aujourd'hui *le Don*. ‖ Ville de la Sarmatie d'Asie, à l'embouchure du Tanaïs.

TANAISIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de la famille des synanthérées, ordre des flosculeuses, renfermant plusieurs espèces. La plus connue est la tanaisie vulgaire, nommée vulgairement *barbotine*, qui croît en France dans les terrains humides. Elle exhale une odeur très pénétrante. Les fleurs, d'un jaune doré et disposées en corymbes, font l'ornement des jardins, et sont employées comme toniques et comme vermifuges. On en retire aussi une eau distillée et une huile volatile.

TANAITES. s. m. pl. Hist. relig. Nom donné aux docteurs juifs qui ont conservé la tradition depuis Esdras jusqu'à Juda, qui la recueillit, l'an 200 de l'ère chrétienne. On les appelle aussi *Taneens*.

TANANARIVE. Géogr. Ville de Madagascar, cap. du royaume des Ovas. 50,000 hab. Imprimerie malgache pour les missionnaires. On l'appelle aussi *Tanane-arrivou*, *Tatan-arrivou*.

TANAOS. s. m. (du gr. τανaός, allongé). Ichtyol. Genre de characons qui ne comprend qu'une espèce des Indes orientales.

TANAQUIL. Femme de la ville de Tarquinies, habile dans l'art des augures, épouse Tarquin l'Ancien, l'engagea à s'établir à Rome, où il devint roi, et fit proclamer ensuite Servius Tullius, son gendre.

TANARO. Géogr. Rivière des Etats sardes qui passe à Asti, à Alexandrie, et se jette dans le Pô, après un cours de 230 kil. Avant 1814, le Tanaro donnait son nom à un département français dont le chef-lieu était Asti.

TANARUS. (pr. *ta-na-russ*). Myth. celt. Surnom que les Gaulois et les Bretons donnaient à Jupiter, et qu'ils [illegible] Tonnant. [illegible]

TANCARVILLE. Géogr. Village [illegible] 500 hab. Célèbre par sa position pittoresque, et [illegible] dence des comtes de Tancarville.

[illegible]

TANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Tancer. S'emploie [illegible]

TANCER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *tangere*, [illegible] Vigny.) Il es [illegible] reller.

TANCEUR, ERESSE. s. Celui, celle qui [illegible]

TANCHA. Géogr. Cap des États-Unis, au S. de la Floride. Le cap Tancha s'appelle aussi *le cap de sable*.

TANCHE. s. f. (du lat. *tinca*). Ichthyol. Genre de poissons osseux, holobranches, de la famille des gymnopomes, formé aux dépens du genre cyprin. La tanche commune est noirâtre ou d'un jaune doré, suivant le plus ou moins de pureté des eaux qu'elle fréquente. Sa chair est blanche, mais fade, remplie d'arêtes, et fréquemment imprégnée d'une odeur de vase. Tanche farcie. Tanche sur le plat. Tanches en matelotte. Tanches grillées. Tanches à la poulette. Tanches frites.

> Moi, des tanches, dit-il, moi, héron, que je fasse
> Une si pauvre chère! Et pour qui me prend-on?
> (La Fontaine.)

— *Tanche de mer*. Nom vulgaire du tancoïde.

— Anat. *Museau de tanche*. Orifice vaginal de la matrice.

TANCOÏDE. s. m. (du lat. *tinca*, tanche, et du gr. εἶδος, ressemblance). Ichthyol. Poisson de mer qui est une espèce de labre.

TANCRÈDE. Guerrier célèbre, fils de Odo ou Ottobonus et d'Emma, sœur de Robert Guiscard, fils de Tancrède de Hauteville et souverain de Sicile. Il naquit en 1078, prit part à la première croisade (1096), se distingua surtout au siége de Jérusalem (1099), où il prit d'assaut une tour qui porte encore son nom, et mourut en Asie vers 1113. Le Tasse a chanté les exploits de Tancrède dans son poëme de la *Jérusalem délivrée*.

TANDAH. Géogr. Ville de l'Inde anglaise (Calcutta), à 32 kilom. nord-ouest de Mourchedabab.

TANDEIS. s. m. Anc. art milit. Espèce de rempart pour se mettre à couvert des traits de l'ennemi.

TANDELIN. s. m. Techn. Hotte de sapin à l'usage des sauniers.

TANDEM. s. m. Sorte de cabriolet découvert dont l'usage et le nom sont venus d'Angleterre en France.

TANDIS. adv. (pr. *tan-di*; du lat. *tamdiù*, formé de *tam*, si, autant, *dies*, jour). Il s'emploie suivi de *que*, et signifie Pendant le temps que. Travaillez, *tandis* qu'il ira se promener. (Acad.) Il faut se hâter de jouir du monde, avant qu'il nous échappe, et *tandis* qu'il est encore temps. (Mass.) Ainsi éclatait la grandeur de la France, *tandis* qu'au dedans elle s'affaiblissait par ses propres avantages. (Id.) L'abondance embellit le séjour du royaume, *tandis* que la valeur en recule les frontières. (Id.) *Tandis* que nous parlons, la mort est on ces lieux. (Volt.)

> Quoi! *tandis* que Néron s'abandonne au sommeil,
> Faut-il que vous veniez attendre son réveil? (Rac.)

[illegible]

TANDROLE. s. f. Techn. S'est dit, dans les verreries, [illegible] mière fonte.

[illegible] du quart d'un ovale.

TANFANA. Myth. sept. Divinité des [illegible] venir

[illegible] orientales

[illegible] leurs.

[illegible]

TANGENT, ENTE. adj. (pr. *tan-jan, an-te*; du lat. *tangens*, *entis*, qui touche; fait de *tangere*, toucher). Géom. Qui touche une ligne ou une surface en un seul point. Tracer un cercle tangent à trois cercles donnés. La ligne tangente d'un cercle. On dit aussi, *la tangente d'un cercle*. V. TANGENTE.

TANGENTE. s. f. (pr. *tan-jan-te*). Géom. Ligne droite qui touche une courbe en quelqu'un de ses points, sans la couper dans ce point. Tirer une tangente. Mener une tangente à une courbe.

— *Tangente d'un angle*. Dans le cercle, tangente menée à l'une des extrémités de la base que l'angle embrasse, et terminée au prolongement du rayon qui passe par l'autre extrémité.

— *Méthode des tangentes*. Méthode de déterminer la grandeur et la position de la tangente d'une courbe quelconque algébrique, en supposant qu'on ait l'équation qui exprime la nature de cette courbe.

— *Méthode inverse des tangentes*. Méthode de trouver l'équation ou la construction de quelque courbe, par le moyen de la tangente ou d'une autre ligne dont la détermination dépend d'une tangente donnée.

— Prov. et fig. *S'échapper par la tangente*. S'esquiver, se tirer d'affaire adroitement.

TANGER. Géogr. Ville et port de l'empire de Maroc (roy. de Fez), près de la baie de Tanger, à 192 kil. N. de Fez. 7,000 hab. Commerce assez important. C'est à Tanger les Romains, capitale de la Mauritanie tingitane. V. TINGIS.

TANGERMUNDE. Géogr. Ville des États prussiens, au confluent du Tanger et de l'Elbe, à 10 kil. S.-E. de Stendal. [illegible] hab.

TANGHINE. s. f. Chim. Principe vénéneux très-âcre, cristallisable, extrait du fruit de la tanghinie.

TANGHINIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des apocynées. Il ne renferme qu'une seule espèce, la tanghinie vénéneuse, dont le fruit est un véritable poison employé par les Malgaches.

TANGIBILITÉ. s. f. (rad. *tangible*). Didact. Qualité de ce qui est tangible, tactile.

TANGIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *tangibilis*; fait de *tangere*, toucher). Didact. Qui peut être soumis au sens du toucher, être [illegible] [illegible] corps s'appelle matière. (Dider.) V. TACTILE.

TANGON. s. m. Mar. Espart double, placé en travers sur l'avant du mât [illegible] ancres loin du bord, ou pour amarrer les cha- [illegible]

[illegible] mination est aujourd'hui restreinte au pays qui environne le cap de Kokonoore. Cap., [illegible]

TANGUE. s. f. Agric. Espèce de sable marin dont on se sert pour engraisser les terres, [illegible]

TANGUER. v. n. 1ʳᵉ conj. (pr. *tan-ghé*). Mar. [illegible] coup, qui tangue trop.

[illegible] dans l'eau par son avant. Bâtiment qui tangue [illegible]

[illegible] espèce.

[illegible]

mille, à l'exclusion de l'aîné. La tanistry fut supprimée par Jacques Iᵉʳ.

TANITE. adj. et s. des 2 g. Hist. anc. Habitant de Tanis. ‖ Qui appartient à Tanis ou à ses habitants. Nome tanique.

— Se dit, selon le Syncelle, des rois égyptiens de la vingt-[illegible] dynastie, [illegible] *Tanite thébain*. [illegible] dynastie, dans les temps [illegible]

TANITIQUE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui [illegible] Tanis, au nome tanique.

— *Branche tanitique*. [illegible] en partant de l'O. et du nome tanite. *Bouche tanitique*. [illegible] dote appelle *Mendesienne*. Strabon confond la bouche saitique avec la bouche tanitique, par suite de la [illegible] les Grecs faisaient entre la ville de Saïs et de Tanis.

TANJIB. s. m. Comm. Espèce de mousseline [illegible]

TANNAGE. s. m. Art. action de tanner les cuirs, résultat de cette action.

TANNANT. part. prés. du v. Tanner. Il est invar.

TANNANT, ANTE. adj. Ennuyeux, fatigant, qui est à charge. C'est un homme tannant. Il est pop.

TANNATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison du tannin avec les bases salifiables.

TANNE. s. f. Physiol. Petite bulle noire qui se forme dans les pores de la peau, particulièrement sur les ailes du nez, au front et au cou.

— Tache [illegible] reste sur une peau d'animal, après qu'elle a été préparée.

TANNÉ, ÉE. part. pass. du v. Tanner. [illegible]

[illegible] leur du tan.

[illegible]

TANNENBERG. [illegible] de Prusse [illegible] de Postdam, [illegible]

[illegible] me tanne.

[illegible] située. [illegible]

[illegible] V. TANNIN.

[illegible]

TANQUEUR. s. m. Anc. navig. Se disait des portefaix qui chargeaient et déchargeaient les navires dans les ports, souvent en se mettant dans l'eau jusqu'à mi-corps pour porter les paquets et les passagers. On les appelait aussi *Gabarriers*.

TANREC. s. m. Mamm. V. TENREC.

TAN-SI. s. m. Hist. chin. Lettré qui a déjà passé par des grades inférieurs.

TANT. adv. (du lat. *tantus*, si grand). Qui exprime une quantité indéfinie, un nombre indéterminé. On lui donne souvent pour corrélatif la conjonction *que*. Il a tant de vertu, tant de complaisance, tant de belles qualités, tant de vices, tant de défauts. Il a tant d'argent qu'il n'en sait pas le compte. Cette tragédie offre tant de beautés que je l'aurais crue du siècle dernier. Le ridicule a acquis *tant* de force en France qu'il y est devenu l'arme la plus terrible qu'on puisse employer. (B. de St-P.) Il faut plaindre les rois et les excuser. Ne sont-ils pas à plaindre d'avoir à gouverner *tant* d'hommes dont les besoins sont infinis et qui donnent *tant* de peine à ceux qui veulent les bien gouverner. (Fén.) La flatterie n'a *tant* de charmes que parce qu'elle nous paraît confirmer le jugement de notre amour-propre. (De Lévis.) *Tant* d'hommes se seraient pas si insolents, si *tant* d'autres n'étaient pas si bêtes. (Boiste.)

Pour prix de *tant* de gloire et de *tant* de vertus
Je lui dirai : Partez, et ne me voyez plus.
(RACINE.)

— Il se dit aussi de toute sorte de nombre qu'on n'exprime point. Payer cinquante et tant de francs. On lui a donné tant pour ses déboursés et tant pour sa commission. Nous partagerons ; il y aura *tant* pour vous et *tant* pour moi. (Acad.)

Monsieur le [illegible] pour
Tant en argent, et [illegible]
Et *tant* en autres menus codes. (LA FONT.)

— *Tous tant que nous sommes, tous tant que vous êtes.* Tout ce que nous sommes, tout ce que vous êtes de personnes.

— Pop. *Il pleut tant qu'il peut.* Il pleut très-fort, beaucoup.

— Prov. *Tant tenu, tant payé.* Se dit pour exprimer que le travail d'une personne, l'usage d'une chose, sera payé en raison de son importance, de sa durée. Signifie encore qu'on est quitte envers celui qu'on a payé, qu'on a récompensé raisonnablement.

— Prov. et fig. *Tant vaut l'homme, tant vaut sa terre* ou *la terre.* C'est l'intelligence, l'activité du propriétaire qui fait valoir plus ou moins sa terre, son bien.

— Au jeu. *Nous sommes tant à tant.* Notre jeu est égal, nous avons autant de points, autant de parties l'un que l'autre.

— A un tel excès, à tel point. Il ne faut pas tant se vanter. Il en but tant qu'il s'enivra. L'Angleterre a *tant* changé, qu'elle ne sait plus elle-même à quoi s'en tenir. (Boss.) Rien ne persuade *tant* les gens qui ont peu de sens que ce qu'ils n'entendent pas. (De Retz.) Vous vous croirez dans la Normandie que vous aimez *tant*. (B. de St-P.) Il semblait qu'elle n'en eût jamais porté d'autres, *tant* son air était noble et son action aisée. (Le Sage.) L'hôte, qui ne savait pourquoi l'on riait *tant*, ni pourquoi l'autre se fâchait, nous écoutait en homme qui se croyait intéressé dans cette affaire. (Id.)

— Il s'emploie souvent dans ce dernier sens par forme d'exclamation. *Tant* il est difficile d'être sage ! [illegible] Tant est haut son [illegible] vaste son intelligence. *Tant* ses [illegible] sont glorieuses. (Boss.) *Tant* le désir de vivre est naturel à tous les hommes ! *tant* on espère ce qu'on désire (Fléch.)

Tant au cœur les [illegible] la justice et les lois
Même aux plus endurcis [illegible] leur voix.
(VOLTAIRE.)

— Prov. et fig. *Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise.* [illegible]

— *Tant* sert [illegible] certaine relation, [illegible] Tant bon [illegible] que de zèle [illegible] Avec le genre humain [illegible] *tant* ceux qui servaient de [illegible] humaine, que ceux que les [illegible] inventés depuis. (Boss.)

— S'emploie quelquefois pour Autant. Rien ne m'a tant fait plaisir que cette pièce. Rien n'empêche [illegible] paraître. (Le Sage.) Ce n'est souvent pas *tant* la chose défendue que la défense qui fait le crime. (Mazarin.)

— *Tant que.* Aussi longtemps que. Tant qu'il vivra [illegible] Tant [illegible] *Tant* qu'elle a été [illegible] son pouvoir [illegible] (Boss.) *Tant* [illegible] (Rac.) Les [illegible] *tant* qu'elles ne sont qu'[illegible] (Fl. vec.) *Tant* que j'eus de l'argent, mon hôte me fit bonne mine et eut de grands égards pour moi. (Le Sage.)

— *Tant que.* Signifie encore Aussi loin que. Tant que la vue, tant que le bras peut s'étendre. Tant que la terre le pourra porter.

— *S'il fait il tant que, quand il faisait tant que.* Quand il a fait, quand il se portait jusqu'à faire telle chose. Quand il faisait tant que de jouer, il y passait toute la nuit.

— Dans le style badin ou marotique, *tant* peut se mettre pour *si* devant un simple adjectif. Ma tant jeune, ma tant douce âme. Il n'est physicien *tant* expert qui ne sût t'alléger ce mal, fors moi seule. (P.-L. Courier.) Pourtant si tu ne me veux laisser mourir de mon mal, baille-moi, ma mie, tout à l'heure cette *tant* douce médecine. (Id.)

Mais si d'amour n'ai plus la douce ivresse,
Gardons au moins *tant* doux chagrins d'amour.
(HOFFMAN.)

Comment oublier
Sa beauté, son bien dire,
Son *tant* doux, *tant* doux regarder. (***)

— *Tant soit peu.* loc. adv. Qui s'emploie pour peu, très-peu. Donnez-moi tant soit peu de cela. Attendez-moi tant soit peu. Ne croyez pas que ces excessives et insupportables douleurs aient *tant* soit peu troublé sa grande âme. (Boss.) Ni les conseils de la Providence, ni l'état de la princesse, ne permettaient qu'elle partageât *tant* soit peu son cœur. (Id.) Il me faut un cheval de service, et je ne saurais en avoir un *tant* soit peu raisonnable à moins de soixante pistoles. (Mol.)

— *Tant plus que moins.* loc. adv. et fam. A peu près. Il y a gagné vingt mille livres de rente, tant plus que moins. Peu usité.

— *Tant mieux.* Loc. adv. dont on se sert pour exprimer qu'une chose est avantageuse, qu'on en est bien aise. L'hiver est fort doux, tant mieux. Il en sera récompensé : tant mieux pour lui. *Tant* mieux, morbleu ! *tant* mieux ; c'est ce que je demande. (Mol.) *Tant* mieux ! lorsque le médecin fait rire le malade, c'est le meilleur signe du monde. (Id.) Rien de nouveau dans l'État ; *tant* mieux : moins de nouvelles, moins de sottises. (Volt.)

— *Tant pis.* Loc. adv. dont on se sert pour exprimer qu'une chose est désavantageuse, qu'on en est fâché. Les vivres seront chers, tant pis. Il en sera puni, tant pis pour lui. Mangez-vous bien, monsieur ? — Oui, et bois encore mieux. — *Tant* pis. (Mol.) Après cela, si vous ne vous rendez pas, *tant* pis pour vous. (Id.) *Tant* pis, reprit Sangrado ; avec les principes que vous aviez reçus de moi, vous seriez devenu un habile médecin. (Le Sage.) *Tant* pis pour Samuel, s'il a été capable de toucher cette somme, après avoir été remboursé du tout par le seigneur de Santillane. (Id.)

— *Tant pis* et *tant mieux* se disent aussi quelquefois pour marquer que la chose dont il s'agit est indifférente, qu'on ne s'en soucie nullement. Il se fâchera peut-être, mais tant pis.

— *Tant s'en faut que.* loc. fam. Bien loin que. Tant s'en faut qu'il y répugne.

— *Tant s'en faut qu'au contraire.* S'emploie familièrement et par plaisanterie pour Au contraire. Vous demandez s'il est pauvre : tant s'en faut qu'au contraire.

— *Tant y a que.* loc. fam. Quoi qu'il en soit. Tant y a qu'il est mort. Je ne sais pas qui l'a dénoncé ; tant y a qu'il est en prison.

— *Si tant est.* loc. fam. Supposé que cela soit. Si tant est que cela arrive. J'irai le voir, si tant est que je puisse le rencontrer. Sa mère en mourra de douleur, si *tant* est qu'elle en meure. (Mme de Sév.)

— *Sur et tant moins.* Loc. fam. dont on se sert en parlant de quelque chose payé à compte. Il m'a donné deux cents francs sur et tant moins de ce qu'il me doit. Elle est inusitée. Maintenant, on dit, *à compte, à valoir sur.*

— *Tant seulement.* Se disait autrefois habituellement, et se dit encore quelquefois par plaisanterie, comme plus expressif que le mot *seulement*. Il ne m'a pas tant seulement salué. J'arrive de cent pieds sous terre, pour vous ouïr *tant* seulement. (Voit.)

— *Tant ne quant.* Loc. adv. qu'on employait anciennement pour, Nullement, en aucune façon. Elle est maintenant tout à fait hors d'usage.

TANTALATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide tantalique avec les bases salifiables.

TANTALE. s. m. Minér. Nom donné au colombium, métal découvert en 1801, parce qu'il ne se laisse dissoudre par aucun acide.

— Ornith. Genre d'oiseaux des deux Indes et d'Afrique, qui a été réuni aux ibis.

TANTALE. Myth. anc. Roi de Sipyle, en Phrygie, fils de Jupiter ou de Tmolus et d'une Nymphe nommée Plotée. Il commit envers les dieux une offense sur la nature de laquelle les mythographes ne s'accordent pas : suivant les uns, il tua son fils Pélops et l'offrit à manger aux dieux ; suivant d'autres, il trahit des secrets que Jupiter lui avait confiés. Il fut puni, dans les enfers, d'un supplice qui consistait à souffrir la soif et la faim au milieu des eaux qui fuyaient ses lèvres, et près des fruits qui se retiraient à sa main. [illegible] Thyeste et d'Atrée, [illegible] roi d'Atrée, ce [illegible] servir les membres dans un festin à son frère Thyeste.

L'onde insulte à ta soif, ô *Tantale*, et le fruit
Cherche et fuit tour à tour ta main qui se poursuit.
(DESAINT.)

— Fig. *Supplice de Tantale.* Se dit de la position d'une personne qui croit sans cesse toucher au but de ses désirs, sans pouvoir l'atteindre en réalité.

— *Tantale* se dit fig. et substantiv. d'un riche avare, d'un homme qui se prive de tout au sein même de l'abondance. Parmi eux, il y a peu de *tantales*. (Montesq.)

Tantales obstinés, nous ne portons les yeux
Que sur ce qui nous est interdit par les cieux.
(LA FONTAINE.)

— Phys. *Vase de Tantale.* Coupe dans l'intérieur de laquelle on a disposé un siphon, de telle sorte qu'au moment où on achève de la remplir, tout le liquide s'écoule par le pied. Ordinairement, le siphon est caché par une petite figure représentant Tantale, jusqu'aux lèvres de laquelle la liqueur s'élève avant de s'échapper.

TANTALEUX, EUSE. adj. Chim. Qui appartient, qui a rapport au tantale. || *Acide tantaleux.* L'oxyde tantalique.

TANTALICO-AMMONIAQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel tantalique combiné avec un sel ammoniaque. Fluorure tantalico-ammoniaque.

TANTALICO-CALCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel tantalique combiné avec un sel calcique.

TANTALICO-HYDRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel tantalique combiné avec un composé hydrique.

TANTALICO-MAGNÉSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel tantalique combiné avec un sel magnésique. Chlorure tantalico-magnésique.

TANTALICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel tantalique combiné avec un sel potassique.

TANTALICO-SODIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel tantalique combiné avec un sel sodique.

TANTALIDE. Temps hér. Descendant de Tantale. Il se dit particulièrement d'Agamemnon, de Ménélas et de Niobé.

TANTALIDES. s. m. pl. Minér. Famille de minéraux qui renferme le tantale.

TANTALINE. s. f. Minér. Nom sous lequel on a désigné une terre à laquelle on avait trouvé de l'analogie avec l'oxyde de tantale, et qu'on a reconnu depuis être de la silice.

TANTALIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui appartient au tantale. || *Oxyde tantalique.* Le premier degré d'oxydation du tantale. || *Acide tantalique.* Le second degré d'oxydation de ce métal. || *Sulfure* ou *sulfide tantalique.* Combinaison du tantale avec le soufre. || *Sels tantaliques.* Combinaisons du tantale avec les corps halogènes.

TANTALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Tantaliser. S'empl. adjectiv.

TANTALISER. v. a. 1re conj. (pr. *tan-ta-li-zé* ; rad. *Tantale*). Néol. Traiter quelqu'un comme Tantale, lui inspirer des désirs qu'on ne veut pas satisfaire. Cette expression a été importée de l'anglais en français. Mirabeau l'a employée.

TANTALITE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'oxyde tantalique avec les bases salifiables.

TANTALITE. s. f. Minér. Mine d'où l'on extrait le tantale.

TANTALIUM. Minér. V. TANTALE.

TANTANT. adv. S'est dit pour Autant.

TANTE. s. f. (du lat. *amita* ; on a dit autrefois *ante*, *la ante*, puis, par contraction, *t'ante*, enfin *la tante*, sans s'apercevoir que le *t* était redoublé). La sœur du père ou de la mère. Tante paternelle. Tante maternelle. Être élevé par une tante. Jarni, je vas dire à sa *tante* tout ce manége-ci. (Mol.) Vous avez, ajouta-t-il, madame, une *tante* de qualité et fort riche, à Paris, qui vous réserve sa fortune et vous attend auprès d'elle. (B. de St-P.) Entendez-vous, Clarice ? — Oui, ma *tante*, j'entends. (Destouches.) Je n'ai garde de remporter d'ici mon cœur, puisqu'il n'échapperait point à la *tante* si la nièce pouvait le manquer. (Le Sage.)

— *Grand'tante.* La sœur de l'aïeul ou de l'aïeule. Ma *grand'tante* m'a interdit toute correspondance au dehors, qui pourrait, selon elle, mettre obstacle aux grandes vues qu'elle a sur moi. (B. de St-P.)

— *Tante à la mode de Bretagne.* La cousine germaine du père ou de la mère.

— Prov. *Caquet Bon-bec la poule à ma tante.* Se dit d'une personne babillarde [illegible].

— *Ma tante.* Express. fam. et [illegible] qui désigne un prêteur sur gages ou le Mont-de-piété. Je porterai cela chez ma tante. Je n'ai pas ma montre sur moi, je l'ai laissée chez ma tante.

— Ichthyol. Ancien nom d'une espèce de sèche.

TANTERNEL, ELLE. adj. (rad. *tante*). Mot forgé, par plaisanterie, à l'instar de *paternel*, *maternel*. Inusité.

TANTET. s. m. Une petite quantité, un peu. Donnez-moi un tantet de pain, un tantet de vin. Il est fam.

— On dit adverbial. *Un tantet.* Elle est un tantet grondeuse.

Diversité c'est ma devise,
Cette [illegible] un *tantet* [illegible]
[illegible] (LA FONT.)

TANTIN. s. m. S'est dit dans le langage fam. pour Tantet, jusqu'au commencement du XVIIe siècle. Inusité aujourd'hui.

TANTINET. s. m. (pr. *tan-ti-nè*, dimin. de *tantet*). Une très-petite quantité. Je n'en veux qu'un tantinet ? Donnez-lui un tantinet de confitures. Il est très-fam.

— On dit aussi adverbial. *Un tantinet.* Il est un tantinet fâché. Elle est un tantinet malade. Vous êtes un *tantinet* ladre, de votre naturel. (Danc.)

TANTÔT. adv. de temps. (pr. *tan-tô* ; selon les uns, du lat. *tam cito* ; selon d'autres, de l'ital. *tantosto*). Dans peu de temps. Il s'emploie ordinairement au futur, et en parlant de la journée où l'on est. J'irai tantôt. Je finirai tantôt. Je reverrai encore tantôt.

Et que *tantôt*, aux yeux du chapitre assemblé,
Il soit sous trente mains en plein jour accablé.
(BOILEAU.)

— Il s'emploie aussi pour le passé, mais toujours en parlant de la même journée, et alors il signifie Il y a peu de temps. On m'a dit que vous étiez venu tantôt chez moi. Pour moi, je me contente de ce que je vous ai dit *tantôt*, et demeure votre serviteur. (Mol.) Vous ne sauriez me faire accroire que c'est pour célébrer mon retour de Madrid, puisque je vous ai dit *tantôt* que je soupais en ville. (Le Sage.)

Oh ! ne m'avez-vous pas
Vous-même, ici, *tantôt*, ordonné son trépas ? (RAC.)

— Fam. *A tantôt.* Se dit pour exprimer qu'on se reverra, qu'on reparlera d'une affaire dans la même journée. Je suis forcé de vous quitter, de sortir pour le moment ; à tantôt.

— *Tantôt* désigne aussi quelquefois un temps indéterminé, et signifie Bientôt. Il est tantôt nuit. Son ouvrage est tantôt fini. J'en suis tantôt quitte. Voici *tantôt* mille ans que l'on ne vous a vue. (La Font.)

— Redoublé, il s'emploie pour marquer des changements consécutifs et fréquents d'un état à un autre, une diversité quelconque, soit dans la même chose, soit dans des choses de même nature. Voilà les hommes que Dieu envoie à l'univers, quand il y veut faire éclater, *tantôt* dans une nation, *tantôt* dans une autre, selon ses conseils éternels, sa puissance ou sa sagesse. (Boss.) *Tantôt* elle employait ses pieuses mains au soulagement de la malade, *tantôt* elle les levait au ciel pour demander à Dieu sa santé. (Fléch.) Ils étaient tous deux, en se battant, fort incommodés par don Alonze, qui faisait tomber son bâton *tantôt* sur l'un et *tantôt* sur l'autre. (Le Sage.) *Tantôt* l'avenir disparaît aux yeux de l'homme ; assiégé, *tantôt* il l'absorbe tout entier. (Boiste.)

Et de mille remords son esprit combattu
Croit *tantôt* son amour et *tantôt* sa vertu. (RAC.)

TANTRA. s. m. Philol. ind. Traité sur les formules et les rites qu'on doit employer dans le culte des dieux. Les tantras ont ordinairement la forme d'un dialogue entre Siva et Dourgâ. On y trouve la manière d'obtenir un pouvoir surnaturel.

TANWIN. Philol. or. V. TENWIN.

TANYGLOSSE. s. m. (ét. gr., ταναω, étendre ; γλωσσα, langue). Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des sclérostomes, comprenant deux espèces de taons.

TANYPE. s. m. (ét. gr., ταναω, étendre ; πους, pied). Entom. Genre d'insectes de la famille des tipules ou des hydromies, établi pour les espèces nommées tipules culiciformes.

TANYRHYNCHIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un tanyrhynque. || TANYRHYNCHIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères qui a pour type le genre tanyrhynque.

TANYRHYNQUE. s. m. (ét. gr., ταναω, étendre ; ρυγχος, bec). Entom. Genre d'insectes coléoptères comprenant les espèces de charançons qui ont le bec très-prolongé.

TANYSPHYRE. s. m. (ét. gr., ταναω, étendre ; σφυρον, malléole). Entom. Genre d'insectes coléoptères compre[illegible] charançons dont les jambes [illegible] épines en dedans [illegible] crochet.

TANYSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ταναω, étendre ; στομα, bouche). Entom. Qui a la bouche saillante. || TANYSTOMES. s. m. pl. Famille d'insectes diptères comprenant ceux qui ont la trompe saillante, avec le dernier article des antennes non divisé.

TAO. s. m. [illegible] chinois [illegible]

TAON. s. m. (pr. *tan* ; du lat. *tabanus*). Entom. Genre de diptères de la famille des sclérostomes ou hydromyes, dont les principales espèces sont : le taon des bœufs, le taon aux pattes blanches, le taon d'automne et le taon noir. Ces insectes fréquentent surtout les bois et les prairies, et les femelles principalement piquent les chevaux et les bœufs [illegible] véritables [illegible]

— Prov. et fig. [illegible] *qui le piquera* [illegible]

TAONIEN, ENNE. adj. Entom. V. TABANIEN.

TAOQUE. adj. [illegible] J.-C.).

TAORMINA. [illegible]

de Messine. Ruines de *Tauromenium;* carrières de marbre aux environs.

TAO-SSÉ. s. m. Philos. chin. Nom des membres d'une secte philosophique et religieuse de la Chine, qui adore le Créateur sous le nom de Tao, et qui en outre révère Lao-tseu et le considère comme une émanation divine. Les opinions des tao-ssé ont de grands rapports avec celles des boudhistes.

TAOSSISME. s. m. Philos. chin. Doctrine, croyance des tao-ssé. Le *taossisme* s'était répandu jusque dans la Tartarie. (Danielo.)

TAO-TE-KING. s. m. (littéral. *Livre de la raison suprême*). Philos. chin. Titre du principal ouvrage de Lao-tseu. Ce philosophe y développe la partie métaphysique des principes posés dans l'Y king.

TAOUKRAH. Géogr. Ville ruinée de Barbarie (Barca), sur la mer, à 30 kilom. S.-O. de Tolometa.

TAP. s. m. Anc. mar. Pièce de bois qui soutenait les pierriers sur l'apostis d'une galère. Tap de pierriers.

TAPABOR. s. m. (corrup. de *cap à bord*). Mod. Ancien bonnet de campagne dont les bords se rabattaient pour garantir du mauvais temps. On le nommait aussi *buckingham*, parce que la mode en fut apportée en France, sous Louis XIII, par les Anglais à la suite du duc de Buckingham.

TAPACOU. s. m. Relat. Valet d'un talapoin, dans le royaume de Siam. Chaque talapoin a pour le servir un ou deux tapacous.

TAPADA. s. m. Conchyl. Coquille du genre des hélices.

TAPAGE. s. m. Désordre accompagné d'un grand bruit. Tapage nocturne. Faire du tapage. Il est fam.

— Reproches faits avec bruit, criailleries. Voilà bien du tapage pour peu de chose.

— B.-arts. Se dit de l'effet d'un tableau dans lequel il y a trop de mouvement, trop de contrastes. On dit plus ordinairement *fracas*. V. FRACAS.

TAPAGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait du tapage, qui a l'habitude de faire du tapage. C'est un tapageur, une tapageuse.

— S'empl. adjectiv. Enfant tapageur. Petite fille tapageuse. Ils étaient joueurs, libertins, *tapageurs*, et faisaient partie essentielle du train d'une beauté à la mode. (Brill.-Sav.)

— Fig. La vanité est tapageuse.

TAPALIAPE. s. m. Relat. Une des divinités des habitants de Formose.

TAPARARA. s. m. Ornith. Alcyon de Cayenne.

TAPAYE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens d'Amérique.

TAPAZOUI. s. m. Hist. ind. Nom de certains enthousiastes qui se font un jeu des plus cruelles souffrances, et s'infligent des pénitences effrayantes.

TAPE. s. f. (mot formé par onomatopée). Coup de la main, soit ouverte, soit fermée. Donner, recevoir une tape, une bonne tape. Il est fam.

— Mar. Tampon conique de bois mou, qui bouche les écubiers, etc.

— Techn. Bouchon de liége qui ferme le trou d'une forme à sucre. ‖ Bâton qui bouche le fond de la cuve de brasseur, et dont le manche s'élève au-dessus de la surface du liquide.

TAPÉ, ÉE part. pass. du v. Taper. S'empl. adjectiv. Enfant bien tapé. Cheveux tapés.

— Se dit de certains fruits aplatis et séchés au four. Poires tapées. Pommes tapées.

— Fig. et pop. *Un mot bien tapé, une réponse bien tapée.* Un mot spirituel ou piquant, une réponse faite à propos et piquante. Voilà un mot bien tapé. On dit aussi un *discours bien tapé*, un discours bien fait, bien adapté à la circonstance.

— Archéol. *Pièce tapée.* S'est dit de certains sous parisis, au milieu desquels on avait ajouté la marque d'une fleur de lis, pour en faire des sous tournois.

— Anc. comm. *Sucre tapé.* Espèce de cassonade blanche, que l'on faisait passer aux Antilles pour du sucre raffiné.

TAPE-BOIS. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'épeiche. ‖ Pl., des *tape-bois*.

TAPE-CUL. s. m. Sorte de bascule qui s'abaisse au moyen d'un contre-poids, ou autrement, pour fermer l'entrée d'une barrière. ‖ Pl., des *tape-cul*.

— Bascule, jeu où deux personnes, placées chacune sur le bout d'une poutre mise en équilibre, s'amusent à se faire hausser et baisser. Jouer à tape-cul.

— Se dit ironiq. d'une voiture cahotante et rude. Son cabriolet n'est qu'un tape-cul, est un vrai tape-cul. Voyager en tape-cul.

— Cost. relig. Nom donné, par plaisanterie, à la poche que les capucins portaient par derrière, sous leurs habits.

— Mar. Petite voile placée sur l'arrière de certains bâtiments, comme les lougres et les chaloupes. ‖ Chaise de sangles dans laquelle sont assis les ouvriers qui travaillent le long du bord des vaisseaux.

— Ponts et ch. Partie chargée d'une bascule.

— L'Académie et plusieurs dictionnaires écrivent à tort *tapecu*.

TAPÉINOSE. s. f. (du gr. ταπεινόω, diminuer). Littér. Figure de rhétorique plus connue sous les noms d'*exténuation*, *litote*. On dit aussi *tapinose*.

TAPEMENT. s. m. (rad. *taper*). Coup. ‖ Bruit produit par un coup. Fam.

TAPER. v. a. 1re conj. (rad. *tape*). Donner une ou plusieurs tapes. Taper un enfant. On l'a bien tapé. Fam.

— Absol. Il tape trop fort. Elle aime trop à taper.

— Mar. Boucher avec une tape. Taper les canons. Taper les écubiers, etc.

— Mod. *Taper les cheveux.* Les relever avec le peigne, les friser en les faisant bouffer. Vieux, en ce sens on dit *crêper*.

— Techn. Boucher le trou d'une forme à sucre avec la tape, pour empêcher que le sirop n'en sorte. Taper les formes.

— TAPER. v. n. Frapper avec un instrument quelconque. Taper avec un marteau. Il tape dès le matin dans sa chambre. Empêchez donc ces enfants de taper ainsi.

— *Taper du pied.* Frapper la terre, le plancher avec le pied.

— Se dit figurement et familièrement en parlant de l'effet d'un vin capiteux. Ce vin tape fort. Il tape à la tête.

— SE TAPER. v. pron. et récipr. Se donner mutuellement des tapes. Ils se sont tapés sérieusement.

TAPEREAU. s. m. S'est dit pop. pour Pétard.

TAPETTE. s. f. (diminut. de *tape*). Petite tape. Elle lui a donné de petites tapettes avec sa jolie petite main.

— B.-arts. Sorte de tampon dont se servent les paveurs. ‖ Espèce de palette de bois dont les tonneliers se servent pour boucher les bouteilles.

— Se dit aussi comme terme de jeu de billes. ‖ *Jouer à la tapette.* Taper une bille contre un mur.

TAPHIEN. s. m. Mamm. Genre de mammifères carnassiers de la famille des chéiroptères, comprenant plusieurs espèces de chauves-souris propres à l'Inde et à l'Amérique du Nord.

TAPHIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant des Taphies ou Téléboïdes. ‖ Qui appartient à ces îles ou à leurs habitants. ‖ *Iles Taphiennes.* V. TAPHIES.

TAPHIES. Géogr. anc. Petites îles de la mer Ionienne, entre l'Achaïe et Leucade. On les nomme aussi *Téléboïdes*, et *îles taphiennes* ou *Téléboennes*. V. TÉLÉBOENNE.

TAPHIUS. (pr. *ta-fi-uss*). Temps hér. Fils de Neptune et d'Hippothoé, qui donna son nom aux îles Taphiennes.

TAPHRIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des créophages, séparé des carabes.

TAPHRINE. s. f. Bot. Genre de la famille des champignons, renfermant une seule espèce qui se trouve sur les feuilles du tremble et du peuplier.

TAPHROS. (pr. *ta-fross*). Géogr. anc. Ville de la Sarmatie d'Europe, sur l'isthme qui joint la Chersonèse Taurique au continent, et qu'on appelait, *Isthme de Taphros*. Aujourd'hui, *Pérécop*. ‖ *Détroit de Taphros*. Détroit entre la Corse et la Sardaigne. Aujourd'hui *détroit de Bonifacio*.

TAPI, IE part. pass. du v. Se tapir. S'emploie adjectiv. Mon maître fut trouvé par les gens de justice *tapi* dans son bahut. (P.-L. Cour.)

TAPIAI. s. m. Entom. Espèce de fourmi de l'Amérique méridionale.

TAPIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des capparidées, renfermant plusieurs arbres propres à l'Amérique méridionale.

TAPIÈRE. s. f. Anc. mar. Longue pièce de bois placée sur les côtés d'un vaisseau.

TAPIN. s. m. (du gr. ταπεινός, humble, bas). Vieux mot qui signifiait Caché, secret. ‖ *En tapin.* En cachette. On a dit plus tard *en tapinois*, qui est encore usité.

— Se dit pop. de celui qui bat le tambour. C'est un tapin. Où sont les tapins? C'est un terme soldatesque.

TAPINAGE. s. m. S'est dit pour Secret. ‖ Lieu caché. ‖ *En tapinage.* Signifiait aussi Secrètement.

TAPINAUDIÈRE. s. f. Lieu secret, où l'on se cache. Vieux mot qui se trouve dans Rabelais.

TAPINEUX, EUSE. adj. et s. S'est dit d'une personne cachée, dissimulée. Vieux et inusité.

TAPINOIS (EN). loc. adv. (du vieux franç. *tapin*, secret, caché. V. TAPIN). Sourdement, en cachette. Venir, s'avancer en tapinois.

> C'est où tendait le sycophante,
> Qui longue en *tapinois* leur épaisse toison.
> LA BAUN.

> L'oiseau madré la connut à la mine,
> A son œil prude ouvert en *tapinois*.
> GRESSET.

— Se dit aussi en parlant d'un homme dissimulé, qui cherche à réussir par des voies sourdes, détournées. Il ne vaut rien qu'en tapinois. Vous avez agi en tapinois.

TAPINOSE. s. f. Littér. V. TAPEINOSE.

TAPINOTE. s. m. (ét. gr., ταπεινός, bas; νῶτος, dos). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des gonatocères, établi pour une espèce de charançon.

TAPIOCA ou **TAPIOKA.** s. m. Mot américain adopté en Europe pour désigner la fécule retirée de la racine du manioc. Le tapioca est très-nourrissant. On en fait des potages, des gelées, des pâtisseries, et un chocolat analeptique. Tapioca au gras. Tapioca au lait. Chocolat au tapioca.

TAPION. s. m. Relat. Nom donné par quelques voyageurs à des taches ou marques blanches qui paraissent à une certaine hauteur sur les rochers d'une côte, et que les marins prennent quelquefois pour signes de reconnaissance.

TAPIR. s. m. Mamm. Genre de l'ordre des mammifères pachydermes, qui se compose de deux espèces, le tapir de l'Inde, et le tapir de l'Amérique ou commun, vulgairement nommé *cheval marin*, *vache sauvage*, *Ante-vache*, *mulet sauvage*, etc. Les tapirs ont pour leur aspect et leur taille quelque analogie avec le cochon; ils sont néanmoins plus élevés sur leurs jambes; leurs doigts sont terminés par de petits sabots arrondis, et leur nez allongé forme une petite trompe très-mobile, mais qui ne sert point d'organe de préhension, comme celle de l'éléphant. Ces animaux sont doux et timides. Ils habitent de préférence les contrées ombragées et humides. Leur chair est sèche et d'un goût désagréable. Les *tapirs* en Amérique, les buffles et les hippopotames, marchent fièrement sur les bords des fleuves. (A. Martin.)

TAPIR (SE). v. pron. 2e conj. Se cacher en se tenant dans une posture raccourcie, resserrée. Se tapir dans un coin. Se tapir derrière une porte, derrière une haie. Se tapir sous un arbre, dans un buisson.

> Le pâtre se *tapit*, et dit à demi mort,
> Que l'homme ne sait guère, hélas! ce qui donne le [illegible]
> LA FONTAINE.

— Se dit des végétaux, etc. La terre aux environs est toute bossue de grosses roches [illegible], où se *tapissent* loin du soleil les mousses et les capillaires. (B. de St-P.)

— On l'emploie quelquefois dans le sens de Se blottir. Ainsi, bien munis jusqu'au dîner, on se dispersa, et j'allai me *tapir* dans un bon [illegible] (Brill.-Savar.)

— Fig. Qui veut se *tapir* en son foyer est plus libre que le doge de Venise. (Mont.) On se *tapit* dans l'égoïsme, pour éviter les traits de la commisération. (Boiste.)

— Syn. comp. SE TAPIR, SE BLOTTIR. Se *tapir*, c'est se cacher derrière quelque chose, en prenant une posture raccourcie; se *blottir*, c'est se ramasser sur soi-même.

TAPIRÉ, ÉE. adj. Zool. Se dit d'animaux dont la couleur habituelle se parsème accidentellement de teintes variées.

TAPIRIEN, ENNE. adj. (rad. *tapir*). Mamm. Qu[illegible] ‖ TAPIRIENS. s. m. pl. F[illegible] qui a pour type le genre tapir.

TAPIRIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des térébinthacées, comprenant un grand arbre des forêts de la Guiane.

TAPIROTHÈRE. s. m. Foss. Mammifère fossile dont on a fait un genre particulier, nommé aussi *lophiodonte*.

TAPIS. s. m. (pr. *ta-pi*, du lat. *tapes*, *tapetis*, tiré du gr. τάπης). Pièce d'étoffe, de tissu de laine ou de soie, dont on couvre une table, le carreau ou le parquet d'une chambre, etc. Tapis de Turquie. Tapis de Perse. Tapis de la Savonnerie. Tapis de velours. Riche tapis. Tapis de pied. Le tapis d'un salon, d'une chambre à coucher. Marcher sur les tapis. J'apportais en présent au chef des brahmanes un *tapis* de Perse, de poil de chèvre, et des étoffes de la Chine. (B. de St-P.) Des carreaux de velours étaient [illegible] au pied de chaque fauteuil, sur d'épais *tapis*. (De Vigny.) Ils se prosternèrent tous ensemble, en frappant du front contre le *tapis*. (Gall.)

> On n'y voit point l'émail de ces riches tapis,
> Qu'a tissus des Persans l'industrieuse [illegible]
> [illegible]

— Se dit aussi de l'étoffe dont on recouvre un bureau, une table de jeu. Le tapis d'une table à écrire, d'un bureau, d'un guéridon. Le tapis vert d'une table de jeu. Autour de cette table, couverte d'un *tapis* [illegible] papiers et de portefeuilles, étaient assis et courbés sur leurs plumes huit secrétaires. (De Vigny.)

— Fig. *Nettoyer le tapis.* S'il se levait tous les jours à quatre heures du matin, été comme hiver. Jusqu'à six heures, il lisait ses lettres, mémoires et requêtes, et expédiait ses [illegible] Il appelait cela nettoyer le *tapis*. (Noël.)

— Fig. Un conquérant est un [illegible] déterminé, qui prend un million d'hommes pour jetons, et le monde entier pour *tapis*. (De Ségur.)

— Fig. *Mettre une affaire, une question, sur le tapis.* La proposer pour l'examiner, la discuter, ou simplement, en faire le sujet de la conversation. On a mis son mariage sur le tapis. On ne devrait jamais mettre la politique sur le tapis. Eh bien, pour faire les choses dans l'ordre, je vais donc mettre sur le *tapis* mes parents. (Le Sage.) Ils mettent sur le *tapis* divers projets pour la campagne prochaine. (Id.)

— *Tenir quelqu'un sur le tapis.* Parler de lui, s'en occuper, pour en dire du bien ou du mal. On dit de même, *Être sur le tapis*. Être le sujet de l'entretien.

— Fig. et fam. *Amuser le tapis.* Entretenir la compagnie de choses vagues ou inutiles, parler beaucoup sans en venir au fait, soit à dessein, soit autrement. Il a pour habitude d'amuser le tapis. Elle amusait le tapis pour gagner du temps.

— *Tapis du billard.* Drap vert qui recouvre la table d'un billard, sur laquelle il est fortement tendu.

— Fig. *Tapis vert.* Table à jouer, et quelquefois, l'endroit même où l'on joue, surtout à des jeux de hasard. Fréquenter le tapis vert. Il a perdu sa fortune au tapis vert.

> Autour d'un *tapis* vert,
> Dans un maudit brelan ton maître joue et perd.
> (REGNARD.)

— Lieu où s'assemblent des administrateurs. Discuter une affaire au tapis vert.

— *Tapis* se dit aussi fig. de tout ce qui couvre la surface de la terre comme d'un tapis. Tapis de verdure, de gazon. [illegible] vert. Tapis de fleurs. Tapis de [illegible]. Tapis de neige. On voyait çà et là [illegible] dans la plaine des *tapis* de [illegible] dans les éclaircies des bois, et des lisières de [illegible] le long des routes. (B. de S.-P.) Les [illegible] se couvrent de [illegible] un tapis de verdure [illegible] [illegible] un [illegible]. Devant [illegible] émeraude ont [illegible] les ruisseaux. (St-Lambert.)

> J'admire avec la neige en *tapis* épandue,
> La perle en blancs festons aux arbres suspendue.
> BRÉBEUF.

— En poésie, on dit par périphrase, *le tapis des plaines*, *des prés*, *des prairies*, pour dire les plaines, les prés, les prairies. Ici tu foulerais le vert *tapis* des plaines. (Tessier.)

— Au jeu. *Le tapis brûle.* Se dit lorsque quelqu'un a oublié de [illegible] sa mise.

— Conchyl. *Tapis de Perse.* Coquille bivalve du genre [illegible].

— Comm. *Tapis à* [illegible]. V. CARPETTE.

— Manég. *Raser le tapis.* Se dit d'un cheval qui, n'ayant pas d'élasticité dans les épaule, galope près de terre sans presque s'élever.

— Techn. Se dit des couleurs qu'on étend et qu'on fait flotter sur l'eau pour marbrer le papier.

TAPISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Tapisser. S'empl. adjectiv. Chambre tapissée. Les rues étaient tapissées.

> Quand cette femme aurait dit vrai
> Dans une chambre *tapissée*
> On s'en serait [illegible] la tragie était passée.
> LA FONTAINE.

— *Tapissé de.* Salon tapissé de damas. Boudoir tapissé de taffetas.

— Par extens. Chambre tapissée de papier peint, tapissée d'images, de dessins. Il ferma [illegible] la vieille fenêtre *tapissée* [illegible] araignées, et revint à sa place sans parler. (De Vigny.)

> [illegible]
> [illegible] vertus. GRESSET.

— On dit aussi: Mur tapissé d'annonces. Coin de rue tapissé d'affiches. Devanture de boutique tapissée d'écriteaux.

— [illegible] Mur tapissé de lierre, tapissé de vigne. Les [illegible] Sulzberg et [illegible] sont [illegible] prairies. (B. de St-P.) Les [illegible] y sont *tapissés* de fraisiers. (Id.) Cette grotte était [illegible] vigne qui étendait ses branches souples également de tous côtés. (Fen.)

TAPISSENDIS s. m. pl. Anc. comm. Espèce de toiles de [illegible] peintes des deux côtés.

TAPISSER. v. a. 1re conj. (rad. *tapis*). Orner, revêtir de tapisseries les murs d'une salle, d'une chambre. Tapisser un salon, une chambre à coucher. Tapisser les maisons, les rues, pour le passage d'un cortége, d'une procession. Plusieurs pièces qui *tapissent* un appartement s'appellent une tenture. (Volt.)

— Se dit par extens. de tout ce qui orne ou couvre les murailles d'un appartement, etc. Tapisser une chambre de papier peint. Tapisser un salon de portraits, de gravures, de dessins. Il a tapissé sa [illegible] d'images. Les malades *tapissaient* de leurs [illegible] les temples d'Esculape. (Volt.) Ce sont [illegible] de sa façon, dont il a *tapissé* sa [illegible], étant obligé, faute de papier, d'écrire ses poèmes sur le mur. (Le Sage.)

— Fig. En parlant de différentes choses qui revêtent une surface. Le gazon qui tapisse les plaines. Une vigne qui tapisse un berceau, l'entrée d'une grotte. Tantôt elle fait croître à leur pied des lianes grimpantes, qui les *tapissent* à une grande hauteur, et ne sauraient atteindre les plus grands arbres. (B. de St-P.)

> Les plantes et les fleurs qui dans chaque saison
> Croissent aux bords des eaux [illegible]
> BERNIS.?

> La jeune Flore, avec ses doigts de rose
> Avait de fleurs *tapissé* le gazon [illegible]
> PARNY.

— S'est dit aussi pour Faire de la tapisserie. Elle s'amusait à tapisser. ‖ Un poëte a dit fig. en ce sens. Dame araignée en ces deux *tapissait*. (De Gu[illegible].)

— Anat. Se dit des membranes qui recouvrent l'intérieur des cavités du corps. La muqueuse qui tapisse les fosses nasales.

— SE TAPISSER. v. pron. Être tapissé. Les rues se tapissent pour le cortége. Les murs se

tapissent tous les jours de nouvelles annonces. S... ses pi...le le gazon se *tapissait* de fleurs. (Del.)

— Fig. Mon imagination s'y *tapissera* de quelques souvenirs de sites. (Mme Campan.)

TAPISSERIE. s. f. (rad. *tapis*). Ouvrage fait à l'aiguille sur du canevas, avec de la laine, de la soie, de l'or, etc. Tapisserie de point de Hongrie, de point d'Angleterre, de point d'Espagne. Faire de la tapisserie. Travailler en tapisserie. Fauteuil, chaise, tabouret de tapisserie. Sac, pelotte de tapisserie. Dans ce sens, on dit quelquefois *tapisserie de point*, et on appelle *tapisserie de petit point*, par opposition à *tapisserie de gros point*, celle dont le point est fin et serré.

— Grandes pièces d'ouvrages faites au métier, avec de la laine, de la soie, etc., et servant à orner, à revêtir les murailles d'une salle, d'un appartement, etc. Tapisserie des Gobelins. Tapisserie de Bergame. Tapisserie de Beauvais, d'Auvergne, de Flandre. Tapisserie de verdure. Tapisserie à personnages. Tenture, pièce de tapisserie. Bordure de tapisserie. Tendre, détendre une tapisserie. Se cacher derrière une tapisserie. Les *tapisseries* des Gobelins sont les chefs-d'œuvre d'après les plus grands maîtres. (Volt.) Plus une tenture de *tapisserie* des Amours de Gombaud et de Macé. (Mol.) Et moi, si j'étais en votre place, j'achèterais une belle tenture de *tapisserie* de verdure ou à personnages, que je ferais mettre à sa chambre. (Id.) Dans l'un il y avait une *tapisserie* des Pays-Bas, avec un lit et des chaises de velours. (Le Sage.) Viens, scélérat, dit-il, en soulevant une *tapisserie* qui séparait l'appartement de son ami du sien. (De Vigny.)

— *Tapisserie à haute* ou *de haute lisse*. Tapisserie dont la chaîne est tendue de haut en bas ‖ *Tapisserie à basse* ou *de basse lisse*. Tapisserie dont la chaîne est horizontale.

— *Garnir une tapisserie*. La doubler de toile.

— Se dit de tout ce qui sert à orner, à couvrir les murailles d'une chambre. Tapisserie de velours, de damas. Tapisserie de brocatelle. Tapisserie de cuir doré. Tapisserie de papier peint.

— Fig. J'étalai dans une galerie toutes nos viandes, que je pendis à des clous le long du mur, ce qui formait une *tapisserie* très-agréable à la vue. (Le Sage.)

— Fig. *Faire tapisserie*. Se dit des personnes qui assistent à une cérémonie, à une grande réunion, sans y prendre part, et seulement assises autour de la salle.

— Comm. Art, métier du tapissier.

— Le mot *tapisserie* est trop familier pour la haute poésie, et on le remplace ordinairement par une périphrase. La laine ingénieuse est tissue en tableau. (Thomas.)

Ces beaux tissus où l'art des Gobelins
En longs tableaux fait ondoyer la laine. (Campenon.)

Ces tissus où de la nature
L'aiguille a reproduit les traits. (Ducis.)

— Syn. comp. TAPISSERIE. TENTURE. La *tapisserie* est faite pour couvrir quelque chose; la *tenture* pour être tendue sur quelque chose. La *tapisserie* est *tenture* en tant qu'elle est placée, étendue sur un mur; la *tenture* est *tapisserie* en tant qu'elle revêt et pare le mur.

TAPISSIER, IÈRE. s. (rad. *tapis*). Celui, celle qui travaille en toute sorte de meubles de tapisserie, d'étoffe. Un tapissier habile. Faire meubler son appartement par le tapissier. La boutique, le magasin d'un tapissier. Louer des tentures chez le tapissier. Il alla sur-le-champ avec Formosante commander le canapé à un *tapissier* de sa connaissance. (Volt.)

— Se dit fig. et poétiq. en parlant de l'araignée, qui tapisse les murailles de ses toiles.

J'y veux voir de nos murs la *tapissière* agile,
La mouche qui bâtit, et la mouche qui file. (Del.)

— *Tapissière*. S'est dit aussi d'une ouvrière qui fait de la tapisserie, qui travaille en tapisserie à l'aiguille. Ce sens n'est plus usité.

— adjectiv. Maître tapissier. Garçon tapissier. Il y a des valets de chambre *tapissiers*. (Volt.)

TAPISSIÈRE. s. f. Sorte de voiture suspendue, ouverte de tous côtés, qui sert aux tapissiers pour transporter des meubles, et qu'on emploie aussi pour les déménagements et le transport de certaines marchandises. Louer une tapissière.

TAPISSIÈRE. adj. et s. f. Entom. Se dit de certaines abeilles qui coupent des pétales de fleurs pour en revêtir, en tapisser leur nid. ‖ TAPISSIÈRES. s. f. pl. Tribu de la famille des aranéides, comprenant celles qui filent des toiles serrées, horizontales et régulières.

TAPITÈLE. adj. des 2 g. (du lat. *tapes*, *tapetis*, tapis). Entom. Se dit des insectes qui filent une toile serrée comme un tapis. ‖ TAPITÈLES. s. f. pl. Nom donné à une famille d'arachnides.

TAPOGOME. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, monopétalées, régulières, de la famille des rubiacées, contenant huit espèces qui croissent dans l'Amérique méridionale.

TAPON. s. m. (de l'esp. *tapar*, boucher, fermer). Se dit en parlant du linge, des étoffes, etc., que l'on bouchonne, que l'on met tout en un tas. Sa chemise est tout en tapon. Mettre en tapon son habit, son gilet. Il est fam.

— Mar. Morceau de toile qui sert à boucher un trou dans une voile.

— Ornith. Un des noms vulgaires du bouvreuil.

TAPOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Tapoter. S'empl. adjectiv.

TAPOTER. v. a. 1re conj. (rad. *taper*). Donner de petits coups à plusieurs reprises. Tapoter des enfants. Il est fam.

— Pop. Toucher, manier en badinant. Tapoter les bras d'une femme.

— SE TAPOTER. v. pron. Se frapper légèrement les uns les autres, ou se manier mutuellement par plaisanterie.

TAPOUYA s. m. Relat. Nom que les Indiens convertis des provinces maritimes du Brésil donnent à leurs compatriotes sauvages.

TAPPIGNER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Maltraiter, houspiller.

TAPROBANE. Géogr. anc. Grande île d'Asie, au S. de la presqu'île des Indes, en deçà du Gange. On l'appelait aussi *Salice* ou *Simondi*. Aujourd'hui, *Ceylan*.

TAPSIE. s. f. Bot. V. THAPSIE.

TAPSUS. Géogr. anc. Ville de l'Afrique propre, dans la Byzacène, sur la côte de la mer Intérieure. On écrit aussi *Thapsus*.

TAPTI. Géogr. Rivière de l'Inde : naît dans les monts de Gandouana, et se jette dans la mer des Indes, à 16 kilom. E. de Surate : cours, 700 kilom.

TAPURE. s. f. (rad. *taper*). Anc. cost. Sorte de coiffure ; cheveux tapés. V. TAPER.

TAPURE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières, établi pour un arbrisseau de la Guiane, vulgairement nommé *bois de golette*.

TAPURIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui habitait les contrées montagneuses auxquelles touche la pointe méridionale de la mer Caspienne. Le pays des Tapuriens formait une des satrapies de Perse.

TAQUE. s. f. Techn. Plaque de fer fondu. ‖ Plaque que forme le contre cœur d'une cheminée.

— Jeux. V. TACQUE.

TAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Taquer. S'empl. adj. Forme bien, mal taquée.

TAQUER. v. a. 1re conj. (ét., V. TAQUOIR). Typogr. Frapper sur le taquoir, en le passant successivement sur toutes les pages de la forme. Taquer une forme, une page. Taquer légèrement. On doit *taquer* avant de serrer entièrement la forme, et après avoir faiblement arrêté les coins. (Encycl. us.) V. TAQUOIR.

TAQUERET. s. m. Techn. Plaque de fonte, dans un fourneau de forge.

TAQUET. s. m. Fauconn. Ais sur l'extrémité duquel on frappe quand l'oiseau a joui assez longtemps de sa liberté et qu'on veut le faire revenir. ‖ *Nourrir un oiseau au taquet*. L'appeler avec le taquet pour lui donner sa nourriture.

— Mar. Nom donné à différents crochets de bois auxquels on amarre des manœuvres. Taquets de cabestan. Taquets de haubans.

— Techn. Morceau de bois qui porte le bout d'un tasseau. ‖ Petits morceaux de bois taillés dont les ébénistes se servent pour maintenir l'encoignure d'une armoire, d'un meuble. ‖ Petits piquets que l'on enfonce en terre pour servir de repères dans un alignement.

TAQUIN, INE. adj. (pr. *ta-kein* ; de l'ital. *taccagno*, même signif.). Querelleur, contrariant. Homme, enfant taquin, d'une humeur taquine. Elle est méchante et taquine. Fam.

— S'est dit pour Avare, vilain dans la dépense. Vieillard taquin. Ce sens est hors d'usage.

— substantiv. Un taquin. Une taquine. Une petite taquine. Je hais les taquins.

TAQUINÉ, ÉE. part. pass. du v. Taquiner. S'empl. adjectiv. Les animaux trop taquinés deviennent méchants.

TAQUINER. v. n. 1re conj. (pr. *ta-ki-né* ; rad. *taquin*). Avoir l'habitude de contrarier, d'impatienter sur de petits objets. Il aime taquiner. Elle ne fait que taquiner.

— S'emploie aussi activ. Vous le taquinez trop. Ne taquinez pas ainsi ce chien, ce chat.

— SE TAQUINER. v. pron. et récip. Se contrarier mutuellement. Ils se taquinent sans cesse. Elles sont toujours à se taquiner.

TAQUINEMENT. adv. D'une manière taquine. Peu usité.

TAQUINERIE. s. f. (pr. *ta-ki-ne-ri* ; rad. *taquin*). Caractère, défaut d'une personne taquine. Être d'une taquinerie insupportable. La *taquinerie*, fille de l'entêtement et de la vanité, a pour fidèle compagne la haine qu'elle engendre. (Boiste.)

— Actions, paroles de celui qui taquine. Cessez vos taquineries. Il ne faut point répondre à ces taquineries.

TAQUOIR. s. m. (de *tac*, onomatopée du bruit qu'on fait avec cet outil). Typogr. Morceau de bois de sapin, de la grandeur d'une page in-octavo, et doublé de bois de chêne, sur lequel on frappe légèrement avec le manche du marteau, en parcourant toutes les pages de la forme, pour abaisser les lettres trop hautes.

TAQUON. s. m. (pr. *ta-kon*). Typogr. Garniture que l'on met au tympan ou sous les caractères trop bas, pour que toutes les lettres viennent également bien. On dit plus ordinairement *hausse*. V. HAUSSE.

TAQUONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Taquonner. S'empl. adjectiv. Tympan taquonné.

TAQUONNER. v. a. 1re conj. (pr. *ta-ko-né* ; rad. *taquon*). Typogr. Mettre des taquons dans le tympan ou sous les caractères, pour que l'impression vienne également bien. V. TAQUON. Presque inusité. On dit *Garnir le tympan* et *mettre des hausses*.

TAR. s. m. Hist. or. Nom arabe de la peine du talion.

TAR. Géogr. Rivière des États-Unis (Caroline du Nord). Elle se jette dans la baie de Pamlico, après un cours de 300 kilom.

TARA. Géogr. Ville de la Russie d'Asie (Omsk), à 260 kilom. N. d'Omsk ; 6,000 hab. ‖ Un affluent de l'Irtyche se nomme aussi *Tara*.

TARABAT. s. m. (mot fait par onomatopée). Comm. relig. Espèce de crécelle, instrument dont on se servait dans quelques ordres monastiques pour réveiller les religieux.

TARABÉ. s. m. Ornith. Perroquet du Brésil, de la division des amazones.

TARABISCOT. s. m. Constr. Chez les menuisiers, Petite cavité qui sépare une moulure d'une autre ou d'une partie lisse. ‖ Outil avec lequel on fait cette cavité.

TARABITE. s. m. Relat. Pont de lianes que les Indiens jettent sur un torrent.

TARABOQUE. adj. et s. des 2 g. Hist. Nom donné, dans le XIVe siècle, à une partie des habitants de la Marche d'Ancône, qui tenaient pour Louis de Bavière, et qu'on accusait d'hérésie. Les Taraboques se retirèrent dans l'Esclavonie.

TARABUSTÉ, ÉE. part. pass. du v. Tarabuster. S'empl. adjectiv. Enfant trop tarabusté.

TARABUSTER. v. a. 1re conj. (du celt. *tarabusti*, importuner, troubler). Troubler, importuner par des interruptions, du bruit, des discours à contre-temps. Vous le tarabustez. Vous me tarabustez l'esprit. Pourquoi me viens-tu *tarabuster* l'esprit ? (Mol.) Tu ne fais que *tarabuster* mon attention d'un endroit à l'autre. (Hamilt.)

—Signifie quelquefois Traiter rudement, brusquer. Elle tarabuste ses enfants. On ne doit pas tarabuster ainsi les gens. Il est familier dans ces deux acceptions.

TARAGON. s. m. Entom. Nom vulgaire de la vrillette de l'olivier.

TARAHUMAR, ARE. adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple américain de la Nouvelle-Biscaye.

— substantiv. *Le tarahumar*. La langue de ce peuple.

TARAISON. s. f. Techn. Tuile qu'on place devant l'entrée du fourneau de verrerie, pour diminuer cette ouverture.

TARAKA. Myth. ind. Espèce de mauvais génie auquel on donne différentes formes. La plus connue est celle d'une femme, épouse de Daïtya Sounda. Taraka ayant ravagé des provinces et troublé des sacrifices, Rama le tua.

TARALÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, irrégulières, de la famille des légumineuses, établi pour un grand arbre de Cayenne.

TARAN ou **TARANIS.** Myth. celt. V. TARANIS.

TARANCHE. s. f. Techn. Grosse cheville de fer, qui sert à tourner la vis d'un pressoir.

TARANCON. Géogr. Ville d'Espagne (Tolède), à 40 kil. N. E. d'Ocagna ; 4,175 hab. Excellent vin.

TARANTAISE. Géogr. Province des États sardes (Savoie), entre celles de Faucigny, d'Aoste, de Maurienne, et la Savoie supérieure. Superf., 60 kil. sur 31 ; 44,000 hab. Ch.-l. Moutiers. Glaciers, montagnes, parmi lesquelles on remarque le mont Iseran et le petit Saint-Bernard.

TARANTARA. s. m. Anc. littér. fr. V. TARATANTARA.

TARANTIN, s. m. Antiq. S'est dit, chez les Grecs, d'un cavalier armé à la légère. On écrit aussi *tarentin*.

TARANTINARCHIE. s. f. (ét. gr., ταραντῖνοι, sorte de cavaliers ; ἀρχή, commandement). Antiq. gr. Cavalerie de l'ancienne milice grecque. Sous l'empire grec, ce mot répondait à ce qu'on appelle de nos jours, l'arme de la cavalerie. ‖ S'est dit, plus anciennement, d'un corps de deux cent cinquante-six cavaliers. On écrit aussi *tarentinarchie*.

TARARE. Interj. familière dont on se sert pour marquer qu'on se moque de ce que l'on entend dire ou qu'on ne le croit pas. Vous voulez que je croie cela ? tarare ! Peut-être la beauté. — *Tarare !* la beauté ! la beauté ! C'est bien la beauté, vraiment, qui prend un homme comme lui. (Brueys.) *Tarare !*... il ne l'aura jamais. (Beaumarch.)

— *Tarare pon-pon*. Se dit quelquefois pour se moquer de la vanité que quelqu'un étale dans un récit, dans ses projets.

TARARE. s. m. Écon. rur. Appareil destiné à nettoyer, à purger de tout corps étranger les grains qu'on veut moudre. Il approche beaucoup du blutoir par sa forme. L'usage du *tarare* s'est beaucoup répandu dans les fermes, en France, depuis la fin du siècle dernier. (Math. de Domb.)

TARARE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Rhône), sur le Turdine, à 26 kil. S.-O. de Villefranche ; 7,726 hab. Nombreuses fabriques de mousseline.

TARAS. Temps hér. Fils de Neptune et d'une nymphe, fondateur de Tarente, où il recevait les honneurs héroïques.

TARAS. Géogr. V. TURKESTAN.

TARASCON. (en lat. *Tarasco* ; du celt. *trascon*, caverne souterraine ; d'où l'on a fait *trascon*, *tarascon* ; il y a près de Tarascon une caverne souterraine qui a donné son nom à cette ville ; on appelle encore aujourd'hui cette caverne *Tarasque*). Géogr. Ch.-l. de cant. (Bouches-du-Rhône), à 15 kilom. N. d'Arles, sur le Rhône, vis-à-vis de Beaucaire ; 10,874 hab. Commerce très-actif.

— TARASCON-SUR-ARIÉGE. Ch.-l. de cant (Ariége), à 17 kilom. S. de Foix ; 1,075 hab.

TARASPIC ou **TÉRASPIC.** s. m. Agric. Noms vulgaires et corrompus du thlaspi.

TARASQUE. s. f. Archéol. Représentation d'un animal monstrueux que l'on promène solennellement à Tarascon et dans plusieurs autres villes de France, à certains jours de l'année. La tarasque de Tarascon rappelle un dragon ou crocodille, dont le pays, suivant une légende, fut délivrée par sainte Marthe.

TARASQUE. adj. et s. des 2 g. Peuplade indienne du Mexique.

— Ethn. *Le tarasque*. La langue qu'on parle dans la Nouvelle-Galice.

TARATANTARA ou **TARATANTARE.** s. m. Onomatopée par laquelle on a voulu imiter le son de la trompette. Ce mot se trouve dans un vers d'Ennius, et a été employé par quelques écrivains. Le roulement du tambour des charlatans de nos places, le *taratantara* de leurs trompettes, l'emphase de leurs paroles retentissantes, peuvent donner une idée de la redondance dans les vers comme dans la prose. (Champag.)

— Anc. littér. fr. *Vers en taratantara*, et par corruption, *vers en tarantara*. S'est dit des vers français de dix syllabes, dont le repos est après le cinquième. Le mot *taratantara* est une espèce d'onomatopée qui indique l'effet prosodique de chaque hémistiche de ce vers. Régnier-Desmarets a composé une épître morale en *taratantara* ; elle n'est pas fort harmonieuse, et il était impossible qu'elle le fût, avec une pareille mesure. (Noël.)

TARAUD. s. m. (du gr. τερεῖν, percer). Techn. Pièce de fer ou d'acier taillée en vis ; dont on se sert pour tarauder. ‖ Outil de fer destiné à creuser des écrous de bois. ‖ Espèce de tarière à l'usage des charrons. ‖ Petit morceau de bois dont on se sert pour tendre les cordes autour de la perche des arçonneurs. Dans ces deux derniers sens, quelques dictionnaires écrivent à tort *taran*.

TARAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Tarauder. S'empl. adjectiv. Écrou taraudé.

TARAUDER. v. a. 1re conj. (ét., V. TARAUD). Techn. Tailler, creuser en spirale les parois d'un trou fait dans une pièce de bois ou de métal, pour qu'elle puisse recevoir une vis. Tarauder un écrou. ‖ *Tarauder une vis*. Faire les cannelures qui mordent dans le bois ou s'enchâssent dans les écrous, et fixent la vis avec solidité.

— SE TARAUDER. v. pron. Être taraudé. Pièce qui se taraude à froid, à chaud.

TARAXACÉ, ÉE. adj. (du lat. *taraxacum*, pissenlit). Bot. Qui ressemble au pissenlit. ‖ TARAXACÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées, qui a pour type le genre pissenlit.

TARAXIPPE. Myth. gr. Génie dont la statue était placée près de la borne, dans le stade d'Olympie. On l'invoquait pour qu'il n'effrayât point les chevaux.

TARAZONA. Géogr. Ville d'Espagne (Saragosse), à 35 kil. N.-O. de Saragosse ; 10,000 h. ‖ TARAZONA DE LA MANCHA. Autre ville d'Espagne (Cuença), près du Jucar, à 48 kil. E. de Saint-Clémente ; 6,800 hab.

TARBÉ (Louis-Hardouin). Né à Sens en 1753, fut avocat et premier commis des finances sous Necker et Calonne, directeur des contributions, et enfin ministre. Il se retira en 1792, et mourut en 1806.

TARBELLE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois, dans la Novempopulanie, à l'O., le long des côtes de la mer. La capitale des Tarbelle était Dax.

TARBELLIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Syn. de Tarbelles. V. ce mot.

TARBES. (en lat. *Tarba*, *Turba* ; du celt. *torr*, coupée ; *bi*, rivière, l'Adour s'y partage en quatre ou cinq canaux). Géogr. Ch.-l. de préfecture (Hautes-Pyrénées), sur l'Adour, à 815 kilom. S.-O. de Paris ; 12,630 hab. Évêché, collége, tribunaux de 1re instance et de commerce. Patrie de Barrère et du chanteur Lays. L'arrondissement de Tarbes a 11 cantons, 197 communes et 110 542 habitants.

TARCAIRE. s. m. Vieux mot qui signifiait Carquois.

TARCHON. s. m. Bot. Ancien nom de l'estragon. On disait aussi *tarcon* ou *tarçon*.

TARCHON. Temps hér. Chef étrusque auxi-

liaire d'Énée. Il passait pour le fondateur de Tarquinies.

TARCHONANTHE. s. m. Bot. Genre de l'ordre des synanthérées, tribu naturelle des vernoniées, renfermant cinq espèces, toutes du cap de Bonne-Espérance.

TARCHONANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un tarchonanthe. || TARCHONANTHÉES. s. f. pl. Famille de plantes synanthérées qui a pour type le genre tarchonanthe.

TARCON. s. m. Bot. V. TARCHON.

TARD. adv. (pr. *tar*; du lat. *tardè*). Après le temps convenable, nécessaire, prescrit, après le temps ordinaire et accoutumé. Se lever tard. Se coucher tard. Arriver tard, trop tard. Vous vous en avisez bien tard. Pâques arrive tard cette année. Il faut mourir tôt ou *tard*. (Acad.) Il n'est jamais trop *tard* pour apprendre. (Domergue.) Le secours arriva *tard*. (Barth.) L'homme mourant ne conserve de tous ses titres que celui de pécheur, qu'il se donne en vain et trop *tard*. (Mass.) Le fat ne va pas où on l'attend; il arrive *tard* où il n'est pas attendu. (Desmahis.) Vous plaindrez, mais trop *tard*, ce cœur infortuné. (Volt.) Ces messieurs arrivent toujours un peu *tard*; on ne les accueille que mieux, parce qu'on les a désirés. (Brill.-Sav.) Vous êtes arrivé trop *tard*, jeune homme, dit d'une voix aigre le cardinal-duc. (De Vigny.)

Le corbeau honteux et confus,
Jura, mais un peu *tard*, qu'on ne l'y prendrait plus.
(La Fontaine.)

— Prov. *Il vaut mieux tard que jamais.*

— Vers la fin de la journée. Rentrer tard chez soi. N'arriver que tard au gîte.

— Il s'emploie adjectiv. dans ces deux sens. Il est trop tard pour s'en occuper. Il est bien tard pour commencer. Il se fait tard. Le jour baisse, il commence à se faire tard. Il n'est pas question de prendre du repos, lui dis-je, il est trop *tard* pour me coucher entre deux draps. (Le Sage.) Si vous avez du mal à dire de votre mari, dépêchez-vous, car il est *tard*. (Mol.) Et vous, allumez deux bougies dans mes flambeaux d'argent, car il se fait *tard*. (Id.) Il est *tard*, mon ami, la nuit approche; vous vous êtes arrêté bien longtemps. (De Vigny.)

— substantiv. *Sur le tard.* Quand il est déjà tard. Commencer sur le tard. Arriver sur le tard. Celui qui se met en route sur le *tard* pour monter au Parnasse y arrive rarement. (Boiste.) Sur le *tard*, que tout était muet et coi partout, à l'heure du meilleur somme, un bruit s'entend. (P.-L. Courier.)

TARD, ARDE. adj. S'est dit pour Lent, tardif, qui vient tard.

Si suis-je heureux d'avoir vu la lumière
En ces ans *tards*. (Ronsard.)

TARDANCE. s. f. Vieux mot qui signifiait Lenteur, retard.

TARDÉ. part. pass. du v. n. Tarder. Il est invariable. Ils ont trop tardé.

TARDENOIS. Géogr. Ancien petit pays de France, dans le Soissonnais (Ile-de-France), aujourd'hui compris dans le département de l'Aisne. Il avait pour capitale la Fère en Tardenois.

TARDER. v. n. 1re conj. (du lat. *tardere*). Différer de faire quelque chose. Il ne faut pas tarder plus longtemps. Tout est prêt, pourquoi tarde-t-il? Si l'on tarde encore, on manquera l'occasion. Va, va traître, je suis lasse de tes déportements, et je veux m'en plaindre, sans plus *tarder*, à mon père et à ma mère. (Mol.) Étant venue mourir, je lui demandai pourquoi elle avait *tardé* si longtemps. (Prevost.) Perfides, ma vengeance a *tardé* trop longtemps. (Racine.)

— Il peut se construire avec *de*, mais l'usage a consacré presque exclusivement la préposit. *à*. On a trop *tardé* à envoyer ce secours. (Acad.) Puisse la chrétienté ouvrir les yeux: que *tarde*-t-elle à se souvenir, et des secours de Candie, et de la fameuse journée de Raab, où Louis renouvela dans le cœur des infidèles l'ancienne opinion qu'ils avaient des armes françaises. (Bossuet.)

Si le sens de vos vers *tarde* à se faire entendre,
Mon esprit aussitôt commence à se détendre.
(Boileau.)

— Être, demeurer longtemps. Tarder à venir. Tarder en chemin. Allez-y, et ne tardez pas. Paul, qui sentait ses forces rétablies, l'assura qu'ils ne *tarderaient* pas à tranquilliser leurs parents. (B. de St-P.) Le médecin ne *tarda* pas à reparaître: je l'instruisis de ce que j'avais fait, et le malade fit ses aveux. (Brill.-Savar.) Vous devez bien vous imaginer que le grand-duc ne *tarderait* pas à savoir votre trahison. (Le Sage.)

— Il s'emploie aussi impersonnellement et signifie Avoir impatience de quelque chose. Il régit alors *que* avec le subjonctif ou *de* avec l'infinitif. Il me tarde que cet ouvrage soit terminé. Il me tarde de partir. A entendre les discours, à voir la conduite de beaucoup de gens, il semblerait qu'il leur *tarde* d'être malheureux. (Boiste.)

— Syn. comp. TARDER, DIFFÉRER. L'idée propre de *tarder* est celle d'être, de demeurer longtemps à venir, à faire, et l'idée de *différer* celle de remettre, de renvoyer à un autre temps.

TARDETS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Basses-Pyrénées), à 15 kilom. S. de Mauléon, 526 hab.

TARDIEU. Famille de graveurs célèbres, parmi lesquels on distinguait surtout Henri-Nicolas TARDIEU, élève d'Audran (1674-1749). || Antoine-François TARDIEU (1757-1822). || Alexandre TARDIEU (1758-1837).

TARDIF, IVE. adj. (rad. *tard*). Qui tarde, qui vient tard. Repentir tardif. Regrets tardifs. Sa pénitence ne fut ni *tardive* ni forcée. (Fléch.) Hélas! que me serviront désormais ces précautions *tardives*! (J.-J. Rouss.) Ils pressent par leurs yeux la cuisine *tardive*. (Berch.)

— Lent. Mouvement tardif. Pas tardif. Vol lourd et tardif. Lavée dans le sang de l'Agneau, madame la dauphine prit de nouvelles forces pour attendre une mort *tardive*. (Fléch.) On vit un Turenne qui, plus *tardif* que Condé en apparence, n'en était que plus sûr du succès. (Mass.) Nestor le reconnaît et se hâte, mais d'un pas pesant et *tardif*, de l'aller recevoir. (Fén.) Le bouc suit avec peine, et traîne un pas *tardif*. (Rosset.)

Le blé pour se donner, sans peine ouvrant la terre,
N'attendait pas qu'un bœuf pressé par l'aiguillon,
Traçât à pas *tardifs* un pénible sillon. (Boileau.)

— *Tardif à*. Sa justice (la justice de Dieu) est *tardive* à punir. (J.-J. Rouss.)

— Qui se forme, qui se développe lentement. Enfant tardif, d'un esprit tardif. Le raisin est tardif cette année. Les chevaux de Naples sont *tardifs*. (Acad.) Alexis a un esprit *tardif* qui se développera peu à peu à l'aide d'un bon gouverneur. (Le Sage.)

— Se dit aussi des animaux qui naissent après les autres, des fruits qui ne mûrissent qu'après les autres de la même espèce. Des agneaux tardifs. Des poulets tardifs. Des perdreaux tardifs. Des cerises tardives. Des pêches tardives. Des melons tardifs. Des poires tardives. Eh! disais-je en moi-même, les arbres *tardifs* sont ceux qui portent les meilleurs fruits. (Mol.)

— *Terrain tardif.* Terrain où les productions sont lentes à venir.

TARDIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tardus*, tardif, *flos*, fleur). Bot. Se dit des plantes qui fleurissent tard.

TARDIGRADE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tardus*, lent, *gradior*, je marche). Zool. Qui marche avec lenteur. Lémur tardigrade.

— TARDIGRADE. s. m. Genre d'animalcules infusoires.

— TARDIGRADES. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères comprenant ceux qui se font remarquer par la lenteur de leurs mouvements.

TARDILLON. s. m. Écon. rur. V. TARDON.

TARDINEAU. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de la plie.

TARDIPÈDE. adj. m. (ét. lat., *tardus*, tardif; *pes*, *pedis*, pied). Myth. lat. Épithète de Vulcain, qui était boiteux.

TARDITUDE. s. f. Vieux mot qui signifiait Retard.

TARDIVETÉ. s. f. (rad. *tard*). Hortic. Croissance tardive. Se dit en parlant des plantes, des fleurs et des fruits, qui viennent après le temps ordinaire.

TARDON. s. m. Écon. rur. Agneau tardif, né en avril ou mai. On dit aussi *tardillon*.

TARDONNE. s. f. Ornith. Un des noms de la tadorne.

TARD-VENUS. s. m. pl. Hist. Se dit d'un ramas de gens de guerre des armées françaises et anglaises, et principalement des garnisons de Gascogne, qui étant licenciés après le traité de Brétigny, se mirent à parcourir la France en la ravageant. Les tard-venus battirent les troupes que le roi avait envoyées contre eux et menacèrent Avignon. Le pape leur envoya le marquis de Monferrat, qui acheta leurs services et les mena en Italie contre les Milanais.

TARE. s. f. (de l'ar. *tarah*, rejeter). Comm. Diminution, déchet qui se trouve sur le poids, la quantité ou la qualité. Il y a de la tare tant de tare. Trouver de la tare sur des sacs d'argent, sur ces marchandises.

— Fig. Vice, défectuosité, défaut. Cheval sans tare. Ce charbon est excellent, il n'y a point de tare.

— Se dit quelquefois au sens moral. Homme sans tare. Femme qui n'a ni tare ni défaut. L'esprit a ses maladies, ses défauts et ses *tares*, aussi bien que le corps. (Charr.) Peu usité en ce sens.

— Poids des caisses, tonneaux, barils, bouteilles, emballages, etc., qui contiennent des marchandises par opposition à *net*, qui se dit du poids des marchandises mêmes. Déduire la tare.

— Diminution que supporte le marchand par rapport à la tare, c'est-à-dire au poids des caisses, tonneaux, barils, emballages, etc.

— *Tare d'espèces*. Rabais que l'on supporte dans le compte de l'argent, lorsqu'on change un billet ou une monnaie, et qui est le droit du changeur. || *Tare de caisse.* Perte qui se trouve sur les sacs d'argent, soit à cause des fausses espèces, soit à cause des mécomptes, en payant ou en recevant.

— Blas. Se disait autrefois des grilles qui couvraient la visière des casques.

— Relat. Petite monnaie d'argent de la côte de Malabar.

TARÉ, ÉE. part. pass. du v. Tarer. S'empl. adjectiv. Marchandises tarées. Fruits tarés.

— Fig. *Homme taré.* Homme dont la réputation est tachée d'une ou plusieurs mauvaises actions.

— Blas. Se dit de la position du heaume ou du timbre de l'écu. Taré de front. Taré de côté ou de profil.

TAREAU. s. m. S'est dit pour Signe, marque.

TAREFRANCHE ou **TAREFRANQUE.** s. f. Ornith. Nom vulgaire de la [illegible] de mer.

TARELARE. s. f. Métrol. anc. Nom d'une monnaie qui avait cours en France.

TARELLE. s. f. Anc. techn. Instrument qui servait à percer les murs.

TARENNE. s. f. Bot. Plante de Ceylan, qui n'est encore connue que par ses fruits.

TARENTE (pr. *ta-ran-te*, du lat. *Tarentum*; en ital. *Taranto*). Géogr. Ville du royaume de Naples (terre d'Otrante), au fond du golfe de Tarente, à 100 kil. N.-O. de Lecce, 14,500 hab. Château-fort; cathédrale remarquable, etc. Peu d'industrie; pêche active, surtout du murex et de la pinne marine.

— Hist. Fondée par Taras, et accrue, vers l'an 700 av. J.-C., par une colonie de Spartiates, Tarente figura parmi les principales villes de la Grande Grèce, et fut regardée comme la capitale de la Lucanie, de l'Apulie et de la Messapie. Dans les temps modernes, elle suivit le sort de l'Italie moderne, devint une principauté qui n'eut que deux princes, et qui ne fut plus ensuite qu'un fief puissant. Patrie d'Archytas le pythagoricien.

— *Golfe de Tarente.* Golfe de la mer Ionienne, sur la côte de l'Italie méridionale (royaume de Naples), il a environ 140 kil. de l'E. à l'O., sur 109 de largeur.

TARENTE (Macdonald, duc de). V. MACDONALD.

TARENTE. s. m. Erpét. Nom donné au gecko des murailles.

TARENTELLE. s. f. (pr. *ta-ran-tè-le*; rad. *Tarente*). Danse en usage aux environs de Tarente, ville du royaume de Naples.

— Mus. Air sur lequel on règle cette danse. Il est d'un caractère fort gai, et écrit en mesure à deux temps. La tarentelle de la *Muette de Portici*.

TARENTIN, INE. adj. et s. (pr. *ta-ran-tin*). Géogr. Habitant de Tarente et de son territoire. || Qui appartient à Tarente ou à ses habitants.

— Antiq. gr. V. TARANTIN.

TARENTINARCHIE. s. f. Antiq. gr. V. TARANTINARCHIE.

TARENTISME. s. m. (pr. *ta-ran-tiss-me*; rad. *Tarente*). Médec. Maladie feinte ou imaginaire, endémique aux environs de Tarente, qui était caractérisée par un désir extrême de danser au son des instruments, et que le vulgaire attribuait à la piqûre de la tarentule. Selon d'autres, le tarentisme était une affection causée par la morsure de la tarentule, consistant en une somnolence qui ne pouvait être combattue que par la musique et la danse.

TARENTULE. s. f. (pr. *ta-ran-tu-le*; du lat. *tarentula*, fait de *Tarentum*, Tarente). Entom. Espèce d'araignée du genre lycose, très-commune aux environs de Tarente. Sa piqûre passait autrefois pour être très-dangereuse, et causer la maladie nommée *tarentisme*. V. TARENTISME. Il est reconnu maintenant que la morsure de la tarentule n'a rien de grave.

— Erpét. V. TARENTE.

— TARENTULES. s. f. pl. V. TARENTULIDES.

TARENTULIDE. adj. des 2 g. (pr. *ta-ran-tu-li-de*). Entom. Qui ressemble à la tarentule. || TARENTULIDES. s. f. pl. Famille d'araignées qui a pour type le genre tarentule.

TARENTULISME. s. m. V. TARENTISME.

TARER. v. a. 1re conj. (rad. *tare*). Causer de la tare, du déchet, gâter, corrompre. L'humidité a taré ces marchandises, ces fruits.

— Fig. *Tarer la réputation de quelqu'un.* Donner atteinte à la réputation de quelqu'un.

— Comm. Peser une caisse, un baril, un vase, etc., avant d'y mettre quelque chose, afin qu'en le repesant ensuite, on sache au juste le poids de ce qu'on y a mis. Tarer un baril. Tarer un panier. Tarer une bouteille, un pot.

— SE TARER. v. pron. Être taré, gâté. Fruits, confitures qui commencent à se tarer.

TARERONDE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire de la pastenague.

TARET. s. m. (pr. *ta-rè*). Malacoz. Genre de malacozoaires acéphales, lamellibranches, de la famille des adesmacés, renfermant plusieurs espèces. Ces animaux se logent dans les pièces de bois immergées, et y pratiquent des trous assez nombreux pour ruiner promptement les pilotis, digues, jetées, etc. On a vu même des vaisseaux qui ont coulé à la suite des voies d'eau déterminées par des trous de tarets.

TARGE. s. f. (de l'ar. *torcha*, bouclier). Anc. art milit. Bouclier échancré à droite, pour laisser passer la lance.

— Anc. métrol. Monnaie des ducs de Bretagne, qui portait au revers l'image d'un bouclier.

— Prov. *N'avoir ni escu ni targe.* N'avoir point d'argent. Jeu de mots sur la double signification d'escu et de targe.

— Hortic. Dans les compartiments d'un parterre, Ornement qui a la forme d'un croissant arrondi par ses extrémités.

TARGER. s. m. Anc. t. milit. Soldat porteur d'une targe.

TARGET. s. m. Relat. Bouclier des montagnards écossais.

TARGET (Guy J.-B.). Né à Paris, en 1738, acquit de la célébrité comme avocat, et eut peu de succès à l'Assemblée constituante. Choisi par Louis XVI pour être un de ses trois défenseurs, il déclina ce beau rôle, et acheva de se rendre méprisable en obtenant l'emploi de secrétaire du tribunal révolutionnaire. Mort en 1807, membre de la cour de cassation.

TARGETTE. s. f. Petite plaque de métal qui porte un verrou plat, et qu'on met aux portes, aux fenêtres, etc., pour les fermer. Targette de bronze, de cuivre, de fer. Targette dorée.

— Techn. Morceau de cuir dont les aplaigneurs se couvrent la main, pour qu'elle ne soit point écorchée par les cardes.

TARGEUR. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un turbot.

TARGIER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Tarder, retarder.

— SE TARGIER. v. pron. Anc. t. milit. Se couvrir d'une targe.

TARGIONIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des hépatiques. La targionie hypophylle est très-commune en France.

TARGON. s. m. Bot. V. TARCHON.

TARGON. Géogr. Ch.-l. de cant. (Gironde), à 25 kil. N.-O. de la Réole, 980 hab.

TARGOVICE ou **TARGOWITZ.** Géogr. Ville de la Russie d'Europe (Kiew), à 56 kil. S. d'Ouman.

— Hist. *Confédération de Targovice.* Ligue formée le 14 mars 1792, par les seigneurs polonais partisans de la Russie, et qui avait pour objet le maintien de l'ancienne constitution de la Pologne. Elle augmenta l'anarchie et amena le second partage.

TARGUER (SE). v. pron. 1re conj. (pr. *tar-ghé*). Se prévaloir, tirer avantage, vanité d'une chose. Se targuer de sa noblesse, de son pouvoir. Se targuer de son crédit, de ses richesses. On ne se *targue* que des vertus que l'on n'a pas. (Dussault.) Se *targuer* d'un bienfait est comme si on ne l'avait pas accordé. (Lessing.)

Certes, vous vous *targuez* d'un bien faible avantage,
Et vous faites sonner terriblement votre âge. (Mol.)

— Ce mot est familier, et ne peut trouver place dans la haute poésie; aussi a-t-on blâmé J.-B. Rousseau de s'en être servi dans une de ses odes:

Des héros de ses écoles,
La Grèce a beau se *targuer*.

TARGUM. s. m. (pr. *tar-gom*; littéral., *explication*). Philol. Nom donné aux diverses paraphrases chaldaïques de l'Ancien Testament. Les plus remarquables de ces paraphrases sont celles d'Onkelos, de Jonathan ben-Uziel, de Joseph l'Aveugle, etc. || Pl., des *Targum*.

TARGUMIQUE. adj. des 2 g. Philol. Qui appartient au Targum.

TARGUMISTE. s. m. (rad. *targum*). Philol. Classe d'écrivains hébraïques, paraphrastes de l'Ancien Testament.

TARI. s. m. Liqueur assez agréable que l'on tire des palmiers et des cocotiers. On l'administrait autrefois en médecine comme tonique, et il servait à la préparation d'une espèce de sucre que l'on nommait *jagre*.

TARI, IE. part. pass. du v. Tarir. S'empl. adjectiv. Ruisseau tari. Fontaine tarie.

TARIBOT. s. m. Relat. Nom par lequel on a désigné de prétendus nains qui existaient, a-t-on dit, dans les montagnes de Madagascar.

TARICHANES. s. m. pl. Philol. Nom d'un des peuples imaginaires que Lucien, dans son Histoire véritable, place dans le ventre de la baleine par laquelle il suppose que fut englouti le navire qu'il montait.

TARICHÉE. s. f. Hist. anc. Nom donné par les Grecs à des lieux de l'Égypte où l'on conservait les corps embaumés et desséchés. Tarichées de Péluse. Tarichées mendésiennes.

TARICHÉE. Géogr. anc. Ville de Palestine, en Galilée, sur le lac de Génésareth, qu'on appelle aussi *lac de Tarichée*.

TARIER. s. m. Ornith. Un des noms de l'oiseau qu'on appelle plus ordinairement Traquet.

TARIÈRE. s. f. (du gr. *terein*, percer). Techn. Outil de fer dont se servent les charpentiers, les charrons, les menuisiers, etc., pour faire des trous ronds dans le bois. Grosse tarière. Petite tarière.

— Instrument dont on se sert pour connaître la nature des substances renfermées dans le sein de la terre. On le nomme plus ordinairement *sonde anglaise* ou simplement *sonde*.

— Chir. Sorte de tire-balle ou tire-fond.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves séparé des bulles, dont on connaît trois espèces, une vivante, qui habite l'Océan indien, et deux fossiles.

— Entom. Sorte d'aiguillon qui se trouve à la partie postérieure du corps des femelles de certains insectes: il leur sert à percer l'épiderme des végétaux, ou la peau des animaux, pour y déposer leurs œufs.

TARIF. s. m. mot arabe qui signif. *série*. Tableau qui marque le prix de certaines d'en-

rées, les droits que doivent payer les différentes sortes de marchandises, etc. Tarif des denrées coloniales. Tarif des douanes. Tarif de l'octroi. Tarif de la poste aux lettres, de la poste aux chevaux.

— *Tarif des glaces.* Table qui marque le prix des glaces, proportionnellement à leurs dimensions. Glace qui vaut trois cents francs suivant le tarif.

— *Tarif des monnaies.* Rôle, table qui marque la valeur courante des monnaies.

— Jurispr. *Tarif.* États des droits ou émoluments alloués aux fonctionnaires publics et aux officiers ministériels, pour les différents actes de leur ministère. || *Tarif des frais et dépens.* Règlement qui fixe le coût des divers actes et les droits de vacations, en matière de procédure civile, criminelle et de police.

— Hist. fr. *Le tarif.* Se dit de l'édit porté par le surintendant Jean Particelli, sous Mazarin, en 1648 : il haussait les droits d'entrée sur les denrées et les marchandises. L'édit fut rendu, sous la minorité de Louis XIV ; fit révolter le parlement, et causa la guerre insensée de la Fronde. (Volt.)

— Fig. La corruption, la flatterie, la bassesse, la perfidie, ont un *tarif* bien connu des despotes. (Boiste.)

TARIF ou **TARIK** (Ben-Zeyad ou Ben-Mélik). Chef sarrasin, au VIIIe siècle. Il envahit l'Espagne en 710, débarqua au lieu depuis nommé Tarifa, tua le roi Rodrigue, et se rendit maître de tout le pays compris entre Gibraltar et la baie de Biscaye. En butte à la jalousie de Mouça, son souverain, il mourut ignoré au commencement du IXe siècle.

TARIFA (de *Tarif*, chef sarrasin). Géogr. Ville d'Espagne (Cadix), sur le détroit de Gibraltar, à 40 kil. S.-E. de Cadix ; 13,000 hab. Petit port, fanal. Oranges délicieuses.

—Hist. Fondée par Tarif, prise aux Sarrasins ou Maures par Sanche en 1290, assiégée par eux en 1340, Alphonse IV de Portugal la délivra définitivement par une victoire qu'il remporta près de la ville. Les Français l'assiégèrent inutilement en 1811 et 1812, mais la prirent en 1823.

TARIFÉ, ÉE part. pass. du v. Tarifer. S'empl. adjectiv. Marchandises tarifées.

TARIFER. v. a. 1re conj. (rad. *tarif*). Appliquer un tarif ; fixer d'après un tarif les droits que doivent payer certaines choses. Tarifer des marchandises, des denrées.

— Fig. C'est insulter Dieu que de *tarifer* son indulgence. (Boiste.)

TARIK. V. TARIF.

TARIKH. s. m. Philol. or. Mot arabe qui signifie Compte, et qui entre dans le titre de plusieurs ouvrages historiques.

TARIKHDJI-CALÉMI. s. m. Hist. ott. Un des bureaux du département des finances. C'est celui des terres.

TARIN. s. m. Ornith. Espèce du genre chardonneret, renfermant un oiseau voisin des serins, mais qui s'en distingue par son plumage et la forme effilée de son bec. Le tarin est vif et toujours en mouvement. On l'apprivoise aisément. Il est originaire de la Russie, et passe en France dans l'automne. Le chant du *tarin* ne vaut pas celui du chardonneret, mais il n'a pas moins de docilité que lui, et il est très-facile de le façonner à l'exercice de la galère. (Buff.)

TARIN ou **TARINO.** s. m. Métrol. Monnaie de Palerme qui valait le douzième du scudo, ou 43 centimes. || Pl., des *tarini*.

— Archéol. Ancienne monnaie d'or de la Pouille et de la Sicile. Le tarin était le sixième du florin ou trentième de l'once d'or.

TARIR. v. a. 3e conj. (du lat. *arere*, sécher). Mettre à sec. Tarir un étang, un vivier. Tarir un puits. La chaleur, la sécheresse a tari cette source, ce ruisseau. Dieu soutire, et de la mer *tarit* le gouffre immense. (L. Rac.)

L'excès des chaleurs
A brûlé nos plaines,
A séché nos fleurs,
Tari nos fontaines. (BERNARD.)

— Se dit aussi en parlant des larmes. Comment pourrai-je arrêter ce torrent de larmes que le temps n'a pas épuisé, que tant de justes sujets n'ont pas *tari* ? (Boss.) Des larmes d'Octavie on peut *tarir* la source. (Rac.) L'excès du malheur *tarit* la source des larmes. (Boiste.)

Ne vous attendez point que, las de tant d'alarmes,
Par un heureux hymen je *tarisse* vos larmes. (Rac.)

— Fig., en parlant de l'argent. Ces dépenses ont tari son trésor. Tous ces frais ont tari ma bourse.

— Fig. Faire cesser, arrêter. La justice et la vigilance de ce prince *tarirent* la source des maux publics (Acad.). Le luxe, toujours le précurseur de l'indigence, en corrompant les mœurs, *tarit* la source de nos biens (Mass.) L'agiotage *tarit* les sources de l'industrie (***).

— v. n. Être mis à sec ; cesser de couler. Source, puits qui ne tarit point, qui ne tarit jamais. Les chaleurs ont fait tarir ce ruisseau. Ses larmes ne tarissent point. De fumées blanches s'élevaient sur les croupes de la montagne, sillonnée çà et là de l'écume des torrents, qui *tarissaient* de tout côté (B. de St-P.) || On dit de même qu'*une source a tari*.

— Fig. S'arrêter, cesser. C'est une source de grâces qui ne tarit point. On vit *tarir* tout d'un coup les principales sources de la charité. (Fléch.)

— *Ne point tarir sur un sujet.* En parler sans cesse ; y revenir continuellement. Quand il parle de votre mérite, des services que vous lui avez rendus, il ne tarit point. On ne *tarissait* point sur vos louanges. (Barth.)

— **SE TARIR.** v. pron. S'épuiser par l'évaporation. Un ruisseau qui s'est tari. Une source, une fontaine qui se tarissent. Votre bouillon s'est tari.

TARIRI. s. m. Bot. Genre de la famille des térébinthacées, renfermant un arbrisseau de la Guiane, dont les feuilles servent pour teindre le coton en violet.

TARISSABLE. adj. des 2 g. (rad. *tarir*). Qui peut se tarir, être tari. Puits tarissable. Source qui n'est pas tarissable. La source de ses larmes n'est pas *tarissable*. (Acad.)

TARISSANT. part. prés. du v. Tarir. Qui tarit. Il est invariable. Des chaleurs excessives tarissant les sources et les ruisseaux.

TARISSANT, ANTE. adj. Qui est dans un état de tarissement. Puits tarissant. Source tarissante.

— Fig. Je leur en donnai quelques mois de leçons, qui soutinrent un peu ma bourse *tarissante*. (J.-J. Rouss.) Mon imagination *tarissante* ne peuplait plus ma solitude d'êtres formés selon mon cœur. (Id.)

TARISSEMENT. s. m. (rad. *tarir*). État de ce qui est tari, dessèchement. Le tarissement des eaux. Le tarissement des puits, des sources, des ruisseaux, des fontaines.

TARKHOU. Géogr. Ville de la Russie méridionale (Daghestan), à 150 kilom. N.-O. de Derbend ; 12,000 hab., presque tous Tartares. On la nomme aussi *Tarki* et *Chamchaimo*.

TARLATANE. s. f. Comm. Sorte de mousseline très claire, dont les fils sont un peu gros.

TARMA. Géogr. Ville du Pérou (Junin), à 180 kilom. E. de Lima ; 10,000 hab. Mines d'argent, de mercure, d'antimoine.

TARN (pr. *tar-nn*, en lat. *Tarnis* ; du celt. *Tarann*, crase de *taran*, tonnerre, parce qu'elle coule parmi les rochers avec un si grand bruit, qu'il cause de l'horreur et de l'effroi à ceux qui l'entendent). Géogr. Rivière de France, sort du mont Lozère, dans le département de ce nom, passe à Milhau, Alby, Gaillac, Villemur, Montauban, Moissac, et se jette dans la Garonne après un cours de 350 kilom. Elle donne son nom à deux départements.

— *Département du Tarn.* Département de France, formé de l'Albigeois ; superficie, 5,739 kilom. carrés ; pop., 346,614 hab. ; ch.-l., Alby. Sol fertile, quoique montagneux ; bêtes à laine ; manufactures et usines. Il comprend 4 arrondissements, 35 cantons et 327 communes ; appartient à la 10e division militaire, a une cour royale à Toulouse, et un archevêché à Alby.

— *Département de Tarn-et-Garonne.* Département de France, formé de parties du Bas-Quercy, du Haut-Languedoc, de l'Agénois, de la Basse-Marche et du Rouergue ; superficie, 3,679 kilom. carrés ; pop., 242,184 hab. ; ch.-l., Montauban. Beaux pâturages, céréales, gros bétail et gibier ; nombreuses manufactures ; grand commerce avec l'Espagne. Ce département a 3 arrondissements, 24 cantons, et 195 communes ; il appartient à la 10e division militaire, a une cour royale à Toulouse et un évêché à Montauban.

TARNADES ou **TARNATES.** Géogr. anc. Ville des Nantuates, dans les Alpes Pennines. On l'appelait aussi *Agaunum*. Aujourd'hui, *Saint-Maurice*.

TARNOPOL. Géogr. Ville de Galicie, ch.-lieu de cercle, sur le Sereth, à 110 kilom. sud-est de Lemberg ; 7,500 hab. Grand commerce. || Le cercle de Tarnopol a 95 kilom. sur 60, et 210,000 hab. Napoléon le fit céder à la Russie en 1809 ; il fut rendu à l'Autriche en 1814.

TARNOW. Géogr. Ville de Galicie, ch.-l. de cercle, à 190 kilom. ouest de Lemberg ; 4,300 hab. Évêché. || Le cercle de Tarnow a 100 kilom. sur 50, et 240,000 hab.

TARO. s. m. Métrol. Mesure agraire de Parme, valant le sixième de la biolca, ou 5 ares 13 centiares. || Monnaie de Malte, le douzième du scudo, valant 19 cent. || Au pl., des *tari*.

TARO. Géogr. Rivière des États Sardes ; sort des Apennins (Gênes), traverse le duché de Parme, et se jette dans le Pô après un cours de 110 kilom. Sous l'empire français, elle donnait son nom au département du Taro, dont le ch.-l. était Parme.

TAROT. s. m. Musiq. Ancien nom du basson.

— Jeux. Nom d'une espèce de dés. V. TAROTS.

TAROTÉ, ÉE. adj. Jeux. Se dit de cartes dont le dos ou revers est marqué de grisailles en compartiments. Cartes tarotées.

TAROTIER. s. m. Anc. comm. Fabricant de tarots.

TAROTS. s. m. pl. Jeux. Cartes à jouer dont on se sert dans quelques pays, surtout en Espagne et en Allemagne. Leur revers est orné de grisailles en compartiments, et elles sont marquées d'autres figures que les cartes ordinaires. Ainsi, au lieu des trèfles, cœurs, piques et carreaux, elles ont des coupes, des deniers, des épées et des bâtons.

TAROUPE. s. f. S'est dit de l'espace qui est entre les deux sourcils, et des poils qui croissent quelquefois dans cet intervalle.

TARPANA. s. m. Relig. ind. Espèce de cérémonie funèbre que les Indiens accomplissent chaque jour, en l'honneur du dieu de la mort, Yama.

TARPÉIA. Fille de Tarpéius, gouverneur du Capitole sous Romulus, premier roi de Rome ; livra cette citadelle aux Sabins, en leur demandant, pour prix de sa trahison, ce qu'ils portaient à la main gauche, c'est-à-dire leurs bracelets. Les Sabins lui jetèrent aussi leurs boucliers, qu'ils portaient également au bras gauche, et l'écrasèrent sous le poids de ces armes, l'an 746 av. J.-C.

TARPÉIA. s. f. Antiq. rom. Loi romaine décrétée en 484 av. J.-C. et qui donna à tous les magistrats de la république le droit d'infliger des amendes.

TARPÉIEN, ENNE. adj. Antiq. rom. Qui appartient à Tarpéia, jeune fille qui livra le Capitole aux Sabins.

— *Mont Tarpéien* ou *roche Tarpéienne.* Partie du mont Capitolin où Tarpéia fut enterrée. C'est de là qu'on précipitait les condamnés à mort.

— Fig. *La roche Tarpéienne est près du Capitole.* Parole de Mirabeau qui est devenue proverbiale, et qui signifie que le supplice touche souvent au triomphe, l'ignominie à la gloire. La roche Tarpéienne, d'où l'on précipitait à Rome les criminels, était en effet située près du Capitole, où l'on couronnait les triomphateurs.

— Myth. rom. Épithète de plusieurs dieux ou déesses spécialement honorés sur le mont Tarpéien ou Capitolin. Jupiter Tarpéien. Mars Tarpéien. Apollon Tarpéien. Junon Tarpéienne. Minerve Tarpéienne.

— *Jeux tarpéiens.* Jeux célébrés à Rome en l'honneur de Jupiter Tarpéien.

TARPOUCHE. s. m. Relat. Toque de brocart d'or et de velours cramoisi que portent les femmes de Smyrne.

TARQUE. s. f. Sorte d'ancien bouclier ou targe. V. TARGE.

— Se dit encore du bouclier dont les matelots sont armés dans les joutes qui ont lieu à Marseille, à Toulon et dans les autres ports du Midi.

TARQUETTE. s. f. Petite tarque ou targe.

TARQUIN. s. m. Hortic. Variété de poire.

TARQUIN. Nom des deux derniers rois de Rome et de leur famille. Tarquin l'Ancien. Tarquin le Superbe, etc. L'expulsion des Tarquins.

— Se prend quelquefois substantiv. et fig. pour désigner un mauvais prince. C'est un Tarquin, un vrai Tarquin.

— TARQUIN Ier, dit TARQUIN L'ANCIEN. Cinquième roi de Rome, né à Tarquinies, 656 ans av. J.-C., vint à Rome et se fit proclamer roi au préjudice des deux fils d'Ancus Martius. Il combattit avec succès les Latins et les Sabins, doubla le nombre des sénateurs et des chevaliers, embellit Rome, et périt assassiné par les fils d'Ancus, 577 ans av. J.-C. || TARQUIN II ou TARQUIN LE SUPERBE, septième et dernier roi de Rome, petit-fils du précédent, épousa Tullie, fille du roi Servius Tullius, après avoir fait périr son frère Aruns, époux de Tullie, et s'être défait de sa première femme. Il parvint au trône en ôtant la vie à son beau-père (534 ans av. J.-C.), soumit les peuples voisins, acheva le Capitole, mais se rendit odieux par son orgueil et sa tyrannie. Banni par suite de l'attentat de son fils Sextus (509), il ne cessa de conspirer inutilement, et mourut octogénaire chez Aristodème, tyran de Cumes. || TARQUIN (Sextus), fils aîné de Tarquin le Superbe, livra Gabies à son père, et fut cause de l'abolition de la royauté par l'outrage qu'il fit à Lucrèce. V. LUCRÈCE. Il suivit sa famille dans l'exil, combattit contre les Romains, et fut tué à la bataille du lac Régille, 494 ans av. J.-C.

TARQUINIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tarquinies et des pays voisins. Les Tarquiniens formaient un des douze peuples toscans. Longtemps en guerre avec les Romains, ils furent entièrement soumis par eux 283 ans av. J.-C. || Qui appartient à Tarquinies ou à ses habitants.

TARQUINIES. Géogr. anc. Ville d'Étrurie, au S., sur la Marta. Patrie de Tarquin l'Ancien. V. TARQUINIEN.

TARRACO. Géogr. anc. Ville et port de l'Hispanie citérieure, capitale de la Tarraconaise, fondée par les Phéniciens et agrandie par les Romains, qui en firent une des villes les plus considérables de la Péninsule. Aujourd'hui *Tarragone*.

TARRACONAIS, AISE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tarraco ou de son territoire. || Qui appartient à cette ville ou à ce pays.

TARRACONAISE. s. f. Géogr. anc. Une des trois provinces d'Hispanie sous les Romains, la plus grande et la plus méridionale. Elle était située entre les Pyrénées, la Méditerranée, la Bétique, la Lusitanie et l'Océan. Sa capitale était *Tarraco*.

TARRAGONAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Tarragone. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

TARRAGONE. Géogr. Ville d'Espagne (Catalogne), sur la Méditerranée, à 85 kilom. S.-O. de Barcelone ; 12,200 hab. Antiquités, port, belle cathédrale. Pêche active.

— Hist. Capitale de la Tarraconaise et de toute l'Espagne citérieure sous les Romains, cette ville appartint ensuite aux Visigoths, aux Arabes (de 1114 à 1190), puis aux Maures, auxquels Alphonse le Batailleur la reprit. Les Anglais l'occupèrent en 1705, dans la guerre de la Succession, et y mirent le feu en l'évacuant. Les Français s'en emparèrent en 1808 et 1811, et l'ont gardée jusqu'en 1813.

TARREAU. s. m. Techn. Tarière de charron. On écrit plus correctement *taraud*.

TARSAL, ALE. adj. (rad. *tarse*). Zool. Se dit d'un animal dont les tarses sont d'une autre couleur que le reste du corps.

TARSATICA. Géogr. anc. Ville d'Illyrie, dans la Liburnie, aujourd'hui *Tarsatz*.

TARSE. s. m. (du lat. *tarsus* ; fait du gr. ταρσός, claie, parce que le tarse est formé de plusieurs pièces rangées avec ordre). Anat. Partie postérieure du pied, composée de sept os enclavés les uns dans les autres. Les os forment deux rangées, la première dite rangée jambière, et la seconde, rangée métatarsienne.

— Cartilage très mince placé dans l'épaisseur du bord libre de chaque paupière.

— Ornith. Chez les oiseaux, Troisième article des pieds, immédiatement après la jambe. Il est maigre, arrondi, couvert d'écailles et quelquefois de plumes.

— Entom. Chez les insectes, Extrémité terminale des pattes, qui répond au pied des autres animaux. Il est divisé en plusieurs articles, et terminé par un ou plusieurs angles, des crochets, des pinces ou des brosses, pour la préhension, la marche sur les corps polis ou sur l'eau.

TARSE. adj. des 2 g. Anat. Se dit des cartilages des paupières ou tarses. Cartilages tarses ou fibro-cartilages tarses.

TARSE. Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure, capitale de la Cilicie orientale, près de l'embouchure du Cydnus, dans la Méditerranée. Patrie d'Athénodore, d'Hermogène et de l'apôtre saint Paul.

TARSÉ, ÉE. adj. Zool. Qui a les tarses autrement colorés que le reste du corps.

TARSENAL. s. m. Anc. t. milit. S'est dit pour Arsenal.

TARSIEN, IENNE. adj. (rad. *tarse*). Anat. Qui appartient, qui a rapport au tarse. Artère tarsienne. Articulations tarsiennes.

— *Os tarsiens.* Les os du tarse, tant chez l'homme que dans les quadrupèdes.

TARSIER. s. m. (rad. *tarse*). Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des quadrumanes, et de la famille des lémuriens ou makis. Cet animal est nocturne et vit d'insectes. Il habite Madagascar. Tarsier aux mains rousses. Tarsier aux mains brunes. Tarsier de Banca.

TARSIS ou **THARSIS.** Géogr. anc. Lieu peu connu, où les flottes de Salomon allaient chercher des métaux précieux. Quelques-uns pensent que Tarsis était sur la côte de Zanguebar.

TARSO. s. m. Constr. Sorte de marbre très dur qu'on trouve en Toscane.

TARSO-MÉTATARSIEN, IENNE. adj. Anat. Qui a rapport au tarse et au métatarse. Articulations tarso-métatarsiennes.

TARSO-MÉTATARSI-PHALANGIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle du pied.

TARSO-PHALANGIEN. adj. et s. m. Anat. Nom donné au muscle court fléchisseur du gros orteil.

TARSO-SOUS-PHALANGIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit de deux muscles du pied. Tarso-sous-phalangien du petit orteil. Tarso-sous-phalangien du pouce.

TARSOUS. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans la Caramanie. C'est l'ancienne Tarse, mais beaucoup moins considérable. Pendant l'hiver, la population s'élève à 30,000 hab. On y fait quelque commerce.

TARTAGLIA (Nicolas). Célèbre mathématicien du XVIe siècle, mort à Venise, en 1557. Fut un des premiers qui appliquèrent les mathématiques à l'art de la guerre.

TARTAN. s. m. Comm. Sorte d'étoffe dont s'habillent les habitants du nord de l'Écosse et des îles Hébrides. Elle est de laine, à carreaux de diverses couleurs.

— Par extens. Vêtements de tartan, et particulièrement, Châle de tartan que les femmes portent en France pendant l'hiver. Acheter un tartan. Prendre, oublier son tartan.

TARTANE. s. f. Mar. Petit bâtiment en usage sur la Méditerranée, portant un grand mât, un beaupré et une voile triangulaire.

— Pêch. Sorte de filet à manche ressemblant au gangui. On s'en sert à Marseille et sur les côtes du Languedoc, pour faire une pêche qui porte le même nom.

TARTARE. adj. et s. des 2 g. Nom d'un peuple originaire du Turkestan, et répandu dans plusieurs contrées, au N. et à l'O. de l'Asie et dans l'Europe orientale. Il y a parmi les Tartares beaucoup de nomades. On a donné vaguement ce nom à tous les peuples de l'Asie moyenne, depuis la mer Caspienne jusqu'aux côtes orientales. Les Tartares. Les hordes tartares. On comprend souvent, à tort, sous cette dénomination les Mongols, les Mantchoux, les Toungouses et les Turcs, qui appartiennent à quatre souches différentes. V. ces mots.

— *Tartares-Usbeck.* Peuple tartare qui s'est

rendu maître de la Grande Boukharie, où il forme une caste aristocratique.

— Qui appartient à la Tartarie ou à ses habitants. Mœurs tartares. Coutumes tartares.

— *Tartare* se dit absol. et fig. en parlant d'un peuple barbare quelconque. Une invasion de Tartares.

— Ethnogr. Famille de peuples. Les auteurs d'ethnographie et de linguistique se servent plus ordinairement du mot *tatar*. V. TATAR.

— Art culin. *A la tartare*. Se dit en parlant d'une manière d'accommoder le poisson et la viande, qui consiste à les servir, panés et grillés, avec une sauce froide à la moutarde, que l'on nomme aussi *sauce à la tartare*. Anguille à la tartare. Poulet à la tartare. Faire une sauce à la tartare sur du veau froid. Quant au souper, il se composait d'un faisan rôti, entouré de merles de Corse, d'un jambon de sanglier à la gelée, d'un quartier de chevreau à la *tartare*, d'un turbot magnifique et d'une gigantesque langouste. (Al. Dumas.)

TARTARE. s. m. Nom qu'on donnait aux valets qui servaient les troupes à cheval de la maison du roi, en campagne.

— Relat. Se dit des courriers employés par la Porte ottomane et les ambassadeurs européens, à Constantinople. On a vu passer par cette ville trois tartares.

TARTARE. Myth. gr. Fils de l'Ether et de la Terre, et père des géants.

TARTARE. s. m. (du lat. *tartarus*; en gr. τάρταρος; fait de ταράττειν, épouvanter). Myth. anc. Partie des enfers qui renfermait les impies et les scélérats dont les crimes ne pouvaient s'expier. Le Tartare avait pour limite le Phlégéthon, qui, par ses circonvolutions, formait autour de lui comme une barrière infranchissable.

Qu'entends-je! le Tartare s'ouvre :
Quels cris! quels douloureux accents.
(Lamotte.)

— Syn. d'Enfer. V. ENFER. || Epith. Noir, profond, horrible, épouvantable, ténébreux, entr'ouvert. || Périphr. La nuit du Tartare. Les gouffres, les profondeurs du Tartare.

Que sa main moins barbare
Ne m'a-t-elle englouti dans la nuit du *Tartare*.
(Legouvé.)

TARTARÉEN, ENNE. adj. Myth. anc. Qui appartient au Tartare. Ombres tartaréennes.

TARTAREUX, EUSE. adj. Chim. Qui est de la nature du tartre. Sédiment tartareux. Les parties tartareuses d'une liqueur. || *Acide tartareux*. V. TARTRIQUE.

TARTARIE. s. f. Géogr. Se dit, en général, de tous les pays habités par les peuples tartares. On a longtemps étendu le nom de *Tartarie* ou *Grande Tartarie*, à tous les pays tributaires de la Chine, au N. et à l'O., à la Russie d'Asie, et même à une partie de la Russie d'Europe. On disait de même, *Tartarie asiatique*, *Tartarie chinoise*, *Tartarie russe*. Toutes ces dénominations mal choisies sont abandonnées maintenant.

— *Tartarie indépendante*. Le Turkestan. V. TURKESTAN. || *Petite Tartarie*. S'est dit autrefois de la Crimée. || *Mer de Tartarie*. S'est dit de l'Océan septentrional. || *Manche de Tartarie*. V. TCHOKA.

TARTARIEN. s. m. Ornith. Un des noms du martin-pêcheur.

TARTARIN, INE. adj. et s. S'est dit pour Tartare, habitant de la Tartarie. Vieux et inus.

TARTARIN. s. m. Mamm. Nom spécifique d'une espèce de singe du genre des cynocéphales.

TARTARIQUE. adj. des 2 g. Chim. V. TARTRIQUE.

TARTARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Tartariser. S'empl. adjectiv.

— Anc. chim. *Tartre tartarisé*. V. TARTRE.

— Pharm. *Teinture de mars tartarisée*. Tartrate de potasse et de fer rendu liquide, et auquel on ajoute de l'alcool pour le conserver.

TARTARISER. v. a. 1re conj. (rad. *tartre*). Anc. chim. Purifier à l'aide du sel de tartre. Tartariser l'esprit de vin.

TARTARISER. v. a. 1re conj. (rad. *tartare*). Néol. Rendre tartare. Donner les mœurs des Tartares. On n'a pu tartariser la Chine.

TARTARO. Géogr. Rivière du royaume lombard-vénitien; naît près du lac de Garda, et tombe, sous le nom de canal Bianco, dans l'Adriatique. Cours, 100 kil.

TARTARON. s. m. Archéol. Monnaie de suivre de l'empire grec, frappée par Nicéphore Phocas. C'était probablement le quart de l'as. Selon quelques auteurs, les Grecs l'appelaient *tétarteron*.

TARTAS. Géogr. Ch.-l. de canton (Landes), à 20 kil. S.-O. de Saint-Sever, sur la Midouze; 2,785 hab.

TARTE. s. f. (du lat. *torta*, tourte). Sorte de pâtisserie plate dans laquelle on met de la crème, des fruits cuits ou des confitures. Tarte à la crème. Tarte aux confitures. Tarte de pommes, de poires. Tarte de cerises, de prunes, d'abricots. Il consistait en une énorme pièce de roastbeef, un dindon mis dans son jus, des racines bouillies, une salade de choux crus et une *tarte* aux confitures. (Brill.-Sav.) Apprenez que personne au monde n'est capable de faire de si bonnes *tartes* à la crème. (Gall.) En parlant ainsi, elle fit donner de l'argent à l'eunuque pour acheter la *tarte*, et il partit. (Id.)

TARTELETTE. s. f. (dimin. de *tarte*). Petite tarte. Tartelette à la crème. Tartelettes encore chaudes. Manger des tartelettes.

TARTERON (le Père). Savant jésuite, né à Paris, en 1644, mort en 1720. Professa les humanités, et donna plusieurs traductions estimées dans leur temps

TARTESSE. Géogr. anc. Ile et ville de l'Hispanie, à l'embouchure du Bétis, centre du commerce des Phéniciens. Ce nom de Tartesse fut aussi appliqué à toute la partie de l'Espagne où les Phéniciens répandirent leur commerce.

TARTESSIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de Tartesse. || Qui appartient à Tartesse ou à ses habitants.

TARTEVELLE ou **TARTAVELLE**. s. f. Vieux mot qui signifiait Crecelle.

— Il se disait des lépreux, parce qu'ils faisaient du bruit avec une crecelle, pour avertir qu'on s'écartât de leur route.

TARTEVELLE. s. f. Techn. Partie de la trémie d'un moulin.

TARTEVELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Tarteveller. S'employait adjectiv.

Cuisine où rien n'est avalé
Qui n'ait été *tartevellé*. (Sat. chrest.)

TARTEVELLER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui signifiait Annoncer avec la tartevelle ou tartavelle.

TARTIER. s. m. (rad. *tarte*). S'est dit pour Vendeur de tartes; pâtissier.

TARTIFLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du topinambour.

TARTINE. s. f. (rad. *tarte*). Tranche de pain recouverte de quelque chose de facile à étendre avec le couteau. Tartine de beurre. Tartine de miel. Tartine de confitures.

TARTINI (Joseph). Musicien célèbre, né en 1692, à Pirano (Istrie), mort en 1770, ne se distingua pas moins comme virtuose que comme théoricien. On cite surtout de lui une sonate qu'il composa dans un songe où il lui semblait qu'il écrivait sous la dictée de Satan, et qu'on appelle *sonate du Diable*.

TARTONÉMIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des joncées, établi pour une plante de la Nouvelle-Hollande.

TARTRATE. s. m. (rad. *tartre*). Chim. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide tartarique avec les bases. Les tartrates sont neutres ou acidules; dans ce dernier cas, on les nomme *bitartrates*. Tartrate d'alumine, d'ammoniaque, d'argent. Tartrate de baryte, de bismuth. Tartrate de chaux. Tartrate de magnésie, de mercure. Tartrate de plomb, de potasse. Tartrate de quinine, etc.

— Chim. et pharm. *Tartrate acidule de potasse* ou *bitartrate de potasse*. Le tartre raffiné ou crème de tartre. V. TARTRE. || *Tartrate de potasse et d'antimoine*. Sel que l'on obtient en faisant bouillir et évaporant à siccité du tartrate acidule de potasse et du peroxyde de fer hydraté. || *Tartrate de potasse et de soude*. Sel que l'on prépare en faisant bouillir, puis cristalliser du tartrate acidule de potasse dans lequel on a versé du carbonate de soude jusqu'à saturation. Il est connu sous le nom de *sel des Seignette*, *sel de la Rochelle*, et employé comme purgatif.

TARTRE. s. m. (du lat. *tartarus*). Dépôt terreux et salin que forment les vins sur les parois des cuves où ils fermentent, et dans les tonneaux ou bouteilles où ils vieillissent. Il est rouge ou blanc, suivant la nature du vin dont il provient. Tartre rouge. Tartre blanc. Vin qui a peu, qui a beaucoup de tartre. Quelque temps avant les vendanges, lorsqu'on dispose les futailles à la recevoir, on défonce les tonneaux et on détache le *tartre*, pour l'employer dans le commerce à ses divers usages. (Chapt.) Le *tartre* concourt à la formation de l'alcool, en facilitant la fermentation. (Id.)

— *Crème de tartre*. Sel qui se forme pendant l'évaporation de la dissolution du tartre ordinaire ou tartre brut, et qui est d'un grand usage dans les arts. En chimie, on le nomme *tartrate acidule de potasse*, ou *bitartrate de potasse*. V. TARTRATE.

— *Tartre émétique* ou *stibié*. V. STIBIÉ.

— Anc. chim. *Tartre ammoniacal*. Le tartrate d'ammoniaque. || *Tartre chalybé*. Le tartrate de potasse et de fer. || *Tartre crayeux tartre méphitique*. Le carbonate de potasse. || *Tartre régénéré*. L'acétate de potasse. || *Tartre de soude*. Le tartrate de potasse et de soude. || *Tartres solubles*. Dénomination qu'on appliquait à tous les tartrates simples ou doubles, solubles dans l'eau. || *Tartre tartarisé*. Le tartrate de potasse neutre, que l'on appelait aussi *sel végétal*. || *Tartre vitriol*. Le sulfate de potasse.

— Physiol. *Tartre dentaire*, ou simplement *tartre*. Enduit, d'abord limoneux, qui s'amasse au collet des dents, et forme à la base de la couronne une incrustation qui finit par en environner la surface, si l'on n'a pas soin de l'enlever.

TARTRIMÈTRE. s. m. (du lat. *tartarus*, tartre, et du gr. μέτρον, mesure). Chim. Instrument analogue à l'alcoomètre, et qui sert à établir la valeur commerciale du tartrate acidule de potasse ou crème de tartre.

TARTRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *tartre*). Chim. Se dit de l'acide qui existe tout formé dans le tartre du vin, et qui en fut isolé pour la première fois en 1770. On en fait une limonade sèche, en l'incorporant avec le sucre en poudre. Acide tartrique. On disait plus souvent autrefois, *tartarique*.

TARTRITE. s. m. Chim. V. TARTRATE.

TARTRO-BORATES. s. m. pl. Chim. Nom donné à des composés où l'acide borique entre avec une base alcaline dans la composition de certains tartrates doubles.

TARTUF. s. m. Orthographe que La Fontaine a donnée, par licence poétique, au nom de Tartufe. C'étaient deux vrais *tartufs*, deux archipatelins. (La Font.)

TARTUFE. s. m. (de l'ital. *tartufo*, truffe; Molière ayant vu, dit-on, un béat s'extasier sur de très-belles truffes, en s'écriant avec admiration : *Tartufi! tartufi!* fit de ce mot le nom de son imposteur ou faux dévot). Nom inventé par Molière, et devenu appellatif pour désigner un hypocrite, un faux dévot. C'est un tartufe, un vrai tartufe. L'homme le plus odieux est un *tartufe*. (Boiste.) On trouve souvent un *tartufe* sous le voile hideux de l'athéisme. (Mme Necker.) Le monde est une grande comédie où l'on trouve cent mille *tartufes* pour un Molière. (Napol. I.) Il est fam.

— *Tartufe de mœurs*. Homme vicieux qui affecte des principes de morale sévère.

— Philol. Titre d'une des meilleures comédies de Molière, d'après le nom du principal personnage. La première représentation du Tartufe eut lieu le 5 août 1667. Jouer, réimprimer le Tartufe. On doit approuver la comédie du *Tartufe* ou condamner généralement toutes les comédies. (Mol.) Molière, qui croyait que la comédie pouvait attaquer les vices les plus odieux, pourvu qu'ils eussent un côté comique, n'eut besoin que d'une seule idée pour venir à bout du *Tartufe*. (La Harpe.)

TARTUFERIE. s. f. (rad. *tartufe*). Caractère, action de tartufe, d'hypocrite. Je connais sa tartuferie. Il y a de la tartuferie dans cette conduite, dans cette réponse. C'est une tartuferie. La *tartuferie* politique est un vice moderne; elle empêche de savoir à qui l'on s'adresse. (Boiste.)

TARTUFFITE. s. f. (de l'ital. *tartufo*, truffe). Minér. Bois fossile qui répand une odeur de truffe. On le nomme vulgairement, *Pierre à odeur de truffe*.

TARTUFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Tartufier. S'empl. adjectiv. Non, vous serez, ma foi, *tartufié*. (Mol.)

TARTUFIER. v. n. 1re conj. (rad. *tartufe*). Faire le tartufe, l'hypocrite. Il est peu usité.

— Molière a employé ce verbe activement, dans le sens de, Epouser Tartufe, un tartufe. V. TARTUFIÉ, part.

TARUENNA. Géogr. anc. Ville de la deuxième Belgique, capitale des Morins. On l'appelait aussi *Taruanna*. Aujourd'hui *Thérouanne* ou *Térouane*.

TARUSATE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple [illegible], à l'E. des Tarbelles. La capitale des Tarusates était *Atures*. Aujourd'hui *Aire*.

TARVIS. Géogr. Bourg des Etats autrichiens (Laybach), à 77 kilom. N.-O. de Villach.

— Hist. *Combat de Tarvis*. Victoire remportée par Masséna, sur une colonne autrichienne, le 25 mars 1797.

TARVOS. Myth. celt. V. *Taureau trigéranien*, au mot TAUREAU.

TAS. s. m. (pr. *tâ*; par antiphrase, du gr. τάσσειν, arranger). Monceau, amas de quelque chose. Gros tas. Petit tas. Tas de blé, d'avoine. Tas de gerbes, de fagots. Tas de pierres. Un tas de livres, de papiers. Un tas de boue. Un tas d'ordures. Faire un tas. Mettre en tas, en un tas. Amasser, assembler en tas, en un tas. Ce doit être un *tas* de bouquets fort ennuyeux, dit-elle, et je serais bien fâchée, pour mon compte, d'y mettre le nez. (G. Sand.) Il vida les sacs, qui firent un gros *tas* [illegible] la femme fut éblouie. (Gall.) Comme l'aigle fond sur sa proie, je me jetai sur le premier [illegible] d'or qui se présenta devant [illegible]. (Id.) Mais au lieu de trouver une salle, je sens que je traversais une cour, dont le pavé est si sale et si glissant, qu'après avoir fait quelques pas, je tombe dans un *tas* de boue. (Le Sage.)

Et dévorant maisons, palais, châteaux entiers,
Rend pour des monceaux d'or de vains *tas* de papiers.
(Boileau.)

— Fig. Ces biens lui échappent; ce *tas* de boue fond à ses yeux. (Mass.)

— Fam. *Se mettre tout en un tas*. Se ramasser, se mettre en peloton.

— Prov. et pop. *Mettre plusieurs choses à la tire en un tas*. Les mettre, les jeter ensemble confusément.

— Prov. et fig. *Crier famine sur un tas de blé*. Se plaindre comme si l'on manquait de tout, bien qu'on soit dans l'abondance. || *C'est un homme qui ferait rire un tas de pierres*. C'est un homme très-facétieux, très plaisant.

— *Tas* se dit quelquefois, fig. et fam., en parlant des choses morales. Un tas d'erreurs. Un tas de mensonges. Un tas de friponneries.

— Il se dit aussi par ironie et par mépris, d'une multitude de gens assemblés. Un tas de gueux. Un tas de fainéants. Un tas de vauriens, de fripons, de filous. Quel que soit le mode de gouvernement chez une vieille nation corrompue, elle sera toujours le jouet d'un *tas* d'intrigants ambitieux, qui la dupent [illegible] mots. (Boiste.)

Un *tas* d'hommes perdus de dettes et de crimes
Que pressent de mes lois les ordres légitimes. (Corn.)

— Archit. Masse d'un ouvrage de construction. *Approcher des matériaux sur le tas*, et les monter, de sorte qu'ils soient prêts à être employés. || *Tas de charge*. Dans les voûtes gothiques, se dit des coussinets à branches, d'où partent les ogives, formerets, arcs doubleaux, etc.

— Jeux. Au trictrac, se dit de l'amas de dames qu'on fait avant de commencer le jeu.

— P. et chauss. *Tas droit*. Rangée de pavés en ligne droite, sur le milieu d'une chaussée.

— Techn. Petite enclume portative des orfèvres et de quelques autres artisans. || Matrice dont se servent les boutonniers.

TASCHE. s. f. Ancienne orthographe du mot *tâche*. Action de tâcher. Frapper en tasche. V. TÂCHE.

TASCHIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple qui habitait l'intérieur des montagnes de la Mésopotamie.

TASCODRUGITE. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte montaniste qui parut au IIe siècle, en Phrygie. Les tascodrugites enseignaient que le silence perpétuel est obligatoire d'après la loi divine. V. PASSALORYNCHITE.

TASMAN (Abel Janssen). Célèbre navigateur hollandais, né à Hoorn vers 1600, fut chargé par Van-Diémen, gouverneur des Indes hollandaises, de faire un voyage de découvertes dans l'Océan Austral, et découvrit la contrée qu'il nomma *Terre de Van-Diémen*, ainsi que la Nouvelle-Zélande.

TASMANIE. s. f. Géogr. Nom donné, par quelques géographes, à la terre de Van-Diémen et à la Nouvelle-Zélande, découvertes par Tasman.

TASMANNIE. s. f. (de *Tasman*, voyageur hollandais). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs dioïques, de la famille des magnoliacées, renfermant deux espèces, la tasmannie aromatique et la tasmannie [illegible], propres à la Nouvelle-Hollande.

TASQUE. s. f. Féod. Droit de champart.

TASSAO. s. m. Relat. Tranche de bœuf séché au soleil, dont les habitants de l'Amérique méridionale font provision, quand ils vont à la chasse.

TASSE. s. f. (de l'esp. *taza*, qui vient lui-même de l'ar. *thas*). Sorte de vase à bords peu élevés, dont on se sert pour boire. Tasse d'argent. Tasse de cristal. Tasse de porcelaine, de faïence. Mettre du lait, du bouillon dans une tasse. Boire à pleine tasse, à tasse pleine. Il recueillit tout ce qui avait été à son usage particulier : les derniers bouquets qu'elle avait portés; une *tasse* de [illegible] avait coutume de boire. (B. de St-P.) Elle servit plusieurs sortes de mets, et [illegible] des bouteilles de vin et des *tasses* d'or. (Gall.)

— Se dit [illegible] des petits vases à anses [illegible] le thé, du café, du chocolat. Tasse [illegible]. Tasse ornée de dorures, de peintures. Une tasse avec sa soucoupe. [illegible] six tasses, [illegible] tasses. Eh bien! [illegible] personne : tout le monde boit son café dans sa *tasse*, et jamais dans sa soucoupe. [illegible]

Vainement du Moka [illegible]
Fume dans des *tasses* dorées
Que [illegible] du Japon Sèvres a [illegible]. [illegible] Bianca

— *Demi-tasse*. Tasse plus petite que les tasses ordinaires, et dans laquelle on sert ordinairement le café à l'eau

— Se dit aussi de ce qui est contenu dans la tasse, dans la demi-tasse. Prendre une tasse de lait, de bouillon, une tasse de thé, de café, de chocolat. Se faire servir une demi-tasse de café ou seulement une demi-tasse. [illegible] une *tasse* d'eau, et [illegible] la firent bouillir [illegible] sur le feu. (Gall.) Je [illegible] deux grandes *tasses* [illegible] parfumé. (Brill.-Sav.) Après la fondue vinrent les fruits de la saison et les confitures, une *tasse* de vrai moka fait à la [illegible], et [illegible] deux espèces de liqueurs. (Id.) Il va prendre une *tasse* de chocolat, après quoi il passera toute la journée à jouer aux échecs. (Le Sage.)

— Prov., fig. et pop. *Boire à la grande tasse*. Se noyer dans la mer, ou seulement, dans une rivière.

— Ce mot, quoique familier, peut être employé dans la haute poésie avec une épithète qui le relève. Il est cependant mieux de lui substituer une périphrase, telle que l'albâtre fragile, l'albâtre, l'émail du Japon, du Japonais.

Sèvres d'une pure argile
Compose l'albâtre fragile
Où Moka nous verse ses feux [illegible]

Du grain de Moka [illegible]
Qui fume dans l'albâtre orné [illegible] de fleurs
Dont l'art du Japonais a peint les couleurs.
([illegible])

TASSE (Bernard), [illegible] né à Bergame en 1493, [illegible] secrétaire du prince de Salerne [illegible]. On a de lui l'Amadis [illegible], poëme en cent chants, imité du roman de ce nom.

— TASSE (Torquato Tasso, dit LE), le plus célèbre des poëtes [illegible], né en 1544 à Sorrente, fut attiré à la cour de Ferrare par le duc Alphonse II (1565) [illegible] pour la sœur de ce prince, [illegible] malheureuse [illegible] ses [illegible] sa tête s'étant égarée, il quitte [illegible] (1577) [illegible] longtemps de ville en ville

hasarda de revenir à Ferrare (1579), fut enfermé par ordre du duc dans une maison de fous, et n'en sortit qu'au bout de neuf ans (1586). Le Tasse venait d'être appelé à Rome par le pape Clément VIII pour y être solennellement couronné, quand il mourut dans cette ville en 1595. Son drame pastoral d'*Aminta* est demeuré sans égal, et sa *Jérusalem délivrée*, poème épique qui place son auteur à côté de Virgile et de Milton, a été traduit dans toutes les langues.

TASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Tasser. S'emploie adjectiv. Terres bien tassées.

— Archit. Se dit d'un bâtiment dont la charge a fait tout son effet. Bâtiment tassé.

— Peint. et sculpt. *Figure tassée.* Figure trop courte et trop lourde.

TASSEAU. s. m. (rad. *tasser*). Constr. Bout de bois assemblé à tenon, sur les arbalétriers, pour soutenir les pannes. || Petits fragments de moellons, maçonnés avec du plâtre, pour faire le scellement des sapines ou écoperches qui supportent un échafaudage.

— Techn. Petit morceau de bois qui sert à soutenir une tablette. || Petite enclume portative. || Forme sur laquelle les luthiers appliquent et collent les éclisses qui composent le corps d'une guitare, d'un violon, etc.

TASSÉE. s. f. (rad. *tasse*). Écon. dom. Le contenu d'une tasse, plein une tasse. Une tassée de lait. Peu usité.

TASSEL. s. m. S'est dit pour Tasseau.

— Anc. cost. Pièce d'étoffe carrée qui faisait partie du costume des femmes.

TASSEMENT. s. m. (rad. *tasser*). Effet des terres, des constructions qui se tassent, qui s'affaissent sous leur propre poids.

— S'est dit pour Palissade. Vieux et inusité en ce sens.

TASSER. v. a. 1re conj. (rad. *tas*). Mettre les choses en tas, pour qu'elles occupent moins de place. Tasser du foin. Tasser des fagots. Il faut tasser tous ces paquets.

— Peint. et sculpt. Ne pas donner le développement nécessaire. Tasser des figures. Tasser un groupe.

— v. n. Hortic. Multiplier, augmenter, s'élargir. De l'oseille qui tasse. Des giroflées qui commencent à tasser.

— SE TASSER. v. pron. Se mettre, demeurer en tas. Les aliments cuisent avec plus de peine, et se *tassent* moins dans l'estomac. (Brill.-Sav.)

— Se dit aussi des choses qui s'affaissent sur elles-mêmes par leur propre poids. Des terres qui se tassent. Ce bâtiment se tasse à vue d'œil.

TASSETERIE. s. f. Anc. techn. Métier du tassetier. Inusité.

TASSETIER. s. m. (rad. *tasse*). Anc. techn. Ouvrier qui faisait des tasses, des bourses. Inusité.

TASSETTE. s. f. Partie de l'ancienne armure qui couvrait les cuisses de l'homme de guerre. S'est dit plus tard des basques d'un pourpoint.

TASSIN (Dom). Savant bénédictin, né en 1677, mort en 1777, fut un des auteurs de l'Histoire de la congrégation de Saint-Maur et du Nouveau Traité de diplomatique.

TASSIOT. s. m. Techn. Croix formée de deux lattes par laquelle le vannier commence certains ouvrages.

TASSONI (Alexandre). Poète italien, né à Modène en 1565, mort en 1635, fut secrétaire du cardinal Ascagne Colonna, puis du duc de Savoie, et conseiller du duc de Modène, François Ier. Il est principalement connu par *la Secchia rapita* (*le Seau enlevé*), poème héroï-comique où il chante en vers burlesques une querelle survenue entre Modène et Bologne, à propos d'un seau de puits enlevé par les Modénais.

TASSOLE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des nyctaginées.

TASSOT. s. m. Erpét. Nom vulgaire du triton.

TASSUGON. s. m. Métrol. anc. Un des noms du chalcous.

TASTO. s. m. (mot ital. qui signifie *touche*). Mus. anc. S'écrivait autrefois sur les parties de basse, pour indiquer qu'on ne devait jouer que la note marquée, sans y ajouter aucun accord. Tasto, ou tasto solo. || *Capo di tasto.* V. CAPO-TASTO.

TATA. s. m. Terme enfantin que l'on employait autrefois pour Lisières. Il est encore au tata. Inus.

TATA. adj. (corrupt. du mot *tatillon*). Mot familier qui ne s'emploie que dans ces locutions, *madame tata, mademoiselle tata*, en parlant d'une personne qui se mêle de tout, qui descend dans les plus petits détails et veut en remontrer aux autres.

TATAC. s. m. Ornith. Oiseau du Mexique, rapporté par Buffon au genre guit-guit.

TATANE-ARRIVOU. Géogr. V. TANANARIVE.

TATAR, ARE. adj. et s. Ethnogr. Famille de peuples dont l'origine doit être placée dans la Tartarie indépendante, et qui paraît avoir été primitivement une tribu mongole. Les Tatars furent soumis, au XIIe siècle, par Djinghiz-khan, qui les incorpora parmi les Mongols. Ils donnèrent leur nom aux hordes de ce conquérant et à celles de Tamerlan. A la chute de leur empire, les hordes tatares restèrent dispersées sur le territoire conquis, et celles du Nord furent soumises par les Russes. V. MONGOL. || On distingue les Tatars d'Astrakan, Bachkirs, Barabintses, Beltyres, de Crimée, Itchikinskoi, de Kussimov, Katschins, de Kazan, Kirghis, Koundors, Mestcheriaks, Nogaïs, de l'Obi, d'Oczakov, d'Oufa, Sagaïtzis, Saïansks, de Tschary, de Tobolsk, de Tomsk, Usbecks.

— *Langues tatares.* Se dit d'un groupe de langues asiatiques qui comprend les familles tongouse et mandchoue, mongole et kalmouke, turque, yakoute, etc. V. TARTARE.

TATAR-AGHA. s. m. Hist. ott. Chef des courriers du gouvernement, ou Tartares. V. TARTARE.

TATARIE. Géogr. V. TARTARIE.

TA-TA-TA-TA. interj. Sorte d'exclamation dont on se sert pour arrêter celui qui se perd en divagations, ou pour se moquer de lui. On écrit aussi, en séparant les syllabes par des virgules, *ta, ta, ta, ta. Ta, ta, ta, ta!* voilà bien instruire une affaire! (Rac.)

TATARET. s. m. Ornith. Nom que les anciens fauconniers donnaient à une variété du faucon pèlerin.

TÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Tâter. S'empl. adjectiv.

— B.-arts. Se dit d'un dessin dont le trait est incertain et mal arrêté. On dit dans le même sens, *tâtonné*.

TÂTEMENT. s. m. Action de tâter, de sonder. Peu usité.

TÂTE-POULE. s. m. Sobriquet que l'on donne populairement à un homme qui s'occupe des soins du ménage ou de choses trop minutieuses. || Pl., des *tâte-poules*.

TÂTER. v. a. 1re conj. (du lat. *tactum*, supin de *tangere*, toucher). Toucher, manier doucement une chose pour juger de sa consistance, de sa nature. Tâter une étoffe. Tâter du pain. Tâter les mains d'un enfant pour savoir s'il a froid. Je *tâte* votre habit, l'étoffe en est moelleuse. (Mol.) D'abord qu'il eut le sac en sa puissance, il se mit à le *tâter*. (Le Sage.) Non, monsieur, répondit le jeune homme en *tâtant* avec curiosité cette peau symbolique, assez semblable à une feuille de métal par son peu de flexibilité. (De Balz.)

— Absol. Tâter avec la main. S'avancer en tâtant. Il alla droit à mon lit, dont il connaissait la position, et eut l'air de vérifier, en *tâtant* avec la main, si je m'y trouvais effectivement. (Brill.-Sav.) Apercevant une corde qui se trouva par hasard attachée au plancher, il s'y prit et se soutint en l'air, pendant que les aveugles fermèrent la porte et firent le tour de la chambre en *tâtant* partout avec leurs bâtons. (Gall.)

Monsieur, *tâtez* plutôt :
Le soufflet sur ma joue est encore tout chaud. (Rac.)

— *Tâter le pouls.* Presser légèrement l'artère pour connaître le mouvement du sang. Le docteur s'approcha de moi, me *tâta* le pouls, et observa mon visage. (Le Sage.) Je lui pris le bras pour lui *tâter* le pouls, et j'aperçus ma bague à son doigt. (Id.) Seigneur, lui dis-je, je vous prie de me donner la main, que je vous *tâte* le pouls. (Gall.) || Fig. et fam. *Tâter le pouls à quelqu'un.* Le sonder, essayer de connaître ses dispositions, ses sentiments sur une affaire. Il a besoin d'argent, il voudrait être mon gendre, et ne vient me voir que pour me tâter le pouls.

— *Tâter le pavé.* Ne pouvoir appuyer fortement le pied en marchant. Ce convalescent ne fait encore que tâter le pavé. || Fig. et fam. *Tâter le pavé, le terrain.* Agir avec précaution, avec circonspection. Surtout ne précipitez rien; tâtez pendant quelque temps le pavé, le terrain.

— Signifie Goûter à quelque chose, de quelque chose. Tâter au vin. Tâter d'un pâté, d'un poulet. *Tâtez* de cela, voilà qui est le meilleur du monde. (Mol.) Je *tâtai* des fruits du duc, et bus quelques coups d'un verdet dont ce prince les avait accompagnés. (Le Sage.)

— *Tâter aux sauces.* Se dit d'un cuisinier qui goûte les sauces, les ragoûts, avant de les servir.

— Fig. et fam. *Il n'a point tâté de ce mets.* Il n'en a point mangé.

— Prov. et fig. *Il n'en tâtera que d'une dent.* Il n'en aura que peu ou point du tout; et plus figurément encore, Il n'obtiendra pas ce qu'il a en vue, ce qu'il désire.

— *Tâter* signifie encore fig., Essayer de quelque chose, éprouver ce que c'est. Il faut lui laisser tâter de ce métier. Mais vous avez voulu *tâter* de la noblesse, et il vous ennuyait d'être maître chez vous. (Mol.) Il faut savoir jouir et savoir se passer; j'ai *tâté* de l'un et de l'autre. (Volt.) Vous voulez donc absolument *tâter* du préceptorat? à la bonne heure. (Le Sage.)

— Essayer de connaître la capacité, les sentiments, les dispositions de quelqu'un. Tâter un savant, le tâter sur la chronologie, sur l'histoire. Tâter un homme sur une affaire avant de s'y engager. Il cessa enfin de me *tâter*, et changeant de discours, de peur de m'inspirer quelque défiance, il me dit d'aller voir la duchesse, qui m'attendait impatiemment. (Le Sage.)

— *Tâter quelqu'un, le courage de quelqu'un.* Éprouver, sonder le courage d'un homme, lui susciter une première affaire. Dans les régiments, on tâte ordinairement les conscrits. || Signifie encore, en termes d'escrime, commencer à attaquer son adversaire, lui porter quelque botte, pour voir comment il se défendra. A la manière dont le nouveau venu se développa sous les armes, S. vit bien qu'il n'avait pas affaire à un novice; il ne se mit pas moins en devoir de le *tâter*. (Brill.-Sav.)

— Art milit. *Tâter l'ennemi.* Faire des mouvements, de petites attaques, pour connaître les dispositions de l'ennemi.

— Manég. *Cheval qui tâte le terrain.* Cheval qui ne marche pas franchement, qui n'a pas le pied sûr. || *Tâter son cheval.* Essayer la finesse et les moyens du cheval que l'on monte.

— SE TÂTER. v. pron. Tâter soi. Se tâter pour s'assurer si l'on est blessé.

— Fig. S'examiner, se sonder sur quelque chose. Tâtez-vous bien avant de rien promettre. Je me tâterai là-dessus.

— Être trop attentif à sa santé. Il se tâte continuellement. C'est une femme habituée à se tâter.

TÂTEUR, EUSE. s. (rad. *tâter*). Celui, celle qui se tâte continuellement, qui agit avec irrésolution, avec timidité. C'est un tâteur éternel, un tâteur insupportable. Peu usité. On dit plus souvent *tâtonneur*.

TÂTE-VIN. s. m. Techn. Instrument en fer-blanc qui a la forme d'un tuyau, et dont on se sert pour tirer le vin par le bondon, lorsqu'on veut le goûter. || Pl., des *tâte-vin*.

TATI. s. m. Ornith. Nom donné par les uns au grimpereau de la côte de Coromandel, et par d'autres à la fauvette couturière.

TATIANITE. s. m. (pr. *ta-ci-a-nite*). Hist. ecclés. Membre d'une secte fondée au XIIe siècle par Tatien, et qui n'eut qu'une courte existence. Les tatiens admettaient deux différents dieux, condamnaient le mariage, et disaient que la chair de Jésus-Christ n'avait été qu'apparente. On dit aussi *tatianien* et *tatianiste*.

TATIEN. (pr. *ta-ci-en*). Philosophe platonicien, né vers l'an 130 de J.-C., en Syrie; se convertit au christianisme, et se mit au nombre des disciples de saint Justin; mais il tomba, vers 172, dans les erreurs des gnostiques, et fut regardé comme hérésiarque.

TATIENS. s. m. pl. (pr. *ta-cien*). Antiq. rom. Nom que Romulus donna à une des trois premières tribus du peuple romain. Les Tatiens habitaient le Capitolin et le Quirinal. || Nom de la centurie de chevaliers prise dans cette tribu.

TATIGNON. s. m. Techn. Petit meuble sur lequel les brodeurs posent les mouchettes et la chandelle pendant la veillée.

TATIGUÉ. interj. Sorte de jurement. V. TÉTIGUÉ.

TATILLON, ONNE. s. (pr. *ta-ti-yon*). Celui, celle qui tatillonne. C'est un tatillon, un tatillon ridicule, insupportable. Cette femme n'est qu'une tatillonne. Fam. || L'Académie fait de *tatillon* un substantif des deux genres, ce qui est d'autant plus inutile qu'elle donne aussi le féminin *tatillonne*, plus régulier, et par conséquent préférable.

TATILLONNAGE. s. m. (pr. *ta-ti-yo-na-je*). Action de tatillon; caractère du tatillon. Je ne puis souffrir ce tatillonnage, son tatillonnage. Fam.

TATILLONNÉ. part. pass. du v. Tatillonner. Il est invar.

TATILLONNER. v. n. 1re conj. (pr. *ta-ti-yoné*; dimin. de *tâter*). Entrer inutilement, longuement, dans les plus petits détails. Ne faire que tatillonner. Il est fam.

TATIN. s. m. Vieux mot qui signifiait Une petite quantité, un peu. Distribuant un *tatin* de potage. (Rabel.)

TÂTINER. v. a. 1re conj. (fréquent. de *tâter*). S'est dit pour Tâter plusieurs fois, à plusieurs reprises.

TATITCHEF (Basile-Nikitich). Historien russe, né en 1686, remplit diverses missions en Sibérie, en Suède, devint grand-maître des mines (1737), et mourut en 1750. Son histoire de Russie, qui n'a pas été achevée, renferme des documents précieux.

TATIUS. (pr. *Ta-ciuss*). Roi de Cures, chez les Sabins, prit les armes contre les Romains à la suite du rapt des Sabines (747 av. J.-C.); entra dans la citadelle, grâce à la trahison de Tarpéia : était sur le point de vaincre quand les Sabines vinrent séparer les combattants, et consentit à régner sur les deux peuples conjointement avec Romulus, mais il fut tué sept ans plus tard à Lavinium.

TÂTONNÉ. part. pass. du v. Tâtonner. Il est invar.

TÂTONNEMENT. s. m. Action de tâtonner. Peu usité au propre.

— Fig. Les hommes, en tout, ne s'éclairent que par le *tâtonnement* de l'expérience. (Turgot.) De *tâtonnements* en *tâtonnement* on découvrit l'alcool, l'esprit de vin, l'eau-de-vie. (B.-Sav.)

— Phys. et mathém. *Méthode de tâtonnement.* Méthode par laquelle on cherche à résoudre une question en essayant différentes suppositions et différents moyens.

TÂTONNER. v. n. 1re conj. (rad. *tâter*). Chercher dans l'obscurité en tâtant. Tâtonner pour trouver un objet, l'endroit où l'on a mis un objet.

— Tâter avec les pieds et avec les mains pour se conduire plus sûrement. Marcher s'avancer en tâtonnant.

— Fig. Hésiter, parler, procéder avec timidité ou avec incertitude. Il n'a point d'idée fixe, il n'a point de méthode certaine, il ne fait que tâtonner. Je suis si accoutumée à me voir confondue sur la plus grande partie de mes désirs, que je ne parle de l'avenir qu'en *tâtonnant*. (Mme de Sév.) Il a fallu *tâtonner* beaucoup dans les premières représentations pour retrancher ce qui avait le plus déplu. (Grimm.)

— Mme de Sévigné a employé ce verbe dans un sens actif. Le petit homme chanta et fit un vrai plaisir à l'abbé de Marcillac, qui admirait et *tâtonnait* ses paroles avec des tons et des manières qui faisaient souvenir de celles de son père.

TÂTONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tâtonne. S'empl. surtout au fig. C'est un tâtonneur, un franc tâtonneur.

TÂTONS (À). loc. adv. En tâtonnant dans l'obscurité. Aller, marcher à tâtons. Chercher quelque chose à tâtons. Il s'approche de la porte; il entre et suit *à tâtons* une allée obscure, au milieu de laquelle il rencontre un escalier. (Le Sage.) Je m'avance *à tâtons*, comme un colin-maillard, mais au lieu de trouver une salle, je sens que je traverse une cour. (Id.) J'allai *à tâtons* et en me bouchant le nez, prendre le pain et l'eau qui étaient dans ma bière, et j'en mangeai. (Gall.)

— Fig. D'une manière incertaine, sans les lumières et les connaissances nécessaires. J'ai si peu de connaissance de ces choses-là que je n'y vais qu'*à tâtons*. (Acad.) Nous cherchons le bonheur *à tâtons*, lorsque la philosophie ne nous guide pas. (Boiste.) Chacun cherche *à tâtons* le vrai et le beau; nul ne les attrape; mais il n'y a personne pour juger les méprises. (Mme du Deff.)

TATOU. s. m. Mamm. Genre de mammifères de la classe des édentés, nommé aussi *dasype*, et renfermant des animaux remarquables par l'espèce de cuirasse composée de petits écussons rangés en bandes symétriques, qui revêt leur tête, leurs épaules, leur dos et leur croupe. Les tatous ont de un mètre à un mètre et demi de longueur; ils vivent dans les bois de l'Amérique méridionale, et se nourrissent de substances végétales, d'insectes et de mollusques. Presque tous sont nocturnes et creusent des terriers.

TATOUAGE. s. m. Relat. Action de tatouer, d'imprimer des dessins, des figures sur la peau, en la piquant, et résultat de cette action. Aux Carolines, le *tatouage* ne doit être opéré que sous les auspices des idées religieuses, et sous certains signes divins. (De Rienzi.) Le capitaine Lutke nous apprend que les habitants d'Oldia refusèrent plusieurs fois de conférer la décoration du *tatouage* aux officiers russes qui le demandaient. (Id.)

TATOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Tatouer. S'empl. adjectiv. Sauvage tatoué. Nous avons vu à Biban-el-Molouk, près de l'ancienne Thèbes, en Égypte, des tableaux du tombeau d'Ousiris Ier, où les ancêtres asiatiques de la race blanche européenne, peut-être même de ceux qui étaient établis dans la Thrace, sont représentés *tatoués* et couverts de peaux d'animaux. (De Rienzi.)

TATOUER. v. a. 1re conj. (rad. *tatou*, à cause des dessins réguliers que présente le test de cet animal). *Je tatoue, nous tatouons, vous tatouez. Je tatouais, nous tatouïons, vous tatouïez. Que je tatoue, que nous tatouions, que vous tatouïez*, etc. Relat. Se dit en parlant de l'usage, très-répandu parmi les sauvages, d'imprimer sur leurs corps différents dessins, différentes figures et de diverses couleurs. On tatoue en enfonçant des pointes aiguës dans la chair, et y versant une substance colorée. Le dessin qui en résulte est inaltérable. Chaque insulaire a son moko ou dessin qui lui sert comme d'armoiries et rappelle son mérite individuel. En Europe, les soldats et les matelots tatouent aussi quelquefois certaines parties de leur corps, en piquant la peau jusqu'au vif et brûlant sur les piqûres de la poudre à canon très-fine, dont les grains impriment en pénétrant des dessins ineffaçables. Tous les peuples nus se peignent la peau de diverses couleurs; ils y tracent, ils y impriment ou *tatouent* des raies droites, obliques, courbes, spirales, des figures carrées ou ovales, des échiquiers, etc. (Virey.) Quant aux femmes, il est défendu de les *tatouer* autre part que sur les mains, sur les bras, aux lèvres et au lobe de l'oreille. (De Rienzi.)

— SE TATOUER. v. pron. Tatouer soi. Les peuples de l'Océanie et de la Polynésie se tatouent, ont l'habitude de se tatouer.

TATOUEMENT. s. m. Relat. Mot que quelques voyageurs ont employé à tort pour Tatouage.

TATOUEUR. s. m. Relat. Celui qui tatoue, qui pratique sur un autre l'opération du tatouage.

TATTA. Géogr. Ville de l'État de Maroc, à 240 kil. O. de Draha; 10,000 hab. || Ville de l'Inde (Lindhy), près du Sind, à 80 kil. de la mer, et à même distance d'Haiderabad, au S.; 15,000 hab. Commerçante, mais déchue aujourd'hui.

— Géogr. anc. Grand lac salé situé dans un désert, au S.-E. de la Phrygie.

TATUSIE. s. f. Mamm. Groupe dans lequel on a rangé plusieurs espèces de tatous pourvus d'[illegible]

TAU. s. m. Gramm. La dix-neuvième lettre de l'alphabet grec (τ) : c'est une consonne qui répond à notre T. ‖ Comme lettre numérale, avec l'accent inférieur à droite, il vaut 300 et avec l'accent supérieur à gauche 300,000. ‖ Dans un autre système de notation, elle vaut 19, et désigne le 19ᵉ chant de l'Iliade et de l'Odyssée.

— Vingt-deuxième lettre de l'alphabet hébraïque *Depuis aleph jusqu'à tau*. Depuis le commencement jusqu'à la fin.

— Hist. relig. Se dit, selon quelques auteurs ecclésiastiques, du signe que l'ange, dans l'Apocalypse, imprime sur le front des prédestinés. ‖ Nom de l'espèce de croix potencée d'azur qui se trouve sur le écus du commandeur de l'ordre de Saint-Antoine, et que les religieux de cet ordre portaient sur leurs vêtements. On pense que c'est simplement la sommité d'une crosse grecque que l'on a donnée à saint Antoine parce qu'il était abbé.

— Antiq. Instrument en forme de tau grec, que plusieurs divinités égyptiennes tiennent à la main.

— Entom. Espèce de phalène sur lequel on remarque la lettre T marquée en blanc sur une tache violâtre.

TAUBER. Géogr. Rivière d'Allemagne qui naît dans le Wurtemberg, et se jette dans le Mein à Wertheim. Cours, 125 kil.

TAUBÈRE. s. m. Agric. Petit fossé pratiqué à travers des sillons, pour l'écoulement des eaux.

TAUBOUR. s. m. Anc. navig. Nom que l'on donnait à la partie d'un aviron qui est entre le support et la poignée.

TAUCHIE. s. f. Vieux mot qui signifiait Damasquinure.

TAUCHIRES. Géogr. anc. Ville de la Cyrénaïque, près du pays des Cabales.

TAUDE. s. f. Mar. Banne de toile goudronnée qui sert à former les tentes, ou à couvrir des marchandises, soit à bord des bâtiments, soit sur les quais.

TAUDÉ, **ÉE**. part. pass. du v. Tauder. S'empl. adjectiv.

TAUDER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *taude*). Mar. Couvrir avec une taude. Tauder une partie du pont. Tauder des marchandises.

TAUDION. s. m. Logement petit, malpropre. Il est pop. On dit plus ordinairement *taudis*. V. TAUDIS.

TAUDIS. s. m. (pr. *tô-di* ; du vieux mot fr. *se taudir*, qui signif. se couvrir). Petit logement malpropre, en mauvais état. C'est un taudis, un vrai taudis, un misérable taudis. Loger dans un taudis. Mais quand j'étais retiré dans mon *taudis*, le seigneur s'ennuyait, et il ne restait que le pauvre Gil Blas. (Le Sage.) Il est très-fam.

> De Philémon vous connaissez l'histoire :
> Amant aimé, dans le coin d'un *taudis*
> Jusqu'à cent ans il caressa Baucis. (VOLT.)

— *C'est un taudis, un vrai taudis*. Se dit d'une chambre, d'un appartement où tout est malpropre et en désordre.

— Anc. t. milit. Nom des baraques de soldat, au XVᵉ siècle. ‖ Logement qui faisait partie des travaux d'un siége, pour la facilité des approches.

TAUGOUR. s. m. Techn. Petit levier qui tient un essieu de charrette bandé sur les brancards.

TAULE. s. f. S'est dit pour Table. Mettre, approcher la taule.

TAULE. Géogr. Ch.-l. de canton (Finistère), à 7 kil. N.-O. de Morlaix ; 2,892 hab.

TAULENTIEN, **ENNE**. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Nouvelle Épire, près d'Epidamne ou Dyrrachium.

TAULER (Jean). Mystique, né en Allemagne, vers 1294. Prit l'habit de St-Dominique, et mourut, à Strasbourg, en 1361, laissant plusieurs ouvrages regardés comme classiques par les mystiques.

TAULIER. s. m. (rad. *taule*). S'est dit pour Etabli.

— Comm. relig. Tablette sur laquelle on présente les portions aux religieux, dans les réfectoires de certains monastères.

TAULPETIER. adj. et s. m. (rad. *taulp*, anc. orthogr. du mot *taupe*). S'est dit pour Aveugle comme une taupe ; et fig. Ignorant. C'est un terme injurieux employé fréquemment par Rabelais.

TAUMALIN. s. m. Crust. Nom vulgaire du crabe pagure ou poupart.

— Relat. Se dit dans les îles d'une sauce que l'on fait avec l'intérieur des crabes.

TAUMATTE. s. m. Bot. V. TOMATE.

TAUNTON. Géogr. Ville d'Angleterre (Somerset), à 59 kilom. S.-O. de Bristol, sur la Tone ; 12,200 hab. Grand commerce de soieries.

— Hist. *Bataille de Taunton*. Victoire remportée par Warwick et Édouard IV, duc d'York, sur Henri VI, de Lancastre, le 22 mars 1461.

TAUNUS. (pr. *tô-nuss*). Géogr. Chaîne de montagnes de l'Allemagne occidentale, dans le duché de Nassau. Sommets principaux : Grand-Feldberg (868 m.), Alte-Kœnig (800 m.).

TAUPE. s. f. (du lat. *talpa* ; on écrivait autrefois *taulpe*). Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des carnassiers, famille des insectivores, renfermant plusieurs espèces propres aux deux continents. Les taupes ont un pelage très fin ; leurs yeux sont si petits et si couverts, qu'on crut longtemps que cet organe leur manquait ; leur tête se termine par une espèce de boutoir, renforcé d'un osselet particulier qui le rend propre à fouir ; les pieds de devant sont larges et armés d'ongles tranchants. Ces animaux se creusent sous terre des galeries souterraines de distance en distance par des cloisons et des piliers ; ils se nourrissent d'insectes, de petits animaux, de racines, et causent surtout de grands dégâts aux agriculteurs et aux jardiniers en bouleversant le sol. Taupe commune. Taupe du Canada. Trou de taupe. Tendre des piéges aux taupes. La *taupe* ne se trouve guère que dans les pays cultivés. (Buff.)

— *Taupe asiatique*, *taupe du Cap*. La chrysochlore. ‖ *Taupe des dunes*, *taupe tachetée*. L'orvetère. ‖ *Taupe muscardine*. Le muscardin. ‖ *Taupe de Virginie*. Le scalope.

— Fam. *Noir comme une taupe*. Extrêmement noir, basané. Femme petite et noire comme une taupe.

— Fig. Aveugle.

> Lynx envers nos pareils et *taupes* envers nous,
> Nous nous pardonnons tout, et rien aux autres hom-
> (LA FONTAINE.) [mes.

— Fig. et fam. *C'est une taupe*, *une vraie taupe*. C'est un sournois, un traître, un homme qui agit par des voies souterraines.

— Prov. *Ne voir pas plus clair qu'une taupe*. Se dit d'une personne qui ne voit pas bien. ‖ *Il est où la taupe juche*, *il est allé au royaume des taupes*. Il est mort et enterré. ‖ *Marcher comme un preneur de taupes*. Marcher doucement, sans faire de bruit. ‖ *C'est un preneur de taupes*. C'est un homme fin et adroit. ‖ *Un chasseur, un pêcheur et un preneur de taupes feraient de beaux coups sans les fautes.*

— *Taupe*. Se disait autrefois d'une petite pelote couverte de velours noir, dont on se servait pour nettoyer les chapeaux et les habits.

— Art vétér. Tumeur inflammatoire, dégénérée en ulcère fistuleux, ayant son siége sur le sommet de la tête, entre les deux oreilles du cheval, et qui est ordinairement le résultat d'une forte contusion.

— Chirur. Tumeur molle, sinueuse, contenant une matière pultacée, qui quelquefois carie les os du crâne, et produit des sillons sur le cuir chevelu, soulevé comme la terre fouillée par une taupe.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille du genre porcelaine.

— Entom. *Taupe-grillon*, *taupe volante*. La courtilière.

— Ichthyol. *Taupe de mer*. Nom vulgaire donné au requin.

TAUPETTE. s. f. (dimin. de *taupe*). Entom. Un des noms vulgaires de la courtilière.

TAUPIER. s. m. (rad. *taupe*). Preneur de taupes.

TAUPIÈRE. s. f. (rad. *taupe*). Piége pour prendre les taupes, et qui consiste en un morceau de bois creusé, muni d'une soupape.

— Bot. Champignon du genre agaric. On le nomme aussi *touffe argentine*.

TAUPIN. s. m. (rad. *taupe*, parce que les taupins remuaient, creusaient la terre). Anc. t. milit. Nom qu'on donnait autrefois aux pionniers des armées, aux mineurs.

— *Francs taupins*. Corps de fantassins levés par Charles VII, en 1448, et qui furent dans l'origine exempts de presque tout subside. On les employait surtout à creuser les mines, des tranchées. C'est de la création des francs taupins que date en France l'établissement d'une milice régulière.

— Se disait fig. pour Lâche, poltron, et aussi pour Tapageur, à cause du peu de courage que montrèrent les francs taupins quand on les exposa à la mousqueterie, et de leur insubordination.

— Entom. Genre de l'ordre des coléoptères pentamères, famille de thoraciques, renfermant des insectes nommés vulgairement *scarabées à ressort*. Ils habitent l'Europe, et se trouvent sur les fleurs et les plantes. Quelques espèces, propres à l'Amérique, sont phosphorescentes, et désignées sous le nom de *mouches à feu*. Taupin ferrugineux. Taupin soyeux. Taupin nébuleux. Taupin marqueté. Taupin cracheur. Taupin hématode, etc.

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille du genre cône.

TAUPIN, **INE**. adj. et s. (rad. *taupe*). S'est dit fam. pour Noir comme une taupe. Il est vieux et taupin. C'est une petite taupine. Vieux et inus.

TAUPINIÈRE ou **TAUPINÉE**. s. f. (rad. *taupe*). Petit monceau de terre qu'une taupe a élevé en fouissant. La moindre *taupinée* était mont à ses yeux. (La Font.)

— Fam. et par plaisanterie. Petite élévation de terre, monticule, qui se trouve au milieu d'une campagne. Cette taupinière arrête la vue, gâte le site. Il faudrait faire disparaître cette taupinière.

— Petite maison de campagne sans apparence. Ce n'est qu'une taupinière. Il loge dans une vraie taupinière. Charles Fourier a bâti des villes auprès desquelles Rome, Babylone et Tyr ne sont que des *taupinières*. (Th. Gaut.)

TAURAILLE. s. f. (pr. *tô-ra-ye* ; rad. *taureau*). Assemblage de jeunes taureaux ; troupeau de bœufs. Peu usité.

TAURE. s. f. Jeune vache qui n'a point encore porté. Une taure bien grasse. Peu usité.

TAURE. adj. et s. des 2 g. (en lat. *Tauri*, et en gr. Ταῦροι). Géogr. anc. Peuple qui habitait la Chersonèse Taurique (Crimée). Ils se mêlèrent aux Scythes, et s'appelèrent alors *Tauro-Scythes*. Les Taures étaient renommés pour leur férocité, et immolaient à Diane les victimes humaines.

TAUREADOR. s. m. V. TORÉADOR.

TAUREAU. s. m. (du lat. *taurus*, tiré du gr. ταῦρος). Nom du mâle entier, dans l'espèce du bœuf domestique. C'est un animal fougueux et indocile, qui est dans toute la vigueur de l'âge entre trois ou quatre ans. Le taureau mugit. Mener une vache au taureau. Combat des taureaux. Le *taureau* est de la taille du cheval. (Buff.) Quelle âme a donc reçue l'impie, pour se regarder avec complaisance comme un vil assemblage de boue, et le compagnon du bœuf et du *taureau* ? (Mass.) Les anciens qui ont écrit que Thémistocle et d'autres s'étaient empoisonnés avec du sang de *taureau* falsifient à la fois l'histoire et la nature. (Volt.) Il fit fièrement face au *taureau*, et lui passa sa lance entre le cou et l'épaule avec tant de vigueur, qu'il le cloua à terre. (Le Sage.)

— Fig. et fam. *Cou de taureau*. Cou large et musculeux. ‖ *Voix de taureau*. Voix forte et retentissante. ‖ *C'est un taureau*. Se dit d'un homme très robuste, et dont la taille annonce la vigueur.

— *Combat de taureaux*. Combat d'hommes contre des taureaux. C'est un spectacle que les Espagnols ont pris des Maures. En Espagne, les combats de taureaux font partie de [illegible] part des réjouissances publiques. Ils sont aussi en usage dans quelques départements [illegible] voisins de cette contrée. Donner un combat de taureaux. Il a passé par la grande place [illegible] les apprêts du combat de *taureaux* qui [illegible] aujourd'hui l'ont arrêté. (Le Sage.) On [illegible] aussi quelquefois, *course de taureaux*. C'était huit jours avant la course les *taureaux* dans le temps que chacun s'occupait des préparatifs superbes qui se faisaient pour cette fête. [illegible]

— Féod. *Taureau banal*. Taureau appartenant au seigneur, et par [illegible] les vassaux devaient faire saillir leurs vaches.

— Fig. et bassem. *C'est un taureau banal*. Se dit d'un homme débauché, d'un libertin qui court après toutes les femmes, belles ou laides, jeunes ou vieilles.

— Astron. Nom de la seconde constellation du zodiaque. Selon les mythographes, c'est le taureau dont Jupiter prit la figure pour enlever Europe. Le Soleil entre dans le Taureau vers le 20 avril, et en sort vers le 19 mai.

> Cependant le printemps, dans sa route première,
> Ramène le *Taureau* couronné de lumière.
> (ROUCHER.)

— Entom. *Taureau volant*. Nom vulgaire d'un scarabée.

— *Taureau royal de Poniatowski*. Petite constellation boréale située entre le Serpent, l'A[illegible] et Ophiucus.

— Ichthyol. *Taureau de mer* ou *taureau marin*. Nom spécifique d'un cottre.

— Mamm. *Taureau à bosse*, *taureau des Illinois*, *taureau du Mexique*, *taureau sauvage du Canada*. Noms vulgaires du bison. ‖ *Taureau des Indes*. Le zébu. ‖ *Taureau de Pegou* ou *taureau sauvage de Pegou*. L'auroch.

— Myth. celt. *Taureau trigaranus*. Taureau que l'on voit sur plusieurs [illegible], accompagné de trois grues. On [illegible] cette idole, placée au milieu d'un lac, était consultée comme un oracle.

— Myth. anc. Le taureau était la victime la plus ordinaire dans les sacrifices. Avant de l'immoler, on l'ornait de guirlandes et souvent on lui dorait les cornes. On choisissait des taureaux noirs pour Neptune, Pluton, et les dieux infernaux. ‖ *Taureau de Crète*. V. CRÈTE. ‖ *Taureau de Marathon*. V. MARATHON.

— Ornith. *Taureau des étangs*. Nom vulgaire donné au héron butor, à cause de la force du mugissement qu'il fait entendre en plongeant son bec dans la vase.

— Temps hér. *Taureau de Phalaris*. V. PHALARIS.

— Philos. parse. *Taureau symbolique* ou *primitif*. Créature d'Ormuzd, qui contenait les principes de la vie des hommes, des animaux et des plantes. Il fut tué par Ahriman [illegible] premier homme, Kaiomorts, sortit de son épaule droite, et la vie de tous les animaux de son épaule gauche. Ce symbole se trouve dans le culte mithriaque : Mithras est représenté tuant un taureau qu'on appelle *taureau de Mithra*.

— Mar. Navire de [illegible], à deux mâts et très-renflé de l'avant, en usage dans la Manche.

— Versif. *Taureau* se prend, en poésie, dans la signification de bœuf en général, parce qu'il a plus de noblesse que ce dernier terme. De tes *taureaux* nerveux aiguillonne les flancs. (Delille.)

— Épith. Vigoureux, nerveux, robuste, ruminant, mugissant, fougueux, ardent, impétueux, indompté, fier, superbe, furieux, infatigable, laborieux, agriculteur, au large front, aux cornes menaçantes. ‖ Périphr. L'amant d'Io. Le ravisseur d'Europe.

> Entre la mort et la victoire,
> L'amant d'Io [illegible]. (DE GUERLE.)

TAURÉEN. adj. m. (rad. lat. *taurus*, taureau). Myth. gr. Surnom de Neptune, à qui on immolait ordinairement des taureaux noirs.

TAURÉIES. s. f. pl. Antiq. gr. V. TAURIES.

TAURÉON. s. m. Chronol. Nom d'un des mois de l'année, chez les habitants de Cyzique.

TAURESIUM. s. m. (pr. *tô-re-zi-omm*). Géogr. anc. Ville de Mésie, au pied du mont Hémus. Patrie de l'empereur Justinien, ce qui lui fit donner le nom de *Justiniana prima*. Aujourd'hui *Giustendil*.

TAURICEPS. adj. m. (pr. *tô-ri-ceps* ; du lat., *taurus*, taureau, *caput*, tête). Myth. anc. V. TAUROCÉPHALE.

TAURICIDER. v. n. (du lat., *taurus*, taureau, *cædere*, tuer). Combattre des taureaux. Vieux et inusité.

— S'est dit aussi par plaisanterie, pour Donner des combats de taureaux. Le roi d'Espagne a *tauricidé* pour la victoire de Fleurus. (Bussy Rab.)

TAURICORNE. adj. m. (du lat., *taurus*, taureau ; *cornu*, corne). Myth. anc. V. TAUROCÉPHALE.

TAURIDE. s. f. Géogr. anc. Un des noms de la Chersonèse Taurique. V. TAURIQUE.

— Géogr. mod. Gouvernement de la Russie [illegible] ; se compose de la presqu'île de la Crimée, et d'un vaste territoire au N. de cette presqu'île ; superf. [illegible] ; 400,000 h. Ch.-l., Simféropol. Forêts [illegible] et marins, pâturages excellents, commerce maritime fort [illegible].

TAURIENS. adj. m. pl. (du lat. *taurus*, taureau). Antiq. rom. [illegible] jeux qui se célébraient à Rome en l'honneur des dieux infernaux. Ils furent institués par Tarquin le Superbe, pour arrêter une épidémie répandue parmi les femmes grosses, et attribuée à l'usage [illegible] faisait de la chair des taureaux immolés dans les sacrifices. On dit aussi *tauriliens*.

TAURIES. s. f. pl. (du gr. ταῦρος, taureau). Antiq. gr. Fête en l'honneur de Neptune, dans laquelle on immolait des taureaux. Les taurées ou *tauréies* se célébraient particulièrement à Éphèse. Les jeunes gens chargés [illegible] les *taureaux*.

TAURIFORME. adj. m. (du lat., *taurus*, taureau, *forma*, forme). Myth. anc. V. TAUROCÉPHALE.

TAURILIENS. s. m. pl. Ant. rom. V. TAURIENS.

TAURILLIÈRE. adj. et s. m. (rad. *taure*). [illegible] dans quelques localités, d'une vache [illegible] avorter.

TAURILLON. s. m. (dimin. de *taureau*). Écon. rur. Jeune taureau.

TAURINE. s. f. (du lat. *taurus*, bœuf, taureau). Chim. Substance cristallisable particulière, découverte dans la bile du bœuf.

TAURINS. s. m. pl. (en lat. *Taurini*). Géogr. anc. Peuple de la Gaule cisalpine, entre les Alpes et la partie supérieure du Pô. *Augusta Taurinorum*, aujourd'hui *Turin*, était leur capitale.

TAURIQUE. s. f. Géogr. anc. Pays des Taures, au N. du golfe Carcinites, entre la [illegible] et le Palus-Méotide.

TAURIQUE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient aux Taures.

— *Chersonèse taurique*. Presqu'île située entre le golfe Carcinites et le Bosphore Cimmérien. Elle était habitée par les Taures. Aujourd'hui la *Crimée*.

— Myth. anc. *Diane Taurique*. Divinité à laquelle les Taures offraient des sacrifices humains. Iphigénie fut prêtresse de Diane Taurique. V. IPHIGÉNIE et ORESTE.

TAURIQUES. s. m. pl. Myth. anc. Sacrifices dans lesquels les Taures immolaient des victimes humaines.

TAURIS. (pr. *tô-riss*). Géogr. Ville d'Iran, ch.-l. de l'Azerbaïdjan, [illegible]. Elle en a [illegible], 50,000 avant le tremblement de terre de 1721, qui la renversa en partie et fit périr 100,000 personnes. Commerce considérable.

— Hist. *Bataille de Tauris*. Victoire remportée par Sélim Iᵉʳ sur Ismaël Sophi, en 1514. La ville de Tauris se rendit au vainqueur.

TAURISQUE. adj. et s. des 2 g. Nom d'un peuple celte qui fut chassé des bords du D[illegible] et s'établit [illegible]. Il y avait d'autres peuples appelés *Taurisques* dans les Alpes, dans la Thrace et dans la Dacie.

TAUROBOLE. s. m. (ét. gr., ταῦρος, taureau ; βάλλω, action de frapper). Antiq. Sacrifice expiatoire inventé par les prêtres païens, dans le IIᵉ siècle, pour l'opposer au baptême des chrétiens. Il consistait à immoler à Cybèle un taureau sur une pierre creuse, percée de trous, et sous laquelle était une fosse où se plaçait l'expié, qui se trouvait ainsi couvert du sang de l'animal immolé.

— Se dit aussi de l'espèce d'autel sur lequel on faisait ce sacrifice.

TAUROBOLIQUE. adj. des 2 g. Antiq. Qui concerne un taurobole. Inscription taurobolique.

TAUROBOLISER. v. n. 1ʳᵉ conj. (rad. *taurobole*). Célébrer un taurobole. Mot créé par Voltaire.

TAUROCATHAPSIES. s. f. pl. (du gr. ταῦ-

καθάπτω, formé de ταῦρος, taureau; καθάπτειν, attaquer. Antiq. Combat ou chasse de taureaux, qui se donnait dans un cirque.

TAUROCÉPHALE. adj. m. (ét. gr., ταῦρος, taureau; κεφαλή, tête). Myth. anc. Épithète de Bacchus, que l'on représente ayant sur sa tête des espèces de cornes. On dit aussi *Taurocéps*, *Tauricorne*, *Tauroceros*, *Taurocrâne* et *Tauromorphe*.

TAUROCÉROS. adj. m. (ét. gr., ταῦρος, taureau; κέρας, corne). Myth. anc. V. TAUROCÉPHALE.

TAUROCRÂNE. adj. m. (ét. gr., ταῦρος, taureau; κρανίον, tête). Myth. anc. V. TAUROCÉPHALE.

TAUROCHOLION. s. m. (pr. *tô-rô-kô-li-on*; ét. gr., ταῦρος, taureau; χόλος, mettre en fureur). Antiq. gr. Combat de taureaux que l'on donnait à Cyzique en l'honneur de Neptune.

TAUROCOLLE. s. f. (ét. gr., ταῦρος, taureau; κόλλα, colle). Techn. Colle préparée avec les tendons, les cartilages, les rognures de peau et les pieds de taureau, le bœuf.

TAUROENTUM. (pr. *tô-ro-en-tomm*). Géogr. anc. Ville de la Gaule Viennoise, dans le pays des Marseillais, sur la mer intérieure.

TAUROMACHIE. s. f. (pr. *to-ro-ma-kie*; ét. gr., ταῦρος, taureau; μάχη, combat). Hist. S'est dit des combats de taureaux.

TAUROMENIUM (pr. *tô-ro-me-ni-um*). Géogr. anc. Ville de Sicile, sur la côte orientale, à l'E. de l'Etna, entre Messine et Catane. S'était augmentée des restes de la population de Naxos, ville voisine saccagée par Denys le Tyran. Aujourd'hui *Taormine*.

TAUROMORPHE. adj. m. (ét. gr., ταῦρος, taureau; μορφή, forme). Myth. anc. V. TAUROCÉPHALE.

TAUROPHAGE. adj. m. (ét. gr., ταῦρος, taureau; φαγω, manger). Myth. anc. Surnom de Bacchus, ou parce qu'on lui sacrifiait des taureaux, ou parce qu'un taureau était le prix du dithyrambe composé en l'honneur de ce dieu.

TAUROPHONE. adj. m. (ét. gr., ταῦρος, taureau; φονος, meurtre). Myth. anc. Surnom d'Hercule, qui tua et mangea tout entier le taureau d'Hydus.

TAUROPOLE. adj. f. (ét. gr., Ταῦροι, les Taures; πόλις, ville, cité). Myth. anc. Surnom de Diane, particulièrement honorée chez les Taures.

TAUROPOLIUM. s. m. (pr. *tô-ro-po-li-omm*; V. TAUROPOLE). Antiq. Temple de Diane Tauropole.

TAURO-SCYTHE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. V. TAURE.

TAURUS. s. m. (pr. *tô-russ*). Géogr. Chaîne de montagnes de la Turquie d'Asie, qui s'étend depuis les côtes de l'Archipel jusqu'à l'Euphrate. L'*Anti-Taurus* lie cette chaîne avec celles de l'Elbourz et du Caucase, ce qui forme un ensemble nommé par les géographes *système du Taurus*. La cime la plus élevée est le *Sogout-dagh*, dans le pachalik d'Hamid (4,700 m.).

— Géogr. anc. Les anciens étendaient le nom de *Taurus* aux chaînes de montagnes qui se prolongent au S. de la mer Caspienne, jusque vers l'Inde. ‖ *Taurus*. Cap de Sicile, sur la côte E., près de Tauromenium. Aujourd'hui, *Capo di Santa-Croce*.

— Antiq. Selon quelques critiques, explicateurs des mythes, nom d'un Crétois amant de Pasiphaé et père du Minotaure.

TAUSCHÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des crucifères, renfermant une seule espèce, la tauschérie à fruits velus, découverte dans les déserts de l'Asie.

TAUSSER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Taxer. ‖ Fixer, évaluer.

TAUSSIN. s. m. Anc. cout. Chêne blanc, dans le for de Navarre et de Béarn.

TAUTE. s. f. Pêch. Nom que les Marseillais donnent à une espèce de seiche.

TAUTOCHRONE. adj. des 2 g. (pr. *to-to-kro-ne*; ét. gr., ταυτο, le même; χρόνος, temps). Mécan. Qui a lieu dans des temps égaux.

— Mathém. *Courbe tautochrone*. Courbe telle que si on laisse tomber un corps pesant le long de sa cavité, il arrivera toujours au point le plus bas dans le même temps, de quelque point qu'on le fasse partir. La cycloïde est la courbe tautochrone dans le vide.

TAUTOCHRONISME. s. m. (pr. *to-to-kro-nis-me*; rad. *tautochrone*). Mécan. Égalité de temps pendant lequel certains effets sont produits. ‖ Propriété des mouvements ou des oscillations du pendule.

TAUTOGRAMME ou **TAUTOGRAMMATIQUE.** adj. des 2 g. (ét. gr., ταὐτό, le même; γράμμα, lettre). Litter. Se dit des vers, des poèmes, dont tous les mots commencent par la même lettre. On a les poèmes tautogrammatiques de Christianus Pierus, sur Jésus-Christ, et de Nicolas Mémmératus sur la chasse, dont tous les mots commencent par un C. On dit aussi *lettrisé*. V. ce mot.

TAUTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ταὐτό, le même; λόγος, discours). Didact. Répétition inutile d'une même idée en différents termes.

TAUTOLOGIQUE. adj. des 2 g. (rad. *tautologie*). Qui a rapport à la tautologie.

— *Écho tautologique*. Écho qui répète plusieurs fois le même son.

— Log. *Proposition tautologique*. Celle où l'identité des concepts se manifeste immédiatement. Les propositions tautologiques sont virtuellement vides ou dénuées de conséquences.

TAUTOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., ταὐτό, le même; μέτρον, mesure). Didact. Répétition d'une même mesure.

— Littér. anc. Répétition servile des mêmes mètres, dans la poésie des anciens.

TAUTOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *tautométrie*). Didact. Qui a rapport à la tautométrie.

TAUVES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Puy-de-Dôme), à 65 kil. O. d'Issoire, 2,358 hab.

TAUX. s. m. (pr. *tô*; du lat. *taxare*, taxer). Prix établi pour la vente des denrées. Le taux du pain. Ordonnance de police qui met le taux à telle denrée, à telle marchandise.

— Se dit aussi en parlant des frais de justice, des fonds publics, etc. Il faut réduire le taux de ces écritures, de ces vacations. Le taux des actions se soutient.

— Denier auquel sont établis, stipulés les intérêts de l'argent. Prêter de l'argent au taux légal, au taux de la loi, fixé par la loi. Le taux d'une rente viagère. Cinq pour cent est un taux raisonnable.

— Somme à laquelle on est taxé pour les impositions. Dans ce sens, on dit plus ordinairement *taxe*.

— *Taux* se dit aussi quelquefois en parlant de l'argent que l'on expose au jeu, du prix auquel on met la partie. Il parlait de jouer à six francs la fiche, ce qui excédait de beaucoup le *taux* de notre jeu le plus cher. (Brill.-Sav.)

— Fig. et en mauvaise part. Prix auquel un homme met ses opinions, ses services. Nous savons maintenant quel est le taux de son dévouement, de sa fidélité. Tous les hommes sont marchandises; la seule difficulté gît dans le *taux* auquel chacun s'évalue. (Walpole.)

— Syn. comp. TAUX, TAXE, TAXATION. On dit assez indifféremment *taux* ou *taxe* en parlant du prix établi dans la vente des denrées; on ne dit que *taxe* s'il s'agit du règlement judiciaire pour fixer certains frais, ou d'une imposition de deniers; on dit quelquefois *taxation* au singulier pour marquer l'opération de la taxe.

TAVAÏ-PANAMMOU. Géogr. Une des îles qui compose la Nouvelle-Zélande.

TAVAILLON. s. m. (pr. *ta-va-yon*). Constr. Morceau de sapin refendu dont on se sert pour couvrir les maisons.

TAVAIOLLE. s. f. (pr. *ta-va-yole*; de l'ital. *tavaglia*, nappe). Linge très-fin, garni de dentelles, dont on se sert pour présenter un enfant au baptême, ou pour rendre le pain bénit. Une riche tavaïolle.

— Relat. Nom que quelques voyageurs donnent à un linge dont on s'enveloppe la tête, en Turquie, pour ne rien perdre des parfums d'une cassolette, que l'on met également sous ce linge.

TAVALLE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs dioïques de la famille des conifères, renfermant plusieurs arbres ou arbustes resineux, odoriférants, propres au Pérou.

TAVANNES. Géogr. Village de Suisse (Berne), à 34 kil. N.-O. de Berne, au milieu du Jura; 1,500 hab.

TAVANNES (SAULX-). Illustre maison de Bourgogne, qui a fourni plusieurs hommes illustres; tirait son double nom du château de Saulx en Bourgogne, qu'elle possédait au XIIe siècle, et de Marguerite de Tavannes, sœur et héritière de Jean de Tavannes, gentilhomme allemand au service de France, que Jean de Saulx épousa en 1504.

— TAVANNES (Gasp. de Saulx, seigneur de). Général français, né à Dijon en 1509, fut pris à Pavie avec François Ier, dont il était page; se distingua par sa valeur, surtout au siége d'Yvoi et à Cerisolles (1544), prit Metz (1552); eut la principale part aux victoires de Renti (1554), de Jarnac et Montcontour (1569), fut nommé gouverneur de Provence, et mourut en 1573. ‖ TAVANNES (Guill. de Saulx, seigneur de). Fils aîné du précédent, né en 1553, mort en 1633, fut lieutenant du roi en Bourgogne (1574), se déclara pour Henri IV dès 1589, et se distingua surtout à Fontaine-Française. Il a laissé des mémoires historiques. ‖ TAVANNES (Jean de Saulx, vicomte de). Frère du précédent, né en 1555, se montra ligueur déterminé; fut nommé maréchal par Mayenne, ne posa les armes qu'en 1576, et mourut dans ses terres (vers 1630). On a de lui une vie de son père.

TAVASTCHUS. (pr. *ta-vast-kuss*). Géogr. Ville de la Russie d'Europe (Finlande), ch.-l. de gouvernement, sur un lac, à 135 kil. N.-O. de Helsingfors, 1,800 hab. Jadis capitale d'un petit État nommé *Tavastie*.

TAVDA. Géogr. Rivière de la Russie d'Asie, formée par la réunion de la Sosva et de la Loszva; se jette dans le Tabol après 400 kil. de cours.

TAVEL. s. m. Vin très-estimé qui se récolte aux environs de Tavel. Une bouteille, un verre de tavel.

— Anc. t. milit. Espèce de bouclier. V. TAILLEVAS.

TAVEL. Géogr. Bourg du départ. du Gard, à 8 kil. S.-O. de Roquemaure; 860 hab. Vins renommés.

TAVELÉ, ÉE. part. pass. du v. Taveler. S'emploie adjectiv. Serpent tavelé. Panthère tavelée. Avoir le visage tout tavelé.

— Techn. Se dit de la chandelle qui a été tachée, parce qu'on a employé le suif trop chaud.

TAVELER. v. a. 1re conj. Tacheter, moucheter. Se dit en parlant de la peau de certains animaux. Il est peu usité.

— SE TAVELER. v. pron. Se tacheter, se moucheter. La peau de cet animal commence à se taveler.

TAVELLE. s. f. Techn. Passementerie fort étroite. ‖ Petite tringle de bois qui frappe la trame, dans certains métiers.

TAVELURE. s. f. (rad. *taveler*). Bigarrure d'une peau tavelée. La tavelure d'un léopard. La tavelure de ce chien est fort bizarre.

— Fauconn. Se dit des mailles ou taches de diverses couleurs qui se trouvent sur le manteau d'un oiseau de proie.

TAVERNA. Géogr. Ville du royaume de Naples (Calabre ult.), à 14 kil. N. de Catanzaro; 2,000 hab. Patrie du peintre Matthias Preti, dit *le Calabrois*.

TAVERNAGE. s. m. (rad. *taverne*). Anc. jurisp. Patente que l'on payait au seigneur pour avoir le droit de tenir taverne. ‖ Écrit, permission que le seigneur accordait.

TAVERNE. s. f. (du lat. *taberna*, cabaret). Lieu où l'on vend du vin en détail; cabaret. Dans ce sens, il ne se dit que par mépris. Tenir taverne. Aller à la taverne. Hanter les tavernes. Ivrogne qui ne quitte pas la taverne. Avant que de sortir de la *taverne*, il a fallu compter avec l'hôte. (Le Sage.) Encore un hôte de *taverne* ! s'écria Léandro; ces gens-là veulent-ils donc empoisonner tout le monde! (Id.) Aujourd'hui, il est beaucoup moins usité que *cabaret*.

— En Angleterre, lieu où l'on donne à manger à prix d'argent. La taverne de l'Ancre; la taverne de la Couronne. Dîner à la taverne. Je payai mon passage au capitaine, et lui donnai un dîner d'adieu dans une très-bonne *taverne* auprès du port. (Chateaub.) Quoique sa pitance fût fortement restreinte, il n'en était pas moins un jour à dîner dans une des plus fameuses *tavernes* de Londres. (Brill.-Sav.)

— Anc. jurispr. *Taverne banale*. Taverne où les tenanciers étaient tenus d'aller acheter du vin.

TAVERNER. v. n. 1re conj. (rad. *taverne*). S'est dit pour Hanter les tavernes.

TAVERNERET. s. m. (rad. *taverne*). Terme de mépris qui signifiait Pilier de taverne, ivrogne.

TAVERNES. Géogr. Ch.-l. de canton (Var), à 28 kil. N. de Brignolles; 1,494 hab.

TAVERNIER. s. (rad. *taverne*). Celui, celle qui tient une taverne, un cabaret. Peu usité. On dit *cabaretier*.

TAVERNIER (Jean-Baptiste). Voyageur célèbre, né à Paris en 1605, parcourut successivement, et à diverses reprises, l'Europe, la Turquie, la Perse et les Indes, sur lesquelles il a laissé des relations curieuses. Mort à Moscou, en 1689.

TAVIDES. s. m. pl. Relat. Sorte de caractères auxquels les Maldives attribuent une influence occulte.

TAVIRA. Géogr. Ville du Portugal, ch.-l. de l'Algarve, à 220 kilom. S.-E. de Lisbonne, et à l'embouchure de la Seca, dans l'Atlantique; 8,700 hab. Pêche active.

TAVIRNA. s. m. Relat. Paradis des Taïtiens.

TAVISTOCK. Géogr. Ville d'Angleterre (Devon), à 49 kilom. S.-E. d'Exeter; 6,000 h. Sources minérales. Patrie de l'amiral François Drake.

TAVIUM. (pr. *ta-vi-omm*). Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure, en Galatie; capitale des Trocmes. Aujourd'hui *Tchouroum*.

TAVOILLER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui signifiait Chatouiller; et fig., Flatter, réjouir.

TAVOLA. Géogr. anc. Fleuve de l'île de Corse, affluent de la mer Tyrrhénienne. Aujourd'hui, *le Golo*.

TAVOLARA. Géogr. Île de la Méditerranée, sur la côte N.-E. de Sardaigne; 8 kilom. sur 5. Très-boisée et déserte.

TAVON. s. m. Ornith. Nom donné au mégapode, oiseau des Philippines. V. MEGAPODE.

TAWNTON. Géogr. V. TAUNTON.

TAXANTHÈME. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des plombaginées. Taxanthème austral, ou de la Nouvelle-Hollande.

TAXATEUR. s. m. (rad. *taxer*). Celui qui taxe, qui établit une taxe.

— A la poste. Commis qui taxe les lettres et les paquets.

— Procéd. Celui qui taxe les frais de justice, les dépens.

— adjectiv. dans ce dernier sens. Juge taxateur.

TAXATIF, IVE. adj. (rad. *taxer*). Procéd. Susceptible d'être taxé. Les dépens sont toujours taxatifs. Peu usité.

TAXATION. s. f. (pr. *tak-ça-ci-on*; du lat. *taxatio*). Action de taxer, d'établir une taxe. La taxation des denrées. La taxation d'une lettre, d'un paquet à la poste. La taxation des frais, des dépens d'un procès.

— Au pl. Avantages pécuniaires attribués à des employés de quelques administrations. Régler les taxations.

— Se disait également autrefois de certains droits attribués aux officiers qui avaient le maniement des deniers du roi.

TAXE. s. f. (du gr. τάξις, fait de τάσσειν, régler). Règlement établi par l'autorité pour le prix des denrées ou de certaines choses. Faire la taxe du pain, la taxe de la viande, la taxe des vivres. Le port des lettres se paye suivant la taxe. Est-ce qu'il y a quelque ordonnance qui règle de quoi l'on doit rire dans cette hôtellerie, ou si l'on a mis une *taxe* là-dessus? (Le Sage.)

— Fig. La censure est la *taxe* que l'envie met sur le mérite. (Sterne.)

— Prix fixé par ce règlement. Taxe trop haute, trop basse. La taxe de la livre de pain blanc est de tant. La taxe des paquets mis à la poste est fort élevée.

— Imposition de deniers qui se fait en certains cas sur les personnes. Mettre une taxe sur les plus riches propriétaires, sur les plus imposés.

— Montant des impositions ordinaires. Taxe exorbitante, excessive, écrasante. Taxe faible, modique. Payer sa taxe.

— Procéd. Taxation, règlement des frais de justice, des dépens, etc. Taxe des vacations des juges de paix. Taxe des actes des huissiers. Taxe des dépens. Cet article ne peut entrer en taxe. Il faut recourir à la taxe.

— *Tierce taxe*. Taxe faite par l'avoué de l'une des parties, sur la prière de son confrère, qui occupait pour la partie adverse.

TAXÉ, ÉE. part. pass. du v. Taxer. S'empl. adjectiv. Or les oliviers dont nous parlons ne sont *taxés* qu'à huit médines. (Chateaubr.) Il était reçu autrefois en Europe, chez toutes les nations qui n'avaient point été subjuguées par les Romains, qu'un homme libre ne peut être *taxé* ni gouverné que de son aveu. (De Rulhières.)

— *Taxé de*. Ce fut alors qu'elle fut *taxée* de mener une vie licencieuse. (Anquet.) L'homme circonspect est souvent *taxé* de froideur par ceux qui, sur les accès d'une ardeur soudaine, se croient une chaleur d'âme dont nul autre n'approche. (X. Marm.)

TAXEMENT. s. m. Féod. Droit seigneurial.

TAXEOTE. s. m. Hist. Appariteur, huissier de l'empire grec.

TAXER. v. a. 1re conj. (pr. *tak-cé*; du lat. *taxare*, fait du gr. τάσσειν, régler). Régler, fixer le prix des denrées, ou de quelque autre chose que ce soit. Taxer le pain. Taxer le fourrage. Taxer les vivres.

— Faire une imposition, soit en deniers, soit en denrées. Taxer une commune, les propriétaires d'une commune. Taxer un village à tant. Taxer l'industrie. On taxa les habitants à tant de sacs de blé, à tant de milliers de foin.

— Anc. cout. *Taxer d'office*. Régler par autorité supérieure et par extraordinaire la taxe qu'un taillable devait porter.

— Accuser. Taxer un homme d'avarice, de lâcheté. On le taxe d'être fort curieux, fort indiscret. Pourquoi *taxer* d'hypocrisie son air sage? (Le Sage.) Nos propres défauts sont ceux dont nous sommes le plus enclins à *taxer* les autres; nous en avons l'instinct. (Boiste.)

— Absol. *Je ne taxe personne*. Je ne fais tomber sur personne le soupçon, le reproche, l'accusation dont il s'agit.

— Procéd. Fixer les frais de justice faits dans un procès, une faillite, etc. Taxer les dépens. Taxer les vacations à tant.

— SE TAXER. v. pron. Fixer soi-même la somme qu'on veut donner pour quelque objet. Je me taxe à tant pour ma part. Tous ses amis se taxèrent pour lui procurer un remplaçant, pour payer ses dettes.

— S'accuser réciproquement. Ils se sont taxés tous les deux de poltronnerie.

TAXIARCHAT. s. m. (pr. *tak-ci-ar-ka*; ét., V. TAXIARCHIE). Antiq. milit. Charge, fonctions du taxiarque.

TAXIARCHIE. s. f. (pr. *tak-ci-ar-ki*; ét. gr., τάξις, cohorte; ἀρχή, commandement). Antiq. milit. Subdivision de l'infanterie grecque, qui contenait cent vingt-huit hommes. C'était la moitié d'une xénagie.

TAXIARQUE. s. m. (ét., V. TAXIARCHIE). Antiq. milit. Chef d'une taxiarchie. ‖ Chez les Athéniens, Titre de dix officiers placés sous les dix stratèges.

TAXICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *taxus*, if; *colere*, habiter). Bot. Qui croît sur le tronc des ifs, comme le xylomyzon taxicole.

TAXICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *taxus*, if; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes perforées, et comme taillées en if. ‖ TAXICORNES, s. m. pl. Famille de coléoptères hétéromères, dont les antennes perfoliées sont taillées en if ou en masse.

TAXIDERMIE. s. f. (ét. gr., τάξις, arrangement; δέρμα, peau). Didact. Art de préparer le

squelette et la peau des animaux morts, de manière à leur conserver leurs formes, leurs caractères génériques et spécifiques. C'est ce que l'on nomme vulgairement l'art de l'empailleur. Traité de taxidermie. La *taxidermie* est un art que l'on peut regarder comme nouveau, et dont les premières tentatives remontent à peine à un demi siècle. (Belf.-Lef.v.) Ce n'est que lorsque la *taxidermie*, ou du moins ses principaux procédés furent créés, que les naturalistes purent compter sur la représentation matérielle et durable de l'objet de leurs études, et que des moyens de comparaison irrécusables vinrent servir la science. (R.-P. Lesson.)

TAXIDERMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la taxidermie.

TAXIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *taxus*, if; *forma*, forme). Bot. Se dit d'une plante sont les feuilles ont à peu près la même disposition que celles de l'if.

TAXILE ou **TAXILA**. Géogr. anc. Ville de l'Inde, sur l'Indus, capitale du royaume de Taxile. Aujourd'hui, *Attok*.

TAXILE. Roi de l'Inde septentrionale, dont les États étaient entre l'Indus et l'Hydaspe. Fut vaincu par Alexandre, et traité honorablement par ce conquérant.

TAXINÉ, ÉE. adj. (du lat. *taxus*, if). Bot. Qui ressemble à l'if. ‖ TAXINÉES. s. f. pl. Famille de conifères qui a pour type le genre if. ‖ On dit aussi au sing., une *taxinée*.

TAXIS. s. m. (pr. *tak-ciss*; du gr. τάξις, arrangement). Chir. Pression méthodique qu'on exerce avec la main sur une tumeur herniaire pour la réduire.

TAXOLOGIE. s. f. (ét. gr., τάξις, ordre, arrangement; λόγος, discours). Didact. Science des classifications.

TAXOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la taxologie ou à la classification.

TAXOLOGUE. s. m. (ét., V. TAXOLOGIE). Didact. Auteur d'une classification, d'un traité sur les classifications. On dit aussi *taxologiste*.

TAXONOMIE. s. f. (ét. gr., τάξις, arrangement, νόμος, loi). Didact. Théorie des classifications.

TAXONOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la taxonomie. Ray vint tirer la science *taxonomique* du chaos dans laquelle elle était plongée. (D'Orbigny.)

TAXOZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τάξις, série, ζῶον, animal). Zool. Se dit des animaux chez lesquels les parties primitives de la colonne vertébrale, garnies de pieds souvent nombreux, se développent en opposition directe. ‖ TAXOZOAIRES. s. m. pl. Classe d'animaux qui présentent cette disposition.

TAY. s. f. Vieux mot qui signifiait Boue, fumier.

TAY. Géogr. Rivière d'Écosse (Perth), sort des monts Grampians, traverse le lac Tay, et tombe dans la mer du Nord, après un cours de 150 kil.

TAYAMONT. s. m. Relat. Nom que certains auteurs donnent à une purification prescrite par le Coran : elle consiste à se frotter avec du sable ou de la poussière, quand on n'a point d'eau pour l'ablution ordinaire ou abdest.

TAYATT. interj. Vén. Cri du chasseur, quand il appelle les chiens pour les lancer après la bête.

TAYEF. Géogr. Ville d'Arabie (Hedjaz), à 110 kil. S.-E. de la Mecque. Mosquée célèbre. Tombeau d'Abdallah-ibn-Abar, secrétaire de Mahomet.

TAYGÈTE. Myth. gr. Une des Pléiades. Elle eut de Jupiter un fils nommé Lacédémon, qui donna son nom à une montagne de Laconie.

TAYGÈTE. s. m. Géogr. anc. Chaîne de montagnes de la Laconie, se liant aux monts de l'Arcadie, à l'O. Les Lacédémoniens y célébraient les mystères de Bacchus, et y exposaient les enfants difformes. Hauteur 2,400 mètres.

TAYLOR (J. Brook). Mathématicien anglais, né à Edmonton (Middlesex), mort en 1732, inventeur de la formule analytique dite *théorème de Taylor*, et de plusieurs ouvrages.

TAYLORIE. s. f. (de *Taylor*, nom d'un naturaliste anglais). Bot. Genre de mousses aussi nommé *hookerie* et *tremuline*.

TAYON. s. m. S'est dit pour Aïeul et grand oncle.

— Eaux et for. Baliveau de trois coupes. V. PÉROT.

TAY-TSÉE. s. m. Hist. or. Titre que portent en Chine les héritiers présomptifs de la couronne.

TCHA, TCHHA. s. m. Philol. Nom de deux consonnes de l'alphabet sanscrit : ce sont les deux fortes du deuxième ordre, ou de l'ordre des palatales.

T'CHA. Géogr. V. TCHI.

TCHACRA. s. m. Hist. ind. Figure circulaire; roue. ‖ Particulièrement. Sorte d'arme enchantée, en forme de disque, à bords tranchants, qu'on lançait au milieu des ennemis. Le *tchacra* de Crichna est célèbre dans la mythologie indienne sous le nom de Soudarsana. ‖ Dans la chiromancie indienne, *tchacra* se dit d'une disposition des lignes de la main, en forme de soleil, qui présage la domination souveraine.

TCHACRÂ-VACÂ. s. m. Myth. ind. Oiseau aquatique duquel les Hindous racontent qu'il est condamné, pour quelque offense mystérieuse envers les dieux, à passer les nuits loin de sa compagne.

TCHAD. Géogr. Grand lac de la Nigritie centrale. On le désignait autrefois, sans le connaître, sous les noms de *Ouangara*, *mer de Nigritie*. Les eaux en sont douces, quoiqu'il n'ait pas d'écoulement visible. 380 kil. sur 225.

TCHADIR-DAGH (littéral, *montagne de la Tente*.) Géogr. Montagne de la Russie d'Europe (Tauride), dans le sud de la Crimée; 1,580 m.

TCHADIR-MEHTERI. s. m. Hist. or. Titre des officiers chargés du soin des tentes du sultan. ‖ *Tchadir-mehter-baschi*. Chef des garde-tentes.

TCHAG. s. m. Chron. Cycle de dix ans en usage chez les Cathayens.

TCHAKIRDJI-BASCHI. s. m. Hist. ott. Officier de la vénerie.

TCHAMOUNDA. Myth. ind. Nom donné à Dourgâ, femme de Siva, ou plutôt à une émanation de cette déesse sortie de son front pour combattre les Asouras Tchanda et Mounda.

TCHANARGAR. Géogr. Ville de l'Inde anglaise (Calcutta), sur le Gange, à 32 kil. de Bénarès; 1,500 hab.

TCHANDALA. Hist. ind. Celui qui est né d'un père soudra et d'une femme brahmane, ou d'un kchatriya et d'une soudra. Les tchandalas sont impurs : c'est parmi eux qu'on prend les bourreaux.

TCHANDERKOUNA. Géogr. Ville de l'Inde anglaise (Calcutta), à 110 kil. O. de Calcutta; 18,000 hab. Étoffes de soie, de coton.

TCHANDERLI. Géogr. Bourg de la Turquie d'Asie (Anatolie), à 65 kil. N.-O. de Smyrne, sur l'ancien golfe de Cumes, aujourd'hui *golfe de Tchanderli*.

TCHANDI. Myth. ind. Nom de la déesse Dourgâ, incarnée pour la destruction de Mahichâ Soura.

TCHANDRA. Myth. ind. Un des noms du dieu de la lune. V. SOMA.

TCHANDRAGOUPTA. Temps hér. ind. Fils d'un roi de Magadha et d'une femme soudra. Aidé par le brahmane Tchanakya, il extermina ses neuf frères, anéantit ainsi la dynastie des Nandas, et monta sur le trône comme premier roi de la dynastie des Mòrias. V. VRICHALA, NANDA et MÔRIA.

TCHANG. Géogr. Lac de Sibérie, entre le gouvernement de Tomsk et celui de Tobolsk.

TCHANTADJI. s. m. Hist. ott. Officier qui porte un sac de pièces de monnaie à la suite du sultan.

TCHANTIBOND. Géogr. Ville du royaume de Siam, ch.-l. de la province de Tchantibond, sur le golfe de Siam, à 200 kil. S.-E. de Bankok. Port, grand commerce.

TCHAOUCH ou **TCHAOUX**. s. m. Hist. ott. V. TCHAVOUSCH.

TCHAPPRA ou **TCHOPRAH**. Géogr. Ville de l'Inde anglaise (Calcutta), dans le Béhar, ch.-l. du district de Sarun; 43,000 hab. Aux Anglais depuis 1757.

TCHARDAC-THORBADJI. s. m. Hist. ott. Officier des janissaires.

TCHARKEY. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Russie pour les liquides, et valant le centième du védro, ou lit. 1,229.

TCHÂRVAKÂ. s. m. Philos. ind. Se dit des membres d'une des écoles hétérodoxes de la philosophie hindoue. Les tchârvakâs professent le matérialisme; on les nomme aussi *lokayaticas*.

TCHASCHNIGUIR-BASCHI. s. m. Hist. ott. Intendant de la table du sultan.

TCHA-TCHA. s. m. (onomatopée). Ornith. Un des noms vulgaires donnés à la grive draine, et tiré de son cri.

TCHAVOUSCH. s. m. Hist. ott. Huissier audiencier. ‖ Musicien du sérail. ‖ Sous-officier attaché au corps des janissaires. ‖ *Tchavousch-baschi*. Officier qui réunit plusieurs fonctions : il est vice-président du tribunal du grand vizir, ministre de la police générale, introducteur des ambassadeurs et chef d'une compagnie de milice féodale. On écrit aussi *Tchaouche*.

TCHAVOUSCHLAR-ÉMINI et **TCHAVOUSCHLAR-KIATIBI**. s. m. Hist. ott. Titre de deux officiers des huissiers appelés tchavousch.

TCHÉ-KIANG. Géogr. Province de la Chine, sur la mer Jaune à l'E.; 450 kil. sur 350; 19,000,000 hab. Ch.-l. Hang-Tcheou. Industrie et commerce très-actifs.

TCHENEDGIR. s. m. Relat. Officier de la maison du sultan, qui sert les repas. ‖ *Tchenedgir-baschi*. Maître d'hôtel du sultan.

TCHEOU. s. m. Géogr. Nom que les Chinois donnent à un arrondissement, subdivision d'un *fou*, département.

TCHÈQUE. adj. et s. des 2 g. (de l'all. *Tschech*). Ethnogr. Nom d'un peuple de race slave, qui habite la Bohême. ‖ Qui appartient à ce peuple. Famille tchèque. On écrit aussi *Tchekh*.

— *Langue tchèque*. Langue des Tchèques ou Bohêmes. Elle est très-distincte du russe et du polonais; mais appartient comme ceux-ci à la famille des langues slaves.

TCHERDINE. Géogr. Ville de Russie (Perm), à 300 kilom. nord de Perm; 2,500 hab.

TCHÉRÉMISSE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple de la famille finnoise, qui habite la Russie d'Europe, au sud-est, sur les bords du Volga. Les Tchérémisses sont en grande partie idolâtres.

TCHÉRIC. s. m. Ornith. Petit figuier de Madagascar, auquel on a donné le nom vulgaire d'*œil de verre* ou *œil blanc*.

TCHÉRITA. s. m. Littér. ind. Nom de certains récits historico-mythologiques écrits en pali.

TCHERKASK. Géogr. Ville de la Russie d'Europe (Cosaques du Don), à 55 kilom. nord-est d'Azov, sur le Don; 1,500 hab. On l'appelle aussi *Vieux-Tcherkask*. ‖ *Nouveau-Tcherkask*. Chef-lieu de la province, à 22 kilom. nord du Vieux-Tcherkask; 3,000 hab.

TCHERKESSE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple nomade et guerrier qui habite au nord du Caucase. Les Tcherkesses ont conservé leur indépendance, et ne payent aucun tribut à la Russie, avec laquelle ils sont en guerre depuis plusieurs années. Ils font le commerce des esclaves, mais ne vendent point les femmes de leur nation. Les Tcherkesses ont à juste titre la réputation d'être une des plus belles races du globe. On les appelle aussi *Circassiens*, et le pays des Tcherkesses s'appelle Circassie. V. CIRCASSIE.

TCHERNIBOG ou **TCHERNOBOG**. Myth. slave. Le mauvais principe. Il est opposé à Belbog ou Bialbog.

TCHERNIGOV. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, à l'ouest, ch.-l. d'un gouvernement de même nom; 7,000 hab.

TCHERNOWITZ. Géogr. Ville des États autrichiens (Gallicie), ch.-l. du cercle de Tchernowitz; 5,400 hab.

TCHEROKI. s. m. Ethnogr. Membre d'une tribu de l'Amérique. V. CHEROKI.

TCHERV. s. m. Philol. Nom de la vingt-cinquième lettre de l'alphabet slave et de la vingt-quatrième lettre de l'alphabet russe. Le tcherv est une consonne composée qui a la valeur du groupe *tch*.

TCHETCHENTZE. adj. V. TCHERKESSE.

TCHESMÉ. Géogr. V. TSCHESMÉ.

TCHETANAYA. Myth. et hist. ind. Nom d'une incarnation moderne de Vichnou. Tchetanaya a fondé une secte de vichnavas, qui n'admet pas de caste. Il a vécu dans le XIV^e siècle.

TCHETVÉRIK. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Russie, et valant le huitième du tchetvert, ou 26 lit. 22.

TCHETVERT. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Russie pour les matières sèches, et valant deux osmines, ou 209 lit. 74.

TCHETVERTKA. s. f. Métrol. Mesure de capacité employée en Russie, et valant le quart du tchetverik, ou 6 lit. 55.

T'CHI-ET-T'CHA. Onomatopée par laquelle on exprime le bruit que fait une personne en éternuant. Sors donc, pauvre homme de bien! et *t'chi-et-t'cha* : l'un m'éternue au nez, l'autre m'y bâille. (Beaumarch.)

TCHICKIRNÉ. s. f. Mar. Gabarre turque qui sert au transport des bois sur la mer Noire et dans les environs de Constantinople.

TCHIRIKA. Géogr. Rivière de l'empire chinois (Daourie), sort des monts Stanovoï et tombe dans l'Amour, après un cours de 750 kilom.

TCHI-LI. Géogr. Province de la Chine, entre le golfe de Tchi-li à l'est, et au nord la grande muraille, qui la sépare de la Mongolie; 700 kilom. sur 490; 35,000,000 d'hab.; ch.-l. Pékin, capitale de tout l'empire.

— *Golfe de Tchi-li*. V. PÉ-TCHI-LI.

TCHIL-MINAR. (littéral, *les quarante colonnes*). Antiq. parse. Nom arabe des ruines de Persépolis. Les Persans emploient le nombre 40 pour désigner un grand nombre, comme 600 en latin et 10,000 en grec. Le palais royal d'Ispahan est aussi appelé *Tchil-minar*.

TCHIM. s. m. Gramm. Nom de la septième lettre de l'alphabet turc. Elle répond au *c* italien.

TCHINEWAD. s. m. Relig. parse. Pont qui conduit du mont Alborchs à la voûte céleste, en passant par-dessus l'abîme appelé Dousac, où se trouve la demeure d'Ahrimane.

TCHINGUÉ. s. f. Relat. Joueuse de harpe chez les Turcs.

TCHIPROVATZ. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe (Roumélie), en Bulgarie, à 80 kilom. sud de Viddin.

TCHIRMEN. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe (Roumélie), ch.-l. de sandjakat, à 35 kil. nord-ouest d'Andrinople.

TCHITRAGOUPTA. Myth. ind. Secrétaire d'Yama : c'est lui qui tient le livre où sont inscrites les actions humaines, et efface de ce livre ceux qui vont mourir.

TCHITRALIKHA. Myth. ind. Une des Apsaras.

TCHITRARATHA. Myth. ind. Chef des Grandharbas à la cour d'Indra.

TCHOCADAR. s. m. Hist. ott. Officier de la maison du sultan. ‖ Domestique du grand vizir. ‖ *Tchocadar-agha*. Maître de la garde-robe du sultan.

TCHORBADJI. s. m. Hist. ott. Titre des capitaines commandants des janissaires.

TCHOROK. Géogr. Rivière de la Turquie d'Asie (Erzeroum), limite l'Asie Mineure à l'est et tombe dans la mer Noire; cours, 300 kilom.

TCHOUDE. adj. et s. des 2 g. Ethnogr. Nom que l'on donne quelquefois à la famille des peuples ouraliens ou finnois. ‖ Linguist. *Langues tchoudes*. V. FINNOIS.

TCHOUET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du friquet.

TCHOUGOUIEV. Géogr. Ville de Russie (Kharkow), à 32 kilom. nord-est de Zmiev; 10,000 hab. Tanneries.

TCHOUKTCHI. adj. et s. m. Géogr. Nom d'un peuple d'Asie qui occupe le nord-est de la Sibérie, et donne son nom au cap Tchoukotsk; environ 50,000 âmes.

TCHOUNG-YOUNG. s. m. (littéral, *l'invariable milieu*). Philol. chin. Titre d'un ouvrage philosophique de Khoung-tseu ou Confucius. Quelques auteurs l'attribuent à Tseu-sse, petit-fils de ce philosophe.

TCHOUROUM. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie (Sivas), ch.-lieu de Livah, à 160 kilom. nord-ouest de Tokat.

TCHOUWACHE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple de la Russie d'Europe, de race finnoise, qui habite les rives du Volga, au nombre de 370,000 individus. Les Tchouwaches ne sont chrétiens que depuis le XVIII^e siècle.

TCHU-SAN. Géogr. Île de la Chine, dans la mer Bleue, sur la côte de la province de Tché-kiang. Les Anglais en ont pris possession en 1840.

TCHUN-THSIÉOU. s. m. (littéral, *le printemps et l'automne*). Philol. chin. Titre d'un ouvrage historique de Khoung-tseu ou Confucius, qui n'a encore été traduit dans aucune langue européenne.

TCHYAVANA. Temps hér. ind. Petit-fils de Brahma. Il était tellement absorbé dans la contemplation, que les fourmis firent leur nid sur son corps sans qu'il s'en aperçût. Il épousa Soukanyâ, fille du roi Saryâti.

TE. pron. personnel de la 2^e personne des deux genres. Il a la même signification que *toi*, et s'emploie de même lorsqu'on parle, 1° à ses inférieurs ou aux personnes avec qui l'on vit très-familièrement; 2° à ceux que l'on méprise ou que l'on veut insulter, quelle que soit leur condition. V. TU et TUTOIEMENT.

— Il est tantôt régime direct. Je te remercie. Ah! scélérat, c'est maintenant que je *te* connais. (Mol.) Quoique je *te* perde de vue à travers les arbres, je n'ai pas besoin de *te* revoir pour *te* retrouver. (B. de St-P.) Tu peux partir, je ne *te* maudis pas. (Camp.) Sur ce pied-là, reprit-il, va *te* remettre à table, et ne ménage point le vin de ma cave. (Le Sage.)

> A qui du bien d'autrui veut *te* gratifier,
> Tu ne dois pas trop *te* fier. (PERRAULT.)

— Tantôt il est régime indirect. Je te promets une récompense, c'est-à-dire, je promets à toi. Si je *te* disais le nom de toutes celles qu'il a épousées en divers lieux, ce serait un chapitre à durer jusqu'au soir. (Mol.) Quelque chose de toi, que je ne puis *te* dire, reste pour moi dans l'air où tu passes, sur l'herbe où tu t'assieds. (B. de St-B.) Si tu persistes à quitter la poésie, je *te* le répète, je *te* ferai obtenir un poste honnête et lucratif. (Le Sage.)

> Lyre, qui *te* rendra ta divine influence,
> Et tes magiques sons qui soumettaient nos cœurs
> (Mme TASTU.)

— Il est souvent, dans la même phrase, régime direct d'un verbe, et régime indirect d'un autre verbe. Il t'apprécie et te donne tous les jours de nouvelles preuves de son estime. Je t'aime, et pour *te* le prouver, je *te* fais mon confident. (Le Sage.) Dis-moi, je *te* prie, qui peut t'inspirer une peur d'un si mauvais augure? (Mol.)

> Je *te* donnai sa place en ce triste accident,
> Et *te* fis après lui mon plus cher confident.
> (CORNEILLE.)

— L'*e* de *te* s'élide lorsque le verbe suivant commence par une voyelle. Il *t*'ennuierait. On *t*'en sera bien vue. Je ne *t*'accuse point, je pleure mes malheurs. (Corn.) Va, reprit-elle, je *t*'aime encore mieux dans ton naturel qu'autrement. (Le Sage.) *T*'attendre aux yeux d'autrui quand tu dors est erreur. (La Font.) Que ne puis-je *t*'exprimer ce que je sens si bien. (Montesq.) Je *t*'avoue que cela me donne un furieux chagrin. (Mol.) J'aime bien ma mère, j'aime bien la tienne, mais quand elles *t*'appellent mon fils, je les aime encore davantage. (B. de St-P.)

— Il en est de même avec les temps composés. On *t*'a trompé. On *t*'aurait ruiné. Ton maître *t*'a-t-il ouvert son cœur là-dessus, et *t*'a-t-il dit qu'il eût quelque froideur qui l'ait obligé de partir? (Mol.) Pourquoi veux-tu me quitter? *T*'aurais-je donné sans y penser, quelque sujet de mécontentement? (Le Sage.) Si l'habitant de la rivière Noire *t*'avait refusé la grâce de son esclave, je me serais battu avec lui. (B. de St-P.)

— Il s'élide aussi devant les pronoms *en* et *y*. Il ne *t*'en parlera plus. Ne *t*'y fie point. En toute chose, fais ce que tu dois, et, quelle que

soit l'opinion du vulgaire, ne t'en inquiète pas. (Boiste.) Tu peux t'en reposer sur le cœur d'une mère. (Volt.) Ame vénale, crois-tu donner à ton fils un autre père avec de l'argent : ne t'y trompe point ; ce n'est pas même un maître que tu lui donnes, c'est un valet. (J.-J. Rouss.) Si ta propre mort ne te fait descendre au tombeau, celle de ton épouse t'y entraîne toute vivante. (B. de St-P.)

— Quand *te* employé comme régime indirect est accompagné d'un autre pronom, il se place toujours le premier. On ne te l'enlèvera pas. Je *te* le dis du fond de mon cœur, j'honore le Français comme le seul peuple qui aime véritablement les hommes, et qui soit bienfaisant par caractère (J.-J. Rouss.) Je ne *te* l'aurais pas dit autrefois, parce que j'aurais craint d'avoir l'air du despotisme. (Mirab.)

— *Te* se place toujours devant le verbe dont il est le complément. Il veut te convaincre. Tels sont les avantages qu'on te promet. Nos oiseaux chantent quand ils *te* voient ; tout est gai autour de toi, toi seule es triste. (B. de St-P.) Viens m'éclairer, source de lumière, foudroie avec ta plume divine les difficultés que je vais *te* proposer. (Montesq.) Je *te* verrai sans ombre, ô vérité céleste. (Volt.) *Te* montrerai-je les objets tels qu'ils sont? (J.-J. Rouss.)

— Cependant, quand il est le complément d'un infinitif, il peut se trouver séparé de cet infinitif par un autre verbe, transposition qui ne manque pas d'élégance, mais qui est beaucoup moins usitée qu'autrefois, même en poésie. Je ne *te* puis blâmer d'avoir fui l'infamie. (Corn.) Soleil, je *te* viens voir pour la dernière fois. (Rac.) Je *te* le veux donner; hélas! c'est tout mon bien. (Flor.)

Et j'ai peur, s'il te faut expliquer mon souci,
Qu'on l'indemnise mal des frais de celui-ci.
(Th. Corneille.)

— Cette transposition est impossible avec un temps composé. On ne pourrait dire, dans aucun cas, *comment t'a-t-elle pu faire consentir à cela;* il faut, *comment a-t-elle pu te faire*, etc.

— La répétition du pronom *te* devant chaque verbe est indispensable. Il voudrait te voir, t'entendre, t'embrasser. On t'honore dans Rome, on *te* courtise, on *t'aime*. (Corn.)

— Quoiqu'on dise *transportez-vous-y*, l'usage ne permet pas que l'on se serve au singulier du pronom *te* avant cet adverbe, et que l'on dise *transporte-t'y*. Il faut dire *transportes-y-toi*, ou plutôt prendre un autre tour, parce que cette dernière manière de s'exprimer, quoique régulière, est bizarre et choquante pour l'oreille.

TE. Chim. Abréviation qui veut dire *tellure*.

TÉ. s. m. Chir. Bandage qui imite la forme de la lettre T. Il est tantôt simple et tantôt double.

— Fortif. Disposition de plusieurs fourneaux de mine en forme de T pour faire sauter une fortification.

— Mus. anc. Une des quatre syllabes dont les Grecs se servaient pour solfier. *Te*, *ta*, *ti*, *tho*.

— Techn. Équerre dont la forme est celle du T. ‖ Vis qui tient la lame avec le manche du couteau. ‖ Sorte d'équerre double dont on se sert pour dessiner l'architecture. ‖ Bâtis de tôle en forme de T, mis au-dessus d'un tuyau de poêle, pour prévenir l'engouffrement du vent dans l'intérieur.

TEANUM. (pr. *té-a-nomm*). Géogr. anc. Ville de Campanie, capitale des Sidicins; aujourd'hui *Teano*. ‖ Ville d'Apulie, au N., sur le Frento, non loin de la mer, aujourd'hui *Civita*.

TEARUS. (pr. *té-a-russ*). Géogr. anc. Rivière de la Thrace, qui se jette dans le Contadesdus; elle a trente-huit sources, les unes chaudes, les autres froides.

TEATE. Géogr. anc. Ville du Samnium, capitale des Marrucins. Patrie de Pollion, rival de Cicéron ; aujourd'hui *Chieti*.

TEBA. Géogr. Ville d'Espagne (Séville), à 60 kil. N.-O. de Malaga ; 4,500 hab.

TEBELEN. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe (Roumélie), à 150 kilom. N.-O. de Janina. Patrie d'Ali, pacha de Janina.

TEBERRA. s. m. Relig. mahom. Espèce de moine persan.

TEBET. s. m. Relat. Hache d'armes des Turcs.

TEBETH. s. m. Chron. sacr. Nom du quatrième mois de l'année civile des Hébreux, qui était le dixième mois de leur année sacrée.

TÉBRUS. Temps hér. Un des douze fils d'Hippocoon. Il fut tué par Hercule, ainsi que ses frères.

TECBIR. s. m. Hist. Nom par lequel les historiens des croisades désignent un cri de guerre des Sarrasins. C'est une corruption des mots *Allah acbar*, Dieu est puissant.

TECH. Géogr. Rivière de France (Pyrénées-Orientales), se perd dans la Méditerranée, à 5 kilom. N.-E. d'Argelès ; cours, 70 kilom.

TECHDID. s. m. Philol. or. V. TESCHDID.

TECHN. Abréviation du mot Technologie.

TECHNICITÉ. s. f. (pr. *tèk-ni-ci-té*). Néol. État, qualité de ce qui est technique. La technicité des termes.

TECHNESTHÉTIQUE. s. f. Didact. Science des beaux-arts. Dans la classification de M. Ampère, c'est une division des sciences dialegmatiques et noologiques.

TECHNIQUE. adj. des 2 g. (pr. *tèk-ni-ke ;* du gr. τέχνη, art). Qui appartient à un art, qui est propre à un art. Mot technique. Terme technique. Expression technique. Le langage technique. Le nombre des mots *techniques* tend sans cesse à s'accroître, puisque, dans toutes les sciences, dans tous les arts, le génie de l'invention tend au progrès. (Encycl.)

— Philol. *Vers techniques*. Vers faits pour aider la mémoire, en y rappelant en peu de mots des principes, des faits, etc. Géographie, histoire de France en vers techniques. Les racines grecques de Claude Lancelot sont en vers techniques.

TECHNIQUE. s. f. S'est dit autrefois pour La science. La technique des langues.

TECHNIQUEMENT. adv. (pr. *tèk-ni-ke-man*). D'une manière technique ; selon les procédés techniques. Les batteurs sont désignés *techniquement* sous le nom de *calvanieri*. (H. Vivien.)

TECHNOGRAPHIE. s. f. (pr. *tèk-no-gra-fi ;* ét. gr., τέχνη, art ; γράφω, j'écris). Didact. Connaissance des procédés par lesquels on opère les transformations que les corps doivent subir, pour être appropriés aux divers usages auxquels on les destine. Ce mot a été employé par M. Ampère dans sa classification des sciences.

TECHNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *tèk-no-gra-fi-ke*). Didact. Qui appartient à la technographie.

TECHNOLITHE. s. f. (pr. *tèk-no-li-te ;* ét. gr., τέχνη, art ; λίθος, pierre). Minér. Pierre qui représente des dessins d'objets particuliers aux arts. On appelle *technomorphite* celle qui a la forme même d'un de ces objets

TECHNOLOGIE. s. f. (pr. *tèk-no-lo-ji ;* ét. gr., τέχνη, art ; λόγος, discours). Didact. Traité des arts en général. On en a fait surtout la science des arts industriels, la connaissance des procédés employés dans les arts et métiers. La technologie nous paraît être en quelque sorte la théorie de l'industrie pratique. Se rapportant surtout à la description des procédés industriels, elle les prend dans la pratique, pour les décrire, les raisonner, indiquer leurs perfectionnements et en retracer l'histoire, rechercher ceux dont ils sont susceptibles, mettre en même temps les procédés actuels à la portée des industriels qui les ignorent encore et les rappeler à ceux qui les connaissent, en leur recommandant de nouveaux moyens, en leur montrant l'analogie de procédés empruntés à d'autres professions, en recherchant des applications aux découvertes scientifiques, etc. La technologie embrasse un champ immense. S'occuper de technologie. Rendre l'étude de la technologie plus facile.

— Explication des termes propres aux différents arts et métiers.

— S'est dit autrefois de la science des mots, sans la connaissance des choses. V. TERMINOLOGIE.

TECHNOLOGIQUE. adj. des g. (pr. *tèk-no-lo-ji-ke*). Didact. Qui a rapport à la technologie, aux arts en général. Dictionnaire technologique. Nomenclature technologique. Procédés technologiques. Opérations technologiques. La science technologique.

TECHNOMORPHITE. s. f. (pr. *tèk-no-mor-fi-te ;* ét. gr., τέχνη, art ; μορφή, forme). Minér. V. TECHNOLITHE.

TECHNOPÉGIE. s. f. (pr. *tèk-no-pé-ji ;* ét. gr., τέχνη, art; παίγνιον, enfantillage). Philol. Titre d'un petit poème d'Ausone, dont chaque vers finit par un monosyllabe qui revient au commencement du vers suivant. Clément Marot a imité en vers français la technopégie.

TECK. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, régulières, de la famille des verbénacées, comprenant une seule espèce, le teck des Indes, grand et bel arbre dont le bois est employé dans les constructions, et dont les feuilles donnent une teinture rouge. On écrit quelquefois *tek*.

— Bois de cet arbre, recherché surtout pour la construction des navires. Un bordage de teck.

TECKLEMBOURG. Géogr. Ville des Etats prussiens (province Rhénane), à 30 kilom. N.-E. de Münster. Il y a eu autrefois un comté de Tecklembourg, qui n'a été réuni entièrement à la Prusse qu'en 1706.

TECMESSA. Temps hér. Fille de Teuthras ou de Téleutras, roi de Phrygie. Elle devint la captive d'Ajax Télamonien, qui l'épousa et en eut Eurysacès.

TÉCOLITHE. s. f. (ét. gr., τήκω, fondre ; λίθος, pierre). Minér. anc. Pierre que l'on trouve dans les éponges, et que l'on croyait propre à dissoudre les calculs des reins.

— Nom donné par quelques minéralogistes modernes à des pointes d'oursins fossiles en forme de massue.

TÉCOLOTH. s. m. Ornith. Hibou du Mexique, à plumage noir et brun.

TÉCOME. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, irrégulières, de la famille des bignoniées. Le técome grimpant, vulgairement nommé *jasmin de Virginie*, est cultivé dans les jardins. Le técome à cinq feuilles est aussi connu sous le nom vulgaire de *poirier des Antilles*.

TÉCON. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du saumoneau

TECT. s. m. (du lat. *tectum*). Vieux mot qui signifiait Toit.

— Se dit encore pour Étable, dans quelques départements.

— Vener. Partie de l'os frontal sur laquelle porte le bois du cerf, du daim, etc.

TECTAIRE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves établi avec l'espèce de troque désignée sous les noms vulgaires de *toit chinois*, de *pagode* ou de *cul-de-lampe*.

TECTAME. Temps hér. Fils de Dorus et arrière-petit-fils de Deucalion ; il conduisit en Crète une colonie d'Étoliens.

TECTER. v. a. 1re conj. (du lat. *tectum*, toit). S'est dit pour Abriter.

TECTIBRANCHE. adj. des 2 g. (du lat. *tectus*, couvert, et du gr. βράγχια, branchies). Moll. Qui a les branchies couvertes. ‖ TECTIBRANCHES. s. m. pl. Ordre de gastéropodes, comprenant ceux de ces mollusques dont les branchies sont couvertes par une lame du manteau, ou enveloppées dans un bord redressé du pied.

TECTIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tectum*, toit ; *penna*, aile). Entom. Dont les ailes forment une sorte de toit. ‖ TECTIPENNES. s. m. pl. Famille d'insectes névroptères, dont les ailes à l'état de repos, forment sur le dos une sorte de toit incliné à droite et à gauche.

TECTONE. s. m. Bot. Nom donné au teck. V. TECK.

TECTOSAGE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois qui faisait partie des Volces, dans la 1re Narbonnaise. Les principales villes des Tectosages étaient Toulouse, Carcassonne et Narbonne. ‖ Peuple de l'Asie Mineure, en Galatie, au N.-O. Ancyre et Gordinus étaient ses villes principales. C'était une colonie des Volces tectosages de la Gaule.

TECTRICE. adj. et s. f. (du lat. *tectrix*, *icis;* fait de *tegere*, couvrir). Ornith. Se dit des plumes qui couvrent les ailes et la queue des oiseaux. Les plumes tectrices ou les tectrices. ‖ Les *tectrices des ailes* sont partagées en *grandes tectrices*, placées immédiatement sur les rémiges ; *petites tectrices*, qui garnissent le haut de l'aile ; *tectrices moyennes*, tenant le milieu entre les précédentes ; *tectrices supérieures*, qui occupent le dessus de l'aile; *tectrices inférieures*, qui en occupent le dessous. ‖ Les *tectrices de la queue* sont divisées en *supérieures*, qui couvrent le dessus de l'origine des rémiges, et *inférieures*, qui en couvrent le dessous.

TEDÈLES. Géogr. Cap de l'Algérie, entre Bougie et Alger.

TE DEUM. s. m. (pr. *té dé-omm*). Cantique de l'Église catholique qui commence par ces mots latins : *Te Deum laudamus*. Il se dit ordinairement à la fin des matines, les jours qui ne sont point simples féries, ni dimanches du Carême et de l'Avent, et on le chante extraordinairement pour rendre publiquement grâces à Dieu d'une victoire ou de quelque autre événement heureux. Le Te Deum est attribué à saint Augustin et à saint Ambroise. Chanter un Te Deum pour telle victoire. Chanter un Te Deum pour la conclusion de la paix. ‖ Pl., des *Te Deum*. Nous avons souvent chanté des *Te Deum* que bien des mères traduisaient en *De profundis*. (Boiste.)

— Cérémonie qui accompagne cette action de grâces. Être invité au Te Deum. Assister au Te Deum.

TÉDIEUX, EUSE. adj. (du lat. *tædiosus*). Ennuyeux, fatigant, importun. Vieux, mais à regretter. *Tédieux*, plus noble qu'*ennuyeux*, aurait mieux figuré dans le style soutenu.

TÉDIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tæda*, torche, flambeau; *fero*, je porte). Myth. lat. Qui porte un flambeau. Surnom de Diane ou de la Lune, et de Cérès.

TEDJEN. Géogr. Rivière d'Asie, naît dans l'Iran et tombe dans le golfe de Balkhan. Cours, 450 kilom.

TEDORO. s. m. Pêch. Filet du genre des folles, dont les mailles ont trois pouces et demi d'ouverture.

TÉE. s. m. Relat. Nom du génie que chaque famille des habitants de Taïti adore dans son moraï ou cimetière.

TEEDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des personnées, renfermant une seule espèce, la teedie luisante, qui croît au cap de Bonne-Espérance.

TEFFÉ. Géogr. Rivière de l'Amérique du Sud, naît dans le Pérou, et joint l'Amazone au-dessous de la petite ville de Teffé.

TEFFILIN. s. m. Hist. relig. Espèce d'amulette que portent quelques juifs, et qui se compose d'un morceau de parchemin sur lequel ils écrivent plusieurs passages de la loi.

TEFLIS. Géogr. V. TIFLIS.

TÉGÉATE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Tégée. ‖ Qui appartient à Tégée ou à ses habitants. ‖ Il se dit pour Arcadien. C'est un surnom de l'Arcadienne Atalante, de Carmente, de Calisto, de Mercure et de Pan.

TÉGÉATIS. Temps hér. Un des fils de Lycaon. Il fut le fondateur de Tégée.

TEGÉE. Géogr. anc. Ville d'Arcadie, près de l'Argolide, au S. de Mantinée, était une des plus anciennes de la Grèce. Patrie d'Aristarque. Mercure et Pan y étaient particulièrement honorés. Elle avait un temple de Minerve où périt Pausanias. Aujourd'hui *Piali*, et selon d'autres *Paleo-Episcopi* ou *Moklia*.

TÉGÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. V. TÉGÉATE.

TÉGÉNERIE. s. f. Entom. Genre d'araignées contenant plusieurs espèces, entre autres celles dites *araignée domestique* et *araignée privée*.

TEGMEN. s. m. (pr. *teg-mènn*, du lat. *tegmen*, enveloppe). Bot. Enveloppe immédiate de l'amande. ‖ Enveloppe extérieure de la fleur des graminées. ‖ Ensemble des écailles qui recouvrent les germes dans le bourgeon.

— Entom. Nom donné par quelques auteurs aux ailes supérieures des insectes, quand elles sont coriaces et parsemées de nervures, comme dans les orthoptères.

TEGMINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est pourvu d'un tegmen.

TEGMINIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tegmen*, *inis*, couverture; *penna*, aile). Entom Dont les ailes ressemblent à des espèces d'élytres.

TÉGULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *tegula*, tuile). Minér. Qui est susceptible d'être divisé en lames assez étendues et peu épaisses.

TÉGULE. s. f. (du lat. *tegula*, tuile). Entom. Petite plaque située à l'origine des ailes supérieures des insectes hyménoptères.

TÉGUMENT. s. m. (pr. *té-gu-man ;* du lat. *tegumentum*, couverture, enveloppe ; rad. *tegere*, couvrir). Anat. Membrane extérieure qui couvre le corps de l'homme. Syn. peu usité de Peau.

— Se dit d'une manière plus générale de toutes les parties qui recouvrent et protègent le corps des animaux, avec leurs dépendances, poils, plumes, écailles, plaques cornées, etc.

— Bot. Membrane qui couvre les sores des fougères. ‖ *Tégument propre*. Enveloppe propre de la graine, ou spermoderme. ‖ *Téguments floraux*. Le calice et la corolle, c'est-à-dire les enveloppes des organes sexuels, envisagées d'une manière générale.

TÉGUMENTAIRE. adj. des 2 g. (pr. *té-gu-man-tè-re ;* rad. *tégument*). Hist. nat. Qui a le caractère du tégument. ‖ Qui fait l'office de tégument.

TÉGYRA. Géogr. anc. Ville de Béotie, où Apollon avait un oracle célèbre.

TÉGYRÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tégyra. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— Myth. Surnom d'Apollon, Spécialement honoré à Tégyra.

TÉHAMA. s. m. Géogr. Territoire plat qui longe la côte de la mer Rouge, en Arabie.

TÉHÉRAN. Géogr. Capitale de la Perse ou royaume d'Iran, dans l'Irak-Adjémi ; 130,000 h.

TEHUANTEPETL. Géogr. Ville du Mexique (Oaxaca), sur le golfe de Tehuantepetl, à l'embouchure de la rivière du même nom, dans le grand Océan, à 260 kilom. S.-E. d'Oaxaca.

— *Isthme de Tehuantepetl*. Langue de terre qui va du golfe de Tehuantepetl à celui de Campêche ; 260 kilom. de large.

TEHYEMMUN. s. m. Relat. V. TEYAMONT.

TEIA ou **TEIAS**. Dernier roi des Ostrogoths en Italie, élu en 552, tué dans une bataille, à Nocera, en 553.

TÉIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la ville de Téos. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— Poét. *Le poëte téien*. Anacréon, qui était né à Téos.

TÉIFALES. s. m. pl. Hist. Nom d'un peuple d'origine scythique, qui, selon quelques historiens, habitait le Poitou à l'époque de la bataille de Tolbiac, en 496.

TEIGNANT. part. prés. du v. Teindre. Qui teint. Il est invariable. Des baies molles rougeâtres, et teignant les mains.

De sa noire liqueur *teignant* la mer profonde,
L'autre plonge, s'esquive, et disparaît dans l'onde.
(Delille.)

TEIGNANT, ANTE. adj. Qui est propre à teindre. Les corps qui jouissent de la double propriété de pouvoir tout à la fois s'unir à la fibre organique et à la matière *teignante*. (Lenorm.)

TEIGNASSE. s. f. V. TIGNASSE.

TEIGNE. s. f. (pr. *tè-gne ;* du lat. *tinea*, on a dit autrefois *tigne*). Pathol. Inflammation du cuir chevelu, caractérisée par la rougeur, une démangeaison violente, et l'éruption de vésicules transudant une humeur âcre, fétide, qui ronge les glandes cutanées, les tissus, et amène avec le temps une altération générale de l'organisme. La teigne est quelquefois héréditaire. La mauvaise nourriture, la malpropreté surtout, favorisent son développement. Teigne faveuse, granulée, furfuracée, amiantacée, muqueuse. Tête couverte de teigne. Avoir la teigne. La *teigne* se distingue des éruptions communes dans l'enfance par sa persistance, et c'est ce qui la fait reconnaître aux personnes qui sont étrangères à l'instruction médicale. (Charb.) On voit communément de graves accidents succéder à une disparition trop rapide de la *teigne*. (Id.) On considère vulgairement la teigne comme une affection contagieuse : l'observation et

l'expérience ont rendu cette opinion contestable. (Id.) Puis il me demanda si ce n'était pas moi qu'il avait vu à la porte d'une église, la tête couverte d'une *teigne*. (Le Sage.)

— Prov. et fig. *Tenir comme la teigne*. Être difficile à enlever, à écarter.

— Agric. Maladie de l'écorce des arbres.

— Art vétér. Ulcération fétide qui a son siége à la fourchette du pied des chevaux, et qui amène la chute de la partie attaquée.

— Bot. Nom vulgaire de la cuscute.

— Entom. Genre de lépidoptères séticornes de la tribu des tinéites, dont on distingue plusieurs espèces connues par les dégâts qu'elles causent dans nos habitations. Les principales sont: la *teigne fripière*, la *teigne des pelleteries*, la *teigne des tapisseries*, qui dépesent leurs larves dans les étoffes de laine, les livres, les pelleteries, et, à l'état de chenille, endommageant ces objets, non-seulement en les rongeant, mais en s'y frayant des routes; la *teigne des grains*, qui fréquente les greniers, lie ensemble plusieurs grains de blé, d'avoine, etc., avec de la soie, et les attache à un fourreau dans lequel elle se retire, se procurant ainsi à la fois la nourriture et le logement. || *Teigne à falbalas*. Nom donné aux fourreaux que construisent les chenilles des teignes, quand ils sont formés de replis flottants comme festonnés. || *Teigne des faucons*. Nom vulgaire des ricins qui vivent sur les plumes des oiseaux de proie. || *Teignes aquatiques*. Larves des friganes.

TEIGNERIE. s. f. (rad. *teigne*). Hist. médic. Dans quelques hôpitaux, Emplacement où l'on met les teigneux, où l'on fait leur pansement.

TEIGNEUX, EUSE. adj. et s. (rad. *teigne*). Qui a la teigne. Il est teigneux. C'est un teigneux.

— Pop. *C'est un teigneux, c'est donc un teigneux*. Se dit d'un homme qui n'ôte pas son chapeau pour saluer.

— Prov. et pop. *Il n'y avait que trois teigneux et un pelé*. Se disait autrefois, comme on dit aujourd'hui, *il n'y avait que trois tondus et un pelé*.

— Anc. typogr. *Balles teigneuses*. Balles sur lesquelles l'encre ne pouvait pas prendre, parce qu'elles étaient trop humides.

TEIL et **TEILLEAU**. s. m. Bot. Noms vulgaires du tilleul.

TEILLAGE ou **TILLAGE**. s. m. (pr. *tè-ya-je*, *ti-ya-je*). Techn. Opération qui consiste à rompre les crins de chanvre, à séparer les chenevottes de l'écorce, et à réduire celle-ci en filasse, pour la convertir ensuite en fil. Le *teillage* à la main se fait ordinairement, à la campagne, par les femmes qui conduisent leurs animaux au pâturage, et dans la seule vue d'utiliser leur temps. (Lenorm.) Dans les grandes exploitations, le *teillage* se fait par machine. (Id.) Il serait à désirer que les mécaniciens dirigeassent leurs recherches du côté du *teillage*, plutôt que du côté du broyage. (Id.)

TEILLÉ, ÉE, ou **TILLÉ, ÉE**. part. pass. du v. Teiller ou Tiller. Chanvre teillé. Lin teillé. Le déchet du chanvre broyé est plus considérable que celui du chanvre *teillé*. (Lenorm.)

TEILLER ou **TILLER**. v. a. 1^re conj. (pr. *tè-yé*, *ti-ye*; du gr. τίλλειν, arracher, séparer, diviser; d'où l'allem. *theilen*, *teilen*, qui a la même signif.; ou du lat. *tiliare*, fait de *tilia*, tilleul et espèce d'arbuste, de l'écorce duquel on fait de la corde). Techn. Retirer le lin, le chanvre, etc., de dessus le bois de la tige de la plante qui fournit la filasse, et que cette peau renferme. Teiller le chanvre. Teiller le lin. Avant de *teiller* le chanvre, on lui fait subir quelques opérations préparatoires, car les plantes textiles ne céderaient pas leur écorce au moment où on les récolte. (Lenorm.)

TEILLEUL. Géogr. Ch.-l. de canton (Manche), à 12 kil. S.-E. de Mortain; 2,400 hab.

TEILLEUR, EUSE, ou **TILLEUR, EUSE**. (pr. *tè-yeur*, *ti-yeur*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui s'occupe de retirer le lin, le chanvre, etc., de dessus le bois de la tige de la plante qui fournit la filasse. Un teilleur. Une teilleuse. La même ouvrière distribue aux *teilleuses* le chanvre au fur et à mesure qu'il est suffisamment sec, et le remplace par d'autre qui n'est pas hâlé. (Lenorm.)

TEINCHER. v. a. 1^re conj. Vieux mot. S'est dit pour Tancer, gronder, quereller.

TEINDOUX. s. m. Hortic. Variété de pêche.

TEINDRE. v. a. 4^e conj. (du lat. *tingere*; dérivé du gr. τέγγω, même signif.). *Je teins, tu teins, il teint; nous teignons, vous teignez, ils teignent. Je teignais. Je teignis. J'ai teint. Je teindrai. Je teindrais. Teins, teignons, teignez. Que je teigne. Que je teignisse. Teignant.* Faire prendre à une étoffe ou à quelque autre chose une couleur différente de celle qu'elle avait, en la plongeant dans une liqueur chargée d'une substance colorante qui la pénètre. Teindre du fil, de la laine, de la soie, du coton. Teindre de la toile, du drap, des étoffes. Teindre en bleu, en violet, en vert, en rouge, etc. Chez presque tous les peuples, la couleur rouge *teignit* le manteau des rois. (Richer.) Les couleurs qui servent à *teindre* les fils ou les tissus se divisent en deux grandes classes; la plus grande partie appartient au règne organique; un certain nombre est d'origine minérale. (Gault. de Claubry.) Il est possible de *teindre* un châle de cachemire en couleurs variées, et de lui rendre toute l'apparence de la nouveauté. (Id.) Les procédés qu'on emploie pour *teindre* le coton filé s'appliquent également à *teindre* le fil de lin ou le fil de chanvre. (Lenorm.)

— Se dit aussi en parlant des choses qui colorent l'eau et autres liqueurs où on les jette. Le bois de campêche teint l'eau en rouge. Les gros vins rouges du Midi peuvent servir à teindre les vins blancs. Je joignis aux pavots et aux soucis une fleur de foulsapatte, qui sert aux cordonniers à *teindre* leurs cuirs en noir. (B. de St-P.)

— Colorer en général, imprimer une couleur. L'encre teint le linge. Les mûres teignent les mains. Il passa par le bois, où il *teignit* leurs habits du sang du lion, et continua son chemin jusqu'à la capitale de l'île d'Ebène. (Gall.)

— Fig. L'humiliation de mon état *teignait* de sa couleur jusqu'aux louanges qu'on me donnait. (M^me de Staël.)

— Fig. et poét. Teindre son bras, ses mains dans le sang de quelqu'un. Teindre la terre, les dalles de son sang. Les nuages qui teignent l'horizon.

> Jurez-moi que jamais vous ne *teindrez* vos mains
> De votre propre sang ni du sang des Romains.
> (Crébillon.)

> Ils *teignent* de leur sang ce palais odieux,
> En implorant leur roi qui les trahit tous deux.
> (Voltaire.)

— **se teindre**. v. pron. Être teint. Le lin et le chanvre se *teignent* difficilement, et la teinture est peu solide. (Gault. de Claub.) La soie exige peu de chaleur; la laine au contraire se *teint* par une grande ébullition. (Id.)

— Fig. Les lois rencontrent toujours les passions et les préjugés du législateur. Quelquefois elles passent au travers et s'y *teignent*; quelquefois elles y restent et s'y incorporent. (Montesq.) Il est plus facile de se *teindre* d'une infinité de connaissances que de se bien pénétrer d'un petit nombre. (Boiste.)

TEINE. s. m. Philol. Nom de la seizième lettre de l'alphabet celtique ou gaëlique. Le teine répond à notre *t*.

TEINT. s. m. (pr. *tein*). Techn. Manière de teindre. On appelle *grand teint* ou *bon teint*, le teint qui se fait avec des substances chères, et qui donnent une couleur solide; et *petit teint*, *faux teint* ou *mauvais teint*, celui qui se fait avec des substances communes dont la couleur tient peu. Etoffe qui est bon teint, qui est mauvais teint. Le drap de cette nuance n'est pas bon teint.

TEINT. s. m. (pr. *tein*). Coloris du visage. Teint blanc, vermeil. Teint brun, jaune, olivâtre. Teint vif, délicat, fleuri, clair, uni, frais, reposé. Teint pâle, blême, décoloré, défait, flétri. Teint échauffé, couperosé, basané, plombé, huileux, blafard, livide. Avoir le teint beau, délicat, le teint haut en couleur. Le soleil gâte le teint. Eau, pommade pour le teint. Jamais je ne vous vis un *teint* si frais et si gaillard. (Mol.) Soudain, son visage a changé, son *teint* s'est éclairci, ses yeux se sont animés. (Id.) Ses yeux se cavèrent, son *teint* jaunit et sa santé s'altéra. (B. de St-P.) Elles ont le *teint* médiocrement blanc. (J.-J. Rouss.) La pâleur de la mort est déjà sur son *teint*. (Rac.) La sombre jalousie au *teint* pâle et livide. (Volt.) Je lui aurais souhaité seulement un *teint* plus vermeil, car elle était fort pâle. (Le Sage.) Il possédait plusieurs secrets fort utiles aux dames, et entre autres celui de leur rendre le *teint* admirable par le moyen d'une eau de son invention. (Id.) L'âge fait perdre successivement au *teint* son éclat. (Encycl.) L'homme qui passe une grande partie de sa vie à l'air libre et dont la face reste exposée au contact direct des rayons solaires, ne tarde point à voir son *teint* rougir, brunir fortement. (Id.)

> On dit que ton front jaune et ton *teint* sans couleur,
> Perdit en ce moment son antique pâleur.
> (Boil.)

— Épith. Teint de lis, d'albâtre, de rose; teint de lis et de rose. || Périphr. La fraîcheur, l'éclat, la pâleur du teint; les lis, les roses de son teint; l'incarnat de son teint; de son teint les couleurs vermeilles; les vives couleurs, les couleurs virginales, l'albâtre de son teint. Son *teint* décoloré regrette en vain ses roses. (De Guerle.)

> Les roses et les lis
> Etalent sur son *teint* leur brillant coloris. (Marmont.)

> Un feu subit a peint
> D'un ardent incarnat l'albâtre de son *teint*. (Dm.)

— En poésie, *teint* se dit quelquefois pour Couleur, en parlant des choses. Que l'arbre offre à vos mains la pomme au *teint* vermeil. (Del.)

> Et des sels du fumier se forment en secret,
> Le parfum de la rose et le *teint* de l'œillet. (Id.)

> Votre vin bourguignon, dans sa cave couché,
> A compté six printemps, artistement bouché.
> Le pourpre de son *teint* accuse sa vieillesse. (Berch.)

TEINT, EINTE. part. pass. du v. Teindre. S'empl. adjectiv. Etoffe solidement teinte. Astu remarqué ses cheveux noirs? ils sont *teints*, aussi bien que ses sourcils et ses moustaches. (Le Sage.)

— *Teint en*. Drap teint en vert. Robe teinte en bleu. Le tissu *teint* en jaune par la gaude du vert avec l'indigo. (Gault. de Claub.)

— *Teint de*. La plupart des pastels ne sont que des terres d'alun *teintes* de différentes couleurs. (Buff.) On sait avec quel empressement les peuples sauvages recherchent les étoffes *teintes* de la couleur rouge. (Richer.) Les chefs de guerres, le tomahawk à la main, le panache en tête, les bras et la poitrine *teints* de sang, prennent la gauche. (Chateaub.)

— Fig. Où trouverai-je ces mots *teints* de toutes les nuances, et ces expressions animées dont le charme parfume mes vers de cette essence pure, de cet air aromatique qui circule sans cesse autour de vous? (Deleuze.)

— Fig. *Avoir le bras teint de sang*, *les mains teintes de sang*; *être teint du sang de ses victimes*. Se dit en parlant d'un homme qui a commis ou ordonné un ou plusieurs meurtres. Mon bras n'est encore *teint* que du sang des Français. (Volt.) Réponds-moi, de quel sang tes mains sont-elles *teintes*? (Id.) Vous, *teint* du sang d'un père expirant à mes yeux. (Rac.)

— Comm. *Drap teint en laine*. Drap dont la laine a été teinte avant d'être employée à fabriquer l'étoffe.

TEINTE. s. f. Peint. Nuance qui résulte du mélange de deux ou de plusieurs couleurs. Teinte bleue-verdâtre. Teinte jaune-verdâtre. Teinte brune-noirâtre. Teinte blafarde. Teinte sale.

— Degré de force des couleurs. Teinte forte. Teinte faible. La diminution, la dégradation des teintes. Tout ce que nous venons de dire s'applique aux fils et tissus d'une *teinte* uniforme. (Gault. de Claub.)

— Fig. Avec quelle sollicitude nous devons veiller sur nos préjugés, et nous défier de la *teinte* dont l'esprit de parti colore notre vue. (Thomas.) La vertu prend la *teinte* du tempérament. (L'ab. Prévôt.)

— *Teinte plate*. Teinte uniforme. || *Teinte vierge*. Couleur qui n'est point mélangée.

— *Demi-teinte*. Teinte extrêmement faible, ton moyen entre la lumière et l'ombre. Figures qui sont dans la demi-teinte, qui se détachent en demi-teinte.

— Fig. La plupart des esprits sont dans la demi-*teinte*. (Boiste.)

— *Teinte* se dit en parlant des couleurs répandues dans la nature. Lorsque l'aurore venait joindre à leurs douces et éternelles clartés ses *teintes* de rose, je me croyais aux portes du ciel. (B. de St-P.) Les mâts, les haubans, les vergues du navire, étaient couverts d'une *teinte* de rose. (Chateaub.)

> La paisible clarté décroît par intervalles,
> D'une *teinte* plus douce elle empreint les tableaux.
> (Delille.)

> L'aimable demi-jour avant-coureur de l'ombre,
> Sur la pourpre des monts verse une *teinte* sombre.
> (Notaris.)

— Fig. et au sens moral, Apparence légère. Une teinte d'amour-propre. Une teinte de malice, d'ironie. Il y a dans ces vers une teinte de mélancolie qui émeut.

TEINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Teinter. S'empl. adjectiv.

— Fig. Coloré. Voyez-vous cette île? continuait le patron, en étendant le doigt vers le midi, et en montrant une masse conique qui sortait du milieu de la mer *teintée* du plus bel indigo. (Al. Dumas.)

TEINTER. v. a. 1^re conj. (rad. *teinte*). Peint. et archit. Colorier d'une manière plate, avec des teintes plates plus ou moins foncées. Teinter un plan. Teinter de jaune, de rouge, de bleu, etc., telle partie d'un plan.

TEINTURE. s. f. (rad. *teinte*). Liqueur préparée pour teindre. Mettre des étoffes à la teinture. Donner la teinture à une pièce de soie, à une pièce de drap.

— Fig. C'est une forte *teinture*, quand l'âme en est une fois abreuvée; et qui ne s'en va qu'elle n'emporte aussitôt la pièce. (Mont.)

— Action, art de teindre, fixation à la surface des fibres textiles, de particules colorantes. On doit attribuer à la teinture une origine très reculée. Il est à présumer que les premières teintures furent dues à des matières animales. L'établissement des Gobelins a eu une grande part dans l'avancement de la teinture. S'occuper de teinture. Procédé nouveau pour la teinture des draps. La *teinture* des divers tissus exige des conditions particulières, suivant leur nature. (Gault. de Claub.)

— Impression de couleur que prend l'étoffe ou la chose que l'on teint. Etoffe qui prend bien la teinture. Drap d'une bonne, d'une mauvaise teinture.

— Fig. Connaissance légère, superficielle, d'une science, d'un art. Avoir une teinture de géographie, de physique. Avoir quelque teinture des belles-lettres. A peine la tête d'un jeune présomptueux a-t-elle reçu une *teinture* superficielle d'instruction, qu'il va la frotter, dans les débats, contre des têtes qui en sont imprégnées. (Boiste.) Nous n'avons qu'une *teinture* et une surface de religion. (Fléch.) Ils se connaissaient, à la vérité, en belles lettres rondes et bâtardes, mais ils n'avaient pas la moindre *teinture* de celles qu'on enseigne dans les universités. (Le Sage.)

— Fig. encore, Impression que l'éducation, les fréquentations, etc., laissent dans l'âme. Quand on a été élevé par des gens de bien, il en reste quelque teinture de vertu. Il est impossible de hanter des gens corrompus, sans qu'il en reste une teinture de libertinage. L'esprit prend, malgré qu'il en ait, la *teinture* des choses auxquelles il s'applique. (Volt.)

— Chim. et pharm. Solution d'une ou de plusieurs substances, simples ou composées, dans l'alcool ou l'éther. Teinture d'alun, d'antimoine, de belladone, de benjoin, de cannelle, de gaïac, d'iode, de Mars, d'opium, d'or, de quinquina, de safran, de savon, de succin; teinture aromatique, aurifère, balsamique, vulnéraire, teinture éthérée de castoréum, de cantharides, de [illegible], de phosphore. [illegible] on parle de teintures à base d'[illegible] spiritueuses, on se sert plus ordinairement du mot *alcool*, et on dit plutôt *alcool de cannelle*, *de safran*, que *teinture de* [illegible].

TEINTURERIE. s. f. T[illegible]. Art de la teinture. || Métier du teinturier. Teinturier sur coton et sur fil. Les *teintureries* [illegible] de Tyr étaient les plus célèbres dans l'antiquité. (Encycl.)

TEINTURIER, IÈRE. s. Techn. Celui, celle dont le métier est de teindre. Teinturier habile, soigneux. Envoyer, donner une robe, un châle, un habit au teinturier. Les ateliers du *teinturier* sur coton diffèrent beaucoup de ceux dans lesquels on opère sur la laine et sur la soie. (Lenorm.) Les *teinturiers* qui réussissent le mieux sont ceux qui s'attachent à bien connaître les ingrédients qu'ils emploient. (Id.)

— *Teinturier-dégraisseur*. Celui qui se charge non-seulement de teindre, de donner une couleur différente aux étoffes, aux vêtements, mais de les nettoyer, d'en faire disparaître les taches.

— On appelle fig. et fam. *teinturier*, celui qui revoit, corrige les écrits d'un autre. Voltaire a été longtemps le teinturier du roi de Prusse. Il n'est point de femme auteur à qui la jalousie des hommes ne suppose un *teinturier*. (Boiste.) || On dit proverb. dans ce sens, *Il a fait cela avec son teinturier*.

TÉJIDES. s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles de l'ordre des sauriens.

TEK. s. m. Bot. V. teck.

TÉKAYRNE. s. m. Hist. or. Nom que les Arabes d'Afrique donnent à tous les musulmans qui ont fait le pèlerinage de la Mecque.

TEKEDEMPT. Géogr. Ville de l'Algérie, à 270 kil. S.-O. d'Alger, et à 80 kil. de Mascara. Les Français ne l'ont occupée qu'en 1841.

TÉKELI Emeric. Magnat hongrois, né en 1658, tenta de se soustraire à la domination de l'Autriche, s'unit aux Turcs, remporta de grands avantages sur les troupes impériales, et fut nommé par Soliman II prince de Transylvanie (1690), puis roi de Bohême. Battu quelque temps après par le prince de Bade, il ne fit plus la guerre qu'en partisan, fut contraint de se réfugier à Constantinople, où il se fit cabaretier, et mourut près de Nicomédie en 1705.

TEKIÉ. s. m. Relat. Monastère des Bektachites.

TEKKE-ILI. Géogr. Sandjakat de la Turquie (Asie Anatolie); 150 kil. sur 130. Ch.-l. Satalieh.

TEKKIDA. s. m. Relat. Nom d'une fête solennelle au Tonquin. On y fait une espèce d'exorcisme général.

TEKLÉ. s. m. Relat. Bande d'étoffe qui fait partie du vêtement des B[illegible].

TÉKO. s. m. Relat. Se dit, à Banca, des enfants d'un Chinois et d'une Malaise.

TEL, ELLE. adj. Pareil, semblable; qui est de même qualité. Je ne vis jamais rien de tel. Une telle conduite n'est pas supportable. De tels hommes sont bien coupables. Ah! monsieur, voudriez-vous que je [illegible] un *tel* péché? (Mol.) Il n'est rien [illegible] que de se [illegible]. (Id.) On peut dire qu'une *telle* action n'a point eu de modèle, et qu'elle ne sera point imitée. (Fléch.) Pour bien peindre de *telles* choses, il faut avoir un génie capable de les faire. (Id.) De *tels* sujets fournissent ordinairement de nobles idées. (Boss.) Pour chacun, les femmes, les fleurs les plus belles sont celles qui lui paraissent *telles*. (Boiste.)

— On s'en sert aussi, dans le style noble, pour comparer une personne à elle-même. *Tel* on l'avait vu dans les combats, résolu, paisible, occupé de ce qu'il fallait pour le soutenir, *tel* parut-il dans ce dernier choc. (Boss.) *Tel*, et encore plus grand, parait-il peu de temps après à Nerwinde. (Mass.)

— Il sert à marquer le rapport d'une personne, d'une chose à une autre, et se construit alors avec *que*. Il est tel que son frère. C'est une femme telle qu'il [illegible] les ouvrages légers, tels que les contes, les [illegible] et les chansons. Qu[illegible] vous le représenter *tel* qu'il était lorsqu'après [illegible] et pénible travail il allait jouir d'un noble repos. (Fléch.) Il se vit mortel, et se sentit *tel* que nous le voyons aujourd'hui. (Id.) La voilà cette princesse si admirée et si chérie, la voilà telle que la mort nous l'a faite. (Boss.) Je peins le monde *tel* que vous le connaissez et que vous le sentez tous les jours vous-même. (Mass.) Il faut avoir bien mauvaise opinion de soi, pour ne pas vouloir paraître *tel* que l'on est. (De Brueys.) Sa vraie philosophie est de voir les choses *telles* qu'elles sont. (Buff.)

— Quand il y a opposition, on répète le mot *tel*. Regardez le monde *tel* que vous l'avez vu dans vos premières années, et *tel* que vous le voyez aujourd'hui. (Mass.) Il faut paraître, non pas *tel* qu'on est, mais *tel* qu'on vous souhaite. (Id.)

— Il se construit encore avec [illegible], lorsqu'il remplace un adjectif [illegible] [illegible] partenir si [illegible] partout. Il est [illegible] se présenter nulle part. [illegible] de telles preuves [illegible] dre. *Tel* fut l'adresse de M[illegible] que, sans user d'aucun art [illegible] son grand

courage, elle se conserva toujours dans la confidence des princesses de la cour. (Fléch.) *Telle* est l'injustice des hommes : la gloire la plus pure et la mieux acquise les blesse. (Id.) *Tel* est le caractère de l'avarice de se manifester de tous les côtés. (Mass.) *Telle* est la destinée de presque tous les conquérants. (Fén.) Ils eurent ensemble un entretien qui fut *tel*, que le protecteur obtint que je serais élargi dès ce jour-là. (Le Sage.) *Tel* que vous me voyez, je puis vous être utile. (Id.)

Tel est du préjugé le pouvoir ordinaire :
Il soumet aisément le crédule vulgaire.
(L. Franç. de Pomp.)

— *Tel que* suivi d'un nom s'emploie tantôt en bonne et tantôt en mauvaise part. Ainsi, un *homme tel que lui* peut signifier un homme de son rang, de son mérite, ou encore, un homme aussi médiocre, aussi vil. On dit de même, *un homme tel que moi, tel que vous, des hommes tels que nous*. Un homme *tel* que vous méritait bien cette distinction. (Acad.) Des pécheurs *tels* que nous refuseraient-ils de faire pénitence, comme fit cet homme juste. (Fléch.) Se peut-il qu'il y ait sur la terre des gens assez las de vivre, pour oser tenir de semblables discours d'un homme *tel* que moi ? (Le Sage.)

Un soldat *tel* que moi peut justement prétendre
A gouverner l'État, quand il l'a su défendre. (Volt.)

— Fig. et fam. *A telles enseignes*. La preuve en est que. Je reviens des Tuileries, à telles enseignes que j'y ai rencontré votre frère. Ah ! je m'en souviens présentement, repartit l'administrateur avec un sourire malin, à *telles* enseignes que vous étiez tous deux de bons enfants. (Le Sage.)

— Prov. *Tel maître, tel valet*. Les valets suivent ordinairement l'exemple de leur maître. || *Telle vie telle fin*. D'ordinaire, on meurt comme on a vécu.

— *Tel* se dit des personnes et des choses qu'on ne peut ou qu'on ne veut pas nommer, désigner d'une manière déterminée. Ces vers sont de tel poète. Il est maintenant dans telle ville. Par telle raison. A telles conditions. Tel homme méprise ce que tel autre recherche. *Tel* abbé qui s'intitule frère se fait appeler monseigneur par ses moines. (Volt.) *Telle* personne qui cherchait à vous plaire s'y est pris beaucoup plus mal et a moins bien réussi que *telle* autre, dont le cœur était libre et indifférent. (Scribe.) *Telles* femmes pendant la terreur avaient donné des preuves multipliées d'héroïsme, de qui la vertu est venue échouer contre un bouquet de fleurs, une fête, une mode nouvelle. (Chateaub.) Mettez-vous dans *telle* situation qu'il vous plaira, il n'est point de moment qui ne puisse être pour vous le dernier. (Mass.) Demain, à six heures, on part pour la pêche ; on va se promener à *tel* endroit : voulez-vous en être ? (J.-J. Rouss.) Il y a *telle* folie qui vaut mieux que *telle* sagesse. (La Beaum.)

— substantiv. *Un tel, une telle*, désignent quelqu'un indéterminément. C'est un homme qu'on ne saurait trouver : il est tantôt chez monsieur un *tel*, et tantôt chez madame une *telle*. (Acad.) Un *tel* laisse un poste vacant, et on s'empresse de le demander. (Mass.) Un *tel* a composé la plus jolie pièce du monde sur un *tel* sujet. (Mol.) Une *telle* a fait des paroles sur un *tel* air. (Id.) Monsieur un *tel* écrivit hier au soir un sixain à mademoiselle une *telle*. (Id.) N'est-ce pas vous, monsieur, qui vous nommez un *tel* ? (Regnard.)

Nous jugeons sur l'habit, l'état et la figure
Qu'un *tel* a de l'esprit, qu'il est homme de bien. (Mme Joliveau.)

— Quelquefois on supprime le déterminatif *un, une*. Tel est récompensé, qui mériterait d'être puni. *Tel* eût été toujours vertueux, qui ne l'est plus, parce que son maître lui a donné trop d'autorité et trop de richesses. (Fén.) *Tel* donne à pleines mains qui n'oblige personne. (Corn.) *Tel* est riche avec un arpent de terre, *tel* est gueux au milieu de ses monceaux d'or. (J.-J. Rouss.) *Tel* qui rampait s'élève et nous étonne. (Lamotte.) *Tel* qui résiste à l'art se rend à la nature. (Demoust.) Et *tel* qui tend un piége à peut tomber soi-même. (Boissy.) *Tel* brille au second rang qui s'éclipse au premier. (Volt.) *Tel* vous semble applaudir qui vous raille et vous joue. (Boil.) *Tel* est pris qui croyait prendre. (La Font.)

Tel voudrait se faire soldat,
A qui le soldat porte envie. (La Fontaine.)

Tels que l'on croit d'inutiles amis
Dans le besoin rendent de bons services. (Boss.)

— Prov. *Tel refuse qui après muse*. Souvent on se repent d'avoir refusé. || *Tel en pâtit qui n'en peut mais*. Tel porte la peine d'une faute à laquelle il n'a point de part. || *Tel qui rit le vendredi pleure le dimanche*. Souvent la tristesse succède en peu de temps à la joie.

Ma foi ! sur l'avenir bien fou qui se fiera :
Tel qui rit vendredi dimanche pleurera. (Racine.)

— *Présents tels et tels*. Formule du style de notaire, dans les actes. A ce présents et acceptants tels et tels.

— Il s'emploie encore par rapport aux choses qu'on a déjà dites. Tel fut le résultat de cette affaire. Telle fut leur conversation. *Tel* était l'état déplorable des catholiques anglais. (Boss.) *Tel* est l'esprit de l'Eglise, *tel* est le devoir des prêtres. (Id.) *Telle* fut la naissance d'un culte impie et superstitieux. (Mass.) *Telle* fut la grandeur de Louis dans la guerre. (Id.)

— Presque tous les grammairiens admettent *tel qu'il est*, mais condamnent *tel qu'il soit*, parce que, disent-ils, *tel que* exclut toute idée d'incertitude ou de désir. A la vérité, l'exemple de *tel que* avec le subjonctif est assez rare, surtout chez les bons écrivains modernes, mais il est des circonstances où il devient nécessaire, et on en trouve des exemples dans les meilleurs auteurs du XVIIe et du XVIIIe siècle. Qu'y a-t-il de plus évident que cette vérité, qu'un nombre, *tel* qu'il soit, peut être augmenté. (Pasc.) Le plus fin, *tel* qu'il soit, en est toujours la dupe. (Regnard.) On prouve très-bien à cet enfant que cette religion, *telle* qu'elle soit, est la seule véritable. (J.-J. Rouss.) Ce grand choix, *tel* qu'il soit, peut n'offenser personne. (Volt.) V. QUEL.

— En poésie et dans le style soutenu, *tel* s'emploie dans les comparaisons pour *Ainsi*. *Tel* Hercule filant rompait tous les fuseaux. (Boil.)

Telle à l'aspect du loup, terreur des champs voisins,
Fuit d'agneaux effrayés une troupe bêlante. (Boileau.)

Telle aux feux du soleil, à demi-colorée,
Rougit en mûrissant la grappe diaprée. (Desaint.)

— Quelquefois il se met, tant au premier nombre qui établit une comparaison, qu'au commencement de celui où elle est appliquée.

Tel qu'on voit aux rayons d'un oblique soleil
Se peindre d'un feu rouge un nuage vermeil,
Ou briller au matin la pourpre de l'aurore,
Telle on voit la rougeur dont son teint se colore. (Desaintange.)

— *Tel quel*. Manière de parler qui signifie Aussi mauvais que bon, ou encore, De peu de considération, de peu de valeur. Un domestique tel quel. Un dîner tel quel. Une voiture telle quelle. Des gens tels quels. Après eux marchaient les prévôts des marchands et des échevins, bigarrés de diverses couleurs, puis la cour du parlement, *tel* quel. (Chateaub.) Cette expression familière a été ennoblie par Bossuet, qui a dit en parlant d'Henriette d'Angleterre : La voilà telle que la mort nous l'a faite, et encore ce reste, *tel* quel, va-t-il disparaître. (Boss.)

— Se dit quelquefois d'une chose prise au hasard. Ils ont été contraints de prendre une proposition *telle* quelle, et de la condamner. (Pascal.)

— *Tel quel*, signifie aussi Sans aucun changement, dans le même état. Je vous rends votre livre tel quel, votre maison telle quelle, vos ustensiles tels quels.

— *De telle sorte que, en telle sorte que*. loc. conjonct. A tel point que. Il s'est avancé de telle sorte, qu'on peut regarder son engagement comme certain. On a embrouillé la question de telle sorte, que personne n'y comprend plus rien. On dit de même, *de telle manière que, de telle façon que*.

— Syn. comp. TEL. PAREIL. SEMBLABLE. *Tel*, qui a les mêmes qualités, les mêmes rapports, qui est parfaitement conforme. *Pareil*, se dit des choses qui, sans être rigoureusement égales, ont néanmoins de grands rapports. *Semblable*, se dit de celles qui n'ont pas une égalité ou conformité parfaites. Ainsi *semblable* dit moins que *pareil*, et *pareil* moins que *tel*.

TELA. s. m. Relat. Médaille d'or qu'on frappe à l'avénement de chaque souverain de la Perse.

TELACÉ, ÉE adj. (du lat. *telaceus*; rad. toile). Hist. nat. Qui imite une toile mince. Membrane télacée. Expansions télacées.

TÉLAMON. s. m. (du gr. ταλάω, je supporte). Antiq. gr. Courroie avec laquelle on portait le bouclier suspendu.

— TÉLAMONS. s. m. pl. Archit. Statues employées pour porter des corniches, des entablements.

TÉLAMON. Temps hér. Fils d'Eaque et d'Endéis; ayant tué involontairement son frère Phocus, il fut forcé de s'exiler de Mégare, sa patrie, et passa dans l'île de Salamine, où il épousa Glaucé, fille du roi Cychréus, qui lui laissa le trône. Il suivit Jason en Colchide et Hercule au siége de Troie; là il épousa Hésione, qui le rendit père de Teucer. Il avait eu auparavant Ajax de Péribée.

TÉLAMONIDE ou **TÉLAMONIEN.** adj. et s. m. Temps hér. Descendant de Télamon. Ajax Télamonide. Les Télamoniens.

TÉLANGIECTASIE. s. f. (ét. gr., τῆλε, loin; ἀγγεῖον, vaisseau; ἔκτασις, dilatation). Pathol. Dilatation des vaisseaux éloignés du cœur.

TÉLARCHIE. s. f. (pr. *té-lar-kie*; ét. gr., τέλος, légion, cohorte; ἀρχή, commandement). Antiq. milit. Subdivision de l'ancienne phalange grecque. On l'a nommée aussi *Metarchie*.

TÉLARQUE. s. m. (ét., V. TÉLARCHIE). Antiq. gr. Chef d'une télarchie.

TELAVI. Géogr. Ville de Géorgie, à 110 kil. N.-E. de Tiflis, 1,000 hab. Jadis très-importante.

TELCHIN. Temps hér. Roi de Sicyone, fils d'Europe.

TELCHINES. s. m. pl. Myth. anc. Fils du Soleil et de Minerve ou de Thalassa, qui, dans les temps fabuleux, vinrent habiter l'île de Rhodes, où ils s'adonnèrent à la sorcellerie et au travail des métaux. Jupiter les ensevelit sous les flots, et les changea en rochers On confond les *Telchines* avec les *Dactyles idéens*.

TELCHINIE ou **TELCHINIS.** Géogr. anc. Ancien nom de l'île de Crète, d'où étaient sortis les Telchines. || Nom de l'île de Rhodes, où les Telchines s'étaient établis.

TELCHINIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'île de Crète ou de l'île de Rhodes. || Qui a rapport à ces îles, à leurs habitants, ou aux Telchines.

— Myth. gr. *Telchinien*. Epithète d'Apollon chez les Rhodiens. || Surnom de Minerve à Teumesse en Béotie. || Surnom de Junon à Jalysus, dans l'île de Rhodes.

TELCHIUS. (pr. *tel-ki-uss*). Temps hér. Un des écuyers de Castor et de Pollux. L'autre était Amphius.

TÈLE. s. f. (du lat. *tela*). S'est dit pour Toile.

TÉLÉARCHIE. s. m. Antiq. milit. V. TÉLARCHIE.

TÉLÉARQUE. s. m. Ant. gr. V. TÉLARQUE. || Chez les Thébains, Officier chargé de l'entretien et de la propreté des voies publiques. Les téléarques différaient peu des *astynomes* d'Athènes.

TÉLÉBOAS. (pr. *té-lé-bo-ass*). Temps hér. Petit-fils de Lélex, et frère de Taphus, qui donna son nom aux îles Téléboïdes ou Taphiennes. || Nom d'un Centaure. || Un des fils de l'Arcadien Lycaon.

TÉLÉBOËN, ËNNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Etolie. Les Téléboëns s'établirent dans quelques petites îles, à l'E. de Leucade, qui furent appelées Téléboïdes ou Taphiennes. Ils paraissent avoir envoyé postérieurement une colonie dans l'île de Caprée.

TÉLÉBOÏDES. adj. et s. f. pl. Géogr. anc. Petites îles de la Grèce, dans la mer Ionienne, entre l'île de Leucade et l'Acarnanie.

TÉLÉBOÏTE. s. f. Foss. Genre de coquilles fossiles univalves, qui a pour type l'espèce nommée téléboïte annelée.

TÉLÉDAMOS. (pr. *té-lé-da-moss*). Temps hér. Nom donné par quelques auteurs au fils qu'Ulysse eut de la nymphe Calypso.

TÉLÉEN, ÉENNE. adj. (du gr. τέλειος, qui préside aux noces). Myth. anc. Epithète de Jupiter et de Junon invoqués dans les cérémonies du mariage.

TÉLÉGONE. Temps hér. Fille de Pharis, épouse d'Alphée et mère d'Orsilochus.

TÉLÉGONIES. s. f. pl. Philol. Titre d'un des poëmes du cycle troyen. Le sujet des Télégonies était le meurtre d'Ulysse par Télégonus.

TÉLÉGONUS. (pr. *té-le-go-nus*). Temps hér. Fils d'Ulysse et de Circé. Etant débarqué à Ithaque, il tua son propre père sans le connaître, ce qui avait été prédit par un oracle. || Fils d'Epaphus, roi d'Egypte : il épousa Io, après qu'elle eut repris la forme humaine.

TÉLÉGRAPHE. s. m. (ét. gr., τῆλε, de loin; γράφω, j'écris). Instrument qui sert à transmettre au loin, et en très-peu de temps, un avis, une nouvelle, au moyen de différents signaux qu'il exécute, et que répètent l'un après l'autre des instruments semblables, placés de distance en distance sur des points élevés. Le télégraphe consiste en une branche principale, ou régulateur mobile sur son axe, et dont les ailes ou petites branches sont également mobiles. C'est dans les différentes positions du régulateur, dans les angles droits, aigus ou obtus que peuvent former les ailes, qu'on trouve des combinaisons propres à rendre non-seulement toutes les syllabes de notre langue, mais une foule de phrases convenues à l'avance. Le télégraphe a été inventé à peu près tel qu'il existe, en 1793, par les frères Chappe. Il avait déjà été l'objet de nombreux essais dans différents temps et chez différentes nations. Faire jouer le télégraphe. Nouvelle apportée par le télégraphe. Nous devons regarder comme le véritable inventeur du *télégraphe* celui qui a eu assez de courage et de persévérance pour le mettre à exécution et le faire universellement adopter. (Breton.) Le premier essai du *télégraphe* fut l'annonce de la reprise de Condé sur les Autrichiens. (Id.) Les autres peuples, notamment les Anglais, n'ont point imité tout à fait le *télégraphe* de Chappe. (Id.)

— *Télégraphe électrique, voltaïque* ou *galvanique*. Se dit de quelques moyens qui ont été proposés ou essayés, pour correspondre à de grandes distances et avec une grande rapidité, au moyen du fluide électrique circulant dans un fil de métal. On a établi dans ces derniers temps des télégraphes électriques le long de plusieurs chemins de fer. || *Télégraphe de nuit*. Appareil qu'on a proposé pour correspondre la nuit. Il est muni de lanternes qui forment plusieurs séries de figures lumineuses auxquelles on donne un sens. || *Télégraphe marin*. Instrument destiné à transmettre les signaux sur mer. || *Télégraphe militaire*. Appareil portatif au moyen duquel un général en chef peut faire parvenir ses ordres avec la plus grande promptitude.

TÉLÉGRAPHIE. s. f. (rad. *télégraphe*). Didact. Art de construire ou d'employer les télégraphes. La *télégraphie* est de tous les ressorts employés par le gouvernement, l'un des plus puissants, comme il en est le plus rapide. C'est aujourd'hui la sécurité de l'État, sa force administrative. (A. Denis.) Selon nous, et quand on y regarde bien, la *télégraphie* se trouve être, dans l'organisation sociale, l'expression la plus active du génie de la civilisation. (Id.) La *télégraphie* de nuit est un complément indispensable à l'art télégraphique. (Encycl.)

TÉLÉGRAPHIÉ, ÉE. part. pass. du v. Télégraphier. S'empl. adjectiv. Phrase, nouvelle télégraphiée.

TÉLÉGRAPHIER. v. a. 1re conj. (rad. *télégraphe*). Néol. Transcrire, transmettre une nouvelle, etc., à l'aide du télégraphe, des signes télégraphiques. Télégraphier une nouvelle. Télégraphier le cours de la Bourse.

— v. n. Correspondre par le télégraphe. Peu usité, surtout dans ce dernier sens.

TÉLÉGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au télégraphe. Ligne télégraphique. Signes télégraphiques. Looke a publié son procédé *télégraphique* en 1684. (Breton.) Les frères Chappe n'ont pas été médiocrement aidés dans la composition de la langue *télégraphique* par un de leurs cousins, Léon Delaunay. (Id.) La ligne *télégraphique* de Paris à Lille fut terminée en 1794. (Encycl.)

TÉLÉGRAPHIQUEMENT. adv. Didact. Par le moyen du télégraphe.

TÉLÉANTE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέλειος, parfait; ἄνθος, fleur). Dont les fleurs sont pourvues d'étamines et de pistils. Plante téléante.

TÉLÉKIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des Synanthérées, établi pour une plante de la Transylvanie.

TÉLÉMAQUE. Temps hér. Fils d'Ulysse et de Pénélope. Il était encore au berceau lorsque son père partit pour Troie. Plus tard, il voyagea pour le rejoindre, mais il ne le retrouva qu'à Ithaque, où il l'aida à se défaire des prétendants. Il épousa Circé, Cassiphoné, Polycaste ou Nausicaa. Télémaque a fourni à Fénelon le sujet d'un poëme en prose, où presque toutes les aventures sont de la création de l'auteur.

TÉLÉMÈTRE. s. m. (ét. gr., τῆλε, de loin; μέτρον, mesure). Didact. Machine que l'on a proposée pour mesurer les distances et les objets éloignés.

TÉLÉMÉTRIE. s. f. (ét. V. TÉLÉMÈTRE). Didact. Art de mesurer les distances.

TÉLÉMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la télémétrie.

TÉLÉMUS. (pr. *Té-lé-muss*). Temps hér. Fils d'Eurymus; possédait le don de lire dans l'avenir, et prédit à Polyphème les maux que lui causerait Ulysse. || Fils de Protée, autre devin. V. PROTÉE.

TÉLENGOUT, OUTE. adj. et s. Ethnogr. Se dit d'un peuple tartare que les Russes appellent Kalmouks blancs. On dit aussi *Telenter*.

TÉLÉOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέλειος, complet; βράγχια, branchies). Ichthyol. Qui a des branchies complètes. || TÉLÉOBRANCHES. s. m. pl. Ordre de poissons cartilagineux comprenant ceux qui ont des branchies complètes, c'est-à-dire munies d'une membrane et d'un opercule.

TÉLÉOGÉOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέλειος, parfait; γῆ, terre; φιλέω, aimer). Moll. Qui a des poumons et qui habite la terre. || TÉLÉOGÉOPHILES. s. m. pl. Famille de mollusques comprenant ceux qui ont des poumons et qui vivent à terre.

TÉLÉOHYDROPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέλειος, complet; ὕδωρ, eau; φιλέω, aimer). Moll. Qui a des poumons et qui habite l'eau. || TÉLÉOHYDROPHILES. s. m. pl. Famille de mollusques comprenant ceux qui ont des poumons et qui vivent dans l'eau.

TÉLÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., τῆλε, de loin; λόγος, discours). Didact. Se dit de l'ensemble des moyens employés ou proposés pour converser à de grandes distances.

TÉLÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέλος, fin, but; λόγος, discours). Didact. Qui a rapport à la téléologie.

— Philos. Qui envisage le rapport des moyens à leurs fins. Jugement téléologique.

TÉLÉOLOGUE. s. m. (ét., V. TÉLÉOLOGIE). Didact. Instrument proposé pour converser à de grandes distances.

TÉLÉON. Temps hér. Athénien, époux de Zeuxippe et père de l'argonaute Butès.

TÉLÉOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέλειος, complet; πούς, ποδός, pied). Ornith. Qui a les pieds complets. || TÉLÉOPODES. s. m. pl. Famille d'oiseaux nageurs comprenant ceux qui ont les pieds complets, c'est-à-dire munis d'un pouce.

TÉLÉOSAURE. s. m. (ét. gr., τέλειος, complet; σαῦρος, lézard). Foss. Sorte de crocodile fossile.

TÉLÉOZOME. s. m. Bot. Genre de fougères comprenant trois espèces propres aux régions intertropicales.

TÉLÉPHAÉ. Temps hér. Première femme de Cadmus.

TÉLÉPHASSA. Temps hér. Femme d'Agenor, mère de Cadmus, d'Europe, de Phénix et de Cilix.

TÉLÈPHE. Temps hér. Fils d'Hercule et d'Augé, fille d'Aléus; ayant été exposé par ordre de son aïeul, il fut adopté par Teuthras, roi de Mysie, et gouverna ensuite ce pays. Il combattit d'abord les Grecs qui venaient attaquer Troie, et fut vaincu par Achille. Mais ayant été guéri par la lance même qui l'avait blessé, il se réunit aux Grecs. Les malheurs de Télèphe étaient passés en proverbe dans l'antiquité.

TÉLÈPHE. s. m Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétalées, de la famille des portulacées, dont on ne connaît que deux espèces, l'une exotique, l'autre indigène.

TÉLÉPHIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à

un télèphe || TÉLÉPHIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre télèphe.

TÉLÉPHIEN. adj. m. (rad. *télèphe*). Chir. S'est dit de tout ulcère de mauvaise nature et difficile à guérir, par allusion à la blessure que Télèphe reçut de la main d'Achille, et qui dégénéra en ulcère malin.

TÉLÉPHION. s. m. Bot. Un des noms de l'orpin.

TÉLÉPHONIE. s. f. (ét. gr., τῆλε, de loin; φωνή, voix). Phys. Art de faire entendre la voix, les sons, à de grandes distances.

TÉLÉPHONIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui appartient à la téléphonie.

TÉLÉPHORE. s. m. (ét. gr., τῆλε, loin; φέρω, je porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères, pentamérés, de la famille des mollipennes, comprenant plusieurs espèces communes dans les prairies. Téléphore brun, livide. Téléphore thoracique, testacé. Téléphore à queue noire.

TÉLÉPHORIEN, IENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un téléphore. || TÉLÉPHORIENS. s. m. pl. Famille de coléoptères qui a pour type le genre téléphore.

TÉLEPTÉ. Géogr. anc. V. THALA.

TÉLERIE. s. f. (rad. lat. *tela*, toile). Métier de tisserand. Vieux et inusité.

TÉLERON. s. m. S'est dit pour Tisserand et Marchand de toile. On disait aussi *Telier*.

TÉLÈS. Temps hér. Fils d'Hercule et de la Thespiade Lysidice.

TÉLESCOPE. s. m. (ét. gr., τῆλε, de loin; σκοπέω, j'examine). Opt. Nom générique de tous les instruments d'optique, soit à réflexion, soit à réfraction, dont l'effet est de rapprocher et de rendre distincte l'image des objets éloignés, tant sur la terre que dans le ciel. On ignore le nom de l'inventeur du télescope, et on en attribue la découverte au hasard, chez un lunettier de Middelbourg nommé Jensen, au milieu du XVIᵉ siècle. Télescope newtonien ou de Newton. Télescope d'Herschell. Télescope grégorien ou de Grégoire. *Les télescopes* sortis des ateliers de Jensen n'avaient pas dix-huit pouces de longueur. (Ferry.) Quoique les *télescopes* dits terrestres fussent prostitués à des usages frivoles, on n'avait pas perdu de vue leur grande et noble destination. (Id.) Aujourd'hui, les *télescopes* sont réservées à l'astronomie, et pour l'observation des objets terrestres à une grande distance, on se contente de longues vues. (Id.) Les *télescopes* ne sortent point des observatoires, où tout est disposé pour les services que ces instruments doivent rendre, afin d'assurer l'exactitude des observations et des mesures. (Id.) Le directeur lui avait donné, aux frais de la nation, un beau *télescope* et un tapis de pied de Perse pour le chef des brahmes. (B. de St-P.)

— Fig. Dans la naissance de l'amour, nous ne voyons rien que par un *télescope* enchanteur. (Dernev.) Ce ne sont pas des lunettes, c'est un *télescope* qu'il faut à l'homme d'État. (Ferrand.)

— Phys. *Télescope aérien.* Se dit d'un télescope catadioptrique débarrassé de sa lourde enveloppe.

— Se dit figurément et en poésie, en parlant les yeux du limaçon.

> Toi-même, insecte impur, quand tu me développes,
> Les étonnants ressorts de tes longs *télescopes*.
> (L. Racine.)
>
> Ce reptile gluant qui traîne sa maison,
> Qu'avilit l'ignorant, qu'admire la raison,
> Et dont le double étui par degré développe
> Ou referme à son gré son double *télescope*. (Delille.)

— Astron. Petite constellation méridionale, située entre le Scorpion et le Sagittaire.

— Ichthyol. Nom spécique d'un pomatome, espèce du genre cyprin.

— Conchyl. Grande coquille de l'Inde, que l'on nomme aussi *cérithe télescope* ou simplement *cérithe*.

TÉLESCOPHTHALME. adj. m. (du lat. *telescopium*, télescope, et du gr. ὀφθαλμός, œil). Ornith. Épithète donné à un gobe-mouche, à cause d'un cercle membraneux qui lui entoure les yeux. Gobe-mouche télescophthalme.

TÉLESCOPIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *telescopium*, télescope; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un télescope.

— Entom. Se dit de la tarière des insectes, quand elle consiste en plusieurs tubes rétractiles qui peuvent rentrer les uns dans les autres comme les pièces d'un télescope.

TÉLESCOPIQUE. adj. des 2 g. Qui se fait avec le télescope. Observations télescopiques.

— Astron. Se dit de certaines planètes, telles que Cérès, Pallas, Junon, Vesta, et des étoiles qu'on ne peut apercevoir qu'avec le secours des télescopes.

TÉLÉSIA. Géogr. anc. Ville du Samnium, près de Vulturne. Aujourd'hui *Télésé*.

TÉLÉSIE. s. f. Minér. Variété de corindon hyalin, pierre précieuse qui reçoit différents noms, selon les couleurs sous lesquelles elle se présente. Télésie rouge. Télésie violette. Télésie jaune. Télésie bleue. Télésie verte. Télésie limpide, etc.

TÉLÉSILLE. Argienne célèbre comme poète et comme héroïne; sauva sa ville natale, attaquée par Cléomène, roi de Sparte, en faisant une sortie à la tête des femmes armées, 520 av. J.-C. Il nous reste d'elle quelques fragments.

TÉLÉSIO (Bernardin). Philosophe italien, né en 1509 à Cosenza (roy. de Naples), mort en 1588, essaya de remplacer l'aristotelisme par un nouveau système, maintenant oublié.

TÉLESME. s. m. Philos. herm. Nom qu'employaient les alchimistes pour désigner la perfection du grand œuvre.

TÉLESPHORE (Saint). Pape; était Grec de nation. Il succéda à Sixte Iᵉʳ en 127, fut martyrisé en 128, et eut saint Hygin pour successeur. On fait sa fête le 5 janvier.

TÉLESPHORUS. (pr. *té-les-fo-russ*). Temps hér. Nom sous lequel on adorait, particulièrement à Pergame, une des divinités de la Santé ou de la Médecine. C'est le dieu que les Égyptiens appelaient Horus, les Sicyoniens Évamérion, les Grecs Harpocrate: on le voit sur les monuments avec Hygie et Esculape.

TÉLESTAS. (pr. *te-les-tas*). Temps hér. Un des fils de Priam.

TÉLESTO. Temps hér. Une des Océanides.

TÉLESTO. s. m. Polyp. Genre de polypiers phytoïdes voisins des alcyons, qui se trouve dans les mers de la Nouvelle-Hollande. Télesto orangé. Télesto jaune. Télesto pélagique.

TÉLÈTE. s. f. (du gr. τελετή, rad. τέλος, mystère). Antiq. gr. Initiation aux mystères.

— s. m. Celui qui était initié aux mystères.

TÉLÉTHUSE. Myth. rom. Femme de Lygdus et mère de Sphis, cacha longtemps le sexe de sa fille, et obtint de Vénus qu'elle fût changée en homme.

TÉLÉTHUSES. s. f. pl. (ét. gr., τέλος, fin; θύσανοι, franges). Annél. Famille d'annélides comprenant ceux de ces animaux qui n'ont que l'extrémité postérieure du corps garnie de franges branchiales.

TÉLÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. τελετή, initiation, mystère). Antiq. gr. Qui appartient aux mystères.

— Qui a institué des mystères. Poète, philosophe télétique. Se dit d'Orphée.

TÉLEUTAGORAS. (pr. *té-leu-ta-go-rass*). Temps hér. Fils d'Hercule et de la Thespiade Eurycé.

TÉLEUTAS. (pr. *te-leu-tass*). Temps hér. Roi de Phrygie, père de Tecmessa. On l'appelle aussi *Teuthras*. V. ce mot.

TÉLEUTE. adj. et s. des 2 g. Ethnogr. Nom d'un peuple tartare. V. TÉLENGOUT.

TÉLEUTÉ. adj. f. (du gr. τελευτή, accomplissement). Myth. anc. Un des noms que les Égyptiens donnaient à Vénus, selon Plutarque.

TELEVAS. s. m. V. TAILLEVAS.

TÉLIAMBE. adj. et s. m. (ét. gr., τέλος, fin; ἴαμβος, iambe). Littér. anc. Se dit d'un vers terminé par un iambe.

TELIER. s. m. V. TELERON.

TÉLIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *telum*, dard; *fero*, je porte). Qui porte des dards, des traits.

— Myth. lat. Épithète donnée à Cupidon, ou l'Amour.

TÉLIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *telum*, dard, flèche; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une flèche ou dard. Feuille téliforme.

TÉLIGNY (Louis de). Gentilhomme protestant, épousa la fille de Coligny, devint un des principaux chefs du parti de la réforme, et périt dans la nuit de la Saint-Barthélemy (24 août 1572).

TÉLIGOUL (Golfe de). Géogr. Dans la Russie d'Europe (Kherson), est formé par la mer Noire, à 35 kil. N.-E. d'Odessa.

TÉLINGA. adj. et s. des 2 g. Ethnogr. Nom d'un peuple de la famille malabare, qui habite entre la rivière de Paliakate et la côte d'Orissa. Les Télingas ont dominé jusque dans l'île de Java.

— Qui appartient à ce peuple. Langue télinga. Alphabet télinga.

— substantiv. *Le télinga.* La langue télingate.

TÉLIPOGON. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des orchidées, comprenant deux espèces propres à l'Amérique méridionale.

TELKYSS. s. m. Hist. ott. V. TACRIR.

TELL (Guillaume). Un des chefs de la révolution suisse de 1307, était du canton d'Uri. Ayant refusé de saluer le chapeau que Gessler, gouverneur du pays pour le duc d'Autriche, avait fait élever sur la place publique d'Altorf, il fut, dit-on, condamné à mourir, à moins qu'il ne réussît à abattre avec une flèche une pomme placée sur la tête de son fils. Il réussit, fut néanmoins embarqué comme prisonnier sur le lac de Lucerne, mais une tempête étant survenue, Tell fut délié, sauta à terre, et tua Gessler d'un coup de flèche. Mort à Bingen, en 1354.

— Géogr. *Plateau de Tell.* Nom donné au rocher sur lequel Guillaume Tell s'élança, en repoussant du pied la barque dans laquelle il se trouvait avec Gessler.

TELLEMENT. adv. De telle sorte. Il est tellement malade qu'il ne reconnaît plus personne. L'âme possédée de l'amour de Dieu est *tellement* éprise qu'elle le préfère à soi-même. (Boss.) Notre cœur s'enfle *tellement* que nous regardons tous les autres comme étant d'un ordre inférieur à nous. (Id.) La méchanceté dessèche *tellement* l'âme qu'elle finit par inspirer une indifférence profonde pour les vertus. (Mᵐᵉ de Staël.) Il se retournait *tellement* que sa femme s'en inquiéta, et lui demanda s'il était malade. (Brill.-Sav.)

— Fam. En sorte. Tellement que vous n'y consentez plus. Tellement que les voilà mariés.

— *Tellement quellement.* Loc. adv. et fam. qui signifie, Ni bien, ni mal, et plutôt mal que bien. Il se porte tellement quellement. Il remplit ses devoirs tellement quellement. Laisser aller le monde comme il va, faire son devoir *tellement* quellement, et dire toujours du bien de monsieur le prieur, est une ancienne maxime de moine. (Volt.)

TELLER (Guillaume-Abraham). Théologien protestant, né à Leipsick en 1734, mort en 1804, était pasteur à Helmstadt lorsqu'il fut destitué comme déiste, et contraint de se réfugier à Berlin, où il devint membre du consistoire et de l'Académie.

TELLETTE. s. f. Techn. Sorte de toile de crin à l'usage des fabricants de papier.

TELLIANE. adj. f. Hist. Se dit d'une des trois républiques qui furent établies un instant en Suisse en 1798. *République rhodanique; république helvétique* et *république telliane*, composée de la Valteline.

TELLIER (LE). V. LE TELLIER.

TELLIÈRE. adj. m. Comm. Se dit d'un papier que l'on emploie surtout pour les pétitions. Papier tellière. On dit aussi *papier ministre*.

TELLINAIRE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui ressemble à une telline. || TELLINAIRES. s. f. pl. Famille de coquilles bivalves qui a pour type le genre telline.

TELLINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves répandues dans toutes les mers, et dont les espèces sont très-nombreuses. La plupart se distinguent par de belles couleurs ordinairement rouges ou pourpres.

— Géogr. Un des noms de la Valteline. V. ce mot.

TELLINIDE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles établi pour une espèce qui diffère principalement des tellines parce qu'elle n'a pas de pli flexueux en arrière.

TELLINIER. s. m. Moll. Animal des tellines.

TELLINITE. s. f. Foss. Telline fossile.

TELLISTE. s. m. (rad. *Tell*). Hist. Partisan de Guillaume Tell.

TELLURATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide tellurique avec une base.

TELLURAURATE. s. m. Chim. Genre de tellurisels produits par la combinaison du telluride aurique avec des tellurures.

TELLURE. s. m. (du lat. *tellus, uris*, terre). Chim. Métal solide, d'un blanc bleuâtre, brillant, lamelleux, très-fusible et très-volatil, découvert en 1797 dans les mines d'or de Transylvanie. Sa pesanteur spécifique est de 6,115. Le tellure appartient à la section des métaux cassants et oxydables. Il est rare, et n'a encore aucun usage.

TELLURÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient du tellure.

TELLURHYDRIQUE. adj. des 2 g. Chim. V. HYDROTELLURIQUE.

TELLURICYANURE. s. m. Chim. Composé de tellure et d'un cyanure.

TELLURIDE. s. m. Chim. Combinaison de tellure et d'un corps simple.

TELLURIEN, ENNE. adj. (du lat. *tellus, uris*, terre). Didact. Qui appartient à la terre, qui en vient. Émanations, effluves telluriennes.

TELLURIQUE. adj. des 2 g. (rad. *tellure*). Chim. Qui est produit par le tellure. || *Oxyde tellurique.* L'oxyde de tellure, qui joue le double rôle d'acide et de base. || *Sulfide tellurique.* Le seul degré de sulfuration connu du tellure. || *Sels telluriques.* Combinaisons du tellure avec les corps halogènes.

TELLURISEL. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison d'un telluride et d'un tellure, c'est-à-dire dont l'acide et la base contiennent tous deux du tellure.

TELLURISME. s. m. Nom par lequel Kiefer, auteur d'un *Système du tellurisme*, a voulu désigner cette Action particulière émanant de la terre, en lat. *tellus*. V. MAGNÉTISME TERRESTRE.

TELLURURE. s. m. Chim. Combinaison de tellure et d'un corps simple.

TELLUS. (pr. *tel-luss*). Myth. anc. La Terre, fille du Chaos. Selon Hésiode, elle enfanta seule Pontus, les Montagnes et Uranus. Ayant épousé le premier, elle en eut les dieux de la mer. Ayant aussi épousé Uranus, elle mit au monde les Centimanes et les Titans, parmi lesquels était Cronos ou Saturne. Comme femme de ce dernier, elle est connue sous le nom de Cybèle. V. CYBÈLE.

TELMESSIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Telmesse. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— Myth. anc. *Telmessien.* Surnom d'Apollon.

TELMESSE. Temps hér. Fils d'Apollon et d'une fille d'Agénor, et fondateur de la ville de Telmesse.

— Géogr. anc. Ville de Lycie, sur la mer intérieure: patrie du devin Aristandre, aujourd'hui *Meiss*. [illegible] de ce nom, l'une près d'H[illegible], l'autre dans la Pisidie.

TELON. s. m. Musiq. anc. E[illegible] de lyre ou de psaltérion.

— Anc. comm. Sorte d'étoffe dont la chaîne était de lin ou de chanvre, et la trame de laine.

TÉLON. Temps hér. Roi des Téleboens, père d'OEbalus.

TÉLONGNE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la chélidoine.

TÉLOPÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des protéacées, renfermant deux espèces, la télopée élégante et la télopée tronquée, qui appartiennent à la Nouvelle-Hollande.

TÉLOS. s. m. (pr. [illegible]; du gr. [illegible]). Antiq. milit. Subdivision de l'ancienne [illegible]rie grecque.

— Géogr. anc. Petite île de la mer Carpathienne.

TELPHISSE. s. f. Polyp. Genre de polypiers éta[illegible] pour placer les [illegible] d'eau douce.

TELPHUSE. Myth. gr. Nymphe, fille du fleuve Ladon, qui donna son nom à une fontaine et à une ville d'Arcadie.

TELXINIE. Myth. gr. [illegible] d'Ogygès, une des nourrices de Minerve. V. [illegible].

TEMBOUCTOU. Géogr. V. TEN-BOKTOUE.

TÉMÉNIDE. Temps hér. Nom donné aux enfants de l'Héraclide Téménus.

TÉMÉNITE. adj. m. Myth. anc. Surnom d'Apollon, dont la statue fut apportée à Rome par Tibère: elle était auparavant dans un téménos voisin de Syracuse.

TÉMÉNOS. s. m. (pr. *té-mé-noss*; du gr. [illegible], champ, lieu sacré). Antiq. gr. Enceinte d'un temple qui contenait le bois et les terres sacrées. Le téménos fut primitivement le seul temple des divinités.

TÉMÉNOS. (pr. *té-mé-noss*). Temps hér. Fils de Pélasgus, qui veilla sur l'enfance de Junon. || Un des chefs des Héraclides qui s'emparèrent du Péloponèse vers 1190. Il eut pour lot le pays d'Argos.

TÉMÉRAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *temerarius*). Qui est hardi avec imprudence. Homme téméraire. Esprit téméraire. Il faut être bien téméraire pour se conduire ainsi. Ne pensez pas que je veuille, en interprète [illegible] les secrets de l'État, [illegible] sur le voyage d'Angleterre. (Boss.) [illegible] Minerve, [illegible] téméraire enfant. (Fén.)

> [illegible]
> *T*[illegible]*aire* vieillard, [illegible]. (Boileau.)
>
> C'est en vain qu'au Parnasse [illegible] téméraire auteur
> Pense de l'art des vers [illegible]. (Id.)

— Il se dit aussi en parlant des choses. Dessein, projet téméraire. Action téméraire. Démarche, entreprise téméraire. [illegible] téméraire. Réponse téméraire. Cette impatience *téméraire* de la plupart des jeunes gens. (Fléch.) On ne doit se permettre aucun [illegible] injurieux et *téméraire*. (D[illegible].) [illegible] m'offenserait sans doute sans [illegible], mais je le pardonne au [illegible] vous aime. (Le Sage.) Nous ne regardâmes donc plus cette entreprise *téméraire* que [illegible] comme [illegible] il ne fallait songer qu'à [illegible] la représentation. (Id.)

— impers. *Il est téméraire de.* Il est *téméraire* de condamner sans savoir. (P. Syrus.) Il est *téméraire* de se mouvoir dans les ténèbres. (Boiste.)

— *Jugement téméraire.* Jugement qu'on porte d'une personne [illegible] mauvaise part et sans preuves suffisantes. [illegible] porter un jugement téméraire. Vous [illegible] trop [illegible] cet homme, c'est un jugement téméraire.

— Théol. *Proposition téméraire.* Proposition de laquelle on peut tirer des conclusions contraires à la saine doctrine. Avancer une proposition téméraire.

— substantiv., en parlant des personnes. Un jeune téméraire. C'est un téméraire. Un assemblage confus de libertins qu'il faut plier à l'obéissance, de *téméraires* qu'il faut contenir, d'impatients qu'il faut accoutumer à la constance. (Fléch.) Le *téméraire* qui porte le coup est puni à l'instant de son audace. (Mass.) Elle a conduit ce jeune *téméraire* dans l'île de Chypre pour m'outrager. (Fénel.) Saisissez-vous de ce *téméraire* et le punissez comme vous le jugerez à propos. (Le Sage.)

TÉMÉRAIREMENT. adv. Avec témérité, hardiesse, présomption. Se jeter témérairement au milieu du danger. A Nimègue, une escarmouche engagée trop *témérairement* avec les Turcs change de face à l'arrivée du prince qui y vole. (Mass.) Une grande habileté dans ceux qui gouvernent, c'est de ne point présumer *témérairement* de leurs forces. (D. Breteuil.)

— Légèrement, inconsidérément. Parler, juger témérairement. Avancer témérairement une proposition. Nous jugeons *témérairement* nos frères. (Mass.)

— Anc. jurispr. Contre droit et raison. Il était surtout usité dans les arrêts, qui portaient ordinairement ces mots: Pour avoir témérairement dit, avancé, soutenu, etc.

TÉMÉRITÉ. s. f. (du lat. *temeritas*). Hardiesse imprudente et présomptueuse. (Grande

témérité. Il y a de la témérité dans cette action, dans ce jugement, dans cette assertion. Si la *témérité* insensible des hommes abuse des bontés de Dieu, son bras, pour cela, n'est pas raccourci, et sa main n'est pas affaiblie. (Boss.) Les banqueroutes exemptes de mauvaise foi ne le sont presque jamais de *témérité*. (Fénel.) La *témérité* réussit souvent. (Napol.) Quand la *témérité* est heureuse, elle ne trouve plus de censeurs. (Le Sage.) Comme nous vous voyons étranger, nous voulons excuser une si grande *témérité*, à condition que dans vingt-quatre heures, vous serez hors de Saragosse. (Id.)

Et le malheur n'est plus, dès qu'il est mérité,
Qu'un juste châtiment de la *témérité*. (Piron.)

— Modifié par une épithète, il se prend quelquefois en bonne part. Une noble témérité. M. de Turenne releva, par une heureuse et prudente *témérité*, l'Etat penchant vers sa ruine. (Fléch.)

— Action téméraire. Dans ce sens, il a un pluriel. Il y a des *témérités* heureuses. (Acad.)

TEMES. Géogr. Rivière de Hongrie; naît dans les Carpathes, et tombe dans le Danube au-dessous de Panesova. Cours 450 kil.

TÉMÈSE. Géogr. anc. Ville du Brutium, près de l'embouchure du Sébéthus. Elle était célèbre par les mines de cuivre que l'on exploitait dans ses environs. On la nommait aussi *Tempsa*. Aujourd'hui *Torre di Nocera*.

TEMESVAR. Géogr. Ville forte de la Hongrie, ch.-l. du comitat de Temesvar, sur la Temes, à 110 kil. N.-E. de Petervaradi; 12,700 hab. ‖ Le *comitat de Temesvar*, situé dans le cercle au-delà de la Theiss, a 110 kil. sur 65, et 266,000 hab. Il est divisé en quatre marches.

— Hist. *Trêve de Temesvar*. Celle qui mit fin à la guerre entre l'Empire et les Turcs, en 1662.

TEMIN. s. m. Métrol. Nom d'une monnaie franque qui avait cours en Turquie. ‖ Douzième de la piastre de Smyrne.

TÉMINE. s. f. Métrol. Monnaie réelle de Barbarie.

TEMNODON. s. m. Ichthyol. Genre de poissons squammipennes, renfermant une seule espèce, qui habite la mer des Indes.

TEMNURE. adj. des 2 g. (ét. gr. τέμνω, couper; οὐρά, queue). Ornith. Se dit des oiseaux qui ont les rectrices découpées, et comme tronçonnées au bout.

TEMO. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, établi pour un arbuste toujours vert du Chili.

TÉMOIGNAGE. s. m. (rad. *témoin*). Rapport d'un ou de plusieurs témoins qui affirment en justice, soit de vive voix, soit par écrit, la réalité, la certitude d'un fait. Témoignage juridique. Témoignage de vive voix. Témoignage par écrit. Témoignage irréprochable, convaincant. Témoignage suspect. Faux témoignage. Aller en témoignage. Être appelé, entendu en témoignage. Recevoir, récuser le témoignage de quelqu'un. La preuve testimoniale résulte de l'autorité du *témoignage* ou du degré de confiance que l'on doit accorder au témoin. (Teulet.) Il faut que toutes les présomptions tendantes à établir l'accusation aient été réunies dans une instruction préalable, qui ne peut reposer que sur des *témoignages*. (Id.) Les citations en *témoignage* ne peuvent pas être indistinctement remises à toute personne; il en est qui, soit à raison de leur âge, soit à raison de certaines incapacités, ne peuvent être entendues qu'à titre de renseignement. (Id.) Si j'aperçois dans votre *témoignage* le moindre ménagement pour lui, vous êtes perdu vous-même. (Le Sage.)

— Il signifie aussi l'action de témoigner, de faire connaître ce qu'on sait. Témoignage officieux. Témoignage respectable. Témoignage irréfléchi, indiscret. Rendre bon témoignage, un bon témoignage de quelqu'un. Rendre témoignage de la probité, de la capacité d'une personne. Rendre témoignage à la vérité. Invoquer le témoignage de quelqu'un, le témoignage de tel historien. D'après le témoignage de tout le monde. Je m'en réfère, je m'en rapporte à votre témoignage. Il cherchait la gloire dans les actions, non pas dans le *témoignage* des hommes. (Fléch.) Ajoutez à tous ces honneurs le *témoignage* d'un grand roi, dont les paroles sont des oracles. (Id.) La grande et pieuse Anne d'Autriche rendait un perpétuel *témoignage* à l'inviolable fidélité de M. Le Tellier. (Boss.) Tout le monde rendait *témoignage* à la vérité de ses sentiments. (Id.) Tous conviennent du bonheur des gens de bien, tous souhaitent de le devenir, tous rendent *témoignage* contre eux-mêmes. (Mass.)

— *Rendre témoignage que*. Merci, à qui le prince de Condé et le vigilant Turenne ont rendu ce grand *témoignage*, que jamais il n'avait perdu un seul moment favorable. (Boss.)

— *Il faut toujours rendre témoignage à la vérité*. Aucune considération humaine ne doit empêcher de dire la vérité.

— Fig., en parlant des choses. Les plaies qui rendent encore *témoignage* à votre valeur, le nombre de vos campagnes, tout cela paraît réel. (Mass.) Il est impossible, monseigneur, que ce gazon vert ne rende pas le *témoignage*. (Viardot.)

— *Le témoignage de la conscience*. Le sentiment et la connaissance que chacun a en soi-même de la vérité ou de la fausseté d'une chose, de la bonté ou de la méchanceté d'une action. S'en rapporter au témoignage de la conscience de quelqu'un. Après le *témoignage* de sa conscience, qu'avait-il besoin de nos éloges? (Boss.) Des reproches soutenus constamment par M. de Lamoignon, quand il a eu le *témoignage* de sa conscience. (Fléch.)

— *Le témoignage des sens*. Ce que les sens nous font connaître sous l'existence et les qualités des objets extérieurs. Le témoignage des sens peut quelquefois nous tromper.

— *Ne s'en rapporter qu'au témoignage de ses sens*. Ne croire que ce que l'on a vu; n'ajouter foi qu'aux faits dont on a été témoin.

— *Témoignage* se dit aussi pour Preuve, marque de quelque chose. Donner à quelqu'un des témoignages d'amitié, d'affection, de bienveillance, d'estime. Donner des témoignages de sa probité, de son courage, de sa fidélité. Cette conduite est un témoignage de son désintéressement. Il semble que Dieu n'ait conservé à Madame le jugement libre, jusqu'au dernier soupir, qu'afin de faire durer les *témoignages* de sa foi. (Boss.) O ciel! ô terre! étonnez-vous à ce prodige nouveau! C'est que parmi tant de *témoignages* de l'amour divin, il y ait tant d'incrédules. (Id.) Il n'est pas douteux que je ne doive les premiers *témoignages* de ma reconnaissance aux hommes auxquels je suis redevable des premiers besoins de la vie. (B. de St-P.)

TÉMOIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Témoigner. S'empl. adjectiv.

TÉMOIGNER. v. a. 1^re conj. (rad. *témoin*). Porter témoignage en justice; servir de témoin. Dans ce sens, il s'empl. absol. Témoigner contre quelqu'un. Témoigner de l'intégrité, de l'innocence de quelqu'un. Témoigner de sa bonne foi.

— Faire connaître ce qu'on sait, ce qu'on éprouve, ce qu'on a dans la pensée. Témoigner partout son assentiment, son désaveu. Témoigner de la joie, du chagrin, de l'impatience. Témoigner de l'amitié, de l'amour, de la bienveillance, de l'estime. Témoigner de la haine, du dégoût, du mépris. Témoigner quelle est sa pensée, quel est son sentiment. Dieu *témoigne* plus d'amour au juste toujours fidèle; il en *témoigne* davantage aussi au pécheur réconcilié. (Boss.) Quel zèle ne *témoigna*-t-il pas toujours pour l'Église, et par sa propre piété, et par les soins de son fils. (Fléch.) Sophronyme reçut chez lui le vieillard avec la tendresse et le respect qu'il avait *témoignés* à Alcime même. (Fén.) Les femmes qui accompagnaient la troupe *témoignaient* pour ma jeunesse une pitié tendre, une curiosité aimable. (Chateaub.) Si le cardinal n'avait pour but que de *témoigner* à votre famille de l'attachement et de la reconnaissance, il n'irait pas si loin dans ses faveurs. (De Vigny.) Je lui rendis un million de grâces des sentiments favorables qu'il venait de me *témoigner*. (Le Sage.)

— *Témoigner que*. Je *témoignerai* partout que je lui ai vu faire. (Acad.) Il a voulu *témoigner* par là qu'il est tout entier à vos charmes. (Mol.) Comme s'ils voulaient *témoigner* qu'ils sont prêts à périr pour lui. (B. de St-P.) Je *témoignai* au religieux que je me faisais un scrupule de les accepter. (Le Sage.)

— SE TÉMOIGNER. v. pron. Être témoigné. Ce sont de ces choses qui ne se témoignent pas.

TÉMOIGNERIE. s. f. S'est dit pour Action de témoigner, d'attester.

TÉMOIN. s. m. (du lat. *testis*; on a dit autrefois *tesmoing* et *tesmoin*). Celui qui a vu ou entendu quelque fait, et qui peut en faire rapport, l'affirmer en justice. Témoin exact, irréprochable, sans reproche, consciencieux. Témoin suspect, reprochable, corrompu, suborné. Faux témoin. Témoin à charge. Témoin à décharge. Assigner des témoins. Entendre, interroger, confronter des témoins. Produire des témoins. Récuser un témoin. Être cité comme témoin. La déposition des témoins lui est favorable. Les témoins s'accordent dans leurs dépositions. Le premier acte de l'instruction criminelle, c'est l'audition des *témoins* au moment même où le crime vient d'être commis, où il vient d'être dénoncé à la justice. (Teulet.) Chacune des parties se présente souvent à l'enquête escortée de ses *témoins*, qui viennent déposer contrairement aux *témoins* de la partie adverse. (Id.) La seule garantie que l'on ait pu demander au *témoin*, pour assurer la véracité de sa déposition, est le serment de dire la vérité. (Id.) Il est certains *témoins* qui, à raison de leur qualité, doivent être entendus dans une forme particulière. (Id.) Au geste du président, on fit retirer les *témoins*, auxquels un huissier ouvrit une porte étroite. (De Vigny.) Je m'offre à vous le prouver par *témoins*: il y a plus de cent personnes qui m'ont vu tuer le veau. (Le Sage.)

— *Témoin oculaire*. Celui qui rend témoignage de ce qu'il a vu de ses propres yeux. ‖ *Témoin auriculaire*. Celui qui rend témoignage de ce qu'il a entendu de ses propres oreilles. ‖ *Témoins nécessaires*. Témoins que la loi n'admet point, mais qui sont reçus dans certaines occasions, lorsqu'il s'agit, par exemple, d'une chose qui n'a pu être connue que d'eux. Les enfants, les domestiques sont des témoins nécessaires. ‖ *Témoin muet*. Chose qui dans une affaire criminelle peut servir d'indice, de preuve. Une arme, un vêtement, une clé, etc., peuvent être des témoins muets.

— Se dit encore de ceux qui assistent à certains actes, tant pour constater l'identité des parties contractantes, ajouter à l'authenticité d'un fait, que pour donner une garantie de plus à l'officier public et à la société tout entière. En droit, on les appelle *témoins instrumentaires*, par opposition aux témoins qui déposent en justice, et qu'on nomme *témoins judiciaires*. Servir de témoin pour un mariage, pour un testament. Se rendre à la mairie, chez un notaire, avec deux témoins, quatre témoins. Dresser l'acte en présence des témoins. Faire signer les témoins. Le premier cadi de Bagdad, appelé avec des *témoins*, dressa le contrat de mariage. (Gall.)

— On le dit de même de ceux qui accompagnent un homme qui se bat en duel. Être le témoin de quelqu'un, lui servir de témoin. Amener ses témoins. Un de ses amis, *témoin* du combat, examina longtemps en silence une blessure si foudroyante. (Brill.-Sav.)

— Simplement, Celui qui voit ou entend quelque chose. Être témoin d'une dispute, d'un raccommodement. Scène qui s'est passée devant plusieurs témoins. Entrevue qui a lieu sans témoins. Le prince de Conti montre de loin aux vœux des Polonais, *témoins* et admirateurs de ses actions, le héros digne d'être placé un jour sur le trône. (Mass.) Heureux si, ne me sentant pas capable de partager avec vous la gloire de vos travaux, je pouvais du moins en être ici le *témoin* et l'admirateur. (Id.) Vous-même, grand roi, auguste *témoin* de la vertueuse et sage conduite de Marie-Thérèse, vous l'avez aimée, vous l'avez pleurée, vous l'avez louée. (Fléch.) Rarement de sa faute on aime le *témoin*. (Volt.) Me rendrez-vous mon fils, dieux *témoins* de mes larmes? (Id.) Dieu veuille que vous ne soyez pas *témoin* d'horreurs plus grandes! (De Vigny.) Je répandis dans la ville l'accident funeste dont j'avais été *témoin*. (Le Sage.) Je vous laisse ensemble sans *témoins*, afin que vous puissiez plus librement contenter votre curiosité. (Id.) Pour être si bien au fait de tous ces détails, il faut que vous en ayez été le *témoin*. (Al. Dumas.)

— *Avoir pour témoin*. Cette querelle eut pour *témoins* un grand nombre de personnes. (Acad.) Je parle avec d'autant plus de confiance, que j'ai pour *témoins* de ce que je dis la plupart de ceux qui m'entendent. (Fléch.)

— Il s'emploie également en parlant d'une femme. Elle a été témoin de ce qui s'est passé. Venez, mesdames, être *témoins* du triomphe de la philosophie. (Marmontel.)

Eh quoi! te semble-t-il que la triste Ériphile
Doive être de leur joie un *témoin* si tranquille? (Racine.)

— Fig. La vérité n'est point à nous; nous n'en sommes que les *témoins*, les défenseurs et les dépositaires. (Mass.) Quoique invisibles, il est toujours deux *témoins* qui nous regardent, Dieu et la conscience. (Fén.) Je suis bien aise d'avoir un *témoin* du fond de mon âme, et des véritables motifs qui m'obligent à faire les choses. (Mol.) Dans les scènes de la vie morale, l'âme est tout à la fois acteur et *témoin*. (De Gérando.)

— *Mes yeux en sont témoins*. Se dit en parlant d'une chose qu'on a vue soi-même.

— Se dit fig. et poétiq. en parlant des choses inanimées. Arbres, forêts, témoins de nos peines. Rochers, témoins de mes soupirs. La montagne si souvent *témoin* des gémissements de Jésus. (Boss.) Et ces lauriers encore *témoins* de sa victoire. (Rac.) Les vallées et les montagnes entendent la voix de l'homme et sont *témoins* de sa puissance et de son génie. (A. Mart.)

. . . Malheureux diadème,
Instrument et *témoin* de toutes mes douleurs. (Rac.)

— *Être témoin*. Pouvoir rendre témoignage. Saints autels, vous m'êtes *témoins* que ce n'est pas aujourd'hui par ces artificieuses fictions de l'éloquence que je mets dans la bouche de M. Le Tellier ces fortes paroles. (Boss.) Savants et immenses recueils où M. de Lamoignon renferma la jurisprudence ancienne et nouvelle, vous pourriez être des *témoins* publics de ce que je dis. (Fléch.)

— *Dieu m'est témoin, m'en est témoin, le ciel m'en est témoin*. Espèce de serment par lequel on affirme la vérité d'une chose. Dieu m'est témoin que je ne voulais que son bonheur. Le ciel me sera *témoin* que j'ai fait pour toi tout ce que j'ai pu. (Mol.) Les dieux me sont *témoins* que j'ai eu le cœur pur, en vous donnant cette invention utile en elle-même. (Fén.)

Les cieux me sont *témoins* que mon cœur tout à vous
Vous chérirait encore. . . . (Volt.)

— *Témoin* signifie quelquefois Marque, monument. Cette fondation est un des témoins de la piété du saint roi. Ces amphithéâtres, ces aqueducs, sont des témoins de la domination romaine.

— Il s'emploie adverbial., 1° au commencement d'une phrase, et alors il se dit d'une chose qui sert à prouver ce qu'on vient d'avancer. Témoin telle chose. Témoin ce qui se passe. Témoin ses blessures. Témoin les prix qu'il a obtenus. La diction dépend de la grammaire, *témoin* les beaux vers de Corneille. (Volt.)

Quand avons-nous manqué d'aboyer au larron :
Témoin trois procureurs dont icelui Citron
A déchiré la robe. . . (Racine.)

— 2° Dans cette phrase, *Prendre quelqu'un à témoin*. Invoquer son témoignage, le sommer de déclarer ce qu'il sait. Je vous prends tous à témoin. Je vous prends à *témoin*, vous tous qui m'écoutez et qui voyez mes larmes. (Mass.) Il prit les hommes et les dieux à *témoins* de tous les maux que causerait à la république une pareille innovation. (Vertot.) Alors j'acceptai sans répugnance sa main devant le ciel, qu'il prit à *témoin* de notre engagement. (Le Sage.) C'est une imposture, s'écria mon frère; il est faux qu'aucun de nous voie clair: nous en prenons Dieu à *témoin*. (Gall.)

Iris, je prends le ciel et les dieux à *témoin*
Que vous êtes l'objet de mon plus tendre soin. (M^me de la Suze.)

‖ On dit aussi dans le même sens, mais avec l'accord, *Vous êtes tous témoins que...*

— *En témoin de quoi*. loc. adv. qui s'employait au palais pour signifier, En témoignage de quoi. On dit aujourd'hui, *En foi de quoi*.

— Anc. comm. *Témoin*. Se disait de deux bûches qu'on mettait aux deux côtés de la membrure, lorsqu'on cordait le bois au chantier. ‖ Il se disait aussi d'une poignée de blé qui servait d'échantillon.

— Anc. t. milit. Morceau d'amadou semblable à celui qui servait de mèche à une mine: on mettait le feu aux deux morceaux en même temps, et on emportait le témoin pour connaître quand approcherait le moment où la mine devait faire explosion.

— Agric. Petits morceaux de tuile, d'ardoise, etc., qu'on enterre sous les bornes d'un champ, d'un héritage, afin de reconnaître si ces bornes n'ont pas été déplacées.

— Diplom. *Témoin moi-même* ou *témoin le roi*. Formule dont se sont servis quelques princes, et notamment les rois d'Angleterre, pour ratifier quelques chartes.

— Eaux et for. Arbres de lisière et autres qu'il est défendu d'abattre dans les ventes.

— Hist. ecclés. *Témoins synodaux*. Nom donné à des censeurs ecclésiastiques que les conciles nommaient autrefois pour découvrir les abus, et généralement tous les crimes et désordres auxquels on devait remédier dans ces mêmes assemblées.

— P. et chauss. Butte, élévation de terre qu'on laisse pour faire voir de quelle hauteur étaient les terres qu'on a enlevées tout autour.

— Rel. Feuillets qu'on laisse exprès sans les rogner, pour faire voir qu'on a fait son possible pour épargner les marges.

— Techn. Petit bouton d'argent, tiré d'une quantité égale à celle qu'on a employée dans la coupellation. ‖ Défaut de tonte du drap.

— Typogr. Marges qui dépassent beaucoup trop les autres, ce qui provient de ce que la garniture de la feuille n'a pas été bien faite

TEMPE. s. f. (pr. *tan-pe*; du lat. *tempus*, temps, parce que c'est à cet endroit que les cheveux commencent à blanchir, et à indiquer une des périodes de la vie). Dépression que présente la tête sur ses parties latérales, entre le front et l'œil qui sont en avant, et l'oreille, qui est en arrière. Tempe droite, tempe gauche. Coup dans la tempe, à la tempe. Mettre des compresses sur les tempes. Il emportait une douleur de tête en mettant un fer rouge aux deux côtés du nez, aux *tempes*, aux joues et sous le menton. (Le Sage.) Un nez fort épaté lui tombait sur une moustache rousse qui s'élevait encore jusqu'à la *tempe*. (Id.)

— Entom. Chez les insectes, Partie située de chaque côté de la moitié postérieure des yeux, entre le front et le vertex.

— Techn. Morceau de bois dont le boucher se sert pour tenir ouvert le ventre d'un animal qu'il a tué.

TEMPÉ. (pr. *tan-pé*). Géogr. anc. Vallée célèbre de la Thessalie, entre la chaîne de l'Olympe et celle de l'Ossa. Selon les poëtes, la vallée de Tempé, arrosée par le Pénée, était un séjour délicieux que les dieux et les déesses honoraient souvent de leur présence.

— On le dit fig. en parlant d'une vallée riante, pittoresque. Si nos fraîches *tempés*, si nos albanées riantes doivent leurs gazons et leurs bouquets aux ruisseaux qui les arrosent, il est nombre de montagnes qui doivent leurs fleurs aux forêts qui les couronnent. (A. Mart.)

TEMPELBURG. (pr. *tan-pel-bur*). Géogr. Ville des états prussiens (Poméranie), à 35 kil. S.-O. de New-Stettin; 2,400 hab. Fondée par les Templiers au XIII^e siècle.

TEMPÉRAMENT. s. m. (pr. *tan-pé-ra-man*, du lat. *temperamentum*; rad. *temperare*, tempérer, parce qu'on regardait autrefois les corps organisés comme des assemblages d'éléments combinés de manière à être tempérés les uns par les autres). Physiol. Nom donné à des différences qui existent entre les hommes, compatibles avec le maintien de la santé, et caractérisées par une diversité de proportions entre les parties constituantes de l'organisme. C'est dans ce sens qu'on dit, *tempérament sanguin, nerveux*, etc., selon qu'il y a dans l'économie prédominance du système sanguin, nerveux, etc., sur les autres. On distingue les tempéraments en lymphatique, sanguin, nerveux, cellulaire, adipeux ou graisseux, scléreux ou athlétique, musculaire, famélique et gastronomique, gastropathique ou mélancolique et érotique. Les anciens avaient cru voir dans le corps humain quatre humeurs primitives qui, par leur mélange, forment toutes les autres, et par leur dominance respective, constituent autant de *tempéraments*. (De Fourcault.) La dominance du système nerveux, celle du système sanguin ou du système cellulaire, élément primordial de l'organisation, forment en réalité les trois types fondamentaux dont les autres *tempéraments* ne sont que des nuances intermédiaires. (Id.) On n'admet plus guère aujourd'hui l'influence des *tempéraments*, depuis qu'il est reconnu que c'est à des modifications, à des dispositions particulières de l'encéphale qu'il faut attribuer

les penchants, les affections, les passions, les facultés intellectuelles et les qualités morales. (Nysten.)

— On le dit aussi abusivement, et surtout dans le langage ordinaire, pour Complexion, constitution du corps. Bon tempérament. Mauvais tempérament. Tempérament fort, robuste. Tempérament faible, délicat. Les tempéraments sont différents. Connaître, étudier son tempérament. La mère de M. de Montausier ne souffrait pas en lui ces délicatesses qui affaiblissent le *tempérament* et la vigueur du corps et de l'âme. (Fléch.) Combien de santés précieuses, qu'on croit conservées par la vigueur du *tempérament*, qui sont le fruit des vœux d'un homme de bien. (Id.) Une vie sobre, tranquille et laborieuse, lui avait fait comme un nouveau *tempérament*. (Fén.) Attendons que l'âge ait formé son *tempérament*, et qu'il puisse nous soutenir par son travail. (B. de St-P.) Le caractère et l'expression du *tempérament*. (Azaïs.) Connaître son *tempérament*, c'est avoir trouvé le meilleur médecin. (Beauchêne.) Ce magistère est destiné aux *tempéraments* robustes, aux gens décidés, et à ceux en général qui s'épuisent par action. (Brill.-Sav.)

— Fig. Si jeune encore, Byron revenait sans être corrigé ni changé, mais son *tempérament* poétique s'était fortifié dans cette course de deux années. (Villem.)

— Il se prend aussi pour Caractère. Tempérament violent, fougueux, bouillant. Tempérament froid, tranquille. L'humilité ne fut pas dans saint Louis un effet de son *tempérament*, ce fut un effet de la grâce de Jésus-Christ. (Fléch.) J'avouerai de bonne foi que je suis paresseux par *tempérament*, et si paresseux, que s'il me fallait travailler pour vivre, je crois que je me laisserais mourir de faim. (Le Sage.)

— Absol. *Avoir du tempérament*. Être de complexion amoureuse; être très-porté, très-propre aux plaisirs de l'amour. Sur la fin du bal, nos nouveaux mariés s'échappèrent pour gagner un appartement où ils s'enfermèrent avec une femme de chambre et moi, ce qui fournit à la compagnie un nouveau sujet d'accuser la marquise d'avoir du *tempérament*. (Le Sage.)

— Fig. Expédient, adoucissement qu'on propose pour concilier les esprits, pour accommoder les affaires. Proposer un tempérament. Prendre, essayer divers tempéraments. Le tranquille ministre, qui connaissait les sages *tempéraments* des conseils des rois, sut encore lever les yeux vers la divine Providence. (Fléch.) Tous nos discours ne sont que des adoucissements de la vérité et des *tempéraments* pour la concilier avec les passions de ceux avec qui nous avons à vivre. (Mass.) Tous les *tempéraments* en matière de devoir sont à craindre. (Id.) Voilà le beau *tempérament* qu'on trouva pour accorder les parties. (Le Sage.)

— Il signifie encore un mélange de choses contraires tempérées l'une par l'autre, comme le mélange de la sévérité et de la douceur, etc. M. Le Tellier fut choisi pour chercher ces difficiles *tempéraments* de menace qui étonne, de douceur qui apaise, et de sévérité qui châtie. (Fléch.) Par un juste *tempérament*, il avançait dans son élève les fruits de la raison, et corrigeait les défauts de l'âge. (Id.) Il se forma dans le cœur des saints un juste *tempérament* de retenue et de courage. (Id.)

— Mus. Altération légère qu'on fait subir à de très-petits intervalles, pour que la même corde puisse exprimer, sans dissonance choquante, l'un ou l'autre des deux sons voisins entre lesquels ces intervalles se trouvent compris. Tempérament d'orgue, de piano.

TEMPÉRAMENTAL, ALE. adj. (pr. *tan-pé-ra-man-tal*; rad. *tempérament*). Qui appartient, qui a rapport au tempérament. Vice tempéramental. Faiblesse tempéramentale. Observons encore que cette grande débilité *tempéramentale* peut exister sans aucune maladie : elle est le plus souvent due à des altérations organiques lentes. (Nacquart.)

TEMPÉRANCE. s. f. (pr. *tan-pé-ran-ce*; du lat. *temperantia*; formé de *temperare*, tempérer, adoucir). Vertu morale qui règle, modère les passions et les désirs, particulièrement les désirs sensuels. C'est une des quatre vertus cardinales. Les lois, les règles de la tempérance. Observer la tempérance. La *tempérance* fut considérée, dès la nuit des temps, comme le moyen le plus propre à assurer le bonheur de l'homme. (Charbon.) La *tempérance* modère tous les plaisirs des sens, et jusqu'aux désirs qui en sont dépendants. (Vernier.) Représentez-vous un vrai chrétien régissant toutes les passions par le frein de la *tempérance*. (Mass.) Si le monde a vu des impies qui ont paru sages et tempérants, c'est que la satiété du plaisir les avait menés à cette fausse *tempérance*. (Id.)

Cherche à suivre en tout point la sage *tempérance*;
Un corps robuste et sain en est la récompense.
(Du Resnel.)

— Signifie aussi simplement, Usage modéré des aliments, et surtout des boissons. L'expérience, plus puissante que tout, nous enseigne à comprendre les avantages de la *tempérance*. (Charbonn.) On voit les Italiens et les Espagnols observer presque généralement les règles que la *tempérance* commande : chez eux c'est une retenue engendrée par le climat. (Id.)

— Hygièn. publ. *Société de tempérance*. Titre de certaines associations fondées aux États-Unis et en Angleterre, dans le but d'arrêter l'abus des liqueurs spiritueuses. En 1820, l'Union comptait plus de seize cents sociétés de tempérance. En Angleterre, le système des sociétés de tempérance est connu sous le nom de *totalisme* ou *tectotalisme*.

TEMPÉRANT. part. prés. du v. Tempérer. Qui tempère. Il est invariable. Une mère tempérant la sévérité des reproches par la douceur des expressions.

TEMPÉRANT, ANTE. adj. (pr. *tan-pé-ran*). Qui a la vertu de tempérance. Homme tempérant. Femme très-tempérante. Trouvez-moi, si vous le pouvez, des hommes sages véritables, réglés, *tempérants*, qui ne croient pas en Dieu. (Mass.) Que les impies ne jugent pas de tous les hommes par eux-mêmes; il est encore des âmes chastes, pudiques, *tempérantes*. (Id.) Soyez *tempérants* dans les plaisirs, pour en jouir plus longtemps. (Montesq.) Cet autre qui, pour conserver une taille fine, s'abstient de vin et ne fait qu'un seul repas, n'est ni sobre ni *tempérant*. (La Bruy.)

On te voit revenir des portes de la mort,
Plus ferme, plus constant, plus *tempérant*, plus fort.
(Voltaire.)

— substantiv. Personne tempérante. Semblable au vieillard, le *tempérant*, ennemi des excès, jouira sans doute d'une santé uniforme, mais délicate, et condamnée à l'habitude de la modération, de la régularité. (Virey.) Le *tempérant* est un homme qui s'observe et fait son profit de la sottise d'autrui. (Id.) ‖ On distingue le continent du tempérant. Le premier a la faculté de se défendre des vicieux penchants, car même n'en fût-il pas exempt, il aurait toujours le pouvoir de les refréner par sa disposition morale. Le tempérant, au contraire, ne montre point de ces vicieux désirs; il conserve toujours l'usage de la droite raison. Donc le continent est affecté par les passions, quoiqu'il y résiste avec effort; le tempérant, plus froid et plus lymphatique, n'est point ému.

— Médec. Se disait des médicaments auxquels on attribuait la propriété de modérer l'activité trop grande de la circulation. Poudre tempérante.

— substantiv., dans ce dernier sens. Un tempérant. Faire usage de tempérants. Les *tempérants* sont de légers calmants. (Nysten.)

TEMPÉRATURE. s. f. (pr. *tan-pé-ra-tu-re*; du lat. *temperatura*; formé de *temperare*, tempérer, modérer). État sensible de l'air qui affecte nos organes, selon qu'il est chaud ou froid, sec ou humide. Température douce, agréable. Température froide et rigoureuse. Température saine, égale. Température malsaine, inégale. La température de l'air, ou la température est la même dans ces deux pays. En général, chaque cent toises de hauteur diminue d'un degré la *température* du lieu, comme chaque cent pieds creusés dans la terre augmente d'un degré la chaleur. (Virey.) Les *températures* ne sont presque jamais uniformes dans toutes les zones parallèles de même degré, en chaque hémisphère. (Id.) Et quel obstacle la *température* de l'air pouvait-elle opposer à la baleine franche. (Lacépède.) Je me suis fixé dans cette île peu habitée, séduit par sa douce *température* et ses solitudes. (B. de St-P.) La seule *température* de l'air monte ou démonte notre machine: nous sommes gais ou tristes au gré des nuages. (Boiste.)

— Degré appréciable de chaleur qui règne dans un lieu ou dans un corps. La température d'une chambre, d'une étuve. La température d'un bain. La température du corps humain. Être dans telle température. On dit que la *température* d'un corps est plus élevée que celle d'un autre, lorsqu'il produit sur nous une plus vive sensation de chaleur. (Encycl.)

— S'est dit pour Tempérament. Feu M. le cardinal de Lorraine fut d'une *température* où il n'y avait rien à désirer. (Malh.)

TEMPÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Tempérer. S'empl. adjectiv. Chaleur tempérée.

— *Tempéré de*. Une sévérité *tempérée* de douceur. (Acad.)

— *Tempéré par*. L'ardeur du soleil est tempérée par la fraîcheur du vent. La loi de nature n'eut plus lieu qu'entre les diverses sociétés, où, sous le nom de droit des gens, elle fut *tempérée* par quelques conventions tacites pour rendre le commerce possible. (J.-J. Rouss.)

— *Air tempéré*. Air qui n'est ni trop froid ni trop chaud. ‖ *Climat*, *pays tempéré*. Climat, pays où il ne fait ni trop froid ni trop chaud. Les climats *tempérés* s'étendent depuis le 31° degré de latitude jusque vers le 55° ou 60° des deux hémisphères boréal et austral. (Virey.) Le lynx n'habite que les pays froids ou *tempérés*. (Buff.) Dans les pays chauds, les animaux terrestres sont plus grands et plus forts que dans les pays froids ou *tempérés*. (Id.) ‖ *Zone tempérée*. Chacune des deux zones placées entre la zone torride et une des deux glaciales, à 23 degrés et demi de l'équateur et du pôle. Il fait beaucoup plus froid sous les zones *tempérées* de l'hémisphère austral que sous celles du septentrion des mêmes parallèles. (Virey.) On veut qu'on peut diviser la puissance végétale, par rapport au soleil, en végétaux des zones torrides, *tempérées* et glaciales, d'été et d'hiver, de jour et de nuit. (B. de St-P.)

— *Monarchie tempérée*. Celle où le monarque n'exerce pas seul la puissance législative, et n'est point investi d'une autorité absolue. Une monarchie *tempérée* est la constitution qui approche le plus de la perfection. (De Meilhan.) Une monarchie *tempérée* peut sauver une nation épuisée par le despotisme et l'anarchie. (Boiste.)

— *Tempéré* signifiait figurément, Modéré, sage, posé. Homme tempéré. Esprit fort tempéré. Aujourd'hui, il est peu usité en ce sens.

— Rhétor. Se dit d'un genre qui tient le milieu entre le sublime et le simple : il admet plus d'ornements que le premier, moins de mouvements que le second, et convient surtout aux sujets agréables. Genre tempéré. Style tempéré. Éloquence tempérée.

TEMPÉRÉ. s. m. Température tempérée, moyenne. Il se dit surtout en parlant du baromètre et du thermomètre. Le baromètre marque le tempéré, va au tempéré. Le thermomètre est au tempéré.

— Rhétor. Genre tempéré, c'est-à-dire mitoyen entre le sublime et le simple. Ne pas s'élever au-dessus du tempéré. V. TEMPÉRÉ. adj.

TEMPÉRER. v. a. 1re conj. (pr. *tan-pé-ré*; du lat. *temperare*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je tempère*, *tu tempères*, *il tempère*, etc. Modérer, diminuer l'excès d'une qualité quelconque, et de quelque manière que ce soit. Tempérer l'aigre par le doux. Vent qui tempère la chaleur, l'ardeur du soleil. J'imitai donc les peintres, qui pour *tempérer* la dureté des couleurs leur donnent une teinte plus douce. (Le Sage.)

— Fig. Dieu *tempère* les prospérités des hommes puissants par des peines presque inévitables. (Fléch.) Je viens vous représenter un homme doux et secourable, qui a su *tempérer* l'austérité des lois par tous les adoucissements qu'inspirent la miséricorde et la charité. (Id.) Saint Louis *tempérait* l'éclat de la royauté par un air de bonté et de simplicité chrétienne. (Id.)

— Se dit aussi en parlant des choses qui tempèrent. Les aliments mêlés aux boissons en *tempèrent* l'ardeur, et les empêchent de se porter au cerveau avec tant de violence. (Brill.-Sav.) Une douceur surprenante lui ouvre les cœurs, et donne je ne sais comment un nouvel éclat à la majesté qu'elle *tempère*. (Boss.)

— Fig. et au sens moral. Le temps finit par tempérer la douleur, l'affliction. L'âge tempère les passions, la fougue du caractère. Le temps, loin de l'amollir en *tempérant* ses humeurs féroces, ne fait qu'aigrir le fiel de sa rage. (Buff.)

— Médec. Dans la doctrine des humoristes, *tempérer l'âcreté*, *l'acrimonie des humeurs*. Diviser, fondre les humeurs par l'emploi des tempérants.

— Fig. *Tempérer sa bile*. Réprimer sa colère.

— SE TEMPÉRER. v. pron. Être tempéré. Le mal se tempère par le bien.

TEMPESTA (Antonio). Peintre et graveur italien, né à Florence en [illegible], mort en [illegible]. Excella à peindre les animaux.

TEMPESTATIF, IVE. adj. (pr. *tan-pes-ta-tif*; rad. *tempeste*). S'est dit pour Tempétueux. [illegible] Il frappe, il tue, il pille, [illegible] *tempestatif* maître de France. (Mont.)

TEMPESTE. s. f. Ancienne orthographe du mot Tempête. V. TEMPÊTE.

— Fig. Au bout d'une heure de *tempeste*, ces disputeurs ne savent ce qu'ils [illegible], l'un est bas, l'autre est haut, l'autre costier. (Mont.)

— S'est dit pour Température, saison.

TEMPESTER. v. n. 1re conj. (rad. *tempeste*). Vieux mot qui signifiait Faire mauvais temps, faire tempête.

— Fig. Faire du bruit. En ce sens, on dit encore aujourd'hui, Tempêter. V. TEMPÊTER.

— activ. Secouer, agiter. Je ne propose en mille visages ceux que leur fortune ou leur propre erreur emporte et *tempeste*. (Mont.)

TEMPESTIF, IVE. adj. (pr. *tan-pes-tif*; rad. *temps*). Néol. Qui vient dans un temps convenable. On l'a dit par opposition à Intempestif.

TEMPESTUEUX, EUSE. adj. Ancienne orthographe du mot Tempétueux. Suis-je à couvert chaudement dans une bonne salle, pendant qu'il se passe une nuit orageuse et *tempestueuse*, je m'étonne et m'afflige pour ceux qui sont hors en la campagne. (Mont.)

TEMPÊTE. s. f. (pr. *tan-pê-te*; du lat. *tempestas*). Violente agitation de l'air, ordinairement accompagnée de pluie, de grêle, d'éclairs et de tonnerre. Il se dit surtout des orages qui arrivent sur mer. Grande, terrible tempête. Tempête qui s'élève, qui éclate, qui redouble, qui s'apaise. Être accueilli d'une tempête. Être surpris, assailli par la tempête. Se mettre à couvert, à l'abri de la tempête. Vaisseaux battus, dispersés, brisés par la tempête. Arbres renversés, déracinés par la tempête. La reine se met en mer au mois de février, malgré l'hiver et les *tempêtes*. (Boss.) Quand on est arrivé au port, qu'il est doux de rappeler le souvenir des orages et des *tempêtes*. (Mass.) C'est une consolation pour moi de mourir avec vous, il serait inutile de disputer notre vie contre la *tempête*. (Fén.) L'horizon offrait tous les signes d'une longue *tempête*. (B. de St-P.) L'intrépide Paul, suivi de Domingue, allait d'une case à l'autre, malgré la fureur de la *tempête*. (Id.) Je te rassurerai dans les *tempêtes* qui te donnent tant d'effroi sur la terre. (Id.) Croyez-vous que celui qui peut calmer une pareille *tempête* ne pourra pas apaiser les troubles du cœur de l'homme? (Chateaub.) La *tempête* en fureur confond les éléments. (St-Victor.)

— Fig. Après s'être sauvée des flots, une autre *tempête* lui fut presque fatale : cent pièces de canon tonnèrent sur elle à son arrivée. (Boss.)

— En poésie, et quelquefois aussi en prose, on dit même Une tempête de pierres, une tempête de flèches, de traits, etc. Ce qui m'attirait chaque fois nouvelle *tempête* de coups, parce qu'ils craignaient que mon braire ne les découvrît. (P.-L. Courier.)

L'assiégé se défend, fait pleuvoir sur leur tête
De pierres et de traits une horrible *tempête*. (Del.)

Nous l'avons vu, dit l'une, affronter la *tempête*
De cent foudres d'airain tournés contre sa tête. (B[illegible])

— Fig. Persécution qui s'élève contre une personne, malheur, calamité qui fond sur elle. Conjurer, détourner la tempête. Laisser passer la tempête. La tempête se forme. Il faut conserver sa fermeté, son courage au milieu de la tempête. Cette tempête ne l'a pas abattu.

Céder à la *tempête* :
Sous ses coups passagers il faut courber la tête.
(Voltaire.)

— Trouble violent, révolution dans un État. L'empire, le royaume est menacé de quelque tempête. Un coup de *tempête* civile et domestique jette sur des bords étrangers cette princesse infortunée. (Fléch.) Dieu tire, quand il veut, des trésors de sa Providence ces grandes âmes qu'il a choisies pour faire naître du sein des *tempêtes* le calme et la tranquillité publique. (Id.) Les plus effroyables *tempêtes* naissent de l'agitation du peuple. (Boiste.)

Heureux qui dans le sein de ses dieux domestiques
Se dérobe au fracas des *tempêtes* publiques. (Delille.)

— *Tempête* se dit encore figurément en parlant du trouble, des désordres que les passions excitent dans l'âme. La raison doit nous aider à calmer les tempêtes qui s'élèvent dans notre âme. L'amour peut bien remuer le cœur des [illegible], il peut bien y soulever des *tempêtes*, [illegible] y a des âmes supérieures à ses [illegible] (Boss.) Si Dieu a pitié de moi, et que la *tempête* de ma poitrine se peut calmer. (Balz.)

[illegible] *tempête* [illegible], à mon repos fatale,
[illegible] (Corneille.)

— Fig. et fam. Bruit, [illegible], fracas.

Leur troupe [illegible]
A [illegible] *tempête* [illegible] (La Font.)

— [illegible] violente mêlée d'invectives, [illegible] reproches.

[illegible] à sa tête.
[illegible] *tempête*. (Mol.)

— Myth. [illegible] *Tempêtes*. Divinités allégoriques [illegible] un temple, vers l'an [illegible] 194, après qu'[illegible] échappé à un naufrage, sur les [illegible]

— Syn. simpl. Orage, ouragan, tourmente. ‖ [illegible] Affreuse, horrible, furieuse, effroyable, [illegible], inévitable. ‖ Périphr. La voix, le fracas [illegible] le char des tempêtes. De [illegible] (Vir[illegible])

[illegible] *tempêtes*
[illegible] éclairs. (Lebrun.)

TEMPÊTÉ. part. pass. du v. n. Tempêter. Il est invar.

TEMPÊTER. v. n. 1re conj. (pr. *tan-pé-te*; rad. *tempête*). Faire beaucoup de bruit en grondant, en [illegible] contre quelqu'un, contre quelque chose. Tempêter pour rien, à propos de rien. Il ne fait que tempêter. Enfin, [illegible] *tempêter*, [illegible] sur son lit, [illegible] renouvela ses lamentations. (Le Sage.) Messieurs, allez plus loin *tempêter* de la sorte. (Rac.)

TEMPÊTUEUX, EUSE. adj. (pr. *tan-pé-tu-eu*; rad. *tempête*). Qui appartient à la tempête; qui amène, cause la tempête. Fracas tempétueux. Les aquilons tempétueux. C'est un [illegible] mot. V. TEMPESTUEUX, que les poètes [illegible] du siècle dernier ont eu raison de ra[illegible]. Oh! fuir, tant [illegible] le vent *tempétueux*. (Bér.) Ainsi les éléments roulaient *tempétueux*. (Rouch.)

[illegible] poussés en tourbillons,
Font siffler et mugir leur voix *tempétueuse*. (Racine.)

La nuit *tempétueuse*
Descend sur ces remparts le front armé d'éclairs.
(Fontanes.)

— Qui est sujet aux tempêtes. Une mer tempétueuse.

Et toi, terrible mer, séjour *tempétueux*,
J'ai déjà célébré tes charmes majestueux. (Del.)

— Fig. La tempérance a pour effet naturel de diminuer en même proportion que les nourritures, le sang, les humeurs du corps, et par là de calmer ces agitations *tempétueuses* qu'on voit résulter des excès de boisson et d'aliments solides. (Virey.)

TEMPLE. s. m. (pr. *tan-ple*; du lat. *templum*). Édifice public consacré à Dieu, ou à une divinité. Temple magnifique. Les temples du vrai Dieu, du Dieu vivant. Les temples des faux dieux, des idoles. Le temple de Jérusalem. Le temple de Delphes, d'Éphèse. Le temple de Jupiter, de Neptune, de Janus, etc. Le temple de Junon, de Vénus, etc. Le temple de la Paix, de la Victoire. Dédier, consacrer un temple. Profaner un temple. On me [illegible] au *temple* de la déesse. (Fén.) Les statues des faux dieux furent ensevelies dans les [illegible] de leurs villes et de leurs *temples*. (Mass.) Jérusalem avait vu des princes [illegible] attirés par la réputation et la sainteté de son *temple*. (Id.) Au *temple* de Thémis ils vont porter leurs vœux. (Desaint.) De ce *temple* profane osez-vous approcher? (Rac.) Il annonça dans ses vers la première désobéis-

sance de l'homme, et invoqua l'Esprit saint, qui prête à tous les *temples* un cœur simple et pur. (De Vigny.)

Sion, repaire affreux de reptiles impurs,
Voit de son *temple* saint les pierres dispersées.
(Racine.)

— Fig. Comme le Fils de Dieu a résolu de ne venir au monde qu'une fois, il a fondé son *temple* si solidement, qu'il n'aura jamais besoin qu'on le rebâtisse. (Boss.) L'univers entier est un *temple* que Dieu remplit de sa gloire et de sa présence. (Mass.) En vain nos actions seront l'admiration des siècles à venir, elles ne seront point écrites sur les colonnes du *temple* céleste. (Id.) L'univers est un *temple* ou siége l'Éternel. (Volt.)

— Absol. *Le temple*. Le temple que Salomon bâtit à Jérusalem par ordre de Dieu et avec le plus grande magnificence, sur le plan conçu par David. Détruit par Nabuchodonosor, l'an 3416 du monde, il fut rétabli en 3480 par Esdras, rebâti en 3840 par Hérode, mais avec moins de splendeur, et définitivement renversé lors de la prise de Jérusalem par Titus, l'an 70 de J.-C. Le parvis, le portique, le pinacle du temple. Elle avait passé le reste de sa vie, jusqu'à quatre-vingt-quatre ans, toujours dans les jeûnes et dans les prières, sans sortir du *temple*. (Le Maistre de Sacy.) Jérusalem n'est plus, et le *temple* est en poudre. (L. Rac.)

— Lieu où les protestants s'assemblent pour l'exercice de leur religion. Aller au temple. Que Louis était grand lorsqu'il abattait les hauteurs, je veux dire les *temples* que l'hérésie avait élevés sur les débris de nos autels! (Fléch.)

— En poésie et dans le style soutenu, il se dit aussi en parlant des églises catholiques. Ces terres, ces palais dont la piété de nos pères enrichissait autrefois nos *temples*. (Mass.) Souvent il s'asseyait sur l'une des bornes de l'église, se mettant à l'abri de la fonte des neiges sous ces statues horizontales de saints qui sortent du toit de ce *temple*. (De Vigny.) Le *temple* à sa faveur est ouvert par Boirude. (Boil.)

La peur, l'airain sonnant, dans les *temples* sacrés
Font entrer à grands flots les peuples consternés.
(Saint Lambert.)

— Lieu où demeuraient, dans certaines villes, les chevaliers du Temple. *Le Temple* ou *la tour du Temple*, se dit à Paris des restes d'un monastère de l'ordre du Temple, qui subsistèrent jusqu'au commencement de ce siècle. La tour du Temple fut la prison de Louis XVI; il y entra le 14 août 1792 et en sortit le 21 janvier 1793 pour aller à l'échafaud. Elle fut détruite en 1811, et remplacée par un édifice qui devait être le ministère des cultes, et qui est maintenant un couvent de femmes.

— *Chevalerie du Temple*. L'ordre des templiers. V. TEMPLIER.

— Fig. et poétiq. *Le temple de la Faveur*. La cour, où les courtisans se disputent la faveur du prince. ‖ *Le temple de Thémis*. Le lieu où l'on rend la justice, où siégent les juges. ‖ *Le temple de la Fortune*. Tout endroit où l'on peut s'enrichir promptement et sans beaucoup de peine. Il me semble qu'on peut appeler le *temple* de la Fortune la maison d'un premier ministre. (Le Sage.) ‖ *Aller au temple de Mémoire*, *avoir son nom inscrit au temple de Mémoire*, *dans le temple de la Gloire*. Être assuré d'une réputation, d'une gloire immortelle.

J'irais plus haut peut être au *temple* de Mémoire,
Si dans un genre seul j'avais usé mes jours.
(La Fontaine.)

Que d'auteurs ont cru leur nom
Inscrit au *temple* de Mémoire,
Qui n'ont recueilli qu'un chardon
Au lieu des palmes de la gloire. (Const. Dubos.)

‖ *Un temple de Vénus*, *un temple à Vénus consacré*. Un lieu de prostitution, de débauche.

Ces *temples* de Vénus où l'on voit si souvent
Le commissaire en robe appuyé d'un sergent.
(Regnard.)

— *Le temple du ventre*. S'est dit autrefois pour Le bas-ventre. Recevoir un coup dans le temple du ventre.

— Antiq. Les temples anciens se distinguaient en temples mantés, prostyles, amphiprostyles, périptères, pseudopériptères, diptères, pseudodiptères, hypètres, et monoptères. Leur enceinte était un asile inviolable. Les temples les plus célèbres étaient ceux de Vulcain à Memphis, de Diane à Éphèse, d'Apollon à Delphes, de Minerve à Athènes, et de Jupiter Capitolin à Rome.

— Antiq. rom. Espace que les augures déterminaient dans le ciel, pour observer le vol des oiseaux.

— Epith. Sacré, saint, religieux, révéré, redoutable, inviolable, antique, majestueux, auguste, fréquenté, désert, profane, profané. ‖ Périphr. Les lambris, les parvis sacrés, les sacrés pourpris.

— Techn. Outil de charron. ‖ Instrument destiné à tenir l'étoffe étendue en largeur, quand elle est sur le métier. On le nomme aussi *templu*.

TEMPLE. s. f. S'est dit autrefois pour Tempe.

TEMPLE (William, dit *le Chevalier*). Diplomate, né à Londres en 1628, m. en 1698, ou 1700. Ce fut lui qui conclut la fameuse triple alliance formée en 1668 entre l'Angleterre, les États-Généraux et la Suède contre la France.

TEMPLES. s. f. pl. (pr. *tan-ple*). Pêch. Perches horizontales qui servent à construire les bourdigues.

TEMPLET. s. m. (pr. *tan-plè*). Techn. Outil dont le relieur se servait autrefois pour coudre les livres.

TEMPLETTE. s. f. (pr. *tan-ple-te*; rad. *temple*, pour *tempe*). Anc. cost. Bandelette qui faisait partie d'une coiffure de femme.

TEMPLIER. s. m. (pr. *tan-pli-yé*). Hist. relig. Membre d'un ordre militaire et religieux fondé vers 1118 à Jérusalem, dans le but de protéger les pèlerins, et qui se répandit dans toute l'Europe. Les templiers furent ainsi nommés parce qu'ils habitèrent d'abord près de l'emplacement occupé jadis par le temple de Salomon. En 1307, sous Philippe le Bel, tous les templiers qui se trouvaient en France furent arrêtés, et un grand nombre périt dans les flammes. L'ordre entier fut supprimé par le pape Clément V en 1312.

— Membre d'une secte mystique qui prétend tirer son origine de l'ancien ordre des templiers, et à laquelle se rattachent les francs-maçons.

— Prov. et pop. *Boire comme un templier*. Boire avec excès.

TEMPLIER. s. m. Se dit, dans la Haute-Garonne, d'un orage qui menace de ravager les récoltes.

TEMPLOMANIE. s. f. (du lat. *templum*, temple, et du gr. μανία, manie, folie). Néol. Manie de multiplier les temples dans les jardins. Les temples doivent inspirer la volupté ou rappeler cette secrète terreur qu'on sentait en y entrant autrefois; mais que sent-on, lorsqu'on les voit les uns sur les autres, et gâter, par une *templomanie*, ceux qui mériteraient nos éloges. (Le p. de Ligne.) Inusité.

TEMPLU. s. m. Techn. V. TEMPLE.

TEMPO. s. m. (pr. *tem-pô*). Mus. Mot italien qui signifie Temps, et qui s'emploie dans les locutions suivantes : *Tempo di minuetto*, temps de menuet, mesure en trois temps; *Tempo di marcia*, mouvement de marche, andante maestoso à deux temps; *Tempo di polacca*, mouvement de polonaise, allegretto animé; *Tempo giusto*, mouvement exact et modéré. ‖ *A tempo*. Au temps, expression indiquant qu'il faut revenir au mouvement primitif, quand on l'a retardé ou accéléré momentanément.

TEMPORAIRE. adj. des 2 g. (pr. *tan-po-rè-re*; rad. *temps*). Qui n'est que pour un temps. Pouvoir temporaire.

— Théol. S'est dit de ceux qui n'ont qu'une foi chancelante.

TEMPORAIREMENT. adv. (pr. *tan-po-re-re-man*). Pour un temps. N'occuper un emploi que temporairement.

TEMPORAL, ALE. adj. (pr. *tan-po-ral*; du lat. *temporalis*; rad. *tempus*, tempe). Anat. Qui appartient, qui a rapport aux tempes. Artère temporale. Aponévrose temporale. Nerfs temporaux.

— *Os temporaux*. Os situés, l'un à droite, l'autre à gauche, aux parties latérales et inférieures de la tête. ‖ *Fosse temporale*. Dépression de chacune des parties latérales de la tête.

— substantiv. *Le temporal*. Chacun des deux os temporaux. ‖ Muscle large, aplati, triangulaire, qui se porte de la fosse temporale, qu'il remplit, à l'apophyse coronoïde de la mâchoire inférieure.

TEMPORALITÉ. s. f. (pr. *tan-po-ra-li-té*; rad. *temporel*). Revenu, bien temporel. Vieux et inusité en ce sens.

— Autrefois, Juridiction du domaine temporel d'un évêché, d'une abbaye, d'un chapitre, etc.

TEMPOREL, ELLE. adj. (pr. *tan-po-rèl*; rad. *temps*). Qui passe avec le temps. Il s'oppose à *éternel* et à *spirituel*. Préférer les biens temporels aux biens éternels, aux biens spirituels. La noblesse *temporelle* est en soi trop peu de chose pour qu'on doive s'y arrêter. (Boss.) Est-il possible de joindre la vanité avec la vérité, les choses éternelles avec les *temporelles*? (Fléch.) Les grands de la terre, malheureux dans le cours même de leurs prospérités *temporelles*, errent de passion en passion. (Id.) La véritable piété l'emporte sur tous les intérêts *temporels*. (Richards.)

— Séculier. Il se dit alors par opposition à *ecclésiastique* et à *spirituel*. Puissance temporelle. Juridiction temporelle. La puissance *temporelle* a semblé vouloir tenir l'Église captive, et se récompenser de ses pertes sur Jésus-Christ même. (Boss.) Comme la puissance *temporelle* ne doit pas toucher à l'autel, la spirituelle ne doit pas toucher au trône. (Fléch.)

— Comm. relig. *Père temporel*. Chez les capucins, Personne séculière que déléguait le pape pour administrer le produit des aumônes recueillies par ces moines, et avoir soin de leurs affaires.

TEMPOREL. s. m. Revenu qu'on tire d'un bénéfice. Abandonner son temporel.

— Puissance temporelle des rois. Les rois, quant au *temporel*, sont indépendants de la puissance spirituelle. (Acad.)

TEMPORELLEMENT. adv. (pr. *tan-po-rè-le-man*). Pour un temps. Il s'oppose à *éternellement*. Les impies ne peuvent être heureux que temporellement.

TEMPORISATION. s. f. (pr. *tan-po-ri-za-ci-on*; rad. *temporiser*). Action de temporiser.

TEMPORISÉ. part. pass. du v. n. Temporiser. Il est invariable.

TEMPORISEMENT. s. m. (pr. *tan-po-ri-ze-man*). Synonyme de Temporisation, qui est beaucoup plus usité.

TEMPORISER. v. n. 1re conj. (pr. *tan-po-ri-zé*; du lat. *tempus*, *temporis*, temps). Retarder, différer, dans l'attente d'un temps plus favorable. Il faut temporiser. Il y a deux ans qu'on temporise. L'oisiveté et la paresse demandent à être brusquées; si l'on *temporise* avec elles, leur victoire est sûre et complète. (S. Dub.)

TEMPORISEUR. s. m. (pr. *tan-po-ri-zeur*; rad. *temporiser*). Celui qui temporise, qui a l'habitude de temporiser. C'est un temporiseur, un grand, un insupportable temporiseur.

— Hist. rom. Surnom donné au dictateur Fabius, parce qu'il parvint à entraver la marche d'Annibal par la lenteur de ses opérations, et en évitant soigneusement tout engagement décisif.

TEMPORO-AURICULAIRE. adj. et s. m. (pr. *tan-po-ro*). Anat. Se dit d'un des muscles de l'oreille externe.

TEMPORO-CONCHINIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de l'oreille externe.

TEMPORO-MAXILLAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la tempe et à la mâchoire.

TEMPORO-MAXILLIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui appartient à l'os temporal et au maxillaire.

TEMPS. s. m. (pr. *tan*; du lat. *tempus*). Durée des choses, mesurée principalement par le mouvement et la révolution apparente du soleil. Le temps présent. Le temps passé. Un long temps. Un temps très-court. Un temps limité. Dans un temps futur. Avec le temps. Il y a bien du temps. Il y a peu de temps. Compter, mesurer le temps. Le temps coule, s'écoule, passe vite. L'abîme, le gouffre des temps. Que si le *temps* comparé au *temps*, la mesure à la mesure, et le terme au terme, se réduit à rien, que sera-ce si l'on compare le *temps* à l'éternité, où il n'y a ni mesure ni terme? (Boss.) Vous avez, dit le Psalmiste, établi le cours de ma vie pour être mesuré par le *temps*. (Id.) Nous arrivons, sans y penser, à ce point fatal où le *temps* finit, et où l'éternité commence. (Fléch.) Les jours, les mois, les années s'enfoncent et se perdent sans retour dans l'abîme des *temps*. (La Bruy.)

Le *temps*, cette image mobile
De l'immobile éternité. (J.-B. Rouss.)

— *Un temps*. Un certain espace de temps. Cela est bon pour un temps. Cela ne durera qu'un temps, qu'un certain temps. ‖ On dit dans le même sens, *Quelque temps*. Ils furent quelque *temps* saisis, muets, immobiles. (Fléch.) Après avoir appuyé quelque *temps* ses mains sur son front, voici ce que le vieillard me raconta. (B. de St-P.) ‖ *Cela n'a qu'un temps*, *n'aura qu'un temps*. Se dit d'une chose qui ne dure, qui ne doit durer que fort peu.

— *Laps de temps*. V. LAPS.

— Dans le style noble, on personnifie souvent le *temps*. Le temps détruit tout, dévore tout. Le temps flétrit la beauté. Le temps découvre la vérité, dévoile le mensonge. Une douleur que le *temps* emporte avec tout le reste. (Boss.) Cette suite de bons succès que le *temps* et la fortune n'ont osé troubler. (Fléch.) On fait revivre par l'imagination tout ce que l'âge et le *temps* nous ont ôté. (Mass.) Hâtons-nous, le *temps* fuit et nous traîne avec soi. (Boil.) Si le *temps* modifie les gouvernements, quels droits n'a-t-il pas sur de simples usages. (Brill.-Sav.) Sur les mondes détruits le *temps* dort immobile. (Gilbert.)

Quand le flambeau du jour s'avance,
L'ombre se dissipe et s'enfuit,
De même fuit notre existence
Devant le *temps* qui la poursuit. (Hoffmann.)

— On dit aussi, surtout en poésie et par allusion aux attributs que les mythographes donnent au temps, *le vol du temps*, *les ailes du temps*, pour exprimer la rapidité avec laquelle le temps s'écoule, et *la faux du temps* pour exprimer son pouvoir destructeur. Il a plu à Dieu, pour consoler les mortels de la perte continuelle qu'ils font de leur être par le vol irréparable du *temps*, que ce même temps fût un passage à l'éternité qui demeure. (Boss.) Le *temps* n'a point d'ailes pour le captif. (De Jouy.)

Les grâces, la beauté, la folâtre jeunesse,
Sur les ailes du *temps* s'envolent tous les jours.
(Deviself.)

Le *temps* cruel et sa faux ennemie
N'approchent point de l'Olympe immortel,
Et les dieux seuls ont un jour éternel. (Malfil.)

— Fig. *L'injustice du temps, des temps*. L'effet du temps, les dégradations, les calamités inséparables de sa durée. Monument ruiné par l'injure du temps. Ouvrages qui n'ont pas échappé à l'injure des temps. Mettons-nous à l'abri des injures du *temps*. (Boil.)

— Particulièrement, Succession des jours, des heures, des moments, considérée relativement aux différents travaux, aux différentes occupations auxquelles on peut se livrer. Ouvrage qui demande, qui prend bien du temps, qui emporte, qui exige beaucoup de temps. Ménager, perdre le temps. Faire un bon usage, un bon emploi du temps. Employer bien le temps. Ne pas connaître le prix du temps. Le temps est cher, est précieux. Consacrer tout son temps à une chose. Quelle folie de prodiguer en amusements frivoles un *temps* qui peut être le prix de notre salut éternel. (Mass.) Vous perdez à délibérer un *temps* qui ne vous est laissé que pour vous dégager du péril. (Id.) Il donnait à la prière ce *temps* qu'on donne à des études humaines. (Fléch.) Il sut employer le *temps*, et quelquefois même le perdre pour compatir à des misérables. (Id.) On n'est pas né pour la gloire, lorsqu'on ne connaît pas le prix du *temps*. (Vauven.) Celui qui ne perd pas de *temps* en a beaucoup. (Fonten.) Le *temps*, qui partout est précieux, l'est peut être dans les tribunaux plus que partout ailleurs. (La Harpe.)

Je suis d'avis
Que nous rendions le *temps* moins long par des récits.
(La Fontaine.)

— Dans ce sens, on le joint souvent avec le pronom possessif. Ce travail me prend tout mon temps. Je vous demande une heure de votre temps. Les visiteurs lui font perdre son temps. Il partageait son *temps* entre les plaisirs qui étaient de son âge, et les affaires qui étaient de son devoir. (Volt.) Il avait partagé son *temps* de manière qu'il n'y avait pas de semaine qu'il n'allât à la chasse au moins une fois. (Gall.)

— *Perdre le temps* ou *son temps*. Ne rien faire ou faire des choses inutiles. En attendant cette maturité, je n'appris ni à lire ni à écrire, mais je n'en perdis pas pour cela mon *temps*. (Le Sage.) Jugeant bien qu'il perdrait le *temps* à vouloir me détourner de mon dessein, il poursuivit de cette sorte. (Id.)

— *N'avoir point de temps à perdre*. N'avoir pas de temps à employer inutilement. ‖ *N'avoir pas de temps à perdre pour arriver à tel endroit*. N'avoir que le temps nécessaire pour ne pas y arriver trop tard. ‖ *Sans perdre de temps*. Sans différer, avec diligence, promptitude. Il me promit que, sans perdre de *temps*, il allait travailler à ma délivrance. (Le Sage.) Puis, sans perdre de *temps*, il envoya un homme de la bande retenir des chevaux de poste pour partir à la pointe du jour. (Id.)

— *Réparer le temps perdu*, *réparer la perte du temps*. Profiter mieux du temps qu'on n'avait fait jusqu'alors; redoubler son travail pour faire en peu de temps ce qu'on avait d'abord négligé.

— On le dit quelquefois, par plaisanterie, en parlant des amusements, des plaisirs. Je me prépare désormais à me donner du divertissement, et à réparer comme il faut le *temps* perdu. (Mol.)

— *Passer son temps*, *passer le temps à quelque chose*. L'y employer. On ne le dit qu'en parlant des choses futiles. Passer son temps à jouer, à courir. Passer son temps à ne rien faire. A quoi passez-vous le *temps*? vous demandent les sots et les gens d'esprit. (La Bruy.) Il ne fait autre métier que de faire le vagabond, et passer tout son *temps* à jouer avec les enfants, comme vous l'avez vu. (Gall.)

— Absol. *Passer le temps*. Se distraire en attendant l'heure marquée pour quelque chose.

— Fam. *Passer bien*, *passer agréablement le temps*, *son temps*, *se donner du bon temps*. Se divertir. Il se fit en peu de jours une société de gens à peu près de son âge et de sa condition, et ne songea plus qu'à leur faire passer le *temps* très-agréablement. (Gall.) Monsieur le trésorier passait son *temps* le plus agréablement qu'il lui était possible, avec des jeunes gens dont la connaissance était fort propre à lui procurer des occasions de dépenser son argent. (Le Sage.) Nous logions, nous mangions ensemble, nous passions fort bien le *temps*. (Id.)

— *Passer mal le temps*, *son temps*. S'ennuyer ou souffrir beaucoup, être maltraité.

— Fig. et fam. *Tuer le temps*. Faire des riens, des inutilités, pour se désennuyer. On dit proverbialement, dans le même sens, *pousser le temps avec l'épaule*.

— *Couler le temps*. Laisser écouler le temps dans l'attente d'une occasion plus favorable.

— Prov. *L'amour fait passer le temps*, *et le temps fait passer l'amour*. ‖ *Le temps perdu ne se répare point*, *ne se recouvre point*. ‖ *Après bon temps on se repent*. Le repentir suit la prodigalité.

— *Temps* se dit aussi d'un terme préfix. Prévenir, devancer le temps. Payer au temps convenu. Accoucher avant le temps. Faire une chose dans le temps, dans le temps prescrit. Marquer le temps. Convenir du temps. Le temps s'approche. Le temps est arrivé. Quel *temps* à mon exil, quel lieu prescrivez-vous. (Rac.)

— Durée de certaines choses. Entretenir quelqu'un pendant tout le temps qu'il est à table. Reposez-vous, pendant ce temps-là je continuerai votre travail. Depuis le *temps* qu'il me tient prisonnier, il n'a pas daigné me parler une seule fois. (Le Sage.) Pendant ce *temps*-là, le carrosse et les cavaliers s'approchaient. (Id.) Quelques personnes ont de l'humeur pendant tout le *temps* qu'elles digèrent. (Brill.-Sav.) Pendant tout le *temps* que dura notre retour, j'eus l'air absorbé dans de profondes réflexions (Id.)

— *Avoir fait son temps*. Sortir d'un emploi dont le temps était limité, ou n'être plus propre aux choses dont on s'acquittait bien autrefois. Il n'a obtenu de pension qu'après avoir fait son temps. Ce dentiste a la main lourde, il a fait son temps. ‖ On le dit quelquefois des choses. *Cet habit a fait son temps*, c'est-à-dire, qu'il a été porté autant qu'il pouvait l'être, qu'il est hors de service.

— Demander du temps. Prendre, demander du temps. Obtenir un an de temps. Prolonger le temps. Donner, accorder du temps.

— *Gagner temps, gagner du temps.* Différer, traîner exprès les choses en longueur.

En vain pour gagner *temps* dans ses transes affreuses,
Traîne d'un demi-mot les syllabes honteuses.
(Boileau.)

— Prov. *Qui a temps, a vie.* Quand le terme où l'on doit satisfaire à quelque chose est encore éloigné, il est aisé de se préparer à remplir son obligation.

— Loisir. Je n'ai pas même le temps de manger. Laissez-moi le temps de réfléchir. Faites durer, Seigneur, notre sacrifice, que notre âme ait le *temps* de se purifier par la tribulation. (Fléch.) Le *temps* lui a manqué, mais non pas le courage, pour accomplir ses désirs. (Id.) Je vous laisse le *temps* de bien peser toutes choses. (J.-J. Rouss.) Il fut hors de l'église avant que Cinq-Mars eût le *temps* de le suivre. (De Vigny.) Ce docteur est si expéditif, qu'il ne donne pas à ses malades le *temps* d'appeler des notaires. (Le Sage.) Il eut le *temps* de se reconnaître, et de demander pardon à Dieu de s'être lui-même ôté la vie. (Id.)

— Conjoncture, occasion propre. Temps favorable, opportun, convenable. Laisser passer le temps de faire une chose. Attendre à un autre temps. Ce n'est pas le temps d'en parler. Chaque chose a son temps. Le choix des *temps* et des occasions est la grande science des courtisans. (Mass.) Il distinguait le *temps* d'attaquer et le *temps* de défendre. (Fléch.) Pour un hymen quel *temps* choisissez-vous? (Rac.)

— Impersonnel. *Il est temps de.* Il faut à présent, voici le moment de. Il est *temps* de nous élever par la foi au-dessus des faiblesses de la nature. (Fléch.) S'il en est *temps* encore, épargnez votre race. (Rac.) Il est *temps*, disais-je, que je songe à faire fortune. (Le Sage.) Arrivé à vingt-huit ans, il crut qu'il était *temps* de se marier. (Brill.-Sav.) || On dit dans le sens contraire, *il n'est pas encore temps de* ou *que*, *il n'est plus temps de*, ou absol., *il n'est plus temps*. Il n'est pas *temps* que nous partions encore. (Rac.) Pour mon malheur, je te connais lorsqu'il n'est plus *temps*, et que cette connaissance ne peut plus servir qu'à me désespérer. (Mol.)

— *Prendre quelqu'un sur le temps.* Ne pas lui laisser le temps de la réflexion. || *Prendre son temps, prendre bien son temps, prendre mal son temps.* Prendre ou ne pas prendre le moment favorable pour faire quelque chose. L'escarbot prend son *temps*, fait faire aux œufs le saut. (La Font.) Il partit à l'heure même, et prit si bien son *temps*, qu'il trouva tous ses amis chez eux. (Gall.) Je jugeai par là que j'avais mal pris mon *temps*. (Le Sage.)

Mon galant ne songeait qu'à bien prendre son *temps*,
Afin de happer son malade. (La Fontaine.)

— *Prendre son temps* signifie aussi, Faire une chose à loisir, sans se presser. || *Prendre le temps de quelqu'un.* Attendre le moment qui convient à quelqu'un dont on a besoin.

— *Un temps viendra.* Il arrivera une circonstance, un moment où.

— Prov. *Il y a temps pour tout.* || *Il y a temps de rire et temps de pleurer, temps de parler et temps de se taire.* || *Tout vient à temps pour qui peut attendre.* Avec le temps et la patience on vient à bout de tout.

— Saison propre à chaque chose. Le temps de la moisson. Le temps des vendanges. L'Avent, le Carême, sont des temps de pénitence. Il dérobait le *temps* de son sommeil pour le donner à la prière. (Fléch.) Les *temps* des plaisirs absorbent ceux des devoirs. (Id.) Il n'y a point de bonheur parfait sur la terre, parce que ce n'est pas ici le *temps* des consolations, mais le *temps* des peines. (Mass.) Ai-je passé le *temps* d'aimer? (La Font.)

— *Le temps des perdreaux, le temps des cerises, des melons, des petits pois*, etc. Le temps où l'on va à la chasse des perdreaux, le temps où l'on mange des cerises, des melons, des petits pois, etc.

— *Le temps de Noël, le temps de Pâques* ou *le temps pascal.* Les jours pendant lesquels l'Église célèbre la fête de Noël, la fête de Pâques. || *Le temps des vacances.* L'époque de l'année où les tribunaux et les colléges sont fermés.

— *Temps.* Se dit encore des siècles, des différents âges, des différentes époques. Du temps, au temps du déluge. Du temps des patriarches. Du temps d'Abraham, de Moïse. Du temps d'Auguste, de Pharamond, de Clovis. Du vieux temps. Au bon vieux temps. Dans mon jeune temps. De notre temps. Deux hommes qui vivaient dans le même temps. Distinguer, confondre les temps. Se tromper sur le temps. Que dirai-je du zèle et de la piété de nos pères, dans des *temps* moins éloignés de nous? (Mass.) Les grands ne doivent point aimer les premiers *temps*. (La Bruy.) Ils s'étonnèrent d'autant plus, que tout se faisait encore chez eux comme du *temps* de la régence. (Brill.-Sav.) Tous les *temps* ont produit des héros. (Volt.)

— *Dans le cours des temps, dans la suite des temps.* Dans un temps futur, fort éloigné de celui dont on parle.

— *Le berceau des temps, la source des temps.* Les commencements du monde. || *La nuit des temps.* Les temps les plus éloignés, dont on n'a aucune connaissance certaine. || *Les temps fabuleux.* L'époque qui s'est écoulée jusqu'au déluge de Deucalion. || *Les temps héroïques.* L'époque qui s'étend depuis le déluge jusqu'à la première olympiade. || *Les temps historiques.* L'époque qui commence à la première olympiade, et comprend tous les temps postérieurs.

— Dans l'Écriture sainte, *Avant tous les temps, avant le temps.* Avant la création du monde. || *Dans la plénitude des temps.* Dans le temps auquel Jésus-Christ est venu accomplir les prophéties. || *A la consommation des temps.* A la fin du monde.

— Prov. et pop. *Du temps du roi Guillemot, du roi Dagobert; du temps qu'on se mouchait sur la manche.* Dans les siècles éloignés, dans les siècles ignorants et grossiers.

— Partie quelconque de la vie humaine. Le redouté capitaine tombe au plus beau *temps* de sa vie. (Boss.) Elle eut de la sagesse en un *temps* où l'on n'a presque point encore de la raison. (Fléch.)

— Se dit relativement à l'état où sont les choses pour le gouvernement d'un pays, les mœurs, les usages, etc. Un bon temps. Un mauvais temps. Un temps heureux, tranquille. Un temps difficile, misérable, fâcheux. Temps de guerre, de trouble, de corruption. En temps de paix. Le temps qui court. Les modes du temps. Céder, s'accoutumer au temps. Qu'est devenu ce temps? Il fut, il y eut un temps que. C'est le goût du temps. Que manquait-il dans ces *temps* heureux à la gloire de Louis? (Mass.) Ces *temps* difficiles étaient passés où l'on donnait les charges par nécessité plutôt que par choix. (Fléch.) Que les *temps* sont changés. (Rac.) Il faut savoir souffrir, et attendre des *temps* plus heureux. (Volt.) Cela m'accommoderait fort, et je ne me plaindrais pas, comme je fais, que le *temps* est misérable. (Mol.) Les grands écrivains ont toujours paru dans les *temps* les plus difficiles à supporter à toute société, les *temps* de barbarie et ceux de dépravation. (B. de St-P.) Avant la lecture que l'on attendait du jeune Sybarite, une grande contestation s'éleva entre lui et d'autres poëtes et prosateurs du *temps*. (De Vigny.)

— *Le temps des scélérats, des calomniateurs, des délateurs.* Le temps où il y en a beaucoup, où on les souffre le plus.

— Prov. *Autre temps, autres mœurs.* || *Après ce temps-ci il en viendra un autre.*

— Prov. et fig. *Prendre le temps comme il vient.* Ne s'inquiéter de rien; s'accommoder de tous les événements.

— État de l'atmosphère, disposition de l'air. Beau temps. Temps calme, serein. Vilain, mauvais temps. Temps chaud, sec, orageux. Temps froid, humide, bas, couvert. Temps variable, inconstant. Le temps se met au beau. Le temps change. Le temps s'éclaircit, se couvre, s'obscurcit. Être exposé aux injures du temps. Je ne vous conseille pas de vous remettre en chemin par ce *temps*-là, à moins que vous n'ayez des affaires bien pressantes. (Le Sage.) Le *temps* changea subitement, et fit succéder l'espérance au désespoir. (Id.) Le vent s'apaisa, les nuages se dissipèrent, et le soleil ayant ramené le beau *temps*, nous abordâmes à une île où nous nous arrêtâmes deux jours à prendre des rafraîchissements. (Gall.) Le *temps* était clair et serein, mais par moments il venait du côté du nord des bouffées d'une bise très-froide. (M^me Cottin.)

— Fig. et fam. *Faire la pluie et le beau temps.* Avoir beaucoup d'influence, beaucoup de crédit, dans un pays, dans une maison. Dès que je me vis aimé de ma maîtresse, et considéré des domestiques comme celui qui faisait la pluie et le beau *temps*, je commençai à jouer un autre rôle dans la maison. (Le Sage.) || *Parler de la pluie et du beau temps.* Parler de choses indifférentes.

— Fig. et fam. *Il fera beau temps quand cela m'arrivera, quand je reviendrai*, etc. Cela ne m'arrivera plus, je n'y reviendrai pas de sitôt.

Sachez que pour céans j'en rabats de moitié,
Et qu'il fera beau *temps* quand j'y mettrai le pied.
(Molière.)

— Prov. *Il fait un temps de demoiselle.* Il ne fait ni poussière ni soleil. || *Du temps faut parler, pour propos renouveler.* || *Changement de temps, entretien des sots.* L'état de la température est un éternel sujet de conversation dans la bouche des sots.

— Prov., fig. et pop. *Hausser le temps.* Boire peu usité. || *Voici un temps bien sale.* Un temps fort chaud, qui provoque la soif.

— *A temps.* loc. adv. Assez tôt. Arriver à temps. Vous n'y serez pas à temps pour le voir.

— *Chose qui n'a pas été faite à temps.* Qui a été faite trop tôt ou trop tard.

— *A temps* signifie aussi, Pour un temps fixé. Bannissement à temps. Travaux forcés à temps.

— *Au même temps, en même temps.* loc. adv. Dans le même instant, à la même heure. Ils sont arrivés, ils sont partis en même temps. Elle s'acquittait en même *temps* de tous les devoirs d'une fidèle épouse et d'une fidèle sujette. (Fléch.) Je les reçois presque en même *temps*. (J.-J. Rouss.) En même *temps*, il prit un flambeau et m'ordonna de le suivre. (Le Sage.)

— *Dans le même temps que.* loc. prépos. Lorsque, pendant que. Jésus-Christ est venu surprendre la reine dans le *temps* que nous la croyions la plus saine, dans le *temps* qu'elle se croyait la plus heureuse. (Boss.) J'entrai dans son appartement dans le *temps* qu'en sortait Don Balanis de Grèce. (Le Sage.) || On dit dans le même sens, *Dans un temps où.* Dans un *temps* où tout un royaume se remue pour la conversion des hérétiques, on ne craint pas d'autoriser les blasphèmes. (Boss.)

— *De tout temps, en tout temps.* loc. adverb. Toujours. Cela s'est vu de tout temps, en tout temps. De tout *temps* la vertu s'est fait estimer. (Acad.) Prête en tout *temps* à faire le bonheur des uns et à soulager les peines des autres. (Fléch.)

Hélas! on voit que de tout *temps*
Les petits ont pâti des sottises des grands. (La Font.)

— *La plupart du temps.* loc. adverb. Presque toujours. La calomnie ne raisonne pas, et ainsi font la plupart du *temps* ceux qui l'écoutent. (Misse Bellamy.)

— *De temps en temps, de temps à autre.* loc. adverb. De fois à autre; quelquefois. S'absenter de temps en temps. La grâce de Jésus-Christ, qui ranime de *temps* en *temps* les âmes faibles et tièdes. (Fléch.) Je sens de *temps* en *temps* des douleurs de tête. (Mol.) Elle ne reprit ses sens que pour s'occuper de son amie, qui tombait de *temps* en *temps* dans de longs évanouissements. (B. de St-P.) Il raclait de *temps* en *temps* une guitare en chantant des romances de sa composition. (Le Sage.)

— *En temps et lieu.* loc. adv. Dans le temps et le lieu convenable. On vous le dira en temps et lieu.

— *Suivant* ou *selon le temps, les temps.* loc. adverb. Conformément à la circonstance. Se gouverner suivant le temps. Un homme qui agit, qui parle suivant le temps, selon les temps.

— Astron. *Temps vrai* ou *apparent.* Le temps mesuré par le mouvement réel et inégal de la terre autour du soleil. || *Temps moyen.* Le temps mesuré par un mouvement uniforme, réglé sur la vitesse moyenne de la terre. || *Temps périodique.* Temps qu'un corps céleste emploie à faire une révolution entière autour d'un point; et plus particulièrement, le temps qu'emploie une planète à parcourir son orbite entière. || *Temps astronomique.* Temps qui se compte d'un midi à l'autre, par la révolution du soleil. || *Temps civil.* Le temps astronomique accommodé aux usages de la société civile, et divisé en années, mois et jours que l'on compte d'un midi à l'autre.

— Art milit. Dans les exercices militaires, Moments précis pendant lesquels il faut faire certains mouvements qui sont distingués et séparés par des pauses. Un temps et deux mouvements. Charge en quatre temps, en douze temps. || On dit dans un sens analogue, Un temps d'arrêt.

— Chacun des intervalles ou des mouvements dont se compose la cadence. Observer les temps de la danse.

— Déclam. Pause, silence que l'on observe ou qu'il faut observer entre certaines phrases, entre certains mots. Celui qui parle en public doit observer soigneusement les temps. Après ce vers, après cette phrase, il y a un temps à garder.

— Escrim. Chacun des mouvements que l'on fait avant de parvenir à toucher. Pousser une botte en deux temps, en trois temps. || Se dit aussi du moment favorable que l'on saisit pour fondre sur son adversaire. || *Prendre sur le temps.* Frapper son adversaire d'une botte, au moment où il s'occupe de quelque mouvement. || *Tirer sur le temps.* Pousser une botte au moment où l'adversaire se prépare lui-même à en tirer une. || *Coup de temps.* Coup pris d'opposition sur un développement; les tireurs le regardent comme un des plus beaux coups d'armes. Mais au premier mouvement qu'il fit, le Charolais partit d'un coup de *temps*, et le coup fut tellement fourni, que le chevalier était mort avant d'être touché. (Brill.-Sav

— Gramm. Chacune des terminaisons diverses que le verbe prend dans toutes les langues, et dont l'effet est de marquer si l'action exprimée se rapporte à une période passée, ou présente, ou à venir. Ainsi le *temps passé* ou *le passé*, est la période de durée dans laquelle celui qui parle se considère comme n'étant plus: *j'aimais*; le *temps présent* ou *le présent*, est la période de durée dans laquelle il se considère comme existant actuellement, *j'aime*; enfin le *temps futur* ou *le futur*, la période dans laquelle il se considère comme n'étant pas encore, *j'aimerai*. Chaque mode ayant ses temps, on dit, les temps de l'indicatif, du conditionnel, de l'impératif, du subjonctif et de l'infinitif. V. MODE. En français les temps se divisent encore en *temps simples*, *temps composés*, ceux qui se combinent avec les verbes auxiliaires *être* ou *avoir*; *temps primitifs*, ceux qui servent à former les autres et qui sont au nombre de cinq: le présent de l'infinitif, le participe présent actif, le participe passé ou passif, le présent de l'indicatif, le parfait défini. *Temps dérivés*, ceux qui se forment à l'aide des temps primitifs.

— Gramm. lat. *Temps primitifs.* En latin, le présent de l'indicatif et celui de l'infinitif, le parfait et le supin.

— Gramm. grecq. *Temps primitifs* ou *principaux.* En grec, le présent, le futur et le parfait. Les temps secondaires sont, l'imparfait, l'aoriste, le plus-que-parfait, et au passif, le futur antérieur. || *Temps seconds.* Se dit d'une seconde forme de certains temps. *Futur second, aoriste second* et *parfait second.*

— Gramm. ind. *Temps spéciaux.* Se dit des quatre premières formes de temps ou de modes du verbe sanscrit, qui sont: le présent de l'indicatif, le potentiel, l'impératif et le prétérit augmenté uniforme. Quant aux *temps généraux*, les verbes se divisent en dix classes formant quatre conjugaisons. || *Temps généraux.* Se dit des six autres formes de temps ou de modes, qui sont: le prétérit augmenté multiforme, le prétérit redoublé, le futur premier, le precatif, le futur second ou auxiliaire et le conditionnel. Pour les temps généraux, il n'y a plus de distinction de classes et de conjugaisons.

— Relig. cathol. *Quatre-temps.* V. ce mot.

— Liturg. cathol. *Propre du temps.* Manière de célébrer l'office suivant les jours, fêtes et féries de l'année. || Office particulier à certaines fêtes.

— Mar. *Gros temps.* Temps d'orage.

— Anc. mar. *Temps de perroquet.* Vent frais, favorable, pendant lequel on se sert des mâts de perroquet. || *Temps fin.* Ciel pur et dégagé de vapeurs. || *Temps bas.* Ciel sombre et couvert.

— Manég. Se dit de chaque mouvement accompli, de quelque allure qu'il soit. Exercice qui se fait en deux ou trois temps. Le cavalier ne doit pas perdre un temps du cheval. *Temps de galop.* Une galopade qui ne dure pas très-longtemps.

— Mus. Se dit des principales divisions de la mesure, dont les unes sont plus marquées que les autres dans l'exécution, quoique d'ailleurs elles soient égales en durée. Temps faibles. Temps forts. Mesure à deux temps, à trois temps, à quatre temps. || *Appuyer sur les temps forts.* Les faire sentir.

— Anc. mus. *Temps parfait.* Celui dans lequel la brève on carrée valait trois rondes. || *Temps imparfait.* Celui dans lequel la brève ne valait que deux rondes.

— Anc. méd. *Temps de nécessité.* Époque où l'on est forcé d'employer un médicament, de pratiquer une opération, pour couper le mal dans sa racine ou l'empêcher de s'aggraver. || *Temps d'élection.* Celui que l'on choisit pour agir, quand on peut attendre, et qui offre le plus d'avantages et de sécurité.

— Philol. *Trésor des temps.* Titre de l'ouvrage chronologique grec d'Eusèbe, publié d'abord par Scaliger et corrigé depuis d'après le manuscrit arménien. || *Rationnaire des temps.* Ouvrage du même auteur, qui n'est que le résumé du précédent.

— Philol. sacr. *Le livre des temps.* S'est dit des Paralipomènes.

— Vener. *Revoir du bon temps.* Trouver une voie fraîche et de la nuit. *Revoir de plus de temps.* Il y a un jour ou deux que la bête est passée.

— Myth. anc. *Le Temps.* Divinité allégorique, confondue souvent avec Saturne. V. SATURNE.

— Iconol. On représente le Temps sous la figure d'un vieillard, ayant la barbe et les cheveux blancs, des ailes au dos, une faux dans une main et un sablier dans l'autre.

Paraît le *Temps*, vieillard aux ailes étendues,
Nu, le front chauve, et la faux à la main.
[illegible]

— Épith. Jaloux, destructeur, rapide, volage, fugitif, rapide, inexorable, fixé, prolongé. || Périphr. La faux, la lime, la dent du temps; le cercle des temps, les œuvres du temps, l'abîme, le gouffre des temps; le fleuve du temps; le naufrage des temps; le lointain des temps.

TEMPSA. Géogr. anc. V. TEMESE.

TÉMULENCE s. f. (lat. *temulentia*, rad. *temulentus*, chancelant). Anc. méd. Ivresse, ou délire, apoplexie causée par l'ivresse.

TENABLE. adj. des 2 g. (rad. *tenir*). Art milit. Se dit d'une place, d'un poste, d'un lieu, où l'on peut se défendre, où l'on peut se tenir sans un trop grand danger. Il s'emploie surtout avec la négative. Cette place n'est pas tenable. Ce château, ce poste, n'est pas tenable. Occuper une position qui n'est pas tenable. Il faudrait attendre, il est vrai, que la saison fût plus douce elle-même; car quant à présent la campagne n'est pas *tenable*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *La place n'est pas tenable.* Se dit, dans le langage ordinaire, d'un endroit où l'on ne peut demeurer commodément. Il fait trop froid, il fait trop chaud ici, la place n'est pas tenable.

— *Tenable* a signifié Qui tient, qui est durable. Vieux et inusité en ce sens.

TENACE. adj. des 2 g. (lat. *tenax*). Visqueux, qui résiste à la séparation. Matière tenace et gluante. Humeur tenace. La poix est tenace.

— *Métal tenace.* Métal qui supporte une pression, un tiraillement considérable, sans se rompre.

— Fig. et fam. Qui est avare, qui ne donne qu'avec peine. Homme tenace. Elle est si tenace qu'on n'en peut rien tirer.

— Qui est attaché opiniâtrement à ses idées, à ses opinions, à ses projets. Se montrer tenace. Il est trop tenace pour renoncer facilement à cette prétention. Les sots, les ignorants sont *tenaces*, moins ils ont d'idées, plus ils y tiennent. (Boiste.)

— Se dit aussi des choses qui annoncent de l'attachement à une idée, à une opinion. L'obstination tenace des Juifs.

— Fig. *Avoir la mémoire tenace.* Ne rien oublier de ce qu'on a appris.

— Jeux. *Demeurer tenace.* A l'hombre, Avoir deux cartes, l'une inférieure et l'autre supérieure à la plus haute de l'adversaire, et ne vouloir faire les deux levées, parce que l'adversaire doit jouer le premier.

— Bot. Se dit des plantes et parties de plantes qui s'attachent à ce qui les touche et s'en détachent difficilement. Tige tenace. Les semences du gremil sont tenaces.

— Miner. *Roche tenace.* Roche qu'on a de la peine à détacher, à casser.

TENACEMENT. adv. D'une manière tenace : avec ténacité, [illegible].

TENACIEUX, EUSE. adj. S'est dit pour Tenace, [illegible].

TÉNACITÉ. s. f. (du lat. *tenacitas*). Qualité de ce qui est tenace. La ténacité de la poix, de la glu, de la cire.

— *La ténacité des métaux.* La propriété en vertu de laquelle certains métaux peuvent supporter une pression, un tiraillement considérable sans se rompre.

— Fig. Avarice. Il a bien de la ténacité.

— Attachement opiniâtre à une idée, à une opinion, à un projet. Montrer de la ténacité pour les moindres choses. Vous ne pourrez vaincre sa ténacité. On n'y comprenait plus rien, et l'on [illegible], avec la *ténacité* particulière aux [illegible] de mauvaises nouvelles, la [illegible] de sept mars. (A. Dumas.)

— Fig. [illegible] *a mémoire d'une grande ténacité.* [illegible] de retenir toujours ou longtemps ce qu'on a appris.

TENAILLE. s. f. (pr. *te-nâ-ye*; rad. *tenir*). Instrument de fer composé de deux pièces attachées l'une à l'autre par une goupille, autour de laquelle elles s'ouvrent et se resserrent pour tenir ou arracher quelque chose. On le dit ordinairement au pluriel. Des tenailles de serrurier, de maréchal, de menuisier. Une paire de tenailles. De petites tenailles. Arracher un clou avec la tenaille, ou les tenailles.

— *Mors de la tenaille.* Se dit de deux demi-cercles qui sont à un bout, parce qu'en se rencontrant, quand on les ferme, ils serrent, mordent les choses qui se trouvent entre eux deux.

— Chir. *Tenaille incisive.* Sorte de pince à mors tranchants, dont on se sert pour couper des esquilles ou des cartilages.

— Entom. Nom donné aux crochets recourbés qui terminent l'abdomen dans les labidoures ou perce oreilles, et chez les mâles de certaines libellules ou demoiselles.

— Fortif. Ouvrage composé de deux faces qui présentent un angle rentrant vers la campagne, et qui sert à couvrir une courtine. || *Double tenaille.* Celle qui a un angle saillant au milieu, entre deux angles rentrants. || *Tenaille de la place.* Le front de la place compris entre les points de deux bastions voisins. || *Tenaille du fossé.* Ouvrage que l'on fait devant une courtine, au milieu du fossé.

—Ichthyol. Poisson des Indes mal déterminé, et qui a la bouche en forme de tenailles.

— Techn. Dans les manufactures de glaces, on appelle *tenailles* un cadre de fer avec lequel on embrasse les cuvettes qui tiennent le verre en fusion pour le verser sur la table de cuivre.

TENAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Tenailler. S'empl. adjectiv.

— Fortif. Qui est garni d'une tenaille. Ouvrage tenaillé.

TENAILLÉE. s. f. (pr. *te-nâ-yé*). Techn. Quantité de tronçons d'épingles que l'empointeur prend pour les porter sur la meule.

TENAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *te-nâ-yé*; rad. *tenaille*). Tourmenter un criminel avec des tenailles ardentes. Ce supplice n'était guère usité que pour les criminels de lèse-majesté au premier chef.

— SE TENAILLER. v. pron. Être tenaillé.

— Fig. Se tourmenter mutuellement. Les amants d'humeur fantasque se *tenaillent* tant que leur passion dure. (Boiste.)

TENAILLON. s. m. (pr. *te-nâ-yon*). Fortif. Ouvrage construit vis-à-vis de l'une des faces de la demi-lune.

TENANCE. s. f. (rad. *tenir*). Anc. cout. Tenure; position du tenancier. || Bien qu'il occupe.

TENANCIER, IÈRE. s. (rad. *tenir*). Anc. cout. Celui, celle qui tenait des terres en roture, dépendantes d'un fief auquel il était dû des cens et autres droits.

— *Franc tenancier.* Celui qui tenait des terres en roture, mais qui en avait racheté les droits.

— Féod. *Grand tenancier.* S'est dit pour Grand vassal.

— *Tenancier* se dit encore quelquefois du fermier d'une petite métairie dépendante d'une plus grosse ferme.

TENANT. part. prés du v. Tenir. Qui tient. Il est invar. L'austère Justice, *tenant* un voile trempé de pleurs, se montre entre la Pitié et l'Espérance. (Chateaub.) Huit jeunes demoiselles, des plus considérables de l'île, vêtues de blanc et *tenant* des palmes à la main, portaient le corps de leur vertueuse compagne, couverte de fleurs. (B. de St-P.)

> Gais et brillants après un long repas,
> Deux jeunes gens se tenant sous les bras,
> Lisant tout haut des lettres de leurs belles,
> D'un air galant leur figure étalaient. (Volt.)

TENANT. s. m. Anc. cheval. Celui qui, dans un tournois, entreprenait de tenir contre toutes sortes d'assaillants. Les tenants et les assaillants. Les tenants composaient la première quadrille.

— Fig. et fam. Celui qui, dans une discussion, soutient une question, une opinion, contre ceux qui la combattent. Être le tenant d'une discussion, d'une dispute. Il faut que, pour mes péchés, je sois le *tenant* contre tous les complimenteurs de France. (Balz.)

— Se dit de même en parlant de celui qui défend une personne dans une conversation. Être, se déclarer le tenant de tel ministre, de tel auteur.

— *Être le tenant dans une maison.* La fréquenter; y trancher du maître. || *Être le tenant d'une dame.* En être le galant déclaré.

— Ce qui tient, ce qui est adjacent. Ces deux chemins sont les tenants de cette propriété.

— *Les tenants et les aboutissants d'une pièce de terre*, etc. Les pièces de terre ou propriétés qui la bornent de divers côtés. Les affiches de vente doivent énoncer les tenants et aboutissants. Donner une déclaration par tenants et aboutissants.

— Fig. et fam. *Connaître, savoir tous les tenants et aboutissants d'une affaire.* En bien connaître toutes les circonstances, tous les détails.

— *Tout en un tenant, tout d'un tenant.* loc. adv. D'une même continuité, sans interruption. Se dit en parlant des biens-fonds. Avoir tant d'arpents de pré, de vigne, etc., tout en un tenant, tout d'un tenant.

— Blas. *Tenant* se dit des figures d'homme ou d'ange qui soutiennent les écus; lorsque ce sont des animaux qui portent l'écu, on dit *support*. Les armes de France avaient pour tenants deux anges vêtus en lévites de la dalmatique de France.

TENANT, ANTE. adj. Qui tient. On ne l'emploie guère que dans cette locution, *Séance tenante.* Dans le cours de la séance, avant que la séance soit terminée. Rendre une décision, rendre un arrêt séance tenante. || On disait aussi autrefois, *Les plaids tenants.* A l'audience.

— S'est dit pour Avare, qui tient à son argent. Si *tenant* et fascheux qu'il ne bailloit à son fils que peu ou rien pour son entretien. (Cont. d'Eutrap.)

TÉNARE. Temps hér. Fils de Neptune, qui donna son nom au cap et à la ville de Ténare. || Fils de Jupiter. || Fils d'Italus et d'Eurymède.

TÉNARE. Géogr. anc. Ville de la Laconie, au sud-ouest, sur la mer, près du cap du même nom. Aujourd'hui *Caibares.* || *Ténare* ou *cap Ténare.* Cap de la Laconie, aujourd'hui *cap Matapan.* On y voyait une caverne profonde qui était regardée comme une des entrées de l'enfer. De là, chez les poètes, la synonymie de *Ténare* et d'*enfer.*

TÉNARE. s. m. Se dit, en poésie, de l'enfer en général, ou en particulier du lieu des enfers destiné au supplice des méchants. Être précipité dans le Ténare. Elle invoque à grands cris tous les dieux du *Ténare.* (J.-B. Rouss.)

— *Les habitants, les pâles habitants du Ténare.* Les morts. || *Descendre au Ténare.* Mourir.

— Syn. simpl. Tartare. Enfers. || Épith. Noir, profond, obscur, horrible, affreux, épouvantable. || Périphr. Les portes du Ténare. Les profondeurs, les gouffres du Ténare.

> Las d'accuser le ciel de son destin barbare,
> Orphée osa franchir les portes du Ténare. (Desaint.)

TÉNARIEN. adj. m. Myth. anc. Surnom de Neptune, honoré particulièrement sur le cap Ténare.

TÉNARIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fête qu'on célébrait sur le cap Ténare, en l'honneur de Neptune.

TÉNASSERIM. Géogr. Ville de l'Indo-Chine britannique, dans la province de même nom, sur le Ténasserim, et à 70 kilom. sud-ouest de Merghi. Aujourd'hui à peu près en ruines. || Fleuve de l'Indo-Chine britannique, affluent du golfe du Bengale.

TENCE. s. m. V. TENSON

TENCE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Haute-Loire); à 15 kilom. E. d'Yssengeaux, sur le Signon; 5,400 hab.

TENCHON et **TENÇON.** s. m. V. TENSON.

TENCHONNEUX, EUSE. adj. V. TENSONNEUX.

TENCIN (P. Guérin de). Né à Grenoble en 1680, mort en 1758; d'abord grand-vicaire de Sens, devint chargé d'affaires de France à Rome (1721), archevêque d'Embrun et cardinal (1739), et archevêque de Lyon (1740). Il fit partie du ministère Fleury, et figura dans la lutte entre le parlement et les jansénistes. || TENCIN (Claudine-Alexandrine Guérin de). Sœur du précédent, femme célèbre par son esprit, née à Grenoble en 1681, morte en 1749; fut religieuse pendant cinq ans, rentra dans le monde après avoir été déliée de ses vœux, et eut clandestinement, du chevalier Destouches-Canon, un fils qu'elle abandonna : c'est l'encyclopédiste d'Alembert. Elle a laissé plusieurs romans, parmi lesquels on distingue le *Siége de Calais* et *le comte de Comminges.*

TENCTÈRE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple germain, à l'ouest, vers le confluent du Rhin et de la Sippe. Il finit par être compris dans la ligue des Francs.

TENDABLE. adj. des 2 g. Qui peut être tendu. Vieux et inus.

TENDANCE. s. f. (rad. *tendre*). Phys. Action, force par laquelle un corps tend à se mouvoir vers un côté, ou à pousser un autre corps qui l'en empêche.

— Dans le langage ordinaire, Direction du mouvement.

— Fig. Direction sensible vers un but, vers une fin. Avoir une tendance naturelle à l'égoïsme, à l'avarice. Il y a dans cet ouvrage une tendance au matérialisme. Chaque état a, dans la société, une *tendance* marquée à encourager certains défauts, certaines erreurs. (Gisborne.) La licence est la *tendance* de l'homme; le respect des mœurs et des usages, celle de la femme. (Boiste.)

— Log. Série de raisonnements répréhensibles dans leur ensemble.

TENDANT. part. prés. du v. Tendre. Il est invariable. Des chasseurs tendant leurs gluaux. Des mères tendant les bras à leurs enfants. La faction ennemie d'Annibal se vengea lâchement de ce grand homme, en l'accusant auprès du sénat romain de projets *tendant* à rallumer la guerre. (Ségur.)

TENDANT, ANTE. adj. Qui tend à. Ce mot, comme adjectif, ne s'emploie qu'en termes de palais. Le comte de Charolais et le prince de Conti présentèrent une requête *tendante* à faire annuler les droits accordés aux princes légitimes. (Volt.)

— Cependant l'Académie écrit : Des maximes tendantes à la corruption. Répandre des brochures tendantes à la révolte. Quelques écrivains en ont également fait usage.

> Mais voilà, me dis-tu, des phrases mal sonnantes,
> Sentant son philosophe, au vrai même *tendantes.* (Volt.)

TENDARIDÉE. s. f. Bot. V. TYNDARIÉE.

TENDE. Géogr. Ville des Etats sardes (Nice), à 47 kil. N.-E. de Nice; 1,500 hab. || *Col de Tende.* Passage de la chaîne des Alpes marines, à l'O. de son point de jonction avec les Apennins, entre Nice et Coni, et à 9 kil. N. de Tende; 1,795 m. de hauteur.

— Hist. *Tende.* État autrefois indépendant, qu'Emmanuel Philibert acquit, en 1592, d'Henriette de Foix, par échange avec le marquisat de Mirbel, en Bresse.

TENDE (René de Savoie, comte de). Fils naturel de Philippe II, duc de Savoie; déclaré criminel de lèse-majesté, passa en France, se distingua à Marignan (1515), et mourut à Paris (1525). || TENDE (Claude de Savoie, comte de). Fils du précédent, né en 1507, fut pris à Pavie, devint gouverneur et sénéchal de Provence. Révoqué en 1566, il mourut la même année. || TENDE (Honorat de Savoie, comte de Villars et de). Frère du précédent, né en 1509, fut blessé à la bataille de Saint-Quentin (1557), et fut successivement lieutenant général de Languedoc, puis de Guienne, maréchal et amiral; mort en 1580.

TENDELET. s. m. (rad. *tendre*). Mar. Espèce de dais que l'on place au dessus de l'arrière de certains canots, pour abriter ceux qui s'y trouvent placés. || Tente de la poupe d'une galère.

— Hortic. Petite tente dont on se sert pour mettre certaines plantes délicates à l'abri des rayons du soleil du midi.

TENDELIN. s. m. (pr. *tan-de-lin*). Techn. Sorte de hotte de sapin, pour le transport de la vendange.

TENDER. s. m. (pro. *tan-derr*; du lat. *tendere*, tendre). Chem. de fer. Mot anglais employé pour désigner un chariot d'approvisionnement qui porte l'eau et le charbon nécessaires à l'alimentation de la locomotive. Le tender est ordinairement porté sur quatre roues. Un tender qui peut contenir 3,200 litres d'eau et 400 kilogrammes de coke suffit à nos machines ordinaires pour un parcours de cinq à six myriamètres. Le plancher du tender. Tender à six roues. On dit aussi *allége*, mais *tender* est aujourd'hui beaucoup plus usité.

TENDERIE. s. f. (pr. *tan-de-rie*; rad. *tendre*). Chass. Chasse où l'on tend des piéges pour attraper des oiseaux ou d'autres animaux.

— S'est dit, autrefois, de la faculté de faire cette chasse, et de ce qu'on payait pour en avoir le droit.

TENDEUR. s. m. (pr. *tan-deur*; rad. *tendre*). Celui qui tend quelque chose. Tendeur de tapisseries. Les tendeurs des pompes funèbres.

— Chass. Braconnier qui tend des lacs, des traîneaux, des collets, pour prendre le gibier.

TENDINEUX, EUSE. adj. (pr. *tan-di-neu*; rad. *tendon*). Anat. Qui est de la nature des tendons, qui a rapport aux tendons. Centre tendineux. Membrane tendineuse.

TENDOIR. s. m. (pr. *tan-doir*; rad. *tendre*). Techn. Bâton qui fait partie du métier de tisserand, et qui empêche la poitrinière de se dérouler. || Se dit des perches sur lesquelles on étend des étoffes pour les faire sécher.

TENDON. s. m. (pr. *tandon*; du lat. *tendo*; dérivé du gr. τείνω, tendre). Anat. Cordon fibreux, blanchâtre, quelquefois rond, plus ordinairement aplati, qui termine les muscles, et sert à les attacher aux os ou à d'autres parties. On regarde les tendons comme des cordes propres à transmettre le mouvement des muscles. Le tendon, les tendons d'un muscle.

— *Tendon d'Achille.* Gros tendon aplati, formé, à la partie postérieure et inférieure de la jambe, par la réunion de plusieurs tendons, et s'attachant à la partie inférieure de la face postérieure du calcanéum. Il est ainsi nommé parce que, selon la fable, Achille fut blessé à ce tendon pendant le siége de Troie.

— Art vétér. Partie postérieure des jambes des chevaux, qu'on appelait autrefois *le nerf.* Cheval qui a le tendon engorgé.

— *Tendon failli.* Celui qui est trop faible. || *Tendon féru.* Celui qui est blessé.

TENDRE. adj. des 2 g. (pr. *tan-dre*; du lat. *tener*). Qui peut être aisément coupé, divisé : l'opposé de *dur.* Des pierres tendres. Du bois tendre. L'étain est un métal tendre.

— En parlant des aliments, Qui est aisé à inciser, à broyer avec les dents. Viande tendre. Chair tendre au couteau, tendre sous le couteau, tendre sous la dent. Légumes très-tendres. Je leur répondis que j'aimais beaucoup le mouton quand il était *tendre.* (Volt.) Pris à point (le faisan), c'est une chair *tendre*, sublime... de bon goût. (Brill.-Sav.)

> Mon jardin n'offre-t-il pas
> La tendre chicorée et la mauve légère? (De Wailly.)

— *Tendre comme la rosée.* Extrêmement tendre. Se dit également des viandes, des herbes, des légumes.

— *Pain tendre.* Pain nouvellement cuit. Ne manger que du pain tendre.

— Délicat, sensible aux impressions de l'air. Être tendre au froid. Avoir la peau tendre. Cet arbrisseau a l'écorce très-tendre. O membres *tendres* et délicats. (Boss.)

— Fig. C'est chose *tendre* que la vie, et aisée à troubler. (Mont.)

— Fig. et fam. *Être tendre à la tentation.* Être très-accessible à la tentation. Vous êtes donc bien *tendre* à la tentation? (Mol.)

— *Avoir la vue tendre, les yeux tendres.* Avoir la vue délicate et faible.

— Fig. et au sens moral, Susceptible d'impressions. Imprimer dans les âmes encore *tendres* des jeunes princes des sentiments divers. (Fléch.) Il y a des gens qui ont l'imagination *tendre* et le cœur dur. (Boiste.)

— *Avoir la conscience tendre.* Être délicat, timoré, sur les choses qui regardent la conscience.

— *Dès ses plus tendres années, sa plus tendre jeunesse, dans un âge tendre.* Dès l'enfance, la première jeunesse, dans la grande jeunesse. Son naturel heureux lui tient lieu d'expérience dès ses plus *tendres* années. (Fléch.) Il s'accoutume à porter le joug du Seigneur dès sa plus *tendre* jeunesse. (Mass.) On aime à voir briller dans l'âge *tendre* les premières lueurs de toutes les passions. (Id.)

> Dans un âge si *tendre*,
> Quel éclaircissement en pouvez-vous attendre? (Rac.)

— Fig. Qui est sensible à la compassion, à l'amitié, et particulièrement à l'amour. Un père tendre. Un ami tendre. Une mère tendre. Un tendre amant. Être tendre, d'un naturel tendre. Avoir l'âme tendre, le cœur tendre. Il eut un cœur *tendre* pour son peuple. (Fléch.) Elle était *tendre*, vive et sage. (Volt.) Les philosophes ne sont guère *tendres.* (Id.) Les personnes qui n'ont pas de religion ont rarement le cœur *tendre.* (Vanières.) Ma *tendre* veuve fut touchée de la peinture que je lui fis des tourments que me faisait souffrir par avance la longue attente qui me menaçait. (Le Sage.)

— Accompagné d'un sentiment de tendresse. Tendre affection. Amitié tendre. Un tendre intérêt. De tendres sentiments. Dieu ne demande pas aux personnes du sexe une sublime raison, mais une dévotion *tendre.* (Fléch.) Rappelez en votre mémoire avec quelle *tendre* joie il recueillit ce qu'il avait semé dans l'âme de ce jeune prince. (Id.) C'est me donner des marques d'un amour bien *tendre*, et j'y suis sensible autant que je puis. (Mol.) Je crains un pouvoir qui combattra dans votre cœur les *tendres* sentiments que vous pouvez avoir pour moi. (Id.)

— Se dit aussi des choses propres à inspirer ou à exprimer la compassion, l'amitié, et surtout l'amour. Discours tendres. Tendres paroles. Lettre fort tendre. Vers tendres. Air tendre. Tendre aveu. Tendres caresses. Regards tendres. De tendres adieux. Ceux qui l'avaient ouï parler si souvent de ce grand roi assuraient que jamais ils n'avaient rien entendu de plus respectueux et de plus *tendre* pour sa personne sacrée. (Boss.) La princesse ne répondit qu'en donnant à son oiseau mille *tendres* baisers. (Volt.) L'enfance qui connaît des caresses plus *tendres*, ne connaît pas de plus doux noms. (B. de St-P.) En vain nous l'appelions par les noms les plus *tendres*, elle paraissait insensible à ces témoignages de notre ancienne affection. (Id.) Dans l'excès de mon ravissement, lui prenant une de ses belles mains, je la baisai d'un air *tendre* et passionné. (Le Sage.)

— *Avoir le son de la voix tendre, un son de voix tendre.* Avoir le son de la voix touchant, gracieux.

— Manég. *Cheval tendre à l'éperon.* Cheval extrêmement sensible à l'éperon. || *Cheval qui a la bouche tendre.* Qui a la bouche délicate, qui ne doit pas être gourmandé de la main. || *Cheval tendre aux mouches.* Qui est sensible aux moindres piqûres de mouches.

— Fig. et fam. *Il est tendre aux mouches.* Se dit d'un homme qui ne peut supporter la plus légère incommodité, ou qui s'offense des moindres choses.

— Mus. *Air tendre.* Air d'une mélodie touchante, passionnée. Je chantai un air *tendre*, que j'accompagnai des plus doux sons de ma guitare. (Le Sage.)

— Peint. *Touche tendre.* Touche extrêmement délicate. On dit de même, *pinceau tendre.* Ce peintre a le pinceau tendre.

— *Couleur tendre.* Couleur délicate, qui ne fatigue point la vue.

TENDRE. s. m. S'est dit fam. pour Tendresse. Avoir du tendre pour une femme. Pour moi, j'ai un furieux *tendre* pour les hommes d'épée. (Mol.)

Pas tout à fait : elle m'a fait entendre
Tout seulement qu'elle a pour nous du *tendre*.
(VOLTAIRE.)

L'Académie aurait dû faire remarquer que *tendre* employé substantiv. était déjà ridicule du temps de Molière. *Avoir du tendre pour quelqu'un*, dit à ce sujet Ch. Nodier, est un barbarisme de précieuses. Si un bon écrivain s'est servi de ce mot, c'est par ironie, et cela ne suffit pas pour qu'il soit français.

— *Le pays de Tendre*. S'est dit fig. dans le style précieux pour l'Amour, que l'on peignait allégoriquement sous l'emblème d'un pays imaginaire. La carte du Tendre ou du pays de Tendre, est décrite dans l'Astrée de d'Urfé. Elisabeth faisait peut-être quelques pas dans le pays de *Tendre*, mais assurément elle se gardait bien d'aller jusqu'au bout. (Fontenelle.)

TENDRE. s. f. Art culin. Portion de la cuisse du bœuf.

TENDRE. v. a. 4ᵉ conj. (pr. *tan-dre*; du lat. *tendere*, dérivé du gr. τείνω, même signif.) *Je tends, tu tends, il tend, nous tendons, vous tendez, ils tendent. Je tendais. J'ai tendu. Je tendis. Je tendrai. Je tendrais. Tends, tendons, tendez. Que je tende. Que je tendisse. Tendant. Tendu, tendue.* Bander, tirer quelque chose en la raidissant. Tendre une corde. Tendre un arc. Tendre les chaînes d'une ville. Tendre des toiles pour le sanglier. Tendre des filets aux oiseaux. Il dit, et les poursuivants s'emportent contre lui, craignant qu'il ne vienne à bout de *tendre* l'arc. (Mᵐᵉ Dacier.) Car le Seigneur lui-même a *tendu* son arc contre eux, jusqu'à ce qu'ils tombent sans force. (La Harpe.)

— On dit quelquefois absol. *tendre aux oiseaux, aux cailles, aux bécasses*, etc., pour Tendre des filets aux oiseaux, aux cailles, aux bécasses, etc.

— *Tendre un piège*. Le placer, le disposer de manière que l'animal puisse s'y prendre. On le dit de toute espèce de piège. Tendre un panneau, tendre une souricière. Tendre des gluaux. Tendre des collets. Cette allégorie signifiait que la lumière de la lune était favorable aux chasseurs pour *tendre* des pièges aux bêtes fauves. (B. de St-P.)

Tant y furent qu'un soir, à l'entour de ce pin,
L'homme *tendit* ses rets. (LA FONT.)

— Fig. *Tendre un piège, un panneau à quelqu'un*. L'induire à commettre quelque faute, à faire quelque fausse démarche, etc., dont on espère profiter. Qu'il est difficile qu'une âme sans expérience échappe à tant de pièges que lui *tend* le monde! (Fléch.) Les ministres lui ont *tendu* un piège; ils ont encouragé ce sentiment. (De Las-Cases.)

— *Tendre un pavillon, une tente*. Les dresser, les mettre en état de servir. On dit de même, Tendre une tapisserie, tendre un lit.

— *Tendre une salle, un appartement*, etc. Les tapisser, les parer de tapisseries. Tendre une chambre de damas. Tendre de noir la nef d'une église.

— S'emploie quelquefois absol. dans ce dernier sens. Tendre dans toutes les rues où passe la procession, le cortége. Tendre partout.

— Présenter en avançant. Tendre la joue. Tendre le cou. Tendre la main à quelqu'un. Tendre les bras au ciel, vers le ciel. Tendre le dos, les épaules aux coups. Tendre une corde à quelqu'un qui se noie. Le religieux les suivait en *tendant* les mains au nom de Jésus-Christ. (Chateaub.) Aussitôt Idoménée s'avance, *tend* la main à Mentor : Nous nous sommes vus, dit-il, autrefois. (Fén.) En prononçant ces mots je lui *tendis* les bras, et nous nous embrassâmes pendant un quart d'heure. (Le Sage.)

J'arrive, je l'appelle, et, me *tendant* la main,
Il ouvre un œil mourant qu'il referme soudain.
(RACINE.)

— *Tendre le cou, tendre le ventre*. Avancer trop le cou, avancer trop le ventre.

— *Tendre la main*. Mendier. Il est encore trop robuste pour tendre la main.

— Proverb. *Il vaut mieux tendre la main que le cou*. Il vaut mieux mendier que s'exposer au supplice en volant.

— Fig. *Tendre la main, les mains à quelqu'un*. Lui offrir du secours. Il regarde en tremblant l'abîme d'où il est sorti, et *tend* la main à ceux qu'il y a laissés. (Fléch.) A combien de malheureux n'a-t-il pas *tendu* des mains charitables. (Mass.)

— Fig. *Tendre les bras à quelqu'un, à quelque chose*. Inviter quelqu'un à venir; se montrer prêt à recevoir quelque chose. Rome *tend* les bras à César, qui demeure, sous le nom d'Auguste, seul maître de l'empire. (Boss.) Un tel homme qui a mis toute son espérance en la vie future, voyant approcher la mort, ne la nomme ni cruelle, ni inexorable; au contraire, il lui *tend* les bras. (Id.) Argos nous *tend* les bras et Sparte nous appelle. (Rac.)

— *Tendre les bras à quelqu'un* signifie encore L'aider, le secourir, être prêt à lui pardonner ses torts. Je lui ai tendu les bras dans son malheur. Son père lui tendra encore les bras. Jetons-nous dans les bras qu'on nous *tend* avec joie. (Rac.) Ce prince bienfaisant vous *tend* les bras. (Boss.)

— *Tendre les bras, tendre les mains à quelqu'un, vers quelqu'un*, se dit, dans un autre sens, pour Implorer son secours. Je *tends* les bras à mon libérateur. (Pascal).

— TENDRE v. n. Aller vers, aboutir à. Où tend ce chemin, ce sentier. Nous commencions à nous sentir fort fatigués, lorsqu'à la pointe du jour nous aperçûmes le bois où *tendaient* nos pas. (Le Sage.)

— S'empl. fig. dans le même sens. Tendre à la perfection. On tend à ces discours, ces questions? A quoi tendent vos désirs, vos projets? Tout cela ne tend à rien. La fausse gloire ne le tentait pas; tout *tendait* au vrai et au grand. (Boss.) L'étude et l'oraison considèrent le même objet et *tendent* à la même fin. (Fléch.) La nature ne *tend* pas à faire du bruit. (Buff.) Tout doit *tendre* au bon sens. (Boil.) Ce que nos efforts ont toujours *tendu* à calmer, tu veux le rallumer d'un signe, et en faire naître la plus horrible catastrophe. (X. Marm.) L'homme *tend* à toutes ses forces au bonheur. (Bossu.) Où *tendez*-vous plus haut? (Rac.) Tous nos conseils ne *tendent* qu'à sa gloire. (Id.) Pour moi je crois qu'au ciel *tendent* tous vos soupirs. (Mol.)

On voit partout que l'art des courtisans
Ne *tend* qu'à profiter des sottises des grands.
(MOL.)

— *Cette maladie tend à la mort*. Elle est mortelle. || *Ce malade tend à sa fin*. Il approche de sa fin.

— Fig. *Tendre à sa fin*. Se diriger vers la fin, vers le but que l'on se propose. On apprend à *tendre* à sa fin, c'est-à-dire à Dieu, par la seule voie qui y mène, je veux dire par l'amour. (Boss.) || *C'est un homme qui tend à ses fins*. C'est un homme qui va constamment, et avec adresse vers le but qu'il a en vue.

— Escr. *Tendre*. Allonger le bras raide, au lieu de parer les coups, afin de blesser son adversaire, au risque d'être blessé soi-même.

— SE TENDRE. v. pron. Être tendu. Ce piége se tend ordinairement la nuit. Les maisons se tendaient jusqu'à la rentrée des processions.

— Se raidir, devenir tendu. La peau, en se *tendant*, laisse l'intervalle nécessaire pour le développement de l'organe particulier que nous avons annoncé. (Lacépède.)

TENDRÈFLE. s. f. Anc. t. milit. Espèce de fronde.

TENDRELET, ETTE. adj. (pr. *tan-dre-lè*). Diminutif de Tendre. Il est inusité. On l'employait aussi fig. Avant chié par terre à la première secousse du vent de ses armes, les racines *tendrelettes* et jeunes de la guerre civile. (Nic. Pasq.)

TENDREMENT. adv. (pr. *tan-dre-man*). Avec tendresse. Aimer quelqu'un tendrement. Regarder tendrement. Ses entrailles sont *tendrement* émues sur le malheur de ses frères. (Mass.) Je vous aime *tendrement*. (J.-J. Rouss.) Voilà une coutume bien impertinente, qu'un mari ne puisse rien laisser à une femme dont il est aimé *tendrement*. (Mol.) C'est assez, dit-il *tendrement*, je cesse de me plaindre de vous. (Le Sage.)

TENDRESSE. s. f. (pr. *tan-dre-ce*; rad. *tendre*, adj.). Sensibilité à l'amitié, à l'amour, aux affections de la nature. La tendresse d'un ami, d'un amant, d'un père. Tendresse d'âme, de cœur. Aimer avec tendresse. Donner à quelqu'un des marques, des témoignages de tendresse. Sensible jusqu'à la fin à la *tendresse* des siens, elle ne s'y laisse jamais vaincre. (Boss.) Il se reprochait de n'avoir pas pour Dieu toute la *tendresse* et la sensibilité qu'il avait pour ses amis. (Fléch.) C'est à vous d'aviser promptement aux moyens de sauver des fers un fils que vous aimez avec tant de *tendresse*. (Mol.) Il lui semblait trouver dans Virginie la beauté et la sagesse d'Antiope, avec les malheurs et la *tendresse* d'Eucharis. (B. de St-P.) Elle m'a toujours élevé avec une *tendresse* extrême, et je ne saurais me résoudre à lui donner du déplaisir. (Le Sage.)

— Se dit aussi pour La passion même de l'amour. Avoir de la tendresse pour une femme. Avoir le cœur plein de tendresse pour elle. Tant de beautés qui briguent leur *tendresse*. (Rac.) Cependant tu vois où la dureté de mon père réduit toute cette *tendresse*. (Mol.)

Vous voyez ce que peut une indigne *tendresse*.
Et je vous fais tous deux témoins de ma faiblesse.
(MOLIÈRE.)

— Dans les sens précédents, il n'a été employé au pluriel que rarement, et par licence poétique.

Tu sais combien de fois ses jalouses *tendresses*
Ont pris soin d'assurer la mort de ses maîtresses.
(RACINE.)

Ma mère au lit de mort a reçu mes promesses.
Sa dernière prière a béni mes *tendresses*. (VOLT.)

— *Tendresses* au pl. signifie ordinairement Caresses, témoignages d'affection. Défiez-vous de toutes ces tendresses. L'heureux vieillard jouit jusqu'à la fin des *tendresses* de sa famille. (Boss.) Le prince de Conti arrive, pénétré de reconnaissance et de douleur : les *tendresses* se renouvellent. (Id.) Tantôt se jetant entre ces bras et ce sein paternel, il semble par tant d'efforts vouloir retenir ce cher objet de ses respects et de ses *tendresses*. (Id.)

Je vous vois accabler un homme de caresses,
Et témoigner pour lui les dernières *tendresses*. (MOL.)

— B.-arts. S'est dit autrefois de la douceur, de la délicatesse et de la légèreté du pinceau, du ciseau.

TENDRETÉ. s. f. (pr. *tan-dre-té*). S'est dit pour Tendresse, sensibilité.

— Qualité de ce qui est tendre, en parlant des viandes, des fruits, des légumes, des plantes. La tendreté d'un aloyau, d'un gigot, d'un lièvre. La tendreté d'une poire, d'un artichaut. Les harmonies animales du blé consistent principalement dans la longueur de ses feuilles et dans la souplesse et la tendreté de sa tige. Il est peu usité, quoique fort utile, puisqu'il n'a pas d'équivalent.

TENDRETTE. s. f. (pr. *tan-dre-te*; rad. *tendre*). Bot. Nom vulgaire de la rave ou radis long.

TENDREUR. s. f. (pr. *tan-dreur*; rad. *tendre*). Vieux mot qui signifiait au propre et au fig. la qualité de ce qui est tendre. Il nous faut... [illegible] la dureur contre cette *tendreur* du son cérémonieux des paroles. (Mont.)

TENDRIFIER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *tan-drifié*; rad. *tendre*). Attendrir, rendre tendre. || [illegible]. S'attendrir. Vieux et inus.

Je sens mon cœur *tendrifier*,
Et mes yeux humidifier. [illegible]

TENDRON. s. m. (pr. *tan-dron*; rad. *tendre*). Bot. Bourgeon, rejeton tendre des arbres, d'une plante. Il faut [illegible] les [illegible] ne broutent les tendrons [illegible] arbre.

— Fig. et fam. *Un tendron, un jeune tendron*. Une jeune fille. [illegible] *tendron*. (Le Sage.)

— Art culin. Se dit des cartilages qui sont à l'extrémité de la poitrine de quelques animaux. Des tendrons de veau. Blanquette de tendrons.

— [illegible]

TENDU, UE. part. pass. de Tendre. [illegible] (Boss.) Ces plis disparaissent lorsque la peau est *tendue*. [illegible] piéges tendus pour les grives. (B. [illegible])

— [illegible] Avoir l'esprit fortement tendu à quelque chose.

— [illegible] tendue de deuil. Le cardinal, porté et suivi par [illegible] leur cramoisie et brochée de fleurs d'or. (Al. Dumas.)

— Littér. *Style tendu*. Style qui sent le travail, [illegible].

[illegible]

— Bot. Se dit de la lèvre [illegible] inférieure d'une corolle bilabiée, quand elle se porte en avant [illegible]

— Ornith. Se dit [illegible] qu'il se couche par terre sur plusieurs articulations ou sur toute sa longueur.

TENDUE. s. f. (pr. *tan-du*; rad. *tendre*). Chass. [illegible] Les *tendues* et les pipées d'oiseaux terminent cette succession de plaisirs variés. (A. Rauch.)

— Canton où l'on a tendu des piéges, les toiles, des filets.

TÉNÉA. Géogr. anc. Bourg du pays de Corinthe, où Apollon avait un temple célèbre.

TÉNÉATE. adj. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Ténéa. Qui appartient à Ténéa ou à ses habitants.

— Myth. gr. *Ténéate*. Surnom d'Apollon.

TÉNÈBRES. s. f. pl. (du lat. *tenebræ*). Privation de lumière, obscurité profonde. Ténèbres épaisses, horribles. Les ténèbres de la nuit. L'épaisseur, l'horreur des ténèbres. Dissiper les ténèbres. Que deviendrions-nous dans quelles ténèbres serions-nous cachés? (Boss.) Alors le grand Esprit couvre les [illegible] ténèbres. (Chateaub.) J'aime à m'ensevelir dans l'horreur des *ténèbres*. (Colard.)

— Fig. Le coupable [illegible] autant qu'il est en soi les *ténèbres* [illegible] Tous les jours que la même condition malheureuse : ils sont nés [illegible] ils vivent en agissant dans les *ténèbres*. (Dumour.) Les sentiers les [illegible] ils ne savent pas contre quoi ils se heurtent. (De Genoude.)

— S'empl. aussi fig. au sens moral. Les ténèbres de l'ignorance. Les ténèbres de l'idolâtrie, du péché. Des œuvres de ténèbres. Les ténèbres de l'ancien temps. [illegible] Que vois-je ici? la foi véritable qui a un côté de se laisse point de souffrir, et de l'autre ne cherche plus qu'à se développer des *ténèbres*. (Boss.) La nature est pour l'homme un livre fermé, et le créateur, pour confondre l'orgueil humain, s'est plu à répandre des *ténèbres* sur la face de cet abîme. (Mass.) Le vrai chrétien cache ses œuvres de lumières, comme si c'était des œuvres de *ténèbres*. (Id.) La cour est une région de *ténèbres*, où la vérité est étouffée par le mensonge. (Fléch.) Les *ténèbres* de l'hypocrisie sont l'asile du crime. (Mᵐᵉ de Puysieux.)

— Dans le style de l'Écriture, *l'ange des ténèbres, l'esprit des ténèbres, le prince des ténèbres*. Le démon.

A ce cri l'ange des *ténèbres*
Applaudit au fond des enfers. (H. GASTON.)

— Liturg. cathol. Se dit des matines qui se chantent l'après-dînée du mercredi, du jeudi et du vendredi de la semaine sainte. Les leçons, les psaumes de ténèbres. Aller à ténèbres. [illegible]

[illegible]

TÉNÉBREUSEMENT. adv. [illegible]

TÉNÉBREUX, EUSE. adj. [illegible] Sombre, obscur. Les voûtes ténébreuses [illegible] du rivage où nous étions. (B. de St-P.)

— En poésie. *Le séjour ténébreux*. L'enfer. [illegible] Puissiez-vous dans ces terres *ténébreuses* [illegible] il est parlé dans l'Écriture, venez voir d'en haut la main de Dieu [illegible] princesse Anne. (Boss.)

[illegible]

— Qui se passe dans les ténèbres. [illegible] l'horreur d'un combat *ténébreux*. (Rac.)

— Fig. [illegible] Être sombre, triste, mélancolique.

— *Ténébreux* signifie aussi, Qui se plaît dans les ténèbres [illegible] coupables [illegible] ténébreux [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

TÉNÉBRICOLE. [illegible]

TÉNÉBRION. s. m. [illegible]

TÉNÉBRIONITE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un ténébrion. || TÉNÉBRIONITES. s. m. pl. [illegible]

TÉNÉBROSITÉ. s. f. Qualité de ce qui est ténébreux. Vieux. Il se trouve encore dans P. Corneille.

TENECHIR. s. m. [illegible]

TÉNÉDIEN, IENNE. [illegible] Ténédos [illegible]

— Mus. anc. [illegible] pour les flûtes, employés dans la musique des Grecs.

TÉNÉDOS. [illegible] Géogr. anc. [illegible] près de Troie [illegible] Tenedos ou [illegible] de Troie. [illegible]

TENELLE. s. f. Bot. Variété d'orge à deux rangs.

TÉNELLIFLORE. adj. des 2 g. (du lat. *tenellus*, petit, et *flos*, fleur). Bot. Qui a de petites fleurs.

TÉNEMENT. s. m. (rad. *tenir*). Jurispr. féod. Métairie dépendante d'une seigneurie. Tènement roturier.

— Il signifiait aussi, Fief, terre, domaine en général.

TÉNEMENTIER. s. m. S'est dit pour Tenancier.

TÉNÉRIFFE. Géogr. La plus grande des Canaries, dans l'Atlantique; [illegible] 80 kilom. sur 40; 80,000 hab.; ch.-l. Santa-Cruz. Elle appartient à l'Espagne. Sol fertile, vins rivaux de ceux de Madère, commerce actif.

— *Pic de Ténériffe*. Pic volcanique fameux, [illegible] 3.808 mètres, et qui a eu de fréquentes éruptions, la dernière en 1798.

TÉNÉROS. Myth. gr. Fils d'Apollon et de la nymphe Mélie. Il avait reçu de son père le don de prédire l'avenir.

TÉNÈS. Temps hér. Fils de Cycnus et de Proclée, et frère d'Hémithée. Sa belle-mère Philonome [illegible] envers elle, Cycnus enferma Ténès dans un coffre et le jeta à la mer [illegible] sur les rivages de l'île de Leucophrys [illegible] roi, et à laquelle il donna le nom de Ténédos. Il fut tué par Achille, et reçut les honneurs héroïques.

— *La hache de Ténès*. Se disait de l'arme avec laquelle [illegible] Cycnus, des bois, [illegible] Ténès avait [illegible] Cycnus au port de Ténédos. La hache de Ténès fut conservée dans le temple de Ténédos, et ensuite

[illegible] dans le temple de Delphes. ‖ *C'est la hache de Ténès.* Se disait fig. d'un homme inflexible. Selon quelques auteurs, c'était une allusion à la sévérité des lois de Ténès contre les adultères et les faux témoins.

TÉNESME. s. m. (du lat. *tenesmus*, dérivé du gr. [illegible], tendre). Pathol. Envie continuelle et douloureuse d'aller à la selle, [illegible] d'ardeur [illegible] et [illegible] des sphincters.

— *Ténesme* [illegible]. Envie continuelle d'uriner, avec chaleur et [illegible], dont le siège paraît être au col de la vessie.

TENETTE. s. f. Chir. Espèce de pinces que l'on [illegible] dans la vessie pour en extraire les calculs [illegible] de la cystotomie. Ce mot s'emploie [illegible] au pluriel. Des tenettes [illegible] tenettes. La forme les *tenettes* [illegible] ainsi que leur dimension. (Nyst.)

TENEUR. s. f. (rad. *tenir*). Ce qui est contenu [illegible] dans un arrêt, dans un acte. Acte, arrêt [illegible] la teneur, dont la teneur suit. L'arrêt fut exécuté selon sa forme et teneur.

— Plain-chant. Partie de la psalmodie qui en est comme la dominante.

TENEUR. s. m. Celui qui tient. Il n'est usité que dans cette dénomination, *Teneur de livres*, [illegible] l'inscrire sur les livres [illegible], la sortie, l'emploi des fonds [illegible] les ventes et achats. Un bon teneur de livres. Entrer chez un banquier, chez un [illegible], un marchand, en qualité de teneur de livres.

— [illegible] attaque [illegible]. C'est [illegible] un excellent teneur.

TENEURE. s. f. Féod. V. TENURE.

— Dans [illegible] de Flandre, il signifie Prescription.

TENGA. s. m. [illegible] de Goa qui vaut [illegible] ou fr. 0.77 [illegible] de Goa [illegible] fr. [illegible]. ‖ *M*[illegible] Goa, le cinquième d'un pardo commun, ou fr. 0 62.

TENGYRE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères voisins des [illegible], auxquels plusieurs auteurs les ont réunis.

TENHAL. s. m. [illegible] Prix du sang, chez les habitants du [illegible].

TÉNIA. s. m. (du gr. [illegible], bandelette). Helminth. et [illegible]. Genre de vers [illegible] dont le corps plat, et composé d'un grand nombre d'anneaux articulés, a souvent plusieurs mètres de longueur. Les ténias vivent dans les intestins de presque tous les animaux vertébrés. Celui de l'homme a reçu le nom vulgaire de *ver solitaire*, parce qu'on s'imaginait autrefois qu'il n'y en avait jamais qu'un seul à la fois dans le canal intestinal, ce qui est une erreur. On en distingue deux variétés, le *tenia* [illegible], ou *tenia à longs anneaux*, et le *tenia* [illegible], ou *tenia large*. Ces animaux déterminent dans l'économie des désordres d'abord peu graves, mais qui peuvent amener à la longue le marasme et la mort. Plusieurs ouvrages scientifiques donnent *tænia*, orthographe plus conforme à l'étymologie.

TÉNICLE. s. f. S'est dit pour Tunique.

— Anc. cost. [illegible]. Espèce de caparaçon du cheval, qui [illegible] par les pans et la queue de la [illegible] du cavalier.

TÉNICLÉ. adj. m. Se disait d'un cheval couvert de [illegible].

TÉNIE. s. f. (du gr. [illegible], bandelette, ruban). Archit. [illegible] petite [illegible] qui couronne l'architrave [illegible] au-dessous du triglyphe. On dit plus ordinairement *bandelette*.

TÉNIERS (David), dit *le Vieux*, peintre flamand, né à Anvers en [illegible], mort en 1649. Il eut pour maître Rubens, et s'appliqua à rendre la nature flamande dans toute sa naïveté. Ses tableaux sont fort [illegible] de ceux de son fils. ‖ TÉNIERS (David), dit *le Jeune*, fils et élève du précédent, né à Anvers en 1610, mort en 1671, fut honoré de la protection de l'archiduc Léopold, du roi d'Espagne et du prince d'Orange. Il affectionnait le genre de son père et le porta à la perfection. Le nombre de ses tableaux est considérable, et presque tous représentent des scènes villageoises ou grotesques.

— s. m. Tableau peint par Téniers. Acheter un Téniers. Les Téniers se vendent fort cher.

TÉNIOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ταινία, ruban; [illegible], branchies). Ichthyol. Qui a les branchies en forme de ruban.

TÉNIOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ταινία, ruban; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui a la forme d'un ruban; qui est long et aplati comme un ruban.

TÉNIOLÉ, ÉE. adj. (du gr. ταινία, bande, ruban). Hist. nat. Qui est marqué de longues bandes colorées.

TÉNIOPE. adj. des 2 g. (ét. gr. ταινία, bande, ruban; ὤψ, œil). Zool. Qui a les yeux marqués de bandes colorées.

TÉNIOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ταινία, bande, ruban; πτερόν, nageoire, ou aile). Zool. Qui a les nageoires ou les ailes marquées de bandes colorées.

TÉNIORHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ταινία, bande, ruban; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a une bande colorée sur le bec.

TÉNIOSOME. adj. des 2 g. (ét. gr. ταινία, bande, ruban; σῶμα, corps.) Zool. Qui a le corps en forme de ruban.

TÉNIOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ταινία, bande, ruban; ὠτα, oreilles). Zool. Qui a les oreilles longues et étroites.

TÉNIOTIQUE. adj. des 2 g. Antiq. Nom d'une des espèces de papier d'Égypte, de qualité inférieure. Le papier téniotique était moins large que le papier [illegible].

TÉNIOURE. s. f. Ichthyol. Nom donné à une G[illegible]. V. [illegible].

TENIR. v. a. 3ᵉ conj. (du lat. *tenere*, dérivé du gr. [illegible]). [illegible] *Je tiens, tu tiens, il tient, nous tenons, vous tenez, ils tiennent. Je tenais. Je tins. Je tiendrai* [illegible] *Que je tinsse. Tenant. Tenu.* Avoir à la main, entre ses mains. Tenir une [illegible]. Tenir un livre. Tenir un enfant par les lisières. Tenir quelqu'un par la main, par le bras. Tenir un cheval par la bride. Tenir les enfants en laisse. Tenez bien cela, tenez-le ferme [illegible]. *Il tint* jusqu'à sa mort les [illegible] saints [illegible]. La [illegible] *tenait* d'une main un sceptre d'or, pour commencer [illegible]. [illegible] *tient* dans ses [illegible] tout [illegible] dans [illegible]. *Tenait* [illegible]. Mais, avec [illegible] *tenait* [illegible] (Mass.)

— Fig. *Tenir* [illegible]. Avoir en son pouvoir, en sa possession. Dieu [illegible] qu'il *tient* [illegible]. Dieu *tient* le cœur des rois entre ses mains puissantes. (Rac.)

— Fig. Tenir le fil d'une intrigue, en avoir saisi le fil. [illegible] Ou [illegible] dans un sens analogue, *tenir le fil d'un discours, d'un récit, le sens d'un passage*, [illegible] ou simplement *tenir l'énigme*.

— Absol. *Tenez*, Prenez ce que je vous présente. *Tenez*, voilà [illegible] de mon armoire. (Mol.) *Tenez*, [illegible] *Tenez*, voici [illegible] Pompée [illegible] que j'envoie [illegible] que quelques [illegible] je puis avoir besoin pendant huit jours. (Le Sage.) ‖ Se dit quelquefois [illegible] pour attirer l'attention. *Tenez*, il me semble déjà que j'y suis, et que j'en vois une demi-douzaine au cou de moi. (Mol.)

> *Tenez*, mille ducats
> Au bout de vos discours ne me tentera pas.
> A[illegible]

— *Il faut le tenir à quatre.* Se dit d'un fou, d'un furieux, que plusieurs personnes ont peine à contenir.

— On le dit aussi fig. et fam. en parlant d'un homme emporté, dont on a de la peine à modérer la violence.

— *Tenir quelqu'un à la gorge.* Lui serrer la gorge avec les mains.

— Fig. *Le tenir* dans un état à ne pouvoir faire aucune résistance à ce qu'on exige de lui. On dit dans le même sens, *Tenir le poignard, le pied sur la gorge à quelqu'un.* Il est en état de me faire tout accepter, et il me *tient*, le scélérat, le poignard sur la gorge. (Mol.)

— Fig. et fam. *Tenir quelqu'un, quelque chose dans sa manche, tenir quelqu'un le bec dans l'eau.* V. MANCHE et BEC. ‖ *Tenir quelqu'un par les lisières.* Le mener, le gouverner à sa fantaisie, et comme un enfant. ‖ *Tenir quelqu'un de court.* Ne pas lui laisser la liberté de faire ce qu'il voudrait.

— Fig. et pop. *Tenir quelqu'un au cul et aux chausses.* Le serrer de si près qu'il ne peut échapper, ni refuser de faire ce qu'on veut. ‖ Il signifie encore, S'occuper de quelqu'un pour en médire, pour censurer sa conduite, son caractère. Je vous dirai franchement qu'on se moque partout de vous, et que l'on n'est point plus ravi que de vous *tenir* au cul et aux chausses, et de faire sans cesse des contes de votre lésine. (Mol.)

— *Tenir un enfant sur les fonts de baptême*, ou simplement *Tenir un enfant.* En être le parrain ou la marraine. Vous étiez donc la quand mon cousin l'élu fit *tenir* son enfant à monsieur le gouverneur? (Mol.) Madame la gouvernante, voulant que j'eusse l'honneur d'être doublement son compère, *tint* avec moi la fille de Scipion, à laquelle nous donnâmes le nom de Séraphine. (Le Sage.)

— Fig. et fam. *Tenir quelqu'un sur les fonts.* Le questionner, le faire parler, l'examiner. Vieux en ce sens. ‖ Signifie encore, S'entretenir de quelqu'un en détail, soit en bien, soit en mal. Je sais qu'on m'a tenu sur les fonts. On dit plus ordinairement, dans cette dernière acception, *Tenir quelqu'un sur le tapis.*

— Prov. *Il tient bien ce qu'il tient.* Il n'est pas aisé de lui faire quitter prise; ou c'est un avare, un homme qui n'aime point payer. ‖ *Tenir le loup par les oreilles.* Être dans une situation embarrassante; ne savoir quel parti prendre. ‖ *Il vaut mieux tenir que courir*, après ce que courir. La jouissance, la possession vaut mieux que l'espérance. ‖ *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.* La possession d'un bien présent vaut mieux que l'espérance d'un bien plus grand, mais qui est incertain.

> Un *tiens* vaut, ce dit-on, mieux que deux tu l'auras.
> L'un est sûr; l'autre ne l'est pas.
> LA FONTAINE.

‖ *Il ne tient rien.* Se dit d'une personne qui manque à réussir dans [illegible] pour obtenir cette place. Il comptait m'attraper, mais il ne tient rien.

— Prov. et fig. *Il en tient.* Se dit d'un homme à qui il arrive quelque chose de fâcheux, d'embarrassant. Il a perdu son procès, il a reçu son compte, il en tient. ‖ *Il en tient* signifie le plus souvent, Il est ivre, ou il est amoureux. Il est resté quatre heures à table, il en tient. Il parle sans cesse de cette femme, il en tient. Mon cher maître, vous êtes bien épris de dona Anna, la dame, de son côté, en *tient* aussi apparemment. (Le Sage.) ‖ *Tenir le bon bout par devers soi.* Être nanti, avoir des garanties, des sûretés. ‖ *Je tiens mon homme, je le tiens.* Je l'ai amené dans le piège, ou je l'ai réduit à ne plus pouvoir tergiverser, reculer. Oh! parbleu, Philippe, s'écria-t-il, je vous *tiens*; c'est pour le coup que les affaires vont vous faire p[illegible]. (Le Sage.)

— Prov. et pop. *Serrez la main, et dites que vous ne tenez rien.* Se dit à ceux de qui on se moque, en faisant semblant de vouloir leur donner une chose qu'on ne leur donne pas.

— Posséder, occuper. Tenir un pays en souveraineté. Tenir une terre à ferme, à bail. Tenir une maison à loyer. Les Anglais tiennent les plus belles provinces de l'ancien royaume [illegible] Rome, que la *tenais*, t'échappe. (Boss.) On croit *tenir* tous les biens, et on les g[illegible] par avance. (Id.) On lui arrache la victoire qu'il croyait déjà *tenir*. (Mass.) Gaspard, entendant parler d'une riche dot, et croyant déjà la *tenir*, répondit sans hésiter qu'il était prêt à faire ce voyage. (Le Sage.)

— *Commander.* [illegible] *tient telle ville, telle place, pour le roi, pour le service de tel prince.* Il y commande au nom du prince. Se dit quand on parle des temps de guerre ou de troubles civils.

— *Tenir une terre à foi et à hommage de quelqu'un.* Posséder une terre qui relève de quelqu'un. Les rois d'Angleterre ont *tenu* autrefois la Normandie et la Guienne à foi et à hommage de la France. (Acad.) ‖ Absol., dans le même sens. Il tenait de tel roi, de tel seigneur. Les princes qui tenaient de l'Empire.

— Fig. *Tenir quelque chose de quelqu'un.* Lui en avoir l'obligation. Elle reconnut qu'elle *tenait* de lui tout ce qu'elle pouvait avoir et de justice et de lumières. (Fléch.) Oui, Leicester, et ce n'est pas absolument la liberté que je voulais vous devoir, mais une liberté qui ne devînt plus chère en la *tenant* de vous. Mᵐᵉ de Staël.) Oui, je *tiens* tout de vous. (Rac.) ‖ Dans le sens contraire, *Ne tenir rien de quelqu'un.* Ne lui avoir aucune obligation, ne point dépendre de lui. Vous n'avez point d'ordre à me donner, je ne tiens rien de vous.

— *Tenir la vie de quelqu'un.* Lui avoir obligation de la vie. ‖ On dit de même, *Ceux de qui*, ou *dont il tient la vie.* Son père et sa mère.

— *Tenir quelque chose de quelqu'un.* L'avoir appris de quelqu'un. Tenir telle nouvelle d'un homme sûr. Tenir un remède, un secret de l'inventeur même. Je *tiens* cette nouvelle d'un vieux chevalier de Calatrava, qui a un talent tout particulier pour découvrir les choses les plus secrètes. (Le Sage.)

— *Tenir quelque chose de son père et de sa mère.* Leur ressembler en cette chose. ‖ Absol. *Tenir de son père et de sa mère.* Leur ressembler, soit au physique, soit au moral. ‖ On dit encore, dans le même sens, *Il a de quoi tenir.* Il est bien fait, il est adroit, il est brave, il a de quoi tenir.

— *Tenir une chose de race, de naissance, de nature.* Se dit en parlant d'une chose qu'on a reçue de ses ancêtres, qu'on a apportée en naissant. La fermeté qu'il *tenait* de la nature. (Fléch.) Ils sont tous braves dans cette maison-là, ils *tiennent cela* de race. (Acad.) ‖ On dit aussi absol., *Tenir de race.*

— *Tenir* se dit aussi des maladies du corps ou de l'esprit. Il y a longtemps que ce rhume, que cette fièvre le tient. Sa folie, sa colère le tient. Sa belle humeur, sa mauvaise humeur le tient. C'est une maladie qui la *tient*, et je sais le remède qu'il y faut apporter. (Mol.) Voilà sa folie qui le *tient*. (Id.)

— Fam. *Qu'est-ce qui le tient?* Quel sujet, quelle raison a-t-il de parler ainsi? d'agir ainsi?

— Il signifie Occuper, remplir, en parlant de l'espace. Tenir trop de place. Tenir la place de deux personnes. Une forêt qui tient le quart du département. Les digressions tiennent plus de la moitié de cet ouvrage.

— *Tenir une maison, un appartement.* Occuper une maison, un appartement, l'habiter. Tenir la maison tout entière. Tenir le premier, le second étage.

— Fig. *Tenir lieu d'une personne, d'une chose.* La suppléer, la remplacer. Sous la conduite d'une reine qui lui *tenait* lieu de mère par sa tendresse, et de guide par son expérience. (Fléch.) *Tenez*-moi lieu du fils que j'ai perdu; [illegible] (Le Sage.) La lame entra profondément dans le matelas, ou plutôt dans la natte qui m'en *tenait* lieu. (Brill. Sa[illegible]) Je suis votre oncle, qui vous *tient* présentement lieu de père, et vous ne devez pas m[illegible] (Gall.) ‖ On dit de même, *Tenir la place de quelqu'un.* Lui succéder [illegible] *Tu tiendras* ici la place d'un [illegible] qui [illegible] mourir depuis quinze jours. (Le Sage.)

— *Tenir la chambre, tenir le lit.* Demeurer dans sa chambre, dans son lit, par suite de maladie. Il tient le lit depuis quelques jours.

— Se dit des lieux que l'on occupe pour y exercer une profession, un métier. Tenir pension, école. Tenir académie de jeu, d'équitation. Tenir café, cabaret. Tenir boutique. Tenir un [illegible]. Tenir hôtellerie, une hôtellerie. Tenir des chambres garnies. Ce galant qui occupe à cette table la place d'un honnête homme, et que vous croyez d'un sang noble, est fils d'un père qui *tient* boutique auprès de l'église cathédrale de Cordoue. (Le Sage.) Des que l'on sut dans Barcelone que la veuve du jeune Solon *tenait* l'hôtellerie du Phénix, les jeunes gens y vinrent en foule. (Id.)

— *Tenir la table.* Se dit de celui qui fait les honneurs de la table chez un prince, un grand seigneur. Tenir la première, la seconde table.

— *Tenir table ouverte.* Tenir une table où l'on reçoit beaucoup de personnes, et même celles qui n'ont pas été invitées. Ajoutez à cela qu'il [illegible] *tenait* table où [illegible] à manger. (Le Sage.)

— Absol. *Tenir table.* Donner ordinairement [illegible] Il [illegible] à cette époque. Il ne tient plus table.

> Vous vous voyez [illegible] table,
> [illegible]
> LA FONTAINE.

— Signifie encore, Demeurer longtemps à table. C'est un homme qui aime à *tenir table*. On dit d'un gourmand qui *tient table* toute la jour, et qui passe sa vie à faire sa digestion, qu'il meurt de faim, pour exprimer qu'il est [illegible] riche. La Bruyère. Ils [illegible] à *tenir* table avec d'autant plus d'agrément qu'Amgiad n'était plus inquiet. (Gall.)

> Sans réfléchir [illegible]
> N'était point fait [illegible] table.
> (VADE.)

— Être dans un certain rang, dans un certain ordre, en parlant des personnes et des choses. Tenir le premier rang. Tenir le haut bout. Les poètes lyriques tiennent le premier rang dans sa bibliothèque. Il faut que chacun tienne son rang. De plus, et cette raison est sans réplique, le rang que tu *tiens* auprès de mon fils demande que tu sois noble. (Le Sage.) Les coquettes *tiennent* le milieu entre les femmes vertueuses et les vicieuses. (Scudéri.) C'est moi qui *tiens* le rang de père de famille. (Mol.)

— Fig. *Tenir bien son rang, sa place, son poste.* Exercer avec dignité, avec capacité, l'emploi où l'on est. ‖ On dit fam. [illegible] dans le même sens, *Tenir bien son coin.*

— *Tenir* se dit encore en parlant des assemblées, des fonctions publiques. Tenir un concile. Le pape tenait consistoire. Le roi tenait son lit de justice. Les jours que le roi tient conseil. Cette académie ne tient pas régulièrement ses séances. Justinien fit *tenir* à Constantinople le cinquième concile général qui confirma les précédents. (Boss.) [illegible] les princes étaient rares, les souverains [illegible] eux-mêmes leur parlement. (Fléch.) Il se leva, et se rendit dans la chambre où il *tenait* son conseil et donnait audience. (Gall.) Abou-Hassan fit de profonds remerciements au calife, qui le quitta pour aller *tenir* conseil, selon sa coutume. (Id.) Vous pouvez tous les jours *tenir* deux audiences. (Rac.)

> Ici l'on *tient* la cour d'amour,
> S[illegible] aux infidèles
> (DE [illegible])

— *Tenir chapelle.* V. CHAPELLE.

— Mettre, garder en quelque lieu. Tenir quelqu'un en prison, le tenir prisonnier. Tenir des papiers dans un secrétaire. Tenir son argent dans un coffre-fort. Tenir les provisions à la cave. Tenir des marchandises en dépôt. Les nymphes, qui avaient eu les [illegible] consistent [illegible] pleins de fureur. (Fén.) Pour moi, dès que j'ai eu découvert la violence de cet amour, j'ai su *tenir* toujours ma fille renfermée. (Mol.) Le magicien qui me *tenait* prisonnier dans une bouteille vient de s'apercevoir que je ne suis plus dans son laboratoire. (Le Sage.)

— *Tenir sa femme à la campagne, dans un couvent.* L'obliger de demeurer [illegible] dans un couvent. *Tenir son fils dans un collège, au collège.* Le mettre au collège, [illegible] y fasse ses études. ‖ *Tenir quelqu'un chez soi.* L'avoir chez soi, ou lui [illegible] donner la table. Tu veux que je *tienne* chez moi une personne qui est aimée de ton frère, et qui m'a dit tantôt au nez mille sottises de moi-même. (Mol.)

— *Tenir des écoliers, des élèves en pension.* Les avoir en pension chez soi.

— On dit qu'*un prince tient un ambassadeur, un résident auprès de telle prince, auprès de telle cour*, pour dire Qu'il y entretient un ambassadeur, un résident.

— *Tenir garnison dans une ville.* Y entretenir une garnison.

— Maintenir. Tenir une [illegible] en état, en bon état. Une ménagère doit tenir tout en état.

— *Tenir en exercice, tenir en haleine.* Exercer souvent. V. HALEINE.

— [illegible] renfermer. [illegible]

nes. Grange qui tient dix milliers de gerbes. Celle qui peut tenir trente pièces de vin. Ce tonneau tient tant de bouteilles. Votre verre ne tient pas autant que le mien.

— *Ce tonneau tient bien le vin, ce seau, etc., tient bien l'eau.* Le vin ou l'eau qu'on y met ne s'enfuit point.

— Arrêter, fixer. Cet enfant, ce jeune homme est si vif qu'on ne peut le tenir.

— Réprimer, empêcher de faire, de dire. Il ne peut tenir sa langue. Quand elle est en train de jaser, rien ne peut la tenir.

— *Je ne sais qui me tient que.* Je ne sais qui m'empêche, qui me retient. Je ne sais qui me tient que je ne me fâche contre lui. Je ne sais ce qui me *tient* que je vous en fasse autant. (Mol.) Je ne sais qui me *tient*, maudite, que je ne vous fende la tête avec les pièces du repas que vous êtes venue troubler. (Id.)

Je ne sais qui me *tient*, infâme,
Que je ne t'arrache les yeux (Mol.)

— *Il n'y a parenté, amitié, etc., qui tienne.* Il n'y a aucune considération de parenté, d'amitié, qui empêche que. Il n'y a crédit ni fortune qui tiennent, on le condamnera s'il est coupable. Il n'y a morale qui *tienne*, je me veux mettre en colère tout mon soûl, quand il m'en prend envie. (Mol.)

— Signifie encore, Faire qu'une personne ou une chose demeure dans un certain état, une certaine situation. Tenir les peuples dans le devoir. Tenir un enfant dans la soumission, dans le respect. Tenir quelqu'un en échec. Tenir les esprits en suspens. Tenir une ville assiégée. Tenir sa maison, sa chambre propre. Tenir les portes fermées. Tenir les fenêtres ouvertes. Tenir la tête droite, baissée. Tenir les yeux fermés. Pendant que la nature nous *tient* si bas, que peut faire la fortune pour nous élever? (Boss.) C'était le dessein d'avancer dans l'étude de la sagesse, qui la *tenait* si attachée à l'étude de l'histoire. (Id.) La sévérité de mon père m'a *tenue* jusqu'ici dans une sujétion la plus fâcheuse du monde. (Mol.) Ils me parurent de saints personnages, tant le lieu où j'étais *tenait* mon esprit en respect. (Le Sage.) Et mes armes encor vous *tiennent* assiégés. (Rac.) Oui, je soutiens qu'en *tenant* la coquetterie dans ses limites, on la rend modeste et vraie, on en fait une loi de l'honnêteté. (J.-J. Rouss.)

Mais de nos saints autels qu'elle *tienne* éloignée
D'un ramas d'étrangers l'indiscrète fureur. (Rac.)

— Absol. Il faut essayer de le tenir. Ils me *tenaient* là tous les deux : chacun avait bien cinq cents gentilshommes autour de lui, armés jusqu'aux dents, et tout prêts à m'expédier comme Concini. (De Vigny.)

— *Tenir une chose secrète.* Garder le silence sur une chose, n'en point parler.

Oui, quand on veut *tenir* une chose secrète,
Moins on a de témoins, plus la chose est bien faite.
(Th. Corneille.)

— Prov. *Il nous a tenu le cas secret.* Il a affecté de n'en point parler, il nous en a fait mystère.

— Occuper durant quelque temps. Je l'ai tenu le moins possible. Cette cérémonie nous tiendra longtemps. On l'a tenu deux heures à attendre, à ne rien faire.

— Réputer, croire, estimer. Je tiens ce fait vrai, pour vrai. Je tiens ces deux opinions condamnables. On tient l'affaire faite. Je le tiens honnête homme, pour honnête homme. Il tient ce propos à injure, ce procédé à honneur. Tous ces conseils sont admirables, assurément, mais je les *tiens* intéressés. (Mol.) Je *tiens* tout parti détestable dans l'Eglise et dans l'Etat. (St-Simon.) Rome *tient* maintenant sa victoire assurée. (Rac.)

— *Tenir que.* Je *tiens* que cela a besoin d'explication. (Acad.) Je *tiens* que, sans la méthode, aucun grand ouvrage ne passe à la postérité. (Volt.) Voilà une malade qui n'est pas tant dégoûtante, et je *tiens* qu'un homme bien sain s'en accommoderait assez. (Mol.)

On *tient* que mon mari veut déjà gager sa foi
Et vous donner sa fille : est-il vrai, dites-moi? (Mol.)

— Professer. L'opinion que nous tenons. La loi, le dogme que tiennent ces peuples. Vous tenez des maximes opposées aux miennes. ‖ On dit aussi, *Tenir pour maxime.* Avoir pour maxime, professer l'opinion que. Il *tenait* pour maxime qu'un habile capitaine peut bien être vaincu, mais qu'il ne lui est pas permis d'être surpris. (Boss.)

— *Tenir* entre encore dans un grand nombre de phrases dont on trouvera l'explication en se reportant au substantif auquel il se trouve joint. Nous allons cependant rappeler les principales.

— *Tenir une route, un chemin.* Suivre une route, un chemin. Tenir la route de Paris, la route de Lyon. Il y a divers chemins à tenir.

— *Tenir la plume dans une compagnie.* Etre préposé pour écrire les actes, les délibérations, d'une compagnie.

— *Tenir note de quelque chose.* En prendre note pour s'en souvenir.

— *Tenir registre de quelque chose.* L'écrire sur un registre, en prendre note. Oh! si l'on pouvait *tenir* registre des rêves d'un fiévreux, que de grandes et sublimes choses on verrait sortir quelquefois de son délire. (J.-J. Rouss.) Nous *tenons* registre de tous les grands personnages qui sont à vingt lieues à la ronde. (Le Sage.)

— Fig. *Tenir registre de tout.* Remarquer tout exactement et s'en souvenir.

— *Tenir compte d'une somme à quelqu'un.* Lui passer cette somme en compte.

— Fig. *Tenir compte à quelqu'un d'une chose.* Lui en savoir gré. On lui *tient* compte de n'être pas toujours insupportable. (La Bruy.) Elle veut vous protéger sans vous revoir, ce que ses parents ne sauraient trouver mauvais : tenez-lui compte de sa prudence. (Le Sage.) Je me laissai fièrement mettre en prison, moins affligé que bien aise d'un malheur dont j'espérais que son excellence me *tiendrait* compte. (Id.) ‖ *Ne tenir compte, ne tenir aucun compte de quelqu'un, de quelque chose.* N'en faire aucun cas, ne pas s'en soucier. Il ne tient aucun compte de ses anciens amis. Il n'a jamais tenu compte des conseils que je lui ai donnés. Nous ne *tenons* aucun compte à la fortune de ses faveurs, pour peu qu'elle nous abandonne. (Boiste.)

Il n'en a *tenu* compte : il a si bien veillé,
Et si bien fait, qu'on dit que son timbre est fêlé.
(Racine.)

— *Tenir le parti de quelqu'un.* Suivre le parti de quelqu'un, être du parti de quelqu'un.

— Fig. *Tenir une bonne conduite, une mauvaise conduite.* Se conduire bien, se conduire mal. Je ne sortirai point de Salamanque, et je vous promets de *tenir* une conduite dont vous serez satisfait. (Le Sage.) Rien ne faisait plus de plaisir à monseigneur que d'apprendre ce qu'on pensait à Madrid de la conduite qu'il *tenait* dans son ministère. (Id.) Je vous rends votre épouse, en vous protestant qu'elle a toujours *tenu* une conduite irréprochable. (Id.)

— *Tenir sa parole, sa promesse, tenir ce qu'on a promis.* Exécuter ce qu'on a promis. Écoute cependant, et *tiens* mieux ta parole. (Corn.) Ils ne *tiennent* pas les promesses qu'ils ont faites à leur gouverneur. (Boss.) Je vous dis qu'il *tiendra* sa promesse, j'en suis sûr. (Mol.) Le procureur *tint* sa promesse; il tourna ses armes contre les autres créanciers, et m'assura la possession de mon château. (Le Sage.)

— Prov. *Promettre et tenir sont deux.* Souvent on manque à ce qu'on a promis.

— *Tenir une convention, un traité, tenir un marché.* Exécuter une convention, un traité, un marché. Pour éprouver si elle *tiendrait* le marché : Donnez-moi l'argent, lui dit-il, la cavale est à vous. (Gal.)

— *Tenir des discours, des propos, tenir un langage.* Avancer de certaines choses, parler d'une certaine façon. Amis faibles, c'est donc là le fruit des discours que nous avons *tenus* si souvent. (B. de St-P.) Dieu, si je vous en crois, me *tiendra* ce langage. (Boil.) Je *tins* encore d'autres discours à Gaspard, pour le détourner d'une entreprise si coupable. (Le Sage.)

J'enrage
Lorsque j'entends *tenir* ces sortes de langages.
(Molière.)

— *Tenir compagnie à quelqu'un.* L'accompagner, se tenir auprès de lui, pour l'entretenir, le distraire. Pendant ce temps-là, le père, faisant fort l'occupé, me demandait quelquefois pardon de me *tenir* si mal compagnie. (Le Sage.) Sous prétexte de venir lui *tenir* compagnie, on venait de toute part lui proposer des marchés, des achats, des ventes, des échanges et autres choses de cette espèce, qui avaient été jusque-là l'objet de son commerce habituel. (Brill.-Sav.)

— *Tenir conseil.* Se dit en général de gens qui délibèrent entre eux. Que ferons-nous aujourd'hui? *tenons* conseil là-dessus. (Le Sage.)

— *Tenir sa colère.* Persister dans son ressentiment. Il est très-vif, mais il ne tient pas sa colère. Peu usité.

— *Tenir sa gravité, sa morgue.* Affecter un air fier, dédaigneux. Alors tous les acteurs revinrent sur la scène, et se rangèrent tout autour du seigneur Thomas, qui *tenait* aussi bien sa morgue qu'un préfet de collège. (Le Sage.)

— *Tenir rigueur à quelqu'un.* Persister à ne pas le voir, à le traiter avec froideur, malgré les avances qu'il fait pour renouer, pour rentrer en grâce.

— *Tenir tête.* Faire bonne contenance, résister, ne point céder en quelque chose. Tenir tête au danger. Il s'adoucit aussitôt qu'on lui tient tête. Nous sommes dans une vilaine position, avec ces trois gaillards-là en face, les archers pas loin d'ici, et les Espagnols là-haut, il faut *tenir* tête à trois feux. (De Vigny.) Pour sa femme, elle s'était si bien reposée, qu'il ne semblait pas qu'elle eût *tenu* tête à cinq ou six ivrognes. (Le Sage.) De mon côté, je *tenais* tête rondement aux deux Anglais. (Brill.-Sav.)

— Fig. *Tenir la main à quelque chose.* Veiller à ce qu'on exécute bien les ordres qui ont été donnés. V. MAIN

— *Faire tenir une lettre, etc., faire tenir de l'argent à quelqu'un.* Faire remettre une lettre, etc., faire toucher de l'argent. Je fis *tenir* le jour suivant à cette jeune personne, par mon hôtesse, un billet des plus tendres et des plus galants. (Le Sage.) J'ai, par négligence, laissé passé le temps auquel j'ai promis de lui faire *tenir* cent pistoles. (Id.)

— Art milit. *Cette place, ce château tient le pays en respect,* [illegible] quelque sorte [illegible] dépendance.

— *Ce corps de troupes a tenu les ennemis en respect.* Il les a empêchés de faire aucun mouvement, aucune entreprise. ‖ Fig. *Tenir quelqu'un en respect.* Le contenir, l'empêcher d'agir, de sortir d'un endroit. Il me laissa dans la salle avec ses archers, qui, faisant briller à mes yeux la pointe de leurs hallebardes, me tinrent en respect jusqu'à son retour. (Le Sage.)

— Comm. *Tenir les livres.* Être chargé, chez un banquier ou un négociant, d'écrire régulièrement, sur les livres ou registres, ce qui est payé, ce qui est dû, ce qui est acheté, ce qui est vendu. ‖ *Tenir la caisse, une caisse.* Etre chargé du soin de recevoir l'argent, de payer, chez un banquier, un receveur, un négociant, etc.

— Faucon. *Tenir amont.* V. AMONT.

— Jeux, *Tenir jeu à quelqu'un.* Continuer à jouer contre quelqu'un autant qu'il veut. ‖ *Tenir les cartes.* Les mêler et les donner ensuite.

— Au jeu de dés. *Tenir les dés.* Tenir le cornet; avoir la main pour donner les dés. ‖ Fig. et fam. *Tenir le dé dans la conversation.* Se rendre maître de la conversation. [illegible] de même, Quand il s'agit de parler, de jaser, de médire, c'est lui qui tient le dé, qui tient toujours le dé.

L'on est chez vous contrainte de se taire,
Car madame à jaser *tient* le dé tout le jour. (Mol.)

— A la paume. *Tenir le jeu.* Être [illegible] de la grille, pour recevoir et jouer le service.

— Au jeu de boule. *Tenir pied à boule.* Tenir son pied où la boule s'est arrêtée. ‖ Fig. et fam. Etre assidu; s'attacher à quelque chose avec application. [illegible] sons qu'il ait de vous avoir mal reçu. [illegible] pied à boule. (Le Sage.)

— Au trictrac. *Tenir.* S[illegible] fier, n'être pas forcé par [illegible] plein, ou, continuer à jouer sans [illegible] dames.

— Aux jeux de renvi. *Tenir.* Accepter un renvi; y aller de tout l'argent dont un autre y va. Vous y allez de cinq francs, de dix francs, je les tiens; on dit aussi, Je tiens de cinq francs, de dix francs. Je tiens.

— Manég. *Tenir un cheval.* Le [illegible] dans les différentes [illegible] rentes allures, [illegible] un cheval en main, en [illegible] la bride haute. [illegible] *Tenir la main.* [illegible] *val dans la main.* [illegible] ‖ *Tenir un cheval sujet.* Soutenir quand il se traverse. [illegible] tacher avec un filet dans la bouche, afin de les empêcher de manger.

— Fig. et fam. *Tenir quelqu'un en bride.* L'arrêter, le conduire malgré lui. ‖ On le dit plus fig. encore des choses dont on se rend maître, que l'on contient. Tenir sa colère, tenir son impatience en bride. Nous *tînmes* d'abord notre industrie en bride, et nous commençâmes d'étudier le terrain, avant que de former aucune entreprise. (Le Sage.) ‖ On dit dans le même sens *Tenir les rênes.* [illegible] (Virey.)

— [illegible]

— Mar. [illegible] à la mer. [illegible] *le vent.* Se dit d'un vaisseau qui [illegible] Le laisser sur [illegible] ranger le près. [illegible] mer. ‖ Absol. *Tenir.* Se dit pour Rider, prendre des ris. ‖ Neutral. [illegible] le vent presque contraire. [illegible] Avoir toutes les voiles appareillées et être prêt à faire route.

— Musiq. *Tenir sa partie.* Chanter ou jouer sa partie.

— Fig. et fam. [illegible] emploi.

— [illegible]

— Prat. *Tenir prison.* Demeurer en prison. Être condamné à tenir prison jusqu'à parfait payement.

— TENIR. v. n. Être attaché [illegible] tement. Des clous qui ne tiennent pas. Tout cela tient bien ensemble.

— Fig. Les premières amours *tiennent* terriblement. (Quinault.)

— Fam. [illegible] est très-mal attaché.

— Fig. [illegible] *clou.* Elle n'est ni terminée, ni conclue; ou, elle ne dépend que de l'argent qu'on peut y employer.

— Prov. [illegible] Se dit d'une chose qui tient fortement à une autre.

— *Tenir sur.* La boue tient sur cette étoffe. La [illegible] (Acad.)

— Fig. Il y a des hommes sur qui la gloire ne tient pas. (Necker.)

— *Tenir dans.* Crochet qui tient dans le mur. Ses dents ne tiennent plus dans leurs alvéoles.

— *Tenir à.* Gravier qui tient à la vessie. Il sue tellement que sa chemise lui tient au dos. La neige *tient* à mes sabots. (Lemonn.)

— Fig. *Ne tenir qu'à un fil.* Ne tenir presque à rien. [illegible] La vie ne [illegible] tient plus qu'à un fil.

— Fig. *Cette tenir* [illegible] *au cœur.* Il a pour elle de l'inclination [illegible] Il est question de [illegible] au cœur, et qu'entraîné par [illegible] sa vie jusqu'à cette [illegible] un sens analogue [illegible] matin. (Rac.) [illegible] chagrine ou l'inquiète [illegible] maître d'armes vous *tient* bien au cœur. (Mol.) [illegible] dans ses campagnes. (Le Sage.)

— Fig. [illegible] *il ne tient pas à la terre.* [illegible] d'un jeune homme [illegible] mouvement [illegible] qui danse avec [illegible]

— En termes de [illegible] *tenir à la terre, au monde* [illegible] passe point. [illegible]

— Fig. *Tenir à* [illegible] une personne par [illegible] nous prépare touj[illegible]

— [illegible] désir, etc.

— Prov. et fig. *Tenir au petit pot.* Se tenir dans un état modeste.

— *Tenir* signifie encore [illegible] Le mulet tient de l'âne et du cheval. [illegible] proverbe [illegible] La tristesse tient de [illegible]

— Ressembler. Tenir de [illegible] Mon appartement tient au [illegible]

— Se rattacher à [illegible] goût. (Id.)

— Dépendre [illegible] Cette [illegible]

— [illegible]

[illegible] (Le Sage.)

— [illegible] des obstacles, des considérations qui empêchent [illegible] donner mon consentement, je le donnerai. S'il [illegible] victoires. (Mascaron.) J'ai vu des automates [illegible] que s'il n'avait *tenu* qu'à eux de les posséder (St-Aulaire.)

— Fam. *Qu'à cela ne tienne.* Que cela ne fasse aucun empêchement.

— *Tenir pour* [illegible] pour le peuple. Certains musiciens tenaient pour Gluck, d'autres pour P[illegible]

— On dit dans le [illegible] Tenir pour tel système politique, pour tel système de philosophie.

— Résister. Tenir contre une armée ennemie. Place qui ne peut tenir longtemps. Bâtiment qui ne saurait tenir à la mer, tenir contre les vagues. Ce général a tenu jusqu'ici contre des forces supérieures.

— Comm. Continuer les affaires. L'opinion [illegible] tout le commerce de Marseille [illegible]

les revers successifs qui l'accablaient, Morel ne pouvait *tenir*. (A. Dumas.)

— Fig. Ne pouvoir tenir contre les prières, contre les pleurs de quelqu'un. C'est un homme qui ne peut tenir contre l'intérêt, contre l'argent. Il est difficile de tenir contre de pareilles raisons. L'homme ne saurait *tenir* ni contre l'adversité, ni contre la prospérité. (Fléch.) Voilà qui est fini, monsieur, il n'y a pas moyen de *tenir* contre un si juste sujet de plainte. (Le Sage.) Il n'y eut pas moyen de *tenir* contre la vivacité de ses instances. (Id.) Mais, hélas! je crains bien qu'ils n'aient pu *tenir* contre mon ingratitude. (Id.)

— *Il ne peut tenir contre la raillerie, contre la plaisanterie.* Il s'embarrasse, il perd contenance dès qu'on le raille, dès qu'on le plaisante.

— *On n'y peut plus tenir, c'est à n'y plus tenir.* Il est impossible de supporter plus longtemps cet ennui, cet inconvénient, ce chagrin. Un matin, n'y pouvant plus *tenir*, je sortis de chez Montanos pour n'y plus rentrer. (Le Sage.) Franchement je me suis trouvé parmi eux si déplacé, que je n'ai pu y *tenir*. (Id.)

— *Tenir bon, tenir ferme.* Résister avec fermeté, se défendre. Un général qui tient bon devant l'ennemi. Un juge qui tient ferme contre les sollicitations. Il court à la défense d'un pont, et *tient* ferme contre une armée. (Fléch.) ‖ Signifie aussi Ne point se relâcher, ne point céder à des persuasions, à des influences étrangères. Monsieur, *tenez* bon, s'il vous plaît. (Molière.)

— *Tenir* signifie encore Subsister sans aucune altération, aucun changement, en parlant d'un traité, d'une convention. Ce traité tient-il encore? Il faut que notre marché tienne dans tous les cas.

— Demeurer dans un certain état. Cette frisure ne tient pas.

— *Cette couleur ne tient pas.* Elle n'est pas solide, elle passe, se déteint aisément.

— *Le temps ne tiendra pas.* Il ne restera pas aussi beau qu'il est maintenant.

— Être compris dans un certain espace, une certaine mesure. Tout ce monde ne tiendra pas chez vous. Mes meubles ne tiendraient pas dans cet appartement, dans cette chambre. ‖ Impersonnell. dans le même sens. Il tient deux cents personnes dans cette salle. Il tiendrait trois mille volumes dans ce cabinet, dans cette bibliothèque.

— Prov. et pop. *Je n'en ai pas plus qu'il n'en tiendrait dans l'œil, dans mon œil.* Se dit d'une chose dont on veut affirmer qu'on n'a pas du tout.

— Être assemblé, tenir ses séances, en parlant des corps délibérants. Les Chambres ne tiennent guère que pendant cinq mois. La cour royale commence à tenir à la mi-novembre.

— Durer, avoir lieu, en parlant des foires, des marchés. Ce marché tient tous les lundis. La plupart des foires tiennent pendant l'été.

— Art milit. *Les ennemis ne tiendront pas.* Ils se retireront dès qu'on marchera contre eux, dès qu'on fera mine de les attaquer.

— Chass. *Les perdrix ne tiennent pas.* Elles n'attendent pas, elles partent de suite.

— SE TENIR. v. pron. Se tenir par la main, par les mains. Se tenir par le bras. Je n'arrivais point ici de fois que je ne les visse tous deux tout nus, suivant la coutume du pays, pouvant à peine marcher, et se *tenant* ensemble par les mains et sous les bras. (B. de St-P.)

— Fig. L'ignorance et l'opiniâtreté se *tiennent* par la main. (Oxenstiern.)

— Fig. et fam. *Se tenir à quatre*, ou simplement *se tenir*. Faire un grand effort sur soi-même pour ne pas éclater, pour ne pas s'emporter. Je me suis tenu à quatre pour ne pas le mettre à la porte. J'ai peine à me *tenir*, et la main me démange. (Mol.)

— Fam. *Se tenir les côtés de rire.* Rire démesurément. Il me regarda pendant quelques instants avec surprise, puis il se mit à rire de toute sa force, en se *tenant* les côtes. (Le Sage.)

— Se prendre, s'attacher à quelque chose pour s'empêcher de tomber. Se tenir aux crins d'un cheval. Se tenir à la muraille, à la rampe. Se tenir à une branche.

— Fig. Si l'âme n'avait pas oublié Dieu, elle se serait *tenue* à lui comme au seul appui de son être. (Boss.) Il vaut mieux se *tenir* aux principes qu'aux hommes. (Boiste.)

— *Se tenir bien à cheval.* S'y tenir ferme, de bonne grâce. ‖ Dans le sens opposé, Ce jeune homme se tient mal à cheval, ne sait pas se tenir à cheval.

— Prov. et fig. *Se tenir mieux à table qu'à cheval.* Se dit d'un gourmand qui n'est bon à rien.

— Fig. *Se tenir, s'en tenir à quelque chose.* S'y arrêter, s'y fixer invariablement. Il s'en tient à cet emploi, à ce legs. Je m'en tiens à votre opinion, à votre décision. L'incrédule s'en *tiendra*-t-il au présent, qui doit finir demain? (Mass.) L'Angleterre a tant changé qu'elle ne sait plus elle-même à quoi s'en *tenir*. (Boss.) Je m'en suis donc *tenu* aux voyageurs français. (Chateaub.) Il fallut m'en *tenir* au commerce des bourgeoises. (Le Sage.) Je dis au marchand que je m'en rapportais à sa bonne foi; qu'il n'avait qu'à priser la bête en conscience, et que je m'en *tiendrais* à la prisée. (Id.)

> Mais c'est assez avant pousser le témoignage;
> Je m'y *tiens*, et n'en veux pour moi pas davantage.
> (MOLIÈRE.)

— *S'en tenir à son mot.* Se dit d'un marchand qui ne veut rien rabattre du prix qu'il a annoncé. Il en demande vingt francs, et s'en tient à son mot.

— On dit aussi, *Se tenir à peu de chose, se tenir à peu*, en parlant de toute espèce de marché, de conventions, de traité. Il se tient à trop peu de chose. Il ne faut pas se tenir à si peu. Et de même, Se tenir à dix francs, à trente francs. Comment peut-on se tenir à cinquante francs sur un objet de mille écus? ‖ *Se tenir à une bagatelle, à une vétille, se tenir à rien.* Se tenir à très-peu de chose.

— Prov. et fig. *Se tenir au gros de l'arbre.* Rester attaché à ce qu'il y a de plus solidement établi. En fait de religion, il faut toujours se tenir au gros de l'arbre.

— Se croire, s'estimer. Il ne se tient pas pour battu. Je me tiens heureux d'avoir pu vous être utile. Un simple gentilhomme doit-il se refuser à une alliance dont un grand se *tiendrait* honoré. (Le Sage.) Ne te tiens-tu pas fort de ma poltronnerie? (Mol.)

— *Je me le tiens pour dit.* Il n'est pas besoin qu'on me le répète, qu'on m'en avertisse davantage. Je me *tins* pour dit qu'il fallait absolument nous débarrasser d'un si fastidieux personnage. (Le Sage.) ‖ On dit de même, *Tenez-vous pour dit que.* Rappelez-vous que; soyez assuré que.

— *Se tenir de.* Se retenir, s'empêcher de. Il ne peut se tenir de parler, de rire, de jouer. Il ne peut s'en tenir. Je vous demande pardon, mais vous êtes si plaisant que je ne saurais me *tenir* de rire. (Mol.)

— Être, demeurer dans un certain lieu. Se tenir chez soi. Se tenir dans sa chambre, dans son lit. Se tenir à l'ombre, au soleil. Tenez-vous donc là. Le serval se *tient* constamment sur les arbres. (L. Ardant.) Il se *tint* dans sa boutique, et nous entrâmes tous trois dans son cabinet. (Le Sage.)

— *Se tenir six mois à la campagne et six mois à la ville.* Passer six mois à la campagne et six mois à la ville.

— Prov. *Quand on est bien il faut s'y tenir.* Pour peu qu'on se trouve bien, il ne faut pas changer légèrement. ‖ *Quand on est bien, on ne s'y peut tenir.* Le seul désir du changement fait qu'on s'ennuie de tout. ‖ *S'il est bien qu'il s'y tienne.* Se dit, par dépit, d'un homme dont on entend vanter trop pompeusement le bonheur.

— Être, demeurer dans un certain état, dans une certaine position. Se tenir ferme. Se tenir droit, courbé. Se tenir debout. Se tenir à genoux. Se tenir tranquille. Se tenir caché. A chaque attaque, il se *tient* prêt, et il attend le moment de sa délivrance. (Boss.) Polyclète, se penchant trop sur ses chevaux, ne put se *tenir* ferme dans une secousse. (Fén.) Chaque courtisan allait le saluer profondément, et, se *tenant* debout devant lui près de la cheminée, attendait qu'il lui adressât la parole. (De Vigny.) Celui qui possède doit se *tenir* armé. (Goëthe.)

— Absol. *Tenez* vous que je vous voie en face. (Mol.) *Tiens*-toi un peu, enfonce ton bonnet en méchant garçon; campe-toi sur un pied, mets la main au côté, fais les yeux furibonds, marche en roi de théâtre. (Id.)

— *Tenez-vous en repos*, ou absol., *tenez-vous donc*. Se dit à une personne qui gêne, qui étourdit, qui impatiente.

— *Se tenir bien, se tenir comme il faut.* Avoir un bon maintien. On a bien de la peine à vous mettre; ne sauriez-vous vous *tenir* comme il faut? (Mol.) ‖ Dans le sens contraire, *Se tenir mal, ne savoir comment se tenir.*

— Fam. et par menace ou par forme d'avertissement. *Tenez-vous bien, vous n'avez qu'à vous bien tenir.* Prenez garde à vous, prenez les moyens nécessaires pour ne pas vous laisser surprendre, pour vous bien défendre. Vous m'avez joué un tour que je n'oublierai pas, ainsi tenez-vous bien. On cherche à vous supplanter, vous n'avez qu'à bien vous tenir.

— Fig. et fam. *Se tenir les bras croisés.* Rester oisif, lorsqu'il faudrait travailler; demeurer dans l'inaction, lorsqu'il faudrait agir.

— *Se tenir sur ses gardes.* Être attentif à ne pas se laisser surprendre. L'homme qui a du bon sens voit de loin et se *tient* sur ses gardes. (De Juss.) Je jugeai bien qu'il avait dessein de tâter mon esprit, je me *tins* sur mes gardes et me préparai à mesurer tous mes mots. (Le Sage.)

> A quelque temps de là notre chat vit de loin
> Son rat qui se *tenait* alerte et sur ses gardes.
> (LA FONTAINE.)

— *Se tenir.* Se dit encore en parlant des assemblées publiques ou particulières, des foires, des marchés, et alors il signifie Avoir lieu. Les conseils de fabrique se tiennent tous les mois. Cette assemblée se tiendra dans huit jours. La foire, le marché ne se tient plus sur telle place. Je n'étais pas sans inquiétude en attendant le résultat de la conférence qui se *tenait* dans l'appartement de mes parties. (Le Sage.)

TÉNITES. s. f. pl. Myth. lat. Déesses des sorts, qui tenaient en leur main la destinée des mortels. Il n'en est fait mention que dans Festus.

TÉNIURE. adj. des 2 g. (ét. gr., ταινια, bande, ruban; οὐρά, queue). Zool. Qui a une bande colorée sur la queue.

TEN-KA-DAÏ. Myth. or. Une des principales divinités des Japonais.

TENNANT (Smithson). Chimiste anglais, né en 1761, mort en 1815, professeur à Cambridge.

TENNANTITE. s. f. (du nom de *Tennant*, chimiste anglais). Minér. Variété de cuivre pyriteux, découvert dans les mines de Cornouailles.

TENNEMANN (Will. Gottlieb). Philosophe allemand, né à Brembach, près d'Erfurt, en 1761, mort en 1819. Il adopta les idées de Kant, et devint professeur de philosophie à l'université d'Iéna. Son ouvrage principal est une *Histoire de la philosophie.*

TENNESSÉE. Géogr. Rivière des États-Unis, naît en Virginie, traverse l'État de Tennessée, qui lui donne son nom, et tombe dans l'Ohio; cours, 1,050 kil.

— *État de Tennessée.* Un des États de l'Union, au centre, divisé en 62 comtés; capitale Nashville; 750,000 hab. Climat sain, sol fertile.

TENNIS. s. m. Jeux. Sorte de jeu de balle, dans lequel on se sert de raquettes ou de palettes de bois très-étroites.

TENNSTADT. Géogr. Ville des États prussiens (Saxe), à 18 kil. N.-E. de Langensalza; 2,560 hab. Patrie du philologue Ernesti. Eaux salines sulfurées.

TENON. s. m. (rad. *tenir*). Techn. Extrémité d'une pièce de bois ou de métal taillée de manière à entrer dans une mortaise ou entaillure de même forme et de même grandeur faite à une autre pièce. Tenon à queue d'aronde. Assemblages à tenons et à mortaises.

— Ligature de plomb employée autrefois par les vitriers.

— Arqueb. Partie postérieure de la grande capucine d'un fusil de munition, qui est percée de manière à laisser passer la baguette. ‖ Petite cheville de fer, qui sert à assujétir le canon d'une arme sur son bois.

— B.-arts. Il se dit des morceaux de marbre qu'on laisse derrière des parties qui paraissent détachées, afin de soutenir celles-ci. On laisse des tenons derrière les feuilles d'un chapiteau corinthien. Le sculpteur a laissé un tenon pour soutenir ce bras.

TÉNONTAGRE. s. f. (ét. gr., τένων, tendon; ἄγρα, prise). Médec. Goutte qui attaque les tendons.

TENOR. s. m. (de l'ital. *tenore*). Mus. Voix moyenne entre la haute-contre et la basse-taille. On la désignait autrefois sous le nom de taille, qui est encore usité dans la musique d'église. Le ténor a la même étendue que le soprano ou dessus, voix ordinaire des femmes et des enfants, mais il est à une octave plus bas.

— Se dit aussi du chanteur qui a ce genre de voix. Un bon ténor. Engager un ténor, deux ténors.

TENOUIN. s. m. Philol. V. TENWIN.

TENREC. s. m. Mamm. Genre de petits mammifères insectivores très-rapproché de celui des hérissons, et comprenant trois espèces trouvées à Madagascar. Les tenrecs se creusent des demeures souterraines dans le voisinage des eaux. Comme les hérissons, ils passent plusieurs mois de l'année dans un sommeil léthargique. On écrit aussi *tanrec.*

TENSA. s. f. Antiq. rom. Char ou litière dont on se servait pour transporter les images des dieux et les objets sacrés, dans les pompes religieuses. On écrit quelquefois *thensa.*

TENSEMENT. s. m. Anc. cout. Droit en argent imposé sur les héritages.

TENSIF, IVE. adj. (pr. *tan-cif;* rad. *tension*). Didact. Qui est accompagné de tension. Douleur tensive.

TEN-SIO-DAÏ-SIN. Myth. jap. La plus grande divinité des Japonais sintoïstes.

TENSION. s. f. (pr. *tan-ci-on;* du lat. *tensio;* fait de *tendere*, tendre). État de ce qui est tendu. La tension de la peau d'un tambour. La tension des cordes d'un instrument.

— Physiol. État des parties vivantes qui ont perdu leur souplesse naturelle par suite d'un tiraillement ou d'un écartement accidentel. La tension des nerfs. La tension de l'épiderme.

— Phys. Mot employé comme synonyme de *pression* pour les fluides élastiques.

— Fig. *Tension d'esprit.* Grande application d'esprit. S'épuiser par une trop grande tension d'esprit. La tension de l'esprit use plus promptement le corps que celle des nerfs.

TENSON. s. f. (pr. *tan-çon;* de l'ital. *tenzone*, même signif.). Vieux mot qui signifiait Dispute, combat. Promouvant à toutes *tensons*, débats et dissensions. (Monstrelet.) On a dit aussi *tense*, *tenchon* et *tençon.*

— Poésie fr. Nom qu'on avait donné à d'anciennes pièces de poésie qui avaient pour objet des questions ingénieuses sur l'amour, que les poëtes appelés troubadours se proposaient les uns aux autres: il en naissait d'agréables disputes qu'on appelait *jeux mi-partis*. La tenson n'avait pas toujours pour objet une question d'amour: c'étaient parfois des plaintes alternatives langoureusement exprimées, et parfois encore des reproches amers, de sanglantes injures qu'échangeaient deux adversaires.

TENSONNEUX, EUSE. adj. (rad. *tenson*). S'est dit pour Disputeur, querelleur. ‖ Difficile, acariâtre. On écrivait aussi *tençonneux*.

TENTACULAIRE. adj. des 2 g. (pr. *tan-ta-ku-lè-re;* rad. *tentacule*). Zool. Qui a le caractère d'un animal tentaculé.

TENTACULAIRE. s. m. Entom. Genre de vers intestinaux établi pour un animal trouvé à la surface du foie et dans les intestins de la coryphène dorade.

TENTACULE. s. m. (pr. *tan-ta-ku-le*). Zool. Appendice mobile, non articulé et très-diversement conformé, dont beaucoup d'animaux sont pourvus, et qu'ils tendent en avant soit pour tâter le terrain et les objets environnants, soit pour choisir leur proie, soit enfin pour se défendre. Les mollusques, les zoophytes, plusieurs poissons, portent des tentacules. Les tentacules d'une limace, d'un limaçon. On dit vulgairement *cornes*.

TENTACULÉ, ÉE. adj. (pr. *tan-ta-ku-lé*). Zool. Qui est muni de tentacules. ‖ TENTACULÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des gastéropodes tectibranches, comprenant ceux qui ont la tête chargée de deux ou quatre tentacules.

TENTACULIFORME. adj. des 2 g. (pr. *tan-ta-ku-li-for-me;* ét. lat., *tentaculum*, tentacule; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'un tentacule.

TENTANT. part. prés. du v. Tenter. Qui tente. Il est invariable. Des savants tentant hardiment de nouvelles routes.

> D'autres plus indiscrets
> Comme moi d'un ami *tentant* la patience,
> De leurs vers nouveau-nés lui font la confidence.
> (DELILLE.)

TENTANT, ANTE. adj. (pr. *tan-tan;* rad. *tenter*). Qui est propre à tenter. Occasion tentante. Cela est bien tentant. Si votre excellence trouve si *tentante* l'odeur de ce chevreau, je puis aller offrir à nos voisins deux de nos oiseaux pour une tranche de leur quadrupède. (Alex. Dumas.)

TENTATEUR, TRICE. s. (pr. *tan-ta-teur*, rad. *tenter*). Celui, celle qui tente. C'est un tentateur. Quelle tentatrice!

— Absol. dans l'Écriture. *Le tentateur.* Le démon. Mettons notre confiance en Jésus-Christ tenté et victorieux du *tentateur*, et toutes les tentations ne serviront qu'à fortifier notre vertu et à multiplier nos couronnes. (Le Maistre de Sacy.)

— adjectiv. dans le même sens. L'esprit tentateur.

TENTATIF, IVE. adj. (pr. *tan-ta-tif;* rad. *tenter*). Se dit familièrement pour Tentant, qui tente. Objet tentatif.

— Didact. *Méthode tentative.* Méthode grossière et imparfaite que l'on tâche de perfectionner par des essais et des expériences. Peu usit.

TENTATION. s. f. (pr. *tan-ta-ci-on;* rad. *tenter*). Mouvement intérieur par lequel on est porté, sollicité à faire quelque chose. Avoir la tentation de voyager. Résister à la tentation d'écrire. La *tentation* de mal faire augmente avec les facilités. (J.-J. Rouss.) N'exposez plus votre vie aux *tentations* de la misère et du désespoir. (Id.) A vous dire vrai, il me donnerait par ses procédés des *tentations* de le voler. (Mol.) Je résistai pourtant à la *tentation* de rire, et je fis bien, car le révérend père y allait de la meilleure foi du monde. (Le Sage.) Je me sentis tenté d'y porter la main, et la *tentation* fut si violente que j'y succombai. (Id.)

— Relig. Induction ou sollicitation au mal, occasionnée par les attraits du monde, la concupiscence de la chair, ou par la malice du démon. Résister à la tentation. Céder, succomber à la tentation. Induire en tentation. La tentation de la chair. Les tentations du diable, du malin esprit. Les tentations auxquelles nous sommes tous exposés. Ces idoles que le monde adore, à combien de *tentations* délicates ne sont-elles pas exposées. (Boss.) N'est-ce pas un bienfait de Dieu d'avoir abrégé les *tentations* avec les jours de Madame? (Id.) Le juste sent que vous avez les yeux ouverts sur lui pour écarter les *tentations*. (Mass.) Et quelle espérance de salut peut-on avoir dans un lieu qui devient le séjour des *tentations*? (Fléch.) Chaque jour je succombe à la *tentation*. (X. Marm.)

— *Les tentations des saints, des anachorètes, les tentations de saint Antoine.* Les tentations qu'ont supportées les saints, les anachorètes, etc.

— Se personnifie quelquefois. La *Tentation* se glisse d'abord doucement; elle fait la modeste pour ne point effrayer; puis elle devient tyrannique. (Fén.)

> *Tentation*, fille d'Oisiveté,
> Ne manque pas d'agir de son côté. (LA FONT.

TENTATIVE. s. f. (pr. *tan-ta-tive;* rad. *tenter*). Action par laquelle on tente, on essaye de réussir dans quelque chose. Une tentative d'évasion. Une tentative de vol, d'assassinat. Faire une tentative auprès de quelqu'un. Des tentatives qui demeurent inutiles. Sa première *tentative* fut malheureuse. (Volt.) D'autres *tentatives* furent faites sans résultat. (J.-J. Rous.) J'aurais fait une *tentative* pour me sauver, si la porte n'eût pas été fermée. (Le Sage.) Toute *tentative* est offerte, permise en révolution à l'ambitieux, parce que tout est en loterie. (Boiste.) Août s'écoula tout dans des *tentatives* sans cesse renouvelées par Morrel de relever son ancien crédit, ou de s'en ouvrir un nouveau. (A. Dum.

— Théol. Premier acte que fait, première thèse que soutient celui qui veut être reçu licencié en théologie.

TENTE. s. f. (pr. *tan-te;* du lat. *tentorium*, fait de *tendere*, tendre, étendre). Sorte de pavillon, fait ordinairement de grosse toile, que l'on dresse en pleine campagne pour se mettre à l'abri. Les peuples nomades, les armées séjournent ordinairement sous des tentes, et cet

usage est de la plus haute antiquité. Dresser une tente, des tentes. La tente des Arabes. La tente du général en chef. Caravane qui campe sous des tentes. La tente d'un marchand forain. Pauvres en esprit, détachés de vos biens, vous vous tenez aussi prêts à les quitter qu'un voyageur empressé à déloger de la *tente* où il passe une courte nuit. (Boss.) Les amiraux d'Égypte, encore sanglants au meurtre de leur général entrent dans la *tente* de saint Louis, et leur férocité se change en respect. (Fléch.) L'armée fatiguée repose sous ses *tentes* [illegible] les feux marquaient [illegible] (Vaugelas.) Qu'ils viennent vous chercher sous les *tentes* [illegible] (Rac.)

Mais, quels que [illegible] ton culte et ta patrie,
Dors sous ma *tente* avec [illegible] (Cas[illegible])

— Fig. Son éclat (l'éclat du soleil), où il semble, ô mon Dieu, que vous avez mis [illegible] principalement votre gloire et votre puissance, lui a attiré autrefois des hommages impies et insensés; on adore cette *tente* superbe, où il semble que vous avez établi votre demeure et caché votre majesté. (Mass.)

— Anat. *Tente du cervelet.* Large repli de la dure-mère, tendu entre le cerveau et le cervelet.

— Chass. Sorte de filet que l'on tend pour prendre des bécasses et autres oiseaux de passage.

— Chir. Faisceau de charpie longue, dont les filaments sont disposés bien parallèlement et liés avec un fil par le milieu, que l'on introduit dans une plaie profonde, un foyer purulent, pour empêcher qu'il ne se referme.

— Hist. sainte. *Fête des tentes.* V. TABERNACLES.

— Mar. *Tente de [illegible].* Toile que l'on [illegible] au-dessus des [illegible], dans quelques embarcations légères.

— Pêch. *Tente à la basse eau.* Se dit de plusieurs manières de pêcher au bord de la mer, lorsqu'elle est basse.

— Techn. *Tente.* V. TENTE.

TENTÉ, ÉE part. pas. du v. Tenter. S'empl. adjectiv. La chose ne vaut-elle pas la peine d'être *tentée*? (Mass.) De nobles et grandes entreprises seront tentées sans [illegible] accroître la masse des connaissances acquises. (Malte-Brun.)

— *Tenté par.* Il y fut inutilement *tenté* par les démons. (Chateaub.)

On nous raconte que Lél[illegible]
Par le diable autrefois *tentée*,
D'un amant à l'aile argentée
Un beau matin s'accommoda. (Ancelot.)

— *Tenté de.* Ces êtres que, de la hauteur de notre pensée nous [illegible], nous serions *tentés* de croire les seuls habitants de la terre, [illegible] les cétacés. (Lacép.) Les lois [illegible] sévères, mais le peuple, qui trouve aisément à gagner sa vie, n'est point *tenté* de les enfreindre. (B. de St P.) De ce beau mets je n'étais pas *tenté*. (Volt.) Il y avait des moments où, [illegible] contre la duègne, j'étais *tenté* de ne pas la [illegible] nager. (Le Sage.)

— Fam. *Être bien tenté de faire une chose*, avoir une extrême envie. Je fus bien *tenté* de lui répondre d'une manière qui ne lui aurait [illegible] plu. (Acad.)

TENTEMENT. s. m. (pr. *tan-te-man*; rad. *tenter*). Escr. Mouvement qui consiste à [illegible] doux fois le fer de l'adversaire.

TENTER. v. a. 1re conj. (pr. *tan-té*; du lat. *tentare*). Essayer, mettre en usage quelque moyen pour faire réussir une chose. Tenter une expérience, une entreprise. Tenter divers moyens. Tenter l'impossible. La mort se déclare, on ne *tente* plus de remède contre ses funestes [illegible] (Boss.) Je parle d'une hardiesse sage et [illegible] qui entreprend les choses difficiles et ne *tente* pas les impossibles. (Fléch.) Croyez-vous que les rois puissent employer d'[illegible] violence pour soutenir leurs prétentions [illegible] *tenté* toutes les voies de douceur et [illegible] Pour me rendre à vos [illegible] *tente!* (Rac.) Pourquoi *tenter* [illegible] inutiles? (Id.) J'ai *tenté* tous les moyens d'acquérir son suffrage. (La Font.) Que [illegible] efforts il a déjà *tentés* [illegible] de son enchanteresse. (Chateaub.) On a souvent *tenté* des comparaisons entre ces deux [illegible] (Anquet.) Quiconque connaît l'esprit humain *tente* de grandes choses qui paraissent comme impossibles. (Vauvenarg.) Je me plais à *tenter* des entreprises hasardeuses. (Mol.)

— *Tenter de.* Que la fortune ne *tente* donc pas de nous tirer du néant. (Boss.) Le peuple eût *tenté* de marcher dans les rudes sentiers de la gloire où s'est élevée son humble patronne. (B. de St-P.) Des ministres presbytériens ont *tenté* dernièrement de prêcher l'Évangile à O'Taïti. (Chateaub.) Comment vos jeunes guerriers n'ont-ils pas *tenté* de détruire une semblable coutume? (X. de Maistre.) J'ai [illegible] mais en vain, de le sauver de cette [illegible] dangereuse; il reçut et en soutint [illegible] (J. [illegible])

L'industrie [illegible] *tenté* [illegible] tous les ans
Par des essais nouveaux [illegible]

— Absol. Avant de renoncer au succès, il faut du moins *tenter*. (Boiste.) Lorsqu'il s'agit de faire du bien, on ne risque jamais de *tenter*. (Id.)

— *Tenter fortune*, *tenter la fortune*. Hasarder quelque chose dans l'espérance du succès. [illegible] à bout l'ingrat et *tentons* la fortune. (Rac.)

— Donner, inspirer le désir, l'envie de faire quelque chose. Les fruits, les sucreries tentent les enfants. Il avoua qu'il avait péché, et que dans le sac de Jéricho, un manteau d'écarlate l'avait *tenté*. (Le Maistre de Sacy.) Tout le cerf vous est dû, pour le peu qu'il vous *tente*. (Fénelon.) La gloire est le seul bien qui me puisse *tenter*. (Rac.) Combien le trône *tente* un cœur ambitieux. (Id.)

— Attirer par un appât, essayer de séduire, de corrompre. L'intérêt et l'amour de la fortune ne purent jamais *tenter* M. de Montausier. (Fléch.) Cependant Vardes avait *tenté* la fidélité [illegible] (Anquet.) Je [illegible] sa vertu, si je la *tentais* par des présents [illegible] de l'ébranler. Le Sage. [illegible] efforts [illegible] sa vertu. (Rac.)

— Dans l'Écriture, *Tenter*, éprouver le zèle, la fidélité. Dieu *tenta* Abraham. (Acad.) ‖ *Tenter Dieu*, Lui demander sans nécessité des miracles, des effets de sa toute-puissance. Les hommes [illegible] *tentèrent* Dieu en [illegible] heureux malgré ses lois. (Boss.)

— *Tenter* signifie encore, Porter, solliciter au mal, au péché. Le serpent tenta la première femme. Le démon tenta Notre-Seigneur dans le désert, et il a tenté les plus grands saints.

— Escrim. Faire un tentement. V. TENTEMENT.

Anc. chir. *Tenter une plaie*. Y mettre une tente.

— SE TENTER. v. pron. Tenter soi. Nous nous *tentons* souvent par des illusions, [illegible] des espérances exagérées. (Boiste.)

TENTHRÈDE. s. f. [illegible] ...res de la famille des serricaudes, tribu [illegible]

TENTHRÉDIN, INE. adj. Entom. Qui ressemble à une tenthrède. ‖ TENTHRÉDINES. s. f. pl. Tribu d'hyménoptères renfermant le genre tenthrède.

TENTHRÉDINIDE. adj. des 2 g. Entom. V. TENTHRÉDIN.

TENTHRÉDINIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *tenthredo*, tenthrède; *fero*, je porte). Bot. Se dit d'une plante dont la fleur ressemble à une tenthrède.

TENTIPELLE. s. m. (ét. lat. *tendo*, je tends; *pellis*, peau). Chim. S'est dit d'un cosmétique qui efface les rides.

TENTOI. s. m. (pr. *tan-toi*). Techn. Barre [illegible] l'ouvrage.

TENTURE. s. f. (pr. *tan-tu-re*; rad. [illegible]) [illegible] suite l'un à l'autre [illegible]

— Se dit [illegible] une chambre. Tenture de [illegible] Tenture de cuir doré. Tenture de damas [illegible] *tenture* [illegible] les meubles de l'autre appartement étaient dans le même goût [illegible] tenture de damas de Gênes [illegible] avec un lit et des fauteuils de la même [illegible] (Le Sage.)

— Action de tendre les tapisseries. Payer tant pour la tenture.

— Syn. comp. TENTURE, TAPISSERIE. V. TAPISSERIE.

TENTYRA ou **TENTYRIS.** Géogr. anc. Ville de la Haute-Égypte sur le Nil [illegible] *Denderah*. On y [illegible] découvert un zodiaque [illegible] *Zodiaque de Denderah* ou de *Tentyra*.

TENTYRIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères photophyges, créé pour quelques espèces de piméliès.

TENTYRITE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Tentyra. Qui appartient à Tentyra ou à ses habitants. N. de tentyrite.

TENU, UE. part. pass. de v. Tenir. S'emploie [illegible] un domestique [illegible]

— *Parc tenu* [illegible]: Parc entretenu avec soin. [illegible] *Maison bien tenue*. Maison où [illegible] l'ordre et la propreté.

— Prov. [illegible] exprimer que le travail d'une personne [illegible] d'une chose, sera [illegible] compensé raisonnablement.

— Qui est obligé de faire une chose. Être tenu de [illegible] C'est posséder un bénéfice sans être tenu à en acquitter les charges. (Le Sage.)

— *Tenu à.* Je ne suis pas tenu à cela. (Acad.)

— Prov. *A l'impossible nul n'est tenu.*

— *Tenu pour.* Réputé pour.

Un jeune [illegible]
Or [illegible] (J. Rous.)

TÉNU, UE. adj. (du lat. *tenuis*). Didact. Qui est délié, fort mince. Substance ténue. Les parties ténues.

— Fig. Subtil. Cette distinction est si ténue qu'il est impossible de la saisir.

— Méd. *Urine ténue*. Celle qui est limpide et presque aqueuse.

TENUE. s. f. Durée d'une assemblée, temps pendant lequel elle se tient. La tenue d'un concile. Pendant la tenue des états généraux. A la dernière tenue des assises.

— Assiette, position ferme d'un homme à cheval. Avoir de la tenue à cheval. Cavalier qui n'a point de tenue, qui manque de tenue.

— *Selle qui n'a point de tenue*. Selle [illegible] sur laquelle on est [illegible]

— Fig. *Le temps n'a point de tenue*. Il est incertain, variable.

— Se dit aussi du maintien, de la manière de se tenir dans le monde, en société. Avoir de la tenue. Manquer de tenue. Cette femme manque de grâce, elle n'a point de *tenue*. (Acad.)

— Fig. *Manquer de tenue*, *n'avoir aucune tenue*. Être léger, inconstant, changer souvent d'opinion, d'avis. Autre esprit inégal, sans aucune *tenue*. (Gress.)

— Art milit. *Tenue* [illegible] l'uniforme [illegible] d'un soldat. Tenue d'hiver. Tenue d'été.

— *Être en grande tenue*, [illegible] *Être en tenue*. Être en habits de parade. On dit par opposition, *Être en petite tenue* [illegible] soi que ce qui est exigé pour le service ordinaire.

— Par extens. [illegible]

— Calligr. *Tenue de la plume* [illegible] d'écriture, manière dont on tient la plume.

— Comm. *Tenue des livres* [illegible] *livres*. Action de tenir un registre, [illegible]

— Anc. [illegible] d'un autre fief. ‖ [illegible] immédiatement d'un duc.

— Jeux. Au trictrac, Action du joueur qui, [illegible]

— Mar. [illegible]

— Mus. [illegible]

— *Tout d'une tenue* [illegible] tenant. Posséder, acheter tant d'arpents de terre, tout d'une tenue.

TÉNUICORNE. [illegible] grêles.

TÉNUICOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *tenuis*, grêle; *costa*, côte). Hist. nat. Qui a des côtes grêles.

TÉNUIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat. *tenuis*, petit; *flos*, *oris*, fleur). Bot. Qui a de petites fleurs.

TÉNUIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tenuis*, petit; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles ou folioles grêles.

TÉNUIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat. *tenuis*, grêle; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a un pied ou des pieds grêles.

TÉNUIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat. *tenuis*, mince; *penna*, plume). Ornith. Qui a des plumes minces, presque dénuées de barbes.

TÉNUIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *tenuis*, grêle; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec grêle. ‖ TÉNUIROSTRES. s. m. pl. Famille de passereaux dont le bec est long, grêle, sans échancrure, souvent [illegible] obtus, cylindrique et arrondi.

TÉNUISILIQUÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *tenuis*, grêle; *siliqua*, silique). Bot. Qui a des siliques grêles.

TÉNUISTRIÉ, ÉE. adj. (du lat. *tenuistriatus*). Hist. nat. Qui a des stries fines.

TÉNUITÉ. s. f. [illegible] Qualité d'une chose ténue. La ténuité d'une substance.

— Fig. Petitesse. La ténuité de l'homme [illegible] (Volt.)

— S'est dit autrefois pour Pauvreté, indigence.

TENURE. s. f. rad. *tenir*. Féod. Mouvance, dépendance et étendue d'un fief. Une terre dans la tenure, ou de la tenure de tel seigneur, de tel marquisat.

— Mode ou condition de la possession d'un fief, d'un bénéfice militaire. On distinguait en Normandie quatre sortes de tenure : *par hommage*, *par parage*, *par aumône* et *par bourgage*.

— *Tenu d grand* [illegible] Une de cette [illegible] honorable [illegible]

— Techn. [illegible] fait dans un bloc d'ardoise pour recevoir le coin.

TENZIN. [illegible] dont [illegible] doublée.

TENZEL. [illegible]

TÉOLE. [illegible]

TÉOS. [illegible]

TEOYAOMIQUI. [illegible]

TÉOTIHUACAN. [illegible] 4,000 hab.

TÉPALE. [illegible] périgone.

TÉPHUANE. [illegible] La langue [illegible]

TÉPHRACANTHE. [illegible]

TÉPHRALITES. [illegible]

TÉPHRICE. [illegible] *ghi*.

TÉPHRINE. s. f. [illegible] friable.

TÉPHRITE. s. f. Entom. [illegible]

TÉPHROCÉPHALE. [illegible]

TÉPHROÏTE. [illegible] Unis.

TÉPHROMANCIE. s. f. [illegible]

TÉPHROMANCIEN, IENNE. s. [illegible] Celui, celle qui pratiquait la téphromancie.

TÉPHROMÈLE. adj. [illegible]

TÉPHROPHYLLE. [illegible]

TÉPHROSANTHE. [illegible] couleur [illegible]

TÉPHROSE. [illegible]

TÉPHROSIE. s. f. [illegible]

Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des légumineuses. Il renferme plusieurs espèces qui croissent dans les Indes orientales et l'Amérique [illegible].

TÉPHROTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. [illegible], [illegible]). Hist. nat. Qui est couvert de poils gris.

TÉPIDARIUM. s. m. (pr. *té-pi-da-ri-omm*; du lat. *tepidus*, tiède). Antiq. rom. Chambre des thermes romains où l'on prenait des bains tièdes.

TÉPIDE. adj. des 2 g. (du lat. *tepidus*). Peu et Tiède, un peu chaud.

TÉPIDITÉ. s. f. (du lat. *tepiditas*). Didact. Qualité de ce qui est tiède, tiédeur.

TÉPLITZ. Géogr. V. TŒPLITZ.

TEPTYARE. adj. et s. des 2 g. Ethnogr. Nom d'un mélange de plusieurs peuplades [illegible], qui, à l'époque de la conquête des royaumes de Kasan et d'Astrakan par les Russes, se réfugièrent dans l'Oural. Chacune des peuplades des Teptyares a conservé son nom, ses usages, sa langue et ses fêtes propres.

TÈQUE. s. m. Bot. V. TECK.

TEQUENDAMA. Géogr. Nom d'une cataracte de Colombie, lieu où la Bogotie tombe de 679 pieds de haut par une crevasse de rocher. Le saut du Tequendama.

TER. adv. lat. qui signifie *trois fois*. On l'emploie souvent en français après *bis*, deux fois. ‖ On s'en sert aussi en musique pour indiquer qu'un passage doit être répété trois fois. ‖ Dans les [illegible], il indique également qu'un vers ou un fragment de vers doit être repris trois fois.

TER Géogr. Rivière d'Espagne (Barcelone); sort des Pyrénées et tombe dans la Méditerranée à 32 kil. E. de Gérone.

— Hist. *Bataille de Ter*. Victoire remportée par le maréchal de Noailles sur les Espagnols, en 1694.

TERA. s. f. Techn. Auget qui contient l'eau dans laquelle le potier se mouille les mains pour travailler. On dit mieux *terrain*.

TÉRAMBUS (pr. *té-ran-buss*). Myth. anc. Fils d'Eusiros et de la nymphe Othreis, habile musicien. Il devint le favori de Pan et des nymphes, mais ayant mené boire ses troupeaux dans une source sacrée, il fut changé en un insecte nommé cerambyx. On l'appelle aussi *Céramb*.

TÉRAMNE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, papilionacées, de la famille des légumineuses, renfermant une seule espèce qui croît à Saint-Domingue, le téramne sarmenteux.

TERAMO. Géogr. Ville du royaume de Naples, ch.-l. de l'Abruzze ultérieure, à 24 kil. S.-E d'Ascoli; 10,000 hab. Évêché. Commerce de lainages et de grains.

TERAMO (Jacques de), dit *Palladino*, écrivain ascétique, né à Teramo, en 1349, évêque de Monopoli, puis archevêque de Tarente, mort en 1417. Il est connu par un roman ascétique fort bizarre, intitulé *le Procès de Bélial*.

TÉRANE. s. m. Bot. Genre de champignons placé parmi les agarics.

TÉRAPÈNE. s. f. Erpét. Nom spécifique d'une tortue d'Amérique.

TÉRAT-BOULAN. s. m. Ornith. Espèce de motteux nommé vulgairement *merle des Indes*.

TÉRATOLOGIE. s. f. (ét. gr. τέρας, monstre; λόγος, discours). Didact. Partie de la physiologie générale qui traite des diverses anomalies et monstruosités de l'organisation animale.

— Histoire des monstruosités organiques.

TÉRATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient ou a rapport à la tératologie. Traditions tératologiques.

TÉRATOLOGISTE ou **TÉRATOLOGUE.** s. m. (ét. V. TÉRATOLOGIE). Didact. Celui qui s'occupe de tératologie. ‖ Auteur d'une tératologie.

TÉRATOSCOPIE. s. f. (ét. gr. τέρας, monstre; σκοπέω, j'examine). Antiq. Sorte de divination qui consistait dans l'observation des phénomènes qu'on supposait merveilleux.

TÉRATOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Antiq. Qui appartient à la tératoscopie.

TERBURG. (Gérard), peintre de l'école flamande, né à Zwoll (Pays-Bas), en 1608, mort à Deventer, en 1681. Ses tableaux se distinguent par leur naturel et leur vérité.

TERCE. s. f. Hist. Se disait, au XVe siècle, d'un corps de troupes espagnoles. Capitaine d'une terce. On disait aussi *terze*.

TERCÉ ou **TERSÉ, ÉE.** part. pass. du v. Tercer, Terser. S'empl. adjectiv. Vigne tercée.

TERCEAU. s. m. Anc. cout. Droit que devait payer le serf ou le colon qui cultivait les terres du seigneur; il consistait dans le tiers des frais. ‖ Droit que levait le seigneur sur chaque cuve ou autre vaisseau de vin.

TERCEL ou **TERSEL.** s. m. Anc. métrol. Mesure de terre qui était le tiers d'un arpent.

TERCELLÉE ou **TERSELÉE.** s. f. Anc. métrol. Mesure de grains qui était le tiers d'un setier.

TERCER ou **TERSER.** v. a. 1re conj. (rad. lat. *ter*, trois fois). Agric. Donner un troisième labour, une troisième façon à la vigne. Tercer une vigne, les vignes.

TERCÈRE. s. m. (de l'espagn. *tercero*, même signif.). Se disait autrefois pour Entremetteur d'amour.

> Jupiter et Mercure et Mars
> En craignirent tous les hasards,
> Et vous sûtes en leurs sphères,
> Ils furent tous trois vos *tercères*. (VOITURE.)

Ce mot, qui exprimait modestement une idée peu honnête, aurait dû être conservé.

TERCÈRE. Géogr. Rivière des Provinces-Unies de Rio-de-la-Plata (Cordova). Va grossir le Parana à Rosario; cours, 750 kil.

TERCÈRE ou **TERCEIRE.** Géogr. Une des Açores, au N. O. de San-Miguel; superf. 590 kil. carrés, pop. 40,000 hab. Ch.-l. Angra. Mer poissonneuse. Commerce avec le Brésil.

TERCET. s. m. (du lat. *ter*, trois fois). Couplet ou stance de trois vers. Le sonnet est composé de quatorze vers distribués en deux quatrains et deux *tercets*. (Carp.)

TERCEUIL. s. m. Féod. Droit seigneurial sur les vignes.

— Écon. rur. Ce qui reste de la farine après qu'on l'a passée au tamis. Vieux en ce sens.

TERCHOIS. s. m. Anc. t. milit. Carquois.

TERCIADE. adj. des 2 g. (du lat. *tertius*, troisième). Didact. Qui occupe le troisième rang. ‖ *Vanille terciade*. Nom spécifique d'une vanille, la vanille moyenne. V. VANILLE. Il nous semble qu'on devrait écrire *tertiade*, par analogie avec *tertiaire*, qui, du reste, on emploie plus ordinairement.

TERCINE. s. f. (du lat. *tertius*, troisième). Bot. Nom donné à l'une des membranes qui se forment dans le nucelle ou corps intérieur de l'ovule des végétaux. Elle est ainsi appelée parce qu'elle est placée au-dessus des deux autres membranes, la primine et la secondine.

TERCOL ou **TERCOU.** s. m. Ornith. Nom vulgaire du torcol.

TÉRÉBELLAIRE. s. f. (du lat. *terebra*, vis). Foss. Genre de polypiers fossiles contournés en spirale.

TÉRÉBELLE. s. f. (du lat. *terebra*, vis). Chétop. Genre de chétopodes à tuyaux arénacés, établi pour des animaux vermiformes de la classe des vers à sang rouge, qui vivent sur le rivage de nos mers, quelquefois enfoncés dans le sable.

TÉRÉBELLÉ, ÉE adj. (du lat. *terebra*, vis). Hist. nat. Qui a la forme d'une vis. Coquille térébellée.

TÉRÉBÈNE. s. f. Chim. Matière qui fait la base de l'essence de térébenthine, et que l'on nomme plus ordinairement *camphène*.

TÉRÉBENTHINE. s. f. Suc résineux, et de consistance mielleuse, qui découle du tronc de plusieurs arbres de la famille des térébinthacées et de celle des conifères. Il est visqueux, plus ou moins transparent, inflammable, d'une saveur chaude et piquante, d'une odeur forte, entièrement composé de résine et d'huile essentielle, et soluble dans l'alcool. On l'obtient en pratiquant à l'arbre des incisions par lesquelles la résine coule dans des vases.

— *Térébenthine du Brésil*. Celle qui découle du copaïfère officinal, et qui, sous le nom de *copahu*, est employé dans les maladies des voies urinaires. ‖ *Térébenthine du Canada*. Celle du sapin baumier. On la nomme vulgairement *baume du Canada*. ‖ *Térébenthine de Chio*, *de Scio* ou *de Chypre*. Celle du térébinthe. Elle est employée en médecine, et entre dans la composition de la thériaque. ‖ *Térébenthine de France* ou *térébenthine commune*. Celle qu'on retire de plusieurs espèces de pins ou de sapins. En brassant le résidu de la distillation de cette térébenthine avec de l'eau, on obtient la poix-résine. ‖ *Térébenthine de Hongrie*, *térébenthine en pâte*. Le galipot. V. GALIPOT. ‖ *Térébenthine de Judée*, *du Grand-Caire*, *d'Égypte*. Celle que donne l'amyris. Elle est recherchée pour sa rareté, et connue en pharmacie sous les noms de *baume de la Mecque*, *de Constantinople*, *de Judée*, *de Giléad*, *opobalsamum*, etc. ‖ *Térébenthine de Strasbourg*, *de Briançon*. Résine produite par les grands sapins des Vosges, de l'Alsace, de l'Allemagne. Elle a une odeur agréable de citron qui l'a fait nommer quelquefois *térébenthine à citron*. ‖ *Térébenthine de Venise*. Celle qui est fournie par le mélèze, ainsi nommée parce qu'elle était autrefois l'objet d'un grand commerce à Venise. Elle est très-usitée en pharmacie, et entre dans la composition des baumes de Fioravanti, de Geneviève, de Lucatel, etc., de l'emplâtre à vésicatoire, des pilules de Stahl. Solidifiée par l'action du feu, elle prend le nom de *térébenthine cuite*.

— *Essence de térébenthine*. Huile volatile qu'on obtient par la distillation de la térébenthine. Elle est d'un grand usage dans la peinture en bâtiments, et dans plusieurs arts.

TÉRÉBENTHINE. s. f. Bot. Champignon du genre agaric, qui porte une odeur sensible de térébenthine. Il est malfaisant.

TÉRÉBINTHACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au térébinthe. ‖ TÉRÉBINTHACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre térébinthe, et qui comprend des arbres ou des arbrisseaux contenant la plupart un suc balsamique, résineux ou caustique. Elle se divise en cinq sections : les anacardiées, les burséracées, les amyridées, les connaracées et les spondiacées.

TÉRÉBINTHE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, type de la famille des térébinthacées. Les principales espèces sont le térébinthe commun, qui croît spontanément dans le midi de la France, le pistachier et le lentisque.

TÉRÉBINTHÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Térébinthacé. ‖ TÉRÉBINTHÉES. s. f. pl. V. TÉRÉBINTHACÉ.

TÉRÉBINTHINÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient de la térébenthine, qui en a les qualités.

TÉRÉBRAL, ALE. adj. (du lat. *terebra*, vis). Conchyl. Se dit des coquilles qui ont la forme d'une vis. Pyrène térébrale.

TÉRÉBRANT, ANTE. adj. (du lat. *terebrans*, part. prés. de *terebrare*, percer). Didact. Qui perce ou perfore.

— Se dit fig. d'un mal vif et poignant. Douleurs térébrantes.

— Conchyl. Se dit des coquilles bivalves dont les animaux ont la faculté de percer des pierres plus ou moins dures, dans l'intérieur desquelles elles se logent.

TÉRÉBRANTS. s. m. pl. Entom. Grande section de l'ordre des hyménoptères, renfermant ceux de ces insectes dont les femelles sont pourvues d'une tarière ou aiguillon qui leur sert à percer les substances étrangères pour y déposer leurs œufs.

TÉRÉBRATION. s. f. (pr. *te-ré-bra-ci-on*; du lat. *terebratio*, fait de *terebrare*, percer). Didact. Action de percer.

— Se dit particulièrement de l'action de percer un arbre pour en extraire la gomme, la résine, etc.

TÉRÉBRATULACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une térébratule. ‖ TÉRÉBRATULACÉES. s. f. pl. Famille de coquilles bivalves qui a pour type le genre térébratule.

TÉRÉBRATULE. s. f. (rad. lat. *terebra*, tarière). Conchyl. Genre de coquilles bivalves dont les espèces sont répandues dans toutes les mers. La valve supérieure des térébratules est percée d'un trou arrondi donnant passage à un pédicule propre à fixer la coquille aux rochers et aux corps marins.

TÉRÉBRATULITHE. s. f. Foss. Térébratule fossile.

TÉRÉBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Térébrer. S'empl. adjectiv. Arbre térébré.

TÉRÉBRER. v. a. 1re conj. (du lat. *terebrare*). Didact. Percer; perforer; pratiquer la térébration. Térébrer un frêne, un sapin.

TÉRÉDINE. s. f. Foss. Genre de coquilles bivalves qui ne se rencontrent qu'à l'état fossile.

TÉRÉDON. Géogr. anc. Ville de Chaldée, près de l'embouchure de l'Euphrate, à peu de distance du lieu où est aujourd'hui Bassora.

TÉRÉDYLE. adj. des 2 g. (du gr. τερέω, percer, ξύλον, bois). Entom. Se dit de tous les insectes qui rongent et percent le bois. ‖ TÉRÉDYLES. s. m. pl. Famille de coléoptères pentamérés, comprenant ceux de ces insectes qui percent le bois en y creusant des trous arrondis. On les nomme vulgairement *Perce-bois*.

TÉRÉE. Myth. gr. Roi de Thrace, fils de Mars et de Bistonis. Il épousa Procné, fit violence à Philomèle, sa belle-sœur, et fut changé en huppe. V. PHILOMÈLE et PROCNÉ.

TÉREK. Géogr. Rivière de la Russie méridionale, descend du mont Kasbek, en Circassie, et tombe par plusieurs bouches dans la mer Caspienne, après un cours de 500 kil.

TEREKDJI-BASCHI. s. m. Hist. ott. Officier qui perçoit les droits dus au bostandji-baschi.

TÉRENCE (P. Terentius Afer). Poète comique latin, né vers 193 av. J.-C. en Afrique, fut esclave du sénateur Terentius Lucanus qui l'affranchit, s'acquit l'amitié de Scipion Émilien et de Lélius, qui, dit-on, eurent part à la composition de ses ouvrages. On n'a de lui que six pièces, remarquables par l'élégance et la pureté du style.

TÉRÉNA. Temps hér. Fille de Strymon; Mars la rendit mère de Triballus.

TÉRÉNIABIN, ou **TÉRÉNIUBIN.** s. m. Anc. pharm. Manne liquide qu'on tirait de Perse.

TÉRÉNITE. s. f. Minér. Variété de schiste argileux solide, à feuillets épais.

TERENSIS (pr. *te-ren-ciss*; du lat. *terere*, écraser, broyer). Myth. rom. Déesse qui, selon Arnobe, présidait au battage des grains.

TERENTIA. Famille plébéienne de Rome. Une de ses branches porta le nom de Varron. ‖ Femme de Cicéron, qui en eut Tullia, et la répudia pour crime d'adultère. Elle épousa Salluste l'historien, puis Messala Corvinus. Elle mourut à 103, et même selon quelques-uns à 117 ans.

TERENTIA. Dr. rom. Loi décrétée en 462 av. J.-C., et qui fixa les limites du pouvoir consulaire. ‖ Autre loi décrétée en 72 av. J.-C.; elle fixa le prix du blé, et détermina la quantité de céréales à fournir gratis aux citoyens.

TERENTINS. adj. m. pl. Antiq. rom. Se dit des jeux qu'on célébrait dans le Térentus. Les jeux térentins étaient les mêmes que les jeux séculaires. V. SÉCULAIRE.

TÉRENTUS. s. m. Antiq. rom. Endroit du champ de Mars, près du Tibre, où se trouvait enfoui l'autel de Pluton et de Proserpine : on le déterrait que pour célébrer les jeux séculaires ou térentins.

TÉRÈTE. adj. des 2 g. (du lat. *teres*, *teretis* lisse). Hist. nat. Qui n'a point d'angles, d'inégalités. Aiguillon térète. Peu usité.

TÉRÉTICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat. *teres*, *teretis*, grêle; *cauda*, queue). Zool. Qui a une queue grêle. ‖ TÉRÉTICAUDES. s. m. pl. Famille, de reptiles sauriens à queue comprimée.

TÉRÉTICAULE. adj. des 2 g. (ét. lat., *teres*, *teretis*, grêle; *caulis*, tige). Bot. Qui a une tige grêle.

TÉRÉTICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *teres*, *teretis*, grêle; *collum*, col). Zool. Qui a le cou ou le corselet grêle.

TÉRÉTIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *teres*, *teretis*, grêle; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles grêles.

TÉRÉTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *teres*, *teretis*, lisse; *forma*, forme). Didact. Qui a une forme cylindrique. ‖ TÉRÉTIFORMES. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes coléoptères appelée depuis cylindroïdes.

TÉRÉTIROSTRE. adj. des 2 g. (ét. lat. *teres*, *teretis*, grêle; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec ou le rostre grêle.

TÉRÉTIUSCULE. adj. des 2 g. (dimin. de *térète*). Didact. Presque térète. Peu usité.

TÉRÉTULARIÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *teres*, *teretis*, lisse). Zool. Qui a le corps térète, lisse. ‖ TÉRÉTULARIÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des subannélidaires apocéphalés, comprenant ceux qui ont le corps plus ou moins cylindrique et allongé.

TERGAL, ALE. adj. (du lat. *tergum*, dos). Entom. Qui a rapport au dos des insectes. ‖ *Pièce tergal*. Le tergum. V. TERGUM.

TERGÉMINÉ, ÉE. adj. (du lat. *tergeminus*, triple). Bot. Qui forme trois couples. Il se dit principalement des feuilles à pétiole bifide, qui porte deux folioles sur chaque extrémité, et deux autres à l'endroit de la bifurcation.

TERGESTE. Géogr. anc. Ville de l'Istrie, sur un golfe auquel elle donnait son nom, au nord de la mer Adriatique. Aujourd'hui *Trieste*.

TERGESTIN, INE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tergeste. ‖ Qui appartient à Tergeste ou à ses habitants.

— *Golfe Tergestin*. Golfe de l'Adriatique, où était située la ville de Tergeste.

TERGIDUCTEUR. s. m. (ét. lat., *tergum*, dos; *ducere*, conduire). Antiq. milit. Dernier homme d'une file d'infanterie. Ce mot, qui ne se trouve point dans les ouvrages des anciens, a été forgé par des écrivains modernes qui ont traité de la milice romaine. Quelques-uns ont dit *tergiliste*.

TERGIPÈDE. s. m. (ét. lat., *tergum*, dos; *pes*, *pedis*, pied). Moll. Genre de mollusques qui ont la faculté de marcher sur un sol résistant à l'aide des branchies papilliformes dont leur dos est pourvu.

TERGILISTE. s m. Antiq. milit. V. TERGIDUCTEUR.

TERGIVERSATEUR. s. m. (rad. *tergiverser*). Didact. et anc. prat. Celui qui use de tergiversations.

TERGIVERSATION. s. f. (pr. *tèr-gi-ver-ça-ci-on*; rad. *tergiverser*). Action de tergiverser. User de tergiversation.

TERGIVERSÉ. part. pass. du v. Tergiverser. Il est invariable.

TERGIVERSER. v. n. 1re conj. (du lat. *tergiversari*, formé de *tergum*, dos; et *vertere*, tourner). Prendre des détours, des faux-fuyants, pour éviter de conclure, de donner une réponse positive. Il tergiverse continuellement. Il ne fait que tergiverser. Fam.

TERGLON (Mont). Géogr. Le point culminant des Alpes Juliennes, à 20 kilom. S. de Villach, dans les États autrichiens; 3,398 m.

TERGON. s. m. V. TARGE.

TERGOVITZ. Géogr. Ville de la Valachie, à 70 kilom. N.-O. de Boukharest; 5,000 hab. Résidence des voïvodes jusqu'en 1698.

TERGUM. s. m. (pr. *ter-gomm*; mot lat.) Entom. Partie supérieure de chacun des trois segments du thorax des insectes.

TERIAIRE. adj. des 2 g. Géol. Se dit d'un terrain contenant des débris de corps organisés qui n'existent plus.

TERIAKI. s. m. Relat. Se dit, parmi les Turcs de Constantinople, de ceux qui se livrent à la passion de l'opium, et qui en deviennent comme insensés ou stupides.

TÉRIDAÉ. Temps hér. Esclave de Ménélas, qui la rendit mère de Mégapenthès.

TÉRIN. s. m. Ornith. Nom vulgaire du Tarin.

TÉRINDANNE. s. f. Anc. comm. Espèce de mousseline du Bengale.

TÉRINE. Géogr. anc. Ville du Brutium. Auj. *Santa Eufemia*.

— *Golfe de Térine*. Golfe de la mer Tyrrhénienne, à l'O. du Brutium.

TERJETÉ, ÉE. part. pass. du v. Terjeter. S'empl. adjectiv.

TERJETER. v. a. 1re conj. Techn. Se disait

dans les verreries, et signifiait, Vider, dans les pots à cueillir, la matière propre à faire le verre, déjà préparée et mise en parfaite fusion.

TERK. s. m. Techn. Brai ou goudron.

TERLIZZI. Géogr. Ville du royaume de Naples (terre de Bari), à 28 kilom. S.-E. de Barletti : 10,000 hab. Vieux château.

TERMAGANT. Croyances pop. Nom par lequel on désignait, au moyen âge, une idole qu'on croyait adorée des mahométans et invoquée par les enchanteurs. Apollon et mieux Apollyon, Mahom et Termagant. Quelques-uns écrivent *Tervagant*.

TERMAILLET. s. m. Anc. cost. Ornement qui était à l'usage des femmes. Selon le dictionnaire de Trévoux, peut-être faut-il lire *fermaillet*, petit fermail.

TERME. s. m. (du lat. *terminus*; dérivé du gr. τέρμα). Fin, borne des actions et des choses, par rapport au lieu ou au temps. Le terme d'une course, d'un voyage. Le terme de la vie. Être au terme de ses adversités, de ses malheurs. Mettre un terme à une contestation, à des procès. Affaire qui est à son terme. Maladie qui touche à son terme. Tout a un terme. Nous le vîmes, comme un sage pilote, aller droit comme au *terme* unique d'une si périlleuse navigation, à la conservation du corps de l'État. (Boss.) Que la vanité humaine rougisse en regardant le *terme* fatal que la Providence divine a donné à ses espérances trompeuses. (Id.) M. Le Tellier a regardé la mort comme la fin de son travail et le *terme* de son pèlerinage. (Fléch.) Qui vous a dit que vous arriverez au *terme* que vous vous marquez à vous-même? (Mass.) Il ne s'en fallut guère qu'un accident ne mît un *terme* à tous mes projets. (Chateaub.) Le soleil, parvenu au *terme* de sa majestueuse carrière, versait la pourpre et l'or sur l'azur des cieux. (Jauffrey.)

— *Être à son terme, à son dernier terme, à son terme fatal.* Être à l'article de la mort. La reine touche presque à son *terme* fatal. (Rac.)

— Limite en général. Dans tous les arts, il y a un terme qu'il est impossible de passer. Les efforts ont un *terme* passé lequel il est plus difficile de faire mieux qu'autrement. (Dussault.)

— *Moyen terme.* V. MOYEN.

— Temps préfix de payement. Payer dès que le terme est échu. Les loyers des maisons et des appartements se payent en quatre termes. Emprunter à long terme.

— *Terme de rigueur.* Terme passé lequel il n'y a plus de délai à espérer.

— Par extens. Somme due au bout du terme. Payer son terme. Devoir deux termes. Réclamer à son locataire les termes arriérés, plus le terme qui court.

— Prov. *Qui a terme ne doit rien.* On n'est pas obligé de payer avant le terme échu. ‖ *Le terme vaut l'argent.* Quand on a beaucoup de temps devant soi, on a le moyen de satisfaire à ses engagements.

— Temps au bout duquel une femme doit accoucher, selon les lois de la nature. En ce sens, on l'emploie sans article ou avec l'adjectif possessif. Accoucher à terme, avant terme. Enfant qui est venu à terme. Cette femme n'est pas encore à son terme, elle approche de son terme.

— Se dit également en parlant de quelques animaux. Jument, chienne qui met bas avant terme. Vache qui est à son terme. Une lice étant sur son *terme*. (La Font.)

— *Terme* signifie encore Mot, diction. Terme propre. Terme figuré. Terme usité, nouveau, clair, intelligible, expressif. Terme inusité, vieilli, équivoque, ambigu, obscur. Terme honnête. Terme malhonnête. Termes nobles, pompeux, emphatiques. Termes bas, durs, barbares. S'exprimer en termes choisis. Se servir de termes impropres. Expliquer une chose en termes précis. Dire la même chose en d'autres termes. S'en tenir aux termes d'une convention, d'un contrat. Le pape saint Grégoire, écrivant au pieux empereur Maurice, lui représente en ces *termes* le devoir des rois chrétiens. (Boss.) Pour me servir des *termes* d'un célèbre Romain, elle ne paraissait pas tant une dame mortelle qu'une divinité favorable aux malheureux. (Fléch.) Ce sont les *termes* et non les choses qui révoltent les hommes. (Volt.) C'est abuser des *termes* que de dire que les végétaux dorment la nuit. (B. de St-P.) Sa mère et madame de La Tour le priaient, par les *termes* les plus tendres, de ne pas augmenter leur douleur par son désespoir. (Id.) Ce *terme* est équivoque, il le faut éclaircir. (Boil.) Je me suis plaint de mon martyre en des *termes* passionnés. (Mol.) Je ne suis pas surpris que vous soyez un peu laid, pardonnez-moi, s'il vous plaît, le *terme*. (Le Sage.) Ils firent son oraison funèbre dans des *termes* peu honorables pour sa mémoire. (Id.) Ainsi désappointé dans toute la force du *terme*, je retournai dans la maison où j'avais dîné. (Brill.-Sav.)

> Une plume exercée habilement rassemble
> Ces *termes* qui, surpris et charmés d'être ensemble,
> D'un hymen favorable empruntant le secours,
> Fécondent la pensée, échauffent le discours.
> (MILLEVOYE.)

— *En propres termes.* En se servant de ceux mêmes qui ont été employés par la personne que l'on fait parler ou par l'écrivain que l'on cite. Je lui ai dit cela en propres termes. Je rapporte ici ses propres termes. ‖ *En termes propres.* En se servant de ceux que l'usage a consacrés, qui sont convenables à la chose dont on parle. S'exprimer en termes propres.

— *Parler, s'exprimer en bons termes.* S'exprimer d'une manière claire et correcte. Il fut surpris d'entendre parler en bons *termes* un homme dont l'habillement ne prévenait point en faveur de son éducation. (Le Sage.)

— *Mesurer, peser, ménager les termes.* Parler avec circonspection, ménagement. ‖ Dans le sens contraire, *Ne pas mesurer, ne pas ménager les termes.* Dire avec dureté des choses désagréables. Parlez-moi brutalement devant tout le monde; ne mesurez pas les *termes*. (Le Sage.) Il borna toutefois sa fureur à maudire notre négligence et à nous apostropher sans ménager les *termes*. (Id.)

— Se dit aussi des façons de parler particulières à une science, à un art, à un métier. Terme didactique. Terme scientifique. Terme technique. En termes de l'Écriture. Les termes d'astronomie, de mathématiques, de logique, de grammaire, de jurisprudence, etc. Les termes de musique, de peinture, d'architecture, de sculpture, etc. Les termes de marine. Les termes de fortification, de commerce, de mécanique. Ce sont *termes* de l'art dont il est permis de se servir. (Mol.) Vous en parlez dans tous les *termes*, et l'on voit bien, monsieur, que vous êtes du métier. (Id.)

— Au pl., État où est une affaire; position réciproque des personnes par rapport à une affaire. Négociation qui est en bons, en mauvais termes. Les parties sont en termes d'accommodement. En quels termes en sont-ils depuis leur dispute? Leur mariage est en termes de se conclure, de se rompre. Dans les *termes* où nous en sommes, on ne doit pas faire de façons. (Le Sage.)

— Anc. cout. *Terme* se disait dans la Marche pour Terre.

— Antiq. rom. Se disait des bornes qui servaient à indiquer les limites d'un champ, d'un terrain, et qui souvent représentaient le dieu Terme. V. TERME (Dieu).

— Archit. Statue d'homme ou de femme sans bras, dont la partie inférieure se termine en gaîne, et que l'on place dans les jardins d'agrément, au coin des allées et des palissades. ‖ *Terme angélique.* Figure d'ange à demi-corps, dont la partie inférieure est en gaîne. ‖ *Terme double.* Terme composé de deux demi-corps ou de demi-bustes adossés, qui sortent de la même gaîne. ‖ *Terme en buste.* Terme sans bras, et qui n'a que la partie supérieure de l'estomac. ‖ *Terme en console.* Terme dont la gaîne finit en enroulement, et dont le corps est avancé pour porter quelque chose. ‖ *Terme marin.* Terme qui se termine en queue de poisson. ‖ *Terme rustique.* Terme dont la gaîne, ornée de bossages ou de glaçons, porte la figure de quelque divinité champêtre.

— Fig. et fam. *Être, rester planté comme un terme.* Rester longtemps debout et immobile au même endroit. Il est planté là comme un terme depuis une heure.

— Gramm. *Terme de comparaison, de relation.* Chacun des deux objets que l'on compare l'un avec l'autre, qui ont de la relation, du rapport entre eux. Les termes de cette comparaison sont inexacts. Père et fils, frère et sœur, sont des termes de relation.

— Log. *Termes d'un syllogisme.* Les trois termes dont les trois combinaisons deux à deux forment les trois propositions. ‖ *Grand terme d'un syllogisme.* Se disait dans l'ancienne logique de l'attribut contenu dans la majeure et la conclusion, à cause de sa grande extension. ‖ *Petit terme.* Se disait du sujet contenu dans la mineure et la conclusion, à cause de son peu d'extension. Si l'on se reportait à la compréhension des termes, comme dans la logique moderne, ces deux expressions devraient être renversées.

— Math. *Termes d'un rapport, d'une proportion, d'une progression.* Chacune des quantités qui composent le rapport, la proportion, la progression. ‖ *Terme d'une expression algébrique.* Chacune des quantités qui composent cette expression, et qui sont séparées par les signes + ou −.

— Fig. L'or est le *terme* extrême de cette proportion. (Buff.)

— Mar. Se dit des deux pièces de bois qui forment les angles du couronnement, à l'arrière d'un grand bâtiment. C'étaient autrefois deux statues d'hommes ou de femmes, dont la partie inférieure se terminait en gaîne ou en queue de poisson tortillée. On les nomme aussi *amortissements*.

— Philos. *Compréhension des termes.* Connaissance des rapports qui existent entre les termes; cette connaissance, selon les thomistes, dérive, non pas de l'expérience, mais de certaines conceptions rationnelles préexistant dans notre esprit. ‖ *Extension des termes.* Se dit de leur généralité, du nombre d'espèces qu'ils comprennent comme genres. ‖ *Compréhension des termes.* Se dit de leur particularité, du nombre d'idées qu'ils renferment [illegible].

TERME. Myth. rom. Dieu qui présidait aux limites des champs. L'objet de son culte était dans les campagnes, où on lui offrait les prémices des fruits et des récoltes.

— Iconol. Le dieu Terme fut d'abord représenté sous la figure d'une grosse pierre carrée ou d'une souche. Dans la suite on lui donna une tête humaine placée sur une borne pyramidale, et quelquefois des bras, mais jamais de pieds, pour marquer qu'il ne devait point changer de place.

TERMENOIS. Géogr. Ancien pays de France dans le Roussillon.

TERMER. v. a. 1re conj. (rad. *terme*). Vieux mot qui signifiait Limiter, borner.

TERMÉRIEN, IENNE. adj. Temps hér. Qui appartient au brigand Termerus. ‖ *Mal termérien.* Se disait figurément, chez les Grecs, d'un mal qui retombe sur son auteur.

TERMERUS. (pr. *ter-mé-russ*). Temps hér. Brigand thessalien, qui avait coutume de fendre à coups de tête sur ceux qu'il voulait dépouiller. Thésée accepta cette espèce de combat, et lui brisa le crâne.

TERMES. s. m. Entom. V. TERMITE.

TERMESSUS. (pr. *ter-mess-cuss*). Géogr. anc. Ville de l'Asie-Mineure, en Pisidie.

TERMILE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'une colonie de Crétois que Sarpédon amena en Lycie. Les Lyciens garderent le nom de *Termiles* jusqu'à l'époque où Lycus, fils de Pandion, arriva dans leur pays.

TERMINAIRE. s. m. Comm. relig. Quêteur ou prédicateur d'un couvent, d'un ordre mendiant, qui devait se renfermer dans les limites assignées à sa communauté. Ce nom [illegible] mitation à laquelle il correspond étaient principalement employés dans les Pays-Bas.

TERMINAISON. s. f. (rad. *terminer*). État d'une chose qui se termine, qui cesse, qui finit. La terminaison d'un procès, d'une affaire. La terminaison d'une maladie.

— Gramm. Désinence d'un mot. Terminaison douce, agréable. Terminaison sonore. Terminaison dure, rude, choquante. Terminaison masculine. Terminaison féminine. Terminaison française. Terminaison latine. Terminaison en *er*, en *ir*, en *oir*, en *or*, en *ur*, etc.

TERMINAL, ALE. adj. (rad. *terminer*). Bot. Qui termine, qui occupe le sommet, l'extrémité d'une partie quelconque. Style terminal. Anthère terminale. Fleurs terminales. Épis terminaux.

— Conchyl. *Charnière terminale.* Charnière de coquille bivalve qui est située en dehors des crochets.

— Minér. Se dit d'une variété de chaux carbonatée dans laquelle les limites entre les faces situées l'une au-dessus de l'autre sont tracées par des suites d'arêtes contenues sur des plans perpendiculaires à l'axe.

TERMINAL, ALE. adj. (du lat. *terminus*; rad. *terminus*, terme). Antiq. rom. Qui concerne les termes ou limites. Loi terminale.

— Myth. rom. *Terminal.* Épithète de Jupiter, dans le temple duquel on avait conservé une statue du dieu Terme.

— TERMINALES. s. f. pl. Fêtes que les Romains célébraient en l'honneur du dieu Terme ou de Jupiter Terminal, le 22 février, vers la fin de leur année primitive.

TERMINALIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un terminalier, ou badamier. ‖ TERMINALIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre terminalier.

TERMINALIER. s. m. Bot. V. BADAMIER.

TERMINANT. part. prés. du v. Terminer. Qui termine. Il est invariable. Des montagnes terminant l'horizon.

> Et la fièvre, au retour, *terminant* son destin,
> Fit par avance en lui ce que aurait fait la faim.
> [illegible]

TERMINATEUR. s. m. Hist. ecclés. Titre du maître des cérémonies, dans quelques églises de Sicile.

TERMINATIF, IVE. adj. Didact. et gramm. Qui termine, qui forme la terminaison.

TERMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Terminer. S'empl. adjectiv. Quand cette dernière opération [illegible] la tête. (Lacép.) Avant que l'action fût *terminée*, [illegible] des Morisques était à peine *terminée*, et la présence [illegible] inspirer aux Espagnols de justes craintes. (Chateaub.) [illegible] se retira dans sa cellule. (Lévis.)

> [illegible]
> Le flambeau s'est éteint, ma course est *terminée*.
> [illegible]

— *Terminé par.* L'extrémité de la trompe est *terminée* par un rebord qui s'allonge par le dessus en forme de doigt. (Buff.) [illegible] bouquet de feuilles qui apparaît à la surface de l'eau, sans doute pour y recevoir les influences immédiates de l'air et du soleil. (B. de St-P.) [illegible] Ulysse. (La Harpe.)

— B.-arts. *Traits, contours terminés.* Traits, contours bien arrêtés, qui n'ont rien de vague, d'indécis.

TERMINER. v. a. 1re conj. (du lat. *terminare*; rad. *terminus*, terme, fin, limite). Borner, limiter, marquer la fin. Forêt qui termine la vue. Cet épisode termine agréablement l'ouvrage.

> L'Éternel dans ses mains tient cette chaîne immense
> Que *termine* l'insecte et que l'homme commence.
> CHÊNEDOLLÉ.

— Fig. La mort *termina* les conquêtes d'Alexandre. (Acad.)

— Achever, finir. Terminer un ouvrage. Terminer une lettre. Terminer un différend. Terminer une discussion, une dispute. Elle serrait entre ses bras la malheureuse Antigone, dont un trépas fatal avait *terminé* les jours. (Barthél.) [illegible] pouvait assez louer l'incroyable [illegible] [illegible] Boss.) [illegible]

> Un mot de votre bouche [illegible]
> Peut rendre [illegible]

— *Terminer par.* [illegible]

— SE TERMINER. v. pr. Se passer, s'achever. La journée ne se terminera pas sans orage. [illegible] la charité [illegible] (Boss.)

— Se dit aussi de [illegible], de la manière dont on écrit, dont on prononce la dernière syllabe [illegible] la première conjugaison se termine [illegible].

TERMINI. Géogr. Ville de Sicile (Palerme), à 35 k. E. de Palerme, près de l'embouchure d'un petit fleuve qui porte le même nom; 11,900 hab.

TERMINISME. s. m. Hist. ecclés. Doctrine des terministes.

TERMINISTE. s. m. Hist. ecclés. Nom que l'on donne [illegible] Dieu a fixé dans la vie de chaque homme un terme de rigueur au delà duquel il ne lui accorde plus aucun moyen de repentir ou de salut, quoique son existence se prolonge [illegible].

— Philos. S'est dit des nominaux.

TERMINISTIQUE. adj. [illegible] Hist. ecclés. Qui concerne le terminisme, la controverse terministique.

TERMINOLOGIE. s. f. (du lat. *terminus*, terme [illegible]). Science des termes [illegible]. Une terminologie rigoureuse. Les termes particuliers pour désigner les objets spéciaux d'un art, d'une science, d'un métier [illegible] *minologie* s'enrichit de nouveaux mots, cela [illegible] d'une multitude de mots [illegible] C'est ainsi que la *terminologie* philosophique a pris en Allemagne une extension vraiment effrayante. [illegible] discernement, doivent présider au perfectionnement de la *terminologie*. (Id.)

— Il se prend aussi en mauvaise part. Cette prétendue science n'est qu'une vaine terminologie. [illegible] l'homme, et qui veulent nous traîner de force [illegible] d'une certaine *terminologie*, ou, si l'on veut, [illegible]

TERMINOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui se rapporte à la terminologie.

TERMINTHE. s. m. [illegible] fruit du térébinthe). Anc. médec. Tumeur inflammatoire, terminée par une pustule [illegible] avec le fruit du térébinthe.

TERMINUS. s. m. Mot latin qui signifie *terme, extrémité*, et que les Anglais emploient souvent [illegible] de fer. On en fait quelquefois usage en France dans le même sens.

TERMITE ou **TERMÈS.** s. m. Entom. [illegible] à l'état de larve, et de soldats dépourvus d'ailes, chargés de la défense [illegible] les Indes, l'Amérique [illegible] l'Europe, et partout [illegible] redoutables par les dégâts qu'ils causent dans les bois, les meubles, les étoffes et les marchandises. On les nomme vulgairement *fourmis blanches*.

TERMITIN, INE. adj. [illegible] à un termite. ‖ TERMITINS. s. m. pl. Famille d'insectes névroptères, qui a pour type le genre termite.

TERMONDE. Géogr. V. DENDERMONDE.

TERMOYEUR. s. m. Celui qui donne un terme, qui vend à terme. Vieux et inus.

TERMULON. s. m. Anc. art milit. Genre de troupes au moyen âge.

TERNAGE. s. m. Bot. Nom vulgaire du lupin.

TERNAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *ternarius*; rad. *terni*, trois). Qui est composé de trois unités. Nombre ternaire.

— Il signifie aussi, Qui est distribué trois par trois.

— Chim. Se dit d'un composé qui résulte de la combinaison de trois corps simples, ou plutôt de deux composés binaires, ayant un principe commun.

— Minér. Qui est produit en vertu d'un décroissement par trois rangées. Corindon ternaire.

— Mus anc. *Mesure ternaire*. Mesure divisée en trois temps. || *Rhythme ternaire*. Celui dans lequel la mesure est ternaire.

TERNAIRE. s. m. Métrol. anc. Nom d'une monnaie d'or frappée par Héliogabale, qui valait trois aureus.

TERNATE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, papilionacées, de la famille des légumineuses.

TERNATE. Géogr. Une des Moluques, à l'O. de Gilolo; 18 kil. sur 9; sol fertile. Les habitants sont des Malais musulmans. Elle est sous la dépendance des Hollandais.

TERNAUX. Célèbre industriel, né à Sédan en 1765, mort en 1833. Il perfectionna le tissage des laines, introduisit en France les chèvres du Thibet et la fabrication des cachemires.

— adjectiv. *Cachemire Ternaux*. Cachemire fabriqué par la maison de commerce fondée par Ternaux, à l'imitation de ceux des Indes. On dit aussi substantiv. dans le même sens. Un ternaux.

TERNE. adj. des 2 g. Qui n'a pas d'éclat, ou qui n'a pas l'éclat qu'il doit avoir. OEil terne. Diamant terne. Des cristaux ternes.

— Se dit figurément en parlant du style, des pensées, etc. Style terne. Pensée terne. Ces images sont tout à fait ternes.

— Peint. *Coloris terne*. Coloris mat, sans aucun éclat.

TERNE. s. f. (du lat. *terni*, trois). S'est dit d'une réunion de trois personnes, comme on dit aujourd'hui *trio*. Un Sénèque, un Burrhe, un Trazée, cette *terne* de gens de bien. (La Boétie.)

TERNE. s. m. Jeux. Réunion de trois nombres pris à la loterie, et qui ne doivent produire un gain qu'à la condition de sortir tous trois au même tirage. Prendre, gagner un terne. Jouer le terne.

— *Terne sec*. Trois numéros qu'on prend, sans jouer l'extrait ni l'ambe.

— Fig. et fam. *C'est un terne à la loterie*. Se dit d'un bien, d'un avantage qui n'est dû qu'au hasard.

— Au loto. Se dit de trois numéros gagnant ensemble sur la même ligne horizontale, ou de la même couleur.

— Jeu de dés. Coup de dé qui amène deux trois. Un terne. On dit plus ordinairement au pluriel, *Amener ternes*.

TERNÉ, ÉE. adj. (du lat. *ternatus*; rad. *terni*, trois). Bot. Qui est disposé par trois sur un pétiole, sur un support commun. Feuilles ternées. Epis ternés.

TERNI, IE. part. pass. du v. Ternir. S'emploie adjectiv. Si, quelques années après votre mort, vous reveniez, hommes oubliés, au milieu du monde, vous vous hâteriez de rentrer dans vos tombeaux, pour ne pas voir votre nom *terni*. (Boss.)

> Peut-être d'un regard le Parnasse excite
> De son lustre *terni* reprendrait la beauté. (VOLT.)

— *Terni par*. Sa peau n'a pas été *ternie* par un soleil ardent. (Lacép.)

TERNI. Géogr. Ville de l'État ecclésiastique (Spolète-et-Rieti), dans une île de la Nera, à 21 kilom. S.-O. de Spolète; 8,500 hab.

— Hist. *Bataille de Terni*. Victoire remportée par le général Lemoine sur une colonne napolitaine, dans le mois de décembre 1798.

TERNIER. s. m. Ornith. Nom vulgaire du grimpereau.

TERNIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *terni*, trois; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a les fleurs disposées trois par trois. Clématite terniflore.

TERNIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *terni*, trois; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles verticillées trois par trois.

TERNION. s. m. (du lat. *terni*, trois). Diplom. Se disait d'un cahier de manuscrit composé de trois feuilles ou feuillets.

TERNIR. v. a. 2ᵉ conj. (rad. *terne*). Rendre terne, obscur; diminuer le brillant, l'éclat. Ternir des couleurs. Certains gaz ternissent l'argent. L'haleine ternit le verre des glaces. Le soleil ternit le teint.

— Se dit figurément en parlant des choses morales. Ternir sa gloire. Ternir la réputation de quelqu'un. Cela ternira sa mémoire. Rome n'eut point à reprocher au cardinal Mazarin d'avoir *terni* l'éclat de la pourpre dont il était revêtu. (Boss.) La clémence n'a jamais *terni* aucune gloire. (Lemontey.) C'est l'ingratitude la plus noire que de *ternir* la réputation d'une femme qui a osé l'exposer pour notre bonheur. (Mᵐᵉ de Puysieux.) L'hymen de Soliman *ternit*-il sa mémoire? (Rac.) C'est peu que de son peuple il ait *terni* la gloire. (Piron.)

> Ah! traître, oses-tu bien, par cette fausseté,
> Vouloir de sa vertu *ternir* la pureté! (MOL.)

— SE TERNIR. v. pron. Être terni. L'or se ternit. Les couleurs tendres se ternissent aisément. Son teint commence à se ternir.

— Fig. Sa réputation ne se ternira jamais. Le faux honneur est sujet à se *ternir*. (Boiste.) Rien ne se *ternit* plus facilement que le brillant. (Id.)

TERNISPINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *terni*, trois; *spina*, épine). Hist. nat. Qui porte des épines disposées sur trois rangs.

TERNISSURE. s. f. État de ce qui est terni. La ternissure de l'argenterie. La ternissure d'une glace, d'un miroir.

TERNO-ANNULAIRE. adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une substance cristallisée en prismes, dont chaque base offre un anneau de facettes dues à un décroissement par trois rangées.

TERNO-BISUNITAIRE. adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une substance dont les cristaux résultent d'un décroissement par trois rangées, et de deux décroissements par une seule rangée.

TERNOVA. Géogr. V. TIRNAVA.

TERNSTROEMIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une ternstrœmie. || TERNSTROEMIACÉES. s. f. pl. Famille établie aux dépens des aurantiacées, pour y placer des plantes exotiques, dont plusieurs sont cultivées en France dans des serres chaudes.

TERNSTROEMIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, qui est le type de la famille des ternstrœmiacées. Il renferme des arbres propres aux régions tropicales des deux hémisphères.

TERNSTROEMIÉ, ÉE. adj. Bot. V. TERNSTROEMIACÉ.

TERNUE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires du lupin. V. TERNAGE.

TÉROUANNE. Géogr. V. THÉROUANNE.

TÉROULLE. s. f. Techn. Terre noire et légère qui, dans la recherche des mines de charbon de terre, est considérée comme un indice de l'approche de ce minéral. On dit aussi *terre de houille*.

TERPANDRE. Musicien et poète grec, né à Lesbos vers 676 av. J.-C. Il ajouta trois cordes à la lyre et inventa la scolie, espèce de chanson de table.

TERPHALÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. et hist. anc. Nom d'un peuple d'Assyrie qui fut envoyé dans la Samarie quand les Juifs furent menés captifs à Babylone.

TERPNANTHE. s. m. Bot. Genre de la famille des rutacées, établi pour un arbrisseau qui répand une odeur agréable approchant de celle du jasmin.

TERPSICHORE. (pr. *ter-psi-kor*; ét. gr., τέρπω, charmer; χορός, danse; qui charme par la danse). Myth. gr. Une des Muses; elle présidait à la danse. Selon quelques auteurs, le fleuve Achéloüs la rendit mère des Sirènes.

— Poét. *L'art de Terpsichore*, *les jeux de Terpsichore*. La danse.

> Le jour pointait déjà qu'on se livrait encore
> Au tumulte charmant des jeux de *Terpsichore*.
> ARM.-CHARL.)

— Fig. Danseuse remarquable par sa grâce, sa légèreté. En un mot, tous les seigneurs furent enchantés de cette nouvelle *Terpsichore*, et je n'en fus pas moins frappé qu'eux. (Le Sage.)

> J'ai vu Daphné, *Terpsichore* légère,
> S'abandonner à des bonds pleins d'appas. (DE BERN.)

— Iconol. On représente Terpsichore sous les traits d'une jeune fille vive et enjouée, couronnée de fleurs, et tenant un tambour de basque au son duquel elle dirige ses pas en cadence.

TERPSICRATE. Temps hér. Une des filles de Thestius.

TERQUE. s. m. Techn. V. TERC.

TERRACINE. Géogr. Ville de l'Etat ecclésiastique (Frosinone), sur la mer Thyrrénienne, à l'extrémité S.-E. des marais Pontins et à 80 kil. S.-E. de Rome; 4,100 hab. Pêche considérable. Commerce nul.

— *Canal de Terracine*. Canal qui continue le canal Pie à travers les marais Pontins, jusqu'au port de Terracine.

TERRADE. s. f. (rad. *terre*). Agric. Boue des rues qu'on porte sur les terres.

TERRAGE. s. f. (rad. *terre*). Agric. Action de remonter la terre des vignes de la base au sommet, ou d'y apporter des terres des champs voisins.

— Anc. cout. Droit qu'avaient plusieurs seigneurs de prendre en nature une certaine partie des fruits provenus sur les terres qui étaient dans leur censive. || Droit qui se percevait à Nantes sur les sels déchargés au-dessous des ponts.

— Féod. V. CHAMPART.

— Techn. Action de terrer les sucres.

— S'est dit autrefois pour Terrasse.

TERRAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Terrager. S'empl. adject v.

TERRAGEAU. s. m. Anc. cout. Seigneur à qui appartenait le droit de terrage. Dans ce sens on disait aussi *terrageur* et *terragier*.

— Terre sujette au droit de terrage.

TERRAGER. v. a. 1ʳᵉ conj. Agric. Faire le terrage. Terrager une vigne.

— v. n. Anc. cout. Lever le terrage.

TERRAGNOL. adj. et s. m. (rad. *terre*). Man. Se dit d'un cheval dont les mouvements sont trop retenus et trop près de terre, qui est chargé d'épaules et qui a de la peine à lever le devant.

TERRAIL. s. m. S'est dit pour Elévation de terre, rempart, chaussée.

TERRAILLE. s. f. (pr. *té-râ-ye*; rad. *terre*). Comm. Sorte de poterie fine, jaune ou grisâtre, qui se fabrique à Escrome, près le Pont Saint-Esprit.

— S'est dit pour Terreau, fumier.

TERRAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Terrailler. S'empl. adjectiv.

TERRAILLER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *tè-ra-ye*, rad. *terraille*). Agric. Répandre de la terre sur les prés, pendant l'hiver.

TERRAILLON. s. m. (pr. *tè-ra-yon*; rad. *terraille*). Anc. t. milit. Ouvrier qui travaille aux terrails, aux remparts; terrassier.

TERRAIN ou **TERREIN.** s. m. (rad. *terre*). Espace de terre considéré par rapport soit à l'usage qu'on en fait ou qu'on en peut faire, soit à l'action qui s'y passe. Jardin, bâtiment qui occupe beaucoup de terrain. Un beau terrain pour bâtir. Louer, acheter un terrain. Des troupes qui gagnent du terrain, qui se disputent le terrain. Celui qui fait produire à un *terrain* une gerbe de blé de plus leur rend un plus grand service que celui qui leur donne un livre. (B. de St-P.) On voit dans un *terrain*, jadis cultivé, les ruines de deux cabanes. (Id.) Tout homme est propriétaire de la portion de *terrain* qui fournit les aliments et les vêtements qu'il consomme dans l'année. (Salvador.) Tous arrivèrent pêle-mêle sur un petit *terrain* de gazon, au pied des remparts à demi ruinés. (De Vigny.)

— Fig. Il est bon, madame, de ne pas laisser un amant seul maître du *terrain*. (Mol.) C'est un grand tort, sur le *terrain* de la cour, que de ne pas se mettre en avant. (Napol.) Le grand homme a besoin de beaucoup de *terrain*. (Lessing.) Monsieur, répondit-il en colère contre le comte d'Olivarès, à votre place, je n'abandonnerais pas si facilement le *terrain*. (Le Sage.)

— *Aller sur le terrain*. Se battre en duel. L'explication a été si vive qu'ils ont été sur le terrain. Omission des dictionnaires.

— *Ménager le terrain*. L'employer de manière qu'il n'y en ait point de perdu.

— Fig. et fam. Se servir avec prudence des moyens dont on peut disposer dans une affaire. Vous réussirez, mais il faut ménager le terrain.

— Fig. *Disputer le terrain*. Se défendre pied à pied, ne céder sur chaque point, dans une contestation, un débat, qu'autant qu'on y est forcé. || *Connaître bien le terrain*. Connaître à fond le caractère, les inclinations, les intérêts des personnes avec qui l'on traite, avec qui l'on se trouve en rapport. Vous êtes dans une maison où les vrais et les faux dévots vivent pêle-mêle: il vous faudrait un temps infini pour connaître le *terrain*. (Le Sage.) || *Reconnaître, le terrain, sonder, tâter le terrain*. Pressentir les dispositions de ceux à qui l'on doit avoir affaire. Nous allâmes faire un tour dans la ville pour reconnaître le *terrain*, et voir s'il ne s'offrirait point quelque occasion de travailler. (Le Sage.) || *Gagner du terrain*. Avancer peu à peu dans une affaire. On dit dans le sens contraire, *perdre du terrain*. || *Être sur son terrain*. Parler d'une chose que l'on connaît bien; agir dans une affaire dont on a l'habitude, l'expérience. Quand il parle musique, il est sur son terrain. On est fort sur son *terrain*, faible sur celui d'autrui. (Boiste.) || Dans un sens opposé, *n'être pas, n'être plus sur son terrain*.

— Prov. et fig. *Se placer sur un bon, sur un mauvais terrain*. Embrasser une bonne ou une mauvaise cause. || Signifie encore, Choisir bien ou mal ses moyens d'attaque, de défense. Vous vous êtes placé sur un mauvais terrain, vous échouerez.

— *Terrain* se dit aussi de la terre par rapport à ses qualités. Bon terrain. Mauvais terrain. Terrain égal, uni. Terrain raboteux, inégal. Terrain sec, léger, dur, ferme, élevé. Terrain gras, mou, humide, glissant. Vous y voyez quelques lisières de prairies, et un *terrain* assez uni, mais qui n'est guère meilleur que l'autre. (B. de St-P.) Ce bois était un *terrain* marécageux. (Chateaub.) Il vit qu'un *terrain* en apparence marécageux, mais très-solide, conduisait jusqu'au pied du bastion espagnol. (De Vigny.) Il y a des hommes dont le coup d'œil est si exercé, qu'à l'inspection d'un *terrain* ils peuvent dire avec quelque certitude si on y peut trouver des truffes. (Brill.-Sav.)

— Fig. Vous allez partir, mon enfant; vous allez à la cour; c'est un *terrain* glissant aujourd'hui. (De Vigny.) Il n'y a pas de *terrain* plus glissant que celui de la fausseté; dès que l'on a fait un faux pas, on est entraîné de chute en chute. (Mᵐᵉ de Montolieu.)

— Agric. *Défoncer un terrain*. Le fouiller à la profondeur de deux ou trois pieds, en ôter les pierres et les graviers, et mettre à la place du fumier ou de la terre nouvelle.

— Art. milit. *Regagner son terrain*. Repousser l'ennemi, après avoir été forcé par lui de reculer.

— Géol. Se dit des différentes couches de terre, par rapport à leur ancienneté et à leur position. Terrain primaire ou primitif. Terrain secondaire. Terrain tertiaire.

— *Terrain plutonien*. Terrain d'origine ignée, et qui est le plus ancien. || *Terrain diluvien*. Terrain formé par le charriement des matières minérales par les eaux diluviennes. || *Terrain récent* ou *moderne*. Celui qui se forme encore.

— Manég. Piste qu'on suit dans le manége en travaillant son cheval. Cheval qui embrasse bien le terrain. || *Ce cheval tâte le terrain*. Il n'a pas les pieds sûrs, il ne marche pas franchement.

— Peint. Se dit de toutes les parties d'un paysage qui représentent la terre nue, ou seulement revêtue d'herbe. Des terrains bien disposés, bien rendus.

— Techn. Vase plein d'eau dans lequel le potier trempe ses mains, en tournant les pots. V. TERA.

— Syn. comp. TERRAIN. TERRE TERROIR. TERRITOIRE. V. TERRE.

TERRAL. s. m. (rad. *terre*). Mar. Vent de terre. Peu usité.

TERRA-NOVA. Géogr. Ville du royaume des Deux-Siciles, sur la mer, à 56 kil. S. O. de Catane; 9,200 hab. Grand commerce. || Deux autres villes de Sicile, moins importantes, portent le même nom, l'une dans la Calabre citérieure, l'autre dans la Calabre ultérieure.

TERRAPÈNE. s. f. V. TÉRAPENE.

TERRAQUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *terra*, terre; *aqua*, eau). Composé de terre et d'eau. Il n'est guère usité que dans cette expression, le *globe terraqué*, le globe que nous habitons. J'ai bien peur, dit Mannon, que notre petit globe *terraqué* ne soit précisément les petites-maisons de l'univers, dont vous me faites l'honneur de me parler. (Volt.) Le globe *terraqué* se forme de cinq continents. (Bory de St-V.) Peu usité. On dit plus ordinairement le *globe terrestre*.

TERRAS. s. m. Comm. Résine qui tombe au pied des arbres, et s'y mélange de terre.

TERRASSE. s. f. (rad. *terre*). Levée de terre, ordinairement soutenue par de la maçonnerie, et servant à procurer le plaisir de la vue ou la commodité de la promenade. Terrasse qui a une belle vue. Se promener sur une terrasse. La *terrasse*, à quelque usage qu'on la destine, rentre dans les attributs de l'art de bâtir, toutes les fois qu'il est nécessaire de soutenir par des épaulements de construction l'amas de terre qu'on élève. (I. Humbert.) C'est autant pour sauver des inégalités que pour procurer des points de vue que l'on élève des *terrasses* dans les jardins sur les terrains plats, et la construction de la maçonnerie n'est pas toujours indispensable pour les soutenir. (Id.) La plus belle *terrasse* des environs de Paris est celle de Saint-Germain en Laye, d'où l'on jouit d'un coup d'œil également vaste et ravissant. (Id.)

— *Jardin en terrasse*. Jardin qui est élevé en forme de terrasse. || *Jardin tout en terrasse*. Jardin composé de plusieurs terrasses plus élevées les unes que les autres.

— Se dit aussi d'un ouvrage de maçonnerie en forme de balcon, de galerie découverte. Salon, chambre qui donne sur une terrasse. Le vieil abbé et Grandchamp se penchèrent sur le parapet de la *terrasse*, pour regarder du côté de la rivière. (De Vigny.) Je parcourus une longue rue solitaire, formée, à droite et à gauche, des maisons bordées de *terrasses*, portées par des arcades, où sont les boutiques des marchands. (B. de St-P.)

> S'il rencontre un palais, il m'en dépeint la face,
> Il me promène après de *terrasse* en *terrasse*. (BOILEAU.)

— Couverture d'un édifice, lorsqu'elle est en plate-forme. Comble en terrasse. Monter sur la terrasse d'une maison. Dans l'Orient, presque tous les toits sont en terrasse. Portons ce cadavre sur la *terrasse* de notre logis, et le jetons par la cheminée dans la maison du musulman notre voisin. (Gall.) Il se trouva sur le toit en *terrasse* d'un palais magnifique, couronné d'une balustrade de marbre à hauteur d'appui. (Id.)

— *Travaux en terrasse*. Ouvrages qu'on fait en remuant, en fouillant, en déplaçant des terres.

— *Terrasse*. S'est dit anciennement pour Petite métairie.

— Peint. Se dit du devant, du premier plan des paysages.

— Sculpt. Surface du socle, sur laquelle reposent les pieds de la figure.

— Techn. Partie d'une pierre précieuse qui ne peut souffrir le poli. || Cuvette où l'on chauffe l'argent que l'on veut dorer.

TERRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Terrasser. S'empl. adjectiv. Des murailles terrassées. Sa bouche n'est bonne tout au plus qu'à dévorer les membres d'ennemis *terrassés*. (De Salvandy.) Il voit sans intérêt leur grandeur *terrassée*. (Rac.)

> Mais sa langue en sa bouche à l'instant s'est glacée,
> Et toute son audace a paru *terrassée*. (RAC.)

— *Terrasse par*. Il fut terrassé par cette nouvelle.

> On exposait une peinture
> Où l'artisan avait tracé

Un l'on d'immense stature
Par un seul homme *terrassé*, (La Font.)

— Blas. Il se dit d'un arbre, d'une plante représentés sur un écu avec la terre qui couvre sa racine. || Se dit aussi de la pointe d'un écu qui représente un terrain.

TERRASSEMENT. s. m. Action de terrasser, de transporter des terres en quelque endroit, d'en former des amas. Faire un terrassement, des terrassements.

— Chem. de fer. Ensemble des travaux de fouille, charge, transport et dépôt des terres extraites d'une tranchée et portées en remblais. Entreprendre de grands travaux de terrassements.

— S'est dit pour Etat de celui qui est terrassé, renversé. Ils eurent plustost vu que prevu leur *terrassement* (Nic. Pasq.)

TERRASSER. v. a. 1re conj. (rad. *terrasse*). Amasser des terres derrière une muraille pour la fortifier, ou pour divers autres usages. Terrasser un mur, les murailles d'une ville. Il faut terrasser ce chemin.

— Signifie aussi Jeter de force par terre. Terrasser son adversaire. Ils se prirent au corps, et l'un eut bientôt terrassé l'autre.

— Fig. *Terrasser quelqu'un à force de raisons.* Le réduire, par la force des raisons, à ne savoir que répondre.

— Fig. Abatire, ôter les forces. Ce coup, cette maladie l'a terrassé. Les fortes saignées terrassent les hommes les plus robustes.

— Fig. Consterner; faire perdre courage. Cette perte, ce dernier revers m'a terrassé. Sa présence seule est capable de *terrasser* ses ennemis. (Acad.)

— SE TERRASSER. v. pron. Être terrassé. Les chaussées doivent se terrasser.

— A la guerre. *Se terrasser.* Se couvrir d'ouvrages de terre. Les ennemis s'étaient terrassés pour se mettre à l'abri d'un coup de main.

— Se renverser par terre. Leurs forces étant égales, ils se sont terrassés tour à tour et pendant quelque temps.

— Fig. Les courtisans se *terrassent* l'un l'autre auprès de l'idole qui s'en amuse. (Boiste.)

TERRASSEUR. s. m. Constr. Ouvrier qui fait le colombage, qui hourde le sol et les cloisons.

TERRASSEUX, EUSE. adj. Techn. Se dit d'un marbre, d'une pierre qui contient des terrasses.

TERRASSIER. s. m. Entrepreneur de terrassements. || Ouvrier employé aux travaux de terrassement. || Sous ce nom sont plus particulièrement désignés ceux qui exécutent les fouilles et la charge du déblai, et ceux qui répandent et disposent les terres en remblai. On ne compte comme terrassiers les ouvriers employés aux transports que dans le cas des transports à la brouette.

TERRASSON. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du motteux.

TERRASSON. Géogr. Ch.-l. de cant. (Dordogne), sur la Vézère, à 32 kilom. N. de Sarlat; 2,945 hab.

TERRASSON (L'abbé Jean), écrivain, né à Lyon en 1670, mort en 1750, fut professeur de philosophie grecque et latine au collége de France, membre de l'Académie française et de celle des sciences. *Séthos*, roman moral et politique, est son principal ouvrage.

TERRAY (L'abbé Joseph-Marie), Ministre fameux, né en 1715, mort en 1778, parvint en 1769 au contrôle des finances, et fut nommé, tout en conservant son portefeuille, intendant général des bâtiments et directeur des beaux-arts. Il accabla la France d'impôts, et organisa presque ouvertement le monopole des grains.

TERRE. s. f. (du lat. *terra*). Substance inodore, insipide, insoluble dans l'eau, qui compose en partie le globe que nous habitons, et qui était un des quatre éléments des anciens. Terre noire. Terre blanche. Terre jaune, rouge. Une brouettée, une pelletée, une poignée de terre. Mettre de la terre dans un sac, dans un panier. Il avait formé çà et là des pyramides dans les assises desquelles il avait mêlé de la *terre* et des racines de rosiers, de pommes-lianes, et d'autres arbrisseaux qui se plaisent dans les roches. (B. de St-P.) Là il ramassa une poignée de *terre*, et prononça ou plutôt marmotta dessus certaines paroles auxquelles je ne compris rien. (Gall.)

— Particulièrement, Sol, terre sur laquelle on marche, on bâtit, et qui produit les végétaux. Les habitants de la terre. Les animaux qui vivent dans la terre. Les fruits de la terre. Joncher la terre de feuillages, de fleurs. Se coucher à terre, par terre. Tomber à terre, par terre. Jeter quelqu'un à terre, par terre, contre terre. Creuser, remuer la terre. Chemin sous terre. La terre est couverte de neige. Dieu commanda ensuite que la *terre* produisit toutes sortes d'herbes et de fruits. (Le Maistre de Sacy.) La *terre* se fendait de toutes parts; l'herbe était brûlée. (B. de St-P.) Quand il fut auprès de l'église, dans l'allée des bambous, il s'en fut droit au lieu où il vit la *terre* fraîchement remuée. (Id.) La *terre* est couverte des hommes que Télémaque renverse. (Fén.) A peine fut-il étendu par *terre* que je lui tendis la main pour le relever. (Id.) J'entends gronder la foudre et sens trembler la *terre*. (Rac.) Je me couchai par *terre* comme un homme qui avait les cuisses rompues et la plante des pieds enflée. (Le Sage.) Je ne crois pas que le prince Agib vienne me chercher sous *terre*, au milieu d'une île déserte. (Gall.)

— Fig.

Ses vers plats et grossiers, dépourvus d'agrément,
Toujours baisent la *terre* et rampent tristement.
(Boileau.)

— *A terre, par terre.* Se dit par extension des choses qui tombent ou sont jetées sur un carreau, sur un parquet, etc. Le bonhomme Parouba tomba par *terre* à ces paroles. (Volt.) Je m'en suis aperçu, madame, étant à *terre*. (Mol.) Il a jeté son chapeau à *terre*, au lieu de le mettre sur un fauteuil. (Acad.) Vous n'avez qu'à la prendre et qu'à la jeter par *terre*, j'apparaîtrai tout aussitôt en forme humaine. (Le Sage.)

— Fig. *Cette parole, ce propos n'est pas tombé à terre.* On l'a relevé, on y a pris garde pour s'en souvenir. Il en eut une si grande joie que, ne pouvant la contenir, il laissa échapper quelques paroles qui ne tombèrent point à *terre*. (Le Sage.) || On dit dans le même sens, *Il n'a pas laissé tomber cela à terre.*

— *Remuer de la terre.* La transporter d'un lieu dans un autre; faire de grands travaux de terrassement. Il a bien remué de la terre dans ce parc, dans ce jardin. Ces terres ont été bien des fois remuées dans un court espace de temps.

— Fig. Les sujets ont cessé d'en révérer les maximes, quand ils les ont vues céder aux passions et aux intérêts de leurs princes; ces *terres* trop remuées, et devenues incapables de consistance, sont tombées de toutes parts, et n'ont fait voir que d'effroyables précipices. (Boss.)

— *Raser la terre.* Se dit des oiseaux qui s'en approchent en volant. || Se dit aussi fig. et fam. d'un auteur qui manque d'élévation dans les idées.

— Fig. *Mesurer la terre.* Tomber par terre. Les guerriers de ce coup vont mesurer la *terre*. (Boil.)

— Fig. et fam. *Donner du nez en terre.* Échouer dans une affaire. || *Battre quelqu'un à terre.* Abuser de son avantage contre un homme qu'on a mis hors de défense ou qui ne se défend plus. || *Il ne laisse pas toucher du pied à terre.* Il ne donne pas le temps de se reconnaître, de respirer. || *Cette affaire n'a pas touché à terre.* Elle a passé sans obstacle, sans difficulté.

— Prov. et fig. *Faire de la terre le fossé.* Tirer de la chose même de quoi subvenir aux dépenses nécessaires pour l'agrandir, l'orner, ou encore, Faire de nouvelles dettes pour payer les anciennes. || *Il a peur que terre ne lui manque, que la terre ne lui manque.* Se dit d'un homme avare ou timide, qui craint toujours de manquer du nécessaire.

— Se dit, 1° par rapport à l'action d'inhumer. Mettre, porter quelqu'un en terre. Ouvrir la terre d'un cimetière. Il y a huit jours qu'il est en terre. N'attendez pas à consacrer votre corps au Seigneur qu'il le faille enfouir en *terre*. (Boss.) On dirait qu'ils prennent plaisir à mourir pour décréditer notre médecine; j'en ai rencontré aujourd'hui deux que l'on portait en *terre*. (Le Sage.)

Paul, ce grand médecin, l'effroi de son quartier,
Qui causa plus de maux que la peste et la guerre,
Est curé maintenant et met les gens en *terre*;
Il n'a pas changé de métier. (Boil.)

— Fam. *Sentir la terre.* Être proche de sa fin. Ce malade sent la terre.

— Fig. *Six pieds de terre suffisent pour le plus grand homme.* La mort rétablit l'égalité entre tous les hommes.

— 2° Par rapport à la nature du sol, de la terre, à ses qualités. Terre [illegible]. Terre meuble, fertile. Terre stérile. Terre sèche, friable, sablonneuse. Terres fortes. Terres légères. Il semait du petit mil et du maïs dans les endroits médiocres, un peu de froment dans les bonnes *terres*. (B. de St-P.)

— *Terre à potier*, ou simplement *terre*. Sorte d'argile dont les potiers font leurs ouvrages. De la poterie de terre. De la vaisselle de terre. Une cruche de terre. Un pot, une assiette, une écuelle de terre. Ceux-ci mettaient des couverts sur de longues tables dressées sous des tentes; ceux-là remplissaient de vin des cruches de *terre*. (Le Sage.) Nous nous assîmes à une table sur laquelle il n'y avait ni nappe ni serviette, mais seulement deux assiettes de *terre*. (Id.)

— *Terre cuite.* Cette même terre façonnée en vases, en statues, etc., et durcie au feu. Statue, buste, médaillon en terre cuite. || On dit de même, *Il a la terre cuite de telle statue, de tel buste*, etc.

— 3° Par rapport à sa destination, son état. Terre inculte. Terre en friche, en jachère. Terre cultivée. Terres labourables. Terre à blé, à froment. Labourer, fumer des terres. La *terre* est travaillée par l'homme. (Mme de Staël.) Tandis qu'il restera des *terres* libres et incultes, nous ne voudrions pas même défendre les nôtres contre des voisins qui viendraient s'en saisir. (Fén.)

— Fig. Il n'a pas travaillé inutilement, la *terre* qu'il cultivait lui ayant donné avec abondance des fruits de bénédiction et de grâce. (Boss.)

— *Pomme de terre.* Nom donné à la solanée tubéreuse et aux tubercules produits par cette plante. Pomme de terre rouge. Pomme de terre violette. Pomme de terre jaune ou de Hollande. Planter, arracher des pommes de terre. Faire cuire, accommoder des pommes de terre. Pommes de terre à la maître d'hôtel. Pommes de terre frites. Pommes de terre à l'anglaise, à la hollandaise. Croquettes de pommes de terre. Gâteau de fécule de pommes de terre. Rien de meilleur que les pommes de *terre*; j'en mange de toutes les manières. (Brill.-Sav.) Faites-moi, monsieur, le plaisir de me passer les pommes de *terre* qui sont devant vous. (Id.)

— *Terres rapportées.* Terres que l'on a tirées d'un endroit pour les porter dans un autre. Une levée, une terrasse faite en terres rapportées.

— Prov. *Bonnes terres, mauvais chemins.* Dans les terres grasses les chemins sont mauvais.

— *Terre* se dit encore du globe de terre et d'eau sur lequel nous vivons, et qui est la troisième des planètes dans l'ordre de leur distance au soleil, dont elle est éloignée d'environ trente-cinq millions de lieues. La terre est ronde, aplatie vers les pôles; elle tourne sur elle-même, autour d'un axe idéal, en complétant chaque jour une révolution. Pendant ce temps, elle se meut encore dans l'espace en décrivant chaque année, autour du soleil, une ellipse qui est son orbite. Ce mouvement de translation produit l'alternative des saisons. La surface de la terre est de 5,098,857 myriamètres carrés, et son volume de 1,082,634,000 myriamètres cubes. Les divers climats de la terre. Faire le tour de la terre. C'est moi, dit le Seigneur, qui ai fait la *terre*, avec les hommes et les animaux. (Boss.) La *terre* n'est pas assez vaste pour contenir ce prince ambitieux. (Mass.) Chacun se promet une espèce d'immortalité sur la *terre*. (Id.) La bienfaisance est le bonheur de la vertu; il n'y en a point de plus grand et de plus assuré sur la *terre*. (B. de St-P.) Me voici donc seul sur la *terre*, n'ayant plus de frère, de prochain, d'ami, de société que moi-même. (J.-J. Rouss.)

Le soleil voit de loin notre *terre* [illegible]
Conduire [illegible] (Fontanes.)

— On la personnifie quelquefois. La *Terre*, cette bonne nourrice, multiplie ses biens selon le nombre de ses enfants, qui méritent ses fruits par leur travail. (Fén.)

La voix de l'univers à ce Dieu me rappelle,
La *Terre* le publie. Est-ce moi, me dit-elle,
Est-ce moi qui produis tes riches ornements?
(L. Racine.)

— *Être sur terre.* Vivre, exister. Tant que je serai sur terre.

— Fam. *On ne voit ni ciel ni terre.* Se dit lorsqu'on est dans une grande obscurité.

— Fig. et fam. *Remuer ciel et terre.* Employer toutes sortes de moyens pour arriver à son but.

— Prov. *Tant que terre nous pourra porter*, ou aussi, *Tant que terre.* Aussi loin que nous pourrons aller. Nous partirons à la pointe du jour, et nous irons tant que terre nous pourra porter.

— Se dit également, surtout au pluriel, des diverses parties ou portions du globe de la terre. Terres [illegible]. Terres [illegible]. Les terres boréales, les terres australes.

— Étendue d'un pays, d'une contrée. Les terres de France. Les terres d'Espagne. Être en terre papale. Vivre en terre étrangère, en terre ennemie. Ravager les terres de ses voisins. Les Égyptiens, pour reconnaître leurs *terres*, tous les ans couvertes par le débordement du Nil, ont été obligés de recourir à l'arpentage, qui leur a bientôt appris la géométrie. (Boss.) Une *terre* étrangère et infidèle reçoit les derniers soupirs de saint Louis. (Mass.) Dans quelle *terre* [illegible] vous qui vous soit plus chère que celle où vous êtes né? (B. de St-P.) Je ne [illegible] aux *terres* étrangères. (Rac.) La *terre* de France appartient à quinze ou vingt millions de paysans qui la cultivent; la *terre* d'Angleterre à une aristocratie de trente-deux mille personnes qui la font cultiver. (Michelet.)

— *La terre de promission*, ou *la terre promise, la terre sainte.* La Palestine, qui fut promise aux Israélites, et plus tard sanctifiée par le mystère de la rédemption.

— Fig. *C'est une terre de promission.* Se dit d'un pays très-riche, très-fertile.

— Domaine particulier, fonds rural. Terre seigneuriale. Terre érigée en marquisat, en comté, en duché, en pairie. Terre d'un bon revenu. Acheter, vendre, céder une terre. Engager, hypothéquer une terre. Saisir une terre. Faire valoir une terre. Donner une terre à ferme. Aller dans ses terres, à sa terre. Vivre sur ses terres. Mourir dans ses terres. Chasser sur ses terres, sur les terres d'autrui. La *terre* de Fontenay était autrefois seigneuriale. (Dulaure.) Si vous ne rejetez ma prière, je vous conduirai à une *terre* que j'ai dans le royaume de Valence, et nous vivrons là très-commodément. (Le Sage.) C'en est trop, lui répondis-je, votre bonté doit s'en tenir au don de cette *terre*, qui a de quoi combler mes désirs. (Id.) En peu d'années, il la ruina, coupa ses bois, lui fit vendre ses *terres*, et l'abandonna sans autre ressource qu'une rente substituée de cent cinquante livres sterling. (Villem.)

— *Terre bien plantée.* Terre où il y a de belles, de vastes plantations. || *Terre bien bâtie.* Terre où il y a un château bien bâti, une belle maison d'habitation.

— Fig. et fam. *N'avoir pas un pouce de terre.* N'avoir aucun bien en fonds de terre.

— Prov. *Qui terre a guerre a.* Celui qui a du bien est sujet à avoir des procès. || *Terre chevauchée est à moitié mangée.* La terre d'un grand chasseur perd la moitié de son rapport.

— Prov. et fig. *Tant vaut l'homme, tant vaut la terre.* C'est l'intelligence, l'activité du propriétaire qui fait valoir plus ou moins sa terre, son bien. || *Chasser sur les terres d'autrui.* Empiéter sur les droits d'autrui, prétendre à une chose qui appartient à un autre.

— *Terre* se prend encore pour la terre qui est sur le bord de la mer ou [illegible]. Terre haute. Terre basse. Apercevoir la terre. Gagner la terre. Une brise de terre. Un vaisseau qui range la terre. Une chaloupe, un bateau qui rase la terre. Nous aperçûmes de loin la *terre*, [illegible] de la *terre* [illegible] (Id.) J'y mettrais toute ma fortune et [illegible] qu'à *terre*. (B. de St-P.) Il était mouillé entre l'île d'Ambre et la *terre*, en dedans [illegible] qui entoure l'île de France. (Id.) Quand nous fûmes en pleine mer, nous prîmes la route des Indes, et après [illegible] nous vîmes *terre*. (G.)

— *Terre ferme.* Le continent et tout ce qui tient au continent, par opposition aux îles. Aborder en terre ferme. Les eaux devinrent si basses, qu'il n'y avait plus qu'un petit trajet de mer entre moi et la *terre* ferme. (Gall.) V. TERRE-FERME.

— *Armée de terre, forces de terre.* Les troupes qui combattent sur terre, par opposition à *armée de mer, forces de mer.*

— *Bien avant dans les terres.* A une certaine distance de la mer. Cette ville est bien avant dans les *terres*. (Acad.) [illegible] bien avant dans les *terres* [illegible] qu'un mouvement d'humanité avait portés à s'élancer vers Virginie. (B. de St-P.)

— *Prendre terre.* Aborder, [illegible] à terre. Nous eûmes à peine pris *terre* que [illegible] nous rendre à Saragosse. (Le Sage.) Je me hâtai aussitôt de prendre [illegible] de peur qu'une autre vague ne me reprît. (Gallois.)

— *Aller terre à terre.* Ne pas s'éloigner des côtes. Se dit en parlant des petits bâtiments. Notre chaloupe n'allait que terre à terre.

— *Perdre terre.* S'éloigner assez de la terre pour la perdre de vue.

— Se dit encore [illegible], étant debout dans l'eau, on ne peut plus toucher le fond avec ses pieds.

— Fig. et fam. *Faire perdre terre à quelqu'un.* Le réduire, dans une discussion, à ne plus savoir que dire, que répondre.

— Prov. et fig. *Chercher quelqu'un par mer et par terre.* Le chercher partout, ou en divers endroits.

— *Terre* se prend encore figurément et par exagération pour Les habitants de la terre. Un conquérant qui veut soumettre toute la terre, qui fait trembler toute la terre. La *terre* avec horreur dès longtemps les endure. (Rac.) La *terre* veut être trompée par ceux qui la gouvernent, et le peuple a besoin [illegible] par des merveilles. (Léopold.) Une révolution est l'un des plus grands maux dont le ciel puisse affliger la *terre*. (Napol.)

— Grand nombre de personnes, par rapport au lieu, aux circonstances. Toute la terre en parle. Cela est reçu par toute la terre. Délaissée de toute la *terre* [illegible], je fus comme jetée entre les bras de sa providence paternelle. [illegible] point une action qui soit [illegible] toute la *terre*, et qui serait suivie d'un [illegible] châtiment. (Le Sage.)

— Dans l'Écriture. *La terre des vivants.* Le ciel, le séjour des bienheureux. Arrivé en la bienheureuse *terre* des vivants. (Boss.)

La main [illegible] céleste
M'ouvre la *terre* des vivants. (J.-B. Rousseau.)

— Fig. *La terre.* Les biens, les plaisirs de cette vie. Mépriser la terre. Tenir trop à la terre. Ne songer qu'à la terre. Ces âmes qui regardent [illegible] perdre la *terre* de vue. [illegible] Dans ces pensées, je trouvais la mort désirable, et je venais à mépriser la *terre*. (B. de St-P.) Cinq-Mars sourit avec tristesse et sans amertume, parce qu'il n'appartenait déjà plus à la *terre*. (De Vigny.) [illegible] l'honneur du christianisme [illegible] des personnes qui soient détachées de la *terre*, et qui vivent fort austèrement. (Le Sage.)

— *Négliger le ciel pour la terre.* Négliger son salut pour les choses de ce monde.

— Agric. *Terre* [illegible]. Terre tourbeuse, [illegible] fertile. || *Terre* [illegible]. Terre [illegible], faisant le fond d'un marais desséché, et reposant sur une épaisse couche d'argile. || *Terre* [illegible] ou [illegible]. Terre qui se [illegible] par la pluie. || *Terre blanche.* Nom donné à des marnes superficielles, très-pauvres en humus. || *Terre blanche.* Terre à blé, en Provence. || *Terre brûlée.* Celle qui est devenue momentanément infertile, pour avoir reçu trop d'engrais. || *Terre de bruyère.* Mélange de sable fin et d'humus. || *Terre caillouteuse.* Terre pleine de cailloux. || *Terre chaude.* Terre fumée. || *Terre châtreuse.* Terre non fumée ou écobuée. || *Terre qui crache, terre creusée.* Celle qui laisse déchausser les céréales par suite des gelées d'hiver. || Terre qui se tasse lentement après le labour. || *Terre à criquet.* Terre végétale qui se fendille par la sécheresse. || *Terre délayante.* Celle qui devient facilement boueuse par l'effet des pluies. || *Terre fautive.* Terre de bonne apparence, mais qui donne de faibles récoltes. || *Terre forte.* Celle dans laquelle l'argile domine. || *Terre franche.*

Terre argileuse contenant plus de moitié de silice ou de calcaire et beaucoup de terreau. ‖ *Terre froide*. Terre argileuse et humide; terrain ecobué. ‖ *Terre graveleuse*. Terre franche dans laquelle la silice domine. ‖ *Terre gaste*. Terrain sec, qu'on ne peut arroser par irrigation. ‖ *Terre [illegible]*. Terre rendue infertile par des labours [illegible]. ‖ *Terre géorgique*. Celle qui est susceptible [illegible] des céréales. ‖ *Terre gourmande*. Terre argileuse, parce qu'elle exige plus de semence que d'autres. ‖ *Terre grasse*. Terre argileuse. ‖ *Terre ingrate*. Celle dans laquelle le [illegible] ne se récompense pas. ‖ *Terre marneuse*. Terre végétale contenant un excès de marne. ‖ *Terre noire*. Terreau ou terre de bruyère. ‖ *Terre neuve*. Terre nouvellement labourée. ‖ *Terre [illegible]*. Celle qui rapporte tous les ans [illegible] ou du froment. ‖ *Terre pauvre*. Celle qui contient peu d'humus. ‖ *Terre raffermie*. Terre tassée par les pluies. ‖ *Terre vierge*. Terre [illegible] non encore cultivée. ‖ *Terres [illegible]*. Terres [illegible].

— Comm. *Terre mérite*. Nom donné à la racine de curcuma réduite en poudre.

— Anc. cout. *Terre allodiale*. Terre qui était tenue en franc-aleu. ‖ *Terre emblavée*. Terre chargée de blé qui est déjà levé.

— Féod. *Terre bénéficiaire*. Celle que le roi détachait de son domaine et qu'il donnait comme récompense militaire. ‖ *Terre tributaire*. Celle que le possesseur distrayait de son alleu, et dont il cédait l'usufruit sous des conditions particulières.

— Fortif. *Remuer la terre, de la terre*. Fouir, enlever, transporter des terres pour faire des retranchements ou d'autres ouvrages.

— Géogr. *Terre australe*. V. HOLLANDE (NOUVELLE). ‖ *Terre de Bari, de Labour, d'Otrante*. V. BARI, LABOUR, OTRANTE. ‖ *Terre de Feu*. V. FEU. ‖ *Terre des Papous*. V. PAPOUASIE. ‖ *Terre-ferme*. V. ce mot.

— Dans les Antilles. *Grande terre*. Se dit des parties situées au vent ou à l'est. ‖ *Basse-terre*. Se dit des parties situées sous le vent ou à l'ouest.

— Manég. *Aller, travailler terre à terre*. Se dit en parlant d'un cheval dont le galop est de deux temps et deux pistes. V. TERRE-À-TERRE.

— Fig. *Il ne va que terre à terre*. Se dit d'un homme qui a les vues peu élevées, d'un auteur dont les pensées sont communes, dont le style manque d'originalité.

— Mar. *La grande terre*. La terre ferme, le continent. ‖ *Vent de terre*. Vent qui souffle de terre.

— Minér. *Terre adamique*. Fer oxydé rouge. ‖ *Terre d'Almagra*. Terre ocreuse rouge usitée dans la peinture à fresque. ‖ *Terre alumineuse*. Variété du lignite terreux. ‖ Terre dont on extrait de l'alun. ‖ Alumine. ‖ *Terre ampelite*. V. AMPELITE. ‖ *Terre anglaise*. V. TERRE DE PIPE. ‖ *Terre animale*. Phosphate calcaire qui entre dans les eaux. ‖ *Terre argileuse*. Argile. ‖ *Terre d'Arménie*. Espèce d'ocre rouge. ‖ *Terre arsenicale*. Arsenic noir et pulvérulent. ‖ *Terre des îles Baléares*. V. TERRE DE CLUPÉE. ‖ *Terre de basalte*. Poterie noire, mate, et parfaitement dure. ‖ *Terre bitumineuse*. Terre imprégnée de bitume. ‖ *Terre blanche, terre blanche de Cologne*. V. TERRE DE PIPE. ‖ *Terre bleue*. Fer phosphaté pulvérulent. ‖ Lithomarge colorée en bleu. ‖ *Terre de Boucaros*. Celle qui sert à faire des alcanzaras. ‖ *Terre brune de Cologne*. Espèce de lignite terreux. ‖ *Terre caillouteuse*. Kaolin dur et plein de nœuds. ‖ *Terre calaminaire*. Calamine. ‖ *Terre calcaire*. Chaux, carbonate de chaux. ‖ *Terre de la Chine*. Kaolin. ‖ *Terre de Clupée*. Terre qu'on croyait propre à tuer les scorpions. ‖ *Terre courte*. Argile assise sur une argile plus dure, qui repose sur du tuf. ‖ *Terre corundi*. Emeril de l'Inde. ‖ *Terre cuivreuse*. Minerai de cuivre pulvérulent. ‖ *Terre de Damas*. Espèce d'ocre rouge. ‖ *Terre damnée*. Résidu fixe des distillations. ‖ *Terre décolorante*. Lignite terreux qui a la propriété de décolorer beaucoup de liquides. ‖ *Terre écumeuse*. Chaux carbonatée magnésienne nacrée. ‖ *Terre élémentaire*. Celle qu'on regardait comme l'élément terreux par excellence. ‖ *Terre foliée de tartre*. Acétate de potasse. ‖ *Terre à foulon*. Nom donné à différentes argiles douces au toucher, et dont on se sert pour le dégraissage des étoffes de laine. ‖ *Terre à four*. Argile mêlée de sable que l'on emploie de préférence pour la construction des fours. ‖ *Terre glaise*. V. GLAISE. ‖ *Terre gypseuse*. Baryte sulfatée. ‖ Cuivre malachite. ‖ *Terre hoppienne*. Magnésie carbonatée. ‖ *Terre de houille*. Charbon impur et friable, qui recouvre la houille de bonne qualité. ‖ *Terre du Japon*. Cachou. ‖ *Terre jaune*. Argile ocreuse. ‖ *Terre de Lemnos*. Substance argileuse qui ne diffère pas essentiellement de la sanguine. ‖ *Terre magnésienne*. Magnésie. ‖ *Terre mercurielle*. Elément hypothétique des anciens chimistes. ‖ *Terre miraculeuse*. Chaux carbonatée farineuse. ‖ *Terre moulard*. Boue qu'on trouve dans l'auge des rémouleurs. ‖ *Terre nitreuse*. Celle qui contient du nitre. ‖ *Terre de Nocera*. Nom de la terre d'ombre. ‖ *Terre ocreuse*. Mélange d'argile sablonneuse et de fer. ‖ *Terre ochroïte*. Cerium. ‖ *Terre d'ombre*. Espèce d'ocre brune, dont on se sert en peinture. Elle vient, non-seulement de l'Ombrie, mais de plusieurs autres parties de l'Italie. ‖ *Terre des os*. V. TERRE ANIMALE. ‖ *Terre pesante*. Baryte. ‖ *Terre de pipe*. Sorte d'argile plastique qui devient blanche à la cuisson, et dont on fait des pipes, de la vaisselle, etc. ‖ *Terre des poêliers*. Argile jaune et maigre dont se servent les poêliers-fumistes. ‖ *Terre à porcelaine*. Kaolin. ‖ *Terre pourrie*. Espèce de tripoli préparé. ‖ *Terre quartzeuse*. Silice. ‖ *Terre rouge*. Ocre rouge. ‖ *Terre rubrique*. Crayon rouge. ‖ *Terre de Salinelle*. Magnésie silicifère. ‖ *Terre salpêtre*. V. TERRE NITREUSE. ‖ *Terre savonneuse*. Terre ou argile à foulon. ‖ *Terre de Sedlitz*. Magnésie. ‖ *Terre de Sienne*. Ocre d'un beau jaune qu'on tire des environs de Sienne. ‖ *Terre de Sienne brûlée*. Ocre rouge. ‖ *Terre sigillée*. Terre de Lemnos, ainsi appelée parce qu'on en formait autrefois de grosses pastilles sur lesquelles on imprimait le sceau du Grand Seigneur. ‖ *Terre talcaire*. Talc pulvérulent. ‖ *Terre tufière*. Tuf friable, déposé par les eaux. ‖ *Terre verte*. Terre colorée par du carbonate de cuivre. ‖ *Terre à vigne*. V. AMPÉLITE. ‖ *Terre vitrifiable*. Silice. ‖ *Terres absorbantes*. Nom donné à plusieurs substances qui ont la propriété d'absorber les sucs acides de l'estomac, comme la magnésie, le phosphate de chaux. ‖ *Terres alcalines*. La chaux, la baryte, la strontiane et la magnésie. ‖ *Terres bolaires*. V. BOL. ‖ *Terres à briques*. Les argiles les plus communes. ‖ *Terres comestibles*. Celles que certains peuples sauvages mangent avec plaisir, au rapport des voyageurs. ‖ *Terres métalliques*. Les oxydes métalliques. ‖ *Terres ocreuses*. V. OCRE. ‖ *Terres réfractaires*. Celles qui résistent au feu. ‖ *Terres végétales*. Celles qui contiennent des détritus de corps organisés.

— Myth. anc. *La Terre*. V. TELLUS.

— Anc. pharm. *Terre de Lemnos*. Matière solide, rougeâtre, que l'on préparait avec le fruit du baobab, et qui était employée comme astringent.

— Syn. simpl. Le globe. Cybèle. ‖ Argile. ‖ Sol, champ, plaine, campagne.

— Périphr. Le sein, les flancs, les entrailles, la ceinture de la terre, le terrestre séjour, le globe, le séjour des humains. Dans le style badin, la machine ronde, le globe sublunaire.

> La *terre* sans ruisseau, sans culture,
> N'y voit pas une fleur émailler sa ceinture.
> (BAOUR LORMIAN.)

— Syn. comp. TERRE, TERROIR, TERRAIN, TERRITOIRE. *Terre* se dit de la terre en général; *terroir*, de la terre en tant qu'elle produit des fruits; *terrain*, d'un espace de terre considéré par rapport à son usage, à sa destination; *territoire* est l'espace dans lequel s'exerce un district, une juridiction.

TERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Terrer. S'emploie adjectiv. Arbre terré. Etoffe terrée. Du sucre terré.

TERRE-À-TERRE. s. m. Manég. Sorte de galop du cheval, composé de deux temps et de deux pistes. Le terre-à-terre est une allure artificielle. ‖ Pl. des *terre-à-terre*.

— Chorégr. Pas de danse qui s'exécute sans sauter, en rasant la terre avec les pieds.

— Fig. Cet ouvrage n'offre rien d'élevé, rien de saillant, rien d'original, c'est un terre-à-terre continuel.

TERREAU. s. m. (rad. *terre*). Hortic. Terre mélangée de fumier décomposé, dont on fait des couches dans les jardins. Couche de terreau. Répandre du terreau sur des planches de salade.

— Se dit quelquefois de la terre naturelle qui constitue, à des profondeurs inégales, la couche la plus extérieure du globe, et que l'on nomme aussi *humus*, ou *terre franche*, *terre végétale*. Cette lave est stérile et n'est couverte que de très-peu de *terreau*. (Buff.) La nature répand leurs semences sur toute l'étendue de son domaine; sa main libérale [illegible] *terreau* qui les nourrit, au vent qui les disperse. (Deleuze.)

TERREAUDÉ ou **TERREAUTÉ, ÉE.** part. pass. du v. Terreauder. S'empl. adjectiv.

TERREAUDER ou **TERREAUTER.** v. a. 1re conj. (rad. *terreau*). Hortic. Améliorer une terre avec du terreau. ‖ Couvrir de terreau les racines d'une plante.

— Absol. Terreauder avec le crible. Terreauder avec la main. On doit terreauder avant que la graine ait levé.

— SE TERREAUDER ou TERREAUTER. v. pron. Être terreauté. Certains [illegible] doivent se terreauder.

TERRECRÊPE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de scorsonère.

TERRE-DE-FEU. Géogr. Groupe d'îles au nombre de onze grandes et plus de vingt petites, situé à l'extrémité méridionale de l'Amérique, séparé de la Patagonie par le détroit de Magellan, et de l'île des États par celui de Lemaire. Découverte par Magellan en [illegible], la Terre-de-Feu a été ainsi nommée par ce célèbre navigateur à cause des feux qu'il y aperçut pendant la nuit, et qu'il attribua à des volcans.

TERRÉE. s. f. Agric. Petite pièce de terre exhaussée par ce qu'on retire des fossés larges et profonds qui l'entourent.

TERRE FERME. s. f. Géogr. Ancien nom de la partie méridionale de l'Amérique du Sud. Elle forme aujourd'hui la Colombie.

— S'est dit aussi des provinces continentales de la république de Venise, par opposition à Venise et aux îles. Les nobles de terre ferme. ‖ Aujourd'hui, on désigne encore ainsi le duché de Venise, la Lombardie vénitienne, le marquisat de Tarvis, le Frioul et l'Istrie.

TERREGRADE. s. f. Anc. cout. Ce qui concerne les bornes, limites ou chemins. Matière de terregrade.

TERREIN. s. m. V. TERRAIN.

TERREMENT. s. m. Agric. Opération qui consiste à exhausser un bas-fonds habituellement immergé, au moyen de terres enlevées à des hauteurs, et qu'on fait charrier et déposer par les eaux.

TERRÈNE. s. f. Vieux mot qui signifiait Poterie, faïence.

TERRE-NEUVE. Géogr. Grande île de l'Amérique septentrionale anglaise, comprise dans la Nouvelle Bretagne; superf., 600 kil. sur 275 de largeur moyenne; pop., 70,000 hab.; capitale, Saint-Jean. Climat froid; végétation chétive; pêche considérable.

— *Banc de Terre-Neuve*. Vaste banc de sable dans l'Atlantique, à l'E. et au S.-E. de l'île de Terre-Neuve; plus de 1,000 kil. de long sur 300 de large. C'est sur ce banc que se fait la pêche de la morue.

— *Chiens de Terre-Neuve*. Belle race de chiens à poils soyeux originaire de Terre-Neuve: ils sont remarquables par leur grande taille, leur force, ainsi que par leur habileté à nager. ‖ substantiv. On dit aussi *un terre-neuve* pour Un chien de Terre-Neuve.

TERRE-NEUVIER. Pêcheur qui va à la pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve.

— Se dit aussi des navires qui servent à cette pêche. Equiper un terre-neuvier. S'embarquer sur un terre-neuvier.

— adjectiv. dans le dernier sens. Bâtiment terre-neuvier. Navire terre-neuvier.

TERRE-PLAIN. s. m. V. TERRE-PLEIN, orthographe de l'Académie.

TERRE-PLEIN. s. m. Fortif. Surface plate et unie d'un amas de terres rapportées servant à fortifier une place. Le terre-plein d'un chemin couvert. Le terre-plein d'un rempart. Le terre-plein d'un bastion. ‖ Pl. des *terres-pleins*.

— Terrain élevé et soutenu par des murailles, soit qu'il fasse partie d'une fortification, soit qu'il ait tout autre usage. Se retrancher derrière un terre-plein. Le terre-plein du Pont-Neuf, à Paris.

TERRE-NOIX. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères. La racine de la terre-noix est tuberculeuse et d'un goût approchant de celui de la châtaigne. On la mange dans beaucoup de localités sous le nom de *suron*.

TERRER. v. a. 1re conj. (rad. *terre*). Agric. et hortic. Mettre de la nouvelle terre au pied d'une plante. Terrer un arbre, une vigne. Terrer des rosiers, des pieds d'œillets.

— Répandre de la terre sur les prairies et les gazons.

— Reporter dans le haut d'une propriété en pente la terre que les eaux ont entraînée en bas.

— Techn. *Terrer une étoffe*. La glaiser, l'enduire de terre à foulon pour la dégraisser. ‖ *Terrer du sucre*. Le blanchir en couvrant d'une terre grasse le fond des formes où on le fait purger. ‖ *Terrer un artifice*. En garnir la gorge de poussière, de terre.

— TERRER. v. n. Se loger, se cacher sous terre. Se dit en parlant de certains animaux. Un renard, un blaireau, un lapin qui terre. Le lièvre ne terre pas.

— SE TERRER. v. pron. Être terré, couvert de terre. La vigne se terre quelquefois. Le sucre se terre avant d'être mis en forme.

— S'emploie dans le même sens que le neutre, en parlant des animaux qui se logent sous terre. Un renard qui se terre.

— Art milit. Se mettre à couvert du feu de l'ennemi par des travaux de terre. Se terrer contre la batterie d'une place.

TERRESTRE. adj. des 2 g. (du lat. *terrestris*). Qui appartient, qui a rapport à la terre; qui vient de la terre. Ce corps terrestre. Les animaux terrestres. Vapeurs, exhalaisons terrestres. Quel est donc l'homme heureux sur la terre? c'est un cœur à qui la mort n'ôte rien que l'embarras du corps *terrestre* qui l'éloignait de Dieu. (Mass.) Les harmonies animales des plantes marines ne sont pas moins admirables que les *terrestres*. (B. de St-P.) En cessant d'être social, l'homme cesserait d'être puissant; l'amour, qui l'élève au ciel, lui ferait perdre jusqu'à son empire *terrestre*. (A. Mart.)

— *Paradis terrestre*. Lieu de délices où Dieu plaça Adam et Ève après qu'il les eut créés. ‖ Se dit fig. d'un lieu délicieux, d'un pays fertile, abondant. Ce jardin est un paradis terrestre. Cette île est un vrai paradis terrestre. Je commence à m'apercevoir que je cherche le paradis *terrestre* à la suite de Jésus-Christ, au lieu de chercher la montagne des Olives, par où il est entré dans sa gloire. (Boss.)

— Poétiq. *Le terrestre séjour*. La terre que nous habitons.

> Ainsi tout doit finir, ainsi moi-même un jour
> Il me faudra quitter le *terrestre* séjour. (B. L[illegible].)

— Relig. chrét. Se dit par opposition à Spirituel et à Éternel. Agir par des vues terrestres. N'avoir que des sentiments terrestres, des pensées toutes terrestres. [illegible] dépouille de ce qu'il y a de *terrestre* [illegible] les affections les plus innocentes [illegible] vit tomber de leur propre poids ces [illegible] tales à l'erreur, qui ne devaient plus servir à aucun office humain et *terrestre*. (Fléch.) Les Germains croyaient voir quelque chose de céleste dans une beauté, la jeune vierge [illegible] de *terrestre*. (Boiste.)

— Bot. Se dit d'une plante qui croît sur la terre sèche. Agaric terrestre.

— TERRESTRES. s. m. pl. Zool. Nom donné à une section de la classe des mammifères, à une section de celle des oiseaux, à une famille de crustacés isopodes et à une famille de gastéropodes pulmonés, divisions qui toutes comprennent des animaux qui vivent sur la terre.

TERRESTRÉITÉ. s. f. Scolast. Qualité de ce qui est terrestre. Esprits dégagés de toute terrestréité.

— Au pl. Anc. chim. Parties les plus grossières d'une substance, d'une liqueur.

TERRÈTE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires du lierre terrestre.

TERRE-TREMBLE. s. m. S'est dit pour Tremblement de terre.

TERREUR. s. f. (du lat. *terror*). Épouvante; émotion profonde causée par la présence ou simplement l'annonce, la peinture d'un grand mal, d'un grand danger. Être saisi, glacé de terreur. Répandre partout la terreur. Remplir de terreur. Faire régner la terreur dans un pays, dans une ville. Jeter la terreur parmi les ennemis. Sa présence a dissipé toutes les terreurs. La *terreur* et la désertion se mettent dans les troupes des ennemis. (Boss.) Dans le camp du prince de Condé, on ne connaît point les vaines *terreurs* qui fatiguent et rebutent plus que les véritables. (Id.) Nos flottes portaient au loin la *terreur* et la victoire. (Mass.) Il se répand autour des trônes certaines *terreurs* qui empêchent de parler aux rois avec liberté. (Fléch.) Repoussez une injuste *terreur*. (Rac.) Le grand intérêt qui règne dans ce dernier acte, la *terreur* de cette situation et le grand nom de Corneille, couvrent ici tous les défauts. (Volt.) En approchant des forêts du temple d'Ammon, l'âme était saisie d'une *terreur* mélancolique. (A. Mart.)

> Chaque pas qui l'engage en ces routes secrètes
> Eveille autour de lui les *terreurs* inquiètes.
> (G. FABRE.)

— *Il remplit tout de la terreur de son nom*. Se dit d'un conquérant dont le nom seul imprime la terreur. ‖ *Il est la terreur des ennemis*. Se dit d'un grand capitaine. ‖ *Il est la terreur des coupables*. Se dit d'un juge intègre, sévère.

— *Terreur panique*. Terreur subite et sans fondement. V. PANIQUE. Vous écoutez une *terreur* panique, et nous nous opposerions vainement à votre dessein; il faut donc vous satisfaire. (Le Sage.)

— Hist. *La terreur*. Se dit absol. de l'époque de la Révolution française pendant laquelle le parti jacobin se maintint au pouvoir, en couvrant la France de ruines, de prisons et d'échafauds. La terreur ou le règne, le régime de la terreur dura depuis le 31 mai 1793 jusqu'au 27 juillet 1794 (9 thermidor), et coûta la vie à des milliers de victimes de tout âge et de tout sexe. Cependant quelques historiens donnent à la terreur une date plus ancienne, et la prolongent jusqu'à un terme plus récent.

— Myth. anc. *La Terreur*. V. TERROR.

TERREUX, EUSE. adj. (rad. *terre*). Mêlé de terre. Métal terreux. Sable terreux. Ce banc de tourbe qui renferme les coquilles est continuellement *terreux*. (Buff.)

— *Goût terreux*, *odeur terreuse*. Goût de terre, odeur de terre.

— Qui est sali de terre, de crasse, de poussière. Visage terreux. Avoir les mains terreuses, toutes terreuses.

— *Avoir le visage terreux*. Signifie aussi Avoir un visage jaune, défait, avoir le visage d'un moribond.

— Minér. Se dit d'une substance qui ressemble à une terre durcie. Strontiane sulfatée terreuse.

— Lapid. Qui est couleur de terre. Brillant terreux. Pierres terreuses.

— Peint. *Couleur terreuse*. Couleur terne, qui n'a aucune transparence.

TERRIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est terrible. Il y a là-dessous une *terribilité* cachée. (Balz.) Mot de la création [illegible] Houssaye, et qui n'a pas été [illegible].

TERRIBLE. adj. des 2 g. (lat. *terribilis*). Qui cause de la terreur, [illegible] causer de la terreur. Fléau [illegible] terrible. Un cri terrible. [illegible] terrible. Quel moment terrible. [illegible] de surprise à nos cœurs [illegible] du monde, celui-ci est assez [illegible] et assez *terrible*. (Boss.) Elle a vu [illegible] la mort dans son plus *terrible* appareil [illegible] être sereine. (Fléch.) Comptez, si vous [illegible] de vos proches qu'une mort [illegible] a surpris tout d'un coup sans [illegible] (Mass.) Les sites [illegible] provoquaient souvent les [illegible] (B. de St-P.) La vue [illegible] exposée à un si *terrible* [illegible] douleur et de désespoir. (Id.)

> Et toi dont le courroux [illegible]
> [illegible] *terrible*, en ton lit [illegible]?
> [illegible]

— Se dit aussi des personnes. [illegible] C'est là que Louis abat [illegible] que ceux que [illegible] contre lui. (Boss.) [illegible] Seigneur, que vous et [illegible] vous destinez [illegible] (Mass.) Les [illegible] ce *terrible* animal. (Leu[illegible])

— *Terrible* à. Il devint *terrible* [illegible] (Acad.) Ce héros si *terrible* [illegible]

— *Terrible dans.* Alexandre était *terrible* dans sa colère (Montesq.)

— Fig. Étrange, étonnant dans son genre, extraordinaire. Un travail terrible. Une terrible aventure. Jouer un jeu terrible. Faire une terrible dépense. Il fait un temps terrible. Mais un grand seigneur méchant homme est une *terrible* chose. (Mol.) Cette objection serait *terrible* si elle était juste (J.-J. Rouss.) C'est une *terrible* affaire que de s'engager, par contrat, d'aimer. (Bussy-Rab.)

Faut-il que l'amour propre aveugle les esprits
D'une si *terrible* manière? (La Font.)

— *C'est un terrible homme.* Se dit aussi fam. d'un homme importun, fatigant.

— Ironiq. C'est un terrible faiseur de vers. C'est un terrible harangueur. C'est un terrible chanteur. Quel terrible complimenteur!

— Chez les francs-maçons. *Frère terrible.* Se dit de celui qui préside aux épreuves auxquelles on soumet les récipiendaires.

— Géogr. *Mont Terrible.* Montagne de Suisse (Berne), au S.-E. de Porentruy, 747 mètres de haut. Le vrai nom est mont *Terri.* ‖ *Département du mont Terrible.* Département français formé, sous la République, des principautés de Montbéliard et de Porentruy. Il a été partagé depuis entre le canton de Berne et le département du Doubs.

TERRIBLEMENT. adv. De manière à inspirer de la terreur. Un fou qui roule terriblement les yeux. Un taureau qui mugit terriblement. Il tonnait terriblement. Alors la licence excessive ou la patience poussée à l'extrémité menacent *terriblement* les maisons régnantes. (Boss.)

— Fam. Extrêmement, excessivement. Parler terriblement. Gagner, perdre terriblement. Homme terriblement ennuyeux. Enfant qui mange terriblement. Il pleuvait terriblement. Je l'ai grondé *terriblement.* (Volt.)

TERRICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *terra*, terre; *colo*, j'habite). Hist. nat. Qui habite la terre; qui vit sur la terre ou dans la terre. ‖ TERRICOLES. s. m. pl. Entom. Groupe de la tribu des tipulaires, comprenant ceux de ces diptères qui déposent leurs œufs dans la terre.

TERRIEN, ENNE. adj. (rad. *terre*). S'est dit pour Terrestre. La considération de la nature nous fait dédaigner les choses basses et *terriennes.* (Mont.)

— Féod. *Chevalier terrien.* Celui qui tient un fief dans sa mouvance.

TERRIEN, ENNE. s. Celui, celle qui possède beaucoup de terres. Il n'est guère usité que dans cette locution, *grand terrien*, seigneur qui possède plusieurs terres. Peu usité.

— *Grand terrien* s'est dit aussi d'un prince dont la domination s'étend sur beaucoup de pays. Charles-Quint était un des plus grands terriens de l'Europe. Cette acception est encore moins usitée que la précédente.

TERRIER. adj. m. (rad. *terre*). Féod. *Papier terrier.* Registre contenant les noms de ceux qui relèvent d'une seigneurie, les droits, cens et rentes qu'ils doivent. Le papier terrier de tel duché, de telle baronnie. Faire, dresser un papier terrier.

— Chass. *Chien terrier*, ou substantiv. *terrier.* Basset, chien propre à la chasse des lapins, des renards, etc. Peu usité maintenant. On dit *basset.*

TERRIER. s. m. Anc. cout. Juge d'un territoire.

— Féod. Carte topographique d'une seigneurie et de tous les fiefs qui en relevaient. ‖ Papier terrier. V. TERRIER, adj. m. ‖ *Lettres de terrier.* Lettres qu'on obtenait en chancellerie, à l'effet de contraindre tous les vassaux et sujets à représenter leurs titres et passer une nouvelle reconnaissance.

— Hist. Se disait autrefois, en certains lieux, des Représentants des droits de la communauté. A Lyon, dans la nomination des échevins, les deux anciens qui devaient sortir et qui donnaient les premiers leurs suffrages pour l'élection des nouveaux étaient nommés *terriers.*

— Commun. rel. Se disait, dans les monastères, du religieux chargé du recouvrement des cens et autres droits.

— Chass. *Terrier.* Chien basset. V. TERRIER, adj.

— Ornith. Nom vulgaire du grimpereau de muraille.

TERRIER. s. m. Trou, cavité souterraine que certains animaux se creusent pour s'y retirer. Terrier de lapin. Terrier de renard, de blaireau. Terrier de taupe. Renard qui s'est retiré au fond de son terrier. Lapin qui vient mourir dans son terrier.

Autour d'un terrier, deux chiens aux pieds agiles
L'ont agité au premier bond. (La Font.)

— Fig. et fam. *Se retirer dans son terrier.* Vivre dans une retraite profonde. ‖ *Aller mourir dans son terrier.* Aller mourir dans sa maison, dans son pays natal.

TERRIÈRE. s. f. S'est dit autrefois des terriers de renards, de lapins, etc.

— Agric. Lieu d'où l'on tire de la terre.

TERRIFICATION. s. f. (pr. *ter-ri-fi-ca-ci-on*). Anc. chim. Assemblage des parties terreuses dans la fermentation.

TERRIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Terrifier. S'empl. adjectiv. Il fut terrifié en apprenant cette nouvelle.

TERRIFIER. v. a. 1^er conj. (ét. lat., *terra*, terre; *facere*, faire). Anc. chim. Convertir en terre.

— SE TERRIFIER. v. pron. Être terrifié.

TERRIFIER. v. a. 1^er conj. (du lat. *terrificare*). Néol. Frapper de terreur, épouvanter.

TERRIFORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *terra*, terre; *foro*, je perce). Hist. nat. Qui fait des trous dans la terre. ‖ TERRIFORES. s. m. pl. Entom. Section de la famille des hyménoptères, comprenant ceux de ces insectes qui font des trous dans la terre pour y déposer leurs œufs.

TERRIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *terra*, terre; *genus*, race). Myth. lat. Enfant de la terre. On le dit des Géants et des Titans. Les frères terrigènes.

TERRINE. s. f. (rad. *terre*). Vaisseau de terre rond, et qui va en s'élargissant par le haut. Terrine à mettre du lait. Savonner dans une terrine.

— Ce qui est contenu dans une terrine. Acheter une terrine de lait, une terrine de crème.

— Art culin. *Pâté de terrine*, ou simplement *terrine.* Viande cuite dans une terrine, et que l'on conserve pour être mangée froide. Terrine de poularde et jambon. Terrine de lièvre. Terrine de foies gras aux truffes. Terrine de perdreaux aux truffes. Les terrines de foies de canards de Toulouse et celles de Nérac, qui sont garnies de perdreaux aux truffes, ont une juste réputation. Terrine à l'ancienne mode. Terrine du Louvre.

— Anc. chim. *Terrine de départ.* Sorte de vase dont on se servait dans les opérations chimiques et les préparations pharmaceutiques.

TERRINÉE. s. f. (rad. *terrine*). Plein une terrine, autant qu'il en peut tenir dans une terrine. Manger une terrinée de lait.

TERRIR. v. n. 3^e conj. (rad. *terre*). Se dit des tortues qui viennent sur le rivage en certains temps, et après avoir fait un trou dans le sable, y pondent leurs œufs, puis les recouvrent.

— Mar. Arriver en vue d'une terre. Un navire qui territ à tel endroit.

— Pêch. Se dit des poissons, lorsque par un temps chaud ils s'approchent de la terre. Il fait très-chaud, le poisson territ.

TERRITÈLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *terra*, terre; *tela*, toile). Entom. Qui file des toiles sur la terre. ‖ TERRITÈLES. s. f. pl. Famille d'araignées fileuses qui tendent leurs toiles sur la terre pour y saisir leur proie.

TERRITOIRE. s. m. (rad. *terre*). Étendue de terre qui dépend d'un royaume, d'une principauté, d'une province, d'une ville, d'une juridiction, etc. Territoire étendu. Vaste territoire. Les productions de notre territoire. Bannir quelqu'un du territoire français. Un juge ne doit pas donner de sentence hors de son territoire. Le fils d'un bourgeois naissait bourgeois comme son père, s'il naissait hors du *territoire.* (J.-J. Rouss.)

— *Donner, prêter territoire.* Se dit d'un évêque qui, dans son diocèse, permet à un autre évêque de faire certaines fonctions épiscopales.

— Syn. comp. TERRITOIRE. TERRE. TERRAIN. TERROIR. V. TERRE.

TERRITORIAL, ALE. adj. Qui concerne, qui comprend le territoire. Impôt territorial. Propriété territoriale.

— Hist. fr. *Assignats territoriaux.* Nom sous lequel les assignats furent créés par l'Assemblée nationale, le 19 décembre 1789. ‖ *Mandats territoriaux.* Nom d'un genre d'obligation publique créé sous le Directoire, le 18 mars 1796. Les mandats territoriaux, s'élevant à une somme de 2,400 millions, furent donnés en échange des assignats, mis hors de cours.

TERRIVOME. adj. des 2 g. (ét. lat., *terra*, terre; *vomere*, vomir). Géol. Qui vomit de la fange ou du limon. Se dit de certains volcans. Les salses sont des volcans terrivomes.

TERROIR. s. m. (rad. *terre*). Terre considérée par rapport à ses produits. Bon terroir. Terroir fertile. Terroir stérile. Terroir gras, humide. Terroir sec, aride, pierreux. Ce terroir est très-ingrat. Le terroir de ce département est bon pour les blés, bon pour les vignes.

— *Vin qui sent le terroir, qui a un goût de terroir.* Vin qui a un certain goût, une certaine odeur, qui vient de la qualité du terrain.

— Fig. *Il sent le terroir.* Il a les défauts particuliers aux gens de son pays. C'est un honnête homme, mais il sent le terroir. ‖ *Sentir le terroir.* Se dit aussi en parlant des ouvrages d'esprit, quand ils ont les défauts qu'on peut attribuer aux habitudes du pays de l'auteur.

— Syn. comp. TERROIR. TERRE. TERRAIN. TERRITOIRE. V. TERRE.

TERROR. Myth. rom. Le dieu de la terreur, compagnon de Tisiphone; il habitait à l'entrée du Tartare. Quelques auteurs le supposent fils de Mars et de Vénus, et un des auriges du dieu de la guerre. Les Grecs l'appelaient *Deimos*, et lui donnaient pour frère *Phobos.* V. PHOBOS.

TERRORIFIER. v. a. 1^er conj. (du lat. *terror*, terreur; *fieri*, devenir). Néol. Frapper de terreur, épouvanter. On dit mieux *terrifier.* V. TERRIFIER.

TERRORISÉ, ÉE. part. pass. du v. Terroriser. S'empl. adjectiv.

TERRORISER. v. a. et n. 1^er conj. Hist. Établir le système de la terreur; soumettre au régime de la terreur.

TERRORISME. s. m. (rad. *terreur*). Hist. Système, régime de la terreur qui a pesé sur la France pendant une partie de la Révolution.

TERRORISTE. s. m. Hist. Partisan, agent du système de la terreur. Les terroristes ont décimé la France.

TERROUER. s. m. S'est dit pour Sol, territoire.

TERRURE. s. f. (rad. *terre*). Agric. Action de terrer les vignes. On dit aussi TERRAGE. V. ce mot.

TERS, ERSE. adj. (du lat. *tersus*). Propre, net, bien nettoyé. Vieux et inusité.

TERSANNÉ-ÉMINI. s. m. Hist. ott. Intendant de l'arsenal.

TERSANNÉ-KEHAYA. s. m. Hist. ott. Intendant des galères.

TERSER. v. a. 1^er conj. V. TERCER.

TERSER. v. a. 1^er conj. (du lat. *tersus*, part. pass. de *tergere*). S'est dit pour Essuyer, frotter, nettoyer.

TERSET. s. m. Agric. Houe à large fer et à manche court.

TERSINE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, famille des baccivores, renfermant un genre confondu par quelques auteurs avec les cotingas.

TERTIADE. adj. des 2 g. V. TERCIADE.

TERTIAIRE. adj. des 2 g. (pr. *ter-ci-è-re*; du lat. *tertiarius*; rad. *tertius*, troisième). Didact. Qui occupe le troisième rang.

— Géol. Se dit collectivement de tous les terrains situés au-dessus de la craie, quoiqu'ils ne soient pas tous à beaucoup près du même âge.

— *Période tertiaire.* Troisième période géologique. *Terrain tertiaire.* Terrain formé pendant cette période.

— Bot. *Pédoncule tertiaire.* Second degré de ramification d'un pédoncule composé. ‖ Se dit aussi du rameau de la branche qu'émet ce pédoncule.

TERTIANAIRE. adj. des 2 g. (pr. *ter-ci-a-nè-re*). Méd. Qui est relatif à la fièvre tierce. Peu usité.

TERTIO. adv. lat. (pr. *ter-ci-o*). Mot latin qui signifie Troisièmement, et qu'on emploie pour désigner le troisième article d'une série, 3°, quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo.*

TERTO. s. m. Métrol. anc. Mesure linéaire de l'Égypte. V. ZARETH.

TERTRE. s. m. Éminence de terre dans une plaine; monticule. Tertre élevé. Tertre couvert de gazon. Maison située sur un tertre. S'asseoir sur un tertre. Ce qui restait de seigneurs dans le quartier royal s'était approché du cardinal, qui, à vingt pas du roi, était assis sur un petit *tertre* de gazon façonné en banc pour les soldats. De Vigny. Il s'approcha de nous et vint se reposer sur le *tertre* où j'étais assis. (B. de St-P.)

— Se dit quelquefois des éminences qui recouvrent une sépulture. On n'a point élevé de marbres sur leurs humbles *tertres* ni gravé d'inscriptions à leurs vertus. (B. de St-P.) Parmi les plantes, la mauve rampante avec ses fleurs rayées de pourpre, et l'asphodèle avec sa longue tige garnie de belles fleurs blanches en étoiles, se plaisent à croître sur les *tertres* funèbres. (Id.)

— Techn. Espèce d'établi sur lequel les tanneurs font les tourbes ou mottes de vieux tan.

TERTULLIANISME. s. m. Hist. relig. Hérésie, opinion des Tertullianistes.

TERTULLIANISTE. s. m. Hist. relig. Partisan de Tertullien, après l'adhésion de celui-ci aux opinions montanistes.

TERTULLIEN. Docteur de l'Église, né vers 160 à Carthage, mort en 245. D'abord païen, il se convertit au christianisme, reçut les ordres sacrés, et donna l'exemple de toutes les vertus. Plus tard cependant il embrassa le montanisme, et y renonça pour former lui-même une secte nouvelle, qui eut peu de durée.

TERUEL. Géogr. Ville d'Espagne (Saragosse), chef-lieu de la province, sur le Guadalaviar, à 140 kil. de Saragosse; 7,500 hab.

TERUNCIUS. s. m. (pr. *te-ron-ci-uss*). Métrol. Anc. poids et monnaie des Romains, qui valait trois onces, ou le quart de l'as et du denier. V. QUADRANS.

TERVAGANT. s. m. Croy. pop. V. TERMAGANT.

TERZE. s. m. Anc. t. milit. Nom que l'on a donné à des corps espagnols, hollandais, italiens, de la force d'un gros régiment. On écrit aussi *Tercé.* V. ce mot.

TERZETTO. s. m. Musiq. Petit trio.

TES. Pluriel de l'adjectif possessif *Ton, ta.* V. TON.

TESA. s. f. Métrol. Mesure de longueur de Turin, valant 5 pieds, ou m. 1,7125.

TESCARET. s. m. Comm. Certificat des douanes du Levant, pour justifier que les droits d'entrée ont été payés. On dit aussi *Teskeré.*

TESCATILPUTZA. Myth. mex. Nom d'une ancienne divinité du Mexique. Sa fête, qui consistait en une espèce de jubilé, se célébrait tous les quatre ans.

TESCHDID. s. m. (littéral., *corroboration*). Gramm. or. Signe que les Arabes placent au-dessus d'une consonne, pour indiquer qu'elle doit être redoublée.

TESCHEN. Géogr. Ville des États autrichiens (Moravie), ch.-l. de cercle, à 20 kil. S.-E. de Mährisch-Ostrau; 5,000 hab. On dit quelquefois *Tiessin.*

— *Duché ou principauté de Teschen.* Un des duchés entre lesquels se partageait autrefois la Silésie. Après la réunion [illegible], les titres de *duc de Teschen, duc de Saxe-Teschen*, ont encore subsisté.

— Hist. *Traité de Teschen.* Paix conclue à Teschen, entre l'Autriche et la Prusse, le 13 mai 1779, par la médiation de la France et de la Russie, qui régla entre le partage de la Succession de Bavière.

TESCHRIFATDJI. s. m. Hist. ott. Grand-maître des cérémonies.

TESÉE. s. f. S'est dit pour Toise, longueur d'une toise.

TÉSER. v. a. et n. 1^er conj. Vieux mot qui signifiait Bander un arc, tirer de l'arc. On disait aussi *Teser.*

TÉSIN. Géogr. Rivière qui naît en Suisse, au mont St-Gothard, sépare les États sardes d'avec le royaume lombardo-vénitien, et se jette dans le Pô près de Pavie. Cours, 154 kil.

— *Canton du Tésin.* Le dix-neuvième de la confédération suisse, superf., 97 kil. sur 54; pop., 108,000 hab., presque tous Italiens et catholiques; ch.-l. Lugano. Pâturages magnifiques; nulle industrie.

— Hist. *Bataille du Tésin.* Victoire remportée par le général Murat sur les Autrichiens, le 31 mai 1800.

TÉSIR. v. a. et n. 2^e conj. V. TESER.

TESMOIGNER. v. a. et n. 1^er conj. Ancienne orthographe du mot Témoigner. V. TÉMOIGNER.

— *Tesmoigner quelqu'un.* Signifiait, Rendre un bon témoignage sur son compte.

TESMOING. s. m. Ancienne orthographe du mot Témoin.

TESQUES. s. m. pl. [illegible]

— *Tesques* s'est dit autrefois, dans quelques parties de la France, de certaines terres vaines.

TESSARACONDACTYLE. adj. des 2 g. [illegible] Zool. Qui a quarante doigts.

TESSARIE. s. f. [illegible] Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, [illegible] du Pérou, qui se plaisent au bord des eaux.

TESSARTHRONIE. s. f. [illegible]

TESSEAUX. s. m. pl. Anc. mar. S'est dit autrefois des barres de hune.

TESSELITE. s. f. Minér. Variété des [illegible]

TESSELLE. s. f. Constr. Verrerie de diverses [illegible] pavé.

TESSELLÉ, ÉE. adj. Constr. Qui est fait de carreaux, comme un damier. Ouvrage tessellé.

TESSÉRAIRE. s. m. (rad. *tessère*). Ant. [illegible], qui, ayant reçu la tessère, [illegible] en tribun militaire [illegible] dans les postes.

TESSÈRE. s. f. (lat. *tessera*). Antiq. rom. Petite tablette [illegible], qui reçoit diverses dénominations selon son usage particulier.

— *Tessère d'hospitalité.* Tablette que ceux qui contractaient ensemble les liens de l'hospitalité brisaient pour en [illegible] *Tessère à jouer.* Dé. *Tessère militaire.* Tablette qui, dans les armées romaines, servait à la transmission du mot d'ordre. ‖ *Tessère théâtrale.* Morceau d'ivoire qui servait de billet d'entrée dans les théâtres, et qui contenait l'indication de la place [illegible] porteur. ‖ *Tessère judiciaire* ou [illegible] dont on se servait pour voter. V. [illegible] *Tessère frumentaire.* [illegible] se servait pour les [illegible] d'argent au peuple [illegible] [illegible] attestation de leur victoire.

TESSIRÉ, ÉE. adj. Vieux mot qui signifiait fait en mosaïque.

TESSIN. Géogr. V. TÉSIN.

TESSON. s. m. [illegible] de vase de terre ou [illegible] de bouteilles, d'assiettes [illegible] Se blesser, se couper [illegible] haut sur un tesson. On dit aussi *tet.*

— Agric. Sorte de bêche concave.

— Mamm. V. TAISSON.

TESSU. s. m. S'est dit pour Tissu.

TESSULAIRE. adj. des 2 g. Minér. Qui se rapporte au cube.

— *Système tessulaire.* Ensemble de toutes les

formes dérivées du cube et de l'octaèdre régulier, et qui possèdent les propriétés générales de ces solides.

TESSURE. s. f. Pêch. Se dit de plusieurs pièces appelets, jointes les unes au bout des autres.

TEST. s. m. S'est dit pour le Crâne. La couture du *test* (Mont.).

TEST. s. m. (pr. *tes-te*; du lat. *testa*). Hist. nat. Enveloppe solide et calcaire qui protège le corps mou d'un très-grand nombre d'animaux invertébrés, comme les mollusques à coquille et les crustacés.

— Se dit aussi, par extens., de la carapace des tortues, et de la cuirasse des pangolins, des tatous, des crocodiles et de certains poissons.

— Bot. Pellicule, ordinairement lisse et écailleuse, qui revêt la surface extérieure de la graine.

— Chim. et métall. Scarificateur; vaisseau de terre dans lequel on fait en grand l'opération de la coupelle. On dit aussi *têt à vitrifier, têt à rôtir*, ou simplement *têt*.

TEST. s. m. (mot angl. qui signifie *épreuve*). Hist. mod. *Serment du test*. Serment auquel étaient tenus les fonctionnaires et officiers anglais; il consistait à déclarer qu'on ne croyait pas à la transsubstantiation, et qu'on regardait comme une idolâtrie le culte de la sainte Vierge et des saints. En Écosse, on y ajoutait la promesse d'être fidèle au roi régnant et aux lois du royaume.

— *Acte du test*. Acte du parlement d'Angleterre, de l'an 1672, selon les Bénédictins, et 1673, selon Larrey, qui ordonnait le serment du test. Cet acte avait pour but de reconnaître les catholiques cachés et de les éloigner des affaires. Il fut aboli en 1828.

TESTACÉ, ÉE. adj. (du lat. *testaceus*; rad. *testa*, coquille). Hist. nat. Qui est recouvert d'une coquille, d'un têt. || TESTACÉS. s. m. pl. Classe de mollusques dont le corps est recouvert d'une coquille. || On dit aussi, au sing., un testacé. L'huître, l'escargot est un testacé. Ce mot, qui eût pu s'appliquer aussi bien aux crustacés, à certains reptiles, à quelques zoophytes même, qu'aux mollusques à coquille, est assez vague, et se refuse à une formule générale quand on embrasse toute la série animale. Il doit être rejeté de la science, ou au moins disparaître de nos classifications.

TESTACÉE. adj. f. (du lat. *testa*, tesson). Se dit d'une petite colline qui se trouve à Rome, et qui est formée de débris de poteries.

TESTACÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *testa*, coquille; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une coquille.

TESTACELLE. s. f. (du lat. *testacella*; dimin. de *testa*, coquille). Moll. Genre de mollusques de la famille des limacinées, ordre des pulmonaires, établi pour une espèce de limaçine du midi de la France, qui est pourvue d'une très-petite coquille.

TESTACÉOGRAPHE. s. m. (ét., V. TESTACÉOGRAPHIE). Didact. Auteur d'une testacéographie.

TESTACÉOGRAPHIE. s. f. (du lat. *testaceus*, testacé, et du gr. γραφή, description). Didact. Description des testacés.

TESTACÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la testacéographie.

TESTACÉOLOGIE. s. f. (du lat. *testaceus*, testacé, et du gr. λόγος, discours). Didact. Histoire des testacés.

TESTACÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la testacéologie.

TESTACÉOLOGUE. s. m. (ét., V. TESTACÉOLOGIE). Didact. Celui qui s'occupe de testacéologie; auteur d'une histoire des testacés.

TESTACITE. s. f. (rad. lat. *testa*, coquille). Foss. Coquille fossile en général.

TESTADON. s. m. Pêch. Piquet faisant partie des filets appelés petite et grande pentière.

TESTAMENT. s. m. (du lat. *testamentum*; fait de *testari*, attester). Acte authentique par lequel une personne dispose pour le temps où elle n'existera plus, de tout ou partie de ses biens, et qu'elle peut révoquer. Testament valable. Testament nul. Testament fait, passé par-devant notaires. Faire, dicter son testament. Disposer de ses biens par testament. Donner, léguer une chose à quelqu'un par testament. Mettre une personne sur son testament, ne pas l'oublier dans son testament. Confirmer, révoquer un testament. Supposer un testament. Faire casser un testament. Ouvrir un testament. Exécuter un testament. C'était un conseil de régence qu'on lui demandait, afin de borner la puissance du régent, il fit son *testament* sur ce principe. (Anquet.) Le seul mot de *testament* me fait tressaillir de douleur. (Mol.) Un vieillard opulent laissa par son *testament* toute sa fortune à une jeune harpiste qui, conduite par sa mère, lui avait procuré quelques heures seulement de récréation, pendant sa dernière maladie. (Breton.) Sentant que l'affaire deviendrait sérieuse, il envoya chercher deux notaires à Madrid, pour leur faire faire son *testament*. Le Sage.) Cet homme m'a bien soufflé des *testaments*. (Id.)

— *Testament authentique* ou *solennel*. Celui qui est reçu par deux notaires en présence de deux témoins, ou par un notaire en présence de quatre témoins. || *Testament olographe*. Celui qui est écrit, daté et signé de la main du testateur. || *Testament mystique* ou *secret*. Testament écrit ou au moins signé par le testateur, et remis par lui clos et scellé à un notaire, en présence de six témoins. || *Testament inofficieux*. Testament dans lequel le testateur ne fait aucune mention de quelqu'un de ses proches héritiers de droit. || *Testament ab irato*. Celui qui est fait par un motif de haine, de ressentiment, de colère. || *Testament militaire*. Testament fait à l'armée, sans toutes les formalités nécessaires aux autres testaments || *Testament maritime*. Celui qui est fait sur mer, avec des formalités restreintes, comme le testament militaire.

— *Testament de mort*. Déclaration volontaire d'un criminel après sa condamnation à mort. Peu usité. || Se dit, par extens., de tout écrit qui atteste les derniers sentiments d'une personne. Cette lettre touchante est son testament de mort.

— *Testament politique*. Écrit politique attribué à certains hommes d'État, concernant les vues, les projets, les motifs qui ont dirigé ou qu'on suppose avoir dirigé leur conduite. Testament politique de Richelieu, de Colbert. Testament politique d'Albéroni.

— Prov. *Grande chère et petit testament*. L'homme prodigue laisse peu de bien à ses héritiers.

— *Ancien Testament*. Les livres saints qui ont précédé la venue de Jésus-Christ. || *Le Nouveau Testament*. Les livres saints postérieurs à la naissance de Jésus-Christ. Ils se disent aussi en parlant de l'alliance de Dieu avec les hommes. L'Ancien *Testament* n'était que la figure du Nouveau. (Acad.) Tout est nouveau dans ce mystère; c'est le Nouveau *Testament* de notre Sauveur, et on commence d'y boire ce vin nouveau dont la céleste Jérusalem est transportée. (Boss.)

— Anc. jurispr. *Testament nuncupatif*. Testament qui se faisait de vive voix. A Rome, le testament nuncupatif devait être prononcé en présence de sept témoins.

— Diplom. Testament s'est dit, au moyen âge, de presque tous les genres de chartes. On disait, Testament de donation, de dot, de liberté ou de manumission, de vente, etc. Testament des rois, des évêques, des seigneurs, etc.

— Hist. ecclés. *Droit de testament*. Droit que les évêques se sont arrogé pendant longtemps, de disposer et de jouir, en pleine propriété, tantôt de la neuvième partie, tantôt même du quart des legs pieux d'un testament.

— Philol. *Testament des douze patriarches* ou *des douze fils de Jacob*. Ouvrage dont l'original grec se trouve dans plusieurs bibliothèques, et est même assez commun dans le Levant. On en ignore l'auteur.

TESTAMENTAIRE. adj. des 2 g. (rad. *testament*). Qui appartient, qui a rapport au testament.

— *Héritier testamentaire*. Héritier institué par testament. || *Exécuteur testamentaire*. Celui qui est chargé de l'exécution d'un testament. || *Disposition testamentaire*. Disposition contenue dans un testament.

— Législ. rom. *Loi testamentaire*. Loi portée par le dictateur Cornélius Sylla, qui prononçait la peine de mort contre les esclaves, et la déportation avec confiscation de biens contre les personnes libres, auteurs ou signataires de faux testaments.

TESTAMENTER. v. n. 1re conj. Faire son testament. Il a *testamenté* tout d'une autre manière. (Regn.) Ce mot, forgé par Regnard, n'a guère été employé que par lui.

TESTAMENTEUR. s. m. S'est dit pour Exécuteur testamentaire.

TESTARD, ARDE. adj. et s. Vieux mot qui signifiait Entêté, têtu.

TESTART. s. m. Archéol. Monnaie d'Angleterre, qui valait 18 deniers.

TESTATEUR, TRICE. s. (rad. *tester*). Celui, celle qui fait un testament. L'intention, la volonté du testateur. La testatrice l'a ordonné, l'a ainsi voulu. De quelque défiance qu'un *testateur* soit armé contre son héritier, si l'héritier sait bien se masquer, le *testateur* en est toujours la dupe. (Le Sage.) Elle ne pouvait charger de cette commission un homme plus propre à l'exécuter que ce parent, qui, devant être un jour son légataire universel, avait plus d'intérêt que personne à m'écarter de la *testatrice*. (Id.)

TESTE. s. f. Ancienne orthographe du mot *tête*.

— *Juger de la teste de quelqu'un*. Être juge dans une affaire capitale. Il vous siéra bien de vouloir entreprendre de juger de la *teste* de celui par le moyen duquel vous avez l'autorité de juger tout le monde. (Mont.)

TESTÉ. part. pass. du v. n. Tester. Il est invariable.

TESTÉ, ÉE. part. pass. du v. a. Tester. S'empl. adjectiv.

TESTER. v. n. 1re conj. (du lat. *testari*; rad. *testis*, témoin, parce que, chez les Romains, les testaments devaient être faits devant des témoins). Faire un testament; déclarer par un acte ce que l'on veut qui soit exécuté après sa mort. Mourir sans avoir testé. Être privé de la faculté de tester. Je sortis vite pour faire ce qu'il m'ordonnait, laissant auprès de lui la dame Jacinthe, qui craignait encore plus que moi qu'il ne mourût sans *tester*. (Le Sage.

TESTER. v. a. 1re conj. Techn. Rétablir un peigne de tisserand, en substituant d'autres dents aux anciennes.

TESTI (Fulvio). Poète italien, né à Ferrare en 1593, mort vers 1646, fut bibliothécaire d'Alphonse II, secrétaire d'État d'Alphonse III, et remplit diverses missions.

TESTICULAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient au testicule. Cordon testiculaire. Vaisseaux testiculaires.

TESTICULE. s. m. (du lat. *testiculus*; rad. *testis*, témoin, parce que les testicules rendent témoignage de la virilité). Anat. Nom donné à deux organes glanduleux, ovoïdes, contenus, chez l'homme et la plupart des mammifères, dans une poche cutanée, et destinés à sécréter le sperme. Ils sont formés par une membrane fibreuse et albuginée, et par une substance grise et mollasse, composée d'une multitude de canaux flexueux et entrelacés, qui sont les conduits séminifères. Le testicule droit. Le testicule gauche.

— Anc. anat. S'est dit de deux petites glandes rondes qui se trouvent dans le cerveau.

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille du genre buccin.

— Bot. *Testicule de chien*. Nom vulgaire de l'orchis mâle.

TESTICULÉ, ÉE. adj. Zool. Qui est muni de testicules.

TESTIÈRE. s. f. (rad. *teste*). Armure dont on couvrait autrefois la tête du cheval de guerre.

TESTIF. s. m. Comm. Poil de chameau. Peu usité.

TESTIFIER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Tester, attester.

TESTIMONIAL, ALE. adj. (du lat. *testimonialis*; rad. *testimonium*, témoignage). Qui rend témoignage. Il n'est guère usité que dans ces locutions. *Lettres testimoniales*. Lettres qui rendent témoignage de la conduite, des mœurs de quelqu'un. *Preuves testimoniales*. Preuves par témoins. || Au pl., *testimoniaux*.

TESTIMONIALEMENT. adv. Prat. D'une manière testimoniale, par témoins.

TESTON. s. m. (rad. *teste*). Archéol. Monnaie d'argent frappée sous Louis XII, en 1513, sur laquelle la tête du roi était représentée. Les testons, qui valaient 10 sous 2 deniers, s'élevèrent successivement jusqu'à 12 sous 6 deniers: ils furent mis hors de cours par Henri III.

— Monnaie d'argent d'Angleterre, de Henri VIII et d'Édouard III. Le teston valut successivement, 12, 9 et 6 deniers.

— *Teston rogné*. Se disait, fig., d'un ignorant, parce que les monnaies rognées n'ont plus de lettres ou de légende.

— Prov. *N'avoir pas un teston*. Être fort pauvre. || *Avoir toujours le teston au gousset*. Avoir toujours de l'argent sur soi. || *Ne valoir pas un teston*. Être de vil prix. || *Il ne donnerait pas un teston pour un quart d'écu*. Il y regarde de fort près.

— Par un mauvais jeu de mots. *Avoir l'âge d'un teston*. Avoir quinze ans.

— Métrol. Monnaie d'argent de Portugal, de 1799, valant fr. 0,62. || Monnaie de Portugal, de 1802, valant fr. 0,61.

TESTONE. s. m. Métrol. Monnaie d'argent des États de l'Église. Le *testone de Rome* vaut fr. 1,81. || Le *testone de Bologne* vaut fr. 1,66. || Il y avait autrefois, dans différentes villes d'Italie, des *testoni* dont la valeur se rapprochait de ceux-ci.

TESTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Testonner. S'empl. adjectiv.

> Et ma tête ainsi *testonnée*,
> D'un chapeau de fleurs fut ornée. (SCARRON.)

TESTONNER. v. a. 1re conj. (rad. *teste*). Peigner, accommoder les cheveux, la tête. Toutes ces femmes de Saint-Germain se font *testonner* par la Martin. (Mme de Sévigné.)

> Ces deux veuves en badinant...
> L'allaient quelquefois *testonnant*,
> C'est-à-dire ajustant sa tête. (LA FONTAINE.)

— Battre; donner des coups sur la tête.

— S'est dit fig. pour Outrager, piquer. Catulle qui avait *testonné* si rudement César. (Mont.) Ce verbe est vieux et inusité maintenant dans toutes ses acceptions.

— SE TESTONNER. v. pron. Se coiffer, s'arranger les cheveux. Un empereur mourut de l'esgratignure d'un peigne en se *testonnant*. (Montaigne.)

TESTONNEUR. s. m. S'est dit pour Coiffeur. A l'issue des salles du logis des dames, estoient les parfumeurs et *testonneurs*. (Rabel.)

TESTRY. Géogr. Ancien village du département de la Somme, près de Péronne.

— Hist. *Bataille de Testry*. Bataille gagnée par Pépin, duc d'Austrasie, sur Thierry III, en 687. Après cette victoire, Pépin força le roi à conclure la *paix de Testry*, et à lui donner le titre de maire du palais.

TESTUDINAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *testudo*, tortue). Didact. Qui ressemble à l'écaille de tortue.

TESTUDINÉ, ÉE. adj. (du lat. *testudo*, tortue). Zool. Qui ressemble à une tortue. || TESTUDINÉS. s. m. pl. Famille de reptiles qui a pour type le genre tortue.

TESTUDINIDE ou **TESTUDINOÏDE.** adj. des 2 g. Zool. V. TESTUDINE.

TESTUDO. s. f. (mot lat. qui signifie *tortue*). Anc. méd. Tumeur de la tête, dont la forme a été comparée à celle d'une écaille de tortue.

TESTULE. s. m. Bot. Membrane extérieure de l'ovule.

TESURE. s. m. Vieux mot qui signifiait Filet, panneau.

TÊT. s. m. V. TESSON.

TÊT. s. m. Le crâne. Avoir le têt fêlé, brisé. Vieux. On a dit aussi *test*.

— Vener. Partie de l'os frontal d'où partent les pivots de la tête du cerf.

— *Cerf qui a les meules dans le têt*. Qui a les meules très-basses.

TÊT. s. m. Hist. nat. V. TEST.

— Chim. et métall. *Têt, têt à vitrifier, têt à rôtir*. V. TEST.

TET. Géogr. Rivière de France (Pyrénées-Orientales); se jette dans la Méditerranée à 12 kil. E. de Perpignan. Cours, 110 kil.

TÉTANIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *tetanus*, tétanos; *forma*, forme). Médec. Qui a l'apparence du tétanos.

TÉTANIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui tient au tétanos. || Qui est de la nature du tétanos. Affections tétaniques.

TÉTANOCÈRE. s. m. (ét. gr., τέτανος, tendu, dressé; κέρας, corne). Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des latérisetes.

TÉTANOS. s. m. (pr. *té-ta-noss*; du gr. τείνω, je tends). Médec. Maladie caractérisée par la tension convulsive d'un plus ou moins grand nombre de muscles, et quelquefois de tous les muscles soumis à l'empire de la volonté.

— *Tétanos général* ou *tétanos droit*. Celui qui s'étend à tout le corps, qu'il maintient dans un état permanent de rigidité. || *Tétanos imparfait*. Celui qui est borné à plusieurs parties seulement. || *Tétanos traumatique*. Celui qui succède à une blessure, aux plaies avec déchirement, aux morsures, aux brûlures, aux opérations chirurgicales. || *Tétanos spontané*. Celui qui se manifeste sous l'influence obscure de causes prédisposantes ou occasionnelles, telles que le froid, la chaleur, les émotions vives, des agitations violentes du système nerveux.

TÉTANOTHRE. s. m. Antiq. Cosmétique que l'on croyait propre à faire disparaître les rides. V. TENTIPELLE.

TÉTAR. s. m. Mar. Bloc de bois sur la tête duquel on a creusé un cran pour loger un réa de poulie. On place un tétar sur chaque bord du bâtiment, près des plats-bords.

TÊTARD. s. m. (pr. *tê-tar*; rad. *tête*). Erpét. Nom donné au petit de la grenouille, du crapaud et des autres batraciens, depuis le moment où il sort de l'œuf, jusqu'à celui où, à la suite de diverses métamorphoses, il passe à l'état adulte. Le têtard est surtout caractérisé par une tête très-grosse et une queue mince.

— Agric. Saule qu'on étête et qu'on émonde de manière qu'il se forme une touffe épaisse au sommet du tronc.

— Eaux et for. Arbre qui, dans les coupes de bois, est conservé comme tête de limite.

— Ichthyol. Nom spécifique d'un holocentre.

TETARTIN. s. m. Minér. Espèce de feldspath à base de soude.

TÉTARTOÈDRE. s. m. (ét., V. TÉTARTOÉDRIE). Minér. Cristal qui offre le phénomène de la tétartoédrie.

TÉTARTOÉDRIE. s. f. (ét. gr., τέταρτος, quatrième; ἕδρα, base). Minér. État d'un cristal en pyramide carrée, dont chaque face a un mode particulier d'inclinaison sur sa base.

TÉTARTOÉDRIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui offre le caractère de la tétartoédrie.

TÉTARTOPHIE. s. f. (ét. gr., τέταρτος, quatrième; φύειν, naître.) Médec. Fièvre rémittente quarte.

TÉTARTOPRISMATIQUE. adj. des 2 g. (du gr. τετάρτη, quart, et du lat. *prismaticus*). Minér. Qui a la forme d'un prisme, et n'en montre que le quart des faces.

TÉTASSES. s. f. pl. (rad. *teter*). Mamelles flasques et pendantes. Il est libre et ne se dit que par mépris.

TÊTE. s. f. (du lat. *testa*, crâne). Partie qui forme l'extrémité supérieure du corps, et dont les cavités renferment les principaux organes des sens. Chez l'homme, elle tient au reste du corps par le cou. Tête bien proportionnée. Grosse tête. Tête difforme. Tête plate, ronde, pointue. Le devant, le derrière, le haut, le sommet de la tête. Branlement de tête. Signe de tête. Lever la tête. Baisser la tête. Tourner la tête. Pencher la tête. Hocher la tête. Examiner quelqu'un de la tête aux pieds, depuis les pieds jusqu'à la tête. Tomber la tête la première. Couper, trancher la tête à un criminel. On vit saint Louis baisser sa *tête* sacrée aux pieds des pauvres qui lui représentaient Jésus-Christ. (Fléch.) Le cou soutient la *tête* et la réunit avec le corps. (Buff.) Idoménée écoutait ce discours la *tête* baissée et sans répondre. (Fénel.) Il lui fit un signe de *tête*, n'étant pas dans l'usage de faire la révérence. (Volt.) Vous n'avez que faire de hocher la *tête* et de me faire la grimace. (Mol.) Il n'en peut plus, et dit qu'il sent dans la *tête* les plus grandes douleurs du monde. (Id.) Lorsqu'on a, comme moi, épousé une méchante femme, le meilleur parti qu'on

puisse prendre est de s'aller jeter dans l'eau la tête la première. (Id.) A cette vue, elle se troubla et détourna la tête pour que Paul ne la vît pas pleurer. (B. de St-P.) Je reposerai ma tête sur ton sein, je réchaufferai mon cœur contre ton cœur. (Id.) Je vis passer huit chameaux décorés de banderolles: j'appris qu'ils étaient chargés de *têtes* de rebelles. (Id.) J'ai le froid sur la *tête* et la mort dans le cœur. (De Vigny.)

— Se dit aussi en parlant des animaux, et même des poissons et des reptiles, chez qui la tête tient immédiatement au corps. La tête d'un cheval, d'un âne, d'un mouton. La tête d'un coq, d'un dindon, d'un perroquet. La tête d'une couleuvre. Une tête de carpe, de brochet, [illegible], de merlan. La *tête* du chat sauvage est plus large et plus forte que celle du chat domestique. (L. Ardant.) L'inconnu donna la tête du bon à son valet. (Volt.) Il n'y eut pas encore un grand mal, quand un chasseur, pour s'attirer la protection de Diane, y suspendit la *tête* d'un loup. (B. de St-P.) Je le comptais pour la vingtième fois, quand tout à coup ma mule, levant la *tête*, s'arrêta au milieu du grand chemin. (Le Sage.) Je dis que c'est une *tête* de veau bien fraîche et des meilleures. (Id.) Tenez, voilà la *tête* et les pieds du chapon. (Rac.) L'oiseau rouge a la *tête* d'un beau noir. (Buff.) Un corbeau, qui venait fondre sur ces *têtes* de poissons, fut la proie du renard. (Id.) Le cotte raboteux a la *tête* allongée. (Lacép.)

— *Tête-bêche*. V. ce mot.

— *Examiner quelqu'un de la tête aux pieds, depuis les pieds jusqu'à la tête*. Signifie quelquefois l'examiner en détail et avec attention. Ils commencèrent à m'examiner depuis les pieds jusqu'à la *tête*, sans daigner me répondre une syllabe. (Le Sage.)

— *Tête de mort*. Tête humaine dont il ne reste que la partie osseuse. Ces fossoyeurs chantent des airs à boire en jouant avec des *têtes* de mort. (Volt.)

— *Avoir la tête enfoncée dans les épaules*. Avoir le cou extrêmement court. Représentez-vous un petit homme haut de trois pieds, extraordinairement gros, avec une *tête* enfoncée entre les deux épaules. (Le Sage.)

— *Mettre la tête de quelqu'un à prix*. Promettre une somme à qui le tuera. La tête de ce brigand est mise à prix, est à prix.

— *Perdre la tête, porter sa tête sur un échafaud*. Avoir la tête tranchée sur un échafaud. Le chef de la révolte porta sa tête sur un échafaud. ‖ On dit dans le même sens, *Sa tête tomba sur l'échafaud, sur un échafaud*. Vous serez à moi, Marie, ou ma *tête* tombera sur l'échafaud. (De Vigny.)

— *Il lui en coûta la tête, il paya de sa tête*. Il subit la mort. ‖ Dans un sens analogue, *Risquer, hasarder sa tête pour le service de quelqu'un, répondre d'une chose sur sa tête*. Je réponds de son arrestation sur ma *tête*, sire. (De Vigny.)

— Par exagér. *Je parierais ma tête, ma tête à couper*. Je parierais tout ce qu'on voudrait, je me soumettrais à perdre tout ce qu'on voudrait. ‖ On dit de même, pour affirmer fortement une chose, *Je mettrais ma tête à couper que cela est, que cela n'est pas*.

— Fig. *Lever la tête*. Se montrer, paraître avec plus de hardiesse. Vous commencez à lever la *tête*. (Boss.)

— Fig. *Aller partout tête levée, la tête levée*. Aller partout sans crainte aucun reproche, aucun affront.

— Se dit aussi en mauvaise part, pour marquer l'effronterie, l'impudence. Le crime va la *tête* levée; la vertu rougit et se cache. (Mass.)

— Fig. et fam. *Tête baissée*. Inconsidérément, téméraireraent. Aller au combat tête baissée.

Une chaque souris donna *tête* baissée
Dans un nid de belette. (La Font.)

— Avec *tête*, avec chaleur. Donner tête baissée dans une affaire. Je donnai tête baissée dans ce projet extravagant, et nous en commençâmes l'exécution dès le lendemain. [illegible] (Le Sage.) ‖ *Donner tête baissée dans un* [illegible] donner complètement dans un piège [illegible] souffrir l'entêtement où vous êtes pour [illegible] et que vous donniez *tête* baissée dans tous les pièges qu'elle vous tend. (Mol.)

— Fig. et fam. *Il s'y est jeté* [illegible] Se dit en parlant d'un homme qui s'est engagé brusquement et sans réflexion dans une affaire périlleuse.

— Fig. et fam. [illegible] *par-dessus la tête*. [illegible]

— Fig. et fam. *Ne savoir où donner de la tête*. Ne savoir que devenir. Il ne sied à personne de [illegible], encore moins [illegible] et qui ne sait où donner de la *tête*. (Le Sage.)

— Fig. et fam. *Laver la tête à quelqu'un*. Lui faire une réprimande sévère. Le marquis fut on parut fort en colère contre son intendant, dit qu'il lui laverait la *tête*, et qu'il prétendait que je fusse payé régulièrement de quartier en quartier. (Le Sage.)

— Fig. et fam. *Chanter, crier à pleine tête, à tue-tête, du haut de sa tête*. Chanter, crier de toute sa force. Il était d'un sang [illegible], et chantait à pleine *tête* en apportant ses [illegible]. (Le Sage.) La maîtresse criait à pleine *tête*: Où est ma robe? Elle était ici tout à l'heure. (Id.)

Et cette autre personne [illegible]
Crierait du haut de sa tête. (La Font.)

— Fig. et pop. *Jeter une marchandise à la tête*. L'offrir à vil prix. Il y avait tant de poisson qu'on le jetait à la tête. ‖ *Jeter une chose à la tête de quelqu'un*. La lui offrir sans qu'il la demande. Depuis qu'il est riche et qu'il veut se marier, on lui jette les partis à la *tête*. (Acad.)

Et je vis par les vers qu'à la *tête* il nous jette,
De quel air il fallut que fût fait le poète. (Mol.)

— *Se jeter à la tête de quelqu'un*. Le rechercher avec trop d'empressement, lui faire toutes les avances. Il a la mauvaise habitude de se jeter à la tête des gens.

— Prov. et fig. *Grosse tête peu de sens*. La grosseur de la tête n'est pas un indice de la capacité de l'esprit. ‖ *Être bien chaudement la tête au ruisseau*. Être affligé d'un grand malheur. ‖ *On voit bien à ses yeux que sa tête n'est pas cuite*. Se dit d'un ivrogne. ‖ *Quand le diable vous tient par un cheveu, il faut lui abandonner toute la tête*. (Prov. allem.)

— Prov., fig. et pop. *Y aller de cul et de tête, y aller de cul et de tête comme une corneille qui abat des noix*. S'employer avec ardeur, se donner beaucoup de mouvement pour faire réussir une chose.

— Pop. *Tête de bœuf, tête de mulet, tête d'âne*. Qualifications injurieuses dont on se sert dans la colère, en parlant à des personnes bornées, entêtées, ignorantes. He bien! vous ai-je dit comme cela, *tête* de bœuf? (Mol.)

— *Tête* signifie aussi Le crâne, la partie qui comprend le cerveau. Se donner un coup à la tête. Se casser, se fendre la tête. Se faire un trou à la tête. Je reçus le coup à la *tête*, et j'en fus si étourdi dans le moment, que je pensai tomber à la renverse. (Le Sage.) Je lui plongerai un poignard dans le sein, ou lui casserai la *tête* d'un coup de pistolet, et je me sauverai, si je puis, en Espagne. (Id.)

Ah! je te casserai la *tête* assurément,
Si tu ne veux, maraud, t'expliquer autrement. (Mol.)

— *Sa tête a porté*. Se dit d'un coup que l'on s'est donné en tombant.

— *Avoir la tête pelée, la tête chauve*. N'avoir plus de cheveux, ou n'en avoir point sur une partie de la tête. [illegible] autre esclave qui a sur sa tête chauve une calotte de drap brun, si vous [illegible] qu'il a souffert à Alger. (Le Sage.)

— Se dit même quelquefois de l'intérieur de la tête. Mal de tête. Douleur de tête.

Madame eut avant hier la fièvre jusqu'au soir,
Avec un mal de *tête* étrange à concevoir. (Mol.)

— Dans un sens analogue. Il y a des personnes dont les sentiments sont dans la *tête* et ne descendent pas jusqu'au cœur. (Boiste.)

— Fig. *Mettre son cœur dans sa tête*. Faire céder tous les sentiments du cœur aux intérêts de son ambition, de sa politique.

— *Avoir la tête pesante, embarrassée*. Avoir dans la tête un sentiment de pesanteur, d'embarras.

— *Avoir cinquante ans, soixante ans sur la tête*. Être âgé de cinquante ans, de soixante ans. Il est vrai que la marquise était encore plus laide que vieille, quoiqu'elle eût soixante bonnes années sur la *tête*. (Le Sage.)

— Fig. *Il y a eu beaucoup de têtes cassées à ce siège, ce siège a coûté bien des têtes*. On y a tué beaucoup de monde.

— Fig. et fam. *Fendre la tête à quelqu'un*. L'incommoder en faisant un grand bruit. Ces enfants me fendent la tête avec leurs cris. ‖ On dit de même, *Il crie, il fait un bruit à fendre la tête*. [illegible] J'ai un très grand mal de tête.

— Fig. et fam. *Rompre la tête à quelqu'un*. L'importuner en lui tenant des discours inutiles ou qui lui déplaisent. Ne vous rompez pas davantage la *tête*, et songez à demander pardon à votre femme. (Mol.) Allez donc, et cessez de nous rompre la tête. (Rac.) Je ne puis donc gagner sur vous que vous abandonniez tous ces sots discours qui n'aboutissent à rien qu'à me rompre la *tête*. (Gall.)

Pois, chez nos compère la *tête*
De ces [illegible] (La Font.)

— *Se rompre la tête à faire quelque chose*. S'y appliquer avec une grande contention d'esprit. Il se rompait la tête à faire des vers, à chercher de nouveaux [illegible].

— Fig. et fam. *C'est un casse-tête*. V. CASSE-TÊTE.

— Fig. et fam. *Avoir la tête mal timbrée, la tête fêlée*, [illegible] un peu fou.

— Fig. et fam. *Tourner la tête à quelqu'un, lui faire tourner la tête*. L'étourdir, l'exciter. Ce [illegible]

— Signifie encore, Lui donner des espèces de vertiges qui changent entièrement sa façon de penser, ses sentiments. Cette femme lui a tourné la tête. [illegible] la tête. La gloire est une femme bien capable de faire tourner les meilleures *têtes* [illegible]. Ce discours lui tourna la tête. [illegible] (Volt.) [illegible] tourner la *tête*. (De Vigny.)

— *La tête lui tourne*. Se dit [illegible] qui se trouve élevé [illegible] bas d'un lieu très élevé.

— Fig. et fam. Se dit, 1° de ceux qui se troublent dans le péril ou dans une occasion importante. La frayeur le saisit, et la tête lui tourna au point qu'il ne sut pas même se défendre. ‖ 2° De ceux qui s'enflent et se méconnaissent dans la prospérité. Je ne m'étonne plus si la *tête* tourne à des personnes du commun qui parviennent brusquement à des postes élevés, puisqu'une place de page inspire de l'orgueil à un gentilhomme. (Le Sage.) ‖ 3° De ceux qui deviennent fous. Il apprit un jour la mort d'un riche contador dont il se trouvait l'unique héritier; il ne fut point à l'épreuve d'une si joyeuse nouvelle: la *tête* lui tourna. (Le Sage.)

— *Porter, monter à la tête*. Se dit d'une odeur forte, des fumées de certains vins, de la vapeur du charbon. Ce vin est violent, il porte à la tête. Ce parfum est léger, il ne monte pas à la tête. Oui, le vin par monte à la *tête*. (Mol.) En m'en retournant au palais du roi mon oncle, les vapeurs du vin me montaient à la *tête*. (Gall.)

— Fig. Quelques vapeurs d'avarice et d'ambition me montèrent subitement à la *tête*. (Le Sage.)

— *Avoir la tête bonne*. Boire beaucoup sans s'enivrer.

— *Par la tête!* ou simplement *tête!* Sorte de jurement, d'imprécation autrefois en usage. Par le sang, par la *tête* [illegible] Ah, *tête!* ah, ventre! que ne le trouvé-je à cette heure avec tout son secours! (Id.)

— Prov. et fig. *C'est vouloir donner de la tête contre les murs*. C'est vouloir, c'est tenter une chose impossible. ‖ *Tête de fou ne blanchit jamais*. Se dit parce que la folie [illegible] ‖ *A laver la tête d'un Maure, d'un âne, on perd son savon, sa lessive*. C'est perdre sa peine et son temps que de vouloir instruire, corriger une personne stupide, incorrigible. ‖ *Avoir martel en tête*. Avoir de l'inquiétude, du souci. [illegible] *qu'un, lui donner martel en tête*. ‖ *Mal de tête* [illegible] et d'intérêt, et qui sont toujours de la même opinion.

— *Tête* se dit encore de l'esprit, de l'entendement, de l'imagination. Avoir quelque chose en tête. [illegible] une chose. Se mettre des chimères, des sottises en tête. [illegible] de lui ôter de la *tête*. (Id.) Je cherche [illegible] dans ma *tête* un homme qui nous soit affidé, [illegible] sortis de Séville la *tête* pleine de chimères, et la bourse presque vide d'argent. [illegible] lui sortir de la *tête*. (De Vigny.)

— *Mettez-vous en tête*, [illegible] Homme de beaucoup de jugement, de beaucoup de capacité. C'est une des plus fortes têtes du conseil. ‖ *Tête sage, rassise, posée*. Homme d'un esprit droit, d'une imagination réglée. ‖ *Tête* [illegible] Homme [illegible] laisse aller à tout ce qu'on lui suggère. ‖ *Tête légère*. Homme qui a peu de suite, peu de tenue dans ses idées, dans sa conduite. Les *têtes* légères [illegible] ‖ *Tête folle*, et fam., *tête* [illegible] *de girouette*. Se dit en général d'une personne frivole, qui manque de conduite, de jugement. [illegible]

— Fig. et fam. *Tête carrée*. Homme qui a [illegible]

— *Avoir la tête chaude*. S'irriter, s'emporter [illegible] froid.

— [illegible] autre. (Le Sage.)

— [illegible]

— *Il a encore toute sa tête*. Se dit en parlant d'un vieillard ou d'un malade dont le jugement n'est point affaibli. ‖ Dans le sens contraire, *Il n'a plus sa tête, il n'a plus de tête*.

— *Un homme de tête*. Un homme qui réunit la fermeté à la capacité. Outre cela, il était [illegible] seils. (Le Sage.)

— *Conserver sa tête*. Garder tout son sang-froid dans une circonstance embarrassante, périlleuse. ‖ Dans le sens contraire, *Perdre la tête, n'avoir plus sa tête* [illegible] Non, non, tout n'est pas [illegible] Kotzebue [illegible] cette brave femme [illegible]

— *Agir, payer de sa tête*. Prendre un parti avec sang-froid et résolution dans une affaire difficile.

— Fam. *Faire un coup de tête*. Faire résolument et sans réflexion une chose [illegible] *les coups de tête*. Faire des [illegible] seil de personne.

[illegible]

— On dit dans un sens [illegible] *qu'à sa tête, ne vouloir rien faire qu'à sa tête*. ‖ *Faire un coup de sa tête* signifie encore, Faire de soi-même une fausse démarche.

— *Passer de la tête*. [illegible] être mis en [illegible] sent de la *tête*. (Mol.)

— Fam. *Échauffer la tête de quelqu'un*. Im[illegible] rire d'une autre sorte? (Mol.)

— Fig. *Tenir tête, faire tête*. [illegible] *tête à trois feux*. (De Vigny.) Pour sa femme, [illegible]

— Fig. [illegible]

— *Mettre un homme en tête* [illegible] barrasse beaucoup.

— [illegible] (Boss.)

— *Mettre une rente viagère sur la tête de quelqu'un*. [illegible] jouir durant la vie de quelqu'un.

— *Cette rente* [illegible] *d'un tel*. [illegible] ment.

— Fig.

[illegible]

— *Tête* se dit [illegible] Dans la monarchie absolue, le bonheur de [illegible] (Boiste.)

— *Tête couronnée*. Empereur ou roi. [illegible] messieurs pour pensionnaires. (Le Sage.)

— Prov. *Autant de têtes, autant d'opinions*. [illegible]

— Se dit de même en parlant des animaux [illegible] Les droits sur les bestiaux se payent par têtes.

— *Payer tant par tête*. Payer tant à [illegible]

— [illegible] une tête de Raphaël, de Titien. Une tête de Canova.

— En parlant des monnaies et des médailles. La *tête*. Le côté où est [illegible]

— [illegible]

[illegible] gne. (Félib.)

— Se dit, par extens., pour Chevelure. Avoir a tête belle. Avoir une belle tête. Se friser, se boucler la tête.

— Tête naissante. Cheveux qui commencent à revenir, après avoir été rasés ou coupés de très-près.

— *Tête* s'applique, par analogie, au sommet de certaines choses, et particulièrement des arbres, des plantes. Montagne qui élève sa tête jusque dans les nues. Un arbre coupé par la tête. Les longs pins de la montagne balancent leurs *têtes* harmonieuses. (A. Mart.) Il allait avec lui dans les bois voisins déraciner de jeunes plantes de citronniers, d'orangers, de tamarins, dont la *tête* ronde est d'un si beau vert. (B. de St-P.) Le pavot dans les champs lève sa *tête* altière. (Mich.)

Un vent frais fait rider la surface des eaux.
Et courbe, en se jouant, la *tête* des roseaux.
(Michaud.)

— En parlant des légumes, il désigne, tantôt l'extrémité d'en haut. Une tête de chou, de chou-fleur. Des têtes d'artichaut. ‖ Tantôt l'extrémité inférieure. La tête d'un ognon. La tête d'un poireau. Une tête d'ail.

— Dans les fruits, Extrémité opposée à la queue. Poire à deux têtes. Pommes qui se gâtent par la tête.

— *La tête d'un clou, d'une vis.* L'extrémité ronde ou aplatie qui est opposée à la pointe. ‖ *La tête d'une épingle.* Le petit bout arrondi qui retient l'épingle dans la toile ou l'étoffe, et l'empêche de s'y enfoncer entièrement. ‖ *La tête d'une aiguille.* Le bout qui est percé pour y passer le fil.

— Commencement d'un livre, d'une liste, d'une lettre, etc. Mettre un avertissement, une préface à la tête d'un livre. Son nom est à la tête de la liste des souscripteurs. Votre nom, Seigneur, est un nom de tendresse, que nous mettons avec confiance à la *tête* de toutes les supplications qui montent vers vous. (Mass.) Nunez me fit voir une préface qu'il prétendait mettre à la *tête* d'un recueil de comédies qu'il avait sous presse. (Le Sage.)

— *Une tête de lettre.* Une feuille de papier à lettre sur laquelle on a fait imprimer les premières lignes.

— *La tête d'un bois, d'un canal, d'un étang.* L'endroit où ils commencent.

— *La tête d'une station de fiacres, de cabriolets.* L'endroit où commence une station de fiacres, de cabriolets de place. ‖ Se dit quelquefois de la voiture qui se trouve à la tête de la station, qui est la première de la file. Prendre la tête. Faire marcher la tête.

— Partie d'une armée, d'un corps de troupe, d'un cortége, etc., qui marche la première. La tête d'une armée, d'une colonne, d'un régiment, d'une compagnie. La tête d'un cortége, d'un convoi. Marcher en tête. Prendre la tête. Être placé en tête.

— *Officier cassé à la tête de sa compagnie.* En présence de sa compagnie, devant les premiers rangs.

— *A la tête.* A la première place, au premier rang. Se mettre à la tête les troupes, à la tête des rebelles. Charger à la tête de son régiment. Être à la tête du conseil. Porter la parole à la tête de sa compagnie. Elle marche comme un général à la *tête* d'une armée royale. (Boss.) Il se disposait à venir lui-même à la *tête* des infidèles. (Fléch.) Il charge jusqu'à six fois à la *tête* de six corps différents. (Mass.) Le roi crut qu'en faisant paraître le duc de Bourgogne, son petit fils, à la *tête* des armées de Flandre, la présence de l'héritier présomptif de la couronne ranimerait l'émulation. (Volt.) Le roi de Scythie délogea dans la nuit avec la princesse Aldée, bien résolu de venir combattre pour elle à la *tête* de trois cent mille Scythes. (Id.) Le roi de France était à la *tête* de son armée. (Anquet.) On vit sortir du château un officier à la *tête* d'un détachement des gardes. (B. de St-P.)

— *Être à la tête des affaires.* Avoir la principale direction des affaires. Lorsqu'il revenait à la maison, ce n'était plus un homme, mais un diable, ce qui avait fait prendre à sa femme le parti de le maîtriser et de se mettre à la *tête* des affaires de son commerce. (Le Sage.) ‖ On dit de même, *Être à la tête d'une maison*, *d'une administration, d'une entreprise.*

— *Tête à tête.* loc. adv. Seul à seul. Être tête à tête. Parler, s'entretenir tête à tête. Jouer, dîner tête à tête. L'empereur de la Chine, en dînant avec elle *tête à tête*, eut la politesse de bannir l'embarras de toute étiquette gênante. (Volt.) J'entrai dans son cabinet, non sans être troublé de me trouver *tête à tête* avec mon roi. (Le Sage.)

Quoi, l'on ne peut jamais vous parler *tête à tête*?
A recevoir du monde on vous voit toujours prête.
(Molière.)

— Il est aussi subst. V. TÊTE-À-TÊTE.

— *Tête pour tête.* loc. adv. L'un devant l'autre. Se rencontrer dans la rue tête pour tête. Fam. et peu usité.

— Anat. Éminence sphérique des os, au-dessous de laquelle est un rétrécissement nommé *col*. La tête du fémur. La tête de l'humérus.

— Astron. *Tête d'une comète.* Lumière plus ou moins vive et de figure ronde, qui forme le corps d'une comète, par opposition à la traînée lumineuse, que l'on nomme *queue*. ‖ *Tête du dragon.* Nœud ascendant de la lune. On l'exprime par le caractère ☊.

— Archit. *Tête de nef.* La partie antérieure d'une nef. ‖ *Tête de voussoir.* La face antérieure d'un voussoir. ‖ *Tête de mur.* L'épaisseur d'un mur à son extrémité. ‖ *Tête de victime.* Tête de bœuf ou de bélier décharnée, que les anciens sculptaient dans les métopes de la frise dorique des temples. V. BUCRANE.

— Art milit. *La tête de la tranchée.* L'endroit de la tranchée qui est le plus avancé du côté de la place. Être tué à la tête de la tranchée. ‖ *La tête du camp.* La partie du camp qui regarde le champ de bataille. ‖ *Tête de pont.* Le bout du pont du côté de l'ennemi. ‖ *Pont à deux têtes.* Pont dont les deux extrémités sont fortifiées. ‖ *Boulet à deux têtes.* Boulet ramé.

— *Tête* se dit quelquefois d'un corps de troupe qui s'avance vers l'ennemi, soit pour lui résister, soit pour lui dérober la connaissance d'une opération, d'un mouvement, etc. Montrer une tête, faire avancer une tête de tel côté, sur telle direction.

— Bot. *Tête* se dit de toute plante qui offre un gros volume sur une tige grêle. ‖ *Tête d'âne.* Nom vulgaire d'une centaurée. ‖ *Tête de carpe.* Espèce d'agaric. ‖ *Tête de cochon.* La cymbalaire. ‖ *Tête de coq.* Espèce de sainfoin. ‖ *Tête de dragon.* V. DRACOCÉPHALE. ‖ *Tête d'épingle.* Le sphérocarpe. ‖ *Tête de moineau.* Espèce de centaurée. ‖ *Tête de souris.* L'orpin. ‖ *Tête rouge, tête rouge et noire, tête rousse, tête safranée.* Noms de différents agarics.

— Chim. *Tête de more.* Vaisseau de cuivre dont on se sert dans quelques distillations. ‖ *Tête morte.* V. CAPUT MORTUUM.

— Constr. *Tête-de-chat.* Moellon que l'on a trop arrondi.

— Comm. Élite de certaines marchandises. Tête de blé. Acheter des têtes de vin. ‖ *Avoir tête et queue.* Se dit d'une pièce d'étoffe qui n'a pas été entamée.

— Conchyl. *Tête d'araignée.* Coquille du genre murex. ‖ *Tête de barbet.* Nom marchand d'une espèce de cérite. ‖ *Tête de bécasse.* Coquille du genre rocher. ‖ *Tête de bœuf.* Coquille du genre casque. ‖ *Tête de dragon.* Coquille du genre porcelaine. ‖ *Tête de fourmilier.* Espèce de pyrule ‖ *Tête d'isis.* Nom marchand du murex cannelé. ‖ *Tête de requin.* Espèce de buccin. ‖ *Tête de serpent.* Synonyme de Tête de dragon.

— Écon. dom. *Tête de moine.* Sorte de fromage du Cantal, de forme entièrement ronde.

— Entom. *Tête armée.* Coléoptère pétalocère du genre aphodie. ‖ *Tête bleue.* Papillon du genre bombyce. ‖ *Tête tranchée.* Nom vulgaire de l'attelabe du coudrier. ‖ *Tête de mort.* Le sphinx atropos, parce qu'il porte sur le corselet, d'un gris foncé, une tache jaune qui représente à peu près une tête de squelette d'homme.

— Erpét. *Tête de chien.* Espèce de boa. ‖ *Tête courbée.* Un des noms du basilic d'Amboine. ‖ *Tête noire.* Nom spécifique d'une couleuvre.

— Ethnogr. *Tête chauve*, *tête plate.* Noms donnés par les Anglais à des nations américaines entièrement différentes entre elles.

— Fauconn. *Faire la tête d'un oiseau.* Accoutumer un oiseau au chaperon.

— Hist. *Têtes rondes.* Nom par lequel les cavaliers ou partisans de la cour, pendant la guerre de Charles Ier et jusqu'sous Charles II, désignèrent leurs ennemis, les parlementaires. Il fut plus tard remplacé par celui de *whig*. Cette espèce de sobriquet avait d'abord été donné aux Écossais, quand ils vinrent en rebelles dicter l'armistice de Rippeu, à cause de l'aspect bizarre qu'offrait leur tête rasée de très-près.

— Hist. relig. *Messe à plusieurs têtes.* Se dit de certaines messes qu'on disait plusieurs ensemble, pour acquitter plus vite les fondations dont une église était chargée. Cet usage s'introduisit dans le XIIe siècle.

— Hortic. *Un oranger qui fait bien sa tête.* Un oranger dont la tête est bien garnie et bien ronde.

— Ichthyol. *Tête d'âne.* Le chabot, poisson d'eau douce du genre cotte. ‖ *Tête bleue.* V. CYANOCÉPHALE. ‖ *Tête de lièvre.* Espèce de gobie. ‖ *Tête nue.* V. GYMNOCÉPHALE.

— Jeux. *Tête*, se dit au trictrac de la onzième flèche, c'est-à-dire de celle du coin qui est à droite de la personne contre laquelle on joue.

— Jurispr. *Succéder par tête.* Se dit lorsque des copartageants viennent de leur chef à la succession, et sans représentation d'aucun autre. Ainsi, la succession d'un père de famille se partage par tête, lorsque tous les enfants sont vivants.

— Mamm. *Tête de mort.* Espèce de sapajou à museau lisse.

— Manég. *Avoir la tête dedans.* Se dit d'un cheval lorsqu'on le mène de biais sur la volte, et qu'on lui fait plier la tête un peu au dedans de la volte.

— Mar. *La tête d'un mât, d'un gouvernail*, etc. Leur extrémité supérieure. ‖ *Faire tête à son ancre.* Se dit d'un bâtiment qui est placé dans la direction de son ancre et de son câble. ‖ *Tête du vent.* Instant où le vent commence à souffler. ‖ *Tête de More.* V. *Cap de More*, au mot CAP.

— Mus. *La tête d'une note.* Sa partie la plus grosse et la plus arrondie, dont la position sur la portée indique le nom et la valeur de la note. ‖ *Tête d'un instrument à cordes.* Le haut du manche, où s'attachent les chevilles.

— Natat. *Donner une tête.* Se jeter à l'eau la tête la première.

— Ornith. *Tête blanche.* Le suiriri, oiseau d'Amérique, dont la tête seule est d'un blanc de neige. Il vit dans les marais, où il se perche sur les joncs. ‖ *Tête de faïence.* Nom vulgaire de la mésange bleue.

— Pêch. *Tête d'un filet.* Partie supérieure d'un filet qui est tendu verticalement.

— Peint. *Tête.* Mesure comparative à l'aide de laquelle on fixe les dimensions des autres parties du corps. La tête elle-même se divise en quatre parties égales marquées par le sommet de la tête, la racine des cheveux, la racine du nez, la partie inférieure du menton. L'ensemble d'une figure a de sept têtes à sept têtes et demie.

— *Air de tête.* Attitude de tête. De grands airs de tête. De beaux airs de tête.

— Se dit quelquefois dans le langage ordinaire Ceux qui survivent en petit nombre sont encore reconnaissables à l'air de *tête*, mais ils sont maigres et marchent avec peine, ils ont la goutte. (Brill.-Sav.)

— Techn. *Tête.* Premier assemblage des pièces de bois d'un train à flotter. ‖ Petit bout d'un pain de sucre. ‖ Extrémité d'une bougie, d'une chandelle, par où on l'allume. ‖ *Clous à tête emboutie, à tête ronde, à tête rabattue* ou *à trois coups*, *à tête de champignon*, *à tête plate.* Se dit des différentes espèces de clous qu'on distingue entre elles par la configuration de la tête. ‖ *Clou, vis à tête perdue.* Clou, vis dont la tête ne doit point excéder la surface de ce qu'ils attachent. ‖ *Tête à la romaine.* Se dit de la sommité d'une grosse vis, qui est sphérique et percée d'un trou pour la faire tourner. ‖ *La tête d'un compas.* La partie ronde où les deux jambes sont assemblées par une charnière ‖ *La tête d'un marteau.* La partie de fer d'un marteau qui ne se termine pas en pointe. Il y a des *marteaux à deux têtes.* ‖ *La tête d'une cognée.* La partie la plus épaisse du fer, dans laquelle entre le manche.

— Typogr. *Ligne de tête.* La première ligne d'une page; celle qui contient ordinairement le folio, le titre courant.

— Vén. Se dit du bois des cerfs. Un cerf qui a mis bas sa tête.

— *Tête couronnée.* Bois dont les andouillers du sommet forment une espèce de couronne ‖ *Tête paumée.* Bois dont le sommet s'ouvre et représente la paume de la main. ‖ *Tête en fourche.* Bois dont les andouillers du sommet font la fourche. ‖ *Bois portant trochures.* Bois qui porte trois ou quatre andouillers à la sommité.

— *Cerf de quatrième tête.* Celui qui a cinq ans.

TÊTE-À-TÊTE. s. m. Conversation, entrevue de seul à seul. Avoir un long tête-à-tête avec quelqu'un. La conversation de Jean-Jacques Rousseau était très-intéressante, surtout dans le *tête-à-tête*, mais l'arrivée d'un étranger suffisait pour l'interdire. (B. de St-P.) C'est dans la maison de cette fidèle amie que je prétends avoir un *tête-à-tête* avec vous. (Le Sage.) Là ils jouissaient d'un agréable *tête-à-tête*, et s'entretenaient de mille plaisanteries qui leur faisaient faire des éclats de rire plus ou moins grands. (Gall.) Dans les *tête-à-tête* les plus secrets, Émile n'oserait solliciter la moindre faveur, pas même y paraître aspirer. (J.-J. Rouss.)

TÊTE-BÊCHE. adv. Se dit de la position de deux personnes dont l'une a la tête du côté où l'autre a les pieds. Coucher tête-bêche. Il y a un jeu d'enfants dans lequel les deux joueurs se tiennent *tête-bêche* ou *à tête-bêche.* (Compl. Acad.)

TÊTE-BLEU. interj. (par corrupt. pour Tête-dieu, tête de dieu). Espèce de jurement de l'ancienne comédie. *Tête-bleu*, messieurs, me voulez-vous faire enrager aujourd'hui? (Mol.) *Tête-bleu*, monsieur, pour qui me prenez-vous? (Brueys.)

Tête bleu! ce me sont de mortelles blessures,
De voir qu'avec le vice on garde des mesures. (Mol.)

TÊTÉ, ÉE. part. pass. du v. Téter. S'empl. adjectiv.

TÉTER. v. a. 1re conj. (du gr. τιτθή, mamelle). Le *t* se double toutes les fois qu'il est suivi d'un *e* muet, *je tette*, *je tetterai*, *je tetterais*. Sucer le lait de la mamelle d'une femme, ou de la femelle de quelque animal. Téter sa mère. Téter sa nourrice. Téter une vache, une chèvre. C'est par la pesanteur de l'air qu'un enfant *tette* sa mère, car il fait un vide dans sa bouche en aspirant l'air lorsqu'il suce le mamelon. (B. de St-P.)

— *Téter de plusieurs laits.* Avoir plusieurs nourrices. On dit aussi, Téter de mauvais lait. Téter d'un lait échauffé, corrompu.

— S'emploie absol. Donner à téter à un enfant. Enfant qui tette beaucoup, qui ne tette plus. On voyait *téter* les enfants depuis le commencement du monde, mais on ne pouvait sentir le poids de l'air qui poussait le lait dans leur bouche, comme il fait jaillir l'eau dans les pompes aspirantes. (Séneb.) Mêle-toi de donner à *téter* à ton enfant, sans tant faire la raisonneuse. (Mol.)

— Se dit aussi en parlant des autres mammifères. Un poulain, un agneau qui tette sa mère.

— Ce verbe, familier dans le sens propre, a été employé figurément avec beaucoup de bonheur par un poëte moderne.

Heureuses ces coupes vermeilles
Que pressent tes lèvres, pareilles
Aux frelons qui *tettent* les fleurs. (Labary.)

— L'Académie écrit aussi *teter*, et ne donne que *tetin*, *tetine*, *teton*, etc. Cette orthographe est contraire à la prononciation la plus généralement usitée. L'accent aigu est donc indispensable.

TÉTERON. s. m. (rad. *téter*). Nom vulgaire d'un agaric dont le stipe a la forme d'un bout de mamelle.

TETH. s. m. Philol. Nom que donnent à la neuvième lettre de l'alphabet quelques philologues qui supposent que cette lettre ne recevait pas d'aspiration, bien qu'elle corresponde au thêta des Grecs.

TÉTHIE. s. f. Moll. Genre voisin de celui des alcyons, dont il diffère principalement par la structure fibreuse, rayonnante, avec un encroûtement cellulifère, comme cortical.

TÉTHRONIUM. (pr. *té-tro-ni-omm*). Géogr. anc. Ville de Phocide, près du Céphise. Aujourd'hui, *Vilitza.*

TÉTHYS. (pr. *te-tiss*). Myth. anc. Fille du Ciel et de la Terre, épouse d'Océanus, qui la rendit mère des Océanides. Il ne faut pas la confondre avec *Thetis*, mère d'Achille. V. THETIS.

— Poétiq. La mer. *Téthys* n'embrassait point les longs flancs de Cybèle. (Desaint.) Les écueils de *Tethys* eux-mêmes sont fertiles. (Chênedollé.)

La terre sort des eaux ; et ses flancs endurcis
Dans un lit plus étroit emprisonnent *Téthys.*
(F. Didot.)

— Iconol. On représente Téthys comme montée sur une conque traînée par des chevaux marins.

TÉTHYS s. m. Moll. Genre de malacozoaires nus, de la famille des dicères, établi pour un petit nombre d'espèces qui se trouvent dans la Méditerranée.

TÊTIER. s. m. (rad. *tête*). Techn. Ouvrier qui fait les têtes d'épingles.

TÊTIÈRE. s. f. (rad. *tête*). Petite coiffe de toile qu'on met aux enfants nouveau-nés. Un enfant en têtière.

— Partie supérieure de la bride, qui passe derrière le toupet du cheval et qui soutient le mors.

— Mar. Bord supérieur d'une voile.

— Techn. Bois qui soutiennent les plis des soufflets d'orgues.

— Typogr. Bois qu'on mettait en tête des pages, dans l'imposition, avant l'invention des garnitures.

TÉTIGUÉ, TÉTIGUENNE. interj. Sorte de jurement des paysans dans l'ancienne comédie. *Tétigué!* ne me frappez pas. (Mol.) *Tétigué!* v'là justement l'homme qu'il nous faut. (Id.) *Tétiguenne!* parce qu'vous êtes monsieur, vous viendrez caresser nos femmes à notre barbe! (Id.)

TÉTIN. s. m. (rad. *téter*). Le bout de la mamelle, soit aux hommes, soit aux femmes. Enfant qui prend bien le tétin. Son adversaire reçut le coup sous le tétin gauche. V. TÉTER.

— Il se prend aussi pour toute la mamelle. Vieux en ce sens.

— Se dit de deux petits mamelons de la vache, qui quelquefois se trouvent placés en arrière des quatre principaux mamelons, et qui ne fournissent que rarement du lait. Cette acception est omise dans tous les dictionnaires.

TÉTINE. s. f. (rad. *téter*). Pis de la vache, de la truie, considéré comme bon à manger. De la tétine de vache. Fricassée de tétine. Manger de la tétine. V. TÉTER.

— En général, se dit des mamelles des animaux auxquels on a donné le nom de mammifères. Dans les multipares, les *tétines* sont disposées en deux rangées, une de chaque côté de la ligne médiane, depuis le pubis jusqu'au sternum. (Nyst.) Cette acception est omise dans tous les dictionnaires.

— Médec. Siphon renversé, évasé par un bout, dont on se servait pour dégorger les mamelles.

— Bot. *Tétine de souris.* Nom vulgaire de la trique blanche.

TÊTOIR. s. m. (rad. *tête*). Techn. Machine dont on se sert pour frapper les têtes d'épingles.

TÉTON. s. m. (du gr. τιτθός, même signif.). Mamelle d'une femme. Enfant qui est encore au téton. Nourrice qui donne le téton à son enfant. Les petites mains de l'avide nourrisson cherchaient, mais en vain, à presser le *téton* maternel, qui, rebelle aux efforts du faible enfant, en recevait à peine une légère empreinte. (Ch. Pougens.) C'est l'office des médecins de voir les *tétons* des nourrices. (Mol.)

— Quand il ne s'agit pas de l'action de téter, ce mot est libre. V. TÉTER.

— Pop. *Téton borgne.* Se dit d'un téton qui manque. Au moment que j'étais prêt à me pâmer sur cette gorge qui semblait pour la première fois souffrir la bouche et la main d'un homme, je m'aperçus qu'elle avait un *téton* borgne. (J.-J. Rouss.)

— Conchyl. *Téton blanc.* Nom vulgaire d'une coquille du genre nérite.

— Foss. *Téton de saint Paul.* Nom donné à certains cidarites fossiles remarquables par leurs gros mamelons ou tubercules.

— Hortic. *Téton de Vénus.* Belle variété de pêche.

TÉTONNIÈRE. s. f. (rad. *téton*). Femme qui a beaucoup de gorge. Mot bas et grossier.

— Bande avec laquelle on soutient quelquefois les seins.

TETOUAN. Géogr. Ville de l'État de Maroc (Fez), près de la Méditerranée, à 44 kil. S.-E. de Tanger ; 15.000 hab.

TÉTRA-ATOMIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; ἄτομος, atome). Chim. Dont le nombre absolu des atomes est quadruple.

TÉTRABOTHRYDE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; βόθρος, trou). Hist. nat. Qui est creusé de quatre fossettes.

TÉTRABRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; βράγχια, branchies). Moll. Qui a quatre branchies. ‖ TÉTRABRANCHES. s. m. pl. Ordre de céphalopodes comprenant ceux qui ont quatre branchies.

TÉTRACAMÈRE. adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre, et du lat. *camera*, camère). Bot. Qui est formé de quatre camères.

TÉTRACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; ἄκανθα, épine). Bot. Qui porte quatre épines.

TÉTRACARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; καρπός, fruit). Bot. Qui porte quatre fruits.

TÉTRACÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; κέρας, corne). Moll. Qui a quatre antennes ou tentacules. ‖ TÉTRACÈRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des paracéphalophores polybranches, comprenant ceux qui ont deux paires de tentacules.

TÉTRACÈRE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des dilléniacées. Il comprend plusieurs espèces propres aux deux Indes.

TÉTRACHAINE. s. m. (pr. *té-tra-kè-ne* ; ét. gr., τέτρα, quatre ; ἀ, priv. ; χαίνω, ouvrir). Bot. Nom donné à un fruit simple formé par un ovaire adhérent avec le calice, qui, à sa maturité, se partage en quatre loges.

TÉTRACHIRE. adj. des 2 g. (pr. *té-tra-ki-re* ; ét. gr., τέτρα, quatre ; χείρ, main). Mamm. Dont les quatre membres se terminent par des mains. ‖ TÉTRACHIRES. s. m. pl. Famille de mammifères dont les quatre membres se terminent par des mains.

TÉTRACHORDE. s. m. Mus. anc. V. TÉTRACORDE.

TÉTRACITHARÉ. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre ; κιθάρα, harpe). Polyp. Nom donné à un polypier dont les cellules sont groupées quatre à quatre, par verticilles le long des rameaux.

TÉTRACOLE. s. m. Bot. Genre de champignons de l'ordre des hypomycètes.

TÉTRACOME. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre ; κώμη, village). Antiq. gr. Chant et danse en l'honneur d'Hercule.

TÉTRACOQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui est formé de quatre coques.

TÉTRACORDE. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre ; χορδή, corde). Mus. anc. Lyre à quatre cordes.

— Suite de quatre sons par laquelle les Grecs divisaient l'étendue générale de leur échelle musicale. Ut, ré, mi, fa, composaient un tétracorde.

TÉTRACOTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., τετραχῶς, par quart ; τέμνω, diviser). Bot. Qui se divise par quatre.

TÉTRACTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τετρακτύς, groupe de quatre). Didact. Qui n'admet que quatre nombres, quatre chiffres. Arithmétique tétractique.

TÉTRACTYS. s. f. (pr. *té-trak-tiss* ; du gr. τετρακτύς). Philol. anc. Le nombre quaternaire. V. TÉTRADE.

TÉTRADACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre, δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a quatre doigts. ‖ TÉTRADACTYLES. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères rongeurs, comprenant ceux qui ont quatre doigts à leurs pieds antérieurs.

— Ornith. Famille de l'ordre des gallinacés, comprenant des oiseaux qui ont les pieds pourvus de quatre doigts.

TÉTRADE. s. m. (du gr. τέτρα, quatre). Assemblage des quatre premiers nombres naturels, 1, 2, 3 et 4. Pythagore et Platon attribuaient de grandes vertus à la tétrade.

TÉTRADÉCAPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; δέκα, dix ; πούς, pied). Zool. Qui a sept paires de pattes. ‖ TÉTRADÉCAPODES. s. m. pl. Classe d'entozoaires comprenant ceux de ces animaux qui ont sept paires d'appendices articulés.

TÉTRADÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; ἀδήν, glande). Didact. Qui porte quatre glandes.

TÉTRADION. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes ou polygames, de la famille des térébinthacées.

TÉTRADIQUE. adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre). Qui appartient au nombre quatre, à la tétrade.

TÉTRADISIUM. s. m. (pr. *té-tra-di-zi-omm* ; ét. gr. ; τέτρα, quatre). Antiq. Nom d'un bâtiment dans lequel Constantin établit les écoles de sa nouvelle capitale. On l'appelait aussi *octogone*.

TÉTRADISTE. adj. et s. m. (du gr. τετραδιστής, né le quatrième jour du mois). Antiq. S'est dit, chez les anciens, pour Malheureux, parce que l'on croyait que les enfants nés le quatrième de la lune étaient voués au malheur. C'était une allusion aux travaux d'Hercule, qui était né dans un jour semblable.

TÉTRADITE. s. m. (rad. gr., τέτρα, quatre). Hist. relig. Nom que l'on a donné à plusieurs sectes d'hérétiques : aux sabéens, parce qu'ils jeûnaient le quatrième jour ; aux manichéens, qui ajoutaient à la Trinité un quatrième principe ; et enfin aux partisans de Pierre Foulon, qui ajoutaient un article au trisagion.

TÉTRADONTE. s. m (ét. gr., τέτρα, quatre ; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Bot. Genre de mousses.

TÉTRADRACHME. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre ; δραχμή, drachme). Antiq. gr. Monnaie grecque qui valait quatre drachmes.

TÉTRADYME. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; δίδυμος, double). Didact. Qui offre quatre degrés de longueur.

TÉTRADYNAME. adj. des 2 g. V. TÉTRADYNAMIQUE.

TÉTRADYNAMIE. s. f. (ét. gr., τέτρα, quatre ; δύναμις, puissance). Bot. Classe du système sexuel de Linné qui comprend les plantes à six étamines, dont quatre plus longues que les deux autres.

TÉTRADYNAMIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient, qui a rapport à la tétradynamie. On dit aussi *tétradyname*.

TÉTRAÈDRE. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre ; ἕδρα, base). Géom. Solide formé par la réunion de quatre plans triangulaires égaux.

— Il s'emploie quelquefois adjectiv. V. TÉTRAÉDRIQUE.

TÉTRAÉDRIQUE. adj. des 2 g. (rad. *tétraèdre*). Géom. Qui appartient au tétraèdre.

— Hist. nat. Se dit de tous les corps qui se rapprochent seulement de cette forme. Térébratule tétraédrique.

TÉTRAÉTÉRIDE. s. f. (du gr. τετραετηρίς, fait de τέτρα, quatre ; ἔτος, année). Chron. anc. Espace de quatre années, au bout desquelles les Athéniens redressaient primitivement les erreurs de leur calendrier. Ils adoptèrent ensuite l'*octoétéride*.

TÉTRAFOLIÉ, ÉE. adj. (du gr. τέτρα, quatre, et du lat. *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles rangées quatre par quatre.

TÉTRAGMATON. s. m. Théol. V. TÉTRAGRAMME.

TÉTRAGNATHE. s. f. (ét. gr., τέτρα, quatre ; γνάθος, mâchoire). Entom. Genre d'aranéides fileuses de la famille des orbitèles.

TÉTRAGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; γωνία, angle). Géom. Qui a quatre angles ou quatre côtés.

— Hist. nat. Se dit de tout ce qui offre quatre angles. Capsule tétragone. Stigmate tétragone. Anthères tétragones. Pédoncules tétragones. Feuilles tétragones. Coquille tétragone.

— Astrol. *Aspect tétragone*. Aspect de deux planètes qui sont distantes de la quatrième partie d'un cercle, ou de 90 degrés.

— Il est aussi subst. Un tétragone.

TÉTRAGONE. s. m. Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre.

TÉTRAGONE. s. f. (ét., V. TÉTRAGONE). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, apétalées, de la famille des ficoïdes. Il contient plusieurs espèces, originaires des contrées intertropicales.

TÉTRAGONISME. s. f. (ét., V. TÉTRAGONE). Géom. Expression dont quelques anciens géomètres se sont servis pour désigner la quadrature du cercle.

TÉTRAGONOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; γωνία, angle ; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits tétragones.

TÉTRAGONOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; γωνία, angle ; κεφαλή, tête). Zool. Dont la tête offre quatre angles.

TÉTRAGONOLOBE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; γωνία, angle ; λοβός, lobe). Bot. Qui a des fruits quadrangulaires.

TÉTRAGONOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; γωνία, angle ; πτερόν, nageoire). Ichthyol. Qui a des nageoires carrées.

TÉTRAGONOTHÈQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; γωνία, angle ; θήκη, boîte). Bot. Qui a l'involucre tétragone.

TÉTRAGONURE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; γωνία, angle ; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue carrée ou à quatre faces planes.

TÉTRAGONURE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux, holobranches, qui habitent la mer de Nice.

TÉTRAGONURIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à un tétragonure. ‖ TÉTRAGONURIDES. s. m. pl. Famille de poissons qui a pour type le genre tétragonure.

TÉTRAGRAMMATIQUE. adj. des 2 g. Philol. V. TÉTRAGRAMME.

TÉTRAGRAMMATON. s. m. Théol. V. TÉTRAGRAMME.

TÉTRAGRAMME. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; γραμμή, ligne). Didact. Qui porte quatre lignes colorées.

TÉTRAGRAMME. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; γράμμα, lettre). Philol. Qui est composé de quatre lettres.

— substantiv. *Un tétragramme*. Un mot qui n'a que quatre lettres. *Même* est un tétragramme.

TÉTRAGRAMME. adj. et s. m. Théol. Locution mystique employée pour exprimer, sans le prononcer, le nom de la Divinité, qui en hébreu, en sanscrit, en grec, en latin, en français, en allemand, est composé de quatre lettres. Le nom de Jéhovah forme le tétragramme : il s'écrit en hébreu par les lettres *jod, he, vau, he*. De même *Deva*, Θεός, *Deus*, *Dieu*, *Gott*. Le tétragramme s'écrit dans un triangle lumineux.

TÉTRAGULE. s. m. (du gr. τέτρα, quatre, et du lat. *gula*, bouche). Entom. Genre de vers intestinaux établi pour un très-petit animal trouvé dans les voies aériennes du cochon d'Inde.

TÉTRAGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; γυνή, femme). Bot. Qui a quatre pistils. On dit aussi quelquefois *tétragynique*.

TÉTRAGYNIE. s. f. (ét., V. TÉTRAGYNE). Bot. Nom donné, dans le système sexuel de Linné, à plusieurs ordres renfermant des plantes qui ont quatre pistils.

TÉTRAGYNIQUE. adj. des 2 g. Bot. V. TÉTRAGYNE.

TÉTRAHEPTAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; ἑπτά, sept ; ἕδρα, base). Minér. Qui offre quatre assortiments de faces, chacun de sept.

TÉTRAHIT. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des labiées. Il ne renferme qu'une seule espèce.

TÉTRAHYDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; ὕδωρ, eau). Chim. Qui contient de l'hydrogène en proportion quadruple.

TÉTRALÉPIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; λεπίς, écaille). Hist. nat. Qui est formé de quatre écailles ; qui porte quatre écailles.

TÉTRALIX. s. f. Bot. Nom spécifique d'une espèce de bruyère.

TÉTRALOGIE. s. f. (ét. gr., τέτρα, quatre ; λόγος, discours). Littér. anc. Nom donné, chez les Grecs, à quatre pièces dramatiques d'un même auteur, dont les trois premières étaient des tragédies, la quatrième satirique ou bouffonne, et qui avaient pour but de concourir dans les combats littéraires.

TÉTRALOGIQUE. adj. des 2 g. Littér. anc. Qui a rapport à une tétralogie.

TÉTRAMÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; μέρος, partie). Entom. Qui a quatre articles aux tarses. ‖ TÉTRAMÈRES. s. m. pl. Section de l'ordre des coléoptères, qui comprend ceux de ces insectes qui ont quatre articles à tous les tarses.

TÉTRAMÉRIÉ, ÉE. adj. (ét., V. TÉTRAMÈRE). Chim. Se dit d'un corps composé de deux composés binaires.

TÉTRAMÉRION. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétales, régulières, de la famille des rubiacées, renfermant un arbre et un arbrisseau de l'Amérique méridionale.

TÉTRAMÈTRE. adj. et s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre ; μέτρον, mesure). Littér. anc. Se dit d'un vers grec ou latin composé de quatre pieds. On trouve, dans les comiques, des vers tétramètres, des tétramètres ïambiques.

TÉTRAMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. TÉTRAMÈTRE). Minér. Se dit de substances dont les cristaux se rapportent à un système de quatre axes.

TÉTRANDRE. adj. des 2 g. (ét. g., τέτρα, quatre ; ἀνήρ, homme). Bot. Qui a quatre étamines.

TÉTRANDRIE. s. f. (ét., V. TÉTRANDRE). Bot. Nom donné, dans le système sexuel de Linné, à une classe et à deux ordres, comprenant des plantes à quatre étamines.

TÉTRANDRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la tétrandrie.

TÉTRANÈME. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; νῆμα, fil). Hist. nat. Qui a quatre filaments ou tentacules.

TÉTRANTHE. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des composées. La seule espèce connue est le tétranthe littoral, plante herbacée de la Nouvelle-Espagne, remarquable par ses quatre fleurs flosculeuses, tubuliformes.

TÉTRAO. s. m. Ornith. V. TÉTRAS.

TÉTRAODION. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre ; ᾠδή, chant). Liturg. Nom que l'on donne, dans l'Église grecque, à une hymne en quatre parties que l'on chante le vendredi saint.

TÉTRAONIDE. adj. des 2 g. Ornith. Qui ressemble à un tétras. ‖ TÉTRAONIDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux qui a pour type le genre tétras.

TÉTRAOPE. s. m. Entom. Genre dans lequel on a réuni plusieurs espèces de lamies de l'Amérique septentrionale.

TÉTRAORIE. s. f. (du gr. τετραορία, formé de τέτρα, quatre ; ἀείρω, emporter). Antiq. gr. Attelage de quatre chevaux ; quadrige.

TÉTRAPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; πέταλον, feuille, pétale). Bot. Dont les corolles sont composées de quatre pétales.

TÉTRAPHALANGARCHIE. s. f. (ét. gr., τέτρα ; quatre ; φάλαγξ, phalange ; ἀρχή, commandement). Antiq. milit. Corps d'infanterie grecque. C'était la phalange portée à son maximum de force, ou l'ensemble de quatre phalanges.

TÉTRAPHALANGARQUE. s. m. (ét., V. TÉTRAPHALANGE). Ant. [illegible] Général commandant la tétraphalangarchie.

TÉTRAPHALANGE et **TÉTRAPHALANGIE.** V. TÉTRAPHALANGARCHIE.

TÉTRAPHARMACUM. s. m. (pr. *té-tra-far-ma-ko-mm* ; ét. gr., τέτρα, quatre ; φάρμακον, médicament). Anc. pharm. [illegible] composé de quatre ingrédients.

— Antiq. rom. Mets composé de quatre viandes différentes.

TÉTRAPHARMAQUE. adj. des 2 g. Pharm. Qui est composé de quatre substances. V. TÉTRAPHARMACUM.

TÉTRAPHIDE. s. f. Bot. Genre de la famille des mousses, caractérisé par un péristome simple à quatre dents pyramidales.

TÉTRAPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; φύλλον, feuille). Bot. Qui se compose de quatre feuilles. ‖ Dont les feuilles sont divisées en quatre parties.

TÉTRAPILE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs [illegible] de la famille [illegible]. La seule espèce [illegible] tétrapile branchu, arbrisseau grimpant de la Cochinchine.

TÉTRAPLES. s. m. pl. (ét. gr., τετραπλοῦς, quadruple). Littér. sacr. Bible dans laquelle Origène a placé, sur quatre colonnes, quatre versions grecques de l'Ancien Testament : celle d'Aquila, celle de Symmaque, celle des Septante et celle de Théodotion. Il ne faut pas confondre les *Tétraples* avec les *Hexaples*.

TÉTRAPLOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., τετραπλόος, quadruple ; στήμων, étamine). Bot. Dont les étamines sont en nombre quadruple des pétales.

TÉTRAPNEUMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; πνεύμων, poumon). Zool. Qui a quatre poumons.

TÉTRAPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a quatre pieds. ‖ TÉTRAPODES. s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles sauriens, comprenant ceux qui ont quatre pieds. — Ichthyol. [illegible] poissons [illegible] on [illegible] qui ont deux paires de nageoires.

TÉTRAPOLITHE. s. m. (ét. gr., τετράπους, quadrupède ; λίθος, pierre). Foss. Squelette de quadrupède fossile.

TÉTRAPODOLOGIE. s. f. (ét. gr., τετράπους, quadrupède ; λόγος, discours). Didact. Partie de l'histoire naturelle qui traite des animaux quadrupèdes, ou à quatre pieds.

TÉTRAPODOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la tétrapodologie.

TÉTRAPOGONE. s. f. (ét. gr., τέτρα, quatre ; πώγων, barbe). Bot. Genre [illegible] monocotylédones, à fleurs [illegible] graminées, [illegible] de la famille des [illegible].

TÉTRAPOLE. s. f. (ét. gr., τέτρα, quatre ; πόλις, ville). Géogr. anc. Nom de quelques provinces, [illegible] de la Syrie, la Doride [illegible] et une province de Phrygie, parce qu'elles renfermaient quatre villes. ‖ Nom donné à Antioche, parce que cette ville était divisée en quatre quartiers principaux, qui formaient pour ainsi dire autant de villes.

TÉTRAPOLITAIN, AINE. adj. Qui a rapport à la tétrapole. *Confession tétrapolitaine*. La confession des quatre villes, Strasbourg, Constance, Memmingen et Lindau, qui fut présentée à l'Empereur et à la diète d'Augsbourg, en 1530.

TÉTRAPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; πτερόν, aile). Entom. Qui a quatre ailes. ‖ TÉTRAPTÈRES. s. m. pl. Section de la classe des insectes, comprenant ceux qui sont pourvus de quatre ailes.

TÉTRAPTÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des malpighiacées. Ses différentes espèces croissent aux Antilles et à Cayenne.

TÉTRAPTÉRIDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une tétraptère. ‖ TÉTRAPTÉRIDES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre tétraptère.

TÉTRAPTOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre ; πτῶσις, chute, cas). Gramm. Se dit des noms grecs ou latins qui n'ont que quatre terminaisons différentes à un même nombre.

— substantiv. C'est un tétraptote. Le mot *dies* au singulier est un tétraptote.

TÉTRAPTURE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux, thoraciques, voisin de l'istiophore. On n'en connaît qu'une seule espèce, le tétrapture belone.

TÉTRAQUÈTRE. adj. des 2 g. Bot. Qui offre quatre angles tranchants. Placentaire tétraquètre. ‖ Se dit quelquefois des plantes dont les feuilles sont disposées sur quatre rangs.

TÉTRARCHAT. s. m. (pr. *té-trar-ka* ; ét. gr., τέτρα, quatre ; ἄρχω, pouvoir). Hist. anc. Autorité, dignité d'un tétrarque. ‖ Durée de ses fonctions. Sous le tétrarchat d'Hérode.

TÉTRARCHIE. s. f. (ét., V. TÉTRARCHAT). Antiq. milit. Subdivision de la phalange grecque, et spécialement de la quatrième, agrégation de soixante-quatre hommes.

— Hist. anc. État partagé entre quatre chefs, quatre vice-régents. Il se dit, en ce sens, de l'Empire romain partagé par Dioclétien entre deux augustes et deux césars. La tétrarchie de Dioclétien, qui dura de 286 à 292, était établie ainsi : 1° Dioclétien, auguste, Asie, Égypte, etc.; résidence, Nicomédie; 2° Maximien, auguste, Italie, Afrique, résidence, Milan; 3° Constance, césar, Gaules, Espagne, Grande-Bretagne; résidence, Trèves; Galère, césar, Illyrie, Grèce, résidence, Sirmium.

TÉTRARDITE. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte chrétienne qui reconnaissait pour chef un certain Tétrardius, qui prétendait que le corps de Jésus-Christ était corruptible, et sujet aux passions comme celui des autres hommes.

TÉTRARHYNQUE. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre; ῥύγχος, bec). Entoz. Genre de vers intestinaux dont on distingue plusieurs espèces. Le tétrarhynque appendiculé se trouve dans le foie et les muscles du saumon.

TÉTRARQUE. s. m. (ét., V. TÉTRARCHAT). Antiq. rom. et. Chef d'une tétrarchie.

— Hist. anc. Se dit absol. des douze chefs qui gouvernaient les quatre principautés des Galates, dans l'Asie Mineure. || Plus tard, il s'est dit des gouverneurs de provinces, chez différents peuples de l'Asie.

TÉTRARRHÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées.

TÉTRAS. s. m. (pr. *te-trass*). Ornith. Genre de l'ordre des gallinacés, renfermant ceux de ces oiseaux qui sont surtout caractérisés par des narines couvertes à moitié par une membrane, des sourcils noirs, garnis de papilles rouges, les jambes couvertes de plumes jusqu'aux doigts, comme la gelinotte, le coq de bruyère, etc.

TÉTRASÉPALE. adj. des 2 g. (du gr. τέτρα, quatre; et du lat. *sepalus*, sépale). Bot. Qui a quatre divisions au calice.

TÉTRASPASTE. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre; σπάω, je tire). Mécan. anc. Moufle composé de quatre poulies.

TÉTRASPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; σπέρμα, graine). Bot. Qui contient quatre graines.

TÉTRASPERMÉ, ÉE. adj. Bot. Dont le fruit se compose de quatre graines. || TÉTRASPERMÉES. s. f. pl. Classe de plantes phanérocotylédones, complètes, polypétales, comprenant celles dont le fruit a quatre graines.

TÉTRASPORE. s. f. (ét. gr., τέτρα, quatre; σπορά, semence). Bot. Genre d'ulves dans lesquelles les spores ou semences sont disposées quatre à quatre dans l'épaisseur de la fronde.

TÉTRASTACHYÉ, ÉE. adj. (pr. *té-tra-sta-ki-é*; ét. gr., τέτρα, quatre; στάχυς, épi). Bot. Dont les fleurs sont en épis quaternes.

TÉTRASTATÈRE. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre, στατήρ, statère). Ant. Poids et monnaie de l'Égypte et d'une partie de l'Asie, qui valait quatre statères. V. STATÈRE.

TÉTRASTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; στήμων, étamine). Bot. Qui a quatre étamines.

TÉTRASTIGMATÉ, ÉE. adj. (ét. gr., τέτρα, quatre; στίγμα, stigmate). Bot. Qui a un stigmate quadrifide.

TÉTRASTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. τετράστιχος; fait de τέτρα, quatre; στίχος, rang). Antiq. Qui a quatre rangs de colonnes. Portique tétrastique.

— Bot. Qui est disposé sur quatre rangs. Orge tétrastique.

— Littér. Qui est composé de quatre vers. Stance, épigramme tétrastique.

TÉTRASTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; στόμα, bouche). Zool. Qui a quatre bouches ou suçoirs.

TÉTRASTROPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; στροφή, strophe). Littér. Qui se compose de quatre strophes. Ode tétrastrophe. Peu usité.

TÉTRASTYLE. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre; στῦλος, colonne). Archit. anc. Temple à quatre colonnes de front.

— adjectiv. Temple tétrastyle.

TÉTRASTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; στῦλος, style). Bot. Qui est muni de quatre styles.

TÉTRASYLLABE. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; συλλαβή, syllabe). Gramm. Se dit d'un mot composé de quatre syllabes.

— Il est aussi subst. *Damnation*, en vers, est un tétrasyllabe.

TÉTRASYLLABIQUE. adj. des 2 g. Qui a quatre syllabiques. Mot tétrasyllabique.

TÉTRATHÈQUE. s. f. (ét. gr., τέτρα, quatre; θήκη, boîte). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des polygalées.

TÉTRATOME. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre; τομή, section). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromérés de la famille des fongivores. L'espèce principale se trouve aux environs de Paris, dans les champignons du genre bolet.

TÉTRATONON. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre; τόνος, ton). Mus. anc. Intervalle de quatre tons; quinte superflue.

TÉTRICUS (T. Pivesus). Usurpateur, fut d'abord consul; prit la pourpre à Bordeaux (268), régna six ou sept ans sur les Gaules, l'Espagne et la Bretagne, céda ses prétentions à Aurélius (275), et mourut gouverneur de Lucanie.

TÉTRINNER. v. n. 1re conj. (du lat. *tetrinnere*). Onomatopée que l'on a proposée pour exprimer le cri du canard.

TÉTRIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *tetricus*) S'est dit pour Austère, chagrin.

TÉTRIX. s. m. Entom. Genre d'insectes orthoptères de la famille des grilloïdes.

TÉTROBOLE. s. f. (ét. gr., τέτρα, quatre; ὀβολός, obole). Ant. gr. Poids et monnaie des Grecs, valant 4 oboles. Le tétrobole fut longtemps la solde militaire, et désignait figurément la vie de soldat.

TÉTRODON. s. m. (ét. gr., τέτρα, quatre; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Ichthyol. Genre de poissons cartilagineux de l'ordre des téléobranches, famille des ostéodermes. On les nomme vulgairement *bours-soufles*, parce qu'ils peuvent se gonfler en remplissant d'air leur estomac, ou plutôt une sorte de jabot qui occupe toute la longueur de l'abdomen.

TÉTROPHTHALME. adj. des 2 g. (ét. gr., τέτρα, quatre; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a quatre yeux.

TÉTRORAS. s. m. Ichthyol. Genre de poissons chondroptérygiens qui ne renferme qu'une espèce, le tétroras l'ange, des côtes de Sicile et de Sardaigne.

TETTE. s. f. Le bout de la mamelle. Il ne se dit qu'en parlant des animaux. La tette d'une truie, d'une chèvre.

TETTE-CHÈVRE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'engoulevent. On le nomme aussi *caprimulge*.

TETTIGOMÈTRE. s. m. (ét. gr., τέττιξ, cigale; μέτρον, mère). Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des auchénorhynques.

TETTIGONE. s. f. (du gr. τέττιξ, cigale). Entom. Genre qui comprend les véritables cigales chanteuses. Il a été réuni aux cicadelles.

TETTIGONIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une tettigone. || TETTIGONIDES. s. f. pl. Famille d'insectes hémiptères qui avait été établie pour le genre tettigone.

TETTIN. s. m. Techn. Ouverture, bouche du four à potier.

TETTIX. Temps hér. Prince crétois à qui Plutarque attribue la fondation de Ténare, en Laconie.

TÊTU, UE. adj. (rad. *tête*). Qui est opiniâtre, obstiné, très-attaché à sa volonté, à ses opinions. Homme têtu. Enfant têtu. Les filles sont quelquefois un peu *têtues*. (Mol.)

TÊTU. s. m. Constr. Marteau à tête carrée avec lequel on abat la pierre, près des arêtes, pour la dégrossir. On s'en sert aussi pour assurer la pierre sur le mortier, quand on la pose.

TEUCER. (pr. *Teu-cèrr*). Temps hér. Premier roi de la Troade, père de Batea, épouse de Dardanus. Selon Virgile, il était originaire de Crète; mais Apollodore le croit fils de Scamandre et d'Idéa. || Fils de Télamon, roi de Salamine, et d'Hésione ou d'une esclave. A son retour du siége de Troie, étant exilé par son père, il alla s'établir dans l'île de Cypre, où il fonda une ville qu'il appela Salamine.

TEUCRIDE. Temps hér. Batéa, fille de Teucer.

TEUCRIE. Géogr. anc. Nom primitif de la Troade.

TEUCRIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Teucrie. || Qui appartient à la Teucrie ou à ses habitants.

TEUCRIETTE. s. f. Bot. Nom donné à une espèce de véronique.

TEUGUE ou **TUGUE.** s. f. Mar. Petite dunette dont le plancher est très-convexe.

TEULAGIE. s. f. S'est dit pour Théologie.

TEUMÉSIEN, ENNE. adj. Géogr. anc. Qui appartient à la forêt de Teumésus. || *Le lion teumésien*. Se dit quelquefois du lion de Némée, qui fut tué par Hercule, dans la forêt de Teumésus.

TEUMÉSUS. (pr. *teu-mé-zuss*). Géogr. anc. Nom d'une forêt de Béotie.

TEUDAMAS. (pr. *teu-da-mass*). Temps hér. Père de Péiasgus.

TEUTAMIAS. (pr. *teu-ta-mi-ass*). Temps hér. Roi de Larisse, fils d'Amyntor, selon quelques auteurs. Ce fut dans les jeux funèbres célébrés à la mort de Teutamias, qu'Acrisius fut tué par Persée.

TEUTAMIDE. Temps hér. Descendant de Teutamus.

TEUTAMUS (pr. *teu-ta-muss*). Temps hér. Fils de Dorus, époux d'Astérie et père d'Astérius. || Roi d'Assyrie : il envoya Memnon au secours de Troie.

TEUTATÈS ou **TEUT.** Myth. celt. Un des dieux auxquels les Gaulois et les Teutons ou Germains offraient des victimes humaines. Comme on le représentait avec des ailes à la tête, les Romains l'ont confondu avec leur Mercure. Son nom l'a fait aussi confondre avec Thoth, le Mercure égyptien.

TEUTHRANIE. Géogr. anc. Ville et contrée de Mysie, près du Caïque.

TEUTHRANTIEN, ENNE. adj. et s. Temps hér. Descendant de Teuthras. On dit aussi *Teuthrantide*.

— *La tourbe teuthrantienne*. Les cinquante filles de Thespius.

TEUTHRAS. (pr. *teu-trass*). Temps. hér. Roi de Mysie, qui accueillit Télèphe et lui donna pour épouse sa fille Argiope. || Fils de Pandion, roi se Tégée et père de Thespius. || Guerrier grec tué par Mars au siége de Troie. || Un des compagnons d'Enée, tué en Italie.

TEUTOBOURG ou **TEUTEBERG.** Géogr. Nom d'une forêt de la Germanie, chez les Chérusques, dans la contrée où se trouvent aujourd'hui Paderborn et Detmoldt. C'est dans la forêt de Teutobourg que Hermann ou Arminius défit les trois légions de Varus.

TEUTO-GOTHIQUE. adj. des 2 g. Ethnogr. Qui appartient aux Goths, peuple teuton.

TEUTON, ONNE. adj. et s. Ethnog. Se dit de l'ensemble de tous les peuples germains, appelés dans leur propre langue, *Teutsch*.

— Hist. *Les Teutons*. Peuple germain des bords de la mer Baltique, qui se réunit aux Cimbres vers 110 av. J.-C., et forma avec eux une armée de 300,000 hommes, pour aller ravager le midi de l'Europe. Bientôt cette armée se partagea en deux bandes; l'une, composée principalement des Teutons, se dirigea vers le midi des Gaules, pour passer de là en Italie; mais elle fut arrêtée près d'Aix, en 102 av. J.-C., par Marius, qui la tailla en pièces; l'autre, qui comprenait surtout les Cimbres, arriva par le Tyrol dans la Gaule transalpine, mais elle fut rejointe sur l'Adige par le même général romain et entièrement détruite.

— Linguist. *L'idiome teuton* ou *le teuton*. Se dit de l'ancienne langue germanique, qui resta en usage à la cour des rois francs jusqu'au traité de Verdun, époque à laquelle se forma l'ancien français.

TEUTONIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport aux Teutons.

— Hist. *Ordre des chevaliers teutoniques*, ou *ordre teutonique*. Ordre fondé pendant le siége d'Acre, pour recueillir les pauvres et les malades allemands abandonnés en Palestine; il fut confirmé par Calixte III, en 1192. Les membres de cet ordre étaient de la règle de Saint-Augustin, et s'appelaient d'abord *hospitaliers teutoniques*, mais peu à peu ils prirent des habitudes militaires, et on les nomma *chevaliers teutoniques*. En 1230, ils furent appelés en Prusse par le duc de Souabe, qui leur donna tout le territoire de Culm. Bientôt ils devinrent puissants, conquirent la Prusse et la Livonie et y bâtirent des villes. Les rois de Pologne leur firent la guerre, et les vainquirent à Tannenberg en 1410. Albert, marquis de Brandebourg, leur grand maître, abdiqua cette dignité en 1525; il embrassa le luthéranisme et reconnut la suzeraineté de la Pologne : un petit noyau de chevaliers se retira seul à Marienthal. L'ordre teutonique, qui ne conservait plus que quelques propriétés, a cessé d'exister de fait avec l'empire d'Allemagne. Napoléon le supprima définitivement par un décret du 24 avril 1809, décret ratifié par le congrès de Vienne, en 1815.

— Diplom. *Teutonique* se dit d'une espèce d'écriture gothique. Écriture teutonique. Lettres teutoniques.

TÉVERONE. Géogr. Rivière de l'État ecclésiastique. Naît dans la délégation de Frosinone et joint le Tibre à 5 kil. N. de Rome. Cours 50 kil. C'est l'ancien *Anio*.

TÉVERTIN. adj. et s. m. Constr. V. TRAVERTIN.

TEVIOT. Géogr. Rivière d'Écosse (Roxburg), naît dans le comté de Dumfries, et se jette dans la Tweed, après un cours de 60 kil.

TEWKESBURY. (pr. *teu-kes-bu-ri*). Géogr. Ville d'Angleterre (Glocester), à 14 kil. N. de Glocester, sur l'Avon; 6,000 hab.

— Hist. *Bataille de Tewkesbury*. Victoire remportée en 1471 par Édouard IV, duc d'York, sur les troupes d'Henri VI, de Lancastre. Le prince de Galles y fut fait prisonnier, puis massacré.

TEXAS. (pr. *tek-çass*). Géogr. et hist. Ancien pays de l'Amérique méridionale, le long du golfe du Mexique. Lors de l'organisation de la confédération mexicaine (1824), il fut réuni à la province de Cohahuila, sous le nom d'État de Cohahuila et Texas. Mais dès 1829, les Texiens se soulevèrent pour obtenir leur séparation, et le Texas forme aujourd'hui une république fédérative, qui s'est déclarée indépendante en 1836. Superficie 42,000,000 d'hectares environ; population, qui s'élevait en 1835 à 60,000 hab., mais qui s'accroît tous les jours; capitale Austin, ville importante, quoique les fondements n'en aient été jetés qu'en 1840.

— *Colonie de Texas*. Colonie de Français réfugiés que le colonel Lallemand essaya de fonder en 1817. On lui donna aussi le nom de *Champ d'Asile*.

TEXEL. Géogr. Ile de la Hollande septentrionale, dans la mer du Nord, à la pointe N.-O. du Zuyderzée; 20 kil. sur 12; 5,000 hab. Ch.-l. Le Bourg.

— Hist. *Bataille du Texel*. Victoire remportée par les Français sur les Hollandais, en janvier 1794. Les vaisseaux hollandais arrêtés dans la glace furent enlevés par la cavalerie. || *Bataille navale du Texel*. Victoire remportée par une flotte anglaise sur une flotte hollandaise, le 11 octobre 1795.

TEXERANT. s. m. S'est dit pour Tisserand. On a dit aussi *texeur* et *texutier*.

TEXIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant du Texas. || Qui appartient au Texas ou à ses habitants.

— *République texienne*. V. TEXAS.

TEXTE. s. m. (du lat. *textus*; fait de *texere*, faire un tissu). Les propres paroles d'un auteur, par opposition aux notes ou commentaires qu'on a faits dessus. Texte pur. Texte obscur. Texte altéré, corrompu, falsifié. Le texte de l'Écriture sainte. Le texte de Platon, d'Homère, de Virgile. Le texte hébreu, grec, latin. Traduction imprimée avec le texte en regard. Texte accompagné de notes savantes. L'étude des *textes* ne peut jamais être assez recommandée. (La Bruy.)

— *Rétablir un texte*. En rétablir l'ordre, les mots, la ponctuation.

— Absol. Passage de l'Écriture qu'un prédicateur prend pour sujet de son sermon. Texte bien choisi. Texte heureux. Prendre un beau texte. Bien appliquer son texte. Ce *texte*, qui convient à tous les états et à tous les événements de la vie pour une raison particulière, devient propre à mon lamentable sujet. (Boss.) Vous ne pouvez que trop redire désormais les paroles de mon *texte* : Qui trouvera maintenant une femme forte? (Fléch.)

— Fig. Sujet. Tour à tour enthousiaste et satirique, les lieux ne sont pour lui qu'un *texte* de sentiments et d'idées. (Villem.)

— Fig. et fam. *Revenir à son texte*. Revenir au sujet dont il est question. || *Il a mal pris, mal choisi son texte*. Se dit d'un homme qui prétend s'autoriser d'une raison ou d'un exemple qui ne lui est pas favorable.

— Liturg. Livre des Évangiles, que l'on porte aux processions, et que l'on donne à baiser au célébrant et au clergé, dans les messes solennelles.

— Littér. Dans la poésie espagnole, il se dit de Trois vers qui expliquent le sujet d'une certaine pièce de vers dont le reste s'appelle *glose*. Le texte se met en tête de la glose, et sert de refrain à chaque stance de celle-ci.

— Typogr. *Gros texte*. Caractère qui est entre le gros romain et le saint-augustin. Son corps est de quatorze points. || *Petit texte*. Caractère qui est entre la gaillarde et la mignonne. Il porte sept points et demi.

TEXTIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *textus*, tissu; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un tissu, d'un réseau.

TEXTILE. adj. des 2 g. (du lat. *textilis*, fait de *texere*, former un tissu). Didact. Qui peut être divisé en filets propres à faire un tissu. L'amiante est textile. Les matières *textiles* sont rarement employées dans leur état originel. Par la teinture, on peut leur communiquer une variété considérable de couleurs. (Encycl.) La teinture est la fixation à la surface des fibres *textiles* de particules colorantes. (Id.)

TEXTILÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est garni de rides, ayant l'apparence d'un tissu de tricot.

TEXTILITÉ. s. f. Didact. Propriété des corps textiles.

TEXTUAIRE. adj. des 2 g. (rad. *texte*) Philol. Qui concerne le texte. Observation, méthode textuaire.

TEXTUAIRE. s. m. Livre où il n'y a que le texte, sans commentaires, sans notes. Un textuaire de la Bible.

— Se dit aussi de Celui qui a l'intelligence des textes.

— Hist. ecclés. Nom de certains sectaires juifs plus connus sous le nom de Caraïtes.

TEXTUEL, ELLE. adj. (rad. *texte*). Qui est dans le texte d'un livre, d'une loi, etc.; qui est conforme au texte. Passage textuel. Disposition textuelle. Citation textuelle.

TEXTUELLEMENT. adv. D'une manière textuelle, conforme au texte. Citer textuellement. Or voici *textuellement* ce que je lui dis, à la manière des héros d'Homère. (Brill.-Sav.) Ainsi se formaient des corps de doctrine construits avec conséquence et méthode, et *textuellement* construits. (De Barante.)

TEXTULAIRE. s. f. Foss. Genre de coquilles pyramidales dont toutes les espèces sont fossiles.

TEXTURE. s. f. (du lat. *textura*, fait de *texere*, tisser). Action de tisser, et état de ce qui est tissu. Peu usité en ce sens.

— Didact. Arrangement particulier, entrelacement des parties qui composent un corps. Texture lâche, serrée. La texture des tendons.

— Fig. Liaison des différentes parties d'un ouvrage d'esprit. La texture d'un poëme, d'un drame.

— Techn. Se dit, dans quelques localités, de la trame d'un tissu.

TEXUE. s. f. S'est dit pour Ceinture tissue.

TEZCUCO. Géogr. Ville du Mexique (Mexico), à 26 kil. N. E. de Mexico; 5,000 hab. Grand commerce. || *Lac de Tezcuco*. Un des cinq lacs de la vallée de Mexico, à 7 kil. de Mexico; 24 kil. sur 16; eaux très-salées.

TH. Chim. Abréviation qui signifie *Thorinium*. || Gramm. V. THETA.

THA. s. m. Gramm. ind. Nom d'une con-

sonne de l'alphabet dèvanagari, qui est la forte aspirée du quatrième ordre, c'est-à-dire de l'ordre des dentales.

— Gramm. or. La seizième lettre de l'alphabet arabe; elle répond au groupe *th*. || Dix-neuvième lettre de l'alphabet turc.

— Signe numérique de 9.

THABESKIL. s. m. (littéral. *bourreau*.) Relig. mah. Nom de l'ange qui tourmente les damnés. V. ZABAN.

THABOR. Géogr. anc. et mod. Montagne isolée de la Galilée inférieure, dans la tribu de Zabulon. On croit que ce fut sur le Thabor que Notre-Seigneur se transfigura en présence de trois de ses disciples. Le Thabor est aujourd'hui dans la Syrie, pachalik d'Acre, à 11 kil. S. E. de Nazareth; environ 1,000 mètres de haut.

— Hist. *Bataille du mont Thabor*. Victoire remportée par le général Bonaparte sur les troupes turques, le 17 avril 1799.

— **THABOR** ou **TABOR.** Géogr. Cercle de Bohême, sur les confins de la Moravie; 200,000 hab. Son ch.-l. était autrefois Bechin, c'est aujourd'hui Thabor. | Ville de Bohême, ch.-l. du cercle qui porte son nom, à 77 kil. S. E. de Prague; 3,000 hab. || Nom que les thaborites donnèrent à un rocher de Bohême, sur lequel ils bâtirent une forteresse. Le château de Thabor fut pris, en 1544, par les troupes de l'Empereur. V. THABORITE.

THABORITE ou **TABORITE.** s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de hussites qui, sous la conduite de Ziska, se retirèrent sur une montagne de Bohême qu'ils nommèrent *Thabor*. Ils rejetaient le purgatoire, la confession auriculaire, la confirmation, l'extrême onction et la présence réelle. V. THABOR.

THAHÉRITE. adj. et s. m. Hist. or. Nom d'une dynastie de princes arabes qui régna dans le Khorassan, au IXe siècle de notre ère. Les thahérites furent remplacés par les saffarides.

THAIDE. s. f. Entom. Genre de papillons de la classe des diurnes.

THAÏM. s. m. Hist. Provision que la Porte accorde aux princes à qui elle donne asile. Le grand vizir retrancha au roi de Suède son *thaim*, qui consistait en cinq cents écus par jour, en argent.

THAÏS. Courtisane d'Athènes, se rendit en Asie auprès d'Alexandre et sut captiver ce prince. Elle devint ensuite la maîtresse de Ptolémée, qui la mit au nombre de ses femmes lorsqu'il fut roi d'Égypte. || Le nom de Thaïs a été porté depuis par plusieurs autres courtisanes.

THAKIF. Hist. or. Nom d'une ancienne tribu arabe. La tribu de Thakif.

THAKIFITE. adj. et s. des 2 g. Hist. or. Membre de la tribu de Thakif. Les Thakifites adoraient Allath.

THALA. Géogr. anc. Ville d'Afrique, dans la Byzacène, au S. O. On l'appelle aussi *Télepte*.

THALAME. s. m. (du gr. θάλαμος, lit) Bot. Évasement du pédoncule qui porte les fleurs, dans les synanthérées. || Sorte de fructification des lichens. || On dit aussi *thalamium*.

THALAME. s. m. Anc. chim. Sorte de matras à long col.

THALAMÈGUE. s. m. (ét. gr. θάλαμος, chambre; ἄγω, conduire). Antiq. Vaisseau garni de riches appartements, dont les Ptolémées se sont servis pour faire les voyages de plaisir sur le Nil.

THALAMES. Géogr. anc. Ville de Laconie, célèbre par un oracle d'Apollon que le roi Agis alla consulter, avant de rétablir les lois de Lycurgue.

THALAMIFLORE. adj. des 2 g. (du gr. θάλαμος, lit; et du lat. *flos*, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les organes sexuels s'attachent au réceptacle.

THALAMION. s. m. Bot. V. THALAME.

THALAMIQUE. adj. des 2 g. (du gr. θάλαμος, lit) Bot. Se dit de l'insertion qui a lieu sur le réceptacle.

THALAMIQUE. s. m. (du gr. θαλαμίτης; de θάλαμος, trou par où passe la rame). Antiq. gr. Nom des rameurs qui se plaçaient au premier rang d'en bas des trirèmes.

THALAMOS ou **THALAMUS.** s. m. (pr. *ta-la-moss*, *ta-la-muss*, du gr. θάλαμος; du lat. *thalamus*). Antiq. gr. et rom. Lit nuptial ou chambre nuptiale des anciens. On emploie quelquefois en français cette forme grecque ou latine.

THALAMOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr. θάλαμος, lit; στήμων, étamine). Bot. Dont les étamines s'insèrent sur le réceptacle.

THALASSA. (du gr. θάλασσα). Myth. gr. Déesse de la Mer, fille d'Éther et d'Héméra, c'est-à-dire, du dieu de l'Air et de la déesse du Jour.

— Philol. Titre du neuvième livre d'Apicius qui traite de la manière d'apprêter les poissons.

THALASSAGÈNE. adj. des 2 g. (du gr. θάλασσα, mer; γεννάω, engendrer). Qui est produit de l'eau de mer. || *Parfumerie thalassagène*. Se donne à une pommade [illegible] extrait de l'eau de mer.

THALASSARCHIE. s. f. (pr. *ta-lass sar-ki*, ét gr., θάλασσα, la mer; ἀρχή, pouvoir). Syn. de Thalassocratie. V. ce mot.

THALASSÈME. s. f. (du gr. θάλασσα, la mer). Chétopod. Genre de subentomozoaires ou de vers à sang rouge, dont les espèces vivent plus ou moins enfoncées dans le sable des bords de la mer. On s'en sert pour amorcer les hameçons.

THALASSIBIE. adj. des 2 g. (ét. gr., θάλασσα, la mer; βιόω, vivre). Hist. nat. Qui vit dans les eaux de la mer.

THALASSIDROME. s. m. (ét. gr. θάλασσα, la mer; δρόμος, course). Ornith. Genre d'oiseaux de mer [illegible].

THALASSIN, INE. adj. (du gr. θάλασσα, la mer). Hist. nat. Qui vit dans la mer.

THALASSINE. s. f. Crust. Genre de crustacés [illegible] macroures, voisin de celui des [illegible].

THALASSINIDE. adj. des 2 g. Crust. Qui ressemble à une thalassine. || THALASSINIDES. s. m. pl. Famille de crustacés, qui a pour type le genre thalassine.

THALASSIOPHYTE. s. m. (ét. gr., θάλασσα, mer; φυτόν, plante). Bot. Nom donné à toutes les productions végétales qui se développent au fond de la mer [illegible]. On les divise en [illegible] ordres, les [illegible], les floridées, les dictyotées et les ulvacées.

THALASSIQUE. adj. des 2 g. (du gr. θάλασσα, mer). Hist. nat. Qui a rapport à la mer, qui en provient.

— Géol. Se dit des terrains [illegible] supérieur, c'est-à-dire, de ceux qu'[illegible] la surface de la terre [illegible].

THALASSITE. adj. des 2 g. (du gr. θάλασσα, mer). Zool. Se dit des [illegible] qui vivent dans la mer, qui habitent la mer.

THALASSITE. s. m. Ant. Vin [illegible] avait plongé dans la mer [illegible] maturation.

THALASSIUS. [illegible] Jeune Romain [illegible] *Talassio*. C'est pour *Talassius*). Son mariage fut tellement heureux, qu'on l'invoqua par la suite comme un des dieux de l'hymen, et qu'en conduisant une fiancée à la maison de son époux, on répétait ce refrain, *Talassio*.

THALASSOCRATE. adj. des 2 g. et s. m. (ét. V. THALASSOCRATIE). Poét. Dominateur des mers. Peuple, nation thalassocrate. Les thalassocrates.

THALASSOCRATIE. s. f. (pr. *ta-lass-so-kra-si*, ét. gr. θάλασσα, la mer; κράτος, empire). Polit. Empire des mers. Les Phéniciens, les Carthaginois, les Anglais, ont aspiré à la thalassocratie.

THALASSOCRATIQUE. adj. des 2 g. Polit. Qui appartient à la thalassocratie.

THALASSOMEL. s. m. (ét. gr., θάλασσα, mer; [illegible]). Méd. anc. Potion [illegible] préparée par les anciens, avec parties égales d'eau de mer, d'eau douce et de miel. Il était employée comme purgatif.

THALASSOMÈTRE. s. m. (ét. gr., θάλασσα, la mer; μέτρον, mesure). Phys. Sonde marine.

THALASSOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui se rapporte aux sondages en mer.

THALASSOPOTE. (ét. gr., θάλασσα, mer; πότης, buveur). Philol. Un des héros [illegible] Lucien [illegible] le combat dans son *Histoire véritable*.

THALER. s. m. (pr. *ta-lèrr*). Métrol. Monnaie de compte d'Allemagne. *Thaler de Brême*. Monnaie de compte de [illegible], valant fr. 3,90. Le thaler a la même valeur à Brunswick et dans le Hanovre. || *Thaler de Lubeck*. Monnaie de compte qui fait 3 marcs 48 schellings ou 576 pfennings, et vaut fr. 4,58. *Thaler*. Monnaie de compte de Prusse, qui fait 30 silbergros ou 360 pfennings, et vaut fr. 3,71. || Monnaie de compte de Cobourg, valant fr. 3,25. || *Thaler de caisse*. Monnaie de compte de Saxe-Weimar, fr. 3,90. || *Thaler du commerce*. Monnaie de compte du même pays, 3,67. || *Thaler*. Monnaie d'argent. || *Thaler de Cassel de* 17[illegible]. Monnaie qui vaut fr. 3,[illegible] || *Thaler de* 1789, fr. 3,73. || *Thaler de* 1815, fr. [illegible] || *Thaler* [illegible] *de Lubeck*. Monnaie qui vaut fr. 5,77. || *Thaler courant*, fr. 4,59. || *Thaler* [illegible], fr. 6. || *Thaler* [illegible], fr. 4,[illegible] || *Thaler de Lucerne de* 1715, fr. 5,18. || *Thaler de* 1796, fr. 5,93.

THALÈS. Célèbre philosophe, [illegible] de Phénicie, né l'an 638 av. J.-C., mort l'an 548. On le met au nombre des sept sages. Thalès fonda [illegible] sous le nom d'école [illegible] liquide, et y ajoutait un principe moteur, l'esprit.

THALÉTIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui appartient à Thalès, à l'école ionienne.

THALIACÉ, ÉE. adj. Moll. V. THALIDE.

THALICTROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., θάλικτρον, pigamon; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble à un pigamon.

THALIDE. adj. des 2 g. Moll. Qui ressemble à une thalie. || THALIDES. s. m. pl. Famille de mollusques établi pour le genre thalie.

THALIE. (du gr. θάλεια, réjouissance). Myth. gr. Une des neuf Muses; elle présidait à la comédie. Apollon la rendit mère des Corybantes.

— Se prend poétiq. pour la Comédie même.

> D'un spectacle agréable employant l'art fécond,
> Thalie en badinant sait donner une leçon. [illegible]
>
> Trop de finesse affadit la [illegible]
> De la piquante et sincère Thalie. [illegible]

— *Les jeux de Thalie*. La Comédie, le théâtre.

— Iconol. On la représente sous la figure d'une jeune fille à l'air [illegible]. Elle est couronnée de lierre, a des brodequins pour chaussure et tient un masque à la main.

— Une des Grâces, selon Hésiode. || Une des Néréides.

— Littér. Titre d'une hymne dans laquelle Arius développa ses doctrines [illegible] ses écrits, et [illegible] *Thalie*. (Fleury.)

THALIE. s. f. Moll. Genre de mollusques [illegible] la [illegible]. On l'a aussi [illegible] de *salpa*.

— Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre.

— Bot. Genre de plantes [illegible]. La thalie géniculée croît dans plusieurs contrées de l'Amérique méridionale.

THALLE. s. m. (du gr. θαλλός, feuille, rameau). Bot. [illegible] les lichens.

THALLITE. s. f. Minér. [illegible] l'épidote.

THALLO. Myth. gr. Une des Heures ou Saisons.

THALLODIQUE. adj. des 2 g. [illegible].

THALLOPHORE. [illegible].

THALMUD. s. m. V. TALMUD.

THALOUEN. Géogr. V. [illegible].

THALPIUS. [illegible] Troie.

THALSIMIE. [illegible].

THALWEG. s. m. (de l'all. *thal*, vallée; [illegible] Rhin, c'est-à-dire le milieu du principal bras navigable.

THALYSIES. s. f. pl. (du gr. θαλύσια, prémices [illegible]).

THAMANÉENS. s. m. pl. Hist. anc. [illegible] ignore sa situation.

THAMAR. Femme cananéenne, épousa successivement [illegible]. David. Amnon, son frère, lui fit violence [illegible].

THAME. Myth. syr. V. THAMUS.

THAME. Géogr. [illegible] à l'Isis, à Dorchester, pour former la T[illegible].

THAMIMASADE. Myth. anc. [illegible].

THAMMOUZ. s. m. Chron. V. [illegible].

THAMNA. Géogr. sacr. [illegible] pays des Philistins [illegible].

THAMNASTÉRIE. s. f. [illegible] le département du Calvados, et que l'on [illegible] comme une espèce d'astrée.

THAMNATH-SARÉ. Géogr. sacr. Ville de Palestine [illegible] *nitique*.

THAMNIDION. s. m. Bot. [illegible].

THAMNITIQUE. Géogr. anc. Province de [illegible], au S. [illegible] Judée.

THAMNOMYCE. s. [illegible] champignons de la famille des hypoxylées.

THAMNOPHILE. s. m. [illegible].

THAMNOPHILIDE. adj. des 2 g. [illegible] pour type le genre thamnophile.

THAMNOPHILIN, INE. adj. [illegible].

THAMNOPHORE. s. m. (ét. gr. θάμνος, rejeton; φέρω, porter). Bot. Genre de la famille des algues, découvert sur les côtes de la Nouvelle-Hollande et [illegible].

THAMUS. (pr. *ta-muss*). Myth. syr. Nom phénicien d'Adonis.

THAMUS. s. m. (pr. *ta-muss*). Chron. Nom d'un mois des Juifs, qui [illegible] de leur année sacrée, et le [illegible] civile. On dit aussi *thamuz*.

THAMYRIS. [illegible] Poète [illegible] Muses [illegible].

THANACE. [illegible] et [illegible].

THANASIME. s. m. (du gr. θανάσιμος, [illegible]).

THANATOLOGIE. s. f. [illegible] mort; λόγος, [illegible].

THANATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la thanatologie.

THANATOPHILE. [illegible] (ét. gr. θάνατος, [illegible]).

THANATOS. (pr. *ta-na-toss*; du gr. θάνατος, [illegible]) Myth. [illegible] La Mort personnifiée comme un dieu.

THANATUSIES. s. f. pl. (du gr. θανάτος, mort). Antiq. gr. Fête que les Athéniens célébraient [illegible] des morts. [illegible].

THANE. [illegible].

THANET. [illegible].

THANN. [illegible].

THAON. Myth. gr. Un des [illegible].

THAPSAQUE. Géogr. anc. Ville de Syrie [illegible].

THAPSIE. s. f. [illegible] rope et à l'A[illegible].

THAPSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à [illegible].

THAPSIPHAGE. [illegible] blanc.

THAPSOÏDE. adj. [illegible].

THAPSUS. s. m. [illegible].

THARANDITE. s. f. Minér. Variété de dolomie spathique.

THARGÉLIES. s. f. [illegible] prémices des fruits de la [illegible] les enfants adoptifs.

THARGÉLIOTE. s. m. [illegible].

THARGUM. s. m. V. [illegible].

THAROPS. [illegible].

THARSIS. [illegible] Contrée lointaine où les Israélites allaient trafiquer [illegible] cise.

THARTHACH. [illegible].

THARU. s. m. Ornith. [illegible].

THASIEN, ENNE. adj. [illegible].

— Myth. [illegible] *Hercule Thasien* [illegible] Olympe.

THASO. Géogr. [illegible] l'Europe [illegible].

THASOS ou *ta-zos*. [illegible].

— Géogr. anc. [illegible] gnée de la côte de T[illegible] et ses richesses minérales. Aujourd'hui *Tasso*.

THASPION. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des ombellifères.

THAU. Géogr. Étang de France, dans le département de l'Hérault, qui s'étend le long des côtes de la Méditerranée. Le canal de Cette le fait communiquer avec la mer, dont il n'est séparé que par une langue de terre fort étroite sur laquelle est bâti Cette. Long., 65 kilom.

THAU ou THAW. s. m. Gramm. hébr. Nom que donnent à la dernière lettre de l'alphabet hébreu ceux qui [illegible] cette consonne comme [illegible], pour l'ordre alphabétique, au *tau* des Grecs. V. TAU et THRIT.

THAULACHE. s. f. Archéol. Sorte d'arme dont il est fait mention dans le tarif de la douane de [illegible]. Les thaulaches étaient des espèces de [illegible] ou d'épieux. Il paraît cependant [illegible] aussi désigné par ce mot un [illegible], tout que les dictionnaires en [illegible] une arme des Francs.

THAUMANTIADE. Myth. gr. Surnom d'Iris, fille de Thaumas. On dit aussi *Thaumantide*.

THAUMAS (gr. *thauma*). Myth. gr. Fils de Pontus et de Gê, [illegible] père d'Iris et des Harpies. || [illegible] Centaures.

THAUMASIE. s. f. Bot. Genre d'algues marines.

THAUMASIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une thaumasie. || THAUMASIÉES. s. f. pl. Famille d'algues qui a pour type le genre thaumasie.

THAUMASION. Géogr. anc. Montagne d'Arcadie, sur laquelle plusieurs anciens ont cru que Jupiter était né.

THAUMATURGE. adj. des 2 g. (ét. gr., θαῦμα, miracle, ἔργον, ouvrage). Qui fait des miracles. Saint Grégoire Thaumaturge.

— Il est aussi subst. Un thaumaturge. Les montagnes s'ébranlent, et ces masses sans soutien demeurent suspendues par la force de la foi de ce *thaumaturge*. Fléch.

THAUMATURGIE. s. f. (ét. V. THAUMATURGE). Didact. Pouvoir des thaumaturges.

THAUMATURGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la thaumaturgie.

THAUME. s. f. Agric. Espèce de faux courte et à long manche.

THAUT. Myth. égypt. V. TAAUT et THOTH.

THÉ. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des théacées, renfermant plusieurs espèces d'arbrisseaux indigènes à la Chine et au Japon. Les principales sont le *thé vert* et le *thé bou*.

— *Thé d'Amérique* [illegible] *de la Martinique*. La capraire. || *Thé* [illegible]. Le psoralier. || *Thé d'Europe*. La véronique. || *Thé de France*. La sauge, la mélisse [illegible]. || *Thé du Labrador*. Le lédon. || *Thé du Mexique*. La capraire bifore et l'ansérine. || *Thé des Norvégiens*. La ronce du Nord. || *Thé de* [illegible]. Le galé. || *Thé du Paraguay*. Le [illegible], l'érythroxyle, et une espèce de houx [illegible] aussi *maté*. V. MATÉ || *Thé de Suisse* [illegible]. Le faltrank, mélange de plusieurs plantes aromatiques qui croissent dans les Alpes. || *Thé des sultanes*. Le serkis.

— Nom que l'on donne particulièrement aux feuilles desséchées de cet arbuste, avec lesquelles on fait une infusion très-agréable qui se prend chaude. Dans le commerce, on distingue le *thé impérial*, qui est cueilli à la première récolte, et le plus estimé; le *thé vert* et le *thé noir*. Les variétés de thé vert sont le *thé hyswen*, le plus répandu; le *thé perlé*, d'une odeur plus agréable et d'une couleur plus brune; le *thé poudre à canon*, choisi parmi les feuilles les plus petites, et d'un prix assez élevé; le *thé tchoulan*, presque semblable au thé hyswen, mais plus agréable. Celles du thé noir sont le *thé souchong*, d'une odeur et d'une saveur plus faibles que les thés verts, le *thé pékao*, qui ne paraît être qu'un choix du précédent.

— *Boîte à thé*. Sorte de boîte en ferblanc vernissé et fermant hermétiquement, dans laquelle on conserve le thé.

— *Thé* se dit aussi de la liqueur que l'on prépare en infusant des feuilles de thé dans de l'eau bouillante. En Chine, cette infusion est la boisson habituelle des pauvres et des riches. Depuis 1763, son usage est très-répandu en Europe, surtout en Angleterre et en Hollande. On l'administre quelquefois en médecine pour favoriser les digestions, les sueurs. Une tasse de thé. Offrir du thé. Boire, prendre du thé. Verser le thé. Le *thé* était une étrangeté pour des Français de la vieille roche. (Brill.-Sav.) Que le *thé* ne soit pas trop chargé; que les rôties soient artistement beurrées et le punch fait avec soin. (Id.)

— Sorte de collation dans laquelle on sert du thé, des menues pâtisseries, etc., et qui offre l'occasion de se réunir le soir en société. Être invité à un thé. Donner un thé. Les *thés* somptueux, qui ont remplacé les soupers d'autrefois, seraient incomplets, si les pâtisseries les plus fines, les plus légères et les plus brillantes, ne venaient en augmenter l'éclat et aider à la consommation des liquides. (Brill.-Sav.) Gardons-nous de manquer un *thé* chez Aspasie. (Vigée.)

Il (l'avare) blâme avec vivacité
De nos banquets pompeux la ruineuse orgie,
Et permet tout au plus le scandale d'un *thé*. (Del.)

— Épith. Salutaire, odorant, parfumé, doré. || Périphr. La feuille de la Chine, du Japon, de Canton. Des antiques Chinois la feuille parfumée. (Rosset.)

Le feuillage chinois, par un plus doux succès,
De nos dîners tardifs corrige les excès. (Del.)

THÉ. Musiq. anc. Selon quelques auteurs, l'une des syllabes dont les Grecs se servaient pour solfier.

THÉA ou THÉIA. Myth. gr. Titanide, fille d'Uranus et de Gê. Elle épousa son frère Hypérion, dont elle eut Hélios, Séléné et Eos. || Une des Océanides.

THÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au thé. || THÉACÉES. s. m. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre thé.

THÉAGÈNES. Temps hér. Athlète que les Thasiens adoraient comme un dieu, et dont la statue opérait des prodiges.

THÉAKI. Géogr. Une des îles Ioniennes. Ch.-l. Vathy. C'est l'ancienne Ithaque.

THÉAMÈDÈS. s. m. Antiq. Pierre que les anciens croyaient exister dans les montagnes de l'Éthiopie, et qui, selon Pline, avait une vertu contraire à celle de l'aimant, c'est-à-dire la vertu de repousser le fer.

THÉANDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., θεός, dieu, ἀνήρ, homme). Théol. Qui est à la fois divin et humain. Terme dont se servit d'abord saint Denys d'Athènes, dans un sens approuvé par l'Église, et dont les monothélites abusèrent ensuite.

THÉANO. Temps hér. Une des Danaïdes, épouse de Phantès. || Fille de Cisseus, femme d'Anténor et prêtresse de Minerve, à Troie. || Une des Leuctrides.

THÉANTHROPE. s. m. (ét. gr. θεός, dieu; ἄνθρωπος, homme). Théol. Il s'est dit quelquefois de la personne de Jésus-Christ; Dieu et homme tout ensemble.

THÉANTHROPIE. s. f. (ét. V. THÉANTHROPE). Théol. Il s'est dit quelquefois pour Anthropomorphisme. V. ce mot.

THÉARIOS. adj. m. [illegible]. Myth. gr. Surnom d'Apollon Pythien, [illegible] un temple d'Apollon à Trézène [illegible].

THÉATE. Géogr. anc. V. TEATE.

THÉATIN, INE. s. Comm. relig. Membre d'une congrégation de clercs réguliers, fondée en 1524 par Jean-Pierre Caraffa, évêque de Chieti, autrefois Teate en Italie. En France, les théatins n'avaient qu'une seule maison, à Paris. Les religieuses de cet ordre reconnaissaient pour fondatrice Ursule Benincasa, morte en 1618. On les distinguait en *théatines de la Conception*, et *théatines de l'Ermitage*.

THÉÂTRAL, ALE. adj. (rad. *théâtre*). Qui appartient, qui convient au théâtre. Action théâtrale. Situation théâtrale. Manières théâtrales. Une situation purement passive n'est jamais *théâtrale*. (La Harpe.) La musique *théâtrale* fit parmi nous ses premiers essais à la Foire, et s'établit à l'Opéra-Comique, [illegible] longtemps avant d'animer la tragédie chantée. (Id.) Plusieurs poëtes et Voltaire lui-même n'ont pas vu que tout ce qui est *théâtral* n'est pas tragique. (Boiste.) || Au pl. m., *théâtrals*.

— *Année théâtrale*. Temps qui s'écoule depuis le lundi de Pâques jusqu'à la clôture occasionnée par la semaine sainte.

THÉÂTRALEMENT. adv. D'une manière théâtrale.

THÉÂTRE. s. m. (du gr. θέατρον, dérivé de θεάομαι, regarder, être spectateur). Lieu où l'on représente des ouvrages dramatiques, où l'on donne un spectacle. Le théâtre de l'Opéra, de l'Opéra-Comique, etc., à Paris. Le théâtre de Drury-Lane, à Londres. Le théâtre de Saint-Charles, à Naples. Un théâtre de pantomimes. Un théâtre de marionnettes. Bâtir, ouvrir un théâtre. La façade d'un théâtre. L'administration d'un théâtre. Le personnel d'un théâtre. Chez les modernes, les premiers *théâtres* fixes furent construits au XVIe siècle, par des architectes italiens. (Encycl.) D'où vient que l'on rit si librement au *théâtre*, et que l'on a honte d'y pleurer? (La Bruy.) Les convives demeurèrent à table jusqu'à ce qu'il fallut aller au *théâtre*. (Le Sage.) Cette pièce sera représentée dans trois jours sur le *théâtre* du Prince. (Id.)

— *Théâtre-Français*. Théâtre de Paris, particulièrement affecté à la représentation des pièces des auteurs classiques français, des tragédies et comédies en général. La troupe dont Molière était le chef en a formé le premier noyau. L'organisation de ce théâtre diffère de celle des autres en ce que les acteurs qui le composent sont associés entre eux, reçoivent une subvention de l'État, et sont surveillés par un commissaire particulier. Ils prennent le titre de *Comédiens ordinaires du roi*.

— *Il y a un théâtre français à Saint-Pétersbourg, un théâtre italien à Paris, à Londres*, etc. Il y a à Saint-Pétersbourg un théâtre où l'on joue des pièces françaises, à Paris, à Londres, un théâtre où l'on joue des pièces italiennes, etc.

— Particulièrement, La scène, la partie élevée où jouent les acteurs. Le devant, le bord, le fond du théâtre. La décoration du théâtre. S'avancer sur le théâtre. L'on ne vient point crier de dessus un *théâtre* ce qui se doit lire en particulier. (Mol.) J'étais derrière le *théâtre*; il voulut me faire des reproches : je lui riz au nez. (Le Sage.) Elles ne peuvent pas même se soutenir; abattues par leur désespoir, elles se laissent tomber sur le *théâtre*. (Id.)

— Fig. Dans les occasions d'éclat, l'homme est sur le *théâtre*, il représente. (Mass.) Les courtisans sont toujours sur le *théâtre*. (La Bruy.)

— *Changements de théâtre*. Les changements de décoration, dans la même pièce. On dit plus ordinairement, *changements de décoration*, *changements de scène*.

— *Fermer le théâtre*. Cesser les représentations pendant quelque temps. || *Rouvrir le théâtre*. Recommencer à jouer.

— *Dresser, élever un théâtre*. Construire dans un appartement, un jardin, etc., un théâtre qui n'y doit pas rester longtemps. Après la fête, on enleva le théâtre qui avait été dressé la veille. Mais je considérai plus que tout le reste un grand *théâtre* qu'on avait élevé. (Le Sage.)

— *Les personnes de théâtre*. Les acteurs, les actrices de profession. Une femme, une fille de théâtre. La veuve de don Antonio Coello a toujours eu des sentiments trop relevés pour vouloir se mettre au service d'une fille de *théâtre*. (Le Sage.) Lorsqu'une dame de *théâtre* a le bonheur d'être en vogue, les amants ne sauraient lui manquer. (Id.)

— *Pièce de théâtre*. Se dit en général, d'un opéra, d'une tragédie, d'une comédie, d'un vaudeville, etc. V. PIÈCE.

— *Habits de théâtre*. Habits, costumes qui servent pour les représentations dramatiques. Nous en donnâmes l'argent à compte à ces ouvriers, qui nous firent à chacun un habit de *théâtre* aussi riche que galant. (Le Sage.) Il ne saurait manquer de l'être, lui dis-je en voyant arriver Lucrèce dans un déshabillé qui lui prêtait plus de charmes que ses habits de *théâtre* les plus superbes. (Id.)

— *Monter sur le théâtre*. Exercer la profession de comédien. Il y a plus de vingt ans qu'il monte sur le théâtre.

— *Être né pour le théâtre*. Avoir un talent naturel pour bien représenter. Je te dis, moi, sans flatterie, que tu es née pour le *théâtre*. (Le Sage.)

— *Avoir l'habitude, l'usage, l'expérience du théâtre*. Avoir l'habitude, la pratique nécessaire pour bien jouer. || On dit dans le sens contraire, *N'avoir pas l'habitude, etc., du théâtre, n'être pas assez accoutumé au théâtre*.

— *Quitter le théâtre*. Renoncer à la profession de comédien. Il a quitté le *théâtre* par fantaisie, et s'en est depuis repenti par raison. (Le Sage.) || Se dit aussi en parlant d'un auteur qui ne veut plus faire de pièces de théâtre.

— *Écrire, travailler pour le théâtre*. Composer des tragédies, des comédies, etc. || *Mettre une pièce au théâtre*. La faire représenter. || *Mettre un sujet au théâtre*. En faire une tragédie, une comédie, un drame, etc.

— Fig. *Un roi de théâtre*. Un roi faible, sans autorité.

— Prov. *Marcher en roi de théâtre*. Marcher gravement, en affectant un air majestueux, comme un mauvais acteur qui joue un rôle de roi.

— *Théâtre* s'applique encore à l'art de composer des pièces de théâtre, de les représenter. Les règles, la pratique du théâtre. Connaître, entendre le théâtre. Fonder, purger le théâtre d'une nation. Il paraît n'avoir cédé qu'à l'impression universelle et au témoignage irrécusable de l'expérience du *théâtre*. (La Harpe.) Rien de si froid au *théâtre* que d'insister longtemps sur des propositions d'amour qui seront infailliblement refusées. (Id.) Parmi nous, le génie du *théâtre* peut chercher des sujets dans toutes les parties du monde connu. (Id.) Le *théâtre* instruit mieux que ne fait un gros livre. (Volt.) L'amour est l'ornement du *théâtre* et le perturbateur du monde. (Bacon.) Le *théâtre* montre les précipices, et loin d'empêcher d'y tomber, il y mène. (Boiste.)

Chez nos dévots aïeux le *théâtre* abhorré,
Fut longtemps dans la France un plaisir ignoré.
Boileau.

— *Coup de théâtre*. Événement imprévu, quoique préparé, qui change tout à coup la situation des personnages d'une pièce de théâtre, soit en bien, soit en mal.

— Fig. Son arrivée fut un coup de théâtre. La journée des dupes, sous Louis XIII, fut un coup de *théâtre*. (Acad.)

— *Accommoder un sujet au théâtre*. Le disposer de manière qu'il soit propre à être représenté sur le théâtre.

— Fig. *Cela est ajusté, accommodé au théâtre*. Se dit d'une chose que l'on écrit ou que l'on raconte en y ajoutant quelque circonstance propre à en augmenter l'effet. C'est une histoire ajustée, accommodée au théâtre. Cet artifice est trop ajusté au *théâtre* (Volt.)

— Pièces de théâtre que possède une nation. Le théâtre des Grecs. Le théâtre des Latins. Le théâtre français, italien, anglais, espagnol, etc. On trouve encore bien des personnes instruites qui croient le *théâtre* grec bien supérieur au nôtre. (La Harpe.)

— Recueil de toutes les pièces d'un auteur qui a travaillé pour le théâtre. Le théâtre de Corneille, de Racine. Le théâtre de Molière, de Regnard. Le théâtre de Crébillon, de Voltaire. Le théâtre de Quinault. Le *théâtre* de Corneille élève l'âme; celui de Racine l'attendrit. (Boiste.)

— Fig. Lieu où se passent de grands événements, où un homme peut développer ses qualités, ses talents, peut être en spectacle. Cette province, cette ville, fut le théâtre de la guerre, devint le théâtre des événements les plus extraordinaires. Cet emploi ne lui convient pas. Il lui faut un plus grand théâtre. Le monde est un grand *théâtre* où chacun, presque, joue un personnage emprunté. (Mass.) La cour est le *théâtre* de toutes les passions. (Id.) L'histoire est le *théâtre* où la politique et la morale sont mises en activité. (Barthe.) Les actes de l'humanité sur le *théâtre* du monde ont sans doute un ensemble, mais le sens de cette vaste tragédie qu'elle y joue ne sera visible qu'à l'œil de Dieu. (De Vigny.) Tu parles là d'un homme qui joue le premier rôle sur le *théâtre* de la monarchie d'Espagne. (Le Sage.) Je passe sous silence les villes, bourgs et bourgades où nous fîmes valoir notre talent, pour en venir tout à coup à Séville, le *théâtre* de nos exploits. (Id.)

Le ciel pur, le vent calme et la mer immobile
Offrent aux jeux de Mars un *théâtre* tranquille.
Lemercier.

— Poétiq. *Le théâtre des tempêtes, des naufrages*. La mer.

— *Théâtre anatomique, théâtre de jardin, d'architecture*. Se disait autrefois pour Amphithéâtre anatomique, etc.

— Antiq. Vaste édifice où l'on s'assemblait, chez les anciens, pour voir des représentations scéniques, pour discuter les intérêts de l'État, et même traiter des doctrines philosophiques. Les premiers théâtres furent fondés en Grèce vers l'an 540 av. J.-C. La plupart étaient à ciel ouvert, garantis par une toile du soleil et de la pluie. || *Théâtre* se dit aussi particulièrement de l'hémicycle où étaient rangés les spectateurs, et qui était opposé à la scène.

— Hydraul. *Théâtre d'eau*. Disposition de plusieurs allées d'eau avec jets, cascades, rocailles et figures.

— Littér. *Théâtre*. Mot qui forme le titre de plusieurs anciens ouvrages. Théâtre d'honneur et de chevalerie de Vulson et d'André Favin. Théâtre de la vie humaine de Lycosthènes, etc.

— Mar. Emplacement de la cale ou du faux pont, près de la grande écoutille, où l'on met les blessés pendant un combat. || Il s'est dit autrefois du château d'avant d'un navire.

— Techn. Pile de bois à brûler, dans un chantier. || Dans les moulins à poudre, Échafaud sur lequel on expose la poudre pour la sécher.

THÉÂTRIFIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *theatrum*, théâtre; *fieri*, devenir). Néol. Expression hasardée par Le Sage pour signifier, Qui est identifié avec le théâtre. Il y a si longtemps qu'il paraît sur le théâtre, qu'il est, pour ainsi dire, *théâtrifié*. (Le Sage.)

THÉAULON (E.) Auteur dramatique, né à Aigues-Mortes en 1787, mort à Paris en 1841. A composé seul ou en société plus de deux cent cinquante pièces de théâtre, où l'on trouve de l'esprit et de la gaîté.

THÉBAÏDE. Géogr. anc. Une des trois grandes provinces de l'Égypte, au S., aussi nommée de Thèbes, sa capitale. On l'appelait aussi *Haute-Égypte*. C'est dans les déserts qui l'environnent, de l'E. à l'O., que vécurent les premiers ermites et anachorètes chrétiens.

— Fig. Désert, solitude profonde. C'est une véritable thébaïde. Vivre dans une thébaïde.

— Philol. *La Thébaïde*. Titre d'une épopée de Stace, qui a pour sujet la guerre entre les fils d'Œdipe, Étéocle et Polynice.

THÉBAÏDE. Temps hér. Surnom d'Andromaque, qui était de Thèbes en Cilicie.

THÉBAIN, AINE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Thèbes en Béotie, ou de Thèbes en Égypte.

— Linguist. *Dialecte thébain*. Nuance du dialecte éolien qui était employé en Béotie. || Dialecte égyptien parlé à Thèbes.

— Hist. anc. *Guerre thébaine*. Guerre que Sparte eut à soutenir contre Thèbes, après que Pélopidas eut chassé les Spartiates de la citadelle de Thèbes, en 378, jusqu'à la paix générale conclue sous la médiation des Perses, en 360. Les deux événements les plus remarquables de la guerre thébaine sont la bataille de Leuctres, en 371, et celle de Mantinée, en 362. || *Dynastie thébaine*. Se dit, selon Eusèbe, Manéthon, des dynasties des rois d'Égypte qui résidèrent à Thèbes; ce sont la onzième, la douzième, la treizième, la quinzième, la seizième, la dix-huitième, la dix-neuvième et la vingtième. Cette dernière finit en 1279 av. J.-C.

— Hist. relig. *Légion thébaine*. V. THÉBÉEN.

THÉBAÏQUE. adj. des 2 g. Antiq. Qui appartient à Thèbes, à la Thébaïde.

— *Pierre thébaïque*. Sorte de [illegible] d'Égypte.

THÉBARMAÏ. Géogr. anc. Ville [illegible], patrie du second Zoroastre. Aujourd'hui, *Ourmia*.

THÈBE. Géogr. anc. Ville de Cilicie. V. THÈBES.

THÉBÉEN, ENNE. adj. Hist. Qui appartient aux Thébains, à Thèbes en Égypte. Il n'est guère usité que dans cette expression, *légion thébéenne*. Légion romaine, composée de Thébains chrétiens, qui, plutôt que de sacrifier aux idoles, se laissa massacrer sous Dioclétien et Maximilien. On dit aussi *légion thébaine*.

THÈBES. (du gr. θῆβαι; fait de l'anc. égypt. *tpe*) Géogr. anc. Capitale de la Haute-Égypte, sur les deux rives du Nil. Une des plus grandes villes de l'antiquité, appelée aussi *Hécatompylos*, c'est-à-dire, la ville aux cent portes ou aux

cent temples. On la nommait encore *Diospolis* (ville de Jupiter). Ses ruines occupent une surface immense. Aujourd'hui, *Luxor* ou *Louqsor*.

— Ville de la Grèce, capitale de la Béotie, sur l'Ismène. Patrie d'Hercule, d'Epaminondas, de Pélopidas et de Pindare. Aujourd'hui *Thiva*. || Ville de Thessalie, dans la Phthiotide. || Ville de Palestine, dans la demi-tribu d'Andromaque. On l'appelait aussi *Hypoplacie*. Plusieurs archéologues, se fondant sur ce que le nom de cette ville est au sing. en grec écrivent *Thèb*, ou Cilicie, sans *s*.

— Hist. Thèbes en Béotie, fondée par Cadmus vers 158 ans avant J.-C., est célèbre dans les temps fabuleux par les aventures tragiques de Laius, d'Œdipe et de ses enfants. Cette ville adopta le gouvernement républicain en 1092. Elle fut subjuguée par les Lacédémoniens, mais Pélopidas et Epaminondas l'affranchirent et lui assurèrent la prépondérance en Grèce. V. *Guerre thébaine* au mot THEBAIN. La guerre sacrée amena la décadence de Thèbes. V. SACRE. Philippe la soumit, et comme elle s'était révoltée, Alexandre la détruisit entièrement, 334 ans avant J.-C. Rebâtie par Cassandre, elle ne reprit aucune importance.

THEBNI. Israélite; se fit proclamer roi en 933 avant J.-C., et régna conjointement avec Amri.

THÉCACORE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, établi pour une plante peu connue qui croît à Madagascar.

THÉCADACTYLE. s. m. (ét. gr., θήκη, boîte; δάκτυλος, doigt.) Erpét. Genre de reptiles sauriens.

THÉCAPHORE. s. m. (ét. gr., θήκη, boîte; φέρω, porter.) Bot. Petit support qui naît du réceptacle, et ne soutient qu'une seule carpelle.

THÉCAPODE. s. m. (ét. gr., θήκη, boîte; πούς, ποδός, pied.) Bot. Nom donné au support du fruit, dans les caryophyllées.

THÉCARIE. s. f. (du gr. θήκη, boîte). Bot. Genre de lichens dont les apothécies ressemblent à de petites boîtes munies de leur couverture. Il ne contient qu'une seule espèce.

THÉCARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une thécarie. || THÉCARIÉES s. f. pl. Famille de lichens qui a pour type le genre thécarie.

THÉCIDÉE. s. f. Foss. Genre de coquilles bivalves qui ne se sont rencontrées que dans les couches crayeuses.

THÉCIDIEN. s. m. (du gr. θήκη, boîte). Bot. Genre de fruit monosperme, à péricarpe sec, dur, crustacé et adhérent.

THÉCIGÈRE. adj. des 2 g. (du gr. θήκη, boîte, et du lat. *gerere*, porter). Bot. Qui porte les graines. Membrane thécigère.

THÈCLE (Sainte). Vierge et première martyre; convertie par saint Paul, à Icone, vers l'an 45, elle fut exposée aux bêtes et brûlée comme chrétienne. Sa fête, le 24 septembre.

THÉCOSOME. adj. des 2 g. (ét. gr., θήκη, boîte; σῶμα, corps.) Moll. Qui a le corps enveloppé d'une coquille ou d'un étui. || THÉCOSOMES s. m. pl. Nom donné à une famille de mollusques comprenant ceux qui ont une coquille mince ou un étui cartilagineux.

THÉCOSTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., θήκη, boîte; στόμα, bouche). Entom. Dont le suçoir est renfermé dans une gaine. || THÉCOSTOMES. s. m. pl. Section dans laquelle on a proposé de comprendre tous les insectes qui ont un suçoir renfermé dans une gaine.

THÉCULE. s. f. Bot. V. THÈQUE.

THÉE. s. m. Pêch. Se dit, en Provence, du bois de pin bien sec, que l'on brûle pour pêcher à la rissole.

THÉELOGIE. s. f. (du lat. *thea*, thé, et du gr. λόγος, discours.) Didact. Histoire du thé.

THÉGLATPHALASAR. Roi d'Assyrie, fils et successeur de Sardanapale, commença à régner à Ninive l'an du monde 3257. Il est ordinairement nommé dans l'histoire Ninus le Jeune. || Roi d'Assyrie, qui fut appelé au secours d'Achaz, roi de Juda, contre Razin, roi de Syrie. Il ravagea ensuite la Syrie, et mourut l'an du monde 3276. Salmanasar lui succéda.

THEIL (Le). Géogr. Ch.-l. de canton (Orne), sur l'Huisne, à 35 kil. de Mortagne; 870 hab.

THÉID. Myth. égypt. V. THOTH.

THÉIÈRE. s. f. (rad. *thé*.) Vase dans lequel on fait infuser le thé. Une théière d'argent. Une théière de plaque. Une théière de porcelaine.

> Vide, en causant la *théière*,
> Ou le flacon de Lamotte. (DELILLE.)

THÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *thea*, thé; *forma*, forme.) Bot. Qui ressemble au thé.

— *Infusion théiforme.* Se dit de toute infusion qu'on prépare comme le thé.

THÉINE. s. f. (du lat. *thea*, thé.) Chim. Matière cristallisable qu'on a extraite du thé, et qui est considérée par quelques chimistes comme une base salifiable particulière.

THÉIOTHERMINE. s. f. (ét. gr. θεῖον, soufre; θερμός, chaud.) Chim. Substance glaireuse qu'on trouve dans les eaux thermales.

THEISS. Géogr. Rivière de Hongrie; sort des monts Carpathes et se jette dans le Danube, à 32 kil. S.-E. de Peterwaradin; cours, 1,000 kil.

THÉISME. s. m. (du gr. θεός, Dieu.) Philos. Croyance à l'existence de Dieu. C'est l'opposé d'*athéisme*.

THÉISTE. adj. et s. des 2 g. (ét., V. THÉISME). Philos. Se dit de ceux qui croient à l'existence d'un Dieu rémunérateur et vengeur. Philosophe théiste. C'est un théiste. Il ne faut pas confondre les déistes et les théistes.

— *Systèmes théistes.* Se dit de tous les systèmes de philosophie qui reconnaissent l'action de Dieu sur l'univers.

THÉIT. s. m. Philol. Nom de la neuvième lettre de l'alphabet hébraïque: elle correspond au thêta des Grecs. || Prise numériquement, elle vaut 9.

THÉKUPHE. s. f. Chron. Se dit, dans le calendrier juif, des quatre points ou commencent les quatre saisons; ce sont les équinoxes et les solstices.

THÉLACTE. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons, voisin des moisissures.

THÉLALGIE. s. f. (ét. gr., θηλή, mamelle; ἄλγος, douleur.) Pathol. Douleur dans les mamelles.

THÉLALGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la thélalgie.

THÉLAZIE. s. f. Entoz. Genre de vers intestinaux qui ne contient qu'une seule espèce, la *thélazie de Rhodes*.

THÉLÉBOLE. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons.

THÉLÈME (du gr. θέλημα, volonté). Philol. Nom par lequel Rabelais désigne l'abbaye fondée par Gargantua. En la reigle de l'abbaye de *Theleme* n'estoit que cette clause: Fay ce que vouldras. (Rabel.)

— Nom sous lequel Voltaire a personnifié la volonté, dans un conte intitulé *Thelème et Macare*. V. MACARE.

> *Thélème* est vive, elle est brillante,
> Mais elle est bien impatiente:
> Son œil est toujours enflammé,
> Et son cœur toujours la tourmente.
> VOLT.

THÉLÉMITE. s. des 2 g. (ét., V. THÉLÈME.) Philol. Religieux, religieuse de l'abbaye de Thélème.

— Fig. Personne qui se pique d'une parfaite indépendance.

THÉLÉPHE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des portulacées.

THÉLÉPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., θηλή, mamelon; φέρω, porter.) Hist. nat. Qui est chargé de mamelons ou de papilles.

THÉLÉPHORE. s. m. Bot. Genre de champignons de l'ordre des sarcomyces. Il contient un grand nombre d'espèces, qui croissent sur les troncs d'arbres, les branches mortes, et même les planches qui servent de clôture.

THÉLÉPHORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un téléphore. || THÉLÉPHORÉES. s. f. pl. Famille de champignons qui a pour type le genre téléphore.

THÉLÉPOGONE. s. f. (ét. gr., θηλή, mamelon; πώγων, barbe.) Bot. Genre de graminées établi pour une plante des Indes.

THÉLÉPROCTE. adj. des 2 g. (ét. gr., θηλή, mamelon; πρωκτός, anus.) Entom. Se dit d'un insecte qui a l'abdomen globuleux.

THÉLÉSIOGNOSIE. s. f. (ét. gr., θέλησις, volonté; γνῶσις, connaissance.) Didact. Connaissance approfondie des effets de la volonté.

THÉLÉSIOGNOSTIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la thélésiognosie.

THÉLÉSIOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., θέλησις, volonté; γραφή, description.) Didact. Description des phénomènes de la volonté.

THÉLÉSIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la thélésiographie.

THÉLÉSIOLOGIE. s. f. (ét. gr., θέλησις, volonté; λόγος, discours.) Didact. Science qui remonte aux fondements objectifs des vérités morales.

THÉLÉSIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la thélésiologie. Ce mot, et les cinq précédents, font partie de la nomenclature proposée par M. Ampère pour la classification des sciences.

THÉLIDE. Hist. anc. Membre d'une famille noble de Phénicie, qui prétendait descendre de Cadmus et d'Agénor. Thalès était Thélide.

THÉLITE. s. f. (du gr. θηλή, mamelon). Pathol. Inflammation du mamelon.

THÉLOTRÈME. s. m. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des lichens.

THELOUZAIN et **THOLOSAIN.** s. m. Arch. Monnaie des comtes de Toulouse.

THELOUZE et **THOLOSE.** Anciens noms de la ville de Toulouse.

THELPHISSE. s. m. Polyp. Genre de polypiers renfermant les tubulaires d'eau douce.

TELPHUSE. s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, renfermant particulièrement les crabes d'eau douce d'Italie, d'Espagne, et de plusieurs contrées des bords de la Méditerranée. A Rome, on mange le crabe fluviatile dans tous les temps de l'année, et on le sert sur les meilleures tables.

THELXINOÉ. Myth. gr. Une des quatre Muses primitives. Thelxinoé, Aœdé, Arché et Mélété.

THÉLYDOMYDES. s. m. pl. (ét. gr., θῆλυς, délicat; μυῖα, mouche). Entom. Tribu de la famille des myodaires phytomydes, comprenant ceux de ces insectes qui ont le corps plus ou moins filiforme.

THÉLYGONE. s. m. (ét. gr., θῆλυς, délié; γονή, angle). Bot. Genre [illegible] de la famille des chénopodées. Le thélygone [illegible] croît dans les crevasses des rochers de la Méditerranée.

THÉLYMITRE. s. f. (ét. gr., θῆλυς, délié; μίτρα, ceinture). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des orchidées. Il contient deux espèces propres à la Nouvelle-Hollande.

THÉLYPHONE. s. f. (ét. gr., θῆλυς, délié; φωνή, voix). Entom. Genre d'arachnides de la famille des araignées.

THÉLYPTÈRE. s. f. (ét. gr., θῆλυς, délié; πτέρις, aile). Bot. Genre de la famille des fougères.

THÉLYRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des rosacées, établi pour un arbre de Madagascar.

THÉMATIQUE. adj. des 2 g. (rad. *thème*). Mus. Qui concerne les thèmes ou motifs musicaux.

— *Catalogue thématique.* Catalogue des morceaux d'un opéra, dans lequel on indique la première phrase musicale de chaque morceau.

THÈME. s. m. (du gr. θέμα, ce qu'on pose, ce qu'on établit, rad. τίθημι, poser.) Didact. Sujet, proposition que l'on entreprend de prouver, d'éclaircir. Bien prendre son thème. Il n'a pas bien suivi son thème.

— Fig. et fam. *Il a mal pris son thème.* Se dit d'une personne qui a avancé quelque chose faussement ou mal à propos.

— Plan, projet. Les romans qui attachent le plus sont ceux qui offrent à l'imagination un *thème* de félicité. (Boiste.)

— T. de collège. Ce qu'on donne à un écolier à traduire de sa langue dans celle qu'on veut lui apprendre. Thème aisé, [illegible]. Thème grec. Thème latin. Thème anglais. [illegible] Thème pour les prix. Cours de thèmes. D[illegible], dicter un thème.

— Se dit aussi du travail de la composition de l'écolier. Composer un thème. Faire son thème. Corriger un thème. [illegible] madame, que je viens de lui dicter sur une épître de Cicéron. (Mol.)

— Fig. *Faire son thème en deux façons.* Dire, écrire la même chose de deux manières différentes. || Signifie encore, Tendre au même but de deux manières différentes.

— Astrol. *Thème céleste* ou simplement *thème*. Position où se trouvent les astres, par rapport au moment de la naissance de quelqu'un et au lieu où il est né, position d'après laquelle on tire l'horoscope. || Figure que tracent les astrologues lorsqu'ils veulent tirer l'horoscope d'une personne, en marquant le lieu où sont à ce moment les étoiles et les planètes.

— Anc. cout. *Thème.* Se disait, à Liège, d'une demande libellée.

— Hist. Dans le Bas-Empire, Gouvernement gardé par une légion, qui était commandée appelée *thème*. Cette division territoriale fut substituée, pendant le VIIe siècle, aux [illegible] provinces, i. e. le thème de Lombardie. Le thème de Macédoine.

— Gramm. Radical primitif d'où un verbe a été tiré. Peu usité en ce sens.

— Gramm. gr. Nom donné au présent du verbe, parce que les autres temps en sont formés.

— Gramm. sanscr. Se dit de la forme pure des noms, forme qui diffère de leur nominatif, et qu'on emploie lorsqu'on veut citer ces mots d'une manière abstraite.

— Mus. Se dit d'un air sur lequel on compose des variations.

THÉMÈDE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées. La thémède [illegible] croît en Arabie.

THÉMÉLIUCHUS. (pr. *te-mé-li-u-kuss*; ét. gr. θεμέλιος, fondement; ἔχω, garder, conserver.) Myth. gr. Surnom de Neptune, lorsqu'il présidait à la fondation des villes.

THÉMÉONE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles polythalames, établi pour une espèce de nautile.

THÉMIS. (pr. *te-miss*; ét. gr. θέμις, loi.) Myth. anc. Fille du Ciel et de la Terre, et déesse de la justice. Elle possédait la première le temple de Delphes, et y rendait des oracles.

— En poésie et dans le style soutenu, *Thémis* se prend pour la Justice même.

> D'une *Thémis* vénale il marchande l'honneur,
> Et d'un bien usurpé grossit son opulence. GASTON.

— *Les prêtres, les ministres de Thémis.* Les juges, les magistrats. || *Les arrêts de Thémis.* Les lois, les jugements.

— Iconol. On représente Thémis avec un bandeau sur les yeux, tenant une balance d'une main et un glaive de l'autre.

> Pour contenir le crime, à la sage *Thémis*
> Le glaive et la balance ainsi furent remis. (DELARD.)

— Épith. Sage, prudente, équitable, incorruptible, fugitive, effrayée, timide, vénale. || Périphr. La déesse de la justice.

— Astron. *Thémis.* Ce des [illegible] de la constellation de la Vierge.

THÉMISCYRE. Géogr. anc. Ville de Cappadoce, au N. [illegible] embouchure du Thermodon, capitale du royaume des Amazones [illegible] d'hui, *Thermeh*.

THÉMISON. Célèbre médecin, [illegible] disciple d'Asclépiade, et fondateur de la secte des méthodistes, [illegible].

THÉMISTAGORA. Temps [illegible] quante [illegible].

THÉMISTIADE. Myth. Nom [illegible] de Thémis. Prêtresse du temple de Thémis chez les Athéniens.

THÉMISTIEN. s. m. Hist. eccles. Nom qui a donné aux [illegible], parce qu'ils avaient adopté les opinions de Thémistius [illegible].

THÉMISTIUS. Rhéteur et sophiste grec, né en Paphlagonie, vers 325, enseigna la philosophie péripatéticienne [illegible] Constantinople, [illegible] dans [illegible]. Il avait été nommé [illegible] préfet de Constantinople. On a de lui plusieurs ouvrages.

THÉMISTO. Temps [illegible]. Fille d'Hypsée et femme d'Athamas, [illegible] les enfants de sa rivale [illegible] ses propres enfants et se tua de [illegible]. V. [illegible]. Une des Néréides. || Mère [illegible].

THÉMISTOCLE. Illustre Athénien, [illegible] 535 av. J.-C. Il prit part à la bataille de Marathon, 490, commanda les forces athéniennes lors de l'invasion de Xerxès, [illegible] 480. Ma gré [illegible] fugia d'abord auprès d'Admète, roi des Molosses, puis chez le roi des Perses Artaxerxès Ier, [illegible] Grèce. Thémistocle [illegible] obéir, 470 av. J.-C.

THÉMISTONOÉ. Temps hér. Fille de Céyx et femme de Cycnus.

THÉMUDITE. [illegible] Hist. or. Membre d'une des tribus [illegible] infidélité.

THÉNAR. s. m. (du gr. θέναρ, la paume de la main). Anat. [illegible] et externe de la main [illegible] muscles court abducteur, opposant et court fléchisseur du pouce. Le thénar, ou éminence thénar.

— *Muscle thénar.* Nom donné à l'adducteur et au court fléchisseur du gros orteil.

THÉNARDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs [illegible] de la famille des apocynées. L'espèce unique, la thénardie à fleurs nombreuses, croît au Mexique.

THÉNARDITE. s. f. Minér. Sulfate de soude naturel, dont on [illegible], la thénardite [illegible].

THENCON. [illegible]

THÈNE. s. m. Crust. Genre de crustacés [illegible] des [illegible].

THENEZAY. Géogr. Ch.-l. de canton (Deux-Sèvres), à 15 kil. N.-E. de Parthenay; [illegible] habitants.

THENON. Géogr. Ch.-l. de canton (Dordogne), à 30 kil. S.-E. de Périgueux; 1,700 hab.

THENSA. s. f. Antiq. rom. V. TENSA.

THÉOBROME. s. m. (ét. gr. θεός, dieu; βρῶμα, nourriture.) [illegible] Nom [illegible] substance alimentaire [illegible] comme une [illegible].

THÉOBUTIEN. s. m. Hist. eccles. Membre d'une secte [illegible] au Ier siècle [illegible] par un certain Théobute, [illegible] doctrine participait de celle des diverses sectes juives.

THÉOCATAGNOSTE. s. m. (ét. gr. θεός, dieu; κατάγνωστος, condamné.) Hist. eccles. Nom d'anciens hérétiques qui se permettaient de blâmer certains actes et certaines paroles attribués à Dieu. [illegible] Ferrare, [illegible] démontré que les [illegible] forme une secte [illegible].

THÉOCLYMÈNE. Temps hér. Fils de Polyphide, devin [illegible] prédit la victoire et le retour d'Ulysse.

THÉOCRATE. s. m. (ét. V. THÉOCRATIE.) Hist. Membre d'une théocratie, [illegible] qui exerce un pouvoir théocratique.

THÉOCRATIE. s. f. (pr. *té-o-kra-ci*; ét. gr. θεός, Dieu; κράτος, pouvoir.) Gouvernement où le Dieu, c'est-à-dire où les prêtres sont regardés comme étant les ministres de Dieu, chargés de manifester sa volonté. Le gouvernement des Hébreux, jusqu'à Saül, était une théocratie. Je soupçonne que les peuples qui ont cultivé les arts ont été tous sous une théocratie. (Volt.) Si quelque chose [illegible] de *théocratie*, il faut convenir que c'est le pontife de Rome. (H.)

THÉOCRATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la théocratie, qui tient de la théocratie. Le gouvernement de Numa Pompilius fut [illegible].

siblement *théocratique*. (Volt.) Les brahmanes dans l'Inde ont eu longtemps le pouvoir *théocratique*. (Id.) Les timides habitants des tropiques ont établi les constitutions *théocratiques* soutenues par les terreurs religieuses et les rites cérémonieux qui enlacent toutes les actions sociales. (Virey.) L'immobilité est le propre des gouvernements *théocratiques*. (Keratry.)

THÉOCRATIQUEMENT. adv. D'une manière théocratique. Gouverner un pays théocratiquement.

THÉOCRATISER. v. n. 1re conj. (rad. *théocratie*). Néol. Soumettre à un pouvoir théocratique. Théocratiser une nation. Ce mot ne se trouve pas encore dans le dictionnaire.

THÉOCRITE. Poète bucolique grec, natif de Syracuse, florissait dans le IIIe siècle av. J.-C. Il revint dans sa patrie après avoir passé une partie de sa vie à la cour des deux premiers Ptolémées, et y mourut très âgé. Ses idylles sont placées parmi les modèles du genre. ‖ Orateur et sophiste d'Athènes et antagoniste de Théopompe. Antigone le fit mettre à mort.

THÉODAMAS. (pr. *té-o-da-mass*). Temps hér. V. THIODAMAS. ‖ Myth. gr. Un des géants.

THÉODEBERT Ier. Deuxième roi de Metz et d'Austrasie, fils de Thierry Ier, régna de 534 à 548, époque de sa mort. ‖ THÉODEBERT II. Sixième roi d'Austrasie, monta sur le trône en 596, fut battu par Thierry II, son frère, à Toul et à Tolbiac, en 612, pris et livré à Brunehaut qui le fit mourir.

THÉODOLITE. s. m. (ét. gr., θεάομαι, regarder; δόλιχος, long). Géom. prat. Instrument de géodésie dont on se sert pour lever les plans et réduire les angles à l'horizon.

THÉODORA. Impératrice d'Orient, d'abord danseuse et courtisane, monta sur le trône avec Justinien, son époux, en 527 et mourut en 548. Elle déploya de la résolution et du courage, au milieu même de ses désordres. ‖ On compte trois autres Théodora, impératrices d'Orient.

THÉODORE D'AMASÉE (Saint). Né en Arménie, était soldat à Amasée lorsqu'il fut martyrisé en 307. On le fête le 9 novembre. ‖ THÉODORE STUDITE (Saint). Ainsi nommé du monastère de Stude, à Constantinople, né dans cette ville en 759. Sa fermeté le fit persécuter par Constantin VI, par Nicéphore, et par l'iconoclaste Léon V. Mort en 826. On en fait mémoire le 12 novembre.

— THÉODORE Ier, pape, succéda à Jean IV en 642, et mourut en 649. Martin Ier lui succéda. ‖ THÉODORE II. Succéda à Romain en 898, ne gouverna que vingt jours, et eut Jean IX pour successeur.

— THÉODORE DE MOPSUESTE. Père de l'Église, né à Antioche, fut évêque de Mopsueste en Cilicie, vers 395, et mourut en 429. De tous ses ouvrages, nous n'avons que sa profession de foi et sa liturgie.

— THÉODORE L'ATHÉE. Philosophe de l'école cyrénaïque, né à Cyrène, vivait vers 325 av. J.-C. Il niait l'existence de Dieu et celle de l'amitié. Banni de sa patrie à cause de son impiété, il se réfugia à Athènes, où il fut, dit-on, condamné à boire la ciguë.

THÉODORÉE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, de la famille des carlinées, contenant deux espèces, la théodorée amère et la théodorée jolie, propres à la Sibérie.

THÉODOSE, dit le Grand, empereur d'Orient, naquit en Espagne en 346. Il avait déjà combattu avec avantage les Visigoths, lorsque Gratien le proclama empereur d'Orient, en remplacement de Valens (379). Théodose acheva la soumission des Barbares, marcha contre l'usurpateur Maxime et le défit près d'Aquilée (388). Devenu seul maître de l'empire par la mort de Valentinien, successeur de Gratien, il continua de régner avec gloire, et mourut en 395, laissant deux fils, Honorius, qui eut l'Occident, et Arcadius, qui eut l'Orient. Obligé de comprimer de fréquentes révoltes, il avait fait égorger sept mille habitants de Thessalonique: pour le punir de cet emportement, saint Ambroise lui interdit l'entrée de l'église, et l'empereur se soumit à la pénitence publique. ‖ THÉODOSE II, le Jeune, fils d'Arcadius, né en 401, lui succéda en 408 sous la tutelle de sa sœur Pulchérie. Mort en 450. ‖ THÉODOSE III. Était receveur à Adramyte, en Natolie, lorsque l'armée d'Anastase II s'étant révoltée, le proclama empereur. Il abdiqua dès que Léon III se présenta, et alla mourir dans un monastère d'Éphèse.

THÉODOSIE (Sainte). Vierge et martyre, née à Tyr, en Phénicie, n'avait que dix-huit ans lorsqu'elle fut torturée de la manière la plus cruelle à Césarée, en 308. On fait sa fête le 2 avril.

THÉODOSIE. Géogr. anc. Ville de la Chersonèse Taurique, au S.-E., sur le Pont-Euxin. Aujourd'hui *Caffa*.

THÉODOSIEN, IENNE. adj. Hist. Qui appartient à Théodose le Grand ou à Théodose II, son petit-fils.

— *Code théodosien*. Titre d'un recueil de lois romaines depuis Constantin, rédigé en seize livres par huit jurisconsultes, sur l'ordre de Théodose II. Le code théodosien fut promulgué en Orient l'an 438, et introduit par Valentinien III en Occident. ‖ *Loi théodosienne*. Se disait dans la Gaule de la loi romaine, de même que *loi théodoricienne* de celle des Goths. ‖ *Table théodosienne, peutingerienne* ou *de Peutinger*. V. PEUTINGERIEN.

THÉODOSIEN. s. m. Hist. ecclés. Nom donné aux eutychiens d'Alexandrie, parce qu'ils étaient disciples de Théodose, patriarche de cette ville.

THÉODOTIEN. s. m. Hist. ecclés. Disciple du Byzantin Théodote, qui vivait au IIe siècle. Il enseignait que le Verbe n'était ni Dieu ni en Dieu, et que Jésus-Christ n'était qu'un homme.

THÉODOXE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves qui a pour type la nérite fluviatile.

THÉODULPHE. Évêque d'Orléans, dans le IXe siècle, se signala par la pratique de toutes les vertus. Bernard, roi d'Italie, s'étant révolté contre Louis le Débonnaire, Théodulphe fut accusé faussement d'avoir pris part à cette conspiration, et se vit déposé, puis relégué dans un monastère où il mourut en 821. On a de lui des capitulaires, des traités de théologie et des poésies.

THÉOGAMIES. s. f. pl. (ét. gr., θεός, Dieu; γαμέω, se marier). Antiq. gr. Fête en l'honneur de l'enlèvement de Proserpine. On célébrait les théogamies à Nysa, en Carie. Les Siciliens les appelaient *Anthesphories*.

THÉOGNÈTE. Temps hér. Fille de Laodicus et mère de Jason.

THÉOGNIS. Poète gnomique, né vers 538, à Mégare, fut banni de sa patrie et se fixa à Thèbes. On a de lui des sentences en vers élégiaques.

THÉOGONIE. s. f. (du gr. θεογονία, fait de θεός, Dieu; γονή, naissance). Branche de la théologie païenne qui traitait de la génération des dieux.

— Dans une acception plus usuelle, se dit de tout système religieux imaginé dans le paganisme. La théogonie des Égyptiens. La théogonie des Grecs, des Romains, des Perses, etc.

— Philol. Titre d'un poème d'Hésiode, qui traite de la naissance et de la filiation des dieux.

THÉOGONIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la théogonie. Doctrines théogoniques.

THÉOL. Abréviation du mot Théologie.

THÉOLOGAL. s. m. (ét. V. THÉOLOGIE). Chanoine institué dans le chapitre d'une église cathédrale ou collégiale pour enseigner la théologie et prêcher dans certaines occasions. Théologal de Paris, de Rouen, de Lyon, de Sens. ‖ Au pl., *théologaux*. La plupart des *théologaux* n'enseignent plus. (Acad.)

THÉOLOGALE. s. f. Charge, dignité de théologal.

THÉOLOGALE. adj. f. Dogm. Se dit des vertus qui ont principalement Dieu pour objet, et qui sont: la foi, l'espérance et la charité. Les trois vertus théologales.

THÉOLOGASTRE. s. m. Critiq. Se dit d'un mauvais théologien, d'un ergoteur en matières religieuses. Cet oracle caché de nos libertés gallicanes a passé sans nom au milieu des *théologastres* et des hérésiarques, dont les fougueuses déclamations tiennent une place si mal employée dans nos bibliothèques, et dont la vie occupe une place si mal employée dans nos biographies. (Ch. Nod.)

THÉOLOGÉION. s. m. Antiq. Partie de la scène où les dieux paraissaient dans des machines.

THÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., θεός, dieu; λόγος, discours). Science qui a pour objet les dogmes, les préceptes religieux. On le dit proprement en parlant de la religion chrétienne. La faculté de théologie. Cours, leçons de théologie. Thèses, actes de théologie. Chaire de théologie. Traité, somme de théologie. Question de théologie. Professeur de théologie. Bachelier, licencié, docteur en théologie. Enseigner la théologie. Étudier en théologie. Proposition contraire à la saine théologie. La *théologie* a suivi les progrès du christianisme; elle s'est fortifiée de ses luttes constantes et de ses revers passagers, agrandie de ses triomphes, augmentée des siècles qu'il a franchis. (L. Veuillot.) La *théologie* exploite toutes les connaissances humaines, parce qu'il n'est pas une de ces connaissances qui puisse être autre chose qu'une route pour arriver à la vérité, qui est Dieu. (Id.) Connaître Dieu dans tout ce que les hommes peuvent pénétrer de sa splendeur, de ses miracles, de sa justice et de sa bonté; le révéler à qui l'ignore, le rappeler à qui l'oublie, le faire entendre au sourd, le faire voir à l'aveugle, le faire toucher à l'incrédule, tel est le but de la *théologie*. (Id.)

— *Théologie naturelle*. Ce que la raison nous apprend de l'existence et des attributs de Dieu, des vérités premières de la religion. ‖ *Théologie surnaturelle*. Celle que nous apprenons par la révélation. ‖ *Théologie positive*. Connaissance de l'Écriture sainte et des sentiments des Pères et des conciles. ‖ *Théologie morale*. Celle qui donne la connaissance des lois divines pour régler les mœurs. ‖ *Théologie scolastique*. Celle qui, par le raisonnement, tire de la révélation la connaissance des choses divines. V. SCOLASTIQUE.

— *Faire sa théologie*. Faire son cours de théologie.

— Se dit, par extens., en parlant des dogmes des païens, des infidèles, etc. La théologie des anciens. La théologie des Indiens. La théologie des mahométans. Les *théologies* grecque et latine ont été pour la foule des nomenclatures sans base et sans liens. (L. Veuillot.)

— Doctrine théologique. Une théologie sublime, profonde. La théologie des Pères de l'Église. La théologie de Bossuet.

— Opinion particulière plus ou moins reçue parmi les écrivains ecclésiastiques. Contredire, attaquer sur plusieurs points la théologie de saint Irénée, de saint Thomas.

— Recueil des ouvrages théologiques d'un auteur. Théologie de Bellarmin. Théologie de Tournely, etc.

— Philol. *Théologie naturelle*. Titre d'un ouvrage de Raymond de Sebonde qui, au XVe siècle, tenta de lier les spéculations religieuses à l'observation de la nature et de l'humanité.

THÉOLOGIEN. s. m. Celui qui sait la théologie, qui écrit sur cette science. Un docte, un profond théologien. C'est un grand théologien. J'ai connu un vrai *théologien*: il possédait les langues de l'Orient, et était instruit des anciens rites des nations autant qu'on peut l'être. (Volt.) Les bons *théologiens* ont été des hommes vertueux; les grands *théologiens* sont des saints. (L. Veuillot.)

— Par extens. Il se dit des étudiants en théologie.

— Hist. eccl. *Aigle des théologiens*. Se dit, par excellence, de saint Jean l'Évangéliste. ‖ *Le second* ou *le jeune théologien*. Se dit de saint Grégoire de Nazianze. ‖ *Théologien illuminé*. Se dit de Jean Taulère.

— On peut lui donner un féminin en parlant d'une femme qui voudrait se mêler de théologie, qui prétendrait la connaître. Elle fait la théologienne. Quelle théologienne!

THÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la théologie; qui concerne la théologie. Matière théologique. Somme théologique. Doctrine théologique. Proposition, question théologique. Les études *théologiques*, bien loin de nuire aux sciences humaines, ont été, par la seule force du principe sur lequel elles reposent et du but où elles tendent, l'agent le plus actif, nous pourrions peut-être dire l'unique agent des progrès de l'esprit humain. (L. Veuillot.) Tout édifice du savoir au-dessus duquel on n'a pu placer une vérité *théologique*, ressemble à ces ruines précoces que forment les monuments inachevés. (Id.)

THÉOLOGIQUEMENT. adv. Selon les principes de la théologie.

THÉOLOGISER. v. n. 1re conj. (rad. *théologie*). Critiq. Parler des matières théologiques, en raisonner. Tout le monde aujourd'hui se mêle de *théologiser*. (*Mém. de Trév.*) Peu usité.

THÉOLOGISME. s. m. Néol. Abus du raisonnement, de la discussion en matière religieuse.

— Par extens. Ergoterie, subtilité. Je me suis engagé dans ces causeries avec la seule intention de raconter l'histoire de la parole et de l'écriture, sans pédantisme, sans philosophisme et sans *théologisme*. (Ch. Nod.) Ce mot ne se trouve encore dans aucun dictionnaire.

THÉOLOGUE. s. m. (ét., V. THÉOLOGIEN). Didact. S'est dit quelquefois pour Théologien, surtout en parlant de l'antiquité. Les théologues égyptiens.

THÉOMANCIE. s. f. (ét. gr., θεός, dieu; μαντεία, divination). Art divin. Divination dans laquelle on se prétendait inspiré par une divinité.

THÉOMANCIEN, IENNE. s. Art divin. Celui, celle qui pratique la théomancie.

THÉOMANIAQUE ou **THÉOMANE**. s. des 2 g. Méd. Celui, celle qui est en proie à la théomanie.

THÉOMANIE. s. f. (ét. gr., θεός, dieu; μανία, folie). Méd. Manie religieuse dans laquelle on se croit Dieu, ou inspiré de Dieu.

THÉOMAQUE. adj. et s. m. (ét. gr., θεός, dieu; μάχομαι, combattre). Myth. anc. Se dit des géants qui ont combattu les dieux.

THÉOMYTHIE. s. f. (ét. gr., θεός, dieu; μῦθος, tradition). Didact. Système de dogmes antiques conservés par tradition.

THÉOMYTHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la théomythie.

THÉOMYTHOLOGIE. s. f. (ét. gr., θεός, dieu; μῦθος, fable; λόγος, discours). Didact. Traité sur les dieux du paganisme, de la fable.

THÉOMYTHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la théomythologie.

THÉON. Fameux mathématicien d'Alexandrie, et un des plus savants professeurs de cette ville, florissait de 365 à 390 après J.-C., et fut père de la célèbre Hypatie. On a de lui plusieurs ouvrages. ‖ Mathématicien de Smyrne, sous Trajan et Adrien, a laissé un abrégé des quatre sciences mathématiques.

THÉONÉE. s. f. Foss. Genre de polypier fossile qui se rapproche des millépores.

THÉONOÉ. Temps hér. Une des filles de Thestor; elle fut enlevée par des pirates et vendue à Icarus, roi de Carie, chez lequel son père, Thestor, et sa sœur, Leucippe, la retrouvèrent miraculeusement.

THÉOENIES. s. f. pl. (ét., V. THÉOENUS). Antiq. gr. Fête athénienne en l'honneur de Bacchus.

THÉOENUS. (p. *té-o-e-nuss*; ét. gr., θεός, dieu; οἶνος, vin; *dieu du vin*). Myth. gr. Surnom de Bacchus.

THÉOPASCHITE. s. m. (pr. *té-o-pass-kite*, ét. gr., θεός, dieu; πάσχω, souffrir). Hist. ecclés. Membre d'une secte qui prit naissance au Ve siècle, et qui eut pour chef Pierre le Foulon. Les théopaschites croyaient que les trois personnes de la Trinité avaient souffert dans la passion de Jésus-Christ. On dit aussi *théopathite*.

THÉOPHAGE. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., θεός, dieu; φαγεῖν, manger). Hist. relig. S'est dit, dans un sens injurieux, des catholiques.

THÉOPHANE. Temps hér. Fille de Bisaltès, roi de Thrace. Neptune l'enleva et la changea en brebis pour cacher ce rapt: elle mit au monde un bélier à toison d'or qui porta Phryxus en Colchide.

THÉOPHANIE. s. f. (ét. gr., θεός, dieu; φαίνω, manifester). Ant. gr. Apparition ou révélation de la Divinité. V. THÉOPSIE.

— THÉOPHANIES. s. f. pl. Fête qu'on célébrait à Delphes, en mémoire de l'apparition d'Apollon dans cette contrée: on y croyait le dieu présent à chaque anniversaire.

THÉOPHANIE. s. f. Hist. relig. Ancien nom de l'Épiphanie.

THÉOPHILANTHROPE. s. m. (ét. gr., θεός, dieu; ἄνθρωπος, homme; φίλος, ami). Hist. relig. Membre d'une secte religieuse et philosophique qui professait le théisme; elle s'établit en France en 1796, obtint du gouvernement l'usage de plusieurs églises, et fut supprimée par les consuls, le 1 octobre 1801. Le chef de cette secte était le conventionnel La Réveillère-Lépaux. Le culte des théophilanthropes consistait dans des discours de morale, et des hymnes à l'Être suprême et à toutes les vertus.

THÉOPHILANTHROPIE. s. f. Hist. relig. Doctrine des théophilanthropes; système religieux et philosophique qui s'appuyait principalement sur l'amour de Dieu et des hommes.

THÉOPHILANTHROPIQUE. adj. des 2 g. Hist. relig. Qui appartient à la théophilanthropie, aux théophilanthropes. Secte théophilanthropique. Système théophilanthropique.

THÉOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., θεός, dieu; φίλος, ami). Didact. Qui aime Dieu.

THÉOPHILE (Saint), évêque d'Antioche, né au commencement du IIe siècle, mort vers 190, a laissé une apologie de la religion chrétienne. On fait sa fête le 13 octobre. ‖ Un autre saint THÉOPHILE, évêque de Césarée en Palestine, est fêté le 5 mars.

— THÉOPHILE, empereur d'Orient, de 829 à 842, fils et successeur de Michel II, punit les meurtriers de Léon V, et montra beaucoup de zèle pour les images.

— THÉOPHILE DE VIAU, plus connu par son seul prénom de Théophile, poète français, né aux environs d'Agen en 1590, mort en 1626, s'attira de nombreux ennemis par sa causticité. Il était calviniste, mais professait presque ouvertement l'athéisme. Ses poésies prouvent de l'imagination, mais elles sont déshonorées par le cynisme et l'impiété.

THÉOPHOBE. adj. des 2 g. et s. m. (ét., V. THÉOPHOBIE). Didact. Ennemi de Dieu; qui hait Dieu en reconnaissant son existence, à la différence de l'athée, qui ne la reconnaît point.

THÉOPHOBIE. s. f. (ét. gr., θεός, dieu; φόβος, crainte, horreur). Didact. Haine de Dieu; haine de la religion. V. THÉOPHOBE.

THÉOPHOBIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la théophobie.

THÉOPHRASTE. (ét. gr., θεός, dieu; φράζω, parler; qui parle comme un dieu). Philosophe grec né à Eresus, dans l'île de Lesbos, 371 av. J.-C. Son vrai nom était Tyrtame, et son talent pour la parole lui valut le surnom sous lequel il est connu. Il remplaça Aristote, lorsque celui-ci cessa d'enseigner au Lycée, 322 av. J.-C., et mourut à 86 ans selon les uns, 107 selon les autres. Son principal ouvrage est un recueil de portraits moraux qui a servi de modèle aux *Caractères* de La Bruyère, et qui porte le même titre.

THÉOPHYLACTE, dit Samocatta, historien grec, né en Égypte, remplit diverses charges importantes à la cour de l'empereur Maurice, et mourut vers 640. On a de lui des lettres, des problèmes de physique, et une histoire de l'empereur Maurice.

THÉOPNEUSTE. adj. et s. m. (ét. gr., θεός, dieu; πνεῦσις, souffle). Antiq. gr. Se dit des devins, des hommes qui se prétendaient inspirés.

THÉOPOMPE. Roi de Sparte, de 770 à 723 av. J.-C., fut pris par Aristodème à la bataille d'Ithome, et égorgé.

— THÉOPOMPE de Chio, historien et orateur célèbre, né vers 358 av. J.-C., eut pour maître Isocrate, et se livra aussi avec succès à la philosophie. Il ne nous reste que des fragments de ses ouvrages.

THÉOPSIE. s. f. (ét. gr., θεός, dieu; ὄψις, vision). Ant. gr. Apparition d'un dieu, d'une déesse, le jour où on célébrait une fête en leur honneur. V. THÉOPHANIE.

THÉORBE. s. m. (de *Tiorba*, nom du musicien italien qui l'a inventé). Musiq. Instrument à cordes en forme de luth, qui se touchait avec un archet. Dans les accompagnements, le théorbe avait à peu près le rôle qui est rempli maintenant par le violoncelle. Il vous faudra trois voix: un dessus, une haute-contre et une basse, qui seront accompagnées d'une basse de viole, d'un *théorbe* et d'un clavecin pour les basses

continues. (Mol.) Le *théorbe* plaintif, l'harmonieuse lyre (B.-Lorm.) On écrit aussi *teorbe*, et on écrivait autrefois *tuorbe*.

THÉORBISTE. s. m. Anc. musiq. Celui qui joue du théorbe.

THÉORE. s. m. (du gr. θεωρός, qui offre des sacrifices). Ant. gr. Membre d'une théorie.

— Se dit particulièrement des sacrificateurs que les Athéniens envoyaient à Delphes. Les théores étaient tirés du corps du sénat et de celui des thesmothètes.

THÉORÈME. s. m. (du gr. θεώρημα, fait de θεωρέω, considérer). Didact. Proposition d'une vérité spéculative, qui se peut démontrer. Théorème général. Théorème particulier. Il est surtout usité dans les sciences mathématiques. Quand on dit que la valeur de la surface d'une sphère est quatre fois celle d'un de ses grands cercles, on pose un théorème qu'il s'agit de rendre évident par la démonstration.

THÉORÉTIQUE. adj. des 2 g. (rad *théorie*). Philol. Qui appartient à la théorie; spéculatif. La raison théorétique est distincte, dans le kantisme, de la raison pratique. V. RAISON. ‖ *Proposition théorétique*. Celle qui détermine seulement ce qui convient à un objet. On le dit, dans le kantisme, par opposition à *proposition pratique*.

— S'est dit particulièrement d'une secte de médecins qui fondaient leur doctrine sur le raisonnement.

THÉORÈTRES. s. m. pl. (du gr. θεώρητρα, rad. θεωρέω, regarder). Ant. gr. Présents que le futur époux faisait à sa fiancée, la première fois qu'elle levait son voile devant lui.

THÉORICIEN. s. m. (rad. *théorie*). Celui qui connaît les principes d'un art sans le pratiquer. C'est au musicien d'avoir du génie et du goût pour trouver les choses d'effet, c'est au *théoricien* à en chercher les causes. (J.-J. Rouss.)

THÉORIDE. s. f. (du gr. θεωρίς, θεωρίδος, même signif.) Ant. gr. Vaisseau qui portait les théores.

THÉORIE. s. f. (du gr. θεωρία, fait de θεωρέω, contempler). Connaissance qui s'arrête à la simple spéculation, sans passer à la pratique. La théorie de la musique, de la peinture, etc. Réduire la théorie en pratique. Avoir plus de théorie que de pratique. Chose belle dans la théorie, mais difficile, impossible dans la pratique. Cette *théorie* est conforme à ce qui se passe tous les jours sous nos yeux. (Buff.) Les lois qui sont, en *théorie*, le type de la clarté, ne deviennent que trop souvent un chaos dans l'application. (Napol.) Il n'y a que les gens médiocres qui mettent en opposition la *théorie* et la pratique. (Mme de Staël.) Le lendemain, ma *théorie* reçut la sanction de l'expérience. (Bril.-Sav.) Se montrer avec éclat, dorer au mensonge les couleurs de la vérité, exciter l'imagination en éblouissant la raison, connaître les faiblesses des autres, dissimuler les siennes, voilà la *théorie* du charlatanisme. (De Beauch.) Attacher son nom à des *théories* désastreuses, c'est le vouer à l'éternelle exécration. (Boiste.)

— Astron. *Théorie des planètes*. Science qui apprend à connaître les lois de leurs mouvements, leur distance, leur grandeur, etc. On dit de même, en physique, la *théorie de la gravitation*, la *théorie de l'électricité*, etc.

— Art milit. Principes de la tactique, des manœuvres, des exercices ordinaires. Traité de théorie. Connaître bien la théorie, sa théorie. La *théorie* commence l'instruction des officiers et des sous-officiers, la pratique achève leur éducation militaire. (Sicard.) Chaque arme a sa tactique, sa *théorie* particulière. (Id.)

— *Faire la théorie*. Enseigner la théorie.

— Se dit aussi du développement de ces principes, des leçons de théorie. Il y a théorie tous les deux jours.

— Antiq. gr. Pompe, procession, en général. ‖ Députation solennelle que les différentes villes de la Grèce envoyaient à Delphes, à Délos, pour offrir des sacrifices aux divinités adorées dans ces villes.

THÉORIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la théorie. Cours théorique et pratique. Tout cela est purement théorique.

— Antiq. gr. *Impôt théorique*. Celui dont le produit devait être consacré aux représentations dramatiques. Chez les Athéniens, c'était un crime capital de proposer l'application de l'impôt théorique à d'autres usages; et même aux besoins de la guerre.

THÉORIQUE. s. f. Se disait autrefois pour Théorie. Si faudrait-il, suivant l'ordre de la discipline, mettre la *théorique* avant la pratique. (Mont.)

THÉORIQUEMENT. adv. D'une manière théorique.

THÉORISER. v. a. 1re conj. (rad. *théorie*). Didact. Créer une théorie, des théories.

THÉORISTE. s. m. S'est dit pour Théoricien, qui a peu été usité.

THÉOSOPHE. s. m. (ét., V. THÉOSOPHIE). Philos. Celui qui enseigne ou qui pratique la théosophie. Sorte d'illuminé.

THÉOSOPHIE. s. f. (ét. gr., θεός, dieu; σοφία, sagesse). Philos. Science qui enseigne la théorie des sacrifices, la divination et tous les moyens de se rendre la Divinité favorable ou de communiquer avec Dieu, avec les puissances supérieures. Quelques Alexandrins se sont appliqués à la théosophie.

— Secte de philosophes illuminés qui regardaient en pitié la raison humaine et se prétendaient éclairés par un principe intime, surnaturel et divin, qui brillait en eux et s'y éteignait par intervalles.

THÉOSOPHIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui appartient à la théosophie, aux théosophes.

THÉOSOPHISME. s. m. (ét., V. THÉOSOPHIE). Philos. Nom donné par Kant au système des philosophes qui, comme Malebranche, croient voir tout en Dieu.

THÉOT ou **THÉOS** (Catherine). Visionnaire, née près d'Avranches, en 1725, se persuada qu'elle était, tantôt la mère de Dieu, tantôt une nouvelle Ève. En 1794, elle forma avec le chartreux D. Gerle un club qui eut de nombreux affiliés, et auquel Robespierre ne fut pas étranger. Arrêtée cette même année par ordre de la Convention, elle mourut après cinq semaines de détention, âgée de 70 ans.

THÉOTISME. s. m. Philos. Nom que l'on a donné à la doctrine de Catherine Théot. V. THÉOT ou THÉOS.

THÉOTISQUE. adj. des 2 g. Linguist. Se dit du tudesque ou ancien allemand, et principalement du dialecte de la tribu franque.

THÉOXÉNIEN. adj. m. (ét. gr., θεός, dieu; ξένος, étranger). Antiq. gr. Épithète d'Apollon.

THÉOXÉNIES. s. f. pl. (ét., V. THÉOXÉNIEN). Antiq. gr. Fêtes célébrées dans plusieurs villes grecques, et particulièrement à Delphes et à Pellène, en l'honneur d'Apollon Théoxénien et de tous les dieux étrangers.

THÈQUE. s. f. (du gr. θήκη, boîte). Bot. Urne des mousses. ‖ Capsule ou conceptacle formé d'une membrane très fine et transparente, qui contient plusieurs spores disposées en séries, à la suite les unes des autres.

THÉRA. Temps hér. Une des filles de Niobé.

— Géogr. anc. Une des îles Sporades, entre la Crète et les Cyclades. Elle fut occupée par une colonie de Lacédémoniens, et devint à son tour la métropole de Cyrène. Aujourd'hui, *Santorin*.

THÉRAMÈNE. Temps hér. Nymphe aimée de Cycnus et mère d'Astrée.

THÉRAMÈNE. Philosophe et général athénien, contemporain d'Alcibiade, fut un des trente tyrans de sa patrie. Critias, un autre tyran, le fit mettre à mort en 404 av. J.-C.

THÉRAPEUTES. s. m. pl. (du gr. θεραπευτής, rad. θεραπεύω, servir). Hist. relig. Religieux juifs fort analogues aux esséniens, qui vivaient principalement à Alexandrie. Voués au célibat, à la contemplation et à une vie sobre, ils donnaient l'exemple de toutes les vertus. Eusèbe, saint Jérôme et d'autres Pères croient qu'ils étaient chrétiens.

THÉRAPEUTIQUE. s. f. (du gr. θεραπεύω, soigner, guérir). Didact. Partie de la médecine qui a pour objet le traitement des maladies et la manière d'administrer les médicaments. Cours de thérapeutique.

THÉRAPEUTIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux thérapeutes. La vie thérapeutique.

THÉRAPEUTISTE. s. m. Didact. Celui qui se livre spécialement à la thérapeutique. Un bon thérapeutiste. Les médicaments irritants sont d'un grand secours pour le *thérapeutiste*. (J. Cloquet.)

THÉRAPEUTRIDE. s. f. Hist. relig. Se dit des femmes qui suivaient les pratiques des thérapeutes, et vivaient avec ces derniers.

THÉRAPHIM. s. m. pl. Hist. hébr. Espèce d'idoles ou d'images dont il est parlé plusieurs fois dans la Bible. Rachel enleva les théraphim de son père Laban. Les Israélites se sont servis des théraphim pour consulter des révélations de l'avenir.

THÉRAPHNATIDIES ou **THÉRAPNATIDIES.** s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait à Thérapné ou Térapné, en Laconie.

THÉRAPHNÉ ou **THÉRAPNÉ.** Géogr. anc. Ville de la Laconie, à l'O. de Lacédémone et tout près de Sparte. Patrie d'Hélène, de Castor et de Pollux. Elle reçut son nom de Thérapné, fille de Lélex.

THÉRAPHNÉEN ou **THÉRAPNÉEN, ENNE.** adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Thérapné. Qui appartient à Térapné.

— Antiq. gr. Épithète de Castor, de Pollux et d'Hélène.

THÉRAPHOSES. s. f. pl. Entom. Tribu établie parmi les aranéides, pour renfermer les genres dont les mâchoires et les mandibules sont dirigées en avant, avec l'onglet replié en dessous.

THÉRAPIA. Géogr. Bourg de la Turquie d'Europe (Roumélie), à 16 kilom. N.-E. de Constantinople, sur le golfe de Buiuk-Deré. Résidence d'été de l'ambassadeur de France.

THÉRAPIE. s. f. Didact. S'est dit pour Thérapeutique.

THÉRARQUE. s. m. (ét. gr., θήρ, bête sauvage; ἀρχός, commandant). Antiq. milit. Chef qui commandait les soldats portés sur des éléphants.

THÉRAS. (pr. *té-rass*). Temps hér. Lacédémonien qui conduisit une colonie dans l'île de Calliste, à laquelle il donna le nom de Théra, et où il reçut, après sa mort, les honneurs héroïques.

THÉRATE. s. m. Entom. Genre de coléoptères créophages, comprenant des insectes propres aux îles de la mer du Sud.

THÉRATÈS. (du gr. θηρατής, chasseur). Myth. gr. Surnom que l'on donnait à Mars, en Colchide.

THÉRÉE. Temps hér. Centaure qui fut tué par Hercule près de la caverne de Pholus.

THÉRÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de l'île de Théra. Qui appartient à cette île ou à ses habitants.

THÉRÈSE. Fille naturelle d'Alphonse VI, roi de Castille [illegible] Portugal [illegible] Ferdinand [illegible] et contre son propre fils Alphonse. Morte en 1130.

— THÉRÈSE (Sainte) de Cépède, née en 1515, à Avila, dans la Vieille-Castille [illegible] dans le monde [illegible] de traverses [illegible] canoniser en 1621 par Grégoire XV [illegible] sa fête le 15 octobre.

THERESIENSTADT. Géogr. V[illegible] 25,000 hab.; ch.-l. de cercle.

THÉRÈVE. s. f. [illegible] diptères [illegible]

THÉRIACAL, ALE. adj. Médec. [illegible] Qui contient de la thériaque, qui en a [illegible] propriétés. Essence thériacale. Plante [illegible] thériacale. ‖ [illegible]

— [illegible] tillation d'un grand nombre de [illegible] ploie comme excitante et tonique, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur.

THÉRIACLEUR. s. m. [illegible]

THÉRIAQUE. s. f. [illegible] qu'on le regardait comme un spécifique contre [illegible] thridate modifié et perfectionné par ordre de [illegible]

THÉRIAQUES. [illegible] traité sur les [illegible] av. J.-C.

THÉRICLÉEN. [illegible]

THÉRIDION. s. m. [illegible] l'ordre des pulmonaires [illegible] Il fait une petite toile irrégulière qui, quoique [illegible]

THÉRIMAQUE. Temps hér. [illegible] Son père le t[illegible]

THÉRIOTOMIE. s. f. [illegible] Didact. Anatomie des a[illegible]

THÉRIOTOMIQUE. adj. [illegible]

THÉRISTRE. s. m. [illegible]

THÉRITE. Philol. Nom que l[illegible] tants du Soleil.

THERMA. Géogr. anc. [illegible]

THERMAÏQUE. adj. des 2 g. [illegible] Qui appartient à Therma [illegible]

— *Golfe thermaïque*. Golfe [illegible]

THERMAL, ALE. adj. (du gr. θερμός, chaud). Il ne se dit guère que des eaux minérales chaudes. Eaux thermales.

THERMALITÉ. s. f. (rad. *thermal*). Phys. Qualité, nature des eaux thermales.

THERMANÉMIQUE. adj. des 2 g. (du gr. θερμός, chaud; ἄνεμος, vent). Phys. Se dit d'un appareil que l'on a proposé pour tirer parti du calorique perdu dans les tuyaux de cheminée.

THERMANTIDE. adj. des 2 g. (rad. gr. θερμός, chaud). Minér. Qui a été altéré par des feux non volcaniques.

THERMANTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. θερμαντικός; rad. θερμαίνω, échauffer). Médec. Se dit des remèdes excitants.

— substantiv. Un thermantique. Abuser des thermantiques.

THERMASTRIS. s. f. (pr. *ter-mass-triss*) [illegible] Sorte de danse dans laquelle on se livrait à des mouvements très violents.

THERMES. s. m. pl. [illegible] chez les Romains [illegible] France.

— Géogr. anc. [illegible]

— Ant. gr. *Fête des Thermes*. Fête que célébraient les Étoliens.

THERMES [illegible]

THERMÉSIENNE. [illegible]

THERMIDOR. s. m. [illegible] Onzième mois du calendrier de la république [illegible] la révolution de l'année [illegible]

— [illegible] blique française.

THERMIDORIEN, IENNE. [illegible]

THERMIEN. [illegible]

THERMO-BAROMÈTRE. [illegible]

THERMO-BAROMÉTRIQUE. [illegible]

THERMODON. [illegible]

THERMODOTE. s. m. [illegible]

THERMO-ÉLECTRICITÉ. s. f. [illegible]

THERMO-ÉLECTRIQUE. [illegible]

THERMOGÈNE. adj. [illegible] naissance à la chaleur.

THERMOLAMPE. s. f. [illegible]

THERMOLOGIE. s. f. [illegible] leur, λόγος, discours. Didact. Traité de la chaleur.

THERMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. [illegible]

THERMO-MAGNÉTIQUE. adj. des 2 g. Phys. [illegible]

THERMO-MAGNÉTISME. s. m. Phys. Magnétisme [illegible]

THERMOMÈTRE. s. m. (ét. gr., θέρμη, chaleur, μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui sert à mesurer les degrés de température de l'atmosphère, ou des substances avec lesquelles on le met en contact. [illegible]

des tubes de verre gradués, contenant une quantité déterminée d'alcool, ou mieux encore de mercure, et fermés hermétiquement. Leur construction est fondée sur la propriété qu'ont tous les corps d'être dilatés par la chaleur, et de revenir à leurs dimensions premières quand on les ramène aux mêmes circonstances. Ils ne sont pas tous gradués de la même manière, et on en connaît un grand nombre d'espèces. On ignore quel est l'inventeur du thermomètre. On peut se croire amené pour l'honneur Sanctorius et l'A... Drebbel, physiciens distingués du XVII[e] siècle. Thermomètre à alcool. Thermomètre à mercure. Graduer un thermomètre. Le thermomètre est monté, est descendu [illegible]. Le thermomètre marque tant [illegible] au-dessus, au-dessous de zéro.

— *Thermomètre de Fahrenheit.* Celui dont l'échelle [illegible] points extrêmes la congélation et [illegible] du mercure. Sur cette échelle, le point de congélation de l'eau est au 32° degré, et [illegible] au 212° degré. || *Thermomètre de Réaumur.* Celui dont l'échelle, ayant pour points extrêmes la congélation et l'ébullition [illegible] divisée en 80 degrés. || *Thermomètre centigrade.* Le même thermomètre, dont l'échelle est divisée en 100 degrés. || *Thermomètre* [illegible] où l'on se sert de la dilatation [illegible] élastiques pour apprécier de très-grandes variations de température. Il n'est [illegible] certaines expériences de physique. || *Thermomètre métallique.* Thermomètre inventé par Breguet. Il est fondé sur l'inégale dilatation [illegible], et son extrême sensibilité [illegible] dans les recherches scientifiques [illegible]. Ne... une un [illegible] n'est autre chose qu'un thermomètre [illegible] disposé de manière à noter [illegible] successivement ses propres indications [illegible] l'absence de l'observateur.

— Se [illegible] figuré [illegible]. L'intérêt [illegible] des actions des hommes [illegible] les princes. Ma chaîne [illegible] est le *thermomètre* intelligent [illegible]. (Ch. Nodier.)

THERMOMÉTRIE. s. f. ét.. V. THERMOMÈTRE. Mesure de la chaleur.

THERMOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport au thermomètre ou à la thermométrie. Expérience thermométrique. Nous passons sous silence une multitude d'autres moyens *thermométriques* qui ont été proposés par des savants d'un grand mérite. (Pelouze.)

THERMO-MULTIPLICATEUR. s. m. Phys. Instrument qui rend sensibles de très-petites quantités de chaleur.

THERMONA. (rad. gr. θέρμη, chaleur). Myth. lat. Nymphe qui présidait aux eaux chaudes et aux eaux minérales.

THERMOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr. θερμός, chaud; φίλος, l'aime). Hist. nat. Qui aime la chaleur; qui vit dans les pays chauds.

THERMOPOLE. s. m. (du gr. θερμοπώλιον; fait de θερμός, chaud, πωλέω, vendre). Antiq. Espèce de taverne où l'on vendait des boissons chaudes. Mille et mille fois plus estimables et plus innocents que les cabarets de nos jours, ces *thermopoles* des siècles passés, où l'on n'allait pas honteusement prostituer son bien et sa vie en se gorgeant de vin, mais où l'on s'assemblait pour s'amuser honnêtement et sans risque à boire de l'eau chaude. (Le Sage.)

THERMOPSIDE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, papilionacées, de la famille des légumineuses. La thermopside [illegible] croît au Kamtschatka.

THERMOPYLES. s. m. pl. ét. gr., θερμός, therme; πύλη, porte, passage, parce qu'il y avait près de ce défilé des thermes ou bains chauds. [illegible] au Défilé de la Grèce, dans la Locride [illegible], formé par le mont Œta [illegible] l'entrée de la Grèce proprement dite du côté de la Thessalie. Sa longueur est de 7 kil. environ; sa largeur, qui du temps des Grecs n'était que de 50 à 60 mètres, a presque doublé depuis par la retraite de la mer. Aujourd'hui, *Lycostomos* ou *Bouche de loup.*

— Hist. anc. *Combat des Thermopyles.* Mort héroïque de Léonidas et de [illegible] Spartiates, qui arrêtèrent les Perses au défilé des Thermopyles, en 480 av. J.-C. || *Bataille des Thermopyles.* Victoire que les Romains remportèrent sur Antiochus, en 191 av. J.-C.

THERMOS. s. m. (pr. *ter-moss*). Antiq. Un des noms [illegible] l'Égypte et la Judée, qu'on appelle aussi *damo*. Le thermos valait deux sicles.

THERMOSCOPE. s. m. (ét. gr., θέρμη, chaleur; σκοπέω, examiner). Phys. Instrument destiné à faire connaître les changements qui surviennent dans la température, par la dilatation de l'air [illegible] dans deux boules qu'un long tube [illegible] sépare l'une de l'autre. Il diffère du thermomètre, en ce que celui-ci mesure les variations que représente et marque seulement le thermoscope.

THERMOSCOPIE. s. f. ét.. V. THERMOSCOPE.) Phys. Mesure de la chaleur atmosphérique.

THERMOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui a rapport au thermoscope ou à la thermoscopie.

THERMOSTAT. s. m. (ét. gr., θέρμη, chaleur; [illegible]). Phys. Nom donné à une sorte de thermoscope.

THERMUS. (pr. *ter-muss*). Géogr. anc. Ville de la Grèce, capitale de l'Étolie. C'est là que se tenaient les diètes générales de l'Étolie.

THERMUTIDE. s. f. Bot. Genre de la famille des champignons, comprenant plusieurs espèces qui croissent sur les pierres, à terre, dans les lieux humides, et n'ont été trouvées jusqu'ici que dans le Nord.

THERMUTIS. (pr. *ter-mu-tiss*). Myth. égypt. Nom d'Isis irritée et punissant les crimes.

THÉRO. Temps hér. Fille de Phylas et de Déiphile. Fut aimée d'Apollon et en eut Chéron, fondateur de Chéronée.

THÉROIGNE DE MÉRICOURT. Fille d'un cultivateur du pays de Liége, vint à Paris au commencement de la révolution, établit en 1791 une espèce de club dans sa maison, où se réunissaient les principaux conventionnels. Elle prit une part active à toutes les horribles journées de cette époque, haranguant le peuple, et souvent même trempant ses mains dans le sang des victimes. Morte à la Salpêtrière, en 1817.

THERPANDRE. Poëte et musicien grec de l'île de Lesbos, florissait vers l'an 650 av. J.-C. Il remporta plusieurs fois le prix de musique aux jeux pythiques. Ses poésies ne nous sont point parvenues.

THERSANDRE. Temps hér. Fils de Polynice et d'Argia, un des sept Épigones. Après le siége de Thèbes, il monta sur le trône; il alla ensuite au siége de Troie, où il fut tué par Télèphe. || Fils de Sisyphe, roi de Corinthe.

THERSANON. Temps hér. Fils du Soleil et de [illegible], un des Argonautes.

THERSILOQUE. Temps hér. Fils d'Anténor, tué par Achille.

THERSITE. Temps hér. Fils d'Agrius, le plus laid et le plus lâche de tous les Grecs qui vinrent au siége de Troie, aurait, après le [illegible], et outrageant sans cesse les chefs de l'armée. Achille l'assomma d'un coup de poing, parce qu'il s'était moqué des larmes que versait le héros à la vue de Penthésilée morte.

— Fig. Se dit d'un homme lâche et envieux. C'est un Thersite.

THÉSAURIER. s. m. S'est dit pour Trésorier.

THÉSAURISATION. s. f. (pr. *té-zo-ri-za-ci-on*). Néol. Action de celui qui thésaurise. L'esprit de *thésaurisation*, si nuisible. (Necker.)

THÉSAURISÉ. part. pass. du v. n. Thésauriser. Il est invariable.

THÉSAURISER. v. n. 1[re] conj. (pr. *té-zô-ri-zé*; du lat. *thesaurus*, dérivé du gr. θησαυρός, trésor). Amasser de l'argent; former un trésor. Un homme qui thésaurise, qui amasse, thésauriser. J'aime à faire circuler les espèces; je ne *thésaurise* point. (Le Sage.) Mon ami, quoiqu'il ne convienne guère aux ermites de *thésauriser*, cela ne diminue pas votre faute. (Id.) Cette supposition n'est admissible que là où le défaut de lumières et de sûreté porterait à *thésauriser*. (Mirabeau.)

L'avare rarement finit ses jours sans pleurs :
Il a le moins de part au trésor qu'il conserve,
Thésaurisant pour les voleurs,
Pour ses parents ou pour la terre. (La Font.)

— Il a été employé comme verbe actif, au fig. Il *thésaurise* une double immortalité : l'une au ciel à son âme, l'autre en la terre à sa gloire. (Nic. Pasq.)

THÉSAURISEUR, EUSE. s. et adj. Celui, celle qui thésaurise. C'est un thésauriseur, une grande thésauriseuse.

THÉSAUROCHRYSONICOCHRYSIDÈS. (rad. gr. θησαυρός, trésor; χρυσός, or). Philol. Mot forgé par Plaute, qui en fait le nom d'un avare, dans sa pièce des Captifs. Quelques critiques disent *Thésaurocrypsonychochrysides*, et d'autres, *thésaurochryséonicocrasides*.

THÈSE. s. f. (du gr. θέσις; fait de τίθημι, poser, établir). Proposition, question que l'on met en avant, dans la conversation, avec l'intention de la soutenir. Une bonne thèse. Une mauvaise thèse. Thèse générale. Thèse qui ne peut se défendre. Soutenir une thèse. Changer de thèse. Sortir de la thèse. Soutenir sa thèse. Éclaircir une thèse. Ce n'est pas là une thèse. Les deux convives demeurèrent tout étonnés, et voici comme le savant Sidrac prouva sa *thèse*. (Volt.)

— Particulièrement, Toute proposition de théologie, de philosophie, de droit, etc., que l'on soutient publiquement dans les écoles, dans les universités. Thèse de théologie, de philosophie. Thèse de droit, de médecine, de physique, de chimie. Cette thèse est erronée, est téméraire.

— Ensemble des propositions, des thèses qu'on soutient ou qu'on se propose de soutenir. Préparer sa thèse. Examiner la thèse d'un étudiant.

— Dispute des thèses. Soutenir une thèse. Soutenir thèse. Disputer, argumenter à une thèse. Assister à une thèse. Présider à une thèse. Nos ignorants [illegible] des *thèses* sur tout ce qu'il est possible de savoir, [illegible] soutenu sur [illegible] qu'il est permis et sage d'ignorer. (Boiste.)

— Fig. *Soutenir thèse pour quelqu'un.* Prendre la défense, soutenir les intérêts de quelqu'un, contre ceux qui l'attaquent [illegible].

— Fig. et fam. *Cela change la thèse.* Cela change la question, me fait changer d'opinion, d'intention à cet égard.

— *Thèse* se dit encore de la feuille, du cahier imprimé, qui contient les propositions de celui qui doit soutenir ou a soutenu thèse. C'était autrefois une feuille de satin ou de papier, ordinairement enrichie de dessins ou d'enluminures. Belle thèse. Thèse magnifique. Dédier, offrir, présenter sa thèse à quelqu'un. Faire afficher, encadrer sa thèse. Envoyer, distribuer des thèses. J'ai, contre les circulateurs, soutenu une *thèse*, qu'avec la permission de monsieur j'ose présenter à ma femme. (Mol.)

Peindra je son jupon bigarré de latin,
Qu'ensemble composaient trois *thèses* de satin.
(Boileau.)

THÉSÉE. Temps hér. Héros athénien, né d'une union furtive entre Égée, roi d'Athènes, et Æthra, fille de Pitthée. Dès l'âge de seize ans, il se fit reconnaître de son père, à l'aide de l'épée que celui-ci avait laissée chez Pitthée. Il tua plusieurs brigands, le taureau de Marathon et le Minotaure, et enleva Ariane, qu'il abandonna dans l'île de Naxos. Après la mort d'Égée, étant monté sur le trône d'Athènes, il rassembla en une seule ville tous les habitants des bourgs de l'Attique, leur donna les lois, et institua la république, en se dépouillant de l'autorité souveraine. Alors il recommença ses courses aventureuses, et se lia d'amitié avec Pirithoüs : accompagné de ce héros, il prit part à la guerre des Centaures, à la conquête de la toison d'or et à la chasse de Calydon, vainquit les Amazones, et descendit aux enfers pour enlever Proserpine : là il fut retenu par Pluton et délivré par Hercule. Dès lors il ne connut plus que l'infortune : [illegible] dans sa famille, [illegible], il fut chassé du trône par Mnesthée, et se retira chez Lycomède, qui le fit périr en le précipitant d'un rocher.

— Astron. Nom de la constellation d'Hercule, ou selon d'autres, de l'un des Gémeaux.

THÉSÉE. s. m. Entom. Nom donné à un papillon de Sumatra.

THÉSÉENNES ou **THÉSÉIES.** s. f. pl. Antiq. gr. Fête athénienne en l'honneur de Thésée.

THÉSÉIDE. Temps hér. Surnom d'Hippolyte, fils de Thésée.

THÉSÉIDE. s. f. Antiq. gr. Coiffure imitée de celle de Thésée, qui s'était coupé les cheveux de devant pour les offrir à Apollon.

— Littér. anc. Titre d'un poëme latin de Codrus, qui n'est point venu jusqu'à nous. Cycle épique qui embrassait toute la vie de Thésée.

THÉSÉUM. s. m. (pr. *té-zé-omm*). Antiq. gr. Temple de Thésée, chez les Athéniens.

THÉSIMÈNE. Temps hér. Fils de Parthénopée et de la nymphe Clymène; un des Épigones.

THÉSION. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, apétales, de la famille des éléagnées. On en connaît un grand nombre d'espèces parmi lesquelles cinq seulement appartiennent à l'Europe.

THESMOPHORE. adj. des 2 g. (du gr. θεσμοφόρος, législateur, législatrice; formé de θεσμός, loi; φέρω, porter). Myth. gr. Surnom de Bacchus. || Surnom de Cérès et d'Isis.

THESMOPHORIES. s. f. pl. (du gr. θεσμοφόρια; V. THESMOPHORE). Antiq. gr. Fête de Cérès Thesmophore, qui se célébrait dans l'Attique au mois de pyanepsion. Les femmes seules assistaient à cette fête, à laquelle elles se préparaient par la plus sévère pureté; elle durait cinq jours, et se terminait par une procession à Éleusis, où avait lieu l'initiation aux mystères de la déesse.

THESMOPHORION. s. m. Antiq. gr. Édifice d'Athènes où l'on élevait, aux frais de l'État, les jeunes filles qui devaient figurer dans les Thesmophories.

THESMOTHÈTE. s. m. (du gr. θεσμοθέτης; formé de θεσμός, loi; τίθημι, garder). Antiq. gr. Titre qu'on donnait à Athènes aux magistrats gardiens des lois.

THÉSOR. s. m. (du lat. *thesaurus*). S'est dit pour Trésor.

THESPIADE. Temps hér. [illegible] de Thespius, [illegible] toutes [illegible] en une seule nuit. Une Thespiade. Les Thespiades. [illegible] Thespius. [illegible] les conduisit en Sardaigne. [illegible] dans ces deux sens. *Thespiade.*

THESPIADE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Thespies. On dit plus ordinairement *Thespien*.

— Myth. gr. Surnom des Muses, qui étaient [illegible] près de Thespies, en [illegible].

THESPIE. Temps hér. Fille du fleuve Asopus. Selon quelques auteurs, elle donna son nom à la ville de Thespies.

THESPIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Thespies. || Qui appartient à Thespies ou à ses habitants.

THESPIES. Géogr. anc. Ville de Béotie, au S. et au pied de l'Hélicon. Elle était consacrée aux Muses. Aujourd'hui, *Nécoria* ou *Erimo-Castro*.

THESPIS. (pr. *tess-piss*). Créateur de la tragédie, né au bourg d'Icarie près d'Athènes, florissait en 540 av. J.-C. Banni d'Athènes, parce que ses fictions donnaient l'exemple du mensonge, il se mit à parcourir l'Attique avec quelques acteurs montés sur un chariot qui lui servait de théâtre.

THESPIUS. (pr. *tess-pi-uss*). Temps hér. Fils de Teuthras, et petit-fils de Pandion, fut le fondateur et le premier roi de Thespies. Il eut de Mégamède cinquante filles appelées *Thespiades*. Quelques auteurs le nomment *Thestius*, et d'autres *Thesius*.

THESPROTIE. Géogr. anc. Contrée de l'Épire occidentale, à l'O. d'Ambracie, était arrosée par l'Achéron et le Cocyte. Buthrotum et Dodone en étaient les principales villes.

THESPROTIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de la Thesprotie. || Qui appartient à la Thesprotie ou à ses habitants.

— Myth. gr. *Thesprotien.* Épithète de Jupiter.

THESPROTUS. (pr. *tess-pro-tuss*). Temps hér. Un des fils de Lycaon, roi d'Arcadie. || Roi d'Épire, chez lequel Thyeste se réfugia avec sa fille Pélopie. Atrée, croyant celle-ci fille de Thesprotus, l'épousa.

THESSALIE. Géogr. anc. et hist. Contrée de la Grèce, entre la Macédoine au N., l'Épire et l'Acarnanie à l'E., l'Étolie, la Phocide et la Locride au S. Ville principale, Larisse. On la divisait en cinq parties principales : la Perrhébie, la Pélasgiotide, l'Histiéotide, la Thessaliotide et la Phthiotide. Après avoir formé plusieurs États indépendants, la Thessalie passa sous la domination des rois de Macédoine. Elle devint, sous l'Empire, une des provinces du diocèse de Macédoine, préfecture d'Illyrie. Aujourd'hui elle forme le *sandjakat de Trikala*, au S. de la Turquie d'Europe; 370,000 hab.; ch.-l., Tricala.

THESSALIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. et hist. Habitant de la Thessalie. Les Thessaliens étaient superstitieux et adonnés à la magie. || Qui appartient à la Thessalie ou à ses habitants. La cavalerie *thessalienne* était célèbre dans l'antiquité. (Compl. acad.)

— Philol. *Dialecte thessalien.* Une des variétés du dialecte éolien.

THESSALIOTIDE. Géogr. anc. Une des cinq parties de la Thessalie, à l'O. et au S.

THESSALONICIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Thessalonique. || Qui appartient à Thessalonique ou à ses habitants.

THESSALONIQUE. Géogr. anc. et hist. Ville de Macédoine, en Mygdonie, sur le golfe Thermaïque, s'appelait d'abord *Therma*, et reçut le nom de Thessalonique en l'honneur de Thessalonica, sœur d'Alexandre et femme de Cassandre. Sous les Romains, elle devint la capitale de la Macédoine. Ses habitants s'étant révoltés contre Théodose (390), cet empereur fit massacrer 7,000 d'entre eux dans le cirque. V. THÉODOSE. Aujourd'hui *Saloniki*.

THESSALUS. Temps hér. Fils d'Hercule et de Chalciope, et père de Phidippus et d'Antippus. || Un des fils de Jason et de Médée : il échappa à la fureur de sa mère, fut élevé à Corinthe, et s'empara d'Iolchos. || Fils d'Hémon, qui donna son nom à la Thessalie.

THESTÉE. Géogr. et hist. anc. Fondateur de Libye, près de laquelle les Cyrénéens remportèrent une victoire sur les Égyptiens.

THESTIADE. Temps hér. V. THESTIADE. || Se dit de Léda, d'Althée, de Toxée et de Plexippe, enfants de Thestius.

THESTIUS. (pr. *tess-ti-uss*). Temps hér. V. THESPIUS. || Roi d'Étolie, fils d'Agénor ou de Mars et d'Androdice, père de Léda, d'Althée et des deux oncles de Méléagre.

THESTOR. Temps hér. Fils de l'Argonaute Idmon et de Laothée, père de Calchas et de Théoclymène : il eut encore trois [illegible] nommées Leucippe et Théonoé.

THESTORIDE. Temps hér. Fils de Thestor. Il se dit de Calchas.

THÊTA. s. m. Philol. Nom de la huitième lettre de l'alphabet grec (θ), primitivement la neuvième de cet alphabet, et dans l'ordre des dentales, correspondant à notre groupe *th.* [illegible] lettre malheureuse, parce qu'elle est l'initiale du mot *thanatos* (θάνατος), mort. On l'employait ainsi sur les tablettes judiciaires, et sur les listes de soldats après une bataille. Quelques critiques s'en sont servis comme signe d'improbation, en marge [illegible]. || Lettre numérale qui avec l'accent supérieur à droite, vaut 9, et avec l'accent inférieur à gauche, 9,000. || Dans un autre [illegible], il vaut 8, et indique le huitième chant de l'Iliade et de l'Odyssée.

THÈTE. s. m. (du gr. θής, [illegible]). Antiq. gr. Enfant adoptif. Les thètes [illegible] le jour des [illegible].

— Citoyen de la [illegible] classe, à Athènes, dans la constitution de Solon, propriétaire [illegible] cenaire.

THETFORD. Géogr. Ville [illegible] (Norfolk), à 46 kilom. S.-O. de Norwich; 3,500 hab. Grand commerce de houblon.

THÉTIS. (pr. *té-tiss*). Myth. La plus belle des Néréides, fut recherchée par Apollon, Neptune et Jupiter, mais ces dieux [illegible] par un oracle qui [illegible] rait plus grand que son père, [illegible] un simple mortel, Pélée. [illegible] noces de Thétis et de Pélée que la Discorde jeta la fa-

meuse pomme que les déesses se disputèrent. Achille naquit de cet hymen. Il ne faut pas confondre Thétis, la Néréide, avec Téthys, femme d'Océanus. V. TÉTHYS.

THÉTIS. s. f. Foss. Genre de coquilles bivalves fossiles, trouvé sur les côtes d'Angleterre.

THEUMELLE. s. f. Anc. t. milit. Cotte d'armes.

THÉURGIE. s. f. (ét. gr., θεός, dieu; ἔργον, ouvrage). Évocation des démons bienfaisants, dans le but de produire quelque bien; l'opposé de *goétie*.

THÉURGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la théurgie. Opération théurgique.

THEUX. Géogr. Ville de Belgique (Liége), à 24 kil. S.-E. de Liége; 3,100 hab.

THÉVENOT (Jean). Voyageur, né à Paris en 1633, mort en 1667, parcourut successivement l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, l'Italie, Malte, Constantinople, l'Asie Mineure, l'Égypte, Suez, l'État de Tunis, et enfin, la Syrie, la Perse et une grande partie de l'Inde. ‖ THÉVENOT (Melchisédech). Oncle du précédent, né en 1620, mort en 1654, avait aussi parcouru plusieurs pays de l'Europe. Ils ont laissé tous deux divers recueils de voyages.

THÈZE. Géogr. Ch.-l. de canton (Basses-Pyrénées), à 22 kil. N. de Pau; 504 hab.

THI. Musiq. anc. Une des quatre syllabes dont les Grecs se servaient pour solfier.

THIA. Myth. gr. V. THÉA.

THIA. s. m. Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes, famille des brachyures.

THIAN-CHAN. (littéral., *monts célestes*). Géogr. Chaîne de montagnes de l'empire chinois, entre le Turkestan chinois et la Dzoungarie. Nombreux volcans.

THIARABÉKESSIS. s. m. Relat. Balayeur des mosquées et des tombeaux, en Perse.

THIARD (Pontus de). Évêque de Châlons-sur-Saône, et l'un des poètes composant la Pléiade de Ronsard, né vers 1521, dans le Mâconnais, mort en 1605.

THIASE. s. m. (du gr. θίασος). Antiq. gr. Chœur religieux qui chante et qui danse; chœur de bacchants et bacchantes.

THIASOTE. s. m. Antiq. gr. Membre d'un collége de prêtres de Bacchus.

THIASSE. Myth. scand. Géant, père de Skada.

THIATIS. s. m. (pr. *ti-a-tiss*). Antiq. Un des mois des Égyptiens.

THIAUCOURT. Géogr. Ch.-l. de canton (Meurthe), à 35 kil. N. de Toul; 1,[illegible] hab.

THIBAUDE. s. f. Comm. Tissu grossier de poil de vache, dont on se sert pour doubler les tapis de pied.

THIBAUDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des éricées, renfermant plusieurs arbrisseaux qui croissent dans l'Amérique méridionale.

THIBAUT. Nom commun à plusieurs comtes de la deuxième maison de Champagne, issus de Thibaut, dit le Tricheur, comte de Blois et de Chartres. Le plus illustre est THIBAUT VI, né en 1201, mort en 1258. Il est surtout connu par son talent comme troubadour et la passion qu'il éprouva, dit-on, pour Blanche de Castille. Ses chansons ne manquent pas de charme.

THIBET. Géogr. V. TIBET.

THIE. s. f. Techn. Se dit, dans quelques provinces, d'un petit instrument de métal qu'on attache à l'extrémité supérieure du fuseau à filer, pour faciliter l'arrangement du fil.

THIÉBAUTIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des orchidées. La thiébautie nerveuse croît aux Antilles.

THIEL ou **THEL.** Géogr. Ville de Hollande (Gueldre), sur le Wahal, à 29 kil. S.-E. d'Utrecht; 4,100 hab.

THIELT. Géogr. Ville de Belgique (Flandre occidentale), à 20 kil. S.-E. de Bruges; 10,000 hab. Patrie d'Olivier Ledaim.

THIÉRACHE. Géogr. Ancien petit pays de France, dans la Picardie; est aujourd'hui compris dans le N. du département de l'Aisne. Guise en était la capitale.

THIÉRACHIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Thiérache. ‖ Qui appartient à la Thiérache et à ses habitants.

— Anc. comm. *Thiérachien* se disait d'un voiturier qui transportait les bois.

THIERRI (Saint). Disciple de saint Remi de Reims et abbé du mont d'Hor, près de cette ville, mort en 533, est fêté le 1ᵉʳ ou le 3 juillet. ‖ Évêque d'Orléans, vers 1016.

— THIERRI. Quatre rois francs ont porté ce nom. ‖ THIERRI Iᵉʳ, l'aîné des fils de Clovis, roi de Metz ou d'Austrasie (511), mort en 531. ‖ THIERRI II, roi d'Orléans, de Bourgogne, de Metz et d'Austrasie, fils puîné de Childebert II, mort en 613. ‖ THIERRI III, troisième fils de Clovis II, succéda, en 670, à son frère Clotaire III, sur le trône de Neustrie et de Bourgogne, fut détrôné presque aussitôt, puis rappelé et se laissa gouverner par Ébroïn, qui fut mis à mort par Pepin, maires du palais ‖ THIERRI IV, dit de Chelles, fils de Dagobert III, fut, en 720, tiré du monastère de Chelles pour régner en Austrasie, et mourut en 737. Son ministre eut seul l'autorité souveraine.

THIERS. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Puy-de-Dôme), à 36 kil. N.-E. de Clermont-Ferrand, sur le penchant d'une montagne; 9,982 hab. Ville jadis importante, et qui donna son nom à une branche de la maison d'Auvergne. ‖ L'arrondissement de Thiers a 6 cantons, 39 communes et 70,675 hab.

THIGNEL. s. m. Gros bâton dont on se servait anciennement pour porter les seaux.

THIMERAIS. s. m. Géogr. Ancien petit pays de France, dans le Perche. Capital, Châteauneuf-en-Thimerais.

THIN. Géogr. et hist. V. TAIN.

THING. s. m. Hist. Se dit de certains cercles de pierres que l'on trouve au milieu de la campagne, dans les pays du Nord, et où se tenaient les assemblées des nations scandinaves.

— Se dit aussi de ces assemblées elles-mêmes.

THIODAMAS. (pr. *ti-o-da-mass*). Temps hér. Roi des Dryopes, père d'Hylas. Hercule ayant rencontré ce monarque monté sur un char attelé de deux bœufs, en tua un pour apaiser sa faim et celle de son fils Hyllus; Thiodamas courut chercher du secours et revint attaquer Hercule, mais il fut tué par ce héros, qui ensuite prit soin d'Hylas.

THIOIS, OISE. adj. et s. S'est dit pour Allemand.

— Linguist. *Le thiois* ou *la langue thioise*. Ancienne langue allemande, et spécialement, Dialecte franc. Dans le traité d'alliance que Charles le Chauve et Louis le Germanique firent ensemble contre Lothaire, en 840, le premier prononça son serment en langue *thioise*, le second en langue romane. (Compl. Acad.)

THIONIDES. s. m. pl. (du gr. θεῖον, soufre). Chim. Famille de corps simples qui renferme le soufre.

THIONVILLE. Géogr. Ville de France (Moselle), ch.-l. d'arrondissement sur la Moselle, à 24 kil. N. de Metz; 5,680 hab. Place forte. Elle fut assiégée inutilement par les Prussiens en 1792, bombardée par les alliés en 1814 et prise en 1815. ‖ L'arrondissement de Thionville a 5 cantons, 117 communes, et 87,520 hab.

THIPHAINE ou **THIPHANIE.** s. f. S'est dit pour Épiphanie, fête des rois. C'était aussi un nom de baptême.

THIRON-LE GARDAIS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Eure-et-Loire), à 15 kil. de Nogent-le-Rotrou; 670 hab.

THIROULE. s. f. Minér. V. TÉROULE.

THIRSA ou **THERSA.** Géogr. anc. Ville de Palestine, dans la demi-tribu occidentale de Manassé, capitale du royaume d'Israël avant que Samarie eût été construite. On écrit aussi *Thirza*.

THIS. (pr. *tiss*). Géogr. anc. Ville de l'Égypte supérieure, au N.-O. d'Abydos, sur un bras dérivé du Nil, fut jadis la capitale d'un État particulier dont Thèbes faisait partie. Cette dernière ville prévalut ensuite, et This ne fut plus que le chef-lieu d'un nome.

THISBÉ. Myth. gr. Amante de Pyrame: elle se perça de la même épée avec laquelle son amant s'était tué. V. PYRAME.

THISRI. s. m. Chron. Nom du premier mois de l'année civile des Hébreux, qui était en même temps le septième de leur année religieuse. Quelques-uns écrivent *tisri*.

THIVA. Géogr. Ville du royaume actuel de Grèce (Béotie), à 37 kil. E. de Livadie; 5,000 h. C'est l'ancienne Thèbes.

THIVIERS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Dordogne), à 25 kil. S.-E. de Nontron; 2,1[illegible] hab.

THIZY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Rhône), à 31 kil. O. de Villefranche; 1,000 hab.

THLASIE s. f. ou **THLASME.** s. m. (du gr. θλάω, je brise). Chir. Contusion ou enfoncement d'un os plat.

THLASPI. s. m. Bot. Genre de la famille des crucifères, comprenant des plantes herbacées annuelles, rarement vivace, que l'on rencontre en grande abondance au milieu des champs sablonneux. Tous les bestiaux les mangent avec plaisir, particulièrement les moutons. Plusieurs espèces se mangent en salade.

— *Thlaspi des jardiniers.* Nom vulgaire de l'ibéride en ombelle, et de quelques autres espèces du même genre, cultivées dans les jardins. ‖ *Thlaspi jaune.* L'alysse jaune. ‖ *Faux thlaspi.* La lunaire. ‖ *Thlaspi de montagne.* L'ibéride amer.

— Certains jardiniers disent et écrivent *téraspic*, et quelques lexicographes, induits en erreur par cette fausse orthographe, en ont fait une variété de *thlaspi*; mais il n'en est pas moins certain que *téraspic* et *taraspic* ne sont autre chose que de vrais barbarismes.

THLASPIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au thlaspi. ‖ THLASPIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes crucifères qui a pour type le genre thlaspi.

THLASPIOIDE. adj. des 2 g. (du lat. *thlaspidium*, et du gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble au thlaspi.

THLIPSENCÉPHALE. s. m. (ét. gr., θλίβω, écraser; ἐν, dans; κεφαλή, tête). Anat. Monstre dont le cerveau a été déformé par l'effet de la compression.

THLIPSENCÉPHALIE. s. f. (ét., V. THLIPSENCÉPHALE). Anat. Monstruosité qui caractérise les thlipsencéphales.

THLIPSENCÉPHALIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit des monstres par thlipsencéphalie.

THLIPSENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la thlipsencéphalie.

THLIPSIE. s. f. (du gr. θλῖψις; rad. θλίβω, serrer, froisser). Médec. Resserrement, compression.

THNÉTOPSYCHITE. s. m. (ét. gr., θνητός, mortel; ψυχή, âme). Hist. ecclés. Noms de certains hérétiques qui s'élevèrent en Arabie, selon quelques-uns, dans le VIIᵉ siècle: ils enseignaient que l'âme meurt avec le corps, et qu'elle est d'une nature semblable chez l'homme et chez les bêtes.

THO. Mus. anc. Une des quatre syllabes dont les Grecs se servaient pour solfier, *ta*, *té*, *thi*, *tho*.

THOA ou **THOÉ.** Myth. gr. Une des cinquante filles de Nérée et de Doris. ‖ Une des trois cents filles de l'Océan et de Téthys.

THOA. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, monoïques, de la famille des urticées. Le thoa piquant croît dans les forêts de la Guyane.

THOAS. (pr. *to-ass*). Temps hér. Roi de la Chersonèse Taurique: il faisait immoler à Diane tous les étrangers qui abordaient sur ses côtes. ‖ Fils de Bacchus et d'Ariane et père d'Hypsipyle qu'il eut de Myrina: quand les Lemniennes massacrèrent tous les hommes de leur île, Thoas fut sauvé par sa fille. ‖ Petit-fils du précédent, fils d'Hypsipyle et de Jason. ‖ Fils d'Andremon et de Gorge, roi de Calydon et de Pleuron: il alla au siége de Troie.

THOÉE. s. f. Polyp. Genre de polypiers établi parmi les sertulaires. On en connaît deux espèces.

THOISSEY. Géogr. Ch.-l. de canton (Ain), à 30 kil. N. de Trévoux, sur la Saône; 1,[illegible] hab. Collége célèbre.

THOLAITE. Hist. sacr. Descendant de Thola, fils aîné d'Issachar, cinquième fils de Jacob et de Lia.

THOLONIDE. Hist. anc. Descendant de Thouloun; nom d'une dynastie qui a régné en Égypte et en Syrie, depuis l'an 870 de l'ère chrétienne jusqu'en 905, c'est-à-dire, de 868 à 904 de notre ère. Les Tholonides sont de race turque.

THOLUS. s. m. (pr. *to-luss*; du gr. θόλος, dôme). Antiq. Chapelle construite en forme de rotonde, avec un dôme. ‖ Sommité d'un dôme.

THOMAR. Géogr. Ville de Portugal (Estramadure), à [illegible] kil. N.-E. de Lisbonne; [illegible]

THOMAS Saint, [illegible] en grec DIDYME (δίδυμος, jumeau; [illegible] le même sens). Un des douze apôtres, est célèbre par l'incrédulité qu'il montra lors de la résurrection de Jésus-Christ. Il prêcha l'Évangile jusque dans l'Inde, y subit le martyre, et son corps fut transporté à Édesse. On le fête le 21 décembre.

— Bot. *Fleur de saint Thomas.* Nom vulgaire de la guettarde de l'Inde.

— THOMAS D'AQUIN (Saint). Célèbre théologien de l'ordre des Dominicains, né en 1227, dans le royaume de Naples, vint à Paris, s'y livra avec un grand succès à la prédication et à l'enseignement, refusa constamment les dignités de l'Église, et mourut en 1274, à Naples. [illegible] avait été envoyé par ses supérieurs. Son profond savoir lui valut les surnoms de *Docteur universel*, *Docteur angélique*, *Ange de l'École*.

— THOMAS (Ant.-Léonard). Littérateur français, né à Clermont-Ferrand en 17[illegible], [illegible] professeur au collége de Beauvais, à Paris, remporta cinq fois le prix d'éloquence et une fois le prix de poésie à l'Académie française, où il fut admis en 1767. Mort en 1785.

THOMAS (SAINT-). Géogr. Une des îles Vierges, dans les Petites Antilles [illegible] Elle appartient aux Danois. Ch.-l. Saint-Thomas; [illegible] hab. Commerce de denrées coloniales. ‖ Île du golfe de Guinée, aux Portugais. Ch.-l. Panosan.

THOMASIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs polypétalées, de la famille des buttnériacées, renfermant plusieurs arbrisseaux propres à la Nouvelle-Hollande.

THOMÉEN, ENNE. adj. et s. Hist. relig. Se dit des habitants de Méliapour, que les Portugais trouvèrent attachés à la religion de Jésus-Christ, quand ils arrivèrent dans les Indes, et parmi lesquels on croit que l'Évangile fut prêché par saint Thomas. La ville de Méliapour elle-même est appelée *San-Thomé* par les Portugais.

THOMISE. s. m. Entom. Genre établi parmi les araignées vulgairement appelées *araignées crabes*.

THOMISME. s. m. Théol. Doctrine de saint Thomas d'Aquin, particulièrement sur la prédestination et la grâce.

THOMISTE. adj. des 2 g. et s. m. Théol. et philos. Se dit de ce qui appartient à la philosophie de saint Thomas d'Aquin, et des partisans de cette philosophie. Les thomistes sont nominaux, et opposés sur ce point aux scotistes ou réalistes: quant à la grâce, ils sont opposés aux molinistes.

THOMISTIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui appartient, qui a rapport à saint Thomas d'Aquin.

THOMSON (James). Célèbre poète anglais, né en 1700, à Ednam, mort en 1748. On a de lui des tragédies et des [illegible], dont le principal, le poëme des *Saisons*, est un des modèles du genre, et a été [illegible] imité dans plusieurs langues. Quelques-uns écrivent *Thompson*.

THOMSONITE. s. f. (de *Thomson*, [illegible] qui l'a analysé le premier). Minér. Minéral blanc, vitreux, transparent, d'une dureté médiocre, qui a été trouvé en Écosse.

THON. s. m. (du gr. θύννος). [illegible] Genre établi aux dépens de celui des scombres, et renfermant des poissons très-estimés, qui vivent dans toutes les mers: ils pèsent jusqu'à mille livres, et souvent davantage. La pêche du thon commun date de la plus haute antiquité; elle est concentrée aujourd'hui dans l'intérieur de la Méditerranée, et coïncide avec l'arrivée des maquereaux, que les thons poursuivent pour en faire leur proie. La chair de ce poisson se mange fraîche ou salée, ou marinée dans l'huile; elle est blanche et très-savoureuse. Thon frais. Thon mariné. Salade de thon. Le thon se sert en hors-d'œuvre. C'est une omelette au *thon*, [illegible] les entend à merveille, et [illegible] goûtent sans m'en faire compliment. (Brill.-Sav.)

— Pêch. *Matte de thons.* [illegible] les Provençaux désignent [illegible]

THONAIRE. s. [illegible] Filet du genre des folles, [illegible] dont on se sert dans la Méditerranée pour prendre les thons.

— *Thonaire de [illegible].* Se dit [illegible] *Thonaire de [illegible].* [illegible] qu'on laisse dériver.

THONINE. s. f. (rad. *thon*). Comm. Chair de thon salée.

THONNEUR. s. [illegible] de vin vendu en gros dans [illegible]

THONON. Géogr. Ville [illegible] Savoie, ch.-l. [illegible] blais, sur le lac de Genève, à 31 kilom. N.-E. de Genève; 4,000 hab.

THOON. Myth. gr. Un des géants qui escaladèrent le ciel.

— Temps hér. [illegible] Hélène, et qui fit [illegible]

THOOSA. Myth. gr. Nymphe, fille de Phorcys et de Céto; Neptune la rendit mère de Polyphème.

THOR. Myth. scand. Un des dieux principaux des Scandinaves, [illegible] Freya. [illegible] le jeudi lui était consacré.

— [illegible] Thor sous les traits d'un homme [illegible] tête, une massue [illegible] est quelquefois [illegible] lones.

THORA. s. f. [illegible] gnent le Pentateuque.

THORA. s. f. Bot. V. [illegible]

THORACANTHE. s. [illegible] gr. [illegible] poitrine [illegible] Genre d'insectes [illegible]

THORACENTÈSE. s. f. (ét. gr., θώραξ, poitrine; κεντεῖν, percer). Chirur. Opération de l'empyème.

THORACHIQUE. adj. des 2 g. V. THORACIQUE.

THORACICO-ABDOMINAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à la poitrine et au bas-ventre.

THORACIDE. s. [illegible] principale pièce

THORACIEN, ENNE. adj. Anat. V. THORACIQUE.

THORACIQUE. adj. des 2 g. (du gr. θώραξ, poitrine). Anat. Qui appartient, qui a rapport au thorax. [illegible] Membres thoraciques. Artères thoraciques.

— *Canal thoracique.* Canal [illegible] les vaisseaux [illegible] rieurs, [illegible] supérieur gauche, et du côté gauche de la tête, du col et du thorax.

— *Viscères thoraciques.* Les divers organes renfermés dans la poitrine.

— Médec. Se dit des médicaments qui sont propres aux maladies de [illegible] en ce sens, on dit plus ordinairement [illegible]

— L'Académie [illegible] semble [illegible] être naturelle [illegible] est beaucoup plus usité.

THORACIQUES. s. [illegible] Ordre [illegible] taux placées sous les pectorales.

— Entom. Nom donné à une famille de l'ordre des coléoptères, à laquelle on rapporte ceux de ces insectes qui ont le corselet terminé en pointe, et à une section de la tribu des carabiques.

THORACODYNIE. s. f. (ét. gr., θώραξ, poitrine, ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur à la poitrine.

THORACO-FACIAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui s'étend de la poitrine à la face. On l'appelle aussi *thoraco-maxilli-facial.*

THORACOSCOPIE. s. f (ét. gr., θώραξ, poitrine; σκοπέω, j'examine). Médec. Exploration de la poitrine.

THORACOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la thoracoscopie.

THORACOZOAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., θώραξ, poitrine; ζῶον, animal). Zool. Se dit des animaux chez lesquels les organes respiratoires ont acquis un grand développement.

— substantiv. Les *thoracozoaires.* Les animaux thoracozoaires.

THORAL. s. m. Anc. cout. V. TORAL.

THORALE. adj. f. Chirom. Se dit de la ligne qui traverse la paume de la main, parallèlement à la ligne hépatique. La ligne thorale s'appelle aussi *ligne mensale* ou *ligne de Vénus.*

THORANUS. (pr. *to-ra-nuss*). Myth. celt. Dieu des anciens Bretons, dont les attributs se rapprochaient de ceux de Jupiter.

THORAX. s. m. (du gr. θώραξ, poitrine). Anat. et zool. Chez l'homme et les animaux vertébrés, capacité de la poitrine, renfermant les principaux organes de la respiration et de la circulation, les poumons et le cœur.

— Chez les animaux articulés, on donne le nom de *thorax* aux anneaux intermédiaires entre la tête et l'abdomen, et chez les insectes, il se confond quelquefois avec l'abdomen. Chez les arachnides, le thorax est toujours confondu avec la tête, et forme avec elle le céphalothorax. (V. ce mot.) Enfin, chez la plupart des crustacés, ce n'est que par analogie qu'on donne le nom de thorax aux premiers anneaux qui suivent la tête.

THORDA. Géogr. V. THORENBOURG.

THORE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'un aconit et d'une renonculacée.

THOREACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une thorée. || THOREACÉES. s. f. pl. Genre de plantes cryptogames qui a pour type le genre thorée.

THORÉE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des algues, qui fait partie de l'ordre des confervoïdes. Ses différentes espèces naissent sur les corps plongés dans les rivières ou les eaux courantes.

THOREMANETH. s. m. Chron. Lune de Thor. Nom du mois de janvier, chez les anciens habitants de la Suède et du mois de mars, chez les Danois.

THORENBOURG. Géogr. Ville de Transylvanie, pays des Hongrois, ch.-l. d'un comté qui porte le même nom, à 28 kil. S.-E. de Klausenbourg; 8,000 hab. On la nomme aussi *Thorda.*

THORICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel thorique combiné avec un sel potassique.

THORIGNY. Géogr. Ch.-l. de cant (Manche), à 14 kil. S.-E. de Saint-Lô; 2,350 hab. Jadis titre de vicomté. Patrie de Brébeuf.

THORINE. s. f. Chim. Oxyde de thorium.

THORIQUE. adj. m. Chim. Se dit de l'oxyde de thorium || Se dit aussi des sels que cet oxyde produit.

THORIUM. s. m. (pr. *to-ri-omm*). Chim. Métal nouveau et encore peu connu. Il se présente en poudre noirâtre, d'un aspect métallique, insoluble dans l'eau et peu soluble dans les acides.

THORN. Géogr. Ville des États prussiens (Prusse orientale), à 42 kil. E. de Bomberg, sur la Vistule; 44,000 hab. Patrie de Copernic.

— Hist. *Paix de Thorn.* Traité conclu en 1466, entre la Pologne et l'ordre teutonique. La Pologne obtint toute la Prusse polonaise, et le grand-maître de l'ordre prêta foi et hommage aux rois de Pologne.

THORNAX. Temps hér. Épouse d'Iapet et mère de Buphagus.

— Géogr. anc. Montagne du Péloponnèse.

THORON. s. m. Vieux mot qui signifiait Eminence, colline.

THOTH ou **THOT.** Myth. égypt. Dieu qui présidait à la parole, à l'écriture, aux sciences, dont il passait pour l'inventeur. Ses attributs se rapprochent de ceux de l'Hermès des Grecs.

THOTH ou **THOT.** s. m. Chron. Nom du premier mois de l'année solaire des Egyptiens.

THOU (Jacq.-Aug. de). Historien, né à Paris en 1553, se livra d'abord à l'étude du droit, fut chargé par Henri III de diverses missions, puis nommé conseiller d'Etat. N'ayant pu obtenir de Louis XIII la place de premier président du parlement de Paris, qui lui avait été promise, il se montra inconsolable de cette injustice, et mourut deux ans après, en 1618. Son Histoire, écrite en latin, embrasse soixante ans, et fait autant d'honneur au talent de l'écrivain qu'à l'impartialité du magistrat. || DE THOU (François-Auguste). Fils aîné du précédent, fut nommé très-jeune maître de la bibliothèque du roi; il se jeta bientôt dans le parti opposé à Richelieu, prit l'épée, s'attacha au grand écuyer Cinq-Mars, conspira avec lui contre le ministre, et fut condamné à mort ainsi que son ami, et exécuté à Lyon, le 12 septembre 1642.

THOUARS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Deux-Sèvres), à 28 kil. N.-E. de Bressuire; 2,275 h. Beau château sur un rocher.

— Hist. *Combat de Thouars.* Affaire sanglante à la suite de laquelle cette ville, qui était au pouvoir des républicains, fut emportée par les royalistes, le 5 mai 1793. Le général Quétineau paya de sa tête la perte de Thouars.

THOUET. Géogr. Petite rivière navigable de Franco, naît dans le département des Deux-Sèvres, et tombe dans la Loire, près de Saumur; cours, 120 kil.

THOUINIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des sapindées, propre à l'Amérique méridionale.

THOULOUSE. Géogr. Ancienne orthographe du nom de la ville de Toulouse.

THOUNG-TING. Géogr. Lac de la Chine; 92 kil. sur 48.

THOURET (Jacq.-Guill.) Membre de l'assemblée constituante, né à Pont-l'Evêque en 1746, se montra partisan des idées révolutionnaires, ce qui ne l'empêcha pas de monter sur l'échafaud, le 22 avril 1794.

THOUROUT. Géogr. Ville de Belgique (Flandre occidentale), à 15 kil. S.-O. de Bruges; 6,200 hab.

THOUS. Temps hér. Troyen de la famille de Priam; il fut tué pendant le siége d'Ilion.

— Myth. gr. Un des chiens d'Actéon.

THOUS. Géogr. Rivière d'Iran, naît dans les monts du Khoraçan, et tombe dans le golfe de Balkhan. Cours, 500 kil.

THOUTMOSIS. (pr. *toutt-mo-ziss*). Hist. anc. Nom de trois rois égyptiens de la dix-huitième dynastie, qui régnèrent du XX[e] au XVII[e] siècle. Le plus célèbre est Thoutmosis I[er], qui acheva l'expulsion des Hycsos.

THRACE. s. f. (du lat. *Thracia*). Géogr. anc. Grande contrée de l'Europe ancienne, bornée par le mont Hémus, au N.; le Pont-Euxin, à l'E.; la Propontide et la mer Egée, au S.; et la Macédoine, à l'O. On étend quelquefois le nom de Thrace à la Médie et à la Dacie.

— Hist. *Royaume de Thrace.* État qui eut ses rois propres jusqu'à l'époque où il fut conquis par Philippe et Alexandre. La Thrace reprit sa liberté à la mort de ce dernier, et fut bientôt après envahie par les Gaulois, mais un descendant des anciens rois, Seuthès, extermina ces étrangers, et sa dynastie régna jusqu'à Vespasien, époque où la Thrace devint une province romaine. Sous Adrien, la Thrace fut une des onze grandes divisions de l'empire; elle comprenait six provinces, dont la première s'appela particulièrement *Thrace.* Sous Constantin, elle forma un des six diocèses de la préfecture d'Orient; il comprenait encore six provinces. La Thrace forme aujourd'hui la partie orientale de la Romélie.

— Poétiq. *Le chantre de Thrace.* Orphée.

— *Bosphore de Thrace.* Détroit situé entre le Pont-Euxin et la Propontide, sépare la Thrace de l'Asie Mineure. Aujourd'hui *canal de Constantinople.*

THRACE. adj. et s. des 2 g. (du lat. *Thracus*). Géogr. anc. Habitant de la Thrace. Les Thraces passaient pour braves, farouches et ivrognes. On les confond avec les Scythes.

— Prov. anc. *Boire à la thrace.* Boire immodérément, ou boire beaucoup d'un seul trait. Les Thraces se portaient mutuellement des défis à qui boirait le plus sans reprendre haleine, c'est ce qu'on appelait l'*amystide thrace.*

— Temps hér. Surnom d'Opis, d'Harpalyce et d'Orphée.

THRACIE. Temps hér. Fille de Parthénope et de Mars, de Titan ou de l'Océan.

THRACIE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves. Il a pour type la Thracie corbuloïde.

THRAN s. m. Comm. Nom donné, dans le nord de l'Europe, à l'huile de poisson et de baleine. On appelle *thran clair,* celle que l'on tire par expression; et *thran brun,* celle que l'on obtient par l'ébullition.

THRANITE. s. m. (du gr. θρανίτης; rad. θράνος, siége). Antiq. gr. Se dit des rameurs du troisième banc, c'est-à-dire, du banc supérieur d'une trirème. V. THALAMITE.

TRASCIAS. s. m. (du gr. θρασκίας). Antiq. Nom que les anciens donnaient au vent du nord-ouest.

THRASIE. s f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées. L'espèce unique croît sur les bords de l'Orénoque, aux lieux inondés.

THRASYMÈDE. Temps hér. Fils de Nestor et d'Anaxibie; il alla au siége de Troie, et revint heureusement avec son père. || Aurige de Sarpédon, tué par Patrocle.

THRASYMÈNE. Géogr. et hist. V. TRASIMÈNE.

THRAX. Temps hér. Fils de Mars et de Nérième. Il donna son nom à la Thrace.

THRELKELDIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des atriplicées, établi pour un arbuste de la Nouvelle-Hollande.

THRÈNE. s. m. (du gr. θρῆνος, fait de θρηνέω, pleurer). Antiq. gr. Lamentation, chant plaintif. || *Les Thrènes.* Nom par lequel on désigne quelquefois les Lamentations de Jérémie.

THRÉNODE. s. des 2 g. (du gr. θρηνῳδής; rad. θρηνέω, pleurer). Antiq. gr. Chanteur ou chanteuse, pleureur ou pleureuse qu'on employait dans les funérailles.

THRÉNODIE. s. f. Antiq. gr. V. THRÈNE.

THREPSIOLOGIE. s. f. (ét. gr., θρέψις, nourriture; λόγος, discours). Didact. Science qui traite des divers moyens de nourrir, de soigner les animaux domestiques. Ce mot appartient à la classification des sciences de M. Ampère.

THREPSIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la threpsiologie.

THREPSIPPUS. (pr. *trep-zip-puss*). Temps hér. Fils d'Hercule et de la Thespiade Panope.

THRÉSOR. s. m. Ancienne orthographe du mot Trésor.

— Comm. relig. *Le Thrésor.* Abbaye de filles de l'ordre de Citeaux, fondée en 1228, dans le Vexin, près de Sausseuse.

THRIACLE. s. f. S'est dit pour Thériaque.

THRIACLEUR. s. m. S'est dit pour Marchand de thériaque, charlatan.

THRIAMBOS. adj. m. (pr. *tri-an-boss*; du gr. θρίαμβος, triomphe). Myth. gr. Un des surnoms de Bacchus.

THRIDACE. s. f. (du gr. θρίδαξ, laitue). Pharm. Suc fourni, à l'époque de la fructification, par les tiges de la laitue cultivée, et avec lequel on prépare des pilules ou un sirop nommé *sirop de thridace.* C'est un calmant et un soporifique moins actif que l'opium.

THRIES. s. f. pl. (du gr. θριαί, petits cailloux). Myth. gr. Nymphes inventrices d'une espèce de divination qui se pratiquait avec de petits cailloux.

THRINACE. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des palmiers. Le thrinace à petites fleurs croît sur les côtes arides et maritimes de la Jamaïque et de la Nouvelle-Espagne.

THRINCIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs composées, de l'ordre des semi-flosculeuses.

THRIPOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., θρίψ, vermisseau; φάγω, je mange). Zool. Qui vit de petits vers et d'insectes.

THRIPS. s. m. (du gr. θρίψ, vermisseau). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, famille des physapodes. On croit que ce sont les thrips qui rendent stériles les fleurs du seigle.

THRIPSIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un thrips. || THRIPSIDES. s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères qui a pour type le genre thrips.

THRISSE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux, holobranches, de la famille des gymnopomes. Il ne renferme qu'une espèce de la mer des Indes.

THRIXSPERME. s. m. (ét. gr., θρίξ, cheveu; σπέρμα, semence). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des orchidées. Le thrixsperme centipède, caractérisé par la finesse de ses semences, semblables à des poils, croît à la Cochinchine.

THROMBOSE. s. f. (du gr. θρόμβος, grumeau). Méd. Coagulation du lait dans les seins.

THROMBUS. s. m. (pr. *tron-buss*; ét., V. THROMBOSE). Chir. Petite tumeur dure, arrondie, violacée, qui se forme quelquefois autour de l'ouverture d'une veine sur laquelle on a pratiqué la saignée, par suite de l'épanchement d'un peu de sang dans le tissu cellulaire environnant.

THRONIUM. (pr. *tro-ni-omm*). Géogr. anc. Ville des Locriens Epicnémidiens, près du fleuve Boagrius. || Ville de l'Abantide, en Épire.

THROSNE. s. m. Ancienne orthographe du mot Trône.

— S'est dit du poids public et des recettes qui en proviennent.

THROSQUE. s m. (du gr. θρώσκω, je saute). Entom. Genre de l'ordre des coléoptères pentamérés, famille des sternoxes. La seule espèce connue vit sur le chêne.

THRYALLIDE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, polypétalées régulières, de la famille des malpighiacées. La thryallis du Brésil.

THRYOTHORE. s. m. Ornith. Genre de petits oiseaux très-voisins de celui des troglodytes. Les thryothores habitent l'Amérique.

THRYPTOCÉRATÉ, ÉE. adj. (ét. gr., θρύπτω, briser; κέρας, corne). Entom. Qui a les antennes comme brisées. || THRYPTOCÉRATÉES. s. f. pl. Section de la famille des myodaires, comprenant ceux de ces insectes dont le second article des antennes est souvent comme brisé dans son articulation avec le troisième.

THUARÉE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, de la famille des graminées. La thuarée sarmenteuse croît à Madagascar.

THUCION. s. m. Anc. navig. Sorte de gros gouvernail qui ne pouvait se mouvoir qu'avec le secours de plusieurs personnes.

THUCYDIDE. Célèbre historien grec, né à Athènes, vers 471 av. J.-C., servit pendant la guerre du Péloponnèse; fut chargé de secourir Amphipolis et Eion (424), mais ne put sauver la première de ces villes, et fut puni par le bannissement (423); son exil dura vingt ans; il le passa en Thrace, et mourut, assassiné, croit-on, vers 395. Son Histoire de la guerre du Péloponnèse est un des chefs-d'œuvre de l'antiquité.

THUERIS. (pr. *tu-e-riss*). Myth. égypt. Amante de Typhon.

THUEYS. Géogr. Chef-lieu de canton (Ardèche), à 26 kilom. N.-O. de l'Argentière; 2,544 hab.

THUG. s. m. Relat. Se dit de certaines hordes de l'Inde anglaise, qui croient être agréables à leurs divinités en immolant tous les étrangers qui tombent entre leurs mains. Plusieurs bandes de Thugs ont été détruites par les troupes de la compagnie. Les Thugs s'appellent aussi *phanségars* ou *étrangleurs.*

THUGUT (François). Né à Lintz en 1739, fut ambassadeur d'Autriche en Pologne (1780), administrateur général de la Valachie et de la Moldavie (1788), et premier ministre (1794-1802). Mort en 1818.

THUIA. s. m. Bot. V. THUYA.

THUIN. Géogr. Ville de Belgique (Hainaut), sur la Sambre, à 14 kil S.-O. de Charleroi; 3,000 hab.

THUIR. Géogr. Ch.-l. de cant. (Pyrénées-Orientales, sur le Tet, à 10 kil. S.-O. de Perpignan; 2,500 hab.

THUISTON. Myth. sept. Dieu des Celtes et des Germains, analogue à Pluton, était fils de la Terre, appelée *Tuis* chez les Celtes.

THULÉ. Géogr. anc. Ile de l'Océan septentrional, au N. de la Calédonie. On ne sait pas précisément à quelle terre les anciens donnaient ce nom: peut-être est-ce aux Shetland, peut-être à la Scandinavie, ou même à l'Islande. Ils regardaient Thulé comme l'extrémité du monde.

THULITE. s. f. Minér. Minéral encore peu connu, trouvé en Norwége.

THUMITE. s. f. Minér. Un des noms de l'axinite.

THUMMIM. s. m. Hist. sacr. Partie ou ornement du pectoral ou rational du souverain sacrificateur des Juifs. On ne sait pas précisément en quoi il consistait. Quelques-uns y attachent des vertus mystérieuses, et croient que le grand-prêtre les consultait pour rendre des oracles. V. URIM.

THUMOS. s. m. (pr. *tu-moss*; du gr. θυμός). Philos. Nom que les philosophes platoniciens donnent au siége des passions intermédiaires entre l'amour du bien absolu et les appétits animaux. L'ambition, l'amour de la gloire, la colère, appartiennent au thumos.

THUN. Géogr. Ville de Suisse (Berne), sur l'Aar, près de la sortie du lac de Thun, à 24 kilom. S.-E. de Berne; 3,600 hab.

— *Lac de Thun.* Lac de Suisse (Berne), traversé par l'Aar, qui le met en communication avec celui de Brienz; 18 kilom. sur 4.

THUNBERG (Charles-Pierre). Botaniste et voyageur suédois, élève de Linné, mort en 1793. On a de lui: *Flore du Japon, Voyage au Japon,* etc.

THUNBERGIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des acanthacées. Thunbergie du Cap. Thunbergie odorante.

THUNES. Géogr. S'est dit pour Tunis, ville de Barbarie.

— Archéol. franç. *Roi des Thunes.* Un des noms que les truands donnaient à leur roi ou grand Coësre. V. COESRE.

THUR. Géogr. Rivière de Suisse, naît dans le canton de Saint Gall et se jette dans le Rhin près de Schaffhouse. Cours, 100 kilom. || Rivière de Hongrie, affluent de la Theiss. Cours, 140 kilom.

THURAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *thurarius;* rad. *thus, thuris,* encens). Antiq. rom. Qui se compose d'encens. Offrande thuraire.

— *Flûte thuraire.* Celle dont on jouait pendant un sacrifice où l'on n'offrait que de l'encens.

THURARIE. s. f. (du lat. *thus, thuris,* encens, à cause de sa résine). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, très-rapproché de la famille des solanées. La thurarie du Chili est un arbrisseau qui donne une résine très-aromatique.

THURÈCLE. s. m. Anc. t. milit. Tour de fortification.

THURGOVIE. Géogr. Canton de la confédération suisse, au N. du duché de Bade; 700 kil. carrés. 92,000 hab. (dont un quart catholique). Capitale, Frauenfeld. Le gouvernement est un mélange d'aristocratie et de démocratie.

THURGOVIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Thurgovie. || Qui appartient à la Thurgovie ou à ses habitants.

THURIBULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *thuribulum,* encensoir). Néol. Qui encense.

— S'est dit fig. de ce qui a rapport à la flatterie. Qu'il exerce infatigablement ses fonctions *thuribulaires* au pied des autels de Voltaire. (Sabatier.)

THURIBULUM. s. m. (pr. *tu-ri bu-lomm*; mot lat.). Antiq. rom Vase dans lequel on brûlait l'encens pendant les sacrifices; sorte de cassolette. || Cassette dans laquelle on renfermait l'encens. V. THYMIATERION

THURIFÉRAIRE. s. m. (ét. lat., *thus, thuris*, encens; *ferre*, porter). Clerc qui porte l'encensoir, la navette, dans les cérémonies de l'Église.

— Néol. S'est dit quelquefois fig. pour Flatteur, louangeur. Les thuriféraires du pouvoir. Le peuple a aussi ses thuriféraires.

THURIFÈRE. adj. des 2 g. (ét., V. THURIFÉRAIRE). Didact Qui produit de l'encens. Région thurifère.

— Bot. Se dit des arbres qui donnent une résine analogue à l'encens. Genévrier thurifère.

— Il s'est dit aussi dans le sens de Thuriféraire, mot qui est moins ancien et qui a prévalu.

THURINGE. Géogr. Ancien pays d'Allemagne, compris aujourd'hui dans les duchés de Saxe-Cobourg-Gotha, Saxe-Meiningen et Saxe-Weimar. Il a souvent changé de forme et de limites.

— Hist. Pays de la Haute-Saxe où se fixa, au v° siècle, une tribu de Visigoths appelés *Thurs* ou *Thoringes*, les mêmes, à ce que l'on croit, que les Hermundures, qui, chassés des sources du Mein par les Suèves, vinrent habiter entre l'Elbe et le Weser. || *Royaume de Thuringe*. Etat fondé par ces barbares. Il comprenait la Thuringe proprement dite, la Saxe, la Franconie, la Hesse, le Haut-Palatinat, et peut-être une partie de la Bohême, de la Lusace et de la Moravie. Schueidigen, sur l'Unstrutt, près de Naumbourg, en était la capitale. Il fut détruit en 530 par les Francs alliés aux Saxons. La portion que Thierry, fils de Clovis, garda pour lui-même forma la Franconie; le reste fut réuni à la Saxe ou occupé par des peuples slaves. || *Margraviat* ou *landgraviat de Thuringe*. Etat que l'on trouve établi sous Othon II, de 973 à 993, et qui fut réuni à la Misnie en 1247. Il suivit depuis le sort de cette contrée.

THURINGERWALD. (littéral. *forêt de Thuringe*) Géogr Chaîne de montagnes boisées de l'ancienne Thuringe, aujourd'hui en Saxe; 80 kilom. de long.

THURINGIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. et hist. Habitant de la Thuringe || Qui appartient à la Thuringe ou à ses habitants

THURIUM. (pr. *tu-ri-omm*). Géogr. anc. Ville de Lucanie, bâtie en 444 par une colonie d'Athéniens sur les ruines de Sybaris, avec laquelle elle se confondit bientôt. Aujourd'hui *Torre Brodognato*.

THURON. s. m. Mamm. Nom vulgaire de l'aurochs.

THUROT (François). Fameux corsaire, né en 1727 à Nuits, mort en combattant le 20 août 1760. Il prit dans une seule campagne jusqu'à soixante vaisseaux de commerce.

THURSO. Géogr. Ville et port d'Écosse (comté de Caithness), à 31 kilom. N.-O. de Wick; 4,700 hab.

THUSCIE. Géogr. anc. V. TUSCIE.

THUYA. s. m. (du gr. θύω, sacrifier, parce que son bois, qui est odorant, était employé comme encens) Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, monoïques, de la famille des conifères, et voisin des cyprès. On en distingue plusieurs espèces. Le *thuya occidental* ou *du Canada* a été introduit en France sous François I^er^, et figure dans les jardins d'agrément. On le nomme vulgairement *arbre de vie*, à cause de sa verdure perpétuelle. Le *thuya articulé* fournit la résine sandaraque. On écrit aussi *thuia*. Après avoir marché longtemps, elle s'assit fatiguée dans un lieu retiré qu'ombrageaient des *thuyas* de la Chine. (G. Sand Le *thuya* vous ramène aux plaines de la Chine. (Delille.)

THYA. Myth. gr. Fille du fleuve Céphise, amante d'Apollon. || Fille de Deucalion, elle fut aimée de Jupiter et devint mère de Macédon.

THYADE. s. f. (du gr. θυάς, θυάδος; rad. θύειν, être furieux) Myth. gr. Un des noms des Bacchantes, qui le prirent de Thyas. Delphus naquit d'Apollon et d'une Thyade.

> Et la *Thyade*, en sa fougue nouvelle,
> Chante Evohé, danse, boit et chancelle. (BERNARD.)

THYAMIS. Géogr. anc. Fleuve d'Épire, affluent de la mer Ionienne. Aujourd'hui le *Calamas*.

THYAS. (pr. *ti-âss*). Antiq. gr. Fille de Castalius, fut la première prêtresse de Bacchus. V. THYADE.

THYATIRE. Géogr. anc. Ville de Lydie, au N., près de la Mysie. Aujourd'hui *Ak-Hissar*. Fut une des premières villes qui comptèrent des chrétiens.

THYELLIES. s. f. pl. (du gr. θύελλα, fracas). Antiq. gr. Fête de Vénus. qu'on invoquait pendant les orages.

THYÉNÉ. Myth. anc. Une des nymphes Dodonides.

THYESTE. Temps hér. Fils de Pélops et d'Hippodamie, et frère d'Atrée. La haine qui divisa les deux frères est célèbre. Atrée ayant feint de se réconcilier avec Thyeste, lui servit dans un repas les membres de ses enfants. Thyeste, ne respirant que la vengeance, fit assassiner par Egisthe, le seul fils qui lui restait, Atrée au milieu d'un sacrifice, et monta sur le trône d'Argos, d'où il fut encore chassé par ses neveux, Agamemnon et Ménélas.

— Philol. *Thyeste*. Titre d'une tragédie de Sénèque.

THYESTIADE. Temps hér. Se dit d'Égisthe, fils de Thyeste.

THYIES s. f. pl. (du gr. θύειν, être en fureur). Myth. gr. Fête de Bacchus, chez les Eléens.

THYLACINE. s. m. Mamm. Espèce de sarigue dont on a proposé de faire un genre.

THYLACITE. s. m. (du gr. θυλακίτης, en forme de sac). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des rhinocères ou des charançons.

THYLLES. s. f. pl. Antiq. gr. V THYELLIES.

THYM. s. m. (pr. *tin*; du lat. *thymus*, dér. du gr. θύμος; rad. θύω, je parfume. Bot. Genre de plantes dicotylédones, monopétales, de la famille des labiées, renfermant des plantes vivaces remarquables par une odeur aromatique très-agréable. Les deux espèces les plus répandues sont le *thym commun*, que l'on cultive dans les jardins et qui entre dans les assaisonnements, et le *thym serpolet*. Cette plante est très-commune sur les collines exposées au soleil. Les animaux herbivores la recherchent et la mangent avec plaisir.

> Et les zéphyrs légers, voltigeant sur le *thym*,
> Nous rapportent le soir les parfums du matin.
> (LEMIERRE.)

> Indigent et sans force, à peine votre sein
> Peut porter le genêt, la fougère et le *thym*. (ROSSET.)

— *Thym blanc*. Nom vulgaire de la germandrée de montagne.

THYMALE s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des helocères.

THYMALLE. s. m Ichthyol. Nom spécifique d'un corégone.

THYMBER. Temps hér. Fils de Daunus et frère de Laride, tué en même temps que celui-ci par Pallas, fils d'Evandre.

THYMBRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, monopétales, de la famille des labiées, renfermant quatre espèces du midi de l'Europe.

THYMBRÉE. (en lat. *Thymbrium*). Géogr. et hist. anc. Ville de Lydie, à l'E. et près de Sardes. Crésus y perdit contre Cyrus (548 av J.-C.) une bataille décisive. || Ville de Troade, où Apollon avait un temple célèbre.

THYMBRÉUS (pr *tin bre-uss*). Temps hér Ami de Dardanus, et fondateur de la ville de Thymbrée. || Un des fils de Lycaon.

— Myth. anc. Surnom d'Apollon, honoré particulièrement à Thymbrée, ville de Troade.

THYMBRIS (pr. *tin briss*). Géogr. anc. Rivière de Phrygie, affluent du Sangarius. Aujourd'hui le *Pursak*.

THYMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au thym. || THYMÉES. s. f. pl. Section de la famille des labiées qui a pour type le genre thym.

THYMÈLE. s. m. (en gr. θυμέλη. Antiq. gr. Autel, et par extens. Temple. | Palais des Prytanes, à Athènes. || Espèce d'estrade qui se trouvait au-devant et au milieu du proscénium d'un théâtre grec, et où se plaçaient les musiciens pour guider les évolutions des chœurs qui se faisaient dans l'orchestre. Quand le chœur ne figurait pas dans la pièce, il se réunissait sur les gradins du thymèle, au sommet duquel se tenait le coryphée. C'est par une espèce de corruption que l'on a fait ce mot du masculin en français.

THYMÉLÉES. s. f. pl. (ét. gr., θύμος, thym; ἔλαιον, huile) Bot Famille de plantes dicotylédones renfermant des arbustes élégants ou des plantes herbacées, portant des feuilles simples, alternes et entières ou opposées, des fleurs d'un aspect agréable, blanches, jaunes, vertes ou roses, se montrant à l'aisselle des feuilles ou au sommet des rameaux. Le fruit est charnu ou sec, mince, et renferme une graine renversée et pendante.

THYMÉLICIEN. s. m. Antiq. gr. Musicien qui occupait le thymélé dans un théâtre ancien.

— Litt. anc. Se dit d'un pied composé d'une longue, trois brèves et une longue.

THYMÉLIES. s. f. pl. Antiq. gr. Chants en l'honneur de Bacchus.

THYMIAMATES. s. m. pl. (du gr. θυμίαμα; rad. θυμιάω, brûler des parfums). Antiq. gr. Parfums employés dans une cérémonie magique. || Offrande d'encens.

THYMIATECHNIE. s. f. (pr. *ti-mi-a-tek-ni*; ét. gr., θυμίαμα, parfum; τέχνη, art). Didact. Art de faire, de composer les parfums.

— *Thymiatechnie médicale*. Art d'employer les parfums en médecine; et dans un sens plus étendu, Emploi des fumigations.

THYMIATECHNIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ti-mi a-tek-nik*). Didact. Qui appartient à la thymiatechnie.

THYMIATÉRION. s. m. (du gr. θυμιατήριον; rad. θυμιάω, parfumer). Antiq. gr. Sorte de coffret dans lequel on apportait l'encens pour les sacrifices. || Cassolette.

THYMIFLORE. adj. des 2 g (ét lat. *thymus*, thym; *flos floris*, fleur) Bot. Dont les fleurs ressemblent à celles du thym.

THYMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport au thymus.

THYMITE. s. f. Médec. Inflammation du thymus.

THYMOETÈS. Temps hér. Troyen, fils de Lacmédon, qui le premier conseilla d'introduire le cheval de bois dans la ville. || Poète contemporain d'Orphée || Troyen, fils d'Hicataon, qui fut tué par Turnus.

THYMOPHYLLE. s. f. (ét. gr, θύμος, thym, φύλλον, feuille). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, établi pour un arbuste à fleurs purpurines de la Nouvelle Espagne.

THYMUS s. m. (pr. *ti-muss*; du gr. θύμος, tubercule). Anat. Corps glanduleux, oblong, mollasse, qui se trouve situé dans l'écartement supérieur du médiastin inférieur. Le thymus n'existe que chez le fœtus, et dans les premières années de la vie, et ses fonctions sont encore inconnues. On pense cependant que cet organe temporaire contribue au perfectionnement de l'hématose.

THYNE. adj et s. des 2 g Géogr anc. Nom d'un peuple thrace qui s'établit dans l'Asie Mineure, et donna son nom à la Bithynie. On dit aussi *Thynien, enne*.

THYNIADE. Myth. anc. Nom des nymphes de Bithynie qui enlevèrent Hylas

THYNIAS. (pr. *Ti-ni-âss*). Géogr. anc. Ville de Thrace, sur le Pont-Euxin, bâtie par les Thynes ou Thyniens. Aujourd'hui, *Aiada*

THYNIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc V. THYNE.

THYNNE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, voisin des scolies, qui ne comprend qu'une espèce de la Nouvelle-Hollande.

THYNNIES. s. f. pl. (du gr. θυνναῖον; rad. θύννος, thon). Antiq. gr. Fête dans laquelle les pêcheurs sacrifiaient des thons à Neptune.

THYNNOCÉPHALES s. m. pl. (ét gr. θύννος, thon; κεφαλή, tête). Philol. Nom par lequel Lucien, dans son Histoire véritable, désigne les habitants de la baleine par laquelle il est englouti.

THYONE. s. f. Actinoz. Genre d'holoturies.

THYONÉ. Myth. gr. Nom sous lequel Sémélé, mère de Bacchus, fut reçue parmi les dieux.

THYONÉUS. Myth gr. Un des noms de Bacchus, fils de Sémélé ou Thyoné.

THYOURRE s. f Ichthyol. Nom donné au centropome-loup, dans les environs de [illegible]

THYRÉ Géogr anc Ville de Messénie, au S. E. de Messène, célèbre par une bataille entre les Lacédémoniens et les Argiens. Aujourd'hui, *Tyros*.

THYRÉAL. s. m. Ichthyol. Un des os branchiaux des poissons.

THYRÉ ou **THYRÉES** Géogr anc Ville de [illegible], entre Hypsonte et Parorée. | Ville d'Arcadie, entre Hypsonte et Parorée.

THYRÉOPHORE. s. m. (ét. gr., θυρεός, écusson; φέρω, porter). Entom. Genre de l'ordre des diptères, famille des muscides, renfermant des insectes dont l'écusson est [illegible] terminé par deux pointes. Le thyréophore cynophile est remarquable par sa tête rouge, sa phosphorescence dans les ténèbres. Il vit sur les cadavres des chiens, des chevaux, etc.

THYRÉUS (pr *Ti-re-uss*, rad gr θύρα, porte). Myth. gr. Surnom d'Apollon, protecteur des portes.

— Temps hér. Fils de Lycaon, fondateur de Thyrée.

THYRIA Temps hér. Fille d'Amphinomus, amante d'Apollon et mère de Cycnus. On l'appelle aussi *Hyria*.

THYRIDE s. f Entom Genre de papillons crépusculaires des environs de Paris.

THYRO-ARYTÉNOÏDIEN, ENNE. adj Anat Qui appartient au cartilage thyroïde et au cartilage aryténoïde.

THYROCÈLE. s. f. (ét. gr. θυρεός, la thyroïde; κήλη, tumeur). Méd. Gonflement de la glande thyroïde; goître.

THYRO-ÉPIGLOTTIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient au cartilage thyroïde et à l'épiglotte.

THYRO-HYOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient au cartilage thyroïde et à l'hyoïde.

THYROÏDE. adj. des 2 g (ét gr., θυρεός, bouclier; εἶδος, forme, ressemblance). Anat Se dit d'un cartilage du larynx et d'une glande qui le recouvre Le *cartilage thyroïde*, nommé aussi *cartilage scutiforme*, occupe la partie antérieure et supérieure du larynx. Chez l'homme, il présente une saillie verticale vulgairement nommée *pomme d'Adam*. || La *glande thyroïde* ou *corps thyroïde* est située sur la partie antérieure et inférieure du larynx et sur les premiers anneaux de la trachée-artère. Ses fonctions sont inconnues

— On dit substantiv., au masc., *le thyroïde*, en parlant du muscle thyroïde, et au fém., *la thyroïde*, en parlant de la glande thyroïde.

THYROÏDIEN, ENNE adj. Anat. Qui appartient au cartilage ou à la glande thyroïde. Artères thyroïdiennes. Veines thyroïdiennes.

THYROÏDITE. s. f. Médec. Inflammation de la glande thyroïde.

THYRONCIE. s. f. (ét. gr., θυρεός, la thyroïde; ὄγκος, tumeur). Médec. Gonflement de la glande thyroïde.

THYRO PHARYNGIEN ENNE. adj Anat. Qui a rapport au cartilage thyroïde et au pharynx.

THYRO STAPHYLIN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles [illegible]. Le muscle thyro-staphylin ou le thyro-staphylin.

THYRSAGÈTES ou **THYSSAGÈTES.** s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'une nation [illegible] et indépendante qui habitait au bord du Tanaïs.

THYRSANTHE. adj des 2 g. (ét. gr., θύρσος, thyrse; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a les fleurs en thyrse.

THYRSE. s. m. (du lat. *thyrsus*, en gr. θύρσος). Javelot environné de pampre et de lierre que portaient les bacchantes, et qu'on donne pour sceptre à Bacchus.

— Dans les monuments les plus anciens, le thyrse est un javelot dont la pointe est environnée de feuillage, mais sans pomme de pin.

— Bot Grappe de fleurs qui affecte une forme à peu près conique ou pyramidale, parce que les pédoncules du milieu sont plus longs que ceux de la base et du sommet. Le lilas, le marronnier ont leurs fleurs en thyrse.

THYRSIFÈRE. adj des 2 g. (ét lat., *thyrsus*, thyrse; *ferre*, porter). Myth. rom. Qui porte un thyrse; épithète de Bacchus et des bacchantes.

— Bot. Qui a ses fleurs en thyrse. Plante thyrsifère.

THYRSIFLORE. adj des 2 g. (ét. lat., *thyrsus*, thyrse; *flos, floris*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont disposées en thyrse.

THYRSIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *thyrsus*, thyrse; *gerere*, porter). Syn. de Thyrsifère. V. ce mot.

THYRSOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., θύρσος, thyrse; εἶδος, forme, ressemblance). Bot. Dont les fleurs sont en thyrse.

THYSANE s. m (ét. gr θύσανος, frange). Bot. [illegible]. [illegible], régulières, de la famille des [illegible], établi pour un arbrisseau de la Cochinchine, à semences [illegible] sur leur bord.

THYSANOMITRION s. m. Bot. Genre de la famille des mousses.

THYSANOTE s. m Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs [illegible], de la famille des asphodélées. Les espèces, très-nombreuses, croissent à la Nouvelle-Hollande

THYSANOURE adj. des 2 g (ét. gr. θύσανος, franges, οὐρά, queue). Entom. Dont la queue se termine par des filets. || THYSANOURES. s. m pl. Ordre d'insectes comprenant tous ceux qui ont la queue garnie de filets en forme de franges.

THYSANOURIFORME adj. des 2 g. (ét. lat., *thysanura*, thysanoure; *forma*, forme) Entom. Qui ressemble à un thysanoure.

THYSSAGÈTES. s. m. pl. Géogr. anc. V. THYRSAGÈTES.

TI Antiq rom. Abréviation qui signifie *Tiberius* (Tibère).

— Chim Abréviation qui signifie *Titane*.

TIARANTE Géogr anc. Fleuve de Scythie, qui se jetait dans l'Ister, au S.-O.

TIARE s. f (du gr. τιάρα; rad. τίω, honorer Hist Ornement de tête qui était un des symboles du pouvoir chez les Mèdes et les Perses; il servait aux princes et aux sacrificateurs. Les rois de Perse portaient la tiare droite On ne la connaît que par des descriptions assez vagues et la forme de cette coiffure ne peut encore être déterminée avec certitude Je ceignis la *tiare* et marchai son égal. (Rac.)

— Aujourd'hui, Triple couronne que porte le pape dans les cérémonies. L'ancienne tiare était un bonnet rond, élevé, ayant au bas une couronne. Boniface VIII y en ajouta une deuxième, et Benoît XII une troisième.

— Fig *Porter la tiare*. Être pape. || *Mettre, poser la tiare sur la tête de quelqu'un*. Le faire pape.

— Se dit aussi fig de la dignité papale. Se montrer digne de la tiare. Aspirer à la tiare. Soutenir l'honneur de la tiare

> Et loin du Vatican repoussant le barbare,
> Sa main du saint pontife affermit la tiare
> (B. LEBRUN.)

— Conchyl. *Tiare bâtarde*, *tiare episcopale*. Noms marchands de deux espèces de volutes. || *Tiare fluviatile* Espèce de mélanie. || *Tiare couronnée*, *tiare ventrue*, *tiare épineuse*. Noms de trois variétés de la même coquille || *Tiare papale*. Nom spécifique d'une espèce commune de mitre.

TIARELLE. s. f. Bot Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des saxifragées. Ses différentes espèces appartiennent à l'Amérique méridionale.

TIARIDION s. m. Bot. Genre de plantes

dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des borraginées. Il contient trois espèces qui existent aux Indes, dans les lieux incultes.

TIASA. Myth. gr. Fille de l'Eurotas, qui donna son nom à une petite rivière de Laconie.

TIBALANG. s. m. Relat. Nom de fantômes, que les habitants des Philippines s'imaginent voir dans le feuillage de certains arbres, et qu'ils croient être les esprits de leurs ancêtres.

TIBARÉNIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple du Pont. Les Tibaréniens étaient voisins des Mosynéciens, et de la plaine de Themiscyre. Leur principale ville était Polémonium.

TIBBOU. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple de l'Afrique centrale, dans le Sahara oriental; il appartient à la famille atlantique ou berbère. Le territoire qu'occupent les Tibbous peut avoir 1,200 kil. sur 1,000; leur nombre est d'environ 150,000.

TIBÈRE (Tiberius Claudius Nero). Deuxième empereur romain, était fils de Tiberius Nero et de Silvie, qui depuis épousa l'empereur Auguste. Celui-ci lui donna sa fille et le nomma son héritier. Le sénat décerna l'empire à Tibère, l'an 14 de J.-C., et dès lors ce prince développa son caractère cruel et défiant. Sur de simples soupçons, il fit mourir Julie, sa femme; Drusus et Agrippa, ses frères; Germanicus, son neveu, et les patriciens les plus illustres. Retiré dans l'île de Caprée (26), il s'y livra de plus en plus à la débauche, fit mettre à mort son favori Séjan (31), et mourut en 37 étouffé, dit-on, par ordre de Caligula, son successeur.

— Nom de deux empereurs d'Orient. || TIBÈRE II ou TIBÈRE CONSTANT, successeur de Justin II (578), mort après quatre ans de règne (582). || TIBÈRE III, détrôna Léonce (698), et eut la tête tranchée par ordre de Justinien II (705).

TIBÉRIADE. (rad. lat. *Tiberius*, Tibère). Géogr. anc. Ville de Palestine, en Galilée (jadis dans la tribu de Zabulon), au S.-E. sur la côte E. du lac de Genesareth ou de Tibériade. Avait été fondée, l'an 17 de J.-C., par Hérode Antipas, en l'honneur de Tibère.

— *Lac de Tibériade*, dit aussi *mer de Tibériade* et *lac de Genezareth*. Lac de Palestine, entre la tribu de Nephtali et la demi tribu de Manassé: était traversé du N. au S. par le Jourdain.

— Hist. *Bataille de Tibériade*. Victoire remportée par Saladin sur les chrétiens de Palestine, en 1187.

TIBÉRIADE. s. f. (rad. lat. *Tiberis*, le Tibre). Pand. Titre d'un traité de Barthole, sur le Tibre en particulier, et en général sur tous les fleuves.

— Anc. cout. Topographie, description des lieux. Il était en usage en ce sens au parlement de Dijon, et on l'avait tiré de l'ouvrage de Barthole.

TIBÉRIEN, ENNE. adj. Néol. Qui porte le caractère du despotisme, de la cruauté, de la défiance, vices dominants de l'empereur Tibère. Interprétation tibérienne.

TIBÉRIN, INE. adj. (du lat. *tiberinus*; rad. *Tiberis*, le Tibre). Antiq. rom. Qui appartient, qui a rapport au Tibre.

TIBÉRINE ou **TIBÉRINIDE.** adj. et s. f. Myth. lat. Se dit des Nymphes du Tibre.

TIBÉRINUS. (pr. *ti-bé-ri-nuss*). Myth. lat. Fils de Capys, roi des Albains, qui se noya dans l'Albula, et qui donna son nom à ce fleuve. Il fut divinisé comme le génie du Tibre.

TIBÉRON. s. m. Ichthyol. V. TIBURON.

TIBET ou **THIBET.** Géogr. et hist. Grande région de l'Asie centrale, qui fait partie des pays tributaires de l'empire chinois, et a pour bornes, à l'E. la Chine, au S. l'Inde et le Boutan, au N. le pays de Khonkhounoor; superf. 2,800 kil. de l'E. à l'O., sur 940, 6,000,000 d'hab. Cap. Lahsa. Climat tempéré; sol fertile; lacs, montagnes très-élevées et immenses déserts; mines de presque tous les métaux; chèvres à châles, que l'on est parvenu à acclimater en France. Le Dalaï-lama, dieu vivant des Tibétains, autrefois monarque spirituel et temporel, n'a plus que l'autorité spirituelle; le gouvernement est confié à des généraux chinois.

— *Petit Tibet.* Partie occidentale du Tibet. Capitale Leï ou Lat dak.

TIBÉTAIN, AINE. adj. et s. Géogr. et hist. Habitant du Tibet. || Qui appartient au Tibet ou à ses habitants.

— *Religion tibétaine.* V. LAMAÏSME. || *Langue tibétaine.* Langue asiatique qui forme à elle seule une famille spéciale. || *Alphabet tibétain.* Alphabet qui a de grands rapports avec le dévanagari des Hindous, et dont on se sert dans le Tibet.

TIBIA. s. m. (du lat. *tibia*, employé dans le même sens, et qui signifie proprement Flûte, parce que, dit-on, les anciens se sont servis de cet os pris chez les animaux pour faire des flûtes). Anat. Os long, triangulaire, placé en dedans du péroné, à la partie interne et antérieure de la jambe. Il s'articule avec le fémur le péroné et l'astragale.

— *Tubérosités du tibia.* Chacune des deux éminences que présente sur ses côtés l'extrémité supérieure du tibia.

TIBIAIRE. adj. des 2 g. Entom. Se dit d'un insecte dont les jambes offrent quelque particularité.

— Entom. Nom donné à la troisième articulation des pattes des insectes.

TIBIAL, ALE. adj. (rad. *tibia*). Anat. Qui appartient, qui a rapport au tibia. Muscle tibial. Artère tibiale. Nerfs tibiaux.

— Ornith. *Plumes tibiales.* Celles qui garnissent la jambe de l'oiseau.

TIBIALES. s. m. pl. Antiq. rom. Bandelettes d'étoffe dont on s'enveloppait les cuisses et les jambes, pendant l'hiver.

TIBIANE. s. f. Polyp. Genre de polypiers fistuleux ou tubuleux, dont on connaît deux espèces des mers de l'Australasie.

TIBICINE. s. m. (du lat. *tibicen*, *inis*; rad. *tibia*, flûte). Antiq. rom. Joueur de flûte.

TIBIO-CALCANIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la jambe.

TIBIO-MALLÉOLAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport au tibia et à la malléole.

TIBIO-PÉRONÉO-CALCANIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse. On le nomme aussi *tibio-calcanien*.

TIBIO-PÉRONÉO-TARSIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la jambe.

TIBIO-SOUS-PHALANGETTIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit des muscles du pied.

TIBIO-SOUS-TARSIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles postérieurs de la jambe.

TIBIO-SUS-TARSIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles antérieurs de la jambe.

TIBIO-TARSIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient au tibia et au tarse. Muscle tibio-tarsien. Articulation tibio-tarsienne.

TIBISQUE. Géogr. anc. Grande rivière à l'O. de la Dacie, affluent du Danube. Aujourd'hui la *Theiss*. || Ville de Dacie. Aujourd'hui *Temesvar*.

TIBOU. s. m. Relat. Prêtre madécasse d'un ordre inférieur.

TIBOUCHINE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, polypétalées, régulières, de la famille des mélastomées. La *tibouchine rude* est un arbrisseau de la Guiane, à fleurs aromatiques et pectorales.

TIBRE. (du lat. *Tiberis*; en ital. *Tevere*). Géogr. Fleuve d'Italie, naît dans les Apennins, traverse la Toscane, les États de l'Église, baigne Rome et Ostie, et se jette dans la Méditerranée par deux bras.

— Hist. *Bataille du Tibre.* Bataille qui eut lieu sur les bords du Tibre et sous les murs de Rome en 312, entre Constantin et Maxence. Ce dernier y perdit la victoire et la vie.

— Fig. *Le Tibre.* La puissance romaine.

TIBULA. Géogr. anc. Ville de l'île de Sardaigne, sur le détroit de Taphros. Aujourd'hui *Longo-Sardo*.

TIBULLE (Albius Tibellus). Poète latin, né l'an 43 av. J.-C., suivit Messala Corvinus à la guerre des Gaules, sous Auguste, mais abandonna de bonne heure le métier des armes, pour mener à Rome une vie paisible. Il y mourut l'an 17 de J.-C. Une sensibilité profonde, une rare élégance, distingue ses élégies et en font des modèles du genre.

TIBUR. Géogr. Ville du Latium, sur l'Anio, au N.-E. de Rome, célèbre par la beauté des sites qui l'entourent. Horace y avait sa maison de campagne. Aujourd'hui *Tivoli*.

TIBURCE (Saint). Martyr au IIIe ou IVe siècle, avec Valérien et Maxime. On le fête le 4 avril. || Martyr à Rome en 286. On le fête le 11 août.

TIBURNUS. (pr. *ti-bur-nuss*). Temps hér. Fils aîné d'Amphiaraüs, ou, selon quelques-uns, fils d'Hercule et fondateur de Tibur. Il avait un autel dans le temple d'Hercule de cette ville.

TIBURON. s. m. Ichthyol. Un des noms du requin.

TIBURTIN, INE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tibur. || Qui appartient à Tibur ou à ses habitants.

TIC. s. m. Habitude vicieuse que contractent les chevaux, les bêtes à cornes. Cheval, bœuf qui a un tic, qui a pris un tic.

— *Tic rongeur.* Celui qui consiste dans l'action de mordre, de ronger la terre, les murs, etc. || *Tic en l'air.* Celui par lequel un cheval élève la tête et rote. || *Tic de l'ours.* Celui par lequel l'animal se balance constamment d'un côté à l'autre.

— Prov. et fig. *Avoir le tic de l'ours.* Avoir l'habitude de se dandiner.

— Sorte de mouvement convulsif, ou contraction de certains muscles auxquels certaines personnes sont sujettes. Avoir un tic. Avoir un tic dans les yeux, dans la bouche. On l'appelle quelquefois *tic convulsif*, pour le distinguer du *tic douloureux*, ou névralgie faciale.

— Se dit aussi de certaines habitudes que l'on a contractées sans s'en apercevoir. Avoir le tic de se ronger les ongles, de se pincer les lèvres, de cligner les yeux. Il répète toujours ce mot cette phrase, c'est son tic.

— *Tic et tac* ou *tic et toc.* Ancienne onomatopée, remplacée aujourd'hui par *tic-tac*. On a dit aussi *tic-toc-choc*.

TICAL. s. m. Métrol. Monnaie du royaume de Siam. On en distingue trois sortes: le *tical d'argent*, divisé en 4 mas ou 8 fouangs, vaut 2,99; le *tical d'or* vaut fr. 25,15. Le *tical de compte* est égal au tical d'argent.

TICHFIELD. Géogr. Ville d'Angleterre (Hampshire), à 50 kil. O. de Farcham; 3,530 habitants.

TICHODROME. s. m. (pr. *ti-ko-dro-me*; ét. gr., τεῖχος, mur; δρόμος, course). Ornith. Nom sous lequel on a proposé de créer un genre pour y placer le grimpereau de muraille. V. GRIMPEREAU.

TICHORHIN, INE. adj. (pr. *ti-ko-rin*; ét. gr., τεῖχος, mur, ῥίν, nez) Zool. Dont la voûte nasale est soutenue par une cloison verticale.

TICINUM. (pr. *ti-ci-nomm*). Géogr. anc. Ville des Insubres, sur le Tésin, dans la Gaule cisalpine. Aujourd'hui *Pavie*.

TICKELL (Thomas). Poète anglais, né en 1681, mort en 1740; fut l'ami d'Addison, qui lui procura des emplois lucratifs.

TICONDÉROGA. Géogr. Fort des États-Unis, dans l'État de New-York, près de l'extrémité S. du lac Champlain.

— Hist. *Combat de Ticonderoga.* Victoire remportée par le marquis de Montcalm et 6,060 Français sur un corps de 20,000 Anglais, le 8 juillet 1768. Le général Howe y perdit la vie.

TICORÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des rutacées. La *ticorée fétide*, arbrisseau assez élégant, croît à la Guiane. Les feuilles, écrasées entre les doigts, répandent une odeur désagréable.

TIC TAC. Onomatopée qui sert à exprimer un mouvement régulier, accompagné d'un petit bruit. Les moulins font tic tac.

> Quand je vois une fillette,
> Soudain mon cœur fait *tic tac*. (DÉSAUGIERS.)

— Il est aussi s. m., et s'écrit alors avec le trait d'union. Un tic-tac monotone. Le tic-tac d'un moulin, d'une horloge. Les siliques noires du caneficier, quand elles sont mûres, et que le vent les agite, font, en se choquant, le bruit du *tic-tac* d'un moulin. (B. de St-P.) Le scarabée pulsateur fait entendre la nuit le *tic-tac* d'une montre, pour appeler sa famille. (Id.)

TIDONE. Géogr. Petite rivière du duché de Parme, qui se jette dans le Pô.

— Hist. *Bataille de Tidone.* Bataille gagnée par les Français et les Espagnols sur l'armée du roi de Sardaigne, le 10 août 1746.

TIDOR. Géogr. Une des petites Moluques, au S. de Ternate, à 12 kil. de Gilolo; 5 kil. sur 4; 10,500 hab. Elle est gouvernée par un sultan à peu près vassal des Hollandais.

TIÈBLE. s. m. Écon. rur. Nom dont on se sert dans quelques provinces, pour désigner l'endroit où sont les ruches.

TIÈDE. adj. des 2 g. (du lat. *tepidus*). Qui est entre le chaud et le froid. Il se dit surtout des choses liquides. De l'eau tiède. Du lait tiède. Un bain tiède. Une eau *tiède* remplit cette aiguière champêtre. (Desaint.) Je mis de l'eau sur le feu, et lorsqu'elle fut *tiède*, j'en remplis le bain portatif. (Gall.)

— Poétiq. *La tiède saison.* Le printemps.

> Il guidait de ses mains, dans la *tiède* saison,
> Deux paisibles coursiers à la blanche toison.
> (MÉRY et BARTH.)

— Fig. Qui manque d'activité, de zèle, de ferveur. Un ami tiède. Un protecteur bien tiède. Une amitié tiède. Une dévotion tiède. Être tiède pour ses amis. On l'a trouvé tiède sur ce mariage. Tous les philosophes sont trop *tièdes*. (Volt.) Je voudrais vous marquer ce zèle avec lequel Mme d'Aiguillon animait les âmes les plus *tièdes* à secourir le prochain dans le temps des calamités. (Fléch.) Le conseil, en bien des rencontres, est le fruit d'une amitié *tiède*. (Oxenstiern.)

— Il est aussi subst. en parlant des personnes. Dieu rejette les *tièdes*, mais le monde les doit souffrir. (St-Evrem.)

— adverbial. *Boire tiède.* Ne prendre que des boissons tièdes. Le médecin lui a ordonné de boire tiède.

TIÈDEMENT. adv. Avec tiédeur, nonchalance. Servir ses amis tièdement. Dieu ne veut pas qu'on le serve tièdement.

TIÉDEUR. s. m. (rad. *tiède*). Qualité de ce qui est tiède. La tiédeur d'un breuvage.

> J'aime à sentir la *tiédeur* de cette eau,
> Qui du nuage échappe en gouttes rares. (CAMPENON.)

— Se dit quelquefois en parlant de la température. Les physiciens ont attribué la *tiédeur* des hivers et la fraîcheur des étés aux vapeurs de l'air. (B. de St-P.)

— Fig. Manque d'activité, de zèle, de ferveur. Agir avec tiédeur. Servir ses amis avec tiédeur. Tomber dans la tiédeur. Le cœur, par ces infidélités journalières, inséparables de la *tiédeur*, franchit le pas qui le sépare du crime, sans presque s'en apercevoir. (Fléch.) Les passions de la jeunesse ne sont guère plus opposées au salut que la *tiédeur* des vieilles gens. (La Rochef.) L'amitié a ses moments de *tiédeur* comme la dévotion. (Mme de Puysieux.) Une lâche *tiédeur* s'empara des courages. (Boil.)

> Loin de nous cet affront, et qu'on ne dise pas
> Qu'une *tiédeur* coupable enchaîne ici nos pas.
> (BAOUR-LORM.)

TIÉDIR. v. n. 2e conj. Devenir tiède. Faire, laisser tiédir de l'eau. Le monarque pour lui fait *tiédir* l'onde pure. (Aignan.)

—Fig. Son zèle tiédit, sa dévotion commence à tiédir.

TIEDEMANN (Dietrich). Historien de la philosophie, né en 1745 près de Brême, mort en 1803, fut professeur au collège de Cassel et à l'université de Marbourg.

TIEN. s. m. Philos. chin. Un des noms que les disciples de Koung-tseu ou Confucius donnent à l'Être suprême: c'est le ciel pris pour emblème de la Divinité.

TIEN, TIENNE. adj. possessif, relatif à la seconde personne du singulier. Il ne se met point devant un nom, et on le fait ordinairement précéder de l'article *le* ou *la*. Ce n'est pas mon livre, c'est le tien. Voilà ma part, prends la tienne. Ce sont là mes habits, et non les tiens. Il s'occupe des affaires des autres, et néglige les tiennes.

— Dans le style épistolaire, dans le style de l'apologue, ainsi que dans le style badin ou burlesque, au lieu de l'article *le*, *la*, on se sert quelquefois de *un*, *une*. Un tien ami. Une tienne cousine.

— Quelquefois aussi, on supprime l'article. Cette tournure donne peut-être à l'idée de possession plus de force et d'énergie, mais elle a vieilli. Ces biens-là peuvent devenir *tiens*. (Acad.) Oui, tendre et généreux amant, ta Julie sera toujours *tienne*. (J.-J. Rouss.)

— substantiv. *Le tien.* Le bien qui t'appartient. Personne ne songe à t'enlever le tien.

— *Le tien et le mien.* La propriété. La propriété en général. Le tien et le mien sont la source de toutes les divisions, de toutes les querelles.

> Et le mien et le *tien*, deux frères pointilleux,
> Par son ordre amenant les procès et la guerre.
> (BOILEAU.)

— Au pl. *Les tiens.* Tes parents, tes amis, tes domestiques, tous ceux qui t'appartiennent, qui sont du même parti. C'est un des tiens. Tu devrais d'abord favoriser les tiens. Je ne me soucie ni de toi ni des tiens.

TIENBORD. s. m. Anc. mar. S'est dit pour Stribord ou tribord.

TIENS. s. m. Impératif du verbe *tenir*, pris substantiv. Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. V. TENIR.

— *Tiens! tiens!* s'emploie comme interjection, dans le langage fam., pour marquer l'étonnement, et quelquefois l'ironie. Ah! tu ne l'as pas vu. Tiens, tiens! c'est étonnant. || Se dit aussi à une personne que l'on frappe, qui subit quelque mauvais traitement. Tiens! tiens! attrape cela.

TIENSU. s. f. Relat. Divinité adorée au Tonkin, comme protectrice des arts.

TIÉRAN. s. m. (corrupt. de *tiers-an*.) Véner. Troisième année. Ce sanglier est à son tiéran. || Se dit aussi du sanglier lui-même qui a atteint sa troisième année. Un tiéran.

TIERÇAGE. s. m. (rad. *tierce*.) Anc. cout. Troisième partie des biens d'un défunt, que le curé de la paroisse avait droit de prendre, en certains endroits, pour donner la sépulture au corps: ce droit exorbitant fut ensuite réduit au neuvième.

TIERÇAIN. s. m. Anc. métrol. Nom d'une mesure de liquides anciennement en usage.

TIERÇAIRE, TERCIAIRE ou **TIERTIAIRE.** adj. des 2 g. V. TERTIAIRE.

TIERCE. s. f. (du lat. *tertius*, troisième). Au jeu de piquet, se dit de trois cartes de même couleur qui se suivent. Ainsi, l'as, le roi et la dame forment une *tierce majeure*; le roi, la dame, le valet, forment une *tierce au roi*; la dame, le valet, le dix, une *tierce à la dame*, etc. Les tierces qui partent du dix, du neuf, se nomment *tierces basses*.

— Blas. Se dit des fasces mises trois à trois.

— Bot. Nom vulgaire de la circée.

— Chron. La deuxième des quatre divisions du jour artificiel, chez les Romains, depuis la fin de la troisième heure jusqu'à midi.

— Comm. relig. Compagnie que l'on donne à une religieuse, quand elle reçoit une visite au parloir.

— Escrim. Position du poignet tourné en dedans, dans une situation horizontale, et au-dessus du bras de l'adversaire, en laissant son épée à droite. Dégager, parer en tierce. Se fendre en tierce. Tirer de tierce. Êtes-vous fou de l'aller quereller, lui qui entend la *tierce* et la quarte? (Mol.)

— *Porter une tierce*, *une botte en tierce*, ou absol., *porter en tierce*. Porter une botte dans cette position.

— Féod. Droit seigneurial sur les fruits de la terre.

— Imprim. La dernière épreuve, que l'on ne fait ordinairement que conférer avec le bon à tirer, pour s'assurer que toutes les corrections sont exécutées. Voir une tierce. Corriger la tierce.

— Liturg. La deuxième des heures canoniales, qui dans l'origine se chantait à la troisième heure du jour, qui répondait à neuf heures du matin. L'hymne, l'antienne de tierce, Chanter tierce.

—Mathém. et astron. La soixantième partie d'une seconde, qui est elle-même la soixantième partie d'une minute. Depuis l'introduction du système décimal, les tierces ne sont plus usitées.

— Musiq. Intervalle composé de deux sons

de la gamme, entre lesquels il n'y en a qu'un selon l'ordre naturel. *Ut mi, ré fa, si ré*, sont des tierces.

— *Tierce diminuée*. Celle qui n'est composée que de deux demi-tons (de ut dièze à mi bémol). ‖ *Tierce mineure*. Celle qui renferme trois demi-tons (de ut naturel à mi bémol). ‖ *Tierce majeure*. Celle qui a quatre demi-tons (de ut à mi naturels.) ‖ *Tierce augmentée* ou *superflue*. Celle qui embrasse cinq demi-tons (de ut naturel à mi dièze). La tierce majeure détermine les tons majeurs; la tierce mineure, les tons mineurs. ‖ *Tierce de Picardie*. S'est dit, par plaisanterie, de la tierce majeure donnée, au lieu de la mineure, à la fin d'un morceau composé en mode mineur. Cet usage a subsisté longtemps dans la musique d'église, et particulièrement en Picardie.

— *Tierce*. Jeu d'orgue qui sonne la tierce au-dessus du prestant.

TIERCÉ, ÉE. part. pass. du v. Tiercer. S'emploie adjectiv.

— Blas. Se dit d'un écu qui est divisé en trois parties. Tiercé en bande, en pal, en fasce.

TIERCE-FEUILLE. s. f. Blas. Trèfle avec une queue. ‖ Pl., des *tierces-feuilles*.

TIERCELET. s. m. (rad. *tiers*). Fauconn. Nom donné au mâle des oiseaux de proie, parce qu'il est d'un tiers environ moins grand et moins fort que la femelle. Tiercelet de faucon, d'autour, d'épervier, de lanier.

Une aigle figurée
D'un *tiercelet* vaincu fait en l'air sa curée.
(Le P. Lemoine.)

— Fig. et par dénigr. Homme qu'on prétend fort au-dessous de ce qu'il croit ou doit être. Un tiercelet de prince, de gentilhomme. Un tiercelet de savant, de poète. Tant que nous avons de *tiercelets* et quartelets de rois. (Mont.) Vieux, et presque inusité aujourd'hui.

— Archéol. Monnaie qui avait cours à Milan, dans le XII[e] siècle.

TIERCELINE. adj. et s. f. Comm. relig. Nom des religieuses du tiers-ordre de Saint-François de l'étroite observance. Les sœurs tiercelines. Aller aux tiercelines.

TIERCEMENT. s. m. (rad. *tiers*). Anc. jurispr. Surenchère du tiers du prix principal pour lequel une adjudication avait été faite. Faire un tiercement.

— Dans les fermes du roi, Surenchère par laquelle on triplait le prix de l'adjudication.

— Se dit quelquefois de l'augmentation d'un tiers dans le prix des places d'un spectacle. Le tiercement des places.

— Agric. Synonyme de Sole, dans certains cantons.

TIERCEMENT. adv. S'est dit pour Troisièmement, en troisième lieu.

TIERCENAL. s. m. Anc. t. milit. Arsenal.

TIERCENERIE. s. f. Anc. cout. Redevance qui consistait dans le tiers des fruits d'une terre.

TIERCER. v. a. 1[re] conj. (rad. *tiers*). Anc. jurispr. Hausser d'un tiers le prix d'une chose, après que l'adjudication en a été faite.

— Dans les fermes du roi, Surenchérir en triplant le prix de l'adjudication.

— Anc. cout. *Tiercer le cens*. Dans quelques endroits, tels que Chartres, Dreux, etc., l'augmenter de moitié. Quand on *tierce* le cens, pour vingt sous de cens, le sujet doit au seigneur trente sous. (De Laurière.)

— Comm. relig. Partager les fruits d'une abbaye en trois parts, pour en donner une à l'abbé, distribuer la seconde aux religieux, et réserver l'autre pour les réparations.

— Constr. Réduire au tiers. ‖ *Tiercer le pureau des ardoises*. En recouvrir les deux tiers.

— Agric. Donner aux terres le troisième labour. V. TERCER.

— TIERCER. v. n. Faire un tiercement. Il y avait un délai pour tiercer. On a tiercé aujourd'hui à tel théâtre.

— Jeux. A la paume, Servir de tiers d'un côté, et tenir une place vers la corde. Joueur qui tierce bien.

— SE TIERCER. v. pron. Etre tiercé. Les revenus de cette abbaye se tierçaient tous les six mois.

TIERCERAIN. adj. et s. m. Agric. S'est dit d'un grain mêlé de trois espèces de blé.

TIERCERET. s. m. Archit. V. TIERCERON.

TIERCERON. s. m. Archit. Arc qui naît des angles, dans une voûte gothique.

TIERCEUR. s. m. Anc. jurispr. Enchérisseur qui faisait un tiercement.

— Jeux. Celui qui tierce, à la paume.

TIERCIER. adj. Anc. cout. Se disait, dans le Poitou, d'un boisseau deux fois plus large que long. Boisseau tiercier.

TIERCIÈRE. s. f. Pêch. Sorte de filet à la manche, à mailles étroites et carrées.

TIERCINE. s. f. Techn. Morceau de tuile fendu en long, dont les couvreurs se servent pour le battellement.

TIERÇON. s. m. Anc. cout. Mesure de liquides, qui contenait le tiers d'une mesure entière.

— Comm. Caisse de sapin dans laquelle on expédie le savon. ‖ Sorte de tonneau.

TIERS, ERCE. adj. (du lat. *tertius*). Troisième. Il se donna premièrement deux grands coups autour de la gorge; bientôt après il s'en donna un *tiers* dans le ventre. (Mont.) Le premier lui apprenait la religion; le second, à être toujours véritable; le *tiers* à se rendre maître des cupidités, le quart à ne rien craindre. (Id.)

— Il n'est plus usité aujourd'hui que dans quelques phrases. Un tiers parti. La tierce partie d'un tout. Parler à tierce personne, à la tierce personne. Ecrire à la tierce personne. Déposer une chose en main tierce. Ne se voir qu'en maison tierce. Tout ce qu'on put obtenir du prince fut qu'il consentit de traiter d'égal avec l'archiduc, à condition qu'en lieu *tiers* ce prince ferait les honneurs des Pays-Bas. (Boss.)

— Comm. relig. *Tiers ordre*. Association qui s'est formée primitivement de personnes séculières et même mariées, et qui s'est attachée à suivre, sous les autres rapports, la règle d'un ordre religieux. Quelques tiers ordres sont devenus entièrement réguliers, comme les religieux pénitents du tiers ordre de Saint-François, et les religieuses du tiers ordre de Saint-Dominique; d'autres sont restés presque séculiers. On distingue le *tiers ordre de Saint-Augustin*, établi en 1401; le *tiers ordre des Carmes*, en 1476; le *tiers ordre de Saint-Dominique*, vers 1422; le *tiers ordre de Saint-François*, en 1221; le *tiers ordre de Premontré*, *de la Merci*, *des Servites* et *de la Trinité* sont les moins connus.

— Féod. *Tierce foi*. État dans lequel un fief tombait, lorsque celui qui l'avait acquis, puis son héritier, puis l'héritier de ce dernier, en faisaient foi et hommage. ‖ *Tiers denier*. Droit consistant dans le tiers du prix des ventes extraordinaires des bois et des pâturages des communautés, qui était attribué au roi et aux seigneurs hauts justiciers. ‖ *Tiers lods*. Prélèvement que faisaient le roi et les seigneurs hauts justiciers, à la vente d'un pré, du tiers du droit de lods, pour prix de la concession des eaux qui servaient à l'irrigation de ce pré.

— Hist. *Le tiers état*. Nom donné en France, en Suède, et en divers autres pays, à la classe bourgeoise, par opposition à la noblesse et au clergé, qui formaient les deux premières classes. En France, le tiers état fut admis pour la première fois aux assemblées nationales sous Philippe le Bel, en 1304; il cessa en 1789, dès la transformation des états généraux en assemblée nationale. ‖ *Doublement du tiers*. V. DOUBLEMENT. ‖ *Parti des deux tiers*. Se disait des partisans du doublement du tiers, en 1789.

— Jurispr. *Tiers arbitre*. Arbitre qui est appelé à départager des arbitres volontaires.

— Mar. *Voile en tiers point*. Voile qui a trois angles.

— Médec. *Fièvre tierce*. Fièvre intermittente dont les accès reviennent de deux jours l'un, et par conséquent le troisième jour. ‖ *Fièvre tierce doublée*. Celle qui présente deux accès tous les deux jours, et un d'intermittence. ‖ *Fièvre double tierce*. Celle où le malade a tous les jours des accès alternativement semblables, de sorte que le premier répond au troisième, le deuxième au quatrième, ainsi de suite.

— Véner. *Tiers an*. Troisième année. Sanglier qui est dans son tiers an. On disait aussi, *c'est un tiers an*. V. TIERAN.

TIERS. s. m. Une troisième personne. Le droit du tiers. Déposer une somme entre les mains d'un tiers. Servir de tiers dans une contestation. Etre, se mettre en tiers avec tel et tel.

— Fam. *Le tiers et le quart*. Toutes sortes de personnes indifféremment et sans choix. Conter ses affaires au tiers et au quart. Médire du tiers et du quart. Donner son bien au tiers et au quart.

Bien souvent le prochain en a sa bonne part,
Et l'on y sait me tire et du *tiers* et du quart. (Mol.)

— *Tiers* se dit aussi des choses, et signifie une des parties d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en trois parties égales. Le tiers d'une succession. Etre pour un tiers dans une entreprise. Avoir droit à un tiers dans un partage. Le tiers de douze est quatre. Ce coupon a une aune et un tiers, trois aunes et deux tiers. Plût au ciel que j'eusse seulement le *tiers* de l'argent qu'il a touché sur les fausses lettres de change qu'il a faites. (Le Sage.)

— *Toile d'un tiers*, *de deux tiers*. Toile qui a un tiers, deux tiers de largeur.

— Anc. cout. *Tiers*. Droit qui se levait en Normandie sur les deniers provenant de la vente de forêts. ‖ *Tiers coutumier*. Troisième partie des biens du père et de la mère, dont il n'était pas permis de disposer au préjudice des enfants.

— Droit comm. *Tiers porteur*. Le second endosseur d'un effet de commerce.

— Féod. *Tiers à merci*. Droit seigneurial du tiers, que le seigneur prenait à volonté.

— Financ. *Tiers et danger*. Impôt qui fut levé par Louis XIV, en 1674, lors de la ligue qui se forma contre lui en Europe. ‖ *Tiers consolidé*. Capital des rentes sur l'État, qui fut réduit au tiers sous le Directoire. ‖ *Décret du tiers consolidé*. Décret du 30 septembre 1797, qui réduisit d'un tiers la dette française.

Laissez ce procédé
A celui qui, réduit au *tiers* consolidé,
Couché sur le Grand-Livre en tristes caractères,
Se soumet par prudence à des jeûnes austères.
(Berchoux.)

— Jeux. Nom d'une espèce de colin-maillard.

— Jurispr. *Tiers*. Celui qui n'a pas été partie dans un acte. ‖ Procureur qui règle un différend entre le demandeur et le défendeur en taxe. ‖ *Tiers détenteur*. Celui qui est actuellement possesseur d'un bien sur lequel une personne autre que celle dont il le tient a une hypothèque à exercer, un droit à réclamer. ‖ *Tiers saisi*. Celui entre les mains duquel on a fait une saisie, une opposition. ‖ *Tiers opposant*. Celui qui, n'ayant point été partie dans une contestation jugée, prétend que la sentence ou l'arrêt lui porte préjudice, et s'oppose à l'exécution. ‖ *Tierce opposition*. Acte que fait signifier le tiers opposant.

— Mar. *Naviguer au tiers franc*. Se dit quand le propriétaire d'un bâtiment de commerce reçoit le tiers du fret, et que les deux autres tiers servent à la solde et à la nourriture de l'équipage.

— Anc. métrol. *Tiers*. Petite mesure qui était entre la chopine et le demi-setier. ‖ *Tiers de sou*. Monnaie d'or que quelques archéologues ont attribuée aux rois de la première race. ‖ *Deux tiers*. Nom d'une monnaie de Saxe, frappée en Lusace, en 1664.

TIERS-POINT. s. m. Archit. Point de section qui est au sommet d'un angle équilatéral. ‖ Courbure des voûtes gothiques, qui sont composées de deux arcs de cercle.

— Perspect. Point que l'on prend à discrétion sur la ligne de vue, et où l'on fait aboutir les diagonales.

— Techn. Sorte de ligne à l'usage du peignier. ‖ Pl., des *tiers-points*.

TIERS-POTEAU. s. m. Constr. Pièce de bois de sciage dont on se sert pour les cloisons légères. ‖ Pl., des *tiers-poteaux*.

TIEULET. s. m. Comm. Très-petit fagot.

TIEULLE. s. f. Vieux mot qui s'est dit pour Tuile.

TIEUTÉ. s. m. Relat. Poison très-subtil, fourni par une plante de Java.

TIESSIN. Géogr. V. TESSIN.

TIFATA. Géogr. anc. Montagne de la Campanie, près de Capoue.

TIFERNO. Géogr. Rivière d'Italie, naît à l'O. de Bojana, et tombe dans l'Adriatique, à 6 kilom. S.-E. de Buca. Cours, 90 kilom.

TIFLIS. (pr. *ti-fliss*). Géogr. Ville de la Russie asiatique, ch.-l. de la Géorgie, près de la rive droite du Kour, à 2,350 kilom. de Saint-Pétersbourg; 20,000 hab. Bains sulfureux. Commerce très-actif.

— Hist. *Paix de Tiflis*. Paix conclue, le 15 septembre 1814, entre la Russie et la Perse, les préliminaires de ce traité avaient été arrêtés à Soïva, le 12 octobre 1813.

TIGARÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, dioïques, de la famille des dilléniacées.

TIGE. s. f. Partie du végétal qui s'élève hors de terre, le plus souvent en ligne droite, pour servir de support aux feuilles, aux fleurs et aux fruits. Tige branchue. Tige droite, élevée. Quoique sa *tige* ne fût pas plus grosse que la jambe, elle avait plus de soixante pieds de hauteur. (B. de St-P.) Les jardins sont ornés de *tiges* fructueuses. (Rosset.)

— *Arbre à haute tige*, ou *haute tige*. Arbres fruitiers dont on laisse la tige s'élever. ‖ *Arbres à basse tige*, ou *basses tiges*. Ceux dont on empêche la tige de s'élever.

— *Tige* se dit plus particulièrement en parlant des plantes qui ne sont ni arbres ni arbrisseaux. Tige herbacée. Tige ligneuse. Tige simple. Tige rameuse. Tige droite. Tige couchée. Tige carrée. Tige cylindrique. Tige glabre. Tige velue. Tige de lis, de tournesol, de pavot.

Après les feux du jour, les plantes inclinées
Languissent tristement sur leurs *tiges* fanées.
(Castel.)

L'épi cher à Cérès, sur sa *tige* élancé,
Cache l'or des moissons dans son sein hérissé.
(Michaud.)

— Fig. La bienveillance est la fleur de l'amitié, et son parfum dure toujours quand on la laisse sur sa *tige* sans la cueillir. (B. de St-P.) Le plaisir est une fleur qui naît sur la *tige* de la vertu. (Young.)

— Généal. Le premier père duquel sont sorties toutes les branches d'une famille. Sortir d'une tige illustre. Les deux branches de cette maison ne sortent pas de la même tige. On ne connaît point la tige de cette famille. D'une *tige* coupable il craint un rejeton. (Rac.)

Triste reste de nos rois,
Chère et dernière fleur d'une *tige* si belle. (Rac.)

— Archit. Pied qui supporte une coupe d'où jaillit une fontaine. ‖ *Tige d'une colonne*. Le fût. ‖ *Tige d'un rinceau*. Espèce de branche qui part d'un culot de fleuron, et porte les feuillages d'un rinceau d'ornement.

— Techn. Partie d'un flambeau qui prend depuis le pied jusqu'à la bobèche inclusivement. ‖ Corps d'un clou. ‖ Partie longue et cylindrique qui est entre l'anneau et le panneton d'une clé. ‖ Partie d'un guéridon qui prend depuis la tige jusqu'à la tablette. ‖ Partie de la botte qui enveloppe la jambe. ‖ Partie d'un bas de tricot où on le rétrécit. ‖ *Tige d'une roue de montre*. Arbre de cette roue, quand il est un peu mince.

TIGÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit des plantes représentées avec une tige d'un émail autre que celui des feuilles ou des fleurs.

TIGELLE. s. f. (dimin. de *tige*). Bot. Tige de l'embryon; partie de l'embryon végétal qui unit la radicule au cotylédon.

TIGELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'une tigelle.

TIGELLIN. (Sofenius). Favori de Néron, fut préfet des cohortes prétoriennes, et acquit une triste célébrité par sa perfidie et ses intrigues. Il ne survécut que de quelques mois à Néron, et se donna la mort par ordre d'Othon.

TIGELLULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui a le caractère des tigellules. Tissu tigellulaire.

TIGELLULE. s. f. Bot. Très-petite tige.

TIGERON. s. m. Techn. Tige très-courte, qui entre dans l'axe d'une roue ou d'un balancier d'horloge.

TIGETTE. s. f. (dimin. de *tige*). Archit. Espèce de tige ornée de feuilles, d'où sortent les volutes, dans le chapiteau corinthien.

TIGLINE. s. f. Comm. Substance résineuse particulière extraite des graines du croton tiglion.

TIGNAIRE. s. m. (du lat. *tignus*, poutre). Antiq. rom. Charpentier dans les armées romaines.

TIGNASSE, et mieux **TEIGNASSE**. s. f. (rad. *teigne*). Mauvaise perruque.

— Coiffe enduite d'onguent pour les teigneux.

— Ce mot est une corruption de *teignasse*, qui est la seule forme correcte, puisqu'elle dérive de *teigne*, et qu'on ne dit pas *tigneux*, *tigneuse*, mais bien *teigneux*, *teigneuse*.

TIGNOL. s. m. Pêch. Petit bateau employé dans le Morbihan pour pêcher à la fouane.

TIGNON. s. m. Partie des cheveux qui est derrière la tête. Se dit en parlant des femmes. Tignon bien relevé. Pop. On doit dire *chignon*. V. ce mot.

TIGNONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Tignonner. S'empl. adjectiv.

TIGNONNER. v. a. 1[re] conj. (rad. *tignon*). Arranger, boucler les cheveux du tignon.

— SE TIGNONNER. v. pron. Relever son tignon; se boucler les cheveux du tignon. Elle passe des heures entières à se tignonner.

— Se prendre, se tirer par le tignon. Elles en viendront à se tignonner. Il est pop. dans toutes ses acceptions, et peu usité.

TIGRANE. s. m. (littéral., *roi*, *souverain*). Hist. et phil. anc. Titre de dignité chez les Arméniens, analogue au τύραννος (tyran) des Grecs.

— Nom sous lequel ont régné plusieurs princes d'Arménie. On en compte jusqu'à huit. Le plus célèbre est Tigrane II, dit le Grand, de 95 à 60 av. J.-C. Il déclara la guerre aux Romains, envahit la Cappadoce (83), la Syrie (70); mais bientôt vaincu par Lucullus et par Pompée, il fut forcé d'abandonner non-seulement ses conquêtes, mais encore la Petite Arménie.

TIGRANOCERTE. Géogr. anc. Ville d'Arménie, dans le Gordyène, fut, dit-on, fondée en 78 av. J.-C. par Tigrane II, qui la peupla de 300,000 prisonniers faits en Cappadoce et ailleurs, et en fit la capitale de ses états en remplacement d'Artaxate.

TIGRE. s. m. (du lat. *tigris*; dérivé du gr. τίγρις). Mamm. Mammifère du genre chat, de même taille que le lion, mais plus mince, plus bas sur jambes, à tête plus petite et arrondie. Le poil est ras, la queue couverte d'anneaux alternativement noirs et jaunes. Cet animal se trouve dans l'Asie méridionale et l'Afrique. Sa force prodigieuse et sa férocité en font la terreur des pays qu'il habite. L'espèce du *tigre* a toujours été plus rare et beaucoup moins répandue que celle du lion. (Buff.) Le *tigre* fait mouvoir la peau de sa face, grince les dents, frémit, rugit comme fait le lion, mais son rugissement est différent. (Id.) Si le *tigre* est le plus terrible des quadrupèdes, il en est peut-être aussi le plus beau. (Id.) Le *tigre* n'a aucune des nobles qualités de son rival. (P. Ardant.) Sa monture était un *tigre* qu'il avait dompté, et qui était aussi haut que les plus beaux chevaux de Perse. Voici, Voilà du feu pour vous sécher et vous préserver des *tigres*. (B. de St-P.) Les *tigres* amollis dépouillaient leur audace. (Boil.) Le *tigre* déchire sa proie et dort; l'homme devient homicide et veille. (Chateaub.)

— La femelle du tigre s'appelle *tigresse*. V. ce mot.

— *Etre jaloux comme un tigre*. Etre extrêmement jaloux; être jaloux jusqu'à la rage.

— Fig. *Un tigre*, *un vrai tigre*, *un cœur de tigre*. Se dit d'un homme cruel et impitoyable. *Tigre* altéré de sang qui me défends les larmes! (Corn.) Cœur de *tigre*. (Mol.) Tel a dit passer sa vie pour un agneau, dont la révolution a fait un *tigre*. (Boiste.)

Ce *tigre*, que jamais je n'abordai sans crainte,
Soumis, apprivoisé, reconnaît un vainqueur.
(Racine.)

— Fig. Se dit du groom d'un élégant. Il a envoyé ce billet par son tigre.

— *Tigre du Brésil* ou *de la Guiane*. Le jaguar. ‖ *Tigre barbet* ou *frisé*. Le guépard. ‖ *Tigre chat*. Le serval, l'ocelot. ‖ *Tigre des Iroquois*, *tigre rouge*, *tigre poltron*. Le couguar. ‖ *Tigre loup*. L'hyène. ‖ *Tigre marin*. Phoque à taches brunes sur un fond clair. ‖ *Tigre noir*. Le jaguar. ‖ *Tigre royal*. Le tigre ordinaire.

— Astron. Nom d'une petite constellation qui a été introduite dans quelques anciens planisphères célestes, et qui est située entre les constellations de Pégase et du Serpentaire.

— Conchyl. Nom spécifique d'une espèce de cône et d'une espèce de porcelaine, à cause des taches orbiculaires noires dont elles sont ornées sur un fond blanc.

— Entom. *Tigre puce* ou *tigre*. Insecte hémiptère, de couleur grise, qui attaque les feuilles des arbres fruitiers, et principalement des poiriers. ‖ *Tigre punaise*. Espèce d'acanthie.

— Ichthyol. Poisson du genre squale.

TIGRE. adj. des 2 g. Se dit de quelques animaux qui sont tavelés et mouchetés à peu près comme les tigres. Cheval tigre. Une jument tigre. Des chiens tigres.

TIGRE. Géogr. Rivière de la Turquie d'Asie; elle passe à Mossoul, à Bagdad, et se joint à l'Euphrate pour former le Chat-el-Arab, qui va se perdre dans le golfe Persique. On a prétendu que le Tigre ne se confondait pas autrefois avec l'Euphrate, et avait une embouchure particulière. Cours, 1,240 kil.

TIGRÉ, ÉE. part. pass. du v. Tigrer. S'empl. adjectiv. Cette fourrure est fausse; elle a été tigrée.

— Qui est naturellement moucheté comme le tigre. Cheval, chien tigré.

TIGRÉ. Géogr. Royaume d'Afrique, dans l'Abyssinie, dont il est le principal Etat; environ 440 kilom. en tout sens; capitale, Adova. Sol fertile; reptiles énormes.

TIGRER. v. a. 1^re^ conj. (rad. *tigre*). Techn. Orner de taches pareilles aux mouchetures ou aux bandes du poil du tigre. Tigrer une fourrure fausse. Tigrer un tapis, une étoffe.

TIGRESSE. s. f. Femelle du tigre. La *tigresse* produit comme la lionne quatre ou cinq petits. (Buff.) Irritées de sa tristesse profonde, et semblables à des *tigresses* en furie, qui roulent, en grondant, leur prunelle embrasée, les cruelles Bacchantes s'élancent en foule sur lui, déchirent ses membres palpitants, et jettent sa tête sanglante dans l'Hèbre épouvanté. (Reyrac.)

— Fig. Se dit quelquefois d'une femme d'une vertu sévère. Je viens voir si je ne pourrai point adoucir ma *tigresse* par une sérénade. (Mol.)

— S'empl. adjectiv. dans le même sens. La dame n'était pas *tigresse*; elle prêta volontiers l'oreille aux conseils de la vieille. (Le Sage.)

TIGRIDIE. s. f. Bot. Genre de la famille des iridées, renfermant des plantes originaires du Mexique, et introduites en Europe en 1785. Elles sont recherchées pour la beauté de leurs fleurs écarlates, qui s'épanouissent vers les huit heures du matin, et se flétrissent à quatre heures du soir.

TIGRINE. s. f. Comm. Étoffe souple et légère, qui est mélangée de soie et de cachemire, et sert particulièrement à l'habillement des femmes. Une robe, une écharpe de tigrine. Mot nouveau, qui ne se trouve encore dans aucun dictionnaire.

TIGRINE. s. f. Conchyl. Coquille du genre vénus.

TIGRIS. (pr. *ti-griss*). Myth. anc. Fils de Pontus et de Thalassa, dieu fleuve d'Arménie. V. TIGRE. ‖ Nom d'un des chiens d'Actéon.

TIGURIN, INE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Helvétie, qui habitait un des quatre cantons de cette contrée. Leur nom se retrouve dans Zurich (*Tigurinum*).

TIKHVINE. Géogr. Ville de la Russie d'Europe (Novogorod), sur le canal de Tikhvine; 3,600 hab. Grand commerce.

TIKLIN. s. m. Ornith. Nom spécifique d'un râle des Philippines.

TIKMIST. s. m. Chron. Second mois de l'année des Ethiopiens. On l'appelle aussi, *techmt*, *tekempt* et *tacmat*.

TIL. s. m. Gramm. Nom d'un signe, semblable au tilda des Espagnols, dont les Portugais se servent pour indiquer que la voyelle qui en est surmontée doit être suivie d'une articulation nasale : on écrit en portugais *pão*, pour *pano*, pain.

TILAKA. s. m. Hist. ind. Marque que les Hindous se font avec des terres de couleur, entre les deux sourcils. Le tilaka est quelquefois un simple ornement, quelquefois une distinction de secte.

TILAVENTUM. (pr. *ti-la-vein-tomm*). Géogr. anc. Fleuve de la Vénétie, affluent de la mer Adriatique. Aujourd'hui, le *Tagliamento*.

TILBURG. Géogr. Ville de Hollande (Brabant septentrional), à 22 kilom. S.-O. de Bois-le-Duc; 10,000 hab. Fabriques de drap.

TILBURY. s. m. (mot anglais). Espèce de cabriolet fort léger, et ordinairement découvert. Promenade en tilbury. Aller en tilbury. ‖ Au pl. des *tilburys*.

TILDA. s. m. Gramm. Petit signe que l'on met en espagnol sur la lettre *n*, entre deux voyelles (ñ), et qui indique que cette consonne représente une articulation mouillée, comme le *gn* français dans *regne*. *Doña*, *ocaña*, se prononcent, *dogna*, *ocagna*.

TILDÉ, ÉE. adj. Gramm. Affecté d'un tilda. Un ñ tildé.

TILÉSIE. s. f. Foss. Genre de polypiers fossiles trouvé dans les environs de Caen.

TILIACÉ, ÉE. adj. (du lat. *tilia*, le tilleul). Bot. Qui ressemble au tilleul. ‖ TILIACÉES. s. f. pl. Famille naturelle de plantes dicotylédones, polypétales, hypogynes, renfermant des arbres, des arbrisseaux, et quelques plantes herbacées, aux feuilles alternes et simples, aux fleurs bisexuées, portées en grand nombre sur de petites tiges, aux fruits en forme de capsule à plusieurs loges. Elle a pour type le genre tilleul.

TILIN. s. m. Conchyl. Nom vulgaire du cône marchand.

TILLAC. s. m. (pr. *ti-yak*). Mar. Pont d'un vaisseau. Il ne se dit plus guère qu'en parlant des bâtiments de commerce. Monter sur le tillac. Se promener sur le tillac. Le Saint-Géran parut alors à découvert, avec son pont chargé de monde, et ses mâts de hune amenés sur le *tillac*. (B. de St-P.)

— Se dit aussi en parlant des grands bateaux et coches de rivière.

— Anc. mar. *Franc tillac*. Le pont le plus bas du vaisseau. ‖ *Faux tillac*. Espèce de pont établi à fond de cale, pour la conservation des marchandises.

TILLAGE. s. m. (pr. *ti-ya-ge*; rad. *tiller*). Action de tiller.

TILLANDSIE. s. f. Bot. Genre de la famille des broméliacées, renfermant des plantes semblables aux agaves et aux ananas, et qui habitent l'Amérique. La tige de la *tillandsie usnéoïde* donne un crin végétal dont on fait des cordes; la *tillandsie recourbée* est réduite en pâte employée avec succès contre les hémorroïdes; la *tillandsie urticulée* offre dans ses feuilles une espèce de réservoir précieux où s'amasse l'eau des rosées et des pluies.

TILLANDSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une tillandsie. ‖ TILLANDSIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre tillandsie.

TILLAU, TILLET ou **TILLOT**. s. m. Bot. Noms du tilleul des bois.

TILLE. s. f. (pr. *ti-ye*; ét., V. TILLER). Peau mince qui est entre l'écorce et le bois du tilleul, et dont on fait de grosses cordes.

— Ecorce du chanvre, que l'on nomme aussi *teille*.

— S'est dit autrefois pour Tranche, morceau. ‖ Echinée de porc.

— Mar. Sorte de retranchement à l'avant ou à l'arrière d'un bâtiment non ponté.

— Techn. Instrument qui peut servir à la fois de hache et de marteau. ‖ Outil dont on se sert pour fouiller le fond des formes de sucre, avant de leur donner la terre. ‖ Sorte de terre dont on fait des creusets.

TILLE. s. m. (du gr. τίλλω, j'arrache). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des perce-bois ou térédyles.

TILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Tiller. S'empl. adjectiv. Le chanvre *tillé* est plus fort, mais moins souple que le chanvre broyé. (Acad.) ‖ On dit aussi *teillé*.

TILLÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des crassulacées. La tillée-mousse croît en France dans les sentiers des bois et les lieux un peu humides.

TILLEMONT (Sébastien le Nain de). Historien, né à Paris, en 1637, étudia à Port-Royal, où il compta Nicole parmi ses maîtres; il entra dans les ordres en 1676, se retira à Tillemont (entre Montreuil et Vincennes) après la dispersion des solitaires de Port-Royal, et mourut en 1698. Son Histoire des empereurs, ses Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, sont pleins d'exactitude et d'érudition.

TILLER ou **TEILLER**. v. a. 1^re^ conj. (pr. *ti-yé*; du g. τίλλειν, séparer). Econ. rur. Détacher avec la main le filament du chanvre. S'occuper à tiller ou teiller du chanvre.

— Absol. Passer les soirées à tiller.

TILLETAGE. s. m. Anc. cout. Droit qu'on payait au roi pour le renouvellement des charges et des offices.

TILLETTE. s. f. (pr. *ti-iè-te*). Constr. Espèce d'ardoise d'échantillon.

TILLEUL. s. m. (pr. *ti-yeul*; du lat. *tilia*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, type de la famille des tiliacées. Les principales sont, le *tilleul des bois*, le *tilleul des jardins* ou *de Hollande*, tous deux propres à l'Europe; le *tilleul argenté*, très-répandu en France, et qui se distingue par ses feuilles vertes en dessus, blanches et cotonneuses en dessous. Le bois du tilleul sert aux menuisiers, aux tourneurs et aux sculpteurs : réduit en charbon, il remplace le fusain pour esquisser, et sert à fabriquer la poudre à tirer. Ses fleurs répandent une odeur agréable; on les emploie en infusion pour ranimer les forces vitales, et dans les maladies nerveuses. Tailler un tilleul, des tilleuls. Une allée de tilleuls. Le *tilleul* porte ses semences dans un corps sphérique semblable à un petit boulet; ce boulet est attaché à une longue queue de l'extrémité de laquelle descend obliquement une foliole fort allongée, avec laquelle le vent l'emporte en pirouettant. Quand il tombe dans l'eau, il y plonge de la longueur d'un pouce, et sert en quelque sorte de lest à sa queue et à la foliole qui y est attachée, qui se trouvant dans une position verticale font alors la fonction d'un mât et d'une voile. (B. de St-P.)

> Nos superbes *tilleuls*, nos ormeaux vigoureux,
> De ces champs ennemis redoutent la froidure. (Del.)

> Des *tilleuls* le pâle feuillage
> Frémit sous l'aile des zéphyrs. (Ducelt.)

TILLEUR ou **TEILLEUR, EUSE**. s. (pr. *ti-yeur*, *yeuse*; rad. *tiller*). Econ. rur. Ouvrier, ouvrière qui tille le chanvre.

TILLOTIER. s. m. (pr. *ti-yo-tié*). Pêch. Se dit des bateliers pêcheurs établis à Bayonne, où ils forment une compagnie.

TILLOTTE. s. f. (pr. *ti-yo-te*). Écon. rur. Instrument dont on se sert en Champagne pour broyer le chanvre.

— Pêch. Petit bateau très-léger, terminé en pointe à ses extrémités, dont on se sert pour pêcher dans les endroits où il y a très-peu d'eau.

TILLOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Tillotter. S'empl. adjectiv. Du chanvre tillotté.

TILLOTTER. v. a. 1^re^ conj. (pr. *ti-yo-té*). Econ. rur. Briser le chanvre avec la tillotte.

TILLY (J. Tzerclaes, comte de). Fameux général allemand, d'abord jésuite, se distingua en Hongrie contre les Turcs, et devint, pendant la guerre de trente ans, lieutenant de Maximilien de Bavière, puis général en chef des troupes impériales. La victoire lui fut fidèle jusqu'à la bataille de Leipsick (1631), qu'il perdit contre Gustave-Adolphe. Réduit à fuir, il mourut à Ingolstadt en 1632.

TILLY. Géogr. Ch.-l. de canton (Calvados), sur la Seule, à 20 kil. de Caen; 1,190 hab.

TILPHOSA. Géogr. anc. Fontaine de Béotie près de laquelle était le tombeau de Tirésias.

TILPHOSIEN. adj. m. Myth. anc. Surnom d'Apollon qui présidait à la fontaine de Tilphosa.

TILSIT. (pr. *til-çitt*). Géogr. Ville des Etats prussiens (Prusse), sur le Niémen et la Tilse, à 55 kil. N.-O. de Gumbinnen; 12,000 hab. Commerce avec la Pologne.

— Hist. *Paix de Tilsit*. Traité conclu, le 7 juillet 1807, entre la France et la Russie, à la suite d'une entrevue que les deux empereurs eurent sur le Niémen. C'était, au fond, un vrai partage de l'Europe continentale entre Napoléon et Alexandre.

TILTRE. s. m. Ancienne orthographe du mot Titre.

— Se disait figurément pour Prétexte, motif.

— Anc. techn. Marque que les sayettiers d'Amiens étaient tenus de mettre au chef de chaque pièce de leur fabrique.

TIMALIE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux très-voisin du merle, dont il diffère par le bec et par les jambes. La timalie à calotte habite Java.

TIMAGÈNE. Historien grec, né à Alexandrie, y fut fait prisonnier lors de la prise de cette ville par les Romains, et après avoir été esclave de Faustus, fils de Sylla, enseigna la rhétorique et écrivit l'histoire d'Alexandre et celle d'Auguste. Elles ne nous sont point parvenues.

TIMANDRA. Temps hér. Fille de Tyndare et de Léda, épouse d'Achémus et mère d'Evandre.

TIMANTHE. Peintre grec, natif de Cythnos, une des Cyclades; fut contemporain et rival de Parrhasius, IV^e^ siècle av. J.-C. On a surtout vanté de lui deux beaux tableaux, le Cyclope endormi et le Sacrifice d'Iphigénie.

TIMAR. s. m. Hist. ott. Bénéfice d'un timariot.

TIMARCHE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramérés, de la famille des phytophages.

TIMARÈTE. Temps hér. Une des trois prêtresses de Dodone qui furent changées en colombes.

TIMARIOT. s. m. Hist. ott. Soldat turc qui jouit d'un bénéfice militaire, au moyen duquel il est obligé de s'entretenir, lui et quelques autres miliciens qu'il fournit.

TIMARQUE. s. m. Hist. anc. Titre des magistrats de la république massaliote.

TIMAVE. Géogr. Petite rivière des Etats autrichiens (Trieste); naît à 12 kilom. S. de Goritz, et tombe dans l'Adriatique; cours, 5 kilom.

TIMBALE. s. f. (du gr. τάβαλα). Mus. Instrument de percussion formé de deux bassins semi-sphériques en cuivre, recouverts d'une peau qui se tend par un cercle de fer et des vis, et sur laquelle on frappe avec des baguettes. Cet instrument a été importé en France par les Sarrasins et les Maures. Les premières timbales parurent en France sous le règne de Charles VII, leur usage fut consacré à la cavalerie et restreint plus tard aux seules compagnies du roi. Aujourd'hui, elles ne figurent que dans les orchestres. Une paire de timbales. Battre les timbales ou battre des timbales. La prise de *timbales* par l'ennemi équivalait anciennement à la perte d'un drapeau ou d'un étendard. (Sicard.) Les *timbales* servent encore à accompagner des symphonies, des ouvertures et autres morceaux de musique à grand effet. (Id.) Il n'y avait pas longtemps que nous étions de retour au palais, sans que personne se fût aperçu de notre absence, lorsque nous entendîmes un bruit confus de trompettes, de *timbales*, de tambours et d'autres instruments de guerre. (Gall.)

— Jeu d'orgues qui imite le roulement des timbales.

— Sorte de gobelet en métal qui a la forme d'une timbale ou celle d'un verre sans pied. Timbale d'argent. Boire dans une timbale.

— Se dit encore de petites raquettes couvertes de peau dont on se sert pour jouer au volant.

— Fig. et pop. Marmite. ‖ *Faire bouillir la timbale*. Faire bonne chère. ‖ *La timbale va bien*. Il y a bonne cuisine.

TIMBALIER. s. m. Celui qui bat des timbales. Les baguettes dont se servent les *timbaliers* sont de bois de cormier ou de buis. (Sicard.) Dans les marches et dans les batailles, les *timbaliers* occupaient la même place que les trompettes; ils étaient choisis parmi les hommes d'une bravoure éprouvée. (Id.)

TIMBAREL. s. m. Techn. Espèce de tombereau.

TIMBRAGE. s. m. Admin. Action, manière de timbrer le papier.

TIMBRE. s. m. (du gr. τύμπανον; rad. τύπτω, frapper). Sorte de cloche immobile, qui n'a point de battant, et qui est frappée par un marteau placé en dehors. Timbre sonore. Timbre fêlé. Le timbre d'une horloge, d'une pendule, d'un réveille-matin. Le *timbre* de la pendule vibra pour lui comme si chaque coup du marteau d'acier vibrait sur son propre cœur. (Al. Dumas.)

— *Le timbre d'un tambour*. La corde à boyau mise en double au dessous d'un tambour, et qui sert à en augmenter le son.

— Se dit aussi du son que rend le timbre. Timbre argentin, éclatant.

— Sorte de tambour anciennement en usage.

— Fig. Qualité du son, en parlant, soit de la voix, soit des instruments. Le timbre de la voix. Le timbre du violon, de la clarinette. Voix qui a du timbre, qui n'a point de timbre. Le timbre de la flûte diffère de celui du cor. Le *timbre* du violon réunit la douceur à l'éclat. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. Cerveau. *Avoir le timbre fêlé, brouillé*. Etre un peu fou.

> On cherche ce qu'il dit après qu'il a parlé,
> Et je lui crois, pour moi, le *timbre* un peu fêlé. (Molière.)

> . . . Il a si bien veillé,
> Et si bien fait, dit-on, que son *timbre* est brouillé. (Racine.)

— *Timbre* se dit aussi du premier vers d'une chanson dont l'air est connu, que l'on écrit au dessus d'une autre, pour indiquer sur quel air cette dernière doit être chantée. Mettre les timbres aux couplets d'un vaudeville.

— Marque imprimée sur le papier, dont la loi oblige de se servir pour certaines impressions, et pour tous actes, toutes écritures, qui peuvent être produits en justice et y faire foi. L'impôt du timbre. Payer le timbre. Les feuilles périodiques, les affiches, sont soumises au timbre. Les extraits, copies, expéditions d'actes publics ou privés sont assujétis au droit du timbre. La contrefaçon des *timbres* est punie par la réclusion ou par les travaux forcés et la dégradation civique. (Encycl. usuelle.)

— *Timbre sec*. Timbre qui n'est marqué que par la pression du coin sur lequel il est gravé. ‖ *Timbre de dimension*. Celui dont le prix est en raison de la grandeur du papier employé. ‖ *Timbre proportionnel*. Celui dont le prix est calculé d'après les sommes et valeurs auxquelles il est destiné. ‖ *Timbre extraordinaire*. Celui qui s'applique sur les papiers présentés par les particuliers eux-mêmes aux préposés chargés de la perception, ou sur les actes venant des colonies et de l'étranger.

— Bâtiment où l'on timbre. Aller au timbre.

— *Bureau de timbre*. Bureau où l'on débite le papier timbré.

— Marque particulière que chaque bureau de poste imprime sur les lettres qu'il fait partir, pour indiquer le lieu et le jour du départ, et sur celles qu'il reçoit, pour constater le jour de l'arrivée. Le timbre de cette lettre est de Montpellier.

— Blas. *Timbre*. Dans les armoiries, le Casque qui est au-dessus de l'écu.

— Anc. comm. Se disait chez les pelletiers, d'un certain nombre de peaux de martre ou d'hermine. Le timbre était ordinairement de trente paires ou soixante peaux.

— Bot. *Timbre violet*. Genre de petit champignon de la famille des serpentins. Il forme au pied des arbres des touffes d'une douzaine d'individus.

— S'est dit autrefois de la partie inférieure du corps. Qui ne finoient de ruer le *timbre* en haut. (Rom. de la Rose.)

TIMBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Timbrer. S'empl. adjectiv. Papier timbré. Lettre timbrée de Nevers, de Fontainebleau.

— Se dit quelquefois en parlant de la monnaie. La monnaie de Hollande est *timbrée* d'une devise bien différente de celle de Malte. (B. de St-P.)

— Fig. et fam. *Une cervelle, une tête timbrée, un cerveau mal timbré*. Un fou, un écervelé. On dit de même, *Il est timbré, elle est un peu timbrée*.

— Blas. *Écu timbré*. Écu surmonté d'un timbre ou casque.

TIMBRER. v. a. 1^re^ conj. (rad. *timbre*). Imprimer sur du papier ou du parchemin la marque ordonnée par la loi, pour les usages qu'elle a déterminés. Timbrer des billets, des affiches. Faire timbrer un passe-port.

— Mettre le timbre sur une lettre. On a timbré cette lettre deux fois.

— *Timbrer les livres d'une bibliothèque*. Les marquer d'un cachet particulier qui serve à les faire reconnaître.

— Admin. *Timbrer une pièce*. Écrire au-dessus la nature de cette pièce, sa date, le sommaire de ce qu'elle contient.

— Blas. Mettre au-dessus d'un écu un timbre, ou quelque autre marque d'honneur.

— TIMBRER. v. n. S'est dit pour Jouer du timbre, du tambour.

— SE TIMBRER. v. pron. Etre timbré. Les ports d'armes de chasse doivent se timbrer.

TIMBREUR. s. m. Celui qui timbre, qui imprime un timbre.

TIMÉAS. (pr. *ti-mé-âss*). Temps hér. Fils de Polynice, et un des Epigones.

TIMÉE. Philosophe platonicien, dans la Grèce, florissait au commencement du v^e siècle av. J.-C., et remplit dans sa patrie les premières magistratures. On a de lui un Traité sur l'âme du monde et sur la nature.

— TIMÉE. Historien grec, né à Tauromenium en Sicile, vers 350 av. J.-C., avait écrit une Histoire de la Sicile et une Histoire des guerres de Pyrrhus, dont il ne reste que quelques fragments.

— TIMÉE. Grammairien d'une époque incertaine (du II^e au III^e siècle de J.-C.), est auteur d'un dictionnaire des locutions platoniques.

TIMÉSIUS. (pr. *ti-mé-zi-uss*). Temps hér. Clazoménien, fondateur d'Abdère, où il reçut les honneurs héroïques.

TIMIDE. adj. des 2 g. (du lat. *timidus*, fait de *timere*, craindre). Qui manque d'assurance, de hardiesse. Homme, enfant timide. Jeune personne très-timide. Esprit, caractère timide. Animal timide. Etre timide auprès des femmes, avec les femmes. L'amour rend timide. Vifs, fiers et intraitables quand il s'agit de nos passions, nous devenons lâches, *timides*, rampants, dès qu'il ne s'agit plus que de la vérité. (Mass.) Tandis que cette multitude d'hommes *timides* et troublés regrette la vie sans chercher les moyens de la conserver, ne perdons pas un moment pour sauver la nôtre. (Fén.) Est-il possible, dis-je, qu'un homme si assuré dans la guerre soit si *timide* en amour? (Mol.) Elles passèrent d'abord auprès des uns pour *timides*, et auprès des autres pour fières. (B. de St-P.) Je vous exhorte à cesser d'être *timide* avec elle, la première fois que vous la reverrez. (Le Sage.) Le mouton est encore plus *timide* que la brebis. (Buff.)

> L'amour même est *timide*, et dans cet abandon,
> La nature est sans voix sous des lois sans pardon.
> (DELILLE.)

— Se dit aussi des choses où il entre de la timidité, qui marquent la timidité. Air timide. Regard timide. Marche, contenance timide. Donner des conseils timides. Prendre un parti timide. Ce n'étaient d'abord que des libertés *timides*, le désordre suivit de près. (Mass.) Vains prétextes de condition et de bienséance, *timides* conseils de la sagesse de la chair, vous n'eûtes point de part à sa conduite. (Fléch.) Paul s'approcha d'elle d'un air *timide*, et lui présenta son bras pour l'aider à marcher. (B. de St-P.)

> Le voyageur qu'arrête un obstacle liquide,
> A l'écorce d'un bois confie un pied *timide*.
> (L. RACINE.)

— Fig. Vos yeux, levés vers la voûte bleue ou se montraient à peine quelques étoiles *timides*, brillaient d'un feu sacré. (G. Sand.)

— Fig. *Marche timide*. Conduite trop prudente, trop circonspecte.

— Littér. *Ecrivain timide*, *style timide*. Ecrivain, style qui manque de hardiesse, d'énergie.

— B.-arts. *Timide* se dit d'une manière de travailler du peintre, du sculpteur ou du graveur, qui manque de décision et de fermeté. Un faire timide. Pinceau, ciseau, burin timide.

TIMIDEMENT. adv. Avec timidité. Agir timidement. Se présenter, répondre timidement.

TIMIDITÉ. s. f. (rad. *timide*). Qualité de celui qui est timide. Grande timidité. Timidité excessive. Timidité nuisible, ridicule. Une sage *timidité* lui fit presque toujours supprimer une partie de son avis. (Fléch.) Saint Louis était à ses sujets la *timidité* que la pauvreté donne par elle-même. (Id.) Si la *timidité* est difficile à vaincre, c'est qu'elle tient à la fois au caractère et à l'amour-propre. (Bérach.) Il sentait aussi l'approche d'une conversation d'un ordre trop relevé, dans laquelle la *timidité* de son esprit l'empêchait de se hasarder. (De Vigny.)

— Se dit aussi en parlant des actions, des discours, etc. On a désapprouvé la timidité de sa conduite. La timidité de vos conseils l'a perdu.

TIMIER. s. m. Bot. Nom vulgaire du sorbier des oiseaux.

TIMITI. s. m. Bot. Palmier des forêts voisines de l'Orénoque.

TIMMIE. s. f. Bot. Genre de la famille des mousses, comprenant deux espèces communes en Europe.

TIMOCRATE. s. m. (ét., V. TIMOCRATIE). Polit. Partisan de la timocratie.

TIMOCRATIE. s. f. (pr. *ti-mo kra-cie*; ét. gr., τιμή, richesse, honneur; κράτος, puissance). polit. Gouvernement dans lequel les fonctions, les honneurs, sont réservés aux plus riches. Marseille était anciennement une timocratie.

TIMOCRATIQUE. adj. des 2 g. Polit. Qui appartient à la timocratie, aux timocrates.

TIMOCRÉON. Poète comique, né à Rhodes, dans le v^e siècle av. J.-C., remporta le prix aux jeux olympiques. On n'a que des fragments de ses poésies.

TIMOK. Géogr. Rivière qui sépare la Turquie de la Servie, se jette dans le Danube, à 24 kil. N.-O. de Widdin; cours, 200 kil.

TIMOLÉON. Général athénien, né vers 410 av. J.-C., s'opposa aux entreprises de son frère Timophane, qui voulait usurper le pouvoir à Corinthe. Il le fit mettre à mort, et s'exila lui-même. En 343, il délivra les Syracusains de la tyrannie de Denys le Jeune, établit la république, et mourut en 337, à Syracuse.

TIMON. s. m. (du lat. *temo*, *temonis*; fait de *tenere*, tenir, retenir). Longue pièce de bois du train de devant d'un chariot, d'un carrosse, aux deux côtés de laquelle on attelle les chevaux. Lever, abaisser le timon. Le timon de la voiture s'était cassé.

> Autour du *timon* d'or, du joug et du harnais,
> La perle aux diamants se mélange avec choix.
> (DESAINTANGE.)

— *Timon d'une charrue.* Pièce de bois en forme de timon, à laquelle sont attelés les chevaux ou les bœufs.

— M^{me} de Sévigné a dit fig., en parlant d'un homme qui allait se marier, après avoir paru fort éloigné du mariage : Mais enfin il faut venir au *timon* et se mettre au joug comme les autres.

— Mar. Longue pièce de bois attachée au gouvernail d'un navire, et qui sert à le mouvoir. On dit plus ordinairement aujourd'hui, *barre du gouvernail.*

— Dans le discours ordinaire, il se prend pour le gouvernail même. Tenir le timon. Etre au timon. Abandonner le timon.

— Fig. Gouvernement de l'Etat, des affaires de l'Etat. Prendre le timon de l'Etat, le timon des affaires.

> Ai-je mis dans sa main le *timon* de l'Etat,
> Pour le conduire au gré du peuple et du sénat? (RAC.)

TIMON, dit le Misanthrope, philosophe athénien, né vers 440 av. J.-C., fut victime de quelques injustices, et prit dès lors tous les hommes en aversion. Il se cassa la jambe en tombant d'un arbre, et comme il vivait seul, il périt ainsi faute de secours.

— TIMON, dit le Sillographe, philosophe et poète, né à Phlionthe vers 350, fut le disciple de Pyrrhon le sceptique, enseigna la philosophie à Chalcédoine, en Egypte, en Macédoine, puis se fixa à Athènes, où il mourut. Il avait composé contre les philosophes des Silles, espèce de satires dont nous avons des fragments.

TIMONERIE. s. f. (rad. *timon*). Mar. Lieu voisin du mât d'artimon d'un bâtiment, où se trouve la roue du gouvernail.

— *Maître de timonerie.* Officier subalterne qui commande sur cette partie du pont.

TIMONIER. s. m. Cheval qu'on met au timon. Deux vigoureux timoniers.

— Mar. Celui qui gouverne le timon d'un vaisseau sous les ordres du pilote. En apercevant son armateur, le digne *timonier* parut fort embarrassé (Al. Dumas.)

TIMOPHANE. Frère de Timoléon. V. TIMOLÉON.

TIMOR. Myth. anc. Dieu de la crainte. V. PHOBOS.

TIMOR. Géogr. Grande île de l'archipel de la Sonde, entre l'Océan Indien et la mer des Moluques; superf., 450 kilom. sur 110; population composée de Malais, Papous, Portugais, Hollandais et Chinois. Sol fertile; grande quantité de singes, d'abeilles sauvages, de buffles, de reptiles.

TIMORÉ, ÉE. adj. (du lat. *timor*, crainte). Qui est pénétré de la crainte d'offenser Dieu. Etre timoré. Ame timorée. Conscience timorée. La princesse palatine croyait voir partout dans ses actions un amour-propre déguisé en vertu; quel supplice à une conscience *timorée*! (Boss.

— Se dit par extension d'une personne qui porte trop loin le scrupule. Vous êtes bien timoré!

TIMORIA. Myth. gr. Déesse du châtiment, adorée par les Lacédémoniens.

TIMOTHÉE. Général athénien, fils de Conon et disciple d'Isocrate, remporta sur les Lacédémoniens une célèbre bataille navale, l'an 376 av. J.-C.; se distingua surtout dans la première guerre des Athéniens contre leurs alliés (363), et malgré d'éclatants services rendus à sa patrie, fut condamné à une forte amende et mourut dans l'exil.

— TIMOTHÉE (Saint). Disciple de saint Paul, qu'il accompagna en Asie, et dont il partagea la première captivité; fut fait évêque d'Ephèse, et martyrisé vers 97. Il est fêté le 31 mars.

TIMOTHÉEN. s. m. Hist. ecclés. Nom d'anciens sectaires plus connus sous celui de *monophysites*. Ils étaient les disciples de Timothée Elurus, qui vécut au milieu du v^e siècle.

TIMPF. s. m. Métrol. Petite monnaie d'argent de Dantzick, qui vaut environ 60 centim.

TIMUR ou **TIMOUR.** V. TAMERLAN.

TIMURIDES ou **TIMOURIDES.** s. m. pl. Hist. Nom qu'on donne à la dynastie de Tamerlan ou Timur-Lenk, et qui régna jusqu'en 1494.

TIN. s. m. Pièce de bois qui soutient les tonneaux dans une cave.

— Mar. Pièce de bois qui soutient la quille d'un vaisseau sur le chantier; qui sert à assujétir, étayer les futailles, les ballots, les caisses d'arrimage sur le pont, etc.

— S'est dit pour Tempe, partie de la tête.

TINAMON. s. m. Ornith. Groupe d'oiseaux gallinacés exclusivement propres à l'Amérique méridionale. On le nomme aussi *crypture*.

TINCAL. s. m. Comm. Borax impur et brut.

TINCHEBRAY. Géogr. Chef-lieu de canton (Orne), sur le Noireau, à 22 kilom. de Domfront; 3,738 hab.

— Hist. *Bataille de Tinchebray.* Victoire remportée en 1106 par Henri I^{er} d'Angleterre, sur son frère le duc Robert, devant Tinchebray, dont Henri faisait le siége.

TINCTORIAL, ALE. adj. (du lat. *tinctorius*, fait de *tinctum*, supin de *tingere*, teindre). Qui sert à teindre. Plante tinctoriale. Substance, matière tinctoriale. La même substance *tinctoriale* fournit souvent des résultats différents avec les différents tissus. (Lenorm.)

TINDAL (Matthieu). Fameux déiste anglais, né en 1656, mort en 1733. Ses écrits attaquent toutes les religions, et Voltaire y a puisé la plupart de ses objections.

TINE. s. f. Écon. dom. Sorte de tonneau qui sert à transporter de l'eau.

— Vaisseau de bois à douves destiné à conserver le lait ou du beurre. Une tine de lait. Une tine de beurre. Dans ce sens, on dit aussi *tinette*.

— Conchyl. *Tine de beurre.* Nom marchand d'une coquille du genre cône.

TINEIL. s. m. V. TINEL.

TINÉITE. adj. des 2 g. (du lat. *tinea*, teigne). Entom. Qui ressemble à une teigne. ‖ TINÉITES. s. m. pl. Famille de lépidoptères nocturnes qui a pour type le genre teigne.

TINEL. s. m. V. TINET.

— Anc. cout. Salle basse où mangeaient les officiers d'un prince ou d'un grand seigneur. ‖ Son d'une cloche qui faisait connaître l'heure des repas dans les palais des grands. ‖ La cour du roi ou du prince. ‖ Droit qui était dû par les marchands pour la place qu'ils occupaient dans les marchés. Dans ce dernier sens, on écrivait aussi *tinel*.

TINET. s. m. Gros bâton, levier dont on se servait pour porter les tines.

— Techn. Machine dont on se sert dans les boucheries pour suspendre par les jambes de derrière un bœuf ou un autre animal écorché.

TINETTE. s. f. (dimin. de *tine*). Écon. dom. Vaisseau de bois fait de douves, ordinairement plus large par en haut que par en bas, où l'on met du beurre salé ou du beurre fondu.

— Techn. Vaisseau de bois de la même forme, mais plus grand et cerclé en fer, qui sert au transport des matières fécales. Une voiture chargée de tinettes.

TINGENT, ENTE. adj. (du lat. *tingens*, *entis*, part. prés. du v. *tingere*, teindre). Philos. herm. Qui teint, colore. L'élixir doit être en poudre fondante, pénétrante, et *tingente* au blanc et au rouge. (Compl. Acad.)

TINGIS. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des géocorises, renfermant plusieurs espèces qui toutes vivent sur les plantes, en piquent les feuilles, et y produisent quelquefois de fausses galles.

TINGIS. (pr. *tein-jiss*). Géogr. anc. Ville de Mauritanie, sur le détroit de Gadès. On l'appelait aussi Césarée. Aujourd'hui *Tanger*.

TINGITAN, ANE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tingis. ‖ Qui appartient à Tingis ou à ses habitants. Mauritanie tingitane. V. MAURITANIE.

TINGITANIE. s. f. Géogr. anc. Partie occidentale de la Mauritanie, ainsi nommée de Tingis sa capitale : aujourd'hui l'empire de Maroc. On l'appelait aussi *Mauritanie Tingitane*.

TINGUÉ. part. pass. du v. n. Tinguer. Il est invariable.

TINGUER. v. n. 1^{re} conj. Jeux. Faire bon au jeu, tenir bon. Il est peu usité.

TINIAN. Géogr. Une des îles Mariannes : 65 kilom. de tour. Elle est fertile et pittoresque.

TINION. s. m. Bot. Nom vulgaire du chiendent.

TINOPORE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles polythalames voisin des camérines. Les espèces qui le composent n'ont pas plus de deux lignes de diamètre, et se trouvent dans la mer des Indes.

TINTAMARRE. s. m. (selon Pasquier, de *tinter* et de *marre*, espèce de houe, de bêche, parce que les vignerons, pour s'avertir mutuellement que le moment de quitter le travail était venu, frappaient, *tintaient* sur leur marre avec une pierre). Bruit éclatant accompagné de tumulte, de désordre. Faire un grand tintamarre. Quel tintamarre! Il y a trop de *tintamarre* là-dedans, trop de brouillamini. (Mol.) Quel *tintamarre*! lui dis-je : quelle sorte de personnes régalez-vous donc là-bas? (Le Sage.)

> Dieu me pardonne, on se bat. Gare! gare!
> Voyons un peu d'où vient ce *tintamarre*. (VOLT.)

> Les trompes et les cors font un tel *tintamarre*,
> Que le bonhomme est étonné. (LA FONT.)

‖ Il est fam.

— Fig. Lorsque la voix de la sagesse est étouffée par le *tintamarre* des opinions passionnées, celle du repentir lui sert d'écho. (Boiste.

TINTAMARRÉ. part. pass. du v. n. Tintamarrer. Invar.

TINTAMARRER. v. n. 1^{re} conj. Faire du tintamarre. Vos [illegible] sifflent, [illegible] grondent, s'élèvent et *tintamarrent* comme une tempête orageuse. (Mont., Vieux et [illegible].)

— Il a été employé comme verbe actif. Il y a une heure que ce fâcheux me *tintamarre* la cervelle. (Richel.)

TINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Tinter. S'empl. adjectiv.

TINTEMENT. s. m. (rad. *tinter*). Prolongement du son d'une cloche, qui va toujours en diminuant après que le coup a frappé. Le tintement d'une cloche. Le *tintement* [illegible] vibrait encore, lorsque maître l'astrini entra en personne. (A. Dumas.)

— Action de tinter, et bruit de la cloche qu'on tinte. Ce tintement annonce que le sermon va commencer. Tintement monotone, funèbre.

— Méd. *Tintement d'oreille.* Perversion de l'ouïe dans laquelle on croit entendre des bruits, tantôt sourds, tantôt éclatants, et qui ne sont pas réellement produits à l'extérieur.

TINTENAGUE. s. f. V. TOUTENAGUE.

TINTENIAC. Géogr. Ch.-l. de cant. (Ille-et-Vilaine), à 41 kil. N.-E. de Saint-Malo; 2,125 hab.

TINTER. v. a. 1^{re} conj. (du lat. *tintinnire*, onomatopée du son de la cloche). Faire sonner lentement une cloche, en sorte que le battant ne touche qu'un côté. Tinter la grosse cloche. Tinter la petite cloche. Il [illegible] régulièrement dans la colonnerie. [illegible] au besoin la cloche du travail. [illegible]

— Absol. On tinte à la cathédrale, à la paroisse.

— *Tinter la messe, le sermon*, [illegible]. Tinter la cloche, afin d'avertir que la messe, que le sermon va commencer.

— TINTER. v. n. *La cloche tinte.* On tinte la cloche.

> Et la cloche de la prière
> *Tintait* pour la dernière fois [illegible] (MILLEVOYE.)

— *La messe, le sermon tinte.* La cloche tinte pour avertir que la messe, que le sermon va commencer.

— *Faire tinter un verre.* Lui faire rendre un son en le frappant.

— *L'oreille lui tinte, les oreilles lui tintent.* Il y éprouve des tintements.

— Prov. et fig. *Vous n'avez qu'à tinter.* Vous n'avez qu'à faire connaître votre volonté, et on s'empressera d'obéir. ‖ *Les oreilles doivent lui avoir bien tinté.* On a beaucoup parlé de lui en son absence. ‖ *Le cerveau lui tinte.* Il a la tête dérangée; il est un peu fou.

— SE TINTER. v. pron. Être tinté. Le bourdon de Notre-Dame se tinte à toutes les grandes fêtes.

TINTER. v. a. 1^{re} conj. (rad. *tin*). Mar. Appuyer, maintenir avec des tins. Tinter la quille d'un vaisseau. Tinter des caisses, des ballots, des futailles.

— SE TINTER. v. pron. Être tinté. Les barriques se tintent dans l'entrepont.

TINTIN. Onomatopée qui imite le son des verres lorsque les buveurs trinquent. On trouve ce mot dans les chansons [illegible], ainsi que *tinreletintin*, *tinrelintin*.

TINTINER. v. n. 1^{re} conj. Onomatopée par laquelle on exprime le cri [illegible].

TINTINNE. s. f. Infus. Genre d'animalcules infusoires établi pour quelques espèces de [illegible].

TINTO. Géogr. Rivière d'Espagne, qui se jette dans le Guadalquivir près de [illegible].

— *Vin de Tinto.* Vin d'Espagne, récolté sur les bords du Tinto.

TINTORET (Jacques Robusti, dit le). Célèbre peintre, né à Venise en 1512, mort en 1594; était fils d'un teinturier, d'où lui vient son nom. Il fut élève du Titien, et composa beaucoup, mais son œuvre n'est pas partout égale à elle-même. Ses chefs-d'œuvre sont [illegible] et le Miracle de saint [illegible].

TINTOUIN. s. m. (du lat. [illegible]), c'est une onomatopée du bruissement qui se fait quelquefois aux ventricules [illegible] qui fatigue l'oreille. Bourdonnement, bruit continu dans les oreilles. Avoir un tintouin continuel dans les oreilles.

— Fig. et fam. Inquiétude, embarras, souci que cause une affaire. Donner du tintouin à quelqu'un. Ce mariage, ce procès lui donnera bien du tintouin. L'envie de régner produit de grands *tintouins* dans nos têtes, quand les occasions s'y présentent. (Est. Pasq.) Un jour comme aujourd'hui me donne du *tintouin*. (La Chauss.)

TINTOUINER. v. a. 1^{re} conj. Tinter; faire entendre un tintouin. Les cris des mères, des femmes et des enfants; la visitation des personnes estonnées et transies; l'assistance d'un nombre de valets pâles et éplorés; une chambre sans jour, des cierges allumés, notre chevet assiégé de médecins et de prêcheurs; [illegible] même des gens qui nous *tintouinent* aux oreilles... mon pauvre maître, eh, mon grand seigneur!... hélas, mon cher père! ou, ma bonne fille!... Je crois que ce sont des mines et apparences effroyables de quoi nous entourons la mort qui nous font plus de peur qu'elle. (Mont.)

TION. s. m. Techn. Cane, ou fer plat dont on se sert pour tirer les crasses et les cendres du creuset.

TIOQUET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pinson des Ardennes.

TIOUMEN. Géogr. Ville de la Russie d'Asie (Tobolsk), sur la Toura et la Tioumenka, à 200 kil. S.-O. de Tobolsk. 10,000 hab. Fonderie de cloches.

TIPHAINE. s. f. S'est dit pour Épiphanie. On écrivait aussi *tiphaigne*.

TIPHIE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des fouisseurs. La tiphie à cuisses habite l'Europe. On la rencontre sur les fleurs.

TIPHLÉ. s. m. Ichthyol. Poisson qui paraît être une espèce de syngnathe.

TIPHYS (pr. *ti-fiss*). Temps hér. Fils d'Hagnius ou de Phorbas et d'Hymane, né en Béotie, et pilote des Argonautes.

TIPHYSA. Temps hér. Une des Thespiades. Hercule la rendit mère d'Amestrius.

TIPPERAH. Géogr. District de l'Inde anglaise (Calcutta), dans l'ancien Bengale ; 750,000 hab. Ch.-l. Kumilla.

TIPPERARY. Géogr. Comté d'Irlande (Munster), 96 kilom. sur 60 ; 425,000 hab. Ch.-l. Cashel. Sol fertile, qui a fait surnommer le territoire de ce comté *la Vallée d'Or*. ‖ Ville qui a donné son nom à tout le comté, à 16 kil. O. de Cashel. Jadis plus importante.

TIPPO ou **TIPPOU-SAEB**, dit *Behadour* (le Brave). Dernier nabab de Mysour, né en 1749, monta en 1782 sur le trône, et fit aussitôt la guerre aux Anglais. Il les força de lui rendre les provinces conquises par eux sur son père (1784), et prit le titre de sultan. Ayant attaqué de nouveau les possessions anglaises, il n'obtint la paix cette fois qu'en cédant une partie de ses États. La guerre recommença bientôt, et Tippou, assiégé dans Seringapatam, y périt les armes à la main, le 4 mai 1799.

TIPSA. Géogr. Ville d'Algérie (Constantine), à 280 kilom. S. E. de Constantine.

TIPULAIRE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une tipule. ‖ TIPULAIRES. s. m. pl. Famille de diptères qui a pour type le genre tipule.

TIPULE. s. f. (du lat. *tipula*). Entom. Genre d'insectes diptères némocères, renfermant plusieurs espèces qui se trouvent sur les plantes, dans les prairies, les jardins. On les voit, surtout en automne, s'élever dans les airs et former de petites nues qui s'agitent en tout sens, en faisant entendre une sorte de bourdonnement.

TIPULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *tipula*, tipule ; *forma*, forme). Entom. Qui a la forme d'une tipule.

TIPULOIDE. adj. des 2 g. (du lat. *tipula*, et du gr. *eidos*, ressemblance). Entom. Qui ressemble à une tipule.

TIQUE. s. f. Entom. Genre d'insectes aptères de la famille des parasites ou rhinaptères, renfermant de très petites espèces qui s'attachent au corps des animaux et en sucent le sang. La plus commune et la *tique ricin*, qui attaque principalement la tête des chiens et des bœufs.

— *Tique du fromage*. V. CIRON.

TIQUÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétales, régulières, de la famille des borraginées. La seule espèce, la *tiquelie dichotome*, croît au Pérou.

TIQUER. v. n. 1ʳᵉ conj. Avoir un tic. Se dit en parlant des chevaux. Un cheval, une jument qui tique.

TIQUET. s. m. Entom. Nom vulgaire des altises.

TIQUETÉ, ÉE. adj. Qui est marqué de petites taches. Œillet tiqueté. Coquille tiquetée.

TIQUETURE. s. f. État d'une chose tiquetée. La tiqueture d'une fleur, d'une coquille.

TIQUEUR, EUSE. adj. Art vétér. Se dit d'un cheval, d'une jument qui tique.

TIR. s. m. Action, art de tirer une arme à feu dans une direction déterminée. La théorie du tir. La pratique, l'habitude du tir. Tir à la cible. Chasse au tir. Être habile au tir. ‖ On dit aussi, *le tir de l'arbalète*.

— *Ce fusil n'a pas le tir juste*. On n'est pas assuré de l'effet de la direction.

— Ligne suivant laquelle on tire une pièce d'artillerie. Tir plongeant. Tir perpendiculaire. Tir oblique. Tir rasant. Tir à ricochet. La justesse du tir.

— Lieu où l'on s'exerce à tirer des armes à feu. Tir au fusil. Tir au pistolet. Aller au tir.

TIR. s. m. Chron. Cinquième mois des Éthiopiens.

TIRA. s. m. Relat. Se dit, au Japon, d'un temple consacré aux idoles étrangères.

TIRABOSCHI (Jérome). Jésuite italien, né à Modène en 1731, mort en 1794. On a de lui plusieurs grands ouvrages, et entre autres une excellente Histoire de la littérature italienne.

TIRADE. s. f. (rad. *tirer*). Morceau d'une certaine étendue en prose ou en vers, qui fait partie d'un ouvrage, et roule ordinairement sur la même idée. Panégyrique, discours qui offre de belles tirades. Il y a de magnifiques tirades dans ce poème.

— Dans les pièces de théâtre, Suite de phrases, de vers, débités sans interruption par un des personnages. Tirade trop longue. Tirade bien écrite, bien placée. J'ouvris la scène par une *tirade* de vers qui aboutissait à dire que, ne pouvant me défendre des charmes du sommeil, j'allais m'y abandonner. (Le Sage.)

— En mauvaise part, Lieux communs employés avec un certain développement, mais qui ne se lient que peu au sujet. Tirade oiseuse, inutile. Il cherche à briller par des tirades. Telles étaient les *tirades* réjouissantes dont le Biscayen me régalait de temps en temps, et dont je ne laissais pas de profiter. (Le Sage.)

— Fam. Une tirade d'injures. Une longue suite d'injures dites coup sur coup. Répondre par une tirade d'injures.

— Mus. Passage que fait la voix ou l'instrument, dans l'intervalle d'une note à une autre. Une brillante tirade.

— *Tout d'une tirade*. express. adv. Tout de suite, sans s'arrêter. Réciter une pièce de vers tout d'une tirade. Fam.

TIRAGE. s. m. Action de tirer. Payer tant pour le tirage d'un bateau.

— *Chevaux de tirage*. Chevaux employés à tirer, à remonter les gros bateaux.

— *Il y a du tirage dans ce chemin*. Les chevaux ont de la peine à y tirer.

— *Tirage au sort*, ou simplement *Tirage*. Action de tirer au sort. L'armée se recrute au moyen d'un tirage au sort dans chaque commune. Le tirage aura bientôt lieu.

— *Le tirage d'une loterie*. L'action d'en tirer les billets, les numéros. Tout le monde peut assister au tirage de cette loterie.

— Espace laissé sur le bord des rivières pour le passage des chevaux qui remontent les bateaux. On n'a laissé que tant de pieds de tirage de chaque côté de ce canal, de cette rivière.

— Impr. Action de mettre les feuilles sous presse pour les imprimer, et résultat de cette action. On a pris tant par feuille pour le tirage. Tirage fait avec soin. ‖ On le dit aussi en parlant des estampes, des lithographies.

— *Livre, gravure qui a eu plusieurs tirages, dont on a fait plusieurs tirages*. Dont on a fait plusieurs réimpressions sur les mêmes formes ou planches. On dit de même, Premier, second, troisième tirage.

— Techn. *Le tirage des métaux*. L'action de les faire passer par la filière, de les étirer. Le tirage de l'or, de l'argent, du cuivre. ‖ *Le tirage de la soie*. L'action de faire passer la soie des cocons sous le dévidoir, pour en former la soie grège. ‖ *Tirage*. Quantité de lacet qu'on fabrique en un quart d'heure.

TIRAILLE. s. f. (pr. *ti-ra-ye*). Techn. Espèce de balancier, dans une machine d'exhaustion.

TIRAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Tirailler. S'empl. adjectiv.

TIRAILLEMENT. s. m. (pr. *ti-ra-y-eman*). Action de tirailler, et effet de cette action. Vos tiraillements finiront par déchirer mon habit.

— Fig. Incertitude, perplexité continuelle, partage entre des sentiments opposés. La faiblesse nous expose à des *tiraillements* perpétuels qui fatiguent plus que les efforts pour exécuter une ferme résolution. (Boiste.)

— Ébranlement dans certaines parties intérieures du corps, qui les fait sentir comme tiraillées. Tiraillement d'estomac. Tiraillements d'entrailles.

TIRAILLER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *ti-ra-yé*; fréquentatif de *tirer*). Tirer une personne à diverses reprises de côté et d'autre, et avec importunité. Les agents de police l'ont tiraillé longtemps avant de pouvoir l'emmener. Il est familier dans toutes ses acceptions.

— Fig. Multiplier les instances. Il y a longtemps qu'on le tiraille pour obtenir un consentement.

— Fig. encore Importuner, harceler, distraire. Les affaires me *tiraillent* de tout côté. (Volt.) On est sûr qu'aucune distraction domestique, aucune visite importune, aucune affaire du jour ne viendra vous surprendre de deux ou trois heures, et *tirailler* votre pensée. (Lamart.)

— SE TIRAILLER. v. pron. Se tirer avec importunité ou violence. Des enfants qui se tiraillent entre eux.

> Voilà donc chèvre et loup roulant à l'aventure,
> Du haut de ce rocher saillant,
> Se tenant et se *tiraillant*. (F. DE NEUFCH.)

— TIRAILLER. v. n. Tirer d'une arme à feu mal et souvent. Ils ne font que tirailler. Empêchez-les donc de tirailler.

— T. de guerre. Commencer l'attaque par un feu irrégulier et à volonté. On tirailla longtemps avant d'engager l'action.

TIRAILLERIE. s. f. (pr. *ti-ra-y-rie*). Action de tirailler, de tirer d'une arme à feu mal et souvent. Cette tiraillerie est insupportable.

TIRAILLEUR. s. m. (pr. *ti-ra-yeur*). Celui qui tiraille, qui tire mal et souvent. Ce n'est pas un chasseur, c'est un tirailleur.

— T. de guerre. Soldat qui tiraille en avant d'une colonne, pour commencer l'attaque. Une troupe de tirailleurs. Envoyer soixante hommes en tirailleurs.

— Corps de troupes institué en France en 1840. Les tirailleurs sont armés de carabines d'une grande portée : ils doivent s'éparpiller dans tous les sens pour inquiéter l'ennemi, et se rassembler au son du clairon, dès que l'attaque est commencée.

TIRAILLEUR. adj. m. Entom. Se dit de plusieurs coléoptères qui ont la faculté d'émettre avec explosion, par l'anus, une fumée blanchâtre servant à écarter leurs ennemis.

TIRANA. s. f. Musiq. Sorte d'air espagnol, d'un mouvement très-lent et à trois temps. ‖ Chanson, paroles composées sur cette espèce d'air.

TIRANCE. s. f. (rad. *tirer*). Mar. Action de tirer des cordages au fond de la mer. ‖ *Pieux de tirance*. Pieux établis pour faciliter cette opération.

TIRANITE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves trouvé près de Rouen.

TIRANNE. s. f. V. TYRANNE.

TIRANT. part. prés. du v. Tirer. Qui tire. Il est invar. Des chevaux tirant un bateau.

TIRANT. s. m. (rad. *tirer*). Cordon qui sert à ouvrir et à fermer une bourse. Les tirants d'une bourse.

— Morceaux de cuir placés des deux côtés du soulier, et portant les boucles, agrafes ou cordons qui servent à l'attacher sur le coudepied.

— Anses faites d'un fort tissu de fil, qui sont cousues des deux côtés de la tige d'une botte, et dans lesquelles on passe des crochets, ou simplement le doigt, lorsqu'on tire la botte pour se chausser. Casser un des tirants. Il faut recoudre les tirants de cette botte.

— Sorte de nœud de cuir qui sert à tendre la peau d'un tambour, en bandant les cordes qui y sont attachées.

— *Tirant* se dit encore de certains nerfs jaunâtres qui se trouvent dans la viande de boucherie.

— Archit. Pièce de bois ou de fer, arrêtée aux deux extrémités par des ancres, pour empêcher l'écartement d'une charpente, de deux murs ou d'une voûte, etc.

— Hortic. Partie du sarment de vigne que la taille conserve. ‖ Se dit des deux mêmes branches des espaliers conduits d'après la méthode de Montreuil. ‖ Se dit encore des gourmands et des pousses perpendiculaires du sommet des espaliers.

— Mar. *Tirant d'eau*. Quantité d'eau que tire un navire ; nombre de pieds dont un vaisseau s'enfonce dans l'eau, mesurés depuis le bas de la quille jusqu'à sa flottaison. Le tirant d'eau est marqué par des chiffres romains faits avec des lames de plomb.

— Musiq. Bouton auquel s'attache la queue d'un violon ou d'un violoncelle.

— Anc. prat. *Tirant*. Petite bande de parchemin avec laquelle on enfilait plusieurs papiers, chez les procureurs et les notaires.

— Techn. Morceau de fer attaché sur une poutre ou scellé contre un mur. ‖ Pièce du métier à bas. ‖ Partie d'un métier de rubanier.

TIRARIE. s. f. Techn. Se dit, dans les salines, d'une ouvrière qui retire le sel des chaudières.

TIRASSADOUR. s. m. Pêch. Se dit, en Provence, d'une partie de l'embouchure d'une manche de filet, dont les mailles ont quinze lignes d'ouverture en carré.

TIRASSE. s. f. Chass. Sorte de filet pour prendre les alouettes, des cailles, des perdrix.

— Musiq. Clavier des pédales qui, dans les petites orgues, fait baisser seulement les basses du clavier à la main.

— Techn. Pièce d'un moulin.

TIRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Tirasser. S'empl. adjectiv. J'avais été vilainement *tirassé* par ces pauvres gens, qui avaient pris la peine de me porter sur leurs bras. (Mont.)

TIRASSER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *tirer*). S'est dit pour Tirailler. ‖ Fig. Lorsque la jalousie saisit les pauvres âmes des femmes, faibles et sans résistance, c'est pitié comme elle les *tirasse* et tyrannise cruellement. (Mont.)

TIRASSER. v. n. 1ʳᵉ conj. (rad. *tirasse*). Chass. Chasser à la tirasse. Tirasser aux cailles, aux perdrix. S'amuser à tirasser.

— S'empl. quelquefois activ. Tirasser des cailles, des alouettes, des perdrix.

TIRA-TUTTO. s. m. (mots ital.). Musiq. Registre destiné à ouvrir tous les jeux de l'orgue à la fois.

TIRE. s. f. Il est surtout employé dans l'expression *tire-d'aile*. V. ce mot.

— *A tire* ou *de tire*. loc. adv. Tout droit. Vieux et inusité.

— *Tout d'une tire*. loc. adverb. Sans discontinuation, tout de suite. Faire un ouvrage tout d'une tire. Relisez la pièce tout d'une *tire*. (Volt.) Fam. et peu usité.

— Blas. *Tire* se dit des traits ou rangées de vair. Quand un chef ou une fasce sont vairés, il faut spécifier de combien de tires.

— Anc. comm. Étendue d'une pièce de toile. Une tire de six coupons de batiste.

TIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Tirer. S'empl. adjectiv. On voit encore près d'Altorf, dans le comté d'Uri, une statue en pierre grossièrement travaillée, qui représente Tell après que la pomme a été *tirée*. (Mᵐᵉ de Staël.) Il ne pouvait comprendre comment la flèche qu'il avait *tirée* était, pour ainsi dire, devenue invisible (Gall.) La loi attire une flétrissure à tout arbitre qui, *tiré* au sort, refuse son ministère. (Barthél.)

— *Tire de*. Que le corps retourne à la terre d'où il a été *tiré*. (Boss.) Les chevaux *tirés* du Danemark produiront de plus beaux chevaux que ceux de Perse (Buff.) Protésilas avait orné sa maison avec une dépense *tirée* du sang des misérables (Fén.) Ah ! monsieur, si vous saviez combien de gens ont été *tirés* de peine par cette bonne patronne de mon pays par la bonne sainte Anne d'Auray. (B. de St-P.) Les cantiques sont *tirés* des prophètes, et sont, comme les psaumes, accompagnés de notes, quand elles m'ont paru nécessaires. (La Harpe.)

> Que de l'or le plus pur les autels soient parés,
> Et que du sein des monts le marbre soit *tiré*. (RAC.)

— *Tiré par*. Dans le troisième, Cupidon paraissait assis sur un char *tiré* par des tigres. (La Font.) Nous étions, mon confident et moi, dans une chaise *tirée* par deux mules conduites par un postillon. (Le Sage.)

— *Un visage tiré*. Un visage abattu, maigri.

— Fam. *Être tiré à quatre épingles*. Être ajusté, paré avec beaucoup de soin, de symétrie.

— Fig. et fam. *Cette comparaison, cette interprétation, etc., est tirée par les cheveux*. Elle est amenée d'une manière forcée, peu naturelle.

— Prov. *En être à couteaux tirés, aux couteaux tirés*. Être ennemis déclarés. Depuis ce procès, ils en sont à couteaux tirés.

— Prov. et fig. *Le vin est tiré, il faut le boire*. L'affaire est engagée, il n'y a plus à reculer. Il paraît décidément que nous ne serons pas riches ; mais puisque le vin est *tiré*, il faudra le boire. (Alph. Karr.)

TIRÉ. s. m. Se dit pour la chasse au fusil. Les princes ont commandé un tiré. Le roi a fait un beau tiré. On dit dans le même sens, Chasse au tiré.

TIRE-À-BARRE. s. m. Techn. Outil de tonnelier. ‖ Pl., des *tire-à-barre*.

TIRE-ARRACHE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la rousserole.

TIRE-BALLE. s. m. Instrument dont on se sert pour retirer d'un fusil, d'une carabine, la balle qui y est entrée de force. ‖ Pl., des *tire-balles*.

— Chir. Instrument dont on se servait fréquemment autrefois pour retirer les balles ou autres projectiles engagés dans une plaie profonde.

TIRE-BARBE. s. f. Conchyl. Nom marchand de la volselle linguifée, qui lui vient de sa forme de pince.

TIRE-BONDE. s. m. Techn. Outil de tonnelier, pour enlever la bonde d'un tonneau. ‖ Pl., des *tire-bondes*.

TIRE-BORD. s. m. Mar. Instrument de bois dont on se sert dans les chantiers de construction, pour faire appuyer les bordages sur les membrures. ‖ Pl., des *tire-bords*.

TIRE-BOTTE. s. m. Petite planche élevée d'un côté, avec une entaille où peut s'engager le pied d'une botte, et dont on se sert pour se débotter seul. ‖ Pl., des *tire-bottes*.

— Crochets de fer qu'on passe dans les tirants d'une botte, quand on veut la chausser.

— Il s'est dit aussi pour Tirant, qui seul est usité maintenant. V. TIRANT.

— Techn. Gros galon de fil dont les tapissiers se servent pour border les étoffes employées en meubles, et que l'on nomme aujourd'hui *anglaise*.

TIRE-BOUCHON. s. m. Sorte de vis en acier ou en fer, ordinairement emmanchée, dont on se sert pour tirer les bouchons des bouteilles. Enfoncer le tire-bouchon. Couteau à tire-bouchon. ‖ Pl., des *tire-bouchons*.

— *Cheveux en tire-bouchon, frisés en tire-bouchon*. Cheveux frisés en spirale, à peu près dans la forme d'un tire-bouchon.

— Bot. *En tire-bouchon*. Se dit des parties des plantes qui sont naturellement en forme de spirale. Les fleurs de la vallisneria sont encore plus artistement disposées : elles croissent dans le Rhône, et elles y auraient été disposées à être inondées par les crues de ce fleuve, si la nature ne leur avait donné des tiges formées en *tire-bouchon*, qui s'allongent tout à coup de trois ou quatre pieds. (B. de St-P.)

TIRE-BOURRE. s. m. Sorte de crochet qui, mis au bout de la baïonnette d'une arme à feu, sert à en tirer la bourre, afin qu'on puisse ôter ensuite la charge. ‖ Pl., des *tire-bourre*.

— Conchyl. Nom marchand des vermets, à cause de la disposition particulière de leur spire.

— Techn. Outil de bourrelier. ‖ Outil du papetier, pour enlever les ordures qui se trouvent dans la pâte.

TIRE-BOUTON. s. m. Instrument en forme de crochet, dont on se sert pour faire entrer les boutons dans les boutonnières. ‖ Pl., des *tire-boutons*.

TIRE-BRAISE. s. m. Techn. Outil en forme de long crochet, pour tirer la braise du four. ‖ Pl., des *tire-braise*.

TIRE-CENDRE. s. m. Minér. Nom vulgaire de la tourmaline, à cause de la propriété qu'elle a d'attirer la cendre en devenant électrique par la chaleur.

TIRE-CLOU. s. m. Techn. Outil de couvreur, pour arracher les clous. ‖ Pl., des *tire-clous*.

TIRE-D'AILE. s. m. Battement d'aile vigoureux et redoublé que fait un oiseau quand il vole rapidement. ‖ Pl., des *tire-d'aile*.

— adverbial. *Voler à tire d'aile*. Voler aussi rapidement, aussi vigoureusement que possible.

TIRE-DENT. s. m. Techn. Pince plate dont on se sert pour rechanger les dents d'un peigne. || Pl., des *tire-dents*.

— Se dit vulgairement des différents outils du dentiste.

TIRÉE. s. f. Techn. Portion de la surface d'une glace qu'on polit en une fois.

TIRE-FIENTE. s. m. Agric. Espèce de fourche à fumier. || Pl., des *tire-fiente*.

TIRE-FILET. s. m. Techn. Outil propre à former des filets sur les métaux. || Sorte de bouvet à l'usage du menuisier. || Pl., des *tire-filets*.

TIRE-FOIN. s. m. Anc. t. de mar. Se disait d'un instrument semblable au tire-bourre, pour décharger les canons, qui autrefois étaient bourrés avec du foin. || Pl., des *tire-foin*.

TIRE-FOND. s. m. Chir. Instrument destiné à pénétrer dans les corps étrangers qu'il faut extraire, et à se fixer dans leur substance assez fortement pour les amener au dehors. On s'en servait aussi autrefois pour enlever la pièce d'un os scié par le trepan. || Pl., des *tire-fond*.

— Techn. Anneau de fer terminé en vis, dont les tonneliers se servent pour enlever la dernière douve du fond d'un tonneau; les tapissiers pour suspendre un lustre, un ciel de lit, etc.

TIRE-GORET. s. m. Bot. Nom vulgaire de la renouée.

TIRCH. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie (Anatolie). Ch.-l. du sandjakat d'Aïdin, à 53 kil. S.-E. de Smyrne; 20,000 hab.

TIRE-LAINE. s. m. S'est dit, comme tireur de laine, pour Voleur de manteaux. V. TIREUR.

— Techn. Outil de fondeur, pour tirer la laine des moules. || Pl., des *tire-laine*.

TIRE-LAISSE. s. m. Espoir qui vient à manquer, désappointement. C'est un terme employé d'un ancien jeu, et qui n'est plus en usage aujourd'hui. Voilà un fâcheux tire-laisse. On lui a donné là un terrible tire-laisse.

TIRE-LANGUE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du torcol.

TIRE-LARIGOT. (Les opinions sont partagées sur l'étymologie de ce mot: la plus probable paraît être celle qui fait dériver *larigot* du lat. *larynx, laryngis*, gosier; ainsi boire à *tire-larigot*, c'est boire à *tire-gosier*. Si pourtant l'on écrit *tire la rigaud*, comme l'Académie semble aussi le permettre, *la rigaud* viendrait de *la Rigault*, grosse cloche de la cathédrale de Rouen, ainsi nommée de celui qui l'avait donnée, parce que ceux qui la *tiraient* se fatiguaient au point d'avoir besoin de boire beaucoup). Locution proverbiale et populaire qui n'est usitée que dans cette phrase: *Boire à tire-larigot*, boire excessivement. On écrit aussi, *tire la rigaud*. V. LARIGOT.

TIRE-LIGNE. s. m. Petit instrument d'argent, d'acier ou de cuivre, terminé par une pincette de fer en forme de lance, qui se resserre plus ou moins au moyen d'une vis, et donne le moyen de tirer des lignes plus ou moins grosses. || Pl., des *tire-lignes*.

— Fig. et fam. Se dit d'un architecte dépourvu d'invention, qui ne sait que tirer des lignes pour copier des modèles. Ce n'est qu'un tire-ligne. Ce n'est pas un artiste, c'est un tire-ligne.

— Techn. Outil de plombier, pour tracer une raie sur le plomb qu'il veut couper.

TIRELIRE. s. m. Onomatopée qui se dit fam. du cri de l'alouette. L'alouette fait entendre son joyeux tirelire.

TIRELIRE. s. f. (par corrupt. de *tire-liard*; les liards et autres pièces de monnaie que l'on fait entrer dans la tirelire ne s'en *tirent* qu'un à un). Petit vaisseau, ordinairement de terre, fait en forme de petit tronc, avec une fente en haut par laquelle on fait entrer les pièces de monnaie qu'on veut amasser. Mettre ses épargnes dans une tirelire. Sa tirelire est pleine. Il faut casser la tirelire.

TIRELIRER. v. n. 1re conj. S'est dit par onomatopée en parlant de l'alouette qui chante.

TIRE-LISSES. s. f. pl. Techn. Pièces du métier à gaze.

TIRELLE. s. f. Techn. Se dit des petites cordes employées au montage des chaînes, dans les métiers de soieries.

TIRE-MOELLE. s. m. Petit instrument d'argent de la forme d'un manche de cuiller, mais creusé en gouttière, dont on se sert à table pour tirer la moelle d'un os. || Pl., des *tire-moelle*.

TIRE-MONDE. s. f. Mot qui n'est employé que dans cette expression: *Madame Tire-monde*, qui se dit pop. en parlant d'une sage-femme.

TIREPENDIÈRE. s. f. S'est dit pour Femme de mauvaise vie.

TIRE-PIÈCE. s. m. Techn. Ecumoire de raffineur de sucre. || Pl., des *tire-pièces*.

TIRE-PIED. s. m. Courroie ou lanière de cuir dont les cordonniers et selliers se servent pour assujétir leur ouvrage sur leur genou. || Pl., des *tire-pieds*.

— Se dit aussi d'un morceau de cuir très-souple dont on se sert pour chausser un soulier. On dit plus orpinairement en ce sens, *chausse-pied*.

TIRE-PLOMB. s. m. Techn. Sorte de rouet pour réduire le plomb en petites lames. || Pl., des *tire-plomb*.

TIRE-PLOYER. v. a. 1re conj. Anc. techn. Se disait, dans quelques manufactures, pour Décharger. Tire-ployer des marchandises.

TIRE-POIL. s. m. Anc. techn. Procédé qui était autrefois employé dans les monnaies, pour donner la couleur aux flans d'or et pour blanchir les flans d'argent.

— Conchyl. Nom marchand de la vulselle linguléе.

TIRE-POINT. s. m. Mar. Sorte de ceinture de bois dans l'intérieur d'un bâtiment.

— Techn. Tringle à l'usage du cirier. || Pl., des *tire-points*.

TIRE-PUS. s. m. Chir. Espèce de seringue dont on se sert pour évacuer le pus des cavités qui en contiennent. On dit aussi *pyulque*. || Pl., des *tire-pus*.

TIRER. v. a. 1re conj. (du lat. *trahere*). Mouvoir vers soi; amener vers soi ou après soi. Tirer en haut, en bas. Tirer avec force. Tirer avec peine, sans peine. Tirer quelqu'un par le bras, par l'habit. Tirer quelqu'un à part, à l'écart. Tirer les oreilles, les cheveux à un enfant. Des chevaux qui tirent une voiture, un bateau. Après avoir *tiré* leur felouque sur le sable, ils s'acheminèrent vers la cité, et traversèrent un bois qui la séparait du rivage. (B. de St-P.) Quand les chevaux ne s'accordent pas, et *tirent* chacun de son côté, le char s'en va dans le précipice. (De Juss.) Mais *tirez* cette porte avant qu'on vous le dise. (Mol.) Un jour je *tirai* à part le maître à danser, qui venait montrer au logis, et lui demandai si ses leçons lui étaient bien payées. (Le Sage.) Cet instant fut court, et pendant ce peu de mots, Gondi n'avait cessé de les *tirer* par leur manteau. (De Vigny.) Le janissaire m'accompagna, *tirant* les chevaux par la bride. (Chateaub.)

— Absol. Bœuf, cheval qui tire bien, qui ne tire pas, qui refuse à tirer. Passer ainsi la vie à chamailler, c'est peser sur le collier sans relâche, comme les malheureux chevaux de la remonte des fleuves, qui ne reposent pas, même quand ils s'arrêtent, et qui *tirent* toujours, quoiqu'ils cessent de marcher. (Beaumarch.)

— Fig. et fam. *On aura bien à tirer dans cette affaire*. On aura beaucoup de peine à la faire réussir. On dit dans un sens analogue, *Il a encore bien à tirer pour en venir là*. Il a encore beaucoup à étudier, à travailler, il a encore beaucoup de choses à faire avant de parvenir à son but.

— *Tirer un criminel à quatre chevaux*. L'attacher par les pieds et par les mains à quatre chevaux qui tirent chacun d'un côté, et le démembrent.

— Fig. et fam. *Tirer quelqu'un à quatre*. Lui faire de grandes instances pour le décider à quelque chose. Il a fallu le tirer à quatre pour le marier.

— Prov. et fig. *Tirer le diable par la queue*. Avoir beaucoup de peine à subsister. J'affectai de paraître fort mal dans mes affaires, et je lui repondis que je *tirais* toujours le diable par la queue. (Le Sage.)

— Fig. et fam. *Se faire tirer l'oreille*. Avoir de la peine à consentir à une chose. Allons, monsieur, faites les choses galamment, et sans vous faire *tirer* l'oreille. (Mol.)

— *Tirer le verrou*. Fermer une porte au verrou.

— Fig. et fam. *Tirer la couverture à soi, de son côté*. Chercher, dans une affaire, à s'emparer de profits, d'avantages qui doivent être partagés avec d'autres. On dit aussi, *tirer tout à soi*.

— Prov. et fig. *Après lui il faut tirer l'échelle*. Se dit d'un homme si habile en quelque chose, que personne ne peut faire mieux.

— Prov., fig. et pop. *Tirer ses chausses, tirer ses guêtres*. S'en aller, s'enfuir. || On dit plus ordinairement aujourd'hui, *tirer ses guêtres*.

— Oter, faire sortir d'un lieu, d'une chose. Tirer un cheval de l'écurie. Tirer du charbon de la mine, du marbre de la carrière. Tirer un œil de la tête. Tirer une épine de son doigt. Tirer une bague du doigt de quelqu'un. Tirer de l'argent de son secrétaire, de sa bourse, de sa poche. Tirer de l'eau d'un puits, du vin d'un tonneau. Tirer son épée du fourreau. Je *tirai* mon cheval de l'écurie sans même qu'il parût s'en apercevoir. (Le Sage.) Il *tira* de sa bourse trente pistoles qu'il étala sur la table. (Id.) Son Excellence *tira* de sa poche une bourse pleine de pistoles d'Espagne et en fit présent à la soubrette. (Id.) En parlant de cette sorte, elle *tira* de son doigt ma bague, et me la donna. (Id.) Il *tira* son épée, s'avança vers l'esprit, et lui en déchargea du plat sur la tête un assez rude coup. (Id.) En attendant que l'on *tirât* les pâtes du four, je m'occupai l'esprit de ma cruelle aventure. (Id.)

— Fig. Après que Dieu eut *tiré* du néant le ciel, la terre et la mer. (Le Maistre de Sacy.) Grand Dieu, ce n'est pas en *tirant* du néant toutes les créatures, que la grandeur de votre nom a paru le plus admirable sur la terre. (Mass.) Je ne dois *tirer* ce que je dis que du sein de la vérité. (Fléch.) Le christianisme a *tiré* du fond du sépulcre toutes les moralités qu'il renferme. (Chateaub.)

> Des ombres du néant il a *tiré* le monde,
> Lui seul de l'univers est le maître et l'appui.
> (A. MARTIN.)

— *Tirer du vin au clair*. Le mettre en bouteilles quand il a bien reposé.

— Fig. et fam. *Tirer au clair une affaire, un fait, une difficulté*. S'en rendre compte, l'éclaircir.

— *Tirer l'épée contre quelqu'un*. Se battre contre lui. Il a osé tirer l'épée contre son meilleur ami. || *Faire tirer l'épée à quelqu'un*. L'obliger à se battre.

— Fig. *Tirer l'épée contre son souverain, contre son prince*. Se révolter contre lui.

— *Tirer du sang*. Saigner. Alors Sangrado m'envoya chercher un chirurgien qu'il me nomma, et fit *tirer* à mon maître six bonnes palettes de sang. (Le Sage.) J'ai apporté mes rasoirs et mes lancettes; souhaitez-vous que je vous rase ou vous *tire* du sang? (Gall.)

— *Tirer une vache*. La traire.

— *Tirer des sons d'un instrument*. Lui faire rendre des sons. Je suspendis mon hautbois aux branches de ce chêne antique, attestant les cieux que je n'en *tirerais* aucun son, jusqu'au jour fortuné où je viendrais à ton temple, t'offrir solennellement le tribut de mes chants. (Reyrac.)

— *Tirer du feu d'un caillou*. Faire jaillir du feu d'un caillou, en le frappant.

— *Tirer des larmes des yeux de quelqu'un*. Le faire pleurer. Ce discours tira des larmes des yeux de tout le monde. Taisons-nous: ce n'est pas des larmes que je veux *tirer* de vos yeux. (Boss.) Pour me *tirer* des pleurs, il faut que vous pleuriez. (Boil.)

— *On ne saurait tirer raison de cet homme*. On ne peut obtenir de lui qu'il fasse ce qu'il doit.

— *Tirer raison, tirer satisfaction d'une injure, d'une offense*. Faire réparer l'injure, l'offense qu'on a reçue.

— *Tirer les bas, les bottes à quelqu'un*. Les lui ôter des jambes.

— *Tirer la langue*. Avancer la langue hors de la bouche.

— Fig. et fam. *Tirer pied ou aile d'une chose*. V. PIED. || *Tirer une plume de l'aile à quelqu'un*. Attraper quelque chose à quelqu'un. Autre plume qu'on me *tira* de l'aile. (Le Sage.)

— Prov. et fig. *Faire tirer la langue à quelqu'un; lui faire tirer la langue d'un pied de long*. Le priver du nécessaire; le faire languir dans l'attente de quelque assistance, de quelque secours. || *Tirer à quelqu'un les vers du nez*. Lui faire dire ce qu'on veut savoir, en le questionnant adroitement. Nenni; vous avez envie de me *tirer* les vers du nez. (Mol.) Là, pour gagner ma confiance, ou plutôt pour me *tirer* les vers du nez, il commença par me plaindre. (Le Sage.) || *Tirer à quelqu'un une épine du pied*. Le délivrer d'un grand embarras. || *Tirer son épingle du jeu*. Se dégager adroitement d'une mauvaise affaire. Parmi mes confrères, que je vois se mêler de petits commerces, je sais *tirer* adroitement mon épingle du jeu, et me démêler prudemment de toutes les galanteries qui sentent tant soi peu l'échelle. (Mol.) || Signifie encore, Retirer à temps les avances qu'on a faites dans une entreprise qui tourne mal. || *Tirer les marrons du feu avec la patte du chat*. Faire faire par un autre quelque chose de périlleux, pour en tirer soi-même le profit. || *Tirer d'un sac deux moutures*. Prendre double part, faire double profit dans une même affaire.

— Signifie aussi Faire sortir quelqu'un d'un endroit; l'éloigner d'une chose. Tirer une personne d'un ruisseau, du bourbier où elle est tombée. Tirer un homme d'une prison pour le mettre dans une autre. On ne saurait le tirer de son jardin, de ses livres. Ceux qui admirent l'homme puissant voudraient être à sa place; ceux qui le craignent voudraient l'en *tirer*. (Fléch.) Jeux, conversations, spectacles, rien ne *tira* madame la dauphine de sa solitude. (Id.)

> Vous voyez, ai-je dit, les secrets de mon cœur,
> Ma vie est dans les camps dont vous m'avez *tiré*.
> (VOLT.)

— Fig. *On ne peut le tirer de là*. Se dit en parlant d'un homme qui se tient attaché constamment à la même idée, qui répond toujours la même chose.

— Fig. *Tirer quelqu'un d'un mauvais pas*. Le dégager d'une affaire difficile, embarrassante, fâcheuse.

— Fig. *Tirer quelqu'un de la boue, de la poussière*. Le faire sortir d'un état bas, abject, misérable. || On dit de même, *Tirer de l'obscurité, de la pauvreté, de la médiocrité*. La Providence *tira* saint François de Paule de son obscurité, pour le faire paraître dans la plus éclatante partie du monde. (Fléch.) Il est plus facile d'élever au plus haut degré de puissance une nation barbare, que de *tirer* de la médiocrité une nation policée. (Dider.)

— Particulièrement, Délivrer, dégager quelqu'un. Tirer quelqu'un de prison, le tirer de captivité. Tirer son ami de peine, de souci, d'inquiétude, d'embarras, le tirer d'un péril, d'un danger. Tirer un homme d'erreur. Ne saurais-tu trouver quelque moyen pour me *tirer* de peine? (Mol.) Ce que j'en dis n'est qu'entre nous, et j'aurais souhaité de pouvoir un peu vous *tirer* de l'erreur où vous êtes. (Id.) Je vous aurais *tiré* d'affaire avant qu'il fût peu. (Id.) Une belle nuit, il la *tira* d'esclavage, et disparut avec elle de la Vera-Cruz. (Le Sage.) Je prétends vous *tirer* de la mauvaise situation où vous êtes. (Id.) Vous me *tirez* d'une erreur que j'aurais peut-être conservée longtemps. (Id.) Eh bien! dit son Eminence en me voyant arriver, voici Guzman qui va nous *tirer* d'embarras. (Id.)

> Aux soupçons toutefois si votre âme est livrée,
> Dans le séjour affreux dont vous m'avez *tirée*,
> Renvoyez-moi traîner le reste de mes jours. (PIRON.)

— Signifie encore, Etendre, allonger. Tirer une corde. Tirer une courroie. Un [illegible] ne peut le casser en le *tirant* avec les mains, quoiqu'il soit élastique et [illegible]. Je montai au premier étage, et je *tirai* le cordon de la sonnette. (P. de Musset.)

— *Tirer le cordon*. Se dit en parlant de l'action du portier qui tire le cordon placé dans sa loge, pour ouvrir la porte extérieure de la maison. Le concierge, le portier a refusé de me tirer le cordon. Voyez avec quelle promptitude il *tire* le cordon, avec quelle précipitation les valets vous ouvrent la porte. (Arnault.) || Fig. et fam. *Tirer le cordon*. Etre portier. Dans sa vieillesse, il en est réduit à tirer le cordon.

— *Tirer l'or, l'argent*. Les étendre, les réduire en fils déliés, pour s'en servir ensuite à divers usages.

— *Tirer à poil une étoffe*. En faire sortir, en faire paraître le poil avec la carde.

— Fig. et fam. *Tirer le poil à quelqu'un*. Lui soutirer de l'argent par force ou par adresse.

— *Tirer la laine*. S'est dit pour Voler les manteaux.

— *Tirer bien ses bas*. Les étendre bien sur la jambe, de manière à ce qu'ils ne fassent aucuns plis.

— *Tirer les rideaux*. Ouvrir ou fermer les rideaux. Je *tirai* les rideaux de mon lit, ne pouvant croire les paroles qui frappaient mes oreilles. (Le Sage.) || Fig. *Tirer le rideau sur une chose*, ou absol. *Tirer le rideau*. Ne plus parler, ne plus s'occuper de quelque chose de désagréable. Gonzalès, reprit-elle d'un air sérieux, *tirons* le rideau sur la conduite que vous m'avez vue tenir. (Le Sage.)

— Fig. *Tirer un voile sur quelque chose*. Le passer sous silence. Tirer un voile sur les défauts d'autrui. Tirer un voile sur le passé. Je laisse ses belles actions sous les voiles qu'elle avait *tirés* pour les couvrir. (Fléch.)

— Fig. *Tirer une affaire en longueur*. En éloigner autant que possible la conclusion. Il ne tire ce mariage en longueur que pour trouver une occasion de le rompre.

— Pop. *Tirer sa révérence à quelqu'un*. Le saluer. Il est venu me tirer sa révérence. || Fig. et fam. S'en aller. Je lui ai dit franchement ce que j'en pensais, et je lui ai tiré ma révérence. || S'emploie encore pour exprimer un refus. Cela ne me convient nullement, et je vous tire ma révérence.

— Prov. et fig. *Tirer la courroie*, ou absol. *Tirer*. Étendre les profits [illegible], en employer beaucoup d'économie pour soutenir une dépense jusqu'à telle époque. Il m'a fallu bien tirer la courroie pour attraper la fin du mois.

— Prov. et fig. *Tirer la quintessence de tout*. Pénétrer jusqu'au fond d'une affaire, et en retirer tout l'avantage, tout le profit qu'elle peut offrir. || *Il tirerait de l'huile d'un mur*. Se dit d'un homme qui sait tirer profit de tout. || On dit de même d'un avare, qu'*on tirerait plutôt de l'huile d'un mur que de l'argent de lui*.

— Fig. Puiser, emprunter. Tirer un mot du grec, du latin. Tirer un passage de l'Écriture. Tirer des maximes, des sentences des anciens. Tirer une décision des meilleurs casuistes. Tirer de l'histoire de France le sujet d'une tragédie, d'un roman. Cette ville tire son nom [illegible]. Je regarde un alphabet comme un monument incontestable du pays dont une nation a tiré ses premières connaissances. (Volt.) Il passe sa vie sur les palmiers, et c'est de là qu'il a *tiré* son nom. (Buff.)

— Inférer, conclure. Tirer un argument, une conséquence, une conclusion. Tirer telle conjecture de tel fait. Tirer un bon, un mauvais augure, un heureux, un fâcheux présage de quelque chose. Rassemblez ces maximes pour en *tirer* cette conclusion où vous tendez [illegible] tuer dans la pratique pour de simples médisances. (Pasc.) De cette conformité d'application on *tire* une puissante conjecture d'une conformité d'idée, mais cela n'est pas absolument convaincant. (Id.) A ces derniers mots, don Juan laissa éclater une agréable surprise, dont je *tirai* un augure favorable. (Le Sage.) Le retour imprévu d'un frère, et d'un frère [illegible], ne présenta pas à mon esprit une image riante; j'en *tirai* un très mauvais augure. (Id.) Les hommes intelligents n'ont besoin que de prendre une notion exacte des choses pour en *tirer* des conséquences exactes. (Ch. Nod.)

— *Tirer l'horoscope d'une personne*. Faire l'horoscope d'une personne selon les principes de l'astrologie judiciaire. Aussitôt je *tirai* son horoscope, et je le trouvai le plus heureux du monde. (Gall.) || *Tirer les cartes à quelqu'un*. Lui prédire sa destinée d'après l'arrangement fortuit des cartes que l'on consulte. Il a eu la faiblesse de se faire tirer les cartes.

— Tracer. Tirer une ligne, un plan sur le papier. Tirer le plan d'une maison. Tirer une raie sur le mur. Tirer une allée au cordeau.

— *Tirer en ligne de compte*. Comprendre dans un compte. On dit plus souvent, *Mettre en ligne de compte*.

— *Tirer quelqu'un*. Faire le portrait de quelqu'un, soit en peinture, soit en sculpture. Se faire tirer par un très-bon peintre. On l'a tiré en plâtre. Vous m'avez tiré au naturel. Cette acception a vieilli.

— Imprimer, reproduire par une impression quelconque. Tirer une feuille, la première feuille d'un ouvrage. Tirer un livre à tant d'exemplaires. Donner le bon à tirer. Tirer des estampes. Tirer des lithographies.

— *Tirer copie.* Copier. Tirer copie d'un acte, d'une lettre. Tirer copie d'un tableau, d'un dessin.

— *Tirer*, en parlant des armes de trait et des armes à feu, signifie Les faire partir. Tirer des flèches. Tirer le pistolet. Tirer son fusil en l'air. Tirer le canon. Tirer un coup de pistolet, un coup de fusil, un coup de carabine, un coup de canon. *Tire* les trois flèches contre la statue : le cavalier tombera dans la mer, et le cheval de ton côté. (Gall.) Pour *tirer* un coup de pistolet à la figure de ce géant, il a bien fallu me pencher en avant et m'élever sur l'étrier. (De Vigny.) Nous y trouvâmes huit ou dix villageois, qui, s'étant assemblés là, *tiraient* et déroulaient leurs armes à feu pour célébrer mon arrivée. (Le Sage.) || On dit de même, Tirer des pétards, des fusées. Tirer un feu d'artifice.

— ***Tirer un oiseau, tirer un lièvre, une perdrix***, etc. Tirer sur un oiseau, sur un lièvre, etc.

— Fig. et fam. *Pour lui parler, il faut le tirer au vol, le tirer en volant.* Se dit d'un homme à qui il est difficile de parler, parce qu'il passe toujours précipitamment, parce qu'il s'échappe.

— Prov. et fig. *Tirer sa poudre aux moineaux.* Employer pour des bagatelles son argent, son crédit, ses amis, dont on aurait pu se servir plus utilement.

— Prendre au sort, au hasard. Tirer les numéros d'une loterie. Tirer un bon, un mauvais billet. Tirer au sort les noms de ceux qui doivent concourir. Après avoir fait ces deux partages, j'engageai ces deux dames à les *tirer* au sort. (B. de St-P.) Les quatre brigands faisaient voir une égale envie de posséder la dame qui était tombée entre leurs mains, et ils parlaient de la *tirer* au sort. (Le Sage.)

— *Tirer une loterie.* Tirer les numéros, les billets d'une loterie, pour savoir à qui les lots seront donnés.

— *Tirer le gâteau des Rois*, ou simplement, *Tirer les Rois.* Distribuer les parts du gâteau pour voir à qui écherra la fève.

— Arithm. *Tirer la racine carrée, la racine cubique d'un nombre.* Trouver, par le calcul, la racine carrée, la racine cubique de ce nombre.

— Fig. Recueillir, recevoir, obtenir. Tirer de l'avantage, du profit. Tirer dix mille francs par an d'une terre, d'une maison. Tirer de grands services d'un homme. Tirer beaucoup d'instruction de ses lectures. Ce livre tire un grand mérite des circonstances. On peut *tirer* de très-grands avantages du malheur. (Volt.) C'est peu de reconnaître l'importance de bien mourir, si l'on n'en *tire* des motifs pour bien vivre. (Fléch.) L'âme chrétienne *tire* sa force et sa consolation de la nourriture céleste qu'elle reçoit à l'autel. (Id.) Plus un arbre a de chevelu, plus il *tire* de nourriture. (B. de St-P.) Justement, répondit Bernardina, je suis cette méthode, et j'en *tire* un grand profit. (Le Sage.) J'ai l'autre côté, en tous cas, d'où je suis assurée de *tirer* bonne récompense. (Mol.) Le méchant *tire* avantage de la probité du juste et de sa propre injustice. (J.-J. Rouss.)

— *Tirer de l'argent de quelqu'un.* Se faire donner de l'argent par quelqu'un à force de ruses ou de sollicitations. Voilà deux cents pistoles que j'ai *tirées* de votre père. (Mol.) Il me *tire* cinq cents écus contre toute sorte de droit. (Id.)

— *Tirer quelque grâce de quelqu'un.* En obtenir quelque grâce par adresse ou par instance.

— *Tirer promesse, tirer parole de quelqu'un.* Faire en sorte qu'il fasse telle promesse, qu'il engage sa parole.

— *On ne peut tirer un mot de lui, on ne peut rien tirer de lui.* Se dit en parlant d'un homme qui s'obstine à ne pas répondre sur une chose. Il ne fut pas possible à sa mère de *tirer* de lui la moindre parole. (Gall.) || On dit aussi *tirer la vérité*, en parlant d'un accusé qui ne veut rien avouer.

> ... Et de son cœur d'un vain espoir flatté,
> Par un mensonge adroit *tirons* la vérité. (Rac.)

— *Tirer vengeance, tirer une vengeance.* Se venger. Pour moi, je ne la reverrai de ma vie ; c'est la seule vengeance que j'en dois *tirer*. (Le Sage.)

— ***Tirer parti de quelqu'un, de quelque chose.*** En tirer des services, de l'avantage. Savoir tirer parti des hommes. Tirer parti des circonstances. Tirer parti de tout. Il est incroyable quel parti ils ont *tiré* d'une infinité de productions que nous laissons perdre. (B. de St-P.) Il avait *tiré* parti des lieux les plus raboteux. (Id.)

— ***Tirer vanité, tirer gloire d'une chose.*** S'en faire vanité, s'en faire gloire. *Tirer* vanité de son rang, c'est annoncer que l'on est au-dessous. (Mar. Leckzinska.) La maison de France, à qui les plus puissantes maisons peuvent bien céder sans envie, puisqu'elles tâchent de *tirer* leur gloire de cette source. (Boss.) Il *tira* de son crime une gloire nouvelle. (Rac.) Ne rougissez-vous pas de mériter si peu votre naissance ? Êtes-vous en droit, dites-moi, d'en *tirer* quelque vanité ? (Mol.)

— ***Tirer avantage d'une chose.*** La tourner, l'interpréter à son avantage.

— ***Tirer son origine, tirer sa source de.*** Descendre, tenir son origine de. Tirer son origine de telle famille. Le Tibre tire sa source des Apennins. Les Français *tirent* leur origine d'une nation barbare. (Volt.) Cette observation est conforme aux idées qu'on doit avoir de la quantité des eaux souterraines, qui, ne *tirant* pas leur origine des eaux pluviales, sont d'autant plus abondantes qu'elles ont moins d'épaisseur de terre à traverser. (Buff.)

— *Tirer des marchandises, les denrées*, etc., *d'un pays, d'une province, d'une ville.* Les faire venir de ce pays, de cette province, etc. Tirer ses vins de la Bourgogne. Tirer des étoffes de Nîmes, de Rouen. Les Romains tiraient leur blé de la Sicile.

— *Tirer* signifie aussi Extraire par distillation ou autrement. Tirer de l'eau-de-vie de la pomme de terre. Tirer de l'huile à froid. Tirer le suc des herbes, le jus des viandes. Les anciens *tiraient* du poisson deux assaisonnements de haut goût. (Brill.-Sav.) Plusieurs auteurs célèbres, et entre autres Becher et Lancelot, ont écrit qu'ils avaient *tiré* du mercure de l'antimoine. (F. Deleuze.)

— Comm. et financ. *Tirer une lettre de change.* Signer une sorte d'effet de commerce par lequel on engage un correspondant à payer au porteur la somme énoncée. Tirer une lettre sur quelqu'un, ou simplement, Tirer sur quelqu'un. || *Tirer par seconde de change, la première ne l'étant.* Faire la copie d'une première lettre de change qui a été envoyée à l'acceptation, et qui reste entre les mains d'un tiers à la disposition du porteur de la seconde.

— Escr. *Tirer des armes.* Faire des armes. On dit aussi absol., *Tirer.* V. au neutre.

— *Tirer une estocade, tirer un coup d'estocade.* Porter un coup d'estocade, en faisant des armes ou en se battant. || Fig. et fam. *Tirer l'estocade, une estocade à quelqu'un.* Lui demander de l'argent à emprunter, sans avoir l'intention de le lui rendre. Cette phrase a vieilli, tant au propre qu'au figuré.

— Jeux. *Tirer tout.* Faire la vole.

— Mar. *Navire qui tire tant de mètres d'eau.* Qui enfonce dans l'eau de tant de mètres. V. TIRANT.

— Techn. *Tirer le cierge.* Le fabriquer à la main. || *Tirer l'épingle.* Faire passer le laiton par la filière. || *Tirer au sec.* Faire sécher une confiture. || *Tirer une étoffe à la perche.* La tirer à poil ; en faire sortir, paraître le poil.

— TIRER. v. n. S'emploie dans quelques-uns des sens de l'actif.

— *Cette corde tire.* Elle est tendue extrêmement ferme.

— *Cette affaire, cette maladie tire en longueur.* Elle se prolonge ; on ne peut en fixer la conclusion, la fin.

— Fig. *Cela tire à conséquence.* Se dit d'une chose dont on pourrait s'autoriser, se prévaloir à l'avenir pour quelque chose de pareil. Cette grâce, cette demande pourrait tirer à conséquence. On lui a donné cette permission, mais sans que cela doive, que cela puisse tirer à conséquence, ou absol., Sans que cela tire à conséquence.

— Il signifie particulièrement, Faire usage d'une arme de trait ou d'une arme à feu. Tirer de l'arc, de l'arbalète. Tirer de l'arquebuse. Tirer à la cible. Tirer à balle. Tirer à poudre. Tirer en l'air. Tirer juste. Tirer à coup sûr. Tirer à ricochets, à boulets rouges, à coups perdus. Tirer sur quelqu'un. Tirer aux moineaux, aux perdrix. Il ne cessa de *tirer* du canon de trois minutes en trois minutes. (B. de St-P.) Il leur défendit à tous deux de *tirer* sans l'avoir auparavant averti de ce qu'ils auraient remarqué. (Le Sage.) Nous nous rendîmes maîtres de leurs armes avant qu'ils nous découvrissent, puis, *tirant* sur eux à bout portant, nous les étendîmes tous sur la place. (Id.)

— *Tirer au vol.* Tirer sur un oiseau lorsqu'il vole.

— *Tirer à l'oiseau.* S'exercer à abattre d'un coup de fusil ou d'un coup de flèche, un oiseau de bois placé au haut d'une perche.

— Fig. et fam. *Tirer sur quelqu'un.* Médire de quelqu'un, en dire du mal. || *Tirer à cartouche, à boulets rouges sur quelqu'un.* En dire les choses les plus offensantes. || *Tirer sur quelqu'un à bout portant.* Lui dire en face des choses dures, mortifiantes ; le railler impitoyablement. || Ces expressions s'emploient quelquefois en parlant de plaisanteries inoffensives. *Tenez-vous bien, je vais tirer sur vous, je vais tirer à boulets rouges sur vous.*

— Prov. et fig. *Vous tirez sur vos troupes, sur vos gens.* Vous attaquez vos amis, ceux qui sont dans vos intérêts.

— Se dit aussi des armes à feu qui partent, qui détonnent. Un fusil qui tire juste. Le canon n'a pas cessé de tirer. Prenez garde que votre arme ne vienne à tirer.

— Se dit aussi des choses qu'on remet à la décision du sort. Tirer au sort. Faire tirer quelqu'un au doigt mouillé, à la courte paille, au billet.

> Tenez donc, voici deux bûchettes,
> Accommodez-vous, ou *tirez.* (La Fontaine.)

— Fig. et fam. *Tirer au bâton, tirer au court bâton avec quelqu'un.* Contester avec lui d'égal à égal. Il ne vous sied pas de tirer au court bâton avec lui. Peu usité.

— Il signifie encore, Aller, s'acheminer. *Tirez* de cette part, et vous, *tirez* de l'autre. (Mol.) Et vous, *tirez* de ce côté, voilà votre père qui vient droit ici. (Dancourt.) A trente pas de là, en *tirant* vers le nord, est un olivier au pied duquel le souverain arbitre prédit le jugement universel. (Chateaub.)

— *Tirer de long, tirer de large.* S'esquiver, s'enfuir.

> Le vilain retourne la tête,
> La colombe l'entend, part et *tire de long.* (La Font.)

— Fig. et fam. *Tirer de long.* Traîner en longueur ; apporter des délais dans une affaire.

— *Tirer à sa fin.* Être près de finir, d'être terminé. Cette maladie tire à sa fin, son ouvrage tire à sa fin. Le tonneau tire à sa fin, il en faut un autre.

— *Ce malade tire à sa fin, tire à la fin.* S'approche de la mort.

— *Tirer sur.* Avoir quelque rapport, quelque ressemblance. Se dit surtout en parlant des couleurs. Une pierre qui tire sur le violet, sur le vert. Ces taches et ces bandes sont sur un fond d'un blanc sale et roussâtre, et *tirant* plus ou moins sur le gris. (Buff.) Ceux qui *tiraient* sur le jaune étaient des saphirs, et ainsi des autres. (Gall.)

> Un homme de moyen âge
> Et *tirant* sur le grison,
> Jugea qu'il était saison
> De songer au mariage. (La Fontaine.)

— Chass. *Tirer au juger.* Faire feu sur le gibier sans le voir, mais en jugeant par certains indices la place qu'il occupe.

— Faucon. *Faire tirer l'oiseau.* Le faire becqueter en le paissant, et surtout en lui donnant un pât nerveux pour exciter son appétit.

— Jeu. *Tirer à qui fera.* A qui commencera, à qui donnera les cartes.

— Escr. *Tirer des armes*, ou simplement *tirer.* Faire des armes. Tirer de tierce, de quarte. Tirer en tierce, en quarte. Il tire très-bien. Et moi je leur soutiens à tous deux que la science de *tirer* des armes est la plus belle et la plus nécessaire de toutes les sciences. (Mol.)

— *Tirer sur le temps.* Tirer au moment où l'adversaire se prépare à tirer lui-même. || *Tirer la main plate.* Enlever la main avec les ongles en l'air. || *Tirer au mur, à la muraille.* Pousser de tierce et de quarte à quelqu'un qui ne fait que parer. || *Tirer dans le fer.* Tirer dans le côté où l'adversaire est couvert. || *Tirer en avant.* Tirer sans opposition, pour faire gagner la pointe au corps, indépendamment de la parade. || *Tirer des feintes.* Faire des mouvements simulés, pour tromper son adversaire. || *Tirer dans les armes.* Allonger un coup d'épée entre les bras de son adversaire, ou, ce qui est la même chose, du côté gauche de son épée. || *Tirer hors les armes.* Allonger un coup d'épée hors des bras de son adversaire, ou, ce qui revient au même, du côté droit de son épée. || *Tirer sur les armes.* Porter une botte à son adversaire, dehors ou dans les armes, en faisant passer la lame de l'épée par-dessus son bras. || *Tirer sous les armes.* Porter une botte à son adversaire, dehors et dans les armes, en faisant passer la lame de l'épée par-dessous son bras.

— Fig. et fam. *Tirer sur le temps.* Saisir prestement l'occasion de faire ou de dire quelque chose.

— Manég. *Tirer à la main.* Se dit d'un cheval qui résiste à l'action de la bride.

— Anc. mar. *Tirer à la mer.* Prendre le large. || *Tirer.* Ramer. || *Tire avant !* Commandement qu'on adresse aux rameurs, pour qu'ils nagent avec plus de vigueur.

— Véner. *Tirez, tirez chiens.* Cri dont on se sert pour faire suivre les chiens, quand on les appelle. || *Tirer de long.* Se dit de la bête qui va sans s'arrêter. || *Tirer sur le trait.* Se dit en parlant du limier qui a trouvé la voie et veut avancer.

— SE TIRER. v. pron. Sortir, se dégager de. Vous ne vous *tirerez* jamais de ce mauvais chemin. (Acad.) Je reculai aussitôt, pour me *tirer* de là en regagnant la porte, mais elle n'était plus ouverte. (Le Sage.)

— Fig. Se tirer d'esclavage. Se tirer d'intrigue, d'embarras. Se tirer d'affaire. Se tirer de la misère. On savait très-bien que je me *tirerais* d'affaire. (J.-J. Rouss.) Je me *tirai* de ce mauvais pas plus galamment peut-être que ne l'aurait fait à ma place un véritable neveu de l'ambassadeur d'Espagne. (Le Sage.) Quand ce drôle m'eut quitté, je m'applaudis de m'être si bien *tiré* de cette scène. (Id.) L'espérance de se *tirer* de la pauvreté désarma le pêcheur. (Gall.)

— Absol. *S'en tirer, s'en bien tirer.* Sortir heureusement d'une maladie, d'une difficulté, d'une affaire fâcheuse. Le respect que je dois à la vérité m'oblige d'assurer que nous nous en *tirâmes* fort bien. (Brill.-Sav.) Je me souvins alors de l'embarras où je m'étais trouvé avec le duc de Lerme en pareil cas, et de quelle façon je m'en étais *tiré.* (Le Sage.) || Dans le sens contraire, S'en tirer fort mal. Il ne s'en tirera jamais. Le cousin ayant au contraire l'air moqueur et narquois, comme s'il eût été sûr que je ne m'en *tirerais* pas. (Brill.-Sav.)

— *Se tirer du pair, se tirer de pair.* S'élever au-dessus de ses égaux.

TIRE-RACINE. s. m. Chirurg. Instrument de dentiste, fendu en pied de biche à son extrémité. || Pl., des *tire-racines.*

TIRERIE. s. f. Techn. Atelier où l'on étire le fil de fer.

TIRE-SÈVE. s. m. Agric. et hortic. Branche garnie de boutons. || Pl., des *tire-sève.*

TIRÉSIAS. (pr. *ti-re-zi-ass*). Temps hér. Célèbre augure thébain, fils d'Evérès et de la nymphe Chariclo. Il avait été femme pendant sept ans. Une discussion s'étant élevée entre Junon et Jupiter sur les avantages de l'homme et de la femme, Tirésias fut pris pour arbitre et se prononça en faveur de Jupiter : Junon le punit en lui ôtant la vue. Minerve lui donna en échange le don de prévoir l'avenir. Après sa mort, les Thébains l'adorèrent comme un dieu.

TIRÉSIAS. s. m. Bot. Genre de conferves de la famille des hydrophyces. Il vit dans les eaux douces.

TIRE-SOU. s. m. Se dit pop. d'un receveur d'impôts, d'un usurier. || Pl., des *tire-sous.*

— Importun qui demande sans cesse de l'argent. || L'homme qui s'attache à des gains petits et sordides.

— Jeux. V. TIRE-TESTON.

TIRET. s. m. Petit trait horizontal que l'on nomme plus ordinairement, *trait d'union.* V. TRAIT.

— Typogr. V. DIVISION. || Ligne qui indique un nouvel interlocuteur dans le dialogue, ou une suspension dans le discours. Quant à ce dernier emploi, le tiret remplace, dans quelques éditions modernes et surtout dans les livres anglais, les points de suspension.

— Constr. Pièce de bois qui sert d'arc-boutant dans un moulin.

TIRETAINE. s. f. Comm. Sorte de drap grossier moitié laine, moitié fil. Un habit de tiretaine.

TIRETANIER. s. m. Anc. fab. Ouvrier qui fait de la tiretaine.

TIRE-TERRE. s. m. Techn. Outil de carrier, pour enlever la terre qui retient les pierres. || Pl., des *tire-terre.*

TIRE-TESTON. s. m. Se dit de tout jeu de cartes où l'on convient que celui qui gagnera le coup tirera seulement une pièce de monnaie de la masse. Jouer au tire-teston, à tire-teston. On dit aussi *tire-sou.*

TIRE-TÊTE. s. m. Chir. Nom donné à divers instruments dont on se servait autrefois pour retirer la tête du fœtus mort. || Pl., des *tire-têtes.*

— Appareil orthopédique destiné à redresser le cou.

TIRETOIR. s. m. Chir. Instrument dont les dentistes se servent pour extraire les incisives et les racines de la mâchoire inférieure.

TIRETOIRE. s. f. Techn. Outil de tonnelier.

TIRETTE. s. f. Agric. Long sarment de vigne contourné.

— Techn. Plaque de fer qui sert à boucher le tuyau de la cheminée d'une distillerie. || Morceau de cuir dont on se sert pour remettre l'escarpin sur la forme.

TIREUR. s. m. (rad. *tirer*). Celui qui tire. Se dit de celui qui chasse au fusil. Un bon, un fort tireur. Un mauvais tireur. C'est un des plus habiles tireurs du pays.

— Chasseur qu'on entretient pour tuer du gibier. Il a un tireur, deux tireurs qui lui fournissent toute sorte de gibier. Pour l'aide de cuisine, poursuivit-il, c'est un ivrogne, et le portier un brutal dont nous n'avons pas besoin, non plus que du *tireur.* (Le Sage.)

— Se dit aussi des soldats envoyés pour faire feu sur l'ennemi. Disposer des tireurs sur une colline, sur la lisière d'un bois.

— *Tireur de laine.* Se disait autrefois d'un filou qui volait les manteaux pendant la nuit.

— Comm. et financ. *Tireur.* Celui qui tire une lettre de change sur quelqu'un. C'est au tireur à payer la somme portée sur la lettre de change protestée.

— *Tireur d'armes.* Celui dont la profession est de montrer à faire des armes. Tout beau ! monsieur le *tireur* d'armes, ne parlez de la danse qu'avec respect. (Mol.) Et un grand maître *tireur* d'armes, qui vient, avec ses battements de pieds, ébranler toute la maison. (Id.) Peu usité.

— Escrim. Absol. Celui qui fait des armes. Un bon, un médiocre, un mauvais tireur. || *Arrêter un tireur.* Prendre un coup d'arrêt sur une marche, avec opposition.

— Techn. Ouvrier épinglier. || Ouvrier qui applique le mordant sur les toiles peintes. || *Tireur d'or.* Celui qui réduit l'or en fils déliés.

TIREUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière, chargés de tirer les ficelles des sangles dans une manufacture d'étoffes.

— *Tireur de cartes, tireuse de cartes.* Celui, celle qui tire les cartes, qui prédit l'avenir d'après les diverses combinaisons des cartes à jouer.

TIRE-VEILLE. s. f. Mar. Corde garnie de nœuds et attachée en dehors d'un bâtiment pour aider à y monter. On dit quelquefois par corruption, *tire-vieille.*

— *Tire-veille de beaupré.* V. SAUVE-GARDE.

TIRE-VERGE. s. m. Techn. Outil du fabricant de bas. || Pl., des *tire-verges.*

TIRICA. s. m. Ornith. Nom spécifique d'un perroquet d'Amérique.

TIRIDATE. Nom de deux rois d'Arménie. TIRIDATE Ier, roi des Parthes, usurpa le trône sur Rhadamiste (62 de J.-C.), et après avoir lutté pendant quelques années contre son compétiteur et contre les Romains, finit par recevoir la couronne des mains de Néron. Mort en 73. || TIRIDATE II, dit le Grand, roi d'Arménie de 259 à 314, vainquit les Parthes, et se fit baptiser, après avoir été longtemps opposé au christianisme.

TIRIRI. s. m. (onomatopée qui exprime son cri). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de tyran.

TIRIT. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du mouchet et du proyer.

TIRITE. s. m. Bot. Palmier qui croît sur le bord des grands fleuves de l'Amérique méridionale.

TIRIX, ou **TIREX** s. m. Chronol. Premier mois de l'année des Cappadociens.

TIRLEMONT. Géogr. Ville de Belgique (Brabant mérid.), à 17 kil. S. E. de Louvain; 3,600 hab. Patrie de Bollandus.

— Hist. Cette place, jadis importante, fut prise et reprise, notamment en 1635, par les Français et les Hollandais; en 1792, par Dumouriez; en 1794 par Jourdan; incendiée en 1800; démantelée en 1804.

TIRMAH. s. m. Chronol. Quatrième mois de l'année des anciens Perses On dit aussi *Tourmah.*

TIRNAVA ou TERNAVA. Géogr. Ville de Turquie d'Europe (Roumélie), à 90 kil. S. E. de Nikopoli; 12,000 hab.

TIROIR. s.m. (rad. *tirer*). Sorte de petite caisse emboîtée dans une armoire, une table, un comptoir, une commode, etc., et qui se tire par le moyen d'une clé, d'un anneau ou d'un bouton. Le tiroir d'une table. Les tiroirs d'un bureau, d'une commode, d'un secrétaire, d'un chiffonnier. Mettre, serrer des papiers, du linge dans un tiroir. Ouvrir, fermer un tiroir. En achevant ces paroles, je tirai mes patentes d'un *tiroir* où je les tenais humblement cachées, et je les présentai au gentilhomme. (Le Sage.)

— Art milit. Se dit fig. et fam. du second rang d'une troupe formée sur trois rangs. Mettre les hommes de petite taille dans le tiroir.

— Fauconn. Paire d'ailes de chapon ou de poulet, ajustée sur un petit morceau d'étoffe rouge, que les fauconniers présentent à l'oiseau pour le faire revenir sur le poing.

— Littérat. *Pièce à tiroir.* Pièce de théâtre dont les scènes tiennent à une idée commune, mais sans être liées l'une à l'autre de manière à former une action.

— Technol. Cylindre de la machine à friser les étoffes. || Morceau de fer plat qui sert à fixer le canon sur le fût du fusil.

TIROLE. s. f. Pêch. Filet à très-petites mailles en trémail, ayant cinq ou six pieds en carré et monté sur une perche de douze pieds de long. On dit aussi *Treaule.*

TIRON. s. m. (du lat. *tiro, tironis*, apprenti). Antiq. rom. Jeune soldat, jeune Romain qui, à l'âge de dix-sept ans, venait de prendre la robe virile et d'être inscrit dans la milice.

— S'est dit anciennement pour Apprenti, commençant.

TIRON (Tullius Tiro). Affranchi et secrétaire de Cicéron. Il inventa, et selon d'autres ne fit que perfectionner, une espèce de tachygraphie dont les signes prirent le nom de *notes tironiennes*. V. TIRONIEN. Il avait composé une vie de Cicéron et un recueil de ses bons mots.

TIRONIEN, ENNE. adj. Ant. rom. Qui appartient à Tiron, affranchi de Cicéron. || *Note tironienne, caractère* ou *signe tironien.* Noms que l'on a donnés à des figures, à des assemblages de signes ou de caractères, qui représentent un ou plusieurs mots, et que l'on employait au lieu des caractères ordinaires, pour écrire avec plus de rapidité. On en attribue l'invention ou le perfectionnement à Tullius Tiron. V. TIRON. L'usage des notes tironiennes n'a cessé en France que vers le x^e siècle.

— Diplom. *Alphabet tironien.* Table alphabétique et explicative des notes tironiennes.

TIROT. s. m. S'est dit de la partie de la charrue à laquelle les chevaux sont attachés pour la tirer.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la raie bouclée.

TIROUER. s. m. Lieu où l'on donnait la question aux criminels. On écrivait aussi *Tirouère.*

TIROUNAL. s. m. Relat. Fête indienne pour la dédicace d'un temple.

TIRTHA. Myth. ind. Nom générique des lieux saints où les Hindous se rendent en pèlerinage. || Dans un sens particulier, Nom donné à de grands étangs, alimentés, autant que cela est possible, par les eaux du Gange: les dévots brahmanes s'y rendent processionnellement, à certaines époques de l'année, pour y faire leurs ablutions.

TIRTOIR. s. m. Techn. V. TIRETOIRE.

TIRYNTHE. Temps hér. Fils d'Argos et petit-fils de Jupiter, fondateur de la ville de Tirynthe.

— Géogr. anc. Ville de l'Argolide, entre Epidaure et Nauplie Hercule y fit souvent sa résidence.

TIRYNTHIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tirynthe. || Qui appartient à Tirynthe ou à ses habitants.

— Temps hér. *Tirynthien.* Surnom d'Hercule || *Tirynthienne.* Surnom d'Alcmène. || Epithète de Sagonte, ville fondée par Hercule.

TIS. s. m. Pêch. Synonyme de Moillade dans quelques endroits de la Provence. || Se dit encore d'une nappe de filet. On dit aussi *tisse.*

TISAGE. s. m. Techn. Action de chauffer le four dans une verrerie.

TISAMÈNE. Temps hér. Fils d'Oreste et d'Hermione, roi d'Argos et de Sparte: il fut chassé par les Héraclides, et périt en faisant la guerre aux Ioniens; plus tard, ses cendres furent rapportées à Sparte. || Fils de Thersandre et de Démonassa, et petit-fils de Polynice: il monta sur le trône de Thèbes. || Célèbre devin de Sparte, de la tribu des Iamides.

TISANDRE. Temps hér. Un des fils de Jason et de Médée. || Un des Grecs qui se cachèrent dans le cheval de Troie.

TISANE. s. f. (du gr. πτισάνη, orge mondé, la décoction d'orge étant la tisane ordinaire des anciens; rad. πτίσσω, piler). Eau dans laquelle on a fait bouillir, infuser, soit de l'orge, de la réglisse, de la guimauve, du chiendent, soit toute autre plante ou substance, pour en faire une boisson médicamenteuse. Tisane rafraîchissante. Tisane adoucissante. Se faire de la tisane. Boire de la tisane, un verre de tisane.

— *Tisane purgative.* Celle où l'on a mêlé quelque purgatif.

— *Tisane de Champagne.* Espèce de vin de Champagne plus léger que le vin de Champagne ordinaire.

TISANERIE. s. f. Lieu d'un hôpital où se font les tisanes. Fam. et peu usité.

TISARD. s. m. Techn. Ouverture par laquelle on met le combustible, dans un four à glace.

TISCHBIN (J. Henri). Peintre et élève de Vanloo, né en 1722, dans la Hesse, mort en 1789. Il a peint presque exclusivement la mythologie.

TISCHRI. s. m. Chronol. V. TISRI.

TISER. v. a. 1^{re} conj. Vieux mot qui signifiait Attiser, et fig. Animer, exciter.

— Techn Introduire du combustible dans un four de fusion.

TISENT. s. m. (rad. *tiser*). Techn. Ouvrier chargé de chauffer le four d'une verrerie.

TISIPHONE. (du gr. Τισιφόνη, fait de τίω, venger; φόνος, meurtre, *vengeresse du meurtre*). Myth. gr. Une des trois Furies.

TISOIR. s. m. Techn. Instrument pour attiser le feu d'un four de fusion.

TISON. s. m. (du lat *titio*). Reste d'une bûche, d'un morceau de bois dont une partie a été brûlée. Tison ardent, allumé. Tison éteint. Rapprocher, éloigner les tisons. Bientôt ils aperçurent leurs mères et Marie qui venaient au-devant d'eux avec des *tisons* flamboyants (B. de St-P.) Je remue un chenet ou je pousse un *tison.* (Le P. Ducerc.)

J'entre autant que je peux dans le commun système,
En remuant et tournant mes *tisons*
(Le P. Ducerc.)

— Fig. Un poète a dit d'une façon assez originale:

Deux vieux époux sont deux *tisons*
Qui ne brûlent plus, mais qui fument (Désaug.)

— Fam. *Garder les tisons, être toujours sur les tisons, avoir toujours le nez sur les tisons.* Se dit d'une personne qui est constamment auprès du feu. Vous avez deviné bien juste que, tandis que l'ardeur du soleil vous forçait encore quelquefois à chercher l'ombre, j'étais réduit à garder mes *tisons.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. *Cracher sur les tisons.* Se dit des vieilles gens qui sont toujours auprès du feu.

— Prov. et fig *Tison d'enfer.* Personne vicieuse, méchante, qui excite au mal par ses discours, par ses exemples. || *Tison de discorde.* Personne qui se plaît à semer la discorde, à exciter partout des dissensions. || Se dit encore d'une chose qui est une cause de discorde, une matière à contestation.

— Anc. mar. S'est dit pour la Quille d'un vaisseau.

TISONNÉ. part. pass. du v. n. Tisonner. Il est invariable.

TISONNÉ. adj. m. *Gris tisonné.* Se dit du poil d'un cheval parsemé de taches noires irrégulières, comme s'il eût été noirci dans ces endroits avec un tison. Cheval gris tisonné. On dit aussi *gris charbonné.*

TISONNER. v. n. 1^{re} conj. (pr. *ti-zo-né*; rad. *tison*). Remuer les tisons sans nécessité. S'amuser à tisonner. J'aime à *tisonner*, je l'avoue. (Le P. Ducerc.)

On ne peut pas toujours discourir, raisonner,
Et même en raisonnant l'on aime à *tisonner.*
(Le P. Ducerceau.)

TISONNEUR, EUSE. s. (rad. *tison*). Celui, celle qui aime à tisonner. Un grand tisonneur. Je suis donc *tisonneur*, et ne m'en cache guère. (Le P. Ducerc.)

Cependant je sais bien que tel tout bas en gronde
Et dit entre ses dents: Peste du *tisonneur!*
Je dis aussi tout bas: Peste du raisonneur.
(Le P. Ducerceau.)

TISONNIER. s. m. Techn. Outil de forgeron, de maréchal, pour attiser le feu, retirer le mâchefer.

TISRI. s. m. Chronol Premier mois de l'année civile des Hébreux, le septième de leur année sacrée. On écrit aussi *thisri*, et ce mois s'appelle encore *aïlanhim.*

TISSAGE. s. m. Action de tisser; ouvrage de celui qui tisse. Le tissage des draps. Un bon, un mauvais tissage.

TISSE. s. f. Pêch. V. TIS.

TISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Tisser. S'empl. adjectiv. Toile bien tissée.

TISSER. v. a. 1^{re} conj. (ét., V. TISTRE). Faire de la toile, des étoffes en croisant, en entrelaçant les fils qui doivent les composer. Tisser du lin, du coton, de la soie, de la laine. Tisser de la toile, du calicot, du taffetas, du drap. Plus loin, des peuples d'ouvriers reçoivent le coton des Indes, le filent, le *tissent*, et lui impriment les plus vives couleurs (A. Mart.) L'Inde à grands frais *tissut* ses vêtements. (Volt.)

— Il ne se dit point au fig. V. TISTRE.

— SE TISSER. v. pron. Être tissé. A Saint-Étienne, ces mêmes fils se *tissent* en rubans qui se déroulent sur toute la surface de l'Europe. (A. Mart.)

TISSERAND. s. m. (rad. *tisser*). Ouvrier qui tisse, qui fait de la toile. Le métier, la navette d'un tisserand. Commander de la toile au tisserand. On me montra, en cette ville, un jeune officier français qui exerçait la profession de *tisserand.* (Brill.-Sav.)

— Techn. *Tisserand en soie.* Celui qui fait des étoffes de soie. || *Tisserand en drap, tisserand drapant.* Celui qui fait des draps, des étoffes de laine. || *Tisserand futainier.* Celui qui fait des futaines. || *Tisserand en basin.* Celui qui fait des basins.

— *Tisserand* Hist. relig. Un des noms qu'on a donnés aux Albigeois.

TISSERAND s. m. Entom. Nom donné à l'acare qui produit en automne les filaments déliés appelés *fils de la Vierge, fils de Notre-Dame.*

— TISSERANDS. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des sylvains, tribu des anysodactyles, comprenant des oiseaux qui se distinguent par l'art avec lequel ils tissent, ils confectionnent leurs nids.

TISSERANDERIE. s. f. (rad. *tisserand*). Profession de ceux qui tissent ou qui vendent les ouvrages faits par les tisserands. Exercer la tisseranderie.

TISSERIN. s m Ornith. Genre de l'ordre des sylvains, famille des tisserands, dont on compte un grand nombre d'espèces. Le plus grand nombre habite l'Afrique et les Indes orientales. Ces oiseaux nichent au bout des bois, et se réunissent en troupes nombreuses.

TISSIÉROGRAPHIE s. f. (de *Tissier*, nom propre, et du gr. γράφω, j'écris). Gravure en relief sur pierre, nouvelle invention due à M. Tissier, qui lui a donné son nom. Les gravures typographiques sur pierre obtenues par les procédés chimiques de la tissiérographie ont l'avantage de reproduire identiquement l'originalité du dessin. Les pierres matrices se placent au milieu des caractères d'imprimerie, et remplissent les conditions des vignettes sur bois.

TISSOT (Simon-André), médecin distingué, né en 1728 à Grancy dans le pays de Vaud, mort en 1797, professa à Lausanne et à Pavie, et se fit un nom par ses cures et par ses ouvrages.

TISSU, UE part. pass. du v. Tistre. S'empl. adjectiv. Une étoffe bien tissue.

— Fig. Nos annales sont *tissues* de pertes et de plaisirs. (Boiste.) Tous mes jours sont tissus de regrets et d'alarmes. (Aignan.)

TISSU. s. m. (du lat. *textum*, supin du v. *texere*, tisser). Ouvrage de fils entrelacés, fait au métier. Un tissu d'or, de soie. Un tissu de cheveux. Voyez d'un tube lin quatre un tissu solide. (Tallert.) Les filles du Soleil, dans l'intérieur de leur palais, étaient occupées, les unes à filer, les autres à ourdir les précieux *tissus* de laine dont le pontife et le roi sont vêtus. (Marmont.)

— Se dit poétiq., en parlant de l'araignée.

Tout son ventre se gonfle, et, fileuse araignée
A l'aide de longs doigts qui lui servent de pieds,
Elle ourdit une toile en *tissus* déliés
(Desaintange.)

— On le dit aussi quelquefois en parlant des étoffes tissues. Les riches tissus de la Perse, de l'Inde. Et leur brûlant *tissu* frémit au gré des vents. (Del.)

Six nymphes aux pieds nus, à la démarche vive,
Sur un *tissu* de joncs ont servi le festin
(Desaintange.)

— Par extens., Tissure, texture. Le tissu de cette étoffe est beaucoup trop lâche. Elle avait renfermé ces semences dans une petite bourse dont le *tissu* était fort simple. (B. de St-P.)

— Fig., en littérat., Ordre, disposition, économie du style, des diverses parties d'un discours, d'un poème, ou de tout autre ouvrage d'esprit. Tissu lâche, inégal. Le tissu du style, de la diction. Le tissu de son discours est excellent. Il y a de belles scènes dans cette tragédie, mais le tissu ne vaut rien.

— Fig. encore, Suite, enchaînement de diverses choses. Un tissu de merveilles. Un tissu de bienfaits. Un tissu de mensonges, de calomnies, Un tissu de faussetés, d'absurdités. Sa vie est un tissu de belles actions. Ce roman est un tissu d'horreurs. La vie de saint Vincent de Paul fut un *tissu* de bonnes œuvres dont nous jouissons encore. (Maury.) Toute sa vie ne fut qu'un *tissu* d'actions les plus héroïques de la charité. (Chateaub.) Tous ses jours n'ont été qu'un *tissu* de bienfaits. (Ducis.) Non, désormais ma vie est un *tissu* d'horreurs. (Volt.)

Sous mes pas innocents que de pièges dressés,
Quel noir et long *tissu* de maux entrelacés
(Lebrun.)

— Anat. Se dit de diverses substances qui entrent dans la structure des organes, et qui, par leur entrelacement, en forment les éléments anatomiques. Tissu cellulaire, musculaire, fibreux, vasculaire. Le tissu de la chair. Le tissu de la peau. La fibre est ce qui compose le *tissu* de la chair, et ce qui se présente à l'œil après la cuisson. (Brill.-Sav.)

Le sang qui reflétait sa pourpre et son éclat
Colorait de sa peau le *tissu* délicat (Colard.)

— Bot. *Tissu* se dit aussi en parlant des différentes parties qui constituent les végétaux Tissu vasculaire, cellulaire. Le tissu du bois, de l'écorce Le tissu des feuilles, du calice, des corolles. Le tissu d'un fruit. Un *tissu* membraneux, cellulaire et continu, plus ou moins transparent, forme toute la substance des végétaux. (Massey.) Le bois est composé de longs filets fistuleux dans le tissu médullaire. (Id.) Les corolles ont un *tissu* lâche et des veines délicates (Id.)

— Techn *Tissu.* Espèce de corde plate, dont on fait des sangles pour les bêtes de somme.

TISSURE s. f. rad *tissu* Liaison de ce qui est tissu. Tissure ferme, serrée. Tissure lâche. La tissure de cette toile, de cette étoffe, est inégale.

— Fig., en littérat. *La tissure d'un discours, d'un poème*, etc. La disposition, l'ordre de ses parties. On dit plus ordinairement le *tissu.*

— S'est dit de tout ouvrage à l'aiguille.

TISSULAIRE adj. des 2 g. (rad. *tissu*). Hist. nat. Qui offre des tissus distincts.

TISSUTERIE s. f. Techn Art du passementier, du rubanier, du gantier, etc.

TISSUTIER s. m. Techn. Ouvrier qui fait toutes sortes de tissus, de rubans, de ganses. Tissutier-frangier. Tissutier rubanier.

TISTRE. v. a. irrég. 4^e conj. (du lat *texere*, on a dit autrefois *tixtre*, en intercalant un *t* entre *tistre* et *tisser*). Le prétérit le participe, *tissu*. Synonyme de Tisser. Il n'est usité qu'au participe, *tissu*, et aux temps composés. J'ai lui-même tissu cette toile, cette étoffe. Elle est de mes cheveux, je l'ai *tissu* moi-même. (La Font.)

Que vous a fait l'innocente brebis
Dont la molle toison a *tissu* vos habits? (Delille.)

— Il s'emploie également au fig. C'est lui qui a tissu cette intrigue. Une femme hardie a *tissu* le fil de cette perfidie. (Volt.)

Moi-même je l'ai tissu le lien malheureux
Dont tu viens d'éprouver les détestables nœuds
(Rac.)

Elle vient de couper la trame
Des jours qu'elle m'a *tissus* (J.-B. Rouss.)

TITACIDE. Géogr. anc. Nom d'un bourg athénien de la tribu Antiochide.

TITÆA. Myth. gr. V. TITÉE.

TITAN. Myth. anc. Se dit des enfants d'Uranus et de Titée ou Gé, qui étaient, Océanus, Céus, Crius, Hypérion, Japetus et Cronos. V. TITANIDE. Gé excita les Titans contre leur père Uranus, puis contre leur frère Cronos et contre les enfants de celui-ci, quand il eut été détrôné par Jupiter. Les Titans furent vaincus et précipités dans le Tartare. On les confond à tort avec les Géants et les Centimanes. || Nom que l'on donne particulièrement à un des fils d'Uranus et de Vesta, ou Titée ou de Gé, dont on fait alors le père des Titans et des Titanides. || Se dit poétiq. du Soleil, Hélios, fils du Titan Hypérion et de Théa.

— Fig. *C'est un Titan, il a un courage de Titan.* || Se dit d'un homme très-audacieux. || *C'est une œuvre de Titan.* C'est un travail très-considérable, très-difficile.

— Hist. ecclés. *Titan* ou *Teitan.* Un des noms de l'Antechrist: ce mot, en lettres grecques τειταν, fait 666, nombre de la Bête.

TITANATE s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide titanique avec une base salifiable

TITANE s. m. Chim. Nom donné par Klaproth, en 1794, à un métal trouvé par lui dans le schorl rouge de Hongrie. Il avait été découvert dès 1787 dans le sable de la vallée de Manacan (Cornouailles), et nommé alors manacanite. On en distingue deux espèces, le *titane rutile*, et le *titane anatase.* Il existe dans la nature à l'état d'oxyde, sa couleur est rouge jaunâtre, et c'est un des métaux les plus infusibles. On dit aussi *titanium.*

TITANÉ, ÉE. adj. Minér. Qui contient du titane à l'état de combinaison. Fer titané.

TITANIA. Myth. sept. Reine des fées ou des fairies, épouse d'Obéron. V. FAIRY.

TITANIATE. s. m. Chim. V. TITANITE.

TITANICO-AMMONIQUE. adj. m Chim Se dit d'un sel titanique combiné avec un sel ammonique.

TITANICO-CALCIQUE. adj m. Chim. Se dit d'un sel titanique combiné avec un sel calcique.

TITANICO-CUIVRIQUE adj m Chim. Se dit d'un sel titanique combiné avec un sel cuivrique.

TITANICO-FERRIQUE adj m. Chim. Se dit d'un sel titanique combiné avec un sel ferrique.

TITANICO-HYDRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel titanique combiné avec un hydracide.

TITANICO-MAGNÉSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel titanique combiné avec un sel magnésique.

TITANICO-PLOMBIQUE. adj. m. Chim. Se

dit d'un sel titanique combiné avec un sel plombique.

TITANICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel titanique combiné avec un sel potassique.

TITANICO-SODIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel titanique combiné avec un sel sodique.

TITANIDE. s. f. Myth. Se dit des filles de Tee, sœurs des Titans ; elles étaient au nombre de six : Téthys, Rhéa, Thémis, Théa, Mnémosyne et Phœbé. ‖ Enfant, descendant des Titans. Il se dit de Pyrrha, de Circé, de Diane et de Latone.

— Fig. Homme, femme d'une espèce primitive, supérieure au reste de l'humanité.

TITANIDES. s. m. pl. Chim. Famille de corps simples qui renferme le titane. ‖ Famille de substances minérales qui se compose du titane et de ses combinaisons.

TITANIES. s. f. pl. Ant. gr. Fête en mémoire du combat des Titans.

TITANIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *titanum*, titane, *ferre*, porter). Minér. Qui contient accidentellement du titane. Fer oxydulé titanifère. Sable titanifère.

TITANIQUE. adj. des 2 g. (rad. *titane*). Chim. Qui appartient, qui a rapport au titane. Sulfure titanique.

— *Oxyde titanique*, *acide titanique*. Le premier et le second degré d'oxydation du titane. ‖ *Sels titaniques*. Les combinaisons de l'oxyde avec les acides, et du métal avec les corps halogènes.

TITANIQUE. adj. des 2 g. (rad. *Titan*). Néol. Qui appartient aux Titans. Entreprise titanique. Orgueil titanique.

TITANITE. s. f. Minér. Le titane silico-calcaire ou sphène. V. SPHÈNE.

TITANOCRATOR. adj. m. (ét. gr., Τιτάν, Titan ; κρατέω, vaincre). Myth. gr. Vainqueur des Titans. Surnom de Jupiter.

TITANOMACHIE. s. f. (pr. *ti-ta-no-ma-kie* ; ét. gr., Τιτάν, Titan ; μάχη, combat). Myth. anc. Combat des dieux contre les Titans.

TITANOXYDE. s. m. Chim. Oxyde de titane.

TITARÉSUS. (pr. *ti-ta-ré-zuss*). Géogr. anc. Fleuve de Thessalie, dont les eaux étaient si noires qu'on disait que sa source était le Styx.

TITE. Disciple de saint Paul, qui le mena avec lui à Jérusalem. Il fut envoyé depuis à Corinthe, et mourut évêque de Crète. Sa fête se fait le 4 janvier.

TITÉE. Myth. gr. Sœur et femme d'Uranus et mère des Titans. La même que Ghé, Vesta, Cybèle, et, selon quelques-uns, Rhea. V. TELLUS.

TITE-LIVE. (Titus Livius). Historien latin, né à Padoue, en 59 av. J.-C. Vécut longtemps à Naples et à Rome, où l'empereur Auguste lui confia l'éducation de Claude. Il revint à Padoue après la mort du premier, et y mourut l'an 18 ou 19 de J.-C. Son Histoire romaine renfermait cent quarante livres ; il ne nous en reste que trente-cinq. Son style est élégant ; sa narration vive et abondante.

TITHÉNIDIES. s. f. pl. (du gr. τιθηνίδια ; rad. τιθήνη, nourrice). Antiq. gr. Fête lacédémonienne pendant laquelle les nourrices présentaient les enfants mâles au temple de Diane corythallienne.

TITHOÈS. Temps hér. Le septième des demi-vieux de l'ancienne dynastie des rois d'Égypte.

TITHON. Myth. gr. Fils de Laomédon et de Strymo. L'Aurore l'enleva et le rendit père de Memnon et d'Émathion. Elle obtint pour son époux l'immortalité ; mais comme elle avait oublié de demander une jeunesse éternelle, il devint tellement caduc que la vie lui étant insupportable, la déesse le changea en cigale.

— Poét. *L'épouse*, *l'amante de Tithon*. L'Aurore.

> A peine de *Tithon* la jeune et belle amante
> Mêle à l'azur des cieux sa pourpre étincelante.
>
> (St-Victor.)

TITHONIE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'ordre des synanthérées, tribu des hélianthées, comprenant deux espèces, la tithonie à feuilles trilobées et la tithonie à feuilles indivises, qui toutes deux se trouvent au Mexique.

TITHORÉE. Myth. gr. Nymphe qui donna son nom à une ville de Phocide, et à l'une des deux cimes du Parnasse.

TITHRAMBO. Myth. égypt. Nom d'Isis considérée comme la Lune et comme mère du Mal. On écrit aussi *Thitrambo* ; c'est la même que *Thermutis*.

TITHRONÉE. adj. f. Myth. gr. Surnom que les Myrrhinusiens donnaient à Minerve, adorée dans la ville de Tithronium, en Phocide.

TITHYMALE. s. m. (du gr. τιθύμαλος, l'euphorbe). Bot. Genre de plantes qui a été réuni aux euphorbes. On le dit encore de quelques euphorbes indigènes, telles que l'épurge, l'ésule, etc.

TITHYMALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au tithymale ou euphorbe. ‖ TITHYMALÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre tithymale ou euphorbe. V. EUPHORBIACÉES.

TITHYMALOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., τιθύμαλος, euphorbe ; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble au tithymale ou euphorbe.

TITI. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'alouette des buissons.

— Nom populaire donné à Paris aux jeunes ouvriers des faubourgs. C'est un titi, un vrai titi. Une bande de titis.

— Sorte de déguisement du carnaval. Un costume de titi. Se travestir en titi.

— Se dit aussi de ceux qui portent ce costume. Donner le bras à un titi. Danser avec un titi.

TITIA. (pr. *ti-ci-a*). Myth. gr. Déesse révérée des Milésiens. La même sans doute que Titée. V. TITÉE.

TITIA. (pr. *ti-ci-a*). Droit rom. Nom de plusieurs lois romaines. ‖ L'une, portée par le tribun C. Titius, l'an 269 av. J.-C., doubla le nombre des questeurs, et ordonna que l'on tirerait au sort les provinces où ces magistrats seraient envoyés. ‖ L'autre, décrétée par le tribun P. Titius, en 43 av. J.-C., établit le triumvirat de Lépide, Antoine et Octave.

TITIAS. (pr. *ti-ci-âss*). Temps hér. Un des héros de l'île de Crète : on le disait fils de Jupiter. Après sa mort, on l'invoqua comme le Dieu du bonheur.

TITIEN (Attilius Titianus). (pr. *ti-cien*). Patricien, prit la pourpre impériale sous le règne d'Antonin, et fut mis à mort par ordre du sénat, l'an 156 de J.-C.

TITIEN (Titiano Vecelli, dit le). (pr. *ti-cien*). Peintre célèbre, né à Cadore, vers 1477. Il fit les portraits de la plupart des souverains de son temps, et résista aux efforts qu'ils firent pour l'attirer dans leurs États. C'est à Charles-Quint surtout qu'il voua ses talents, et il fut comblé par lui de biens et d'honneurs. Le Titien mourut de la peste, à Venise, en 1576, à 99 ans. Il est sans contredit le premier des coloristes, et le vrai chef de l'école vénitienne.

TITIENS. adj. et s. m. pl. (pr. *ti-cién*). Antiq. rom. Se dit des prêtres d'un collège institué par Titus Tatius ou par Romulus, pour conserver à Rome les cérémonies des Sabins. Les titiens. Les sodales titiens. ‖ Il se disait quelquefois des Tatiens.

TITILLANT, ANTE. adj. Didact. Qui titille. Saveur titillante.

TITILLATION. s. f. (pr. *ti-til-la-ci-on* ; du lat. *titillatio*). Didact. Légère agitation qui se remarque en certains corps. La titillation de la fièvre. Mouvement de titillation. Quand on apaise une soif à haut degré, ou qu'à une soif modérée on oppose une boisson délicieuse, tout l'appareil papillaire est en *titillation*, depuis la pointe de la langue jusque dans les profondeurs de l'estomac. (Brill.-Sav.)

— Chatouillement. Titillation agréable. Titillation continuelle, incommode.

TITILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Titiller. S'empl. adjectiv. Gosier légèrement titillé.

TITILLER. v. a. 1^re^ conj. (pr. *ti-til-lé* ; du lat. *titillare*). Didact. Causer une légère agitation, chatouiller. Substance qui titille les nerfs. Liqueur qui titille agréablement le palais.

— TITILLER. v. n. Éprouver un mouvement de titillation.

TITIT. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la fauvette d'hiver.

TITIUS. (pr. *ti-ci-uss*). Antiq. rom. Nom qui s'emploie communément, dans les Institutes, pour désigner un individu quelconque, comme nous disons Pierre et Paul.

TITON DU TILLET (Évrard). Né à Paris en 1677, successivement capitaine de dragons, commissaire des guerres et conseiller au parlement de Paris, mort en 1762. S'est fait connaître par le monument de bronze qu'il fit exécuter sous le nom de *Parnasse français*, et qui se voit à la Bibliothèque royale, mais surtout par la protection qu'il accorda aux artistes et aux hommes de lettres.

TITRE. s. m. (du lat. *titulus* ; dérivé du gr. τίτλος ; rad. τίω, j'honore ; on écrivait autrefois, *tiltre*). Inscription qui fait connaître la matière d'un livre, et ordinairement le nom de l'auteur qui l'a composé. Le titre d'un livre. Donner à un ouvrage un titre pompeux, bizarre. Juger un livre sur le titre. Ce succès m'a inspiré la vanité de donner à mon ouvrage le *titre* de Tableau de la nature. (B. de St-P.) Je demandai à notre poëte le *titre* de sa tragédie. (Le Sage.) J'ai fait élever un théâtre sur lequel, Dieu aidant, je ferai représenter par mes disciples une pièce que j'ai composée ; elle a pour *titre* : les Amusements de Muley Bugentof, roi de Maroc. (Id.)

> Sans date ni *titre*,
> Dorment à demi,
> Ici ton ami
> Finit son épître.
>
> (De Bernis.)

— Se dit aussi des inscriptions analogues placées au commencement des divisions d'un livre. Le titre d'un chapitre, d'un paragraphe, d'une section. Le titre des chapitres n'a aucun rapport avec le contenu.

— Se dit, par extens., des subdivisions employées dans les recueils de jurisprudence, dans les codes de lois. Le titre cinq du Digeste. Le titre des faillites, dans le code de commerce.

— Qualité honorable, nom de dignité de prééminence. Avoir le titre de duc, de marquis, de comte, de baron, etc. Terre qui portait le titre de duché. Prendre le titre de prince. Recevoir le titre de grand. Être orgueilleux de ses titres. Les princes se font honneur des *titres* ambitieux qu'ils prennent de leurs États ; saint Louis ne voulut pas d'autre *titre* que celui de Louis de Poissy, lieu de son baptême. (Fléch.) En vain nos *titres* et nos dignités se conserveront sur le marbre et sur le cuivre, ils périront avec les hommes qui les ont écrits. (Mass.) Alexiowitz avait le *titre* de grand. (Volt.) Le nom de ce panégyriste semble gémir sous le poids des *titres* dont il est accablé. (La Bruy.) Le comte d'Olivarès, que j'appellerai désormais le comte-duc, parce qu'il plut au roi dans ce temps-là de l'honorer de ce *titre*, avait un faible que je ne découvris pas infructueusement. (Le Sage.) Les rois, à vous ouïr, m'ont paré d'un vain *titre*. (Rac.)

— Qualification que l'on donne par honneur. On donne aux papes le titre de Votre Sainteté ; aux rois le titre de Majesté, de Votre Majesté ; aux cardinaux, le titre d'Éminence, de Votre Éminence ; aux évêques, le titre de Monseigneur ; aux princes le titre d'Altesse, de Votre Altesse, etc.

— Le titre de Majesté n'a commencé à être en usage en France que sous Louis XI. Henri VIII d'Angleterre est le premier roi de ce pays qui ait pris le titre de Majesté : ce fut François I^er^ qui le lui donna, dans la célèbre entrevue du camp du drap d'or, en 1520. Auparavant, il avait pris celui d'Altesse, et ses prédécesseurs se faisaient appeler Votre Grâce.

— Qualification qu'on donne aux personnes pour exprimer certaines relations. Le titre de père, d'époux, de frère. Le titre de mère, de sœur. Le titre de parent. Le titre d'ami, de bienfaiteur. Il respectait les liens de la religion et de la nature, les doux *titres* de père et de mère. (Mass.) La religion ne voit dans les hommes que le *titre* de fidèle qui les égale tous. (Id.) Les rois joignent au *titre* de maîtres du monde celui d'esclaves de la loi. (D'Aguess.)

— *Titre* se dit aussi en parlant de certaines églises de Rome ou des environs, dont les cardinaux prennent le nom. Cardinal du titre de Saint-Pierre aux Liens. Cardinal du titre de Saint-Jean de Latran, du titre de Sainte-Sabine.

— Propriété d'une charge, d'un office. Avoir une charge en titre. Mettre opposition au titre d'un office. ‖ Depuis la suppression des charges, *titre* s'emploie dans le même sens en parlant des professions qu'on n'exerce qu'en vertu d'un diplôme, d'un brevet. Recevoir son titre d'avocat, de médecin, de notaire. Il n'a pas encore son titre. Il attend son titre.

— Fig. La magistrature n'est que trop souvent un *titre* d'oisiveté que l'on n'achète que par honneur, et que l'on n'exerce que par bienséance. (Fléch.)

— *Professeur en titre*. Professeur nommé à une chaire, par opposition au Professeur suppléant, au suppléant. ‖ *Commis en titre*. Commis en pied, en exercice, par opposition à Surnuméraire.

— Fig. et fam. *Un fripon, un escroc en titre d'office*, ou simplement, *en titre*. Un maître fripon, un habile escroc.

— Il se prend encore pour l'Acte, la pièce authentique qui sert à établir un droit, une qualité. Titres de noblesse. Titre de propriété. Les titres d'une maison, d'une abbaye. Produire des titres. Soustraire des titres. Supposer des titres. Alors elle fit déployer devant la princesse tous les *titres* de la maison des Aldées. (Volt.) Apprenez qu'un gentilhomme qui vit mal est un monstre dans la nature, et que la vertu est le premier *titre* de noblesse. (Mol.)

— Fig. Le genre humain avait perdu ses *titres* ; Montesquieu les a retrouvés et les lui a rendus. (Volt.)

— Droit qu'on a de posséder, de faire, de demander quelque chose. Possession vaut titre. A bon titre. A juste titre. Posséder à titre d'achat. A quel titre demande-t-il de l'avancement, sollicite-t-il un emploi ?

— *A juste titre, à bon titre*. Signifient encore, Justement, avec raison. Se plaindre, réclamer à juste titre. Croyez-moi, mes enfants, je vous parle à bon *titre*. (La Font.) Nous nous rendîmes en bon équipage à Madrid, ville appelée à juste *titre* la ressource des malheureux. (Le Sage.)

— Par extens. Qualités, services, capacités qui donnent droit à une chose. Avoir ces titres à une place. Avoir des titres à l'amitié, à l'estime, à la reconnaissance de quelqu'un. Faire valoir ses titres. L'ancienneté est ici un titre. Saint Louis était convaincu que l'affliction est un *titre* qui donne droit d'aborder un bon prince. (Mass.) Il n'a pas cru que la grandeur fût un *titre* suffisant contre les règles communes de l'Évangile. (Fléch.) Les changements achetés par la destruction ne sont pas un *titre* à la reconnaissance des hommes. (Villem.)

— *A titre de*. loc. préposit. En qualité de. A titre de parent, d'ami. A titre d'héritier. S'introduire dans une maison à titre de compatriote.

— *A titre de grâce, de don, de dette, de prêt*, Comme grâce, comme don, etc. Il demande cette permission à titre de grâce, et nullement à titre de dette. Celui qui reçoit des louanges non méritées doit les prendre à *titre* d'instructions. (Charles-Quint.)

— *A titre d'office*. loc. adv. En vertu de sa qualité, de sa charge. Présider à titre d'office. Procéder, instrumenter à titre d'office.

— Ant. rom. Écriteau que l'on pendait au cou des esclaves mis en vente, et qui indiquait leurs qualités bonnes ou mauvaises. ‖ Étiquette placée sur une amphore pour indiquer le cru et l'âge du vin. ‖ Étiquette qui était inscrite en tête d'un rouleau ou volume manuscrit, puis à la fin de ce même rouleau, et répétée une troisième fois sur un morceau de parchemin attaché au bas du rouleau.

— Chass. Lieu, relais où l'on poste les chiens, pour courir la bête à propos, quand elle passe. ‖ *Mettre les chiens à bon titre*. Les bien poster pour courre.

— Anc. cout. Provisions d'un office ou d'un bénéfice. Il s'employait alors au pl. et avec le mot *capacités*. Faire voir ses titres et capacités. ‖ *Titre clérical*. Contrat par lequel on assurait une rente à celui qui voulait entrer dans les ordres sacrés.

— Imprim. *Faux titre*. Premier titre abrégé, imprimé sur le feuillet qui précède le faux titre. ‖ *Titres courants*. Lignes en grandes ou en petites capitales, qui se placent au haut des pages, pour indiquer les matières qui y sont traitées.

— Jurispr. *Titre authentique*. Titre qui émane d'un officier public. ‖ *Titre coloré*. Celui qui paraît légitime et qui a l'apparence de la bonne foi, quoiqu'il ne soit pas suffisant pour transférer seul la propriété, sans le secours de la possession et de la prescription. ‖ *Titre exécutoire*. Celui qui emporte exécution parée contre l'obligé. ‖ *Titre gratuit*. Celui par lequel on acquiert une chose sans qu'il en coûte rien. ‖ *Titre lucratif*. Celui en vertu duquel on emporte quelque chose, comme une donation, un legs, etc. ‖ *Titre nouvel*. Acte par lequel un nouveau possesseur, un héritier, s'oblige de payer la même rente ou redevance que devait celui qu'il représente. ‖ *Titre onéreux*. Celui par lequel on acquiert une chose, non pas gratuitement, mais à prix d'argent, ou moyennant d'autres charges ou conditions. ‖ *Titre primordial*. Celui qui constate une obligation et qui en fait preuve. ‖ *Titre translatif de propriété*. Celui en vertu duquel la propriété d'une chose est transférée sans réserve ; tel est un contrat de donation, de vente, etc. ‖ *Titre non translatif de propriété*. Celui qui ne transfère pas la propriété de la chose : tel est l'acte qui donne un usufruit, etc. ‖ *Titre vicieux*. Celui qui est défectueux par la forme, comme un acte non signé, ou dans le fond, comme une donation non acceptée.

— *Passer titre nouvel*. Se dit aussi du nouvel engagement que l'on est en droit d'exiger du débiteur originaire, lorsque le temps de la prescription approche.

— Métrol. Degré de fin, de l'or et de l'argent monnayé. Monnaie qui n'est pas au titre légal.

— On le dit aussi en parlant de la vaisselle, et même des matières d'or ou d'argent non fabriqué. Vaisselle au titre de tel pays. Or, argent qui est à un titre élevé, qui est au plus bas titre.

— Philol. Petit trait que l'on met au-dessus d'une ou de plusieurs lettres, pour marquer abréviation. *Vr̃e*, pour *Votre*.

— Techn. *Titre*. Marque que chaque ouvrier met au chef de chaque pièce de sa fabrique.

TITRÉ, ÉE. part. pass. du v. Titrer. S'empl. adjectiv.

— Qui porte un grand titre, comme celui de duc, de duchesse, de pair, de grand d'Espagne, etc. Un homme titré. Une femme titrée. A sa démarche noble et à ses manières aisées, je m'imaginai que ce devait être quelque dame *titrée*. (Le Sage.) Les femmes, même les plus *titrées*, s'occupaient dans l'intérieur de leurs maisons de la préparation des aliments. (Brill.-Sav.)

— *Terre titrée*. Terre qui a le titre de duché, de marquisat, de comté, etc.

TITREC. s. m. Ornith. Nom vulgaire du motteux. On dit aussi *vitrec*.

TITRE-PLANCHE. s. m. Libr. Nom qu'on donne au titre d'un livre, lorsqu'il est gravé en taille-douce ou lithographié avec des ornements historiés et relatifs au sujet de l'ouvrage. ‖ Pl., des *titres-planches*.

TITRER. v. a. 1^re^ conj. Donner un titre d'honneur à une personne, à une terre. ‖ Donner à une personne les prérogatives attachées à certains titres.

TITRIER. s. m. (rad. *titre*). Comm. relig. Religieux chargé de veiller à la conservation des titres d'un monastère.

— Se dit quelquefois en mauvaise part d'un falsificateur de titres, d'un fabricateur de faux titres. C'est un titrier. Ce n'est pas un généalogiste, ce n'est qu'un titrier. Peu usité maintenant.

— adjectiv. *Père titrier* ou *dom titrier*. Se disait, chez les bénédictins, du cellérier et du procureur.

TITTERIE. Géogr. Province d'Algérie. Hamza, Sidi-Hamza et Médéah en sont les endroits principaux. A l'O. se trouve le lac de Titteri, que traverse le Chélif.

TITUBANT, ANTE. adj. (du lat. *titubans*). Chancelant. Un ivrogne titubant, à la marche titubante. Peu usité.

— Il a été employé fig. De Platon naquirent dix sectes, dit-on ; aussi, à mon gré, jamais instruction ne fut *titubante* et rien assurante si la sienne ne l'est. (Mont.)

TITUBATION. s. f. (pr. *ti-tu-ba-ci-on* ; du lat. *titubatio*). Action de chanceler en général. Peu usité.

— Fig. Manque d'assurance. Vieux et inus. en ce sens.

— Astron. Se dit du mouvement de nutation de l'axe de la terre.

TITUBER. v. n. 1re conj. (du lat. *titubare*). Chanceler. Avant même d'être achevé, notre Panthéon a fléchi sur ses jambes comme un enfant rachitique, et a *titubé* comme un invalide ivre-mort. (Th. Gaut.)

— Se dit quelquefois, par plaisanterie, en parlant d'un ivrogne.

TITULAIRE. adj. des 2 g. (rad. *titre*). Qui a le titre et le droit d'une dignité sans la posséder, sans en remplir les fonctions. Constantinople a eu longtemps des empereurs titulaires.

— *Patron titulaire d'une église.* Le saint dont cette église porte le nom. Cette église a pour patrons saint Pierre et saint André, outre le patron titulaire.

— Se dit aussi de celui qui est revêtu d'un titre, qu'il en remplisse ou qu'il n'en remplisse pas les fonctions. Professeur titulaire. Juré titulaire. Chanoine titulaire. Les membres titulaires d'une société savante.

— Diplom. S'est dit des caractères avec lesquels on écrit des titres d'ouvrages ou de chapitres. Écriture titulaire.

— Il est aussi substantif. On supprimera cette chaire après la mort du titulaire. Il tient ce bureau de poste, mais une telle en est la titulaire.

— Se disait dans le même sens en parlant de charges, d'offices, de bénéfices. Le titulaire et le survivancier.

TITULARIAT. s. m. Néol. Charge, fonction qui donne un titre à celui qui la remplit. Une ordonnance royale du 30 août 1843 constitue en *titulariat* le cours de pathologie auquel M. Ranque a été nommé. (***)

TITUS (T. Flavius Sabinus Vespasianus), fils aîné et successeur de Vespasien, né en 40, suivit son père en Judée, et termina seul la guerre par la prise de Jérusalem (8 sept. 70). Parvenu à l'empire en 79, il ne s'appliqua plus qu'à faire le bonheur de ses peuples, et sa bienfaisance lui mérita le surnom de *Délices du genre humain*. Il mourut en 81, empoisonné peut-être par ordre de son frère Domitien, qui lui succéda.

TITYRE. s. m. (du gr. τιτυρος, chalumeau). Myth. anc. Divinité champêtre du genre des Faunes, qui faisait partie de la suite de Bacchus. Les Tityres, les Marsyas et les Silènes.

— Iconol. On représente les Tityres couverts de peaux de bêtes, dansant ou jouant de la flûte, du chalumeau.

— Philol. Nom que les poètes bucoliques donnent à leurs bergers.

TITYRE. s. m. Entom. Nom donné à un papillon du genre hétéroptère.

TITYUS. (pr. *ti-ci-uss*). Myth. gr. Géant, fils de la Terre ou de Jupiter et d'Élara. On dit que son corps étendu couvrait un espace de trente arpents. Ayant outragé Latone, il fut précipité dans le Tartare, où un vautour dévorait ses entrailles qui renaissaient toujours.

L'immense *Tityus*, embrassant neuf arpents,
De ses membres repaît les oiseaux dévorants.
(MOLLEVAUT.)

TIVÉ. Géogr. Forme moderne, ou plutôt prononciation grecque moderne de la ville de Thèbes.

TIVEL. s. m. Conchyl. Coquille du genre telline, propre au Sénégal.

TIVOLI. Géogr. Ville des États de l'Église, à 26 kilom. N.-E. de Rome, sur une colline, à gauche du Teverone (Anio), qui y forme plusieurs cascades; 6,000 hab. Aspect délicieux et pittoresque, nombre d'antiquités. A 4 kilom. de là sont les bains de Tivoli. V. TIBUR.

— Nom d'un jardin public qui fut ouvert à Paris vers 1795, et qui devint bientôt célèbre par les fêtes qu'on y donnait.

TIXERAND. s. m. S'est dit pour Tisserand.

TIXERANDERIE. s. f. S'est dit pour Métier de tisserand. Il y a encore à Paris une rue qui porte le nom de *rue de la Tixeranderie*.

TIXTRE. v. a. 2e conj. V. TISTRE.

TLA. s. m. Mus. milit. Coup donné sur le tambour des deux baguettes presque simultanément, avec mollesse de la première, et en frappant un coup sec de l'autre.

TLACAXIPEVALITZITL. s. m. Chronol. Nom de la première des dix-huit parties de l'année chez les Mexicains.

TLEMCEN ou **TREMECEN.** Géogr. Ville d'Algérie (Mascara), à 80 kilom. S.-O. d'Oran. Elle n'a été occupée définitivement par les Français qu'en 1841.

TLÉPOLÈME. Temps hér. Fils d'Hercule et d'Astyochée ou d'Astydamie. Les Rhodiens le choisirent pour roi; il les conduisit au siége de Troie, où il fut tué par Sarpédon. ‖ Fils de Damastor, tué par Patrocle.

TLÉPOLÉMIES. s. f. pl. Antiq. gr. Jeux célébrés à Rhodes en l'honneur de Tlépolème. Les adolescents étaient seuls admis à y disputer le prix.

TLOS. (pr. *tloss*). Temps hér. Fils de Milet et de la nymphe Praxidice; fondateur de la ville de Troie en Lycie.

TMARUS. (pr. *tma-russ*). Temps. hér. Guerrier rutule.

— Géogr. anc. Montagne d'Épire, voisine de Dodone.

TMÈSE. s. f. (du gr. τμῆσις, coupure). Littér. Figure de grammaire qui consiste à placer une ou plusieurs expressions entre les deux parties d'un mot composé. La tmèse n'est admise que dans la poésie grecque et latine. Virgile a fait une tmèse en disant : *Circum dea fudit amictu*, pour *Dea circumfudit amictu*.

TMÉSIPTÉRIDE. s. f. (ét. gr., τμῆσις, coupure; πτερίς, fougère). Bot. Genre de plantes de la famille des lycopodiacées. Il ne contient qu'une seule espèce, trouvée à l'île de Tauna et à la Nouvelle-Hollande.

TMOLUS. (pr. *tmo-luss*). Temps hér. Fils de Protée, qui, avec son frère Télégonus, exerçait le brigandage. Protée ayant pris la forme d'un monstre épouvantable, les effraya et les détourna de cette vie infâme. Ce Tmolus est aussi appelé *Polygonus*. ‖ Roi de Lydie, fils de Sipyle et de Chthonie, et époux d'Omphale. Ayant outragé Arriphé, nymphe de Diane, cette déesse envoya un taureau furieux qui le tua. Il fut inhumé sur une montagne de Lydie qui prit son nom. ‖ Le mont Tmolus divinisé. Il fut pris pour arbitre par Midas, et se prononça en faveur d'Apollon.

— Géogr. anc. Montagne de Lydie, au centre; aujourd'hui le *Berki*. ‖ Ville située au pied du mont Tmolus.

TNEK. s. m. Comm. Mousseline brodée des Indes.

TOAST. s. m. (pr. *toste*). Mot emprunté de l'anglais, et qui signifie Proposition de boire à la santé de quelqu'un, à l'accomplissement d'un vœu, au souvenir d'un événement. Porter un toast. Il y eut vingt toasts portés. Les *toasts* sont parfois bruyants. (Acad.) Ce fut alors le moment des *toasts*; et nous bûmes amplement au pouvoir des rois, à la liberté des peuples et à la beauté des dames. (Brill.-Sav.) ‖ On écrit aussi *toste*, et cette francisation est infiniment préférable, mais elle est moins usitée.

TOASTER. v. a. 1re conj. (pr. *tos-té*). Porter un toast, des toasts. Il faut toaster le général qui a remporté cette victoire. On a toasté la paix, l'abolition de la traite des nègres. Exalté par le changement de vins, il triomphait de leur impuissance et *toastait* leur santé de nombreuses rasades. (Brill.-Sav.)

— neutral. Nous passâmes toute la nuit à toaster. ‖ On écrit aussi *toster*, et cette forme, beaucoup plus française, est certainement préférable.

TOBA ou **TOBBAH.** s. m. Relat. Titre que certaines tribus arabes de l'Yémen donnaient à leurs chefs.

TOBDJI. s. m. Hist. ott. V. TOPDJI.

TOBEL. s. m. Bot. Sorte de palmier des Indes.

TOBIE. Juif de la tribu de Nepthali, qui avait toujours conservé le culte du vrai Dieu, pendant la captivité des Juifs. Salmanazar, roi des Assyriens, touché de sa piété, lui accorda la permission d'aller où il voudrait, et lui rendit la liberté. Devenu aveugle, Tobie recouvra la vue en appliquant sur ses yeux le fiel d'un poisson, que son fils avait réservé pour cet usage, dans un voyage qu'il avait fait en Médie avec l'ange Raphaël, sous la figure d'un jeune homme. Tobie mourut à 98 ans. Après la mort de ses parents, Tobie fils retourna à Ecbatane, où il vécut jusqu'à un âge très-avancé.

—Titre d'un livre de l'Ancien Testament, qui contient l'histoire des deux Tobie. Les juifs et les protestants le regardent comme apocryphe. Chez les catholiques, l'authenticité de ce livre a été longtemps controversée parmi les Pères de l'Église et les docteurs; enfin le concile de Trente l'a admis au rang des livres canoniques.

TOBINIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

TOBIRE. s. m. Bot. Genre de plantes ayant pour type un arbuste de la Chine, cultivé dans nos jardins.

TOBOL. Géogr. Rivière de la Russie d'Asie, qui se jette dans l'Irstich, près de Tobolsk. Son cours est de 900 kilom.

TOBOLSK. Géogr. Ville de la Russie d'Asie, cap. de la Sibérie orientale et du gouvernement de Tobolsk. Entrepôt de commerce entre la Russie et la Chine. 20,000 hab. Le gouvernement même a 2,200 kilom. de long sur 750 de large; 600,00 hab.

TOC. interj. Onomatopée d'un bruit, d'un choc sourd. On frappe à la porte. Toc, toc! Qui va là?

TOC. s. m. Espèce de sonnerie sourde d'une montre à répétition sans timbre. Montre à toc.

— Sorte de trictrac, que l'on joue avec quinze dames de chaque couleur. On l'appelle ainsi, parce que le seul but des joueurs est de toucher et de battre son adversaire, ou de gagner une partie double ou simple par un jan, ou par un plein.

TOCA. s. m. Antiq. Pierre qui servait de limite à un champ.

TOCAN. s. m. Pêche. Saumon qui a moins d'un an.

TOCANE. s. f. (de *toc*, *toc*, bruit qu'il fait en tombant). Vin nouveau fait de la mère goutte. Bonne, excellente tocane. Tocane de Champagne.

— Se dit surtout du vin d'Aÿ, en Champagne, qui se boit dans la nouveauté, et ne peut se garder que six mois.

TOCANHOA. s. m. Bot. Noix vomique de Madagascar.

TOCCATE. s. f. (de l'ital. *toccare*, toucher). Musiq. Pièce d'exécution écrite par un instrument à touches, tel que le piano, l'orgue. La toccate diffère de la sonate en ce que la première n'est composée que d'un seul morceau. Une toccate de Clementi.

TOCCATO. s. m. Musiq. V. TOQUET.

TOCHARE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Bactriane.

TOCK. s. m. Ornith. Espèce du genre calao.

TOC-KAIE. s. m. (ainsi appelé à cause de son cri). Erpét. Espèce de lézard vert fort commun dans le royaume de Siam.

TOCKEMBOURG. Géogr. Comté de la Suisse, dans le canton de Saint-Gall.

TOCKOWONGE. s. m. Racine de Virginie, qui ressemble aux patates en grosseur et en saveur.

TOCO. s. m. Ornith. Espèce de toucan.

TOCOCO. s. m. Bot. Genre de plantes que l'on a réuni aux mélastomes.

TOCOGRAPHIE. s. f. V. TOKOGRAPHIE.

TOCOLIN. s. m. Ornith. Espèce de troupiale.

TOCONY. s. m. Techn. Sorte de toile fabriquée dans l'Amériqne espagnole.

TOCOT-GUÉBIT ou **SOCOT-GUÉBIT.** s. m. Bot. Arbre d'Amérique avec le bois duquel les Américains faisaient des idoles. On recueille sous son écorce une résine plus blanche que l'encens.

TOCOYÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, appartenant à la famille des rubiacées.

TOCQUET. s. m. Erpét. Espèce de lézard de Siam.

TOCRO. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux gallinacés de la famille des nudipèdes. Il n'est composé que d'une seule espèce, qui a des rapports avec les perdrix et les cailles.

TOCSIN. s. m. (du v. franç. *toque-sing*, fait de *toquer*, frapper; *sing*, petite cloche). Bruit d'une cloche qu'on sonne à coups pressés et redoublés pour donner l'alarme, pour avertir du feu, etc. Sonner le tocsin pour annoncer l'arrivée de l'ennemi. Sonner le tocsin pour incendie. Sonner le tocsin sur les ennemis. Sonner le tocsin pour ameuter le peuple.

— *La cloche du tocsin* ou *le tocsin*. La cloche qui, dans quelques villes, est destinée à sonner le tocsin. Le tocsin est bien placé dans cette tour.

— Fig. Ces prêcheurs qui de leurs chaires font un *tocsin* de sédition. (Nic. Pasq.)

— Fig. *Sonner le tocsin sur quelqu'un*. Exciter contre lui le public.

—Chose, écrit qui donne l'éveil, qui trouble. Les noms des congrès retentissent à l'oreille des nations comme un *tocsin* d'alarme, comme le tintement des funérailles. (Bignon.)

— Fig. *Sonner le tocsin*. Se dit d'un orateur, d'un écrivain dont les paroles sont propres à soulever, à enflammer la multitude.

Vous verrez aussitôt le peuple féminin
S'élever à grands cris et sonner le *tocsin*. (LA CHAUSS.)

TODDALIE. s. f. Bot. Genre de plantes des Indes, appartenant à la famille des térébinthacées et renfermant cinq espèces. On emploie quelquefois la toddalie asiatique comme succédané du quinquina. On dit aussi un *toddali*.

TODDI. s. m. Relat. Liqueur spiritueuse que l'on tire d'une espèce de palmier, dans les Indes orientales.

TODDY. s. m. Art culin. Espèce de boisson forte, mélange d'eau chaude et de liqueurs spiritueuses, qui est en usage parmi les Anglais.

TODÉE. s. f. Bot. Genre de fougères établi pour une espèce du cap de Bonne-Espérance.

TODIDÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à un todier. ‖ TODIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des oiseaux percheurs fissirostres, qui a pour type le genre todier.

TODIER. s. m. (du lat. *todus*, petit). Ornith. Genre d'oiseaux sylvains, remarquables par le brillant de leurs couleurs; ils appartiennent à la famille des myiothères. Le todier vert, la seule espèce dont le genre de vie soit bien connu, se rapproche des martins-pêcheurs, non-seulement par la réunion de ses doigts, mais encore par l'habitude de se tenir au bord des eaux vives, et de nicher dans un trou sur le rivage.

TODIRAMPHE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux créé pour placer quelques espèces de martins-pêcheurs de la mer du Sud. Les insulaires des îles de la Société les regardaient autrefois comme des êtres sacrés, qu'il était défendu de tuer sous des peines très-sévères.

TOENDE. s. f. Métrol. Mesure de capacité employée à Copenhague pour la bière, et valant 131 litr. 28.

TOEPLITZ. Géogr. Bourg de Bohême, renommé par ses nombreuses sources d'eaux thermales; 2,500 hab.

TOF. s. m. Chirur. Excroissance osseuse plus dure que l'exostose.

TOFFANA. adj. Hist. Se dit d'un poison très-violent, dont on a fait usage en Italie. Il n'est usité que dans cette expression, *aqua tofana*. Ce poison terrible fut ainsi nommé de Tofania.

TOFIELDIE. s. f. Bot. Genre de plantes liliacées. On en connaît les espèces, [illegible] croissent naturellement en Europe.

TOGATE. adj. f. Antiq. rom. Revêtu de la toge.

— *Gaule togate*. La Gaule cispadane.

— *Fable togate*. Pièce de théâtre dont les personnages étaient Romains; ce genre comprenait la prétexte, la trabéate, la tabernaire, l'atellane et la planipède. En ce sens, on opposait la togate à la palliate ou comédie grecque. ‖ *Comédie togate*. Se dit aussi des trois dernières espèces du genre dit *fable togate*, et alors on l'emploie par opposition à Prétexte.

TOGE. s. f. (du lat. *toga*, fait de *tegere*, couvrir, envelopper). Antiq. rom. Robe de laine fort ample et longue, qui était le vêtement particulier des Romains, et qu'ils mettaient par-dessus la tunique. La toge était un habit de paix et de ville. La toge blanche, unie et sans ornements, était celle qu'on donnait aux jeunes gens qui avaient atteint dix-sept ans. C'était aussi celle du plus grand nombre des citoyens. Les consuls, les préteurs, les triomphateurs, avaient ún toge rayée de différentes coûleurs, et tissue d'une broderie en or. Dans le deuil et les calamités publiques, les Romains quittaient la toge blanche pour revêtir celle de couleur noirâtre ou de gris foncé. Tous les Romains portaient la toge, excepté les criminels condamnés et les exilés.

TOGGENBOURG. Géogr. et hist. Nom d'une vallée fertile de la Suisse, dans le canton de Saint-Gall; [illegible] hab. Elle formait autrefois le comté de Toggenbourg. Ch.-l. Lichtenstig.

TOGGORT. Géogr. Ville de l'Algérie; 12,000 habitants.

TOHU-BOHU. s. m. (de l'hébr. *thou-va-bhou*, chaos, désordre). Hist. sacr. Nom que l'on donne, d'après les livres hébraïques, au chaos primitif, à l'état confus des éléments qui précéda la création.

— Fig. Se dit pour Confusion, mélange ou conflit d'opinions, de principes. C'est un véritable tohu-bohu. Notre révolution a vu paraître et disparaître tous les systèmes politiques, et de tous ces systèmes se forma dans les têtes un véritable *tohu-bohu*. (Boiste.)

— Désigner une parure de fleurs sous le nom d'un *tohu-bohu de fleurs*, c'est présenter bien mal une image gracieuse.

TOI. pron. pers. de la 2e pers. du singulier et des deux genres. Et *toi*, ô fils d'Achille, je te déclare que tu ne peux vaincre sans Philoctète, ni Philoctète sans toi. (Fén.) Sous Pierre le Grand, on disait toi et non pas vous; un seul homme ne croyait pas en valoir plusieurs. (Fon-Vizine.)

— Il n'est ordinairement employé comme sujet que lorsqu'il est mis par opposition. Comment as-tu perdu le goût de ces plaisirs que *toi* seul étais capable de sentir et de rendre? (J.-J. Rouss.)

Et *toi*, Soleil, et toi qui, dans cette contrée,
Reconnais l'héritier et le vrai fils d'Atrée,
Toi qui n'osas du père éclairer le festin,
Recule. . . . . (RAC.)

— Il peut aussi servir de sujet, quand il se trouve à la fin d'une phrase. Oh! mon ami, je doute qu'on trouve dans les quatre cantons un homme plus amoureux que *toi*. (J.-J. Rouss.)

— Employé seul, comme réponse, il peut être sujet ou régime direct. Qui sera chargé de le lui annoncer? Toi, c'est-à-dire, tu seras chargé de le lui annoncer. Dans cet exemple, il est sujet. Qui a-t-on voulu désigner? Toi; c'est-à-dire, on a voulu te désigner. Dans cet exemple il est régime direct.

— Il s'emploie quelquefois par opposition et redoublement, soit comme sujet, soit comme régime. Toi, tu oserais le défier! Que répondras-tu à cela, toi qui ne restes jamais court? Toi, tu soutiens telle opinion, et lui telle autre. Vous voulez m'affliger, toi que j'aime tant! Toi, tu vivras vil et malheureux, et je mourrai trop vengé. (J.-J. Rouss.)

— Dans ce cas, on peut aussi dire, *pour toi*, *quant à toi*. Pour toi, tire ta plus belle parure des fleurs. (B. de St-P.)

— Emploi. *Toi, me trahir*, *faire une bassesse*, *toi*! Serais-tu capable de me trahir, de faire une bassesse? As-tu pu me trahir, faire une bassesse?

— Il s'emploie de même par opposition avec un nom ou un autre pronom. Toi et moi nous avons fait ce que nous devions. J'ai appris que toi et lui, que toi et ton frère vous partiez bientôt. Il veut vous voir, toi et ta sœur.

— S'il est joint à un autre pronom de la troisième personne, ou à un substantif, on le fait suivre du pronom personnel *vous*, qui devient le sujet de la proposition: toi et lui, vous êtes de mes amis. Ton frère et toi, vous irez à la campagne. Cependant cette règle n'est pas absolue, et quelques écrivains s'en sont écartés. Il faut que *toi* et ceux qui sont ici fassiez les mêmes serments, ou je vous tuerai tous. (Vertot.)

— Il se construit encore avec les pronoms *ce* et *il* dans les phrases suivantes et autres semblables. C'est toi qui l'as fait. Ce ne peut être que toi. Si c'était toi qui eusses fait cela. C'est de toi qu'il s'agit. C'est à toi qu'il en veut. Il n'y a que toi qui puisses le faire.

C'est *toi* dont l'ambassade, à tous les deux fatale,
L'a fait pour son malheur pencher vers ma rivale.
(RACINE.)

— Après une préposition, il n'y a que le

pronom *toi* qui puisse exprimer la seconde personne du singulier. On a parlé de toi. Je pensais à toi. Je viens de chez toi. Je partirai avec toi, sans toi, avant toi, après toi. Je compte sur toi. Il est fort irrité contre toi. Cela est pour toi. On ne demande pas de *toi* beaucoup de paroles, on n'exige de *toi* que la vérité. (Democrate.)

> Pour *toi*, ma fille, alarmée et tremblante,
> Puis-je avec calme envisager la mort? (Mme Tastu.)

— Il en est de même après une conjonction. Ta sœur et toi. Ta sœur ou toi. Ta sœur aussi bien que toi. Personne que toi. Nul autre que toi. Ni ton frère ni toi.

— On emploie également ce même pronom, comme régime direct ou indirect, après la seconde personne de l'impératif, en l'y joignant par un trait d'union. Tais-toi. Retire-toi. Garde-toi d'y toucher. Fais-toi soldat. Fais-toi justice. Fais-toi instruire. Laisse-toi conduire. Fais-toi rendre ton argent. Ne t'attends qu'à *toi* seul. (La Font.) Rappelle-*toi*, rappelle-*toi* ce sentiment si calme et si doux que tu connus une fois, et que tu décrivis d'un ton si touchant et si tendre. (J.-J. Rouss.)

> Garde-*toi*, tant que tu vivras,
> De juger les gens sur la mine. (La Font.)

— Il suit toujours le verbe, si ce n'est quand le verbe qui le régit est précédé et gouverné par le verbe *faire* ou par le verbe *laisser*. Fais-toi instruire. Fais-toi rendre ton argent. Laisse-toi conduire.

— Lorsqu'il se trouve ainsi après la seconde personne de l'impératif, et qu'il est suivi des pronoms *en* ou *y*, on élide la diphthongue *oi*. Va-t'en. Garde-t'en bien. Fais-t'en donner la moitié. Mets-t'y. Jette-t'y.

— On ne se sert ordinairement de *toi* que quand on parle à des personnes fort inférieures, ou avec qui on est en très-grande familiarité.

— Quelquefois, au contraire, on l'emploie, dans le style oratoire ou poétique, en s'adressant aux personnes qu'on respecte le plus, aux rois, aux princes, à Dieu même.

> O mon souverain roi!
> Me voici donc tremblante et seule devant *toi*. (Racine.)

> O *toi* qui vois la honte où je suis descendue,
> Implacable Vénus, suis-je assez confondue! (Id.)

— On s'en sert encore en faisant parler certaines nations, et principalement les Orientaux, lorsqu'on veut leur conserver un caractère étranger, et quelquefois aussi dans la poésie.

— Hors de là, on emploie le pronom pluriel *vous*.

TOÏA. Myth. amér. C'est sous ce nom que les habitants de la Floride adorent le diable, c'est-à-dire, l'auteur du mal.

TOICT. s. m. Ancienne orthographe du mot *toit*.

TOIDE. s. f. Bot. Un des noms de la comphrène globuleuse.

TOILAGE. s. m. Techn. Ce qui forme le dessin d'une dentelle.

TOILE. s. f. (du lat. *tela*; fait de *texo*, tisser, tresser). Tissu de fil, de lin, de chanvre ou de coton, fait sur le métier à tisserand. L'art de tisser des toiles est très-ancien. On l'a porté de nos jours, en France, à une grande hauteur, et nos produits peuvent lutter avec ceux de l'Angleterre, de la Belgique et de la Hollande. La plus grande partie est le produit d'un travail fait en famille, mais ce genre d'industrie, resté stationnaire depuis des siècles, est menacé d'une grande révolution, par l'introduction de machines à filer le chanvre. Toile fine, déliée. Toile claire. Grosse toile. Toile ronde. Toile de ménage. Toile bien unie. Toile lâche, serrée. Toile forte. Toile crue, écrue, qui n'a point encore été à la lessive. Toile jaune. Toile blanche. Toile demi-blanche. Blanchir de la toile. Toile de chanvre. Toile de lin. Toile de coton. Toile des Indes. Toile de linon. Toile de batiste. Toile de Hollande, de Normandie, de Bretagne. Toile d'emballage. Faire le commerce des toiles. Tisser de la toile. Faire de la toile. Avoir plusieurs pièces de toile sur le métier. Un mètre de toile. Un coupon de toile. Chemise de toile. Coller sur toile. Peindre sur toile. Je détruirai, dit le Seigneur, les manteaux et les broderies, et les *toiles* si déliées, ces vaines couvertures qui ne cachent rien. (Boss.) Elles se rendaient rarement à la ville, de peur d'y être méprisées, parce qu'elles étaient vêtues de grosse *toile* bleue du Bengale, comme les esclaves. (B. de St-P.) Ensuite le vieux brame, l'ayant lavé trois fois, le revêtit d'une *toile* de coton, couleur de sandal. (Id.) Les ambitieux sont comme des ballons d'une *toile* plus ou moins solide et brillante; ils s'enflent, s'élèvent et retombent. (Boiste.)

— *Toile écrue*. Toile qui n'a pas encore été mouillée, et qui est telle qu'elle est sortie des mains de l'ouvrier. || *Toiles mi-blanc*. Toile de chanvre qui n'ont été qu'à demi-blanchies. || *Toiles blanches*. Toiles écrues qu'on a fait blanchir sur le pré et à force de lessives. || *Toile de ménage*. Toile que les particuliers font faire pour leur usage, et dont le chanvre ou le lin a été filé chez eux. On en fait des chemises, des draps, des serviettes, des pantalons, etc. || *Toiles ouvrées*. Toiles de chanvre ou lin, sur lesquelles il paraît divers dessins diverses figures. || *Toile à tamis, à sas*. Sorte de toile très-claire, dont on se sert pour tamiser les choses qu'on met en poudre fine. || *Toile à voiles*. Forte toile en fil de chanvre pour les voiles des vaisseaux. || *Toile de sabords* ou *de délestage*. Vieilles voiles ou autres toiles qu'on cloue sous les sabords, quand on veut délester, afin de recevoir le lest. || *Toile de compte*. Toile fine, qui a un nombre de cent fils déterminé pour chaque compte sur la largeur de quinze seizièmes. || *Toile de compte en vingt*. Toile qui contient en chaîne deux mille fils. || *Toile de compte en vingt-deux*. Celle qui contient deux mille deux cents fils.

— Les différentes espèces de toile sont quelquefois appelées parmi les marchands, du nom seul du pays où elles sont fabriquées. De la Hollande, une chemise de Hollande. *Hollande* est employé en ce sens par tout le monde, mais il n'y a guère que les marchands qui emploient le nom des autres pays de cette manière. Une pièce de Rouen. Une pièce de Cambrai, de Bretagne, etc. || On connaît, dans le commerce, sous le nom de mi-hollandes, des toiles fabriquées dans les environs de Beauvais, quoique valant autant que celles qui sont fabriquées sur les bords du Rhin, qu'on nomme toile de Hollande.

— Chaque contrée donne à ses toiles une désignation qui change presque à chaque localité; cependant, dans le langage du commerce, on s'est arrêté à une désignation plus régulière; ainsi on distingue les toiles en *toile de brin*, *toile demi-brin*, *toile d'étoupe*. || *Toile de brin*. Celle dont la chaîne et la tissure sont fil de brin, c'est-à-dire, en chanvre épuré, exempt d'étoupe. || *Toile demi-brin*. Celle dont la chaîne est de ce fil de brin, et la tissure en fil d'étoupe. || *Toile d'étoupe*. Celle qui est fabriquée, chaîne et trame, avec cette matière, résidu du chanvre.

— Il y a plusieurs sortes de toiles de lin. || La *toile de lin proprement dite* est fabriquée avec le cœur du lin, c'est-à-dire, avec le lin peigné, épuré, et en finesses très-diverses. || *Toile demi-lin*. Celle dont la chaîne est en lin et la trame en étoupe. || *Toile d'étoupe*. Celle qui est faite avec l'étoupe, résidu du peignage.

— Le mot *toile* désigne toujours un tissu, de quelque substance qu'il soit composé, cependant on ajoute toujours au mot *toile* le nom de la matière dont elle est formée, excepté dans le cas où elle a reçu un nom particulier par l'usage. Ainsi l'on dit *toile de coton*, lorsqu'on parle généralement des toiles faites avec cette substance; mais lorsqu'on veut les désigner plus particulièrement, on dit *calicot*, *percale*, *basin*, etc. Les noms suffisent pour faire connaître et la substance dont elles sont formées, et la qualité qu'elles affectent.

— *Toile de mai*. Toile qu'on enduit d'un emplâtre agglutinatif dans lequel il entre un peu de beurre, et une certaine quantité d'alcool affaibli, en place de térébenthine.

— *Toile cirée*. Toile enduite d'une composition qui fait que l'eau ne la traverse pas. C'est à tort qu'on l'appelle *toile cirée*, car il n'entre pas de cire dans l'enduit dont elle est recouverte. L'expression de *toile cirée* conviendrait donc beaucoup mieux aux coutils et autres toiles préparées pour contenir les duvets et les plumes. Les toiles cirées servent à beaucoup d'usages. Rendues imperméables au moyen d'une substance non hygrométrique, elles servent de tapis de pied et de table, de tapisseries, de cartes géographiques, de paravents, de tapis d'escalier, de couvertures, de bâches, de hangars; on les emploie aussi pour l'emballage.

— *Toile peinte*. Toile de coton qui est peinte de diverses couleurs. Il se dit d'une toile peinte aux Indes ou à la manière des Indes, avec des couleurs solides et durables. On imite aujourd'hui en France les toiles peintes des Indes, et l'on y peint des toiles de chanvre et de lin comme celles de coton. Quoiqu'elles sont imprimées aujourd'hui, on a conservé leur ancien nom, comme si elles étaient toujours faites au pinceau.

— *Toile imprimée*. Toile peinte par impression. || Toile préparée pour recevoir les couleurs du peintre.

— *Toile à coller*. Toile employée pour tenture, pour tapisserie.

— *Toile mécanique*. Toile fabriquée avec du fil filé mécaniquement.

— *Toile à la main*. Toile fabriquée en fil filé à la quenouille.

— *Toile à canevas* ou *canevas*. Grosse toile écrue, de chanvre ou de lin, ou en fil d'étoupe. Les plus grossières sont employées à couvrir les ballots.

— *Toiles incombustibles*. Toiles imprégnées de phosphate d'ammoniaque ou de sulfate de potasse.

— Se dit aussi de quelques autres tissus. On fait aujourd'hui des toiles avec du crin, de l'amiante, des fils métalliques, des fils d'araignée, des produits végétaux, tels que de la bourre d'asclépiade, et l'écorce de saule et de peuplier.

— *Toile métallique*. Tissu fait avec des fils métalliques, soit de laiton, soit de fer, d'acier ou d'argent. Les toiles métalliques, qui jadis n'étaient employées que pour les cribles, entrent aujourd'hui comme auxiliaire puissant dans divers genres de manufactures. On s'en sert dans les fabriques de papiers, dans les brasseries, dans la fabrication des cribles, des grilles, des tamis, des blutoirs, etc. On peut les employer avantageusement contre les incendies.

— *Toile d'or*, *toile d'argent*. Certains tissus légers dont la trame est d'or ou d'argent, et la chaîne de soie.

— *Drap en toile*. Draps de laine qui n'ont point encore été foulés, et qui sont tels qu'ils sont sortis de dessus le métier. On les appelle ainsi, parce qu'ils ont quelque rapport en cet état à de la grosse toile de chanvre ou de lin écrue.

— Prov. *Il a trop de caquet, il n'aura pas ma toile*, ou *vous parlez trop, vous n'aurez pas ma toile*. Se dit d'un grand parleur, à qui l'on ne veut point avoir affaire.

— *Toile d'araignée*. Sorte de tissu que font les araignées avec des fils qu'elles tirent de leur ventre et qu'elles tendent pour prendre des mouches. Les lois ressemblent aux *toiles* d'araignées. (Boiste.) Tels que l'araignée par sa *toile*, l'agitation nous vient de tous côtés, par des causes d'abord imperceptibles. (Id.) Celui qui s'attache au parti triomphant est comme l'araignée qui fixe sa *toile* à la girouette dans un temps de calme. (Id.)

— *Toile d'araignée*. Tricot à jour dont on fait des jupons, des couvre-pieds.

— Conchyl. *Toile d'araignée*. Nom marchand d'une coquille univalve du genre cône, ainsi appelée à cause de sa coloration. || *Toile à matelas*. Espèce de coquille univalve, appartenant au genre pyrule, parce qu'elle est striée par gros carreaux.

— Le rideau qui cache la scène dans un théâtre. Lever la toile. Baisser la toile. Nos constitutions éphémères n'étaient que de brillantes *toiles* de spectacle, derrière lesquelles on préparait des machines de despotisme. (Boiste.)

— Chir. La toile sert à faire les bandes, les compresses, les enveloppes au moyen desquelles on recouvre et on fixe l'ensemble d'un appareil, etc. Pour les compresses, elle ne doit être ni trop grosse ni trop fine. On n'emploie la toile très-grossière que pour recouvrir une certaine épaisseur d'étoupes.

— Mar. Se dit quelquefois de la quantité de voiles d'un vaisseau. Ce navire porte beaucoup de toile, il fait de la toile.

— Pêch. Nappe fine qui se trouve entre les deux hamaux des filets en tramail.

— Peint. Toile clouée sur un cadre et enduite d'une teinte ordinairement blanche ou grisâtre, sur laquelle on peint. || Se dit fig. pour Tableau. On a de lui quelques belles toiles.

— Fig. Afin qu'il soit à chacun plus manifeste sur quel métier on ourdit cette *toile*. (Sat. Mén.)

— Techn. Feuille de métal qui se forme entre les pièces d'un moule.

— **toiles**. s. f. pl. Chass. Grands filets que l'on tend pour prendre des cerfs, des biches, des chevreuils, etc. Quand on veut prendre des cerfs, on les prend dans les toiles.

— Fam. *Se mettre dans les toiles*. Se coucher.

— *Les toiles d'un moulin à vent*. Les toiles tendues sur les ailes d'un moulin pour le faire aller.

— Rideaux qui descendent depuis le toit jusque sur la muraille d'un jeu de paume, et que l'on tire pour se mettre à l'abri du soleil. Tirer les toiles. Aller aux toiles. La balle a donné dans les toiles.

— Ce mot, au propre, est familier et a besoin d'être ennobli par une épithète ou par l'encadrement, pour entrer dans la haute poésie; mais le poëte dira *le lin* ou *le chanvre* pour La toile.

— Se dit quelquefois particulièrement du cadre sur lequel les peintres travaillent; et en ce sens on dit poétiquement que la toile s'anime, respire sous le pinceau, que le pinceau donne la vie à la toile. La *toile* a respiré sous le feu du pinceau. (Lebrun.) La *toile* est animée et le marbre respire. (Volt.)

> L'art sur une *toile* sensible
> Rapproche les temps et les lieux. (Sabatier.)

> Je dévore des yeux ces *toiles* animées
> Où brillent de Vanloo les touches enflammées. (Delille.)

— Syn. comp. **toiles. toileries**. Par *toiles*, on entend, dans le langage des arts manufacturiers, tous les tissus unis ou croisés de lin ou de chanvre, destinés à être teints, blanchis ou consommés en écru, depuis le linon et la batiste, jusqu'à la toile d'emballage et la toile à voiles; et par *toileries*, tous les tissus de coton pur et mélangé, ainsi que toutes les étoffes de matières végétales autres que le chanvre et le lin pur, avec quelque matière qu'elles soient mélangées, depuis la mousseline proprement dite, les étoffes de soie et de coton, connues à Rouen sous le nom de toiles de soie à carreaux, jusqu'aux siamoises, à toutes les espèces de cotonnades, au velours de coton même.

TOILÉ. s. m. Techn. Fond de la dentelle, dont le tissu a quelque ressemblance avec les toiles. || Blonde d'un point très-serré. || *Toilé d'une dentelle*. Ce qui, dans le point à l'aiguille, se nomme le tissu ou point fermé. Plus le toilé d'une dentelle est serré, plus l'ouvrage est bon. Ce terme ne s'applique guère qu'aux dentelles de fil.

TOILERIE. s. f. Marchandise de toile. Le commerce de toilerie.

— Nom collectif par lequel on désigne tous les tissus de coton pur ou mélangé, ainsi que toutes les étoffes faites de matières végétales autres que le chanvre et le lin pur.

— Commerce de tissus. || Atelier où l'on fabrique les toiles. || Magasin où l'on vend des toiles.

— Syn. comp. **toileries. toiles**. V. **toiles**.

TOILETTE. s. f. Toile qu'on étend sur une table, pour y mettre ce qui sert à l'ornement et à l'ajustement des hommes et des femmes. Toilette unie. Toilette à dentelle.

— *Toilette de point*. Point préparé pour servir de toilette. Acheter une toilette de point, de point d'Angleterre.

— Se dit plus particulièrement Des flambeaux, des boîtes, des flacons, des carrés, etc., qui servent à une femme lorsqu'elle se pare. Toilette d'argent. Toilette de bois de Sainte-Lucie.

— *Dessus de toilette*. Pièce de velours, de damas, etc., bordée de dentelle ou de frange, avec laquelle on couvre tout ce qui est sur la toilette. Dessus de toilette de velours. Dessus de toilette de damas.

— Tout ce qui couvre et garnit le meuble devant lequel une femme se place, lorsqu'elle veut se parer. Belle toilette. Riche toilette. Magnifique toilette. Toilette de noces. Mettre la toilette.

— Le meuble même qui est garni de ce qui sert à la parure d'une femme. On l'appelle ainsi de ce que les tables de toilettes de nos dames étaient recouvertes d'une petite toile garnie, avant que ces tables fussent faites en bois d'acajou, de citron, etc. Approcher, reculer la toilette. Miroir de la toilette. L'une est une coquette qui se couche après avoir laissé ses cheveux, ses sourcils et ses dents sur la *toilette*; l'autre est un galant sexagénaire qui revient de faire l'amour. (Le Sage.)

> On voit sur sa *toilette* un Euler, un Pascal,
> Salis et barbouillés de rouge végétal. (Boileau.)

— *Toilette de campagne*. Table à compartiments, qui contient les boîtes, les flacons, etc., nécessaires à la toilette.

— *Cabinet de toilette*. V. **cabinet**.

— *Voir une dame à sa toilette, l'entretenir à sa toilette*. La voir, l'entretenir pendant qu'elle se coiffe.

— *Propos de toilette*. Propos fadement galants, et ridiculement précieux.

— *Revendeuse à la toilette, marchande à la toilette*. V. **revendeuse**.

— Prov. *Plier la toilette*. Enlever, emporter les hardes d'une personne. || Se dit principalement d'un valet qui vole les hardes de son maître. Il a vieilli.

— Se dit des détails de l'ajustement. Une toilette soignée, recherchée. Etre en grande toilette. La *toilette* la plus recherchée, la plus sublime ne peuvent masquer certaines absences. (Brill.-Savar.) La *toilette* d'une femme peut engloutir une grande fortune. (Boiste.) S'il était vrai que la physionomie fût une erreur, pourquoi ferions-nous tant de cas de la *toilette*? (Id.)

— Action de s'habiller, de se parer, pour paraître en public, en société. Faire sa toilette. Etre longtemps à sa toilette. N'être occupé que de sa toilette. Un peu de toilette fait valoir la figure. La toilette de cet homme n'est pas longue. Avoir tant pour sa toilette. Aimer la toilette. Dépenser beaucoup pour sa toilette. On lui présenta même Mme de Saint-Yves, quand elle eut fait sa *toilette*. (Volt.) Pendant qu'elle préparait le dîner, Arsénie se leva et resta jusqu'à midi à sa *toilette*. (Le Sage.)

— *Toilette des condamnés*. Se dit de la coupe des cheveux que l'on fait aux condamnés à mort peu de temps avant l'exécution.

— Se dit quelquefois des choses. Le débit des trains de bois et le lavage des bûches, auxquelles on fait une *toilette* préparatoire, a toujours demandé un grand nombre de bras. (Briffaut.)

— Diaphragme des animaux, dont on se sert dans la boucherie et la charcuterie.

— *Bleu de toilette*. Espèce de teinture bleue dont on se sert pour donner une teinte bleuâtre au linge blanc qu'on empèse, avant de le repasser.

TOILIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend de la toile en gros ou en détail.

— Ouvrier, ouvrière qui fabrique de la toile.

— adjectiv. Marchand toilier. Ouvrier toilier.

TOILIER, IÈRE. adj. Qui a rapport à la fabrique de la toile. L'industrie toilière.

TOISE. s. f. (du bas lat. *tesa*; fait de *tensus*, tendu). Ancienne mesure longue de six pieds ou d'environ deux mètres. Toise marquée par pieds. Mesurer avec une toise, avec la toise, à la toise, la toise à la main.

— Fig. Des hellénistes font commerce de mots grecs et les vendent à la *toise*; tels que *mégalanthropogénésie*. (Boiste.) Je ne connais pas de *toise* plus exacte et de meilleure pierre de touche qu'une révolution. (Mme Roland.)

— Prov. *On ne mesure pas les hommes à la toise*. C'est par leur degré de mérite qu'il faut les apprécier.

— Prov. et fig. *Mesurer les autres à sa toise*. Les juger d'après soi, les comparer à soi.

— Longueur de six pieds ou d'environ deux mètres. Construire plusieurs toises de murailles. Faire marché à la toise. Travailler à la toise, à tant la toise. || *Toise courante*. Mesure en longueur de quelque chose que ce soit, dont la hauteur ou la largeur est supposée partout la même. Faire marché à la toise courante. || *Toise carrée* ou *superficielle*. Surface carrée dont le côté est une toise. || *Toise cube*, *solide* ou *massive*. Cube dont chaque face a une toise. || Se dit, par extension, d'une quantité de matière équivalente à celle qui est renfermée dans un corps cubique de six pieds.

— Constr. *Toise d'échantillon*. Se dit de la

toise de chaque lieu où l'on mesure, quand elle est différente de celle de Paris. || *Toise à mur.* Réduction de plusieurs toises d'ouvrages de maçonnerie, par rapport à une toise de gros mur. Toise à mur de gros et de légers ouvrages. = *Toise de corniche.* Se dit d'une corniche que l'on mesure, sans avoir égard à ses moulures. || *Toise de lambris.* Se dit d'un lambris que l'on mesure, sans considérer s'il est d'appui ou de renversement.

— Métrol. Ancienne mesure française de longueur, qui contenait 1 mètre 95. || Mesure de longueur, employée dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt; elle vaut 2 mètres 5. — Mesure de Saxe-Cobourg, valant 1 mètre 72. || Mesure de Saxe-Weimar, valant 91 mètres 69. || Mesure de Suisse, canton de Berne, valant 2 mètres 35. || Mesure de Fribourg et de Neuchâtel, valant 2 mètres 94. || *Toise anglaise.* V. FATHAM. || *Toise d'Autriche.* V. KLAFTER.

— Hortic. *Toise traçoir.* Instrument qui permet de tracer à la fois, selon le besoin, trois, quatre ou cinq lignes parallèles.

TOISÉ. s. m. Mesurage à la toise. Faire le toisé d'une maison. Toisé qui n'est pas juste, qui n'est pas exact.

— Art de mesurer les surfaces et les solides, et d'exprimer leur étendue ou leur volume en parties de certaines unités convenues : par exemple, en toises ou en mètres carrés s'il s'agit de surfaces; cubes, s'il s'agit de volumes.

— Mémoire ou dénombrement par écrit des toises de chaque sorte d'ouvrages qui entre dans la composition d'un bâtiment, afin de juger la dépense, ou d'estimer et de régler le prix et la quantité de ces mêmes ouvrages.

— Anc. admin. *Édit du toisé.* Ordonnance rendue sous Mazarin, en 1648, à l'appui de celle de Henri II, qui défendait de prolonger les faubourgs de Paris et de bâtir au-delà de certaines limites, sous peine de démolition et d'amende.

TOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Toiser. S'empl. adjectiv. Homme toisé. Objet toisé.

— Fig. et pop. *Cette affaire est toisée.* Cette affaire est terminée. || Se dit, le plus souvent, en mauvaise part, d'une affaire terminée désavantageusement. C'est une affaire toisée, il n'en faut plus parler. Cela est toisé.

TOISER. v. a. 1re conj. Mesurer à la toise. Toiser un bâtiment, une muraille. Des folliculaires qui jugent un grand écrivain semblent des pygmées qui *toisent* les pyramides. (Boiste.)

— *Toiser la pierre de taille.* Réduire la taille de toutes les façons d'une pierre à la toise courante d'un pied sur six.

— *Toiser le bois.* Le réduire par toise pieds cubes ou douze pieds de longueur sur six pouces d'écarrissage.

— *Toiser un soldat.* Mesurer sa taille.

— Fig. et fam. *Toiser quelqu'un, toiser un homme, son homme.* L'examiner avec attention pour apprécier son mérite, ou pour lui témoigner du dédain. Toiser quelqu'un de la tête aux pieds. Quand je le *toisai* avec ce regard qui pénètre jusqu'à la moelle des os, je vis qu'il était d'un tempérament lymphatique. (Brill.-Sav.)

Aussi connais-je bien mon monde, et je défie,
Quand j'ai *toisé* quelqu'un, qu'on m'en impose en rien.
(GRESSET.)

— Se dit des choses dans un sens analogue. Cette profondeur d'impiété était effravante, et à vous voir ainsi *toiser* du regard l'épouse qui est entre nous et le ciel, tout ce qui était là se sentait petit. (G. Sand.)

— Se dit pour Mesurer en général.

— Absol. Constr. *Toiser à mur.* Réduire de légers ouvrages de maçonnerie en toises de gros mur, en les mesurant. || *Toiser à toise bout avant.* Mesurer les ouvrages sans retour ni demi-face, et les murs tant plein que vide, sans avoir égard aux saillies. || *Toiser aux us et coutumes.* Mesurer tant plein que vide, en y comprenant les saillies.

— SE TOISER. v. pron. Etre toisé. Ce mur doit se toiser aujourd'hui.

— Etre jugé, être estimé. La vraie grandeur ne doit se *toiser* que d'après l'étendue du bien qu'elle a fait. (Boiste.)

— S'examiner mutuellement. Se toiser sans se dire un seul mot. De lâches rivaux se *toisent* longtemps avant de s'attaquer. (Boiste.)

TOISEUR. s. m. Celui qui toise, dont la profession est de toiser. Etre toiseur des bâtiments du roi. Habile toiseur. Toiseur en bâtiments.

— Anc. admin. Se disait des mesureurs de plâtre.

TOISON. s. f. (du lat. *tonsio*, action de tondre). Laine d'une brebis, d'un mouton, après qu'elle a été tondue. Avoir une belle toison. Abattre la toison. Laver, éplucher les toisons. Vendre les toisons de ses bêtes à laine. Toison très-pesante.

Heureux qui vit en paix du lait de ses brebis,
Et qui de leur *toison* voit filer ses habits! (RACINE.)

— Se dit quelquefois de la laine qui est encore sur l'animal. Les tribunaux sont comme les buissons, la brebis y trouve un refuge, mais elle ne peut en sortir sans y laisser de sa *toison.* (Boiste.)

— Mamm. Pelage laineux de plusieurs mammifères. On s'en sert à l'égard du mouton, pour désigner la peau entière de l'animal encore revêtue de sa laine. Non-seulement la toison sert à garantir l'animal qui la porte des intempéries de l'air, mais elle est employée d'une foule de manières dans l'économie domestique.

— Blas. Peau de mouton garnie de sa laine. || Se dit quelquefois du mouton tout entier.

— *Toison d'or.* Toison du bélier sur lequel les anciens poètes feignent que Phryxus et Hellé passèrent la mer. Jason alla avec les Argonautes à la conquête de la toison d'or, qui était gardée dans la Colchide par deux taureaux vomissant des flammes.

— *Toison d'or*, ou absolument *toison.* Nom d'un ordre de chevalerie institué par Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

— Hist. *Collier de la toison d'or.* Collier de l'ordre institué à Bruges, en 1429. C'est une chaîne d'or dont les ornements figurent des briquets en forme de B, et des cailloux qui étincellent; à cette chaîne est suspendue une toison d'or. L'ordre se composait primitivement de 24 chevaliers, nombre qui fut porté à 31, ensuite à 51, et qui enfin devint illimité. Le roi d'Espagne en demeura le chef, en sa qualité de duc de Bourgogne. || *Ordre des trois toisons d'or.* Nom d'un ordre que Napoléon institua le 15 août 1809 afin de récompenser les services civils et militaires : il devait avoir cent grands chevaliers, quatre cents commandeurs et mille chevaliers; mais les seules nominations accomplies furent celles du grand chancelier et du grand trésorier.

— Philos. hermét. *La toison d'or qui était enfermée dans le temple de Mars.* La matière par le moyen de laquelle on fait les ouvrages de la pierre, qu'on met dans un fourneau qui est un four en partie de fer, métal appelé aussi Mars, où était enfermée la toison, jetant le feu par les narines; ce qui nous enseigne que le feu doit être ménagé adroitement, et que les sages prennent les narines pour les registres du fourneau.

— Syn. comp. TOISON, LAINE. La *toison* est la totalité de la *laine* dont l'animal est revêtu. On distingue différentes sortes de *laines* dans une *toison.*

TOIT. s. m. (pr. *toa*; du lat. *tectum*; fait de *tegere*, couvrir; on écrivait anciennement *toict*). Partie supérieure des bâtiments, des maisons, qui sert à les couvrir et à les abriter. Toit plat. Toit en pente. Les toits en pointe sont en usage dans le nord, les toits plats dans le midi. Toit en dos d'âne. Toit en terrasse. Toit à l'italienne. Travailler sur le toit d'une maison. La couverture du toit est d'ardoise, de tuile, de plomb. Ce toit a un comble de bois, de fer, avec une couverture de cuivre. Monter sur le toit. Aller d'un toit à l'autre. Ils le poursuivirent quelque temps sur les *toits*, mais il trompa leur poursuite à la faveur de l'obscurité. (Le Sage.) Les vierges éperdues sortent de leur palais, dont les *toits* menacent de fondre sur leur tête. (Marm.)

Les passereaux ardents, dès le lever du jour,
Font retentir les *toits* de la grange bruyante. (MICHE.)

Enorgueilli déjà des beautés qu'il rassemble,
Le palais qui s'étend sous ses superbes *toits*
Ajoute par sa pompe à la grandeur des rois. (THOMAS.)

— Le toit se compose de la charpente, du comble et des tuiles ou des ardoises qui la recouvrent. Toutefois, l'usage n'admet guère l'emploi du mot *toit* que lorsqu'il s'agit d'un toit à un seul égout ou à double égout. En parlant d'un système de charpente et de couverture plus compliqué, on se sert ordinairement du mot *comble.*

— *Toit à la mansarde.* Se dit des toits coupés qui ont une double pente de chaque côté, ce qui retranche de leur élévation et ménage plus de logement. Ces toits tirent leur nom de Mansard, leur inventeur.

— Il s'emploie souvent pour Maison. Ici la veuve, couverte de deuil, sous un *toit* pauvre et dépourvu, jette de tristes regards sur des enfants que la faim presse. (Mass.) Nous n'avons eu qu'un *toit*, qu'un berceau, nous n'aurons qu'un tombeau. (B. de St-P.) Chaque soir, aux accords champêtres du chalumeau, aux bruits argentins des clochettes qui pendent au cou des brebis, tous ces troupeaux reviennent sous le *toit* agreste du laboureur. (A. Martin.)

— Se dit par extension de toutes sortes de domiciles. On l'étend même, dans les vers et dans le comique, aux écuries et aux étables. Les troupeaux ne sont plus sous leurs rustiques *toits.* (Mme Deshoul.)

— *Habitant des toits.* Nom qu'on donne aux chats, parce qu'ils se plaisent dans les gouttières et sur les toits.

Parmi des habitants des *toits*
La brutale et dure insolence. (Mme DESHOUL.)

— *Habiter sous le même toit.* Loger dans la même maison.

— *Toit paternel.* Se dit quelquefois de la maison paternelle. Sous le toit paternel. Il va vivre et mourir loin du *toit* paternel. (Delille.)

— Fig. *Un toit hospitalier, un toit protecteur.* Une maison où l'on reçoit l'hospitalité, où l'on trouve un refuge.

— *Un humble toit.* Une petite maison de peu d'apparence, une chaumière qu'habitent de pauvres gens.

— Fig. *Publier, prêcher une chose sur les toits.* En parler publiquement, l'annoncer hautement. || Cette expression, plusieurs fois employée dans l'Écriture sainte, est venue de ce que les grands édifices de la Judée étaient couverts par une plate-forme ou terrasse sur laquelle on avait la liberté de monter, et du haut de laquelle on haranguait quelquefois le peuple.

— Fam. *Dire une chose sur les toits.* La répandre, la divulguer partout.

— Se dit, dans un jeu de paume, des ais en forme de toit qui couvrent la galerie, le côté du dedans et l'autre bout du jeu où est la grille.

— Prov. et fig. *Servir quelqu'un sur les deux toits.* Lui faciliter les moyens de réussir dans ce qu'il souhaite. || Lui donner occasion de paraître, de se faire valoir.

— *Toit à cochons, à porcs.* La petite loge où l'on enferme ces animaux.

— Fig. et fam. *C'est un toit à cochons.* Se dit d'une chambre malpropre.

— Dans les mines, la partie de la roche qui couvre la mine ou le filon.

— Géogn. Partie supérieure d'un filon, d'un banc, d'une couche.

— Conchyl. *Toit chinois.* Espèce de coquille du genre des patelles. Nom vulgaire d'une coquille dont on a fait le genre [illegible] et [illegible] toupie pagode. || *Toit persique.* Nom qu'on donne quelquefois au troque [illegible] et à la toupie pagode.

— Syn. simpl. Toiture, couverture, comble, faîte, sommet. Maison, demeure, logis, foyers, lares, pénates, palais, réduit, chaumière. || Epith. Elevé, fragile, incliné, officieux, protecteur. — Religieux, sacré, superbe, magnifique, somptueux, solitaire, tranquille, paisible, humble, champêtre, agreste, rustique, désert, indigent, hospitalier.

— *Toit.* Se dit encore pour Le réduit, le lieu où on loge certains animaux domestiques, et remplace utilement les mots *écurie*, *étable*, *colombier*, *poulailler*, etc., qui sont trop familiers pour la haute poésie.

— Syn. comp. TOIT, TOITURE. La *toiture* est tout ce qui sert à couvrir une maison, et le *toit* n'en est qu'une partie, celle qui est exposée à l'air et à l'eau.

TOITURE. s. f. Ce qui compose le toit d'une maison, d'un bâtiment. Travailler à la toiture. Employer beaucoup de bois, d'ardoise, de plomb, de tuile pour la toiture. Faire des réparations à la toiture.

— Confection des toits.

— Mar. *Toiture mobile.* Toit ou couverture que l'on emploie dans les arsenaux pour mettre le dessus et les hauts d'un bâtiment en construction ou désarmé à l'abri des intempéries du temps, ainsi que de l'ardeur du soleil.

TOKAI ou **TOKAY.** Géogr. Bourg de Hongrie, célèbre par ses vins; 4,000 hab.

TOKAI. s. m. Vin de Hongrie, que l'on place au premier rang de tous les vins connus.

TOKAT. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie; 100,000 hab.

TOKAUN. s. m. Bot. Plante dont les Brésiliens font des filets pour pêcher.

TOKKIVARI. s. m. Relat. Armoire à compartiments qui fait un des principaux meubles des Japonais, dans laquelle ils placent le livre de la loi, qu'ils ne montrent point aux étrangers, et qu'ils ne laissent jamais traîner dans leurs chambres.

TOKOGRAPHE. s. m. (ét. gr., τόκος, enfantement; γράφω, écrire). Didact. Auteur d'une tokographie.

TOKOGRAPHIE. s. f. Didact. Traité, description des accouchements.

TOKOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la tokographie.

TOKOLOGIE. s. f. Didact. Traité sur les accouchements.

TOKOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la tokologie.

TOKOMATIQUE. s. m. Chir. Mannequin mécanique qui sert à donner aux élèves en chirurgie une idée de la profondeur et de la forme de l'utérus, et à les exercer à l'opération des accouchements.

TOKONOMIE. s. f. (ét. gr., τόκος, enfantement; νόμος, règle). Didact. Ensemble des règles de l'art des accouchements.

TOKONOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la tokonomie.

TOKOTECHNIE. s. f. (pr. *to-ko-tèk-ni*, ét. gr., τόκος, accouchement; τέχνη, art). Didact. Manœuvre des accouchements.

TOKOTECHNIQUE. adj. des 2 g. (pr. *to-ko-tèk-ni-ke.*) Didact. Qui appartient à la tokotechnie.

TOL ou **TOLL.** s. m. Droit de navigation, perçu par les Hollandais, sur l'Escaut et les autres rivières qui traversent les Pays-Bas.

TOL. s. m. Relat. Le plus petit poids et la plus petite mesure dont on se serve sur la côte de Coromandel.

TOLAÏ. s. m. Mamm. Espèce de lièvre.

TOLBIAC. Géogr. Ville de la 2me Germanie. Auj. *Zülpich.*

— Hist. *Bataille de Tolbiac.* Victoire remportée par Clovis sur les Allemands, en 495. Ce fut après cette bataille que Clovis se fit chrétien. || Autre bataille gagnée, en 612, par Thierri II, roi de Bourgogne, sur Théodebert, roi d'Austrasie.

TÔLE. s. f. (peut-être du lat. *tela*, à cause de son peu d'épaisseur). Techn. Fer battu et réduit en feuilles ou plaques minces, dont on fait des poêles, les cloisons de moyennes ferrures, les platines des verroux et targettes, et les ornements de relief. On fait aussi des ornements de tôle évidée ou découpée à jour. On l'obtient soit au moyen du martinet, soit par le laminage. Poêle en tôle. Tuyaux de tôle. Cheminée garnie de tôle. Vase et plateau de tôle vernie. || On appelle en général *tôle* une feuille de métal, mais ce nom a été plus particulièrement réservé aux feuilles de fer et de cuivre. Lorsqu'on parle d'une tôle sans désigner le métal dont elle est formée, c'est ordinairement de la *tôle de fer* qu'il s'agit. || La tôle de fer se divise dans le commerce en trois classes : les *tôles minces*, dont l'épaisseur varie d'un demi à 3 millimètres, les *tôles moyennes*, d'une épaisseur de 3 à 6 millimètres, et les *tôles fortes*, de 6 à 10 millimètres et au-delà. || La tôle de fer, recouverte d'un enduit d'étain, se nomme *fer-blanc*, et, quand elle est recouverte d'un enduit de zinc, on s'en sert de la même manière. Cette sorte de tôle, dite *tôle galvanisée*, a la propriété précieuse de ne pas se laisser sensiblement attaquer par la rouille, ce que l'on attribue à l'action galvanique résultant de la présence de ces deux métaux.

— Plaque de fer battu, percée de plusieurs petits trous, et dont les bords sont relevés. Elle sert aux émailleurs pour faire chauffer les plaques qu'ils veulent émailler.

TOLÉDAN, ANE. adj. et s. Géogr. Habitant de Tolède. Qui appartient à Tolède ou à ses habitants.

TOLÈDE. Géogr. Ville d'Espagne, dans la Nouvelle-Castille, ch.-l. de la prov. de Tolède, et ancienne cap. de l'Espagne; 15,000 hab. || La prov. de Tolède a 380,000 hab.

— Hist. *Royaume de Tolède.* S'est dit du royaume des Visigoths, dont cette ville fut la capitale. V. VISIGOTHS. || *Prise de Tolède.* Occupation de cette ville par Alphonse VI, roi de Castille, en 1085. || Tolède avait été pendant 372 ans au pouvoir des infidèles; elle ne cessa d'être la capitale de l'Espagne qu'en 1560, époque où Philippe II transporta la cour à Madrid.

— Prov. *Jouer des [illegible] de Tolède.* Attraper, tromper, faire des tours de force.

TOLÉNO. s. m. Antiq. mexic. V. TOLLENON.

TOLENTINO. Géogr. Petite ville des États de l'Église; 4,000 hab.

— Hist. *Paix de Tolentino.* Paix conclue, en 1797, entre le pape Pie VI et la république française, représentée par le général Bonaparte. *Bataille de Tolentino.* Défaite de Joachim Murat par les Autrichiens, le 3 mai 1815.

TOLER. s. m. Métrol. Monnaie de Suède qui était une espèce de lingot de cuivre, et valant une rixdale d'argent.

TOLÉRABLE. adj. des 2 g. (du lat. *tolerabilis*). Qu'on peut tolérer, qu'on peut supporter. Chose tolérable. Défaut tolérable. Douleur qui n'est pas tolérable. La vanité n'est *tolérable* que lorsqu'elle veut plaire; mais malheur à ceux près desquels ses efforts sont inutiles! (Boiste.) Sera-t-on une situation *tolérable*, pour plusieurs milliers d'hommes, que celle où l'ordre de trois [illegible] pourrait les faire passer de leurs foyers dans un cachot? (Id.) Si vous avez [illegible], comme vous le dites, de vous [illegible] de grand seigneur, ce n'est pas *tolérable.* (Volt.)

— Médiocre. Écrivain tolérable.

TOLÉRABLEMENT. adv. D'une manière tolérable, supportable. Je travaille quand je me porte *tolérablement.* (Volt.)

— *Écrire tolérablement.* S'est dit autrefois pour Écrire passablement, médiocrement.

TOLÉRANCE. s. f. (du lat. *tolerantia*). Condescendance, indulgence pour ce qu'on ne peut empêcher, ou qu'on croit ne devoir pas empêcher. Longue tolérance. Ce n'est pas un droit, c'est une tolérance. Ne jouir de quelque chose que par tolérance, n'en jouir que par la tolérance de ceux qui le pourraient empêcher.

— S'empl. de la même manière en jurisprudence. La tolérance d'une servitude ne donne jamais le droit; il faut avoir un titre. Les actes de simple tolérance supposent une permission de la part du propriétaire, tels sont les actes qu'entraînent les relations de bon voisinage, et qui ne proviennent que de l'amitié, de l'humanité, de la complaisance du propriétaire.

— Permission d'exercer un culte, de professer une doctrine, une opinion. La déclaration de [illegible] est un acte d'intolérance; faut-il une permission pour respirer? (Boiste.) La *tolérance* est mère de la paix. (Id.) La *tolérance* est le seul remède contre la diversité des opinions. (Id.) La philosophie nous a donné la *tolérance religieuse*; puisse-t-elle y ajouter la *tolérance politique, sociale et littéraire!* (Id.)

— Se dit plus particulièrement en matière de religion. Reconnaissons toujours que la première loi de l'empire de Russie, plus grand que l'empire romain, est la *tolérance* de toute secte. (Volt.) La *tolérance* seule a pu épargner le sang qui coulait d'un bout de l'Europe à l'autre. (Id.)

— *Tolérance théologique, ecclésiastique ou religieuse.* Condescendance qu'on a les uns pour les autres, touchant certains points qui ne sont pas regardés comme essentiels à la religion. Une douce tolérance. L'Église latine a toujours usé de tolérance pour l'Église grecque sur le mariage des prêtres. La tolérance est prescrite aux théologiens touchant les opinions des diverses écoles.

— *Tolérance civile.* Permission qu'un gouvernement accorde de pratiquer, dans l'État, d'autres religions que celles qui y sont établies, reconnues par les lois, pratiquées par le plus grand nombre de citoyens. La tolérance civile est quelquefois restreinte à certains cultes et

certaines croyances. Tolérance générale, universelle. L'esprit de tolérance commence à se répandre dans un grand nombre de pays.

— Admin. *Maison de tolérance*. Se dit, à la police de Paris, d'une maison de prostitution.

— Techn. Se dit, dans la fabrication des monnaies, de ce qu'on appelait autrefois Remède.

— TOLÉRANCES. s. f. pl. Limites, en plus ou moins, dans les proportions ou dimensions d'armes, de projectiles et autres objets.

TOLÉRANT. part. prés. du v. Tolérer. Qui tolère. Il est toujours invariable.

TOLÉRANT, ANTE. adj. (du lat. *tolerans*). Disposé à tolérer. Absolu jusqu'à la plus révoltable impatience, il fut *tolérant* jusqu'à la longanimité. (Mirabeau.)

— Se dit surtout en matière de religion. Prince tolérant. Si Dieu l'avait voulu, tous les hommes auraient la même religion, comme ils ont le même instinct moral : soyez donc *tolérant*. (Boiste.) Le premier devoir d'un homme *tolérant* est de l'être à l'égard de ceux à qui il recommande la tolérance. (Alm. littér.)

— Se dit quelquefois d'un homme indulgent dans le commerce de la vie. Être fort tolérant de son naturel.

— S'empl. aussi substantiv. Les tolérants.

TOLÉRANTISME. s. m. Théol. Se dit de l'opinion de ceux qui étendent trop loin la tolérance théologique. La tolérance dégénère en tolérantisme.

— Se dit quelquefois, par dénigrement, du système de ceux qui croient qu'on doit tolérer dans un État toutes sortes de religions. Flétrir du nom de tolérantisme, l'indulgence du prince pour toutes les religions. Vous flétrissez l'indulgence, la tolérance, du nom de *tolérantisme*. (Volt.)

TOLÉRANTISTE. s. m. Théol. Partisan du tolérantisme.

TOLÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Tolérer. S'empl. adjectiv. Homme toléré. Femme tolérée. Religion tolérée.

TOLÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *tolerare*). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je tolère, tu tolères, il tolère*, etc. Supporter, avoir de l'indulgence pour des abus, des injustices, et pour les personnes qui les commettent. Tolérer les injustices de quelqu'un. Ne pas tolérer que quelqu'un s'arroge des droits qu'il n'a pas. Il y a des abus qu'on ne doit jamais tolérer. Nul n'aime à *tolérer* les fripons, s'il n'est fripon lui-même. (Boiste.) Un prince qui *tolère* les injustices de ses ministres. (Volt.) La licence assurée de l'impunité est une bassesse qui rend méprisables et le particulier qui en est coupable, et l'État qui la *tolère*. (Barth.)

— Avoir de l'indulgence pour les fautes, les défauts, les imperfections de ses semblables. Il faut tolérer les défauts de son prochain. Nous *tolérons* volontiers les opinions qui ne heurtent pas nos intérêts. (Boiste.)

— Supporter des choses qui d'elles-mêmes ne sont pas bien, ou que l'on croit n'être pas bien. Tolérer toutes sortes de religions. Ne pas autoriser l'exercice d'une religion, mais la tolérer seulement. Il avait été nourri dans l'erreur que la France *tolérait* alors. (Boss.) M. de Montausier reconnut dans l'Église de Jésus-Christ une puissance de décision qui nous fait *tolérer* avec soumission ce qu'elle *tolère*. (Fléch.) Une religion qui peut *tolérer* les autres ne songe guère à sa propagation. (Montesq.)

— *Tolérer quelqu'un*. Supporter quelqu'un dont la présence nous est désagréable.

— SE TOLÉRER. v. pron. Être toléré. Cela ne peut, ne doit pas se tolérer.

— Se supporter soi-même. Les hommes désœuvrés, les coupables, ne peuvent se *tolérer* eux-mêmes. (Boiste.)

— Syn. comp. TOLÉRER. SOUFFRIR. PERMETTRE. On *tolère* les choses lorsque, les connaissant et ayant le pouvoir en main, on ne les empêche pas. On les *souffre* lorsqu'on ne s'y oppose pas, en faisant semblant de les ignorer, en ne pouvant les empêcher. On les *permet* lorsqu'on les autorise par un consentement formel.

TÔLERIE. s. f. Art du tôlier. ‖ Fabrique de tôle.

TOLET. s. m. (du lat. *tollere*, élever). Mar. Cheville de bois plus grosse au milieu qu'à ses extrémités, et enfoncée de sa demi-longueur dans le plat-bord d'une embarcation, pour recevoir l'estrope d'un aviron ou pour l'appuyer pendant qu'on le manœuvre. Il y a aussi des tolets pour servir de point d'appui aux rames.

TOLÉTAN, ANE. adj. et s. Géogr. Habitant de Tolède. ‖ Qui appartient à Tolède ou à ses habitants. On dit mieux *Tolédan*.

TOLÉTIÈRE. s. f. Mar. Renfort de deux ou trois centimètres d'épaisseur, placé sur le plat-bord pour recevoir le frottement de l'aviron.

TOLHUYS. Géogr. Village des Pays-Bas, province de Gueldre, sur le Rhin. Il est célèbre par le passage du Rhin que les Français y effectuèrent sous les yeux de Louis XIV, en 1672.

TOLIDE. s. f. Bot. Un des noms de la camphrère globuleuse.

TÔLIER. s. m. (rad. *tôle*). Celui qui fabrique la tôle.

TOLIÈRE. s. f. (du lat. *tollere*, élever). Mar. Élévation en forme de taquets plats, sur le plat-bord des bâtiments ou bateaux à rames ; on y perce des trous pour placer l'aviron sur son tolet ou entre ses tolets.

TOLINET. s. m. Se dit, dans quelques endroits du nord de la France, d'un petit fagot de bois sec dont on se sert pour allumer le feu.

TOLL. s. m. Bot. Nom que les nègres du Sénégal donnent à une liane appelée *liane à citron*, parce que son fruit, qui a beaucoup de rapports avec celui du manguier de l'Inde, a la figure et le goût du citron.

TOLLART. s. m. (du lat. *tollere*, enlever). Rabelais a employé ce mot dans le sens de Bourreau. Aujourd'hui il est encore usité parmi les filous, dans leur argot.

TOLLÉ. s. m. (pr. *tol-lé* ; du lat. *tolle*, impér. de *tollere*, ôter). Mot latin pris de l'Évangile et emprunté de l'exclamation que faisaient les Juifs contre le Sauveur, quand ils criaient, selon la version latine, *tolle, tolle*, pour le faire crucifier. Il n'est usité que dans cette phrase familière, *Crier tollé sur quelqu'un, contre quelqu'un*. Crier, afin d'exciter de l'indignation contre quelqu'un. Il y a eu dans la chambre un *tollé* général contre la ligue abolitionniste. (Cour. fr.)

TOLLE. s. m. Agric. Nom qu'on donne au sarment dans les vignobles du Jura.

TOLLÉNON. s. m. (du lat. *tolleno* ; fait de *tollere*, enlever). Antiq. milit. Machine de guerre des anciens ; c'était une cage propre à contenir des soldats et attachée à l'extrémité d'une longue poutre jouant à bascule, de manière à élever les assaillants au niveau des murailles de la place assiégée, ou les défenseurs au niveau d'une tour mobile construite par les assaillants.

— Perche en bascule, pour tirer l'eau d'un puits.

TOLLOMI. s. m. Bot. Espèce de plante d'Amérique et des Indes.

TOLMÈRE. adj. des 2 g. Audacieux, téméraire. C'est un hellénisme de Rabelais.

TOLMÈRE. s. m. Entom. Espèce d'insecte de l'ordre des diptères.

TOLNA. Géogr. Comitat de Hongrie, de 65 kilom. sur 45 ; 180,000 hab.

TOLOIZ. s. m. Archéol. Monnaie de l'évêque de Toul.

TOLOSA. Géogr. Ville d'Espagne, ch.-l. du Guipuscoa ; 5,000 hab.

— Hist. *Bataille de Tolosa*. Victoire remportée par les Espagnols sur les Maures, en 1212.

TOLOSATE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois de la première Narbonnaise. Les Tolosates étaient les plus riches et les plus puissants parmi les Volces tectosages. Ils furent vaincus par le consul Cépion, en 106 av. J.-C. Leur capitale était Toulouse.

TOLPACHE. s. m. Hist. milit. Fantassin hongrois.

TOLPIDE. s. f. Bot. Genre de plantes chicoracées.

TOLSTOÏ (Pierre, comte de). Diplomate russe, né vers le milieu du XVIIe siècle, jouit de la plus grande faveur sous Pierre le Grand. Mais, sous Pierre II, s'étant joint aux ennemis de Menzikof, il fut dépouillé de ses biens et enfermé dans un couvent, où il mourut presque aussitôt, en 1728.

TOLU. Géogr. Ville et port de la Colombie, sur la mer des Antilles.

TOLU. s. m. (de la ville de *Tolu*, près de laquelle on le trouve). Bot. Arbre résineux de la famille des térébinthacées, qui croît au Mexique, et fournit le baume de Tolu. Quelques botanistes en font aujourd'hui un genre de la famille des légumineuses.

— Pharm. *Baume de Tolu*. Baume que l'on tire de cette ville, et qui découle d'un arbre de la Colombie. On l'emploie avec succès contre les affections pulmonaires et catarrhales.

TOLUIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. Qui produit le baume de Tolu.

TOLYPEUTE. s. m. Mamm. Genre que l'on a séparé des tatous, pour y placer un dasype.

TOM. s. m. Entom. Nom d'un insecte parasite d'Amérique.

TOMADON. s. m. Agric. Nom que l'on donne à l'aiguillon à bœufs, dans quelques contrées.

TOMAHAWK. s. m. Relat. Casse-tête de sauvage. Les chefs de guerre, le *tomahawk* à la main, le pennage en tête, les bras et la poitrine teints de sang, prennent la gauche. (Chateaub.)

TOMAISON. s. f. Impr. et libr. Indication du tome auquel appartient chaque feuille d'impression, dans les ouvrages qui ont plusieurs tomes. Vérifier la tomaison.

TOMATE. s. f. (de l'esp. *tomata*, ou de l'ind. *tomat*). Bot. Espèce de morelle, autrement nommée *pomme d'amour*, qui porte des fruits d'un rouge vif, auxquels on donne le même nom, et dont le suc, légèrement acide, sert à faire des potages et des sauces. Elle est originaire du Mexique et du Pérou, et on la cultive beaucoup dans les parties chaudes de l'Europe, et même à Paris. Les Italiens mangent ces fruits crus et en salade. On les confit aussi dans le vinaigre. Sauce aux tomates. Purée de tomates. Cervelles de veau aux tomates.

— S'empl. adjectiv. Sauce tomate. Ris de veau piqués à la sauce tomate.

TOMATIQUE. adj. des 2 g. (du gr. τομή, coupe). Se dit de ce qui vient à la suite des plaies.

TOMBAC. s. m. (du pers. *tombac*). Chim. Alliage composé de cuivre et de zinc. Le tombac est blanc quand c'est le zinc qui domine, et jaune quand c'est le cuivre. ‖ Alliage composé d'or, d'argent et de cuivre jaune, tirant sur la couleur d'or, dont on fait en Orient des boucles, des boutons et autres ouvrages. ‖ Alliage d'or, de zinc et d'acier. ‖ *Tombac blanc*. Composition métallique blanche qui ressemble assez à de l'argent. C'est du cuivre blanchi par l'arsenic.

TOMBAL, ALE. adj. Archéol. Sépulcral. Pierre tombale. ‖ Pl., *tombaux*.

TOMBANT. part. prés. du v. Tomber. Qui tombe. Il est toujours invariable. Les vitesses des corps *tombant* librement sur la surface de la terre sont proportionnelles aux masses. (Libes.) Son voile laissait échapper ses cheveux *tombant* en grappes soyeuses. (R. de Beauv.)

Dans ce temps, de Juda les nombreuses familles
Recueillaient les épis *tombant* sous les faucilles. (Florian.)

TOMBANT, ANTE. adj. Bot. Se dit de la tige et des rameaux lorsqu'ils sont trop faibles pour se soutenir. Les tiges de cette plante sont grêles et tombantes. ‖ *Graine tombante*. Se dit lorsque le style regarde la partie supérieure du péricarpe, et que le placenta est situé inférieurement, de sorte que le funicule, pour arriver au style, est forcé de s'allonger jusqu'à son niveau, en tournant des côtés de la graine, comme dans les plombaginées. ‖ *Calice tombant*. Celui dont la chute n'a lieu qu'au moment de celle des pétales. ‖ *Feuilles tombantes*. Feuilles qui tombent en automne.

— *La nuit tombante*. La partie du jour où la nuit commence à paraître. Serait-ce vrai ce qu'un ami me disait dernièrement à l'oreille, que vers la nuit *tombante* elle reçoit un homme en secret, après m'avoir modestement congédié avant le soir ? (Marmier.) A la nuit *tombante*, la porte en claire-voie est remplacée par une porte pleine. (De Balzac.)

— *Des cheveux tombants*. Des cheveux longs qui ne sont pas rattachés.

— Sur le point de tomber. Modon ne présente aux regards qu'une ville du moyen âge, entourée de fortifications gothiques à moitié *tombantes*. (Chateaub.)

— Conchyl. *Ouverture tombante*. Ouverture d'une coquille univalve lorsque, en suivant la direction du spire, elle s'abaisse d'une manière subite.

— Phys. Susceptible de tomber.

C'est peu ; des corps *tombants* à qui l'air fait passage
Le fluide épaisseur ralentit le voyage. (Del.)

TOMBE. s. f. (du gr. τύμβος, sépulcre de pierre). Grande table de pierre, de marbre, de cuivre, etc., dont on couvre une sépulture. Tombe de marbre. Tombe de pierre. Tombe de cuivre. Lever une tombe. Mettre une épitaphe sur une tombe. Ci-gît sous cette tombe. Une voile soigneusement dressée couvrira notre *tombe*. (De Sénanc.) Dans les calamités nationales, la première chose à laquelle on pense, c'est à sauver les trésors de la *tombe*. (Chateaub.) La plus belle *tombe* est la plus modeste. (Plat.) La *tombe* du brave est sacrée pour la patrie. (Ozerof.) L'herbe des *tombes*, doucement agitée, lui rappelle ses pères, et le gémissement lointain de l'orage réveille les pensées de sa jeunesse. (A. Mart.)

Mais son fils étendu dans la sombre demeure
Est caché sous la *tombe* et ne te répond pas. (Baour-Lormian.)

— Sépulcre. Être dans la tombe. Fallait-il donc couronner la victime des fleurs de la morale et de la religion pour la faire entrer dans cette *tombe* vivante ? (Courr. fr.) Sans la liberté, le repos n'est pas la vie, c'est la mort sociale, c'est le calme de la *tombe*. (Bignon.) Aux plus infortunés la *tombe* sert d'asile. (La Font.)

Voici d'Emma la *tombe* solitaire,
Voici l'asile où dorment ses vertus. (Parny.)

— *Descendre dans la tombe*. Mourir.

— *Être sur le bord de la tombe*. Être très-âgé ou être dangereusement malade.

— *Avoir droit de tombe dans une église*. Il se disait pour Avoir droit d'y être enterré. On dit aujourd'hui *avoir droit de sépulture*.

— Hortic. S'est dit d'une planche de terreau élevée dans un jardin. Une belle tombe de laitues.

— Syn. simpl. Tombeau, sépulcre, monument, sépulture. Mort, trépas. ‖ Épith. Humble, modeste, paisible, froide, glacée, muette, solitaire, avide, poudreuse, sacrée, fermée, ouverte, entr'ouverte, profanée.

— Syn. comp. TOMBE. TOMBEAU. SÉPULCRE. SÉPULTURE. V. TOMBEAU.

TOMBÉ, ÉE. part. pass. du v. Tomber. S'empl. adjectiv. Homme tombé. Femme tombée. L'homme est un dieu *tombé* qui se souvient des cieux. (Lamart.) Le Seigneur soutient ceux qui sont près de leur chute ; il relève ceux qui sont *tombés*. (La Harpe.)

Que le Christ, avant lui premier ambassadeur,
Veut de l'homme *tombé* relever la grandeur. (Rac.)

— *Auteur tombé*. Auteur dramatique dont la pièce a été sifflée.

— *Tombé dans*. Comme je sortais par la lucarne pour détacher ce plomb, il a atteint près de moi un pigeon qui est justement *tombé* dans ma gouttière. (Marmier.)

— Fig. Et la fille d'Achab dans le piége *tombée*. (Rac.) Si je l'avais donné à votre aînée, elle l'aurait conservé, et ne serait pas *tombée* dans la faute que vous avez faite. (La Font.) Tu faisais la traite des esclaves, et tu te plains d'être *tombé* dans l'esclavage ! Infidèle ! Dieu est juste, il te punit par où tu as péché. (B. de St-P.) Les nations qui l'ont négligé sont *tombées* dans la faiblesse et l'obscurité. (Cuvier.) Les poètes allemands sont presque tous *tombés* dans ce défaut. (Michaud.)

— *Tombé de*. Figurez-vous un fleuve immense qui, tout à coup *tombé* de soixante pieds de haut, entre d'énormes rocs fracassés, tonne, éclate, tourbillonne avec bruit, avec une fougue inexprimable. (Raoul-Rochette.)

— Fig. Adam et Ève étant *tombés* d'une chute si funeste, commencèrent à sentir le premier effet de leur faute, en voyant qu'ils étaient nus. (Le Maistre de Sacy.) Un sceptre sitôt *tombé* d'une royale main. (Boss.)

— *Tombé en*. Elles sont *tombées* depuis en désuétude. (Lewis.)

— *Tombé par*. La gloire retient donc constamment à la superficie une partie des eaux infiltrées dans les terres supérieures ou *tombées* par les fentes des rochers. (Buff.)

Car soudain, patatras ! un spectre au teint plombé,
Tout au milieu de l'assemblée,
Par la cheminée est *tombé*. (F. de Neufch.)

— *Tombé sous*. Tout ce que j'adorais est *tombé* sous ses coups. (Volt.)

Seigneur, et si Laïus est *tombé* sous vos coups,
Sans doute avec honneur il expira sous vous. (Volt.)

— *Tombé sur*. Jamais, répondit le paria, la foudre n'est *tombée* sur un figuier des Banians. (B. de St-P.)

TOMBÉ. s. m. Chorégr. Pas que l'on exécute en s'élevant d'abord sur la pointe des pieds et pliant après le pas.

TOMBEAU. s. m. (rad. *tombe*). Sépulcre, monument élevé à la mémoire d'un mort dans l'endroit où il est enterré. Tombeau magnifique. Superbe tombeau. Les tombeaux des rois. Dresser, élever un tombeau. Violer un tombeau. Profaner un tombeau. C'était là qu'on avait creusé un immense *tombeau*. (Chateaub.) Je me cachai derrière un *tombeau*, et j'attendis la nuit qui n'était pas éloignée. (Le Sage.) Les pavots étaient arrosés, et elle avait mis un nouveau panier de fruits à quelque distance du *tombeau*. (B. de St-P.) Et si demain ce grand nom (Méhémet-Ali) s'écrivait sur un *tombeau*, que ne lui serait-il pas permis d'espérer, entre deux héritiers jaloux l'un de l'autre. (Barrault.) Que ce *tombeau* nous convainque de notre néant, pourvu que cet autel nous apprenne en même temps notre dignité. (Boss.) Quel *tombeau* renferma jamais de si précieuses dépouilles ! (Fléch.) Les marbres des *tombeaux* sur leurs bases frémirent. (Legouvé.)

— Fig. Les monuments du luxe et de la gloire sont de vastes *tombeaux* sous lesquels sont ensevelies les générations qu'ils ont coûtées. (Boist.) Le *tombeau* le plus durable et le plus glorieux est un bon livre : l'âme s'y trouve tout entière. (Id.) La réputation est le plus magnifique *tombeau*. (Boursault.) Ici gît au *tombeau* le cadavre de Tyr. (Roucher.)

Peuple, dont sa valeur dissipa les alarmes,
Élevez-lui du moins un *tombeau* dans vos cœurs. (Crébillon.)

— Tout lieu où un homme est enterré. Que le monde voit peu de ces veuves qui s'ensevelissent pour ainsi dire elles-mêmes dans le *tombeau* de leurs époux. (Boss.) Ils ont aux champs troyens marqué votre *tombeau*. (Rac.)

Et Rome, unique espoir d'un désespoir si beau,
Du fils de Mithridate est le digne *tombeau*. (Rac.)

— *Cette famille a son tombeau en tel endroit*. On enterre ordinairement en tel endroit les morts de cette famille.

— *Les tombeaux sont sacrés*. Il faut respecter le lieu où les morts sont enterrés.

— *Fouiller dans le tombeau de quelqu'un*. Rechercher sa vie après sa mort pour noircir sa mémoire.

— Fig. La mort. Chaque instant de notre vie nous approche du tombeau. Nous allons sans cesse au *tombeau*, ainsi que des eaux qui se perdent sans retour. (Boss.) Il n'attend rien au delà du *tombeau*. (Mass.) L'élite de la noblesse française précipitée dans le *tombeau*. (Id.) La présomption et la vanité de vouloir gouverner au delà du *tombeau* est la plus insupportable des tyrannies. (Payne.)

... En vain vos injustes secours
Me ferment du *tombeau* les chemins les plus courts. (Racine.)

.... Il (l'homme) arrive au *tombeau*
Plus faible, plus enfant qu'il ne l'est au berceau. (L. Racine.)

— *Jusqu'au tombeau*. Jusqu'à la mort. Être fidèle à quelqu'un jusqu'au tombeau. Portant jusqu'au *tombeau* le nom de son amant. (Rac.)

— *Ami du tombeau*. Celui dont l'amitié se conserve au delà du tombeau. Il est honnête, quand on a aimé les gens pendant leur vie, de les regretter après leur mort ; les amis du *tombeau* ne scandalisent point. (Mme de Scudéry.)

— Poét. *L'horreur du tombeau, la nuit du tombeau*. La mort. Entrée dans l'horreur du *tombeau*. (Fléch.) Selon vous, un anéantissement éternel va bientôt confondre le juste et l'impie dans l'horreur du *tombeau*. (Mas.) Dans la nuit du *tombeau* j'enfermerai ma honte (Rac.)

Bientôt de Jésabel la fille meurtrière,
Instruite que Joas voit encor la lumière,
Dans l'horreur du *tombeau* viendra le replonger.
(Racine.)

— *Mettre, conduire, mener quelqu'un au tombeau*. Causer sa mort. Cette maladie le mènera au tombeau. Le chagrin l'a conduit au tombeau.

— *Descendre au tombeau*. Mourir.

Ce sang pour vous servir prodigué tant de fois,
Ce bras jadis l'effroi d'une armée ennemie,
Descendaient au *tombeau* tout chargés d'infamie.
(Corneille.)

— *Tirer quelqu'un du tombeau*. Lui sauver la vie, le rendre à la vie. Son médecin l'a tiré du tombeau.

— *Suivre quelqu'un au tombeau*. Mourir peu de temps après lui. Sa femme n'a pas tardé à le suivre au tombeau.

— Se personnifie quelquefois. L'affreux *tombeau* pour jamais les délivre. (Rac.) Le *tombeau* contre vous ne peut-il les défendre? (Boil.)

Là cent *tombeaux*, pareils aux livres des prophètes,
Sont des lois de la mort les tristes interprètes.
(Feutry.)

— *Vain tombeau*. S'est dit autrefois pour Cénotaphe. Placer un vain tombeau dans une église.

— Mod. *Lit à tombeau*. S'est dit autrefois d'un lit dont le ciel était plus élevé vers la tête que vers les pieds. || *Lit en tombeau*. Se dit aujourd'hui de celui dont le bois a la forme carrée d'un monument sépulcral.

— *Chaudière en tombeau*. Chaudière à basse pression, ainsi nommée à cause de sa forme, qui ressemble à celle d'un tombeau.

— Fig. Fin, destruction, en parlant des choses. On a dit que le mariage était le tombeau de l'amour. L'anarchie est le tombeau de la liberté. La plupart des princes, des ministres, des hommes constitués en dignités, n'ont pas le temps de lire; ils méprisent les livres, et ils sont gouvernés par un gros livre qui est le *tombeau* du sens commun. (Noël.) L'ennui est le *tombeau* de tous les sentiments. (Mme du Deffant.) L'hymen est le *tombeau* de la liberté. (St Chrysost.) L'intérêt est le *tombeau* de l'amitié. (Boiste.) La possession est le *tombeau* du désir. (De Bugny.) Les petites considérations sont le *tombeau* des grandes choses. (Volt.)

— Titre de quelques ouvrages. Tombeau de la mélancolie. Tombeau des controverses. Tombeau de l'impiété.

— Prov. et fam. *Aller à tombeau ouvert*. Aller à cheval, en voiture, avec une très-grande vitesse et au péril de sa vie.

— Syn. simpl. Sépulcre, tombe, monument, marbre, cercueil, sépulture, mort, trépas, décès. || Epith. Noir, affreux, froid, glorieux, fastueux, vaste, immense, sacré, auguste, entr'ouvert, antique, désert, solitaire, profané, violé.

— Antiq. rom. Les Romains avaient trois sortes de tombeaux: le sépulcre, le monument et le cénotaphe. Le sépulcre était le tombeau ordinaire, où l'on déposait le corps entier du défunt.

— Fig. La justice de Dieu leur a creusé un *tombeau* dès les premières années de leur course. (Mass.)

Et le *tombeau*, seigneur, est moins triste pour moi,
Que le lit d'un époux qui m'a fait cet outrage. (Rac.)

— Hist. Nom qui a été donné à un genre d'aventuriers qui désolaient la France, et qu'on appelait aussi *écorcheurs*.

— Syn. comp. TOMBEAU, TOMBE, SEPULCRE, SÉPULTURE. La *tombe* est proprement la table de pierre, de marbre ou de toute autre matière, élevée ou placée au dessus de la fosse qui a reçu les ossements, qui contient les cendres des morts. Le *tombeau* est une sorte d'édifice ou un ouvrage de l'art érigé à l'honneur des morts, pour conserver et illustrer leur mémoire par l'éloge de leur vie, par des emblèmes, des allégories, etc. La *sépulture* est proprement le lieu désigné ou consacré pour rendre les derniers devoirs aux morts, avec des cérémonies religieuses. Le *sépulcre* est particulièrement le caveau, la fosse, et en général un lieu quelconque qui reçoit, engloutit, conserve les corps, etc.

TOMBECORNE. s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées, renfermant deux espèces.

TOMBÉE. s. f. Ne s'emploie guère que dans cette locution, *A la tombée de la nuit*, au moment où le jour tombe, ou la nuit approche.

— Comm. Ce qui fait tomber entièrement le bassin de la balance où se trouve la marchandise. Il manque la tombée.

— Chorégr. Espèce de pas. V. TOMBÉ.

TOMBELIER. s. m. Charretier qui conduit un tombereau.

TOMBELLE. s. f. (dimin. de *tombe*). Tombe formée d'une éminence de terre. Peu usité.

TOMBER. v. n. 1re conj. (du lat. *tumulare*, mettre au tombeau). Se conjugue ordinairement avec l'auxiliaire *être*. Etre emporté, entraîné, de haut en bas, par son propre poids. Il se dit des personnes et des choses. Tomber lourdement. Tomber à plomb. Tomber à la renverse. Tomber de son haut, de toute sa hauteur. Tomber sur les genoux. Tomber à terre. Tomber par terre. Tomber à plate terre. Tomber dans l'eau. Tomber tout à plat. Tomber d'une fenêtre. Tomber de cheval. Tomber dans un fossé. Tomber dans un précipice. Tomber percé de coups. Faillir tomber. Tomber en voulant courir. Relever un enfant qui était tombé. La maladie lui a fait tomber les cheveux. Toutes les dents lui sont tombées. Fluxion, rhume qui tombe sur la poitrine. Les larmes tombent de ses yeux. Le tonnerre est tombé. Tout nage dans le sang, et on ne *tombe* que sur des corps morts. (Boss.) Il ne leur restait plus qu'à considérer de quel côté allait *tomber* ce grand arbre. (Id.) Il *tombe* sur son lit sans chaleur et sans vie. (Rac.) Je prends une pierre, je feins de la jeter en l'air; j'ouvre la main, la pierre *tombe*. Je regarde Émile attentif à ce que je fais, et je lui dis: Pourquoi cette pierre est-elle tombée? (J.-J. Rouss.) Une pomme lui étant *tombée* sur le visage, il se demanda pourquoi la puissance d'attraction qui déterminait cette chute ne s'étendrait pas aux corps planétaires. (D'Orbig.)

Fait frémir en *tombant*, sous mille coups divers,
Le courageux essaim des chasseurs des déserts.
(Belly.)

— *Laisser tomber*. Permettre de tomber. Dieu veut que de vos tables somptueuses vous laissiez du moins *tomber* quelques miettes pour soulager les pauvres. (Mass.)

— Fig. Si Dieu laisse *tomber* sur nous quelques étincelles de son feu divin. (Mass.)

On peut, pour son esclave oubliant sa fierté,
Laisser *tomber* sur elle un regard de bonté. (Volt.)

— Cesser de voler.

Des deux oiseaux partis du même essor,
L'un est *tombé*, quand l'autre vole encor!
(Bernard.)

— Se dit quelquefois de la neige, de la grêle, etc. La pluie tombe. Le brouillard tombe. Le serein tombe. La neige tombe. La grêle tombe. La foudre qui fût *tombée* à mes pieds ne m'eût pas causé plus d'effroi que cette lettre. (Chateaub.) || On emploie plus souvent le verbe impersonnel dans cette acception.

— On dit à ceux qui font des suppositions impertinentes, *Si le ciel tombait, il y aurait bien des alouettes de prises*.

— On le conjugue quelquefois avec l'auxiliaire *avoir*. Les poètes disaient que Vulcain *a tombé* du ciel pendant un jour entier. (Acad.)

— La plupart des grammairiens disent que le verbe *tomber* ne prend pour auxiliaire que le verbe *être*, et qu'on ne peut jamais le conjuguer avec le verbe *avoir*; cependant, en donnant cette règle avec beaucoup d'assurance, ils ne peuvent se dispenser de convenir que plusieurs écrivains, dans certains cas, ont conjugué *tomber* avec l'auxiliaire *avoir*. En voici quelques exemples: Si la belle avec lui n'eût *tombé* dans cette eau. (La Font.) Le coup que je lui porte aurait *tombé* sur moi. (Volt.) Jamais Voltaire n'avait été plus brillant que dans *Alzire*, et l'on a peine à concevoir qu'il ait *tombé* de si haut jusqu'à *Zulime*, ouvrage médiocre. (La Harpe.)

Où serais-je, grand Dieu! si ma crédulité
Eût *tombé* dans le piége à mes pas présenté? (Volt.)

Les grammairiens, dit Laveaux, appellent ces locutions des distractions ou des fautes, et n'en regardent pas moins leur règle comme infaillible. Je conviendrai qu'il faut toujours dire *je suis tombé*, si par cette locution on veut exprimer toutes les nuances, toutes les vues de l'esprit que peuvent présenter les temps composés du verbe *tomber*; mais s'il est des cas où cette locution confond une vue de l'esprit avec une autre, je serai fondé à croire qu'elle ne suffit pas. Une mère voit son enfant près de tomber, elle dit, *il va tomber*; elle le voit tomber, elle dit, *il tombe*; elle le voit à terre après sa chute, elle dit, *il est tombé*; mais si elle le relève, et qu'elle veuille indiquer à quelqu'un l'accident qui lui est arrivé, comment dira-t-elle? Dira-t-elle encore, *mon enfant est tombé*? Elle se servira donc de la même locution pour exprimer deux vues différentes de l'esprit. Si elle dit: *Mon enfant est tombé*, on lui répondra, Courez vite le relever. — Mais je ne veux pas dire qu'il est actuellement par terre. — Que voulez-vous donc exprimer? Il n'y a point de femme qui, pressée par ces questions, ne réponde: *Alors je veux dire qu'il a tombé*. Il y a des choses dont on peut dire *qu'elles ont tombé*, et dont on ne peut jamais dire, exactement parlant, *qu'elles sont tombées*, telles sont les choses qui, ayant un nom avant leur chute et dans leur chute, le perdent quand leur chute est consommée. On appelle *pluie* l'eau qui tombe du ciel, *la pluie tombe, la pluie a tombé*; mais, strictement parlant, on ne devrait pas dire que *la pluie est tombée*; car, quand l'eau du ciel est sur la terre, ce n'est plus de la pluie, c'est de l'eau de pluie. Ainsi la pluie qui peut être ou avoir été dans un état de chose tombante, ne peut être dans un état de chose tombée. On peut donc dire, *la pluie tombe, la pluie a tombé*, mais on ne devrait pas dire, *la pluie est tombée*; cependant on le dit, en parlant d'une période qui n'est pas encore écoulée; *la pluie est tombée ce matin à verse*; mais il serait ridicule de dire: *La pluie est tombée à verse il y a dix jours*. On peut appliquer les mêmes observations aux mots *foudre* et *tonnerre*. L'année dernière le tonnerre *a tombé* sur plusieurs édifices. Le tonnerre *a tombé* ce matin, ou *est tombé* dans la Seine. Vouloir également que l'on emploie l'auxiliaire *être* pour signifier et l'action et l'état qui résulte de l'action, c'est confondre dans une seule expression deux choses réellement distinctes, c'est bannir de la langue une locution nécessaire pour exprimer une vue particulière de l'esprit, c'est appauvrir la langue.

— *Ce bâtiment, cet édifice tombe de vétusté, tombe en ruine*. Il est dans un tel état de vétusté, de délabrement, qu'il en tombe de temps en temps quelque partie. Les aras font leurs nids dans les trous de vieux arbres pourris, qui ne sont pas rares dans leur pays natal, où il y a plus d'arbres *tombant* de vétusté que d'arbres jeunes et sains. (Buff.)

— Se dit de même des choses que l'on renverse ou qui s'écroulent d'elles-mêmes. Quand tout cédait à Louis, quand les murailles *tombaient* au bruit des trompettes. (Boss.) L'arche qui fit *tomber* tant de superbes tours. (Rac.)

Il ne sorte à l'instant des feux qui vous embrasent,
Ou qu'en *tombant* sur vous ces murs ne vous écrasent.
(Racine.)

— Fig. S'empl. dans un sens analogue. Tout *tombait* en ruine dans vos mœurs. (Boss.) Les esprits, une fois émus, *tombant* de ruines en ruines, se sont divisés en plusieurs sectes. (Id.)

— Se dit des feuilles dont les arbres se dépouillent pendant l'automne. Les feuilles tombent.

— Se dit des objets dont la chute est occasionnée par une maladie. La maladie fait quelquefois tomber les cheveux. Les dents lui sont tombées. Après avoir dit, je ferai *tomber* leurs cheveux, je détruirai, poursuit le Seigneur, les colliers et les bracelets. (Boss.) A quatre ans et demi environ, il en *tombe* quatre autres, toujours à côté de celles qui sont tombées et remplacées. (Buff.)

— On dit *qu'une fluxion, qu'un rhume tombe sur la poitrine*.

— Couler. Les larmes lui tombent des yeux. Les larmes *tombèrent* dans la fontaine. (Chateaub.) Ces paroles saisirent mon cœur; des larmes d'admiration et de tendresse *tombèrent* de mes yeux. (Id.)

— Se dit de toutes les chutes d'eau. A peine avait-elle dit ces mots, qu'ils entendirent le bruit d'une source qui *tombait* d'un rocher voisin. (B. de St-P.)

— *Tomber raide mort, tomber mort*. Mourir tout d'un coup en tombant.

— *Tomber aux pieds, aux genoux de quelqu'un*. S'y jeter, ou s'abaisser devant lui avec d'humbles supplications. Rome avec lui *tombant* à vos genoux. (Rac.) Une mère à vos pieds peut *tomber* sans rougir. (Id.) Parmi les nations modernes, était-ce un incrédule que ce fier Sicambre, vainqueur de Rome et des Gaules, qui, *tombant* aux pieds d'un prêtre, jetait les fondements de l'empire français? (Chateaub.)

— Se dit d'un ennemi vaincu. Mercy *tomba* aux pieds du prince digne victime de sa valeur. (Boss.) Venez voir à vos pieds *tomber* vos ennemis. (Rac.)

— S'abattre. J'ai vu sa main défaillante chercher encore en *tombant* de nouvelles forces pour appliquer sur ses lèvres le signe de notre rédemption. (Boss.) Les mains *tombèrent* au peuple de douleur et d'étonnement. (Id.) *Tombez, tombez*, voiles importuns. (Fléch.) Je vis mon homme se raccourcir d'un pouce, ses bras *tombèrent*, ses joues s'aplatirent. (Brill.-Sav.) Chaque voile qui *tombe* offre un charme de plus. (Baour-Lormian.)

— Se dit d'un regard, d'un coup d'œil. Tous vos regards sur moi ne *tombent* qu'avec peine. (Rac.)

Des courtisans sur nous les inquiets regards
Avec avidité *tombent* de toutes parts. (Volt.)

— Se dit des rayons du soleil. Si humble que soit la chaumière, elle est aperçue du soleil, qui y fait *tomber* un de ses rayons. (A. Mart.)

— Prov. et fig. *Tomber des nues*. Etre extrêmement surpris, étonné. Quand je vois, quand j'entends de pareilles choses, je tombe des nues, il me semble que je tombe des nues. || *Cet homme semble tomber des nues*. Il est embarrassé de sa contenance, il ne sait à qui s'adresser dans la compagnie où il se trouve. || *Cet homme est tombé des nues*. Il n'est connu ni avoué de personne. || Il est arrivé sans être attendu. || *Ce personnage, cet incident, ce dénouement tombe des nues*. Il est mal amené, mal préparé.

— *Tomber sur ses pieds*. Se trouver sur ses pieds après sa chute.

Le pendu ressuscité, et sur ses pieds *tombant*,
Attrape les plus paresseuses. (La Font.)

— Fig. et fam. *Tomber sur ses pieds*. Se tirer heureusement d'une circonstance critique, se trouver dans la même situation qu'auparavant. Tomber toujours sur ses pieds. Ne pouvoir tomber que sur ses pieds. || On dit dans le même sens, *ne pouvoir tomber que debout*.

— Prov. et fig. *Tomber de son haut*. Etre extrêmement surpris de quelque chose. Quand je vois cela, je tombe de mon haut.

Et ce qui m'a vingt fois fait *tomber* de mon haut,
C'est de vous voir au ciel élever des sornettes,
Que vous désavoueriez si vous les aviez faites. (Mol.)

— *Les bras me tombèrent*. Ma surprise fut si grande, que je demeurai sans action.

— Fig. et fam. *Cet homme est tombé les quatre fers en l'air*. Il est tombé à la renverse. || Dans un sens plus figuré, Il a été frappé d'étonnement.

— Prov. et fig. *Quand la poire est mûre, il faut qu'elle tombe*. Quand les affaires sont venues à un certain point, il faut nécessairement qu'elles éclatent.

— Fig. et fam. *Ce mot, ce propos n'est pas tombé à terre*. On l'a remarqué; on l'a relevé, pour en faire usage en temps et lieu.

— *Ce discours ne tombera point à terre*. Quelqu'un le relèvera, en tirera avantage.

— Fig. *Laisser tomber ses paroles*. Parler nonchalamment. La préoccupation de mademoiselle Michonneau ne lui permettait pas d'écouter les phrases *tombant* une à une de la bouche de Poiret. (De Balzac.)

La Mollesse, en pleurant, sur un bras se relève,
Ouvre un œil languissant, et d'une faible voix
Laisse *tomber* ces mots qu'elle interrompt vingt fois.
(Boileau.)

— Fig. *Laisser tomber sur quelqu'un un regard de pitié, de dédain*, etc. Le regarder avec pitié, etc.

— *Tomber sur quelqu'un*. Se jeter, se précipiter, fondre sur lui, le charger, l'attaquer vigoureusement. Tomber sur quelqu'un avec fureur, avec impétuosité, à bras raccourci. Ils sont tombés l'un sur l'autre. La cavalerie de l'aile droite tomba sur la gauche de l'ennemi. Les ennemis, ayant fait une sortie, tombèrent sur les travailleurs. Ce fut lui qui commença l'attaque, *tombant* sur les Allemands avec une grande résolution. (De Peyronnet.) Il précipite sa marche pour *tomber* sur nos soldats épuisés. (Boss.)

— Se dit des choses dans un sens analogue. Six vaisseaux de guerre *tombèrent* tout à coup sur une flotte de navires marchands. Après le gain de la bataille, l'armée tomba sur une des places les plus fortes de l'ennemi. C'est sur les braves que *tombent* la plupart des fléaux des guerres civiles et étrangères qui désolent votre beau pays depuis tant de siècles. (B. de St-P.) Les traits qui *tombent* sur lui de tout le rivage. (Fléch.) Le coup qu'on m'a prédit va *tomber* sur ma tête. (Rac.) Il se trouve enveloppé par un corps de Spartiates qui font *tomber* sur lui une grêle de traits. (Barth.)

— S'emploie souvent dans les imprécations.

Tombe avec moi plutôt ce fatal diadème,
[illegible] à la Grèce [illegible] (Volt.)

— Fauconn. *L'oiseau a tombé sur la perdrix*. Il a fondu tout d'un coup sur elle.

— Fig. et fam. *Tomber sur quelqu'un*, [illegible] *tomber sur sa friperie*. Dire de quelqu'un des choses dures et désobligeantes, soit en sa présence, soit en son absence. Il *tombe* sur [illegible] avec une barbarie que rien ne peut adoucir. (Mass.)

— Il se dit aussi du mal qu'on fait à quelqu'un par ses actions.

— Fig. et fam. *Tomber sur un mets, sur un plat*. En manger avec avidité.

— Fig. *Tomber sur un passage, sur un vers, sur un mot*, etc. Le rencontrer par hasard dans un livre. En ouvrant le livre, je suis tombé sur le passage que je cherchais.

— Se dit en parlant des accidents. Un de ces accidents rares, uniques, qui ne *tombent* que sur quelques malheureux. (Mass.)

— Il se dit aussi des grâces, des faveurs. Combler de toutes les grâces qui peuvent *tomber* sur sa personne ou sur sa famille. (Fléch.) Quand la providence de Dieu fera *tomber* la couronne sur sa tête. (Id.) J'ai vu des grâces qui *tombent* à côté d'eux. (Mass.) Il ne profita point de sa place pour faire *tomber* toutes les faveurs dans sa famille. (Volt.)

— Fig. *Il est bien tombé*. Il a bien rencontré, le hasard l'a bien servi. Cette femme était celle qui lui convenait, il est bien tombé.

A [illegible] nous jouons une pièce excellente.
J'en [illegible] *Indolente*;
[illegible] ne fut si bien [illegible]
Et vous êtes, pour rire, on ne peut mieux *tombé*.
([illegible])

— Fig. et fam. *Tomber sur les bras de quelqu'un*. Se trouver inopinément à sa charge.

— *Tomber sous la main de quelqu'un*. Se trouver sous sa dépendance, ou à portée de sa colère, de son ressentiment. S'il tombe jamais sous ma main, il se repentira de m'avoir offensé.

— Il s'emploie dans un sens analogue avec d'autres expressions. Dieu permit qu'il *tombât* sous la puissance de ceux qu'il avait tant de fois vaincus. (Fléch.)

— Fig. et fam. *Tomber sous la main*. Se dit quelquefois des choses qui se trouvent fortuitement, sans qu'on les cherche. Si, en arrangeant votre bibliothèque, ce volume vous tombe sous la main, je vous prie de le mettre à part. Sur cette plante vous pouvez vous former une idée des autres, jusqu'à ce qu'elles vous *tombent* sous la main. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Faire tomber les armes des mains*. Fléchir quelqu'un, l'apaiser. Les soumissions de ses ennemis lui firent tomber les armes des mains.

Peut-être elle n'attend qu'un espoir incertain
Qui lui fasse *tomber* les armes de la main. (Rac.)

— *Faire tomber la plume des mains*. Décourager quelqu'un, le dégoûter d'écrire, faire qu'il s'interrompe tandis qu'il écrit. Cet ouvrage est si beau qu'il a fait tomber la plume des mains à ceux qui voulaient traiter le même sujet. Le mauvais goût du siècle fait tomber la plume des mains à la plupart des auteurs sensés. Cette nouvelle funeste m'a fait tomber la plume de la main, des mains.

— S'applique, par extension, à différentes maladies ou affections maladives dont on est saisi, surpris. Tomber en défaillance. Tomber en démence. Tomber en syncope. Tomber en pâmoison. Tomber en langueur. Tomber en enfance. Tomber en léthargie. Tomber en apoplexie. La reine *tomba* en langueur. (Boss.) Ceux qui *tombent* dans les infirmités. (Fléch.) J'ai honte du trouble où je le vois *tomber*. (Rac.)

— *Tomber malade*. Devenir malade. || *Tomber d'épilepsie, du haut mal*. Avoir le mal caduc. || *Tomber de faiblesse, d'inanition*. Etre dans une

extrême faiblesse, être près de se trouver mal, faute de nourriture. || *Tomber en chartre*. Devenir étique. || *Tomber de sommeil*. Avoir un besoin extrême de dormir. || *Tomber dans une maladie*. Devenir malade.

— Fig. *Tomber dans la pauvreté, dans la misère, dans le malheur*. Devenir pauvre, malheureux.

— *Tomber dans le mépris*. Devenir un objet de mépris.

— *Tomber dans la faim, dans le désespoir*. Être en proie à la faim, au désespoir. Croyant éviter la mort, elles *tombèrent* dans la faim et le désespoir, plus redoutables que la mort même. (Fléch.)

— *Tomber en disgrâce, dans la disgrâce*. N'être plus dans les bonnes grâces de quelqu'un, n'avoir plus de part à sa bienveillance, à sa faveur.

— *Faire tomber quelqu'un en confusion*. Lui faire éprouver, lui causer une grande confusion.

— *Tomber dans le trouble*. Être troublé, agité.

> Je croyais ma vertu moins prompte à succomber,
> Et j'ai honte du trouble où je la vois *tomber*. (Rac.)

— Fig. et fam. *Tomber dans la dévotion*. Devenir dévot.

— Fig. *Tomber en faute, tomber dans le crime, tomber dans le péché*. Commettre une faute, un crime, un péché. Le péché où l'âme peut *tomber* sans cesse. (Boss.) Les excès où *tombent* naturellement les grandes puissances. (Id.) L'incrédulité où elle était enfin *tombée*. (Id.) Les gens de bien même *tombent* dans des infidélités inévitables. (Fléch.)

— *Tomber d'abîmes en abîmes*. Commettre crimes sur crimes.

> Ces malheureux, *tombant* d'abîmes en abîmes,
> Fatiguèrent le ciel par tant de nouveaux crimes,
> Qu'enfin, lent à punir, mais las d'être outragé,
> Par un coup éclatant leur maître fut vengé. (Rac.)

— Absol., dans le langage de l'Écriture, Pécher. Le juste tombe sept fois le jour. Sitôt que l'on est tombé, il faut songer à se relever. Il est bien plus glorieux de se relever que de n'être jamais tombé. (Fén.) Ce n'est point parce qu'on est faible qu'on tombe, c'est parce qu'on se croit fort. (Mongin.)

— Succomber. Il vaut mieux *tomber* avec des hommes, que de rester debout avec des enfants. (Lessing.) Que tout ce qui rampe se console, car tout ce qui s'élève *tombe*. (Dupaty.) L'homme innocent, courageux et persécuté s'indigne, *tombe*, mais ne s'incline pas. (Boiste.)

— Être entraîné de haut en bas. La beauté qui quitte la route austère du devoir, est comme l'étoile qui *tombe* pour ne plus briller jamais dans les cieux. (Boiste.)

— Fig. *Tomber dans l'aveuglement, dans l'endurcissement*. Devenir insensible aux vérités de la religion.

— *Tomber en désuétude*. Cesser d'être en usage.

— *Cela est tombé dans l'oubli*. On ne s'en souvient plus.

— Fig. *Sa voix tombe*. Sa voix faiblit.

— *Laisser tomber sa voix*. La laisser s'affaiblir. Il ne faut pas laisser tomber sa voix à la fin des phrases.

— Mar. *La mer tombe*. Les lames commencent à diminuer. || *Le vent tombe*. Sa force diminue très-sensiblement. || *Un mât tombe, une galère tombe*, quand ils penchent. || *Tomber sous le vent*. Perdre l'avantage du vent qu'on avait gagné, ou qu'on tâchait de gagner. || *Tomber sous le vent d'un point quelconque*. Être emporté à une plus grande distance d'un point ou sous son vent, après avoir été plus près de ce point, de l'origine du vent régnant. || *Tomber sur un vaisseau*. Arriver et fondre sur un vaisseau. || Être entraîné sur lui, et menacer, sans intention, de le choquer, soit par l'effet du vent, des courants, ou par suite d'une mauvaise manœuvre. || *Tomber dans une flotte, un convoi*, etc. S'y jeter, sans le savoir, la nuit, ou par un temps de brume. || *Un bâtiment tombe sur le nez ou tombe de l'arrière*, lorsqu'il incline vers ces parties.

— Dans la versification latine, on dit qu'*un vers tombe* lorsqu'il n'a point de césure au deuxième pied ou au troisième.

— Se terminer.

> Les stances avec grâce apprirent à *tomber*,
> Et le vers sur le vers n'osa plus enjamber. (Boil.)

— Fig. Dégénérer, descendre, se laisser aller à quelque chose de blâmable. Cela tombe dans le burlesque. Cet auteur prétend au sublime, et tombe souvent dans le galimatias. Tomber dans l'affectation, dans le précieux. Ce peintre tombe quelquefois dans la manière. C'est un défaut dans lequel sont *tombés* les plus fameux écrivains, dans tous les siècles où les sociétés achèvent de se séparer de la nature. (B. de St-P.)

— *Tomber dans le ridicule*. Faire quelque action ridicule. || *Tomber dans quelque inconvénient*. Faire quelque démarche qui a des suites fâcheuses. || *Tomber dans l'erreur, dans la contradiction*. Se tromper, se contredire. || *Tomber à rien*. Se réduire à très-peu de chose. Tout ce grand étalage tomba à rien. || *Cette dépense tombe en pure perte*. Elle ne produit rien. || *Cette maison est tombée en quenouille*. Il n'en reste que des filles. || *Cette couronne, cette souveraineté tombe en quenouille*. Les filles en peuvent hériter au défaut des mâles. || *Tomber en putréfaction, en pourriture*. Se pourrir. || *Tomber en poussière*. Se réduire en poussière.

— Chim. *Tomber en déliquescence, en déliquium*. V. DÉLIQUESCENCE, DÉLIQUIUM.

— Fig. Déchoir de réputation, de crédit, perdre de sa vogue. Ce livre a eu d'abord quelque succès, mais il est tombé. Cet homme-là n'a pas été longtemps en crédit, il est bientôt tombé. Ces fabriques, ces manufactures sont tombées. Cette mode commence à tomber. Les livres qui *tombent* à Paris font la fortune des libraires de province. (J.-J. Rouss.) Je vais en Guinée pour y faire *tomber* l'esclavage des noirs en Amérique. (B. de St-P.)

— Mourir. Tout *tombe* sous les coups du vainqueur. (Boss.) Le redouté capitaine *tombe* au plus beau temps de sa vie. (Id.) Les Titans sont *tombés*; plaignez leur sort affreux. (Volt.)

— Succomber, périr, s'anéantir. Ilion tomba sous les efforts des Grecs. On vit ces empires tomber les uns après les autres. Avec lui tomba la puissance de son favori. Cette théorie, ce système, cette argumentation tombe devant les faits. Tu céderas, ou tu *tomberas* sous ce vainqueur, Alger! (Boss.)

— Il se dit, en général, de tout ce qui périt, de tout ce qui est détruit. Ainsi *tombe* celui qui met sa confiance dans les richesses. (Boss.) Détruisons l'idole des ambitieux, qu'elle tombe anéantie devant ces autels. (Id.) Ainsi *tombait* l'hérésie avec son venin. (Id.) La jeunesse est une fleur qui *tombe*. (Id.) Les couronnes des pécheurs se flétrissent, et *tombent* presque d'elles-mêmes. (Fléch.) Nous avons vu l'élévation d'une famille, et tout l'attirail de sa fortune, *tomber* avec celui qui en avait été le premier artisan. (Mass.) Les anciennes superstitions ont *tombé* avec la puissance de leurs sectateurs. (Id.)

> Je *tomberai* comme une fleur
> Qui n'a vu qu'une aurore. (Rac.)

— *Faire tomber les difficultés*. Les faire disparaître. Il n'y a que votre présence qui puisse faire *tomber* les difficultés. (Mass.)

— Cesser, discontinuer. Le vent est tombé. La conversation tombe. On a laissé tomber la conversation. Ce grand courage a tombé tout à coup. Laisser tomber les bruits, les mauvais propos. Cette calomnie tombera d'elle-même. Ainsi *tomba* tout à coup la fureur des vents et des flots. (Boss.) J'ai vu de son courroux *tomber* la violence. (Rac.)

— *Le jour tombe*. La nuit approche.

> Le jour *tombe*, et la Nuit de son trône d'ébène,
> Jette son crêpe obscur sur les monts, sur les flots. (Delille.)

— *Il faut laisser tomber cela*. Il faut, pour empêcher qu'on n'y fasse attention, paraître n'y pas faire attention soi-même.

— *Ces bruits commencent à tomber*. On parle moins de ce qui faisait le sujet de ces bruits.

— En parlant des ouvrages littéraires, et surtout des ouvrages dramatiques, Ne pas réussir. Cette pièce est tombée à la première représentation, elle est tombée à plat, tout à plat.

— *Cette pièce de théâtre est absolument tombée*. On ne la joue plus, on n'en fait plus aucun cas.

— *Ces études sont tombées*. On les néglige beaucoup aujourd'hui.

— *Son goût pour les tableaux, pour la musique*, etc., *est bien tombé*. Il s'est bien affaibli.

— Littér. Se dit absolument, d'un vers dont la césure est défectueuse.

— Mus. Se dit d'une phrase musicale qui finit brusquement, qui n'est pas carrée.

— *C'est un homme qui tombe, qui est tombé*. Se dit d'un homme affaibli de corps et d'esprit.

— Fig. Se dit en parlant de toute position fâcheuse ou périlleuse dans laquelle on se trouve jeté, engagé fortuitement ou malgré soi. Tomber entre les mains de ses ennemis. Tomber au pouvoir de l'ennemi. Tomber dans les fers, dans l'esclavage. Tomber dans une embuscade, dans un piège. Ces navires marchands tombèrent dans une flotte de vaisseaux ennemis. C'est une chose horrible de *tomber* entre les mains du Dieu vivant. (Boss.) Le danger que courut l'Italie de *tomber* entre les mains de Mahomet. (Fléch.) *Tomber* entre les mains de la justice divine. (Id.) Je vous plains de *tomber* dans ses mains redoutables. (Rac.) Il en eut d'autant plus de chagrin qu'il me voyait réduit à prendre la fuite, de peur de *tomber* dans les mains de la justice. (Le Sage.)

> Je verrai sans regret *tomber* entre ses mains
> Tout ce que lui promet l'amitié des Romains. (Racine.)

— *Tomber au milieu de gens inconnus*. Se trouver par hasard au milieu d'eux.

— Prov. et fig. *Tomber de Charybde en Scylla*. En voulant éviter un mal, tomber dans un autre.

— Prov. et fig. *Tomber de fièvre en chaud mal*. Tomber d'un état fâcheux dans un pire. || On dit de même, *Tomber de la poêle dans la braise*.

— Chass. *Tomber en défaut*. Se dit des chiens qui perdent la piste de la bête.

— Fig. Échoir. Cette terre est tombée en partage au cadet. Cela est tombé dans son lot. Cette charge est tombée entre les mains d'un habile homme. Cela est tombé en de bonnes mains, en bonnes mains.

> Mais si quelque vertu m'est *tombée* en partage,
> Seigneur, je crois surtout avoir fait éclater
> La haine des forfaits qu'on ose m'imputer. (Rac.)

— *Ce document, cet écrit*, etc., *est tombé entre mes mains, le hasard l'a fait tomber entre mes mains*. C'est à une circonstance fortuite que je dois la possession, la connaissance de ce document, de cet écrit, etc.

— *Faire tomber la conversation sur quelque sujet*. L'y amener.

— Se dit de ce qui successivement fait l'objet du discours. L'entretien tomba sur vous. Le discours vint à tomber sur les affaires présentes. La conversation *tomba* ensuite sur les modes et les chevaux que nous venions d'amener au souterrain. (Le Sage.) Sur quelque genre d'érudition que *tombât* le discours. (Fléch.)

— Rappeler au souvenir. Que j'aime à *tomber* de temps en temps sur les moments agréables de ma jeunesse. (J.-J. Rouss.)

— *Le soupçon tomba sur lui*. Se porta sur lui. Chercher à faire tomber le soupçon, les soupçons sur son ennemi.

— S'empl. dans plusieurs circonstances analogues où le mot est pris en mauvaise part. Ce dernier reproche ne doit pas *tomber* sur moi. (Boil.) Sa haine sur Titus *tombera* tout entière. (Rac.)

— *Cela m'est tombé dans l'esprit*. Cela m'est venu tout d'un coup dans l'esprit. || *Cela ne me serait jamais tombé dans l'esprit*. Je ne me serais jamais avisé de cela, je n'aurais jamais conçu un tel soupçon, fait une telle conjecture. || *Cela ne peut tomber que dans l'esprit, que dans la tête d'un fou*. Il n'y a qu'un fou qui puisse imaginer pareille chose.

— *Les biens de cette maison sont tombés en telle autre*. Ils y sont passés.

— *Le sort tomba sur lui*. Ce fut lui que le sort désigna.

— *Ce chemin tombe dans tel autre*. Ce chemin aboutit à tel autre.

— *Tomber à la conscription*. Être désigné par le sort pour servir en qualité de soldat. Fernand, quelques jours avant le retour, était *tombé* à la conscription. (A. Dumas.)

— *Cette rivière tombe dans telle autre*. Cette rivière se décharge dans telle autre.

— *Cette fête tombe un jeudi*. Elle arrive, on la chôme un jeudi.

— Arriver à une époque fixe. Le payement tombe à la fin du mois.

— Typogr. *Tomber en page*. Ménager la composition d'un ouvrage, de manière qu'elle se termine convenablement. || *Tomber bien, tomber mal*. Se dit d'un livre, d'un chapitre, etc., qui se termine bien ou mal, relativement au commencement du chapitre suivant. || *Faire tomber les pages les unes sur les autres en imprimant*. Faire que les pages imprimées sur l'un des côtés d'une feuille répondent exactement à celles qui sont imprimées sur l'autre côté.

— *Tomber d'accord avec quelqu'un*. Convenir avec lui. Albert et moi nous sommes *tombés* d'accord. (Mol.)

— *Tomber d'accord*. Avouer, convenir que. Je tombe d'accord que cela est ainsi. Je ne conteste point ce que vous dites, j'en tombe d'accord.

— *Tomber dans le sens, tomber dans le sentiment de quelqu'un*. Être du même avis que lui, se rendre à son avis.

— *Ils l'ont fait à la fin tomber dans leur sens*. Ils lui ont enfin persuadé de se ranger de leur avis.

— *Tomber dans un piège*. Donner dans un piège. Je *tombais* dans le piège en voulant l'éviter. (Volt.)

— Prov. *Tomber dans la nasse*. Être pris à quelque piège qu'on nous a dressé.

— *Cela ne tombe pas sous le sens*. Se dit d'une chose qui paraît absurde, qui blesse le sens commun.

— *Cela tombe sous le sens*. Se dit d'une chose claire, évidente.

— Être pendant. Ses cheveux lui tombent sur les épaules. Son manteau lui tombe toujours sur les talons. Son habit tombe en loques.

— Être supporté par. Le fardeau, doublé, *tomba* d'aplomb sur les épaules des faibles et des pauvres, qui furent bien obligés de vendre. (Michelet.)

— *Tomber par terre*, en poésie, est toujours mauvais. La raison est que *par terre* est inutile et n'est pas noble. Cette manière de parler est de la conversation familière.

> Toute votre félicité,
> Sujette à l'instabilité,
> En moins de rien *tombe* par terre. (Malherbe.)

— Il s'est employé autrefois activ.

> Les aquilons mutins, soufflant horriblement,
> *Tombent* le chêne vieux que fit plus de défense. (Desportes.)

— *Tomber de l'eau*. Montaigne l'a employé dans le sens d'Uriner.

— v. unipers. Se dit de la pluie, de la grêle, etc. Il tombe de la pluie. Il est tombé ce matin beaucoup de pluie. Il est tombé de la neige quatre jours de suite. Il tombe de la grêle. Il tombe de l'eau.

— *Il m'est tombé entre les mains une pièce fort curieuse*. Une circonstance fortuite m'a procuré une pièce fort curieuse.

— Les troisièmes personnes *il tombe, ils tombent*, qui ne présentent à l'oreille qu'un monosyllabe lourd, deviennent imitatifs à la fin des vers, où ils peignent fort bien la pesanteur d'un corps entraîné par son poids. Ces mots produisent le même effet quand ils enjambent sur le vers. Sur les flancs nus d'un roc son corps chancelant *tombe*. (Millev.)

> L'air siffle, et de Daris le terrible adversaire,
> Par son énorme masse entraîné vers la terre,
> *Tombe*. (Chabanon.)

> Moins lourds, les noirs marteaux sur l'immortelle enclume
> *Tombent*, battant le fer qui rebondit et fume. (De Guerle.)

— Syn. comp. TOMBER À TERRE, TOMBER PAR TERRE. *Tomber par terre* se dit de ce qui, étant déjà à terre, tombe de sa hauteur; *tomber à terre*, de ce qui, étant élevé au-dessus de la terre, tombe de haut. || TOMBER. CHOIR. FAILLIR. V. CHOIR. || TOMBER D'ACCORD. ACQUIESCER. On *acquiesce* sans être convaincu que la chose est juste; quand on *tombe d'accord*, on convient qu'elle l'est.

TOMBEREAU. s. m. (du fr. *tomber*, parce que le tombereau se renverse, lorsque, pour le décharger plus facilement, on appuie sur la partie de derrière). Sorte de charrette entourée d'ais, servant à porter de la boue, du sable, des pierres, etc. Les tombereaux des boueurs de Paris. Tombereau plein d'immondices.

— Les wagons employés sur les chemins de fer aux mêmes usages, sont de véritables tombereaux. Au lieu de les renverser par derrière, on les dispose quelquefois pour être renversés par côté, ou encore pour se vider par le fond.

— Tout ce qui est contenu dans un tombereau. Un tombereau de gravois. Un tombereau de sable.

— Antiq. gr. Voiture sur laquelle on prétend que les premiers acteurs grecs représentaient leurs pièces.

> Thespis fut le premier. . .
> Qui d'acteurs mal ornés chargeant un *tombereau*,
> Amusa les passants d'un spectacle nouveau. (Boileau.)

— Espèce de charrette sur laquelle on promenait par la ville les femmes coupables de fornication ou d'adultère, et qu'on quelques lieux on faisait plonger plusieurs fois dans l'eau. || Charrette sur laquelle on menait au supplice les criminels de lèse-majesté, les parricides et autres grands coupables.

— Chass. Petite claie en forme de trémie, avec laquelle on prend les oiseaux, en hiver, sur la neige.

— Pêch. Sorte de retranchement qu'on pratique derrière la bonde d'un étang, pour y pêcher, quand la bonde perd de l'eau.

TOMBEREL. s. m. S'est dit pour Tombereau.

— Anc. législat. Sorte de supplice qu'on infligeait aux femmes adultères. Quelques auteurs pensent que ce mot désigne le tombereau dans lequel on promenait ces malheureuses en public; d'autres croient qu'il signifie l'immersion dans l'eau qu'on leur faisait subir après cette promenade.

TOMBERELLE. s. f. Chass. Grand filet avec lequel on prend des perdrix.

TOMBISEUR. s. m. Fauconn. Se dit du premier des oiseaux qui attaque le héron dans son vol.

TOMBOLA. s. f. (de l'ital. *tombolo*, culbute, amas de sable). Variété du jeu de loto, empruntée comme ce dernier à la langue italienne. Pour gagner le prix, c'est-à-dire la poule de la tombola, il faut que les quinze numéros d'un même carton aient été appelés, ce qui, rendant le triomphe plus difficile, donne plus d'intérêt à son attente.

TOMBORO. Géogr. Volcan de l'île de Sumbava dans la Malaisie; c'est le plus terrible des volcans connus, il a lancé des cendres dans un rayon de plus de 1,500 kilom., et, en 1816, il a détruit complètement la ville de Tomboro, située à sa base, et qui comptait 12,000 hab.

TOMBOUCTOU. Géogr. Ville d'Afrique, à l'ouest de la Nigritie; elle est très-commerçante et très-peuplée; 17,000 hab. On lui en attribua 80,000 et même 100,000. || Royaume d'Afrique dans la Nigritie centrale. On suppose qu'il fut fondé en 1116; il était fort puissant au XIV^e siècle; mais de 1672 à 1705, il a été tributaire de l'empire de Maroc. Il est aujourd'hui indépendant, mais paye tribut aux Touaregs pour être à l'abri de leurs incursions. || On écrit aussi *Ten-Boktoue* et *Timboctou*.

TOMBOUROU. Myth. ind. Demi-dieu attaché au service de Couvéra, et un des principaux Gandharbas.

TOMBRÉE. s. f. Anc. métrol. Mesure de capacité employée dans le Périgord et l'Angoumois; elle répondait à un poids d'environ 250 kilogrammes de blé.

TOME. s. m. (du lat. *tomus*; pris du gr. τόμος, partie d'un tout). Division d'un ouvrage imprimé ou manuscrit. Tome in-folio, in-quarto. Il y a vingt tomes à ce livre, à cet ouvrage. Une histoire imprimée en deux tomes, en trois petits tomes. Faire relier deux tomes en un volume. Premier, second, troisième tome. Il y a quelquefois plusieurs tomes dans un volume, et quelquefois aussi il y a plusieurs volumes, sans qu'il y ait de tome.

— Se prend quelquefois dans le sens de Volume. Faire imprimer tous ses ouvrages en un tome. Cette conclusion a donné lieu, dans la conversation. On dit aussi ... j'ai perdu un tome, un volume de cet ouvrage.

— Fig. et fam. *Faire le second tome de quelqu'un*. Lui ressembler en quelque chose. Il ne se prend guère qu'en mauvaise part.

— Syn. comp. TOME. VOLUME. Un *volume* peut contenir plusieurs *tomes*, mais le *tome* ne peut pas faire plusieurs *volumes*.

TOMÉ, ÉE. part. pass. du v. Tomer. S'emploie adjectiv. Ouvrage tomé. Feuille tomée.

TOMELLEUSE ou **TOMELLINE.** adj. f. Chir. Se dit d'une des parties colorantes du sang.

— On dit aussi subst. au fem. *tomelline*.

TOMENTELLE. s. f. Bot. Genre de champignons.

TOMENTEUX, EUSE. (du lat. *tomentum*, bourre). Bot. Qui est couvert de poils courts et serrés de manière à offrir l'apparence du drap ou du velours, comme les feuilles de la jurinée tomenteuse, la tige du brome tomenteux, le péricarpe de l'amandier commun. ‖ On a use souvent de cette expression dans la composition du nom spécifique de beaucoup de plantes, et pour caractériser des entrelacs de poils différents ; il ne faut se servir du mot *tomenteux* que pour ceux qui sont grossièrement bourrés, comme les poils des tiges et des feuilles du bouillon blanc.

— Entom. Se dit du corselet de quelques hannetons, et du corps du byture tomenteux ‖ TOMENTEUSES. s. f. pl. Section de la famille des muscides, comprenant celles qui ont le corps garni de duvet sur les côtés du corselet.

— Ichthyol. Le monacanthe tomenteux est ainsi appelé parce qu'il a le corps couvert de piquants.

— Anat. Se dit des parties cotonneuses et comme veloutées.

— Syn. comp. TOMENTEUX. LAINEUX. COTONNEUX. Ce qui est *tomenteux* présente aux yeux une bourre grossière ; les parties *laineuses* des plantes ont une bourre fine, douce et longue ; et l'on fait usage de l'adjectif *cotonneux* pour désigner des rameaux ou des feuilles revêtus d'un fin coton très-blanc.

TOMENTIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tomentum*, coton ; *gero*, porter). Hist. nat. Qui est chargé de poils épais.

— Entom. Se dit d'insectes qui ont le corps velu, comme plusieurs espèces de curculionides.

TOMENTUM. s. m. (pr. *to-man-tomm* ; du lat. *tomentum*, duvet). Bot. Tissu velouté et serré qui recouvre certaines parties de plusieurs végétaux.

TOMER. v. a. 1re conj. Diviser un ouvrage par tomes.

— Indiquer le chiffre des tomes au bas des feuilles.

— Multiplier les tomes.

— SE TOMER. v. pron. Être partagé en tomes.

TOMEX. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour un arbre d'Arabie.

TOMI ou **TOMES.** Géogr. anc. Ville de Mésie, dans la partie appelée *Petite Scythie*. Ovide y fut exilé et y mourut. Auj. *Tomiswar*.

— Myth. Ce fut dans cette ville que Médée mit en pièces son frère Absyrte.

TOMIE. s. f. (du gr. τομη, incision ; fait de τέμνω, couper). Action de couper. Ce mot ne s'emploie pas seul ; il entre dans la composition de plusieurs mots français, comme *lithotomie*, *phlebotomie*, etc.

— TOMIES. s. f. pl. Antiq. Sacrifices qu'on offrait aux dieux pour la ratification des ligues solennelles. On prêtait serment sur les parties génitales de la victime, que les victimaires avaient coupées exprès.

TOMIN ou **TOMINE.** s. m. Anc. métrol. La huit centième partie de la livre d'Espagne ; c'est une mesure de pesanteur de quelques grains.

TOMIPARE. adj. des 2 g. (du gr. τομος, morceau, et du lat. *porio*, produire). Hist. nat. Qui se multiplie par scission ou coupure, comme quelques plantes et quelques animaux.

TOMIQUE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des xylophages. Les larves de ces insectes font de grands dégâts dans nos forêts, en perçant en tous sens les arbres qu'elles habitent. Ce sont surtout les arbres résineux qu'elles attaquent.

TOMME. s. f. Écon. rur. Masse de caille fermentée, remplie de trous et d'yeux, et qui a augmenté considérablement de volume.

TOMOGÈRE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles établi pour placer l'hélice grandie.

TOMOGYNIE. s. f. (ét. gr., τέμνω, couper ; γυνή, femme). Bot. Classe de plantes dont l'ovaire est profondément partagé en quatre lobes distincts.

TOMOLO. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée à Naples pour le blé et valant 55 litres 13.

TOMOMYRE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères.

TOMON-PUTE. s. m. Bot. Espèce de racine dont on se sert dans les Indes pour crépir les murs.

TOMORORÉE. s. f. Relat. Danse lascive en usage parmi les habitants d'Otaïti.

TOMOSITE. s. f. Minér. Variété de carbonate de manganèse.

TOMOTOCIE. s. f. (ét. gr., τομη, incision ; τόκος, accouchement). Chirurg. Opération césarienne. ‖ Tout accouchement à l'aide d'incision.

TOMOTOCIQUE. adj. des 2 g. Chirurg. Qui concerne la tomotocie.

TOM POUCE. Nom d'un nain dont il est question dans un conte de fées. Nom que l'on a donné par imitation à un nain américain, qui s'est fait voir dernièrement dans plusieurs contrées.

— Un député a employé cette expression adjectivement, dans le sens de l'[illegible] [illegible]

TOMSK. Géogr. Ville de Sibérie, ch.-lieu du gouvernement de Tomsk, sur le Tom ; 7,000 hab. ‖ Le gouvernement de ce nom a 2,600 kilom. de long sur 1,040 de large ; 375,000 hab.

TON. adj. poss. m. se rapportant à la 2e personne. Ton Dieu, ton roi, ton ami. Je lui avais dit : Va, parle à *ton* frère errant Jean-Jacques, qui se fourvoie, et le ramène en bon chemin. (J.-J. Rouss.)

> . . . . . Que tu dis des folies,
> Et choisis mal *ton* temps pour de telles saillies.
> (Molière.)

— Il se joint, par euphonie, avec les substantifs et les adjectifs féminins qui commencent par une voyelle ou un *h* muet. Ton épée. Ton âme. Ton aventure. Ton habileté. Mon Dieu, voici *ton* heure, on t'amène ta proie. (Racine.)

> Que *ton* affection me soit alors sévère,
> Et tienne, comme il faut, la main à ma colère.
> (Molière.)

— Il fait au féminin *ta*. Ta femme. Ta mère. Ta main. Ta haine. Tu veux ma mort, eh bien ! je vais remplir *ta* haine. (Volt.)

> En cet aveuglement ne perds pas la mémoire
> Qu'ainsi que de *ta* vie il y va de *ta* gloire. (Corn.)

> Va, je verrai peut-être à mes pieds abattu
> Cet orgueil insultant de *ta* fausse vertu. (Volt.)

— Il fait *tes* au pluriel pour les deux genres. Tes parents. Tes amis. Tes affaires.

> *Tes* écrits, il est vrai, sans art et languissants,
> Semblent être formés en dépit du bon sens. (Boil.)

> Reprends ta liberté, remporte *tes* richesses,
> A l'or de ces rançons joins mes justes largesses.
> (Voltaire.)

— *Ton* peut être placé devant un substantif suivi de *que* ou de *qui*. *Ton* Dieu que tu trahis, *ton* Dieu que tu blasphèmes. (Volt.) *Ton* honneur qui te parle et *ton* Dieu qui t'éclaire. (Id.)

TON. s. m. (du lat. *tonus*, ou du gr. τόνος). Certain degré d'élévation ou d'abaissement de la voix ou de quelque autre son. Ton de voix. Ton aigre. Avoir plusieurs tons dans la voix. Un ton plus haut. Un ton plus bas. Hausser, baisser le ton. Hausser, baisser d'un ton. Donner le ton. Prendre le ton. Avoir de beaux tons dans la voix. Ton de conversation. Ton de déclamateur. Ton lamentable. Ton plaintif. Ton pleureur. Ton suppliant. Dire quelque chose d'un ton qui marque le dépit. Le ton du sentiment, de la colère, de l'indignation. Le ton de la pitié, de l'amour. Il n'y a point de *ton* dans un *ton* simple. Buff. C'est donc ainsi que vous êtes ! lui dit-elle avec douceur et du ton dont une mère consolerait son enfant affligé. (G. Sand.)

> Ainsi que son esprit tout pousse à son langage,
> Ses sons et ses accents à sa voix [illegible],
> Des mains de la nature exactement [illegible]
> L'oreille heureuse et fine en sent la différence
> Sur le *ton* des Français il faut chanter en France.
> (Voltaire.)

— Se dit, par extension, de la manière de parler, non-seulement par rapport au son de la voix, mais relativement à la nature du discours. Parler d'un ton [illegible], d'un ton ferme, impérieux, hautain, fier, d'un ton moqueur, railleur. Ton amical. Ton [illegible]. Ton tranchant. Ton absolu. Ton dogmatique. Ton patelin. Ton doctoral. Etre sur un ton badin, sur un ton sérieux. Etre toujours sur un ton doucereux, avoir toujours un ton [illegible] avec les femmes. Etre toujours sur le ton [illegible], sur un ton familier, sur un ton de réserve, sur le ton de la réserve. Un ton de supériorité. Le ton de la supériorité. Un ton leste, gaillard. Un ton noble. Rebattre sans cesse les mêmes choses, être toujours sur le même ton. Savoir changer de *ton*. Boil. Elle avait cet esprit juste et naturel avec lequel on prend à propos tous les *tons*. (La Beaumelle.) Les femmes et beaucoup d'hommes sont des instruments qui ne gardent pas longtemps le *ton* sur lequel on les a montés. Boiste. Quel *ton*, quel ascendant ne prennent-ils pas sur les savants ! (La Bruy.) Il ne tarda pas à prendre le *ton* ferme et franc, ouvert qui convient à son caractère. (J.-J. Rouss.) C'est de l'usage de tout dire sur le même *ton*, qu'est venu celui de persifler les gens sans qu'ils le sentent. (Id.)

— Se dit du langage que l'on tient relativement à l'impression qu'il doit faire sur les autres. Le *ton* modeste doit être le mien, et celui de tout homme qui se livre au public. (Volt.) Elle continua de me parler sur le même *ton*. (J.-J. Rouss.) Le *ton* de la conversation est coulant et naturel, il n'est ni pesant ni frivole, il est savant sans pédanterie, gai sans tumulte, poli sans affectation, galant sans fadeur, badin sans équivoque. (Id.) Le jargon fleuri de la galanterie est beaucoup plus éloigné du sentiment, que le *ton* le plus simple qu'on puisse prendre. (Id.) Malgré le mauvais *ton* de vos lettres, elles me touchent et m'instruisent. (Id.)

[illegible] *ton* [illegible] prend la [illegible] (Boil.)

> Mais la gloire, Madame,
> Ne serait point [illegible]
> Du *ton* dont elle parle au cœur d'un empereur.
> (Racine.)

— Par extens. et en plaisantant, il se dit des coups.

> Ah ! qu'est ceci ? grand [illegible] *ton* plus
> Et mon dos pour un mot [illegible]
> (Molière.)

— Fig. et fam. *Parler d'un* [illegible] *ton*, *d'un bon ton*. [illegible]

— Fig. et fam. *L*[illegible]

un certain ton. Prendre de certaines manières, avoir une certaine conduite, un certain procédé, un certain langage. Si vous le prenez avec moi sur un ton de fierté, vous ne réussirez pas. Le prenez-vous sur ce ton ? Sur quel ton le prenez-vous ? Le prendre sur un ton fort haut, sur le haut ton. Quoi ! fallait-il [illegible] et le prendre d'un *ton* si haut, pour abattre si peu de chose ? (Boss.)

— Fig. et fam. *Faire baisser le ton à quelqu'un*. L'obliger à rabattre des airs de supériorité qu'il se donne, à parler d'un ton moins impérieux ou moins emporté.

— Fig. et fam. *Changer de ton*. Changer de conduite, de manières, de langage. Il traitait tout le monde avec hauteur, mais on lui a bien fait changer le ton.

— Fig. et fam. *Prendre un ton*. Prendre des airs, affecter une sorte de supériorité. Vous prenez avec moi un ton qui ne vous convient point.

— *Bon ton*. Caractère propre au langage et aux manières du monde [illegible]. Le bon ton s'acquiert par la fréquentation des personnes bien élevées. Un homme, une femme de bon ton, du bon ton. N'avoir pas [illegible] Cette façon de parler, ce genre n'est pas de bon ton. ‖ On dit, dans le sens contraire, un homme de mauvais ton. Un procédé, une familiarité de mauvais ton. La contrainte [illegible] mauvais *ton*. (Mme [illegible]) Le [illegible] *ton* [illegible] la société de beaucoup de gens d'esprit. (Boiste.)

— Se dit, dans un sens analogue, des manières en usage dans les diverses classes de la société. Le ton de la ville, de la cour. Le ton du collége. Le ton des halles. Le ton du corps de garde. Le ton d'un [illegible] Le ton des Anglais. [illegible] Le ton des marchands. [illegible] Le ton des artistes. [illegible]

— Caractère, genre de style [illegible] d'esprit. [illegible]

[illegible] *autre ton*. Je l'oblig[illegible]

[illegible] de chaque idée, de chaque pensée. En prose, [illegible]

[illegible] tel ton. Changer de ton. Passer du ton [illegible]

[illegible] genre diatonique.

[illegible]

— *Tons relatifs*. Ceux dont la gamme présente [illegible]

[illegible] authentiques. ‖ *Tons* [illegible]

[illegible]

de tomber sur la tonique. Ce nom lui vient de ce que telle est [illegible] modulation [illegible] quatrième ton dans le [illegible]

— S'est dit du petit instrument qu'on appelle aujourd'hui *diapason*.

— Se dit des corps de rechange du cor et de la trompette, que l'on y [illegible] pour en changer l'intonation. Les tons du cor, de la trompette.

— *Tons ouverts*. Se dit de ceux qu'on obtient sur le cor sans mettre la main [illegible] à la différence des *tons bouchés* [illegible] l'ouverture de cet instrument avec le poignet.

— Phys. Rapport de gravité ou d'acuité entre deux sons, qualité qui fait qu'un son est plus ou moins grave. Le ton dépend du nombre de vibrations exécutées dans un temps donné.

— Vener. *Ton pour les chiens*. Air que l'on joue sur le cor de chasse. Les tons pour les chiens [illegible] parfaitement.

— *Donner le ton*. Marquer en chantant ou en touchant [illegible] le ton sur lequel un [illegible]

[illegible] qu'un.

[illegible] gradués.

[illegible] de la couleur de ce tableau tire sur le rouge.

[illegible] sensibles.

[illegible]

— Fig. Énergie, vigueur. Le bonheur eux ur- [illegible] l'âme, un peu d'infortune lui donne [illegible] (Beste.)

— Mar. [illegible]

— Métrol. [illegible] Équivalant à 1,037 kilogr. 154 gr.

— Techn. Dans le métier du rubanier, Grosse noix [illegible] que l'on bande à l'aide de cet appareil.

— Syn. [illegible] TON DE VOIX. SON DE VOIX. [illegible]

TONADILLA. s. f. [illegible] Petite comédie du théâtre espagnol [illegible]

TONAIGE. s. m. [illegible]

TONAL, ALE. adj. Musiq. Ce qui est conforme au ton. Intervalle tonal. Corde tonale. ‖ *Fugue tonale.* Fugue qui fait entendre, dans le [illegible] ‖ Plur. *tonals.*

TONALCOILE. s. m. Bot. [illegible]

TONALISATION. s. f. [illegible] (Brill.-Sav.)

TONALITÉ. s. f. Musiq. Propriété caractéristique [illegible]

TONARION. s. m. [illegible]

TONCHOUCHE. s. m. [illegible] sert partout dans les cérémonies [illegible]

TONCIN. s. m. Métrol. Poids espagnol.

TONDA. Géogr. Ancienne capitale du Bengale et du Behar, aujourd'hui fort déchue.

TONDAGE. s. m. Techn. Opération qui consiste à tondre le poil des draps aussi également, aussi nettement, et la fois en [illegible] aussi ras que possible, en se gardant bien toutefois de découvrir le tissu.

— Action de tondre le poil des chevaux et des autres animaux.

TONDAILLE. s. f. (pr. *ton-da-ye*). Anc. écon. rur. S'est dit autrefois pour Tonte.

— Laine qu'on en retire.

— Fête, repas qui accompagnait la tonte.

TONDAISON. s. f. V. TONTE.

TONDERN. Géogr. Ville du Danemark, ch.-l. d'un district du Slesvig.

— Hist. *Corne d'or de Tondern.* Vase d'or en forme de corne, d'un mètre de longueur environ, qui fut trouvé, en 1639 dans un champ du Jutland, et porté ensuite à Tondern, où le gouvernement le fit acheter. L'explication des figures qui y sont tracées, entre sept cercles, a causé bien des disputes parmi les savants. La corne d'or de Tondern, gardée dans le musée de Copenhague, a été enlevée, vers le milieu du siècle dernier, par un voleur qui l'a fondue.

TONDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tond. Prendre des tondeurs à la journée pour tondre des troupeaux. Tondeuse de chiens. Tondeur de draps. Porter des draps au tondeur. Tondeur de bois. Tondeur de palissades.

— Express. prov. *Tondeur de nappes.* Parasite, piqueur d'assiettes.

TONDEUSE. s. f. Techn. Machine qui tond les draps. Tondeuse transversale. Tondeuse à mouvement oscillatoire et à double effet.

TONDI. s. m. Bot. Grand arbre du Malabar.

TONDIN. s. m. (de l'ital. *tondino*). Archit. Astragale au bas des colonnes.

— Techn. Cylindre dont le plombier se sert pour former et arrondir les tuyaux de plomb destinés à la conduite et à la décharge des eaux, et les tuyaux d'étain pour monter les orgues.

TONDRE. v. a. 4e conj. (du lat. *tondere*, raser, tailler). *Je tonds, tu tonds, il tond, nous tondons*, etc. *Je tondais. Je tondis. Je tondrai. Tonds, tondons, tondez. Tondant. Tondu.* Couper la laine ou le poil aux bêtes. Tondre les brebis, les troupeaux. Tondre un barbet.

— *Tondre la laine en suint.* La tondre sur la bête avant qu'elle soit lavée.

— Fig. Un bon pasteur tond ses brebis et ne les écorche pas. (Tib.)

— Fig. et fam. *Se laisser tondre la laine sur le dos.* Supporter patiemment des injustices, des vexations, des exactions.

— *Tondre les draps, les feutres*, etc. En couper les poils de manière à les rendre plus unis et plus ras.

— *Tondre un chapeau.* Se disait autrefois des chapeaux de laine pure que l'on faisait passer sur la flamme d'un feu clair, pour en ôter les plus longs poils. ‖ Se disait également des chapeaux composés d'autres poils, pour indiquer l'opération que l'on faisait avec une pince, pour user le poil trop long.

— *Les brebis ont entièrement tondu ce pré.* Elles en ont brouté toute l'herbe. *Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.* (La Font.)

> Un troupeau de brebis, à la blanche toison,
> Bondit sur la colline et tond le vert gazon. (Castel.)

— Prov. et fig. *Il tondrait sur un œuf.* Se dit d'un avare qui veut épargner sur les plus petites choses.

— Hortic. *Tondre les arbres.* Couper les branches des arbres, afin que leur ensemble présente une surface régulière et prenne la forme qu'on désire. ‖ *Tondre une palissade.* La rendre unie en coupant les feuilles et les branches qui débordent. [illegible] *Tondre le* [illegible], etc.

— Constr. [illegible] une faible épaisseur [illegible] la pierre.

TONDU, UE. part. pass. du v. Tondre. S'emploie [illegible] Mouton tondu. Brebis tondue.

— Prov. et fig. *A brebis tondue Dieu mesure le vent.* Dieu proportionne nos maux à nos forces.

— Pop. et par forme de serment. *Je veux être tondu, je veux qu'on me tonde, si je fais telle chose*, etc. Par allusion à l'usage [illegible] faisait dégrader. Cette peine était mise au [illegible] Charlemagne. On jurait sur ses cheveux comme [illegible] et les couper à quelqu'un, c'était le déshonorer.

— Fig. et fam. *Il est tondu.* Il est ruiné, perdu.

— Fig. et pop. *Il a été tondu sur le peigne*, et plus ordinairement, *Il a été tondu.* Son avis [illegible] a pleinement échoué dans ses prétentions, dans ses démarches. ‖ Cette [illegible] peu usitée maintenant, fait emprunter à l'usage des moines, qui, quand ils avaient été tondus, renonçaient à toute poursuite des biens de ce monde.

— Diplom. *Lettres tondues.* Espèce de caractères du XIIIe siècle, dépourvus de toutes les pointes [illegible] dont les lettres gothiques ordinaires sont surchargées.

— Substantiv. *Un tondu.* Se dit par plaisanterie en parlant d'un moine. Un des pères nous fit quelques vers de sa façon, qui vraiment n'étaient pas mauvais pour avoir été faits par un *tondu.* (Brill.-Sav.)

— Prov. et fig. *Il n'y avait que trois tondus et un pelé.* Se dit en parlant d'une réunion peu nombreuse, où il n'y avait que des personnes de peu de considération. ‖ *Ne se soucier ni les rois ni les tondus.* Être indifférent à tout ce qui peut se faire ou se dire.

TONÉES. s. f. pl. (du gr. τόνος, tension). Antiq. gr. Fête que les Argiens célébraient en l'honneur de Junon.

TONELADA. s. f. Métrol. Mesure de capacité employée en Portugal pour les liquides, et valant 860 litres 13.

TONG. s. m. Bot. Arbre de la Chine, dont la graine donne de l'huile.

TONGA. s. m. Pathol. Espèce de gangrène endémique au Brésil, qui attaque principalement les doigts des pieds, quelquefois ceux des mains, et les autres parties molles du corps; elle est causée par des insectes appelés *chiques.*

— Bot. V. TONKA.

— Entom. Il est quelquefois syn. de Chique.

— Mamm. Grande espèce de roussette, dont les nègres de Guinée mangent la chair.

TONGA. Géogr. Nom d'un archipel de l'Océanie; on l'appelle aussi *les îles des Amis*; 50,000 hab.

TONGA-TABOU. Géogr. La principale des îles des Amis ou de l'archipel Tonga, dans la Polynésie méridionale; 18,000 hab.

TONG-CHU. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des sterculiacées, contenant douze espèces. Une d'elles fournit une huile odorante qu'on emploie à divers usages, et principalement pour composer des vernis.

TONGRE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple germain qui occupait le pays des Éburons, dans la deuxième Germanie. Les Tongres ont donné leur nom à Tongres, leur capitale.

TONGRES. Géogr. Ville de Belgique, dans le Limbourg; 4,000 hab.

— Hist. *Bataille de Tongres.* Bataille gagnée par le duc de Bourgogne sur l'armée des Liégeois, en 1408.

TONICITÉ. s. f. (du lat. *tonicitas*, rigidité, tension). Physiol. Faculté de laquelle dépend le ton des parties vivantes. C'est un mode de motilité commun à tous les solides, d'où provient le ton général, le resserrement fibrillaire du tissu des organes. La tonicité appartient plus spécialement aux tissus membraneux, spongieux, parenchymateux, aux papilles nerveuses, aux vaisseaux lymphatiques. ‖ Souvent aussi on désigne par ce mot la contractilité organique insensible et la sensibilité organique.

TONIE. s. f. Relat. Sorte de canot des Indes.

TONILIÈRE. s. f. Espèce de râteau dont la tête est garnie d'une poche de filet, et qui sert à pêcher certains coquillages.

TONINE. s. f. Bot. Genre établi pour une plante de la Guiane, qui croît au fond des eaux, et qui y forme des touffes très-denses et couchées dans le sens du courant; elle appartient à la famille des restiacées.

TONIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *tonicus*, fait du grec [illegible], ton, tension). Physiol. Se dit du mouvement de contraction insensible des fibres du corps vivant, qui leur donne successivement différents degrés de tension.

— Pharm. Se dit des remèdes qui augmentent graduellement l'activité de nos organes, le nos tissus. Si l'ambre, considéré comme parfum, peut être nuisible aux personnes qui ont les nerfs délicats, pris intérieurement, il est souverainement *tonique* et exhilarant. Brill Sav.)

— Mus. Se dit de la note principale ou fondamentale d'un ton, d'un mode. *Ut* est la note tonique dans le ton d'*ut.*

— Gramm. *Accent tonique.* Se dit de la prononciation plus forte de certaines syllabes des mots d'une langue. L'accent tonique existe dans toutes les langues, même sans être écrit. Il existe des dictionnaires italiens, anglais, etc., où l'on a marqué l'accent tonique. Les accents grecs sont destinés à marquer l'accent tonique; mais les accents ne marquent rien de semblable en français. Il ne faut pas confondre l'accent tonique avec la longueur des syllabes. V. ACCENT.

— Phys. *Écho tonique.* Celui qui ne répète que certains sons, ou qui modifie ceux qu'il transmet, de manière à en altérer sensiblement la nature.

TONIQUE. s. m. Pharm. Remède qui donne du ton à nos organes. Ordonner à un malade les toniques, l'usage des toniques. Toniques spécifiques. Toniques proprement dits. Au moyen de ce *tonique*, l'action de la vie devient aisée. (Brill.-Sav.)

TONIQUE. s. f. Musiq. Note tonique. La tonique et la dominante.

TONISME. s. m. Pathol. Nom que quelques auteurs donnent au tétanos.

TONKA. s. m. Comm. Nom de l'amande du coumarou, que l'on emploie en Europe pour aromatiser le tabac. Avoir une fève tonka dans sa tabatière. Tabac à la fève tonka.

TONKAY. s. m. Bot. Espèce de thé.

TONKIN ou **TONG-KING.** Royaume de l'empire d'An-Nam, au N.-O. Capitale, Kécho; 18,000,000 hab. ‖ *Golfe de Tonkin.* Golfe formé par la mer de Chine, à l'E. de l'empire d'An-Nam, et au S. de la Chine.

TONKIN. s. m. Bot. Arbre grimpant de la Guiane.

TONLIEU. s. m. (du lat. *telonium*, impôt ou bureau de recette). Cout. Droit qui se payait pour les places où l'on étalait dans un marché. ‖ Droit perçu sur les marchandises en général à la barrière des villes.

TONLOIER. s. m. Se disait pour Seigneur à qui appartenait le tonlieu.

TONNAGE. s. m. Mar. Capacité d'un navire, d'un bateau, nombre de tonneaux, de 1,000 kil. chacun qu'il peut porter. Des navires d'un fort tonnage, d'un faible tonnage.

— *Droit de tonnage.* Droit que paye un navire de commerce en raison de la capacité des tonneaux qu'il contient.

— Féod. V. TONNAIGE.

— Hist. angl. *Droit de tonnage et de pondage.* V. PONDAGE.

TONNANT. part. prés. du v. Tonner. Qui tonne. Il est toujours invariable.

TONNANT, ANTE. adj. (du lat. *tonans*). Myth. Qui fait entendre le tonnerre. Jupiter tonnant.

— Se dit de plusieurs des attributs de Jupiter.

> Jupiter assemblait les nuages,
> Devant son char *tonnant* roule en vain les orages,
> A d'impuissants éclats tu réduis son courroux.
> (Lebrun.)

— Les chrétiens le disent aussi de Dieu.

> Je suis que tous nos jours ne sont rien, Dieu *tonnant*,
> Devant vos jours sans nombre. (V. Hugo.)

— Où se fait entendre le bruit du tonnerre. Paraissez sur vos nues *tonnantes*, innombrables soldats, antiques légions de la patrie. (Chateaubriand.)

— Fig. *Une voix tonnante.* Une voix forte et éclatante.

— Poét. *L'airain tonnant.* Le canon.

> Mais les bronzes *tonnants*, des tubes enflammés
> La mort vole en courroux sur nos rangs alarmés
> (Belly.)

— Blas. Avec feu et fumée.

TONNANT. s. m. Musiq. milit. Nom qui fut donné originairement à la grosse caisse.

TONNANTES. s. f. pl. Musiq. Timbales qui imitent le tonnerre.

TONNAY-CHARENTE. Géogr. Ch.-l. de canton, arrond. de Rochefort (Charente-Inférieure); 3,500 hab.

TONNE. s. f. (de l'allem. *tonne*). Vaisseau de bois à deux fonds, en forme de muids, qui est plus grand et plus renflé par le milieu que le tonneau. Tonne de vin. Tonne reliée de fer. Tonne de vinaigrier. Une tonne de bois de sapin. Une tonne à mettre des marchandises. Tonne de pruneaux.

> Captive dans la *tonne*
> La fumeuse liqueur frémit, monte, bouillonne.
> (Rosset.)
>
> Qu'aux coups de vos maillets vos *tonnes* retentissent,
> Sur leurs flancs arrondis que les cercles s'unissent.
> (Castel.)

— Son contenu. Acheter une tonne, deux tonnes, trois tonnes de vin.

— Fig. Se dit pour Vin. Une carrière plus vaste s'est ouverte aux poètes de nos jours; ils ont pu chanter les plaisirs de la table sans être nécessairement obligés de se noyer dans la *tonne.* (Brill.-Sav.)

— Métrol. *Tonne d'or.* Certaine somme d'argent, dont la valeur varie suivant les pays. Donner une tonne d'or en mariage à sa fille. ‖ La tonne d'or est de cent mille florins en Hollande. ‖ Elle est de cent mille thalers en Allemagne. ‖ *Tonne*, mesure de capacité, employée à Brême pour la bière, et valant 159 litr. 72. ‖ Mesure de capacité du duché d'Oldenbourg, valant 182 litr. 42. ‖ Mesure de Brunswick, valant 100 litr. 98. ‖ Mesure agraire de Danemark, dont il y a deux espèces. La *tonne hart-korn* vaut 22 ares 22. La *tonne Saelland* vaut 5 ares 55. ‖ Mesure de liquides usitée en Angleterre; elle vaut 419 litr.

— Chem. de fer. Unité de poids équivalant à mille kil. ou à dix quintaux métriques. C'est le poids d'un mètre cube d'eau. La tonne est l'unité de poids employée pour l'application du tarif aux marchandises qui circulent sur les chemins de fer. Néanmoins cette application est susceptible d'exceptions, qui sont déterminées dans les cahiers des charges de chaque compagnie. ‖ La tonne anglaise est de 20 quintaux anglais, valant ensemble 1,015 kilogr. 65, de sorte que la tonne anglaise est un peu plus forte que la tonne française.

— Fig. *Tonne d'or.* Une grande fortune. Un grain de jugement vaut mieux qu'une *tonne d'or.* (Boiste.) Je préfère une goutte de sagesse à des *tonnes* d'or. (Id.) Ce qui tiendrait de contentement dans un dé est supérieur à une *tonne* d'or. (Dodsley.)

— Fig. *Cette affaire a coûté des tonnes d'or.* Elle a coûté beaucoup.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves, de forme arrondie. On en compte une douzaine d'espèces, dont les grosses s'emploient, dans le midi de la France, pour puiser l'huile dans les vases où on l'a déposée. ‖ *Tonne sphérique* ou *tonne perdrix.* Coquillage du genre des buccins. ‖ *Tonne bigarrée.* Nom marchand d'une volute, appelée plus communément gondole. ‖ *Tonne cannelée.* Nom marchand de plusieurs buccins. ‖ *Tonne fluviatile.* Espèce de limnée fort mince et très-renflée. ‖ *Tonne à mamelons.* Nom d'une volute. ‖ *Tonne de mer.* Nom que les marchands et les amateurs de coquilles donnaient anciennement à la cérite ou au troque télescope. ‖ *Petite tonne réticulée.* Espèce de cancellaire, qui est ventrue. ‖ *Tonne volutée.* Nom marchand qu'on donnait autrefois au buccin en spire.

— Mar. Embarcation sans mât, marchant à la rame, employée sur la côte de Malabar. ‖ Sorte de tonneau dans lequel un des fonds est remplacé par un allongement des douves en forme de cône tronqué : de la base de ce cône part une chaîne qui est fixée à un corps mort, et retient la tonne flottante sur le point où on l'a placée, pour indiquer l'entrée d'un port, d'une rade, etc. ‖ Dans la marine française. Poids de mille kilogrammes. ‖ Baril défoncé dont on se sert pour couvrir la tête des mâts, quand ils sont dégarnis. ‖ *Droit de tonnes.* Rétribution que perçoit l'autorité locale sur tous les navires qui touchent son territoire, pour l'entretien des tonnes vides que l'on place au-dessus des rochers et bancs de sable, afin de les indiquer aux navigateurs.

— Pêch. Espèce de gros tonneau rempli d'eau, qui a une large ouverture carrée à sa bonde, et dont on se sert pour transporter le poisson d'eau douce.

— Syn. comp. TONNE, TONNEAU. *Tonne* est le terme générique : il se dit pour désigner toutes sortes de barriques. Le *tonneau* est une espèce par rapport à la *tonne*; c'est une *tonne* dont l'usage et la capacité sont réglés suivant les pays.

TONNEAU. s. m. Grand vaisseau de bois, de forme à peu près cylindrique, mais renflé dans le milieu, à deux bases planes, rondes et égales, construit de planches ou douves arquées et contenues dans des cerceaux, et fait pour mettre des liquides ou pour enfermer certaines marchandises, comme du miel, des pruneaux, etc. Tonneau de vin. Tonneau de cidre. Merrain pour faire des tonneaux. Tonneau vide. Vider les tonneaux. Boire sur le [illegible] d'un tonneau. Enfoncer un tonneau. Défoncer un tonneau. Mettre un tonneau en perce. Faire la [illegible], non pour l'amour du bien, mais pour la réputation, c'est ressembler aux *tonneaux* qu'on [illegible]: on n'en peut rien tirer qu'on ne leur donne du vent. (Charron.)

— Prov. *Les tonneaux vides sont ceux qui font le plus de bruit.* Les gens vides, les esprits vides [illegible] comme des vases vides qui résonnent plus que les pleins.

De l'esprit faut-il qu'on décide
Sur le bruit d'un parleur sans fin?
Ne sait-on pas qu'un *tonneau* vide
Résonne plus qu'un *tonneau* plein? (Pannard.)

— Hist. Les Grecs, du temps d'Hésiode, connaissaient l'usage des tonneaux, quoiqu'ils se servissent de grands vases de terre pour le dépôt et le transport des vins. Les Romains les déposaient dans des outres faites communément de peaux de boucs, ce qui communiquait au vin un goût désagréable. Depuis quelques années on a imaginé en Angleterre de fabriquer, par mécanique, des tonneaux de toute dimension, avec une très-grande perfection et une célérité qui paraît incroyable. Il s'est formé, en France, plusieurs manufactures du même genre.

— Liqueur contenue dans le tonneau. Boire un tonneau de vin dans un mois. Un tonneau d'huile. Un tonneau de cidre.

— Quantité de liquide que l'on peut mettre dans un tonneau. Si vous permettez au peuple de verser impunément une goutte de sang, il en versera des *tonneaux*. (Maury.)

— Se dit de même des autres marchandises renfermées dans un tonneau. Un tonneau de pruneaux. Un tonneau de sardines.

— Se dit quelquefois pour Petite tonne.

— Un tonneau servait, dit-on, de demeure à Diogène. Il promenait partout sa maison avec lui, comme les limaçons promènent la leur. Il n'en était pas pour cela plus modeste; il était plus vain de son tonneau qu'un autre d'un palais. La vraie philosophie n'ose pas regarder au fond du *tonneau* de Diogène. (De Jaucourt.) L'ambition suivit Diogène jusque dans son *tonneau*; ce fut là qu'il eut l'audace de commander à Alexandre. (St-Evrem.)

Gardons-nous d'imiter ce fou de Diogène,
Qui, poussant chez les siens, en bon bourgeois d'Athène,
A l'étude, au plaisir doucement se livrer,
Vécut dans un *tonneau* pour se faire admirer. (Volt.)

— Tonneau rempli de pointes de clous, dans lequel on dit que les Carthaginois firent périr Régulus. L'homme vertueux et sensible est dans le monde comme Régulus dans son *tonneau*. (Boiste.)

— Fig. et fam. *C'est un tonneau*. Se dit quelquefois d'un ivrogne, d'un homme habitué à boire excessivement.

— Expr. prov *C'est un tonneau percé*. Se dit d'un dissipateur.

—Myth. *Tonneau des Danaïdes*. Tonneau sans fond dans lequel les Danaïdes, pour punition de leurs crimes, étaient obligées de verser sans cesse de l'eau.

Tel qu'au séjour des Euménides
On nous peint ce fatal *tonneau*
Des sanguinaires Danaïdes,
Châtiment à jamais nouveau (Lamotte.)

— Prov. et fig. *C'est le tonneau des Danaïdes*. Se dit en parlant de celui qui dissipe à mesure qu'il reçoit, ou dont le cœur insatiable désire sans cesse et n'est jamais satisfait. Le *tonneau* des Danaïdes est le symbole de nos désirs. (Boiste.)

Des grandeurs et des biens ne soyons point avides,
Nous serions par le sort confondus et trahis:
Jamais l'ambition ne voit ses vœux remplis,
C'est le *tonneau* des Danaïdes. (Lebrun.)

— Mesure qui tient deux, trois ou quatre muids de vin, de cidre, etc., plus ou moins, selon la différence des lieux.

— Poids de 2000 ou de 1000 kilogrammes, ou espace d'environ 13 mètres cubes. Bâtiment de cent, de deux cents, de trois cents tonneaux, du port de tant de tonneaux. On a vu des vaisseaux de plus de deux mille tonneaux. || *Tonneau de poids*. Poids de 1000 kilogrammes. On s'en sert pour les marchandises pesantes. Le tonneau des Anglais équivaut à 1015 kilogrammes. || *Tonneau de volume* ou *d'encombrement*. Espace de 1440 décimètres cubes. On s'en sert pour les marchandises légères sous un grand volume. Le tonneau des Anglais est plus faible d'environ un tiers.

— Métrol. Se disait autrefois d'une certaine mesure de grains. || C'était aussi une mesure pour les pierres. || Mesure de capacité employée en Hongrie. Le tonneau de Tokai ou antal vaut 50 lit. 54.

— Jeu composé d'une machine de bois, ronde ou carrée, à peu près de la hauteur d'un tonneau et percée au-dessus de plusieurs ouvertures dans lesquelles on cherche à jeter de loin de petits palets de cuivre, pour gagner un certain nombre de points. Le jeu du tonneau. On ne joue guère au tonneau que chez les marchands de vin et dans les guinguettes.

— Hortic. Variété de poire.

— Art milit. Appareil composé d'un tonneau fixé perpendiculairement au bout d'une perche, et qui sert de but pour tirer à la bombe. Tirer au tonneau. Mettre dans le tonneau.

— Constr. Masse de quatorze pieds cubes de pierres de Saint-Leu, pesant dix quintaux.

— Hist. *Tonneau de permission*. Tonneau de marchandises que le conseil des Indes d'Espagne permettait à un particulier d'envoyer en Amérique par les galions.

— Mar. V. TONNE.

— Techn. Baril défoncé, sur lequel les argenteurs posent la chaudière, afin qu'elle soit plus à portée de l'ouvrier.

— Ce terme, comme celui de *tonne*, n'est que du style familier, il faudra donc dans la haute poésie le remplacer par une périphrase. C'est ainsi que Rosset a dit en parlant du vin.

De nos sages Gaulois la prudente industrie
Sut dans un bois courbé captiver sa furie
Elle assembla des ais de cercles entourés,
D'une chaîne invincible ils furent resserrés.

— Syn. comp. TONNEAU, TONNE. V. TONNE.

TONNÉE. adj. f. Comm. Se dit d'une peau piquée par les insectes.

TONNEINS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Marmande (Lot-et-Garonne); 7,100 hab.

TONNELAGE. s. m. Anc. fin. Droit que la Chambre du commerce de Marseille percevait dans les échelles du Levant, et qui fut supprimée en 1718.

— *Marchandises de tonnelage*. Marchandises liquides qui se mettent dans des futailles, ou marchandises sèches qu'on encaisse dans des tonnes, tonneaux ou autres caisses faites de douves, comme les sucres, les drogues, etc.

— Techn. S'est dit de ce qui concerne la tonnellerie.

TONNELÉ, ÉE. part. pass. du v. Tonneler. S'empl. adjectiv. Perdrix tonnelée.

TONNELER. v. a. 1re conj. Ce verbe double le *l* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je tonnelle, tu tonnelles, il tonnelle, nous tonnelons, vous tonnelez, ils tonnellent. Je tonnellerai. Je tonnellerais. Tonnelle, tonnelons, tonnelez. Que je tonnelle*, etc. Chass. Prendre à la tonnelle. Tonneler des perdrix.

— S'est dit fig. pour Saisir, rassembler plusieurs personnes. || Prendre par ruse.

— SE TONNELER. v. pron. Être pris dans un piége.

TONNELET. s. m. (dimin. de *tonneau*). Sorte de petit baril destiné à contenir du vin, de l'eau-de-vie ou quelque autre boisson. Le tonnelet d'un fantassin, d'une vivandière.

— Se disait autrefois de la partie inférieure d'un habit à la romaine, relevée en rond au moyen d'une espèce de petit panier. Les tonnelets ont disparu du théâtre depuis qu'on y a introduit l'exactitude du costume antique. || Se disait aussi, dans les carrousels, d'un bas de soie ou pourpoint plissé, enflé et tourné en rond, avec un bas d'attache qui allait jusque sous le tonnelet.

TONNELEUR. s. m. Chasseur qui prend des perdrix à la tonnelle.

TONNELIER. s. m. Artisan qui fait et qui raccommode les tonneaux, les barils, les cuviers, et en général tous les vases propres à contenir des liquides.

— Mar. Celui qui a soin des futailles que l'on embarque.

TONNELIÈRE. s. f. Femme d'un tonnelier.

— Il se disait particulièrement, sous le régime des maîtrises, de la veuve d'un tonnelier qui faisait travailler des compagnons.

TONNELLE. s. f. Sorte de berceau de treillage couvert de verdure. On le fait avec des treillages peints en vert, que l'on garnit avec des arbres ou avec des plantes sarmenteuses dont on assujétit les branches sur les treillages. Ces sortes de décorations ne conviennent que dans les petits jardins. S'endormir sous la tonnelle de son jardin. Manger sous une tonnelle. Ce mot est peu usité; il serait cependant fâcheux de le laisser perdre.

Que je me plais à voir, sous les vastes *tonnelles*,
Des couples défiant les feux ardents du jour
(Saint-Just.)

— Anc. cost. S'est dit pour Tonnelet.

— Archit. Construction, voûte en plein cintre. || V. TUNNEL.

— Chass. Espèce de filet à prendre des perdrix, qui va toujours en diminuant vers la queue. Prendre des perdrix à la tonnelle. La tonnelle dépeuple un pays de gibier. || Figure de bœuf ou de cheval peinte sur la toile, ou peau de ces animaux étendue sur une claie que le chasseur porte devant lui, ou dont il se couvre pour suivre le gibier sans l'effrayer et le faire entrer dans les filets.

— Pêch. Sorte de rets ou de gord, que l'on tend au bord de la mer.

— Techn. Se dit, dans les verreries, de deux larges ouvertures voûtées communiquant à l'intérieur du fourneau de fusion à l'allemande.

TONNELLERIE. s. f. Profession du tonnelier.

— Lieu où l'on fabrique les tonneaux.

— Commun. relig. Chez les chartreux et chez quelques autres religieux, Lieu du couvent où sont les cuves et les futailles ou l'on cuve le vin, etc.

— Mar. Atelier dans lequel on fabrique les tonneaux, dans les grands ports militaires.

— Il se disait pour Portique en tonnelle.

TONNELLON s. m. Fortif. Pont à bascule dont se servaient les anciens pour aller à l'assaut.

TONNER. v. unipers. de la 1re conj. (du lat. *tonare*, fait du gr. τόνος, son prolongé. Ce verbe a tous ses temps et toutes ses personnes au figuré. *Il tonne. Il tonnait. Il a tonné. Il avait tonné. Il eut tonné. Il tonnera. Il tonnerait. Il aurait tonné. Qu'il tonne. Qu'il tonnât. Qu'il ait tonné. Qu'il eût tonné. Avoir tonné. Tonnant*. Se dit du bruit causé par le tonnerre. Il n'a fait qu'éclairer et tonner toute la nuit. Il tonne souvent dans ce pays.

— Relat. Lorsqu'il tonne, les Chingulais se persuadent que le ciel veut leur infliger un châtiment, et que les âmes des méchants sont chargées de diriger les coups pour les tourmenter et les punir de leurs péchés.

— Prov. *C'est un bruit si grand, qu'on n'entendrait pas Dieu tonner*. Se dit en parlant d'un très-grand bruit, d'un bruit qui assourdit. Dieu, pour s'y faire ouïr, *tonnerait* vainement. (Boil.)

— Prov. et fig. *Tant tonne qu'il pleut*. Après les menaces viennent les coups. On attribue l'origine de ce proverbe à un mot de Socrate. Un jour sa femme l'avait accablé d'injures; mais, voyant qu'il n'y était nullement sensible, elle finit par lui jeter un seau d'eau sur la tête. Je savais bien, dit froidement le philosophe à ses amis, qu'après le tonnerre viendrait la pluie.

— Prov. *En mars quand il tonne chacun s'en étonne; en avril s'il tonne, c'est nouvelle bonne*. || *Quand il tonne, il faut écouter tonner*. || *Quand il a tonné et encore tonne, la pluie approche et montre la corne*.

— On dit, dans le style noble, que *Dieu tonne*, pour exprimer que c'est lui qui fait entendre le tonnerre, qui lance la foudre. On s'en sert au propre et au figuré. Dieu *tonne* du plus haut des cieux, et la Pologne est délivrée. (Boss.) Quoi! dira-t-on, ce grand Dieu qui déracine par son souffle les cèdres du Liban, *tonne* pour abattre les feuilles des arbres? (Id.) Je crois l'âme immortelle, et que c'est Dieu qui *tonne*. (Boil.) *Tonne*, frappe, il est temps; rends-moi guerre pour guerre. (Desbarreaux.) Le Seigneur a *tonné* du haut des cieux; le Très-Haut a fait entendre sa voix; sa voix a éclaté comme un orage brûlant. (La Harpe.) Quelle bizarrerie de ne reconnaître l'auteur de la nature, et de ne fléchir le genou, que lorsqu'il *tonne*! (Castel.)

Il marche, il est semblable à ce maître des dieux,
Qui frappant les Titans et *tonnant* sur leurs têtes,
D'un front majestueux dirigeait les tempêtes. (Volt.)

— On dit aussi, dans le même sens, que *le ciel tonne*. Le ciel armé d'éclairs *tonne* contre la terre. (Brébœuf.)

— Se dit, par extension et poétiquement, d'un grand bruit qui imite celui du tonnerre. L'artillerie commençait à tonner. L'airain tonne. Cent pièces de canon *tonnèrent* sur elle à son arrivée. (Boil.) Ces foudres de bronze que l'enfer a inventés pour la destruction des hommes, *tonnaient* de tous côtés pour favoriser sa retraite. (Fléch.) Peindre Bellone en feu *tonnant* de toutes parts. (Boil.) Le voyez-vous se précipiter au milieu des ennemis *tonnant* de toutes parts, comme un aigle au travers des foudres et des éclairs. (Gilbert.)

— Fig. Parler contre quelqu'un ou contre quelque chose, avec beaucoup de force et de véhémence. Tonner contre l'ambition, l'avarice, le luxe, etc. Tonner contre quelqu'un. Tonner contre les vices. Tonner du haut de la chaire, du haut de la tribune. Quand les clameurs de l'Hindostan foulé aux pieds s'élevèrent au ciel pour appeler des injustices de l'homme, la voix de Shéridan *tonna*. (Lord Byron.)

Ainsi contre Juda, du haut de Samarie,
Des prophètes menteurs *tonnait* la bouche impie
(Voltaire.)

— Il se dit, en général, de tout homme qui parle avec véhémence, avec menace, etc. Pierre, *tonne*, gémis, je suis indifférente. (Volt.)

La Discorde, qui voit leur honteuse disgrâce,
Dans les airs cependant *tonne*, éclate, menace.
(Boileau.)

— Se dit des menaces de l'excommunication. Le pape *tonna* contre le père et le fils. (Mém. de Trév.)

— Se dit également pour Criailler, quereller, faire du bruit.

— Fig. Exercer une puissance, une autorité redoutable. Ces ministres, ces grands qui *tonnent* sur nos têtes. (Volt.) Il a fait sur moi des dieux *tonner* l'ordre suprême. (Delille.)

— Il a quelquefois pour sujet un nom de chose. Sa voix *tonnait*, quand il fallait défendre les intérêts de la patrie. (Marmontel.)

— Un poète contemporain l'a employé activement.

Et vous, nobles canons qui *tonnez* la victoire,
Et qui semblez la voix formidable d'un Dieu,
Ma tâche est terminée! à tout jamais adieu!
(De Vigny.)

TONNERRE. s. m. (du lat. *tonitru*. C'est une onomatopée). Phys. Bruit qui se fait entendre par intervalle, dans le cours de certains orages, et qui consiste tantôt en une sorte de roulement semblable à celui qui résulterait d'une suite d'échos, tantôt en une véritable explosion subite, en une suite de détonations distinctes. On n'est point encore parvenu à expliquer ce phénomène d'une manière satisfaisante. Il est souvent accompagné d'éclairs, de pluie, de grêle, et quelquefois de la foudre. Le tonnerre commençait à gronder. Un grand coup de tonnerre. Un grand éclat de tonnerre. Le *tonnerre* est, comme tout le reste, l'effet nécessaire des lois de la nature. (Volt.) Chemin faisant, nous crûmes entendre rouler le *tonnerre*. (B. de St-P.) Les dieux font sur l'autel entendre le *tonnerre*. (Rac.) Ce n'est plus la vapeur qui produit le *tonnerre*. (Boil.) O nuit effroyable! où retentit tout à coup comme un éclat de *tonnerre*, cette étonnante nouvelle, Madame se meurt! Madame est morte. (Boss.) Cependant bientôt le ciel prit une face menaçante, les nuages s'amoncelèrent, et un orage épouvantable éclata, avec *tonnerre*, pluie et grêle. (Brill.-Sav.)

— Se prend souvent, dans la conversation, pour La foudre. Le tonnerre tombe d'ordinaire sur les lieux les plus élevés. Le tonnerre est tombé sur cette tour. Les bizarres effets du tonnerre. Être frappé du tonnerre. Le feu du tonnerre. Au commencement du XV[e] siècle, le *tonnerre* tomba sur le couvent de [illegible]. (Id.) L'un croit que le *tonnerre* est tombé sur l'église. (Boil.) Monstre, qu'a trop longtemps épargné le *tonnerre*. (Rac.) Il semblait à son gré gouverner le *tonnerre*. (Id.) Le *tonnerre*, en éclatant, n'est pas sans utilité: il rafraîchit l'atmosphère et semble avoir rétabli l'équilibre dans la nature, il purge l'air d'une infinité d'exhalaisons nuisibles, et plusieurs malades semblent effectivement aller mieux après que l'orage a cessé; mais ce bien n'est que trop souvent compensé par le mal qu'il occasionne: les vers à soie périssent communément durant les grands orages; plusieurs liquides entrent en fermentation, d'autres cessent de fermenter, comme le vin et la bière; d'autres se gâtent, comme le lait, mais plus que tout cela, les hommes et les animaux domestiques en sont souvent les victimes; l'observation prouve que cette action délétère peut s'exercer de trois manières, ou par des lésions directes du tissu, ou par commotion, ou par suffocation. (Fodéré.)

— Bruit de l'artillerie, et, en général, tout grand bruit.

— Fig. Boileau l'a employé en parlant d'un Avicenne, livre de droit d'une grosseur énorme.

Et sur le couple pâle et déjà [illegible]
Fait tomber à deux mains l'effroyable *tonnerre*.

— Prov. et fig. *Toutes les fois qu'il tonne, le tonnerre ne tombe pas*. Des menaces ne sont pas toujours suivies d'effet.

— Fig. *C'est un tonnerre, c'est une voix de tonnerre*. Se dit d'une [illegible] très-forte et très-éclatante. Une voix [illegible] se fit entendre dans la cour, et l'on vit paraître un grand homme en tablier de [illegible] avec un long couteau pendant à sa ceinture. (Le Sage.) Il semblait emprunter la voix du *tonnerre*. (Barth.)

N'allez pas d'abord
[illegible]
[illegible]
[illegible]

— Fig. *Ce fut un coup de tonnerre pour lui*. Se dit d'un événement imprévu et fatal, qui frappé quelqu'un tout à coup.

— Mme de Sévigné a employé cette expression d'une manière [illegible]. Le moyen de souffrir des coups de *tonnerre* de bonheur?

— On dit qu'*un homme est à couvert du tonnerre*, quand il a quelque charge, quelque protection qui le met à couvert des accidents dont la fortune le pouvait menacer.

— Poét. *Le séjour, la région du tonnerre*. Le ciel, la région supérieure de l'atmosphère et quelquefois l'Olympe. Iris dit, et remonte au séjour du *tonnerre*. (Aignan.)

— *Le maître, l'arbitre du tonnerre*. Jupiter; Dieu. (On dit, dans le même sens, *le dieu qui lance le tonnerre*.)

— *L'oiseau qui porte le tonnerre*. L'aigle, qui était l'oiseau de Jupiter.

— S'emploie quelquefois pour désigner la puissance souveraine. Dieu [illegible] de Cyrus, l'arma de son *tonnerre*. (Rac.)

— Représentation [illegible] du tonnerre qui se fait au moyen de machines, dans les spectacles.

— Endroit du canon, d'un fusil, d'un pistolet, où se met la charge. Les armes [illegible] tonnerre n'est pas renforcé sont sujettes à crever.

— Ichthyol. Un des noms du malaptérure électrique.

— Poét. On dit *des tonnerres de bronze, des tonnerres d'airain*, pour désigner les canons et autres pièces d'artillerie. Cent *tonnerres* de bronze ont donné le signal. (Volt.)

Lorsqu'en des tourbillons de flamme et de fumée
Cent *tonnerres* d'airain, précédés des éclairs
De leurs globes brûlants renversent une armée
(Voltaire.)

— Il s'emploie quelquefois au pluriel. Bientôt des *tonnerres* affreux firent retentir de leurs éclats les bois, les plaines et les vallons. (B. de St-P.) Le ciel a plus de tonnerres pour épouvanter que de foudres pour détruire. (Boiste.)

. . . L'éclair luit, les vents grondent
Les *tonnerres* lointains sourdement se répondent
(La Fontaine.)

Sous un ciel noir et ténébreux,
Où les *tonnerres* orageux
Sont portés sur de [illegible] nues. (Volt.)

— Myth. Le tonnerre a été adoré comme un dieu. Procope dit que les Slavons et les Attes le regardaient comme le premier des dieux. Chez les Péruviens, il était le troisième. Les Égyptiens le regardaient comme le symbole de la voix éloignée, parce que de tous les bruits c'est celui qui se fait entendre de plus loin.

— Syn. simpl. Foudre, carreaux. — Fracas, éclat, bruit horrible. || Épith. Bruyant, grondant, affreux, éclatant, en éclats, menaçant, roulant, redoutable, allumé, étincelant.

— Syn. comp. TONNERRE, FOUDRE. L'usage vulgaire est d'attribuer à la foudre les propriétés et les effets propres de [illegible]; cependant il en est aussi essentiellement distinct que l'éclair. Le *tonnerre* fait le bruit, comme l'éclair la lumière, *foudre* exprime la matière, ses propriétés, ses effets. Cette confusion n'a pas lieu au figuré.

TONNERRE. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Yonne); 4,300 hab., à 205 kilom. de Paris. || *Mont Tonnerre*. Montagne de la Bavière rhénane qui don-

[illegible] son nom, avant 1814, à un département français, [illegible] le chef-lieu.

TONNERROIS, OISE. [illegible] et s. Géogr. Habitant de [illegible]. Qui appartient à cette ville ou à ses [illegible].

TONNERROIS. Géogr. Territoire de Tonnerre, petit pays [illegible].

TONNINGIE. s. f. Bot. Genre établi pour placer la [illegible] axillaire, plante du Malabar.

TONNITE. s. f. Conchyl. Tonne fossile.

TONOBRANCHE. [illegible] des 2 g. (ét. gr., τόνος, corde; [illegible]) Conchyl. Qui a les branches [illegible]. || TONOBRANCHES. s. m. pl. Ordre [illegible] saccophores.

TONON. s. m. Erpét. Lézard gris d'Amérique.

TONOTECHNIE. s. f. (pr. *to-no-tek-ni*; ét. gr., [illegible], art). Musiq. Art de noter [illegible].

— Il se [illegible] de l'art de noter, sur les cylindres des orgues de Barbarie ou des [illegible] de cette espèce, les airs qu'on veut leur faire jouer.

TONOTECHNIQUE. adj. des 2 g. (pr. *to-no-tek-ni-ke*). Mus. Qui appartient à la tonotechnie.

TONQUIN. Géogr. V. TONKIN.

— s. m. [illegible], ordinairement blanche, qui tire [illegible] son nom du Tonquin, où on l'a [illegible] abord.

TONSELLE. s. f. (du v. fr. *tondre*, parce que l'épi de cette plante est sans barbe). Bot. Genre de plantes d'Afrique renfermant deux espèces.

TONSILLAIRE. adj. des 2 g. (pr. *ton-cil-lè-re*; [illegible]). Anat. Qui a rapport aux amygdales. || *Artère tonsillaire.* Artère qui naît [illegible], et qui va se distribuer à [illegible] à l'amygdale. || *Nerfs tonsillaires.* Nerfs fournis par le lingual et le glosso-pharyngien.

TONSILLE. s. f. (pr. *ton-ci-le*). Antiq. rom. Il se dit des pieux auxquels on amarrait les navires.

— Anat. Se dit des amygdales.

TONSILLITE. s. f. (pr. *ton-cil-li-te*). Pathol. Inflammation des amygdales.

TONSURE. s. f. (du bas lat. *tonsura*, action de tondre). Cérémonie de l'Église catholique, par laquelle l'évêque introduit un homme dans l'état ecclésiastique, et lui donne le premier degré de la cléricature en lui coupant une partie des cheveux. Tonsure cléricale. Donner la tonsure. Recevoir la tonsure. Des lettres de tonsure.

— *Tonsure romaine* ou *de saint Pierre*. Tonsure partielle et circulaire. || *Tonsure grecque*. Celle qui s'étendait sur toute la tête. || *Tonsure écossaise* ou *de saint Paul*. Celle qui allait d'une oreille à l'autre sur le devant de la tête seulement.

— Anciennement la tonsure était une marque d'infamie en France; en sorte que, lorsqu'on voulait rendre un prince incapable de succéder à la couronne, on le faisait tondre et raser.

— *Prendre la tonsure*. Entrer dans l'état ecclésiastique.

— *Bénéfice à simple tonsure*. Bénéfice que l'on peut posséder n'ayant que la tonsure, et sans être obligé de prendre les ordres sacrés, ni de résider sur les lieux.

— Prov. et fig. *Docteur à simple tonsure*. Docteur qui n'est pas fort habile. On disait aussi *un médecin*, *un avocat à simple tonsure*, pour désigner un médecin, un avocat fort peu habile.

— Couronne que l'on fait sur la tête aux clercs, sous-diacres, diacres, prêtres, etc., en leur rasant des cheveux. Faire faire sa tonsure. Tonsure de clerc, de sous-diacre, de diacre, de prêtre.

— Se prend quelquefois dans le sens de Clergé. || *La haute tonsure*. Le haut clergé.

TONSURÉ, ÉE. part. pass. du v. Tonsurer. S'empl. adjectiv. Clerc tonsuré. Un vieillard à la tête *tonsurée* marchait avec peine en sanglotant, soutenu par deux jeunes gens d'une figure intéressante. (De Vigny).

TONSURER. v. a. 1re conj. Donner la tonsure. Tonsurer un diacre. Se faire tonsurer.

TONTANE. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées, établie pour une plante rampante, qui se trouve dans les forêts humides de Cayenne.

TONTE. s. f. Action de tondre. Faire la tonte.

— Laine qu'on retire en tondant un troupeau. La tonte de son troupeau lui a rapporté beaucoup.

— Techn. Action de couper les branches des arbres.

— Anc. techn. Façon que l'on donne à une étoffe en la tondant avec les forces.

TONTEL. s. m. Bot. Genre de la famille des hippocratées, créé pour placer plusieurs plantes d'Amérique.

TONTÉLÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

TONTI (Laurent), banquier italien, vint s'établir en France, vers 1650, et imagina ces emprunts en rentes viagères, où la part des décédés profite à ceux qui survivent.

TONTINE. s. f. (de l'ital. *Tonti*, qui le premier en conçut l'idée en 1636). Sorte de société, ou, pour mieux dire, de loterie, dans laquelle un certain nombre d'individus faisant une mise convenue, gagne ou perd en intérêt ou capital, suivant que la chance lui procure ou lui refuse l'accomplissement des conditions prévues et stipulées. Les tontines sont divisées en plusieurs classes de rentiers, suivant les différents âges. Tout le revenu de chaque classe d'une tontine accroît aux derniers vivants de la même classe. Mettre à la tontine. Avoir des actions à la tontine. Payeur de la tontine. Les associations que l'on a appelées *tontines*, du nom de leur inventeur, ont pour objet de mettre en commun des fonds qui après le décès de chaque associé sont partagés entre tous les survivants. (Fourier.) Ainsi, les *tontines*, immorales comme la plupart des constitutions viagères, sont des déceptions qui punissent l'avidité des contractants. (Francœur.)

— Se dit aussi de la rente viagère que fait cette association. Recevoir, toucher sa tontine.

— Sorte de jeu de cartes auquel peuvent prendre part douze, quinze et même vingt personnes. Celui qui reste avec quelques jetons de sa prise gagne tout le fond que les joueurs ont fait pour la tontine.

TONTINIER, IÈRE. s. Celui, celle qui a des rentes de tontine.

— Celui, celle qui a une ou plusieurs actions dans une tontine.

TONTISSE. adj. des 2 g. Techn. Qui vient de la tonture des draps.

— *Bourre tontisse*. Espèce de bourre qui tombe des draps lorsqu'on les tond.

— *Papier-tontisse*. Papier de tenture sur lequel on a appliqué des tontures de drap pour figurer différents dessins.

TONTISSE. s. f. Techn. Sorte de tenture faite de toile, sur laquelle on a appliqué des tontures de drap pour figurer différents dessins. Belle tontisse. Tapisserie de tontisse.

TONTONG. s. m. (pr. *ton-ton*). Tambour des nègres.

TONTURE. s. f. Techn. Poil que l'on tond sur les draps.

— Hortic. Se dit des branches et des feuilles que l'on coupe, que l'on taille aux palissades, aux bordures de buis, etc. La tonture d'une palissade. || Action de tondre un gazon. || Le foin que cette opération produit.

— Mar. Forme concave que l'on donne au pont d'un bâtiment, dans le sens de sa longueur. On la supprime totalement dans les nouvelles constructions, comme inutile.

TONTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Tonturer. S'empl. adjectiv. Bâtiment tonturé.

TONTURER. v. a. 1re conj. Mar. Donner la tonture à un navire.

— SE TONTURER. v. pron. Être tonturé.

TONDE. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Danemark pour les matières sèches, et valant 136 litres.

TOPAL-OSMAN, grand-vizir, se signala d'abord dans la carrière des armes, puis, en 1731, fut appelé au vizirat, où il porta des vues utiles et du talent. Il mourut en 1733, dans la guerre de Perse.

TOPAN. Myth. jap. Dieu du tonnerre. Il est figuré sur un autel d'airain qui représente une tête armée avec un casque couronné, et une massue à la main. Quand il est en colère, il voltige dans les airs, secoue sa massue et excite de violents orages.

TOP-ARABADJI. s. m. Hist. ott. Soldat du train; voiturier qui suit l'artillerie avec des munitions de guerre.

TOPARCHIE. s. f. (pr. *to-par-chi*; ét. gr. τόπος, lieu, ἀρχή, pouvoir). Géogr. anc. Nom donné aux différentes provinces de la Palestine, sous les Romains. La Judée était divisée en dix toparchies.

TOPARCHIQUE. adj. des 2 g. Antiq. Qui appartient à une toparchie, à la toparchie.

TOPARQUE. s. m. Antiq. Gouverneur d'une toparchie.

TOPAZE. s. f. (du gr. τοπάζιος, fait de τοπάζω, chercher; parce que les anciens cherchaient cette pierre avec beaucoup de soin). Minér. Pierre précieuse, transparente, brillante, généralement composée de beaucoup d'alumine, de silice, d'acide fluorique et de fer. Sa dureté est assez grande pour rayer le quartz. Ses couleurs sont les différentes nuances du jaune, et de plus le rosâtre, le bleu et le blanc. On emploie souvent les topazes dans la bijouterie. Les seules qui soient estimées sont d'un beau jaune pur, d'un jaune orangé, d'un rouge hyacinthe rosâtre. Belle topaze. Topaze orientale. Topaze d'Inde. Topaze de Bohême. Topaze du Brésil. L'émeraude, la *topaze*, le saphir et le pyrope, étaient regardés comme les plus précieux ornements. (Volt.)

— Les anciens appelaient *topaze* une pierre verte, qui se trouvait communément dans une île de la mer Rouge. Cette pierre n'offre aucune analogie avec celle que les minéralogistes désignent aujourd'hui sous ce nom. || *Topazes brûlées*. Topazes jaunes qui ont pris, par l'action du feu, une teinte rosâtre. || *Topazes naturelles* ou *rubis du Brésil*. Topazes qui ont cette couleur naturellement. || *Topaze orientale*. Le corindon hyalin. || *Topazes orientales*. Celles qui viennent d'Orient, ce sont les plus dures et les plus estimées. || *Topazes occidentales*. Celles que l'on trouve dans nos contrées.

— Hist. hébr. La topaze était la deuxième pièce du premier rang sur le rational du grand-prêtre des Juifs. On y gravait le nom de la tribu de Siméon.

TOPAZOLITHE. s. f. Minér. Grenat d'un jaune de topaze.

TOPAZOSÈME. adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une roche qui contient des topazes disséminées, comme la leptimite topazosème.

TOPAZOSÈME. s. f. Minér. Roche de quartz, dans laquelle on trouve des veines de topaze grenue.

TOPCHIS. s. m. pl. (pr. *top-chi*). Relat. Soldats turcs qui correspondent à nos soldats d'artillerie et à nos canonniers.

TOPDJI. s. m. Hist. ott. Canonnier, soldat chargé du service d'une pièce. || *Topdji-bachi*. Grand-maître de l'artillerie.

TOPE! Interjection qui marque consentement. V. TOPER.

TOPE ET TINGUE. s. m. (de l'hébr. *thoub*, bon, agréable, ou plutôt de l'esp. *toppo*). Nom d'une sorte de jeu de dés.

TOPER. v. n. 1re conj. Jeu de dés. Consentir à aller d'autant que met au jeu celui contre qui on joue. J'ai massé vingt pistoles, il n'y a pas voulu toper.

— Ellipt. *Tope!* Je tope ou j'accepte votre offre. L'un des joueurs ayant dit: Masse dix pistoles, l'autre a dit: Tope! || On dit aussi, *Tope et tingue*. Je tope et tiens.

— Fig. et fam. Consentir à une offre, adhérer à une proposition. On m'a proposé une partie de promenade, j'y ai topé. Je tope à cela, ou absol. Tope! || La plupart des lexicographes écrivent *tôper*, *tôpe*, mais c'est bien à tort, car tout le monde prononce *toper* et non *tôper*.

TOPGIS. s. m. pl. (pr. *top-ji*). Relat. Ouvriers qui fondent les pièces d'artillerie en Turquie.

TOPHACÉ, ÉE. adj. Pathol. Qui appartient, qui a rapport au tophus; qui est de la nature du tophus.

TOPHACH. s. m. Antiq. hébr. Mesure de longueur qui était le sixième de la coudée sacrée: elle équivalait à 9 centimèt. 20.

TOPHANA. adj. f. V. TOFANA.

TOPHE. s. f. Pathol. V. TOPHUS.

TOPHORE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames filamenteuses ou byssoïdes qui se rencontre dans les mines et les grottes.

TOPHUS. s. m. (pr. *to-fuss*; du lat. *tophus*, tuf). Pathol. Concrétion qui s'est développée à la surface d'une articulation.

TOPIAIRE. adj. des 2 g. Antiq. rom. Qui se rapporte à l'art d'embellir les jardins, d'y placer des treillages, d'y donner au buis et aux charmilles des figures régulières. L'art topiaire était en grand honneur chez les Romains.

— s. m. Esclave qui exerçait cet art.

TOPILZIN. s. m. Hist. Nom que les Mexicains donnaient à leur grand sacrificateur.

TOPINAMBOU, OUE. adj. et s. Géogr. Peuplade du Brésil qui est originaire de la province de Fernamboue, et qui habite maintenant une grande île de l'Amazone nommée Topinambes.

TOPINAMBOUR. s. m. (du pays des Topinambous, d'où il a été apporté). Bot. Nom vulgaire sous lequel on connaît en Europe l'hélianthe tuberculeux, espèce du genre hélianthe, de la famille des corymbifères. C'est une plante à fleurs radiées, haute de plus d'un mètre, qui est originaire du Brésil et du Canada, et s'est parfaitement acclimatée dans les jardins d'Europe. Outre ses racines propres, qui sont rampantes et s'étendent beaucoup, elle a la propriété de donner des tiges souterraines, se terminant par des tubercules dont la peau est brune, et la chair blanche, bonne à manger. On en fait une excellente friture, et l'on s'en sert aussi comme garniture pour certains ragoûts. Les bestiaux aiment beaucoup les jeunes tiges, les feuilles et les fruits du topinambour.

— On donne le même nom aux tubercules, qui sont bons à manger. Ils ont à peu près la saveur de l'artichaut.

— *Topinambour blanc*. Nom vulgaire que l'on donne à des racines d'une jolie espèce de pélégrine.

TOPIOQUER (SE). v. pron. Se disait pour Se disputer.

TOPIQUE. adj. des 2 g. (du gr. τοπικός, local; fait de τόπος, lieu). Pharm. Se dit d'un médicament qu'on applique à l'extérieur, comme les cataplasmes, les emplâtres, etc., et qui n'opère qu'autant qu'il est placé sur la partie malade ou sur celle qui y répond. Remède topique.

— Pathol. *Fièvre topique*. Celle qui se fait sentir constamment et périodiquement dans la même partie.

— Antiq. Qui concerne les lieux.

— *Surnoms topiques*. Surnoms donnés aux divinités, d'après les pays où elles reçoivent un culte particulier.

TOPIQUE. s. m. Pharm. Médicament local qu'on applique à l'extérieur. C'est un excellent topique pour ce mal-là.

— Fig.

> Vous êtes pour mon cœur comme un julep futur
> Qui doit le nettoyer de ce qu'il a d'impur;
> Mon hymen avec vous est un sûr émétique,
> Et je vous prends enfin pour mon dernier *topique*.
> (REGNARD.)

— Prat. Règle de droit tellement reconnue par une jurisprudence constante qu'elle n'est plus discutable. Tel est cet axiome: *Pater is est quem nuptiæ demonstrant*.

— TOPIQUES. s. m. pl. Rhét. anc. Traité sur les lieux communs, d'où l'on tire des arguments. Les Topiques d'Aristote. Les Topiques de Cicéron.

TOPIQUE. s. f. Philos. Se dit, dans la philosophie ancienne et dans celle de Bacon, d'une méthode pour trouver des arguments. La topique générale et particulière fait partie de la logique.

TOP-KHANA. s. m. Hist. ott. Nom de l'arsenal de Constantinople et d'un faubourg qui en est voisin.

TOP-KHANI-NAZIRI. s. m. Hist. ott. Inspecteur de la fonderie de canons.

TOPOBÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des mélastomes, établi pour une plante parasite de Cayenne qui croît ordinairement sur le tronc des grands arbres. On mange son fruit et on l'emploie à colorer les bois des meubles.

TOPOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe de topographie.

TOPOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., τόπος, lieu, γράφω, décrire). Didact. Description détaillée d'un lieu, d'un canton particulier. Savoir bien la topographie des environs de Paris. Les principaux lieux de cette carte sont bien placés, mais la topographie en est défectueuse.

— Art de décrire un lieu et d'en lever le plan avec tous les accidents de terrain, tels que les montagnes et vallées de diverses grandeurs.

— *Topographie souterraine*. Description des gîtes houillers et métallifères exploités par l'art du mineur.

— Littér. Figure de rhétorique qui consiste en une description détaillée d'un lieu quelconque. C'est une des plus belles figures, et une des plus propres à faire connaître le talent du poète; mais il n'y faut rien de vague. C'est ici surtout que la poésie doit être un tableau de la nature.

— Philol. *Topographie chrétienne*. Titre d'un traité de géographie écrit au VIe siècle par Cosmas Indicopleustès.

— Syn. comp. TOPOGRAPHIE, CHOROGRAPHIE. La *topographie* est la description particulière d'un lieu particulier; la *chorographie* est la description d'une étendue considérable, d'une contrée, d'un département, etc.

TOPOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la topographie. Description topographique. Carte topographique.

TOPOGRAPHIQUEMENT. adv. D'une manière topographique, détaillée.

TOPOLOGIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τόπος, lieu; λόγος, discours). Des lieux, qui a rapport aux lieux.

— *Système topologique*. Système qui consiste à rattacher une suite d'idées abstraites à d'autres idées dont les archétypes soient des objets sensibles, familiers, ou tout au moins placés dans le moment même sous les yeux.

TOPORAMA. s. m. (ét. gr., τόπος, lieu ὁράω, voir). Phys. Panorama d'un endroit particulier.

— Vue d'optique.

TOPORISTIQUE. s. f. Didact. Science qui détermine la position des divers lieux de la terre. Ce mot est de la création de M. Ampère.

TOPOTHÉSIE. s. f. Rhétor. anc. Tableau, description d'un lieu supposé.

TOPOTHÉSIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la topothésie.

TOPRATY. s. m. Relat. Milices provinciales en Turquie, qui sont fournies par les pachas de chaque province. Ce sont des espèces de troupes légères, et non réglées.

TOPTINK. s. m. Sorte de jeu.

TOQUAGE. s. m. Typogr. Action de toquer, de remplacer momentanément un ouvrier dans son travail. V. TOQUER.

TOQUART. s. m. Fam. Couvert d'une toque.

TOQUE. s. f. (du bas bret. *tocq*, chapeau, ou de l'espag. *toca*, coiffure). Sorte de chapeau à petits bords, couvert de velours, de satin, etc., plat par-dessus, et plissé tout autour. Toque de velours. Toque de camelot. Les avocats, les avoués, les juges, portent la toque lorsqu'ils sont en fonctions. Toque de dame.

— Sorte de coiffure en usage sous les règnes de Henri II, de François Ier, de Charles IX, de Henri III et de Henri IV.

— Blas. Nom donné par quelques lexicographes à un bourrelet qui se met sur le casque. V. TORQUE.

— Bot. Genre de plantes labiées, renfermant plus de trente espèces, dont plusieurs appartiennent à l'Europe. Plusieurs espèces ont été ou sont encore usitées en médecine.

— Commun. relig. Linge de chanvre ou de gros lin, qui couvre les épaules et l'estomac des religieuses du Saint-Sacrement.

— Mamm. Espèce de singe du genre macaque.

— Métrol. Poids dont on se sert à la Chine et dans les Indes pour les essais de l'or et de l'argent. La toque se divise en cent parties.

— Relat. Monnaie de compte dont on se sert dans le royaume de Judah, et qui vaut quarante cauris.

TOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Toquer. S'empl. adjectiv. Personne toquée.

— Fam. Qui a le cerveau [illegible].

TOQUER. v. a. [illegible] conj. Onomatopée. Se disait pour Toucher, frapper.

— Se disait pour M[illegible] les cartes dans un coin, dans l'intention de [illegible].

— v. n. Tvpogr. [illegible] un ouvrier dans son travail, soit pour un jour, soit pour une nuit. Il se dit particulièrement des ouvriers employés aux journaux.

— SE TOQUER. v. pron. Se frapper.

TOQUERIE. s. f. Techn. Chaufferie ou endroit du foyer d'un fourneau de forge.

TOQUET. s. m. Sorte de coiffure, de bonnet qui, dans certains pays, est à l'usage les femmes du menu peuple et des [illegible].

— Sorte de bonnet que portaient les enfants.

— Expr. prov. *[illegible]* S. dit d'une femme coiffée d'une façon bizarre et ridicule.

— Musiq. Nom de la quatrième trompette d'une fanfare.

TOQUEUX. s. m. Techn. Sorte de fourgon à l'usage du raffineur de sucre : il sert à attiser le charbon et à nettoyer la grille de la fournaise.

TOQUIS. s. m. Relat. Nom que les Araucaniens donnent à une espèce de sorciers.

TOR. Myth. germ. V. THOR.

— Une des divinités subalternes des Tschouvaches, [illegible] de Sibérie.

TORA. Myth. Divinité suprême des Tschouvaches.

TORA. s. m. Bot. Sorte d'herbe de l'Inde. ‖ Espèce de renoncule qui croît dans les Alpes, et qui passe pour un violent poison.

TORAGE. s. m. Anc. cout. Droit d'élever un manoir défendu par des tours.

— Ce que les prisonniers payaient autrefois au geôlier de la tour où ils étaient renfermés.

TORAILLE. s. f. (pr. *to-ra-ye*). Se disait pour Lieu élevé d'un château. ‖ Edifice, partie d'un édifice où l'on faisait sécher le grain.

— Espèce de corail brut qu'on expédie pour l'Afrique.

TORAL. s. m. (du lat. *torus*, colline). Anc. cout. Élévation de terre [illegible] à séparer deux héritages. Les toraux [illegible] des sentiers élevés.

TORANGA. Myth. jap. Un des camis ou héros japonais, qui, par leurs belles actions, ont mérité les honneurs divins. D'un rang de simple chasseur, il s'éleva sur le trône par son mérite.

TORASSE. s. f. Se disait pour Génisse qui court après le taureau.

TORBÉRITE. s. f. (de *Torbern Bergman*). Minér. Phosphate d'urane naturel.

TORCHE. s. f. (du lat. *torquere*, tordre, parce que leur forme est qu'elles sont torse, ou qu'on les fait avec du fil tors). Flambeau grossier fait de résine ou de cire, et consistant quelquefois en un bâton de sapin ou de quelque autre bois résineux entouré de cire et de mèche. Allumer des torches. Torches funéraires. Entrer dans une ville la torche à la main, pour y mettre le feu. Le criminel fut condamné à faire amende honorable la torche au poing. Cependant le paria sortit avec une torche à la main, une charge de bois sec sur son dos, et un panier plein de cocos et de bananes sous son bras. B. de St P. Sur chaque marche était posté l'un des arquebusiers de la garde du cardinal, tenant une *torche* à la main et une longue carabine dans l'autre. (De Vigny.)

— Fig. *Les torches de la Discorde.* Les flambeaux que les poètes et les peintres mettent dans les mains de la Discorde.

— Anc. cour. Espèce de cuisse.

— Anc. cost. Linge plissé, espèce de fraise.

— Bot. Nom qu'on donne à Saint-Domingue au cierge épineux.

— Peint. Petit linge dont les peintres se servent pour essuyer les pinceaux et la palette.

— Techn. Résine de poix. ‖ Poignée de foin, roulée dans l'argile, dont on garnit le tour des ailes qui ferment les ouvreaux du four de glacerie. ‖ Rang de quatre ou cinq cerceaux sur un tonneau. ‖ Un ou plusieurs tours que le vannier fait immédiatement au-dessus des montants d'une hotte. ‖ Paquet de fil ou de laiton plié en rond. On dit aussi *torque*. ‖ Écheveau d'or coupé par aiguillées, pour broder. ‖ Paquet d'oignons lié autour d'un bâton. ‖ Natte que l'on met sur le chariot où l'on transporte des pierres taillées. ‖ Selle bourrée en paille et recouverte en grosse toile, qu'on met sur le dos des mulets, des ânes ou des chevaux.

— Vener. Se dit des fumées qui sont à demi formées.

— Syn. simpl. Flambeau, fanal. ‖ Epith. Ardente, flamboyante, dévorante, incendiaire, funèbre, funéraire.

TORCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Torcher. S'empl. adjectiv. Enfant torché.

— On dit d'un homme sale et dégoûtant, qu'*il est bien mal torché*.

— Fig. et pop. *Cela est mal torché, est torché à la diable.* Se dit de tout ouvrage fait grossièrement.

TORCHE-CUL. s. m. Linge, papier, ou autre chose, dont on s'essuie le derrière après qu'on a été à la garde-robe. Il est bas. ‖ Pl., des *torche-cul*.

— Fig. et pop. Écrit fort méprisable. Cet écrit n'est qu'un torche-cul, un vrai torche-cul. Pour lui complaire, je prenais ces précieux *torche-cul*, je les mettais dans ma poche, et je n'y songeais plus que pour le seul usage auquel ils étaient bons. (J.-J. Rouss.) Les éditeurs enthousiastes imprimant tout, jusques aux papillotes, aux *torche-cul*. (Boiste.)

TORCHE-FER. s. m. Techn. Torchon mouillé dont on se sert pour essuyer les fers à souder. ‖ Pl., des *torche-fer*.

TORCHE-LORGNE. loc. adv. Se disait pour A tort et à travers. En frappant *torche-lorgne* dessus le géant. (Rabel.)

TORCHE-NEZ. s. m. Manég. Corde ou ficelle dans laquelle on passe et on engage la lèvre antérieure d'un cheval méchant, et que l'on serre ensuite avec un morceau de bois. On le met aussi à l'oreille de ces animaux. Mettre le torche-nez à un cheval, pour qu'il soit tranquille. On dit plus ordinairement *serre-nez*. ‖ Pl., des *torche-nez*.

— Art vétér. Instrument qu'on fixe sur le nez des chevaux rétifs, pour les ferrer.

TORCHE-PIN. s. m. Nom vulgaire de l'espèce de pin que les naturalistes appellent mugho.

TORCHE-PINCEAU. s. m. Peint. Petit linge dont le peintre se sert pour essuyer ses pinceaux et sa palette. ‖ Pl., des *torche-pinceau*.

TORCHE-POT. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la sittelle. On l'appelle aussi *torche-pideaux* et *torche-pertuis*. ‖ Pl., des *torche-pot*.

TORCHER. v. a. 1re conj. (du lat. *torquere*, tordre, parce que les premiers torchons ont été des bottes de paille ou de foin tortillées, tortillé). Essuyer, nettoyer pour ôter l'ordure. Les nourrices torchent leurs enfants.

— Pop. Frotter pour ôter la malpropreté. Torcher un plat. Torcher un meuble.

— Peint. Essuyer, nettoyer les pinceaux ou la palette.

— Fig. et pop. *Torcher quelqu'un.* Le battre. ‖ *Se faire torcher.* Se faire battre.

— Constr. Recouvrir un mur, une cloison, avec du torchis.

— Fig. et pop. Faire à la hâte, mal travailler. Mal torcher un ouvrage.

— Mar. *Torcher de la toile.* Se dit trivialement pour Faire porter beaucoup de voiles à un bâtiment, en déployer outre mesure.

— Techn. Faire, avec un ou plusieurs brins d'osier, le cordon qui borde certains ouvrages de vannerie. ‖ *Torcher le tas.* Chez les cartiers, Enlever la colle que la presse a fait sortir d'entre les feuilles. ‖ *Torcher le quart-rond d'or.* Le nettoyer avec un morceau de drap.

— SE TORCHER. v. pron. Être torché. ‖ Se torcher soi-même. ‖ Se battre.

— Prov., fig. et pop. *Il n'a qu'à s'en torcher le bec.* Se dit pour exprimer qu'un homme n'aura pas ce qu'il désire. ‖ On disait autrefois dans le même sens, *Il n'a qu'à s'en torcher le nez* ou *la barbe*. ‖ On dit de ceux qui ne veut pas profiter des remontrances qu'on lui fait, qu'*il s'en torche le derrière*.

TORCHÈRE. s. f. (du fr. *torche*, flambeau). Espèce de flambeau grossier, vase de fer et à jour, qui est placé à l'extrémité d'un long manche, et dans lequel on met des matières combustibles destinées à donner de la lumière. Les torchères servent à éclairer les places, les cours, etc.

TORCHETTE. s. f. Fam. Petit torchon.

— Petite poignée de paille.

— Techn. Osier tortillé autour d'une hotte. ‖ Instrument de forge, pour rétrécir le diamètre de la tuyère.

TORCHIS. s. m. (du lat. *torquere*, tordre, parce que, pour l'employer, on le tortille en bout de certains bâtons faits en forme de torche). Mortier composé de terre grasse et de paille ou de foin coupés, qu'on emploie pour certaines constructions.

TORCHON. s. m. (du fr. *torcher*). Espèce de serviette de grosse toile, dont on se sert pour torcher, pour essuyer la vaisselle, la batterie de cuisine, les meubles, etc. Torchon blanc, torchon sale. Paquet de torchons.

— Se dit, à la Nouvelle-Orléans, d'une cucurbitacée dont on emploie les feuilles à laver la vaisselle et autres objets.

— Pop. Femme malpropre. C'est un torchon.

— *Être fait comme un torchon.* Être habillé négligemment, malproprement.

— Se disait pour Torche.

— Prov. et fig. *Le torchon brûle entre eux*, ou simplement, *le torchon brûle*. Il y a de la brouille dans ce ménage.

— Constr. Poignée de paille tortillée, ou petite natte de paille très épaisse, servant à garantir les arêtes des pierres, lorsqu'on les remue. V. TORCHE.

— adj. m. *Papier torchon.* Sorte de papier dont on se sert pour l'aquarelle et la gouache.

TORCINÉ, ÉE. part. pass. du v. Torciner. Il s'empl. adjectiv. Verre torciné.

TORCINER. v. a. 1re conj. (du fr. *tordre*). Techn. Tordre le verre pendant qu'il est chaud.

— SE TORCINER. v. pron. Être torciné.

TORCOL. s. m. (des m. fr. *tordre* et *cou*). Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs de la famille des cunéirostres. Le torcol a la faculté de tourner la tête de manière à avoir le cou comme tordu.

TORCOT, TORCOU. s. m. Ornith. Noms vulgaires du torcol.

TORCY (J. Colbert, marquis de), né en 1665, mort en 1746, fut chargé par Louis XIV de missions en Portugal, en Danemark et en Angleterre, et fit partie du conseil de régence pendant la minorité de Louis XV. Il a laissé des mémoires qui renferment des documents précieux pour l'histoire.

TORDAGE. s. m. Action de tordre ; façon qu'on donne à la soie, en doublant les fils sur les moulinets.

TORDE. s. f. (rad. *tordre*). Mar. Anneau de corde, au bout des grandes vergues.

TORDEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière, qui tord la laine, la soie, le fil, etc.

TORDEUR, EUSE. [illegible] Entom. Qui [illegible] [illegible] Tribu de la famille des lépidoptères nocturnes, comprenant ceux dont les chenilles vivent à couvert dans des tuyaux de feuilles qu'elles tordent et roulent.

TORDION. s. m. Ancienne danse, qui se faisait sur un air à trois temps, et qui ressemblait à la gaillarde.

TORD-NEZ. s. m. Manég. Instrument dont on se sert pour assujétir les chevaux. ‖ Pl., des *tord-nez*.

TORDOIR. s. m. Techn. Sorte de moulin à huile.

— S'est dit de ce qui sert à tordre, serrer ; un bâton avec lequel on tord, on [illegible].

TORD PIED. s. m. Bot. Genre de mousses, renfermant [illegible] espèces [illegible] zones tempérées ou chaudes [illegible] hémisphères. Elles végètent entre les pierres, sur les rochers, sur la terre, et rarement sur le bois pourri.

TORDRE. v. a. 4e conj. (du lat. barb. *tortare*, fréquentatif de *torquere*, tordre. On a dit autrefois *tortre*. *Je tords, tu tords, il tord*, ... *tordons*, etc. *Je tordis*. *Je tordrai*. *Je tordrais*. *Tords*. [illegible] Que *je torde*. Que *je tordisse*. *Tordant*. *Tordu*). Tourner un corps long et flexible par ses deux extrémités en sens contraire, ou [illegible] l'autre étant fixe. Tordre du fil. Tordre un lien, des cordes. Tordre du linge. Tordre une branche.

— *Tordre le cou.* Faire mourir en tordant le cou. On le disait [illegible] [illegible] quand il les faisait mourir.

— *Tordre les bras à quelqu'un.* Les lui tourner violemment et de manière à lui faire mal.

— *Tordre le nez, la bouche.* Tourner la bouche de travers. Avoir la mauvaise habitude de tordre le cou, de tordre [illegible] Les courtisans d'Alexandre tordaient le cou pour imiter leur maître, qui penchait [illegible] (Trév.)

— Fig. Par quelque moyen [illegible] loi de redresser [illegible] nous ne pouvons guère [illegible] coutume, [illegible]

— Fig. *Tordre un homme.* Le presser, l'obliger à parler.

— On dit de ceux à qui on veut reprocher trop de jeunesse, ou un manque d'expérience : *Si on lui tordait le nez, il en sortirait du lait.*

— Fig. *Tordre un mot*, [illegible] etc. Détourner un mot, un passage, etc., de son sens naturel, pour lui en donner un [illegible] et plus convenable aux vues de ceux qui [illegible]

— Techn. *Tordre de la laine*, *de la soie*, *du fil.* Tourner à la main, au rouet, ou au moyen d'une machine, plusieurs brins pour n'en former qu'un seul fil. ‖ Attacher des [illegible] sur une cheville, et en rouler plusieurs [illegible] ensemble. ‖ *Tordre.* S'est dit aussi [illegible] [illegible] ‖ Les peaussiers, mégissiers et autres ouvriers qui préparent les cuirs [illegible] tent aussi à la cheville, après [illegible] sortir la plus grande partie de l'eau.

— Prov. et pop. *Ne faire que tordre et avaler.* Manger trop avidement et avaler presque sans mâcher. La friandise autorise à [illegible] tact : le friand suce, le gourmand mâche, le goulu *tord* et avale. (Boiste.)

— SE TORDRE. v. pron. Se dit des différentes parties d'un corps qui se tournent et se contractent. Un ver qui se tord. Cette branche s'est toute torsée.

— *Se tordre les mains.* Se les tourner vivement, de façon à se faire mal. Dans sa douleur elle se tordait les mains. A cet aspect, Edward désespéré abandonna l'aviron ; les deux femmes tombèrent à genoux, criant : O mon Dieu, en se *tordant* les mains. (A. Karr.)

— Syn. comp. TORDRE, TORTUER, TORTILLER. *Tordre* marque un changement de direction opéré avec effort. *Tortuer* signifie tourner en divers sens. *Tortiller* veut [illegible] se tordre à [illegible] tours plus ou moins [illegible]

TORDU, UE. part. pass. du v. Tordre. S'empl. adjectiv. [illegible] Corde tordue. Branche tordue.

— Syn. comp. TORDU, TORS, TORTU, TORTUÉ, TORTILLÉ. V. TORS.

TORDULET. s. m. Comm. Sorte [illegible]

TORDYLE. s. m. [illegible] Bot. [illegible]

TORDYLINÉ, ÉE. adj. Bot. [illegible]

TORE. s. [illegible]

d'un demi-cœur.

— Bot. Réceptacle [illegible]

— Géom. Surface [illegible] du cercle.

— [illegible] en rond [illegible] de canon.

TORÉA. [illegible]

TORÉADOR. [illegible]

TOREILLAGE. [illegible]

TORELLI. [illegible]

TORÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes [illegible] il contient deux espèces.

TORÉNO [illegible]

TORÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes [illegible]

TOREUMATOGRAPHIE. s. [illegible] Archéol. [illegible]

TOREUMATOGRAPHIE. [illegible] Art de [illegible]

TOREUMATOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. [illegible]

TOREUMATOGRAPHIQUEMENT. Adv. [illegible]

TOREUTIQUE. s. f. [illegible] Art de [illegible] statue [illegible]

TORÉZIE. s. f. Bot. Plante graminée du Pérou.

TORFACÉ, ÉE. adj. [illegible] Bot. Qui croît dans les tourbières. [illegible]

TORGAU ou **TORGAW.** [illegible] crypto-calvinistes.

TORGNIOLE. [illegible] Donner une torgniole, une bonne torgniole. Pop.

TORIES. s. m. pl. [illegible] *tory*, que l'on emploie quelquefois en français. [illegible] V. [illegible]

TORIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. Qui porte des tubercules.

— [illegible] Se dit d'un insecte qui porte un [illegible] oblong et déprimé sur le vertex du passale torifère.

TORIGNY. Géogr. [illegible]

TORILE. s. m. Bot. Genre de plantes ombellifères.

TORISME. s. m. [illegible] Système politique des torys.

TORJOK. Géogr. [illegible]

TORLAQUE. [illegible]

TORMENT. s. m. Se disait pour une ma[illegible] [illegible]

TORMENTILLE. s. f. [illegible] *tormentilla*, [illegible] *tormentilla* [illegible] des vertus qui lui sont attribuées [illegible]. Bot. Genre de plantes [illegible] qui croissent dans les [illegible].

TORMINAL, ALE. adj. Pathol. Qui a le caractère [illegible] *tormina*.

— Qui [illegible]. Arbre torminal.

TORMINAL. s. m. du lat. *tormina*, tranchée, parce [illegible] fruit du torminal est propre [illegible]. Bot. Nom spécifique d'un [illegible].

TORMINEUX, EUSE. adj. Pathol. V. TORMINAL.

TORNA. Géogr. Comitat de Hongrie, dont [illegible].

TORNABONE. s. m. [illegible] *Tornabonio*, [illegible] de son introduction en France.

TORNADJI-BACHI. s. m. Hist. ott. Officier [illegible].

TORNADOS. s. m. [illegible].

TORNADOT. s. m. Anc. jurispr. [illegible] lot.

TORNAS. s. m. [illegible].

TORNATELLE. s. f. [illegible].

TORNATURA. s. f. [illegible] 53.

TORNEA. [illegible].

TORNEBOUTTE. s. f. Anc. mus. Instrument [illegible].

TORNEURE. s. f. S'est dit pour Tournure.

— [illegible]

TORO. [illegible].

— Hist. [illegible] *Toro* [illegible].

TORO. s. m. [illegible] d'un [illegible] Illinois.

— Art vétér. Nom que l'on donne dans quelques contrées au charbon des bêtes à laine.

TORON. s. m. [illegible] de plusieurs [illegible] un cordage. Les torons [illegible].

— Archit. Gros tore à l'extrémité d'une surface droite.

TORONAÏQUE. adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient à la ville de Torone. ‖ Se dit d'un golfe de la mer Égée, au S. de la Chalcidique.

TORONE. Géogr. Ville de Macédoine, dans la Chalcidique.

TORONTHAL. Géogr. Comitat de Hongrie; [illegible] hab.

TOROPETSE. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, 12,000 hab. Cette ville était au XIIᵉ siècle une petite république indépendante.

TOROUX. s. m. pl. Techn. Nom qu'on donnait en Barbarie aux plus beaux cuirs que les Maures venaient y négocier avec les Français.

TORPÉDO ou **TORPILLE.** s. f. Art milit. Machine infernale, sorte de pétard sous-marin que l'on a proposé pour faire sauter ou détruire les vaisseaux ennemis.

TORPEUR. s. f. (du lat. *torpor*; fait de *torpere*, être engourdi). Engourdissement, pesanteur insolite qui rend presque incapable de sentir et de se mouvoir. Ce malade est dans la torpeur. L'ivresse est suivie de la *torpeur* et du tremblement des nerfs. (La Grange.)

— Par extens. Cessation de sentiment dans la totalité du corps ou dans un membre.

— Fig. État de l'âme qui cause son inaction. Il n'y a pas moyen de tirer cet homme de sa torpeur. Tous les esprits étaient dans la torpeur. L'imaginer dans cet état brut (imaginer l'homme dans l'état sauvage [illegible]) [illegible]. L'expérience prouve qu'il lui faut des siècles pour sortir de sa *torpeur* naturelle. (Lévis.)

— Se dit aussi des choses. La *torpeur* philosophique s'est emparée des théâtres. (Linguet.)

TORPIDE. adj. des 2 g. (du lat. *torpidus*, engourdi). Néol. Qui est dans la torpeur.

TORPILLE. s. f. (pr. *tor-pi-ye*; du lat. *torpedo*, engourdissement). Ichthyol. Genre de poissons cartilagineux, de la famille des plagiostomes, qui ont la propriété de donner [illegible] électrique [illegible] soit avec un bâton, et de donner la mort aux poissons et aux animaux qui composent leur nourriture. La paresse est comme la *torpille*. (Boiste.)

— Art milit. V. TORPÉDO.

TORQUAT. s. m. (du lat. *torques*, collier). Antiq. [illegible].

TORQUATUS. Surnom de la famille Manlia, [illegible] par plusieurs personnages célèbres.

TORQUE. s. f. (du lat. *torques*, tordre). Blas. Bourrelet rond d'étoffe tortillée [illegible].

— [illegible] corps contre lui.

[illegible]

TORQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Torquer. [illegible]

TORQUER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *torquere*, [illegible]). Techn. Filer le tabac pour le mettre en rouleaux.

— SE TORQUER. v. pron. Être mis en rouleaux.

TORQUET. s. m. (du lat. *torquere*). Se disait pour Piège, panneau.

— Prov. *Donner un torquet, donner le torquet*. [illegible]

— *Donner dans le torquet*. Donner dans le panneau, se laisser duper.

— [illegible]

TORQUETON. s. m. Astron. Instrument imaginé par les Arabes, et qui représentait le mouvement diurne de l'équateur et de l'écliptique [illegible].

TORQUETTE. s. f. (du lat. *torquere*, tordre, entortiller). [illegible] des ports de mer. [illegible] poisson.

— Par extens. Panier de volaille ou de gibier.

— [illegible] très-serré.

TORQUETUM. s. m. (pr. *tor-ké-tomm*). Astron. V. TORQUETON.

TORQUEUR. s. m. (du lat. *torquere*, tordre). [illegible] file le tabac.

TORRA. s. f. Bot. Espèce d'herbe de l'île de Ceylan.

TORRE-DEL-GRECO. Géogr. Ville du roy. de Naples, [illegible] Vésuve; 13,000 hab. Les éruptions de 1794 et de 1805 l'ont presque détruite.

TORRÉFACT. s. m. S'est dit d'une substance torréfiée.

TORRÉFACTION. s. f. (pr. *tor-re-fak-ci-on*; du lat. *torrefactio*). Didact. Action de torréfier. La torréfaction du café. [illegible] s'est arrêté. (Brill.-Sav.)

— Chim. Opération qui consiste à exposer à l'action du feu une substance solide, sèche, minérale ou végétale, soit pour en séparer quelques principes volatils, soit pour y développer un principe nouveau, soit pour en déterminer l'oxydation. La torréfaction du minerai est plus [illegible] de *grillage*.

TORRÉFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Torréfier. S'empl. adjectiv. Café torréfié. Avec l'avoine *torréfiée*, on peut faire des crèmes qui ont le parfum de la vanille. (B. de St-P.)

TORRÉFIER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *torrefacere*, fait de *torrere*, griller; *facere*, faire. — *Je torréfie, nous torréfions, vous torréfiez. Je torréfiais, nous torréfiions, vous torréfiiez. Torréfie, torréfions, torréfiez. Que je torréfie, que nous torréfiions, que vous torréfiiez*). Didact. Griller, rôtir des substances végétales ou animales. Torréfier des grains de café.

— SE TORRÉFIER. v. pron. Être rôti.

TORREIN. s. m. Techn. Amas de matières étrangères qui traversent un bloc d'ardoise.

TORRELLAGE. s. m. Dr. cout. Redevance que payaient au propriétaire de la touraille ceux qui y faisaient sécher leurs grains.

TORRÉLITE. s. f. (du docteur *Torrey*). Minér. Minéral des États-Unis, dont la couleur est rouge, et dont la dureté est assez grande pour rayer le verre.

TORRENT. s. m. (pr. *tor-ran*; du lat. *torrens*). Courant d'eau rapide, formant une masse considérable de liquide, qui ordinairement est produit par les orages ou des fontes de neige, et qui ne dure que peu de temps. Torrent rapide, impétueux, débordé, indompté, fier, furieux, effréné, fangeux, rapide, précipité, violent, écumeux, orageux, noir, profond, retenu, dompté. Torrent qui ravage tout un pays. Il se forme de grands torrents dans ces montagnes. Passer un torrent. Ce n'est pas une rivière, ce n'est qu'un torrent. Ravins creusés par des torrents. On entendit du côté de la mer les bruits épouvantables, comme si des *torrents* d'eau, mêlés à des tonnerres, eussent roulé du haut des montagnes. (B. de S.-P.) Il s'y croyait à l'abri de l'orage, lorsque la pluie qui tombait à verse forma autour d'eux mille *torrents*. (Id.) Il (le conquérant) aura paru comme un *torrent* pour ravager la terre et non comme un fleuve majestueux pour y porter la joie et l'abondance. (Mass.) De Cédron avec lui traversant le *torrent*. (Rac.)

— Législ. Les torrents ne font pas partie, comme les fleuves et les rivières, du domaine public; leur lit est une dépendance des propriétés privées. Chacun peut, pour les éloigner de son fonds, pratiquer des digues et autres ouvrages, quand même il en résulterait préjudice pour autrui. Il n'y a d'exception qu'au cas où c'est l'administration qui, pour éviter de [illegible] désastres, a pris soin de tracer et [illegible] son cours.

— Fig. Se dit de certaines choses, par rapport à leur abondance, ou à leur impétuosité, ou à l'une et l'autre, ensemble. Un torrent de paroles. Un torrent d'injures. Verser un torrent de larmes. Un torrent d'éloquence. Sa tête altière était baissée, et un *torrent* de pleurs coulaient de ses yeux. (B. de St-P.) Comment pourrai-je arrêter ce *torrent* de larmes que le temps n'a pas encore épuisées? (Boss.) Esprit saint, donnez à mes auditeurs une goutte de ce *torrent* de délice, qui enivre les bienheureux. (Id.) Les *torrents* de plaisir qu'il répand dans un cœur. (Rac.) Il va tous inonder des *torrents* de sa plume. (Boil.) Notre vie est un *torrent* qui fort à la fin un lac paisible, et se perd sous le sable. (Boiste.)

> Quel *torrent* de mots injurieux
> Accusait à la fois les hommes et les dieux! (Rac.)

— On dit aussi fort bien, surtout en poésie, Des torrents de lumière, de poussière, de feux, de flammes, de fumée, etc.

> D'un *torrent* de lumière à grands flots répandue
> Il mêle la neige, et la neige est fondue.
> (BÉRANGER.)

> Et de sa voix sonore, à nos voix réunie,
> Verse dans le lieu saint des *torrents* d'harmonie.
> (DELILLE.)

— Se dit, dans un sens analogue, d'une grande quantité de personnes. Cette multitude de personnes se précipita comme un torrent vers les contrées méridionales.

— Se dit en parlant de la rapidité d'un conquérant ou de ses conquêtes. Mais qui peut dans sa course arrêter ce *torrent*? (Rac.)

> Ils savent que, sur eux prêt à se déborder,
> Ce *torrent*, s'il m'entraîne, ira tout inonder. (Rac.)

> Où sont ces grands guerriers dont les fatales ligues
> Devaient à ce *torrent* opposer tant de digues? (Boil.)

— Débordement de vices, des passions. Pour arrêter le *torrent* des mauvaises mœurs. (Bass.) Un *torrent* de fausses opinions inonde toute l'Angleterre. (Fléch.) Les préceptes immuables de la morale sont comme des masses de rocher qui servent à traverser le *torrent* des passions. (Boiste.)

— Il se dit en général de toute force par laquelle on est entraîné, telle que la force de l'exemple, de la coutume, des passions, etc. Il est difficile de résister au torrent des passions, au torrent du monde, au torrent de la coutume. [illegible] Je ne résiste point au *torrent* qui m'entraîne. (Boil.) L'opinion est un *torrent*; [illegible] sa pente. (Boiste.)

— *Laisser passer le torrent*. Attendre qu'une passion soit ralentie, afin de la combattre avec plus d'avantage, laisser [illegible] *Laissez à ce torrent* le temps de s'écouler. (Id.)

— Fig. et absol. Se dit de l'influence de l'exemple, de l'opinion publique, de la mode ou des préjugés. Céder au torrent. Suivre le torrent. Résister au torrent.

— Se dit en parlant du cours des années. Le *torrent* du monde s'écoule, quelque soin qu'on prenne à le retenir. (Fléch.) Le *torrent* des siècles qui entraîne tous les hommes coule devant ses yeux (les yeux de Dieu). (Mass.)

— Hist. *Bataille du Torrent*. Victoire remportée, en 772, par Charlemagne sur [illegible] et les Saxons. On l'appela ainsi à cause d'un torrent qui traversait le champ de bataille et qui, étant alors à sec, roula subitement des eaux abondantes, fort à propos pour les Francs, qu'une soif ardente consumait.

TORRENTIEL, ELLE. adj. (pr. *tor-ran-ci-èl*). Didact. Qui est produit par les torrents, qui appartient aux torrents. Eaux torrentielles.

TORRENTIN, INE. adj. Qui appartient au torrent.

TORRENTUEUX, EUSE. adj. Didact. Qui se transforme en torrent, qui a de l'impétuosité. Rivière torrentueuse. Ruisseau torrentueux.

— Se dit de l'action d'un torrent. La marche torrentueuse d'une rivière.

TORRÈS. Géogr. Détroit de l'Océanie qui sépare la Nouvelle-Guinée de la Nouvelle-Hollande; il a 150 kilom. de long. La navigation en est très-dangereuse. Il fut découvert en 1606.

TORREYE. s. f. Bot. Genre de la famille des cypéracées. ‖ Autre genre de la famille des nyctaginées.

TORRICELLI (Evangelista). Physicien célèbre, né en 1608, mort en 1647, enseigna les mathématiques à Florence, inventa le microscope, le baromètre, perfectionna les lunettes, etc.

TORRIDE. adj. des 2 g. (du lat. *torridus*, fait de *torrere*, brûler, rôtir). Brûlant, excessivement chaud. Inusité.

— Géogr. *Zone torride*. Portion de la terre ou du ciel qui est entre les deux tropiques. On l'appelle ainsi, parce que le soleil ne sortant jamais de ses limites, on y éprouve une chaleur perpétuelle plus grande, à circonstances égales de localité, qu'elle ne l'est jamais hors des tropiques. Les habitants de la zone torride ont le soleil à plomb sur leurs têtes deux fois l'année. Au jour vif et brillant de la zone *torride* succéda une nuit naïve [illegible] et profonde. (Raynal.) Mais à mesure que l'enfant grandit, et que les fibres se fortifient, accoutumez-le peu à peu à braver les rayons du soleil; en allant par degrés, vous l'endurcirez sans danger aux ardeurs de la zone *torride*. (J.-J. Rouss.)

— Poétiq.

> Ainsi vers cette zone, où le ciel plus vermeil
> Épanche en flèches d'or les rayons du soleil,
> De ses richesses [illegible]
> Prodigue les couleurs, les parfums et la vie. (DEL.)

TORRIDIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à la zone torride, qui y ressemble. Les plages torridiennes de l'Afrique.

TORRION. s. m. Anc. art milit. Grosse tour ou bastion du moyen âge.

TORS, ORSE. adj. (du lat. *torsus*). Qui est tordu. De la soie torse. Du fil tors.

— Qui paraît l'être. Du sucre tors. Des jambes torses. Cou tors. Colonnes torses.

— Fig. Mais moi qui ne fis jamais usage de cette allure oblique et *torse* avec laquelle un sbire, qui n'a pas l'air de vous regarder, vous donne du stylet au flanc, je suis de l'avis de celui-ci. (Beaumarch.)

— Archit. *Colonne torse*. Colonne dont le fût est contourné en forme d'hélice. ‖ *Colonne torse cannelée*. Celle dont les cannelures suivent le contour de son fût en ligne spirale, dans toute sa longueur. ‖ *Colonne torse rudentée*. Celle dont le fût est couvert de rudentes, en manière de câbles menus et gros, tournant en vis. ‖ *Colonne torse ornée*. Celle qui, étant cannelée par le tiers d'en bas, a sur le reste de son fût des branchages et autres ornements. ‖ *Colonne torse évidée*. Celle qui est faite de deux ou trois tiges grêles, tortillées ensemble, de manière qu'elles laissent un vide au milieu.

— Bot. Qui est contourné en spirale, comme les anthères de la centaurée, les arêtes de l'agrostis de chien, les feuilles du fryptodon tors, les stigmates de la begonie oblique, le stipe de la clavaire torse.

— Fig. et fam. *Un cou tors*. Un hypocrite.

— On dit popul. *Tortu* au féminin, en parlant de ce qui est contourné, difforme. Jambes tortes. Bouche torte.

— S. m. [illegible]

TORS. s. m. [illegible] Action de tordre les fils [illegible]. Faux et gansin.

— Archit. [illegible]

— Mar. [illegible] on donne à un faisceau de [illegible] un cordage.

|| *Avoir beaucoup de tors.* Recevoir un très-grand degré de torsion. || *Oter du tors.* Diminuer la torsion qu'un cordage a reçue lors de sa première fabrication.

TORSADE. s. f. (rad *tors*). Passem. Frange tordue en spirale, qu'on emploie pour orner les tentures, les rideaux et les draperies.

— Art milit. Se dit aussi de certains ornements d'or ou d'argent tordus en forme de petits rouleaux, qui servent de marques distinctives pour les épaulettes des grades supérieurs. Les épaulettes de capitaines sont à petites torsades, celles de colonel à grosses torsades.

TORSE. s. m. (de l'ital. *torso*, tronqué). Sculpt. Figure tronquée, qui n'a qu'un corps sans tête, ou sans bras, ou sans jambes. Le torse du Vatican. Il est d'usage surtout quand il s'agit d'un ouvrage de sculpture.

— Absol. Se dit d'un célèbre fragment antique que l'on juge avoir appartenu à une statue d'Hercule.

— Se dit quelquefois du tronc, du buste d'une statue entière, ou même d'une personne vivante. Le torse de la Vénus de Milo est admirable. Cet homme a le torse trop court pour la hauteur de ses cuisses et de ses jambes.

— Outil propre à contourner en vis ou en spirale le fût d'une colonne.

— Teint. Opération qui consiste à tordre la soie passée au bain de teinture.

TORSE. s. f. Techn. Chez les tourneurs, Morceau de bois qui va en serpentant.

TORSÉ, ÉE part. pass. du v. Torser. Il s'empl. adjectiv. Colonne torsée.

— Vener. Se dit de l'oreille d'un chien qui est bien placée et bien torse.

TORSER. v. a. 1er conj. (du lat. *torquere*, tourner). Archit. Contourner le fût d'une colonne pour en faire une colonne torse. Peu usité.

— SE TORSER. v. pron. Être contourné en colonne torse.

TORSION. s. f. Didact. Action de tordre.

— Etat de ce qui est tordu.

—Mouvement d'un corps, d'une corde qui se tord, que l'on tord.

— *Force de torsion.* Effort que fait un fil de métal ou d'autre matière pour se détordre.

— *Balance de torsion.* Appareil dont on se sert fréquemment en physique pour mesurer de très-petites forces par des procédés variables selon leur nature.

— Chirurg. *Torsion des artères.* Action de tordre les artères. C'est un des moyens employés efficacement pour arrêter les hémorrhagies provenant des ouvertures béantes de ces vaisseaux après les opérations ou les blessures.

— Mar. Action de tordre, ou plutôt de tortiller, de commettre les uns avec les autres les fils, en plus ou moins grand nombre, puis les torons, dont on compose les cordages.

— S'est dit des mouvements violents qui semblent tordre et contourner le corps. On dit aujourd'hui *contorsion.*

— Syn. comp. TORSION. COURBURE. La *torsion* diffère de la *courbure*, parce que, dans cette dernière, le changement dans la direction a lieu perpendiculairement par suite d'efforts dans le même sens, et souvent par le seul poids des parties, tandis que dans la *torsion* la direction rectiligne d'une partie est produite par des efforts latéraux.

TORSOIR. s. m. (rad. *tors*). Techn. Bille de chamoiseur qui sert à tordre les peaux.

TORSTENSON (Léonard). Célèbre général suédois, né en 1603, mort en 1651 ; se distingua surtout dans la guerre de trente ans. C'était un protecteur éclairé des sciences et des arts.

TORT. s. m. (pr. *tor* ; du bas lat. *tortum* ; fait de *torsus*, tordu). Ce qui est opposé à la justice et à la raison. Lequel des deux a tort? Ils ont tort tous deux. Je ne sais qui a tort. Le tort est de votre côté. Avoir tous les torts du monde. Tout le monde lui donne tort, lui donne le tort. Avoir tort, avoir grand tort de parler comme on fait. C'est un tort que je ne vous pardonnerai jamais. Aggraver ses torts. Confesser, avouer noblement son tort. Reconnaître ses torts. Réparer, effacer tous ses torts. Si j'ai des *torts*, daignez les pardonner. (J.-J. Rouss.) Ne me rappelez pas mes *torts*, ils étaient moins réels qu'apparents. (Id.) Oui, je confesse que j'ai *tort*, et que vous avez sujet de vous plaindre. (Mol.) Dieu a-t-il promis qu'il viendrait à nous aux heures que nous lui aurions marquées? On aurait *tort* de s'y attendre? (Fléch.) Quand tout le monde a *tort*, tout le monde a raison. (La Chauss.) Il n'y a pas de gens qui aient plus souvent *tort* que ceux qui ne peuvent souffrir de l'avoir. (La Rochef.)

— *Epouser les torts de quelqu'un.* Épouser sa querelle pour la partager et s'en rendre le défenseur.

— *Mettre quelqu'un dans son tort.* Lui faire une offre, une proposition qu'il ne puisse refuser sans faire voir qu'il est déraisonnable ou injuste; avoir pour lui un procédé auquel il ait tort de ne pas répondre. Faire des offres à quelqu'un pour le mettre dans son tort. Parler honnêtement à quelqu'un pour le mettre encore plus dans son tort.

— Prov. *Le mort a toujours tort.* Un mort ne pouvant plus se défendre, on rejette la faute de beaucoup de choses sur lui. L'oraison funèbre dément ce proverbe : Les morts ont *tort.* (Boiste.) || On dit dans le même sens, *Les absents ont tort.* || *Qui doit a tort.* On présume toujours que celui qui plaide ne veut pas payer.

— Lésion, dommage qu'on souffre ou qu'on fait souffrir. Réparer le tort qu'on a fait. Il ne faut pas faire tort à son prochain. Cela m'a fait grand tort. La grêle a fait bien du tort en ce pays. Quel tort cela vous fait-il? Ne pas faire tort d'un liard. Ne faire tort qu'à soi-même. Les gens que vous fréquentez vous font tort, font tort à votre réputation. Les chevaliers errants réparaient, redressaient les torts. Réparateur, redresseur de torts. M. de Montausier n'eut pas besoin de réparer sur ses vieux ans les *torts* qu'il avait faits en sa jeunesse. (Fléch.) Ce serait faire *tort* à la mémoire de cette femme forte que de montrer de la faiblesse. (Id.) Celui qui aime à réparer ses *torts* ne mérite pas qu'on les lui reproche. (Beauchêne.)

— *A tort.* loc. adv. Sans raison, injustement. Accuser quelqu'un à tort et sans cause. Imputer à tort une mauvaise action à quelqu'un. J'accusais à *tort* un discours innocent. (Rac.)

— Prov. *Avocat à tort et sans cause.* Avocat sans cause.

— *A tort et à travers.* loc. adv. Sans considération, sans discernement. Frapper à tort et à travers. Parler à tort et à travers sans savoir ce qu'on dit. C'est un homme, à la vérité, dont les lumières sont petites, qui parle à *tort* et à travers de toutes choses, et n'applaudit qu'à contre-sens. (Mol.)

— *A tort et à droit.* loc. adv. Sans examiner si la chose est juste ou injuste. Vouloir ce qu'on veut à tort et à droit. Tacite est si plein de sentences, qu'il y en a à *tort* et à droit. (Mont.)

— *A tort ou à droit, à tort ou à raison.* loc. adv. Avec droit ou sans droit, avec ou sans raison valable. Se prétendre lésé, à tort ou à droit. Être convaincu, à tort ou à raison, qu'on a voulu nous tromper.

— Syn. comp. TORT. PRÉJUDICE. DOMMAGE. DÉTRIMENT. Le *tort* blesse le droit de celui à qui on le fait ; le *préjudice* nuit aux intérêts de celui à qui on le porte ; le *dommage* cause une perte à celui qui le souffre ; le *détriment* détériore ou anéantit la chose de celui qui le reçoit. || TORT. INJURE. Le *tort* regarde particulièrement les biens et la réputation ; il ravit ce qui est dû. L'*injure* regarde proprement les qualités personnelles ; elle impute des défauts. || TORT. PERTE. DOMMAGE. V. DOMMAGE.

TORTE. adj. f. V. TORS

TORTE-BANNE. s. f. Anc. comm. Sorte d'étoffe autrefois en usage.

TORTELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du vélar.

TORTICOLER. v. n. 1er conj. S'est dit pour Prendre l'attitude, le cou penché d'un malade.

TORTICOLIS. s. m. (pr. *tor-ti-ko-li* ; des mots latins *tortum collum*, cou tors). Pathol. Sorte de rhumatisme ordinairement passager qui fait qu'on ne peut tourner le cou sans douleur. Torticolis fort douloureux. Avoir un torticolis.

TORTICOLIS. adj. m. (pr. *tor-ti-ko-li* ; ét. lat., *tortus*, tors; *collum*, cou). Fam. Qui porte le cou de travers. Être devenu torticolis par suite d'une attaque d'apoplexie.

— substantiv. Celui qui a le cou de travers et la tête un peu penchante. Les cagots affectent de faire les *torticolis*, pour faire croire qu'ils sont ensevelis dans une profonde méditation et dans une espèce d'extase. (Trév.)

Parmi les *torticolis*,
J'ai le renom d'être un des plus jolis. SCARRON.

— Fig. et fam. Se dit des faux dévots. Ne pas se fier à un torticolis

TORTICOLIS. s. m. (pr. *tor-ti-ko-li*). Ornith. Nom du torcol, en Lorraine.

TORTICOLLE s. m. S'est dit pour Hypocrite. Ce qui s'apprend en l'an de probation et avant qu'ils soient profès, c'est à regarder en terre, à contrefaire les *torticolles.* (Mont.)

TORTIL. s. m. (du lat. *tortilis*). Blas. Lambrequin ou ruban qui s'enlace autour d'une couronne. || Espèce de bandeau que portent les têtes de Mores.

— Anc. mus. Tuyau recourbé de certains instruments à vent.

TORTILE. adj. des 2 g. (du lat. *tortilis*). Bot. Qui peut se contourner en spirale. || Qui a de la tendance à le faire, comme les feuilles du pérotriche tortile et du gymnostome tortile, quand elles se sèchent.

TORTILLAGE. s. m. (pr. *tor-ti-ya-je* ; du lat. *torsus*, tordu). Façon de s'exprimer confuse et embarrassée. Que voulez-vous dire avec ce tortillage? On se reposait dans le pavillon, on riait, on causait, on chantait quelque vieille chanson qui valait bien le *tortillage* moderne. (J.-J. Rouss.)

— Petites intrigues, démarches indirectes et clandestines. Au lieu de tout ce *tortillage*, qu'on s'adresse directement à lui. (J.-J. Rouss.)

TORTILLANT. part. prés. du v. Tortiller. Qui tortille. Il est toujours invar.

TORTILLANT, ANTE. adj. (pr. *tor-ti-yan* ; rad. *tortiller*). Blas. Se dit du serpent ou de la givre qui entoure un membre de l'écu.

— Comm. *Bois tortillant.* Bois à brûler qui est tortu et qui se corde mal.

TORTILLART. s. m. (pr. *tor-ti-yar*). Hortic. Variété de l'orme ordinaire, dont la tige est très-élevée, ayant ses branches très rapprochées et ses feuilles petites. Il fournit beaucoup de bois tortu, dont les courbes sont d'un grand service pour les charrons ; de là lui vient son nom

TORTILLE. s. f. (pr. *tor-ti-ye* ; rad. *tortiller*). Hortic. Se dit de petites allées, étroites et tortueuses, qu'on pratique dans un bois, dans les taillis d'un jardin ou d'un parc, pour s'y promener à l'ombre. Les jolies tortilles d'un parc. Tortille sombre et fraîche.

TORTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Tortiller. S'empl. adjectiv. Ruban tortillé.

— Blas. Qui porte le tortil. Couronne tortillée. Tête de More tortillée.

— Bot. On donne quelquefois cette épithète à l'estivation tordue.

— *Cierge tortillé.* Cierge garni de certains ornements, dont on se servait dans les confréries.

— Fig. Se disait pour Obscur. C'est un flambeau qui dissipe les plus épaisses ténèbres dont ces articles paraissent couverts, et n'y laisse plus que celles qui sont inséparables du jargon de dévotion et du langage *tortillé* qu'affectent ces messieurs. (Trév.)

— Syn. comp. TORTILLÉ. TORS. TORTU. TORDU. TORTUÉ. V. TORS

TORTILLÉ. s. m. (pr. *tor-ti-yé*). Ce qui est roulé et tordu. La noble régularité des lignes droites est préférable au *tortillé* des maniéristes. (Boiste.)

TORTILLEMENT. s. m. (pr *tor-ti-ye-man*, rad. *tortiller*). Action de tortiller. Le tortillement des câbles est une opération pénible.

— Etat d'une chose tortillée. Le tortillement de cette corde est très [illegible].

— Fig. et fam. Se dit des petits détours, des petites finesses qu'on cherche dans les [illegible]. Il ne faut point tant de tortillements. Ne pas s'accommoder de tortillements.

TORTILLER. v. a. 1er conj. (pr. *tor-ti-yé*, fréquentatif de *tordre*). Tordre à plusieurs tours plus ou moins serrés. Il ne se dit guère qu'en parlant des choses faciles à plier, comme le papier, la filasse, le ruban, etc. Tortiller du ruban, une corde, un cordon, du papier. Tortiller des cheveux.

— Constr. *Tortiller une mortaise.* L'ouvrir avec le laceret ou la tarière.

— Manég. *Tortiller la croupe.* Lui faire faire un mouvement prononcé, soit d'élévation, soit d'abaissement.

— Techn. Tordre les ficelles du dos des livres, quand elles ont été mises à la colle. || [illegible] des cierges en manière de vis [illegible].

— neutral. Fig. et fam. Chercher des détours, des subterfuges. Ne faire que tortiller. [illegible] n'y a pas à tortiller, il faut aller droit.

— SE TORTILLER. v. pron. Se dit des serpents et des vers qui se tordent, qui se contournent sur eux-mêmes en plusieurs façons. Voyez comme ce serpent, comme ce ver se tortille.

— Syn. comp. TORTILLER. TORDRE. [illegible]. V. TORDRE.

TORTILLÈRE. s. f. (pr. *tor-ti-yè-re* ; rad. *tortiller*). Hortic. V. TORTILLE.

TORTILLIS. s. m. (pr. *tor-ti-yi* ; rad. *tortiller*). Archit. Espèce de vermoulure [illegible] dans les bossages. On dit [illegible] *bossage vermiculé.*

TORTILLON. s. m. (pr. *tor-ti-yon* ; rad. *tortiller*). Ancienne coiffure d'une fille du bas peuple.

— Se disait, par extension, d'une petite servante prise au village.

— Linge, torchon tortillé en rond.

— Conchyl. Nom qu'on donne à la partie du corps des mollusques tracheliens qui ne sort pas de la coquille, et qui, de consistance très-variable, est manifestement séparée du pied.

— Techn. Assemblage de clous blancs, rangés en forme tortillée autour de l'écusson d'un coffre. || Espèce de bourrelet que [illegible] sur sa tête pour porter dessus un [illegible] marchandises. || Instrument pour friser les cheveux.

TORTILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Tortillonner. S'empl. adjectiv. Papier tortillonné.

TORTILLONNER. v. a. 1er conj. (pr. *tor-ti-yo-né*). Il s'est dit pour Tortiller, entortiller, au propre et au figuré.

— SE TORTILLONNER v. pron. Être tortillonné.

TORTIN. s. m. Comm. Tapisserie de laine torse.

TORTIONNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *tor-sio-nè-re* ; du lat. *tortor*, fréquentatif de [illegible], tordre, torturer. Jurispr. Injuste et violent. [illegible] emprisonnement injuste et tortionnaire. Exécution, saisie, etc., injuste et tortionnaire.

— Qui sert à torturer. Appareil tortionnaire.

TORTIONNAIREMENT. adv. (pr. *tor-sio-nè-re-man* ; du lat. barb. [illegible]). D'une manière tortionnaire, injuste. [illegible] la famille innocente [illegible] abusivement jugée par le parlement de Toulouse. (Volt.)

TORTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Tortionner. S'empl. adjectiv

TORTIONNER. v. a. 1er conj. (pr. *tor-cio-né*). Tordre un texte, un passage d'un auteur.

— SE TORTIONNER. v. pron. Être [illegible].

TORTIPÈDE. adj. des 2 g. (du lat. *tortus*, tors; *pes*, pied). Hist. nat. Qui a le pied ou le pédicule tortu.

TORTIS. s. m. (rad. *tors*). Techn. Assemblage de plusieurs fils de chanvre, de laine, de soie, etc., tordus ensemble.

— Se disait d'une espèce de couronne ou de guirlande de fleurs. Un tortis de fleurs. Un tortis de myrte.

TORTOIR. s. m. (rad. *tors*). Techn. Bâton dont on se sert pour assurer la charge d'une charrette, en tordant une grosse corde qui passe par-dessus cette charge.

TORTONE. Géogr. Ville des États sardes, ch.-l. d'une province, 8,500 hab.

TORTONÈSE ou **TORTONOIS, OISE** adj. et s. Géogr. Habitant de Tortone. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

TORTOR. adj. m. (du lat. *tortor*, tourmenteur, bourreau). Myth. rom. Bourreau. Surnom d'Apollon. Apollon Tortor avait un temple à Rome, [illegible] Marsyas.

TORTORELLE. s. f. [illegible]. Machine de guerre [illegible] moyen âge pour lancer des pierres.

TORTOSE. Géogr. Ville d'Espagne, dans la Catalogne ; 10,700 hab.

TORTRICE. adj. [illegible]. Qui tord. || TORTRICES s. f. pl. [illegible], appelées aussi *tordeuses.*

TORTRICIN, INE. adj. [illegible] ressemble au tortrix. || TORTRICINS. s. m. pl. Famille [illegible] tortrix.

TORTRIX s. m. [illegible] serpents [illegible].

TORTU, UE [illegible]

[illegible] (B. de St-P.)

[illegible] ment qu'elles ne sont.

[illegible] Raisonner sans justesse.

[illegible]

— Syn. [illegible] TORTUE, TORTILLÉ. V. TORS.

TORTU. s. m. Erpét. Serpent du genre boa.

TORTUE. s. f. [illegible] enveloppe dure et le [illegible] La chair de la tortue [illegible] bonne à manger [illegible] On trouve les tortues dans toutes les parties du globe. Écaille de tortue. [illegible] La chair de tortue est [illegible]. Potages aux tortues. [illegible] Boîte d'écaille de tortue, ou simplement d'écaille. L'habitude est pour l'homme ce que l'écaille est pour la *tortue.* (Boiste.)

— On donne vulgairement le nom de tortues à tous les reptiles [illegible] Tortue de [illegible]

— *Tortues* [illegible] presque continuellement [illegible] sur la terre que pour y déposer [illegible], les appelle [illegible] || *Tortues* [illegible]. Tortues qui vivent dans les rivières, les étangs, les marais, et qui passent la moitié de leur vie dans l'eau, et l'autre moitié sur terre. On les appelle [illegible] || *Tortues* [illegible] Tortues qui ne vont jamais dans l'eau [illegible] auxquelles les naturalistes ont donné ce nom.

— Fam. [illegible] Tortument. Aller [illegible]

— [illegible]

— [illegible] la tortue [illegible]

— [illegible] avec laquelle [illegible]

— Ar[illegible] pour la [illegible]

— Astr[illegible] constellation qu'on [illegible]

— Entom. [illegible] (Tort e vorte [illegible]) Genre d'insectes [illegible] lépidoptères [illegible] Grand [illegible] petite tortue [illegible] espèces de papillons du sous-genre vanesse, le papillon polychlore [illegible]

— [illegible] tortue.

— [illegible] pour [illegible]

forme bombée de l'écaille d'une tortue.

— [illegible]

TORTUÉ, ÉE. part. pass. du v. Tortuer. [illegible]

— Syn. comp. [illegible] TORDU [illegible] TORTU. V. [illegible]

TORTUER. v. a. 1er conj. (du lat. torquer, [illegible]

— SE TORTUER. v. pron. Devenir tortu. Cet [illegible]

— Syn. [illegible] TORTILLER. V. TORTUER.

TORTUEUSEMENT. adv. D'une manière tortueuse [illegible]

— Fig. Parler, agir [illegible]

TORTUEUX, EUSE. adj. (du lat. tortuosus). Qui fait plusieurs tours et retours [illegible] pents. Le cours tortueux d'un fleuve. [illegible] d'un serpent [illegible] flexion qui l'imprime, se courbe [illegible] et d'abord [illegible] fleurs, la marche tortueuse de ce serpent. (Boss.) Combien de fois [illegible] une flatterie qui [illegible] serpent tortueux, allait se glisser dans [illegible] Sa croupe se recourbe en replis tortueux. (Rac.)

— Fig. [illegible] tortueuses, d'esprits tortueux. Une manière d'agir sans franchise [illegible] disciples par des sentiers encore plus glissants et plus tortueux. (Barth.)

— Les replis tortueux de la conscience. Se dit de la conscience [illegible] foi.

— Se dit [illegible] Les [illegible] esprits sont tortueux [illegible]

— Zoopl. Se dit aussi [illegible] de la [illegible] tortueuse.

— Syn. comp. TORTUEUX, TORS, TORDU, TORTU, TORTILLÉ. [illegible] V. [illegible] SINUEUX. Sinueux indique plutôt la marche, le cours des choses; tortueux, leur forme, leur coupe.

TORTULE. s. f. Bot. Genre de mousses, renfermant près de cinquante espèces. Ces mousses croissent sur les murs, sur les toits, sur la terre nue. ‖ Genre de la famille des scrofulaires.

TORTUOSITÉ. s. f. (du lat. tortuositas). État de ce qui est tortueux. P[illegible]

— Fig. [illegible] complication. Je me trouve dans un tel labyrinthe d'objections, de tortuosités. (J.-J. Rouss.)

— Mercier [illegible] Mille fois vous serez dupe de ses [illegible] avant de vous apercevoir de la tortuosité de son caractère. (Mercier.)

TORTURE. s. f. (du lat. tortura). Gêne, tourment [illegible] On entend plus particulièrement par ce mot la contrainte physique accompagnée de souffrances, employée chez divers peuples et [illegible] époques pour arracher aux accusés l'aveu de leur crime. Les supplices étaient un but, une peine; la torture n'est qu'un moyen, un mode d'interrogatoire, comme l'indique le terme synonyme de question. La torture existait chez les Juifs, les Égyptiens, les Grecs, les Romains, etc. Les instruments les plus usités chez les [illegible] étaient les verges, la roue, le chevalet, etc. Les tyrans ont inventé d'horribles tortures.

— Instruments de torture. Instrument au moyen duquel on torture.

— Torture morale. Le secret. L'accusé, dans l'isolement le plus absolu, ne peut voir personne [illegible] l'administration lui est interdite.

— Torture en pierre. Nom sous lequel on désigne quelquefois les prisons cellulaires. Espérons que notre gouvernement n'a consenti à élever cette torture en pierre que pour en faire un essai, qui bientôt disparaîtra du sol civilisé de l'Allemagne. (Courr. fr.)

— Fig. Celui pour qui le sceptre est un instrument de torture, peut-il désirer de le remettre après [illegible] ses mains? [illegible]

— Fig. Mettre son esprit à la torture, donner la torture à son esprit, se donner la torture, être à la torture. Travailler avec une grande contention d'esprit à la recherche, à l'examen, à la discussion de quelque chose. Ne donnez point la torture à votre esprit pour résoudre une pareille question.

Et déjà vous croyez, dans vos rimes obscures,
Aux Saumaises futurs préparer des tortures. (Boil.)

— Fig. *Mettre quelqu'un à la torture.* Lui causer un trouble, un embarras pénible, ou une vive impatience.

— Être à la torture. Éprouver un trouble, un embarras pénible, ou une vive impatience.

— Fig. Souci rongeur, anxiété, perplexité. Ce qui fit leur bonheur deviendra leur torture.

— On la personnifie quelquefois. La Torture interroge, et la Douleur répond. (Raynouard.)

— Syn. simpl. Gêne, tourment, supplice. ‖ Épith. Longue, cruelle, horrible, affreuse.

TORTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Torturer. S'empl. adjectiv. V. [illegible] Être cruellement torturé avant d'avouer son crime.

— Fig. Texte torturé.

— Torturé par. Qui voyait les coursiers torturés par leurs maîtres. (Delille.)

TORTURER. v. a. 1er conj. (rad. *torture*). Livrer à la torture. Les brigands torturaient les malheureux qu'ils saisissaient pour leur faire dire où est leur or. L'homme, ivre de fanatisme, torture et brûle son père, au nom d'un Dieu de paix. (De Ségur.)

— Mettre un criminel à la torture, pour lui faire avouer son crime, pour lui faire dénoncer ses complices.

— Fig. *Torturer un texte, le sens d'un texte*, [illegible] violence, ce qu'il ne dit pas.

— [illegible] Être mal interprété.

— Se tourmenter mutuellement. [illegible] mal assortis se torturent.

TORULE. s. f. Bot. Genre de champignons, [illegible] On [illegible]

— [illegible]

TORULEUX, EUSE. adj. (du lat. *torulus*, petit cordon). Bot. Qui est renflé de distance en distance, à l'instar d'une corde chargée de nœuds, comme la tige de l'[illegible] les poils du lamie blanc, les filets des étamines de la spermannie d'Afrique, la silique de la moutarde blanche, la capsule de la grande chélidoine.

— Conchyl. Il se dit aussi de la coquille [illegible]

TORULUS. s. m. (pr. [illegible]) Antiq. Pan du manteau des prêtres, dont ils se couvraient la tête.

TORUS. s. m. (pr. *to-russ*). Bot. Réceptacle propre des fleurs, la base de toutes leurs parties [illegible] loïdes, comme l'ancolie; de filets piliformes, comme [illegible] le pavot, soit en totalité, comme l'orange.

TORVE. adj. des 2 g. (du lat. *torvus*, qui regarde de travers). Néol. Oblique. Il s'est dit quelquefois du regard. Des yeux torves.

TORY. s. m. (de l'irl. *tory*, voleur de grand chemin, assassin; fait de *toree*, donne-moi, terme qu'emploient les voleurs en Irlande, en abordant les passants). Polit. Nom qu'on a donné en Angleterre aux partisans de Charles II, et qui depuis est resté le nom générique du parti qui prétend soutenir la prérogative royale, et qui cherche même à l'étendre. Les torys ont plus fréquemment dominé en Angleterre que les whigs.

— Hist. S'est dit primitivement de quelques Irlandais qui, vers 1648, avaient tenté de briser le joug des protestants anglais, et s'étaient réfugiés dans les marais de leur île. Comme les ennemis de Charles Ier l'accusaient de favoriser cette rébellion, qui s'étendit bientôt par toute l'Irlande, on donna aux royalistes le nom de torys.

— S'empl. aussi adjectiv. Ministère tory. Journal tory. La révolution de 1688 fut le triomphe des idées constitutionnelles. Toutefois, Guillaume III eut alternativement deux ministères whigs et deux ministères torys. (Rathery.)

— On écrit aussi au pluriel *tories*, mais ce pluriel est tout à fait anglais, et ne convient nullement à notre langue.

TORYMÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes, établi pour placer l'[illegible]

TORYSME. s. m. Polit. Doctrine, système politique des torys. La révolution de juillet et la réforme parlementaire, en indiquant l'aristocratie sur le maintien de ses prérogatives, réveilla un moment la vieille ardeur du *torysme* contre les whigs au pouvoir. (Rathery.) ‖ On écrit aussi *torisme*; mais cette orthographe est contraire à l'étymologie, et doit être rejetée.

TORYSTE. s. des 2 g. Partisan des torys.

TOSACRIDE. s. f. Bot. Genre de [illegible]

TOSAR. s. m. Conchyl. Coquille voisine des tellines.

TOSCAN, ANE. adj. et s. Géogr. Qui appartient à la Toscane ou à ses habitants. Heureusement que les mariniers étaient dans leurs [illegible] qu'ils connaissaient jusqu'au [illegible] l'archipel *toscan*. (A. Dumas.)

— Archit. Se dit du plus simple et du plus solide des cinq ordres d'architecture. L'ordre toscan. On l'appelle ainsi parce que les premiers temples de cet ordre furent bâtis en Toscane, par d'anciens peuples de Lydie qui s'y étaient établis. On lui donne aussi le nom d'*ordre rustique*.

— Se dit de ce qui appartient à cet ordre. Colonne toscane. Soubassement toscan.

— *Architecture toscane.* Celle qui est essentiellement composée d'arcades et de bossages.

— Substantiv. Habitant de la Toscane. Les *Toscans* se distinguent parmi leurs autres compatriotes, par la douceur et la grande urbanité de leurs mœurs, par leur affabilité cordiale, leur esprit industrieux uni à beaucoup d'ardeur pour le travail, ainsi que par un goût très vif pour l'instruction et pour la culture des sciences, des lettres et des arts. (Valéry.)

TOSCAN. s. m. Linguist. Le plus pur de tous les dialectes italiens.

TOSCANE. Géogr. État d'Italie, au centre, avec titre de grand duché. Capitale, Florence; 1,275,000 hab. C'est l'ancienne Étrurie.

— Hist. *Duché de Toscane.* Duché qui appartenait aux Lombards, et dont Charlemagne fit une province de l'empire des Francs, en 787. Pendant les guerres des Guelfes et des Gibelins, le duché de Toscane cessa d'exister, il n'y eut plus que des villes indépendantes. ‖ *Grand duché de Toscane.* État érigé en 1569, par Cosme de Médicis qui s'était rendu tout-puissant dans Florence. Après le duc Jean Gaston, mort sans postérité, en 1737, cet état passa au duc François de Lorraine, puis à l'Autriche, lorsque ce prince devint l'époux de Marie-Thérèse. Napoléon en fit le royaume d'Étrurie. En 1814, le grand duché de Toscane [illegible] Ferdinand III. Le gouvernement de la Toscane est monarchique et absolu.

TOSCANE. s. f. Hortic. Variété d'anémone.

— Espèce d'étoffe faite d'écorce d'arbre.

TOSSITOKU. Myth. jap. Dieu de la prospérité, auquel les Japonais rendent de grands honneurs, particulièrement au commencement de l'année.

TOST, TOSTE ou **TOAST.** s. m. (pr. *toss-te*; de l'angl. *toast*). Proposition de boire à la santé de quelqu'un, à l'accomplissement d'un vœu, au souvenir d'un événement. La révolution a établi en France l'usage des tosts. Porter un tost. Les tosts sont parfois bruyants. De porter des *tosts* suivez l'antique usage. (Berch.)

Du brave Ernest le fils tonne la voix:
Il porte un tost de guerre et court [illegible]
Pour le second [illegible]
Amour et gloire à notre [illegible]!

— Se dit en Angleterre de la personne même, et surtout d'une femme, en l'honneur de qui un tost est porté ou peut être porté. C'est un des premiers tosts de l'Angleterre. Quelques personnes font ce mot féminin, quand il est question d'une femme.

— *Toste de reine*. Beauté surannée.

— Il serait mieux d'écrire *toste*; mais *toast* semble prévaloir. V. TOAST.

TOSTABLE. adj. des 2 g. (pr. *toss-ta-ble*). Néol. En l'honneur de qui on peut toster, pour qui on peut porter un tost ou toast. Il ne s'emploie qu'en parlant de l'Angleterre et des mœurs anglaises. Cette beauté n'est plus tostable.

— Il se dit particulièrement d'une femme dont la beauté est remarquable.

TOSTE. s. f. Mar. Banc de chaloupe, sur lequel sont assis les matelots qui rament.

TOSTÉ, ÉE. part. pass. du v. Toster. S'empl. adjectiv. Général, prince tosté. Liberté, paix tostée.

TOSTER. v. a. 1er conj. (pr. *toss-té*). Boire en annonçant un vœu, un sentiment pour quelque personne, ou quelque événement heureux. Il faut toster le général qui a remporté la victoire. Toster la paix, la liberté de l'Amérique. Toster la paix. Toster la destruction des abus. Toster sa maîtresse. Toster le roi. Toster la reine.

— v. n. Porter un tost, des tosts. Passer une soirée à toster.

— SE TOSTER. v. pron. Être tosté. Cette beauté ne peut plus se toster.

TOSTION. s. f. (pr. *toss-tion*). Il s'est dit pour Torréfaction.

TÔT. adv. (pr. *tô*; de l'ital. *tosto*. On écrivait autrefois *tost*). Promptement, vite, dans peu de temps. Tôt ou tard. Il faut mourir tôt ou tard. Tôt ou tard les méchants sont punis. Cela n'a pas été fait assez tôt. Arriver assez tôt pour le bal. Se déclarer trop tôt. Venir trop tôt. Être arrivé plus tôt que les autres. Son procès sera jugé plus tôt que le mien. Il faut finir plus tôt que plus tard. La vérité met *tôt* ou tard un esprit élevé dans ses intérêts. (Mass.) C'est trop *tôt* m'accuser. (Rac.) *Tôt* ou tard il faut que Pharnace périsse. (Id.) Il n'est point important de ne pas plumer le faisan trop *tôt*. (Brill.-Sav.)

. . . . Avec beaucoup de peines
On va chercher la mort en des rives lointaines,
On la trouve assez tôt sans quitter sa maison.
(La Fontaine.)

— *Tôt ou tard.* Dans un temps proche ou éloigné, mais certain. Il faut mourir tôt ou tard. Tôt ou tard les méchants sont punis. On parvient tôt ou tard au but, si l'on y court avec cette confiance que donne le génie ou l'instinct. (Bacon.) La ressource des emprunts est *tôt* ou tard la ruine des États. (Gengel.) N'ayez pas peur de la mort, puisque *tôt* ou tard il faut mourir. (Cellini.)

— *Tôt ou tard.* Se met devant ou après le verbe, et, dans les temps composés, entre l'auxiliaire et le participe. Tôt ou tard il finira, il finira tôt ou tard, il sera tôt ou tard obligé de finir. Avec *avoir*, *tôt ou tard* ne se met point entre l'auxiliaire et le participe. On ne dit pas *Il aura tôt ou tard fini*, mais *il aura fini tôt ou tard*, ou *tôt ou tard il aura fini*.

— Pop. Allez tôt. Revenez tôt. Vite et tôt.

— Quand *tôt* est joint aux adverbes *bien*, *si*, *aussi*, il forme avec eux un seul mot. Vous avez eu bientôt fait. Votre frère n'arrivera pas sitôt, de sitôt. Votre affaire ne sera pas sitôt finie que la mienne. Je n'arriverai pas sitôt que vous, aussitôt que vous. Il n'est pas arrivé aussitôt qu'il l'avait promis.

— *Sitôt que*, *aussitôt que*. V. SITÔT, AUSSITÔT.

— Pour la différence entre *plutôt* et *plus tôt*. V. PLUTÔT.

— Syn. comp. TÔT, PROMPTEMENT, VITE. Le mot *vite* paraît plus propre pour exprimer le mouvement avec lequel on agit; son opposé est *lentement*. Le mot *tôt* regarde le moment où l'action se fait; son opposé est *tard*. Le mot *promptement* semble avoir plus de rapport au temps qu'on emploie à la chose; son opposé est *longtemps*.

TOTAGE. s. m. [illegible] pour Le tout ensemble.

TOTAL, ALE. adj. (de lat. *totus*). Complet, entier. Ruine totale. Somme totale. Nombre total. Renversement, abandonnement total. La nature nous enlève tous nos jours quelque chose comme pour l'intérêt d'un prêt, sans se départir pour cela du [illegible] réserve d'exiger la somme totale [illegible] Dans la détaillance totale [illegible] de leur âme. (Mass.) La pesanteur d'un corps ne s'évanouit point [illegible] qu'il est mis en mouvement; elle reste divisée entre chacune de ses parcelles, et se réunit à la pesanteur totale du globe. (B. de St.-P.)

— Astron. *Éclipse totale.* Se dit d'une éclipse, lorsque la lune se plonge tout entière dans l'ombre de la terre, ou cache entièrement le disque du soleil.

— Géognos. Se dit de la superposition d'une roche à une autre roche fondamentale, quand les couches supérieures enveloppent totalement et cachent cette dernière.

— *Somme totale.* loc. adv. En comptant tout. Cela coûte, somme totale, vingt six mille francs.

— Au plur. masc. il fait *totaux*.

TOTAL. s. m. Le tout, l'assemblage de plusieurs choses considérées comme faisant un tout. Prendre le total. Donner tant pour le total. Le total de la succession. Le total de la somme. Il y a tant au total. Recevoir une forte somme en total. La somme des totaux. L'accroissement des femmes, qui, dans le *total*, est moindre que celui des hommes, se fait aussi en même temps. (Buff.) ‖ Pl., *totaux*.

— *Au total*, *en total*. loc. adv. Tout compensé. Au total, c'est une bonne affaire. En total, c'est un bon ouvrage.

TOTALEMENT. adv. Entièrement, tout à fait. Être totalement ruiné. S'être totalement dévoué à un homme. L'homme le plus sage ne saurait être totalement maître de ses désirs; mais il doit l'être de ses actions. (D'Arconville.)

— Syn. comp. TOTALEMENT, EN TOTALITÉ. Vous payez *totalement*, quand vous ne laissez plus de payement à faire; vous payez *en totalité*, quand, au fond, en elles-mêmes, toutes vos dettes se trouvent éteintes.

TOTALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Totaliser. S'empl. adjectiv. Somme totalisée.

TOTALISER. v. a. 1er conj. Néol. Former un total; additionner.

— SE TOTALISER. v. pron. Être totalisé.

TOTALITÉ. s. f. (du lat. *totus*). Le total, le tout. La totalité du bien. La totalité de la succession. Prendre une forte somme sur la totalité. Soit en totalité, soit en partie. Prenez chaque article en particulier, vous n'y trouvez nulle peine; il n'y a que cette assemblage, que cette *totalité* qui coûte. (Bourdal.)

— Syn. comp. EN TOTALITÉ, TOTALEMENT. V. TOTALEMENT.

TOTAM. Myth. amér. Esprit favorable que chaque sauvage de l'Amérique septentrionale croit veiller sur lui. Ils se le représentent sous la forme d'une bête, ou toute autre [illegible] chassent, ni ne mangent l'animal dont le Totam a pris la forme [illegible] ils s'exposeraient au courroux du [illegible] vie.

TOTCAP. s. m. (pr. *tott-cap*; ét. lat. *totus*, tout; *caput*, tête). Techn. Nom assez bizarre donné à une perruque inventée en 1830 [illegible] constructions [illegible]

— S'est pris aussi adjectiv. Perruque totcap.

TOTE ou **TOSTE.** s. f. Mar. Banc sur lequel sont assis les marins qui font mouvoir les avirons à bord d'une embarcation.

TOTES. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Dieppe (Seine-Inférieure) [illegible] hab.

TOTILA. Roi des Ostrogoths d'Italie de 541 à 552. Il combattit [illegible] Bélisaire et Narsès, prit Rome en [illegible], la perdit, et la reprit en [illegible]. Il fut défait et tué dans l'Apennin.

TOTIPALME adj. des 2 g. Ornith. Qui a tous les doigts palmés. || TOTIPALMES. s. m. pl. Famille ou tribu d'oiseaux palmipèdes, comprenant ceux de ces oiseaux dont le pouce est engagé dans la même membrane que celle qui enveloppe les doigts antérieurs.

TOTOMBO s. m. Conchyl. Petite coquille univalve du genre [illegible].

TOTON s. m. (du lat. *totum*, tout). Espèce de dé qui est traversé d'une petite cheville sur laquelle on le fait tourner, et qui est marqué de différentes lettres sur les quatre faces latérales. Quand, après avoir tourné, le toton tombe en présentant la face marquée d'un T, celui qui a joué gagne tout ce qui est au jeu. Jouer au toton. Les totons sont ordinairement d'os ou d'ivoire. Danseuse qui tourne comme un toton.

TOTONAQUE [illegible] Géogr. Nom d'une [illegible] appartient à ce peuple.

— Linguist. *Langue totonaque.* Une des langues du Mexique.

TOTQUOT. s. m. (pr. *tott-kott*; ét. lat., *tot*, autant, *quot*, que). Anc. jurispr. Droit que les princes exigeaient des affranchis, et qui consistait dans une somme égale à celle que ceux-ci avaient donnée à leur seigneur pour obtenir la franchise.

TOTTÉE s. f. Bot. Genre de plantes établi pour un arbrisseau des Indes.

TOUAGE. s. m. Mar. Action de touer.

— Résultat de cette action.

TOUAILLE s. f. (pr. *tou-a-ye*, corrupt. de *toile*, ou de l'ital. *tovaglia*). Linge pendu sur un rouleau auprès d'un lieu où l'on se lave les mains et qui sert à les essuyer.

TOUAILLON. s. m. (pr. *toua-yon*). S'est dit pour Serviette.

TOUAN. s. m. Mamm. Petit quadrupède d'Amérique, de la famille des marsupiaux.

TOUANSE ou **TOUANTE.** s. f. Comm. Étoffe de soie, fabriquée en Chine.

TOUATIK adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple d'origine berbère, répandu dans la partie moyenne du Sahara et dans la Nigritie.

TOUC s. m. Relat. V. TOUG.

— Anc. cout. Canal.

TOUCAN s. m. du brésil. *toucan* ou *tucano*, ou teleur en *touca-* [illegible]. Ornith. Genre d'oiseaux d'Amérique dont le bec est très-gros et très-long. Il y a des toucans dont le bec est plus long que le corps entier. On employait jadis les plumes et les peaux de ces oiseaux pour des broderies et des espèces de tapis. Le long et gros bec du *toucan* et sa langue faite en plume étaient nécessaires à un oiseau qui cherche les insectes éparpillés dans les sables humides des rivages de l'Amérique. (B. de St-P.)

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral.

TOUCHABLE adj. Qu'on peut toucher.

— Avec qui on peut avoir un commerce d'amour. A Jérusalem, une fille est nubile à dix ans, vieille à seize, et non *touchable* à vingt. (Napol.)

TOUCHANT part. prés. du v. Toucher. Qui touche. Il est toujours [illegible]. Les enfants [illegible].

TOUCHANT, ANTE adj. Qui touche le cœur, qui émeut. Se dit surtout en parlant d'émotions tendres et attendrissantes. Discours touchant. Sermon touchant. Choses touchantes. Paroles touchantes. Musique touchante. Spectacle touchant. Scène touchante. Beauté touchante. Enfants qui [illegible] ces êtres pauvres et dépourvus [illegible] la honte cache [illegible] misères si affreuses et si *touchantes*. (Mass.) Dans les choses les plus simples en apparence, nous trouvons des preuves *touchantes* de la sagesse de la nature. (A. Martin.) C'est sans doute à des rites aussi *touchants* et à de sentiments religieux envers leurs parents morts, que les Chinois doivent l'amour qu'ils portent à leurs parents vivants et à leur patrie. (B. de St-P.)

— Sensible. Regarder quelqu'un d'un air touchant et craintif.

— Géom. *Point touchant*. Le point où une courbe est touchée par une ligne droite. || Le point dans lequel deux lignes courbes se touchent. || On l'appelait aujourd'hui *point de tangence*, de *contact*.

— Syn. comp. TOUCHANT. PATHÉTIQUE. V. PATHÉTIQUE.

TOUCHANT. s. m. Ce qui est propre à toucher. Le noble et le touchant. N'oubliez pas le noble dont l'empreinte sur le *touchant*. [illegible]

TOUCHANT prép. Concernant, sur le sujet de. Entretenir quelqu'un touchant ses affaires, touchant ses intérêts. L'Arabe cite, *touchant* Abraham, les anciennes histoires arabes (Volt.). Quel intérêt pourrait il avoir à porter une loi unique *touchant* l'ordre des successions. (Chateaubriand.) Le docteur était invité de recueillir sur la route tout ce qu'il pourrait *touchant* les sources et les inondations du Nil. (B. de St-P.)

TOUCHANTE. s. f. Géom. Il s'est dit autrefois pour Tangente.

TOUCHAU s. m. Techn. Petit barreau d'or qui représente un des titres établis par la loi, et qui sert à faire l'essai avec la pierre de touche.

TOUCHE s. f. Chacune des petites parties d'ébène, d'ivoire, etc., qui composent le clavier d'un orgue, d'un piano, d'un clavecin, etc., et qu'on touche pour faire résonner l'instrument.

— Se dit, en parlant de la guitare et de quelques autres instruments à long manche, des petits filons saillants qui sont appliqués sur le manche de distance en distance, et qui servent à faire les demi-tons. Mettre des touches au manche d'une guitare.

— Se dit, dans le violon, d'une longue pièce d'ébène qui est collée sur le manche [illegible] et contre laquelle les doigts de la main gauche pressent la corde.

— Épreuve qu'on fait de l'or par le moyen de la pierre de touche. On connaît à la touche si une pierre est fausse ou non.

— *Pierre de touche.* Sorte de pierre noirâtre très-dure, dont on se sert pour éprouver l'or; c'est une variété de schiste siliceux.

— Fig. Se dit quelquefois au moral. L'adversité est la pierre de touche de l'amitié. (Acad.) Les afflictions que Dieu envoie aux hommes sont comme des pierres de *touche* pour éprouver les élus, en exerçant leur constance et leur foi. (Trév.)

— Action de toucher, de lécher. || *Craindre la touche.* Craindre la critique, la réprimande.

— Fig. et fam. Se dit de pertes, de disgrâces, des reproches, des mauvais traitements et des autres accidents fâcheux. On [illegible] à payer une grosse somme, c'est une rude touche. Il vient là en ce sens.

— Petit bâton de bois ou de quelque autre chose, dont les enfants qui apprennent à lire touchent les lettres qu'ils veulent épeler.

— Petite baguette d'os ou d'ivoire, courbée en un bout, dont on se sert aux jonchets pour lever chaque pièce, après avoir levé toutes laissées tomber pêle-mêle. Lever des jonchets avec la touche.

— Peint. Manière dont le peintre indique et fait sentir le caractère des objets. Suivant les objets qu'on imite, la touche doit être hardie, fière, [illegible], vigoureuse, large, spirituelle, moelleuse, fine, légère. Dans les ouvrages des artistes médiocres, la touche est souvent molle, incertaine, timide, [illegible], mesquine, sans esprit, dure et pesante. On reconnaît la main et la touche des grands maîtres. Morceau vigoureux de touche et de couleur. Cet homme ne m'étonne pas, sa *touche* est large et fière. (Diderot.) Cette tête est de la plus grande finesse de *touche*. (Id.) Le sujet [illegible] la *touche* légère et douce. (Id.) Apelles [illegible] *touche* si délicate que sur la vue [illegible] traits tracés sur une toile, Protogène de Rhodes, peintre célèbre, reconnut qu'Apelles était venu en son absence. (Dict. hist. ...) S'est dit aussi, et dans le même sens, en parlant de l'œuvre du dessinateur au crayon.

— Fig. Se dit du style, dans un sens analogue. Il est facile de reconnaître la touche des grands écrivains. La *touche* sent le mouvement de l'âme. (Boiste.) L'orateur sent avec une *touche* plus forte et plus grande, lorsque son caractère le porte à [illegible]. (Fén.) C'est d'après les faits qu'il faut peindre un homme, et non d'après l'imagination, car les portraits ne sont intéressants qu'autant qu'ils sont vrais: la *touche* en doit être forte, les couleurs bien fondues. (Condil.)

— Imprim. Action d'appliquer l'encre sur la forme avec les balles ou le rouleau. La touche exige beaucoup de soin. [illegible] mauvaise touche. On distingue [illegible] à la bonne touche. [illegible] beaucoup de la régularité de la touche.

— Pop. Action de frapper. [illegible]

— Comm. Troupeau de bœufs gras qu'on amène au marché. Une touche de bœufs. Petite touche. Grande touche. Touche nombreuse. Acheter une touche de bœufs gras.

— Au jeu de billard, se dit de l'action d'atteindre la bille sur laquelle on joue. || *Manquer de touche.* Manquer de toucher.

TOUCHÉ, ÉE part. pass. du v. Toucher. S'emploie adjectiv. Chose touchée. Objet touché.

— Aux jeux de dames et de trictrac, *Dame touchée*, *dame jouée*. [illegible] quand on a touché une pièce, il faut la jouer.

— *Jouer au jeu touché.* V. [illegible].

— Fig. [illegible]

Ah bon! voilà parler en [illegible]
[illegible]
DESMARETS, dans Saint-Roch [illegible]

— Peint. *Ce tableau est bien touché.* Les coups de pinceau y sont donnés avec beaucoup d'entente, de force, de hardiesse, etc.

— Fig. Ému, remué. A force d'être touché, [illegible], on ne se laisse pas toucher [illegible] [illegible] pour être *touché*, il a besoin que l'imagination soit émue. (Mass.) Le roi parut profondément *touché*, et continua ses prières avec un redoublement de ferveur. (Genlis.)

— *Touché de.* Comme l'aiguille *touchée* de l'aimant, elle a beau être agitée, dès qu'elle rentre dans son repos, elle se tourne vers le pôle qui l'attire. (B. de St-P.) C'est, ajouta le chef des raspoutes, un Indien de cette tribu [illegible] est permis de le tuer, [illegible] *touché*. (Id.)

— Fig. Être sensiblement, vivement, [illegible] touché [illegible]. Être touché, [illegible] touché de la ma[lheur] de quelqu'un. N'être pas touché des prières de quelqu'un. Être touché [illegible]

[illegible]

Touches [illegible] sent. (Rosset.)

— *T[illegible]* [illegible] douceur de sa voix. [illegible]

[illegible]

TOUCHER. v. a. 1re conj. (de l'ital. *toccare*, [illegible]) [illegible] de son vêtement. (Mass.) Je *touchai* mon front [illegible] le connaît pas. (Boiste.)

— On dit [illegible] Molière a [illegible] main.

— Se mettre en contact avec un objet [illegible]

Faire un attouchement, [illegible] pour guérir une maladie, comme les rois de France, à qui [illegible] écrouelles.

— Fig. [illegible] (Massillon.)

[illegible] quelques gouttes de la liqueur.

— S[illegible] avec les [illegible]

— Fig. [illegible] Mass.)

[illegible] et par attoucher.

— *Toucher une pièce,* [illegible]

Impr. Étendre, appliquer l'encre sur la forme avec les balles ou avec le rouleau. Toucher la forme [illegible]

— Frapper [illegible]

Se dit [illegible] sortes de corps, [illegible]

— [illegible]

— Chirurg. [illegible] l'enfant.

— Mus. *T[illegible]* [illegible]

— Peint. Se dit [illegible] bleau.

— [illegible]

— Jouer [illegible] Toucher [illegible] ment. || Suivant l'Académie, on dit abusivement [illegible], etc. Mais les musiciens ne partagent pas cette opinion.

— Poét. *Toucher la lyre.* [illegible]

— Fig. et fam. *Toucher la [grosse] corde.* [illegible]

[illegible] Se dit pour [illegible]

— [illegible]

— *T[illegible]* [illegible] point fort adroitement. Ne toucher une chose [illegible]

— Quelqu'[illegible] exprès[illegible]

[illegible]

— Fig. Émouvoir [illegible] le cœur. Dieu l'a touché, il est converti. Cette nouvelle cette mort l'a fort touché. Son repentir m'a touché. [illegible] De Retz.)

— Il se dit aussi [illegible] bition, l'org[ueil] [illegible] chier.)

— Fig. [illegible]

— Intéresser. [illegible]

— T[illegible]

— Atteindre [illegible]

— Faire un attouchement, [illegible]

[illegible]

— Se [illegible]

— Mar. [illegible] roche [illegible]

— [illegible]

— Fig. et fam. *[illegible] toucher* [illegible]

— T[illegible]

— Fig. et fam. [illegible]

— *Toucher* [illegible] Atteindre à quelque chose. [illegible] toucher au plancher, [illegible] toucher de la main.

— [illegible] ôter. On [illegible] les grandes nécessités [illegible] toucher

[illegible] l'argent que l'on garde pour une affaire [illegible]. Les [illegible] n'a pas touché [illegible] avaient [illegible] point. (Brill.-Sav.)

— Mar. [illegible] Y [illegible] très peu de temps [illegible]

— Fig. [illegible]

— Vénér. [illegible] Se dit [illegible] veloppe.

— Fig. *Toucher à son dernier temps* [illegible] Tou- [illegible] pas encore [illegible]

— [illegible] prévenir [illegible] manifeste [illegible] venne. (Id.)

— Fig. *Toucher* [illegible] apporter [illegible] dans [illegible] che à [illegible] grand maître. [illegible] dans le [illegible]

— *Il y a touché.* [illegible]

— Fig. [illegible] Se [illegible] toucher [illegible] mes par les [illegible]

— Fig. Concerner [illegible] Cette question [illegible] Les [illegible]

— SE TOUCHER, v. pron. Mettre sa main [illegible] son pied, sur son corps, sur sa cuisse, sur une partie souffrante.

— *Se toucher dans la main.* Mettre sa main dans celle d'un autre en signe de [illegible] l'amitié, de [illegible] Nous nous sommes [illegible] On les a réconciliés, ils se sont touché dans la main.

— Se frapper [illegible]

— Géom. *Ces deux courbes se touchent.* Se dit de deux courbes qui sont en contact sans se couper.

— Syn. comp. TOUCHER, CONCERNER, REGARDER. V. CONCERNER. ‖ TOUCHER, MANIER. On *touche* plus légèrement [illegible] ‖ TOUCHER, ÉMOUVOIR. Ce qui *touche* excite la sensibilité; ce qui *émeut* excite une passion. ‖ AFFECTER, TOUCHER. *Affecter* a plus de rapport aux sensations, *toucher* en a davantage à l'esprit et au cœur. ‖ TOUCHER, APITOYER. *Apitoyer* suppose une pitié, une compassion entière et permanente; *toucher* se dit d'une impression que l'on fait sur l'esprit ou sur le cœur, et qui souvent disparaît en même temps que l'objet qui l'a produite. ‖ TOUCHER, TOUCHER A. *Toucher une chose*, c'est mettre la main dessus pour la palper, la recevoir, etc.; *toucher à une chose*, c'est y porter la main de manière seulement à être en léger contact avec elle ou avec quelqu'une de ses parties. Quelquefois *toucher à* n'indique qu'une simple proximité.

TOUCHER, s. m. Celui des cinq sens par lequel on connaît les qualités palpables des corps, comme le mou et le dur, le froid et le chaud, l'humide et le sec. C'est une des dépendances du tact. Le toucher n'est en effet que le tact lui-même, mais exercé par la partie de la peau qui est disposée de manière à pouvoir embrasser les contours des corps extérieurs, à les toucher par plusieurs points, et par conséquent à donner la notion de leur figure. Le sens du toucher. Cela se connaît au toucher. L'ouïe veille encore et le *toucher* toujours, car il est là pour nous avertir par la douleur des dangers que le corps peut courir. (Brill.-Sav.) La vue n'est qu'une espèce de *toucher*. (Buff.) V. TACT.

— Action de toucher.

— Manière dont les musiciens jouent de certains instruments, comme du clavecin, du piano, de l'orgue, du luth, de la guitare, etc. ‖ *Ce pianiste, ce joueur de guitare, etc., a un beau toucher, un toucher délicat, un toucher brillant.* Il joue délicatement, agréablement, d'une manière brillante du piano, de la guitare, etc.

— Chir. Opération qui consiste à explorer, avec le médius ou l'indicateur introduit dans le vagin, l'état de ce conduit et du col de la matrice, soit pour constater l'existence ou l'époque d'une grossesse, soit pour établir un diagnostic. ‖ *Toucher vaginal.* Celui qui se fait dans le vagin. ‖ *Toucher rectal.* Celui qui se fait dans le rectum pour examiner la cloison recto-vaginale.

— Syn. comp. TOUCHER, ATTOUCHEMENT, TACT, CONTACT. V. ATTOUCHEMENT.

TOUCHEUR, s. m. Techn. Ouvrier qui conduit le cheval employé à faire mouvoir les machines dans une ardoisière. ‖ Appareil qui, dans une presse mécanique, distribue l'encre sur les caractères.

TOUCHIROA, s. m. Bot. Genre de plantes [illegible], ayant pour type un arbre de la Guyane, il croît dans les endroits marécageux, très-élevé, et a un bois [illegible]

TOU-COI, interj. corrupt. des mots *tout* et *coi*. Mot [illegible] lorsqu'il crie sur les [illegible] tou-coi.

TOUCON, s. m. Bot. Espèce de [illegible] [illegible] pour pêcher.

TOUCY, Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Auxerre (Yonne); 2,700 hab.

TOUDRE, s. m. Ornith. Nom vulgaire de la [illegible]

TOUE, s. f. (de l'angl. *to tow*, tirer, attirer). [illegible] le bateau qui sert de bac sur certaines rivières, et particulièrement sur la Loire.

— Mar. Petite embarcation plate, semblable aux bateaux des rivières, et qui sert à aller et [illegible]

— Navig. Action de touer. Aller à la toue.

TOUÉ, ÉE, part. pass. du v. Touer. [illegible]

TOUÉE, s. f. Mar. Action de touer, de se [illegible] sortir [illegible]

TOUER, v. a. 1re conj. (de l'angl. *to tow* [illegible]) tirer, attirer. Mar. [illegible] un navire.

— SE TOUER, v. pron. Se servir [illegible] Se touer pour sortir d'un port, d'une rivière.

— Syn. comp. TOUER, REMORQUER [illegible]

TOUEUR, s. m. Navig. [illegible]

TOUEUX, s. m. Navig. Ancre de touée à l'aide de laquelle on se toue.

TOUFAN, s. m. [illegible] R. [illegible] d'Arabie.

TOUFFE, s. f. [illegible] Assemblage de certaines choses, comme arbres, [illegible], cheveux, rubans, plumes, etc., lorsqu'elles sont en quantité.

— Partie touffue des arbres ou des espèces de masses formées par les branches et les feuilles. Par une [illegible] surprenante, nous verrons la [illegible], à l'approche du printemps [illegible] de terre, et toujours par *touffes* [illegible] A. Mart. On observe que tous les [illegible] naturelle d'avoir leurs *touffes* parallèles au terrain [illegible] (Lav.)

— Partie d'un bois, d'un bosquet extrêmement [illegible] temps en temps des *touffes* [illegible] aux rayons du [illegible] (J.-J. Rouss.)

— Écon. rur. Maladie des vers à soie, causée par une chaleur forte et subite qui les fait périr promptement.

— Ést. [illegible] Le *touffe* [illegible] de Sénèque le fit autrefois [illegible] par quelques auteurs anciens.

TOUFFÉ, ÉE, part. pass. du v. Touffer. S'emp. adjectiv. Objet touffé.

TOUFFER, v. a. 1re conj. Agric. Disposer en [illegible]

— v. n. Se former en touffes.

— SE TOUFFER, v. pron. Se disposer en touffes.

TOUFFEUR, s. f. (du gr. τύφω, brûler, enflammer). Exhalaison chaude qui saisit en entrant dans un lieu où la chaleur est extrême. Touffeur incommode. Sentir en entrant une touffeur insupportable. Fam.

TOUFFU, UE, adj. (rad. *touffe*). Qui est en touffe, qui est épais, bien garni. Bois touffu. Arbre bien touffu. Fleur bien touffue. Barbe touffue. Là on trouvait un bois de ces arbres *touffus* qui portent les pommes d'or. Fén. Sous un bocage *touffu* de tamarinques entrelacés de lianes, on ne distinguait en plein midi aucun objet. (Id.) Un buisson *touffu* ombrage mieux le berger que le dais brillant ne couvre un roi. (Boiste.)

TOUG ou **TOUC**, s. m. Demi-pique au bout de laquelle est attachée une queue de cheval avec un bouton d'or, et qu'on porte en manière d'étendard devant les vizirs, les pachas, et les sangiacs ou gouverneurs.

TOUGH, s. m. Hist. ott. Queue de cheval, marque distinctive du commandement militaire chez les Turcs. Le grand vizir et les pachas qui commandent une armée en chef ont le privilège de faire porter devant eux trois toughs; c'est pourquoi on les appelle en français *pachas à trois queues*.

TOUGHRA, s. m. Hist. ott. Monogramme du sultan. On place le toughra en tête de tous les actes émanés du trône.

TOUI, s. m. Ornith. Famille de perroquets d'Amérique, les plus petits de tous.

TOUILA, Myth. sept. Dieu des volcans et tremblements de terre chez les Kamtchadales.

TOUILLAGE, s. m. (pr. *tou-ya-je*). Techn. [illegible] pour la purification de la soude brute.

TOUILLÉ, ÉE, part. pass. du v. Touiller. S'emp. adject. Liqueur touillée. Soude touillée.

TOUILLE-BOEUF, s. m. (pr. *tou-y-beuf*). [illegible] Espèce de chien de mer.

TOUILLER, v. a. 1re conj. (pr. *tou-yé*; du gr. [illegible], salir en troublant). Mêler, agiter une liqueur. Pop.

— Techn. Dissoudre la soude brute, et décanter la liqueur quand elle est devenue claire. Détacher la poudre du mortier dans les fabriques de poudre à tirer.

SE TOUILLER, v. pron. Être touillé.

TOUILLOIR, s. m. (pr. *tou-yoir*). Techn. Sorte de spatule pour détacher la poudre du mortier dans les moulins à poudre.

TOUIT, s. m. Ornith. Genre de la famille des [illegible], ayant pour type un oiseau d'Amérique.

TOUJOURS, adv. (contract. de *tous les jours*). Continuellement, sans interruption, [illegible] sans fin. C'est [illegible] toujours. Les bienheureux jouiront toujours de la vue de Dieu. [illegible] toujours autour de la terre. [illegible] *toujours* [illegible] vivante. *Toujours* [illegible] sur la terre. (Mass.) [illegible] *toujours* croissants. [illegible] *toujours*. (Chateaub.)

— Prov. *Toujours va qui danse.* Pour s'amuser il n'est pas besoin de bien danser, il suffit [illegible] danse. ‖ Fig. Se dit en parlant d'un homme qui fait le mieux qu'il peut, qui fait moins bien que mal ce qu'il a à faire [illegible] ‖ *Toujours pêche qui en prend un.* [illegible] on n'a pas tout ce qu'on demande, on doit se consoler pourvu qu'on en ait une petite partie.

— Hortic. *Toujours belle.* Variété de tulipe dont les couleurs ne [illegible] jamais depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

— Sans exception, en toute rencontre, en toute occasion. Les plus grands esprits ne sont pas toujours les plus agréables. Les beautés les plus régulières ne sont pas toujours les plus piquantes. Cet ouvrage plaira toujours. L'hymen n'est pas *toujours* entouré de flambeaux. (Rac.) Et qui meurt pour son roi meurt *toujours* avec gloire. (Volt.) Oh! la vérité simple est *toujours* si touchante! (Destouch.)

> Un sage ami, *toujours* rigoureux, inflexible,
> Sur vos fautes jamais ne vous laisse paisible. (Boil.)

— Le plus souvent, ordinairement. Être toujours en bonne compagnie. Être toujours en prières. Trouver quelqu'un toujours occupé. Être toujours en colère. Être toujours gai, toujours de bonne humeur. Mentir toujours. Les victoires sont *toujours* des bienfaits d'un Dieu irrité contre les hommes. (Mass.) Quelques crimes *toujours* précèdent les grands crimes. (Rac.) La raison l'emporte *toujours* sur l'art et sur l'adresse. (St-Evrem.) Le fanatisme est *toujours* produit par la persécution. (Napol.)

— En attendant, cependant, néanmoins. Je vais sortir, travaillez toujours. Je vous suivrai de près, allez toujours. Prenez toujours ceci en attendant. Prenez toujours cela à compte. En dépit de ses conseils, j'irai toujours mon chemin, je ne laisserai pas d'aller mon chemin. Quand ce que je vous dis pourrait être contesté, il est toujours vrai que l'événement m'a été [illegible] par des gens dignes de foi, toujours est-il que je pouvais le croire. Cueillons encore cette fleur en passant, il sera *toujours* temps de mourir. (Brill.-Sav.)

— Pop. Certainement.

— On peut le mettre avant le verbe, après le verbe, et entre l'auxiliaire et le participe. Toujours je le dis, je le dis toujours, je l'ai toujours dit; mais on ne dirait pas: Je l'ai dit toujours. ‖ Dans le sens de *au moins*, il faut le mettre après le verbe qui le suit le pronom sujet de ce verbe. Si je n'ai pas réussi, toujours ai-je fait mon devoir.

— *Pour toujours*, loc. adv. Sans espoir de retour, d'amélioration, etc. Les plaisirs qui corrompent le cœur pour *toujours*. (Mass.)

> Nos plus beaux jours
> S'envolent les premiers, s'envolent pour *toujours*.
> (Parny.)

— *Ils se sont dit adieu pour toujours.* Ils se sont quittés pour ne plus se revoir.

— Syn. simpl. Sans cesse, continuellement, à jamais.

— Syn. comp. TOUJOURS, CONTINUELLEMENT. V. CONTINUELLEMENT.

TOUL, s. m. Anc. cout. Se disait pour Canal dans l'Anjou.

TOUL, Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Meurthe); 7,300 hab.

— Hist. C'était, avant 1528, une ville impériale. ‖ *Bataille de Toul.* Victoire remportée en 612 par Thierry II, roi de Bourgogne, sur Théodebert II, roi d'Austrasie. ‖ *Gouvernement de Toul.* C'était un des huit petits gouvernements de France avant la Révolution.

TOULA, Géogr. Ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de Toula; 30,000 h. ‖ Le gouvernement de ce nom a 1,100,000 h.

TOULET, s. m. Anc. navig. V. TOLET.

TOULETIÈRE, s. f. Mar. Bois qui supporte la rame.

TOULETTE, s. f. Pêch. Se dit, en Picardie, d'une espèce de poulie en bobine qui se trouve dans le métier à faire du filet.

TOULICHIBA, s. m. Bot. Genre de plantes d'Amérique appartenant à la famille des légumineuses.

TOULICI, s. m. Bot. V. TOULICIE.

TOULICIE, s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des sapindacées, établi sur un arbre de la Guiane.

TOULINE, s. f. Mar. Nom que l'on donne au cordage au moyen duquel un bâtiment est traîné, lorsque l'absence du vent le contraint à se faire remorquer par des embarcations à la rame. Souvent on se sert d'une touline pour faire tourner ou abattre un navire qui ne sent pas suffisamment son gouvernail pour se tourner dans le sens où il doit aller.

TOULIPA, s. m. Bot. Grand arbre de l'Inde dont les fleurs sont très-odoriférantes.

TOULLIER (Charles-Bonaventure-Marie), Jurisconsulte français, né en 1752, mort en 1835, est surtout connu par son *Droit civil français*, qui lui a valu le surnom de *Pothier moderne*.

TOULOIS, OISE, adj. et s. Habitant de Toul. ‖ Qui appartient à Toul ou à ses habitants.

TOULOLA ou **TOULOULA**, s. m. Bot. Espèce de roseau dont les Caraïbes font leurs flèches.

TOULON (ancienn. *Telo*, *Tolo*; du celt. *tol*, colline, sinuosité, parce que la rade et le port de Toulon sont formés par un golfe tortueux, fort grand, ou de *dol*, *tol*, terrain bas au pied des montagnes, au bord de la mer). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Var), port sur la Méditerranée, le deuxième de France pour la marine de l'État, ch.-l. du cinquième arrondissement maritime; 3[illegible],300 hab.

— Hist. *Siège de Toulon.* Prise de cette ville par les troupes de la Convention en 1793. Une partie de la population de Toulon ayant livré ce port aux Anglais, la Convention fit assiéger la ville par le général Dugommier, qui s'en empara le 21 décembre 1793, après un siège de quatre mois. Bonaparte commandait la batterie devant Toulon, et c'est à lui qu'on dut le succès. Des exécutions terribles suivirent la prise de cette ville, et les Anglais, en se retirant, brûlèrent une partie de la flotte et des arsenaux.

TOULONNAIS, AISE, adj. et s. Géogr. Habitant de Toulon. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

TOULON-SUR-ARROUX, Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Charolles (Saône-et-Loire); 2,300 hab.

TOULOU, s. m. Ornith. Genre d'oiseaux sylvains.

TOULOUC, s. m. Bot. Arbrisseau de Madagascar, dont le fruit est agréable au goût.

TOULOUKI, s. m. Linguist. Nom d'un dialecte du maure-hindoustani.

TOULOULA, s. m. Bot. V. TOULOLA.

TOULOUMBADJI, s. m. Hist. ott. Janissaire qui faisait partie du corps des pompiers. ‖ *Touloumbadji-bachi.* Chef des pompiers.

TOULOUSAIN, AINE, adj. et s. Géogr. Habitant de Toulouse. ‖ Qui appartient à Toulouse ou à ses habitants.

TOULOUSAIN, Géogr. Ancien petit pays de France, dans le Languedoc. Le chef-lieu était Toulouse.

TOULOUSE (ancienn. *Tolosa*; du celt. *dol*, ou *tol*, plaine au bord d'une rivière; *tolos*, qui est situé dans cette plaine). Géogr. Ch.-l. du départ. de la Haute-Garonne, archevêché, ch.-l. de la dixième division militaire, cour royale, académie, hôtel des monnaies, 87,400 hab.

— Hist. Cette ville, dans les temps anciens, était la capitale des Tolosates, un des peuples les plus puissants de la Narbonnaise. ‖ *Royaume de Toulouse.* Royaume visigoth, fondé par Wallia en 419, et détruit en 507, après la bataille de Vouillé, par Clovis. ‖ *Royaume de Toulouse* ou *d'Aquitaine.* État fondé en 628, par Clotaire II, en faveur de son fils Charibert. A la mort de ce prince, en 630, ce royaume se fond de nouveau dans la Neustrie. ‖ *Comté de Toulouse.* État qui se rendit indépendant sous les Carlovingiens. Raymond VI, comte de Toulouse, ayant toléré les Albigeois, fut enveloppé dans la proscription lancée contre eux, et la ville de Toulouse fut assiégée pendant quatre mois par Simon de Montfort. La mort de ce chef fit lever le siège en 1217. L'inquisition s'établit à Toulouse en 1229, et le pouvoir de Raymond VI ne fut plus qu'une ombre. A la mort d'Alphonse, comte de Poitiers, son gendre, et de Jeanne, sa fille, en 1271, le comté de Toulouse fit retour au roi de France; cependant il ne fut nominalement réuni à la couronne que sous le roi Jean, en 1361. ‖ *Bataille de Toulouse.* Dernière bataille de la campagne de France, gagnée par le maréchal Soult, le 10 avril 1814, sur l'armée anglaise supérieure en nombre aux Français, et commandée par le duc de Wellington.

— Prov. *Or de Toulouse*. Richesse qui porte malheur. Scipion prit cette ville par surprise l'an 106 av. J.-C., et fit un riche butin en dépouillant les temples. Il fut battu par les Cimbres, et l'on regarda sa défaite comme une punition de son impiété. Ce qui donna lieu à l'origine de ce proverbe.

TOULSAS. s. m. Archéol. Monnaie des comtes de Toulouse.

TOUMANOU. s. m. Bot. Arbre d'Otaïti, dont l'écorce fournit aux insulaires une matière utile. Son fruit sert à parfumer les étoffes des chefs.

TOUMANOURONG. Mythol. Belle femme qui, selon les anciennes annales [illegible], descendit un jour du ciel, et que les Macassars prirent pour leur reine.

TOUMA-SALING-[illegible]. Myth. Fils de Toumanourong, que sa mère porta deux [illegible] dans son sein; aussi le vit-on marcher et l'entendit-on parler immédiatement après sa naissance.

TOUNATE. s. m. Bot. Genre de la famille des légumineuses, ayant pour type un arbre de Guiane.

TOUNGOUSE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple nomade de la Sibérie orientale.

TOUNIN. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du marsouin.

TOUPA. s. m. Crust. Nom d'une espèce de crustacé.

TOUPAN. s. m. Myth. amér. Nom sous lequel les peuples du Brésil honorent un esprit qui préside au tonnerre.

TOUPAT-COADDE. s. m. Bot. Arbre de Ceylan, qu'on dit fournir une espèce de cannelle.

TOUPATINE. s. f. Mamm. Espèce de serigue.

TOUPE. s. f. (du lat. barb. *tufa*). Paquet de cheveux. Peu usité.

TOUPET. s. m. (pr. *tou-pè*; du lat. barb. *tufa*). Petite touffe de poil, de cheveux, de crin, de laine. Les Tartares se rasent la tête, mais ils gardent un toupet de cheveux. N'avoir qu'un toupet de cheveux sur le front. Au milieu de ses cheveux noirs il y a un petit toupet blanc. Un toupet, [illegible] et de barbe. Il était si chauve qu'il ne [illegible] qu'un *toupet* de cheveux par derrière. (Le Sage.)

— *La barbe à toupet* fut très en vogue sous Louis XIII. Cette barbe à toupet était une petite touffe de poil placée sous la lèvre inférieure que les courtisans joignaient aux moustaches, qui suppléaient à la barbe qu'on venait de quitter.

— Absol. La touffe de cheveux qui est au haut du front. Son toupet est bien haut. Son toupet est dérangé. Porter le toupet élevé, bas. Cet homme craint de déranger son toupet. Porter un faux toupet.

> Moi, j'aime son front chauve, et je crois en effet
> Que le feu du génie a brûlé son *toupet*. ([illegible])

— Fam. *Se prendre au toupet*. Se prendre aux cheveux. Peu s'en est fallu que ces deux femmes ne se soient prises au toupet.

— Fig. et fam. *Son toupet lui prend*. Se dit d'une personne qui a un mouvement de caprice, d'impatience.

— Fig. et fam. *Avoir du toupet*. Avoir du feu, de la verve, de la hardiesse.

— *Toupet*. Partie de la crinière qui passe entre les deux oreilles du cheval, et qui lui tombe sur le front.

— Entom. *Toupet à pointe*. Espèce de teigne. ‖ *Toupet [illegible]*. Espèce de crambe.

— Ornith. *Toupet [illegible]*. Oiseau connu sous le nom de verdier de [illegible].

TOUPÉTI. s. m. [illegible] lat. Pièce de toile dont les Indiens se couvrent. Le prince donne de beaux *toupetis* aux [illegible]. (Lettr. édif.)

TOUPETTE. s. f. Bot. Genre de mousses.

TOUPIE. s. f. (du flam. *topp*; fait de *toppen*, tourner). Sorte de jouet de bois qui est fait en forme de poire, et qu'on enveloppe d'une corde tournée en spirale, par le moyen de laquelle, lorsqu'on l'en dégage en le jetant, il tourne sur une pointe de fer dont il est armé au bout. Petite toupie. Grosse toupie. Enfants qui jouent à la toupie.

— *Toupie d'Allemagne*. Espèce de toupie creuse et percée d'un côté, qui fait du bruit en tournant. Certains ambitieux emportés sont comme ces *toupies* creuses, qui tournoient en bourdonnant, se heurtant de tous côtés, et tout à coup meurent et se taisent. (Boiste.)

— Pop. Femme de mauvaise vie du plus bas étage.

— Astron. Instrument inventé en Angleterre pour observer en mer l'horizon malgré le roulis et le tangage du bâtiment.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves.

TOUPILLER. v. n. 1^re^ conj. (pr. *tou-pi-yé*). Tournoyer comme une toupie. Il n'est usité qu'en parlant des personnes, et signifie, Ne faire qu'aller et venir dans une maison sans savoir pourquoi. Ne faire que toupiller. Fam.

TOUPILLON. s. m. (pr. *tou-pi-yon*). Petit toupet. Toupillon de cheveux.

— Hortic. Se dit des branches inutiles et confuses d'un oranger.

— Réunion de branches [illegible] en mai [illegible] par un arbre [illegible].

TOUPIN. s. m. (du fr. *toupie*, parce qu'il est en forme de cône). Mar. Instrument de corderie, servant au commettage.

— Espèce de toupie sans fer, qu'on fait tourner à l'aide d'un fouet. On l'appelle aussi *sabot*.

TOUPIOLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du sceau de Salomon.

TOUPRAS. s. m. Mar. Nom que l'on donne, sur le banc de Terre-Neuve, à l'amarre de terre d'un bâtiment.

TOUPE. s. f. Navig. Bâtiment pour la pêche du hareng.

TOUQUES. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Pont-l'Évêque (Calvados); 1,200 hab.

TOUQUET. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau.

TOUQUOA. Myth. afric. Divinité malfaisante adorée par les Hottentots. Ils la regardent comme le principe et la source de tous les maux.

TOUR. s. f. (du lat. *turris*). Sorte de bâtiment élevé, rond ou carré, ou à plusieurs côtés, dont on fortifiait jadis l'enceinte des villes, des châteaux, etc., ou qui sert de prison, de phare, de clocher, etc. Haute tour. Petite tour. Grosse tour. Tour ronde. Tour carrée. Tour octogone. Tour à plusieurs étages. Tour isolée. Monter au haut d'une tour, sur une tour, à une tour. Du haut de la tour. Au pied de la tour. Ville enceinte de murailles et de tours. Muraille flanquée de tours. Les créneaux d'une tour. La tour de Babel. La tour du donjon. Le château des sept tours. La tour de Londres. La tour de Cordouan. Les tours de Notre-Dame. La tour de l'horloge. Tour de dôme. Tour le moulin à vent. Restait cette formidable infanterie de l'armée d'Espagne dont les gros bataillons serrés, semblables à autant de *tours*, mais à des *tours* qui sauraient réparer leurs brèches, demeuraient inébranlables au milieu de tout le reste en déroute. (Boss.) L'éclair qui fit tomber tant de superbes *tours*. (Rac.) Un cri horrible partit de la *tour* avec un jurement infâme. (De V[illegible].) Je considérais, à la clarté des feux de [illegible], les *tours* du château qui s'élevaient jusqu'aux [illegible]. (B. de St-P.)

> Quand verrai-je, ô Sion! relever tes remparts,
> Et de tes *tours* les magnifiques faîtes? (Rac.)

— Fig. Se dit dans un sens mystique. Ordre pieux et austère dont saint François de Paule enrichit l'Église, nouveau bouclier dont il orna la *tour* de David. (Mass.)

— Anc. art milit. Sorte de certaines machines en forme de tours que les anciens attachaient sur le dos des éléphants destinés à combattre, et dans lesquelles ils plaçaient ordinairement des archers.

— Antiq. milit. *Tour mobile*. Machine de guerre des anciens; grande tour de bois montée sur des roues que l'on approchait des murailles d'une ville assiégée, afin d'y atteindre à l'aide d'un pont-levis. La tour mobile contenait souvent un bélier.

— Fig. et fam. *Tour de Babel*. Lieu où tout le monde parle à la fois et sans s'entendre. Cette maison est une vraie tour de Babel. Nos assemblées furent très souvent l'image de la *tour* de Babel. (Boiste.) V. BABEL.

— Se dit, aux échecs, d'une certaine pièce de ce jeu, qu'on appelait autrefois *roc*. Donner échec et mat avec la tour. Il venait d'avancer une *tour* qui mettait le roi Louis XIII dans cette fausse position qu'on nomme pat. (De Vigny.)

> Au jeu d'échecs on conserve toujours
> Deux éléphants qui supportent leurs *tours*. (Roux.)

— Comm. relig. *Tour des Palmes*. Nom d'une des congrégations par l'union desquelles Alexandre IV forma l'ordre des ermites de saint Augustin.

— Constr. *Tour ronde*. Se dit du parement convexe d'une portion de mur cylindrique. ‖ *Tour creuse*. Parement concave d'un mur cylindrique.

— *Tour de moulin à vent*. Mur circulaire qui porte le fond, et dont le chapiteau de charpente, couvert de bardeaux, tourne verticalement, pour exposer au vent les volants ou les ailes du moulin.

— *Tour à feu*. Phare placé sur les côtes. ‖ *Tour bastionnée*. Petit bastion qui contient des souterrains voûtés à l'épreuve de la bombe, dont l'usage est de mettre la garnison et les munitions de la place à couvert des bombes au milieu des sièges. ‖ *Tour chaperonnée*. Celle qui a un petit comble apparent. ‖ *Tour de dôme*. Mur circulaire ou à pans, qui porte la coupe d'un dôme, qui est percé de vitraux, et orné d'architecture en dedans et en dehors. ‖ *Tour d'église*. Gros bâtiment presque toujours carré, et qui fait partie du portail d'une église. Il est accompagné d'un bâtiment pareil construit vis-à-vis du premier, et ces deux tours sont ou couvertes, ou en terrasse, ou terminées par des aiguilles ou flèches.

— Hist. *Tour de Londres*. Bâtiment élevé par Guillaume le Conquérant, en 1077. La *tour* de Londres était autrefois une habitation royale et une citadelle; c'est aujourd'hui un arsenal et le lieu où sont renfermés les joyaux de la couronne et les archives d'Angleterre.

> C'est au seuil de la *Tour*, c'est aux portes de Londres,
> Que parmi vos sujets je devais me confondre.
> (C. Delavigne.)

— *Tour du Temple*. V. TEMPLE.

— Pêch. Enceinte [illegible] lignes, dans laquelle le poisson [illegible] cette femme.

— Fig. Personne d'un embonpoint excessif. C'est une tour [illegible] cette femme.

— Conchyl. *Tour de Copenhague*. Nom vulgaire d'une coquille du genre clourne. ‖ *Tour de Babel*. Nom vulgaire d'une espèce de rocher et d'un pleurotome. ‖ *Tour de Babel blanche*. Nom marchand d'une variété de rocher. ‖ *Tour de Babylone*. Lunagea.

— Myth. slave. Divinité de Kiew. Son rang et sa qualité étaient à peu près les mêmes que ceux de Priape chez les Grecs.

— Épith. Élevée, haute, éminente, orgueilleuse, gothique, menaçante, inexpugnable, isolée, solitaire, sombre, obscure.

TOUR. s. m. (du lat. *tornus*; pris du gr. [illegible]). Mouvement en rond. Le tour du soleil, des planètes. Jupiter fait son tour en douze ans. Tour de bonne. Tour de roue. Tour de manivelle. Déjà la nuit a commencé son *tour*. (Rac.)

> Mais quand l'astre du jour
> Aura sur l'horizon fait le tiers de son *tour*. (R.)

— Fam. *D'ici là il n'y a qu'un tour de roue*. Il y a peu de distance.

— Fam. *A tour de bras*. De toute la force du bras. Donner un soufflet à quelqu'un à tour de bras.

Fam. et par exagér. *En un tour de main*. En aussi peu de temps qu'il en faut pour tourner la main. Changer d'avis en un tour de main. Cela a été fait en un tour de main.

— *Tour de reins*. Rupture ou foulure de reins causée par quelque effort. Avoir un tour de reins. Se donner un tour de reins.

— Prov. et fig. *Donner un tour de reins à quelqu'un*. Lui nuire dans ses desseins ou sa fortune.

— Art vétér. *Tour de [illegible]* [illegible] du cheval, produit [illegible].

— *Tour de broche*. [illegible] bre de fois que [illegible] les parties de la pièce de viande qui y est attachée pour rôtir. Ce chapon aurait eu besoin d'un tour de broche de plus.

— Se dit, par extension, de plusieurs autres sortes de mouvements, quoiqu'ils ne soient pas en rond. Faire deux tours par la chambre. Faire un tour dans le jardin, un tour de jardin, deux tours d'allée. Faites un tour jusque-là. Faire bien des tours. Avez-vous fait tous vos tours? Pendant ce temps-là, il fut faire un *tour* dans le jardin. (B. de St-P.) Il me prit par la main, et me dit qu'il voulait faire un *tour* de promenade avec moi avant que de [illegible] notre concert. (Le Sage.)

— *Faire un tour*. Aller et venir. [illegible] en secret, par exemple, [illegible] Egypte, pour savoir [illegible]. (Volt.)

— *Aller faire un tour de promenade*. Aller se promener.

— *Aller faire un tour*. Sortir pour revenir bientôt.

— Prov. et fig. *Il en fera [illegible] chose, il n'ira point en [illegible] sans faire [illegible] tours*. Avant d'y aller, il fera, selon sa coutume, mille choses inutiles.

— Se dit quelquefois d'un même exercice que l'on répète. C'est moi qui suis le maître d'exercices, et qui vais éprouver ton adresse et ta force en divers *tours* de lutte. (P.-L. Courier.)

— *Un tour de trictrac*. Les douze trous. Faire deux tours, deux fois le tour du trictrac en bredouille.

— A certains jeux de cartes, *Jouer un tour*, *faire un tour*. Jouer un certain nombre de [illegible] en sorte que tous les joueurs successivement aient une fois la main.

— Au brelan, *Jouer cinq tours aux trois*, [illegible] *tours aux deux* [illegible] *un tour au* [illegible]. Jouer onze tours en tout, à condition que [illegible] les cinq premiers, chaque joueur mettra à chaque coup un écu devant lui, etc.

— Anc. mus. *Tour de gosier*. Se disait du trille ou de la double cadence.

— *Faire le tour de*. Parcourir toute la circonférence de, ou s'étendre autour de. Faire le tour du monde. Faire le tour de la ville, d'une ville, d'un jardin, d'un bois, etc. Ce bracelet fait plusieurs tours autour du bras. De ces parvis sacrés deux fois j'ai fait le *tour*. (Rac.)

— Fam. *Faire son tour de France, d'Europe*. Parcourir la France, l'Europe. Se dit surtout des artisans qui voyagent pour travailler de leur état dans différentes villes.

— On dit d'un médecin, d'un chirurgien, qu'*Il fait son tour d'hôpitaux*, pour dire ses études pratiques dans les hôpitaux.

— *Le tour du visage*. La circonférence du visage. Avoir le tour du visage agréable. Un beau tour de visage.

— *Tour de lit*. L'étoffe qui environne le lit, et qui est attachée au bois d'en haut. Tour de lit de serge, de damas, de velours, d'indienne, etc.

— *Cette tenture de tapisserie, cette garniture, cette robe a tant de mètres de tour*. Elle a tant d'aunes de tour.

— Jurispr. *Tour de l'échelle*. Servitude qui donne au propriétaire du bâtiment auquel elle est due le droit de placer une échelle sur l'héritage du voisin pour réparer son mur.

— Fig. et fam. *Tour du bâton*. Profit secret, illicite ou abusif, qu'un homme tire de l'emploi, de poste qu'il occupe. [illegible] vaut tant par an, sans le tour du bâton [illegible] expression vient des mots *bas* et *ton*, pour signifier les tours qu'on ne dit qu'[illegible]. [illegible] tire cette [illegible] ton avec lequel les [illegible] leurs tours de passe-passe. [illegible] dans le même sens. [illegible]

— Se dit de [illegible] sert pour l'habillement [illegible] [illegible] gorge. [illegible]

— *Tour de cheveux*. Faux cheveux [illegible] qu'on [illegible] [illegible] don [illegible] le tour de la tête.

— T[illegible]

— Les ouvriers [illegible] une opération tellement facile que tout le monde peut l'exécuter.

— Chir. *Tour de maître*. [illegible] de sonder.

— [illegible] *Tour de force*. Action qui exige beaucoup de force. En portant [illegible] jamais plus sotte que lorsqu'elle compromet la [illegible]. (Boiste.)

— S[illegible] grand écrivain. (Boiste.) L'un des plus grands [illegible] grâce, comme les gladiateurs. (Id.)

— Fig. et fam. Trait d'habileté, ruse, finesse, manière d'agir où il entre ordinairement de l'a[illegible] quelqu'un un mauvais tour. Faire un tour, d'un [illegible] de jouer un *tour* de ma tête. (Mol.) Ces deux [illegible] (Le Sage.)

— Fig. *Cela vous fera un mauvais tour*. [illegible] d'être aimée joue souvent de mauvais *tours* aux [illegible].

— Prov. et fig. *[illegible] de maître gonin*. Un tour d'homme rusé.

— Manière dont on fait voir une affaire, dont [illegible] non pas parce qu'ils sont contraires à la piété. (Mass.)

— En parlant [illegible] du style, ou d'une phrase, d'une période, Manière dont on exprime ses pensées, et dont on arrange ses [illegible] naturel, agréable. Tour figuré. Tour hardi. On [illegible] mots. (Mol.) Si le terme est impropre ou le *tour* vicieux. (Boil.)

— Il y a des tours irréguliers élégants qui consistent à mettre le régime direct devant le verbe, comme dans cette phrase : *Les plus innocentes actions, [illegible]*: à mettre le sujet après son verbe, comme quand on dit : *Ils n'eurent pas, les barbares, le plaisir de le perdre.*

— [illegible] les choses sous une forme [illegible].

— *Tour d'esprit* [illegible] commun. Que ne puis-je vous marquer ici ce [illegible] sation de M^me^ de M[illegible]. Fléch.)

— Rang successif. [illegible] C'est pas votre tour. Parlez à votre tour. Son tour viendra. C'est à mon tour à [illegible] tour de monter la garde. C'est à mon tour de monter la garde. [illegible] tour. Avoir son tour. Être reçu à son tour. Chacun à son tour. [illegible] le prince de Condé [illegible] jurés, suivre à son tour [illegible] vindicatif [illegible] Mass.)

— [illegible] affable et [illegible] des heureux, un roi [illegible]

— [illegible] Décision du [illegible] de faveur.

— [illegible] Dans le Languedoc, [illegible] avaient entrée aux états [illegible]

— [illegible] Manche de couteau [illegible]

— L'art [illegible] tour est fort ancien, et [illegible] tionna l'art de tourner.

— [illegible] est bien faits [illegible] le tour.

— [illegible] lées. ‖ *Tour à [illegible]* Sorte de [illegible] spirales [illegible] sur un autre. ‖ *[illegible] tout le tour du compas.* Lorsqu'en [illegible] vement [illegible] l'horizon.

— Techn. Se dit, en général, pour [illegible] des pièces entières d'étoffe. ‖ Table du [illegible] façon. ‖ Rouleau de bois à l'usage [illegible] l'une [illegible] *Tour au potier.* [illegible] blette qui entoure la cuve au papetier. ‖ *Tour d'Espagne.* Sorte de dévidoir formé de deux pièces de bois verticales [illegible] un fort [illegible] de bois. L'écheveau est placé sur toutes les deux, et on les écarte suffisamment pour qu'il soit bien tendu.

— *Tour à tour.* loc. adv. L'un après l'autre alternativement, à diverses reprises. Commander tour à tour. Parler tour à tour. Le monde est une revolution journalière d'événements qui [illegible] tour à tour dans le cœur de ses [illegible] les passions les plus violentes. (Mass.) J'essayai tour à tour la force et la douceur. (Rac.) Q[illegible] biens, que de maux sont prédits tour à tour. (B.) Chaque tanneur a ordinairement [illegible] quatre [illegible] qui reviennent *tour à tour.* (Cah. aab.) Dans les villes, les principaux habitants nous traitèrent *tour à tour.* (B. de St-P.) Ils se poussèrent *tour à tour* l'un l'autre avec beaucoup d'adresse. (Le Sage.)

— Syn. comp. TOUR, TOURNURE. *Tour* est un mot vague qui se prend de mille manières; *tournure* est un mot précis qui n'a qu'un son de terminé. Le *tour* donne la *tournure*; la chose reçoit *la tournure* donnée par le *tour*, et la *tournure* est la forme qui reste à la chose tournée ou changée par un certain *tour*.

TOURACO s. m. (de son cri *couracou*). Ornith. Genre d'oiseau d'Afrique, appartenant à la famille des frugivores; il contient quatre ou cinq espèces.

TOURAGE s. m. Se disait pour Geôlage.

TOURAILLE. s. f. (pr. *tou-ra-ye*). Techn. Étuve dans laquelle le brasseur fait sécher le grain, pour arrêter la germination de l'orge destiné à fabriquer la bière. ‖ *Charger la touraille.* Porter le grain germé sur le plancher de la touraille pour le faire germer. ‖ *Retrancher la touraille.* Jeter les grains de la moitié du plancher de la touraille sur l'autre moitié. ‖ *Rebrouiller la touraille.* Remuer et renverser le grain de dessus le plancher de la touraille.

TOURAILLON. s. m. (pr. *tou-ra-yon*). Techn. Germe séché de l'orge, chez les brasseurs.

TOURAINE. (du celt. *tur*, *tour*, changement; *turon*, qui tourne, qui change). Géogr. Ancienne province de France, qui forme à peu près le departement d'Indre-et-Loire. Elle a [illegible] *casta civitas* [illegible]

— Hist. La Touraine fut gouvernée par des comtes particuliers jusqu'en 1044; elle suivit alors le sort des États d'Anjou; Philippe Auguste l'érigea en duché-pairie.

TOURAN [illegible] Nom donné par les [illegible]

TOURANGEAU, ELLE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Touraine; [illegible] appartient à la [illegible], à la Touraine, ou à leurs habitants.

TOURANGELISME s. m. [illegible]

TOURANGELLE s. f. [illegible] Techn. [illegible]

TOURANIEN, IENNE. adj. et s. Ethnogr. [illegible] Tartares nomades.

TOURAT. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la [illegible]

TOURBE. s. f. (de l'allem. *torb*, tourbe). Substance combustible, spongieuse, légère, brune ou noirâtre, qui est formée par l'accumulation des débris de végétaux. Tourbe de marais. Tourbe profonde, bitumineuse. Se servir de tourbe pour se chauffer. Brûler de la tourbe. Charbon de tourbe. Cette tourbe est excellente, elle ne donne que douze pour cent de résidu terreux.

— *Tourbe fibreuse.* Tourbe superficielle, légère et composée de végétaux entrelacés, à peine [illegible] *Tourbe piciforme.* [illegible]

— [illegible] Se dit, par extension, [illegible]

— Syn. comp. TOURBE, [illegible] une seule.

TOURBE s. f. (du lat. *turba*, troupe confuse). Multitude confuse composée de menu peuple. [illegible] stupide, basse, servile, instable, et continuellement flottante en l'orage des passions diverses. (Mont.) La vile *tourbe* bourdonne et triomphe; le sage se tait, rêve, et gémit tout bas. (J.-J. Rouss.)

— [illegible] *Tourbe des philosophes.* Recueil des écrits de [illegible]

— Anc. jurisp. *Enquête par tourbe.* Enquête faite pour éclaircir un point de coutume [illegible] une seule.

TOURBÉ, ÉE. part. pass. du v. Tourber. S'empl. adjectiv. Marais tourbé.

TOURBER v. a. 1re conj. Écon. rur. Exploiter, enlever la tourbe.

— v. a. Enlever la tourbe d'un marais.

— SE TOURBER. v. pron. Être réduit en tourbe.

TOURBERIE. s. f. Anc. cout. Droit de lever de la tourbe [illegible] Le droit de tourber a existé particulièrement en Angleterre.

— Terrain où l'on prenait de la tourbe.

TOURBETTE. s. f. Bot. Genre de mousses, [illegible] espèces croissent dans les [illegible]

TOURBEUX, EUSE. adj. Qui contient de la tourbe. [illegible] Il existe en France [illegible] en exploitation dans plus de quarante départements.

— Bot. Se dit des plantes qui vivent dans les tourbières, comme la batrachorphine tourbeuse.

— *Substance tourbeuse.* Matière qui forme les tourbières, ou la tourbe.

— *Terrains tourbeux.* Groupe de terrains comprenant ceux qui doivent naissance à des débris accumulés du règne végétal.

TOURBIER, ÈRE. adj. Géol. Il se dit [illegible] terrain qui renferme de la tourbe.

TOURBIER. s. m. Ouvrier qui extrait la tourbe.

— Celui qui la charge sur les voitures.

— Le voiturier qui la conduit.

— Le propriétaire des terrains qui la produisent.

TOURBIER. s. m. Anc. prat. Témoin appelé à déposer dans les enquêtes par tourbe.

TOURBIÈRE. s. f. Endroit d'où l'on tire de la tourbe. L'étendue des tourbières varie beaucoup, et dépend surtout de celle de l'amas d'eau dans lequel elles se sont formées. L'exploitation des tourbières s'exécute avec facilité.

— Endroit où se trouvent des amas de tourbe.

— Terrain formé par la tourbe.

TOURBILLON. s. m. (pr. *tour-bi-yon*; du lat. *turbo*.) Vent impétueux qui va en tournoyant. Tourbillon violent, furieux, fougueux, terrible, roulant, noir, épais, vaste, fumant, brûlant, poudreux. Les tourbillons dans l'air occasionnent les trombes. Ce tourbillon fait bien du dégât.

> Tous les vents déchaînés arrachant les sillons
> Les blés enveloppés dans leurs noirs *tourbillons*.
> (Rosset.)

— Se dit quelquefois de l'eau qui tournoie avec violence. Il y a dans cette rivière plusieurs tourbillons fort dangereux.

— Se dit des objets qui présentent de l'analogie avec un tourbillon, qui sont emportés par un mouvement semblable à un tourbillon. Vous avez vu les *tourbillons* de flamme agiter les ombres rougeâtres sur la Tamise effrayée. (Lord Byron.) De longs *tourbillons* de poussière s'élevaient sur les [illegible], et restaient suspendus en l'air. (B. de St-P.) Ils virent ensuite sortir par les fenêtres des *tourbillons* de flamme et de fumée. (Le Sage.) Des flots écumants se précipitent avec fracas des rochers élevés, et des *tourbillons* de vapeurs réfléchissent au loin les rayons éblouissants du soleil. (Lacepède.)

— Philos. cartés. Quantité de matière qu'on suppose tourner autour d'un astre. Descartes a imaginé les tourbillons pour expliquer le système du monde.

> Ces cieux divers, ces globes lumineux
> Que fait tourner René le songe-creux,
> Dans un amas de subtil poussière,
> Beaux *tourbillons* que l'on ne prouve guère,
> Et que Newton, rêveur bien plus heureux,
> Fait tournoyer sans boussole et sans guide,
> Autour du rien, tout au milieu du vide.
> (Volt.)

— Fig. Tout ce qui entraîne les hommes. C'est un homme emporté par le tourbillon du monde, des plaisirs, des affaires. Vivre dans le tourbillon du monde. L'esprit se laisse emporter, égarer dans le *tourbillon* des idées et des systèmes. (S. Dub.) Ils prétendaient qu'ils nous étaient utiles aux hommes, et ils s'efforçaient de m'entraîner dans leur *tourbillon*. (B. de St-P.) Au milieu de ce *tourbillon* de joies, de mouvements, de craintes, d'inquiétudes, on est un petit nombre d'heureux. (Mass.)

> Ce *tourbillon*, qu'on appelle le monde,
> Est si fécond, en tant d'erreurs abonde,
> Qu'il n'est permis d'en tenir le fracas
> Qu'à l'étourdi qui ne le connaît pas.
> (Volt.)

— On dit absol. *Vivre dans le tourbillon*, *être dans le tourbillon*, en parlant d'un homme qui est entraîné par les plaisirs, par les affaires. Lassés de leurs agitations, et toujours emportés par le *tourbillon*, ils n'ont rien qui les fixe, qui les console. (Mass.)

— Phys. *Tourbillon magnétique.* La matière magnétique en mouvement autour et au dedans d'un aimant.

— Techn. Sorte d'artifice qui par sa propre force, s'élève en tournant sur lui-même.

TOURBILLONS. s. m. pl. Embarras causés par des pierres dans les veines d'une mine de charbon fossile.

— Anat. *Tourbillons vasculaires* ou *vaisseaux tournoyants*. Petits vaisseaux dont les ramifications se contournent en tout sens à la face externe de la choroïde.

TOURBILLONNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *tour-by-io-né-re*). Didact. Qui appartient à un tourbillon.

— Se dit, dans quelques tremblements de terre, des mouvements de pulsation et d'oscillation qui ont lieu simultanément en plusieurs directions différentes.

TOURBILLONNANT. part. prés. du v. Tourbillonner. Qui tourbillonne. Il est toujours invariable.

TOURBILLONNANT, ANTE. adj. (pr. *tour-bi-yo-nan*). Didact. Qui forme des tourbillons. Ainsi les trombes *tourbillonnantes* et les ouragans impétueux agitent l'immense lit des mers. (Virey.)

— Semblable à un tourbillon. Les chapitres se succèdent avec une rapidité *tourbillonnante*. (Rev. de Paris.) Comment la tête ne tournerait-elle pas dans la cohue toujours *tourbillonnante* des cours? (Boiste.)

TOURBILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Tourbillonner. S'empl. adjectiv. Personne tourbillonnée.

TOURBILLONNEMENT. s. m. (pr. *tour-bi-yo-ne-man*). Didact. Mouvement d'un corps qui tourbillonne.

TOURBILLONNER. v. n. 1re conj. (pr. *tour-bi-yo-ne*; rad. *tourbillon*). Aller en tournoyant. L'eau tourbillonne dans cet endroit de la rivière. L'eau frémira, bouillonnera, *tourbillonnera* à l'endroit vers lequel le bout de la trombe sera dirigé. (Buff.)

— Être agité ou s'agiter comme un tourbillon. J'ai cru voir des robes brunes qui *tourbillonnaient* en l'air. (De Vigny.) Les abeilles commençaient à parcourir leur habitation comme des folles; quelques-unes s'échappèrent de la ruche, et *tourbillonnèrent* au dessus de leur panier. (Frarière.)

> L'aquilon siffle, et la feuille des bois
> A flots bruyants dans les airs *tourbillonne*.
> (Millevoye.)

> Vous, insectes sans nombre, ou volant ou sans ailes,
> Qui rampez dans les champs, sucez les arbrisseaux,
> *Tourbillonnez* dans l'air ou jouez sur les eaux.
> (Delille.)

— Ce verbe a été employé activ. par Mme de Sévigné, dans le sens d'Agiter, de tourmenter. Je crains que l'air de Grignan ne vous gourmande et ne vous *tourbillonne*.

— Syn. simpl. Tournoyer, tourner.

TOURBILLONNISTE. s. m. (pr. *tour-bi-yo-nis-te*). Didact. Nom que les anticartésiens ont donné aux partisans des tourbillons.

TOURC ou **TURC.** s. m. Archéol. Monnaie d'argent de Lorraine, qui valait environ 18 sous de France ou 90 centimes.

TOURCO. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la litorne.

TOURCOING ou **TURCOING.** Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lille (Nord); 20,000 hab.

TOURD. s. m. (du lat. *turdus*). Ichthyol. Poisson du genre labre.

— Ornith. V. TOURDELLE.

— Art vétér. Le tournis des moutons.

TOUR-D'AUVERGNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Issoire (Puy de Dôme); 1,800 hab.

TOUR-D'AUVERGNE. V. LA TOUR D'AUVERGNE.

TOURDE. s. f. (rad. *étourdi*). Art vétér. Un des noms du tournis des moutons.

— Ornith. Un des noms vulgaires de la grive.

TOUR-DE-FRANCE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Perpignan (Pyrénées-Orientales); 2,000 hab.

TOURDELLE. s. f. (du lat. *turdus*, grive). Ornith. Espèce de grive.

TOURDILLE. adj. (pr. *tour-di-ye*; du lat. *turdillus*, petite grive). Il ne s'emploie que dans cette locution *gris tourdille*, couleur du poil d'un cheval qui est d'un gris sale approchant de la couleur d'une grive.

TOURDION. s. m. (rad. *tour*). Contorsions. Pop.

TOURDOU. s. m. (du lat. *turdus*). Nom vulgaire de la grive.

TOUR-DU-PIN (LA). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Grenoble (Isère); 2,500 hab.

TOURÉ, ÉE. part. pass. du v. Tourer. Il s'empl. adjectiv. Pâte tourée.

TOURELÉ, ÉE. adj. Antiq. Garni de tours ou de tourelles. Cybèle porte une couronne tourelée.

— Blas. Syn. peu usité de Bastillé.

TOURELLE. s. f. (dimin. de *tour*). Petite tour qui se rattache par un encorbellement en cul-de-lampe ou en trompe à l'angle d'un bâtiment. Cette espèce de construction était en usage autrefois pour les châteaux et même pour les maisons de ville. Tourelle d'un château. Dans les fortifications et les châteaux, il y a des tourelles en encorbellement qui servent de guérites ou de cabinets. Un murmure confus, sourd et inexplicable, se faisait entendre dans une petite *tourelle* adossée à la plate-forme de la terrasse. (De Vigny.)

> Qu'une *tourelle* aux pigeons destinée,
> Près d'une source ou d'un ruisseau qui fuit
> S'offre soudain, d'ardoises couronnée.
> (Campenon.)

— *Tourelle de dôme.* Espèce de lanterne ronde sur le massif du plan d'un dôme, pour l'accompagner et pour couvrir un escalier à vis.

— Luth. Se dit des parties cylindriques et saillantes, qui flanquent un buffet d'orgues, et qui sont comme autant de colonnes dont la tourelle est composée.

— Nom qu'on donne à des pièces rondes, jointes ensemble, au milieu desquelles file la corde du passage d'un bac.

— Bot. V. TOURETTE.

TOURELURE. s. f. Anc. art milit. Entourage de tourelles.

TOURER. v. a. 1re conj. (rad. *tour*). Techn. Plier et replier plusieurs fois la pâte sur elle-même, et l'abaisser sur un tour à chaque fois avec le rouleau pour la feuilleter.

— SE TOURER. v. pron. Être touré.

TOURET. s. m. (dimin. de *tour*). Petite roue qui, dans les machines à tourner, reçoit son mouvement d'une plus grande.

— Instrument de tour à tourner l'ivoire.

— Pièce mécanique de fer, de cuivre, etc., ayant deux branches parallèles unies en haut et en bas par une partie pleine qui reçoit un tourillon et une vis, dont l'effet est de tendre ou de détendre une corde, etc.

— Cheville qui est sur le bord d'un bachot, et où l'on met l'anneau de l'aviron lorsqu'on nage.

— Sorte de dévidoir ou de rouet à l'usage des cordiers. C'est un cylindre de bois traversé d'un axe de fer, et terminé à chacun de ses deux bouts par deux tringles ou planches de bois assemblées en sautoir. Les cordiers roulent dessus le fil de caret à mesure qu'il est fabriqué, afin d'en former de gros pelotons.

— Se dit quelquefois du rouet à filer.

— Petit tour à l'usage des graveurs en pierres fines. L'arbre porte des bouterolles qui, au moyen de la poudre de diamant ou d'émeri mêlée d'huile, dont elles sont enduites, usent la partie de la pierre qu'on leur présente.

— Sorte de grosse bobine dont on se sert pour dévider la soie.

TOURETTE. s. f. (du lat. *turritis*). Bot. Genre de plantes crucifères, renfermant trois ou quatre espèces. La tourette printanière est cultivée dans les jardins; c'est une jolie petite plante, formant une touffe qui se couvre de fleurs blanches en mars et avril.

TOURIE. s. f. Techn. Sorte de grande bouteille de grès entourée de paille ou de mousse, de crainte qu'elle ne vienne à se casser; elle contient ordinairement de l'acide nitrique, de

[illegible] sulfurique, etc. ‖ *Doul le tourie.* Celle qui [illegible] depuis seize pintes jusqu'à quarante.

TOURIER. s. m. (rad. *tour*). Anc. cout. Géo-[illegible], dans les Pays-Bas.

— Commun. relig. Se dit du portier des maisons religieuses, mais seulement dans la conversation; le titre claustral est portier.

TOURIÈRE. s. f. (rad. *tour*). Nom qu'on donne, dans les monastères de filles, à une domestique de dehors, qui a soin de faire passer au tour toutes les choses qu'on y apporte. La tourière du couvent. La tourière de dehors.

— S'empl. aussi adjectiv. Sœur tourière ‖ *Mère tourière*. Religieuse préposée pour avoir soin du tour en dedans.

TOURILLON. s. m. (pr. *tou-ri-yon*; rad. *tour*). Techn. Se dit des axes de fer sur lesquels se meuvent les treuils, les bascules, les roues hydrauliques, les canons, les cabestans, etc. C'est un cylindre qui termine un arbre de rotation, et qui est soutenu par un coussinet.

— Se dit particulièrement du gros pivot sur lequel tourne une porte cochère, une grille, un pont-levis.

— Se dit des deux parties rondes et saillantes qui sont vers le milieu d'un canon, et qui servent à l'assujetir sur son affût.

TOURISTE s. f. (de l'angl.) Se dit des voyageurs qui ne parcourent les pays étrangers que par curiosité et désœuvrement, qui font une espèce de tournée dans les pays habituellement visités par leurs compatriotes. Il se dit surtout des voyageurs anglais en France, en Suisse, en Italie.

TOURLOUROU. s. m. Crust. Nom vulgaire d'une [illegible] des Antilles, appartenant au genre gécarcin.

— Pop. Jeune soldat d'infanterie.

TOURLOURY. s. m. Bot. Palmier de Cayenne.

TOURMALINE. s. f. (du lat. *turmalina*). Minér. Sorte de pierre très alliée, appartenant à la famille des silicates, qui, étant chauffée, devient électrique et attire la poussière, le charbon, les cendres et autres corps légers.

— *Tourmaline verte.* Émeraude du Brésil ‖ *Tourmaline du Brésil.* Saphir du Brésil ‖ *Tourmaline verdâtre.* Péridot de Ceylan ‖ *Tourmaline noire.* Schorl de Madagascar ‖ *Tourmaline noire.* Schorl de Sibérie ‖ *Tourmaline de Ceylan.* Variété de spinelle.

TOURMENT. s. m. (du lat. *tormentum*). Grande, violente douleur corporelle. La goutte, la pierre, la néphrétique, sont de cruels tourments. Souffrir d'horribles tourments, des tourments insupportables par suite d'une opération. Dans les *tourments* mêmes de sa dernière maladie, la princesse Anne n'a eu à se repentir que d'avoir une seule fois souhaité une mort plus douce. (Boss.) Le superbe animal agité de *tourments*. (Boil.)

— Supplice, torture que l'on fait souffrir à quelqu'un. Les tourments des martyrs. Condamner quelqu'un à d'horribles tourments. La force des tourments lui arracha l'aveu de son crime. Dans les *tourments* ils lui serrèrent la [illegible].

> Le jeune enfant sous les tourments de [illegible],
> Les arts aiment le meurtre et courent les crimes.
> Dacier.

— Fig. Grande peine d'esprit. Affaire qui donne bien du tourment, de la peine et du tourment. Les enfants donnent quelquefois bien du tourment à leurs pères. Les tourments de la jalousie, de l'ambition, etc. Se donner bien du tourment sans pouvoir réussir. Quels sont donc les *tourments* du crime? (J.-J. Rouss.) A quels *tourments* Dieu pourrait-il condamner mon âme? (Id.) Je sais tous les *tourments* où ce destin me livre. (Rac.) Il faut se garantir du *tourment* des petites choses; c'est la maladie des heureux. (Mme Necker.)

> Moi dont vous connaissez le trouble et les tourments,
> Quand vous ne me quittez que pour quelques moments.
> Racine.

— S'empl. quelquefois en bonne part. Sully était né avec cette passion du bien public, *tourment* des âmes vertueuses. (La Harpe.)

— Poét. *Les tourments amoureux.* Les chagrins, les inquiétudes que cause l'amour. Rendons-lui les *tourments* qu'elle me fait souffrir (Rac.)

> Que ma cendre au tombeau dormirait mollement,
> Si vos pipeaux un jour redisaient mon tourment!
> Denne Baron.

— *Tourment de*, suivi d'un infinitif. Quel *tourment* de se taire en voyant ce qu'on aime! (Rac.) Le *tourment* de me perdre et de le voir heureux. (Id.)

> Il ne reviendra [illegible] le nouveau tourment
> D'apprendre par ses pleurs à quel point elle l'aime.
> Racine.

— Prov. *Au mort et à l'absent injure ni tourment.*

— Iconol. *Tourment d'esprit.* On le représente sous les traits d'une femme dont l'air agité indique les soucis auxquels elle est en proie. Sa tête est entourée d'épines, un griffon serpent la menace, et un vautour lui ronge le cœur.

— Syn. sup. Douleur, mal, gêne, souffrance, supplice, torture. — Ennui, peine, chagrin, souci, déplaisir.

TOURMENTANT. part. prés. du v. Tourmenter. Qui tourmente. Il est toujours [illegible].

TOURMENTANT, ANTE. adj. Qui tourmente habituellement. C'est un homme bien tourmentant.

— Propre à tourmenter. A ces idées *tourmentantes* succédait celle de la beauté de Mathilde, celle de ces leçons délicieuses qu'une fois apprises, ne se peuvent plus oublier. (Lewis.) J'a[illegible] emporter ce désir, quelque *tourmentant* qu'il fût, que de m'en ouvrir à un homme qui causait et à toute ma jalousie. (Crébillon fils.)

TOURMENTE. s. f. Tempête arrivée à son plus grand développement. Grande, furieuse, horrible tourmente. Durant la tourmente. Il s'éleva une tourmente. Les bons matelots prévoient la tourmente. La tourmente a dispersé les vaisseaux. Bâtiment qui résiste longtemps à la tourmente. A peine sortie d'une *tourmente* si épouvantable. (Boss.) Ce n'est point quand la *tourmente* s'annonce que le pilote se met en mer. (Saint-[illegible].)

— Se dit aussi des ouragans qui s'élèvent vers les hautes montagnes. Être assailli par une tourmente en passant par le mont Cenis.

— Fig. Se dit des troubles qui agitent un pays. Pendant la tourmente politique. Un talent se forme dans la tranquillité, un caractère, dans la *tourmente* du monde. (Goethe.)

— Géogr. *Cap des Tourmentes.* Ancien nom du cap de Bonne-Espérance.

TOURMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Tourmenter. S'empl. adjectiv. Personne tourmentée. Animal tourmenté. Le vaisseau fut extrêmement tourmenté. Plus elle était [illegible], plus elle était *tourmentée*. (Boss.) Il ne [illegible] pas tant bien de retourner à ces pauvres [illegible], si *tourmentés* d'ailleurs, leur passe-temps le plus doux. (Marmier.)

— Fig. Ouvrage tourmenté. Ce tableau est tourmenté.

— Peint. *Attitudes tourmentées.* Attitudes qui laissent voir la peine de l'artiste, qui les a travaillées à plusieurs reprises. [illegible] *tourmenté.* [illegible] surcharge d'un [illegible] au crayon. [illegible] chaque touche ne s'est pu [illegible] la [illegible] d'un grand nombre de couleurs, et par des coups [illegible].

— *Tourmenté de.* Être tourmenté de la goutte, de la néphrétique. Être tourmenté de ses créanciers. Ce vaisseau fut longtemps tourmenté de la tempête. Je me [illegible] tourmentée de tourments affreuses. (De Maistre.)

> Ils ne vient [illegible] contre [illegible],
> Dont monsieur [illegible] tourmenté.
> [illegible]

— Fig. Être tourmenté [illegible] conscience, [illegible] et celle du [illegible] tons. (Chateaub.) *Tourmenté* pour et par [illegible] cette grande idée, il attendait avec impatience le moment où il serait en état de déployer ses talents. (Barth.)

— *Tourmenté par.* Le vaisseau fut longtemps tourmenté par la tempête. Dans un voyage que j'ai fait dans ces grandes forêts. Nous fûmes *tourmentés* pendant [illegible] par un [illegible] (Buff.) L'aiguille, *tourmentée* par le [illegible] esprit, est agitée de convulsions. (Rouss.)

TOURMENTER. v. a. 1re conj. Faire souffrir quelque tourment de corps. Tourmenter si horriblement que [illegible]. L'orient caractéristique le convient qu'à la tyrannie qui se plaît à *tourmenter* et à courber les hommes; ils ne doivent [illegible] même dans les fictions. (P[illegible].)

— *Tourmenter un cheval.* Le châtier ou l'inquiéter mal à propos.

— Fig. Donner de la peine, faire souffrir quelque peine d'esprit. Enfants qui tourmentent leur père. Les procès le tourmentent. Que cela ne vous tourmente point. Par le nouveaux soupçons, va, cours le *tourmenter*. (Boss.) Cessez de *tourmenter* une âme infortunée. (Id.) L'opinion s'éloigne de tout pouvoir qui la *tourmente*. (De Bouilly.)

— Agiter violemment. Le vent tourmenta longtemps notre vaisseau. C'est un cheval inquiet qui tourmente fort son maître.

— Fig. *Tourmenter un ouvrage.* Le retravailler avec un effort qui se fait sentir. ‖ *Tourmenter un style.* Affecter de s'exprimer d'une manière peu naturelle ‖ *Tourmenter une pensée.* L'exprimer avec affectation. Se [illegible] pensée brillante. Ovide la retourne en cent manières différentes, il la *tourmente* en quelque sorte. (Geoffroy.) ‖ *Tourmenter sa vie.* Se [illegible] pour s'inquiéter, se tourmenter à la peine de corps et d'esprit. Je suis las de [illegible] ma vie. (Volt.)

> Qui, pour lui procurer cette douce journée,
> Tourmenta [illegible] sa vie infortunée. (Boil.)

— SE TOURMENTER. v. pron. S'agiter, se remuer. Se tourmenter beaucoup. Ne faire que se tourmenter.

— Se dit d'un cheval qui a trop d'ardeur, qui est toujours en action, qui se tourmente et tourmente son cavalier.

— S'inquiéter, se donner bien de la peine de corps et d'esprit. A quoi sert de vous tourmenter si fort? Il ne faut pas se tourmenter pour si peu de chose. Ne [illegible] chose, pour une chose. Mais à *se tourmenter*, la crainte est trop subtile. (Rac.) Elle se *tourmente* de voir son [illegible] de l'autre même. (Boss.) Le pécheur moutant se roule dans ses propres remords, se *tourmente* [illegible] la mort. (Mass.)

— Faire de grands efforts, de longues recherches pour trouver la solution de certains problèmes. Les savants se sont assez fait *tourmenter* sur la [illegible] (J.-B. [illegible]) C'est [illegible]. Les savants [illegible] *tourmentés* pour expliquer les taches [illegible] (A. Mart.)

— Se faire mutuellement de la peine. Les hommes se *tourmentent* [illegible] la nature et la fortune [illegible] (Boiste.)

— Syn. simpl. Gêner, torturer, faire souffrir. — Affliger, peiner, [illegible], agiter, remuer, secouer. [illegible], émouvoir.

— Syn. comp. TOURMENTER [illegible] V. MOLESTER.

TOURMENTEUR. s. m. Il se disait pour [illegible] combat. (Louise Labé.)

— On [illegible] (Prévôt.)

TOURMENTEUX [illegible]

TOURMENTILLE. s. f. Bot. V. TORMENTILLE.

TOURMENTIN. s. m. [illegible] parce que, [illegible]

— Ornith. Nom [illegible]

TOURN. s. m. Anc. art. [illegible]

TOURNABURASCHI [illegible] res.

TOURNAGE. s. m. [illegible]

TOURNAIOU. [illegible]

TOURNAL. Géogr. V. [illegible]

TOURNAILLER. v. [illegible] ‖ Tournailler autour de quelqu'un. Il est [illegible].

TOURNAIRE. adj. et s. m. (rad. *tour*). Hist. ecclés. Il se dit du chanoine [illegible] le droit de conférer les bénéfices [illegible] devenaient vacants. Le chanoine tournaire, le tournaire avait six mois pour faire ses nominations.

— On a dit aussi *juge tournaire*.

TOURNAISIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de Tournay [illegible] ville ou à ses habitants.

TOURNAISIS. Géogr. Ancienne subdivision des Pays-Bas, [illegible] Hainaut français, Tournay et Saint-Amand en étaient les villes principales.

TOURNAISE. s. f. Hist. ecclés. Se disait des maisons qui étaient destinées à loger [illegible] les chanoines les plus anciens en résidence.

TOURNAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Melun (Seine-et-Marne). [illegible] hab.

TOURNANT. part. prés. du v. Tourner. Qui tourne. Il est toujours [illegible].

TOURNANT, ANTE. adj. Qui peut tourner. Pont tournant. Rames tournantes.

TOURNANT. s. m. (rad. *tourner*). Le coin des rues, le coin des chemins [illegible] tournant d'une rue, au tournant du chemin.

— L'endroit où le cours d'une rivière fait un coude. Au tournant d'une rivière.

— Espace où l'on fait tourner un carrosse, une charrette, etc. Il n'y a pas assez de tournant.

— *Moulin à deux tournants.* Moulin à deux roues qui fait tourner deux meules.

— Fig. et très-fam. Moyen détourné pour réussir. Prendre un tournant pour arriver jusqu'à quelqu'un.

— Navig. Pieu enfoncé sur le rivage et portant un rouleau à pivot sur lequel les bateliers font passer une corde, afin de tirer leur bâtiment dans les détours d'une rivière.

— Peint. Partie d'un objet qui approche du contour, et que l'on fait ordinairement de couleurs rompues.

TOURNANTE. s. f. Techn. Fusée d'artifice qui se meut en tournant.

TOURNASSAGE. s. m. Techn. Façon qu'on donne aux poteries fines sur le tour.

TOURNASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Tournasser. S'empl. adjectiv. Poterie tournassée.

TOURNASSER. v. a. 1re conj. Techn. Façonner une poterie sur le tour.

— SE TOURNASSER. v. pron. Être tournassé.

TOURNASSIN. s. m. Techn. Instrument [illegible] pour le tournasser.

TOURNASSINE. s. f. [illegible]

TOURNASSURE. s. f. [illegible] avec le tournassin.

TOURNAU. interj. Un des cris que [illegible] les chasseurs [illegible]

TOURNAY [illegible] ant., [illegible]

TOURNE. [illegible]

TOURNÉ, ÉE. [illegible] S'empl. adjectiv. Chose [illegible]

— [illegible] d'une grande frayeur.

— [illegible] *bien fait.*

— [illegible] tion. ‖ On dit dans le même sens. *Cet appartement* [illegible] *tournée.*

— [illegible] qui, [illegible]

[illegible]

TOURNE-A-GAUCHE. s. m. [illegible]

TOURNEBOULE. s. [illegible] pour A [illegible]

TOURNEBOULER. v. a. [illegible] Se disait [illegible]

— SE TOURNEBOULER. v. pron. Se disait pour S'agiter. [illegible] *se tournebouler* [illegible] (Montaigne.)

TOURNEBOUT. s. m. Anc. mus. Instrument à vent [illegible] Espèce de flûte [illegible].

TOURNEBRIDE. s. m. [illegible] cabaret [illegible] et les chevaux [illegible].

TOURNEBROCHE. s. m. Machine servant à faire tourner la broche. [illegible] mon [illegible] mon *tournebroche* à pendule et mon vaporisateur. (Boil.-Sav.)

— Petit garçon qui tourne la broche.

TOURNEFROUILLER. v. a. 1re conj. pr. *tourne-brou-ié*. Se disait pour Tourmenter, agiter.

— SE TOURNEFROUILLER. v. pron. Se tourmenter, s'agiter. [illegible] et se *tournebrouille* comme une toupie. (Amyot.)

TOURNECASE. s. f. Sorte de trictrac.

TOURNE-DOS. s. m. [illegible] Position que l'on assigne [illegible] un poisson, aux marchandes [illegible] ne sont pas d'une entière fraîcheur. Ce poisson sera vendu à tourne-dos.

TOURNÉE. s. f. Voyage qu'on fait en divers endroits. Il se dit [illegible] des courses que certains [illegible] font avec autorité dans leur ressort, dans leur département. [illegible] tournée, qui fait sa tournée [illegible] administrative. Frais de tournée [illegible] général de tournée. Nous mîmes sept jours à cette tournée. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi de certains voyages annuels ou périodiques qu'un particulier fait pour ses

[illegible]

— Agric. Sorte de [illegible] court, [illegible]

— Syn. [illegible]

TOURNE- [illegible]

TOURNEFORT [illegible]

TOURNEFORTIA [illegible]

TOURNEFORTITE [illegible]

TOURNE-GANTS [illegible]

TOURNEL. s. m. Ornith. [illegible]

TOURNELLE. [illegible]

TOURNELLE. [illegible] conseiller de [illegible]

— Anc. [illegible] qui fut érigée en 1667 [illegible] 3,000 [illegible] bre établie en 1436 pour [illegible] ressort les affaires [illegible] pelait aussi absolument la *Tournelle*.

TOURNEMAIN. s. m. Tour de main.

TOURNEMENT. s. m. Mouvement de ce qui tourne.

— Bussi dit, dans ses lettres, *un tournement de tête*, pour Un vertige.

TOURNEMINE René-Joseph, dit, Jésuite français, né en 1661, mort en 1739, a laissé un grand nombre de poésies, de dissertations et d'autres écrits.

TOURNE-MOTTE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du motteux. ‖ Pl., des *tourne-motte*.

TOURNE-OREILLE. s. m. Agric. Partie d'une charrue. La charrue à tourne-oreille est celle dont le versoir est mobile et se change de côté à chaque tour à la raie.

TOURNE-PIERRE. s. m. Ornith. Genre d'échassiers [illegible] pour placer les oiseaux insectivores, qui retournent les pierres pour trouver leur proie. Les tourne-pierres habitent les rivages des deux mondes; chez nous, ils ne sont que de passage. On n'en connaît qu'une seule espèce. ‖ Pl., des *tourne-pierre*.

TOURNER. v. a. 1^re^ conj. (du lat. *tornare*, faire au tour, arrondir. Mouvoir en rond. Tourner une roue. Tourner la broche. Tout le couleur que j'ai soufflette à *tourner* la broche à sa place. (Mol.)

— Diriger, porter de tel ou tel côté. Tourner la tête. Tourner les yeux. Tourner les regards. Combien de fois (M^me^ d'Aiguillon) a-t-elle levé ses tristes regards vers l'autel d'où l'on venait de l'arracher. (Fléch.) Elle employa un reste de force qui la soutenait, pour *tourner* sur Jésus-Christ crucifié ces yeux qu'elle avait déjà fermés pour le monde. (Id.)

— Anc. mar. *Tourner le bord*. Virer.

— Mar. *Tourner une manœuvre*. La fixer par un ou plusieurs tours, sur un point fixe. ‖ *Tourner l'horloge*. Retourner le sablier de haut en bas, quand le sable a passé d'une ampoulette dans l'autre, pour lui faire mesurer un nouvel intervalle de temps.

— *Tourner les pieds en dedans, tourner les pieds en dehors*. Tourner la pointe des pieds en dedans ou en dehors.

— Manég. *Tourner les cuisses, tourner les talons, tourner les talons*. Se dit en parlant de [illegible]

[illegible]

— Prov. et fam. *Tourner les talons*. Partez. [illegible]

— *Tourner le dos à quelqu'un*. [illegible]

— *Tourner le dos aux ennemis*, ou simplement, *tourner le dos*. Fuir.

[illegible]

— *Tourner contre*. Faire tourner contre. [illegible]

[illegible]

— Fig. *Tourner une personne à son gré*. [illegible]

— Fig. *Tourner quelqu'un de tous les sens*, de tous les côtés. Lui faire diverses questions et [illegible]

— *Tourner un dilemme*. L'étendre.

— Chass. *Tourner la bête*, tourner des perdrix. [illegible]

— Art. milit. *Tourner un poste, une montagne*, tourner l'ennemi, etc. Les prendre à revers.

— Se dit également en parlant de certaines choses qu'on change de sens. Tourner les feuillets d'un livre. Tourner une carte, etc.

— Prov. et fig. *Tourner la médaille*. Voir une personne, une affaire du côté opposé à celui dont on vient de la considérer. Vous avez considéré ce prince sous le rapport de la guerre, et vous l'avez admiré, *tournez la médaille*, et vous verrez un prince cruel, soupçonneux, avare, etc. Lav.) *Tournez la médaille*, rien au monde n'est pis que le contraire. M^me^ de Sév.) ‖ On dit dans le même sens, *Tournez le feuillet*.

— Fig. et fam. *Tourner casaque*. Changer de parti.

— *Tourner bride*. Se dit d'un cavalier qui retourne sur ses pas. Tourner bride, après avoir reçu une nouvelle en chemin. ‖ Fig. Revenir sur une résolution prise. Il avait donné sa parole, mais il a tourné bride.

— *Tourner tout en bien, tourner tout en mal*. Interpréter tout en bonne part, en mauvaise part. On peut *tourner* toutes choses en bien et en mal. (M^me^ de Motteville.)

— *Tourner les choses à son avantage*. Les interpréter avantageusement pour soi.

— *Tourner cédule*. Se disait pour tirer une lettre de change sur un fonds destiné à un autre emploi.

— *Tourner quelqu'un en ridicule*. Le rendre ridicule par des traits de plaisanterie. Un projet assez vain serait de vouloir *tourner* un homme fort sot et fort riche en ridicule; les rieurs sont de tout côté. (La Bruy.)

— *Tourner une chose en raillerie*. La prendre [illegible] de découvrir l'auteur d'un [illegible]

— *Tourner la tête à quelqu'un*. [illegible]

— *Cette femme lui a tourné la tête*. Elle lui a inspiré un amour violent.

— *Tourner le sang*, [illegible] Causer tout à coup une [illegible]

— *Tourner* [illegible] Façonner au tour. Tourner [illegible] Tourner une tabatière.

[illegible]

— Fig. *Être bien tourné*, être mal tourné. [illegible]

[illegible]

— Chass. Se dit de la bête que l'on poursuit [illegible]

[illegible]

— *Tourner court, à court*. Tourner trop brusquement [illegible]

— Se dit aussi des choses. *Cette maladie a tourné court*. [illegible] s'est terminée par une mort prompte et inattendue.

[illegible]

— *Tourner à tout vent*, tourner *comme une girouette*. Avoir l'esprit variable et inconstant, changer souvent de sentiment, d'opinion. [illegible] qui *tourne à tout vent*. (Mass.)

— *La tête lui tourne*. Se dit d'une personne qui se trouve étourdie pour avoir regardé en bas d'un lieu trop élevé. ‖ *La tête lui tourne*, *lui a tourné*. Se dit aussi d'un homme qui devient fou, d'un homme qui se trouve dans une position si difficile qu'il ne sait quel parti prendre, enfin d'un homme qui se méconnaît dans la prospérité. V. TÊTE.

— *Ne savoir plus de quel côté se tourner*. Ne savoir plus que faire, que devenir, n'avoir plus de ressource.

— Fig. *Cette maladie, cette affaire tourne mal*. Il y a lieu de craindre qu'elle n'ait une issue fâcheuse. ‖ On dit également, *l'affaire a bien tourné, a mal tourné, a tourné autrement qu'*[illegible] Avant de vous plaindre d'un événement attendez-en l'issue; souvent le mal *tourne* en bien, et le bien en mal. (Boiste.)

— *Tourner à mal*. Avoir une mauvaise fin, un mauvais succès. [illegible] *tourne à mal* (Boiste.)

[illegible]

— Fig. *Cette chose tourne à sa honte*, à sa gloire, à son honneur, à son déshonneur, lui tournera à bien, à mal, à profit, etc. Elle produira pour lui de la honte, de la gloire, de l'honneur, du déshonneur, du bien, du mal, du profit, etc. Certainement la mort d'une abeille [illegible] *tourné* au profit de sa ruche. (B. de St-P.)

— Fig. *Il a tourné tout d'un coup à la mort*. [illegible] état qui a fait juger qu'il allait mourir.

[illegible] Ce vin ne sera [illegible] il tournera [illegible] sur le feu. Il ne faut pas trop faire chauffer cette sauce, de peur qu'elle ne tourne.

— Par exagération. *Cela fait tourner le sang*. Se dit en parlant d'un saisissement, d'une émotion violente et pénible. Ce spectacle fait tourner le sang.

— *Le raisin, les cerises, les groseilles tournent, commencent à tourner*. Ils commencent à mûrir, à se colorer.

— A quelques jeux de cartes, *Il tourne cœur, il tourne carreau*, etc. La carte qu'on découvre [illegible] est un cœur, un carreau, etc. De quoi tourne-t-il?

— SE TOURNER. v. pron. Se mouvoir en rond, ou d'une manière qui s'en rapproche. Se tourner dans son lit. Se tourner vers quelqu'un, [illegible] J.-J. Rouss.) Tous les cinq pourrait [illegible] se *tournant* vers Grenade. (Chateaub.) Mais Jésus, se *tournant* vers elles, leur dit : Filles de Jérusalem, ne pleurez pas sur moi, mais pleurez sur vous-mêmes et sur vos enfants. (Id.)

— Fig. De quel côté que je me *tourne*, tout ce qui frappe mes yeux ne montre une fin [illegible] De quel côté qu'on se *tourne* dans cette vie, on voit toujours la mort en face. (Id.)

— Fig. *Se tourner vers Dieu*. Ne s'occuper que de Dieu.

[illegible]

— *Se tourner du côté de quelqu'un*. Embrasser son parti. César se *tourna* du côté du peuple. (Boss.)

— *Se tourner au bien, au mal*. Acquérir de bonnes, de mauvaises mœurs.

— Se changer, passer d'un état à un autre. La verdeur de ce vin se tournera en force.

— *Tout ce qu'il mange tourne en bile*. Devient bile.

— Il se dit au moral. Tout se *tourne* en rêveries et en pensées [illegible] contre des maux imaginaires se *tournent* en poison. (Fén.)

— Être tourné. Déjà sur sa parole ils (les vents) se *tournent* vers Troie. (Rac.)

Vos yeux, vos tristes yeux
Avec de longs soupirs se *tournent* vers les cieux.
(Racine.)

— v. imp. *Il tourne cœur, il tourne carreau*, etc. [illegible]

[illegible]

TOURNESOL. s. m. [illegible] Nom vulgaire [illegible] plante [illegible]

— *Tournesol en drapeaux*. Tournesol préparé avec le suc du croton [illegible] On trempe dans ce suc des chiffons qu'on fait sécher, et qu'on expose ensuite à la vapeur d'un mélange

[illegible] urine putréfiée et de chaux. || *Tournesol en pain.* Tournesol préparé avec plusieurs espèces de lichens, que l'on mêle avec moitié de leur poids de cendres gravelées, et que l'on réduit en pâte en les arrosant de temps en temps avec de l'urine humaine.

— On dit aussi adjectiv. *Bleu tournesol.*

TOURNESOLIE. s. f. Bot. Genre de plante créé pour placer le croton des teinturiers.

TOURNETTE. s. f. (rad. *tourner*). Techn. Dévidoir qui tourne sur un pivot. || Plateau tournant sur lequel on pose un vase que l'on peint ou que l'on veut tourner. || Cage tournante pour les écureuils.

TOURNEUR. s. m. (du lat. *tornator*). Artisan qui fait des ouvrages au tour. Tourneur en bois, en ivoire, en cuivre, etc.

— Econ. rur. Celui qui fait métier de châtrer les animaux.

— Entom. Nom d'un insecte qui marche fréquemment en tournant.

— Techn. Celui qui tourne une meule. || Enfant qui fait tourner le rouet à retordre. || Ouvrier qui, chez les potiers d'étain, dirige le crochet pour tourner la vaisselle. || Ouvrier qui tourne une presse mécanique.

TOURNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tourne des phrases. Peu usité en ce sens. Tourneur de compliments.

TOURNEUR. adj. m. Qui tourne longtemps et rapidement sur lui-même. Il y a des derviches qu'on appelle derviches tourneurs.

TOURNEUSE. s. f. Celle qui dévide la soie.

— Femme d'un tourneur.

TOURNE-VENT. s. m. Construct. Sorte de couverture mobile, qu'on met au-dessus d'une cheminée pour la garantir de la fumée. || Pl., des *tourne-vent.*

TOURNEVIRE. s. f. Mar. Cordage sans fin, enroulé de plusieurs tours sur un cabestan. C'est à la tournevire qu'on fixe solidement le câble lorsqu'on veut lever l'ancre.

TOURNEVIRER. v. a. 1re conj. Se disait pour Tourner en tous sens.

— Examiner. Si l'esprit ne s'avance, et ne se presse, et ne s'accule, et ne se choque et *tournevire*, il n'est vif qu'à demi. (Montaigne.)

— SE TOURNEVIRER. v. pron. Se dit d'une personne qu'on dirige comme on veut. Cette personne se tournevire facilement.

TOURNEVIS. s. m. (pr. *tour-ne-viss*). Techn. Instrument de fer ou d'acier avec lequel on serre et l'on desserre des vis.

TOURNILLE. s. f. (pr. *tour-ni-ye*). Techn. Instrument dont le fabricant de bas au métier se sert pour relever les mailles tombées.

TOURNILLER. v. n. 1re conj. (pr. *tour-ni-yé*). Tourner dans un cercle fort restreint. Fam. et peu usité.

TOURNIOLE. s. f. (du fr. *tourner*, parce que cette tumeur fait le tour de l'ongle). Chir. Nom vulgaire d'une espèce de panaris, dont le siége est entre l'épiderme et la peau. C'est la variété la plus fréquente de la maladie.

TOURNIQUET. s. m. (rad. *tourner*). Croix de bois ou de fer mobile, et posée horizontalement sur un pivot, dans une rue, dans un chemin, pour ne laisser passer que des gens de pied. Mettre des tourniquets à les barrières.

— Fig. L'esprit sans caractère est un *tourniquet* qui n'a pas de place fixe, et qui prend indifféremment tous les principes et toutes les opinions. (Mme Necker.)

— Art milit. Poutre garnie de pointes de fer, que l'on place dans une ouverture, une brèche, à l'entrée d'un camp, pour disputer le passage à l'ennemi.

— Chir. Instrument qui sert à comprimer les vaisseaux dans certaines opérations, en exerçant une forte compression sur l'artère principale. || Bandage pour la suppression des hémorrhagies.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères qui tournoient continuellement sur la surface des eaux tranquilles.

— Jeux. Aiguille de fer, mobile dans un cercle au bord duquel il y a plusieurs chiffres ou divisions : on perd ou l'on gagne, suivant le nombre sur lequel l'aiguille s'arrête.

— Mar. Rouleau employé pour empêcher les cordages que l'on tire avec force de frotter sur les objets que l'on veut ménager, ou de perdre une partie de leur action.

— Musiq. Petit morceau de bois de forme carrée, qui sert à accorder les tuyaux d'orgue.

— Phys. *Tourniquet à gaz.* Instrument qui sert à démontrer la réaction causée par l'écoulement des gaz. || *Tourniquet électrique.* Système de tiges métalliques partant d'un centre commun, recourbées dans le même sens à leurs extrémités, et terminées par des pointes très-fines. || *Tourniquet hydraulique.* Instrument qui consiste en un tube de verre suspendu par un fil, et terminé à sa partie inférieure par une double de cuivre.

TOURNIS. s. m. Art. vétér. Maladie des moutons qui est produite par des vers appelés hydatides, et qui les fait tournoyer et exécuter des mouvements convulsifs. Ils meurent dans un état voisin du delire. On dit aussi *tournoiement.*

TOURNISIEN. s. m. Hist. V. [illegible]

TOURNISSE. s. f. Charp. Poteau de remplissage, compris entre une [illegible] et une décharge dans une cloison.

TOURNOI. s. m. (du fr. *tourner*, parce que les courses s'y font en tournant et retournant). Fête publique et militaire, où il y avait ordinairement un grand concours de princes, de seigneurs, de chevaliers, etc., et où l'on s'exerçait à plusieurs sortes de combats, soit à cheval, soit à pied. Faire publier un tournoi. Il y eut, il s'y fit un grand tournoi. Les aventuriers cherchaient les tournois.

— Dans les temps où régnait la chevalerie, on donnait ce nom à toutes sortes de courses et de combats militaires, qui se faisaient par divertissement d'après certaines règles.

— Fig. D'un *tournoi* de bassette ordonner les apprêts. (Boil.)

TOURNOIEMENT ou **TOURNOÎMENT.** s. m. (rad. *tourner*). Action de ce qui tournoie. Le tournoiement de l'eau.

— Art vétér. V. TOURNIS.

— Pathol. *Tournoiement de tête.* Certaine indisposition de cerveau, dans laquelle il semble à celui qui en est atteint, que tous les objets tournent.

TOURNOIERIE. s. f. Anc. cout. Sorte de redevance annuelle.

TOURNOIR. s. m. Techn. Moulin à carton; il contient la pierre ou la pile où est renfermée la matière, l'arbre semé de couteaux qui la divisent, et le tranchoir qui sert à la faire mouvoir par le moyen d'un cheval.

TOURNOIRE. s. f. Techn. Bâton qui meut le tour du potier d'étain.

TOURNOIS. adj. des 2 g. Métrol. Nom qu'on donnait autrefois à la monnaie qui se fabriquait à Tours, et qui était plus faible d'un cinquième que celle de Paris. Double tournois. || Il s'est dit ensuite des livres valant vingt sous, à la différence des livres parisis, qui en valaient vingt-cinq. Payer en livres tournois. || Il s'est dit également des sous valant douze deniers, à la différence des sous parisis, qui en valaient quinze. Sous tournois.

TOURNOISE. s. f. Etoffe ou tissu circulaire plan, ou d'autre forme, dont les lisières ou les [illegible] sont inégaux.

TOURNON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Villeneuve d'Agen (Lot-et-Garonne); [illegible] hab. || Ch.-l. d'arr. (Ardèche); [illegible] hab. A [illegible] de Paris. || TOURNON-SAINT-MARTIN. Ch.-l. de cant., arr. du Blanc (Isère); 1,300 hab.

— Prov. et pop. *Être dans la rue de tournon.* Se dit, par un mauvais jeu de mots, pour Être dans l'embarras, ne pouvoir plus avancer ni reculer. De *tournons*, impératif de *tourner.*

TOURNON (François de). Cardinal, né en 1489, mort en 1562, fut un des principaux conseillers de François Ier. Il fut ambassadeur en Italie, en Angleterre et en Espagne.

TOURNOYANT. part. prés. du v. Tournoyer. Qui tournoie. Il est toujours invariable.

TOURNOYANT, ANTE. adj. Qui tournoie ordinairement.

— Que le vent fait tournoyer.

> De torrents de poussière il obscurcit le jour,
> Et par le battement de ses [illegible]
> Il balaie en sifflant les feuilles *tournoyantes.*
> [illegible]

— Bot. Épithète donnée à la plus singulière de toutes les plantes connues, [illegible] tournoyant, dont les deux folioles latérales exécutent sans cesse et d'elles-mêmes des mouvements successifs d'élévation et d'abaissement autour du pétiole.

TOURNOYANTE. s. f. Anat. Se disait autrefois de la seconde vertèbre du cou.

TOURNOYER. v. n. 1re conj. (rad. *tourner*). Ce verbe change l'*y* en *i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un e muet. *Je tournoie, tu tournoies, il tournoie, nous tournoyons, vous tournoyez, ils tournoient. Je tournoyais; nous tournoyons, vous tournoyiez, ils tournoyaient. Je tournoierai. Je tournoierais. Tournoie, tournoyons, tournoyez. Que je tournoie, que tu tournoies, qu'il tournoie, que nous tournoyions, que vous tournoyiez, qu'ils tournoient.* Tourner en faisant plusieurs tours. Se faire [illegible]. Ce fleuve [illegible] noyé dans [illegible] jette dans la mer. Dans les fleuves [illegible] tournoyer l'eau, il y a une [illegible] son chemin après avoir longtemps tournoyé. Des aigles [illegible] (Chateaub.) En *tournoyant*, on s'expose plus à tomber qu'en allant droit. (Boiste.) Les eaux coulent au milieu des roches, ici en *tournoyant* en silence, là en se précipitant de leurs [illegible] avec un bruit sourd et continu. (B. de St-P.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> *Tournoie* [illegible]

— Fig. et fam. N'aller pas droit à [illegible] sion d'une affaire. [illegible] à quoi sert de tournoyer? il faut aller au [illegible] Vous avez beau tournoyer, il faut en venir [illegible] Le fripon tournoie.

— Syn. comp. TOURNOYER, TOURNER. V. TOURNER.

TOURNURE. s. f. Tour. Il ne se dit qu'au figuré. Le succès de votre affaire dépend de la tournure qu'on y donnera. Avoir une tournure d'esprit agréable. Tournure de phrase. La tournure d'un vers. Je craignais de mélanger [illegible] quelque *tournure* de compliment qui ne fût pas convenable. (Mariv.) Je vois voir quelle *tour* [illegible] on peut donner à cette affaire. (Volt.) Il paraît que cette affaire prend une *tournure* assez favorable. (D'Alemb.) M. D[illegible] pouvait [illegible] donner une *tournure* [illegible] aux [illegible] arides; aussi me suis-je bien gardé de marcher sur ses traces. (A. Mart.)

— Pour les affaires, *tour* est d'un usage plus noble et plus commun.

— Fam. Se dit de la taille, de l'habitude du corps. Ce jeune homme est d'une jolie tournure. Cette femme a une mauvaise tournure. [illegible] de tournure. Il nous faut des partis [illegible] autre *tournure.* (Boursault.) Une [illegible] teuse tient lieu de bon sens; une jolie *tournure* de tous les vertus. [illegible]

— Art culin. [illegible] d'un fruit, soit pour distiller, soit pour confire.

— Agric. [illegible]

— Mod. [illegible]

— Syn. [illegible]

TOURNUS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mâcon (Saône-et-Loire); 5,400 h.

TOUR[illegible]. s. m. [illegible] terelle du Sénégal.

TOURON. s. m. V. TORON.

TOUROUVA. s. m. [illegible]

TOUROUVRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mortagne (Orne); 1,900 hab.

TOURRA. s. f. Relat. Griffe ou instrument qui marque l'empreinte de la signature du Grand Turc.

TOURRACHE. s. m. Econ. rur. Variété de [illegible]

TOURRETTE. s. f. [illegible]

TOURRETTE. s. f. Bot. Genre de la famille des [illegible]

TOURS. [illegible] dép. d'Indre-et-Loire, à 238 kil. de Paris; [illegible]

— Hist. [illegible] quelque [illegible] qui, maîtres de Poitiers, s'élançaient de cette ville sur celle de Tours.

TOURTE. s. f. (du lat. *torta*, ou, suivant d'autres, de *torta*). Espèce de pâtisserie fermée, [illegible] vous cette tourte à la frangipane? (B[illegible])

— Se dit, dans quelques provinces, [illegible] pain bis.

— Agric. Marc de noix, de [illegible]

— Ornith. Tourterelle de la Caroline. || Ancien nom de la tourterelle.

— Techn. Pièce de la lanterne d'un moulin. [illegible] dans les verreries.

TOURTEAU. s. m. (du lat. *torta*, espèce de pain tortillé). Sorte de gâteau. Il est vieux.

— Petit pain [illegible]

— Masse formée [illegible] l'huile. Les tourteaux sont à la fois une bonne nourriture pour les bestiaux et un excellent engrais pour les terres.

— Anc. expr. prov. *Faire de la pâte de tourteau.* Se dit d'un négociant qui, pour payer les [illegible] qu'il en a [illegible]

— Anc. cout. [illegible]

— Art milit. *Tourteau* [illegible] les gabions ou les fascines du fossé. || Disque de bois qu'on place sur le crible, pour granir la poudre.

TOURTELAGE. s. m. Anc. cout. Sorte de [illegible]

TOURTELÉ, ÉE. adj. Blas. [illegible]

TOURTELET. s. m. (dimin. de *tourte*). Art culin. Feuille [illegible] pâtisserie.

TOURTELETTE. s. f. [illegible]

— Art. culin. Petite tourte.

— Ornith. Tourterelle d'Afrique.

TOURTEREAU. s. m. [illegible] terelle. Elever des tourtereaux. Manger des tourtereaux.

— Le tourtereau ne s'attache qu'à une seule femelle, aussi le donne-t-on comme le symbole de la fidélité conjugale.

— Fig. *Ce sont des tourtereaux.* V. TOURTERELLE.

TOURTERELLE. s. f. [illegible] rense avec le myrte. (B. de St-P.) Les *tourterelles* [illegible] dont ils sont éclos. (Id.)

— [illegible] l'autre.

— [illegible]

— [illegible] pastenague commune.

— [illegible]

— Syn. [illegible] Épith. Douce, tendre, fidèle, chaste, plaintive.

TOURTERELLETTE. s. f. (dimin. de *tourterelle*). Petite tourterelle.

TOURTERIE. s. f. Se disait pour Pâtisserie.

TOURTIÈRE. s. f. [illegible]

TOURTIA. s. m. [illegible] France.

TOURTIÈRE. s. f. [illegible]

TOURTILLON. s. m. (pr. *tour-ti-yon*). Petit tourteau.

TOURTIS. s. [illegible]

TOURTOIRE. s. f. [illegible]

TOURTOURELLE. s. f. [illegible] raie.

TOURTOURO. s. m. Hortic. Variété de [illegible]

TOURTOUSE. s. f. [illegible]

TOURTRAC. s. m. [illegible]

TOURTRE. s. f. [illegible] Art. culin. [illegible] Vieux.

TOURVILLE (Anne-Hilarion de Cotentin, [illegible]) de la manœuvre, et formé par son exemple d'excellents officiers [illegible] le premier qui ait en [illegible] de doctrine les principes de la tactique navale.

TOUS. adj. pl. de Tout. V. TOUT.

TOUS. s. m. Entom. Une des dénominations [illegible]

TOUSELLE. s. f. [illegible]

TOUSSEAU [illegible] mires.

TOUSSAINT. s. f. [illegible] prochaine.

— On a dit d'abord [illegible] *tous saints* [illegible] la Toussaint [illegible] Saint-Martin, etc., pour la fête de saint Jean,

la fête de saint Martin, etc. C'est donc à *fête*, sous-entendu, que ce nom doit le genre féminin.

— Prov. *A la Toussaint, les blés semés et tous les fruits serrés.* || *Entre la Toussaint et Noël ne peut trop pleuvoir ni venter.*

TOUSSAINT-LOUVERTURE. V. LOUVERTURE.

TOUSSE. s. f. Agric. Synonyme de Têtard, dans quelques localités.

TOUSSÉ. part. pass. du v. Tousser. Il est invariable.

TOUSSEMENT. s. m. Se disait pour Action de tousser.

TOUSSER. v. n. 1re conj. (du lat. *tussire*. On disait autrefois *toussir*. Faire l'effort et le bruit que cause la toux. Tousser toute la nuit. Ne faire que tousser et cracher. Malade qui tousse beaucoup. On n'est pas plus le maître des impressions que l'on reçoit, les sentiments que l'on a, que de *tousser* ou d'éternuer. (Mme du Deffant.)

— Faire ce même bruit à dessein. Tousser pour avertir un de ses amis. Elle ne manquait jamais de remarquer qu'en finissant son récit, Mme de Verey avait *toussé* deux fois et rougi très-positivement. (Brill.-Sav.)

Ne parler que des yeux est un faible avantage,
Mon amant a trouvé le plus joli langage.
Le soir, sous ma fenêtre, il demeure arrêté;
Il *tousse*, il éternue, et moi, de mon côté,
J'éternue et je *tousse*. (Legrand.)

— Prov. *Cela ne durera que jusqu'à tant que j'aie toussé.* Se dit d'une chose peu durable, peu redoutable.

TOUSSERIE. s. f. Action de tousser. J'ai vu autrefois de ces prédicateurs qui affectaient ces *tousseries*, soit pour se donner un bon air, quand ils avaient la voix enrouée, soit pour reprendre haleine, ou pour faire revenir leur mémoire de ses égarements. (De Vigneul-Marville.)

TOUSSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tousse souvent. Impertinent, méchant tousseur. Fam.

TOUSSEUX, EUSE. adj. S'est dit pour Affecté de la toux, sujet à la toux.

TOUSSOIR. s. m. Mot employé par Rabelais pour désigner un lieu où l'on doit se retirer pour tousser.

TOUT, TOUTE. adj. (du lat. *totus*. On a dit autrefois *tot, tote*.) Qui comprend l'intégrité d'une chose considérée par rapport au nombre, à l'étendue, ou à l'intensité d'action. Tout l'univers. Tout le monde. Toute la terre. Tout le jour. Tous les hommes, les animaux. Toutes les plantes. Tous les êtres créés. Tout le peuple y accourut. Tous les gens que voici. Toute sa famille est en bonne santé. Tous ses parents y donnent les mains. Toutes les nations de la terre. Tous les habitants de la ville. Mettre toutes les troupes en campagne. Toute la somme est de tant. Toute la dépense monte à tant. Mettre dans une entreprise tout son bien, tout son argent. Travailler de toutes ses forces. Employer tout son pouvoir, toute son industrie, tout son savoir, toute sa capacité à quelque chose. Servir quelqu'un de tout son crédit. Aimer Dieu de tout son cœur. Donner tout pouvoir à quelqu'un. Être obligé de solliciter, d'avancer de l'argent et de répondre pour quelqu'un, toutes choses fort désagréables. L'erreur et la nouveauté se faisaient entendre dans *toutes* les chaires. (Boss.) *Tout* le devoir de l'homme, *tout* son objet, *toute* sa nature, c'est de craindre Dieu; *tout* le reste est vain, mais aussi *tout* le reste n'est pas l'homme. (Boss.) Crains Dieu et garde ses commandements, car c'est là *tout* l'homme. (Id.) Son âme s'évapore, et *tout* l'homme est passé. (L. Rac.) *Tous* les soins de sainte Thérèse, *toutes* ses pensées, *toute* sa gloire, étaient d'être à Dieu et de lui plaire (Fléch.) Nous ne devons pas à *tous* les hommes des soins et des prévenances, nous leur devons à *tous* la vérité. (Massillon.)

— Se dit aussi de l'entière étendue, de l'entière faculté de certaines choses, soit physiques, soit morales. Dans cette acception, il peut accompagner non-seulement les adjectifs possessifs, *employer tout son pouvoir, frapper de toutes ses forces, montrer tout son savoir*, mais encore les pronoms *nous*, *vous*, *eux*, *ce*, *celui*, *ceci*, *cela*, *celui-ci*, *celui-là*. Il se met toujours à la suite des trois premiers, comme *nous tous*, *vous tous*, *eux tous*; mais il se place toujours avant les pronoms démonstratifs. *Tout ce que vous dites. Tout ceci, tout cela.* Le pronom *le* ne veut immédiatement l'adjectif *tout* ni avant ni après lui; mais il le renvoie après le verbe dans les temps simples, et entre l'auxiliaire et le verbe dans les temps composés. *Je les ai tous éprouvés, et je les trouve très-bons.*

— *Tout* prend constamment le genre et le nombre du nom avec lequel il se trouve en rapport et qu'il détermine, que ce nom soit précédé de l'article, d'un adjectif possessif ou de tout autre mot équivalent. *Tout* le monde se plaint de sa mémoire, et personne ne se plaint de son jugement. (La Rochef.) On perd *tous* ses amis en perdant *tout* son bien. (Destouches.) C'est sur les bords des rivières que les végétaux se montrent dans *toute* leur beauté. (B. de St-P.) Le plus précieux de *tous* les dons que nous puissions recevoir du ciel est une vertu pure et sans tache. (Fénel.) La coquetterie détruit et étouffe presque *toutes* les vertus. (Mme de Genlis.) Dans la solitude éternelle *toutes* nos attaches sont vagues. (P. Roy.)

— L'adjectif *tout* est variable lorsqu'il est en relation avec les pronoms *nous*, *vous*, *eux*, *elles*, *le*, *la*, *les*, *ceci*, *cela*, *le nôtre*, *le vôtre*, *le leur*, *le mien*, *le tien*, *le sien*, et toutes les différentes variations de ces mots. *Tous* ceux qui s'acquittent des devoirs de la reconnaissance ne peuvent pas pour cela se flatter d'être reconnaissants. (La Rochefoucauld.) Nous danserons, nous serons *tous* heureux. (Volt.) *Toutes* celles qui sont mortes de cette redoutable maladie, vivraient encore si elles avaient été traitées comme moi. (Id.) Des dettes, moi! heureusement je me suis débarrassé de *toutes* les miennes. (Regnard.)

Le temps nous trompe *tous*; sur ses ailes légères
Il nous porte à la fois nos biens et nos misères. (Reyrac.)

— ***Ils sont tous étonnés, ils sont tous vivants, tous entiers***, etc. Il n'y en a aucun parmi eux qui ne soit étonné, qui ne soit vivant, entier, etc. V. TOUT, adverbe.

— Quelquefois il est séparé du substantif, et placé après le verbe pour donner plus de force à la phrase. Nous avons *tous* une même origine. (Boss.) Les hommes, si différents d'humeur et de culte conviennent *tous* sur ce point, et veulent *tous* être immortels. (Mass.) Aussitôt de la terre ils disparurent *tous*. (Rac.)

— *Tout* opposé à *seul*, à *un*. Les juges démontrèrent au roi qu'en remuant ce seul point, il mettait *tout* en péril. (Boss.) Je veux dans un seul malheur déplorer *toutes* les calamités du genre humain. (Id.) Vivez cachée à vous-même, aussi bien qu'à *tout* le monde. (Id.)

— L'adjectif *tout* placé devant plusieurs substantifs ou adjectifs, se répète ordinairement devant les substantifs de différent genre. En vain les nations éclairées se vantent d'avoir jeuni: chez elles *tous* les arts et *toutes* les sciences. (B. de St-P.) La terre présente au soleil *toutes* les mamelles et *tous* les enfants de notre hémisphère. (Id.) Il était au-dessus de *tous* ces vains objets qui forment *tous* les désirs et *toutes* les espérances des hommes. (Mass.)

— Il peut se répéter lorsque les substantifs ou les adjectifs sont du même genre, et qu'ils présentent, ou non, quelque rapport de synonymie. Les premiers chrétiens, *tous* égaux et *tous* obscurs, liés ensemble par la crainte commune des magistrats, gouvernaient secrètement leur société pauvre et sainte à la pluralité des voix. (Volt.) J'ose défier *tous* les moralistes et *tous* les législateurs, et je leur demande à *tous* s'ils ont dit rien de plus beau et de plus utile que l'exorde des lois de Zaleucus. (Id.)

— Chaque. Dans cette acception il n'est pas suivi de l'article. Tout bien est désirable. Tout arbre qui ne porte point de fruit doit être coupé et jeté au feu. Toute peine mérite salaire. Toute action qui n'a pas Dieu pour objet n'est d'aucune utilité pour notre salut. Tout homme est sujet à la mort. Toute autre personne, toute autre chose lui conviendrait mieux. A tout propos. De tout point. En toute occasion. A toute heure. A tout moment. De toute part. De toute sorte. Pour faire trembler *toute* créature sous les jugements de Dieu. (Boss.) *Toute* âme inquiète et ambitieuse est incapable de règle. (Id.) On donne *toute* liberté à ses sens et à ses pensées. (Fléch.) Chacun vante l'innocence de ses mœurs, la pureté des intentions, son humilité éloignée de *toute* sorte d'affectation. (Mme de Sévigné.)

— Il s'emploie aussi avec le pluriel dans cette acception. Elles m'aimèrent avec la véhémence que la sollicitude et l'oisiveté donnent à *toutes* sortes de sentiments. (Mme de Staël.) En *tous* pays tous les bons cœurs sont frères. (Florian.) Ils se forment aussitôt et attaquent les Grecs de *toutes* parts. Léonidas tombe sous une grêle de traits. (Barthél.) Les agresseurs en *tous* genres ont tort devant Dieu et devant les hommes. (Volt.) Ceux que nous appelons anciens étaient véritablement nouveaux en *toutes* choses. (Pascal.)

— Quand *tout* signifie Chaque, beaucoup de grammairiens veulent qu'on ne puisse employer que le singulier, mais l'usage est contre eux, et il est facile de le justifier. *En tout lieu* est la même chose que *en chaque lieu*; *en tous lieux* signifie *dans tous les lieux*. Ainsi employé, il revêt le genre du substantif qu'il précède, et devant lequel l'article pluriel *les* est sous-entendu.

— Le substantif est quelquefois sous-entendu, alors *tout* prend le genre et le nombre de ce substantif. Tous vinrent au-devant de leur supérieur. On les a tous réunis. Tous tant que nous sommes. Cette somme est toute où vous l'avez laissée, on n'en a rien ôté. Je vous le dis une fois pour toutes. Se dévouer pour le salut de tous. Il en est des hommes comme des plus vils animaux: *tous* peuvent nuire. (Volt.) L'ambition est la sœur aînée de *toutes* les passions, et *toutes* tiennent d'elle. (La Rochef.) Le salut de *tous* est dans l'harmonie sociale et dans l'anéantissement de l'esprit de parti. (Mirabeau.)

— Cela a lieu surtout au pluriel. Interrogés, tous ont déclaré.

— Il se construit d'autres fois avec les adjectifs démonstratifs ou avec les pronoms. Tous ceux que j'ai vus. Voilà tout ce que je sais. Cela est fort inquiétant. Nous composions son histoire de *tout* ce qu'on peut imaginer de plus glorieux. (Boss.) *Tout* ce qui brille, *tout* ce qui vit aux yeux, *tout* ce qui paraît grand et magnifique devient l'objet de mes désirs. (Id.) *Tout* ce qui lui représentait Jésus-Christ souffrant fut l'objet de sa compassion et de son estime. (Fléch.)

— *Se faire tout à tous.* S'accommoder à toutes les opinions, à tous les caractères.

— Placé devant un nom de ville, *tout* s'emploie toujours au masculin, quelque soit le genre du substantif, parce qu'il se rapporte alors au mot *peuple* sous-entendu. *Tout* Rome le sait, or l'a vu. (D'Ossat.) *Tout* Florence en fut abreuvé. (Id.) *Tout* Smyrne ne parlait que d'elle. (La Bruy.) *Tout* Rome est consterné. (Vertot.)

— Il n'en serait pas de même si *tout* était joint à un nom de ville ou de pays précédé de l'article. Toute la superbe Rome. Toute la savante Athènes. Toute la belliqueuse Sparte. Toute la France, toute la Russie, toute la Prusse. *Toute* l'Europe sait que la mer a englouti la moitié de la Frise. (Volt.) *Toute* l'Italie avait les yeux tournés sur les Romains. (Vertot.)

— Au lieu de dire *tout Rome*, *tout Florence*, on emploie aussi la construction pleine. *Tout* le peuple de Rome se portait à cette guerre avec la même ardeur. (Rollin.)

— Voici quelques exemples où ce mot est heureusement employé:

Ses regards éperdus nagent dans la lumière;
Une ombre auguste et fière
Dévoile avec splendeur *tout* Corneille à ses yeux. (Lebrun.)

Je ne choisirai point dans ce désordre extrême,
Tout me sera Pyrrhus, fût-ce Oreste lui-même. (Racine.)

Tous ces mille vaisseaux qui, chargés de vingt rois,
N'attendent que les vents pour partir sous vos lois. (Id.)

L'emploi de *tous* avec un nombre indéterminé est inusité sans doute, mais d'un effet admirable: il multiplie les vaisseaux, et présente à l'imagination l'idée d'une flotte innombrable.

— Mar. *Égal à tous.* Nom d'un des pavillons de la série des signaux, qui égale en valeur un des dix-neuf autres, quand il est hissé à une place inférieure.

— Le pluriel masculin de cet adjectif s'est écrit autrefois *touts*. A lui et à *touts* méchants comme lui. (Montaigne.) || Plusieurs grammairiens l'écrivent encore aujourd'hui de cette manière, ce qui est beaucoup plus régulier, puisque tout le monde conserve le *t* au substantif *tout*.

— Il s'emploie quelquefois comme adjectif devant un substantif dans le sens d'Absolument, entièrement. Nous faisons *tout* le contraire de ce que Dieu commande. (Boss.) On se renferme *tout* en soi-même. (Fléch.)

— *Tous deux.* L'un et l'autre. César, si ambitieux, si débauché, et Caton si vertueux, étaient *tous* deux d'une faible santé. (B. de St-P.) Julien et Marc-Aurèle furent *tous* deux philosophes, mais leur philosophie ne fut pas la même. (Thomas.) Bacchus et Noé passent *tous* deux pour avoir cultivé la vigne. (Id.)

— *Tous les deux* s'emploie dans le même sens. Les deux peuples s'unissent et se corrompent *tous* les deux. (Montesq.) Le mélange du goût acquis et du goût naturel est la perfection de *tous* les deux. (Kératry.) Les Samnites ne se déclarèrent pour un parti que pour les perdre *tous* les deux plus facilement. (Vertot.) Mes deux livres viennent d'exciter la plus grande fermentation dans Genève. On dit que la voix publique est pour moi; cependant ils y sont défendus *tous* les deux. (J.-J. Rouss.) Nous avions *tous* les deux un peu de tristesse au fond du cœur: nous tenons cela de Dieu ou de notre mère. (Chateaub.)

— On dit de même *tous trois*, *tous quatre*, et *tous les trois*, *tous les quatre*. *Tous* trois (Galba, Vitellius, Othon) périrent dans les guerres civiles. (Boil.) Moïse, Lycurgue et Numa, *tous* trois ont eu des succès qu'on jugerait impossibles s'ils étaient moins attestés. (J.-J. Rouss.)

— *Tous deux*, *tous trois* peuvent, dans bien des cas, exprimer une idée de simultanéité, soit de temps, soit d'action, mais ils ne l'expriment pas nécessairement, les circonstances suppléent souvent aux termes supprimés: et, quand il pourrait y avoir quelque chose de douteux ou d'obscur, les écrivains ajoutent les compléments nécessaires. Je les ai vus tous deux ensemble. *Tous* deux (Biron et Keyserling) avaient commencé ensemble leur fortune. (Rulhières.) C'était un homme furieux, par zèle ou par esprit de parti, ou par *tous* les deux ensemble. (Volt.) Je vous les enverrai *tous* les deux en même temps. (Corn.)

— De cinq à dix, on supprime rarement l'article. Tous les cinq, tous les six, etc.

— Au-delà de dix, on l'emploie toujours. Tous les seize, tous les vingt, etc.

— *Tous les jours*, *tous les mois*, *tous les ans*. Chaque jour, chaque mois, etc.

— *Tous les deux jours*, *tous les trois jours*, etc., *tous les deux mois*, *tous les trois mois*, etc., *tous les deux ans*, *tous les trois ans*, etc., *toutes les deux heures*, *toutes les vingt-quatre heures*, etc. De deux jours en deux jours, de trois jours en trois jours, etc., de deux mois en deux mois, etc., de deux heures en deux heures, etc.

— *Par tout pays*, *par toute terre*. En quelque lieu que ce soit.

— *Somme toute.* Somme totale, toutes les sommes jointes ensemble. || Fig. A tout prendre. Il est riche, il est jeune et assez bien fait; mais, somme toute, c'est un pauvre homme.

— *Aller, courir à toutes jambes, à toute bride.* Aller, courir fort vite.

— *C'est tout son portrait, le portrait de son père, c'est toute son image.* Il ressemble tout à fait à son père.

— On dit, dans le même sens, *c'est tout lui-même, tout le même homme, toute la même chose*, en parlant d'une chose ou d'un homme pour ses qualités, qui se ressemblent parfaitement, etc.

— *Prendre de toutes mains.* Prendre de tous côtés, acquérir par toutes sortes de voies, justes ou injustes.

— Fam. *Ce sont toutes fables que vous contez-là, ce sont tous contes à dormir debout, ce sont toutes visions*, etc. Ce ne sont que des fables, que des contes, que des visions, etc.

— On doit dire *une fois pour toutes*, et non *une fois pour tout*, car *une fois pour toutes* signifie *une fois pour toutes les autres fois*.

— *A tout hasard.* Locution dont on se sert pour marquer qu'on veut courir le risque de tout ce qui peut arriver.

— *A toute force.* Par toutes sortes de moyens. Vouloir à toute force venir à bout de son entreprise. || A la rigueur, absolument parlant. On pourrait à toute force lui accorder ce qu'il demande.

— Prov. *Mettre un homme à toutes sauces.* L'employer à tout. || *Tous les doigts de la main ne se ressemblent pas.* || *A tout seigneur tous honneurs.* || *Tout coup vaille.* Se dit quand on met quelque chose au hasard. || *Il ne faut pas se mettre à tous les jours.* Il ne faut pas s'employer pour toutes sortes de personnes.

— Mar. *Tout le monde en haut!* Commandement pour faire monter tout le monde sur les gaillards. || On dit de même: *tout le monde en bas! tout le monde à la bande!*

— **Syn. simpl. Complet, entier, total.**

— Syn. comp. TOUT. CHAQUE. V. CHAQUE. || TOUT. TOUT LE. TOUS LES. *Tout*, au singulier, et employé avec l'article *le* avant un nom appellatif, marque la totalité des individus de l'espèce spécifiée par le nom, et les fait considérer sous le même aspect, et comme susceptible, du même attribut, sans aucune différence distinctive. *Tout*, au singulier, suivi de *le* avant un nom appellatif, exprime la totalité, non des individus de l'espèce, mais des parties intégrantes qui constituent l'individu. *Tous*, au pluriel, et suivi de *les* avant un nom pluriel, marque la totalité des individus de l'espèce, comme au singulier *tout le*. || TOUT DE. *Le* marque la totalité des individus, parce que l'espèce les comprend tous. *Tout* désigne l'espèce, parce que la totalité des individus la constitue.

TOUT. s. m. Une chose qui a des parties, considérée en son entier. Le tout est plus grand qu'une de ses parties. Diviser un tout en plusieurs parties. Prendre le tout. Céder le tout. Les évêques n'ont tous qu'un même troupeau dont chacun conduit une partie inséparable du *tout*. (Boss.) On ne sait le *tout* de rien. (Montaig.)

Que d'un art délicat les pièces assorties
N'y forment qu'un seul *tout* de diverses parties. (Boileau.)

Elle bâtit un nid, pond, couve, fait éclore
A la hâte. Le *tout* alla du mieux qu'il put. (La Font.)

— Au pluriel, il conserve le *t*. Plusieurs touts distincts les uns des autres. Les mots sont des *touts* syllabiques. (Darjou.)

— Il s'emploie souvent sans être précédé de l'article. Tout est bon dans cet ouvrage. Vouloir tout avoir. Tout ou rien. Jouer à tout perdre. Est-ce là tout? Avez-vous tout dit? Non, ce n'est pas tout. Il y a tout à parier que cela est ainsi.

— Il se dit particulièrement pour Toutes choses, toutes sortes de choses. C'est un homme qui se met à tout. C'est un homme à tout faire, un homme capable de tout. Pouvoir tout auprès du prince. Tout bien considéré, je n'y puis consentir. Tout n'est pas désespéré. Vouloir parler sur tout, se mêler de tout. Tout va bien. C'est à vous que je dois tout. Il était insensible à *tout*; ses regards étaient éteints, et il ne répondait rien à toutes les questions qu'on pouvait lui faire. (B. de St-P.) Si l'émulation a élevé de grands hommes dans quelques républiques, c'est parce que les citoyens pouvaient parvenir à *tout*. (Id.)

— Il a quelquefois une signification restreinte à un seul individu. (En lui) *tout* était simple, *tout* était précis, *tout* était tranquille, *tout* partait d'une âme soumise. (Boss.) Il donne ses ordres, où *tout* respirait la piété. (Id.) Tel est le caractère de l'avarice de se manifester de tous les côtés; *tout* l'annonce, *tout* le montre à découvert. (Mass.)

— Il se dit pour Tout homme, tous les hommes, tant au singulier qu'au pluriel. On trouve *tout* consterné, excepté le cœur de Madame. (Boss.) Toute la cour, *tout* le peuple, *tout* est abattu, *tout* est désespéré. (Id.) *Tout* cédait au charme de ses entretiens. (Id.) *Tous* sortaient plus éclairés d'avec lui. (Id.) *Tout* s'attendrissait, *tout* fondait en larmes. (Fléch.) *Tous* entreprennent son éloge. (Id.)

— Quelquefois il se dit dans la même phrase des choses et des personnes. *Tout* retentissait de cris, *tout* fondait en larmes. (Boss.) *Tout* s'enfuit, *tout* abandonne le pécheur mourant. (Fléch.)

— Se prend quelquefois pour Tout le monde, tout ce qu'il y a de gens, de personnes. Femmes, enfants, vieillards, tout fut massacré. Le peuple et l'armée, tout était consterné. Tout fuyait, lui seul osa résister. Tout s'arma pour le défendre.

— Il s'emploie souvent de cette manière à la fin des énumérations. Grands et petits, riches et pauvres, *tout* pénétrait jusqu'à saint Louis. (Fléch.) Les devoirs de la société, les fonc-

tions d'une charge, les bienséances d'une dignité, les soins domestiques, *tout* lasse, *tout* devient insipide, hors la passion. (Mass.)

— Au singulier, quoique collectif, il ne prend point la marque du pluriel après lui. Ainsi c'est à tort que Racine a dit, dans *les Plaideurs* *Tout* ce qu'il dit sont autant d'impostures.

— Il est quelquefois personnifié. Rien ne peut me dire ce que vous êtes, et *tout* me prêche que vous êtes mon Dieu. (Mass.)

Tout, s'il est généreux, lui proscrit cette loi,
Mais *tout*, s'il est ingrat, lui parle contre moi. (Rac.)

— Prov. *Argent fait tout*. On obtient tout avec de l'argent. ‖ *A tout perdre il n'y a qu'un coup périlleux*. ‖ *Tout y va, la paille et le blé*. On n'y épargne rien. ‖ *Ce n'est le tout que des choux, il faut encore de la graisse*. Se dit quand on n'a qu'une partie de ce qui est nécessaire. ‖ *On fait mettre de tout, pourvu qu'il puisse entrer*. Se dit d'un gourmand. ‖ *Tout y peut, et rien n'y monte*. Avec bien de la dépense on n'avance guère.

— On peut aussi le considérer dans ce cas, c'est-à-dire quand il est employé sans article, comme un adjectif dont le substantif est ellipsé. *Tout* n'est pas Caumartin, Bignon ni d'Aguesseau. (Boil.) A la seule vertu sois sûr que *tout* prospère. (F. de Neufch.) En effet, *tout n'est pas Caumartin*, équivaut à *tout homme n'est pas Caumartin*. Mais dans aucune circonstance, ce ne peut être un pronom, comme l'avancent certains grammairiens.

— Fam. *Se faire à tout*, *se prêter à tout*. S'habituer, se prêter aux usages, aux convenances, etc., suivant les temps, les lieux et les personnes.

— *Il y a de la différence, une différence du tout au tout*. Se dit de deux choses que quelqu'un compare ensemble, et qui diffèrent extrêmement l'une de l'autre.

— *Le tout pour le tout*. Expression dont on se sert pour indiquer qu'on est disposé à ne rien épargner pour venir à bout d'une affaire.

— *Mettre, risquer, jouer le tout pour le tout*. Hasarder de tout perdre pour tout gagner.

— Au jeu de brelan, *Va-tout*, *faire va-tout*, *faire un va-tout*. Se dit lorsqu'on hasarde en un seul coup tout l'argent qu'on a devant soi.

— Fam. *C'est un bon homme, et puis c'est tout*. Il n'a que de la bonté, ce n'est qu'un bon homme.

— *Ce n'est pas tout*, *ce n'est pas le tout*. Ce n'est pas assez, il ne suffit pas. Ce n'est pas tout que d'avoir de la foi, il faut faire de bonnes œuvres. Ce n'est pas le tout d'être assidu, il faut de plus travailler avec talent. Ce n'est pas tout, ce n'est pas encore tout, il faut que vous alliez là.

— Fam. *Tout compté, tout rabattu*, ou *tout bien compté et rabattu*. Tout étant bien examiné, toutes compensations faites. Tout compté, tout rabattu, il me doit encore mille francs. Tout compté, tout rabattu, l'un vaut bien l'autre.

— *Le tout*. Façon de parler dont on se sert après l'énumération de plusieurs choses, pour les joindre ensemble. Il a fait tête et tête chose, le tout pour parvenir à son but. Le tout monte à tant.

— *Et le tout*. Et la totalité. Et le tout pour six francs.

— *Le tout ensemble*. Ce qui résulte de l'assemblage de plusieurs parties formant un tout. Il y a une ou deux scènes, quelques beaux vers dans cette pièce, mais le tout ensemble n'en vaut rien. Il y a des défauts dans ce tableau, mais le tout ensemble en est agréable.

— *C'est son Dieu, c'est son tout*. C'est le seul objet de son affection. Enfin il en est fou, c'est son *tout*, son héros. (Mol.)

— Littér. *Mon tout*. Se dit, dans une charade, du mot composé qui forme le sujet. On dit aussi *mon entier*.

— *Le tout du tout*. La partie qui se joue après que la même personne a perdu partie, revanche et le tout, et dans laquelle on joue autant d'argent que l'on en a joué dans les trois parties précédentes. Donner, prendre, perdre, gagner le tout du tout. En être au tout du tout.

— *A tout*. Loc. adv. propre à certains jeux de cartes, et qui se dit en parlant de la couleur qui emporte toutes les autres. Il faut faire à tout. Jouer à tout. Jouer deux fois à tout.

— *A tout*. loc. prépos. Se disait pour Avec. Ils ne font pas tant malicieusement que lourdement et grossièrement les ingénieux à *tout* leur médisance. (Montaig.)

— *A tout prendre*. loc. adv. A considérer tout l'ensemble, les qualités d'une personne ou d'une chose, tout ce qu'elle a de bien ou de mal.

— *Après tout*. loc. adv. Dans le fond, tout bien considéré. Vos raisons sont spécieuses; mais, après tout, le parti que vous proposez pourrait avoir de fâcheux résultats. Pourquoi faire, après *tout*? (Boil.)

Et peut-être, après tout, en l'état où je suis,
Sa mort avancera la fin de mes ennuis. (Rac.)

— *Sur tout*. loc. adv. On préfère aujourd'hui l'écrire en un seul mot. V. SURTOUT.

— *Du tout*. Loc. adv. qui se joint avec *rien*, *point*, *pas*, pour rendre la négative plus forte, et signifie, En aucune façon, nullement, absolument, rien, non. N'avoir rien du tout. Ne vouloir rien du tout. Vous me donneriez cela? Point du tout. Vous croyez peut-être qu'il fit des excuses! Pas du tout.

— *En tout*. loc. adv. Sans rien omettre tout étant compris. Cela revient en tout à mille francs. Cela fait cent écus en tout.

— Fam. *En tout et par tout*. Entièrement. Être de l'avis de quelqu'un en tout et par tout.

TOUT. adv. Entièrement, complètement, sans exception, sans réserve. Être tout à quelqu'un. Être tout dévoué à son service. Être tout en Dieu. Être tout étonné. Être tout autre qu'auparavant. C'est maintenant tout un autre homme, ou, mieux, un tout autre homme. Être tout malade. Ces fruits sont tout autres que les premiers. Les chevaux de ce poil-là sont ordinairement tout bons ou tout mauvais. Du vin tout pur. Ces vins-là veulent être bus tout purs. C'est un enfant tout plein d'esprit. Ce sont des enfants tout pleins d'esprit. Ce sont des gens tout pleins de cœur. C'est tout le même homme que vous avez connu. Il est difficile de prendre ces animaux tout vivants. Bien des gens s'y trompèrent, et vous tout le premier. Le champ de bataille *tout* couvert de morts et de mourants. (Mass.) Et de sang *tout* couvert, échauffant le carnage. (Rac.)

— Il s'empl. de cette manière devant une proposition. On peut n'être qu'un sot *tout* en avant du cœur. (Lombard de Langres.) Tel 'es qui croit déjà vous perdre est déjà *tout* en larmes. (Rac.)

— Devant un adverbe. J'aperçois ces vastes plaines toujours calmes et tranquilles, mais *tout* aussi dangereuses. (Buff.) Quoique la blessure de l'âne soit moins illustre, elle est *tout* aussi bonne, *tout* aussi ancienne que celle du cheval. (Id.) La joie de faire du bien est *tout* autrement douce que la joie de le recevoir. (Mass.)

— Devant un substantif. Le chien n'a nulle ambition, nul intérêt, nul désir de vengeance, nulle crainte que celle de déplaire; il est *tout* zèle, *tout* ardeur et *tout* obéissance. (Buff.) Le lion est *tout* nerfs et muscles. (Id.)

— Devant un adjectif masculin commençant par une consonne. Nos vaisseaux sont *tout* prêts, et le vent nous appelle. (Rac.) Dans les pays du Nord, on trouve des loups *tout* blancs et *tout* noirs. (Buff.) Mais divans, muralles, plafonds et parquets étaient *tout* tendus de peaux magnifiques, douces et moelleuses, comme les plus moelleux tapis. (A. Dumas.)

— Devant un adjectif masculin commençant par une voyelle ou un *h* muet. Les hommes, *tout* ingrats qu'ils sont, s'intéressent toujours à une femme tendre, abandonnée par un ingrat. (Volt.)

Quand la paix viendra-t-elle
Nous rendre *tout* entiers aux beaux arts? (La Font.)

— Étant mis immédiatement devant un adjectif féminin qui commence par une consonne ou un *h* aspiré, il reçoit le genre et le nombre du nom ou du pronom auquel cet adjectif se rapporte; mais cet accord est purement euphonique. Elle est toute malade. Elles furent toutes surprises de le voir. Des femmes toutes pénétrées de douleur. De l'eau-de-vie toute pure. Elle en est toute honteuse. C'est toute la même chose. Avec sa cavalerie toute fraîche. Ces lois qu'il a protégées l'ont rétabli presque *toutes* seules. (Boss.) L'espérance, *toute* trompeuse qu'elle est, sert au moins à nous mener à la fin de la vie par un chemin agréable. (La Roch.) Les montagnes de Vénus sont plus élevées que celles de la lune, c'est-à-dire qu'elles ont plus de trois lieues de hauteur perpendiculaire, Vénus en paraît *toute* hérissée. (B. de St-P.)

— Mais devant les adjectifs féminins qui commencent par une voyelle ou par un *h* muet, *tout* redevient invariable. La maison est tout autre qu'elle n'était. Un chien qui a les oreilles tout écorchées. Avoir les mains tout enflées. Des femmes tout en pleurs. Elle est tout absorbée dans ses réflexions. La valeur, *tout* héroïque qu'elle est, ne suffit pas pour faire des héros. (Mass.)

Celle-ci fit un choix qu'on n'aurait jamais cru;
Se trouvant à la fin tout aise et *tout* heureuse
De rencontrer un malotru. (La Font.)

— Que *tout* varie ou qu'il reste invariable, dès qu'il est adverbe, ce n'est que la fragment de l'expression adverbiale *de tout point*, ainsi que le prouvent les exemples suivants, où cette locution adverbiale est entièrement énoncée. C'est un homme accompli de *tout* point. (Acad.) L'accès de joie que j'éprouvai en était n'était que la confusion d'un orgueil humilié de *tout* point. (Mlle Delaunay.)

— Il faut aussi distinguer entre ces deux locutions: *C'est tout autre chose*, et *Demandez-moi toute autre chose*. Dans la première, *tout* est adverbe, et signifie Entièrement, tout à fait; il doit s'écrire *tout*. Dans la seconde, *toute* est adjectif: Demandez-moi toute autre chose que celle que vous me demandez, et il faut écrire *toute*.

— Dans le premier cas, *tout* modifie l'adjectif *autre*, et doit par conséquent demeurer invariable. Pour vous, vous méritez *tout* une autre fortune. (La Font.) Vous méritez sans doute une *tout* autre destinée. (Id.) Bien que sa vertu jetât un tout grand éclat au dehors, c'était *tout* autre au dedans. (Boil.) Il produit en nous une certaine admiration mêlée d'étonnement et de surprise, qui est *tout* autre chose que de plaire seulement. (J.-J. Rouss.) Je m'imaginais qu'un honnête homme devait songer à *tout* autre chose qu'à ce qui s'appelle philosophie! (Rac.)

— Dans le second cas, *tout* est adjectif et modifie le substantif *espèce*. Cette liberté a ses bornes, comme *toute* autre espèce de liberté. (Volt.) L'intolérance ecclésiastique consiste à regarder comme fausse *toute* autre religion que celle que l'on professe. (Jaucourt.) Un homme qui a vécu dans l'intrigue un certain temps ne peut plus s'en passer, *toute* autre vie pour lui est languissante. (La Bruy.) De *toute* autre victime il refuse l'offrande. (Rac.)

— Quand *tout* placé avant *autre* est sans article, l'usage ne permet de l'employer qu'au singulier. Ainsi Mirabeau a eu tort de dire: Vous, messieurs, qui, plus que *tous* autres, avez et devez avoir la confiance des peuples.

— Quand le mot *toutes* précède un adjectif féminin qui commence par une consonne ou par un *h* muet, le sens est ordinairement équivoque. *Elles furent toutes surprises*, *elles furent toutes honteuses*. On ne sait si cela signifie *elles toutes sans exception furent surprises*, *furent honteuses*; ou bien si *elles furent grandement surprises*, *grandement honteuses*. C'est une amphibologie contre laquelle réclame le génie de notre langue, dont la clarté est le caractère le mieux marqué.

— Si une femme écrit: *je suis tout à vous*, c'est une expression de politesse qui signifie: Je suis entièrement à vous; je suis toute disposée à vous rendre service. Mais si elle écrit: *je suis toute à vous*, c'est une expression de tendresse qui veut dire: Je vous consacre ma vie, mon existence entière.

— Dans *tout entier*, employé comme une seule expression, *tout* [illegible] que [illegible] totalité [illegible] quelque chose. Ce pâté, ce pain est resté tout entier. Les grands hommes ne meurent pas tout entiers. Une heure [illegible] s'écoula. Des masses tout entières de rochers se sont détachées de la montagne. Cette femme est tout entière à ce qu'elle fait.

— *Tout* reste également invariable dans ces locutions, *tout cœur*, *tout esprit*, *tout zèle*, etc. Plus de cœur, plus d'esprit, plus de zèle, etc. C'est une femme qui est tout cœur. Ce sont des gens qui sont tout cœur, tout esprit. Être tout pour ses amis, tout zèle, tout dévouement.

— *Être tout yeux et tout oreilles*. Regarder, écouter attentivement. Elles étaient tout yeux et tout oreilles.

— Fam. *Cet enfant est tout le portrait de son père*. Il lui ressemble parfaitement.

— *Tout* se joint avec plusieurs prépositions ou adverbes, et avec plusieurs locutions, pour leur donner plus d'énergie. Dire quelque chose tout froidement. Aller tout doucement. Parler tout haut, tout bas. Dire quelque chose tout franc, tout net. Tout au moins, tout du moins. Tout autant. Tout aussi bien que lui. Tout ainsi que. Tout comme vous voudrez. C'est tout au plus. Tout de son long. Tout le long. Tout au long. Tout de suite. Tout droit. Tout de travers. Tout court. Tout en haut. Tout en bas. Tout à côté. Tout contre. Tout auprès. Tout au travers du corps. Tout autour.

— Il sert même à former certaines locutions dont on ne peut le retrancher sans détruire ou altérer le sens. Tout à coup. Tout d'un coup. Tout à fait. Tout de go. Tout du long. Tout à l'heure. Tout de bon. Tout beau. Tout doux. L'âme, si longtemps égarée dans les choses extérieures, s'est enfin retrouvée, mais c'est pour s'élever au-dessus de soi-même, et se [illegible] *tout* à fait à Dieu. (Mass.) Le premier [illegible] croyant que le pape n'aurait pas la force de rompre avec le parti émigrés pour se donner *tout* à fait à la France. (Thiers.) Je suis chrétien, Néarque, et le suis *tout* à fait. (Corn.) *Tout à fait* ne doit jamais entrer dans la poésie noble.

— *Tout beau* est une expression familière que l'on employait autrefois dans le style noble, et qui en est bannie aujourd'hui: *Tout* beau, ma passion deviendrait un peu moins forte. (Corn.) *Tout* beau, Pauline, il entend vos paroles. (Id.) *Tout beau* a été banni du discours sérieux, et à plus forte raison de la poésie, parce qu'il ne peut jamais être accompagné de rien qui le relève, l'ennoblisse.

— *Tout à coup* signifie Soudainement, inopinément. Ce mal lui a pris tout à coup comme il y pensait le moins. *Tout* à coup je crus voir Vénus qui fendait les nues dans son char volant, conduit par deux colombes. (Fén.) *Tout* à coup le pilote remarquait que la terre paraissait encore éloignée. (Id.) *Tout* à coup une horrible tempête enveloppa le ciel et irrita toutes les ondes de la mer. (Id.)

— *Tout d'un coup*. En même temps, tout à la fois. Cet homme a gagné mille écus tout d'un coup. Faire sa fortune tout d'un coup. La confiance et l'amitié passent *tout* d'un coup entre les cœurs qui se ressemblent par la bonté. (Prévost.) Je ne lis jamais le mot de [illegible] ou d'Hélène que je ne songe *tout* d'un coup à elle. (Marm.) Il faut que tous ceux qui assistent à une pièce de théâtre connaissent *tout* d'un coup les personnages qui se présentent. (Volt.)

— Fam. *Ce que vous dites là sont tout autant de fables, sont tout autant de visions*. Les choses que vous nous dites ne sont que des fables, des visions.

— Fam. *C'est tout un*. Cela revient au même, cela est égal.

— Prov. *C'est tout un, mais ce n'est pas de même*. Cela revient au même, quoique ce ne soit pas la même chose. ‖ *Il lui en a donné tout du long de l'aune, tout du long et du large*. Il lui en a donné tant qu'il a pu.

— S'emploie aussi avec toutes sortes d'adjectifs, et même avec certains substantifs, dans la signification de *quoique encore*, on [illegible] et, bien qu'il soit invariable dans ce cas, il prend cependant, par exception, l'e [illegible] devant les adjectifs féminins qui commencent par une consonne ou un *h* aspiré. Tout sage qu'il est. Tout votre ami qu'il est. Tout blessé qu'il était. Tout habiles et tout artificieux qu'ils sont. Ces sortes sont tout usées, mais tout usées qu'elles sont elles peuvent servir. Toute sage qu'elle est. Toute femme qu'elle est. Toutes [illegible] qu'elles sont. *Toute* éclairée qu'elle était, elle n'a point présumé de ses lumières. (Boss.) Elle sacrifia sa santé, *toute* sa vie et *toute* [illegible] était, à l'honneur d'être auprès d'une grande reine. (Fléch.)

— *Tout que* peut s'employer avec l'indicatif. Le *Télémaque*, *tout* admirable qu'il est, n'a pas pu obtenir parmi nous le titre de poëme. (De La Harpe.) *Tout* cassé que je suis, je cours toute la ville. (Corn.) *Tout* infaillibles qu'ils sont, les géomètres eux-mêmes se trompent souvent. (Pasc.)

Quelquefois un bruit sourd annonce un grand orage,
Tout aveugle qu'il est, le peuple le présage. (Volt.)

— Il peut s'employer également avec le subjonctif. Avec l'argent, on ne fera jamais que des calculs; avec l'argent, *tout* ignoble qu'il soit, on referait un peuple et une société. (Ch. Nod.) Les évêques, *tout* successeurs des apôtres qu'ils soient, semblent moins l'être que les missionnaires. (Arnault.) *Toute* intéressante que soit cette question, elle demeure presque insoluble d'après les données connues. (Id.)

Tout auteur que je sois, je ne suis pas jaloux
Que mon travail lui soit utile. (Picard.)

— *Tout en riant*, *tout en plaisantant*, *tout en murmurant*, etc. Bien que ce soit, que ce fût en riant, en plaisantant, etc. Dire à quelqu'un ses vérités tout en riant. Sortir tout en grondant.

— *Tout plein*, pour Beaucoup, est une mauvaise expression, parce qu'elle manque d'exactitude. Vaugelas, qui l'a chaudement défendue, tout en convenant qu'elle n'a point de sens ni de raison, dit qu'il ne faut point s'amuser à en faire l'anatomie. Quelle valeur peut donc avoir cette expression [illegible]? Aucune. Il y a des cas où *tout plein* est bien employé, mais alors il [illegible]. Y a-t-il de l'eau dans ce [illegible]? Oui, il y en a tout plein. *Tout plein* a [illegible] déterminée.

— *Tout à bas*. Se dit, au trictrac, quand avec les deux dames prises à la pile on joue les deux nombres qu'on a amenés.

— *Tout-d'une*. Se dit quand on joue avec une seule dame les deux nombres qu'on a amenés.

— Syn. comp. TOUT DE SUITE, DE SUITE. *De suite* signifie Successivement, sans interruption. *Tout de suite* signifie Immédiatement, sur-le-champ; cependant il arrive souvent que ces deux expressions ne diffèrent que par le mot *tout*, qui rend la pensée plus vive, plus [illegible]. TOUT À COUP, TOUT D'UN COUP. Ce qui se fait *tout d'un coup* ne se fait ni par degrés ni à plusieurs fois; ce qui se fait *tout à coup* n'est ni prévu ni attendu. TOUT, QUELQUE. *Tout* dit plus que *quelque*. *Tout* grand orateur qu'il est, suppose [illegible] oratoire. *Quelque grand orateur qu'il soit*, indique un certain talent oratoire, qui n'est pas parvenu au plus haut degré, et qu'il est possible de surpasser.

TOUT-BEAU! loc. adv. Cri pour arrêter un chien courant.

TOUT-COI! interj. Chass. Lorsqu'un limier ou les chiens courants veulent crier dans les voies, on leur dit: Tout-coi, chiens! tout-coi!

TOUTE-BONNE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de sauge qu'on appelle aussi *orvale*, et de la sauge des prés. ‖ Nom vulgaire du bon-Henri. ‖ Nom vulgaire de l'ansérine sagittée.

— Hortic. Variété de poire. ‖ Pl., des *toutes-bonnes*.

TOUTE ÉPICE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de nielle qui est légèrement âcre et aromatique, et qui sert dans quelques pays à l'assaisonnement des viandes. On la nomme aussi *herbe aux épices* ou *de toutes épices*. ‖ Nom vulgaire du myrte piment. ‖ Pl., des *toutes-épices*.

— Le pluriel *toutes-épices* est une exacte application de la règle relative aux noms qui sont composés d'un adjectif et d'un nom, mais une très-inexacte application du principe [illegible] qui veut que l'on consulte le sens des mots composants pour en déterminer l'orthographe. Comment justifier ce pluriel *toutes-épices*? Si le nom de cette plante signifie [illegible] équivalent à toutes les épices, comment peut-on écrire *toute épice* avec les formes du singulier? Et certes tel est le sens de l'expression, puisqu'on nomme également cette plante *herbe à toutes épices*, *herbe de toutes épices*.

TOUTEFOIS. adv. [illegible]; il s'est longtemps écrit *toutes fois*, et plus anciennement *toutesfois*. Néanmoins, cependant, mais, pourtant. Tous les hommes recherchent les richesses, et toutefois on voit peu d'hommes riches qui soient heureux. Si toutefois il est permis de le dire. Et toutefois je vous dirai que vous avez tort. Toutefois on peut objecter qu'il n'y a pas assez de critique dans cette histoire. Il est rare de trouver cette pureté parmi les grands, et toutefois il est vrai que Dieu, par un miracle de sa grâce, se plaît à choisir parmi les rois de ses âmes pures. (Boss.) La bonté, à ori

prement parler, est le caractère de Dieu seul. Toutefois il s'élève dans tous les temps certaines âmes bienfaisantes qui ne donnent d'autres bornes à la charité que celles que Dieu a données à leur pouvoir. (Fléch.)

C'est à vos seuls remords que je vous abandonne,
Si toutefois, après de si faibles efforts,
Un cœur comme le vôtre éprouve des remords.
(Voltaire.)

— On le met tantôt au commencement de la phrase : Toutefois il viendra, tantôt après *et* : Et toutefois il y consent, ou après quelque autre conjonction : Si toutefois la chose est possible. Tantôt dans le corps de la phrase : Je ne laisserai pas toutefois de le servir ; et quelquefois à la fin : Il en est venu à bout toutefois. || Quand il est joint à *puisque*, *bien que*, *parce que*, et autres conjonctions dont le *que* est inséparable, il se met après ces conjonctions, et ordinairement entre la conjonction et le *que*. Pourvu toutefois qu'il le veuille. Afin toutefois qu'il puisse le faire. A condition toutefois qu'il y consentira.

— Syn. comp. TOUTEFOIS. POURTANT. CEPENDANT. NÉANMOINS. V. CEPENDANT.

TOUTENAGUE. s. f. Chim. Alliage métallique blanc fait avec de l'étain et du bismuth. On dit aussi *tintenaque*.

TOUT ENSEMBLE. s. m. B.-arts. Effet de la réunion des parties d'un ouvrage, abstraction faite du mérite de chacune de ces parties. De parties excellentes peut résulter un tout-ensemble fort peu satisfaisant. Certains ouvrages de l'art n'ont pour but que l'effet du *tout ensemble*, en sorte que les parties n'y entrent qu'autant qu'elles tiennent au tout. (Encycl.)

TOUTE-PRÉSENCE. s. f. Théol. Qualité de l'Être suprême qui est présent partout.

TOUTE-PUISSANCE. s. f. Puissance infinie, pouvoir sans bornes. La *toute-puissance* est insuffisante pour maintenir des sujets et des voisins. (Louis XIV.)

TOUTE-SAINE. s. f. Bot. Arbrisseau ainsi nommé parce qu'il est fort utile en médecine, surtout comme vulnéraire. || Nom vulgaire de l'androsème officinal. || Pl., des *toutes-saines*.

TOUTE-SCIENCE. s. f. Théol. Qualité de l'Être suprême, qui sait tout, qui connaît tout.

TOUTES-VOIES. adv. S'est dit pour Toutefois.

TOUTE-TABLE. s. f. Sorte de trictrac que l'on nomme ainsi parce que chaque joueur dispose ses dames en quatre parties ou quatre tas, qu'il place différemment dans les quatre tables du trictrac. On écrit aussi *toutes-tables*.

TOUTE-VIVE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du proyer.

TOUT GRAIN. s. m. Comm. Sorte de vin de Bourgogne.

TOUTOU. s. m. Nom que les enfants donnent aux chiens. Bonjour, le plus gros des *toutous*. (Mme Deshoul.)

Pour ce pauvre *toutou* devenez plus traitable,
Il vaut bien qu'on en fasse cas. (Mme Deshoul.)

TOUT-OU-RIEN. s. m. Techn. Partie de la répétition d'une montre, d'une pendule, qui fait qu'elle répète entièrement l'heure indiquée par les aiguilles, ou qu'elle ne répète rien, ce qui arrive quand on n'a pas assez poussé le bouton. Cette répétition est à tout-ou-rien. Il faut ajouter un tout-ou-rien à ma répétition. || Pl., des *tout-ou-rien*.

TOUT-PUISSANT, TOUTE-PUISSANTE. adj. Qui a un pouvoir sans bornes. Les Français ne sont *tout-puissants* qu'en masse, et leurs hommes de génie eux-mêmes prennent leur point d'appui dans les opinions reçues, quand ils veulent s'élancer au delà. (Mme de Staël.)

— Se dit des choses. Volonté toute-puissante. Force toute-puissante. Main toute-puissante. L'opinion est toute-puissante.

TOUT-PUISSANT. s. m. Dieu. Le Tout-Puissant.

TOUT-VENU. s. m. Agric. Le séneçon commun.

TOUVET. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Grenoble (Isère) ; 1,500 hab.

TOUX. s. f. (pr. *tou* ; du lat. *tussis*). Pathol. Expiration bruyante de l'air, plus ou moins violente et plus ou moins répétée, accompagnée d'un petit mouvement convulsif du larynx et de la trachée-artère. Un des caractères qui accompagnent constamment la toux est une occlusion momentanée ou rétrécissement considérable de la glotte. Ce rétrécissement concourt à la production du son ; de plus, il retarde momentanément la sortie de l'air, qui s'échappe ensuite avec une plus grande rapidité, et entraîne plus facilement au dehors, en leur communiquant l'impulsion qu'il a reçue, les mucosités amassées dans les diverses parties des voies qu'il parcourt. La toux n'est qu'un phénomène physique, un acte obligé qui a pour but d'expulser des agents nuisibles, étrangers ou devenus étrangers aux voies aériennes, qui ne peuvent en souffrir le contact. Ce n'est point une maladie, c'est à peine un symptôme. La toux est un des principaux symptômes du rhume de poitrine ou catarrhe pulmonaire. Toux violente. Toux continuelle. Avoir une toux qui tourmente nuit et jour. Une quinte de toux. Comme il riait de toute sa force, il lui prit une *toux* si violente, que je crus qu'il allait passer. (Le Sage.)

— *Toux sèche*. Toux qui n'est point accompagnée de crachats. || *Toux humide*. Toux accompagnée de crachats. On l'appelle aussi *toux grasse*, mais on donne plus particulièrement ce dernier nom à une toux qui est suivie d'une expectoration épaisse, facile à se détacher, et ne causant point de douleur aux malades. || *Toux idiopathique*. Toux qui existe seule, et qui attaque spécialement les personnes irritables. || *Toux symptomatique*. Toux qui est liée à une autre maladie des organes respiratoires. || *Toux pharyngienne*, *bronchique*, etc. Toux qui a son siège dans le pharynx, les bronches, etc. || *Toux convulsive*. Toux accompagnée de spasmes, de sifflement de l'air inspiré par suite de la constriction des voies aériennes, d'angoisses, de vomissements, etc., qui existe dans la coqueluche. || *Toux ferine*. Toux sèche, sonore, déchirante, qu'on éprouve dans plusieurs espèces de maladies de poitrine à l'état de crudité. || *Toux de la gorge*. Toux qui n'ont pas leur siège dans les voies aériennes, mais seulement à leur extrémité la plus élevée. Telles sont celles produites par des liquides âcres qui passent sur la glotte, et qui paraissent pourtant agir assez puissamment sur elle pour provoquer instantanément quelques efforts de toux sèche. || *Toux mécanique*. Toux qui est le résultat de la compression de la trachée par des tumeurs qui appuient sur ce conduit cartilagineux.

— Myth. Déesse des Romains qui avait un temple à Tibur.

TOUYOU. s. m. (du caraïbe *touyouyou*). Ornith. Espèce d'autruche de Cayenne.

TOVAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des berbéridées, établi pour une plante du Pérou qui croît sur le bord des fleuves.

TOVOMITE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, appartenant à la famille des guttiers. Le tovomite laisse transsuder de son écorce une résine jaune et transparente.

TOXANDRIE. Géogr. Nom qu'on donnait, dans le moyen âge, à une partie du Brabant ou au Brabant lui-même.

TOXARIDIOS. s. f. pl. Antiq. gr. Fête célébrée à Athènes, en l'honneur de Toxaris, héros scythe qui mourut dans cette ville.

TOXCOATL. s. m. Myth. mexic. Fête dont le principal objet était de demander de l'eau. Les Mexicains la célébraient de quatre en quatre ans. Elle durait neuf jours, et se terminait par des sacrifices humains, qu'on faisait pour se rendre le ciel propice.

TOXÉRITE. s. m. Conchyl. Genre de mollusques fossiles de la famille des orthocères.

TOXICAIRE. s. m. Bot. Arbre vénéneux.

TOXICATION. s. f. (pr. *tok-ci-ka-cion* ; du gr. τοξικόν, poison). Propriété qu'une substance a d'empoisonner.

— Action, effet du poison.

TOXICODENDRON. s. m. (ét. gr., τοξικόν, poison ; δένδρον, arbre). Bot. Espèce de sumac qui est fort vénéneux, et qui produit des boutons à la peau, lorsqu'on en touche les feuilles. On l'appelle aussi *toxicodendre*. || On a donné le même nom à une plante de la famille des euphorbiacées.

TOXICOGRAPHE. s. m. (ét. gr., τοξικόν, poison ; γράφω, écrire). Didact. Auteur d'une description des poisons.

TOXICOGRAPHIE. s. f. Didact. Description des poisons.

TOXICOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la toxicographie.

TOXICOHÉMIE. s. f. (ét. gr., τοξικόν, poison ; αἷμα, sang). Médec. État du sang qui contient une substance vénéneuse.

TOXICOHÉMIQUE ou **TOXICOHÉMATIQUE.** adj. des 2 g. Médec. Qui appartient à la toxicohémie.

TOXICOLOGIE. s. f. (ét. gr., τοξικόν, poison ; λόγος, discours). Didact. Science qui traite des poisons, des toxiques.

— Traité sur les poisons.

TOXICOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la toxicologie. Médecine légale toxicologique.

TOXICOLOGUE. s. m. Didact. Celui qui s'applique à la toxicologie.

— Auteur d'une toxicologie.

TOXICOMÈTRE. s. m. (ét. gr., τοξικόν, poison ; μέτρον, mesure). Instrument propre à mesurer le degré d'intensité des poisons.

TOXICOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., τοξικόν, poison ; φέρω, porter). Hist. nat. Qui porte ou qui contient du poison. On a prétendu que la chair de certains poissons était vénéneuse, que par conséquent ces poissons étaient toxicophores.

TOXIFÈRE. adj. des 2 g. (du gr. τοξικόν, poison, et du lat. *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte du poison, comme l'amyris toxifère.

TOXIQUE. s. m. (du gr. τοξικόν, fait de τόξον, arc, parce que les Grecs croyaient que les barbares empoisonnaient leurs flèches). Nom générique qui se donne à toutes sortes de poisons ou de venins. Les animaux, les végétaux et les minéraux fournissent des toxiques.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des mélastomes.

TOXIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au poison, qui tient de la nature du poison, qui contient du poison. Propriété toxique. L'action toxique d'un gaz.

TOXOBALISTE. s. f. Antiq. milit. Espèce de baliste formée par un grand arc ; grande arbalète.

TOXOPHORE. adj. m. (ét. gr., τόξον, arc ; φέρω, porter). Myth. gr. Surnom d'Apollon, signifiant qui porte un arc.

TOXOPHORE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères.

TOXOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., τόξον, flèche ; φύλλον, feuille). Qui a des feuilles sagittées en forme de flèche, comme les feuilles caulinaires de l'arams toxophylle.

TOXOTE. s. m. Antiq. gr. Archer d'Athènes.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères xylophages.

TOXOTE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane.

TOXOTRÈME. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves, établi pour deux espèces d'hélices.

TOYÈRE. s. f. Techn. Pointe d'une hache, qu'on engage dans le manche.

TOZI. Myth. mexic. Une des anciennes reines des Mexicains, qu'ils avaient divinisée, après l'avoir tuée, écorchée, et avoir couvert de sa peau le corps d'un jeune homme.

TOZZÉTIE. s. f. (pr. *toz-zé--ci*). Bot. Genre de plantes graminées.

TOZZIE. s. f. Genre de la famille des rhinantacées, établi pour une plante des Alpes, des Pyrénées et des autres montagnes alpines de l'Europe.

TPÉ. Myth. Divinité égyptienne, qui n'est autre que le Ciel. On voit son effigie de chaque côté des zodiaques rectangulaires : son corps est alors d'une longueur démesurée ; on peint en bleu sa tunique, formée de lignes brisées ou ondulenses sur lesquelles les dieux circulent dans des barques.

TRA, TRA, TRA. Imitation du bruit de la course. Ils passaient au travers de Nanterre, *tra, tra, tra* ! ils rencontrent un homme à cheval, gare, gare ! (Mme de Sév.)

TRABAC ou **TRABACOLO.** s. m. Mar. Sorte de bâtiment de commerce dont on se sert dans l'Adriatique : il porte deux mâts et deux voiles à bourcet, avec vergue en haut et en bas.

TRABAN. s. m. (de l'allem. *trabanten*, fait de *traben*, trotter, parce que les gardes à pied auxquels on donna d'abord ce nom accompagnaient partout les princes ou les personnes de distinction). Mot qui, en allemand, signifie garde, et qu'on a quelquefois employé pour désigner des militaires armés de hallebardes, et chargés d'un service particulier. Il y a des trabans dans les compagnies suisses qui veillent particulièrement à la personne du capitaine.

TRABE. s. f. (du lat. *trabs*, poutre). Anc. art milit. Hallebarde des trabans.

— Blas. Partie supérieure d'une ancre. || Bâton qui supporte une bannière. Porter une bannière semée de France à la trabe d'argent.

— Anc. phys. Espèce de météore igné en forme de poutre et de cylindre.

TRABÉATE. adj. f. (du lat. *trabeatus*, couvert de la trabée). Antiq. rom. Se dit d'une espèce de comédie latine ou togate, dans laquelle figuraient des militaires ou des chevaliers.

TRABÉATION. s. f. (pr. *tra-be-a-cion*). S'est dit pour Action de revêtir la trabée, la robe.

— Chron. et diplom. *An de la trabeation*. An de l'incarnation.

TRABÉCULINE. s. f. Bot. Genre de mousses.

TRABÉE. s. f. (du lat. *trabea*). Antiq. rom. Nom qu'on donnait à une robe de cérémonie qui était différente selon les personnes. Les triomphateurs portaient une trabée de pourpre brodée d'or. La trabée des prêtres était de pourpre, celle des augures, de pourpre et d'écarlate ; celle des chevaliers était d'un fond blanc et rayée de bandes de pourpre tissues dans l'étoffe. La trabée paraît n'avoir différé de la toge que par la finesse de l'étoffe, et parce qu'elle était un peu plus courte.

— Fig. S'est dit pour Action de revêtir l'humanité, considérée comme un vêtement. Hier notre roi a revêtu la *trabée* de la chair. (Saint-Étienne.)

TRAPUC. s. m. (de l'espagn. *trabucco*, qui a la même signif.). Tromblon. On dit aussi *trabucco*.

TRABUCAIRE. s. m. Homme armé d'un trabuc ou tromblon.

TRABUCCO. s. m. Métrol. Mesure de longueur employée dans les États sardes, et valant 3,08 mèt.

— Tromblon. Ces bandits portaient le *trabucco* et le poignard affilé. (Rog. de Beauv.)

TRABUCHET ou **TRABUQUET.** s. m. Anc. art milit. Machine de guerre qui servait à lancer de grosses pierres.

— *Faire le trabuchet*. Se disait pour Donner un croc en jambe.

TRABUCOS. s. m. Sorte de cigare d'Espagne. Le *trabucos* est court et ventru, ce qui lui donne l'inconvénient de rapprocher trop le feu du visage et de ne pas brûler carrément. (Barth.)

L'un vers les *trabucos* tourne sa fantaisie,
Sur les panetelas un autre s'extasie.
(Barthélemy.)

TRABUT. s. m. Métrol. Sorte de mesure agraire.

TRAC. s. m. Onamatopée dont on se sert pour exprimer le bruit d'un objet qui remue avec violence.

— Allure du cheval, du mulet. Le trac des chevaux. Vieux.

— Il se disait aussi de la trace et de la piste des bêtes. Suivre une bête au trac.

— Ornith. Un des noms de la draine, tiré de son cri.

TRACAL. s. m. (du nom du *traquet* et de l'*alouette*). Ornith. Oiseau d'Afrique, qui forme comme une espèce intermédiaire entre les motteux et les alouettes, parce qu'il participe des uns et des autres.

TRACANÉ, ÉE. part. pass. du v. Tracaner. S'empl. adjectiv. Fil tracané. Soie tracanée.

TRACANER. v. a. 1re conj. Anc. techn. Dévider le fil, la soie, l'or façonné.

— SE TRACANER. v. pron. Être dévidé.

TRACANOIR. s. m. Anc. techn. Instrument pour tracaner et mesurer les fils d'or et d'argent, afin de leur donner le poids et la longueur.

TRAÇANT. part. prés. du v. Tracer. Qui trace. Il est toujours invar.

TRAÇANT, ANTE. adj. Bot. Se dit d'une tige qui reste étendue sur la terre, et qui s'y enracine de distance en distance, comme la potentille traçante. || *Racine traçante*. Racine d'arbre ou de plante qui s'étend entre deux terres, à une distance plus ou moins considérable. Souvent il y joint des saules et des aunes, dont les racines *traçantes* sont semblables à des cordes. (B. de St-P.)

TRACAS. s. m. (pr. *tra-ka* ; du franç. *trac* ; ou du lat. *tricæ*, bagatelles). Mouvement accompagné d'embarras, le plus souvent pour des choses de peu d'importance. Il y a bien du tracas dans cette maison. Être dans le tracas du déménagement. Fam.

— Fig. et fam. Se dit au moral. Le tracas des affaires. Le tracas du ménage, du commerce. Se retirer du tracas, du tracas du monde. Si l'on est dévot durant le *tracas* de cette vie, comment ne le sera-t-on pas au moment qu'il faut la quitter ? (J. J. Rouss.)

Une femme d'esprit, au lieu de s'affliger,
De quereller, faire tapage,
Vient toujours à bout d'arranger
Les petits *tracas* du ménage. (***)

— Ornith. Nom vulgaire du traquet, en Bourgogne.

— Pop. Se dit du métier qu'on fait. Faire doucement son petit tracas.

— Techn. Espace vide qui règne dans les planchers d'une raffinerie de sucre. Les tracas forment du haut en bas une espèce de cloison de planches qui sont percées sur les deux côtés, de hauteur d'homme en hauteur d'homme, pour recevoir d'autres planches, d'où les ouvriers se donnent les pains de l'un à l'autre, jusqu'au grenier qu'on leur destine.

— Syn. comp. TRACAS. TRACASSERIE. *Tracas* exprime la chose en elle-même, d'une manière passive et sans rapport à un agent ; la *tracasserie* est un tracas produit naturellement et avec dessein de nuire.

TRACASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Tracasser. S'empl. adjectiv. Personne tracassée.

TRACASSER. v. n. 1re conj. (du fr. *tracas*, fait du lat. *tricæ*, *tricarum*). Aller et venir, s'agiter, se tourmenter pour peu de chose. Tracasser sans cesse. Ne faire que tracasser. Aimer à tracasser. S'agiter, *tracasser* n'est pas jouer. (Boiste.) Il est fam.

— Fig. et fam. Se dit en parlant des manières d'agir d'un esprit inquiet, indiscret, brouillon et malin, qui fait des tracasseries. Ne recevez point cet homme dans votre société, il ne fait que tracasser.

— v. a. Inquiéter, tourmenter quelqu'un. Cet homme m'a tant tracassé que j'ai abandonné l'affaire. Nous ne saurions vivre avec lui, il nous tracasse perpétuellement.

— Fig. C'est trop abuser de la nature, de la *tracasser* si loin, qu'elle soit contrainte de nous quitter. (Montaigne.)

— Se disait pour Porter, traîner quelqu'un de côté et d'autre. Le roi de Fez, mourant, se fit porter et *tracasser* où le besoin l'appelait. (Montaigne.)

— Absol. Mar. On dit d'un bâtiment qu'il tracasse, lorsqu'il est agité violemment dans tous les sens par une mer houleuse.

— SE TRACASSER. v. pron. S'agiter.

— Se tourmenter mutuellement. Adieu, comte, point de rancune, ne nous *tracassons* plus. (Mme de Sév.)

— Être tourmenté.

— Ce mot et les deux suivants sont exclus du style noble.

TRACASSERIE. s. f. Chicane, mauvais incident, mauvaise difficulté. Nous étions près de conclure notre marché, mais il nous a fait une tracasserie. Les continuelles *tracasseries* du caprice peuvent éloigner de la beauté, c'est trop d'épines autour d'une rose. (Boiste.) Il ne sait pas tous les dégoûts et *tracasseries* qui l'attendent. (D'Alemb.) Fam.

— Propos, rapports qui tendent à brouiller des gens les uns avec les autres. Passer sa vie à faire des tracasseries. Faire toujours quelque tracasserie. Il y a là une file de *tracasseries*.

dans lesquelles je suis bien loin de vous prier d'entrer. (Volt.)

— Effet des mauvais propos. Il y a une tracasserie entre eux dans le ménage. Il m'a fait une tracasserie avec un de mes voisins.

— Syn. comp. TRACASSERIE. TRACAS. V. TRACAS.

TRACASSIER, IÈRE. s. Celui, celle qui tracasse, qui ne sait ce qu'il veut, qui est sujet à faire de mauvaises difficultés dans les affaires dont il se mêle. C'est un tracassier, une tracassière.

TRACASSIER, IÈRE. adj. Qui aime à tracasser. Administration, police tracassière. Visez plus haut, afin de ne plus rester si bas, sous l'influence de quelques *tracassières* et vindicatives médiocrités. (Raspail.)

TRACE. s. f. (du lat. barb. *tracia*; fait de *tractus*, action de tirer, de traîner). Vestige qu'un homme ou un animal laisse à l'endroit où il a passé. Voilà la trace de ses pas. Suivre des voleurs à la trace. La bête a passé par ici, en voilà les traces. Trace légère, imperceptible. Trace récente, fidèle, légère, profonde, passagère, durable, perfide, indiscrète, vagabonde, fugitive, longue, effacée, sanglante, précieuse, divine. La trace en est encore toute fraîche. Suivre la trace des chevaux. Nos pères allaient dans une terre sainte, consacrée par les mystères du Sauveur, adorer les *traces* de ses pieds. (Mass.) Je cherchais en pleurant les *traces* de vos pas. (Rac.) Dès que je le pourrai, je reviens sur vos *traces*. (Id.) Le sultan qui l'envoie est parti sur ses *traces*. (Id.) De son généreux sang la *trace* nous conduit. (Id.) Pour juger d'un homme, il faut le suivre longtemps à la *trace*. (Mont.)

De ses larges naseaux qu'il présente aux zéphyrs,
Le coursier, arrêté sur les monts de la Thrace,
De son épouse errante interroge la *trace*. (Roucher.)

— Véner. Marque que le sanglier, et en général les bêtes noires, laissent de leurs pieds sur la terre, ce qui les fait reconnaître des chasseurs. || C'est aussi le pied du sanglier; on dit même, Prendre un sanglier par ses traces, pour dire, par ses pieds.

— Fig. *Marcher sur les traces*, *suivre les traces de quelqu'un*. L'imiter, suivre son exemple. || Cela peut se dire en bien ou en mal, mais on le dit plus ordinairement en bien. Suivre les traces de son père, de ses pères. Je serais heureux de marcher sur vos traces. La ville, l'imitatrice éternelle de la cour, en copia le faste; les provinces à l'envi marchèrent sur les *traces* de la ville. (Mass.) Craint-on de s'égarer sur les *traces* d'Hercule? (Rac.)

— Dans cette acception, il ne se dit guère qu'au pluriel. Marcher sur les traces de ses ancêtres. Les poètes s'affranchissent de cette règle. La discorde civile est partout sur ta *trace*. (Volt.) Ce n'est pas là une heureuse licence, et la *trace* n'est point du tout harmonieux.

— On dit, dans le sens contraire, *abandonner la trace*.

Grand Dieu, si tu prévois qu'indigne de sa race,
Il doive de David abandonner la *trace*. (Racine.)

— Toute autre marque et impression qui reste de quelque chose. Le tonnerre est resté dans cet endroit, on en voit encore des traces, la trace. Les navires ne laissent point de trace dans l'eau, ni les oiseaux dans l'air. La petite vérole n'a laissé sur son visage que des traces imperceptibles. L'instant rapide du plaisir est une flèche décochée dans l'air, qui ne laisse aucune *trace*. (De Meilhan.) Les ruines nous intéressent, nous émeuvent; nous y retrouvons des *traces* et des restes de la vie. (Boiste.)

Par la rame emportée, une barque légère
Laisse à peine, en fuyant, sa *trace* passagère
(Delille.)

— Fig. Impression que les objets font dans l'esprit, dans la mémoire. Cette aventure a laissé des traces profondes dans mon esprit, dans ma mémoire. Je n'en retrouve pas la moindre trace dans ma mémoire. Le temps a effacé de mon esprit jusqu'aux moindres traces de cet événement. De ces disputes étaient sorties je ne sais quelles clartés passagères qui avaient laissé quelques *traces* de lumière dans son esprit. (Fléch.) Les défauts d'autrui font de profondes *traces* dans notre esprit, et nous renouvelons ces *traces* par nos réflexions. (Nic.)

— Se dit de toute autre sorte de marque ou d'impression qui laisse une chose, quelle qu'elle soit. N'apercevoir en quelqu'un aucune trace de la bonne éducation qu'il a reçue. Les arts ont fleuri dans cette contrée, il y en reste encore des traces. On ne trouve aucune trace de cet événement dans l'histoire. De quelque côté que je suive les *traces* de la glorieuse origine de Madame, je ne découvre que des rois. (Boss.) Qu'on remue ces ruines, on trouvera dans les restes de ce bâtiment renversé, et les *traces* des fondations, et l'idée du premier dessin, et la marque de l'architecte.

— Agric. Gravier calcaire, mêlé de marne argileuse.

— Anc. techn. Gros papier gris, dont on faisait le corps des cartes à jouer. || Sorte de papier qui approche de la qualité du premier, et que l'on emploie à envelopper les rames de papier. || Espèce de corde.

— Syn. comp. TRACE. VESTIGE. Le *vestige* est l'empreinte laissée par un corps sur l'endroit où il a posé et pesé; la *trace* est un trait quelconque de l'objet imprimé ou décrit d'une manière quelconque sur un autre corps.

TRACÉ, ÉE. part. pass. du v. Tracer. S'empl. adjectiv. Plan tracé. Allée tracée. La route que nous parcourûmes était plutôt *tracée* que faite. (Chateaub.) Son esprit ne cessa d'animer les Portugais; la route était *tracée*. (Malte-Brun.)

— Blas. S'empl. dans le même sens qu'Ombré.

— Fig. Sa conduite est toute tracée. O prince! vous vivrez éternellement dans ma mémoire, votre image y sera *tracée*, non point avec cette audace qui promettait la victoire, je ne veux rien voir en vous de ce que la mort y efface. (Boss.)

— *Tracé dans*. Mais, dira-t-on, tous ces petits êtres organisés semblables étaient-ils contenus dans la graine, et l'ordre de leur développement y était-il *tracé*? (Buff.) Ces taches noirâtres sont *tracées* dans le milieu des plumes. (Id.) Une ligne leur a été *tracée* dans le ciel, et ils ne peuvent l'abandonner. (A. Martin.)

— *Tracé par*. Montesquieu adopta le plan *tracé* par Bossuet, et se chargea de le remplir sans y jeter d'autre intérêt que celui des événements et des caractères. (Villem.) Les Sanson, les Blaeu, les Buræus suivirent avec succès la route *tracée* par leur maître, et commencèrent à soigner les détails d'une carte géographique. (Malte-Brun.)

— *Tracé sur*. L'écriture n'est *tracée* que sur une des faces de chaque rouleau. (Barthél.) Votre nom est *tracé* de sa main sur l'enveloppe. (V. Bargemont.)

TRACÉ. s. m. Effet de l'action de tracer. Le tracé d'un ouvrage de fortification. Le tracé d'une broderie.

— En général, le trait, l'imitation de la forme, des contours d'un ouvrage d'art, que l'on obtient à l'aide de dessins ou de plans graphiques.

— Archit. Trait d'un plan, d'un profil.

— Se dit, en un sens analogue, dans les ponts et chaussées. Avant d'indiquer, en grandeur naturelle, et sur l'objet même, les contours que l'on veut lui donner, on étudie le tracé au moyen d'opérations et de calculs qui se résument en dessins figurés sur le papier, à des échelles plus petites que la grandeur d'exécution. Ces dessins sont eux-mêmes des traces.

— S'empl. souvent dans le discours comme synonyme de Ligne, quand on parle d'une voie de communication. Ainsi l'on dit: Le tracé du chemin de fer de Paris à Orléans passe par Étampes, aussi bien que la ligne du chemin de fer, ou même le chemin de fer, etc.

TRACE-BOUCHE. s. m. Techn. Outil du facteur de pianos. || Pl. *des trace-bouche*.

TRACELET. s. m. Techn. Poinçon servant à tracer les divisions des instruments de mathématiques.

TRACEMENT. s. m. Action de tracer. Le tracement d'un fort sur le terrain. Le tracement d'une plate-bande.

TRACER. v. a. 1re conj. (du lat. barb. *trassare*, fait de *tractare*, tirer, traîner). Ce verbe prend une cédille sous le *c*, dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *a* ou un *o*. *Nous traçons. Je traçais. Traçant.* Tirer, disposer les lignes d'un dessin, d'un plan, sur le papier, sur la toile, sur le terrain, sur un mur, etc. Tracer un plan. Tracer une épure. Tracer quelque chose en grand, en petit. Tracer un dessin. Tracer une légère esquisse de quelque chose. Tracer une allée, un parterre, un fort, un bastion, une route, etc. Tracer quelque chose sur le terrain. Tracer un cadran. Lui-même il nous *traça* son temple et son autel. (Rac.) Je ne parlerai point ici de toutes les matières sur lesquelles on a *tracé* l'écriture. (Barth.)

— *Tracer une ligne droite, tracer un sillon*, etc. Faire une ligne droite, un sillon, etc. Nous fatiguerions le lecteur si nous entreprenions de nommer tous les sillons que la charrue des bénédictins a *tracés* dans les Gaules sauvages. (Chateaubr.)

— Faire sur le canevas les premiers points, pour marquer le contour des objets dans un ouvrage de broderie, de tapisserie. Tracer de la tapisserie. Tracer des fleurs sur du canevas.

— *Tracer un ouvrage*. Indiquer par des lignes son contour et ses principales dimensions. Ainsi on trace la coupe d'une pierre, d'une pièce de bois, la longueur et la largeur d'un terrassement, d'un ouvrage d'art, d'une ligne de chemin de fer, etc. L'art de tracer des chemins de fer résume toute la science de l'ingénieur.

— *Tracer le chemin*. Indiquer la route à suivre. Elle va trouver sa sœur droit par le chemin que l'autre lui avait *tracé*. (La Font.)

— Par anal. A l'exemple des sophistes, il levait la main pour *tracer* dans les airs un geste élégant. (Barth.)

— Fig. L'arc éclatant qu'Iris *trace* dans l'air. (Delille.)

— Fig. *Tracer le chemin à quelqu'un*. Lui donner l'exemple. Ses ancêtres lui avaient tracé un chemin qu'il devait suivre. Suivre le chemin que nos pères nous ont tracé.

— *Tracer à quelqu'un la conduite qu'il doit tenir; tracer à quelqu'un des règles de conduite*. Lui montrer, lui marquer la conduite qu'il doit tenir. Ils sont demeurés inaltérablement unis sur la ligne que tu leur avais *tracée*. (X. de Maistre.) Toute la grandeur consiste à ne jamais s'écarter de la voie que Dieu leur a *tracée* en les tirant du néant. (Mass.)

— Écrire. Ma plume ici *traçant* ces mots par alphabet. (Boil.) Pour *tracer* à loisir une longue requête. (Id.)

— Voltaire a dit:

Je la vois cette lettre à jamais effrayante,
Que, prête à se glacer, *traça* sa main mourante.

L'expression est bonne, mais *traça sa* est bien dur.

— Fig. Voilà les sentiments que son cœur m'a *tracés*. (Volt.)

Où d'autres, avant lui,
Sur ces terribles murs ont *tracé* leur ennui. (Delille.)

— Style sout. *Tracer des caractères*. Écrire. Je reconnais les caractères que sa main a tracés.

— Fig. *Tracer l'image, le tableau de quelque chose*. Représenter quelque chose par le discours, le décrire. Tracer à quelqu'un le tableau de ses malheurs. T'ai-je *tracé* la vieille à la morgue dominante? (Boil.)

— *Tracer un rôle, un caractère*. Décrire les mœurs, les passions d'un personnage, d'une pièce de théâtre, d'un poème, d'un roman; le faire agir conformément à ces mœurs, à ces passions. Là, des citoyens distingués paraissent sur le théâtre; nos plus grands auteurs dramatiques représentent les premiers rôles; un rôle ne peut être mieux rendu que par celui qui l'a *tracé*. (Baron de Theis.)

— Blas. V. OMBRER.

— Hortic. Dessiner avec le traçoir sur le terrain quelques lignes, suivant le plan qu'on a devant soi.

— Archit. Marquer par un trait de crayon, de poinçon, d'instrument pointu quelconque, les lignes d'un plan, les contours d'un profil, les dimensions d'une pièce de trait, ou bien encore déterminer, par une suite de pieux, les lignes d'une allée ou celles d'une plantation d'arbres.

— Peint. Tirer les lignes tant droites que courbes, d'un dessin ou d'un plan, représentant la forme ou les contours d'un ouvrage d'art, soit réduits selon une échelle donnée, soit figurés selon leurs proportions effectives. On dit plutôt en ce sens, Mettre au trait, dessiner le trait, lorsqu'on veut parler du contour des figures d'un tableau ou de l'esquisse d'un dessin. On ne dit guère tracer qu'en parlant de l'architecture qui est dans un tableau.

— Techn. Chez les charpentiers, menuisiers, charrons, etc. Se servir du traceret pour marquer la besogne. || *Tracer la natte*. Faire les cordons de paille dont on doit la composer. || Chez les boucaniers, Ébaucher et dégrossir les moules avec un outil moins fin que le paroir.

— Construct. *Tracer en grand*. Tracer sur un mur un arc, une épure, pour quelque construction d'architecture. || *Tracer par écarrissement*. Tracer des pierres par des figures prises sur l'épure. || *Tracer sur le terrain*. Faire de petits sillons, suivant des lignes ou cordeaux, pour l'ouverture des tranchées de fondation.

— *Tracer au simbleau*. Tracer avec le simbleau des figures plus grandes que les parties du compas.

— *Tracer en cherche*. Décrire une section conique par plusieurs points déterminés.

— SE TRACER. v. pron. Être, pouvoir être tracé.

— Les diverses conduites à tenir dans les circonstances multipliées de la vie ne peuvent se *tracer* exactement; le bon cœur, le bon sens et les bons principes sont les seules guides. (Boiste.)

— *Tracer à soi-même*. Il croyait toujours trôner et jouer jusqu'à la fin le rôle brillant qu'il s'était *tracé*. (Saintine.) La plupart des hommes entrent étourdiment dans la carrière du monde sans se *tracer* auparavant une ligne de conduite, et presque tous s'y égarent. (Boiste.)

— Syn. simpl. Dessiner, peindre, écrire, dépeindre, représenter, décrire, indiquer, montrer.

TRACERET. s. m. Construct. Outil de fer pointu de quinze à vingt centimètres de longueur dont les charpentiers et les menuisiers se servent pour marquer et piquer le bois. On l'appelle aussi *traçoir*.

TRACE-SAUTEREAU. s. m. Techn. Outil du facteur de pianos, pour marquer les entailles où doivent entrer les languettes. || Pl., des *trace-sautereau*.

TRACEUR. s. m. Celui qui trace sur le terrain de petits sillons pour déterminer les contours d'un édifice, d'un jardin.

TRACEUSE. s. f. Ouvrière qui trace un canevas, une broderie, etc., par des points d'aiguille.

TRACHÉAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à la trachée-artère. Veines trachéales. Artères trachéales. Mucus trachéal. Ne s'emploie guère qu'au féminin.

TRACHÉE ou **TRACHÉE ARTÈRE.** s. f. (ét. gr., τραχύς, rude, épais; ἀρτηρία, artère, parce que ce conduit est rude et raboteux). Anat. Canal communiquant du larynx aux bronches, et servant au passage de l'air pendant l'aspiration et l'expiration. La trachée-artère est devant l'œsophage. C'est, dans l'homme et dans les premières classes du règne animal, le tronc commun des conduits aériens.

— Entom. On appelle aussi *trachées* les organes respiratoires des insectes.

— Bot. Les végétaux sont aussi pourvus de *trachées*, dont l'organisation est encore peu connue, mais qui ont une grande analogie avec celles des insectes. Les trachées se trouvent autour de la moelle dans les dicotylédones, et au centre des filets ligneux dans les monocotylédones.

TRACHÉEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient aux trachées.

— Entom. Qui a des trachées. || TRACHÉENNES. s. f. pl. Ordre de la classe des arachnides, comprenant ceux de ces animaux qui respirent par des trachées.

TRACHÉITE. s. f. (du lat. *trachea*, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie). Pathol. Inflammation de la trachée-artère, et le plus ordinairement de sa membrane muqueuse.

TRACHÉLAGRE. s. f. (ét. gr., τράχηλος, cou; ἄγρα, prise). Pathol. Douleur goutteuse du cou.

TRACHÉLALGIE. s. f. (ét. gr., τράχηλος, cou; ἄλγος, douleur). Pathol. Rhumatisme au cou.

TRACHÈLE. s. f. (du fr. *trachée*, parce qu'on la croyait autrefois propre pour les inflammations de la trachée-artère). Bot. Genre de plantes de la famille des campanulacées, renfermant quatre espèces, dont la plus importante est la trachèle bleue.

— Mar. Milieu du mât d'un navire.

— Mécan. Entailles qui se trouvent à chaque bout de certaines machines, et qui servent à les tenir en bon état.

TRACHÈLE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des uroprístes. || On a donné le même nom à un genre de charançons.

TRACHÉLÉE. s. f. Bot. V. TRACHÈLE.

TRACHÉLIASTE. s. m. Helmint. Genre de vers.

TACHÉLI-ATLOÏDO-BASILAIRE. s. et adj. m. Anat. Se dit du muscle droit latéral de la tête, parce qu'il s'étend de la surface basilaire de l'occipital à l'atlas ou première vertèbre du cou.

TRACHÉLIDE. adj. des 2 g. (du gr. τράχηλος, cou). Entom. Qui ressemble à un trachèle. || TRACHÉLIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères comprenant ceux qui ont la tête portée sur une espèce de cou ou de pédicule.

TRACHÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes campanulées.

— Infus. Genre d'animalcules infusoires.

TRACHÉLIEN, IENNE. adj. (du gr. τράχηλος, cou). Anat. Qui appartient à la partie postérieure du cou. || *Nerfs trachéliens*. Les paires cervicales.

TRACHÉLIN, INE. adj. Infus. Qui ressemble à une trachélie. || TRACHÉLINES. s. f. pl. Famille d'animalcules infusoires polygastriques, qui a pour type le genre trachélie.

TRACHÉLIPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., τράχηλος, cou, πούς, pied). Conchyl. Qui a les pieds attachés à la base du cou. || TRACHÉLIPODES. s. m. pl. Ordre de la classe des mollusques, comprenant ceux qui ont le pied libre et aplati, attaché à la base inférieure du cou, et servant à ramper.

TRACHÉLIQUE. adj. des 2 g. (du gr. τράχηλος, cou). Ichthyol. Qui a les membres postérieurs sous le cou. || TRACHÉLIQUES. s. m. pl. Ordre de poissons [illegible], comprenant ceux qui ont les membres pelviens en avant des pectoraux.

TRACHÉLO-ANGULI-SCAPULAIRE. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles du cou, qui s'étend de l'omoplate aux vertèbres trachéliennes.

TRACHÉLO-ATLOÏDO-OCCIPITAL. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un des muscles du cou, qui s'étend de l'atlas à la ligne occipitale supérieure.

TRACHÉLO-BASILAIRE. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un des muscles du cou, comprenant les muscles grand et petit droit antérieurs de la tête.

TRACHÉLOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., τράχηλος, cou, βράγχια, branchies). Conchyl. Qui porte les branchies au cou. || TRACHÉLOBRANCHES. s. m. pl. Ordre de la classe des mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui portent leurs branchies sur le cou.

TRACHÉLOCÈLE. s. f. (ét. gr., τραχεῖα, trachée; κήλη, tumeur). Pathol. Tumeur située à la trachée-artère.

TRACHÉLO-CERVICAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient au cou et à la nuque. || Pl., *trachélo-cervicaux*.

TRACHÉLO-CERVICALE. s. f. Anat. L'artère cervicale profonde.

TRACHÉLO-COSTAL. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un des muscles du cou, comprenant le scalène antérieur et le postérieur.

TRACHÉLOCYSTE. adj. des 2 g. (ét. gr., τράχηλος, cou; κύστις, vessie). Infus. Qui a le cou vésiculeux. || [illegible] rotatoires qui ont [illegible] masticateur et un œsophage suivi [illegible] et d'un intestin qui se dilate à sa [illegible] postérieure, et dont l'an[illegible]ure est [illegible] appareil celluleux, analogue à des [illegible], comme la sygotriche nue.

TRACHÉLO-DIAPHRAGMATIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui s'étend du cou au diaphragme.

TRACHÉLO-DORSAL, ALE. adj. Anat. Qui s'étend du cou au dos.

TRACHÉLO-DORSAL. s. m. Anat. Le nerf spiral ou accessoire de la huitième paire

TRACHÉLOGASTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τράχηλος, cou; γαστήρ, ventre). Infus. Se dit des Infusoires rotatoires sans organes de mastication, ayant un œsophage très-prolongé et un intestin simple, comme l'ichthydion.

TRACHÉLO-MASTOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un des muscles du cou, parce qu'il s'étend des vertèbres cervicales à l'apophyse mastoïde.

TRACHÉLO-OCCIPITAL. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un des muscles du cou, parce qu'il s'attache aux vertèbres cervicales et à l'os occipital.

TRACHÉLOPHYME. s. m. (ét. gr., τράχηλος, cou; φῦμα, tumeur). Chir. Tumeur du cou ou goître.

TRACHÉLO-SCAPULAIRE. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un des muscles du cou, parce qu'il s'étend des apophyses transverses du cou à l'angle supérieur et postérieur de l'omoplate.

TRACHÉLO-SOUS-CUTANÉ, ÉE. adj. Anat. Qui est situé sous la peau du cou. Veine trachélo-sous-cutanée. Nerf trachélo-sous-cutané. || On dit aussi substantiv. Le trachélo-sous-cutané, la trachélo sous-cutanée.

TRACHÉLO-SOUS-OCCIPITAL. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un des muscles du cou, comprenant le grand et le petit droit antérieurs de la tête.

TRACHÉOCÈLE. s. f. (ét. gr., τραχεῖα, trachée; κήλη, tumeur). Anc. pathol. Il se dit d'une tumeur que l'on supposait exister à la trachée-artère. || Ce nom a été donné mal à propos au bronchocèle ou goître. || *Trachéocèle interne.* Tumeur qui se développe dans l'intérieur de la trachée, et qu'on croit venir à la suite d'un gonflement de la membrane muqueuse trachéale.

TRACHÉO-LARYNGOTOMIE. s. f. Chir. Incision de la partie inférieure du larynx, et du tiers supérieur de la trachée.

TRACHÉORRHAGIE. s. f. (ét. gr., τραχεῖα, trachée; ῥέω, couler). Pathol. Écoulement de sang par la trachée-artère.

TRACHÉORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la trachéorrhagie.

TRACHÉOSTÉNOSE. s. f. Pathol. Rétrécissement de la trachée-artère.

TRACHÉOTIDE ou **TRACHÉE.** adj. f. Géogr. anc. Il s'est dit d'une partie de la Cilicie qui était couverte de montagnes.

TRACHÉOTOMIE. s. f. (ét. gr., τραχεῖα, trachée-artère, τέμνω, couper). Chir. Opération qui consiste à ouvrir la trachée-artère, dans sa portion cervicale et par conséquent à ouvrir les voies aériennes, dans le but, soit d'extraire un corps étranger, soit de faciliter le passage de l'air nécessaire à la respiration, lorsque l'entrée et la sortie de ce fluide sont rendus difficiles ou impossibles par suite d'obstacles intervenus au-dessus de cette ouverture.

TRACHÉOTOMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la trachéotomie.

TRACHICHTHE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens de la famille des scombéroïdes; il ne renferme qu'une espèce.

TRACHINE. s. f. (du gr. τραχὺς, âpre, rude, à cause de ses aiguillons qui sont venimeux). Ichthyol. Genre de poissons ne renfermant que deux espèces.

TRACHINE. Géogr. anc. Principale ville de la Trachinie, dans la Thessalie.

TRACHINIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à une trachine. || TRACHINIDES. s. f. pl. Famille de poissons acanthoptérygiens, qui a pour type le genre trachine.

TRACHINIE. Géogr. anc. Territoire de la ville de Trachine, en Phthiotide.

TRACHINIEN, IENNE. adj. Géogr. anc. Habitant de Trachine ou de la Trachinie. || *Roches trachiniennes.* Montagnes hautes et escarpées qui entourent la Mélide.

— TRACHINIENNES. s. f. pl. Philol. Tragédie de Sophocle, dont il ne nous reste que des fragments; elle est relative à la mort d'Hercule.

TRACHINOTE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons thoraciques de la famille des scombéroïdes. Le trachinote faucheur a la seconde nageoire du dos et celle de l'anus en forme de faux.

TRACHIURE ou **TRACHURE.** s. m. (pr. *tra-ki u-re*). Ichthyol. Genre de poissons renfermant trois espèces.

TRACHODE. s. m. (du gr. τραχὺς, rude). Entom. Genre d'insectes coléoptères, établi pour placer quelques charançons.

TRACHOMATION. s. f. (pr. *tra-ko-ma-si-on*). Pharm. Espèce de collyre.

TRACHOME. s. m. (pr. *tra-ko-me*; du gr. τραχὺς, rude). Pathol. Aspérité de la conjonctive palpébrale. C'est une espèce de dartre des paupières. || On a quelquefois donné ce nom au trichiase.

TRACHONITE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de la Trachonitide.

TRACHONITE. s. m. Crust. Genre de crustacés.

TRACHONITIDE. Géogr. (du gr. τραχὺς, âpre, raboteux). Géogr. anc. Contrée de la Syrie, hérissée de montagnes.

TRACHSAT. s. m. (pr. *trak-sa*). Alchim. Nom barbare par lequel les alchimistes désignaient un métal qui n'est pas encore séparé de sa mine.

TRACHURE. adj. des 2 g. (pr. *tra-ku-re*; ét. gr., τραχὺς, rude; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue hérissée ou rude.

TRACHURE. s. m. (pr. *tra-ku-re*). Ichthyol. Genre de poissons renfermant trois espèces. || Nom spécifique d'un caranx.

TRACHUSE. s. f. (pr. *tra-ku-ze*). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, qui se compose d'un grand nombre des genres de la tribu des apiaires solitaires.

TRACHYCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., τραχὺς, rude, καρπὸς, fruit). Bot. Qui a les fruits rudes ou hérissés.

TRACHYCYCLE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

TRACHYDE. s. m. (du gr. τραχὺς, rude, dur, probablement pour indiquer la résistance que le corps de ces insectes présente lorsqu'on veut le traverser par une épingle). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes ou thoraciques, établi pour y ranger quelques espèces de buprestes, la plupart étrangères à l'Europe.

TRACHYDÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des longicornes. Ces insectes vivent sur les troncs d'arbres. Toutes les espèces sont propres à l'Amérique.

TRACHYDERME. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

TRACHYLIE. s. f. Bot. Genre de lichens.

TRACHYLOME. s. m. Bot. Genre de mousses.

TRACHYMÈNE. s. m. (pr. *tra-ki-mè-ne*). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, appartenant à la famille des ombellifères.

TRACHYMITRION. s. m. (ét. gr., τραχὺς, rude; μίτρα, coiffe, parce que la coiffe est couverte de petites soies qui lui donnent de la rudesse). Bot. Genre de mousses qui ne comprend qu'une espèce. Cette mousse, dont le port est élégant, croît sur le bois pourri, qu'elle couvre de gazons épais.

TRACHYNOTE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

TRACHYNOTIE. s. f. (pr. *tra-ki-no-ci*). Bot. Genre de plantes graminées, renfermant cinq espèces.

TRACHYPHLÉE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères rhinocères.

TRACHYPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., τραχὺς, rude, φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles rudes.

TRACHYPODE. s. m. Bot. Genre de mousses comprenant trois espèces exotiques.

TRACHYPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τραχὺς, rude, πτερὸν, aile). Entom. Qui a les ailes hérissées d'épines, comme le sont les élytres du pissode trachyptère.

TRACHYPTÈRE. s. m. Genre de poissons osseux de la famille des pétalosomes, dont on ne connaît qu'une seule espèce, qui fréquente le golfe Adriatique et le grand bassin de la Méditerranée. On n'estime point sa chair.

TRACHYRHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τραχὺς, rude; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec ou le museau hérissé de pointes.

TRACHYS. s. m. (pr. *tra-kiss*). Bot. Genre de plantes graminées, ne renfermant qu'une espèce de l'Inde, qui croît dans les lieux sablonneux.

TRACHYSCÈLE. s. m. (pr. *tra-ki-cè-le*). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des taxicornes.

TRACHYSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., τραχὺς, rude; σπέρμα, graine). Bot. Qui a les fruits hérissés, comme la renoncule trachysperme, le panic trachysperme.

TRACHYSPERME. s. m. Bot. Genre établi pour placer le ményanthe trachysperme.

TRACHYSTACHYÉ, ÉE. adj. (ét. gr., τραχὺς, rude; στάχυς, épi). Bot. Qui a les épis rudes ou hérissés de poils, comme le panic trachystachyé.

TRACHYTE. s. m. (du gr. τραχυς, âpre, raboteux). Minér. Roche à pâte de feldspath. Le trachyte est fusible au chalumeau, rude au toucher. Son aspect est terne ou vitreux, sa texture est grenue, compacte, quelquefois bulleuse. Il est une des roches les plus abondantes des terrains pyroïdes et fournit de bons matériaux de construction.

TRACHYTELLE. s. f. (pr. *tra-chy-tè-le*). Bot. Genre de plantes de la Chine, renfermant deux espèces appartenant à la famille des dilléniacées. Les feuilles de la trachytelle actée, à cause de leur aspérité, sont employées pour polir plusieurs ouvrages, particulièrement les vases d'étain.

TRACHYTIQUE. adj. des 2 g. Géol. Qui a le caractère du trachyte. Terrain trachytique.

— Minér. Qui a la forme du trachyte. Tuf trachytique.

TRACHYTOPHYTE. s. m. (ét. gr., τραχύτης, rudesse; φυτὸν, plante). Bot. Plante dont les feuilles sont rudes au toucher.

TRACIÈRE. s. f. Agric. Lieu d'où l'on tire de la trace.

TRAÇOIR. m. Tech. Poinçon qui sert à dessiner sur le métal les figures qu'on veut graver. || Outil du fabricant de mathématiques, appelé aussi *tracelet.* || Outil du charpentier, appelé aussi *traceret.* || Outil du boutonnier.

TRACQUE. s. f. Anc. comm. Il se disait, en Bretagne, d'un paquet de dix cuirs à poil. Le droit se payait par tracque.

TRACTABILITÉ. s. f. Se disait pour Amabilité, facilité.

— Didact. Qualité de ce qui est maniable, facile à mettre en œuvre.

— Il s'est dit autrefois de la ductilité des métaux.

TRACTATION. s. f. (pr. *trak-ta-ci-on*; de *tractare*, fréquentatif de *trahere*, tirer, traîner). Didact. Mot que l'on a proposé pour désigner la manière de traiter un sujet, de disposer sa matière. Il n'est pas usité.

TRACTATRICE. s. f. Antiq. rom. Femme qui massait. Martial n'oublie par ces *tractatrices* qui massaient à Rome. (Virey.)

TRACTEUR. s. m. Chir. Appareil de cuir dont se servent les chirurgiens dans l'opération d'un accouchement laborieux.

TRACTIF, IVE. adj. Mécan. Qui exerce une traction. Force tractive.

TRACTION. s. f. (pr. *trak-ci-on*; du lat. *tractio*; fait de *tractum*, sup. de *trahere*, tirer). Mécan. Action d'une force qui est placée en avant de la résistance et qui tire un corps mobile à l'aide d'un fil, d'une corde ou de tout autre intermédiaire. Le mouvement d'un bateau remorqué, d'un chariot traîné par un cheval, est un mouvement de traction, et l'effort du cheval pour le faire mouvoir est une force de traction.

TRACTOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *tractoria*; fait de *tractare*, tirer, traîner). Mécan. Qui concerne la traction. Machine tractoire.

— Hist. rom. *Lettres tractoires.* Lettres données par les empereurs à leurs envoyés, pour qu'ils se fissent voiturer et traiter en voyage aux frais du public.

— Géom. Se dit d'une courbe dont la tangente est égale à une ligne constante. On la nomme ainsi, parce qu'on peut l'imaginer comme formée par l'extrémité d'un fil que l'on tire par son autre extrémité le long d'une ligne droite.

— Il s'emploie aussi substant. au fém. dans cette dernière acception. Une corde avec laquelle on tire un corps pesant décrit une tractoire.

TRACTRAC. s. m. Ornith. Nom vulgaire du traquet.

TRACTRICE. s. f. Géom. V. TRACTOIRE.

TRACY (Ant.-Louis-Claude Destutt de). Idéologue français, né en 1754, mort en 1836, fit partie de toutes les assemblées politiques depuis 1789, et s'y montra partisan éclairé des réformes.

TRADESCANTIE. s. f. (de *Tradescante*, Anglais qui introduisit dans son pays la culture d'une plante de ce nom). Bot. Genre de plantes de la famille des commélinées, ayant pour type une jolie plante de Virginie; il contient plus de vingt-cinq espèces, dont aucune n'est indigène de l'Europe.

TRADITEUR. s. m. (du lat. *traditor*; fait de *tradere*, livrer). Hist. ecclés. Nom qu'on donnait à ceux qui dans la persécution avaient livré les livres sacrés aux païens, pour éviter la mort et le martyre. Saint Cyprien a écrit un livre sur les traditeurs.

TRADITIF, IVE. adj. Didact. Qui transmet.

TRADITION. s. f. (pr. *tra-di-ci-on*; du lat. *traditio*, fait de *tradere*, donner, livrer). Jurispr. Action par laquelle on livre une chose à quelqu'un. La vente se consomme par la tradition de la chose vendue. La vente d'une terre se faisait anciennement par la tradition d'une glèbe. La tradition était en général autrefois nécessaire dans les conventions pour transférer la propriété. C'était elle qui consommait la vente, et jusqu'à ce qu'elle eût eu lieu, le vendeur pouvait encore valablement transmettre à un autre l'objet vendu. D'autres principes sont aujourd'hui suivis. L'obligation de livrer une chose est parfaite par le seul consentement des parties. Il n'y a d'exception qu'à l'égard des choses mobilières, dont la propriété appartient à celui des deux acquéreurs qui le premier en est mis en possession, pourvu toutefois qu'il soit de bonne foi. La tradition des choses mobilières s'effectue par la remise réelle ou par la remise des clés des bâtiments qui les contiennent, ou même par le seul consentement des parties, si le transport ne peut pas s'en faire au moment de la vente, ou si l'acheteur les avait déjà en son pouvoir à un autre titre. Quant aux droits incorporels, la tradition s'en fait ou par la remise des titres, ou par l'usage que l'acquéreur en fait du consentement du vendeur.

— Liturg. Action de remettre entre les mains de quelqu'un les attributs de sa charge. L'ordre de portier, dans l'Église, se confère par la tradition des clés.

— Se dit des faits purement historiques qui nous ont été transmis d'âge en âge, et qui, sans aucune preuve authentique, se sont conservés en passant de bouche en bouche. Ce sont les faits que la tradition seule nous a appris. Vieille tradition. Tradition authentique. Tradition vraie. Tradition fidèle. Fausse tradition. Croire la tradition. Suivre la tradition. Après avoir lu divers récits des faits qui se sont passés sous nos yeux, pouvons-nous avoir confiance dans la *tradition* et l'histoire? (Boiste.) S'il faut s'en rapporter aux *traditions* anciennes, les premiers habitants de la Grèce n'avaient pour demeures que des antres profonds. (Barth.)

— Se dit de ces faits mêmes. Beaucoup de traits d'histoire ne sont que de fausses traditions. Ne croyez pas que je prenne pour fondement de ce discours une *tradition* superstitieuse. (Fléch.) Des sénateurs célèbres, et dont les noms formeront un jour la *tradition* des grands hommes qui embelliront l'histoire de la magistrature, ornèrent nos tribunaux. (Mass.) Ce sera, dans les siècles à venir, une *tradition* bien honorable à l'Académie, que celle de l'éducation de nos rois et de tous les princes de leur sang. (Id.)

— Se dit généralement de toutes les opinions, de tous les procédés, de tous les usages, etc., qui se transmettent de génération en génération par le moyen de l'exemple ou de la parole. Ceci est une tradition de nos maîtres. Cet acteur connaît parfaitement toutes les traditions du théâtre. Ce jeu de théâtre est une tradition, est de tradition.

— *Tradition orale.* Témoignage rendu de vive voix sur quelque chose, et qui a été communiqué d'homme en homme, d'âge en âge. || *Tradition écrite.* Témoignage que les livres rendent sur quelque point. || *Tradition doctrinale.* Celle qui dépose en faveur d'une vérité qui fait partie des dogmes que Jésus-Christ a annoncés aux hommes. || *Tradition de discipline.* Celle qui fait voir que telle ou telle chose a été pratiquée dans tels ou tels temps. || *Tradition de la foi.* Doctrine qui nous a été transmise de vive voix sur quelques articles de foi. || *Tradition des mœurs.* Doctrine qui nous a été transmise de vive voix sur certaines pratiques salutaires et propres au règlement des mœurs, telles que les observances des fêtes, des jeûnes, des abstinences, etc. || *Tradition des rites.* Doctrine transmise de vive voix sur certaines cérémonies, telles que la messe et les sacrements. || *Tradition divine.* Parole de Dieu non écrite, mais émanée de la bouche même de Jésus-Christ, ou révélée aux apôtres par le Saint-Esprit, et communiquée par les apôtres aux premiers fidèles, qui l'ont transmise à leurs successeurs, dont nous l'avons reçue successivement. || *Tradition humaine.* Celle qui est considérée comme émanant directement des hommes. || *Tradition apostolique.* Celle qui consiste dans certaines pratiques établies par les apôtres, telles que le jeûne du Carême, l'observation du dimanche. || *Tradition ecclésiastique.* Celle qui consiste dans certains usages pieux, introduits d'abord par les peuples et les pasteurs et approuvés ensuite par l'Église, telle est l'observation des jeûnes des quatre-temps, celle de plusieurs fêtes. || *Tradition historique.* Celle qui nous apprend que tel ou tel fait est arrivé. || *Tradition particulière.* Par rapport aux temps, aux personnes et aux lieux, Celle qui apprend qu'une chose a été observée par quelque personne pendant quelque temps, et dans certains lieux. || *Tradition universelle.* Par rapport aux temps, aux personnes, aux lieux, Celle qui apprend qu'une chose a été observée par tout le monde, dans tous les lieux et dans tous les temps.

— *Traditions judaïques.* Les interprétations que les docteurs juifs avaient données à la loi de Moïse.

— *Traditions mythologiques.* Fables transmises à la postérité, et qui lui sont parvenues après s'être chargées, d'âge en âge, de nouvelles fictions par lesquelles les poètes ont cherché, comme à l'envi, à en augmenter le merveilleux.

— *Tradition historique.* Celle qui remonte d'âge en âge jusqu'au temps dont elle dépose, et dont on peut suivre la trace sans interruption.

TRADITIONNAIRE. s. m. (pr. *tra-di-ci-o-nè-re*). Se dit des Juifs qui expliquent l'Écriture par les traditions du Talmud. Le traditionnaire est opposé au caraïte.

TRADITIONNEL, ELLE. adj. (pr. *tra-di-cio-nel*). Fondé sur la tradition. Des lois, des opinions traditionnelles.

— Venu par tradition. Autorité traditionnelle.

TRADITIONNELLEMENT. adv. (pr. *tra-di-cio-ne-le-man*). Suivant la tradition, d'après la tradition. Ne savoir une chose que traditionnellement.

TRADITIONNISTE. s. n. Philol. hébr. V. TRADITIONNAIRE.

— Docteur turc attaché à la plus ancienne tradition.

TRADITIVE. s. f. S'est dit d'une chose apprise par cœur, de mémoire, par tradition.

TRADUCIEN. s. m. Hist. relig. Nom que les pélagiens donnaient aux catholiques, parce que ceux-ci croient que le péché originel est transmis des pères aux enfants.

TRADUCTEUR. s. m. (du lat. *traductor*). Celui qui traduit d'une langue en une autre. Bon, fidèle traducteur. Traducteur exact, élégant. Mauvais, servile, froid traducteur. Les traducteurs de Platon, de Tacite. Le sec *traducteur* du français d'Amyot. (Boil.) Si toute vanité est ridicule, il n'y en a pas qui le soit autant que la vanité d'un *traducteur.* (La Harpe.) Les *traducteurs* sont toujours loin du texte littéral, parce que la génération des idées

n'est pas la même chez les différents peuples. (Boiste.)

TRADUCTION. s. f. (pr. *tra-duk-cion*; du lat. *traductio*). Action de traduire. La traduction est un travail difficile. La traduction demande une grande intelligence des deux langues, et de la matière dont il s'agit. Nous examinerons d'abord les lois de la *traduction*. (D'Alembert.)

— Version d'un ouvrage dans une langue différente de celle où il a été écrit. Traduction nouvelle, fidèle, exacte. Excellente traduction. Vieille traduction. Mauvaise traduction. Traduction servile. Traduction libre. Traduction littérale. Traduction interlinéaire. Traduction de la Bible. Traduction de l'Enéide. Traduction de Tacite. Traduction en prose. Traduction en vers. Cervantes a dit, longtemps avant Saint-Evremont, qu'une *traduction* n'est que le revers d'une tapisserie. Le vrai mérite d'une *traduction* consiste absolument dans la fidélité. (Mercier.) La *traduction* ne peut être tout au plus que comme une gravure: le coloris est inimitable. (Boiste.) Je ne m'attendais pas à voir tant de poésie dans la gêne d'une *traduction*. (Volt.)

— Syn. comp. TRADUCTION, VERSION. La *version* est plus littérale, plus attachée aux procédés propres de la langue originale, et plus asservie, dans ses moyens, aux vues de la construction analytique. La *traduction* est plus occupée du fond des pensées, plus attentive à les présenter sous la forme qui peut leur convenir dans la langue nouvelle, et plus assujetie, dans ses expressions, aux tours et aux idiotismes de cette langue.

TRADUCTIONNETTE. s. f. Il s'est dit, par plaisanterie, d'une petite traduction. Une jolie femme, quand elle a appris deux mots d'anglais, fait une *traductionnette*. (Mercier.)

TRADUCTRICE. s. f. Littér. Femme qui fait des traductions. Voltaire a dit à M^me^ Dacier: Vous êtes la seule *traductrice* et commentatrice.

TRADUIRE. v. a. 1^re^ conj. (du lat. *traducere*, fait de la prépos. *trans*, au delà, et du v. *ducere*, conduire). Pal. Transférer d'un lieu à un autre. Il ne se dit que des personnes. Traduire un prisonnier de la Conciergerie à la Force. On dit plutôt *transférer*.

— *Traduire quelqu'un devant un juge, devant un tribunal*. Le citer, le renvoyer devant un juge, un tribunal. ‖ On dit dans le même sens, *Traduire en justice*. ‖ On dit plutôt *citer*.

— Littér. Faire passer un ouvrage d'une langue dans une autre. Traduire un ouvrage. Traduire du latin en français. Traduire un vers. Traduire un passage. Traduire mot à mot. Traduire littéralement. Traduire Homère, Virgile, Platon, Cicéron. On ne peut *traduire* un homme de génie, si on ne le traduit pas vivement et d'enthousiasme. (D'Alemb.) Si vous *traduisez* toujours, on ne vous *traduira* jamais. (Montesq.)

— *Traduire une langue*. Traduire des ouvrages écrits en cette langue. Pour bien *traduire* une langue, il ne suffit pas de la savoir, il faut encore manier habilement la sienne. (Boiste.)

— Par extens. Expliquer, interpréter, éclaircir. Traduire une pensée en termes un peu plus clairs.

— Absol. Il faut comprendre, imaginer et sentir avant de *traduire*. (Boiste.)

— SE TRADUIRE. v. pron. Être, pouvoir être traduit. Les poètes ne se *traduisent* pas. (Volt.) Le mot *intérêt* se *traduit* en une foule de mots sacrés, religion, honneur, patrie, monarchie, liberté, que l'égoïsme hypocrite lui donne pour synonymes. (Boiste.)

— Traduire ses propres ouvrages.

— Se traduire mutuellement.

TRADUISIBLE. adj. des 2 g. Qui peut se traduire. Ouvrage traduisible. Phrase qui n'est pas traduisible. L'introduction d'une langue simultanée qui ne serait *traduisible* qu'à un petit nombre d'adeptes annoncerait une conflagration décisive. (Ch. Nod.)

TRADUIT, ITE. part. pass. du v. Traduire. S'empl. adjectiv. Transféré. Être traduit d'une prison dans une autre.

— Transporté d'une langue dans une autre. Ouvrage traduit. Cela est bien traduit, fidèlement traduit, traduit mot à mot, traduit à la lettre, littéralement. Dans les drames, dans les opéras-comiques et dans les comédies, les Français montrent une sagacité que seuls ils possèdent à ce degré, et, d'un bout de l'Europe à l'autre, on ne joue guère que des pièces françaises *traduites*. (M^me^ de Staël.)

— *Traduit devant*. Être traduit devant la cour d'assises.

— Fig. La moquerie n'est souvent qu'un sentiment vulgaire *traduit* en impatience. (M^me^ de Staël.)

— *Traduit par*. Ce manuscrit, *traduit* par un brame, n'est pas, à la vérité, le Vedam lui-même. (Volt.) On croit lire un morceau de Plutarque *traduit* par Amyot. (Chateaub.)

TRAFALGAR. Géogr. Cap d'Espagne, sur les côtes d'Andalousie, à l'entrée occidentale du détroit de Gibraltar.

— Hist. *Bataille de Trafalgar*. Victoire navale remportée par Nelson, sur la flotte française et la flotte espagnole réunies, le 21 octobre 1805.

TRAFIC. s. m. (du lat. barb. *traficium*; fait de *transfacere*, commercer au delà, au loin). Négoce, commerce de marchandise. Bon, grand, riche trafic. Le trafic des cuirs, des porcelaines, des grains, des vins, du blé, etc. Faire un grand trafic en Espagne, en Angleterre, etc. Se mettre dans le trafic. Faire trafic de toutes sortes de marchandises.

— Fig. Se dit, en mauvaise part, du profit illicite qu'on tire de certaines choses, de toutes les choses honteuses que l'on fait pour de l'argent, et même des choses honnêtes en elles-mêmes dont on abuse dans le même dessein. Trafic infâme. Trafic illicite. Faire des trafics honteux. Faire trafic de son crédit. Faire trafic des choses saintes. Faire trafic de la louange. Saint Bernard ne fut pas de ceux qui regardent les sciences comme un *trafic* honteux. (Mass.) L'art des arts, l'honneur du sanctuaire n'est presque plus qu'un *trafic* honteux d'ambition et de cupidité. (Id.) Déguisements artificieux de la prudence du siècle, coupable *trafic* de mensonge et de vérité. (Id.) La femme qui fait *trafic* de ses charmes y perd toujours le bonheur. (Boiste.)

— Fig. Nous donner le droit romain, c'est mettre en *trafic* la raison même, et donner aux lois cours de marchandise. (Montaig.)

— Syn. comp. TRAFIC, NÉGOCE, COMMERCE. V. NÉGOCE.

TRAFICQUE. s. f. Se disait pour Trafic. Délibéré d'abandonner cette *trafique*. (Montaig.)

TRAFIQUANT. part. prés. du v. Trafiquer. Qui trafique. Il est toujours invariable.

> Avec lui *trafiquant* d'un nom si précieux,
> Par un lâche contrat vendit to à ses dieux. (Boil.)

TRAFIQUANT, ANTE. adj. Qui fait un trafic. Un auteur moderne a dit que Rome était de toutes les villes la plus *trafiquante*, parce que tandis que les autres villes étendaient leur commerce jusqu'aux antipodes, cette ville étendait le sien jusque dans les cieux. (***)

TRAFIQUANT. s. m. Marchand qui, par une suite d'échanges faits en différents pays, parait commercer de tout.

TRAFIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Trafiquer. S'empl. adjectiv. Billet trafiqué. Lettre de change trafiquée.

TRAFIQUEMENT. s. m. S'est dit pour Action de trafiquer.

TRAFIQUER. v. n. 1^re^ conj. (rad. *trafic*). Faire trafic. Trafiquer par mer en divers pays. Trafiquer en gros, en détail. Trafiquer en laines, en soieries, en épiceries, etc. Les peuples qui n'ont rien chez eux, trouvent de l'avantage à ne *trafiquer* avec personne. (Montesq.)

— Fig. Tirer de certaines choses un profit illicite, malhonnête, honteux. Trafiquer de son honneur. Trafiquer de la protection de quelqu'un. Trafiquer des choses saintes. Cette indigne mère a l'infamie de trafiquer des charmes de sa fille. Ceux qui *trafiquent* le plus bassement de leur crédit en ont souvent le moins. (Boiste.)

— SE TRAFIQUER. v. pron. Être négocié. Des billets qui peuvent se trafiquer. On dit plutôt *se négocier*.

— Syn. simpl. Commercer, négocier, vendre. Au propre, il n'est que en style familier, mais il a de la noblesse au figuré.

TRAFIQUEUR. adj. et s. m. Se disait pour Marchand, qui trafique. Les marchands trafiqueurs en Orient.

TRAFUSOIR. s. m. Techn. Machine pour séparer les écheveaux de fil ou de soie.

TRAGACANTHE. s. f. (ét. gr., τράγος, bouc; ἄκανθα, épine; parce que c'est une plante épineuse recherchée par les boucs). Bot. Nom donné à plusieurs arbrisseaux du genre astragale, qui donne la gomme adragant. Le mont Ida, dans l'île de Crète, produit beaucoup de tragacanthe.

TRAGANON. s. m. Bot. Genre de plantes d'Égypte.

TRAGANTRE. s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées, appartenant à la famille des eupatoriées.

TRAGE ou **TRAINE.** s. f. Ornith. Noms vulgaires de la draine.

TRAGÉDIE. s. f. (du gr. τραγῳδία; fait de τράγος, bouc; ᾠδή, chant; parce que le prix de ce poëme était un bouc ou une peau de bouc remplie de vin). Pièce de théâtre qui offre une action importante, des personnages illustres, qui est propre à exciter la terreur ou la pitié, et qui se termine ordinairement par un événement funeste. L'origine de la tragédie remonte aux hymnes que l'on chantait dans le temps des vendanges en l'honneur du dieu du vin. Le poëme tragique ne fut, dans le commencement, qu'un tissu de contes bouffons à la louange de Bacchus. Thespis fut le premier qui, en 531 av. J.-C., apporta à ces divertissements grossiers quelque changement; il introduisit dans les chœurs de musique et de danse un acteur qui récitait quelques discours, pour donner aux musiciens et aux chanteurs le temps de se reposer. Cependant Eschyle seul doit être regardé comme le père du genre tragique. Après lui vinrent Sophocle et Euripide, qui firent de la tragédie un spectacle pompeux en mettant en jeu les plus grandes passions. La tragédie ne fut connue des Romains qu'environ soixante ans après les grands tragiques grecs. Jodelle, en 1552, fut le premier qui porta sur la scène française la forme de l'antique tragédie grecque. Après lui vinrent Garnier et Hardy, puis enfin Corneille et Racine, qui la portèrent au plus haut degré de perfection. Composer, représenter une tragédie. Acteur admirable dans la tragédie. Zamon se tue en acteur de *tragédie*. (J.-J. Rouss.) Une magicienne nous paraît propre à un sujet de *tragédie*. (Volt.) Ainsi la *tragédie* agit, marche et s'explique. (Boil.)

> La *tragédie*, informe et grossière en naissant,
> N'était qu'un simple chœur (Boil.)
>
> Ainsi pour nous charmer, la *tragédie* en pleurs,
> D'Œdipe tout sanglant fit parler les douleurs. (Id.)

— *La tragédie d'Œdipe, de Cinna, de Brutus*, etc. La tragédie dont Œdipe, Cinna, Brutus, etc., est le sujet, et à laquelle il a donné son nom.

— Par extens. Le genre tragique.

— Fig. Événement funeste. Il s'est passé d'horribles tragédies dans cette cour. Il s'est passé, il s'est représenté une sanglante tragédie à cette époque. Il est à craindre que cette affaire ne finisse par quelque tragédie. La vie des grands hommes se termine presque toujours par une *tragédie*. (Boiste.) La France vit, un an après, une *tragédie* bien plus étrange. (Boss.)

TRAGÉDIEN, ENNE. s. Acteur, actrice tragique. Grand tragédien. Grande tragédienne. Les acteurs qui représentaient sur le théâtre les poëmes dramatiques chez les anciens, étaient appelés communément *tragédiens* et comédiens. (Merc. de Fr. 1750.)

— Auteur de tragédies. En qualité de *tragédien*, j'aime toutes les révolutions et la passion également. (Volt.) Pourquoi veux-tu qu'un poète qui a fait des tragédies ne puisse jamais écrire sur l'histoire et sur la physique? Apprends qu'un bon *tragédien* est très-propre à être un très-bon historien. (Id.)

— Lorsque Voltaire s'est servi de ce mot, on l'a regardé comme un néologisme, cependant ce n'était qu'un terme fort ancien qu'il rendait à la langue.

TRAGÉDISTE. s. m. Littér. Mot que l'on a proposé pour désigner un auteur de tragédies. Il n'a point été adopté.

TRAGÉE. s. f. Anc. pharm. Nom qu'on donnait à plusieurs poudres préparées avec du sucre, du vin, etc.; on les employait autrefois à l'extérieur.

TRAGÉLAPHE. s. m. (ét. gr., τράγος, bouc; ἔλαφος, cerf). Mamm. Espèce de cerf auquel les anciens avaient cru trouver quelque ressemblance avec le bouc. ‖ On a aussi donné ce nom à un sous-genre d'antilope.

TRAGÈME. s. m. Anc. pharm. V. TRAGÉE.

TRAGI-MÉLODIE. s. f. Sorte de tragédie mêlée de mélodie.

TRAGÉPHORE. s. m. (ét. gr., τράγος, bouc; φέρω, porter). Myth. Surnom de Bacchus, qui portait une peau de bouc. ‖ C'était aussi un surnom de Pan.

TRAGICO-COMÉDIE. s. f. Littér. anc. Il s'employait pour Tragi-comédie, en parlant des Grecs et des Latins.

TRAGI-COMÉDIE. s. f. Pièce de théâtre, dans laquelle on représente une action sérieuse entre les personnages considérables, mêlée d'incidents et de personnages qui peuvent appartenir à la comédie, et dont le dénoûment n'est point tragique. Plaute a appelé son Amphitryon une tragi-comédie.

— Fig. La vie de l'homme élevé par la fortune est une *tragi-comédie* qui doit avoir sa catastrophe. (Boiste.) La cour est une *tragi-comédie* perpétuelle. (Id.)

— *Tragi-comédie pastorale*. Pièce dont le sujet est moitié sérieux, moitié comique, et l'action entremêlée de danses et de divertissements.

TRAGI-COMIQUE. adj. des 2 g. Fam. Se dit de quelque ce qui tient du tragique et du comique. Cette aventure a quelque chose de tragi-comique. Raconter quelque chose de tragi-comique.

— Qui appartient à la tragi-comédie. Style tragi-comique. Pièce tragi-comique.

— *Genre tragi-comique*. On comprend sous ce nom la tragi-comédie, la comédie héroïque, la tragédie bourgeoise, le drame.

— Fig. Le monde est un théâtre *tragi-comique* à grand spectacle; les hommes y sont acteurs et spectateurs; la mort y fait mouvoir le rideau de l'éternité. (Boiste.)

— S'est dit des écrivains. Les auteurs *tragi-comiques* mêlent la crème à la moutarde. (Scarron.) ‖ Pl., *tragi-comiques*.

TRAGI-COMIQUE. s. m. Ce qui tient du tragique et du comique.

TRAGIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Afrique et des Indes, appartenant à la famille des tithymaloïdes; il renferme une vingtaine d'espèces.

TRAGIEN, IENNE. adj. Anat. Qui a rapport au tragus. Muscle tragien.

— On dit aussi substantiv. Le tragien.

TRAGION. s. m. Bot. Genre de plantes ombellifères, dont on connait six à huit espèces.

— Zooph. Division établie parmi les éponges, pour les espèces dont le tissu est raide.

TRAGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la tragédie. Poëme tragique. Poëte tragique. Acteur tragique. Exceller dans le genre tragique. Situation tragique. Incident, dénoûment tragique. Style tragique. Les poésies de cet auteur ne sont pas assez tragiques. N'attendez pas que j'ouvre ici une scène *tragique*, que je représente ce grand homme étendu sur ses propres trophées. (Fléch.) Les pièces *tragiques* sont fondées, ou sur les intérêts de toute une nation, ou sur les intérêts particuliers de quelque prince. (Volt.) Je croyais, dans l'âge même des passions les plus vives, que l'amour n'était point fait pour le théâtre *tragique*. (Id.) Je voudrais que sur le théâtre l'amour fût toujours *tragique*. (Id.)

— Littér. anc. *Pléiade tragique*. Il se dit du second canon des poëtes, chez les grammairiens d'Alexandrie. Ce canon se composait de sept poëtes, qui ont vécu sous les premiers Ptolémées: c'étaient Alexandre l'Étolien, Philiscus de Corcyre, Sosithée, Homère le Jeune, Æantide, Sosiphane et Lycophron.

— Fig. Funeste. Événement tragique. Mort tragique. Histoire tragique. La fin des tyrans est souvent tragique. Faire une fin tragique. N'avoir que des desseins tragiques. L'un et l'autre finit une *tragique* fin? (Boil.) Votre mort de *tragique* mémoire. (Id.) Vous savez ces grands vers les désastres *tragiques*. (Id.) On sait de cent auteurs l'aventure *tragique*. (Id.)

TRAGIQUE. s. m. Le genre tragique. Se vouer au tragique. Avoir du talent pour le tragique.

— Auteur de tragédies. Les tragiques grecs. Corneille, Racine et Voltaire sont nos trois premiers tragiques, nos trois grands tragiques. L'Europe doit à la France le plus grand fabuliste, le plus grand comique, un des plus grands *tragiques* et le plus grand orateur. (Boiste.) Corneille serait au-dessus de tous les *tragiques* de l'antiquité, s'il n'avait pas été bien au-dessous de lui dans quelques-unes de ses pièces. (Saint-Evrem.)

— S'emploie quelquefois pour Tragédien.

— *Tragique bourgeois*. Genre de poésie dramatique dont l'action n'est pas héroïque, soit par elle-même, soit par le caractère de ceux qui la font.

— Fig. *Cette affaire a tourné au tragique*, tourné au tragique. Elle a eu, elle menace d'avoir une issue funeste.

— Fig. *Prendre les choses au tragique*. Les considérer d'une manière trop sérieuse, trop grave, d'une manière triste, alarmante. Celui-ci prit l'affaire au tragique, il s'avisa d'en vouloir mourir. (J.-J. Rouss.)

TRAGIQUEMENT. adv. D'une manière tragique. Mourir tragiquement. Finir tragiquement.

TRAGO-CAMÈLE. s. m. (ét. gr., τράγος, bouc; κάμηλος, chameau). Mamm. Nom que l'on a donné à l'antilope du Cap, sans doute pour exprimer que cette gazelle avait de la ressemblance avec le chameau par la saillie assez considérable de son garrot.

TRAGOCÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, créé pour une espèce de la Nouvelle-Hollande.

— Bot. Genre de plantes à fleurs composées de l'ordre des radiées, établi pour une plante qui croît dans les lieux arides du Mexique. ‖ On donnait autrefois ce nom à l'anémone.

TRAGODE. s. m. Zooph. Genre de polypiers.

TRAGOPAN. s. m. Ornith. Sous-genre établi dans le genre faisan, pour placer le népaul ou faisan cornu, oiseau qui se trouve dans le Bengale et dans les autres contrées de l'Inde.

TRAGOPE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des cicadaires.

TRAGOPHORE. adj. m. Myth. gr. Surnom de Bacchus et de Pan.

TRAGOPODAGRE. s. m. Philol. gr. Titre d'une scène dramatique et tragi-comique, attribuée à Lucien.

TRAGOPOGON. s. m. (ét. gr., τράγος, bouc; πώγων, barbe). Bot. Nom scientifique du salsifis sauvage. ‖ Quelques botanistes en ont fait un genre de la famille des chicoracées.

TRAGOPOGONOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble au salsifis.

TRAGOPS. s. m. Erpét. Genre de serpents.

TRAGOPYRON. s. m. Bot. Un des noms anciens du sarrasin ou blé noir.

TRAGORCHIS. s. m. (pr. *tra-gor-kiss*; ét. gr., τράγος, bouc; ὄρχις, orchis). Bot. Nom donné à l'orchis corophore qui a une odeur forte, tenant du bouc et de la punaise.

TRAGORIGAN. s. m. Bot. Nom donné à plusieurs plantes, au thym mastichine, à une lamiée, au [illegible], au lithosperme frutiqueux, au thym [illegible].

TRAGOSCÈLE. adj. m. Myth. gr. Qui a des jambes de bouc; surnom de Pan et des Satyres.

TRAGOSITE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

TRAGUE. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour placer la rave en grappes. ‖ Autre genre de la même famille, qui ne diffère pas de celui qu'on a appelé trachypore.

TRAGULAIRE. s. m. Antiq. rom. Soldat dont l'emploi était de lancer la tragule.

TRAGULE. s. f. Antiq. rom. Ancien dard de grande dimension.

TRAGUS. s. m. (pr. *tra-guss*; du lat. *tragus*; fait du grec τράγος, espèce de froment, au grain duquel ressemble ce bouton, ou du même mot, signifiant bouc, à cause des poils qui recouvrent cette partie). Anat. Une des éminences de l'oreille externe, qui, avec l'âge, se couvre de poils.

TRAHI, IE. part. pass. du v. Trahir. S'empl. adjectiv. Personne trahie. Intérêts trahis. Quand

il aperçut ses soldats, il vit bien qu'il était trahi. L'inimitié succède à l'amitié *trahie*. (Rac.) Cessez de vous troubler, vous n'êtes point *trahi*. (Id.) Rome était à l'impiété, et dit que la cause de Dieu était *trahie*. (Volt.) Les Français, me dit-il, les Français sont *trahis*. (Boss.) Prends pitié d'un vieillard *trahi*, déshonoré. (Volt.) Que de passions trompées, que de sentiments *trahis*, que de dégoûts amers nous entraînent chaque jour hors de nous-mêmes. (Chateaub.)

— *Trahi de*. *Trahi* de tous les siens, il ne s'est pas manqué à lui-même. (Boss.)

> Je dus y renoncer, alors que dans ces lieux
> Mon époux fut *trahi* des morts et des dieux. (Volt.)

— *Trahi par*. Ils furent *trahis* par le cours de leurs propres ... (Anquet.) Il faut qu'une femme ... sur ses gardes pour n'être pas *trahie* par ses vertus mêmes. (Genlis.)

> ... héros, *trahi* par la victoire,
> ... bonneurs dignes de sa mémoire.
> (Baour-Lormian.)

TRAHINE. s. f. Nom qu'on donnait à une sorte de charrette ou de voiture.

TRAHIR. v. a. 2e conj. (du lat. *tradere*, donner, livrer, fait de *trans*, au-delà, et *dare*, donner). Faire une perfidie à quelqu'un, lui manquer de foi. Judas trahit Notre Seigneur. Trahir son roi. Trahir sa patrie. Trahir ses amis. Les guerres civiles de nos rois *trahissent* le leur. (Boss.) Quiconque flatte ses maîtres les *trahit*. (Mass.) Moi je pourrai *trahir* le Dieu que j'aime! (Id.) Je répondis que je n'avais point *trahi* les genres de ma cabane. (Chateaub.) Dans tous les temps, chez tous les peuples, le plus grand crime fut de *trahir* sa patrie, même en prétendant la servir. (Boss.)

— Se dit des choses dans un sens analogue. Trahir les intérêts de quelqu'un. Trahir la confiance de quelqu'un. Hélas! quand il vivait, un concours d'événements inouïs n'a-t-il pas dû lui persuader que j'avais *trahi* sa tendresse? (Mme de Staël.)

— Manquer à ce qu'on doit à quelqu'un. Sacrifier ses intérêts. Vous *trahissez* l'époux à qui la foi vous lie. (Rac.) Laissera-t-il *trahir* et son père et son roi? (Id.) Mais vous avez fait serment de le *trahir*? (Id.)

— Etre infidèle en amour, en amitié. Lui qui me fut si cher, et qui m'a pu *trahir*. (Rac.) Qui m'a *trahi*? Pourquoi ne suis-je pas vengée? (Id.) Penses-tu qu'en effet Zaïre me *trahisse*? (Volt.)

— Fig. *Trahir la vérité*. Parler contre la vérité.

— On dit, dans le même sens, *trahir la vertu*.

> Je ne puis estimer ces dangereux auteurs,
> Qui de l'honneur en vers infâmes déserteurs,
> *Trahissent* la vertu sur un papier coupable. (Boil.)

— Fig. *Trahir ses sentiments*, *sa conscience*, *son devoir*, *sa promesse*, *sa foi*, *ses serments*, etc. Parler, agir contre ses sentiments, son devoir, sa promesse, sa foi, ses serments. Je ne viens pas ici justifier la créature devant son Créateur, je *trahirais* l'amitié de l'une, j'offenserais la vérité de l'autre. (Fléch.) Partout presque nous *trahissons* notre conscience et nos sentiments. (Mass.) Un enfant est peu propre à *trahir* sa pensée. (Rac.)

— Se dit des choses dans le sens de Découvrir par hasard ce qu'on voulait tenir caché. Il voulait être inconnu, sa voix l'a trahi. Sa surprise, sa rougeur l'a trahi. Ses pleurs le trahirent. (Fle) garde en vain un secret que *trahit* sa fierté. (Rac.) Trop d'amour a *trahi* nos secrets amoureux. (Id.) Un seul mot, un soupir, un coup d'œil nous *trahit*. (Volt.) Un extérieur simple annonçait les vertus du dedans, et *trahissait* l'envie qu'il avait de les cacher. (Fonten.)

— *Trahir le secret de quelqu'un*. Révéler le secret de quelqu'un, dans l'intention de lui nuire, ou par faiblesse, ou par indiscrétion. Je soupçonne qu'elle a *trahi* plus d'une fois les secrets de sa maîtresse. (J.-J. Rouss.)

— Ne pas seconder, rendre vain, en parlant des choses. La fortune a trahi nos efforts. Les événements trahirent ses espérances. De la postérité pourquoi *trahir* l'espoir? (Del.)

— Dans le vers suivant, Voltaire, gêné par les règles de la versification, fait dire à Salomé, sœur d'Hérode : Tous mes soins m'ont *trahi*, tout fait mon désespoir.

— SE TRAHIR. v. pron. Se manquer réciproquement de foi. Ils se sont tous trahis. Les méchants se *trahissent* moins souvent que les bons, s'ils sont faibles. (Boiste.)

— Se dit de plusieurs personnes qui révèlent le secret l'un de l'autre. Mais en obéissant, ne nous *trahissons* pas. (Rac.)

— *Se trahir soi-même*. Agir contre ses propres intérêts. O trop aveugle Calypso, tu t'es *trahie* par ton serment. (Fén.) Vous-même en ma faveur vous voulez vous *trahir*. (Rac.) ‖ Découvrir par hasard ou imprudemment ce qu'on voulait tenir caché. Se trahir en laissant échapper un mot. Nous avons beau faire, montrer une vaine intrépidité, la conscience criminelle se *trahit* toujours elle-même. (Mass.)

> Ma joie est extrême.
> Que le traître une fois se soit *trahi* lui-même. (Rac.)

— Se déceler, se découvrir soi-même par imprudence ou par indiscrétion. L'envieux se *trahit* lui-même par les conseils qu'il donne. (Boiste.) Celui-là se *trahit* lui-même qui abuse de tout. (Id.)

—Syn. simpl. Tromper, frustrer, abandonner, délaisser. — Découvrir, déceler, revéler, laisser voir, manifester.

TRAHISON. s. f. Action de celui qui trahit. Trahison lâche, insigne, signalée, noire, détestable, horrible, énorme, manifeste. Reconnaître la trahison de quelqu'un. La trahison est découverte. Des plus chères mains craignant les *trahisons*. (Rac.) Nourri dans la fourbe et dans la *trahison*. (Id.) Il croit pouvoir encore cacher sa *trahison*. (Id.) On fait plus de *trahisons* par faiblesse que par dessein formé de trahir. (La Rochef.)

— Genre de perfidie qui consiste en général dans l'intelligence ou la coopération coupable d'un individu avec les ennemis de l'État. De tout temps, et chez tous les peuples, les traîtres ont été livrés sans pitié à toute la rigueur des lois.

— Acte d'une méchanceté perfide. Tuer quelqu'un en trahison, par trahison. Faire une trahison à son ami. Punir la trahison.

— *Haute trahison*. Se dit des crimes qui intéressent au premier chef la sûreté de l'État, des attentats contre la personne du roi, etc. Être accusé de haute trahison, du crime de haute trahison. On a souvent abusé du mot haute trahison. Les crimes de haute trahison doivent être définis par la loi. La Chambre des pairs connaît des crimes de haute trahison.

— *En trahison*. loc. adv. En traître.

TRAHISSEUR. s. m. Ce qui trahit. Voyez-vous, dans tout palais, dans celui du doge, dans le mien, à l'insu de celui qui l'habite, il y a un corridor secret, perpétuel *trahisseur* de toutes les salles, de toutes les chambres, de toutes les alcôves. (V. Hugo.) Néologisme qui est ici d'un bon effet. (La Fontaine.)

TRAICTER. v. a. 1re conj. S'est dit pour conduire. Il lui promettait leur fournir des vaisseaux à les *traicter* en Afrique. (Mont.)

TRAILLE. s. f. (pr. *traye*; du lat. *trahere*, tirer). Navig. Bateau qui sert à passer les grandes rivières; espèce de bac qu'on nomme aussi *pont volant*.

— Corde qui sert à guider un pont volant d'une rive à l'autre d'un fleuve, et qui forme le rayon de l'arc tracé par le bateau.

TRAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Trailler. S'empl. adjectiv. Ligne traillée.

TRAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *tra-yé*; du lat. *trahere*, tirer). Pêch. Tirailler.

— *Trailler une ligne*. Lui donner de temps en temps une secousse en la tirant vivement de la longueur d'une brasse.

— SE TRAILLER. v. pron. Être traillé.

TRAILLET. s. m. (pr. *tra-ye*). Mar. Sorte de châssis dont deux des côtés font saillie en sens opposé. Il sert de dévidoir pour enrouler les lignes de pêche et la corde du libouret.

TRAILLON. s. m. (pr. *tra-yon*). Navig. Petite traille dont on se sert pour passer l'eau.

TRAIMOIS ou **TRÉMOIR**. s. m. Agric. Mélange de froment, de seigle, d'avoine, de pois, de vesce, etc., qui se sème pour être coupé en vert au printemps, et donné de suite aux bestiaux.

TRAIN. s. m. Allure. Se dit principalement des chevaux et des autres bêtes de voiture. Le train de ce cheval est doux, est incommode, est rude, est fatigant. Ce cheval va grand train, bon train. Avoir un grand train.

— *Aller le petit train*. Se dit d'un cheval dont les allures sont courtes, c'est-à-dire qui avance peu.

— *Ce cheval n'a point de train*. Il n'a point d'allure réglée.

— *Train rompu*. Celui qui est composé de deux allures.

— *Aller bon train, grand train*. Mener son cheval vite.

— *Aller bon train*. Se dit d'une personne qui va fort vite, soit à pied, soit à cheval, soit en voiture. Il se fait tard, allons bon train. Il y a loin d'ici au gîte, il faut aller meilleur train pour arriver de jour. Il allait si bon *train* qu'il me rejoignit en peu de temps. (Le Sage.)

— *Mener bon train*. Mener fort vite. Ce cocher mène bon train.

— Fig. *Au train dont il va, il aura bientôt fini son travail*, ou *au train dont il y va, il aura bientôt fini*. Il va si vite en besogne, qu'il aura bientôt fini son travail. ‖ *Au train dont il va, dont il y va, son travail ne sera pas fini avant un mois*. Il va si lentement, que son travail ne sera pas fini avant un mois.

— *Aller un train de poste*. Aller très-vite.

— Fig. Le *train* de la cour est qu'on y travaille beaucoup sans rien faire, et que toutes les affaires s'y succèdent sans s'achever. (J.-J. Rouss.) Quand on a commencé à prendre ce *train*, les grands hommes se font les uns sur les autres. (Boss.)

— Fig. et fam. *Mener quelqu'un bon train*, *le faire aller bon train*, *beau train*, *grand train*. Ne le point ménager dans une affaire, l'obliger à faire ce qu'on veut; remporter sur lui l'avantage en peu de temps.

— Imprim. *Train de la presse*. Partie de la presse sur laquelle on pose la forme, et qui avance sous la platine et s'en retire par le moyen de la manivelle. ‖ *Train de devant*. Tout ce qui roule sur les bandes, comme la table, le coffre, le marbre, le grand et le petit tympan. ‖ *Train de derrière*. Train qui reçoit ceux de devant avec toutes ses pièces, quand ce dernier fait son passage sous la platine.

— *Train d'artillerie*, ou absolument *train*. Tout l'attirail qui compose l'artillerie destinée pour un siége, pour une campagne. ‖ *Train des équipages*. Les caissons de vivres ou d'ambulance.

— La troupe qui conduit les engins d'artillerie. Soldat du train. ‖ Se dit aussi des chevaux. Chevaux du train.

— Fam. Se dit des gens de mauvaise vie. Avoir du train, du mauvais train chez soi. Le commissaire a fait sauter tout le train, tout le mauvais train qui était dans son quartier. Vieux en ce sens.

— Par extens. Bruit, tapage, vacarme, comme en font d'ordinaire les gens ivres, les gens mal élevés, grossiers. Faire du train, beaucoup de train. Train qui dure toute la nuit. Quel train!

— *Faire le train*. Se réjouir avec bruit.

— Long assemblage de bois, soit de charpente ou de menuiserie, soit de chauffage, qui est assujéti avec des perches et des liens en forme de radeau, et qu'on met à flot sur un canal ou sur une rivière pour l'amener dans quelque ville. Les trains de bois ont été imaginés en 1549 par Jean Rouvet; mais ce n'est guère que depuis cent vingt ans que Clamecy a perfectionné cette industrie. Train de bois flotté. Grands trains de bois carré qui descendent le long de la rivière. Conduire un train.

— *Train de bateaux*. Assemblage de plusieurs bateaux attachés l'un derrière l'autre pour remonter tous à la fois.

— Se dit du courant, de la marche des affaires. L'affaire va son train. Il faut avoir le train des affaires, le train du monde. Cette affaire prend le train de réussir. Cette affaire prend le *train* le plus favorable. (Volt.)

— *La raison va bon train*. La raison fait de grands progrès.

— Fig. et fam. *Aller son train*. Continuer.

— *Être en train*, *mettre en train*. Être en action, en mouvement. Quand il est en train, rien ne lui coûte. On a de la peine à le mettre en train.

— *N'être pas en train de rire*. N'être pas disposé à rire.

— Fam. *Mettre les autres en train*. Les exciter à la joie, au plaisir. Mettre tout le monde en train dans les sociétés où l'on se trouve.

— *Mettre une affaire en train*. La commencer, la faire commencer. ‖ *La mettre en bon train*. En avancer le succès. ‖ *L'affaire est en bon train*. Elle est en voie de réussir.

— Impr. *Mise en train*. Action de tout disposer pour le tirage d'une forme.

— *Boute-en-train*. Homme qui excite les autres à la joie, qui met toute la compagnie en train. Pop.

— *Tout d'un train*. loc. adv. et fam. En une fois.

> Je ne croyais pas tant en dire
> Tout d'un *train* et tout d'une tire. (Scarron.)

— Syn. comp. TRAIN, ÉQUIPAGE. Le *train* regarde la suite, et l'*équipage* le service.

TRAÎNAGE. s. m. Action de traîner. Il se dit principalement en parlant des traîneaux. La saison, le temps du traînage.

— Anc. cout. Espèce de droit de péage. ‖ Ce qu'on payait au seigneur pour les marchandises voiturées par traîneau.

TRAÎNANT. part. prés. du v. Traîner. Qui traîne. Il est toujours invariable.

> La famine apparaît, et, *traînant* ses lambeaux,
> Traverse les cités, rôde dans les villages. (Castel.)

TRAÎNANT, ANTE. adj. Qui traîne à terre. Robe traînante. Queue traînante. Sa *traînante* mamelle. (La Font.) Sa longue queue n'est pas *traînante* comme celle des rats. (Buff.)

— *Voix traînante*. Voix monotone et lente.

TRAÎNARD. s. m. Soldat qui reste en arrière de la troupe avec laquelle il doit marcher. On dit aussi *traîneur*.

— Fam. Se dit, par extension, d'un homme lent, négligent. Quel insupportable traînard?

— Pourquoi, dans cette dernière acception, ne dirait-on pas *traînarde* au féminin?

— S'empl. aussi adjectiv. Soldat traînard. Homme traînard.

— Syn. comp. TRAÎNARD, TRAÎNEUR. *Traînard* porte un air de dédain qui annonce un faux semblant de manque de force, et l'habitude, la volonté de se soustraire ainsi à la fatigue commune. Ce mot qualifie eu égard au sentiment, à la disposition du sujet. *Traîneur* qualifie en raison du fait.

TRAÎNASSE. s. f. Bot. Nom que l'on donne quelquefois à la renouée commune, parce que ses tiges sont couchées. ‖ Dans l'Anjou, on donne aussi ce nom à l'arroche étalée.

— Chass. Long filet d'oiseleur, qu'on traîne la nuit dans les champs, pour prendre des perdrix et d'autres oiseaux.

— Hortic. Il se dit quelquefois des racines traînantes. Les graminées ont la faculté de se reproduire de trois manières : par des rejetons qui poussent à leur pied; par des *traînasses* qu'elles étendent au loin; et par des graines très-volatiles ou indigestibles que les animaux et les vents dispersent de tous côtés. (B. de St.-P.)

TRAÎNASSER. v. a. 1re conj. Très-fam. et même pop. Il s'est dit pour Traîner en longueur. Çà, n'allez pas *traînasser* notre affaire. (Volt.)

— S'empl. aussi neutral. dans le même sens.

— SE TRAÎNASSER. v. pron. Être traîné en longueur.

TRAINBAND. s. m. (pr. *trènn-bandd*). Milice bourgeoise, en Angleterre. On l'appelle ainsi à cause des marches qu'on l'oblige de faire, en la traînant de côté et d'autre, selon le besoin qu'on en a.

TRAÎNE. s. f. Action d'être traîné.

— Mar. Petit chariot auquel est fixée l'extrémité d'un cordage que l'on commet, et qui se traîne à mesure que le commettage diminue la longueur du câble. ‖ Bout de cordage qu'on laisse pendre à la mer le long du bord, pour y attacher un objet quelconque que le bâtiment traîne à sa suite. ‖ Corde où les soldats suspendent du linge sale pour qu'il soit lavé par l'eau de la mer. ‖ *Être à la traîne*. Se dit d'un objet quelconque que l'on jette à la mer, après l'avoir fixé au bout d'un cordage.

— Ornith. Nom vulgaire de la draine.

TRAÎNÉ, ÉE. part. pass. du v. Traîner. Il s'empl. adjectiv. Charrette traînée. Ferrand fut *traîné* à la suite du roi pour servir à son triomphe. (Anquetil.)

— Prov. et fig. *Autant vaut traîné que porté*. Se dit en parlant de certaines choses qu'il vaut presque autant faire d'une façon que d'une autre.

— *Traîné autour*.

> Dois-je oublier Hector privé de funérailles,
> Et *traîné* sans honneur autour de nos murailles? (Rac.)

— *Traîné devant*. Aux moindres accusations, les chefs de l'assemblée recueillent les suffrages, et, s'ils sont contraires au magistrat accusé, il est destitué, et *traîné* devant un tribunal de justice qui prononce définitivement. (Barth.)

— *Traîné en*. (Elle) s'est vue en ce palais indignement *traînée*. (Rac.)

— *Traîné par*. *Traîné* par les chevaux que sa main a nourris. (Rac.)

> (Il) vit au char du vainqueur son épouse enchaînée,
> Et par toute l'Asie à sa suite *traînée*. (Rac.)

TRAÎNEAU. s. m. (rad. *traîner*). Sorte de voiture sans roues, dont on se sert pour aller sur la neige ou sur la glace, soit par nécessité, soit par plaisir. Aller en traîneau. Se promener en traîneau. Dans certains pays du Nord, on voyage en traîneau pendant l'hiver.

— Voitures sans roues, dont on se sert en toutes saisons pour transporter des marchandises dans les rues.

— Agric. Cadre de bois, de dimensions variables, que, dans beaucoup de lieux, on fait traîner sur les terres labourables, soit avant, soit après les semailles, pour régaler le sol.

— Chass. Grand filet qu'on traîne dans les champs pour prendre des alouettes, des cailles, des perdrix, etc. On ne chasse au traîneau que pendant la nuit.

— Faucons. Peau de lièvre qui sert de leurre pour tromper les oiseaux de vol.

— Pêch. Grand filet qu'on traîne dans les rivières pour prendre du poisson. Prendre du poisson au traîneau.

TRAÎNE-BUISSON. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la fauvette d'hiver, parce qu'elle a l'habitude de se couler dans le pied des haies et des buissons. ‖ Pl., des *traîne-buisson*.

TRAÎNE-CHARRUE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du motteux, qu'on voit ordinairement à la suite de la charrue. ‖ Pl., des *traîne-charrue*.

TRAÎNÉE. s. f. Petite quantité de certaines choses répandues en longueur. Traînée de blé. Traînée de plâtre.

— Longue suite de poudre à canon, pour communiquer le feu à une amorce.

— Jard. Longs filets qui dans quelques plantes rampent sur la terre, et ont de distance en distance des nœuds par lesquels ils jettent des racines.

— Chass. Trace faite avec de la charogne pour attirer les loups.

— *Traînée des rues*. Prostituée. Il a passé sa vie avec les *traînées* des rues. (J.-J. Rouss.) Est-il *traînée* des rues plus prostituée que certaines consciences? (Boiste.)

TRAÎNEL. s. m. Sorte de filet qu'on appelait aussi *tramel*.

TRAÎNELLE. s. f. Pêch. Sac de toile que l'on traîne sur le sable comme une petite charrue, pour prendre des lançons.

TRAÎNE-MALHEUR. s. m. Gueux, misérable. On croit que ce mot est de l'invention de La Fontaine. ‖ Pl., des *traîne-malheur*.

TRAÎNEMENT. s. m. Trace que laisse le boulet sur la paroi inférieure de l'âme du canon.

TRAÎNE-POTENCE. s. m. Mauvais garnement, homme qui finira mal.

TRAÎNER. v. a. 1re conj. (du lat. *trahere*, tirer, attirer). Tirer après soi quelque chose qui porte à terre, ou immédiatement, ou sur une machine interposée. Traîner un carrosse, une charrette, un bateau. Traîner le canon. Traîner un coffre, une table. Traîner un homme en prison. Traîner quelqu'un dans la boue. Traîner un cheval à la voirie. Eh! miséricorde! on *traîne* mon mari en prison. (Id.) Il partit en *traînant* majestueusement ses basques, et en ne jetant un regard de dédain... (Chateaubr.) Quand la nuit au clair de la

lune, vous apercevez sur la nudité d'une savane une yeuse isolée, revêtue de cette draperie, vous croiriez voir un fantôme *traînant* après lui ses longs voiles. (Id.)

— *Cet homme traîne la jambe.* Il ne marche pas ferme d'une jambe, et il ne la porte que lentement après l'autre. ‖ On le dit aussi des animaux. Ce cheval traîne sa jambe. ‖ *Un oiseau traîne l'aile*, quand ses ailes pendent, ce qui marque qu'il est blessé ou malade.

— Manég. *Traîner les hanches.* Se dit du cheval dont l'allure est mal assurée, en sorte que le corps se porte tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et dont le train de derrière retarde trop en marchant. ‖ On dit également d'un cheval qui galope faux, qui se désunit, qu'*il traîne les hanches.*

— *La rivière traîne bien des immondices, bien du sable.* Elle emporte avec elle bien du sable, bien des immondices.

— *Traîner quelqu'un partout.* Le mener partout où l'on va. Ne se dit guère qu'en mauvaise part.

— Se dit aussi au moral. L'âme infidèle roulée et enveloppée parmi les objets qu'elle aime, et dont elle *traîne* continuellement l'idée avec elle. (Boss.) *Traînant* de mer en mer ma chaîne et mes ennuis. (Rac.) Ce cœur... *traîne* partout l'amour qui l'attache à Monime. (Id.)

— Fig. *Cette action a traîné après elle une longue suite de malheurs.* Elle a été suivie de beaucoup de malheurs dont elle a été la source. Les maux que la guerre *traîne* après elle. (Fléch.) Mais qu'est-ce que le bonheur humain auprès de la foi? Que dure-t il, et dans sa courte durée, combien *traîne*-t-il avec lui de fiel et d'amertume? (Mass.)

— *Traîner* donne toujours l'idée de quelque chose de douloureux ou d'humiliant. On traîne sa misère, sa honte. On traîne une vie obscure, mais on ne traîne pas avec soi le bonheur.

Le prince Antiochus, devenu nouveau roi,
Sembla de tous côtés *traîner* l'heur avec soi. (Corn.)

— Fig. *Traîner une vie languissante et malheureuse.* Être accablé de chagrins ou d'infirmités. Il *traînait* dans une triste retraite les misérables restes d'une vie qu'il avait passée à troubler les autres. (Fléch.) Ils *traînent* avec ennui les faibles restes d'un crédit qui se soutient encore un peu par lui-même. (Id.) Il y *traîne*, seigneur, sa vie infortunée. (Rac.)

— Volaire a dit : *traîner sa fortune.*

Mon père malheureux, à la cour enchaîné,
Trop faible, et malgré lui servant toujours la reine,
Traîna dans les affronts sa fortune incertaine.

— Fig. *Traîner ses paroles.* Parler lentement.

En vain, pour gagner temps, en ses transes affreuses,
(Il) *traîne* d'un dernier mot les syllabes honteuses.
(Boileau.)

— Se dit également du chant. L'un *traîne* en longs fredons une voix glapissante. (Boil.)

— Delille l'a dit d'un hibou.

Tantôt l'affreux hibou, seul au sommet des toits,
Traîne en accents plaintifs son effrayante voix.

— *Traîner sa chaîne.* Mener sa chaîne après soi. ‖ Fig. Mener une vie dure. ‖ Éprouver des malheurs, et les supporter sans rien dire.

— *Traîner sa partie devant les tribunaux.* Se dit d'un plaideur qui traduit la partie adverse de tribunal en tribunal.

Si quelque exploit nouveau
Chaque jour comme moi vous *traînait* au barreau.
(Boileau.)

— Fig. *Traîner quelqu'un dans la boue.* Proférer ou écrire contre lui des injures graves, des imputations infamantes.

— Allonger, différer, en parlant de celui qui ne veut pas finir, qui ne veut pas terminer une affaire dont il est le maître. Il y a six mois que ce rapporteur me traîne pour le jugement de mon procès. Vous êtes entre les mains d'un arbitre qui vous traînera longtemps. Traîner longtemps quelqu'un avant de le payer. On *traîna* l'affaire en longueur. (Volt.)

— Se dit par extension en parlant de certaines choses qu'on laisse exposées où elles ne devraient pas être, au lieu de les mettre à leur place. Laisser traîner ses clés, son argent sur une table. Laisser traîner des papiers dans son cabinet. Laisser tout traîner, ne laisser rien traîner. L'objet qui *traîne* est déjà presque égaré, et d'égaré à perdu le chemin n'est pas long. (De Juss.)

— Fig. *Cela traîne dans tous les livres, cela traîne partout.* Se dit par mépris d'une pensée, d'une expression, d'un fait, d'une situation, qu'on rencontre dans un livre, et qu'on a déjà trouvée dans beaucoup d'autres.

— *Cette affaire traîne.* Elle n'avance point. De quoi vous êtes-vous occupés pendant les dix-huit mois que cette affaire a *traîné* en longueur? (Bescher.)

— Se dit aussi des bâtiments d'une flotte, d'un convoi, qui, marchant ou manœuvrant mal, restent toujours en arrière.

— SE TRAÎNER. v. pron. Marcher, se glisser en rampant; marcher avec grande peine. Se traîner jusqu'où l'on peut. Avoir bien de la peine à se traîner dans un lieu.

— Fig. La médiocrité se *traîne* dans le sentier de la routine. (Boiste.)

— Être, pouvoir être traîné.

— *Se traîner dans la boue.* Se rouler dans la boue. ‖ Fig. Faire des actions basses et déshonorantes.

— Se traîner et tomber mutuellement dans la boue en se battant.

— Syn. comp. TRAÎNER. ENTRAÎNER. *Traîner*, c'est tirer après soi; *entraîner*, c'est tirer avec soi. ‖ Au fig. *Entraîner* n'indique qu'une violence douce, tandis que *traîner* marque plutôt une violente contrainte.

TRAÎNE-RAPIÈRE. s. m. S'est dit, dans le style burlesque, d'un bretteur, d'un querelleur.

Sans cesse ce *traîne-rapière*
Prenait petun et buvait bière. (Scarron.)

‖ Pl., des *traîne-rapière.*

TRAÎNERIE. s. f. Mus. Lenteur désagréable dans l'exécution. La comparaison de deux musiques entendues le même jour sur le même théâtre déboucha les oreilles françaises. Il n'y eut personne qui pût endurer la *traînerie* de la musique française après l'accent vif et marqué de l'italienne. (J.-J. Rouss.)

TRAÎNEUR. s. m. Celui qui traîne quelque chose.

— Fam. *Traîneur d'épée.* Vagabond, fainéant qui porte l'épée et qui n'est engagé dans aucun service, qui n'a aucune charge. Peu usité.

— *Traîneur de sabre.* Se dit aujourd'hui, comme on disait autrefois *traîneur d'épée*; il s'emploie en parlant des militaires peu occupés, dans certaines garnisons.

— Chasseur au traîneau. Les gardes-chasse ont pris des traîneurs dans la plaine.

— Celui qui conduit un traîneau sur la glace.

— Soldat qui ne marche pas avec sa troupe et qui demeure derrière par manque de force ou de bonne volonté. Dans les marches d'armée, il y a souvent des traîneurs. L'arrière-garde a ramassé des traîneurs. On dit aussi *traînard* en ce sens.

— Fig. Il y a des *traîneurs* dans la marche des siècles comme dans celle d'une armée. (Napol.)

— Bâtiment d'une flotte, d'un convoi qui reste toujours en arrière.

— Chass. Se dit des chiens qui ne suivent pas le gros de la meute.

— Syn. comp. TRAÎNEUR. TRAÎNARD. V. TRAÎNARD.

TRAÎNOIR. s. m. Agricult. Châssis entrelacé de baguettes qu'on fait traîner sur les terres labourées pour en rompre les mottes. ‖ Pièce de bois qu'on met en sautoir sous les charrues et les herses, pour les conduire dans les champs et les en ramener, sans les user et sans trop fatiguer les chevaux ou les bœufs.

TRAIRE. v. a. 4ᵉ conj. (du lat. *trahere*, tirer). *Je trais, tu trais, il trait, nous trayons, vous trayez, ils traient. Je trayais, nous trayions, vous trayiez, ils trayaient.* Pas de parfait défini. *Je trairai. Je trairais. Trais. Trayons, trayez. Que je traie, que tu traies, qu'il traie, que nous trayions, que vous trayiez, qu'ils traient.* Pas d'imparfait du subjonctif. *Trayant. Trait.* Tirer. Il n'est guère usité qu'en parlant de certaines femelles d'animaux dont on tire le lait. Traire les vaches. Traire une brebis. Traire une chèvre. Traire une ânesse. Chloé, après avoir *trait* toutes ses brebis, demeurait longtemps empêchée à faire prendre le lait. (P.-L. Courier.)

— Se dit aussi du lait que l'on tire. Traire du lait.

— Fig. Mon Dieu, je sais l'art de *traire* les hommes. (Mol.) Je jugeai que le public était une bonne vache à lait, qui se laissait aisément *traire*. (Le Sage.)

— SE TRAIRE. v. pron. Être trait. Les vaches ne peuvent se traire qu'à certaines heures.

— Fig. C'est un homme qui peut se traire facilement.

— Voilà un de ces mots familiers exclu du style noble en vers comme en prose. Nos poètes ont su rendre par des périphrases l'idée qu'il présente. Lise qui sous ses doigts voit mousser son laitage. (Leblanc.)

Amante d'un lait pur, souvent sa belle main
D'une mère bêlante a su presser le sein. (Lebrun.)

De leur mamelle exprimant le bienfait,
De ses doigts délicats elle exprime le lait.
(Delille.)

Et demande aux brebis soumises à ses lois
Le tribut d'un lait pur fumant entre ses doigts.
(Delille.)

TRAIT, AITE. part. pass. du v. Traire. S'empl. adjectiv. Vache traite.

TRAIT. s. m. (pr. *trè*; du lat. *tractus*, partic. de *trahere*, tirer. On écrivait autrefois *traict*). Anc. art milit. Terme générique, qui désigne également les flèches qu'on tire avec l'arc et l'arbalète, et les dards, les javelots qui se lancent à la main. Trait aigu, perçant, acéré, rapide, léger, sifflant, émoussé, emplumé, sûr, inévitable, égaré, empoisonné, mortel, homicide, enflammé, brûlant, fatal, vengeur, vainqueur, impuissant, affaibli. Lancer, décocher un trait. On distinguait anciennement les armes de trait et les armes d'hast. Tout cet intervalle qui s'est écoulé depuis votre naissance jusqu'à aujourd'hui, ce n'est qu'un *trait* rapide qu'à peine vous avez vu passer. (Mass.) Par les *traits* de Jéhu je vis percer le père. (Rac.) Où sont les *traits* que tu lances? (Id.) Des nuages de *traits* ont obscurci les airs. (Delille.)

Des orages de *traits*, de flèches et de dards
Pour chasser les Troyens pleuvent de toutes parts.
(Delille.)

— Se dit, par analogie, de la foudre.

Si quelque orage gronde, elle court dans les champs.
Où son bras de la foudre atteint les *traits* [illegible]
(Desh.-Barr.)

— Se dit aussi de la grêle.

De ses *traits* meurtriers la grêle impitoyable
Bat les tristes épis, les brise, les [illegible]. (Rosset.)

— Fig. De longs *traits* de feu lui sortaient par les yeux. (Boil.) On le voit s'annoncer de loin par les *traits* de feu qu'il lance au-devant de lui. (J.-J. Rouss.) Jette sur mon sujet quelques *traits* de lumière. (Colnet.)

— Fam. *Comme un trait d'arbalète*, ou absol. *comme un trait.* Fort vite. Partir comme un trait, comme un trait d'arbalète. Et traversant d'un *trait* les royaumes de l'ombre. (Delille.)

— Fauconn. On dit de l'oiseau qui vole rapidement, qu'*il vole comme un trait.*

— Fig. Se disait pour Direction. L'œil que le sage maître a sur les siens fait que ses affaires prennent bon *trait*. (Nic. Pasq.)

— Fig. Se dit des attaques de la raillerie, de la médisance, de la calomnie, etc. Un trait de satire, de médisance, de raillerie. Les traits de l'envie, de la haine. Un trait satirique. Des traits malins. Des traits mordants. Repousser les traits de la calomnie. Être sensible aux traits de la satire. Être à l'abri des traits de quelqu'un. Dieu les abandonna aux *traits* [illegible] de l'envie. (Fléch.) A mesure qu'on publiera les vices de notre frère, chacun, en les redisant, y mettra quelque *trait* envenimé de sa façon. (Mass.)

— Fig. *Les traits de l'amour.* Les atteintes de l'amour. Cette expression vient de ce que les poètes et les peintres représentent ordinairement l'Amour avec un arc et des flèches.

Sa main mal assurée et ses regards timides
Firent sur moi l'essai de leurs traits homicides.
(Delille.)

— Fig. et poét. *L'amour l'a percé de ses traits.* Se dit d'un homme qui est devenu amoureux. Et repoussant les *traits* d'un amour dangereux. (Rac.)

— *Ses yeux lancent mille traits.* Se dit des yeux d'une belle personne qui inspire de l'amour. Ton triomphe est parfait, tous tes *traits* ont porté. (Rac.)

Il vous souvient que mon cœur en ces lieux
Reçut le premier *trait* qui partit de vos yeux. (Rac.)

— *Cheval de trait.* Celui qui sert au tirage, et particulièrement au tirage des voitures.

— Cordage qui sert au charroi et au transport des pièces et des munitions.

— *Trait de bateaux.* Plusieurs bateaux vides qu'on attache les uns aux autres pour remonter une rivière et aller chercher de nouvelles marchandises aux lieux d'où ils sont partis.

— Action d'avaler quelque liqueur tout d'une haleine. Vider un verre d'un seul trait.

D'un vin pur et vermeil il fait remplir sa coupe
Il l'avale d'un *trait.* (Boil.)

— *Boire à longs traits.* Boire lentement en savourant ce qu'on boit.

— Fig. Se dit au moral. Goûter, savourer un plaisir à longs traits.

— Ligne qu'on trace avec la plume ou avec le crayon. Trait de plume. Maître à écrire qui fait de beaux traits. Lettre formée de deux traits. [illegible] Passer un trait sur une ligne pour l'effacer. De son auguste seing reconnaissez les *traits*. (Rac.)

— *Trait d'union.* Signe qui sert à marquer la liaison qui existe entre deux ou plusieurs mots. ‖ On l'emploie : 1° entre le verbe et les pronoms *je, moi, nous, tu, toi, vous, il, ils, elle, elles, le, la, les, lui, leur, y, en, ce, on*, quand ces pronoms sont placés après un verbe dont ils sont le sujet ou le régime : Irai-je, viens-tu, donnait-on, laissez-moi, allez-y, portez-en, etc. ‖ S'il y a deux pronoms, on met deux traits d'union : Laissez-le-moi, donnez-les-leur. Mais on écrit Faites-moi lui parler, parce que *lui* est complément de *parler*, et non pas de *faites*; venez me parler, va te reposer, parce que *me* et *te* ne sont pas régis par l'impératif [illegible] mais par les infinitifs *parler* et *reposer*. ‖ 2° Avant ou après *ci, là*, accompagnant un substantif, un pronom, une préposition, un adverbe, avec lesquels ils sont unis d'une manière inséparable : celui-ci, celui-là, ces gens-ci, ces hommes-là, ci-dessus, ci-contre, là-dessus, là-haut, etc. ‖ 3° Pour lier *très* au mot qui suit, et *même* au mot qui précède : très-[illegible], très-sagement, moi-même, lui-même, eux-mêmes. ‖ 4° Pour remplacer la conjonction *et* dans l'expression de certains nombres : dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt-un, vingt-deux, trente-trois, quarante-quatre, quarante-cinq, soixante-six, soixante-dix-sept, etc. Cependant quatre-vingts renferme toujours le trait d'union, bien que le sens n'admette pas la conjonction *et*.

— Peint. Dans les contours que trace un habile artiste, le trait doit être léger ou interrompu dans les lumières, et ressenti dans les ombres. La mort a effacé sous [illegible] même un tableau dont les premiers *traits*, dont le seul dessin montrait de [illegible]. (Boss.) Si un portrait pouvait devenir tout-à-coup animé, comme il ne verrait en soi aucun *trait* qui ne se rapportât à la personne qu'il représente, il ne vivrait que pour elle se[illegible]

— *Copier trait pour trait.* Copier exactement, fidèlement.

— Fig. *Peindre à grands traits.* Raconter, décrire d'une manière animée et rapide. Peindre à grands traits les événements d'un siècle.

— Se dit particulièrement, dans un sens collectif, des lignes d'un dessin qui n'est pas ombré. Dessin au trait, au simple trait. Se contenter de faire le trait d'un dessin. La vie est dans ce dessin, quoiqu'il ne soit qu'au *trait*. (Didier.) *Mettre un tableau au trait.* Tracer ainsi sur la toile, soit au crayon, soit à la pointe du pinceau, la délinéation des [illegible] qu'on se propose de peindre. ‖ On dit également *gravure au simple trait.*

— *Le trait de cet escalier, de cette voûte est beau, est hardi*, etc.

— *Le trait de la scie.* La marque que l'on fait sur l'endroit du bois ou de la pierre qu'on veut scier. ‖ Ce que la scie emporte du bois ou de la pierre qu'on scie.

— *Trait de scie.* Chaque coupe qui est faite avec la scie dans un morceau de bois, dans un bloc de pierre. ‖ *Ce stère de bois a été coupé à trois traits de scie.* Chaque bûche a été partagée en quatre morceaux avec la scie.

— *Trait biais.* Ligne [illegible] sur une autre, ou en diagonale dans une figure. ‖ *Trait corrompu.* Trait qui est fait à la main, c'est-à-dire sans compas et sans règle, et qui ne forme aucune courbe déterminée ou régulière. ‖ *Trait carré.* Ligne qui, en coupant une autre ligne à angle droit, rend les autres d'équerre.

— Se dit des linéaments du visage, et alors il s'emploie surtout au pluriel. Jeune homme qui a tous les traits [illegible]. Avoir de beaux traits, de grands traits, de petits traits. Des traits mignons, des traits fins, délicats, agréables. La frayeur [illegible] sur ses traits. L'altération des traits. [illegible] ne me sont pas inconnus. La délicatesse [illegible] de son corps. (Boss.) C'est une espèce de religion civile et de culte politique qui nous [illegible] ces *traits*, que Dieu a gravés sur le front [illegible] à qui il communique sa puissance. (Fléch.) Lorsqu'on ne voit sur le visage des princes que des *traits* de douceur et d'innocence, il se fait alors des impressions d'amour dans les cœurs de ceux qui les voient. (Id.)

Ne considérez point des *traits* qui [illegible],
C'est terre que cela [illegible] les vers les [illegible]
(La Font.)

— Fig. Action qui marque une intention favorable ou [illegible]. Ce trait a bien prouvé votre [illegible]. Un ami devait-il s'attendre à un [illegible] trait? Le trait est noir. Ce n'est point là un trait d'ami

. . . . Après un pareil *trait*,
Je prétends de ma main lui brûler la cervelle. (Volt.)

— Se dit, en général, des actions qui ont quelque chose de remarquable. Un beau trait. Un trait infâme. Un vilain trait. Voilà un trait d'habile homme. Un trait de courage, de clémence, de générosité. Un trait généreux. Un trait de perfidie, de cruauté. Un trait de fripon. Un trait d'esprit. Voilà de vos traits. Ce sont de vos traits. C'est un *trait* de vertu qui n'appartient qu'à vous. (Corn.) C'est *traits* d'impudence aisés à ramasser. (Boil.)

. . . . Jusqu'ici par un *trait* de prudence,
J'ai demeuré pour [illegible] humble silence. (Boil.)

— *Trait d'histoire.* Morceau détaché d'une grande histoire.

— Ce qui [illegible] ou caractérise une personne [illegible]. Les traits [illegible] que ce grand homme eut avec les [illegible] de l'antiquité [illegible] caractéristiques de cette époque. Que de *traits* caractéristiques n'offrent point les nations nouvelles! (Sismondi.) Personne n'eut [illegible] traits de ressemblance avec [illegible], que par un secret instinct il avait pris pour son modèle. (Barth.)

— *Traits de génie, d'éloquence.* Morceaux qui décèlent du génie, de l'éloquence.

— Mus. Suite de notes [illegible] qu'on exécute sur les instruments ou avec la voix. ‖ Se dit aussi de phrases mélodiques ou de successions brillantes d'harmonie. Il y a dans ce morceau des traits hardis, brillants, etc. ‖ C'est aussi le nom d'une ancienne figure de notes, appelée autrement [illegible]. *Trait de plume.* Nom qu'on donnait autrefois aux lignes sur lesquelles on écrit la musique.

— Pensée vive, brillante, imprévue. Cet ouvrage est plein de traits. [illegible] de traits. Les astres [illegible] les plus hardis de l'[illegible]. (Mass.) [illegible] *trait* plaisant [illegible] (Id.) [illegible] en vous lisant admire votre *trait*. (Id.) Par un *trait* juste et fin l'éloge frappe au but. (Chaussard.)

— *Trait de sentiment.* Pensée qui exprime un mouvement du cœur.

— *Trait de lumière.* Éclat, rayon qui perce soudainement les ténèbres. ‖ Il se dit surtout au figuré, d'une pensée qui vient tout à coup, d'une idée, d'un renseignement qui amène une découverte. Ce fut un trait de lumière. Ce trait de lumière dissipa tous mes doutes.

— Au jeu d'échecs et au jeu de dames, l'avantage de jouer le premier. Donner le trait. Donner deux traits. Avoir le trait.

— Blas. Se dit d'un rang des carreaux de l'échiquier. L'échiquier est ordinairement de six traits, mais [illegible] en prévenir le nombre. Porter [illegible] échiquetée [illegible] traits.

— Constr. *Trait de Jupiter.* Assemblage de deux pièces de bois [illegible] l'une de l'autre [illegible] à peu près la forme [illegible] aux foudres de Jupiter. ‖ *Trait carré.* Lignes perpendiculaires entre elles. ‖ *Trait corrompu.* Dessin de charpente ou de coupe des pierres tracé à la main sans correction.

— Hortic. *Trait de buis.* Filet de buis nain qui borde une plate-bande.

— Mar. *Bâtiment à traits carrés.* Celui qui porte ses vergues perpendiculaires aux mâts et qui est gréé de voiles carrées. *Trait de compas, trait de vent.* Se disait autrefois pour Rumb.

— Pêch. Espace que l'on parcourt en tr[illegible]nant un filet avec soi. || Il se dit aussi des ar[illegible] des filets [illegible] pêche.

— Plain-ch. Psalmodie traînée ou allongée sur un [illegible]. || [illegible] de notes appelée aussi *plique*.

TRAIT, s. m. Relat. Se dit, dans le royaume de Tanguit, [illegible] à qui [illegible] certains jours de l'année, la [illegible] toutes les personnes qu'il [illegible], dans la supposition que tous ceux qu'il [illegible] sont autant [illegible] Maha[illegible], et qui [illegible] bonheur éternel. Personne n'entreprend de lui résister.

TRAITABLE, adj. des 2 g. (du lat. *tractabilis*). Doux, [illegible], avec qui on peut facilement traiter. [illegible] fort traitable. Être un esprit traitable. N'être [illegible] traitable.

— Se dit [illegible] qui se montrent trop accommodantes.

[illegible] *traitable;*
[illegible]
(Voltaire.)

— Se dit [illegible]. Les agneaux les plus doux et les plus *traitables*. (Mass.)

— On [illegible] aussi les choses. [illegible], dont [illegible] ne peut [illegible] douleurs [illegible] cette pensée. (Boss.) [illegible] Mol.

— Chim. *Substance traitable.* Substance que l'on peut analyser.

— Chir. Qui peut être pansé. Plaie, blessure traitable.

TRAITAILLER, v. n. (pr. *tré-ta-yé*). S'est dit ironiquement pour Faire sans cesse de nouveaux traités, [illegible] conventions mal observées. [illegible] M. de Longueville pour un esprit [illegible] avait s'empêcher de *traitailler*, [illegible] même où il avait le moins [illegible] de s'accommoder. (Le cardinal de Retz.)

TRAITANT, part. prés. du v. Traiter. Qui traite. Il est toujours invariable.

TRAITANT, s. m. Celui qui se chargeait du [illegible] à certaines conditions réglées par un traité. Gros traitant. Petit traitant. Les traitants [illegible] la profession de *traitant*, ce n'est point par ce qu'elle ôte aux riches, c'est qu'elle appauvrit les pauvres mêmes. (Mol.)

L'Usure au front [illegible] sort de ses noirs repaires,
Et le guerrier lui-même a les mœurs d'un *traitant*.
(Dorat.)

— Syn. comp. TRAITANT. FINANCIER. MALTÔTIER. PARTISAN. PUBLICAIN. V. PARTISAN.

TRAITANTISME, s. m. Profession, esprit, système des traitants. Ce mot a été employé par le président Dupaty.

TRAITE, s. f. (du lat. *tractus*, étendue). Étendue de chemin qu'un voyageur fait d'un lieu à un autre sans s'arrêter, sans se reposer. Aller tout d'une traite d'un lieu à un autre. Tuer ses chevaux, en faisant des traites trop grandes. Il y a une bonne traite, une longue traite d'ici-là. Ce jeune Anglais était de la figure la plus intéressante, de la santé la plus robuste, il faisait les plus grandes *traites* à pied (B. de St-P.) Il était jour, et cheminant par monts et par vaux, nous avions déjà fait longue *traite*. (P.-L. Courier.)

— *Tout d'une traite.* Sans s'arrêter. Aller tout d'une traite.

— Fig. Lire, écrire tout d'une traite.

— Transport de certaines marchandises, telles que blés, vins, etc., d'une province à une autre ou d'un État à un autre. Permettre la traite des blés. Il s'est fait de grandes traites de blés, de grandes traites de vins.

— Se dit particulièrement, et plus ordinairement, du trafic que font les bâtiments de commerce sur les côtes de l'Afrique, en échangeant leurs marchandises contre des dents d'éléphants, de la gomme, de la poudre d'or. Un bâtiment qui fait la traite, qui va en traite, qui est en traite.

— *Aller en traite.* Aller chez les sauvages pour trafiquer avec eux.

— *Faire la traite.* Attendre les sauvages dans les forts ou comptoirs européens.

— *La traite des nègres*, ou absolument, *la traite*. Le commerce des esclaves. La *traite* des nègres offense la religion et nuit à la société; des chrétiens la font ou l'approuvent. (Boiste.) Le premier qui fit la *traite* méritait l'exécration du genre humain et un coup de poignard de la part du nègre qu'il osait vendre. (Rayn.)

— *Traite des blancs.* Nom qu'on donne quelquefois à l'industrie des agents de remplacement militaire. || On le donne aussi quelquefois à la conduite de certains industriels qui profitent de la faiblesse ou de l'ignorance des personnes qui sont sous leur dépendance, pour s'attribuer entièrement le produit de leur travail.

— Le commerce des banquiers. Ce qui caractérise une lettre de change, c'est la traite de place en place.

— Se dit quelquefois des lettres de change mêmes, quand elles n'ont pas encore été acceptées. Une traite sur Hambourg, sur Bordeaux. Accepter une traite. Les *traites* souscrites par Morel furent présentées à la caisse avec une scrupuleuse rigueur. (A Dumas.)

— *Traites et remises.* Un des comptes généraux du grand-livre, qui a pour objet l'entrée et la sortie des lettres de change et billets d'un négociant.

— Anc. jurispr. *Traite d'Anjou.* Droit qu'on levait sur les marchandises qui traversaient l'Anjou. || *Traite d'Arzac.* Droit de sortie qu'on levait, en Languedoc, sur les marchandises. || *Traite de Charente.* Droit d'entrée et de sortie qu'on levait, en Saintonge et en Aunis, sur les marchandises.

— Techn. Bord du plein, sur lequel les tanneurs mettent leurs peaux pour les égoutter.

— Syn. comp. TRAITE. TRAJET. TROTTE. La *traite* est proprement l'étendue de l'espace ou du chemin qu'il y a d'un lieu à un autre, ou entre l'un et l'autre. Le *trajet* est le passage qu'il faut traverser ou franchir pour aller d'un lieu à un autre. On dit pop. *trotte* dans le sens de *traite*. Elle est en petit ce que la traite est en grand.

TRAITÉ, ÉE, part. pass. du v. Traiter. Il s'emploie adjectiv. Sujet traité. Matière traitée. Clovis convoqua, dit on, celui d'Orléans, et fixa les matières qui devaient y être *traitées*. Anquetil. Jamais plus noble sujet ne put être plus dignement *traité*. J. J. Rouss.) Le gouvernement [illegible]térieur du royaume, objet plus important pour les peuples, sera *traité* à part. (Volt.) Comme ce sujet a été traité à fond par une plume célèbre, je n'en dirai pas davantage. (B. de St-P.)

— Peint. *Figure bien traitée.* Figure bien et [illegible]usement composée, dessinée et peinte. || *Composition bien traitée.* Celle dans laquelle toutes les convenances politiques et pittoresques sont observées.

— Soigné. Voilà la taxe des officiers, au moyen de laquelle ils sont *traités*, eux et leurs familles, de quelque espèce de maladies qu'ils puissent avoir. (B. de St-P.) Quant aux soldats, ils sont *traités*, je pense, sans aucune retenue sur leur paye. (Id.)

— *Traité avec.* Ma chère tante, ma chère amie, pourquoi m'avez-vous mise en correspondance avec ma cousine sur un sujet qui ne devait être *traité* qu'avec vous? Mme de Staël.

— *Traité comme.* Les pirates am[illegible] furent *traités* comme ils souhaitaient. (La Font.) App[illegible] que vous n'avez rien de trop bon pour le seigneur Gil Blas de Santillane, qui mérite d'être *traité* comme un prince. (Le Sage.) Joseph et mon janissaire étaient *traités* comme moi. (Chateaub.)

— *Traité de.* Il avait été très-bien *traité* de mes compatriotes. (Chateaub.) D'ailleurs, dans quelques-uns des romans qu'il avait lus, il voyait la trahison *traitée* de plaisanterie. (B. de St-P.)

— *Traité en.* Là, le Jutland est *traité* en détail; des îles de la mer Baltique qu'on ne soupçonnait pas sont indiquées. (Malte-Brun.) Avec une si grande maturité de jugement, et formée, à tous égards, comme une fille de vingt ans, Sophie, à quinze ans, ne sera point *traitée* en enfant par ses enfants. (J.-J. Rouss.)

— *Traité par.* La gélatine, traitée par l'eau bouillante, se transforme en gelée. On ne fait guère aujourd'hui que répéter mal et mal [illegible] propos ce qui a été *traité* par les grands supérieurs. (La Harpe.)

TRAITÉ, s. m. (du lat. *tractatus*.) Ouvrage où l'on traite de quelque art, de quelque science, de quelque matière particulière. Traité de mathématiques. Traité de minéralogie. Traité de physique. Traité de la sphère. Traité de morale. Traité de législation. Traité fort savant, fort méthodique. Collection de traités. Ainsi, une compilation des plus belles pensées morales et sans liaison ne forme pas un *traité* de morale. (G. Sand.) Une pensée qui demande un développement d'une certaine étendue forme ce qu'on appelle un paragraphe; plusieurs paragraphes font un chapitre; plusieurs chapitres font un livre, plusieurs livres font un *traité*. (Condill.) C'est le plus beau *traité* d'éducation qu'on ait jamais fait. (J.-J. Rouss.)

— Convention faite entre des souverains, entre des États, par laquelle deux ou plusieurs États, deux ou plusieurs souverains s'engagent sur l'honneur, et quelquefois sous des garanties réelles, à remplir réciproquement certaines conditions. Les traités ont ordinairement pour but le rétablissement de la paix, les alliances, et les arrangements relatifs à la navigation et au commerce. Traité de paix. Traité de considération. Traité de commerce. Traité d'alliance. Traité conditionnel. Traité éventuel. Traité de Westphalie. Traité d'Utrecht. Traité d'Amiens. Négocier un traité. Conclure, signer, ratifier, rompre un traité. Contrevenir à un traité. Se reposer sur la foi des traités. Des traités glorieux sur des craintes imaginaires, les intérêts sont confondus, la foi violée et les *traités* méprisés. (Fléch.) Il force à conclure la paix par des *traités*, ceux qui croyaient venir terminer la guerre par notre entière et prompte défaite. (Id.) Entre ces ennemis il n'est point de *traité*. (Volt.) L'empire d'Allemagne avait été détruit par le *traité* de Presbourg. (L. Gallois.)

— Les traités prennent ordinairement le nom des lieux où ils ont été conclus. Le traité de Westphalie. Le traité d'Amiens. Le traité de Paris. Le traité de Vienne.

— Hist. fr. *Traité perpétuel.* Celui qui fut conclu par Charles VII, en 1453, avec les huit cantons suisses et la ville de Soleure. Le roi s'engagea, pour lui et ses successeurs, à ne prêter aucun secours aux ennemis des Suisses. Le traité perpétuel fut renouvelé par le roi Louis XI, à Abbeville, le 27 septembre 1463.

— Convention des particuliers entre eux, ou avec le souverain, avec le gouvernement, avec l'administration. Entrepreneur qui fait un traité avec le gouvernement. Cela n'est pas dans son traité, dans le traité qu'il a fait. Faire un traité avantageux, un traité ruineux. Un traité frauduleux. Les articles du traité. L'une des conditions, une des clauses du traité. Livre-moi le *traité*, et tu passeras. (De Vigny.)

— Simple consentement, accord sans aucune formalité. Je veux faire un *traité* avec vous : c'est que vous m'aimerez pendant six mois (Volt.)

Quand les ordres du ciel nous ont fait l'un pour l'autre,
Philis, c'est un *traité* bientôt fait que le nôtre.
(Corneille.)

— Fig.

. . . . . Une mort sanglante est l'unique *traité*
Qui reste entre l'esclave et le maître irrité.
(Racine.)

— Syn. comp. TRAITÉ. MARCHÉ. *Marché* se dit de l'action de s'accorder sur le prix des choses que l'on vend ou que l'on achète. Mais si le *marché* est considérable, et qu'il faille pour le régler un grand nombre de conditions diverses qui ne peuvent pas être remplies sur-le-champ, on fait un *traité*. || TRAITÉ. ESSAI. SYSTÈME. DISSERTATION. Le *traité* est plus positif, plus formel et plus méthodique que l'*essai*; mais il est moins profond qu'un *système*. La *dissertation* est ordinairement moins longue que le *traité*. D'ailleurs, le *traité* renferme toutes les questions générales et particulières de son objet, au lieu que la *dissertation* n'en comprend que quelques questions générales ou particulières.

TRAITEMENT, s. m. (rad. *traiter*). Accueil, réception, manière d'agir avec quelqu'un. Bon traitement. Traitement favorable. Mauvais traitement. Faire, recevoir toutes sortes de bons traitements, de mauvais traitements. Faire un bon traitement. Aucun mauvais *traitement* ne rebutait M. Le Tellier. (Boss.) Voilà un *traitement* bien différent que Dieu fait à l'un et à l'autre. (Id.). Mais je garde à ce prince un *traitement* plus doux. (Rac.)

— Se dit aussi de la manière dont on traite les animaux. Les animaux ne sont guère exposés aux mauvais *traitements* qu'entre les mains des hommes méchants. (B. de St-P.) Le singe, le chat, le cheval, l'âne, le bœuf, le perroquet, l'hyène même et le tigre, s'attachent aussi à l'homme en raison des bons *traitements* qu'ils en reçoivent. (Descur.)

— *Mauvais traitements.* Violences, coups, voies de fait. Les mauvais *traitements* ne font qu'aigrir les âmes. (Corn.)

— Anc. jurispr. Se disait de l'éducation, des soins qu'on prend d'un enfant. Dans les questions d'état, le traitement fait présumer la filiation.

— Appointements attachés à une place, à un emploi. Augmenter, diminuer le traitement de quelqu'un. Ne toucher que la moitié de son traitement. Ordonner une retenue sur les traitements. Supprimer le traitement de quelqu'un. || Se dit surtout de la rétribution mensuelle payée par l'État aux fonctionnaires, aux magistrats, aux militaires, aux employés. La tribune et la presse se sont toujours accordées à stigmatiser les gros *traitements*. (Dict. polit.)

— *Traitement de table.* Allocation supplémentaire attribuée aux officiers de la marine de tout grade, y compris celui d'élève, pour leur dépense de nourriture à bord, indépendamment, quant aux officiers de l'état-major et aux élèves, de la ration réglementaire à laquelle ils ont droit. Tous les traitements de table sont susceptibles d'être accrus sous certaines latitudes déterminées.

— Manière de conduire une maladie; ensemble des précautions que l'on prend, des médications que l'on emploie, et des pratiques que l'on met en usage pour terminer ou hâter la guérison d'un malade, rendre moins grand le danger qu'il court, diminuer et calmer les souffrances qu'il éprouve, prévenir, atténuer ou faire disparaître les suites de l'état morbide dont il est atteint. N'être pas heureux dans le traitement d'une maladie. Traitement facile. Suivre un traitement.

— Se dit encore des soins et des remèdes qu'un chirurgien emploie pour traiter un malade. Donner une forte somme au chirurgien, pour ses traitements et pansements.

— Syn. comp. TRAITEMENT. APPOINTEMENTS. *Traitement* se dit de la rétribution des fonctions supérieures; *appointements*, de celles qui viennent ensuite.

TRAITER, v. a. 1re conj. (du lat. *tractare*, manier, toucher). Discuter, agiter, discourir sur, raisonner sur. Traiter un sujet. Traiter une maladie. Traiter une question. Traiter une matière à fond. Ne la traiter que superficiellement. Bien traiter un point. Prédicateur qui traite bien son sujet. Traiter mal un sujet. Les événements que j'ai à *traiter*. (Boss.) Les grands sujets sont à charge à ceux qui les *traitent*. (Fléch.) C'était une question du ressort de Malebranche, mais il ne l'a point *traitée*. (Volt.) Nulle nation n'a *traité* la morale en vers avec plus d'énergie et de profondeur que la nation anglaise. (Id.)

Quelque sujet qu'on *traite*, ou plaisant, ou sublime,
Que toujours le bon sens s'accorde avec la rime. (Boil.)

— On dit qu'*un ouvrier traite bien son ouvrage*, pour exprimer qu'il le fait avec beaucoup de soin.

— Agir avec quelqu'un, en user avec lui de t[illegible] ou telle manière. Bien traiter quelqu'un. Ne pas le traiter fort bien. Le traiter trop rudement. Prince qui traite bien ses sujets. Maître qui traite mal ses domestiques. Traiter honorablement, civilement, humainement quelqu'un. Le traiter avec hauteur, avec insolence. Le traiter en frère. Le traiter à la rigueur, à toute rigueur. Le traiter en voisin et en ami. Traiter quelqu'un sans façon. Le traiter favorablement. Le traiter suivant ses mérites. On croit pouvoir s'assurer des autres princes, et on en fait des coupables en les *traitant* comme tels. (Boss.) En ce jour, dit le Seigneur, les gens de bien seront ma possession particulière; je les *traiterai* comme un bon père *traite* un fils obéissant. (Id.) Ils sont insupportables avec les impertinentes égalités dont ils *traitent* les gens. (Mol.) Je vous demande de ne me *traiter* qu'en ami. (Id.) La nature avait aussi bien *traité* César que la fortune. (Ségur.) La nature a *traité* presque tous les animaux avec plus ou moins de faveur. (Lacép.)

— Fig. *Traitez* votre esprit avec autant d'attention que votre estomac, donnez-lui une bonne nourriture. (Boiste.) La fortune ou l'âge nous *traitent*, pauvres humains, comme les arbres que l'on abat : ils nous *traitent* avant de nous renverser. (Id.)

— Prov. et fig. *Traiter quelqu'un de Turc à More.* Le traiter avec toute la rigueur possible. || On dit aussi *traiter à la [illegible]*.

— *Traiter quelqu'un de fat, de fou, d'impertinent*, etc. L'appeler fat, fou, impertinent, etc. L'homme qui met la main sur une femme est un misérable qu'on flatterait en le *traitant* de lâche. (Rob[illegible].)

— Régaler, faire bonne chère, donner à manger. Traiter quelqu'un magnifiquement, splendidement, à tant de services. Traiter un ambassadeur aux dépens du roi. Un ami qui me reçut et me *traite* en sa maison, je quitter ainsi serait injuste. (P. L. Courier.)

— Panser, médicamenter. Traiter les blessures de quelqu'un. Le traiter bien, le traiter mal.

— Se dit aussi du médecin qui prend soin du [illegible]. Traiter quelqu'un d'une fièvre, d'une [illegible]. Je vous assure que je *traiterai* monsieur méthodiquement, et dans toutes les régularités de notre art. (Mol.) Le médecin craignait de [illegible] inutilement à *traiter* dans un corps délicat et faible une petite vérole déjà au second jour de l'éruption. (Volt.)

— *Se faire traiter.* Se faire donner des soins dans une maladie.

— Chim. Soumettre une substance à l'action de quelque agent, pour y opérer une décomposition, un changement quelconque. On obtient la soude pure en traitant la soude du commerce par la chaux vive, puis par l'alcool.

— Tomber d'accord. Ces plaideurs ont traité.

— Donner à manger pour de l'argent. Traiter proprement. Traiter à table d'hôte. Traiter à tant par tête.

— v. n. Discuter, agiter. Traiter d'une matière. Traiter des métaux, des plantes. Cette science traite de toutes ces questions. Mais j'avoue que je suis étonné qu'aucun d'eux n'ait *traité* de la terre végétale ou limoneuse, qui mérite leur attention. (Buff.) En *traitant* de la [illegible], nous ne voulons parler qu'à la raison; et cependant l'imagination sera émue par l'immensité des objets que nous exposerons. (Lacép.)

— Régler les clauses, les conditions d'une chose. Partir pour aller traiter de la paix. Traiter d'un mariage pour un de ses amis. Démêler des intérêts, *traiter* d'affaires (Fléch.) A tout homme avec qui vous *traitez* d'une affaire importante, faites cette question : Croyez-vous en Dieu? (Boiste.)

— *Traiter avec les ennemis.* Faire un traité avec les ennemis.

— Entrer en négociation pour vendre, pour acheter ou pour donner à ferme. Traiter d'une terre. Traiter d'une quantité de marchandises.

— *Traiter d'une dette, d'un prétention.* Prendre [illegible], sur cette prétention un arrangement quelconque.

— *Traiter pour une maison.* Arrêter les conditions du marché.

— SE TRAITER, v. pron. Être, devoir, pouvoir être traité. C'est ainsi que ce sujet doit se traiter.

— Se dit des affaires. Les affaires se *traitaient* dans le conseil. (Volt.)

— *Se traiter soi-même.* Se donner à soi-même des soins dans une maladie. Un médecin traite rarement lui-même.

— *Se traiter bien.* Avoir des égards les [illegible], se faire des amitiés, des po[illegible].

— *Se traiter mal.* Avoir [illegible] procédés à l'égard les uns des autres.

— Syn. comp. MALTRAITER. TRAITER MAL. *Maltraiter*, [illegible], soit de paroles, soit de coups. *Traiter mal*, c'est ne pas traiter avec la politesse, les égards, les attentions que l'on doit. || TRAITER. TRAITER DE. On dit [illegible] *traiter* une matière, une question, et *traiter* d'une matière, d'une question; cependant, quand on [illegible] matière, la question, il faut dire *traiter de*. *Traiter* une affaire, [illegible] ont l'habitude de la traiter, quand elle est du nombre de celles qui [illegible]. On se servira de *traiter de*, quand il

sera question d'une affaire extraordinaire, soit en elle-même, soit seulement par ceux qui en sont [illegible], etc.

TRAITEUR, s. m. C[illegible] apprête, qui donne habituellement à [illegible] pour de l'argent, ou qui entreprend [illegible] repas, tels que des repas de noce. Lorsqu'il [illegible] fallut compter, j'eus avec le *traiteur* une dispute pour l'écot. (Le Sage.)

> D'[illegible] traiteurs
> Osent, leur carte en main [illegible] les auteurs. (Gilbert.)

— Nom que l'on donn[illegible] à [illegible] qui font la traite avec les sauvages de la Louisiane.

— Se disait dans le sens de D[illegible] pour une affaire. ‖ *Traiteur moyen.* Se disait pour Médiateur, arbitre.

— Po[illegible], dans la première acception, ne [illegible] traiteuse au féminin.

TRAITOIR, s. m. T[illegible]. V. TRAITOIRE.

TRAITOIRE, s. f. [illegible] Techn. Outil [illegible], pour tirer et [illegible] les cercles. On dit aussi *un traitoir*.

TRAÎTRE, ESSE, adj. [illegible] lat. *traditor*; [illegible] livrer. Qu[illegible] Cet homme [illegible] traître. Le cœur [illegible] plus traître [illegible] traîtresse [illegible] qui [illegible] déceler (Rac.) [illegible] est nécessairement cruel. (Bo[illegible])

— Prov. et fig. T[illegible] Judas.

— S[illegible] de ceux qui [illegible] par des surprises [illegible] de amants. Cet *traître* Am[illegible], ne peut trop maudire. (Mme Deshoul.)

— P[illegible] *Cet homme* [illegible] *traître à son corps*. Il ne s'épargne [illegible] il ne se refuse point les commodités de la [illegible]

— Bientôt [illegible] son temps [illegible] *traîtres* [illegible] qui, tout en [illegible] autant [illegible] étaient pris comme trépassés.

— Se dit de quelques animaux, comme des chiens, des chats, des [illegible] également, qui [illegible] Ce chien est traître. L[illegible] sont ordinairement traîtres. (Ch[illegible])

— Se dit des actions [illegible] perfidie. *P[illegible] traître.* Jouer [illegible] traître. Des faveurs traîtresses. Retire-toi, perfide, et ne viens pas [illegible] *traîtresses* paroles. (Mol.)

> Qu[illegible] flatteur [illegible] traître [illegible]
> [illegible] un bon manteau [illegible] (Régnier.)

— Fam. *Il ne m'en a pas dit le traître mot.* Il ne m'en a pas dit un seul mot.

TRAÎTRE, ESSE, [illegible] qui fait une trahison. C'est un [illegible] On [illegible] quelquefois de la trahison [illegible] toujours les traîtres [illegible] Quoi! le *traître* [illegible] harangues! (Rac.) Vous parlez à ce *traître* [illegible] La crainte quelquefois peut ram[illegible] (Volt.)

— Qui fait du mal à l'improviste. La société fourmille de *traîtres* [illegible] et méchanceté. (Boiste.)

— Il s'emploie souvent en apostrophe dans le [illegible] dramatiques [illegible] Le *traître!* il [illegible] confusion. [illegible] Ah! *traître!* [illegible] Oses-tu bien encor, *traître*, dissimuler! (Boil.)

— Il s'emploie [illegible] injure à l'égard d'une personne [illegible] n'a à reprocher aucune trahison. Ah! *traître* [illegible] tu manges tout mon bien. (Mol.) Le *traître* assurément a [illegible] l'argent de mes [illegible] pour me faire rompre le cou. (Id.)

— Se dit des personnes [illegible] en amour.

> [illegible] traîtres [illegible]
> [illegible] (Mol[illegible])

— *En traître*, loc. adv. [illegible] traîtreusement. Prendre quelqu'un en traître. Le tuer en traître.

TRAÎTREUR, s. m. S'est dit pour Traître. Il fut le chef de tous ces rebelles et *traîtreurs*, un ancien homme de la plus riche et puissante lignée de Naples. (Monstrelet.)

TRAÎTREUSEMENT, adv. En trahison. Donner un coup de poignard traîtreusement. Fam.

TRAÎTREUX, EUSE, adj. Se disait pour Traître, perfide. ‖ F[illegible] par trahison. Childebert, roi d'Austrasie, qui, pour venger la *traîtreuse* mort du roi Sigebert, son père, mettait toutes pièces en œuvre envers le roi Gontran, son oncle. (Est. Pasq.)

TRAJAN. (Marcus Ulpius Trajanus Crinitus, ou) Empereur romain né en 52, fut adopté par Nerva, et monta sur le trône impérial en 98. Son règne fut un des plus heureux pour le peuple romain. Trajan fit régner la justice et la tranquillité. Il battit les Daces, de 101 à 106, et fit de la Dacie une province romaine; il tourna ses armes contre les Parthes, de 115 à 117, chassa leur roi, et lui donna un successeur; il pacifia l'empire, qu'il parcourut en tous sens, et mourut à Sélinonte, en 117.

TRAJANE, adj. f. Antiq. rom. Qui appartient à Trajan ‖ *Colonne trajane*. V. COLONNE. ‖ *Eau trajane*. Celle qui venait du lac de Bracciano, dans la région transtibérienne. ‖ *Voie trajane*. La même que la voie Appienne, elle conduisait à Brindes. ‖ *Colonie trajane*. Ville de la Gaule Belgique, sur le Rhin.

TRAJANOPOLI. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, dans la Romélie; 15,000 hab.

TRAJECTAIRE, s. m. Ce mot a été employé par Rabelais, dans le sens de Joueur de gobelets, de charlatan qui court le pays.

TRAJECTILE, adj. des 2 g. Didact. Qui peut servir à traverser, à faire un trajet. Ce mot a été employé par Bernardin de Saint-Pierre.

— Bot. Se dit du connectif, quand il sépare les deux loges de l'anthère dans toute leur épaisseur.

TRAJECTOIRE, s. f. (du lat. *trajicere*, traverser, passer à travers). Géom. Route droite ou courbe que parcourt actuellement un corps soumis à des forces motrices quelconques. La trajectoire que décrivent les corps pesants jetés obliquement est à peu près une parabole. Les trajectoires des planètes sont à peu près des ellipses.

— On dit aussi adjectiv. *Ligne trajectoire*.

TRAJET, s. m. (pr. *tra-jè*; du lat. *trajectus*; fait de *trajicere*, traverser). Espace à traverser d'un lieu à un autre par eau. Le trajet de Calais à Douvres. Le trajet d'un bord d'une rivière à l'autre. Un long trajet. Un petit trajet. Les îles Maldives ne sont séparées les unes des autres que par de petits *trajets* de mer. (Buff.)

— Par extens. Espace traversé ou à traverser par terre, pour arriver d'un lieu à un autre. Le trajet de Paris à Lyon. Le trajet du Louvre à Bercy.

— Action de traverser l'espace d'un lieu à un autre, soit par eau, soit par terre. Faire le trajet de Calais à Douvres. Faire le trajet de Marseille à Naples. Faire le trajet d'un bord de la rivière à l'autre.

— Chir. *Trajet d'une plaie, d'une fistule*, etc. L'espèce de canal ou de conduit que forme sa cavité.

— Poét. *Le noir trajet*. Se dit, en parlant de la mort, par allusion à la barque de Caron où la fable disait qu'on faisait le trajet du Styx.

— Fig. et fam. Se dit d'une affaire qui éprouve des obstacles, par allusion aux obstacles qui dérangent une navigation. Le trajet sera difficile.

— Syn. comp. TRAJET, TRAVERSÉE, TRAJECTOIRE. V. TRAJET.

TRALATITIA, s. m. (pr. *tra-la-ti-si-a*). Antiq. Sorte d'édits du préteur.

TRALE, s. f. Ornith. Nom vulgaire du mauvis.

TRALLIANE, s. f. Bot. Genre établi pour une plante de la Cochinchine, qui s'entortille autour des arbres et des autres plantes qui l'avoisinent.

TRAMAIL, s. m. (pr. *tra-maye*; du lat. barb. *tramaculum* ou *tramallum*, fait de *tres*, trois, *macula*, maille). Pêch. Espèce de filet qu'on tend dans les rivières pour prendre du poisson. Il est formé de trois réseaux appliqués l'un sur l'autre. Pêcher avec le tramail. Pêcher au tramail.

— Chass. Filet composé de trois rangs de mailles, propre à la chasse des oiseaux. ‖ Pl. des *tramails*.

TRAMAILLADE, s. f. (pr. *tra-ma-ia-de*). Pêch. Il se dit, en Provence, des filets à trois rangs de mailles que, dans certains endroits, on nomme *tramails*.

TRAMAILLÉ, ÉE, adj. (pr. *tra-ma-ié*). Pêch. Fait en tramail, en forme de tramail.

TRAMAILLÉ, s. m. Il se disait autrefois d'un lieu où l'on peut pêcher au tramail.

TRAMAILLON, s. m. (pr. *tra-ma-ion*, etc.) V. TRAMAIL. Pêch. Filet composé de trois filets appliqués l'un sur l'autre, et de la même espèce que la drège. On l'appelle aussi *tramail*.

TRAMASSEUSE, s. f. Techn. Ouvrière qui répare les pipes de terre et qui en ôte les bavures.

TRAMAT, s. m. Pêch. Filet que l'on appelle plus ordinairement tramail.

TRAMAYES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mâcon (Saône-et-Loire); 2,400 hab.

TRAMBE, s. f. Bot. Un des noms de la marjolaine.

TRAME, s. f. (du lat. *trama*, fait de *trans*, au delà, et *meare*, couler, aller). Fil passé, conduit par la navette entre les fils de la chaîne, et qui sont tendus sur le métier pour faire de la toile, de la serge, du drap, etc. Il y a des étoffes dont la chaîne est de fil et la trame de soie.

— *Trame moulée*. Laine qui n'a pas été dégraissée de son huile.

— Fig. La vie de l'homme est une *trame* tissue de bons et de mauvais fils. (Boiste.)

— Fig. et poét. *La trame de sa vie, la trame de ses jours*. Le cours de sa vie, la durée de sa vie.

> Grand Dieu! votre main réclame
> Les dons que j'en ai reçus;
> Elle vient couper la *trame*
> Des jours qu'elle m'a tissus. (J.-B. Rouss.)

> Je vois la Parque sanguinaire,
> A qui le pouvoir fut remis
> De couper de nos jours la *trame* passagère. (Isnard.)

— On dit bien *la trame de la vie*. Cela est pris de la fable allégorique des Parques. Mais comme on ne dirait pas *le fil de quelqu'un*, on ne dit pas dire non plus *la trame de quelqu'un*.

> Quoi que la perfidie ait osé sur sa *trame*,
> Il vit encore en vous, il agit en votre âme. (Corn.)

— Fig. Complot. Être auteur ou [illegible] d'une trame. Ourdir une trame [illegible] De [illegible] desseins secrets la *trame* est [illegible] (Crébillon.) Je pardonne de tout mon cœur [illegible] qui ont osé ourdir cette *trame* odieuse. (Berth[illegible])

> Ils conjuraient ce dieu de veiller sur vos jours,
> De rompre des méchants les *trames* criminelles. (Racine.)

— Syn. simpl. Liaison, enchaînement [illegible] de la vie; le fil de nos jours. M[illegible] manœuvre, projet, complot, ligue, cabale, piège. [illegible] trame secrète, [illegible] criminelle, secrète, invisible, découverte, so[illegible] perfide.

TRAMÉ, ÉE, part. pass. du v. Tramer. S'emploi[illegible] l'effet tramé.

— *Trame* [illegible] Un jour, il venait d'échapper à un complot *tramé* contre sa vie. (De S[illegible])

— *Trame* [illegible] sentent que la conspiration est *trame* [illegible] (Volt.)

— *Trame* [illegible] Etoffe tramée de soie, etc.

— *Trame par*. Une conspiration *tramée* par des particuliers, quand elle est découverte, est [illegible] prend que de nouvelles forces. (Volt.)

TRAMEAU, s. m. Pêch. Sorte de filet.

TRAMEL, s. m. Chass. Nom qu'on donnait [illegible] sorte de filet [illegible]

TRAMÉLOGÉDIE, s. f. [illegible] a employé pour tragi-mélodie.

TRAMEN. Géogr. [illegible] par une victoire [illegible] 1797.

TRAMER, v. a. 1re conj. (rad. *trame*.) Passer la trame entre les fils [illegible] Tramer une étoffe, la tramer de soie, la tramer [illegible]

— *Tramer* [illegible] C'est, au lieu de faire la trame d'une [illegible] frapper plus fort.

— Fig. [illegible] l'effet qu'il produit. [illegible]

— *Tramer* [illegible]

— S[illegible] qui se trame bien.

— [illegible] Quelque chose se trame contre [illegible]

— v. impers. Il se trame [illegible]

— Syn. comp. TRAMER, [illegible]

TRAMISAQUE, [illegible] Ce mot berbère [illegible]

TRAMEUR, EUSE, s. Techn. Ouvrier, ouvrière, dont l'occupation est de [illegible] des trames.

TRAMIÈRE, s. f. Techn. Sorte d'étoffe de laine foulée.

TRAMOIS, s. m. Agric. M[illegible] de froment, d'avoine et de pois, [illegible]

— Se disait autrefois de menus blés qui n'étaient que trois mois en terre.

TRAMONTAIN, AINE, adj. [illegible] du lat. [illegible] au delà des monts. On [illegible]

TRAMONTANE, s. f. (de l'ital. *tramontana*, fait de *trans*, au delà, *montes*, monts). [illegible] le Nord est au delà des monts, c'est-à-dire des Alpes, par rapport à Rome et à l'Italie. [illegible] Sur la Méditerranée, au vent du nord. Le vent de tramontane. La tramontane.

— Le côté du nord. Marcher exposé à la tramontane. Aller vers la tramontane.

— L'étoile du Nord.

— Se disait pour Boussole.

— *Perdre la tramontane*. Être désorienté. Cette expression vient de ce qu'avant l'invention de la boussole, les marins qui voyageaient le long des côtes sud d'Espagne, de France, d'Italie et de Grèce, remarquaient pour diriger leur navigation l'étoile polaire, dont la présence, en leur indiquant le nord, leur faisait connaître aussi l'orient; mais, dès qu'ils la perdaient de vue, ils ne pouvaient plus s'orienter, ni savoir par conséquent où ils étaient.

— Fig. et fam. *Perdre la tramontane*. Se troubler, ne savoir plus où l'on en est, ne savoir plus ce qu'on fait ni ce qu'on dit. Il est impossible, dans le tourbillon de la vie, de ne pas perdre souvent la *tramontane*. (Boiste.)

TRANAINE, s. f. Agric. Nom vulgaire du trèfle.

TRANCADE, s. f. Minér. Gros bloc de pierre, plein de larges cavités, qui se trouve à la surface de la terre.

TRANCE, s. m. Bot. Nom vulgaire du trèfle des prés.

TRANCHANT, part. prés. du v. Trancher. Qui tranche. Il est toujours invariable.

TRANCHANT, ANTE, adj. Qui peut trancher. Couteau tranchant. Épée tranchante. Sisara se confiait dans le nombre prodigieux de ses chariots armés de faux *tranchantes*. [illegible] et [illegible] *tranchantes* [illegible] Rousseau [illegible] les rats ont [illegible] *tranchant* [illegible] d'un peu l'écarrissage. (B[illegible])

— Se dit, par extension, de ce qui est propre à couper. Les cavaliers [illegible] du haut des voiles; le poisson qu'il [illegible] ses deux couleurs *tranchantes* [illegible] lance son coursier contre les Maures [illegible] *tranchant* [illegible] le cheval de don Carlos [illegible] (Chateaubr.)

— *Écuyer tranchant*. Officier qui coupe les viandes à la table des rois et [illegible]

— [illegible] *Couleurs tranchantes*. Couleurs [illegible]

— [illegible] (Marmontel.) Quoi que vous fassiez, vous ren[illegible]

— [illegible]

— Syn. [illegible] l'effet qu'il produit. [illegible]

TRANCHANT, s. m. Le fil, le côté tranchant [illegible]

— [illegible] *tranchants*.

— [illegible] *Mettre à tranchant*. C'est, après avoir blanchi et dégrossi une lame d'acier, faire [illegible] tranchant sur une meule.

— TRANCHANTS, s. m. pl. [illegible] On dit aussi [illegible]

— Syn. simpl. [illegible] Affilé, acéré, [illegible]

TRANCHE, s. f. M[illegible] coupé un peu mince. [illegible] coupé dans le sens de sa largeur. (Brill.-Sav.) Le premier commis versait dans cette poêle la pâte et les *tranches* [illegible] qui se retiraient tôt du [illegible] en beignets délicieux. (P. de Musset.)

— Art culin. *Morceau de tranche*. Morceau de cuisse de bœuf.

— Agricult. Espèce de houe ou de pioche. ‖ Terre que la charrue enlève de la raie qu'elle ouvre, et qu'elle doit renverser sur le côté.

— Bot. Un des noms vulgaires du médicage en forme de faux.

— Numism. Circonférence des monnaies modernes, où l'on met la légende ou le cordonnet, pour empêcher qu'on ne les rogne.

— Techn. Surface unie que présente l'épaisseur de tous les feuillets d'un livre du côté où on les a rognés. Livre doré sur tranche, marbré sur tranche. Brunir la tranche d'un livre. ‖ Petite bande d'or pour faire les bords de livres. ‖ Couteau à l'usage des [illegible] pour tailler et réparer les [illegible] ‖ Sorte de marteau tranchant [illegible] pour rogner ou couper un fer. ‖ Ciseau d'acier emmanché, servant à trancher le fer, quand il est chaud. ‖ Outil de fer d'éperonnier, en forme

du ciseau, logé dans un morceau de bois long et fendu, dans lequel la tranche est retenue par deux anneaux de fer. || Double crochet emmanché d'un bois de la taille de 33 centimètres, dont se servent les ardoisiers, dans le fond d'une carrière, pour enlever les blocs les uns de dessus les autres. || Outil en forme de levier, tranchant d'un côté, dont on se sert pour enlever les solives ou chevrons mis en œuvre ou les mouches. Il est avec ou sans manche.

TRANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Trancher. S'empl. adjectiv. Tête tranchée.

— Blas. Se dit quand l'écu est coupé en ligne diagonale de droite à gauche. || *Tranché crénelé.* Se dit quand la division du tranché est faite par créneaux. || *Tranché enté.* Se dit quand les deux parties de l'écu entrent dans l'autre, ainsi qu'avec les ondes. || *Tranché retranché.* Se dit de ce qui est tranché, puis taillé et retranché. || *Tranché taillé.* Se dit quand sur le tranché il y a une petite taille ou entaille au cœur de l'écu.

— Diplom. *Écriture tranchée.* Sorte de caractères employés dans le moyen âge.

— Anc. mus. *C tranché.* Se disait pour C barré.

— Techn. Se dit du bois qui, ayant des nœuds ou des fils obliques, est difficile à façonner.

TRANCHE-ARTÈRE. s. f. Bot. Campanule. || Pl., des *tranche-artère.*

TRANCHÉE. s. f. (rad. *trancher*). Ouverture, excavation longue et plus ou moins profonde, pratiquée dans la terre, afin d'asseoir les fondations d'un mur, de placer des conduites pour les eaux, de planter des arbres, etc. Faire une tranchée pour les fondations. Faire une tranchée pour planter la charmille. Faire de grandes tranchées au travers d'un marais pour le dessécher, pour que les eaux puissent s'écouler. Quand on y veut alors ouvrir une *tranchée*, on est obligé de le couper avec des haches. (B. de St-P.)

— Maçonn. *Tranchée de mur.* Entaille en longueur faite dans un mur pour y recevoir une solive, un poteau de cloison, ou une tringle pour porter de la tapisserie. || Entaille dans une suite de pierres au dehors d'un mur, pour y encastrer l'extrémité d'une poutre et la recouvrir de plâtre. || On en fait encore pour retenir les tuyaux de cheminée qu'on adosse contre un mur.

— P. et chauss. Excavation profonde, au fond de laquelle se trouve un canal, une rigole, un chemin de fer, une route.

— Art milit. Fossé qu'on creuse pour se mettre à couvert du feu en approchant d'une place qu'on assiége, et dont les terres, jetées du côté de la place, forment un parapet. Tranchée large. Tranchée enfilée. Ouvrir la tranchée. Place qui a tenu tant de jours la tranchée ouverte. A l'ouverture de la tranchée. A la tête de la tranchée. A la queue de la tranchée. Monter sur le revers de la tranchée. Monter la garde à la tranchée. Monter la tranchée. Être de tranchée. Descendre la tranchée. Conduire la tranchée jusqu'au bord du fossé.

— *Tranchée à crochet.* Tranchée ordinaire qui va en zigzag vers la place. || *Tranchée double.* Celle qui, étant vue des deux côtés, a un parapet de chaque côté. || *Tranchée directe.* Celle qui va directement aux ouvrages où elle se dirige, parce que le terrain ou la situation ne permet pas de la conduire autrement. || *Tranchée tournante.* Celle qui forme une espèce d'enveloppe autour des ouvrages attaqués. || *Queue de la tranchée.* Le premier travail que l'assiégeant a fait en ouvrant la tranchée, et qui demeure derrière à mesure que l'on pousse la tête de l'attaque vers la place. || *Tête de la tranchée.* Le dernier travail de la tranchée. || *Retour de la tranchée.* Les coudes et les obliquités qui forment les lignes de la tranchée.

— *Combler la tranchée, nettoyer la tranchée.* Chasser ou tuer tous ceux qui sont dans la tranchée.

— Espèce de double rempart qu'on forme avec des fascines, des gabions, des sacs remplis de laine ou de terre, quand le terrain est de roche ou difficile à creuser.

— Hortic. Longue ouverture de terre faite pour planter des arbres, de la charmille, ou pour faire un fossé, une rigole.

— Hydraul. *Tranchée de recherche.* Tranchée faite pour amasser les eaux de divers endroits.

— TRANCHÉES. s. f. pl. Pathol. Douleurs très-aiguës qu'on ressent dans le ventre, dans les entrailles, et qui accompagnent quelques inflammations et névroses abdominales. Médecine qui cause de grandes tranchées. Médecine qui purge sans tranchées. Les tranchées de l'accouchement. Les chevaux ont assez souvent des tranchées. Un ciel de lit tout enflé d'or et de perles n'a aucune vertu pour apaiser les *tranchées.* (Montaig.) || Se dit en général de toutes sortes de douleurs d'entrailles qui prennent par intervalles. || Sorte de coliques auxquelles les enfants sont sujets. || *Tranchées utérines.* Douleurs de matrice qui succèdent à l'accouchement, et qui durent plus ou moins de temps; elles sont causées par les efforts que fait cet organe pour expulser les caillots qu'il contient encore.

— Art vétér. *Tranchées rouges.* Tranchées fort violentes des chevaux, qui sont souvent mortelles. || *Tranchées de bézoards.* Douleurs intestinales produites par la présence de bézoards dans les intestins.

— Hist. anc. *Bataille des Tranchées* ou *bataille de Taphris.* Victoire que les Spartiates, conduits par Tyrtée, remportèrent sur les Arcadiens, dans un lieu du Péloponnèse où ceux-ci s'étaient fortifiés, en 668 av. J. C.

— Pop. *Tranchées de saint Mathurin.* Se dit des accès de folie.

TRANCHEFIL. s. m. Manég. Petite chaîne qui est autour du mors.

— Techn. Instrument pour former les veloutés des tapis de Turquie.

TRANCHEFILE. s. f. Rel. Petit rouleau de papier ou de parchemin, qui est recouvert de soie ou de fil, et qui se met aux deux extrémités du dos d'un livre, pour tenir les cahiers assemblés, et résister à l'effort de la main qui tire le livre, quelquefois pressé dans les rayons d'une bibliothèque. Tranchefile double. Tranchefile ronde.

— Manég. V. TRANCHEFIL.

— Techn. Couture en forme de bordure, dans l'intérieur des souliers, le long des quartiers et des oreilles, lorsque le cuir n'est pas assez fort, et qu'il peut se déchirer facilement.

TRANCHEFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Tranchefiler. S'empl. adjectiv. Soulier tranchefilé.

TRANCHEFILER. v. a. 1^re conj. Techn. Faire la tranchefile.

— SE TRANCHEFILER. v. pron. Être tranchefilé.

TRANCHE-GAZON. s. m. Hortic. Instrument propre à détacher le gazon par plaques uniformes, et à couper les bordures des pièces de verdure dans les jardins. || Charrue à soc large et tranchant et à coutre très-coupant. On s'en sert pour écroûter le sol, soit pour transporter les plaques de gazon dans les jardins, soit pour les brûler sur le sol. || Pl. des *tranche-gazon.*

TRANCHELARD. s. m. Couteau à lame fort mince, dont les cuisiniers et les rôtisseurs se servent pour couper des tranches de lard.

TRANCHE-MAÇONNÉ, ÉE. adj. Blas. Il se dit d'un écu dont une division est en maçonnerie et l'autre en couleur.

TRANCHEMENT. adv. Néol. D'une manière tranchée. Cette réponse condamne *tranchement*, dès le premier pas, tout le régime industriel des civilisés. (Considérant.)

TRANCHE-MONTAGNE. s. m. Fanfaron qui fait grand bruit de son courage et de ses prétendus exploits. Il est fam. || Pl., des *tranche-montagne.*

TRANCHE-PLUME. s. m. Techn. Espèce de canif propre à tailler les plumes. Ce mot n'est plus en usage. || Pl., des *tranche-plume.*

TRANCHER. v. a. 1^er conj. (du lat. *transcindere*, couper tout au travers, fait de *trans*, au delà, et *scindere*, couper, fendre, diviser). Couper, séparer en coupant. L'acier, le damas tranchent le fer. Trancher la tête à quelqu'un. On voit en quelques endroits les marques des coups de marteau qui en ont *tranché* les blocs. (Buff.)

— *Trancher les éperons.* Se disait pour Dégrader un chevalier.

— Fig. et poét. *La Parque a tranché ses jours, le fil de ses jours.* Il est inusité.

— On dit, dans un sens analogue, *trancher les jours, la vie, la destinée de quelqu'un.* Le glaive qui a *tranché* les jours de la reine. (Bossuet.) Le fer aurait déjà *tranché* ma destinée. (Rac.) César ne sait point qu'on va *trancher* sa vie. (Volt.)

— Fig. *Trancher la difficulté, le nœud de la difficulté.* Résoudre tout d'un coup une question difficile. Pour *trancher* la question de la traite des noirs, il suffirait de changer la couleur des races. (Boiste.) || Lever tout d'un coup un obstacle, une difficulté.

— *Trancher le mot.* Donner une réponse nette et décisive.

Enfin, puisqu'avec toi je puis *trancher* le mot,
Je faisais justement la figure d'un sot. (CAMPISTRON.)

— *Trancher un discours.* Y mettre fin. Pour *trancher* toute sorte de discours, vous serez marié. (Mol.)

— Absol. Ce couteau tranche comme un rasoir.

— Fig. Il n'est rien si aisé que de *trancher* ainsi (Mol.) *Trancher* n'est pas résoudre. (Boiste.) A quelque âge que ce soit, celui qui raisonne ne *tranche* pas. (Id.)

— v. n. Décider hardiment. Trancher sur tout. Trancher légèrement sur une question importante. Tous ceux qui ne sont jamais contents de rien sont presque toujours des ignorants qui ne *tranchent* hardiment que parce qu'ils espèrent que leur audace pourra leur faire supposer des connaissances qu'ils n'ont pas eu le courage d'acquérir. (Brill.-Sav.)

— *Trancher dans le vif.* Rompre tout-à-coup des relations nuisibles. || Prendre des mesures énergiques dans une affaire.

— Fam. *Trancher court.* Terminer en peu de mots une conversation, un discours.

— *Trancher net.* S'expliquer avec quelqu'un en peu de mots et sans ménagement.

— *Trancher du grand seigneur, du bel esprit*, etc. Faire le grand seigneur, le bel esprit, etc. Je dis au saltimbanque, en *tranchant* du protecteur : Allez, mon ami, je ferai votre affaire. (Le Sage.) Le partisan, quoique des plus roturiers de sa compagnie, *tranchait* du grand, et sa femme, bien qu'horriblement laide, faisait l'adorable. (Id.)

— *Trancher du nécessaire.* Vouloir se faire passer pour nécessaire.

— Ces couleurs *tranchent.* Elles sont fort vives, et différentes les unes des autres. Le cramoisi tranche fort auprès du vert, sur le vert. Cela tranche trop. Les autres sont plus foncées et *tranchent* sur le fond, et plus fréquentes au gros bout. (Buff.)

— *Cette pensée, cette phrase tranche dans son discours, dans son écrit.* Elle est d'un caractère trop différent de ce qui précède et de ce qui suit.

— SE TRANCHER. v. pron. Être tranché.

TRANCHET. s. m. (pr. *tran-chè*; rad. *trancher*). Techn. Outil à l'usage des cordonniers, des bourreliers, etc., servant à couper le gros cuir. C'est un long couteau de fer, fort plat et acéré.

— Techn. Couteau à l'usage du formier. || Outil du plombier, pour couper le plomb. || Outil de serrurier, pour couper le fer chaud.

TRANCHEUR. s. m. Anc. art milit. Pionnier, ouvrier qui fait des tranchées.

— Techn. Celui qui ouvre la morue.

— On dit quelquefois, *c'est un trancheur*, ou adject. *c'est un homme trancheur*, pour désigner une personne qui parle, qui décide hardiment.

TRANCHIS. s. m. (rad. *trancheur*). Anc art milit. Retranchement.

TRANCHOIR. s. m. (rad. *trancher*). Tailloir, espèce de plateau de bois sur lequel on tranche la viande. || Planche de bois sur laquelle on coupe du lard lorsqu'on fait des lardons.

— Se disait pour Assiette, plat en général.

— Archit. Table carrée qui fait le couronnement du chapiteau des colonnes, et qui, dans celles de l'ordre corinthien, représente cette espèce de tuile carrée qui couvre la corbeille ou le panier qu'on fait entourer de feuilles.

— Techn. *Tranchoir pointu.* Sorte de pièce de verre qu'on met dans quelques panneaux de vitres.

TRANE. s. m. Papier le plus grossier qu'on fabrique en Hollande.

TRANFLÉ. s. m. Bot. Nom qu'on donne, dans l'Anjou, au trèfle rampant.

TRANGLES. s. f. pl. (du lat. barb. *tarentula*, diminut. de *taringa*, fait de *regula*, règle). Blas. Il se dit de fasces qui n'ont pas leur largeur ordinaire, et qui sont en nombre impair.

TRANI. Géogr. Ville du royaume de Naples, dans la terre de Bari; 14,000 hab.

TRANLÉ, ÉE. part. pass. du v. Tranler. S'empl. adjectiv. Cerf tranlé.

TRANLER. v. a. 1^er conj. Vénér. Quêter un cerf au hasard, lorsqu'on ne l'a pas détourné.

— SE TRANLER. v. pron. Être tranlé.

TRANQUE. s. f. Agric. Espèce de houe à fer large et tranchant.

TRANQUEBAR. Géogr. Ville de l'Hindoustan, appartenant aux Danois; 15,000 hab.

TRANQUEBAR. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un aspidophoroïde et d'un muge.

TRANQUILLE. adj. des 2 g. (pr. *tran-ki-le*; du lat. *tranquillus*). Exempt d'inquiétudes, de soucis, plein de confiance, de sécurité. Avoir l'esprit tranquille, l'âme tranquille. Être tranquille sur l'événement d'un procès. Mourir tranquille. Au moins, si je lui avais fait mes adieux, je serais *tranquille* à présent. (B. de St-P.) Chaville vit M. Le Tellier *tranquille* durant plusieurs mois au milieu de l'agitation de toute la France. (Boss.) Dans la première bataille, le prince est *tranquille*, tant il se trouve dans son naturel. (Id.) *Tranquille* entre les bras de son Dieu, où il s'était une fois jeté, il attendait sa miséricorde et implorait son secours (Id.)

— Qui ne fait pas de bruit. Enfant tranquille. Se tenir tranquille.

De colère immobile,
A force de douleur il demeura *tranquille.* (RAC.)

— Qui ne se donne aucun mouvement, qui n'agit pas, qui ne s'intrigue point L'homme obscur n'est pas plus *tranquille* que l'homme public; chacun veut l'emporter sur ses rivaux. (Mass.) L'ambition, ce ver qui pique le cœur et ne le laisse jamais *tranquille.* (Id.) Le monde, où ceux qui sont *tranquilles* se croient malheureux. (Id.)

— Exempt de troubles, d'agitation. Tout est tranquille dans l'État. Empire tranquille. Il rendit le peuple qui lui était soumis, un des plus heureux et des plus *tranquilles* du royaume. (Fléch.) J'ai des yeux, leur bonheur n'est pas encor *tranquille.* (Rac.)

Son mari, qu'une affaire appelle dans la ville,
Et qui chez lui sortant a tout laissé *tranquille.* (BOIL.)

— S'empl. par opposition à Tumultueux. Un voyage *tranquille* devient tout à coup une expédition redoutable à ses ennemis. (Boss.)

Le tumulte d'un camp, soldats et matelots,
Un autel hérissé de dards, de javelots;
Tout ce spectacle enfin, pompe digne d'Achille,
Pour attirer vos yeux, n'est point assez *tranquille.* (RACINE.)

— *Vie tranquille.* Vie à l'abri des agitations, des inquiétudes. La pensée de la mort ne rendit pas sa vieillesse moins *tranquille* ni moins agréable. (Boss.) Une vie *tranquille* dans l'embarras et le tumulte des affaires. (Fléch.) Écoutez les heureux du siècle dans ces moments *tranquilles* où les passions plus refroidies laissent faire quelque usage de la raison. (Mass.)

— Fig. Se dit au moral. Les inclinations heureuses et *tranquilles* d'un naturel tourné à la vertu. (Mass.)

Est-il d'autre bonheur que la *tranquille* paix
D'un cœur qui t'est soumis? (RACINE.)

— Syn. simpl. Calme, paisible, modéré, posé, doux, serein, apathique.

— Syn. comp. TRANQUILLE, CALME, POSÉ, RASSIS. On est *tranquille* par sa position, *calme*, par la disposition de son âme et de son esprit; *posé*, par caractère ou par habitude; un jugement *rassis* est l'effet de la maturité de l'âge.

TRANQUILLEMENT. adv. (pr. *tran-ki-le-man*). D'une manière tranquille. Dormir tranquillement. Passer tranquillement ses jours, sa vie, loin du monde. Vivre tranquillement. Recevoir une mauvaise nouvelle bien tranquillement. Si jamais le prince de Condé parut un homme extraordinaire, s'il parut voir *tranquillement* toutes choses, c'est dans ces rapides moments d'où dépendent les victoires. (Boss.) Il faut secouer le joug de la religion, pour pouvoir jouir *tranquillement* du fruit de ses iniquités. (Mass.) Nous vivons *tranquillement* dans l'état affreux de nos haines et de nos dissensions. (Id.) J... *tranquillement* ... punir. (De B...) ... que le jeune homme ... faire assez ... il ... laisse tomber quelques larmes. (Prévost.)

TRANQUILLISANT. part. prés. du v. Tranquilliser. Qui tranquillise. Il est ... invariable.

TRANQUILLISANT, ANTE. adj. (pr. *tran-ki-li-zan*). Qui tranquillise. Nouvelle tranquillisante. Cela n'est pas tranquillisant. Des arrêts ... moyens tranquillisants pour le public. (Linguet.)

TRANQUILLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Tranquilliser. S'empl. adjectiv. Esprit tranquillisé.

TRANQUILLISER. v. a. 1^re conj. (pr. *tran-ki-li-zé*; du lat. *tranquillare*). Calmer, rendre tranquille. Tranquilliser les sens. Tranquilliser l'esprit. Tranquilliser les esprits. Tranquilliser quelqu'un. Si quelques philosophes, pour *tranquilliser* les princes voluptueux, ont avancé que tout sort de la corruption et y rentrait, d'autres de meilleure foi les ont réfutés, même dès ce temps-là. (B. de St-P.) Tout ce qui *tranquillise* une mauvaise conscience nuit à la société. (Boiste.)

— Poét. Se dit au physique.

Neptune d'un coup d'œil *tranquillise* les ondes,
Court, vole, et, sur son char roulant sous un ciel pur
De la plaine liquide il effleure l'azur. (DELILLE.)

— SE TRANQUILLISER. v. pron. Se reposer, se tenir tranquille, n'être pas inquiet. Se tranquilliser. Se tranquilliser sur un point, sur un sujet. *Tranquillisez-vous*, mon cher monsieur, tout va bien. (J.-J. Rouss.)

— Ce verbe date de la fin du XVII^e siècle; il paraît qu'il a eu de la peine à s'établir.

TRANQUILLISEUR. s. m. Chir. Fauteuil mécanique destiné au traitement de l'aliénation mentale. Le malade s'y trouve retenu par des liens et des entraves si artistement disposés, qu'il lui est impossible d'exécuter aucun mouvement, et que néanmoins il n'est point exposé à se blesser par les efforts qu'il fait pour se débarrasser.

TRANQUILLITÉ. s. f. (pr. *tran-ki-lité*; du lat. *tranquillitas*). État de ce qui est tranquille. La tranquillité de l'air, de la mer. Dormir avec tranquillité. Rien ne trouble la tranquillité de son sommeil. Le contraste de la *tranquillité* qui nous entoure avec l'agitation qui règne dans les cieux jette dans l'âme un vague d'idées et d'émotions, une tristesse rêveuse qui a quelque rapport avec la fuite rapide de la vie (A. Martin.)

— S'emploie aussi au moral. Passer sa vie dans une grande tranquillité. La tranquillité de l'esprit. Une vie honnête et bien réglée entretient la tranquillité de l'âme. Tranquillité d'esprit. Tranquillité d'âme. Les gens raisonnables souhaitent la tranquillité de l'État. J'ai grand besoin de *tranquillité.* (J.-J. Rouss.) Quelle adresse à réunir la diversité des vues et des connaissances au seul point de la *tranquillité* publique! (Fléch.) Saint Louis avait appris que la *tranquillité* publique entretenue vaut mieux que les victoires qui coûtent tant de sang et de larmes. (Id.)

— Hist. *Votre tranquillité.* Un des titres qu'on donnait aux empereurs de Constantinople. Les empereurs, du temps de Symmaque et du pape Libérius, n'étaient traités que de *Votre Tranquillité.* C'était leur dire que le devoir de leur rang était de tranquilliser le monde plutôt que de l'agiter. (Noël.)

— Se personnifie quelquefois. La *tranquillité* réside près de l'étude. (Boist.)

— Syn. comp. TRANQUILLITÉ. PAIX. CALME. V. PAIX.

TRANS. Prépos. Qui est empruntée du latin, et qui entre dans la composition de plusieurs mots français, pour ajouter à leur signification naturelle celle de au delà, à travers, entre, comme *transcendant, transparent*, etc. Plusieurs dénominations géographiques sont formées avec cette préposition, comme *transalpin, transrhénane*, etc. On peut observer les variétés de *trans* dans les mots suivants: Grammaire *transcendante*, grammaire qui va au delà de la grammaire ordinaire; *traverser*, aller au delà; *tressaillir*, sauter au delà du lieu où l'on est; *trépas*, pas fait au delà de la vie.

TRANSACTION. s. f. (pr. *tran-zak-ci-on;* du lat. *transactio*). Acte par lequel on transige sur un différend, sur un procès, etc. Dans les transactions, on se relâche de part et d'autre de quelque prétention, autrement ce ne serait plus une transaction, mais une renonciation gratuite que l'on ferait à son droit. Les transactions ont pour but de terminer une contestation née ou de prévenir une contestation à naître. Passer une transaction. Faire homologuer une transaction. Article d'une transaction. Le dernier article de la transaction porte que ces avantages seront réciproques. Transaction sous seing privé. Transaction par-devant notaire. Transaction sur procès. L'incertitude de l'événement et le bien de la paix sont ordinairement les motifs des *transactions*. (Encycl.)

— Se dit, dans un sens plus étendu, des actes, des conventions, des accords, des relations d'intérêt entre les hommes, soit dans le commerce, soit dans la vie ordinaire. Les transactions commerciales. Les transactions de la vie civile. Ce qui est perfide dans les *transactions* communes s'ennoblit du nom de politique dans les rois. (Henry.)

— Fig. Toute *transaction* avec le crime devient un crime de la part du trône. (Napol.) L'intérêt se croit habile dans ses *transactions* avec l'honneur, le devoir et la conscience; il est toujours dupe. (Boiste.)

— Philol. *Transactions philosophiques.* Recueil mensuel publié par la société royale de Londres et composé de mémoires et d'observations sur les sciences naturelles et les mathématiques. Les *Transactions philosophiques* ont commencé à paraître en 1665.

TRANSACTIONNEL, ELLE. adj. (pr. *tran-zak-ci-o-nel*). Didact. Qui contient une transaction.

TRANSAILLE. s. f. Agric. Toutes les graines qu'on sème au printemps.

TRANSALPIN, INE. adj. (pr. *tran-zal-pin;* ét. lat., *trans*, au-delà; *Alpes*, Alpes). Qui est au-delà des Alpes. Peuples transalpins. Plantes transalpines.

— Géogr. anc. *Gaule transalpine.* La Gaule proprement dite.

— Hist. *République transalpine.* Nom qui fut proposé pour l'Etat formé en Italie, en 1796. Cette expression impliquait que le centre était en France : On aima mieux dire, *République cisalpine*, par rapport au reste de l'Italie.

TRANSANIMATION. s. f. (pr. *tran-za-ni-ma-ci-on*). Didact. Passage de l'âme dans un autre corps. Ce mot est très-peu usité : on dit *metempsycose.*

TRANSATLANTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *tran-satt-lan-ti-ke*). Hist. Qui est au delà de la mer Atlantique.

TRANSBORDATION. s. f. (pr. *transs-bor-da-cion*). Mar. Action de transborder, opération qui consiste à changer des hommes ou des objets de bord, à les faire passer d'un bâtiment sur un autre.

— Fig. Il n'était pas moins question que de nous jeter à la mer. J'étais, par mon extérieur, celui qui annonçait devoir faire le plus de résistance à la *transbordation*; car je suis carré, de haute taille, et je n'avais alors que trente-neuf ans. (Brill.-Sav.)

TRANSBORDÉ, ÉE. part. pass. du v. Transborder. S'empl. adj. Munitions transbordées.

TRANSBORDEMENT. s. m. (rad. *transborder*). Effet, résultat de la transbordation; chose transbordée. V. TRANSBORDATION.

TRANSBORDER. v. a. 1re conj. Mar. Transporter tout ou partie de la cargaison d'un bâtiment dans un autre. Transborder des munitions de guerre ou de bouche, des marchandises, etc.

— Absol. Passer d'un navire dans un autre.

— SE TRANSBORDER. v. pron. Être transbordé.

TRANSCALORIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui transmet facilement le calorique; qui en est bon conducteur.

TRANSCENDANCE. s. f. Supériorité marquée, éminente, d'une personne ou d'une chose sur une autre. La transcendance de son talent, de son génie. Peu usité.

TRANSCENDANT, ANTE. adj. (du lat. *transcendens*, part. de *transcendere*, traverser en montant, s'élever au delà, au dessus). Élevé, sublime, qui excelle en son genre. Se dit particulièrement de l'esprit et de certaines choses qui y ont rapport. Esprit transcendant. Génie transcendant. Mérite transcendant. Vertus transcendantes. Qualités transcendantes. L'esprit *transcendant* est souvent accompagné d'une âme bien basse et bien petite. (Mme de Puysieux.)

— Philos. scolast. Se dit des attributs ou des qualités qui sont susceptibles d'une très-grande généralité, comme Un, vrai, bon.

— Se dit particulièrement de l'objet de la métaphysique qui considère l'être en général, les êtres transcendants, comme Dieu, les anges, etc. ‖ *Philosophie transcendante.* Partie de la philosophie qui recherche l'autorité de nos facultés, la valeur des notions, la certitude des connaissances, etc. ‖ *Idées transcendantes.* Toutes les idées qui émanent immédiatement de la raison qui nous éclaire sans nous appartenir.

— *Mathématiques transcendantes.* Partie les mathématiques qui s'occupe du calcul des équations transcendantes.

— *Géométrie transcendante.* Celle qui emploie l'infini dans ses calculs; elle examine les propriétés des courbes de tous les ordres, et se sert pour découvrir ces propriétés du calcul différentiel et intégral.

— *Courbe transcendante.* Courbe qu'on ne peut déterminer que par une équation transcendante.

TRANSCENDANTAL, ALE. adj. Philos. Qui traite les questions les plus élevées de la science. ‖ Qui s'appuie ou a la prétention de s'appuyer sur des données supérieures aux observations sensibles et à l'observation.

— Géom. *Courbe transcendantale.* Courbe dans le calcul de laquelle on fait entrer l'infini. ‖ Pl., *transcendantaux.*

TRANSCENDANTALISME. s. m. (pr. *trans-çan-dan-ta-liss-me*). Philos. Il se dit de tous les systèmes philosophiques dont le point de départ n'est pas l'observation et l'analyse. ‖ Etude du subjectif. Le transcendantalisme de Kant, de Fichte.

TRANSCENDANTALISTE. s. m. (pr. *transs-san-dan-ta-liss-te*). Philos. Partisan du transcendantalisme.

TRANSCENDANTALISTE. adj. des 2 g. Qui appartient au transcendantalisme.

— Qui est partisan du transcendantalisme.

TRANSCISION. s. f. Didact. Coupure en travers.

TRANSCOLATION. s. f. (pr. *transs-ko-la-ci-on*). Anc. chim. Il s'est dit pour Filtration.

TRANSCRIPTEUR. s. m. Didact. Celui qui transcrit. Scrupuleux *transcripteur* de ce témoignage. (Beaum.)

TRANSCRIPTION. s. f. (pr. *transs-krip-cion*; du lat. *transcriptio*). Action de transcrire. Payer une forte somme pour la transcription d'un manuscrit.

— Résultat d'une action. Transcription d'un contrat, d'une obligation, d'un jugement sur le registre de la conservation des hypothèques.

— Jurispr. Publicité donnée à un acte translatif de la propriété d'un immeuble, par son insertion littérale sur le registre du conservateur des hypothèques dans l'arrondissement duquel sont situés les immeubles.

TRANSCRIRE. v. a. 4e conj. (du lat. *transcribere*, fait de *trans*, au-delà, et de *scribere*, écrire. *Je transcris, tu transcris, il transcrit, nous transcrivons, vous transcrivez, ils transcrivent. Je transcrivais. Je transcrivis. Je transcrirai. Je transcrirais. Transcris, transcrivons, transcrivez. Que je transcrive. Que je transcrivisse. Transcrivant. Transcrit, transcrite.* Copier un écrit. Transcrire un cahier. Faire transcrire toutes ses lettres. L'épreuve la plus redoutable à laquelle on puisse soumettre un écrit, c'est de le *transcrire*. (Boiste.) Les rois des Juifs étaient obligés, par une loi expresse du Deutéronome, à recevoir des mains des prêtres un de ces exemplaires si religieusement corrigés, afin qu'ils le *transcrivissent* et le lussent toute leur vie. (Boss.)

— Porter un compte d'un registre sur un autre.

— SE TRANSCRIRE. v. pron. Être transcrit.

— Syn. comp. TRANSCRIRE. COPIER. V. COPIER.

TRANSCRIT, ITE. part. pass. du v. Transcrire. Il s'emploie adjectiv. Contrat transcrit. Lettre transcrite.

TRANSCURRENTE. adj. f. Chir. Se dit d'une espèce de cautérisation faite au milieu d'une plaie.

TRANSDANUBIEN, IENNE. adj. Géogr. Qui habite au-delà du Danube.

TRANSDIABLÉ, ÉE. adj. Polém. relig. Changé en diable. C'est une expression que Luther a appliquée, selon Pélisson, aux calvinistes, qu'il appelle *endiablés, perdiablés, transdiablés.*

TRANSE. s. f. (de l'angl. *trance*, grande peur). Frayeur, grande appréhension d'un mal qu'on croit prochain. Etre toujours en transe. Etre dans de grandes transes, dans des transes mortelles.

— Syn. comp. TRANSES. ANGOISSES. Dans les angoisses, l'âme est opprimée par la douleur. Dans les *transes*, l'âme est saisie d'une grande peur qui l'engourdit, qui émousse ses sensations. ‖ TRANSES. ANGOISSES. AFFRES. V. AFFRES.

TRANSEAT. interj. (pr. *tran-zé-att*; du lat. *transeat*, qu'il passe). Scolast. Mot latin qu'on employait dans les discussions de l'école, pour accorder une proposition.

TRANSÉLÉMENTATION. s. f. (pr. *tran-zé-lé-man-ta-ci-on*). Polém. relig. Terme que des écrivains calvinistes ont employé en parlant du dogme catholique de la transsubstantiation. Dans tous les monuments de la foi, l'Eglise nous a toujours parlé d'un grand miracle, d'un changement substantiel, d'une *transélémentation* au-dessus des forces humaines, et contre l'ordre de la nature. (Pélisson.)

TRANSEPT. s. m. (ét. lat., *trans*, au delà; *septum*, enceinte). Archit. Galerie transversale qui donne lieu à la forme cruciale dans les églises. Transept méridional. Transept septentrional. V. TRANSSEPT.

TRANSFÉRABLE. adj. des 2 g. Prat. Qui peut être transféré.

TRANSFÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Transférer. S'empl. adjectiv. Prisonnier transféré. Reliques transférées.

— *Transférée en.* On croit que ce fut sous Pepin que les assemblées du champ de mars furent *transférées* en mai. (Anquet.)

TRANSFÈREMENT. s. m. Action de transférer. La justice, dans la prévision des inconvénients qui résulteraient du *transfèrement* successif du principal accusé dans toutes les localités qui ont été le théâtre de ses méfaits a jugé convenable de réunir à Paris tous les éléments de cette vaste procédure. (J. des Déb.)

TRANSFÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *transferre*, fait de *trans*, au delà, et de *ferre*, porter.) L'e se change en è devant une syllabe muette. *Je transfère, tu transfères, il transfère; ils transfèrent. Je transférerai. Je transférerais. Que je transfère, que tu transfères, qu'il transfère, qu'ils transfèrent.* Transporter, porter d'un lieu à un autre, faire passer d'un lieu à un autre. Transférer un prisonnier d'une prison dans une autre. Transférer un corps mort. Transférer pr... corps saint. Transférer des reliques.

— Se dit de la juridiction, de l'autorité, de la puissance, lorsque d'un tribunal, d'une ville, d'une nation, etc., elle vient à passer à un autre. Transférer la juridiction d'un tribunal dans un autre. Transférer la cour royale d'une ville dans la ville voisine. Constantin transféra le siége de l'empire de Rome à Constantinople.

— Par extens. *Transférer une fête.* La remettre d'un jour à un autre.

— Fig. Céder, transporter une chose à quelqu'un en observant les formalités requises. Transférer une créance, une rente, un titre de rente, la propriété d'une chose, un droit à quelqu'un.

— SE TRANSFÉRER. v. pron. Être transféré.

— Se transporter.

— Syn. comp. TRANSFÉRER. TRANSPORTER. *Transporter* marque plus spécialement le terme du changement, sans rien marquer par lui-même de l'état précédent de la chose transportée. *Transférer* ajoute à l'idée de changement celle d'une sorte de circonstance de la chose transférée dans le premier état d'où elle ...

TRANSFERT. s. m. (pr. *transs-fèr;* rad. *transférer*). Fin. et comm. Acte par lequel on déclare transporter à un autre la propriété d'une rente sur l'Etat, d'une action de la Banque, etc., ou d'une marchandise en entrepôt. Le transfert des rentes se fait sur les registres du trésor. Remplir les formalités du transfert. Opérer un transfert. Signer le transfert d'une rente. Lorsqu'on vend une marchandise en entrepôt, on en fait le transfert à la douane ... Un impôt sur les *transferts* serait ... à l'agio qui dessèche les sources ...

— Syn. comp. TRANSFERT. TRANSPORT. Le *transfert* est différent du *transport* en cela surtout qu'il est de sa nature fait sans aucune garantie que celle de l'existence de la chose cédée au moment de la cession.

TRANSFIGURATEUR. s. m. Phys. Nom que quelques personnes ont donné au kaléidoscope.

— Fig. La cour est le plus merveilleux des *transfigurateurs*. (Boiste.) La nature et l'ordre social sont des *transfigurateurs*; le plus petit être y rentre dans le plan général. (Id.)

TRANSFIGURATION. s. f. (pr. *transs-fi-gu-ra-cion*; du lat. *transfiguratio*). Changement instantané d'une figure en une autre.

— Ce mot n'est usité que dans cette phrase, *La transfiguration de Notre-Seigneur.* L'état glorieux où Jésus-Christ parut sur le mont Thabor, en présence de trois de ses disciples : Pierre, Jacques et Jean.

— *Tableau de la Transfiguration*, ou ... la *Transfiguration*. Tableau dans lequel est représentée la Transfiguration. Le tableau de la Transfiguration, par Raphaël. La Transfiguration de Raphaël.

TRANSFIGURÉ, ÉE. part. pass. du v. Transfigurer. S'empl. adjectiv.

TRANSFIGURER. v. a. 1re conj. (du lat. *transfigurare*, fait de *trans*, au delà, et de *figura*, figure). Changer d'une forme en une autre.

— SE TRANSFIGURER. v. pron. Se changer d'une figure en une autre. Il n'est usité qu'en parlant de Jésus-Christ. Notre-Seigneur se transfigura sur le mont Thabor.

— Être changé de forme.

TRANSFIL. s. m. Techn. Gros fil de laiton placé au bord de la forme du papetier.

TRANSFILAGE. s. m. Mar. Action de transfiler.

TRANSFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Transfiler. S'empl. adjectiv. Ligne transfilée.

TRANSFILER. v. a. 1re conj. Mar. Faire passer une ligne dans les œils de pie de deux morceaux de toile, pour les lier ensemble ou pour les tendre.

— SE TRANSFILER. v. pron. Être transfilé.

TRANSFORMATION. s. f. (pr. *transs-for-ma-ci-on*; du lat. *transformatio*). Métamorphose, changement d'une forme en une autre. Les transformations fabuleuses. La transformation des insectes. La transformation d'une chenille en papillon.

— Fig. Les *transformations* de l'amour propre passent celles des métamorphoses. (La Rochef.)

— Géom. Réduction d'une figure ou d'un corps en un autre de même surface ou de même solidité. ‖ *Transformation des axes.* Opération par laquelle on change la position des axes d'une courbe. *Transformation des coordonnées.* Opération par laquelle on change les axes des coordonnées d'une ligne ou d'une surface, et par conséquent ces coordonnées ...

— Changement de l'âme ... qui, disent les mystiques, est ... en Dieu, en sorte qu'elle ne connaît pas ... sa distinction avec Dieu.

— Syn. comp. TRANSFORMATION. MÉTAMORPHOSE. La *métamorphose* ... il n'en est pas de même de la *transformation*.

TRANSFORMÉ, ÉE. part. pass. du v. Transformer. S'empl. adject. Personne transformée. [illegible]

[illegible] ... leurs *transformées* en ... autres fort touffus. (A. Mart.)

TRANSFORMER. v. a. 1re conj. (du lat. *transformare*). Métamorphoser, donner à une personne ou à une chose une autre forme que celle qu'elle avait ... Homère ... Circé transforma les compagnons d'Ulysse en pourceaux.

— Se dit ... [illegible]

— ... différente.

— SE TRANSFORMER. v. pron. [illegible] ... forme en papillon.

— Fig. ... se *transformer* en anges, se transformer en bêtes. (Mont.)

— Se dit particulièrement d'une personne qui se déguise, qui prend plusieurs caractères, selon ses vues et ses intérêts. ... mille manières.

— ... transsubstantier.

[illegible]

— Syn. comp. [illegible] ... version.

TRANSFRÉTAN, ANE. adj. (ét. lat., *trans*, au-delà; *fretum*, détroit). Géogr. Qui est au-delà d'un détroit.

— ... les ... espagnoles en Afrique, ... au-delà du détroit de Gibraltar.

TRANSFUGE. s. m. (du lat. *transfuga*, fait de *trans*, au-delà, et de *fugere*, fuir). ... à l'ennemi ... passer dans celui des ennemis ... par un transfuge. Les transfuges rapportaient que les ennemis étaient pris.

Transfuge des combats ... Abattre le guerrier qui ... (Racin.)

— Se dit aussi de ceux qui abandonnent le parti qu'ils défendaient ... un autre.

— Fig. Se dit de quiconque abandonne un parti pour passer dans le parti contraire. Etre transfuge de son parti. Les ... font ... toujours des ... serviteurs plus ardents ... reux et plus suspects, que d'obscurs *transfuges* (Boiste.)

— Se dit dans un sens ... Transfuge de la vertu ...

— ... il avec raison, on peut être deserteur ou fugitif sans être transfuge.

— Syn. comp. TRANSFUGE. DÉSERTEUR. Le *déserteur* abandonne sans ... il est engagé. Le *transfuge* ... également, mais pour passer à l'ennemi.

TRANSFUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Transfuser. S'empl. adjectiv. Sang transfusé.

TRANSFUSER. v. a. 1re conj. (du lat. *transfusus*, ... verser ...). Didact. Faire passer un liquide d'un récipient dans un autre.

— Faire la transfusion du sang.

— SE TRANSFUSER. v. pron. Être transfusé.

TRANSFUSEUR. s. m. Didact. Partisan de la transfusion du sang.

— Celui qui la met en pratique.

TRANSFUSION. s. f. (... lat. *transfusio*). Action de transfuser, de transvaser.

— Médec. *Transfusion du sang.* Opération inventée ... qui consistait à faire passer le sang d'un animal dans les veines d'un autre.

TRANSGANGÉTIQUE. adj. des 2 g. Géogr. Qui est situé au-delà du Gange. Région transgangétique. Inde transgangétique.

— *Langues transgangétiques.* Se dit des langues et idiomes qui se parlent au-delà du Gange. Le pâli est une langue transgangétique.

TRANSGLOUTI, IE. part. pass. du v. Transglouti. S'employait adjectiv.

TRANSGLOUTIR. v. a. 2ᵉ conj. Se disait pour Avaler, engloutir.

— SE TRANSGLOUTIR. v. pron. Se disait pour Être avalé, englouti.

TRANSGRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Transgresser. Il s'empl. adjectiv. Ordre transgressé. Loi transgressée.

TRANSGRESSER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *transgressus*, fait de *trans*, au-delà; *gradi* passer). Contrevenir à quelque ordre, à quelque loi. Transgresser les ordres qu'on a reçus.

— Se dit particulièrement de la transgression des préceptes divins. Transgresser les commandements de Dieu. Transgresser la loi divine.

Jusques à quand, Seigneur, souffrirez-vous l'ivresse
De ces superbes criminels,
De qui la malice *transgresse*
Vos ordres les plus solennels? (J.-B. Rouss.)

— SE TRANSGRESSER. v. pron. Être transgressé.

— Syn. comp. TRANSGRESSER. CONTREVENIR. ENFREINDRE. VIOLER. V. CONTREVENIR.

TRANSGRESSEUR. s. m. (du lat. *transgressor*). Celui qui transgresse. Il est dit dans la loi de Moïse : Le transgresseur de la loi sera puni de mort. Si quelque *transgresseur* enfreint cette promesse. (Rac.)

TRANSGRESSIF, IVE. adj. (ét. lat., *trans*, au-delà; *gradior*, marcher). Didact. Qui passe par dessus ou au-delà.

— Qui transgresse.

TRANSGRESSION. s. f. (du lat. *transgressio*). Action de transgresser. La transgression des commandements de Dieu. C'est une transgression manifeste de la loi. Dès qu'il est question de le faire pour ne pas manquer au devoir, on en croit la *transgression* légitime. (Mass.)

TRANSHUMANCE. s. f. Parcours.

TRANSHUMANER. v. n. 1ʳᵉ conj. (ét. lat., *trans*, au-delà; *humanus*, humain, de l'homme). Néol. S'identifier à l'homme. Pour que l'occupation soit parfaite, pour que la terre s'identifie à l'homme, qu'elle *transhumane*, comme dit Dante, il faut qu'il y entre en effet, qu'il mette en elle ce qu'il a de sacré, la volonté et le travail. (Michelet.)

TRANSHUMANT. part. prés. du v. Transhumer. Il est toujours invariable.

TRANSHUMANT, ANTE. adj. Écon. rur. Il se dit des bestiaux qu'on mène paître en été dans les montagnes. Les troupeaux transhumants sont nombreux en Espagne.

TRANSHUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Transhumer. S'empl. adjectiv. Bestiaux transhumés.

TRANSHUMER. v. a. 1ʳᵉ conj. (ét. lat., *trans*, au-delà; *humus*, terre). Écon. rur. Mener paître des bestiaux transhumants.

— Hortic. Transplanter un arbre dans une autre terre.

— v. n. Aller paître dans les montagnes.

— SE TRANSHUMER. v. pron. Être transhumé.

TRANSI, IE. part. pass. du v. Transir. (pr. *trans-ci*). S'empl. adjectiv. Personne transie.

— *Faire l'amoureux transi.* Affecter une passion timide auprès d'une femme.

— *Transi de.* Être transi de froid. Être transi de peur.

TRANSIGER. v. n. 1ʳᵉ conj. (pr. *tran-zi-jé*; du lat. *transigere*; fait de *trans*, au-delà, et *agere*, conduire, pousser). On met un *e* après le *g* devant l'*a* et l'*o*. *Nous transigeons. Je transigeais.* Passer un acte pour accommoder un différend, un procès. Transiger, après s'être lassé de plaider. Transiger sur tel et tel point. Transiger d'une chose. Transiger sous seing privé. Transiger pardevant notaire. La moitié des affaires est faite quand on a gagné le cœur de ceux avec qui l'on doit *transiger*. (Boiste.)

— Se désister de ses prétentions par un accord volontaire.

— Fig. *Transiger avec son devoir, avec sa conscience.* S'autoriser de quelques raisons peu solides pour faire une chose contraire au devoir, à la délicatesse.

TRANSIGIBLE. adj. des 2 g. (pr. *tran-zi-ji-ble*). Qui peut être l'objet d'une transaction.

TRANSILLAS. s. f. pl. (pr. *tran-zi-ld*). Anc. comm. Sorte de dentelles que les Hollandais portaient à Cadix, d'où on les envoyait en Amérique.

TRANSIR. v. a. 2ᵉ conj. (pr. *tran-cir*; les dents serrées convulsivement dans le frémissement du froid, de la fièvre et de la peur, laissent échapper un son dur et roulant dont est venu ce verbe. On le fait dériver du lat. barb. *strinxire*). Se dit de l'effet que produit la peur ou l'affliction. Nouvelle qui transit le cœur. La peur le transit. Quand la frayeur de la mort le *transira*, se rassurera-t-elle par l'assistance des gentilshommes de sa garde? (Mont.)

— Pénétrer et engourdir de froid. Le vent me transit. Le froid m'a transi.

— S'est dit pour Transporter, saisir d'admiration.

— v. n. Être pénétré et engourdi de froid, de peur. Transir de froid, de peur. Je sentis tout mon corps et *transir* et brûler. (Rac.)

— S'est dit pour Passer.

— SE TRANSIR. v. pron. S'est dit pour Être saisi, transporté. Il s'étonnera, il se *transira*. (Montaigne.)

TRANSISSEMENT. s. m. (pr. *tran-ci-ce-man*). État où est un homme transi. Transissement de froid, de peur. À cette nouvelle, il lui prit un transissement universel. Peu usité.

— Fig. Nous attendons avec *transissement* le courrier d'Allemagne. (Mᵐᵉ de Sév.)

TRANSIT. s. m. (pr. *tran-zitt*; du lat. *transire*, passer au-delà). Douan. et contrib. indir. Faculté qu'un État accorde à des peuples voisins de se servir de son territoire pour faire passer les marchandises, des denrées étrangères, sans payer les droits d'entrée, et même sans subir de visite. Marchandises en transit. ‖ Pl., des *transits*.

TRANSITAIRE. adj. des 2 g. (pr. *tran-zi-tè-re*). Comm. Qui a rapport au transit. Commerce transitaire.

— *État transitaire.* État que traversent des marchandises au transit.

TRANSITAIRE. s. m. Commerçant qui fait le transit. ‖ Commissionnaire de roulage.

TRANSITEMPS. s. m. Il a été employé par Rabelais, dans le sens de Passe-temps.

TRANSITÉ, ÉE. part. pass. du v. Transiter. S'empl. adjectiv. Marchandise transitée.

TRANSITER. v. a. 1ʳᵉ conj. Passer des marchandises à travers un pays sans payer les droits d'entrée.

— Passer en transit. Transiter sur un pays. Pouvoir transiter sous certaines conditions. Ne pouvoir transiter.

— SE TRANSITER. v. pron. Être passé en transit. Marchandises qui peuvent se transiter.

TRANSITIF, IVE. adj. (pr. *tran-zi-tif*; du lat. *transitivus*; fait de *transire*, passer). Gramm. Se dit des verbes exprimant une action qui du sujet est transmise directement au complément qui en est l'objet. Tous les verbes actifs sont transitifs. ‖ Les verbes transitifs employés sans complément direct deviennent accidentellement intransitifs, et certains verbes, intransitifs de leur nature, deviennent accidentellement transitifs, lorsqu'ils sont suivis d'un complément direct.

— Se dit de certaines conjonctions qui marquent un passage ou une transition d'une chose à une autre. *Or, au reste, cependant*, sont des conjonctions transitives.

— Géol. Se dit des roches ou terrains qui présentent de loin des vestiges de corps organisés, parce qu'on les considère comme formant le passage des terrains de la première classe à ceux de la troisième, avec lesquels ils ont beaucoup de rapports.

— Néol. Qui a un caractère de transition.

TRANSITION. s. f. (pr. *tran-zi-cion*; du lat. *transitio*). Manière de passer d'un raisonnement à un autre, de lier ensemble les parties d'un discours, d'un ouvrage. Bonne transition. Belle transition. Transition heureuse, ingénieuse. Passer à une nouvelle matière sans aucune transition. Les transitions doivent être ménagées. Préparer la transition d'un ton, d'un mode à l'autre, dans un morceau de musique. L'art des transitions. Il y a une remarque à faire sur la satire contre les femmes, c'est la vivacité et la finesse des *transitions*, qui sont ménagées avec beaucoup d'art, c'est ce que l'auteur regardait comme le chef-d'œuvre de l'art d'écrire, et ce qui lui a fait lire au sujet des *Caractères* de La Bruyère, ouvrage qu'il estimait d'ailleurs infiniment, que cet écrivain s'était libéré des *transitions*, qui étaient ce qu'il y avait de plus difficile dans les ouvrages d'esprit. (Sallent.)

Dans les *transitions*, ta muse toujours sage,
Sait cacher au lecteur le moment du passage. (Boil.)

— *Transition artificielle.* Celle qui n'est pas naturellement de l'arrangement des parties du discours.

— Rhét. Figure qui consiste, après avoir parlé de quelqu'un, à se mettre à sa place, et à en jouer le personnage.

— Fig. Passage d'un régime politique, d'un état de choses à un autre. De l'anarchie au despotisme la transition est quelquefois très-prompte. Changer tout d'un coup sa manière de vivre par une brusque transition. Il s'est fait dans l'atmosphère une prompte transition du chaud au froid.

— Astrol. Passage des planètes dans certains lieux du ciel de l'horoscope, lequel opère selon la promesse de ces lieux et la bonté ou la malignité des planètes.

— Anc. musiq. Manière d'adoucir le saut d'un intervalle disjoint, en insérant des sons diatoniques sur les degrés qui séparent les deux termes. ‖ Plus particulièrement, Action d'insérer une note qui n'est pas dans l'harmonie, entre deux notes à la tierce, et qui sont dans l'harmonie. ‖ *Transition régulière.* Celle qui se fait quand la note qui n'entre pas dans l'harmonie est sur le temps faible ou levé, et que la note qui est sur le temps fort porte l'harmonie. ‖ *Transition irrégulière.* Celle qui se fait lorsque c'est la note qui se trouve dans le temps fort ou frappé de la mesure qui n'entre point dans l'harmonie, mais que c'est celle qui est dans le temps faible.

— Mus. Passage d'un ton à un autre. ‖ *Transition enharmonique.* Celle dans laquelle une ou plusieurs parties sont ou sont censées faire un intervalle enharmonique.

TRANSITOIRE. adj. des 2 g. (pr. *tran-zi-toa-re*; du lat. *transitorius*; fait de *transire*, passer). Didact. Passager. Toutes les choses de ce monde sont transitoires. L'ambition et les désirs rendent la vie *transitoire*. (Boiste.) Il m'a offert biens et dignités; je sais qu'ils sont *transitoires*, et je les ai refusés. (Volt.)

— Se dit de ce qui remplit l'intervalle d'un état de choses à un autre. Lois transitoires. Régime transitoire. Plus je le lis, plus je l'étudie, plus il me semble que ce gouvernement idéal n'est qu'un moyen *transitoire* pour arriver à la mère de famille. (A. Martin.) Une charte réformée n'est qu'un acte *transitoire*. (Boiste.) Il y a des États où les lois ne sont rien, ou ne sont qu'une volonté capricieuse et *transitoire* du monarque. (Montesq.)

— Fig. Tous les actes de la vie sont *transitoires*, et tendent au dernier, qu'ils rendent bon ou mauvais, la mort. (Boiste.)

TRANSITOIREMENT. adv. D'une manière transitoire. Nous avons en partie exposé l'histoire du tact au mot *peau*, mais comme nous n'en avions parlé en ce lieu que *transitoirement*, nous allons y revenir ici, en nous étendant surtout sur les choses que nous n'y avons pas dites. (Chaussier.)

TRANSJURAN, ANE. adj. Géogr. Qui est situé au-delà du Jura. Bourgogne transjurane.

TRANSLATÉ, ÉE. part. pass. du v. Translater. S'empl. adjectiv. Ouvrage translaté.

TRANSLATER. v. a. 1ʳᵉ conj. (ét. lat., *trans*, au-delà; *latus*, porté). Traduire d'une langue en une autre. Il est vieux.

— S'emploie encore dans le style plaisant et satirique. On m'apportait tous les matins quelques lignes de votre écriture, et l'on venait le soir me demander avec humeur comment je les avais *translatées* en français. (Linguet.)

— On s'en sert aussi en parlant de la version servile que l'on fait d'une langue dans une autre.

— SE TRANSLATER. v. pron. Être translaté.

TRANSLATEUR. s. m. Traducteur. Il est vieux.

— S'emploie encore dans le style plaisant ou satirique.

— On s'en sert encore pour signifier un traducteur qui, sans se soucier de rendre les beautés de son original, le traduit servilement et mot à mot.

— On pourrait dire au féminin *translatrice*.

TRANSLATICE. adj. des 2 g. Antiq. rom. Se disait des édits qu'un préteur empruntait à ses prédécesseurs.

TRANSLATIF, IVE. adj. Droit par lequel on transporte ou cède une chose à quelqu'un. Acte translatif de propriété.

— On s'est quelquefois servi de ce mot en mécanique. Les causes translatives du mouvement.

TRANSLATION. s. f. (pr. *transs-la-ci-on*, du lat. *translatio*). Transport, action par laquelle on fait passer quelque chose d'un lieu à un autre. Translation d'un corps saint. Translation des reliques. Translation du siége de l'empire. Translation du saint siége de Rome à Avignon. Translation du parlement de Paris à Tours.

— Se dit aussi des personnes. Translation d'un évêque, d'un siége à un autre. Translation d'un religieux d'un ordre à un autre, ou dans un autre monastère du même ordre.

— Par extens. *Translation d'une fête.* Action de remettre une fête d'un jour à un autre.

— *Célébrer la translation d'un saint.* Célébrer le jour auquel les reliques d'un saint ont été transférées d'un lieu à un autre.

— Jurispr. *Translation de legs.* Déclaration par laquelle un testateur transfère un legs d'une personne à une autre.

— Anc. mus. *Point de translation.* Point qui marque le transport de la valeur d'une note à une autre.

— Syn. comp. TRANSLATION. TRANSPORT. *Transport* marque plus spécialement le terme du changement, sans rien marquer par lui-même de l'état précédent de la chose transportée. *Translation* ajoute à l'idée de changement celle d'une sorte de circonstance de la chose transférée, dans le premier état d'où elle sort. ‖ TRANSPORT. TRANSFERT. V. TRANSFERT.

TRANSLIMITATION. s. f. (pr. *transs-li-mi-ta-ci-on*). Polit. Envoi de troupes sur le territoire où la guerre est en activité, lesquelles se bornent à occuper les places, à conserver ce qui a été conquis par ceux qu'on assiste. C'est une espèce d'intervention, ou plutôt une des distinctions que la subtilité diplomatique des cabinets modernes a établies à propos de l'intervention.

TRANSLUCIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *trans*, à travers; *lux*, lumière). Phys. Qui laisse passer la lumière sans permettre de distinguer ni la couleur ni la forme des objets.

— Hist. nat. Se dit de plusieurs êtres qui, en totalité ou partiellement, jouissent d'une sorte de demi-transparence, comme le chapeau de l'agaric translucide, le second anneau de l'abdomen de l'hermétie translucide.

TRANSLUCIDITÉ. s. f. Phys. Propriété qu'ont certains corps de se laisser pénétrer par les rayons lumineux, mais en trop petite quantité pour permettre d'apercevoir aucun objet, même confusément, à travers leur épaisseur. On fait à Florence, avec l'albâtre gypseux de Volterra, des vases ou de petites figures qui sont remarquables par leur *translucidité*. (Brongniart.)

TRANSLUIRE. v. n. 2ᵉ conj. S'est dit pour Être transparent. ‖ Être translucide.

TRANSLUISANT, ANTE. adj. S'est dit pour Transparent, diaphane.

TRANSMARCHEMENT. s. m. Didact. Action de faire passer des voitures, des troupes, d'un lieu à un autre. Le transmarchement clandestin de plusieurs pièces de canon.

TRANSMARIN, INE. adj. (ét. lat., *trans*, au delà; *mare*, mer). Didact. Situé au-delà des mers. Contrées transmarines.

— Qui vient d'au-delà des mers.

TRANSMARIN. s. m. Voyageur d'outre mer. Dans certains convents, les pèlerins sont hébergés pendant trois jours; mais les ultra montains et les transmarins ont un jour de plus.

TRANSMÉTAL. s. m. Nom qu'un imposteur donna, au commencement du XVIIIᵉ siècle, au produit qu'il prétendait obtenir en transmuant le fer en cuivre.

TRANSMETTRE. v. a. 4ᵉ conj. (du lat. *transmittere*; fait de *trans*, au-delà; *mittere*, envoyer). *Je transmets, tu transmets, il transmet, nous transmettons, vous transmettez, ils transmettent. Je transmettais. Je transmis, nous transmîmes. Je transmettrai. Je transmettrais. Transmets, transmettons, transmettez. Que je transmette. Que je transmisse. Transmettant. Transmis.* Céder, mettre ce qu'on possède en la possession d'un autre. Le donateur transmet au donataire la propriété des choses données. Transmettre un droit. Jaloux des droits de la couronne, il voulait la *transmettre* à ses successeurs avec le même éclat qu'il l'avait reçue de ses pères. (Mass.)

— Faire passer. Transmettre des ordres, une nouvelle. Transmettre une lettre à quelqu'un.

— Fig. Les pères transmettent souvent à leurs enfants leurs vices ou leurs vertus. Les Grecs nous ont transmis beaucoup d'antiquités. Pandore est la plus belle de toutes les allégories que l'antiquité nous ait *transmises*. (Volt.) Ils nous ont *transmis* des notions admirables, mais inutiles à notre bonheur. (Barth.) Ceux qui nous l'ont *transmis* étaient-ils sans préjugés? (B. de St-P.) Nous devons à Tite-Live et à Justin de nous avoir *transmis* la mémoire d'expéditions celtiques plus certaines, mais aussi plus rapprochées. (Anq.) Jetez les yeux sur les hommes célèbres dont on nous a *transmis* les actions les plus secrètes. (Lacépède.)

— *Transmettre son nom, sa gloire à la postérité.* Faire passer son nom, sa gloire jusqu'à la postérité. C'est la persévérance qui nous *transmet* à la gloire. (Boss.) *Transmettre* à la postérité par des médailles les actions de Louis XIV. (Volt.) Ceux-là *transmettent* à leur postérité des titres incontestables de noblesse, qui laissent des ouvrages utiles. (Boiste.)

— Dans l'exemple suivant, Voltaire a rendu le participe invariable pour le besoin de la rime.

Rome, l'état, mon nom, nous rendent ennemis,
La haine qu'entre nous nos pères ont *transmis*,
Est par eux commandée, et comme eux immortelle. (VOLTAIRE.)

— SE TRANSMETTRE. v. pron. Être, devoir, pouvoir être transmis. Les bagatelles, les détails, les minuties historiques ne doivent pas se *transmettre* à la postérité. (Boiste.) Les physionomies se *transmettent* dans les nations et les familles avec les qualités qu'elles dénotent. (Id.) Les bulletins de sa santé se *transmettaient* de bouche en bouche, et allaient répandre partout la douleur à chaque progrès du mal. (Thiers.)

— Se communiquer. Les nations se transmettent leurs lumières.

— Passer d'un endroit dans un autre. L'action de la lumière se transmet à travers le verre.

TRANSMIGRATION. s. f. (pr. *transs-mi-gra-ci-on*; du lat. *transmigratio*; fait de *trans*, au-delà; *migrare*, aller, passer). Action d'un peuple, d'une nation, d'une troupe d'hommes qui abandonnent leur pays pour aller s'établir dans un autre. La transmigration des peuples amène des changements dans les langues. Si la *transmigration* était moins difficile, on verrait des milliers d'hommes changer de pays. (Boiste.)

— Hist. sainte. *La transmigration de Babylone.* Le transport du peuple juif à Babylone, et le séjour qu'il y fit.

— *La transmigration des âmes.* Le passage des âmes d'un corps dans un autre, selon l'opinion des pythagoriciens. Jamais doctrine ne fut plus générale que celle de la transmigration des âmes. La transmigration des âmes fut un dogme des manichéens. On croit que les Égyptiens furent les premiers qui immortalisèrent les âmes, et établirent en même temps la transmigration.

TRANSMIS, ISE. part. pass. du v. Transmettre. S'empl. adjectiv. Propriété transmise. Droit transmis. Ordre transmis.

— *Transmis à.* Les pièces ont été transmises au préfet. La sensation réfléchie est le jugement que porte l'âme sur les impressions qui lui sont *transmises*. (Brill.-Sav.) Le duc de Cumberland surtout fit un acte de générosité qui doit être *transmis* à la postérité. (Volt.)

— *Transmis par.* Les antiquités égyptiennes nous ont été transmises par les Grecs. Dieu ne voulut pas sans doute qu'une histoire si divine nous fût *transmise* par aucune main profane.

(Volt.) Mais il y a autant de différence entre les vérités *transmises* par les hommes, et mêlées de doutes, de abîmes et d'erreurs, et les vérités émanées de Dieu, qu'il y en a entre le météore terrestre, né de cendre et de fumée, et celui du soleil toujours pur et inaltérable (B. de St P.)

Le droit de commander n'est plus un avantage
Transmis par la nature ainsi qu'un héritage. Volt.)

TRANSMISSIBILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est transmissible. Ce mot a été créé par Camille Desmoulins.

TRANSMISSIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être transmis. Droit transmissible. Droit qui n'est pas transmissible. La noblesse devrait n'être *transmissible* que par le mérite. (Boiste.) Il y a des vérités qui s'oublient; mais l'erreur est vivace et *transmissible* à l'infini. (Id.)

TRANSMISSION. s. f. (du lat. *transmissio*). Action de transmettre.

— Résultat de cette action. Transmission d'un droit. La *transmission* des vertus et des vices est du matérialisme pur; les âmes ne s'engendrent pas. (Boiste.)

— Anc. jurispr. *Droit de transmission.* Manière d'appeler à une succession, en feignant de la déférer à celui qui serait le plus proche héritier, s'il vivait, afin que ce plus proche hérite la transmette à ses enfants.

— *Transmissions héréditaires.* Celles qui reproduisent, par voie de génération, les caractères, les dispositions, les qualités physiques et morales du père et de la mère sur leurs fruits. ‖ *Transmission des habitudes de domesticité.* Les différences d'habitude entre les animaux domestiques et les congénères qui vivent à l'état sauvage ne sont point le résultat de l'éducation et des conditions de la domesticité, car elles se manifestent dès la première enfance. Non-seulement on élève difficilement le poulain sauvage dont on s'est emparé dans une forêt, mais même celui venu au monde dans une écurie, s'il a eu pour père un cheval sauvage. Ce n'est qu'à la troisième ou quatrième génération que disparaissent les habitudes farouches de l'état de nature. ‖ *Transmission des qualités et des défauts.* Certaines qualités et certains défauts s'étant transmis dans une longue suite de générations sont devenus des caractères de races. D'autres fois, des caractères et des défauts individuels, sans découler d'une longue suite de générations, peuvent se transmettre. ‖ *Transmissions pathologiques.* Maladies qui se transmettent par voie de génération, soit immédiatement après la naissance, soit à des intervalles plus ou moins éloignés de la naissance, à l'état d'adulte et dans la vieillesse. On en voit quelques-unes franchir une ou plusieurs générations, et éclater ensuite avec violence.

— Phys. Propriété par laquelle un corps transparent laisse passer des rayons de lumière à travers sa substance. Il est opposé dans ce sens à Réflexion.

TRANSMUABILITÉ. s. f. Didact. V. TRANSMUTABILITÉ.

TRANSMUABLE. adj. des 2 g. (rad. *transmuer*). Didact. Qui peut être transmué. Les alchimistes croyaient que les métaux étaient transmuables.

TRANSMUÉ, ÉE. part. pass. du v. Transmuer. S'empl. adjectiv. Métal transmué.

TRANSMUER. v. a. 1ᵉʳ conj. (du lat. *transmutare*). Didact. Changer, transformer. Il ne se dit guère qu'en parlant des métaux. Les alchimistes cherchaient le secret de transmuer les métaux en or, de transmuer l'étain en argent.

— On l'a employé dans le sens de Transporter, changer. Les Romains ont premièrement *transmue* leur langue d'un lieu sauvage en un domestique. (Du Bellay.)

— SE TRANSMUER. v. pron. Être transmué.

TRANSMUTABILITÉ. s. f. Didact. Propriété de ce qui est transmutable.

TRANSMUTABLE. adj. des 2 g. V. TRANSMUABLE.

TRANSMUTANT, ANTE. adj. Propre à transmuer. Poudre transmutante.

TRANSMUTATEUR. s. m. Didact. Celui qui se vante de pouvoir transmuer les métaux.

TRANSMUTATIF, IVE. adj. Qui change. Peu usité.

TRANSMUTATION. s. f. (pr. *transs-mu-ta-ci-on*; du lat. *transmutatio*). Didact. Changement d'une chose en une autre. La prétendue transmutation des métaux en or. La transmutation métallique. Dans l'ancienne chimie, on établissait la transmutation réciproque des éléments.

— Géom. Réduction ou changement d'une figure ou d'un corps en un autre de même aire ou de même solidité, mais d'une forme différente, comme d'un triangle en carré, d'une pyramide en parallélipipède, etc. ‖ Changement d'une courbe en une autre de même genre et de même ordre.

TRANSMUTATOIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui opère la transmutation. Opération transmutatoire.

TRANSNOVER. v. n. 1ʳᵉ conj. Mot que l'on a proposé pour signifier Aimer la mode, la nouveauté à l'excès.

TRANSOCÉANIEN, IENNE. adj. Qui est au delà de l'Océan. Le seizième siècle, riche des découvertes du XVᵉ, stimulé par les conquêtes *transocéaniennes* de l'Europe, et violemment agité par les ardentes querelles de la réformation, ne resta pas oisif au milieu des trésors qui l'environnaient de toutes parts et sollicitaient son activité. (D'Orbezny.)

TRANSOXANE. adj. et s. f. Géogr. anc. Se disait de la région de l'Asie située au delà de l'Oxus. La Sogdiane était comprise dans la Transoxane.

TRANSPADAN, ANE. adj. (ét. lat., *trans*, au delà; *Padus*, Pô). Géogr. Qui est au-delà du Pô.

— Hist. *République transpadane.* Nom sous lequel Bonaparte voulait d'abord organiser séparément la Lombardie. Cette province fut réunie, le 9 juillet 1796, à la république cispadane, pour former la république cisalpine.

TRANSPARAÎTRE. v. n. 4ᵉ conj. *Je transparais. Je transparaissais. Je transparus. Je transparaîtrai. Je transparaîtrais. Que je transparaisse. Que je transparusse. Transparaissant. Transparu.* Néol. Paraître à travers quelque voile. Sa tête est belle et radieuse, la draperie est simple et modelée à grands plans qui laissent *transparaître* la forme du corps. (Thoré.)

TRANSPARENCE. s. f. Propriété dont jouissent certains corps de se laisser pénétrer par des rayons lumineux assez abondants pour permettre de distinguer nettement les objets à travers leur épaisseur. Transparence de l'eau, du verre. La *transparence* et la netteté sont les qualités naturelles et essentielles du diamant. (Rayn.)

— S'est dit autrefois pour désigner le transparent dont on se sert pour aller droit en écrivant.

TRANSPARENT, ENTE. adj. (ét. lat., *trans*, au-delà; *parere*, paraître). Diaphane, au travers de quoi l'on peut voir les objets. Le verre est transparent. Les corps transparents. L'eau est transparente. Voile transparent. Avoir la peau fine et transparente. Alors il s'interpose, entre les points diversement roulés de la perspective, des vapeurs bleues, *transparentes* et mobiles. (De Latouche.) Vous trouvez que je m'explique assez clairement; je suis comme les petits ruisseaux, ils sont *transparents*, parce qu'ils sont peu profonds. (Volt.)

Telle on voit du soleil la lumière éclatante
Briser ses traits de feu dans l'onde *transparente*.
Voltaire.

— Il se dit, dans le langage vulgaire, aussi bien des corps translucides que des corps diaphanes.

— Hist. nat. Il s'emploie de la même manière pour désigner un grand nombre d'espèces, comme le cenoga tre transparent, la torpille transparente, l'hélice diaphane, la mante diaphane.

— Peint. Se dit des couleurs qui, étant couchées sur d'autres, laissent apercevoir plus ou moins ces dernières, de la même manière que ferait un verre coloré, et par là sont plus propres à être employées en glacis. ‖ Se dit aussi pour exprimer l'effet des couleurs opaques de première couche qui se laissent voir au moyen de la transparence de celles de seconde couche. On dit, dans ce sens, que c'est par les glacis que l'on rend les couleurs transparentes, que le coloris d'un tableau est transparent, ou bien qu'il manque de transparence.

— Phys. Il ne s'applique qu'à des corps à travers lesquels la lumière passe assez librement et assez abondamment pour permettre de distinguer avec netteté les corps situés derrière eux.

— Fig. *Cette allégorie est transparente.* On découvre facilement le sens qu'elle cache.

— Fig. Se dit des personnes. Rien n'est si *transparent* qu'un homme d'esprit : un sot cache son caractère bien plus aisément. (Mᵐᵉ Necker.) Des gens vous promettent le secret, et ils le révèlent eux-mêmes à leur insu; ils ne remuent pas les lèvres, et on les entend; on lit sur leurs fronts et sur leurs yeux; on voit au travers de leur poitrine; ils sont *transparents*. (***)

— Fig. et fam. Qui n'a rien de caché. Âme, pensée transparente.

— Syn. comp. TRANSPARENT, DIAPHANE. V. DIAPHANE.

TRANSPARENT. s. m. Papier où sont tracées plusieurs lignes noires, et dont on se sert pour s'accoutumer à écrire droit, en le mettant sous le papier lorsqu'on écrit. Écrire avec un transparent. Ne pouvoir écrire sans transparent.

— Papier huilé derrière lequel on place les lumières dans les décorations. Illumination en transparents.

— Sorte de tableau sur toile, sur gaze, sur papier huilé ou verni, etc., qu'on expose la nuit, dans certaines occasions de réjouissance, dans certaines décorations de théâtre, et derrière lequel on met des lumières pour faire paraître ce qu'il représente. Il y avait au fond du jardin un magnifique transparent.

— Phys. Morceau de toile blanche ou de taffetas blanc bien tendu, sur lequel on reçoit, dans un lieu obscur, les rayons de lumière simple ou composée qu'on y fait entrer, pour faire des expériences sur cette matière.

— Anc. cost. Robe de dentelle noire, que l'on portait sur un habit de brocard d'or.

TRANSPARENTE. s. f. Hortic. Variété de pomme.

— Conchyl. Espèce de coquille dont on a fait le genre vitrine.

TRANSPERCÉ, ÉE. part. pass. du v. Transpercer. S'empl. adjectiv. Personne transpercée. Cœur transpercé.

— *Transpercé de.* Être transpercé de douleur.

TRANSPERCER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *trans*, au-delà; et du fr. *percer*). Ce verbe prend une cédille sous le c devant l'a et l'o. *Je transperçais, nous transperçons.* Percer de part en part. Transpercer quelqu'un. Lui transpercer le bras d'un coup d'épée.

— Fig. *Transpercer le cœur de quelqu'un.* Le pénétrer de douleur. On dit aussi, dans le même sens, *transpercer quelqu'un de douleur.* Il est vieux au figuré.

— SE TRANSPERCER. v. pron. Se percer de part en part.

TRANSPIRABLE. adj. des 2 g. Didact. Qui peut sortir par la transpiration. [illegible] lieu. Pore transpirable.

TRANSPIRATION. s. f. (pr. *trans-pi-ra-ci-on*; [illegible]) Physiol. Exhalation [illegible] diverses [illegible] vapeur [illegible] la transpiration [illegible]

— *Transpiration* [illegible] accidentelle [illegible]

— Fig. Il est [illegible] comme par *transpiration* [illegible] (D'Alembert.)

— Bot. Exhalation [illegible] feuilles [illegible] la *transpiration* [illegible] (Boiste.)

TRANSPIRER. v. n. 1ʳᵉ conj. (ét. lat., *trans*, au-delà; *spirare*, souffler, exhaler). Se hâler, sortir du corps par les pores, d'une manière imperceptible aux yeux. Les humeurs transpirent au travers de la peau.

— Se dit du corps même. Il y a des corps qui transpirent plus facilement les uns que les autres. [illegible] une étuve, pour le faire transpirer.

— Fig. Se dit de ce qu'on s'efforce de tenir secret, mais dont quelque chose commence à être connu, divulgué, révélé. Il transpire quelque chose de cette affaire. [illegible] secrète. Ce secret commence à transpirer.

— SE TRANSPIRER. v. pron. Être exhalé par la transpiration.

— Fournir peu de matériaux à la transpiration. La chair de cochon que l'on mange se *transpire* peu. (Montesq.)

TRANSPLANTATION. s. f. (pr. *transs-plan-ta-ci-on*). Action de transplanter. La transplantation des arbres. Le célèbre la Quintinie apprit par l'expérience, ce qu'on n'avait point encore remarqué avant lui, qu'un arbre transplanté ne prend de nourriture que par les racines qu'il pousse depuis sa *transplantation*. (Moréri.)

— Anc. médec. Procédé qu'on croyait propre à guérir les maladies de l'homme, en les faisant passer dans une plante ou un animal. La transplantation est une des rêveries de Paracelse.

— Chir. *Transplantation des dents.* Action de poser dans une alvéole préparée, une dent bien saine, fraîchement tirée d'un jeune sujet.

— Fig. Transport d'un lieu en un autre, avec embarras. Ce déménagement est une transplantation pénible.

TRANSPLANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Transplanter. S'empl. adjectiv. Arbre transplanté. Plante transplantée.

Jeunes et tendres fleurs, par le sort agitées
Sous un ciel étranger comme moi *transplantées*.
[illegible]

— Fig. Les populations qui furent transplantées dans ces climats. Vos artisans de la ville *transplantés* dans la campagne, élèveront leurs enfants au travail et au goût de la vie champêtre. (Fén.) Les arts, toujours *transplantés* de Grèce en Italie, se trouvaient dans ce terrain favorable, où ils fructifiaient tout à coup. (Volt.) Presque tout le nord de l'Allemagne, pays encore agreste et dénué d'industrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes *transplantées*. (Id.) L'éducation des troupeaux fut la première ressource de ces aventuriers *transplantés* sous un nouveau ciel. (Rayn.)

TRANSPLANTEMENT. s. m. Hortic. Il se disait autrefois de l'action par laquelle on transplante. On dit aujourd'hui *transplantation*.

TRANSPLANTER. v. a. 1ʳᵉ conj. (ét. lat., *trans*, au delà; *plantare*, planter). Ôter une plante, un arbre de l'endroit où il est, et le replanter dans un autre. Transplanter des arbres. Transplanter des laitues, de la chicorée. Transplanter des œillets, des rosiers.

— Fig. Faire passer, transporter des personnes ou certaines choses d'un pays dans un autre, pour les y établir. Transplanter des populations. Ce fut lui qui transplanta les arts dans ce pays.

[illegible]

— Se dit, dans le même sens, d'une famille, [illegible]

— [illegible]

— SE TRANSPLANTER. v. pron. [illegible] d'une [illegible]

— [illegible]

— Être [illegible] transplanté. La tulipe se transplante difficilement.

TRANSPLANTEUR ou **TRANSPLANTATEUR.** s. m. [illegible] transplante.

TRANSPLANTOIR. s. m. Hortic. Instrument [illegible] les arbres.

TRANSPONTIN, INE. adj. (ét. lat., *trans*, au-delà; *pons*, pont). [illegible] les ponts.

— [illegible]

TRANSPORT. s. m. (ét. lat., *trans*, au-delà; *portare*, porter). Action [illegible] transport d'argent. Transport de marchandises. Transport [illegible] Le transport des terres est une grande dépense. Malade qui n'est pas en état de soutenir le transport.

— S'est [illegible] des [illegible] armée. La route était couverte de transports.

— *Bâtiment de transport.* Bâtiment propre à transporter des troupes, des munitions, etc.

— Mar. Bâtiment de commerce, affrété par le gouvernement pour transporter des troupes, des munitions de toutes sortes. Les transports ne portent pas de canons. [illegible] par les navires de guerre [illegible]

— Anc. [illegible] *Droit de transport* [illegible] soit d'un navire à l'autre, [illegible] navire dans les magasins, et des magasins à bord, soit enfin des magasins à un autre.

— Pr. [illegible] qui, par autorité de justice, se transporte sur les lieux [illegible] visite. Transport d'un juge, d'un commissaire, d'un expert sur les lieux.

— Indemnité accordée aux juges, aux greffiers, aux témoins et aux officiers ministériels, en cas de déplacement.

— Physiol. Mouvement naturel des [illegible] circulatoires. Transport [illegible] Transport du chyle vers les [illegible]

— Jurispr. Acte par lequel on cède à quelqu'un une créance ou [illegible] Faire le transport de [illegible] quelqu'un. Faire le transport d'un billet, d'une rente. Avoir un transport. Ne pas consentir à un transport.

— Se dit des passions violentes qui nous mettent en quelque sorte hors de nous-mêmes. Éprouver un transport de joie. Se livrer à un transport de colère, à des transports de colère. Transport d'amour. Transports amoureux. Transport de jalousie. Transport jaloux. Dans les transports célestes de l'amour divin. (Boss.) Le *transport* d'un amour plein d'horreur. (Rac.) Dans le *transport* de la passion, la fortune paraît méprisable, mais plus tard devient un long repentir. (Boiste.) Ne faites rien dans le *transport* de la passion. (Id.)

— Fig. Se dit plutôt du cœur que de l'esprit, surtout quand il est question de sentiments et de passion. Andromaque dit à Pyrrhus :

Voulez-vous qu'un dessein si beau, si généreux,
Passe pour le transport d'un esprit amoureux?

On peut croire que le poète aurait dit *le transport d'un cœur amoureux*, si la mesure du vers l'eût permis.

— Absol. Tout mouvement passionné. Trouver quelqu'un dans un transport extraordinaire. Avoir peine à contenir ses transports. Accueillir

écouter, applaudir avec transport. J'ai reçu sa lettre avec les mêmes *transports* que m'aurait causés sa présence. (J. J. Rouss.) Le roi vous aime et vous rappellera près de lui avec *transport*, quand il vous saura vivant. (De Vigny.) Échauffez mes *transports* trop lents, trop retenus. (Rac.) Suivez les doux *transports* où l'amour vous invite. (Id.)

— Enthousiasme. Transport poétique. Transport prophétique. Divins transports. De ses mouvements secrets ... ses *transports*. (Rac.) Auteurs, pour le chanter, redoublez vos *transports*. (Boil.)

— Se dit aussi des ravissements et des impressions extraordinaires que fait Dieu sur les prophètes et les âmes saintes. Si c'est une fille infatuée des ... réprouvées de l'Église, eût-elle tous les transports d'Ève, tous les ravissements de saint Paul, toutes les révélations des prophètes, je ne me fierai de tout cela, et l'on ne m'en fera jamais croire que l'esprit de Dieu s'y trouve. (Bourdal.)

— Pathol. *Transport au cerveau*, ou absol., *transport*. Nom que l'on donne vulgairement à une forte affection de la tête ou du cerveau, qui arrive dans certaines maladies, caractérisée par une violente douleur de tête, par le délire ou l'assoupissement. Craindre le transport au cerveau. Le transport est à craindre. Avoir le transport. || On appelle aussi *transport* le déplacement, par les forces organiques, d'une cause morbifique, matérielle ou impondérable, nuisible, mais appréciable par ses résultats.

— *Jouer par transport*. Se dit, au trictrac, lorsqu'on passe toutes ses dames qui sont abattues les unes, et qu'on en fait les cases et des demi-cases.

— Action de porter le montant d'une addition du bas d'une page au commencement de la suivante. On dit plus souvent *report*.

— Syn. simpl. Fureur, passion, fougue, délire || Épith. Noble, généreux, doux, tendre, voluptueux, brûlant, fougueux, éclatant, furieux, bouillant, impétueux, farouche, aveugle, barbare, inconnu, frénétique, pénible, dangereux, nouveau. Syn. simpl. Fureur, poétique, enthousiasme, inspiration, verve || Épith. Saint, divin, heureux.

— Les poëtes disent volontiers *transports amoureux*, pour Amour, *transport jaloux*, pour Jalousie, *transports furieux*, pour Fureur, *transports joyeux*, pour Joie.

Les oiseaux vigilants ont secoué leurs ailes,
Et leurs accents harmonieux
Sont le signal des caresses nouvelles
Qu'ils portent en tribut aux compagnes fidèles
De leurs *transports* voluptueux.
(Mme de Bourdic.)

— *Transport bachique*, *fureur bachique*. Périphrases poétiques pour exprimer l'ivresse.

— Ils disent de même, *les transports de l'amour, de l'amitié, de la reconnaissance, de la haine, de la vengeance, de la fureur, du désir, de la joie*, etc., pour l'Amour, l'amitié, la reconnaissance, etc. J'exhale les *transports* d'un courroux éclatant. (La Harpe.)

— Syn. comp. TRANSPORT. DÉLIRE. *Transport* est le terme vulgaire; et *délire*, le terme médical. || TRANSPORT. TRANSLATION. V. TRANSLATION.

TRANSPORTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être transporté. Malade transportable.

TRANSPORTANT. part. prés. du v. Transporter. Qui transporte. Il est toujours invariable. La Fontaine, *transportant* dans ses fables la peinture des mœurs, donne à l'apologue une grande beauté. (Chamfort.)

Les aigles, à sa voix *transportant* le tonnerre,
D'un vol audacieux dominaient sur la terre. Belly.

TRANSPORTANT, ANTE. adj. Qui transporte, qui excite l'admiration, l'enthousiasme. Ce mot a été employé par Mme de Sévigné. Vers transportant. Image transportante. Pensée transportante.

TRANSPORTATION. s. f. (pr. *transs-porta-cion*). Jurispr. Déportation aux colonies; peine à laquelle devait être condamné, d'après une loi de l'an II, qui n'a point été mise à exécution, tout mendiant repris pour la troisième fois en récidive.

TRANSPORT CESSION. s. m. Jurispr. Vente de créances ou autres droits incorporés.

TRANSPORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Transporter. S'empl. adjectiv. Personne transportée. Objet transporté.

Le Nord n'a-t-il pas vu, *transportés* à grands frais,
Tes glaçons, ô Néva! se changer en palais? (Del.)

— Gramm. or. *Nom propre transporté*. V. au mot NOM.

— Fig. Transporté de joie ou de plaisir. En recevant cette nouvelle, il fut transporté. Tous les spectateurs étaient transportés. Psyché demeura comme *transportée* à l'aspect de son époux. (La Font.) (Il avait) une politesse de discours qui trouvait toujours à placer ce qu'on aimait le plus à entendre; nous en sortions *transportés*. (Mass.)

Hercule *transporté* les remerciait tous,
Quand Plutus, qui voulait être aussi de la fête,
Vint, d'un air insolent, lui présenter la main. (Flor.)

— *Transporté à*. La Comédie française doit être *transportée* à la nouvelle salle du faubourg Saint-Germain, où le public doit être assis: grande révolution! (La Harpe.) Je me sens comme *transporté* au milieu de ces églises naissantes de l'Orient. (Fléch.)

— *Transporté dans*. Une autre serine ayant couvé pendant quatre jours, sans aucune préférence marquée, sept œufs, dont cinq à elle et deux de fauvette, les abandonna tous, la volière ayant été *transportée* dans l'étage inférieur. (Buff.) Émilia Galotti n'est que le sujet de Virginie *transporté* dans une circonstance moderne et particulière. (Mme de Staël.)

— *Transporté de*. Transporté d'amour, de fureur, de joie, etc. *Transportée* de joie, la belle l'embrasse; il veut s'échapper, elle crie, mais personne n'accourt au bruit. (La Font.) Xerxès, *transporté* de joie, détacha aussitôt Hydarnes avec le corps des immortels. (Barth.)

Transporté d'une ardeur qui ne peut être oisive,
Je rejoindrai bientôt les Grecs sur cette rive. Rac.

— En ce sens, Mme de Sévigné l'a dit des choses. Il m'a écrit une lettre toute *transportée* de reconnaissance.

— *Transporté de ... à*. L'empire fut transporté de la nation vaincue à la nation conquérante.

— *Transporté en*. Cette erreur, *transportée* en Amérique, y a doublé. (Buff.)

— *Transporté par*. Tandis que les iris impurs et les glaises ont été composés de matières mélangées, *transportées* et dispersées par le mouvement des eaux. (Buff.) Cette immense quantité de fossiles marins que l'on trouve en tant d'endroits, prouve qu'ils n'y ont pas été *transportés* par un déluge. (Id.)

— Le Moïse meurt *transporté*, et par le souvenir de tant de dangers évités, et par la vue du lieu de repos que le Seigneur lui montre de loin. (Mass.) Tandis que le peuple eût joui sous l'ombrage de toutes les douceurs de la tendresse, d'autres animaux sont embrasés d'une flamme dévorante et *transportés* par l'impétuosité des désirs. (Deleuze.)

— *Transporté sur*. Après son trépas, le garçon de Glaris ou de Saint-Gall est *transporté* sur ces hauts lieux par un pasteur. (Chateaub.)

TRANSPORTER. v. a. 1re conj. (du lat. *transportare*, fait de *trans*, au-delà, et de *portare*, porter). Porter d'un lieu dans un autre. Transporter des marchandises d'un lieu dans un autre, d'une province à l'autre, d'une ville à une autre. Transporter des marchandises par terre, par eau. Transporter un malade à l'hôpital sur un brancard. Les barques destinées à transporter l'armée au-delà du fleuve. C'est en le *transportant* des sables brûlants de la zone torride aux glaciers des pôles que nous le plaçions mieux et l'admirions davantage. (Buff.) Les bancs des marbres anciens ont été formés comme les autres bancs calcaires par le mouvement et le dépôt des eaux de la mer, qui a *transporté* les coquilles et les matières pierreuses réduites en petits volumes, en graviers, en galets, et les a stratifiées les unes sur les autres. (Id.)

— Fig. Constantin transporta le siége de l'empire romain à Constantinople.

Amurat les dédaigne, et veut loin de Byzance
Transporter désormais son trône et sa puissance.
Racine.

Mais déjà loin de moi je vois briller les mondes.
Quel Dieu m'a *transporté* sous ces voûtes profondes?
Malfilâtre.

— Se dit aussi des lettres et des arts. Corneille fut le premier qui *transporta* sur la scène française les beautés des auteurs grecs et latins. (Volt.)

— *Transporter un mot du propre au figuré*. L'employer dans une signification figurée.

— *Transporter un événement, une action sur la scène*. En faire le sujet d'une pièce de théâtre.

— *Transporter quelqu'un dans l'antiquité*. Lui raconter d'une manière si animée les événements anciens, qu'il se croit transporté à l'époque où ils se sont passés. J'aime surtout les poëtes qui me *transportent* dans la plus haute antiquité. (De Maistre.)

— *Transporter le nom d'une chose à une autre*. Donner à un objet le nom que portait un autre. D'où est-il arrivé qu'on a *transporté* le nom de la porte de Jaffa à celle de Damas ou des Pèlerins? (Chateaub.)

— Dr. *Transporter un droit à quelqu'un*. Céder, transférer à quelqu'un le droit qu'on a sur quelque chose. Transporter à quelqu'un tous les droits qu'on a sur une terre, sur un héritage. Transporter une rente, une dette, une créance.

— Fig. Mettre quelqu'un hors de lui-même. La joie l'a tout transporté. La colère, la fureur le transporte à un tel point, qu'il ne se connaît plus. Les grandes prospérités nous aveuglent, nous *transportent*, nous font oublier Dieu. (Bossuet.) Une ardeur de gloire qui *transporte* les jeunes courages. (Fléch.)

— Absol. Le commerce n'est fait que pour prendre où il y a trop et *transporter* où il y a trop peu. (Jackson.)

— Fig. Ouvrage qui transporte.

— SE TRANSPORTER. v. pron. Se rendre en un lieu. Se transporter chez quelqu'un.

— Se dit principalement de ceux qui vont en quelque lieu par autorité de justice. Deux conseillers se transporteront sur les lieux. Le magistrat se transporta sur les lieux. Les juges, les experts se sont transportés en tel endroit pour informer, pour faire leur procès-verbal de l'état des choses.

— Se dit au moral. Se transporter en imagination dans l'avenir. Se transporter dans le passé. *Transportons*-nous en esprit sur le champ de bataille, si lugubre pour nous, malgré notre victoire. (Mass.)

— *Pour bien juger certains faits éloignés, il faut se transporter chez les peuples à l'époque, au milieu des circonstances où ils sont arrivés*. Il faut considérer les lieux, les circonstances, les temps. Pour bien juger Cicéron, il faut se *transporter* aux temps de Sylla, où il commença à paraître, et aux temps de César, où il cessa de pouvoir influer sur le gouvernement. (Lav.)

— *Transportez-vous par la pensée au milieu de ces peuples sauvages*. Supposez, figurez-vous que vous y êtes réellement.

— Se laisser emporter à quelque passion. Se transporter d'amour, de jalousie. Plus l'homme est prompt à se *transporter* d'admiration, plus aisément il passe au dégoût, à l'aversion. (Boiste.)

— Céder à son enthousiasme.

— Être, pouvoir être transporté à bras, ou de toute autre manière.

— Syn. comp. TRANSPORTER. TRANSFÉRER. V. TRANSFÉRER. || TRANSPORTER. PORTER. APPORTER. EMPORTER. V. PORTER. || TRANSPORTER. REPORTER. V. REPORTER.

TRANSPOSABLE. adj. des 2 g. Gramm. Que l'on peut transposer. Un membre de phrase *transposable* doit être séparé par la ponctuation. (Boiste.)

TRANSPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Transposer. S'empl. adjectiv. Mot transposé. Phrase transposée.

— Minér. Se dit d'un cristal, quand il paraît composé de deux moitiés qui auraient fait l'une sur l'autre un sixième de révolution, comme le spinelle transposé.

TRANSPOSER. v. a. 1re conj. (du lat. *transponere*; fait de *trans*, au-delà; *ponere*, placer). Mettre une chose à une autre place que celle où elle était, soit que ce changement se fasse à dessein, pour produire une amélioration, un avantage, soit qu'il ait lieu par inadvertance, et entraîne des inconvénients. Transposer des mots, transposer des phrases, pour rendre le style plus élégant, plus pittoresque. Transposer les termes d'une proportion, d'une équation. Transposer des chiffres. Transposer des mots, des lignes en imprimant ou en copiant. Transposer des feuilles d'impression, des cahiers d'écriture en les reliant, etc. Et *transposant* cent fois et le nom et le verbe. (Boil.)

— Mus. Se dit, lorsque la personne qui chante ou qui joue d'un instrument chante ou joue sur un ton différent de celui sur lequel l'air est noté. Transposer en ut une pièce, une basse notée en sol. || On transpose en exécutant, lorsqu'on exécute une pièce de musique dans un autre ton que celui où elle est écrite. || On transpose en écrivant, lorsqu'on note une pièce de musique dans un autre ton que celui où elle a été composée. || On transpose en solfiant, lorsque, sans avoir égard au nom naturel des notes, on leur en donne de relatifs au ton, au mode dans lequel on chante.

— Se dit, à certains jeux de cartes, comme la bassette, le pharaon, pour Transporter son argent d'une carte sur une autre. Transposer le paroli du valet à la dame.

— Fig. *Transposez* les pauvres et les riches, les hommes de conditions opposées, ils échangeront leurs défauts; ils se doivent donc de l'indulgence. (Boiste.)

— SE TRANSPOSER. v. pron. Être transposé.

TRANSPOSITEUR. adj. m. Mus. Au moyen duquel on transpose d'un ton dans un autre. || *Piano transpositeur*. Piano qui opère la transposition d'un ton dans un autre, d'une manière toute mécanique. || *Instrument transpositeur*. Instrument qui opère les transpositions d'un ton dans un autre.

— On dit aussi substantiv. Un transpositeur.

TRANSPOSITIF, IVE. adj. Qui admet les transpositions.

— *Langue transpositive*. Celle où les rapports des mots entre eux sont indiqués par leurs terminaisons, et où, par conséquent, on n'est pas obligé de les placer suivant l'ordre analytique de la pensée. Le grec, le latin sont des langues transpositives. Les langues transpositives admettent des inversions fréquentes.

TRANSPOSITION. s. f. (pr. *transs-po-zi-ci-on*). Action de transposer. Faire, par mégarde, une transposition de mots.

— Résultat de cette action. La transposition des termes d'une proportion, d'une équation.

— Renversement de l'ordre dans lequel les mots ont accoutumé d'être rangés. Transposition élégante. La poésie souffre plus de transpositions que la prose. Il y a des transpositions qui ont de la grâce dans les vers. La langue latine use fréquemment de transpositions.

— Notre langue admet peu d'inversions, en conséquence elle a peu de transpositions; cependant la poésie jouit à cet égard de quelques priviléges interdits à la prose. On dira bien en vers: A des dieux impuissants l'Égypte rend hommage. (L. Rac.) Jamais de la nature il ne faut s'écarter. (Boil.) Pour les cœurs corrompus l'amitié n'est point faite. (Volt.)

. . . . . Sur les flancs d'un nuage
En longs sillons de feu serpentent les éclairs.
(Léonard.)

— Action de transposer des feuilles d'impression, des cahiers d'écriture, etc. Livre plein de transpositions.

— Algèb. Opération qu'on fait en transposant, dans une équation, un terme d'un membre à l'autre.

— Anat. *Transposition des viscères*. Vice de naissance, qui consiste dans un changement de position des viscères, qui est tel que ceux qui sont ordinairement à droite le sont à gauche, et réciproquement. Cette transposition a lieu parfois pour quelques viscères seulement: dans d'autres cas, elle est générale. La transposition est très-rare.

— Mar. Déplacement fait par un amiral entre les différentes escadres de l'armée.

— Mus. Action de chanter ou de jouer d'un instrument sur un ton différent de celui sur lequel l'air est noté. Transposition d'un ton à un autre, dans un autre. S'exercer à la transposition.

TRANSPYRÉNÉEN, ENNE. adj. Géogr. Situé au-delà des Pyrénées.

TRANSRHÉNAN, ANE. adj. (ét. lat., *trans*, au-delà; *Rhenus*, Rhin). Géogr. Qui est situé au-delà du Rhin. Contrées, provinces transrhénanes. Bavière transrhénane.

TRANSSEPT. s. m. (en lat. *transseptum*). Archit. Construction transversale, élevée de quelques degrés au-dessus de l'aire de la nef, et défendue par un pluteus ou par une balustrade. Chez les Romains, c'était une place occupée par les avocats, les greffiers et les jurisconsultes. Le *transsept* est un des traits caractéristiques de nos églises. (Batissier.) || On écrit aussi *transept*. V. TRANSEPT.

TRANSSÉQUANIEN, ENNE. adj. et s. (ét. lat., *trans*, au-delà; *Sequana*, Seine). Qui habite au-delà de la Seine. En 867, Charles le Chauve invita les transséquaniens à pourvoir à la défense de leur pays, dont Tours et le Mans étaient les deux boulevards.

TRANSSUBSTANTIATEUR. s. m. (pr. *transs-çub-stan-cia-teur*). Polém. relig. Nom que les luthériens ont donné aux catholiques et aux membres des sectes auxquelles ils reprochaient d'admettre la transsubstantiation.

TRANSSUBSTANTIATION. s. f. (pr. *transs-çub-stan-cia-ci-on*; du lat. *transsubstantiatio*; fait de *trans*, au-delà, et de *substantia*, substance). Changement d'une substance en une autre. Le changement de la nourriture que nous prenons en la substance de nos corps est une transsubstantiation naturelle; le changement de la verge de Moïse en serpent, des eaux du Nil en sang, de la femme de Loth en statue de sel, furent des transsubstantiations surnaturelles.

— Se dit, dans un sens particulier, de la conversion ou du changement miraculeux qui se fait de toute la substance du pain en la substance du corps de Jésus-Christ, et de toute la substance du vin en celle de son sang, en vertu des paroles de la consécration dans le sacrement de l'Eucharistie; en sorte qu'il ne reste plus que les espèces ou apparences du pain et du vin, selon la doctrine de l'Église romaine. Les protestants nient la transsubstantiation.

TRANSSUBSTANTIÉ, ÉE. part. pass. du v. Transsubstantier. S'empl. adjectiv. Pain transsubstantié. Vin transsubstantié.

TRANSSUBSTANTIER. v. a. 1re conj. (pr. *transs-çub-stan-cie*). *Je transsubstantie, nous transsubstantions, vous transsubstantiez, ils transsubstantient. Je transsubstantiais; nous transsubstantiions, vous transsubstantiiez, ils transsubstantiaient. Transsubstantie; transsubstantions, transsubstantiez. Que je transsubstantie; que nous transsubstantiions, que vous transsubstantiiez, qu'ils transsubstantient*. Changer une substance en une autre. Il s'emploie dans le langage théologique, en parlant de l'Eucharistie. Les paroles sacramentelles transsubstantient le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ, dans le sacrifice de la messe.

— Fig. Il ne faut pas loger en notre âme les opinions et le savoir d'autrui, mais les incorporer et *transsubstantier*. (Charron.)

— SE TRANSSUBSTANTIER. v. pron. Être transsubstantié. || Se métamorphoser.

TRANSSUDATION. s. f. (pr. *transs-çu-da-cion*; ét. lat., *trans*, à travers; *sudare*, suer). Didact. Action de transsuder. Écoulement par gouttes ou en rosée d'un liquide, à travers une partie qui le recèle. La transsudation de l'eau, du vin, à travers les pores de certains vases.

— Effet de cette action. C'est par la transsudation que les liquides passent à travers les pores des vases où ils sont contenus, pour se rassembler en gouttelettes à la surface.

— Bot. Un effet semblable a lieu dans les plantes. Le pin fournit par *transsudation* une substance résineuse qui se durcit à l'air. (Rauch.)

TRANSSUDER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *trans*, au delà; *sudare*, suer). Didact. Passer au travers des pores d'un corps par une espèce de sueur, et se ramasser en gouttelettes à sa surface. L'eau transsude à travers certains corps que l'air ne peut pénétrer. Les os du sternum étant très-spongieux, il est encore arrivé que la portion la plus ténue de la matière renfermée dans l'abcès qui était dessous a *transsudé* à travers les cellules osseuses. (Dict. de médec.)

— Bot. Se dit d'un suc qui passe à travers l'écorce d'un arbre. Les abeilles qui aiment à recueillir les larmes sacrées qui *transsudent* des érables, y trouveront un riche butin. (Rauch.)

TRANSTAMARE (Henri de). Fils naturel d'Alphonse XI, roi de Castille, né en 1333, se distingua dès sa jeunesse par son courage et ses talents militaires. Après la mort de son père, en 1350, Pierre le Cruel monta sur le trône, et aliéna tous les cœurs par son naturel féroce. Henri fit de nombreuses tentatives pour s'em-

parer du trône. Enfin, secondé par la France, il battit Pierre, et le tua au moment où il venait pour traiter de la paix. Henri monta sur le trône en 1369, et régna 10 ans.

TRANSTÉVÉR'N, INE. adj. et s. Géogr. V. TRASTEVERIN.

TRANSTIBÉRIN, INE. adj. Géogr. Qui habite, qui est situé au-delà du Tibre.

— Antiq. rom. *Région transtibérine*. Région de Rome qui était située au-delà du Tibre, du côté où se trouve aujourd'hui le Vatican.

TRANSTRAVAT s. m. Manég. Cheval qui présente deux balzanes au bipède diagonal.

TRANSVASÉ, ÉE part. pass. du v. Transvaser. S'empl. adjectiv. Vin transvasé. Eau-de-vie transvasée.

— *Transvasé de*. Ces gaz, il les a soumis à ses expériences; il les a pesés, mesurés, *transvasés* d'un récipient dans un autre. (A. Mart.)

TRANSVASEMENT. s. m. Néol. Action de transvaser. C'est un néologisme utile, puisque nous n'avions pas de mot qui exprimât l'action de transvaser, de verser une liqueur d'un vase dans un autre.

— Écon. rur. Action de transporter les abeilles d'une ruche dans une autre.

— Fig. Les puissances alliées n'ont-elles pas donné au monde le spectacle du singulier *transvasement* des nations qui, conquérantes, viennent garder les vaincus, et vaincues, vont maintenir les conquérantes? (Salvandy.)

TRANSVASER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *trans*, au-delà; *vas*, vase). Verser une liqueur d'un vase dans un autre. Transvaser du vin. Transvaser de l'eau-de-vie.

— Fig. Traduire Horace, c'est *transvaser* du champagne; la mousse fuit. (Mercier.)

— SE TRANSVASER. v. pron. Être transvasé.

TRANSVASER. s. m. Techn. Appareil propre à transvaser; espèce de pompe, de siphon.

— Ouvrier qui fait la transvasion.

TRANSVASION. s. f. Didact. Action de transvaser.

TRANSVECTION. s. f. (pr. *transs-vek-cion*; ét. lat., *trans*, au-delà; *vectum*, sup. de *vehere*, traîner.) Antiq. rom. Cavalcade du corps équestre, qui se rendait au Capitole, le 15 juillet de chaque année, pour y être passé en revue.

TRANSVERSAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *transversarius*). Anat. Qui présente une direction transversale, et plus spécialement Qui a rapport aux apophyses transverses des vertèbres. Muscles transversaires.

TRANSVERSAIRE. s. m. Anat. Nom de plusieurs muscles. Grand transversaire. Petit transversaire. Premier transversaire.

TRANSVERSAL, ALE. adj. (du lat. *transversalis*). Didact. Qui coupe en travers.

— Géom. *Ligne transversale*, *section transversale*. Ligne, section qui coupe en travers. || *Axe transversal d'une hyperbole*. Le premier axe de cette courbe.

— Anat. Se dit de certaines parties qui sont placées, qui se dirigent obliquement. Muscle transversal du nez. Artère transversale de la face, de l'épaule.

— Bot. Se dit des cloisons qui s'étendent d'un côté à l'autre du péricarpe; des valves dont la suture est parallèle à la base du péricarpe; de la déhiscence, lorsque le placenta étant central, les carpelles tendent à s'allonger au-delà de lui après la fécondation, et qu'en même temps les cloisons sont très-minces et faciles à rompre, tandis que les parties extérieures des carpelles sont fortement soudées ensemble, et par leur base, et par leur sommet, de sorte que la rupture s'opère transversalement dans le milieu des carpelles.

— Conchyl. Une coquille bivalve est dite transversale quand la ligne comprise entre les bords antérieur et postérieur est plus grande que celle qui descend perpendiculairement des crochets, comme dans les solenacées.

— Pl. masc., *transversaux*.

TRANSVERSAL. s. m. Anat. Nom de plusieurs muscles qui coupent transversalement une partie du corps. Le transversal de l'oreille. Le transversal du nez. Le transversal des orteils.

TRANSVERSALEMENT. adv. D'une manière transversale. Ligne qui coupe un carré transversalement.

TRANSVERSALES. s. f. pl. Astron. Lignes que l'on trace sur le limbe d'un quart de cercle entre deux circonférences concentriques, et qui servent à subdiviser les degrés.

TRANSVERSE. adj. des 2 g. (ét. lat., *trans*, au-delà; *versus*, tourné). Anat. Oblique. Muscle transverse. Apophyse transverse. Artère transverse. Sinus transverse.

— Bot. Se dit de l'embryon, lorsqu'il s'allonge en direction à peu près parallèle au plan du style.

— Géom. *Axe transverse*. Celui des deux axes d'une hyperbole qui rencontre la courbe.

— On dit aussi substantiv., en anatomie, Le transverse de l'abdomen, du périnée.

TRANSVERSO-SPINAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles du dos, le transversaire épineux.

TRANSVIDÉ, ÉE part. pass. du v. Transvider. S'empl. adjectiv. Bouteille transvidée.

TRANSVIDER. v. a. 1re conj. Écon. dom. Verser dans un vase ce qui reste dans un autre ou dans plusieurs autres. Transvider des bouteilles.

— Fig. Dans ma jeunesse, je désirais qu'on pût *transvider* les têtes, pour faciliter l'instruction; à présent, je voudrais seulement qu'on pût les vider, pour en ôter les préjugés. (Boiste.)

— SE TRANSVIDER. v. pron. Être transvidé.

TRANSVOLER. v. a. et n. 1re conj. (du lat. *transvolare*). Il se disait pour Traverser en volant.

TRANSYLVAIN, AINE adj. et s. Géogr. Habitant, habitante de la Transylvanie. Seigneurs transylvains. || Qui appartient à la Transylvanie ou à ses habitants. || On dit aussi *Transylvanien*.

TRANSYLVANIE. (ét. lat., *trans*, au-delà; *sylva*, forêt, parce que, relativement aux Hongrois, ce pays se trouve au-delà de vastes forêts. Géogr. Province de l'empire d'Autriche habitée par trois nations principales : les Magyars ou Hongrois; les Szeklers, tribu hongroise, et les Saxons. Ch.-l. Klausenbourg. Hermanstadt est le centre de l'administration et [illegible]. Cette province a une constitution et [illegible] nationale.

— Hist. *Duché de Transylvanie*. [illegible] d'une partie de l'ancienne Dacie, dont le roi Étienne Ier de Hongrie s'empara en 1002. En 1535, il fut donné comme principauté indépendante au palatin Jean Zapolya; mais la Transylvanie fut placée sous la suzeraineté de la maison d'Autriche en 1699, et la maison princière s'étant éteinte en 1765, elle fut réunie à la Hongrie avec le titre de grand-duché.

TRANSYLVANIEN, IENNE. Géogr. Habitant de la Transylvanie. || Qui appartient à la Transylvanie ou à ses habitants. || On dit aussi *Transylvain*.

TRANTRAN. s. m. par corrupt. de *[illegible]*. Cours de certaines affaires, manière la plus ordinaire de les conduire, routine qu'on y suit. Entendre le trantran. Savoir le trantran. Avoir son trantran accoutumé, dont on ne veut sortir. Savoir le trantran du palais, le trantran des affaires. Ce mot est familier.

TRANTRANER v. n. 1re conj. Suivre le trantran, son trantran. Ce mot est [illegible].

TRANUGE. s. m. Bot. Un des noms du [illegible].

TRAPAN. s. m. (du lat. *trabs*, poutre, parce qu'il se termine ordinairement par une [illegible] de bois). Le haut d'un escalier où finit la rampe.

TRAPANI. Géogr. Ville de Sicile, ch.-l. de la province de Trapani; 15,000 hab.

TRAPELLE ou **TRAPPELLE.** s. f. [illegible] de petite souricière à trappe.

TRAPER. v. n. 1re conj. Hortic. Il se dit des melons qui grossissent.

TRAPESO s. m. Métrol. Poids employé à Naples pour la soie, il vaut [illegible].

TRAPETTE. s. f. Techn. Baguette entre les [illegible], dont l'usage est de faire retomber [illegible] qui demeurent en l'air après que les navettes sont passées.

TRAPÉZAÏQUE adj. des 2 g. Du trapèze, en trapèze. On dit mieux *trapézoïdal*.

TRAPÈZE. s. m. (du lat. τραπέζα, table, fait de τετρα, quatre; πέζα, pied, parce que, chez les Grecs, les tables étaient en forme de trapèze. Géom. Quadrilatère plan dont deux côtés sont inégaux et parallèles.

— Il se dit quelquefois pour Table, en parlant des anciens.

— Anat. Se dit d'un muscle et d'un os qui ont à peu près la forme d'un trapèze.

TRAPÈZE. adj. des 2 g. Qui a quatre côtés inégaux dont deux parallèles.

— Anat. *Os trapèze*. Le premier os de la seconde rangée du carpe. || *Mus. trapèze*. Muscle situé à la partie postérieure et supérieure du tronc.

TRAPÉZICARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., τράπεζα, trapèze; καρπός, fruit). Bot. Dont le fruit a la forme d'un trapèze, comme la brissonie trapézicarpe.

TRAPÉZIE. s. f. Crust. Genre de crustacés.

TRAPÉZIEN, IENNE. adj. Didact. Qui appartient au trapèze.

— Qui a la forme d'un trapèze.

— Minér. Nom donné à une variété qui a sa surface latérale composée de trapèzes situés sur deux rangs, entre deux bases, comme la chaux sulfatée trapézienne.

Myth. gr. Surnom d'Hercule.

TRAPÉZIFOLIÉ, ÉE. adj. [illegible] τράπεζα, trapèze, et du lat. *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ont la forme d'un trapèze.

TRAPÉZIFORME. adj. des 2 g. (du gr. τράπεζα, trapèze; et du lat. *forma*, forme). Didact. Qui a la figure d'un trapèze.

— Bot. Se dit des feuilles dont la lame a quatre côtés inégaux, non parallèles, comme celles de l'adianthe trapéziforme, du peuplier noir.

— Conchyl. Se dit de la coquille de la carde trapéziforme, de [illegible] trapéziforme, et de [illegible] trapéziforme.

— Ornith. Se dit des taches des ailes du hibou trapéziforme.

TRAPÉZION. s. m. Conchyl. Genre de coquilles [illegible], contenant six espèces.

TRAPÉZITE s. m. Antiq. gr. Changeur, banquier, dans les villes [illegible] de la Grèce.

TRAPÉZOÈDRE. s. m. (ét. gr., τράπεζα, trapèze, ἕδρα, base). Minér. Solide [illegible] faces sont trapézoïdales. [illegible] vingt-quatre faces qui [illegible].

TRAPÉZOÏDAL, ALE. adj. (ét. [illegible]). [illegible] ressemblance. Minér. Qui tient du trapézoïde. Nom donné [illegible] qui présente un solide à vingt-quatre faces trapézoïdales égales et semblables. [illegible] trapézoïdes.

TRAPÉZOÏDE. s. m. (ét. gr. τράπεζα, trapèze; εἶδος, forme). Géom. Quadrilatère plan dont tous les côtés sont obliques entre eux.

— Anat. Se dit d'un os et d'un ligament qui ressemblent à un trapèze.

TRAPÉZOÏDE [illegible] Zool. Qui ressemble à un trapèze [illegible] la [illegible] trapézoïde.

— Anat. *Os trapézoïde*. Le second os de la seconde rangée du carpe. || *Ligament trapézoïde*. [illegible] laire.

TRAPÉZOÏDIFORME. adj. des 2 g. Minér. Qui a la forme d'un trapézoïde ou qui approche de la forme trapézoïde.

TRAPÉZONTE. Géogr. anc. Ville grecque du Pont oriental, non loin de la Colchide, était fort commerçante et se maintint florissante sous les Romains. On l'a appelée depuis *Trébizonde*.

TRAPÉZOPHORE. s. m. Antiq. Pied, support d'une table antique.

TRAPHILON. s. m. Bot. Un des noms du peuplier de Virginie.

TRAPICHE. s. m. Relat. Moulin dont on se sert dans l'Amérique méridionale pour [illegible].

TRAPP. s. m. (du suéd. *trappa*, escalier). Minér. Roche qui se brise en forme d'escalier, [illegible].

— *Trapp* [illegible].

TRAPPE. s. f. (du bas lat. *trappa*; fait de l'all. *trapp*, dont la signification [illegible]). Espèce de porte posée horizontalement sur une ouverture à rez-de-chaussée [illegible] trappe. La trappe était ouverte, il tomba dans la cave. [illegible] le théâtre de l'Opéra. La lourde *trappe* [illegible] qu'elle souhaitait d'aller en enfer, pourvu qu'elle tirât la *trappe* après elle, et qu'il n'y entrât plus personne. [illegible] rent une grande *trappe* de bois couverte de broussailles, qui cachait l'entrée d'une longue allée en pente et souterraine. (Le Sage.)

— L'ouverture même. Monter dans un grenier par la trappe.

— Espèce de porte, de fenêtre qui se hausse et se baisse dans une coulisse. Fermer la trappe du colombier. Aux loges des bêtes féroces, il y a ordinairement des trappes.

— Sorte de piège pour prendre des bêtes dans un trou que l'on fait en terre, et que l'on couvre [illegible] dents du cric des berlines.

TRAPPE. Géogr. Célèbre abbaye de Bernardins, située à 12 kilom. de Mortagne (Orne). || Autre abbaye du même ordre, à 12 kilom. de Laval (Mayenne).

— Comm. relig. *Ordre de la Trappe*. Communauté de l'ordre de saint Bernard, fondée en 1140, par Rotrou, comte du Perche, qui fit construire l'abbaye voisine de Mortagne. En 1662, l'abbé de Rancé y porta la réforme de Cîteaux, qui y fut observée depuis avec une extrême rigueur. [illegible] la Trappe [illegible] France en 1817, [illegible].

— On dit d'une maison où l'on vit dans un grand silence: *C'est une Trappe*, *on y vit comme à la Trappe*.

TRAPPEBOIS s. m. Ornith. Nom vulgaire de la [illegible] d'Europe.

TRAPPÉEN, ÉENE. adj. Minér. Qui a les caractères du trapp.

— [illegible] trapp. Brèche trappéenne. Porphyre trappéen.

— Géognos. *Terrains trappéens*. Groupe [illegible] prenant les terrains [illegible] qui ont [illegible] une liquéfaction pâteuse.

TRAPPELLE. s. f. [illegible].

TRAPPEUR s. m. Relat. [illegible] profession, [illegible].

TRAPPISTE adj. des 2 g. Qui a rapport [illegible] appartient à la Trappe.

TRAPPISTE s. m. Religieux d'un ordre [illegible] à la Trappe.

TRAPPITE. s. f. Minér. Roche [illegible] trapp.

TRAPPON s. m. Trappe à fleur de [illegible] qui sert à fermer les caves ou l'on entre par la rue.

TRAPU, UE adj. [illegible] ret, qui vint rôder dans [illegible].

TRAPUSSE. s. f. [illegible] trébuchet.

— On l'a employé au fig. pour Tromperie. [illegible].

TRAQUE. s. f. Chass. Action de traquer.

— [illegible].

— [illegible].

TRAQUÉ, ÉE part. pass. du v. Traquer. S'empl. adjectiv. Animal traqué. Voleur traqué.

— *Traqué dans* [illegible].

TRAQUENARD [illegible] tient de l'amble et du trot. [illegible].

— [illegible] quenard.

— [illegible] *saint Michel*. [illegible].

— Sorte de danse [illegible] autrefois en usage. Danser le traquenard.

— [illegible].

TRAQUENARDER [illegible].

TRAQUER. v. a. 1re conj. [illegible] que l'on poursuit. Traquer un loup dans un bois.

— Se dit, par extens., en parlant des personnes [illegible]. Traquer les voleurs, des contrebandiers.

— SE TRAQUER. v. pron. Être traqué.

TRAQUE-RENARD. s. m. [illegible].

TRAQUET. s. m. Piège [illegible].

— Prov. et fig. [illegible] Donner dans le traquet [illegible].

— Anc. art milit. [illegible].

TRAQUET s. m. [illegible] morceau de bois attaché à une [illegible] qui passe au travers de la trémie, et [illegible] fait tomber le blé sous la meule [illegible]. Le traquet du moulin.

— Fig. et fam. [illegible]. Se dit [illegible].

TRAQUET s. m. [illegible] mouvement [illegible] par les quels on [illegible].

— Ichthyol. Nom vulgaire de la raie ronce.

TRAQUEUR s. m. Chass. Un de ceux qu'on emploie pour traquer. Les traqueurs sont ordinairement armés de bâtons pour battre les buissons et faire fuir le gibier.

TRASCODRUGITE s. m. Hist. relig. Nom

des helétiques plus connus sous le nom de Pessalorhynchites.

TRASELLE. s. m. Métrol. Poids en usage dans l'Arabie ; il pèse 11 kil.

TRASGOBANE. s. m. Erpét. Un des noms de l'amphisbène.

TRASI. s. m. Bot. Genre de plantes à écailles imbriquées sur trois rangs.

TRASIMÈNE. Géogr. Lac de l'Étrurie méridionale, dans le voisinage de Pérouse. On l'appelle aujourd'hui *lac de Pérouse*. || Un des départements de l'empire français, formé aux dépens de la Toscane ; sa cap. était Spolette.

— Hist. *Bataille de Trasimène*. Victoire qu'Annibal remporta, en 217 av. J.-C., sur les Romains, commandés par Flaminius.

TRASKITE. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte qui parut au XVIIe siècle, et qui prit son nom de Jean Traske, son fondateur. Ses opinions étaient semblables à celles des sabbataires.

TRASLE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du mauvis.

TRAS-OS-MONTÈS. Géogr. Province de Portugal ; ch.-l. Bragance ; 280,000 hab.

TRASS. s. m. (du holl. *tiras*, ciment). Minér. Sorte de tuff volcanique qui entre dans le ciment, et dont on se sert pour les constructions hydrauliques. Trass pouzzolane.

TRASSEURE. s. f. S'est dit pour Rature. J'ai accoustumé les grands qui me cognoissent à y supporter des litures et des *trasseures*. (Montaigne.)

TRASSOÏTE. s. f. Minér. Sorte de roche volcanique.

TRASTÉVÉRÉ. Géogr. Nom de la partie de Rome qui est située sur la rive droite du fleuve, en face de la partie principale ou de Rome proprement dite.

TRASTÉVÉRIN, INE. adj. et s. Géogr. Habitant du Trastévéré. || Qui appartient au Trastévéré ou à ses habitants.

TRASTRAVAT. adj. et s. m. Manég. Il se dit d'un cheval qui a des balzanes à deux pieds, l'un de devant, l'autre de derrière, disposées diagonalement et en croix de saint André. Les trastravats sont peu estimés.

TRATTE. s. f. (du lat. *trabs*, poutre). Techn. Pièce du support de la cage d'un moulin à vent.

TRATTINNICKIE. s. f. Bot. Genre établi pour une plante du Brésil, appartenant à la famille des térébinthacées.

TRAULET. s. m. Dess. Pointe d'acier fixée à l'extrémité d'une petite hampe, dont on se sert pour marquer des points sur un plan, pour piquer un dessin d'architecture.

TRAUMATE. s. m. Minér. Sorte de roche connue aussi sous le nom de *grauwacke*.

TRAUMATEUX, EUSE. adj. Minér. Qui renferme du traumate.

— Géognos. Se dit d'un groupe de terrains hémilysiens, qui renferme celui de traumate.

TRAUMATIQUE. adj. des 2 g. (du gr. τραῦμα, blessure). Chir. Qui a rapport, qui appartient aux plaies, aux blessures. Se dit notamment des accidents, des fièvres de réaction, des névroses, des hémorrhagies dont les plaies peuvent se compliquer. Fièvre traumatique. Tétanos traumatique. Hémorrhagie traumatique. || *Maladies traumatiques* ou *vulnéraires*. Maladies qui dépendent des lésions physiques, telles sont les plaies, les fractures, les contusions, etc.

— Pharm. Qui est bon pour les blessures ; vulnéraire.

— Géogn. Synonyme de Fragmentaire, dont se servent quelquefois les géognostes. Schiste traumatique.

TRAUMATIQUE. s. m. Pharm. Espèce d'onguent.

TRAUMATOLOGIE. s. f. (ét. gr., τραῦμα, plaie, blessure ; λόγος, discours). Didact. Science qui étudie l'action des agents extérieurs sur l'organisation de l'homme et des animaux. Ce mot est de la création de M. Ampère.

TRAUMATOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la traumatologie.

TRAUN. Géogr. Cercle de la Haute-Autriche ; 176,000 hab.

TRAUNIK ou **TRAVVNIK.** Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, résidence du pacha de Bosnie ; 10,000 hab.

TRAVADE. s. f. (ét. lat., *trans*, au-delà ; *vertere*, tourner). Mar. Bourrasque dans laquelle le vent souffle avec violence et successivement de tous les points de l'horizon.

TRAVAIL. s. m. (de l'ital. *travaglio ;* fait de *trabale*, assemblage de poutres où des chevaux sont enfermés). Labeur, fatigue, peine qu'on prend pour faire quelque chose, dans le dessein d'en tirer un avantage. Il se dit de l'esprit comme du corps. Grand travail. Travail long. Travail pénible. S'endurcir au travail. S'accoutumer au travail. Se faire au travail. Se mettre au travail. Quitter le travail. Aimer le travail. Se plaire au travail. Fuir le travail. Vous voilà au travail. Détourner quelqu'un du travail. Faire cesser le travail. Deux heures de travail. Les heures du travail et celles du repos. Dieu benit notre travail, nos travaux. Attendre du ciel la récompense de ses travaux. Les travaux apostoliques. Les travaux de l'épiscopat. Depuis longtemps j'ai quitté la plume et tout *travail* appliquant. (J.-J. Rouss.) Je suis accablé de *travail*. (Id.) Si vous voulez entreprendre ce petit *travail*, il faut vous presser. (Id.) Au commencement, le *travail* n'était pas nécessaire à l'homme pour vivre. (Lamenn.) Le *travail* est partout, et la souffrance partout : seulement il y a des *travaux* stériles et des *travaux* féconds. (Id.) Paul y parlait souvent des *travaux* du jour et de ceux du lendemain. (B. de St-P.) Je suis condamné à passer ma vie dans un *travail* obscur, loin de Virginie. (Id.)

— Écon. polit. *Travail productif*. Travail qui confère à une chose quelconque un degré d'utilité, d'où résulte pour cette chose une valeur échangeable égale ou supérieure à la valeur du travail employé. Le travail est encore productif lorsqu'il en résulte un service qui a une valeur échangeable, quoique ce service soit consommé en même temps que rendu. Les travaux productifs sont de trois espèces : ceux du savant, ceux de l'entrepreneur d'industrie, ceux de l'ouvrier. || *Travail improductif*. Celui dont il ne résulte aucune valeur.

— *Homme de travail*. Celui qui gagne sa vie par un métier pénible ou qui travaille de ses mains sans avoir aucun métier. || *Homme de grand travail*. Celui qui est fort laborieux.

— *Maison de travail*. Maison de détention où l'on fait travailler les détenus.

— Fig. *Travail de cheval*. Se dit d'un labeur pénible.

— *Travail d'enfant*, ou simplement *travail*. Se dit des opérations de la nature pour procurer l'accouchement. Être en travail, en travail d'enfant. Avoir un travail long et périlleux. Travail qui dure plusieurs heures. || Quelquefois l'art aide et seconde la nature, et quelquefois il la contrarie ; dans ce sens on dit, La sage-femme l'a mise trop tôt en travail.

— Fig. Était-ce les derniers efforts d'une liberté remuante qui allait céder la place à l'autorité légitime ? ou bien était-ce comme un *travail* de la France prête à enfanter le règne miraculeux de Louis ? (Boss.) Si Dieu a béni le *travail* par lequel je tâche de vous enfanter en Jésus-Christ. (Id.) La montagne en *travail* enfante une souris. (Boil.) La nature en *travail* enfanta l'univers. (Trad. des Bucol.)

— L'ouvrage même, de quelque nature qu'il soit. Beau travail. Grand travail. Travail de longue haleine. Travail exquis, délicat. Tirer de son *travail* un tribut légitime. (Boil.) Offrir ton *travail* à quelque heureux faquin. (Id.)

Un poëme excellent où tout marche et se suit
N'est pas de ces *travaux* qu'un caprice produit.
(Boil.)

— La manière dont il est fait. Faire voir son travail. Exposer son travail à la censure du public.

— *Ce bijou est d'un beau travail*. Le travail en est délicat.

— Manière dont on travaille habituellement. Avoir le travail facile, difficile, lent, etc.

— B.-arts. Manière dont s'exécute et dont paraît avoir été exécuté un ouvrage. Un beau travail est, dans la peinture, un beau maniement du pinceau ; dans la gravure, un beau maniement du burin et de la pointe ; dans le dessin, un beau maniement du crayon. On dit d'un ouvrage, qu'il est d'un travail facile, spirituel, peiné, lourd, etc., pour exprimer l'idée qu'on se fait, en le voyant, de la manière dont il a été exécuté.

— Ouvrage qui est à faire, ou que l'on fait actuellement. Distribuer le travail aux ouvriers. Je ne puis faire cela à ce prix, il y a trop de travail. Le travail en souffrira. Les travaux à faire pour la construction d'un édifice. Commencer, suspendre, interrompre, abandonner, reprendre, continuer les travaux. Entreprendre des travaux

— Se dit particulièrement des remuements de terre que font des troupes, soit pour attaquer, soit pour se défendre, et principalement de la tranchée que font les assiégeants pour attaquer une place. Être à la tête du travail. Conduire le travail. Pousser rapidement le travail de nuit.

— Fauconn. *Oiseau de grand travail*. Oiseau fort dans son vol, et ne se rebutant jamais.

— Manég. Se dit des différents exercices du cheval. || *Travail de plate-longe*. Exercice auquel on assujétit généralement les élèves, dans les premières leçons.

— *Travail mécanique*. Travail qui suppose une résistance vaincue ou un effort exercé et un chemin parcouru ; il est proportionnel à la résistance lorsque le chemin parcouru est le même, et au chemin lorsque la résistance est constante ; il est donc aussi proportionnel au produit de ces deux éléments. On a souvent pris pour unité du travail mécanique celui que l'on dépense lorsque l'on élève à un mètre de hauteur le poids d'un kilogramme. || *Travail d'un moteur*. Quantité d'action qu'il développe, utilement employée. Le travail peut toujours être assimilé à un poids que le moteur serait capable de soulever à une hauteur donnée en un temps déterminé. || *Travail mécanique des moteurs animés*. La force musculaire de l'homme ou des animaux est celle dont l'industrie a commencé à se servir. La quantité de travail que les moteurs animés peuvent produire chaque jour varie suivant le mode de leur emploi et selon les circonstances ; mais il existe une vitesse du point d'application, un effort et une durée de travail qui sont les plus convenables pour l'effet utile. || *Travail mécanique des moteurs inanimés*. L'eau et le vent sont des agents naturels qui peuvent travailler sans avoir besoin de préparation préliminaire ; il suffit de soumettre à leur action des appareils disposés convenablement pour la recevoir. La chaleur est aujourd'hui le moteur, sinon le plus puissant, au moins le plus maniable que l'industrie puisse employer, en tant que produisant de la vapeur à un certain degré de tension. || *Reproduction du travail*. Le combustible destiné à produire de la chaleur est un véritable réservoir de force où l'on a emmagasiné par avance une certaine quantité de travail, mais ce travail peut encore être accumulé et mis en réserve par des procédés purement mécaniques, pour être consommé plus tard sans que l'on ait recours à des actions chimiques analogues à celles qui résultent de la combustion du charbon, de l'inflammation de la poudre. Les ressorts fournissent un de ces moyens. L'air et les gaz permanents étant les seuls corps à la fois très-compressibles et parfaitement élastiques, sont les corps qui offrent le plus d'avantages comme ressorts destinés à restituer des forces accumulées. La pesanteur offre, comme l'élasticité des corps, un moyen d'emmagasiner le travail mécanique et de le rendre disponible au besoin. L'inertie de la matière est elle-même une cause de la reproduction du travail. || *Déperdition du travail*. Quel que soit le mode de génération ou de reproduction du travail mécanique, une partie de ce travail se trouve toujours consommée en pure perte, par l'effet des frottements, des chocs, des résistances, etc. || *Travail moteur*. Celui qui est dû aux forces motrices. || *Travail résistant*. Celui qui résulte des résistances de différents genres.

— Mécan. Se dit de l'intégrale de l'élément différentiel que l'on obtient en multipliant une certaine projection de force par l'élément décrit. Cette intégrale est aussi appelée fréquemment *quantité d'action* ou *travail dynamique*.

— On le personnifie quelquefois.

Déjà l'aube blanchit, et l'étoile dernière,
Dans les cieux, par degrés, voit pâlir sa lumière :
L'aurore va rouvrir le règne du *travail*. (Lalanne.)

— Myth. Fils de l'Érèbe et de la Nuit.

— Philos. *Travail attrayant*. Se dit, dans le système sociétaire, du travail librement choisi, alternant, distribué par courtes séances, par séries et par groupes, dans des ateliers sains et agréables, tel qu'il devra être organisé dans le phalanstère.

— Techn. *Travail à mouiller*. Chez les mégissiers, Façon qu'on donne aux peaux en les mouillant sur la terre, pour en faire du parchemin. || *Travail de rivière*. Préparation qu'on donne aux peaux avant de les tanner.

— Véner. Endroit où le sanglier a remué la terre. Pas de plur. en ce sens.

— Prov. *Qui hait le travail hait la vertu*.

— Iconol. On représente le Travail sous la figure d'un homme accablé de fatigue, et qui se soutient à peine. Il a les épaules nues, les bras décharnés et sans couleur. Peut-être vaudrait-il mieux le peindre les bras fortement musclés et colorés. Dans ses mains sont des instruments propres à différents travaux ; on en voit d'autres à ses pieds. || *Travail inutile*. Il est représenté par les Danaïdes, qui se fatiguent à remplir un tonneau percé.

— Syn. comp. TRAVAIL, LABEUR. Le *travail* est une application soigneuse ; le *labeur* est un travail pénible. Mais *labeur* a vieilli dans le style ordinaire, et les orateurs et les poëtes s'en sont emparés pour l'appliquer aux grands travaux, aux grandes entreprises. || TRAVAIL, EXERCICE. Le *travail* est relatif aux avantages que nous retirons des animaux domestiques ; l'*exercice* a pour but de les conserver en santé.

— TRAVAUX. s. m. pl. Ouvrages que l'on fait pour l'attaque ou pour la défense des places, pour la fortification d'un camp, d'un poste. Beaux travaux. Grands travaux. Travaux avancés. Visiter les travaux. Combler les travaux des assiégeants. Ruiner les travaux des assiégés.

— Ouvrages que l'on fait pour l'embellissement ou l'assainissement des villes, pour l'utilité générale. Les travaux publics. Directeur des travaux publics.

— Archit. L'ensemble et la variété des opérations par lesquelles on procède à la construction.

— Grav. Se dit des diverses manières dont l'artiste a varié les opérations de son burin. On dit : Les travaux de cette estampe sont maigres, nourris, mous, fermes, variés, savants, bizarres, etc.

— *Travaux forcés*. Une des peines afflictives et infamantes prononcées par le Code pénal, et qui remplace les galères. Les hommes condamnés aux travaux forcés traînent à leurs pieds un boulet, et sont attachés deux à deux avec une chaîne, lorsque la nature du travail auquel ils sont employés le permet. Les femmes et les filles condamnées aux travaux forcés n'y sont employées que dans l'intérieur d'une maison de force. Être condamné à vingt ans de travaux forcés. Les travaux forcés à temps. Les travaux forcés à perpétuité. || *Travaux forcés à temps*. Peine qui est prononcée pour cinq ans au moins et vingt ans au plus. La condamnation des travaux forcés à temps est ordinairement accompagnée de celle de l'exposition ; elle emporte la dégradation civique et l'interdiction légale. || *Travaux forcés à perpétuité*. Peine qui dure toute la vie ; elle emporte avec elle la mort civile.

— *Travaux publics*. Peine analogue, mais moins grave, infligée aux militaires qui ont déserté à l'intérieur. Sa durée est de trois ans au moins, et ceux qui la subissent sont employés soit à des travaux militaires, soit à des travaux civils, sans porter ni chaînes ni fers, si ce n'est par mesure de police ou de discipline.

— Admin. *Travaux publics*. Ceux qui intéressent la généralité des habitants d'un pays ou d'une fraction de pays, d'une ville, etc., pourvu que leur utilité n'ait pas les caractères résultant d'un acte exclusivement relatif à une propriété privée. Ils sont exécutés sous les ordres et sous la surveillance de l'administration ; tels sont les constructions publiques des villes, le creusement des puits, les canaux, les chemins de fer, etc. La déclaration d'utilité publique dans les formes prescrites par les lois et règlements, c'est-à-dire après enquête préalable, doit précéder toute exécution de travaux publics. || *Ministre des travaux publics*. Le chef de l'administration à laquelle sont dévolues l'exécution et la surveillance des travaux publics. Cette administration comprend les ponts et chaussées, les mines et les bâtiments civils. C'est du ministre des travaux publics que relèvent les chemins de fer et les machines à vapeur.

— Se dit de certaines entreprises remarquables. Être au terme de ses travaux. Poursuivre ses travaux. Être interrompu par la mort au milieu de ses travaux. Un canal miraculeux par la hardiesse et les *travaux* incompréhensibles de l'entreprise. (Mass.)

Sans que ta mort encor, honteuse à sa mémoire,
De mes nobles *travaux* vienne souiller la gloire.
(Racine.)

— Se dit, dans la poésie noble, d'un travail quelconque. De tes nobles *travaux* assidu compagnon. (Thomas.)

Jamais de ses *travaux* Abel n'ouvrit le cours
Sans avoir embrassé les auteurs de ses jours. (Gilbert.)

C'est alors qu'on les vit sous les murs de Colchos
Partager de Jason la gloire et les *travaux*. (Desaint.)

Hercule respirant sur le bruit de vos coups,
Déjà de son *travail* se reposait sur vous. (Racine.)

De son travail ne paraît pas une expression noble et heureuse ; mais on hésite à prononcer, lorsqu'on pense qu'il ne tenait qu'à Racine de mettre ses *travaux*, et qu'il a préféré son *travail*.

— *Les travaux d'Hercule*. Les douze entreprises que la fable lui attribue.

— Philol. *Les travaux et les journées*. Titre d'un poëme d'Hésiode sur l'agriculture.

— *Les travaux de Lucine*, dans la langue poétique, signifie Le travail de l'enfantement, les couches.

Qui sera près de toi pour adoucir tes maux,
Si tu dois de Lucine éprouver les *travaux* ?
(La Harpe.)

— Dans la même langue, on dit les *travaux* de *Triptolème*, pour Le labourage, l'art aratoire, les travaux champêtres ; et les *travaux de Mars*, pour La profession des armes, les dangers et les fatigues de la guerre ; quelquefois même le mot *travaux*, seul ou accompagné d'une épithète, se trouve, par le sens, déterminé à cette dernière signification. Des belliqueux *travaux* j'ai fait l'apprentissage. (Aignan.) Je voyais ce guerrier blanchi dans les *travaux*. (Volt.)

Ces succès éclatants obtenus par les armes
De Mars ont trop souvent ramené les *travaux*.
(Valmalète.)

TRAVAIL. s. m. Compte que chaque ministre rend au roi des affaires de son département. Dans cette acception et dans les suivantes, ce mot fait au pluriel *travails*. Le roi, à son travail, a pris telle décision. C'est aujourd'hui jour de travail de tel ministre avec le roi. Ce ministre a eu plusieurs travails cette semaine avec le roi. Fort peu usité aujourd'hui.

— Rapport que les commis font aux ministres des affaires qui leur ont été renvoyées. C'est l'heure du travail du ministre avec ses commis. Fort peu usité dans ce sens.

— On a dit de certaines places dont les titulaires rendaient compte immédiatement au roi, *Ces places ont le travail, donnent le travail*.

— Maréchall. Machine de bois à quatre piliers, entre lesquels les maréchaux attachent les chevaux vicieux pour les ferrer ou pour les panser, lorsqu'il est nécessaire d'empêcher leurs mouvements et de leur ôter toutes défenses. A l'aide de cette machine, on peut aisément maintenir un cheval, l'enlever, le suspendre, suivant le besoin. Mettre un cheval au travail pour le ferrer. || Il dérive en ce sens du lat. *trabale*, fait de *trabs*, poutre, parce que cette machine est faite de quatre petites poutres attachées ensemble.

TRAVAILLANT. part. prés. du v. Travailler. Qui travaille. Il est toujours invariable. C'est alors seulement qu'on verra ce que peuvent la vertu, la science et l'autorité animées d'une noble émulation, et *travaillant* de concert à la félicité du genre humain. (J.-J. Rouss.)

— Voltaire l'a fait varier à tort dans la phrase suivante. Quelle est la source de cette rage de tant de petits auteurs, ou argumentants en théologie ou *travaillants* pour la comédie, ou étalants une boutique de feuilles, ou vendants des mandements et des sermons.

TRAVAILLANT, ANTE. adj. (pr. *tra-va-yan*). Néol. qui a l'habitude de travailler. La classe travaillante. La classe *travaillante* est la dernière dans le vocabulaire moins usé du distinguer, elle est la première aux yeux de la saine politique. (Bentham.)

— *Machine travaillante*. Machine dont on se sert pour faire un travail mécanique.

TRAVAILLÉ, ÉE part. pass. du v. Travailler. S'empl. adjectiv. Ouvrage bien travaillé. Style travaillé.

— *Ce cheval a les jambes travaillées*. Il a les jambes fatiguées, ruinées par le travail. ‖ *Cheval travaillé, trop travaillé*. Cheval accablé de fatigue.

— B.-arts. Fait avec peine. Figures travaillées.

— *Travaillé avec*. Ses vers faits de génie, quoique *travaillés* avec art. (La Bruy.)

— *Travaillé de*. Homme travaillé de la fièvre, de la goutte, de la pierre. Le reste de la population, jeunes et vieux, citadins et villageois, semblait *travaillé* d'un mal intérieur qui ne lui laissait aucun repos. (A. Martin.)

— *Travaillé par*. Tout minéral figuré a été *travaillé* par ces molécules organiques. (Buff.) Une république *travaillée* par des dissensions civiles. (Montesq.) Cette ville également *travaillée* par sa liberté et par sa servitude. (Id.)

TRAVAILLER. v. n. 1^re^ conj. (pr. *tra-va-yé*, rad. *travail*). Faire un ouvrage, faire de l'ouvrage; agir pour se procurer une chose dont on a besoin. Travailler sans relâche. Travailler assidûment. Travailler nuit et jour. Travailler à la journée. Travailler pour soi. Travailler pour autrui. Chercher à travailler. Travailler utilement. Travailler en vain. Être en âge de travailler. On peut agir sans *travailler*: c'est le cas des gens désœuvrés qui agissent sans rien faire. (Condillac.) N'ayant jamais *travaillé* dans aucun bureau, ni vu de ma vie un chiffre de ministre, je craignis d'abord d'être embarrassé. (J.-J. Rouss.) C'est un auteur qui n'a point de talent, mais il a *travaillé* trente ans, et il est du nombre de ceux qui doivent arriver aux honneurs littéraires à titre de vétérance. (La Harpe.) En *travaillant* pour soi peut-on manquer d'adresse? (Destouches.) Celui qui *travaille* jour et nuit ne fait plus sa tâche qu'en dormant, et s'en acquitte tout de travers. (De Juss.)

— Se donner de la peine pour faire, pour exécuter quelque chose. Se tuer à travailler. S'épuiser à travailler pour faire sa fortune. Travailler à relever les fortifications, à niveler le terrain.

— Avoir de l'occupation, de l'ouvrage, en parlant de ceux qui exercent quelque profession mécanique ou industrielle. Ouvrier qui travaille beaucoup. Ouvrier qui n'a pas travaillé de tout l'hiver.

— Se dit des marchands, qui font un commerce considérable, et qui sont fort achalandés. Ce négociant travaille beaucoup.

— Se déjeter. Ce bois travaille. Cette poutre travaille.

— Déverser, s'entrouvrir, en parlant d'un mur. Ce mur travaille.

— Avoir de la peine à digérer, en parlant de l'estomac. Son estomac travaille.

— Souffrir, être oppressé, en parlant du poumon. Le poumon travaille.

— Fermenter, en parlant de certaines liqueurs. Le vin travaille. La bière travaille. Quand la vigne est en fleur, le vin travaille.

— Manég. Exercer un cheval. Travailler de part en part. Travailler ferme à ferme. Travailler dans la main. Travailler en carré. Travailler aux quatre coins. Toutes ces expressions s'emploient aussi activ. ‖ *Travailler une hanche dedans*. Aller d'une piste en galopant le cheval et en lui tenant une hanche sujette soit par le droit, soit en rond, à tout changement de main.

— Vaincre ou détruire, pour le besoin des arts, des résistances telles que la force d'adhérence des molécules des corps, la force des ressorts, celle de la pesanteur, l'inertie de la matière, etc. User, polir un corps par le frottement, le diviser en parties, élever des fardeaux, traîner une voiture le long des chemins, bander un ressort, lancer des pierres, des boulets, etc., c'est travailler, c'est vaincre, pendant un certain temps, des résistances sans cesse renouvelées dans la durée de ce temps.

— Mécan. Se dit des pièces d'une machine qui supportent le grand poids, la plus forte pression. Les pièces qui travaillent le plus doivent être les plus solides. ‖ Souvent on désigne la tension de la vapeur dans une machine en disant qu'elle travaille sous la pression d'un, deux, trois atmosphères, etc.

— Mar. Se dit d'un câble qui est tendu par le ressac, d'un vaisseau qui tangue et roule, et de la mer qui s'agite beaucoup. Le câble travaille. Le vaisseau travaille. La mer travaille.

— Musiq. Se dit d'une partie qui fait beaucoup de notes et de diminutions, tandis que d'autres parties ont des tenues et marchent plus posément.

— Peint. Se dit des couleurs qui changent avec le temps.

— Fig. *Son esprit travaille, sa tête travaille*. Son esprit, sa tête fermente, est dans une sorte d'agitation causée par quelque projet, par quelque ouvrage. Malpeste? leur imagination *travaille* beaucoup. (Regnard.)

— *Faire travailler son argent*. Le placer, le faire produire intérêt.

— *Son argent travaille sans cesse*. Il est continuellement replacé, il produit toujours un nouvel intérêt.

— *Travailler un grand*. Travailler sur un vaste plan, d'après une vue générale et com-

plète. Ne savoir point travailler en grand, ne s'entendre qu'aux détails.

— *Travailler à*. S'occuper, s'efforcer de travailler à son salut, à sa fortune. Travailler au bonheur des hommes. Travailler à la ruine de quelqu'un, travailler à faire sa fortune. L'une tâche à émouvoir le magistrat par des images affectées de sa misère, l'autre *travaille* à l'éblouir par des apparences de droit. (Fléch.) *Travaillait* à purifier son cœur, non pas à polir son esprit. (Id.)

— *Travailler au clou*. Attacher à un clou à crochet la tête de chaque cordon de paille nattée. ‖ *Travailler avec dureté*. Couper le bois d'une manière désagréable. ‖ *Travailler de rivière*. Ramollir une peau par le moyen de l'eau. ‖ *Travailler à la pièce*. Faire des pièces pareilles pour un prix égal. ‖ *Travailler à ses pièces*. Faire à tant la pièce, autant d'ouvrage que l'on peut, pour gagner davantage. ‖ *Travailler à la tâche*. Faire une partie d'ouvrage pour un prix convenu. ‖ *Travailler à la toise*. Travailler pour un prix convenu par toise. ‖ *Travailler par épaulées*. Reprendre peu à peu et non de suite quelque ouvrage en sous-œuvre, ou fonder dans l'eau; employer beaucoup de temps à construire un bâtiment, parce que les matières ou les moyens ne sont pas en état pour l'exécuter diligemment. ‖ *Travailler à la main*. Former le corps d'un cierge avec de la cire qui n'a pas été fondue.

— Fig. *Travailler de*. Je sens que mon esprit *travaille* de génie. (Boiste.)

— v. a. Soigner, exécuter avec soin. Travailler un mémoire. Travailler consciencieusement une affaire. Travailler son champ, sa terre. Travailler son style. Travailler ses vers.

— Tourmenter, causer de la peine. Fièvre qui travaille cruellement. Songe qui travaille toute une nuit. Inquiétude, jalousie qui travaille quelqu'un. Le repos et la nourriture ne sont-ils pas de faibles remèdes de la continuelle maladie qui nous *travaille*? (Boss.) Dans ces saints empressements de la charité qui *travaillaient* l'âme du père Bourgoing d'une pieuse inquiétude pour les membres affligés de Jésus-Christ, on admirait son humilité. (Id.)

— Manég. *Travailler un cheval*. L'exercer, le manier. Travailler un cheval autour du pilier, dans les piliers, dans les coins du manège, etc. ‖ Le fatiguer. ‖ *Travailler un cheval de part en part*. Le conduire trois fois sur chaque ligne du carré. ‖ *Travailler un cheval ferme à ferme*. Manier un cheval sans bouger de place, comme au piaffer. ‖ *Travailler un cheval dans la main*, ou *de la main à la main*. Le changer de main, le conduire par le seul effet de la bride. ‖ *Travailler un cheval en carré*. Faire manier le cheval en carré. ‖ *Travailler un cheval aux quatre coins* ou *de quart en quart*. Lui faire faire un tour à chaque coin du carré de la volte, en marquant toujours ce même carré sans s'arrêter.

— Façonner, en parlant de certaines choses, comme le fer, le marbre, etc. Travailler le fer. Travailler le marbre. Dans les bourgs, dans les villages, dans les hameaux, dans les fermes mêmes, on *travaille* les matières premières pour les rendre propres aux usages du colon qui cultive son champ, ou du fermier qui cultive le champ d'un autre. (Condill.) Il y a environ trois cents ans que l'on *travaille* les mines des Indes. (Montesq.) La France est une terre d'équité; elle a généralement, en cas douteux, adjugé la terre à celui qui *travaillait* la terre. (Michelet.)

— *Travailler les glaces*. Les mêler ensemble. ‖ *Travailler la composition des glaces*. Mêler avec le dos de la houlette ce qui est pris avec ce qui ne l'est pas.

— SE TRAVAILLER. v. pron. Se tourmenter, s'inquiéter. Se travailler pour rien. Se travailler mal à propos. C'est à force de nous *travailler* pour augmenter notre bonheur que nous le changeons en misère. (J.-J. Rouss.)

— On dit de même, *Se travailler l'esprit, l'imagination*.

— S'efforcer d'arriver à quelque résultat. Se travailler inutilement à chercher la pierre philosophale.

— Devoir, pouvoir être travaillé. Ce bois, ce métal se travaille aisément.

— Se tourmenter, se nuire mutuellement.

— Syn. comp. TRAVAILLER, TRAVAILLER À. *Travailler* une chose fait voir le second terme du rapport, montre la chose modifiée par le sujet; au lieu que ce même rapport disparaît presque dans *travailler à* une chose, pour ne laisser voir que le sujet et son occupation. ‖ TRAVAILLER À. TRAVAILLER POUR. *Travailler à* n'est que spontané et ne suppose qu'une application modérée: *travailler pour* est toujours volontaire et marque beaucoup de soins et d'efforts.

TRAVAILLEUR, EUSE. s. (pr. *tra-va-yeur*). Celui, celle qui est adonné au travail. Grand travailleur. Bon travailleur. Travailleur infatigable. Une travailleuse. Une bonne travailleuse. Si les particuliers ont besoin de travail, les sociétés entières ont souvent besoin de *travailleurs*. (B. de St-P.) Les grands *travailleurs* ne sont bons que pour les détails. (De Lévis.) Ces défauts des grands *travailleurs* se trouvent souvent dans mes livres, qui n'ont pas leurs qualités. (Michelet.)

— Hist. ecclés. Prêtre qui avait soin des enterrements.

— Se dit absol. et au plur. des soldats qu'on emploie à remuer la terre, soit pour l'attaque d'une place, soit pour le retranchement d'un poste, etc. Employer dix mille travailleurs pour faire la circonvallation d'un camp. Les travailleurs employés aux lignes. Tomber sur les travailleurs.

TRAVAISON s. f. (du lat. *trabs*, poutre). Constr. S'est dit de l'ensemble de toutes les travées d'un plancher.

TRAVANCORE. Géogr. Ville de l'Hindoustan, ancienne capitale de la province de Travancore, qui est tributaire des Anglais. La province a 1.000.000 d'hab.

TRAVAT. adj. et s. m. Manég. Se dit d'un cheval qui a des balzanes ou marques blanches aux deux pieds du même côté, à la jambe de devant et à celle de derrière. Les travats ont peu de prix.

TRAVATE. s. f. Relat. Ouragan subit et d'une violence extrême dans le golfe de Guinée.

TRAVÉE s. f. (du lat. *trabs, trabis*, poutre). Charp. Espace qui est entre deux poutres, et qui est rempli par un certain nombre de solives, dans les constructions rurales.

— Archit. Se dit des galeries supérieures d'une église, qui règnent au-dessus des arcades de la nef.

— *Travées d'un pont de bois*. Les parties de la charpente qui sont entre les files de pieux et qui forment les arches. Ce sont des assemblages de pièces de bois ou de fer dont les extrémités reposent sur les piles et culées, ou sur les palées, et qui supportent le tablier du pont.

— *Travée de comble*. Distance d'une ferme à l'autre sur deux ou plusieurs pannes. ‖ *Travée de balustres*. Rang de balustres entre deux colonnes ou piédestaux. ‖ *Travée de grille*. Rang de barreaux entre deux pilastres.

— Certaine mesure sur laquelle on calcule le prix d'un ouvrage de couverture.

— Constr. *Travée d'impression*. Surface de douze mètres carrés de mise en couleur dans un bâtiment.

— Mar. Emplacement formé dans le fond d'un port ou d'une anse par des pieux enfoncés dans le sol, entre lesquels est établi le fond de [illegible] sur lequel on [illegible] des pièces de mâture, au moyen de ces [illegible] transversalement au-dessus.

TRAVENDAHL. Géogr. et hist. Château du Holstein, où Frédéric IV, roi de Danemark, conclut en 1700 la paix avec les Suédois.

TRAVERS s. m. (du lat. *trans*, au-delà, *versus*, tourné). Étendue d'un corps considéré dans sa largeur. Il s'en faut de deux travers de doigt que ces planches ne se joignent.

— S'emploie souvent comme terme relatif pour marquer la position d'une chose comparée à une autre position de la même chose. Si *travers* est opposé à *droit*, il signifie horizontal, et s'il est opposé à *long*, il marque le large.

— Biais, irrégularité d'un lieu, d'une pièce, d'un jardin, d'un bâtiment, d'une chambre, etc. Il y a bien du travers dans ce bâtiment. Planter des arbres pour cacher les travers qui sont dans un jardin.

— Anc. législ. Sûreté donnée en justice. *Travers et passages*. Droit sur les marchandises que l'on transportait d'une province dans une autre. Il était établi pour l'entretien des ponts et des passages.

— Art milit. Crevasse transversale au canon d'une arme à feu. ‖ Cordage qui sert à [illegible] canons et autres pièces d'artillerie sur [illegible] chariots.

— Comm. Bâche que l'on jette sur la voie [illegible] bois lorsqu'elle est [illegible].

— Féod. *Droit de travers*. V. VIONAGE.

— Mar. Le flanc d'un bâtiment, la surface verticale dans toute sa longueur. ‖ *Présenter son travers*. Se dit d'un bâtiment qui laisse voir ses mâts espacés. ‖ *Être par le travers*. Se dit d'un objet qui se trouve à peu près sur une ligne perpendiculaire à la longueur du bâtiment.

— Techn. Se dit, parmi les doreurs sur cuivre et les relieurs, d'un filet d'or qui est le long du côté du dos d'un livre relié.

— Fig. Bizarrerie, caprice, irrégularité d'esprit et d'humeur. Avoir du travers dans l'esprit. Avoir un singulier travers d'esprit. Jeune homme plein de travers. Avoir un travers sans l'humeur. Se donner des travers. Prendre un travers dans une affaire. Si la [illegible] est fondée, elle ne paraît plus un *travers*. (Hamilt.)

> Mon Dieu! qu'il joint à tous ses [illegible] grotesques
> Des sentiments et des *travers* burlesques!

> Est-é, belle et parée, à deux pas le *travers* [illegible]
> Elle fait son visage et ne fait pas ses vers [illegible]

— Fam. *Donner dans le travers*. Tomber dans l'inconduite, prendre des habitudes dérégléés.

— Géogr. *Val de Travers* ou *Val Travers*. Vallée de Suisse, canton de Neuchâtel.

— *En travers*. loc. adv. D'un côté à l'autre, suivant la largeur. Mettre des barres en travers pour soutenir une table.

— Mar. Position d'un navire qui présente le côté à un autre objet qui sert de comparaison. ‖ *Se mettre en travers*. Se mettre en panne. ‖ Se dit d'un bâtiment qui se place perpendiculairement à la route qu'il doit suivre. *Être, se tenir en travers*. Être, se tenir en panne. *Être en travers au courant, au vent*. Se dit d'un bâtiment qui se présente de côté aux directions que suit le courant ou le vent en le croisant. ‖ *Tomber en travers sur* [illegible] une roche, à la côte. Y être porté de côté. ‖ *Frapper un vaisseau en travers*. Le frapper de côté. ‖ *Le prendre en travers*. Le prendre de côté.

— *Profils en travers*. Sections faites transversalement à la direction générale d'un ouvrage. Les profils en travers d'un tracé de chemin de fer se font en général perpendiculairement à son axe. Ils servent à faire [illegible] ses dimensions dans ce sens, et à calculer la quantité de terrassement que sa construction nécessite.

— *De travers*. loc. adv. Obliquement. Mettre quelque chose de travers. Regarder de travers.

— Fig. *Regarder quelqu'un de travers*. Le regarder d'une manière qui marque du mécontentement, de la colère ou de l'aversion.

— Prov. et fig. *Mettre son bonnet de travers*. Entrer en mauvaise humeur.

— De mauvais sens, à contre-sens, tout autrement qu'il ne faudrait; et alors il est souvent précédé de l'adverbe *tout*. Cela est mis tout de travers, est fait tout de travers. Être tout de travers. Aller tout de travers. Avoir les jambes de travers.

— Fig. Prendre tout de travers. Entendre tout de travers. Rapporter de travers.

> [illegible] des vers,
> [illegible]?
> Boileau.

— *Cet homme a l'esprit de travers*. Il a l'esprit mal fait, mal tourné. On a [illegible] pour redresser un esprit de travers. (La Bruy.)

— *À travers, au travers*. loc. prép. Au milieu, par le milieu.

— *À travers* est toujours suivi [illegible] simple, et se dit principalement pour [illegible] un passage vide, libre. Passer sa main à travers les barreaux. Aller à travers les bois, à travers les champs, à travers champs. Passer à travers les vaisseaux ennemis. Ne voir le soleil qu'à travers les nuages. Nous aperçûmes alors à *travers* [illegible] les vergues d'un grand vaisseau. (B. de St-P.) La rose nous sourit à *travers* ses boutons. (Boss[illegible].)

— *Au travers* est toujours suivi de la préposition *de*, et se dit pour désigner un passage qu'on se procure entre des obstacles, ou en traversant, en pénétrant un obstacle. Se faire jour au travers des ennemis. Passer au travers d'un bataillon. Se jeter au travers, tout au travers des périls. Voir le jour au travers des vitres, des châssis. Ne voir [illegible] au travers d'un brouillard. Je vois au travers de son [illegible] cœur qu'elle a tant de fois [illegible]. (Scarr[illegible].) [illegible] au travers des épées. (Boil.) Sa voix s'échappant à travers les sanglots. (Id.)

> Les [illegible] de [illegible]
> Qui [illegible] au travers des flambeaux et des armes.
> Racine.

> Au travers des cœurs de [illegible]
> Le [illegible] se dissipe et s'écl[illegible].
> B[illegible]

— Cette distinction n'est pas toujours rigoureusement observée. Mar[illegible] à la rose à travers de ces plaines. (Castel.) On ne voit point ainsi se jeter au *travers* d'une comédie et troubler un acteur qui parle. (Mol.) À travers les rochers la peur les précipite. (Rac.)

— Fig. et fam. *Tout au travers des choux*, et plus simplement, *à travers choux*. Inconsidérément, sans jugement, sans aucun égard.

— *À travers, au travers*. De part en part. Un coup d'épée au travers du corps, à travers le poumon.

— Ils s'emploient figurément avec les verbes *voir, découvrir*, [illegible] et [illegible] semblables. Voir clair au travers de toutes les finesses de quelqu'un. À travers ces artifices, je découvre la vérité. Au travers de toutes ces suppositions, il est aisé de remarquer ce qu'il y a de probable. Au travers de tout ce qu'il dit, on voit bien qu'il n'est pas content. (M^me^ d'Aig[illegible].) [illegible] au *travers* de tant d'apparences trompeuses le fond de la malignité de [illegible]. (Fléch.) Il s'agit [illegible] à découvrir la vérité au travers des voiles du mensonge et de l'imposture dont les cupidités humaines la couvrent. (Id.)

— *À tort et à travers*. loc. adv. et fig. Sans discernement, inconsidérément. Frapper à tort et à travers. Parler à tort et à travers, sans savoir ce qu'on dit.

— Mar. *Par le travers*. loc. prépos. À la hauteur, vis-à-vis, à l'opposite. La flotte était par le travers de [illegible].

TRAVERSABLE adj. des 2 g. Didact. Que l'on peut traverser.

TRAVERSAGE. s. m. (rad. *travers*). Techn. Façon qu'on donne à une étoffe de laine quand on la tond par l'envers.

TRAVERSAIN. s. m. Se disait, en Anjou, d'une sorte de tonneau équivalant à une demi-pipe ou à une demi-queue.

TRAVERSAIRE. s. m. Astron. V. TRAVERSIER.

TRAVERSAL, ALE adj. Qui est de traverse, [illegible].

TRAVERSANT part. prés. du v. Traverser. Qui traverse. Il est toujours invar. Une personne traversant une rue.

TRAVERSANT, ANTE adj. M[illegible]. Se dit des parties d'une roche [illegible] partie de celles qui y sont disséminées en percent et traversent les feuillets, comme les macles dans les phyllades. Lorsqu'il y a ces parties orbiculaires disséminées, ces parties sont

enveloppées par les feuillets, et non *traversantes*. (Brongniart.)

TRAVERSANT. s. m. Pêch. Sorte de filet qu'on enfouit dans le sable lorsque la mer est basse, et à la tête duquel des lignes sont attachées de distance en distance.

— Techn. Fléau de la balance commune.

TRAVERSE. s. f. (rad. *travers*). Pièce de bois qu'on met en travers à certains ouvrages de menuiserie et de charpente, pour les assembler ou pour les affermir. Les traverses d'une porte, d'une fenêtre. Mettre une traverse, des traverses.

Sur la traverse de sa chaise
Sa tête est renversée, elle pleure et gémit. (Lebrun.)

— *Les traverses d'une grille*. Les barres transversales qui servent à maintenir et à fortifier les barreaux.

— Chem. de fer. Pièces de bois placées sur le sol perpendiculairement à la direction de la voie d'un chemin de fer, et sur lesquelles reposent les rails par l'intermédiaire des coussinets. On les a faites quelquefois en fonte, et l'on essaie aujourd'hui de les faire en fer forgé. || Dans le bâtis extérieur, ou cadre extérieur de la locomotive, les deux jumelles latérales sont réunies à leurs extrémités par deux fortes pièces de bois appelées *traverses*. || Dans la même machine, on appelle en particulier *grandes traverses* trois ou quatre grandes et fortes barres en fer forgé, qui relient la boîte à fumée avec la boîte à feu, en passant sous le corps de la chaudière. || *Machines à vapeur à traverses*. Celles dans lesquelles la tige du piston, au lieu de transmettre son mouvement aux mécanismes par l'intermédiaire du parallélogramme articulé, porte une traverse courant entre deux guides ou glissoirs qui maintiennent le mouvement du piston rectiligne. || *Machines à traverses et à bielles pendantes*. Machines qui n'ont pas de balancier, bien que le cylindre soit vertical.

— Art milit. Tranchée qui se fait dans un fossé sec d'une place assiégée, ou pour le passer, ou pour empêcher qu'on ne le passe. || Se dit des retranchements que l'on fait pour se défendre plus longtemps, et pour n'être pas enfilé.

— *Traverse de chemin couvert*. Souvent de terre de même épaisseur que le parapet du rempart, qui en occupent la largeur de distance en distance, et qui mettent à l'abri de l'enfilade.

— Route particulière qui conduit à un lieu où ne mène pas le grand chemin, ou qui est plus courte. Chemin de traverse. Prendre la traverse. Nos chemins de traverse présentent peut-être encore plus de terrain perdu que nos grandes routes. (B. de St-P.)

— Fig. Il y a pour arriver aux dignités ce qu'on appelle la grande voie, ou le chemin battu : il y a le chemin détourné ou de *traverse* qui est le plus court. (La Bruy.)

— *Rue de traverse*. Petite rue qui va d'une grande rue à une autre.

— *Paris de traverse*. Paris qui ne sont pas du courant du jeu.

— Anc. fin. *Droit de traverse*. V. TRAVERS.

— Agric. Nom qu'on donne, dans la Haute-Garonne, à la troisième façon donnée aux terres.

— Blas. Se dit quelquefois d'une barre de bâtardise.

— Mar. Barre de sable, de vase ou de gravier, à l'entrée d'un port, d'une rade ou d'une baie. || *Traverse du gouvernail*. Se disait autrefois d'une pièce de bois en arc, à laquelle on liait la barre du gouvernail, pour soutenir celle-ci.

— Pêch. *Traverse des bourdigues*. Se dit des cloisons qui se dirigent l'une vers l'autre, et forment des espèces de goulets.

— Techn. *Traverse de support*. Bande de bois plate qui se pose avec des chevilles sur le derrière des fourchettes d'un carrosse. || *Traverse de devant*. Morceau de bois qui s'attache des deux bouts sur les brancards.

— Fig. Obstacle, empêchement, opposition, affliction, revers. Avoir bien des traverses. Essuyer bien des traverses. Malgré toutes ses traverses. Après tant de traverses. Après tant de maux et tant de *traverses*, la reine d'Angleterre ne connut plus d'autres ennemis que ses péchés. (Boss.) Considérez la condition d'un homme qui a la meilleure part à la conduite des affaires, quelque sage qu'il puisse être, que d'agitations, que de *traverses* ! (Fléch.) Le but des femmes est d'adoucir nos *traverses*. (Napol.)

— *A la traverse*. loc. adv. Se dit de ce qui survient inopinément et apporte quelque obstacle. Venir à la traverse, se jeter à la traverse d'un marché.

TRAVERSÉ, ÉE. part. pass. du v. Traverser. S'empl. adjectiv. Province traversée. L'Océan étonné de se voir *traversé* tant de fois. (Boss.)

— *Cheval bien traversé*. Cheval fort du dessous, et large du poitrail.

— *Pierre traversée*. Pierre où les traits des bretteurs se croisent.

— *Homme tout traversé de la pluie*. Tout trempé, tout mouillé par la pluie.

— Fig.

Le juste fut traversé,
Le méchant parut tranquille. (Volt.)

— *Traversé dans* Quelle portion de l'Océan n'aura pas été en effet *traversée* dans tous les sens. Quel nuage n'aura pas été reconnu ? (Lacépède.)

— Fig. De simples jésuites, souvent *traversés* dans leurs desseins par l'avarice de leurs compatriotes. (Chateaub.)

Ce sont des [illegible] bientôt passés
Que ceux qui sont dans leur cours *traversés*. (La Font.)

— *Traversé de*. Ce noir est pur sur la gorge; quoique *traversé* légèrement de quelques ondes blanches, il remonte jusque sur les yeux. (Buff.)

— Fig. Le propre du vrai bonheur, c'est de durer toujours, et de ne pouvoir être *traversé* d'aucun obstacle. (Epictète.) Les jours de mon pèlerinage, dit Jacob, sont de cent trente ans, et ce petit nombre d'années, qui n'est pas venu jusqu'à égaler les jours de mes pères, a été *traversé* de beaucoup d'afflictions. (V. Bargemont.)

— *Traversé par* La corne des pieds est *traversée* par des clous. (Buff.) Depuis les Alpes jusqu'à la mer, entre le Rhin et le Danube, vous voyez un pays couvert de chênes et de sapins, *traversé* par des fleuves d'une imposante beauté, et coupé par des montagnes dont l'aspect est très pittoresque. (M^me de Staël.)

— Fig. Cependant cinq années de gloire, à peine *traversées* par quelques revers, ne produisirent que très-peu d'avantages réels, beaucoup de sang répandu, et mille révolutions. (Volt.) J'oubliai mon amour par le sien *traversé*. (Rac.)

TRAVERSÉE. s. f. (rad. *travers*). Mar. Trajet qui se fait par mer, d'une terre à une terre opposée. La traversée de Bordeaux à Saint-Domingue. Faire une heureuse traversée. Une longue traversée. Une traversée de quinze jours. Avoir beaucoup à souffrir dans la traversée, pendant la traversée. Pendant toute la *traversée*, ils raisonnèrent beaucoup sur la philosophie du pauvre Pangloss. (Volt.)

— Toute sorte de voyages par mer, excepté des voyages de long cours, et ceux où l'on ne fait que suivre une côte. La traversée de Bordeaux à Lisbonne.

— Fig. Se dit de la vie. Nul n'est à l'abri de l'orage, dans la *traversée* de la vie. (Boiste.)

— Comm. Sorte de toile fine, mais commune.

TRAVERSEMENT. s. m. Action de traverser. On dit plutôt *traversée*.

TRAVERSER. v. a. 1^re conj. (rad. *travers*). Passer à travers, d'un côté à l'autre. Traverser une province. Traverser une campagne, une forêt, une rivière, un marais. Traverser une rivière à la nage. L'attraction du soleil et de la lune ne peut atteindre l'Océan sans avoir *traversé* l'atmosphère. (Libes.) On était déjà au 15 novembre, quand le czar apprit que le roi de Suède, ayant *traversé* la mer avec deux cents vaisseaux de transport, marchait pour secourir Narva. (Volt.) Nous avons ensuite *traversé*, avec une rapidité singulière, le canal de neuf cents lieues qui sépare les côtes d'Afrique de celles du Brésil. (Parny.) Jusqu'à la huitième année de son règne, les rapports personnels de Claude avec la Gaule s'étaient bornés au voyage dans lequel il l'avait *traversée* pour se rendre dans la Bretagne. (Anquet.)

— Mar. *Traverser la lame*. La prendre debout, en allant de l'avant. || *Traverser une ancre*. La relever pour la placer horizontalement le long du bord, quand elle est suspendue au bossoir. || *Traverser les voiles*. Raidir les écoutes du côté du vent, dans un virement de bord, vent devant. || *Traverser la misaine*. Haler sur l'écoute de misaine pour faire entrer le point de misaine dans le vaisseau, pour le faire abattre lorsqu'il est trop près du vent. || *Traverser un navire*. Lui faire présenter le côté d'un endroit qu'il doit attaquer ou défendre. || *Traverser une ligne, un ordre de marche ou de combat*. Passer d'un côté à l'autre de cette ligne, entre deux vaisseaux qui se suivent.

— Fig. D'où vient cette charité nouvelle qui *traverse* le temps et l'espace ? (E. Quin.) Quiconque a *traversé* une révolution doit rendre grâce à Dieu, s'il mange paisiblement son pain au coin de son feu. (Boiste.)

— Être au travers de quelque chose. Allée qui traverse le jardin. La Seine traverse Paris. La grande route traverse son domaine. Des forêts abattues qui *traversent* des chemins affreux. (Boss.)

— Passer rapidement par, à travers. Le boulet traversa les rangs. L'homme le plus heureux est, à sa mort, comme l'oiseau qui vient de *traverser* un joli paysage. (Boiste.)

— Percer de part en part. La pluie a traversé son manteau, ses habits. Balle qui traverse le bras.

— Fig. Susciter des obstacles pour empêcher le succès de quelque entreprise. Traverser quelqu'un dans ses desseins. Traverser un dessein. Traverser une entreprise. L'Eglise est étrangère et errante sur la terre, où elle vient recueillir les enfants de Dieu sous ses ailes, et le monde ne cesse de *traverser* son pèlerinage. (Boss.) La promptitude de son action ne donnait pas le loisir de la *traverser*. (Id.) Les impies trouvent le sort des bêtes plus heureux que celui de l'homme, parce que rien ne *traverse* leur instinct brutal. (Mass.) Peut-être le succès aurait-il couronné son ambition, si les nations européennes ne l'eussent *traversée*. (Rayn.) Et toujours Xipharès revient vous *traverser*. (Rac.)

—Se disait pour Parier contre un des joueurs.

— Techn. Corroyer, scier ou raboter le bois en travers dans sa largeur. || Chez les cartiers. Séparer les coupeaux en divisant la feuille en quatre parties égales. || *Traverser les queues*. Faire venir, au moyen des chardons, la laine aux endroits où une couverture [illegible] cousue.

— *Traverser le pont*, pour exprimer l'action de le parcourir dans sa longueur, n'est pas correct : il faut dire *passer le pont*. Mais on dit bien que le pont traverse la rivière, parce qu'il en occupe l'étendue en largeur.

— v. n. Passer à travers. N'avoir que la rue à traverser.

— Être au travers de quelque chose. Pièce d'assemblage qui traverse.

— Percer de part en part. Pièce de bois qui traverse d'un côté à l'autre.

— SE TRAVERSER. v. pron. Être traversé. Cette rivière peut se traverser à la nage.

— Manég. *Ce cheval se traverse*. Ses hanches et ses épaules ne sont point exactement sur la même ligne qu'il doit décrire. Ce cheval se traverse des hanches; cet autre se traverse des épaules. Se traverser est le contraire d'aller droit.

— Mar. Un navire se traverse, quand il présente le côté.

— Se susciter mutuellement des obstacles. Les hommes se *traversent* dans la route du bonheur. (Boiste.)

TRAVERSEUR. s. m. Néol. Celui qui traverse, qui dérange. *Traverseur* de fêtes et de plaisirs. (Mercier.) Rabelais s'en était déjà servi.

TRAVERSIER, ÈRE. adj. (rad. *travers*). Qui traverse.

— Mar. *Vent traversier*. Vent qui permet aux bâtiments de se rendre alternativement d'un lieu dans un autre, dans les deux sens opposés, sans louvoyer.

— *Barque traversière*. Barque qui sert habituellement à traverser d'un endroit à un autre peu éloigné.

— Mus. *Flûte traversière*. Flûte dont on joue en la mettant presque horizontalement sur les lèvres. On l'appelle aussi *flûte allemande*, et simplement *flûte*. || Les facteurs d'orgue font aussi usage de ce nom pour distinguer les divers jeux de flûtes. Flûtes traversières. Flûtes coniques.

— Il s'employait au figuré pour Contraire, ennemi. Abeilard était né sous une planète *traversière*. (Est. Pasq.)

— S'est dit aussi pour Malheureux. Le milieu de leur fortune fut *traversi[...]* (Est. Pasq.)

TRAVERSIER. s. m. Celui qui levait le droit de travers.

— Sergent ou garde à cheval des forêts sujettes au droit de tiers et danger.

— Verge qui forme la croix du haut d'une bannière.

— Astron. Espèce de pinnule mobile qui court le long de la flèche et de l'arbalète; elle est ainsi nommée parce qu'elle se met de travers et en croix sur cette flèche. On la nomme plus communément *curseur*.

— Mar. Petit bâtiment à un seul mât et ordinairement à trois voiles. On s'en sert pour la pêche et pour faire de petites traversées. || *Traversier de chaloupe*. Pièce de bois qui lie par l'avant les deux côtés d'une chaloupe. || On donne aussi ce nom à deux pièces de bois qui traversent une chaloupe de l'avant à l'arrière, et où sont passées les herses qui servent à l'embarquer. || *Traversier de port*. Vent qui vient en ligne directe dans un port, et qui en empêche la sortie. || *Mettre la misaine au traversier*. Mettre le point de la voile vis-à-vis du traversier.

— Techn. Nom que les tisserands donnent à des bâtons qui soutiennent plusieurs cordes, et qui opèrent la communication des marches avec les lames.

TRAVERSIÈRE. s. m. Mar. Cordage fixé au diamant d'une ancre, pour la traverser.

TRAVERSIN. s. m. (rad. *travers*). Chevet, oreiller long qui s'étend de toute la largeur du lit, et sur lequel on repose la tête.

— *Faux traversin*. Oreiller long que l'on met au pied du lit pour faire symétrie avec celui qui est placé à la tête.

— Fléau de la balance commune. C'est une branche de fer poli avec une aiguille au milieu et deux trous à chaque extrémité, auxquels sont attachés et suspendus les bassins de la balance.

— Mar. Se dit des pièces de bois posées en travers d'une charpente de bâtiment. || Pièce de bois qui soutient la sainte barbe dans le sens de sa largeur, et soutient de même le timon qui se meut sur elle. || *Traversin des bittes*. Pièces de bois mises en travers pour entretenir un pilier de bittes avec l'autre. || *Traversin d'écoutille*. Pièce de bois qui traverse l'écoutille par le milieu, afin de la soutenir. || *Traversin d'élinguets*. Pièce de bois endentée sur les baux d'un vaisseau, derrière le cabestan, dans laquelle on entaille les élinguets. || *Traversin de herpe*. Pièce de bois qui est à l'avant d'une herpe à l'autre, et qui sert à capenner l'ancre. || *Traversin de taquets*. Pièces de bois d'environ deux mètres de long, dans lesquelles les taquets d'écoute sont emboîtés.

— Techn. Pièce de bois qui sert à former le fond d'une futaille. || Pièce de bois étroite que les tonneliers mettent par-dessus les fonds des futailles pour les renforcer. || Pièce de bois à la tête et à la queue d'un train flottant. || Branche de bois qui sert à tenir le ventre d'un mouton ouvert, dans la boucherie.

TRAVERSINE. s. f. P. et chauss. Pièce de bois employée dans une fondation sous l'eau et placée perpendiculairement à la direction de l'ouvrage. || *Maîtresses traversines*. Celles qui portent sur les semis.

— Planche qui sert à passer d'un bateau dans un autre.

TRAVERSINÉ, ÉE. part. pass. du v. Traversiner. S'empl. adjectiv. Train traversiné.

TRAVERSINER. v. a. 1^re conj. (rad. *traversin*). Techn. Poser et attacher des bûches à la tête et à la queue des chantiers d'un train à flotter.

— SE TRAVERSINER. v. pron. Être traversiné.

TRAVERTIN. s. m. Minér. Pierre calcaire des environs de Tivoli, en Italie. Les édifices de Rome sont construits en travertin.

TRAVESTI, IE. part. pass. du v. Travestir. S'empl. adjectiv. Les prêtres et les religieux, zélés et infatigables pasteurs de ce troupeau affligé, qui vivaient en Angleterre, pauvres, errants, *travestis*. (Boss.) Il demeura longtemps errant et *travesti* sur les bords de la mer. (Fén.)

— Fig. L'Enéide travestie. La Henriade travestie. Apollon *travesti* devint un tabarin. (Boil.)

TRAVESTI. s. m. Hortic. Variété de tulipe.

TRAVESTIR. v. a. 2^e conj. (ét. lat. *trans*, au-delà, de l'autre côté ; *vestis*, habit). Déguiser en faisant prendre l'habit d'un autre sexe ou d'une autre condition. Travestir quelqu'un en femme pour le sauver de prison. Travestir des soldats en paysans pour surprendre une place.

— Fig. Bavarder politique, c'est, le plus souvent, *travestir* en héroïsme la fourberie. (Frédéric.) La politique *travestit* les mensonges en vérités, et les vérités en mensonges. (Boiste.)

— Fig. *Travestir un auteur, un ouvrage*. Faire une sorte de traduction libre d'un ouvrage sérieux, pour le rendre comique, burlesque; le parodier. Scarron a travesti Virgile. On a travesti la Henriade et Télémaque.

— *Travestir la pensée de quelqu'un*. L'interpréter mal, la rendre d'une manière inexacte, infidèle. Les remontrances les plus justes, les plus respectueuses, l'adulation les *travestit* en une témérité punissable. (Mass.)

— SE TRAVESTIR. v. pron. Se déguiser en prenant l'habit d'une autre condition. Se travestir souvent. Se travestir pour passer à travers le camp des ennemis. Se travestir en moine.

— Fig. Changer sa manière ordinaire, déguiser son caractère.

— Être, pouvoir être travesti. Dans la lutte des partis, les vices se *travestissent* en vertus, les vertus en vices. (Boiste.)

— Syn. comp. TRAVESTIR, DÉGUISER, MASQUER. V. DÉGUISER.

TRAVESTISSEMENT. s. m. Déguisement. Son travestissement ne lui a pas réussi. Rôle à travestissements. Adroit travestissement. Ridicule travestissement.

— Fig. Des traductions sont d'heureux *travestissements*, lorsqu'elles ne sont pas des caricatures. (Boiste.)

TRAVESTISSEUR. s. m. Crit. Celui qui travestit un ouvrage. Les travestisseurs de l'Enéide.

— Par exagér. Mauvais traducteur.

TRAVON. s. m. (du lat. *trabs*, poutre). Constr. Chapeau qui couronne la file des pieux d'une palée de pont et qui porte la travée.

TRAVOUIL. s. m. Techn. Dévidoir pour mettre le fil en écheveaux. On dit aussi *travoul*.

TRAVOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Travouiller. S'empl. adjectiv. Fil travouillé.

TRAVOUILLER. v. a. 1^re conj. (pr. *tra-vou-yé*). Mettre le fil en écheveaux au moyen du travouil.

— SE TRAVOUILLER. v. pron. Être mis en écheveaux au moyen du travouil.

TRAVOUILLETTE. s. f. (pr. *tra-vou-yè-te*). Techn. Petit morceau de bois qui soutient les fusées du travouil.

TRAVOUL. s. m. Pêch. Morceau de bois plat et denté, sur lequel on plie les lignes. C'est un synonyme de Plioir.

— Techn. V. TRAVOUIL.

TRAVURE. s. f. (du lat. *trabs*, poutre). Navig. Petit retranchement à la poupe d'un bateau foncet, où l'on fait la cuisine.

TRAYANT. part. prés. du v. Traire. Qui trait. Il est toujours invariable. Une femme trayant une vache.

TRAYANT. s. m. (pr. *trè-yan*). Anc. cout. Créancier qui fait une saisie.

TRAYE. s. f. (pr. *trè-ye*). Ornith. Nom vulgaire de la draine.

TRAY-LE-BASTON. s. m. Hist. Nom de certains commissaires nommés par Edouard I^er, roi d'Angleterre, pour rechercher et punir les malfaiteurs. || Juridiction de ces commissaires.

TRAYON. s. m. (pr. *trè-yon*; du lat. *traho*, tirer). Bout du pis d'une vache, d'une chèvre, etc., que l'on prend dans les doigts pour traire le lait.

TRÉ. s. m. Relat. Trompette siamoise, dont le son est aigre et perçant.

TRÉAULE. s. f. Pêch. Filet dont on se sert dans la Dordogne.

TRÉBELLIANIQUE ou **TRÉBELLIONNE.** adj. Dr. rom. Ne s'emploie que dans cette locution : *Quart trébellianique* ou *trébellionne*. Quart que l'héritier institué a droit de retenir sur la succession grevée de fidéicommis, en remettant l'hérédité.

TRÉBIE. Géogr. Rivière d'Italie qui se jette dans le Pô.

— Hist. *Bataille de la Trébie.* Victoire remportée, 218 av. J.-C., par Annibal, sur les Romains que commandait Sempronius. ‖ Souvarow, après trois jours de combats sur la Trébie, en 1799, força Macdonald à battre en retraite.

TRÉBIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Trébie. ‖ Qui appartient à Trébie ou à ses habitants.

— Myth. lat. *Dieux trébiens*. Se dit de neuf divinités des habitants de Trébie, ville des Sabins, qui furent transportées à Rome après la conquête de cette première ville.

TRÉBIGNE ou **TRÉBIN**. Géogr. Ch.-l. de l'Herzégovine; 10,000 hab.

TRÉBISONDE. s. f. Mar. Embarcation turque, qui navigue de Constantinople sur les bords de la mer Noire. Cette embarcation est ronde sur l'arrière, pointue de l'avant, porte un long mât aux deux tiers de l'avant, et une voile carrée.

TRÉBIZONDE. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, chef-lieu du pachalik de Trébizonde; 15,000 hab.

— Hist. *Empire de Trébizonde*. État fondé par Alexis Comnène, qui en 1204 le rendit indépendant de l'empire grec transféré à Nicée. Le titre d'empereur fut disputé aux souverains de Trébizonde par les empereurs grecs rétablis à Constantinople, et cet État resta fort obscur. En 1462, il fut conquis par Mahomet II, qui fit périr le dernier empereur de Trébizonde, David Comnène. Il est souvent question de l'empire de Trébizonde dans les romans de chevalerie, qui lui donnent une durée et une puissance fabuleuse.

TRÈBLE. s. f. Mus. Sorte de trompette.

TRÉBONIA. Législ. rom. Titre d'une loi décrétée par L. Trébonius, l'an 449 av. J.-C., pour enlever aux tribuns élus dans l'assemblée du peuple, le droit de nommer ceux de leurs collègues qui restaient à élire quand on n'avait pu les nommer tous les six dans l'assemblée; elle réglait que tous seraient nommés par le peuple.

TRÉBUCHANT. part. prés. du v. Trébucher. Qui trébuche. Il est toujours invariable.

TRÉBUCHANT, ANTE. adj. Qui est de poids, en parlant des monnaies d'or et d'argent. Ces pièces de monnaie sont trébuchantes. En quelles espèces était cette somme? — En bons louis d'or et pistoles bien *trébuchantes*. (Mol.)

— substantiv. Le trébuchant. Se dit pour Poids. Cette pièce de monnaie a le trébuchant.

TRÉBUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Trébucher, que l'on trouve employé activement dans quelques poètes.

Ce poète orgueilleux, *trébuché* de si haut,
Rendit plus retenus Desportes et Bertaut. (Boil.)

TRÉBUCHEMENT. s. m. Action de trébucher. Peu usité.

TRÉBUCHER. v. n. 1ʳᵉ conj. (de l'ital. *traboccare*, ou du lat. barb. *trabuccare*). Faire un faux pas, ne pouvoir faire un pas sans trébucher. Pierre qui fait trébucher. Il se tut comme eux, ayant la conscience de son ivresse, et s'approcha en *trébuchant* pour relever la folle, toujours étendue entre le juge et le capitaine. (De Vigny.)

J'y passe en *trébuchant*; mais, malgré l'embarras,
La frayeur de la nuit précipite mes pas. (Boileau.)

— Fig. Se dit aussi des choses.

. . . Un fat s'applaudit d'un ouvrage
Où la droite raison *trébuche* à chaque page. (Boileau.)

— Prov. *Qui trébuche et ne tombe point avance son chemin.* ‖ *C'est tout un de choir et de trébucher.*

— Fig. *Trébucher dans une affaire.* Broncher, faire un faux pas dans une affaire.

— Se dit au moral. Il n'y a que trop de l'homme, pour faire *trébucher* un pape dedans la papauté, en le voulant exalter. (Est. Pasq.) La calomnie creuse sous les pas comme la taupe, et nous fait *trébucher*. (Boiste.)

— Ce n'est pas tout d'un coup que tant d'orgueil *trébuche*. (Corn.) *Trébucher* n'a jamais été du style noble.

— Tomber. Trébucher dans la rivière. Vieux en ce sens.

— Fig. *Trébucher du faîte des grandeurs.* Tomber du faîte des grandeurs.

— Se dit d'une chose qui emporte par sa pesanteur celle contre laquelle elle est pesée. Ce n'est pas assez qu'une pièce de monnaie d'or soit entre deux fers, il faut qu'elle trébuche.

— La Fontaine l'a employé avec l'auxiliaire *être*.

Cette personne enfin sur l'herbe tendre
Est *trébuchée*, encore, je le crois,
Sans se blesser. (La Fontaine.)

— Se disait autrefois activement pour Renverser, détruire.

— Syn. comp. TRÉBUCHER. BRONCHER. Celui qui n'a pas le pied ferme est sujet à *trébucher*; celui qui marche dans un mauvais chemin est sujet à *broncher*.

TRÉBUCHET. s. m. (pr. *tré-bu-chè*; du lat. *trebuchetum*, nom d'une ancienne machine pour jeter des pierres, il était dérivé de *trabes*, parce que c'était une poutre qui se détachait). Piège en forme de cage, dont on se sert pour attraper des oiseaux. Donner dans le trébuchet. Être pris au trébuchet.

— Il y a d'autres trébuchets, employés principalement contre les quadrupèdes malfaisants, tels que les belettes, les putois, les fouines, les chats sauvages, les rats, etc. Ils sont plus connus sous le nom de *traquenards*.

— Fig. Les hommes sont comme les oiseaux; ils se laissent prendre au même *trébuchet* où l'on en a déjà pris tant d'autres. (Fontenelle.)

Votre maîtresse ailleurs, en ses nobles projets,
Peut à d'autres oiseaux tendre ses *trébuchets*. (Regnard.)

— Prov. et fig. *Prendre quelqu'un au trébuchet.* L'amener par adresse à faire une chose qui lui est désavantageuse, ou qui est contraire à ce qu'il avait résolu.

— Techn. Petite balance pour peser des monnaies, ou autres objets d'un poids léger. On la nomme ainsi parce qu'elle trébuche facilement. Peser des espèces au trébuchet. Trébuchet juste, trébuchet qui n'est pas juste.

— Fig. Le désir, l'incertitude, la crainte et l'espérance, pèsent les mots au *trébuchet*. (Boiste.) La vanité se sert aussi de *trébuchet* pour peser les louanges; il en est peu qu'elle ne trouve trop légères. (Id.)

— Anc. art milit. Machine de guerre qui lançait des pierres.

TREC. s. m. Espèce de laque naturelle du Pérou.

TRÉCEAU. s. m. Nom qu'on donnait autrefois à une espèce de raisin.

TRECENTESIMO. adv. lat. Trois centièmement. Il s'emploie pour indiquer la 300ᵐᵉ place, le 300ᵐᵉ article d'une série, quand on a commencé à compter *primo*, *secundo*, *tertio*, etc. On dit ensuite *trecentesimo primo*, *secundo*, etc.

TRÉCENTISTE. s. m. Hist. littér. Il se dit des poètes italiens du XIVᵉ siècle, de 1300 à 1400. Les trécentistes sont les fondateurs et les pères de la littérature italienne. On compte parmi les trécentistes Dante et Pétrarque.

TRÊCHE. s. f. Ancienne danse.

TRÉCHÉDIPNE. s. m. (ét. gr., τρέχω, courir; δεῖπνον, dîner). Antiq. rom. Espèce de vêtement que portaient les parasites. C'était pour ainsi dire la livrée du maître de la maison.

TRÉCHEUR. s. m. Blas. Espèce d'orle qui n'a que la moitié de sa largeur.

TRECHON. s. m. Ancien nom du mercure.

TRECHRUS. s. m. (pr. *tre-kruss*). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des carnassiers.

TRECUSSIS. s. m. Antiq. rom. Monnaie de cuivre des anciens Romains, valant trois as.

TREDAME. interj. Jurement de l'ancienne comédie; abréviation de Notre-Dame. *Tredame*, monsieur, est-ce que Mᵐᵉ Jourdain est décrépite? (Mol.)

TRÉDÉCIMAL, ALE. adj. (du lat. *tredecim*, treize). Minér. Il se dit d'une substance dont les cristaux ont treize faces, comme la tourmaline trédécimale.

TRÉDÉCIMPONCTUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tredecim*, treize; *punctum*, point). Entom. Qui est marqué de treize points, comme la coccinelle trédécimponctuée.

TRÉDÉCIOCTONAL, ALE. adj. Minér. Qui a la forme d'un prisme octogone avec un sommet à treize faces, comme une variété de topaze.

TREF. s. m. Anc. art milit. Pavillon ou loge couverte de toile, qui dominait la lice des tournois.

TREFFAU. s. m. (ét. lat., *ter*, trois; *focus*, foyer ou feu, soit parce qu'il est trois fois plus grand qu'à l'ordinaire, soit parce qu'il doit durer trois jours). Bûche que les paysans de quelques provinces de France mettent au feu la veille de Noël. Le treffau doit durer trois jours.

TREFFILIER. s. m. Anc. art milit. Fabricant d'armures de mailles.

TREFFILIÈRE. adj. f. Techn. Il se dit d'une serrure qui ne s'ouvre que d'un seul côté. On dit aussi *tréflière*.

TREFFORT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bourg (Ain); 2,200 hab.

TRÉFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Tréfiler. S'empl. adjectiv. Fer, laiton tréfilé.

TRÉFILER. v. a. 1ʳᵉ conj. (ét. lat., *trahere*, tirer; *filum*, le fil). Passer du fer ou du laiton par la filière.

— Absol. Travailler à la tréfilerie.

— SE TRÉFILER. v. pron. Être passé par la filière.

TRÉFILERIE. s. f. Fabrique où l'on tréfile.

— Machine pour tirer le laiton à la filière.

TRÉFILEUR. s. m. Ouvrier qui tréfile.

— L'usage ne fait donner le nom de *tréfileur* qu'à l'ouvrier occupé à tirer en fil le fer, l'acier et le laiton, tandis qu'on appelle *tireur* ou *fileur d'or et d'argent* celui qui réduit dans cet état les métaux précieux. Les opérations de ces deux sortes d'arts sont néanmoins à peu près les mêmes.

TRÈFLE. s. m. (du lat. *trifolium*; fait de *tres*, trois; *folium*, feuille). Bot. Genre de plantes herbacées de la famille des légumineuses, ayant pour type une espèce qui vient naturellement dans les prés, ou qu'on sème dans les prairies artificielles, et dont les feuilles, de forme ronde, sont attachées trois à trois à une même queue. Le trèfle est un excellent fourrage aimé de tous les bestiaux, qui le mangent en vert. On en connaît plus de cent quarante espèces, dont une cinquantaine croissent naturellement en France. Une prairie semée en trèfle est en plein rapport à la deuxième année, et permet d'y faire de deux à cinq coupes par an. La graine fournit une belle couleur jaune, employée dans les manufactures à divers usages.

— *Trèfle d'eau, trèfle aquatique, trèfle des marais.* Plante aquatique, qui ressemble au trèfle, en ce que ses feuilles sont trois à trois sur une même queue. C'est le ményanthe trifolié. *Trèfle aigre.* Espèce d'oxyde. ‖ *Trèfle odorant*, ou *bitumineux*, ou *thé des jésuites*. Sorte de trèfle à tige presque ligneuse, qui croît dans les pays chauds, et dont les feuilles blanchâtres et velues ont, de même que les semences, une forte odeur de bitume. On l'appelle aussi *proralier*. ‖ *Trèfle rouge*. Espèce de trèfle qui ressemble au houblon, et qu'on cultive dans les jardins à cause de la belle couleur rouge de ses corolles. ‖ *Trèfle rampant*. Trèfle qui sert à former des gazons toujours verts, et qui a les fleurs blanches. ‖ *Trèfle des prés* C'est l'espèce la plus généralement cultivée. ‖ *Trèfle de Bourgogne*. La luzerne cultivée. ‖ *Trèfle de Castor, trèfle de chèvre*. Le ményanthe. ‖ *Trèfle cornu*. Nom vulgaire du lotier corniculé. ‖ *Trèfle épineux*. La fagine de Crète. ‖ *Trèfle hémorrhoïdal*. Le lotier hérissé. ‖ *Trèfle des jardiniers*. Le cytise à feuilles sessiles. ‖ *Trèfle jaune*. Nom vulgaire du lotier corniculé et de l'anthyllide vulnéraire, ainsi que de la surelle. ‖ *Petit trèfle jaune*. La luzerne lupuline. ‖ *Trèfle miellé, trèfle musqué*. Noms vulgaires du mélilot bleu. ‖ *Trèfle à quatre feuilles*. Nom vulgaire d'une espèce de lotier, le lotier tétraphylle.

— Se dit des cartes marquées d'une figure de feuille de trèfle. Roi, dame, valet, dix, neuf, etc., de trèfle. Jouer trèfle. Avoir tous les trèfles. Tourner trèfle.

— Archit. Ornement imité de la feuille de trèfle. Trèfle à palmettes. Trèfle à fleurons. ‖ *Trèfle de moderne*. Petite rose à jour, en forme de trèfle, dans les vitraux, pignons et frontons gothiques.

— Fourneau de mine, fait en forme de trèfle.

— Zool. Animal d'Amérique, dont les pieds imprimaient, dit-on, sur la terre la figure du trèfle.

— Techn. Nom que les metteurs en œuvre donnent à un gros bouton qui a la forme du trèfle, et qui sert à arrêter le ruban d'un bracelet sur la barrière.

TRÉFLÉ, ÉE. adj. Didact. Qui a la forme d'un trèfle.

— Archit. *Croisée* ou *rose tréflée*. Celle qui a la forme d'un trèfle, qui est ornée de trèfles.

— Art milit. *Mine tréflée*. Espèce de mine à trois fourneaux, en forme de trèfles.

— Blas. Qui se termine en trèfle. Croix tréflée.

— Bot. Qui est composé de trois folioles disposées en trèfle. Feuille tréflée.

— Numism. Se dit d'une médaille ou d'une pièce de monnaie qui a été frappée au marteau à diverses reprises, de sorte qu'on y voit plusieurs empreintes.

TRÉFLER. v. a. 1ʳᵉ conj. Ce verbe change l'e en è devant une syllabe muette. *Je trèfle. Je tréflerai. Je tréflerais*. Mal rengrener, de façon que l'effigie paraisse double.

— SE TRÉFLER. v. pron. Être marqué d'une double effigie.

TRÉFLIER. s. m. Ornith. Nom vulgaire du chardonneret.

— Anc. techn. Ancien nom des chaînetiers, à cause des agrafes en forme de trèfle, d'où pendaient les chaînes en argent, auxquelles les femmes du peuple attachaient leurs ciseaux.

— Se dit, dans quelques contrées, pour Champ de trèfle.

TRÉFONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Tréfoncer. S'empl. adjectiv. Gagière tréfoncée.

TRÉFONCER. v. a. 1ʳᵉ conj. On met une cédille sous le c devant *a*, *o*. *Nous tréfonçons. Je tréfonçais*. Anc. cout. Changer une gagière en acquisition pure et simple.

— SE TRÉFONCER. v. pron. Être changé en acquisition pure et simple.

TRÉFONCIER. s. m. Cout. Propriétaire du fonds et du tréfonds.

— Féod. Seigneur qui possédait des bois sujets à certains droits.

TRÉFOND. s. m. Anc. cout. Propriété. Le tréfond était opposé au viager ou à l'usufruit.

TRÉFONDRE. v. n. 4ᵉ conj. Techn. Il se dit quand une soudure a aussi bien pris au dedans qu'en dehors. Soudure qui tréfond.

TRÉFONDS. s. m. (ét. lat., *terra*, terre; *fundus*, fond). Cout. Fonds qui est sous le sol, et qu'on possède comme le sol même. Vendre le fonds et le tréfonds. On écrit aussi *très fonds*.

— Par extens. Tout ce que l'on possède. Vendre le fonds et le tréfonds.

— Fig. et fam. *Savoir le fonds et le tréfonds d'une affaire*. La posséder parfaitement.

TRÉFOUEL. s. m. Se disait pour Garde-feu; plaque de cheminée. ‖ Bûche de Noël.

TRÉFUET. s. m. Agric. Nom que l'on donne dans quelques parties de l'ouest, à la marre, espèce de petite houe à fer quelquefois triangulaire, employée à sarcler le blé.

TRÉGUEL ou **TRÉQUEL**. s. m. Ornith. Oiseau du Chili.

TRÉGUIER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lannion (Côtes-du-Nord); 3,100 hab.

TREICHE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la draine.

TREIGNAC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Tulle (Corrèze); 2,300 hab.

TREIJEAN. s. m. Hortic. Variété de raisin, qui croît dans le département du Doubs.

TREILHARD (Jean-Baptiste, comte de). Né en 1742 à Brives, mort en 1810, prit une part très-active à la réforme de nos codes.

TREILLAGE. s. m. (pr. *trè-ya-je*; rad. *treille*). Assemblage de perches, de lattes ou d'échalas posés horizontalement et verticalement, et liés l'un à l'autre par petits carrés, pour former des berceaux, des palissades ou des espaliers dans les jardins. On fait aussi des treillages pour défendre les semis et les plantations de l'approche des animaux. Il y en a qui ne servent qu'à la décoration. Faire faire un treillage. Grand treillage. Mur garni de treillage. Berceau de treillage. Pavillon de treillage. Allée terminée par un berceau de treillage, par un pavillon de treillage. Arcade, colonne de treillage.

— *Colonne de treillage*. Colonne à jour dont le fût est de fer et d'échalas, et la base, aussi bien que le chapiteau, de bois de boisseau contourné selon leurs profils. Elle sert à décorer les portiques de treillage.

— Genre de clôture le plus communément employé pour déterminer les limites des terrains occupés par un chemin de fer et ses dépendances.

— Syn. comp. TREILLAGE. TREILLIS. On se sert du *treillis* comme d'une chose utile en soi, pour enclore certains espaces sans intercepter l'air ni la vue; il y a des *treillages* qui ne servent qu'à la décoration. Le mot *treillage* présente d'ailleurs une idée de grandeur ou d'étendue qui n'est pas dans le *treillis*. ‖ TREILLAGE. TREILLE. La *treille* est, dans un berceau de ceps de vignes, ce qui est donné ou fourni par la nature, et le *treillage* désigne proprement la partie qui est due à l'art humain, à l'industrie du treillageur.

TREILLAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Treillager. S'empl. adjectiv. Mur treillagé.

TREILLAGER. v. a. 1ʳᵉ conj. (pr. *trè-ya-je*; rad. *treille*). Ce verbe prend un e après le g devant l'*a* et l'*o*. *Nous treillageons. Je treillageais*. Techn. Garnir de treillage.

— SE TREILLAGER. v. pron. Être garni de treillage.

TREILLAGEUR. s. m. (pr. *trè-ya-jeur*; rad. *treille*). Ouvrier qui fait les treillages ou des treillis.

TREILLE. s. f. (pr. *trè-ye*; du lat. *trichila*; fait du gr. τρίχινος, formé de poils épais, à cause de l'épaisseur du feuillage de ces berceaux). Berceau ou couvert fait de ceps de vigne entrelacés et soutenus par un treillage, par des perches, ou par des barreaux de fer. À l'ombre d'une treille. Sous la treille. Grappes qui pendent à la treille. Vin de treille.

— Se dit des ceps de vigne qui montent contre une muraille ou contre un arbre.

— *Treille de verjus, de muscat*. Treille qui produit du verjus, du muscat.

— Dans le style léger et badin, dans les chansons par exemple, Bacchus est appelé par périphrase *le dieu, le père de la treille*.

— Fig. *Le jus de la treille*. Le vin.

Est-il au jus de la *treille*
Rien d'égal dans l'univers? (Maître Adam.)

— Pêch. Espèce de filet monté sur un manche et tendu sur deux portions de cercle qui se croisent; on s'en sert pour prendre des chevrettes.

— S'est dit de la grille du chœur des religieuses.

— Techn. Tas d'ardoises rangées suivant leurs qualités.

— Syn. comp. TREILLE. TREILLAGE. V. TREILLAGE.

TREILLIS. s. m. (pr. *tre-yi*; du lat. *trilix*, d'un triple tissu; ou du celt. *trelli*). Ouvrage de métal ou de bois, qui imite les mailles en losange d'un filet, et qui sert de clôture sans intercepter l'air ni la vue. Treillis de fer pour un parloir. Treillis de bois. Il y a un treillis de bois à cette fenêtre. Il y a sur les fenêtres de cette église des treillis de fil d'archal pour conserver les vitraux. Des jours de souffrance garnis de treillis. Cage de treillis. Garde-manger de treillis.

— Sorte de toile gommée, lissée et luisante. Treillis noir. Veste de treillis.

— Espèce de grosse toile dont on fait des sacs, et dont s'habillent des paysans, des manœuvres, etc.

— Blas. Espèces de frettes dont les clous sont indiqués. ‖ Grille qui forme la visière d'un heaume.

— Diplom. *Lettres en treillis*. Caractères ornés de nombreux entrelacs, qui furent en usage au XIVᵉ siècle.

— Peint. Châssis divisé en plusieurs compartiments ou carreaux, et qui sert à copier des tableaux que l'on veut porter à des dimensions plus grandes ou plus petites.

— Techn. Rond de métal à claire-voie qui

sert d'enseigne au potier d'étain. || Châssis divisé en carreaux. || Toute fermeture dormante de fer ou de bronze, à barres mailées et en losange. || *Treillis de fil de fer.* Châssis de verges de fer maillé de petits losanges de gros fil de fer, qu'on met au-devant des vitraux.

—Syn. comp. TREILLIS, TREILLAGE. V. TREILLAGE.

TREILLISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Treillisser. S'empl. adjectiv. Fenêtre treillissée.

— Blas. Se dit de bandes appliquées les unes sur les autres et souvent clouées.

— Hist. nat. Se dit d'une surface qui présente des lignes saillantes ou des stries croisées, formant des mailles semblables à celles d'un grillage ou d'un tricot.

TREILLISSÉE. s. f. Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre.

TREILLISSER. v. a. 1re conj. (pr. *trè-yi-cé;* rad. *treille*). Garnir de treillis de bois ou de métal. Treillisser une fenêtre.

— SE TREILLISSER. v. pron. Etre garni de treillis.

TREINCHAS. s. m. Agric. Nom qu'on donne, dans le département de la Haute-Vienne, au quatrième labour des terres destinées à recevoir du froment.

TREINCHÉO. s. m. Agric. Houe à écobuer, en usage dans la Haute-Vienne.

TREISAM. Géogr. Cercle du grand-duché de Bade, dont la capitale est Fribourg; 245,000 h.

TREISIE. s. f. Bot. Genre établi pour placer deux euphorbes.

TREIZAIN. s. m. Archéol. Monnaie qui valait treize deniers. A la cérémonie des épousailles, on donnait autrefois un treizain.

TREIZAINE. s. f. Réunion de treize objets. Fam.

— Treize cartes.

— Féod. Treize gerbes, sur lesquelles on prenait la dîme et le champart.

TREIZE. adj. des 2 g. (du lat. *tredecim*). Dix et trois. Treize personnes. Treize francs. Treize mille francs. Ceux qui ont l'esprit faible et superstitieux évitent d'être treize à table.

— *Treize cents.* Mille trois cents.

— Treizième. Chapitre treize. Nombre treize. Numéro treize. Grégoire treize. Louis treize. || On écrit ordinairement, Grégoire XIII, Louis XIII.

— s. m. Le nombre treize. Treize multiplié par deux produit vingt-six.

— Treizième jour. Le treize du mois.

— Sorte de jeu de hasard, qui se joue avec cinquante-deux cartes.

— Le nombre treize est regardé, chez les catholiques superstitieux, comme un nombre malheureux; ils l'appellent le nombre ou le point de Judas, et il y a des gens d'esprit, même des gens instruits, qui pour tout au monde ne se mettraient point à table, si le nombre des convives était de treize, dans la persuasion où ils sont que l'un deux mourrait dans l'année.

TREIZIÈME. adj. des 2 g. Qui suit immédiatement le douzième. Etre le treizième sur la liste. Le treizième chapitre. Le treizième siècle. Le treizième jour du mois. La treizième partie.

— s. m. *Le treizième du mois.* Le treizième jour du mois. On dit plutôt *le treize du mois.*

— Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en treize parties égales. Payer le treizième. Quand on vend quelque chose à la douzaine, on donne ordinairement le treizième.

— Féod. Sorte d'impôt. || C'était en Normandie le même droit que, dans les autres provinces, on appelait *droit de lods et vente*, ou *de quint et requint.*

— s. f. Musiq. Intervalle composé d'une octave et d'une sixte, parce qu'il est formé de treize tons ou demi-tons.

TREIZIÈMEMENT. adv. En treizième lieu.

TRÉJETAGE. s. m. Techn. Action de transvaser le verre fondu, des pots dans les cuvettes.

TRÉJETÉ, ÉE. part. pass. du v. Tréjeter. S'empl. adjectiv. Verre tréjeté.

TRÉJETER. v. a. 1re conj. Ce verbe double le dans tous les temps dont la terminaison se termine en *e* muet. *Je trejette, tu trejettes, il trejette, nous tréjetons, vous trejetez, ils trejettent. Je tréjetterai. Tréjette, tréjetons, tréjetez. Que je trejette*, etc. Techn. Transvaser le ver fondu.

— SE TREJETER. v. pron. Être tréjeté.

TRELAN. Mot imaginé pour exprimer un certain son de tambour. Tan, trelan, trelan.

TRELICE. s. f. Anc. art milit. Armure travaillée en treillis ou chaînons.

TRÉLINGAGE. s. m. Mar. Gros filin qui attache les bas haubans de bâbord avec ceux de tribord, dans les bâtiments à trait carré.

TRÉLINGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Trélinguer. S'empl. adjectiv. Hauban trélingué.

TRÉLINGUER. v. a. 1re conj. Mar. Faire le trélingage.

— SE TRELINGUER. v. pron. Être trélingué.

TRÉLON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Avesnes (Nord); 1,850 hab.

TRÉLU. s. m. (de l'anc. v. *tréluire*). Se disait pour Eblouissement.

— Prov. et pop. *Avoir le trélu.* Avoir la vue trouble; voir les choses autrement qu'elles ne sont.

TRÉLUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Trélucher. S'empl. adjectiv. Voile tréluchée.

TRÉLUCHER. v. a. 1re conj. Mar. Changer de bord les voiles à antennes.

— SE TRÉLUCHER. v. pron. Etre changé de bord.

TRÉLUS ou **TRÉLUT.** s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'alouette cujélier.

TRÉMA. adj. des 2 g. et des 2 nombr. (du gr. τρῆμα, trou, parce que ces points paraissent comme deux petits trous au-dessus de ces lettres). Se dit d'une voyelle accentuée de deux points qui avertissent qu'elle se détache de la voyelle précédente ou suivante. Ces deux points ne se mettent que sur trois voyelles, *ë, ï, ü*, comme dans Noël, naïf, iambe, Saül. Un ë tréma. Un ï tréma. Un ü tréma.

— s. m. Se dit de ces deux points. Mettre un tréma sur une voyelle.

— On emploie le tréma sur une des voyelles *e, i, u*, pour la faire prononcer séparément de celle qui précède; ainsi les mots *naïf, Saül, ciguë*, sans le tréma, se prononceraient *nef, sol, cigue* (comme dans *fatigue*).

— L'emploi du tréma est fautif quand on peut le remplacer par un accent; ainsi, au lieu de poësie, poëme, poëte. Chloë, etc., écrivez poésie, poème, poète, Chloé. Tant que les accents ont été peu en usage, le tréma les a souvent remplacés, mais aujourd'hui on doit tendre à en restreindre l'usage. Il est étonnant que l'Académie persiste à écrire *poëte, poëme*, quand tout le monde écrit *poète, poème*, et qu'elle-même écrit *poésie.*

— L'i ne saurait tenir lieu de l'*y*; n'écrivez donc pas *envoier, moien.*

— Bot. *Trema de la Cochinchine.* Genre d'arbrisseaux ainsi appelés à cause des ouvertures que présentent leurs petites noix.

TRÉMADOTE. s. m. (ét. gr., τρῆμα, trou; δοτός qu'on peut donner). Helminth. Genre de vers intestinaux, renfermant ceux qui sont pourvus de suçoirs.

TRÉMAÈRE. s. m. (ét. gr., τρῆμα, trou; ἀήρ, air). Entom. Stigmate du thorax des insectes, composé de deux pièces cornées, qui, à chaque inspiration, s'ouvrent en dehors, comme les battants d'une porte.

TRÉMAILLER. s. m. (pr. *tre-ma-yé*). Chass. Filet à prendre des cailles.

TRÉMAINE ou **TRÉMÈNE.** s. f. Bot. Noms vulgaires du trèfle.

TRÉMANDRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande.

TRÉMANDRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une trémandre. || TRÉMANDRÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre trémandre.

TRÉMANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes.

TRÉMATISÉ, ÉE. adj. Gramm. Marqué d'un tréma. Lettre trématisée.

TRÉMATOBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρῆμα, trou; βράγχια, branchies). Conchyl. Dont les branchies communiquent au-dehors par des trous. || TREMATOBRANCHES. s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes.

TRÉMATODE. adj. des 2 g. (du gr. τρηματότεις, percé). Helminth. Qui est percé de trous. || TREMATODES. s. m. pl. Ordre ou famille de vers intestinaux, comprenant ceux dont le corps est garni d'organes ayant la forme de ventouses.

TRÉMATODON. s. m. (ét. gr., τρῆμα, trou; ὀδοὺς, dent, parce que ses dents sont percées de trous). Bot. Genre de mousses renfermant six espèces.

TRÉMATOÏDE. adj. des 2 g. V. TRÉMATODE.

TRÉMATOPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρῆμα, trou; φέρω, porter). Entom. Qui porte des trous. || TRÉMATOPHORES. s. m. pl. Ordre de la classe des céphalopodes.

TRÉMATOPNÉ, ÉE. adj. (ét. gr., τρῆμα, trou; πνέω, respirer). Ichthyol. Qui respire par des trous. || TRÉMATOPNES. s. m. pl. Ordre ou famille de poissons cartilagineux, comprenant ceux qui respirent au moyen de trous arrondis.

TREMBLADE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Marennes (Charente-Inférieure); 2,500 hab.

TREMBLAIE. s. f. Lieu planté de trembles.

TREMBLANT. part. prés. du v. Trembler. Qui tremble. Il est toujours invar. Les princes faibles, *tremblant* aux moindres dangers qui menacent leur personne, craignent peu les périls auxquels ils n'exposent que leurs généraux et leurs armées. (De Ségur.)

TREMBLANT, ANTE. adj. Qui éprouve l'impression du froid ou de la fièvre. Pâle et tremblant. Etre tout tremblant de froid. Ses joues *tremblantes* étaient couvertes de taches noires et livides. (Fénel.)

> Nous l'avons bien prouvé quand la fièvre fatale
> A l'œil louche, au teint sombre, à la marche inégale,
> De ses *tremblantes* mains, ministres du trépas,
> Vint attaquer Louis au sortir des combats. (VOLT.)

— Se dit également des personnes en colère. Etre tremblant de colère.

— Se dit des personnes dont les membres tremblent par suite de vieillesse ou de maladie. Avoir la tête tremblante. Devenu caduc, les mains, la tête et les genoux *tremblants*, il te faudrait me veiller et me soigner comme le plus petit des enfants. (B. de St-P.)

— Qui chancelle par faiblesse. Mes genoux *tremblants* ne pouvaient me soutenir. (J.-J. Rouss.) Ses genoux *tremblants* se dérobaient sous elle. (Fénel.) Et mes genoux *tremblants* se dérobent sous moi. (Rac.)

— Fig. Chancelant. Et vous, l'un des soutiens de ce *tremblant* Etat. (Rac.)

— Peu solide. Pont tremblant.

— Paléogr. *Ecriture tremblante.* Celle où les contours de toutes les lettres rondes sont affectés de tremblements. Née dans le VIIIe siècle, elle fut rare à la fin du XIe, et abandonnée dans le siècle suivant.

— Qui vacille.

> C'est Pierrot, c'est Colin dont le bras vigoureux
> Soulève un char *tremblant* dans un fossé bourbeux.
> (VOLT.)

— Qui est agité par le vent. Sous la feuille *tremblante* un zéphyr vous éveille. (Delille.)

— Qui est agité par les flots. La mer tombe et bondit sur ses rives *tremblantes.* (St-Lamb.)

— Qui est agité par le mouvement des eaux. Les étoiles étincelaient au ciel et se réfléchissaient au sein de la mer, qui répétait ses images *tremblantes.* (B. de St-P.

— Qui éprouve une oscillation prolongée.

> Lasalle, Beringhen, Nogent, d'Aubue, Cavois,
> Fendent les flots *tremblants* sous un si noble poids.
> (BOIL.)

— Qui éprouve un sentiment d'embarras, de trouble, de timidité, de frayeur, de respect. Ecrire d'une main tremblante. Voix tremblante. Je suppose que vous n'êtes ici que comme des criminels *tremblants* à qui l'on va prononcer ou une sentence de grâce, ou un arrêt de mort éternelle. (Mass.) On ne voyait pas auprès de Madame une cour *tremblante* n'oser presque lever les regards jusques au maître. (Id.) A ces desseins secrets, *tremblante*, j'obéis. (Rac.) Me voici donc *tremblante* et seule devant toi! (Id.) Voyant Marie *tremblante* et inondée de larmes, elle revint. (De Vigny.) Je me suis présentée toute *tremblante* à la grille; je craignais encore que les chiens de la basse-cour ne me déchirassent, car ils aboyaient beaucoup après moi. (B. de St-P.) Voyez, mon cher Mentor, combien les rois sont malheureux et exposés à être le jouet des hommes, lors même que les autres hommes paraissent *tremblants* à leurs pieds. (Fénel.)

— Il se dit des diverses parties du corps d'un homme effrayé.

> J'ai pris, j'ai fait couler dans mes *tremblantes* veines
> Un poison que Médée apporta dans Athènes. (VOLT.)

— Il se dit des pays, des villes et de tous les lieux habités par des personnes effrayées. Le Belge en vain caché dans ses villes *tremblantes.* (Volt.)

— Il se dit aussi des animaux. Les animaux *tremblants* l'évitent avec peine. (Delille.)

> D'où vient qu'avec cent pieds, qui semblent inutiles,
> Cet insecte *tremblant* traîne ses pas débiles? (VOLT.)

> La pauvre poulette *tremblante*
> Recommande son âme à Dieu. (FLOR.)

— Pathol. *Délire tremblant.* Nom sous lequel on a désigné une espèce de manie avec tremblement des membres, qui se déclare presque toujours subitement chez ceux qui font abus de vin et surtout de liqueurs fortes.

— *Tremblant de.* Ces cœurs *tremblants* de leur défaite. (Rac.) *Tremblant* d'avoir osé s'expliquer devant elle. (Id.)

> Enfin *tremblant* de crainte, épuisé de vigueur,
> A côté d'un glaçon il tombe de langueur. (DELILLE.)

— *Tremblant pour.* Phèdre, dans ce palais, *tremblante* pour son fils. (Rac.)

TREMBLANT. s. m. Modification des jeux de l'orgue, qui semble les faire trembler à volonté. Il y a un tremblant à vent ouvert et un tremblant à vent clos ou tremblant doux.

— Papillote d'or que les dames de Nuremberg portaient à leur coiffure, et qui brillait en tremblant au moindre mouvement.

TREMBLANTE. s. f. Ichthyol. Nom donné à la gymnote électrique et à la torpille.

TREMBLE. s. m. (du lat. *tremula*). Bot. Nom de deux espèces de peuplier dont les feuilles tremblent au moindre vent, par suite de la ténuité et de la longueur des pétioles qui les portent. L'écorce de ces deux arbres est un excellent fébrifuge. Le bois de tremble ne sert guère qu'à faire des voliges ou de petits ouvrages de tour; il donne peu de chaleur et brûle rapidement; on s'en sert pour chauffer le four.

TREMBLE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire de la torpille.

TREMBLÉ, ÉE. adj. Se dit d'une écriture tracée par une main tremblante. || Se dit aussi d'une écriture particulière, dont les traits, au lieu d'être droits, sont sinueux. || *Lignes tremblées.* Lignes qui ne sont pas droites, qui se ressentent d'un tremblement de la main.

TREMBLÉ. s. m. Imprim. Filet serpentant, et alternativement gras et maigre.

TREMBLEMENT. s. m. Agitation de ce qui tremble. Il lui prit un grand tremblement de main. Tremblement dans le bras droit. Tremblement de nerfs. Emotion qui donne, qui cause un tremblement. Avoir un tremblement par tout le corps. Malgré les applaudissements que j'avais reçus dans le bois, je me sentis saisi d'un grand *tremblement.* (Le Sage.)

— *Tremblement de terre.* Nom qu'on donne aux secousses qui ébranlent violemment la terre. Ces commotions sont souvent assez fortes pour déplacer des masses énormes, former des exhaussements, creuser des abîmes, renverser des édifices et des villes entières. Le tremblement ne dure que quelques secondes. La Sicile est sujette à de grands tremblements de terre. L'autel ébranlé par de longs *tremblements.* (Vol.)

— Musiq. Sorte de cadence précipitée qui se fait, soit en chantant, soit en jouant de quelque instrument. Il faut faire un tremblement sur cette note.

— Paléog. Se dit des sinuosités d'une écriture en usage au moyen âge.

— Pathol. Agitation involontaire du corps ou de quelque membre, sans empêchement de mouvements volontaires. Le tremblement dépend communément de la faiblesse du système musculaire, et est souvent observé dans les convalescents. || *Tremblement actif.* Celui qui arrive dans les violentes passions, telles que la terreur, la colère, la joie subite, etc. || *Tremblement passif.* Celui qui est dû à une cause particulière, et approche des affections demi-paralytiques. Ce sont ceux-là qui sont considérés comme maladies. Il faut en excepter les tremblements causés par le froid. || *Tremblement fébrile.* Celui qui est causé par la fièvre.

— Fig. Grande crainte. Il ne faut point de tremblement dans cette affaire. Le tremblement qu'il a eu des suites de l'entreprise l'a empêché de s'y hasarder.

— C'est surtout à la cour qu'on peut dire qu'il faut faire son salut avec crainte et *tremblement.* (Noël). Cette expression, empruntée au style ascétique, a passé dans la conversation.

— Pop. *Tout le tremblement.* Beaucoup de monde. Il est venu avec tout le tremblement.

TREMBLER. v. n. 1re conj. (du lat. *tremere*, palpiter, trembler. On disait autrefois *trémer*). Être agité, être mu par de fréquentes secousses. Les feuilles des arbres tremblent au moindre vent. La fièvre le fait trembler. La tête, la main, les jambes lui tremblent. Tout le corps lui tremble. Trembler de froid. Trembler de peur. Trembler depuis les pieds jusqu'à la tête. Trembler de tous ses membres. Trembler au moindre bruit. Trembler comme la feuille. La voix lui tremble. La terre trembla par deux fois. Au bruit de l'artillerie, toute la maison trembla. Sa voix fait trembler les vitres.

— Fig. Mon frère est impatient de dévorer mon règne, mais qu'il se souvienne que, s'il ne change pas, le sol *tremblera* sous lui! (Louis XVIII.)

— Se dit des choses qui ne sont pas fermes, et qui s'ébranlent facilement. On ne peut avec sûreté passer sur ce plancher, sur ce pont, il tremble. J'entends gronder la foudre, et sens *trembler* la terre. (Rac.) Ses longs mugissements font *trembler* le rivage. (Id.)

— Fig. Craindre, appréhender, avoir grand'peur. Toute la terre tremblait devant lui. Je n'y vais qu'en tremblant. Trembler de peur que quelque chose n'arrive. Trembler que quelque chose n'arrive. Trembler d'avouer sa faute. Trembler pour quelqu'un. Etre d'une imprudence à faire trembler pour soi. Loin de *trembler* devant les autels, on y méprise Jésus-Christ présent. (Boss.) *Tremblons* devant Dieu à chaque moment, car qui pourrait l'éviter quand il éclate? (Id.) *Tremblez*, puisque chaque chute creuse sous vos pas de nouveaux abîmes. (Id.)

— *Faire trembler.* Donner de la crainte, de la frayeur. Faire trembler l'Europe. Le méchant qui fait *trembler* est bien près de *trembler* lui-même. (Beaumarch.) || Répandre l'alarme.

— N'oser rien entreprendre, de crainte de ne pas réussir.

— Avec *trembler*, on met *ne* dans la proposition subordonnée, quand la proposition primordiale est affirmative *Tremble* que je ne dévoile son âme aussi creuse que le rocher où se renferme l'ours du Labrador. (Chateaub.)

— Mais si cette proposition primordiale est négative, dès lors on n'exprime jamais *ne* dans la proposition secondaire. Je ne tremble pas qu'il arrive.

— Fig. Au seul son de sa voix, la mer fuit le ciel *tremble.* (Rac.)

— Musiq. Remuer avec art les doigts sur les trous d'un instrument à vent.

— Par exagérat. *Manger à faire trembler.* Manger excessivement. Je l'invitai à dîner dans mon auberge, où il officia à faire *trembler.* (Brill.-Sav.)

— Prov. *Trembler comme la feuille.* Trembler beaucoup.

— Prov. et iron. *N'ayez point de peur, tremblez toujours.* Se dit à un poltron.

— Prov. *Tel menace qui tremble.* Les menaces ne prouvent pas toujours la bravoure de celui qui les fait.

— *Trembler à. Tremblez* au terrible exemple de la princesse palatine. (Boss.) A ce nom fatal je *tremble*, je frissonne. (Rac.) Et que tout *tremble* au nom du Dieu qu'Esther adore. (Id.)

— *Trembler à*, suivi d'un infinitif. Je *tremble* à vous nommer l'ennemi qui m'opprime. (Rac.)

— *Trembler pour.* Chacun regrettant la mort d'autrui, et *tremblant* pour la sienne propre. (Fléch.) Chacun admire le passé, regrette le présent, et *tremble* pour l'avenir. (Id.) Qu'ils *tremblent* à leur tour pour leurs propres foyers. (Rac.)

— *Trembler que. Je tremble* que cet intrépide amour de la vertu qui lui fait mépriser l'opinion publique ne le porte à l'autre extrémité. (J.-J. Rouss.)

Je tremble que sur lui votre juste colère
Ne poursuive bientôt une odieuse mère. (Rac.)

— *Trembler sous*. Pendant que nous *tremblions* sous la main de ces grandes puissances, Dieu les frappe pour nous avertir (B ss.) Il faut que je m'élève au-dessus de l'homme pour faire *trembler toute créature* sous les jugements de Dieu (Id.)

— *Trembler sur* Craindre de se tromper. Et mon esprit *tremblant* sur le choix de ses mots. (Boil.)

— v. a. Pop. *Trembler la fièvre*. Être dans le frisson de la fièvre.

— Syn comp. TREMBLER À, TREMBLER DE. La crainte de celui qui *tremble de* prend sa source dans l'action même qu'il fait ou qu'il doit faire. La crainte de celui qui dit *je tremble à* prend sa source dans l'impression que fera cette action sur un autre.

TREMBLE-TERRE. s. m. Il s'est dit autrefois pour Tremblement de terre. On le trouve encore dans Bayle.

TREMBLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tremble. Peu usité au propre.

—Fig. Personne trop circonspecte, trop craintive. C'est un trembleur, il ne s'engagerait jamais dans une entreprise hasardeuse.

— Se dit des membres d'une secte plus connus sous le nom de *quakers*.

— Hist. S'est dit, par dénigrement, du parti des modérés, pendant la révolution française.

TREMBLEUR. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de l'anguille électrique de Surinam.

— Mamm. Espèce de singe du genre sapajou.

— Ornith. Nom vulgaire de la hulotte.

TREMBLEYE. s. f. (des deux frères *Trembley*, naturalistes). Bot. Genre de plantes d'Amérique, appartenant à la famille des mélastomacées.

TREMBLIN. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'amourette, espèce de graminée remarquable par la délicatesse des pédicelles de sa panicule, que le plus petit vent met en mouvement.

TREMBLOTANT. part. prés. du v. Trembloter Qui tremblote. Il est toujours invariable.

TREMBLOTANT, ANTE. adj. Qui éprouve légèrement le sentiment du froid, de la fièvre. Malade tremblotant. Trouver quelqu'un tout tremblotant de froid.

— Se dit des parties du corps d'un homme qui tremblote Sous leurs corps *tremblotants* leurs genoux s'affaiblissent. (Boil.)

— Se dit des choses qui paraissent trembloter. Voix tremblotante.

Cet astre *tremblotant*, dont le jour les conduit,
Est pour eux un soleil au milieu de la nuit (Boil.)

— Qui s'agite un peu. Ils montent en sautillant de branche en branche; parvenus à la cime de l'arbre, leur résolution chancelle, leurs ailes déployées et *tremblotantes* n'osent se hasarder dans le vide des airs. (Deleuze.)

— Fig.

Lorsque vous conserviez un espoir tout romain,
Le sien irrésolu *tremblotant* incertain. (Corn.)

Tremblotant n'est pas du style noble.

TREMBLOTÉ, ÉE. adj Néol. Prononcé ou chanté d'une voix tremblotante.

TREMBLOTER. v. n. 1re conj. (dimin. de *trembler*). Trembler un peu Le froid le faisait trembloter. Ne faire que trembloter.

Il eut encore hier la fièvre et la migraine,
Et, sans les prompts secours qu'on prit soin d'apporter,
Il serait sur son lit peut-être à *trembloter*. (Boil.)

— Ce verbe est banni du style noble.

TRÈME. s. m. Bot. Genre établi pour une plante de la Cochinchine.

TRÉMEAU. s. m. Anc. art milit. Partie du parapet qui est entre deux embrasures.

TRÉMECEN ou **TLÉMECEN.** Géogr. Ville d'Afrique, dans l'Algérie; 8,000 hab.

TRÉMÉFACTION. s. f. (pr. *tre-me-fak-ci-on*; ét. lat., *tremor*, épouvante, *facere*, faire). Tremblement, action d'épouvanter.

TREMELLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *tremella*, tremelle) Bot. Qui ressemble à une tremelle. ‖ TREMELLAIRES. s. f. pl. Famille de plantes cryptogames ou section de la famille des chaudinées, qui a pour type le genre tremelle.

— Zool. Se dit d'un animal qui a le corps très-aplati, membraniforme, et semblable à une tremelle.

TREMELLE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames, gélatineuses, appartenant à la famille des champignons, dont on compte dix-huit espèces de forme variée, à la surface tantôt lisse, tantôt recouverte d'une poussière fournie par les sporules ou graines. Leur couleur est jaune ou orangée. ‖ Quelques botanistes ont donné le même nom à des plantes qui n'appartiennent pas à la famille des champignons.

TREMELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une tremelle ‖ TREMELLÉS. s. m. pl. Ordre de la classe des hypomycètes, qui a pour type le genre tremelle.

TRÉMELLEUX, EUSE. adj Bot. Qui a la consistance mollasse d'une tremelle.

TREMELLIEN, ENNE. adj. Bot. Qui ressemble à la tremelle ‖ TREMELLIENS. s. m. pl Tribu de tremellés, qui renferme le genre tremelle.

TRÉMELLINE. s f Chim. Substance particulière qu'on trouve dans les tremelles.

TREMELLINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une tremelle. ‖ TREMELLINÉES. s. f. pl. Tribu de champignons, qui a pour type le genre tremelle.

TREMELLOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Se dit d'un lichen dont les expansions membraneuses, délicates et presque transparentes, ressemblent presque à celles d'une tremelle.

TREMELLOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une tremelle. ‖ TREMELLOÏDÉES. s. f. pl. Tribu de l'ordre des mucédinées ou famille de l'ordre des sarcomyces, ayant pour type le genre tremelle.

TREMEREL. s. m. Nom qu'on donnait à une espèce de jeu de dés.

TRÉMÉSIE. s. f. Conchyl. Genre de mollusques.

TRÉMEUR. s. m. Se disait pour Peur, crainte. On attend des nouvelles d'Angleterre avec *tremeur*. (Mme de Sévigné.)

TRÉMEX. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des uropristes.

TREMEZOU. s. m. Agric. Variété de froment qui se cultive aux environs de Carcassonne. Son grain est peu farineux.

TRÉMIE. s. f. (du lat. *trimodia*, vase qui contenait trois boisseaux, parce que telle était la capacité de cette mesure). Sorte de grande auge carrée, fort large par le haut, et fort étroite par le bas, dans laquelle on met le blé, qui tombe de là entre les meules pour être réduit en farine. La trémie est pleine. Il n'y a plus de blé dans la trémie.

— Vaisseau pyramidal, dont le dessus est de cuir et le dessous en treillis de fil de laiton, en sorte que les grains se criblent en passant dans la trémie pour tomber dans un cuvier qui est au bas.

— Mesure dont on se sert pour le sel.

— Espèce de mangeoire destinée à la volaille et aux pigeons.

— Constr. Assemblage de planches, de forme prismatique ou pyramidale, avec ouverture en haut et en bas, servant à faire couler dans une fouille du mortier ou du béton ‖ Espace réservé dans un plancher, pour porter l'âtre d'une cheminée.

— Vaisseau pyramidal dans lequel l'étalonneur jette des grains de millet pour juger de la justesse du nouvel étalon.

— *Bandes de trémie*. Bandes de fer qui servent à soutenir les âtres et les languettes des cheminées.

TRÉMIER. s. m. Bot. Nom vulgaire de la guimauve passe-rose.

TRÉMIÈRE. adj. f. Bot. Il n'est usité que dans cette dénomination, *rose tremière*, espèce de grande mauve dont la fleur a quelque ressemblance avec la rose On la cultive dans les jardins à cause de la beauté de sa fleur.

TRÉMIÈRE. s. f. Bot. Genre de la famille des malvacées, composé de plantes exotiques qui n'ont besoin que d'une terre substantielle et d'une situation méridienne pour prospérer en pleine terre dans nos jardins

TREMILLON. s. m. (pr. *tré-mi-yon*). Techn. Pièce qui soutient la trémie d'un moulin.

TRÉMION. s. m. Constr. Barre de fer qui soutient la hotte d'une cheminée.

— Techn. V. TREMILLON.

TRÉMISSE. s m. Anc. métrol. Tiers du sou.

TRÉMISSIS. s. m. Antiq. rom. Pièce de monnaie qui valait le tiers du sou d'or ou de l'aureus, ou environ 7 francs.

TRÉMOIS. s. m. (ét. lat., *tres*, trois; *mensis*, mois). Agric. Nom vulgaire du blé de mars, ainsi appelé parce qu'il ne reste que trois mois en terre. ‖ On donne aussi ce nom à plusieurs variétés de froments ‖ Mélange de grains que l'on sème au printemps pour les bestiaux. On lui donne ce nom, parce qu'on mêle ordinairement trois grains ensemble.

TRÉMOISE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire de la torpille.

TREMOLANDO. adv. Mus. Mot italien qui signifie *en tremblant*, et que l'on emploie sur les partitions pour indiquer la nécessité de mouvoir rapidement l'archet sur une même note.

TRÉMOLITE. s. f. (de la vallée de *Tremola*, en Piémont). Minér. Un des noms de la grammatite, sorte d'amiante ou d'asbeste flexible, blanche, et qui a l'éclat de la soie.

TRÉMOLO. s. m. Musiq. Tremblement, effet produit par les instruments à archet, en multipliant les vibrations d'une ou de plusieurs cordes avec tant de rapidité, que les sons se succèdent les uns aux autres sans laisser remarquer aucune solution de continuité. Le tremolo est un des moyens les plus puissants de la musique dramatique Les effets de tremolo se rendent parfaitement sur le piano

TRÉMOUILLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montmorillon (Haute-Vienne); 1,300 hab

TRÉMOUILLE. Famille illustre et ancienne de France, qui a produit un grand nombre de personnages distingués.

TRÉMOUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Trémousser S'empl. adjectiv. Personne trémoussée.

TRÉMOUSSEMENT. s. m. Action de trémousser. Trémoussement des ailes, du corps. Trémoussement des membres.

TRÉMOUSSER. v. n. 1re conj. (du lat. *tremere*, trembler). Ne se dit guère qu'en parlant de quelques mouvements d'oiseaux. Ces oiseaux trémoussent de l'aile.

Vois ces deux tourterelles.
Se chercher, s'approcher, et *trémousser* des ailes.
(Legrand.)

— On l'a dit aussi des personnes. Il y a des gens qui *trémoussent* au seul nom de volupté, ne le prenant qu'au criminel (Charron.)

— v. a. *Trémousser quelqu'un*. Lui donner du mouvement, de l'activité.

— SE TRÉMOUSSER. v. pron. Remuer, se remuer, s'agiter d'un mouvement vif et irrégulier. Voilà qui n'est point sot, et ces gens-là se *trémoussent* bien (Mol.)

— Fig et fam. Faire des démarches, prendre des soins, se donner beaucoup de mouvement pour faire réussir une affaire. Se trémousser un peu. Se trémousser fort. Se bien trémousser pour faire réussir une affaire importante.

— Il s'est dit autrefois pour Être agité. trembler. Sa couleur change, ses cheveux se dressent, sa gorge s'enfle, ses yeux se tournent, son corps se *trémousse*. (D'Ablanc.)

TRÉMOUSSOIR. s. m. Machine propre à se donner du mouvement et de l'exercice, sans sortir de la chambre.

— Fig. Le musicien du ballet des *Fêtes indiennes* dispense d'acheter le fauteuil de l'abbé de Saint-Pierre. L'excellent *trémoussoir* que cet opéra, dont les airs seraient très-propres à ébranler les nerfs engourdis d'un paralytique! (Obs sur les écriv mod.)

TREMPAGE. s. m. Typogr. Action de tremper le papier pour l'impression.

— Se dit aussi de l'action de tremper plusieurs autres objets. On peut tremper [illegible] lition dans l'eau par le trempage pendant quinze jours.

TREMPE. s. f. (du lat. *temperies*, température). Action, manière de tremper le fer. Entendre bien la trempe du fer. Donner la trempe. La *trempe* change la forme des [illegible] d'acier. (Buff.) La *trempe* leur donne plus de force et d'élasticité (Encycl.)

— On distingue deux espèces de trempes: la *trempe ordinaire* et la *trempe au paquet*. Elles se font toutes les deux de la même manière: la seconde ne diffère de la première qu'en ce que l'on trempe les morceaux avant que la cémentation du fer ne soit complètement opérée, et qu'il n'y a encore qu'une couche plus ou moins épaisse transformée en acier.

— Qualité que le fer contracte quand on le trempe. Être d'une bonne trempe. La trempe de ce couteau est fort bonne. La trempe de cet acier est excellente.

— *Faire la trempe*. Tremper l'acier dans de l'eau fraîche, pour en resserrer les pores, après qu'il a été chauffé à un certain degré.

— Fig. Constitution du corps de l'homme. Rien ne peut altérer sa santé, c'est un corps d'une bonne trempe, d'une trempe excellente.

— Qualité de son âme, de son caractère, de son esprit de bonne trempe, d'une bonne trempe. La trempe de son âme. Les âmes d'une certaine trempe. Peu d'hommes ont un caractère de cette trempe. Ce sont les gens de la même trempe. Maintenir l'âme et la raison en bonne *trempe* (Mont.) Il est requis de traiter les hommes comme le fer, qu'il faut amollir avec le feu, avant que le tremper en l'eau, ainsi, par les chaleureux mouvements de la [illegible], il les faut rendre souples et maniables, capables de prendre la *trempe* de la vertu. (Charron.) Voilà ce qui me touche jusqu'au cœur de voir des amis de cette *trempe* Mme de Sév.)

— Écon. rur. Espèce de piquette.

— Typogr. Action de tremper, d'humecter le papier sur lequel on veut imprimer. La trempe varie suivant les diverses qualités du papier. La belle impression dépend plus qu'on ne croit de la trempe du papier.

— Techn. Premier jet de cire qu'on donne aux mèches des bougies de table. Dans les brasseries, Eau propre à faire fermenter le grain. ‖ *Mise en trempe*. Mise de la matière de l'amidon dans une eau sure ou aigrie.

TREMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Tremper. S'empl. adjectiv. Ne boire que du vin trempé. J'avais toujours bu du vin fort *trempé*. (J.-J. Rouss.)

Mes pinceaux sont *trempés*, et la vive lumière
Dans mes riches tableaux brillera la première.
Delille.)

— *Cet homme est tout trempé, il a son habit tout trempé* Il a été extrêmement mouillé. Cours me ramasser du bois sec pour que le feu brûle bien quand ton père rentrera, il sera *trempé* jusqu'aux os. (Marmier.)

— *Il est tout trempé de sueur* Se dit d'un homme qui a beaucoup sué, qui est couvert de sueur. Je me trouve dans mon lit accablé de fatigue, et *trempé* de sueur et de larmes. (J.-J. Rouss.)

— *Trempé dans*. Les flèches *trempées* dans le suc de ces plantes vénéneuses font des plaies toujours mortelles. (Volt.)

— *Trempé de*. Je la revois bientôt de pleurs toute *trempée* Rac. Et que ce soit enfin *trempée* de leurs sueurs (Delille.)

— *Trempé par*. Quel est cet être chétif dont la peau sans duvet sera brûlée par les premiers rayons du jour, *trempée* par la première rosée des nuits, [illegible] par les premiers frimas? [illegible]

— Se dit du fer rouge plongé dans l'eau. Un des coups eût abattu [illegible] de Creny, si la plaque d'acier qui la [illegible] n'eût été trop fortement *trempée* pour être [illegible] Aben-Hamet était moins [illegible] dans les combats que don Carlos, mais la [illegible] de ses armes *trempées* à Damas, et la légèreté de son cheval arabe lui donnaient encore l'avantage sur son ennemi (Chateaub.)

TREMPÉE. s. f. Techn Façon qu'on donne à une chose en la trempant dans l'eau, dans la colle, etc. Une trempée d'eau. Une trempée de colle.

— Pop. Se dit pour Volée de coups. Je lui ai donné une trempée. Il a reçu une fameuse trempée.

— TREMPÉES. s. f. pl. Pêch. Il se dit de deux cordes de crin qui sont attachées aux deux bouts de la seine, et qui servent à la tirer à terre.

TREMPEMENT s. m. Il se disait autrefois de l'action de tremper

TREMPER. v. a. 1re conj. (du lat. *temperare*, modérer). Mouiller une chose en la mettant dans quelque liqueur. Tremper du linge dans de l'eau. Tremper du pain, du biscuit dans du vin. L'eau qui ne fournit pas [illegible] la chaudière et [illegible] pour *tremper* de nouvelles graines Poiret. [illegible] *tremper* [illegible] en ta sauce! (P.-L. Courier.)

— *Tremper la soupe*. Verser le bouillon sur les tranches de pain.

— *Tremper du fer, de l'acier*. Le plonger tout rouge dans de l'eau préparée, [illegible] D'autres *trempent* l'acier dans le flot qui [illegible] (Delille.)

— Fig.

Le [illegible] à ces [illegible]
Qu'aux [illegible] les eaux [illegible] *trempées* [illegible]

— *La pluie a trempé la terre*. Il a plu abondamment, et la terre est pénétrée d'eau.

— *Tremper son vin*. Y mettre de l'eau en assez grande quantité.

— *Tremper son vin*. S'exprimait en latin du moyen âge, par *temperare vinum aqua*. On écrivait tantôt *temprer*, tantôt *tremper*. Cette dernière forme a prévalu et est restée dans la langue, mais on lui attribue généralement un sens qu'elle n'a pas. On s'imagine que *tremper son vin*, c'est le mouiller; erreur évidente. *Tremper son vin*, c'est le *tempérer*, selon la forme moderne On trouve dans Joinville des exemples de *temprer* et *tremper du vin* (Guessard.)

— Fig. L'[illegible] que l'on *trempe* dans le sang des siens n'est-elle pas un poignard? (De Vigny.)

O [illegible]
J[illegible] donc *trempé*!
[illegible]

— *Tremper le*. Mouiller, au fig.

B[illegible] *trempé* de mes pleurs,
A[illegible]
Ne pourrez-vous me rendre [illegible] service? (Rac.)

— Fig *Tremper ses mains dans le sang*. Commettre quelque meurtre, [illegible] conseiller, y consentir. Dieu [illegible] *tremper* ses mains (Rac.) O Télémaque! craignez de tomber dans les mains de Pygmalion, notre roi; il les a *trempées*, ces mains cruelles, dans le sang de Sichée, mari de Didon, sa sœur (Fén.)

— Typogr. *Tremper du papier*. Imbiber d'eau, humecter le papier destiné à l'impression, pour lui donner la souplesse qu'il doit avoir pour recevoir plus aisément l'empreinte des lettres et l'encre qui en couvre l'œil.

— Absol., dans le même sens. Tremper à la main. Tremper au balai.

— v. n. Demeurer quelque temps dans l'eau ou dans une autre liqueur. Linge qui trempe. Laisser tremper du cuir dans l'eau. Faire tremper de la morue pour la dessaler. Mettre tremper des pois, des pruneaux, pour les amollir. La viande qui trempe trop longtemps perd tout son suc.

— On dit que *les mains ont trempé dans le sang*, pour exprimer qu'elles l'ont répandu. Mes mains n'ont point *trempé* dans le sang innocent. (Rac.) En mon sang ta main n'a point *trempé*. (Id.)

— Fig *Tremper dans un crime, dans une conspiration, etc.* En être complice. [illegible] en effet [illegible] avoir *trempé* dans l'intrigue qu'on lui impute? (Volt.)

Jamais l'aimable sœur des cruels Pallantides
Trempa-t-elle aux complots de ses frères perfides.
Racine.

On dirait en prose *dans les complots*.

Techn. Semer les poteries.

— SE TREMPER. v. pron. Être trempé. Le papier se trempe ordinairement une fois par main. L'acier se trempe dans l'huile [illegible] L'acier fondu se *trempe* très-dur par la seule action de l'air (Pelouze.)

— Fig. Le cœur de l'homme qui se *trempe* dans les armes et le sang devient dur comme l'acier Boiste. L'âme de l'homme ne se *trempe* bien que dans ses pleurs. (Id.)

— S'empl pour exprimer une action réciproque. Des auteurs rivaux ne doivent pas se tremper dans des torrents d'injures. (Boiste.)

TREMPERIE. s. f. Endroit d'une imprimerie où l'on trempe le papier, où on lave les formes. Aller à la tremperie.

TREMPEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui trempe [illegible]. Ouvrier qui trempe le papier

TREMPIS. s. m. Techn. Liqueur acide dans laquelle on plonge les pièces de cuivre, pour les nettoyer. || Lavage des matières colorantes dont se sert le peintre. || Atelier où l'amidonnier fait son travail. Eau dans laquelle on a trempé la morue. || Endroit où les harengères mettent dessaler le poisson.

TREMPLIN. s. m. (rad. *trembler*.) Planche inclinée et très-élastique, sur laquelle les sauteurs courent pour s'élancer et faire des sauts périlleux. Le grand saut du tremplin.

— Fig. *Être sur le tremplin*. Être dans une situation dangereuse.

TREMPLITHE. s. f. Minér. Sorte de substance minérale.

TREMPOIR. s. m. Il se disait autrefois pour saucière.

— Techn. Chez les foulons, Endroit où l'on met tremper les pièces de drap.

TREMPOIRE. s. f. Techn. Cuve dans laquelle on immerge une substance quelconque.

TREMPURE. s. f. Techn. Système de leviers servant à élever ou à abaisser une meule ou un autre organe de moulin analogue. || Sorte de bascule qui sert à imprimer un mouvement d'abaissement ou d'élévation au palier et à la meule courante. || Grand cercle de bois chargé d'un poids, que le meunier dirige à volonté pour faire moudre plus ou moins fin.

TREMUE. s. f. Mar. Entourage de planches, élevé au-dessus des écoutilles, pour empêcher l'eau de s'introduire dans le bâtiment pendant le gros temps, lorsque les lames balaient le pont. || Se dit aussi des deux dalots de la gatte.

TRÉMULINE. s. f. Bot. Genre de mousses.

TRENCHE. s. f. Agric. V. TRANQUE.

TRÉNITZ. s. f. Chorégr. Une des figures qui composent un quadrille français.

TRENQUE. s. f. Métrol. Mesure de terre en usage autrefois en Irlande.

TRENTAIN. Terme dont on se sert à la paume, pour marquer que les joueurs ont chacun trente. Nous sommes trentain. Quand les joueurs ont trente de part et d'autre, le marqueur crie, trentain.

TRENTAIN. s. m. Liturg. Nombre de trente messes, qu'on fait dire pour un défunt.

— Anc. techn. se disait des draps dont la chaîne était composée de trente centaines de fil.

TRENTAINE. s. f. Nombre de trente ou environ. Une trentaine de francs. Une trentaine d'années. Une trentaine de personnes. Qu'il m'eût été doux d'avoir une *trentaine* de lieues à faire avec ce religieux ! (Le Sage.)

— Absol. et fam. L'âge de trente ans. Passer la trentaine.

TRENTANELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du sumac fustet.

TRENTE. adj. des 2 g. (du lat. *triginta*). Trois fois dix. Trente hommes. Trente francs. Trente lieues. Être âgé de trente ans. Avoir trente ans. Ce cavalier, qui pouvait avoir *trente* ans, se nommait don Abel. (Le Sage.) On fit venir aussitôt un médecin qui, bien qu'il n'eût pas encore *trente* ans, avait peut-être déjà tué autant de malades qu'Hippocrate. (Id.) Il faut avoir une bien bonne tête pour pouvoir la mettre à la place et au-dessus de celles de *trente* millions d'hommes. (Boiste.) Qu'on est sot, en effet ! Il y a des mille et mille ans que le monde roule, et dans cet océan de durée, on j'ai par hasard attrapé quelque chétifs *trente* ans qui ne reviendront plus, j'irais me tourmenter pour savoir à qui je les dois ! (Beaumarch.)

— S'empl. quelquefois pour Un nombre illimité. L'amour que j'avais pour mon trésor m'obligeait de l'aller visiter *trente* fois par jour. (Le Sage.)

— Hist. gr. *Les trente tyrans*. Se dit des trente archontes que les Lacédémoniens et Lysandre imposèrent aux Athéniens après la guerre du Péloponnèse et la prise d'Athènes, en 404 av. J.-C. L'an 401, les trente tyrans furent chassés par Thrasybule. On dit aussi absol. *les trente*.

— Hist. rom. *Les trente tyrans*. Nom que l'on donne aux généraux qui, sous Valérien, Gallien, Claude et Aurélien, de 253 à 270 de J.-C., se révoltèrent dans presque toutes les provinces et se firent proclamer empereurs. On les désigne sous le nom de *trente tyrans*, quoiqu'on n'en compte que vingt.

— Hist. mod. *Guerre de trente ans*. Lutte des princes réformés d'Allemagne contre l'Empereur et les princes catholiques ; elle dura de 1618 à 1648, et finit par assurer aux réformés la liberté de conscience.

— Trentième. Page trente. Chapitre trente. Nombre trente. Numéro trente.

— Il s'unit avec trait d'union aux mots *un*, *deux*, *trois*, jusqu'à *neuf*. Trente-un, trente-deux, etc. || On dit aussi *trente et un*.

— Hist. de Fr. *Journées des* 31 *mai*, 1er *et* 2 *juin* 1793, ou absol. 31 *mai*. Époque à laquelle les conventionnels montagnards, aidés par les membres de la commune de Paris et par une émeute des faubourgs, renversèrent les girondins.

— s. m. Le nombre trente. Trente multiplié par deux produit soixante.

— *Le trente du mois*. Le trentième jour du mois.

— La moitié d'un jeu de paume, qui est de quatre points, dont chacun vaut quinze.

— Hist. *Combat des trente*. Combat de trente chevaliers bretons, dont le chef était Beaumanoir, contre trente chevaliers anglais, commandés par Bremboro. Les premiers furent vainqueurs. Le combat des trente eut lieu entre Ploërmel et Josselin, en 1351.

TRENTE. Géogr. Ville de l'empire d'Autriche, dans le Tyrol, ch.-l. du cercle de Trente ; 11,000 hab.

— Hist. *Concile de Trente*. Dernier concile œcuménique, convoqué en 1542, ouvert en 1545, sous le pontificat de Paul III, et clos en 1563, sous celui de Paul IV. Les protestants y furent entendus et condamnés. L'autorité du concile de Trente n'est pas reconnue par l'Église gallicane.

TRENTE-DEUX-PIEDS. s. m. Musiq. Un des jeux de l'orgue.

TRENTE-ET-QUARANTE. s. m. Jeu de hasard qui se joue avec six jeux de cartes mêlés ensemble. On l'appelle aussi *trente et un*.

TRENTE-ET-UN. s. m. Sorte de jeu de hasard qui se joue avec six jeux de cartes entiers mêlés ensemble. || Point formant trente et un, le plus favorable du jeu.

TRENTELIPOLIE. s. f. Bot. Genre de plantes crucifères. || Genre d'algues.

TRENTENAIRE. adj. des 2 g. Législ. De trente ans. La possession trentenaire opère la prescription.

TRENTE-SIX-MOIS. s. m. Anc. mar. Celui qui, voulant passer aux îles sans payer son passage, s'oblige à servir durant trois ans la personne chez qui le capitaine le placera. On disait aussi *engagé*.

TRENTIÈME. adj. des 2 g. (rad. *trente*). Qui vient immédiatement après le vingt-neuvième. La trentième année. Le trentième jour du mois. Être le trentième élève. La trentième partie d'un tout.

— Absol. Être le trentième.

— s. m. *Le trentième du mois*. Le trentième jour du mois. On dit plutôt *le trente du mois*.

— Chaque partie d'un tout que l'on conçoit divisé en trente parties égales. Les neuf trentièmes. Être intéressé dans une affaire pour un trentième.

TRENTIN. s. m. Liturg. Service funéraire célébré le trentième jour après le décès.

TRENTIN, INE. adj. et s. Géogr. Habitant de Trente. || Qui appartient à Trente ou à ses habitants.

TRENTIN. Géogr. Évêché de Trente.

TRENTON. Géogr. Ville des États-Unis, ch.-lieu de l'État de New-Jersey ; 4,000 hab.

— Hist. *Bataille de Trenton*. Victoire remportée par Washington sur les troupes anglaises, le 25 décembre 1776.

TRENTOPHILIE. s. f. Bot. Genre de mousses.

TRENTRAILLE. s. f. (pr. *tran-tra-ye*). Pêch. Fil passé à travers les mailles d'un filet.

TRENTSIN. Géogr. Comitat de Hongrie ; 29.,000 hab. || Son chef-lieu, qui porte le même nom, a 2,800 hab.

TRÉON. s. m. Mar. Voile carrée qui remplace les voiles latines pendant les gros temps.

TRÉPAN. s. m. (du gr. τρύπανον ; fait de τρυπάω, percer). Instrument de chirurgie en forme de vilebrequin, avec lequel on perce les os, et spécialement ceux du crâne, pour enlever les corps étrangers qui pourraient blesser le cerveau, ou pour donner issue aux épanchements de sang ou de pus à l'intérieur du crâne. || Se dit quelquefois de la collection des pièces dont on se servait jadis pour trépaner. || *Trépan abaptiste*. Espèce de trépan dont la tarière, retenue par un bourrelet circulaire, ne peut plonger dans le cerveau, malgré la maladresse et la pesanteur de la main qui la conduit. || *Trepan perforatif*. Forte lame d'acier pyramidale, terminée par une pointe quadrangulaire tranchante sur les côtés, et dont les tranchants sont formés par deux biseaux tournés de droite à gauche. || *Trepan exfoliatif*. Lame qui ressemble tout à fait au perçoir du tonnelier. || *Trépan à couronne* ou *couronne du trepan*. Espèces de tubes d'acier légèrement coniques, dont l'extrémité la plus étroite est dentelée en forme de scie circulaire, et dont l'autre extrémité est fermée par une plaque, et d'où s'élève une tige destinée à être adaptée à l'arbre. || *Trepan de Bichat*. Trépan perfectionné par Bichat, dont la tige peut être avancée ou reculée à volonté, sans qu'on soit obligé de la démonter.

— Opération qui se fait avec cet instrument. Souffrir, supporter le trépan. Le trépan est dans certains cas une opération dangereuse.

— Zooph. Espèce d'holothurie qu'on estime beaucoup en Chine, et dont on fait usage comme aliment aphrodisiaque.

— Techn. Sorte de tarière avec laquelle on perce des trous dans les pierres tendres. || Outil de sculpteur et de marbrier qui sert à percer le marbre, les pierres ou le bois. || Machine qui sert au serrurier à faire tourner un foret dans une position verticale. || Espèce de foret pour percer le ciel d'une galerie, lorsque l'air n'y circule pas assez pour qu'on y puisse tenir une chandelle allumée. || Sorte de tarière.

TRÉPANATION. s. f. (pr. *tre-pa-na-ci-on*). Chir. Application d'un trépan dans le but de donner issue à du pus amassé sous une surface osseuse, ou de relever des pièces enfoncées. C'est le plus ordinairement sur le crâne que l'on pratique cette opération. Elle peut cependant être aussi pratiquée sur certains os du tronc. Celle des os des membres est quelquefois nécessaire pour arrêter une carie.

TRÉPANÉ, ÉE. part. pass. du v. Trépaner. S'empl. adjectiv. Homme trépané.

TRÉPANER. v. a. 1re conj. Faire l'opération du trépan à quelqu'un.

— Percer avec le trépan. Mareschal, premier chirurgien des rois Louis XIV et Louis XV, attaqua avec succès un abcès sous l'omoplate en *trépanant* cet os. (Dict. de méd.)

— *Trépaner une mine*. Percer la galerie d'une mine au moyen du trépan.

— SE TRÉPANER. v. pron. Être trépané.

TRÉPAS. s. m. (pr. *tre-pâ* ; ét. lat., *trans*, au delà, *passus*, pas, passage). Décès, mort de l'homme, passage de la vie à la mort. Il n'est guère usité dans le discours ordinaire, mais on l'emploie souvent dans la poésie et dans le style soutenu. A l'heure de son trépas. Les horreurs du trépas. Affronter le trépas. Mépriser le trépas. Un glorieux trépas. Je cherche un *trépas* utile à votre gloire. (Rac.) Et tout le camp vainqueur pleura votre *trépas*. (Id.) Il est une vie au-delà du *trépas*. (Boil.)

Hélas ! lorsque l'Hymen préparait sa couronne,
Comme l'herbe des champs, le *Trépas* vous moissonne.
(DELILLE.)

— Il se personnifie quelquefois.

. . Ceint de voiles funèbres,
Déjà l'affreux *Trépas* sort du sein des ténèbres.
(MOLLEV.)

— Me feront-ils souffrir tant de cruels *trépas* ? (Rac.) *Trepas* n'est pas usité au pluriel ; mais peut-être n'y aurait-il pas d'inconvénient à lui laisser en poésie les deux nombres, pour la commodité de la versification. Cependant Racine, dans ses bonnes pièces, s'étant abstenu de cette licence, paraît l'avoir condamnée, et le plus sûr est d'imiter son exemple. Il faut toujours prendre garde d'encourager la négligence du poëte, sous prétexte d'enrichir la langue poétique.

— Fam. *Aller de vie à trépas*. Mourir, trépasser. Il est vieux. Le saint patriarche Noé alla de vie à *trépas*. (Le Maire de Belges.)

Elle alla de vie à *trépas*
Sans hoirs, héritiers ou parents. (COQUILLART.)

— Anc. cout. Il s'est dit pour Péage. || *Trépas de Loire*. Droit qu'on percevait sur les denrées ou marchandises qui remontaient ou traversaient la Loire entre le pont de Candes et celui d'Ancenis.

— Mar. Petit passage ou fil d'eau entre deux bancs ou entre deux terres. On dit aussi *pas* et *pertuis*.

— Syn. comp. TRÉPAS, MORT, DÉCÈS. *Trépas* est poétique, et emporte dans son idée le passage d'une vie à l'autre. *Mort* est du style ordinaire, et signifie proprement : la cessation de vivre. *Décès* est d'un style plus recherché.

TRÉPASSÉ, ÉE. adj. Mort. Homme trépassé. Femme trépassée.

Oui, quant à moi, je trouve, ayant tout compassé,
Qu'il vaut mieux être encor cocu que *trépassé*. (MOL.)

— Se disait autrefois pour Outre-passer, transgresser. Toute alliance brisée, tout droit *trepassé*. (Rabelais.)

TRÉPASSÉ. s. m. Mort. Être pâle comme un trépassé. Prier Dieu pour les trépassés. La noblesse, au contraire de l'Église, applique aux vivants le mérite des *trépassés*. (Boiste.)

— *Le jour des trepassés*. Le jour où l'on prie pour les morts. Cette fête, qui a été instituée au XVIe siècle, se célèbre le 2 novembre. On dit plus ordinairement *le jour des morts*.

— Prov. *Il va à la messe des trépassés*, *il y porte pain et vin*. Ce dicton, qu'on emploie en parlant d'un homme qui va à la messe après avoir bien déjeuné, est fondé, dit-on, sur la coutume établie dans plusieurs diocèses de présenter à l'offrande du pain et du vin aux messes d'enterrement.

— Syn. comp. TRÉPASSÉ, DÉFUNT, MORT. Le *défunt* a vécu, il a rempli sa charge. Le *trépassé* vit encore, mais d'une vie nouvelle. Le *mort* n'est plus, il est cendre et poussière. Malgré ces différences importantes, *trépassé* ne se dit presque plus, même dans le style religieux et ordinaire : il n'y a guère que le peuple qui dise encore *défunt* ; il n'est plus question que de *mort*. Le peuple dit plutôt *défunt* ; le langage plus poli préfère *feu*.

TRÉPASSEMENT. s. m. Trépas. Il est vieux.

— Prov. et pop. *Il a été au trépassement d'un chat, il voit trouble*.

TRÉPASSER. v. n. 1re conj. (rad. *trépas*). Mourir, décéder. Fam. Il ne se dit que des personnes qui meurent de mort naturelle, et n'est guère usité, si ce n'est en plaisantant.

— Quoique *trépas* soit un terme noble, et consacré à la haute poésie, *trépasser* ne l'est point, et ne se dit que dans le style marotique.

— *Trepasser de ce siècle*. S'est dit pour Mourir. Isabelle, mère du roi Charles, a con ha malade, et bref ensuite *trépassa* de ce siècle. (Monstrelet.)

— S'est dit pour Traverser, passer outre, au-delà.

— S'est dit pour Outrepasser, transgresser. Vous n'y trouverez ja homme, tant soit hardi, qui ose *trepasser* votre commandement. (Lancelot du Lac.)

— S'est dit au fig., pour Sortir. Ce serait assez pour me faire *trespasser* hors les gonds de patience. (Rabelais.)

Feraud ne veut pas qu'on dise *il a trépassé*, mais toujours *il est trépassé*. Cependant il y a une différence entre l'action de passer de cette vie dans l'autre, et l'état qui résulte de cette action. On dira donc, pour marquer cette action, *il a trépassé à six heures du soir*, et pour marquer l'état, *il est trépassé depuis une heure*.

— Prov. *Tout faut laisser quand on trépasse*.

TRÉPELU, UE. adj. (ét. lat., *tres*, trois ; *pilus*, poil). Se disait pour Sale, mal ajusté, malaisé.

— Fig. Se disait d'un livre mauvais, rebuté. Ce mot se trouve dans Rabelais.

TREPER. v. a. 1re conj. Agric. Fouler, trépigner la terre.

TRÉPHINE. s. f. Chirurg. Sorte de trépan, dans lequel on a remplacé l'arbre par un manche court, droit, et terminé à son extrémité par une poignée placée transversalement.

TRÉPIDATION. s. f. (pr. *tré-pi-da-cion* ; du lat. *trepidatio*). Pathol. Tremblement des membres, des nerfs, des fibres, etc. C'est un besoin de remuer, de changer de place ou d'attitude, etc., à chaque instant, qu'éprouvent quelques individus par suite d'une sorte d'inquiétude vague, et d'une mobilité nerveuse particulière. || *Trépidation des pieds*. Mouvement involontaire et passager, qui se manifeste aux pieds à l'occasion de quelque emportement, ou par suite de douleurs à la région de la vessie, ou enfin par le besoin de rendre les urines, d'aller à la garde-robe.

— Astron. Balancement que d'anciens astronomes attribuaient au firmament, du septentrion au midi, et du midi au septentrion.

TRÉPIDE. adj. des 2 g. S'est dit pour Tremblant, effrayé.

TRÉPIDITÉ. s. f. S'est dit pour Crainte, frayeur.

TRÉPIDOLÈME. s. m. Erpét. Genre de serpents.

TRÉPIED. s. m. (ét. lat., *tres*, trois ; *pes*, *pedis*, pied). Ustensile de cuisine, qui a trois pieds et qui sert à divers usages, comme à soutenir sur le feu un poêlon, un chaudron, etc.

D'autres sur le *trépied* placent l'airain bouillant,
Que la flamme rapide embrase en pétillant. (DEL.)

— Se dit, en général, de tout meuble à trois pieds. Lavabo, guéridon en trépied.

— Antiq. Vase à trois pieds ; cassolette portée sur trois pieds. Un trépied était le prix du vainqueur dans beaucoup de jeux. || *Trépied de Bacchus*. Vase à boire qui avait trois supports.

— Antiq. gr. *Le trépied de Delphes*, *le trépied d'Apollon*, *le trépied sacré*, *le trépied prophétique*. Espèce de siége à trois pieds, sur lequel la prêtresse de Delphes s'asseyait pour rendre des oracles. Le trépied divin, menteur, prophétique, frémissant.

Sur son *trépied* divin la sibylle inspirée
Parle, et se couvre encor d'une écume sacrée.
(LEGOUVÉ.)

— *Trépied de Dodone*. L'airain qui résonnait dans ce temple était, selon quelques-uns, une suite de trépieds posés les uns sur les autres, en sorte que si on en touchait un, les autres résonnaient consécutivement, ce qui durait long temps.

— Fig. *Être sur le trépied*. Parler avec enthousiasme.

— Iconol. Sur les médailles romaines, le trépied, couvert ou non, avec une corneille et un dauphin, est le symbole des décemvirs députés pour garder les oracles des sibylles, et les consulter dans l'occasion. || Le trépied était la marque de quelque sacerdoce ou dignité sacerdotale.

— Le d de ce mot ne se prononçant jamais, on ne peut s'en servir en vers, devant une voyelle, à moins que le sens ne permette un repos entre trépied et la voyelle qui suit.

TRÉPIGNANT. part. prés. du v. Trépigner. Qui trépigne. Il est toujours invariable.

TRÉPIGNANT, ANTE. adj. Se disait pour Turbulent, impatient. J'ai un agir *trepignant* ou la volonté me charrie. (Montaigne.)

TRÉPIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Trépigner. S'empl. adjectiv. Terre trépignée. Il ne faut jamais souffrir que la terre d'un jardin soit en friche et pleine de méchantes herbes, ni *trépignée*, ni battue des grandes ravines d'eau. (La Quintinie.)

TRÉPIGNEMENT. s. m. Action de trépigner. Le trépignement des pieds.

TRÉPIGNER. v. n. 1re conj. (du lat. *tripudiare*, danser en frappant des pieds). Frapper des pieds contre terre, en les remuant d'un mouvement prompt et fréquent. Trépigner de colère, d'impatience, de dépit. Trépigner des pieds. Ne faire que trépigner en dansant. Il *trépigne* de joie, il pleure de tendresse. (Boil.) C'est ainsi qu'en montrant un hochet aux enfants, on leur fait oublier les fruits malsains qu'ils demandent en *trépignant*. (De Maistre.)

— Se dit d'un cheval ardent ou colère, qui précipite le lever ou le poser de ses extrémités sans sortir de place, quelquefois en grattant le sol avec force et en baissant la tête.

— Corneille l'a employé dans le sens de Danser.

Et si je fais ballet pour l'un de ces beaux lieux,
J'y ferai, malgré vous, *trépigner* tous les dieux.

— v. a. Hortic. Fouler la terre. Trépigner la terre qu'on met dans une caisse. || *Trépigner un arbre.* Fouler avec les pieds la terre qui est autour.

— Techn. *Trépigner les laines.* En mêler les couleurs.

— S'est dit autrefois activ. dans le sens de Fouler aux pieds. Je *trépigne* aux pieds la vanité de Platon, disait Diogène. (Nic. Pasq.)

— SE TRÉPIGNER. v. pron. Etre foulé.

TRÉPIGNEUR. s. m. Crit. Celui qui trépigne d'admiration ; admirateur outré.

TREPIZITE. s. f. (du village de *Trépiz*, en Saxe, auprès duquel on l'a découverte). Minér. Sorte de stalactite siliceux, à cassure raboteuse, que l'on trouve dans les terrains de transition.

TRÉPOCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

TRÉPOINT. s. m. Techn. V. TRÉPOINTE.

TRÉPOINTE. s. f. Techn. Bande de cuir mince que les cordonniers, les coffretiers, les bourreliers, etc., mettent entre deux cuirs plus épais qu'ils veulent coudre ensemble, afin de soutenir la couture. || *Trépointe de devant.* Bande de cuir que l'on coud avec la première semelle de l'empeigne. || *Trépointe de derrière.* Bande de cuir plus mince que celle de devant, qui se coud avec le quartier du soulier et le talon de la dernière semelle.

TREPONDO. s. m. Anc. métrol. Poids d'un kilogramme et demi.

TRÉPORT. s. m. Anc. mar. Pièce du château de poupe. || Allonge de cornière.

TRÉPORT. Géogr. Petit port de mer sur la Manche (Seine-Inférieure), à 4 kilom. d'Eu; 2,400 hab.

TREPPOSE. s. f. Bot. Genre de la famille des algues, établi pour placer une plante de l'Inde.

TRÈQUE. s. f. Sorte de bonnet dont on se servait autrefois.

— Espèce de danse.

TRÉQUEL. s. m. Ornith. Oiseau du Chili, de la grosseur du pigeon.

TRERON. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux qui se rapprochent des pigeons.

TRÈS. adv. (du lat. *tres*, trois, ou *ter*, trois fois). Mot qui, littéralement signifie Trois fois; placé devant un adjectif, un participe ou un adverbe, équivaut au superlatif des Latins. Très-bon. Très-mauvais. Très-connu. Très-estimé. Très-vaillant. Très-bien. Très-fort. Très-peu. Très-sagement. Le vin vient de Neuchâtel, et il est *très*-bon. (J. J. Rouss.) La durée du temps pendant lequel les eaux couvraient nos continents a été *très*-longue. (Buff.) Les hommes sont *très*-rarement dignes de se gouverner eux-mêmes. (Volt.) Adraste remonta *très*-promptement sur les bords du fleuve. (Fén.) C'est une *très*-mauvaise politique de changer par les lois ce qui doit être changé par les manières. (Montesq.)

Un sage confident,
Conseiller *très*-sensé d'un roi *très*-imprudent. (BOIL.)

— Quelques grammairiens pensent que *bien* et *très* ne doivent modifier que des adjectifs et des adverbes. Cependant comme on dit *avoir bien faim, avoir bien soif*, pourquoi ne dirait-on pas *avoir très-faim, avoir très-soif*, aussi bien que *avoir bien chaud, avoir bien froid?* Boniface voudrait que, quand on a à modifier ces locutions verbales *avoir faim, avoir soif*, on préférât toujours *bien* à *très*; mais *très* n'est-il pas trois fois plus énergique que *bien*, et l'un ne peut-il être substitué à l'autre? D'ailleurs *avoir très-faim, avoir très-soif*, sont des locutions consacrées par l'usage. Marivaux n'a pas craint de dire : Nous étions partis *très*-matin de cette ville.

— L'Académie et quelques grammairiens unissent par un trait d'union *très* et le mot qui le suit. Cet usage est fondé sans doute sur l'intention de faire sentir que ce n'est point un mot qui fasse une partie analytique de la phrase, que cette addition est purement matérielle, qu'elle n'empêche pas l'unité du mot, mais qu'elle indique la triple répétition, ou du moins le sens ampliatif que lui donnerait cette triple répétition. Cependant on s'est aperçu, depuis quelque temps, que ce trait d'union est tout à fait inutile, et beaucoup d'imprimeurs instruits, et un grand nombre d'écrivains et de grammairiens le suppriment. En effet, puisqu'on écrit sans trait d'union *bien sage, bien aimable, fort bon, fort beau*, pourquoi écrirait-on avec un trait d'union, *très sage, très aimable, très bon, très beau?*

— Il est plus que vraisemblable que notre particule *très*, formée du latin *tres*, n'a été introduite dans notre langue que comme symbole de la triple répétition : *sanctus, sanctus, sanctus* ou *ter sanctus*, saint saint, saint ou trois fois saint, en français, très-saint.

— Syn. comp. TRÈS. FORT. BIEN. *Très* marque une idée superlative, sans mélange d'autre idée ni d'aucun sentiment; *fort* le marque peut-être moins précisément, mais il ajoute une espèce d'affirmation, et *bien* exprime de plus un sentiment d'admiration.

TRESAILLE. s. f. (pr. *tré-za-ye*) Techn. Pièce de bois, plate, carrée, qui est assujétie sur deux ridelles ou brancards du tombereau, et au milieu de laquelle est un anneau de fer où tient la chaîne qui attache le tombereau et le maintient en état.

TRESALVO. s. m. Relat. Nom que l'on donne, dans les colonies espagnoles, aux enfants nés d'un métis et d'une Indienne ou d'un Indien et d'une métis.

TRESAR. s. m. Agric. Nom qu'on donne au blé de mars, dans les environs de Genève.

TRESCHEUR. s. m. Blas. Orle étroit, qui figure une tresse.

TRÉSEAU. s. m. Anc. cout. Assemblage de treize gerbes, qu'on laissait sur le champ jusqu'à ce qu'elles eussent été dîmées et champarties.

— Anc. cout. S'est dit d'un demi-quart d'once ou d'un gros, c'est-à-dire de 3 grammes 82. On achetait la soie au tréseau.

TRÈS-BEAU. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson du genre caranx.

TRÉSEILLE. s. f. Techn. V. TRÉSAILLE.

TRÉ-SEPT. s. m. Jeux. Sorte de jeu de cartes d'origine italienne, ainsi nommé à cause de l'importance qu'on y donne aux nombres trois et sept. Jouer au tré-sept. Partie de tré-sept.

TRÉSETTE. s. m. Jeux. Jeu que l'on appelle aussi *trois-sept* et *tré-sept.*

TRÈS-FONCIER. s. m. Anc. cout. Propriétaire du fonds.

TRÈS-GRAND. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un squale.

TRÈS-HAUT. s. m. Dieu. L'étude de la médecine est un des plus nobles cultes que l'on puisse rendre au *Très-Haut.* (Boiste.)

TRÉSILLON. s. m. (pr. *tré-zi-yon*). Mar. Morceau de bois dont on fait usage pour serrer deux cordages ensemble, au moyen d'une ligature.

— Techn. Morceau de bois qu'on met entre des ais nouvellement sciés, pour les empêcher de gauchir en séchant.

TRÉSILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Trésillonner. S'empl. adjectiv. Ais trésillonné.

TRÉSILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *tré-zi-yo-né*). Mar. Serrer fortement avec un trésillon.

— Techn. Garnir de trésillons.

— SE TRÉSILLONNER. v. pron. Être trésillonné.

TRÉSOR. s. m. (du lat. *thesaurus*). Amas d'or, d'argent ou d'autres choses précieuses mises en réserve. Riche trésor. Trésor inestimable. Trésor inépuisable. Enfouir des trésors. Trouver un trésor caché, enfoui. De leur dépouille enfin grossissez vos *trésors.* (Rac.)

Elle trahit mon père, et rendit aux Romains
La place et les *trésors* confiés en ses mains. (RAC.)

Imprudent, jadis fier de ton nom, de ton or,
Hâte-toi d'enfouir tes titres, ton *trésor.* (DELILLE.)

— Lieu où le trésor est renfermé. Avoir sur soi la clé de son trésor.

— Lieu où l'on garde les reliques et les ornements, dans certaines églises.

— Ces reliques et ces ornements.

— Jurispr. Toute chose cachée ou enfouie sur laquelle personne ne peut justifier sa propriété, et qui est découverte par le pur effet du hasard. La propriété en appartient à celui qui le trouve dans son propre fonds. Si le trésor est trouvé sur le fonds d'autrui, il appartient pour moitié à celui qui l'a découvert, et pour l'autre moitié au propriétaire. L'usufruitier n'a aucun droit sur le trésor trouvé dans la propriété dont il a la jouissance.

— Féod. *Droit de trésor.* Droit en vertu duquel un trésor se partageait entre celui qui l'avait trouvé, le propriétaire du fonds et le seigneur haut-justicier : s'il était trouvé en un lieu public, la moitié était pour le roi et l'autre pour celui qui l'avait découvert.

— *Trésor public, trésor de l'Etat.* Les revenus de l'Etat, les sommes destinées au service public. Guerre qui a épuisé le trésor public. C'est la guerre qui appauvrit nécessairement le *trésor* public, à moins que les dépouilles des vaincus ne le remplissent. (Volt.)

— Le lieu où les revenus de l'Etat sont déposés et administrés. En ce sens, il s'emploie presque toujours absolument. Aller au trésor royal, au trésor. Employé au trésor.

— *Les droits du trésor, l'action du trésor, les priviléges du trésor.* Les actions judiciaires, les droits et priviléges pécuniaires exercés au nom et au profit de l'Etat.

— Hist. Quoiqu'il y eût des trésors publics dans toutes les villes de la Grèce, les Lacédémoniens n'en avaient point, au moins au commencement. Ils faisaient la guerre aux dépens des particuliers. Ils ne commencèrent à en avoir que lorsqu'ils eurent vendu le butin fait sur les Perses. Ce trésor était renfermé dans un temple à la garde des dieux, et ils n'en tiraient de l'argent que pour l'employer à des ouvrages publics. A Athènes, il était enfermé dans la citadelle, sous la garde de trois magistrats. A Rome, Valérius Publicola fit renfermer le trésor dans le temple de Saturne, sous la garde des questeurs. Aujourd'hui le trésor public est déposé au ministère des finances.

— *Chambre du trésor.* Juridiction qui était établie à Paris pour juger les affaires du domaine du roi. La chambre du trésor était tenue par le trésorier de France.

— *Comte du trésor privé.* Le quatrième des ministres du palais impérial, chargé d'administrer les domaines impériaux.

— S'emploie souvent, au pluriel, pour exprimer de grandes richesses. Les trésors de Crésus ont passé en proverbe. Avoir de grands trésors. Il y a des trésors à gagner dans ce commerce. Mines qui recèlent des trésors. Amasser des trésors. Il répandit d'une main prodigue ces *trésors* qu'il amassait avec tant de retenue. (Fléch.) Il crut qu'il fallait cacher dans le sein des pauvres les *trésors* cachés qu'il retirait du sanctuaire. (Mass.)

— Fig. Saint Louis enrichit la France des dépouilles du Calvaire et de tous les *trésors* sacrés de la Palestine. (Fléch.)

— Se dit en parlant des productions de la terre. Monuments superbes, vous rappellerez à nos neveux nos campagnes désertes, et, au lieu des *trésors* qu'elles renfermaient dans leur sein, n'offrant plus que des ronces. (Mass.) La fourmi grossit ses magasins des *trésors* de Cérès. (Boil.)

— Fig. Tout ce qui est d'une excellence, d'une utilité singulière. Un véritable ami est un grand trésor. Cette femme est un trésor. Un bon domestique est un trésor dans une maison. Cet homme est plus habile qu'il ne paraît, c'est un trésor caché. L'économie est un trésor. Les trésors de la science. Les trésors d'érudition que renferme un ouvrage. Quel climat renfermait un si rare *trésor!* (Rac.) Faisons de ce *trésor* Jéhu dépositaire. (Id.) Un honnête homme est un *trésor* caché; celui qui l'a trouvé fait fort bien de ne pas s'en vanter. (La Rochef.)

— *Ce livre est un trésor de doctrine, un trésor de recherches.* Il renferme beaucoup de science, d'érudition, de recherches précieuses. Son livre est d'agréments un fertile *trésor.* (Boil.)

— *Ce livre renferme les trésors de la doctrine.* Ce livre renferme les choses les plus importantes de la science.

— C'est par allusion à ce sens que l'on a donné le titre de *trésor* à certains livres, et particulièrement à de grands ouvrages d'érudition. Le Trésor de la langue grecque, de Henri Estienne. Le Trésor des origines de la langue française.

— Se dit également des choses d'un grand prix. Le temps est un *trésor* que nous voudrions pouvoir éternellement retenir, et que nous ne pouvons souffrir entre nos mains. (Mass.)

— Poét. *Les trésors de la terre.* Les productions de la terre.

— *Les trésors de Cérès, les trésors des guérets, des sillons.* Les moissons, le blé.

De Cérès aussitôt le *trésor* se déploie,
Le feu sèche leurs grains, et la pierre les broie.
DELILLE.

— *Les trésors de Bacchus, des vendanges.* Les raisins, le vin.

Ici pressant du pied les *trésors* de Bacchus,
Il en tire à grands flots un délectable jus. DELILLE.

— *Les trésors du printemps, de Flore.* Les fleurs.

— *Les trésors de Pomone, de Vertumne, les trésors des vergers.* Les fruits.

— *Les trésors de l'automne.* Les fruits, la vendange. Bacchus peut s'applaudir des *trésors* de l'automne. (J.-B. Rouss.)

Elle vient vous offrir les *trésors* de l'automne
Dans l'osier couronné des pampres de Bacchus.
(DEMOUSTIER.)

— S'emploie de même en parlant des animaux. De l'abeille d'Hybla le liquide *trésor.* (***.)

— Se dit des charmes, des attraits, etc., d'une femme. Les trésors de son sein. Tantôt couvre sa gorge et ses *trésors* naissants. (Volt.)

Ces *trésors* dont le ciel voulut vous embellir,
Les avez-vous reçus pour les ensevelir? (RAC.)

Chione était sa fille : ô que d'amants alors
De sa beauté nubile enviaient les *trésors!* (DESAINT.)

— Se dit, dans le langage de l'Ecriture et en style de piété, soit au singulier, soit au pluriel; soit au physique, soit au moral, d'un amas, d'une réunion, d'un assemblage de diverses choses bonnes ou mauvaises. En accumulant dans nos coffres des *trésors* d'iniquités, sans vouloir jamais séparer le bien d'autrui d'avec le nôtre, nous viendrons tout-à-coup au dernier jour. (Boss.) L'Ecclésiaste nous représente la femme forte chargée des *trésors* d'honneur et de grâces qu'elle a amassés. (Fléch.) L'esprit de Dieu appelle les richesses des *trésors* d'impiété. (Id.) Les richesses sont utiles à l'homme sage, c'est le moyen d'amasser un *trésor* de bonnes œuvres qui se retrouvent dans le ciel. (Id.)

— *L'Eglise ouvre ses trésors.* Se dit en parlant des indulgences que l'Eglise accorde.

Heureux l'homme à qui la grâce
Départ ce don efficace
Puisé dans ses saints *trésors.* J.-B. ROUSS.

N'as-tu pas un *trésor* de grâce et de clémence?
Dieu de miséricorde! il est temps de l'ouvrir. (L. RAC.)

— Se dit dans un sens moral. Les longues expériences de M. Le Tellier étaient pour l'Etat un *trésor* inépuisable de sages conseils. (Boss.) La charité qui est l'unique *trésor* du christianisme. (Id.)

— Il se dit des richesses de l'esprit, de l'imagination. Toi pour qui tient Apollon tous ses *trésors* ouverts. (Boil.) Le goût est ménager des *trésors* poétiques. (Chaussard.)

Trop heureux l'écrivain qui dans la solitude
Amasse lentement les *trésors* de [illegible] (MURAY.)

— Se dit pour Perfections, rares qualités. Quoi! vous tenez de *trésors* et [illegible] renfermé que dans un vase d'argile! (Boss.)

— Fig. Se dit de toutes les choses pour lesquelles on a un grand attachement. Là où est votre trésor, là est votre cœur. Cet enfant est un trésor.

— Lieu où l'on gardait les archives, les titres, les papiers d'une seigneurie, d'une communauté. Le trésor des chartres d'une abbaye. Le trésor des chartres du roi. Le trésor des chartres d'une seigneurie.

— Nom qu'on donne, à Rome, à la banque du Saint-Esprit et au mont-de-piété où l'on garde en dépôt les deniers et les hardes du public.

— Hortic. Variété de poire appelée aussi Poire d'amour.

— Philos. hermét. *Trésor incomparable des philosophes.* Terme par lequel les alchimistes désignaient la pierre parfaite au blanc, d'autant que leur joie et leur bonheur prennent de là leur source et leur principe, étant assurés d'augmenter à l'avenir leurs richesses sans courir aucun risque.

— Prov. *Mieux vaut trésor d'honneur que d'or.*

TRÉSORERIE. s. f. (Ce mot, récemment introduit dans notre langue, est emprunté aux Anglais). Lieu où l'on garde et où l'on administre le trésor public. Aller à la trésorerie.

— Les bureaux du trésor public. || Les finances d'un Etat.

— Mode de conservation et de mouvement des fonds qui appartiennent à l'Etat.

— On dit aussi, *Service de trésorerie, opérations de trésorerie*, pour désigner un service et des opérations de banque, lorsqu'on parle du trésor public.

— Se dit, en Angleterre, de ce qu'on appelle en France le ministère des finances. Le premier lord de la trésorerie, les lords de la trésorerie.

— *Banc de la trésorerie.* Se dit du banc des ministres, dans la Chambre des communes d'Angleterre.

— *Trésorerie nationale.* S'est dit, sous la république française, de l'établissement qu'on appelle aujourd'hui *trésor royal.*

— Bénéfice dont était pourvu celui qu'on appelait le trésorier dans un chapitre. La trésorerie de la Sainte-Chapelle de Paris.

— Maison affectée pour le logement du trésorier d'une église.

— Fig. La toute-puissance est à la *trésorerie.* (Boiste.) Les clefs de la *trésorerie* sont comme une cloche qui attire tous les fidèles à la fortune. (Id.)

TRÉSORIER. s. m. Officier établi pour recevoir et pour distribuer les deniers d'un roi, d'un prince, d'une communauté, etc. Trésorier de la maison du roi. Trésorier des bâtiments du roi. Trésorier de la ville de Paris. Trésorier des invalides, de la marine. Trésorier de la garde municipale.

— *Grand trésorier de l'empire.* Un des titres de l'empereur germanique. || *Trésorier de l'épargne.* Chef des sept receveurs des finances, établi par François Ier. On l'appela depuis Garde du trésor royal. || *Trésorier général.* Titre des trois financiers dont la charge s'étendait sur tout le royaume, depuis une ordonnance de 1386. Henri II, en 1553, en établit dix-sept pour les dix-sept provinces, appelées de là généralités. || *Trésoriers de France.* Officiers qui étaient préposés pour travailler à la répartition des tailles, et pour connaître de plusieurs autres affaires de finances, du domaine, des ponts et chaussées, et des chemins publics. Trésorier de France en la généralité de Paris, de Rouen, d'Alençon. Le bureau des trésoriers de France.

— *Bureau des trésoriers de France.* Office établi dans chaque généralité, pour examiner les comptes et faire la répartition des tailles; il se composait d'un certain nombre de présidents et de conseillers à qui la juridiction contentieuse fut donnée en 1627. Cette institution se maintint jusqu'à la révolution française.

— Celui qui était pourvu d'une dignité ecclésiastique qu'on appelait trésorerie, qui était la première dignité dans quelques chapitres. Trésorier de la Sainte-Chapelle.

— Prov. *Les trésoriers sont les éponges des rois.* Ils pompent la richesse publique et rendent gorge quand on les y contraint. || *Un trésorier sans argent est un apothicaire sans casse, ou sans sucre.* || *Trésorier sans rendre compte.* Se dit d'un domestique qui a toute la confiance de son maître et qui le gouverne.

— Fig. Un homme qui se refuse tout pour épargner se rend le *trésorier* de ses héritiers. (Noël.)

— Hortic. Variété d'œillet.

TRÉSORIÈRE. s. f. Celle qui, dans une communauté, dans une association, reçoit les revenus, le montant des souscriptions, etc. Trésorière d'une communauté.

— Fig. Quel plus parfait plaisir peut recevoir l'homme que de communiquer franchement avec sa moitié, loyale *trésorière* de ses plus privés secrets? (N. Pasq.)

TRÉSORION. s. m. S'est dit pour Petit trésor.

TRESQUALE. s. f. (pr. *tress-koua-le*). Techn. Terre qui se trouve dans les cribleures, lorsqu'on prépare la cochenille.

TRESQUE. s. f. Monnaie de Flandre qui valait huit deniers.

— Blas. C'était la même chose que la terque ou le bourrelet.

TRESQUILLES. s. f. pl. (pr. *tre-ski-ye*). Anc. comm. Laines en suint qui viennent du Levant.

TRESSAILLÉ, ÉE. adj. (pr. *tre-ça-ye*). Peint. Il se dit d'un tableau dont la surface est couverte d'une multitude de petites fentes ou gerçures.

— Comm. Se dit d'une poterie dont la couverte est fendillée.

TRESSAILLEMENT. s. m. (pr. *trè-ça-ye-man*). Frémissement léger accompagné d'horripilation qui parcourt la surface des téguments et qui est souvent produit par une impression morale. Le tressaillement est le plus souvent spontané, et produit sans aucune cause intérieure; dans d'autres circonstances, il est le résultat de la surprise, de l'horreur que nous inspire une action, ou bien de frayeur, etc. On l'observe aussi dans quelques maladies, surtout dans les névroses. Être sujet à des tressaillements. La peur et la joie donnent des tressaillements. Éprouver un doux tressaillement.

— On appelle vulgairement *Tressaillement de nerfs*, un mouvement soudain et convulsif dans les nerfs. *Tressaillement d'un nerf.* Le déplacement d'un nerf.

— Agitation vive et passagère que font éprouver subitement aux animaux la frayeur, la peur de quelque mauvais traitement, ou d'une opération douloureuse qu'ils ont déjà subie, et même la crainte d'un danger pressant.

TRESSAILLI, IE. part. pass. du v. Tressaillir.

— On appelle vulgairement *nerf tressailli*, un nerf déplacé, un nerf sorti de sa place par un effort violent.

TRESSAILLIR. v. n. 2e conj. (du lat. *tres*, et du v. *saillir*, dans le sens de *sauter*). *Je tressaille, tu tressailles, il tressaille, nous tressaillons, vous tressaillez, ils tressaillent. Je tressaillais. Je tressaillis. Je tressaillirai. Je tressaillirais. Tressaille, tressaillons, tressaillez. Que je tressaille. Que je tressaillisse. Tressaillant. Tressailli.* Être subitement ému, éprouver une agitation vive et passagère. Tressaillir de joie. Tressaillir de peur. Tressaillir de crainte. De crainte, en m'abordant, je l'ai vu *tressaillir*. (Rac.) Alors une joie céleste saisit tous ses sens, et ses os humiliés *tressailliront*. (Boss.) Képler *tressaille* au sein de la vérité mathématique, comme s'il était frappé par les rayons de la révélation. (E. Quinet.) O Dieu! j'ai *tressailli* d'allégresse en voyant les ouvrages de vos mains. (La Harpe.)

— Fig. Il se dit aussi des choses. Posez la main sur la terre, et dites-moi si elle a *tressailli*. (Lamennais.) L'Adige et l'Éridan de joie ont *tressailli*. (Belly.)

— Quelques prosateurs célèbres ont dit, par euphonie, *il tressaillit*, au présent de l'indicatif de ce verbe. On trouve dans quelques écrivains, pour futur et conditionnel, *je tressaillerai, je tressaillerais*.

TRESSAILLURE. s. f. (pr. *trè-ça-yu-re*). Comm. Défaut du vernis des poteries, quand il se fendille au feu.

TRESSALIER. s. m. Hortic. Sorte de raisin.

TRESSAN (Louis-Élisabeth de Lavergne, comte de). Habile et ingénieux reproducteur de nos vieux romans français, naquit en 1705, et mourut en 1783.

TRESSAULT. s. m. Anc. cout. Privilége qui consistait à passer devant des parents plus proches. La branche aînée, en Bretagne, avait le tressault.

TRESSAUT. s. m. S'est dit d'une inégalité dans les monnaies.

TRESSAUTER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Tressaillir. Je sentis passer entre mes jambes quelque chose qui me fit *tressauter*. (De Mouhy.)

TRESSE. s. f. (du gr. τρισσός, triple, parce que les tresses sont ordinairement de trois pièces). Tissu plat, fait de petits cordons ou de fils, de cheveux, etc., entrelacés. Tresse de cheveux. Tresse de soie. Tresse d'argent. Tresse de paille. Faire une tresse. Cheveux qui tombent en tresses sur les épaules.

> Là paraît couronné d'une *tresse* de fleurs
> Le Printemps au front jeune, aux riantes couleurs.
> (Desaintange.)

— Se dit aussi des cheveux assujétis sur trois brins de soie, dont les perruquiers font les perruques.

— Fig. et poét. *L'or de sa tresse blonde.* Se dit de cheveux noués en tresse. Ses cheveux blonds. Une tresse blonde. Une tresse d'ébène. L'Aurore déployait l'or de sa *tresse* blonde. (Malleville.)

> Un long tissu de fleurs, ornant sa *tresse* blonde,
> Avait abandonné ses cheveux aux zéphyrs.
> (La Fontaine.)

— Mar. *Tresse de mèches.* Trois mèches que l'on allume ensemble pour mettre le feu au canon avec plus de sûreté. ‖ On appelle aussi *tresses*, de petites cordes faites à la main avec du fil de caret, et servant à divers usages; elles se composent de trois jusqu'à onze et treize brins, toujours en nombre impair.

— Techn. Gros papier gris.

TRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Tresser. S'empl. adjectiv. Paille tressée. Les nymphes, avec leurs cheveux *tressés* et des habits blancs, servirent d'abord un repas simple, mais exquis pour le goût et pour la propreté. (Fén.) Ses cheveux blonds, *tressés* à double tresse, accompagnaient admirablement sa tête virginale. (B. de St-P.)

— Minér. Se dit d'un corps formé par un assemblage de filaments tellement entrelacés les uns dans les autres, qu'ils offrent l'apparence d'un corps continu, comme l'asbeste tressée.

— *Tressé par.* Alors on vit briller, comme une ligne d'étoiles aux rayons doux et éclatants, la chaîne qui unit la terre aux cieux, chaîne mystérieusement *tressée* par les âmes unies par l'amour, pendant le pèlerinage terrestre, et que la mort n'a pu briser. (V. Bargemont.)

— *Tressé pour.* La couronne dont mon prince m'a cru digne, que la main de ma souveraine a *tressée* pour moi, personne ne me la disputera, personne n'en fera un sujet de risée. (Marmier.)

TRESSEAU. s. m. Se disait d'une réunion de trois batteurs en grange.

— Jeu qui imitait leur action.

— Hortic. Variété de raisin noir de Bourgogne.

TRESSELETTE. s. f. (dimin. de *tresse*). Se disait pour Petite tresse.

TRESSER. v. a. 1re conj. Mettre, arranger en tresses. Tresser des cheveux. Tresser du fil, de la soie. Tresser de la paille, du jonc.

> Ingénieux enfants des bords de la Garonne,
> Venez, que sur vos fronts je *tresse* une couronne.
> (Colnet.)

— Un auteur contemporain l'a dit des oiseaux qui font leur nid. L'oiseau *tresse* son nid avant de savoir qu'il va produire quelque chose dont il devra prendre soin. (A. Mart.)

— Absol. Faire une tresse.

— SE TRESSER. v. pron. Être tressé.

TRESSERIE. s. f. Atelier, lieu où l'on tresse du fil, de la soie, etc.

TRESSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tresse des cheveux pour en faire une perruque, des cordons, des chaînes, des bracelets, etc.

TRESSION. s. f. ou **TRESSIOT.** s. m. Écon. rur. Son dépourvu complètement de farine.

TRESSIS. s. m. Antiq. rom. Monnaie qui valait trois as.

TRESSOIR. s. m. Techn. Instrument sur lequel on tresse les cheveux. ‖ Outil qui sert à marquer les distances où il faut placer les clous d'ornements.

TRESSON. s. m. Ornement de tête que portaient les femmes. ‖ Ruban qui servait à attacher, à contenir les tresses de cheveux.

— Pêch. Filet, espèce de seine à petites mailles, employée sur les côtes de Bretagne et dans la Dordogne.

TRESSUER. v. n. 1re conj. (de l'adv. fr. *très*, et du v. *suer*). Se disait pour Tressaillir. Nous *tressuons*, nous tremblons, nous pâlissons et rougissons aux secousses de nos imaginations. (Montaigne.)

TRESSULE. s. f. Bot. Genre de mousses appelé aussi *syntrichie*.

TRESSURE. s. f. Pêch. Filet du genre des folles, dont on fait un grand usage en Bretagne.

TREST. s. m. Mar. Toile à voiles de bateau pêcheur.

TRESTOIRE. s. f. Techn. Outil de vanier, espèce de tenaille de bois. On dit aussi *trétoire*.

TRESTONIE. (pr. *tress-to-ni*). Myth. Déesse qu'on invoquait contre la lassitude dans les voyages.

TRESTOUT, OUTE. adj. Se disait pour Tout. Les sens font *trestouts* la ligne extrême de nostre faculté. (Montaigne.) V. TRETOUT.

TRÈS-VERTE. s. f. Erpét. Un des noms de la couleuvre janthine.

TRÉTEAU. s. m. (pr. *tré-tô*, du lat. barb. *trestellum*, espèce de trépied; fait du lat. *tres*, trois, et de l'anglo-saxon *steal*, place, siége). Pièce de bois longue et étroite, portée ordinairement sur quatre pieds, et qui sert à soutenir des tables, des échafauds, des théâtres, etc. Il faut deux tréteaux pour soutenir le dessus d'une table. Renverser table et tréteaux. N'avoir point d'autre lit que deux ais posés sur des tréteaux.

— Fig. La plupart des Grecs jouèrent des gobelets avec la philosophie, et transmirent leurs *tréteaux* à nos scolastiques. (Volt.)

— Prov. *Il dit des merveilles quand il est entre deux tréteaux.* Il parle beaucoup quand il est à table et qu'il a un peu trop bu.

— Techn. Nom que les nattiers donnent à une pièce de bois garnie de clous à crochets, auxquels ils attachent les cordons de paille qu'ils veulent tresser.

— TRÉTEAUX. s. m. pl. Théâtre d'opérateur, de saltimbanque, de farceur.

— Par extens. Théâtre où l'on représente des pièces bouffonnes et populaires. C'est un comédien qui n'est bon qu'à monter sur des tréteaux. Pièce ignoble et digne des derniers tréteaux de nos boulevards. Renvoyer une pièce aux tréteaux de la foire.

> Mais pour un faux plaisant. . . . . . .
> Qu'il s'en aille, s'il veut, sur deux *tréteaux* monté,
> Amuser le pont Neuf de ses sornettes fades.
> (Boileau.)

— Fig. *Monter sur les tréteaux.* Monter sur le théâtre, se faire comédien.

— Espèce de pieds de bois assez hauts, qui servent à soutenir des échafauds ou des pièces de bois qu'on veut scier en long.

— On donnait à Paris la question avec deux tréteaux qui bandaient et allongeaient le corps du patient soutenu en l'air par des cordes.

TRÉTOIRE. s. f. Techn. Tenaille de bois à l'usage des vaniers. On dit aussi *trestoire*.

TRÉTOPSYCHIQUE. s. m. (pr. *tré-to-psi-chi-ke*; ét. gr. τρητός, percé; ψυχή, âme). Hist. relig. Nom d'hérétiques qui soutenaient la mortalité de l'âme.

TRÉTORRHIZA. s. m. Bot. Genre de plantes voisin des gentianées.

TRETOUT, OUTE. adj. et s. Se disait pour Tout, tous en général. Nos auteurs comiques le mettent encore dans la bouche des paysans.

> Comme il est fort et raide, et qu'il sait battre et [mordre,
> Il leur donne à *tretous* bien du fil à retordre.
> (Boursault.)

— On écrivait autrefois *très-tout*. Je suis tout et *très-tout* à vous. (Rabel.) Nous sommes *très-tous* à vous. (Id.)

TRÉ-TRÉ-TRÉ. s. m. Mamm. Espèce de singe de Madagascar.

TRETS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Aix (Bouches-du-Rhône); 3,000 hab.

TREU ou **TRUAGE.** s. m. Féod. Droit seigneurial sur les marchandises, sur le gibier.

TREUIL. s. m. (du lat. *trabula*; dimin. de *trabs*, poutre, ou plutôt de *torculum*, pressoir; fait de *torquere*, tordre). Cylindre de bois qu'on fait tourner au moyen de leviers, et autour duquel se roule une corde qui sert à élever ou à tirer des fardeaux.

TREUILLE. s. m. (pr. *treu-ye*). Pêch. Petit truble monté sur deux règles parallèles l'une à l'autre, avec lequel on pêche les chevrettes.

— TREUILLES. s. f. pl. Pêch. Nom que les pêcheurs de harengs donnent aux entrailles de ces poissons.

TREUVER. v. a. 1re conj. (du lat. barb. *treuvare*, ou du celt. *treu*, impôt, tribut). Se disait pour Trouver.

— Vaugelas était d'avis que *trouver* et *treuver* étaient tous deux bons, mais que le premier était sans comparaison le meilleur. Les poëtes, pour la commodité de la rime, se servaient tantôt de l'un, tantôt de l'autre.

> Non, l'amour que je sens pour cette jeune veuve
> Ne ferme point mes yeux aux défauts qu'on lui *treuve*.
> (Molière.)

TRÈVE. s. m. (de l'allem. *treue*, foi, promesse, la trêve étant une suspension d'armes à l'observation de laquelle l'un et l'autre parti engagent leur foi). Suspension d'armes, cessation de tout acte d'hostilité pour un certain temps, par convention faite entre deux États, entre deux partis qui sont en guerre. Trêve de plusieurs jours, de plusieurs mois, de plusieurs années. Trêve pour plusieurs jours, pour longues années. Longue trêve. Faire, demander, accorder une trêve. La trêve va expirer. Prolonger la trêve. Trêve générale. Trêve particulière. Rompre, enfreindre la trêve. Avec plein pouvoir d'admettre à une *trêve* de vingt années les puissances qui voudraient y entrer. (Volt.) Nulle *trêve* durable entre ceux qui nient le paradis et ceux qui menacent de l'enfer. (Boiste.)

— Se disait d'un diplôme royal qui donnait des assurances de paix pour un temps limité.

— *Trêve marchande.* Trêve durant laquelle le commerce est permis entre deux États qui sont en guerre. ‖ Il se dit absolument du premier traité d'alliance et de commerce conclu secrètement entre Soliman et François Ier, en 1525.

— *Trêve de Dieu* ou *trêve du seigneur.* Convention faite au XIe siècle, entre les seigneurs, d'une cessation d'hostilités, depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin, par respect pour les jours où se sont accomplis les derniers mystères de la vie de Jésus-Christ. La première trêve de Dieu fut réglée dans un synode tenu à Elne, dans le Roussillon, en 1027. Elle ne défendait d'abord les attaques entre ennemis que depuis la soirée du samedi jusqu'à la matinée du lundi; mais on l'interdit depuis du mercredi au lundi.

— *Trêve de douze ans.* Celle qui fut conclue entre l'Espagne et les Provinces-Unies, en 1609.

— *Trêve de pêche.* Convention faite entre deux nations belligérantes de respecter les pêcheurs des deux partis.

— Fig. Relâche. Son mal ne lui donne point de trêve, ne lui donne ni paix ni trêve. Donner quelque trêve à son esprit. Il n'y a point de *trêve* aux désirs. (Boiste.)

— Fig. et fam. *Trêve de cérémonie, trêve de compliments.* Ne faisons plus de cérémonies, plus de compliments. *Trêve* de douceurs, monsieur le chevalier, je vais me présenter à ma maîtresse, qui ne m'a point encore vue. (Le Sage.) *Trêve* donc, je vous prie, à vos impertinences. (Mol.)

> Ah! *trêve*, je vous prie, à votre rhétorique.
> — Mais vous *trêve* plutôt à votre politique. (Mol.)

— *Trêve de raillerie, faisons trêve de railleries.* Cessons de railler.

— *Faites trêve à vos plaintes.* Suspendez vos plaintes. C'est une bonté de la Providence que nous fassions *trêve* aux tristes réflexions qui seraient en droit de nous accabler journellement. (Mme de Sévigné.)

— Iconol. La Trêve est représentée assise sur un trophée d'armes et sans casque; mais elle a encore sa cuirasse pour marquer que les hostilités ne sont que suspendues en vertu de conditions fondées sur la bonne foi; ce qui est indiqué par la main gauche qui est appuyée sur sa poitrine, en signe d'assurance, et par l'épée qu'elle tient de la main droite, et dont la pointe est baissée vers la terre.

— Syn. comp. TRÊVE, ARMISTICE, SUSPENSION D'ARMES. La *trêve* s'étend à tous les pays soumis aux deux puissances belligérantes; l'*armistice* est restreint à quelques lieux en particulier, et la *suspension d'armes* n'a d'autre but que l'accomplissement de devoirs indispensables, comme d'enlever les blessés ou d'inhumer les morts.

TRÊVE-DIEU. s. f. Se disait pour Trêve de Dieu ou du seigneur. V. TRÊVE.

TRÈVES. Géogr. Antique capitale du pays des Trévires, aujourd'hui ville des États prussiens, dans la province du Bas-Rhin, ch.-l. de la régence de Trèves; 15,000 hab. ‖ Ch.-l. de cant., arr. du Vigan (Gard); 500 hab.

— Hist. *Électorat de Trèves.* Un des sept électorats primitifs de l'Allemagne; il dura jusqu'en 1803.

TRÉVIE. s. f. Bot. Sorte de plante.

TRÉVIER. s. m. Anc. mar. Il se disait autrefois du maître voilier. ‖ Celui qui fait les voiles.

— Bot. Genre établi pour une plante qui croît dans les terrains sablonneux, au Malabar et dans les Indes orientales.

TRÉVIÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bayeux (Calvados); 1,000 hab.

TRÉVIRANE. s. f. Bot. Nom qu'on a donné successivement à deux genres de plantes, dont l'un est appelé aujourd'hui *colomnée* et l'autre *hornmannie*.

TRÉVIRE. s. f. Mar. Cordage ployé en double, amarré en son milieu au sommet d'un plan incliné, et servant à faire rouler sur ce plan un corps cylindrique, pendant que les deux bouts de ce cordage, un peu écartés l'un de l'autre, sont tirés ou lâchés doucement.

TRÉVIRE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple gaulois, dans la première Belgique, qui avait Trèves pour capitale.

TRÉVIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Trévirer. S'empl. adjectiv.

TRÉVIRER. v. a. 1re conj. Mar. Chavirer un câble, une manœuvre.

— SE TRÉVIRER. v. pron. Être trévire.

TRÉVISAN, ANE. adj. et s. Géogr. Habitant de Trévise. ‖ Qui appartient à Trévise ou à ses habitants.

— *Marche trévisane* ou *trévisan.* Territoire de Trévise.

TRÉVISE. Géogr. Ville du roy. lombard-vénitien, ch.-l. du Trévisan; 12,000 hab. ‖ La délégation de ce nom a 250,000 hab.

— Hist. *Marquisat de Trévise.* État indépendant qui fut acquis par les Vénitiens, en 1331. ‖ Un des douze grands fiefs de l'empire français, institués en 1806, en faveur du maréchal Mortier.

TRÉVOUX. Géogr. Ch.-lieu d'arr. (Ain), 2,600 hab. C'est de l'imprimerie que le duc du Maine, prince de Dombes, avait établie à Trévoux, que sont sortis les *Mémoires de Trévoux* et le *Dictionnaire de Trévoux*.

TRÉVOUXIE. s. f. Bot. Genre de cucurbitacées.

TRÉWIE. s. f. Bot. Genre de plantes ayant pour type un arbre du Malabar. Il contient deux espèces.

TRÉZABAR. s. m. Ichthyol. Espèce de maquereau qu'on trouve à la Côte d'Or, en Afrique.

TRÉZAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Trézailler. S'empl. adjectiv. Objet trézaillé.

— Peint. Se dit d'un tableau dont la surface est parsemée de petites fentes imperceptibles. Cet accident est ordinaire aux tableaux qui ont été peints à l'huile sur une impression de détrempe, et à ceux dans la peinture desquels on a fait entrer trop d'huile grasse, ou qui ont été exposés à l'ardeur du soleil.

— Techn. Se disait de la porcelaine dont la superficie est fendue ou gercée.

TRÉZAILLER (SE). v. pron. (pr. *tré-za-yé*). Techn. Se fendiller, se gercer.

TRÉZALER. v. a. 1re conj. V. TRÉZAILLER.

TRÉZEAU. s. m. Se dit de trois hommes qui battent du blé dans une aire.

— Nombre de treize gerbes, amassées dans un champ, pour être chargées et comptées plus commodément, et afin que la dîme fût levée plus aisément.

TRÉZINE. Géogr. anc. Ville d'Argolide, appelée aujourd'hui Damala.

TRÉZON. s. m. Agric. Nom vulgaire du froment de mars dans le département de l'Ain.

TRI. s. m. (du gr. τρεῖς, trois). Sorte de jeu d'hombre qu'on joue à trois, et où l'on ne conserve des carreaux que le roi.

— Il se dit quelquefois pour Triage, et alors il dérive du v. Trier. Le tri des lettres. Le tri des soies.

— Techn. Nom qu'on donne, dans les fabriques de lacets, à un composé de quatre colonnes percées en ligne droite, placées sur leur hauteur à une distance égale, et enclavées dans le marchepied du métier sur lequel on distribue les bobines lorsqu'elles sont chargées.

TRIACADE. s. f. (du gr. τριάς, nombre

trente). Antiq. gr. Assemblée de trente personnes. || Trentième jour du mois. || Trentième partie d'une tribu athénienne.

TRIACANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; ἄκανθα, épine). Bot. Se dit d'une plante qui a des épines disposées trois par trois, comme la durante triacanthe ou trifide, la scolosanthe triacanthe, la catesbée triacanthe, etc.

— Ichthyol. Se dit d'un poisson dont l'une des nageoires offre trois rayons épineux, comme l'holocentre triacanthe.

— Zooph. Se dit d'un polypier dont les cellules sont garnies de trois épines.

TRIACANTHE. s. m. Ichthyol. Espèce d'holocentre.

TRIACHÈNE ou **TRIACHAINE.** s. m. Bot. Fruit simple formé par un ovaire adhérent vec le calice, qui à sa maturité se sépare en trois loges.

TRIACHNE. s. f. (pr. *tri-ak-ne*; ét. gr., τρεῖς, trois; ἄχνη, paillette, à cause de la structure de l'aigrette). Bot. Genre de synanthérées, ayant pour type une petite plante du détroit de Magellan.

TRIACLERIE. s. f. Se disait pour Fabrication de la thériaque.

— Fig. Se disait pour Sophistication, imposture.

TRIACLEUR. s. m. (par corruption de *thériaque*. On disait autrefois *theriacleur*). Se disait pour Marchand de thériaque, charlatan.

Tous ces beaux courtisans dont la cour est semée,
Ne sont que *triacleurs* et vendeurs de fumée
(Regnier.)

— Fig. Se disait d'un homme qui parle beaucoup, à la manière des charlatans, pour faire valoir ce qu'il dit ou ce qu'il fait.

TRIACONTADACTYLE. adj. des 2 g. Zool. Qui a trente doigts.

TRIACONTAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τριάκοντα, trente; ἕδρα, base). Minér. Il se dit de substances dont les cristaux ont trente faces, comme une variété de fer sulfuré.

TRIADE. s. f. (du gr. τριάς, nombre ternaire). Philos. Assemblage de trois personnes, de trois unités. Se dit particulièrement dans l'école néoplatonicienne, de l'être, de l'intelligence et de l'âme. La triade néoplatonicienne était dérivée de la trinité des chrétiens.

— Myth. ind. *Triade indienne.* V. TRIMOURTI.

— Mus. *Triade harmonique.* S'est dit de l'accord parfait. On l'appelait *triade*, parce qu'il est composé de trois termes, et *harmonique*, parce qu'il est dans la proportion harmonique. Dans le calcul, c'est la proportion harmonique. Dans la pratique, c'est l'accord parfait majeur qui résulte de cette même proportion, et qui est composé d'un son fondamental, de sa tierce majeure et de sa quinte.

TRIADELPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; ἀδελφός, frère). Bot. Se dit d'une plante dont les étamines sont réunies en trois faisceaux, dont chacun offre plusieurs anthères.

TRIADÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes hypéricées.

TRIADIQUE. adj. des 2 g. Philos. Qui appartient à la triade.

— Liturg. gr. *Hymne triadique.* Hymne qui finit par les louanges de la Trinité et de la sainte Vierge.

— S'empl. substantiv. Les triadiques.

TRIADIQUE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbes, établi pour placer deux arbres de la Cochinchine et de la Chine.

TRIADITE. adj. des 2 g. (du gr. τριάς, nombre ternaire). Se dit d'une variété de chaux carbonatée qui résulte de trois décroissements ordinaires et d'un intermédiaire, dont telle est la loi, que si on lui substitue les deux lois ordinaires qui naissent de la considération du noyau hypothétique, le signe n'aura que des exposants compris parmi les nombres 1, 2, 3.

TRIAÈNE. s. f. Bot. Genre de plantes des montagnes du Mexique, appartenant à la famille des graminées.

TRIAGE. s. m. (rad. *trier*). Choix, action par laquelle on choisit. Le triage.

— Se dit des choses choisies. Voilà un beau triage.

— Eaux et for. Se dit de certains cantons de bois, eu égard aux coupes qu'on en fait. || Se dit plus ordinairement de la circonscription dans laquelle est renfermée la surveillance d'un garde.

— Féod. Droit qu'avait un seigneur de faire distraire à son profit le tiers des biens communaux d'une paroisse ou section de paroisse à laquelle il les avait concédés.

— Minér. Opération par laquelle on sépare une partie métallique du minéral d'avec la roche dont cette partie est enveloppée.

— Techn. Opération par laquelle on visite toutes les feuilles de papier pour en ôter les petites taches noires avec un couteau fait exprès pour en séparer les feuilles déchirées et les mettre au rebut, et enfin pour ployer le papier et le mettre en main ou en rames. || Action, opération par laquelle on sépare les différents caractères qui sont mêlés. || Action d'enlever à la main les pailles ou autres corps étrangers dont la batterie n'aurait pu débarrasser la laine.

TRIAILE, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *ala*, aile). Bot. Qui est muni de trois ailes, comme la graine du moringe.

TRIAILLE. s. f. (pr. *tri-a-ye*; rad. *trier*). Comm. Chez les cartiers. Cartes de qualité inférieure, de rebut.

TRIAIRES. s. m. pl. (du lat. *triarii*; fait de *tres*, trois). Antiq. Soldats du troisième corps de la légion romaine. || Le corps des triaires. || Les triaires ne furent institués que très-tard. On ignore quelles étaient leurs armes. Ils furent supprimés sous le consulat de Marius.

TRIALOGUE. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; λόγος, discours). Littér. Dialogue entre trois personnes. Ce mot barbare est le titre d'un dialogue latin de Wiclef, entre la Vérité, le Mensonge et la Prudence.

TRIALUMINIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel qui contient trois fois autant d'alumine que le sel neutre correspondant. Sulfate trialuminique.

TRIAMMONIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel qui contient trois fois autant d'ammoniaque que le sel neutre correspondant. Sulfotellurate triammonique.

TRIAND. s. m. Agric. Bêche à trois dents. || On dit aussi *triandin*.

TRIANDINE. s. f. Agric. Bêche à trois dents.

TRIANDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois, ἀνήρ, homme). Bot. Qui a trois étamines, comme la mercuriale triandre.

TRIANDRIE. s. f. (ét. gr., τρεῖς, trois; ἀνήρ, ἀνδρός, mari). Bot. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes dont les fleurs ont trois étamines. Les graminées appartiennent à la triandrie.

TRIANDRIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la triandrie.

TRIANGLE. s. m. (ét. lat., *tres*, trois; *angulus*, angle). Géom. Figure qui a trois côtés et trois angles. || *Triangle rectiligne.* Celui dont les trois côtés sont des lignes droites. || *Triangle curviligne.* Celui dont les côtés sont courbes. || *Triangle mixtiligne.* Celui dont les côtés sont les uns des lignes droites, et les autres des lignes courbes. || *Triangle acutangle.* Celui dont tous les angles sont aigus. || *Triangle équilatéral.* Celui qui est formé par trois angles égaux. || *Triangle rectangle.* Celui dont un des angles est droit, et dont les trois côtés sont inégaux. || *Triangles égaux.* Ceux dont les trois côtés et les trois angles sont égaux chacun à chacun. || *Triangles semblables.* Se dit de deux triangles, lorsque les angles de l'un sont égaux aux angles de l'autre, et chacun à chacun. || *Triangle sphérique.* Celui dont les côtés sont des arcs de grands cercles de la sphère. || *Triangle arithmétique.* Triangle formé de deux proportions, arithmétique et géométrique, et qui a la propriété de donner la combinaison de deux nombres toute faite.

— Arithm. *Triangle arithmétique.* Arrangement en forme de triangle des nombres figurés des divers ordres.

— Astron. *Triangle boréal.* Constellation de l'hémisphère. || *Triangle austral.* Constellation de l'hémisphère austral, qui n'est point visible dans nos climats. || *Petit triangle.* Petite constellation de l'hémisphère boréal, placée auprès du triangle boréal.

— Se dit des objets disposés en triangle. Des hordes vagabondes d'hirondelles, de grues, de cigognes, formées en longs *triangles*, planent dans un ciel d'azur. (A. Mart.)

— Un des attributs de la franc-maçonnerie.

— Les anciens comparaient Dieu au triangle équilatéral, les génies au triangle isocèle, et l'homme au triangle scalène.

— Les chrétiens représentaient la Sainte Trinité par un triangle, auquel ils adjoignirent ensuite des lignes figurant diversement une croix.

— Anc. chir. Instrument de dentiste.

— Chorom. Le triangle est au milieu. On l'appelle autrement la Plaine de mars.

— Erpét. Espèce de couleuvre.

— Fortif. Ouvrage dont les trois angles sont fermés par des bastions coupés ou des demi-bastions.

— Liturg. Se dit de trois cierges qu'on allume le samedi saint, quand on fait le feu nouveau.

— Mar. Sorte d'échafaud qui sert à travailler sur les côtés d'un vaisseau en construction ou en réparation. || Se dit de trois barres du cabestan qu'on attache autour des grands mâts, lorsqu'on veut les racler et les nettoyer.

— Médec. *Triangle medullaire.* C'est la même chose que la voûte à trois piliers.

— Mus. Instrument d'acier fait en forme de triangle, et qu'on frappe intérieurement avec une tringle du même métal, pour accompagner certains airs de musique. Il est usité dans la musique militaire et dans la musique instrumentale.

— Techn. Sorte d'équerre, dont une des branches est beaucoup plus mince que l'autre, de manière que la plus épaisse s'appuie contre la pièce de bois sur laquelle on veut tracer un trait ou carré d'équerre. La branche la plus mince, dans certains triangles, rentre au milieu de la branche la plus forte, qui est disposée pour cela, lorsqu'on les ferme.

TRIANGULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois; *angulus*, angle). Qui a trois angles. Figure triangulaire.

— Anat. Il se dit d'un muscle qu'on appelle aussi *abaisseur des lèvres*. || *Muscle triangulaire du nez.* Le muscle transversal. || *Paire triangulaire.* Le scalène antérieur et le postérieur. || *Muscle triangulaire du sternum.* Muscle qui abaisse les côtes, et contribue à l'expiration. || *Os triangulaire de Blasius.* Nom donné à un os wormien qui se rencontre dans la fontanelle postérieure. || *Ligaments triangulaires.* Ligaments du foie.

— Arithm. *Nombres triangulaires.* Nombres polygones dont les unités peuvent être disposées en forme de triangles.

— Diplom. *Lettres triangulaires.* Caractères dont toutes les formes étaient réduites, autant que possible, au triangle.

— Géom. Le *dodécaèdre triangulaire* est un solide composé de douze triangles parallèles deux à deux et se réunissant six par six en un point du même axe. Il peut être à triangles isocèles ou à triangles scalènes. Le premier est régulier, quand toutes les faces étant également inclinées à l'axe, la base commune est un hexagone régulier, ou symétrique, lorsque toutes les faces n'étant pas également inclinées à l'axe, la base commune est un hexagone seulement symétrique.

— Crust. Qui offre trois angles. || TRIANGULAIRES. s. m. pl. Tribu de la famille des crustacés décapodes brachyures, comprenant ceux dont la thoracide est triangulaire ou subovoïde.

— Hist. nat. Il se dit de toutes les parties qui offrent trois angles, comme la tige du carex aigu, les feuilles du platylobe triangulaire, les achènes du trigonosperme adénostemmoïde, etc.

TRIANGULAIRE. s. m. Erpét. Sorte de lézard.

— Conchyl. Nom sous lequel on trouve quelquefois désigné le buccin tubéreux et le casque tubéreux, parce qu'en effet le vaste dépôt du bord columellaire lui donne une forme triangulaire.

— Crust. Famille ou tribu de crustacés décapodes brachyures, ayant pour type le genre maïa.

— Ichthyol. Poisson du genre des branchiostéges. || Nom spécifique d'un coffre.

— Anat. *Triangulaire du nez.* Le transversal du nez. *Triangulaire des lèvres.* L'abaisseur de l'angle des lèvres. *Triangulaire sternal.* Le muscle situé à la face interne du sternum. || *Triangulaire du coccyx.* L'ischio-coccygien.

TRIANGULAIREMENT. adv. En forme de triangle.

TRIANGULATION. s. f. (pr. *tri-an-gu-la-ci-on*). Action de faire les opérations trigonométriques nécessaires pour lever le plan d'un terrain.

— Résultat de cette action.

— L'ensemble, la combinaison de ces triangles.

TRIANGULÉ, ÉE. adj. Didact. Qui a trois angles.

TRIANISITE. s. m. Minér. Espèce de fossile, qui présente quelque affinité avec les méduses.

TRIANNULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois, *annulus*, anneau). Didact. Qui offre trois anneaux.

— Minér. Se dit d'une variété dans laquelle un prisme hexaèdre a ses bords horizontaux remplacés chacun par des facettes qui forment comme un triple anneau autour des bases. Ex., la baryte carbonatée triangulaire.

TRIANON. s. m. (de *Trianum*, nom latin d'un village sur l'emplacement duquel Louis XIV fit construire le grand Trianon, à Versailles). Il se dit de pavillons annexés à un château royal, avec des jardins renfermés dans le parc de celui-ci. Le grand Trianon, le petit Trianon à Versailles. Le Trianon de Saint-Cloud.

TRIANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les pédoncules portent trois fleurs.

TRIANTHÈME. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; ἄνθημα, floraison, bien que le nombre des fleurs ne soit pas constant). Bot. Genre de plantes des deux Indes, appartenant à la famille des portulacées, et renfermant sept espèces.

TRIANTHÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées. || Genre de plantes corymbifères.

TRIARDS. s. m. pl. Comm. Chez les cartiers. Cartes du troisième tirage.

TRIARGENTIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel argentique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant, comme l'hyposulfantimonite triargentique.

TRIARISTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *arista*, arête). Bot. Qui est muni de trois arêtes.

TRIARTICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *articulus*, article). Entom. Qui est composé de trois articles, comme les antennes de certains insectes.

TRIAS. s. m. Minér. La principale substance qui entre dans la composition du groupe triasique.

TRIASIQUE. adj. des 2 g. Géol. Se dit d'un groupe de terrains principalement composés de grès, de marnes, de calcaire et de diverses roches quartzeuses ou schisteuses, où l'on trouve aussi du sel marin, du gypse, de la dolomie, du lignite, etc.

TRIATHÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées, ayant pour type une plante de la Nouvelle-Espagne.

TRIATONIQUE. adj. des 2 g. Se dit d'un corps qui, ayant la même composition qu'un autre, renferme trois fois autant d'atomes, sous le même volume, comme le carbure dihydrique triatomique.

TRIAUCOURT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bar-le-Duc (Meuse): 900 hab.

TRIAURIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel aurique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant, comme le sulfotellurate triaurique.

TRIAURURE. s. m. Chim. Aurure en proportions définies, qui contient trois proportions d'or ou trois fois autant d'or qu'un autre avec le même métal. Triaurure d'argent.

TRIAVERDIN ou **TRIVERDIN.** s. m. Hist. Nom sous lequel des brigands du XII^e siècle, qui commettaient toutes sortes de cruautés, furent excommuniés par le troisième concile de Latran.

TRIAXIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois, *axis*, axe, *fero*, porter). Bot. Se dit de l'inflorescence, quand elle porte ou présente trois axes ou degrés de végétation.

TRIBACHIE. s. f. Bot. Genre de la famille des orchidées, ayant pour type une plante de la Sénégambie.

TRIBADE. s. f. (du gr. τριβάς, fait de τρίβω, frotter). Femme qui abuse de son sexe avec une autre femme. On évite d'employer ce mot.

— Chir. Femme dont le clitoris forme une telle saillie, que le vulgaire la prendrait pour une hermaphrodite.

TRIBALLE. s. f. Il se disait autrefois de certains morceaux de porc frais, cuits dans la graisse, que l'on vend en peloton dans les foires.

— Techn. Morceau de fer qui sert aux pelletiers et fourreurs pour triballer les peaux.

TRIBALLE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple de l'ancienne Thrace, qui résista longtemps à Philippe, et plus tard aux empereurs romains.

TRIBALLÉ, ÉE. part. pass. du v. Triballer. Se dit substantiv. Peau triballée.

TRIBALLER. v. a. 1^{re} conj. Techn. Passer les peaux par la triballe, pour les assouplir.

— SE TRIBALLER. v. pron. Être passé par la triballe.

TRIBART. s. m. (des m. fr. *trois* et *barre*). Écon. rur. Bâton que l'on pend au cou d'un chien, pour l'empêcher de chasser ou de courir dans les vignes. || Instrument composé de trois bâtons, qu'on met, en certains endroits, au cou des cochons, pour qu'ils ne puissent passer à travers les haies et pénétrer dans les jardins.

TRIBARYTIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel barytique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Sulfotellurate tribarytique.

TRIBASIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant, pour la même quantité d'acide. || Se dit des sels haloïdes dont un atome est combiné avec trois atomes de l'oxyde du même métal. Chlorure calcique tribasique.

TRIBLEMME. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des mélastomées, contenant trois espèces du Brésil.

TRIBLIDION. s. m. Bot. Genre de champignons.

TRIBOCK. s. m. Anc. art milit. Espèce de machine de guerre.

TRIBOLE. s. m. Antiq. milit. Chausse-trape, ou cheval de frise des Grecs.

TRIBOLIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

TRIBOMÈTRE. s. m. (ét. gr., τρίβω, frotter, μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer la force du frottement par la quantité de poids que l'on met dans un bassin suspendu à un cylindre mobile.

TRIBOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui appartient au tribomètre.

TRIBON. s. m. (du gr. τρίβω, frotter). Antiq. gr. Manteau grossier et usé que portaient les pauvres. || Manteau des philosophes. || Casaque courte des Spartiates.

TRIBONIEN. Jurisconsulte, né en Pamphylie vers le commencement du VI^e siècle. Sa vaste érudition et ses grandes connaissances en droit lui valurent la faveur de l'empereur Justinien, qui l'éleva à la dignité de consul. Il reçut de cet empereur commission de réunir les parties éparses et confuses de l'ancienne législation, et rédigea les trois célèbres compilations connues sous le nom d'*Institutes*, de *Code* et de *Pandectes*. Il mourut en 547.

TRIBORD. s. m. (ét. fr., *dextre*, droit, et *bord*). Mar. Côté droit du navire, en partant de la poupe. Avoir les amures à tribord. Faire feu de tribord et bâbord. Vent de tribord. Monter, descendre par tribord. Quart de tribord. Barre à tribord. || Les marins disent le plus souvent *tribord* pour la droite.

— Fig. et fam. *Faire feu de tribord et de bâbord.* Faire usage de tous ses moyens, de toutes ses ressources.

TRIBORDAIS. s. m. Mar. Membre de la portion de l'équipage d'un bâtiment qui fait le quart nommé *tribord*.

TRIBOUIL. s. m. Se disait pour Peine, embarras. Hélas ! tant Dieu me voulut grand mal quand il me mit en tel *triboul* ! (Quinze joies du mariage.)

TRIBOUILLÉ, ÉE, ou **TRIBOULÉ, ÉE.** part. pass. du v. Tribouiller ou tribouler. S'emploie adjectiv. Je me sens tout *tribouillé* lorsque je te regarde. (Mol.)

TRIBOUILLER ou **TRIBOULER.** v. a. 1re conj. (v. fr. *tribouge*, du lat. *tribulare*). S'employait pour Troubler, remuer. Je me sens tout *tribouiller* le cœur quand je te regarde. (Mol.) ‖ Affliger, inquiéter, vexer.

TRIBOULET. Nom d'un fou de Louis XII et de François Ier, qui était, dit-on, fort plaisant. Il mourut en 1536. On lui prête des bons mots qu'il paraît incapable d'avoir dits.

— s. m. S'est dit d'un bouffon en général.

— Prov. *Faire le Triboulet.* Faire le bouffon.

TRIBOULET. s. m. Techn. Cylindre de bois dont l'orfèvre se sert pour arrondir différents ouvrages lorsqu'ils sont forgés et ciselés.

TRIBRACHE ou **TRIBRAQUE.** s. m. (du gr. τρίβραχυς; fait de τρεῖς, trois, βραχύς, bref). Littér. anc. Pied d'un vers grec ou latin composé de trois syllabes brèves.

TRIBRACHIE. s. f. Bot. Plante de Sierra-Leone.

TRIBRACTÉOLÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une plante dont les pédicelles portent trois bractéoles.

TRIBRACTÉTÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des plantes dont les fleurs sont munies de trois bractées.

TRIBU. s. f. (du lat. *tribus*; fait du gr. τρίτος, le tiers, parce que le peuple romain fut dans l'origine divisé en trois parties ou tribus). On donnait ce nom, chez quelques nations anciennes, à certaines divisions qui formaient ensemble la totalité du peuple. Le peuple de la ville d'Athènes, de Rome, était divisé en tribus. Avoir les suffrages de toutes les tribus. Les tribus d'Athènes furent instituées par Cécrops au nombre de quatre; Clisthène en porta plus tard le nombre à dix. Les tribus de Rome furent instituées par Romulus au nombre de trois; Servius Tullius en établit dix-sept, quatre pour la ville et treize pour la campagne; ce nombre enfin fut progressivement élevé à trente-cinq. Après la fondation de Rome, la république naissante, c'est-à-dire l'armée du fondateur, composée d'Albains, de Sabins et d'étrangers, fut divisée en trois classes qui de cette division prirent le nom de *tribus*. (J.-J. Rouss.)

— Antiq. rom. *Tribus honoraires* ou *militaires*. Celles où l'on inscrivait les soldats d'origine étrangère, sous l'empire.

— Se disait, chez les Juifs, de tous ceux qui étaient sortis d'un même patriarche. Les douze tribus d'Israël. La tribu de Juda. La tribu de Lévi. La tribu de Benjamin. Quel est-il, de quel sang et de quelle *tribu* ? (Rac.)

— Antiq. jud. *Les douze tribus.* Se dit des douze divisions du peuple juif, issues des fils de Jacob dont elles prennent les noms. La tribu de Joseph était représentée par les tribus d'Éphraïm et de Manassé, ses deux fils; cela faisait treize tribus; mais la tribu de Lévi n'avait pas de territoire particulier. Rassure, ajouta-t-il, les *tribus* alarmées. (Rac.) Rompez vos fers, *tribus* captives. (Id.) Et Dieu n'est plus servi que dans la *tribu* sainte. (Id.)

— Dans le style de la chaire. *La tribu sacrée, la tribu sainte.* Se dit quelquefois de l'ordre ecclésiastique, par allusion à la tribu de Lévi, qui était vouée au culte.

— Peuplade ou petit peuple, relativement à une grande nation dont il fait partie. Une tribu de Tartares. Une tribu de Germains. Une tribu de sauvages.

— Se dit, par extension, de beaucoup de personnes de la même famille. Vous avez une *tribu* de Grignans, mais ils sont tous si aimables qu'on doit se réjouir avec vous de cette bonne compagnie. (Mme de Sév.)

— Hist. ecclés. Se disait d'une certaine quantité de moines qui avaient un supérieur particulier soumis à l'abbé. Les monastères de saint Pacôme avaient plusieurs tribus subdivisées elles-mêmes en trois ou quatre familles.

— Hist. littér. Se disait des subdivisions des quatre nations dans l'université de Paris. La nation de France avait cinq tribus : Paris, Sens, Reims, Tours et Bourges; la nation de Picardie, cinq : Beauvais, Amiens, Noyon, Laon et Thérouanne; on ne connaît pas précisément le nombre et les noms de celles de la nation de Normandie; enfin la nation d'Allemagne n'en avait que deux : la tribu des continentaux et celle des insulaires.

— Bot. Division de la famille.

— Zool. Sous-famille d'animaux.

— En parlant des races des animaux, on appelle *tribus* des divisions d'une race dont souvent l'une est la souche ou le type, et l'autre les démembrements, les dégénérations.

TRIBULAIRE. s. m. Antiq. Lieu où les laboureurs serraient leurs outils.

TRIBULAIRE. adj. des 2 g. Qui est de la même tribu. Peu usité.

TRIBULATION. s. f. (pr. *tri-bu-la-ci-on*; du lat. *tribulatio*, dér. métaphoriq. de *tribula* ou *tribulum*, sorte de traîneau pour battre le blé). Affliction, adversité. Passer par bien des tribulations, par toutes sortes de tribulations, par les tribulations, par de longues tribulations. Corrigeons nos fautes, et soumettons-nous à la *tribulation* comme à la mort. (Volt.)

— S'emploie particulièrement en parlant des adversités considérées dans des vues religieuses. Dieu exerce, éprouve ses élus par des tribulations. Je viens à ces vertus que produit la *tribulation*, et qui font la consommation du sacrifice. (Fléch.) Soit que saint Louis entreprît de grandes guerres, soit qu'il souffrît de grandes *tribulations*, Dieu le sanctifia dans sa gloire et le soutint dans ses travaux. (Id.) Elle soutint avec humilité et avec douceur les plus rudes *tribulations* de la vie. (Id.)

— Molière s'est servi de ce mot ironiquement, et relativement à une affaire de cœur.

> Serait-il point à votre passion
> Arrivé quelque peu de *tribulation* ?

— Iconol. Cette affliction intérieure de l'âme est caractérisée par une femme vêtue d'une robe noire, les cheveux épars, et abattue. Elle tient un cœur sur une enclume, et le bat avec un petit fléau comme ceux dont on se sert pour battre le blé.

TRIBULCON. s. m. Anc. chir. Sorte de tire-balle. On s'en servait pour l'extraction de tous les corps étrangers qui peuvent se trouver dans les plaies.

TRIBULE. s. m. (du lat. *tribulus*). Antiq. rom. Chausse-trappe.

TRIBULE. s. f. (du lat. *tribulus*; fait du gr. τρεῖς, trois; βολίς, dard, à cause des trois pointes dont le fruit est armé dans plusieurs espèces). Bot. Plante annuelle des pays chauds qui croît dans les blés et leur est nuisible. ‖ On a donné le nom de *tribule* à diverses plantes dont le fruit est épineux. ‖ *Tribule aquatique.* Plante annuelle qui croît dans les étangs, les lacs et les rivières. C'est un des noms vulgaires de la macre flottante. ‖ Le potamogéton crispé, dont le feuillage est crispé de façon à représenter des espèces de dards. ‖ *Tribule marine.* Nom d'un crithme. ‖ *Tribule des bois.* Le caucale grandiflore. ‖ *Tribule terrestre.* Trèfle à fruit épineux, ou la herse, genre de la famille des rutacées.

— Conchyl. Genre de coquilles établi pour des espèces rangées aujourd'hui dans le genre ricinule.

TRIBULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'ers, en latin *tribulus*. ‖ TRIBULÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des zygophyllées, ayant pour type le genre tribule.

TRIBULOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *tribulus*, tribule, et du gr. εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble à la macre.

TRIBULOÏDE. s. f. Bot. Nom de la macre ou châtaigne d'eau.

TRIBUN. s. m. (du lat. *tribunus*). Nom que portaient, à Rome, certains magistrats chargés de défendre les droits et les intérêts du peuple. Les tribuns du peuple étaient des personnes sacrées. On les établit, en l'an de Rome 260, après la retraite sur le mont Sacré. On n'en élut annuellement que deux, qui s'en adjoignirent trois autres, et, trente-six ans après, ce nombre fut porté à dix. En 282, ils se firent nommer par les comices assemblés par tribus. Sylla diminua les privilèges des tribuns, et César les réduisit à un vain titre, que les empereurs se firent constamment décerner jusqu'à Constantin. Chez les Romains, la puissance des *tribuns* était opposée à celle des consuls. (B. de St-P.)

— *Il s'est fait tribun du peuple, il se croit un tribun.* Se dit d'un factieux, d'un démagogue qui cherche à entraîner le peuple, en feignant le zèle du bien public.

— *Tribuns militaires.* Magistrats qui, durant un temps, eurent dans Rome toute l'autorité des consuls, mais qui étaient en plus grand nombre. Leur établissement eut lieu en 445 av. J.-C., par l'autorité des tribuns du peuple. Il y en eut six à partir de 426; ils furent supprimés en 366.

— *Tribuns de légion* ou *des soldats.* Officiers supérieurs qui commandaient tour à tour un corps de gens de guerre, une légion. Il y avait six tribus par chaque légion. Appuyé de Sénèque et du *tribun* Burrhus. (Rac.)

— *Tribuns du trésor public.* Magistrats institués par Romulus. A l'expulsion des rois, on leur substitua les questeurs. ‖ *Tribun des célères.* Chef de ce corps de cavalerie institué par Romulus. ‖ On eut encore sous l'empire les tribuns des fabriques d'armes, les tribuns de la marine, les tribuns des notaires, et enfin les tribuns des plaisirs. Ces derniers étaient chargés des spectacles publics.

— Se disait aussi du chef d'une tribu.

— Nom que portaient, en France, les membres du tribunat, corps politique qui avait été créé par la constitution de l'an VIII.

— Conchyl. Espèce de cône.

TRIBUNAL. s. m. (du lat. *tribunal*; fait de *tribunus*, tribun). Siége du juge, du magistrat. Être dans son tribunal. Être assis sur son tribunal. Être sur son tribunal.

— Originairement Le lieu élevé d'où les tribuns, à Rome, rendaient la justice aux tribus.

— Fig. Saint Louis jugeait par lui-même les causes de ses sujets : son *tribunal* le suivait partout où il allait. (Fléchier.) Plus grand aux yeux de Dieu, lorsque, dans le fond d'une sombre allée, et sur un *tribunal* de gazon, il avait assuré le repos d'une pauvre famille, que lorsqu'il décidait des fortunes les plus éclatantes sur le premier trône de la justice. (Id.)

— La Rochefoucauld l'a employé dans une acception encore plus figurée. Chacun se fait un *tribunal*, où il juge souverainement de son prochain avec autant d'autorité et de confiance, que s'il en avait un privilége particulier.

— La juridiction d'un magistrat, ou de plusieurs qui jugent ensemble. Tribunal civil. Tribunal criminel. Tribunal de première instance. Tribunal d'appel. Tribunal de paix. Tribunal de police correctionnelle. Tribunal de simple police. Tribunal militaire. Comparaître devant un tribunal. Porter une affaire devant les tribunaux. Instituer, établir des tribunaux. La discorde... traîne tous mes sujets aux pieds des *tribunaux*. (Boil.) La science des bourgeois se borna longtemps aux chicanes de la théologie et des *tribunaux*; ils se forgèrent pour ces deux sciences litigieuses un jargon latin presque aussi barbare que le français d'alors. (Auguis.) Avant la révolution, la loi n'était guère citée que dans les *tribunaux*; partout ailleurs on n'arguait que d'une ou de plusieurs volontés. (Boiste.)

— Massillon dit figurément, en parlant de l'Académie française : Ce *tribunal* élevé pour perpétuer parmi nous le goût et la politesse.

— Se dit des magistrats mêmes. Être condamné par le tribunal. Le tribunal a prononcé. Les tribunaux en décideront. A la rentrée des tribunaux. Les juges qui composent un tribunal. L'infatigable ministre ouvre des yeux attentifs sur tous les *tribunaux*. (Boss.) La justice passe du prince dans les magistrats, et du trône elle se répand dans les *tribunaux*. (Id.) Si les causes des rois pouvaient se juger par les lois des nations, à un *tribunal* désintéressé, l'affaire eût été douteuse. (Volt.) Le plus terrible des fléaux politiques est la corruption des *tribunaux*. (Condorcet.)

— *Prendre la voie des tribunaux.* Avoir recours à la justice pour faire décider une affaire.

— *Le tribunal des maréchaux de France.* L'assemblée des maréchaux de France, devant laquelle se portaient certaines affaires relatives au point d'honneur.

— Hist. *Grands tribunaux.* Les deux tribunaux suprêmes du royaume de Pologne, l'un pour la Pologne, l'autre pour la Lithuanie. Ils jugeaient en dernière instance toutes les causes civiles et criminelles, et se composaient de huit députés ecclésiastiques, nommés par les chapitres, et de dix-neuf députés laïques, nommés par les diétines.

— Hist. fr. *Tribunal du* 17 *août.* Celui qui fut établi à Paris, le 17 août 1792, pour juger ceux qu'on accusait d'avoir tiré les premiers, dans l'affaire des Tuileries du 10 août. ‖ *Tribunal révolutionnaire.* Celui qui fut établi par la Convention nationale, sur la proposition de Danton, le 28 mars 1793. On l'appela *tribunal criminel extraordinaire révolutionnaire*. Il était composé de neuf membres, ses jugements étaient sans appel et entraînaient la confiscation des biens des condamnés au profit de l'État. ‖ *Tribunal extraordinaire.* Se dit du tribunal révolutionnaire, réorganisé après le 9 thermidor (27 juillet 1794). Le tribunal révolutionnaire fut supprimé par la Convention le 31 mai 1795. ‖ *Tribunal de cassation.* Juges établis pour prononcer sur les demandes en cassation. On l'appelle aujourd'hui *cour de cassation*. ‖ *Tribunal civil.* Juges établis dans chaque département, en 1795, pour décider les affaires qui n'ont pu être conciliées devant le juge de paix. Par la constitution de l'an VIII, les tribunaux civils ont été remplacés par des tribunaux de première instance et des tribunaux d'appel. Il y a un tribunal de première instance dans chaque arrondissement. Les tribunaux d'appel sont nommés aujourd'hui cours royales, et comprennent dans leur ressort plusieurs départements. ‖ *Tribunal de commerce.* Juges particuliers établis pour terminer les contestations commerciales; ils jugent en dernier ressort, dans toutes les causes où le principal n'excède pas mille francs. Les juges et les présidents des tribunaux de commerce sont élus parmi les commerçants ou anciens commerçants, dans une assemblée de commerçants notables. ‖ *Tribunal correctionnel.* Juges établis dans chaque département, au nombre de trois au moins et de six au plus, pour apprécier les délits dont la peine n'est ni afflictive ni infamante. Par la loi du 20 avril 1810, les tribunaux de première instance sont devenus en même temps des tribunaux correctionnels; et il y a, dans chaque cour royale, une chambre spécialement établie pour connaître des appels en cette matière. ‖ *Tribunal criminel.* Juges établis dans chaque département, pour appliquer, d'après la déclaration du jury de jugement, les peines prononcées par la loi contre les délits qui portent peine afflictive ou infamante. Les tribunaux criminels, qui, par le sénatus-consulte du 28 floréal an XII, avaient été nommés *cours de justice criminelle*, ont été, en 1810, remplacés par les assises que des magistrats, pris dans le sein des cours royales, vont, à des époques déterminées, tenir dans les divers départements de leur ressort. ‖ *Tribunal de famille.* Sorte de juges domestiques établis pour prononcer sur les contestations élevées entre mari et femme, père et fils, etc. Il devait être composé de six ou huit parents les plus proches; à défaut de parents, on y suppléait par des amis et voisins. ‖ *Tribunal de paix.* Tribunal composé d'un juge de paix et de deux assesseurs, pris dans la commune où se tenaient les séances. ‖ *Tribunal de police municipale.* Tribunal chargé de prononcer sur les infractions aux lois et règlements de police. ‖ *Tribunal de première instance.* Juridiction établie dans chaque arrondissement communal pour toutes les affaires civiles et correctionnelles qui ne sont pas spécialement attribuées aux autres tribunaux. Dans leurs attributions civiles, ils connaissent des affaires de commerce quand il n'y a pas de tribunal de commerce dans l'arrondissement, etc.

— *Tribunaux ordinaires et permanents.* Ce sont les tribunaux de simple police, les justices de paix, les tribunaux de première instance, civils et correctionnels, les cours royales et la cour de cassation. ‖ *Les tribunaux ordinaires et temporaires* sont les cours d'assises. ‖ *Les tribunaux extraordinaires* ou *exceptionnels* sont la cour des pairs, les conseils de guerre de terre ou de mer, les tribunaux maritimes, la Chambre des pairs et la Chambre des députés pour la répression des délits commis contre elles; les tribunaux de commerce, les conseils de discipline de la garde nationale, le conseil de l'université, les chambres de discipline des notaires, les conseils de discipline des avocats, les chambres d'avoués et les conseils des prud'hommes.

— *Tribunaux maritimes.* Tribunaux établis pour punir tous les crimes, délits ou contraventions commis, soit par des marins, soit par toutes personnes sur les vaisseaux ou dans les ports et arsenaux, contre leur police ou sûreté, ou contre le service maritime. ‖ *Tribunaux militaires.* Tribunaux établis pour juger les délits militaires commis par des militaires.

— *Tribunal ecclésiastique.* Tribunal qui connaît des matières ecclésiastiques. ‖ *Tribunal séculier.* Tribunal qui connaît des matières temporelles.

— Voltaire définit ainsi l'inquisition :

> On vit presque à Paris ce sanglant *tribunal*,
> Ce monument affreux du pouvoir monacal,
> Que l'Espagne a reçu et qu'elle-même abhorre,
> Qui venge les autels et qui les déshonore,
> Qui, tout couvert de sang, de flammes entoure,
> Égorge les mortels avec un fer sacré. (Volt.)

— Se dit de la puissance et de la juridiction spirituelle que Dieu a donnée aux prêtres et à ses ministres. Je prétends qu'il n'y a aucune affaire du monde qui ne se réduise au *tribunal* des ministres de Jésus-Christ, parce qu'il n'y en a aucune qui ne puisse avoir quelque liaison avec la conscience et le salut. (Bourdal.)

— *Tribunal de la pénitence.* Se dit chez les catholiques du lieu où l'on administre le sacrement de pénitence. N'approcher qu'en tremblant des saints tribunaux. Je vis un cœur brisé dans le *tribunal* de la pénitence. (Fléch.) Vous allez me dire au *tribunal* de la pénitence, et devant Dieu, si le reste de ma vie vaut encore que je fasse verser du sang pour le conquérir. (De Vigny.)

— Se dit aussi du sacrement de pénitence. On l'appelle aussi *le tribunal de la confession* ou *le saint tribunal*.

— Fig. *Le tribunal de la conscience.* La conscience même. Il n'y a point de tribunal plus redoutable, plus rigoureux que celui de la conscience. Le *tribunal* où monta M. de Lamoignon fut celui de sa conscience pour y sonder le fond de ses intentions. (Fléch.) Chaque homme a au milieu du cœur un *tribunal* où il commence par se juger lui-même, en attendant que l'arbitre souverain confirme la sentence. (Chateaub.) Je veux absolument juger ce procès au *tribunal* de ma conscience. (Volt.) ‖ On dit dans le même sens, *Cet homme est condamné à son propre tribunal.*

— Fig. *Le tribunal de Dieu.* La justice de Dieu. Citer quelqu'un en mourant au tribunal de Dieu. Si Mme de Montausier se fût trouvée devant le *tribunal* de Dieu, sortant du palais des rois, je ne parlerais de sa mort qu'en tremblant. (Fléch.) Ce fut alors que Mme d'Aiguillon épancha son âme devant Dieu, avant qu'elle parût devant son redoutable *tribunal*. (Id.) Son âme infortunée s'arrache comme à regret de ce corps de boue, et se trouve seule au pied du *tribunal* redoutable. (Mass.)

— *Le tribunal de l'opinion publique, de la postérité.* Le jugement que l'opinion publique, la postérité, porte sur quelqu'un ou sur quelque chose.

— Se dit de tout être personnifié qui porte un jugement. Tribunal de la raison. Tribunal de la philosophie. Quelle jouissance pour la vanité d'un auteur d'appeler toute une armée, toute une nation à son *tribunal* ! (Boiste.) De quelque manière que la politique veuille envisager cet événement, ce sera toujours au *tribunal* de la morale un crime d'avoir vendu ou donné des citoyens à une puissance étrangère. (Rayn.) Le *tribunal* des honnêtes gens et des esprits fermes est le dernier ressort pour les persécutés. (Volt.) C'est là une question décidée dans tous les *tribunaux* de grammairiens. (Trév.)

— Les poètes ont fait croire qu'il existait aux enfers un tribunal sévère et incorruptible, devant lequel personne n'était dispensé de paraître après sa mort. Ce tribunal, composé des trois juges, Minos, Éaque et Rhadamante, jugeait les ombres, et ses arrêts s'exécutaient sur-le-champ.

— Archit. Partie postérieure des basiliques, qui a souvent la forme d'un hémicycle.

— Le mot *tribunal* est familier, il doit, dans le style noble, être relevé par une épithète, ou remplacé par une autre expression.

— Syn. comp. TRIBUNAL. COUR. CONSEIL. La dénomination de *tribunal* est plus spécialement consacrée pour désigner les juridictions inférieures du premier degré ; pour les autres, on se sert du mot *cour*, et, en parlant de la juridiction administrative, du mot *conseil*. *Conseil* est aussi en usage pour désigner les tribunaux militaires.

TRIBUNAT. s. m. Charge du tribun. La puissance du tribunat était fort grande. Demander, briguer le tribunat.

— Temps de l'exercice de cette charge. Durant son tribunat.

— S'est dit en France dans la constitution de l'an VIII, d'une assemblée qui concourait à la formation de la loi. Elle était composée de cent membres qui se renouvelaient continuellement par cinquième. On réduisit depuis le nombre des tribuns à cinquante, et la durée de leurs fonctions fut fixée à dix ans ; ils devaient être renouvelés par moitié tous les cinq ans. Le tribunat a été supprimé en 1807. Il avait pour fonctions de faire discuter les projets de loi par ses orateurs, conjointement avec ceux du gouvernement, en présence du corps législatif, qui gardait le silence et se bornait à voter.

TRIBUNAUCRATIE. s. f. (pr. *tri-bu-no-kra-ci*). Despotisme des tribunaux ; influence d'agents subalternes des tribunaux. Ce mot barbare est très-peu usité.

TRIBUNE. s. f. (du lat. barb. *tribuna* ; fait par corrupt. du lat. *tribunal*). Lieu élevé d'où les orateurs grecs et les orateurs romains haranguaient le peuple. La tribune aux harangues. Monter à la tribune. Monter dans la tribune.

— Lieu élevé d'où parlent les orateurs dans les assemblées délibérantes. C'est une estrade plus ou moins élevée et garnie d'un balustre d'appui sur laquelle se place l'orateur pour être vu et entendu de l'auditoire, et avoir les mouvements libres. La tribune de la Chambre des députés. Les discours prononcés à la tribune.

— *L'éloquence de la tribune*. Le genre d'éloquence propre aux débats des assemblées politiques.

— Fig. Se dit des talents oratoires, de l'éloquence parlementaire. L'histoire philosophique de la *tribune* française offrirait un étrange spectacle de la mobilité, des écarts, de l'exaltation de l'opinion. (Boiste.) La plus noble illustration est celle que donne la *tribune*. (Id.)

— Style soutenu. *La tribune sacrée*. La chaire où montent les ecclésiastiques pour parler au peuple.

— Lieu plus ou moins élevé, où se mettent certaines personnes qui doivent occuper une place séparée dans les églises, dans les grandes salles d'assemblées politiques. La tribune des musiciens. La tribune des autorités. La tribune de la famille royale. Entendre la messe dans une tribune. Les tribunes publiques. Les tribunes réservées de la Chambre des députés. La tribune du corps diplomatique. La tribune des journalistes.

— On a quelquefois étendu la dénomination de *tribune* à certaines pièces d'un appartement qui se détachent des autres en estrade et par la richesse de leur architecture ou de leur ornement. Telle est à Florence, dans la suite de pièces dont se compose la galerie de tableaux et d'antiques du grand-duc de Toscane, la fameuse tribune où est placée la Vénus de Médicis, et un petit nombre d'autres chefs-d'œuvre.

— *Tribune d'orgues*. Grande tribune où est placé le buffet d'orgues, dans une église ; elle est ordinairement placée sous le porche intérieur de l'église, en regard du maître-autel.

— Balcon autour de la lanterne d'un dôme.

— Titre d'un journal politique qui avait paru à la suite de la révolution de 1830.

TRIBUNITIEN, ENNE. adj. (pr. *tri-bu-ni-ci-en*). Antiq. rom. Qui appartient au tribunat. Les empereurs romains s'attribuèrent expressément la puissance tribunitienne.

— Numism. *Puissance tribunitienne*. Médaille impériale qui indique depuis combien d'années l'empereur exerçait la puissance tribunitienne.

— *Éloquence tribunitienne*. Se dit des discours fougueux d'un démagogue.

— *Opposition tribunitienne*. Opposition semblable à celle des tribuns.

TRIBUNITIF, IVE. adj. Qui appartient aux tribuns. Lorsque les empereurs romains eurent réuni en leur personne la puissance consulaire et *tribunitive*, l'empire tomba. (B. de St-P.)

— Il se dit, chez les peuples modernes, de ce qui s'en rapproche. En Portugal et en Espagne, le peuple s'est jeté du côté de l'ordre monastique, et lui a donné la puissance *tribunitive*. (B. de St-P.)

TRIBUR. Géogr. et hist. Bourg d'Allemagne où, en 887, se tint une diète, dans laquelle les Allemands, indignés des concessions que Charles le Gros avait faites aux Normands, déposèrent cet empereur.

TRIBUT. s. m. (pr. *tri-bu* ; du lat. *tributum*, fait de *tribuere*, accorder, ou du lat. *tribus*, tribu, parce qu'à Rome la répartition des impôts se faisait par tribus). Ce qu'un État paye de temps en temps à un autre plus puissant, pour marque de dépendance. Les Valaques, les Moldaves payent tribu aux Turcs. Cependans certains États ont quelquefois payé tribut sans cesser pour cela d'être des puissances indépendantes, même du premier ordre. Ainsi la France, par exemple, a longtemps envoyé un présent annuel à la cour de Rome. Dans ce cas, le tribut n'était qu'un hommage rendu au pouvoir religieux, et rien de plus.

— *Enfants de tribut*. Enfants que le Turc lève en certains pays, par forme de tribut, sur les chrétiens qui sont ses sujets.

— Impôt que les princes lèvent sur leurs sujets. Tirer de grands tributs de ses sujets. Lever un tribut. Imposer un tribut. Payer le tribut. Saint Louis se contenta du revenu de son domaine royal, et de quelques *tributs* presque volontaires. (Fléch.)

— Fig. et au moral. Ce qu'on est obligé d'accorder, de souffrir, de faire. L'estime, le respect est un tribut qu'on doit à la vertu, au mérite. Les louanges sont un tribut qu'on paye au mérite. Payer le tribut au mauvais goût de son siècle. Payer avec plaisir le tribut d'éloges qu'on doit à quelqu'un. Tribut d'estime et de reconnaissance. Offrir en tribut ses premiers ouvrages. Acceptez le *tribut* des malheureux et des faibles, la reconnaissance et l'intention. (J.-J. Rouss.) Le Tasse cependant m'a aussi payé son *tribut* ; il a conquis pour nous Jérusalem. (Marmier.) Des rivières, malgré les terres qui les séparaient, virent réunir leurs eaux, et porter au pied des murs de la capitale le *tribut* et les diverses richesses de chaque province. (Mass.) Le plaisir que l'on doit sentir à s'attirer l'innocent *tribut* de leurs acclamations et de leurs actions de grâces. (Id.)

— *Payer le tribut à la mer*. Se dit d'un homme qui s'est embarqué sur mer pour la première fois, et qui s'en est trouvé incommodé.

— *Payer le tribut à la nature*. Mourir.

> Vous avez vu tomber les plus illustres têtes,
> Et vous pouvez encore, insensés que vous êtes,
> Ignorer le *tribut* que l'on doit à la mort ?
> (J.-B. ROUSSEAU.)

— *Payer le tribut à l'humanité*. Avoir quelque défaut, quelque imperfection.

> . . . A l'humanité, si parfait que l'on fût,
> Toujours par quelque faible on paya le *tribut*.
> (PIRON.)

— Fig. et poét. *Les fleuves portent à la mer le tribut de leurs ondes*. Ils s'y jettent, ils s'y déchargent.

> Tu vois incessamment les fleuves dans leurs courses
> T'apporter à l'envi le *tribut* de leurs sources.
> DESAINTANGE

— *Tribut* est beau au figuré. Les rayons d'or, *tribut* de ses abeilles. (Campenon.)

> Chacun rend à leur chef un *tribut* légitime
> De zèle affectueux, de respect et d'estime
> (DULARD.)

> Aux bosquets jaunissants, pour dernière parure,
> Le rouge cornouiller apporte ses *tributs*.
> LOUIS DE LANCIVAL.)

— L'Académie dit *payer tribut* et *payer le tribut*. Féraud préfère le dernier. Ils sont bons l'un et l'autre, selon les cas. On dit *payer le tribut*, quand il s'agit de déterminer le sens du mot *tribut* ; on dit *payer tribut*, quand ce mot est pris dans un sens indéterminé.

— Syn. comp. TRIBUT. CONTRIBUTION. IMPÔT. IMPOSITION. SUBSIDE. SUBVENTION. TAXE. TAILLE. *Impôt* est le terme générique qui exprime la totalité des charges qui forment le revenu d'un État. L'*imposition* exprime particulièrement l'assiette de la charge. Le *tribut* est un droit attribué au prince sur ceux qui lui sont soumis selon des institutions, des conventions, des traités, des règles particulières. *Subside* indique un acte volontaire. *Subvention* marque le secours, l'assistance dans un besoin pressant, dans les nécessités de l'État. *Taxe* indique une estimation et la fixation de l'impôt. *Taille* se dit d'une certaine imposition de deniers qui se levait autrefois sur le peuple, et dont quantité de privilégiés étaient exempts. La *contribution* est proprement tel tribut extraordinaire, additionnel, particulier, variable, payable par tel ordre de personnes qui contribuent au même objet.

TRIBUTAIRE. adj. des 2 g. Qui paye tribut à un prince. Se dit principalement d'un État qui paye tribut à un autre État, à un prince, sous la domination ou sous la protection duquel il se trouve. Les peuples, les nations tributaires. Rendez de mon pouvoir Athènes *tributaire*. (Rac.) Ce sage prince n'avait employé que les peuples *tributaires*, dans les grands ouvrages qui ont rendu son règne immortel. (Boss.)

— Hist. *Terres tributaires*. Se disait, dans l'origine de la féodalité, des terres assujéties à une redevance envers un supérieur.

— Fig. Nous sommes tous tributaires de la mort. La France n'est plus aujourd'hui tributaire de tel pays pour ces sortes de marchandises, de denrées. La peur ignorante nous rend *tributaires* de charlatans de toute espèce. (Boiste.) Avant ce temps, il fallait que le luxe de la France fût *tributaire* de l'industrie hollandaise. (Volt.)

> Nous naissons tous faibles hommes,
> *Tributaires* des douleurs. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Se dit des divers affluents d'un fleuve. L'Orénoque voit grossir son cours par les eaux *tributaires* de plusieurs fleuves subalternes, dont quelques-uns sont plus grands que la Seine et la Loire. (Mém. de Trév.)

TRIBUTAIRE. s. m. Celui qui paye tribut. Les tributaires de la Turquie.

— Féod. Celui qui cultivait des terres dont il n'avait pas la libre propriété.

TRIBUTIF, IVE. adj. D'un tribut, qui vient d'un tribut. Harmonies tributives.

TRIC. Interject. Mot que prononçaient les compagnons imprimeurs, quand ils quittaient l'ouvrage pour aller au cabaret.

TRICA. s. m. Bot. Genre de conceptacle ou d'apothécion, qu'on appelle plus communément *gyrome*.

TRICADMIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel cadmique, qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Sulfotellurate tricadmique.

TRICAGE. s. m. Mar. Travail qui consiste à dresser les faces opposées des pièces avec lesquelles on veut construire un mât d'assemblage.

TRICALA. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, ch.-l. du livah de ce nom ; 7,000 hab.

TRICALCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel calcique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Sulfotellurate tricalcique.

TRICAMARE. adj. des 2 g. Bot. Dont le fruit se compose de trois camares.

TRICAMÉRON. s. m. (ét. lat., *tres*, trois ; *camera*, voûte). Archit. anc. Édifice à trois voûtes superposées, à trois étages.

TRICAPSULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois ; *capsula*, capsule). Bot. Se dit des fruits qui sont formés par la réunion de trois capsules.

TRICARINÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est muni de trois carènes, ou trois lignes saillantes.

TRICARION. s. m. Bot. V. TRICHARI.

TRICARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois ; καρπὸς, fruit). Bot. Dont le fruit se compose de trois carpelles.

TRICAUD. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du triure bougainvillien.

TRICAUDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois ; *cauda*, queue). Entom. Se dit des ailes des insectes, lorsqu'elles offrent trois prolongements en forme de queue.

TRICBALAC. s. m. Musiq. Instrument de percussion, composé de deux marteaux qui frappent sur une planchette. Les Napolitains ont affecté cet instrument à leur polichinelle, qui ne chante jamais sans s'accompagner du tricbalac.

TRICCÉEN. adj. m. Myth. Surnom d'Esculape, pris du culte qu'on lui rendait dans la ville de Tricca, en Macédoine, où il était né.

TRICÉNAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *tricenni*). Didact. Qui concerne la trentaine. ‖ Qui marche par trente.

TRICÉNAIRE. s. m. Liturg. Série de trente messes, dites en trente jours consécutifs, pour le repos d'un défunt. Le tricénaire, établi par saint Grégoire, n'est plus en usage maintenant.

TRICENNAL, ALE. adj. (du lat. *tricennalis*). Didact. De trente ans. La table tricennale d'une collection.

TRICENNALES. s. f. pl. Antiq. rom. Fête célébrée tous les trente ans, ou pour le trentième anniversaire.

TRICENTRE. s. m. Bot. Genre de plantes du Brésil.

TRICÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois ; κεφαλή, tête). Myth. anc. Surnom de Mercure, de Diane, d'Hécate et de Cerbère.

— Astron. anc. Symbole formé par un animal qui avait le corps d'un chien et trois têtes, de chien, de loup et de lion ; il exprimait la route du soleil dans les signes supérieurs.

— Bot. Se dit d'un fruit provenant d'un ovaire qui a trois sommets organiques, comme le buis toujours vert, ou d'une plante dont les capitules de fleurs sont réunies trois par trois, comme le phagnalon tricéphale.

TRICEPS. adj. et s. m. (pr. *tri-cepss* ; ét. lat., *tres*, trois ; *caput*, tête). Anat. Se dit de certains muscles qui ont trois faisceaux charnus à l'une de leurs extrémités. Muscle triceps brachial. Muscle triceps crural. Triceps brachial. Triceps crural.

— Myth. Surnom que les Romains donnaient à Mercure à cause de ses emplois divers sur la terre, au ciel et dans les enfers.

TRICÈRE. s. f. (ét. gr., τρεῖς, trois ; κέρας, corne). Bot. Genre de la famille des savonniers, établi pour un arbre de la Cochinchine. ‖ Genre de la famille des tithymaloïdes, renfermant trois espèces, dont deux sont de la Jamaïque, et une des Indes.

TRICÉRAIE. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour un arbre du Mexique.

TRICÉREUX. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel céreux qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Sulfotellurate tricéreux.

TRICÉROS. s. m. Bot. Arbre de la Cochinchine. V. TRICÈRE.

TRICÉSIMO. adv. V. TRIGESIMO.

TRICHAIRE. s. f. (pr. *tri-kaire*). Bot. Genre de lichens.

TRICHALQUE. s. m. (pr. *tri-kal-ke*). Antiq. gr. Monnaie qui valait les trois huitièmes de l'obole.

TRICHAMYCÈRE. s. m. (pr. *tri-ka-mi-ce-re*). Bot. Espèce de champignons.

TRICHANTHE. adj. des 2 g. (pr. *tri-kan-te* ; ét. gr., θρὶξ, cheveu ; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs capillaires, comme la panicule du panic trichanthe.

TRICHANTHÈRE. s. f. (pr. *tri-kan-tere*). Bot. Genre établi pour placer une plante d'Amérique.

TRICHARI. s. m. (pr. *tri-ka-ri*). Bot. Genre de la famille des euphorbes, établi pour un arbre de la Cochinchine. On mange ses fruits, qui sont jaunes et assez agréables au goût.

TRICHATOTOTL. s. m. (pr. *tri-ka-to-totl*). Ornith. Espèce d'oiseau du Mexique et du Pérou.

TRICHE. s. f. Il se dit, au romestecq, de trois as, de trois rois, etc., réunis dans la même main.

— Ornith. Nom vulgaire de la draine.

TRICHÉ, ÉE. part. pass. du v. Tricher. S'empl. adjectiv. Personne trichée.

TRICHÈCHE. s. m. (pr. *tri-keche*). Mamm. Genre de mammifères.

TRICHÉCHIDE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ké-chide*). Mamm. Il se dit des mammifères marins qui ont des poils ou cheveux. ‖ TRICHÉCHIDES. s. m. pl. Famille de mammifères, ayant pour type le genre trichèche.

TRICHÉLOSTYLE. s. m. (pr. *tri-ke-lo-sti-le*). Bot. Genre de plantes établi pour placer des espèces de trichostyles qui ont trois stigmates et la semence triangulaire.

TRICHER. v. a. (1re conj. ; du lat. *tricari*, tracasser, vétiller, chicaner, fait de *tricæ*, sornettes, billevesées). Tromper au jeu. Tricher quelqu'un. Fam.

— Absol. et fam. Ne pas tricher. Aimer à tricher. *Tricher* au jeu, sans gagner, est d'un sot. (Volt.)

— Fig. et fam. Tromper en quelque chose que ce soit, mais principalement en de petites choses, et par des voies petites et basses. Tricher, chercher à tricher.

— Techn. Rendre moins sensible un défaut de symétrie, de régularité, en le partageant.

— SE TRICHER. v. pron. Se tromper au jeu.

— Ce verbe et ses dérivés ne sont pas admis dans le style noble.

— Syn. comp. TRICHER. TROMPER. On *trompe* en quelque chose que ce soit ; on *triche* principalement dans les petites choses, et par de petites voies.

TRICHÈRE. s. m. Bot. Genre établi pour placer quelques espèces de scabieuse.

TRICHERIE. s. f. (du lat. *tricæ*, sornettes, bagatelles). Tromperie au jeu. Gagner par tricherie. Il y a de la tricherie. Néanmoins, trouvant l'occasion deux ou trois fois de faire de bons coups sans *tricherie*, je ne négligerai point d'en profiter. (Le Sage.) Fam.

— Il se dit, par extension, de toute espèce de tromperie. Trouvant que le vin allait bien vite, je soupçonnai de la *tricherie* de ce côté-là. (Le Sage.) Il est de la prudence du sage d'attendre la confirmation des nouvelles publiques avant que d'y ajouter foi, et de se tenir toujours en garde contre les *tricheries* de la renommée. (Girard.)

— Fig. et fam. *Faire une tricherie à quelqu'un*. Le tromper.

— Prov. *Tricherie revient à son maître*. Se dit en parlant d'un trompeur qui a été dupe de ses propres inventions. En politique comme au jeu, la *tricherie* revient à son maître. (Boiste.)

TRICHÈTE. s. m. Bot. Genre de plantes graminées d'Europe.

TRICHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui trompe au jeu. Fam.

— Adjectiv. Un homme tricheur, une femme tricheuse.

TRICHEUSEMENT. adv. Se disait pour Avec tricherie.

TRICHIACÉ, ÉE. adj. (pr. *tri-ki-a-ce*). Bot. Qui ressemble à une trichie. ‖ TRICHIACÉES. s. f. pl. Famille de champignons, section de la famille des lycoperdacées, tribu de la famille des gastéromycètes trichospermes, ayant pour type le genre trichie.

TRICHIASE. s. f. (pr. *tri-ki-a-ze* ; du gr. τριχίασις, fait de θρίξ, poil ou cheveu). Pathol. Renversement des cils vers le globe de l'œil. ‖ Nom qu'on donnait, dans la médecine ancienne, à une maladie des voies urinaires, dans laquelle les urines contiennent des filaments ténus, qui ressemblent à des poils, ou même de véritables poils, et à la maladie du sein des nourrices, qui est vulgairement appelée *poil*, parce qu'Aristote l'attribuait à un poil avalé par hasard en buvant, et porté aux mamelles par la circulation.

TRICHIDION. s. m. (pr. *tri-ki-dion* ; du gr. τριχίς, chevelure). Bot. Ensemble des poils ou des filaments déliés qui retiennent les corpuscules reproducteurs des champignons angiocarpiens.

TRICHIE. s. f. (pr. *tri-ki*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes.

— Bot. Genre de champignons, comprenant une quarantaine d'espèces, vivant tous sur les bois morts, les vieux troncs d'arbres caverneux, les feuilles tombées.

TRICHILE. adj. des 2 g. Mamm. Qui a trois sabots. ‖ TRICHILES. s. m. pl. Famille de mammifères renfermant ceux qui ont des sabots.

TRICHILÉ, ÉE. adj. Bot. V. TRICHILIE.

TRICHILIE s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique et du Sénégal appartenant à la famille des méliacées.

TRICHILIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une trichilie || TRICHILIÉES. s. f. pl. Famille de plantes, comprenant celles qui ont trois stigmates. || Tribu de la famille des méliacées, ayant pour type le genre trichilie.

TRICHILIER. s. m. Bot. Genre de plantes monogynes de la famille des azédarachs, renfermant une douzaine d'espèces.

TRICHINE. s. f. (du gr. τριχός, gén. de θρίξ, cheveu, parce qu'il est fin comme un crin). Entom. Genre qui comprend une très-petite espèce de ver intestinal, récemment observée dans les muscles de l'homme.

TRICHINION. s. f. (pr. *tri-ki-nion*). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, appartenant à la famille des amarantacées, et renfermant six espèces.

TRICHINOÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui a de la ressemblance avec une trichine.

TRICHIOÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui a de la ressemblance avec une trichine.

TRICHIOSOME. s. m. (pr. *tri-ki-o-ço-me*). Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

TRICHIPTÉRIDE s. f. (pr. *tri-ki-pte-ri-de*). Bot. Genre de fougères établi pour une fougère du Brésil, remarquable par la grandeur de sa fronde.

TRICHISME. s. m. (pr. *tri-kisme*; du gr. θρίξ, τριχός, cheveu, parce qu'elle ressemble à un cheveu). Chir. Fracture capillaire d'un os plat.

TRICHITE. s. f. (pr. *tri-ki-te*, du gr. τριχῖτις, alun de plume, de τριχός, cheveu, parce que le minéral de ce nom ressemble à des cheveux blancs). Conchyl. Genre de coquilles fossiles dont les fibres ressemblaient à des cheveux.

— Minér. Pierre des anciens, qui était un schiste alumineux, couvert d'efflorescences de fer et d'alumine sulfatée. || Vitriol court en cristaux capillaires ou déliés comme des cheveux.

TRICHIURE. s. m. (pr. *tri-ki-u-re*; ét. gr., θρίξ, cheveu; οὐρά, queue, parce que sa queue est terminée en pointe très-fine). Ichthyol. Genre de poissons renfermant deux espèces, dont une jouit, comme la torpille, de la faculté de donner une commotion à la main qui la touche.

TRICHIURIDE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ki-u-ri-de*). Entom. Qui ressemble à un trichiure. || TRICHIURIDES. s. m. pl. Famille de poissons jugulaires qui a pour type le genre trichiure.

TRICHOA. s. f. (pr. *tri-ko-a*). Bot. Genre de plantes d'Amérique.

TRICHOCALYCÉ, ÉE. (pr. *tri-ko-ka-li-cé*; ét. gr., θρίξ, cheveu; κάλυξ, calice). Bot. Qui a le calice velu, comme le convolvulus trichocalycé.

TRICHOCARPE. (pr. *tri-ko-karpe*; ét. gr., θρίξ, cheveu; καρπός, fruit). Bot. Qui a les fruits velus, comme le leucopogon trichocarpe.

TRICHOCAULE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-kô-le*; ét. gr., θρίξ, poil; καυλός, tige.) Bot. Qui a une tige velue.

TRICHOCÉPHALE. s. m. (pr. *tri-ko-ce-fa-le*; ét. gr., θρίξ, poil; κεφαλή, tête, parce que la partie antérieure de son corps est un fil au bout duquel est placée la bouche). Helminth. Genre de vers intestinaux que l'on rencontre fréquemment dans le corps de l'homme, et surtout à la suite des fièvres muqueuses qui se sont prolongées.

TRICHOCÉPHALE. adj. des 2 g. (pr. *tri-kocé-fa le*; ét. gr., θρίξ, poil; κεφαλή, tête). Bot. Qui a les fleurs réunies en capitules et hérissées de poils, comme le trèfle tricocéphale.

TRICHOCÈRE. s. m. (pr. *tri-ko-cè-re*; ét. gr., τριχός, gén. de θρίξ, cheveu; κέρας, corne, à cause des antennes qui sont velues). Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des hydromyes. Les espèces vivent en société, et ne paraissent qu'à l'automne et au commencement du printemps.

TRICHOCERQUE. s. m. (pr. *tri-ko-cer-ke*). Infus. Genre d'animalcules infusoires.

TRICHOCHINE. s. f. (pr. *tri-ko-chi-ne*). Bot. Genre de plantes synanthérées.

TRICHOCHLOÉ. s. f. (pr. *tri-ko-kloé*.) Bot. Genre de plantes graminées.

TRICHOCLADE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-kla-de*; ét. gr. θρίξ, poil; κλάδος, branche). Bot Qui a des rameaux velus, comme le triumphelte trichoclade.

TRICHOCLADE. s. m. (pr. *tri-ko-kla-de*). Bot. Genre établi pour un arbrisseau de la famille des urticées qui se trouve au cap de Bonne-Espérance.

TRICHOCLINE. s. f. (pr. *tri-ko-kli-ne*; ét. gr., τριχός, gén. de θρίξ, cheveu; κλίνη, lit, à cause de son clinanthe hérissé de fimbrilles). Bot. Genre de plantes à fleurs composées, ne renfermant qu'une espèce, remarquable par la belle calathide de fleurs d'un jaune orangé, dont la beauté paraît encore plus éclatante par le blanc cotonneux de l'involucre.

— Ichthyol. Espèce de monochère.

TRICHODE. s. f. (pr. *tri-ko-de*; du gr. τριχώδης, chevelu, parce qu'ils sont couverts de certains poils qui les soutiennent et les font mouvoir dans l'eau). Infus. Genre d'animalcules infusoires.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères nuisibles aux abeilles.

— Bot. Genre de la famille des graminées, ainsi nommé à cause de la finesse des panicules.

TRICHODE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-de*; ét. gr., θρίξ, poil; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble à des poils, comme les feuilles subulées et très-grêles du gymnostome trichode.

TRICHODÉ, ÉE. adj. (pr. *tri-ko-dé*; du gr. θρίξ, poil). Infus. Qui ressemble à un trichode. || TRICHODES. s. m. pl. Famille d'animalcules infusoires ou microscopiques, comprenant ceux qui ont des poils ciliaires, ou des cirres non vibratiles, sur tout le corps ou sur une partie seulement.

TRICHODERMACÉ, ÉE. adj. (pr. *tri-ko-der-ma-cé*). Bot. Qui ressemble à un trichoderme. || TRICHODERMACÉS. s. m. pl. Famille de champignons qui a pour type le genre trichoderme.

TRICHODERME. s. m. (pr. *tri-ko-der-me*; ét. gr., τριχός, gén. de θρίξ, cheveu; δέρμα, peau, parce que le disque est composé de filaments semblables aux byssus). Bot. Genre de champignons comprenant huit espèces, qui toutes croissent en Europe, sur les rameaux et les troncs des arbres, quelquefois sur les planchers, et plus rarement à terre.

TRICHODERMÉ, ÉE. adj. (pr *tri-ko-der-mé*). Bot. Qui ressemble à un trichoderme. || TRICHODERMÉS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des trichodermacés, qui renferme le genre trichoderme.

TRICHODESME. s. m. (pr. *tri-ko-dess-me*). Bot. Genre de plantes borraginées.

TRICHODION. s. m. (pr. *tri-ko-dion*). Bot. Genre de plantes graminées, renfermant deux espèces.

TRICHODON. s. m. (pr. *tri-ko-don*). Ichthyol. Genre de poissons.

TRICHODONTE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-don-te*; ét. gr., θρίξ, poil; ὀδούς, dent). Hist. nat. Qui a des dents très-longues et semblables à des soies.

TRICHOGAMILE. s. m. (pr. *tri-ko-ga-mi-le*). Bot. Genre de plantes de la famille des aurantiacées.

TRICHOGASTRE. s. m. (pr. *tri-ko-gas-tre*). Ichthyol. Genre de poissons.

TRICHOGLOSSE. s. m. (pr. *tri-ko-glosse*). Ornith. Genre d'oiseaux de Java.

TRICHOGLOTTE. s. m. (pr. *tri-ko-glo-te*). Bot. Genre de plantes de Java.

TRICHOGNATHE. s. m. (pr. *tri-ko-gnia-te*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des carnassiers, composé de deux espèces du Brésil.

TRICHOGONE. s. m. (pr. *tri-ko-go-ne*). Bot. Genre de plantes de la famille des algues.

TRICHOÏDE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-i-de*; ét. gr. θρίξ, poil; εἶδος, ressemblance). Hist. nat. Qui ressemble à des poils, comme les tubes dont se compose la tubulaire trichoïde, et les appendices qu'offre le corps de certains poissons.

TRICHOLOME. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-lo-me*; ét. gr. θρίξ, poil; λῶμα, bord). Bot. Qui est bordé de poils, comme le chapeau de l'agaric tricholome.

TRICHOMA. s. m. (pr. *tri-ko-ma*; du gr. τρίχωμα, chevelure). Pathol. Plique polonaise.

TRICHOMANE. s. m. (pr. *tri-ko-ma-ne*). Bot. Genre de fougères, renfermant près de cent cinquante espèces, dont trois ou quatre seulement appartiennent à l'Europe.

TRICHOMANOÏDÉ, ÉE. adj. (pr. *tri-ko-ma-no-i-de*.) Bot. Qui ressemble à un trichomane. || TRICHOMANOÏDÉES. s. f. pl. Groupe de la famille des fougères, qui a pour type le genre trichomane.

TRICHOMATE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-ma-te*; du gr. τρίχωμα, chevelure). Bot. Qui a une apparence filamenteuse. || TRICHOMATES. s. f. pl. Section de la famille des algues, comprenant celles dont la substance est coriace et filamenteuse.

TRICHOMATIQUE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-ma-ti-ke*). Pathol. Qui a rapport à la plique. || Qui est de la nature de la plique.

TRICHOMYCE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-mi-ce*, ét. gr., θρίξ, poil; μύκης, champignon). Bot. Se dit des champignons filamenteux. || TRICHOMYCES. s. m. pl. Famille de champignons, comprenant ceux qui affectent la forme des filaments.

TRICHONDYLE. s. m. (pr. *tri-kon-di-le*). Bot. Genre de plantes.

TRICHONÈME. s. m. (pr. *tri-ko-nè-me*; ét. gr., τριχός, gen. de θρίξ, cheveu; νῆμα, fil, parce qu'ils ont les filaments des étamines velus ou pubescents). Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance.

TRICHONOTE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-no-te*; ét. gr, θρίξ, poil; νῶτος, dos). Entom. Qui a le dos velu, comme l'asile trichonote.

— TRICHONOTE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons qui ne renferme qu'une espèce.

TRICHOON. s. m. (pr. *tri-ko-on*; ét. gr., τριχός, gén. de θρίξ, poil; ὠόν, œuf, à cause de son ovaire et de ses semences, seules pourvues de poils). Bot. Genre de plantes graminées ne renfermant qu'une plante de l'Inde, qu'on y emploie pour couvrir les maisons.

TRICHOPE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-pe*; ét. gr., θρίξ, poil; πούς, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe velu, comme la clavaire trichope.

TRICHOPHORE. s. m. (pr. *tri-ko-fo-re*; ét. gr., θρίξ, poil; φέρω, porter). Bot. Genre de plantes cypéracées, contenant six espèces. || Genre de plantes de la famille des algues. || Genre d'oscillatoires. || Base filamenteuse des champignons, lorsque les filaments, par leur agglutination, forment une sorte de membrane.

TRICHOPHYLLE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-file*; ét. gr., θρίξ, poil; φύλλον, feuille). Bot. Se dit d'une plante dont les feuilles ou les frondes sont capillaires, ou dont les feuilles se terminent par un poil.

— TRICHOPHYLLE. s. m. Bot. Genre de plantes corymbifères, contenant deux espèces. || On a aussi donné ce nom au leucoïon d'automne et à la mousse de Corse.

TRICHOPODE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-po-de*; ét. gr., θρίξ, poil; πούς, pied). Hist. nat. Qui a les pieds ou les pédoncules velus.

TRICHOPODE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons thoraciques, renfermant deux espèces, le *trichopode trichoptère*, dont la tête est couverte de petites écailles, et qui se trouve dans la mer des Indes; le *trichopode mentonnier*, qui a la bouche placée dans la partie supérieure de la tête, et la mâchoire avancée de manière à former une espèce de menton.

TRICHOPTÈRE. adj. des 2 g. (pr. *tri-kop-te-re*; ét. gr., θρίξ, poil; πτερόν, aile ou nageoire). Zool. Qui a les ailes velues.

— Ichthyol. Le trichopode trichoptère a les rayons de ses nageoires pectorales terminés par de très-longs filaments.

TRICHOPTÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes de la famille des hydromyes.

— Ichthyol. Espèce de trichopode dont les nageoires pectorales sont prolongées en très-longs filaments.

TRICHOPTÉRIDE. s. f. (pr. *tri-kop-té-ri-de*). Bot. Plante remarquable par l'aigrette de ses graines plumeuses.

TRICHOPYGE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-pi-je*; ét. gr., θρίξ, poil; πυγή, derrière). Entom. Qui a le bout de l'abdomen velu, comme le moucheron trichopyge.

TRICHORDE. adj. et s. m. (pr. *tri-kor-de*; ét. gr., τρεῖς, trois; χορδή, corde). Musiq. anc. Se dit d'un instrument à trois cordes. La première lyre était trichorde, était une trichorde.

TRICHORE. s. m. (pr. *tri-ko-re*). Antiq. Edifice divisé en trois corps de logis ou à trois étages. || Faîte à trois faces. || Autel triple.

TRICHORIE. s. f. (pr. *tri-ko-ri*; ét. gr., τρεῖς, trois; χορός, chœur). Antiq. gr. Danse lacédémonienne exécutée par trois chœurs, l'un d'enfants, l'autre d'hommes faits, et le dernier de vieillards, qui chantaient alternativement. L'invention de la trichorie était attribuée à Tyrtée.

TRICHOSANTHE. s. m. (pr. *tri-co-zan-te*; ét. gr., θρίξ, τριχός, cheveu; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes des deux Indes.

TRICHOSÉPALE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-cé-pa-le*). Bot. Qui a les sépales velus.

TRICHOSIS. s. f. (pr. *tri-ko-ziss*). V. TRICHIASE.

TRICHOSOME. s. m. (pr. *tri-ko-ço-me*; ét. gr., τριχός, gén. de θρίξ, cheveu; σῶμα, corps, à cause de la finesse et de la forme générale du corps de ces animaux). Infus. Genre de vers infusoires de la famille des ascaridiens, renfermant vingt-deux espèces, qui vivent toutes dans le canal intestinal des oiseaux.

TRICHOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., θρίξ, poil; σπέρμα, graine). Bot. Qui a les graines velues.

TRICHOSPERME. s. m. (pr. *tri-kos-per-me*). Bot. Genre de corymbifères.

TRICHOSPERMÉ, ÉE. adj. (pr. *tri-ko-sper-mé*). Bot. Qui est entremêlé de filaments. || TRICHOSPERMÉS. s. m. pl. Groupe de champignons, comprenant ceux dont le péridion membraneux est rempli de séminules entremêlées de filaments.

TRICHOSPIRE. s f. (pr. *tri-kos-pire*). Bot. Genre de la famille des flosculeuses, ayant pour type une petite plante d'Amérique.

TRICHOSPIRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la trichospire. || TRICHOSPIRÉES. s. f. pl. Section de la tribu des vernoniaées, qui a pour type le genre trichospire.

TRICHOSPORE. s. m. (pr. *tri-ko-spo-re*). Bot. Genre de plantes de la famille des bignoniées, qui croît dans les grandes forêts de Java et de Sumatra.

TRICHOSPORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un trichospore. || TRICHOSPORÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des bignoniacées, qui a pour type le genre trichospore.

TRICHOSPORION. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons byssoïdes, renfermant des espèces qui croissent sur les pierres, les murs, les troncs d'arbres.

TRICHOSTEMME. s. f. (pr. *tri-ko-stème*). Bot. Genre de plantes labiées, renfermant trois espèces. || Genre de rudbeckiées.

TRICHOSTÉMONE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-ste-mo-ne*; ét. gr., θρίξ, poil; στήμων, étamine). Bot. Qui a les étamines velues.

TRICHOSTOME. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-sto-me*; ét. gr., θρίξ, poil; στόμα, bouche). Zooph. Qui a la bouche entourée de poils. || TRICHOSTOMES. s. m. pl. Ordre de polypes, comprenant ceux dont la bouche est entourée de cils ou d'organes rotatoires.

TRICHOSTOME. s. m. (pr. *tri-ko-sto-me*). Bot. Genre de mousses, renfermant plus de trente-deux espèces, généralement rameuses, à feuilles étalées, allongées, souvent terminées par un poil blanc qui leur donne un aspect laineux.

TRICHOSTOMOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un trichostome. || TRICHOSTOMOÏDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mousses, qui a pour type le genre trichostome.

TRICHOSURE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-zu-re*). Zool. Qui a la queue velue.

TRICHOTERIE. s. f. Se disait pour Petite tricherie. Il n'est que je haïsse comme à marchander : c'est un pur commerce de *trichoterie* et d'impudence. Après une heure de débat et de barguignage, l'un et l'autre abandonnent sa parole et ses serments pour cinq sols d'amendements. (Mont.)

TRICHOTHÉCIEN, IENNE. adj. (pr. *tri-ko-te-ci-ein*). Bot. Qui ressemble à un trichothèque. || TRICHOTHÉCIENS. s. m. pl. Famille de champignons qui a pour type le genre trichothèque.

TRICHOTHÈQUE. s. m. (pr. *tri-ko-tek*). Bot. Genre de champignons ne renfermant qu'une seule espèce.

TRICHOTOME. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-to-me*; ét. gr., τρίχα, en trois; τέμνω, couper). Philos. Qui se divise et se subdivise par trois.

TRICHOTOMIE. s. f. (pr. *tri-ko-to-mi*). Philos. Division par trois.

TRICHOTOMIQUE. adj. des 2 g. (pr. *tri-ko-to-mik*). Philos. Qui appartient à la trichotomie. Classification trichotomique. L'actif, le neutre et le passif forment une classification trichotomique.

TRICHRE. s. m. (pr. *tri-kre*). Minér. Pierre précieuse à trois couleurs différentes.

TRICHROÏSME. s. m. (pr. *tri-kro-is-me*, ét. gr., τρεῖς, trois; χροα, couleur). Phys. Phénomène produit par un corps qui offre trois couleurs distribuées diversement, suivant la manière dont on le regarde.

TRICHROÏTE. adj. des 2 g. (pr. *tri-kro-i-te*). Phys. Qui offre le phénomène du trichroïsme.

TRICHURE. s. m. (pr. *tri-kure*). V. TRICHURIDE.

TRICHURIDE s. m. (pr. *tri-ku-ride*; ét. gr., θρίξ, gén. τριχός, cheveu; οὐρά, queue; parce que l'on a pris pour la queue l'appendice filiforme qui surmonte la tête). Helmint. Genre de vers intestinaux renfermant plusieurs espèces, dont une se trouve dans le corps de l'homme, et cause, dit-on, une espèce de dyssenterie.

TRICIRRÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *cirra*, cirre). Zool. Qui est muni de trois barbillons.

TRICLARIE. adj. f. (ét. gr., τρίς, trois fois; κλῆρος, héritage). Myth. gr. Surnom de Diane, qui avait un temple appartenant à trois villes d'Ionie.

TRICLARIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fête célébrée tous les ans en l'honneur de Diane, par les habitants de trois villes d'Ionie.

TRICLASITE. s. f. (ét. gr., τρεῖς, trois; κλάω, briser; parce qu'elle se clive dans trois sens différents). Minér. Minéral de Suède, brunâtre ou d'un brun jaunâtre, cristallisant en prismes rhomboïdaux.

TRICLINAIRE. s. m. Antiq. Esclave qui servait à table, dans le triclinium.

TRICLINIARQUE. s. m. Antiq. Maître d'hôtel.

TRICLINION. s. m. Bot. Genre de la famille des araliacées, établi pour une plante de la Louisiane. || Genre de champignons ne renfermant qu'une seule espèce.

TRICLINIUM. s. m. (pr. *tri kli-niom*; ét. gr., τρεῖς, trois; κλίνη, lit). Antiq. rom. Salle à manger où il y avait trois lits, ou sur chacun desquels se plaçaient trois convives. || On dit aussi *tricline*.

TRICLINOÉDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; κλίνη, lit; ἕδρα, base). Minér. Dont les angles sont aigus ou obtus. Système triclinoédrique.

TRICOBALTIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel cobaltique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Sulfotellurate tricobaltique.

TRICOIS. s. m. Se disait d'un ornement, d'une broderie sur certaines étoffes.

TRICOISE. s. f. Techn. Tenailles à deux mâchoires, dont se servent les menuisiers et les autres ouvriers en bois, pour tenir et arracher des clous, des chevilles, etc.

— s. f. pl. Techn. Tenailles dont se servent les maréchaux pour ferrer et déferrer les chevaux, et même pour sonder le pied par le moyen du pincer.

TRICOLIE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles

univalves, renfermant plusieurs espèces vivantes et une fossile.

TRICOLOR. s. m. Bot. Espèce d'amarante à grandes feuilles, qui d'abord ne sont que vertes, et qui ensuite deviennent mêlées de jaune, de vert et de rouge.

— Hortic. Nom de plusieurs variétés d'œillets.

— Ichthyol. Espèce d'holacanthe.

— Ornith. Espèce de tangara. ‖ On a donné ce nom à plusieurs autres oiseaux.

— Techn. Peau de chat de trois couleurs, dont se servent les pelletiers.

TRICOLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois, *color*, couleur). De trois couleurs. Fleur tricolore. Damas tricolore.

— Hist. nat. Qui offre trois couleurs différentes, comme les fleurs de la tulipe tricolore et du tropeole tricolore, le pelage du didelphe tricolore, la coquille de l'olive tricolore.

— S'applique particulièrement aux couleurs adoptées par les Français, et qui sont le bleu, le blanc et le rouge. Drapeau, pavillon tricolore. Cocarde tricolore. Écharpe tricolore. Ruban tricolore. Ce mot a été employé en ce sens en 1789, époque où la France adopta ces couleurs, qui furent abandonnées en 1815 et reprises à la révolution de 1830. Ce fut Lafayette qui, en 1789, proposa cette réunion de couleurs comme un emblème de la fusion des trois ordres qui précédemment divisaient les citoyens : le rouge était la couleur du peuple; le bleu, celle du clergé; le blanc, celle de la noblesse.

> Soldat du drapeau *tricolore*,
> D'Orléans, toi qui l'as porté ;
> Ton sang se mêlerait encore
> A celui qu'il nous a coûté.
> (Casimir Delavigne.)

— Fig. Nos têtes conservent à jamais les couleurs de leur jeunesse, et de ce que les unes l'ont blanche, les autres *tricolore*, il n'en résulte pas qu'il faille les casser. (Boiste.)

TRICON. s. m. T. de jeu. Il se dit, au hoc, de trois cartes de même figure ou valeur, comme trois rois, trois as, trois dix, etc. ‖ Il se dit encore d'un brelan dans lequel la carte qui retourne est de même valeur que les trois que le joueur a déjà dans la main. On dit plus communément *brelan carré*.

TRICONDILE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères créophages d'Amérique, renfermant cinq ou six espèces, dont la plus remarquable, la tricondile aptère, qui habite la Nouvelle-Guinée, se trouve sur les troncs d'arbres, et marche avec agilité; le frottement du corselet rend un petit bruit.

— Bot. Genre de protéacées.

TRICOPHORE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux d'Afrique, dont on connaît cinq espèces qui vivent sur les côtes de Guinée.

TRICOQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois, κόκκος, graine). Bot. Dont le fruit est formé de trois coques, loges closes qui se séparent les unes des autres à la maturité. ‖ TRICOQUES. s. f. pl. Famille ou classe de plantes comprenant celles dont le fruit se compose de trois coques, comme les euphorbes.

TRICORDE. adj. et s. m. Musiq. anc. V. TRICHORDE.

TRICORINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des asphodèles, renfermant cinq espèces de la Nouvelle-Hollande.

TRICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois, *cornu*, corne). Bot. Qui est orné ou surmonté de trois cornes, comme le chaperon de l'omo tricorne. ‖ Le delphinium tricorne est ainsi appelé à cause de ses capsules, au nombre de trois, écartées et acuminées.

— Conchyl. Le strombe tricorne reçoit ce nom, parce que sa coquille offre trois tubercules ou prolongements en forme de cornes.

— Entom. L'oxytèle tricorne est ainsi appelé parce qu'il a deux cornes sur la tête et une sur le thorax.

— Ichthyol. Le chironecte tricorne, parce que le filet qui garnit sa lèvre est trilobé à l'extrémité.

TRICORNE. s. m. Il se dit familièrement et par plaisanterie, d'un chapeau à trois cornes.

— Mamm. Nom sous lequel on a quelquefois désigné le renne.

TRICORYPHE. Géogr. Montagne de l'Arabie heureuse, qui avait trois sommets, sur chacun desquels on avait bâti un temple d'une hauteur prodigieuse.

TRICOSINE. s. f. Constr. Tuile fendue dans sa longueur.

TRICOSTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *costa*, côte). Bot. Qui est relevé de trois côtés, comme les feuilles de l'hélichryse tricostée.

— Conchyl. Dont la surface offre trois saillies en forme de côtes, comme l'haliotide tricostée, la patelle tricostée.

TRICOT. s. m. (pr. *tri-ko*; de l'allem. *strick*, lacet, parce que les mailles des bas tricotés sont des espèces de nœuds). Sorte de tissu, comme bas, bonnets, camisoles, gants, chaussons, gilets, etc., fait en mailles, soit à la main, avec de longues aiguilles émoussées, soit au métier. Habit de tricot. Faire du tricot.

> Tout en tenant l'aiguille et le *tricot*,
> Fille a l'oreille à l'affût d'un bon mot.
> (*Caquet bon-bec.*)

— Comm. Nom qu'on donne à diverses étoffes de soieries. ‖ *Tricot velouté*. Étoffe en soie chinée.

— *Tricot tulle*. Espèce de tricot brodé.

— *Tricot de Berlin*. Tricot à jour employé dans la bonneterie pour jupons, couvre-pieds, etc. On l'appelle aussi *toile d'araignée*. ‖ *Tricot cannelé*. Ouvrage de tricots à côtes.

— Art, action de faire le tricot.

— Espèce de drap pour les troupes, ainsi nommé parce qu'on le fabrique dans le bourg de Tricot (Oise).

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille univalve du genre cône.

— Syn. comp. TRICOT. TRICOTAGE. *Tricot* ne fait considérer la chose que par rapport à ses qualités intrinsèques. *Tricotage* rappelle l'action de tricoter, l'habileté du tricoteur, et les qualités du tissu qui résultent de la main d'œuvre.

TRICOT. s. m. (pr. *triko*; rad. *trique*). Bâton gros et court. Il n'est usité que lorsqu'on parle de battre quelqu'un. Prendre un tricot. Menacer de coups de tricot. Donner du tricot. Pop.

TRICOTAGE. s. m. Travail d'une personne qui tricote. Apprendre le tricotage. Se mettre au tricotage.

— Ouvrage fait au tricot. Tricotage lâche et mal fait.

— Syn. comp. TRICOTAGE. TRICOT. V. TRICOT.

TRICOTE. s. f. Nom qu'on donnait à une espèce de billard.

TRICOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Tricoter. S'empl. adjectiv. Bas tricotés. Chaussettes tricotées. Habit tricoté. Veste tricotée. Couverture tricotée.

TRICOTÉ, ÉE. adj. Conchyl. Dont la surface a l'apparence d'un tissu de tricot, comme la vénus tricotée, le rocher tricoté, la nérite tricotée.

— Minér. Se dit de certains minéraux métalliques dont la gangue pierreuse et susceptible de poli et se trouve pénétrée en tous sens par des dendrites de métal, ou qui du moins ont l'éclat métallique.

TRICOTÉ. s. m. Conchyl. Espèce du genre casque.

TRICOTÉE. s. f. Conchyl. Nom marchand de plusieurs coquilles bivalves du genre vénus, qui ont des stries verticales, coupées par d'autres stries transverses, ce qui leur donne un peu l'aspect d'une étoffe tricotée.

TRICOTER. v. a. (de conn. (rad. *tricot*). Former des mailles avec un fil de soie, de lin, de laine, de coton, à l'aide de certaines aiguilles longues et émoussées, pour faire des bas, des camisoles et d'autres ouvrages. Tricoter des bas.

— Se dit des dentelles de fil ou de soie qui se font sur un tambour avec des épingles et des fuseaux. Tricoter de la dentelle.

— Absol. Apprendre à tricoter. Tricoter bien. Tricoter mal.

> Apprenez, j'il vaut mieux *tricoter* que médire.
> On fait des bas de plus et des [illegible]

— v. n. Manég. Il se dit d'un cheval qui remue les jambes assez vite en marchant, mais qui n'avance pas.

— Fig. pop. Marcher en remuant les pieds l'un vers l'autre.

— SE TRICOTER. v. pron. Être tricoté.

TRICOTERIE. s. f. Il s'est dit pour Menée, petite tracherie. Pour avoir eu la contre-cœur de mêler un *tricoterie* ni finesse à mes jeux enfantins (Mont. Le cardinal Mazarin n'a que faire de ces *tricoteries* pour être bon ministre. (Naudé.)

TRICOTETS. s. m. pl. Ancienne danse qui s'exécutait en remuant beaucoup les pieds, et aussi vite à peu près qu'une femme qui tricote remue les mains. Danser les tricotets.

TRICOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tricote.

TRICOTEUR. s. m. Techn. Métier à faire le tricot. ‖ *Tricoteur français*. Métier qui fait le tricot de toute espèce par mécanique et par le seul mouvement de rotation produit par une force quelconque appliquée à une manivelle. ‖ *Tricoteur sans fin*. Nom d'une autre espèce de métier propre au même usage.

TRICOTEUSE. s. f. Hist. de Fr. Il se dit des femmes salariées qui assistaient en tricotant aux séances de la Convention, des assemblées populaires et du tribunal révolutionnaire. Les tricoteuses de Robespierre. Les tricoteuses interrompaient fréquemment les orateurs de la droite, applaudissaient aux jugements et insultaient les condamnés.

— Techn. Machine destinée à tricoter les fils de laine ou de coton pour en composer des jupons.

TRICOTYLÉDONÉ, ÉE. adj. (ét. gr., τρεῖς, trois; κοτυλήδων, cotylédon). Bot. Se dit d'une graine qui est munie de trois cotylédons, comme le pin noir.

TRICOUSE ou **TRICOUSSE**. s. f. Nom qu'on donnait à une espèce de guêtre faite de gros drap ou de laine tricotée.

TRICRATE. s. m. Bot. Genre de la famille des nyctaginées.

TRICTIRIES ou **TRICTYES**. s. f. pl. Myth. Sacrifices qui se faisaient chez les Grecs en l'honneur de Mars, et dans lesquels on lui immolait trois animaux.

TRICTRAC. s. m. Onomatopée tirée du bruit que font les dés dans le cornet et sur le tablier. Espèce de jeu où l'on joue avec deux dés et trente dames, quinze d'une couleur et quinze d'une autre, dans un tablier qui consiste en deux compartiments, chacun marqué par de petites flèches d'ivoire, qui sont alternativement de deux couleurs différentes, et sur lesquelles on place les dames conformément aux règles du jeu. Ce jeu est très-ancien, il était connu des Grecs et des Romains. Le jeu de trictrac, du trictrac. Jouer au trictrac. Une partie de trictrac en douze trous.

— Le tablier même, le meuble dans lequel on joue. Grand trictrac. Trictrac d'ébène et d'ivoire.

— *Trictrac à écrire*. Autre espèce de trictrac dans laquelle [illegible] et les jetons dont on se sert pour marquer les coups sont remplacés par un crayon et des cartes.

— Chass. Bruit que font plusieurs chasseurs pour effaroucher les canards et autres oiseaux aquatiques, qu'ils veulent faire tomber dans leurs pièges. Chasser les canards au trictrac.

— Ornith. Nom vulgaire de la draine. ‖ Nom vulgaire donné au traquet, d'après son cri.

— Nom d'un canon à cinq bouches qu'on voyait, à Rome, à la porte du château Saint-Ange.

— Périphr.

> J'entends ce jeu bruyant où le cornet en main,
> L'adroit joueur calcule un hasard incertain.
> (Delille.)

TRICUIVRIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel cuivrique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Sulfate tricuivrique.

TRICUSPIDAIRE. s. f. (pr. *tri-ku-spi-de-re*). Bot. Genre de la famille des [illegible], établi pour un arbre du Chili, et on emploie le bois à plusieurs usages [illegible].

— s. m. Helminth. Genre de vers intestinaux établi pour classer le [illegible], qui s'écarte des autres par la forme de sa tête.

TRICUSPIDAL, ALE. adj. Anat. V. TRICUSPIDE.

TRICUSPIDE. s. f. (du lat. *tricuspis*, qui a trois pointes). Bot. Genre de plantes graminées, renfermant deux espèces.

TRICUSPIDE. adj. des 2 g. Didact. V. TRICUSPIDÉ.

TRICUSPIDÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *cuspis*, pointe). Didact. Qui est armé de trois pointes.

[illegible]

TRICYCLE. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; κύκλος, cercle). Voiture à trois roues.

— Il se dit, à Paris, de certaines voitures qui étaient d'abord construites en tricycle, et qui ont gardé ce nom, bien qu'ils aient aujourd'hui quatre roues.

— Bot. Genre de plantes de la famille des nyctaginées, établi pour un arbre du Brésil.

TRIDACNACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une tridacne. ‖ TRIDACNACÉS. s. m. pl. Famille de coquilles bivalves, qui a pour type le genre tridacne.

TRIDACNE. s. f. (ét. gr., τρεῖς, trois; δάκνω, mordre, parce qu'elles ne pouvaient être mangées qu'en trois bouchées). Conchyl. Espèce d'huître fort grande et très-estimée des anciens. ‖ Genre de coquilles bivalves, qui vivent fixées aux rochers bordant les rivages des mers intertropicales. Ils atteignent une taille très-grande, et pèsent jusqu'à 200 ou 250 kilogr. Une des espèces, le tridacne bénitier, à cause de sa grandeur et de sa beauté, a été admis dans les églises catholiques pour servir de bénitier.

TRIDACNÉ, ÉE. adj. Conchyl. V. TRIDACNACÉ.

TRIDACNITE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui ressemble à une tridacne. ‖ TRIDACNITES. s. m. pl. Famille de l'ordre des conchifères triforipalles, qui a pour type le genre tridacne.

TRIDACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; δάκτυλος, doigt). Entom. Qui a trois articles.

— Ichthyol. Se dit d'un poisson, la blennie tridactyle, dont chacune des nageoires jugulaires se compose de trois rayons.

— Mamm. Qui a trois doigts aux pieds.

— Ornith. Qui n'a que trois doigts.

— Bot. Se dit des plantes dont les feuilles palmées se composent toujours, ou le plus ordinairement, de trois folioles, comme la saxifrage tridactyle, ou dont les feuilles sont trifides à l'extrémité, comme le cochléaria tridactyle.

TRIDACTYLE. s. m. Entom. Genre d'insectes orthoptères de la famille des grylloïdes. Ils se trouvent aux bords des rivières et des lacs, aux environs des mares accidentelles qui résultent de la crue des eaux, pourvu qu'il s'y trouve un sable très-fin. Le tridactyle varié est le type de ce genre.

— TRIDACTYLES. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères comprenant ceux qui ont trois doigts aux pieds. ‖ Ornith. Famille d'oiseaux [illegible] dans laquelle se rangent ceux qui n'ont que trois doigts.

TRIDACTYLITHE. s. m. Bot. Genre de la famille des saxifragées, ne renfermant qu'une espèce.

TRIDAX. s. m. Genre de plantes de la famille des corymbifères.

TRIDE. adj. des 2 g. (du lat. *stridulus*). Manég. Vif, prompt, serré. Avoir des mouvements trides. Action tride. Allure tride. Mouvement tride.

TRIDE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du proyer.

TRIDENT. s. m. (pr. *tri-dan*; du lat. *tridens*, fait de *tres*, trois; *dens*, dent). Fourche à trois dents ou pointes, que les poëtes et les peintres donnent pour sceptre à Neptune. Neptune avec son trident, armé de son trident, du trident. Le trident était une espèce de sceptre dont les rois se servaient autrefois, ou plutôt un instrument ou harpon dont on fait souvent usage en mer pour piquer les gros poissons que l'on rencontre. Ce furent les Cyclopes qui en firent présent à Neptune dans la guerre contre les Titans. Ce trident ébranlait la terre chaque fois que Neptune l'en frappait.

— Fig. et poét. Le pouvoir maritime. Le *trident* de Neptune est le sceptre du monde. (Lemierre.)

— Agric. Bêche à trois dents.

— Bot. Genre de graminées.

— Géom. Courbe du troisième degré qui offre à peu près la forme d'un trident. Elle est aussi appelée *parabole de Descartes*.

— Ichthyol. Espèce de poisson.

— Pêch. Sorte de fourche à trois pointes ajustées au bout d'une perche, avec laquelle on perce les poissons que l'on voit au fond de l'eau.

— Dans la langue poétique, Neptune est appelé *le dieu, le maître du trident*, et la mer est appelée *l'empire du trident*.

Un poëte a substitué adroitement le mot *trident* à celui de *fourche*, [illegible] un paysan qui charge une voiture de fumier :

> [illegible], en Neptune, un *trident* à la main,
> [illegible]

[illegible] Le Trident est le symbole de Neptune, [illegible]

TRIDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *dens*, dent). Bot. Qui a trois dents. [illegible]

— [illegible] Qui est muni de trois dents ou [illegible] les cuisses de derrière de la lapine tridentée.

TRIDENTIFÈRE ou **TRIDENTIGÈRE**. adj. (ét. lat., *tridens*, trident; *fero*, *gero*, porter). Myth. lat. Qui porte le trident. Épithète de Neptune.

TRIDENTIN, INE. adj. Géogr. Habitant de Trente, ou des environs de cette ville. ‖ Qui appartient à Trente ou à ses habitants. ‖ *Alpes tridentines*. Celles qui touchent au Tridentin.

TRIDENTIN. Géogr. Territoire de Trente.

TRIDENTULE. s. f. (du lat. *tridentula*). Foss. Dent de poisson fossile à trois dentelures.

TRIDENNE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des tithymaloïdes, renfermant deux espèces de la Chine.

TRIDI. s. m. (ét. lat., *tres*, trois; *dies*, jour). Le troisième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

TRIDIGITÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *digitus*, doigt). Bot. Qui offre trois digitations, ou qui a un pétiole commun terminé par trois folioles.

— Entom. Qui n'a que trois articles. ‖ TRIDIGITÉS. s. m. pl. Section établie pour placer les [illegible] coléoptères qui n'ont que trois articles à tous les tarses, comme les coccinelles, etc.

TRIDIGITÉ-PENNÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des feuilles dont le sommet du pétiole commun produit trois pétioles secondaires, sur les côtés desquels les folioles sont attachées. Feuille tridigitée-pennée.

TRIDODÉCAÈDRE. adj. des 2 g. Minér. Qui offre la réunion de trois dodécaèdres, comme la chaux carbonatée tridodécaèdre.

TRIDOPHYLLE. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; [illegible], feuille). Bot. Genre de potentilles à feuilles ternées. C'est un mot barbare, employé pour *trisophylle*.

TRIDRACHME. s. m. (pr. *tri-drak-me*). Antiq. gr. Poids et monnaie des Grecs, qui valait trois drachmes.

TRIDYME. adj. des 2 g. (ét. gr. τρίδυμος, jumeaux). Didact. Qui offre trois degrés différents de longueur.

TRIDYNAME. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; δύναμις, puissance). Bot. Se dit des étamines des narcisses, dont trois sur six sont plus longues que les autres.

TRIE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la draine, à cause de son cri.

— Erpét. Espèce de couleuvre.

— Ichthyol. Sorte de morue verte.

TRIE. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Tarbes (Hautes-Pyrénées); 350 hab.

TRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Trier. S'empl. adjectiv. Raisins triés. Pois triés. Soldats triés. La délicatesse est trop grande, de ne pouvoir souffrir que des gens *triés*. (Mol.)

TRIÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; ἕδρα, base). Math. Qui offre trois faces ou qui est formé par trois plans. Angle trièdre. Pyramide, prisme trièdre.

— Hist. nat. Se dit d'un corps qui offre trois faces, comme celui de la lymnorée trièdre, ou comme les épines du diodon trièdre.

TRIÉMARGINÉ, ÉE. adj. Minér. Dont chaque bord est remplacé par trois facettes, comme le grenat triémarginé.

TRIENCÉPHALE. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; ἐν, dans; κεφαλή, tête). Anat. Monstre privé de trois organes des sens, l'odorat, l'ouïe et la vue.

— On dit aussi adjectiv. Monstre triencéphale.

TRIENCÉPHALIE. s. f. Anat. Monstruosité du triencéphale.

TRIENCÉPHALIEN, IENNE. adj. Anat. Il se dit des monstres par triencéphalie.

TRIENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la triencéphalie, au triencéphale.

TRIÈNE. s. m. Bot. Genre de la famille des graminées, ayant pour type une plante du Mexique.

TRIENNAL, ALE. adj. (pr. *tri-enn-nal*; ét. gr., τρεῖς, trois; ἐνος, année). Qui dure trois ans. Parlement triennal.

— Qui est conféré pour trois ans. Emplois triennaux. Dignité triennale.

— Qui est élu, nommé pour trois ans. Supérieur triennal.

— Se disait plus ordinairement autrefois des charges qui ne s'exerçaient que de trois années l'une. Office triennal. Charge triennale. L'exercice de telle charge, de tel office était triennal.

— Se disait des titulaires qui en étaient pourvus. Il y avait pour cette administration des trésoriers triennaux.

— Bot. *Plante triennale.* Celle qui ne porte des fruits et des graines que la troisième année après qu'elle a été semée.

TRIENNAL. s. m. S'est dit de la durée d'un gouvernement, d'un office, d'un exercice de trois ans.

TRIENNALITÉ. s. f. Ne se dit qu'en parlant d'un emploi, d'une dignité, d'une administration dont l'exercice dure trois ans.

> Puissiez-vous, revêtu de cet auguste titre
> Tenir à Cluni le chapitre
> Pendant vingt *triennalités*. (Senecé.)

— Système dans lequel le pouvoir législatif se renouvelle tous les trois ans.

TRIENNAT. s. m. Espace de trois ans.

— Exercice d'un emploi pendant trois ans.

TRIENNE. adj. des 2 g. Bot. Qui dure trois ans.

TRIENNIUM. s. m. (pr. *tri-en-ni-omm*; du lat. *triennium*, espace de trois ans). Espace de trois ans qu'on employait à étudier en théologie, pour parvenir aux grades et aux degrés.

TRIÉNOPHORE. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; ἐννος, an; φερω, porter). Helmint. Genre de vers intestinaux, ne renfermant qu'une seule espèce, que l'on a trouvée dans plusieurs poissons de genres différents, mais constamment d'eau douce.

TRIENS. s. m. (pr. *triense*). Antiq. rom. Poids de quatre onces, le tiers de l'as. ‖ Monnaie de bronze. ‖ Mesure, tiers du sextarius.

TRIENTAL. s. m. Antiq. rom. Vase à boire qui contenait un triens.

TRIENTALE. s. f. Bot. Genre de la famille des primulacées, établi pour une petite plante d'Europe, qui croît dans les bois et sur les montagnes élevées.

TRIÉPIÉ. s. m. Il se disait pour Personnat, à l'église cathédrale d'Avranches.

TRIÉPINEUX, EUSE. adj. Hist. nat. Qui porte trois épines, comme le thoracide du gécarcine triépineux, le dos du myodoche triépineux.

TRIÉPOINTÉ, ÉE. adj. Minér. Dont chaque angle solide est remplacé par trois facettes, comme l'alumine triépointée.

TRIER. v. a. 1re conj. (du lat. *trahere*, tirer). *Je trie, nous trions, vous triez. Je triais; nous triions, vous triiez. Que je trie; que nous triions, que vous triiez*, etc. Choisir, tirer d'un plus grand nombre avec choix, avec préférence. Trier des raisins. Trier des pois, des lentilles. Trier du café. Trier les meilleurs livres d'une bibliothèque. Trier les médailles les plus curieuses, les plus rares.

— Se dit quelquefois des hommes. Trier les hommes les plus habiles d'une compagnie. Trier des soldats parmi les meilleures troupes. On dit plus ordinairement *choisir*. Il faut que les rois nous *trient* par conjecture et à tâtons, par la race, les richesses, la doctrine, la voix du peuple, très-faibles arguments. (Montaigne.) L'ambition aux abois ne peut que *trier* les restes de la population pour y trouver encore quelques soldats. (Boiste.)

— Séparer le bon du mauvais entremêlés. Il faut trier ces grains de blé, il y a du seigle dedans.

— Prov. et fig. *Trier sur le volet.* Choisir des personnes distinguées ou par leur qualité ou par leur réputation. Se dit par allusion aux pois et autres grains, qu'on met sur un volet ou un ais, pour choisir les meilleurs.

— Techn. *Trier le chiffon.* Séparer le chiffon en différentes classes, selon la beauté et la finesse de la toile. ‖ *Trier les étresses.* Les regarder au jour pour en enlever les inégalités. ‖ *Trier les laines.* Éplucher les laines, et enlever les corps étrangers qui s'y trouvent.

— SE TRIER. v. pron. Être trié.

TRIÉRARCHIE. s. f. Antiq. gr. Charge du triérarque. ‖ Armement et commandement d'une galère chez les Athéniens.

TRIÉRARCHIQUE. adj. des 2 g. Antiq. gr. Qui a rapport à la triérarchie.

TRIÉRARQUE. s. m. (ét. gr., τριήρης, galère à trois rangs de rames; ἀρχός, chef). Antiq. gr. Capitaine de galère.

— Se disait, par extension, à Athènes, des citoyens obligés par la loi d'armer une galère et de l'équiper, du moins en grande partie. Les triérarques fournissaient les galères, et ne les commandaient pas toujours.

TRIESPERUS. adj. m. (pr. *tri-ess-pe-russ*; ét. gr., τρεῖς, trois; ἑσπέρα, nuit). Myth. gr. Surnom qui fut donné à Hercule, à cause des trois nuits que Jupiter passa près d'Alcmène.

TRIESTE. Géogr. Ville de l'empire d'Autriche ou Illyrie, ch.-l. du gouvernement de Trieste; 42,000 hab. ‖ Le gouvernement de ce nom a 425,000 hab.

TRIÉTÉRIDE. s. f. (ét. gr., τρεῖς, trois; ἔτος, an, année). Chron. Période de trois ans; une de celles que les Athéniens adoptèrent primitivement pour la réforme de leur calendrier. L'année était disposée de sorte que tous les trois ans on ajoutait un mois intercalaire, les deux premières étant de douze mois lunaires, et la troisième de treize.

— Myth. Il s'est dit des Bacchantes.

— TRIÉTÉRIDES. s. f. pl. Antiq. gr. V. TRIÉTÉRIQUES.

TRIÉTÉRIQUE. adj. des 2 g. Qui se fait ou qui arrive tous les trois ans.

TRIÉTÉRIQUES. s. f. pl. (ét., V. TRIÉTÉRIDE). Antiq. gr. Fêtes que les Béotiens et les Thraces célébraient tous les trois ans en l'honneur de Bacchus, et en mémoire de l'expédition des Indes. Ces fêtes étaient signalées par toutes sortes d'excès et de débauches. On les nomme aussi *triétérides*.

TRIEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière qu'on emploie à faire le triage des chiffons, dans une papeterie. ‖ Celui, celle qui fait le triage des épingles. ‖ Celui, celle qui épluche les laines.

TRIEUSE. s. f. Techn. Machine destinée à éplucher les laines, et à enlever la plupart des corps étrangers qui s'y trouvent mêlés.

TRIFACIAL, ALE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *facies*, face, parce qu'il se divise, avant de sortir du crâne, en trois branches qui vont se distribuer à la face). Anat. Qui se distribue à trois parties de la face. Nerf trifacial. ‖ Pl., *trifaciaux*.

TRIFACIAL. s. m. Antiq. rom. Pièce de monnaie de cuivre.

TRIFARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est disposé sur trois rangs, comme les feuilles du didymodon trifarié.

— Entom. Se dit des taches qu'offre l'abdomen du stomoxide trifarié.

TRIFASCIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *fascia*, bande). Hist. nat. Qui est marqué de trois bandes colorées, c'est-à-dire d'une autre couleur que le fond.

TRIFÉMORO-ROTULIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse qui s'attache au fémur par sa triple origine supérieure, et à la rotule par son extrémité inférieure.

TRIFÉMORO-TIBI-ROTULIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle qui se lie à la rotule par son extrémité inférieure, et au fémur par sa triple origine supérieure.

TRIFERREUX. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel ferreux qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Silicate triferreux.

TRIFERRIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel ferrique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Sulfoterrate triferrique.

TRIFEUILLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *folium*, feuille). Bot. Dont chaque feuille est formée de trois folioles. On dit plutôt *trifolié*.

TRIFIDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois; *fissus*, fendu). Bot. Qui est divisé en trois sections, lobes ou branches, à peu près jusqu'à moitié, comme les feuilles de la pétésie trifide, la corolle du caille-lait trifide, les pétales de l'hypécoe tombant, le stygmate du phlox, le style de la lixie de la Chine, les vrilles de la bignone ongle de chat.

TRIFILERIE. s. f. Techn. Banc garni d'une filière. V. TRÉFILERIE.

TRIFLE. s. m. Mar. Sorte de bâtiment à douze rames, sur le Danube.

TRIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois; *flos*, fleur). Bot. Qui porte trois fleurs, comme les pédoncules du cytise triflore, de l'œnothère triflore, ou qui renferme trois fleurs, comme la cupule du châtaignier et la glume de l'égilops ovale.

TRIFOLET. s. m. Bot. Nom vulgaire du trèfle rampant.

TRIFOLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapproche du trèfle. ‖ TRIFOLIACÉES. s. f. pl. Tribu de légumineuses qui a pour type le trèfle.

TRIFOLIASTRE. s. m. Bot. Genre établi pour placer le mélilot bleu, parce que sa gousse est ronde et acuminée.

TRIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont disposées trois par trois au bout du pétiole, ou trois fois décomposées. ‖ Qui ressemble au trèfle. ‖ TRIFOLIÉES. s. f. pl. Famille de plantes légumineuses.

TRIFOLIOLÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une feuille digitée dont le pétiole commun se termine par trois folioles qui partent toutes de son sommet, ou d'une feuille pennée, dont le pétiole commun offre deux folioles latérales et une terminale.

TRIFOLIUM. (pr. *tri-fo-li-omm*). Bot. Nom latin du genre trèfle. ‖ Les anciens, qui n'avaient aucune règle fixe pour la classification des genres, réunissaient sous le même nom des plantes qui n'avaient de commun qu'un caractère tiré du nombre des parties d'une feuille; ainsi, ils ont appelé *trifolium* beaucoup de celles qui présentent trois folioles sur un même pétiole.

TRIFORIPALLE. adj. des 2 g. Zool. Dont le manteau est percé de trois trous.

TRIFORIUM. s. m. Archit. V. TRIPHORIUM.

TRIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *triformis*, qui a trois formes.) Myth. lat. Épithète de Diane, d'Hécate, de Géryon, de Cerbère et de la Chimère.

— Bot. Se dit de la calathide des synanthérées, lorsqu'elle contient trois sortes de fleurs différentes par la forme. ‖ Le pézize triforme, granulaire en premier lieu, s'ouvre ensuite, et devient d'abord concave, puis convexe.

— Minér. Qui présente la combinaison de trois formes différentes, telles que le cube, l'octaèdre régulier et le dodécaèdre à plans rhombes, comme l'alumine sulfatée triforme.

TRIFRONDE. adj. des 2 g. Bot. Qui offre des frondes ou des feuilles de trois formes différentes.

TRIFURQUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *furca*, fourche). Bot. Qui est divisé en trois parties très-déliées au sommet, comme les poils de la thrincie hérissée, les feuilles de l'euryope trifurquée et les lobes des feuilles de la saxifrage trifurquée.

TRIGALE. s. f. (du lat. *trichila*, parce que anciennement la trigale était une treille). Petit bureau pour recevoir le péage et pour servir à boire aux voyageurs.

TRIGAME. adj. et s. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; γάμος, noces). Se dit de celui qui a été marié trois fois; qui a contracté de troisièmes noces après la mort de ses deux premiers conjoints. Dans l'ancienne Église, les trigames étaient privés de la communion pendant plusieurs années.

— Jurispr. Se dit de celui qui, malgré les lois, a contracté trois mariages sans que les premiers fussent dissous.

TRIGAMIE. s. f. État, crime du trigame.

TRIGASTRIQUE. adj. m. (pr. *tri-gass-trike*; ét. gr. τρεῖς, trois; γαστήρ, ventre). Anat. Se dit d'un muscle formé de trois faisceaux charnus distincts, formant des renflements, ordinairement séparés par des productions tendineuses.

TRIGAUD, AUDE. adj. (du lat. *trico*, tracassier, vétilleux). Qui n'agit pas franchement, qui se sert de détours, de mauvaises finesses. Être trigaud. Avoir la mine trigaude. Les bigots et les philosophistes sont également *trigauds*, également dangereux. (Boiste.) Fam.

— substantiv. C'est un trigaud, un vrai trigaud, un franc trigaud. Grande trigaude.

TRIGAUDER. v. n. 1re conj. N'agir pas franchement, se servir de mauvais détours, de mauvaises finesses. Ne faire que trigauder. Fam.

— Il s'employait activement dans le sens de Brouiller, embrouiller.

TRIGAUDERIE. s. f. Action de trigaud. C'est une trigauderie. Connaître les trigauderies de quelqu'un.

TRIGE. s. f. (du lat. *tres*, trois; *jugum*, joug). Antiq. rom. Char attelé de trois chevaux qui fut longtemps en usage dans les jeux du cirque.

TRIGÉMEAU. s. m. Anat. V. TRIJUMEAU.

TRIGEMINA. s. f. Antiq. rom. Porte de Rome ainsi nommée parce que ce fut par là que sortirent les trois Horaces, lorsqu'ils allèrent combattre les trois Curiaces.

TRIGÉMINÉ, ÉE. adj. Myth. lat. Surnom de Diane, de la Minerve égyptienne, d'Hécate, de Géryon, de Cerbère et de la Chimère.

— Minér. Qui offre la combinaison de six solides identiques deux à deux, comme la chaux carbonatée trigéminée.

TRIGEMME. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois; *gemma*, bourgeon). Bot. Qui a trois gemmes, bourgeons ou boutons.

TRIGÉRANOS ou **TRIGÉRANIEN.** adj. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; γέρανος, grue). Myth. gaul. Qui est accompagné de trois grues.

TRIGÉSIMAL, ALE. adj. Minér. Dont les cristaux offrent trente faces, comme la baryte sulfatée trigésimale.

TRIGÉSIMO. adv. Trentièmement. Il s'emploie pour désigner le trentième objet d'une série, quand on a commencé à compter par *primo, secundo*, etc. On dit ensuite *trigesimo primo, trigesimo secundo*, etc.

TRIGLAFF ou **TRIGLAW.** Myth. sept. Nom d'une idole des anciens Poméraniens.

TRIGLAND. adj. des 2 g. Bot. V. TRIGLANDÉ.

TRIGLANDÉ, ÉE. adj. Bot. Dont le fruit se compose de trois glands, comme le châtaignier.

TRIGLANTINE. s. f. Myth. Surnom donné à Hécate, pris du poisson nommé trigle, qu'on lui offrait à certains jours.

TRIGLE. s. f. (du gr. τρίγλα, mulet). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens. On en compte une douzaine d'espèces, dont plusieurs sont bonnes à manger. La plus commune dans nos marchés est le rouget commun, très-estimé à cause de sa chair ferme et de son bon goût.

— Antiq. Endroit d'Athènes ou l'on offrait ce poisson à Hécate.

— Myth. celt. Nom d'Hécate, chez les Vandales et les peuples de la Lusace, à cause de ses trois têtes. Ces peuples nourrissaient en son honneur un cheval noir dont un prêtre était chargé de prendre soin pour en tirer des présages dans les combats.

— Myth. slav. Nom que quelques Slavons donnaient à une divinité qui répondait à Diane. Elle devait ce nom à sa statue, qui avait trois têtes, comme la triple Hécate.

TRIGLÈNE. adj. f. Antiq. gr. Surnom que les Athéniens donnaient à Hécate, à qui ils offraient un poisson appelé τρίγλα, mulet.

TRIGLIDE. adj des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à une trigle. ‖ TRIGLIDES. s. m. pl. Famille de poissons qui a pour type le genre trigle.

TRIGLITE. s. f. Minér. Pierre précieuse, qui porte l'effigie du trigle ou mulet.

TRIGLOCHIDÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'un aiguillon qui se termine par trois pointes recourbées, comme le triglochin.

TRIGLOCHIN. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois, γλωχίς, pointe, parce que sa capsule est terminée par trois pointes). Bot. Genre de plantes aquatiques de la famille des liliacées.

TRIGLOCHIN, INE. adj. (ét. gr., τρεῖς, trois; γλωχίς, pointe). Anat. V. TRICUSPIDE.

TRIGLOCHINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un triglochin. ‖ TRIGLOCHINÉES. s. f. pl. Groupe de la famille des liliacées, ayant pour type le genre triglochin.

TRIGLOCHINES. s. f. pl. Anat. Valvules triangulaires dans les ventricules du cœur.

TRIGLOSSE. s. m. Bot. Genre de plantes graminées, n'ayant qu'une seule espèce.

TRIGLOSSÉ, ÉE. adj. V. TRIGLOSSINÉ.

TRIGLOSSINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une triglosse. ‖ TRIGLOSSINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des graminées, qui a pour type le genre triglosse.

TRIGLOTTE. adj. des 2 g. Philol. En trois langues. Dictionnaire triglotte.

— Qui connaît trois langues.

TRIGLOTTISME. s. m. (pr. *tri-glot-tiss-me* ét. gr., τρεῖς, trois; γλῶττα, langue). Philol. Il s'est dit d'une expression hybride, empruntée à trois langues différentes. ‖ Phrase composée de mots de trois langues différentes.

TRIGLUME. adj. des 2 g. Bot. Qui renferme trois glumes, comme les capitules terminaux du jonc triglume.

TRIGLYPHE. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois, γλύπτω, graver). Archit. Partie, ornement de la frise dorique, qui représente l'extrémité des solives posée sur l'architrave, et qui a ordinairement des rainures profondes et verticales. Les triglyphes sont séparés par les métopes. C'est un ornement composé de deux cannelures au milieu et de deux demi-cannelures sur les côtés, ce qui en fait trois. Dans l'origine, les triglyphes paraissent n'avoir été que de petites rainures prismatiques, destinées à faciliter l'écoulement des eaux.

— Minér. Nom donné à un cristal présentant la forme d'un cube chargé de stries, qui ont trois directions perpendiculaires entre elles sur les trois faces concourant à la formation

d'un même angle solide, comme le fer sulfuré triglyphe.

TRIGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; γωνία, angle). Didact. Syn. de Triangulaire.

— Astron. *Aspect trigone* ou *trin aspect*. Aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la troisième partie du zodiaque, c'est-à-dire, de 120 degrés.

— Crust. Qui a une forme presque triangulaire. ‖ TRIGONES. s. m. pl. Famille de crustacés homobranches brachyures, comprenant ceux dont le thoracide est de forme presque triangulaire.

TRIGONE. s. m. Antiq. gr. Tribunal d'Athènes qui jugeait les affaires civiles, et qui tenait ses séances dans une salle triangulaire.

— Musiq. Espèce de harpe des anciens. Les Grecs l'avaient emprunté aux Égyptiens et aux Perses, qui le tenaient eux-mêmes des Syriens.

— Astron. Aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de 120 degrés.

— Gnomon. Instrument dont on se sert pour tracer les arcs des lignes sur des cadrans.

— Conchyl. Genre établi aux dépens du genre vénus.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des mellifères.

— Anat. *Trigone vésical*. Surface triangulaire de la vessie vers son bas fond. ‖ *Trigone cérébral*. La voûte à trois piliers.

TRIGONE. s. f. Ichthyol. Sorte de raie.

TRIGONÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui a la forme d'un triangle.

— Conchyl. Qui offre trois angles et trois faces, comme la coquille de la crassatelle trigonée et de la mactre trigonée. ‖ TRIGONÉES. s. f. pl. Famille de l'ordre des conchifères lamellipèdes, qui a pour type la trigonie.

TRIGONELLE. s. f. (du lat. *trigonalis*, triangulaire). Bot. Genre de plantes légumineuses. On en compte une quarantaine d'espèces.

TRIGONELLITE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves fossiles.

TRIGONÉQUITANT, ANTE. adj. Bot. Il se dit de feuilles équitantes, dont chacune forme un angle ayant son ouverture marquée par le côté externe de la feuille.

TRIGONICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *trigonus*, trigone; *cornu*, corne). Entom. Qui a des antennes trigones.

TRIGONIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

— Conchyl. Genre de coquilles bivalves, renfermant dix à douze espèces, dont plusieurs sont fossiles.

TRIGONIER. s. m. Bot. Genre de malpighiacées, renfermant trois espèces de la Guiane.

— Conchyl. Animal du genre des trigonies.

TRIGONIME. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, comprenant deux espèces fossiles.

TRIGONOBATE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons établi aux dépens des raies; il a pour type la pastenague.

TRIGONOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρίγωνος, trigone; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits trigones, comme la valériane lle trigonocarpe.

TRIGONOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρίγωνος, trigone; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête trigone ou triangulaire.

TRIGONOCÉPHALE. s. m. Erpét. Genre de serpents à tête triangulaire renfermant quatre ou cinq espèces et ayant pour type la vipère jaune, ou vipère fer de lance des Antilles, espèce dont la piqûre est très-dangereuse et la plus mortelle en peu de temps, malgré tous les remèdes vantés pour en combattre les suites.

TRIGONOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., τρίγωνον, triangle; μέτρον, mesure). Math. Partie de la géométrie qui enseigne à calculer tous les éléments d'un triangle, quand un certain nombre de ces éléments sont donnés, c'est-à-dire ses trois angles ou ses trois côtés, par la connaissance seulement d'une partie de ceux-ci. Entendre bien la trigonométrie.

— *Trigonométrie rectiligne*. Celle qui enseigne à calculer les triangles rectilignes. ‖ *Trigonométrie sphérique*. Celle qui enseigne à calculer les triangles sphériques. La connaissance de la trigonométrie sphérique est absolument nécessaire aux astronomes.

TRIGONOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Math. Qui appartient à la trigonométrie. Calcul trigonométrique. Opération trigonométrique.

TRIGONOMÉTRIQUEMENT. adv. Math. Suivant les règles de la trigonométrie. Lever une carte trigonométriquement.

TRIGONON. s. m. Musiq. V. TRIGONE.

TRIGONULAIRE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui est presque trigone, comme le rocher trigonulaire.

TRIGONULE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui offre trois angles presque effacés, comme la coquille du rocher trigonule et de l'éthérie trigonule.

TRIGRAMME. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; γράμμα, lettre). Philol. Mot de trois lettres; sigle composé de trois caractères réunis.

— Philos. chin. *Trigramme de Fo-hi*. Se dit des espèces de symboles ou d'hiéroglyphes par lesquels Fo-hi désigna d'abord les différents principes que renferme le livre appelé Y-king. Il y avait huit trigrammes, formés des huit arrangements, trois à trois, de deux lignes dont l'une était brisée et l'autre pleine. Un des successeurs de Fo-hi en forma une combinaison plus compliquée.

TRIGUÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Espagne, appartenant à la famille des solanées. Une espèce, originaire d'Andalousie, et cultivée dans nos provinces méridionales, répand autour d'elle une odeur de musc fort douce de laquelle on retire une huile essentielle très-agréable.

TRIGULE. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées.

TRIGYNE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; γυνή, femme). Bot. Se dit d'une plante dont les fleurs contiennent trois pistils, comme le lin trigyne.

TRIGYNIE. s. f. Bot. Classe de plantes à trois pistils.

TRIGYNIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la trigynie.

TRIHÉMIMÈRE. adj. f. Littér. anc. Se dit de la césure d'un vers grec ou latin, quand elle tombe au milieu des trois premiers pieds, c'est-à-dire après le second. Dans *arma virumque cano*, la syllabe *rum* forme une césure trihémimère.

TRIHÉMITON. s. m. Musiq. anc. Intervalle de trois demi-tons; tierce mineure.

TRIHEXAÈDRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; ἕξ, six; ἕδρα, base). Minér. Qui offre trois rangs de facettes, disposées six par six, comme la potasse nitratée trihexaèdre.

TRIHILATE. adj. des 2 g. Bot. Qui a trois hiles. ‖ TRIHILATES. s. f. pl. Classe de plantes phanérocotylédones complètes discigynes polypétales, qui comprend les tropiolées, les hippocastanées, les malpighiacées, les acérinées, les rhamnoïdées, les méliacées, les sapindacées et les térébinthacées.

TRIHYDRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un composé qui contient trois proportions d'hydrogène ou qui est au troisième degré d'hydrogénation, lorsqu'il se combine en plusieurs proportions diverses avec l'hydrogène, comme le phosphore trihydrique, ou gaz hydrogène phosphuré spontanément inflammable; l'arséniure trihydrique, ou gaz hydrogène arsenié; le mixture trihydrique ou ammoniaque.

TRI-IODURE. s. m. Chim. Iodure qui contient trois proportions d'iode ou qui contient trois fois autant d'iode que l'iodure simple correspondant.

TRIJASSE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du gros-bec.

TRIJUGUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *jugum*, paire). Bot. Se dit des feuilles qui sont disposées par paires de folioles au nombre de trois.

TRIJUMEAU. adj. et s. m. Anat. Qui se partage en trois faisceaux. Nerf trijumeau.

— Il s'est dit quelquefois de trois enfants nés d'une seule couche.

TRIL. s. m. Musiq. V. TRILLE.

TRILATÉRAL, ALE. adj. (ét. lat., *tres*, trois, *latus*, côté). Qui a trois côtés. ‖ Pl., *trilatéraux*.

TRILATÈRE. s. m. Géom. Synonyme peu usité de Triangle.

TRILÉPIDE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; λεπίς, écaille). Hist. nat. Qui est muni de trois écailles.

TRILÉPISION. s. m. Bot. Genre de la famille des rosacées, établi pour un arbuste de Madagascar.

TRILÉSI ou **TRILISI.** s. m. Bot. Sous-genre de plantes odoriférantes, appartenant à la famille des eupatoriées.

TRILIACÉE. s. f. Bot. Famille de plantes établi aux dépens des liliacées.

TRILINGUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois; *lingua*, langue). Qui sait trois langues.

— Hist. anc. Se disait des habitants de la Sicile, où se parlaient trois langues: le phénicien, le sicilien et le grec, plus tard, le latin vint s'y joindre. ‖ Il se disait aussi des Marseillais, qui parlaient grec, latin et gaulois.

— Philol. Qui est écrit en trois langues. ‖ *Inscription trilingue*. Inscription triple, rédigée en trois langues différentes.

TRILISE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

TRILITÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois; *littera*, lettre). Philol. Composé de trois lettres.

— Gramm. ar. Se dit des noms et des verbes primitifs composés de trois lettres.

— Gramm. hébr. *Forme trilitère*. Forme primitive des verbes, régulièrement composés de trois lettres.

TRILITHE. s. f. (ét. gr., τρεῖς, trois; λίθος, pierre). Archit. Antas portugais, lichaven, représentant par leur disposition des espèces de portes.

TRILITHIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel lithique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Sulfotellurate trilithique.

TRILIX. s. m. Bot. Genre établi pour un arbrisseau d'Amérique.

TRILLE. s. m. (pr. *tri-le*; de l'ital. *trillo*, tremblement). Musiq. Battement de gosier qui se fait sur l'avant-dernière note d'une phrase de chant, et qu'on appelait autrefois *cadence*. C'est un des plus beaux agréments du chant, le plus nécessaire à acquérir, et le plus difficile à enseigner, attendu qu'il n'existe aucune règle précise, d'après laquelle on puisse déterminer l'action des organes du gosier dans l'exécution de cet agrément.

TRILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Triller. Il s'empl. adjectiv. Passage trillé.

TRILLER. v. a. 1er conj. (pr. *tri-yé*). Musiq. Cadencer, orner de trilles. Triller un passage.

— SE TRILLER. v. pron. Être trillé.

TRILLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au trillion. ‖ TRILLIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre trillon.

TRILLION. s. m. (pr. *tri-lion*). Arithm. Mille billions, ou mille fois mille millions.

— Bot. Genre de plantes de la famille des asparagoïdes, dont on compte une douzaine d'espèces, toutes de l'Amérique.

TRILLO. s. m. (pr. *tril-lo*). Agric. Instrument pour battre le blé, en Espagne.

TRILOBAIRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a lieu par trois lobes. Division trilobaire.

TRILOBE. s. m. Conchyl. Genre établi avec les espèces de térébratules striées, non percées au sommet, et dont le bord strié est divisé en trois lobes.

TRILOBÉ, ÉE. adj. (ét. gr., τρεῖς, trois; λοβός, lobe). Bot. Qui a trois lobes, qui est partagé en trois lobes, comme les feuilles de la renoncule trilobée, de l'hépatique trilobée, la fronde de la pinguicula trilobée, les pétales de l'œnothère trilobé, le stigmate du lis, les utricules pollinaires du sérapias longifolié.

— Ichthyol. Qui est partagé en trois lobes, comme la nageoire caudale du chéiline trilobé.

TRILOBÉ. s. m. Ichthyol. Espèce de labre.

TRILOCULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois; *locula*, loge). Bot. Qui a trois loges, qui se partage intérieurement en trois loges, comme la baie de l'asperge officinale, la capsule du corchore triloculaire, le noyau du trixe des marais, le pépon de la bryone dioïque.

TRILOCULINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves microscopiques.

TRILOGIE. s. f. (ét. gr., τρεῖς, trois; λόγος, discours). Antiq. gr. Nom donné à l'ensemble des trois tragédies que présentaient les poëtes dramatiques lorsqu'ils concouraient pour obtenir la couronne, et qui formaient la partie la plus importante de la tétralogie.

— Se dit, par extens., de tout poëme divisé en trois parties distinctes. La Divine comédie de Dante est une trilogie, puisqu'elle contient l'Enfer, le Purgatoire et le Paradis.

TRILOGIQUE. adj. des 2 g. Littér. Qui appartient à une trilogie. ‖ Qui est du genre de la trilogie.

TRILOGUE. s. m. S'est dit d'un dialogue entre trois personnes, dans lequel on introduit trois interlocuteurs.

TRILOPHE. s. m. Bot. Genre établi sur une espèce de ménisperme.

TRILOUPE. s. f. Phys. Microscope composé de trois lentilles qui tournent sur un même axe.

TRIMACULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *macula*, tache). Zool. Qui porte trois taches, comme l'abdomen du paon trimaculé, les ailes du [illegible] trimaculé, la coquille de la cythérée trimaculée, le corps du labre trimaculé, les élytres du mylabre trimaculé.

TRIMAGNÉSIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel magnésique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Sulfotellurate trimagnésique.

TRIMANGANEUX, EUSE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel manganeux qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Silicate trimanganeux.

TRIMARKIE ou **TRIMARKISIE.** s. f. Anc. art milit. Réunion de trois cavaliers francs ou germains. La trimarkisie des temps barbares est analogue, sauf le nombre d'hommes, à la lance fournie du moyen âge.

TRIMBALÉ, ÉE. part. pass. du v. Trimbalé. Il s'empl. adjectiv. Enfant trimbalé.

TRIMBALER. v. a. 1er conj. (des mots fr *trimer* et *baller*, ou de l'esp. *bambolear*, dandiner). Traîner, mener, porter partout. Trimbaler un enfant dans tout le voisinage.

— SE TRIMBALER. v. pron. Être trimbalé. Pop.

TRIMÈLE. s. m. Musiq. anc. Sorte de nome pour les flûtes.

TRIMER. v. n. 1er conj. (du gr. [illegible], courir). Marcher vite et avec fatigue. Trimer toute une journée. Pop.

TRIMÉRANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

TRIMERCUREUX. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel mercureux qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Sulfotellurate trimercureux.

TRIMERCURIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel mercurique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Sulfotellurate trimercurique.

TRIMÈRE. s. m. Musiq. anc. Nome qui s'exécutait en trois modes consécutifs, phrygien, dorien et lydien.

— Entom. Sous-genre d'insectes coléoptères, comprenant ceux qui n'ont que trois articles à tous les tarses.

TRIMÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., τρεῖς, trois; μέρος, partie). Entom. Dont les tarses sont composés de trois articles. ‖ TRIMÉRÉS. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, comprenant ceux qui ont trois articles à tous les tarses.

TRIMÉRÉSURE. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; μέρος, partie; οὐρά, queue, à cause de la division des plaques sous-caudales en trois ordres). Erpét. Genre de serpents de la famille des [illegible], renfermant deux espèces pourvues de crochets à venin.

TRIMÉRIE. s. f. Bot. Genre de la famille des iridées.

TRIMESSE. s. f. Se disait d'une sorte de pelleterie.

TRIMESTRE. s. m. (pr. *tri-mes-tre*; du lat. *trimestris*). Espace de trois mois. Servir par trimestre. Finir son trimestre. Intérêts payés par trimestre. Rendre ses comptes par trimestre. Le premier, le second trimestre de l'année.

— Ce qu'on paye à quelqu'un au commencement et à la fin de chaque trimestre. Toucher le premier trimestre. Payer le trimestre [illegible]. Recevoir un trimestre.

TRIMESTRIEL, ELLE. adj. (pr. *tri-mess-tri-el*). Qui dure trois mois.

— Qui paraît ou qui revient tous les trois mois. Revue trimestrielle. Payements trimestriels. États trimestriels de dépenses.

TRIMÈTRE. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; μέτρον, mesure). Prosod. lat. Vers iambique de six pieds qui était particulièrement employé dans la tragédie, et qui se [illegible] en le séparant en trois mesures de deux pieds chacune.

TRIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. (ét., V. TRIMÈTRE). Didact. Qui se rapporte à trois mesures différentes.

— Minér. Nom donné aux formes cristallines que l'on peut rapporter à un système d'axes au nombre de trois.

TRIMORPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; μορφή, forme). Minér. Se dit d'une substance minérale qui peut donner des cristaux appartenant à trois systèmes différents, ou appartenant à un même système, mais avec de telles différences d'angles, qu'on ne saurait les dériver d'une forme fondamentale commune.

TRIMORPHÉE. s. f. (ét. gr., τρεῖς, trois; μορφή, forme, à cause des trois sortes de fleurs dont se compose la calathide). Bot. Genre de plantes à fleurs composées de la famille des astérées. On dit aussi [illegible].

TRIMORPHISME. s. m. Minér. État d'une substance trimorphe.

TRIMOURTI. s. f. Myth. ind. La trinité des Védas, sortie du sein de Brahma, et composée de Brahma, le créateur, de Vichnou, le conservateur, et de Siva, le destructeur.

TRIMYAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; μῦς, muscle). Conchyl. Se dit des coquilles bivalves qui offrent trois empreintes musculaires sur chaque valve [illegible].

TRIN, TRINE. adj. (du lat. *trinus*). Astrol. Se dit en parlant de deux planètes éloignées l'une de l'autre du tiers du zodiaque. Trine aspect. ‖ *Trine opposition*. Un des aspects dans lequel deux planètes sont distantes l'une de l'autre de la troisième partie du zodiaque.

— Théol. Il s'est dit quelquefois de Dieu, considéré dans la Trinité. Dieu est un en nature et *trin* en personne. (Boiste.)

— L'Académie admet *trin* et *trine* pour un adj. masc., ce qui fait deux orthographes, dont l'une a une terminaison toute féminine. Pourquoi ne pas admettre *trin* pour le masc., et *trine* pour le féminin?

TRINACRIE. (ét. gr., τρεῖς, trois; ἄκρα, sommet). Géogr. anc. Ancien nom de la Sicile, à cause de ses trois promontoires.

TRINACRIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de la Trinacrie ou de la Sicile. ‖ Qui appartient à cette île ou à ses habitants.

TRINCADOUR. s. m. (du portug. *trincadour*). Anc. mar. Sorte de vaisseau à fond plat, et à poupe relevée, dont les Portugais se servaient autrefois pour le cabotage.

TRINCAGE. s. m. Débauche de vin.

TRINERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *nervus*, nerf). Bot. Qui offre trois nervures longitudinales partant de la base, comme les feuilles du lin trinervé, de la navenburgie trinervée, et les phyllodes de l'acacia trinervé.

TRINERVULÉE, ÉE. adj. Bot. Se dit du plantain qui offre trois nervules.

TRINGLE. s. f. (du lat. barb. [illegible], dimin. du bas lat. *taraga*, employé dans la même acception). Verge de fer, menue, ronde et longue, servant à soutenir un rideau, une draperie. Tringles pour une fenêtre.

[illegible]
[illegible]
[illegible]
Las! ne tient plus souvent qu'à [illegible].
(CALCAS BONASSE.)

— Baguette équarrie, longue et étroite, qui sert [illegible] à former des moulures ou [illegible] entre deux planches.

— Archit. Moulure plate qui termine les triglyphes doriques à leur partie inférieure.

— Techn. Pièce de bois ou de fer, un peu longue et étroite, garnie de clous, de crochets ou de chevilles, à l'usage des [illegible], des chandeliers, etc., pour [illegible] leurs marchandises, [illegible] à l'intérieur [illegible]. Chez les [illegible], Pièce [illegible] clous à crochets, pour y [illegible] pouvent [illegible] la natte [illegible] d'une [illegible] l'entre, pour [illegible] dans un pont [illegible] de glaces [illegible]. Deux [illegible] pièces de fer [illegible] qui [illegible] à discrétion [illegible] deux [illegible], pour [illegible] la largeur de la glace. ‖ Marque que fait le cordeau blanchi ou rougi sur [illegible] autre pièce de bois. ‖ *[illegible] de marche-pied.* Morceau de bois attaché sur [illegible] d'un carrosse, et qui sert d'appui aux pieds du cocher. ‖ *Tringle de portefaux.* Morceau de cuivre bien écroui, aplatie [illegible] et large d'un millimètre. ‖ *Tringle [illegible]*. C'est par où tous les mouvements du [illegible] se communiquent.

TRINGLÉ, ÉE. part. passé du v. Tringler. Il s'empl. adjectiv. Pièce de bois tringlée.

TRINGLER. v. a. 1re conj. (rad. *tringle*). Techn. Tracer, sur une pièce de bois qu'on veut façonner, une ligne droite, avec un cordeau frotté de pierre blanche ou rouge.

— SE TRINGLER. v. pron. Être tringlé.

TRINGLETTE. s. f. (dim. de *tringle*). Techn. Pièce de verre qui entre dans un panneau de vitres. ‖ Outil de vitrier qui sert à ouvrir le plomb.

TRINGUELTE. s. m. Techn. La même chose que *tringlette*. Nous allâmes après le dîner voir la verrerie à Murano. Elle acheta beaucoup de petites breloques, qu'elle nous laissa payer sans façon; mais elle donna partout des *tringueltes* beaucoup plus forts que tout ce que nous avions dépensé. (J.-J. Rouss.)

TRINICCOLIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel niccolique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant, comme le sulfo-tellurate triniccolique.

TRINITAIRE. s. m. Hist. ecclés. Il se dit, en général, de tous ceux qui croient à l'existence de trois personnes en Dieu. ‖ Il s'applique en particulier à certains sectaires dont l'opinion sur la Trinité n'était pas orthodoxe.

— Religieux d'un ordre fondé en 1198 pour la rédemption des captifs chrétiens faits prisonniers par les infidèles.

— s. f. Religieuse de l'ordre de la Trinité, dont la communauté remonte, en Espagne, à l'an 1201.

TRINITAIRE. s. f. Bot. Hépatite des jardins, à cause de ses feuilles trilobées. ‖ *Trinitaire aquatique.* Espèce de lenticule.

TRINITÉ. s. f. (du lat. *trinitas*). Un seul Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit. La sainte Trinité. Le mystère ineffable de la Trinité. Voltaire la définit ainsi dans la *Henriade* :

La puissance, l'amour, avec l'intelligence,
Unis et divisés, composent son essence.

Saint-Didier, dans son *Clovis*, l'avait déjà définie, mais avec moins de précision :

De leur perfection naît leur amour immense.
Ils ont tous même esprit, même feu, même essence,
Ces trois divins soleils, unissant leur clarté,
Forment de l'Éternel l'ineffable unité.

— Premier dimanche qui suit la Pentecôte. Cette fête, instituée en l'honneur de la sainte Trinité, fut établie dans le XIVe siècle. Le dimanche de la Trinité. La fête, le jour de la Trinité. A la Trinité, à l'époque de la Trinité.

— Commun. relig. *Confrères de la Trinité.* V. *Confrères de la Passion*, au mot PASSION. ‖ *Ordre de la Sainte-Trinité.* V. TRINITAIRE.

— Bot. Un des noms de la pensée. ‖ Violette tricolore.

— Géogr. La plus grande et la plus méridionale des petites Antilles; elle appartient aux Anglais; 42,000 hab. ‖ Ch.-l. de cant., arr. de Ploërmel (Morbihan); 900 hab. ‖ Chef-lieu d'arr. de la Martinique; 3,000 hab.

— *Trinité philosophique.* Les divers sentiments répandus dans l'antiquité, sur une trinité d'hypostases dans la divinité.

— Se dit, par extension, de tout ce qui est divisé en trois parties. L'Espagne était une sorte de *trinité* sociale, composée de l'Église, de la monarchie et de la démocratie. (E. Quinet.)

— Fig. Qu'on nomme la sainte Trinité dans les traités de paix; on se sert, pour les rompre, d'une autre *trinité*, qui est la mauvaise foi, l'intérêt et l'ambition. (Le pr. de Ligne.)

— Prov. *A Pâques ou à la Trinité.* A une époque très-incertaine, sur laquelle on ne saurait compter. Ce dicton, que la chanson de Marlborough a rendu si populaire, fait allusion aux ordonnances des rois de France du XIIIe siècle et du XIVe, pour le remboursement des sommes qu'ils avaient empruntées. Ils y promettaient de payer à Pâques ou à la Trinité, et comme ces fêtes passaient presque toujours sans amener de résultat attendu, elles furent considérées comme des échéances illusoires, ou du moins fort douteuses.

TRINITY-HOUSE. Société ou compagnie instituée en Angleterre par Henri VIII, en 1515, pour servir au développement du commerce et de la navigation, en assujétissant les pilotes à se munir d'une licence régulière qu'elle seule accordait, et en faisant élever sur des points convenables des signaux, des fanaux et des bouées, etc.

TRINÔME. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; νομή, division). Algèb. Quantité composée de trois termes.

TRINOCTIUS. adj. m. (pr. *tri-nok-ciuss*). Myth. gr. V. TRIESPÉRUS.

TRINQUART. s. m. Pêch. Petit bâtiment dont on se sert en France pour la pêche du hareng dans la Manche.

TRINQUEBALLER. v. a. et n. 1re conj. Ce mot a été employé par Rabelais dans le sens de Sonner les cloches en volée.

TRINQUEMALE. Géogr. Ville et port de l'île de Ceylan, le seul port de cette partie de l'Inde qui offre un abri sûr pendant les moussons. Aujourd'hui aux Anglais.

TRINQUER. v. n. 1re conj. (de l'allem. *trinken*, boire). Boire en choquant les verres et en se provoquant l'un l'autre. Aimer à trinquer. C'est un vieux soldat, nous avons *trinqué* ensemble; il m'a chanté une vieille chanson de caserne que j'ai entendue je ne sais où. (A. Karr.) J'ai mangé comme quatre, et j'ai *trinqué* d'autant. (Regnard.) Fam.

Que j'aime à voir, quand nous *trinquons*,
L'amitié vider vingt flacons,
Accompagnés de plusieurs autres! (Arm. Gouffé.)

TRINQUERIN. s. m. Anc. mar. Le plus haut bordage extérieur d'une galère.

TRINQUET. s. m. Mar. Nom qu'on donne, sur la Méditerranée, au mât de misaine des bâtiments gréés en voiles triangulaires ou latines.

TRINQUETIN. s. m. Mar. Petite voile envergée sur l'antenne d'un bâtiment à voiles latines dans les mauvais temps.

TRINQUETTE. s. f. Mar. Voile triangulaire, espèce de voile latine qu'on hisse le long de l'étai des petits bâtiments. ‖ Voile de misaine d'un bâtiment à voiles latines.

TRINUNDINUM. s. m. Antiq. rom. Espace de dix-sept jours, après lequel les nundines venaient pour la troisième fois. Un trinundinum devait s'écouler entre la proposition des lois et leur acceptation, entre l'accusation et le jugement.

TRIO. s. m. (pr. *tri-yo*; de l'ital. *trio*). Musiq. Composition de musique à trois parties. Le trio peut être accompagné par d'autres parties obligées sans cesser d'être trio. Chanter, jouer, exécuter un trio. Faire de charmants trios. Le trio instrumental est difficile à traiter pour produire de l'effet. Le trio vocal est presque toujours accompagné.

— Fig. La jeunesse, l'amour et la vieillesse forment un *trio* discordant. (Boiste.)

Bonne santé, bon vin, douce et fidèle amie,
Font un *trio* bien propre au bonheur de la vie. ***)

— Fig. et par raillerie. *C'est un beau trio.* Se dit de trois personnes réunies, ou qui sont liées ensemble de parenté, d'intérêts, d'opinions. Il se prend le plus ordinairement en mauvaise part. ‖ Pl., des *trios*.

TRIOBOLE. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; ὀβολός, obole). Antiq. gr. Poids, mesure qui valait trois oboles. Le triobole était la rétribution journalière accordée aux citoyens d'Athènes qui siégeaient comme juges.

TRIOCTAÈDRE. adj. des 2 g. Minér. Dont l'ensemble des faces présente la réunion de trois octaèdres, comme la baryte sulfatée trioctaèdre.

TRIOCTILE. adj. des 2 g. Astrol. Il se dit de la situation, de l'aspect de deux planètes, qui sont distantes entre elles des trois huitièmes du cercle, ou de 135 degrés.

TRIOCULÉ. adj. m. (ét. lat., *tres*, trois; *oculus*, œil). Myth. Surnom de Jupiter, qu'on représentait quelquefois avec trois yeux, deux à la place ordinaire, et un au milieu du front.

TRIODEX. s. m. Bot. Genre établi pour placer les laiches, qui offrent des styles trifides à trois stigmates et des utricules souvent trigones à deux ou trois dents.

TRIODIES. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, dont quelques espèces croissent à la Nouvelle-Hollande, et les autres en Amérique.

TRIODION. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; ᾠδή, chant). Liturg. gr. Nom d'un livre qui contient l'office d'une partie de l'année, depuis le dimanche de la Septuagésime jusqu'au samedi saint. Il est ainsi nommé parce qu'il contient beaucoup d'hymnes à trois strophes.

— Se dit, par extension, de chacune des hymnes de ce livre.

TRIODIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; ὁδός, route). Didact. Qui marche par trois routes différentes.

— Minér. Nom donné à une variété dont le signe renferme trois espèces de lois, l'une simple, la seconde mixte et la troisième intermédiaire, comme la chaux carbonatée triodique.

TRIODITE. adj. des 2 g. Antiq. gr. Surnom de Diane ou d'Hécate, de Mercure et de Priape, qui présidaient aux carrefours.

TRIODON. s. m. Liturg. gr. Orthographe vicieuse de Triodion.

— Ichthyol. Genre de poissons, composé d'une seule espèce, remarquable par un énorme fanon, presque aussi long que tout le corps, et deux fois aussi haut, soutenu en avant par un très-grand os qui représente le bassin.

TRIODOPSIDE. s. m. Conchyl. Genre de mollusques, renfermant plusieurs espèces de l'Amérique septentrionale, appartenant à la famille des hélices.

TRIOECIE. s. f. (pr. *tri-é-ci*; ét. gr., τρεῖς, trois; οἰκία, maison). Bot. Classe de plantes contenant trois sortes de fleurs différentes par le sexe, des fleurs hermaphrodites, des fleurs mâles et des fleurs femelles, sur autant d'individus différents.

TRIOECIQUE. adj. des 2 g. (pr. *tri-é-ci-ke*). Bot. Qui appartenait à la triœcie.

TRIOÏQUE. adj. des 2 g. Bot. V. TRIOECIQUE.

TRIOLAINE. s. f. Il se disait d'une longue file de monde, de personnes.

TRIOLET. s. m. (pr. *tri-o-lè*; ainsi appelé de la triple répétition qui se fait dans cette pièce). Littér. Petite pièce de poésie de huit vers, dont le premier se répète après le troisième; et le premier et le second se répètent encore après le sixième. Le mélange des rimes n'est pas déterminé. Ce petit poème a beaucoup de grâce; l'idée qui en forme le fond doit être agréable; il faut que les refrains arrivent sans effort, et paraissent ramenés plus par agrément que par nécessité.

— Musiq. Il se dit de notes groupées trois par trois, de sorte que trois en valent deux. Trois triolets de neuf croches, dans une mesure en trois temps, valent six croches.

— Bot. Nom vulgaire du trèfle cultivé, et de la petite luzerne. ‖ Se disait autrefois de toutes les espèces de trèfle.

TRIOMPHAL, ALE. adj. Appartenant au triomphe. Char triomphal. Arc triomphal. Pont triomphal. Couronne triomphale. Toge triomphale. Pompe triomphale. Marche triomphale. Ornements triomphaux. Le peuple rassemblé sous ses arcs *triomphaux*. (Volt.) Du pampre *triomphal* ils couronnaient leurs fronts. (Del.)

Plusieurs noms attachés aux dépouilles fatales
Ornent de tous les chefs les pompes *triomphales*. (Gaston.)

En vain César victorieux
Poursuit sa marche *triomphale*. (Delille.)

— Fig. Un peuple revêtu de la robe *triomphale* ne voit plus ses fers. (Boiste.)

— *Porte triomphale.* Porte de l'ancienne Rome, par laquelle les triomphateurs entraient dans la voie Sacrée, pour se rendre au Capitole, le jour du triomphe.

— *Colonne triomphale.* Colonne élevée en l'honneur d'un héros, et dont les joints étaient cachés par autant de couronnes qu'il avait fait d'expéditions militaires.

— *Jeux triomphaux.* Jeux qu'on célébrait à l'occasion de quelque triomphe.

— Myth. lat. Surnom d'Hercule.

TRIOMPHALEMENT. adv. En triomphe.

TRIOMPHAMMENT. adv. En triomphe. Le roi a forcé Namur, et y est entré triomphamment. Ce mot est vieux, on dit aujourd'hui *triomphalement*.

TRIOMPHANT. part. prés. du v. Triompher. Qui triomphe. Il est toujours invariable. Mithridate s'était montré pendant quarante ans si redoutable, que les Romains, *triomphant* de son ombre, firent éclater sans pudeur la joie la plus vive à la vue des restes de ce formidable ennemi. (De Ségur.) Les Romains reculèrent d'abord devant les druides; mais, *triomphant* enfin de la crainte que leur inspiraient ces idoles, ils portèrent la flamme dans ces sombres forêts. (Id.)

TRIOMPHANT, ANTE. adj. Qui a triomphé. Être triomphant, être glorieux et triomphant. O prince! c'est là que je vous verrai plus *triomphant* qu'à Fribourg et à Rocroi. (Boss.) Nos succès croissent avec M. le dauphin, ses jours ne sont plus comptés que par les victoires d'un père *triomphant*. (Mass.) Je revins *triomphant* au sein de mon pays. (Volt.) Déplorable héritier de ces rois *triomphants*. (Rac.)

— Victorieux, qui a vaincu. Le parti triomphant. Sortir triomphant de la lutte. Armes triomphantes. Bras triomphants. Mains triomphantes. Aussi admirable lorsqu'il sauvait les restes des troupes battues à Mariendal, que lorsque, avec des troupes *triomphantes*, il forçait toute l'Allemagne à demander la paix à la France. (Fléch.) La France affligée et *triomphante* mêla aux chants de douleur des cantiques de louanges et d'actions de grâces. (Id.) Paris, comme Rome *triomphante*, s'embellissait des dépouilles des nations. (Mass.)

— Piron a dit poétiquement dans la *Métromanie* : Un démon *triomphant* m'appelle à cet emploi.

— Se dit de toute espèce de victoire. Rome moderne, rivale de l'ancienne Rome, s'est maintenue *triomphante* sur le trône des beaux-arts. (Mme de Genlis.)

— Se dit de tout ce qui a contribué aux succès militaires.

L'arche qui fit tomber tant de superbes tours,
Des dieux des nations tant de fois *triomphante*. (Racine.)

— Se dit de ce qui a contribué à toute autre espèce de succès. Sous ses pieds *triomphants* la mort est abattue. (Volt.)

L'enfer, pour ressaisir sa proie,
A tes pieds *triomphants* tente un dernier effort. (Labarpe.)

Oh! qu'en amour l'exemple est *triomphant*,
Pour entraîner un cœur qui se défend. (Bernard.)

— Se dit de tout ce qui a rapport au triomphe. Et l'air répète au loin sa marche *triomphante*. (Del.) Toute la troupe sacrée des vertus, qui veillaient pour ainsi dire autour de M. Letellier, en ont banni les frayeurs, en ont fait du jour de sa mort, le plus beau, le plus *triomphant*, le plus heureux de sa vie. (Boss.)

Et l'art revient donner par ses soins *triomphants*,
Un époux à sa femme, un père à ses enfants. (Del.)

— Il se dit des autres objets de la nature qui ont obtenu un succès quelconque ou quelque chose qui en approche.

Et bientôt on les voit, au milieu des campagnes,
Reposer *triomphants* aux pieds de leurs compagnes. (A. Martin.)

Lui-même il donne l'être à de nouveaux enfants,
Du fer mutilateur comme lui *triomphants*. (Del.)

— Fam. *Air triomphant.* Air de confiance et de contentement que donne un succès obtenu ou espéré.

— *L'Église triomphante.* Les bienheureux qui sont dans le ciel, par opposition à l'*Église militante*. Le chrétien tombe sous les coups de la mort pour se relever *triomphant*. (Legris Duval.) La troupe *triomphante* des martyrs s'élève vers les cieux en chantant l'hymne de la victoire, et ils vont prier encore pour leur malheureuse patrie. (Id.)

— Deux poètes l'ont employé d'une manière hardie dans les exemples suivants. Chanter du peuple hébreu la marche *triomphante*. (Boil.)

Un ascendant mutin fait naître dans nos âmes,
Pour ce qu'on nous permet un dégoût *triomphant*,
Et le goût le plus vif pour ce qu'on nous défend. (Piron.)

— Pompeux, superbe. On ne vit jamais d'entrée si triomphante. Vieux en ce sens.

— *De triomphante mémoire.* Se disait autrefois en parlant des grands princes morts depuis peu, et dont les actions éclatantes ou les belles qualités étaient encore présentes à la mémoire de leurs sujets.

— *Triomphant de.*

Triomphante des eaux, du trépas et du temps,
La terre a cru revoir ses premiers habitants. (Del.)

— *Triomphant par.* Quand il fut premier ministre, il trouva la France *triomphante* par la valeur du grand Condé. (Volt.)

TRIOMPHANTE. s. f. Hasard ou coup qui a lieu quand l'hombre, étant premier en cartes, joue en commençant atout par l'as de pique.

— Comm. Ancienne étoffe de soie, dont le fond était en gros de Tours et les fleurs en damassé.

TRIOMPHANTEMENT. adv. Ce mot a été employé par Amyot, dans le sens de En triomphe.

TRIOMPHATEUR. s. m. Général d'armée qui entrait en triomphe dans Rome, après une grande victoire.

Aux murs du Capitole où des chars de victoire
Des fiers *triomphateurs* promeneront la gloire,
Tu seras l'ornement et le prix des héros. (Desaint.)

— Se dit par extension de celui qui a remporté une victoire. Leur superbe *triomphateur*. (Boss.) *Triomphateur* heureux du Belge et de l'Ibère. (Volt.)

Au nom de conquérant et de *triomphateur*,
Il veut joindre le nom de [illegible]. (Volt.)

Mais il veut avant tout, *triomphateur* pieux,
Aux dieux qui l'ont fait naître offrir ses justes vœux. (Delille.)

— Dulard a dit en parlant des fleuves. Des plus puissants efforts *triomphateurs* rapides.

TRIOMPHATEUR, TRICE. adj. Se dit, dans le style élevé, de tout ce qui a rapport au triomphe. Ainsi parle Darès d'un air *triomphateur*. (Del.)

Nos vaisseaux,
Heureux *triomphateurs* et des vents [illegible] (Delille.)

Vois tes flèches *triomphatrices*
Frapper l'aigle au champ des éclairs. (De Guerle.)

— Se dit également des dieux, des personnes. Là siège près de moi ce dieu *triomphateur*. (Del.)

TRIOMPHATRICE. s. f. Se dit quelquefois d'une femme, d'une souveraine qui triomphe, qui a remporté des victoires. Vos ennemis ne seront parvenus qu'à faire graver sur vos médailles : *Triomphatrice* de l'empire ottoman. (Volt.)

TRIOMPHE. s. m. (du lat. *triumphus*). Honneur accordé chez les Romains à des généraux d'armée après de grandes victoires, et qui consistait à faire une entrée pompeuse et solennelle dans Rome. Décerner le triomphe. Les honneurs du triomphe. Char de triomphe. Pompe d'un triomphe. Arc de triomphe. O arbre dont la postérité existe encore dans nos bois, je vous ai vu moi-même avec plus d'intérêt et de vénération que les arcs de *triomphe* des Romains. (B. de St-P.) Rome, ne vante plus tes *triomphes* pompeux. (Del.)

— Antiq. rom. *Petit triomphe.* V. OVATION.

— *Arc de triomphe.* Monument élevé en mémoire d'un triomphe, d'une victoire. Le despotisme entre chez les peuples par les arcs de *triomphe*. (Boiste.)

— *Mener des captifs en triomphe.* Les mener chargés de chaînes, après le char du triomphe

teur. Cléopâtre se donna la mort pour éviter d'être menée en triomphe. Les Romains avaient coutume d'amener dans leur pays non seulement les rois, mais les arbres de leurs ennemis, en *triomphe*. (B. de St-P.)

— Fig. Si l'on en croit Pascal, les jésuites ont fait une procession où la grâce suffisante mène la grâce efficace en *triomphe*. La douleur mène tous les jours en *triomphe* la philosophie. (Balzac.) La Stuart menait en *triomphe* la tendresse du roi (Charles II), sans que la reine lui en fit mauvaise mine. (Hamilton.)

— *Porter quelqu'un en triomphe*. Le soulever de terre, le porter sur les bras pour lui faire honneur, pour lui témoigner la joie qu'on a de le voir. || En faire les plus pompeux éloges.

— Se dit d'une entrée ou d'une marche triomphante, des honneurs publics rendus aux vainqueurs. Là on lui dresse une pompe funèbre, où l'on s'attendait de lui dresser un *triomphe*. (Fléch.) Lorsque, entre deux haies de troupes victorieuses, elle prenait part aux *triomphes* de son époux. (Id.) Alors on s'attribue une supériorité de puissance et de force, on se dresse un *triomphe* secret à soi-même. (Id.)

— *Son entrée fut un triomphe, un véritable triomphe*. On l'accueillit, à son entrée dans la ville, avec de grandes démonstrations de joie, de respect, etc.

— Se dit aussi des victoires, des grands succès militaires. Les triomphes de ce prince, de ce général. Il reçut le coup mortel, et demeura comme enseveli dans son *triomphe*. (Fléch.) La France toute seule ne semblait pas même suffire à nos *triomphes*, la mer encore gémissait sous le nombre et la grandeur de nos vaisseaux. (Mass.)

— Fig.

Et vous, heureux Romains, quel *triomphe* pour vous,
Si vous aviez ma honte, et qu'un avis fidèle
De mes lâches combats vous portât la nouvelle !
(Racine.)

— Pour gagner un *triomphe*, il faut une victoire. (Corn.) On gagne une victoire, dit Voltaire, et non pas un triomphe.

— Se dit des succès éclatants qu'on obtient dans les lettres, dans les arts.

— Se dit en général de tout avantage signalé qu'on obtient sur quelqu'un. Assister au triomphe de quelqu'un. Bien jouir de son triomphe. Son triomphe est d'autant plus glorieux, que ses rivaux étaient fort redoutables. C'est un beau triomphe. Elle sentit son *triomphe*, mais elle n'en sentait pas encore toute l'étendue. (Volt.) Il fit du *triomphe* de ses envieux un sacrifice volontaire à son prince et à sa patrie. (Fléch.)

— *C'est son triomphe*. Se dit d'une chose ou de ce qu'on excelle, où il réussit particulièrement. Ce rôle est le triomphe de cet acteur.

Fig. *Le triomphe de la vertu, le triomphe de la vérité*, etc. Les victoires que la vertu, que la vérité remporte sur le vice, sur l'erreur, etc. M. Le Tellier dit en signant la révocation de l'édit de Nantes, qu'après ce *triomphe* de la foi, il ne se souciait plus de finir ses jours. (Boss.) La mort jette divers traits qui préparent son *triomphe*. (Id.)

— Poét. *Le triomphe de l'amour, le triomphe de la beauté*. Les grands effets de l'amour, de la beauté.

— *Le triomphe de l'éloquence*. Les succès que l'on obtient par son éloquence.

— *Jour de triomphe*. Jour marqué par quelque événement glorieux, par quelque grand avantage qu'on a remporté sur ses rivaux. Ce fut pour lui un jour de triomphe. Qui nous donnera que notre mort soit un jour de fête, un jour de délivrance, un jour de *triomphe*! (Boss.) Retournez donc dans le sein de Dieu, âme héroïque et chrétienne; le jour de notre deuil est le jour de votre gloire et de vos *triomphes*. (Mass.)

— *Triomphe de ce jour*. Triomphe remporté dans ce jour.

Que vos heureux enfants
Se souviennent de ce jour le *triomphe* et la gloire. (Ra[illegible])

— Hortic. *Triomphe de Lille*. Variété d'œillet.

— Prov. *Il ne faut pas chanter triomphe avant la victoire*. Il ne faut pas se vanter du succès d'une affaire avant qu'elle ait réussi.

— Myth. rom. Divinité allégorique.

TRIOMPHE. s. f. Jeu de cartes qui a beaucoup de rapports avec l'écarté. || *La triomphe* [illegible]. Jeu de cartes qui a du rapport avec [illegible] et l'écarté. || A certains jeux de [illegible]. La couleur de la carte qu'on retourne après avoir donné aux joueurs le nombre de cartes qu'il faut. De quoi est la triomphe? Quelle est la triomphe? || Couleur que celui qui fait jouer a nommée, et qui emporte toutes les autres cartes. Avoir beaucoup de triomphe.

— Prov. et fig. *Voilà de quoi est la triomphe*. Voilà de quoi il s'agit présentement. Il est vieux.

TRIOMPHER. v. n. 1re conj. (du lat. *triumphare*). Faire une entrée pompeuse et solennelle après avoir remporté quelque insigne victoire. Pompée triompha trois fois.

— *Triompher d'un pays*. Obtenir les honneurs du triomphe pour avoir soumis un pays. Scipion triompha de l'Afrique.

— Se dit aussi de [illegible] triomphale. Leur maison, comme celle [illegible] maison de deuil et de tristesse, tandis que Mardochée triomphe, et qu'on [illegible] de la capitale des [illegible] acclamations. (Mass.)

— Vaincre par la voie des armes. Triompher de tous ses ennemis. Elle *triomphe*, elle pardonne. (Boss.) S'il combat, il sait d'où il tire toute sa force; s'il *triomphe*, il croit voir dans le ciel une main invisible qui le couronne. (Fléch.) Achille va combattre et *triomphe* en courant. (Rac.) A vaincre sans péril on *triomphe* sans gloire. (Corn.)

— Se dit des avantages qu'on remporte sur les animaux. Le hasard seul nous a empêchés de *triompher* du lion; notre valeur n'en est pas moins admirable. (Volt.)

— Fig. Remporter quelque avantage que ce soit sur quelqu'un. Triompher de ses adversaires, de ses envieux, de ses rivaux. Triompher de quelqu'un dans une importante discussion. L'innocence a triomphé. Avocat qui par son talent fait triompher le bon droit. Quand un homme s'est laissé acheter, l'acheteur peut dire qu'il a *triomphé* de lui. (Del.) Il est également coupable de laisser triompher la malice et languir la misère. (Fléch.) David, David *triomphe*; Achab seul est détruit. (Rac.)

— Au moral, Vaincre, subjuguer, surmonter. Triompher de ses passions. Triompher de tous les cœurs. Triompher de tous les dangers. A la longue, la vérité triomphe de l'erreur. Le génie a *triomphé* de cet obstacle. (Théis.) Maintenant que je suis sur la route de la terre au ciel, et que je vais devenir un esprit bienheureux, affranchi des affections terrestres, j'ose vous avouer sans rougir la faiblesse dont j'ai *triomphé*. (Mme de Staël.)

— Dans ce sens, il a quelquefois pour sujet un nom de chose inanimée. Combien de fois M. de Turenne, soupirant après ces lumières vives qui seules *triomphent* des erreurs de l'esprit humain, dit-il à Jésus-Christ : Seigneur, faites que je voie! (Fléch.) Les plus grands hommes des siècles chrétiens ont fait *triompher* la folie de la croix de toute la sagesse d'Athènes et de Rome. (Mass.)

— Se dit encore des triomphes que l'on suppose remportés par [illegible] Jamais peut être les deux couleurs n'avaient ainsi *triomphé*. (De Maistre.)

— Exceller en traitant quelque sujet. Triompher sur une matière. Triompher en parlant sur la générosité, sur la délicatesse des sentiments.

Il prêchait peu, sinon sur la vendange.
Sur ce sujet, sans être préparé
Il *triomphait*. (La Fontaine.)

— Exceller en quelque chose préférablement à d'autres. Triompher [illegible] graver. Peintre qui triomphe quand il peint des fleurs, des animaux.

— Être ravi de joie. Triompher en entendant parler de ses enfants.

— Faire vanité de quelque chose. Se dit en bonne et en mauvaise part. Triompher de son crime. Triompher de sa perfidie. Triompher après avoir fait une mauvaise action. Triompher de la ruine de son prochain. Triompher en obtenant ce qu'on prétendait. Les peuples barbares persévérants *triomphent* d'une conduite aussi sanglante et aussi meurtrière. (Mass.) Vivez pour *triompher* d'un ennemi vaincu. (Rac.)

— Se dit dans un sens ironique. Voulez-vous savoir combien la grâce qui a fait *triompher* Marianne a été puissante? (Fléch.)

— Se dit de la béatitude céleste. Et voici que ce père Pierre, qui était arrivé ici à la bienheureuse terre des vivants, il chante et *triomphe* avec les saints anges. (Boss.)

—

Que je *triomphe*, ô Dieu! du plus noir des forfaits.
Qu'importe de votre mort! et vous l'avez pu encore!
(C. Delavigne.)

Je [illegible] n'étant pas [illegible] phrase est à double sens. *Triompher de la mort* [illegible] que de Jésus-Christ. *Tu triomphes de* [illegible], *tu triomphes de ma volonté, de ma mélancolie, etc.*, sont des locutions que [illegible]; mais *que je triomphe de votre mort* ne voulut jamais dire, *que je me triomphe de votre mort, que je me réjouisse de votre mort*. *Triompher d'un forfait* ne voulut jamais dire, *se faire gloire d'un forfait que l'on a commis*.

— Absol. Rarement. Lequel *triomphe* dans un pays où les débats sont une lutte d'esprit. (Boiste.)

Et la terre et le fleuve, et leur flotte et le port
Sont des champs de carnage où triomphe la mort.
(Voltaire.)

Trahi de toutes parts, accablé d'injustices,
Je vais sortir d'un gouffre où triomphent les vices.
(Voltaire.)

TRIONES. s. m. pl. [illegible] bœufs de charrue, comme si ces étoiles étaient autant de bœufs qui labouraissent le pôle arctique, où elles sont toujours. Astron. Nom que l'on donnait quelquefois aux étoiles qui forment la grande et la petite Ourse. Les sept triones.

TRIONGULIN. s. m. Entom. Genre d'insectes que quelques naturalistes regardent comme des parasites, mais que d'autres considèrent comme des larves de méloes.

TRIONYCHIDE. adj. [illegible] Qui ressemble à un trionyx. || TRIONYCHIDES. s. m. pl. Famille de tortues qui a pour type le genre trionyx.

TRIONYCLIDÉ, ÉE. adj. Erpét. V. TRIONYCHIDE.

TRIONYCHOÏDE. adj. des 2 g. V. TRIONYCHIDE.

TRIONYCHIDE. adj. des 2 g. Erpét. V. [illegible]

TRIONYX. s. m. Erpét. Genre de tortues appartenant à la division des tortues d'eau douce. Une espèce d'Amérique est excellente à manger, quoique sa chair soit un peu indigeste.

TRIOPAS. s. m. Astron. Un des noms de la constellation du Serpentaire.

TRIOPHTHALME. adj. m. (ét. gr., τρίς, trois fois; ὀφθαλμός, œil). Myth. gr. Surnom de Jupiter. A la prise de Troie, on trouva une statue de Jupiter Triophthalme qui avait un troisième œil au milieu du front, symbole de sa triple souveraineté sur le ciel, la terre et les enfers.

TRIOPHTHALME. s. m. Minér. Sorte d'agate onyx, ou espèce de pierre précieuse qui représente trois yeux.

TRIOPIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom d'Apollon, qui était adoré sur le Triopium, en Carie.

TRIOPIES. s. f. pl. Antiq. gr. Jeux en l'honneur d'Apollon Triopien.

TRIOPTÈRE. s. f. (ét. gr., τρίς, trois; πτερόν, aile, plume, etc., parce que ces plantes ont trois feuilles). Bot. Genre de plantes de la famille des malpighiacées, renfermant [illegible] espèces, presque toutes de l'Amérique méridionale.

TRIORI. s. m. Danse bretonne dont le mouvement est très-animé et à trois temps.

— Air sur lequel se règle cette danse.

TRIORNITOPHORE. adj. [illegible] trois; ὄρνις, oiseau; φέρω, porter. Bot. [illegible] porte trois oiseaux. L'ancre [illegible] a des fleurs tellement disposées et conformées, qu'elles semblent représenter trois oiseaux les ailes étendues.

TRIOSTE. s. m. Bot. Genre de plantes caprifoliacées, renfermant trois espèces.

TRIOULÉ. s. m. Bot. Nom vulgaire du trèfle.

TRIOVULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *ovum*, œuf). Bot. Se dit d'un ovaire qui renferme trois ovules.

TRIOXYDE. s. m. Chim. V. TRITOXYDE.

TRIPAILLE. s. f. (pr. *tri-pa-ye*; rad. *tripe*). Amas de tripes. Il n'est usité qu'en parlant des intestins, des entrailles d'animaux, considérées comme un objet sale et [illegible] de dégoût. Ce n'est que de la tripaille. Jeter des tripailles à la voirie. Tombereau de tripailles. Tripailles de morues. Pendant le siège de Paris par Henri IV, en 1590, les Parisiens furent réduits à chercher dans la fange les ruisseaux les tripes des chats, des chiens, des chevaux et des ânes, dont les riches faisaient leur nourriture pour [illegible] vivre de ces tripailles dégoûtantes. (Sat. Ménipp.)

— Toutes les entrailles, tous les intestins d'un animal.

— Cuis. Entrailles de bœuf, avec lesquelles on fait la monée aux choux.

TRIPALÉOLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est composé de trois paléoles, comme la lodicule de la [illegible]

TRIPAM. s. m. Bot. Espèce de [illegible] que l'on dit délicieux.

TRIPAN ou TRIPANG. s. m. [illegible] grande consommation en Chine.

TRIPARTI, IE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *pars*, partie). Didact. Divisé en trois parties.

— Bot. Se dit des parties [illegible] en trois, jusqu'au delà de leur moitié, comme [illegible] la cor[illegible], le cal[illegible] feuilles [illegible] trois ou [illegible] lobes.

— Hist. Chambre tripartie. V. CHAMBRE.

TRIPARTIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *tripartitus*, fait de *tres*, trois, *pars*, partie). Didact. Qui peut se diviser en trois parties.

— Bot. Se dit du placentaire [illegible] portions séminifères, qui restent fixées à la marge des cloisons, comme le lis.

TRIPARTITE. adj. f. (du lat. *tripartitus*). Philol. Qui est divisé en trois. Il ne se dit guère que de l'histoire tripartite [illegible] Socrate et de Sozomène [illegible] tite.

TRIPARTITION. s. f. [illegible] une capacité en trois parties égales.

TRIPASTE. s. m. [illegible] lièrement formé.

TRIPATER. s. m. [illegible] l'urine de Jupiter, d'Apollon et de Neptune.

TRIPAUT. s. m. Il se dit [illegible] qui a beaucoup d'embonpoint. Tas de tripes et ventres. (Cont. d'Eut.)

TRIPE. s. f. Se dit des boyaux des animaux [illegible] tripe. Vendre des tripes [illegible] Mou comme tripe.

— Son plus grand usage est au pluriel. Jeter des tripes [illegible] ventre des tripes. Tripes de morues. Faire sortir les tripes du corps d'un animal. Tripes à la mode de Caen.

— Prov. et pop. *Il a rendu tripes et boyaux*. Il a vomi avec de grands efforts. *Tripes de latin, d'auteurs latins*. Passages latins. Il sait quelques tripes de latin, mais il n'en est pas moins un sot. On dit aujourd'hui *bribes*.

— Art cul. *Œufs à la tripe*. Œufs durs coupés par tranches et fricassés avec des oignons.

TRIPES. s. f. pl. Techn. Résidu de la cuve à colle à papier. || Cuir en tripes. Peau de bœuf débourrée, pelée et trempée.

TRIPES. s. f. Étoffe de laine on de fil [illegible] comme le velours. On dit [illegible] *tripe de velours*, afin de prévenir toute équivoque. Des sièges de tripes de velours. Sorte de moquette. || Morceau d'étoffe dont [illegible] couvrent leur [illegible]

TRIPÉE. s. f. Chass. Entrailles de bœuf avec lesquelles on fait la monée aux chiens.

TRIPE-MADAME. s. f. V. TRIQUE-MADAME.

TRIPENNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *penna*, aile). Bot. Qui est penné trois fois [illegible] commun sort [illegible] des côtes [illegible]

TRIPERIE. s. f. Lieu où l'on vend des tripes.

TRIPÉTALE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρίς [illegible] πέταλον, feuille). Bot. Dont la corolle est formée de trois pétales.

TRIPÉTALE. s. m. Ichthyol. Espèce de [illegible]

TRIPÉTALÉ, ÉE. adj. Bot. V. TRIPÉTALE.

TRIPÉTALOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρίς [illegible], pétale, [illegible] ressemblance). Bot. Qui a l'air d'avoir seulement trois pétales comme la corolle de [illegible] tripétaloïde, qui [illegible] à trois extérieurs grands et trois internes très-courts, ou comme l'orchis tripétaloïde, [illegible] des cinq pétales [illegible] courts [illegible] au premier coup d'œil la fleur [illegible] tripétale [illegible] à trois pétales [illegible] TRIPÉTALOÏDES. s. f. pl. Famille de plantes comprenant celles [illegible] pétales ou trois divisions à leur calice.

TRIPÉTHÉLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble [illegible] TRIPÉTHÉLIACÉES [illegible] Groupe de la famille des lichens, qui [illegible] tripéthélion.

TRIPETTE. s. f. Dimin. de *tripe*. Petite tripe.

— Fig. *Cela ne vaut pas tripette*. Cela ne vaut rien.

TRIPHALLE. adj. m. Myth. anc. Épithète de Priape.

TRIPHALLE. s. m. Philol. Titre d'une [illegible] de Varron.

TRIPHANE. s. m. (ét. gr., τρίς, trois; φαίνω, briller). Minér. Sorte de minéral [illegible] trois [illegible] avec [illegible] *fer* et l'*oxyde* [illegible]

TRIPHASIE. s. f. Bot. Genre de la famille [illegible] aurantiacées [illegible] un arbre [illegible] de Madagascar.

TRIPHARMAQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible]). Pharm. anc. Qui est composé de trois ingrédients.

— s. m. Remède composé de trois ingrédients.

TRIPHASIE. s. f. Bot. Genre de la famille des aurantiacées, établi pour un arbrisseau des Indes orientales que l'on cultive à cause de son [illegible] et le son [illegible] Ses [illegible] susceptibles de prendre la [illegible] pour [illegible]

TRIPHÈNE. s. m. Entom. Genre de [illegible]

TRIPHONE. adj. m. (ét. gr., τρίς, trois; [illegible]) [illegible] trois [illegible] Myth. [illegible] considéré comme [illegible]

TRIPHONIE. s. f. Anc. mus. Musique à trois parties.

TRIPHORE. s. m. Conchyl. Genre de [illegible] sur les bords du genre cérite. Il contient trois espèces.

— Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, renfermant deux espèces.

TRIPHORIUM. s. m. (pr. *tri-fo-ri-omm*). Archit. [illegible] qui règne au-dessus des bas-côtés d'une église, et qui ouvre sur la nef par deux ou trois arcades [illegible] Les [illegible] du triphorium [illegible] Les arcades [illegible] partagée en deux ou trois [illegible]

TRIPHTHONGUE. s. f. (ét. gr., τρίς, trois; φθόγγος, son). Gramm. Triple son, syllabe composée de trois sons [illegible] dans une [illegible] Il n'y a pas de triphthongues dans notre langue.

TRIPHYLIE. (ét. gr., τρίς, trois; φυλή, tribu). Géogr. anc. Partie [illegible] ainsi nommée parce qu'elle [illegible] par trois tribus distinctes.

TRIPHYLIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom de Jupiter, qui était adoré en Élide.

TRIPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; φύλλον, feuille). Bot. Qui a trois folioles, qui est partagé en trois feuilles foliacées. || Qui a trois feuilles, dont les feuilles sont disposées trois par trois ou divisées en trois lobes. || Se dit [illegible], quand il est composé de trois pièces.

TRIPHYLLE. s. m. Entom. Genre d'insectes [illegible] de la famille des analodes.

TRIPHYLLOÏDE. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; φύλλον, feuille; εἶδος, forme). Bot. Espèce de [illegible], dont on avait fait un genre.

TRIPIER. adj. m. Faucon. Se dit des oiseaux de proie qui ne peuvent être dressés. Le milan est un oiseau tripier, parce qu'on ne peut l'empêcher de donner sur les poules.

— On dit aussi subst. Un tripier.

TRIPIER, IÈRE. s. Celui, celle qui achète les bouchers et qui revend en détail ce qu'on nomme les issues des animaux tués à la boucherie. Boutique de tripier, de tripière. Le couteau de tripière tranche des deux côtés.

— On s'est servi quelquefois de ce mot par injure pour désigner des personnes grosses et gourmandes. Est-ce chez Chevet que le gros *tripier* de Vitellius trouverait à remplir son fameux bouclier de Minerve de cervelles de faisans et de paons, de langues de phénicoptères et de foies de scarrus? (Th. Gaut.)

— Fig. et pop. Il se dit d'une femme trop grasse. C'est une grosse tripière.

— Prov. *Couteau de tripière.* Homme qui sert à la fois deux partis opposés.

TRIPILE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois; *pilus*, poil). Entom. Qui porte trois poils ou soies, comme les ichneumons, que l'on appelle *mouches tripiles*, à cause des trois soies qui composent leur tarière.

TRIPINNAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour un arbre de la Cochinchine.

TRIPINNATIFIDE. adj. des 2 g. Bot. Qui est trois fois pinnatifide, comme les frondes de l'adénophore tripinnatifide.

TRIPINNE. s. m. Bot. Genre établi pour un arbre de la Cochinchine.

TRIPLAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des polygonées, établi pour un arbre de la Guiane. Les jeunes rameaux sont fistuleux et servent de retraite à un grand nombre de petites fourmis rousses qui, en brisant ces rameaux, se répandent sur le corps humain et y font des morsures très-douloureuses.

TRIPLANT. part. prés. du v. Tripler. Qui triple. Il est toujours invariable.

TRIPLANT, ANTE. adj. Minér. Nom donné à une variété dans le signe de laquelle un des exposants est répété trois fois parmi les termes d'une série qui, sans cela, serait régulière, comme le péridot triplant.

TRIPLASIDE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées des États-Unis.

TRIPLATINIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel platinique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant. Sulfo-tellurate triplatinique.

TRIPLAX. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des clavipalpes, ayant pour type le triplax bipustulé qui se trouve aux environs de Paris.

TRIPLE. adj. des 2 g. (du lat. *triplex*). Qui contient trois fois une chose, une grandeur, un nombre. Souliers à triple semelle. Bâtiment à triple étage.

— Se dit d'objets au nombre de trois.

Le redouté Broutin, que son devoir éveille,
Sort à l'instant chargé d'une *triple* bouteille. (Boil.)

— *Triple croche.* Note de musique marquée d'un triple crochet, et qui vaut le huitième d'une noire.

— Anc. musiq. Il se disait autrefois de la mesure en trois temps.

— Fig. et fam. *Menton à triple étage.* Menton qui descend fort bas, qui fait plusieurs plis.

— Bot. Se dit du stigmate quand il est profondément divisé en trois lobes.

— Chim. *Sels triples.* Combinaisons homogènes d'un acide et de deux bases, qui sont probablement des sels doubles, c'est-à-dire des combinaisons de deux sels. || Le nom de *sels triples* avait été donné autrefois à ces dernières combinaisons.

— *Triple droit.* Droit payé trois fois.

— *Triple couronne.* La tiare ou couronne du pape.

— Math. *Raison triple.* Rapport d'une grandeur à une autre grandeur qu'elle contient, ou dans laquelle elle est contenue trois fois.

— Minér. Se dit d'une variété de plomb carbonaté, qui est composée de trois prismes hexaèdres comprimés, réunis autour d'un axe commun.

TRIPLE. s. m. Trois fois autant. Neuf est le triple de trois. Payer le triple. Gager le triple. Rendre le triple. Être condamné au triple. Augmenter du triple.

— Anc. mus. Il se disait de la partie la plus aiguë, dans les commencements du contrepoint.

TRIPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Tripler. S'empl. adjectiv. Somme triplée.

— Math. *Raison triplée.* Rapport qui est entre les cubes de deux nombres. Les solides semblables sont en raison triplée de leurs côtés homologues.

— Musiq. *Intervalle triplé.* Intervalle qui est porté à la triple octave.

TRIPLE FEUILLE. s. f. Bot. Variété de l'ophrys.

TRIPLE-GOSIER. adj. m. Qui a trois cous.

Le chien *triple-gosier*,
Cerbère, de l'enfer portier. (Scarron.)

TRIPLEMENT. s. m. Fin. Augmentation jusqu'au triple. Lever des droits par doublement et par triplement.

TRIPLEMENT. adv. En trois façons. Être triplement coupable. Avoir triplement raison.

— D'une manière triple.

TRIPLER. v. a. 1re conj. (du lat. *triplicare*). Rendre triple, ajouter à une quantité deux fois équivalente. Tripler un nombre. Tripler une somme. Tripler la récompense. Tripler le travail.

— v. n. Devenir triple. Somme qui a triplé.

— SE TRIPLER. v. pron. Être triplé.

TRIPLETÉ, ÉE. part pass. du v. Tripleter. S'empl. adjectiv. Fil tripleté.

TRIPLETER. v. a. 1re conj. Ce verbe double le *t* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je triplette, tu triplettes, il triplette, ils triplettent. Je tripletterai. Je tripletterais. Que je triplette*, etc. Techn. Mettre le fil en trois.

— SE TRIPLETER. v. pron. Être mis en trois.

TRIPLICATA. s. m. Troisième copie, troisième expédition d'un acte. Délivrer un triplicata. Faire expédier un acte en triplicata. || Pl., des *triplicata*.

TRIPLICATION. s. f. (pr. *tri-pli-ka-cion*). Action de tripler.

— S'est dit aussi de la troisième réplique d'un avocat.

TRIPLICATO-GÉMINÉ, ÉE. adj. V. TERGEMINÉ.

TRIPLICATO-NERVÉ, ÉE. adj. TRIPLINERVE.

TRIPLICATO-PENNÉ, ÉE. adj. V. TRIPENNÉ.

TRIPLICITÉ. s. f. (du lat. *triplicitas*). Nombre ou quantité triplée. Les notaires ont fait cet acte triple, à quoi bon cette triplicité?

— Qualité de ce qui est triple. Dans cette pièce de théâtre, il y a non-seulement duplicité, mais triplicité d'action. Peu usité.

— Astrol. *Signes de triplicité.* Se disait de trois signes du zodiaque qui se rapportent au même élément. Le Lion, le Sagitaire et le Bélier, sont les signes de triplicité; ils se rapportent tous trois au feu.

— Théol. Se dit particulièrement en parlant de la Trinité. Dans la Trinité, il y a triplicité de personnes, mais il n'y a pas triplicité de substances.

TRIPLIME. s. m. Bot. Genre établi pour placer les espèces de laiches qui ont les styles bifides, à trois stigmates, et dont l'utricule est entier et sans dents.

TRIPLINERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *triplex*, triple; *nervus*, nerf). Bot. Dont la feuille offre trois nervures. Se dit des feuilles dont la base du limbe offre de chaque côté de la nervure moyenne, une nervure partant évidemment de cette dernière, mais plus grosse que les suivantes, et dont le volume égale presque celui de la nervure médiane.

TRIPLIQUE. s. f. Anc. prat. Réplique après la duplique.

TRIPLIQUER. v. n. 1re conj. Anc. prat. Répliquer une troisième fois.

TRIPLITE. s. f. Minér. Phosphate de fer et de manganèse naturel.

TRIPLOCENTRE. s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées, renfermant deux espèces.

TRIPLOÈDRE. s. m. Minér. Forme cristalline produite par la combinaison de trois rhomboèdres.

TRIPLOÉDRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τριπλόος, triple; ἕδρα, base). Minér. Dont la surface présente trois ordres de facettes, chacun triple du suivant, comme la chaux carbonatée triploédrique.

TRIPLOHECTOÉDRIE. s. f. Minér. État d'un cristal triplohectoédrique.

TRIPLOHECTOÉDRIQUE. adj. des 2 g. Minér. Il se dit d'un cristal qui offre une hectoédrie triple.

TRIPLOÏDE. s. m. (ét. gr., τριπλόος, triple; εἶδος, forme). Chir. Sorte d'élévatoire employé dans l'opération du trépan.

TRIPLOMBIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel plombique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant, comme l'acétate triplombique.

TRIPLOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τριπλόος, triple; πτερόν, aile). Zool. Qui a ses ailes ou les nageoires partagées en trois.

TRIPLORHOMBOÈDRE. s. m. Minér. V. TRIPLOÈDRE.

TRIPLOSTÉMONE. adj. des 2 g. (ét. gr., τριπλόος, triple; στήμων, étamine). Bot. Dont les étamines sont trois fois plus nombreuses que les divisions de la corolle.

TRIPODIPHORIQUE. s. f. (ét. gr., τριπόδιον, trépied; φέρω, porter). Antiq. Hymne que des vierges chantaient en l'honneur d'Apollon, pendant qu'on portait un trépied.

TRIPOLÉEN, ENNE. adj. Minér. Qui est rude au toucher comme du tripoli. Schiste tripoléen. Argile tripoléenne.

TRIPOLI. Géogr. Royaume d'Afrique, qui forme la partie orientale de la Barbarie; 1,560,000 hab. || Capitale du royaume de Tripoli; 15,000 hab. || Ville de la Turquie d'Asie, dans la Syrie, ch.-l. d'un pachalik; 16,000 h.

— Hist. *Comtes francs de Tripoli.* Chef d'une des quatre souverainetés indépendantes, établies à la suite de la première croisade. Bertrand, fils de Raymond, comte de Toulouse, fut le premier comte de Tripoli, en 1109. Cet État fut réuni à la principauté d'Antioche, en 1200. || *Régence de Tripoli.* Ce pays fut d'abord partagé entre Carthage et Cyrène, puis fit partie de l'Afrique romaine. Les Vandales la possédèrent après 439. En 534, elle retomba au pouvoir des Grecs. Les Arabes s'en emparèrent vers 670. Elle appartint ensuite successivement aux Aglabites, aux Zérites, aux Fatimites, etc. Charles-Quint conquit la régence, et l'abandonna aux chevaliers de Malte, mais Sinan et Dragut la leur reprirent et en firent une province ottomane, en 1556. En 1714, Hamet-Dey secoua le joug de la Porte, et rendit la dignité héréditaire dans sa famille, qui s'est toujours maintenue au pouvoir.

TRIPOLI. s. m. (de la ville de *Tripoli*, en Syrie, d'où on tirait autrefois cette pierre). Pierre tendre, d'un jaune rougeâtre et d'un grain très-fin, dont on se sert pour polir les glaces, les métaux, le verre, les pierres dures. Elle est presque entièrement composée de silice. On la réduit facilement en poussière très-dure. Quelques tripolis qui paraissent plus légers, plus fins et plus friables que les autres, sont quelquefois désignés sous le nom de *terre pourrie*. Nettoyer, frotter des chandeliers avec du tripoli. || Il existe deux substances minérales de ce nom, que plusieurs auteurs ont confondues, et qui offrent quelques propriétés communes, mais qui présentent entre elles des différences marquées. L'une est le schiste à polir des Allemands; l'autre une pierre qui, contrairement aux anciennes idées qu'on s'en était faites, est aussi peu alumineuse que la première.

TRIPOLI, IE. part. pass. du v. Tripolir. S'empl. adjectiv. Ouvrage tripoli.

TRIPOLIR. v. a. 2e conj. Techn. Donner le poli à un ouvrage avec le tripoli.

— SE TRIPOLIR. v. pron. Être nettoyé avec du tripoli.

TRIPOLISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Tripolisser. S'empl. adjectiv.

TRIPOLISSER. v. a. 1re conj. Techn. Aiguiser, polir avec une pierre.

— SE TRIPOLISSER. v. pron. Être tripolissé.

TRIPOLITAIN, AINE. adj. et s. Géogr. Habitant d'une des villes de Tripoli. || Qui appartient à une de ces villes ou à ses habitants.

TRIPOLITAINE. Géogr. anc. Contrée d'Afrique qui, sous les Romains, fut comprise dans l'Afrique propre. C'est la régence actuelle de Tripoli.

TRIPOLITAINE. s. f. Hortic. Variété d'anémone.

TRIPOLITZA. Géogr. Ville de Grèce, ch.-l. de l'Arcadie. C'était la capitale de la Morée, sous les Turcs. Elle fut presque entièrement détruite en 1825.

TRIPONCTUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *punctum*, point). Zool. Qui est marqué de trois points colorés, comme l'abdomen du crypte triponctué, les élytres de la coccinelle triponctuée, le corps du vibrion triponctué.

TRIPONTÉE. s. f. Antiq. Ancienne fête qu'on célébrait chez les Grecs.

TRIPOT. s. m. (pr. *tri-po*; du lat. *tripudium*, sorte de danse, de bonds de joie, etc., parce que c'était ordinairement dans des tripots que les danseurs de corde, les sauteurs, les baladins, etc., faisaient leurs exercices). Jeu de paume. Lieu pavé de pierre ou de carreau, et entouré de murailles, dans lequel on joue à la courte paume. Tripot couvert. Tripot découvert. Balle de tripot. Maître du tripot. Au bout de quatre jours, je remplis de deuil le *tripot*: la paumière alla où j'envoyais mes malades, et ses parents s'emparèrent de son bien. (Le Sage.) On dit aujourd'hui *jeu de paume*.

— Maison de jeu. Perdre tout son argent au tripot. Les plus infâmes *tripots* sont les maisons de jeux; les *tripots* les plus ruineux sont les bureaux de loterie. (Sallent.) Il rencontra des joueurs qui jouaient aussi heureusement que lui dans les *tripots* de Séville. (Le Sage.)

— Par extens. Maison où s'assemble mauvaise compagnie. Infâme tripot.

— Fam. *Le tripot comique.* Se dit quelquefois par dénigrement, d'une assemblée de comédiens.

— Fam. Compétence, ressort. Cela est de mon tripot. Vieux en ce sens.

— S'empl. quelquefois dans le sens de Tripotage.

— [illegible]

— Syn. comp. TRIPOT. MAISON DE JEU. ACADÉMIE. Par un abus qui révolte tout homme de bon sens, on a donné le noble nom d'*académie* à des rassemblements de fripons et de dupes, où les premiers exercent leur art, et les seconds subissent leur sort, par le moyen des jeux de hasard. On appelle ces rassemblements *maisons de jeu*, lorsqu'on ne veut les qualifier ni en bien ni en mal; on les nomme *tripots* lorsqu'on veut les désigner par le mépris qu'ils inspirent.

TRIPOTAGE. s. m. Mélange qui produit quelque chose de malpropre ou de mauvais goût. Faire un étrange tripotage. Faire un grand tripotage. Fam.

— S'est dit du mobilier d'une maison.

Dans ce détail de mon petit ménage,
Examinez, père, à votre loisir,
Si rien vous duit de tout le *tripotage*.
Mon révérend, je vous donne à choisir. (Senecé.)

— Fig. et fam. Assemblage confus de choses qui ne s'accordent point ensemble. Faire un étrange tripotage dans une affaire. N'entendre rien au tripotage.

— Se dit aussi des calomnies, des médisances qui tendent à brouiller une affaire, à semer la discorde entre des personnes. Il y a du tripotage dans cette conduite. Croire quelqu'un incapable de tripotage.

— Intrigues, manigances. Tout ce *tripotage* de veuve que tu veux faire pour attraper Dorante. (Regnard.)

TRIPOTASSIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel potassique qui contient trois fois autant de potasse que le sel neutre correspondant, comme le sulfo-tellurate tripotassique.

TRIPOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Tripoter. S'empl. adjectiv. Affaire tripotée.

TRIPOTER. v. n. 1re conj. (rad. *tripot*). Brouiller, mélanger différentes choses ensemble, et en faire quelque chose de mauvais ou de malpropre. Femmes qui ne font que tripoter. Enfants qui ont tripoté tout le jour avec de la terre et de l'eau. Il est fam.

— Fig. et fam. Se dit en parlant d'affaires. Tripoter de telle sorte qu'on gâte tout.

— Fam. Intriguer, calomnier, médire dans la vue de brouiller une affaire, de semer la discorde entre des personnes. Aimer à tripoter.

— v. a. Fam. Gâter, embrouiller. Tripoter une affaire.

— SE TRIPOTER. v. pron. Être tripoté.

TRIPOTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait des tripotages, de petites et basses intrigues. Ce n'était ni un financier profond, ni un agioteur subtil, c'était un *tripotier*. (L. Gozlan.) Fam.

— Il s'employait aussi adjectiv. Maître tripotier.

TRIPOUX. s. m. Nom qu'on donne, dans les Vosges, à des terrains communaux divisés par lots, tous les huit à dix ans, entre les habitants de la commune, pour être cultivés par eux jusqu'au prochain tirage.

TRIPS. s. m. (du gr. θρίψ, ver rongeur). Entom. Petit insecte qui vit dans les fleurs et sous l'écorce des vieux arbres.

TRIPSAC. s. m. Bot. Genre de plantes graminées, renfermant cinq espèces.

TRIPSTADT. Géogr. et hist. Village d'Allemagne, célèbre par une victoire remportée par les Français sur les Prussiens, le 14 juillet 1794.

TRIPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; πτερόν, aile). Bot. Qui est muni de trois ailes, comme la carcérule du rhéum, la capsule de la bigonie oblique, la graine du ptérosperme.

— Conchyl. Se dit de la coquille des rochers, lorsqu'elle est hérissée de trois varices.

TRIPTÈRE. s. m. Conchyl. Genre de mollusques de la famille des acères.

TRIPTERELLE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, ne renfermant qu'une espèce, qui croît dans les terrains humides.

TRIPTÉRONOTE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons abdominaux, ne renfermant qu'une espèce.

TRIPTÉROSPERME. s. m. Bot. Genre de la famille des gentianées, établi pour une plante de Java qui fleurit toute l'année.

TRIPTÉRYGIEN, IENNE. adj. (ét. gr., τρεῖς, trois; πτέρυξ, nageoire). Ichthyol. Qui a trois nageoires.

TRIPTILION. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des labiatiflores.

TRIPTOLÈME. Myth. Fils de Celée, roi d'Éleusis. Ayant été élevé par Cérès, à qui son père avait donné l'hospitalité, et qui lui enseigna l'art de faire croître le blé, il institua les mystères d'Éleusis, et obtint les honneurs divins après sa mort.

— Poét. *L'art de Triptolème.* L'agriculture.

— *Les fils, les élèves* [illegible] *favoris de Triptolème.* Les laboureurs, et en général ceux qui se livrent aux travaux des champs.

[illegible] Engraissés dans la [illegible]
Les fils de *Triptolème*, [illegible]
Ont énervé des bras qu[illegible]
Destinait à défendre [illegible]

— Astron. Un des noms de la constellation des gémeaux.

TRIPTOTE. adj. et s. (ét. gr., τρεῖς, trois, πτῶσις, cas). Gramm. Se dit d'un nom qui n'a que trois terminaisons différentes. Les noms

neutres latins de la deuxième déclinaison sont triptotes, tant au singulier qu'au pluriel.

TRIPTYQUE. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; πτυξ, πτυχὸς, pli). Antiq. Tablettes de trois feuillets.

TRIPUDIER. v. n. 1ʳᵉ conj. (du lat. *tripudiare*). Se disait pour Danser. Des dindes truffées!... Astres bénins dont l'apparition fait scintiller, radier et *tripudier* les gourmands de toutes les catégories. (Brill.-Sav.)

Il s'en alla *tripudier*
Avec les s[illegible] féres la b[illegible]. (Des Accords.)

TRIPUDIUM. s. m. (pr. *tri-pu-diomm*). Antiq. rom. Auspice que l'on prenait en observant, non pas des oiseaux en liberté, mais des poulets enfermés dans des cages.

TRIQUE. s. f. (du lat. *ridica*, bâton en général, échalas de vigne). Gros bâton, tricot. Donner des coups de trique. Pop.

— Agric. Variété de fourche.

— Bot. Se dit quelquefois, par abréviation, pour Trique-madame.

TRIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Triquer. S'empl. adjectiv. Bois triqué.

TRIQUE-BALLE. s. f. (des deux mots fr. *trique* et *balle*). Artill. Machine propre à transporter les pièces de canon.

TRIQUE-MADAME. s. f. Bot. Espèce de petite joubarbe à fleurs jaunes, qui croît naturellement sur les vieux murs, mais que la culture a perfectionnée, et qu'on emploie quelquefois dans les salades avec les autres fournitures. ‖ Nom vulgaire de la vermiculaire.

TRIQUENIQUE. s. f. (ét. gr., τριχῶν, des cheveux; νεῖκος, dispute). Bagatelle. Pop.

TRIQUER. v. a. 1ʳᵉ conj. Se disait pour Mêler.

— Mar. Faire le tricage des pièces dont un mât se compose.

— Techn. Séparer les bois suivant leurs espèces et leurs qualités.

— Pop. Battre à coups de trique, de bâton.

— SE TRIQUER. v. pron. Être triqué.

TRIQUET. s. m. (pr. *tri-ke*; rad. *trique*). Espèce de battoir fort étroit, dont on se sert pour jouer à la paume.

— Techn. Échafaud de couvreur en forme de triangle.

TRIQUETRAC. s. m. Onomatopée qui a été employée en parlant d'un bruit confus. Un bruit, un *triquetrac* de pieds insupportable. (Mol.)

TRIQUÈTRE. adj. (ét. gr., τριχῆ, triplement; βάσις, base). Hist. nat. Qui offre trois côtés ou trois faces, comme la coquille de la donace triquètre, le corps de l'ostracion triquètre, les pédoncules de la wormie triquètre, le placentaire de la dodonée visqueuse, les rameaux de la farsétie triquètre, la tige de la lobélie triquètre.

— Anat. Nom qu'on donne quelquefois aux os triangulaires.

TRIQUÈTRE. s. f. Numism. Assemblage de trois cuisses, avec les jambes et les pieds, le tout replié en triangle. Le triquètre était le symbole de la Sicile, à cause de sa ressemblance avec les trois promontoires de cette île.

— Conchyl. Genre de coquilles bivalves établi pour placer celles qui, de chaque côté du sommet, sont pourvues d'espèces d'auricules obliques, ce qui leur donne une forme triangulaire.

TRIQUINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a des feuilles bipinnatifides à lobes trifides. Angélique triquinée.

TRIQUOISE. s. f. Anc. art milit. Machine de guerre du moyen âge, en forme de tenaille.

TRIRADIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *radius*, rayon). Hist. nat. Qui offre trois rayons.

TRIRAPHIS. s. m. (pr. *tri-ra-fiss*). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, établi pour placer deux espèces de graminées.

TRIRÈGNE. s. m. Nom qu'on donne quelquefois à la tiare du pape.

TRIRÈME. s. f. (ét. lat., *tres*, trois; *remus*, rame). Galère des anciens à trois rangs de rames. ‖ Vaisseau qui avait de chaque côté trois hommes pour chaque rame, quelque nombre de rames qu'il eût d'ailleurs.

TRIRHOMBOÏDAL, ALE. adj. Minér. Dont la forme participe de trois rhomboïdes différents, comme la chaux carbonatée trirhomboïdale.

TRIROTE. s. f. Mécan. Chaise roulante à trois roues, que la personne assise peut mouvoir elle-même.

TRISACRAMENTAIRE. s. m. Hist. ecclés. Se dit de ceux qui ne reconnaissent que trois sacrements. Les anglicans sont trisacramentaires, car ils n'admettent que le baptême, l'eucharistie et l'ordre.

TRISACRAMENTAL. s. m. Hist. V. TRISACRAMENTAIRE. ‖ Pl. m., *trisacramentaux*.

TRISAGION. s. m. (pr. *tri-za-jion*; ét. gr., τρὶς, trois fois; ἅγιος, saint). Liturg. Hymne où le mot *saint* est répété trois fois.

TRISAÏEUL, EULE. s. Le père, la mère du bisaïeul ou de la bisaïeule. Soliman Aga, ce Turc puissant dont raffolèrent nos *trisaïeules*, leur fit prendre les premières tasses de café en 1660. (Brill.-Sav.) Si nos *trisaïeux* mangeaient leurs aliments crus, nous n'en avons pas tout à fait perdu l'habitude. (Id.)

TRISANKOU. Myth. ind. Roi d'Ayodhyâ, de la dynastie solaire. En récompense des services qu'il avait rendus à la famille de Viswâmitra, Trisankou fut transporté vivant dans le ciel.

TRISANNUEL, ELLE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *annus*, année). Bot. Se dit d'une plante qui vit trois ans.

TRISANTHE. s. m. Bot. Genre établi pour une plante de la Cochinchine et de la Chine; on mange ses feuilles, et on les emploie en médecine.

TRISARCHIE. s. f. (pr. *tri-zar-chi*; ét. gr., τρεῖς, trois; ἀρχὴ, pouvoir). Gouvernement de trois chefs.

— Pays gouverné par trois chefs.

TRISCALE. s. f. (pr. *triss-ka-le*). Erpét. Espèce de couleuvre.

TRISCAPE. adj. des 2 g. (pr. *triss-ka-pe*, ét. lat., *tres*, trois; *scapa*, tige). Bot. Qui a trois tiges, comme la laternée triscape, champignon formé de trois branches soudées ensemble à leur sommet.

TRISCAPULO-HUMÉRO-OLÉCRANIEN. adj. et s. m. Anat. Il se dit d'un des muscles du bras, le triceps brachial, à raison de ses insertions.

TRISECTEUR, TRICE. adj. et s. (pr. *trisek-teur*). Didact. Celui, celle qui coupe en trois parties.

— Math. *Trisecteur de l'angle*. Instrument propre à partager un angle en trois parties. ‖ *Courbe trisectrice*. Courbe qui donne la trisection de l'angle. La conchoïde est une courbe trisectrice.

TRISECTION. s. f. (pr. *tri-cek-ci-on*; ét. lat., *tres*, trois; *sectio*, section, division). Géom. Division d'une chose en trois parties égales.

— Se dit particulièrement d'un angle en trois angles égaux.

TRISEL. s. m. (pr. *tri-cel*). Chim. Sel qui renferme trois fois autant d'acide que de base, ou de base que d'acide. ‖ Se disait autrefois des sels qu'on croyait formés par la combinaison d'un acide avec deux bases, mais qui sont aujourd'hui considérés comme formés de deux sels, et en conséquence appelés *sels doubles*.

TRISÉPALE. adj. des 2 g. Bot. Dont le calice est formé de trois pièces.

TRISÉPALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a un calice de trois pièces. ‖ TRISÉPALÉES. s. f. pl. Classe de plantes comprenant les familles des myristicées et des anonacées, dans lesquelles le calice est à trois sépales.

TRISÉRIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois, *series*, série). Hist. nat. Qui est disposé sur trois rangs, comme les squames du péricline ou les squamellules de l'aigrette de certaines synanthérées, comme les taches que l'on voit sur le dos de la couleuvre trisériée.

TRISÉTAIRE. s. m. (pr. *tri-zé-tè-re*). Bot. V. TRISÈTE.

TRISÈTE. s. m. (pr. *tri-zè-te*). Bot. Genre de plantes graminées renfermant une douzaine d'espèces.

TRISÉTEUX, EUSE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *seta*, soie). Bot. Qui porte trois soies, comme la passiflore triséteuse, dont chacun des trois lobes de la feuille se termine par une soie.

TRISIDE. s. f. Conchyl. Genre formé avec l'arche bistournée, à cause de la manière fort singulière dont elle semble tordue une fois sur elle-même.

TRISILLONNÉ, ÉE. adj. (pr. *tri-si-yo-né*; ét. lat., *tres*, trois; *sulcus*, sillon). Hist. nat. Qui est creusé de trois sillons, comme le fruit de l'ornithogale pyramidal, la coquille de la turritelle trisillonnée.

TRISISOGONE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρὶς, trois; ἴσος, semblable; γωνία, angle). Minér. Qui a six angles égaux deux à deux, comme la chaux carbonatée trisisogone.

TRISME. s. m. (pr. *triss-me*; du gr. τρισμὸς, fait de τρίζω, grincer). Pathol. Resserrement tétanique des mâchoires, ainsi nommé à cause du grincement de dents qui en est l'effet. V. TRISMUS.

TRISMÉGISTE. adj. m. (pr. *triss-mé-jiss-te*; ét. gr. τρεῖς, trois fois; μέγας, grand). Surnom que les Grecs donnaient au Mercure égyptien ou Hermès. On le considérait comme l'inventeur des lettres et des arts. Les alchimistes le regardent comme ayant découvert l'art de transmuer les métaux.

Toi qui, riche en fumée, ô sublime alchimiste,
Dans ton laboratoire invoque *Trismégiste*,
Tu peux filtrer, dissoudre, évaporer ce sel,
Mais celui qui l'a fait veut qu'il soit immortel.
(L. Racine.)

TRISMÉGISTE. s. m. Impr. Caractère qui est entre le gros et le petit canon, et dont le corps a trente points.

TRISMUS. s. m. (pr. *triss-muss*; du gr. τρισμὸς, grincement). Pathol. Sorte de tétanos partiel, borné aux muscles élévateurs de la mâchoire et des lèvres. Cette affection est ainsi nommée à cause du grincement de dents qui l'accompagne.

TRISNA. s. f. Relat. Festin à la mémoire d'un trépassé. Il était en usage chez plusieurs peuples slaves.

TRISOMÈRE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel sodique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant, comme le borate trisodique.

TRISOLYMPIONIQUE. adj. et s. m. Antiq. gr. Il se dit de ceux qui avaient été trois fois vainqueurs aux jeux olympiques. Ils jouissaient de grands privilèges.

TRISOPTÈRE. s. m. (pr. *tri-zop-tè-re*). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des gades, ne renfermant qu'une seule espèce propre aux mers de la Sicile.

TRISORMIEN. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte qui parut vers l'an 408 : elle reconnaissait que la nature divine est semblable dans les trois personnes de la Trinité, mais elle la croyait imparfaite en chacune d'elles considérée séparément.

TRISOUSTRACTIF, IVE. adj. Minér. Qui offre trois parties de moins, comme le pyroxène trisoustractif.

TRISPASTE ou **TRISPASTON.** s. m. (pr. *triss-pas-te*; ét. gr., τρὶς, trois; σπάω, tirer). Mécan. Moufle composée de trois poulies pour enlever de grands fardeaux.

— Chir. *Trispaste d'Apellis* ou *d'Archimède*. Ancienne machine chirurgicale.

TRISPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; σπέρμα, graine). Bot. Qui renferme trois graines, comme la capsule de la montée.

TRISPERME. s. m. Anc. pharm. Cataplasme composé de graines de cumin et d'ache, et de bois de laurier.

TRISPITHAMIEN, IENNE. adj. Didact. Qui a trois palmes ou 27 pouces de haut.

TRISPITHAMIENS. s. m. pl. Antiq. Peuple de Pygmées que Pline place au delà des frontières de l'Inde.

TRISPLANCHNIQUE. adj. des 2 g. (pr. *tri-splank-nik*; ét. gr., τρεῖς, trois; σπλάγχνον, viscère). Anat. Il se dit d'un nerf qui appartient aux trois principales cavités du corps, la tête, la poitrine et l'abdomen. On l'a regardé à tort comme un seul nerf, c'est une série de cordons nerveux et de ganglions d'un même genre, propres aux animaux vertébrés, et étendus depuis la tête jusqu'au bassin.

TRISSE. s. f. Mar. Corde ou palan qui sert à ramener le canon.

TRISSEMENT. s. m. Cri de l'hirondelle.

— Se dit, par analogie, des sons semblables au cri de l'hirondelle. La dent était essentiellement propre aux sons tenaces, aux intonations, aux *trissements*, qui [illegible] forte. (Ch. Nod.)

TRISSER. v. n. 1ʳᵉ conj. Crier. Se dit en parlant de l'hirondelle.

TRISSIN (Giovanni-Giorgio Trissino ou). Poète italien, né à Vicence en 1478, mort en 1550. Il recommit à l'étude des lettres et des arts, notamment de l'architecture, et celle des sciences mathématiques et physiques.

TRISSOTIN. Nom d'un personnage des *Femmes savantes* de Molière [illegible] l'auteur a voulu [illegible] l'abbé Cotin sous ce nom.

— s. m. [illegible]

TRISSYLLABE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; συλλαβή, syllabe). Qui est de trois syllabes. Mot trissyllabe.

— s. m. Mot de trois syllabes. *Paradis* est un trissyllabe.

TRISSYLLABIQUE. adj. des 2 g. Gramm. Qui appartient à un trissyllabe. Prononciation trissyllabique.

TRISTACHYÉ, ÉE. adj. (ét. gr., τρεῖς, trois; στάχυς, épi). Dont les fleurs forment trois épis.

TRISTAMIE. s. f. Ce mot a été employé dans le sens de Couleur triste.

TRISTAMINIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois; *stamen*, étamine; *fero*, porter). Bot. Qui porte trois étamines.

TRISTAN (Louis). Né en Flandre au commencement du XVᵉ siècle, fut l'instrument des vengeances et des cruautés de Louis XI. Il fut chevalier en 1451. On ignore l'époque de sa mort. Quelques historiens la fixent à l'année 1489.

TRISTAN. s. m. Entom. Espèce de papillon diurne du genre satyre.

TRISTANIE. s. m. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, appartenant à la famille des myrtes, et renfermant trois espèces. La tristanie à feuilles de nérion est cultivée en France dans les jardins d'agrément.

TRISTANNEUX. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel stanneux qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant, comme le sulfo-tellurate tristanneux.

TRISTANNIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel stannique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant, comme le sulfo-tellurate tristannique.

TRISTE. adj. des 2 g. (du lat. *tristis*). Affligé, abattu de chagrin, de déplaisir. Être triste de la mort de quelqu'un. Être si triste, qu'on ne saurait parler. Être triste à mourir. *Triste* messager d'un événement si funeste. (Boss.) Captive toujours *triste*, importune à moi-même. (Racine.)

— Fig. Se dit des choses qui appartiennent à celui qui est triste. Triste regard. Air triste et lugubre. Ma *triste* voix était donc destinée à ce déplorable ministère. (Boss.) Lorsque ma *triste* main eut fermé sa paupière. (Ivac.) Pleurez, mes *tristes* yeux. (Id.)

— Qui est l'expression, le signe ou l'emblème de la douleur, de la tristesse. Les tristes [illegible] Les tristes vêtements [illegible] lamentations. Un triste silence [illegible] ses sujets.

— Qui est passé dans la tristesse. Triste vie. Tristes jours. Tristes moments.

J'ai vu mes *tristes* journées
Décliner vers leur penchant. (J.-B. Rousseau.)

— [illegible] *triste* [illegible] dans le sens de [illegible] aux yeux de tout le monde, mais qui pouvait être agréable aux deux avares dont il parle.

[illegible]

— [illegible] dans le sens de Malheureux. [illegible] Une *triste* famille à l'hôpital traînée. (Boil.)

Je vais, non point [illegible] cette tête coupable.
[illegible]

[illegible]

Triste pour Malheureux [illegible]

Il est vrai, de David un trésor est resté,
La garde en fut [illegible]
C'est des *tristes* [illegible] R[illegible]

[illegible]

— Mélancolique, qui n'a point de gaîté. [illegible] l'air triste. Avoir la figure triste [illegible]

— [illegible] La cigogne a presque toujours l'air *triste*. (Buff.)

— Prov. et fig. *Cet homme est triste comme [illegible]* Il est chagrin et mélancolique.

— Fam. *Avoir une triste figure, une triste* [illegible] *Faire une* [illegible] Y avoir l'air gêné, s'y trouver déplacé, mal à l'aise. ‖ *Faire triste* [illegible] Lorsqu'il a bu, il est triste et chagrin.

— S[illegible] est inspiré par le chagrin, par la mélancolie. Dire un triste adieu. Se livrer à de tristes réflexions. Tomber dans [illegible] [illegible] remèdes que le monde propose pour les soulager. (V. Bargem.)

— Affligeant, chagrinant, ennuyeux. Triste souvenir. Chant triste. Mener une triste vie. [illegible] demeurer ici. N'avoir que de tristes détails [illegible] côté triste de l'affaire. [illegible] beaucoup. (Volt.) Rien n'est plus *triste* que la vie des femmes qui n'ont su être que belles (Fontenelle.)

— Qui inspire du chagrin, de la mélancolie, de l'ennui. Tristes monuments. Triste [illegible] Triste appareil. Triste demeure. Tristes ru[illegible] Lieux tristes. Les *tristes* [illegible] mortel. (Fléch.)

— *Faire un triste repas*. Faire un repas où l'on ne se réjouit point. [illegible]

— Se dit en parlant d'un événement malheureux, d'une situation malheureuse. Triste [illegible] ment. Triste accident. Triste captivité. Triste destinée. Triste esclavage. [illegible] *triste* mort. (Boss.) Ton audace eut une *triste* issue. (Boil.)

— Pénible, fâcheux, difficile à supporter. Dans cette acception, il ne s'emploie guère qu'avec le verbe *être*, pris impersonnellement. Il est triste de se voir traité de la sorte après avoir bien servi. Il est triste d'attendre un homme trois heures pour lui dire un mot.

— *Le temps est triste*. Il est obscur, bas, couvert.

— *Cette maison a des vues tristes*, ou simplement, *cette maison est triste*. Elle n'a que des vues peu agréables.

— *Lieu triste*. Lieu où l'on mène une triste vie. ‖ Lieu dont l'aspect est désagréable.

— Obscur, sombre. Chambre, appartement, maison triste. Jardin triste. Étoffe d'une couleur triste.

— Malheureux, funeste, déplorable, en parlant [illegible] Faire une triste fin. Est-il une destinée plus triste ?

— Importun, ennuyeux. Ah ! quittez d'un censeur la *triste* diligence. (Rac.)

— Frivole, chétif, pitoyable. Triste bouffon. Triste personnage. Triste consolation. Pleurez sur cette *triste* immortalité que nous donnons aux héros. (Boss.) C'est faire à vos bontés un *triste* sacrifice. (Rac.) Et de mes *tristes* vers admirateur unique. (Boil.)

Et le *triste* orateur
Demeure enfin muet aux yeux du spectateur. (Boil.)

— Se dit d'une chose qui offre peu de ressources à l'imagination, à l'espérance. Je n'espère rien de ce jeune homme, c'est un triste sujet. Ce poëte a choisi un triste sujet de poëme. Triste divertissement. Triste ressource. Triste écrivain.

— Il se joint à beaucoup de substantifs, dans un sens opposé à celui d'Agréable. Les *tristes*, mais salutaires pensées de la mort. (Fléch.) Le *triste* récit de nos divisions. (Id.)

— Bot. Se dit des plantes dont le feuillage est sombre, comme la morelle triste, dont les fleurs sont d'une teinte sombre, comme l'iris triste, ou comme passée, comme le cheiranthe triste, dont les sommités sont noires, comme le lichen triste, qui, avec des fleurs de couleur sombre, répandent plus d'odeur la nuit que le jour, comme l'hespéride triste, le géranium triste, qui enfin n'ouvrent leurs fleurs qu'à l'entrée de la nuit et les ferment au jour, comme la nyctanthe triste. || *Arbre triste.* Il s'est dit de plusieurs espèces d'arbres qui ne s'ouvrent que quand le soleil est couché. L'arbre *triste* des Moluques ne fleurit que la nuit. (B. de St-P.)

— Erpét. Se dit d'une espèce de couleuvre qui est bleuâtre et ponctuée de noir.

— Ornith. S'emploie pour désigner quelques oiseaux dont le plumage est noir, comme le monase ténébreux, ou gris ardoisé, comme le merle triste, ou vert, comme l'ornismye triste, mais toujours plus brillant, plus ou moins terne.

— Zool. Se dit de différents animaux dans la couleur desquels il entre plus ou moins de noir.

TRISTE. s. m. Ce qui est triste. Vous m'apprenez là du triste.

— TRISTES. s. m. pl. Recueil de pièces élégiaques, la plupart en forme d'épîtres, qu'Ovide écrivit de son exil à ses amis de Rome, et à l'empereur Auguste, et dans lesquels il expose les peines de son exil de manière à les toucher, et à obtenir son rappel.

TRISTÉGÈDE. s. f. Bot. Genre de graminées fondé sur une plante du Brésil.

TRISTELLATÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des malpighiacées, établi pour un arbrisseau grimpant de Madagascar.

TRISTEMENT. adv. D'une manière triste. Regarder quelqu'un tristement. S'en aller bien tristement. Vivre bien tristement. Vos paroles se sont élevées contre moi, dit le Seigneur, et vous avez répondu : Quel bien nous est-il revenu d'avoir marché *tristement* devant sa face? (Boss.)

A la fin, tous ces jeux que l'athéisme élève
Conduisent *tristement* le plaisant à la Grève. (Boil.)

Pour gémir en secret et soulager ses maux,
Elle erre *tristement* au milieu des tombeaux.
(A. Mart.)

— D'une manière pitoyable. Languir tristement. Ramper tristement. Les livres divins sont eux-mêmes plus anciens que toutes ces productions fabuleuses de l'esprit humain qui amusèrent si *tristement* depuis la crédulité des siècles suivants. (Mass.)

TRISTEMME. s. m. Bot. Genre de plantes d'Afrique, appartenant à la famille des mélastomes, et renfermant deux espèces.

TRISTÉQUE. s. m. Bot. Genre de plantes ne renfermant que le lycopode nu.

TRISTER. v. a. 1re conj. Ce verbe a été employé par Marot dans le sens de Chagriner, attrister.

TRISTERNAL, ALE. adj. Anat. Qui concerne la troisième pièce du sternum.

TRISTESSE. s. f. (du lat. *tristitia*). Affliction, déplaisir, abattement de l'âme causé par quelque accident fâcheux. Grande, profonde, extrême tristesse. Etre accablé de tristesse. Tomber dans une grande tristesse. Etre d'une tristesse mortelle. La tristesse ruine la santé. Se plonger dans la tristesse. Se livrer, s'abandonner à la tristesse. La tristesse se répand sur le visage. La cause de la tristesse. Un voile de tristesse couvrit son visage. Chasser, dissiper la tristesse. Ces pieux devoirs que l'on rend à la mémoire de Mme de Montausier, et qui vont porter la *tristesse* jusque dans le fond des cœurs. (Fléch.) Devais-je, dans un jour de *tristesse* et de deuil, étaler à vos yeux l'image flatteuse des joies du monde? (Mass.) Pourquoi feindre à mes yeux une fausse *tristesse?* (Rac.) Eclaircissez ce front où la *tristesse* est peinte. (Id.) O mon père, dit-il, d'où vient cette *tristesse?* (Fénel.) Nos plaisirs les plus doux ne vont point sans *tristesse.* (Corn.)

Trois cents soldats, sur deux lignes rangés,
Penchent leurs fronts de *tristesse* chargés. (Parny.)

— Mélancolie de tempérament. Homme qui est né avec un fond de tristesse. La tristesse est naturellement répandue sur son visage. Si nous ne naissons que pour le plaisir des sens, pourquoi laissent-ils toujours un fond d'ennui et de *tristesse* dans notre cœur? (Mass.) Les plaisirs suspendent pour un moment la *tristesse* de votre cœur, mais ils ne la guérissent pas. (Id.) Il y a de plus dans la femme une gaîté légère qui dissipe la *tristesse* de l'homme. (B. de St-P.)

— Fam. Se dit quelquefois des choses qui manquent d'agrément, qui ne procurent pas le plaisir qu'on doit en attendre. Appartements d'une grande tristesse. Le dîner, le bal, le carnaval a été d'une grande tristesse.

— Il se dit aussi, dans le langage de la chaire, de la pénitence, des austérités et de diverses autres choses recommandées par le christianisme. On vit en lui cette *tristesse* de pénitence qui opère le salut. (Fléch.) Une journée aussi sanglante et aussi meurtrière couvre de deuil l'éclat de notre victoire; elle accompagne nos témoignages publics de reconnaissance envers le Dieu des armées, d'une *tristesse* d'humanité et de religion. (Mass.) Vous violez la loi du carême; vous mêlez les plaisirs du monde à la sainte *tristesse* de son abstinence. (Id.)

— Fig. L'âme du sermon est une *tristesse* évangélique. (La Bruy.)

— Prov. *De tristesse et ennui mal fruit.*

— Il a été employé au pluriel par Bourdaloue et Fléchier. Il y a des larmes sans mérite qui ne sont pas des *tristesses* de la pénitence. (Fléchier.) Des *tristesses* profondes. (Bourdal.)

— On la personnifie quelquefois. Sur les ailes du Temps la *Tristesse* s'envole. (La Font.)

— Iconol. On a caractérisé la Tristesse par une femme éplorée, ayant les yeux abattus et un serpent qui lui ronge le sein.

— Syn. comp. TRISTESSE. CHAGRIN. V. CHAGRIN. || TRISTESSE. AFFLICTION. V. AFFLICTION.

TRISTICHE. s. f. Bot. Genre ayant pour type une plante de Madagascar qui flotte sur les eaux dormantes, et qui ressemble à une mousse; il comprend trois espèces exotiques.

TRISTIGMATÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'un pistil, d'un ovaire, d'un style qui a trois stigmates.

TRISTIMANE. adj. et s. des 2 g. (ét. lat., *tristis*, triste; *mania*, manie, folie). Pathol. Il se dit d'une personne qui est attaquée de tristimanie.

TRISTIMANIE. s. f. Pathol. Monomanie avec tristesse.

TRISTIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois, στιχος, rang). Bot. Qui est disposé sur trois rangs.

TRISTOME. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; στόμα, bouche : dénomination impropre, puisqu'aucun animal connu n'a trois bouches). Helmint. Genre de vers intestinaux, de la famille des trématodes, qui s'attachent aux branchies des poissons et vivent du sang qui y circule.

TRISTOME. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; στόμα, bouche). Conchyl. Se dit d'une coquille univalve, le cériste tristome, dont l'ouverture est divisée en trois par la fermeture du tube antérieur et de l'échancrure postérieure.

TRISTRIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *tres*, trois; *stria*, strie). Hist. nat. Qui offre trois stries.

TRISTRONTIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel strontique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant, comme le sulfotellurate tristrontique.

TRISTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; στύλος, style). Bot. Se dit d'une fleur qui a trois styles.

TRISULCE. adj. des 2 g. (pr. *tri-zul-ce*). Didact. Qui a trois divisions.

— Mamm. Se dit des quadrupèdes qui ont trois sabots aux pieds.

— S'est dit autrefois en parlant de la foudre de Jupiter et du trident de Neptune.

TRISULE. s. m. (pr. *tri-zu-le;* du lat. *trisulus*). Chim. Sel produit par deux sels neutres, ayant le même acide et deux bases différentes. On l'appelle aujourd'hui *sel double;* on l'appela d'abord *sel triple.*

TRISULFOMOLYBDATE. s. m. Chim. Sulfomolybdate qui contient trois fois autant de sulfide que le sel neutre correspondant, comme le trisulfomolybdate barytique.

TRISULFURE. s. m. Chim. Sulfure qui contient trois proportions de soufre.

TRISULQUE. adj. des 2 g. V. TRISULCE.

TRISYLLABE. s. m. V. TRISSYLLABE.

TRITAÏS. s. m. pl. (pr. *tri-ta-iss*). Sacrifices chez les anciens.

TRITE. s. m. Mus. anc. Nom de la troisième corde du tétracorde, en allant de l'aigu au grave. Ce nom n'était en usage qu'en parlant des trois tétracordes supérieurs.

TRITÉOPHYE. s. f. (ét. gr., τριταῖος, tous les trois jours; φύω, naître). Pathol. Fièvre intermittente tierce, c'est-à-dire dont les accès reviennent de deux jours l'un, ou tous les trois jours inclusivement. Elle diffère de la fièvre tierce, en ce que son accès n'est pas complet et régulier. || Quelques anciens désignaient par ce nom toutes les fièvres tierces.

TRITÉOPYRE. s. f. Pathol. Fièvre intermittente tierce.

TRITERNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est terné trois fois. Il se dit des feuilles dont le pétiole commun se divise en trois pétioles secondaires, subdivisés eux-mêmes en trois autres, dont chacun porte trois folioles.

TRITHÉISME. s. m. Hist. ecclés. Doctrine religieuse des trithéistes.

— S'empl. quelquefois abusivement pour désigner la Trinité.

TRITHÉITE ou **TRITHÉISTE.** s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; θεός, dieu). Hist. ecclés. Nom sous lequel on désigne tous ceux qui croient qu'il y a non-seulement trois personnes en Dieu, mais aussi trois essences, trois substances, trois dieux. || Membre d'une secte chrétienne fondée dans le VIe siècle par un philosophe syrien, qui reconnaissait trois substances divines et trois dieux.

TRITICÉ, ÉE. adj. (du lat. *triticum*, froment). Bot. Qui ressemble au froment. || TRITICÉES. s. f. pl. Famille de plantes graminées qui a pour type le genre froment.

TRITICINE. s. f. (du lat. *triticum*, froment). Chim. Gluten de la farine de froment.

TRITICITE. s. f. (du lat. *triticum*, froment). Minér. Epi de blé fossile. || Pierre imitant un épi de blé. || Cuivre sulfuré spiciforme.

TRITOCHLORURE. s. m. Chim. Une des combinaisons du chlore avec un corps simple.

TRITOENOTHIONIQUE. adj. m. (ét. gr., τρίτος, troisième; οἶνος, vin; θεῖον, soufre). Chim. Se dit d'un acide particulier qui se rapproche de l'acide œnothionique ou sulfovinique. Ce n'est qu'une modification non adoptée de l'acide sulfovinique.

TRITOGÉNIE, TRITONIE ou **TRITONIDE.** adj. f. Myth. gr. Surnom de Minerve; il lui fut donné parce qu'elle fut élevée sur le bord du lac Triton, ou parce qu'elle sortit de la tête de Jupiter (*trito*, en crétois, veut dire *tête*).

TRITOME. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; τομή, division). Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, appartenant à la famille des asphodélées.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des clavipalpes.

— Chir. Sorte de cornet acoustique dont on se servait dans les maladies de l'oreille.

TRITON. Myth. Fils de Neptune et d'Amphitrite ou de Salacie. C'était un demi-dieu marin dont la figure offrait jusqu'aux reins un homme nageant, et pour le reste du corps un poisson à longue queue. C'était le trompette du dieu de la mer, qu'il précédait toujours en annonçant son arrivée au son de sa conque. Quelquefois il est porté sur la surface des eaux; d'autres fois il paraît dans un char traîné par des chevaux bleus. Il était aussi chargé de calmer les flots et de faire cesser les tempêtes.

Il appelle *Triton*, au dos couvert d'écaille,
Triton, qui, sur les eaux où domine sa taille,
Reflète, au jour mourant dans le cristal des airs,
Et l'azur de la nacre, et la pourpre des mers.
(Desaintange.)

— Les poëtes admettent en outre plusieurs Tritons avec la même fonction et la même figure. On les regardait comme les enfants de Triton. Les Tritons azurés, écaillés, légers, vagabonds.

Nous vîmes des *Tritons*, brillants d'or et d'azur,
Fendre de l'Océan le sein tranquille et pur.
(Fayolle.)

Des *Tritons* dont la conque sonore
Fait retentir les airs de chants harmonieux,
Escortaient Amphitrite et son char glorieux. (Id.)

— Iconol. Les poëtes et les peintres représentent les Tritons avec une figure joufflue, rouge, au nez retroussé, à l'air grotesque et sauvage, avec une longue chevelure verdâtre et de longues oreilles, et leur corps terminé en queue de poisson.

TRITON. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves que l'on trouve dans toutes les mers. On en connaît plus d'une quarantaine d'espèces vivantes, et plusieurs espèces à l'état fossile. Une espèce, dont on se sert encore aujourd'hui comme de trompette dans quelques pays, atteint jusqu'à 66 centimètres de long.

— Erpét. Genre de salamandres aquatiques qui passent presque toute leur vie dans l'eau, et dont les membres repoussent plusieurs fois de suite quand on les coupe. Elles peuvent être prises dans la glace, et y séjourner assez longtemps sans périr.

— Techn. Machine inventée en 1811, au moyen de laquelle un homme peut plonger dans l'eau et y rester aussi longtemps qu'il le voudra. Elle consiste dans une sorte de poumons artificiels, lesquels, à l'aide de deux soufflets, font le travail que les deux poumons du plongeur auraient dû faire pour obtenir de l'air en abondance. Le plongeur a les bras libres, peut porter avec lui une lanterne, et entrer même dans les chambres des bâtiments submergés.

TRITON. s. m. (ét. gr., τρεῖς, trois; τόνος, ton). Mus. Intervalle dissonnant composé de trois tons entiers.

TRITONE. s. m. Conchyl. Un des noms du genre buccin.

TRITONIACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une tritonie. || TRITONIACÉS. s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes gymnobranches, qui a pour type le genre tritonie.

TRITONIDE. Myth. Lac de Libye sur les bords duquel on célébrait une fête en l'honneur de Minerve. || Surnom de Minerve.

TRITONIE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, renfermant une dizaine d'espèces qui appartiennent à la famille des iridées.

— Conchyl. Genre de mollusques de la famille des dicères, que l'on trouve sur les rivages de la mer, dans les lieux où les rochers sont couverts de fucus. On en connaît huit ou neuf espèces; l'espèce type est la tritonie de Homberg.

— Helminth. Genre de vers marins qui se trouvent dans les fonds vaseux, attachés aux varechs et autres plantes marines, et paraissant rarement à la surface de l'eau. La plupart sont ornés des plus brillantes couleurs.

— Myth. Surnom de Minerve. || Surnom d'Athènes, parce que cette ville était sous la protection de Minerve. || Surnom de Vénus, parce qu'elle se faisait quelquefois porter par les Tritons.

TRITONIÉE. s. f. Bot. Genre de plantes voisin des glaïeuls.

TRITONIEN, ENNE. adj. Géol. Se dit de terrains contenant des débris d'animaux marins.

— Conchyl. Qui ressemble à la tritonie. || TRITONIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des gastéropodes, qui a pour type le genre tritonie.

TRITONOMENDÈTES. s. m. pl. Philol. Nom d'un peuple que Lucien place dans le ventre de la baleine.

TRITOPATORES. s. m. pl. Myth. gr. Divinités très-anciennes et peu connues qu'on adorait à Athènes. C'étaient trois frères dont les deux premiers tuèrent le plus jeune. En quelques lieux, on croyait à la résurrection du plus jeune.

TRITOPATORIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur des Tritopatores, qu'on invoquait pour la conservation des enfants.

TRITOPHYLLE. s. m. Bot. V. TRIDOPHYLLE.

TRITOSULFURE. s. f. Chim. V. TRISULFURE.

TRITOVERTÉBRAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport, qui appartient à la tritovertèbre.

TRITOVERTÈBRE. s. f. Anat. Vertèbre tertiaire, ou qui appartient au troisième ordre.

TRITOXYDE. s. m. Chim. Le troisième oxyde d'un métal ou d'un corps qui peut se combiner avec l'oxygène en plusieurs proportions différentes. L'oxyde rouge de fer au maximum est un tritoxyde.

TRITRAC. s. m. Ornith. Nom vulgaire du traquet.

TRITRI. s. m. Ornith. Nom vulgaire du proyer.

— Ichthyol. Frai de poissons fluviatiles dont les œufs, déposés ou à l'embouchure des rivières, ou dans les hauteurs près des sources, ont été emportés à la mer par les torrents, etc.

TRITRILLE. s. m. (pr. *tri-tri-ye*). Jeu de cartes auquel prennent part trois personnes. Il se joue avec trente cartes seulement.

TRITTYARQUE. s. m. Antiq. gr. Président d'une trittye chez les Athéniens.

TRITTYE. s. f. Antiq. gr. Subdivision du peuple d'Athènes; tiers de la tribu, composé de trente familles.

TRITTYES. s. f. pl. Antiq. gr. Sacrifice dans lequel on immolait trois victimes différentes. Les Trittyes étaient souvent célébrées en l'honneur de Mars.

TRITUBERCULÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui porte trois tubercules, comme le passale trituberculé.

TRITURABLE. adj. des 2 g. (rad. *triture*). Didact. Qui peut être trituré. Corps, matière triturable.

TRITURATION. s. f. (pr. *tri-tu-ra-cion*, du lat. *trituratio*). Didact. Broiement, réduction d'un corps solide en parties très-menues, ou même en poudre. Faire la trituration des bois, des écorces ou des minéraux en les pilant dans des mortiers. La *trituration* et le mélange ne demandent pas moins de soins, en ce que c'est de leur perfection absolue que dépend en partie le plus ou le moins de digestibilité du chocolat. (Brill.-Savar.)

— Pharm. Opération mécanique qui s'applique principalement aux substances susceptibles de s'échauffer et de se masser par la percussion, telles que les résines et les gommes résines.

— Se dit quelquefois de la digestion. Quelques médecins ont prétendu que la digestion se fait, dans tous les animaux, par une voie de trituration.

— Philos. hermét. *Trituration philosophique.* Nom que les alchimistes donnaient à la calcination de la matière des sages, lorsqu'ils voyaient paraître le noir.

TRITURE. s. f. Habitude de manier les affaires publiques ou privées. Prendre, avoir la triture des affaires.

TRITURÉ, ÉE. part. pass. du v. Triturer. S'empl. adjectiv. Aliments triturés.

TRITURER. v. a. 1re conj. (du lat. *triturare*). Broyer, réduire en parties très-menues, ou même en poudre. Triturer du quinquina. Triturer des aliments dans sa bouche. Du temps de Néron, on arrosait le théâtre avec du vin dans lequel on avait *trituré* du safran. (M.-Brun.) Les Turcs, qui sont nos maîtres en cette partie, n'emploient point le moulin pour *triturer* le café; ils le pilent dans des mortiers, et avec des pilons de bois. (***)

— Chez les Juifs, c'était séparer le grain d'avec la paille, ce qui s'exécutait avec des traîneaux armés de fer, plus ordinairement en faisant fouler le blé par des bœufs, qui brisaient la paille avec la corne du pied.

— SE TRITURER. v. pron. Être trituré.

TRITY. s. m. Agric. Nom qu'on donne en Corse à une lourde pierre plate traînée par des bœufs et employée pour le dépiquage des grains.

TRIUMGUEUSAT. s. m. Mot forgé par Mirabeau, par une sorte d'analogie avec *triumvirat*, en parlant de trois de ses collègues.

TRIUMPHANT, ANTE. adj. Il s'est dit pour Triomphant. Aussi y a-t-il des pertes *triumphantes* à travers des victoires. (Montaigne.)

TRIUMVIR. s. m. (pr. *triomm-vir* ; du lat. *triumvir*, fait de *tres*, trois ; *vir*, homme). Titre par lequel on désignait originairement, à Rome, tout magistrat ou officier public chargé, conjointement avec deux collègues, d'une partie de l'administration.

— *Triumvir capital.* Titre de trois magistrats romains institués en l'an de Rome 464, pour veiller à la garde des prisonniers et présider aux exécutions. || *Triumvir monétaire.* Titre de trois magistrats qui présidaient à la fabrication de la monnaie. || *Triumvir nocturne.* Titre de trois officiers qui faisaient des rondes la nuit, dans la ville, pour prévenir les incendies. || *Triumvir nummulaire.* Titre de trois magistrats qui faisaient l'épreuve des monnaies fabriquées.

— Se dit particulièrement, et plus ordinairement, de Pompée, de César et de Crassus, qui s'associèrent, en l'an 60 avant J.-C., sous ce titre, pour gouverner la république ; ainsi que d'Octave, d'Antoine et de Lépide, qui plus tard, 43 ans avant J.-C., s'emparèrent sous le même nom de l'autorité suprême.

— Hist. de Fr. Se dit de Robespierre, Couthon et Saint-Just, qui, après la mort de Danton, dominèrent tous les pouvoirs de la république.

— S'est dit, dans un sens burlesque, d'un homme qui a été marié trois fois. Théodore de Bèze fut tout de bon triumvir.

— On s'en est aussi servi quelquefois pour désigner trois personnes excellentes en leur art, en leur profession, ou étroitement unies ensemble pour quelque raison que ce soit. On imprime souvent dans le même volume Catulle, Tibulle et Properce, triumvirs des amours.

TRIUMVIRAL, ALE. adj. (pr. *triomm-viral*). Hist. rom. Qui appartient aux triumvirs. L'établissement de la puissance triumvirale porta un coup mortel à la liberté des Romains. Le despotisme triumviral se signala par des proscriptions. || Pl. masc. *triumviraux.*

TRIUMVIRAT. s. m. (pr. *triomm-vi-ra*). Hist. rom. Association illégitime de trois citoyens puissants, qui s'unissaient pour envahir toute l'autorité. Le triumvirat de Pompée, de César et de Crassus. Le triumvirat d'Octave, d'Antoine et de Lépide.

— Hist. rom. *Nouveau triumvirat.* Se dit de celui d'Octave, Marc-Antoine et Lépide. Quelques auteurs l'appellent *troisième triumvirat*, en comptant pour le premier celui de Marius, Cinna et Sylla, et pour le second celui de César, Pompée et Crassus.

— Hist. ecclés. Il se dit des trois premières des cinq classes de l'ordre de Malte, qui concouraient seules à l'élection du grand-maître.

— Hist. de Fr. Nom que les protestants donnèrent, dans le XVI[e] siècle, à l'union du connétable de Montmorency, du duc de Guise et du maréchal de Saint-André. || Il s'est dit, pendant l'Assemblée constituante, de l'union qui existait entre Duport, Alexandre Lameth et Barnave. || Pendant la Convention, il s'est dit de l'union de Robespierre, de Couthon et de Saint-Just.

— Se dit quelquefois, par extension, de trois personnages qui exercent en commun une grande influence. Qui oserait signer le pacte social avec la clause de remettre ses biens, sa vie, sa liberté, à la discrétion d'un seul, ou même d'un *triumvirat* ? (Boiste.)

TRIUNIBIBINAIRE. adj. des 2 g. Minér. Dont les cristaux résultent de trois décroissements par une rangée, et de deux décroissements par deux rangées, comme la baryte sulfatée triunibibinaire.

TRIUNIBINAIRE. adj. des 2 g. Minér. Dont les cristaux résultent de trois décroissements par une rangée et d'un décroissement par deux rangées, comme le plomb carbonaté triunibinaire.

TRIUNITAIRE. adj. des 2 g. Minér. Dont les cristaux résultent de trois décroissements par une rangée, comme la potasse nitratée triunitaire.

TRIURE. adj. des 2 g. (ét. gr., τρεῖς, trois; οὐρά, queue). Anat. Qui a ou semble avoir trois queues. La grive triure est ainsi appelée, parce qu'en volant elle semble avoir trois queues, apparence due aux couleurs de ses pennes caudales, dont quatre extérieures de chaque côté sont blanches, et les autres noirâtres.

TRIURE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons osseux, ne formant qu'une espèce.

TRIVALVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tres*, trois ; *valva*, valve). Bot. Qui a trois valves, comme la capsule de la violette.

— Conchyl. Dont la coquille est composée de trois pièces.

TRIVALVÉ, ÉE adj. Bot. V. TRIVALVE.

TRIVANDERAM. Géogr. Ville capitale du roy. de Travancore, dans l'Inde médiate.

TRIVELIN. s. m. Nom d'un comédien de l'ancienne troupe italienne, qu'on applique à un farceur, à un baladin, à un bouffon. Cet acteur est un vrai Trivelin. Peu usité.

— Chir. Espèce de ciseau ou coin en acier, pointu, à bords obliques, qu'on insinue entre une dent et un chicot pour faire sortir celui-ci au moyen d'un tour de poignet.

TRIVELINADE. s. f. Bouffonnerie dans le goût de celles que faisait Trivelin. C'est une trivelinade. Peu usité.

TRIVENTRE. s. m. Entom. Insecte à trois ventres.

TRIVENTRE. adj. des 2 g. V. TRIGASTRIQUE.

TRIVESPER. Myth. rom. V. TRIESPÉRUS.

TRIVIAIRE. adj. m. (du lat. *trivium*, carrefour ; fait de *tres*, trois ; *via*, rue ou chemin). Se dit d'un carrefour où aboutissent trois chemins, trois rues. Peu usité.

TRIVIAL, ALE. adj. (du lat. *trivialis*, fait de *trivium*, carrefour). Qui est extrêmement usé, commun, rebattu. Il ne se dit guère que des pensées et des expressions. Pensées triviales. Cela est trivial. Ne dire que des choses triviales. Façon de penser triviale. Phrases triviales. Expressions triviales. Pointe triviale. Dicton trivial. On débite les paroles, faute de pouvoir trouver les vérités qui ne ... *triviales*. (Condorcet.) Le comique ... est préférable au comique *trivial*. (Goldoni.) Les plus grands revers n'ont souvent pour cause que l'oubli d'une maxime *triviale* ... n'a assez pas. (Boiste.) Je dirai moins de vers les *triviales*, et plus de vérités intéressantes. (Volt.) On ne vit plus en vers que pointes triviales. (Boil.)

— Bot. *Nom trivial.* Nom par lequel les botanistes désignent une plante qui ... point de caractère assez marqué ... distinguer les autres espèces du genre. ... du pays, de la saison, de la couleur, etc. C'est ainsi qu'on ... d'antimoine, l'asphodèle blanc ...

— Myth. rom. Se ... dieux ... présidaient aux carrefours. Les dieux triviaux.

— Syn. comp. TRIVIAL, VULGAIRE ... ORDINAIRE. V. COMMUN.

TRIVIAL. s. m. Ce qui est trivial. ... trivial. Rechercher le trivial.

— Syn. comp. TRIVIAL, NATUREL. Le ... consiste à dire ce que tout le monde ... ; le *naturel* à dire ce que tout le monde sent.

TRIVIALEMENT. adv. D'une manière triviale. Parler, écrire trivialement.

TRIVIALITÉ. s. f. Caractère de ce qui est trivial. Écrit d'une trivialité choquante. La création des pensées est devenue presque impossible, et notre esprit a beau penser, il ne travaille plus qu'en vieux. Mais ... sera neuf, ou du moins le semblera, ... l'habillons de neuf, si nous savons le revêtir d'expressions rares, de mots heureusement hasardés, et de tout ... certaine *trivialité* insipide, qui confond l'esprit sublime avec le rampant vulgaire. Dict. ... Peut-être y a-t-il un cas où la *trivialité* trouve son excuse : c'est dans l'emploi des proverbes. (Travers.)

— Se dit des choses triviales. Discours ... de trivialités.

TRIVIEN, IENNE. adj. Myth. rom. Surnom de Diane et d'Hécate. || Surnom de Mercure.

TRIVIER-DE-COURTES (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bourg (Ain) ; 1,450 hab. || TRIVIER-SUR-MOIGNANS (SAINT-). Ch.-l. de cant., arr. de Trévoux (Ain), 1,540 hab.

TRIVIUM. s. m. (pr. *tri-vi-omm*). Hist. litter. Se disait, dans les anciennes écoles, des trois arts libéraux qui avaient rapport à l'éloquence : c'étaient la grammaire, la rhétorique et la dialectique.

TRIVULCE (Jean-Jacques). Né en 1447, mort en 1518, entra d'abord au service de Ferdinand I[er], roi de Naples, puis à celui de Charles VIII, roi de France, lorsque ce prince entreprit la conquête du Milanais. Il accompagna également Louis XII et François I[er] dans leurs expéditions d'Italie, et se distingua par sa bravoure. Nommé gouverneur de Milan par Louis XII, il se fit chasser par ses cruautés.

TRIXIDE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, ne renfermant qu'une espèce, qui croît dans les marais.

TRIXIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une trixide. || TRIXIDÉES. s. f. pl. Famille ... labiatiflores, ou section de la tribu des nassauviées, ayant pour type le genre trixide.

TRIZEUXIDE. s. f. Bot. Genre de plantes orchidées d'Amérique, ne renfermant qu'une seule espèce.

TRIZINCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel zincique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant, comme le sulfate trizincique.

TRIZIRCONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel zirconique qui contient trois fois autant de base que le sel neutre correspondant, comme le sulfate trizirconique.

TRIZONÉ, ÉE. adj. Entom. Qui est marqué de trois bandes colorées, comme l'érotyle trizoné, dont les élytres jaunes offrent deux bandes transversales et ont le bout de couleur noire.

TRO. s. m. Relat. Instrument de musique, espèce de violon, en usage dans le royaume de Siam.

TROADE. Géogr. anc. Contrée de l'Asie Mineure qu'on distinguait en deux parties, *Troade propre*. Celle qui avait Troie pour capitale. || On appelait aussi *Troade*, le reste du pays soumis aux Troyens, comprenant presque toute l'étendue des deux Mysies et de la petite Phrygie.

— Philol. *La Troade* ou *les Troyennes*. Titre d'une tragédie de Sénèque.

TROARN. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Caen (Calvados) ; 1,200 hab.

TROC. s. m. (pr. *trok* ; de l'all. *truck*, vente). Échange ... de marchandises. Échange de ... meubles, de bijoux, de chevaux et autres choses semblables. Faire un troc avec quelqu'un. Donner un cheval en troc pour une montre.

— *Troc pour troc.* Échange d'une chose contre une autre, sans donner de supplément, sans donner ... Ou ... sens, *troc de gentilhomme*.

— ... *pour troc, quatre vaches pour* ... Se dit ... sation.

— Syn. comp. TROC, ... CHANGE, ... V. CHANGE.

TROCART. [illegible]

TROCHAÏQUE. adj. [illegible]

— s. m. Un trochaïque.

TROCHANTER. s. m. [illegible]

TROCHANTÉRIEN, IENNE. [illegible]

TROCHANTINIEN, IENNE. [illegible]

TROCHE. s. f. [illegible]

TROCHÉE. [illegible]

TROCHÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes de ...

TROCHEREAU. s. m. Bot. Le pin des marais.

TROCHET. s. m. (pr. *tro-chè* ; du lat. ...) ... ensemble comme par bouquets. Trochet de ...

— ... derrière un carrosse.

TROCHÉTIE. s. f. ... Bot. Genre de plantes ... appartenant à la famille des buttnériacées.

— Entom. Espèce de sangsue qui vit hors de l'eau, dans les lieux ... les grottes. Elle meurt ... reste ... jours dans l'eau.

TROCHIDIFORME. adj. des 2 g. Zool. Qui a la forme d'une toupie.

TROCHIER. s. m. Conchyl. Animal du genre des troches. || Animal des toupies.

TROCHIFORME. adj. des 2 g. Zool. Qui ressemble à une toupie. || Qui ressemble à un troque.

TROCHILE. s. m. (du gr. τρόχιλος). Archit. ... qu'on appelle aussi *scotie*.

— Ornith. Genre d'oiseaux.

TROCHILÉ, ÉE. adj. ... Qui ressemble à un trochile. || ... s. m. pl. ... l'ordre des passereaux ... pour type le genre trochile.

TROCHILIDE. adj. des 2 g. (du lat. *trochilus*, roitelet). Ornith. Qui ressemble à un roitelet. || TROCHILIDES. s. m. pl. Famille ... passereaux ténuirostres, ... pour type le genre trochile.

TROCHILITHE. s. f. Conchyl. Coquille pétrifiée du genre des troches.

TROCHIN. s. m. (du gr. τροχός, roue, parce que ...) ... l'attache à l'un des muscles ... Anat. La plus petite des deux tubérosités supérieures de l'humérus.

TROCHINIEN, IENNE. adj. Anat. Qui appartient au trochin.

TROCHISQUE. s. m. (pr. *tro-chis-ke*, du gr. τροχίσκος, fait de τροχός, roue, petite roue). Pharm. ... de forme allongée, composés de ... poudres sèches, réunies par un mucilage ou les sucs de plantes. Trochisque ... Trochisque de Damocrate. ... Trochisque de myrrhe. ... Trochisque de scille. ... Trochisque de vipères. ... Trochisque mercuriel. ... Quelquefois on désigne quelquefois sous le nom de pastilles et de tablettes certains trochisques ... ils ne diffèrent parce qu'ils ne renferment point de sucre.

— Peint. Petit tas de couleur broyée qu'on fait sécher sur un papier ...

TROCHISQUÉ, ÉE. adj. Pharm. Réduit en trochisque. ...

TROCHITE. s. m. (du gr. τροχός, roue) ... [illegible]

— ... Ancien nom d'une pierre de couleur ...

TROCHITER. s. m. [illegible]

TROCHITÉRIEN, IENNE. adj. (pr. *tro-ki-*...) [illegible]

TROCHLÉAIRE. adj. des 2 g. (pr. *tro-klé-*...) [illegible]

TROCHLÉATEUR. [illegible]

TROCHLÉE. s. f. ... (du gr. ...) poulie, parce qu'elle forme une sorte de ... [illegible]

TROCHOBALISTE. s. f. Antiq. milit. [illegible]

TROCHOCARPE. s. f. [illegible]

TROCHOÏDE. [illegible]

TROCHOÏDE. [illegible]

TROCHOÏDIQUE. [illegible]

TROCHULINE. s. f. Conchyl. [illegible]

TROCHURE. s. f. ... parce que ... Quatrième andouiller de la tête du cerf.

TROCHUS. s. m. ... Antiq. [illegible] ... Roue sur ... pour leur ...

TROEF. s. m. ... seigneurial.

TROÈNE. s. m. ... fleur, ... Genre ... arbrisseau ... porte en automne ... grappes de baies noires, et qui sert à ... des haies, des pa-

lissades, des massifs à retenir les terres en pente, etc.

— *Trogne d'Égypte*. Nom improprement donné à la lavsonie blanche, qui fait partie de la famille des salicariées.

TROGLODYTE adj. et s. des 2 g. (ét. gr., τρωγλη, trou, caverne; δύω ou δυω, entrer). Géogr. Nom d'un ancien peuple d'Afrique qui vivait dans des cavernes. || Se dit, en général, de tous les peuples sauvages qui habitent des cavernes, ou qui se creusent des demeures souterraines.

— Se disait autrefois, par extension, des ouvriers qui travaillent, qui habitent sous terre, tels que les mineurs de Saxe, de Pologne, etc.

— Myth. Peuples fabuleux de l'Abyssinie, etc., selon les anciens, étaient d'une légèreté et d'une vitesse surprenantes à la course, se nourrissaient de serpents, de lézards et d'autres reptiles semblables, n'avaient aucun langage pour communiquer entre eux, rendaient des cris ou des sifflements semblables à ceux des chauves-souris, et vivaient dans des cavernes. Quelques savants croient que cette prétendue race d'hommes n'avait été qu'une espèce de singes du genre cynocéphale.

— Hist. relig. Nom par lequel on désigne les Juifs idolâtres dont parle Ézéchiel; plusieurs auteurs en on fait à tort une secte particulière. L'ancienne Église donna aussi ce nom à certains hérétiques qui, repoussés par tous les partis, tenaient leurs assemblées dans des cavernes.

— *Myrrhe troglodyte*. Myrrhe sèche.

— s. m. Mamm. Genre de singes, réuni à celui de l'orang.

— Ornith. Genre de becs-fins, créé pour placer des oiseaux qui se plaisent dans les petites cavernes, dans les trous de murailles, en général dans les endroits obscurs. L'Europe n'en possède qu'une espèce que le vulgaire confond ordinairement avec le roitelet. Il y en a plusieurs espèces en Amérique.

TROGLODYTIQUE adj. des 2 g. Géogr. anc. Qui appartient aux Troglodytes et à leur pays.

— *Côte troglodytique*. Nom donné par Molte-Brun à la côte longue et étroite qui borde la mer Rouge à l'ouest.

TROGLODYTIQUE. Géogr. Pays des Troglodytes.

TROGNE s. f. (du bas bret. *tron*, visage). Fam. et par plaisanterie. Visage plein, qui a quelque chose de facétieux, et qui annonce l'amour de la bonne chère et du vin. Avoir une plaisante trogne, une bonne grosse trogne.

— *Rouge trogne*, *trogne enluminée*. Le visage d'un ivrogne, lorsqu'il est rougi par l'excès du vin.

— Fig. Pourvu qu'on n'y procède d'une *trogne* trop impérieusement magistrale, je prends plaisir à être repris. (Montaigne.)

— Agric. Arbre mis en têtard.

— Techn. Chaîne pour les draps mélangés.

TROGNON. s. m. (corrupt. de *tronçon*, morceau). Le cœur, le milieu d'un fruit, dont on a ôté tout ce qu'il y avait de meilleur à manger. Se dit principalement des poires et des pommes.

— *Le trognon d'un chou*, *un trognon de chou*. La tige d'un chou dont on a ôté les feuilles.

— Fig. et pop. *Voilà un joli petit trognon*. Se dit d'une jeune fille. || On dit à un enfant, ou à une petite fille par manière de caresse. Mon petit trognon.

TROGODERME. s. m. (ét. gr., τρώγω, ronger; δέρμα, peau). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des stéréocères.

TROGON s. m. Ornith. Genre d'oiseaux appelé aussi couroucou.

TROGONÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à un trogon. || **TROGONÉS**. s. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs, qui a pour type le genre trogon.

TROGONTHÉRIUM s. m. (pr. *tro-gon-té-riomm*). Genre de mammifères fossiles, que l'on a rapporté au genre castor.

TROGOSITAIRE adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un trogosite. || **TROGOSITAIRES**. s. m. pl. Tribu de la famille des insectes coléoptères xylophages, qui a pour type le genre trogosite.

TROGOSITE. s. m. (ét. gr., τρώγω, ronger; σῖτος, blé, parce qu'ils rongent le blé). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des xylophages. Une espèce, qui habite la France méridionale, se trouve dans les vieux bois. Sa larve attaque le froment renfermé dans les greniers, et cause des dommages assez considérables.

TROGUE s. f. Anc. techn. Chaîne préparée par les ourdisseurs pour les draps mélangés. Chaque trogue contient en longueur de quoi ourdir deux pièces de drap.

TROGUE-POMPÉE. Historien romain, né dans la Gaule Narbonnaise, peu d'années av. J.-C., est auteur d'une Histoire universelle dont il ne nous reste que des fragments. Justin en a fait un abrégé.

TROGULE. s. m. Entom. Genre d'arachnides trachéennes, de la famille des holètres. On trouve ces insectes, sous les pierres, en France, en Allemagne et en Espagne.

TROGUS s. m. (pr. *tro-guss*). Entom. Genre d'arachnides trachéennes. || Genre d'ichneumons de la tribu des appendites.

TROIE. s. f. Anc. art milit. Machine de guerre du moyen âge, dans le genre des catapultes.

TROIE. Géogr. anc. Capitale de la Troade propre, qui fut détruite par les Grecs, vers l'an 1184 av. J.-C.

— Hist. *Guerre de Troie*. Expédition entreprise par les Grecs, dans le XIIIe siècle avant J.-C., pour venger l'outrage que Pâris avait fait à Ménélas en enlevant Hélène, son épouse. Agamemnon commandait l'armée grecque, qui fut portée sur mille à douze cents vaisseaux, et qui devait être composée d'environ cent mille hommes. Le siège de Troie dura dix ans; au bout de ce temps, les Grecs feignirent de se retirer, et laissèrent sur le rivage un énorme cheval de bois, dans les flancs duquel leurs plus fameux guerriers s'étaient cachés. Les Troyens, croyant que ce colosse était élevé pour satisfaire un vœu, l'introduisirent dans leurs murs, et, pendant la nuit, les Grecs sortirent des flancs de la machine, ouvrirent les portes à leurs compagnons, et livrèrent Troie aux flammes et au pillage.

— *Cheval de Troie*. S'est dit prov., chez les anciens, de toute sorte d'embûches.

TROILE. Myth. Fils de Priam et d'Hécube. Le destin avait prononcé que Troie ne serait jamais prise tant qu'il vivrait. Il attaqua Achille, qui le tua, et peu après la ville fut prise.

TROÏQUE adj. des 2 g. Antiq. Qui appartient à la ville de Troie ou aux Troyens.

— **TROÏQUES**. s. f. pl. Phil. lat. Titre d'un poème épique de Néron, dont il n'a été conservé que quelques vers.

TROIS adj. des 2 g. (du lat. *tres*). Deux et un. Trois hommes. Trois louis. Trois ans. Les trois Grâces. Les trois Parques. Les trois vertus théologales. Les trois mages. Les trois personnes de la Trinité. Les trois quarts du chemin. De toutes les personnes à qui je fus recommandé, *trois* seules me furent utiles. (J.-J. Rouss.) Je suis sûr à présent que mon affaire finira totalement en moins de *trois* jours d'ici. (Id.) Les *trois* princes se prosternèrent d'abord devant Eblis. (Volt.) Quant au docteur, il garda pour lui les *trois* réponses du paria sur la vérité. (B. de St-P.) Vous verrez *trois* fameuses Galiciennes qui font la débauche avec *trois* hommes de la cour. (Le Sage.) Je me sentis violemment agité du désir curieux de savoir ce qu'il y avait dans les *trois* sacs. (Id.)

— Fam. *Les trois quarts du temps*. La plus grande partie du temps, le plus ordinairement. Il est sans occupation les trois quarts du temps.

— *Trois et quatre fois*. Locution empruntée aux anciens, pour dire Beaucoup, très. O trois et quatre fois heureux!

— Hist. ecclés. *Les trois chapitres*. Se dit des écrits de Théodore de Mopsueste, de Théodoret de Cyr et d'Ibas d'Édesse, qui donnèrent lieu au schisme des Églises d'Aquilée et d'Illyrie, appelé aussi *schisme d'Aquilée*, parce que l'évêque d'Aquilée en était le chef.

— Hist. financ. *Bons des trois quarts*. Bons acquittables en bons nationaux, qu'on donna aux rentiers de l'État en 1797. Il n'y avait qu'un quart payé en numéraire.

— Hist. de Fr. *Les Trois-Évêchés*. Se dit des territoires de Toul, Metz et Verdun, villes autrefois impériales, dont Henri II s'empara en 1552. Le traité de Cateau-Cambrésis les laissa à la France en 1558.

— Hist. mod. *Les trois couronnes* ou *les trois royaumes du Nord*. Se dit de la Suède, de la Norwège et du Danemark, particulièrement de l'union de Calmar en 1397, époque où Éric XIII, petit-neveu de Marguerite, régna sur ces trois pays, jusqu'au traité de Malmoë, en 1524, qui reconnut Gustave Vasa comme souverain indépendant de Suède, Christiern II conservant le Danemark et la Norwège.

— Hist. gr. *Époque des trois augustes*. Se dit d'une époque fabuleuse de la chronologie chinoise, pendant laquelle régnèrent successivement les treize frères, les onze frères et les neuf frères, qui succédèrent à Pan-kou. L'époque des trois augustes embrasse 81,600 ans.

— *Les trois États*. Nom d'une ancienne danse française.

— Musiq. *Mesure à trois huit*, *à trois quatre*, *à trois deux*, etc. Diverses sortes de mesures en trois temps.

— Troisième. Folio trois. Page trois. Numéro trois. Nombre trois. Henri trois. Georges trois. || On écrit plus ordinairement, Henri III, Georges III.

— Absol. Marcher trois à trois, de trois en trois. Ils y étaient tous trois. Partager en trois.

— Blas. *Trois, deux, un*. Se dit pour indiquer l'ordre dans lequel sont rangées six pièces semblables, trois en chef sur une ligne, deux au milieu de l'écu, et une en pointe. Tel es porte d'azur à six besants d'or, trois, deux, un. || On dit, dans un sens analogue, *trois, trois, un*; *quatre, trois, deux*, *un*; *deux, deux, deux*, et *deux, un*.

TROIS. s. m. Le nombre trois. Trois multiplié par deux produit six.

— *Le trois du mois*. Le troisième jour du mois.

— Le chiffre qui marque trois. Le chiffre trois. Ballot marqué d'un trois. Trente-trois s'écrit par deux trois.

— Carte marquée de trois points. Le trois de cœur, de trèfle. [illegible]

— Fam. [illegible]

— Arithm. *Règle de trois*. [illegible]

avant trois termes connus, on parvient à trouver un quatrième terme inconnu, qui doit être en proportion géométrique avec les trois premiers. || *Règle de trois directe*. Celle dans laquelle les choses comparées sont en rapport direct, c'est-à-dire lorsque l'accroissement des unes détermine l'accroissement des autres. || *Règle de trois inverse*. Celle dans laquelle l'accroissement des unes entraîne le décroissement des autres. || *Règle de trois composée*. Celle qui exige pour sa solution le concours de plusieurs proportions.

— Chir. Poinçon d'acier pour faire des ponctions.

TROIS-BANDES. s. m. Ichthyol. Espèce de chétodon. || Espèce de mulle.

TROIS-BARBILLONS. s. m. Ichthyol. Petite loche fort grasse qu'on trouve dans les ruisseaux d'eaux vives et courantes des environs de Rouen. On l'a nommée ainsi à cause des trois barbillons qui garnissent ses mâchoires.

TROIS-CARRES. s. m. Techn. V. TROIS-QUARTS.

TROIS-ÉPINES. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de l'épinoche.

TROISIÈME. adj. des 2 g. Qui est après le deuxième. Le troisième jour. La troisième place. C'est son troisième enfant. Loger au troisième étage. Le *troisième* succès de la Chaumière indienne, c'est d'avoir excité l'envie. (B. de St-P.) Il ne faudrait faire prendre à l'enfant aucun autre dîner pendant le *troisième* et le quatrième mois, surtout lorsque son tempérament est faible et délicat. (J.-J. Rouss.)

Comme le plus vaillant, je prétends la *troisième*,
Et si quelqu'un de vous touche à la quatrième,
Je l'étranglerai tout d'abord. (La Fontaine.)

— s. m. Troisième personne. Nous n'étions que deux, il nous arriva un troisième. Arriver le troisième. Le roi scythe, en regardant l'arc et ses rivaux, ne se plaignit point d'être le *troisième*. (Volt.)

— *Il est arrivé, il est venu lui troisième*. Il est arrivé, venu accompagné de deux autres.

— Absol. Se dit pour Troisième étage. Loger, monter au troisième, à un troisième.

— Élève de troisième.

— s. f. Troisième classe. Écolier en troisième. Être en troisième. Passer en troisième. Être chargé de la troisième.

— *La troisième des enquêtes*. La troisième chambre des enquêtes au parlement de Paris.

— Musiq. *Troisième doublée*. C'était la même chose que la dixième.

TROISIÈMEMENT. adv. En troisième lieu.

TROIS-MÂTS. s. m. Mar. Navire de commerce à trois mâts. Un beau trois-mâts. Je [illegible] autant d'apprendre les nouvelles de mon *trois-mâts* que de rester dans l'incertitude. (A. [illegible])

TROIS-MOUTIERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Loudun (Vienne); 1,300 hab.

TROIS-QUARTE. s. f. Techn. Grosse lime triangulaire à trois pans ou carres, dont se servent les serruriers.

TROIS-QUARTS. s. m. Chir. V. TROCART. || [illegible] Il se dit d'un levraut qui est presque [illegible] aux 3/4 de la grandeur d'un lièvre. || On dit aussi adjectiv. *Un levraut trois-quarts*.

— Techn. Grosse lime triangulaire. || On dit aussi *trois-carres*.

TROIS-RIVIÈRES. Géogr. Se dit du fleuve Saint-Maurice, au Canada, parce qu'il se jette dans le Saint-Laurent par trois embouchures. || Nom du district arrosé par ce fleuve. || Chef-lieu de ce district.

TROIS-SEPT. s. m. V. TRÉ-SEPT, TRESEPT.

TROIS-SIX. s. m. Comm. Eau-de-vie ou esprit de vin à 36 degrés. L'eau-de-vie du commerce, autrement le *trois-six*, renferme la moitié d'eau. (Raspail.)

TRÔLÉ, ÉE part. pass. du v. Trôler. S'empl. adjectiv. Personne trôlée.

TRÔLER v. a. 1re conj. (de l'all. *troll*, même signif.) Mener, promener de tous côtés, inconsidérément et hors de propos. Trôler continuellement sa femme partout. Trôler son fils dans toutes les maisons. Pop.

— v. n. Courir çà et là. C'est un homme qui ne fait que trôler tout le long du jour.

— **SE TRÔLER**. v. pron. Être trôlé. Les enfants ne doivent se trôler partout où l'on va.

TROLES s. m. Anc. cout. Nom par lequel on [illegible] dans le for de Béarn.

TROLL. Myth. [illegible] Espèce de gnome, de [illegible] d'esprit follet, dont l'existence est admise chez les peuples scandinaves.

TROLLE s. f. Vénér. Action de découpler des chiens dans un grand pays de bois, pour quêter et lancer un cerf, parce que l'on n'a pas eu la précaution de le détourner avec le limier. Aller à la trolle.

— s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des renonculacées renfermant des plantes herbacées [illegible] Le trolle [illegible] est cultivé dans les jardins, où il se [illegible]

TROLLÉ, ÉE. part. pass. du v. Troller. S'empl. adjectiv. Lieu trollé.

TROLLEN. s. m. Myth. scand. Nom qu'on donne à certains esprits follets qui, dans les pays norwégiens, se louent et s'emploient aux services les plus honnêtes de la maison.

TROLLER. v. a. 1re conj. Écon. rur. Faire une trolle pour en construire une étable, un toit à porcs.

— Véner. Quêter au hasard dans une enceinte où l'on n'a pas fait détourner la bête.

— SE TROLLER. v. pron. Être trollé.

TROLLIER s. m. V. TROLLE.

TROMBA s. f. Mus. Mot italien qui veut dire *trompette*, et dont on se sert quelquefois sur les partitions.

TROMBAS s. m. (du fr. *trombe*, à cause de sa ressemblance avec une trompette). Bot. Plante marine qui surnage sur les mers de l'Inde. On croit que c'est un fucus.

TROMBE. s. f. (du gr. στρόμβος, tourbillon). Amas de vapeurs semblables à un nuage fort épais, mu en tourbillon par le vent, s'allongeant de bas en haut ou de haut en bas en forme de cylindre ou de cône renversé, et capable d'engloutir des vaisseaux, de renverser des maisons, de déraciner des arbres, etc. Trombe marine ou de mer. Trombe terrestre ou de terre. Trombe ascendante. On a cru que la trombe pompait l'eau de la mer. Les marins craignent fort les trombes. On tire quelquefois un coup de canon à boulet dans une trombe pour la crever.

— Mar. Ventilateur en usage sur les vaisseaux. On l'appelle aussi *trompe*.

— Musiq. Sorte d'instrument de percussion dont le son ressemble à celui d'une timbale couverte; il consiste en une caisse de bois percée d'un trou, et sur l'un des côtés de laquelle est attachée une grosse corde que l'on frappe avec des baguettes garnies de fil à leur extrémité.

— Techn. Appareil de ventilation qui est destiné à lancer le vent dans les fourneaux.

TROMBETTE. s. f. Bot. Genre de champignons, ainsi nommés parce qu'ils ont la forme d'une trompette.

TROMBIDION. s. m. (ét. gr., τρομώδης, et toupie; εἶδος, forme, figure propre). Entom. Genre d'arachnides renfermant de petites araignées, qui vivent dans les campagnes, sur les plantes, les arbres, sous les pierres. Quelques espèces vivent sur le corps de divers animaux. Presque toutes les espèces sont européennes; on n'en connaît qu'une seule qui soit exotique.

TROMBIDITE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un trombidion. || **TROMBIDITES**. s. m. pl. Famille d'arachnides trachéennes, ayant pour type le genre trombidion.

TROMBITE. s. f. Entom. Famille d'acarides à huit pattes.

TROMBLON. s. m. (de l'espagn.) Mar. Grosse espingole montée sur chandelier, qu'on emploie sur les bâtiments de guerre, et qui porte une balle d'un demi-kilogramme, ou plusieurs balles à mousquet.

TROMBON. s. m. Bot. Variété de jonquille.

TROMBONE. s. m. (de l'ital. *trombone*, même signif.; c'est un augmentatif de *tromba*, trompette). Mus. Espèce de grande trompette composée de quatre branches emboîtées les unes dans les autres, et qu'on allonge ou qu'on raccourcit à volonté pour produire les différents tons. On disait autrefois *trombon*.

— Celui qui joue du trombone.

TROMBONISTE s. m. Mus. Se dit quelquefois de celui qui joue du trombone.

TROMP. Nom de deux célèbres marins hollandais. Le père (Martin), naquit en 1597, et mourut en 1653. Le fils (Corneille), naquit en 1629, et mourut en 1691.

TROMPE s. f. (onomatopée tirée du bruit de cet instrument, *trom*, *trom*). Tuyau d'airain recourbé, dont on se sert à la chasse pour sonner. Emboucher la trompe. Sonner de la trompe.

— Trompette. En cette acception, il n'est plus usité que dans la phrase suivante. || *Publier à son de trompe*, *crier à son de trompe*. Publier quelque chose au son de la trompette.

— Fig. et fam. *Publier une chose à son de trompe*. L'annoncer, la raconter à beaucoup de gens, afin qu'elle se divulgue.

— Petit instrument de fer, qui a une languette au milieu, et dont on tire un son en le mettant entre les dents, et en touchant la languette avec le bout du doigt. On dit plus ordinairement *guimbarde*.

— Anat. *Trompe d'Eustache*. Canal de communication pour l'air extérieur entre la bouche et le tympan de l'oreille. On l'a appelé ainsi à cause de sa forme et de l'anatomiste qui en a donné la description. || *Trompe de Fallope*. Les deux conduits qui partent du fond de la matrice, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, et qui aboutissent aux ovaires. Ces trompes sont distinctes chez les femelles des mammifères, à l'entrée de l'utérus [illegible] jusque dans la cavité de l'utérus.

— Archit. Portion de voûte en saillie, servant à porter l'encoignure d'un bâtiment ou toute autre construction qui semble se soutenir en l'air.

— Bot. Nom vulgaire de la lychnide-dioïque. || *Trompe cassaire.* Variété de figue.

— Conchyl. On nomme ainsi dans les mollusques un tuyau cylindrique, percé d'un trou rond, bordé par une membrane cartilagineuse, armé de petites dents, et susceptible de rentrer dans le corps et d'en sortir, que possèdent quelques-uns de ces animaux, comme la volute, le buccin. || Coquillage de forme spirale. || *Trompe marine.* Nom vulgaire du triton varié.

— Entom. La partie désignée sous ce nom, sa forme et son usage, varie suivant les ordres. La trompe des lépidoptères est leur langue. La trompe des hyménoptères est formée par les mâchoires et la lèvre. La trompe des hémiptères est un rostre articulé. La trompe des charançons est un museau prolongé non articulé. Dans quelques diptères, c'est un suçoir, et dans d'autres, c'est une trompe charnue rétractile. Chez quelques coléoptères, c'est un prolongement du front. Les abeilles se posent sur les fleurs, et sucent avec leur *trompe* l'essence parfumée que renferme leur calice. (Deleuze.)

— Mamm. Partie du museau de l'éléphant qui s'allonge et se recourbe pour divers usages. Ce prolongement du nez est chez l'éléphant l'organe de la préhension, du toucher et de l'odorat. C'est avec la trompe que l'animal prend sa nourriture pour la porter dans sa bouche. Cet organe lui sert souvent pour se défendre contre ses ennemis. Il a une grande force et peut élever de très-grands fardeaux. La trompe d'un éléphant. L'éléphant se sert de sa trompe comme d'une main et avec beaucoup de dextérité. L'éléphant prend quelquefois une personne avec sa trompe et la jette en l'air. La nature a donné à l'éléphant une *trompe* qui lui sert, comme une main, à grimper sur les plus rudes montagnes. (B. de St-P.) || On donne le même nom au prolongement du nez du tapir; mais on désigne autrement le nez allongé de quelques autres animaux vertébrés.

— Mar. Espèce de ventilateur.

— Iconol. *Trompe d'éléphant.* Attribut d'Alexandrie et de l'Afrique.

— Techn. Machine hydraulique destinée à remplacer le soufflet dans les forges.

TROMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Tromper. S'empl. adject. Personne trompée. Mari trompé. On est bien trompé en achetant ces marchandises. Les plus fins y sont trompés. Je n'attendais rien de bon de cette affaire, j'ai été agréablement trompé. Etre trompé dans son espoir. Le roi *trompé* lui-même en a versé des larmes. (Rac.) Tout le camp même encore est *trompé* comme vous. (Id.) Mais la mort fut encor sa grande âme *trompée*. (Id.) Les plus sages rois sont souvent *trompés*, quelques précautions qu'ils prennent pour ne l'être pas. (Fén.) Si vous avez été *trompé*, c'est que vous avez bien voulu l'être. (Id.) La bravoure naturelle du soldat, le dévouement des chefs également *trompés*, laissèrent l'ennemi pénétrer au cœur de l'Espagne. (De Pradt.)

— ***Je suis bien trompé, fort trompé si telle chose n'est pas ainsi.*** Ou je me trompe fort, ou telle chose est ainsi.

— Fig. Ce grand espoir *trompé*, tant de gloire perdue. (Del.) Le cœur ne veut pas être *trompé*. (La Harpe.) J'espérais un grand plaisir de cette course : mes espérances ne furent pas *trompées*. (A. Martin.) Ta confiance en moi ne sera point *trompée*. (De Maistre.) La raison humaine est faible et peut être *trompée* : la véritable foi est infaillible. (Villen.-Barg.)

— *Trompé dans.* Profitez de vos expériences, lorsque vous aurez été *trompé* dans vos jugements. (Fén.)

— *Trompé de. Trompé* d'un vain espoir de gloire. (Rac.)

— *Trompé par.* Ainsi nous courons à notre perte, *trompés* par la prudence même de ceux qui gouvernent. (B. de St-P.) Plus d'une fois des marins expérimentés ont été *trompés* par de semblables aspects. (Id.) *Trompé* deux fois par la fortune, don Carlos verse des pleurs de rage. (Chateaub.)

TROMPÉ. s. m. Celui qui est trompé. La bonne foi du *trompé* est plus honorable que l'adresse du trompeur. (Sismondi.) Je pardonne au *trompé*, mais jamais au trompeur. (Laya.)

TROMPE-L'ŒIL. s. m. Peint. Sorte de tableaux où des objets de nature morte sont représentés avec une vérité qui fait illusion. Ces tableaux représentent ordinairement divers objets recouverts d'un verre cassé, ou sur un fond imitant une planche, un carton, une toile. || Pl., des *trompe-l'œil.*

TROMPER. v. a. 1re conj. (du celt. *trompa*, même signif.). User d'artifice pour induire en erreur. Tromper son ami. Marchand qui trompe ses pratiques. Ne vouloir tromper personne. Dès le commencement de son ministère, cette irrévocable sentence sortit de sa bouche, que le crime de le *tromper* serait le moins pardonnable. (Boss.) Dieu permet à l'esprit de séduction de *tromper* les âmes hautaines. (Id.) Il fut donné à celui-ci de *tromper* les peuples et de prévaloir contre les rois. (Id.) Nous ne voyions en Madame ni cette ostentation par laquelle on veut *tromper* les autres, ni ces émotions d'une âme alarmée par lesquelles on se trompe soi-même. (Id.)

— Fig.

> J'ai vu trente ans le reflux de cette onde,
> Qui m'invitait à retourner au monde,
> Il m'a *trompé*, je l'ai fui pour toujours. (BERNARD.)

— Ne pas dire la vérité. Mais ne me *trompez* pas, vous est-il cher encore? (Rac.) Cependant, Madeleine, il faut que je te le dise, et tu me croiras, car jamais je ne t'ai *trompée*. (A. Karr.)

— Se dit de la perfidie en amour. *Tromper* une amante crédule. (Rac.) Trop crédules esprits que sa flamme a *trompés*. (Id.) Trop facile à me laisser *tromper*. (Id.)

— *Femme qui trompe son mari.* Femme qui lui est infidèle.

— On dit, dans le même sens, *Tromper la couche de son mari.* Je ne vous mutilerai point, je ne vous couperai point le nez ni les oreilles, parce que vous avez été sincère et que vous n'avez point *trompé* ma couche. (Chateaub.)

— *Tromper la vigilance de quelqu'un.* Tromper quelqu'un malgré sa vigilance, échapper à sa surveillance. Tromper la vigilance de ses gardes. Tromper ses gardes. Quelle frayeur que le mystère n'éclate? Que de surveillants à *tromper*? (Mass.) Il passe le Rhin, et *trompe* la vigilance d'un général habile et prévoyant. (Fléchier.)

— *Tromper la bonté, la crédulité de quelqu'un.* Abuser de sa bonté, de sa crédulité pour le tromper.

— S'empl. quelquefois pour Surprendre, [illegible] de révéler.

> Echo le vit, Echo qui [illegible] secrets,
> Mêle à tous les discours une voix familière,
> Et jamais cependant n'a parlé la première. (MALF.)

— Faire échouer. D'une mère en fureur Dieu *trompant* le dessein. (Rac.)

— *Tromper la loi.* L'éluder.

— Fig. Se dit des choses qui donnent lieu à quelque erreur, à quelque méprise. [illegible] nous a trompés. Maladie qui [illegible] tous les médecins. L'apparence du beau temps m'a trompé. Nos sens nous trompent souvent. Mes yeux ne m'ont point trompé. Cette vie dont la fuite précipitée nous *trompe* toujours. (B[illegible].) Trop crédules esprits, que sa flamme a *trompés*. (Racine.)

> De quel étonnement, ô ciel, je suis frappée!
> Est-ce un songe? et mes yeux ne m'ont-ils point *trompée*? (RACINE.)

— Se dit en parlant des passions qui nous égarent. Mais comme ici son orgueil *trompe* l'âme égarée, il faut lui faire sentir sa misère et sa pauvreté. (Boss.) Elle a *trompé* ce héros par le plus abominable prestige. (Volt.)

— Se dit des choses qui tournent autrement qu'on ne l'espérait. Vous voyez tous les jours les infirmités les plus légères *tromper* les conjectures de l'art et l'attente des médecins. (Mass.)

— Il se dit des choses par lesquelles on cherche à nous faire illusion, à nous en imposer. Cette femme ne se donne-t-elle pas encore une jeunesse empruntée, qui ne *trompe* que ses yeux seuls? (Mass.)

— *Tromper les yeux de quelqu'un.* Échapper à sa surveillance. J'ai su *tromper* les yeux par qui j'étais gardé. (Rac.) Mais on ne peut *tromper* l'œil vigilant des dieux. (Volt.) Ah! qui peut *tromper* l'œil d'une amante. (Del.)

— On dit aussi, en renversant les mots, *Mes yeux me trompent, vos yeux vous trompent*, etc. Est-ce un songe? et mes yeux ne m'ont-ils pas *trompé*? (Rac.)

— Fig. Faire ou dire quelque chose de contraire à l'attente de quelqu'un, soit en bien, soit en mal. Si cet homme m'accorde cette grâce, il me trompera. Tromper nos espérances. Tromper notre attente. Tromper notre confiance. On attendait beaucoup moins de lui, il a trompé tout le monde. Ils ont *trompé* les soins d'un père infortuné. (Rac.) Et me donna autant de bénédictions que je donnai de coups de pieds dans les flancs de ma mule pour m'éloigner promptement de lui; mais la maudite bête, *trompant* mon impatience, n'en alla pas plus vite. (Le Sage.)

— Se dit quelquefois des choses, dans un sens analogue. L'événement a trompé mes calculs, mes conjectures. Son attitude mélancolique ayant *trompé* la vicomtesse, elle lui retira son bras. (De Balzac.) Du fer des assassins ils *trompèrent* les efforts. (Volt.)

— Fig. et poét. *Tromper son ennui, ses ennuis, ses peines.* Se distraire de ses ennuis, du sujet de son ennui, de ses peines. O mort! éloigne-toi de notre pensée, et laisse-nous *tromper* pour un peu de temps la violence de notre douleur par le souvenir de notre joie. (Boss.) Les voyages ne *trompent* que les infortunes légères. (J. Lipse.) Marchant de compagnie, causant, mettant vivres en commun, nous nous entr'aidions à *tromper* l'ennui de mon voyage. (P.-L. Cour.)

> Souffrez, Iris, que ma muse aujourd'hui
> Cherche à *tromper* un moment vos ennuis. (VOLT.)

— *Tromper le temps, tromper l'heure.* S'amuser, s'occuper à quelque chose, afin de ne pas trouver le temps long.

— Prov. *Bien est aise à tromper qui à nul mal ne pense.*

— *Il tromperait son propre père.* Se dit d'un homme fort enclin à la fourberie.

— Manég. *Tromper un cheval.* Se dit, lorsque le cheval, maniant à droite, et n'ayant encore fourni qu'un quart de volte, on le porte un temps en avant, et en reprenant à main gauche de la même cadence qu'on avait commencé. On peut tromper un cheval à quelque main qu'il manie.

— Absol. User d'artifice pour induire en erreur. Tromper adroitement, finement. Tromper hardiment, effrontément. Tromper au jeu. On la croyait incapable de *tromper*, ni d'être *trompée*. (Boss.) Les uns et les autres peuvent se *tromper*, mais un cœur simple, encore qu'il puisse être *trompé*, ne *trompe* jamais. (B. de St-P.)

— Ne pas dire la vérité.

> Dieu saura vous montrer par d'importants bienfaits
> Que sa parole est stable, et ne *trompe* jamais. (RAC.)

— Donner lieu à quelque erreur, à quelque méprise. Avoir une mine qui trompe.

— v. n. Se disait pour Jouer de la trompe, de la trompette.

— SE TROMPER. v. pron. Errer, s'abuser. Vous vous trompez, cela n'est pas ainsi. Se tromper dans son calcul. Cette femme s'est trompée sur le temps de sa grossesse. Cet auteur s'est trompé. Je puis me tromper. Plus fin que moi s'y tromperait. Ne vous y trompez pas. Se tromper lourdement. Se tromper de chemin, de date. Se tromper à son désavantage, à son détriment. Se tromper du tout au tout. M. Turenne remportait-il quelque avantage [illegible] tendre, ce n'était pas qu'il fût habile, mais [illegible] nemi s'était *trompé*. (Fléch.) Pour ceux [illegible] sont ruinés, il importe peu que ce soit, [illegible] un homme qui les trompe, ou par un [illegible] qui s'est *trompé*. (Id.) Ah! si [illegible] elle s'était *trompée*! (Rac.) Ne me *trompé-je* pas? l'ai-je bien entendu? (Id.) Eh bien, je me *trompais*, Burrhus, dans mes soupçons. (Id.)

— On dit, *Se tromper en croyant* [illegible] *l'on croit*, et non, *se tromper de croire.*

— *Cela ressemble, à se tromper, à s'y tromper.* Au point qu'on peut y être trompé.

— *Se tromper de route, se tromper d'heure*, etc. Prendre une route, prendre une heure pour une autre, etc.

— Fig. et par ironie *C'est un homme qui ne se trompe qu'à son profit.* C'est un homme qui ne s'abuse que dans les choses où l'erreur peut tourner à son avantage. On dit, dans le même sens, *C'est un niais de Sologne, qui ne se trompe qu'à son profit.*

— Tomber dans une erreur en fait de morale ou de religion. Qu'ils sachent que, pour éviter une légère crédulité, ils tombent dans une incrédulité présomptueuse, et qu'ils se *trompent* de peur d'être trompés. (Fléch.) Si vous me croyez dans l'erreur, il m'est glorieux de me *tromper* avec de tels guides. (Mass.)

— *Si je ne me trompe.* Locution employée en forme de correctif, quand on n'est pas parfaitement certain d'un fait, ou quand on veut éviter le ton d'assurance et de présomption en donnant son avis.

— *Se tromper soi-même.* S'abuser, se faire illusion. Les sages croient lui faire grâce de juger qu'elle est séduite par l'esprit d'erreur, et que, sans dessein de tromper autrui, elle se *trompe* sans doute elle-même. (Fléch.)

— ***S'y tromper.*** S'abuser. Telles sont les grâces qu'on trouve à la mort, mais, qu'on ne s'y *trompe* pas, c'est quand on l'a souvent méditée. (Boss.) || Ne pas s'apercevoir d'une chose. Toutes les affections de l'avare ne se rapportent qu'à l'indigne objet de sa passion; personne ne s'y *trompe*. (Mass.)

— ***Je me trompe**, ou..... ou je me trompe, ou..* S'emploie pour dire J'ai de fortes raisons pour croire que.....

> Je me *trompe*, ou vos vœux, par Esther secondés,
> Obtiendront plus encor que vous ne demandez. (RAC.)

> Madame, ou je me *trompe*, ou durant vos adieux,
> Quelques pleurs répandus ont obscurci vos yeux. (R[illegible].)

— On emploie aussi *je me trompe*, dans la correction, figure de rhétorique. Saint Louis va chercher et combattre ses ennemis; je me *trompe*, il va soulager ses sujets. (Fléch.)

— Se dit en parlant de deux personnes dont chacune trompe l'autre. Les hommes ne se lient ensemble que pour se *tromper* mutuellement et se donner le change. (Mass.)

— Lorsque Antiochus dit à Arsace, dans la tragédie de *Bérénice* : Ah! que nous nous plaisons à nous *tromper* tous deux! il ne veut pas dire, Chacun de nous deux aime à tromper l'autre; mais, Chacun de nous deux aime à se *tromper* soi-même.

— Syn. comp. TROMPER. DÉCEVOIR. ABUSER. *Tromper*, c'est induire malicieusement dans l'erreur ou le faux; *décevoir*, y engager par des moyens séduisants ou spécieux; *abuser*, y plonger par un abus odieux de ses forces et de la faiblesse d'autrui. || TROMPER. SURPRENDRE. DUPER. LEURRER. *Surprendre* marque plus particulièrement quelque chose qui [illegible] en erreur; *tromper* dit nettement quelque chose qui blesse la probité ou la fidélité; *leurrer* exprime quelque chose qui attaque directement l'attente ou le désir; *duper* a proprement pour objet les choses où il est question d'intérêt ou de profit. || TROMPER. TRICHER. V. TRICHER.

TROMPERESSE. adj. f. Se disait pour Trompeuse. Bannir ces flatteuses et *trompeuses* passions, assassines de notre raison. (Pasq.)

TROMPERIE. s. f. Fraude, artifice employé pour tromper. Tromperie insigne, manifeste, visible. Reconnaître la tromperie. Il y a de la tromperie, prenez-y garde! Avoir de la peine à se garantir des tromperies de quelqu'un. Le curieux vit de mystère et de *tromperie*. (De Juss.) La vérité a bien de la force, et ne laisse pas longtemps le monde crédule abandonné à la *tromperie*. (Mme de Mottev.)

TROMPETÉ, ÉE. part. pass. du v. Trompeter. S'empl. adjectiv. Personne trompetée. Etre trompeté par tous les carrefours.

TROMPETER. v. a. 1re conj. Ce verbe double le *t* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je trompette, tu trompettes, il trompette, ils trompettent.* Publier, crier à son de trompe.

— Ne se dit guère qu'en parlant des personnes que l'on assignait autrefois de cette manière à comparaître au ban de trois jours, ou, en termes de pratique, *à trois briefs jours*. Trompeter un homme.

— Fig. et fam. Divulguer une chose qu'on devait tenir cachée. On lui avait recommandé le secret sur cette affaire, il a été la trompeter partout. Toutes les morts justes sont illustres, la conscience les *trompetant* suffisamment à chacun. (Mont.)

— v. n. Sonner de la trompette. Fam.

— SE TROMPETER. v. pron. Être annoncé à son de trompe.

TROMPETEUR. s. m. Anat. Muscle de la bouche appelé aussi *buccinateur*.

TROMPETGRAS. s. m. [illegible] sa forme tubu[illegible] fait ressembler à une trompette. [illegible] les mers de l'Inde.

TROMPETTE. s. f. (dimin. de *trompe*, qui paraît être une onomatopée, ou du gr. [illegible], conque, coquille de mer recourbée, parce qu'on se servait autrefois de conques au lieu de trompettes). Instrument à vent, tuyau d'airain ou d'autre métal qui a un son très-éclatant, et dont on sonne principalement à la guerre et dans les réjouissances publiques. Cet instrument, connu depuis la plus haute antiquité, est affecté principalement à la cavalerie, [illegible] jusqu'à nos jours. On l'a introduit [illegible] dans les orchestres. La trompette [illegible] ouvert par les deux bouts, et [illegible] trous qui dans le hautbois et la clarinette servent à modifier les sons, c'est au moyen de la pression plus ou moins forte des lèvres sur l'embouchure que l'on parvient à rendre [illegible] sons différents. Sonner de la trompette pour rassembler de la cavalerie, pour la faire marcher, pour l'animer au combat. Les fanfares des trompettes. Grand bruit de trompettes. Au son de la trompette. La trompette sonnait la marche, la charge, la retraite, etc. [illegible] trompette. Concert de timbales, de tambours et de trompettes. Les peintres et les poètes représentent ordinairement la Renommée embouchant la trompette. [illegible] sonnée par des *trompettes*. [illegible] déjà, j'entends la *trompette* [illegible] chez le bonheur au [illegible] le mettre dans le bruit d'une *trompette*. (La Mettrie.)

> Prenez son qu'à l'instant la *trompette* guerrière
> Dans le camp ennemi jette un subit effroi. (RAC.)

> La flûte et le hautbois à leur tour à tour
> [illegible] tous les secrets de la jeune bergère,
> [illegible] que la *trompette* [illegible] la guerre,
> Et que son bruit terrible [illegible]
> (A. [illegible].)

— Mus. *Trompette à clés.* Instrument de cuivre dont l'invention est assez récente, et qui est [illegible] en usage dans la musique militaire. || *Trompette à pistons.* Instrument encore plus nouveau et d'un effet plus agréable que la trompette à clés. On l'emploie maintenant dans tous les orchestres. || *Trompette à coulisse.* [illegible] || *Trompette chromatique.* V. TROMBONE. || *Trompette* [illegible]. Trompette dont on se sert [illegible] les orchestres, qui sonne l'octave au-dessus du cor, et est construite dans le même système [illegible] que contenue différemment. || *Trompette acoustique.* Instrument inventé par [illegible] pour faire entendre une personne [illegible] à une distance considérable. [illegible] l'ancienne trompette parlante. || *Trompette parlante.* Espèce de grande trompette, ordinairement de fer-blanc, dont on se sert pour faire entendre la voix de fort loin. Les trompettes parlantes sont en usage sur mer pour se faire entendre d'un vaisseau à un autre. On dit aussi communément *porte-voix.* || *Trompette marine.* Instrument de musique qui [illegible] Jouer de la trompette marine. || *Trompette de triton.* Instrument de la Nouvelle-Zélande [illegible] le son diffère très-peu, dit-on, de celui que rend la corne de bœuf des bergers.

— *Jeu de trompettes.* Un des jeux de l'orgue de la classe des jeux d'anches.

— S'est dit d'une corde accessoire de la vielle.

— On dit qu'un ange viendra avec la trompette annoncer le jour du jugement, et réveiller les morts pour y comparaître. Saint Paul dans ses Épîtres, et saint Jean dans son Apocalypse, parlent de cette trompette, au son de laquelle tous les hommes se rendront devant le tribunal de Jésus-Christ pour y être jugés.

— Hist. sacr. *Fête des trompettes.* Une des fêtes instituées par Moïse. Dans cette journée, les trompettes du temple sonnaient [illegible]. C'était la troisième des cinq grandes fêtes juives. Elle se célébrait le premier jour de tisri, septième mois de l'année sainte et premier de l'année civile, répondant à la lune de septembre. On pense que cette fête fut établie en mémoire de la création du monde, qu'on [illegible] être arrivée en automne. Aujourd'hui cette fête dure deux jours, qui sont entièrement solennels. Les huit jours qui la précèdent sont consacrés à la pénitence. Le jour solennel arrivé, les Juifs se souhaitent réciproquement une bonne année.

— Fig. *Emboucher la trompette.* Prendre le ton élevé, sublime. Cela ne se dit guère que des poètes. Si par hasard on venait à toucher cette corde en sa présence, il [illegible]

dans le moment la *trompette* héroïque. (Le Sage.)
Il n'ose encor manier la *trompette* et la lyre. (Boil.)

Et follement pompeux dans sa verve indiscrète,
Au milieu d'une églogue il embouche la *trompette*. (Boileau.)

Un autre emboucherait la *trompette* guerrière,
Décrira le tumulte et l'horreur des combats. (Léonard.)

— Poét. *La trompette héroïque.* La poésie épique. Fièrement prendre en main la *trompette* héroïque. (Boil.) *La trompette sacrée.* La plus haute poésie consacrée à Dieu.

— Prov. et fig. *Déloger sans trompette, sans tambour ni trompette.* Déloger, se retirer secrètement, sans faire de bruit. || Se dit surtout d'un homme qui part ainsi pour ne pas payer ce qu'il doit, ou pour fuir un danger. || *A gens de village, trompette de bois.* Il ne faut aux ignorants, aux gens grossiers, que des choses proportionnées à leur état, à leur goût, à leur intelligence. || On dit en parlant des factions qu'*il y a trois sortes d'hommes : les trompeurs, les trompés, les trompettes.* C'est-à-dire ceux qui mènent, ceux qui sont menés, ceux qui ne font que du bruit.

— *Faire sonner la trompette.* Faire une chose avec éclat pour en tirer vanité. Lorsque vous donnerez l'aumône, ne faites point sonner la *trompette* comme les hypocrites. (P. Roy.)

— Fig. et fam. Se dit d'une personne qui a coutume de publier tout ce qu'elle sait. Cet homme est une vraie trompette. Etre la trompette de la ville, du quartier.

— Agric. Variété de courge à fruits très-longs, qui est bonne à manger, mais seulement avant sa maturité, comme le concombre.

— Bot. Partie d'une plante qui a la forme d'une trompette. Les botanistes comprennent, sous le nom de corolles monopétales, le sphéroïde ou l'entonnoir de la *trompette* du convolvulus. (B. de St-P.) || *Trompette blanche.* Espèce d'agaric blanc, demi-transparent, couvert de soies noires, dont le chapeau se retire pour former une bouche de trompette. Il croît aux environs de Paris, sur la terre et sur les noyers morts. || *Trompette de Méduse.* Nom que les jardiniers donnent au narcisse sauvage, au narcisse bulbocode et au faux narcisse. || *Trompette du jugement.* La stramoine fastueuse, à cause de la forme de ses fleurs. || *Trompette marine.* Nom qu'on a donné à une espèce de varech. || *Trompette bâtarde.* Nom vulgaire de la stramoine ou arbre de Saint-Domingue. || *Trompette des morts.* Nom d'un champignon en forme de trompette.

— Conchyl. Genre de mollusques à coquille univalve tournée en spirale, qu'on nomme autrement *buccin.* || *Trompette d'Aru.* Nom vulgaire d'une coquille du genre des rochers. || *Trompette de dragon.* Nom vulgaire d'un rocher. || *Trompette marine.* Nom vulgaire du triton varié.

—Ichthyol. Poisson du genre fistulaire. || Poisson du genre centrisque. || Poisson syngnathe. || *Trompette aiguille.* L'aulostome. || *Trompette du Cap.* Le tuyau. || *Trompette de mer.* Nom du lépidostée gavial. || *Trompette pétimbe.* Le pétimbe. || *Trompette selenostome.* Le sélénostome.

— Ornith. Nom vulgaire d'une psophie de la Guiane. | *Trompette de brac.* Nom d'un calio.

— Myth. La trompette est un des attributs qui distinguent Calliope, muse de l'éloquence et de la poésie héroïque, et Clio, muse de l'histoire, cet instrument se trouve encore dans la main de la Renommée et dans celle de la Victoire.

— Epith. Bruyante, éclatante, sonore, guerrière, martiale, belliqueuse. — Héroïque, sacrée. || Périph. L'airain de la trompette, le son, le bruit, l'éclat, les éclats de la trompette. L'airain de la *trompette* sonne. (Bernard.)

L'implacable Minos, sous les murs de Mégare,
A fait sonner de Mars la *trompette* barbare. (Desaintange.)

— Les poètes disent l'airain pour la trompette.

Dès qu'a sonné l'*airain*, dès que le fer a lui,
Il s'élève, il s'anime, et, redressant la tête,
Provoque à la mêlée, insulte à la tempête. (Delille.)

TROMPETTE. s. m. Celui dont la fonction est de sonner la trompette dans un régiment de cavalerie, ou dans une ville, comme crieur public. Bon trompette. Trompette d'une compagnie. Etre trompette dans les hussards. Cheval d'un trompette. Brigadier-trompette. Trompette-major. Envoyer un trompette sonner la place.

— Prov. fig. et pop. *Il est un cheval de trompette, il ne s'étonne pas du bruit.* Se dit d'un homme qui ne s'effraie pas des menaces, qui ne s'émeut pas de ce qu'on lui dit, soit pour l'intimider, soit pour l'embarrasser.

— Anc. art milit. Celui qui lançait les pots à feu appelés trompes.

— Fig. Les *trompettes* de différents partis se sont rendus les dispensateurs de la louange et du blâme (B de St-P.)

A peine il achevait ces mots,
Que lui-même il sonna la charge,
Fut le *trompette* et le héros. (La Font.)

—Prov. *Il est plus de trompeurs que de trompettes.*

TROMPETTE-MAJOR. s. m. Chef des trompettes d'un régiment de cavalerie. || Des *trompettes-majors.*

TROMPETTISTE. s. m. Musiq. Il se dit quelquefois de celui qui joue de la trompette dans un orchestre.

TROMPEUR, EUSE. adj. Qui trompe. Homme trompeur. Femme trompeuse. Valet trompeur. Guide trompeur. Saintes vérités, que n'êtes-vous connues à ces âmes, dirai-je *trompeuses*, dirai-je trompées, qui, pour plaire à Dieu, et pour plaire aux hommes, accommodent la religion avec les plaisirs. (Fléc.)

— Il se dit aussi de toutes les choses avec lesquelles ou par lesquelles on nous trompe, qui nous font tomber dans l'erreur, dans des piéges, etc. Visage trompeur. Avoir la mine trompeuse. Dehors trompeurs. Discours trompeurs. Promesses trompeuses. Marchandises trompeuses. Apparence trompeuse. Zèle trompeur. Les actions des hommes sont moins *trompeuses* que leurs paroles. (Brueys.) Faible et *trompeuse* image sans doute ; mais enfin la vanité s'en repaît. (Boss.) La grandeur est un songe, la joie une erreur, la jeunesse une fleur qui tombe, et la santé un nom *trompeur.* (Id.)

Par mes ordres *trompeurs* tout le monde excité,
Du prince déjà mort demandait la santé. (Rac.)

— S'empl. substantiv. Etre un trompeur. Etre une trompeuse. Etre reconnu pour un trompeur, pour un trompeur public. Souvent les trompeurs sont trompés. Les *trompeurs* font un grand mérite de la crédulité. (Boiste.) Que l'amour est un adroit *trompeur !* (Corn.) C'est un double plaisir de tromper un *trompeur.* (La Font.)

— Prov. *A trompeur, trompeur et demi.* Un trompeur mérite de trouver, ou trouve un trompeur plus fin que lui. || *Qui trompe le trompeur et vole le larron gagne cent jours de vrai pardon.*

TROMPEUR. s. m. Il se disait d'un ouvrier qui fait des trompettes et de celui qui sonne de la trompette.

— Ichthyol. Poisson du genre spare.

TROMPE-VALET. s. m. Hortic. Un des noms de la poire d'ambrette.

TROMPILLE. s. f. (pr. *tron-pi-ye*). Se disait pour Trompette.

— s. m. Se disait pour celui qui sonne de la trompette. || Crieur public

TROMPILLES. s. f. pl. Techn. Cônes plongeant dans le bassin supérieur, participant au mouvement de l'eau, et servant encore à remplacer l'air et à en fournir de nouveau dans les machines soufflantes.

TROMPILLON. s. m. (pr. *tron-pi-yon* ; dim. de *trompe*). Archit. Petite trompe.

— Milieu d'une trompe qui est au sommet du cône dans les coniques, et au pôle de la sphère dans les sphériques.

— Constr. Pierre placée à l'angle d'une trompe, au point où concourent tous les voussoirs, afin qu'ils ne soient point taillés en pointe.

— *Trompillon de voûte.* Pierre ronde faisant partie des voussoirs d'une niche.

— Techn. Se dit de petites ouvertures dont sont munis les trompes ou machines hydrauliques qui remplacent les soufflets.

TROMSDORFIE. s. f. (de *Tromsdorff*, botaniste). Bot. Genre de plantes des Moluques, appartenant à la famille des bignoniées.

TRONA. s. m. Minér. Sous-carbonate natif du royaume de Fezzan.

TRONC. s. m. (pr. *tron*, même devant une voyelle, du lat. *truncus*). Le gros d'un arbre, la tige considérée sans les branches. C'est la partie solide d'un arbre, qui s'élève hors de terre, et qui est ordinairement nue jusqu'à une certaine hauteur. Un tronc d'arbre. Il ne reste que le tronc. Le tronc de cet arbre est creux. Le tronc est pourri. Les *troncs* sont séparés de leurs racines. (Buff.) Les écureuils placent leurs nids dans des *troncs* d'arbres. (A. Mart.) Quoique la tempête courbât leurs cimes avec d'horribles mugissements, leurs *troncs* monstrueux étaient inébranlables. (B. de St-P.) Dans son *tronc* caverneux et miné par le temps. (La Font.) Ces *troncs* durs et noueux que ridait la vieillesse. (Parsev.-Grandm.)

D'autres aux *troncs* mousseux, à la branche légère
Ont confié l'espoir d'un mutuel amour. (Michaud.)

Ces *troncs* noirs qu'environne une mousse flétrie,
Par les feux du tonnerre à longs traits sillonnés. (De Fontanes.)

— Anat. *Le tronc d'une artère, d'une veine.* Leur partie la plus considérable, qui n'a pas encore formé de branche. || *Tronc brachio-céphalique.* Le tronc commun des sous-claviaire et carotide primitive droites. || *Troncs céphaliques.* Les artères carotides primitives || *Tronc brachial.* L'artère sous-clavière et l'axillaire. || *Tronc ophisthogastrique.* L'artère ou tronc cœliaque. || *Tronc pelvicrural.* L'iliaque primitive.

— Bot. Employé par Linné pour désigner la tige des plantes en général ; ce mot n'exprime plus aujourd'hui que la partie de la tige des arbres dicotylédones qui est nue et sans branches.

— Entom. Dans les insectes hexapodes, Tronc est synonyme de Thorax, et désigne la partie du corps comprise entre la tête et l'abdomen.

— Dans les animaux articulés, la signification de ce mot a beaucoup varié ; mais la meilleure acception à lui donner, si l'on veut le conserver, serait encore celle de Linné, qui appelait ainsi la partie du corps à laquelle s'insèrent les organes du mouvement.

— Zool. Partie principale du corps, à laquelle les membres sont attachés, et qui comprend la tête, le thorax et le bassin. Cette définition ne convient qu'aux animaux vertébrés.

— Hist. nat. Souche ou partie commune, plus ou moins vivante, sur laquelle sont insérés et réunis organiquement une multitude d'individus. Cette forme, qu'on observe dans le plus grand nombre des végétaux, n'existe que dans un certain nombre d'espèces animales groupées sous le nom de zoophytes, comme le corail, les gorgones, etc.

— Buste du corps humain, dont on a séparé la tête, les bras et les cuisses. Cadavre dont il ne reste que le tronc. Le *tronc* défiguré roule sur le rivage. (Aignan.)

Ce potentat, jadis si grand, si vénérable,
N'est plus qu'un *tronc* sanglant, qu'un débris déplo- [rable. (Delille.)

Son *tronc* démesuré retombe appesanti,
Sous son énorme pied la terre a retenti. (Id.)

— Fig. Se dit du principal, du milieu, du centre, de l'être le plus important, le plus solide. Longtemps les branches de l'Etat furent plus fortes que le *tronc*, et les orages le renversaient de tout côté. (Boiste.)

— *S'attacher au tronc.* S'attacher au chef. Il n'y a rien de tel que de s'attacher au *tronc.* (Mme de Choisy.)

— *Attaquer, couper le tronc.* Attaquer, détruire le chef d'un parti.

— Prov. *Se tenir au tronc.* Prendre le parti le plus sûr. || *Il vaut mieux s'attacher au tronc de l'arbre qu'à ses branches.* En fait de protection, il faut s'attacher à la principale autorité, à celle d'où naissent les autres. || On dit de même, en matière d'opinions religieuses. *S'attacher au tronc de l'arbre plutôt qu'à ses branches.*

— Archit. *Tronc de colonne.* Fragment d'un fût de colonne. || On appelle aussi *tronc* le dé d'un piédestal.

— Fig. Généal. Ligne directe des ascendants et des descendants, d'où partent les branches ou lignes collatérales. Ces deux familles sont de deux branches qui sortent du même tronc. C'est d'un *tronc* fort illustre une branche pourrie. (Boil.)

— Boîte, coffre de bois ou de fer posé ordinairement dans les églises, et qui a une fente pour recevoir l'argent des aumônes. Tronc pour les prisonniers, pour la fabrique de l'église, pour les enfants trouvés. Le tronc des pauvres. Mettre un tronc dans une église. Mettre dans le tronc. Vider le tronc.

— Prov. et fig. *Voler le tronc des pauvres.* Faire des profits illégitimes aux dépens de ceux qui sont dans la nécessité.

— Vêner. Ramure du cerf où sont attachés les andouillers.

— Après *troncs de*, on peut mettre le singulier ou le pluriel, suivant le point de vue de l'auteur.

— On emploie le singulier, si l'on veut simplement spécifier la nature du mot qui précède la préposition *de.* La conserve de *troncs* de laitue était si estimée au XVIe siècle, qu'on l'appelait, pour son excellence, bouche d'ange. (Legrand d'Aussy.)

— On se sert du pluriel, si l'on veut rappeler l'idée des individus. L'ours est extrêmement friand du miel que les abeilles font dans les *troncs* d'arbres ; il monte, attiré par l'odeur de la proie, au sommet des arbres les plus élevés. (Regnard.)

— Si le substantif est déterminé par quelque autre mot de la phrase, le pluriel est indispensable.

— Syn. comp. TRONC. TIGE. *Tige* se dit d'un arbre sur pied considéré avec ses branches ; *tronc* paraît plutôt convenir quand l'arbre est arraché ou étêté. *Tige* se dit de toutes les plantes ; *tronc* ne se dit guère que des arbres.

TRONCATELLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, renfermant deux espèces.

TRONCATIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *truncatus*, tronqué ; *penna*, aile). Entom. Qui a les ailes tronquées. || TRONCATIPENNES. s. m. pl. Section de la tribu des carabiques, comprenant ceux de ces insectes dont les élytres sont presque toujours tronquées à leur extrémité postérieure.

TRONCATULÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est légèrement tronqué.

TRONCATULINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, contenant quatre espèces fossiles.

TRONCATURE. s. f. Minér. Remplacement d'un angle ou d'une arête par une facette.

TRONCE. s. f. Dénomination qu'on emploie, en Lorraine, pour désigner la grosseur relative des arbres résineux, pins et sapins, que l'on délivre aux usagers, aux fermiers des scieries et des verreries, etc.

TRONCHE ou **TRONCE.** s. f. (du lat. *truncus*, tronc). Charp. Tronçon de bois gros et court, comme un bout de poutre, dont on peut tirer une courbe rampante pour un escalier.

— Grosse souche de bois que les villageois et le peuple mettent au feu la veille de Noël, pour conserver le feu toute la nuit, et pour le trouver en état de les réchauffer quand ils reviennent au logis après l'office de minuit.

TRONCHÉES. s. f. pl. Écon. rur. Nom qu'on donne, dans le département de l'Ain, à des chênes têtards épars çà et là, et quelquefois fort multipliés dans certains cantons, qu'on dépouille de leurs branches tous les six à sept ans.

TRONCHET. s. m. (du lat. *truncus*). Techn. Gros billot de bois qui porte sur trois pieds, dont les tonneliers se servent pour doler et hacher. || Billot à l'usage de l'orfèvre, servant à monter les bigornes, les tas et les boules de toute espèce ; il est percé à cet effet de trous de différentes grandeurs.

TRONCHET (François-Denis). Né à Paris en 1726, mort en 1806, se fit une grande réputation dans le barreau. Appelé aux Etats généraux, puis à l'Assemblée nationale, il s'y fit remarquer par sa modération. Louis XVI le choisit pour un de ses défenseurs, ce qui lui attira la haine des terroristes, auxquels il fut assez heureux pour échapper. Il fit depuis partie de toutes nos assemblées politiques. Il eut une grande part au projet du Code civil.

TRONCHIN (Théod.) Médecin, né à Genève en 1709, et mort en 1781, vint se fixer à Paris, où il popularisa l'inoculation.

TRONCHINE. s. f. Écon. dom. Espèce de chancelière.

TRONCHINER. v. n. 1er conj. Il s'est dit, à la fin du XVIIIe siècle, parmi les femmes élégantes de Paris, pour Faire à pied des promenades matinales. Ces promenades étaient recommandées comme un remède contre les vapeurs et les maux de nerfs, par le docteur Tronchin, alors fort à la mode.

TRONCHON. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de l'espadon.

TRONCILLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves, établi pour deux espèces d'Amérique.

TRONÇON. s. m. (du lat. *truncus*). Morceau coupé ou rompu, de quelque objet plus long que large. Tronçon de pique, de lance, d'épée. Tronçon de colonne. Tronçon de câble.

Vous eussiez vu les lances hérissées,
L'une sur l'autre en cent *tronçons* cassées. (Volt.)

— Se dit particulièrement des morceaux que l'on coupe de certains poissons, de certains reptiles qui ont plus de longueur que de largeur. Tronçons d'anguille, de brochet. Couper par tronçons. Les tronçons de ce serpent remuent encore.

— Prov. *Faire un tronçon de chère lie.* Faire un bon repas. || *Un tronçon fait l'autre.*

— Fig. Choisissant par ci par là de ses œuvres quelques *tronçons* et lambeaux de paroles arrachés de leur contexte. (Nic. Pasq.)

— Manég. Partie solide de la queue du cheval, vers la croupe.

— Mar. Bout de vieux câble, qu'on détord pour en isoler les fils de caret. || *Tronçon de mât.* Bout de mât, partie d'un mât laissée sur le navire, lorsqu'un événement en a brisé la majeure partie.

— Hydraul. Tuyau de grès ou de métal, séparé, qui a 66 centimètres de long ; on l'encastre avec un autre tuyau de la même longueur, et on le joint par des nœuds de filasse et du mastic.

— Archit. Morceau de marbre ou de pierre, dont plusieurs posés en joint d'un lit forment le fût d'une colonne. || *Colonne par tronçons.* Colonne faite de trois ou quatre morceaux de pierre ou de marbre, différents des tambours, parce qu'ils sont plus hauts que la largeur du diamètre de la colonne. On fait aussi des tronçons de bronze, chacun d'un jet, dont les joints sont recouverts par des ceintres de feuilles.

— Pièce de bois qui faisait partie d'un tronc d'arbre.

— Syn. comp. TRONÇON. TRANCHE. MORCEAU. *Morceau* est en général une partie séparée d'un corps continu ; *tronçon* est une partie qui a quelque longueur ; *tranche* un morceau coupé un peu mince.

TRONÇON DU COUDRAY (Guillaume-Alexandre). Né à Reims en 1753, mort en 1798, jeta beaucoup d'éclat au barreau, prêta son ministère à Marie-Antoinette, et à un grand nombre de victimes du tribunal révolutionnaire, fit partie du Conseil des anciens, et fut déporté à Cayenne, où il mourut.

TRONÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Tronçonner. S'empl. adjectiv. Anguille tronçonnée Brochet tronçonné.

— Blas. Il se dit d'un objet qui est représenté coupé par morceaux, de manière que les parties ne soient pourtant séparées que par un petit intervalle. Croix tronçonnée.

TRONÇONNER. v. a. 1re conj. Couper quelque chose par tronçons. Tronçonner une anguille, un brochet.

— Un auteur ancien l'a dit des personnes. Je lui *tronçonnerai* les oreilles à belles dents. (Bouchet.)

— SE TRONÇONNER. v. pron. Être coupé par tronçons.

— Se couper une partie du corps. Ce criminel se tronçonne la langue de peur de parler.

TRÔNE. s. m. (du lat. *thronus* ; fait du gr. θρόνος, siége ; on écrivait autrefois *throsne* et *thrône*). Siége élevé, où les rois, les empereurs, etc., sont assis dans les fonctions solennelles de la souveraineté. Trône magnifique. Trône superbe. Trône éclatant de pierreries. Le trône du roi. Se placer sur son trône pour recevoir les ambassadeurs. Etre sur son trône. La salle du trône. Vis-à-vis l'amphithéâtre était le *trône* du roi, qui devait paraître avec Formosante accompagnée de toute sa cour. (Volt.) Une reine qui est plus souvent aux pieds des autels que sur le *trône.* (Fléch.) Sur le plus beau *trône* du monde, on n'est jamais assis que sur son cul. (Montaigne.) Qu'est-ce qu'un *trône ?* quatre morceaux de bois recouverts de velours. (Napol.)

(Il) se leva par avance, et courant m'embrasser,
Il m'écarta du *trône* où j'allais me placer. (Rac.)

— Se dit, par extension, de tout autre siége destiné à un usage analogue. Sur un *trône* de gazon, comme sur son lit de justice, saint Louis rendait sans délai ses jugements et ses oracles avec autorité et avec tendresse. (Fléch.)

— S'emploie de la même manière, quand il ne serait réellement pas question de siége destiné à un roi. Il élève à leurs pieds un *trône* de gazon. (Castel.)

Aimé de toi dans ces lieux,
J'ai pour *trône* la verdure,
Que nous pressons tous les deux. (De Guerle.)

— Fig. La puissance souveraine des rois, des empereurs, etc. Prendre possession du trône. Chasser un prince du trône. Alexandre renversa le trône des Perses, s'empara du trône des Perses. Les bons ministres sont les appuis du trône, les soutiens du trône. Soutenir un trône chancelant. Relever un trône abattu. Etre chassé du trône par un usurpateur. Affermir le nouveau prince sur le trône, affermir le trône du nouveau prince. Tomber du trône. Descendre du trône. Aspirer au trône. L'héritier du trône. La majesté du trône. Trône héréditaire. Trône électif. Avoir des droits au trône. Je ne hais pas ma cousine, quoiqu'elle soit plus belle que moi, et qu'elle soit destinée au *trône* de Babylone. (Volt.) Quand l'heure fut arrivée, Dieu alla prendre comme par la main le roi son fils, pour le conduire à son *trône*. (Boss.) Les malheurs de la maison royale placèrent sur le *trône* le jeune roi ; le bonheur de la France l'y conservera. (Mass.)

— Se prend quelquefois pour la personne même revêtue du pouvoir suprême. Le *trône* du sultan paraissait inaccessible de tous côtés aux plaintes du roi de Suède. (Volt.) Vous voyez que la philosophie commence déjà très-sensiblement à gagner les *trônes*. (D'Alemb.)

— Il se dit aussi d'une autorité inférieure à celle des rois. Sa vertu devait l'élever au premier *trône* de justice. (Fléch.)

— *Monter sur le trône*, *monter au trône*. Prendre possession de la royauté.

— *Discours du trône*. Discours que le roi prononce à l'ouverture de chaque session des Chambres législatives.

— *Autour du trône*. Dans la famille royale. On voyait autour de son *trône* les enfants de ses enfants. (Mass.) Nous voyons croître au pied du *trône* les rois de nos enfants et de nos neveux. (Id.)

— Siége élevé où le pape se met dans certaines cérémonies publiques.

— *Trône épiscopal*. Siége qui est au haut du chœur, dans les églises cathédrales, et où l'évêque se met quand il officie pontificalement. Etre dans son trône.

— Il se dit aussi en parlant de la Divinité. Ce sera sans doute un grand spectacle quand celui qui est assis sur le *trône* d'où relève tout l'univers, prononcera qu'il va renouveler toutes choses. (Boss.) Prêt à jeter toutes ses couronnes au pied du *trône* de Jésus-Christ. (Fléch.) Les globes immenses du firmament sont encore plus loin de votre *trône* adorable, ô mon Dieu, qu'ils ne le sont de la terre. (Mass.)

— Se dit aussi des dieux du paganisme. Jupiter est assis sur le *trône* des airs. (J.-B. Rouss.) Les dieux d'Homère siégent dans l'Olympe sur des *trônes* magnifiques. (Dehèque.)

— Se dit également des astres. Delille a dit du soleil :

Quand du *trône* des airs,
Il embrasse les cieux, les pôles et les mers.

Lorsque la nuit a déployé ses ailes,
La lune au visage changeant,
Paraît sur un *trône* d'argent,
Et tient cercle avec les étoiles. (Rac.)

— Se dit enfin de tous les personnages allégoriques.

L'Hiver, au front de neige, assis sur les montagnes,
Vieillard qu'un doux soleil ne ranime jamais,
Sur son *trône* de glace affaisse leurs sommets.
(Esmenard.)

— Gilbert a dit, le *trône académique*, pour le *fauteuil académique*.

Qui, tout meurtri des coups de sa muse tragique,
Tomba de chute en chute au *trône* académique.

— Fig. Se dit en parlant de certaines choses auxquelles on attribue une espèce de domination. La Folie a établi son *trône* dans Paris. (Volt.) Tous ont contribué à démolir le *trône* de l'erreur. (Id.) Obtenir une place dans cet auguste tribunal, c'est monter au *trône* de l'honneur. (Barth.)

— Myth. anc. *Trône de Salomon*. Les écrivains arabes en racontent mille merveilles. Les oiseaux voltigeaient sans cesse au-dessus, pendant que ce prince y était assis, pour lui donner de l'ombre. A droite étaient douze mille siéges d'or pour les patriarches et les prophètes, et à gauche douze mille autres d'argent pour les sages et les docteurs, qui assistaient à ses jugements.

— TRÔNES. s. m. pl. Théol. Un des neuf chœurs des anges ; ils servent comme de siége à la majesté de Dieu.

TRÔNER. v. n. 1re conj. Siéger sur un trône.

— Fig. On eût dit, en la voyant, une de ces figures vaporeuses et aériennes que les poëtes font *trôner* dans les nuages. (E. Gonzalez.)

— Iron. Régner.

— Fig. Dominer. L'erreur trône à son tour.

TRÔNIÈRE. s. f. (rad. *trône*). Art milit. Embrasure d'une batterie.

— S'est dit d'une quêteuse qui porte un tronc, qui se tient auprès du tronc, à l'église.

TRONGION. s. m. Bot. Genre établi pour trois espèces de solanées.

TRONQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Tronquer. S'empl. adjectiv. Statue tronquée.

— Fig. *Cet ouvrage est tronqué*. Quelque partie essentielle de cet ouvrage a été évidemment omise ou retranchée.

— Archit. Se dit particulièrement de certaines choses dont l'extrémité ou la partie supérieure manque, soit qu'on l'ait retranchée, ou qu'elles ne l'aient jamais eue. ‖ *Colonne tronquée*. Moitié de fût de colonne sur sa base, que l'on fait d'ordinaire servir de support à un vase ou à un buste. ‖ *Pyramide tronquée*, *cône tronqué*. Pyramide, cône dont la partie supérieure a été retranchée, et qui se termine en plate-forme.

— Blas. Se dit d'un arbre coupé par la tête et par le pied.

— Bot. Se dit de ce qui est terminé brusquement à son extrémité, comme si on l'avait coupé transversalement ; telles sont les feuilles du tulipier, le calice de la saramée tronquée, la capsule de la némésie, les paléoles du coïx larme, la racine du grand plantain, les spathellules du phléon des prés, les stigmates du marante.

— Conchyl. On dit qu'une coquille bivalve est tronquée, quand ses valves ont l'air d'avoir été coupées dans une de leurs parties.

— Entom. Se dit du corselet des insectes dont le bord antérieur ou postérieur est une ligne droite, comme dans quelques buprestes.

— Géom. *Pyramide tronquée*, *cône tronqué*. Pyramide ou cône dont on a retranché la partie supérieure par un plan soit parallèle à la base, soit incliné d'une manière quelconque.

— Ornith. Un oiseau, le temnure tronqué, est ainsi nommé, parce que chacune de ses rectrices est coupée en biais à l'extrémité.

— Minér. Se dit d'un angle ou d'une arête, quand sa place est occupée par une facette qui n'appartient point à la forme dominante du cristal.

— Sculpt. *Statue tronquée*. Se dit du torse ou du buste qu'on ajuste sur une gaine.

TRONQUER. v. a. 1re conj. (pr. *tron-ké* ; du lat. *truncare*). Retrancher, couper une partie de quelque chose, surtout la partie supérieure. Il ne se dit guère qu'en parlant des statues. Les Goths ont tronqué la plupart des statues de Rome.

— Fig. Se dit en parlant des ouvrages d'esprit. Tronquer un livre. Tronquer un passage. Ne se dit guère qu'en mauvaise part.

— *Tronquer les droits de quelqu'un*. Les diminuer.

— Techn. Scier sur le tour.

— SE TRONQUER. v. pron. Être tronqué.

TRONQUIÈRE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Figeac (Lot) ; 459 hab.

TRONTANEL. s. m. Bot. V. GAROU.

TRONTO. Géogr. Rivière d'Italie, qui, sous Napoléon, donna son nom à un département du royaume d'Italie. Son chef-lieu était Fermo.

TROP. adv. (pr. *tro* devant une consonne, et *tropp*, devant une voyelle ou un *h* muet ; de l'ital. *troppo*, trop, ou du lat. barb. *troppum*, troupeau). Plus qu'il ne faut, avec excès. Trop vite. Trop avant. Trop loin. Trop tôt. Trop tard. Trop riche. Trop puissant. Trop fin. Vase trop plein. Pousser trop quelqu'un. Viande trop cuite. Trop travailler. Boire trop de vin. Boire trop. En voilà trop. En avoir trop, beaucoup trop, un peu trop. C'en est trop. Ce n'est pas trop. Il n'y a pas dans son discours un mot de trop. Avoir trop de bon sens pour agir ainsi. Traiter quelqu'un avec trop de rigueur. Ecrire trop négligemment. Cela n'est que trop vrai. Plusieurs, dans la crainte d'être *trop* faciles, se rendent inflexibles à la raison. (Boss.) La noblesse temporelle est un sujet *trop* profane pour mériter les éloges des prédicateurs. (Id.) Il est mort *trop* tôt : non ; car la mort ne vient jamais *trop* soudainement quand on s'y prépare par la bonne vie. (Id.) On ne veut que se divertir ; et la face de la raison, si je puis parler de la sorte, paraît *trop* sérieuse et *trop* chagrine. (Id.) Vous voyez qu'on ne suit pas *trop* bien vos préceptes. (J.-J. Rouss.)

— Manég. *Trop assis*. Se dit du cheval dont les extrémités postérieures se rapprochent trop de la ligne du centre de gravité, ou qui la devancent. ‖ *Trop ouvert*. Se dit lorsque les membres, à partir du tronc, sont portés en dehors. Ce défaut peut exister séparément dans les membres antérieurs comme dans les membres postérieurs. Dans le premier cas, on dit que le cheval est *trop ouvert dans ses membres*, et, dans le second, qu'il est *trop ouvert de derrière*. ‖ *Trop serré*. Se dit lorsque les membres sont trop serrés en dedans. Ce défaut peut exister séparément pour les membres de devant, comme pour ceux de derrière.

— *Trop* demande après lui la préposition *de* devant les substantifs. Trop de peine. Trop de viande.

— Il se met après le verbe dans les temps simples. Il but trop. ‖ Dans les temps composés, il se met entre l'auxiliaire et le participe, lorsqu'il n'a point de régime. Il a trop bu. Voltaire s'est affranchi de cette règle dans les vers suivants : J'ai tardé *trop* ; il est temps de partir. J'ai *trop* tardé ; il est temps de partir, aurait été trop dur, à cause du rapprochement des deux voyelles. ‖ Dans le cas contraire, il se met après le participe. Il a bu trop de vin.

— Prov. *Chacun le sien, ce n'est pas trop*. ‖ *Trop est trop, rien de trop*. Tout excès est condamnable.

Rien de trop est un point,
Dont on parle sans cesse et qu'on n'observe point.
(La Font.)

— Prov. et fig. *Qui trop embrasse mal étreint*. Qui entreprend trop de choses à la fois ne réussit à rien.

— Fam. *Vous n'êtes pas de trop*. Se dit à une personne pour lui témoigner qu'elle peut rester, qu'on n'a rien à lui cacher de ce qu'on veut dire? ‖ *Suis-je de trop?* Puis-je rester?

— Fam. *Par trop*. Excessivement, d'une manière fatigante, importune, révoltante. Etre par trop ennuyeux, par trop complimenteur, par trop insolents.

— *Pas trop*. Guère. Je ne voudrais pas trop m'y fier. Cela n'est pas trop bien.

— *Trop peu*. Pas assez. Avoir trop peu d'argent. Il n'en faut ni trop ni trop peu. La nature n'a rien fait de *trop* ni de *trop* peu. (B. de St-P.)

— Se disait autrefois pour beaucoup. Trop mieux. Trop plus. ‖ *Trop plus* s'est dit aussi, comme *troppo più* en italien, pour Trop.

— s. m. Trop grande quantité, excédant de quelque chose. Oter le trop. Se plaindre du trop. Etre victime de son trop de confiance. Le *trop* de confiance attire le danger. (Corn.) *Trop* de haine sépare Andromaque et Pyrrhus. (Rac.) Partout, voire à être bon et sage, il peut y avoir du *trop*. (Charron.)

Trop de repos nous engourdit,
Trop de fracas nous étourdit,
Trop de froideur est indolence,
Trop d'activité, turbulence ;
Trop d'amour trouble la raison,
Trop de remède est un poison. (Panard.)

— *Il y a deux sortes de trop, le trop et le trop peu*. Se dit pour se plaindre d'une mesquinerie.

— J'abuse, cher ami, de ton *trop* d'amitié. (Rac.) *Ton trop d'amitié* est dur. En général, l'usage de ces adverbes *trop* et *peu*, placés entre un pronom et un nom, est peu élégant. Mon trop d'amitié ; son peu de constance, etc. On en trouve cependant plusieurs exemples dans Corneille et même dans Racine.

TROPAIRE. s. m. Liturg. gr. Verset qui se chante après les heures, en l'honneur du saint du jour.

TROP-BU. s. m. Ce que l'on boit au delà d'une quantité fixée pour sa consommation.

— Fig. La flatterie fait payer cher le *trop-bu* des éloges. (Boiste.)

TROPE. s. m. (du gr. τρόπος, roue ; fait de τρέπω, tourner, parce que le trope tourne ou change le sens naturel d'un mot en un autre sens, pour l'appliquer à une nouvelle idée). Rhét. Emploi d'une expression dans un sens figuré. *Cent voiles* pour *cent vaisseaux* est un trope. La métonymie, la métaphore, etc., sont des tropes. Trope hardi. Traité des tropes. Comme les premiers motifs qui firent parler l'homme furent des passions, ses premières expressions furent des *tropes*. (J.-J. Rouss.) La nature des *tropes* ou figures est de faire image en donnant du corps et du mouvement à toutes nos idées. (Condill.)

A la ville, à la cour, dans les champs, à la halle,
L'éloquence du cœur par des *tropes* s'exhale.
F. de Neufch.

— *Les trois tropes*. Sont, selon Dumarsais et Beauzée, la métaphore, la synonymie et la synecdoque, tous les autres tropes rentrent dans ceux-ci : la catachrèse n'est qu'un caractère de l'un et de l'autre de ces trois tropes ; la métalepse est une espèce de métonymie ; et l'antonomase une espèce de synecdoque.

— *Les tropes*. Traité des tropes. Les tropes de Dumarsais.

— Philos. *Tropes des pyrrhoniens*. S'entend des dix considérations fondées sur l'instabilité des choses, par lesquelles Pyrrhon a prétendu détruire les fondements de la certitude. Les dix tropes sont rangés en trois classes, selon qu'ils concernent 1° les êtres qui jugent ; 2° les choses jugées ; 3° les rapports des uns avec les autres.

TROPÉEN, ENNE. adj. Myth. anc. Surnom de Jupiter et de Junon, qu'on invoquait dans les triomphes, et à qui l'on consacrait des trophées.

TROPÉES. s. f. pl. Vents violents de mer qui se font sentir à terre.

TROPÉOLÉ, ÉE. adj. (du lat. *tropæolum*, petit trophée, nom appliqué à la capucine, parce que ses fleurs ressemblent à des casques et ses feuilles à des boucliers). Bot. Qui ressemble à la capucine. ‖ TROPÉOLÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre capucine.

TROPÉOPHORE. adj. des 2 g. Myth. rom. Surnom de Jupiter et de Junon.

TROPEZ (SAINT-). Géogr. Ch.-l. de cant. arr. de Draguignan (Var) ; 3,700 hab.

TROPHÉE. s. m. (pr. *tro-fé* ; du gr. τρόπαιον, fait de τρέπειν, mettre en fuite). Dépouille d'un ennemi vaincu que l'on mettait ordinairement sur un tronc d'arbre dont on avait coupé les branches. Les trophées sont et ont toujours été en usage, même chez les peuples étrangers à toute civilisation. Chez les anciens, les trophées étaient consacrés à Jupiter et aux divinités protectrices des guerriers. Il n'était pas permis de les renverser.

Paré du bouclier, du casque radieux,
Arraché par mon bras à sa rage étouffée,
Toi-même, cher Lausus, porteras mon *trophée*. (Del.)

— Hist. Les Grecs élevèrent les premiers ces sortes de trophées pour honorer leurs capitaines qui avaient mis les ennemis en fuite. Ils ôtaient les branches du premier arbre qu'ils rencontraient dans le lieu où la déroute était arrivée, et, ne laissant que le tronc, ils y suspendaient les boucliers, les casques, les cuirasses et les autres armes que l'ennemi avait abandonnées en fuyant. Par la suite, ce peuple, enflé de ses victoires, ne se contenta pas de simples trophées qui n'existaient que l'espace de quelques jours ; on en érigea de marbre et de bronze. Quelquefois, le trophée représentait la province ou la ville vaincue dans une pose de tristesse et de désolation ; mais le plus souvent on se contentait d'une inscription qui rappelait en peu de mots la victoire. Dans les triomphes, on avait coutume de porter les trophées devant le triomphateur.

— Fig. Cela n'avait pas empêché qu'elle n'eût la dernière curiosité de voir un homme dont la personne entière ne devait être qu'un *trophée* mouvant des faveurs et des libertés du beau sexe. (Hamilton.)

— Assemblage d'armes élevées et disposées avec art, pour conserver le souvenir d'une victoire, d'une conquête. Dresser, élever, ériger un trophée, des trophées. Peindre, graver des trophées d'armes. Sculpter des trophées sur le frontispice d'un bâtiment, sur un arc de triomphe. On vit M. de Montausier [illegible] aux pieds de son général, comme un [illegible] *trophée*, trois drapeaux qu'il leur enleva. (Fléch.) Saint Louis entasse-t-il les [illegible] de ses ennemis pour en dresser des *trophées* à sa propre gloire? (Id.) Quels *trophées* pourrons-nous élever sur un champ de bataille tout couvert des corps de tant de milliers de chrétiens. (Mass.) [illegible] à se jeter ainsi en face de la [illegible], et à planter un *trophée* où elle avait voulu mettre sa tombe. (De Vigny.)

— Fig.

Les premiers instants de sa vie
De la Discorde et de l'Envie
Verront éteindre le flambeau.
Il renversera leurs trophées,
Et leurs couleuvres étouffées
Seront les jeux de son berceau. (J.-B. Rouss.)

— Se dit par extension de tout ce qui peut avoir une ressemblance [illegible] avec un trophée. L'oiseau part, tenant dans ses serres le terrible *trophée*. (Volt.)

— Fig. et style soutenu. Victoire. Etre tout fier de ses trophées. Fier de tant de trophées. De glorieux trophées. De tous les *trophées* dont les mortels s'enorgueillissent, le premier et le plus brillant aux yeux d'un jeune homme est le cœur captivé de la femme. (Hem.) Des guerriers que la mort frappe sur leur *trophée*. (La Harpe.) Les principaux d'Athènes, assemblés autour de son lit, partageaient leur douleur et racontaient ses victoires et le nombre de ses *trophées*. (Barth.)

— Se dit également des succès littéraires.

France orgueilleuse, où sont tes Linus, tes Orphées,
Où sont tes lyriques *trophées*? (Ginguené.)

— Fig. et en mauvaise part. *Faire trophée d'une chose*. En tirer vanité, en faire gloire. Faire trophée du vice. Bien loin d'avoir honte d'une action si infâme, il en fait trophée. Il est déplorable de voir la plupart des hommes faire *trophée* de ce qui leur attire le mépris. (Boiste.)

— B.-arts. Ornement imité des trophées des anciens, et, comme ceux-ci, consistant en groupe d'armes appendues à une colonne, à une pyramide, à une muraille. On a étendu ce nom à une espèce d'ornement représentant un assemblage de divers objets employés dans une science ou dans un art, et qui en sont comme les attributs. Faire sculpter sur les lambris de son salon des trophées de musique, d'astronomie, de chasse, de labourage, etc. On fait des trophées bachiques où l'on représente les tonnes, les pots, des verres, des bouteilles, etc. ; les trophées de bal, où l'on représente les masques, les castagnettes, les tambours de basque, les habits de caractère ; les trophées à la mode, qui réunissent tous les ajustements d'homme et de femme que le caprice peut suggérer ; des trophées de folie, composés de marottes, de sonnettes, de grelots, de papillons, etc.

— Iconol. Les trophées d'armes sont employés sur les médailles des empereurs, pour désigner les victoires qu'ils ont remportées. Sur une médaille de Sévère, on voit un simple tronc d'arbre orné de différentes armes.

TROPHIDE. s. f. Bot. Genre de plantes des deux Indes, appartenant à la famille des urticées. Les baies sont agréables au goût. Les feuilles d'une des espèces sont employées dans les Indes, pour polir le bois.

TROPHIQUE. adj. des 2 g. (du gr. τροφή, nourriture). Didact. Qui concerne la nourriture. Sens trophique.

TROPHOLOGIE. s. f. (du gr. τροφή, nourrir ; λόγος, discours). Didact. Régime alimentaire réglé.

— Traité sur le régime alimentaire.

TROPHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui concerne la trophologie.

TROPHONE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, établi pour placer le buccin feuilleté.

TROPHONIE. s. f. Helmint. Genre de vers à sang rouge.

TROPHONIEN, ENNE. adj. Antiq. Qui appartient à Trophonius. L'antre trophonien.

Jeux trophoniens. Se dit de jeux qu'on célébrait en l'honneur de Trophonius, à Lébadée, en Béotie.

TROPHONIUS. (pr. *tro-fo-ni-uss*). Myth. gr. Fils d'Erginus, roi des Orchoméniens. Trophonius et son frère Agamède étaient d'habiles architectes, qui construisirent le temple d'Apollon à Delphes ; ils bâtirent aussi le trésor d'Hyriéus, et se réservèrent un moyen secret d'y entrer ; mais ils périrent tous les deux, en voulant dérober les richesses d'Hyriéus.

— Antiq. gr. *Antre de Trophonius*. Caverne de la Béotie, siége d'un oracle fameux que l'on consultait au milieu d'un appareil effrayant. Ceux qui avaient consulté l'oracle de Trophonius en remportaient un fond de tristesse que rien ne pouvait vaincre, et qu'ils conservaient le reste de leur vie.

— Prov. *Avoir consulté l'oracle de Trophonius*, ou *paraître sortir de l'antre de Trophonius*. Avoir l'air triste et abattu.

TROPHOPOLLEN s. m. Bot. Partie saillante dans chaque loge de l'anthère.

TROPHOSPERME. s. m. (ét. gr. τρέφω, nourrir ; σπέρμα, sperme). Bot. Partie d'un fruit mûr à laquelle les graines sont attachées.

TROPHOSPERMIQUE. adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport au trophosperme.

TROPICAL, ALE. adj Didact. Qui appartient au tropique ; qui se trouve sous un tropique. Plantes tropicales. Région tropicale.

TROPIDÈRE. s. m. (ét. gr., τρόπις, carène ; δέρη, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères rhinocères.

TROPIDIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères.

TROPIDOGASTRE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

TROPIDOLÉPIDE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

TROPIDONOTE. s. m. Erpét. Genre de serpents.

TROPIDORHYNQUE. s. m. (ét. gr., τρόπις, carène : ῥύγχος, bec). Ornith. Genre d'oiseaux de la Nouvelle-Hollande.

TROPIDOSAURE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

TROPIER. s. m. Livre de liturgie qui contient les tropaires ou les proses.

TROPILLOTL. s. m. (pr. *tro-pi-iotl*). Ornith. Corbeau du Mexique, dont la chair passe pour être antisyphilitique.

TROPIQUE. s. m. (du gr. τρέπω, tourner ; parce que le soleil, après avoir atteint le tropique, semble retourner sur ses pas). Géogr. Chacun des deux petits cercles de la sphère, parallèles à l'équateur, qui passent par les points solstitiaux, c'est-à-dire par des points éloignés de vingt-trois degrés et demi environ, et entre lesquels s'opère le mouvement annuel du soleil. Le tropique du Cancer. Le tropique du Capricorne. Région située entre les deux tropiques. Passer le tropique. Passer sous le tropique.

Aux *tropiques* brûlants la Chèvre et l'Écrevisse,
De l'hiver, de l'été fixèrent le solstice. (Rosset.)

Lorsque par l'Écrevisse, aux portes du *tropique*,
Le soleil arrêté borne sa route oblique. (Id.)

— Hist. ecclés. Nom d'anciens sectaires, plus connus sous celui de Macédoniens. On les appelait ainsi, parce qu'ils prétendaient expliquer l'Ecriture par des tropes, des figures de discours.

— Mar. Tout le monde connaît les cérémonies grotesques du baptême que les marins font endurer à ceux qui passent pour la première fois sous le tropique. C'est un mythe grivois qui rappelle le vieux Silène, dont le bonhomme tropique est la joyeuse personnification. V. BAPTÊME.

— Ornith. *Tropique* ou *oiseaux des tropiques*. Un des noms du phaéton à queue blanche et à brins rouges.

— Pathol. *Maladie des tropiques*. La fièvre jaune.

TROPIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux tropiques.

— *Année tropique*. Espace de temps qui s'écoule entre le moment d'un équinoxe, et celui où le soleil revient au même équinoxe. L'année tropique est celle dont on fait usage dans la vie civile.

— Bot. *Plantes tropiques*. Celles dont les fleurs s'ouvrent le matin et se ferment le soir, pendant plusieurs jours de suite. Peu usité. || *Fleurs tropiques*. Fleurs qui s'ouvrent dans la journée et se referment le soir.

TROPISTE. s. m. Hist. ecclés. Nom sous lequel on désigne quelquefois tous les sectaires qui prennent au sens figuré les paroles de la consécration, qui voient dans ces paroles une espèce de trope.

TROPITE. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte qui prétendait que le Verbe en s'incarnant avait cessé d'être Dieu, se fondant sur cette parole de saint Jean : Le Verbe s'est fait chair.

TROPOLOGIE. s. f. (ét. gr., τρόπος, trope ; λόγος, discours). Anc. rhét. Moralité contenue dans une allégorie.

— Style métaphorique, figuré.

— Science des mœurs, connaissance, traité sur les mœurs.

TROPOLOGIQUE. adj. des 2 g. Rhét. Figuré. Le sens tropologique d'un emblème. Peu usité.

— Qui concerne la tropologie.

— Se dit de la signification morale de certains passages de l'Ecriture. Moïse défend de mettre une muselière au bœuf qui travaille à séparer le grain d'avec la paille, parce qu'il est juste que le bœuf mange du grain qu'il est occupé à fouler. De là saint Paul conclut qu'il est juste que les ministres de l'Evangile soient nourris aux dépens de ceux qu'ils instruisent. C'est là le sens tropologique.

TROPONOMIQUE. adj. des 2 g. Il se dit de l'étude des changements qu'un même objet éprouve, suivant les temps et les lieux.

— Il se dit aussi de l'art par lequel, en comparant des objets ainsi modifiés, on déduit les lois qui président à ces changements. Ce mot est de la création de M. Ampère.

TROPPAU. Géogr. Ville de Moravie, ch.-l. de la Silésie autrichienne ; 10,000 hab. || Le cercle de Troppau a 200,000 hab.

— Hist. *Congrès de Troppau*. Assemblée des plénipotentiaires des puissances de l'Europe, chargés de s'occuper des affaires d'Espagne et d'Italie, en 1820. Le congrès de Troppau, ouvert le 20 octobre, fut transféré à Laybach le 12 janvier 1821.

TROP-PLEIN. s. m. Ce qui excède la capacité d'un vase, ce qui en déborde. Le trop-plein du tonneau s'est répandu de tous côtés.

— Se dit aussi d'un canal, d'une rivière, d'un étang.

— Fig. et fam. Les écrivains versent sur le papier le *trop-plein* de leur tête. (Boiste.) Je verserais en lui le *trop-plein* de mon âme. (Lamartine.)

TROQUART. s. m. Bot. Genre de plante de la famille des alismoïdes, commune dans les marais.

TROQUE. s. m. (du lat. *trochus*, toupie, parce que sa forme renversée, le sommet en bas et la base en haut, rappelle assez bien celle de ces joujoux que l'on connaît sous le nom de toupie). Conchyl. Genre de coquilles univalves de l'ordre des pectinibranches. Les troques habitent les rivages de presque toutes les mers. On en compte plus de cent vingt espèces vivantes, et plusieurs à l'état fossile.

TROQUE. s. f. Commerce par échange de marchandises. Une maison de commerce de Rouen avait armé pour faire la *troque* le long de la côte d'Afrique. (Le Siècle.)

TROQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Troquer. S'empl. adjectiv. Cheval troqué. Chose troquée. Ces couples d'esclaves furent jetés sur les vaisseaux, emportés au camp des Ottomans, insultés, échangés, vendus, *troqués*, comme un vil bétail. (Lamartine.) Je me souviens d'avoir vu au collége des noyaux d'abricots échangés et *troqués* comme une espèce de monnaie entre les écoliers, qui s'en servaient pour jouer à différents jeux. (Turgot.)

— *Troqué par*.

On trompe, on est trompé. Je crois voir des jetons
Donnés, reçus, rendus, *troqués* par des fripons. (Voltaire.)

TROQUER. v. a. 1re conj. (pr. *tro-ké* ; de l'anglo-saxon *to truck*, faire le commerce d'échange). Echanger, donner en troc. Troquer son cheval contre un tableau.

— Fig. On fait toujours un mauvais marché en *troquant* une douce médiocrité contre l'espoir de la fortune, la vertu contre le plaisir, la célébrité contre l'oubli, la conscience contre un faux bonheur. (Boiste.)

— Prov. et fig. *Troquer son cheval borgne contre un aveugle*. Faire par erreur l'échange d'une mauvaise chose contre une pire.

— Techn. Enlever le petit morceau d'acier qui bouche le trou d'une aiguille.

— Absol. Ne faire autre chose que troquer. Ne vouloir pas troquer avec quelqu'un. N'avoir rien à troquer.

— SE TROQUER. v. pron. Etre donné en échange.

— Il n'y a rien contre quoi l'honneur et la vertu puissent *se troquer* avantageusement. (Boiste.)

— Techn. Etre troqué.

— Syn. comp. TROQUER. ÉCHANGER. PERMUTER. On *échange* des ratifications, on *troque* des marchandises, on *permute* des bénéfices. *Echanger* est du style noble ; *troquer*, du style ordinaire et familier ; *permuter*, du style du palais.

TROQUET. s. m. Couvr. Chevalet du comble.

TROQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui aime à troquer. Les amateurs de choses curieuses sont grands troqueurs.

TROS. Fils d'Erichthonius, régna sur Troie, qui prit son nom.

TROSCHPT. s. m. Bot. V. TRIGLOCHIN.

TROSSE. s. f. Se disait pour Botte de foin.

— Féod. Obligation féodale de botteler le foin du seigneur.

TROSSULE. s. m. Antiq. rom. Il s'est dit des chevaliers romains, après qu'un corps de cette milice eut pris la ville de Trossulum sans le secours de l'infanterie, en l'an 307 avant J.-C.

— Fig. Il s'est dit plus tard en parlant d'un petit-maître.

TROT. s. m. (pr. *tro* ; onomatopée du bruit des animaux en trottant). Allure des bêtes de voiture, de somme ou de charge, entre le pas et le galop : elle consiste en un mouvement en diagonale des quatre extrémités qui se lèvent et se baissent simultanément. Grand trot. Petit trot. Bon trot. Aller au trot. Mettre un cheval au trot. Avoir le trot bien dur. Le trot lourd du chameau. || Un cheval a *le trot franc*, *court* ou *égal*, quand il lève peu les pieds de derrière. || Quand le cheval va le trot de lui-même, sans y être excité, on dit qu'*il prend le trot* ; et quand on le détermine à cette allure, on dit qu'*on le met au trot*.

— Fig. et fam. *Mener quelqu'un grand trot*. Lui faire faire beaucoup de chemin en peu de temps.

— Fig. et fam. *Mener une affaire au trot*, *au grand trot*. La conduire d'une manière expéditive. On dit plus ordinairement, *grand train*.

TROTTADE. s. f. Petite course à cheval ou en voiture. Fam.

TROTTE. s. f. Espace de chemin. Il y a une bonne trotte d'ici là. Pop.

— Syn. comp. TROTTE. TRAJET. TRAITE. V. TRAITE.

TROTTE-À-PIED. s. m. Il s'est dit pour Valet de pied ; messager. || Pl., des *trotte-à-pied*.

TROTTE-CHEMIN. s. m. Ornith. Nom vulgaire du traquet, qui se perche sur les mottes des grandes routes. || Pl., des *trotte-chemin*.

TROTTE-MENU. adj. des 2 g. Qui trotte à petits pas.

— La Fontaine appelle les souris et les rats, *la gent trotte-menu*. La gent *trotte-menu* s'en vient chercher sa perte.

TROTTER. v. n. 1re conj. (rad. *trot*). Aller le trot. Trotter mal. Trotter menu. Faire trotter un cheval. Je trouve des âmes de paysan plus droites que des lignes, pratiquant la vertu tout naturellement, comme les chevaux *trottent*. (Mme de Sévigné.)

— Manég. *Trotter autour du pilier*. Se dit d'un exercice qu'on fait faire aux poulains pour les débourrer. || *Trotter un cheval à la longe*, *par la longe*. Le faire trotter au moyen d'une longe. || *Trotter des épaules*. Se dit d'un cheval qui trotte pesamment. || *Trotter légèrement*. C'est l'opposé de trotter des épaules. || *Trotter menu*. Se dit d'un cheval dont le trot est peu allongé, ou qui avance peu.

— Fam. et par extension. Se dit d'une personne qui marche beaucoup à pied. Avoir bien à trotter pour se rendre dans un endroit. Trotter tout le jour.

Sa tendre épouse, en *trottant* avec lui,
S'étudiait à charmer son ennui. (Volt.

— Il se dit aussi des animaux qui vont en sautillant. Quoique les kakatoès se servent, comme les autres perroquets, de leur bec pour monter et descendre, ils n'ont pas leur démarche lourde et désagréable ; ils sont au contraire très-agiles, et marchent de bonne grâce en *trottant*, et par petits sauts vifs. (Buff.)

— Fig. et fam. Faire bien des courses, bien des démarches pour quelque affaire. Trotter longtemps pour une affaire. Aller trotter pour des emplettes.

— Prov. *On entendrait une souris trotter*. Se dit pour exprimer qu'on n'entend pas le plus léger bruit.

— Prov. *Qui ne peut galoper, qu'il trotte*.

— Se mouvoir en divers sens. Ses yeux trottent de côté et d'autre. Tout d'un coup, comme je pensais à répondre, je trouvai qu'elle ne m'écoutait plus, et que ses beaux yeux *trottaient* par la chambre (Mme de Sévigné.)

— *Faire trotter une chose*. La faire passer par plusieurs mains.

— Soupirs *trottaient*, dit La Fontaine, pour marquer la fréquence des soupirs qui se succédaient rapidement les uns aux autres.

— Fig. et fam *Cette idée lui trotte dans la tête, par la tête*. Cette idée l'occupe, il y pense souvent. Le carnaval lui avait *trotté* par la tête, et l'avait éveillé plus matin que son ami ne l'espérait. (A. Dumas.)

TROTTER. s. m. S'est dit autrefois pour Pas, marche.

. . . . Et d'un *trotter* agile
Tous deux ensemble arrivent à la ville. (Rapin.)

TROTTERIE. s. f. Petite course, faite sans but, en pure pure. Je gronde M. de Grignan de vous avoir menée à Marseille. Je ne saurais approuver cette *trotterie* inutile. (Mme de Sév.)

TROTTEUR. s. m. Manég. Cheval qu'on a dressé à n'aller que le trot dans un manége. Les bons trotteurs sont rares.

— *Ce cheval est bon trotteur, mauvais trotteur*. Il trotte bien ou mal.

TROTTIER. s. m. Il se disait d'un messager, d'un cheval qui va le trot.

TROTTIER, IÈRE. adj. Il s'est dit d'une personne qui aime la promenade.

— Fig. Il s'est dit d'une personne qui aime le changement. Esprits *trottiers* et déambulatoires, amateurs du changement et de la variété. (Le Sage.)

TROTTIN. s. m. Se dit par mépris d'un petit laquais. N'avoir qu'un trottin, qu'un petit trottin. Pop. et bas

— Prov. *Aller chercher les pardons de saint Trottin* ou *de saint Trottet*. Se promener sous prétexte de visiter quelque église. || On dit dans un sens analogue, *avoir foi à saint Trottin*.

TROTTINER. v. n. 1re conj. Manég. Trotter en raccourci ; ce qui est une mauvaise allure. Trottiner. Ne faire que trottiner.

— Fam. Se dit quelquefois d'une personne qui marche à petits pas et vite.

TROTTOIR. s. m. Chemin élevé que l'on pratique le long des ponts, des quais et des rues, pour la commodité des gens qui vont à pied. Au lieu de les paver, ainsi qu'on le faisait autrefois, on les dalle en granit ou autre pierre dure, quelquefois aussi en brique, etc., ou l'on en forme le sol au moyen d'enduits ou mastics bitumineux ou autres, de façon à procurer une surface lisse et en quelque sorte d'une seule pièce. C'est une notable amélioration que les trottoirs en pierre établis récemment dans quelques rues de Paris, et formant une espèce d'encorbellement sous lequel les ruisseaux s'écoulent à couvert et tout à fait inaperçus. Trottoir large, étroit. Rue garnie de trottoirs. Sur les trottoirs, les piétons doivent toujours tenir la droite.

— Fig. Souvent les gens d'esprit s'amusent, sur le *trottoir*, à critiquer les hommes de sens qui vont droit à leur but. (Boiste.)

— Fig. et fam. *Etre sur le trottoir*. Etre dans le chemin de la considération, de la fortune. Qui se met sur le *trottoir* et l'échafaud de ce monde, il faut qu'il couche de sa vie et la fasse courir fortune. (Est. Pasq.)

— *Mettre sur le trottoir*. Se disait autrefois pour Eprouver, exercer, appliquer. Mettez leur jugement sur le *trottoir* à l'examen des livres anciens. (Mlle de Gournay.)

TROU. s. m. (du gr. τρύω, percer). Ouverture faite dans un corps, et dont la largeur et la longueur sont à peu près égales. Grand trou. Petit trou. Faire un trou à la muraille, à un ais, à un plancher, en terre. Avoir un trou à ses bas, à son manteau. Regarder par le trou de la serrure. Les trous d'une flûte. Trou de vers. Se sauver dans un trou. Faire son nid dans un trou. Boucher un trou, des trous. Tomber dans un trou. Agrandir, remplir un trou. Trou qui n'est qu'à la surface. Trou qui perce de part en part. Il n'en faut plus douter, et je viens de l'apercevoir par le *trou* de la porte. (Mol.) Le *trou* a beau être petit, si le vin passe, le tonneau se vide. (De Juss.)

Le cochon trouva dans un *trou*
Un collier d'or, perdu par une fiancée.
(L. de Neufch.)

— Se dit des creux dans lesquels certains animaux se retirent. Trou de taupe. Trou de renard. Trou de lapin. Trou de souris. La souris ne sort de son *trou* que pour chercher à vivre. (Buff.)

— Fig. et fam. Se dit de tous les lieux habitables dont on veut indiquer la petitesse d'une manière exagérée. Ce n'est pas une ville, ce n'est pas une maison, ce n'est qu'un trou. Loger dans un trou. Le moindre trou me suffira. Tous les *trous* sont égaux pour un homme qui pense. (Volt.) La paix dans un *trou* vaut bien l'agitation dans un palais. (Boiste.)

— Anat. Toute cavité percée de part en part. || Orifice d'un canal. || *Trou de Botal*. Trou ovale qui se trouve dans le cœur du fœtus, et qui se bouche après la naissance. || *Trou aveugle* ou *trou borgne*. Trou qui n'a qu'un orifice. || *Trou anonyme de Ferrein*. Le trou stylo-mastoïdien. || *Trou mastoïdien*. Trou situé au fond de la cavité glénoïde de l'os temporal. || *Trou déchiré postérieur*. Trou irrégulier qui occupe le bord postérieur inférieur du rocher. || *Trou déchiré antérieur*. Trou qu'on voit près du sommet de cette apophyse. || *Trou nasal*. L'issue du canal nasal.

— Pop. Plaie que l'on se fait en tombant, en se battant, etc. Cet enfant s'est fait un trou à la jambe, un trou à la tête.

— Art milit. *Trous de loup*. Excavations d'un mètre carré à un mètre trente centimètres carrés qu'on fait sur trois rangs autour d'une redoute, pour en rendre les approches plus difficiles à l'infanterie, et tout à fait impraticables à la cavalerie.

— Toute cavité en pierre et en plâtre, creusée carrément, dans laquelle on scelle des portes, des gonds, des barreaux de fer.

— Cavité d'une marnière, d'une carrière, d'un puits.

— Constr. *Être sur le trou*. Se dit de la pierre qui est encore près du puits de carrière d'où on l'a tirée.

— Econ. rur. Enfoncement pratiqué dans la cour d'une ferme pour y déposer le fumier.

— Hortic. Ouverture que l'on creuse en terre pour y planter un arbre.

— Au trictrac, Avantage de douze points, que celui qui les gagne marque par un fichet qu'il met dans un trou. Il faut douze trous pour gagner la partie. Ne prendre que deux trous dans toute la partie. Marquer un trou.

— Au jeu de paume carré, Ouverture qui est au pied de la muraille, dans le coin opposé à la grille. Donner de volée dans le trou.

— Mar. *Trou du chat*. Vide qui se trouve dans les hunes, de chaque côté du capelage des mâts, par où passent les hommes qui montent au haut du mât. Sa véritable destination est de laisser descendre directement sur le pont, et presque réunies ensemble, toutes les manœuvres qui viennent des mâts et des vergues plus élevées. || *Trous d'écoutes*. Trous ronds, percés

en biais dans un bout de bois, par où passent les grandes écoutes. || *Trous de civadière.* Ceux qui sont percés dans la partie inférieure de la voile qui porte ce nom, pour laisser écouler l'eau dont les lames remplissent souvent cette voile. || Il y a dans la caisse d'un mât de hune un trou dans lequel passe la clé qui le supporte sur les élongis.

— Mécan. *Trou d'homme.* Ouverture pratiquée dans le corps d'une machine à vapeur et assez grande pour qu'un homme puisse s'y introduire, afin de la nettoyer et de la visiter.

— Peint. Se dit des endroits d'un tableau où les objets, mal groupés, laissent voir çà et là le fond. || Il se dit aussi des parties du premier plan qui, étant du même ton que les plans reculés, s'enfoncent tout à coup à l'égal de ceux-ci.

— Pop. *Trou de chou.* Trognon de chou.

— Fig. et fam. *Cet homme boit comme un trou, ces gens ont bu comme des trous.* Cet homme boit, ces gens ont bu beaucoup. || *Il le ferait mettre dans un trou, dans un trou de souris.* Se dit d'un homme qui en fait trembler un autre par sa présence. || *N'avoir rien vu que par un trou, que par le trou d'une bouteille.* N'avoir aucune connaissance des choses du monde. Ne lire qu'un journal, c'est ne voir le monde que par un *trou.* (Boiste.) || *Boucher un trou.* Payer une dette. Si je recevais cet argent-là, il me servirait à boucher un trou. Vos affaires étaient assez délabrées, et mon argent a servi à boucher quelques bons *trous.* (Mol.)

— Prov. et fig. *Souris qui n'a qu'un trou est bientôt prise.* Celui qui n'a qu'un expédient, qu'une ruse, qu'une finesse, a souvent bien de la peine à se tirer d'affaire, à réussir. || *Faire un trou à la lune.* S'enfuir sans payer ses créanciers.

— Prov., fig. et pop. *Autant de trous, autant de chevilles; autant de chevilles que de trous.* Se dit d'une personne qui trouve à tout des réponses, des excuses, des défaites, des expédients. || *Mettre la pièce à côté du trou.* Employer, pour remédier à quelque chose, un autre moyen que celui qu'il faudrait.

— Prov. *A petit trou, petite cheville.* Il faut faire toute chose avec proportion et mesure. || *Faire en deux coups six trous.* Aller vite en besogne, par allusion au jeu de trictrac. || *Faire un trou pour en boucher un autre.* Contracter de nouvelles dettes pour payer les anciennes. || *Bon à mettre à un trou par où rien ne passe.* Se dit d'un homme qui n'est propre à rien. || *Il se fourrerait volontiers dans un trou, on lui boucherait le trou du cul d'un grain de mil.* Se dit d'un homme qui a peur. || *Faire un trou plus grand qu'il n'est.* Augmenter un mal, un inconvénient.

— Syn. comp. TROU. FENTE. Le *trou* est à peu près aussi long que large. La *fente* est une ouverture étroite et longue.

TROUBADOUR. s. m. (de *troubar*, trouver, inventer; parce qu'ils avaient beaucoup d'inventions et trouvaient des conceptions heureuses, de jolies pensées, des images riantes). Nom donné aux anciens poètes provençaux. Les troubadours couraient de châteaux en châteaux pour y chanter leurs poèmes, qui consistaient en sonnets, pastorales, chansons, sirventes et tensons. Les plus célèbres d'entre eux furent Arnaud Daniel, né dans le XII^e siècle; Anselme Faydit, Hugues Brun, Pierre Roger.

Poëtes enchanteurs, ingénus *troubadours,*
Qui sûtes les premiers intéresser les Grâces,
Et, chantres des plaisirs, chasser l'ennui des cours.
(BÉRANGER.)

— Il se dit, par plaisanterie, d'un homme qui se plaît à chanter en société.

TROUBLE. adj. des 2 g. Qui est brouillé, qui n'est pas clair. Il se dit ordinairement de l'eau, du vin et des autres liqueurs. Vin trouble. Eau trouble. Rivière trouble.

— *L'air est trouble, le temps est trouble.* Il y a beaucoup de nuages, de brouillard, le temps n'est pas serein.

— *Verre trouble.* Verre qui n'est pas bien net, bien clair.

— *Lunettes troubles.* Lunettes à travers lesquelles on voit d'une manière peu distincte.

— *Avoir la vue trouble, voir trouble.* Ne voir pas nettement, distinctement, par quelque vice dans l'organe de la vue.

— Fig.

Tes voiles offusquant leurs yeux de toutes parts,
Dieu disparut lui-même à leurs *troubles* regards.
(BOILEAU.)

— Fig. et fam. *Pêcher en eau trouble.* Tirer du profit, de l'avantage des désordres publics ou particuliers.

— Prov. *La rivière ne devient jamais grosse qu'il n'y entre de l'eau trouble.* On n'amasse point subitement une grande fortune sans user de quelque moyen illicite.

— D'Alembert a employé ce mot dans un sens moral. Quoiqu'il y ait dans la vie quelques circonstances bizarres où l'on rit et où l'on pleure à la fois, je demande si toutes les circonstances de la vie sont propres à être représentées sur le théâtre, et si le sentiment *trouble* et mal décidé qui résulte de cet alliage des ris avec les pleurs, est préférable au plaisir seul de pleurer, ou même au plaisir seul de rire.

TROUBLE. s. m. (du lat. *turba*, foule). Confusion, désordre, agitation désordonnée. Le trouble des éléments. Produire du trouble dans une assemblée. Trouble confus, soudain, violent, dangereux, insolent, séditieux, horrible, effroyable, funeste. Susciter, calmer, apaiser un trouble.

— Soulèvement, guerre civile. Les discordes civiles avaient jeté le *trouble* dans toutes les parties de la Sicile. (Fléch.)

De ligues, de complots, pernicieux auteur,
Qui dans le *trouble* seul as mis ses espérances. (RAC.)

— Désordre, alarme, rumeur causée par quelque événement imprévu, par quelque nouvelle, etc. Quel *trouble*, quel affreux spectacle se présente ici à mes yeux! (Boss.) Que pouvait la valeur dans ce *trouble* funeste? (Rac.)

— Brouillerie, mésintelligence. Mettre, apporter le trouble dans une société. Le trouble se met dans cette famille. Trouble dans le ménage. Trouble passager.

— Inquiétude, agitation de l'esprit. Le trouble de son âme, de son esprit, de son cœur, se manifestait, se remarquait sur son visage. Sentir, éprouver du trouble. Être dans un trouble inexprimable. Porter le trouble dans l'âme de quelqu'un. Cœur exempt de trouble. Trouble muet, involontaire, inconnu, imprévu, enchanteur, ravissant, secret, inexprimable, plein de charmes, innocent, ingénu, éloquent, mystérieux, honteux, humiliant, mortel, importun, funeste. Je sentis à mon *trouble* que j'allais me perdre, et je m'arrêtai. (J.-J. Rouss.) Le *trouble* est dans tous mes sens. (Marmier.) Comme si le calme de la nature pouvait apaiser les *troubles* malheureux de l'âme. (B. de St-P.) O René, si tu crains les *troubles* du cœur, défie-toi de la solitude. (Chateaub.) Le favori sortit, mais le *trouble* de son maître ne lui était point échappé. (De Vigny.) Quand on n'a pas longtemps médité sur la mort, elle porte en elle-même l'image d'une pénitence trompeuse, et enfin un *trouble* fatal à la piété. (Boss.)

— Se dit des agitations, des peines intérieures qu'éprouvent les âmes pieuses. Enfin ses troubles se calmèrent, et Ignace ne fut pas seulement délivré de tous ses scrupules, il obtint le don de guérir les consciences scrupuleuses. (Bouh.)

— *Le trouble des sens, le trouble de la voix.* L'altération causée par les sens, dans la voix, par l'agitation de l'esprit. Laisse-moi profiter du *trouble* de ses sens. (Rac.) Votre *trouble* à Mathan n'a-t-il pas trop parlé? (Id.) Que Phèdre explique enfin le *trouble* où je la vois. (Id.) Quel *trouble* vous agite, et quel effroi vous glace? (Id.)

— Se dit, dans la littérature dramatique, de l'intérêt que l'on prend aux malheurs d'un personnage, de l'émotion qu'ils produisent dans l'âme des spectateurs.

Que le *trouble*, toujours croissant de scène en scène,
A son comble arrivé, se débrouille sans peine.
(BOILEAU.)

— Jurispr. Action par laquelle on inquiète un possesseur dans la jouissance de sa propriété. Les contrats de vente se font ordinairement à charge de garantir de tout trouble et éviction.

— *Trouble de droit.* Action qui, sans faire obstacle à la propriété ou possession de fait, empêche néanmoins qu'elle ne soit utile pour la prescription, comme quand on fait signifier quelque acte au possesseur, pour interrompre sa possession. || *Trouble de fait.* Acte qui se commet de manière à nuire au possesseur, comme quand un autre vient s'emparer du même héritage, qu'il le fait labourer et ensemencer, qu'il en fait récolter les fruits, ou empêche le possesseur de le faire.

— Géognos. Matières terrestres qui sont tenues en suspension dans les eaux courantes, et qui en altèrent la transparence.

— Géogr. Endroit du cours des fleuves ou des rivières où leurs eaux sont troublées par la vase qu'elles charrient. Cette rivière a beaucoup de troubles.

— Newton et ses partisans donnaient ce nom aux anomalies, aux irrégularités, aux excentricités, aux mouvements d'apsides, de nœuds, etc., des astres, et surtout des planètes.

— TROUBLES. s. m. pl. Soulèvements, émotions populaires, guerres civiles. Exciter des troubles dans un État, dans une province. Fomenter, calmer les troubles. Les troubles de la Ligue. Les derniers troubles. L'histoire des troubles de ce temps. Troubles civils. Troubles religieux. De nouveaux troubles ont éclaté. Faire cesser, apaiser les troubles. La magnanime et intrépide régente était obligée de montrer le roi enfant aux provinces, pour dissiper les *troubles* qu'on y excitait de toutes parts. (Boss.) Considère, Phénix, les *troubles* que j'évite. (Rac.) La France sortie des *troubles* inséparables d'une longue minorité. (Mass.) Au milieu des *troubles*, la chose la plus difficile n'est pas de faire son devoir, mais de le connaître. (De Bonald.) Chez un peuple corrompu, les *troubles* sont plus cruels. (Marmier.) Le malaise des peuples est une cause active d'agitations, de désordres et de *troubles.* (Ganilh.)

— *Nos cinquante dernières années de troubles.* S'emploie souvent dans la polémique des journaux pour désigner les révolutions et les réactions qui se sont succédé chez nous depuis 1789.

— Hist. *Conseil des troubles.* V. au mot CONSEIL.

— Syn. comp. TROUBLE AGITATION. Il y a de l'*agitation* dans une affaire lorsqu'il y a un mécontentement général, que les esprits y sont en proie à l'inquiétude et à la crainte; il y a du *trouble* lorsque le mécontentement éclate en menaces, que les partis se provoquent ouvertement, que l'autorité publique est sans pouvoir.

TROUBLE ou **TRUBLE.** s. f. (du v. fr. *troubler*, parce que ce filet s'enfonce sous les cordages, ce qui ne peut se faire sans troubler l'eau). V. TRUBLE.

TROUBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Troubler. S'empl. adjectiv. Rivière troublée. Vin troublé. Des éléments *troublés* l'hiver se fait un jeu. (Del.) Que doit-ce être d'une ville pendant le jour, si elle est ainsi *troublée* pendant la nuit? (B. de St-P.) La rivière, triste et *troublée*, roule lentement ses flots au milieu d'une fumée sombre. (Deleuze.) Quelque *troublées* qu'elles soient maintenant dans leurs retraites boréales, les baleines vont encore souvent en troupes. (Lacépède.)

— Fig. La déesse *troublée* ressemble à une furie infernale. (Fén.) Je demeurais aussi *trouble* que Pâris quand il se présenta pour combattre Ménélas. (Le Sage.) Elle se remit une seconde fois à genoux pour recevoir la couronne; mais elle paraissait moins *troublée* et moins tremblante que la première fois. (M^me de Staël.)

Son visage odieux m'afflige et me poursuit,
Et mon esprit *troublé* le voit encor la nuit. (RAC.)

— *Troublé de.* Faut-il s'étonner si sainte Thérèse, n'étant *troublée* d'aucune passion, recevait les lumières du Saint-Esprit? (Fléch.) Nous nous verrions *troublés* de cette affreuse image. (Rac.)

— *Troublé d'esprit.* Un peu fou. C'est moi qui vous ai envoyé parler ces jours passés pour un parent un peu *troublé* d'esprit. (Mol.)

— *Troublé par.* L'infortunée se sentait *troublée* par les caresses de son frère. (B. de St-P.) Jamais la religion des empereurs et des tribunaux ne fut *troublée* par les querelles du sacerdoce et de l'empire. (Volt.) Ces profondes solitudes n'étaient point *troublées* par la présence de l'homme. (Chateaub.) Dans le temps que nous étions le plus en train de rire, notre joie fut tout à coup *troublée* par un événement imprévu. (Le Sage.)

— Molière a dit dans les *Fâcheux* :

Et de son grand fracas surprenant l'assemblée,
Dans le plus bel endroit a la pièce *troublée*

Pour a *troublé* la pièce. Cette inversion, dont on trouve des exemples dans Malherbe, La Fontaine et Corneille, est regrettée par les poètes.

— Mathém. *Raison troublée.* Celles des grandeurs qui, étant proportionnelles, ne le sont pas dans le même ordre dans lequel elles sont écrites.

TROUBLEAU. s. m. Petit filet de pêche.

TROUBLE-FÊTE. s. m. Importun, indiscret qui vient interrompre la joie, les plaisirs d'une réunion publique ou particulière. || Pl. des *trouble-fête.*

— adjectiv. des 2 g. S'est dit pour Importun. Je veux mal à cette raison *trouble-fête.* (Mont.)

TROUBLER. v. a. 1^re conj. (du lat. *turbare*). Rendre trouble. Troubler la rivière. Troubler du vin. Une frayeur a troublé le lait de cette nourrice. Le tonnerre a troublé quelquefois le vin en tonneau. Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage? (La Font.) Le cœur de l'homme est comme l'éponge du fleuve, qui tantôt boit une onde pure dans les temps de sérénité, tantôt s'enfle d'une eau bourbeuse, quand le ciel a *troublé* les eaux. (Chateaub.)

— Fig.

Voyez les artisans des discordes civiles
Agiter le limon et la fange des villes,
L'ordre les gêne : aussi veulent-ils l'empêcher,
Ce n'est qu'en *troublant* l'eau qu'ils peuvent y pêcher.
(FR. DE NEUFCHATEAU.)

— Fig. et fam. *On dirait qu'elle ne sait pas troubler l'eau.* Se dit d'une personne qui paraît simple, mais qui ne l'est pas.

— Causer une agitation désordonnée. La tempête trouble les airs. Les rêves affreux qui troublent son sommeil. La trompette a *troublé* les échos des déserts. (Volt.)

— Fig. Interrompre, détruire l'ordre, la paix, la tranquillité, l'union, la bonne intelligence. Troubler l'ordre. Troubler le repos public, la paix publique. Troubler un royaume. Troubler l'ordre qui règne dans une assemblée. Troubler une famille. Troubler le repos de quelqu'un. Venir troubler la paix de quelqu'un. Qu'ainsi meure le traître qui a *troublé* le royaume, et fait insurger les Anglais. (A. Thierry.) Les grandes tempêtes qui *troublent* les régions supérieures de l'État. (Fléch.) La médisance est un mal inquiet qui *trouble* la société. (Mass.) Cette Hélène qui *trouble* et l'Europe et l'Asie. (Racine.)

— Interrompre, suspendre l'exercice, le cours, gêner l'action, les progrès de quelqu'un. La mort *troubla* et emporta tout. (Boss.) Les plaisirs ne *troublèrent* pas la discipline de ses mœurs, ni l'ordre de ses exercices. (Fléch.) Aucun nuage ne *troubla* depuis la sérénité de sa vie. (Id.) Quel obstacle secret *trouble* notre bonheur? (Rac.) Des contestations ne *troublent* jamais ces plaisirs. (Rayn.) D'autres pirates ont depuis infesté ses parages et *troublé*, à diverses reprises, ses expéditions. (Id.)

— Se dit, dans un sens analogue, en parlant des sens et des facultés de l'âme. Troubler les sens. Troubler la raison, le jugement, l'entendement, l'esprit, la mémoire. La peur trouble la raison. Le vin trouble la tête, la cervelle. Vous m'avez interrompu au milieu de ma période, et cela m'a troublé la mémoire. (Mol.) Dans les audiences vulgaires, l'un, toujours précipité, vous *trouble* l'esprit, l'autre vous ferme le cœur. (Boss.)

— Susciter des obstacles, traverser. Nul accident ne *troubla* mon voyage. (J.-J. Rouss.) Cessez, princes, de *troubler* par vos prétentions le projet de ce mariage, que l'amour qui semble aussi le vouloir *troubler* cède lui-même. (Boss.) Un amour qu'il peut vouloir *troubler*. (Rac.)

— *Troubler quelqu'un.* Troubler son attention, sa mémoire, son jugement, etc., lui ôter la présence d'esprit nécessaire. Troubler quelqu'un, en faisant trop de bruit. Trop de sévérité de la part du juge peut troubler un prévenu, un accusé.

— Inquiéter une personne dans la possession, dans la jouissance de quelque chose. Troubler quelqu'un dans la possession d'une terre, dans la jouissance d'une propriété.

— Interrompre d'une manière désagréable. Troubler un entretien. Troubler la conversation. Troubler un tête-à-tête. Venir troubler quelqu'un. Venir troubler son sommeil. Un accident troubla la fête. Elle se fit une sorte de divertissement qu'elle ne put la *troubler.* (Fléch.) De cet heureux moment ne troublez point les charmes. (Rac.) Quel chagrin *trouble* votre sommeil? (Boil.)

— Déranger, détruire.

Des rochers troublant le cours,
Autour de la forêt fleurie,
L'onde bondit de toutes parts. (LEBRUN.)

— *Cela trouble la digestion, les fonctions digestives.* Cela empêche que la digestion ne se fasse bien.

— *Troubler de.* (Ils) *troublent* l'air d'alentour de leurs gémissements. (Boil.)

— *Troubler par.* Et ne me *trouble* plus par ces indignes pleurs. (Boil.)

Ton auguste présence
Troublant par trop d'éclat sa timide espérance.
(BOILEAU.)

— SE TROUBLER. v. pron. Être troublé.

— Devenir trouble. Le vin se trouble.

— Commencer à se charger de nuages. Le temps se trouble.

— S'obscurcir. Ma vue se trouble. Mes yeux se troublent.

— Éprouver une émotion, un trouble qui fait qu'on s'embarrasse, qu'on ne sait plus que dire, que répondre. Se troubler au milieu de son discours. Se troubler dans son interrogatoire. Se troubler et ne pouvoir répondre. Se troubler aisément. A ces mots j'ai frémi, mon âme s'est *troublée.* (Corn.) Anne, sans se *troubler*, regarda toutes les approches de la mort. (Boss.)

— Il s'est dit aussi des choses. La valeur n'est qu'une force aveugle et impétueuse qui se *trouble* et se précipite. (Fléch.) A ces cris, Jérusalem redoubla ses pleurs, les voûtes du temple s'ébranlèrent, le Jourdain se *troubla.* (Id.) La Mollesse à ce bruit se réveille, se *trouble.* (Boileau.)

— *Son esprit se trouble.* Ses idées se confondent, et il éprouve une sorte d'égarement. || *Sa mémoire se trouble.* Il ne se rappelle plus de ce qu'il a à dire.

— *Se troubler de.* S'embarrasser de. De quel souci, seigneur, vous allez vous *troubler*! (Rac.)

— *Se troubler le cerveau.* Se fatiguer, se donner de la peine.

Moi, dit-il, qu'à mon âge écolier tout nouveau
J'aille pour un lutrin me *troubler* le cerveau!
(BOILEAU.)

— S'inquiéter mutuellement. Au lieu de courir à leur félicité mutuelle, les hommes se *troublent* dans les moindres jouissances. (Boiste.) Il est utile que les lois exigent des différentes religions, non-seulement qu'elles ne *troublent* pas l'État, mais aussi qu'elles ne se *troublent* pas entre elles. (Montesq.)

TROUBLOTTE. s. f. Bot. Nom vulgaire du trèfle rampant.

TROUCHON. s. m. Ichthyol. Un des noms de la fiatole.

TROUCIE. s. f. Ichthyol. Un des noms du poisson Saint-Pierre.

TROUDENT. s. m. Bot. Nom français du genre trématodie.

TROUÉ, ÉE. part. pass. du v. Trouer. S'empl. adjectiv. Bas troués. Robe trouée. La robe *trouée* d'un bon pasteur de village inspire plus de vénération que la robe de soie du prélat d'une métropole. (Boiste.)

TROUÉE. s. f. Espace vide, ou abatis fait à dessein, qui perce tout au travers d'un bois. Défiler par une trouée. Faire une trouée dans un bois.

— Ouverture faite dans toute l'épaisseur d'une haie. Passer par une troué faite dans une haie.

Non pas trou, mais *trouée*, horrible et large plaie
Que l'on fit à la pauvre haie. (LA FONTAINE.)

— Effet du canon qui éclaircit les rangs ennemis, ou d'une charge de cavalerie qui les renverse. Faire une trouée épouvantable dans les rangs ennemis.

— Ouverture que se fait une troupe dans une ligne ennemie, en enfonçant et en pénétrant à travers.

TROUELLE. s. f. Pêch. Petite baguette, souple et plate, que l'on passe entre les mailles de quelques filets à manche, pour les maintenir ouverts.

TROUER. v. a. 1^re conj. (du gr. τρύω, percer). Percer, faire un trou. Trouer une planche avec le vilebrequin. Trouer une muraille. Trouer un habit.

— Se dit des trous que font les vers dans le bois. Les vers trouent souvent les navires, et les mettent hors de service.

— SE TROUER. v. pron. Se percer. Habit qui commence à se trouer

— Être, pouvoir être troué.

TROUGNE s. f. Bot. Nom vulgaire du troène.

TROUILLE. s. f. (pr. *trou-ye*). Comm. Résidu de la fabrication des huiles.

TROUILLOTTE. s. f. (pr. *trou-yo-te*). Pêch. Espèce de truble sans manche, que l'on suspend comme le plateau d'une balance.

TROU-MADAME s. m. Espèce de jeu auquel on joue avec de petites boules ordinairement d'ivoire, qu'on tâche de pousser dans des ouvertures en forme d'arcades, marquées de différents chiffres.

— Espèce de machine ouverte en forme d'arcades, dans lesquelles on pousse les boules. Placer un trou-madame sur un billard. ‖ Pl., des *trous-madame*.

TROUNG KHÉ s. m. Bot. Genre de plantes de la Cochinchine.

TROUPE s. f. (du lat. *turba*, dont on a fait d'abord *truba*, ensuite *trupa*, et enfin *troupe*). Nombre plus ou moins considérable de gens assemblés. Une troupe de paysans. Une troupe d'archers. Être le chef de la troupe. Petite troupe. Troupe nombreuse. Une grande *troupe* formée en tumulte peut faire beaucoup de mal. (J.-J. Rouss.) D'amis et de soldats une *troupe* hardie. (Rac.) D'écoliers libertins une *troupe* indocile. (Boil.) L'Illyrien ou l'Esclavon doit avoir sa source vers le Caucase, d'où sont descendues tant de *troupes* exterminatrices de Huns et de Tartares. (Virey.)

Je cours, et je ne vois que des *troupes* craintives
D'esclaves effrayés, de femmes fugitives. (RACINE.)

— Se dit quelquefois des animaux, dans un sens analogue. Troupe d'oies sauvages. Des oiseaux émaillés les *troupes* vagabondes. (Del.)

Comme on voit les frelons, *troupe* lâche et stérile,
Aller piller le miel que l'abeille distille. (BOILEAU.)

— Se dit des plantes.

Ne méprise jamais ces plantes sans beauté,
Troupe obscure et timide, humble et faible vulgaire.
(L. RACINE.)

— *Troupe de comédiens.* Un nombre d'acteurs, associés ou réunis par un directeur, pour jouer la comédie en public. Bonne troupe. Troupe passable. Jamais la comédie n'a été si à la mode : le public se divertit autant de la petite *troupe* qui est restée à Paris, que le roi s'ennuie de la grande qui est restée à Fontainebleau. (Volt.)

— Fig. Toute la *troupe* sacrée des vertus qui veillaient autour de lui. (Boss.)

— Se dit de personnes d'un même caractère, d'un même rang, etc., qui sont séparées, mais que l'esprit considère comme réunies. Rions, chantons, dit cette *troupe* impie. (Rac.) Des enfants de Lévi la *troupe* consternée. (Id.) Des prophètes menteurs la *troupe* confondue. (Id.)

Et ne voyez-vous pas que leur *troupe* en furie
Va prendre encor ces vers pour une raillerie ? (BOIL.)

— S'emploie dans le même sens, en parlant des dieux, des déesses. Une *troupe* de nymphes couronnées de fleurs nageaient en foule derrière le char. (Fén.) Des Grâces et des Ris la *troupe* m'abandonne. (La Font.)

— Se dit aussi au moral.

Des grandeurs et de l'or le séduisant prestige,
Ne peut guérir les cœurs de chagrins dévorés,
Ni chasser les soucis dont la *troupe* voltige
Sous les lambris dorés. (KERIVALANT.)

— *Troupe furieuse.* Se dit de chasseurs nocturnes, dont une superstition populaire peuple les forêts d'Allemagne.

— *Aller en troupe, marcher en troupe.* Se dit de gens qui vont ensemble en grand nombre. Les pèlerins allaient autrefois en troupe.

— Il se dit aussi des animaux. Les oies sauvages vont en troupe. Les choucas volent en grandes *troupes*. (Buff.) Les martinets noirs vont presque toujours par *troupes*. (Id.)

— Prov. *Les étourneaux sont maigres, parce qu'ils vont en troupe.* Il ne faut pas qu'un grand nombre de personnes se jettent là où l'on ne trouve à faire que pour quelques-uns.

— *Aller par troupes, marcher en troupes.* En formant plusieurs bandes ou troupes distinctes. Aller, marcher par troupes de dix, de vingt, etc.

— En parlant des gens de guerre, Corps de cavalerie ou d'infanterie. Conduire bien sa troupe. Mener bien sa troupe. Marcher en tête de sa troupe, à la tête de sa troupe. Voilà une belle troupe.

— *Troupe de ligne.* V. LIGNE.

— Se dit quelquefois collectivement des sous-officiers et soldats, par opposition aux officiers. Pourvoir au logement des officiers, et au casernement de la troupe. Chevaux d'officiers, et chevaux de troupe. Enfant de troupe

— Il se dit de toute réunion d'hommes qui marchent sous la conduite d'un chef. Le préfet et sa troupe. Sur ses pas au barreau la *troupe* s'achemine. (Boil.)

Telle au haut de l'Olympe, aux champs de Thessalie,
Des enfants de la Terre on peint la *troupe* impie,
Entassant les rochers, et menaçant les cieux,
Ivre du seul espoir de détrôner les dieux. (VOLTAIRE.)

— Poét. *La troupe immortelle, la troupe céleste.* Troupe des anges.

La céleste *troupe*,
Dans ce jus vanté,
Boit à pleine coupe
L'immortalité. (J.-B. ROUSSEAU.)

— *La troupe immortelle, la céleste troupe.* Se dit aussi des dieux du paganisme.

Voulez-vous m'exposer à la honte cruelle
Des ris injurieux de la *troupe* immortelle ?
(LACHABAUSSIÈRE.)

— Il se dit des saints réunis dans le ciel. Siècle vainement subtil, tu verras la princesse Anne se joindre à ces saintes filles et à toute la *troupe* des saints. (Boss.) C'est dans cette *troupe* innocente et pure que la reine a été placée. (Id.) Au milieu de cette *troupe* resplendissante. (Id.)

— TROUPES. s. f. pl. Se dit collectivement des divers corps de gens de guerre qui composent une armée. Avoir de belles troupes. Troupes d'élite. L'élite des troupes. Troupes réglées. Troupes de ligne. Troupes légères. Troupes à pied. Troupes à cheval. Lever des troupes. Solder des troupes. Troupes nationales. Troupes étrangères. Rassembler, faire avancer des troupes. Retirer ses troupes. Corps de troupes. Passer les troupes en revue. Toutes les villes de Pologne sont à celui qui se présente à leurs portes avec des *troupes*. (Volt.) Le roi de Pologne s'engagea à fournir au czar cinquante mille hommes de *troupes* allemandes. (Id.) Le roi rangea sur deux lignes ce qui lui restait de *troupes*. (Id.) L'archiduc, par un mouvement soudain du prince, qui lui oppose des *troupes* fraîches à la place des *troupes* fatiguées, est contraint à prendre la fuite. (Boss.) On croit qu'il expose ses *troupes* : il les ménage en abrégeant le temps des périls. (Id.)

— Le peuple emploie souvent le singulier en ce sens. *Voici bien de la troupe qui passe. Il y a bien de la troupe dans cette ville.* Mais on ne doit l'employer de cette manière qu'en parlant d'un corps détaché.

— *Troupes de la marine.* Le personnel de l'armée de mer.

— *En troupe, par troupe.* loc. adv. Plusieurs ensemble.

— Syn. comp. TROUPE. BANDE. COMPAGNIE. V. COMPAGNIE. ‖ TROUPE. TROUPEAU. Une *troupe* est une agrégation d'animaux ou d'hommes quelconques. *Troupeau* est plus spécial, plus déterminé ; il ne se dit que des animaux, et encore des animaux domestiques utiles à l'homme, qui les nourrit et les élève ensemble.

TROUPEAU. s. m. Troupe d'animaux domestiques de même espèce, qui sont élevés et nourris dans un même lieu. Troupeau de moutons, de brebis. Troupeau de vaches. Troupeau de cochons. Troupeau de bêtes de somme. Troupeau de mille têtes. Berger du troupeau. Avoir un beau troupeau. Les troupeaux parquent. De riches troupeaux. De nombreux troupeaux. Garder les troupeaux. Faire paître les troupeaux. Maladie qui se met dans un troupeau. Les bisons vont ordinairement par *troupeaux*, et passent dans les savanes. (Ardent.) Ces longs *troupeaux* qui blanchissent la plaine. (Lebrun.) De leurs féconds *troupeaux* leurs plaines sont couvertes. (Volt.) Des vallons aux coteaux les longs *troupeaux* gravissent. (***.) Là de nombreux *troupeaux* paissent l'herbe fleurie. (Mme Laugier de Grandchamp.)

Le sort malencontreux
Conduit en cet endroit un grand *troupeau* de bœufs.
(BOILEAU.)

— Fig. Il vaut mieux garder les brebis, que d'être le mouton conducteur d'un *troupeau* d'hommes. (Werner.) Ceux qui pensent que les nations sont des *troupeaux* qui, de droit divin, appartiennent à quelques familles, ne sont ni du siècle ni de l'Évangile. (Napol.) Les hommes sans lumières ne forment que des *troupeaux*. (Boiste.)

— Féod. *Droit de troupeau à part.* Droit exclusif qu'avait le seigneur de faire paître ses bestiaux sous la garde d'un berger ou pâtre particulier.

— Par extens. *Troupeau de dindons, troupeau d'oies.* Troupeau de dindons que l'on mène paître aux champs. Je n'avais pas fait cent pas que j'ai aperçu un *troupeau* de dindes, occupées à manger des baies de fougères et des fruits d'aliziers. (Chateaub.)

— Absol. Se dit presque toujours d'un troupeau de moutons ou de brebis. Le loup est venu faire du ravage dans son troupeau. De leurs *troupeaux* féconds les plaines sont couvertes. (Volt.)

— Fig. *Le troupeau de Jésus-Christ.* L'Église.

— Fig. *Le troupeau de l'évêque, du curé.* Le peuple de son diocèse, de sa paroisse. Le bon pasteur donne sa vie pour son troupeau. Je réserve au *troupeau* que je dois nourrir de la parole de vie les restes d'une voix qui tombe, et d'une ardeur qui s'éteint. (Boss.) Chaque évêque a son *troupeau* particulier ; parlons plus correctement, les évêques n'ont tous ensemble qu'un même *troupeau*. (Id.) Outre les pasteurs des *troupeaux* particuliers, Dieu a donné un père commun, il a préposé un pasteur à tout le *troupeau*. (Id.)

— Fig.

A la fontaine où s'enivrent Boileau,
Le grand Corneille et le sacré *troupeau*
De ces auteurs que l'on ne trouve guère,
Un bon rimeur doit boire à pleine aiguière.
(PRÉFETIT DE GRAMMONT.)

— Se dit quelquefois par mépris, d'une troupe, d'une multitude d'hommes. Un troupeau d'imbéciles, d'ignorants. Le servile troupeau des imitateurs. Un mauvais général conduit un *troupeau* de victimes. (Boiste.) L'habitude marche en tête des *troupeaux* d'hommes. (Id.)

Tout a fui ; tous se sont séparés sans retour,
Misérable *troupeau* qu'a dispersé la crainte.
(RACINE.)

— Syn. comp. TROUPEAU. TROUPE. V. TROUPE.

TROUPELET. s. m. Il se disait pour Petit troupeau.

TROUPIALE. s. m. (du fr. *troupe*, parce qu'ils vivent en troupes nombreuses). Ornith. Genre d'oiseaux d'Amérique, appartenant à l'ordre des sylvains. Ils se nourrissent d'insectes, de baies, de graines. Leur chant est une sorte de sifflement. Plusieurs sont susceptibles d'éducation, et ont la faculté d'imiter la voix articulée.

TROUPIER. s. m. Fam. et pop. Soldat. Vieux troupier.

TROUPILLE. s. f. Ichthyol. Nom vulgaire de la torpille.

TROUSQUIN ou **TRUSQUIN.** s. m. Constr. Outil dont on se sert pour tracer l'épaisseur des tenons, la longueur des mortaises, etc.

TROUSSE. s. f. (de l'allem. *tross*, bagage d'armée, et par extens. tout ce qui est ramassé, serré dans un petit espace). Faisceau de plusieurs choses liées ensemble. Trousse de linge mouillé qu'on rapporte de l'eau. Trousse d'herbe. Trousse de fourrage vert. Trousse de chaume. Trousse de cordages. Porter une grosse trousse sur la croupe de son cheval.

— Espèce de carquois où les arbalétriers et les archers mettaient leurs flèches. Tirer des flèches d'une trousse. Trousse d'ivoire. Vider une trousse. Épuiser une trousse. Vieux en ce sens.

— Sorte d'étui où les barbiers mettent tout ce qui est nécessaire pour faire la barbe et les cheveux.

— Sorte de portefeuille ou d'étui à compartiments dans lequel les chirurgiens mettent les instruments dont ils se servent pour les opérations ordinaires.

— *Trousse de jardinier.* Poche qu'on attache autour du corps avec une ceinture à boucles. Elle est partagée en deux parties où l'on met les clous et les loques ou morceaux de drap à palissader. L'ouvrier porte dans sa trousse tous les instruments dont il a besoin pour son travail. Il suspend aux deux anneaux attachés à sa ceinture un marteau et des tenailles.

— Racine de blé à plusieurs tiges.

— Sorte de ruban de laine terminé par une touffe. ‖ Cuir qui enveloppe ou entoure la queue d'un cheval.

— Se dit des gens qui montent en croupe derrière d'autres.

— Art milit. Paquet de lamettes ou de petites barres d'acier destinées à forger ensuite des lames de sabre. ‖ Grosse et longue botte de fourrage vert que porte derrière lui le cavalier qui revient de la provision. ‖ *Trousse de batterie.* Partie droite qui s'appuie carrément sur le ressort d'une platine à silex.

— S'est dit d'une légère tromperie. Indubitablement, on m'a donné la *trousse.* (Mairet.)

— Anc. cout. *Droit de trousse.* Taxe en agneaux et en oies que les seigneurs levaient dans le Berri.

— Techn. Assemblage des couteaux de la machine à fendre le fer. ‖ Certaine quantité de feuilles de fer battu pliées en deux. ‖ Cordage à l'usage du charpentier.

— TROUSSES. s. f. pl. Chausses que portaient autrefois les pages. Les chevaliers de l'ordre portaient les trousses quand ils avaient leurs habits de novices. Venir de quitter les trousses.

— Sorte d'ancien haut-de-chausses dont l'usage ne s'était conservé que dans l'habit de cérémonie des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit.

— *Aux trousses.* loc. prépos. A la poursuite. Être aux trousses des ennemis. Mettre un huissier aux trousses de quelqu'un. Comment donc, seigneur spadassin, serais-je assez malheureux pour vous avoir à mes *trousses* ? (Le Sage.) Fam.

— *Être aux trousses de quelqu'un.* Être toujours à sa suite, ne pas le quitter.

— Fig. Il était temps ; l'ordre n'était pas exécuté que le vent était à nos *trousses*, et que le bâtiment donnait de la bande. (Al. Dumas.)

— *En trousse.* loc. adv. Se dit en parlant d'une personne qui est sur la croupe d'un cheval, derrière un cavalier qui est en selle. Mettre une femme en trousse derrière soi. Être, monter en trousse. On dit plus ordinairement *en croupe*

— Se dit aussi en parlant des valises, des paquets qu'un cavalier porte derrière lui sur son cheval.

— *Porter en trousse.* Se dit du cheval dans cette position.

— Boileau l'a dit de la mort.

Que dit-il, quand il voit, avec la mort en *trousse*,
Courir chez un malade un assassin en housse ?

TROUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Trousser. S'empl. adject. Robe troussée. Manteau troussé.

— Fig. et fam. *C'est un petit homme bien troussé.* Se dit d'un petit homme bien fait, bien proportionné.

— *C'est un cheval bien troussé.* C'est un cheval bien fait, bien pris, et un peu ramassé.

— Fig. et fam *Une petite maison bien troussée.* Une jolie petite maison.

— *Un compliment bien troussé.* Un compliment bien tourné.

— *Un petit dîner bien troussé.* Un beau petit dîner. C'était un repas bien *troussé.* (Mol.)

— Fig. et fam. *Cela est troussé à la diable, à la turque.* Cela est fort mal arrangé.

TROUSSEAU. s. m. (rad. *trousse*). Petite trousse. Un trousseau de clés. ‖ On disait autrefois, *un trousseau de flèches.*

— Se dit aussi des hardes, des habits, du linge, et de tout ce qu'on donne à une fille lorsqu'on la marie ou qu'elle se fait religieuse. Faire le trousseau de sa fille. Le trousseau est tout prêt. Avoir un beau trousseau. La fille du paysan suisse se croirait déshonorée, si en se mariant elle n'apportait pas à son époux son lit, sa garde-robe de noyer et son *trousseau* complet, composé de tout le linge dont elle aura besoin pour le reste de sa vie. (Sismondi.)

Leurs ménages étaient tout leur docte entretien,
Et leurs livres un dé, du fil et des aiguilles,
Dont elles travaillaient au *trousseau* de leurs filles.
(MOLIÈRE.)

— Se dit également dans les colléges, dans les maisons d'éducation, etc., des hardes, habits, linge et autres effets que doit apporter un élève, ou qu'on lui fournit lorsqu'il entre. Le trousseau se compose de tels et tels objets. Trousseau complet. Trousseau incomplet.

— Anat. Très-petit faisceau de parties unies ensemble. Trousseau de fibres. Trousseau musculeux. Trousseau ligamenteux.

— Anc. techn. Se disait autrefois du coin des monnaies qui porte l'effigie. ‖ Longue pièce de bois sur laquelle on formait les moules des pièces de canon.

TROUSSE-BARRE. s. f. Comm. Morceau de bois dont on se sert pour faire joindre ensemble les coupons d'un train à flotter. ‖ Pl., des *trousse-barre.*

TROUSSE-COL. s. m. Ornith. Nom vulgaire du torcol.

TROUSSE-ÉTRIERS. s. m. V. PORTE-ÉTRIERS.

TROUSSE-GALANT. s. m. (ainsi nommé parce qu'il abat en peu de temps les hommes les plus robustes). Nom vulgaire qu'on donnait au moyen âge à une sorte de maladie violente qui amène fréquemment une mort prompte. On l'appelle ordinairement aujourd'hui *choléra-morbus*. Un choléra-morbus, vulgairement appelé un *trousse-galant*, emporta mon époux en moins de deux jours. (Le Sage.) Fam.

— On a aussi donné le même nom à d'autres maladies qui emportent le malade en très-peu de temps. Tel est le charbon des animaux domestiques.

TROUSSE-NEZ. s. m. Manég. V. TORD-NEZ.

TROUSSE-PÈTE. s. f. Se dit par mépris en parlant d'une petite fille. Taisez-vous, trousse-pète ! Pop.

TROUSSE-PIED. s. m. Manég. Lanière qui tient plié le pied de devant d'un cheval, afin de lui ôter la facilité de frapper lorsqu'on veut lui faire subir quelque opération. ‖ Pl., des *trousse-pied.*

TROUSSE-QUEUE. s. m. Morceau de cuir, de toile, etc., garni de boucles, dans lequel on fait passer le haut de la queue d'un cheval, en retroussant le reste. Mettre un trousse-queue à un cheval. ‖ Gros cuir qu'on attache à la queue des chevaux sauteurs pour les tenir en état, et empêcher qu'ils n'en jouent et n'incommodent par là le cavalier. ‖ Pl., des *trousse-queue.*

TROUSSEQUIN. s. m. Pièce de bois cintrée qui s'élève sur le derrière d'une selle, comme les arçons sur le devant. Une selle à troussequin est plus commode qu'une selle rase.

TROUSSER. v. a. 1re conj. (rad. *trousse*). Replier, relever. Se dit ordinairement en parlant des vêtements qu'on a sur soi. Trousser sa robe, son manteau, ses jupes.

— Relever le vêtement de quelqu'un. Trousser un enfant, afin qu'il marche mieux.

— Fam. *Trousser une femme.* Lui lever les jupes. ‖ Fig. S'empl. dans un sens obscène.

— Art culin. *Trousser une volaille.* Rapprocher du corps les ailes et les cuisses, la préparer pour la mettre à la broche.

— Hortic. Hausser les menues branches de quelque arbre qui sont trop basses, et les attacher à quelque chose qui les soutienne.

— Manég. *Trousser la queue.* La nouer, en se servant à cet effet d'un trousse-queue.

— Mar. Courber en dedans.

— Fig. et fam. *Trousser bagage.* Partir brusquement, déloger brusquement.

— Fig. et pop. *Trousser quelqu'un en malle.* L'enlever. Il est vieux.

— Fig. et fam. *Trousser une affaire.* L'expédier précipitamment.

— On dit à peu près dans le même sens : Les goinfres ont bientôt troussé une bouteille de vin, un gigot de mouton ; un écolier a bientôt troussé sa leçon.

— Fig. et fam. *Une maladie violente a troussé cet homme en deux jours.* Elle l'a fait mourir en deux jours.

— Voltaire a employé cette expression sans rapport à une maladie

Dieu se joue à son gré de la race mortelle ;
Il fait vivre cent ans le Normand Fontenelle,
Et *trousse* à trente-neuf mon dévot de Pascal.

— v. n. Manég. Se dit d'un cheval qui, ayant les éparvins secs, lève trop les jarrets. ‖ Se dit de la flexion des membres antérieurs sous le corps, lorsque le cheval se porte en avant. Trousser trop haut. Trousser dans ses allures. Trousser peu.

— SE TROUSSER. v. pron. Trousser son vêtement. Se trousser de peur de se crotter.

— Syn. comp. TROUSSER. RETROUSSER. *Retrousser*, c'est *trousser* beaucoup, relever bien haut ou avec vivacité ; mais, en outre, *retrousser*, marquant une action plus forte que l'ordinaire, se dit seul aussi des choses qu'on n'a pas coutume de *trousser*, comme la moustache, les cheveux, le chapeau, les manches.

TROUSSE-TRAITS. s. m. pl. Anneaux de cuirs qui sont attachés de chaque côté du culeron d'un harnais.

TROUSSIS. s. m. (rad. *trousser*). Pli qu'on fait à une robe, à une jupe, etc., pour la raccourcir et pour l'empêcher de traîner. Faire un troussis à une jupe.

TROUSSOIRE. s. f. Techn. Pince d'émailleurs.

— Nom qu'on donnait autrefois à une sorte de robe.

> Aujourd'hui il faut le corset,
> Ou la *troussoire* d'un grand prix. (COQUILLART.)

TROUTTE. s. f. Ichthyol. Espèce de poisson.

TROUVABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut trouver. Je le trouverai, s'il est trouvable.

— Se dit aussi des choses. Trouver une forme de gouvernement qui mette la loi au-dessus de l'homme ; si cette forme est *trouvable*, cherchons-la et tâchons de l'établir. (J.-J. Rouss.)

TROUVAILLE. s. f. (pr. *trou-va-ye*). Chose trouvée heureusement. Bonne trouvaille. Quelle *trouvaille* pour eux ! quel regret de l'avoir manquée ! (J.-J. Rouss.) Il ne peut y avoir de meilleure *trouvaille* qu'un ami. (Boiste.) Fam.

— Rencontre fortuite d'une chose perdue.

— *Faire une trouvaille.* Rencontrer heureusement quelque chose par hasard.

— Les gens de lettres disent aussi qu'ils ont fait une trouvaille, quand ils ont découvert quelque livre rare chez les bouquinistes, ou dans quelque coin de bibliothèque.

— Heureux choix.

> Qui toujours heureux en ses choix,
> En ministres fit des *trouvailles*. (Mme DESHOUL.)

— Anc. cout. Épave.

— Anc. mar. *Droit de trouvaille.* Part qui revenait à ceux qui avaient trouvé ou sauvé de la marchandise perdue.

TROUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Trouver. S'empl. adjectiv. Objet trouvé. Personne trouvée. Locke veut que l'enfant apprenne à lire avec des dés. Ne voilà-t-il pas une invention bien *trouvée* ? (J.-J. Rouss.) Alors, au sein de ce profond silence, je vois naître un soudain frémissement ; les cœurs se serrent, les larmes coulent ; et, parmi les pleurs et les sanglots, s'élève un cri unanime d'admiration, un cri qui révèle à la France que la tragédie est *trouvée*. (Fabre.)

— *Enfant trouvé.* Enfant qui a été exposé. Enfant trouvé. Hospice des Enfants trouvés. Les enfants trouvés. Nous ne sommes pas un enfant *trouvé*, mais le descendant de l'empereur Valens. (De Balzac.) On ne pouvait fonder des maisons de charité pour les enfants *trouvés*. (Volt.)

> Et je suis un enfant *trouvé* sur une pierre
> Devant l'église du hameau. (FELLENS.)

— Le P. Bouhours a dit, en parlant de Ménage, qui se vantait d'avoir fait le mot *prosateur*, que ce mot n'est pas un de ces enfants *trouvés* dont on ne connaît ni le père ni la mère.

— *Un mot, une expression trouvée.* Une expression neuve et heureuse.

> Quand le mot est bien *trouvé*,
> Le sexe en sa faveur à la chose pardonne. (LA FONT.)

— Prov. *Il est aisé d'ajouter aux choses trouvées.* Il n'est pas très-difficile de perfectionner ce que les autres ont inventé.

— *Trouvé*, suivi d'un adjectif. Et Dieu *trouvé* fidèle en toutes ses menaces. (Rac.) J'ai été *trouvé* fidèle aux lois de la nature, de l'amour et de la vertu. (B. de St-P.) En ce temps-là les oracles étaient maîtres de toutes choses : on courait au-devant de son malheur propre, de crainte qu'ils ne fussent *trouvés* menteurs. (La Font.)

— *Trouvé dans.* Ceux qui nous avaient pris dirent au roi que nous avions été *trouvés* dans un navire phénicien. (Fénel.) Ce secours est *trouvé* dans le nouveau système d'équilibre qui commence à s'établir parmi les nations d'Occident. (Volt.)

— *Trouvé en.* Aceste fut étonné de ces paroles, que Mentor lui disait avec une assurance qu'il n'avait jamais *trouvée* en aucun homme. (Fén.)

— *Trouvé par.* Des religieuses se mutilèrent le visage, et furent *trouvées* dans cet état par les infidèles, qui en eurent horreur, et les massacrèrent. (Chateaub.)

> Cependant le sujet par Esope *trouvé*,
> Avait un but plus relevé. (F. DE NEUFCH.)

TROUVÉ DE MONTAGNE. s. m. Hortic. Variété de poire.

TROUVEMENT. s. m. Se disait pour Action de trouver. || Ce qu'on trouve.

— Féod. *Trouvement de mer.* Droit seigneurial sur les objets que la mer abandonne.

TROUVER. v. a. 1re conj. (de l'ital. *trovare*, même signif.). Rencontrer quelqu'un, soit qu'on le cherche, soit qu'on ne le cherche pas. Trouver quelqu'un dans le chemin. Trouver quelqu'un à table. Trouver quelqu'un à propos. Passer vingt fois chez quelqu'un sans le trouver. A quelque heure et de quelque côté que viennent les ennemis, ils le *trouvent* toujours sur ses gardes. (Boss.) Nous vîmes sortir le notaire, qui me *trouvant* sur son passage, me frappe sur l'épaule, et me dit en souriant : On n'a point oublié Gil Blas. (Le Sage.)

— *Aller trouver, venir trouver quelqu'un.* L'aller voir, venir lui parler. Cependant de Néron je vais *trouver* la mère. (Rac.)

— *On me trouve chez moi tous les matins.* On peut m'y trouver.

— Il se dit aussi des peuples et des réunions d'hommes. On a *trouvé* des hommes et des animaux partout où la terre est habitable. (Volt.) Il est très-remarquable qu'on a *trouvé* plusieurs peuples sauvages qui avaient à peine l'industrie de se procurer des aliments ; mais aucun qui n'eût celle de s'enivrer. (B. de St-P.)

— Il se dit également des animaux. Ce sont deux tourterelles que j'ai *trouvées* sur le rivage, où je me baignais au pied d'un palmier. (B. de St-P.) Ce sont deux oiseaux que je vous prie d'accepter : je les ai *trouvés* rendus de lassitude, sur le bord de la mer, qu'ils venaient de traverser. (Id.) On *trouve* la cigogne noire en Pologne. (Buff.)

— Il se dit aussi des choses. Trouver un trésor. J'ai *trouvé* ce billet enfermé dans son sein. (Rac.) De ce palais j'ai su *trouver* l'entrée. (Id.) Il *trouve* sous sa main des fleurs toujours écloses. (Boil.) Un laboureur toute sa pharmacie dans ses guérets. (B. de St-P.) Nous observerons que ces peuples ont *trouvé* la plante la plus céphalique qu'il y ait dans le règne végétal. (Id.) Que de retraites heureuses eussent *trouvé* dans ces îles fortunées nos pauvres soldats et nos paysans sans possession. (Id.)

— Il est souvent accompagné d'un adjectif ou d'une expression équivalente, et qui exprime l'état de la personne ou de la chose trouvée. C'est l'avarice qui, *trouvant* l'âme pauvre et vide au dedans, la pousse au dehors, la partage en mille soucis. (Boss.) *Trouverai*-je l'amant glacé comme le père ? (Rac.) Il les a *trouvés* sans force et sans vertu. (Id.) Le clergé a *trouvé* des terres incultes ; il y a fait croître des moissons. (Chateaub.)

— Au fig. ayant pour régime un nom de personne. Le roi n'a rien *trouvé* de plus ferme dans son service que ces catholiques si haïs, si persécutés. (Boss.) Quel esprit avez-vous *trouvé* plus élevé, mais quel esprit avez-vous *trouvé* plus docile ? (Id.) Il (le prince de Conti) fit voir que les grands peuvent *trouver* des amis même parmi ceux qui les servent. (Mass.)

— Se dit en parlant de la manière dont on est traité par quelqu'un. Ils ne savent s'ils *trouveront* un Dieu propice ou un Dieu contraire. (Boss.) Je n'ai rien *trouvé* d'extraordinaire dans son accueil ; je l'ai déjà vu comme cela plus d'une fois. (Marm.) Ma réception lui est d'un favorable augure ; il n'en eût pas *trouvé* une semblable dans son propre pays. (B. de St-P.)

— Se dit au fig., ayant pour régime un nom de chose. Combien le prophète *trouve*-t-il partout d'images sensibles de nos fragiles plaisirs ? (Fléch.) Si l'ambition avait *trouvé* le champ libre pour ses espérances et ses efforts honorables, les uns seraient encore paisibles, les autres encore vertueux. (B. Constant.)

— Se dit en parlant des accidents.

> Epargnez mes malheurs, et daignez empêcher
> Que je ne *trouve* encor ceux que je vais chercher.
> (RACINE.)

— Dans ces diverses acceptions figurées, il a souvent pour sujet un nom de chose inanimée. L'aurore *trouve* déjà le berger en pleine campagne. (La Bruy.) Tes discours *trouveront* plus d'accès que les miens. (Rac.)

— *Trouver dans.* Puiser dans. Je chercherais vainement dans les raisonnements des philosophes ce qu'il faut *trouver* dans les pures sources de la vérité. (Fléch.) Il voit la mort d'un œil tranquille, au milieu de la consternation des princes et des grands, des larmes de toute sa cour ; Louis *trouve* dans la foi une paix, une fermeté, une grandeur d'âme que le monde n'a pas encore donnée. (Mass.)

— Sentir, éprouver. L'homme *trouve* sans cesse dans son cœur je ne sais quels sentiments secrets de sa propre grandeur. (Mass.) Ils avaient *trouvé* du plaisir à se donner ample carrière, j'en *trouvais* à les observer et à les décrire. (B. Constant.)

— Se dit en parlant des obstacles que présente une entreprise. Ne *trouvant* pas de plus fort rempart contre toutes leurs nouveautés, que la sainte autorité de l'Église, ils ont été obligés de le renverser. (Fléch.) Les difficultés qu'il *trouve* sur son chemin. (Mass.)

— Se dit, en parlant des qualités bonnes ou mauvaises qu'on aperçoit dans une personne ou une chose. Qu'il est rare de *trouver* cette pureté parmi les hommes, et surtout parmi les grands ! (Boss.) L'univers s'étonne de *trouver* enfin toutes les vertus dans un seul homme. (Id.) On voit dans une grande jeunesse ce qu'on *trouve* à peine dans un âge plus avancé, de la régularité et de la retenue. (Fléch.)

— Découvrir, apercevoir par des observations sur les mœurs. Remuez jusqu'au fond de votre cœur, vous y *trouverez* dans ce fond un orgueil qui vous fait dédaigner tout ce qu'on vous dit, et tous les sages conseils ; vous *trouverez* un esprit de raillerie inconsidéré qui naît parmi l'enjouement des conversations. (Boss.) La cour veut toujours unir les plaisirs avec les affaires : par un mélange étonnant, il n'y a rien de plus sérieux, ni ensemble de plus enjoué ; enfoncez, vous *trouvez* partout des intérêts cachés, des jalousies délicates qui causent une extrême sensibilité, et, dans une ardente ambition, des soins et un sérieux aussi triste qu'il est vain. (Boss.)

— Prov. et fig. *Trouver son maître.* Avoir affaire à quelqu'un de plus fort, de plus habile, de plus fin que soi. || *Trouver quelqu'un en son chemin, sur son chemin.* Être traversé par lui dans ses desseins. || *Croire avoir trouvé la pie au nid, la pierre philosophale.* Se dit, par plaisanterie, d'un homme qui croit mal à propos avoir fait quelque découverte importante, quelque rencontre très-heureuse pour lui.

— Surprendre. Trouver quelqu'un prêt à s'évader. Trouver quelqu'un limant les barreaux de sa prison, escaladant les murs du jardin. Trouver quelqu'un en tête à tête. Trouver un voleur caché dans une chambre. Trouver toujours quelqu'un en faute.

— Se dit des personnes et des choses relativement aux événements fortuits qui influent. Il n'est pas rare qu'un sot *trouve* des admirateurs. (Lav.) Dès qu'on veut faire du bien, on est sûr de *trouver* des ennemis. (Volt.) Le surabondant *trouvait* un emploi, à mesure que les arts et le commerce faisaient des progrès. (Condill.)

— Se dit en parlant des avantages qu'on cherche à se procurer, ou qu'on nous procure, sans que nous les ayons cherchés. Ils ne *trouvent* aucun adoucissement à leur douleur. (Boss.) Il ne peut *trouver* ni de situation, ni de remède qui le soulage. (Fléch.) Nous trouvons à peine assez d'amusements pour remplir le vide du temps. (Mass.)

— On dit, dans ce sens, *trouver dans*, tant en parlant des choses avantageuses que préjudiciables. Trouver la mort dans les combats. Trouver des douceurs, des consolations dans l'amitié de quelqu'un. S'attendre à trouver bien des obstacles, bien des difficultés dans une entreprise. Elles ne *trouvent* de consolation que dans le souvenir des vertus de la meilleure des mères. (Boss.) Il *trouve* dans le plaisir qu'il a de bien faire la récompense d'avoir bien fait. (Fléch.) Où *trouvait*-elle du repos dans les fatigues des voyages, sinon dans les cloîtres et au pied des autels ? (Id.)

— Se dit, en parlant des personnes, relativement aux qualités bonnes ou mauvaises qu'on remarque en elles, à l'utilité qu'on en peut retirer, etc. Trouver des hommes de toutes les opinions, de tous les caractères. Trouver des censeurs, des approbateurs de sa conduite. Trouver en quelqu'un un juge sévère, un ami tendre et dévoué. Trouver des protecteurs, un appui. Chez une autre nation et dans un autre temps, un tel arrêt eût *trouvé* des exécuteurs, mais il ne servit qu'à faire de nouvelles plaisanteries. (Volt.) Si l'on n'avait pas *trouvé* de mères qui voulussent coucher avec leurs fils, il n'y aurait donc point eu de prêtres chez les Perses ? (Id.) Mais je n'ai guère *trouvé* que l'innocence attentive à ma voix. (B. de St-P.)

— Style sout. *Trouver grâce aux yeux de quelqu'un, devant les yeux de quelqu'un, devant quelqu'un.* Lui plaire, gagner sa bienveillance. Ces expressions supposent une grande infériorité d'une personne à l'égard d'une autre. Le seul Tite-Live avait *trouvé* grâce à ses yeux : il le lisait avec un plaisir extrême. (Mme de Genlis.) Son esclave *trouva* grâce devant ses yeux. (Rac.)

— *Trouver son compte à quelque chose.* Y trouver son avantage. Trouver son compte à être accommodant, affable.

— Se dit aussi de ce qu'on découvre ou de ce qu'on invente par le moyen de l'étude ou de la méditation. Trouver un bon remède. Trouver le secret d'un enduit imperméable. Trouver un moyen, un expédient. Trouver la solution d'un problème. Trouver le mot d'une énigme. Trouver une rime, un mot qu'on cherchait. Trouver un beau sujet de poëme. Trouver l'art de concilier les esprits. C'est dans la nature que nous devons *trouver* les lois. (B. de St-P.) Nous avons vu que les peuples du Midi avaient *trouvé* les proportions et les ornements de leur architecture dans les palmiers. (Id.) A ces mots, Émile frappe des mains, tressaillit de joie ; et Sophie, sans y songer, baise un peu plus souvent sa mère le jour qu'elle a *trouvé* cet expédient. (J.-J. Rouss.)

— Se ménager, se procurer.

> Quoi ! de vos ennemis devenez-vous l'appui,
> Pour *trouver* un prétexte à vous plaindre de lui ?
> RACINE.

— Fam. et par manière de reproche. *Où avez-vous trouvé cela ?* Qu'est-ce qui vous fait imaginer une pareille chose ?

— Fig. Découvrir. Les gens artificieux avaient *trouvé* la clé de son cœur, pour en tirer les plus importants secrets. (Fén.) Aricie a *trouvé* le chemin de son cœur. (Rac.)

— Estimer, juger par l'esprit ou par les sens. Trouver des vers fort beaux, fort mauvais. Trouver un homme fort laid, une femme fort belle. Trouver quelqu'un heureux de s'être si bien tiré d'un danger. Trouver quelqu'un plaisant d'oser nous dire une pareille chose. Ne pas trouver une cause bonne. Trouver une odeur trop forte, une couleur trop vive. Je trouve cela bon. Trouver une soupe bonne, un ragoût détestable. Ne rien trouver de bon. Elle ne *trouvait* rien de petit dans la religion, ni rien de difficile pour son salut. (Fléch.) L'ambitieux ne jouit point de sa gloire, il la *trouve* obscure. (Mass.) Il ne *trouvait* de beau dans les hommes que la vérité. (Id.) Je *trouvais* mes regards trop pleins de ma douleur. (Rac.)

— Fig. et fam. *Trouver le temps long.* S'ennuyer.

— *Trouver bon, trouver mauvais que quelqu'un fasse une chose.* Approuver, désapprouver, consentir, ne pas consentir qu'il la fasse. Trouver bon que l'on ne vienne pas nous voir. Trouver mauvais que l'on ait fait une démarche semblable. Ne pas trouver bon qu'on nous voie si souvent. Trouver mauvais qu'un homme mal vêtu nous fréquente. Pourrez-vous *trouver* mauvais qu'il soit en homme ce que vous êtes en femme ? (Le Sage.) L'on ne m'accusera pas de m'être fort occupé jusqu'ici des critiques qu'on a *trouvé* bon de diriger contre mes écrits. (B. Constant.)

— Remarquer, reconnaître en quelqu'un ou en quelque chose une modification, une qualité bonne ou mauvaise. Trouver bon visage à quelqu'un. Lui trouver un peu de fièvre. Lui trouver de l'esprit, de la douceur. Ne trouver qu'un défaut à une personne, à un ouvrage. Trouver à quelqu'un un peu trop d'amour-propre. Trouver en lui de la bonté, de la franchise. Il faut plaindre les anciens qui n'avaient *trouvé* dans l'Océan que le palais de Neptune et la grotte de Protée. (Chateaub.) J'ai *trouvé* comme lui des amis près d'Auguste. (Volt.)

> Or bien je vois qu'il te faut un ami ;
> *Trouvé* ne l'as en moi, je t'en assure. (LA FONT.)

— Prov. *On reprend son bien partout où on le trouve.* On peut toujours rentrer dans son bien. || Par extens. Un homme de génie peut s'emparer hardiment des idées de ceux qui l'ont précédé dans la carrière. || *Qui bien fera, bien trouvera, ou l'Écriture mentira.* La vertu est toujours récompensée. || *On l'a trouvé à deux paroles.* Il s'est dédit, il n'a pas tenu ce qu'il avait promis. || *Vous me trouverez en votre chemin.* Je vous nuirai en toutes les affaires que je saurai que vous aurez. || *Trouver bien du charbon de rabais.* Trouver de la diminution au prix des choses, de l'erreur à un calcul. || *S'il ne le trouve bon, qu'il se couche auprès, qu'il y fasse une sauce.*

— Nommer, citer. *Trouvez*-moi dans le monde un état d'indépendance entière. (Mass.) *Trouvez*-moi, si vous le pouvez, vous, des hommes sages, justes, tempérants, qui ne croient pas en Dieu. (Id.) En vous renfermant dans le petit nombre de vos amis, vous n'en *trouverez* pas à qui la justice divine n'ait creusé un tombeau dès les premières années de leur course. (Id.)

— *Trouver*, suivi d'un nom, ... *à*, suivi d'un infinitif. Le plaisir qu'on *trouve* à faire du bien. (Fléch.) Je *trouvais* du plaisir à me perdre pour elle. (Rac.)

— *Trouver à*, suivi d'un infinitif. Il avait une politesse de discours qui *trouvait* toujours à placer ce qu'on aimait le plus à entendre. (Mass.)

— *Trouver à.* Procurer. Hé bien, *trouvez*-moi donc quelque arme, quelque épée. (Rac.) Je sais où je lui dois *trouver* des défenseurs. (Id.)

— *Trouver des crimes à quelqu'un.* Le reconnaître coupable de crimes. Rome, fussent-ils innocents, leur *trouvera* des crimes. (Rac.)

— Absol. On cherche souvent plus qu'on ne veut *trouver*. (Mol.) Notre littérature a aussi ses jongleurs qui répètent et même qui répètent mal ce que les autres ont *trouvé*. (La Harpe.)

— v. n. *Trouver à.* Trouver le moyen, l'occasion de. Trouver à se défaire de son étude. Trouver à s'établir avantageusement. Il est difficile aujourd'hui de trouver à faire un emprunt. Trouver, par hasard, à compléter un ouvrage.

— *Trouver à redire.* Trouver quelque défaut, quelque sujet de blâme. Trouver à redire à tout ce qu'on dit, à tout ce qu'on fait. Ne trouver rien à redire à quelque chose.

— *Trouver à dire.* Trouver quelque chose à reprendre, à blâmer. Que trouvez-vous à dire au parti qu'il a pris ?

— Prov. et fig. *Trouver à qui parler.* Trouver de l'opposition, de la résistance à ce qu'on prétendait.

— *Trouver que.* Trouver qu'un homme est aimable, est ennuyeux. Trouver que quelque chose est bon. J'ai *trouvé*, dans une note, que vous l'aviez ainsi définie autrefois. (G. Sand.)

— SE TROUVER. v. pron. Être trouvé. Nous avons dit et répété souvent qu'aucune espèce des animaux de l'Afrique ne s'est *trouvée* dans l'Amérique méridionale, et que réciproquement aucun des animaux de cette partie de l'Amérique ne s'est *trouvé* dans l'ancien continent. (Buff.) Une autre serine, dont le mâle avait mangé les sept premiers œufs, a couvé pendant treize jours les deux derniers avec trois autres, dont l'un était d'une autre serine, le second de linotte et le troisième de bouvreuil ; mais tous ces œufs se sont *trouvés* clairs. (Id.)

— Fig. Enfin l'âme s'étant *trouvée* elle-même, elle a *trouvé* la source de tous ses maux. (Boss.)

— Exister. Il nous donne une idée de la femme forte, et doutant qu'elle se puisse *trouver* dans la nature, il s'écrie : Qu'est-ce qui la trouvera ? (Fléch.) La philosophie prêchait une sagesse pompeuse, mais son sage ne se *trouvait* nulle part. (Mass.)

— Souvent il trouve la place du verbe *être*. Tout ce que peuvent faire non-seulement la naissance et la fortune, mais encore les grandes qualités de l'esprit, pour l'élévation d'une princesse, se *trouve* rassemblé et puis anéanti dans la nôtre. (Boss.) Le mensonge ne s'est point *trouvé* en leur bouche. (Id.) Le riche qui est sans crédit se trouve également sans secours. (Fléch.) Sortez donc du monde où vous vous trouvez seul

de votre avis. (Mass.) De tous ces rôles pompeux qu'ils ont tous joué pendant le temps qu'on les a vus sur le théâtre du monde, il ne leur reste que le regret de voir finir la représentation, et ils ne se *trouver* réellement que ce qu'ils sont devant Dieu. (Id.)

— On l'emploie quelquefois de la même manière devant un autre verbe. La désobéissance s'est *trouvé* monter au plus haut point. (D'Olivet.)

— Fig. Il faut que ce même Alexandre se *trouve* encore dans tous nos panégyriques. (Bossuet.)

— Remarquer en soi une qualité bonne ou mauvaise. Se trouver du talent, du mérite. Je me *trouvais* barbare, injuste, criminel. (Rac.) Le supplice de l'homme mécontent de son état est de se voir sans cesse, et de se *trouver* toujours lui-même. (Boiste.)

— Avoir telle ou telle opinion les uns des autres. Les hommes se *trouvent* d'autant plus méchants les uns les autres, qu'ils le sont eux-mêmes davantage. (Boiste.)

— Trouver en soi. La France se *trouve* des forces que les siècles précédents ne savaient pas. (Boss.)

— Se rencontrer quelque part. Se trouver nez à nez à la promenade avec une personne qu'on voulait éviter. Se trouver chez un de ses amis avec une personne qu'on n'avait pas vue depuis longtemps. Enfin, pendant huit jours, il se rendit dans tous les lieux où il s'était *trouvé* avec la compagne de son enfance. (B. de St-P.) Elles se sont *trouvées* aux Carmélites, et la réconciliation s'est faite. (Mme de Sévigné.) Il y a des gens qui ne se *trouvent* point quand ils se cherchent, et qui ne se cherchent que par hasard. (Montaigne.)

— Se rendre en un lieu. Se trouver chez son frère à l'heure indiquée.

— Être dans un lieu. Se trouver à une bataille. Le cardinal s'était *trouvé* en effet à quelques lieues d'Arras avec le roi. (Volt.) Je m'étais *trouvé* à la même heure au Palais Royal, rempli de gens vêtus d'habits de couleurs brillantes. (B. de St-P.) Pétrarque, âgé de treize ans, et se *trouvant* à Avignon, alla pour la première fois visiter la fontaine de Vaucluse. (Mme de Genlis.) Trois ans après cette catastrophe, don Carlos s'était *trouvé* en Europe à la bataille de Pavie, comme pour voir l'honneur et la vaillance couronnés succomber sous les coups de la fortune. (Chateaub.)

— Se dit en parlant du lieu où sont les choses, où l'on peut se les procurer. Ce livre se trouve chez tel libraire. Cet ouvrage ne se trouve plus nulle part, ne se trouve plus.

— Estimer, juger, sentir qu'on est dans telle situation; qu'on jouit de tel avantage, qu'on éprouve tel inconvénient. Après avoir usé de ce remède, il se trouva tout autre. Se trouver heureux, se trouver malheureux. Se trouver beau.

— Fig. Se dit par rapport à l'état, à la situation d'une personne ou d'une chose. Se trouver en danger, dans l'embarras, dans le besoin. Se trouver embarrassé. Se trouver sans défense. Se trouver dans la situation la plus heureuse. Se trouver dans une alternative fâcheuse. Se trouver être le dernier. La maison se trouve vide. La nouvelle se trouva fausse. Départ qui se trouve retardé. Dès la première bataille, il est tranquille, tant il se *trouve* dans son naturel. (Boss.) L'esprit rempli d'idées magnifiques, qui se plaît à se perdre dans ces vastes pensées, s'ennuie dès qu'il se *trouve* renfermé en lui-même, et resserré en un petit nombre d'objets languissants. (Fléch.)

— Il exprime quelquefois le passage d'un état à un autre. Marie-Thérèse, aussi emportée que frappée par la maladie, se *trouve* toute vive et tout entière entre les bras de la mort. (Boss.) Ceux même qui n'étaient pas ambitieux dans une condition médiocre, deviennent quelquefois insolents lorsqu'ils se *trouvent* dans une plus grande élévation. (Fléch.)

— *Se trouver bien.* Éprouver du bien-être. Malade qui se trouve bien, qui se trouve mieux. || Être satisfait de sa position. Se trouver bien partout.

— *Se trouver mal.* Éprouver du malaise. Malade qui se trouve mal. Notre ancien supérieur s'étant *trouvé* subitement indisposé, vous l'avez remplacé dans la chaire. (Lewis.) || Être mécontent de sa position. Se trouver mal partout. || Tomber en faiblesse, en défaillance. Se trouver mal toutes les fois qu'on est saigné.

— *Se trouver bien de quelqu'un, de quelque chose.* Avoir sujet d'être content de quelque chose. Se trouver bien de son régime, d'un appartement, d'un domestique. Se trouver bien d'avoir suivi un conseil. Employer plus de courage que de prudence, est une maxime dont tous les grands hommes se sont bien *trouvés*. (Christine.)

— Prov. *Il s'est trouvé là comme tabou in à noce, comme lard en pois.* Il s'est trouvé là fort à propos. || *Il faut avoir des amis partout, on ne sait où l'on se trouve.* || *Il ne s'est jamais trouvé à telle fête, à telle noce.* Il a été bien battu.

— v. impers. *Il se trouva un homme assez hardi pour lui dire la vérité.* Il y eut un homme assez hardi.

— Il existe. Grâce à Jésus-Christ, il se *trouve* des âmes fidèles qui usent de la grandeur avec modération. Il se *trouvait* des philosophes qui enseignaient que la véritable fidélité de l'homme est dans les sens. (Mass.)

— *Il se trouva que.* Il arriva que, on reconnut que. Il se trouva qu'on mit de nouveaux obstacles à cette affaire, lorsqu'on croyait avoir réussi. Tout bien calculé, il se trouva qu'il était redevable de mille écus.

— Syn. comp. TROUVER, RENCONTRER. Nous *trouvons* les choses inconnues à celles que nous cherchons. Nous *rencontrons* les choses qui sont en notre pouvoir, ou qui se présentent à nous, et que nous ne cherchons point. || TROUVER, INVENTER. On *invente* de nouvelles choses par la force de l'imagination. On *trouve* des choses cachées par la recherche et par l'étude. || TROUVER, DÉCOUVRIR. V. DÉCOUVRIR.

TROUVÈRE s. m. Nom qu'on donnait aux anciens poëtes français des provinces du Nord ou de la langue d'*oc* ou d'*oïl*, et particulièrement de la Picardie; ils florissaient du XIe siècle au XIVe siècle. C'est à tort que quelques écrivains les ont confondus avec les troubadours. Ils se livraient surtout à la poésie épique. Ils ont admirablement réussi dans la grande épopée et dans les fabliaux. Ils ont fait aussi quelques poésies lyriques, enfin on leur doit les romans de chevalerie en prose.

TROUVEUR. s. m. Se dit quelquefois pour Trouvère.

— Fam. Celui qui trouve ou qui invente.

— Se disait de celui qui controuve, qui invente des mensonges. Dans ces deux dernières acceptions, il faisait *trouveuse* au féminin. On trouve aussi *trouveresse* dans quelques vieux auteurs.

— Astron. Petite lunette dioptrique qu'on ajoute à un télescope newtonien, pour trouver plus facilement l'objet qu'on veut observer.

TROUVURE. s. f. Se disait de l'action de trouver.

— S'est dit quelquefois de la chose trouvée.

TROX s. m. (du gr. τρώξ, charançon; fait de τρώγω, manger, ronger). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes. On rencontre ces insectes par terre, dans les champs, dans les endroits sablonneux et un peu secs. On les voit quelquefois ronger les parties tendineuses qui lient les os des cadavres, dont la chair a été dévorée depuis quelque temps.

TROXIMON. s. m. Bot. Genre de plantes d'Amérique, appartenant à la famille des chicoracées.

TROY. adj. f. Métrol. Il se dit d'une livre d'Angleterre, qui se divise en douze onces, et qui vaut 373 gr. 095.

TROYEN, ENNE. adj. et s. Habitant de Troie ou de la Troade. || Qui appartient à Troie ou à ses habitants. || Qui est né ou qui réside à Troyes en Champagne. Dans cette dernière acception, on dit plus ordinairement. Habitant de Troyes, ou Tricasses, nom formé du nom latin de la ville de Troyes.

— Antiq. rom. *Jeux troyens.* Courses à cheval et combats simulés, que faisaient dans le cirque les jeunes gens des premières familles de Rome, en mémoire des jeux qui avaient été donnés en Sicile par Ascagne et les jeunes Troyens; Sylla les fit célébrer pendant sa dictature, et Auguste les remit en vigueur. || *Porc troyen.* V. PORC.

— TROYENNES. s. f. pl. Philol. V. TROADE.

TROYEN. s. m. Entom. Tribu de papillons chevaliers ou guerriers, caractérisée par des taches rouges sur la poitrine, et des couleurs ordinairement sombres.

— Hortic. Sorte de raisin.

TROYES. Géogr. Ch.-l. du dép. de l'Aube; 25,000 hab.; à 170 kil. de Paris.

— Hist. *Traité de Troyes.* Paix honteuse, qu'Isabelle de Bavière conclut avec les Anglais, au nom de Charles VI, en 1420. Henri V épousait la fille de Charles, et était reconnu comme héritier présomptif de la couronne. Le dauphin, depuis Charles VII, ne reconnut pas le traité de Troyes. || Paix signée le 11 avril 1564, entre Charles IV et Élisabeth d'Angleterre. || *Parlement de Troyes.* Se dit du parlement de Paris, après qu'il eut été exilé à Troyes, le 15 août 1786; il fut rappelé le 20 septembre 1787.

TRU. s. m. Féod. Droit qui, en Bourgogne, appartenait au seigneur de la terre où une bête qu'on chassait avait été abattue, quoiqu'elle eût été levée sur la terre du chasseur qui la poursuivait.

TRUAND, ANDE. s. (du v. fr. *tru*, pour *tribut*, impôt. La surcharge des impôts réduisait le peuple à la mendicité). Pop. Vaurien, vagabond, qui mendie par fainéantise. C'est un truand, un vrai truand. Grosse truande. Peu usité.

..... Ah! *truande*, as-tu bien le courage
De m'avoir fait cocu dans la fleur de mon âge?
(MOLIÈRE.)

— Il se disait de celui qui paye les impôts. || D'un homme que la surcharge d'impôts avait réduit à mendier pour vivre. De là est venu l'ancien proverbe, *qui fit normand, il fit truand.*

— Anc. cout. Il se disait adjectiv. dans cette expression, *cens truand.* Cens qui ne portait aucun profit ni droit seigneurial.

TRUAND. s. m. Techn. Marchepied du métier de tisserand.

TRUANDAILLE. s. f. (pr. *tru-an-da-ye*). Pop. Se dit de ceux qui truandent. Ce n'est que de la truandaille. Peu usité.

TRUANDER. v. n. 1re conj. Pop. Gueuser, mendier. Peu usité.

TRUANDERIE. s. f. Pop. Profession de truand, de mendiant, de vagabond. Peu usité.

— Anc. cout. Bureau où se percevaient les droits imposés sur les denrées.

TRUARDIÈRE. s. f. Agric. Espèce de bêche à trois dents.

TRUAU. s. m. Pêch. Sorte de filet.

— Anc. métrol. Mesure d'un boisseau et demi.

TRUBEICH-MASS. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée dans le Wurtemberg pour les liquides, et valant 1 litre 92.

TRUBLE ou **TROUBLE.** s. f. (du gr. τρύβλιον, écuelle, vase). Pêch. Filet en forme de poche, monté sur un cercle ou un ovale, et traversé par un bâton qui sert de manche. Prendre avec la truble du poisson dans les réservoirs.

— Ornith. Un des noms de la spatule blanche.

TRUBLEAU. s. m. Pêch. Petite truble.

TRUC. s. m. (de l'ital. *trucco*; fait du roman *truca*, frapper, battre). Espèce de billard dont on fait usage dans quelques pays, et qui est ordinairement plus long que celui sur lequel on joue en France.

— Pop. *Avoir le truc.* Avoir le secret, l'art. || Être habile, rusé.

TRUCHEMAN ou **TRUCHEMENT.** s. m. (de l'ar. *tordgeman*). Interprète; celui qui explique à deux personnes qui parlent deux langues différentes ce qu'elles se disent l'une à l'autre. Habile trucheman. Truchemen des ambassadeurs français. S'expliquer par un trucheman, par trucheman. N'avoir pas besoin de trucheman. Ce sont des truchemans. Où est le *trucheman* pour lui dire qui vous êtes, et lui faire entendre ce que vous dites? (Mol.) Adieu, *trucheman* de malheur; va faire des commentaires sur les grimaces de notre singe. (Brueys.)

— Fig. Se dit d'une personne qui parle à la place d'une autre, qui explique les intentions d'une autre. Bégayer si fort qu'on aurait besoin de trucheman. Parler d'une manière assez intelligible pour ne pas avoir besoin de trucheman. Cela s'entend bien sans trucheman. Le ministre chrétien est le *trucheman* entre Dieu et l'homme. (Chateaub.)

— Il se dit aussi des choses. La parole est le *trucheman* du cœur; c'est l'image de l'âme. (Mol.) Une langue qui prononce des paroles deshonnêtes est le *trucheman* d'un cœur corrompu. (Boiste.) Ses regards, *truchemans* de l'ardeur qui la touche. (La Font.)

Mais, pour m'offrir leur cœur et vouer leur service,
Ces muets *truchemans* ont tous fait leur office. (MOL.)

TRUCHER. v. n. 1re conj. (rad. *tru*). Pop. Mendier par fainéantise. Il est vieux.

TRUCHEUR, EUSE. s. Pop. Celui, celle qui truche, qui mendie. Il est vieux.

TRUCHTERSHEIM. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Strasbourg (Bas-Rhin); 650 hab.

TRUCULENT, ENTE. adj. (du lat. *truculentus*). Cruel, brutal, violent. Le jeune Agrippa aimait à vivre sur mer, et s'était fait donner le nom de Neptune. Aussi dans ses yeux et surtout dans son visage, il avait quelques-uns de ces traits que les peintres et les sculpteurs donnaient à ce dieu *truculent* lorsqu'il soulevait les tempêtes. (Catrou.) Ce mot, tout latin, n'a pas été adopté.

TRUELLE. s. f. (du lat. *trulla*). Outil, instrument dont les maçons se servent pour employer le plâtre ou le mortier: il est formé d'une lame triangulaire de fer ou de cuivre poli, dont le manche recourbé est garni d'une poignée de bois. Se servir de la truelle. Enduire avec la truelle.

— *Truelle bretée.* Plaque de fer mince, de forme rectangulaire, qui porte un manche, et dont l'un des côtés est taillé en dents carrées; l'autre est tranchant.

— Fam. *Aimer la truelle.* Aimer à faire bâtir. || *Bien jouer de la truelle.* Faire beaucoup bâtir.

— Instrument d'argent, à peu près de la même forme, avec lequel on découpe et on sert le poisson à table.

— Bot. Genre fait avec une espèce de polygonée. || *Truelle vernie* ou *à ramoneur.* Espèce de champignon.

TRUELLÉE. s. f. Quantité de plâtre ou de mortier qui peut tenir sur une truelle.

TRUELLETTE. s. f. (diminut. de *truelle*). Techn. Petite truelle de plafonneur, pour les ornements en relief.

TRUEN. s. m. Ornith. Synon. de Stercoraire à grande queue.

TRUFFARD. s. m. Gourmand, amateur de truffes.

TRUFFE. s. f. (de l'allem. *truffel*). Bot. Genre de végétaux de la famille des champignons, très-savoureux et très-odoriférants. On les trouve dans la terre en petites masses charnues; ils n'ont ni tiges, ni feuilles, ni fleurs, ni racines apparentes. Ce sont des chiens qu'on dresse à la recherche des truffes, ainsi que les cochons et les sangliers. Truffe marbrée. Truffe blanche. Les truffes de Piémont sentent l'ail. Une dinde aux truffes, farcie de truffes. Sauce aux truffes. Farine aux truffes. Truffes à la cendre. Truffes au vin de champagne. Truffes à la vapeur. Truffes au court bouillon. Truffes en roche. Émincé de truffes. Ragoût de truffes. Croûte et coquille aux truffes. L'origine de la *truffe* est inconnue; on la trouve, mais on ne sait ni comment elle naît ni comment elle végète. (Brill.-Sav.) Les meilleures *truffes* de France viennent du Périgord et de la Haute-Provence. (Id.)

— *Truffe d'eau.* Tribule aquatique ou macre flottante. || *Truffe de cerf.* Nom d'une espèce de truffe.

— Nom que dans quelques provinces on donne improprement à la pomme de terre. || *Truffe rouge.* Nom d'une variété de pomme de terre.

— On disait autrefois *truffle* ou *truffe.*

Le pis de tout, c'est qu'avec son air de buffle,
Il porte un cœur aussi noir qu'une *truffle.*
(J.-B. ROUSSEAU.)

TRUFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Truffer. S'empl. adjectiv. Chapon truffé. Dinde truffée. Saucisses truffées. On servit entre autre choses un énorme coq vierge de Barbézieux, *truffé* à tout rompre. (Brill.-Sav.) Notre souper, assez léger d'ailleurs, avait cependant pour base une superbe volaille *truffée.* (Id.)

TRUFFELLE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la pomme de terre.

TRUFFER. v. a. 1re conj. Garnir de truffes.

— Un auteur contemporain l'a employé dans le sens de Remplir. Je voudrais bien savoir d'abord ce que veut dire précisément ce grand flandrin de substantif dont ils *truffent* quotidiennement le vide de leurs colonnes. (Th. Gautier.)

— Fig. Tromper. Dérivé en cette acception du gr. τροφή, tour de finesse.

— SE TRUFFER. v. pron. Être truffé.

TRUFFERIE. s. f. Tromperie. Pop.

TRUFFETTE. s. f. Anc. comm. Espèce de toile qui imitait la demi-hollande.

TRUFFEUR, EUSE. adj. Trompeur, trompeuse. Pop.

TRUFFIÈRE. s. f. Terrain dans lequel on trouve des truffes.

TRUFFINELLE. s. f. Bot. Se dit de petites sphères brunes qui sont les corps reproducteurs des truffes.

TRUFFIVORE. s. et adj. des 2 g. Qui aime les truffes.

— Brillat-Savarin l'a dit d'une ville. Paris, cité admirablement gourmande, et *truffivore* par excellence.

TRUFFLAS. s. m. Bot. Nom vulgaire de la macre ou châtaigne d'eau.

TRUFFONS. s. m. pl. (de la *truffe*, à laquelle ils ressemblent pour la saveur et pour quelques-uns des autres caractères). Bot. Groupes de champignons, noirs, comme brûlés, rudes au toucher.

TRUFLIER. s. m. Bot. Nom vulgaire du troëne.

TRUIE. s. f. (du celt. *troia*). Mamm. Femelle du porc.

— Ichthyol. *Truie de mer.* Poisson du genre de la scopène.

— Ornith. Nom de la draine dans quelques cantons de la France.

— Antiq. Les anciens immolaient la truie à Cérès, parce qu'elle détruit les fruits et les autres productions de la terre. On en sacrifiait aussi à Junon, honorée comme protectrice de la terre. Lorsqu'on faisait quelque alliance ou qu'on jurait la paix, elles étaient confirmées par le sang d'une truie.

— Anc. art milit. Espèce de bélier.

— Pop. *Truie, grosse truie.* Nom qu'on donne, par mépris, à une femme fort grosse ou de mauvais ton.

— Prov. *Il en avalerait autant qu'une truie de lait clair.* Se dit d'un homme qui mange avec gloutonnerie. || *Bonne truie à pauvre homme.* Se dit d'une femme pauvre qui a beaucoup d'enfants. || *Tourner la truie au foin.* Détourner la conversation du but où elle doit tendre pour la diriger vers un autre but où elle ne doit point aller; agir inconsidérément comme un homme qui chercherait à éloigner une truie du gland dont elle se veut repaître, pour la mettre au foin dont elle n'a que faire. Ce n'est pas de cela que j'ai à vous parler. Mais à quoi diable vous sert de tourner ainsi la *truie* au foin? (Cyrano de Berg.) || *S'en rapporter aux exemples comme une truie qui avorte.* || *Mieux aime truie bran que rose.* || *Qui touche le faon de la truie, tant soit petit, il grogne et crie.* || *Tondre la truie.*

TRUIETTE. s. f. Anc. cout. Redevance annuelle; rente seigneuriale.

TRUILLET. s. m. Sorte d'ajustement qui servait à la parure des femmes.

TRUIL. s. m. Moulin à huile.

TRUILLAGE. s. m. Anc. cout. Droit de pressoir banal.

TRUITE s. f. (du bas lat. *trutta* ou *tructa*). Ichthyol. Genre de la famille des salmones, dont toutes les espèces sont carnassières et vivent la plupart du temps dans les eaux douces, et généralement dans les plus pures et les plus vives. Elles sont très-estimées. Truite à la montagnarde. Truite au court-bouillon. Truite à la Chambord. Truite à la Genevoise. Truite à la Saint-Florentin. Truites farcies. Truites aux anchois. Sauté de filets de truite. Truites à la hussarde. Pâté de truites. En rentrant, on ferait une partie de bête hombrée, pour attendre le repas du soir, qui se composerait d'un

plat de *truites* en réserve, et des reliefs du dîner, encore très-désirables. (Brill.-Savar.)

— *Truite saumonée*. Truite qui tient du goût et de la couleur du saumon. Vers le milieu du printemps, elle abandonne la mer pour remonter dans les rivières et les lacs, où elle dépose ses œufs. Sa chair est tendre, facile à digérer et d'un goût exquis. || *Truite brune*. Variété de la truite commune. || *Truite de mer*. Espèce de saumone qu'on pêche dans la mer Baltique.

— Techn. Partie du fourneau de la touraille d'une brasserie.

TRUITÉ, ÉE. adj. Marqué de petites taches rougeâtres comme une truite. Il n'est guère usité qu'en parlant de certains chevaux, de certains chiens dont le poil est marqueté de la sorte. Cheval alezan truité. Cheval bai truité. Chien truité.

— Se dit d'une certaine porcelaine du Japon.

— Ichthyol. Qui ressemble à la truite. || TRUITÉS. s. m. pl. Tribu de la famille des salmonides, qui a pour type le genre saumon.

— Techn. *Fonte truitée*. Celle dont la cassure offre des points blancs ou gris. C'est un mélange de fonte grise et de fonte blanche.

TRUITÉE. s. f. Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille univalve du genre porcelaine.

TRUITELLE. s. f. (dimin. de *truite*). Pêch. Petite truite.

TRUITON. s. m. V. TRUITELLE.

TRULLE. s. f. (du lat. *trullus*). Pêch. Sorte de filet.

— Hist. Chambre du conseil des empereurs grecs.

TRULLISATION. s. f. (pr. *trul-li-za-cion*; du lat. *trulla*, truelle). Archit. Travail de diverses sortes d'enduits qu'on fait avec la truelle, et qu'on travaille au dedans des voûtes. || Il se dit aussi des hachures pratiquées sur la couche de mortier pour retenir l'enduit de stuc.

TRULLOTTE. s. f. Pêch. Sorte de chaudière ou d'engin pour prendre du poisson.

TRULLUM ou **TRULLUS**. s. m. (pr. *trul-lomm* ou *trul-luss*). Hist. Nom d'une salle du palais des empereurs de Constantinople où se traitaient les affaires d'État. Ce mot barbare paraît avoir signifié *dôme*.

TRULOT. s. m. Pêch. Petite trulle, montée sur deux règles parallèles l'une à l'autre.

TRUMBUS. s. m. (pr. *tron-buss*). Pathol. Petite tumeur violacée, rénitente, formée par l'extravasion d'une certaine quantité de sang au voisinage des veines que l'on a ouvertes.

TRUMEAU. s. m. (du gr. τρύμη, trou). Archit. Espace d'un mur entre deux fenêtres. Les trumeaux de ce bâtiment sont trop étroits.

— Parquet de glace qui occupe l'espace du mur entre deux fenêtres, dans l'intérieur d'un appartement, ou qui est placé au dedans d'une cheminée.

TRUMEAU. s. m. (du gr. τρύμη, parce que l'os se séparant aisément, il reste un grand trou au milieu du trumeau, qui alors ressemble au bout d'un moyeu de roue). Bouch. Le jarret d'un bœuf, la partie d'au-dessus de la jointure du genou d'un bœuf, lorsqu'elle est coupée pour être mangée.

— S'est dit de l'homme, en style burlesque.

TRUMELIÈRE. s. f. Anc. art milit. Partie de l'armure qui couvrait la cuisse; cuissart.

TRUMPEAU. s. m. (pr. *trumn-po*). Mamm. Espèce de cachalot.

TRUN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Argentan (Orne); 1,500 hab.

TRUNCATALINE. s. f. Conchyl. V. TRONCATALINE.

TRUNCICOLE. adj. des 2 g. (pr. *tron-ci-kole*; ét. lat., *truncus*, tronc; *colo*, habiter). Bot. Qui croît sur les troncs d'arbre, comme l'agaric mucide.

— Zool. Qui vit sur le tronc des arbres.

TRUNCILLE. s. f. (pr. *tron-ci-ye*). Conchyl. Genre de coquilles.

TRUPELU, UE. adj. Vieux mot qui s'est dit pour Enjoué.

TRUSION. s. f. (du lat. *trusio*, action de pousser avec violence; fait de *trudere*, pousser). Pathol. Mouvement du sang du cœur à toutes les parties du corps par les artères. Mouvement de trusion.

TRUSQUIN ou **TROUSQUIN**. s. m. Techn. Outil de menuisier pour tracer des lignes parallèles.

TRUSQUINÉ, ÉE. part. pass. du v. Trusquiner. S'empl. adjectiv. Avec une scie à lame large et à denture fine, on enlèvera avec précaution, et en suivant bien exactement la ligne *trusquinée* sur les quatre côtés du rabot, toute la planche de l'outil. (Désorm.) Omission des diction.

TRUSQUINER. v. a. 1^{re} conj. (pr. *truss-ti-né*; rad. *trusquin*). Techn. Tracer des lignes parallèles au moyen du trusquin.

TRUSTE. s. f. Féod. Vasselage, service féodal. || *La truste royale*. Grande vassalité.

TRUSTÉE. s. f. Anc. métrol. Mesure dont on se servait en Bretagne pour le sel.

TRUT. s. m. Sorte de jeu de cartes.

TRUTILER. v. n. 1^{re} conj. Se dit en parlant du chant de la grive.

TRUXALE. s. m. (du gr. τρωξαλλίδες, genre de vers). Entom. Genre d'insectes orthoptères de la famille des sauterelles, renfermant une douzaine d'espèces, dont la plus remarquable est le truxale à nez.

TRUXILLO. Géogr. Nom d'une ville d'Espagne et de plusieurs villes d'Amérique.

— Hist. *Chevaliers de Truxillo*. Ordre créé en Espagne par le roi Alphonse IX, et réuni depuis à l'ordre d'Alcantara.

TRUY. s. m. Écon. rur. Réservoir pour les irrigations, dans le département du Var.

TRUYOTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la lupuline.

TRYBLIDION. s. m. Bot. V. TRIBLIDION.

TRYBLION. s. m. Antiq. Mesure de capacité, qui était employée en Égypte et dans une partie de l'Asie; elle valait une hémine, ou environ 2 décilitres 6 centilitres. || Mesure grecque. V. COTYLE.

TRYGIPHANIOS. s. m. Nom que l'on donnait autrefois au vin préparé avec les grappes ou avec le marc de raisin.

TRYGODE. s. m. Anc. pharm. Nom d'un collyre.

TRYGODIE ou **TRYGOEDIE**. s. f. (ét. gr., τρύγη, vendange; ᾠδή, chanson). Antiq. gr. Chant des vendangeurs. || La comédie primitive.

TRYGMATION. s. m. (pr. *trig-ma-cion*). Bot. Genre de mousses.

TRYGONOBATE. s. m. Ichthyol. Genre de raies.

TRYPÉTHÉLIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une trypéthélie. || TRYPÉTHÉLIACÉES. s. f. pl. Famille de lichens, qui a pour type le genre trypéthélie.

TRIPÉTHÉLIE. s. f. Bot. Genre de lichens, ne comprenant que des espèces exotiques, qui se rencontrent fréquemment sur les écorces officinales, comme le quinquina, la cascarille; elles y forment des croûtes diversement colorées.

TRYPÉTHÉLIÉ, ÉE. adj. Bot. V. TRYPÉTHÉLIACÉ.

TRYPHÈRE. s. f. (du gr. τρυφερός, délicat). Bot. Genre de plantes de la famille des amaranthacées, établi pour une plante de Java.

— Anc. pharm. Se disait de plusieurs sortes d'opiat, surtout du genre narcotique. Tryphère sarracénique. Tryphère persique. Grande tryphère.

TRYPHON. Usurpateur en Syrie, servit d'abord Alexandre I^{er}, puis fut tuteur de son fils, Antiochus VI, le fit périr l'an 140 av. J.-C., s'assit sur le trône à sa place, mais fut combattu sans relâche par Antiochus VII, et finalement se donna ou reçut la mort dans Apamée, 134 ans av. J.-C. || Joueur de flûte qui fut proclamé roi de Sicile par les esclaves révoltés, 104 ans av. J.-C. Il résista quelque temps aux armées romaines, fut ensuite battu et pris, 99 ans av. J.-C.

TRYPOXYLE. s. m. (ét. gr., τρυπάω, percer; ξύλον, bois). Bot. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des fouisseurs.

TRYXALE. s. m. Entom. V. TRUXALE.

TSA. s. m. Gramm. Quatrième lettre de l'alphabet arabe; signe numérique de 500.

TSADE. s. m. Gramm. Dix-huitième lettre de l'alphabet hébreu; signe numérique de 90.

TSAR. s. m. (par corruption de *César*). Nom qu'on donnait autrefois au souverain de la Russie. V. CZAR.

TSARINE. s. f. (par corruption de *César*). Ancien titre de l'épouse du souverain de la Russie.

TSA SIN-GO-DAI. Myth. Deuxième série des grands dieux au Japon. Le premier d'entre eux régna 250,000 ans; le règne des quatre autres est plus long encore, et chacun l'emporte en durée sur le précédent. La somme des cinq règnes est de 2,342,467 ans.

TSCHAIDI. Myth. ind. Divinité femelle, la mère de toutes les divinités subalternes.

TSCHAKO. s. m. Art milit. V. CHAKO.

TSCHERNOBOG. Myth. slav. Divinité malfaisante des Slavons Varaigues, qui lui faisaient des sacrifices où le sang était toujours répandu.

TSCHERNOVITZ. Géogr. Cercle de Gallicie, formé de l'ancienne Bukovine; 225,000 h. || Sa cap. du même nom, 5,500 hab.

TSCHÉSIENS. s. m. pl. Ethnogr. Un des noms que l'on donne aux Tchèques.

TSCHESMÉ. Géogr. Ville et port de la Turquie, dans l'Anatolie.

— Hist. *Bataille de Tschesmé*. Destruction de la flotte turque par les Russes, le 6 juillet 1770.

TSCHETTI. s. m. Bot. Espèce de piment d'Amérique.

TSCHIRNHAUSEN Ehrenfried Walther de). Physicien et géomètre allemand, né en 1651, mort en 1708, perfectionna les instruments d'optique, établit de superbes verreries en Saxe, et découvrit plusieurs procédés industriels, entre autres celui des verres brûlants, dits *caustiques de Tschirnhausen*.

TSCHIT. s. m. Comm. Nom d'une toile imprimée qu'on tire de la Perse.

TSCHIVEN. Myth. ind. Dieu mâle, une des deux divinités émanées du Vastou, substance suprême.

TSCHOUDO-MORSKOE. Myth. slav. Monstre marin subordonné au roi de la mer.

TSCHOUR. Myth. slav. Divinité qui présidait aux arpentages. Il avait beaucoup d'analogie avec le dieu Terme.

TSCHUDYE. s. f. Bot. Genre de plantes de la Guiane.

TSCHUN. s. m. Métrol. Monnaie de compte employée en Chine; elle équivaut à 82 centimes.

TSE. s. m. Gramm. ar. V. TSA.

TSE-FU. s. m. Relat. Titre du bonze qui préside aux confréries dévotes des jeûneurs.

TSE KIN. s. m. Espèce de vernis qu'on met sur la porcelaine de la Chine pour lui donner une couleur de café ou de feuille morte.

TSÉRÉ. s. m. Gramm. Un des points voyelles de la langue hébraïque, il vaut un *e* long.

TSEU-SSE. Philosophe chinois, né vers 515 av. J.-C., mort vers 453, hérita de la réputation de sagesse de son aïeul Confucius, et composa plusieurs ouvrages de morale.

TSIA-IP. s. m. Bot. Arbrisseau grimpant de la Chine. Les habitants de ce pays se servent de ses feuilles, naturellement très-propres, pour polir différentes sortes d'ouvrages, et particulièrement l'étain.

TSIAKELU. s. m. Bot. Arbuste des Indes.

TSIAMPA. Géogr. Province d'Asie, dans l'Inde, au-delà du Gange. C'était autrefois un royaume considérable qui comprenait la Cochinchine; aujourd'hui c'est une province de ce pays.

TSIAM-TEU. s. m. Bot. Espèce de haricot chinois.

TSIAP. s. m. Hist. or. Nom des armoiries distinctives des provinces du Japon; elles remontent au VII^e siècle.

TSIÉLA. s. m. Bot. Espèce de figuier de l'Inde, dont les fruits servent à teindre en rouge, et l'écorce à faire des cordes.

TSIÉLIE. s. f. Bot. Sorte de plante.

TSIEM-TANI. s. m. Bot. Grand arbre du Malabar dont l'écorce est employée dans le pays comme un remède contre un grand nombre de maladies.

TSIGOKTEN. Myth. jap. Un des quatre grands dieux du trente-troisième ciel.

TSIMAMASOR. s. m. Bot. Arbuste grimpant de Madagascar, dont les fleurs sont d'un rouge éclatant.

TSIN. s. m. Minér. Minéral d'où les Chinois tirent la couleur bleue qu'ils emploient sur la porcelaine.

TSING. s. m. Hist. Dynastie chinoise.

TSIN-SE. s. m. Docteur ou lettré chinois du troisième ordre.

TSITOTOCOTL. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau du Mexique et du Pérou.

TSONG-TOU. s. m. Relat. Vice-roi qui commande à plusieurs provinces, en Chine.

TSOUNG LING. adj. et s. m. pl. Géogr. Chaîne de montagnes, entre la Tartarie indépendante et l'empire chinois.

TTA. s. m. Gramm. Nom d'une consonne de l'alphabet sanscrit, qui est une des deux fortes de l'ordre des linguales.

TTHA. s. m. Gramm. Nom d'une consonne de l'alphabet sanscrit, qui est une des deux fortes de l'ordre des linguales.

TU. pron. pers. de la 2^e pers. du sing. des 2 g. Il demande toujours après lui un verbe. Tu es heureux. Tu chantes. Tu dors.

— Il ne peut jamais être que le sujet de la proposition :

Tu régnerais encor si *tu* l'avais voulu,
Fils de la liberté, *tu* détrônas ta mère,
Armé contre ses droits d'un pouvoir éphémère,
Tu croyais l'accabler, *tu* l'avais résolu.
(C. DELAVIGNE.)

— Il ne peut être séparé du verbe que par un autre pronom ou par un des mots *ne*, *en*, *y*. Tu es heureux. Tu me parleras. Tu t'en repentiras. Tu en apprendras des nouvelles. Tu y étais.

— Quand la phrase est interrogative ou exclamative, *tu* se met immédiatement après le verbe, auquel on le joint par un trait d'union. Ossian, barde sauvage, que fais-*tu*, assis sur la pierre des tombeaux? Songes-*tu* aux héros des temps passés? (A. Mart.) Comment as-*tu* perdu le goût de ces plaisirs que toi seule étais capable de sentir et de rendre? (J. J. Rouss.)

— On ne se sert ordinairement de *tu* que quand on parle à des personnes fort inférieures, ou avec qui on est en très-grande familiarité.

— Quelquefois, au contraire, on l'emploie dans le style oratoire ou poétique, en s'adressant aux personnes qu'on respecte le plus, aux rois, aux princes, à Dieu même.

— On s'en sert aussi à l'égard des personnes que l'on méprise ou que l'on insulte; quelle que soit alors leur condition. On se met bien au-dessus d'eux. C'est ainsi que le grand-prêtre Joad, n'ayant plus besoin de dissimuler, dit à la reine Athalie :

. . . . *Tu* seras satisfaite,
Je te les vais montrer l'un et l'autre à la fois. (RAC.)

— On s'en sert encore en faisant parler certaines nations, et principalement les Orientaux, lorsqu'on veut leur conserver un caractère étranger; et quelquefois aussi dans la poésie.

— Hors de là, on emploie le pronom pluriel *vous*.

— Fam. *Être à tu et à toi avec quelqu'un*. Être tellement lié avec lui, qu'on le tutoie, et qu'on est tutoyé par lui.

TU. Chim. Abréviation employée pour désigner le tungstène.

TU, UE. part. pass. du v. Taire. S'empl. adjectiv., mais alors il est toujours accompagné de l'auxiliaire *être*. Elle s'est tue. Ils se sont tus.

TUABLE. adj. des 2 g. Se dit des animaux domestiques bons à tuer. Ces poulets sont tuables. Fam.

— *Ce cochon est tuable*. Il est temps de le tuer, il est assez gras.

— Fam. Il s'est dit quelquefois des personnes. Si les jansénistes faisaient tort à la société, ils seraient *tuables* sans difficulté. (Pasc.)

TUAGE. s. m. Action de tuer un animal. Le tuage d'un cochon.

— Le prix que coûte le tuage. Payer le tuage d'un animal.

TUAL. s. m. Relat. Liqueur spiritueuse qu'on retire d'un palmier, dans les Moluques.

TUANT. part. prés. du v. Tuer. Qui tue. Il est toujours invariable.

TUANT, ANTE. adj. Fatigant, qui cause beaucoup de peine. Travail tuant. Que cela est tuant! Il est certain que c'est un métier *tuant*, que cet excès de cérémonies et de civilités. (M^{me} de Sévigné.)

— Ennuyeux, importun. Conversation tuante. Homme tuant. Leur *tuante* amitié ne tout ... m'arrête. (Mol.) L'assiduité de ses courtisans est *tuante*. (***) On dit plus ordinairement *assommant*.

TU-AUTEM. s. m. (du lat. *tu*, toi; *autem*, mais). Cette locution est prise d'une des leçons du Bréviaire, qui se termine par ces mots : *Tu autem, Domine, miserere nobis*. Le point essentiel, le nœud, la difficulté d'une affaire. Savoir le tu-autem d'une chose. C'est là le tu-autem. Trouver le tu-autem. Il est fam.

— Prov. *Entendre le tu-autem*. Être prompt à saisir une allusion, et comprendre à partie. On faisait autrefois pendant le repas des moines lectures. Le supérieur, pour l'arrêter, donnait un petit coup sur la table en prononçant ces mots : *Tu autem*, qui étaient suivis de *Domine, miserere nobis*, et chacun se levait.

TUBACÉ, ÉE. adj. (du lat. *tubus*, tube). Didact. Qui a la forme d'un tube.

— Conchyl. Se dit d'une coquille univalve qui a la forme d'un tube.

TUBA CORVA. s. f. Musiq. Espèce de trompette dont le son est très-borné, mais qui a des sons très-forts et très-éclatants.

TUBAGE. s. m. Techn. Opération de tuber.

TUBAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport aux trompes de Fallope.

— Chir. *Grossesse tubaire*. Développement d'un fœtus dans la trompe utérine.

TUBAL CAÏN. Fils de Lamech et de Tsilla, né vers 2975 av. J.-C., passe pour avoir inventé l'art de travailler le fer et l'airain.

TUBANTHÈRE. s. m. Bot. Genre de plantes qui a été réuni au céanothe.

TUBE. s. m. (du lat. *tubus*). Tuyau de plomb, de verre, de fer, etc., par où l'air et les autres fluides peuvent passer et avoir une issue libre. Il ne se dit guère que des instruments et des tuyaux dont on se sert pour faire des observations et des expériences, et qui sont d'un petit diamètre. Tube d'une lunette de longue vue. Il faut un tube de plomb pour faire cette expérience. Les baromètres se font avec des tubes de verre. Sceller hermétiquement le tube d'un thermomètre. Tube capillaire. Tube acoustique. Tube électrique.

— Phys. *Tube de Torricelli*. Tube de verre scellé hermétiquement par un bout et ouvert par l'autre, que l'on remplit de mercure, et dont on plonge ensuite l'extrémité ouverte dans un petit vase rempli du même fluide, pour mettre une colonne de mercure en équilibre avec une colonne d'air de même base. || *Tube acoustique*. Espèce de porte-voix soudé en plusieurs endroits que l'on ajuste dans l'épaisseur des murs d'un appartement. Les voûtes elliptiques produisent le même effet. || *Tubes capillaires*. Tubes de verre d'un diamètre fort petit, dont la cavité est si étroite qu'on peut la comparer à la grosseur d'un cheveu, et dans lesquels les fluides s'élèvent au-dessus de leur niveau, excepté le mercure, qui s'arrête au-dessous de son niveau. || *Tubes communicants*. Tubes qui servent à prouver qu'il y a équilibre entre les colonnes d'une masse homogène liquide, lorsque ces colonnes sont de même hauteur; et elles tendent toutes constamment à atteindre cette égalité de hauteur, lors même qu'elles seraient renfermées dans des vaisseaux communicants, quelque éloignées qu'elles soient. || *Tube électrique*. Tube de verre qui acquiert par le frottement la vertu de communiquer l'électricité à d'autres corps, etc. C'est le premier instrument dont on se soit servi pour faire les expériences sur l'électricité, avant l'invention de la machine électrique. || *Tubes fulminaires*. Tuyaux de sable aggloméré sur une longueur plus ou moins grande, et dont la formation est due au passage de la foudre à travers l'espace qui les contient. || *Tube de Pitot*. Tube qui sert à mesurer la quantité d'eau qui s'écoule dans un ruisseau, une rivière.

— Mécan. *Chaudière à tubes* ou *chaudière tubulure*. Celle dans laquelle les canaux que la flamme et les gaz brûlés sont obligés de parcourir pour se rendre à la cheminée sont remplacés par des tubes. Cette forme de chaudière est employée aujourd'hui à l'exclusion de toute autre pour les locomotives des chemins de fer. On a fait d'autres chaudières auxquelles on a donné le même nom, bien que leur construction soit diverse. Dans les chaudières, en effet, c'est l'eau qui remplit les tubes, et la flamme qui les enveloppe.

— Chim. Instrument en verre faisant partie de plusieurs appareils chimiques. Pour recueillir les produits gazeux sous l'eau ou sous le mercure, on se sert de tubes conducteurs en verre auxquels on donne divers noms, selon l'emploi auquel ils sont destinés, tels que les tubes de sûreté, les tubes à deux branches, les tubes en S, les tubes de Welter, etc. ‖ *Tubes de sûreté*. Tubes destinés à éviter l'absorption qui est le résultat de la raréfaction de l'air par la chaleur. On les adapte à un appareil pour empêcher le passage d'un liquide d'un vase dans un autre, lorsque la pression exercée à la surface de ce liquide vient à changer. ‖ *Tubes en S*. Tubes recourbés, dont la forme offre à peine quelque analogie avec cette lettre. ‖ *Tubes de Welter*, du nom de leur inventeur, ou simplement *tubes à boule*. Tubes en S présentant une boule dans leur courbure moyenne.

— Bot. Partie inférieure et indivise d'un calice, d'une corolle ou d'un périgone, dont les diverses pièces sont soudées ensemble et forment une sorte de tuyau creux, cylindrique, étroit, plus ou moins long. ‖ On appelle aussi *tubes* les petits tuyaux parallèles qui garnissent la surface inférieure du chapeau de certains champignons.

— Anat. et physiol. Canal ou conduit naturel. Tube digestif. ‖ *Tube aérien*. La trachée-artère. ‖ *Tube intestinal*. Les intestins.

— Chir. *Tube laryngien*. Espèce de sonde que l'on introduit dans le larynx par la bouche ou les cavités nasales, et par laquelle on insuffle de l'air pour chercher à rétablir la respiration chez les asphyxiés.

— Syn. simpl. Tuyau, canal, conduit, sarbacane, cylindre. Ce mot peut être employé dans tous les styles, et on l'emploie souvent en poésie, où il remplace utilement les mots *tuyau*, *sarbacane*, qui ne sont pas assez nobles. ‖ Épith. Long, étroit, arrondi.

— En parlant d'un thermomètre, Boileau a dit :

> Par la liqueur le *tube* coloré
> De la température indique le degré.

— On dit en poésie, *un tube d'airain*, *un tube de bronze*, ou simplement *un tube*, pour désigner un pistolet, un fusil, un canon. Un tube homicide, meurtrier, foudroyant. Du *tube* foudroyant charge ton bras guerrier. (Lebrun.) D'un long *tube* soudain le plomb mortel s'élance. (B.-Lorm.) D'un *tube* de bronze aussitôt la mort vole. (Volt.)

— Syn. comp. TUBE, TUYAU. Le *tube* est en général un corps d'une telle figure; le *tuyau* est plutôt un tuyau propre pour tel usage. *Tube* est un terme de science; *tuyau* est de l'usage ordinaire.

TUBÉ, ÉE. part. pass. du v. Tuber. S'empl. adjectiv. Trou tubé.

TUBÉFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *tuba*, trompette; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un tube élargi à l'une de ses extrémités, comme les apothécies d'un grand nombre de cénomyces, ou les expansions de l'éponge tubéforme.

TUBER. v. a. 1re conj. Techn. Revêtir de tubes un trou fore en terre.

TUBÉRACÉ, ÉE. adj. (du lat. *tuber*, truffe). Bot. Qui ressemble à la truffe. ‖ TUBÉRACÉES. s. f. pl. Famille de champignons qui a pour type le genre truffe.

TUBÉRAIRE. s. f. Bot. Plante médicinale.

TUBÉRASTRE. s. m. Bot. Champignon qui croît sur un tuf volcanique, et que l'on mange habituellement en Italie.

TUBERCLE. s. m. Il s'est dit pour Tubercule. ‖ Partie de la main dont on parle dans la chiromancie. Quand la mensale couvre le *tubercle* de l'enseigneur. (Montaigne.)

TUBERCULAIRE. s. f. Bot. Genre de champignons comprenant cinq espèces, qui croissent particulièrement sur les écorces et les bois des arbres, et y forment de petits boutons ou tubercules rouges, roses ou lilas. ‖ Genre de la famille des lichens. ‖ Genre de la famille des algues. ‖ Genre qui rentre dans le genre laminaire.

TUBERCULARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une tuberculaire. ‖ TUBERCULARIÉS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des tubercularinées, qui a pour type le genre tuberculaire.

TUBERCULARINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une tuberculaire. ‖ TUBERCULARINÉES. s. f. pl. Famille de champignons, comprenant ceux dont les sporidies simples sont éparses sur un réceptacle solide, persistant.

TUBERCULE. s. m. (du lat. *tuberculum*, diminutif de *tuber*, bosse). Hortic. Excroissance en forme de bosse qui survient à une feuille, à une racine, à une plante.

— Se dit plus particulièrement de celles qui se forment à la racine de certaines plantes alimentaires. Les pommes de terre, les topinambours sont des tubercules. Ce tubercule est une précieuse ressource pour les pauvres gens.

— Se dit dans le même sens de la Truffe. Ce précieux tubercule. Ce tubercule exquis. Cet éminent *tubercule*. (Brill.-Sav.)

— Bot. On appelle ainsi les apothécies stipitées des lichens; les apothécies sphériques nichées sous le thalle et renfermant des spores agglomérées, comme dans la verrucaire; les tuméfactions qui, en certains temps de l'année, se forment à la surface des thalassiophytes symphysistées, et renfermant les corpuscules reproducteurs, etc.

— Conchyl. Se dit des protubérances creuses qui se voient sur la surface de certaines coquilles, et qui correspondent à des élévations semblables du corps de l'animal.

— Anc. pathol. Se disait des élevures qui surviennent à la peau. ‖ Toute espèce de tumeur dure, peu volumineuse, de quelque nature qu'elle soit. ‖ Petite élévation à la racine des dents. ‖ *Tubercules mésentériques*. Tubercules qui consistent dans la tuméfaction des glandes lymphatiques du mésentère, lorsqu'elles sont susceptibles de dégénérer en ulcère fongueux.

— Anat. Toute éminence naturelle, peu considérable, que présente une partie quelconque. Tubercules mamellaires. Tubercules quadrijumeaux.

— *Tubercules d'Aranzi*. Petites éminences situées sur la partie moyenne des valvules sigmoïdes de l'ouverture auriculaire des ventricules gauches du cœur. ‖ *Tubercules de Santorini*. Petits cartilages qui couronnent le sommet des aryténoïdes, et soutiennent les lèvres de la glotte. ‖ *Tubercules piriformes*. Les tubercules mamillaires. ‖ *Tubercule de Lower*. Petite éminence que l'on rencontre quelquefois à l'endroit de l'oreillette droite où le contour de la veine-cave inférieure se continue avec celui de la veine-cave supérieure. ‖ *Tubercule cendré*. Substance quadrilatère et grisâtre située à la base du cerveau, derrière la commissure des nerfs optiques, unie en devant avec ces nerfs et en arrière avec les éminences mamillaires. Elle forme une partie du plancher du ventricule moyen, et elle est légèrement saillante au milieu.

TUBERCULÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est garni de tubercules.

— Hist. nat. Se dit des carpelles de la renoncule tuberculée, du clinanthe du conyze tuberculé, du corselet du brachycère tuberculé, des élytres du phytosome tuberculé, des pédoncules du convolvulus tuberculé, du placentaire du stramonium, de la tige de la malphighie tuberculée.

TUBERCULÉ. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un sphéroïde et d'un coffre.

TUBERCULEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du tubercule. Racine tuberculeuse.

— Bot. Se dit des parties qui offrent de petites saillies ressemblant à des espèces de bosses, comme la chalaze des labiées, les écailles des fleurs femelles de la camarine tuberculeuse, la graine du viciet lathyroïde, les légumes de l'astragale tuberculeux, la tige du cotylédon tuberculeux. ‖ *Fructification tuberculeuse*. Mode de fructification propre à certaines thalassiophytes, qui consiste en ce qu'à une certaine époque il se forme à la surface du végétal des tuméfactions renfermant des agglomérations de petits grains colorés, qui, par la simple expansion de leur tissu cellulaire, sans rupture d'enveloppe, perpétuent l'espèce dont ils sont le type.

— Minér. Se dit d'un corps concrétionné qui est garni d'expansions arrondies et allongées, semblables à des tubercules, comme la chaux carbonatée tuberculeuse.

— Pathol. Qui contient des tubercules. Poumon, foie tuberculeux. ‖ *Matière tuberculeuse*. Matière formée par des tubercules. ‖ *Phthisie tuberculeuse*. Phthisie pulmonaire.

TUBERCULEUX. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre des balistes.

TUBERCULICOLLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tuberculum*, tubercule; *collum*, cou). Entom. Qui a le corselet chargé de tubercules, comme la cétonie tuberculicolle.

TUBERCULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tuberculum*, tubercule; *ferre*, porter). Didact. Qui porte des tubercules.

— Conchyl. Se dit de la coquille de la fissurelle tuberculifère.

TUBERCULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *tuberculum*, tubercule; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un tubercule.

— Entom. Se dit des antennes des hippobosques.

TUBERCULISATION. s. f. (pr. *tu-ber-ku-li-za-cion*). Pathol. Conversion en tubercules.

TUBERE. s. f. Bot. Nom donné par Pline à des fruits qui paraissent intermédiaires entre les amandes et les pêches.

TUBÉRÉ, ÉE. adj. Bot. V. TUBÉRACÉ.

TUBÉREUSE. s. f. (du lat. *tuberosus*, garni de tumeurs, de tubercules, à cause de la forme de l'ognon qui lui sert de racine). Bot. Genre de la famille des asphodélées, renfermant de très-jolies plantes, originaires du Mexique, introduites en France au XVIe siècle. La tubéreuse s'élève à plus d'un mètre. Elle est garnie dans sa longueur et à sa base de feuilles lancéolées, d'un vert gris, et terminée par une foule de fleurs blanches, douées d'une odeur suave, mais si forte qu'elle peut, renfermée dans les appartements, causer l'asphyxie. Les parfumeurs emploient son huile essentielle pour la pommade et les eaux de senteur. ‖ *Tubereuse bleue*. L'agapanthe ombellifère, plante de la famille des narcisses.

> La *tubéreuse* et l'anémone
> Entourent ses bords séduisants. (DE BERNIS.)

TUBÉREUX, EUSE. adj. (du lat. *tuberosus*, plein de bosses, de tumeurs). Bot. Se dit d'une racine tuberculeuse, c'est-à-dire charnue et renflée, et manifestement plus grosse que la tige qu'elle supporte, comme la valériane tubéreuse. ‖ Se dit, par extension, des racines qui sont parsemées de tubercules, c'est-à-dire de masses épaisses et charnues, quoique ces prétendues racines ne soient que des tiges souterraines, comme la pomme de terre. ‖ *Bulbes tubéreuses*. Celles dont la substance est homogène, et dans l'intérieur desquelles on ne distingue ni couches, ni écailles, comme la fumeterre bulbeuse.

— Zool. Un animal, le nasée tubéreux, est ainsi appelé, parce qu'il porte une grosse loupe en avant des yeux.

TUBÉRIFÈRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui porte des tubercules.

— Bot. Cette épithète conviendrait mieux que celle de *tubéreux* aux racines qui présentent des tubercules plus ou moins nombreux sur différents points de leur étendue, comme celles de l'hélianthe tubéreuse et de la pomme de terre.

— Entom. Se dit d'un coléoptère, l'hipporhine tubérifère, parce que ses élytres sont tuberculeuses.

— Mamm. Un mammifère, l'ériode tubérifère, doit ce nom à ce qu'il offre des rudiments de pouces, sous la forme de simples tubercules.

TUBÉRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *tuber*, truffe; *forma*, forme). Bot. Se dit d'un champignon qui a la forme d'une truffe, comme l'aporhize du Canada.

TUBER-ISCHIO-TROCHANTÉRIEN. adj. et s. m. (pr. *tu-berr-iss-kio-tro-kan-té-rien*). Anat. Il se dit d'un des muscles de la cuisse, parce qu'il s'étend de la tubérosité de l'ischion au grand trochanter.

TUBÉRIVORE. adj. des 2 g. Entom. Qui dévore les truffes, comme la larve de la suillie tubérivore.

TUBÉROÏDE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui ressemble à un tubercule.

TUBÉROÏDE. s. m. Bot. Plante parasite qui croît sur le safran.

TUBÉROSITÉ. s. f. (du lat. *tuber*). Anat. Éminence plus ou moins volumineuse, à surface inégale, qui se trouve sur un os, et où s'attachent des muscles ou des ligaments. La tubérosité du tibia. Tubérosité de l'ischion. Tubérosité occipitale.

— Bot. Se dit de certaines excroissances charnues, le plus souvent contre nature, que présentent quelquefois les végétaux. Les tubérosités d'une racine.

— Pathol. Bosse ou tumeur.

TUBIANÉEN, ENNE. adj. Hist. sacr. Habitant d'un canton de la Palestine qui s'appelait Tubia. Quelques auteurs ont pris les Tubianéens pour des sectaires juifs.

TUBICÈNE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

TUBICINE. s. m. Antiq. milit. Joueur de trompette, de clairon.

TUBICINELLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves.

TUBICOLAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tubus*, tube; *colo*, j'habite). Zool. Qui loge ou habite dans un tube, comme la néréide tubicolaire.

TUBICOLAIRE. s. f. Zooph. Genre de polypes ciliés, vivant dans un tube conique ouvert aux deux bouts. On en compte trois espèces.

TUBICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tubus*, tube; *colo*, j'habite). Conchyl. Qui vit dans un tube. Se dit d'une coquille bivalve dont les valves sont tout à fait contenues dans un tuyau de même nature qu'elles, et ouvert à une seule de ses extrémités, tuyau qui les cache entièrement. La léonice tubicole est ainsi nommée, parce qu'elle habite constamment dans des tubes solides. ‖ TUBICOLES. s. m. pl. Famille de conchifères, comprenant ceux dont la coquille est contenue dans un fourreau tubulaire distinct de ses valves.

— Entom. Qui vit dans un tuyau. ‖ TUBICOLES. s. m. pl. Ordre de la classe des annélides, auquel ils rapportent ceux de ces animaux qui vivent dans des tuyaux, du moins pour la plupart.

TUBICOLÉ, ÉE. adj. V. TUBICOLE.

TUBICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tubus*, tube; *cornu*, corne). Mamm. Qui a les cornes creuses. ‖ TUBICORNES. s. m. pl. Famille de l'ordre des mammifères ruminants, comprenant ceux dont les cornes sont composées d'un axe osseux couvert par un étui corné.

TUBIEU. Interj. Sorte de jurement burlesque fait par corruption de Tue-Dieu.

TUBIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tubus*, tube; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte des tubes.

— Bot. Se dit des fleurons des synanthérées, lorsqu'ils ont la forme d'un tube évasé à sa partie supérieure, et des fleurs composées dont les fleurons se sont convertis en tubes amplifiés, comme l'aster de la Chine.

— Zooph. Qui est chargé de cylindres tubiformes. ‖ TUBIFÈRES. s. m. pl. Ordre de la classe des polypes, comprenant ceux qui sont réunis sur un corps commun fixé à sa base, et dont la surface est totalement ou partiellement chargée de cylindres tubiformes rétractiles.

TUBIFÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des champignons.

TUBIFEX. s. m. Entom. Genre de chétopodes, renfermant deux espèces, qui vivent enfoncés dans la vase ou dans le sable.

TUBIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tubus*, tube; *flos*, fleur). Bot. Qui a le tube de sa corolle très-long, comme l'oxyanthe tubiflore. ‖ TUBIFLORES. s. f. pl. Classe de plantes hypogynes monopétales, comprenant celles qui ont la corolle plus ou moins tubuleuse, comme les plantaginées et les apocynées.

TUBIFLORE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des élytraires.

TUBIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *tubus*, tube; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un tube.

TUBILION. s. m. Bot. Genre de la famille des inulées, établi pour une plante des îles Canaries.

TUBILLE. s. m. (ét. lat., *tubus*, tube). Didact. Petit tube.

— Bot. Se dit des cellules du tissu cellulaire qui sont allongées dans le sens longitudinal. ‖ *Tubille anthérique*. Tube produit par la coalition des anthères des synanthérées.

TUBILOMBRIC. s. m. (parce qu'ils vivent dans un tube et qu'ils ressemblent aux lombrics). Entom. Genre de chétopodes, qui vivent dans les rivières.

TUBILUSTRE. s. m. Antiq. rom. Fête dans laquelle on purifiait les trompettes sacrées. Elle avait lieu au mois d'avril.

TUBILUSTRIES. s. f. pl. Antiq. rom. V. TUBILUSTRE.

TUBINAIRE. adj. des 2 g. Ornith. Qui a les narines placées dans des fourreaux tubulaires. ‖ TUBINAIRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux nageurs, comprenant ceux qui ont les narines placées dans des fourreaux tubulaires.

TUBINGUE. Géogr. Ville du Wurtemberg; 7,000 hab. Célèbre université.

— Hist. *Traité* ou *convention de Tubingue*. Espèce de pacte conclu entre le duc de Wurtemberg et son peuple, le 8 juillet 1514. La convention de Tubingue est la base du droit constitutionnel du royaume de Wurtemberg.

TUBINZE. adj. des 2 g. Ethnogr. Nom d'un peuple d'origine samoyède.

TUBIPORE. s. m. Zooph. Genre de polypes pierreux renfermés dans un tube calcaire cylindrique, vertical, qui se divise en un grand nombre de tuyaux articulés formant une masse plus ou moins considérable. Le tubipore musique est remarquable par les belles couleurs de ses animaux qui sont d'un beau vert, contenus dans des tubes d'un beau rouge.

— Bot. Genre établi pour placer les espèces de bolets qui ont leur partie inférieure garnie de tubes poreux.

TUBIPORÉ, ÉE. adj. Zooph. Qui ressemble à un tubipore. ‖ TUBIPORÉS. s. m. pl. Famille de la classe des zoophytaires, comprenant ceux dont les animaux isolés sont contenus dans des loges cylindriques allongées, fixées par la base et ayant pour type le genre tubipore.

TUBIPORITE. s. f. Zooph. Tubipore et tubulaire fossile.

TUBISPATHE, adj. des 2 g. (ét. lat., *tubus*, tube; *spatha*, spathe). Bot. Qui a une spathe tubuleuse ou un périanthe tubuleux, comme le zéphyrante tubispathe.

TUBISPIRANTS. s. m. pl. Conchyl. V. SYPHONOBRANCHES.

TUBITÈLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tubus*, tube; *tela*, toile). Entom. Qui file une toile tubuleuse. ‖ TUBITÈLES. s. f. pl. Famille d'araignées, comprenant celles qui filent des toiles serrées, tubulaires, en nasse ou en trémie. Les tubitèles placent leurs toiles dans des fentes, des trous de mur, sous les pierres, entre les branches et les feuilles des végétaux, et même sous l'eau.

TUBLEU. interj. Juron de l'ancienne comédie. *Tubleu!* comme vous y allez! Voilà une petite menotte un peu rude. (Mol.) *Tubleu!* quelle caresse. (Destouches.)

TUBU. s. m. (du mal. *tubu*, sucré). Bot. Cocotier qui croît dans les îles malaises, et dont l'amande est sucrée.

TUBULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *tubus*, tube). Didact. Qui a la forme d'un tube.

— Bot. V. TUBULEUX.

— Crust. Le cérape tubulaire est ainsi appelé parce qu'il vit dans un tube cylindrique.

— Zool. *Branchies tubulaires*. Celles qui sont composées de deux membranes celluleuses, entre lesquelles règne un filet cartilagineux, roulé en spirale et très-élastique.

TUBULAIRE. s. f. Zooph. Genre de zoophytes à tuyau transparent et flexible comme la

corne. Les extrémités des tiges et des rameaux sont habitées par un polype à bouche munie de deux rangs de tentacules nus, non rétractiles.

— Bot. Genre établi pour placer les ulves tubuleuses. ‖ Autre genre établi également pour placer quelques espèces d'ulves.

TUBULARIÉ, ÉE. adj. Zooph. Qui ressemble à une tubulaire. ‖ TUBULARIÉS. s. m. pl. Famille de polypiers flexibles qui a pour type le genre tubulaire.

TUBULE. s. m. Didact. Petit tube.

— Entom. Se dit des tarières tubuleuses qui sont composées de plusieurs pièces susceptibles souvent de rentrer les unes dans les autres, comme celles d'un télescope.

TUBULÉ, ÉE. adj. Chim. Qui a une ou plusieurs tubulures. Flacon tubulé. Cornue tubulée.

— Bot. Qui est en forme de tube. ‖ Se dit des anthères, quand elles sont réunies en un tube, comme les synanthérées de la corolle, lorsqu'elle est munie d'un tube, comme la verveine mellifide; du pétiole, quand il forme un tube continu qui sert de gaîne à la tige, comme les cypéracées.

— Archéol. *Draperie tubulée*. Draperie qui, dans les statues anciennes, tombe par plis arrondis et forme des tubes ou tuyaux.

TUBULEUX, EUSE. adj. Qui est long et creux intérieurement comme un tube. Il y a des chrysalides dont les stigmates ressemblent à des filets tubuleux.

— Bot. Qui a la forme d'un tube cylindrique, allongé et peu évasé à l'extrémité.

— Conchyl. Se dit des coquilles univalves dont le diamètre transversal est fort inférieur au longitudinal, qui ne sont pas enroulées, ou qui ne le sont que d'une manière fort irrégulière, et jamais en spirale.

TUBULI. s. m. Foss. Nom vulgaire des dentales fossiles.

TUBULIBRANCHE. adj. des 2 g. (du lat. *tubulus*, tube, et du gr. βράγχια, branchies; qui a les branchies logées dans un tube). ‖ TUBULIBRANCHES. s. m. pl. Ordre de la classe des gastéropodes, comprenant ceux dont la coquille a la forme d'un tube plus ou moins irrégulier, qui loge les branchies.

TUBULICOLE. adj. des 2 g. Zooph. Qui habite dans un tube. ‖ TUBULICOLES. s. m. pl. Famille de polypes, comprenant ceux qui habitent des tubes dont le corps gélatineux traverse l'axe commun, et présente des ouvertures latérales ou terminales, pour le passage des animaux.

TUBULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tubus*, tube; *fero*, je porte). Zool. Qui porte ou qui offre à sa surface une multitude de petits tubes, comme l'éponge tubulifère, ou qui est formé par une agglomération de cellules tubuleuses.

— Entom. Qui forme un tube aigu et pointu. ‖ TUBULIFÈRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des hyménoptères, comprenant ceux dont la tarière des femelles forme un tube conique et pointu, qui ne se divise point en plusieurs valves longitudinales.

TUBULIFÈRE, s. f. Bot. Genre de champignons.

TUBULIFLORE. adj. des 2 g. Bot. Se dit de la calathide, du disque et de la couronne des synanthérées, lorsqu'ils sont composés de fleurs à corolles tubuleuses.

TUBULIFORME. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'un petit tube.

TUBULINE. s. f. Bot. Genre de champignons renfermant trois espèces qui croissent sur le bois mort et pourri. L'une d'elles, la tubuline fraise, est d'un beau rouge. On l'a comparée à une fraise, d'où lui vient son nom spécifique.

TUBULIPALLE. adj. des 2 g. Zool Qui a le manteau tubuleux.

TUBULIPORE. s. m. Zooph. Genre de polypiers renfermant sept espèces, la plupart originaires de la Méditerranée.

TUBULIPORÉ, ÉE. adj. Zooph. Qui ressemble à un tubulipore. ‖ TUBULIPORÉS. s. m. pl. Famille de la classe des polypiers, comprenant ceux dont les animaux sont contenus dans des cellules tubuleuses, et ayant pour type le genre tubulipore.

TUBULITHE. s. m. Zooph. Astérie fossile ramassée en masse solide. ‖ Nom qu'on a donné à divers zoophytes coralligènes fossiles qui ont la forme tubulaire.

— Foss. Dentale fossile.

TUBULURE. s. f. (du lat. *tubus*, tube). Chim. Ouverture particulière de certains vaisseaux de chimie, qui est ordinairement destinée à recevoir un bouchon percé d'un trou par lequel passe un tube. Flacon à deux, à trois tubulures. La communication d'une chaudière à vapeur avec ses bouilleurs, avec le tuyau de la pompe alimentaire et avec le tuyau de distribution, se fait au moyen de tubulures.

— Bot. Se dit aussi des petits tubes ou tuyaux dont certaines productions naturelles sont traversées. La tige du rotin est percée d'une infinité de petites tubulures longitudinales.

TUBULUS. s. m. (pr. *tu-bu-luss*). Conchyl. Nom donné autrefois à diverses productions marines animales, vivantes ou fossiles.

TUCA. s. m. Bot. Espèce de graminée dont se nourrissent les habitants des montagnes du Chili.

— Ichthyol. Espèce de gade, qui paraît plus court, plus large et plus plat que le merlan.

TUCAN. s. m. Mamm. Espèce de taupe de la Nouvelle-Espagne.

TUCCIA. Myth. rom. Vestale qui, accusée d'avoir violé ses serments, prouva son innocence en puisant de l'eau dans un crible qu'elle porta du Tibre au temple de Vesta.

TUCHANT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Carcassonne (Aude); 1,100 hab.

TUCHEFLI ou **TU-CHEKI.** Myth. chin. Nom sous lequel les Tartares Tunets adorent le dieu Foé.

TUCHIN. s. m. Hist. de Fr. Nom donné à certains aventuriers qui infestaient le Poitou et l'Auvergne, dans le XIVe siècle.

— Il s'employait pour Brigand en général. Les habitants de Nismes ne furent oncques *tuchins*. (Ordonn. de 1387.)

TUKEA. s. m. Relat. Poids employé à Moka; il vaut environ 42 gr.

TUCUM. s. m. (pr. *tu-komm*). Bot. Espèce de palmier du Brésil, dont le tronc est chargé d'aspérités; la côte principale de ses feuilles pennées est garnie d'épines. On emploie son bois noir et très-dur pour la fabrication des flèches.

TUCUMAN. Géogr. Ville de la Plata, ch.-l. de la province de Tucuman: 12,000 hab. ‖ La province de ce nom a 145,000 hab.

TUDESQUE. adj. des 2 g. (du lat. barb. *teutisci* ou *theotisci*, nom des Teutons ou Allemands dans le moyen âge). Ce mot est synonyme de Germanique, mais il ne s'emploie guère qu'en parlant de la langue des Germains. La langue tudesque. La grammaire tudesque. La langue tudesque est celle que parlaient les anciens Allemands, elle était fort différente de celle qu'ils parlent maintenant; elle était encore en usage en France vers le commencement du IXe siècle, où elle avait été introduite par les Francs et les Germains; mais la romane qu'on y parlait aussi eut l'avantage sur la tudesque, et cette dernière ne fut plus en usage après le Xe siècle.

— Se dit aussi, par dénigrement, des expressions, du style, des manières, etc., qui manquent de régularité, d'élégance, de grâce, qui ont quelque chose de rude ou de grossier. Avoir des manières tudesques, un langage tudesque. Style, jargon tudesque. Cela est bien tudesque. Des manières naturelles et pourtant prévenantes, également éloignées de la rusticité *tudesque* et de la pantomime ultramontaine. (J.-J. Rouss.)

TUDIEU. interj. Juron de l'ancienne comédie. *Tudieu!* quelle galante! comme elle prend feu d'abord! (Mol.) *Tudieu!* vous avez le goût bon. (Id.)

TUDOR. s. m. Hist. Nom d'une grande famille d'Angleterre qui a formé une dynastie dont le premier membre est Henri VII, couronné en 1485, et le dernier, Elisabeth, couronnée en 1558, morte en 1603.

TUÉ, ÉE. part. pass. du v. Tuer. S'empl. adjectiv. Personne tuée. Animal tué. Etre tué à la guerre. Il fut tué beaucoup de gens dans la dernière bataille. Le Russe marche au combat comme un néophyte au martyre, et il est persuadé que s'il vient à être *tué*, il va tout droit au paradis. (B. de St-P.) Il n'y aurait eu personne de *tué* dans cette journée, sans l'imprudence du jeune duc de Longueville. (Volt.) Tous les conquérants n'ont pas été *tués*, tous les usurpateurs n'ont pas échoué dans leurs entreprises. (J.-J. Rouss.) J'ai fait de mon mieux à la guerre pour être *tué*; mais, puisque le sort m'a épargné, il faut vivre aussi bien qu'on le peut. (Mme de Staël.) Le carnage fut grand, le chef des Allemands *tué*; la nation passa sous le joug et paya tribut. (Peyronnet.)

— Fam. et en parlant de dispute, Être tué. Être réfuté complètement, n'avoir plus rien à répliquer. Si vous dites cela, vous êtes tué. Être assez tué. Ne pas se tenir pour tué. On dit plus ordinairement *battu*.

— On dit qu'*un homme a été bien tué*, pour exprimer qu'il a été tué sans fraude, dans un combat régulier; et qu'*il a été mal tué*, pour exprimer qu'on l'a tué en trahison, qu'on l'a assassiné.

— *Tué à*. Gondemar, frère de Sigismond, se plaça sur le trône de Bourgogne, et la défendit contre Clodomir, qui fut *tué* à la bataille de Voiron, que ses soldats gagnèrent. (Anquetil.)

— *Tué dans*. Dix-huit mille Moscovites avaient été *tués* dans leurs retranchements. (Volt.) M. le marquis de Piolène a envoyé plusieurs individus à M. Guenau de Montbeillard, qui ont été *tués* dans son comté de Monbel, le 18 janvier 1778. (Buff.)

— *Tué de*. Être tué d'un coup de canon. Être tué d'un coup de tonnerre. Nous vîmes le chevalier qui avait été *tué* depuis peu d'un coup de pierre. (Regnard.)

— *Tué par*. Ainsi le serpent Python fut *tué* par Apollon. (Volt.) On craignait que le pasteur n'eût été *tué* par le canon. (Id.) Ainsi le désir ou le vouloir est mort en moi, *tué* par la pensée. (Senancour.)

— *Tué sous*. Son cheval fut *tué* sous lui. (Volt.)

— Un homme d'esprit disait d'un musicien qui avait travaillé sur un mauvais poëme, lequel tomba à la première représentation, qu'il avait eu un poëte *tué* sous lui.

TUE-BREBIS. s. m. Bot. Nom vulgaire de la grassette, plante très-dangereuse pour les brebis.

TUE-CHIEN. s. m. Bot. Nom vulgaire du colchique d'automne, parce qu'il fait périr les chiens. ‖ On donne aussi ce nom à la noix vomique.

TUE-LOUP. s. m. Bot. Espèce d'aconit, qui croît dans les Alpes, porte une fleur jaune ou une fleur bleue. Cette plante est un poison pour les loups.

TUE-MOUCHE. s. m. Bot. Espèce d'agaric, très-dangereux pour les mouches qui en approchent.

TUE-POISSON. s. m. Bot. Nom vulgaire de la baillère, poison très-violent pour les poissons.

TUER. v. a. 1re conj. (du bas lat. *tutare*, ou du gr. θύειν, sacrifier). *Je tuais, nous tuions, vous tuiez. Que je tue, que nous tuions, que vous tuiez*, etc. Ôter la vie à quelqu'un la vie d'une manière violente. Tuer quelqu'un d'un coup d'épée, à coups d'épée, d'un coup de pistolet, à coups de pistolet. Tuer quelqu'un à coups de bâton. Tuer un homme de sang-froid. Le tuer en traître. Tuer quelqu'un à son corps défendant. Tuer son homme. Tuer son ennemi de bonne guerre; le tuer [illegible]. Quand ils auraient tiré, [illegible] ils auraient peut-être *tué* ou blessé un de mes amis de com[illegible]. (De Sévigné.) La crainte de *tuer* son père et sa mère [illegible] des hommes et des animaux leur [illegible] une horreur pour le meurtre et pour toute [illegible], qui devint chez eux une seconde nature. (Volt.) Il faut qu'il y ait des héros qui se fassent *tuer*, et dont personne ne parle. (B. de St-P.)

Ma vengeance est perdue,
S'il ignore en mourant que c'est moi qui le *tue*. (Rac.)

— Prov. *Ceux qu'il a tués se portent bien*. Se dit d'un bravache.

— On ne se sert point du verbe *tuer* en parlant des victimes par exécution [illegible], ni en parlant de ceux qui ont été noyés, étouffés ou empoisonnés.

— Se dit de toutes les morts violentes qui arrivent par accident, et de toutes les morts naturelles causées par des maladies [illegible]. Un coup de tonnerre l'a tué. C'est un coup de fusil qui l'a tué. Une [illegible] contre-temps l'a tué. Un coup de sang l'a tué. L'apoplexie l'a tué. Vous [illegible] oiseaux, l'ouragan les a *tués*. (B. de St-P.)

— Se dit de tout ce qui cause la mort. Les charlatans tuent les malades [illegible] leur confiance. La tristesse l'a tué. Les [illegible] travail tue un homme tôt ou tard. Il serait assez difficile de deviner si la forme s'est [illegible] plus pernicieuse, lorsqu'elle est entrée dans la jurisprudence, que [illegible] a fait plus de ravages sous la robe d'un jurisconsulte que sous le large chapeau d'un médecin, et [illegible] plus ruiné de gens qu'elle n'en a *tués* dans l'autre. (Montesq.)

Le glaive a *tué* bien des hommes,
La bouche en a *tué* bien plus. (F. de Neufchât.)

— Se dit quelquefois, par exagération, des choses qui fatiguent excessivement le corps ou qui peuvent altérer la santé. Les trop grands [illegible] Tuer son cheval en le menant toujours au galop.

— Se dit encore, par exagération, de tout ce qui importune extrêmement. Tuer quelqu'un avec ses compliments, avec ses discours ennuyeux. Récit d'une [illegible] les auteurs. L'ennui le *tue*. [illegible] encore, et c'est ce qui me *tue*. [illegible] m'abandonne, et le repos me *tue*. (Rac.) [illegible] puis résister, ce spectacle me *tue*. (Id.) [illegible] J.-J. Rouss. Malheur aux [illegible] c'est une vermine qui [illegible] grands ouvrages. (Volt.)

Cette faveur si pleine et si mal reconnue,
Par un mortel reproche à tout moment me *tue*. (Corneille.)

— Un amant dit que [illegible] (Sarr.)

Fuyez un ennemi qui blesse par la vue,
Et dont le coup mortel vous plaît quand il vous *tue*. (Corneille.)

— Fig. *Tuer un auteur, tuer son original, son modèle*. Le surpasser au point de le faire oublier.

— Fig. en t. d'Écriture. *Le péché tue l'âme*. Il la dégrade, la souille, et lui fait perdre le bonheur éternel.

— Se dit aussi en parlant des animaux que les bouchers égorgent ou assomment. Tuer des bœufs. Tuer des moutons.

— Fam. Se dit de la viande des animaux [illegible]. Boucher qui tue de bonne viande. En été, les bouchers tuent leur viande pendant la nuit.

— Se dit, dans un sens analogue, en parlant d'autres animaux. Tuer des poulets, des pigeons.

— Se dit des animaux nuisibles ou incommodes qu'on détruit. Pour peu qu'il sent [illegible], ou qu'on l'égratigne, il voilà qui jette les hauts cris, et qui demanderait volontiers la massue d'Hercule pour *tuer* une puce. (Virey.)

— Faire périr à la chasse. Tuer des lapins, des perdrix. Chasser toute une [illegible] tuer. Dans les [illegible] arcs et des flèches [illegible] guerriers. Dans ces pays [illegible] de peaux de bêtes qu'ils avaient *tuées*. (J.-J. Rouss.) Je serais en droit [illegible] à Hercule [illegible] *tué* [illegible] (Chateaub.) [illegible] plantée en terre. (Id.)

— Faire périr, détruire, en parlant [illegible] arbres, des plantes [illegible]

— Fig. et fam. *Cela tue l'effet du* [illegible] [illegible]. Tuer le temps. S'amuser à des riens, afin de passer le temps sans ennui.

— On dit, dans quelques provinces, *Tuer le feu, tuer la chandelle*, pour Éteindre le feu, éteindre la chandelle.

— Peint. Se dit quelquefois de l'effet d'une couleur, d'une lumière, qui en détruit, en affaiblit une autre. [illegible] *d'un tableau vigoureux et resistant de couleur le tue*.

— [illegible] l'autre.

— [illegible] Ôter la vie. Ne [illegible]

[illegible]

— Prov. [illegible] *blesser*.

— [illegible] soldats s'exercaient au carnage.

— Tuer ses animaux pour la nourriture de l'homme. Ce boucher ne tue qu'une fois la semaine.

— [illegible] pensée, l'intention de l'auteur. ‖ Cela se dit aussi [illegible]

[illegible]

— Se faire [illegible]

— Pr. [illegible]

— Être tué par accident. Se tuer en tombant du haut d'un toit.

[illegible]

— Fam. et par exagér. *Se tuer* [illegible] tuer à rimer.

[illegible]

— Fam. et par exagér. [illegible]

— Peint. Se dit de l'effet d'une couleur, d'une lumière, qui en détruit, en affaiblit une autre. Ces [illegible] se tuent.

— Être, devoir, pouvoir être tué. [illegible]

— Fig. Être détruit. Le temps, le chagrin [illegible] par le travail [illegible]

TUERIE. s. f. (rad. *tuer*). Carnage, massacre. Horrible tuerie. La tuerie fut grande dans la [illegible]. Recommencer les *tueries*. (Boiste.)

— Fam. et par exagér. [illegible] d'où il est difficile de se tirer sain et sauf.

— Lieu où l'on tue des animaux pour en vendre la chair à la boucherie. On dit plutôt *abattoir*.

— Syn. comp. TUERIE, CARNAGE, BOUCHERIE, MASSACRE. V. BOUCHERIE.

TUERO. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères.

TUE-TÊTE (À). loc. adv. fam. De toute sa force. Crier à tue-tête. Disputer à tue-tête.

TUEUR. s. m. Celui qui tue, assassin. Les *tueurs* d'hommes font moins de mal à leur es-

pèce que les imposteurs et es corrupteurs. (Boiste.)

— Fam. Batteur. Grand tueur. Tueur impitoyable. Impitoyable tueur.

— Se dit par mépris, des soldats, des guerriers. Ce n'est que dans les siècles d'ignorance ou de barbarie que l'on a pu mettre le *tueur* d'hommes peut être le premier de tous. (Boiste.)

— Il ne s'emploie plus guère que dans cette phrase familière : *C'est un tueur de gens* qui se dit, par plaisanterie d'un homme qui fait le brave.

— *C'est un tueur*. Se dit quelquefois en parlant de celui qui a tué plusieurs hommes dans des affaires particulières.

— Hist. de Fr. Il s'est dit absol., pendant la Révolution, des plus fougeux partisans de la terreur.

— Celui qui tue les porcs, les sale et les accommode.

— Inspecteur des porcs tués.

TUEUSE. s. f. Femme, être féminin qui tue, qui a tué. Il est inusité.

TUE-VENT. s. m. Hortic. Abri contre le vent. || Pl., des *tue-vent*.

— Techn. Abri que les ardoisiers se procurent contre le vent au moyen de claies, de paillassons, de planches, etc.

TUF. s. m. (du lat. *tophus* ou *tufus*) Minér. Substance blanchâtre et sèche, qui tient plus de la nature de la pierre que de celle de la terre, et qu'on trouve assez ordinairement au-dessous de la terre franche, de la bonne terre. Ce terroir est mauvais, ce n'est presque que du tuf. En fouillant un peu dans cette terre, on trouve le tuf. Plusieurs arbres meurent quand ils rencontrent le tuf. Creuser jusqu'au tuf. Sous ce banc de tuf commencent ceux qui donnent la pierre à bâtir. (Buff.)

— On donne plus particulièrement ce nom à une pierre poreuse qui a été produite par voie de sédiment ou par incrustation, et peut-être par d'autres causes encore qui nous sont inconnues. || *Tuf calcaire*. Nom donné au calcaire concrétionné, à texture lâche et poreuse, que déposent les eaux qui tiennent en dissolution du carbonate de chaux, et même à tout calcaire incrustant. || *Tuf siliceux*. Dépôt siliceux de certaines eaux minérales, et notamment du Geyser d'Islande. || *Tuf volcanique*. Nom donné à des agglomérats de pierre, de terres et de roches d'origine volcanique, qui ont une texture lâche et poreuse.

— Fig. *Pour peu qu'on l'approfondisse, on rencontre le tuf*. Se dit en parlant d'un homme qui n'a qu'une légère connaissance des choses, et qu'une sait rien à fond.

> L'esprit de ce pays n'est qu'en superficie ;
> Sitôt que vous voulez un peu l'approfondir,
> Vous rencontrez le *tuf*. (Regnard.)

— Pierre blanche et fort tendre, qui devient plus dure et plus blanche lorsqu'elle est employée. La plupart des maisons de cette province sont bâties de pierre de tuf, ou absolument sont bâties de tuf.

— Techn. Étoffe très-grossière, dont les tondeurs de draps se servent pour garnir leurs tables.

TUFACÉ, ÉE. adj. Minér. Qui a le caractère du tuf. Calcaire tufacé. On comprend dans le groupe des argiles *tufacées* les sédiments que déposent certaines sources. (Malt-Brun.)

— Géol. *Terrain tufacé*. Terrain dont la majeure partie est composée de tuf. C'est un terrain de formation moderne, que l'on distingue en terrestre, en marin, selon qu'il se trouve dans l'intérieur des terres ou sur les bords des mers. Les divers tufs forment la majeure partie du terrain tufacé.

TUFAÏTE. s. f. Minér. Sorte de roche d'origine volcanique, composée de pyroxène granulaire en partie décomposé et mêlé d'une très-grande quantité de particules hétérogènes également altérées.

TUFAU ou **TUFFAU**. s. m. (dimin. ou dér. de *tuf*). Minér. Variété de craie plus lâche et plus poreuse que la craie blanche, pâle grise, et qui est aussi et assez ordinairement mêlée de sable et de mica. Le tufau se taille aisément, et l'on s'en sert quelquefois dans les constructions ; mais il fournit une très-mauvaise pierre que la moindre pression écrase, et que les météores atmosphériques, les pluies, désagrègent.

TUFENKDJI-BASCHI. s. m. Hist. ott. Porte-arquebuse du sultan. || Officier des janissaires.

TUFFE. s. m. Hist. de Fr. Nom de certains brigands qui ravagèrent la France au moyen âge.

TUFFÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mamers (Sarthe). 1,500 hab.

TUFFER. s. m. Minér. Calcaire plus ou moins friable, d'une texture grenue, jaunâtre ou verdâtre. On le trouve dans le terrain de craie. Il sert pour l'amendement des terres et la bâtisse.

TUFFIER. s. m. Il s'est dit pour Carrière de tuf.

TUFIER, IÈRE. adj. Qui est de la nature du tuf.

— *Terre-tufière*. Tuf friable qui sert de cassine dans beaucoup de forges.

TUFIÈRE. Nom du Glorieux de Destouches.

— s. m. Orgueilleux. C'est un tufière, un comte de tufière.

TUG. s. m. Hist. milit. Queue de cheval, ou plutôt de taureau sauvage, qui sert d'enseigne aux Orientaux.

TUGE ou **TUGUE**. s. f. Anc. mar. Faux tillac qu'on élevait au-devant de la dunette, pour se mettre à couvert du soleil et de la pluie.

TUGEND-BUND. s. m. (ét. all., *tugend*, vertu ; *bund*, lien). Hist. Société secrète, association patriotique, qui s'est formée en Allemagne parmi les étudiants, et dont les efforts ont contribué à l'expulsion des Français, en 1813. Le tugend-bund a été dissous en 1815.

TUGET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du petit duc.

TUGON. s. m. Conchyl. Coquille du Sénégal.

TUIE. s. f. Agric. Variété naine de l'ajonc.

TUILAGE. s. m. Techn. Petite planche, enduite de resine et couverte de limaille, dont se sert le tondeur de draps. On dit aussi *tuile*.

TUILE. s. f. (du lat. *tegula*, même signif.) Carreau de peu d'épaisseur, fait de terre grasse pétrie, séchée et cuite au four, tantôt plat, tantôt courbé en demi-cylindre, et dont on se sert pour couvrir les maisons, les bâtiments. Tuile plate. Tuile creuse. Tuile vernie. Tuile faîtière. Tuile au petit moule, au grand moule. Un cent, un millier de tuiles. Fabrication des tuiles. Tuiles qui ne sont pas assez cuites. Maison couverte de tuiles. Les *tuiles* qui garantissent de la pluie ont été faites dans le beau temps. (Bonv.) Une *tuile* tombe, un accès de fièvre survient. (Id.) Puissé-je moi-même être digne d'y avoir un jour mon tertre entouré de ceux de mes enfants, surmonté d'une *tuile* couverte de mousse. (B. de St-P.)

— Se dit également de morceaux de marbre, de pierre ou de bronze, qui ont la même forme et servent aux mêmes usages que les tuiles de terre cuite. Temple couvert de tuiles de marbre. On a aussi imaginé de fabriquer des tuiles en verre, sorte de vitres qui ne sont employées que dans la couverture des toits en fer, pour galeries, passages, etc., où le verre donne accès à la lumière. On fabrique aussi des tuiles en fer et en tôle, en tôle vernissée ; elles sont très-convenables pour couvrir les charpentes en fer dans les usines métallurgiques. Enfin, on fait aujourd'hui des tuiles en zinc, dont l'usage commence à se répandre : elles sont excellentes pour les couvertures légères, et quoique un peu plus chères que les ardoises, elles doivent leur être préférées, parce qu'elles résistent mieux aux coups de vent.

— *Tuile flamande*. Tuile creuse, qui, vue de de profil ou posée de champ, offre dans son rebord la figure d'un S. || *Tuile de Gayenne*. Tuile creuse dont le profil est un demi-canal. || *Tuiles cornières* ou *gironnées*. Tuiles qui se mettent sur les angles, arêtes ou encoignures des toits. || *Tuiles de gouttières*. Tuiles creuses que l'on place sur les gouttières ou descentes des toits, etc. || *Tuiles faîtières* ou *courbes*. Celles qui sont larges, en forme circulaire, et destinées à couvrir les faîtages des maisons. || *Tuiles plates* ou *à crochet*. Celles dont on se sert ordinairement pour couvrir les maisons, et qui, pendant qu'elles étaient encore molles, ont été jetées dans un moule.

— Fam. *Être logé près des tuiles*, *sous les tuiles*, *sous la tuile*. Être logé au plus haut étage de la maison.

— Prov. et fig. *Cet homme ne trouverait pas du feu, de feu sur une tuile*. On ne voudrait pas lui donner, lui prêter la moindre chose, lui accorder le moindre secours. || *Je ne voudrais pas lui donner du feu sur une tuile*. Je ne voudrais pas lui donner, lui prêter la moindre chose.

— Prov. *A bas couvreur, la tuile est cassée*. Se dit pour faire descendre quelqu'un d'un lieu élevé.

— Fig. et fam. *C'est une pierre qui lui est tombée, qui n'est tombée sur la tête*. Se dit d'un accident imprévu, et que l'on n'a pu éviter.

— *Battre la tuile*. Chez les capucins, Avertir, en frappant sur une tuile, que des frères d'un autre couvent sont arrivés.

— Techn. Planche de bois, sur laquelle coulent les tenailles qui étirent le fil de fer. || Sorte de lingotière à l'usage des orfèvres. || Petite planche à l'usage des tondeurs de drap. On la nomme aussi *tuilage*. V. ce mot.

TUILÉ, ÉE. part. pass. du v. Tuiler. S'emploie adjectiv. Franc-maçon tuilé.

— Conchyl. *Coquille tuilée*. Celle dont les cavités sont en forme de tuile creuse.

— Zool. Qui est garni d'écailles imbriquées. Qui a la forme d'une tuile.

TUILEAU. s. m. Morceau, fragment de tuile cassée. Faire un âtre avec des tuileaux. Sceller des gonds avec des tuileaux. Battre des tuileaux pour en faire du ciment.

TUILÉE. s. f. Conchyl. Dénomination que l'on a employée pour désigner la grosse coquille bivalve, connue aujourd'hui sous le nom de tridacne géante, et cela parce que ses grosses côtes arrondies et squameuses ressemblent assez bien aux toits couverts de tuiles en gouttières.

— Erpét. Un des noms de la tortue caret.

TUILER. v. a. 1re conj. Constater si celui qui se dit franc-maçon l'est réellement.

— Hist. relig. Se disait, dans les monastères, de ceux qui, pour chanter plus vite l'office, commencent un verset avant que le verset précédent soit fini.

— Techn. Donner la dernière façon au drap avec la tuile.

— v. n. Teint. Se dit de la couleur du rocou, quand elle tire sur la teinte de brique ou de tuile.

— SE TUILER. v. pron. Être tuilé.

TUILERIE. s. f. Lieu où l'on fait de la tuile. Lieu propre pour une tuilerie.

— L'art du tuilier.

TUILERIES. s. f. pl. Palais, ainsi appelé, parce qu'il a été bâti dans un emplacement où l'on faisait autrefois des tuiles). Le palais que le roi habite à Paris, et le jardin qui en dépend. Le terrain des Tuileries fut acquis en 1518 par François Ier. Le palais fut commencé en 1560 par Catherine de Médicis, sur les plans de Philibert Delorme. Le jardin, commencé en 1600, sous Henri IV, fut achevé sous Louis XIV, par Le Nôtre. Le palais est grand et majestueux dans son ensemble. Une galerie placée sur le bord de l'eau va joindre le Louvre, et renferme le musée de peinture. La galerie qui lui fait face a été commencée en 1808, et doit se prolonger jusqu'au Louvre. Les Tuileries n'ont guère été la résidence des souverains que depuis Louis XV. Pendant la République, les séances de la convention se tenaient aux Tuileries. Le 10 août 1792, le peuple de Paris insurgé s'empara des Tuileries et y massacra la garde suisse. Le 28 juillet 1830, le château des Tuileries fut pris une seconde fois. Le jardin des Tuileries. Le palais des Tuileries. La cour des Tuileries. Aller aux Tuileries pour faire sa cour. Aller se promener aux Tuileries.

— *Le cabinet des Tuileries*. Le gouvernement français, considéré dans ses relations avec les puissances étrangères. Ce nom lui vient de ce que le chef de l'État habite ce palais.

TUILETTE. s. f. (dimin. de *tuile*). Petite tuile.

— Techn. Plaque d'argile cuite, avec laquelle on diminue l'ouverture d'un fourneau de fusion.

TUILEUR. s. m. Celui qui, dans une loge de francs-maçons, est chargé de tuiler un étranger qui se dit franc-maçon.

— On dit aussi adjectiv. *Frère tuileur*. Bon, dis-je en moi-même, voilà le frère *tuileur* qui vient me reconnaître. (Brill.-Sav.)

TUILIER. s. m. Ouvrier qui fait des tuiles.

TUILLOISE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

TUINIEN. s. m. Relat. S'est dit des Mongols ou Tartares idolâtres.

TUIRIAU. s. m. Nom qu'on donnait à une espèce de pourpoint.

TUIRINPEACH. Myth. ind. Nom que prit Aonghus après son crime.

TUISTO ou **TUIKO**. Myth. sept. Dieu des Germains, fils de la Terre, le même que le Teutatès des Gaulois.

TUIT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pouillot dans certains pays.

TUITION. s. f. (pr. *tui-cion*). Se disait pour Garde, protection. Il les conserva à la *tuition* et service de leur pays. (Mont.)

TULA. s. m. Bot. Genre de la famille des rubiacées, ne renfermant qu'une seule espèce qui croît sur les rochers maritimes du Pérou.

TULASI. s. m. Bot. Sorte de plante des Indes.

TULAT. s. m. Conchyl. Nom d'une espèce de modiole.

TULAXODE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles, divisées dans une partie de leur longueur par des cloisons transverses, qui ne sont pas percées par un siphon.

TULBAGIE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, appartenant à la famille des narcisses. On l'appelle aussi *tulbage* et *tulbaghie*.

TULBENTOGLAN. s. m. Relat. Page du Grand Seigneur qui a soin du turban de Sa Hautesse.

TULIN. s. m. Ornith. Nom vulgaire du tarin.

TULIPACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une tulipe. || TULIPACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, qui, suivant quelques botanistes, est la même que la famille des liliacées, et qu'on appelle ainsi à cause du genre tulipe qu'elle renferme. Les tulipacées ne sont pour d'autres qu'une section de cette famille.

TULIPAIRE. s. f. Zooph. Genre de polypiers établi pour la cellaire tulipifère.

TULIPE. s. f. (du turc *tulipant*, même signification, à cause de sa ressemblance avec le turban). Bot. Genre de plantes de la famille des liliacées, dont les racines sont bulbeuses, et dont les feuilles peu nombreuses partent directement de la racine, d'où s'élèvent les hampes qui se terminent chacune par une fleur solitaire. On connaît une douzaine d'espèces de tulipes qui sont naturelles à l'Europe ou à l'Asie. Les plus remarquables sont celles que l'on cultive dans les jardins, bien qu'il ne faille point oublier celles qui croissent naturellement dans les prés et dans les champs de la Provence. On compte plus de quinze cents variétés de tulipes. La tulipe de Cels ou tulipe de Provence fleurit entre Aix et Toulon, ainsi qu'aux environs de Narbonne, en mars et avril. Les tulipes dites de Clusiers, les tulipes galliques et sauvages sont originaires du midi de la France et même des environs de Paris. La tulipe œil de soleil croît naturellement en Provence, en Languedoc, en Gascogne, en Italie, etc., où elle fleurit en mars. La tulipe de Gessner ou tulipe des fleuristes est le type de toutes les plus belles variétés ; elle est originaire de l'Asie Mineure : dans son état sauvage, elle est jaune ou rouge sans aucune panachure. Ce fut vers le milieu du XVIe siècle que Gessner la vit pour la première fois à Augsbourg, dans le jardin d'un amateur qui l'avait reçue de Constantinople, et ce n'est qu'au commencement du XVIIe siècle qu'elle fut introduite en France. C'est à Aix en Provence que l'on planta les premiers oignons de tulipe provenant de Tournay ; mais déjà depuis plusieurs années les amateurs Flamands et Hollandais en avaient obtenu quelques variétés. Cette plante, qui est chérie des Orientaux, fit véritablement sensation chez nous aussi, mais surtout dans les contrées du Nord. Dans le siècle dernier, l'amour des tulipes était une manie, une espèce de fureur. Il n'était pas rare de voir des familles ruinées par la passion d'un père pour cette fleur. A Lille, toute une brasserie, qui porte encore le nom de *Brasserie à la tulipe*, fut troquée pour un de ces précieux oignons. Planter, lever des tulipes. Ognon de tulipe. Caïeu de tulipe. Planche de tulipes. Tulipe blanche, jaune, rouge, violette. Tulipe panachée, bordée, rayée. Amateur de tulipes. La nuit suivante, j'y mis en tremblant une *tulipe* dont les feuilles rouges et le cœur noir exprimaient les feux dont j'étais brûlé. (Brill.-Sav.)

> La *tulipe* s'élève : un port majestueux,
> Un éclat qui du jour reproduit tous les feux,
> Dans les murs byzantins méritent qu'on l'adore,
> Et lui font pardonner son calice inodore. (Rouc.n.)

— *Tulipe des prés*. Nom vulgaire de la frétillaire. || *Tulipe du Cap*. L'hémanthe. || *Tulipe de Java*. L'amaryllis de Ceylan.

— Epith. Fastueuse, superbe, africaine, diaprée, inodore.

— Relat. Dans l'Orient, surtout en Perse, les tulipes sont pour ainsi dire un objet de culte, et on y célèbre tous les ans, à l'époque de la floraison, la fête des tulipes. En Perse, la tulipe est l'emblème de l'amour parfait ; aussi, dans la saison où cette fleur paraît, les amants ne manquent jamais de la placer dans les bouquets qu'ils présentent à leurs maîtresses.

— Conchyl. Nom vulgaire de plusieurs coquilles du genre balanite, du genre fasciolaire, du genre volute, du genre cône, et du genre modiole. On les appelle ainsi pour marquer un système de coloration qui rappelle très-bien ce qui a lieu dans les tulipes. || *Tulipe buccin*. Nom marchand de la fasciolaire tulipe. || *Tulipe épanouie*. Nom marchand de la balane sonnette.

— Dans l'ancien régime, c'était un surnom affecté aux caporaux et aux sergents français, qui faisaient ce qu'on nomme au bivouac *les jolis cœurs*. || *Fanfan la tulipe* est encore un personnage fort connu dans nos casernes et nos corps de garde.

TULIFÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la tulipe. La nature a renversé les fleurs *tulipées* de l'impériale originaire de Perse. (B. de St-P.)

TULIPIER. s. m. Bot. Genre de la famille des magnoliacées, ayant pour type un grand et bel arbre de l'Amérique septentrionale qu'on a transplanté en Europe, où il sert pour la décoration des jardins, et dont la fleur ressemble à celle de la tulipe. Nous sommes entrés dans une crique qui s'enfonce sous un promontoire chargé d'un bocage de *tulipiers*. (Chateaub.)

TULIPIER. adj. m. Qui a la passion des tulipes. Les fous *tulipiers*, car c'est ainsi que l'on désignait ces amateurs qui poussaient l'amour des tulipes jusqu'à la manie et à l'extravagance, ont posé des bases et des règles générales qui doivent guider ceux qui veulent encore se donner la jouissance de posséder et de cultiver une belle série de tulipes. (Brard.)

TULIPIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *tulipa*, tulipe ; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des fleurs semblables à la tulipe, comme le liriodendron tulipifère. || TULIPIFÈRES. s. m. pl. Famille d'arbres et d'arbrisseaux, dont les fleurs sont belles, grandes et odorantes, telles que celles du tulipier.

— Zooph. Qui est chargé de cellules dont la forme rappelle un peu celles des fleurs de la tulipe, comme le polypier de la pasithée tulipifère.

TULIPOMANE. s. des 2 g. Amateur passionné de tulipes.

TULIPOMANIE. s. f. Goût pour les tulipes, qui devient une passion, une manie. La tulipomanie existe principalement en Hollande. Ce mot a été créé par Ménage.

TULLE. Géogr. Ch.-l. du départ. de la Corrèze. A 472 kilom. de Paris ; 9,700 hab.

TULLE. s. m. Sorte de tissu ou réseau très-mince et très-léger, auquel on donne une certaine consistance par le moyen d'un apprêt, et qui s'emploie surtout pour les ajustements de femme. C'est en Angleterre qu'ont été établies les premières fabriques de tulle. On a prétendu à tort que cette sorte de dentelle tirait son nom de la ville de Tulle : il n'y a pas, et il n'y a jamais eu, ni à Tulle ni aux environs, de fabriques de cette espèce. Le tulle se fabrique sur un métier à bas. Au moyen de mécanismes ingénieux qui s'y adaptent, on donne aux mailles de ce réseau les formes gracieuses et va-

riés qu'imagine l'esprit inventif des fabricants voués à ce genre spécial d'industrie. Il y a des métiers qui font en même temps les fonds des tulles et les broderies dont on les orne. Robe de tulle. Bonnet de tulle. Collerette de tulle. Tulle uni. Tulle brodé. Tulle de soie. Tulle simple. Tulle bobin. Tulle façon blonde. ‖ *Tulle piqué*. Tricot de bas à jour.

TULLIA. s. f. Antiq. rom. Loi romaine portée par Cicéron pendant son consulat, l'an 63 avant J.-C.; elle défendait les brigues avec sévérité.

TULLIE. Fille de Servius Tullus et femme d'Aruns. Cette femme dénaturée fit périr son mari pour épouser Tarquin, fut l'âme du complot que trama celui-ci contre Servius, et fit passer son char sur le corps sanglant de son père.

TULLINS. Géogr. Ch.-l. de cant. arrond. de St-Marcellin (Isère); 4,700 hab.

TULLISTE. adj. et s. des 2 g. Fabricant et marchand de tulle.

— Ouvrier, ouvrière en tulle.

TULLIUS. Nom de la famille de Cicéron; cet orateur est souvent désigné par ce seul nom. ‖ TULLIUS (Servius). V. SERVIUS.

TULLUS HOSTILIUS. Troisième roi de Rome, qui régna de 669 à 637 av. J.-C., fit contre Albe deux guerres qui furent signalées, la première par le combat des Horaces et des Curiaces, la seconde par la destruction d'Albe.

TULOSTOME. s. m. Bot. Genre de champignons, renfermant trois ou quatre espèces. On l'appelle aussi *tulostrome*.

TULOUPPE. s. f. Relat. Sorte de manteau dont se servent les Russes.

TULUJE. Géogr. et hist. Château de Roussillon, près de Perpignan, dans lequel se tint le concile où l'on établit la paix et trêve de Dieu, en 1041.

TUMBLER. s. m. (pr. *tum-blerr*). Ornith. Espèce de pigeon culbutant, qui vient d'Angleterre.

TUMÉFACTION. s. f. (pr. *tu-mé-fak-ci-on*; ét. lat., *tumor*, tumeur; *facere*, faire). Chir. Enflure, augmentation de volume dans quelque partie du corps, par le gonflement du tissu, qui devient plus épais ou qui forme tumeur. Tuméfaction du bras. Tuméfaction du ventre.

— Syn. comp. TUMÉFACTION. TUMEUR. *Tuméfaction* désigne plus particulièrement l'augmentation de volume d'une partie assez étendue, tandis que lorsqu'elle est circonscrite elle prend plus particulièrement le nom de *tumeur*.

TUMÉFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Tuméfier. S'empl. adjectiv. Partie tuméfiée.

TUMÉFIER. v. a. 1re conj. *Je tuméfie, nous tuméfions, vous tuméfiez. Je tuméfiais, nous tuméfiions, vous tuméfiiez. Que je tuméfie, que nous tuméfiions, que vous tuméfiiez.* Chir. Causer de la tuméfaction dans quelque partie du corps. Cette fluxion a considérablement tuméfié la partie qui en est le siége.

— SE TUMÉFIER. v. pron. Devenir tuméfié. Partie qui se tuméfie, qui s'est tuméfiée.

TUMESCENCE. s. f. Didact. État de ce qui commence à enfler.

TUMESCENT, ENTE. adj. Didact. Qui s'enfle, qui gonfle.

TUMEUR. s. f. (du lat. *tumor*, fait de *tumere*, enfler). Chir. Éminence ou saillie plus ou moins considérable, développée dans quelque partie du corps, soit par une maladie, soit par une autre cause. Tumeur dure, molle. Grosse tumeur. Petite tumeur. Il lui est venu une tumeur au genou. Il s'est fait une tumeur à la jambe, il s'y est formé une tumeur. Résoudre une tumeur. ‖ On confond souvent sous la simple dénomination de *tumeur*, et la simple expansion, la tuméfaction soit inflammatoire, soit de toute autre espèce, et la distension d'un organe par l'accumulation contre nature de matières qui, dans l'état naturel, n'y sont contenues qu'en petites quantités, et la tuméfaction produite par le déplacement d'un organe qui vient faire saillie dans la nouvelle place. ‖ Quelques médecins veulent restreindre l'étendue de ce mot : les uns admettent que la tumeur n'est qu'une augmentation du volume d'une partie, sans inflammation; les autres appellent ainsi toute éminence contre nature qui se forme dans une partie quelconque du corps; quelques-uns enfin ne donnent le nom de tumeurs qu'aux maladies avec tuméfaction formée par le développement de productions accidentelles, ayant ou non leurs analogues dans les différents tissus de l'économie, et, dans tous les cas, étrangers aux organes où elles se développent.

— *Tumeur blanche.* Nom qu'on a donné quelquefois à l'hydropisie des articulations. ‖ *Tumeurs blanches.* Gonflements des grandes articulations, sans changement de couleur à la peau, et d'une consistance plus ou moins solide. ‖ *Tumeur enkystée.* Tumeur en forme de loupe. ‖ On désigne aussi généralement ainsi toute tumeur formée par l'épanchement d'un liquide contenu dans une poche ou kyste, soit que cette poche appartienne au tissu dans lequel s'est formée la tumeur, ou qu'elle y soit étrangère. ‖ *Tumeur variqueuse.* Tumeur circonscrite, fongueuse, rousse, quelquefois sans inflammation, formée par la dilatation et l'engorgement des vaisseaux veineux [illegible] partie. ‖ *Tumeur érectile.* Tuméfaction produite par un tissu mou, vasculeux, susceptible de gonflement ou d'affaissement. ‖ *Tumeur fongueuse.* Celle qui est formée par un fongus. ‖ *Tumeurs humorales.* Tumeurs qui sont formées par le sang ou par des fluides émanés du sang, tels que l'érysipèle, le furoncle, la pustule, les fongus, les anévrismes, les varices, les squirrhes, les cancers, les loupes, etc.

— Bot. Loupe des végétaux.

— Art. vétér. *Tumeurs charbonneuses, gangréneuses.* Tumeurs produites par le charbon, la gangrène.

— Syn. comp. TUMEUR. TUMÉFACTION. V. TUMEUR.

TUMIDE. adj. des 2 g. Didact. Qui est renflé ou ventru.

— Bot. Se dit d'une partie qui est renflée, et en quelque sorte ventrue, comme le calice de l'astragale tumide, le fruit du phaséole tumide.

TUMITE. s. f. Minér. De la ville de Thum, en Saxe, où elle a été observée la première fois. Un des noms de l'axinite.

TUMORIFÈRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui offre des boursouflures.

— Bot. Se dit d'une espèce de cardiacées qui offre quelquefois des boursouflures à l'intérieur.

TUMULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *tumulus*, tombeau). Qui appartient, qui a rapport aux tombeaux. Pierre tumulaire. Inscription tumulaire.

TUMULTE. s. f. (du lat. *tumultus*, qui se dit proprement d'une sédition, d'une guerre civile ou domestique). Grand mouvement accompagné de bruit et de désordre. Entendre un grand tumulte. Il s'éleva du tumulte. Il s'excita un grand tumulte. Tumulte populaire. Apaiser le tumulte. Causer du tumulte. L'espoir d'un doux *tumulte* échauffant son courage. (Boil.) Cependant tout le palais est plein d'un *tumulte* affreux. (Fén.) Il n'y a pas la moindre ombre de *tumulte*. (Volt.) Le *tumulte* des jeux bruyants, les longs éclats de rire ne retentissent point dans ce paisible séjour; mais on y trouve partout des cœurs contents et des visages gais. (J.-J. Rouss.)

— Les Romains appelaient *tumulte* les guerres les plus dangereuses, celles qui mettaient la république en péril.

— Se dit du bruit causé par l'eau, le vent, etc. Le *tumulte* des flots. (Castel.) Je contemplais le cours rapide des ondes de ce fleuve qui semblaient se soutenir mutuellement, et remplissaient leur carrière sans *tumulte* et sans effort. (Barth.)

— *Le tumulte du monde, des affaires.* L'agitation qui règne dans le monde, celle que causent les affaires. Quitter le tumulte du monde. Passer sa vie dans le tumulte des affaires. Quitter le tumulte. On ne vit pas véritablement dans le tumulte. Malgré le *tumulte* de la cour, la reine trouvait le Carmel d'Élie, le désert de Jean, et la montagne si souvent témoin des gémissements de Jésus. (Boss.) Qu'il est beau, après les combats et le *tumulte* des armes, de savoir encore goûter ces vertus paisibles! (Id.) Rien n'excite de plus grand *tumulte* parmi les hommes, rien ne les remue davantage que les sentiments de religion; rien aussi ne les remue moins. (Id.) Dans le *tumulte* des armées, M. de Turenne s'entretenait des douces et secrètes espérances de sa solitude. (Fléch.)

— Se dit moral. Le *tumulte* des faux plaisirs m'étourdissait au lieu de me satisfaire. (Duclos.) De mon cœur étonné vous voyez le *tumulte*. (Volt.)

— Fig. *Le tumulte des passions.* Le trouble que les passions excitent dans l'âme.

— Myth. Dieu guerrier, fils de Mars.

— *En tumulte.* loc. adv. En confusion, en désordre. Aller en tumulte. S'assembler en tumulte.

On s'assemble en *tumulte*, en *tumulte* on décide,
Parmi les bruits confus, le désordre et le bruit,
De tels lieux en pleurant la vérité s'enfuit. (VOLT.)

— Fig. Je crois qu'ils vous écrivent; pour moi, je prends les devants, et n'aime point à vous parler en *tumulte*. (Mme de Sévigné.)

— Syn. comp. TUMULTE. VACARME. *Vacarme* emporte par sa valeur l'idée d'un plus grand bruit, et *tumulte*, celle d'un plus grand désordre.

TUMULTUAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *tumultuarius*, fait au milieu du trouble, du tumulte, en désordre). Qui se fait en tumulte, avec précipitation, contre les formes et les lois. Assemblée tumultuaire. Révolution tumultuaire. Délibération tumultuaire.

— Où il y a de l'agitation, du trouble. Le désir de s'éviter soi-même est la source de toutes les occupations *tumultuaires* des hommes. (Pasc.)

— Se disait pour Qui produit du tumulte. Pour empirer le cerveau par ces drogues *tumultuaires* et dissentieuses. (Montaigne.)

— Syn. comp. TUMULTUAIRE. TUMULTUEUX. *Tumultueux* est à *tumultuaire* à peu près comme la cause à l'effet. *Tumultuaire* désigne le résultat, le germe, ou le tumulte aboutit naturellement; *tumultueux* marque l'existence du tumulte.

TUMULTUAIREMENT. adv. D'une manière tumultuaire. Résoudre quelque chose tumultuairement. Procéder tumultuairement à une élection.

— A la hâte et sans ordre. César ne trouva pas de véritables armées dans les Gaules; c'était des peuples entiers qui s'armaient *tumultuairement* pour la défense de leur liberté. (St-Evrem.)

TUMULTUER. v. n. 1re conj. (du lat. *tumultuari*). Se disait pour faire du bruit, du tumulte. On le trouve dans la Satyre Ménippée. Il est à regretter, comme énergique et concis.

TUMULTUEUSEMENT. adv. En tumulte. S'assembler tumultueusement. Aller tumultueusement à la maison d'un magistrat.

TUMULTUEUX, EUSE. adj. (du lat. *tumultuosus*, plein de trouble). Qui se fait avec tumulte, avec bruit et confusion. Assemblée tumultueuse. Bruit, cris tumultueux. Déjà quelques scènes *tumultueuses*, quelques assassinats éclatants avaient fait sentir l'affaiblissement du monarque. (De Vigny.) Mille bruits confus sortent de ces eaux *tumultueuses*. (B. de St-P.) A pas *tumultueux*. (Boil.) Les flots *tumultueux* s'ouvriront devant vous. (Rac.)

— Fig. Je suis revenu de cette vie *tumultueuse*, je ne respire plus que la solitude. (Le Sage.) Au milieu d'un conflit *tumultueux* de grands et de petits intérêts, M. Le Tellier réprimait la licence des uns, et relevait la faiblesse des autres. (Fléch.) Tel qui se plaît à l'oraison regarde comme une distraction toutes les œuvres d'une charité qui lui paraît *tumultueuse*. (Id.) Occupés à soutenir de longues et de sanglantes guerres, les rois sont contraints de remettre, comme Moïse, cette justice *tumultueuse* à des hommes sages qui craignent Dieu, et en qui se trouve la vérité. (Id.) La plupart des hommes se font une vie *tumultueuse* et agitée, que Dieu ne demandait pas d'eux. (Mass.)

— Qui agit en tumulte.

Les courtisans en foule, attachés à son sort,
Ardents, *tumultueux*, privés d'expérience. (VOLT.)

— *Esprit tumultueux.* Esprit brouillon, emporté, séditieux.

— Pathol. Qui est accompagné de tumulte ou de désordre. Se dit particulièrement des battements du cœur et des artères lorsqu'ils sont inégaux et irréguliers.

— Syn. comp. TUMULTUEUX. TUMULTUAIRE. V. TUMULTUAIRE. ‖ TUMULTUEUX. SÉDITIEUX. TURBULENT. Des citoyens puissants et populaires pourront être *séditieux*, une cour sera *turbulente*; une populace sera *tumultueuse*.

TUMULUS. s. m. (pr. *tu-mu-luss*; du lat. *tumulus*, tombeau). Antiq. Grand amas de terre, ou construction de pierre en forme de cône que les anciens élevaient au-dessus des sépultures, pour servir de tombeau.

TUNDE. s. m. Prêtre qui, chez les Japonais budsoïstes, est revêtu d'une dignité ecclésiastique répondant à celle d'évêque. Les tundes tiennent leurs pouvoirs et leur consécration du siaka, souverain pontife de leur religion.

TUNGA. s. m. (pr. *tonga*). Entom. Puce d'Amérique, qui pénètre sous les angles des orteils, et qui fait beaucoup souffrir.

TUNG-KING. Géogr. V. TONQUIN.

TUNGOUSE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'une peuplade nombreuse de race mandchoue, établie dans la Sibérie et la Mandchourie, où elle erre au milieu de vastes déserts. Les uns sont placés sous la protection de la Chine, les autres sous celle de la Russie, à laquelle ils payent tribut. On les divise, selon les pays qu'ils habitent, en Tungouses des forêts et Tungouses des steppes. Les Tungouses sont des hommes robustes et pleins de vivacité: ils ont le visage aplati et les yeux petits.

TUNGOUSKA. Géogr. V. TOUNGOUSKA.

TUNGSTATE. s. m. (pr. *tong-sta-te*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide tungstique avec une base salifiable.

TUNGSTATÉ, ÉE. adj. (pr. *tong-sta-té*). Minér. Qui est réduit à l'état de tungstate, comme le plomb tungstaté.

TUNGSTÈNE. s. m. (pr. *tong-stè-ne*; du suéd. *tungsten*, pierre pesante, parce que quelques-unes de ses mines ont une apparence pierreuse). Chim. Métal particulier, dont l'existence présumée déjà par Bergmann, a été démontrée par les frères Delhuyart, en 1781. C'est un corps simple, métallique, friable, solide, d'un blanc grisâtre, très-brillant, très-dur, inattaquable par la lime, fragile.

TUNGSTICO-AMMONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel tungstique combiné avec un sel ammoniique. Oxyfluorure tungstico-ammonique.

TUNGSTICO-POTASSIQUE. adj. m. Il se dit d'un sel tungstique combiné avec un sel potassique. Oxyfluorure tungstico-potassique.

TUNGSTICO-SODIQUE. adj. m. Chim. Il se dit d'un sel tungstique combiné avec un sel sodique. Oxyfluorure tungstico-sodique.

TUNGSTIDES. s. m. pl. Minér. Famille de minéraux qui comprend le tungstène et ses combinaisons.

TUNGSTIQUE. adj. m. (pr. *tong-sti-ke*). Chim. Il se dit d'un oxyde et d'un acide produits par le tungstène. ‖ Il se dit aussi des sels que forme l'oxyde. ‖ *Sulfure tungstique.* Le premier degré de sulfuration du tungstène. ‖ *Sulfide tungstique.* Son second degré de sulfuration. ‖ *Chlorure tungstique* et *chloride tungstique.* Les deux proportions dans lesquelles il se combine avec le chlore. ‖ *Fluorid tungstique.* Sa seule combinaison avec le fluor.

TUNGSTIQUE. s. f. Chim. Sel formé par la combinaison de l'oxyde de tungstène avec une base.

TUNHIEN. s. m. Bot. Petit arbrisseau de la Cochinchine, dont le goût est [illegible].

TUNICELLE. s. f. Cost. relig. Petite tunique blanche des augustins [illegible] et [illegible] autres religieux; ils la portaient sous leur habit.

TUNICIER, IÈRE. adj. Conchyl. Qui a une espèce de tunique ou de manteau. ‖ TUNICIERS. s. m. pl. Conchyl. Classe de mollusques acéphales, comprenant ceux dont le corps est [illegible] dans une enveloppe [illegible] en forme de tunique, ou de manteau.

TUNIQUE. s. f. (du lat. *tunica*, enveloppe). Vêtement de dessous en laine que portaient les anciens; elle était très-courte.

— Par analogie. Espèce de vêtement de femme. Presque au même instant, la portière se souleva, et un nègre [illegible] noir comme l'ébène, et vêtu d'une simple *tunique* blanche, fit signe à son maître [illegible] pouvait passer dans la salle à manger. (A. Dumas.)

— Vêtement que portent maintenant quelques régiments de ligne et quelques compagnies de la garde nationale.

— Nom d'un habillement que les évêques portent sous leur chasuble, quand ils officient pontificalement.

— Habillement des diacres et des sous-diacres, qu'on nomme aussi *dalmatique*.

— Nom que quelques religieux donnent aux habits en chemises de laine qu'ils portent par-dessous les autres.

— Sorte de veste dont les rois de France étaient revêtus, à leur sacre, sous le manteau royal.

— Antiq. rom. *Tunique droite.* Robe que la jeune épouse portait le jour de ses noces, et qu'elle devait avoir tissée elle-même en se tenant debout.

— Anat. Se dit des membranes qui enveloppent certaines parties du corps de l'animal. Les tuniques du cœur. Les tuniques de l'œil. Les tuniques de l'estomac. La tunique du foie.

— Bot. Pellicule qui enveloppe certaines parties des plantes, comme les enveloppes des bulbes. L'oignon est formé de plusieurs tuniques superposées. ‖ *Tunique propre.* Celle qui recouvre les semences et qui se déchire lors de la germination. ‖ *Tuniques séminales.* Enveloppes qui accompagnent la graine après sa maturité parfaite et garantissent l'embryon de la sécheresse, de l'humidité et même quelquefois de la voracité des animaux.

— Fig. Caton dit que la vaine gloire est la *tunique* que les plus sages déposent la dernière.

— Myth. *Tunique de Nessus.* V. NESSUS et DÉJANIRE.

TUNIQUÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est muni d'une tunique.

— Bot. Se dit de l'amande, quand elle est revêtue de tuniques propres, bien distinctes de la paroi de l'ovaire, comme l'œnothère, des bulbes, quand elles sont formées de gaines membraneuses, minces et embrassantes, comme l'hyacinthe.

— Entom. Se dit des antennes en masse dont le premier article se contourne de manière à envelopper les suivants.

TUNIQUEUX, EUSE. adj. Hist. nat. Qui est recouvert d'une tunique.

— Syn. comp. TUNIQUEUX. TUNIQUÉ. *Tuniqué*, qui est enveloppé de tuniques; *tuniqueux*, qui est entièrement composé de lames charnues, enveloppées les unes dans les autres.

TUNIS (pr. *Tu-niss*). Géogr. Ville de Barbarie, capitale de la régence de Tunis; 100,000 h. ‖ *Régence* ou *royaume de Tunis.* État de la Barbarie, dont la population est de [illegible] hab. La régence de Tunis est gouvernée par un bey qui ne dépend que nominalement de la Turquie.

— Hist. Le pays de Tunis répond au territoire de Carthage. Sous les Romains, il formait les deux provinces d'Afrique propre et de Byzacène. Il fit ensuite partie du royaume des Vandales, de l'empire d'Orient sous Justinien et ses successeurs, du vaste empire des califes au VIIe siècle, de l'état des Aglabites au IXe siècle, de celui des Fatimites au Xe siècle et au XIIe. Ensuite vinrent les Almohades, les Lassis ou Abou Hafsiens, qui régnèrent plus de 350 ans depuis 1206. Un d'eux, Muley-Hassan, restauré par Charles-Quint en 1535, se reconnut son vassal. Ces relations durèrent peu: en 1574, le turc Sinan-Pacha soumit ce pays à l'autorité du Grand Seigneur. Après un siècle environ, les janissaires turcs, qui formaient la garde des pachas, s'arrogèrent le droit d'élire un chef de l'État, qui se rendit de plus en plus indépendant de la Porte. Ces élections militaires ont causé de fréquentes révolutions.

— *Ordre de Tunis.* Ordre de chevalerie que l'on prétend avoir été institué à Tunis sous Charles-Quint, lorsqu'il rétablit Muley-Hassan. On doute de son existence.

TUNISIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de Tunis. Pendant que la régence s'affaiblissait, les pirateries des *Tunisiens* devenaient de plus en plus rares au XVIIIe siècle. (Ch. Vogel.) Les *Tunisiens* sont cependant moins cruels et plus civilisés que les peuples d'Alger. (Chateaub.) Qui appartient à Tunis ou à ses habitants. Un corsaire *tunisien* se vantait d'avoir, à lui seul, emmené plus de vingt mille chrétiens en captivité. (Ch. Vogel.)

mouchoir, et se trouva en face d'un homme de trente-huit à quarante ans, portant le costume turc. (Al. Dumas.)

TUNKA. s. m. V. TONKA.

TUNKER. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte fondée près de Philadelphie, au commencement du XVIII[e] siècle, par Conrad Peyssel. Les tunkers nient l'imputation du péché d'Adam à sa postérité, ainsi que l'éternité des peines ; ils ont pour maximes de ne point plaider, ni faire la guerre, ni prêter à intérêt ; ils vivent dans une grande austérité et portent une robe longue pour vêtement.

TUNNA. s. f. Métrol. Mesure de capacité employée en Suède, pour les matières sèches, et valant 146 litr. 49. ‖ Mesure employée en Suède pour les liquides, et valant 125 litr. 52.

TUNNAGE. s. m. Variante orthographique et tout à fait anglaise de notre mot *tonnage*, qui est également usité en anglais. V. TONNAGE.

TUNNALAND. s. m. Métrol. Mesure agraire employée en Suède, et valant 49 ares 36.

TUNNEL. s. m. (de l'angl. *tunnel*, entonnoir, souterrain, qui n'est autre que notre mot *tonnelle* que les Anglais nous ont emprunté). Construct. Souterrain qui passe sous une rivière ou sous un chemin. Le tunnel de Londres qui passe sous la Tamise offre deux conduits parallèles communiquant entre eux par de nombreux portiques. Il est dû à un ingénieur français, M. Brunel, qui a su vaincre toutes les difficultés d'une si grande entreprise. En allant à Bristol par le chemin de fer, on traverse plusieurs *tunnels*. (*** Le *tunnel* de Londres a été ouvert au public en 1843. ***)

TUNQUET. s. m. (pr. *ton-kè*). Ornith. Espèce de hibou.

TUNQUIN. Géogr. V. TONQUIN.

TUNQUINOIS, OISE. adj. V. TONQUINOIS.

TUORBE. s. m. V. THÉORBE.

TUPAI. s. m. Mamm. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des insectivores. Ces animaux, qui habitent les îles de l'Océanie, montent avec agilité sur les arbres. On en connaît trois espèces.

TUPARAN. Myth. améric. Mauvais principe des habitants de la Californie.

TUPINAMBA. adj. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple indien du Brésil, dans la province de Bahia. Les Tupinambas étaient autrefois anthropophages. Ce peuple a entièrement disparu de la terre qu'il habitait.

TUPINAMBIDE. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble à un tupinambis. ‖ TUPINAMBIDES. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens, qui a pour type le genre tupinambis.

TUPINAMBIDÉ, ÉE. adj. Erpét. V. TUPINAMBIDE.

TUPINAMBIS. s. m. (pr. *tu-pi-nan-biss* ; des *Topinambous*, dans le pays desquels on le trouve). Erpét. Genre de lézards très-agiles, qui vivent également sur terre et dans l'eau, et qui se nourrissent d'insectes, de coquillages, de poissons et de petits quadrupèdes.

TUPINET. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

TUPISTRE. s. f. (pr. *tu-piss-tre*). Bot. Genre établi pour une plante d'Amboine, cultivée en Angleterre, dans les jardins ; elle appartient à la famille des asphodélées.

TUPLIE. s. f. Zooph. Genre établi pour placer le spongille.

TURAN. Géogr. Contrée du Nord de la Perse.

TURANIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Nom par lequel les habitants de l'Iran désignaient les Barbares du Nord.

TURBAN. s. m. (de l'ar. *dul*, environner, tourner à l'entour, et du pers. *bend*, bande). Coiffure des Turcs et de plusieurs autres peuples orientaux, faite d'une longue pièce d'étoffe, qui est roulée et entrelacée autour d'un bonnet. Il n'est permis qu'à ceux qui sont issus de la race de Mahomet de porter le turban vert. Les chrétiens n'oseraient porter le turban blanc dans les États du Grand-Seigneur.

— *Prendre le turban.* Se faire mahométan.

— *Porter le turban.* Professer le mahométisme.

> O combien lors aura de veuves
> La gent qui porte le *turban !* (MALH.)

— Poét. La Turquie, le Grand-Turc, la puissance du Grand-Turc.

> N'avons-nous pas cent fois, en faveur de la France,
> Comme lui, dans nos vers, pris Memphis et Byzance,
> Sur les bords de l'Euphrate abattu le *turban ?*
> (BOILEAU.)

— Bot. Nom vulgaire du lis martagnon, du lis de pomponne, du giraumon. ‖ Variété de pépon.

— Conchyl. Nom vulgaire de plusieurs coquilles, dû à leur forme élevée. ‖ *Turban rouge.* Espèce de coquille du genre des casques. On donne aussi ce nom à une balanite, et à plusieurs genres d'oursins. ‖ *Turban de Pharaon.* Espèce du genre des toupies, aussi connue sous le nom de *bouton de camisole.* ‖ *Turban persan.* Nom marchand d'une espèce de toupie. ‖ *Turban turc.* Nom marchand d'une balanite.

— Techn. Il se dit de certaines toiles de coton rayées de bleu et de blanc, qui se fabriquent en divers endroits des Indes orientales et qui servent à faire des turbans.

TURBANET. s. m. Bot. Variété de pépon.

TURBARIÉ, ÉE. adj. Se dit des lieux, des carrières d'où l'on tire la tourbe.

TURBATIF, IVE. adj. Qui trouble. Peu usité.

TURBE. s. f. (du lat. *turba*, foule). Procéd. anc. Il ne s'employait que dans cette locution, *enquête par turbes*, enquête faite en prenant le témoignage de plusieurs habitants pour constater les usages, les coutumes des lieux. Les témoins entendus dans les enquêtes par turbes se nommaient *turbiers*, et dix turbiers ne faisaient qu'un seul témoin.

— Musiq. Espèce de clarinette fort basse.

TURBÉ. s. m. (rad. *turban*). Relat. Espèce de petite chapelle ronde, dans laquelle se trouve le tombeau d'un sultan, ou des grands seigneurs, de leurs femmes et de leurs enfants. Les turbés sont ordinairement joints à une mosquée.

TURBICIN. s. m. Conchyl. Famille de mollusques.

TURBICINE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui ressemble à un turbicin. ‖ TURBICINES. s. m. pl. Famille de gastéropodes, qui ne comprend que le genre cyclostome.

TURBIE. s. f. V. TURCIE.

TURBIER. s. m. Anc. législ. Témoin entendu dans une enquête par turbe.

TURBINACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui se rapproche de la figure d'une toupie. ‖ TURBINACÉS. s. m. pl. Famille de mollusques trachélipodes, qui a pour type le genre toupie. ‖ Famille de l'ordre des céphalopodes polythalamacés, comprenant ceux dont la coquille est plus ou moins turbinée.

TURBINAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *turbo*, toupie). Hist. nat. Qui a la forme d'une toupie.

— Bot. Se dit des apothécies sessiles et de forme turbinée des lichens.

TURBINAIRE. s. m. Conchyl. Animal des coquilles appelées sabots.

— Bot. Genre de fucacées dont les espèces ont la forme d'une poire ou d'une toupie.

— Zooph. Genre établi pour placer les espèces de madrépores dont la tige est nulle, portant un simple évasement en ombrelle, et dont la base est une espèce de ciment.

TURBINE. s. f. (de *turbinis*, gén. de *turbo*, tout ce qui tourne en rond, toupie, dévidoir, etc.). Hist. ecclés. Espèce de petit jubé, dans quelques églises. C'était un endroit où se mettaient, pour chanter, certains religieux ou pénitents qui ne voulaient pas être vus.

— Archit. Tribune de l'orgue, celle des musiciens d'une église.

— Mécan. Espèce de roue en hélice, plongée dans le courant qui la fait mouvoir, et communiquant elle-même à une pompe hydraulique ou à toute autre machine. Les turbines l'emportent de beaucoup sur les roues à aubes ou à palettes.

TURBINÉ, ÉE. adj. (du lat *turbineus* ; fait de *turbo*, toupie, sabot). Conchyl. Se dit des coquillages univalves qui ont la forme d'un cône contourné en spirale, comme le bulime turbine. ‖ TURBINÉS. s. m. pl. Famille de gastéropodes, comprenant ceux dont la coquille est turbinée.

— Bot. Se dit de ce qui a la forme d'un cône renversé, d'une toupie, comme la baie du psidion pyrifère, le calice de la rose turbinée, la capsule du pavot turbiné, la cypsèle du galinsogue trilobé, le légume du médicage turbiné, l'ovaire du loranthe turbiné, le pyridion du poirier, le style de la violette de Rouen, la sycone du figuier, la tête formée par les épillets réunis du chétospore turbiné, l'urne du gymnostome turbiné et la racine de certains navets.

TURBINELLE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles univalves ayant pour type la turbinelle poire, commune dans les mers des Grandes Indes. ‖ On a aussi donné ce nom à un autre genre formé de plusieurs espèces du genre volute.

TURBINELLIER. s. m. Conchyl. Animal des turbinelles.

TURBINIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *turbo*, toupie ; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs disposées en une tête turbinée, comme la protée turbiniflore. Le psidion turbiniflore a l'ovaire turbiné.

TURBINIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *turbo*, toupie ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une toupie, comme le mésenthème turbiniforme ou comme les antennes de l'aléochare social.

TURBINITE. s. f. Conchyl. Coquille fossile en spirale.

TURBINOÏDE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui ressemble à une toupie. ‖ TURBINOÏDES. s. m. pl. Série de la famille des hélicostègues, comprenant ceux dont les tours de spire s'élèvent comme dans la plupart des coquilles univalves.

TURBINOLIE. s. f. Zooph. Genre de polypiers lamelliformes, établi aux dépens des madrépores. On en connaît huit espèces, toutes fossiles.

TURBINOLOPSE. s. m. Zooph. Genre de polypiers établi pour une espèce fossile.

TURBINULINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, renfermant seize espèces, dont quatre à l'état fossile.

TURBITH. s. m. (de l'ind. *turbith*, qui purge, ou du lat. *turbare*, purger avec trouble, à cause de sa manière d'agir.) Bot. Espèce de liseron qui croît dans l'île de Ceylan, et dont la racine était employée autrefois comme purgative. Turbith bâtard. Turbith blanc ou serré des Provençaux. Turbith noir. Faux turbith.

— Chim. *Turbith minéral.* Sulfate jaune de mercure. Sa belle couleur, analogue à celle de la racine de turbith, lui a valu ce nom. ‖ *Turbith nitreux.* Nitrate de mercure qui est également de couleur jaune.

TURBO. s. m. Conchyl. Genre de mollusques gastéropodes. Les turbos sont des animaux marins qui vivent sur les rivages, au milieu des rochers battus par les flots. Les habitants des bords de la mer mangent les petites espèces, et surtout le vignot. On tire des grandes espèces une fort belle nacre. Anciennement, on faisait de cette coquille complètement dépouillée de sa couche non nacrée, des ornements pour les buffets. On connaît des espèces de ce genre dans toutes les mers, mais les plus grosses et les plus belles viennent des mers australes.

TURBONILLE. s. f. Conchyl. Genre établi pour trois espèces de coquilles des côtes de Nice.

TURBOT. s. m. (pr. *tur-bô* ; du bas-lat. *turbotus* ; fait de *turbo*). Ichthyol. Espèce du genre pleuronecte, renfermant des poissons qui ont le corps comprimé, haut verticalement, en forme de losange, non symétrique et très-mince. Le turbot atteint souvent de grandes dimensions. Il fréquente l'Océan, la Baltique et la Méditerranée. Sa chair, très-estimée, est blanche, grasse, feuilletée et délicate, et excellente à manger. Quelques naturalistes en ont fait un genre auquel ils ont réuni des espèces démembrées d'autres genres. Turbot à la sauce blanche. Turbot à l'huile. Turbot à la régence. Turbot en matelotte normande. Turbot au gratin. Turbot à la Béchameil. Turbot à la Sainte-Menehould. Turbot au jus de bigarrade. Salade de turbot. Croquettes, coquilles de turbot. Le *turbot* restera entier jusqu'à sa présentation officielle. (Brill.-Savar.) Le lendemain, à dîner, le *turbot* fut servi aux honorables consommateurs, et on se récria sur sa bonne mine. (Id.) On connaît l'histoire du fameux *turbot* sur lequel la discussion fut ouverte dans le sénat de Rome par ordre de l'empereur Domitien, pour savoir comment on devait préparer ce *turbot.* Le sénat décida qu'il fallait le mettre à la sauce piquante. (Encycl.)

— *Turbot bouclé.* Un des noms du flet ou picaud.

TURBOTIÈRE. s. f. Art culin. Vaisseau de cuivre destiné à faire cuire des turbots, et qui est à peu près de la forme de ce poisson. Après une dégustation attentive, il fut décidé à l'unanimité que le poisson apprêté de cette manière était incomparablement meilleur que s'il eût été mis dans une *turbotière.* (Brill.-Sav.)

TURBOTIN. s. m. (dimin. de *turbot*). Petit turbot. Les turbotins sont plus délicats que les grands turbots. Turbotins sur le plat.

TURBULEMMENT. adv. (pr. *tur-bu-la-man*). D'une manière turbulente. Agir turbulemment. Peu usité.

TURBULENCE. s. f. Caractère, défaut de celui qui est turbulent. Être d'une grande turbulence. La turbulence de son caractère le rend insupportable. Les Français vaudront tout leur prix lorsqu'ils substitueront les principes à la *turbulence*, l'orgueil à la vanité, et surtout l'amour des institutions à l'amour des places. (Napol.) La surabondance d'activité donne aux peuples une *turbulence* qui s'oppose à la stabilité de leurs institutions. (Boiste.) Le canotier n'existe que par les cris et par le bruit ; après l'eau et sa nacelle, la *turbulence* est son troisième élément. (Briff.)

> Jusqu'ici j'ai conduit mon affaire en silence ;
> J'abhorre le fracas, le bruit, la *turbulence.* (REGNARD.)

— Syn. comp. TURBULENCE. PÉTULANCE. VIVACITÉ. V. PÉTULANCE.

TURBULENT, ENTE. adj. (pr. *tur-bu-lan* ; du lat. *turbulentus*). Impétueux, qui est porté à faire du bruit ou à exciter du trouble, du désordre. Enfant turbulent. Esprit turbulent. Être d'un caractère turbulent. Être fort turbulent. Esprits inquiets et turbulents. La guerre fut pour des politiques transcendants un moyen de réprimer une jeunesse *turbulente.* (Boiste.) L'intempérance paraît être l'apanage des jeunes gens fougueux ou *turbulents* qui prodiguent leur santé et leur fortune, car ils sont riches d'espérance et de force. (Virey.)

— Qui est toujours en mouvement, en action. Cheval turbulent.

— Se dit des choses. La colère, l'ambition sont des passions *turbulentes* qui ne laissent point un homme en repos. (Trév.) Saint Paul, en bannissant les mouvements *turbulents* que donnent les soins du monde, ne livre point les âmes à la nonchalance et l'oisiveté. (Boss.)

— Syn. comp. TURBULENT. SÉDITIEUX. *Turbulent*, qui excite ou qui tend à exciter des troubles ; *séditieux*, qui excite ou tend à exciter la sédition.

TURBULENT. s. m. (pr. *tur-bu-lan*). Ornith. Espèce de merle.

TURC, URQUE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Turquie. ‖ Qui appartient à la Turquie ou à ses habitants. Armée, flotte turque. Empire turc. Toute la chambre était tendue d'étoffe *turque* de couleur cramoisie, et brochée de fleurs d'or. (Al. Dumas.)

— Ethnogr. et hist. Famille de peuples qui paraît originaire de la Chine septentrionale. On trouve les Turcs établis dans le Turkestan au VII[e] siècle ; ils y sont attaqués par les Arabes musulmans en 655, et les Turcs Khasars font la guerre aux califes pour la possession de l'Arménie pendant tout le VIII[e] siècle. Vers 840, le calife Motasem s'étant formé une garde de prisonniers turcs, cette milice devint bientôt toute-puissante. Des Turcs s'emparent de la dignité d'émir-al-omra et gouvernent sous le nom du calife. Enfin au milieu du XI[e] siècle se développe la puissance des Turcs Seldjoucides, à laquelle succède, au commencement du XIV[e] siècle, celle des Turcs Osmanlis. ‖ *Dynasties turques.* Se dit des neuf races suivantes : les Euthalites ou Huns blancs ; les Turcs Zéna ou Aséna, qui se rendirent formidables dans la Tartarie orientale, vers l'an 552 de Jésus-Christ, les Turcs Ouigours ou Hongrois ; les Turcs Hocikes, qui détruisirent les Turcs Aséna en 744, ils furent détruits à leur tour par Genghiskhan ; les Tholonides, ainsi nommés de Tuolo, père d'Achmed, qui se rendit souverain d'Égypte et de Syrie en 879 ; les Ikschidites, dont le chef, Aboubekr-Mohammed, établit une dynastie en Égypte en 935 ; les Gaznévides, qui conquirent le Khorasan, etc., vers la fin du X[e] siècle ; les Khovaresmiens, dont le chef s'établit dans le Khovaresme vers le commencement du XII[e] siècle ; enfin les Seldjoucides. ‖ Les *races turques* qui subsistent aujourd'hui sont au nombre de six principales : les Osmanlis ou Turcs proprement dits, dans l'Empire ottoman ; les Ousbeks, dans le Turkestan indépendant ; les Touraliens, dans la Sibérie ; les Turcomans, dans le Caboul, le Hérat, etc. ; les Kirghiz, en Chine et en Russie ; les Yakoutes, sur le Iénisséi ; les Tchouvaches, dans le gouvernement d'Orembourg. ‖ *Empire turc.* Empire des Ottomans ou Osmanlis, dont le siége fut établi successivement à Kara-Hissar par Othman, en 1280 ; à Pruse par Orkan, en 1326 ; à Andrinople par Amurath, en 1361, et enfin à Constantinople par Mahomet II, en 1453.

— Linguist. *Langues turques.* Famille de langues répandues dans l'est de l'Europe et le nord-ouest de l'Asie, parmi lesquelles la plus cultivée est le turc proprement dit, qui s'écrit avec les caractères arabes, et qui a emprunté beaucoup de mots et de formes à l'arabe.

— *Chien turc.* Espèce de chien sans poil qu'on dit originaire de Barbarie.

— *Le Turc.* Se dit absol. pour La puissance turque. Le Turc fut vaincu.

— *Le turc.* La langue turque.

— *Grand Turc.* Titre que les chrétiens ont donné aux empereurs ottomans. Mahomet II fut le premier qui reçut ce titre. ‖ *Petit Turc.* Dénomination par laquelle Monstrelet désigne le sultan de Cappadoce. Mahomet II s'empara des États du Petit Turc après la prise de Constantinople.

— Prov. et fam. *Être fort comme un Turc.* Être extrêmement robuste.

— Fig. Il est ferme dans la dispute, fort comme un *Turc* sur ses principes. (Mol.)

— Fig. *Cet homme est un vrai Turc.* Il est rude, inexorable, il n'a aucune pitié.

— Prov. et fig. *Traiter quelqu'un de Turc à Maure.* Sans quartier, avec toute sorte de rigueur, à cause de la haine qui subsiste entre les Turcs et les Arabes, et des rigueurs exercées par les premiers contre les seconds. Prétendez-vous traiter mon cœur de *Turc* à Maure ? (Mol.)

— *Se faire Turc.* Se faire mahométan.

— *A la turque.* loc. adv. A la façon des Turcs. Être habillé, coiffé à la turque. Il portait, ainsi que les gens de sa suite, une barbe longue et épaisse, la tête rasée à la *turque* et couverte d'un bonnet fourré. (De Vigny.) J'avais envoyé le janissaire me chercher des chevaux et un guide ; tandis que j'attendais son retour, Ibrahim me fit servir un repas à la *turque.* (Chateaub.) Comment prendrez-vous votre café ? à la française ou à la *turque*, fort ou léger, sucré ou non sucré, passé ou bouilli ? à votre choix. (Al. Dumas.)

— Pop. *Traiter quelqu'un à la turque.* Le traiter sans ménagement.

TURC. s. m. Entom. Petit ver qui s'engendre entre l'écorce et le bois des arbres, surtout des poiriers de bon-chrétien, et qui en suce la sève. C'est la larve d'un insecte inconnu.

— Hortic. Nom que les jardiniers donnent à la larve du hanneton.

TURCARET. Personnage d'une comédie de Le Sage.

— s. m. Homme grossier et illettré, qui s'est enrichi dans les opérations de finance ; agioteur qui a fondé une fortune scandaleuse sur la misère publique.

TURCIE. s. f. (du lat. *turgere*, s'enfler, parce que l'effet de la turcie est d'arrêter le débordement des eaux enflées. On a dit d'abord *turgie*, et par corruption *turcie*). Levée au bord d'une rivière pour en contenir les eaux et empêcher le débordement. S'emploie rarement seul. On dit ordinairement *turcies et levées.* Intendant des turcies et levées.

TURCIQUE. adj. des 2 g. Anat. Se dit d'une excavation de l'os sphénoïde, dans laquelle entre et se loge la glande pituitaire. Selle turcique.

TURCISME. s. m. Mot forgé par Bossuet pour désigner la religion turque.

TURCKHEIM. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Colmar [illegible] hab.

— Hist. *Combat de Turckheim.*

portée par Turenne sur l'armée impériale, le 5 janvier 1675.

TURCOIN. s. m. Techn. Nom que les fabricants de camelot donnent au poil de chèvre filé.

TURCOIS. s. m. Anc. art milit. Carquois à la turque.

TURCO-JUIF. s. m. Hist. relig. Nom que l'on donne à des Juifs habitants de la Turquie, qui se sont soumis à embrasser le mahométisme, et qui observent extérieurement toutes les pratiques de ce culte, en restant secrètement fidèles à la religion hébraïque.

TURCOL. s. m. Relat. Espèce d'ermitage que bâtissent les brahmanes des Indes.

TURCOLÂTRE. adj. des 2 g. Qui aime les Turcs. Peu usité.

TURCOMAN, ANE. adj. et s. Géogr. et Ethnogr. Nom d'un peuple nomade d'Asie, disséminé dans la Tartarie indépendante, la Perse et la Turquie d'Asie. Les Turcomans, peuple de race turque, sont mahométans. Quelques peuplades sont soumises à la Russie, mais elles ne lui payent pas de tribut.

TURCOMANE. s. et adj. des 2 g. Partisan, admirateur des Turcs. Peu usité.

TURCOMANIE. Géogr. Nom que l'on donnait autrefois à l'Arménie turque.

TURCOMANIE. s. f. Admiration pour les Turcs, pour leur gouvernement, etc. Peu usité.

TURCOPHILE. s. m. Polém. Ami des Turcs. *Philoturc* aurait été plus régulièrement formé. Peu usité.

TURCOPOLE. s. m. Relat. Nom qu'on a donné dans le Levant aux enfants nés d'un père turc et d'une mère grecque.

— Soldat d'un corps de cavalerie turque qu'on recrutait autrefois parmi les enfants de femmes grecques.

TURCOPOLIER. s. m. Hist. Se disait, dans l'ordre de Malte, du chef de la langue d'Angleterre, avant le schisme d'Henri VIII. Le turcopolier avait le commandement de la cavalerie et des gardes de la marine. Les fonctions du turcopolier ont été conférées en grande partie au sénéchal du grand-maître.

TURCOT. s. m. Ornith. Vieux nom du torcol.

TURDOÏDE. s. m. Ornith. Genre de passereaux insectivores renfermant plusieurs espèces, dont une européenne.

TURDOIDE. adj. des 2 g. (du lat. *turdus*, grive). Ornith. Qui ressemble à une grive. ‖ TURDOÏDES. s. m. pl. Section de l'ordre des passereaux, qui a pour type le genre grive.

TURELURE. (onomatopée destinée à représenter le son de la flûte). Refrain de chanson.

> Quand de ses feux un jeune cœur,
> D'un ton flatteur,
> Vous assure
> Croyez-moi, répondez toujours :
> *Turelure!* (PANNARD.)

— On en a fait un substantif féminin qui ne s'emploie que dans cette phrase familière : *C'est toujours la même turelure.* C'est toujours la même chose, la même façon.

— Anc. art milit. Sorte de fortification. ‖ Herse d'une forteresse.

TURELURELU. s. m. Mot fait pour représenter le son de la flûte.

TURENNE. Géogr. Petite ville, ancienne vicomté (Corrèze) ; 2,000 hab.

— Hist. *Vicomté de Turenne.* Ancienne principauté de France, entre le Limousin, le Quercy et le Périgord. Le roi l'acheta en 1738, et la réunit à la couronne en la partageant entre les trois provinces limitrophes.

TURENNE (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de), Célèbre général français, né à Sedan en 1611, mort en 1675, monta très-vite en grade, et reçut de Mazarin le bâton de maréchal. Égaré par sa passion pour la duchesse de Longueville, Turenne se jeta dans le parti de la Fronde en 1650, mais il rentra dans le devoir l'année suivante. On lui reproche d'avoir mis à feu et à sang le Palatinat. C'était le premier tacticien de l'Europe. A ses talents il joignait toutes les qualités de l'homme privé.

TURF. s. m. Manég. Lieu où se font les courses de chevaux et les paris qui accompagnent ces courses. C'est un mot anglais que quelques amateurs de chevaux emploient dans la conversation française.

TURGÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes ombellifères établi pour placer la cancale à larges feuilles.

TURGESCENCE. s. f. (pr. *tur-gess-çan-ce* ; du lat. *turgescere*, s'enfler). Didact. Gonflement.

— Se dit particulièrement de l'action des liquides qui s'enflent ou s'élèvent par l'action de la chaleur ou par toute autre cause.

— Pathol. Gonflement occasionné par une surabondance d'humeurs. ‖ *Turgescence de la bile.* Nom donné par quelques auteurs à l'embarras gastrique produit par l'afflux de ce liquide dans l'estomac, et son expulsion par en haut.

TURGESCENT, ENTE. adj. Didact. Qui se gonfle.

TURGIDE. adj. des 2 g. (du lat. *turgidus*). Hist. nat. Qui est uniformément renflé.

— Bot. Se dit particulièrement des fruits qui sont épais et renflés d'une manière uniforme, sans contenir d'air, comme les légumes de l'ononide, les siliques de la moutarde.

TURGIDULE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui est légèrement renflé.

— Conchyl. Se dit de la coquille de la toupie turgidule et de la chame turgidule, qui est légèrement renflée dans le milieu.

TURGOT (Anne-Jacq.-Robert), Grand littérateur, grand philosophe et homme d'État distingué, né en 1727 à Paris, mort en 1781, se fit une haute réputation de savoir et de lumières par ses ouvrages sur l'économie politique, et par ses relations avec les penseurs de l'époque. Il fut nommé, en 1771, intendant de la généralité de Limoges, et successivement ministre de la marine, contrôleur général des finances sous Louis XVI.

TURGOT. s. m. Techn. Espèce de papier à écrire.

TURGOTIE. s. f. (pr. *tur-go-ci*). Bot. Genre de plantes, établi pour placer l'ixie pyramidale.

TURGOTINE. s. f. Nom que le public donna d'abord aux diligences, parce qu'il en dut l'établissement à Turgot, pendant son ministère. Ce nom s'est conservé longtemps dans plusieurs provinces ‖ Pour ridiculiser Turgot, on a donné le même nom à des tabatières rondes et plates.

TURIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Arabie, appartenant à la famille des cucurbitacées.

TURIN (en ital. *Torino*, l'*Augusta Taurinorum* des Romains). Géogr. Capitale des États sardes ; une des villes les plus belles et les plus régulières de l'Italie ; elle s'élève dans une vallée étendue sur la rive gauche du Pô qu'on traverse sur un beau pont de pierres ; 114,000 hab. ‖ La province de ce nom a 800,000 hab.

— Hist. *Prise de Turin.* Occupation de cette ville par le comte d'Harcourt, à la tête d'une armée française, le 24 septembre 1640 ‖ *Traité de Turin.* Traité de paix conclu, le 29 août 1696, entre Louis XIV et Victor-Amédée, duc de Savoie. ‖ *Bataille de Turin.* Défaite des Français par les Impériaux devant Turin, le 7 septembre 1706 ; ce revers entraîna la perte successive du Modénois, du Mantouan, du Milanais, du Piémontais et du royaume de Naples. ‖ Le 7 septembre 1798, à l'approche d'une colonne française, le roi de Piémont abdiqua et laissa la ville de Turin aux Français.

TURION. s. m. (du lat. *turio*, tendron). Bot. Bourgeon qui, au printemps, s'élève d'une racine vivace. La partie de l'asperge que l'on mange est le turion de cette plante. ‖ On donne aussi ce nom à toute pousse qui s'allonge beaucoup avant de produire des feuilles.

— Syn comp. TURION, BOURGEON. Le *turion* naît constamment d'une racine vivace, c'est-à-dire, que son origine est souterraine, tandis que le *bourgeon* naît d'une partie exposée à l'air et à la lumière.

TURIONIFÈRE. adj. des 2 g. Bot. Qui porte des turions.

TURIQUE. adj. des 2 g. Qui est de Tor, qui appartient à Tor, port sur la mer Rouge.

— Bot. *Gomme turique.* Variété de gomme, la gomme blanche fendillée, qui se dissout promptement et entièrement dans l'eau ; c'est celle que l'on emploie de préférence en pharmacie.

TURITE. s. f. Bot. Sorte de plante des montagnes.

TURK, URKE. adj. et s. Ethnogr. Forme que beaucoup de géographes et d'historiens adoptent de préférence, pour le mot que les gens du monde écrivent *turc, turque.*

TURKESTAN. Géogr. Contrée d'Asie, appelée aussi Tartarie indépendante ; 7,000,000 h. ‖ *Turkestan chinois.* Un des noms de la Petite-Boukharie ; 2,500,000 hab. ‖ Ville de la Tartarie indépendante, dans le khanat de Khôkan ; elle était autrefois considérable.

TURKMÈNE et TURKOMAN, ANE. adj et s. Géogr. V. TURCOMAN.

TURLOTTE. s. f. Sorte de pêche qui se fait à la ligne.

TURLU. s. m. Ornith. V. TURLUT.

TURLUI. s. m. Ornith. Nom vulgaire du courlis.

TURLUPIN. Nom d'un acteur de nos anciennes farces, au XVIe siècle.

— s. m. Se dit par mépris, d'un homme qui fait des allusions froides et basses, de mauvais jeux de mots. C'est un turlupin. Un vrai turlupin.

> Toutefois à la cour les *turlupins* restèrent,
> Insipides plaisants, bouffons infortunés,
> D'un jeu de mots grossier partisans surannés.
> (BOILEAU.)

— Hist. relig. *Turlupins* ou *la Confrérie des pauvres.* Nom donné à des hérétiques du XIIIe et XIVe siècle, qui se rattachaient vraisemblablement aux Beghards. Ils parcouraient les campagnes presque nus, refusaient de travailler, demandaient l'aumône en poussant des cris affreux, menaient avec eux des femmes qu'ils nommaient leurs sœurs, rejetaient tout culte public, prétendant que Dieu ne veut être adoré qu'en esprit.

— Prov *Malheureux comme turlupins.* Proverbe qui dut son origine à la fin déplorable d'un grand nombre de ces hérétiques. ‖ On disait aussi *enfant de turlupin, malheureux de nature.*

TURLUPINADE. s. f. Mauvaise plaisanterie, fondée ordinairement sur quelque allusion basse, sur quelque froid jeu de mots. Faire des turlupinades. Pendant longtemps on a vu régner en France le goût des turlupinades, et la cour même semblait être la source de cette corruption ; mais Molière vengea le bon goût et la raison par les sanglantes railleries qu'il fit des turlupins et des turlupinades. Ne voulez-vous pas me défaire de votre marquis incommode ? Pensez-vous me le laisser toujours sur les bras et que je puisse durer à ses *turlupinades éternelles* ? (Mol.) Ne craignez pas de nous permettre les *turlupinades* qui viennent au bout de nos plumes. (Mme de Sév.)

TURLUPINAGE. s. m. Mot que Voltaire a employé pour Turlupinade.

TURLUPINÉ, ÉE. part. pass. du v. Turlupiner. S'empl. adjectiv. Personne turlupinée.

TURLUPINER. v. n. 1re conj. Fam. Faire des turlupinades. Ne faire que turlupiner.

— v. a. Se moquer de quelqu'un, le tourner en ridicule par des turlupinades. Turlupiner quelqu'un. Turlupiner tout le monde. [illegible]

— SE TURLUPINER. v. pron. Être, pouvoir être tourné en ridicule.

— Se tourner mutuellement en ridicule.

TURLURETTE. s. f. Anc. mus. Espèce de guitare en usage au XIVe siècle. C'était un instrument dont les ménétriers faisaient usage.

— Refrain de quelques vieilles chansons.

TURLUT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du cujelier ; c'est une onomatopée du chant de cette espèce d'alouette. ‖ C'est aussi le nom vulgaire du courlis cendré et de la farlouse.

— Fam. *Faire ses turluts.* S'est dit pour Faire les jérémiades, des embarras.

TURLUTAINE. s. f. S'est dit pour Serinette.

TURLUTER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Imiter le chant du turlut, le son de la flûte ou du flageolet.

> Alors chaque serin *turlute*,
> Et chante d'un ton presque égal. (Mme [illegible] 1781.)

TURLUTOILE. s. m. Ornith. V. TURLUT.

TURLUTOIR. s. m. Ornith. V. TURLUT.

TURLUTUTU. interj. Onomatopée du son de la flûte.

— Ce mot est employé dans le refrain de quelques chansons.

— On s'en sert quelquefois pour interrompre un bavard. Turlututu ! qu'est-ce que vous nous chantez-là ?

TURMARQUE. s. m. Antiq. milit. Chef d'une turme.

TURME. s. f. Antiq. milit. Troupe de cavalerie romaine et byzantine, composée d'une trentaine d'hommes. On la divisait en trois décuries.

TURMS. Myth. Nom que les Étrusques donnaient à Mercure.

TURNAIRE. s. f. Hist. eccl. V. [illegible]

TURNÈBE (Adrien), Savant [illegible] français, né en 1512, mort en 1565, laissa un grand nombre d'ouvrages estimés.

TURNEPS. s. m. (pr. *tur-neps* ; [illegible] du nav. *turnip*), navet. [illegible] Nom que les Anglais donnent à [illegible] ; c'est une excellente nourriture pour le bétail, et surtout pour les vaches. La culture des turneps est peu dispendieuse.

TURNERACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une turnère. ‖ TURNERACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ou section de la famille des loasées, qui a pour type le genre turnère.

TURNÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes [illegible] [illegible] appartenant à la famille des [illegible] lacées. On en compte une douzaine d'espèces.

TURNÉRITE. s. f. [illegible] à M. Turner. Minér. Minéral du Dauphiné, composé d'alumine, de chaux, de magnésie, d'oxyde de fer et d'un peu de silice. Sa couleur est d'un brun jaunâtre ou d'un jaune brunâtre.

TURNHOUT. Géogr. Ville de Belgique, dans la province d'Anvers ; 15,000 hab.

TURNIPS. s. m. (pr. *tur-nipss*). Ornith. Caille de Madagascar.

TURNIX. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux gallinacés de la famille des tridactyles ; ce sont les plus petits des gallinacés. On en trouve des espèces dans toutes les parties du monde.

TURNUS. Temps hér. Roi des Rutules, qui voulut disputer à Énée la main de Lavinie, fille de Latinus, et empêcher les Troyens de s'établir en Italie. Il fut tué par Énée dans un combat singulier.

TURPE. adj. des 2 g. (du lat. *turpis*). Néol. Honteux. La *turpe* enseigne de la prostitution (le phallus). (Daniélo.)

TURPINIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des nerpruns, ayant pour type un arbre de Saint-Domingue. ‖ Genre de l'ordre des synanthérées, qui ne contient qu'une seule espèce. ‖ Genre établi pour placer deux espèces de rue.

TURPITUDE. s. f. (du lat. *turpitudo*). Ignominie qui résulte de quelque action honteuse. Il y a une grande turpitude dans l'action dont vous parlez. Cela fait voir sa turpitude.

— S'est dit autrefois des parties honteuses. Cham, fils de Noé, fut maudit de son père, parce qu'il s'était moqué de sa turpitude, au lieu de la couvrir, comme firent ses frères. (Trévoux.)

— *Découvrir, révéler la turpitude de quelqu'un*, d'une famille. Découvrir ce qui doit faire honte à quelqu'un, à une famille.

— *Cacher, couvrir la turpitude de quelqu'un.* Cacher, couvrir ce qui doit déshonorer quelqu'un.

— Se dit aussi des actions honteuses. Révéler les turpitudes de quelqu'un.

TURPOT. s. m. Anc. mar. Soliveau qui se trouvait au château d'avant d'un bâtiment.

TURQUE. s. f. Écon. rur. Nom qu'on donne dans quelques contrées, aux brebis âgées de plus d'un an, qui n'ont pas encore porté.

TURQUEL. s. m. Agric. Variété de froment.

TURQUERIE. s. f. Manière d'agir à la turque ; cruauté, barbarie.

— Il s'est dit plaisamment, en parlant de la dureté de l'inflexibilité de caractère d'un corsaire. Je te défie d'attendrir, du côté de l'argent, l'homme dont il est question. Il est turc là-dessus, mais d'une *turquerie* à désespérer tout le monde. (Mol.)

TURQUESQUE ou **TURQUESKE.** adj. des 2 g. Il s'est dit pour Qui appartient aux Turcs. La discipline des armées turquesques. (Montaigne.) Mœurs *turquesques*. (D'Holbach.) Doctrine *turquesque* et barbare. (Mont.) [illegible]

TURQUESSE. s. f. Il est employé pour le féminin de Turc.

— *A la turquesse.* A la turque. Ils dansent et chantent avec plusieurs instruments à la turquesse. (Mont.)

TURQUET. s. m. (rad. *Turquie*). Agric. Variété de froment barbu. ‖ Un des noms vulgaires du maïs.

— Mamm. Espèce de petit chien.

TURQUESTON. s. m. Bot. Un des noms du maïs.

TURQUETTE. s. f. (rad. *Turquie*). Bot. Petite plante à fleurs verdâtres, qui croît dans les lieux arides et sablonneux, et qu'on employait autrefois en médecine contre les hernies, la [illegible] [illegible]

TURQUIE. Géogr. Vaste contrée qui s'étend en Europe et en Asie, et qui forme presque tout l'empire ottoman, sans égal en Europe ; il trouve encore [illegible] en Asie et l'Afrique, Barbarie, Tunis et Tripoli, en Afrique. Cap. Constantinople. Cet empire, qui semblait autrefois en étendue et en puissance, est habité par plusieurs peuples différents de langue, de mœurs et de religion ; quelques-unes sont à peu près indépendantes. Le gouvernement est despotique et [illegible] les habitants se livrent pas à l'industrie et au commerce de faire beaucoup de progrès. La population est [illegible] 35,000,000 d'hab., dont 9,000,000 dans la Turquie d'Europe. *Turquie d'Europe.* Partie de l'empire ottoman, en Europe ; elle comprend la Romélie, la Thessalie, l'Albanie, la Bosnie, la Bulgarie, la Servie, la Valachie et la Moldavie. Les trois dernières provinces sont des états vassaux de la Turquie. *Turquie d'Asie.* Partie de l'empire ottoman, en Asie ; elle comprend l'Anatolie, la Caramanie, l'Arménie, [illegible] Al-Djézireh, l'Irak-Arabi, [illegible] de Sivas, de Marach, d'Adama et la Syrie.

— *Pierre de Turquie.* Pierre d'un blanc grisâtre, servant à aiguiser les instruments tranchants.

— *Terre de Turquie.* Terre d'un gris rougeâtre, dont se servent les Turcs, comme d'un remède sudorifique et astringent.

— Prov. [illegible] *Turquie.* Jouer [illegible]

TURQUIN. adj. m. (de l'ital. *turchino*, fait de Turco, Turc, parce que [illegible] est la couleur favorite des Turcs. Foncé, en parlant de bleu [illegible] avec *bleu*. Taffetas bleu turquin. Drap bleu turquin.

TURQUIN. s. m. Ornith. Espèce de [illegible] bleu du Brésil.

— Minér. Sorte de marbre bleu.

TURQUINE. s. f. Minér. Sorte de turquoise peu estimée.

TURQUOISE. s. f. (de l'ital. *turchino*, à cause de sa couleur bleue verdâtre). Minér. Pierre précieuse qui est de couleur bleue, et qui n'est point transparente. On désigne sous ce nom des matières minérales de nature différente. Les eaux douces apparaissent couleur de *turquoise*. (B. de St-P.)

— *Turquoise de la vieille roche, turquoise pierreuse ou orientale.* Turquoise tirée d'une mine ancienne. C'est du cuivre hydraté siliceux. Cette substance est d'un bleu clair ou verdâtre. Elle est susceptible d'un beau poli et inattaquable par les acides. On l'emploie très-souvent dans la bijouterie. On la trouve dans la Turquie et la Perse. ‖ *Turquoise osseuse, occidentale* ou *de nouvelle roche.* Ce n'est autre chose que de l'ivoire fossile, coloré en bleu par des oxydes métalliques.

— Comm. Sorte d'étoffe croisée qui se fabrique en Turquie. Elle [illegible] imite celles qu'on fabrique en Turquie.

— Bot. Espèce d'agaric dont le chapeau est en dessus d'une belle couleur bleu de ciel, et dont les feuillets sont d'un blanc légèrement nuancé de bleu.

— Hortic. Variété d'anémone.

TURRÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'A[illegible]

que et des Indes, appartenant à la famille des méliacées.

TURRÉIS. s. m. Minér. Ancien nom d'une pierre à laquelle on attribuait gratuitement autrefois la propriété de prévenir les fractures dans les chutes.

TURRÉTIE. s. f. (pr. *tur-ré-ci*). V. TOURRETIE.

TURRICULACÉ, ÉE. adj. (du lat. *turricula*, tourelle). Conchyl. Dont la forme se rapproche de celle d'une tour. ‖ TURRICULACÉS. s. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes polythalamacés, comprenant ceux dont la coquille s'enroule en spère turriculée à tours bien visibles.

TURRICULE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles qui ont un ventre conique, allongé, prolongée en arrière en une spire très-aiguë et en avant par un canal médiocre.

TURRICULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a la forme d'un cône très-allongé.

— Conchyl. Se dit d'une coquille univalve dont le cône spiral avance plus en hauteur qu'en largeur.

TURRIERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sisteron (Basses-Alpes); 600 hab.

TURRIGÈRE. adj. f. Myth. rom. Surnom de Cybèle, qu'on représente couronnée de tours.

TURRILITE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, renfermant trois espèces fossiles.

TURRITE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles qui sont tournées à gauche.

TURRITELLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, renfermant une vingtaine d'espèces, qui viennent en partie des mers des pays chauds, et quelques-unes des mers d'Europe. L'espèce type se trouve dans les Antilles. On en trouve quelques espèces à l'état fossile.

TURSÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

TURSIO. s. m. Mamm. Espèce de dauphin.

TUSCIE. Géogr. anc. Ancien nom de l'Etrurie ou Toscane.

TUSCIEN, ENNE. adj. et s. Habitant de l'Etrurie ou Tuscie.

TUSCULAN, ANE. adj. et s. Habitant de Tusculum ‖ Qui appartient à Tusculum, à ses habitants ou à son territoire.

— TUSCULANES. s. f. pl. Philol. lat. Dialogues philosophiques en cinq livres, que Cicéron composa dans sa maison de campagne, appelée Tusculanum.

TUSCULUM. (pr. *tuss-ku-lomm*). Géogr. anc. Ville du Latium, près de laquelle Cicéron avait sa maison de campagne. C'est aujourd'hui Frascati.

TUSÈBE. s. m. Minér. Sorte de marbre noir.

TUSIN. Hist. cheval. Nom d'un ordre de chevalerie qui était établi en Autriche au XVI[e] siècle, et dont on ignore l'origine et les statuts.

TUSSAC. s. m. Bot. Genre de plantes, établi pour deux espèces d'orchis, de l'Archipel septentrional.

TUSSICULE. s. f. (du lat. *tussicula*, dimin. de *tussis*, toux). Pathol. Toux peu marquée, qui ne fait rejeter aucune matière muqueuse, et qui paraît plutôt causée par un chatouillement de la trachée ou du gosier, que par l'embarras visqueux des voies respiratoires, ou tout autre obstacle au passage de l'air.

TUSSILAGE. s. f. (du lat. *tussilago*; fait de *tussis*, toux, et d'*agere*, pousser, chasser). Bot. Genre de la famille des synanthérées, renfermant des plantes très-communes en Europe sur les terrains humides et argileux, au bord des ruisseaux, des fontaines et des rivières. Les fleurs du tussilage commun font partie des espèces pectorales connues sous le nom de *quatre fleurs*. On les emploie comme adoucissantes. La racine du tussilage pétasite est usitée contre la teigne. ‖ *Tussilage des Alpes.* Espèce de cacalier.

TUSSILAGINE. s. f. Bot. Espèce de plantes du cap de Bonne Espérance.

TUSSILAGINÉ, ÉE. adj. (du lat. *tussilago*). Bot. Qui ressemble au pas d'âne. ‖ TUSSILAGINÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ou tribu de la famille des synanthérées, ou section de la tribu des eupatoriacées, ayant pour type le genre tussilage.

TUSSIS. Myth. rom. La toux personnifiée.

TUSY. Géogr. et hist. Nom d'un château situé dans le département de la Meuze, près de Vaucouleurs. Un des capitulaires de Charles le Chauve est connu sous le nom de *capitulaire de Tusy*.

TUT. s. m. Techn. V. TUTE.

TUTAMINAL. s. m. (du lat. *tutamen*, parce qu'ils protègent l'œil contre l'impression d'une lumière trop vive et contre l'action des corps irritants extérieurs, comme la poussière, la fumée, etc.). Anat. Chacun des organes qui sont les dépendances de l'œil et qui occupent le contour de cette cavité. Ils sont composés des sourcils, des paupières, des cils, des glandes de Meibomius. ‖ Il y en a aussi dans un organe analogue qui sert à modérer les sons.

TUTANUS. (du lat. *tutus*, sûr). Myth. rom. Dieu qui mit en fuite l'armée d'Annibal, et qui avait un autel hors de la porte Capène. On croit que c'est le même qu'Hercule.

TUTAYER. v. a. 1[re] conj. Il s'est dit pour Tutoyer. Il *tutaye*, en parlant, ceux du plus haut étage. (Mol.)

TUTE. s. f. Techn. Sorte de creuset à pattes, et pointu, dont on se sert pour les essais des mines.

TUTÉLA. Myth. Nom qu'on donnait à la statue du dieu ou de la déesse qu'on mettait sur la proue d'un vaisseau, pour en être la divinité tutélaire.

TUTÉLAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *tutelarius*; fait de *tutela*, défense, protection). Qui tient sous sa garde, sous sa protection. Les anciens appelaient ainsi de grandes divinités regardées comme protégeant un peuple. Minerve était la divinité tutélaire d'Athènes; Junon, d'Argos; Jupiter, de Rome; Vénus, de Cythère, etc. Dieu tutélaire. Génie tutélaire. Dieux tutélaires de l'empire. Ces grands hommes ont été au dedans les génies pacifiques et *tutélaires* de leurs propres maisons. (Mass.)

Neptune le protége, et ce dieu *tutélaire*
Ne sera pas en vain imploré par mon père. (Rac.)

Tous deux agenouillés, à leurs dieux *tutélaires*
Présentent de leurs vœux le tribut volontaire. (Del.)

— Se dit des choses dans le même sens. Bonté tutélaire.

Il se flatte du moins qu'une nuit *tutélaire*
Doit prêter au plaisir les voiles du mystère. (Daru.)

Et leurs fronts inclinés, se courbant en berceaux,
Prêtaient à la paresse une ombre *tutélaire*. (Hoffm.)

— Il y a un pléonasme dans ce vers de C. Delavigne. J'implore en m'éloignant cet appui *tutélaire*. *Appui* signifie au figuré Aide, secours, protection, et *tutélaire*, Qui tient sous sa protection. Un *appui tutélaire* est donc une *protection qui tient sous sa protection*.

— Fig. Être l'ange tutélaire de quelqu'un.

— Jurispr. Qui concerne la tutelle. Compte, gestion tutélaire.

— Syn. simpl. Protecteur, défenseur, gardien, surveillant, propice, favorable, secourable.

TUTELINA ou **TUTILINA.** Myth. rom. Déesse qu'on invoquait pour la conservation des fruits de la terre, après qu'ils y étaient renfermés, pour qu'elle les préservât de la grêle; elle veillait aussi sur les fruits de la terre déjà recueillis. ‖ On croit qu'il y avait une autre Tutelina, protectrice de Rome, dont l'autel était sur l'Aventin.

TUTELLE. s. f. (du lat. *tutela*, employé dans le même sens et qui signifie proprement Rempart, protection, défense). Autorité donnée par la loi, par le magistrat, ou par la volonté d'un testateur, pour avoir soin de la personne et des biens d'un mineur ou d'un interdit. Être chargé de la tutelle. Prendre la tutelle. Accepter la tutelle. Rendre compte d'une tutelle. Compte de tutelle. Se faire décharger d'une tutelle. Tutelle légale. Tutelle dative. Tutelle testamentaire. Tutelle provisoire. Napoléon eut le désir le plus despotique qui pût tourmenter le cœur d'un tyran; celui d'avoir la *tutelle* de tous les mineurs de l'empire: ses conseillers les plus obséquieux rejetèrent son projet de loi. (Boiste.)

— *Être dispensé de la tutelle, être exempt de tutelle et de curatelle.* Se dit de ceux que la loi dispense d'être tuteurs ou curateurs. ‖ *Tutelle légitime, légale* ou *naturelle.* Celle qui est directement déférée par la loi. Elle appartient de plein droit au père, à la mère, aux ascendants, et, dans certains cas, aux hospices. ‖ *Tutelle officieuse.* Protection légale accordée à un enfant mineur par une personne âgée de plus de cinquante ans, sans enfants ni descendants légitimes, qui se propose de l'adopter lorsqu'il sera devenu majeur. ‖ *Tutelle dative.* Celle qui est déférée par un conseil de famille, lorsque le tuteur légitime est excusé, exclu ou destitué. ‖ *Tutelle testamentaire.* Celle qui est déférée par testament, par acte passé devant le juge de paix ou par acte devant notaire. ‖ *Conseil de tutelle.* Conseil spécial nommé par le père mourant à la mère survivante et tutrice, qui ne peut, sans son avis, faire aucun acte relatif à la tutelle. ‖ *Privilége de tutelle et curatelle.* Privilége qui dispense d'être tuteur et curateur.

— *Ces enfants sont en tutelle, sont hors de tutelle.* Ils sont encore, ils ne sont plus sous l'autorité d'un tuteur.

— Fig. *Il est en tutelle, comme en tutelle, on le tient en tutelle.* Se dit d'un homme qui est gêné et contraint par quelque personne qui a pris une grande autorité sur lui, en sorte qu'il ne peut pas faire librement ce qu'il veut. Je puis vous affranchir d'une austère *tutelle*. (Rac.) Vous verrons-nous toujours trembler sous la *tutelle*? (Id.) Il voulait, disait-il, sortir de leur *tutelle*. (Id.)

— Fig. Protection. Les citoyens sont sous la tutelle des lois. Se mettre sous la tutelle de quelqu'un.

— Antiq. rom. Statue d'une divinité, qui était placée à la poupe du navire; il ne faut pas la confondre avec l'emblème ou parasème, qui était à la proue, et qui donnait son nom au bâtiment. Quelquefois cependant la tutelle du navire en était en même temps le parasème. ‖ *Tutelle des mois.* Se dit des divinités qui présidaient à chaque mois. Junon était la tutelle de janvier, Neptune de février, Minerve de mars, Vénus d'avril, Apollon de mai, Mercure de juin, Jupiter de juillet, Cérès d'août, Vulcain de septembre, Mars d'octobre, Diane de novembre, et Vesta de décembre.

— Déesse dont on a trouvé la statue à Bordeaux, et qu'on croit avoir été la patrone de cette ville, et plus particulièrement des négociants qui commerçaient sur les rivières.

TUTENAGE. s. m. V. TOUTENAGUE.

TUTEUR, TRICE. s. (du lat. *tutor*; fait de *tutari*, défendre). Celui, celle à qui la tutelle est confiée, déférée. Tuteur honoraire. Tuteur onéraire. Tuteur légal. Tuteur testamentaire. Subrogé tuteur. Créer, nommer un tuteur à des mineurs. Nommer, faire quelqu'un tuteur. La mère est tutrice naturelle de ses enfants. Le mari est de droit tuteur de sa femme interdite. Tuteur officieux.

— *Tuteur ad hoc.* Celui qui est nommé à un mineur pour un objet déterminé. A défaut de parents, l'enfant naturel mineur ne peut se marier avant vingt et un ans qu'avec le consentement d'un tuteur *ad hoc*.

— *Subrogé tuteur.* V. SUBROGÉ.

— Anc. cont. *Tuteur honoraire* ou *consulaire.* Se disait de Celui qui n'était que pour le conseil, par opposition à *tuteur onéraire* ou *actionnaire*, celui qui gérait les affaires. ‖ On nommait un *tuteur aux enfants à naître* et un *tuteur au posthume*. ‖ *Tuteur en chef.* Juge auquel appartenait la juridiction ordinaire et immédiate, sur les mineurs qui étaient hors de la puissance paternelle. ‖ *Tuteur subalterne.* Personne sur laquelle un tuteur en chef se déchargeait des détails de l'administration tutélaire.

— *Il n'a pas besoin de tuteur.* Se dit d'un homme entendu, qui sait conduire ses affaires.

— Fig. Les riches furent établis par la nature même comme les *tuteurs* des malheureux. (Mass.) Il faut qu'un grand monarque soit, pour ainsi dire, le *tuteur* de sa postérité. (De Lévis.) Les rois sont les *tuteurs* des nations. (De Bonald.) Nul ne peut se constituer le *tuteur* ou le maître d'un autre, quoiqu'il n'ait que l'intention de le servir et de lui être utile. (Ganilh.)

— Hortic. Forte perche qu'on met en terre à côté d'un jeune arbre, et à laquelle on l'attache pour le soutenir ou pour le redresser. Les échalas sont les tuteurs de la vigne. La tige faible des œillets ne peut supporter la fleur; il lui faut donc un *tuteur*. (Noisette.)

TUTIA. (pr. *tu-cia*). Myth. rom. Vestale qui, accusée d'un crime, prouva son innocence, en puisant de l'eau dans un crible, qu'elle porta du Tibre au temple de Vesta.

TUTIE. s. f. (pr. *tu-ci*; du chin. *tutenag*, zinc, ou, suivant d'autres, de l'ar. *tuthia*). Chim. Oxyde de zinc qui s'attache aux cheminées des fourneaux où l'on fait fondre les mines de ce métal. La tutie sert à préparer certains collyres résolutifs. On en fait aussi un onguent. La tutie est principalement formée d'oxyde de zinc; mais cet oxyde est coloré par des substances étrangères dont la nature peut varier.

TUTINUS. (pr. *tu-ti-nuss*). Myth. rom. Un des noms de Priape. C'est peut être une corruption de Mutinus.

TUTOIEMENT ou **TUTOÎMENT.** s. m. (des mots *tu* et *toi*). Action de tutoyer. Le tutoiement entre égaux est un signe de familiarité. Le *tutoiement* qui rend le discours plus serré, plus vif, a de la noblesse et de la force dans la tragédie; mais il doit être banni de la comédie, qui est la peinture de nos mœurs. (Volt.)

— Le tutoiement était autrefois d'un usage très-commun dans les lettres sérieuses, destinées à être rendues publiques et à passer à la postérité. Les auteurs du XVI[e] siècle nous en fournissent une infinité d'exemples. Peut-être les savants avaient-ils pris ce ton pour contrecarrer la méthode monacale des auteurs qui, dans la langue latine même, avaient introduit le pluriel pour le singulier. Les avertissements, en tête des livres, où le lecteur est ordinairement tutoyé, sont des restes de cet usage, qui n'a plus lieu que chez les libraires hollandais.

TUTOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Tutoyer. S'empl. adjectiv. Personne tutoyée.

TUTOYER. v. a. 1[re] conj. (des mots *tu* et *toi*). Ce verbe change l'*y* en *i* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je tutoie, tu tutoies, il tutoie, nous tutoyons, vous tutoyez, ils tutoient. Je tutoyais, nous tutoyions, vous tutoyiez, ils tutoyaient. Je tutoierai. Je tutoierais. Tutoie, tutoyons, tutoyez. Que je tutoie, que tu tutoies, qu'il tutoie, que nous tutoyions, que vous tutoyiez, qu'ils tutoient.* User des mots *tu* et *toi* en parlant à quelqu'un. Tutoyer tout le monde. Tutoyer toutes ses connaissances. Pour lui inspirer plus fortement le caractère de l'enfance, nous le faisons exprès *tutoyer* par Figaro. (Beaumarch.)

— Un ancien écrivain a employé ce verbe en parlant des choses. Quelquefois en m'entretenant avec votre idée, je la *tutoie*.

— *Tu*, pendant une longue suite de siècles, ne fut employé que pour désigner la personne à laquelle on parlait. Les Hébreux, les Grecs, les Latins, ne connurent que cette formule. On ne craignait pas de s'en servir à l'égard de la Divinité, des princes, de son père et de sa mère et de tout ce qu'il y avait de plus respectable. Mais lorsque l'esprit d'égalité fut anéanti dans l'Europe par la puissance oppressive des Césars, et qu'on ne chercha plus à s'élever que par de fausses marques de grandeur, la simplicité du *tu* choqua l'orgueil des maîtres du monde. Parmi les titres distinctifs qu'ils imaginèrent, ils voulurent être appelés *vous*, du même mot dont on se servait pour désigner une multitude de personnes; pour faire entendre qu'ils valaient plus que ceux qui rampaient à leurs pieds. Dès lors *tu* et *vous* devinrent les symboles de la puissance et de l'infériorité. Quoi qu'il en soit, *tu* conserve encore un empire d'autant plus flatteur et plus glorieux qu'il a pour sujets et pour partisans les amis, les amants, les époux, les pères, et même aujourd'hui les enfants. (Aubert.)

— Si la distinction du *vous* et du *toi* eût été vraiment un symbole d'inégalité politique et civile, les rois auraient *tutoyé* tout le monde: on sait assez le contraire. Toute réflexion faite, il est à présumer que le *vous* à la place du *toi* a commencé, dans toutes les langues qui l'ont adopté, par être un mode d'urbanité, une marque de déférence sociale, de respect volontaire, qui de la cour aura passé dans toutes les conditions; et ce genre de politesse a produit successivement une foule de nuances si sensibles et si diverses, que le langage a été modifié de manière à ne pouvoir s'en passer, sans devenir méconnaissable et sans heurter violemment toutes les idées sociales. (La Harpe.)

— Au temps où Corneille écrivait, on *tutoyait* au théâtre. Le tutoiement, qui rend le discours plus serré, plus vif, a souvent de la noblesse et de la force dans la tragédie; on aime à voir Rodrigue et Chimène l'employer. Remarquez cependant que l'élégant Racine ne se permet guère le tutoiement que quand un père irrité parle à son fils, ou un maître à son confident, ou quand une amante emportée se plaint à son amant. Je ne *t'ai* point aimé cruel, qu'ai-je donc fait? Jamais Molière n'a fait *tutoyer* les amants. Hermione dit: Ne devais-*tu* pas lire au fond de ma pensée? Phèdre dit: Eh bien! *connais* donc Phèdre et toute sa fureur. Mais jamais Achille, Oreste, Britannicus, etc., ne *tutoient* leurs maîtresses. A plus forte raison cette manière de s'exprimer doit-elle être bannie de la comédie qui est la peinture de nos mœurs. Molière en a fait usage dans le *Dépit amoureux*, mais il s'est ensuite corrigé lui-même. (Volt.)

— SE TUTOYER. v. pron. Être tutoyé. Cette personne ne peut se tutoyer.

— User mutuellement des mots *tu* et *toi*. Ces deux personnes se tutoient. On ne se *tutoie* pas en anglais; et un charretier, tout en tuant son cheval de coups de fouet, lui dit: Allez, monsieur, allez, monsieur, vous dis-je. (Brill.-Sav.)

TUTOYEUR, EUSE. s. Se dit d'une personne qui a l'habitude de tutoyer. Fam.

TUTTI. s. m. pl. Mus. Mot italien qui signifie *tous*, et qui, sur les partitions, indique que toutes les parties doivent se faire entendre ensemble. Allons, tutti, ensemble!

— Il se prend absol., au singulier aussi bien qu'au pluriel, pour désigner les parties d'un concert qui succèdent au solo, et dans lesquelles le compositeur déploie ordinairement toutes les puissances de l'harmonie pour établir des contrastes entre les mélodies gracieuses, les traits élégants et rapides de l'instrument qui récite, et les effets éclatants de l'orchestre. On s'en sert aussi pour désigner les grands effets d'une symphonie, d'une ouverture, d'un chœur. Reprendre au tutti. Il y a plusieurs tutti d'un fort grand effet.

TUTUBER. v. n. 1[re] conj. (de *tu*, *tu*, onomatopée du cri de cet oiseau). Se dit du cri de la chouette.

TUTULINE. (du lat. *tutus*, en sûreté). Myth. Déesse des Romains, qui présidait aux moissons recueillies.

TUTULUS. s. m. (pr. *tu-tu-luss*). Antiq. rom. Bonnet de laine, de forme conique, que portaient les pontifes, les flamines, les flaminiques et les matrones romaines.

TUTURIUS. (pr. *tu-tu-rius*). Myth. rom. Un des noms de Priape.

TUYAU. s. m. (de *tubillus*; dimin. de *tubus*, tuyau; ou du v. fr. *tubyau*, dimin. de tube). Tube ou canal de fer, de plomb, de ferblanc, de cuivre, de bois, de terre cuite, etc. Tuyau de fontaine. Tuyau de conduite. Tuyau de descente. Poser des tuyaux. Tuyau d'orgue. Tuyau de longue vue. Tuyau capillaire. Tuyau de poêle engorgé par la suie.

— Mécan. Les principaux tuyaux, dans une machine à vapeur, sont les tuyaux qui apportent l'eau des pompes alimentaires, les tuyaux de distribution qui conduisent la vapeur aux cylindres, et les tuyaux de sortie ou tuyères, qui portent la vapeur au condenseur, ou à l'air extérieur, après qu'elle a produit son effet.

— Se dit par extens., de tout ce qui a cette forme. On peut considérer les os, dans leur premier état, comme autant de filets ou de petits tuyaux creux, revêtus d'une membrane en dehors et en dedans.

— Ouverture de la cheminée depuis le manteau jusqu'en haut. Tuyau de cheminée trop étroit.

— Ouverture et canal d'un privé.

— *Tuyau dévoyé.* Tuyau de cheminée qui est détourné de la direction verticale.

— Constr. *Tuyau physique.* Tube de plomb, fabriqué avec du métal en table, ployé en cylindre et soudé sur sa longueur. ‖ *Tuyau étiré.* Celui qu'on a coulé sur une grande épaisseur et allongé ensuite pour le ramener à l'épaisseur convenable.

— Bout creux de la plume des oiseaux, de la tige de leur plume. Les plumes à écrire sont ordinairement des tuyaux de plume d'oie.

— Tige de blé et des autres plantes, lorsqu'elle est creuse.

— Cost. Gros pli cylindrique que l'on fait à du linge empesé. Collerette, jabot à tuyaux.

— Fam. *Parler dans le tuyau de l'oreille, dire quelque chose dans le tuyau de l'oreille* Parler bas à quelqu'un, lui dire quelque chose en secret.

— Conchyl. *Tuyau cloisonné.* Nom donné aux orthocératites. ‖ *Tuyau de mer.* Nom donné aux coquilles qui sont en forme de chalumeau, comme les dentales, les arrosoirs, les tubulaires, etc., mais à peu près abandonné aujourd'hui, si ce n'est pour les serpules. ‖ *Tuyau d'orgue.* Nom que les marchands donnent au tubipore de mer. ‖ *Tuyau trompette.* Nom vulgaire des serpules, dont le tube n'est cependant que fort rarement évasé en trompette.

— Ichthyol. Poisson du genre syngnathe. ‖ *Tuyau de plume.* Le syngnathe pélagique.

— Mus. *Tuyaux d'orgue.* Tubes de bois, d'étain ou d'un mélange métallique appelé *étoffe*, qui rendent des sons lorsque le vent des soufflets y est introduit.

— Syn. comp. TUYAU. TUBE. V. TUBE.

TUYAUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Tuyauter. S'empl. adjectiv. Collerette tuyautée.

TUYAUTER. v. a. 1re conj. Cost. Plier du linge à tuyaux. Tuyauter une ruche, un bonnet.

— Absol. Être occupé toute une journée à tuyauter.

— SE TUYAUTER. v. pron. Être tuyauté.

TUYÈRE. s. f. Ouverture pratiquée à la partie inférieure et latérale d'un fourneau, et destinée à recevoir le tuyau ou bec des soufflets.

— Prov. *Passer par la tuyère.* Se disait des maîtres de forges qui faisaient faillite.

TVER. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, chef-lieu du gouvernement de Tver; 23,000 hab. ‖ Le gouvernement de ce nom en a 1,300,000.

— Hist. *Grand duché de Tver.* État qui a eu longtemps ses souverains particuliers. En 1486, le czar Jean en dépouilla son beau-frère Michel, et l'incorpora à la Russie.

TVERDO. s. m. Gramm. Dix-neuvième lettre de l'alphabet slave et russe, c'est le *t*.

TWACHTRI. Myth. ind. Fils de Brahma et architecte des dieux. Twachtri eut pour fille Sandjgnâ, qui épousa le Soleil.

TWED. s. m. (mot anglais). Espèce de robe de chambre. Un twed doublé chaudement. Twed en tricot norwégien.

TWED. Géogr. Fleuve de la Grande-Bretagne, qui sert en partie de limite entre l'Angleterre et l'Écosse, et se jette dans la mer du Nord, à Berwick.

TWINE. s. f. (pr. *tou-i-ne*). Sorte de vêtement.

TY. s. m. Relat. Flûte chinoise à six trous.

TYANE. Géogr. anc. Ville de Cappadoce, patrie du philosophe et thaumaturge Apollonius de Tyane.

TYANÉEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tyane. ‖ Qui appartient à Tyane ou à ses habitants.

TYBI. s. m. Chron. Nom du cinquième mois de l'année solaire des anciens Égyptiens.

TYBILÉNUS. Myth. sept. Nom du mauvais génie chez les anciens Saxons. On présume que ce mot est une altération de Bélénus.

TYCHÉ. Myth. gr. Déesse de la Fortune.

TYCHÈS. Myth. égypt. Second dieu domestique des Égyptiens. Il prenait soin d'un homme à sa naissance, et ne le quittait qu'à sa mort.

TYCHIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des rhinocères.

TYCHO-BRAHÉ. (pr. *Ti-ko-bra-é*). Célèbre astronome, né en Scanie en 1546, mort en 1601, se fit connaître surtout par le système astronomique auquel on donne son nom. Il découvrit le premier l'une des plus importantes inégalités de la lune, l'équation annuelle. On a de lui plusieurs ouvrages scientifiques.

— Astron. Nom d'une des taches de la lune.

TYCHON. Myth. gr. Un des dieux de l'impureté; il présidait aussi au jeu.

TYDÉE. Temps hér. Fils d'OEnée, roi de Calydon. Il fut un des sept chefs qui assiégèrent Thèbes, et périt devant cette ville.

TYDIDE. s. m. Temps hér. Il se dit de Diomède, fils de Tydée.

TYDOLOGIE. s. f. Didact. Science qui embrasse la totalité des faits et des calculs relatifs aux marées. Mot hybride, barbare et très-peu usité.

TYDOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la tydologie.

TYEN. s. m. Métrol. Monnaie chinoise.

TYLARE. s. m. (du gr. τύλαρος, verrou). Mamm. Partie dénudée et calleuse sous les doigts et le talon d'un mammifère.

— Ornith. Saillie que forme à chaque articulation, le dessous des doigts des oiseaux.

TYLION. s. m. (du gr. τύλη, cal). Mamm. Callosité, le plus souvent colorée, qu'on voit aux fesses de certains singes.

TYLIPHORE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des asclépiadées, établi pour quatre arbustes de la Nouvelle-Hollande.

TYLLÉNUS. Myth. lat. Nom d'une divinité dont la statue a été trouvée à Brescia.

TYLODE. s. m. (du gr. τυλώδης, calleux). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des rhinocères.

TYLODÈRE. s. m. (ét. gr., τύλος, clou, cal; δέρη, cou, à cause des callosités que ces insectes ont sur le cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères, établi pour placer quelques espèces de charançons.

TYLOÈNE. s. f. Conchyl. Genre de mollusques, ne renfermant qu'une espèce, qu'on trouve dans les mers de Sicile.

TYLOME. s. m. (du gr. τύλος, clou). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des rhinocères.

— Pathol. Nom sous lequel on a quelquefois désigné le cal.

TYLOPHORE. s. m. Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, appartenant à la famille des apocynées.

TYLOPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., τύλος, cal; πούς, pied). Mamm. Qui a les pieds calleux. ‖ TYLOPODES. s. m. pl. Famille de mammifères ruminants, comprenant ceux qui ont les pieds calleux en dessous. Les chameaux et les lamas en font partie.

TYLORE. s. f. Chir. Petite tumeur des paupières.

TYLOSE. s. f. Pathol. Cor aux pieds.

TYLOSTOME. s. m. Bot. V. TULOSTOME.

TYMBRE. s. m. Bot. Sarriette de Crète.

TYMFE. s. f. Métrol. Monnaie de Pologne qui valait environ 30 cent.

TYMPAN. s. m. (du gr. τύμπανον, tambour). Anat. Membrane lisse, mince et transparente qui sépare l'oreille externe, et que vient frapper l'air porté par le canal auditif. On lui a donné ce nom par analogie avec une caisse militaire. Cavité ou caisse du tympan. Membrane du tympan. Corde du tympan.

— Par exagér. *Bruit à briser le tympan, le tympan de l'oreille.* Bruit très-éclatant et très-fort.

— Imprim. Espèce de châssis composé de quatre barres de bois ou de fer, sur lesquelles est tendu un morceau d'étoffe ou un parchemin. On étend sur le grand tympan les feuilles à imprimer, et le petit tympan reçoit l'action de la platine.

— Archit. Espace uni qui se trouve encadré par les trois corniches du fronton : on y place quelquefois des statues, des bas-reliefs ou des ornements. On avait sculpté dans le tympan du fronton du temple de Minerve, à Athènes, la naissance de cette divinité.

— Espace triangulaire qui résulte d'une arcade circonscrite par des lignes droites. Les tympans des arcs de triomphe sont ordinairement ornés de Renommées.

— Panneau de menuiserie renfermé entre des moulures.

— Mécan. Pignon enté sur son arbre, et qui engrène dans les dents d'une roue. ‖ Machine en forme de roue pour élever l'eau. ‖ *Roue à tympan.* Roue creuse dans laquelle un ou plusieurs hommes marchent pour la faire tourner.

— Ornith. Oiseau de la Virginie.

TYMPANE. s. f. Bot. Genre de champignons sessiles, en forme de coupe, recouverts d'une valve qui s'entr'ouvre pour laisser sortir des semences en forme de poussière.

TYMPANIDE. s. f. Bot. Genre de champignons, renfermant de très-petites espèces qui naissent en amas ou touffes sous l'épiderme des écorces des arbres qu'ils déchirent; ils n'offrent point de racines, persistent longtemps, et deviennent noirs avant l'âge. Ce genre renferme huit espèces.

TYMPANIL. s. f. Espèce de perle ronde par le haut et plate par le bas.

TYMPANIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport au tympan. Membrane tympanique. ‖ *Artère tympanique.* L'artère auditive externe. ‖ *Rameau tympanique du facial.* Le nerf connu sous le nom de corde du tympan.

— Mus. Qui a rapport au tambour.

TYMPANIQUE. s. f. Art d'exécuter des batteries de caisse.

TYMPANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Tympaniser. S'empl. adjectiv. Personne tympanisée.

On doit rougir de changer de langage,
De principes, d'humeur, ou soutenir l'affront
D'être *tympanisé*. (DESTOUCHES.)

TYMPANISER. v. a. 1re conj. (du gr. τυμπανίζω, battre du tambour). Décrier hautement et publiquement quelqu'un, déclamer contre lui. Tympaniser quelqu'un partout. Avoir peur qu'on ne nous tympanise. Prendre plaisir à se faire tympaniser en plein palais, à l'audience. Gare qu'aux carrefours on ne vous *tympanise*. (Mol.) Ce mot est familier.

— SE TYMPANISER. v. pron. Se décrier publiquement.

TYMPANITE. s. f. (du gr. τύμπανον, tambour, parce que la peau est tendue et résonne comme celle d'un tambour). Pathol. Enflure du bas-ventre, causée par l'accumulation des gaz dans le conduit digestif ou dans le péritoine. Dans le premier cas, on l'appelle *tympanite intestinale*, et, dans le second, *tympanite péritonéale*. ‖ *Tympanite auditive.* Inflammation de la membrane du tympan.

TYMPANNE. s. f. Pièce d'étoffe suspendue d'un pilier à l'autre.

TYMPANON. s. m. (du gr. τύμπανον, tambour). Mus. Sorte d'instrument, en forme de trapèze, monté avec des cordes de fil de fer ou de laiton, et qu'on touche avec deux petites baguettes de bois. ‖ Instrument des anciens Hébreux, qui le nommaient *toph*. On pense que ces noms désignaient toutes sortes de tambours. Les Hébreux ne s'en servaient que dans les réjouissances.

. . . En sautillant, une touche subtile
Interroge à tâtons le *tympanon* docile. (Pis.)

TYMPANOTOME. s. m. Conchyl. Genre de coquilles, établi pour quelques espèces de cérites.

TYMPANOTONE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles turriculées, muriqueuses, dont l'ouverture est irrégulière et variable. On a aussi quelquefois désigné les tuéritelles sous ce nom.

TYMPANULE. s. f. Bot. Genre de mousses.

TYMPANUM. s. m. (pr. *tin-pa-nomm*). Anc. mus. Espèce de tambour, pareil au tambour de basque des modernes. Les bacchantes faisaient résonner le tympanum.

— Antiq. gr. Supplice usité chez les Grecs; il consistait à battre le coupable à coups de massue appelée tympanum.

TYMPE. s. f. Techn. Pierre maçonnée à la partie antérieure d'un fourneau de forge.

TYMPFE. s. f. Métrol. Monnaie de billon en Pologne.

TYMPHÉE. s. f. Antiq. Terre marneuse qui tenait lieu de plâtre ou de ciment, chez les anciens.

TYN. Myth. scandin. Divinité du second ordre, subordonnée à Thor : le loup Fenris lui avait dévoré une main.

TYNDARE. Temps hér. Roi de Sparte qui épousa Léda, et en eut Castor, Pollux, Clytemnestre et Hélène.

TYNDARIDE. s. des 2 g. Il se dit des enfants de Tyndare.

— TYNDARIDES. s. m. pl. Se dit particulièrement de Castor et de Pollux. Cependant on donne quelquefois ce nom à Clytemnestre et à Hélène.

TYNEMOUTH. Géogr. Ville d'Angleterre; 10,000 hab.

TYON. s. m. Ornith. Nom vulgaire du traquet.

TYPE. s. m. (du gr. τύπος, modèle, forme). Didact. Modèle, figure originale. Selon les platoniciens, les idées de Dieu sont les types immatériels de toutes les choses créées. On dispute souvent sur les types imaginaires, sur les abstractions sans réalité objective, sur les types du beau, du bon, etc. La rose, la pêche, l'arc-en-ciel, sont des *types* de la beauté universelle. (Boiste.) Le cachot, *type* de la tombe, est horrible au héros comme au lâche. (Goëth.)

— En parlant de l'Ancien Testament par rapport au Nouveau, se dit de ce qui est regardé comme la figure, le symbole des mystères de la loi nouvelle. L'agneau pascal est le type de Jésus-Christ. La manne est le type de la sainte Eucharistie. Le sacrifice d'Abraham était le type de celui de Jésus-Christ sur la croix. ‖ *Types historiques.* Ceux dans lesquels des choses arrivées ou les cérémonies instituées sous l'Ancien Testament ont figuré d'avance, pronostiqué ou annoncé Jésus-Christ, ou des choses qui ont rapport à lui dans le Nouveau Testament. ‖ *Types prophétiques.* Ceux dont les anciens prophètes se sont servis dans leurs inspirations.

— Peint. et sculpt. Image de quelque objet qui fait autorité, et qui sert de règles pour d'autres images semblables. On dit, dans ce sens, que les peintres grecs du Bas Empire nous ont transmis le type des principaux personnages du Nouveau Testament, comme les sculpteurs anciens ont créé et nous ont laissé ceux du Jupiter, du Neptune, de l'Apollon et des autres dieux de la fable.

— Numism. Figure symbolique empreinte sur le revers d'une médaille. Le type de cette médaille est une Piété, une Libéralité, une Victoire.

— Se dit quelquefois des caractères d'imprimerie. Des types mobiles. De beaux types.

— Espèce de copie par impression; ce qui résulte d'un coup frappé, imprimé.

— Astron. Description graphique de quelque objet de la science. Le type des éclipses est d'un grand secours.

— Pathol. Ordre dans lequel se développent et se succèdent les symptômes d'une maladie, lorsqu'elle marche régulièrement. Le type est continu, rémittent ou intermittent. Les fièvres intermittentes de tous les types.

— En parlant des animaux, il s'applique aux individus chez lesquels se trouvent réunies et bien distinctes les qualités soit physiques, soit morales d'une race. ‖ D'autres fois il sert à désigner l'ensemble des caractères distinctifs d'une race.

— Litt. et philos. morale. Se dit des caractères fortement tracés, des combinaisons originales qui, de traits épars, font de puissantes individualités. Le caractère du génie est surtout dans la création des types. Quels types divers que Achille, Hector, Don Quichotte, Panurge, Othello, Hamlet, Tartufe, etc. Depuis quelques années, on détourne singulièrement ce nom de sa signification naturelle. On dit d'un homme bizarre, que *c'est un véritable type*. ‖ On l'emploie dans le sens de Caricature. On le fait aussi synonyme de Caractère, de portrait.

— Hist. Il se disait des [illegible], rescrits ou lettres des empereurs grecs. [illegible] particulièrement de l'édit de l'empereur Constant, publié en 648, pour imposer [illegible] aux catholiques et aux monothélites. S. [illegible] Martin, pape, fut exilé pour avoir [illegible] le Type de l'empereur. Le Type avait [illegible] mais le concile de Rome en 649 [illegible] comme l'Ecthèse.

— Syn. comp. TYPE. MODÈLE. V. MODÈLE.

TYPÉAL, ALE. adj. (rad. *type*). Didact. Qui appartient au type. L'unité [illegible] comprise de ces êtres [illegible] présentent comme des aberrations de la nature. (Le Roy [illegible].)

TYPHA. s. m. Bot. Genre de plantes aquatiques, ayant pour type la [illegible].

TYPHACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au typha. ‖ TYPHACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, qui a pour type le genre typha.

TYPHE. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson.

TYPHÉCOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *typha*, massette; *colo*, j'habite). Entom. Qui vit sur le typha, comme le [illegible], dont la larve dévore la chenille de la noctuelle qui se tient dans les tiges.

TYPHÉE. Myth. gr. Un des géants, fils de la Terre. Ayant voulu escalader les cieux avec ses frères, il fut foudroyé et enseveli sous l'Etna.

TYPHEUX, EUSE. adj. Pathol. V. TYPHOÏDE.

TYPHIDE. s. f. Crust. Genre de crustacés.

TYPHIE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre.

TYPHINE. s. m. [illegible]. Un des anciens noms [illegible].

TYPHINÉ, ÉE. adj. Bot. V. TYPHACÉ.

TYPHIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est [illegible] typhus. [illegible] Des expériences positives souvent répétées ont démontré qu'il suffit d'injecter dans le corps d'un animal vivant des matières putrides pour [illegible] toute la série des phénomènes [illegible] spécial se [illegible] typhique se développe successivement. Max. Simon.

TYPHIS. s. m. [illegible]. Conchyl. Genre de coquilles établi pour placer quelques espèces de rochers.

— Crust. Genre de crustacés renfermant trois espèces.

TYPHLE. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre syngnathe.

TYPHLIN, INE. adj. (du gr. τυφλός, aveugle). Erpét. V. TYPHLOPE.

TYPHLINE. s. f. Erpét. Genre de serpents.

TYPHLOPE. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble à un typhlops. ‖ TYPHLOPES. s. m. pl. Famille de serpents qui a pour type le genre typhlops.

TYPHLOPIDE ou **TYPHLOPOIDE.** adj. des 2 g. Erpét. V. TYPHLOPE.

TYPHLOPIDÉ, ÉE. adj. Erpét. V. TYPHLOPE.

TYPHLOPS. s. m. [illegible] (du gr. τυφλός, aveugle, parce que ces reptiles ont l'œil à peine visible). Erpét. Genre de serpents comprenant une vingtaine d'espèces, qui toutes habitent les pays des deux continents. Ces serpents ne sont pas venimeux.

TYPHLOSE. s. f. Pathol. Cécité.

TYPHODE ou **TYPHOÏDE.** adj. des 2 g. (du gr. τυφώδης, abattu, stupide; fait de τύφω [illegible]). Pathol. Qui a les caractères du typhus. ‖ *Fièvre typhoïde*. Le typhus d'Europe. ‖ *Affections typhoïdes*. Nom que l'on donne à diverses maladies aiguës dans le cours desquelles on observe souvent un ensemble de phénomènes généraux qui ont la plus grande ressemblance avec ceux du typhus.

— Bot. V. TYPHACÉ.

TYPHOIDE. adj. m. Myth. gr. Épithète de l'Etna. Le mont Typhoïde.

TYPHOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. V. TYPHACÉ.

TYPHOMANE. adj. et s. des 2 g. Anc. pathol. Il se disait d'une personne attaquée de typhomanie.

TYPHOMANIE. s. f. (ét. gr., τῦφος, stupeur, abattement; μανία, fureur, délire). Anc. pathol. Délire avec stupeur, espèce de délire qu'on observe dans le typhus. Cette maladie ne diffère de la léthargie que parce qu'on conserve après l'attaque le souvenir des impressions reçues.

TYPHON. Myth. égyp. Le principe du mal et de la destruction personnifié. Il était fils d'Athyr ou de [illegible], et devint l'époux de Nephthys. Typhon avait établi son séjour dans la mer, ce qui explique la [illegible] des Égyptiens pour les [illegible] maritimes.

— Myth. gr. Géant, fils de Junon, qui, selon un hymne homérique, le conçut seule. Ce monstre se présenta avec les autres géants pour combattre et détrôner les dieux. Il leur causa une telle frayeur qu'ils furent contraints de s'enfuir en Égypte où ils prirent différentes formes. Jupiter le foudroya, et le précipita sous l'Etna. C'est aux efforts impuissants de Typhon pour s'arracher de ce poids que sont dues les éruptions de l'Etna. Un des géants qui escaladèrent le ciel. Épris de Vénus, il la poursuivit jusque

sur les bords de l'Euphrate, où deux gros poissons la passèrent avec son fils de l'autre côté de ce fleuve. On dit que ces deux poissons furent mis au nombre des douze signes du zodiaque. || Surnom de Priape.

— Chronol. Septième monarque de la dynastie des dieux, chez les Égyptiens.

— Iconol. Les Égyptiens représentaient Typhon avec des cheveux roux ou sous les formes de l'hippopotame, du verrat ou du crocodile.

TYPHON. s. m. (du gr. τυφῶν; fait de τύφω, brûler, enflammer) Vent impétueux qui souffle de différents points de l'horizon, et change à chaque instant de direction ; c'est celui qui accompagne ordinairement les trombes. Pendant que le docteur raisonnait ainsi dans son palanquin, il survint un de ces ouragans qu'on appelle aux Indes un *typhon*. (B. de St-P.)

— Géol. Nom donné à de grandes masses minérales ou stratifiées, comme celles que présentent les granits, les porphyres.

TYPHONIEN, ENNE. adj. Antiq. Qui ressemble à Typhon. Figure typhonienne. Êtres typhoniens.

— Minér. Se dit de terrains primitifs non stratifiés, mais massifs.

TYPHONIUM. s. m. (pr. *ti-pho-ni-omm*). Antiq. égypt. Temple consacré à Typhon.

TYPHULE. s. f. Bot. Genre de champignons renfermant huit espèces.

TYPHUS. s. m. (pr. *ti-fuss*; du gr. τύφος, stupeur). Pathol. Maladie épidémique, contagieuse dans certaines conditions, que les anciens nosographes ont ainsi appelée à cause de l'influence spéciale qu'elle exerce sur le système nerveux, et qui se traduit par un état d'habitude tout particulier des facultés intellectuelles. Le *typhus* appartient à la grande famille des maladies dans lesquelles un agent toxique, un miasme introduit par une voie quelconque dans l'économie, trouble d'une façon déterminée la plupart des fonctions, suscite dans les organes des lésions variables, et tend à être éliminé, expulsé au-dehors par les efforts conservateurs de l'organisme vivant. (Max. Sim.)

—Nom donné par les anciens à plusieurs maladies qui n'avaient d'autre caractère commun qu'un état de stupeur.

— *Typhus d'Orient*. Nom donné par quelques auteurs à la peste. || *Typhus d'Amérique*. Nom donné à la fièvre jaune. || *Typhus d'Europe*. Nom donné plus spécialement à cette maladie contagieuse désignée jusque dans ces derniers temps sous le nom de *fièvre des hôpitaux, des camps, des prisons*, et qui est due primitivement à l'entassement d'un grand nombre d'hommes dans un espace étroit. || *Typhus communiqué*. Celui qui est dû à la contagion. || *Typhus spontané* ou *originaire*. Celui qui se développe primitivement. || *Typhus amaril*. La fièvre jaune de Barcelone. || *Typhus malin*. Le typhus pestilentiel ou oriental. On l'appelle aussi *typhus tropical*. || *Typhus ordinaire*. La fièvre d'hôpital. On l'appelle aussi *typhus local*.

— Art vétér. Nom générique des épizooties. Typhus charbonneux. Typhus contagieux, épizootique.

TYPIFIÉ, ÉE. adj. Dont on a fait un type.

TYPIQUE. adj. des 2 g. (du gr. τυπικός ; fait de τύπος, type, figure, symbole). Didact Symbolique, allégorique. Le sens typique. On ne voit que l'écorce et la superficie de l'Écriture, lorsqu'on n'en pénètre point le sens *typique* et spirituel. (Allix.)

— *Personnage typique*. Personnage allégorique.

— Hist. nat. *Caractères typiques*. Ceux qui ne conviennent qu'à la majorité des corps naturels compris dans un groupe quelconque, ou à ceux qui occupent le centre de ce groupe, et lui servent en quelque sorte de type, mais présentent des exceptions lorsqu'on arrive aux extrémités, à cause des rapports et des affinités naturelles, qui n'admettent pas de limites tranchées entre les espèces.

— Liturg. gr. Se dit d'un livre qui contient l'ordre de l'office pour toute l'année. || On l'emploie en ce sens comme subst. masc. Les *typiques* varient beaucoup.

— Nom que les chrétiens ont donné à la règle que saint Sabas donna à ses moines.

— Pathol. Qui affecte un type bien prononcé.

TYPOCHROMIE. s. f. (pr. *ti-po-kro-mi* ; et. gr., τύπος, marque, caractère ; χρῶμα, couleur). Impression typographique en couleur.

TYPOGRAPHE. s. m. Celui qui sait, qui exerce l'art de la typographie.

— Syn. comp. TYPOGRAPHE. IMPRIMEUR. *Imprimeur* ne désigne proprement que celui qui se sert des caractères pour imprimer; le *typographe* est l'artiste qui grave et emploie ces caractères comme imprimeur.

TYPOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., τύπος, marque; caractère, figure; γράφω, écrire, parce qu'en imprimant, le coup qu'on frappe, ou plutôt l'action de la presse laisse la marque ou l'empreinte des caractères). L'art de l'imprimerie, ou l'art de reproduire un écrit à une infinité d'exemplaires au moyen de signes diversement combinés, qui reproduisent leurs formes sur un corps destiné à cet usage.

— Se dit plus particulièrement de la réunion de tous les arts qui concourent à l'imprimerie.

— Se dit quelquefois d'un grand établissement typographique.

TYPOGRAPHIÉ, ÉE. part. pass. du v. Typographier. S'empl. adjectiv.

TYPOGRAPHIER. v. a. 1re conj. S'est dit quelquefois pour Imprimer.

— SE TYPOGRAPHIER. v. pron. S'est dit pour Être imprimé.

TYPOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la typographie. Caractères typographiques. Presses typographiques. Procédés typographiques. Point typographique. C'est folie ou présomption pour un auteur de négliger l'élégance *typographique*. (Boiste.)

— *Bureau typographique*. Invention moderne, au moyen de laquelle on apprend à lire, en faisant à peu près les mêmes opérations qu'un compositeur d'imprimerie.

TYPOGRAPHIQUEMENT. adv. D'après les procédés de la typographie.

TYPOGRAPHISTE. s. m. S'est dit quelquefois pour Typographe.

TYPOLITHE. s. f. (ét. gr., τύπος, image, figure ; λίθος, pierre). Minér. Pierre figurée qui porte des empreintes de plantes ou d'animaux.

TYPOLITHOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., τύπος, marque, caractère ; λίθος, pierre ; γράφω, écrire). Techn. Manière d'imprimer sur la pierre, qui laisse la faculté d'intercaler dans le texte toute espèce de dessins, d'ornements et d'accessoires. On compose d'abord l'ouvrage en caractères mobiles, comme dans l'imprimerie ordinaire, et on reporte ensuite l'encre d'une épreuve sur la pierre lithographique. Ce procédé, inventé en Angleterre, vient d'être employé dans la Belgique à la réimpression des journaux français, et dispense par conséquent des frais de la composition, parce que les journaux arrivent encore assez humides pour produire une contre-épreuve sur la pierre.

TYPOLITHOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Techn. Qui appartient à la typolithographie.

TYPOLITHOGRAPHIQUEMENT. adv. Par les procédés typolithographiques.

TYPOMANE. adj. et s. des 2 g. S'est dit, par plaisanterie, d'une personne qui a la manie de se faire imprimer.

TYPOMANIE. s. f. (ét. gr., τύπος, type, μανία, manie). Manie de se faire imprimer. La *typomanie* est une fièvre de l'activité restreinte, de l'ambition rentrée, qui substituent la plume à l'épée : c'est la maladie du siècle. (Boiste.)

TYPOMANIQUE. adj. des 2 g. Qui tient à la typomanie.

TYPOPHANIE. s. m. Mus. Art, manière de marquer la voix en frappant.

— On a aussi donné ce nom à un nouveau système de sténographie.

TYR. Géogr. anc. Capitale de la Phénicie, entrepôt du commerce de ce pays.

— Hist. La première ville de Tyr, qui était sur la côte, fut détruite par Nabuchodonosor : on la rebâtit dans une île voisine. Alexandre s'en rendit maître en 332, après un siège de sept mois. || *Royaume de Tyr*. Royaume fondé par les Phéniciens, vers le IXe siècle av. J.-C. ; ses monarques devinrent vassaux de l'empire d'Assyrie et par suite de celui de Perse, jusqu'à l'époque de la conquête d'Alexandre. || *Ère de Tyr*. L'an 125 av. J.-C., les Tyriens obtinrent des rois de Syrie l'autorisation de se gouverner par leurs propres lois. C'est de cette époque que date une ère usitée en Syrie, et connue sous le nom d'*ère de Tyr*.

— Myth. celt. Divinité inférieure, qui présidait particulièrement aux combats ; elle était la protectrice des braves et des athlètes.

TYRAN. s. m. (du gr. τύραννος). Se disait, chez les anciens, de celui qui a usurpé, envahi la puissance souveraine dans un état. Denys le tyran. *Tyran*, descends du trône, et fais place à ton maître. (Corn.) Un *tyran* a toujours quelque ombre de vertu. (Volt.)

—Eschyle et Archiloque ont été les premiers qui se sont servis de ce mot, qui n'était dans les premiers temps qu'un nom de dignité, comme roi, prince. Les Latins lui donnèrent le même sens, et ce n'est guère que dans les derniers siècles qu'il a été pris pour usurpateur. Mais, chez les Grecs, ce mot fut pris en mauvaise part bientôt après son adoption.

— Se dit aujourd'hui des princes qui gouvernent avec cruauté, avec injustice, et sans aucun respect des lois divines et humaines. Cruel tyran. Ce n'est pas un roi, c'est un tyran affreux, exécrable, horrible, odieux, superbe, ambitieux, audacieux, farouche, jaloux, timide, soupçonneux, ombrageux, inaccessible, inexorable, inflexible, implacable, vil, infâme. Les tyrans qui persécutaient les chrétiens. Ne vous persuadez pas que l'Église ne fut persécutée que par les *tyrans* ennemis déclarés du christianisme. (Boss.) Charles Ier n'était point *tyran*, quoique la faction opposée lui donnât ce nom. (Volt.) La cruauté des *tyrans* obligeaient ces premiers disciples à chercher des lieux obscurs pour se dérober à la fureur des persécutions. (Mass.) La gloire et la puissance des *tyrans* s'est évanouie avec le bruit que leurs entreprises insensées avaient fait sur la terre. (Id.)

Et ton nom paraîtra, dans la race future,
Aux plus cruels *tyrans* une cruelle injure. (RAC.)

— Se dit de tous ceux qui abusent de leur autorité contre le droit et la raison. Les seigneurs féodaux du moyen âge étaient autant de petits tyrans. Ce gouverneur, ce magistrat, s'est rendu le tyran de la province. Les femmes sont fausses dans le pays où les hommes sont *tyrans*. (B. de St-P.) A l'aspect d'une femme du sang de mes *tyrans*, je reculai d'horreur. (Id.) Ce casseur de raquettes s'était rendu le *tyran* du jeu de paume. (Le Sage.)

Le pauvre en vain s'endort sur la foi de ses maux,
Le pauvre a ses *tyrans*, le prêtre a ses bourreaux.
(DELILLE.)

— *Il est le tyran de sa compagnie*. Se dit d'un homme qui a pris dans sa compagnie une trop grande autorité, une influence dont il abuse.

— *Il est le tyran de sa famille, de son domestique, de sa femme ; il est tyran dans sa maison*. Se dit d'un homme qui exerce durement son autorité dans sa famille.

— *Tyran domestique*. Se dit d'un homme qui tyrannise sa famille, sa maison.

— *Ce chef est un tyran pour ses subordonnés*. Se dit d'un homme qui abuse de l'autorité qu'il a sur ses subordonnés.

— On le dit quelquefois des animaux. Le lion et le tigre, *tyrans* isolés dans les solitudes de l'Afrique, chassent devant eux le zèbre et la gazelle. (A. Martin.)

Et la perche azurée et le brochet avide,
Tyran dévastateur de l'empire liquide. (BOISJOLIN.)

— Fig.

Et moi, *tyran* d'un cœur qui se refuse au mien,
Même en vous possédant je ne vous devrai rien.
(RACINE.)

— Voltaire l'a dit des choses, dans la même acception.

Ces charmes tout-puissants
Du malheureux Hérode impérieux *tyrans*

Plusieurs poètes, avant Voltaire, avaient appelé les yeux, d'*aimables tyrans*.

— Il peut s'employer en parlant d'objets du genre féminin. La sagesse est le *tyran* des faibles (Vauvenargues.) La mode est un *tyran* dont rien ne nous délivre (***) Ce n'est pas que je suis fâché que la philosophie soit cultivée, mais je ne voudrais pas qu'elle devînt un *tyran* qui exclût tout le reste. (Volt.)

La faiblesse au teint pâle, aux regards abattus,
Tyran qui cède au crime et détruit la vertu. (VOLT.)

— Fig. *L'usage est le tyran des langues*. L'usage prévaut sur les règles de la grammaire.

— Les vents sont appelés, dans le langage des poètes, *les tyrans*, *les fiers tyrans des airs*.

Tel le souffle des fiers *tyrans* des airs
Trouble le calme heureux qui règne sur les mers
DELARD.

— Ornith. Oiseau du genre faucon. || Genre d'oiseaux sylvains de la famille des myiothères. Tous les tyrans sont propres à l'Amérique. Ce sont des oiseaux querelleurs, dont les habitudes sont solitaires et peu sociables, qui se nourrissent d'insectes, de petits oiseaux et de lézards. On leur a donné le nom de tyrans, parce que leur courage les porte à se mesurer même contre des oiseaux de proie de grande taille.

TYRANNE. s. f. Femme d'une humeur despotique.

— Femme d'une vertu sévère.

—Balzac a risqué, sous l'orthographe *tiranne*, ce mot qui n'a pas été adopté. Zénobie n'était pas un tiran, mais une *tiranne*.

TYRANNEAU. s. m. Tyran subalterne. Un tyran ne pourrait qu'apparaître, s'il n'était secondé par des milliers de *tyranneaux*. (Boiste.) Ce mot, qui est familier, a été créé par l'abbé Grégoire.

— Ornith. Genre d'oiseaux sylvains de la famille des égithales. On n'en connaît qu'une seule espèce, qui habite la Guiane.

TYRANNICIDE. adj. et s. des 2 g. Il s'est dit, dans le langage révolutionnaire, du meurtrier d'un tyran, c'est-à-dire de celui qui tue un monarque bon ou méchant.

TYRANNICIDE. s. m. Meurtre d'un tyran.

TYRANNIDE. adj. des 2 g. Ornith. Qui ressemble à un tyran. || TYRANNIDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux sylvains comprenant le genre tyran.

TYRANNIE. s. f. Domination usurpée et illégale. Aspirer à la tyrannie. Le joug de la tyrannie. Nous savons que ce prince magnanime eût pu hâter ses affaires, en se servant de la main de ceux qui s'offraient à détruire la *tyrannie* par un seul coup. (Boss.) Tous n'attendent qu'un chef contre la *tyrannie*. (Rac.)

— Gouvernement légitime ou usurpateur, mais injuste et cruel. User de tyrannie. Le pouvoir qui se met au-dessus des lois dégénère en tyrannie. Gémir sous la tyrannie. Sortir de la tyrannie. S'affranchir de la tyrannie. Horrible, cruelle tyrannie. Actes de tyrannie. S'il fallait choisir, je détesterais moins la *tyrannie* d'un seul que celle de plusieurs. (Volt.) La révolution amena la liberté de droit et la *tyrannie* de fait. (Boiste.) La *tyrannie* ne peut s'établir que sur des peuples fanatiques ou corrompus. (Id.) Pour rendre amoureux fou de la liberté les partisans de la *tyrannie*, mettez-les en prison. (Jouy.) L'administration dégénérait en brigandage et en *tyrannie*. (Rayn.) L'éloquence d'un homme de bien peut effrayer la *tyrannie* au milieu de toute sa puissance. (J.-J. Rouss.)

— Les Grecs et les Romains nommaient *tyrannie* le renversement d'un pouvoir légitime, et surtout de la démocratie. Mais aujourd'hui on donne ce nom à un gouvernement quelconque, lorsque le souverain fait des actions violentes et injustes, et ne reconnaît de lois que son caprice.

— *Tyrannie réelle*. Celle qui consiste dans la violence du gouvernement. || *Tyrannie d'opinion*. Celle par laquelle ceux qui gouvernent établissent des choses qui choquent la manière de penser d'une nation.

— Se dit de toutes sortes d'oppressions et de violences. Se plaindre des tyrannies d'un gouverneur. C'est une tyrannie d'exiger tout ce qui plaît. Il y a de la tyrannie à cela. C'est une véritable tyrannie, une insupportable tyrannie. L'amitié ne doit jamais être une *tyrannie*. (Boiste.) Il y a *tyrannie* d'opinion, lorsque ceux qui gouvernent établissent des choses qui choquent la manière de penser d'une nation. (Montesq.) Les ministres de la *tyrannie* politique et de la *tyrannie* religieuse ont presque toujours réuni leurs moyens pour opprimer le monde. (Garat.) De toutes les *tyrannies*, la plus insupportable est celle d'un vieux mari. (La Font.)

— Pouvoir que certaines choses ont ordinairement sur les hommes. L'éloquence exerce une espèce de tyrannie, une douce tyrannie. La tyrannie de la beauté. La tyrannie de la coutume, de l'usage, de la mode. La tyrannie des passions. C'est le seul moyen qui reste aux hommes de secouer le joug insupportable de la *tyrannie* de la mort, lorsqu'en détournant leur esprit ils n'en sentent pas l'amertume. (Boss.)

— Iconol. On peint la Tyrannie sous la figure d'une femme pâle, et dont la vue égarée signifie que cet odieux excès d'injustice et de cruauté est toujours accompagné de trouble et d'alarme. Sa couronne est de fer, son sceptre est une épée nue ; elle a une cuirasse, présente un joug, et sa robe est tachée de sang. A ses pieds sont des chaînes, des faisceaux déliés, des haches et autres instruments de supplice. On pourrait joindre à ces emblèmes une couronne de fer dont les pointes entrent dans la tête, et l'épée de Damoclès suspendue sur la figure. On l'a aussi représentée sous la figure d'un homme ayant une couronne, et tenant d'une main des chaînes et de l'autre un fouet.

TYRANNINE. adj. des 2 g. Ornith. Qui ressemble à un tyran. || TYRANNINES. s. m. pl. Groupe de la tribu des oiseaux dentirostres laniades, qui a pour type le genre tyran.

TYRANNIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *tyrannicus*) Qui tient de la tyrannie ; qui est injuste, violent, contre droit et raison. Gouvernement tyrannique. Pouvoir tyrannique. Loi tyrannique. Amitié tyrannique. Le gouvernement *tyrannique* est contraire à la véritable essence de la société. (Burke.) Un père n'a plus de droits sur l'enfant qu'il immole à ses volontés *tyranniques*. (Pellico.)

— Fig. Tant est puissant et général le servage où nous tient ce sens *tyrannique* et capricieux. (Brill.-Sav.)

TYRANNIQUEMENT. adv. D'une manière tyrannique. Gouverner, régner tyranniquement.

TYRANNISÉ, ÉE. part. pass. du v. Tyranniser. S'empl. adjectiv. Peuple tyrannisé. Conscience tyrannisée.

TYRANNISER. v. a. 1re conj. Traiter tyranniquement. Tyranniser les peuples. Tyranniser sa femme, toute sa famille.

Je me plaignis en vain de sa contrainte austère,
En me *tyrannisant* il crut agir en père. (VOLT.)

— Fig. Tyranniser les consciences.

Vous me verrez, à moi-même rendue,
Percer ce triste cœur qu'on veut *tyranniser*. (RAC.)

Faut-il que désormais, renonçant à vous plaire,
Je ne prétende plus qu'à vous *tyranniser*? (ID.)

— Importuner.

Le défaut des auteurs, dans leurs productions,
C'est d'en *tyranniser* les conversations. (MOL.)

— Se dit aussi des choses morales. Les passions tyrannisent l'âme. L'envie et l'ambition tyrannisent cette personne. Tu veux chasser les tyrans? Eh! que ne chasses-tu de ton cœur l'envie et l'ambition qui le *tyrannisent*? (Dac.) Il a perdu quelques plaisirs sensuels qui l'auraient bientôt ou lassé par le dégoût, ou *tyrannisé* par les nouveaux désirs qui l'auraient assailli. (Mass.) La beauté capricieuse *tyrannise* les cœurs. (Boiste.)

— SE TYRANNISER. v. pron. Se traiter d'une manière tyrannique. Nous nous *tyrannisons* plus par nos désirs, nos caprices, nos dégoûts, que ne ferait le sort. (Boiste.)

— Se dit de plusieurs personnes qui exercent sur elles une mutuelle tyrannie. Les hommes se *tyrannisent* ou se disputent le bonheur que la paix seule peut donner. (Boiste.)

— Être traité d'une manière tyrannique. Les peuples ne peuvent plus se tyranniser aussi facilement qu'autrefois.

TYRANNISTE. s. m. Partisan de la tyrannie. Ce mot a été créé par Camille Desmoulins.

TYRANNOMANE. s. m. (ét. gr., τύραννος, tyran ; μανία, manie). Celui qui a la manie de tyranniser, de l'inclination à traiter durement ceux qui dépendent de lui.

TYRANNOMANIE. s. f. Propension à tyranniser, à faire le tyran.

— Amour de la tyrannie.

— Philol. Titre d'un ouvrage sur la tyrannie en général.

TYRBÉ. s. f. (du gr. τύρβη, confusion, parce qu'il y régnait beaucoup de trouble et de confusion) Antiq. gr. Fête que les Achéens célébraient en l'honneur de Bacchus.

TYRBÉNOS. Myth. Un des surnoms d'Apollon.

TYRCIS et plus ordinairement **TIRCIS**. (pr. *tir-ciss*). Nom employé fréquemment par les poètes bucoliques, et qui est devenu un substantif commun masc. pour désigner un berger.

TYRE. s. f. Relat. Instrument dont se servent les Lapons pour leurs opérations magiques.

TYRIAMÉTHYSTE. s. f. (pr. *ti-ria-mé-tiss-te*). Minér. Pierre précieuse de couleur purpurine.

TYRIANTIN. adj. m. De couleur pourpre violet.

TYRIE. s. m. Erpét. Espèce de couleuvre.

TYRIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Tyr. Les Tyriens acquirent une grande célébrité par l'industrie, le commerce et la navigation; ils fondèrent beaucoup de colonies, parmi lesquelles on remarque Carthage, Utique et Cadix. || Qui appartient à Tyr ou à ses habitants.

— Myth. Surnom de l'Hercule indien, qui était la principale divinité des Tyriens.

TYRIENNE. Myth. gr. Divinité particulière de la ville de Thyatire, en Lydie.

TYRMÉ. Myth. Idole des îles Canaries, placée sur une montagne. Les plus fervents de ses adorateurs se précipitaient en son honneur du haut de ce rocher, en poussant des cris de joie, persuadés que ce sacrifice assurait à leur âme, dépouillée du corps, des délices ineffables dont rien ne devait jamais troubler la jouissance.

TYROÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., τυρος, fromage; εἶδος, forme. Didact. Qui a l'apparence du fromage. Matière tyroïde.

TYROL ou **TIROL**. Géogr. Pays montagneux situé sur les confins de l'Italie et de l'Allemagne, et qui fait partie de la monarchie autrichienne. Le Tyrol, y compris le Vorarlberg, est borné au nord, à partir du lac de Constance, par la Bavière, à l'est par l'Autriche et l'Illyrie, au sud par le royaume lombardo-vénitien, à l'ouest par la Suisse et la principauté de Liechtenstein. 800,000 hab. Chef-lieu Inspruck.

— Hist. Contrée habitée par des tribus celtiques et gauloises, qui fut conquise par les Romains sous Auguste. Lors de la décadence de l'empire romain, ce pays fut ravagé par les Marcomans, les Allemands, les Goths et les Huns, conduits par Attila. A la chute de l'empire d'Occident, le Tyrol appartint aux Goths, puis il passa aux Lombards et aux Bavarois. Les Francs s'en emparèrent, le divisèrent en cantons et lui donnèrent des comtes. Après l'extinction des Carlovingiens, les ducs de Bavière prirent le Tyrol, et reçurent l'hommage des comtes établis par les Francs. Mais le duc de Bavière, Henri le Lion, ayant été mis au ban de l'Empire, Frédéric I[er] donna le Tyrol à un descendant de ses anciens comtes, Berthold IV. Le dernier, du nom d'Henri, ne laissa qu'une fille, qui, en 1359, vendit le Tyrol aux ducs d'Autriche. La paix de Presbourg réunit momentanément le Tyrol à la Bavière en 1805; une insurrection l'en sépara en 1809; et en 1814, l'Autriche reprit à main armée ses droits sur cette province.

TYROLIEN, IENNE. adj. Géogr. Qui appartient au Tyrol, à son territoire ou à ses habitants. Les Alpes *tyroliennes* donnent naissance à beaucoup de cours d'eau qui ne sont le plus souvent que des torrents dévastateurs. (Mercey.)

— substantiv. Habitant du Tyrol, individu né dans le Tyrol. Le *Tyrolien* est laborieux, économe; il a de la gaîté dans le caractère; il aime la musique avec passion. (Mercey.) Chaque année, trente à quarante mille *Tyroliens* parcourent régulièrement les différentes contrées de l'Europe, tâchant d'amasser un petit pécule, soit en vendant des statuettes, des images, des tapis, des gants, des joujous, etc., soit en louant leurs bras comme manœuvres ou en tirant parti de leur talent musical. (Encycl.)

TYROLIENNE. s. f. Musiq. Sorte de chanson montagnarde, qui s'exécute en franchissant avec un accent particulier, et à l'aide de certains coups de gosier, d'assez grands intervalles.

— Danse du Tyrol.

TYROLITHE. s. f. Minér. Minéral trouvé dans le Tyrol. On l'appelle aussi *klaprothrite*.

TYROMANCIE. s. f. (ét. gr., τυρος, fromage; μαντεια, divination). Art. divin. Sorte de divination, dans laquelle on employait du fromage.

TYROMANCIEN, IENNE. adj. et s. Art divin. Celui, celle qui pratique la tyromancie.

— Qui appartient à la tyromancie. Opération tyromancienne.

TYROMORPHITE. s. f. (ét. gr., τυρος, fromage; μορφη, forme, figure). Anc. minér. Pierre figurée qui a l'apparence du fromage.

TYRONE. Géogr. Comté d'Irlande, dans l'Ulster, ch.-l. Dungannon. 315,000 hab.

TYROPATIN. s. m. Antiq. Gâteau qui avait la forme du fromage.

TYROQUI. s. m. Bot. Espèce de plante du Brésil.

TYROTARIQUE. s. m. (ét. gr., τυρος, fromage, ταριχος, salaison) Antiq. rom. Mélange de viande salée et de fromage, mets à l'usage du bas peuple.

— adj. des 2 g. Aliment tyrotarique. Ragoût tyrotarique.

TYRRHÉNIE. Géogr. Ancien nom de l'Étrurie.

THYRRHÉNIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Ancien nom des Étruriens ou Toscans. || *Mer Tyrrhénienne*. Partie de la Méditerranée, entre l'Italie, la Corse, la Sardaigne et la Sicile.

— Myth. gr. *Matelots tyrrhéniens*. Ceux qui voulurent réduire Bacchus en esclavage, et que ce dieu changea en dauphins.

TYRSIS. Myth. Palais de Saturne, dans les îles Baléares.

TYRTÉE. Poète athénien d'origine, qui excitait les Spartiates au combat, dans la guerre de Messénie. Il florissait entre les années 684 et 666 avant J.-C. Il nous reste quelques unes de ses poésies.

TYRTÉEN, ENNE. adj. Littér. Il se dit d'un chant pareil à ceux de Tyrtée.

TYRTZÉLIEN. s. m. Antiq. Espèce de cymbale d'airain.

TYRUS. Myth. Mère de Vénus tyrienne.

TYTHINGMAN. s. m. Hist. Percepteur de dîmes, en Angleterre et chez les anciens Saxons.

TYTIRE. s. m. V. TITYRE.

TZANGE. s. m. Hist. Nom des brodequins de pourpre que les empereurs grecs chaussaient le jour de leur couronnement. Les grands officiers de la cour de Byzance portaient aussi des tzanges, mais ceux-ci n'étaient pas de pourpre: leur couleur et leur ornement variaient selon les dignités.

TZAR. s. m. V. CZAR.

TZAR-MORSKOY. Myth. slav. Roi de la mer, vraisemblablement le Neptune des Slavons.

TZAUSIEN ou **TZAOUSIEN**. s. m. Hist. du Bas-Emp. Titre d'un officier des empereurs de Constantinople, qui était une espèce de commissaire ou de messager.

TZÉ. s. m. Gramm. V. TSÉ.

TZÉIRAN. s. m. Mamm. Espèce de gazelle.

TZÉLAPHÉE. s. f. Chronol. Nom d'une ère adoptée par les Persans au moyen âge, elle a commencé le 14 janv. 1079. La tzélaphée n'est plus en usage, on se sert, en Perse, du calendrier arabe et de l'ère de l'hégire.

TZELTZELIM. s. m. pl. Hist. sacr. Nom que les Hébreux donnaient aux tymbales des Lévites.

TZENGARI. s. m. Ethnogr. Membre d'une tribu provenant de la sous-caste des parias. Les Tzengaris, répandus aujourd'hui en Europe, et connus sous le nom de Bohémiens, sont les descendants de cette tribu, qui émigra de l'Inde à une époque indéterminée. Tzengari est le nom qu'ils se donnent dans leur propre langue, qui paraît être un dialecte indien.

U

U, s. m. La vingt et unième lettre de l'alphabet, et la cinquième des voyelles de tous les alphabets des langues néo-latines et germaniques.

— Linguist. L'alphabet slave possède un *u*, qui est sa vingtième lettre, et que les Russes appellent *ou*. ‖ L'alphabet sanscrit a un *u* bref et un *u* long.

— Les Latins prononçaient cette lettre *ou*, et la confondaient dans l'écriture avec le *v*, ou plutôt ils n'avaient que le *v*, auquel ils donnaient la prononciation d'une consonne quand il venait devant une voyelle, et celle d'une voyelle, c'est-à-dire le son *ou* devant une consonne.

— Dans quelques mots, le *v* était pris pour consonne ou pour voyelle à volonté : *Silva* faisait *silva*, dissyllabe, ou *silua*, trissyllabe.

— Comme voyelle, dans l'origine de la langue latine, cette lettre était souvent remplacée par *o*, et il est resté des traces de cette orthographe dans quelques écrivains du siècle d'Auguste, qui ont écrit *dederont*, *vollis*, *volgus*, *polcher*, pour *dederunt*, *vultis*, *vulgus*, *pulcher*.

— Au contraire, la voyelle *u* occupait d'abord la place de l'*i* dans beaucoup de mots, comme *lubens*, *maxumus*, pour *libens*, *maximus*, et dans d'autres, elle tenait la place de l'*e*, comme *legundi* pour *legendi*.

— Après le *q* et le *g*, comme aujourd'hui en français, elle n'était ni voyelle ni consonne; elle n'était rien, dit Isidore. Ce qui prouve que *qvi*, *qvæ*, *qvod*, se prononçaient *ki*, *ke*, *kod*, ou au moins qu'on articulait le *v* très-rapidement. La conjonction *qvm* se prononçait *qvoum*.

— En général, cette voyelle représentait en latin le ου des Grecs; cependant elle tenait quelquefois la place de l'υ, comme dans *mus*, qui vient de μῦς; *murrhinus*, de μύῤῥινος; *ludius*, de λύδιος.

— Quant au rôle que cette lettre joue dans les abréviations latines, V. la lettre v.

— Voltaire, dans son *Dictionnaire philosophique*, prétend que les Grecs ont toujours donné à leur upsilon le son de notre *u*, comme l'avouent Calepin et Scapula, et comme le dit Cicéron dans son traité de l'Orateur. Il paraît dit Rollin, que l'upsilon des Grecs avait un son moyen entre l'*u* et l'*i* des Latins, et qu'il répondait à notre *u* français, et tel que nous autres Français nous le prononçons en latin, *Dominus*, *lumen*. Mais l'*u* des Latins répondait autrefois à l'*ou* des Français et à l'ου des Grecs, *Dominous*, *loumen*. Les exemples le prouvent clairement. Quand les Romains avaient à écrire en caractères latins un nom grec qui avait ου, ils ne se servaient jamais que du simple *u* : Επικοῦρος, *Epicurus*; Πηλούσιον, *Pelusium*, etc. Au contraire, toutes les fois que les Grecs voulaient écrire en lettres grecques un nom romain, ils remplaçaient l'*u* simple des Latins par ου : Ιουλλιος, Λουκουλλος, *Julius*, *Lucullus*. La règle est constante. On n'aurait même pas pu faire autrement, car on ne trouve jamais dans le latin la diphthongue *ou*, parce que le simple *u* en tenait lieu. Et lorsque les Latins voulaient exprimer le son de l'*u* français, ils employaient l'upsilon grec : *Zephyrus*, *Sylla*, *Papyrius*, *tympanum*.

— Cette lettre ne devrait pas avoir d'autre son que celui de *ou*, comme faisaient les Latins et comme font encore la plupart des peuples de l'Europe, et nous-mêmes dans les mots *quadrupede*, *aquatique*, *équateur*, etc. Cette prononciation, qui rend l'*u* la plus gutturale des voyelles, nous en indique aussi l'explication. Comme l'analogie du son de l'*e* avec celui de la respiration lui a fait donner la forme du nez, le son guttural de l'U lui a fait donner de même celle du gosier. C'est ce que dépeignent les deux petites lignes parallèles qui composent le corps de l'U, lorsqu'elles représentent le conduit ou canal de la voix. Si à leur extrémité inférieure elles se réunissent par une liaison arrondie, c'est pour avertir qu'elles appartiennent l'une à l'autre. Il n'y a pas encore longtemps que l'U capital se figurait ainsi U, et cette forme, où les deux lignes parallèles qui ne se confondent point n'en sont que plus apparentes, nous semble être la meilleure. Elle s'est conservée dans l'*u* minuscule, dont elle est devenue la marque distinctive.

> L'U dans un objet creux a trouvé son patron,
> Il se plaît dans le trou, la cuve et le chaudron.
> (BARTHEL.)

— La voix *u* se forme en rapprochant les dents sans les joindre entièrement, et allongeant les deux lèvres en dehors, les approchant aussi l'une de l'autre sans les joindre tout à fait; c'est du moins la leçon que donne, dans le *Bourgeois gentilhomme*, le maître de philosophie, et il a parfaitement raison. — *U*, *u* : il n'y a rien de plus véritable : *u*, *u*. — Vos deux lèvres s'allongent comme si vous faisiez la moue; d'où vient que si vous voulez la faire à quelqu'un et vous moquer de lui, vous ne sauriez lui dire que *u*. — *U*, *u*; ah! que n'ai-je étudié, pour savoir tout cela! (Mol.)

— La prononciation de l'*u*, telle que nous l'avons maintenant, vient, selon le Dictionnaire de Trévoux, de l'ancien gaulois.

— On confondait autrefois l'*u* et le *v*. L'*u* s'appelait alors *u voyelle*, et le *v*, *v consonne*. Cette confusion s'est perpétuée dans l'écriture française jusqu'au XVIe siècle; on la voit subsister plus longtemps encore dans l'ordre alphabétique des dictionnaires. Cette confusion est analogue à celle qui existait entre *i* et *j*. On a été fort longtemps sans distinguer les deux majuscules : la lettre U capitale, arrondie par le bas, et la lettre J capitale, n'ont été introduites dans la typographie qu'en 1629, par Lazare Zeitner, imprimeur à Strasbourg.

— On a dit autrefois *u* pour *au*, comme dans cet exemple du Roman de la Rose : Et *u* menton une foussette.

— On trouve fréquemment dans les éditions du XVIe siècle et dans les éditions antérieures, *eu* au lieu de la simple voyelle *u*; *seur*, *meur*, *asseurer*, *meurier*, *la reue*, *leu*, *sceu*, *il peust*, etc., ce qui nous porte à croire qu'alors on prononçait généralement *eu*.

— L'*u*, dernière de nos voyelles dans l'ordre tonique et alphabétique, a beaucoup de rapport avec l'*i*, soit pour la brièveté, soit pour la finesse de son intonation; aussi forme-t-il généralement diphthongue avec la voyelle qui suit, du moins dans la conversation, ainsi que cela a lieu dans les mots *statuer*, *commuer*, *attribuer*, *juin*, *juillet*, *huit*, *sueur*, etc.

— Mais après une diphthongue consonne, l'*u* forme à lui seul une syllabe entière, comme dans *bluette*, *bluet*, *cruel*, *cruauté*, *affluer*, *affluence*, *gluer*, *gluau*, *truand*, *truelle*, etc.

— On met un tréma sur l'*u* lorsqu'on veut indiquer qu'il ne se lie point avec la voyelle précédente, comme dans *Saül*, *Pirithoüs*, *Esaü*, etc.

— En allemand, le tréma indique qu'au lieu de prononcer *ou*, son naturel de cette lettre, il faut donner à celle-ci la valeur qu'elle a en français.

— Se place toujours après le *q*, excepté dans les mots où cette consonne est finale, comme *cinq*, *coq*.

— Se met également après le *g*, quand on veut lui conserver le son dur, devant les voyelles *e* et *i*, comme dans *guérir*, *guide*, *guider*.

— Devant le *m* ou le *n*, l'*u* a souvent le son nasal. *Humble*, *défunt*, *parfum*, etc. ‖ Cependant, dans beaucoup de mots, il conserve le son qui lui est propre. *Fumée*, *parfumer*, *parfumerie*, *funérailles*, etc. ‖ Dans quelques mots en *um*, dérivés du latin, il se prononce comme un *o*. *Maximum*, *minimum*, *factum*, etc.

— Après le *g*, souvent l'*u* ne se prononce pas, mais il sert seulement à empêcher que le *g* ne se prononce comme un *j*. *Langue*, *oblongue*, *prodigue*, etc. ‖ Dans quelques mots, il a le son qui lui est naturel. *Aiguille*, *aiguiser*, etc.

— Il est presque toujours muet après le *q*. *Qualité*, *querelle*, *qui*, *quotité*, etc. ‖ Dans quelques mots, il a le son qui lui est naturel. *Quintuple*, *quintupler*, etc. ‖ Enfin, dans des mots qui nous viennent du latin, il a le son de *ou*. *Equateur*, *aquatique*, etc. ‖ Quelquefois dans le même mot il a deux prononciations différentes. *Quinquagésime*, *quinquagénaire*, etc.

— Quand il est uni à l'*a*, la réunion de ces deux voyelles équivaut à un *o* long. *Pauvreté*, *sauter*, etc. ‖ Quand on veut conserver à chacune de ces lettres leur son naturel, on met un tréma sur l'*u*. *Saül*, *Emmaüs*, etc.

— Joint à l'*e*, il forme ordinairement un son simple, c'est-à-dire une véritable voyelle, qu'on écrit avec deux caractères, faute d'avoir un signe unique pour le représenter. *Heureux*, *bonheur*, etc. ‖ Quelquefois ces deux lettres ne sont que l'équivalent de l'*u*. *Eu*, *que j'eusse*, etc.

— Suivie d'un *i*, cette lettre forme une diphthongue, comme dans *lui*, *fruit*, *suite*, *bruit*, *bruire*, *pluie*, *fluide*, *druide*, etc.

— Avec l'*o*, il forme également une voyelle. *Jour, aujourd'hui, courir*, etc.

— L'accent circonflexe placé sur l'*u* ne change rien à la valeur de cette lettre, *flûte*.

— *Ui*, diphthongue et la voyelle *i* riment ensemble dans les rimes féminines, quand elles ont les mêmes terminaisons après elles, comme *guide, humide; seduire, satire; guise, devise; suite, vite; huître, chapitre; suivre, vivre.*

La sombre Jalousie au teint pâle et *livide*
Suit d'un pied chancelant le Soupçon qui la *guide*.
(VOLT.)

— Chim. Dans les formules anatomiques, signifie Urane.

— Comme signe d'ordre, désigne le vingt-unième objet d'une série.

UARANE. s. m. Erpét. Genre de reptiles.

UARANIDE. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble à un uarane. ‖ UARANIDES. s. m. pl. Famille de reptiles qui a pour type le genre uarane.

UBÉDA. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'Andalousie, prov. de Jaen; 16,000 hab.

UBERTÉ. s. f. (du lat. *ubertas*, fertilité). Se disait pour Abondance, fertilité. Je ne doute de la puissance et *uberté* de la nature. (Montaigne.)

UBIDRUGAL. s. m. Philos. hermét. Dissolution parfaite de toutes les parties qui constituent l'œuvre.

UBINE. s. f. Ichthyol. Un des noms du trichiure lepture.

UBION. s. m. Bot. Genre de la famille des asparagoïdes. ‖ On a aussi donné ce nom à un genre de polyandrie.

UBIQUISME. s. m. (pr. *u-bi-kuiss-me*). Hist. relig. Doctrine des ubiquistes.

UBIQUISTE. s. m. (pr. *u-bi-kuiss-te*, du lat. *ubique*, partout). Hist. relig. Membre d'une secte luthérienne qui enseignait que le corps de Jésus-Christ est partout présent sans qu'il soit nécessaire d'admettre la transsubstantiation.

— Théol. Docteur qui n'était attaché à aucune maison particulière, telles que les maisons de Sorbonne, de Navarre, etc.; les ubiquistes s'appelaient simplement docteurs en théologie.

— Fam. *Il est ubiquiste*. Se dit d'un homme à qui tous les lieux sont indifférents, qui se trouve bien partout.

— Se dit, par exagération, d'un homme qui voyage très-fréquemment et très-rapidement, de sorte qu'il paraît être dans plusieurs endroits à la fois.

— On l'a dit des choses.

Je donne à l'Intérêt le titre d'*ubiquiste*.
Et je crois franchement que ce nom lui va bien
Le monde est son séjour, tout pays est le sien :
Il est athée, il est déiste,
Mahométan, juif et chrétien. (PANARD.)

— Hist. ecclés. S'est dit pour Ubiquitaire.

UBIQUITAIRE. s. des 2 g. (pr. *u-bi-kui-tè-re*; du lat. *ubique*, partout). Membre d'une secte de luthériens qui croient qu'en conséquence de l'union hypostatique de l'humanité avec la Divinité, le corps de Jésus-Christ se trouve partout où la Divinité se trouve; mais ils rejettent la transsubstantiation. Cette secte ne subsiste plus qu'en quelques endroits de l'Allemagne, et les membres ne sont pas d'accord entre eux : les uns croient que Jésus-Christ est partout depuis le jour de l'incarnation, et d'autres depuis l'ascension seulement.

UBIQUITÉ. s. f. (pr. *u-bi-kui-té*; du lat. *ubiquitas*). Didact. État de ce qui est partout. Il n'y a que Dieu seul qui, en un instant, voie et connaisse tout cet univers, et qui remplisse cette toujours présente *ubiquité*. (Cont. d'Eutr.)

— Faculté que certaines personnes semblent avoir d'être, dans plusieurs lieux à la fois, grâce à une très-grande promptitude. Avoir le privilége d'ubiquité. Il ne se dit qu'en plaisantant.

— Action de l'imagination par laquelle on se trouve bien partout.

UBITRE. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du Brésil.

UCA. s. m. Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, composé de crabes terrestres américains.

UCHITE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; χιτών, cuirasse, à cause de la beauté de leur périclines, et par leurs fleurs, qui sont enveloppées non-seulement par leurs périclines, mais encore par un involucre). Bot. Genre de plantes à fleurs composées, appartenant à la tribu des inulées. On en compte quatre espèces.

UCHORÉE. Roi d'Egypte, qui régnait dans le XXII^e siècle avant J.-C., fonda Memphis.

UCKEWALLISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XVII^e siècle, par le Frison Uckewalle.

UCUPUCHA. Myth. amér. Nom que les habitants de la Floride donnaient à l'enfer.

UDACI. s. m. Relat. Nom d'une espèce de faquir.

UDINE. Géogr. Ville du roy. lombardo-vénitien, ch.-l. de la prov. d'Udine ou du Frioul. 17,000 hab. ‖ La province a 360,000 hab.

UDOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer la quantité de pluie qui tombe dans un lieu. On dit mieux *ombromètre*.

UDORE. s. f. Bot. Genre de plantes hypéricées, établi pour placer quelques espèces de millepertuis.

UDOTÉE. s. f. Zooph. Genre de polypiers flexibles, renfermant deux espèces, l'udotée flabelliforme et l'udotée simple.

UFFITUFFE. s. f. Philos. hermét. Odeur du mercure philosophal.

UGARTILOCK. Myth. scand. Divinité danoise, dont on ignore la figure, les fonctions et le culte.

UGÈNE. s. f. Bot. Genre de fougères établi pour placer cinq espèces exotiques.

UGNA ou **UGNO**. s. m. Hortic. Variété de bon raisin blanc dont le grain est sphérique.

UGOLE. s. m. Bot. Genre de champignons renfermant deux espèces. Une d'elles croît en assez grande quantité sur les champignons morts et à moitié décomposés.

UGOLIN (comte de la Gherardesca). Le chef et le personnage le plus connu de la famille Gherardesca, de Pise, devint le tyran de sa patrie et se livra aux plus grands excès. S'étant brouillé avec l'archevêque de Pise, Ruggiero d'Ubaldini, non moins ambitieux et non moins cruel que lui, ce prélat conspira sa perte, et fit prendre les armes au peuple (1288). Attaqué dans son palais, le comte Ugolin fut pris après une vigoureuse résistance, avec trois de ses fils et l'un de ses petits-fils. Ruggiero les fit tous enfermer dans une tour dite la *Tour de la faim*, près de la ville, et les y laissa mourir de faim, après avoir jeté dans l'Arno les clés de la tour. Le Dante a décrit dans son *Enfer*, le supplice d'Ugolin et de ses enfants, et depuis, ce triste épisode a été reproduit par le pinceau, le ciseau et le burin.

UGOTSCH. Géogr. Comitat de Hongrie, dans le cercle au-delà de la Theiss; 41,000 hab.

UHLAN. s. m. (l'*u* est aspiré). Espèce de lancier d'origine tartare, que l'on trouve chez quelques puissances du Nord, comme l'Autriche, la Pologne, la Prusse, etc. ‖ On écrit aussi *hulan*, *houlan* et *ouldn*.

UIOPHOBIE. s. f. (ét. gr., υἱός, fils, enfant; φόβος, horreur). Pathol. Sorte de vésanie occasionnée par une aversion pour ses enfants.

UIOPHOBIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'uiophobie.

UKASE. s. m. (du russe). Edit de l'empereur de Russie. Ukase impérial. Donner, publier un ukase.

UKCOUMA. s. m. Relat. Nom que les Esquimaux donnent à l'Etre suprême.

U-KIM. s. m. Phil. Recueil des plus belles maximes des rois Yao, Xum et Yu, compilé par Confucius. C'est à la Chine le monument littéraire le plus saint, le plus sacré, le plus authentique, le plus respecté.

UKRAINE ou mieux **OUKRAINE**. (du polon. *ukraina*, qu'on prononce *oukraïna*, frontière; de *kraï*, bord, extrémité; *ou*, auprès; en russe *oukraï* signifie frontière, et *oukraina*, pays voisin, région limithrophe. Géogr. Dénomination sous laquelle on désignait la partie sud de la Russie d'Europe. Cette contrée forme aujourd'hui les gouvernements de Kiew, de Podolie, de Pultava et de Kharkov. ‖ *Slobodes d'Ukraine* ou *gouvernement de l'Ukraine*. Se dit particulièrement du gouvernement de Kharkow, dont la population a 800,000 hab. Ch.-l. Kharkow.

— Hist. *Cosaques de l'Ukraine*. Colonie cosaque établie dans l'Ukraine, en 1676.

UKRANIEN, IENNE. adj. et s. Habitant de l'Ukraine. ‖ Qui appartient à l'Ukraine ou à ses habitants.

ULA. s. m. Bot. Arbrisseau grimpant de la côte de Malabar, dont le fruit contient une graine qui a le goût de la châtaigne, et que l'on mange.

ULACIDE. s. m. Hist. ott. Courrier turc. Lorsque les ulacides ont besoin de changer de cheval, ils prennent celui du premier voyageur qu'ils rencontrent, et lui donnent le leur qui est las.

ULCÉRATIF, IVE. adj. Pathol. Se dit d'une inflammation dans laquelle l'action des vaisseaux absorbants se trouve vicieusement augmentée, de sorte que ces vaisseaux, chargés d'absorber les solides, eux-mêmes décomposés par le mouvement nutritif, détruisent la peau dans une étendue plus ou moins considérable.

ULCÉRATION. s. f. (pr. *ul-cé-ra-cion*; du lat. *ulceratio*). Chir. Formation d'un ulcère, travail morbide qui a pour effet la solution de continuité d'un tissu.

— Ulcère superficiel. Ulcération à la vessie.

— Fig. L'ulcération de son humeur. Il y avait un ton d'ulcération dans son discours.

ULCÈRE. s. m. (du lat. *ulceris*, gén. d'*ulcus*). Chir. Plaies, solution de continuité, ordinairement ancienne, dans quelque partie du corps, fréquemment déterminée, et, plus souvent encore, entretenue par une cause interne ou un vice local. Les ulcères peuvent attaquer tous les organes. On les distingue en ulcères internes et externes; cependant ils se développent le plus souvent sur la peau et les membranes muqueuses. On admet aujourd'hui huit espèces d'ulcères : les atoniques, les scorbutiques, les scrofuleux, les syphilitiques, les dartreux, les carcinomateux, les teigneux et les psoriques. Ulcère malin. Ulcère chancreux. Petit ulcère. Avoir un ulcère à la jambe, au poumon, à la vessie, au fondement. Avoir un ulcère à la matrice. Les bords, les lèvres d'un ulcère. Etre plein d'ulcères. Un ulcère qui ronge. Plaie qui dégénère en ulcère.

— *Ulcère cyriaque*. Synonyme d'Angine.

— Hist. *Ulcère des arbres*. Blessure faite à la texture ligneuse des arbres, sur la tige, les branches ou les racines, et qui se manifeste par un suintement de sève corrompue. Il faut amputer la partie malade, et la couvrir ensuite d'un englument convenable.

— Fig. L'ambition et l'envie creusent dans le cœur un *ulcère* qui le ronge, aigrit tous ses sentiments et l'endurcit. (Boiste.) Un écrivain moderne a défini la noblesse, une espèce d'*ulcère* qui cariait les droits de la nature et de la société, et qui néanmoins se propageait chez tous les peuples, et dans tous les siècles. (Journ. polit. nat.)

— Ce mot, qui est aujourd'hui masculin, était autrefois féminin, parce qu'il est formé d'un substantif latin neutre.

— Syn. comp. ULCÈRE, PLAIE. La *plaie* résulte de l'action d'un corps étranger; la cause de l'*ulcère* est inhérente à l'économie. La *plaie* tend essentiellement à la guérison, parce que l'action de sa cause a été instantanée; l'*ulcère* tend au contraire à s'agrandir, parce que sa cause est subsistante. Le traitement de la *plaie* est purement chirurgical; celui de l'*ulcère* est plutôt médical.

ULCÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Ulcérer. S'empl. adjectiv. Membre ulcéré.

La douce violette en sirop préparée,
Soulage, en l'humectant, sa poitrine *ulcérée*. (CASTEL.)

— Fig. L'homme le plus juste, quand il est *ulcéré*, voit rarement les choses comme elles sont. (J.-J. Rouss.) Je suis toujours très-*ulcéré*, et ma blessure ne se fermera jamais. (Volt.)

— Fig. *Conscience ulcérée*. Conscience chargée de crimes, et pressée de remords depuis longtemps.

— *Cœur ulcéré*. Cœur qui garde un profond ressentiment. Vous savez bien que si j'avais écouté les premiers mouvements de mon cœur *ulcéré*, rien ne m'aurait empêché de faire le public juge de ce différend. (Volt.) Crains des cœurs *ulcérés* nourris de désespoir. (Id.)

— *Ulcéré contre*. Dieu voyait dans le cœur de Caïn l'envie dont il était *ulcéré* contre son frère. (Le Maistre de Sacy.)

— *Ulcéré de*

La joie est dans ses yeux, son cœur est délivré
Des ennuis dont la veille il était *ulcéré*. (BRACHET.)

ULCÉRER. v. a. 1^re^ conj. (du lat. *ulcerare*, faire une blessure). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'ulcère, tu ulcères, il ulcère, ils ulcèrent. J'ulcérerai, j'ulcérerais*, etc. Produire, causer un ulcère. Des humeurs malignes lui ont ulcéré les jambes. Une humeur âcre lui a ulcéré la gorge, les gencives, le poumon.

— Fig. Faire naître dans le cœur de quelqu'un un ressentiment profond et durable. Ulcérer quelqu'un contre ses amis. Discours, faux rapport qui ulcère ceux qui l'entendent. Gardez d'*ulcérer* qui que ce soit; il croirait ne pouvoir se guérir qu'avec le baume de la vengeance. (Boiste.)

— S'ULCÉRER. v. pron. Se changer en ulcère. Plaie qui s'ulcère. Après il paraissait des pustules qui s'*ulcéraient* jusqu'aux os, et donnaient une suppuration ichoreuse. (Cullerier.)

ULCÉREUX, EUSE. adj. Chir. Qui tient de la nature de l'ulcère. Plaie ulcéreuse. Phthisie ulcéreuse.

— On dit d'une plaie qu'elle prend un *caractère ulcéreux*, quand elle tend à se changer en ulcère.

— Qui est tout ulcéré.

— Fig. Il contracte en son âme une disposition *ulcéreuse* et catarrheuse, qui, à la fin, lui cause une habitude de colère. (Amyot.)

ULÉABORG ou **ULÉA**. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouvernement de la Bothnie orientale, dans la Finlande; 3,500 h. ‖ Nom qu'on donne aussi au gouvernement de la Bothnie orientale.

ULÉIOTE. s. f. (du gr. ὑλειώτης, bûcheron). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des platysomes, qui se trouvent sous les écorces des arbres morts dans nos forêts.

ULÉMA ou mieux **OULÉMAH**. s. m. (du turc *ulema*). Nom donné, chez les Turcs, aux docteurs de la loi et aux corps dont ils font partie. Les ulémas expliquent le Coran, président aux exercices de la religion, surveillent l'éducation des princes, et rendent la justice. Le corps des ulémas. L'autorité religieuse et judiciaire est exercée par les ulémas. Les membres de l'uléma.

ULIDIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères.

ULIGINAIRE. adj. des 2 g. V. ULIGINEUX.

ULIGINEUX, EUSE. adj. (du lat. *uliginis*, gén. d'*uligo*, humidité de la terre). Hist. nat. Qui croît ou vit dans les marécages, dans les prairies humides et marécageuses.

— *Terrains uligineux*. Terrains extrêmement humides.

— S'emploie souvent comme synonyme de Bourbeux, fangeux, marécageux.

ULITE. s. f. (du gr. οὖλον, gencive). Pathol. Inflammation de la membrane muqueuse des gencives. Cette affection ne peut guère exister isolément.

ULIUS. adj. m. (du gr. οὔλιος, salubre). Myth. gr. Surnom d'Apollon. Apollon Ulius était considéré comme dieu de la médecine et de la conservation.

ULLEM. s. m. Pathol. Sorte de pyrosis causé par le lait des rennes et l'usage des viandes fumées, dans les pays du Nord.

ULLEMENT. s. m. A été employé par Rabelais pour Hurlement lamentable, plaintif.

ULLER. v. a. 1^re^ conj. A été employé par Rabelais pour Pousser des hurlements, des gémissements, des cris de douleur.

ULLER (pr. *ul-lerr*). Myth. Dieu des Scandinaves, qui présidait aux combats singuliers.

ULLOA. Géogr. Fleuve du Guatémala, qui se jette dans le golfe de Honduras. ‖ *Saint-Jean d'Ulloa*. V. JUAN-DE-ULLOA.

ULLOA (Ant. de). Né à Séville en 1716, mort en 1795, fut chargé de nombreuses missions par le gouvernement espagnol, prit possession de la Louisiane au nom de l'Espagne, en 1762.

ULLOA. s. m. Bot. Genre établi pour un arbre parasite du Pérou, appartenant à la famille des solanées.

ULM (pr. *Oulmm*). Géogr. Ville du Wurtemberg, sur le Danube; 12,000 hab.

— Hist. *Traité d'Ulm*. Un des traités particuliers qui précédèrent et préparèrent le traité de Munster ou de Westphalie, il fut conclu en 1647. ‖ *Reddition d'Ulm*. Capitulation de la ville d'Ulm, dans laquelle se trouvaient 24,000 Autrichiens, le 17 octobre 1805.

— Techn. *Or d'Ulm*. L'or battu.

ULMA. s. f. Bot. Plante qui croît au milieu d'une autre plante.

ULMACÉ, ÉE. adj. (du lat. *ulmus*, orme). Bot. Qui ressemble à l'orme. ‖ ULMACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, que l'on a séparée de la famille des amantacées, et qui a pour type le genre orme.

ULMAIRE. s. f. (du lat. *ulmus*, orme, parce que ses feuilles ressemblent à celles de l'orme). Bot. Espèce de spirée assez odorante, commune dans nos campagnes. On la nomme aussi *reine des prés*.

ULMARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'ulmaire. ‖ ULMARIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rosacées, qui est plus généralement appelée spiréacée.

ULMATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide ulmique avec une base.

ULMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'orme. ‖ ULMÉES. s. m. pl. Tribu de la famille des urticées, qui a pour type le genre orme.

ULMINE. s. f. (du lat. *ulmus*, orme). Chim. Substance particulière qui existe dans le terreau et dans une exsudation morbide de l'écorce de l'orme. M. Braconnot l'a fabriquée de toutes pièces. Ces substances jouissent de propriétés chimiques différentes, malgré leur ressemblance extérieure. Quelques chimistes regardent l'ulmine comme une des parties constituantes de l'écorce de presque tous les arbres.

ULMIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier qui existe dans le terreau et dans l'écorce de l'orme.

ULNA. s. m. Anat. Un des os qui va du coude au poignet.

ULNAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *ulnus*). Qui a rapport au cubitus.

ULOBORE. s. m. Entom. Genre d'araignées, établi pour une espèce d'araignée orbitèle, que l'on trouve dans les bois des départements méridionaux.

ULOCÈRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

ULOCÉRIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un ulocère. ‖ ULOCÉRIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, ayant pour type le genre ulocère.

ULOME. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

ULONATE ou **ULOGNATHE**. adj. des 2 g. (ét. gr., οὖλον, gencive extérieure; γνάθος, mâchoire, parce que, dans ces insectes, les mâchoires sont engagées dans une galète). Entom. Qui a les mâchoires revêtues de gencives. ‖ ULONATES ou ULOGNATHES. s. m. pl. Ordre de la classe des insectes, comprenant ceux dont les mâchoires sont recouvertes par une galète.

ULONCIE. s. f. (ét. gr., οὖλον, gencive, ὄγκος, tumeur). Pathol. Gonflement des gencives.

ULOPE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères.

ULOPHONE. s. f. Bot. Gomme vénéneuse d'une espèce de baie.

ULOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὖλος, frisé, πτερόν, aile). Bot. Qui a les ailes frisées ou crépues, comme celles qui garnissent les fruits du pranzosie uloptère et les rameaux du mesembryanthème uloptère.

ULORRHAGIE. s. f. (ét. gr., οὖλον, gencive; ῥέω, couler). Pathol. Saignement des gencives.

ULORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'ulorrhagie.

ULOSOME. s. m. Entom. Genre d'insectes

coléoptères, établi pour placer une espèce de charançon.

ULOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., οὖλος, frisé; σπέρμα, graine). Bot. Qui a les graines garnies de côtes frisées.

ULOSPERME. s. m. Bot. Genre établi pour placer une espèce de ciguë, dont les côtes des graines ne sont pas frisées, mais tuberculeuses et plus relevées.

ULOTE. s. m. Bot. Genre de mousses, ayant pour type l'orthotriche frisée; il contient six espèces.

ULOTRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὖλος, frisé; θρίξ, cheveu). Bot. Qui a des poils frisés. ‖ Qui est divisé en découpures linéaires, ciliées et crépues, comme le thalle de l'imbricaire ulotrique.

ULPHILAN, ANE. adj. Hist. Qui appartient à Ulphilas, évêque des Goths.

— Philol. *Écriture ulphilane*. Alphabet dérivé du grec, et adapté à la langue gothique par Ulphilas.

ULPHILANIEN, IENNE. adj. S'emploie dans le même sens qu'Ulphilan. Des caractères ulphilaniens furent fondus à Dordrecht, en 1666, pour l'impression de la traduction gothique des Évangiles, par Ulphilas.

ULPHILAS, ULFILAS ou **WULFILAS**. Évêque des Goths, né dans la Cappadoce, d'où il avait été emmené captif par les Goths, mort vers 378. On lui attribue l'invention de l'écriture gothique, et on lui doit la célèbre traduction de la Bible en langue mœsogothique.

ULPIEN (Domitius Ulpianus). Célèbre jurisconsulte romain, fut ministre d'Alexandre Sévère. Il persécuta avec violence les chrétiens, et fut massacré par des soldats de la garde prétorienne, en 230.

ULPIEN, IENNE. adj. Antiq. rom. Qui appartient à la famille Ulpia, et particulièrement à l'empereur Trajan, issu de cette famille. La basilique ulpienne. Le forum ulpien.

— Se dit des enfants qui étaient élevés aux frais de l'empereur Trajan.

ULRIQUE-ÉLÉONORE. Sœur de Charles XII, née en 1688, morte en 1741, gouverna la Suède pendant l'absence de son frère avec une grande sagesse. Après la mort de Charles, en 1719, elle fut proclamée reine.

ULSTER. Géogr. Province d'Irlande, au nord; 2,400,000 hab., dont les trois quarts catholiques; ch.-l. Londonderry.

ULTÉRIEUR, EURE. adj. (du lat. *ulterior*; fait de *ultra*, au-delà). Géogr. Qui est au-delà, par rapport au pays de celui qui parle. La Calabre ultérieure est plus près de la Sicile que la Calabre citérieure.

— Fig. Qui se fait après, qui arrive après. Demandes ultérieures. Prétentions ultérieures. Nouvelles ultérieures. Renseignements ultérieurs.

— S'emploie particulièrement dans les négociations. On se réserve la liberté d'ajouter des demandes ultérieures aux demandes préliminaires.

ULTÉRIEUREMENT. adv. (du lat. *ulterius*). Par delà, outre ce qui a été dit ou fait.

— Postérieurement, ensuite.

ULTIÈME. adj. des 2 g. (du lat. *ultimus*). Se disait pour le Dernier.

ULTIMATUM. s. m. (pr. *ul-ti-ma-tomm*; du lat. *ultimatum*; fait de *ultimus*, dernier). Diplom. Se dit des dernières conditions que l'on met à un traité, et auxquelles on tient irrévocablement. Lorsqu'un ultimatum est refusé, les négociations sont rompues, et il ne reste qu'à reprendre les armes s'il s'agit d'un traité de paix. Cependant, comme les puissances sont dans l'habitude de demander plus qu'elles ne veulent obtenir, souvent un prétendu dernier mot mal accueilli est suivi de plusieurs autres qui le modifient. L'ultimatum ne peut guère s'entendre que des rapports d'un État puissant avec un autre plus faible, ou du moins de deux États prêts à guerroyer l'un contre l'autre; car l'acte de le signifier est toujours en quelque sorte celui de l'intimation d'un ordre, dont le rejet doit entraîner des moyens violents. ‖ Pl., des *ultimatum*.

— Se dit quelquefois, dans la conversation, avec l'acception de Dernier. C'est mon ultimatum.

— Hist. *Ultimatum du roi de Prusse*. Acte par lequel le roi de Prusse déclarait qu'il allait se joindre aux ennemis de la France, si Napoléon ne lui accordait pas une paix plus favorable. L'ultimatum du roi de Prusse date de l'automne 1806.

— Fig. Le sentiment de la Divinité est l'*ultimatum* de la raison humaine, c'est le centre de la sphère dont elle est un rayon. (B. de St-P.) La volonté de Dieu est l'*ultimatum* de toutes les connaissances humaines. (Id.)

ULTIME. adj. des 2 g. (du lat. *ultimus*). Didact. Qui est placé au dernier rang.

ULTIME. s. m. (du lat., *ultimus*, dernier, parce que, dans la conchyliologie de Denis de Montfort, c'est le dernier genre de l'ouvrage). Conchyl. Genre de coquilles univalves, établi pour une espèce de bulle, que l'on connaît dans le commerce sous le nom de *bossue sans dents*, *de bulle à ceinture*.

ULTIMEMENT. adv. Se disait pour En dernier lieu.

ULTIMI-STERNAL. s. m. (ét. lat., *ultimus*, le dernier; *sternum*, le sternum). Anat. Une des pièces du sternum, la sixième et dernière.

ULTIMO. adv. lat. En dernier lieu. S'emploie quelquefois pour désigner le dernier article d'une série, quand on a commencé à compter par primo, secundo, etc.

ULTIMUM-MORIENS. s. m. (pr. *ul-ti-momm-mo-ri-ins*). Expression latine employée quelquefois par les auteurs français, pour désigner la partie de notre organisme qui meurt la dernière. Le cœur et surtout les cavités droites de ce viscère passent pour être l'ultimatum-moriens de l'homme, mais le poumon semble encore lui survivre, puisqu'il exécute quelques mouvements respiratoires, alors même que les battements de celui-ci paraissent avoir entièrement cessé, aussi dit-on, avec juste raison, pour exprimer la fin de l'homme, *le dernier soupir*.

ULTION. s. f. Se disait pour Vengeance.

ULTONIE. Géogr. Une des cinq provinces, un des cinq royaumes anciens de l'Irlande. L'Ultonie forme actuellement l'Ulster.

ULTOR. adj. m. Myth. lat. Surnom de Jupiter, qui signifie Vengeur. Agrippa bâtit le Panthéon en l'honneur de Jupiter Ultor. ‖ Surnom de Mars. Auguste éleva un temple à Mars Ultor, après avoir vaincu Antoine.

ULTRA. s. m. Polém. Personne exagérée dans ses opinions politiques. Tous les partis ont leurs ultras. Les *ultras* sont nécessaires à la minorité. (Boiste.)

— S'est dit particulièrement sous la Restauration, en France, des partisans absolus des Bourbons, et dans ce sens c'est une abréviation du mot *ultra-royaliste*. Il est surtout opposé à *libéral*. Les ultras se montraient plus royalistes que le roi.

ULTRA-ANALOGISTE. s. m. Celui qui veut pousser l'analogie jusqu'à ses dernières limites.

ULTRACISME. s. m. V. ULTRAÏSME.

ULTRA-DÉCADAIRE. adj. des 2 g. Qui vient après la décade.

— Fig. Solennel; qui est fait dans toutes les règles. Tout cela était beau et bon, mais ne répondait pas, aux yeux du chevalier, à l'espoir qu'il avait conçu d'après une invitation *ultra-décadaire*. (Brill.-Sav.)

ULTRAÏSME. s. m. Polém. Exagération dans les opinions politiques, surtout en fait de royalisme. L'*ultraïsme* est la maladie des esprits avides de domination. (Boiste.)

ULTRA-LIBÉRAL, ALE. adj. Polém. Qui pousse les doctrines libérales jusqu'à leurs conséquences extrêmes.

— Se dit aussi des choses. Opinions ultra-libérales.

— S'empl. substantiv. en parlant des personnes. Les ultra-libéraux.

ULTRA-LIBÉRALISME. s. m. Polém. Exagération dans les opinions libérales; système des ultra-libéraux.

ULTRAMÉDIAIRE. adj. des 2 g. Anc. prat. Qui dépasse la moitié. Lésion-ultramédiaire.

ULTRA-MONDAIN, AINE. adj. (ét. lat., *ultrà*, au-delà; *mundus*, monde). Phys. Qui est au-delà du monde. ‖ *Espaces ultra-mondains*. Partie de l'univers que l'on suppose au-delà de notre monde.

ULTRAMONTAIN, AINE. adj. Qui est situé, qui habite au-delà, par rapport à celui qui parle. Pays ultramontain.

— Qui habite au-delà des Alpes. Auteur ultramontain. ‖ Dans cette acception, *ultramontain* ne se dit guère que de ceux d'entre les Italiens qui ont écrit sur la puissance ecclésiastique.

— Quelquefois cependant on le trouve employé pour Italien.

> ..... Un cœur *ultramontain*
> Outrage le beau sexe, et ne se croit certain
> D'être exempt du malheur qu'il redoute sans cesse,
> Qu'autant qu'il trouve l'art d'enchaîner la sagesse. (***)

— Fig. Se dit des maximes, des prétentions de la cour de Rome, en ce qui touche la puissance ecclésiastique. Maxime ultramontaine. Principes ultramontains.

ULTRAMONTAIN. s. m. Géogr. Celui qui demeure au-delà des Alpes, par rapport à celui qui parle.

— Fig. Partisan des maximes et des prétentions de la cour de Rome, en ce qui touche la puissance ecclésiastique. Les ultramontains prétendent que le pape est supérieur au concile général. Les partisans de ce système sont devenus très-nombreux même en France.

ULTRAMONTANISME. s. m. Polém. Doctrine de l'infaillibilité du pape. ‖ Système du pouvoir absolu du pape. *L'ultramontanisme* est opposé au gallicanisme, c'est-à-dire aux maximes de l'église de France, formulées par Bossuet. L'*ultramontanisme* n'a pas eu jusqu'ici de défenseur plus éloquent que le comte Joseph de Maistre. (Encycl.)

ULTRAMONTISME. s. m. Polém. On dit mieux *ultramontanisme*, à cause du primitif *ultramontain*.

ULTRA-PETITA. Mots latins qui signifient Au-delà de ce qui a été demandé, et que l'on emploie, en jurisprudence, pour désigner ce qui a été accordé par le juge sans avoir été demandé par la partie.

ULTRA-PONTIN. s. m. Qui demeure au-delà des ponts d'une grande ville. Fam.

ULTRA-PROVINCIAL, ALE. adj. Qui sent la province, et qui est poussé à l'excès.

ULTRA-REPU, UE. adj. Plus repu qu'il n'était convenable. Nos efforts furent impuissants; quoique *ultra-repus*, nous n'avions laissé de notre passage que des traces imperceptibles. (Brill.-Sav.)

ULTRA-RÉVOLUTIONNAIRE. adj. des 2 g. Polém. Qui pousse aux excès dans une révolution, et fait dépasser le but.

— Se dit des choses. Mesures ultra-révolutionnaires.

— substantiv. Les ultra-révolutionnaires. Depuis 1793, on désigna sous ce nom, ceux qui, dans la ferveur de leur zèle républicain, ne voulaient pas se renfermer dans les bornes de la constitution alors en vigueur.

ULTRA-ROYALISME. s. m. Polém. Système des ultra-royalistes.

ULTRA-ROYALISTE. adj. des 2 g. Polém. Partisan du pouvoir absolu; fauteur du despotisme.

— substantiv. Les ultra-royalistes.

ULTRICE. adj. f. (du lat. *ultrix*, vengeresse). Myth. lat. Surnom des Furies. Les déesses Ultrices.

ULULA. s. f. Ornith. Nom latin de la grande chevêche, que l'on a appliqué ensuite à une division des oiseaux de proie diurnes.

ULULANS. s. m. Astron. Nom de la constellation du Bouvier.

ULULER. v. n. 1ʳᵉ conj. (du lat. *ululare*). Crier en gémissant comme la hulotte comme le crocodile.

ULUXIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des scrofulariées. ‖ Autre genre de la famille des corymbifères. ‖ Autre genre de la famille des vinifères.

ULVACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une ulve. ‖ ULVACÉES. s. f. pl. Famille de plantes cryptogames, aquatiques, gélatino-membraneuses, devenant minces et transparentes avec l'âge. L'ulve est l'espèce type. Toutes les espèces habitent les mers ou les eaux douces.

ULVAIRE. adj. des 2 g. Bot. V. ULVACÉ.

ULVE. s. f. (du lat. *ulva*, nom d'une plante marécageuse qui n'a aucun rapport avec nos ulves). Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des ulvacées. Elles habitent les eaux salées ou douces, et les lieux humides.

ULVÉ, ÉE. adj. Bot. V. ULVACÉE.

ULYSSE. Temps hér. Fils de Laerte et d'Anticlée, et roi d'Ithaque; il épousa Pénélope, et en eut Télémaque. Ulysse contribua puissamment à la prise de Troie par ses sages avis et ses ruses. Il erra dix ans sur les mers avant de rentrer dans son royaume. Enfin, il aborda à Ithaque, se fit reconnaître par Pénélope, et vainquit les prétendants qui obsédaient cette princesse. Télégone, fils qu'il avait eu de Circé, le tua sans le connaître.

— *Erreurs d'Ulysse*. S'est dit des voyages de ce prince, après la prise de Troie.

— Se dit, par extension, des personnes qui lui ressemblent. Parmi les gens autrement élevés, vous trouvez difficilement un *Ulysse*. (J.-J. Rouss.)

ULYSSE. s. m. Entom. Genre de papillons de la famille des chevaliers grecs.

UMARI. s. m. Bot. Genre de plantes légumineuses, qui renferme des arbres des Antilles et de l'Amérique méridionale.

UMBARE. s. m. (pr. *on-ba-re*). Relat. Sorte de juge civil, en Éthiopie et en Abyssinie.

UMBELLE. s. f. (pr. *on-bel-le*). Blas. Bouclier.

UMBILIC. s. m. Bot. V. OMBILIC.

UMBILICAIN. s. m. (pr. *on-bi-li-kin*). Hist. relig. Nom donné à certains fanatiques, qui prétendaient qu'il faut, en priant, tenir les yeux fixés sur son nombril.

UMBILICAIRE. s. f. Bot. V. OMBILICAIRE.

UMBILICITE. s. f. Foss. V. OMBILICITE.

UMBILICUS. Géogr. anc. Nom que les anciens donnaient quelquefois à Delphes, ville qu'on croyait située au centre de la terre.

UMBLE. s. m. Ichthyol. V. OMBLE.

UMBON. s. m. (pr. *on-bon*). Antiq. milit. Partie proéminente, au centre du bouclier rond, que portaient les soldats romains.

UMBRABLE. adj. des 2 g. (pr. *on-bra-ble*). Se disait pour Qui porte de l'ombre.

UMBRACULE. s. m. (pr. *on-bra-ku-le*). Bot. Sorte de disque, qui couronne le pédicule de certaines plantes cryptogames, et qui porte les corpuscules reproducteurs.

UMBRACULIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *on-bra-ku-li-fè-re*; ét. lat., *umbraculum*, parasol; *fero*, porter). Bot. Qui porte un parasol, comme la cime produite par les feuilles du dracine umbraculifère et du coryphe umbraculifère.

UMBRATICOLE. adj. des 2 g. (pr. *on-bra-ti-ko-le*; ét. lat., *umbra*, ombre; *colo*, habiter). Hist. nat. Qui se plaît dans les lieux ombragés.

UMBRE. s. m. Erpét. Espèce d'iguane. ‖ Espèce de lézard.

— Ichthyol. Poisson du genre sciène et du genre perche.

UMBRELLACÉ, ÉE. adj. (pr. *on-brel-la-ce*). Conchyl. Qui a la forme d'une espèce d'ombrelle. ‖ UMBRELLACES. s. m. pl. Famille de mollusques, qui a pour type le genre umbrelle.

UMBRELLE. s. f. (pr. *on-brel-le*). Conchyl. Genre de mollusques.

UMBRIPENNE. adj. des 2. g. (pr. *on-bri-pen-ne*; ét. lat., *umbra*, sombre; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes noirâtres.

UMBRON. s. m. Antiq. rom. Grand-prêtre du pays des Marses, qui avait l'art d'endormir les vipères et de guérir leurs morsures.

UMÉA. Géogr. Ville de Suède, ch.-l. de la Bothnie occidentale, port à l'embouchure de l'Uméa.

UMEAU. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'orme des champs.

UMINUK. s. m. Mamm. Espèce du genre bœuf domestique de Norvége. ‖ On donne aussi le même nom à un bœuf sauvage du nord de l'Amérique, soit le bison, soit le buffle musqué du Canada.

UMIR. s. m. (altérat. d'*émir*). Relat. Nom que les voyageurs donnent au souverain du Sindhy.

UM-KI. s. m. Bot. Arbrisseau qui croît en Chine. On tire de ses fruits une teinture écarlate.

UMM-SINANNITE. s. m. Relig. mah. Membre d'un ordre monastique musulman, fondé à Constantinople, dans le XVIᵉ siècle, par le scheik Umm-sinann.

UN. s. m. (du lat. *unus*). Le premier de tous les nombres. Un, deux, etc. Un et un font deux. Un pour cent. Un entre mille. Être un de ceux qui ont le mieux réussi. Il n'en est resté qu'un. Donnez-m'en un. N'en prendre qu'un à la fois. Pour la haine, il n'est point vrai qu'*un* et *un* soient deux. (Chabanon.)

> *Un* et *un* font deux,
> C'est le nombre heureux
> En galanterie. (***)

— Le chiffre qui exprime le nombre un. Ajouter, retrancher un un d'un nombre. Trois un de suite font cent onze.

— Prov. *Qui sert au commun ne sert pas à un*. Se dit pour exprimer que chacun prend moins d'intérêt au bien public qu'au sien propre. ‖ *N'être qu'un*. Se dit pour exprimer une étroite, une intime union entre deux personnes. Ces deux amis, ces deux associés ne sont qu'un. ‖ *Ils vont en corps et ne sont qu'un*. Se dit ironiquement des gens qui veulent faire plus d'étalage qu'il ne convient. On disait primitivement, *c'est comme les députés de Vaugirard, ils vont en corps et ne sont qu'un*. ‖ *Il peut bien la compter pour une*. Se dit pour exprimer que la seconde fois on ne lui pardonnera pas. ‖ *Il n'en est pas resté la queue d'un*. Se dit en parlant d'une entière défaite.

— S'oppose quelquefois à *autre*, alors on y joint l'article, et il tient lieu d'un substantif elipsé. Voir l'un et l'autre. Ne vouloir ni l'un ni l'autre. L'un vaut l'autre. L'une et l'autre est bonne, sont bonnes. Vis-à-vis l'une de l'autre. Prendre l'un pour l'autre. Mettre l'un dans l'autre, l'un sur l'autre, l'un derrière l'autre. Passer l'un après l'autre. Se battre l'un contre l'autre. Se gâter l'un l'autre. L'un est riche, et l'autre est pauvre. Les uns et les autres sont partis. Les uns sont de cet avis, les autres n'en sont pas. Les chardonnerets vivent en paix les *uns* avec les autres. (Buff.) Les hommes, si grands et si petits qu'ils soient, ne sentent jamais assez combien ils ont besoin les *uns* des autres. (Boiste.)

— Lorsque, dans les parallèles, dans les comparaisons, on parle de deux personnes ou de deux choses, l'*un*, l'*une*, sont relatifs au premier des substantifs exprimés, l'*autre*, au second. Tel est l'usage constant des bons auteurs. Tous deux (Bossuet et Fénelon) eurent un génie supérieur, mais l'un avait plus de cette grandeur qui nous élève, de cette force qui nous terrasse; l'autre plus de cette douceur qui nous pénètre, et de ce charme qui nous attache, (La Harpe.) Osons opposer Socrate même à Caton; l'*un* était plus philosophe, et l'autre plus citoyen. (J.-J. Rouss.) Si l'homme monte à un arbre pour abattre des fruits, la femme reste au pied et les ramasse: l'*un* trouve des aliments, l'autre les prépare. (B. de St-P.)

— Cependant on lit dans Marmontel: Comme le geste suit la parole, ce que j'ai dit de l'*une* peut s'appliquer à l'autre. Dans Raynal: Les fortunes particulières tiennent essentiellement à la fortune publique; l'*une* ne saurait être ébranlée sans que les autres en souffrent. Comme le fait remarquer judicieusement M. Dessiaux, la différence des genres et des nombres détruisant toute équivoque, la concision peut faire excuser jusqu'à un certain point cette légère infraction à la règle.

— *L'un*, *l'autre*, *l'une*, *l'autre*, peuvent désigner deux êtres ou deux objets qui ne sont pas nommés individuellement, mais qui sont représentés par l'adjectif numéral *deux*. De Sparte à Argos il y a deux chemins: l'*un* s'enfonce dans le vallon de Tegée; l'autre traverse les montagnes qui bordent le golfe d'Argos. (Chateaub.) Il y a deux sortes de ruines: l'*une* ouvrage du temps; l'autre ouvrage de l'homme. (Id.)

— Dans les énumérations, on met le singu-

lier ou le pluriel, selon que le sens est distributif ou collectif. Parmi les arts libéraux, les *uns* s'adressent plus directement à l'âme, comme la poésie, l'éloquence ; les autres plus directement à l'esprit. (Marmontel.)

Mes gens à la science aspirent pour vous plaire...
L'*un* me brûle mon rôt en lisant une histoire,
L'autre rêve à des vers quand je demande à boire.
(Molière.)

— Les mots *l'un, l'autre, les uns, les autres*, peuvent, au moyen d'une syllepse, se mettre en relation avec un nom collectif, quand il énonce une collection d'êtres déterminés. Tout le monde se confiait l'*un* à l'autre cette confidence. (Rulhières.) Tout le peuple suivit Virginie, les *uns* par curiosité, les autres par considération pour Icilius. (Vertot.)

— Mais on ne peut dire comme Voltaire: Tournez vos yeux vers la terre et les mers; tout se correspond; tout est fait l'*un* pour l'autre.

— Quand l'énumération s'étend au-delà de ces deux termes, on répète indéfiniment l'*autre, les autres, d'autres*. Des connaissances qui sont à notre portée, les *unes* sont fausses, les autres sont inutiles, les autres servent à nourrir l'orgueil de celui qui les a. (J.-J. Rouss.) Les *uns* roulaient leurs eaux claires avec rapidité, d'autres avaient une eau paisible, d'autres par de longs détours revenaient sur leurs pas. (Fénelon.)

— On répète aussi l'*un* ou les *uns*, mais plus rarement.

Il voit de toutes parts les hommes bigarrés,
Les *uns* gris, les *uns* noirs, les autres chamarrés.
(Boileau.)

— On emploie *les uns, les autres*, pour marquer une opposition entre deux collections d'individus non déterminés. Alors ces mots ne se rapportent à aucun substantif exprimé. Où l'*un* voit des chardons, l'autre aperçoit des roses. (Rigaud.) Les *uns* veulent que les bergers aient l'esprit fin et galant ; les autres recommandent, au contraire, de ne jamais s'éloigner de la simplicité. (Florian.)

— Fam. *Les uns et les autres*. Tout le monde sans distinction. Dire tout ce qu'on sait aux uns et aux autres. Travailler pour les uns et pour les autres.

— *L'un l'autre, les uns les autres*. S'emploie pour exprimer la réciprocité. Ils s'adorent l'*un* l'autre. (Boil.)

— Ces expressions peuvent être le complément d'un verbe. Dans ce monde il se faut l'*un* l'autre secourir. (La Font.) Les hommes sont faits pour se secourir les *uns* les autres. (Volt.) Les victoires, les conquêtes, s'effacent les *unes* les autres dans nos histoires. (Mass.)

— Elles peuvent être aussi le complément d'une préposition. Dans le sein l'*un* de l'autre ils cherchent un passage. (Rac.) Les rapports de l'économie politique avec l'économie privée sont si intimes, qu'on a souvent confondu l'*une* avec l'autre. (Say.) Les aventures se succèdent les *unes* aux autres, et le poète n'a d'autre art que celui de bien conter les détails. (Volt.)

— Les pronoms *se, nous, vous*, etc., communiquant seuls au verbe l'idée de réciprocité, ne peuvent jamais être sous-entendu; ce vers de Voltaire est donc défectueux. Nous devons l'*un* à l'autre un mutuel soutien. La Harpe, tout en convenant que la grammaire exige *nous nous devons*, permet cependant cette suppression en poésie. Nous ne saurions être de son avis.

— Lorsque, après un verbe réciproque, dont le sujet représente un certain nombre d'individus, on ajoute, soit pour la clarté, soit pour l'harmonie et l'énergie, l'expression de l'*un l'autre*, etc., cette expression se met au singulier ou au pluriel, selon que le sens le réclame, et assez souvent selon la volonté de l'écrivain, ce que l'on affirme de plusieurs à l'égard de plusieurs ayant nécessairement lieu de chacun à l'égard de chacun, dans les deux groupes opposés. Dans cette phrase, *les citoyens se fuyaient l'un l'autre*, le singulier est plus expressif: *Chaque citoyen fuyait son semblable*. La même observation s'applique à *l'un l'autre*, etc., lorsqu'il est complément d'une préposition. C'est donc bien à tort que Girault-Duvivier condamne le singulier dans ces vers de Racine :

Puisse le ciel verser sur toutes vos années
Mille prospérités l'*une* à l'autre enchaînées !

— Conformément à ces principes, les auteurs ont employé le singulier. L'amour de Dieu leur sert d'excuse (aux dévots) pour n'aimer personne. Ils ne s'aiment pas même l'*un* l'autre. (J.-J. Rouss.) Il n'est pas possible que les petits vers n'enjambent l'*un* sur l'autre. (Id.) Les perfectionnements industriels s'entraînent l'*un* l'autre. (Say.) Les citoyens se fuyaient l'*un* l'autre. (Sismondi.)

Ils ont fait aussi usage du pluriel. Les hommes ne sont faits que pour se consoler les *uns* les autres. (Volt.) Les hommes ne sont que des victimes de la mort qui doivent se consoler les *uns* les autres. (Id.) Télémaque trouva de grandes difficultés pour se ménager parmi tant de rois jaloux les *uns* des autres. (Fén.)

— *L'un et l'autre* expriment l'assemblage de plusieurs personnes ou de plusieurs choses; ils ont les deux genres et les deux nombres.

— Ils peuvent être employés comme sujets. L'*un* et l'autre, à mon sens, ont le cerveau troublé. (Boil.) La poésie ne doit ses avantages sur la peinture qu'aux harmonies des objets ; l'*une* et l'autre se servent des mêmes lois. (B. de St P.)

— Ils figurent aussi comme compléments. Le destin qui fait tout nous trompe l'*un* et l'autre. (Volt.) Je veux les percer l'*un* et l'autre, et moi-même après eux. (Rac.)

Le sort vous y voulut l'*une* et l'autre amener :
Vous pour porter des fers, elle, pour en donner.
(Voltaire.)

— Girault-Duvivier prétend que quand l'*un et l'autre* sont employés comme régimes ou compléments, ils doivent être précédés de *les*, qu'on place avant le verbe ; ainsi, suivant lui, il faut dire en parlant de deux personnes *Il veut les satisfaire l'une et l'autre*, et non *Il veut satisfaire l'une et l'autre*. Nous croyons, nous, qu'on peut ellipser le pronom *les*; il y en a de nombreux exemples: La Fontaine a dit: Il met les plaideurs d'accord en croquant l'*un* et l'autre.

— Quand l'*un et l'autre* sont suivis d'un substantif, ce substantif se met au singulier, parce qu'il y a ellipse. *L'un et l'autre rival*, c'est comme s'il y avait *L'un rival, et l'autre rival*. L'*un* et l'autre consul suivaient ses étendards. (Corn.) La Condamine a parcouru l'*un* et l'autre hémisphère. (Buff.)

— Lorsque l'*un et l'autre, l'une et l'autre*, sont employés séparément et en régime de la même préposition, on répète cette préposition devant chacun de ces mots. Tous les États que nous connaissons participent de l'*un* et de l'autre. (D'Alemb.)

L'art de feindre dans l'*un* et dans l'autre fortune
N'est rien que l'art d'une âme ou perfide ou commune.
(Piron.)

— Malgré cette règle posée dans toutes les grammaires, La Bruyère a dit : Faire fortune est une si belle phrase, et qui dit une si belle chose, qu'elle est d'un usage universel ; elle a percé les cloîtres et les abbayes de l'*un* et l'autre sexe. Voici d'autres exemples de cette suppression : Il s'était informé ensuite plus en détail de ce qui s'était passé dans l'*une* et dans l'autre armée. (Volt.) Et qui parle le mieux de l'*un* et l'autre ouvrage? (Mol.) Sous l'*une* et l'autre époque il périt un grand nombre de citoyens. (Barthél.)

— Nous pensons qu'il faut laisser, aux poètes surtout, la liberté de supprimer la préposition.

— Bien mieux, dans certains cas, on ne doit point la répéter; c'est quand les êtres désignés par *l'un et l'autre* sont unis de manière qu'ils ne forment qu'un tout. Ainsi nous disons d'un homme qui se serait battu contre deux individus à la fois : *il s'est battu contre l'un et l'autre*. S'il avait eu un duel avec chacun d'eux séparément, nous dirions : *il s'est battu contre l'un et contre l'autre*.

— La répétition de la préposition ne saurait avoir lieu lorsqu'elle se compose de plusieurs syllabes, telles que *suivant, malgré, nonobstant, moyennant*, etc.

— *L'un et l'autre* étant considérés autrefois comme l'équivalent du latin *uterque*, on mettait au singulier le verbe et l'adjectif qui s'y rapportaient. Ainsi, on lit dans Rulhière: L'*une* et l'autre de ces deux factions ne cherchait véritablement à dominer en Pologne que sous la protection de la Russie. On trouve encore des traces de cet usage dans quelques écrivains modernes.

— Cependant, même où l'usage général était d'employer le singulier, on trouve déjà des exemples du pluriel. L'*un* et l'autre supposaient que l'homme peut se contenter de soi-même et de ses biens présents. (Pasc.) Leur conduite fit voir dans la suite que l'*un* et l'autre ne cherchaient qu'à se détruire. (Vert.) L'*un* et l'autre à ces mots ont levé le poignard. (Volt.)

— *Ni l'un ni l'autre*, étant considéré comme l'équivalent de *neuter*, on met le verbe suivant au singulier, parce que l'on considère le sens comme distributif. Ni l'*un* ni l'autre des deux frères ne peut intéresser. (La Harpe.) Ni l'*un* ni l'autre (Corneille et Racine) ne doit être mis en parallèle avec Euripide et Sophocle. (Boil.) La Fontaine fut oublié, ainsi que Corneille; ni l'*un* ni l'autre n'était courtisan. (La Harpe.)

— Cependant, si l'on a en vue un sens collectif, on emploie le pluriel. Ni l'*un* ni l'autre n'ont eu la moindre part au grand changement qui va se faire. (Volt.) Ici l'*un* ni l'autre ne cherchent à exposer leur vie. (La Bruy.)

Je tremble qu'opprimés de ce poids odieux,
L'un ni l'autre jamais n'osent lever les yeux. (Volt.)

— *L'un ou l'autre* est toujours suivi du singulier. L'*un* ou l'autre fit-il une tragique fin ? (Boil.)

J'aurai de vous ma grâce, ou la mort de ma main,
Choisissez : l'*un* ou l'autre achèvera mes peines.
Corneille.

— Il faut bien se garder de confondre *l'un l'autre* avec *l'un et l'autre*. || *L'un l'autre* exprime une idée de réciprocité. Pierre et Paul se louent l'un l'autre. Ces deux hommes se louent l'un l'autre. L'*un* l'autre vainement ils semblent se haïr. (Boil.) || *L'un et l'autre* désigne seulement le nombre *deux*. Pierre et Paul se louent l'un et l'autre. Nous sommes l'un et l'autre à plaindre. Le destin qui fait tout nous trompe l'*un* et l'autre. (Volt.) || Les exemples suivants sont donc incorrects, puisqu'ils renferment la conjonction *et*, pour qu'il y ait réciprocité. Et nous nous encensions tous les mois l'*un* et l'autre. (Pir.) Nous nous soulagions l'*un* et l'autre dans les travaux de la servitude, et j'étais charmé lorsque j'avais pu faire l'ouvrage qui était tombé à ma sœur. (Montesq.) Aidons-nous l'*un* et l'autre à porter nos fardeaux. (Volt.)

— Quand l'*un et l'autre, l'un l'autre*, etc., ou *les uns et les autres, les uns les autres*, etc., sont employés pour désigner trois individus, qu'ils soient en sujet ou en régime, le pluriel est plus usité que le singulier, quand le sens ne réclame pas impérieusement l'expression distributive. On sent assez que les trois genres rentrent souvent l'*un* dans l'autre. (Volt.) Nous trouvons dans les animaux les trois caractères de la beauté (la force, la richesse, l'intelligence) quelquefois réunis, et souvent subordonnés l'*un* à l'autre. (Marmontel.) On voyait dans le même royaume, et pour ainsi dire sur le même trône, trois souverains indépendants les *uns* des autres. (Id.)

— Tel est l'usage ; mais, si l'on consultait le raisonnement, il répondrait qu'il ne faut s'exprimer ni de l'une ni de l'autre manière, parce que la première ne peut désigner que deux individus, répondant à deux singuliers, et que la seconde ne peut convenir à moins de quatre, étant l'expression de deux pluriels.

— *Un, une* ne peut représenter un substantif déterminé précédé de l'article *le, la*. La confiance sans bornes que la nation a montrée dans tous les temps au ministre des finances que ses acclamations ont rappelé, vous autorise suffisamment, ce me semble, à lui en montrer *une* illimitée dans les circonstances. (Mirab.) S'agit-il d'un autre genre de confiance? Non ; c'est cette même confiance que la nation accorda, et que vous accorderez de même. La confiance qu'a montrée la nation, vous la montrerez à votre tour. Ce nom abstrait, que l'on a pris d'abord dans une acception déterminée, ne peut être représenté plus loin par un mot déterminé.

— Fig. et pop. *Il m'en a donné d'une*. Il m'a attrapé, il m'a dit un mensonge, il m'a fait une fourberie.

— Blas. *L'un sur l'autre*. Se dit des animaux et autres objets dont l'un est étendu et posé au-dessus d'un autre.

UN, UNE. adj. numéral. Qui est seul. Un homme. Une femme. Si Dieu l'avait voulu, les hommes n'auraient qu'*une* langue, qu'*une* religion, qu'*un* mode de gouvernement. (Boiste.) Quoi que l'on dise, quoi que l'on fasse, *une* nation sera toujours plus qu'*un* homme, qu'*une* famille, qu'*un* millier de familles : la partie ne peut être plus que le tout. (Id.) Il n'y a qu'*un* chemin qui conduise au bonheur les nations comme les individus, c'est celui de l'équité, de la vertu. (Id.) *Un* seul mot pourrait arrêter le roi. (Mirab.)

— Devant une consonne ou un *h* aspiré, *un* a le son nasal au masculin, *un caractère, un héros*. Devant une voyelle ou un *h* muet, l'*n* de *une* conserve sa prononciation nasale, et se joint à la voyelle qui suit par un *n* euphonique, *un air, un effort, un homme*, prononcez *un nair, un neffort, un nhomme*. *Un* conserve le son qui lui est propre dans le féminin *une*.

— On dit *vingt et un* ou *vingt-un*, *trente et un* ou *trente-un*, et ainsi jusqu'à *soixante* inclusivement. L'analogie avec les autres nombres composés, l'avantage d'une syllabe inutile supprimée, l'autorité des meilleurs écrivains, tout est favorable à la seconde manière de s'exprimer, que quelques grammairiens regardent à tort comme une faute. La grandeur de l'enfant, né à terme, est ordinairement de *vingt-un* pouces. (Buff.) On a vu à Bristol un nain qui, à l'âge de quinze ans, n'avait que *trente-un* pouces anglais. (Id.) Il meurt plus d'hommes que de femmes, dans la proportion de trente-trois à trente et *un*. (Id.) C'est à l'âge de vingt et *un* ans qu'on était reçu chevalier. (Volt.) Pendant trente et *une* années de règne, Mahomet II marcha de conquête en conquête. (Id.) A *vingt-un* ans vous m'écriviez, du Valais, des descriptions graves et judicieuses. (J.-J. Rouss.)

— On s'exprime également bien en disant : *cent un* ou *cent et un*, *deux cent un* ou *deux cent et un*, etc. Paris, ou le livre des cent et un. Une période de deux cent et un ans. || On dit également *mille et un*. Les Mille et une nuits. Les Mille et un jours. || Mais on dit toujours *quatre-vingt-un*.

— Il faut répéter l'adjectif numéral *un* devant deux ou plusieurs substantifs liés ou non par *et*. La vie est comme *un* terme et *un* dépôt pour l'employer à autre chose. (Charron.) *Un* Français, *un* Anglais, *un* Espagnol, *un* Italien, *un* Russe, sont tous à peu près les mêmes hommes. (J.-J. Rouss.)

Qu'en *un* lieu, qu'en *un* jour, *un* seul fait accompli,
Tienne jusqu'à la fin le théâtre rempli. (Boileau.)

— La répétition n'a pas lieu, quand ces substantifs désignent deux qualités attribuées à un seul individu. Je sais combien il faut s'humilier devant *un* empereur et roi. (Regn.)

Là, sans distinction, on voit aller de pair,
Le laquais d'*un* commis avec *un* duc et pair.
(Regnard.)

— Quand deux ou plusieurs substantifs sont liés par *ou*, il faut de toute nécessité répéter l'adjectif numéral *un*, lorsqu'on dénonce deux ou plusieurs objets distincts. La longueur du poil dans les sarigues est d'environ *un* pouce ou *un* pouce et demi sur le dos, la queue et les côtés du corps. (Buff.) C'était là qu'on eût pu trouver non pas seulement *un* Longus, mais *un* Plutarque, *un* Diodore ou *un* Polybe, plus complets que nous les avons. (P.-L. Courier.) Comment *un* homme ou *un* peuple peut-il s'emparer d'un territoire immense et en priver tout le genre humain autrement que par une usurpation punissable? (J.-J. Rouss.)

— L'adjectif *un* n'est pas répété et ne doit pas l'être, quand on ne veut déterminer qu'une seule chose. On arrive à un moyen terme indivisible, c'est-à-dire à *un* seul chef ou magistrat suprême. (J.-J. Rouss.) Quand le conférent est nommé, on fait donner avis à [illegible], et, y joignant un compliment, et on propose en même temps *un* couvent ou autre lieu neutre. (Id.)

— Dans ce dernier cas, si les substantifs étaient de genre différent, l'adjectif s'accorderait seulement avec le premier. C'est *une* petite machine ou instrument de physique dont la description se trouve dans tous les dictionnaires ou traités élémentaires de cette science. (J.-J. Rouss.)

— Quand deux adjectifs sont unis par *et*, on répète l'adjectif numéral, quand on parle de deux choses, dont l'une est bonne en partie, etc., et l'autre mauvaise, etc. Il y a *un* bon et *un* mauvais goût, et l'on dispute des goûts avec fondement. (La Bruy.) Dire également du bien de tout le monde est *une* petite et *une* mauvaise politique. (Vauven.)

— L'adjectif numéral ne saurait se répéter, quand les deux adjectifs qui suivent concourent à qualifier les mêmes objets. Me considérant moi-même, je ne vis qu'*un* triste et infortuné mortel. (Buff.) Saint Augustin nous enseigne que toute la vie d'un chrétien ne doit être qu'*un* long et pieux souvenir. (Fléch.)

— L'adjectif numéral *un* se répète quand les deux adjectifs liés par *ou* qualifient l'un un nom exprimé, l'autre un nom sous-entendu. Nul ne pourra être élu *une* seconde ou *une* troisième fois. (J.-J. Rouss.) Que m'importe, au reste, *une* bonne ou *une* mauvaise administration? (Id.)

— Mais il ne doit pas se répéter, lorsque les adjectifs liés par *ou* et placés après ou avant le substantif, qualifient tous les deux ce même substantif. Sous *un* prince faible ou peu laborieux, une administration est mauvaise. (J.-J. Rouss.) Sous *un* injuste ou tyrannique gouvernement, l'État dépérit. (***)

— Devant un substantif précédé d'un adjectif, on exprime l'adjectif déterminatif *un, une*. Depuis la révolution, le commerce et la culture du tabac sont libres en France, où il croît d'*une* excellente qualité. (B. de St-P.) La chair de ces oiseaux est d'*un* meilleur goût. (Buff.) On ne doit prendre un parti quelconque qu'après *un* mûr examen. (***)

— On peut aussi le sous-entendre. La caille se trouve partout, et partout on la regarde comme un fort bon gibier, dont la chair est de bon goût. (Buff.) Les lièvres lâtres ont la chair de fort mauvais goût. (Id.) Après *mûr examen*, le sage délibère. (Du Tremblay.)

... Lâcher ce qu'on a dans la main,
Sous espoir de grosse aventure,
Est imprudence toute pure. (La Fontaine.)

— Dans les maximes, proverbes ou sentences, l'adjectif déterminatif *un, une*, peut être exprimé. *Un* auteur gâte tout, quand il veut trop bien faire. (La Font.) Le moindre bruit [illegible]. (Id.) *Une* femme [illegible] digne qu'on l'admire. (Poisson.) Il faut faire à ses vices *une* guerre continuelle. (Bossuet.)

— *Un* peut aussi se supprimer. *Fripon* est dupé par un plus grand fripon. (Mme Joliveau.) [illegible] si peu de temps [illegible] a toujours soin de plaire. (La Fontaine.)

— On fait usage de *un* au commencement d'une phrase incidente et lorsqu'il est précédé d'un nom, si l'on veut exprimer l'unité pure et simple. Arnaud de Brescia, *un* de ces hommes à enthousiasme, dangereux aux autres et à eux-mêmes, prêchait de ville en ville contre les richesses immenses des ecclésiastiques. (Volt.) Crassus et Carbon, *un* de ses lieutenants, se campèrent sur les bords du Tibre. (Vertot.) Claudius, *un* des consuls, se leva, et adressant la parole à Virginius, lui déclara qu'il ne s'opposait point à l'information qu'il demandait. (Id.)

— On emploie l'*un de*, lorsque, indépendamment de l'idée qu'on énonce, on y ajoute encore une idée de détermination. Dupin, l'*un* des quarante de l'Académie française, vient d'obtenir un nouveau triomphe sur la scène. (Domergue.) Cinna engagea les Marses, l'*une* des plus petites puissances de l'Italie, à se déclarer en faveur des Romains. (Vertot.) Plusieurs auteurs, et entre autres Stésichorus, l'*un* des plus anciens poètes lyriques, ont écrit qu'il était bien vrai qu'une princesse de ce nom avait été sacrifiée. (Racine.)

— Dans les phrases non incidentes, on emploie *un de*. *Un* des quarante de l'Académie française a bien voulu être de mon avis. (Id.) Mme Dupin était *une* des trois ou quatre jolies femmes de Paris, dont le vieux abbé de Saint-Pierre avait été l'enfant gâté. (J.-J. Rouss.) L'enfant Jésus, entre les bras d'une mère charmante et modeste, est en même temps *un* des plus touchants et des plus agréables spectacles que la dévotion chrétienne puisse offrir aux yeux des fidèles. (Id.) *Un* de mes charmes était d'avoir toujours dans mes maisons des femmes auteurs. (Id.) *Un* des inconvénients qui m'ont le plus éloigné de nos assemblées, et je parle des plus [illegible], c'est la légèreté de leurs jugements. (B. de St-P.) *Une* des maladies de l'esprit qui s'oppose le plus au bonheur est l'incertitude. (Boiste.)

— On peut aussi, dans ce cas, employer l'*un de*. L'*un* de ces deux bandits qui se disaient Maîtres me prit en affection. (J.-J. Rouss.) Le bruit courut que d'elle ou de lui, l'*un* des deux expulserait l'autre. (Id.) La crainte de perdre l'*un* des auteurs de mes jours m'a trop appris à

craindre d'affliger l'autre. (Id.) L'*un* des principaux moyens que j'ai employé a été, comme je vous l'ai dit, de le bien convaincre de l'impossibilité où le tient son âge de vivre sans notre assistance. (Id.) Le bec-croisé est l'*un* de ces oiseaux dont les couleurs sont les plus sujettes à varier. (Buff.) Louis de Maugiron, baron d'Ampus, était l'*un* des mignons pour qui Henri III eut le plus de faiblesse. (Volt.)

— Devant les pronoms, on emploie l'*un de*. Ce jour.... jetait sur l'*un* de nous trop de honte ou trop d'envie. (Corn.) Et j'y vois l'*un* de vous prendre une destinée. (Mol.) Cet instinct qu'ont les geais de se rappeler, de se réunir à la voix de l'*un* d'eux, et leur violente antipathie contre la chouette, offrent plus d'un moyen de les attirer dans les pièges. (Buff.)

— Mais on peut aussi employer *un de*. Qu'on s'imagine ces douze hommes assemblés après la mort de Jésus-Christ, faisant le complot de dire qu'il est ressuscité, si peu qu'*un* d'eux se fût démenti par les prisons, par la torture et par la mort, ils étaient perdus. (Pasc.) Comme si les petits paysans choisissaient la terre bien sèche pour s'y asseoir ou pour s'y coucher, et qu'on eût jamais ouï dire que l'humidité de la terre eût fait du mal à pas *un* d'eux. (J.-J. Rouss.)

Un d'eux, près du Gange autrefois,
Cultivait le jardin d'un assez bon bourgeois.
(La Fontaine.)

— On emploie l'*un de* après un mot terminé par une voyelle. Si l'*un* de vos amis a besoin de faire toucher de l'argent à Smyrne, la petite poste fera son affaire. (Volt.) Le plus grand intérêt du rôle de Philoctète n'avait pas échappé à l'un des plus illustres élèves de l'antiquité. (La Harpe.) Le prince Henri de Prusse distingua particulièrement la comtesse de Sabran, et l'*un* de mes plus intimes amis. (De Ségur.)

— On peut aussi employer *un de*. Un esclave juif, intime ami du roi des rois! c'est à peu près comme si *un* de nos historiens nous disait qu'un fanatique des Cévennes, délivré des galères, est l'intime ami de Louis XIV. (Volt.) Je touche à *un* de ces traits caractéristiques qui me sont propres. (J.-J. Rouss.)

— Après *un de*, *un des*, on peut mettre le verbe au singulier ou au pluriel. On emploie le singulier quand l'action exprimée par le verbe est faite par un seul agent : C'est un de mes fils qui m'écrit; c'est une de vos tragédies qui a été représentée. On emploie le pluriel lorsque l'action qui est exprimée par le verbe est faite par plusieurs agents. Charlemagne est un des plus grands rois qui aient régné; c'est une des plus belles tragédies qui aient été représentées. Cette règle s'applique à l'adjectif et au participe; d'où il suit qu'on dira avec le singulier : C'est un de mes fils que vous avez vu; et avec le pluriel : C'est une des plus belles tragédies que nous ayons vues. Dans le premier cas, il s'agit d'un fils vu, et, dans le second, de plusieurs tragédies vues.

— Au lieu de dire : *Il se trouva un grand nombre de sénateurs*, on peut dire élégamment : *Il se trouva grand nombre de sénateurs*. Hors de ce cas, il n'est pas permis de supprimer *un*, *une*, ni conséquemment de dire, *quatre aunes et quart*, *monsieur tel*, *madame telle*, on doit dire, *quatre aunes et un quart*, *monsieur un tel*, *madame une telle*.

— Fam. *Sur les une heure*. Vers une heure à une heure environ. On ne fait pas sentir le *s* de *les*. ‖ Malgré l'opinion de l'Académie, il nous semble qu'il n'est jamais permis de dire *sur les une heure* : c'est un solécisme qui n'est usité que parmi les personnes qui ne connaissent pas leur langue. Ceux qui approuvent cette locution prétendent qu'elle peut être justifiée par l'ellipse suivante : *Vers les moments qui précèdent une heure*. Il faut avouer que l'ellipse est un peu forte.

— Autrefois on disait, *un chacun*, *un quelqu'un*; aujourd'hui on supprime cet adjectif, qui est complètement inutile : on dit toujours, *chacun*, *quelqu'un*.

— Seul, qui n'admet point de pluralité. Dieu est un. La religion est une. La foi est une.

— *La vérité est toujours une*. Elle n'est jamais contraire à elle-même.

— Simple. Il faut que dans un poème l'action soit une.

— Qui est indivisible. Il est par trop évident que tous les actes d'une société sont *uns*, comme la responsabilité de la direction est *une*. (Courr. fr.) Que la France soit *une* un instant, elle est forte comme le monde. (Michelet.)

— Fam. *C'est tout un*. Il n'importe, cela est égal. Que cela arrive ou n'arrive pas, c'est tout un, ce m'est tout un. Qu'il vienne ou ne vienne pas, c'est tout un. Notre mort, au moins de nos enfants, car c'est tout *un* aux mères. (La Fout.)

— Se prend quelquefois indéfiniment pour indiquer quelqu'un ou quelque chose d'une manière indéterminée. Un homme a dit cela. Un philosophe l'a annoncé. La science qui, de nos jours, s'est élevée à *une* prodigieuse hauteur. (Libes.) Celui qui prétend étouffer ses désirs avec leur objet est *un* fou qui veut étouffer le feu avec de la paille. (Sent. pers.)

— *C'est un César, c'est un Cicéron*. C'est un homme aussi intrépide que César, aussi éloquent que Cicéron.

— Tout, quiconque. Un chrétien doit faire cela. Un homme peut-il raisonner de cette manière? Un jardin bien cultivé, une terre bien cultivée doit produire de quoi récompenser le jardinier, le laboureur de ses peines. *Un* gouvernement formé d'éléments incompatibles n'est jamais bien affermi. (De Meilhan.)

— Se dit des œuvres d'un grand écrivain. Acheter un Buffon.

— Se dit d'un livre marquant, d'un dictionnaire, etc. Un Télémaque, un Lavaux, un Boiste, etc.

— Prat. On disait *les époux seront uns et communs en biens*, pour exprimer qu'il y aurait communauté entre eux.

— *L'un à un*. loc. adv. L'un après l'autre et un seul à la fois. Ne pouvoir passer qu'un à un dans un lieu. Compter des objets un à un. Eh! ne voyez-vous pas que le nom de représentants du peuple vous est nécessaire, puisqu'il vous attache le peuple, cette masse imposante sans laquelle vous ne seriez que des individus, de faibles roseaux qu'on briserait *un à un*. (Mirab.)

— *L'un portant l'autre, l'une portant l'autre*. loc. adv. Faisant compensation de ce qui est moindre dans l'un avec ce qui est considérable dans l'autre. Objets qui coûtent trois francs, l'un portant l'autre.

— On dit dans le même sens, *l'un dans l'autre*.

— Syn. comp. UN. LE. *Le* détermine le genre; *un* détermine l'individu ou tout au plus l'espèce. ‖ UN. UNIQUE. Ce qui est *un* ne peut pas être plusieurs; et ce qui est *unique* se trouve être seul de son espèce.

UNABRANCHE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui n'a des branchies que dans un seul côté de la face inférieure du corps. ‖ UNABRANCHES. s. m. pl. Famille de gastéropodes hermaphrodites.

UNADACTYLE. adj. des 2 g. Ornith. Qui a les doigts réunis par une seule membrane. ‖ UNADACTYLES. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux palmipèdes.

UNÂDI. adj. m. Gramm. ind. Se dit d'une espèce de suffixe propre à la langue sanscrite, qu'on ajoute aux radicaux pour former les noms primitifs. On dit aussi *unadique*.

UNANIME. adj. des 2 g. (du lat. *unanimus*; fait de *unus*, un; *anima*, âme). Qui réunit tous les suffrages, qui est d'un commun accord. Consentement unanime. Résolution unanime. Avis unanime. Opinions unanimes. Cependant, la confiance ne rentra point pour cela dans les esprits, et l'on remit d'une voix *unanime* à la fin du mois prochain la déposition du bilan du malheureux armateur. (A. Dumas.) Ce n'était partout qu'un avis *unanime*. (Volt.)

— Qui est du même avis. Être unanimes sur une question.

UNANIMEMENT. adv. (du lat. *unanimiter*). D'une commune voix, d'un commun sentiment. Résoudre, conclure tous unanimement. Conclure unanimement à la mort. Ce qui n'est point vraisemblable ne doit point être cru, à moins que plusieurs contemporains dignes de foi ne déposent *unanimement*. (Volt.)

Toutes, dis-je, *unanimement*
Se permettent de rire à mon enterrement. (La Font.)

— Syn. comp. UNANIMEMENT. À L'UNANIMITÉ. À *l'unanimité* représente absolument et en soi cette circonstance du fait; *unanimement* la représente en rapport avec les sentiments dont sont animés ceux qui donnent leurs suffrages.

UNANIMITÉ. s. f. (du lat. *unanimitas*). Conformité de sentiments, accord de suffrages entre plusieurs personnes. Il y avait une grande unanimité dans cette société. Décider une question à l'unanimité. Obtenir l'unanimité des suffrages. Ce n'est jamais que par le sentiment qu'on arrive à l'*unanimité* d'opinions parmi les hommes. (M^me de Staël.) C'est l'*unanimité* des intérêts qui constitue la force légitime d'un gouvernement. (Napol.)

UNANUFA. s. m. Bot. Plante fébrifuge employée avec succès par les Indiens.

UNAROTE. s. f. (ét. lat., *unus*, un; *rota*, roue). Chariot des anciens qui n'avait qu'une roue.

UNAU. s. m. Mamm. Espèce du genre bradype qui se meut avec une extrême lenteur, et qui diffère de l'aï en ce qu'il est dépourvu de queue. L'*unau* a 46 côtes, tandis que l'aï n'en a que 28. (Buff.) Le père d'Abbeville distingue deux espèces d'*unaux*. (Id.)

UNCAIRE. s. m. (pr. *on-kè-re*). Bot. Arbre de l'Inde dont les feuilles cuites sont mêlées par les Malais avec le bétel qu'ils mâchent continuellement. Il appartient au genre nauclée.

UNCIAL, ALE. adj. V. ONCIAL.

UNCIFORME. adj. des 2 g. (pr. *on-ci-forme*; ét. lat., *uncus*, crochet; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un crochet.

— Anat. *Os unciforme*. L'un des os du carpe, c'est le quatrième de la seconde rangée du carpe. Sa forme est à peu près celle d'un coin. ‖ *Éminences unciformes*. Les ergots des ventricules latéraux.

UNCINAIRE. s. m. (pr. *on-ci-nè-re*; du lat. *uncus*, crochet). Helmint. Genre de vers intestinaux établi pour deux espèces de strongles, le strongle du renard et celui du blaireau. Le corps de ces vers est fléchi de manière à former un angle obtus ou un crochet, au fond duquel se trouve l'orifice de la génération. V. STRONGLE.

UNCINÉ, ÉE. adj. (pr. *on-ci-né*; du lat. *uncinatus*; fait de *uncus*, crochet). Bot. Qui se termine en crochet. Feuille uncinée. Pétale unciné. Stigmate unciné. Funicule unciné. Casque unciné. Dent uncinée. Fruit unciné.

— Conchyl. Se dit de quelques coquilles, soit parce que leur sommet est aigu et recourbé, comme l'orbiculine uncinée, soit parce que leur bord est garni de dents recourbées, comme le rocher unciné.

UNCINÉE. s. f. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des laiches.

UNCINIE. s. f. (pr. *on-ci-ni*). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande et de l'Amérique, appartenant à la famille des cypéracées.

UNCINULE. s. f. (pr. *on-ci-nu-le*; du lat. *uncinulus*). Didact. Petit crochet.

— Entom. Se dit des soies à crochet de certaines annélides, qui sont de petites lames comprimées, courbées et découpées à leur sommet en plusieurs dents aiguës et crochues.

UNCINULÉ, ÉE. adj. (pr. *on-ci-nu-lé*). Didact. Qui se termine par un petit crochet.

UNCIPENNE. adj. des 2 g. (pr. *on-ci-pèn-ne*; ét. lat., *uncus*, crochet; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes épineuses.

UNCIROSTRE. adj. des 2 g. (pr. *on-ci-ross-tre*; ét. lat., *uncus*, crochet; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec crochu. ‖ UNCIROSTRES. s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers, comprenant ceux de ces oiseaux qui ont le bec crochu.

UNCITE. s. m. (pr. *on-ci-te*; du lat. *uncus*, crochet, parce que le sommet des valves est recourbé). Conchyl. Genre de coquilles fossiles, établi pour une seule espèce.

UNDAIRE. s. f. (pr. *on-dè-re*). Zooph. Genre de madrépore renfermant deux espèces.

UNDA-MARIS. s. m. (pr. *on-da-ma-riss*; ét. lat., *unda*, eau; *maris*, de la mer). Mus. Registre d'orgue de 2 mètres 66, accordé un peu plus haut que les autres jeux, et formant à cause de cela une sorte de battement avec eux, qui a quelque analogie avec le mouvement des flots.

UNDÉCAGONE. adj. V. ONDÉCAGONE.

UNDÉCIMAL. s. m. (pr. *on-dé-ci-mal*). Ichthyol. Espèce de poisson du genre silure.

UNDÉCIMMACULÉ, ÉE. adj. (pr. *on-dé-cimm-ma-ku-le*; ét. lat., *undecim*, onze; *macula*, tache). Didact. Qui porte onze taches.

UNDÉCIMO. adv. (pr. *on-dé-ci-mo*). Onzièmement. Il s'emploie pour désigner le onzième article d'une série, 11°, quand on a commencé à compter par *primo*, *secondo*, *tertio*, etc.

UNDÉCIMPONCTUÉ, ÉE. adj. (pr. *on-dé-cimm-ponk-tue*; ét. lat., *undecim*, onze; *punctum*, point). Didact. Qui porte onze points colorés.

UNDÉCIMVIR. s. m. (pr. *on-dé-cimm-vir*; ét. lat., *undecim*, onze; *vir*, homme). Antiq. gr. Nom de onze magistrats athéniens, chargés de conduire les coupables à la mort.

UNDERWALD ou **UNTERWALD**. Géogr. Canton de Suisse, au centre, ch.-l. Stantz; 24,000 hab.

— Hist. Un des trois premiers cantons de la Confédération helvétique qui fondèrent la liberté de la Suisse, en 1315. L'Underwald est divisé en deux petites républiques démocratiques : Haut Underwald, ch.-l. Sarnen; Bas Underwald, ch.-l. Stantz. Les habitants sont catholiques.

UNDICULATION. s. f. (pr. *on-di-ku-la-ci-on*). Peint. Imitation de l'ondulation des eaux dans un tableau, dans une gravure.

UNDIMIA. s. f. (pr. *on-di-mia*). Pathol. Tumeur remplie d'une matière tout à fait semblable au blanc d'œuf.

UNDINE. s. f. (pr. *on-di-ne*; du lat. *unda*, eau). Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des algues, établi pour placer une partie des espèces aquatiques de nostoc.

UNDINÉ, ÉE. adj. (pr. *on-di-né*). Bot. Qui ressemble à une ondine. ‖ UNDINÉES. s. f. pl. Famille de plantes cryptogames, ayant pour type le genre undine.

UNE. adj. num. C'est le féminin de *un*. V. UN.

UNGHVAR. Géogr. Chef-lieu du comitat d'Unghvar; 5,000 hab. ‖ Le comitat en a 85,000.

UNGLER. v. a. 1^re conj. (pr. *on-glé*). Se disait pour Déchirer avec les ongles.

UNGUÉAL, ALE. adj. (pr. *on-gué-al*, du lat. *unguis*, ongle). Anat. Qui a rapport à l'ongle; qui appartient ou qui tient aux ongles. ‖ Se dit des dernières phalanges sur lesquelles sont placés les ongles. ‖ Pl. m., *unguéaux*.

UNGUICULÉ, ÉE. adj. (pr. *on-gui-ku-lé*). Qui a des ongles.

— Bot. Qui est terminé en forme d'ongle.

UNGUIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *on-gui-fè-re*; ét. lat, *unguis*, ongle; *fero*, je porte). Anat. Qui porte l'ongle.

UNGUINAL, ALE. adj. (pr. *on-gui-nal*). Anat. V. UNGUÉAL.

UNGUIS. s. m. (pr. *on-guiss*; du lat. *unguis*, ongle). Anat. Le plus petit des os de la face, ainsi appelé à cause de sa transparence et de sa forme, qui ressemble assez à celle d'un ongle. ‖ On a encore appelé *unguis*, l'éminence médullaire, appelée plus souvent *ergot* ou *éperon*.

— Pathol. Maladie de l'œil, appelée aussi *ongle*, *onglet*.

— On dit aussi adjectiv. L'os unguis.

UNGULÉ, ÉE. adj. Zool. V. ONGULÉ.

UNI, IE. part. pass. du v. **Unir**. S'empl. adjectiv. Objets unis.

Et l'autre, sans respect pour leurs tendres amours,
Des deux sexes *unis* rejette le concours. (Del.)

— Fig. Se dit des personnes. Gens bien unis. Mais autant le caractère de ces deux frères était opposé, autant leurs cœurs étaient étroitement *unis*; ils ne se quittaient point sans regret, et ne se retrouvaient point sans joie. (M^me Cottin.) Deux frères d'armes de diverses nations cessaient d'être *unis* dès que leurs pays ne l'étaient plus. (Chateaub.) S'ils continuent de rester *unis*, ce n'est plus naturellement, c'est volontairement, et la famille elle-même ne se maintient que par convention. (J.-J. Rouss.)

Enfin ils sont *unis*; la nuit vient, et l'amour
Aux mystères d'hymen les appelle à son tour. (Del.)

— Se dit des choses. Ménage bien uni. Toute puissance est faible, à moins que d'être *unie*. (La Font.)

— Manég. *Galop uni*. Celui dans lequel la jambe de derrière suit exactement celle de devant qui entame. ‖ *Ce cheval est uni*. Il galope régulièrement.

— *Provinces-Unies*. Les provinces qui composaient la république de Hollande. V. PROVINCES-UNIES.

— *États-Unis*. États qui forment une grande république fédérative dans l'Amérique septentrionale. V. ÉTATS-UNIS.

— *Toile unie*. Toile où il n'y a point de nœuds, d'aspérités, et qui est également serrée partout

— *Fil uni*. Fil qui est filé également.

— Qui n'a aucun ornement, comme galon, dentelle, frange, broderie, dessin, dorure, etc. Étoffe unie, toute unie. Velours uni. Porter toujours du linge uni. Avoir un habit uni, tout uni. Les gens modestes portent des habits tout unis. Venir en visite amoureuse avec une jambe toute *unie*. (Mol.) Les bordures des tableaux tout *unies* sont les plus propres, elles amassent moins de poussière. (Trev.)

— Fig. *Style uni*, *chant uni*. Style, chant simple et sans ornements. Mais, répondez-vous, cela est bien *uni* et bien clair, et d'ailleurs qui ne pourrait pas en dire autant? (La Bruy.)

— Aplani, sans aspérités. La surface d'un fanon est *unie*, polie, et semblable à celle de la corne. (Lacépède.) Le dos doit être égal, *uni* et insensiblement arqué sur la longueur. (Buff.) Les basses côtes, dont les unes sont *unies* et presque de niveau avec la surface de la mer, et dont les autres ont une élévation médiocre et souvent bordées de rochers à fleur d'eau, qui forment des brisants et qui rendent l'approche des terres fort difficile. (Buff.)

— Hist. nat. Qui ne présente aucune inégalité à sa surface. Feuille unie. Graine unie. Péricarpe uni. Tige unie. Chironecte uni.

— *Vie unie*, *conduite unie*. Vie, conduite égale, uniforme.

— *Homme tout uni*. Homme simple et sans façon, ou qui a un extérieur modeste.

— S'empl. adverbial. dans le sens d'Uniment, également. Cela est filé bien uni.

— *Uni à*. Le doigt extérieur est *uni* à celui du milieu par la première phalange, et l'angle postérieur est le plus fort de tous. (Buff.)

— Fig. *Unie* au souvenir de la Pâque et de la première alliance, la communion va se perdre dans la nuit des temps. (Chateaub.) Mais les choses néanmoins ne sont si belles que parce qu'elles sont *unies* aux méditations et aux prières. (Id.) Mais la grâce est toujours *unie* à la magnificence dans la scène de la nature. (Id.)

— Se dit des époux, des amants, des amis. S'il vous reste encore quelque sentiment pour le monde que vous avez quitté, pensez que cette âme qui est encore si étroitement *unie* à la vôtre, est employée par votre illustre époux à cette éducation si importante. (Fléch.)

— S'emploie dans un sens mystique. Des souffrances *unies* à celles de Jésus-Christ crucifié. (Fléch.)

— *Uni avec*. C'est le droit suprême des rois dont tu jouis (Marie reçoit la coupe); et comme tu es maintenant *unie* mystérieusement avec ton Dieu sur la terre, ainsi, revêtue d'un éclat angélique, tu le seras dans le séjour de béatitude. (M^me de Staël.)

— *Uni de*. Tu sais qu'*unis* tous deux d'une amitié parfaite. (Destouch.)

Maintenant tout vous rit : l'aimable Iphigénie
D'une amitié sincère avec vous est *unie*. (Rac.)

— *Uni par*. La France a vu de nos jours deux reines plus *unies* encore par la piété que par le sang. (Boss.) Jamais sœurs ne furent *unies* par des liens ni si doux ni si puissants. (Id.) On vit ces deux grands hommes *unis* plus par le concours des mêmes pensées, que par les ordres que l'inférieur recevait de l'autre. (Id.) Tout fut *uni* par la force de son génie. (Montesq.) Louis XII était *uni* par la plus sincère affection avec le cardinal d'Amboise. (Lacretelle.)

— *Uni pour*.

Voilà Paris et Londre *unis* pour ma querelle,
Cimentons par le sang mon trône qui chancelle.
(De Belloy.)

— *Uni sous*. M^me de La Tour, Marguerite et moi, nous étions *unis* à quelques pas de là sous des bananiers. (B. de St-P.)

— *Uni sur*. Oui, je commence à pressentir que les liens par lesquels ont été *unies* les âmes sur la terre ne sauraient être brisés à jamais par la mort. (V. Bargem.)

— Syn. comp. UNI. PLAIN. Ce qui est *uni* n'est pas raboteux ; ce qui est *plain* n'a ni enfoncement ni élévation.

UNI. s. m. Ce qui est d'une seule couleur. Aimer l'uni.

— *A l'uni.* loc. adv. De niveau. Mettre un jardin tout à l'uni. Cette locution vieillit.

UNIAILÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *ala*, aile). Didact. Qui est muni d'une seule aile, comme la carcérule du frêne. Syn. de Monoptère.

UNIANGULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un ; *angulus*, angle). Didact. Qui n'a qu'un seul angle.

UNIANNULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un ; *annulus*, anneau). Didact. Qui n'offre qu'un seul anneau.

— Minér. Se dit d'une variété en prisme hexaèdre régulier, modifiée par six facettes disposées en anneau autour de chaque base, et qui résulte d'un décroissement par une seule rangée. Cuivre sulfuré uniannulaire.

UNIARTICULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *articulus*, article). Didact. Qui n'a qu'une seule articulation.

— Entom. Qui n'offre qu'un seul article, comme les palpes maxillaires des abeilles.

UNIBIBINAIRE. adj. des 2 g. Minér. Dont la forme dérive de deux décroissements par deux rangées et d'un décroissement par une seule rangée. Chaux carbonatée unibibinaire.

UNIBINAIRE. adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une variété produite en vertu de deux décroissements ; l'un par une rangée et l'autre par deux. Chaux phosphatée unibinaire.

UNIBINOTERNAIRE. adj. des 2 g. Minér. Dont la forme résulte de trois décroissements par une, deux et trois rangées. Chaux carbonatée unibinoternaire.

UNIBRACTÉTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *bractea*, bractée). Bot. Qui a des bractées solitaires.

UNIBRANCHAPTÉRURE. s. f. (du lat. *unus*, un ; et du gr. βράγχια, branchie ; πτερόν, nageoire ; οὐρά, queue). Ichthyol. Genre de poissons qui vivent dans les mers des pays chauds.

UNICAPSULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un ; *capsula*, capsule). Bot. Dont le fruit consiste en une seule capsule.

UNICARÉNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *carina*, carène). Bot. Qui n'a qu'une seule carène.

UNICAULE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un ; *caulis*, tige). Bot. Qui n'a qu'une seule tige.

UNICELLULAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui est formé d'une seule cellule.

UNICHROÏTE. adj. des 2 g. (du lat. *unus*, un ; et du gr. χρόα, couleur). Didact. Se dit des substances qu'on ne voit que d'une seule couleur, quand on les place entre l'œil et la lumière, en quelque sens que les rayons de cette dernière les traversent.

UNICITÉ. s. f. Qualité de ce qui est unique. Ce mot a été employé par Piron.

UNICOLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un ; *color*, couleur). Didact. Qui est d'une seule couleur, d'une teinte uniforme partout.

UNICONQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un ; *concha*, coquille). Conchyl. Qui n'a qu'une seule coquille. ‖ UNICONQUES. s. m. pl. Section de l'ordre des conchifères tubulipalles, comprenant ceux dont l'animal est entièrement renfermé dans sa coquille et ne produit pas d'autre habitation en forme de tube.

UNICORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un ; *cornu*, corne). Zool. Qui n'a qu'une seule corne, comme l'alutère monocère, chez lequel on ne voit qu'une seule épine.

UNICORNE. s. m. Mamm. Nom qu'on donnait autrefois à la licorne. ‖ Nom vulgaire d'une espèce de rhinocéros qui a une seule corne sur le front.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un chétodon.

— *Unicorne fossile.* Nom qu'on a donné à différentes parties d'animaux qui ont plus ou moins de ressemblance avec une corne. ‖ Dans les pharmacies d'Allemagne, on donne ce nom à l'ivoire fossile et décomposé qu'on trouve dans différentes contrées de l'Europe, ivoire provenant des défenses du mammouth.

— *Unicorne marin.* Nom donné par quelques auteurs au narval vulgaire.

UNICOTYLÉDONÉ, ÉE. adj. Bot. Qui n'a qu'un seul cotylédon. Synonyme inusité et mauvais de Monocotylédoné.

UNICOUDÉ, ÉE. adj. Didact. Qui n'offre qu'un seul coude.

UNICUIRASSÉ, ÉE. adj. Crust. Dont le test ne forme qu'un seul bouclier. ‖ UNICUIRASSÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des crustacés stomapodes, comprenant ceux dont le test ne forme qu'un seul bouclier.

UNICUSPIDÉ, ÉE. adj. Didact. Qui n'a qu'une seule pointe.

UNIDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *dens*, dent). Didact. Qui n'a qu'une seule dent.

UNIEMBRYONNÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit d'une graine qui ne renferme qu'un seul embryon, comme c'est le cas du plus grand nombre des plantes.

UNIÈME. adj. des 2 g. Nombre ordinal qui répond à *un*. Il ne s'emploie qu'avec les nombres vingt, trente, quarante, cinquante, soixante, quatre-vingts, cent et mille. Le vingt-unième du mois. Le trente-unième.

— Pour l'emploi ou la suppression de la conjonction *et*, la règle est la même que pour *un*. J'ai vu croître, en Islande, au-delà du soixante et *unième* degré de latitude, plusieurs plantes légumineuses et potagères de nos climats, telles que des choux et des pois. (B. de St-P.)

UNIÈMEMENT. adv. S'empl., comme le mot *unième*, avec les nombres vingt, trente, etc. Vingt et unièmement, c'est-à-dire pour la vingt et unième fois, etc.

UNIÉPINEUX, EUSE. adj. Bot. Qui ne porte qu'une seule épine.

— Entom. Qui porte une épine, comme la myrmécie unispineuse, insecte dont l'écaille pétiolaire est terminée en pointe.

UNIFASCIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *fascia*, bande). Bot. Qui est marqué d'une seule bande.

UNIFEUILLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ne porte qu'une seule feuille. Synonyme de Monophylle.

UNIFICATION. s. f. (pr. *u-ni-fi-ka-cion*). Philos. Action d'unir, de s'unir, de faire un tout avec un autre être. L'unification finale avec l'Être suprême est un des dogmes du philosophe chinois Lao-tseu.

UNIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Unifier. S'empl. adjectiv.

UNIFIER. v. a. 1^re^ conj. (du lat. barb. *unificare*). *J'unifiais. Nous unifiions, vous unifiiez, Que j'unifie, que nous unifiions, que vous unifiiez.* Philos. Unir, faire un tout de plusieurs choses.

UNIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un ; *flos*, fleur). Bot. Qui ne porte qu'une seule fleur, comme la hampe du cyclamen, le pédoncule du gonolobe uniflore, du monotrope uniflore.

UNIFLORIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un ; *flos*, fleur ; *gero*, porter). Bot. Qui ne porte qu'une seule fleur. Synonyme d'Uniflore.

UNIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *folium*, feuille). Bot. Qui n'a qu'une seule feuille. Tige unifoliée.

UNIFOLIOLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *foliolum*, foliole). Bot. Qui n'a qu'une seule foliole sur un pétiole articulé. Feuille unifoliolée.

UNIFORÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *foramen*, trou). Didact. Qui est percé d'un seul trou.

UNIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *uniformis*, fait de *unus*, un ; *forma*, forme). Qui a la même forme, dont les différentes parties ont de la ressemblance entre elles. Plaine uniforme. Architecture uniforme.

— Semblable, égal, ou l'on n'aperçoit aucune variété. Vie uniforme. Conduite uniforme. Doctrine uniforme. Le ciel est régi par des lois *uniformes* et constantes. (De Pradt.) On a pensé à rendre la jurisprudence *uniforme*. Elle l'est dans les affaires criminelles, dans le commerce, dans les procédures. (Volt.) Pour avoir une conduite *uniforme*, il faut partir d'un principe. (Cicéron.) Je conçois que la vie est prodigieusement ennuyeuse, quand elle est *uniforme*. (Volt.) L'instinct paraît être plus constant, plus *uniforme*, plus régulier, moins capricieux, moins sujet à l'erreur que ne l'est la raison. (Buff.)

— *Doctrine uniforme.* Doctrine constamment la même dans tous les temps. ‖ Doctrine unanimement reçue par tous les esprits, et d'accord dans tous ses principes.

— *Style uniforme.* Style dont les détails n'ont point de variété, dont le ton, le mouvement, la couleur sont partout les mêmes. Un style trop égal est toujours *uniforme*. (Boil.) Je vous avoue que j'aimerais mieux avoir fait une demi-douzaine de petits morceaux qui sont épars dans cette pièce, qu'un de ces operas insipides et *uniformes*. (Buff.)

— *Mouvement uniforme.* Mouvement d'un corps qui parcourt des espaces égaux en temps égaux, et se trouve à chaque instant dans le même état qu'au moment de son départ.

— Bot. *Calathide uniforme.* Celle dans laquelle les fleurs sont toutes de la même forme.

— Minér. *Structure uniforme.* Structure feuilletée d'une roche, lorsque les feuillets sont tous de même nature, comme le phyllade micacé.

— Se dit de deux ou de plusieurs choses qui se ressemblent entre elles. Des bâtiments uniformes. Des allées uniformes. Des habits uniformes. Des sentiments uniformes. Les joues sont des parties *uniformes* qui n'ont par elles-mêmes aucun mouvement. (Buff.)

— *Habit uniforme.* Habit fait suivant le modèle prescrit à un corps militaire. Ne jamais quitter son habit uniforme.

— Dans tous les cas où la variété serait nécessaire, *uniforme* exprime un défaut ; au contraire, il est pris en bonne part pour tout ce qui exige égalité.

UNIFORME. s. m. Habillement fixé par les règlements administratifs pour les officiers et les soldats de chaque régiment. Bel uniforme. L'uniforme d'un régiment. Les différents uniformes de l'armée. Porter l'uniforme. Être bien sous l'uniforme.

— C'est aussi un costume distinctif attribué à quelque fonction publique. Celui qui porte publiquement un uniforme sans y être autorisé, est passible d'un emprisonnement de six mois à deux ans.

— Par extens. Se dit aujourd'hui, parmi les troupes, de tout ce qui a rapport à l'habillement, à la coiffure, à l'équipement, aux marques distinctives, à l'armement et au harnachement. L'uniforme est donc maintenant l'ensemble de tous les effets dont la loi militaire trace l'énumération.

— Hist. Bien que chez les anciens, et même que, dans les premiers temps de notre histoire, il y ait eu déjà quelque chose d'analogue aux uniformes, cependant rien n'était établi d'une manière régulière. On pense que les premières ordonnances sur les uniformes datent du règne de Louis XIII. En France, dans les régiments, tout est taillé sur le même patron et confectionné de la même manière. Les inspecteurs généraux veillent à ce que les corps ne s'écartent pas de l'uniforme établi.

— Fig. L'*uniforme* de l'ennemi pèse toute la vie sur la conscience de l'honnête homme qui l'a porté contre sa patrie. (Boiste.)

— Absol. L'habit militaire en général. Porter bien l'uniforme. Endosser l'uniforme.

— Fig. *Quitter l'uniforme.* Se retirer du service militaire.

UNIFORMÉ, ÉE. part. pass. du v. Uniformer. S'empl. adjectiv.

UNIFORMÉMENT. adv. D'une manière uniforme. Opiner uniformément. Écrire uniformément sur un sujet. Les fleurs régulières sont celles dont toutes les parties s'écartent *uniformément* du centre de la fleur. (J.-J. Rouss.) Pensez fortement et *uniformément*. (Volt.)

UNIFORMER. v. a. 1^re^ conj. Néol. Rendre uniforme.

UNIFORMISÉ, ÉE. part. pass. du v. Uniformiser. S'empl. adjectiv.

UNIFORMISER. v. a. 1^re^ conj. Néol. Rendre uniforme. On dit aussi *uniformer*. ‖ Ce verbe n'a pas fait fortune.

UNIFORMISTE. adj. et s. des 2 g. Hist. angl. Se dit des partisans du bill d'uniformité.

UNIFORMITÉ. s. f. (du lat. *uniformitas*). Ressemblance des parties d'une chose, de plusieurs choses entre elles. Uniformité d'un jardin. Uniformité d'une vie tranquille. Uniformité de langage, de doctrine, de style. L'uniformité du style est bien près de la monotonie. L'uniformité des édifices d'une place publique. L'uniformité des opinions, des avis, etc. N'avoir point d'uniformité dans ses sentiments. Pour régner, il faut surtout de la raison et de l'*uniformité*. (Chateaub.) D'où peut venir cette *uniformité* dans tous les ouvrages des animaux ? (Buff.)

— Hist. angl. *Bill* ou *acte d'uniformité.* Loi passée, en 1662, sous Charles II, qui enjoint aux ministres de suivre les rites du culte anglican et de renoncer au covenant. Cet acte tendait à amener l'union de toutes les sectes protestantes.

— Prov. *L'ennui naquit un jour de l'uniformité.* (Lamotte.) La variété est nécessaire ; trop d'uniformité ennuie.

UNIGAME. s. des 2 g. Hist. ecclés. Celui, celle qui ne se marie qu'une fois.

UNIGAMIE. s. f. Hist. ecclés. État d'une personne qui ne s'est mariée qu'une fois.

UNIGANOCÉPHALE. s. m. Erpét. Genre de serpents.

UNIGEMME. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un, *gemma*, bourgeon). Bot. Se dit des tubercules et des racines qui ne portent à leur partie supérieure qu'un seul bourgeon, soit commun à plusieurs, soit propre à un seul, comme dans les orchidées.

UNIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un ; *gigno*, produire). Myth. Qui est né d'un seul. ‖ Surnom de Minerve, qui n'avait pas eu de mère, puisqu'elle était sortie de la tête de Jupiter. ‖ Surnom de Mars, de Vulcain et de Typhon, qui, selon la Fable, étaient nés de Junon seule.

— Bot. Qui ne porte des feuilles qu'une fois par an.

UNIGENITUS. s. m. (du lat. *unigenitus*, fils unique, premier mot de la bulle). Hist. ecclés. Bulle donnée par Clément XI, en 1713, à l'occasion d'un livre du père Quesnel, intitulé : *Réflexions morales sur le Nouveau Testament.* Cette bulle causa beaucoup de troubles en France. La bulle Unigenitus. La constitution Unigenitus.

UNIGERME. adj. f. Myth. V. UNIGÈNE.

UNIGLANDÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *glans*, gland). Bot. Se dit du calybion, quand la capsule ne contient qu'un seul gland. Qui ne contient qu'un seul gland.

UNIGLUME. adj. des 2 g. Bot. Qui ne renferme qu'une seule glume.

UNIHASTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *hasta*, lance). Hist. nat. Qui a la forme d'un fer de lance. Le rhinolophe unihasté n'a qu'une seule des deux feuilles dont son nez est garni qui soit en fer de lance.

UNIJUGUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *jugum*, couple). Didact. Qui ne forme qu'un seul couple.

— Bot. Se dit d'une feuille dont le pétiole commun porte une seule paire de folioles.

UNILABIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *labia*, lèvre). Bot. Se dit des corolles monopétales irrégulières qui n'ont qu'une seule lèvre, qu'un seul lobe principal, comme l'acanthe.

— Bot. Se dit d'une corolle monopétale, irrégulière, qui n'a qu'un seul lobe principal, comme l'acanthe.

UNILATÉRAL, ALE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *latus*, gén. de *latus*, côté). Bot. Qui est situé d'un seul côté. Épi unilatéral. Épis unilatéraux. Étamine unilatérale. Pétale unilatéral. Nectaire unilatéral. Placentaire unilatéral. Périsperme unilatéral. Feuille unilatérale.

— Didact. Qui se porte d'un seul côté.

— Jurispr. Se dit d'un contrat dans lequel une ou plusieurs personnes sont obligées envers une ou plusieurs autres, sans qu'il y ait engagement de la part de ces dernières.

UNILATÉRALEMENT. adv. D'une manière unilatérale.

UNILOBÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *lobus*, lobe). Bot. Qui n'a qu'un seul lobe. Anthère unilobée. ‖ En parlant de l'embryon, ce terme est synonyme de Monocotylédoné.

UNILOCAL, ALE. adj. Médec. Qui est local sur un point de l'organisme. ‖ Pl. m., *unilocaux*.

UNILOCULAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un ; *loculus*, petite loge). Bot. Qui n'a qu'une seule loge, ou dont la cavité n'est divisée par aucune cloison complète. Ovaire uniloculaire. Anthère uniloculaire. Baie uniloculaire. Capsule uniloculaire. Carcérule uniloculaire. Coque uniloculaire. Érème uniloculaire. Légume uniloculaire. Péponide uniloculaire. Pyxide uniloculaire.

— Conchyl. Se dit des coquilles univalves qui n'ont qu'une seule cavité.

UNILOCULARITÉ. s. f. Didact. État d'un corps uniloculaire.

— Bot. État d'un fruit qui ne contient qu'une seule loge.

UNILOQUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un ; *loqui*, parler). Se dit d'un acte qui exprime la volonté d'un seul.

UNIMACULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *macula*, tache). Didact. Qui n'a qu'une seule tache.

UNIMACULÉ. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un [illegible].

UNIMAMMAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui n'a qu'une mamelle.

— Antiq. S'est dit des Amazones.

UNIMANE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un ; *manus*, main). Didact. Qui n'a qu'une main.

— Subst. aussi substantiv. Un unimane.

UNIMENT. adv. Également et toujours de même. [illegible] Toute travaillé uniment. Homme qui marche uniment. Cheval qui va [illegible] uniment.

— Simplement, sans façon. Être habillé fort uniment. [illegible] uniment. [illegible] ordinaire de ceux qui entrent aujourd'hui dans la carrière de la [illegible] grand [illegible] de tous les [illegible] ce qui pourrait se dire tout uniment. (D'Olivet.)

UNIMIXTE. adj. des 2 g. Minér. Se dit d'un cristal produit en vertu de deux décroissements, l'un par une rangée, l'autre mixte. Chaux carbonatée unimixte.

UNINERVÉ. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un ; *nervus*, nerf). Bot. Qui n'a qu'une seule nervure. Feuille uninervée.

UNINERVÉ, ÉE. adj. Bot. V. UNINERVE.

UNINERVULÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit du placentaire qui n'a qu'une seule nervule.

UNINOUEUX, EUSE. adj. Didact. Qui n'a qu'un seul nœud, comme le chaume de l'isolepide uninoueux.

UNIO. s. m. (du lat. *unio*, perle ; parce que la coquille est souvent d'une très-belle nacre, et que, dans certaines parties de l'Europe, on en retire même des perles). Conchyl. Genre de coquilles bivalves établi pour placer les moulettes ou moules de rivières, et renfermant un très-grand nombre d'espèces, dont beaucoup se trouvent dans les rivières d'Europe. Quelques espèces sont fossiles.

UNIOCULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un, *oculus*, œil). Bot. Qui n'a qu'un seul œil, ou point de végétation, comme les tubercules des orchidées.

UNIODÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à un unio. ‖ UNIODÉS. s. m. pl. Tribu de la famille des mollusques conchifères, qui a pour type le genre unio.

UNIOLE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées ne renfermant que des espèces exotiques.

UNION. s. f. (du lat. *unio*). Jonction de deux ou de plusieurs choses ensemble. L'union de l'âme avec le corps. L'union des parties d'un même tout. L'union bizarre de certains mots

Le dieu chantait comment les principes divers
Du feu, de l'air léger, de la terre et des mers,
Dans le vide ont formé leur union féconde. Tissot.

— Théol. *Union hypostatique.* Union du Verbe divin avec la nature humaine dans une même personne.

— *Trait d'union.* V. *Trait d'union*, au mot TRAIT.

— Fig. Concorde, liaison étroite, bonne intelligence. L'union conjugale. L'union fraternelle. L'union des cœurs. Leur mariage a fait l'union de ces deux familles. Cet accident a rompu l'union qui était, qui régnait entre eux.

L'union des princes chrétiens. Vivre dans une grande union. Il n'y a point d'union dans cette compagnie. Trop parfaite *union* par le sort démentie ! (Rac.) Si l'*union* de ces deux grands rois ne perd rien de sa fermeté, nous déplorerons éternellement qu'elle ait perdu son agrément le plus doux. (Boss.) Cette sagesse entretenait cette *union* des soldats avec leur chef, qui rend une armée invincible. (Fléch.) Que tous les cœurs déjà réunis au pied du trône portent la même *union* et la même concorde au pied des autels. (Mass.)

— Au moral. Accord. Il est difficile, quand on aime la vérité, qu'on n'ait aussi du zèle pour la justice, tant par cette *union* qui lie toutes les vertus, que par certaines règles d'ordre et de proportion. (Fléch.)

— Dans un sens mystique. De l'*union* avec Dieu on voit naître bientôt dans l'âme toutes les vertus. (Boss.) Il faudrait vous montrer cette âme détachée des chastes douceurs qui l'ont attirée à Dieu : là se verrait l'*union* de l'âme avec un Jésus délaissé. (Id.) Sainte Thérèse porte la charité jusqu'à l'*union* intime avec Jésus-Christ, son époux. (Fléch.) Tout ce qui attire l'*union* de l'homme avec son Dieu le rend réconciliable avec lui-même. (Mass.)

— Société. Toutes les *unions* sont fondées sur des besoins naturels. (Montesq.)

— Sentiment d'harmonie qui fait que toutes les parties, quelque opposées qu'elles paraissent, concourent au bien général de la société.

— Absol. Mariage. Le ciel a béni leur union. Union bien assortie, mal assortie. Union légale. S'il manque l'*union* par le ciel arrêtée. (Mol.) D'une tendre *union* nous goûtons les douceurs. (Castel.)

— *Esprit d'union.* Esprit de paix et de concorde.

— Procéd. *Contrat d'union.* Contrat par lequel des créanciers d'un failli qui n'a point obtenu de concordat s'unissent pour agir de concert, et renoncent à faire des poursuites individuelles contre le débiteur commun, afin d'empêcher que ses biens ne soient consommés en frais. Lorsque la liquidation est terminée, si le failli est déclaré excusable, il est affranchi de la contrainte par corps à l'égard des dettes comprises dans la faillite ; dans le cas contraire, les créanciers rentrent dans l'exercice de leurs actions individuelles, tant contre sa personne que sur ses biens.

— Peint. *Union de couleurs.* Accord des couleurs qui conviennent bien ensemble, et qui sont bien assorties par rapport à la lumière du tableau. || *Union* se dit quelquefois de l'accord qui résulte de la dégradation et du jeu des tons contigus.

— Jonction de deux ou de plusieurs choses qui de leur nature étaient séparées. L'union de deux terres, de deux fiefs. L'union de deux charges. L'union de deux évêchés. C'est un grand avantage qu'il ait plu à notre Sauveur de naître d'une race illustre par la glorieuse *union* du sang royal et sacerdotal dans la famille d'où il est sorti. (Boss.)

— *Lettres d'union.* Lettres du roi qui unissaient une charge à une autre, une terre à une autre, etc.

— *Bulles d'union.* Bulles du pape qui unissent un bénéfice à un autre ou à une communauté. || *Union d'accession.* Celle dans laquelle le bénéfice uni devient accessoire du bénéfice principal. || *Union de confusion.* Lorsque les deux titres demeurent supprimés, et qu'on en crée un nouveau. || *Union d'égalité.* Celle dans laquelle les deux titres subsistent, mais indépendants l'un de l'autre.

— Polit. Traité par lequel plusieurs puissances s'unissent pour leur maintien ou leur défense commune contre une autre puissance. L'union porte ordinairement le nom du lieu où elle a été conclue. L'*union* de Francfort était un contre-poids aux projets de l'*union* de Worms. (Volt.)

— Absol. La confédération des États-Unis de l'Amérique. Les provinces de l'Union. Le président de l'Union.

— Hist. fr. La ligue. Elle fut conclue le 15 février 1577, à Péronne, ou on l'appela d'abord *union sainte*. Le roi Henri III signa enfin l'union. Le 29 juillet 1588, l'union fut jurée à Meaux par les juges, les officiers du roi, etc. || *Édit d'union.* Acte proclamé à Rouen en 1588, dans lequel Henri III se déclara chef de la sainte ligue. || *Sainte union* ou *sainte ligue.* Alliance conclue contre Louis XII, le 15 octobre 1511, entre le pape, Ferdinand le Catholique et Venise. || *Union d'Utrecht.* V. UTRECHT. || *Arrêt d'union.* Arrêt du parlement de Paris, donné le 13 mai 1648, par lequel cette compagnie fait cause commune avec les autres cours souveraines pour abolir la paulette. L'arrêt d'union fut cassé par un arrêt du conseil. || *Union républicaine.* Insurrection des sections contre la Convention, à la suite de laquelle eurent lieu les journées du 31 mai et du 1er juin 1793.

— Hist. sept. Absol. *L'union de Calmar.* Christiern fut le dernier roi de l'union, c'est-à-dire des royaumes du Danemarck, Suède et Norwège. || *Union héréditaire.* Acte de 1540 par lequel les États de Suède déclarèrent la couronne héréditaire dans la maison de Vasa. || *Acte d'union et de sûreté.* Acte par lequel Gustave III, roi de Suède, aidé du clergé, de la bourgeoisie et des habitants des campagnes, se fit donner un pouvoir presque illimité. Cet acte est daté du 3 avril 1789.

— Hist. suisse. *Pacte d'union héréditaire.* Traité conclu entre la Suisse et la maison d'Autriche, en 1477. Il ne fut pas maintenu. || *Union perpétuelle.* Traité perpétuel entre la France et la Suisse, conclu par Louis XI, le 11 juin 1474, à Senlis.

— Hist. angl. *Acte d'union.* Acte du parlement britannique du 1er janvier 1801, par lequel l'Irlande fut réunie administrativement à l'Angleterre, et le parlement de Dublin supprimé. O'Connel ne cesse de demander le rappel de l'acte d'union, ou absol., de l'union. || *Union de l'Écosse avec l'Angleterre.* Traité par lequel ces deux royaumes ont été réunis en un seul, et compris sous le nom de *royaume de la Grande-Bretagne.*

— Hist. all. *Union électorale.* Pacte conclu en 1502 entre les électeurs de l'Empire, pour se donner mutuellement assistance contre les empiétements de l'Empereur. || *Union évangélique.* Confédération des princes protestants, conclue à Heilbronn en 1594, confirmée à Heidelberg en 1603, et renouvelée à Aschhausen en 1803. || *Union évangélique.* Fusion entre les calvinistes et les luthériens qui a été tentée par le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, à partir du 18 octobre 1817. || *Ordre royal de l'Union.* Ordre institué par le roi Louis, en Hollande.

— Commun. relig. *Séminaire de l'union chrétienne.* Congrégation fondée à Paris en 1668 pour l'éducation des jeunes filles pauvres et la conversion des femmes hérétiques. *Petite union.* Communauté fondée en 1679, où l'on recevait les filles de la campagne venues à Paris pour trouver des conditions. Les femmes du grand monde choisissaient volontiers pour femmes de chambre des filles de la petite union.

— Manég. Ensemble d'un cheval.

— Conchyl. Genre de mollusques acéphales.

— Chez les joailliers, Perle faite en poire.

— Philos. hermét. *Union de la terre et de l'eau.* Se dit lorsque le mercure philosophal prend la couleur noire, temps auquel la terre et l'eau s'unissent.

— Iconol. Figure allégorique représentée sous les traits d'une femme très-gracieuse, couronnée d'olivier, symbole de paix, et de myrte, hiéroglyphe de l'allégresse ; elle s'appuie sur un faisceau de baguettes étroitement liées ensemble, sans les faire plier.

— Syn. comp. UNION. JONCTION. V. JONCTION.

UNIONISME. s. m. (pr. *u-nio-niss-me*). Doctrine des unionistes.

UNIONISTE. s. m. (pr. *u-nio-nis-te*). Hist. S'est dit des membres de l'opposition, en Belgique, avant 1830. Les unionistes avaient opéré une fusion de l'opposition catholique et aristocratique avec l'opposition philosophique et démocratique dite libérale.

— On appelle *unionistes* les Anglais partisans du système de l'union.

— Hist. relig. Nom donné à certains sectaires qui niaient la Trinité.

UNIOVULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *ovulum*, ovule). Bot. Se dit d'une loge d'ovaire qui ne renferme qu'un seul ovule, comme dans les labiées.

UNIPALÉOLÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est formé d'une seule paillette.

UNIPELTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *pelta*, bouclier). Didact. Qui ne forme qu'un seul bouclier.

— Crust. Qui n'a qu'un seul bouclier. || UNIPELTÉS. s. m. pl. Famille de crustacés de l'ordre des stomapodes, comprenant ceux dont la thoracide ne forme qu'un seul bouclier.

UNIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un ; *penna*, aile). Ichthyol. Qui n'a qu'une seule nageoire. Tous les rayons dorsaux du chironecte unipenne étant réunis par une même membrane, ce poisson n'a qu'une seule nageoire dorsale.

UNIPERSONNEL, ELLE. adj. Qui n'a qu'une personne. Se dit des verbes qui ne s'emploient qu'à la troisième personne du singulier. *Pleuvoir*, *neiger*, sont des verbes unipersonnels. On dit aussi *impersonnel*.

— substantiv. *Un unipersonnel.* Se dit pour Un verbe unipersonnel.

UNIPERSONNELLEMENT. adv. A la manière d'un verbe unipersonnel.

UNIPÉTALE. adj. des 2 g. (du lat. *unus*, un ; et du gr. πέταλον, pétale). Bot. Qui n'a qu'un seul pétale. On donne cette épithète aux corolles qui ne sont formées que d'un pétale, dont la position latérale, par rapport aux organes sexuels, indique cependant la polypétaléité ; telles sont les corolles de plusieurs légumineuses.

UNIPÉTALÉ, ÉE. adj. Bot. V. UNIPÉTALE.

UNIPLISSÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *plica*, pli). Didact. Qui n'offre qu'un pli.

— Conchyl. Se dit de la columelle de la fasciolaire uniplissée.

UNIPOLAIRE. adj. des 2 g. Phys. Qui n'a qu'un seul pôle. Se dit des conducteurs qui, mis en communication avec les pôles de la pile, et en même temps avec le sol, ne conduisent l'électricité que d'un seul côté, soit la résineuse, soit la vitreuse.

UNIPOLARITÉ. s. f. Phys. État d'un corps unipolaire. On désigne sous ce nom ce qui a lieu lorsque dans les molécules d'un corps l'électricité de l'un des pôles est prédominante, ou plus concentrée sur un certain point, que l'électricité de l'autre pôle, à peu près de même que l'un des pôles d'un aimant peut être beaucoup plus fort que l'autre.

UNIPONCTUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *punctum*, point). Didact. Qui n'est marqué que d'un seul point coloré.

UNIPUPILLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *pupilla*, pupille). Ichthyol. Qui n'a qu'une seule pupille. || UNIPUPILLÉS. s. m. pl. Tribu de la famille des cyprinides, comprenant ceux de ces poissons qui n'ont qu'une seule pupille à chaque œil.

UNIPUSTULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un ; *pustula*, pustule). Didact. Qui ne porte qu'une seule pustule.

UNIQUADRAGÉNAIRE. adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une variété de chabasie dont la forme résulte d'un décroissement par une rangée et d'une autre extrêmement rapide, dont la détermination a paru s'accorder avec les angles qui en résulteraient en supposant qu'il eût lieu par quarante rangées.

UNIQUATERNAIRE. adj. des 2 g. Minér. Dont la forme résulte d'un décroissement par une rangée et d'un autre par quatre rangées. Chaux sulfatée uniquaternaire.

UNIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *unicus*). Seul. Fils unique. Frère unique. Unique héritier. Seul et unique héritier. Selon la Fable, le phénix est unique en son espèce. Avoir l'unique exemplaire d'un livre. Mon unique soin. Mon unique intérêt. Son unique occupation. C'est l'unique en ce genre. Est-ce vous, ô mon cher ami, mon *unique* espérance. (Fénel.) Dieu rend à la reine son fils *unique*. (Boss.) La matière que je traite me fournit un exemple manifeste, et *unique* dans tous les siècles, de ces extrémités furieuses. (Id.) Vous l'avez vue si souvent gémir devant les autels de son *unique* protecteur. (Id.) Cet époux qui était l'objet *unique* de sa tendresse. (Fléch.) Vos bizarreries deviennent l'*unique* ressort de votre ennui et de votre satiété. (Mass.)

— Numism. *Médailles uniques.* Médailles qui ne se trouvent pas même dans les cabinets les plus riches, et qu'on ne rencontre que par hasard. Ces médailles n'ont point de prix ; on les vend ce qu'on veut.

— On dit de certaines charges, *qu'elles sont uniques*, pour exprimer que ceux qui en sont revêtus n'ont point de collègue.

— Molière, dans la comédie des *Fâcheux*, fait dire assez plaisamment à un joueur : Je croyais bien du moins faire deux points *uniques*.

— Fig. et par exagérat. Qui est infiniment au-dessus des autres, et auquel les autres ne peuvent être comparés. L'unique capitaine, l'unique orateur de ce temps. Peintre, musicien unique en son genre. Homme unique en vertu, en mérite. Homme unique. Femme unique.

— *Être unique.* Être infiniment au-dessus des autres. || Se dit aussi, par dérision, d'un homme ridicule, d'un extravagant, pour exprimer qu'il n'a pas son semblable.

— Fam. *Voilà qui est unique*, *c'est unique.* Se dit d'une chose à laquelle on ne s'attendait pas. || Se prend souvent en mauvaise part.

— *L'unique affaire.* Se dit, dans l'Écriture sainte et dans les orateurs sacrés, pour l'affaire du salut.

— Après l'*unique*, on met le verbe au subjonctif, quand l'idée n'est pas positive, quand elle tient du doute.

> Le présent est l'*unique* bien
> Dont l'homme soit vraiment le maître
> (J.-B. Rouss.)

— On met l'indicatif, lorsque l'idée est affirmative, qu'elle ne tient pas du doute. C'est là l'unique objet qui m'appartient.

— Il n'admet ni comparatif ni superlatif ; ainsi il ne faut pas dire avec Corneille : Je verrai mon amant, mon plus *unique* bien. *Unique* ne peut admettre ni plus ni moins.

— On ne dit pas *unique à quelqu'un* ; ainsi Corneille n'est pas à imiter quand il dit : Je cherche à l'arrêter, parce qu'il m'est *unique*. On ne dit pas : *il m'est unique*, comme *il m'est cher*, *il m'est agréable*, parce que *unique* n'est pas un adjectif, une qualité susceptible de régime. *Unique* est absolu. Pourquoi dit-on, *cela m'est agréable*, et ne peut-on pas dire, *cela m'est aimable* ? C'est qu'*agréable* vient d'*agréer*. *Cela m'agrée*, *agrée à moi*, il n'en est plus ainsi d'*aimer*, *j'aime cette pièce*, et non pas *cette pièce aime à moi* ; ainsi on ne peut pas dire *m'est aimable*.

— Syn. comp. UNIQUE. SEUL. Une chose est *unique* lorsqu'il n'y en a point d'autre de la même espèce. Elle est *seule* lorsqu'elle n'est pas accompagnée. || UNIQUE. UN. V. UN. || UNIQUE TABLEAU. TABLEAU UNIQUE. Dans *unique tableau*, *unique* est abstrait et purement numérique ; mais un *tableau unique* n'est pas comparable avec d'autres tableaux, on n'en trouverait pas un qui le valût.

UNIQUE. s. f. (ainsi appelée à cause de sa rareté). Conchyl. Espèce de coquille univalve, dont la spire, au lieu de tourner de gauche à droite, comme la plupart des coquilles, tourne de droite à gauche ; c'est la pyrule perverse. || On a depuis appliqué cette dénomination aux coquilles sénestres dans toutes les espèces où il en existe.

— Hortic. Rose blanche à boutons rouges, ou rouge à boutons blancs. || *Unique d'Albin*, *unique de Caen*, *unique de Delphes*, *unique de Flandre*. Noms de plusieurs variétés de tulipes.

— s. m. Hortic. *Unique dauphin.* Variété de tulipe. || *Unique impérial*, *unique triomphant.* Variété d'œillets.

— Philos. hermét. *Unique parfait.* Le mercure des philosophes.

UNIQUEMENT. adv. Exclusivement à toute autre chose. S'appliquer uniquement à l'astronomie, à la poésie, etc. Être uniquement occupé d'une chose. Dans les grandes actions, il faut *uniquement* songer à bien faire, et laisser venir la gloire après la vertu. (Boss.) La gloire des empires dépend *uniquement* des gens de lettres. (B. de St-P.) Il est une multitude de végétaux *uniquement* créés pour les animaux. (A. Mart.) Il n'y a de véritable amour que celui qui s'occupe *uniquement* du bonheur de l'objet aimé. (Boiste.)

— Au-dessus de tout, préférablement à tout. Aimer quelqu'un uniquement. Ne voulant rien solliciter auprès d'aucun homme, après la mort de celui qu'elle avait *uniquement* aimé. (B. de St-P.) Il faut aimer Dieu *uniquement*, pour lui-même et pour ses vertus éminentes. (Fléch).

UNIR. v. a. 2e conj. (du lat. *unire*, unir, de deux en faire un, rassembler). Joindre plusieurs choses ensemble. Unir deux tuyaux par leurs extrémités. Unir deux pièces de métal par une soudure. Unir un mot à un autre, avec un autre par un trait d'union pour n'en former qu'un seul. Unir l'Océan à la Méditerranée par un canal. Unir deux terres ensemble. Unir des forces, des armées. Unir deux fiefs, deux charges, deux bénéfices. Unir une propriété au domaine. Le Nil *unissait* les villes entre elles. (Boss.)

> La terre, aussi riche que belle,
> *Unissait*, dans ces heureux temps,
> Les fruits d'une automne éternelle
> Aux fleurs d'un éternel printemps. (GRESSET.)

— Fig. *Unissant* ensemble leurs vœux, comme leurs cœurs étaient unis. (Fléch.) Tous les arts avait *uni* leurs merveilles pour enchanter ce beau lieu. (Alibert). Scipion, chef aimable *unissant* la bravoure à l'humanité, qui dans la fleur de la jeunesse parcourt rapidement et sans tache la carrière de la gloire (J.-J. Rouss.)

— Se dit des personnes qui ont des liens entre elles. L'intérêt commun, l'amitié unit les personnes. Unir deux maisons, deux familles. Unir deux personnes. Unir les époux.

> Et les nœuds de l'hymen, durant nos bons destins,
> Ont tant de fois *uni* des peuples si voisins. (CORN.)

> Avant qu'un nœud fatal l'*unît* à votre frère,
> Thésée avait osé l'enlever à son père. (RAC.)

— Manég. *Unir un cheval.* Le mettre ensemble, le faire galoper si juste que son train de devant ne fasse qu'une même action avec celui de derrière. || Le remettre sur le bon pied quand il s'est désuni au galop, c'est-à-dire sur le pied droit, quand il est à main droite, et sur le pied gauche, quand il est à main gauche.

— *Unir* prend quelquefois pour régime indirect la préposition *à*. Elle eut de quoi satisfaire à sa noble fierté, quand elle vit qu'elle allait *unir* la maison de France à la royale famille des Stuarts. (Boss.)

> Tant qu'un reste de sang coulera dans mes veines,
> Vous devrez à mon sort *unir* tous ses moments,
> Je défendrai mes droits fondés sur vos serments
> (RACINE.)

— D'autres fois, il prend la préposition *avec*. Unir les plaisirs avec les affaires. La reine a bien connu la religion et la vertu de la croix, quand elle a *uni* le christianisme avec les malheurs. (Boss.) Là, construisant artificieusement la charpente de leur nid avec des brins de rameaux secs, ils en *unissent* les parties avec de l'argile détrempée. (Deleuze.)

— Dans d'autres cas, il se construit avec la préposition *par*. Unir deux maisons, deux familles par un mariage. Unir deux personnes par le mariage.

— Quelquefois il prend *de*.

> Déjà trois fois la nocturne courrière
> Avait rempli sa paisible carrière ;
> Au fond des cieux le troisième croissant
> Arrondissait son disque pâlissant,
> Depuis qu'amour, de ses chaînes discrètes,
> Avait *uni* ces fidèles amants (MILLEV.)

— Vaugelas et Chapelain prétendent que l'on peut dire *unir ensemble*. L'Académie, dans ses remarques sur Vaugelas, approuvait cette expression. Aujourd'hui l'usage en a fait raison ; on dit simplement *unir*. *Unir ensemble* est une véritable périssologie, puisque le mot *ensemble* n'ajoute rien à l'idée exprimée par *unir*.

— Rendre égal, ôter les inégalités, aplanir une superficie raboteuse. Il faut unir cette pierre, cette planche, ce chemin, cette allée, l'aire de la grange.

— S'UNIR. v. pron. Joindre ses forces. S'unir pour repousser l'ennemi commun. Que Rome lui défend de s'*unir* avec moi. (Volt.)

— Former une union, une liaison d'intérêt ou d'amitié. S'unir étroitement l'un à l'autre. S'unir d'intérêt. S'unir à quelqu'un. En *s'unissant* à nous de bonne foi, elles ne tirent que parer au danger le plus pressant. (Las Cases.) Si chacun de nous n'avait nul besoin des autres, il ne songerait guère à *s'unir* à eux. (J.-J. Rouss.) Les hommes ne peuvent être heureux qu'en *s'unissant* pour lutter contre les maux. (Boiste.)

— Se dit surtout des liens du mariage. L'intention de cette coutume est de laisser aux deux époux le temps de se connaître avant de *s'unir*. (Chateaub.) *S'unir* à ce qu'on aime est le premier des biens. (***)

— Se dit des plantes dans un sens analogue

Les plantes **ne s'unissent** pas seulement entre elles par des hymens singuliers, il semble qu'elles soient encore animées de l'instinct de la patrie. (*A. Mart.*)

— S'empl. dans un sens mystique. C'est dans cette sainte maison que les deux reines venaient *s'unir* par la foi et la charité plus étroitement qu'elles n'étaient unies par le sang et par la nature. (Fléch.) *S'unissant* en esprit à Jésus Christ crucifié. (Id.) C'est sur ce principe que sainte Thérèse voulut *s'unir* étroitement à Dieu par les vœux et par les promesses qu'elle lui fit. (Id.)

— Se joindre ensemble, s'associer. Des amis, des négociants, des factieux, des partisans s'unissent.

— Se fédérer. Des provinces, leurs habitants s'unissent.

— Unir à soi. Tout ce qu'elle engendre, elle se *l'unit* très-intimement, en cela dissemblable des autres mères. (Boss.)

— Etre uni. Lorsque l'âme vient s'[illegible] à notre corps. (Buff.) L'homme, en *s'unissant* à [illegible], ne fait que reprendre une partie de sa substance. (Chateaub.)

— Etre, pouvoir être uni.

— Fig. Les partis, divisés par l'intérêt, ne peuvent jamais *s'unir* que par des concessions, des sacrifices mutuels. (Boiste.)

— Se joindre. Au luxe de la végétation des plantes d'Amérique semble *s'unir* l'ordre et la régularité, résultat d'une antique civilisation. (Lamouroux.)

— Syn. comp. UNIR. JOINDRE. ASSEMBLER. On *assemble* des personnes dans le dessein de les mettre ensemble; on les *joint* par quelque lien moral qui les attache les unes aux autres; on les *unit* en leur inspirant les mêmes intentions. ‖ UNIR À. UNIR AVEC. *Unir à* indique plutôt un simple rapprochement qu'une fusion; *unir avec* marque une liaison plus intime.

UNIRAMÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un; *remus*, rame). Didact. Qui n'a qu'une seule rame

— Se dit des appendices locomoteurs de la néréide armillaire.

UNISÉNAIRE. adj. des 2 g. (pr. *u-ni-cé-nè-re*). Minér. Dont la forme résulte d'un décroissement par une rangée et d'un autre par six rangées. Plomb sulfuré unisénaire.

UNISÉRIÉ, ÉE. adj. (pr. *u-ni-cé-rié*). Didact. Qui ne forme qu'une seule série.

— Bot. Se dit des fleurs de la couronne, comme dans l'hélianthe, et des squames du péricline des synanthérées, quand elles sont disposées sur un seul rang, comme la ligule unisériée. ‖ On donne aussi cette épithète aux ovules d'une loge polyovulée d'ovaire, quand ils sont superposés régulièrement sur une ligne longitudinale, comme l'aristoloche siphon.

UNISEXÉ, ÉE adj. (pr. *u-ni-cek-é*; ét. fr., *un*, *sexe*). Hist. nat. Qui n'a qu'un seul sexe. Synonyme d'Unisexuel.

UNISEXUÉ, ÉE. adj. (pr. *u-ni-cek-sué*). Bot. Synonyme d'Unisexuel.

UNISEXUEL, ELLE. adj. (pr. *u-ni-cek-suel*). Bot. Se dit des fleurs qui ne réunissent point les deux sexes, qui n'ont que des étamines ou des pistils. Fleurs unisexuelles. ‖ Se dit des plantes dont toutes les fleurs sont d'un seul sexe; tels sont le chanvre, le palmier, le pin, le mûrier, le bouleau, etc. ‖ Se dit de la calathide des synanthérées, lorsqu'elle est composée de fleurs d'un seul sexe, mâles ou femelles.

— Philos. Qui n'a qu'un sexe. ‖ *Passion unisexuelle*. Se dit, dans l'école sociétaire, de l'amitié, l'une des deux passions majeures parmi les quatre affectives.

UNISILIQUÉ, ÉE. adj. (pr. *u-ni-ci-li-ké*). Bot. Dont les siliques sont solitaires.

UNISILLONNÉ, ÉE. adj. (pr. *u-ni-ci-yo-né*; ét. lat., *unus*, un; *sulcus*, sillon). Didact. Qui est creusé d'un seul sillon. Coquille unisillonnée. Drupe unisillonnée. Fruit unisillonné.

UNISPATHELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se compose d'une seule spathelle, comme la glume du scirpe des marais.

UNISPATHELLULÉ, ÉE adj. Bot. Qui se compose d'une seule spathellule. Glumelle unispathellulée.

UNISPERME. adj. des 2 g. Bot. Qui n'a qu'une semence.

UNISPERME. s. m. Bot. Genre de plantes établi pour placer le scandix.

UNISPIRÉ, ÉE. adj. Conchyl. Se dit de l'opercule qui ne décrit qu'un seul tour de spire et s'accroît rapidement en largeur, le sommet étant presque terminal.

UNISSANT. part. prés. du v. Unir. Qui unit. Il est toujours invariable.

UNISSANT, ANTE. adj. Propre à unir.

— Chir. Se dit d'un bandage qui procure la réunion des plaies longitudinales et de la rotule fracturée en long. Bandage unissant des plaies en travers. Bandage unissant des plaies en long.

— Substantiv. Un unissant. Des unissants.

UNISSON. s. m. (ét. lat., *unus*, un; *sonus*, son). Mus. Accord de plusieurs voix, de plusieurs cordes, de plusieurs instruments qui ne font entendre qu'un même ton. L'unisson est la plus simple de toutes les consonnances. Chanter à l'unisson. Monter deux cordes, deux instruments à l'unisson. Des voix à l'unisson. L'esprit est comme la corde, il ne frémit qu'à l'*unisson*. (Helvétius.) ‖ *Unisson proprement dit.* Celui dont les notes [illegible] au même degré, sans aucune altération [illegible] à toutes les deux ‖ *Unisson [illegible]*. Celui dans lequel la dernière note [illegible] signe d'élévation. ‖ *Unisson [illegible]*. Celui dans lequel la dernière note est [illegible] du signe d'abaissement.

— Fig. [illegible], accorder à l'unisson.

— Se dit au [illegible] parlant de l'esprit, des âmes. Esprits [illegible] à l'unisson. Il y a un certain *unisson* [illegible] qui s'aperçoit au premier instant, et qui produit bientôt la familiarité. (J.-J. Rouss.) L'Évangile pourrait mettre les esprits à l'[illegible] les cœurs. (Boiste.)

— *Se mettre, se [illegible] à l'unisson de tout le monde.* Ne contre[illegible] personne, ne se mettre en opposition avec personne.

UNISSON, [illegible]. adj. Littér. Épithète que Dubellay applique aux mots qui riment à l'oreille sans rimer aux yeux. *Mots* et *animaux* ont des syllabes unissonantes.

UNISSONI, et en abrégé **UNIS.** s. m. Musiq. Mots italiens qui, [illegible] dans une partition à la partie vide du [illegible] violon, de la seconde flûte, du second hautbois, etc., indiquent que ces parties doivent [illegible] à l'unisson avec la première partie de l'instrument de leur espèce.

UNISSONNANCE. s. f. S'est dit pour Égalité, conformité, [illegible] de son; concours de deux ou de plusieurs [illegible] dont le son est le même.

UNISSONNANT, ANTE. adj. Se disait pour Qui est à l'unisson, dont le son est conforme, pareil à un autre son.

UNISTRIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *unus*, un, *stria*, strie). Didact. Qui n'a qu'une seule strie.

UNITAIRE. s. des 2 g. (rad. *unité*). Sectaire qui, en admettant la révélation, ne reconnaît qu'une seule personne en Dieu. ‖ Se dit plus particulièrement [illegible] sociniens.

— adjectiv. [illegible] unitaire. Secte unitaire.

UNITAIRE. adj. [illegible]. Philos. Qui tend à l'unité. Politique [illegible]. Génie unitaire. Philosophe unitaire.

— Hist. *Constitution unitaire*. Celle qui fut donnée à la Suisse en 17[illegible], quand ce pays fut constitué par la France. La constitution unitaire était calquée sur la constitution de la république française.

— Hist. ar. V. ALMOHADE.

— Minér. Dont la [illegible] résulte d'un seul décroissement par une rangée. Chaux carbonatée unitaire.

UNITAIREMENT. adv. Avec unité, avec tendance vers l'unité. Organiser unitairement.

UNITAIRIANISME. s. m. Hist. relig. et philos. Doctrine des unitaires ou des unitairiens.

UNITAIRIEN, IENNE. adj. et s. Se dit des philosophes qui ont [illegible] leurs systèmes sur l'unité d'action [illegible] rejeté le dualisme, et spécialement l'existence d'un mauvais principe.

— Se dit de ces systèmes eux-mêmes.

UNITAIRIEN. s. m. Partisan d'un pouvoir central. Rosas ayant pris un certain [illegible], sauvage [illegible], et l'un de ses ennemis déclarés, lui coupa les oreilles, qu'il présenta à sa fille. (Courr. fr.)

UNITÉ. s. f. (du lat. *unitas*). Principe du nombre. Plusieurs unités font un nombre. Le nombre est composé d'unités. ‖ Quand un nombre a plusieurs chiffres, celui qui est le plus à droite, c'est-à-dire le premier en allant de droite à gauche, exprime les unités. L'unité est une quantité que l'on prend pour une mesure commune [illegible] les autres de même espèce, considérés arbitrairement. Ainsi, pour les longueurs, ce sera une longueur, le mètre par exemple; pour les poids, ce sera un poids, tel qu'un kilogramme, un quintal, une tonne, etc. pour les [illegible] capacité, ce sera un volume, comme le litre, le mètre cube, etc; et de même pour toute autre espèce de quantités.

— *Unité d[illegible]*. Unité à laquelle on doit rapporter la [illegible] travail mécanique. On la désigne [illegible] noms de *cheval-vapeur*, *force de [illegible]mètre*.

— Ce qui [illegible] complet dans son espèce, comme Un homme, une maison, une forêt.

— Hist. nat. Ensemble des propriétés de la matière, [illegible] de l'état des corps. ‖ M[illegible] particule matérielle des corps. ‖ Atome ou équivalent des corps. ‖ *Unités concrètes*. Unités [illegible] lesquelles le naturaliste pourra [illegible] un nombre plus ou moins considérable [illegible], qui ne peuvent être à ses yeux que des sous-unités ‖ *Unités individuelles*. Les individus. *Unités proprement collectives*. Les noms d'espèces, de genres, de familles, d'ordres, de classes, de types ou embranchements, et enfin de règnes. ‖ *Unité systématique*. La science générale de tous les [illegible] ou organisés. ‖ *Unité de composition*. Système de quelques zoologistes et botanistes qui prétendent que tous les animaux et toutes les plantes sont composés de la même manière. Quelques savants appliquent même ce système à tous les corps, quels qu'ils soient. ‖ *Unité de plan de composition*. La différence principale qui constitue chaque règne de la nature

— Philos. *Unités naturelles*. Unités fondées sur la constitution essentielle des êtres. ‖ *Unités ar[illegible]*. Unités qui sont un pur ouvrage de notre imagination.

— [illegible] élémentaire du territoire ou de la population; tels sont les cantons ou communes, les districts ou tribus. Dans le système fédéral, les [illegible] États dont se compose la république en [illegible] les unités.

— Qualité de ce qui est un, par opposition à [illegible]. L'unité de Dieu. Presque toutes les sectes [illegible] reconnaissent en Dieu unité de [illegible] et trinité de personnes.

— [illegible]. Unité de sentiments. Il n'y a que l'[illegible] qui ramène à l'*unité* de sentiments. (Boiste.)

— Conformité. L'unité de la foi dans tous les [illegible], entre toutes les sectes.

— *Unité de l'Église*. Lien qui unit les fidèles par la profession d'une même doctrine, par la participation aux mêmes sacrements, et par la soumission au même chef visible. Le retour à l'[illegible] de Jésus-Christ est [illegible] pour attirer tout l'univers à son *unité*. (Boss.) Venant sur la terre avec l'esprit d'*unité*, Jésus-Christ a voulu que tous ses disciples fussent unis. [illegible] l'efficacité du Saint-Esprit est dans l'*unité*; en l'*unité* est le trésor, en l'*unité* est [illegible] l'*unité* est la mort certaine. [illegible] le dessein du grand architecte de faire régner l'*unité* en son Église et par son [illegible]

— Attribut de Dieu, de la souveraineté, du beau, etc.

— [illegible] Les prêtres, les rois, les [illegible], ne peuvent former l'unité [illegible] de force; elle est toute dans le tiers-état. (Boiste.)

— Qualité d'une chose qui est une. Dans l'or[illegible] de la nature, ce ne sont pas les [illegible], mais les femelles qui constituent l'unité des espèces.

— Gramm. ar. *Nom d'unité*. V. NOM.

— Littér. Qualité qui fait qu'un ouvrage est partout égal et se[illegible] [illegible] fixe auquel tout puisse se rapporter.

— [illegible] dramatiques. *Les trois unités*, l'*unité d'action*, l'*unité de lieu* et l'*unité de temps*. [illegible] de vingt-quatre heures. La loi des trois *unités* [illegible] repose sur la supposition [illegible] spectateur est [illegible] l'*unité* [illegible] dans les ouvrages [illegible], et l'*unité* d'objets dans les ouvrages faits pour instruire, [illegible] que toutes les parties soient entre elles dans des proportions exactes, et que, subordonnées les unes aux autres, elles se rapportent toutes à une même fin. (Condill.)

— *Unité de bienséance*. Rapport qui existe entre le style d'un ouvrage et l'âge de l'auteur, son état, son caractère, sa naissance, le rang qu'il occupe, etc.

— Archit. L'*unité d'effet*, la seule qu'admette l'architecture, est d'une très-grande importance. Les moyens de l'obtenir sont la simplicité des plans; le balancement et la progression des masses, dans les élévations; la symétrie.

— Mus. C'est le premier des deux grands principes sur lesquels repose l'harmonie. Sans [illegible], il n'est point de son, point d'accord, point de cadence, point de phrase, point de périodes, point de morceau.

— Peint. *Unité d'objets*. Elle consiste à faire en sorte que, s'il y a plusieurs [illegible] dans un tableau, il faut qu'il y en ait un qui domine sur les autres.

— Sculpt. La sculpture est, pour les groupes et pour les bas-reliefs, [illegible] l'unité de temps, d'a[illegible] que la peinture.

UNITÉISME. s. m. Philos. Nom que l'on donne, dans la théorie de Fourier, au besoin d'unité qui se trouve dans tous les hommes. L'unitéisme est une passion qui sert de pivot aux douze autres, qui résume [illegible] tendances harmoniques. L'[illegible] renferme [illegible] les tendances [illegible] *sensibilité* [illegible], *sociale* et *esthétique*.

UNITERNAIRE. adj. des 2 g. Minér. Dont la forme résulte d'un décroissement par une rangée et d'un autre par trois rangées. Chaux carbonatée uniternaire.

UNITESTACÉ, ÉE adj. (ét. lat., *unus*, un; [illegible]). Conchyl. [illegible] comme les coquilles [illegible]

UNITIF, IVE. adj. Qui unit. [illegible] mystique.

— [illegible]. État de l'âme dans l'exercice de l'amour.

— Dr. canon. *Rescrit unitif*. Rescrit [illegible] bulle du pape qui joint un bénéfice à un autre.

UNITIGE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des arbres qui, comme les pins, sapins et [illegible], ont une tendance à croître verticalement.

UNITRIBINAIRE. adj. des 2 g. Minér. Dont la forme résulte d'un décroissement par une rangée et de trois décroissements par deux rangées. Chaux carbonatée unitribinaire.

UNIVALVE. adj. des 2 g. (ét. lat., *unus*, un; *valva*, valve). Conchyl. Se dit des mollusques dont la coquille n'est composée que d'une pièce enroulée ou non. Coquillages univalves. ‖ Quelques auteurs ont proposé de réserver ce nom exclusivement aux coquilles operculées.

— Bot. Se dit d'un péricarpe qui ne s'ouvre que d'un seul côté.

— Crust. Dont le test est d'une seule pièce. ‖ UNIVALVES. s. m. pl. Famille de crustacés lophyropodes, renfermant le genre cyclope.

— S'emploie substantivement au masculin. Les univalves et les bivalves.

UNIVERS. s. m. (pr. *u-ni-ver*, même devant une voyelle; du lat. *universus*, fait de *unus*, ensemble, *vertere*, tourner). Le monde entier, la terre et le ciel. Les parties de ce grand univers. Dieu a créé, conserve et gouverne l'univers. Le feu du ciel qui doit un jour consumer ce vaste *univers*. (Fléch.) L'*univers* entier serait la possession de l'homme, qu'il sentirait toujours qu'il ne le satisfait pas en s'y fixant. (Mass.) L'*univers* est une espèce de livre dont on n'a lu que la première page, quand on n'a vu que son pays. (Le Cosmop.) Viendra le jour où Dieu, lâchant les rênes de l'*univers*, n'aura besoin, pour le détruire, que de l'abandonner. (Chateaub.) Le faux philosophe croit que c'est non sa propre intelligence qui n'existe pas, mais celle qui gouverne l'*univers*. (B. de St P.) Tout est bien, parce que, dans l'*univers* physique, le mal concourt au bien, et [illegible] en effet ne nuit à la nature. (Buff.) Si un seul corps est une énigme pour nous, quelle énigme n'est-ce pas que l'*univers*? ([illegible])

> Mon esprit toujours prêt, par cent chemins divers,
> Va se cherchant soi-même en ce sombre *univers*.
> (F[illegible])

— Se dit quelquefois de tous les corps seulement.

— Ne se dit [illegible] que de la terre. Si l'on ôte Dieu de l'*univers*, que reste-t-il à l'[illegible], au malheur? le désespoir et le néant! (Boiste.)

> Nul art n'a précédé l'art sublime des vers.
> Il remonte au berceau de l'antique *univers*.
> (Lebrun.)

> Et ce vaste *univers*, mon superbe palais,
> M'offre un trône éclatant dont les cieux sont le dais.
> (Delille.)

— Se dit, [illegible] particulier, de la terre, et [illegible] d'une grande partie de la terre. [illegible] l'*univers*. [illegible] par tout l'univers. Il n'y a rien de pareil dans l'*univers*. L'*univers* est la patrie d'un grand homme. (Rayn.) Rome victorieuse [illegible] et rendit tout l'*univers* sous sa [illegible]

> Leur flotte [illegible] Neptune,
> Des [illegible] fortune. (Volt.)

— Se dit des habitants de la terre. Tout l'univers était à ses [illegible]. Les apôtres ont annoncé l'Évangile à tout l'univers. [illegible] l'*univers* a les yeux sur vous. (Boss.) Cette longue tranquillité [illegible] l'*univers*. (Id.) [illegible] à l'*univers*. (Id.) Les [illegible] l'*univers* a connu sa [illegible]. (Id.) Cette tête [illegible] l'*univers*. (Id.) [illegible] de miracles. (Fléch.)

— [illegible] sans puissance propre de tous les êtres [illegible] passés qui existent.

— D[illegible] d'une manière très-[illegible] vers. L'*univers* d'un amant est dans [illegible]

— Dieu, [illegible] anciennes, comme Jupiter, chez les anciens, est appelé le maître, le roi de l'univers.

> Je n'adore qu'un Dieu, maître de l'*univers*,
> Sous qui tremblent le ciel, la terre et les enfers.
> (Corneille.)

> Tout à coup s'[illegible] éternelles,
> L'aigle, m[illegible] l'*univers*
> Porte aux dieux [illegible] la foudre et les éclairs.
> (De G[illegible].)

— L'Univers était [illegible] des platoniciens qu'ils appelaient le tout ou l'image de Dieu, la statue de Dieu.

— Syn. comp. UNIVERS. MONDE. V. MONDE.

UNIVERSALISATION. s. f. (pr. *u-ni-ver-ça-li-za-cion*). Néol. Action de rendre universel. Et vous [illegible] ces égoïstes [illegible] répondre à vos [illegible] d'*universalisation* du bonheur en [illegible] entre eux de la parole du Christ. (Considérant.)

UNIVERSALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Universaliser. S'empl. adjectiv.

UNIVERSALISER. v. a. 1^re^ conj. Néol. Rendre universel; répandre dans l'univers. Universaliser une [illegible]

— Répandre dans toutes les classes. Que faire donc, [illegible] est certain [illegible] la possibilité de [illegible] *universaliseraient* la richesse, le bonheur, l'harmonie. (Considérant.) Grégoire [illegible] instruction publique [illegible] sur la nécessité et les moyens d'[illegible] et d'*universaliser* l'usage de la langue française. (Cam. Desmoulins.)

— Donner plus d'extension, généraliser. Peut-on dire [illegible] que les minéraux, pierres, métaux, etc., l'air, l'eau, le globe terrestre, les arbres, etc., n'existent pas? on n'oserait soutenir ce paradoxe, mais alors il faut universaliser l'idée d'existence, et convenir que tout

ce qui tombe sous la perception de nos sens, tout ce qui devient visible, palpable, apercevable d'une manière quelconque, existe matériellement. (Virey.)

— S'UNIVERSALISER. v. pron. Devenir universel.

UNIVERSALISME. s. m. (pr. *u-ni-ver-sa-liss-me*). Opinion de ceux qui ne reconnaissent d'autorité que l'assentiment universel.

UNIVERSALISTE. adj. et s. des 2 g. (pr. *u-ni-ver-sa-liss-te*). Philos. Partisan de l'universalisme.

— Hist. relig. Celui qui croit que la grâce est universelle. Ce mot n'est en usage que parmi les réformés.

UNIVERSALITÉ. s. f. (du lat. *universalitas*). Généralité, ce qui renferme différentes espèces. L'universalité des êtres, des sciences, des arts. Ne confiez pas une pensée à la mémoire, elle pourrait la perdre et parcourir l'*universalité* des êtres sans la retrouver. (Boiste.)

— Grand nombre. Les esprits bornés et resserrés dans leur petite sphère ne peuvent comprendre cette *universalité* de talents que l'on remarque quelquefois dans un même sujet. (La Bruyère.)

— Jurispr. Totalité. L'universalité des biens.

— Log. La qualité d'une proposition universelle. ‖ *Universalité métaphysique*. Celle qui n'excepte rien. Tout homme est mortel. ‖ *Universalité morale*. Celle qui reçoit quelque exception. Tous les vieillards louent le passé.

— *Universalité de l'Église*. Caractère de l'Église par lequel elle s'étend à tous les temps, à tous les lieux, à toutes les personnes.

UNIVERSAUX. s. m. pl. Log. V. UNIVERSEL.

UNIVERSEL, ELLE. adj. (du lat. *universalis*). Général, qui s'étend à tout, qui s'étend partout. Bien universel. Mal universel. Déluge universel. Famine, peste, désolation universelle. Avoir, obtenir l'approbation universelle, le suffrage universel. Jouir de l'estime universelle. C'est une des réactions de la justice *universelle* qui gouverne le monde. (B. de St-P.) En approchant de la souveraineté, le prénom (Napoléon) se détachant peu à peu du nom de famille (Bonaparte) devait bientôt figurer seul dans la langue *universelle*. (Thiers.) Le regret *universel* de tous ceux qui l'avaient connu. (Fléch.) L'envie est comme le vice et comme la contagion *universelle* des cours. (Mass.) Et cette alarme *universelle* est l'ouvrage d'un moucheron. (La Font.)

— *Remède universel*. Remède qui s'applique à tous les maux.

— *Méthode universelle*. Méthode qui s'applique à tous les cas de même espèce.

— Qui embrasse, qui renferme, qui comprend tout. Science universelle. Esprit universel. Mérite universel. Autorité universelle. Il ne résulte jamais des projets des grands qui oublient Dieu, qu'une incertitude *universelle* que le caprice forme et que lui seul peut fixer. (Mass.)

— Adopté, cru, reçu, répandu, professé partout. Opinion universelle. Principes universels. Confiance universelle. Vérités universelles. Le critérium de la religion est l'assentiment *universel*; celui du gouvernement est l'assentiment national. (Boiste.)

— *Homme universel*. Homme qui a une grande étendue de connaissances. L'homme réellement *universel* est celui qui se rend utile à tous les hommes. (Boiste.)

> J'ai fait tant de métiers, après le naturel,
> Que je puis m'appeler un homme universel.
> (REGNARD.)

— Bot. S'empl. quelquefois dans le même sens que Général.

— Hist. relig. *Grâce universelle*. Se dit, parmi les réformés, de la grâce répandue sur tous les hommes par le sacrifice de Jésus-Christ. ‖ *Évêque universel*. Titre que prit le patriarche de Constantinople en 586. Les papes refusèrent le titre d'évêque universel. ‖ *Professeurs universels*. Titre que portaient les quinze professeurs établis par Constantin dans le Tétradisium.

— *Concile universel*. Se dit quelquefois pour Concile œcuménique.

— *Jubilé universel*. Celui qui est accordé à toute l'Église.

— *Cadran universel*. Celui avec lequel on peut trouver quelle heure il est au soleil par toute la terre, et sous quelque élévation du pôle que ce soit.

— *Langue universelle*. Langue qui serait la même par toute la terre. Plusieurs savants ont formé le projet d'une langue universelle.

— *Enseignement universel*. La méthode Jacotot.

- Quelques anciens physiciens ont appelé *esprit universel*, la matière la plus subtile et la plus agitée, ce qui anime tout, ce qui donne le mouvement à tout.

— Suivant les grammairiens, *universel* n'admet ni comparatif ni superlatif; ainsi il ne faut pas dire: *aussi universel*, *plus universel*, *moins universel*, etc. Cependant n'y a-t-il pas une universalité relative? Les écrivains l'ont pensé du moins, voilà pourquoi ils ne se font aucun scrupule d'employer cet adjectif en comparaison. Fontenelle fut l'homme le plus *universel* de son siècle. (Volt.) Une erreur si stupide n'était pas seulement la plus *universelle*, mais encore, etc. (Boss.) La plus *universelle* des sciences. (J.-J. Rouss.)

— Syn. comp. UNIVERSEL, GÉNÉRAL. V. GÉNÉRAL.

UNIVERSEL. s. m. Log. Ce qu'il y a de commun dans les individus d'un même genre, d'une même espèce. ‖ *Universel à parte rei*. Ce qu'il y a de commun sous le rapport de la matière. ‖ *Universel à parte mentis*. Ce qu'il y a de commun en vertu d'une abstraction de l'esprit. ‖ *Universel in essendo meree*. Ce qui est propre à se trouver dans plusieurs, d'une manière indivisible. Telle est la nature divine qui se trouve dans les trois personnes de la Trinité sans se diviser ni se partager. ‖ *Universel in essendo cree*. Ce qui est propre à se trouver dans plusieurs, d'une manière divisible. Telle est la nature humaine, qui se divise à mesure qu'elle se multiplie dans les individus. ‖ *Universel in prædicando increé*. Attribut qui peut être dit dans un sens univoque de plusieurs, d'une manière divisible. Tels sont les attributs de Dieu. ‖ *Universel in prædicando cree*. Attribut qui se divise à mesure qu'il se dit de plusieurs, et se dit dans un sens univoque. Tels sont les mots *homme*, *cercle*, *triangle*, etc.

— Son pluriel est *universaux*. On distinguait cinq universaux, le genre, la différence, l'espèce, le propre et l'accident.

— Philos. V. CATÉGORÈME. ‖ *Universaux à parte mentis* ou *à parte intellectus*. Ceux que l'on admet, en tant qu'ils ont une forme universelle et abstraite par l'esprit. ‖ *Universaux à parte rei*. Ceux que l'on considère sous le rapport de leur matière et en tant que celle-ci existe dans chaque individu. Les réalistes seuls admettent des universaux *à parte rei*. La distinction entre les universaux *à parte rei* et *à parte mentis* appartient à la philosophie de saint Thomas d'Aquin.

— Hist. Se dit des lettres que le roi de Pologne adressait aux seigneurs pour la convocation de la diète et pour d'autres affaires. Pendant les interrègnes, le primat de Pologne avait le droit d'octroyer des universaux.

UNIVERSELLEMENT. adv. Généralement. Cela est universellement reçu, universellement approuvé, condamné. Un homme universellement connu. (Fléch.) J'étais *universellement estimé*. (J.-J. Rouss.)

UNIVERSITAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'université. Régime universitaire. Rétribution universitaire. Corps universitaire.

UNIVERSITAIRE. s. m. Individu attaché à l'université. ‖ Partisan de l'université.

UNIVERSITÉ. s. f. (du lat. *universitas*, parce que l'université embrassait l'universalité des maîtres et des étudiants, à quelque nation qu'ils appartinssent). Corps de professeurs établi par autorité publique pour enseigner les langues, les belles-lettres, la philosophie et les sciences. L'université de Paris, de Toulouse, de Poitiers, de Caen, de Louvain, d'Oxford, de Bologne, etc. Université célèbre. Recteur, chancelier, suppôts de l'université. Régent de l'université. Les quatre facultés de l'université étaient les arts, la médecine, le droit et la théologie. Le quartier de l'université. En France, il n'y a plus qu'une seule université, divisée en autant d'académies qu'il y a de cours royales. Grand-maître de l'université. Écolier, élève de l'université. Faire ses études, prendre ses degrés dans l'université de Paris.

— Hist. *Priviléges de l'université*. Priviléges accordés par Philippe-Auguste, qui soustrayaient les membres de l'université à la justice ordinaire. Les prévôts devaient jurer, à leur installation, de respecter les priviléges de l'université. ‖ L'université de Paris ne commença à porter ce nom que sous le règne de Louis IX. La France possédait en outre, dans les provinces, seize universités, qui existèrent jusqu'à la révolution, et dont voici les noms: ‖ *Université d'Angers*, fondée par Charles V, en 1364. ‖ *Université de Bordeaux*, fondée par Louis XI, en 1472. ‖ *Université de Bourges*, fondée en 1469. ‖ *Université de Caen*, fondée sous la domination anglaise, en 1436. ‖ *Université de Dôle*, fondée par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, elle fut transférée à Besançon par Louis XIV. ‖ *Université de Douai*, fondée par les Espagnols, en 1572. ‖ *Université de Montpellier*, fondée 1284, et confirmée en 1537, par François Iᵉʳ. ‖ *Université de Nancy*, fondée en 1769. ‖ *Université de Nantes*, fondée par Pie II, à la prière du dernier duc de Bretagne, en 1460. ‖ *Université d'Orange*, fondée en 1365, par Raymond V. ‖ *Université d'Orléans*, fondée, en 1305, par le pape Clément V, et confirmée, en 1312, par Philippe le Bel. ‖ *Université de Pau*, fondée en 1722. ‖ *Université de Poitiers*, fondée par Eugène IV et Charles VII, en 1431. ‖ *Université de Reims*, fondée en 1548. ‖ *Université de Toulouse*, fondée par une bulle de Grégoire IX, en 1223 ‖ *Université de Valence*, fondée par le dauphin Humbert II, en 1339, dans la ville de Grenoble, dont elle porta d'abord le nom; Louis XI la transféra ensuite à Valence. ‖ *Université impériale*. Dénomination sous laquelle un décret du 10 mai 1806 réorganisa le corps de l'instruction publique. Plus tard, elle prit le nom d'*université de France*. Elle est aujourd'hui divisée en vingt-six académies.

— Les autres États de l'Europe ont aussi des universités, dont plusieurs remontent à une époque fort reculée: l'Allemagne seule en possède vingt-deux.

— Anc. cout. Administration des communes.

UNIVÉSICULAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui est formé d'une seule vésicule.

— Bot. Se dit des végétaux qui sont composés d'une seule vésicule, analogue à celle qu'on isolerait d'une masse de tissu cellulaire.

UNIVOCATION. s. f. (pr. *u-ni-vo-ka-ci-on*). Philos. scolast. Caractère de ce qui est univoque. La question de l'univocation de l'être était autrefois agitée dans les écoles.

UNIVOQUE. adj. des 2 g. (du lat. *univocus*, fait de *unus*, un, et *vox*, voix). Philos. scolast. Se dit des noms qui s'appliquent dans le même sens à plusieurs choses de même espèce, ou d'espèces différentes. *Homme* est un terme univoque à l'ange et au démon. *Homme* est univoque, soit qu'il s'applique à Pierre, soit qu'il s'applique à Paul.

— Gramm. Se dit des mots qui ont le même son, quoiqu'ils aient une signification différente.

— Musiq. *Consonnances univoques*. Celles qui portent le même nom, comme l'octave et ses répliques.

— Médec. *Signes univoques* ou *symptômes univoques*. Signes, symptômes particuliers à une maladie, ou qui ne se rencontrent que dans une maladie, et par conséquent qui la caractérisent.

— Les anciens ont cru que les animaux parfaits s'engendraient par *génération univoque*, c'est-à-dire par la seule union du mâle et de la femelle, et que les insectes se faisaient par la *génération équivoque*, c'est-à-dire sans semence, et de la pourriture de la terre.

UNIZONÉ, ÉE. adj. Didact. Qui porte une seule zone ou bande colorée.

UNKIAR-SKÉLESSI. Géogr. Petite ville de Turquie.

— Hist. *Traité d'Unkiar-Skélessi*. Traité d'alliance offensive et défensive, conclue pour huit années, entre la Turquie et la Russie, le 8 juillet 1833. Une clause secrète du traité fermait éventuellement les Dardanelles aux puissances européennes, tout en laissant ce détroit ouvert, ainsi que le Bosphore, à la seule Russie. Les représentations des puissances lésées ont empêché de renouveler cette clause à l'expiration du traité.

UNOGATE. adj. des 2 g. Ce mot barbare paraît être une corruption pour *onychognathe*. D'autres le dérivent du lat. *uncus*, instrument crochu, et du gr. γνάθος, mâchoire. Entom. Qui a la mâchoire cornée. ‖ UNOGATES. s. m. pl. Ordre de la classe des insectes, comprenant ceux qui ont les mâchoires cornées et garnies d'un onglet mobile, comme les aranéides.

UNONE. s. f. Bot. Genre de plantes équatoriales, de la famille des anonées. Il renferme des plantes exotiques, dont les fruits, aromatiques et piquants, sont usités comme assaisonnement sous le nom de *poivre des Nègres* ou *poivre d'Éthiopie*. Il y en a près d'une quarantaine d'espèces.

UNORISTE. s. m. Celui qui prétend que l'embryon est formé dans l'œuf même avant qu'il ait été fécondé par le mâle.

UNSTRUDT. Géogr. Rivière des États prussiens, qui se jette dans la Saale.

— Hist. *Bataille d'Unstrudt*. Victoire remportée, en 528, par Thierri, roi de Metz, sur Hermanfroi, roi de Thuringe. La conquête de la Thuringe fut le fruit de cette bataille. ‖ Victoire remportée en 640, par Sigebert, roi d'Austrasie, sur Radulfe, roi de Thuringe.

UNXIA. (pr. *onk-sia*). Myth. lat. Nom sous lequel on invoquait Junon, en couvrant de parfums les poteaux de la porte de la maison nuptiale. ‖ Déesse qui présidait à l'usage des parfums.

UNXIE. s. f. (pr. *onk-si*). Bot. Genre de plantes d'Amérique, appartenant à la famille des composées.

UNZAINE. s. f. (pr. *on-ze-ne*). Navig. Sorte de bateau dont on se sert sur la Loire pour transporter le sel.

UPAS. s. m. (pr. *u-pass*, de l'ind. *upas*, poison). Bot. Grand arbre de l'île de Java, appartenant à la famille des urticées et d'où découle un suc très-vénéneux.

— Pharm. Poison provenant d'un mélange des sucs de diverses plantes de Java. Les Indiens s'en servent pour empoisonner leurs flèches, et la quantité la plus petite possible suffit pour tuer immédiatement les plus gros animaux.

UPÉRANODONTE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

UPÉROTE. s. f. Conchyl. Espèce de fossile en tuyau.

UPERRHIZE. s. f. (ét. gr. ὑπέρ, sur; ῥίζα, racine). Bot. Genre de champignons, ne renfermant qu'une seule espèce.

UPIDE. s. m. (d'un des surnoms de *Diane*). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébricoles.

UPINGE. s. m. (du gr. ὑπιγγος). Antiq. gr. Chant en l'honneur de Diane.

UPLAND. Géogr. Ancienne province de Suède, dont la capitale était Upsal. L'Upland forme la partie du gouvernement de Stockholm-campagne et de Stockholm-ville et d'Upsal.

UPSAL. Géogr. Ville de Suède, séjour des rois jusqu'au xᵉ siècle, ch.-l. du gouvernement d'Upsal. Université; 1,500 hab. ‖ Le gouvernement d'Upsal a 83,000 hab.

— Hist. *Convention d'Upsal*. Assemblée des États, qui eut lieu en 1528, et dans laquelle Christiern II fut proclamé roi de Suède. Christine refusa de s'y soumettre. ‖ *Diète d'Upsal*. Assemblée de 1593, qui décida, avant l'arrivée du roi Sigismond III, qu'aucun autre culte que le culte évangélique ne pouvait être exercé publiquement en Suède. En apprenant cette décision, Sigismond retourna en Pologne.

UPSILON. s. m. (υ, Υ). Gramm. Nom de la vingtième lettre de l'alphabet grec; nous la représentons par *y*.

— Antiq. gr. Signe que l'on mettait sur les listes des soldats, pour indiquer ceux qui avaient survécu. ‖ Comme signe numérique, avec l'accent supérieur à droite (υ'), cette lettre valait 400. ‖ Avec l'accent inférieur à gauche (͵υ), elle valait 400,000. ‖ Dans un autre système de notation, υ valait 20. Il indique le vingtième livre de l'Iliade ou de l'Odyssée.

— Entom. Espèce de noctuelle.

UPUPÉ, ÉE. adj. (du lat. *upupa*). Ornith. Qui ressemble à la huppe. ‖ UPUPÉS. s. m. pl. Famille d'oiseaux qui a pour type le genre huppe.

UR. Géogr. anc. Ville de Chaldée, patrie d'Abraham. On y entretenait un feu sacré en l'honneur du soleil dans plusieurs temples découverts, mais fermés de toutes parts.

UR. s. m. Gramm. Nom de la dix-septième lettre de l'alphabet celtique ou gaélique; elle répond à notre *u*.

URA. s. m. Crust. Crustacé des mers du Brésil; c'est une espèce d'écrevisse bonne à manger.

URAC. s. m. Bot. Un des noms du varech.

— *Entrer les harengs en urac*, c'est-à-dire sans être salés.

URACRASIE. s. f. (ét. gr., οὖρον, urine; κρᾶσις, tempérament). Pathol. Incontinence d'urine.

URAGOGUE. adj. des 2 g. (ét. gr. οὖρον, urine; ἄγω, chasser). Pathol. Diurétique.

— Bot. Le myginde uragogue est ainsi appelé parce qu'on emploie sa racine comme diurétique.

URAGUS. adj. m. (pr. *u-ra-guss*; ét. lat., *urigo*, feu; *agere*, conduire). Myth. Qui dirige le feu. Surnom de Pluton.

URAGUS. s. m. (pr. *u-ra-guss*; du gr. οὐρά, queue). Antiq. milit. Commandant de la dernière ligne, dans l'infanterie grecque.

URALEPSIDE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées.

URALIER. s. m. Genre de solanées, établi pour un arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

URAN. s. f. Nom d'un animal terrible que l'on regarde comme fabuleux.

URANATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'oxyde uranique avec une base.

URANE. s. m. (du gr. οὐρανός, le ciel, ou de la planète Uranus, dont la découverte date à peu près du même temps). Chim. Métal découvert par Klaproth, en 1789. Il appartient à la section des métaux cassants et oxydables. Il est presque infusible, mais très-réductible, d'un gris foncé, ayant l'aspect métallique. Ce corps n'existe dans la nature qu'à l'état de combinaison. ‖ Quelques chimistes appellent ce métal *uranium*, prétendant que l'urane n'est qu'un de ses oxydes.

URANÉLAINE. s. f. Minér. Sorte de corps gras qui est tombé du ciel en abondance, dans les environs de Moscou.

URANEUX. adj. m. Chim. Se dit du premier oxyde d'urane et des sels.

URANIBOURG ou **URANIENBORG.** Géogr. Nom de l'observatoire que Tycho-Brahé fit construire dans l'île de Hueen ou Ween, en 1580, vers le détroit du Sund. Il fut détruit vingt ans après.

URANICO-CALCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel uranique combiné avec un sel calcique.

URANICO-CUIVRIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel uranique combiné avec un sel cuivrique. On dit aussi *uranico-cuprique*.

URANICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel uranique combiné avec un sel potassique.

URANIDE. adj. des 2 g. Minér. Qui ressemble à l'urane. ‖ URANIDES. s. m. pl. Famille de minéraux qui comprend l'urane et ses combinaisons.

URANIE. Myth. Muse de l'astronomie. ‖ Nom de Vénus, comme déesse de l'amour pur et des plaisirs innocents de l'esprit. ‖ Quelquefois c'était le Ciel, que l'on considérait alors comme une déesse. ‖ On l'employait souvent adjectivement. Vénus Uranie.

— Icono. On représente cette Muse sous la figure d'une jeune fille vêtue d'une robe couleur d'azur, couronnée d'étoiles, soutenant des deux mains un globe qu'elle semble mesurer, et ayant autour d'elle un globe posé sur un trépied et plusieurs instruments de mathématiques.

— URANIES. s. f. pl. Myth. Nymphes célestes qui gouvernent les sphères du ciel.

URANIE. s. f. Antiq. Espèce de jeu de balle en usage en Grèce et en Italie. On jetait une balle en l'air, et celui qui l'attrapait le plus souvent avant qu'elle ne touchât la terre était le roi du jeu.

— Entom. Genre de papillons diurnes, ayant pour type l'uranie ripliée.

URANIN. s. m. Partisan du sonnet de Voiture à Uranie. Les uranins avaient à la tête Mme de Longueville.

URANION. s. m. Pharm. Collyre aujourd'hui hors d'usage.

URANIQUE. adj. m. Chim. Se dit du second oxyde d'urane et des sels qu'il produit.

URANITE. s. f. Minér. Phosphate d'urane naturel.

URANIUM s. m. Chim. V. URANE.

URANOCHRE. s. m. (pr. *u-ra-no-kre*). Chim. Oxyde d'urane.

URANOCLON. s. m. Mamm. Espèce de dauphin.

URANOGNOSIE. s. f. Didact. Syn. d'Astronomie.

URANOGNOSTIQUE adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à l'uranognosie.

URANOGRAPHE. s. m. Celui qui fait une description du ciel.

— Auteur d'une uranographie.

URANOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., οὐρανός, ciel; γράφω, décrire). Didact. Description du ciel. || Science qui a pour objet l'étude, la description du ciel.

— Titre de plusieurs ouvrages d'astronomie.

URANOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'uranographie. Spectacle uranographique. Carte uranographique.

URANOLITHE. s. m.. (ét. gr., οὐρανός, ciel; λίθος, pierre). Pierre tombée du ciel. On dit plus souvent Aérolithe.

URANOLOGIE. s. f. (ét. gr., οὐρανός, ciel; λόγος, discours). Didact. Traité sur l'état des cieux aux diverses époques de l'âge de la terre. Le P. Petau est auteur d'une uranologie.

URANOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à l'uranologie.

URANOMÈTRE. s. m. (ét. gr., οὐρανός, ciel; μέτρον, mesure). Instrument propre à mesurer les astres et les mouvements célestes.

URANOMÉTRIE. s. f. Science de mesurer les astres.

URANOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'uranométrie. || Qui concerne l'uranométrie ou l'uranométrie.

URANOMORPHITE. s. f. Sorte de pierre ornée de dendrites à empreintes qui représentent des corps célestes.

URANOPÈTE. adj. des 2 g. Mot employé par Rabelais, pour signifier Qui tend vers le ciel, qui s'occupe des choses célestes.

URANORAMA. s. m. (ét. gr., οὐρανός, ciel; ὅραμα, vue). Phys. Vue du ciel, exposition du système planétaire, à l'aide d'un globe mobile, représentant les astres et leurs mouvements.

URANOSCOPE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui regarde le ciel, comme le cyprin uranoscope, dont les yeux sont dirigés en haut.

URANOSCOPE. s. m. (ét. gr., οὐρανός, ciel; σκοπέω, regarder, parce qu'il a les yeux placés au-dessus de la tête, et tournés vers le ciel). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des auchénoptères. Ce genre se compose de huit à dix espèces des mers des pays chauds.

URANOSCOPIE. s. f. Nom qu'on donne quelquefois à l'astrologie.

URANOSO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel uraneux combiné avec un sel potassique.

URANOTE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des cinarocéphales.

URANTHE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρά, queue; ἄνθος, fleur). Zool. Dont l'anus a la forme d'une fleur. Le clymène uranthe a son anus entouré de deux cercles de petites papilles.

URANUS. (pr. *u-ra-nuss*; du gr. οὐρανός, ciel). Myth. Dieu du ciel, fils du Chaos et de Hemera. Il épousa Ghé, et en eut les Hécatonchires ou Centimanes, les Cyclopes, les Titans, les Titanides. Uranus ayant emprisonné dans le Tartare les Centimanes et les Cyclopes, Ghé excita ses autres enfants contre leur père. Chronos, un des Titans, le mutila; et du sang de cette blessure naquirent les Erinnyes, les Mélies et les Géants.

— Temps hér. Premier-né des Abantes, qui civilisa ses peuples, et s'occupa particulièrement d'astronomie. Il fut honoré comme un dieu après sa mort.

URANUS. s. m. (pr. *u-ra-nuss*; du gr. οὐρανός, ciel; parce que cette planète étant la plus éloignée de nous, la plus enfoncée dans l'espace céleste, appartient en quelque sorte plus promptement au ciel). Astron. Planète découverte par Herschell en 1781; elle est la plus éloignée du soleil, fait sa révolution en 84 ans, et a six satellites, mais il n'y en a que deux qui soient bien apparents. Le signe de cette planète est ♅.

URAO. s. m. Minér. Carbonate de soude.

URAQUE. s. m. V. OURAQUE.

URARI. s. m. Relat. Poison dont les sauvages d'Amérique imprègnent leurs flèches.

URARIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des sainfoins; il ne contient que des espèces exotiques.

URARINE. s. f. Chim. Alcali qu'on trouve dans l'urari.

URASPERME. s. m. Bot. Genre de la famille des ombellifères, établi pour une plante d'Amérique.

URATE. s. m. (ét. gr., οὖρον, urine). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide urique avec différentes bases. Les urates sont presque toujours le produit de l'art ou de la décomposition de l'urine; l'urate de soude entre pourtant dans la composition des concrétions arthritiques. L'urate d'ammoniaque fait partie de certains calculs urinaires.

— Agric. Engrais composé d'un mélange d'urine et de plâtre ou de terre. Cet engrais a une certaine activité, mais il est de peu de durée.

URBAIN. Nom de huit papes. || URBAIN Ier régna de 223 à 230; il subit le martyre. Sa fête se célèbre le 25 mai. || URBAIN II régna de 1088 à 1099, il soutint avec vigueur la querelle papale contre l'Empire, et détermina la première croisade au concile de Clermont, en 1095. || URBAIN III régna de 1185 à 1187. || URBAIN IV régna de 1261 à 1265 || URBAIN V régna de 1362 à 1370. || URBAIN VI régna de 1378 à 1389. Il fut élu de la manière la plus violente et la plus irrégulière. Quelques cardinaux protestèrent contre ces violences et élurent Clément VII, tel fut le commencement du grand schisme qui se continua après sa mort. Il ne fut reconnu que par la cour de Naples, la France, l'Aragon et la Castille. || URBAIN VII ne fut pape que treize jours, en 1590. || URBAIN VIII régna de 1623 à 1644. Il réunit au domaine de l'Église le duché d'Urbin, favorisa les sciences et les arts, et condamna le livre de Jansénius, ce qui causa de grands désordres en France.

URBAIN, AINE. adj. (du lat. *urbanus*, fait de *urbs*, ville). Admin. et jurispr. De ville, de la ville; par opposition à Rural. La vente des maisons urbaines. Servitudes urbaines.

— Antiq. rom. *Tribus urbaines*. Se dit des quatre tribus que Servius forma dans Rome, de même qu'il établit dix-sept tribus rustiques.

— Myth. rom. Surnom des dieux Lares. On donnait aussi ce nom de dieux urbains à Janus, Vesta, Minerve, Cérès, Diane, Vénus, Mars, Mercure, Jupiter, Neptune, Vulcain et Apollon.

— Qui concerne la ville, qui appartient à la ville. Pour me tirer un peu de l'*urbaine* cohue, je me rendis à la fin, et fus passer dix jours à Passy. (J.-J. Rouss.)

— *Garde urbaine*. Bourgeois armés dans une ville pour le maintien de l'ordre public. C'est la même chose que la garde nationale.

— Ce mot semble accrédité; quelques-uns de nos premiers écrivains l'ont admis, comme Jean-Jacques, et les lettres de naturalisation, on en a fait constamment usage dans la traduction de Tite-Live, et je pense ne l'a relevé.

URBAIN, AINE s. (du lat. *urbanus*). Habitant, habitante d'une ville. J'errai quelques jours autour de la ville, logeant chez des paysans de ma connaissance, qui tous me reçurent avec plus de bonté que n'auraient fait des *urbains*. (J.-J. Rouss.)

URBAINE s. f. Sorte de voiture de place. Les urbaines.

URBANICIEN. s. m. Antiq. Nom d'un corps de six mille soldats qu'Auguste avait formé pour la garde de Rome.

URBANIEN. s. et adj. m. Myth. Nom des dieux de la ville, chez les Romains. || Nom qu'on donnait aussi aux dieux Lares.

URBANISTE. s. f. (pr. *ùr-ba-niss-te*). Commun. relig. Membre d'une congrégation de femmes instituée par le pape Urbain. Les urbanistes suivaient la règle de Sainte-Claire.

URBANISTE s. m. Nom de sectaires opposés à Clément VII.

URBANISTE. s. m. Hortic. Nom donné à une sorte de poire.

URBANITÉ. s. f. (du lat. *urbanitas*, fait de *urbs*, ville, c'est-à-dire élégance, manière de la ville). Politesse que donne l'usage du monde. Être plein d'urbanité. Avoir peu d'urbanité. Cette *urbanité* de mœurs qui rend parfois le commerce si liant et si facile. (J.-J. Rouss.) L'*urbanité* des mœurs remplace trop souvent la franchise et la bonté. (Warner.) L'*urbanité* des mœurs est comme le miroir sur lequel vient se heurter l'alouette. (Boiste.)

— Se dit particulièrement de la politesse des anciens Romains. L'urbanité romaine. Les Romains ont effacé toutes les Grâces et toutes les Vénus de la Grèce, et ont laissé son athénisme bien loin derrière leur *urbanité*. (Balzac.) L'élégance attique et l'*urbanité* romaine n'ont rien eu de plus fin, de plus délicat. (Costar.)

— Ce fut Balzac qui mit ce mot en vogue, mais il n'en fut pas le créateur, puisque Ménage nous apprend qu'il était dans notre langue longtemps avant que Balzac fût au monde. Cependant *urbanité* n'était pas encore d'un usage bien commun, puisque Ménage défendait de s'en servir trop souvent.

URBÈRE. s. m. Entom. Nom vulgaire des coléoptères qui vivent dans les bourgeons de la vigne, et qui y causent beaucoup de ravages. On l'appelle aussi *urbec*.

URBICAIRE. s. m. Antiq. rom. V. SUBURBICAIRE.

URBICOLE. adj. des 2 g. Didact. Qui se plait dans les villes.

— URBICOLES. s. m. pl. Entom. Famille de papillons.

URBIN. Géogr. Ville des États de l'Église, ch.-l. de la délégation d'Urbin et Pésaro; 12,000 hab. || La délégation de ce nom a 230,000 hab.

— Hist. *Duché d'Urbin*. États, autrefois indépendants, que le dernier duc céda, en 1631, au pape Urbain VIII.

URCÉE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles.

URCÉIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *urceus*, vase; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un urcéole, d'un vase, d'un gobelet.

— Zooph. Se dit des polypes de la plumatelle à crête.

URCÉOLAIRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a la forme d'un urcéole, comme le calice de l'osbeckie urcéolaire.

URCÉOLAIRE. s. f. Infus. Genre d'animalcules infusoires.

— Bot. Genre de lichens, renfermant une vingtaine d'espèces, qui se plaisent sur les pierres, sur les rochers, sur la terre, sur les tuiles, quelquefois sur la mousse et sur les vieux bois. Les espèces les mieux connues croissent en Europe. || Genre de rubiacées. || Autre genre de plantes, dont la famille n'est pas bien déterminée.

URCÉOLARIÉ, ÉE. adj. Infus. Qui ressemble à une urcéolaire. || URCÉOLARIÉES. s. m. pl. Famille d'animalcules infusoires.

URCÉOLE. s. m. Bot. Organe en forme de gobelet ou de godet. || Petit sac membraneux ou cartilagineux qui entoure l'ovaire dans les carex, et qui est percé d'un trou au sommet, pour laisser passer le style. || C'est aussi dans beaucoup de plantes le tube formé par les étamines soudées et monadelphes. || Genre de plantes sarmenteuses du Brésil, appartenant à la famille des apocynées. D'une espèce de la Chine découle un suc gommo-résineux analogue au caoutchouc. || Genre de plantes du Brésil, dont la famille est indéterminée. La plante qui sert de type à ce genre a quelque rapport avec les pourtains.

— Zooph. Test de certains infusoires, en forme de cruche, cylindrique ou conique, et fermé à l'une de ses extrémités, dans lequel l'animal peut rentrer.

URCÉOLÉ, ÉE. adj. (du lat. *urceolus*, dimin. d'*urceus*, cruche). Bot. Renflé comme une petite outre, et rétréci vers l'orifice. Corolle urcéolée. Calice urcéolé. Fruit urcéolé. Feuille urcéolée. Involucre urcéolé. Nectaire urcéolé. Spermate urcéolée. Urne urcéolée.

URCÉOLIFÈRE adj. des 2 g. (ét. lat., *urceolus*, petit vase; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des urcéoles ou de petits calices en forme de godets.

URDA Myth. scand. Le Passé, une des trois Parques scandinaves.

URE. s. m. (du gr. ὄρος, montagne, ou du celt. *uror* ou *urot*). Mamm. Espèce de taureau sauvage, appelé autrement aurochs.

— Myth. or. Source de tout le monde matériel, principe créé par Ormuzd.

UREBEC. s. m. (du lat *urere*, brûler, et du fr. *bec*). Entom. Insecte qui ronge les bourgeons des arbres.

URÈDE. s. m. Bot. V. URÉDO.

URÉDER v. n. 1re conj. (du lat. *veredus*, cheval de poste). Courir çà et là. C'est un vieux mot dont se servaient autrefois les pêcheurs.

— S'empl. encore popul. Cette femme ne fait qu'uréder.

URÉDINÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble à un urédo. || URÉDINÉES. s. f. pl. Famille de champignons renfermant de petites plantes parasites, développées le plus souvent dans le tissu même ou à la surface des végétaux morts ou vivants, et ayant pour type le genre urédo.

URÉDO. s. m. (du lat *urere*, brûler). Bot. Genre de champignons, type de la famille des urédinées. Il renferme des espèces très-simples et très-nombreuses, qui naissent dans le tissu même des plantes, et qui s'échappent ensuite au dehors. On en trouve très-communément sur les feuilles, les tiges, les fleurs des plantes potagères, etc.

URÉE. s. f. (du gr. οὖρον, urine). Chim. Substance qui colore l'urine, et qui est le radical de l'acide urique, elle est composée d'oxygène, d'hydrogène, de carbone et d'azote.

— Erpét. Genre de serpents.

URÈNE s. f. Bot. Genre de plantes des deux Indes, appartenant à la famille des malvacées. On en compte huit espèces.

URÉNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une urène. || URÉNÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre urène.

URÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des urticées.

URÉRÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble à une urère. || URÉRÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre urère.

URETEAU. s. f. Mar. Espèce de corde à poulie.

URÉTÉRALGIE. s. f. (ét. gr., οὐρητήρ, uretère; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dans l'uretère.

URÉTÉRALGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'urétéralgie.

URÉTÈRE. s. m. (ét. gr., οὐρητήρ, fait de οὖρον, urine). Anat. Chacun des deux canaux qui portent l'urine des reins à la vessie. L'uretère droit. L'urétère gauche. Pierres dans l'urétère.

URÉTÉRITE s. f. Pathol. Inflammation de l'urétère, provenant soit de calculs, soit de toute cause irritante dont l'action s'est exercée directement sur la vessie ou les reins.

URÉTÉROLITHIASE s. f. (ét. gr., οὐρητήρ, urétère; λίθος, pierre). Pathol. Calcul arrêté dans l'urétère.

URÉTÉRO-LITHIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Causé par la présence de calculs dans l'urétère.

URÉTÉROPHLEGMATIQUE adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρητήρ, urétère; φλέγμα, mucus). Pathol. Causé par du mucus arrêté dans l'urétère.

URÉTÉROPYIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρητήρ, urétère; πύον, pus). Pathol. Causé par du pus dans l'urétère.

URÉTÉROSTOMATIQUE adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρητήρ, urétère; στόμα, ouverture). Anat. Qui se rapporte à l'orifice de l'urétère.

— Pathol. Qui est causé par l'obstruction de l'orifice de l'urétère dans la vessie.

URÉTÉROTROMBOIDE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est causé par des grumeaux de sang accumulés dans l'urétère.

URETEUR. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de la lamproie.

URÉTHANE. s. f. Chim. Carbonate anhydre d'ammoniaque et de gaz éthylène.

URÉTHYLANE. s. f. Chim. Carbonate anhydre d'ammoniaque et de méthylène.

URÉTIQUE adj. des 2 g. (du gr. οὐρητικός). Pathol. Se dit des maladies, et particulièrement d'une sorte de fièvre compliquée avec un diabète.

— *Malade urétique*. Malade qui urine facilement.

— *Remède urétique*. Remède qui fait uriner.

— Anat. *Passage urétique*. Passage urinaire.

URÉTRAL, ALE adj. Anat. Qui a rapport à l'urètre.

— Pathol. Qui affecte l'urètre. Blennorrhée urétrale. || Pathol. *urétrorrhée*.

URÉTRALGIE. s. f. (ét. gr., οὐρήθρα, urètre; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dans l'urètre sans phénomènes inflammatoires.

URÉTRALGIQUE adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'urétralgie.

URÈTRE s. m. (du gr. οὐρήθρα). Anat. Canal par où sort l'urine, dans les sexes. Il sert de plus, chez l'homme, à l'excrétion du sperme. Il s'étend depuis le col de la vessie jusqu'à l'extrémité de la verge, où se trouve son orifice extérieur. Chez la femme, l'urètre, très évasé à son origine, descend obliquement en avant pour s'ouvrir au bas du vestibule, au-dessus du vagin. Avoir un ulcère dans l'urètre. Canal de l'urètre.

URÉTRELMINTHIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est causé par la présence des vers dans l'urètre.

URÉTRITE s. f. (du gr. οὐρήθρα, urètre, et de la terminaison *ite*, qui indique une phlegmasie). Pathol. Inflammation aiguë ou chronique de l'urètre.

URÉTRO-BULBAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *urethra*, *bulbus*). Anat. Qui concerne le bulbe de l'urètre.

— s. m. Artère transverse du périnée.

URÉTRO-CYSTOTOMIE s. f. Chirurg. Opération de la taille.

URÉTRO-HYMENODE adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρήθρα, urètre; ὑμήν, membrane). Pathol. Se dit de l'occlusion de l'urètre par une membrane.

URÉTRO-LITHIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est produit par un calcul arrêté dans l'urètre.

URÉTRO-MAMILLAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui tient de la mamelle et de l'urètre.

URÉTROPHRACTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'urétrophraxie.

URÉTROPHRAXIE. s. f. (ét. gr., οὐρήθρα, urètre; φράσσω, obstruer). Pathol. Obstruction de l'urètre.

URÉTRO-PYIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est produit par l'accumulation du pus dans l'urètre.

URÉTRORRHAGIE. s. f. (ét. gr., οὐρήθρα, urètre; ῥήγνυμι, rompre). Pathol. Écoulement de sang par l'urètre.

URÉTRORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'urétrorrhagie.

URÉTRORRHÉE. s. f. (ét. gr., οὐρήθρα, urètre; ῥέω, couler). Pathol. Écoulement par l'urètre.

URÉTRORRHÉIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'urétrorrhée. On dit aussi *urétrorrhagique*.

URÉTROSCOPE s. m. (pr. *u-re-tro-sko-pe*; ét. gr., οὐρήθρα, urètre; σκοπέω, regarder). Chir. Instrument dont on se sert pour examiner l'urètre.

URÉTROSPASME s. m. (pr. *u-re-tro-spass-me*; ét. gr., οὐρήθρα, urètre; σπασμός, spasme). Pathol. Spasme de l'urètre.

URÉTROSPASMODIQUE. adj. des 2 g. (pr. *u-re-tro-spass-mo-di-ke*). Qui est relatif, qui a rapport à l'urétrospasme.

URÉTROSPASTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'urétrospasme.

URÉTROSTÉNOSE. s. f. Pathol. Rétrécissement de l'urètre.

URÉTROSTÉNOTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'urétrosténose.

URÉTRO THROMBOÏDE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est produit par des grumeaux de sang dans le canal de l'urètre.

URÉTROTOME. s. m. (ét. gr., οὐρήθρα, urètre, τομή, coupe). Chir. Instrument propre à diviser l'urètre, dans l'opération de la taille.

URÉTROTOMIE. s. f. Chir. Incision de l'urètre. || On appelle de ce nom, tantôt une opération consistant à pratiquer des scarifications à l'intérieur de l'urètre pour faire cesser ou diminuer un rétrécissement de ce canal; tantôt une opération beaucoup plus grave, qui consiste dans l'incision des parties molles qui recouvrent l'urètre, et dans celle des parois urétrales elles-mêmes.

URÉTROTOMIQUE. adj. des 2 g. Chir. Qui a rapport à l'urétrotomie.

URÉTRO-VÉSICAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à l'urètre et à la vessie.

URÉTRYMÉNODE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρήθρα, urètre; ὑμήν, membrane). Pathol. Causé par la présence d'une membrane formée accidentellement dans l'urètre.

URFÉ (Honoré d'). Romancier célèbre, né en 1567, mort en 1625, montra de la valeur pendant les guerres de la ligue et de l'habileté dans les négociations dont il fut chargé en Savoie et à Venise.

URGEL. Géogr. Ville forte d'Espagne, en Catalogne; 5,300 hab.

— Hist. *Comté d'Urgel.* État qui date du IXe siècle. Sous Charlemagne, il faisait partie de la Marche d'Espagne; Charles le Chauve divisa cette Marche en deux marquisats; Urgel, avec le titre de comté, fut attaché au marquisat de Barcelone. Au commencement du XVe siècle, le comté d'Urgel fut réuni à la couronne d'Aragon.

URGENCE. s. f. Qualité de ce qui est urgent. Attendu l'urgence du cas. L'urgence du besoin. Déclarer l'urgence. Il y a urgence. En cas d'urgence. Vu l'urgence. Que l'*urgence* de l'affaire présente requérait d'y pourvoir promptement, et qu'il était du bien de l'État qu'ils en délibérassent promptement. (Bassomp.)

— Nécessité pressante de prendre une résolution, de prononcer sans délai sur une matière. Urgence d'une proposition. Acte, décret d'urgence. Les lois d'*urgence*, d'exception, de salut public, furent souvent des lois d'iniquité. (Boiste.)

— Quoique l'adjectif *urgent* soit déjà assez ancien dans notre langue, le substantif *urgence*, auquel il a donné naissance, ne date guère que de cinquante ans.

URGENT, ENTE. adj. (pr. *ur-jan*; du lat. *urgens*. Pressant, qui ne souffre point de retardement. Assister quelqu'un dans une urgente nécessité. Affaires urgentes. Les urgentes nécessités de l'État. Maladie urgente. Besoin urgent. Cas urgent. La nécessité la plus *urgente* peut seule autoriser un roi à lever des impôts. (Louis XIV.) Il n'y a nul inconvénient à voir le péril toujours *urgent*. (Dider.) La guerre a tant d'horreurs, est un si grand fléau, que ceux qui la font sans *urgente* nécessité peuvent être appelés des scélérats. (Boiste.)

— Syn. comp. URGENT. IMMINENT. INSTANT. PRESSANT. *Instant* ne se dit que des prières, des demandes, des sollicitations, des poursuites qu'on fait avec continuité, avec persévérance, pour obtenir ce qu'on désire. *Pressant* se dit de tout ce qui ne souffre point de délai ou qui ne laisse point de relâche, des personnes et des choses qui nous portent à l'action, ou qui veulent une prompte exécution. *Urgent* se dit de certaines choses qui nous aiguillonnent et nous travaillent toujours plus fortement, jusqu'à nous plonger dans la peine, dans la souffrance, dans le malheur.

URGHIEN. Myth. ind. Une des principales divinités du Thibet, née d'une fleur, homme et dieu.

URI. Géogr. Canton de Suisse, au centre; 14,000 hab. Ch.-l., Altorf.

— Hist. Canton où fut prêté le fameux serment des trois libérateurs de la Suisse. Le gouvernement du canton est démocratique; les habitants sont catholiques.

URIASE. s. f. (du lat. *uriasis*; fait du gr. οὖρον). Syn. de Lithiase.

URIE. Mari de Bethsabée, servait dans l'armée de David. Ce prince ayant conçu pour Bethsabée une passion criminelle, envoya Urie au siége de Rabba, et donna ordre de l'exposer à l'endroit le plus périlleux. Urie périt en combattant. || Prophète qui annonçait, dans le même temps que Jérémie, les malheurs de Jérusalem. Le roi Joachim le fit mourir l'an du monde 3395.

URIE. s. f. Ornith. Genre d'oiseaux établi pour placer les guillemots.

URIEL. Nom d'un ange dont parle la Bible. Les juifs et la plupart des chrétiens croient que c'est un ange de lumière. Les liturgies orientales en font souvent mention, et on le voit dans quelques anciennes litanies.

URIGUE. s. m. Mamm. Espèce de loup marin.

URIM. s. m. Chim. Radical problématique, que l'on a supposé exister dans l'urée.

URIM. s. m. (de l'hébr. *urim*, lumière). Hist. sacr. Partie ou ornement du pectoral du grand prêtre des Juifs. On s'en servait seulement pour consulter Dieu dans les cas difficiles et importants qui regardaient l'intérêt public de la nation.

URINAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *urina*, urine). Anat. Qui a rapport à l'urine. Conduit urinaire. Voies urinaires. Canal urinaire. || *Voies urinaires.* L'ensemble des conduits et cavités destinés à transmettre ou à contenir l'urine, depuis le moment où se fait la sécrétion de ce fluide jusqu'à son élimination définitive. || *Méat urinaire.* Nom qu'on donne à l'urètre ou canal excréteur de l'urine chez la femme.

— Bot. La phyllanthe urinaire est appelée ainsi, parce qu'elle passe pour diurétique.

URINAIRE. s. f. (du lat. *urina*, urine, parce qu'elle passe pour très-diurétique). Bot. Un des noms du pissenlit ordinaire. || Genre de la famille des euphorbiacées, établi pour placer une espèce de phyllanthe.

URINAL. s. m. Vase à col évasé, où les malades alités urinent commodément. Il y a des urinaux en faïence, en porcelaine, en gomme élastique, en cuir, en étain, etc.

— Espèce de réservoir qu'on adapte à la verge, dans quelques cas d'incontinence d'urine, et qui reçoit ce liquide à mesure qu'il s'écoule.

— Se dit, dans le style burlesque, pour Urètre. Si quelque pierre en la vessie lui pouvait boucher l'*urinal*. (Scarron.)

— Vaisseau de verre où l'on met de l'urine pour la faire voir aux médecins.

— Philos. hermét. *Urinal des philosophes.* Fourneau philosophal, dans lequel se cuit et digère la matière de la pierre des sages, ou l'œuf hermétique.

URINAL. adj. m. Se dit quelquefois pour Urineux.

URINATEUR. s. m. (du lat. *urinator*). Antiq. rom. Plongeur.

— S'est dit des pêcheurs de perles et de nacres, aux Indes.

URINE. s. f. (du lat. *urina*). Liquide excrémentitiel, sécrété par les reins, conduit par les uretères dans la vessie, et de là poussé dehors à des intervalles plus ou moins longs. L'urine a pour fonction de débarrasser l'économie des matières qui pourraient être nuisibles. Chez quelques animaux, elle sort mêlée avec les matières fécales. Sa composition varie suivant les animaux, et suivant leur état de santé ou de maladie. Ce liquide est transparent, d'un jaune clair ou foncé, d'une saveur salée, un peu âcre, d'une odeur particulière, qui devient ammoniacale quand il se putréfie. Purifiée, l'urine sert dans les arts pour dégraisser les laines, dissoudre l'indigo, préparer le sel ammoniac, etc. On en fait quelquefois usage dans certaines maladies. L'urine est un excellent engrais, quand elle est répandue sur les champs et les prés. On la mêle aussi avec le fumier. Urine épaisse, chargée, trouble, claire, âcre, mordicante, purulente, sanguinolente. Sédiment de l'urine. Rétention d'urine. Retenir son urine. Urine de cheval. Les anciens Celtibériens avaient l'habitude de se rincer la bouche et de se nettoyer les dents tous les matins avec leur *urine*. (Percy.) On a vu surtout dans les hôpitaux des femmes se faire un jeu d'avaler clandestinement leurs *urines* à mesure qu'elles les rendaient, et essayer de faire croire qu'elles n'en rendaient point du tout. (Id.)

— *Urine de boisson.* Celle qui est rendue peu de temps après avoir bu, et qui est peu colorée. || *Urine de digestion.* Celle qui est rendue après le repas et après le sommeil.

— *Médecin des urines.* Celui qui prétend connaître toutes les maladies par l'inspection des urines.

— Philos. hermét. *Urine du vin.* Le vinaigre. || *Urine des jeunes colériques.* Le mercure philosophal.

— Syn. comp. URINE. PISSAT. *Urine* se dit plus ordinairement de l'homme, et est plus honnête que *pissat*.

URINER. v. n. 1re conj. Évacuer l'urine. Uriner bien. Uriner abondamment. Ne pouvoir uriner. Avoir une difficulté d'uriner. Il ne se dit guère que des malades.

URINEUR, EUSE. adj. Ornith. Se dit des divers oiseaux aquatiques qui, vu leur genre de nourriture, épanchent fréquemment l'urine.

URINEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de l'urine, qui a l'odeur de l'urine fermentée. Dépôt urineux. Odeur urineuse. Le temps des médications *urineuses* est passé pour les médecins éclairés. (Percy.)

— Pathol. *Abcès urineux.* Abcès produit par l'épanchement ou par l'infiltration de l'urine dans le tissu cellulaire.

URINIFÈRE. adj. des 2 g. Anat. Par où passe l'urine.

URINOIR. s. m. Syn. de Urinal. V. ce mot.

URIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'urée avec l'oxygène, et qui forme la plupart des calculs de la vessie. Cet acide se trouve dans l'urine, les calculs urinaires et les excréments d'oiseaux. || *Acide urique oxygéné.* Nom sous lequel on a proposé de désigner l'acide purpurique.

URIUS. adj. m. (pr. *u-ri-uss*; du gr. οὔριος, favorable). Myth. Surnom de Jupiter.

URLOFFEN. Hist. Bourg du duché de Bade, auprès duquel le général Sainte-Suzanne remporta une victoire sur une colonne autrichienne, le 27 juin 1796.

URNE. s. f. (du lat. *urna*). Vase qui, chez les anciens, servait à renfermer les cendres des morts. Les urnes étaient le plus souvent d'or, de marbre, de porphyre, de terre cuite, d'albâtre, etc. Urne sépulcrale. Urne cinéraire. Urne qui renferme les cendres du grand Pompée.

> Un peu de cendre est donc ce qui reste de toi!
> Une *urne* est sa demeure, et l'enferme aujourd'hui!
> (DESAINTANGE.)

> Dans un bosquet ombreux et solitaire,
> Sous des cyprès témoins de mes douleurs,
> Je te consacre une *urne* cinéraire,
> Que tous les jours je baignerai de pleurs.
> (POMMEREUL.)

— Il y avait aussi des *urnes lacrymales* ou *lacrymatoires*, qui servaient à recevoir les larmes des pleureuses, et qu'on enfermait dans le tombeau avec la cendre du mort.

— Ces vases servaient aussi, chez les anciens, à la divination, à recevoir les bulletins de suffrage dans les jugements ou aux élections des magistrats, les noms des hommes qui devaient combattre ensemble ou les premiers dans les jeux publics.

— On étend quelquefois la dénomination d'*urne* à certains sarcophages dont la forme n'a qu'un rapport fort éloigné avec celle des vases en général. || Quelques antiquaires l'appliquent même à tout ce qui a renfermé les restes des morts, tels les vases en marbre, les sarcophages et même les tombeaux; il y en avait d'assez grandes pour contenir un corps tout entier.

— Vase qui sert à recevoir les billets pour tirer au sort, etc. Mettre son billet dans l'urne. L'urne du scrutin.

— Les païens avaient confié au Destin l'urne dans laquelle ils supposaient qu'était renfermé le sort des hommes. L'*urne* des sorts est dans sa main terrible. (Dorat.)

> Aux pieds de Jupiter deux *urnes* toujours pleines
> Font descendre ici-bas les plaisirs et les peines.
> Quand les biens et les maux tombent également,
> Les malheureux humains respirent un moment;
> Quand c'est l'*urne* des maux que penche un dieu sévère,
> Tous nos jours ne sont plus qu'une longue misère.
> (DOIGNY.)

— Les poëtes et les peintres représentent ordinairement les fleuves appuyés sur une urne d'où sort l'eau qui forme la rivière à laquelle ils président. Cette urne est penchée de niveau, pour exprimer la rapidité ou la tranquillité de leur course. Tous ceints d'algue et de joncs s'inclinent sur leur *urne*. (Lebrun.)

> Au pied du mont Adulle, entre mille roseaux,
> Le Rhin tranquille, et fier du progrès de ses eaux,
> Appuyé d'une main sur son *urne* penchante,
> Dormait au bruit flatteur de son onde naissante.
> (BOILEAU.)

> Lorsqu'un grand fleuve épanche aux plaines qu'il féconde
> Le liquide cristal de son *urne* profonde.
> (CHAUSSARD.)

— Se dit poétiq. des constellations qui amènent la pluie, du ciel pluvieux, etc.

> C'est parmi les frimas, sur l'*urne* du Verseau,
> C'est quand les autres fleurs vont descendre au tombeau,
> Que l'on vous voit renaître, et que votre verdure
> Semble par sa fraîcheur rajeunir la nature. (CASTEL.)

> Des cieux plus purs soudain l'*urne* est tarie,
> L'ombre, que chasse un rayon lumineux,
> S'est repliée et court dans la prairie. (CAMPENON.)

> . . . . . . Ce brillant météore,
> Cet arc majestueux dont le ciel se colore
> Quand les *urnes* du ciel cessent de s'épancher.
> (DULARD.)

— Vase de porcelaine, de faïence ou d'autre matière, qui a la forme des urnes antiques, et dont on décore les édifices, les cheminées, les jardins.

— Antiq. rom. Mesure de capacité pour les liquides, valant 4 conges, ou 12 litres 8 décilitr.

— Se dit aussi d'un vase d'une capacité quelconque.

> Son *urne* aux larges flancs, et dont l'anse est usée,
> A son côté pendait de nectar épuisée. (NOTARIS.)

— Conchyl. *Urne épineuse.* Coquille du genre volute.

— Syn. comp. URNE. VASE. L'usage semble avoir attaché au mot *urne* l'idée d'un *vase* clos ou susceptible de l'être, dont la paroi se resserre plus ou moins vers l'orifice, au lieu de s'évaser.

URNIA. Myth. anc. Nom d'une déesse qui était adorée à Nîmes.

URNIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *urna*, urne; *gerere*, porter). Bot. Qui porte une urne ou des capsules en forme d'urne.

UROBENZOATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide urobenzoïque avec une base.

UROBENZOÏQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier qui existe dans l'urine des animaux herbivores en général, et qui a de l'analogie avec l'acide urique.

UROBRANCHE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρά, queue; βράγχια, branchies). Conchyl. Qui porte des branchies à la queue). || UROBRANCHES. s. m. pl. Famille de l'ordre des gastéropodes nudibranches, comprenant ceux dont les branchies sont situées sur la partie postérieure du corps.

UROCÈLE. s. f. (ét. gr., οὖρον, urine; κήλη; tumeur). Pathol. Infiltration d'urine dans les bourses.

UROCENTRE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

UROCÉRATE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un urocère. || UROCÉRATES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères, ayant pour type le genre urocère.

UROCÈRE. s. m. (ét. gr., οὐρά, queue; κέρας, corne, c'est-à-dire corne à la queue, ou à la partie postérieure du corps, parce qu'en effet, dans les espèces primitivement rapportées à ce genre, l'extrémité du ventre, chez les femelles, était constamment prolongée en une sorte de corne qui protége la tarière). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des porte-scie, ayant pour type l'urocère géant.

UROCHEZIE. (pr. *u-ro-ké-zi*; ét. gr., οὖρον, urine; χέζω, aller à la selle). Pathol. Diarrhée urineuse.

UROCHLOÉ. s. f. (pr. *u-ro-klo-é*). Bot. Genre de plantes graminées, établi pour placer un faux panic, provenant de l'île de France.

UROCRISE. s. f. Pathol. V. UROCRISIE.

UROCRISIE. s. f. (ét. gr., οὖρον, urine, κρίσις, jugement). Pathol. Jugement porté sur une maladie d'après l'aspect de l'urine.

UROCRITÈRE. s. m. Jugement d'uromancien.

UROCRITIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Se dit des signes tirés de l'examen de l'urine.

URODÉ, ÉE. adj. (ét. gr., οὐρά, queue; εἶδος, ressemblance). Infus. Qui est muni d'une queue. || URODÉS. s. m. pl. Famille d'animalcules microscopiques, comprenant ceux qui ont le corps terminé par des appendices en forme de queue.

URODÈLE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρά, queue; δῆλος, visible). Erpét. Qui a une queue bien apparente. || URODÈLES. s. m. pl. Famille de reptiles batraciens, dont les individus adultes possèdent une queue bien évidente, qu'ils conservent toute leur vie.

URODIALYSE. s. f. Pathol. Suppression d'urine.

URODIALYTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'urodialyse.

URODIÉ, ÉE. adj. Infus. Qui a la queue bifurquée. || URODIÉS. s. m. pl. Famille d'animalcules microscopiques gymnodés, comprenant ceux dont le corps se termine par un appendice caudal double, ou bifurqué.

URODONTE. s. m. (ét. gr., οὐρά, queue, ὀδούς, dent). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, renfermant plusieurs espèces de charançons.

URODRIMYE. s. f. Pathol. Acreté de l'urine.

URODYNIE. s. f. (ét. gr., οὖρον, urine; ὀδύνη, douleur). Pathol. Sentiment de douleur qu'on éprouve en urinant.

URODYNIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'urodynie.

UROGASTRE. s. m. (ét. gr., οὐρά, queue; γαστήρ, ventre). Crust. Postabdomen des crustacés décapodes, ou ce qu'on appelle communément la queue de ces animaux.

UROHYAL. s. m. Anat. Une des pièces de l'hyoïde.

UROLITHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὖρον, urine; λίθος, pierre). Chim. Nom qu'on donne quelquefois à l'acide urique, parce qu'on le trouve dans beaucoup de calculs urinaires.

UROMANCIE. s. f. (ét. gr., οὖρον, urine; μαντεία, divination). Anc. médec. Art prétendu de connaître les maladies d'après l'inspection de l'urine.

UROMANCIEN, IENNE. adj. et s. Anc. médec. Celui, celle qui pratique l'uromancie.

UROMANTE. s. m. V. UROMANCIEN.

UROMASTIX. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

UROMÈLE. s. m. Anat. Monstre dont les membres abdominaux sont confondus et terminés par un seul pied.

UROMÉLIE. s. f. Anat. Fusion de deux membres de derrière en un seul membre, terminé par un pied unique.

UROMÉLIEN, IENNE. adj. Anat. Se dit des monstres dont les membres sont réunis et terminés par un seul pied.

UROMÉLIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'uromélie.

UROMOLGE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρά, queue; μολγός, salamandre). Erpét. Se dit des salamandres munies d'une queue. || UROMOLGES. s. m. pl. Sous-genre de reptiles batraciens, comprenant ceux qui sont munis d'une queue.

UROMYCE. s. m. Bot. Genre de champignons naissant sous l'épiderme des plantes, qui se détruit bientôt pour leur faire jour.

URONECTE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρά, queue; νήκτης, nageur). Erpét. Qui nage à l'aide de la queue. || URONECTES. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens, comprenant ceux qui ont la queue aplatie en dessus ou de côté.

UROPELTACÉ, ÉE. adj. Erpét. Qui ressemble à un uropeltis. || UROPELTACÉS. s. m. pl. Famille de serpents qui a pour type le genre uropeltis.

UROPELTIS. s. m. Erpét. Genre de serpents non venimeux renfermant deux espèces, l'une de Ceylan, et l'autre des Philippines.

UROPÉTALE. s. m. Bot. Plante du cap de Bonne-Espérance.

UROPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὖρα, queue; φύλλον, feuille). Bot. Dont la feuille se prolonge en une sorte de queue.

UROPLANIE. s. f. Pathol. Déviation de l'urine.

UROPLATE. s. m. Erpét. Genre de lézards, démembré de celui des geckos.

UROPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρά, queue; ποδός, gén. de πούς, pied). Ornith. Qui marche à l'aide de la queue. ‖ UROPODES. s. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, brévipennes, tels que les grèbes, les guillemots, les pingouins, les manchots, dont les pieds sont articulés tout à fait en arrière du corps, en sorte qu'ils semblent marcher sur la queue.

UROPRODE. s. m. Entom. Genre d'arachnides de la famille des holètres, établi pour placer l'acare végétant, qui se fixe, à l'aide d'un fil qu'il porte à l'anus, sur le corps de quelques insectes coléoptères.

UROPRESTE. s. m. (pr. *u-ro-press-te*; ét. gr., οὐρά, queue; πρήθω, enflammer). Entom. Insecte hyménoptère.

UROPRISTE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρά, queue; πρίστις, scie, parce que le ventre de la plupart des femelles renferme un instrument propre à scier ou à faire des entailles sur les écorces des arbres, afin d'y déposer leurs œufs). Entom. Dont l'abdomen se termine par une tarière en forme de scie, pour percer l'écorce des arbres. ‖ UROPRISTES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères, comprenant ceux dont les femelles ont une tarière en forme de scie à l'extrémité de l'abdomen.

UROPSOPHE. s. m. Erpét. Genre de serpents.

UROPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., οὐρά, queue; πτερόν, aile). Crust. Dont la queue se termine par des nageoires. ‖ UROPTÈRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des crustacés amphipodes, comprenant ceux qui ont la queue terminée par des appendices élargis servant de nageoires.

UROPYGE. s. m. (ét. gr., οὐρά, queue; πυγή, derrière). Ornith. Croupion des oiseaux.

— Mamm. Partie supérieure du corps ou base de la queue des mammifères.

UROPYGIAL, ALE. adj. Ornith. Qui appartient au croupion. ‖ Se dit des plumes qui garnissent le croupion.

URORRHAGIE. s. f. (ét. gr., οὖρον, urine; ῥέω, couler). Pathol. Flux d'urine, diabète.

URORRHAGIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'urorrhagie.

URORRHÉE. s. f. Pathol. Flux abondant d'urine.

URORRHÉIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'urorrhée. On dit aussi *urorrhoïque*.

UROSCHÉSIE. s. f. Pathol. Suppression d'urine.

UROSCHÉTIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à l'uroschésie.

UROSCOPE. adj. et s. m. Se dit d'un médecin qui examine les urines pour en déduire des conjectures probables sur l'état de maladie, lesquelles, combinées avec les autres phénomènes morbifiques, servent à établir le diagnostic. Tous les médecins doivent être *uroscopes*; il n'y a que les charlatans qui soient uromantes. (Mérat.)

UROSCOPIE. s. f. (ét. gr. οὖρον, urine; σκοπέω, considérer). Pathol. Examen de l'urine.

UROSCOPIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui concerne l'uroscopie.

UROSE. s. f. (du gr. οὖρον, urine). Pathol. Nom générique des maladies des voies urinaires.

UROSPERME. s. m. (pr. *u-ro-sper-me*; ét. gr., οὐδός, canal; σπέρμα, semence, ou, suivant d'autres, de οὐρά, queue; σπέρμα, graine, ce qui fait allusion au col du fruit, prolongé en forme de queue). Bot. Genre ayant pour type une plante du midi de la France, appartenant à la tribu des lactucées. On en connaît quatre espèces. ‖ Genre d'ombellifères.

UROSPERMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'urosperme. ‖ UROSPERMÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées, ayant pour type le genre urosperme.

UROTALT. Myth. Le dieu du soleil, chez les Arabes.

URQUAIN. s. m. Techn. Bout de madrier, sur lequel pose la meule du potier.

URQUIJO (don Mariano-Luis, chevalier d'). Ministre d'Espagne, né en 1768, mort en 1817, nommé ministre par Charles IV, en 1798. Il encouragea l'industrie, fit des efforts pour relever la marine, réprima beaucoup d'abus ecclésiastiques, et parvint à supprimer l'inquisition.

URSIDE. adj. des 2 g. (du lat. *ursus*, ours). Mamm. Qui ressemble à un ours. ‖ URSIDES. s. m. pl. Famille de mammifères, qui a pour type le genre ours.

URSIN, INE. adj. Mamm. Qui ressemble à l'ours.

URSIN. s. m. Mamm. Espèce de phoque à oreilles, appelé aussi ours marin. ‖ Ancien nom du hérisson.

— Zooph. Ancien nom des oursins.

URSINELLE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames microscopiques, que l'on observe sur les parois intérieures des vases dans lesquels on laisse séjourner de l'eau douce et des conserves.

URSINIE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, appartenant à la famille des corymbifères, et renfermant une douzaine d'espèces.

URSINS. Célèbre maison italienne qui a fourni à l'Église plusieurs papes. ‖ URSINS Anne-Marie de la Trémouille, épouse de Flavio des). Née en 1643, morte en 1722. Première camériste de la jeune reine d'Espagne.

URSON. s. m. Mamm. Espèce de porc-épic du nord de l'Amérique, dont on a fait le type d'un nouveau genre, sous le nom d'érithizon.

URSULE (Sainte). Fille d'un prince de la Grande-Bretagne, souffrit le martyre pour la religion chrétienne, et fut mise à mort par les Huns, auprès de Cologne, vers 384. On célèbre sa fête le 21 octobre.

URSULINE. s. f. Religieuse placée sous l'invocation de sainte Ursule. Les ursulines ont été instituées pour instruire et élever les jeunes filles. Cet ordre fut fondé en 1537 par la bienheureuse Angèle de Brescia, et confirmé par le pape Paul III, en 1544. Un couvent d'ursulines.

URTICAIRE. s. f. (du lat. *urtica*, ortie). Pathol. Éruption cutanée assez semblable à celle que produirait l'application des feuilles d'ortie sur la peau. ‖ *Urticaire accidentelle*. Elle est presque toujours due à l'introduction dans l'estomac de quelques substances particulières, tels que divers poissons de mer, coquillages, moules, huîtres, crabes, écrevisses, etc., lesquelles, sans être nuisibles en elles-mêmes, le deviennent en raison d'une disposition particulière des individus. ‖ *Urticaire spontanée*. Elle est produite par des causes toujours obscures. Elle est caractérisée par une éruption de plaques nombreuses, comme l'urticaire accidentelle; mais elle se prolonge plus longtemps.

— Adjectiv. Fièvre urticaire.

URTICANT, ANTE. adj. Bot. Se dit d'une plante qui produit l'effet de l'ortie sur la peau.

URTICATION. s. f. (pr. *ur-ti-ka-sion*, du lat. *urticâtio*, fait de *urtica*, ortie). Chir. Flagellation qu'on pratique avec des orties, pour exciter une vive irritation à la peau, afin d'y rappeler la chaleur naturelle, dans la sciatique, la paralysie, la léthargie. Quand la peau est devenue rouge, on la lave avec du vin chaud.

URTICÉ, ÉE. adj. (du lat. *urtica*, ortie). Bot. Qui ressemble à l'ortie. ‖ URTICÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre ortie. Le houblon, la pariétaire, le mûrier, le poivrier, l'arbre à pain, le chanvre, la broussonétie et le figuier font partie de cette famille.

URTICIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'ortie.

URTICINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'ortie. ‖ URTICINÉES. s. f. pl. Classe de plantes ayant pour type le genre ortie, et comprenant les familles des moninées, des artocarpées et des urticées.

URTICITE. s. f. Foss. Un des noms des lysirolithes.

URTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Urtiquer. S'empl. adjectiv. Si on voulait calmer les cuissons de l'urtication, on y parviendrait en partie en enduisant la région *urtiquée* avec de l'huile d'olive. (Mérat.) Omiss. des dictionn.

URTIQUER. v. a. 1^{re} conj. (pr. *ur-ti-ke*, du lat. *urtica*, ortie). Flageller avec des orties fraîches.

URUBITINGA. s. m. Ornith. Autour du Brésil.

URUCU. s. m. Bot. Nom que les Brésiliens donnent à l'arbre que l'on appelle plus ordinairement rocou.

URUCURÉE. s. f. Ornith. Oiseau auquel on a attribué à tort la faculté de se creuser des trous profonds, au lieu de profiter de ceux qu'il rencontre tout faits. On sait aujourd'hui qu'il se trouve dans les terriers des tatous, dont il ne s'éloigne pas, et où il s'enfonce quand il est saisi d'épouvante.

URUGUAY. Géogr. Rivière qui prend sa source dans le Brésil, sépare le Montevideo du Buenos-Ayres, et se joint au Parana pour former la Plata. Son cours est de 1,400 kilom. ‖ République de l'Amérique méridionale, qui forma jadis la province de Montevideo, et fit ensuite partie de la vice-royauté espagnole, sous le titre de Banda orientale. Envahi par les Portugais, ce pays fut dans la suite annexé à l'empire du Brésil, ce qui causa, dans ces derniers temps, une guerre entre Buenos-Ayres et le Brésil. Ce pays fut constitué en république en 1828. Sa population est de 50,000 hab. Sa capitale est Montevideo.

URULE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées, renfermant plusieurs espèces de la Nouvelle-Hollande.

URUS. s. m. (pr. *u-russ*). Mamm. Bœuf sauvage de l'ancienne Germanie. On dit aussi: *ur*.

URVILLE. V. DUMONT-D'URVILLE.

URVILLÉE. s. f. (pr. *ur-vi-lé*). Bot. Genre de la famille des sapindacées, contenant trois espèces du Brésil.

US. s. m. pl. (pr. *uss*; du lat. *usus*, usage, coutume). Dr. Usages. Il se joint presque toujours à *coutumes*, et signifie les Règles, la pratique qu'on a coutume de suivre en quelque pays, en quelque lieu, touchant certaines matières. Selon les us et coutumes du lieu. Garder les us et coutumes.

— Dr. marit. *Us et coutumes de la mer*. Maximes, lois et usages qui servent de base à la législation maritime. Ces us et coutumes sont divisés en trois règlements, faits, le premier, en 1266 par Éléonore de Guyenne, et augmenté, en 1266, par Richard Cœur de Lion, le second, postérieure à 1288, par des marchands de l'île de Gothland; et le troisième, par les députés des villes hanséatiques, en 1597.

— Se dit, par extension, de toute espèce d'usage. Le peuple français, avec sa réputation d'inconstant, est celui qui tient le plus à ses vieilles maximes, à tous ses *us* et coutumes. (Grimm.)

— Syn. comp. US COUTUME. *Us* est un vieux terme qui signifie *usage*. On joint ordinairement le terme d'*us* avec celui de *coutume*, comme si ces termes étaient absolument synonymes. Cependant le terme de *coutume*, lorsqu'on l'emploie seul, dit souvent plus qu'*us* ou usage, car la *coutume* s'entend ordinairement d'une loi, laquelle, à la vérité, n'était dans son origine qu'un usage, un écrit, mais qui, par la suite des temps, a été rédigée par écrit, au lieu que par le terme d'*us* et *usage* on n'entend communément que la manière ordinaire d'agir, et qui ne forme point une loi écrite. Mais, quand on joint le terme de *coutume* à celui d'*us*, on n'entend ordinairement par l'un et par l'autre que les usages non écrits, ou du moins qui ne l'étaient pas dans l'origine.

US, terminaison. Les mots de cette terminaison où le *s* est sonore riment sans [illegible] avec ceux où cette consonne est muette, ainsi *Vénus* s'unira à *inconnus*, *Phébus* à *abus*, etc.

> L'almanach est païen : nous comptons nos [illegible]
> Par le seul nom des dieux que Rome avait [illegible].
> C'est Mars et Jupiter, c'est Saturne et Vénus
> [illegible] temps, qui font nos [illegible]
> [illegible]

USAGE. s. m. (du bas lat. *usagium*). Coutume, pratique reçue, ce qui est en usage, [illegible] communément usage. L'usage du pays, du lieu. Cela est reçu par l'usage. C'est l'usage. L'usage le veut ainsi. C'est son usage d'agir ainsi. Cela est conforme, est contraire à l'usage. Cela est hors d'usage. Suivre l'usage. Braver l'usage. Les usages reçus. Les mœurs, les coutumes, les usages d'un peuple. Renverser un usage ancien. Cet *usage* a du moins pour objet la pr[illegible] (Boil.) Rien ne fortifie les préjugés comme un ancien *usage*. (Duclos.) Plusieurs choses reçues d'une résolution indubitable n'ont appui qu'en la barbe chenue et rides de l'usage qui les accompagne. (Montaigne.) C'est à la cour que s'apprennent tous les *usages* du luxe, de la vanité, de l'ambition et de la dépendance. (Fléch.) Une erreur de sécurité qui nous retient dans les abus du monde comme des usages. (Mass.) Un usage politique dont quelques Césars se sont trouvés ébranlés. (Volt.) Je sais que des us tous l'*usage* n'est contraire. (Id.)

— Emploi d'une chose. Faire usage d'un aliment, d'un remède. Faire usage d'une plante en médecine. Faire usage de son temps, de son crédit, de ses moyens. Faire usage de tel aliment, de tel remède. Le bon, le mauvais usage des richesses. Mettre une chose en usage. Mettre tout en usage pour réussir. A quel usage destinez-vous cela? L'usage de la parole. Les jeunes gens ne s'apprennent bien que par l'usage. Être usager d'un passe-port. Les *usages* du for sont généralement connus. (Libes.) La pénitence me fait voir que le plus mettre mon corps [illegible] usage. (Boss.) L'âme, déçue par sa liberté dont elle a fait un mauvais *usage*, songe à la contenir de toutes parts. (Id.) L'âme a perdu sa connaissance et son bonheur à son usage. (Id.) L'esprit du monde a perverti le vertu [illegible] des hommes. (Fléch.) Je ne viens pas ici vous désabuser des grandeurs humaines, mais vous montrer le bon *usage* qu'on en peut faire. (Id.) Ce qui couronne la vie de Marie-Thérèse, c'est qu'elle fut toujours égale; mêmes vertus, même *usage* des sacrements, mêmes pratiques, mêmes règles. (Id.) Quel *usage* plus doux et plus flatteur pourriez-vous faire de votre élévation et de votre opulence? (Mass.) C'est l'usage de l'autorité qui en fait le plus doux plaisir; et le plus doux usage de l'autorité, c'est la clémence et la libéralité qui la rendent aimable. (Id.)

— Ne dites pas: Cette étoffe est d'un bon usage, pour faire entendre qu'elle est bonne, qu'elle peut durer longtemps; dites: Cette étoffe est d'un bon user. *Usage*, en ce sens, est depuis longtemps inusité.

— Emploi qu'on fait des mots de la langue, tel que la coutume l'a fixé. L'usage est l'arbitre souverain des langues, est le tyran des langues. L'usage a introduit, a [illegible] cette expression, cette tournure. Ce mot est d'usage. Ce mot n'est plus d'usage, n'est plus en usage, est maintenant hors d'usage. Ce terme n'est [illegible] c'est en usage que dans le style familier. [illegible] expression n'est pas du bon usage. [illegible] grand usage de ce mot est dans le style [illegible]. L'*usage*, dit-on, est le maître de la langue. (Duclos.) En fait de langue, on appelle usage la manière dont parle la société la mieux élevée d'une nation, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des auteurs du temps. On dit en ce sens que l'usage est le maître, l'arbitre, le tyran des langues, parce qu'en effet il gouverne d'une manière absolue, qu'il n'est pas obligé de rendre compte des motifs qui le déterminent, et que s'il fait beaucoup de choses par raison, il agit aussi souvent sans raison, et même contre la raison. (Vaugelas.) Reconnaissons avec Vaugelas que l'usage a fait beaucoup de choses [illegible] beaucoup plus qu'on ne pense. En effet, il y a dans la langue mille façons de parler qu'on attribue au pur caprice de l'usage et dont la raison se découvre dans une métaphysique très-fine qui semble avoir conduit la [illegible] à son insu, et qu'aperçoit celui qui examine la langue avec un œil philosophique. Dans les irrégularités mêmes que l'usage a reçues, et [illegible] a fait passer en lois, on remarque souvent que ce qui les a introduites, c'est qu'elles donnent à l'expression plus de vivacité, de grâce ou d'énergie; et jusque-là rien n'est plus juste que de se soumettre à l'*usage*. (Marmontel.)

— Emploi partout où l'on fait des [illegible], soit que suivi par son talent et consultant l'analogie on trouve les moyens [illegible] s'exprimer, soit qu'on tombe dans des fautes qu'entraîne le défaut de goût et de raison. L'usage de cette expression est heureux. Heureux écrivain, il a fait de ce mot un usage heureux, [illegible]. Faire des mots un usage vicieux, barbare. L'usage que ces deux auteurs font des mots prouve [illegible] la [illegible] té et l'autre de la bizarrerie. L'A[illegible] l'usage qu'on a fait de ce mot, sans prétendre le régler. Le [illegible] usage [illegible] liaisons de ces termes. (Boss.)

— Dr. Ce qui se pratique [illegible]. Les lois ne peuvent pas descendre dans [illegible] les [illegible] se traitent à [illegible], [illegible] cas, elles [illegible] rer à l'usage. On doit suppléer [illegible] [illegible] usage [illegible] les [illegible] expresses. L'usage a la puissance d'abroger les lois. L'usage confirmé acquiert force de loi.

— Prov. *L'usage rend maître*.

— Droit de se servir personnellement d'une chose [illegible] est à un autre. Le droit [illegible] peut être [illegible] seul, ou pour lui, ses [illegible] manière restrictive. Vendre ses meubles en s'en réservant l'usage sa vie durant.

— Jurispr. Droit qu'ont les voisins d'une forêt ou d'un pacage d'y couper le bois qui leur est nécessaire ou d'y mener paître leur bétail. Le code forestier défend de faire à l'avenir, dans les forêts de l'État, aucune concession de droits d'usage, de quelque nature et sous quelque prétexte que ce puisse être. Ôter, contester les usages aux riverains de ces forêts, des marais. Avoir droit d'usage. Avoir ses usages [illegible]. (Grands usages. On comprend [illegible] l'usage, ou le droit de prendre [illegible] le bois de chauffage nécessaire [illegible] usagers, le marronnage, ou le droit de se faire délivrer les arbres pour la construction, et les réparations des bâtiments, le pâturage ou [illegible], ou le droit de faire paître le bétail, le [illegible] le [illegible]. *Petits usages* [illegible] à ceux [illegible] les [illegible] [illegible].

— Appl. [illegible]. Une des trois manières par lesquelles la femme tombait en la puissance paternelle [illegible] rité paternelle sous celle du mari. L'usage était contracté par une cohabitation non interrompue pendant un an.

— Action de jouir. Le long *usage* qui endurcit le cœur à tous les plaisirs le rend [illegible] à [illegible] tous les jours plus sensible. (Mass.) Les [illegible] sont épuisés déjà [illegible] que la lassitude et le long *usage* de tout ses biens attachent à la vie passée. (Id.)

— Habitude, pratique d'une chose. Avoir l'usage de certaines matières, de certains termes. Avoir l'usage de dîner de bonne heure. Être dans l'usage de rentrer tard. C'est son usage de veiller beaucoup. L'usage des lois et des judicatures avait formé en lui cette étendue de lumières. (Fléch.)

— Exercice. Avoir l'usage des lettres.

— Se dit relativement aux personnes. Des lunettes à l'usage des myopes. Cela n'est pas à mon usage.

— Se dit dans le même sens des villes, des pays, relativement aux cérémonies religieuses. Bréviaire, missel à l'usage de Paris, de Rome, etc. ‖ On le dit également de certaines communautés. L'usage de Saint-Benoît, de Saint-Bernard, etc.

— *Ces conseils ne sont point d'un usage*. Ne me conviennent pas.

— Expérience de la société, habitude d'en pratiquer les devoirs, d'en observer les usages. L'usage du monde, de la vie, ou simplement l'usage. Avoir beaucoup d'usage. Avoir peu d'usage. Manquer d'usage. La politesse que donne l'*usage* du monde. (Fléch.) Que sont le mérite ou l'esprit, en tenant sans l'*usage*, comme les mots mal assortis. (Boiste.)

— Prov. *Il a mis tout en usage, il a employé le vert et le sec*. Il n'a rien négligé pour réussir. ‖ *Il faut mettre tout en usage, le fer et le feu*. Il ne faut rien épargner, il faut se servir de tous les moyens pour apporter remède à un

grand désordre, pour venir à bout d'une grande entreprise.

— Iconol. On le représente sous les traits d'un vieillard, pour marquer qu'il use son autorité du temps. Il s'appuie des deux mains sur une meule à aiguiser sur laquelle sont gravées ces paroles : *Il se fortifie dans sa route.*

— USAGES. s. m. pl. Liturg. Livres dont on se sert pour le service divin, comme bréviaires, rituels, diurnaux, heures, processionnels, missels, etc. Ce sens est vieux.

— Anc. cout. Terrains vagues qui appartenaient à une commune, et où les membres de la commune pouvaient faire paître leurs bestiaux. Les seigneurs étaient sujets à enfermer les usages dans leur enclos.

— Syn. comp. USAGE. COUTUME. V. COUTUME.

USAGE. USUFRUIT. L'*usage* diffère de l'*usufruit* en ce que celui qui n'a que l'*usage* d'une chose peut se servir seulement de cette chose pour son utilité, sans pouvoir ni la louer ni la céder gratuitement à un autre, même pour son simple usage, ni vendre les fruits superflus, au lieu que l'usufruitier peut vendre ces derniers, et céder gratuitement ou louer à un autre l'*usage* de la chose dont il a l'*usufruit*. || USAGE. USER. *Usage* emporte l'idée d'une détermination étrangère à *user*, celle d'une fin, d'une application à quelque chose. Un instrument est d'un bon *usage* quand il est bon pour ce à quoi on le fait servir. Une étoffe est d'un bon *user* quand on peut en user longtemps.

USAGÉ, ÉE. adj. Néol. et pop. Qui connaît les usages du monde.

USAGER. s. m. Jurispr. Celui qui a droit d'usage dans certains bois ou dans certains pacages. || *Francs usagers.* Ceux qui ne payent rien pour leur usage, ou qui ne payent qu'une modique redevance pour un gros usage. || *Gros usagers.* Ceux qui ont droit de prendre dans la forêt d'autrui, sur un certain nombre d'hectares de bois, les fruits que les arbres produisent. || *Menus usagers.* Ceux qui n'ont que pour leurs besoins personnels les droits de pâturage et de pacage, et la liberté de prendre le bois arraché ou brisé et autres de cette espèce.

USALÈTE. Géogr. Montagne de l'Afrique propre, faisant partie de l'Atlas.

USALTON. s. m. Métrol. Monnaie de Géorgie valant environ 55 cent.

USANCE. s. f. Usage reçu. L'usance du pays, des lieux. Vieux en ce sens.

— Comm. Terme de trente jours, en parlant des lettres de change. L'usance court du lendemain de la date de la lettre de change. Les usances varient suivant les pays : tantôt on a un, deux, et jusqu'à dix jours de grâce, à compter de l'échéance ; tantôt les mois sont tous comptés de trente jours, comme cela se fait aujourd'hui en France. Avoir une lettre à usance. Lettre de change payable à deux usances, à trois usances.

— Admin. *Usance du bois.* Espace de temps qui s'est écoulé depuis qu'on a coupé un taillis. On dit dans le même sens, *âge du bois.*

— Mar. Fixation de temps. Il sera accordé à l'affréteur tant de jours de planche pour décharger et recharger le bâtiment au port de sa destination ; passé ce terme, il payera au capitaine une certaine somme par usance de trente jours. || Usage. Se dit d'un négociant qui connaît tous les trafics de mer, la manière de les traiter et de les mener à bonne fin. Connaître les usances.

USANO. s. m. Métrol. Poids employé en Guinée, et qui vaut 8 gr. 4 centigr.

USANT. part. prés. du v. User. Il est toujours invar.

Bientôt son procureur, pour elle *usant* sa plume,
De ses prétentions va t'offrir un volume. (BOIL.)

USANT, ANTE. adj. Jurispr. Qui a droit d'user. N'est guère usité que dans cette phrase, *Fille majeure usante et jouissante de ses droits.* Fille majeure qui n'a ni père ni mère, et qui n'est sous l'autorité de personne.

. . . De plus à Mugnet de la Plante,
Personne de ses droits *usante* et jouissante,
Est dû loyalement deux cent cinquante écus. (REGNARD.)

USAPIS. Myth. péruv. Un des noms du souverain dieu des Péruviens.

USCOQUE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'une tribu d'origine slave, fixée dans l'Illyrie, la Croatie et la Dalmatie. Les Uscoques se sont rendus célèbres par leurs pirateries.

— Hist. Se dit particulièrement de ceux qui s'établirent à Segna, dans le golfe de Carnie, et qui, soutenus secrètement par l'Autriche, furent détruits par les Vénitiens en 1615. Les Uscoques, chassés de Clissa par les Turcs, avaient commencé la piraterie contre les vaisseaux turcs ; ensuite ils attaquèrent tous les pavillons.

USCUF. s. m. (altérat. du gr. mod. σκούφια, coiffe. R. lat.). Nom par lequel on désigne le bonnet des janissaires, et l'espèce de corne qu'il formait par devant.

USÉ, ÉE. part. pass. du v. User. S'emploie adjectiv. Habit usé. Meubles usés. Maintenant que ma voile et ma rame sont *usées*, ne ma nacelle, irai-je me remettre en mer et m'exposer à de nouveaux orages ? (B. de S.-P.) J'y trouvai une trousse où étaient deux rasoirs qui semblaient avoir rasé dix générations, tant ils étaient *usés*, avec une bandelette de cuir pour les repasser. (Le Sage.) Ils prirent des habits *usés* et feignirent d'être d'un pays fort éloigné, d'où ils venaient trouver Josué pour faire alliance avec lui. (Le Maistre de Sacy.) Quand son trousseau fut *usé*, il acheta du calicot à quatorze sous l'aune pour remplacer son beau linge. (De Balzac.)

— *Ce cheval a les jambes usées.* Ses jambes ne valent plus rien. || *Cheval usé, jument usée.* Cheval, jument qui ont tant fatigué qu'ils ne peuvent plus rendre de bons services.

— *Pied usé.* Pied d'un vieil animal, ou de celui qui habite les pays rocailleux.

— Fam. *C'est un homme usé.* Il est très-affaibli par le travail, par les maladies ou par les débauches.

— Fig. Elle sacrifia sa santé, toute faible et tout *usée* qu'elle était, à l'honneur d'être auprès d'une grande reine. (Fléch.) Les forces de la nature furent *usées* en elle par le soin même qu'on prenait de la soutenir. (Id.) Qu'eût fait sainte Thérèse, si elle n'eût plus eu à donner à Dieu qu'un cœur *usé*, et les restes d'une vie scandaleuse ? (Id.) Des jours *usés* pour vous abandonner le reste. (Del.)

— *Une pensée usée.* Une pensée qui a été employée souvent, et à laquelle on ne fait plus attention.

— On dit de même, *ce sujet est usé, ces moyens sont usés.* Lorsqu'on est obligé de redire ce qui a été dit, il faut rajeunir ce qui semble *usé.* (La Harpe.) Pour moi, dit l'autre, je trouve que rien n'est *usé* comme la grisette. (J. Janin.) La puissance des mots est *usée* ; il ne reste que celle des choses. (Boiste.)

— *Passion usée.* Amour refroidi, diminué par le temps.

— Fig. *Avoir le goût usé.* Avoir le goût émoussé par le trop fréquent usage des ragoûts forts et piquants ou des liqueurs violentes.

— Agric. *Terre usée.* Terre devenue stérile pour avoir rapporté trop longtemps sans repos, sans amendement.

— *Vente usée.* Celle dont le temps est passé, lorsque l'adjudicataire a coupé et enlevé le bois qui lui a été vendu.

— Se disait pour Qui est en usage.

— *Avoir usé.* Se disait dans le sens d'Avoir pour habitude.

— Anc. cout. *Ventes usées.* Ventes accomplies.

— *Usé par.* Usé par les fatigues, Charles languissant, quoiqu'il n'eût guère que cinquante ans. (Anquet.)

Rassasié d'honneurs, *usé* par la victoire,
Il unit à ses festins son étude et sa gloire. (BERCHOUX.)

USÉ. s. m. Techn. La partie usée d'une chose. Une fois le coulisseau placé, on ôte et on remet très-facilement le fer de dessus lors des repassages ; et lorsqu'à la longue l'*usé* du fer de dessous force à remonter le fer de dessus, il suffit de desserrer la vis, de remonter le coulisseau, et de le fixer de nouveau en serrant la vis. (Encycl.) Après l'*usé* de la planche, auquel on remédie au moyen d'une semelle en fonte, l'une des causes les plus actives de la détérioration des rabots est le grand nombre des coups de marteau qu'on donne sur cet outil, soit pour mettre, soit pour ôter le fer. (Id.)

USEDOM. Géogr. Île de la Poméranie, dans la mer Baltique ; 10,500 hab.

USER. v. a. 1re conj. (du lat. *uti*). Faire usage de quelque chose, s'en servir. User de remèdes. Il ne faut user que de viandes légères, à cause de votre mal. User d'un certain régime. User sobrement de quelque chose. User d'un mot, d'un terme.

— Se dit aussi des choses morales. User de menaces. User de prières. User de violence. User de voies de fait. User de finesse. User d'artifices. User de circonspection. User de précaution. *Usant* du privilège des Français je m'assis sans en avoir attendu l'ordre. (Chateaubriand.) Ma sévérité ! en ai-je jamais *usé* avec vous ? (L. de Wailly.) Comme étant hommes, ils sont nécessairement obligés d'*user* de ce monde ; il faut qu'ils en *usent* comme s'ils n'en *usaient* pas, selon la parole de saint Paul. (Le Maistre de Sacy.) Je l'ai vu, et ne croyez pas que j'*use* ici d'exagération, je l'ai vu vivement ému du péril de ses amis. (Boss.) En donnant la puissance aux princes, Dieu leur commande d'en *user* comme il fait lui-même, pour le bien du monde. (Id.) Il me reste à vous montrer comment elle a *usé* de la vie pour arriver à une bienheureuse mort. (Id.) Ils n'*usent* de la prospérité que pour la félicité de leurs sens. (Mass.) Les grands qui vivent dans l'oubli de Dieu, ne savent *user* sagement, ni de la maladie, ni de la santé, ni des biens, ni des maux de la vie présente. (Id.)

— *User bien de quelque chose.* En faire un bon usage. User bien de son crédit. User bien de sa faveur, du pouvoir qu'on a.

— *User mal de quelque chose.* En faire un mauvais usage, en abuser. C'est mal user des grâces que Dieu vous a faites. Il n'y a que la vertu seule dont personne ne peut mal *user*, parce qu'elle ne serait plus vertu si l'on en faisait un mauvais usage. (Boss.)

— *En user bien, en user mal avec quelqu'un.* Agir bien ou mal avec lui. En user fort bien avec quelqu'un. En user très-mal avec son bienfaiteur.

— *En user librement, familièrement avec quelqu'un.* Avoir avec quelqu'un un procédé libre, une manière d'agir familière. Je vous demande pardon si j'en use si familièrement, si librement avec vous.

— *En user.* Agir de telle et telle manière. Il faut savoir comment on en use dans ce pays. On en use ainsi entre gens d'honneur. La plume tombe des mains quand on voit comment les hommes en *usent* avec les hommes. (Volt.) Il faut en *user* avec les livres comme avec les hommes, choisir quelques amis et se soucier peu du reste. (Id.) Beaucoup de personnes en *usent* avec le temps et la fortune comme s'ils étaient immuables. (Boiste.)

— Prov. *Il en use comme des choux de son jardin.* Se dit d'un homme qui agit trop librement dans une maison étrangère. || *Chacun en use comme il lui plaît.* Chacun agit à sa fantaisie.

— S'emploie quelquefois absol. Usez, n'abusez pas. Ce n'est pas user, c'est abuser. *Usez, n'abusez point,* le sage ainsi l'ordonne. (Volt.)

— v. a. Consommer les choses dont on se sert. User bien du bois dans une maison. User beaucoup d'huile dans un hiver. User du tabac.

— Détériorer imperceptiblement les choses à force de s'en servir. User ses habits, ses souliers.

— Fig. *User ses ressources.* Les prodiguer et les affaiblir. Vos passions ayant essayé de tout et tout *usé*, il ne vous reste plus qu'à vous divorcer vous-même. (Mass.)

Le mortel studieux
N'ira point, s'arrachant à ses loisirs utiles,
User son avenir en des cercles futiles. (MILLEV.)

— *User sa jeunesse auprès de quelqu'un.* Passer sa jeunesse à servir quelqu'un.

— *User ses yeux à force de lire.* S'affaiblir la vue à force de lire.

— On dit à peu près dans le même sens, Il n'y a rien qui use tant un homme que la débauche, qui use tant le corps que les longues veilles, etc. Les plus beaux jours de votre vie, vous les avez sacrifiés à votre profession militaire ; dix ans de services ont plus *usé* votre corps qu'une vie entière de pénitence. (Mass.) Le marchand *use* son corps et oublie le sommeil, afin d'amasser des richesses. (Lamennais.) Une révolution *use* les hommes. (Boiste.) La volupté nous *use* bien plus tôt que la douleur. (Id.)

— Diminuer par le frottement. User sur la pierre la pointe des ciseaux. Les miroitiers usent les glaces. Le pavé use le fer des chevaux.

— Fig. Il y a plus de constance à *user* sa chaîne qu'à la rompre. (Montaig.) Le temps *use* l'erreur et polit la vérité. (De Lévis.) L'envie est une lime qui *use* tout à la fois le corps et l'âme. (De Juss.) Vainement l'homme élève des palais et des arcs de triomphe, le temps les *use* en silence. (A. Martin.) Une âme forte, resserrée dans une petite sphère, *use* son activité sur des niaiseries. (Boiste.)

— Au moral. Amoindrir, affaiblir. La jouissance use l'amour. Les longues espérances *usent* la joie, comme les longues maladies *usent* la douleur. (Mme de Sév.)

Rien n'*use* tant l'ardeur de ce nœud qui nous lie,
Que le fâcheux besoin des choses de la vie. (MOL.)

— Chir. Consumer. Poudre pour user les chairs.

— Se disait autrefois pour Recevoir. || *User le corps de Notre-Seigneur.* Communier.

— Absol. Le travail de tête *use* plus promptement que celui du corps. (Boiste.)

— S'USER. v. pron. Se détruire, se détériorer. Les marbres, les pierres s'usent. Les habits s'usent à force de servir. Tout s'use à la longue. Une heureuse conformation d'organes qui *s'usent.* (Fléch.)

— Devenir stérile à force de rapporter, en parlant des terres.

— Perdre ses forces.

— Fig. La joie de faire du bien est tout autrement douce et touchante que la joie de le recevoir. Revenez-y encore, c'est un plaisir qui ne *s'use* point. (Mass.) L'esprit *s'use* comme toutes choses ; les sciences sont son aliment ; elles le nourrissent et le consument. (La Bruy.) Il fallut que, pour justifier son chef-d'œuvre, il épuisât l'imagination qui s'était déjà *usée* à l'enfanter. (E. Monnais.)

— Détruire ses forces, ses facultés, ses talents. Les hommes *s'usent* par l'abus de leurs forces, de leurs facultés. (***)

— S'empl. dans le sens réciproque. Les cœurs *s'usent* par leurs agitations mutuelles et leurs combats. (Boiste.)

— Syn. comp. USER. SE SERVIR. EMPLOYER. *Employer*, c'est faire une application particulière d'une chose, selon les propriétés qu'elle a ; *user de*, c'est faire usage de quelque chose dont on est maître ; *se servir*, c'est tirer un service d'une chose, selon le pouvoir et les moyens qu'on a de s'en aider.

USER. s. m. Se dit en parlant des choses qui durent longtemps. Cette étoffe, ce drap est d'un bon user. Étoffes qui deviennent plus belles à l'user. C'est un si bon *user* qu'on n'en voit pas la fin. (Furet.)

— Fig. et fam. *Cet homme est bon à l'user.* Plus on le fréquente, plus on le trouve officieux, honnête, d'un commerce agréable et sûr.

— *On ne connaît bien les gens qu'à l'user.* On ne connaît bien les gens qu'en les fréquentant.

USIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des sarcostomes.

USINE. s. f. (du lat. *usus*, usage). Tout établissement important dans lequel les fabrications s'exécutent ; une industrie d'art s'exerce, sur une grande échelle.

— S'entend de l'ensemble des bâtiments, des ateliers et des appareils d'un établissement manufacturier où l'on emploie un plus ou moins grand nombre de machines, principalement de celles qui ont pour moteur des courants d'eau. Telles sont les forges, les fonderies, les verreries, les moulins, etc. Établir des usines. Construire des usines. Tout son bien consiste en usines. Belle usine. Vaste usine. Au sujet de la théorie des eaux courantes, je vais ajouter une observation nouvelle que j'ai faite depuis que j'ai établi des *usines*, où la différente vitesse de l'eau peut se reconnaître assez exactement. (Buff.)

— Se disait autrefois pour Ménage.

USINIER. s. m. Propriétaire d'une usine.

USITÉ, ÉE. adj. Qui est en usage, qui est pratiqué communément. Cela est fort usité dans ce pays. C'est une chose fort usitée. Cela était fort usité en ce temps-là.

— Se dit principalement des mots et des phrases qui sont en usage dans une langue. Ce mot n'est guère usité, n'est point usité. Une façon de parler fort usitée, peu usitée.

Socrate avait une gaîté
Qu'on eût pu nommer sardonique;
Mais ce mot, de son temps, n'était pas *usité*. (FR. DE NEUFCH.)

USKUF. s. m. Relat. V. USCUF.

USNE. s. m. (pr. *use-ne*). Mar. Gros câble dont on se sert pour garer un train à flotter, sur le port et en route.

USNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une usnée. || USNÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des lichens, qui a pour type le genre usnée.

USNÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une usnée. || USNÉACÉES. s. f. pl. Cohorte de la famille des lichens, qui a pour type le genre usnée.

USNÉAL, ALE. adj. Bot. Qui ressemble à une usnée.

— Zooph. Qui ressemble à une usnée par ses ramifications nombreuses, aplaties et étroites, comme le polypier de la dichotomaire usnéale.

USNÉE. s. f. (pr. *uss-né*). Bot. Genre de lichens qui croissent sur le tronc des vieux arbres, dans les grandes forêts, et pendent en masses filamenteuses, plus ou moins touffues. Il contient une vingtaine d'espèces. Une d'elles fournit une belle teinture violette. || *Usnée humaine.* Espèce de lichen qui croît sur le crâne des cadavres exposés à l'air. On lui a longtemps attribué de grandes vertus.

USNÉOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à une usnée, à une mousse ou un lichen filamenteux pendant aux branches des arbres.

USOÜS. Myth. Le Neptune des Phéniciens, lequel, dit Sanchoniathon, enseigna le premier à ses compatriotes à s'exposer aux flots sur un tronc d'arbre creusé.

USQUEBAC. s. m. (pr. *uss-qué-bak*). Liqueur. V. SCUBAC.

USSASI. s. m. (pr. *uss-ça-zi*). Bot. Arbre de l'Inde, dont on mange les fruits.

USSEL. Géogr. Ch.-l. d'arr. de la Corrèze ; 4,100 hab.

USSERIUS (Jacq. Usher, plus connu sous le nom latin de). Évêque anglican, né en 1580, mort en 1656, a publié de nombreux ouvrages très-estimés sur l'histoire et la chronologie.

USSIER. s. m. Anc. mar. Nom qu'on donnait autrefois à une espèce de barque plate.

USTAGE. s. m. Anc. cout. Droit seigneurial payé pour le domicile.

USTALIE. s. f. Bot. Genre de lichens.

USTARITS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bayonne (Basses-Pyrénées) ; 2,200 hab.

USTENSILE. s. m. Tout meuble servant au ménage, et principalement à la cuisine. Des ustensiles de cuisine.

— Se dit aussi de certains instruments propres à certains arts. Les ustensiles aratoires. Les ustensiles du jardinage. Ustensiles d'écurie. Ustensiles de manège.

— *Ustensiles d'un vaisseau.* Ce qui sert à la navigation.

— *Ustensiles de canon.* Tout ce qui sert à charger le canon.

— Ce que l'hôte est obligé de fournir au soldat qui loge chez lui par étape.

— Ce mot tire son origine du latin *utensile*, ce qui est à notre usage. Richelet et Joubert ont écrit *utensile*. L'Académie, en écrivant *ustensile*, dans son dictionnaire, édition de 1762 permet de l'écrire ainsi, mais ne défend pas de revenir à l'ancienne orthographe, plus conforme à l'étymologie, mais absolument abandonnée aujourd'hui. V. UTENSILE.

USTENSILÉ, ÉE. part. pass. du v. Ustensiler. S'empl. adjectiv. Établissement ustensilé.

USTENSILER. v. a. 1re conj. (pr. *uss-tan-ci-lé*). Garnir de tous les meubles, de tous les ustensiles, de tous les outils et accessoires nécessaires à une exploitation, à une occupation quelconque.

— S'USTENSILER. v. pron. Se garnir d'ustensiles.

USTÉRIE. s. f. (pr. *uss-té-rî*). Bot. Genre établi pour placer un arbuste de Guinée. ||

Genre de la famille des personnées, renfermant de fort jolies plantes d'ornement, importées du Mexique en France au XIXe siècle. L'ustérie grimpante forme un buisson épais. || Genre de plantes établi pour placer la jacinthe des bois.

USTILAGINEUX, EUSE. adj. (pr. *uss-ti-la-ji-neu*). Pathol. Se dit d'une gangrène causée par l'usage du blé ergoté.

USTILAGO. s. m. (pr. *uss-ti-la-go*; du lat. *ustilago*, brûlure). Pathol. Gangrène causée par le blé ergoté.

— Bot. Champignon pulvérulent, qui attaque et couvre comme d'une espèce de charbon les épis des céréales, qu'il détruit.

USTION. s. f. (pr. *uss-tion*; du lat. *ustio*; fait de *urere*, brûler). Action de brûler.

— Chirurg. Effet du cautère actuel. Action d'appliquer le calorique ou des corps qui en sont imprégnés. En pratiquant l'*ustion*, on se propose de modifier une partie malade ou d'y produire une révulsion. Toute partie dont la structure est altérée peut être modifiée avantageusement lorsqu'il n'y a point d'inflammation, soit en pratiquant l'*ustion* sur cette partie elle-même, soit en la pratiquant comme révulsive, dans un lieu plus ou moins éloigné; dans ce dernier cas, si même il y a inflammation, et qu'elle soit légère, elle peut être enlevée, pourvu toutefois que l'irritation occasionnée par l'*ustion* soit supérieure à l'inflammation qu'on peut déplacer. (Sarlandière.)

— Chim. Espèce de calcination par laquelle on réduit en cendres une substance.

USTRINE. s. f. (pr. *uss-tri-ne*). Antiq. rom. V. USTRINUM.

USTRINUM. s. m. (pr. *uss-tri-nomm*). Antiq. rom. Lieu où l'on brûlait les corps sur le bûcher. Les grandes familles avaient un ustrinum particulier, voisin de leur tombeau; en outre, il y avait à Rome un ustrinum au champ de Mars, pour les riches, et un autre aux Esquilies, pour les pauvres.

— Vase destiné à recevoir les cendres des corps consumés.

USTULATION. s. f. (pr. *uss-tu-la-cion*; du lat. *ustulare*, brûler). Pharm. Action de faire sécher une substance humide au feu.

— Se dit aussi du vin qu'on a fait chauffer ou brûler.

USTUN. s. m. Philol. Nom que les grammaires turques donnent au fatha des Arabes; c'est un accent supérieur, qui est le signe du son ouvert *a* et *e*.

USUALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est usuel. On peut critiquer l'*usualité*, la trivialité de ces noms, mais la science est forcée de les employer, à défaut de termes plus convenables. (Laurent.)

USUCAPION. s. f. (ét. lat., *usus*, usage; *capio*, je saisis). Dr. rom. Manière d'acquérir par la possession, par l'usage.

USUEL, ELLE. adj. (du lat. *usualis*; fait de *usus*, usage). Dont on se sert ordinairement. Meubles usuels. Plantes usuelles. Langage usuel. Termes usuels. Maximes usuelles.

— *Plantes usuelles*. Celles dont on connaît les propriétés pour les différents usages de la vie, et surtout pour la médecine.

— *Termes usuels*. Mots d'un fréquent usage.

USUELLEMENT. adv. Communément, à l'ordinaire. Cela se dit usuellement.

USUFRUCTUAIRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *usus*, usage; *fructus*, fruit). Dr. Qui ne donne que la faculté de jouir des fruits. Le douaire des femmes est un droit usufructuaire.

USUFRUIT. s. m. Dr. Jouissance des fruits, du revenu d'un héritage, des intérêts d'un capital, dont la propriété appartient à un autre. L'usufruit est établi par la loi ou par la volonté de l'homme. Il peut être établi sur toute espèce de biens, meubles ou immeubles, même sur des choses fongibles et des rentes viagères. Il peut l'être par testament, ou faire l'objet, soit d'une convention, soit d'une donation entre-vifs. L'usufruitier est obligé de rendre les choses dans l'état où il les a reçues. N'avoir que l'usufruit d'une terre. Laisser par testament l'usufruit de son bien. || *Usufruit légal*. Droit de jouissance du père et de la mère sur les biens de leurs enfants mineurs. || *Usufruit conventionnel*. Celui qui a été séparé de la nue-propriété par la volonté de l'homme.

— Fig. Je hais naturellement un fainéant moisi d'oisiveté, qui croupit dans le séjour, fraudant en son foyer l'*usufruit* du plus beau de ses ans. (Nic. Pasq.)

— Syn. comp. USUFRUIT. USAGE. V. USAGE.

USUFRUITÉ, ÉE. adj. Prat. Se dit quelquefois des terres, des biens soumis à l'usufruit.

USUFRUITIER, IÈRE. s. f. (du lat. *usufructuarius*). Dr. Celui, celle qui a l'usufruit. Le propriétaire et l'usufruitier. Les droits et les obligations de l'usufruitier. Usufruitier d'une terre, d'une maison. Fidèle usufruitier. Usufruitier destructeur, avide. Les bons princes se regardent comme les simples *usufruitiers* de leurs États. (Antonin.)

— Fig. Nous ne sommes tous que de simples *usufruitiers* de la vie; c'est le bien patrimonial de l'espèce, et non pas des individus. (Virey.) Nous sommes seulement *usufruitiers* de la vie; elle ne nous appartient pas en propre. (Id.) L'homme n'est que l'*usufruitier* du bien de ses pères; il doit rigoureusement compte à ses descendants. (Rauch.) Nous ne sommes tous que des *usufruitiers* sur la terre; le seul propriétaire est Dieu. (Boiste.) Le vrai philosophe ne se regarde que comme *usufruitier* des vérités qu'il découvre, qu'il éclaircit, il se hâte de les transmettre à la postérité. (Id.)

USUFRUITIER, IÈRE. adj. Qui est à la charge de l'usufruitier. Réparations usufruitières.

USUM (AD). loc. adv. (ét. lat., *ad*, à; *usum*, l'usage). Se dit d'une collection de livres rassemblés dans un but spécial. Telle est l'édition des ouvrages latins *ad usum Delphini*, à l'usage du Dauphin.

— substantiv. Par ellipse. Acheter un ad usum.

USUN. s. m. (pr. *u-zun*). Bot. Fruit du Pérou, de la grosseur et de la couleur d'une cerise, qui a la propriété de teindre en rouge l'urine des personnes qui en mangent.

USUNIER. s. m. Bot. Arbre du Pérou, qui produit l'usun.

USURAIRE. adj. des 2 g. Où il y a de l'usure. Contrat usuraire. Pacte usuraire. Intérêt usuraire. Dettes usuraires. Prêt usuraire. Emprunts usuraires.

USURAIREMENT. adv. D'une manière usuraire.

USURE. s. f. (du lat. *usura*). Intérêt, profit qu'on exige d'un argent ou d'une marchandise prêtée, au-dessus du taux fixé par la loi, ou établi par l'usage en matière de commerce. Grosse usure. Double, triple usure. Prêter à usure. Emprunter à usure. Exercer l'usure. Se livrer habituellement à l'usure. Tirer usure de ce qu'on prête. Emprunter n'est pas beaucoup mieux que mendier; de même que prêter à *usure* n'est pas beaucoup mieux que voler. (Lessing.) L'*usure* est punie par l'opinion comme un abus, et punie par la loi comme un délit. (Encycl.) Les lois sur l'*usure* sont impuissantes à en réprimer les abus. (Id.) L'*usure* s'exerce tous les jours dans les maisons de banque sous le nom de commission, c'est-à-dire au moyen d'une prime ajoutée à l'intérêt commercial de six pour cent. Les fournisseurs de toutes espèces, qui sont des prêteurs de marchandises, éludent les lois sur l'*usure* par une seule fixation de prix qui comprend l'intérêt du capital avancé et la prime pour le risque couru. Toutes les bonifications connues sous les noms barbares de *chapeau*, *de croix*, *de comptes*, *de retour*, et mille autres semblables qui déshonorent le commerce, ne sont que des variétés de l'*usure*, et on ne les poursuit pas. Personne n'empêche un propriétaire de louer sa maison au denier dix, et on ne lui permet de louer son argent qu'au denier vingt. Que de contradictions mal justifiées dans nos lois! (Id.)

— Fig. L'aumône est un gain; c'est une *usure* sainte; c'est un bien qui rapporte ici-bas même au centuple. (Mass.) Se battre en duel, c'est se prêter l'un à l'autre la mort à *usure*. (Nic. Pasq.) L'ingratitude serait plus rare, si les bienfaits à *usure* étaient moins communs. (J.-J. Rouss.) Il n'y a qu'une seule manière équitable de placer son bien à *usure*, c'est de le donner aux pauvres. (Boiste.)

— Dr. rom. et can. Toute espèce d'intérêt, même légitime, que produisait l'argent.

— L'intérêt des capitaux prêtés, mal à propos appelé *intérêt de l'argent*, s'appelait auparavant *usure*, c'est-à-dire loyer de l'usage, de la jouissance; et c'était le mot propre, puisque l'intérêt est un prix, un loyer qu'on paye pour avoir la jouissance d'une valeur. Mais ce mot est devenu odieux; il ne réveille plus que l'idée d'un intérêt illégal, exorbitant, et on lui en a substitué un autre plus honnête et moins expressif selon la coutume.

— Fig. *Rendre à usure*, *payer avec usure*. Rendre, en bien ou en mal, au-delà de ce qu'on a reçu. Dieu rend avec usure ce qu'on a fait pour lui. Rendre à quelqu'un avec usure les bienfaits qu'on en a reçus, le payer avec usure du mal qu'il nous a fait. Babylone paya nos pleurs avec *usure*. (Rac.)

> Il fait naître et mûrir les fruits :
> Le champ qui les reçut les rend avec *usure*. (Rac.)

— Iconol. Figure allégorique, représentée sous les traits d'une vieille femme laide et vêtue salement; elle est assise sur un coffre-fort, tient une bourse fermée et compte des pièces de monnaie. Près d'elle sont quelques vases d'or et d'argent, et divers joyaux mis en gage.

— Fam. Dépérissement qui arrive aux habits, aux meubles, etc., par un long usage qu'on en fait. Habit percé par usure.

— Hippiat. *Usure des dents*. Se dit de la superficie des dents incisives qui perdent leur marque. C'est à l'usure progressive de cette partie que l'on peut juger de l'âge d'un cheval. || *Usure des extrémités*. Expression par laquelle on indique le dépérissement, la ruine des extrémités d'un cheval par suite de fatigues. L'usure des membres est un mal sans remède qui empêche un animal de rendre de bons services.

USURER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Faire usure. || Rendre avec usure.

USURIER, IÈRE. s. Celui, celle qui prête à usure. Infâme usurier. Vieil usurier. Usurier qui prête sur gages. Condamner quelqu'un comme usurier. On ne voit pas d'*usurier*, quelque riche qu'il soit, vivre estimé, ni par conséquent heureux. (Boiste.)

> C'est ainsi qu'à son fils un usurier habile
> Traçait vers la richesse une route facile. (Boil.)

— Se dit par extension de ceux qui profitent des malheurs ou des nécessités d'autrui pour accroître leur fortune.

— Fig. De tous les *usuriers*, la flatterie est celui qui fait les plus gros profits, quand les grands manquent de vertus, elle leur en prête, et se voit payer largement en pensions, en faveurs, en places et en cordons. (De Ségur.)

— Prov. *Il n'est pas usurier qui veut.* || *Rarement est et peu souvent le vieil usurier sans argent.*

USURPANT. part. prés. du v. Usurper. Qui usurpe. Il est toujours invariable.

USURPANT, ANTE. adj. Se disait autrefois pour Usurpateur. Despote usurpant. Reine usurpante.

USURPATEUR, TRICE. s. (ét. lat., *usus*, usage; *rapere*, ravir). Celui, celle qui, par violence ou par ruse, s'empare d'un bien, d'un pouvoir, d'une dignité, d'un titre, etc., qui ne lui appartient pas. Il ne se dit guère qu'en parlant de choses importantes. Les usurpateurs sont rarement tranquilles. L'usurpatrice du trône en fut chassée par l'héritier légitime.

— Absol. Celui, celle qui a usurpé une souveraineté. L'usurpateur fut renversé du trône. Les usurpateurs ont souvent plus de peine à se maintenir qu'à s'élever. Et comme les *usurpateurs* étaient toujours armés, la plupart de ces repas dégénéraient en orgies. (Bri. Sav.) Tyran et *usurpateur* sont deux mots parfaitement synonymes. (J.-J. Rouss.) Le serment que les sujets sont forcés de prêter à l'*usurpateur* ne les engage que jusqu'au retour du souverain légitime. (Puffendorf.) L'intervention ou l'absence de la volonté nationale fait le souverain légitime ou l'*usurpateur*. (Boiste.) [illegible] un grand roi [illegible] (Volt.)

> [illegible]
> Pour être *usurpateurs* ne sont pas des tyrans. (Corn.)

— S'emploie aussi adjectiv. dans le style élevé, en prose comme en vers. Un roi *usurpateur* de la Judée. (Fléch.)

> Il a fu devant nous pour retarder sa perte,
> Ce peuple usurpateur de l'empire de ces eaux. (Gilbert.)

— Se dit des choses. Quand les abus sont accrus [illegible] par la soumission, bientôt la puissance *usurpatrice* les érige en lois. (Malesherbes.) L'avare *usurpatrice* étouffe le froment. (Esménard.)

USURPATIF, IVE. adj. Gramm. [illegible] Verbe usurpatif. [illegible]

USURPATION. s. f. [illegible] fait [illegible] Action d'usurper. Usurpation de l'autorité légitime. Usurpation injuste, violente, tyrannique. La féodalité ne fut qu'une *usurpation* du pouvoir monarchique par les délégués. (Boiste.)

— Résultat de cette action. Usurpation de courte durée. Usurpation d'un titre. [illegible] Vous verrez l'*usurpation* de la tyrannie sous le nom de la liberté. (Boss.) Tout pouvoir exercé sur une nation doit être délégué ou pris; [illegible] c'est un dépôt; pris, c'est une *usurpation*. (Payne.)

USURPÉ, ÉE. part. pass. du v. Usurper. S'emploie adjectiv. Trône usurpé. Titre usurpé. Longtemps enorgueilli de son culte *usurpé*. (Del.) L'usage d'un pouvoir *usurpé* n'est pas moins criminel que l'abus d'un pouvoir légitime. (Arnaud.) Détachant les trônes qu'ils avaient été *usurpés*, et attache son âme à un royaume où l'on ne craint point d'avoir des yeux. (Boss.)

> A peine a-t-il en main le timon de l'État,
> Que le peuple sous lui respire l'attentat
> Traité d'invasion de puissance *usurpée*.
> Ce qu'ici vous tenez de Rome et de l'épée. (Pierre.)

— Fig. *Réputation usurpée*. Réputation qui n'est fondée sur rien, ou qui surpasse de beaucoup le mérite de celui qui l'obtient. Un savant français l'a dépouillé d'une gloire *usurpée*, en lui donnant en compensation celle qui lui appartient en propre. (Malte-Brun.)

> Je prétends soulever les lecteurs détrompés
> Contre un auteur bouffi de succès *usurpés*. (Gilbert.)

> Oh! que de noms sont *usurpés*!
> Juste ciel! à qui peut-on croire? (Fr. de Neufch.)

USURPER. v. a. 1re conj. (du lat. *usurpare*). S'emparer par violence ou par ruse d'un bien, d'une dignité, d'un titre qui appartient à un autre. Usurper la couronne. Usurper un titre, un droit. Les Sybarites, disait-il, se plaignent de ce que nous avons *usurpé* des terres qui leur appartenaient. (Fén.) Allant avec des troupes nombreuses reprendre les terres que les seigneurs voisins avaient *usurpées*. (Fléch.) Les pontifes juifs, témoins des prodiges et de la sainteté de Jésus-Christ, le font pourtant passer pour un séditieux et un ennemi de César, qui veut en *usurper* la puissance. (Mass.)

> L'impie Achab détruit, et de son sang trempé,
> Le champ [illegible] *usurpé*. [illegible]

> [illegible]
> Du sceptre [illegible] *usurpé* [illegible]

— Fig.

> Tous les honteux plaisirs, enfants de la mollesse,
> *Usurpent* [illegible]
> Que ne peut la richesse! Une plante [illegible]
> *Usurpe* les [illegible]
> [illegible]
> Du paisible Morphée [illegible]

— Fig. *Usurper la réputation*, la *gloire*, l'*estime*. L'obtenir par fraude, sans droit légitime.

Défiez-vous des charlatans qui ont *usurpé* en leur temps, une réputation de passade. (Volt.)

— Se dit quelquefois des choses dans cette acception :

> Dans le sang on cherche la gloire,
> Et sous le beau nom de victoire
> Le meurtre *usurpe* les lauriers. (Lamotte.)

— Gramm. S'est dit anciennement dans le sens d'Employer, en parlant de style, de mots, de phrases.

— Absol. Il y a dans le cœur même des rois les plus pieux un certain amour secret pour la grandeur [illegible] ne se serviront pas de leurs avantages pour *usurper*, mais ils feront valoir toutes les raisons qu'ils auront d'acquérir. [illegible] Celui qui voudrait *usurper* ne pourrait guère être également accrédité dans tous les États confédérés. (Montesq.)

— V. n. [illegible] Usurper sur les droits, sur les possessions de quelqu'un.

— *Usurper sur ses voisins*. Accroître son terrain en poussant sa culture sur le leur.

— S'USURPER. v. pr. Être usurpé. L'estime et l'amour ne peuvent s'*usurper*. [illegible] biens mal acquis sont bientôt perdus. (Boiste.)

— Gramm. Se [illegible] pour Être employé. Un mot équivoque s'usurpe en plusieurs significations.

— Syn. comp. USURPER. ENVAHIR. S'EMPARER. *Usurper* renferme [illegible] de trahison; *envahir* fait entendre qu'il y a de la mauvaise [illegible], *s'emparer* emporte une idée d'adresse et de diligence.

UT. s. m. (pr. *ut*; du lat. *ut*, premier mot d'une strophe de l'hymne de saint Jean-Baptiste, *ut queant laxis*, etc.). Mus. La première des notes de la gamme. [illegible] Aujourd'hui [illegible] à l'imitation des Italiens. Les Allemands l'appellent C.

— Signe qui représente cette note. Il y a un dièse à côté de cet ut.

— [illegible] se faisaient [illegible] *Ut* [illegible] Que ce vin [illegible] vous fasse du bien! Par [illegible], on s'est [illegible] de dire *ut* tout seul.

— Pop. [illegible] ses discours, de ses raisonnements, etc.

UTELLE. Hist. Petite ville des États [illegible] remporta [illegible] Français, sur 5,000 [illegible], le 21 octobre 1793.

UTENSILE. s. [illegible], tantôt fém. [illegible]

— [illegible] Fournir l'ustensile.

UTÉRIN, INE. adj. [illegible] Qui est né de même mère, mais non de même père. Frère utérin. Sœur utérine. [illegible] passe au frère la [illegible] (Coutume.)

— Anat. Qui appartient à la matrice. Col utérin. Hémorrhagie utérine. Artère utérine. [illegible] *Muscle utérin*. Les fibres [illegible] la matrice, que l'on a, à tort, regardées comme un muscle particulier. *Veines utérines*. Les sinus utérins. *Nerfs utérins*. Les nerfs [illegible] du sacrum. *Sinus utérins*. [illegible] à de profondes cavités [illegible] de la matrice dans lesquelles le sang artériel séjourne pendant l'intervalle des [illegible], et il est exprimé pour former les règles. Selon Bichat, les sinus utérins ne sont que les ramifications veineuses qui n'ont [illegible] les règles sont [illegible] ne sont [illegible] artères qui se distribuent à ce viscère.

— Pathol. *Fureur utérine*. Passion irrésistible et insatiable [illegible] vénérien. [illegible]

— Pharm. [illegible] propriété, soit de [illegible] sanguine de la membrane muqueuse de la matrice, capable de [illegible] propre à détacher les [illegible] de la surface à laquelle elles tiennent [illegible] centa, soit de déterminer les contractions de la membrane charnue de l'utérus, lorsque cette membrane est frappée d'inertie.

UTÉRIN, INE. s. [illegible] de même mère, mais non de même père. Les utérins et les consanguins. Un utérin. Une utérine.

UTÉRINE. Myth. lat. Déesse qu'on invoquait dans les accouchements, pour avoir une heureuse délivrance.

UTÉRINITÉ. s. f. Jurispr. Droit [illegible] tion d'une personne utérine.

UTÉROCÈPS. s. m. (pr. *u-té-ro-cèps*). Chir. Instrument pour saisir le col de l'utérus.

UTÉROMANIE. s. f. Pathol. Synonyme de Nymphomanie. V. NYMPHOMANIE.

UTÉROSTOMATOME. s. m. Chir. Instrument dont l'on a proposé pour l'incision des bords du col de la matrice, lorsqu'il se manifeste des convulsions à l'époque de l'accouchement.

UTÉROTOME. s. m. Chir. Instrument [illegible]

[illegible] à les [illegible], en forme le croissant, pour la [illegible] de l'utérus.

UTÉROTOMIE. s. f. (du lat. *uterus*, matrice, et du gr. [illegible], incision) Chir. Opération qui consiste à [illegible] le col de l'utérus dans certains [illegible] différés, pour donner [illegible].

UTÉROTOMIQUE adj. des 2 g. Qui a rapport à l'utérotomie et à l'utérotome.

UTÉRUS s. m. (pr. *u-té-russ*; du lat. *uterus*). Anat. Nom [illegible] de matrice, retenu dans le langage français et dont on se sert pour indiquer cet organe. Affections de l'utérus.

UTESEILR s. m. Myth. scand. Espèce de [illegible] par les islandais. On [illegible] Odin.

UTIA ou **UTIAS** s. m. Mamm. Animal [illegible] pins.

UTICA Géogr. Ville des Etats-Unis [illegible] York; [illegible] hab.

UTICAN, ANE adj. et s. Géog. anc. Habitant d'Utique; qui appartient à Utique ou à ses habitants. On dit aussi *uticien*, [illegible] lat. *uticensis*.

UTILE adj. des 2 g. (du lat. *utilis*, fait de *uti*, se servir). Profitable, avantageux, qui sert à quelque chose. Homme utile dans les affaires. Etre utile à quelqu'un en quelque chose, à quelque chose. Chose utile à quelqu'un. Emploi, travail fort utile. Chose plus honorable qu'utile. La lecture est fort utile. Rendre à quelqu'un les services qui lui ont été très-utiles. Sa mort fut [illegible] à son pays, et funeste aux ennemis. (De Maistre.) Vous m'honorerez, en pensant [illegible] vous être utile. (J.-J. Rouss.) Je [illegible] à l'enfant. (B[illegible]) Cette pr[illegible] utile. (Id.) Il faut [illegible] les hommes les plus capables de [illegible] ; que peut faire de [illegible] ministre, quelque grand qu'il soit, ne connaît sa force qu'[illegible], s'il ne connaît les grands hommes que la Providence fait naître en son temps pour le seconder. (Boss.) Commencez à compter le temps de vos *utiles* services, du jour que vous serez [illegible] à un maître si bienfaisant. (Id.) La [illegible] fut celle de se rendre *utile*. (Fléch.) Une assemblée, que la [illegible] voir, la politesse, l'humanité, rendaient aussi agréable qu'*utile*. (Id.) Moment triste, mais *utile* pour nous [illegible] à vivre et à mourir comme elle. (Id.) Il [illegible] qui était si *utile* pour l'État, [illegible] pouvait être plus glorieux pour lui-même. (Id.) Les [illegible] agréables sont rarement [illegible] (Mass.) Il faut être *utile* aux hommes pour être grand dans l'opinion des hommes. (Id.)

— Dont l'usage, la possession ou l'existence sont profitables. C'est votre vie, et non la mienne, qui est *utile* au monde. (Volt.)

— Qui apporte du gain, du profit. Les découvertes des Portugais étaient alors plus curieuses qu'*utiles*. (Volt.)

— Qui sert, ou qui peut servir à quelque chose. L'esclave n'a qu'un maître, l'ambitieux en a autant qu'il y a de gens *utiles* à sa fortune. (La Bruy.)

— Qui est ou qui peut être de quelque utilité. Les inventeurs de choses *utiles* recevaient, vivants et après leur mort, de dignes récompenses de leurs travaux. (Boss.)

— Qu'il est avantageux de faire, de dire.

— Procéd. *Jours utiles*. Jours qui sont comptés dans les délais accordés par les lois, et dans lesquels les parties peuvent réciproquement agir en justice. Les dimanches ne sont point au nombre des jours utiles.

— *Ordre utile*. Rang des créanciers qui, d'après la date de leur hypothèque, seront payés sur les biens du débiteur.

— *En temps utile*. Dans le temps prescrit, déterminé. Faire sa réclamation en temps utile.

— Anc. jurispr. *Domaine utile*. Les fruits, les revenus d'une terre. || *Seigneur utile*. Seigneur qui possède les revenus et non le fonds.

— Syn. comp. UTILE À. UTILE POUR. *Utile à* indique une propriété générale; *utile pour*, une propriété spéciale.

UTILE. s. m. Ce qui est utile. Préférer l'honnête à l'utile. Joindre l'agréable à l'utile. Partout on a substitué l'*utile* à l'agréable, et l'agréable a presque toujours gagné. (J.-J. Rouss.) La gloire est un vain nom ou l'*utile* n'est pas. (***) *L'utile*, l'agréable et l'honnête, tels que les grâces, doivent se tenir par la main. (Noël.) Quelqu'un entrant avec M. de la Mothe, évêque d'Amiens, dans son jardin, lui dit: Je vois, monseigneur, que vous préférez l'*utile* à l'agréable. — C'est que je ne vois rien de plus agréable que l'*utile*, répondit le prélat. (Sallent.) Nous nageons dans l'*utile* et dans l'agréable. (Volt.) On ne voit rien dans cette maison qui n'associe l'agréable à l'*utile*. (J.-J. Rouss.) Heureux qui sait mêler l'agréable à l'*utile*! (Volt.)

— Syn. comp. UTILE. UTILITÉ. *L'utile* a en partage et en propre l'*utilité*; c'est l'*utilité* portée au plus haut degré d'abstraction.

UTILEMENT. adv. D'une manière utile. Travailler utilement pour soi et pour les siens. Employer le temps utilement. Se servir utilement de l'occasion. Travailler utilement dans une affaire. Servir très-utilement l'Etat. Employer utilement son crédit. Il faut beaucoup d'art et de prudence pour punir *utilement*. (Rollin.) Les mauvais succès sont les seuls maîtres qui peuvent nous reprendre *utilement*. (Boss.) Le sentiment d'une vie *utilement* et sagement employée donne aux vieillards une gaîté douce. (Cicéron.) Le bon sens, la vertu, servent l'intérêt plus *utilement* que l'esprit et le vice. (Boiste.)

— Procéd. *Etre utilement colloque*. Etre colloqué en ordre utile, de telle manière qu'on sera payé de sa créance.

UTILISATION. s. f. (pr. *u-ti-li-za-ci-on*). Néol. Action d'utiliser.

UTILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Utiliser. S'empl. adjectiv.

UTILISER. v. a. 1re conj. Tirer de l'utilité, tirer parti d'une chose. Utiliser des matériaux. Pour mieux *utiliser* les talents, il faudrait exciter entre eux une noble émulation en tout genre. (Boiste.)

— S'UTILISER. v. pron. Se rendre utile.

UTILITAIRE. adj. des 2 g. Néol. Qui vise à l'utile.

— Se dit quelquefois en parlant des choses. Mesures utilitaires, [illegible]; [illegible] Qui [illegible] aux utilitaires, qui est du ressort des utilitaires.

— Philos. Se dit d'une école philosophique fondée par Bentham, au commencement de ce siècle; elle ne reconnaît pour principe du bien que l'utilité générale.

— On dit aussi substantiv. Un utilitaire. Des utilitaires. En vérité, il y a de quoi rire d'un plet [illegible] carré, [illegible] disserter messieurs les *utilitaires* républicains ou saint-simoniens. (Th. Gaut.)

UTILITAIREMENT. adv. Néol. Comme le voudraient [illegible] Je ne [illegible] une [illegible] *utilitairement* serait [illegible] que [illegible] (Th. Gaut.)

UTILITAIRIANISME. s. m. Système des utilitaires.

UTILITAIRIEN, IENNE. adj. et s. Philos. S'empl. [illegible] qu'Utilitaire. Les rats bruns [illegible], vivent et se multiplient avec une [illegible]: dignes disciples de Jérémie Bentham, *utilitairiens* dans toute l'étendue du mot, ils font profit de tout. (Bielf-Lefèvre.)

UTILITÉ. s. f. (du lat. *utilitas*). Profit, avantage. On est d'une grande utilité, de grande utilité. Utilité publique. Utilité particulière. Quelle utilité vous en revient-il? Ne pas voir l'utilité d'une chose. M[illegible] ne voulut, dans toutes ses actions, [illegible] que l'*utilité* [illegible] (Fléch.) Dans le royaume spirituel de Jésus-Christ, il y a des vocations différentes: les uns dans le [illegible] salut; les autres sont les ministres de Jésus-Christ pour l'*utilité* de son Eglise. (Id.) Tout [illegible] Dieu, et tout ce qui vient de Dieu n'est établi que pour l'*utilité* des hommes. (Mass.) Celui-là seul peut se plaindre de la société, qui a été utile aux autres sans *utilité* pour lui. (Boiste.) On peut juger de l'utilité des différentes classes d'hommes par celle que les étrangers retirent des émigrations religieuses et politiques. (Id.) La société n'a pour but que l'*utilité* publique et non l'*utilité* particulière. (Id.) La cour retira presque toute l'*utilité* de la révolution par le salariement des prêtres, l'appauvrissement de la noblesse et la suppression des parlements. (Rayn.)

— S'emploie au pluriel. Je vous exposerai quelles sont les suites infinies des vices des grands et des puissants, et quelles sont les *utilités* inestimables de leurs vertus. (Volt.) Tant d'*utilités* solides, réunies avec tant de choses agréables. (Mass.)

— Econ. polit. Faculté qu'ont les choses de pouvoir servir à l'homme, de quelque manière que ce soit. La chose la plus inutile, et même la plus incommode, comme un manteau de cour, a ce qu'on appelle ici son utilité, si l'usage dont elle est, quel qu'il soit, suffit pour qu'on y attache un prix. || *Utilité immédiate*. Celle dont on peut user immédiatement, comme celle de tous les objets de consommation. || *Utilité médiate*. Celle des objets qui ont une valeur comme moyen de procurer un objet d'usage immédiat; telle est celle d'une somme d'argent, d'un contrat de rente, d'un effet de commerce, d'un fonds productif susceptible de pouvoir être aliéné.

— *Cela n'est d'aucune utilité*. Cela n'est d'aucun usage. || Cela ne sert de rien.

— *Utilité publique*. Ce qui est dans l'intérêt d'un pays, d'une ville. L'État ne peut exiger le sacrifice des propriétés privées dont l'occupation est nécessaire pour l'exécution d'un travail, qu'autant que celui-ci a été déclaré d'utilité publique.

— Prov. *Trois choses sont à l'homme grand désir, honneur, utilité et plaisir*.

— Hist. Titre que les rois mérovingiens donnaient à leurs officiers. Votre utilité.

— Acteur engagé pour jouer les rôles de remplissage.

— Iconol. Une femme belle et gracieuse, d'un visage frais, et avec le coloris de la santé, couronnée d'épis et de raisins, s'appuie sur un mouton, et tient une branche de chêne garnie de fruits et de feuilles. Sa robe est garnie d'étoffes d'or.

— UTILITÉS. s. f. pl. Emploi des acteurs qui jouent toutes sortes de rôles de peu d'importance. Jouer les utilités. Grandes utilités. Petites utilités.

— Syn. comp. UTILITÉ. PROFIT. AVANTAGE *Avantage* est le mot général, le genre; *profit* et *utilité* sont des espèces d'*avantages*. Le *profit* est un *avantage* qui naît du gain que produisent les choses; l'*utilité* est un *avantage* qui naît du service qu'on tire des choses. || UTILITÉ. UTILE. V. UTILE.

UTINET. s. m. Techn. Maillet du tonnelier, qui sert pour arranger et unir les fonds des futailles quand ils sont placés dans le jable. || Escabeau de la dentelière, sur lequel elle met le métier dont elle se sert pour travailler.

UTIQUE. Géogr. anc. Ville considérable de l'Afrique propre, au nord de Carthage. Elle avait un port commode. Caton, dit d'Utique, s'y donna la mort.

UTLATÈQUE. adj. des 2 g. Philol. Se dit l'une des langues qu'on parle dans le royaume de Guatimala.

UTLUGAN. s. m. Ornith. Nom donné par les Turcs au tarin commun.

UTOKAITSIAK s. m. Mamm. Un des noms du phoque à croissant.

U-TONG-CHU. s. m. Bot. Arbre de la Chine qui a le port du sycomore. Ses feuilles, longues et larges, sont si touffues, qu'il est impénétrable aux rayons du soleil. Cet arbre paraît appartenir à la famille des rhamnées. Ses pédoncules floraux portent quelques fruits de la grosseur d'un grain de poivre. On prétend que ces pédoncules, charnus, renflés et succulents, sont mangés avec plaisir par les Japonais, qui leur trouvent une saveur douce. Il ne faut pas confondre l'u-tong-chu avec le tong-chu. V. ce mot.

UTOPIE. s. f. (ét. gr., οὐ, non; τόπος, lieu, c'est-à-dire pays qui n'existe pas, lieu imaginaire. D'autres le font venir de εὖ, bien; τόπος, lieu). Philol. Nom d'une île imaginaire, ainsi nommée d'Utope, qui la conquit et y établit une forme de gouvernement exposée par Thomas Morus dans le IIe livre de l'ouvrage latin auquel il a donné le titre de *Utopiæ libri II* (1516). Ce plan de constitution renferme des idées excellentes, et aussi beaucoup d'institutions d'une application impossible.

— Pays supposé par Rabelais, c'était le royaume de Gargantua.

— Titre du livre dans lequel le pays d'Utopie est décrit.

— Plan de gouvernement imaginaire, où tout est parfaitement réglé pour le bonheur de chacun comme au pays d'Utopie. De vaines utopies. Chaque rêveur imagine son utopie. *L'utopie*, c'est l'idéal, c'est le mieux par excellence, c'est la perfection, voilà le plus impérieux devoir de l'humanité, et la première condition de tout progrès. (Trav.) Le républicanisme, en conservant les richesses et le luxe, est à placer avec l'*utopie* dans le beau idéal. (Boiste.) Jamais n'attaquez, ne détruisez l'*utopie* de personne. (Id.) Ceux qui tournent en dérision tout projet de réforme nécessaire ou utile, ceux qui croient jeter du ridicule sur toute vue nouvelle de bien public en criant à l'*utopie*, ne s'aperçoivent pas qu'ils nient l'influence des sentiments moraux sur la société. Ils oublient que, sans cette influence toute-puissante, l'existence d'un ordre même social devient impossible. Ce qui le prouve, c'est que les hommes dont la pensée ne voit dans chaque peuple qu'un vil bétail se sentent obligés d'en appeler au respect de la loi morale. Mais ce dont les adversaires de toute vue qui paraît nouvelle se doutent bien moins encore, quand ils s'irritent ou qu'ils s'égaient aux dépens des utopistes, c'est que les prétendues *utopies* ne font que reproduire, ou devancer de peu, des faits réels déjà consacrés par l'histoire, ou qu'elle ne tardera pas à enregistrer. (A. de Vitry.)

— Prov. *Chacun fait son utopie*. Chacun se forme l'idée du gouvernement qui lui semblerait le meilleur.

UTOPISTE. adj. et s. des 2 g. (pr. *u-to-piss-te*). Philos. Celui qui a une utopie. || Créateur d'une utopie. || Celui qui prend ses rêves pour des réalités.

UTRAQUISTE. s. m. (pr. *u-tra-kuiss-te*; du lat. *uterque, utraque*, l'un et l'autre). Hist. relig. Nom donné aux hussites de la Bohême, qui recevaient la communion sous les deux espèces. Des concessions furent faites aux utraquistes par le concile de Bâle.

UTRECHT. (pr. *u-trek*). Géogr. Ville des Pays-Bas, ch.-l. de la prov. d'Utrecht. Université. Fabrique d'une espèce de velours de ce nom; 35,000 hab. || La province d'Utrecht a 120,000 hab. || *Evêché d'Utrecht*. Evêché qui comprenait la province d'Utrecht et l'Over-Yssel.

— Hist. *Seigneurie d'Utrecht*. Contrée des Pays-Bas, qui était gouvernée par un député du clergé, deux députés de la noblesse et trois députés bourgeois. La seigneurie d'Utrecht secoua le joug de Philippe II en 1577, et forma la province d'Utrecht. || *Union d'Utrecht*. Convention faite en 1579, par les Etats de Hollande, de Gueldre, de Frise et d'Utrecht, par lequel il fut décidé qu'on ne ferait la paix ni la guerre sans un commun consentement. On s'engagea aussi à protéger la liberté des religions. L'union d'Utrecht fut le fondement de la république des Provinces-Unies. || *Paix d'Utrecht*. Paix qui résulta des quatre traités conclus le 11 avril 1713, entre la France d'une part, et de l'autre l'Angleterre, le Portugal, la Prusse et la Savoie. Cette paix mit fin à la guerre de la succession d'Espagne. || *Congrès d'Utrecht*. Le congrès qui prépara ce traité et qui se tint dès 1712.

UTRÉRA. Géogr. Ville d'Espagne, dans l'Andalousie; 11,000 hab.

UTRICAIRE. s. m. Bot. Un des noms du bandura, dont la feuille est terminée par un vase ou réservoir ordinairement plein d'eau.

UTRICULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *utricularis*, fait de *utriculus*, petite outre.) Qui a la forme d'un utricule.

— Bot. *Tissu utriculaire*. Tissu cellulaire des plantes, parce que certaines théories admettent que chaque cellule est une vésicule séparée de ses voisines par les intervalles. || *Glandes utriculaires*. Petites glandes des plantes en forme d'utricules, produites par la dilatation de l'épiderme, et remplies d'une lymphe incolore. || *Feuille utriculaire*. Feuille qui est creuse et renflée comme une vessie. || *Drupe utriculaire*. Drupe très-petit, dont le panne externe ressemble à une enveloppe membraneuse.

UTRICULAIRE. s. f. (du lat. *utriculus* petite outre). Bot. Genre de plantes aquatiques de la famille des utriculinées. On les voit au-dessus des eaux des marais profonds et des étangs. Les rameaux sont chargés de petites utricules transparentes qui les soutiennent sur l'eau. On en connaît aujourd'hui plus de soixante espèces, toutes exotiques, excepté trois qui croissent en Europe. Utriculaire bleue. Utriculaire à tige de jonc. Utriculaire alpine. Utriculaire hispide. Utriculaire commune. Utriculaire moyenne. Utriculaire petite.

UTRICULAIRE. s. m. (du lat. *utriculus*, petite outre). Antiq. rom. Nom donné à des bateliers qui, du temps des Romains, traversaient les rivières sur des outres. || Joueur d'instruments faits de peau, ayant à peu près la forme d'une outre, comme la cornemuse.

UTRICULARIÉ, ÉE. adj. Bot. V. UTRICULINÉ.

UTRICULE. s. m. (du lat. *utriculus*, dimin. *d'uter*, outre). Didact. Petite outre. Tissu, substance composée d'utricules.

— Anat. Renflement du labyrinthe membraneux de l'oreille, qui, dans les poissons, renferme les concrétions calcaires.

— Bot. Se dit des petits corps, posés les uns sur les autres, élastiques, semblables à des espèces de vessies, qui composent la moelle intérieure et l'écorce des tiges, la pulpe des fruits, le parenchyme des feuilles et des fleurs, en un mot toutes les parties molles des plantes. Les utricules consistent en des membranes très-déliées, pleines d'un fluide coloré. || Membrane mince qui renferme le fluide fécondant des grains de pollen. || Chaque cellule du tissu cellulaire. || Se dit de petits fruits monospermes, non adhérents avec le calice, dont le péricarpe est peu apparent, mais où l'on distingue néanmoins le funicule, comme dans l'amaranthe. || L'urcéole du carex porte aussi quelquefois la dénomination d'utricule.

UTRICULÉ, ÉE. adj. Didact. Qui a la forme d'une petite outre.

— Bot. Qui est garni d'utricules, comme les feuilles de la tillansie utriculée. Ces feuilles sont concaves, et forment des espèces de réservoirs, dans lesquels l'eau s'amasse.

— Conchyl. Se dit de la coquille de la cypris utriculée, à cause de sa forme.

UTRICULEUX, EUSE. adj. (du lat. *utriculosus*; rad. *utriculus*, petite outre). Didact. Qui a la forme d'une petite outre.

— Bot. Qui est garni de petites outres, comme les racines de l'utriculaire.

UTRICULIFORME. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'un utricule. Réservoir utriculiforme.

UTRICULINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'utriculaire. || UTRICULINÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre utriculaire.

UTRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *uter*, outre; *forma*, forme). Didact. Qui ressemble à une outre.

— Bot. Qui a la forme d'une outre, comme le péridion cylindrique, renflé et sans pédicule apparent, du lycoperdon utriforme.

UTRIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *uter*, outre; *gero*, je porte). Didact. Qui porte une outre.

— Bot. Se dit des légumes de l'astragale utrigère, qui sont renflés.

UTTA. s. m. Métrol. Nom par lequel on désigne, à Batavia, un million de caches.

UTTAMARIA. s. m. Ornith. Nom qui paraît appartenir plutôt à quelque espèce de pigeon ou de castagneux qu'à la famille des pingouins.

UTTER. s. m. Mamm. Nom de la loutre en Suède.

UTURU. s. m. Philol. Nom que les grammaires turques donnent au dhamma des Arabes. C'est une petite virgule qui se place au-dessus de la lettre, et qui vaut *u*, *ou* et *o*.

UU-GNEI-KIAO. s. m. Hist. chin. Secte de quiétistes, qui, trois siècles après la naissance de Jésus-Christ, inondèrent l'empire chinois. S'imaginant être d'autant plus parfaits, c'est-à-dire, selon eux, plus voisins du principe aérien, qu'ils étaient plus oisifs, ils s'interdisaient, autant qu'il était en eux, l'usage le plus naturel des sens, et se rendaient statues pour devenir [illegible]. Cette dissolution était le terme de leur espérance, et la dernière récompense de leur inertie philosophique.

UVA. s. m. Bot. Nom latin du raisin.

UVAGE. s. m. Techn. Glacis de terre cuite, qui forme l'encaissement d'une chaudière à sucre.

UVAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *uva*, grappe). Didact. Qui a la forme d'une grappe de raisin.
— Bot. Qui se compose de petits grains globuleux réunis par un pédoncule.

UVAIRE. s. m. (du lat. *uva*, raisin). Bot. Genre de la famille des anonées.

UVATION. s. f. V. STAPHYLOME.

UVAURE. s. m. Mamm. Espèce de phoque à mufle de veau.

UVA-URSI. s. m. Nom latin donné dans les pharmacies à la busserole ou raisin d'ours.

UVE. s. f. Pharm. Pommade de blanc de plomb très-dangereuse.

UVÉDALIE. s. f. Bot. Genre établi pour une plante de la Nouvelle-Hollande, appartenant à la famille des scrofulariées.

UVÉE. s. f. (du lat. *uva*, raisin, parce que, par sa couleur et sa figure, elle ressemble à un grain de raisin). Anat. Une des tuniques de l'œil, celle qui contient l'iris et la prunelle. Percer l'uvée. On a donné le même nom à la choroïde.

UVÉITE. s. m. Hist relig. Membre d'un ordre d'anachorètes musulmans, qui affectent une grande austérité. C'est le plus ancien ordre monastique des musulmans ; il fut fondé en 667, par Uwéis-Carny.

UVELLE. s. f. Infus. Genre d'animalcules infusoires.

UVERNAIRE. s. m. Mamm. Nom donné en Languedoc aux cochon âgés d'un an, et qu'on se propose d'engraisser.

UVETTE. s. f. Bot. Genre de plantes conifères, dont les baies sont douces et bonnes à manger. On en compte six espèces. ‖ Nom vulgaire de l'éphèdre ou raisin de mer.

UVIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *uva*, raisin; *ferre*, porter). Bot. Dont les fruits ressemblent à une grappe de raisin.

UVIFÈRE. s. f. Bot. Nom qu'on donne à deux espèces de raisiniers, dont les fruits sont de petites baies disposées en grappes.

UVIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *uva*, raisin; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une grappe de raisin.
— Bot. Qui a les fruits de la grosseur d'un grain de raisin, et réunis en grappe.

UVIGÉRINE. s. f. Foss. Genre de coquilles univalves fossiles. Uvigérine rugueuse. Uvigérine pigmée. Uvigérine trilobée.

UVULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *uvula*, luette). Anat. Qui a rapport à la luette, qui appartient à la luette. ‖ *Glandes uvulaires*. Follicules muqueux qui environnent la luette.

UVULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes du Canada, appartenant à la famille des [illegible]. Toutes les espèces sont exotiques ; quelques-unes croissent dans le voisinage des côtes orientales du Japon et sur celles de la Chine, les autres vivent sur le continent américain ; depuis le Canada jusqu'à la Caroline. Uvulaire perfoliée. Uvulaire pubescente. Uvulaire vrillée. Uvulaire jaune. Uvulaire à grandes fleurs.

UVULE. s. f. (du lat. *uvula ;* rad. *uva*, raisin). Anat. Nom qu'on donnait autrefois à la luette.

UVULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *uvula*, la luette ; *forma*, forme). Anat. Qui ressemble à la luette.

UVULITE. s. f. (du lat. *uvula*, luette). Pathol. Inflammation de la luette

UXORICIDE. s. m. (ét. lat., *uxor*, femme, épouse ; [illegible]). Anc. [illegible], assassin de sa femme.

UXORIEUX, EUSE. adj. (du lat. *uxorius*, [illegible] *uxor*, épouse. Se disait d'un époux qui aime trop sa femme, [illegible] par elle. Pourquoi avoir laissé perdre ce mot ? Il est harmonieux, [illegible], et sauverait une périphrase.

UXORIUM. s. m. [illegible] *uk-zo-ri-omm* ; rad. *uxor*, épouse. [illegible] les célibataires. [illegible] J.-C. par [illegible] Camillus et Marcus Posth[illegible].

UZ (Jean-Pierre). [illegible] 1720, mort en 1796, [illegible].

UZA. Myth. or. [illegible] Mahomet [illegible].

UZBEK. Khan du K[illegible] 312 [illegible] sa domination [illegible]. Les [illegible] le nom d'U[illegible].

UZBEK. Geogr. Nom d'un peuple de la famille turque, [illegible] dans presque tout le Turkestan indépendant.

UZEL. Geogr. [illegible] arr. de [illegible].

UZERCHE. Geogr. Ch.-l. de cant., arr de [illegible] 3 [illegible].

UZÈS. Geogr. [illegible] Gard [illegible] h.

UZIFURE. s. m. [illegible] Un des noms du cinabre.

V s. m. Vingt-deuxième lettre de notre alphabet et dix-septième des consonnes. Cette lettre, qui a toujours été du genre masculin, dans l'épellation ancienne et dans la moderne, se prononce *ve*, en faisant à peine sentir l'e muet, qui s'élide tout à fait devant la voyelle qui suit la consonne *v* dans les mots, comme dans *valeur*, *venir*, *vital*, *voler*, *vulgaire*. L'ancienne prononciation *ve* nuit à l'exacte épellation des mots où se trouve cette consonne. ‖ Le *v* s'appelait autrefois *u* consonne, abusivement. On voit même dans les anciens ouvrages la lettre *u*, là où devrait être la lettre *v*.

— Cette consonne, si douce et si favorable à l'harmonie, manque dans un grand nombre d'alphabets, parce que sa touche est si légère et sa valeur si fugitive, qu'elle se confond facilement avec les voyelles.

— La forme du V, comme celle de la lettre F, n'a aucun rapport à l'organe qui le produit, mais seulement à la nature du son qu'il représente. Il suffit de proférer le V pour s'apercevoir que le son qu'il fait entendre n'est qu'un souffle. De nos lèvres, hélas! le *V* s'échappe vite. (De Piis.) Aussi est-il appelé *lettre soufflante*, ce qui en exprime parfaitement la valeur et en donne en même temps la vraie définition. Rien donc de plus convenable pour dépeindre le V, que la figure même du souffle dont il porte les traits. Représentez-vous en effet, ces génies que la fable a imaginés pour personnifier les vents, et que nos peintres font quelquefois entrer dans leurs tableaux. Figurez-vous la forme du souffle qui sort de leur bouche: de toutes les lignes qui le composent ne prenez que les deux dernières, c'est-à-dire les deux plus divergentes, et vous aurez un V parfait.

— Le *v* est l'articulation adoucie de la lettre *f*; cette consonne se fait toujours sentir et ne varie jamais. Les Allemands et les Français du Nord confondent souvent *f* avec *v*, et prononcent par exemple les féminins *naïve*, *vive*, *veuve*, *neuve*, etc., comme les masculins *naïf*, *vif*, *veuf*, *neuf*; en général ils changent toutes nos articulations douces en articulations fortes, c'est ce qui donne tant de rudesse à leur langage. Quelquefois cette consonne est redoublée dans certains mots, d'ailleurs en très-petit nombre, qui viennent de langues étrangères et qui ont été francisés; dans la plupart de ces mots le double *v* qui se figure ainsi, *w*, a purement et simplement le son du *v* ordinaire. W. w.

— *V* se substitue au *f* final des mots masculins, dans la terminaison féminine qu'on leur donne; ainsi *plaintif*, *excessif*, *veuf*, *pensif*, *naïf*, *vif*, *juif*, deviennent au féminin: *plaintive*, *excessive*, *veuve*, *pensive*, *naïve*, *vive*, *juive*. ‖ De certains mots n'ayant pas de féminin et terminés par un *f*, on a fait des verbes ou des adjectifs en leur ajoutant une syllabe dont la première lettre est le *v* substitué au *f*. De *motif*, *nerf*, *serf*, *neuf* (adjectif numéral), on a formé: *motiver*, *nerveux*, *servir*, *neuvaine*. Quelques mots cependant, mais très-rares, ont subi une modification plus étendue et même le radical a été un peu défiguré: Tel est le mot *bref*, d'où l'on a fait *brièveté*. ‖ *V* se substitue au *f* dans la prononciation du mot *neuf* (adjectif numéral) lié à un autre mot, dans la plupart des cas; ainsi *neuf hommes*, *neuf arbres*, *neuf écus*, *neuf ans*, se prononcent: *neuv'hommes*, *neuv'arbres*, *neuv'écus*, *neuv'ans*; cependant on peut très-bien faire sentir le *f* dans *neuf écus*, *neuf étrangers*, *neuf avares*, *neuf invités*. Cette observation n'a lieu que pour l'adjectif numéral *neuf*; le *v* ne saurait être substitué au *f* final dans les autres mots placés dans les mêmes circonstances, comme *nerf optique*, *plaintif accent*, *bref argument*, *veuf amoureux*, etc.

— Cette lettre est au fond, pour la valeur presque aussi bien que pour la forme, l'υ grec placé entre deux voyelles. En russe, et jusqu'à un certain point dans le grec moderne, le *b* se prononce de même: On sait que *Basile* se dit en russe *Vassilii*, et anciennement la forme du mot *bibliothèque* y était *vivliofica*.

— C'est qu'en effet *v* et *f* se confondent dans plusieurs langues et se remplacent quelquefois l'un par l'autre, pour l'euphonie. Dans quelques-unes on prononce *f* comme *v*; dans quelques autres dans l'allemand par exemple, *v* se prononce toujours comme *f*; pour faire le son du *v* français, les Allemands emploient le *w*. ‖ Une foule de mots français dérivés du latin renferment le *f* au lieu du *v* originel; ainsi, de *brevis*, *salvus*, *ovum*, on a fait: *bref*, *sauf*, *œuf*.

— V se permute souvent avec les labiales *p*, *f*, *b*. Ainsi, dans les inscriptions latines, il n'est pas rare de trouver *berna* pour *verna*, *balbis* pour *valvis*, *velli* pour *belli*, *Danuvius* pour *Danubius*, etc. ‖ V et W se sont souvent changés en G, surtout dans les mots dérivés d'une langue germanique: *Wage* est devenu *vadium* dans la basse latinité, et *gage* en français. *Vascon* est devenu *Gascon*.

— De toutes les consonnes, la lettre *v* est la seule qui ne se rencontre à la fin d'aucun mot français.

— V, comme abréviation latine, dans les inscriptions, sur les monuments et sur les médailles romaines, désigne certains mots qui commencent par cette lettre. Ainsi, il peut signifier un substantif: *Vates*, *vestalis*, *vestis*, *veterani*, *viator*, *victor*, *vir*, *virgo*, *virtus*, *vox*; un adjectif ou un participe: *Validus*, *venalis*, *vicinus*, *vivus*, *virens*; un verbe: *vale*, *valeo*, *vixit*, *vovit*; un nom propre: *Valerius*, *Vitellius*. On trouve V. C pour *vir clarus* ou *clarissimus*, *virconsularis*, *vir voti compos*, *vir scientiâ compos*; V. S., pour *votum solvit*; V. A., pour *veterano assignatum*; V. A. Q., pour *vixit annos quinque*. ‖ V. s'est mis aussi pour l'initiale U d'un mot latin, *urbs*, *usus*, *uxor*, *uti*. On trouve V. C., pour *urbs condita*, *urbis conditæ*; A. V. C., pour *ab urbe condita*; V. R., pour *uti rogas*, *urbs Roma*. ‖ V devant un nom propre, dans une liste de soldats, indique ceux qui vivent, et, par opposition, le θ indique ceux qui ne sont plus.

— V., comme abréviation française, a de nombreux emplois. Il signifie *votre*, dans les titres: V. A., Votre Altesse; V. E., Votre Excellence; V. Em., Votre Éminence; V. G., Votre Grandeur; V. H., Votre Honneur; V. M., Votre Majesté; V. S., Votre Seigneurie. ‖ VV. signifie *vos*; VV. MM. Vos Majestés. ‖ V/C., dans le commerce, signifie *votre compte*. ‖ V., dans les livres de grammaire, signifie *verbe*. ‖ Dans les livres d'église et les ouvrages de liturgie, V. indique *verset*, qu'on représente aussi par ce signe barré: ℣. ‖ Dans les observations météorologiques présentées par écrit, V. signifie *vent*. ‖ Dans le calendrier grégorien, V signifie *vendredi*. ‖ Dans la musique écrite, V indique *violon*, la partie du *violon* ‖ Dans le commerce et dans l'administration en général, V ou V° signifie *verso* ‖ Dans la chimie, V désigne le métal appelé *vanadium*. ‖ En algèbre, V indique ordinairement une quantité inconnue, ou une quantité variable; en géométrie, il signifie *volume*. ‖ V. est un signe de renvoi qui signifie *voyez*. On le trouve souvent dans ce dictionnaire. ‖ V. signe d'ordre, indique le *vingt-deuxième* objet d'une série, la *vingt-deuxième* place ou *vingt-deuxième* partie d'un tout ‖ V, comme lettre numérale, dans les chiffres romains, représente le nombre 5, VI, VII, VIII, VIIII, signifient 6, 7, 8, 9: les signes IV, IX, qui représentent 4 et 9, ont été introduits plus tard. V surmonté d'un trait, V̄, indique 5,000. ‖ V, sur les anciennes monnaies, est la marque de celles qui ont été frappées à Troyes. ‖ A. S. L. V., *assurance sur la vie*. ‖ W, dans la marine, signifie *variation*.

VA. 3e pers. du sing. du prés. de l'indic. du v. Aller. Il est toujours précédé d'un nom ou des pronoms *il*, *elle*, *on*, etc. Il va. Elle va. Monsieur *va* tout additionner pendant que nous achèverons. (Beaumarchais.)

VA. 2e pers. du sing. de l'impératif du v. Aller. (du gr. βᾶ, pour βᾶθι, dit pour βῆθι, 2e aoriste de l'impérat.; βῆμι, le même que βαίνω et βάω, je vais, je marche; en lat. *vado*). Il signifie Cours, marche, et ne prend point de - devant tout mot commençant par une consonne. *Va* jusqu'en Orient pousser tes bataillons. (Corn.) *Va* me chercher un livre. (Regnard.)

Va vite de ce pas préparer pour tantôt,
Et la lanterne sourde et les armes qu'il faut. (Mol.)

— S'emploie souvent aussi comme verbe auxiliaire devant un infinitif. Ne *va* point regarder à tout le monde aux yeux. (Mol.)

— Il fait souvent l'office d'une interjection, et donne plus de force à la phrase. Dans ce cas, il sert à exprimer soit un souhait, soit un encouragement, soit une menace, un reproche, et sert aussi simplement à congédier. *Va*, je ne te hais point. (Corn.) *Va*, perds ces malheureux, leur dépouille est à toi. (Rac.) *Va*, va,

petit mari, ne crains rien de ma foi. (Mol.) *Va*, cesse une attaque inutile. (La Font.) *Va*, Mégère t'attend au cachot des enfers. (Del.)

Va, va, dans sa douleur le sage est raisonnable,
Et je n'ai jamais vu de femme inconsolable.
(COLLIN D'HARLEVILLE.)

Va, va restituer tous les honteux larcins
Que réclament sur toi les Grecs et les Latins.
(MOLIÈRE.)

— Souvent il s'emploie adverbialement et signifie Soit, j'y consens. Eh bien, va! ‖ *Va pour* la préposition servant à indiquer ce qui est l'objet du consentement donné, du bon vouloir manifeste. Vous ne pouvez me servir qu'une omelette à souper? Hé bien, va pour l'omelette. Je m'y jette tête baissée, va pour les horions que je pourrai attraper. Il est du style familier. ‖ *Va pour* s'emploie aussi lorsque, une affaire présentant quelque péril, quelque chance désastreuse ou contraire, on hasarde quelque chose dans l'espoir de réussir. Il faut cinq cents francs pour mettre la chose en train, va pour les cinq cents francs. Au jeu: Va pour mon tout, va pour tout ce que j'ai devant moi. On dit aussi, dans ce sens, *va tout*, et s'écrit le plus souvent avec un trait d'union, en faisant ainsi des deux mots un substantif V. VA-TOUT.

— L'impératif *va* s'écrivait autrefois *vas*, et cet *s* était d'autant moins irrégulier, qu'il se trouve en rapport avec le principe général, avec l'ancien indicatif *je vas, tu vas, il va*, et encore avec l'indicatif moderne *je vais, tu vas, il va*. Cet *s* semble si naturel qu'on le trouve même dans les ouvrages écrits et imprimés avec le plus de soin. *Vas* avec Kinkiner l'annoncer aux Germains. (Barthél. et Méry.) Mais ne *vas* pas, semblable aux héros de la Mecque. (Id.) Dans ces exemples, le premier *vas* peut être considéré comme une licence poétique, mais le second n'est pas dans ce cas.

— Aujourd'hui l'usage général est d'écrire *va* sans *s*. Cependant cet impératif reprend, par euphonie, son ancienne orthographe quand il a pour régime indirect un des pronoms *en, y*. Si tu saisois est le jardin, *vas y*. L'Académie permet aussi de dire, dans le même cas, *vas-en*, pourvu qu'il n'y ait pas d'autres mots à la suite. L'Académie pourrait-elle indiquer un seul exemple d'un emploi aussi extraordinaire, car nous ne supposons pas que *vas en* puisse jamais s'employer seul; il diffère essentiellement en cela de *vas-y*.

— Mais quand l'impératif *va* est suivi d'un infinitif, il faut, suivant les grammairiens et l'Académie elle-même, dire *va y* cueillir des fruits; *va en* porter à ta mère, parce qu'alors les pronoms *en, y* ne sont pas régimes de l'impératif *va*, mais bien des infinitifs *cueillir, porter*, et qu'il y a un léger repos entre cet impératif et le verbe suivant. Cette distinction, Lemare la rejette, et nous croyons qu'il a raison. En effet, il n'y a pas plus de repos entre *va* et les pronoms *en, y*, dans *va y, va en*, que dans *va y cueillir, va en porter*, si l'on admet la lettre euphonique *s* dans *vas y, vas-en*, il faut donc aussi l'admettre dans *vas-y cueillir des fruits, vas-en porter, vas-y donner des ordres, vas-en prendre chez moi*, etc.

— Il faut écrire *va-t'en*, et non *va-t-en*. Le *t'* n'est point ici une simple lettre euphonique; c'est un pronom qui répond à *nous* et à *vous* des expressions analogues, *allons-nous-en, allez-vous-en*; c'est pour *va toi de là, retire toi de là*. Écoute, Zanetto, me dit-elle, je ne veux point être aimée à la française, et même il n'y ferait pas bon: au premier moment d'ennui, *va-t'en*. (J.-J. Rouss.)

VA. s. m. T. de jeu. Somme en sus de la vade. *Sept et le va, quinze et le va, trente et le va*, signifient Sept fois la vade, quinze fois la vade, trente fois la vade. ‖ Au pharaon: *Paix [illegible] et le va, de quinze et le va*, etc. Manière de jouer qui consiste à [illegible] une carte [illegible] qu'on joue sept et le va, quinze et le va, etc.

VA. s. m. Gramm. ind. Nom d'une consonne de l'alphabet sanscrit qui répond au V français. Le *va* est une des douces du sixième ordre ou des semi-voyelles qui comprennent aussi *ya, ra* et *la*.

VA. s. m. Bot. Nom donné, dans le Tonquin, à une espèce de figuier, qui produit sur son tronc des fruits composés d'une substance blanche, gélatineuse et sucrée.

VAALI, VALI. s. m. Relat. Nom que donnent les Persans aux princes dont les États ont été conquis par le schâh. Le vaali gouverne souvent comme vice-roi ses États héréditaires.

VAAST (Saint). (en lat. *Vedastus*). Un des apôtres de la Gaule et des Francs, sacré évêque par saint Remi, mourut vers l'an 540.

VAAST (SAINT-). Géogr. Ville de France (Manche); 3,600 hab.

— Comm. relig. *Abbaye de Saint-Vaast*. Nom d'une congrégation qui comprenait tous les monastères de l'ordre de Saint-Benoît dans les provinces de [illegible], de Sens et de Reims.

VABRES. Géogr. Bourg du département de l'Aveyron, à 5 kilom. S.-O. de Sainte-Affrique; 750 hab. Jadis évêché.

VACABLE. s. m. (du lat. *vacare* manquer: quand on manque d'argent, on fait du papier. [illegible]. Papier public portant intérêt, qui a cours dans l'État de l'Église.

VACABONDER. v. n. [illegible] S'est dit pour Vagabonder.

VACANA, VACANALES. Myth. V. VACUNA, VACUNALES.

VACANCE. s. f. (du lat. *vacare*, être vacant, n'être pas rempli). Le temps pendant lequel une place, une dignité, un emploi n'est pas rempli. La vacance d'un bénéfice. Il y a vacance de la chaire de mathématiques à telle faculté. La vacance de cette abbaye va bientôt cesser. Durant la vacance du Saint-Siège, l'ambition suscita de graves conflits entre les cardinaux.

— *Vacances*, au pluriel, Le temps pendant lequel les classes vaquent, les études cessent dans les collèges, dans les institutions, dans les écoles. Voici les vacances qui arrivent. Voici venir les vacances. Nous sommes en vacances, nous avons vacances. C'est à peine si j'ai eu des vacances cette année. J'ai passé mes vacances à la campagne. Les vacances ont été prolongées. C'est l'Université qui fixe la durée des vacances, les époques où elles commencent et où elles finissent. ‖ Se dit aussi du temps qu'on donne à son repos, à son plaisir, après de longs jours de fatigue, de travail. J'ai pris de longues vacances, il y avait trois mois que j'étais [illegible]. Cette affaire terminée, je me donnerai deux ou trois jours de vacances. Il allait tous les ans passer deux mois de vacances au château d'un vieil ami de [illegible].

— Se dit aussi au singulier [illegible]. Un jour de vacance. [illegible] un jour de vacance pour tout [illegible].

— Dans l'ordre judiciaire, c'est le temps pendant lequel les séances des tribunaux sont suspendues. L'usage d'accorder les vacances aux magistrats, tant pour se délasser des fatigues de leurs fonctions, que pour vaquer à leurs affaires domestiques, est presque aussi ancien que la magistrature. Les tribunaux ont deux mois de vacances chaque année. Pendant les vacances, quelques tribunaux n'ont point de vacances, ne jouissent pas des vacances attribuées à d'autres. Les vacances ont lieu du 1er septembre jusqu'au 1er novembre. [illegible] des vacances. [illegible] les vacances. On [illegible] V. VACATIONS.

— Syn. comp. VACANCES. VACATIONS. V. VACATIONS.

VACANT, ANTE. adj. (du lat. *vacans*, part. prés. de *vacare*, [illegible]). Qui n'est pas occupé. Qui n'est pas rempli. [illegible] Se dit, au propre, [illegible] des places, des lieux en général qui ne sont pas occupés. Une maison vacante. Cet appartement ne sera vacant qu'au terme prochain; mais je vais vous en montrer un autre actuellement vacant. Cet hôpital ne peut plus recevoir de malades, il n'y a pas un seul lit vacant.

— Se dit, au figuré, des emplois, des places, des dignités, etc., qui ne sont pas remplis. La mort subite du pape a rendu vacant le saint-siège. Le siège épiscopal est vacant. [illegible] est vacante. [illegible] longtemps vacante. [illegible] J'ai plusieurs emplois vacants à donner. [illegible] Clément VII, qui [illegible] Hippolyte, son neveu [illegible] bénéfices de sa terre, *vacants* pendant [illegible]. (Volt.) Il y a, continua-t-il, d'excellents postes *vacants*, je vais vous les montrer, et vous choisirez celui qu'il vous plaira. (Le Sage.) Il sait où l'on a besoin de vicaires, et il tient registre exact, non seulement des places vacantes, mais même des bonnes et des mauvaises qualités des maîtres. (Id.)

— *Compagnie vacante, régiment vacant.* Compagnie qui manque de capitaine, régiment qui manque de colonel. Ces locutions ont vieilli.

— Jurispr. *Succession vacante.* Succession pour laquelle il ne s'est pas présenté d'héritiers, qui n'a pas été réclamée [illegible]. Lorsque après [illegible] personne qui réclame une succession, qu'il n'y a pas d'héritier connu, [illegible] réputée vacante. [illegible] *Curateur à succession vacante*, curateur aux biens vacants. Curateur nommé pour l'administration des biens qui n'ont pas de propriétaire déterminé ou connu. Le curateur à une succession vacante administre, sous la charge de faire verser le numéraire qui se trouve dans la succession, ainsi que les deniers provenant du prix des meubles ou immeubles vendus, dans la caisse du receveur de la régie royale, pour la conservation des droits. (Cod. civ.) Au lieu de *biens vacants*, on dit aussi *biens épaves*. V. ÉPAVE.

— Comm. relig. *Vacant* se disait, dans l'ordre de Malte, des revenus échus du 1er mai après la mort d'un titulaire, au 1er mai de l'année suivante. ‖ On trouve quelquefois cette orthographe *vaccant*.

— [illegible] Le trésor est vacant [illegible].

VACANTS. s. m. pl. [illegible] quelques parties de [illegible] comme synonyme de [illegible].

VACARME. s. m. [illegible] par changement du *b* en *c*, qui signifie Tempêter, faire grand bruit, et aussi S'emporter, se déchaîner. Grand bruit. Bruit causé principalement par des gens qui se querellent, qui se menacent, qui en viennent aux mains. Quel vacarme! Quel vacarme épouvantable! Faire vacarme. Faire un affreux vacarme. Faire du vacarme. Apaiser, faire cesser le vacarme. Pour si peu de chose, faire tant de vacarme! Les intrigants sont souples avec les hommes fermes; avec les faibles, ils font vacarme. (Boiste.)

La douceur d'une femme est tout ce qui me charme.
[illegible]
Celle dont la vertu [illegible]
[illegible]

— Fam. *Aller faire vacarme, aller faire du vacarme dans une maison*. Y aller quereller, faire du bruit, du tapage.

— Syn. comp. VACARME. TUMULTE. *Vacarme* emporte toujours l'idée d'un grand bruit, [illegible] être fait par une seule personne; *tumulte* emporte l'idée d'un grand désordre, et est produit par plusieurs personnes. [illegible] n'a que l'acception propre; *tumulte* a, en outre, l'acception figurée, le sens de Trouble, agitation de l'âme, de l'esprit.

VACATION. s. f. (pr. *va-ka-ci-on*; du lat. *vacare*, [illegible]). [illegible] s'employer, s'occuper à, et N'être pas rempli, n'être [illegible] leur, n'ont fondement et appui qu'aux abus publics [illegible] emploient à quelque affaire. La vérification [illegible] plusieurs vacations de la part des experts. Il y a [illegible] première vacation, [illegible]

— *Vacations*, au pluriel, s'emploie dans le [illegible] pour qu'ils puissent l'employer à leurs propres [illegible] vacations. L'époque des [illegible]

VACCA. s. f. Mamm. Nom latin de la vache.

VACCA. Géogr. [illegible]

VACCARIA. s. f. (du lat. *vacca*, vache). Bot. [illegible] vaches aiment beaucoup et qu'ils appellent [illegible] *feuille*.

VACCÉEN, ENNE. adj. et s. (en lat. *Vaccæi*). Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Hispanie, [illegible] Vieille-Castille. On les confond souvent avec les anciens Vascons.

VACCIET. s. m. Bot. Nom français du cerisier [illegible] muscari.

VACCIN. s. m. (pr. *vak-sin*; du lat. *vaccinus*, de vache, adj. dérivé de *vacca*, vache). [illegible]

cettes. Vaccin conservé [illegible]. La [illegible], la viscosité du vaccin. Inoculation du vaccin. [illegible] inoculation. (Husson.)

VACCINAL. [illegible] n'est pas vaccinal.

VACCINAL. [illegible]

VACCINATEUR, TRICE. [illegible]

VACCINATION. s. f. (pr. *vak-si-na-ci-on*). Pathol. [illegible]

— *Vaccination* [illegible]

VACCINE. s. f. [illegible] aussi [illegible] le vaccin. V. VACCINE.

— Se dit aussi [illegible] *cine*. (Id.)

— [illegible]

VACCINÉ, ÉE. part. pass. de Vacciner. S'empl. adjectiv. Enfant vacciné. [illegible]

individu *vacciné*, transmettre à une distance [illegible] est jeune, [illegible] sa vaccine se [illegible]

— [illegible] Il est rare [illegible] qu'il n'ait [illegible]

VACCINELLE. s. f. [illegible] de *vaccin*). [illegible] qui est une [illegible] d'engendrer [illegible] à en éprouver [illegible] Éruption vac[illegible] avec la pé[illegible] d'une varicelle, et qui est à la vaccine ce que la varicelle ou varioloïde est à la variole.

VACCINER. v. a. 1re conj. (rad. *vaccin*). [illegible] Vacciner un enfant. [illegible] les enfants [illegible] (Husson.) [illegible] par le virus [illegible]

— Absol. [illegible] de vacciner. Manière de vacciner. [illegible] vaccine adroitement, promptement. Il n'y a pas très-longtemps qu'on [illegible] On *vaccine* ordinairement à la partie externe et supérieure du bras. (Husson.) Puisqu'un seul bouton suffit pour mettre l'individu à l'abri de la petite vérole, il peut paraître inutile de multiplier les piqûres; cependant [illegible] qu'une seule aura son effet, il sera [illegible] *vacciner* [illegible] (Id.) Des fanatiques superstitieux prétendent que *vacciner* c'est tenter Dieu. (***)

— [illegible] V. VACCINATION.

— [illegible] les médecins qui se sont [illegible]

VACCINIÉ, ÉE. adj. (du lat. *vaccinium*, vaciet. V. VACIET). Bot. Qui ressemble au vaccinium, à l'airelle. ‖ VACCINIÉES. s. f. pl. Famille de plantes [illegible] est le type et qui est com[illegible] Les vaccini[illegible] à feuilles simples, alternes, et à fleurs axillaires. Leurs fruits douceâtres ou [illegible] sont agréables à manger. Ils sont rafraîchissants et un peu astringents.

VACCINIQUE. adj. des 2 g. Médec. Qui a rapport au vaccin ou à la vaccine. Virus vaccinique. Méthode vaccinique. Il est peu usité.

VACCINIUM. s. m. (pr. *vak-ci-ni-omm*). Bot. Le végétal [illegible] regarde par plusieurs [illegible] le même [illegible] myrtille, qui est l'espèce primitive du genre.

VACCINOÏDE. s. f. (lat. *vaccine*, et du gr. εἶδος, forme). Médec. Maladie qui présente quelques-uns des caractères de la vraie vaccine, mais non les plus essentiels; fausse vaccine.

— S'emploie aussi comme adj. des 2 g. Éruption vaccinoïde. Maladie vaccinoïde. Affection vaccinoïde.

VACERRE. s. m. Antiq. gaul. Nom d'une des classes des druides, plus particulièrement vouée aux fonctions sacerdotales.

VACHE. s. f. (du lat. *vacca*, même signif.). Mamm. La femelle du taureau. Vache rousse, noire, blanche, tachetée. Une grande vache. Une petite vache. Vache maigre, grasse. Le pis d'une vache. La tête, la bouche, le pied, la queue d'une vache. Le mugissement, le beuglement d'une vache. Bouse de vache. Étable à vaches. Lait de vache. [illegible] Traire une vache. [illegible] avance. [illegible] les vaches [illegible] de vêler. Vache qui donne du lait. La vache est un des animaux qui [illegible] avec le moins de difficulté. La vache vit plus de vingt ans; jeune et vierge, on l'appelle *génisse*. La vache porte neuf mois. Les plus hautes vaches sont les flamandes, les bressanes et les hollandaises. Il existe une race de vaches sans cornes. Les vaches sont bonnes laitières. Le lait de la femelle du buffle n'est pas si bon que celui de *vache*. (Buff.) Le produit de la *vache* est un bien qui croît et qui se renouvelle à chaque instant. (Id.) Que de pauvres familles sont aujourd'hui réduites à vivre de leur *vache*! (Id.) On peut aussi faire servir la *vache* à la charrue; et quoiqu'elle ne soit pas aussi forte que le bœuf, elle ne laisse pas de le remplacer souvent. (Id.) Les *vaches* sont sujettes à avorter lorsqu'on ne les ménage pas, et qu'on les met à la charrue, au charroi, etc. (Id.) Les *vaches* et les bœufs aiment beaucoup le vin, le vinaigre, le sel; ils dévorent avec avidité une salade assaisonnée. (Id.) C'est [illegible] bonnes *vaches* à lait qui font une partie des richesses de la Hollande. (Id.)

— Un des grands bienfaits de cet utile animal est d'avoir donné à l'homme le préservatif d'une des maladies les plus destructives et les plus hideuses de celles qui affectent l'humanité, la petite vérole. C'est sur le pis de la vache qu'on récolte le liquide préservatif de la variole, d'où il a reçu son nom. V. VACCIN et VACCINE.

— Cout. et myth. Les Hindous regardent comme un sacrilége de manger de la chair de bœuf, et la vache est considérée par eux comme le symbole du monde ou principe femelle. Les brahmines ont une vénération singulière pour les cendres de bouse de vache, et les regardent comme très-propres à purifier de tous les péchés. ‖ Le sacrifice de la vache rousse était un des plus solennels chez les Hébreux.

— Poés. Le mot *génisse* a le privilége d'entrer dans la langue poétique, tandis que celui de *vache* en est exclu. Cependant on peut en faire usage dans la poésie descriptive, à la faveur de l'entourement.

> Le doux mugissement de la vache pesante,
> Dont le lait, exprimé par d'innocentes mains,
> Remplit de son nectar une cruche écumante.
> (LEGOUVÉ.)

> Ici, des prés fleuris paissant l'herbe abondante,
> La vache gonfle en paix sa mamelle pendante. (DEL.)

— *Vache laitière, vache beurrière, vache fro[magère]*. [illegible] du lait, du beurre, du fromage. Dans les vacheries, la vache est laitière, beurrière ou fromagère, [illegible] la nature de ses organes di[gestifs] [illegible] fait sept ou huit veaux, qui a environ une douzaine d'années, et qu'on engraisse pour en manger la chair.

— [illegible] Liqueur opaque, blanche, plus dense que l'eau, d'une saveur douce et agréable, qui se forme dans les mamelles de la vache. Le lait [illegible] se rapproche le plus du lait de la femme; il en a les propriétés nutritives. Abandonné à lui-même pendant un certain temps, le lait de vache fournit la crème, le caséum et le petit-lait. Mêlé avec du sucre et des [illegible] forme la frangipane. Le lait de vache est employé avec succès dans certains cas d'empoisonnement.

— *Vache à lait*. Vache à [illegible] son veau, et dont le lait est employé aux besoins de l'homme.

— Fig. et fam. Personne ou chose dont on tire un [illegible] terminable est une vache à lait pour les hommes [illegible] son avoué.

— [illegible] par extens. de la chair même de l'animal préparée pour servir d'aliment. Ce boucher m'a vendu de la vache pour du bœuf.

— Se dit aussi de la peau de l'animal, corroyée et rendue propre à la fabrication des harnais, des bottes, des souliers, des chaussures en général. ‖ *Vache en suif et à grain*. Cuir de vache employé à faire les harnais des chevaux les plus beaux, à garnir les caisses des carrosses, parce qu'il est de très-belle qualité. ‖ *Vache d'Angleterre*. Cuir préparé à la manière d'Angleterre, avec les meilleures peaux de vache ou de bœuf. ‖ *Vache grise* ou *grasse*. [illegible] objets qui ont besoin de force et d'élasticité. Acheter une vache, deux, trois vaches. La vache a haussé de prix. Cette vache n'est pas bien parée, elle est mal passée. La vache de Russie est estimée. On retourne la vache quand on en fait des chaussures.

— Fam. *Roux comme une vache*. Se dit de quelqu'un qui est extrêmement roux. ‖ Dans le même sens, *Poil de vache*. Poil roux.

— Prov. et fig. *Parler français comme une vache espagnole*. Parler très-mal le français. On a altéré le texte de cette comparaison proverbiale en y substituant *vache* à *vace*, ancien nom par lequel on désignait un habitant de la Biscaye. Ainsi, *parler français comme une vache espagnole*, c'est proprement *parler français comme un Vace* ou *Basque espagnol*, ce Basque-là étant jugé le plus inhabile à s'exprimer en français. Dans le vieux langage, *vache* se disait *vacce*.

— Prov. *Il est sorcier comme une vache*. Il ne sait rien prévoir ni deviner. C'est comme si l'on disait: On ne peut pas faire plus de fond sur ses prédictions qu'on n'en faisait sur l'inspection des entrailles d'une vache immolée.

— Prov. et fig. *Chacun son métier, et les vaches seront bien gardées*. Toutes choses vont bien lorsque chacun ne se mêle que de ce qu'il doit faire. On se sert aussi de ce dicton en particulier à propos de tel ou tel homme sur le mérite duquel on ne veut pas s'expliquer, pour signifier que si chacun se renfermait dans sa sphère, il y aurait peut-être plus de vachers que de vaches. ‖ *La vache a bon pied*. Cela se dit par corruption de *la vache a bon pis*, quand on plaide contre quelqu'un qui a de quoi payer les frais. ‖ *Bonhomme, garde ta vache*. Prenez garde qu'on vous trompe, qu'on vous dupe.

— Prov. *Le plancher des vaches*. La terre ferme, par opposition à l'eau, à l'air. ‖ *Il n'est rien tel, rien de tel que le plancher des vaches*. Aller par terre est bien plus sûr qu'aller par eau ou que voyager dans les airs.

— Prov. et fig. *Où la vache est attachée il faut qu'elle broute*. Quand une chose est nécessaire, il faut savoir prendre son parti; ou bien encore, Il faut nous résigner à la condition que le sort nous a faite. ‖ *A la boucherie toutes les vaches sont bœufs, à la tannerie tous les bœufs sont vaches*. Allez chez n'importe quel marchand, il vous dira qu'il n'a pas d'objets de basse qualité, que tout ce qu'il vend est de bonne, de première qualité. ‖ *Il viendra un temps où les vaches auront besoin de leur queue*. Il n'y a rien au monde qui ne puisse avoir son emploi, le tout est de le découvrir; ou bien, Il vient un moment où l'on a besoin des personnes ou des choses que l'on a dédaignées. ‖ *Aussitôt meurt vache que veau*. La mort frappe aussi bien les personnes d'un âge mûr que les plus jeunes. ‖ *Le diable est aux vaches, le diable est bien aux vaches*. V. DIABLE. ‖ *La vache est à nous; s'il ne tient qu'à cela, la vache est à nous*. Nous sommes sûrs du succès, nous l'emportons assurément.

— Prov. *Les sept vaches grasses et les sept vaches maigres*. Un roi d'Egypte avait rêvé qu'il était dans une belle prairie où il voyait paître sept vaches grasses et bien portantes, lorsque tout à coup sept autres vaches maigres à faire peur se précipitèrent sur les premières et les dévorèrent. Joseph expliqua ainsi ce songe au Pharaon. Les sept vaches grasses dévorées par autant de vaches maigres signifiaient que pendant sept années il y aurait beaucoup de blé en Egypte, mais qu'ensuite, pendant sept autres années, la terre demeurerait stérile, et que le royaume serait en proie à une terrible famine. L'Égypte en est aujourd'hui aux sept *vaches maigres* d'un Pharaon imprévoyant. (Barrault.)

— Prov. et fig. *Manger de la vache enragée*. Souffrir beaucoup, éprouver de grandes privations, de grandes fatigues, une grande misère. Se dit par allusion aux pauvres gens qui pressés par la faim, et sur la foi du proverbe, *morte la bête, mort le venin*, ne craignent pas d'éluder les ordonnances en se nourrissant de la viande défendue, en mangeant *de la vache enragée*, c'est-à-dire de la chair d'animaux atteints d'épizootie ou mordus par un chien enragé. Il a mangé si longtemps de la vache enragée, qu'il est content de sa position actuelle, qui n'est cependant pas très-avantageuse. ‖ *Celui qui mange de la vache du roi à cent ans de là en paye les os*. Celui qui divertit les deniers publics est exposé à porter un jour la peine de son crime; ou bien, plus généralement, Celui qui a commis un crime peut en être reconnu coupable après un certain nombre d'années, et recevoir alors le châtiment qu'il a mérité. ‖ *Voir vaches noires en bois brûlé*. Se forger d'agréables chimères, poursuivre de douces illusions, comme font les vachers lorsque placés devant leur feu ils rêvent au bonheur d'avoir de bonnes vaches noires, réputées meilleures laitières que les autres, et croient les voir apparaître dans les figures fantastiques qu'offrent à leurs yeux les tisons en se consumant. *Les vaches noires en bois brûlé* sont les châteaux en Espagne des vachers. ‖ On disait autrefois, *chercher vache noire en bois brûlé*, pour, Chercher une chose impossible ou très-difficile à trouver.

> Mais espérer qu'un Sarrazin normand
> De ses amis garde quelque mémoire,
> En bois brûlé c'est chercher vache noire. SCARRON.

— Prov. *Sentir la vache à Colas*. Être soupçonné [illegible] Le protestantisme est appelé la *religion de la vache à Colas*. Ces expressions sont [illegible] de ce qu'un paysan des Cévennes nommé Colas, qui avait embrassé le protestantisme, ayant tué une vache dans le saint temps du Carême, et en distribua la viande à ses coreligionnaires, qui la mangèrent avec affectation pour narguer les catholiques. ‖ On donna dans la suite le nom de *vache à Colas* à une chanson très injurieuse pour le clergé, laquelle fut faite par des religionnaires au commencement du XVIIe siècle, et fut brûlée publiquement par le bourreau, avec défense expresse d'en faire aucune mention.

— Prov. et fig. *Avoir, prendre la vache et le veau*. Avoir épousé, épouser une fille grosse d'un enfant dont on n'est pas le père.

— Prov. *Porter quelqu'un à la vache morte*. Se dit pour le porter à la manière d'une *vache morte*, comme on porterait une vache morte, c'est-à-dire la tête en bas; locution qui, pour le dire en passant, n'est expliquée dans aucun dictionnaire. ‖ *Courir la vache*. Aller à la picorée, aller butiner.

— Anc. prov. *Vache de loin a assez de lait*. Les choses paraissent toujours belles de loin. ‖ *Il est avis à vieille vache qu'elle ne fut jamais veau*. On oublie aisément ce qu'on a été.

— Pop. et bas. Se dit d'une femme qui a ou qui prend trop d'embonpoint. C'est une vache, une grosse vache, une vraie vache. Quelle vache! Elle devient vache.

— Peau de vache corroyée. La vache est chère. Souliers de vache.

— Se dit aussi d'un panier ou coffre revêtu de cuir, qu'on fixe sur l'impériale des voitures de voyage et qui en a les dimensions en largeur et en longueur. C'est comme une grande malle, destinée à recevoir les effets des voyageurs. ‖ On donne quelquefois le nom de *vache* au seul couvercle de cuir qui ferme le grand coffre de l'impériale. Placer une caisse dans la vache. Dénouer la vache pour enlever les bagages. Les bagages des voyageurs sont placés sur la voiture, il n'y a plus qu'à les recouvrir de la vache.

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille du genre rocher.

— Bot. Nom donné, dans les Vosges, à un champignon du genre agaric, à cause du suc laiteux qu'il répand. Ce champignon se vend au marché de Vienne, et on le mange ordinairement cuit avec de la crème ou du beurre, en y ajoutant du sel et des fines herbes. ‖ *Vache blanche*. Autre sorte de champignon comestible. C'est l'agaric amer. ‖ *Blé des vaches*. Nom vulgaire du mélampyre, plante que les vaches recherchent avec avidité.

— Entom. *Vache bousier*. Nom d'une espèce de bousier, le *bousier* à deux cornes des environs de Paris. ‖ *Vache à Dieu*. Nom vulgaire sous lequel on désigne, dans plusieurs de nos départements, les coccinelles. On l'appelle aussi *cheval de Dieu, bête à Dieu, martin bon Dieu, bête à la Vierge, scarabée-tortue, hémisphérique*.

— Ichthyol. *Vache marine*. Dans plusieurs de nos départements méridionaux on appelle ainsi la *raie batis*.

— Mamm. *Vache biche*. Dénomination appliquée à l'antilope bubale. ‖ *Vache bleue*. L'antilope nilgaut. ‖ *Vache grognante*. Nom donné au yak, espèce de bœuf, à cause de sa voix, qui est une espèce de grognement. ‖ *Vache marine*. Nom particulier appliqué au morse; mais on l'a aussi donné à l'hippopotame du cap de Bonne-Espérance et au dugong des mers des Indes et de la Chine. ‖ *Vache montagnarde*. Nom sous lequel on a quelquefois désigné le tapir. ‖ *Vache de Quivira*. Le bison, espèce de bœuf d'Amérique. ‖ *Vache sauvage*. Nom donné au tapir. ‖ *Vache sauvage de Guinée*. C'est ainsi qu'on appelle quelques antilopes d'Afrique, telles que le kob et le koba. ‖ *Vache de Tartarie*. Nom donné au yak ou vache grognante.

— Chass. *Vache artificielle*. Machine légère qui représente une vache, et dont le chasseur s'affuble pour approcher, à la faveur de ce déguisement, des espèces d'oiseaux très-farouches qu'effrayerait la vue de l'homme.

— Médec. *Vaches*. Taches livides qui viennent aux jambes; sorte de maquereaux.

— Blas. *Vache*. Animal qu'on figure dans les armoiries avec un mufle plus long que celui du taureau.

— Manég. *Cheval qui rue en vache*. Cheval qui rue du pied de derrière en le jetant en avant. ‖ *Se coucher en vache*. Se dit d'un cheval qui se couche en appuyant le coude sur la partie de dedans.

— Mar. *Placer un canon en vache*. Le placer dans le sens de la longueur du bâtiment.

— Chorégr. *Pas de vache*. Ancien pas qui se faisait en jetant le pied de côté.

— Comm. *Vache de Roussi*. Ancien nom donné au cuir de Russie.

— Mus. *Ranz des vaches*. Air bucolique, sans art et même grossier, que les bouviers de la Suisse jouent sur la cornemuse, en menant paître les vaches. V. RANZ.

VACHELIN. s. m. (du lat. *vacca*, vache). Sorte de fromage qui se fait en Franche-Comté. ‖ Nom vulgaire du fromage de Gruyère.

VACHENDORF. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des iridées.

VACHER, ÈRE. s. (du lat. *vacca*, vache). Celui, celle qui mène paître les vaches, qui les garde, qui les trait. Une petite vachère. Une trompe de vacher. Un vacher qui corne. La bonne vachère fait le bon troupeau. En hiver, dès le matin, la *vachère* se distribue les soins de la vacherie. (Morog.)

— Fig. et fam. Se dit d'une personne grossière, rustique et malhonnête. C'est un vacher. C'est une vraie vachère.

— Prov. *Le vacher de Chauny*. C'est-à-dire tout le monde. Ce vacher est un être fabuleux, le même que Pan, dieu des bergers, qui est l'emblème du grand tout.

VACHERIE. s. f. (du lat. *vacca*, vache). Étable à vaches. Il faut que la vacherie soit propre, aérée, balayée.

— Lieu où l'on tire le lait des vaches, où l'on prépare les fromages et le beurre. Allons à la vacherie, vous verrez comment se fait le beurre.

— Plus généralement, Établissement où l'on s'occupe de propager l'espèce, de l'améliorer et de faire des élèves. Les Hollandais ont des vacheries modèles. Dans les grandes vacheries de la Suisse, il y a des rhythmes arrêtés et convenus pour la garde et les diverses évolutions des troupeaux, rhythmes aussi anciens et aussi invariables que le plain-chant.

— Anc. cout. Droit sur les troupeaux de vaches qu'on mène paître en certains lieux.

VACHETTE. s. f. (du lat. *vacca*, vache). Petite vache. Peu usité. ‖ Cuir de petite vache.

— Zool. Nom vulgaire de la lavandière.

VACHIN. s. m. Cuir de jeune vache. Ce mot a vieilli.

VACIE. s. f. Antiq. gaul. Une des quatre classes dans lesquelles on distingue les druides, et qui comprend les *vacerres*. V. VACERRE.

VACIET. s. m. (du lat. *vaccinium*, même signif.). Bot. Nom de l'hyacinthe grand, du muscari.

VACILLANT. part. prés. du v. Vaciller. (pr. *va-cil-lan*). Qui vacille. Il est invariable. Il s'en allait vacillant à chaque instant comme un homme pris de vin. Elle s'avança vers nous, vacillant dans sa démarche, les habits et la chevelure en désordre. Une échelle vacillant sous mes pieds.

VACILLANT, ANTE. adj. (pr. *va-cil-lan*). Qui vacille, qui n'est pas bien ferme, qui branle. Se dit principalement des choses. Un pied vacillant. Une main vacillante. Une démarche vacillante. Une lueur vacillante. Une clarté vacillante. Prenez garde [illegible] pendule est placée sur quelque [illegible] vacillant. Une échelle vacillante. Il s'amusait à contempler au milieu de l'onde, la voûte profonde des cieux azurés,

le feuillage mobile des arbres et l'image *vacillante* des fleurs d'iris. (Jaufiret.) Le long des sentiers tortueux et sur les haies, le ver luisant allume sa lampe, dont la lumière *vacillante* étincelle au travers de l'obscurité. (Delenze.) Hâtons-nous d'arriver au fond de cette forêt, où quelques rayons *vacillants* percent à peine le feuillage. (Id.) Aussitôt que l'aube, blanchissant le firmament de sa lumière *vacillante*, annonce le jour qui vient dorer les campagnes, les moissonneurs s'avancent en ordre sur les bords des champs de blé. (Id.) Les forêts dont les druides faisaient leur temple, n'étaient éclairées que par des rayons *vacillants* et presque éteints, par des reflets aussi pâles que la lueur d'une lampe sépulcrale. (De Marchangy.)

> J'aperçois des perles liquides
> Sur le feuillage *vacillant* ;
> J'ordonne, et les rameaux humides
> Viennent toucher mon front brûlant. (Parny.)

— Fig. Signifie, Irrésolu, incertain, chancelant, et se dit en ce sens des choses et des personnes. Esprit vacillant. Cet homme a des opinions vacillantes. Un témoin vacillant dans ses dépositions est toujours suspect. Il faut faire peu de cas d'un homme vacillant dans ses idées, dans ses projets. Cet écolier est toujours vacillant dans ses réponses. Un trône qui n'a pas pour base la confiance publique est un trône vacillant. ‖ Inconstant. Il est trop vacillant dans ses sentiments pour que cette liaison soit durable.

— Peu distinct, peu net, embarrassé. Une prononciation vacillante. Le trouble lui rendait la voix embarrassée et la prononciation *vacillante*. (Encycl.)

— Bot. Se dit des anthères, quand elles sont oblongues, attachées par le milieu de leur longueur et mobiles. Le lis et la tulipe ont des anthères vacillantes.

VACILLATION. s. m. (pr. *va-cil-la-ci-on*). Mouvement de ce qui vacille. La vacillation d'une barque sur l'eau. Vacillation dans la démarche d'une personne. Vacillation de la main, du pied, du corps. Vacillation d'une lumière.

— Fig. Irrésolution, incertitude. Vacillation dans les idées. Cet esprit-là est d'une vacillation désespérante. Peut-on compter sur un homme qui a tant de vacillation? Vit-on jamais semblable vacillation dans les réponses? Ces témoins ont déposé avec une grande vacillation. Les vacillations dans une affaire empêchent souvent sa réussite. Les *vacillations* du scepticisme conduisent la raison à se soumettre au joug de la foi. (Palissot.)

— Inconstance. Une grande ardeur est souvent accompagnée d'une grande vacillation dans les sentiments. Tantôt il veut une chose, tantôt il en veut une autre, quelle vacillation!

VACILLATOIRE adj. des 2 g. (pr. *va-cil-la-toa-re*). Néol. Qui est de la nature de la vacillation. Mouvement vacillatoire.

— Fig. Incertain, douteux. Quoi de plus vacillatoire que la fortune du jeu?

VACILLER. v. a. 1re conj. (pr. *va-cil-le*; du lat. *vacillare*, même signif. ; fait de *bacillum*, baguette, bâton, en changeant le *b* en *v*, celui qui vacille a besoin d'un bâton pour appui). Ne pas se tenir dans une position ferme, pencher de côté et d'autre, branler, chanceler. Se dit des personnes et des choses. Cet homme vacille dans sa démarche. Cette pendule est placée sur quelque chose qui vacille. Voyez comme la main, comme la tête de ce vieillard vacille! Ce coup porté par le sacerdoce fit vaciller le trône.

— Dans un sens analogue, Lumière, lueur, clarté qui vacille.

— Se dit particulièrement de la langue, lorsqu'on se sert involontairement d'un mot au lieu d'un autre, ou qu'on prononce autrement qu'il ne faut ou qu'on voudrait. Ma langue a vacillé. La langue lui a vacillé par trop de précipitation. On dit dans le même sens, La langue *tourne, a tourné*.

— Fig. Être incertain, irrésolu. Se dit des personnes et des choses. Je n'aime pas un homme qui vacille de la sorte. Ces témoins vacillent et se coupent. Son esprit, à force de vaciller, est devenu incapable de rien entreprendre. J'ai vu, mon ami, dans quelques-unes de vos lettres, que le torrent de la mode vous gagne, et que vous commencez à *vaciller* dans des sentiments où je vous croyais inébranlable. (J.-J. Rouss.)

— *Vaciller dans*. S'emploie au propre rarement, au figuré principalement. Vaciller dans sa démarche. Vaciller dans ses dépositions. Vaciller dans ses réponses. Vaciller dans ses sentiments. Vaciller dans ses opinions. Vaciller dans ses projets.

VACILLITÉ. s. f. (pr. *va-cil-li-té*). Néol. Caractère de ce qui est vacillant. La vacillité dans les mouvements, dans la main, dans la démarche se remarque dans les vieillards.

— Fig. La vacillité dans les idées, dans les opinions indique un esprit faible, un caractère sans énergie. La vacillité dans les sentiments dénote le plus souvent un cœur mou, sans force, incapable d'aimer véritablement et dont on doit se défier.

VACIVE. s. f. ou **VACIVEAU.** s. m. Mamm. Nom donné par les cultivateurs aux moutons antenois. On écrit aussi *vassive* et *vassiveau*.

VACOA. s. m. Bot. Arbre qui croît à l'Ile-de-France et en Amérique.

VACOS. s. m. Entom. Espèce de fourmi venimeuse qu'on trouve aux Indes.

VAÇOUDÉVA. Myth. ind. Père de Krichna et de Bala-Rama. Il avait épousé Dévaki, sœur du cruel Kansa, roi de Mathoura.

VAÇOUS. Myth. ind. Nom de huit dieux hindous qui viennent presque au-dessous de Brahma, et qui ont chacun une des huit régions du monde sous leur empire.

VACQUE. s. f. (du lat. *vacca*). S'est dit pour Vache.

VACQUE. adj. des 2 g. (du lat. *vacuus*, vide.) S'est dit pour Vide, vacant. Un hôtel vacque.

VACQUERIE (J. de La) Magistrat, natif d'Arras, mort vers 1497. Louis XI, dont il s'était fait remarquer par la vigueur avec laquelle il refusa en 1476 de remettre Arras à ceux qui venaient l'en sommer de sa part, le fit en 1481 premier président du Parlement de Paris.

VACQUETTE. s. f. (dimin. du vieux mot *vacque*). Valise, sorte de besace. Voici deux lanternes très-singulières dont j'ai autrefois chargé ma *vacquette*. (Naudé.) Ce mot est vieux.

VACUÉ. adj. des 2 g. (du lat. *vacuus*, vide). Anc. cout. Vide, vacant. Il lui fut signifié de laisser vide et vacué la possession de cet héritage.

VACUISME. s. m. (du lat. *vacuus*, vide). Anc. phys. La doctrine des anciens partisans du vide dans la nature.

VACUISTE. s. des 2 g. Anc. phys. Celui, celle qui croit au vide absolu dans la nature; qui admet ou professe le vacuisme. Les vacuistes. ‖ S'emploie aussi adjectiv. Un philosophe vacuiste.

VACUITÉ. s. f. (pr. *va-ku-i-té*; du lat. *vacuitas*; fait de *vacuus*, vide). L'état d'une chose vide. La vacuité de l'estomac occasionne souvent la migraine. La vacuité de l'intestin rectum.

— S'est dit dans le sens de *vacance* et de *vacation*.

VACUNA. (en lat. *vacare*, cesser d'agir, être en repos). Myth. rom. Divinité champêtre chez les Romains, qui présidait au repos des gens de la campagne. Son culte était très-ancien dans l'Italie, et antérieur à la fondation de Rome. On l'appelait aussi *Vacuna*. [illegible]

VACUNALES. s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes en l'honneur de Vacuna. On les célébrait au mois de décembre, lorsque tous les travaux de la campagne étaient terminés.

VACUOLE. s. f. (diminutif du lat. *vacuus*, vide). Anat. Petit espace vide, l'un des petits interstices que présente le tissu pulmonaire. ‖ Se dit aussi des cellules [illegible]

VADE. s. f. (du lat. *vade*, impératif de *vadere*, aller; lequel impératif francisé est l'équivalent du *va pour*, [illegible] expose quelque chose, au jeu par exemple, dans l'espoir d'être favorisé par le sort. T. de jeu. Somme quelconque dont un joueur ouvre le jeu. La vade est de vingt francs. La vade est du fonds du jeu.

— Fig. et fam. [illegible] d'une affaire où plusieurs personnes ont des intérêts engagés.

VADÉ (J. Joseph) [illegible]

VADE-IN-PACE [illegible]

VADEL [illegible]

[illegible]

VADEMANQUE. s. f. [illegible]

VADÉ-MECUM. [illegible] tions principales d'une science, d'un art, etc. [illegible]

VADICASSE adj. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Gaule, dans la [illegible] aussi *Vidicasse* et *Viducasses*.

VADIMONIS Géogr. anc. Nom d'un lac d'Étrurie, à l'Est dont les eaux étaient sulfureuses.

VADIMON Myth. V. VAGIMON.

VADIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat. *vadere*, marcher, *pes, pedis*, pied). Ornith. Se dit des oiseaux échassiers qui ont les jambes nues et les pieds conformés de manière à pouvoir aisément traverser les eaux à gué.

VADJRANABHA. Temps hér. ind. Prince Asoura, dont le royaume touchait au mont Méron, et qui mourut de la main de Pradyoumna, qui l'avait chassé de son trône.

VADROUILLE s. f. (pr. *va-drou-ye*). Mar. Tampon de laine fixé au bout d'un long manche, qui sert à nettoyer le pont des bateaux, des navires.

VADUTZ. Géogr. Ville d'Allemagne, chef-lieu de la principauté de Liechtenstein, près du Rhin; 1,800 hab.

VÆBA. s. m. Métrol. anc. Mesure de capacité chez les anciens Arabes, qui valait 63 lit. 87 mill. de litre. Le vaeba contenait 5 métr. [illegible]

VA-ET-VIENT. s. m. Expression qui s'emploie en mécanique comme synonyme d'A[illegible] Le mouvement de va-et-vient est celui qui a lieu tantôt dans un sens, tantôt dans un autre et [illegible] d'un piston dans le cylindre d'une machine à vapeur, celui d'un pendule oscillant autour du point d'attache de sa tige.

— [illegible] Se dit pour Le mouvement alternatif.

— Partie articulée, dans une machine, qui va et vient d'un point à un autre, lorsque la [illegible]

[illegible] tionnaires.

— [illegible] Petit bac qui sert à traverser [illegible] rivière.

— [illegible] communication facile entre ces deux [illegible] et vient qui offre un moyen de salut aux [illegible]

— Pêch. Cordage attaché à un filet, pour le [illegible] un mot de plus : « Beaucoup de [illegible]

[illegible] hordes [illegible] l'azur. (Id.)

[illegible] leurs flots [illegible]. (Jaufiret.)

— La [illegible] usage de ces adjectifs.

[illegible]

Adèle, il est au bois un antre solitaire
Qu'à mes pas *vagabonds* la fortune a montré [illegible]

[illegible]

Un fil d'or renouant ses tresses *vagabondes* [illegible]

[illegible]

[illegible] au fond de l'eau [illegible] *volante*. [illegible] rement libres. [illegible] de place.

VAGABONDAGE [illegible]

VAGABONDER [illegible]

VAGAL. [illegible]

VAGANT [illegible]

VAGE, VAGHE s. [illegible]

VAGIMON. Myth. Le dieu Janus, [illegible]

pelé par les Étrusques, qui l'adoraient sous ce nom.

VAGIN. s. m. (du lat. *vagina*, gaine, fourreau). Anat. Canal cylindroïde, de douze à quinze centimètres de long, situé dans l'intérieur du petit bassin, entre la vessie et le rectum, communiquant avec la vulve par une de ses extrémités et aboutissant par l'autre à la matrice. L'orifice du vagin. L'[illegible] du vagin. La cavité du vagin. L'[illegible] du vagin. La [illegible] du vagin. La [illegible] du vagin. Le renversement, le [illegible] du vagin. L'artère [illegible]. Les parois du vagin. L'o[illegible] [illegible]. Le raccourcissement et [illegible] sont deux vices de conformation [illegible] qui existent ordinairement ensemble. (Murat.)

VAGINA. s. m. Conchyl. Genre de coquilles bivalves, [illegible] les espèces de solens qui sont [illegible].

VAGINACÉ, ÉE. adj. (du lat. *vagina*, gaine, fourreau). [illegible] Qui a la forme d'une gaine. ‖ VAGINACÉS. s. f. pl. Famille de coquilles [illegible], ayant la forme d'une gaine. ‖ S'empl. aussi au sing. substantivement. Une vaginacée.

VAGINAIRE. s. f. Zool. Genre d'animalcules [illegible]. ‖ Se dit aussi de l'espèce commune.

— Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs glumacées, [illegible] des cypéracées. Le vaginaire de Richard croît dans la Floride, aux lieux marécageux et desséchés. ‖ Genre de plantes confervoïdes. V. MICROCOLEUS.

VAGINAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport au vagin. Muqueuse vaginale. Membrane cellulo-vasculaire. Cavité vaginale. Muscles vaginaux. ‖ *Artère vaginale*. Artère qui provient [illegible], tantôt de l'hémorrhoïdale, tantôt de l'ombilicale, quelquefois même de l'[illegible], et qui se prolonge jusqu'à l'orifice du vagin. ‖ *Orifice vaginal*. Orifice situé à la partie inférieure de la vulve, généralement fermé chez les vierges par une membrane semi-lunaire, parabolique ou circulaire, dite *hymen*, qui est plus tard remplacée par deux à cinq tubercules appelés *caroncules myrtiformes*.

— Signifie aussi Qui enveloppe comme une gaine. ‖ *Apophyse vaginale*. Lame saillante qui embrasse la base de l'apophyse styloïde de l'os temporal. ‖ *Tunique vaginale*. Membrane séreuse qui enveloppe le testicule.

VAGINANT, ANTE. adj. (du lat. *vagina*, gaine). Didact. Qui enveloppe comme une gaine, engainant.

— Entom. Épithète par laquelle on a désigné les ailes supérieures dans les insectes coléoptères et les orthoptères, parce qu'en effet les élytres, ainsi que leur nom l'indique, servent de gaines ou d'étuis aux ailes inférieures membraneuses qu'elles protègent.

VAGINATEUR. s. m. (du lat. *vaginator*, dér. de *vagina*, gaine). Gainier, fabricant de gaines, de fourreaux. Ce mot est vieux.

VAGINE. s. f. (du lat. *vagina*, gaine). Gaine, fourreau. Ce mot n'est plus usité, mais nous le plaçons ici à cause de son origine et du grand nombre de dérivés qu'on en a formés.

VAGINÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est embrassé par une vagine, par une gaine.

— Bot. Se dit de plusieurs plantes. Le goertnera vaginé, dont les stipules se réunissent en une gaine ciliée ; l'alomitrium vaginé, dont les feuilles périanthiales sont engainantes ; le morea vaginé, dont la feuille supérieure forme une gaine qui enferme la hampe dans toute sa longueur.

VAGINÉS. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes qui ont deux ailes cachées sous des étuis. ‖ Famille de polypes qui sont constamment enveloppés et fixés par un polypier inorganique. ‖ Dans ces deux acceptions, il s'emploie au singulier.

VAGINELLE. s. f. (dimin. de l'ancien mot français *vagine*). Didact. Petite gaine.

— Bot. Petite gaine membraneuse qui embrasse la base des faisceaux de feuilles dans les pins.

— Conchyl. Genre de petites coquilles univalves, de la classe des ptéropodes, et qui paraissent se rapprocher des cléodores.

VAGINERVE. adj. des 2 g. (du lat. *vagus*, vague, incertain, et *nervus*, nerf). Bot. Qui a des nervures sans ordre et sans régularité. Les ficoïdées sont vaginerves, ont leurs feuilles vaginerves.

VAGINICOLE. adj. des 2 g. (du lat. *vagina*, gaine, et *colere*, habiter). Didact. Qui vit dans une gaine.

VAGINICOLE. s. f. Infus. Genre d'animalcules établi pour quelques espèces de trichodes, qui sont renfermées dans un fourreau transparent, non fixe. La vaginicole locataire. La vaginicole propriétaire. La vaginicole innée. Ces trois espèces ont été observées dans l'eau de la mer.

VAGINIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *vagina*, gaine, et *ferre*, porter). Didact. Qui porte une ou plusieurs gaines. L'aspergillum est vaginifère à ses articulations. ‖ S'emploie quelquefois substantivement.

VAGINIFORME. adj. des 2 g. (du lat. *vagina*, gaine, et *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'une gaine. ‖ VAGINIFORMES. s. m. pl. Famille de polypiers dont les polypes forment des tiges fistuleuses et flexibles qui contiennent ces animaux dans leur intérieur. ‖ S'emploie aussi au singulier substantivement.

VAGINITE. s. f. Pathol. Inflammation du vagin.

VAGINOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *vagina*, gaine, et du gr. εἶδος, ressemblance). Didact. Qui ressemble à une gaine.

VAGINOPORE. s. m. Foss. Genre de polypiers.

VAGINULE. s. f. (du lat. *vaginula*, dimin. de *vagina*, gaine). Petite gaine.

— Bot. Se dit des fleurons tubuleux et réguliers des synanthérées. ‖ Petite gaine membraneuse qui entoure la base du pédicule de l'urne des mousses.

— Malacol. Genre de malacozoaires nus de la famille des limacinés. V. ONCHIDIE et VERONICELLE.

VAGINULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'une ou de plusieurs vaginules. ‖ VAGINULÉS. s. m. pl. Famille de plantes [illegible], qui ont leurs pétales [illegible] vaginules. On dit aussi *vaginulées*, s. f. pl. [illegible], on fait quelquefois usage du singulier comme substantif masculin ou féminin.

VAGINULIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat., *vaginula*, petite gaine ; *ferre*, porter). Didact. Qui porte une ou plusieurs vaginules.

— Bot. Se dit des réceptacles de synanthérées qui ne contiennent que des fleurons.

VAGINULINE. s. f. (dimin. de *vaginule*, qui est lui-même dimin. de *vagin*). Conchyl. Genre de coquilles univalves. ‖ Se dit de la coquille elle-même.

VAGIPÈDE. adj. des 2 g. (du lat., *vagus*, vague, errant ; *pes*, pied). Zool. Qui a des pieds épars sur tout le corps. ‖ VAGIPÈDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des holothurides polypodes, comprenant ceux de ces animaux qui ont les pieds épars sur toute la surface du corps. ‖ On dit aussi au singulier, Un vagipède.

VAGIR. v. n. (du lat. *vagire*, qui a le même sens). Faire entendre un vagissement, ou un cri semblable à celui d'un enfant nouveau-né. Un enfant qui vagit. Les mères et les nourrices distinguent fort bien les cris de leurs enfants parmi d'autres qui vagissent. (Dict. de méd.) Il y a des enfants naturellement criards, qui vagissent sans qu'on cesse en rendre raison, quoique l'on puisse présumer que ces enfants ont quelques souffrances internes qui produisent leurs cris. (Id.) Si Dieu m'offrait le privilège de la rétrogradation jusqu'à mon enfance, et de vagir une seconde fois dans mon berceau je refuserais ses offres. (Baron de Trenck.)

— Fig. Nous avons pris l'homme au premier jour de sa vie intelligente ; il ne fait encore que *vagir*, et cependant le monde est à lui, car il a compris Dieu. (Ch. Nod.)

— Ce mot, qui est assez ancien dans notre langue, ne se trouve pas dans le dictionnaire de l'Académie. Pourquoi ?

— Se dit aussi d'une certaine façon de crier qui est particulière au lièvre.

VAGIROSTRE. adj. des 2 g. Ornith. V. CHIONIS.

VAGISSANT. part. prés. du v. Vagir. Qui vagit. Il est invariable. Ce petit enfant aux feux *vagissant*, en vous saluant, par le nouveau sentiment de l'air. (Alector.)

VAGISSANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de vagir. De quels soins ne faut-il pas entourer le berceau de l'enfance vagissante !

VAGISSEMENT. s. m. (pr. *va-ji-ce-man* ; du fr. *vagir* ; dériv. du lat. *vagire*). Cri des enfants nouveau-nés. Pousser des vagissements. Faire entendre des vagissements. Les *vagissements* sont une sorte de voix imparfaite ; le son qu'ils produit deviendra voix avec le temps, et à mesure que les organes qui la forment recevront l'organisation qui leur est propre. (Encycl.) La fréquence des *vagissements* peut avoir des inconvénients. (Id.) Les *vagissements* trop répétés causent des ruptures de vaisseaux, des hernies, etc. (Id.)

— Se dit aussi d'un cri particulier au lièvre.

VAGISTAS. s. m. Orthographe vicieuse de *vasistas*. V. VASISTAS.

VAGITANUS. Myth. Dieu qui présidait aux cris des enfants nouveau-nés. Il est quelquefois confondu avec *Vaticanus*, et certaines éditions de saint Augustin portent même *Vaticanus* au lieu de *Vagitanus*.

VAGON, WAGON ou **WAGGON.** s. m. Mot anglais qui signifie *chariot à quatre roues*, et introduit dans notre langue pour désigner les voitures affectées sur les chemins de fer au transport des marchandises et des voyageurs. La forme des vagons varie avec leur objet. Vagons employés au transport de la houille. Vagons destinés au transport des terres. Vagons employés au transport des voyageurs. Les vagons employés au transport des cotons sur le chemin de fer de Liverpool à Manchester se composent d'une simple plate-forme solidement fixée sur des essieux par l'intermédiaire de ressorts. Il y a des vagons découverts dont les banquettes sont supprimées et où les voyageurs se tiennent debout.

— Bot. Un des noms anciens du chiendent.

VAGORITUM. (pr. *va-go-ri-tomm*). Géogr. anc. Ville de la 3e Lyonnaise, capitale des Arviens, près de la petite rivière d'Erve, dont elle porte aujourd'hui le nom.

VAGUAGE. s. m. Techn. Action de vaguer, de brasser la bière. V. VAGUER.

VAGUANT. part. prés. du v. Vaguer. Qui vague. Il est invariable. Il nous ont représenté ses fleuves *vaguant* çà et là, ses marais fangeux, les arbres de ses forêts renversés. (B. de St P.)

VAGUE. adj. des 2 g. (du lat. *vagus*, même sens). Qui est indéfini, qui n'a pas de bornes certaines, fixes, déterminées. Espaces vagues. Lieux vagues. Dans les vagues espaces de l'univers, se meuvent constamment une multitude de corps, parmi lesquels la terre n'occupe qu'un rang très-inférieur. Ces lieux sont à peine indiqués sur les cartes géographiques, tant ils sont encore vagues et peu connus. La douleur véritablement rhumatismale peut être distraite par les frictions ; mais son siége est vague, et elle ne fait que changer de place.

— Fig. Qui manque de fixité, de solidité ; qui est incertain. Ne se dit que des choses. Raisonnement vague. Pensée vague. Esprit vague. Discours vague. Sentiment vague. Il m'a fait des propositions vagues et insignifiantes. Ce qu'il ressent n'est point de l'amour, c'est un sentiment vague, sans force et sans consistance. Cet homme est faux, il ne vous répond jamais que d'une manière vague. L'énoncé de ce théorème est vague et sans précision. Rien n'est plus mobile, plus *vague* que l'opinion publique, et, toute capricieuse qu'elle est, elle est cependant vraie, raisonnable, juste, beaucoup plus souvent qu'on ne pense. (Napol.) Peut-être m'égare-je en de *vagues* récits. (Berch.) C'est à des suppositions *vagues* qu'il faut attribuer les chimères des alchimistes, et l'ignorance où les physiciens ont été pendant plusieurs siècles. (Condill.) Est-ce par des préceptes si *vagues* qu'on éclaire l'esprit ? (Barth.) Cette promesse *vague* a séduit le peuple. (Id.) Il faut tant d'attention pour être en garde contre une notion *vague*, qu'on a plutôt fait d'admirer que de critiquer. (Condill.) Les termes les plus *vagues* sont ceux qui conviennent le mieux à un ambassadeur. (***) Les mots *vagues* cachent et adoucissent les idées fortes et offensantes. (Mme Necker.)

— Fig. Se dit de certaines causes et de certains effets qu'on ne saurait clairement définir, dont on ne se rend pas bien compte à soi-même, qui échappent à une analyse précise, et qui, par cela même, font généralement éprouver un certain plaisir, un certain charme. J'étais sous l'influence d'une douce et vague mélancolie. Il régnait sur ce visage de jeune fille je ne sais quoi de vague et d'indéfinissable qui captivait au premier abord. Dans la vague rêverie où elle était plongée, elle oubliait tous ses maux passés. Pour cette âme, la vie était un prisme éblouissant, coloré de ses *vagues* désirs d'amour, de fortune et de gloire. (E. Sue.) Chez une jeune fille tout paraît voilé, tout est incertitude, désirs *vagues*, espoir et frayeur, joie et chagrin. (Id.) Des déserts la *vague* immensité. (Fontanes.) Dans un *vague* abandon flotte l'âme pensive. (Id.)

> Cygnus en sons plaintifs répond à Philomèle :
> Une vague harmonie à leurs accents se mêle,
> Et le sons mariés de la lyre et des vers
> Ne forment qu'un accord de mille accords divers.
> (L'Arsenal.)

— *Vague dans*. Cet homme est vague dans ses besoins. Cet objet est vague dans sa forme. Ce dessin est vague dans ses contours.

— *Vague dans*. S'emploie à peu près comme *vague dans*. Cet écrit est vague en son but. C'est une personne trop vague en ses projets pour que je puisse compter sur elle.

— Anat. *Nerfs vagues, nerfs de la paire vague* ou *nerfs de la huitième paire*. Nerfs pneumogastriques, ainsi nommés à cause de l'étendue de leur trajet et en raison de leurs nombreuses ramifications. Chaque nerf vague naît derrière les éminences olivaires, par dix à seize filets composés chacun de plusieurs filaments.

— Bot. Qui est disposé sans ordre. Se dit des *chaumes*, lorsqu'ils n'ont pas de direction déterminée, ou bien encore de l'*embryon* quand il est placé de façon qu'on ne puisse lui assigner une désignation rigoureuse.

— Chron. *Année vague*. L'année vulgaire, qui compte trois cent soixante-cinq jours, et qui ne comprend point de jour intercalaire comme la bissextile. ‖ L'année religieuse des Égyptiens, des Perses, des Cappadociens et même des Arméniens, qui la conservèrent jusqu'au XIIe siècle. L'année solaire était leur année civile.

— Médec. Qui change de place, qui erre çà et là. Goutte vague.

— Peint. Qui manque de netteté, de précision, qui est indécis. Ces formes sont trop vagues. Cette lumière est vague et sans effet. ‖ Se dit souvent, par approbation et par éloge, de certaines parties d'une composition, qui, par leur légèreté, par le vaporeux qu'on y remarque, sont douées comme d'un charme mystérieux. Des formes vagues, molles et suaves. Une teinte vague et aérienne. Une douce et vague lumière.

— Philol. *Noms vagues*. Noms des nombres cardinaux, dans la grammaire arabe, depuis 11 jusqu'à 99, excepté les nombres de dizaines. ‖ Noms qui servent à indiquer une quantité d'objets, sans en déterminer cependant le nombre.

— Bot. *Terre vague, terre vaine et vague*. Terre inculte et qui n'est d'aucun rapport.

VAGUE. s. m. Ce qui est vague. Il y a du vague dans ses promesses. Quel vague dans la pensée, dans le raisonnement. J'ai du vague dans l'âme, à l'âme. J'ai le vague à l'âme. Au lieu de nous en tenir au positif, au réel du présent, nous courons après le *vague* de l'avenir. (Boiste.) Tout est positif, tout est précis dans les plaisirs des sens, et le *vague* est nécessaire aux jouissances de l'imagination. (Necker.)

— Se dit aussi pour Espace vide, ou du moins qu'on se représente comme vide. Le vague de l'air, des airs. Le son, le *vague* sont des images de la vie. (Müllner.)

> Ce peuple, au gré des vents, qui secondent ses ailes,
> Fend le *vague* de l'air. . . . . (Delille.)
>
> . . . . . Dans le *vague* des mers
> Elle aperçoit deux cygnes éclatants. (Malfil.)

— Fig. *Tomber dans le vague, être dans le vague, se perdre dans le vague*. Se laisser aller à des discours vagues, tenir des raisonnements vagues, diffus et sans solidité. ‖ Dans un sens analogue. Dès qu'on se jette dans le *vague*, on déclame tant qu'on le veut. (Charron.)

— Peint. Se dit de la couleur, particulièrement quand elle s'applique à des objets de forme indéterminée, comme l'apparence bleue de l'espace, les nuages du ciel, les vapeurs de la terre. Dans ce cas, *couleur vague* se prend en bonne part. Au contraire *le vague* de la couleur est un défaut dans la représentation d'objets réguliers et positifs, en quelque sorte, dont elle efface ou amollit les contours, dont elle rend les formes indécises. Quelquefois aussi ce vague est un artifice de coloriste, favorable à l'harmonie, et qui tend à rendre avec vérité la succession insensible des tons, le mélange et la fusion des couleurs qu'on observe en effet dans la plupart des objets colorés par la nature elle-même. Pour peindre cet heureux effet de l'art, on a inventé le mot *vaguesse*.

— Anat. Se dit encore, substantiv., de la huitième paire de nerfs cérébraux. V., dans ce sens, l'adj. *vague*.

VAGUE. s. f. (du lat. *vagus*, errant, qui court çà et là, qui est inconstant, changeant, mobile). Lame d'eau, d'un lac, d'une rivière, de la mer, qui s'élève au-dessus du niveau, par l'effort des vents, de la tempête, ou même par quelque autre cause. De hautes vagues. De grandes vagues. Comme les vagues s'élèvent haut ! Les vagues mugissent au loin. Une vague l'apporta sur la plage, une autre vague l'emporta et le rendit à la mer. La vague se brise sur les flancs des rochers. Il n'est pas rare de voir des vagues monter les unes par dessus les autres. Cette mer, dont les *vagues* écumantes s'étaient élevées jusqu'aux cieux, traînait à peine ses flots jusque sur le rivage. (Barthél.) Les physiciens comparent la manière dont le son se propage, aux *vagues* circulaires qui se forment lorsqu'on jette une pierre dans un bassin. (A. Mart.) Ce port factice, ouvert en partie à la fureur des *vagues*. (Rayn.) Des *vagues* hautes comme des montagnes. (Buff.) Les *vagues* viennent se briser contre les rochers et contre les côtes. (Id.) Les *vagues* à grand bruit tombaient sur les rivages. (Léonard.) Que peut contre le roc une *vague* animée ? (Piron.)

> Un soupir amoureux par un autre s'excite,
> Comme par une *vague* une *vague* s'irrite.
> (Mairet.)
>
> Les *vagues*, quelquefois nous portent sur leur faîte,
> Nous [illegible] vers les cieux et des voûtes des airs,
> Retombent avec nous au gouffre des enfers.
> (Delille.)
>
> Sur ces *vagues* d'azur où le globe se joue,
> On entend l'aquilon se briser sous la proue.
> (Lamartine.)

— Archit. Se dit d'un ornement conventionnel, imaginé pour imiter les vagues, les flots de la mer. On dit plutôt *postes*.

— Brass. Instrument en forme de râteau fourchu, long rabot de bois terminé par trois fourchons traversés horizontalement par plusieurs chevilles, dont se servent les brasseurs pour remuer et agiter la bière, pour la *vaguer*, comme ils disent. V. VAGUER.

VAGUÉ. part. pass. du v. n. Vaguer. Il est invariable.

VAGUÉ, ÉE. part. pass. du v. a. Vaguer. De la bière bien vaguée.

VAGUEMENT. adv. D'une manière vague. Ne s'emploie qu'au sens figuré. Parler vaguement. Répondre vaguement. Pensée vaguement exprimée. Ces promesses sont faites vaguement, il n'en faut point tenir compte. Si vaguement qu'il se soit exprimé, il en a dit assez pour se faire comprendre. Son cœur battait *vaguement* au souvenir de Manon. (A. Houssaye.)

VAGUEMESTRE. s. m. (de l'allem. *wagenmeister*, maître de chariot, chef d'équipage). T. milit. Nom donné à plusieurs employés du service militaire. ‖ *Vaguemestre d'armée, vaguemestre général*. Officier de l'état-major d'un corps d'armée, chargé de la conduite des équipages. ‖ *Vaguemestre de division*. Sous-officier qui, dans chaque division militaire, est chargé de réunir toutes les voitures et de les faire marcher en ordre convenable ; une escorte particulière lui est donnée. A l'armée, tous les vaguemestres des divisions sont commandés par le vaguemestre général. ‖ *Vaguemestre de corps, de régiment*. Sous-officier qui, dans chaque régiment, a la surveillance des équipages et en outre est chargé d'aller chercher aux bureaux de poste les lettres adressées à toutes les personnes du régiment, ainsi que de retirer les articles d'argent. Il possède à cet effet une patente qui lui est délivrée par le conseil d'administration du régiment.

— Se disait d'un officier attaché au service de la maison du roi et de celle des princes. ‖ Se dit encore aujourd'hui d'un facteur aux lettres, faisant le service de la cour en général.

— Quelques auteurs ou lexicographes écrivent *vague mestre* ou *vague maître*, Trévoux, entre autres. Ces orthographes, quoique rationnelles, n'ont prévalu ni l'une ni l'autre.

VAGUER. v. n. 1re conj. (pr. *va ghé*; du lat. *vagari*, même signif.) Errer çà et là, marcher à l'aventure, de côté et d'autre. C'est un homme qui ne fait que vaguer du matin au soir. Ils ont sorti de bonne heure pour aller vaguer par les champs. Il est défendu de laisser vaguer les chiens s'ils ne sont pas muselés.

— S'empl. aussi fig. Il laisse *vaguer* ses pensées. (Boss.)

VAGUER. v. a. 1re conj. Techn. Brasser la bière, la remuer dans les cuves ou les chaudières avec de longs rabots de bois. Ce mot est venu sans doute de ce que le mouvement de l'instrument produit en quelque sorte des vagues, des ondes; comme par extens., l'on a appelé *vague* l'instrument lui-même, le brassoir.

VAGUESSE. s. f. (de l'ital. *vaghezza*, charmes, agréments). Peint. Légèreté de ton, de teinte, délicatesse de formes, apportée dans une composition, et qui lui donne comme un charme mystérieux.

VAGUETTE. s. f. Techn. Morceau de feutre ou de peau de vache dont l'arbolsier se garnit le devant des jambes. Les vaguettes sont généralement en forme de guêtres.

— Signifiait autrefois la complaisance, le plaisir avec lequel on regarde une personne ou une chose attrayante.

VAGUETTER. v. n. 1re conj. Regarder avec complaisance, avec satisfaction, avec vaguette.

VAG-VAGUES. s. m. Entom. L'un des noms vulgaires sous lesquels on a quelquefois désigné les termites ou fourmis blanches.

VAHABITE. Hist. et Géogr. V. WAHABY.

VAHALAYE. s. f. Bot. Plante grimpante de Madagascar, dont on mange la racine crue ou cuite, qui parvient à la grosseur de la tête d'un homme, et dont la saveur approche de celle d'une poire de bon chrétien. Elle sert principalement de nourriture au peuple. C'est peut-être un igname.

VAHALIS. Géogr. anc. Branche méridionale du Rhin, qui partant de ce fleuve entre Colonia Trajana et Castra Herculis, passait à Noviomagus, et allait se joindre à la Meuse, aujourd'hui le Wahal.

VAHÉE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des apocynées. Le vahée porte-gomme est un arbre ou arbrisseau de l'île de Madagascar, qui fournit de la gomme élastique.

VAHETTE. s. f. (pr. *va-éte*). Jard. Sorte de poire d'été.

VAHLIA. s. m. (de *Vahlia*, nom d'un des élèves de Linné). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des onagraires. Le vahlia du cap croît dans les terrains sablonneux du cap de Bonne-Espérance.

VAHMA. s. m. Relig. pers. Nom qu'on donne à la prière appelée *neaesch* par les Parses.

VAICHNAVA. s. m. Relig. ind. Nom donné aux membres de la secte de Vichnou.

VAÏCOUNTHA. s. m. Relig. ind. Le paradis de Vichnou.

VAÏCRA. s. m. Relig. hébr. L'un des livres sacrés des Juifs.

VAICYA, VAICYIA. V. VEISSIA.

VAIDASSE. (corrupt. de l'allem. *Waid*, pastel; *asche*, cendre). V. VEDASSE.

VAÏGATCH. Géogr. Île de la mer Glaciale, au nord de la Russie. ‖ *Détroit de Vaïgatch*. Détroit entre l'île de Vaïgatch et le continent de Russie.

VAIGIOU (Île). Géogr. Île du Grand Océan équinoxial, au N.-O. de la Papouasie, dont elle est séparée par le détroit de Gammen.

VAIGRAGE. s. m. Mar. Assemblage de planches qui bordent intérieurement un bâtiment, qui revêtent intérieurement sa membrure. ‖ Action de vaigrer, de placer les vaigres.

VAIGRE. s. f. Mar. Planche employée au revêtement intérieur de la membrure d'un vaisseau, d'un bâtiment.

VAIGRÉ, ÉE. part. pass. du v. Vaigrer. S'empl. adjectiv.

VAIGRER. v. a. 1re conj. Mar. Revêtir intérieurement la membrure d'un bâtiment. Vaigrer un vaisseau.

— S'emploie aussi absolument et signifie Poser les vaigres, faire le vaigrage.

— SE VAIGRER. v. pron. Être vaigré. Quand le bâtiment se vaigrera, je vous préviendrai. Le vaisseau se vaigre présentement.

VAI-HOU. Géogr. Île de la Polynésie, qu'on appelle aussi *île de Pâques* ou *de Davis*; c'est la plus orientale des Sporades australes habitées; elle fut découverte par Davis en 1686; elle a 25 kil. de tour. Sol fertile, bananes et patates excellentes.

VAILLAMMENT. adv. (pr. *va-ya-man*). Avec vaillance. Combattre vaillamment. Il s'est vaillamment défendu.

VAILLANCE. s. f. (pr. *va-yan-ce*; du lat. *valentia*, force, puissance, vigueur; dér. de *valere*, être fort, puissant, vigoureux). Vertu ou force courageuse qui règne dans le cœur, et, par extension, grand courage, intrépidité accompagnée d'une grande force d'âme, bravoure. Grande, haute, héroïque vaillance. Vaillance indomptable, meurtrière, précipitée, talentée. La vaillance du capitaine enflamme le courage des soldats. Tant de vaillance décida la victoire. La vaillance se signale, dans l'occasion, par de brillants exploits, de la part de celui qui la possède, comme aussi par les hauts faits de ceux qu'elle a électrisés. Ce terme appartient au style élevé. Le lion du héros exprime la *vaillance*. (Delille.)

> Lassé de voir des rois vaincus sans résistance,
> J'appris avec plaisir le bruit de sa *vaillance*. [illegible]
>
> J'appelle ta vertu guerrière
> Une *vaillance* meurtrière
> Qui dans mon sang trempe ses mains.
> (J.-B. ROUSSEAU.)
>
> Le vulgaire est content s'il remplit son devoir,
> Il faut plus au héros; il faut que sa *vaillance*
> Aille au-delà du terme et de notre espérance. (VOLT.)

— Fam. et ironiq. Se dit pour lâcheté, couardise. Comptez sur sa vaillance: il reculera à la première attaque.

> Force gens font du bruit en France,
> Dont l'équipage excelle
> Fait les trois quarts de la *vaillance*. (LA FONT.)

— Syn. comp. VAILLANCE, VALEUR, COURAGE. V. VALEUR.

VAILLANT, ANTE. adj. (pr. *va-yant*; du lat. *valens*, fort, puissant, vigoureux, de *valere*, être fort, etc). Qui a de la vaillance, et, par extension, brave, courageux, intrépide. Un vaillant capitaine. Une nation vaillante et forte.

> Jeune et *vaillant* héros, dont la haute sagesse
> N'est point le fruit tardif d'une lente vieillesse. [illegible]
>
> Dix mille *vaillants* Alcides,
> Les bordant de toutes parts,
> D'éclairs au loin homicides
> Font pétiller leurs remparts. [illegible]
>
> [illegible]

— Loc. prov. *Vaillant comme son épée*, *comme l'épée qu'il porte*. Se dit d'un militaire très-brave, très-courageux.

— Manég. Se dit d'un cheval plein d'ardeur, de force et de vigueur.

VAILLANT. s. m. (pr. *va-yant*; du lat. *valere*, valoir). Le bien qu'on possède, l'avoir. Mettre dans une terre tout son vaillant. Il a mangé tout son vaillant. Ce n'est tout [illegible]

— Monn. Petite pièce d'argent, espèce de denier.

— S'emploie aussi adverbialement. N'avoir plus rien vaillant. Avoir quarante mille francs vaillant.

— Prov. *N'avoir pas un sou vaillant*. N'avoir rien, ne posséder rien. [illegible] cependant le contraire que dit M. Landais; mais ici comme presque partout où il lui prend envie [illegible] quelque observation critique, ses assertions portent à faux. [illegible] quarante mille francs [illegible] c'est-à-dire, en argent comptant.

VAILLANT. (J. Foi.) Numismate, né en 1632, à Beauvais, mort en 1706, [illegible] de l'Académie des inscriptions [illegible] de ce corps savant. On a de lui [illegible] ouvrages numismatiques. ‖ VAILLANT (Walerand), Peintre et graveur, né à Lille en 1623, mort en 1677, est le premier qui ait gravé en manière noire. ‖ VAILLANT (Sébastien), Botaniste, né en 1669, mort en 1722. [illegible]

VAILLANTIE. s. f. (pr. *va-yan-tie*). Bot. Genre de plantes monocotylédones [illegible] et de l'Europe.

VAILLANTISE. s. f. (pr. *va-yan-tize*). Vaillance. N'est plus usité dans ce sens.

— Action faite par vaillance, avec vaillance. [illegible] Cette acception [illegible] est peu usité, et il est au langage familier.

— Le plus souvent même, il s'emploie ironiquement en parlant d'une action [illegible] Parlez qu'on mange à son [illegible] que mange un homme de bon appétit, c'est une vaillantise qu'on peut payer fort cher.

VAILLE. 3e pers. du sing. du prés. du subjonctif du verbe Valoir. V. VALOIR.

VAILLE QUE VAILLE. loc. adv. et fam. (pr. *va ye ke-va-ye*). A tout hasard, quelle que soit la valeur de la chose. Bast! j'accepte son engagement, vaille que vaille. Je lui présenterai toujours ma requête, vaille que vaille. Le peuple et les gens peu instruits disent *vaille qui vaille*, mais c'est à tort. Cette expression est un abrégé de: que cela vaille ce que le hasard voudra) *que* (cela) *vaille*, c'est-à-dire n'importe quoi. Ici *vaille* n'est autre chose que le verbe *valoir* employé à la 3e pers. du sing. du prés. du subjonctif.

VAILLY ou **WAILLY.** Géogr. Ch.-l. de cant. (Aisne), sur l'Aisne, à 20 kil. E. de Soissons; 1,744 hab. ‖ VAILLY, Ch.-l. de cant. (Cher), à 32 kil. N.-O. de Sancerre. 697 hab.

VAIN, AINE. adj. (pr. *vain, vène*; du lat. *vanus*, même signif.) [illegible] Les deux champions ne purent se vaincre l'un l'autre. [illegible] de lui volait le *vain* peuple des ombres. (La [illegible] écrits, elle ne produit jamais que des [illegible] toujours *vaine*. (J.-J. Rouss.) [illegible] rité; celui qui n'a rien senti ne sait rien apprendre, il ne sait que flotter d'erreurs en erreurs, il n'acquiert qu'un *vain* savoir et de stériles connaissances. (Id.)

— S[illegible] est sans fondement solide et réel. Vaine pré[illegible] rance vaine. Terreurs vaines. Vaine crainte. De vaines imaginations. De vaines pensées. De [illegible] scrupules.

[illegible]

— *Terre vaine* [illegible] vaine pâture.

[illegible] raisons. Sous le vain prétexte du bien, que de [illegible]

— Signifie aussi, Qui annonce un amour-propre ayant [illegible] qui annonce l'orgueil, la superbe. Le faste, le [illegible] hors? La vraie noblesse est dans le cœur et non dans les vains titres. (L. Sa[illegible])

[illegible] lourde et étouffante. Quel temps vain il fait aujourd'hui [illegible]

— En parlant des personnes, signifie Superbe, orgueilleux, épris de soi-même (qu'on [illegible]) estime en soi, et qu'on cherche à faire valoir en [illegible] parfaite. (De Ségur.) Cet esprit dont les hommes [illegible] Montesq.) Vous passez ici pour un pro[illegible]

— Signifie quelquefois, en parlant des personnes, Qui s'occupe de choses frivoles et sans importance. C'est un homme vain et futile. Cet écolier est vain et futile, on ne peut lui rien faire faire de sérieux. Il faut remarquer que, dans ce sens, on fait presque toujours suivre l'adjectif *vain* d'un autre adjectif ou d'un équivalent qui lui est uni par la conjonction *et*. Ainsi: Vain et futile, vain et frivole, vain et sans force, sans ressort.

— Vener. *Fumées vaines*. Fumées légères et mal pressées, sans épaisseur et sans consistance. On dit aussi substantivement, au fém. et au plur., des *vaines*.

— Manég. *Cheval vain*. Cheval faible, abattu par la chaleur [illegible] lui a administrés.

— *Vain d'une* [illegible]

[illegible] ce sens.

— *Vain de*. [illegible] souvent suivie d'un substantif, quelquefois d'un [illegible] tout vain d'avoir été reçu par le ministre. [illegible] à tant de vicissitudes!

[illegible] cipe.

— *Vain par* [illegible] considérations. [illegible] (J.-J. Rouss.)

[illegible] n'a rien fait *en vain*. (B. de S[illegible])

[illegible] dit est préférable. Omission des dictionnaires.

VAIN [illegible]

VAINCRE v. a. [illegible] du lat. [illegible] Valérien, l'an 260 après J.-C. Je sais bien, [illegible]

[illegible]

vaincre la résistance de votre père et vous la *vaincrez*. (G. Sand.) Si l'on ne pouvait *vaincre* l'accumulation et l'éruption soudaine et violente des eaux dans les réservoirs supérieurs, il fallait créer autour de l'usine des digues cent fois plus considérables que celles déjà tentées. (G. Sand.) Dès longtemps l'habitude a *vaincu* la nature. (Delille.) Un moment a *vaincu* mon audace imprudente. (Rac.) Ils ne trouvent point d'obstacles qu'ils ne surmontent, point de difficultés qu'ils ne *vainquent*. (Fléch.) Elle porta longtemps en secret la douleur de ne pouvoir *vaincre* le goût de sa fille, ni l'obstination de son époux. (J.-J. Rouss.) Ignores-tu qu'il est des tentations déshonorantes qui n'approchèrent jamais d'une âme honnête, qu'il est même honteux de *vaincre*? (J.-J. Rouss.) La famine *vainquit* enfin leur courage. (Volt.) La modération de Télémaque *vainquit* tous les ressentiments de Philoctète. (Fén.) La culture n'a pas *vaincu* encore une habitude enracinée par des siècles. (Rayn.)

— Se dit en parlant des passions, des sentiments impérieux qu'on dompte, qu'on surmonte. Vaincre son amour, ses désirs, sa haine, sa colère. Vaincre le courroux de quelqu'un, vaincre son ressentiment. Dans cette circonstance décisive, il sut vaincre sa timidité. Il faut autant que possible travailler à vaincre ses passions. Je suis parvenu à vaincre son indifférence et sa froideur. De toutes les passions, l'avarice est la plus difficile à vaincre, parce qu'on ne trouve de secours contre elle ni dans l'âge, ni dans la faiblesse du tempérament. Il est temps, lui dit-il, de *vaincre* le sommeil. (Fén.)

De l'amour aisément on ne vainc pas les charmes.
(Corneille.)

Voltaire a blâmé cet emploi de la 3e personne du présent de l'indicatif; mais on ne pouvait en faire un plus heureux usage que dans ce beau vers. Corneille l'a encore employé ailleurs.

Si il les vainc, s'il parvient où son désir aspire,
Il faut qu'il aille à Rome établir son empire.
(Corneille.)

— *Vainque* est trop rude à l'oreille, dit Voltaire à propos des vers suivants :

Que la vertu du fils. . . . . .
Vainque la juste horreur que vous avez du père.
(Corneille.)

— Signifie aussi Fléchir, persuader. Toutes ces bonnes raisons l'ont vaincu, mais ce n'a pas été sans peine. Il est difficile de vaincre un esprit prévenu. Des larmes sincères ont la puissance de vaincre le cœur le plus dur.

— Abattre. La chaleur a *vaincu* les esprits et les corps. (St-Lamb.)

— *Vaincre à*. Vaincre à l'aide de, en ayant recours à. Vaincre à la course, à la lutte, au pugilat, à l'épée, au sabre. Vous pouviez le vaincre à ce jeu-là, mais non pas à celui-ci.

— *Vaincre à*. Vaincre dans un lieu contigu à. Miltiade, après s'être rendu maître de la Chersonèse, après avoir pris Lemnos et les Cyclades, après avoir vaincu à Marathon, fut accusé de trahison et mourut dans les fers.

— *Vaincre avec*. Je l'ai vaincu avec les armes de la raison. Si vous n'employez la force, avec quelles armes prétendez-vous le vaincre? Elle a su le vaincre avec ses larmes.

— *Vaincre dans*. C'est un homme qui a toujours su vaincre ses adversaires dans la dispute. Il l'a vaincu dans la discussion.

— *Vaincre en*. Surpasser en, et indique une sorte d'émulation entre les personnes. Vaincre quelqu'un en générosité, en amabilité, en politesse, en urbanité, en grandeur d'âme, en désintéressement. || Quelquefois la préposition sert à indiquer plus spécialement le genre d'épreuve. Quand nous étions écoliers ensemble, nous nous portions de mutuels défis : je ne pouvais le vaincre en thème; mais j'étais presque toujours vaincu par lui en version.

— *Vaincre par*. Vaincre au moyen de, par l'influence de. Je l'ai vaincu par la puissance du raisonnement. Après l'avoir vaincu par la force de l'épée, il se jeta dans ses bras et lui demanda son amitié. || Vaincre un ennemi par la ruse, par la trahison. || Mieux vaut vaincre un ennemi par la douceur que par la force. Crois-tu le *vaincre* par tes discours? (Rac.)

Triomphez : mais sachez que Taxile en son cœur
Vous dispute déjà ce beau nom de vainqueur;
Que le traître se flatte, avec quelque justice,
Que vous n'avez *vaincu* que par son artifice. (Racine.)

— S'emploie aussi absolument dans les divers sens présentés. A la guerre, il est légitime de recourir à la ruse pour vaincre. Fuir à propos est une manière de *vaincre*. (Caldéron.) On souffre tout d'un gouvernement qui sait *vaincre*. (Toulongeon.) L'espoir de *vaincre* peut donner la victoire, et le trop de confiance peut la faire perdre. (Tite-Live.) Un soldat romain devait *vaincre* ou mourir. (Boss.) || Son rival est puissant, il aura bien de la peine à vaincre. Dans certaines épreuves dites jugements de Dieu, il fallait pour *vaincre* remplir certaines formalités. Ainsi, dans le combat au bâton et au bouclier, on n'était pas réputé avoir *vaincu*, si l'on n'avait fait reposer sur le sol la tête de son adversaire, ou si on ne l'avait jeté en dehors du champ-clos. || Il a vaincu à la course, mais il a été vaincu au pugilat. || Il vaincra sûrement dans la discussion. Ces deux jeunes mathématiciens ont lutté ensemble dans la même question : l'un a vaincu dans la démonstration du théorème, l'autre dans la discussion. || Vaincre par la puissance des charmes est une des plus douces et des plus flatteuses victoires pour une femme. | La femme sait vaincre avec les armes de la douceur et la timidité. Qui veut mourir ou *vaincre*, est vaincu rarement. (P. Corn.) Pour *vaincre* il faut jouir des fruits de sa victoire. (Lagrange.) Qui veut *vaincre* est déjà bien près de la victoire. (Rotrou.) L'art de *vaincre* n'est pas toujours l'art de régner. (Ducerceau.) Qui veut mourir ou *vaincre* est sûr d'être vainqueur. (Arnaute.) C'est voler ses lauriers que de *vaincre* dans l'ombre. (Viennet.) Condé, rendu à ses troupes, qui avaient toujours *vaincu* sous lui, les mena droit à l'archiduc. (Volt.) S'abandonner au chagrin sans résister, se tuer pour s'y soustraire, c'est abandonner le champ de bataille avant d'avoir *vaincu*. (Las-Cases.)

Il faut *vaincre*; et j'y cours, bien moins pour éviter
Le titre de captif que pour le mériter. (Rac.)

Et tout fiers des lauriers dont il les a chargés,
Vaincront à son exemple ou périront vengés. (Id.)

— **SE VAINCRE**, v. pron. Vaincre soi-même. Surmonter, dompter ses passions, se maîtriser. On doit chercher à se vaincre. Se *vaincre* dans la victoire, c'est vaincre deux fois. (P. Syrus.) || Dans le même sens avec pléonasme, mais aussi avec plus de force, on dit : *Se vaincre soi-même*. Il est beau de se *vaincre* soi-même. (Fén.) Qu'il est beau, qu'il est grand de se *vaincre* soi-même! (Blin de Sainm.)

Savoir se *vaincre*, et réprimer les flots
De son orgueil, c'est ce que j'appelle être
Grand par soi-même; et voilà mon héros.
(J.-B. Rouss.)

Tu n'as point oublié que se *vaincre* soi-même,
Est le plus noble effort de la vertu suprême.
(Poinsinet.)

. . . . . Se *vaincre* est le devoir d'un roi,
Et maître d'un grand peuple, il doit l'être de soi.
(Andrieux.)

— v. récipr. Les Romains et les Carthaginois se sont vaincus réciproquement. Quand deux nations se sont vaincues tour à tour, elles se respectent mutuellement.

— Être vaincu. Un violent amour a de la peine à se vaincre de lui-même. Si vous voulez qu'une passion parvienne à se vaincre, il ne faut pas la mettre en présence de son objet. Tant d'obstination ne pouvait se vaincre que par une forte punition. Combien d'armées se sont vaincues par la ruse et par la trahison?

— *Se laisser vaincre*. Ce corps d'armée s'est laissé vaincre. Tous ses rivaux se sont laissé vaincre. Elle opposa d'abord une grande résistance, mais à la fin elle se laissa vaincre.

— Fam. *Laissez-vous vaincre*. Voyons, cédez, laissez-vous persuader, laissez-vous toucher. Cette locution s'emploie plus familièrement encore, lorsqu'on veut déterminer quelqu'un qui paraît résister légèrement, qui semble ne résister que pour la forme, qui paraîtrait vouloir se laisser gagner moyennant quelque insistance. Allons donc, vous le désirez autant que nous, laissez-vous vaincre. Dans un sens analogue : Ma foi, je me laisse vaincre, je me suis laissé vaincre!

— *Se laisser vaincre à*. Je me suis laissé vaincre à ses instances. Laissez-vous vaincre à la pitié. Elle s'est laissé vaincre à de si bonnes raisons. Il faut bien qu'on se laisse vaincre à l'évidence des preuves.

— *Se laisser vaincre par*. Je ne pouvais faire autrement; je me suis laissé vaincre par ses prières et par ses larmes.

— *Se laisser vaincre*, peut être suivi des diverses prépositions qu'on a présentées comme pouvant être placées après le verbe *craindre* tout seul, et dans les diverses acceptions dont il a été fait mention.

— Syn. comp. **VAINCRE. BATTRE. DÉFAIRE. SUBJUGUER. SURMONTER.** *Vaincre* ses ennemis, c'est remporter un avantage sur eux, c'est avoir le dessus; les *battre*, c'est leur faire éprouver un grand échec, un grand dommage, une grande perte; les *défaire*, c'est les réduire à l'impuissance, les mettre hors d'état de nuire; les *subjuguer*, c'est les réduire en sujétion, les contraindre à l'obéissance; les *surmonter*, c'est venir à bout de ses fins malgré leur opposition, le plus souvent avec le temps et de la patience. Les quatre premiers termes se disent le plus ordinairement en parlant de corps d'armée; le dernier ne s'emploie jamais dans ce sens, et s'applique principalement lorsqu'il est question de difficultés, d'obstacles, de choses embarrassantes, qui exigent des efforts souvent prolongés pour qu'on en vienne à bout.

VAINCU, UE, part. pass. du v. Vaincre. S'empl. adjectiv. au propre et au figuré. Un ennemi vaincu. Une armée vaincue. Un rival vaincu. Une passion vaincue. La liberté vaincue gémit dans les fers. Et l'Euphrate *vaincu* coule plus mollement. (L. Rac.) Toutes les grandes difficultés sont *vaincues*, tous les grands obstacles sont surmontés; il ne me reste plus rien de pénible à faire que de ne pas gâter mon ouvrage en me hâtant de le consommer. (J.-J. Rouss.) Qu'un Athénien triomphe, ses compatriotes se pénètrent de sa gloire; est-il *vaincu*? comme Grecs, ils jouissent même de sa défaite, et ils applaudissent avec transport à ceux qui l'ont surpassé. (De Théis.) Et ils lui dirent que Jéricho était dans une si grande consternation, qu'elle était déjà comme *vaincue*. (Le Maistre de Sacy.) Les Suédois étaient *vaincus*, mais ils ne s'enfuirent point. (Volt.) Le droit des gens des Romains, dit Montesquieu, consistait à exterminer les citoyens de la nation *vaincue*. (B. Constant.) Pour l'ordinaire les difficultés sont *vaincues*, quand on se croit en état de les vaincre, parce qu'on s'environne des ressources nécessaires pour obtenir cette victoire. (Sénebier.)

Lassé de voir des rois *vaincus* sans résistance,
J'appris avec plaisir le bruit de sa vaillance. (Rac.)

Alexandre, il est temps que tu sois satisfait,
Tout *vaincu* que j'étais, tu vois ce que j'ai fait. (Id.)

— *Vaincu par*. Être vaincu par les prières, par les instances de quelqu'un. Être vaincu par l'évidence des preuves. Oh! j'aurai du courage, s'écria Émile, *vaincu* par l'énergie de cette fille. (G. Sand.) Les généraux, *vaincus* par les présents de ceux dont ils auraient dû triompher par les armes, flétrissaient de jour en jour leur gloire et la nôtre. (Barth.)

Vaincu par les feux du soleil,
Je me couche sur l'herbe rare;
Je cède aux pavots du sommeil;
La douce illusion m'égare. (Parny.)

Je me rendis, Arcas, et, *vaincu* par Ulysse,
De ma fille, en pleurant, j'ordonnai le supplice.
(Racine.)

Vaincu par lui, j'entrai dans une autre carrière,
Et mon âme à la cour s'attacha tout entière. (Id.)

N'est-il pas descendu de ces Goths odieux,
Dans leurs propres foyers *vaincus* par nos aïeux?
(Voltaire.)

— *Vaincu de*. S'est dit quelquefois en poésie, au lieu de *vaincu par*. Je suis *vaincu* du temps (Malherbe.) Quoi! déjà votre amour des obstacles *vaincu*. (Rac.)

Quelquefois l'un d'entre eux *vaincu* du poids des grains
Qu'il traîne en haletant aux greniers souterrains.
(Roucher.)

— Les grammairiens ont blâmé cette construction; cependant il est facile de rendre compte de l'emploi de la préposition *de* dans les phrases que nous venons de citer. *Je suis vaincu du temps*, c'est-à-dire *je suis vaincu* (par l'effort) *du temps*. Il en est de même dans cet autre vers : *Votre amour des obstacles vaincu*, c'est-à-dire *votre amour vaincu* (par suite, par l'influence, par le nombre) *des obstacles*, etc., etc.

— *Vaincu dans*. Lorsque les Lacédémoniens, *vaincus* dans un combat naval, perdirent l'empire de la Grèce. (Cuvier.)

— S'emploie aussi substantivement au masculin. Le vainqueur et le vaincu. Il est beau au vainqueur d'épargner le vaincu. La loi de l'univers est : malheur aux vaincus! On ne donna pas un moment de relâche aux *vaincus*, on les poursuivit partout. (Volt.)

Allez, Ephestion. Que l'on cherche Porus;
Qu'on épargne sa vie et le sang des *vaincus*. (Rac.)

— On dit bien : *Voilà mon vainqueur*, *Alexandre vainqueur de Darius*; mais on ne dit pas *il est mon vaincu, il se dit mon vaincu, Darius vaincu d'Alexandre*. Les vers suivants ne sont donc pas à imiter :

J'étais mort pour ma gloire, et je n'ai pas vécu
Tant que ce lâche cœur s'est dit votre *vaincu*.
(Rotrou.)

Sylla ni Marius
N'ont jamais épargné le sang de leurs *vaincus*
(Corneille.)

VAINEMENT, adv. (pr. *vè-ne-man*; en lat. *vanè*, *vanum*). D'une manière vaine, inutilement et sans succès. Je n'ai pu composer un seul vers dans la matinée, j'ai travaillé vainement pendant trois heures. Voilà un ouvrage manqué, j'y aurai vainement employé mon temps. A la distance où vous êtes, vous lui parlez vainement, il ne vous entend pas. *Vainement* l'homme élève des palais et des arcs de triomphe, le temps les use en silence. (A. Mart.) Plutarque rapporte qu'Alexandre tenta *vainement* de naturaliser le lierre dans les campagnes de Babylone. (Id.)

— Syn. comp. **VAINEMENT. EN VAIN.** *Vainement* se dit d'une chose faite sans succès, manquée, qui ne peut servir, qui serait à refaire; qui est inutile parce qu'elle ne remplit pas son objet. Parlez-vous à un sourd, vous parlez *vainement*. *En vain* se dit d'une chose faite sans fruit, sans effet avantageux. Parlez-vous à une personne qui vous entend, mais qui ne veut pas se rendre à vos raisons, vous parlez *en vain*. On peut espérer *vainement* un prix, une récompense, et n'espérer pas *en vain* une faveur, une mention honorable.

VAINES. s. f. pl. (pr. *vè-ne*; de l'adj. *vain*, *vaine*). Véner. Fumées légères et mal pressées. On dit aussi *fumées vaines*, mais ici le mot *vaine* est adjectif.

VAINQUEUR. s. m. Celui qui a vaincu. Il s'emploie dans les diverses acceptions du mot *vaincre*. || Dans un sens absolu et en parlant d'un avantage remporté à la guerre, dans une bataille, dans un combat, dans une rencontre. Vainqueur généreux, humain, inhumain, barbare, cruel, farouche, féroce. Le vainqueur imposa la ville extraordinairement. En avant! c'est le mot du *vainqueur*. (Lessing.) Le souffle d'Émile se mêlait à la brise, et il était attaché là comme l'esclave derrière le char du *vainqueur*. (G. Sand.) Nul obstacle n'arrête le *vainqueur*. (Volt.) Parmi les nations de l'Europe, la guerre, au bout de quelques années, rend le *vainqueur* presque aussi malheureux que le vaincu. (Id.) La fierté du *vainqueur* inspira un courage de désespoir aux vaincus. (Id.) Le fier Arbogaste se tua lui-même plutôt que d'avoir recours à la clémence du *vainqueur*, que tout le reste des rebelles venait d'éprouver. (Boss.)

Mais après tant d'exploits ce timide *vainqueur*
Craint qu'il ne soit encor bien loin de votre cœur.
(Racine.)

— Se dit encore de celui qui a remporté quelque avantage sur un rival, un compétiteur. Le vainqueur se montra généreux, il distribua aux pauvres la somme considérable qui devait être le prix de la lutte. Quoique vainqueur, il ne se prévalut pas de son avantage, et il admit ses concurrents au partage du prix qui lui était échu. Il fut proclamé vainqueur par la multitude. Des acclamations unanimes saluèrent le vainqueur, qui sortit de l'arène lentement et majestueusement. Il n'y a pas de droit des gens pour les *vainqueurs* politiques. (Ganilh.)

— Se dit aussi de celui qui surmonte des obstacles. L'adversité eut beau le frapper de ses coups, il se releva vainqueur.

— Se dit de celui qui se maîtrise, qui se dompte lui-même, dans un conflit où la raison est aux prises avec les passions. Il est sorti vainqueur de cette lutte où la passion élevait si impérieusement la voix. Vainement l'amour s'évertua et s'ingénia pour le faire céder; la raison finit par avoir le dessus, et dès lors elle commande en vainqueur.

— Dans le style galant, il se dit pour celui qui subjugue une femme, qui lui inspire de doux sentiments.

A l'aspect de Fingal, une subite flamme
Avait brûlé son jeune cœur,
Elle fit des vœux dans son âme
Pour les jours du héros, son aimable *vainqueur*.
(Baour-Lorm.)

— Racine a personnifié les *charmes* et en a fait un *vainqueur*.

Expliquez mieux les soins et les justes alarmes
D'un roi qui, pour *vainqueur* ne connaît que vos charmes

— *Vainqueur de*, suivi du nom de la personne ou de la chose vaincue. Vainqueur de tous ses rivaux, il ne fut orgueilleux de son triomphe. Il fut vainqueur de tous les obstacles. Celui qui persiste à suivre avec fidélité son maître déchu, est le *vainqueur* de ses *vainqueurs*. (Shakspeare.)

[princes,
C'est pour vous qu'on l'a vu, *vainqueur* de tant de
D'un cours impétueux traverser vos provinces. (Rac.)

Ainsi parlent encor de camps et de vaisseaux,
Les *vainqueurs* de la terre et les *vainqueurs* des eaux
(Delille.)

— Suivi du nom du lieu où l'on a vaincu. Le vainqueur de Mantinée. Le vainqueur de Marathon. Le vainqueur de la Trébie, de Cannes. Je ne vois point en lui le *vainqueur* de Tigrane. (Berchoux.)

Et sans que votre cœur doive s'en alarmer,
Le *vainqueur* de l'Euphrate a pu vous désarmer.
(***)

Votre aspect doit ici m'affliger et me plaire,
Le *vainqueur* de Poitiers a vu périr mon père.
(De Belloi.)

— *Vainqueur à*, suivi du nom indiquant le moyen par lequel on a triomphé. Vainqueur à la course, à l'épée, à la lutte.

— Suivi du nom qui désigne le lieu où s'est accompli la victoire. Annibal vainqueur à Rhodes, à Trasymène et à Cannes, fut vaincu à son tour à Zama par Scipion.

— *Vainqueur dans*. Il fut vainqueur dans cette épreuve. Il brille dans la dispute, et il est rare qu'il n'y soit pas vainqueur.

— Il se prend aussi adjectiv. et en bonne part, surtout en poésie, bien que l'Académie n'en dise rien. Des charmes vainqueurs. Des appas, des attraits vainqueurs. Tout tremble, tout fléchit sous mon pouvoir *vainqueur*. (Longep.) Son ascendant *vainqueur* impose à mon génie. (Volt.)

Le vaisseau fatigué s'ouvre, se brise, éclate,
Et les torrents *vainqueurs* entrent de tous côtés
(Delille.)

Poussant un cri de mort et de douleur,
Soudain il tombe, insulté du barbare.
Auprès du mât où l'hymne et la fanfare
Avaient trois fois chanté son nom *vainqueur*.
(Parny.)

Alexandre *vainqueur* eût dompté tout le monde;
Mais un roi l'attendait au bout de l'univers,
Par qui le monde entier a vu briser ses fers. (Racine.)

— *Vainqueur de*. Les Français, *vainqueurs* de tous côtés, et affaiblis par leurs succès, combattaient dans les alliés une hydre toujours renaissante. (Volt.)

Quel charme *vainqueur* du monde
Vers Dieu m'élève aujourd'hui? (J.-B. Rouss.)

En dépit de la mort, l'image de son âme,
Ses talents, ses vertus vivantes dans nos cœurs,
Y peignent ce héros avec des traits de flamme.
De la Parque *vainqueurs* (***)

— S'emploie aussi par manière d'ironie. || *Un air vainqueur, des airs vainqueurs*. Un air de hardiesse, indiquant une grande suffisance, une confiance extrême. Prendre un air vainqueur. Prendre des airs vainqueurs.

— *Vainqueur*, qui est substantif masculin et qui se dit principalement des hommes, se dit quelquefois aussi des femmes, et plus généralement d'un homme ou d'une femme qu'on désigne par le substantif féminin *personne*. Une femme sage doit s'efforcer de demeurer vainqueur de ses passions. Vainqueur de ses rivales, elle n'abusa point de sa victoire. Quelle est la personne qui fut proclamée vainqueur? Nous étions trois dans la lutte, deux hommes et une femme; le vainqueur, ce fut la femme. Aurais-je pour *vainqueur* dû choisir Ariane? (Rac.)

VAIR, AIRE. adj. (du lat. *varius*, varié de diverses couleurs). Cet adjectif est hors d'usage aujourd'hui; il s'employait surtout pour désigner un mélange de blanc et de gris, de gris pommelé; mais nous le présentons ici à cause des mots qui en dérivent. Une fourrure vaire. Un costume vair. Un palefoi vair. Une haquenée vaire.

— **VAIR**. s. m. Désignait anciennement une

fourrure blanche et grise. Dans cette acception, ce mot n'est guère plus usité aujourd'hui que l'adjectif.

— Blas. Un des métaux du blason, composé de plusieurs petites pièces égales, ordinairement d'argent et d'azur, disposées de manière que les pièces d'azur et celles d'argent aient leurs pointes opposées ainsi que leurs bases. Gros vair. Menu vair. Porter de vair. || *Beffroi de vair.* Pièce de l'écu dans laquelle il n'y avait que trois pointes de vair. || *Vair affronté.* Se dit lorsque toutes les pointes tendent au cœur de l'écu. || *Vair appointé, vair en pal.* Se dit lorsque chaque pointe correspond à une base. || *Vair contre vair.* Se dit d'une disposition contraire à la disposition ordinaire, et présentant le métal opposé au métal, la couleur opposée à la couleur.

— Mamm. Le pelage de l'écureuil petit-gris, qui fait partie des armoiries, porte le nom de *vair* dans les ouvrages sur le blason.

VAIRAC. Géogr. Ch.-l. de cant. (Lot), à 53 kil. N.-E. de Gourdon ; 1,713 hab.

VAIRÉ, ÉE. adj. (du fr. *vair*). De diverses couleurs, bigarré. N'est plus usité dans ce sens.

— Blas. Qui est de vair. Se dit d'un écu qui est semé d'un nombre indéterminé de pointes de vair. Ecu vairé d'or et de gueules. Porter vairé d'or et de gueules.

VAIRE. s. m. Bot. Herbe qui croît sur les rochers où s'attachent les huîtres.

VAIRON. adj. m. (du lat. *varius*, varié). Qui est de couleur changeante, variable. Se dit principalement de l'œil d'un cheval, quand cet œil n'est pas de la même couleur que l'autre, ne lui est pas pareil, ou quand l'iris est entouré d'un cercle blanchâtre. Cheval qui a l'œil vairon. Yeux vairons. Cet adjectif se dit aussi en parlant des autres animaux, et de l'homme lui-même. || On dit, par extens., *cheval vairon, animal vairon.*

VAIRON. s. m. Ichthyol. Nom que quelques pêcheurs donnent au goujon, à cause de la variété de ses couleurs. V. VERON.

VAISÈCHICA. s. m. Philos. ind. Un des systèmes semi-orthodoxes de la philosophie des Hindous, constituant en quelque sorte un système de physique, où l'on admet l'existence d'atomes, variables dans leur nature suivant les phénomènes. Le Vaisêchica est divisé en six catégories qui servent de complément à celles du Nyâyâ. C'est à Kanada, l'Empédocle des Hindous, qu'est due l'invention du Vaisêchica.

VAISON. Géogr. Ville de France (Vaucluse) ; 2,600 hab.

VAISSEAU. s. m. (pr. *vè-ço* ; du lat. *vas, vasis*, même signification, d'où l'on a fait *vascellus*). Tout ustensile, quelle que soit sa matière, qui est destiné à contenir des liquides ou des solides, mais principalement des liquides. Vaisseau d'argent, de cuivre, de fer, de bois, de terre, de verre, d'argile. Ce terme est très-fréquemment employé en chimie, dans l'explication des manipulations ou opérations pratiques, et il est souvent alors synonyme de *recipient*. Si M. Landais n'approuve guère ce mot, c'est qu'il ne s'est pas trouvé à même d'en reconnaître l'usage, dans la science surtout. Aussi cette improbation n'a aucune valeur.

— Chim. *Vaisseaux de rencontre, vaisseaux circulatoires.* Appareil composé de deux matras, dont l'un renferme la matière sur laquelle on veut opérer, et dont l'autre est destiné, par exemple, à contenir les gaz provenant de la distillation de la matière, ou les vapeurs dans lesquelles on les convertit.

— Mar. Se dit de tout bâtiment de guerre, portant au moins quatre-vingts canons, propre à transporter par mer et sur les fleuves des troupes et des munitions, les dépêches des gouvernements, à mettre en rapport enfin des puissances séparées par les mers ou les colonies avec le gouvernement central. Vaisseau de haut bord. V. HAUT. Vaisseau de bas bord. Vaisseau armé en guerre. Vaisseau à deux ponts. Vaisseau à trois ponts. Vaisseau garde-côte. Vaisseau bon voilier, fin voilier. Vaisseau de conserve. Vaisseau plat. Vaisseau rond. Vaisseau de première grandeur. Vaisseau français. Vaisseau anglais. La proue, la poupe d'un vaisseau. L'avant, l'arrière d'un vaisseau. Le gouvernail, les mâts, les voiles, les cordages d'un vaisseau. Les ancres d'un vaisseau. Vaisseau équipé, armé, désarmé. Fréter un vaisseau. Appareiller, calfater un vaisseau. Lester, radouber, réparer un vaisseau. Lancer un vaisseau à la mer. Monter à bord d'un vaisseau. Remorquer un vaisseau. Vaisseau à flot, à l'ancre. Vaisseau qui tire tant d'eau. Vaisseau de transport. Vaisseau de débarquement. Vaisseau en mouillage dans une rade. Vaisseau qui fait eau. Vaisseau perdu à la côte. Flotte composée de trente vaisseaux. Chargez-vous plutôt de conduire seul, au milieu de la tempête, un *vaisseau* de haut bord, que de conduire une femme. (Fletcher.) Plus loin je vois ces gouffres dont on n'ose approcher, qui semblent attirer les *vaisseaux* pour les engloutir. (Buff.) L'état de notre *vaisseau* concourait avec celui de la mer à rendre notre situation affreuse. (B. de St-P.) Le *vaisseau*, incapable de gouverner, voguait en travers, jouet du vent et des lames. (Id.) Sans cesse elle avait les yeux tournés vers le côté où le *vaisseau* d'Ulysse, fendant les ondes avait disparu à ses yeux (Fén.) Le *vaisseau* s'approcho doucement de la rive on s'élevait une chapelle chrétienne abandonnée. (Chateaub.)

— Faisons observer que le mot *vaisseau* s'emploie à tort pour désigner tout bâtiment un peu considérable construit pour naviguer. Le seul sens qu'on doive lui donner est celui que nous avons présenté ci-dessus. C'est improprement qu'on dit : *Vaisseau de guerre* (il y a un pléonasme dans cette locution) ; *vaisseau marchand* (cette locution implique contradiction). Dans ce dernier cas, il faut dire : *navire marchand, navire de commerce*, et, dans le premier, *bâtiment de guerre*, ou simplement *vaisseau*. || On dit, mais improprement : *Vaisseau en caque*, pour désigner le bâtiment qui va au banc de Terre-Neuve chercher un chargement de morues sèches ; *vaisseau routier*, en parlant d'une barque, en Hollande, qui transporte les marchandises sur les canaux ; *vaisseau négrier*, pour désigner un bâtiment qui fait la traite des nègres ; *vaisseau de registre*, pour désigner un navire espagnol, enregistré pour commercer dans la mer du Sud.

— Pour les marins français, le mot *navire* est le terme générique ; en disant *un navire de guerre*, ils veulent désigner un vaisseau armé d'un certain nombre de bouches à feu, quelles que soient d'ailleurs sa grandeur et sa force. D'un navire armé seulement pour porter des marchandises, ils disent que c'est un *navire de commerce*, un *navire marchand*. Le vaisseau qui fait de courtes navigations le long de la côte, qui va de port en port, de cap en cap, est nommé un *navire caboteur* ou simplement un *caboteur* ; celui qui fait de longues courses et traverse les mers reçoit la dénomination de *navire de long cours*. On disait très-bien encore, à la fin du siècle dernier, un *vaisseau marchand*, un *vaisseau de transport*, un *vaisseau de charge*, un *vaisseau négrier*, etc. Aujourd'hui les mots *navire* et *bâtiment* sont employés généralement par les marins au lieu du mot *vaisseau* dans ces phrases, qui sont toujours usitées chez les personnes qui ne tiennent pas à la rigueur des termes du dictionnaire nautique. Le *vaisseau* est, pour les gens de mer français, non pas tout bâtiment ou tout navire de guerre, mais le navire de guerre qui a deux ou trois ponts armés, c'est-à-dire deux ou trois batteries couvertes munies de bouches à feu, et de plus une batterie découverte sur le pont d'en-haut.

— Mar. Les vaisseaux de France sont classés par rang. || *Vaisseau du premier rang.* Vaisseau de 120 canons, à trois ponts et à quatre batteries. La première est armée de 32 canons du calibre de 30 (long) ; la deuxième, de 30 canons du calibre de 30 (court), et de 4 obusiers de 80 ; la troisième, de 34 obusiers de 30 ; la quatrième ou gaillards, de 16 caronades de 30 et de 4 obusiers de 30. || *Vaisseau du deuxième rang.* Vaisseau de 100 canons, à deux ponts et à trois batteries. La première est armée de 28 canons de 30 (long), et de 4 obusiers de 80 ; la deuxième, de 34 canons de 30 (court) ; la troisième ou gaillards, de 30 caronades de 30 et de 4 obusiers de 30. || *Vaisseau du troisième rang.* Vaisseau de 90 canons, à deux ponts et à trois batteries. La première est armée de 26 canons de 30 (long) et de 4 obusiers de 80 ; la deuxième, de 32 canons de 30 (court) ; la troisième, de 24 caronades de 30 et de 4 obusiers de 30. || *Vaisseau du quatrième rang.* Vaisseau de 80 canons, à deux ponts et à trois batteries. La première est armée de 24 canons de 30 (long) et de 4 obusiers de 80 ; la deuxième, de 30 canons de 30 (court) ; la troisième, de 18 caronades de 30 et de 4 obusiers de 30. || La force maritime de la France, en temps de paix, se compose de 40 vaisseaux, dont 10 du premier rang, 10 du deuxième, 15 du troisième, et 5 du quatrième ; de 50 frégates, dont 17 du premier rang, à 60 canons ; 17 du deuxième, à 50 canons, et 16 du troisième, à 40 canons ; et en outre, de 220 petits bâtiments. Le nombre réglementaire des vaisseaux à flot est de 20, et celui des frégates de 25 ; le reste constitue la réserve tenue en chantier.

— *Vaisseau de 120, vaisseau de 100, vaisseau de 90, vaisseau de 80*, locutions abrégées, à la suite desquelles il faut sous-entendre *canons*. Il n'y a plus de vaisseaux de 74. || On abrège quelquefois plus encore, et l'on dit : *un 70, un 80*, pour : *un vaisseau portant 70 canons, 80 canons*. Les 120 ont eu jusqu'à présent une supériorité marquée dans les combats navaux. Les 74 d'autrefois et même les anciens 80, dont les canons n'avaient pas le calibre de 30, universellement adopté aujourd'hui, étaient bien inférieurs à nos vaisseaux du troisième et du quatrième rang.

— *Vaisseau de ligne.* Vaisseau capable de combattre en ligne. Tous nos vaisseaux étant aujourd'hui construits et équipés dans cette condition, cette dénomination, utile autrefois, est inutile et vicieuse aujourd'hui.

— Les poëtes l'emploient comme synonyme de Nef, de navire. Un léger vaisseau. Un vaisseau agile, frêle, riche, menaçant, flottant, submergé.

Tous ces mille *vaisseaux* qui, chargés de vingt rois,
N'attendent que les vents pour partir sous vos lois.
(RACINE.)

Les *vaisseaux* de Cyrus, citadelles flottantes,
Font gémir sous leur poids les vagues écumantes.
(DELILLE.)

— Ils disent aussi, par périphrase, Maison mobile, flottant édifice, flottante maison, châteaux ailés, bâtiment ailé. Ce bâtiment ailé qui fend le sein des mers. (Legouvé.)

Je montrai le premier aux peuples du Mexique
L'appareil inouï pour ces mortels nouveaux,
De nos châteaux ailés qui volaient sur les eaux.
(VOLTAIRE.)

— Ils se servent également des mots *voile, mât, voile, pavillon*, pour les vaisseaux mêmes. Et la mer tremble au loin sous tes mâts foudroyants. (Castel.) V. MÂT, POUPE, VOILE, PAVILLON.

— Fig. *Le vaisseau de l'Etat*, ou simplement *le vaisseau*. L'Etat, au point de vue de la manière dont il est gouverné ou dont on doit le gouverner. Conduire le vaisseau de l'Etat, diriger le vaisseau. On dit dans un sens analogue : *le vaisseau de la fortune publique.*

Le *vaisseau* de l'Etat, battu par les orages,
S'avançait lentement au milieu des naufrages,
Egaré loin du port. . . (LEBRUN.)

— Fig. et fam. *Conduire le vaisseau.* Conduire une affaire, la diriger au milieu des entraves qui peuvent l'empêcher.

Jusques ici du moins tout va le mieux du monde.
Tâchons à ce progrès que le reste réponde,
Et, de peur de trouver dans le port un écueil,
Conduisons le *vaisseau* de la main et de l'œil. (MOL.)

— Prov. et fig. *C'est un pauvre vaisseau.* C'est un individu qui n'est pas bon à grand' chose, qui ne sait pas se conduire.

— Poét. et fig. *Le vaisseau du désert.* Le chameau, qui porte l'homme et son bagage à travers le désert.

— Se dit aussi des semences, des graines de végétaux. Des serpents verts, des hérons bleus, des flamants roses, de jeunes crocodiles, s'embarquent sur ces *vaisseaux* de fleur. (Chateaub.)

— Archit. Grand édifice voûté, considéré à l'intérieur. Le vaisseau d'une église, d'une grande chapelle. Ce temple est un magnifique vaisseau. || Il se dit même quelquefois de quelque grande pièce d'un bâtiment, d'une galerie, d'une grande salle, d'une bibliothèque, d'un musée.

— Anat. Canaux dans lesquels circulent les divers fluides de l'économie animale. Vaisseaux sanguins. Vaisseaux variqueux. Vaisseaux artériels. Vaisseaux veineux. Vaisseaux capillaires. Vaisseaux lymphatiques. Vaisseaux du foie. L'ensemble des vaisseaux artériels constitue le *système vasculaire à sang rouge* ; l'ensemble des vaisseaux veineux constitue le *système vasculaire à sang noir* ; l'ensemble des vaisseaux et des ganglions lymphatiques constitue le *système absorbant* ou *lymphatique*.

— Bot. Canaux où circulent les fluides des végétaux. Vaisseaux séveux lymphatiques || *Vaisseaux capillaires.* Les plus petits vaisseaux des plantes, ceux qui sont placés à la superficie des feuilles, en contact avec l'air et la rosée qui les vivifient. || *Vaisseaux excrétoires.* Les canaux qui déchargent les sucs impropres à nourrir les plantes et qui se sont infiltrés dans leurs viscères. || *Vaisseaux perpendiculaires* ou *longitudinaux*. Les canaux qui règnent dans la longueur de la tige et qui servent à porter le suc jusque dans les parties supérieures de la plante. || *Vaisseaux latéraux.* Les vaisseaux qui se lient aux vaisseaux longitudinaux et parcourent horizontalement la plante, pour distribuer le suc à droite et à gauche des vaisseaux perpendiculaires. || *Vaisseaux mammaires.* Nom donné par Bonnet aux linéaments vasculaires qu'on trouve dans les cotylédons. En effet, les cotylédons fournissent à la jeune plante une sorte de lait végétal, sans lequel il ne semble pas qu'elle puisse se développer.

— Techn. *Vaisseau à fouler.* Cavité profonde pratiquée dans un trou d'arbre, et dans laquelle on met les laines, les soies, les étoffes, pour les fouler et les faire dégorger. On dit aussi *la pile* : *mettre à la pile.*

— Prov. *L'homme est un vaisseau d'argile, la femme un vaisseau fragile.* L'homme et la femme sont des créatures sujettes à l'erreur, la femme plus encore peut-être que l'homme. *Dans un grand vaisseau on met ce qu'on veut, dans un petit ce qu'on peut.* L'abondance ne nuit pas ; il ne faut jamais se plaindre du trop.

— Cout. du Hainaut. *Vaisseau d'ees* ou *d'eps.* Essaim d'abeilles trouvé dans le creux d'un arbre. Le seigneur sur les terres duquel on découvrait un vaisseau d'ees, et celui qui le trouvait s'en partageaient également la possession.

— Lang. myst. *Vaisseau d'élection.* Créature choisie pour sa pureté et sa sainteté. *Vaisseau de bonté et de miséricorde.* Dieu, l'Etre souverainement bon et miséricordieux. || *Les vaisseaux d'iniquité.* Les méchants.

— Astron. *Le Vaisseau.* Constellation de l'hémisphère austral, comprenant la belle étoile dite *Canopus*. Cette constellation méridionale est aussi appelée le *Navire*, le *Navire d'Argos* ou de *Jason*, le *Chariot de mer*.

— Ornith. *Vaisseau de guerre.* Ce nom, qui désigne proprement la frégate, a été plus souvent appliqué à l'albatros.

— Conchyl. *Vaisseau coquille.* C'est l'un des noms vulgaires des nautiles.

— Actinoz. *Vaisseau de guerre.* Dénomination que les matelots emploient pour désigner les animaux du genre des physales.

VAISSEL. s. m. (du lat. *vascellus*, vase, vaisseau). S'est dit pour Vase, coupe, vaisseau.

VAISSELÉE. s. f. (rad. *vaisseau*). Ce que peut contenir un vase, un vaisseau. Ce mot est presque inusité dans ce sens propre.

— Techn. La quantité de laine, d'étoffe, que peut contenir un moulin, un vaisseau à fouler, pour une épreuve.

VAISSELET. s. m. (dimin. de *vaisseau*). Petit vaisseau, petit vase. Vieux et presque hors d'usage.

VAISSELLE. s. f. (p. *vè-cè-le* ; du fr. *vaisseau*, dériv. du lat. *vas*, même signif.). Terme collectif, qui désigne l'ensemble de tous les vaisseaux plus ou moins grands, plus ou moins creux, servant à l'usage ordinaire de la table, comme plats, assiettes, soupières, etc. Vaisselle de terre, de faïence, de porcelaine, de cristal. Vaisselle d'étain, d'argent, de vermeil, d'or. Vaisselle en double, en plaqué, en [illegible]. Vaisselle unie, ciselée. Vaisselle marquée d'un chiffre, armoriée, non armoriée, non marquée. Vaisselle poinçonnée. Vaisselle neuve. Vaisselle vieille. Buffet de vaisselle de porcelaine, de vaisselle d'argent. Laver la vaisselle. Ecurer la vaisselle. Sablonner la vaisselle. Nettoyer la vaisselle. Laveur de vaisselle. Vous savez qu'il y a un édit qui oblige tous ceux qui ont ou qui veulent avoir des armoiries sur leur *vaisselle* ou ailleurs, de donner pour cela une somme qui va tout au plus à vingt-cinq livres, et de déclarer quelles sont leurs armoiries. (Rac.) Agatocle, fils d'un potier de terre, et roi de Sicile, pour conserver le souvenir de son origine sans compromettre sa dignité, se faisait servir en *vaisselle* d'or et en *vaisselle* de terre. (Dict. hist.)

— *Vaisselle montée.* Celle dont les pièces sont composées de parties jointes ensemble avec de la soudure. || Par opposition, *vaisselle plate*, celle dont les pièces sont d'un seul morceau, sans aucune soudure. On ne le dit que de la vaisselle d'or ou d'argent.

— *Vaisselle plate.* Se dit particulièrement aujourd'hui de la vaisselle d'argent, de toute la partie d'un service de table qui est en argent. Il y a beaucoup de vaisselle plate dans cette maison. Il fut forcé de vendre toute sa vaisselle plate. On nous a servis en vaisselle plate.

— Prov. et fig. *Remuer la vaisselle de quelqu'un.* Saisir ses meubles et ses effets.

VAISSELLÉE. s. f. V. VAISSELÉE.

VAISSELLEMENT. s. m. S'est dit pour Meubles, équipages, ustensiles.

VAISSELLIER. s. m. Meuble pour serrer la vaisselle.

VAISSETTE (Dom Jos.). Savant historien et géographe, né en 1685 aux environs d'Albi, mort en 1756. Son ouvrage le plus remarquable est son *Histoire générale du Languedoc*.

VAIT. s. m. S'est dit pour Guet, sentinelle.

VAIZE ou **VAISE.** Géogr. Faubourg de Lyon, au N.-O., sur la droite de la Saône. 6,000 hab.

VAKE. s. f. Minér. Nom donné à une roche homogène ou à la base homogène d'une roche hétérogène, qui a la texture terreuse et la structure massive ; elle est tendre et surtout très-facile à casser. La vake est très fusible au chalumeau, en émail noir ; elle fait ordinairement mouvoir l'aiguille aimantée, et ne happe point à la langue ; sa pesanteur spécifique est de 2,53 à 2,89.

VAKHTANG. Nom de plusieurs rois de Géorgie, dont l'un fonda la ville de Tiflis au V[e] siècle.

VAKITE. s. f. Minér. Roche hétérogène, à base de vake.

VAKYL. s. m. Relat. Titre qu'ont pris quelques-uns des souverains qui ont gouverné la Perse. C'est un mot arabe qui signifie proprement un homme chargé par un roi pour gouverner une province. On écrit aussi *vakil*, *ouakil* et *ouakîl*.

VAL ou **VAU.** s. m. (du lat. *vallis*, vallée). Vieux mot qui désignait proprement un lieu bas. C'était l'opposé de *mont*. Il [illegible] de mont à *val*, et précipitait par le [illegible] ; puis de *val* en mont le rapportait, comme Sisyphus fait sa pierre. (Rabelais.)

— Il s'est dit ensuite d'un espace enfermé entre des montagnes ou des coteaux, et que nous avons appelé *vallée*. Il nous reste encore le diminutif *vallon* et les verbes *avaler*, *dévaler*. [illegible] s'est même dit autrefois pour *descendre*. Cet ancien mot, suivant Marmontel, aurait dû, comme *vallon*, conserver sa place dans les beaux vers.

Et en un val du jardin,
J'ai aperçu les dames, etc. (ALAIN CHARTIER.)

Dans ce *val* solitaire et sombre,
Le cerf qui brame au bruit de l'eau, etc.
(THÉOPHILE.)

— Ce mot se rencontre encore dans beaucoup de noms propres : *Duval*, *Perceval*, *Grandval*, *Val-de-Grâce*, etc.

— Il a un pluriel qui est *vaux*.

Le délivreur d'Andromède,
Vit moins de monts et moins de *vaux*. (VOITURE.)

— Ce pluriel ne s'emploie plus que dans quelques noms de lieux. Les vaux de Cernay. Les vaux de la Suisse. Les vaux du lac de Genève. Les vaux de Lausanne.

— *Par monts et par vaux.* loc. adv. très-usitée, et qui signifie En tous lieux, haut et bas. Courir par monts et par vaux.

— Fig. et fam. *Aller, courir par monts et par vaux.* Faire beaucoup de pas et de démarches pour arriver à quelque chose. || *Chercher quelqu'un par monts et par vaux.* Le chercher partout.

— *A val de.* loc. prépos. En bas de, au fond de. Ils louèrent son courage et sa fidélité, la détachèrent et la jetèrent la corde au cou, *à val* des rochers. (P.-L. Courier.)

— *A val* loc. adv. En descendant en bas, en devant. Un de ces bateaux allait à mont, et l'autre à val. || Dans ce sens, on écrit généralement aujourd'hui *aval* en un seul mot. V. AVAL.

— *A val l'eau*. S'est dit autrefois pour A vau l'eau. Il y a deux appropriez hors la ville, où on nettoye et lave en un ruisseau les chairs, où le sang et ordures s'en vont *à val l'eau*. (Th. Morus.) || Nous disons aujourd'hui *à vau l'eau*.

— *A vau l'eau*. V. VAU.

— Le *Val-des-Choux*. Monastère du diocèse de Langres, à 16 kil. de Châtillon-sur-Seine, fondé au XII^e siècle par Eudes, duc de Bourgogne. Les religieux, vêtus de blanc, suivaient les usages de l'ordre de Cîteaux.

— *Le Val-des-Ecoliers*. Abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de Saint Augustin, en Bourgogne, près de Chaumont. Elle fut fondée au commencement du XIII^e siècle, par quatre docteurs en théologie, de l'université de Paris, et dut son nom au grand nombre d'écoliers qui embrassèrent leurs vues et entrèrent dans la communauté.

— Le *Val-de-Grâce*. Monument remarquable, fondé à Paris en 1645, qui fut d'abord une abbaye de religieuses, et qui est aujourd'hui un hôpital militaire. La belle église du Val-de-Grâce possède dans sa coupole, la fresque la plus considérable peut-être qu'on puisse trouver en Europe, fresque magnifique due au pinceau de Mignard.

— Le *Val-vert*. Monastère fondé en 1400, et qui réunit plusieurs monastères. Un peu plus tard, la congrégation du Val-vert se réunit elle-même à celle de Windesheim.

VALABLE. adj. des 2 g. (du lat *valere*, valoir). Recevable, qui a de la force, de la valeur, du poids. Une raison valable. Une excuse qui n'est pas valable.

— Procéd. Qui est dans les formes requises, qui doit être reçu en justice. Requête valable. Acte valable. Caution qui n'est pas valable. Quittance valable. Les actes sous seing privé qui contiennent des conventions synallagmatiques ne sont *valables* qu'autant qu'ils ont été faits en autant d'originaux qu'il y a de parties ayant un intérêt distinct. (Code civil. Les actes conservatoires sont *valables*, nonobstant le délai accordé. (Cod. de procéd. civ.) Il faut, pour que la subrogation soit *valable*, que l'acte d'emprunt et la quittance soient passés devant notaires, etc. (Cod. civ.)

VALABLEMENT. adv. D'une manière valable. Il n'est guère usité que dans le langage judiciaire. Contracter valablement. Le mineur, pour contracter, doit y être valablement autorisé. Un mineur, défendu comme il peut et doit l'être en sa qualité de mineur, est valablement défendu. L'Etat, les communes, les établissements publics et les mineurs, sont reçus à se pourvoir, s'ils n'ont été défendus ou s'ils ne l'ont été *valablement*. (Cod. de procéd. civ.)

VALACHIE ou **VALAQUIE**. Géogr. Province de la Turquie d'Europe, située entre le Danube, la Moldavie et la Transylvanie. Sa superficie est de 1,725 lieues carrées, et sa population de 1,500,000 hab. Capitale, Bukharest. Pays très-fertile, mais mal cultivé. Mines de soufre, de salpêtre et de sel. Les habitants professent la religion grecque, et parlent la langue *roumouni*, mélange de slave et de latin. Ils sont d'un caractère sauvage, et portés aux plaisirs et à l'indolence.

— Hist. La Valachie faisait, pour les Romains, partie de la Dacie. Elle fut régie au XII^e et au XIII^e siècle par des princes dépendants de Byzance, qui devinrent en 1421 tributaires des Turcs. Ceux-ci y laissèrent les princes qui gouvernaient cette province; mais, quelque temps après, ils confièrent l'administration de la Valachie à un hospodar que la Porte devait nommer. Ce magistrat exerçait un despotisme absolu. En 1828, la Russie, après avoir fait avec succès la guerre de la Turquie, changea l'administration de ce pays. Les principautés de Kaniardji, Jassy, Bukharest et Andrinople furent placées sous sa protection. Toutes les îles vo sines de ces principautés sur la rive gauche du Danube leur furent données. Le séjour du pays est interdit aux Turcs; les commerçants de cette nation peuvent seuls y trafiquer. La Valachie paye un tribut à la Porte, et chaque hospodar lui donne à son avénement un tribut de 300,000 thalers.

VALADÉE. s. f. (fait de *val*, qui dérive de *vallis*, vallée). Agric. Fosse profonde, creusée entre deux rangs de ceps de vigne, pour les remplir d'engrais de toute espèce, surtout de branches d'arbres, de bruyère, de genêt, etc.

VALAIS (LE). (du lat. *vallis*, vallée). Géogr. Grande vallée de la Suisse, qui s'ouvre au fond du lac de Genève, au milieu de deux chaînes de montagnes très-élevées qui prennent naissance dans les Alpes, et entre lesquelles coule le Rhône. Cette vallée offre dans toutes ses parties un tableau pittoresque et majestueux. Elle est entourée de très-hautes montagnes, telles que le grand Saint-Bernard, le Simplon, la Furca, le Jungfrau, le Grimsel, etc. Le Valais forme le vingtième canton de la Confédération helvétique, borné par ceux de Berne, de Vaud, d'Uri et du Tessin, et par le lac de Genève et les Etats sardes. Sa superficie est de 285 lieues carrées, et sa population de 81,000 hab. Le chef-lieu est Sion. Le climat est très-varié ainsi que le sol. Les habitants professent la religion catholique. Le canton est divisé en treize dizains. Le pouvoir est confié à une diète composée de quatre députés par chaque dizain, élus pour deux ans.

VALAISAN, ANE. adj. Géogr. Qui appartient au Valais.

— Habitant du Valais. Les Valaisans sont catholiques.

VALAISIEN, ENNE. adj. et s. V. VALAISAN.

VALANCE. s. f. Bot. Genre de plantes rubiacées.

VALANCINE. s. f. Mar. V. BALANCINE.

VALANÈDE. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de chêne dont la cupule s'emploie pour teindre en noir. On l'appelle aussi *vélanède*, *vélanie*, *velanide*.

VALANT. part. prés. du v. Valoir. Qui vaut. Il est invariable. Un diamant valant mille écus. Deux maisons valant cinquante mille francs.

VALAQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la Valachie ou à ses habitants.

— Habitant de la Valachie, individu né en Valachie. Les *Valaques*, quoique parlant une langue d'origine latine, se servent de l'alphabet slave. (Compl. de l'Acad.)

— Linguist. *Le valaque* ou *roumouni*. s. m. La langue valaque, langue néo-latine qui s'est formée et conservée dans l'ancienne Dacie, sans aucun contact avec les langues romanes.

VALA-RATIÉ. s. m. Agric. Nom donné dans les Cévennes aux tranchées ou rigoles destinées à recevoir et à diriger vers un point commun, pour le besoin des irrigations, les eaux des sources et des ruisseaux.

VALAT. s. m. Agric. Rigole spécialement destinée à diriger les eaux des averses, pour prévenir la formation des torrents sur le flanc des terrains en pente.

VALBONNAIS. Géogr. Ch.-l. de canton (Isère), à 37 kilom. S.-E. de Grenoble; 1,405 h.

VALCHEIRE. s. f. Anc. cout. Fonds de terre assigné en dot.

VALCKENAER (Gaspard-Louis). Célèbre helléniste hollandais, né à Leuwarden (Frise) en 1736, mort à Leyde en 1805. Il a laissé un grand nombre d'éditions d'auteurs anciens, avec des commentaires très-savants.

VALDAÏ. Géogr. Nom donné à une chaîne de collines de la Russie d'Europe, qui sépare le bassin de la mer Caspienne de celui de la mer Baltique. Les monts Valdaï.

VALDEMAR I^{er}, dit *le Grand*. Roi de Danemark, né en 1131, mort en 1181; il était fils de Canut Lavard, roi des Obotrites ou des Vénètes, et petit-fils d'Eric III; il dirigea contre les pirates de la Baltique une foule d'expéditions glorieuses, et fit rédiger les deux codes dits *loi de Scanie* et *loi de Seeland*. || VALDEMAR II, dit *le Victorieux*. Fils puîné de Valdemar I^{er}, succéda en 1202 à son frère aîné Canut VI, acquit la Prusse en 1210, mourut en 1241. || VALDEMAR III. Fils aîné du précédent, nommé co-régent de 1219 à 1231, mort avant son père. || VALDEMAR IV. Troisième fils de Christophe II, mort en 1376. || VALDEMAR. Roi de Suède, le premier de la dynastie des Folkungs, fut élu en 1250, mort en 1293.

VALDÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des mélastomées. La valdésie à feuilles ovales est un arbre de quarante pieds et plus, qui croît dans les forêts du Pérou.

VALDESTEIN. s. m. (pr. *val-de-chtane*; de l'allem. *wald*, forêt, bois, rocher, et *stein*, pierre). Bot. Plante herbacée, vivace, de la famille des rubiacées. || On dit aussi la *valdesteine*, qui se prononce de la même façon que le masculin.

VALDO (Pierre de Vaux ou). Hérésiarque, né à Vaux, près de Lyon. C'était un simple marchand qui, devenu très-riche, quitta le monde, et avec un certain nombre de disciples se mit, vers 1170, à expliquer la Bible au peuple, et à dogmatiser, prétendant que chaque fidèle pouvait remplir les fonctions de prêtre. Ses disciples formèrent la fameuse secte connue sous le nom de *Vaudois* ou *pauvres de Lyon*.

VALDRADE. Sœur de Gontier, archevêque de Cologne. Elle gagna par sa beauté le cœur de Lothaire, roi de Lorraine, qui répudia pour l'épouser sa femme Tietberge. Le pape Nicolas I^{er} excommunia ces deux époux, et força Lothaire à quitter Valdrade (838).

VALDRAGUE (EN). loc. adv. Mar. En mauvais ordre. On dit *jeter en valdrague*, *laisser en valdrague* des objets dont l'arrangement nécessaire est remis à un autre moment; ce qui signifie Désordre, désarroi de ces objets précipitamment entassés pêle-mêle les uns sur les autres. V. VRAGUE.

VALEC ou **WALEC**. s. m. (de l'all. *welschs*, qui a la même signif.). Le langage vallon ou français.

VALENÇAY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Indre), à 39 kil. N.-O. de Châteauroux; 3,289 hab.

VALENCE. s. f. S'est dit pour Valeur, prix, estimation.

VALENCE. Géogr. Province d'Espagne, avec titre de royaume; bornée par l'Aragon, la Catalogne, la Méditerranée, la Murcie et la Cuença; superficie, 1,002 lieues carrées; populat., 1,043,000 hab. La province dépend de la capitainerie générale, de l'audience royale et du diocèse de Valence. || VALENCE. Ville d'Espagne, ch.-l. de la province et du district du même nom; siége du capitaine général du royaume de Valence, d'une audience royale et d'un archevêché; situé à 276 kil. de Madrid, sur la rive droite du Guadalaviar; 66,000 hab., et avec la banlieue 105,000.

VALENCE. Géogr. Ville de France, à 560 kil. de Paris, ch.-l. du départ. de la Drôme; 10,400 hab. || VALENCE-D'AGEN. Ville de France (Tarn-et-Garonne); 3,100 hab.

VALENCIA. Géogr. Ville de la Colombie (Vénésuéla), à l'O. du lac de Valencia.

VALENCIAN, ANE. adj. et s. Géogr. V. VALENCIEN.

VALENCIEN, ENNE. adj. Qui appartient à Valence ou à ses habitants.

— substantiv. Habitant de Valence, individu né à Valence. Les *Valenciens* sont gais, éveillés, actifs, spirituels et prévenants, mais inconstants et sensuels au plus haut degré; leur excessif amour de la vengeance dégrade surtout leur caractère; ils parlent un idiome particulier qui tient du catalan. (Eonery et Hirth.)

VALENCIENNE. s. f. Techn. Dentelle faite à Valenciennes. Acheter de la valencienne, des valenciennes.

VALENCIENNES. Géogr. Ville forte de France (Nord), à 40 kilom. S.-E. de Lille, 200 kilom. N.-E. de Paris; ch.-l. d'arr.; 29,489 hab. Cette ville est renommée par ses dentelles, dites *valenciennes*. Aux environs sont les mines d'Anzin.

— Hist. Cette ville fut fondée vers 399 av. J.-C. Les rois francs y avaient un palais; elle appartint ensuite à Lothaire, et par suite à l'empire d'Allemagne. Elle fut prise par Louis XIV en personne, sur les Espagnols, le 17 mars 1677. Les Autrichiens s'en emparèrent le 28 juillet 1793; elle fut reprise par les Français le 27 août 1794.

— *Comté de Valenciennes*. Seigneurie qui comprenait la prévôté de Valenciennes, l'Ostervant et le Brabant. Ce comté fut réuni au Hainaut.

VALENCIENNOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Valenciennes, qui est né à Valenciennes. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

VALENS. adj. m. (pr. *va-lin-ce*; mot latin qui signifie Fort, puissant). Myth. lat. Surnom donné à Mercure et dont parle Cicéron. Offrande à Mercure Valens. || S'emploie aussi substantivement pour désigner ce dieu. Quelques-uns regardent Valens comme le père de Trophonius.

VALENS. adj m. Myth. lat. Nom et surnom du second Mercure, qui fut, dit-on, père de Trophonius.

VALENS (Flavien). Empereur romain, né vers 328, en Pannonie, était fils de Gratien. Il fut associé à l'empire, l'an 364, par son frère Valentinien I^{er}, qui lui donna le gouvernement de l'Orient en 365, Valens, ayant adopté l'hérésie des ariens, persécuta cruellement les catholiques, et exila les évêques orthodoxes. En 378, défait à Andrianopolis, il fut forcé de chercher un refuge dans une chaumière, ou les barbares mirent le feu, il mourut dans les flammes.

VALENSOLE. Géogr. Bourg de France, dép. des Basses-Alpes; 3,300 hab.

VALENTIA, VALENTIE. (pr. *va-lin-cia*; mot latin qui signifie Force, puissance, vigueur). Myth. lat. Déesse de la force et de la santé, adorée par les Latins et en général par les premiers peuples de l'Italie. Les Ocriculains l'appelaient aussi *Valentina*.

— *Valentia*, selon quelques auteurs, fut le premier nom de la ville de Rome, qui fut plus tard traduit en grec: Ῥώμη.

VALENTIAN, ANE. adj. et s. Géogr. S'est dit pour Valencian. V. VALENCIAN.

VALENTIANE, et mieux **VALENCIANE**. s. f. Épée d'acier d'une trempe fort estimée, fabriquée à Valence. Le *t* s'est conservé, parce qu'on écrivait autrefois *Valentian* en parlant d'un habitant de Valence, ou de ce qui a rapport à cette ville ou à ses habitants.

VALENTIN. s. m. (pr. *va-lan-tin*). Archéol. fr. Nom du prétendu que, dans plusieurs villes de province, chaque jeune fille avait coutume de choisir à l'époque de la fête des Brandons, le premier dimanche de Carême. Chaque jeune fille écossaise avait aussi son *Valentin*.

VALENTIN. Pape, Romain de naissance, succéda à Eugène II, en 827, et ne gouverna que quarante jours. Il mourut le 10 octobre de la même année. Grégoire IV lui succéda. || SAINT VALENTIN. Prêtre romain et martyr, fut décapité pour la foi de Jésus-Christ, l'an 306. L'Eglise célèbre sa fête le 14 février. || VALENTIN. Hérésiarque, né au commencement du II^e siècle, en Egypte, mort en 161. Il avait voulu être évêque, mais n'ayant pas pu y réussir, il se sépara de l'Eglise et forma, vers l'an 140, une des sectes connues sous le nom de *Gnostiques*. Il fut excommunié en 143. || VALENTIN (Basile). Célèbre alchimiste, l'un des fondateurs de la chimie et de la pharmacie, né à Erfurt, en 1394.

VALENTINE. s. f. Celle qui choisissait le *Valentin*. La prétendue du Valentin.

VALENTINE VISCONTI ou **VALENTINE DE MILAN**. Duchesse d'Orléans, fille du duc de Milan Galéas Visconti et d'Isabelle de France, épousa en 1389 Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, roi de France; elle mourut en 1408, à l'âge de 38 ans. Les droits de Valentine sur le duché de Milan devinrent le motif des guerres entreprises en Italie par Louis XII et François I^{er}.

VALENTINIANISME. s. m. (pr. *va-lin-ti-ni-a-nis-me*). Hist. relig. La doctrine des valentiniens, dont le chef était Valentin l'hérésiarque. Cette doctrine enseignait l'existence de deux mondes, l'un visible, l'autre invisible. Dans ce dernier se trouvait un espace immense nommé *Plenitude*, ou en grec *Plerôma*, qui était Dieu non révélé, et d'où émanaient trente *Eons* ou quinze couples de natures mâles et femelles, éternelles, qui s'étaient engendrées successivement, et parmi lesquelles se distinguaient le *Premier père* et la *Pensée*; l'*Esprit* et la *Pensée*; la *Vertu* et la *Vie*; l'*Homme spirituel* et l'*Eglise*. La nature spirituelle de l'homme était incorruptible. Cette maxime du valentinianisme permettait du moins à ses disciples de satisfaire toutes leurs passions.

VALENTINIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des samydées. La valentinie à feuilles de houx est un arbrisseau qui s'élève à la hauteur de deux ou trois pieds; il croît dans les lieux pierreux, à la Nouvelle-Espagne, vers les bords de l'Océan, à l'île de Cuba, aux environs de la Havane.

VALENTINIEN, IENNE. adj. et s. Philos. Se dit du système gnostique panthéiste, fondé en Egypte par Valentin. || Se dit aussi des partisans de ce système.

VALENTINIEN I^{er} (*Flavius-Valentinianus*). Empereur romain, né en Pannonie, en 321, servit avec distinction sous Julien et Jovien, et, après la mort de ce dernier, arrivée en 364, il fut proclamé auguste par l'armée, à Nicée. Sujet à de violents emportements, ce prince se brisa un vaisseau dans la poitrine en discutant avec les ambassadeurs des Quades, et mourut immédiatement, en 375. || VALENTINIEN II (*Flavius-Valentinianus-Junior*). L'armée d'Illyrie le salua auguste en 375. Il s'établit à Milan, et régna d'abord sous la tutelle de sa mère. Maître de l'Occident, il venait de faire contre les Francs une expédition heureuse, quand le traître Arbogaste l'assassina dans Vienne (en Gaule) en 390. || VALENTINIEN III (*Flavius-Placidus-Valentinianus*). Empereur d'Occident, fils de Constance et de Placidie, né à Ravenne, en 419, fut conduit à Constantinople par sa mère en 423, et placé sur le trône en 425 par les troupes de l'empire d'Orient. Il fut tué en 455 par Petrone Maxime, dont il avait outragé la femme.

VALENTINIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Peuple d'Italie, dont Valence était la capitale.

VALENTINOIS. Géogr. Ancien pays de France, partie du Bas-Dauphiné, au S. du Viennais et à l'E. du Rhône, avait pour chef-lieu Valence. Le Valentinois portait d'abord le titre de comté; il fut vendu au dauphin, fils de Charles VII, et érigé en duché-pairie à quatre fois différentes: en 1499, pour César Borgia; en 1548, pour Diane de Poitiers; en 1642, pour Houdré de Grimaldi, prince de Monaco; en 1715, pour Guyon de Matignon. Les descendants de cette dernière famille, princes de Monaco, portent encore le titre du ducs de Valentinois. Ce pays fait aujourd'hui partie du département de la Drôme.

VALÈRE (Sainte). Vierge qui subit le martyre dans le Limousin au III^e siècle. L'Eglise célèbre sa fête le 10 décembre. || VALÈRE (saint). Martyr, mort à Soissons en 287. Sa fête est célébrée le 14 juin.

VALÈRE-MAXIME (*Valerius-Maximus*). Ecrivain latin, servit en Asie sous le consul Sextus Pompeius, l'an 14 de J.-C., et fut admis à la cour de Tibère, auquel il dédia son ouvrage. *De dictis factisque mirabilibus*.

VALÉRIANATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide valérianique avec une base. Valérianate de potasse, de soude, de magnésie.

VALÉRIANE. s. f. (du lat. *valere*, avoir de la force). Bot. Genre de plantes dicotylédones monopétales, qui a donné son nom à la famille des valérianées. Les valérianes sont des plantes herbacées ou plus rarement frutescentes. On en connaît aujourd'hui soixante-dix espèces, parmi lesquelles onze croissent naturellement en France. La valériane officinale ou valériane sauvage. La valériane dioïque. La valériane phu ou grande valériane. La valériane de montagne. La valériane des Pyrénées. La valériane tubéreuse. La valériane saliunque. La valériane celtique ou nard celtique. La racine de valériane officinale a une saveur âcre et un peu amère; son odeur est forte, fétide et même nauséabonde; c'est la seule partie de la plante qui soit d'usage en médecine. Elle est tonique, antispasmodique, antiseptique, vermifuge, fébrifuge, etc. Les chats aiment avec passion l'odeur de cette racine, et il est difficile pour cette raison de conserver la plante dans les jardins qui sont près des habitations, parce que ces animaux sont sans cesse à gratter autour ou à se rouler dessus. || *Valériane bleue* ou *valériane grecque*. Nom vulgaire de la polémoine

— Médec. La valériane est un excitant général très-puissant, mais dont l'action se porte principalement sur le cerveau, et qui à petites doses agit comme antispasmodique et tonique. Elle est employée dans l'hystérie, l'épilepsie et les névroses. Poudre de valériane. Infusion de valériane. Pilules de valériane. Un bol de valériane. Mixture de valériane éthérée, laudanisée.

VALÉRIANÉ, ÉE. Bot. Qui ressemble à la valériane, qui a rapport à la valériane. || VALÉRIANÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui se rapproche des rubiacées, et qui formait primitivement une section de celle des dipsacées.

VALÉRIANELLE. s. f. (de *valerianella*, nom latin de la mâche). Bot. Genre de plantes dicotylédones monopétales de la famille des valérianées. Les valérianelles sont des herbes annuelles, à tiges plus ou moins rameuses. On en connaît vingt et quelques espèces, dont la plus grande partie est propre à l'Europe et aux contrées de l'Asie qui en sont voisines. La valérianelle corne d'abondance. La valérianelle hérissée. La valérianelle discoïde. La valérianelle à fruit velu. La valérianelle membraneuse. La valérianelle vésiculeuse. La valérianelle potagère croît dans les champs et les moissons. On la mange en salade; elle est rafraîchissante et adoucissante. Les brebis l'aiment beaucoup.

VALÉRIANIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit d'un acide liquide, extrait de la valériane, par la distillation des racines de cette plante et en agitant le produit aqueux avec de la magnésie. Acide valérianique. Liqueur valérianique.

VALÉRIANOÏDE. adj. des 2 g. (du fr. *valériane*, et du gr. εἶδος, forme, ressemblance). Bot. Qui ressemble à une valériane. || VALÉRIANOÏDES. s. f. pl. Genre de plantes de la famille des ombellifères.

VALÉRIE. Géogr. Espèce de marche militaire formée au IVe siècle, de la partie de la Pannonie inférieure située le long du Danube. || Province d'Italie, dans le diocèse de Rome, entre l'Ombrie, la Campanie et le Picenum.

VALÉRIEN (Saint). Saint et martyr bourguignon, qui vivait à Tournus au IIe siècle, sous Marc-Aurèle; il eut la tête tranchée en 179. Sa fête est célébrée le 15 septembre. || VALÉRIEN (Saint). Évêque d'Aquilée, au IVe siècle, mort vers 389. Il est fêté le 27 novembre.

VALÉRIEN (*P. Licinius Valerianus*). Empereur romain, né vers 190, fut revêtu de la pourpre en 253; ordonna la huitième persécution contre les chrétiens, et marcha contre Sapor. Après avoir obtenu quelques succès, il fut vaincu près d'Édesse par la trahison de son favori Macrien, et se rendit à Sapor, prince barbare, qui se servait de lui comme d'un marche-pied pour monter à cheval, et qui le fit enfin écorcher vif et suspendit sa peau dans un temple.

VALÉRIEN (Mont). Nom d'une colline voisine de Paris, au-dessus de Suresnes, qui a été de temps immémorial un lieu de pèlerinage. Sainte Geneviève l'avait, dit-on, sanctifiée. Vers le milieu du XVIIe siècle, des anachorètes s'y réunirent en communauté. Hubert Charpentier, prêtre de Paris, y fonda en outre, en 1634, sous le nom de *Calvaire*, un établissement consacré à Jésus crucifié. Pendant la révolution, le Calvaire fut dévasté; mais sous la Restauration il fut rendu à sa destination religieuse. Abandonné de nouveau en 1830, on y a construit depuis d'importantes fortifications.

VALÉRY (Saint). (*Walaricus* ou *Gualaricus*). Premier abbé du monastère de Picardie qui porte son nom, mort en 622. Sa fête est célébrée le 12 décembre. C'est de lui que la ville de St-Valéry a pris son nom.

VALÉRY-EN-CAUX (SAINT). Géogr. Petite ville maritime de France (Seine-Inférieure), arrond. et à 32 kilom. N. d'Yvetot, ch.-l. de canton; 5,350 hab. || SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME. Petite ville maritime de France (Somme), arr. et à 20 kilom. d'Abbeville, ch.-l. de canton; 3,280 hab.

VALÉSIEN. s. m. Hist. Relig. Membre d'une secte qui s'établit dans l'Arabie-Pétrée, aux environs de Philadelphie, vers l'an 240. Les valésiens interdisaient à leurs disciples l'usage de la viande, et poussaient l'exagération de la pureté jusqu'à se soumettre à une coupable mutilation, pour résister victorieusement aux désirs de la chair.

VALÉSIEN, IENNE. adj. Qui est relatif aux valésiens ou à la secte des valésiens. L'hérésie valésienne disparut entièrement avec l'origénisme qui l'avait fait revivre, mais que frappa bientôt le concile de Nicée. || *Valésien* signifie encore adjectiv., Qui est de la doctrine des valésiens. Les sectaires valésiens.

VALÉSIEN, IENNE. adj. Hist. Qui appartient aux Valois. La race valésienne se composa de trois branches : celle des Valois-Valois, celle des Valois-Orléans, et celle des Valois-Angoulême. || S'emploie aussi substantiv. et signifie, Individu de la race des Valois. Les Valésiens commencent à Philippe de Valois. Le règne des Valésiens commença en 1328. Nous avons bien eu raison de tous ces *Valésiens*. (Satire Ménippée.)

VALESPIR ou **VALLESPIR.** Géogr. Nom d'une ancienne division du Roussillon.

VALET. s. m. (pr. *va-lè*; petit *vassal* ou *vassalet*; on a dit ensuite *varlet*, puis *valet*). Serviteur, homme gagé pour faire le service domestique, ou, le plus souvent, une partie de ce service. Valet fidèle, laborieux. Valet infidèle, paresseux. Bon, mauvais valet. Valet d'un domestique. Valet à tout faire. Avoir plusieurs valets. Un valet qui parle en maître. Un maître à la merci de ses valets. Quand on a plusieurs valets, on est souvent moins bien servi que si l'on n'en avait qu'un. Les grands ont des domestiques qui les gouvernent, et ceux-ci sont gouvernés par leurs *valets*. (Le Sage.) Il n'y a que les courtisans et les *valets* qui puissent être de vils adulateurs. (Mme de Puysieux.) Patience, répondit Quélus, devant le *valet* il y avait les *valets* du *valet*. Le maître du *valet* vient peut-être derrière le maître des premiers *valets*. (A. Dumas.) Chose ne se fait au logis que ne sachent les *valets*. (P.-L. Courier.) On se plaint que les *valets* ne servent que par intérêt, et l'on a raison : ces misérables-là se donnent les airs d'imiter leurs maîtres. (***) Galatée approche à son tour : elle apportait deux tourterelles qu'un *valet* de son père venait de prendre aux filets. (Florian.) Un jour j'allais en Thessalie pour certaines affaires de famille. Un cheval me portait, moi et mon bagage; un *valet* me suivait. (P. L. Courier.) Les deux premiers états de la société que j'eus occasion d'observer furent les courtisans et les *valets*, deux ordres d'hommes moins différents en effet qu'en apparence, et si peu dignes d'être étudiés, si faciles à connaître, que je m'ennuyai d'eux au premier regard. (J.-J. Rouss.) *Valets* souvent ne valent guère. (La Font.) Rarement un *valet* dit du bien de son maître. (Col. d'Harlev.)

L'on va, l'on vient, les *valets* font cent tours,
L'intendant même, et pas un d'aventure
N'aperçut ni cor, ni ramure. (La Font.)

Du maître, quel qu'il soit, peu, beaucoup ou zéro,
Le *valet* fut toujours ou le singe ou l'écho. (Piron.)

Soit faiblesse ou raison
Je suis las de me voir, le soir, en ma maison,
Seul avec des *valets* souvent voleurs et traîtres,
Et toujours à coup sûr ennemis de leurs maîtres.
(Boileau.)

Jusqu'ici jamais
La probité ne fut la vertu des *valets*. (Quinault.)

— Le mot *valet*, si éloigné aujourd'hui de la signification du mot *varlet*, qui désignait un jeune gentilhomme attaché à la personne d'un chevalier ou d'un grand seigneur, emporte avec lui une idée de mépris, idée moins accusée cependant à l'époque actuelle qu'elle ne l'était à une époque plus voisine de la création du mot. Il y a même certaines dénominations renfermant ce terme qui sont acceptées sans difficulté, sans déplaisir par ceux auxquels on les rapporte.

— Anc. cout. *Valet de chaudière*. Celui qui était chargé de laver la vaisselle. || *Valet tranchant*. Celui qui, pendant le souper, tenait en main des torches pour éclairer la table. || *Valet servant*. Celui qui portait le pain, les serviettes et les couteaux dans leur gaîne.

— *Valet de chambre*. Celui qui est plus particulièrement attaché au service de la chambre, de la toilette, de la garde-robe du maître. Un bon valet de chambre n'est pas facile à trouver. On réussit quelquefois mieux par la porte du *valet* de chambre qu'autrement. (Bonap.) Le maître d'hôtel et les *valets* de chambre en parlaient quelquefois à table avec une grossièreté qui me faisait cruellement souffrir. (J.-J. Rouss.)

— *Valet de pied*. Celui qui accompagne le maître à pied, qui monte derrière la voiture ou sur le siége, aide le maître à descendre ou à monter, qui sert à table.

— Fig.

Que maudit soit le jour où j'eus la fantaisie
D'être *valet* de pied de la philosophie!
(*Democrite amoureux*.)

— *Valet d'écurie, de ferme, de cour.* Celui qui est chargé particulièrement du soin de l'écurie, de la ferme, de la cour, où sont les animaux domestiques. || *Valet de charrue*. Celui qui est chargé de l'entretien de la charrue, des diverses pièces de l'attelage, qui met les bœufs à la charrue et sert même à la diriger quand elle creuse le sillon.

— *Maître valet*. Celui qui a autorité sur les autres valets, dans une terre ou dans une ferme principalement. || Dans la marine, on appelle ainsi le distributeur des vivres à bord des vaisseaux.

— *Valet de place*. Celui qui se met au service des étrangers, des voyageurs nouvellement arrivés dans une ville, pendant la durée de leur séjour.

— Chass. *Valets de chiens*. Ceux qui sont chargés de nourrir les chiens et de les faire courir. || *Valets de lévriers*. Ceux qui dressent les lévriers et qui les lâchent à courre.

— *Valet à louer*. Serviteur sans place et qui est disponible.

— Fig. et fam. Tout individu qui se trouve dépossédé de son emploi, quel que soit cet emploi, et qui en cherche un autre. Cette locution n'est plus guère usitée, parce qu'elle manque d'urbanité.

— Fig. et fam. *Valet*, se dit d'un homme qui a les habitudes serviles, l'âme basse et rampante, qui est prompt à agir, à montrer du zèle, quand il y va de son intérêt, qui flatte bassement. C'est un valet, qui doit à son assiduité basse et servile le poste important où vous le voyez placé. Les valets d'un roi sont des créatures bien méprisables. || *Âme de valet*. Âme vile, sans pudeur ni sentiments généreux. Se personnifie quelquefois. Ne me parlez pas de cet homme, c'est une âme de valet. || *Faire le bas valet, faire le plat valet, se conduire en valet*. Affecter un empressement servile, basé sur des motifs d'intérêt personnel; ramper, aduler, flatter bassement. || *Faire le bon valet*. Se dit dans un sens analogue, mais beaucoup plus restreint, et peut s'employer même en plaisantant, sans injure pour la personne dont on parle. Vous me cajolez maintenant, vous faites le bon valet, mon cher; mais soyez tranquille, je ne vous accorderai pas l'autorisation que vous voudriez m'arracher.

— *Valet* se dit par manière de politesse, quand on salue quelqu'un en l'abordant ou en le quittant, et signifie, Qu'on est son serviteur, qu'on est dévoué à ses intérêts. Il s'emploie dans le même sens dans le style épistolaire. Je suis votre valet. Je suis bien votre valet. Dans cette acception, cette locution a vieilli et n'est guère plus en usage. || *Je suis votre valet, je suis son valet*. S'emploient familièrement dans un sens tout opposé, quand on veut exprimer qu'on refuse de faire ou de croire quelque chose. Vous voulez m'en donner à garder, je suis bien votre valet. Il s'attend à ce que je lui accorderai ce qu'il demande, je suis bien son valet.

— Prov. *Tel maître, tel valet*. Les habitudes du maître sont généralement prises par le valet. J'ai vu le maître de cet insolent valet; vous savez le proverbe : Tel maître, tel valet; je devais m'attendre au succès de ma démarche. || *Les bons maîtres font les bons valets*. Quand on traite convenablement ses domestiques, on en est généralement bien servi. || *Est bien valet qui a maître*. En prenant un maître, quel qu'il soit, il faut renoncer à son indépendance. || *En pont, en planche et en rivière, valet devant et maître derrière*. Dans les lieux dangereux l'inférieur doit toujours passer le premier.

— Fig. et fam. *Faire le bon valet*. Témoigner du zèle, de l'empressement par crainte ou par intérêt.

— *Valet de comédie*. Valet qui a de l'esprit et de la ruse, qui est propre à l'intrigue comme on le représente dans une foule de comédies. C'est un garçon rusé, impertinent et effronté comme un valet de comédie. || *Les valets*, se dit, en style de comédie, pour désigner abréviativement l'emploi des valets, les rôles de valets. Débuter dans les valets. Remplir les valets. Faire, jouer les valets. Les valets sont un emploi où il faut beaucoup de tact et de finesse. Les rôles de valets, qui étaient quelque chose de si important dans l'ancienne comédie, ont presque disparu aujourd'hui de la scène française.

— Dans les jeux de cartes, le *valet* est une figure peinte, représentant un *varlet*, espèce d'écuyer, gentilhomme attaché à la suite d'un roi, d'un prince ou d'un seigneur. Il y a quatre valets dans un jeu de cartes, le valet de carreau, le valet de cœur, le valet de pique, le valet de trèfle.

— Manég. Espèce de poinçon, d'aiguillon ou de petit fer émoussé, placé au bout d'un bâton, et qui sert à exciter un cheval sauteur.

— Menuis. Instrument en fer coudé d'équerre et replié en patte sur le bout, à l'aide duquel le menuisier fixe sur l'établi la pièce qu'il veut ouvrer. || *Valet à bascule*. Valet de nouvelle invention. La tige est faite comme celle du valet ordinaire, le coude est le même jusqu'au milieu de la longueur du bras en retour d'équerre; en cet endroit le bras est coupé, se relève un peu et reçoit, à brisure, une bascule faite absolument comme le bras entier du valet ordinaire, et se terminant en patte par devant. A l'autre bout est une vis qui, appuyant sur le coude du valet, soulève la bascule par derrière et la fait appuyer par devant.

— Techn. Pièce de la cadrature d'une montre ou d'une pendule à répétition. || Barre de fer servant d'appui au battant d'une porte.

— Pêch. Morceau de bois ayant un crochet à chacun de ses bouts, on l'emploie pour un filet tendu.

— Mar. *Valets* se dit des pelotes de cordage qui servent à fixer la charge dans les canons.

— Ornith. *Valet de caïman*. Nom que l'on donne à Saint-Domingue à une espèce de crabier que les nègres appellent *cracra*.

VALET-À-CANON. s. m. Mar. Peloton de bitord qu'on met dans l'âme du canon par dessus la charge, pour la bourrer et la maintenir.

VALETAGE. s. m. Service de valet. Bas jusqu'au *valetage*. (St-Simon.) Ce mot est vieux.

VALETAILLE. s. f. (pr. *va-le-ta-ie*; augmentatif de *valet*). Multitude de valets. Que fait là toute cette valetaille? Ne se dit plus que par mépris.

— Se dit pour Tous les valets en général, et ce sens est omis dans le dictionnaire de l'Académie. A l'époque du jour de l'an, rien de plus poli que toute la *valetaille* pour vingt-quatre heures. (Arnault.) On a regardé de tout temps les gourmands et les gloutons comme des êtres dégradés, d'un esprit bas et servile, comme la *valetaille* qui remplit son ventre, ou comme ces parasites de tous les temps. (Virey.)

VALET-À-PATIN. s. m. Chirurg. Sorte de pince qui sert à saisir les vaisseaux ouverts dont on doit faire la ligature.

VALETER. v. n. 1re conj. (rad. *valet*). Le *t* se double devant une syllabe muette. *Je valette, tu valettes, il valette*, etc. Avoir une assiduité basse et servile auprès de quelqu'un par intérêt. C'est une âme basse, il n'a fait que *valeter* toute sa vie. (Acad.)

— Faire beaucoup de courses, de démarches qui donnent de la peine et demandent de la patience. Il m'a fallu *valeter* trois ans pour obtenir un emploi. (Acad.)

— Ce mot est familier dans ses deux acceptions.

VALETERIE. s. f. Vieux mot qui désignait les jeunes nobles non mariés, les valets.

VALETON. s. m. (diminut. de *valet*). Vieux mot qui signifiait Petit valet. || Il désignait aussi un Écuyer aspirant à la chevalerie.

VALETTE (LA). Géogr. Ch.-l. de cant., dans le départ. de la Charente, à 20 k. S.-E. d'Angoulême; 1,0[illegible]0 hab. || Ch.-l. d'un duché-pairie créé en 1622 en faveur du duc d'Épernon.

VALETTE (La). V. LA VALETTE.

VALÉTUDINAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *valetudinarius*, dérivé de *valetudo*, santé). Qui est entre la maladie et la santé. Qui est d'une constitution délicate, faible, sujette aux maladies, que cet état soit congénital ou qu'il soit acquis. Un homme valétudinaire. Une femme valétudinaire. Les femmes, par la constitution propre de leur sexe, sont naturellement plus *valétudinaires* que les hommes. (***)

— Substantiv. Celui, celle qui est valétudinaire. Un valétudinaire. Une valétudinaire. Les convalescents et les valétudinaires. Les *valétudinaires* ont besoin d'avoir une conduite appropriée à leur manière d'être, de vivre avec beaucoup de régime, de choisir des professions douces, de mener une vie paisible et tranquille, d'éviter les occasions d'exciter les passions et de n'en avoir que de calmes. (Mérat.)

— Syn. comp. VALÉTUDINAIRE, INFIRME. Les personnes *valétudinaires* diffèrent des personnes *infirmes* en ce que celles-ci ont quelque dérangement dans les membres ou dans quelque partie de l'organisme.

VALETUDINARIUM. s. m. (pr. *va-lé-tu-di-na-ri-omm*; du lat. *valetudo*, santé). Antiq. rom. Infirmerie dans les familles nombreuses. || Hôpital militaire dans les camps et les stations.

VALÉTUDINITÉ. s. f. Néol. État du valétudinaire. Peu usité.

VALEUR. s. f. (du lat. *valor*, qui a le même sens). Ce que vaut une chose, suivant la juste estimation qu'on en peut faire. Rendre une chose ou sa valeur. Il faut lui en payer la valeur. Cette maison n'a pas été vendue sa juste valeur, à sa juste valeur. Augmenter, doubler, tripler la valeur d'un bien par une meilleure culture. Perdre de sa valeur, perdre beaucoup de sa valeur. Des objets de quelque valeur, de peu de valeur, d'une grande valeur, de beaucoup de valeur, d'une médiocre valeur, d'une mince valeur. Cela doit avoir une énorme valeur. Avoir dans ses greniers la valeur de dix mille écus en blé. La valeur de cette marchandise est fondée sur sa rareté. Estimer plus ou moins une chose, c'est juger qu'elle est plus ou moins propre aux usages auxquels nous voulons l'employer : or, cette estime est ce que nous appelons *valeur*. (Condil.) La *valeur* des choses est fondée sur leur utilité, ou, ce qui revient au même, sur l'usage que nous en pouvons faire. (Id.) La *valeur* des choses est fondée sur le besoin. (Id.) Un besoin plus senti donne aux choses une plus grande *valeur*, et un besoin moins senti leur en donne une moindre. (Id.) La *valeur* des choses croît dans la rareté et diminue dans l'abondance. (Id.) Dans un lieu aride, un verre d'eau peut avoir une très-grande *valeur*; sur le bord d'une rivière, il n'en a presque aucune. (Id.) L'industrie donne de la *valeur* à quantité de productions qui sans elle n'en auraient pas. (Id.) La *valeur* de ces pierres brillantes, qui de tout temps ont été regardées comme des ornements précieux, n'est fondée que sur leur rareté et sur leur éclat éblouissant. (Id.) Le cuivre, l'argent et l'or, qu'on emploie dans les monnaies, ont, comme toutes les marchandises, une *valeur* fondée sur leur utilité; et cette *valeur* augmente ou diminue à proportion qu'on les juge plus rares ou plus abondants. (Id.)

— *Valeur naturelle*. Celle qui ne suppose que des besoins naturels. || *Valeur factice*. Celle qui ne suppose que des besoins factices. Le blé a une valeur naturelle. Les diamants n'ont qu'une valeur factice.

— *Être en valeur*. Se vendre bien, avantageusement. Cette denrée, cette marchandise est en valeur. Les blés sont en valeur. Les vins ne sont point en valeur cette année. Les diamants ne sont pas maintenant en *valeur*. (Acad.)

— *Cette terre, cette ferme est en valeur*. Elle est bien cultivée, et en état de rapporter ce qu'elle doit produire.

— *Mettre, remettre en valeur*. Donner ses soins à une chose, faire des dépenses qui la mettent en état de rapporter ce qu'elle doit produire. Mettre une terre en valeur. Remettre une ferme en valeur. Mettre des bois en valeur. Remettre des vignes en valeur.

— *Attacher de la valeur à quelque chose*. En faire grand cas, l'estimer beaucoup. Attacher trop de valeur à des bagatelles.

— Écon. polit. Qualité relative des objets, en vertu de laquelle on obtient, en échange de l'un, une plus ou moins grande quantité de l'autre.

— Banq. et écon. polit. Se dit de toute sorte de biens disponibles. Déposer des valeurs. Fournir des valeurs. Valeurs mortes. Valeurs fictives. Créer des valeurs. Mettre des valeurs en circulation. || Se dit aussi des lettres de change, billets à ordre. L'énonciation, non-seulement de la valeur, mais encore de la manière dont cette valeur a été fournie, est nécessaire dans les lettres de change et les billets à ordre. Les mots

valeur reçue ne sont pas suffisants d'après la jurisprudence ; il faut ajouter ceux-ci : *en espèces*, *en marchandises, en compte*, ou tous autres équivalents.

— *Valeur reçue* Locution qu'on emploie dans les promesses, dans les billets à ordre, les lettres de change, pour indiquer qu'on a reçu autant que la somme qui y est spécifiée. Valeur reçue en marchandises. Valeur reçue comptant. Valeur reçue en impressions.

— *Valeur en compte*. Autre locution dont on se sert dans les lettres de change, pour indiquer qu'on est en compte courant avec la personne ou la société au profit de laquelle la lettre de change est souscrite.

— Métrol. *Valeur nominale*. Se dit de la valeur arbitraire donnée aux pièces de monnaie par la loi. || *Valeur réelle* ou *intrinsèque*. Se dit de la valeur du métal dont la pièce est formée. || On avait frappé en roupies d'or environ quinze millions de *valeur* nominale, mais qui ne représentaient en effet que neuf millions, parce qu'on y avait mêlé quatre dixièmes d'alliage, et même quelque chose de plus. (Rayn.)

— *Pièce de nulle valeur, papiers de nulle valeur*. Pièces, papiers inutiles et qui ne peuvent servir à rien.

— Comm. *Non-valeur*. Se dit de marchandises qui ne se vendent pas. || Article qui ne doit pas être compté en recette.

— Mathém. *Valeur* se dit de toute grandeur d'une quantité : que cette grandeur soit en effet actuellement estimée ou qu'elle ne soit que conçue, qu'indiquée comme le résultat d'opérations qui restent à effectuer pour l'obtenir. La valeur de l'inconnue de ce problème est 7, est $\frac{2}{3}$, est la racine cubique de 12. Dans la théorie de résolution de deux équations à deux inconnues, les valeurs des inconnues ont une forme algébrique remarquable. Remplacer une inconnue par sa valeur, pour voir si elle vérifie en effet l'équation d'un problème. || *Valeur arithmétique*. Valeur estimée en nombre, comme les grandeurs de l'arithmétique : 5 ; $\frac{3}{11}$; $\sqrt[2]{7}$; etc. || *Valeur algébrique*. Valeur énoncée sous forme algébrique ou dont l'expression est formée avec les signes et les caractères de l'algèbre : a ; $\frac{b}{a}$; $\frac{a+b}{c-d}$, etc. || *Valeur numérique d'un polynome*. Résultat numérique qu'offrirait un polynome algébrique si l'on y remplaçait effectivement les lettres que renferment ses termes par les grandeurs numériques qu'elles représentent, et qu'on effectuât les diverses opérations successives qui y sont indiquées. La valeur numérique d'un polynome peut s'obtenir en faisant la somme des valeurs numériques des termes qui sont précédés du signe +, puis la somme des valeurs numériques des termes qui sont précédés du signe — ; puis en retranchant cette dernière somme de la première. || *Valeur arithmétique d'un radical*. Valeur qu'on obtiendrait en extrayant la racine indiquée par le procédé purement arithmétique. Ainsi la valeur arithmétique de la racine carrée de 16 est 4. || *Valeur algébrique d'un radical, détermination algébrique d'un radical*. L'une quelconque des quantités algébriques dont la puissance algébrique, marquée par l'indice du radical, est égale à la quantité soumise au radical. Les valeurs algébriques de la racine carrée de 16 sont (+ 4) et (— 4). On démontre qu'un radical a autant de valeurs algébriques, de déterminations algébriques différentes, qu'il y a d'unités dans son indice. Le calcul des radicaux, au point de vue de leurs valeurs ou déterminations algébriques, constitue une des parties les plus délicates de l'algèbre. || *Valeur positive, valeur négative*. Quantité arithmétique précédée du signe +, du signe —.

— Mus. Durée que doit avoir chaque note, et qu'indique sa figure. La *valeur* d'une blanche est le double de la *valeur* d'une noire. (Acad.)

— Peint. Degré d'élévation, effet d'un ton de couleur relativement aux tons avoisinants. Ce ton manque de valeur. Il faut éteindre certains tons pour donner de la valeur à d'autres. Il faut rehausser ces tons pour les porter à la valeur convenable.

— Juste signification des termes, suivant l'usage reçu. Ne pas connaître, ne pas savoir la valeur des termes dont on se sert.

— Fig. *Donner de la valeur à ce qu'on dit*. Ajouter de la force ou de la grâce à un discours par la manière de le débiter.

— *La valeur de*. Loc. fam. dont on se sert en quelques occasions pour exprimer l'estimation approximative qu'on fait de quelque autre chose que ce soit. Faire en se promenant la valeur de deux lieues. Il n'a pas été à l'église la valeur d'une heure. Boire la valeur d'un verre de vin. Ne pas manger la valeur d'une once de pain.

VALEUR. s. f. Bravoure, vaillance, vertu, qui consiste à s'exposer courageusement à tous les périls de la guerre. Valeur héroïque. Valeur brillante. Valeur éprouvée. Valeur reconnue. Valeur à toute épreuve. Avoir de la valeur. Être rempli de valeur. Conquérir plusieurs provinces par sa valeur. La fortune ne seconde pas toujours la *valeur*. (Acad.) La *valeur* ne peut être une vertu qu'autant qu'elle est réglée par la prudence; autrement c'est un mépris insensé de la vie, et une ardeur brutale; la *valeur* emportée n'a rien de sûr. (Fén.) Sous des cheveux blanchis la *valeur* est tranquille. (De Belloy.) Est-il à la *valeur* un mur inaccessible? (La Harpe.) Il faut à la *valeur* l'appui de la sagesse. (Piron). Que ne peut la *valeur* où le cœur s'intéresse? (Crébill.) La seule *valeur* défend mal un État. (Id.) La solide *valeur* n'admet point d'injustice. (Duché.) La *valeur* marque le premier rang. (Bis.) Mais que peut la *valeur* sans le secours des dieux? (Luce de Lanciv.) L'audace et la *valeur* plaisent à la beauté. (Fabre d'Égl.) Le Français ne sait pas contenir sa *valeur*. (Delaville.)

Quelle étrange *valeur* qui, ne cherchant qu'à nuire,
Embrase tout, sitôt qu'elle commence à luire.
(Racine.

. . . . . Chez les hommes de cœur,
Plus grand est le danger, plus grand est la *valeur*
(Le Hoc.)

Charles apprend aux guerriers que la *valeur* suprême,
Pour commander au sort se commande à soi-même.
(De Belloi.)

— Fig C'est le hasard qui fait les héros; c'est une *valeur* de tous les jours qui fait le juste. (Mass.)

VALEUREUSEMENT. adv. Avec valeur. Combattre valeureusement. Se défendre valeureusement. Ne se dit plus guère que dans le style soutenu.

VALEUREUX, EUSE. adj. Brave, vaillant, qui a beaucoup de valeur, beaucoup de courage. Un valeureux soldat. Un homme valeureux. Les hommes *valeureux* le sont du premier coup. (Corn.)

— La Bruyère observe que *valeur* aurait dû nous conserver *valeureux*, belle épithète dont Massillon fait usage, et que Bossuet n'avait pas craint de donner au grand Condé. Voltaire l'a employé aussi avec succès : « Guillaume III était *valeureux* sans ostentation, ambitieux, mais ennemi du faste. »

VALGORGE. Géogr. Ch.-l. de cant., dans l'Ardèche, à 19 kilom. N.-O. de l'Argentière ; 1,459 hab.

VALHALLA ou **VAXHALLA**. s. m. Myth. scandin. Palais superbe, espèce de paradis où devaient être réunies les âmes des fidèles disciple d'Odin, et surtout de ceux qui étaient morts les armes à la main.

VALI. s. m. Hist. or. Titre du prince des Kurdes, tributaire de la Porte. Le vali réside à Sennèh.

VALI. Myth. scand. Fils d'Odin et de Binda, très-habile archer.

VALIDATION. s. f. (pr. *va-li-dâ-ci-on*). Procéd. et comptab. Action de valider. La validation d'un acte. Obtenir un arrêt de validation.

VALIDE. adj. des 2 g. Prat. Valable, qui a les conditions requises par les lois pour produire son effet. Cet acte n'est pas valide. Faire homologuer un contrat pour le rendre plus valide.

— Se dit aussi des sacrements. Le baptême des luthériens, des calvinistes, est *valide*. (Acad.)

— Se dit encore pour Valable. La logique générale des langues ne peut fournir aucune raison *valide* en faveur de l'ancienneté des hommes. (Chateaubr.)

— Sain, vigoureux, par opposition à Malade ou infirme. Se dit surtout dans cette locution : *mendiants valides*. Sont réputés vagabonds tous les mendiants *valides*, étrangers à l'arrondissement de sous-préfecture dans lequel ils seront arrêtés, ou qui seront sans domicile. (Code pénal.)

— substantiv. Celui, celle qui n'est ni malade ni infirme. Il y a dans cet hospice tant d'infirmes et tant de valides.

VALIDE. s. m. Ichthyol. Au Havre de Grâce on appelle ainsi la morue du commerce quand elle est d'une qualité inférieure. On l'appelle aussi *patelet*.

VALIDÉ. s. f Titre que les Turcs donnent à la mère du sultan régnant. La sultane validé.

VALIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Valider. S'empl. adjectiv. Acte validé. Contrat validé. Dépense validée. Mariage validé.

VALIDEMENT. adv. Valablement, avec assurance que la chose dont il s'agit aura son effet. On ne peut contracter validement avec un mineur.

VALIDER. v. a. 1re conj. Rendre valide. Valider un acte. Faire valider un acte, un contrat, une dépense.

VALIDIROSTRE. adj. des 2 g. (du lat. *validus*, fort ; *rostrum*, bec). Didact. Qui a un bec ou un rostre fort. L'apion validirostre.

VALIDITÉ. s. f. La force et la vertu que certaines choses reçoivent de l'accomplissement des formalités et des conditions qui leur sont nécessaires. La validité d'un acte. La validité d'un contrat. La validité d'un mariage. Contester la validité d'un titre. La validité des sacrements. La validité des preuves.

VALIÈRE. s. m. Agric. Mouton gras amené du Poitou à Paris.

VALINCOUR (J.-B.-H. du Trousset de). Historiographe du roi, membre de l'Académie française, né à Paris, en 1643, mort en 1730. Il fut lié avec Racine et Boileau ; ce dernier lui adressa une de ses satires. Il avait la réputation d'un homme de goût. Il a laissé des *Lettres sur la Princesse de Clèves*, une *Vie du duc de Guise* et quelques traductions d'Horace.

VALINGA. s. m. Relat. Espèce de cornemuse en usage chez les Russes.

VALINIÉ. s. m. Bot. Nom donné en Provence à la viorne.

VALISE. s. f. Espèce de long sac de cuir qui s'ouvre dans sa longueur, propre à être porté sur la croupe du cheval, et dans lequel on met des hardes pour sa commodité. Grande valise. Petite valise. Mettre des hardes dans une valise. Ouvrir, fermer une valise. Il détacha lui-même ma *valise*, la chargea sur ses épaules, et me conduisit à une chambre, pendant qu'un de ses valets menait ma mule à l'écurie. (Le Sage.)

— Prov. *Adieu la valise*. Se disait pour signifier C'en est fait, il n'y a plus de remède, tout est perdu.

VALISSANCE. s. f. Vieux mot qui s'est dit pour Valeur, estime, prix.

VALISSANT, ANTE. adj. Qui vaut. C'est un mot du vieux langage.

VALKYRIES. s. f. pl. Myth. scandin. Nymphes qui habitaient le Valhalla, et dont la fonction était de servir à boire aux héros qui y avaient été admis. || Déesses de la guerre, qui choisissaient les guerriers destinés à périr dans la bataille, et qui décidaient la victoire.

VALLA (Laurent). Savant du XVe siècle, né à Rome en 1406, mort en 1457. Il soutint une longue polémique contre divers savants, et principalement contre le Pogge. Il contribua puissamment à réveiller le goût des lettres latines. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, tous écrits en latin.

VALLADOLID. Géogr. Province d'Espagne faisant partie du royaume de Léon, et se composant de deux grandes et de plusieurs petites parties enclavées entre les provinces de Galice, de Léon, de Toro, de Palencia, de Burgos, de Salamanque, d'Avila, de Zamora, et le royaume de Portugal. Superficie 422 lieues carrées, 194,000 hab. Cette province dépend de la capitainerie-générale de la Vieille-Castille, et de la cour d'appel et du diocèse de Valladolid. || VALLADOLID. Ville d'Espagne, chef-lieu de la province du même nom, située à 136 kilom. N.-O. de Madrid, dans une plaine sablonneuse, mais fertile, sur la Pisuerga ; 22,000 hab.

VALLAGE. Géogr. Nom d'un ancien district de la Champagne, dont le chef-lieu était Bar-sur-Aube.

VALLAIRE. adj. f. (du lat. *vallaris* ; fait de *vallare*, palissader, fortifier). Qui a rapport aux retranchements. || *Couronne vallaire*. La couronne murale que, chez les Romains, on donnait à celui qui avait le premier franchi les retranchements de l'ennemi ou qui était monté le premier à l'assaut.

VALLAT. s. m. Se dit pour Fossé, dans les idiomes du midi de la France.

VALLÉCULE. s. f. (dimin. de *vallée*). Bot. Nom donné aux petits enfoncements que la saillie des côtes forme sur le fruit des ombellifères.

VALLÉE. V. VALADÉE.

VALLÉE. s. f. (pr. *va-lé* ; du lat. *vallis*, qui a le même sens). Espace entre deux ou plusieurs montagnes ; sorte de grand sillon qui, sur chacun des deux versants d'une chaîne de montagnes, de part et d'autre du faîte, et à peu près parallèlement à sa direction, descend jusqu'au pied. Une belle vallée. Une vallée abondante, fertile. Les *vallées* y sont si profondes, qu'à peine le soleil y peut faire luire ses rayons. (Fén.) Plusieurs chaînes de montagnes couronnées de beaux arbres y forment deux *vallées* délicieuses. (Barthél.) La mer était sillonnée par cinq ou six vagues longues et élevées semblables à des chaînes de collines, espacées entre elles par de larges et profondes *vallées*. (B. de St-P.) Le botaniste poursuit ses recherches silencieuses le long de la *vallée* solitaire. (Deleuze.) Rozay est une petite ville située dans une petite *vallée* agréable et fertile. (Dulaure.)

— Fig. Cependant, au milieu des *vallées* de rosiers, l'Amour poussait des soupirs enfantins. (Deleuze.)

— Hist. sacr. *Vallée de Josaphat*. Lieu où les morts ressusciteront, selon l'Écriture.

— Prov. *Nous ne nous reverrons qu'à la vallée de Josaphat*. Se dit, quand on se sépare les uns des autres, dans l'idée qu'on ne se reverra plus.

— En termes de dévotion. *La vallée de larmes, une vallée de misère*. Se dit par opposition au bonheur de la vie future. Viens me guider dans ces *vallées* de ténèbres et sur ces champs de boue que toi seule vivifies. (B. de St-P.) Ce monde-ci est une *vallée* de misère, comme vous savez. (Volt.) Ce qui fait et fera toujours de ce monde une *vallée* de larmes, c'est l'insatiable cupidité et l'indomptable orgueil des hommes. (Id.)

— Nom donné à des pays fort vastes. La Sicile est divisée en trois vallées. L'Élide est un petit pays dont les côtes sont baignées par la mer Ionienne, et qui se divise en trois *vallées*. (Barthél.)

— Géogr. et hist. *Vallées de l'Armagnac*. Se dit des quatre vallées d'Aure, de Neste, de Barrousse et de Magnoac.

— A Paris, *la Vallée*, se dit d'un lieu, près du Pont-Neuf, où l'on vend de la volaille et du gibier. Aller à la Vallée. Acheter de la volaille à la Vallée.

VALLÉE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, de la famille des éloæcarpées. La vallée stipulaire et la vallée pubescente sont des arbres de seize à dix-huit pieds qui croissent au Pérou, près Santa-Fé de Bogota.

VALLERAUGUE. Géogr. Ville de France, département du Gard ; 4,000 hab.

VALLÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des apocynées. La vallésie dichotome est un arbrisseau qui s'élève à la hauteur de huit à dix pieds sur un tronc droit ; elle croît au Pérou et à la Nouvelle-Espagne. La vallésie à feuilles de chiococca, petit arbrisseau de cinq ou six pieds, croît sur le bord du fleuve des Amazones.

VALLET. Géogr. Ville de France, département de la Loire-Inférieure ; 5,700 hab.

VALLIER (SAINT-). Géogr. Bourg de France (Drôme) sur le Rhône ; 2,200 hab.

VALLIÈRE (Mlle de la). V. LAVALLIÈRE.

VALLI-KIKILI ou **WALLIKIKILI**. s. m. (littéral. *coq des bois*). Ornith. Nom donné par les Chingalais à un coq sans croupion, originaire de l'île de Ceilan, dans les immenses forêts de laquelle il fait entendre un chant moins sonore que celui de nos coqs domestiques, mais qui lui ressemble. Cet oiseau porte sur la tête une crête charnue sans échancrures.

VALLISNÉRI (Ant.). Naturaliste, né en 1661, aux environs de Modène, mort en 1730. Il combattit vivement la génération spontanée, soutint le système des œufs, et donna par ses recherches sur ce sujet une impulsion à la science. Il a laissé plusieurs ouvrages sur l'entomologie et l'organologie humaine.

VALLISNÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des hydrocharidées, qui croissent naturellement en France, dans le canal du Languedoc, dans le Rhône ; elle se trouve aussi en Italie, dans l'Amérique septentrionale et à la Nouvelle-Hollande. Les vallisnéries sont des plantes aquatiques dont on ne connaît que cinq espèces. Vallisnérie spirale.

VALLISNÉRIOÏDES. s. f. pl. Bot. Nom donné aux individus mâles que présente le genre vallisnérie.

VALLON. s. m. Petite vallée. Vallée peu profonde et peu étendue ; espace de terre entre deux coteaux. Un vallon creux, profond, étroit, frais, fertile, agréable, riant, sombre, ombreux, sonore, humble, tranquille, solitaire. Le creux, l'enfoncement d'un vallon. Les profondeurs d'un *vallon* solitaire. (Colard.) Ces *vallons* ombragés de bois majestueux. (Léonard.) Les vents quittent les collines gémissantes, les forêts dépouillées et les *vallons* ravagés. (Deleuze.) Que l'automne vous comble de ses dons ; qu'il couvre de ses trésors multipliés vos coteaux riants et vos *vallons* sinueux. (Id.) Vois ce *vallon* sinueux étaler les richesses de la saison. (Id.) Nous considérions avec plaisir les creux *vallons* où des troupeaux de bœufs mugissaient dans les gras herbages. (Fén.) Les torrents engraissent les *vallons* de la substance des montagnes ravagées. (Rayn.) Brunoy est située dans un *vallon* où coule la rivière d'Hières. (Dulaure.)

Le chêne. . . . . . .
Ébranle de sa chute et les bois et les flots,
Et du *vallon* sonore éveille les échos. (B.-Lormian.)

Dans ce même *vallon* seule, avec ma misère,
Je n'ai que ton abri, mes regrets et mon cœur.
(Mme V. Babois.)

— Poét. *Le sacré vallon*. La vallée qui se trouve entre le Parnasse et l'Hélicon. On dit le *sacré vallon*, pour dire le Parnasse. Le double vallon. Le vallon des neuf sœurs.

Le génie, au double *vallon*,
De l'immortalité déposa les richesses. (Désorgues.)

Non, non, sur ce sujet, pour rimer avec grâce,
Il ne faut pas monter au sommet du Parnasse,
Et, sans aller rêver sur le double *vallon*,
La colère suffit et vaut un Apollon. (Boileau.)

VALLON. Géogr. Ch.-l. de cant., départ de l'Ardèche, à 32 kil. de l'Argentière : 2,626 hab.

VALLON, ONNE. adj. Géogr. V. WALLON.

VALLONÉE. s. f. Bot. Fruit d'une variété de chêne du Levant, plus connu sous le nom d'*avellanée*. Ce fruit est employé dans le Levant au tannage des cuirs.

VALLONIA. Myth. lat. Déesse qui présidait aux vallées.

VALLONIE. s. f. Conchyl. Genre établi pour une petite coquille planorbique, qui se trouve dans les lieux humides. Ce n'est probablement que la valvée spirorbe.

VALLUM. s. m. (pr. *val-lumm* ; mot latin qui signifie *retranchement*). Archit. nom donné dans l'antiquité à une muraille que l'empereur Hadrien avait fait élever en Angleterre, pour préserver les sujets romains des incursions des peuples ou des sauvages du Nord. Elle était haute de quinze pieds et en quelques endroits large de neuf. Elle comprenait environ cent milles de longueur, et était flanquée de tours à la distance de mille pas les unes des autres. Il y eut encore en Angleterre d'autres murailles semblables, bâties par les Romains à diverses époques. Vallum Agricola. Vallum Antonini Pii. Vallum Severi. Vallum Stiliconis.

VALMIKI. Poëte indou, le plus ancien et le plus célèbre de tous. On le croit contemporain de Rama, et on le place vers le XVe siècle av. J.-C. Il est regardé comme le père de la poésie épique des Indiens. On a sous son nom

un magnifique poème épique en langue sanscrite, *le Ramayana*. V. RAMAYANA.

VALMONT. Géogr. Ch.-l. de cant., dans la Seine-Inférieure, à 24 kil. N.-O. d'Yvetot; 1,080 habitants.

VALMONT DE BOMARE (Jacques-Christophe). Naturaliste, né à Rouen en 1731, mort à Paris en 1807. On lui doit, entre autres ouvrages, un *Dictionnaire raisonné d'histoire naturelle*.

VALMY. Géogr. Village du département de la Marne, à 11 kil. O. de Sainte-Menehould; 415 habitants.

— Hist. *Bataille de Valmy*. Victoire remportée par le général Kellermann sur les Prussiens, le 20 septembre 1792. On l'appelle aussi *la canonnade de Valmy*, parce que l'effet produit par l'artillerie, dont Kellermann sut profiter, décida la victoire.

VALOGNES. Géogr. Ville de France, chef-lieu d'un arrondissement du département de la Manche, sur le Merderet, à 45 kil de Saint-Lô, à 16 kil. de Cherbourg, à 12 kil. de la mer; 6,700 hab

— Hist. Cette ville est regardée comme l'ancienne *Crociatonum*, chef-lieu des Unelli. Elle fut prise par Du Guesclin sous Charles II, roi de Navarre, et par les Anglais sous le règne de Charles VII.

VALOIR. v. n. 3ᵉ conj. irrég. (du lat. *valere*, fait de *valor*, prix, valeur). *Je vaux, tu vaux, il vaut, nous valons, vous valez, ils valent. Je valais. J'ai valu. Je valus. Je vaudrai. Je vaudrais. Vaux, valons, valez. Que je vaille, que tu vailles, qu'il vaille, que nous valions, que vous valiez, qu'ils vaillent. Que je valusse. Valant. Valu*. Etre d'un certain prix, avoir un prix, un certain mérite. Une étoffe qui vaut tant. Elle valait dix francs le mètre. Payer une chose ce qu'elle vaut, plus qu'elle ne vaut. La pistole valait tant. De ces deux objets l'un vaut l'autre. Je te donnerai quelques ducats pour faire ton voyage, avec ma mule qui *vaut* bien dix à douze pistoles. (Le Sage.) Combien, lui dis-je, voulez-vous vendre cet habit? Soixante ducats, répondit-il. J'en offris quarante-cinq, il en *valait* la moitié. (Id.) Vous connaissez-vous en pierreries? Je répondis que non. J'en suis fâché, reprit-elle, car vous me diriez ce que *vaut* celle-ci. (Id.) Je ne laissai pas toutefois de vouloir m'éclairer de ce que *valait* ma bague, et je l'allai montrer à un lapidaire, qui l'estima trois ducats. (Id.)

— Fig. Cette femme ambitieuse et vaine croit *valoir* beaucoup quand elle s'est chargée d'or et de pierreries. (Boss.) Mérite-t-on le nom de grand, quand on ne sait pas même sentir ce que *valent* les hommes? (Mass.)

— Fig. Être d'un prix égal. Tout ce que nous allions perdre ne valait pas ce que nous allions gagner. (Fléch.) L'innocence de la vie de la reine *valait* bien la pénitence des mourants. (Id.) Tous les talents ne *valent* pas une vertu. (Stanislas.)

— Fam. *Cette chose vaut de l'argent*. Elle est d'un prix considérable.

— Prov. *Valoir son pesant d'or*. Se dit d'une chose extrêmement bonne dans son genre, et qu'on ne peut trop payer, trop acheter. Cela vaut son pesant d'or. ‖ Se dit aussi d'une personne dont on veut vanter les qualités. Cet homme vaut son pesant d'or. ‖ *Cet homme en vaut bien un autre*. Cet homme mérite autant d'estime qu'aucun autre.

> Un homme en vaut un autre, à moins que par malheur,
> L'un d'eux n'ait corrompu son esprit et son cœur.
> (DESTOUCHES.)

— *Monsieur vaut bien Madame* ou *Madame vaut bien Monsieur*. Le mari et la femme sont dignes l'un de l'autre; ils sont aussi riches, aussi beaux, aussi spirituels l'un que l'autre. Se dit le plus souvent par ironie.

— Prov. et fig. *Le jeu ne vaut pas la chandelle*. Se dit d'une chose qui ne mérite pas les soins qu'on prend, les peines qu'on se donne, la dépense qu'on fait. ‖ *Savoir ce qu'en vaut l'aune*. Se dit des choses que par expérience on sait être difficiles, fâcheuses, pénibles, de grande dépense, etc. Celui qui a eu des procès sait ce qu'en vaut l'aune. Celui qui fait bâtir sait ce qu'en vaut l'aune. Il a passé par là, il sait ce qu'en vaut l'aune.

— *Il ne vaut pas la peine qu'on lui réponde*. Se dit, par mépris, d'un homme avec qui on ne veut point entrer en contestation.

— *Cette chose, cette affaire ne vaut pas la peine d'y penser*. Se dit d'une chose, d'une affaire de peu de conséquence. Dans le sens contraire, on dit *cette chose, cette affaire vaut bien la peine d'y penser, qu'on y pense*. Elle est importante, elle mérite qu'on prenne du temps pour en délibérer. ‖ Dans l'un et l'autre sens, on dit absol., *cela ne vaut pas la peine, cela n'en vaut pas la peine*. Les choses de la terre ne *valent* pas qu'on s'y attache. (Nicole.) Au théâtre, ce qui ne *vaut* pas la peine d'être dit, on le chante. (Beaum.)

— Fig. et fam. *Cela ne vaut pas un sou, ne vaut pas un clou à soufflet, ne vaut pas le ramasser, ne vaut pas le diable*. Se dit d'une chose qui n'est bonne à rien, qui ne vaut rien.

— *Ne rien valoir*. N'avoir aucun mérite, n'être presque d'aucune valeur, d'aucune utilité, n'avoir pas les qualités requises. Se dit tant des choses qui se vendent que des autres, même des ouvrages d'esprit. Cette étoffe ne vaut rien. Ce cheval ne valait rien. Ce potage ne vaut rien. Cet ouvrage, cette comédie ne vaut rien. Si j'avais été le maître de l'édition précipitée que les libraires hollandais ont faite, on n'aurait certainement pas ces reproches à me faire, et mon livre en *vaudrait* mieux de toutes façons, mais il *vaut* assez, puisqu'il m'a attiré vos sages instructions. (Volt.)

— *Ne rien valoir*. Se dit aussi d'une chose entièrement usée, et hors d'état de servir. Cet habit ne vaut rien. Cette paire de bottes ne vaut plus rien.

— *Cet homme ne vaut rien*. C'est un méchant homme, un homme dangereux.

— *Ne valoir rien*, Etre mauvais, relativement à telle ou telle circonstance. Les ragoûts ne lui valent rien. La salade ne me vaut rien. Le temps froid et humide ne lui vaut rien, ne vaut rien pour lui.

— Fam. *N'avoir rien qui vaille*. N'avoir rien de bon. Ce libraire, ce marchand n'a jamais rien qui vaille.

— *Ne faire rien qui vaille*. Faire de mauvaise besogne. Je fais d'excellents impromptus à loisir, mais sur le temps je n'ai jamais rien fait ni dit qui *vaille*. (J.-J. Rouss.)

— *Valoir mieux* Etre meilleur, préférable. Telle chose vaut mieux que telle autre. Il vaut mieux que vous. Les effets *valent* mieux que les paroles. (Acad.) L'estime *vaut* mieux que la célébrité. (Id.) Je sens mon cœur et je connais les hommes. Je ne suis fait comme aucun de ceux que j'ai vus. Si je ne *vaux* pas mieux, au moins je suis autre. (J.-J. Rouss.) Ce juge n'était pas un de ceux qui ont le regard terrible; il avait l'air doux et riant. Dieu sait s'il en *valait* mieux pour cela. (Le Sage.) La vertu *vaut* mieux que la gloire. (Vauven.)

— Prov. *Cette chose-là vaut mieux pistole qu'elle ne valait écu*. Se dit d'une chose qui a augmenté de prix par les soins qu'on s'est donnés. ‖ *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras*. La possession d'un bien modique est préférable à l'espérance d'un plus grand bien.

— Impersonnell. *Il vaut mieux*. Il est plus expédient, plus utile, plus convenable. Il y a beaucoup d'occasions où il *vaut* mieux se taire que de parler. (Acad.) Il eût mieux *valu* sans doute ne pas la croire, ni se fier à la voix et aux espérances d'un monde trompeur. (B. de St-P.)

— C'est à tort que les grammairiens ont avancé qu'il n'est pas permis de supprimer le *de* après *il vaut mieux*. On peut dire également bien, *Il vaut mieux se taire que de parler mal à propos*, et *il vaut mieux se taire que parler mal à propos*. Il *vaut* mieux succomber que de plaider. (Volt.) Il *vaut* mieux n'être pas que d'être sans pitié. (Royou.) Se taire à propos *vaut* souvent mieux que bien parler. (Plut.) Il *vaut* mieux déplaire à son ami, que lui dissimuler ce qu'on a sur le cœur. (Marmont.) Je le priai de me faire venir un tailleur. Il *vaut* mieux, me dit-il, envoyer chercher un fripier, il vous apportera toutes sortes d'habits, et vous serez habillé sur-le-champ. (Le Sage.)

> Il *vaut* mieux se flatter d'un espoir téméraire,
> Que de céder au sort dès qu'il nous est contraire.
> (CRÉBILLON.)

> Mieux *vaut* défricher un sillon
> Que de bâiller dans sa cellule. (LOBB. DE LANG.)

> . . . . . Il vaut mieux expirer
> Et mourir avec toi que se déshonorer. (VOLT.)

> Mieux *vaut*, tout prisé,
> Cornes gagner, que perdre ses oreilles
> (LA FONTAINE.)

— Marmontel a dit: *Il vaut mieux risquer de perdre sa fortune que de perdre sa réputation. Il vaut mieux risquer de perdre sa fortune que l'assurer par une lâcheté*. Dans le premier de ces exemples, on a dû de toute nécessité exprimer *de* après *que*, parce que, ainsi que le fait observer très-judicieusement Marmontel, la comparaison porte sur *risquer de*. En effet, c'est comme s'il y avait: *Il vaut mieux risquer de perdre sa fortune, que risquer de perdre sa réputation*. Il n'en est pas de même dans l'exemple opposé. Là, Marmontel a pu ne pas employer le *de*, par cette raison qu'il en a donné lui-même, que la comparaison tombe sur *il vaut mieux*: *Il vaut mieux risquer de perdre sa fortune qu'*(IL NE VAUT) *l'assurer par une lâcheté*.

— Rapporter, donner du profit. Cette terre vaut tant. La fortune de Figaro se soutient toujours: les vingt premières représentations ont *valu* cent mille francs. (La Harpe.)

— Prov *Tant vaut l'homme, tant vaut la terre*.

— *Faire valoir une chose*. Tirer d'une chose le profit, l'avantage qu'elle peut rapporter. Faire valoir une terre. Faire valoir un domaine. Faire valoir une ferme par ses mains. Faire valoir son argent. Faire valoir son droit, ses droits. Faire valoir ses talents. C'est trop souvent aux dépens de leurs devoirs que les hommes font *valoir* leurs droits. (S. Dubay.) Cet hôte m'apprit que depuis quinze mois il avait quitté le service pour épouser une fille de Castropol, qui, bien que tant soit peu basanée, ne laissait pas de faire *valoir* le bouchon. (Le Sage.) Représentez-vous cette île fameuse, où deux hommes faisaient *valoir* leur habileté à disputer les droits des couronnes. (Mass.)

— Absol. **Faire** *valoir* Exploiter soi-même sa terre.

— *Faire valoir une chose*. Lui donner du prix, la faire paraître meilleure, plus belle. Un acteur qui a l'art de faire valoir ses rôles. La pureté d'un diamant le fait valoir davantage. Faire valoir les plus faibles endroits d'un discours par la manière dont on le débite. Les richesses sont comme le temps; on peut les posséder sans en jouir: un bon emploi le fait seul *valoir*. (Bonnin.)

— En relever, en vanter le mérite, l'importance. Faire trop valoir ses services. Il ne veut pas faire valoir un si faible sacrifice. S'il a fait quelque chose pour moi, il me le fait bien valoir. Il cherchait l'heureux moment de faire *valoir* ses services. (Fléch.) Vous avez su mettre le danger que vous couriez alors à profit pour votre fortune; mais avez-vous su le mettre à profit pour votre salut? vous l'avez fait *valoir* auprès du prince; mais en a-t-il été question auprès de Dieu? (Mass.)

— *Faire valoir sa marchandise*. Se dit, au propre, des marchands qui par leurs discours et leur adresse savent donner une grande idée de ce qu'ils veulent vendre.

— Fig. Se dit de ceux qui louent beaucoup tout ce qu'ils ont, et jusqu'aux moindres choses qu'ils font ou qu'ils disent. Le but de toute coterie est de faire *valoir* la médiocrité. (Ség.) Tout ce qui tend à nous faire *valoir*, nous met toujours au-dessus de ce que nous sommes. (Volt.)

— Fig. Exalter. Voilà les justes du monde, ces héros d'honneur qu'il fait tant *valoir*. (Mass.)

— Iron. *Faire valoir sa beauté, sa personne*, etc. Se dit d'une prostituée.

— Faire prévaloir. Pour faire *valoir* leurs sentiments, elles se servent de l'autorité qu'elles ont, et de la complaisance qu'on a pour elles. (Fléch.)

— *Se faire valoir*. Soutenir sa dignité, ses droits, ses prérogatives. Négliger les droits de sa place, ne se faire point valoir. Laisser prendre trop d'autorité à un subalterne, ne se faire pas assez valoir. Il est bon quelquefois de se faire un peu *valoir*. (Acad.)

— En mauvaise part, S'attribuer de bonnes qualités qu'on n'a pas. Se faire valoir aux dépens des autres. C'est un fanfaron qui veut se faire valoir. Le zèle pour la patrie passe pour un art de se faire *valoir*. (Mass.) L'art de se faire *valoir* donne souvent plus d'éclat que ce qu'on vaut. (St Evrem.) Ceux qui ont mérité de grandes louanges se rabaissent en cherchant à se faire *valoir* par de petites choses. (La Rochef.)

— Prov. *Un homme ne vaut que ce qu'il se fait valoir*. On n'obtient du crédit, de la réputation dans le monde, qu'autant qu'on saisit les occasions et les moyens de faire ressortir son mérite, ses talents.

— Tenir lieu, avoir la force, la signification de. L'as, au piquet, vaut onze. Les jetons valent au jeu ce que l'on convient de les faire valoir. Une blanche vaut deux noires.

— Prov. *Un bon averti en vaut deux*. Lorsqu'on a été prévenu on est, pour ainsi dire, doublement en état de prendre ses précautions, ses mesures. ‖ Se dit aussi par menace, pour: Prenez-y garde; si vous ne tenez aucun compte de l'avertissement que je vous donne, vous vous en repentirez. *Cela vaut fait*. Regardez la chose comme faite. S'il [illegible] *faite, mais autant vaut*. ‖ *Donner et retenir ne vaut*. C'est-à-dire, il faut se dessaisir de la propriété d'une chose qu'on donne. ‖ *Cette chose-là vaut mieux denier qu'elle ne valait maille*. V. MAILLE.

— Prov. et fig. *Autant vaut* [illegible] ‖ *Autant vaut être mordu du chien que de la chienne*.

— Se sous-entend quelquefois. Autant [illegible] cela sur-le-champ que de différer, c'est-à-dire, autant *vaut* faire cela, etc.

— *Faire un acte, remplir une formalité pour valoir ce que de raison*. C'est-à-dire, par précaution, pour servir dans l'occasion autant qu'il sera juste et raisonnable.

— VALOIR. v. a. Procurer, faire obtenir, produire. Cette terre lui vaut dix mille francs de rente. Cette bataille lui a valu le bâton de maréchal. Cette action lui a valu la croix. Que lui a valu son ambition? Cette action ne lui a valu que de la honte. Ne perdez pas ces moments de vie qui peuvent vous *valoir* une éternité bienheureuse. (Fléch.) Ses bienfaits ne lui *valent* que des dérisions et des outrages. (Mass.)

— Comm. et fin. *A valoir*. Se dit [illegible] fournit, soit en billets, soit en marchandises, à compte d'une plus forte somme qu'on doit fournir.

— *A valoir sur*. En déduction de. J'ai reçu telle chose, telle somme à valoir sur.

— *Vaille que vaille, tout à coup vaille*, loc. adv. et fam. A tout hasard. Je tenterai cela tout coup vaille. Prenez sa promesse vaille que vaille. Donnez votre pétition vaille que vaille.

— *Tout coup vaille*. Signifie, à de certains jeux, qu'en attendant la décision de ce qui est en contestation, on ne laissera pas de jouer.

VALOIS. Géogr. Pays des Vadicasses ou Viducasses, ancien petit pays de France, dans l'Ile-de-France, aujourd'hui réparti entre les départements de l'Oise et de l'Aisne, chef-lieu Crespy. Philippe le Hardi le donna en apanage avec le titre de comté à son fils puîné Charles, père de Philippe de Valois, et tige de la branche des Valois. En 1402, Charles VI l'érigea en duché pour son frère Louis d'Orléans. Louis XIV en fit un duché-pairie pour son frère, Philippe d'Orléans, et depuis, le Valois n'a cessé de faire partie de la maison des Valois, jusqu'à la suppression des apanages en 1790.

VALOIS. Hist. Nom d'une dynastie française, dont le premier prince, Philippe VI, monta sur le trône en 1328, et le dernier, Henri III, périt en 1589. ‖ *Les Valois proprement dits ou premiers Valois* sont: Philippe VI, Jean II, Charles V, Charles VI, Charles VII, Louis XI et Charles VIII. ‖ *Les Valois d'Orléans ou deuxième Valois*, descendants du frère de Charles VI, Louis d'Orléans, duc de Valois, sont: Louis XII, Henri II, François II, Charles IX et Henri III.

VALOIS. s. m. Pêch. Ancien instrument de pêche qui n'est plus connu, et dont l'usage était prohibé par les ordonnances.

VALOMBREUSE. Géogr. Nom d'une célèbre abbaye du grand-duché de Toscane, fondée en 1060 par saint Jean Gualbert, noble de Florence, dans un canton très-sauvage de la Province de Florence, près de San-Giovanni, in val d'Arno.

— Comm. relig. *Ordre de Valombreuse*. Nom d'un ordre fondé par saint Jean Gualbert, en 1078; il appartenait à la règle de Saint-Benoît. Les abbés de Valombreuse portaient les ornements pontificaux et prenaient le titre de comtes de Canette, de [illegible], de Guald et de Magr al.

— Il y avait aussi sous ce nom une congrégation de filles, qui avait été fondée en 1160.

VALOMBROSAIN, AINE. s. et adj. Comm relig. Qui appartient à l'ordre de Valombreuse.

VALONIE s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des algues, de la division des [illegible], voisin des ulves, et ne comprenant qu'un petit nombre d'espèces qui croissent dans la mer. La valonie [illegible] se trouve très-abondamment dans les lagunes de Venise. Valonie embrouillé. Valonie utriculaire.

VALPARAISO (littéral. *vallée du Paradis*). Géogr. Ville du Chili, Santiago, sur la baie de Valparaiso, à 105 kilom. N.-O. de Santiago. 4,000 hab.

VALROMEY Géogr. Ancien petit pays de France, Bourgogne, dans le Bugey, aujourd'hui compris dans le département de l'Ain.

VALSA s. m. Bot. Genre créé pour placer quelques espèces de [illegible].

VALSE. s f. Chorégr. [illegible] de danse dans laquelle un homme et une femme tournent ensemble, et parcourent [illegible], en variant leurs attitudes. Danser une valse. Aimer beaucoup la valse. La valse [illegible]. Je [illegible] que les mères aiment la valse, mais je ne conçois pas qu'elles la permettent à leurs filles. (V[illegible].)

> Je ne sais à quoi [illegible] aux femmes.
> [illegible]
> Je pense que par [illegible].
> V[illegible]

— Mus. Air à trois temps, [illegible] en six huit, sur lequel [illegible]. Les valses de Strauss. Jouer une valse.

> L'orchestre enfin [illegible],
> On attendait la valse et la valse commence. Vict[illegible]

— M. Landais [illegible] correctement [illegible], M. Landais se trompe [illegible] n'est pas [illegible], car il faudrait lire et écrire *walser*. [illegible] nous avons remplacé [illegible], nous avons également eu raison de substituer le *v* au *w*.

VALSER v. n. 1ʳᵉ conj. Danser la valse. [illegible] une valse. Ne pas savoir valser. Valser plusieurs fois avec la même personne.

VALSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui valse. Un bon valseur. Une bonne valseuse. Un valseur infatigable.

VALTELIN, INE adj. et s. Géogr. Habitant de la Valteline; Qui appartient à la Valteline et à ses habitants.

VALTHÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes [illegible], à fleurs complètes, [illegible] de la famille des [illegible], qui croissent dans l'Amérique, dans les Indes orientales et dans l'île de Ceylan. Valthère d'Amérique. Valthère des Indes. Valthère à feuilles elliptiques, à feuilles ovales, à petites fleurs.

VALTURE ou **VELTURE**. s. f. Mar. Liure de cordage que l'on fait sur le ton d'un bas-mât avec le pied du mât de hune qui s'unit à lui, pour les saisir ensemble dans cette partie, entre le chouquet et le capelage du bas-mât. On fait également une valture sur le ton du mât de hune, pour le saisir avec le mât correspondant de perroquet.

VALU, UE part. pass. du v. Valoir. Il ne s'emploie jamais seul, et ne peut se construire qu'avec l'auxiliaire *avoir*, et dans ce cas il s'accorde avec le régime direct quand ce régime précède le verbe. Les honneurs que j'ai reçus, c'est mon habit qui me les *a valus*. (Lemare.) Que d'éloges ne lui a pas *valus* sa conduite noble et généreuse. (Thomas.)

VALUE. s. f. S'est dit pour Valeur, prix, mérite personnel.

— *Plus value*. La somme que vaut une chose au delà de ce qu'on l'a prisée ou achetée. Il faut encore payer tant pour la plus-value.

VALVACÉ, ÉE. adj. (rad. valve). Bot. Épithète donnée aux fruits indéhiscents, qui sont néanmoins formés de valves à sutures distinctes.

VALVAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui est attaché aux valves. Graines valvaires. Placentaires valvaires.

— *Cloisons valvaires.* Celles qui sont formées par le bord rentrant des valves. || *Placentaire valvaire.* Celui qui s'attache aux valves d'un péricarpe déhiscent || *Valvaire.* Se dit quelquefois des graines fixées aux valves.

— La *déhiscence valvaire* a lieu quand les bords des carpelles, qui ne rentrent pas à l'intérieur, ou qui n'y rentrent que par une lame très-mince, sont cependant tellement soudés ensemble qu'ils ne peuvent se séparer à la maturité; ces bords soudés, joints aux placentas, forment des espèces de nervures épaisses et consistantes; la rupture s'opère alors, d'un et d'autre côté, le long de cette nervure, et toute la partie intermédiaire du carpelle, qui reçoit le nom de valve, se détache. || *L'estivation valvaire* a lieu lorsque, les parties du tégument floral étant rigoureusement verticillées en un seul rang, ces parties sont disposées en cercle parfait, chacune d'elles étant plane ou modérément convexe, de sorte qu'elles se touchent toutes par les bords sans se recouvrir les unes les autres, ni se replier en dedans, état de choses qui rappelle la disposition des valves du péricarpe.

—Zool. Nom d'une pièce calcaire, de forme très-variable, appliquée sur la peau d'un mollusque, et qui recouvre une plus ou moins grande partie du corps de l'animal.

VALVE. s. f. (du lat. *valva*, battant de porte ou de fenêtre). Conchyl. Nom donné aux deux pièces d'une coquille bivalve, jouant l'une sur l'autre à l'aide du ligament qui les unit, comme les battants d'une porte. || Ce mot s'est ensuite étendu, sans qu'il y ait similitude, à toute espèce de pièce solide qui revêt le corps d'un animal mollusque; d'où les dénominations d'*univalve*, de *bivalve* et de *multivalve*, données aux coquilles d'une, de deux, de trois ou de plusieurs pièces.

— Bot. Nom donné quelquefois aux deux portions d'une feuille carpellaire à double surface, quand elles se séparent par la désagglutination de la suture ventrale et la rupture de la suture dorsale. || Se dit aussi des pièces de certains péricarpes qui sont distinctes et susceptibles de se séparer à la maturité sans déchirement apparent. || Dans certains fruits, les valves forment les cloisons, comme dans le lis, le seringa, le ciste, le rhododendron, etc.; dans d'autres, elles portent les graines, comme dans les gentianées, les orchidées, etc. Dans le ricin, la balsamine, etc., les valves, étant élastiques, se disjoignent subitement par force de ressort et projettent les graines à quelque distance.

— On nomme improprement *valves*, les bractées qui composent les spathes, et celles qui composent la glume des graminées.

— Mécan. Syn. de Soupape à clapet.

VALVÉ, ÉE. adj (rad. *valve*). Bot. Qui imite une valve, qui tient de la valve. || *Corolle valvée.* Celle dont, avant l'épanouissement, les pétales ou divisions se touchent par leur bord seulement, de manière à imiter, par leur disposition respective, les valves d'une capsule.

VALVÉE. s. f. Malocoz. Genre d'animaux mollusques établi pour un petit nombre d'animaux dont la coquille a les plus grands rapports avec les paludines, et qui, comme elles, en effet, sont operculées et vivent dans les eaux douces d'Europe. Valvée spinale. Valvée spirorbe, etc.

VALVÉEN, ENNE. adj. Bot. Se dit des cloisons qui sont produites par l'expansion de la substance des valves, et qui y restent fixées, même après la déhiscence. Corolles valvéennes.

— Bot. *Cloisons valvéennes.* Cloisons qui tirent leur origine des valves, soit de leur partie moyenne, comme dans le lis, soit de leurs bords rentrants, comme le rhododendron.

VALVIFORME. s. f. Qui a la forme d'une valve. Se dit des opercules onguiculés et lamelleux, parce qu'ils ressemblent aux valves des mollusques acéphales, d'après la manière dont ils croissent.

VALVISPORE. adj. des 2 g. (du lat. *valva*, valve; et du gr. σπορά, semence, graine). Bot. Qui s'attache aux valves. || VALVISPORES. s. f. pl. Classe de plantes phanérocotylédones complètes hypogynes polypétales, comprenant celles dont les graines s'attachent aux valves du fruit, comme dans les résédacées, les samydées, etc.

VALVULAIRE. adj. des 2 g. Qui a beaucoup de valvules.

VALVULE. s. f. (du lat. *valvula*, dimin. de *valva*, battant de porte ou de fenêtre). Anat. Replis membraneux que l'on trouve au cœur, dans les intestins et dans les veines. Valvules du cœur. Inflammation des valvules. Endurcissement cartilagineux et osseux des valvules. Ossification qui se développe à la surface des valvules. Végétation des valvules. Rupture des tendons des valvules. Largeur des valvules.

— *Valvules du cœur.* Celles que présente ce viscère. || *Valvule triglochine* ou *tricuspide.* Celle qui se trouve à l'orifice auriculo-ventriculaire droit. || *Valvule mitrale.* Celle qui se trouve à l'orifice auriculo-ventriculaire gauche. || *Valvules sigmoïdes* ou *semi-lunaires.* Les trois valvules que l'artère pulmonaire offre à sa naissance du ventricule droit. || *Valvules des intestins* ou *valvules conniventes.* Replis circulaires formés par la membrane muqueuse, et très-rapprochés les uns des autres dans le duodénum et surtout dans l'intestin grêle. || *Valvules des veines.* Replis formés par la membrane interne des veines. || *Valvule iléo-cœcale.* Valvule qui se trouve à l'endroit où le cœcum reçoit l'iléon. On l'appelle aussi *valvule iléo-colique* ou *valvule de Bohin*, parce que cet anatomiste est le premier qui en ait donné une description assez exacte.

— Bot. Petite valve. On nomme ainsi l'enveloppe des spores dans les jungermannies et les lycopodiacées, et les petits opercules qui ferment les anthères des lauriers.

VALVULÉ, ÉE. adj. Bot. qui contient une valvule. || *Poils valvulés.* Ceux qui offrent dans leur intérieur des cloisons transversales à surface plane.

VALVULINE. s. f. (dimin. de *valvule*). Foss. Genre de petites coquilles fossiles. Valvuline ignorée. Valvuline triangulaire.

VAM. Myth. scand. Nom du fleuve des vices, qui sort de la gueule du loup Fenris.

VAMPIRE. s. m. Nom donné à des revenants, à des morts que l'on dit sortir la nuit des cimetières pour venir sucer le sang des vivants, à la gorge et au ventre; après quoi ils vont se remettre dans leurs fosses, laissant sur leur passage des traces de sang. Les vivants sur lesquels le vampire exerce son odieux privilége maigrissent, pâlissent, et meurent de consomption. La nuit même de son décès, la victime à qui s'est communiqué le vampirisme par contact va se nourrir à son tour du sang des hommes. C'est ordinairement le sang des parents et des amis que recherchent les vampires. La croyance aux vampires est particulièrement répandue en Pologne, en Hongrie, en Silésie, en Autriche, en Moravie, en Angleterre et en Lorraine, ou le peuple est convaincu que les cadavres de ceux qui sont morts excommuniés pour cause de magie ou pour d'autres crimes sortent la nuit de leurs tombes pour sucer le sang des personnes jusqu'à ce qu'elles meurent. Croire aux vampires.

— Fig. Il se dit d'un monarque avide de l'or de ses sujets pour satisfaire son avarice, et de leur sang pour multiplier ses conquêtes. || Il se dit aussi de l'exacteur, de l'usurier, du marchand insatiable, du fabricant qui brille de la sueur de ses ouvriers, du tuteur qui mange le pain de son pupille, et de l'héritier qui se jette sans pudeur sur l'héritage d'un mort encore chaud sur sa couche. Le prolétaire est dévoré de parasites qui lui sucent sa substance ou l'écrasent en passant; il a ses *vampires* et ses sosies; le peu qu'il possède ne tarde pas à être distribué aux vétérans. (Raspail.)

— *Le Vampire.* Titre d'une nouvelle qui a été faussement attribuée à lord Byron, et qui est du docteur Polidori.

— Mamm. Espèce de chéiroptère américain, du genre phillostome, ainsi nommé à cause de ses habitudes naturelles. Cet animal en effet suce le sang des bestiaux ou des hommes endormis, après avoir ouvert les petits vaisseaux d'un point quelconque de leur peau au moyen des papilles cornées et aiguës dont sa langue est recouverte.

VAMPIRISME. s. m. Néol. Croyance aux vampires. Un journal de Londres relatait, il y a quelque temps, un cas nouveau de vampirisme. Tournefort assure avoir été témoin de plusieurs cas de vampirisme.

— Qualité, état d'un vampire. Le vampire communique, soit par le contact, soit par la succion, le vampirisme à sa victime. Chez le peuple, le vampirisme est regardé comme un châtiment d'en haut, en expiation de quelque grand forfait. || Fig. Avidité sans mesure.

VAMPRA. s. m. Relat. Le jour du repos chez les Siamois Il y a quatre vampras dans chaque mois.

VAN. s. m. Econ. rur. Ustensile d'osier, fait en forme de coquille et à deux anses, servant à séparer des grains ou graines la poussière, les pailles, les ordures et autres corps étrangers qui s'y trouvent mêlés. Un van d'osier. Nettoyer du grain avec le van. Un van trop lourd. L'osier n'est pas le seul arbuste dont on puisse faire des vans. Le saule, le marsaule et tous les arbrisseaux à branches longues, déliées et très-flexibles, servent à cet usage. L'usage du van est aujourd'hui remplacé, dans beaucoup d'exploitations rurales de quelque importance, par celui du *tarare*, qui est au premier ce que la machine à battre les grains est au fléau.

J'aime à mouvoir le *van*, où le froment doré
Bondit avec la paille et retombe épuré. (DELILLE.)

— Antiq. gr. *Van mystique.* Espèce de corbeille que l'on portait dans les Eleusinies. V. LICNOPHORES.

VANA. s. m. Ornith. Nom qu'on donne au vanneau dans le départ. des Deux-Sèvres.

VANADATE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide vanadique avec les bases salifiables.

— *Vanadate vanadique.* Composé intermédiaire d'acide et d'oxyde que l'on obtient de la réduction de l'acide vanadique à l'état bleu par certains corps désoxygénants.

VANADEUX, EUSE. adj. Chim. Qui tient de la nature du vanadium, qui contient du vanadium. || *Sulfide vanadeux.* Le premier degré de sulfuration du vanadium.

VANADIQUE. adj. des 2 g. Chim. Qui a rapport au vanadium. || *Oxyde vanadique.* Le second degré d'oxydation du vanadium. || *Acide vanadique.* Le troisième degré de cette oxydation. || *Sulfite vanadique.* Le second degré de sulfuration du vanadium. || *Sels vanadiques.* Ceux qui ont pour base l'oxyde vanadique et les sels haloïdes correspondants. L'acide vanadique est solide, d'un rouge jaunâtre, cristallisé, susceptible de se fondre à une chaleur rouge; il est très-acide, à peine soluble, et donne des sels appelés *vanadates* et *bivanadates*, jaunes orangés ou rouges, insipides.

VANADITE. s. m. Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'oxyde vanadique avec certaines bases.

VANADIUM. s. m. (pr. *va-na-di-omm*). Minér. Nouveau métal découvert dans une mine de fer par Setstrom, chimiste suédois, et dont le nom dérive de *Vanadé*, divinité scandinave. Le vanadium est d'un blanc qui se rapproche de celui de l'argent ou du molybdène non ductile; l'acide nitrique le dissout et forme un liquide bleu. Les acides sulfurique et hydrochlorique ne l'attaquent pas. Il offre deux oxydes et un acide. V. VANADIQUE.

VANCOCHE. s. m. Entom. Nom qu'on donne, à Madagascar, à une grosse espèce de scorpion, dont la piqûre est très-venimeuse.

VANDA. s. m. Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des orchidées, comprenant sept espèces qui croissent au Bengale, aux îles Moluques, en Chine et au Malabar.

VANDAGE. s. m. S'est dit pour Vente, échange.

VANDALE. adj. et s. des 2 g. (de *wandeln*, circuler, voyager). Géogr. Nom d'un peuple germanique très-voisin des Goths, et dont le siége primitif était probablement dans le nord de la Germanie, sur les côtes de la mer Baltique, entre l'Elbe et la Vistule, où il menait une vie presque toujours errante. Au IIIe siècle de Jésus-Christ, on les voit se liguer avec les Bourguignons pour attaquer les Romains sur le Rhin. Vers 272, sous le règne d'Aurélien, ils s'établirent dans la Dacie occidentale. Expulsés de cette contrée par les Goths, ils obtinrent de Constantin le Grand la permission de se fixer plus à l'ouest, en Pannonie. En 406, les Vandales quittèrent la Pannonie, et se réunirent aux Suèves et aux Alains pour fondre sur la Gaule. En 409, ils franchirent les Pyrénées et se répandirent sur l'Espagne, où ils se partagèrent avec les Suèves dans les provinces qui forment aujourd'hui la Vieille-Castille et la Galice. Ils y érigèrent un empire auquel les Alains se soumirent en 420. Des jalousies éclatèrent entre les Vandales et les Suèves, et, bien qu'ayant en général le dessus, les Vandales n'en furent pas moins obligés d'évacuer la Galice et de se retirer au sud, dans la Bétique, vers le littoral de l'ancien royaume de Grenade. Plus tard, Genséric les appela à son aide, leur promettant de partager l'Afrique avec eux. Il s'embarque aussitôt dans les ports de l'Andalousie et envahit tout le littoral opposé en 429. Ils fondèrent un empire à Carthage. Avec leurs flottes, ils s'emparèrent des îles Baléares, et désolèrent la Sicile, la Sardaigne et la Corse, ainsi que les côtes de l'Italie. En 455, Genséric aborda dans le Tibre avec une flotte puissante. L'épouvante régnait dans Rome. Les Vandales la pillèrent pendant quinze jours et y firent leur proie de toutes les richesses qui avaient échappé à la rapacité des Goths. L'empire des Vandales fut détruit en 534 par Bélisaire, qui vainquit et fit prisonnier Gélimer, dernier roi des Vandales.

— Fig. et par injure. Se dit de ceux qui détruisent les monuments des arts, qui voudraient ramener les temps de barbarie. C'est un vandale, un grand vandale. On a donné le nom de *vandales* à ces misérables qui, en 1792, allèrent à Saint-Denis profaner et briser les tombeaux des rois. L'histoire a également flétri de ce nom ces commissaires de la Convention qui, envoyés dans les provinces, y faisaient abattre ou mutiler toutes les statues, et brûler les livres et les tableaux.

VANDALIQUE. adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient aux Vandales.

VANDALISME. s. m. Conduite, opinion de ceux qui sont ennemis des lumières et des arts.

VANDALUSIA. Géogr. Nom donné aux possessions des Vandales en Espagne. C'est aujourd'hui l'Andalousie et le royaume de Grenade. V. VANDALES.

VANDAMNE. (Dominiq.-Joseph.) Général français, né à Cassel (Nord), en 1771.

VANDÉES. s. f. pl. Bot. Tribu de plantes de la famille des orchidées, qui a pour type le genre vandas.

VANDELLIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des personnées, qui croissent dans l'Amérique. La vandellie étalée est une petite plante herbacée.

VANDERBOURG. (C. Boudens de.) Littérateur français, né en 1765, à Saintes, mort en 1827. Fut reçu à l'Académie française en 1814. Les *Poésies de Clotilde de Surville* sont en partie son ouvrage.

VAN DER HELST. (Barthélemi.) Peintre hollandais, né en 1613 à Harlem, mort en 1670 à Amsterdam. Il excella dans le portrait.

VAN DER MEULEN. (Ant.-Franç.) Peintre de batailles, né à Bruxelles en 1634, mort en 1690.

VAN DER MONDE. (N.) Géomètre, membre de l'Académie des sciences et de l'Institut, né à Paris en 1735, mort en 1796.

VAN DER VELDE. (Ch.-F.) Romancier allemand, né en 1779 à Breslau, mort en 1824.

VANDEUVRE ou **VANDŒUVRE.** Géogr. ch.-l. de canton (Aube), à 25 kil. O. de Bar-sur-Aube; 1,727 hab.

VAN DIEMEN. (Terre de). Géogr. Grande île voisine du continent de la Nouvelle-Hollande, dont elle est séparée par le détroit de Bass. Cette île s'étend en latitude depuis les 41° 20' jusqu'aux 43° 30' S., et en longit. depuis les 142° 20' jusqu'aux 146° E. Elle fut découverte en 1642 par le Hollandais Abel Tasman. Les Anglais en prirent possession en 1803, et, l'année suivante, ils fondèrent la ville de *Hobart-Town*, qui devint la capitale du nouvel établissement britannique.

VANDIÈRE. Ichthyol. Un des noms vulgaires du callionyme lyre.

VANDOISE. s. f. Ichthyol. Poisson du genre cyprin, auquel on donne aussi le nom de *dard*, à cause de la rapidité de sa course, et qui est connu en Languedoc sous le nom de *sophie*, et à Lyon sous celui de *suiffe*. Ce poisson parvient communément à la longueur de 4 à 5 pouces. On le trouve dans les eaux pures et courantes des rivières de la partie moyenne de l'Europe, et dans la Loire; il se tient ordinairement à la surface de l'eau. La chair de la vandoise est légère, saine et agréable au goût, mais extrêmement chargée d'arêtes.

VAN DYCK. (Antoine.) Peintre de l'école flamande, né à Anvers en 1599, mort à Londres en 1641.

VAN EFFEN. (Juste.) Littérateur, né à Utrecht, mort en 1735, a traduit plusieurs ouvrages de l'anglais en français, entre autres les *Voyages de Robinson Crusoé*, le conte du *Tonneau*, le *Mentor moderne*, etc.

VANELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du stylidium pileux.

— Ornith. Nom vulgaire du vanneau.

VANESSE. s. f. Entom. Genre de papillons de jour qui comprend les espèces à chenilles épineuses.

VAN-EYCK. V. JEAN DE BRUGES.

VANGA. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux à bec longicorne, fort dur, courbé seulement à la pointe, qui est très-crochue et très-acérée, et dont les mandibules ont les bords droits, tranchants, à pointes échancrées. Tous les vangas sont de l'ancien continent, des îles les plus reculées de l'Inde et de l'Océanie. Le vanga destructeur se tient dans les environs de Sydney, non loin des habitations, surtout lorsqu'il fait mauvais temps; aussi le nomme-t-on *oiseau de pluie*. Le vanga cap-gris.

— Jard. Bêche à fer pointu dont on se sert dans quelques lieux pour labourer les terres rocailleuses.

VAN GEER (Louis). Industriel hollandais, vint se fixer en Suède, y perfectionna les fonderies de fer, les manufactures d'armes, obtint la confiance de Gustave-Adolphe et de la reine Christine.

VANGERON. s. m. Ichthyol. Nom donné à un poisson des lacs de Lausanne et de Neufchâtel, et qui paraît être une espèce de cyprin, peut-être le gardon. Ce poisson, qui a près des ouïes deux nageoires couleur d'or, a la figure et la chair semblable à celle de la carpe.

VANGEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui pétrit la terre avec les mains dans une briqueterie.

VANGIONES. s. m. pl. Géogr. Peuple de la Gaule, ou Germanique première, entre les Caracates et les Nemètes; avait pour chef-lieu Vangiones ou Borbetomagus, aujourd'hui *Worms.*

VANGUÉRIÉES. s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des rubiacées, qui a pour type le genre vanguier.

VANGUIER. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des rubiacées, qui croissent à l'île de Madagascar. Vanguier comestible.

VAN-HELMONT (J.-B.). Célèbre empirique, né à Bruxelles en 1577, mort en 1644; voulut créer une nouvelle médecine en la fondant sur la chimie; il imagina aussi un nouveau système métaphysique.

VAN-HOOFT (P.-Cornélius). Historien et poète hollandais, né en 1581 à Amsterdam, mort à La Haye en 1647; il a laissé un grand nombre d'ouvrages qui ont puissamment contribué aux progrès de la littérature hollandaise.

VAN-HUYSUM (Jean). Peintre de fleurs et de fruits, né à Amsterdam en 1682, mort en 1749.

VAN-KESSEL. Famille d'artistes flamands du XVIIe siècle.

VANIÈRE (le P. Jacques). Jésuite, professeur d'humanités et de rhétorique, né en 1664 près de Béziers, mort en 1739, est principalement connu comme poète latin; on lui doit un poëme charmant, le *Prædium rusticum*, où il chante les travaux et les plaisirs de la campagne.

VANIÉRIE. s. f. Bot Genre de plantes qui paraît se rapprocher des procris ou des bœhmeries, et qui appartient à la famille des urticées. La vaniérie de la Cochinchine et la vaniérie de la Chine sont des arbustes peu élevés.

VANIKORO. Géogr. Groupe d'îles de l'Océanie, par 11° 4' lat. S., 164° 32' long. E.; se compose de deux îles, Vanikoro ou la Recherche, qui est la plus grande, et Tevaï ou Amherst, découvertes par la Pérouse, qui y trouva la mort avec tout son équipage.

VANILLE. s. f. (pr. *va-ni-ye;* de l'esp. *vainilla*, dimin. de *vaina*, gaîne, à cause de la ressemblance du fruit avec une gaîne de couteau). Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, irrégulières, de la famille des orchidées. La vanille aromatique a des tiges sarmenteuses qui grimpent et s'attachent par des vrilles aux arbres qu'elles rencontrent. Cette plante, dont on distingue plusieurs variétés, croît aux lieux humides et ombragés, sur le bord des sources et des ruisseaux, dans presque toutes les contrées chaudes de l'Amérique méridionale.

— Le fruit, qui fait tout le mérite de cette plante, est une capsule charnue de la grosseur du petit doigt, un peu arquée, composée de deux parties ou valves, qu'on peut comparer aux cosses du haricot, c'est dans ces deux valves que sont renfermés un assez grand nombre de petites graines noires.

— La vanille est remarquable par une odeur balsamique très-suave et par une saveur chaude, piquante, fort agréable. On en retire une huile volatile très-odorante et de l'acide benzoïque. La vanille, à cause de la suavité de son odeur, est presque exclusivement réservée aux usages économiques; on l'associe avec avantage aux crèmes, aux gâteaux, etc. Les limonadiers s'en servent pour aromatiser le punch, les glaces, les sorbets; les confiseurs en préparent plusieurs liqueurs de table, des conserves, des bonbons. Mais la vanille est surtout d'un grand usage dans le chocolat, auquel elle donne une odeur et une saveur fort agréables. Vanille claviculée. La vanille longue-plate. La vanille moyenne ou terciade. La vanille courte. La vanille ronde. Les vanilles rondes sont ordinairement moins souples, moins onctueuses que les plates. ‖ *Vanille givrée.* Nom que prend la vanille longue-plate, lorsque, renfermée dans des vases bien clos, elle se couvre de cristaux blancs et brillants, qui sont de l'acide benzoïque.

VANILLIER. s. m. (pr. *va-ni-yé*). Bot. Nom de la plante qu'on appelle aussi *vanille.* V. VANILLE.

VANILLON. s. m. (pr. *va-ni-yon;* augment. de *vanille*). Bot. Fruit d'une variété de l'épidendrum vanille, qui vient du Mexique, et qu'on récolte également aux Antilles. On en distingue deux espèces dans le commerce : le *vanillon sec* et le *vanillon gras*. Le vanillon gras a une odeur un peu fermentée et plus aromatique que le vanillon sec. Le vanillon est employé à quelques-uns des usages de la vanille.

VANILLOPHORE. s. m. (du fr. *vanille*, et du gr. φορός, qui porte). Bot. Nom qui a été donné à la plante qui porte la vanille.

VANINI (Lucilio). Philosophe, né en 1585 à Taurozano, dans la terre d'Otrante; écrivit contre Cardan; se fixa d'abord à Toulouse, d'où il fut chassé pour ses mœurs infâmes, puis à Paris, où il fut aumônier du maréchal Bassompierre. Il retourna en 1617 à Toulouse, où s'étant rendu suspect au procureur général par quelques paroles indiscrètes, il fut dénoncé à la cour comme athée, et condamné à être brûlé vif en 1619. Il a laissé plusieurs écrits.

VANISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée dans la Nouvelle-Angleterre par Henri Vane, nommé gouverneur de cette province en 1636. Cette secte professe les opinions des antinomiens.

VANITÉ. s. f. (du lat. *vanus*, vain, vide). Caractère de ce qui est vain; inutilité, peu de solidité. Tout n'est que vanité dans le monde. L'Écriture a dit : Vanité des vanités, et tout est vanité. Mépriser les vanités du monde. Etre revenu des vanités du monde. Vain veut dire vide; ainsi la *vanité* est si misérable qu'on ne peut guère lui dire pis que son nom; elle se donne elle-même pour ce qu'elle est. (Chamfort.)

Le soleil ici-bas ne voit que *vanité*;
D'ignorance et d'erreurs toute la terre abonde,
Mais aimer tendrement une jeune beauté,
C'est la plus douce erreur des *vanités* du monde.
(BERTHAUD.)

— Amour-propre qui a pour objet des choses frivoles ou étrangères à la personne qui s'en prévaut. Avoir beaucoup de vanité. Etre plein de vanité. Etre d'une vanité insupportable. Flatter, blesser la vanité de quelqu'un. Tirer vanité de sa naissance. La *vanité* est une marque de petitesse d'esprit. (Acad.) Des *vanités* rivales ne se pardonnent rien. (Id.) Il faut avoir bien de la *vanité* pour ne pas connaître sa faiblesse. (St-Evrem.) Les hommes sans passions, sans vertus et sans vices, n'ont qu'un seul sentiment : la *vanité* mal déguisée. (Condorc.) Ce qui nous rend la *vanité* des autres insupportable, c'est qu'elle blesse la nôtre. (La Rochef.) La *vanité* est l'amour-propre qui se montre; la modestie est l'amour-propre qui se cache. (Fontenelle.) La *vanité* portée à un certain point est un vice; en deçà, c'est une vertu. (***) S'il est quelqu'un que la *vanité* a rendu heureux, à coup sûr ce quelqu'un était un sot. (J.-J. Rouss.) La *vanité* nous rend aussi dupes que sots. (Florian.) Que peut la raison contre la *vanité?* (G. Bonjour.) La *vanité* naît de l'aveuglement. (Form.) Tout ici-bas, dit-on, est *vanité*. (Nivern.) Dans ma complaisante *vanité* de jeune fille, je me préférais à vous. (G. Sand). Le fat est un homme dont la *vanité* seule forme le caractère. (Desmahis.) La *vanité* de l'homme est la source de ses plus grandes peines. (J.-J. Rouss.) Les lambris dorés, le luxe et la magnificence, n'annoncent que la *vanité* de celui qui les étale. (Id.) La *vanité* des petits autorise l'orgueil des grands. (Mirab.) La *vanité* est l'aliment des sots. (La Bruy.) Bassompierre boit par *vanité* tout le vin que sa botte peut contenir, et tire *vanité* d'avoir bu tout le vin que sa botte a contenu. (Arnault.) La *vanité* des militaires est assez amusante, pour peu qu'ils soient gascons. (Id.) C'était un reste involontaire de cette insurmontable puissance de la *vanité* sociale qui s'appelle l'honneur. (G. Sand.)

Toute belle veut plaire; un grain de *vanité*
Doit donc s'excuser chez les belles.
(LE BAILLY.)

— *Faire vanité d'une chose.* S'en glorifier, en faire gloire. Il danse bien, et en fait vanité. Se dit ordinairement en mauvaise part. L'hypocrite qui veut paraître homme de bien n'est pas si coupable que celui qui fait *vanité* de ses fautes. (Cervantes.)

Oui, ma juste fureur, et j'en fais *vanité*,
A vengé mes parents sur ma postérité. (RAC.)

— *Sans vanité.* Loc. adv. et famil. dont on se sert quand on dit de soi quelque chose d'avantageux, et pour le faire passer. Sans vanité, je ne crains pas mes concurrents.

— Prov. *Une once de vanité gâte un quintal de mérite.* ‖ *La vanité n'a pas de plus grand ennemi que la vanité.* C'est souvent ce défaut qui nous fait haïr les défauts d'autrui.

VANITEUX, EUSE. adj. Qui a une vanité puérile et ridicule, soit en actions, soit en paroles. C'est l'homme le plus sot et le plus vaniteux. Propos vaniteux. L'homme *vaniteux* est rarement un peu moins qu'un homme nul. (***) Le bibliomane *vaniteux* collectionne des livres, comme il ferait des tableaux, des coquilles, des minéraux, etc. (P. Lacroix.) L'humeur *vaniteuse* est rarement compagne d'une âme sensible. (Boiste.)

— substantiv. C'est un vaniteux, une vaniteuse insupportable. Le *vaniteux* tire vanité de tout, même de ses ridicules : on le méprise, il s'admire. (***) Le *vaniteux* est plaisamment égoïste, et pense qu'il n'y a d'important au monde que lui, ou ce qui le touche. (***)

VANLOO. (J.-B). Peintre célèbre, né en 1684 à Aix, mort en 1745, s'exerça surtout dans le portrait et y réussit parfaitement. ‖ VANLOO. (C). Frère du précédent, né à Nice en 1705, mort en 1765, fut un des peintres les plus distingués de son époque.

VANNAGE. s. m. Agric. S'est dit pour action de vanner.

VANNE. s. f. (du lat. *vannus;* fait de *vanus*, vide). Archit. Porte qui se meut verticalement entre deux coulisses, et se ferme exactement ou s'ouvre à volonté, ordinairement au moyen d'une vis, ou d'une crémaillère, pour retenir ou lâcher les eaux d'un étang, d'une écluse, d'un canal, etc.

— Hydraul. Pelle dont l'élévation ou l'abaissement ouvre ou ferme un pertuis, destiné à l'écoulement de l'eau. Les très-petites vannes se déplacent avec la main. Celles contre lesquelles la poussée de l'eau est trop forte sont manœuvrées dans les moulins de campagne par une vis et un écrou en bois. Enfin, celles des usines bien établies reçoivent le mouvement au moyen de rouages analogues à des crics.

— *Vannes de décharge* et quelquefois *vannes de secours.* Vannes qui servent à déboucher les eaux surabondantes amenées par les crues. ‖ *Vannes de chasse.* Celles qui sont destinées à produire des accumulations d'eau qu'on laisse ensuite s'échapper brusquement pour déblayer les vases qui encombrent un bassin ou un cours d'eau. ‖ *Vannes motrices.* Celles qui ferment les orifices destinés à verser l'eau sur les récepteurs hydrauliques. ‖ *Vannes plongeantes.* Les vannes motrices qui s'abaissent pour que le fluide passe par-dessus. ‖ *Vanne mouloire.* Nom que prend la vanne dans les moulins, la vanne motrice. ‖ *Vanne de compensation.* Vanne de décharge alliée solidairement à une vanne motrice, de manière que, dans un mouvement quelconque, l'une de ces vannes ouvre toujours un débouché égal à celui qui est fermé par l'autre.

— Constr. Se dit des deux cloisons d'un batardeau.

VANNES. s. f. pl. Fauconn. Les plus grandes plumes des ailes des oiseaux de proie. ‖ On dit aussi, les *vanneaux*.

VANNEAU. s. m. (pr. *va-nô;* rad. *van*, par rapport au bruit que font ses ailes en volant, bruit qui imite assez bien celui que fait un van qu'on agite pour purger le blé). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers et de la famille des pressirostres, renfermant des oiseaux voyageurs caractérisés par un bec court, grêle, droit, comprimé, renflé à son extrémité; des jambes grêles, des pieds ayant trois doigts devant et un pouce qui touche à peine la terre. Les vanneaux vivent par troupes dans les prairies humides et sur les bords des rivières. Le *vanneau huppé* est de la taille d'un pigeon. Les vanneaux arrivent en France dès la fin de février et au commencement de mars et partent vers la fin d'octobre. Leurs mœurs sont très-farouches. Leur vol est vigoureux, haut et de longue haleine. Ce sont des oiseaux très-gais, sans cesse en mouvement, folâtres et très-lestes. Leur chair est estimée, bien qu'elle soit généralement maigre et sèche.

VANNÉ, ÉE. part. pass. du v. Vanner. S'empl. adjectiv. Blé vanné. Avoine vannée. Orge vanné.

VANNER. v. a. 1re conj. (pr. *va-né;* rad. *van*) Nettoyer les grains par le moyen du van. Vanner du blé. Vanner de l'avoine. Vanner de l'orge. Les habitants des villages et même des bourgs sont assez dans l'usage de *vanner* leur grain dans les rues ou places. Ce ne peut être que par tolérance qu'ils sont soufferts. (Encycl.)

VANNER. v. a. 4e conj. S'est dit pour Faire sauter un homme sur la couverture; berner.

VANNEREAU. s. m. (dimin. de *vanneau*). Ornith. Petit vanneau; oiseau de rivière.

VANNERIE. s. f. (rad. *van*). Techn. Le métier de vannier; la marchandise du vannier. Le bourg d'Origny, à 8 kil. de Vervins, occupe toute une population à la fabrication des paniers, corbeilles, et d'autres ouvrages de différentes formes toutes plus ou moins élégantes; c'est le centre de la vannerie fine. La moitié des produits en grosse et fine vannerie est absorbée par la France; l'autre moitié s'exporte à l'étranger. Paris est l'entrepôt des produits de la vannerie de tous les départements qui s'occupent de cette industrie en grand.

VANNES. (en lat. *Veneti* et *Dariorigum;* *Gwenet* en bas-breton). Géogr. Chef-lieu du département de Morbihan, à 420 kil. O. de Paris; 11,623 hab; ancienne résidence des ducs de Bretagne.

VANNET. s. m. (pr. *va-né*). Blas. Se dit d'une coquille dessinée dans une position telle qu'on en voit le fond.

— Pêch. Filet que l'on tend de diverses manières, sur les grèves recouvertes par le flux de la mer.

VANNETTE. s. f. (rad. *van*). Grand panier rond, plat, et à petit bord, dont on se sert ordinairement pour vanner l'avoine, avant de la donner aux chevaux.

VANNETTE. s. f. (diminut. de *vanne*). Petite vanne.

— Conchyl. Coquille en forme de van, dont on voit le fonds.

VANNEUR. s. m. Agric. Celui qui vanne. Payer la journée du vanneur.

VANNIER. s. m. Ouvrier qui travaille en osier et qui fait des vans, des corbeilles, des hottes, des claies, etc. Qu'on voie croître sur les fosses de leurs familles ceux qui les ont fait vivre pendant leur vie, l'osier des *vanniers*, le chêne des charpentiers, le cep des vignerons (B. de St-P.)

VANNOIR. s. m. Techn. Grand bassin de bois, dans lequel on agite les morceaux de laiton coupés pour faire des clous d'épingle, afin de les rendre plus clairs.

VANNUCCHI. Peintre italien. V. ANDRE DEL SARTO.

VANNURE. s. f. Se dit de la poussière, des balles et de tous les corps légers qui sont entraînés par la ventilation dans l'opération du vannage par le moyen du tarare. S'emploie surtout au pluriel. Ce ne sont que des vannures. Omiss. des dictionnaires.

VAN-OOST (Jacques, dit *le Vieux*). Peintre flamand, né à Bruges, en 1600, mort en 1671.

VAN-ORT (Adam). Peintre d'Anvers, né en 1557, mort en 1661, eut pour élèves Rubens et Jordaens.

VAN-OSTADE (Adrien). Peintre de l'école flamande, né à Lubeck en 1610, mort à Amsterdam ou il s'était fixé.

VANOYER. v. n. 1re conj. S'évanouir, disparaître.

VANOZZA (Rosa). Maîtresse d'Alexandre Borgia (Alexandre VI), dont elle eut cinq enfants, César Borgia, Lucrèce Borgia, François, duc de Gandie, etc.

VAN-PRAËT (Jos.-Basile-Bernard). Bibliographe, né en 1754 à Bruges, mort en 1837 à Paris; c'était un des conservateurs de la Bibliothèque royale; on lui doit le *catalogue des livres imprimés sur vélin* de cette même bibliothèque.

VANROBEZ. s. m. Comm. Espèce de draps qu'on fabriquait à Abbeville. Ce nom était celui du fabricant.

VANS (LES). Géogr. Ch.-l. de cant. (Ardèche), à 25 kil. S.-O. de l'Argentière; 2,627 hab.

VANSIRE. Mamm. Nom spécifique d'une mangouste de Madagascar et de l'île de France.

VAN-SPAENDONK. Peintre, né à Tilbourg (Hollande), en 1746, mort en 1821; jouit d'une réputation immense à la cour de Versailles, devint professeur d'iconographie au jardin des Plantes, et membre de l'Institut.

VANTAIL. s. m. Archit. Battant ou moitié de la fermeture d'une porte qui s'ouvre en deux parties dans sa largeur. Les vantaux d'une porte. Porte à deux vantaux.

— Anc. t. milit. La partie mobile du casque, qui était percée afin de laisser la respiration libre.

VANTANCE. s. f. S'est dit pour Action de se vanter, vanité, ostentation. Ce mot est à regretter, car il est plus sonore et plus expressif que *vanterie*.

— *Sans vantance.* Sans se vanter.

VANTANE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, qui croissent à la Guiane.

VANTARD, ARDE. adj. Qui a l'habitude de se vanter. Un homme vantard. Une femme vantarde. L'un est plus fier des grandes choses, et l'autre plus *vantard* des petites. (Cormen.) Fam. et peu usité.

— S'emploie plus ordinairement comme substantif. Faire le vantard. Ce n'est qu'un vantard, une vantarde.

VANTAUX. s. m. Pluriel de Vantail. V. VANTAIL.

VANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Vanter. S'emploie adjectiv. Les auteurs les plus vantés. Ces fleuves tant vantés. Ces beaux esprits si vantés. Où sont ces âmes guerrières et ces marteaux d'âme tant *vantés?* (Boss.) Cet orgueil si *vanté* trouve enfin son écueil. (Volt.) Vivrais-je heureux dans ces lieux si *vantés* et si désirés? (Senanc.) La magnificence extérieure a été *vantée* souvent comme un moyen d'agir sur l'imagination. (Mme de Staël.) Je lui dois quelque chose de cette grâce tant *vantée*, de ce charme oriental. (Id.) Les essais historiques sur Paris n'ont-ils pas été aussi beaucoup trop *vantés?* (La Harpe.)

Quels demi-dieux enfin nos jours ont-ils vu naître?
Ces Français si *vantés* peux-tu les reconnaître?
(GILBERT.)

Voilà donc, cher ami, cet âge si vanté,
Ce siècle heureux des mœurs et de l'humanité. (ID.)

Que servent nos festins avec art apprêtés,
Ces mets si délicats et ces vins si *vantés*. (***)

Cessons donc d'aspirer à ce prix tant *vanté*
Que donne la faveur à l'importunité. (BOIL.)

— *Vanté par.* Louis XIV, si *vanté* par sa galanterie chevaleresque, ne se montra-t-il pas le plus dur des hommes dans sa conduite envers la femme dont il avait été le plus aimé, madame de La Vallière? (Mme de Staël.) Ces moyens ont été bien *vantés* par nos politiques modernes. (B. de St-P.)

Le bourg lointain qui vous vit naître,
Aux Muses inconnu peut-être,
Et par Hippocrate *vanté*. (PASST.)

VANTELER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Voltiger, aller au vent.

VANTER. v. a. 1re conj. Louer, priser extrêmement. Vanter quelqu'un. Le vanter beaucoup, vanter le mérite d'une personne. On le vante beaucoup pour peu de chose. On *vante* l'élévation de vos lumières. (Mass.) Ces honneurs que le monde *vante*. (Boss.) Le prince *vantait* les conseils de l'un, la hardiesse de l'autre, chacun avait son rang dans ses discours. (Id.) Quelquefois il vous plaît, souvent même il vous *vante*. (Boil.) Je plaignis Bajazet, je lui *vantai* ses charmes. (Rac.) Il fallut que le roi donnât une déclaration publique, par laquelle il renvoyait son ministre en *vantant* ses services et en se plaignant de son exil. (Volt.) La fable, de sa voix, a *vanté* la merveille. (Del.) Il buvait aussi fort souvent, tantôt c'était à ma santé, et tantôt à celle de mon père et de ma mère, dont il ne pouvait assez *vanter* le bonheur d'avoir un fils tel que moi. (Le Sage.) Le petit chantre avait eu raison de ne me pas *vanter* sa bourse, j'y trouvai très-peu d'espèces. (Id.) L'homme véritablement honnête ne *vante* pas sa probité. (Boiste.)

— SE VANTER. v. pron. Se louer, se priser extrêmement. Se vanter beaucoup. Se vanter trop. On se donne en ridicule en se *vantant* soi-même. (Acad.) On perd à se vanter presque tout son mérite. (Boiste.)

Et mêle en se *vantant* soi-même à tout propos,
Les louanges d'un fat à celles d'un héros. (BOIL.)

— *Se vanter de, s'en vanter.* Se glorifier, se faire honneur de. Se vanter d'avoir fait réussir une affaire. Se vanter d'avoir rendu de grands services à quelqu'un. Elle s'en est *vantée* assez publiquement. (Rac.) Galilée se *vantait* d'avoir employé plus d'années à la philosophie que de mois aux mathématiques. (Edg. Quinet.) On se *vante* souvent de son plus grand défaut, comme de sa principale vertu. (Boiste.) Il avait longtemps porté les armes, et souvent il se *vantait* d'avoir vu le feu. (Le Sage.)

— Etre vanté. Les belles actions, les actions généreuses ne sauraient trop se *vanter*; elles sont si rares! (Boiste.)

— *Se vanter que.* Le monde se *vante* que l'honneur et la véritable probité ne résident que chez lui. (Mass.)

— Se faire fort de. Se vanter de venir à bout de telle chose. Le monde se *vante* de faire des heureux. (Mass.)

— Prov. *Il n'y a pas de quoi se vanter.* Se dit de quelqu'un ou à quelqu'un qui a fait une chose blâmable, honteuse. ‖ *Il fait bon battre un glorieux, il ne s'en vante pas.* On n'a pas à craindre d'être puni, parce qu'il garde le silence sur son aventure.

VANTERIE. s. f. Vaine louange qu'on se donne à soi-même, et qui marque de la présomption. Il y a bien de la vanterie dans ce qu'il dit. Il est insupportable avec ses vanteries continuelles. Ce respectable défunt a toujours méprisé les *vanteries* ridicules dont il arrive assez ordinairement que la noblesse étourdit le monde. (Boss.) Il a cru que ces *vanteries* s'étaient plutôt dignes des races nouvelles, éblouies par l'éclat non accoutumé d'une noblesse de peu d'années. (Id.) Ce mot est familier.

VANTEUR, EUSE. adj. S'est dit pour signifier, Celui, celle qui se vante. Ce mot a cessé d'être en usage. Il est plus ancien que *vantard*, qui a prévalu.

— Prov. *Grands vanteurs, petits faiseurs.* Ceux qui se vantent le plus sont presque toujours ceux qui en font le moins.

VANTILLER. v. a. 1re conj. Faire une digue de planches pour retenir l'eau. On écrit aussi *ventiller*.

VANUCCI (Le). Peintre. V. PERUGIN.

VA-NU-PIEDS. s. m. Se dit d'un vagabond ou d'un homme très-misérable. C'est un va-nu-pieds. Ce sont des va-nu-pieds. Fam.

VAN-VEEN (Othon). Peintre, né à Leyde en 1556, mort à Bruxelles en 1631.

VANVITELLI. Un des plus grands architectes du XVIII^e siècle, et auteur du plus grand monument de ce siècle, né à Rome en 1700, mort en 1773, mit le comble à sa réputation en fournissant le plan du magnifique palais de Caserte.

VANVOLE. s. f. (du mot *vent*, qui s'écrivait autrefois *vant*, et du v. *voler*). S'est dit pour Mouvement de ce que le vent emporte.

— *A la vanvole.* loc. adv. A la légère, sans réflexion. Les paroles s'évanouissent et s'en vont à la *vanvole*. (Nic. Pasquier.) Rentrez en vous-même, sans vous abandonner à la *vanvole* à la douleur. (Id.)

VANVRES. Géogr. Bourg du départ. de la Seine, à 3 kil. S.-O. des murs de Paris; 1,700 ab. Ancien château du prince de Condé.

VAORANTHE. s. m. Bot. Nom donné au fruit du physène, arbrisseau ou petit arbre, à rameaux et feuilles alternes, à fleurs axillaires, en grappes.

VAOUR. Géogr. Ch.-l. de cant. (Tarn), à 28 kil. N.-O. de Gaillac; 650 hab.

VA-OUTRE. Terme de vénerie employé par le valet de limier lorsqu'il est au bois, qu'il allonge le trait du limier, et qu'il met le chien devant lui pour le faire quêter.

VAPEUR. s. f. (du lat. *vapor*, même signif.) Phys. Nom sous lequel on désigne les fluides élastiques non permanents, c'est-à-dire qui passent à l'état liquide à une température plus ou moins basse. Aujourd'hui que plusieurs gaz, longtemps regardés comme non coërcibles, ont été amenés à l'état liquide par des abaissements de température, sous de fortes pressions, la distinction établie entre les *vapeurs* et les *gaz* devient moins exacte : cependant, en général, la compensation des vapeurs a lieu à un froid moindre et sans pression. Lorsqu'un corps, de l'état solide ou de l'état liquide, passe à un état aériforme, on dit qu'il se change en vapeur. La vapeur d'eau est celle qui se dégage d'un vase, d'une chaudière pleine d'eau exposée à l'action du feu. Non-seulement il y a de la vapeur d'eau, mais aussi il y a des vapeurs de tous les corps soit solides, soit liquides, qui se trouvent à la surface de la terre. Les unes et les autres se changent en vapeur lorsqu'ils sont exposés à une chaleur plus ou moins forte. Au moyen d'appareils particuliers, ou à l'aide d'une certaine température, on réduit en vapeur non-seulement le soufre, le charbon qui brûlent très-facilement; mais encore le fer, le cuivre, l'or, l'argent, le diamant, tous les métaux, tous les minéraux, sans en excepter un seul. Mais la vapeur la plus intéressante, la plus commune de toutes, c'est la vapeur d'eau, parce que nous la trouvons à chaque instant sous nos pas et dans les usages domestiques. Les brouillards, les nuages, etc., ne sont autre chose que de la vapeur d'eau plus froide que celle qui s'élève de dessus un vase d'eau bouillante. Vapeur d'eau. Vapeur d'éther. Vapeur d'alcool. Vapeur de camphre. Vapeur aqueuse. La vapeur qui se dégage du soufre, du charbon, quand on les brûle. La vapeur du charbon asphyxie. La vapeur de l'iode est violette. Un pouce cube d'eau liquide produit un pied cube de vapeur. La force de l'eau en vapeur est plus que double de celle de la poudre.

— *Vapeur à l'état latent.* L'air tient toujours en suspension entre ses molécules des molécules aqueuses à l'état de vapeur. Outre que cette quantité de vapeur est toujours en raison de l'espace, ce qui est sans application quand il s'agit de l'astmophère, elle y est toujours aussi en raison de la température, et, tant que la vapeur d'eau ne dépasse pas une certaine limite, ou que l'espace ne se resserre pas, ou que la température ne s'abaisse pas pour cette limite, la vapeur d'eau reste transparente comme l'air auquel elle est mêlée : c'est la *vapeur à l'état latent*, qui, malgré les immenses proportions dans lesquelles elle existe, ne manifeste pas sa présence et jouit alors de toutes les propriétés des gaz permanents. ‖ *Vapeur vésiculaire.* Lorsque la température vient à baisser, ce qui est la condition la plus fréquente, ou si l'espace vient à diminuer, les molécules de vapeur aqueuses sont forcées de se rapprocher. Si ce rapprochement avait lieu dans le vide, l'eau vaporisée reprendrait son état liquide. Mais l'air interposé entre les molécules de vapeur aqueuse oppose un certain obstacle à leur réunion immédiate; la vapeur d'eau devient alors visible, elle prend la forme de petits globules extrêmement fins qui, séparés par des couches d'air, restent en suspension dans l'atmosphère; c'est à cet air interposé entre elles qu'ils doivent sans doute de flotter ainsi comme de petits aérostats : comparaison fort juste, car ces petits globules sont des sphères creuses dont on a évalué la grosseur à 0m 009. La vapeur d'eau à cet état est visible : c'est alors qu'elle reçoit le nom de *vapeur vésiculaire*. Selon qu'elle occupe les régions les plus basses de l'atmosphère ou qu'elle se tient à une hauteur de 4 à 12,000 mètres, *la vapeur vésiculaire* constitue, dans le premier cas, les brouillards; dans le second, les nuages. (Encycl.)

— *Machines à vapeur.* Machines dont les effets surprenants sont dus à de la vapeur d'eau bouillite dans une chaudière de tôle, de fer ou de cuivre, hermétiquement fermée, et qu'on laisse pénétrer, à de courts intervalles et alternativement, dessus et dessous un piston renfermé, et se mouvant dans un grand tuyau de fer ou de fonte. Ce piston mobile, surmonté d'une tige de fer, transmet son mouvement alternatif de va et vient, ou la force qu'il reçoit de la vapeur, aux diverses machines qu'on a besoin de faire fonctionner. La vapeur d'eau acquiert donc par la chaleur une force élastique, une force de détente, qui est la source de la force transmise au piston enfermé dans le cylindre de la machine.

— *Vapeur à une, à deux atmosphères*, etc. Par machines à une atmosphère, à deux, à trois, à quatre atmosphères, par machine à basse, à moyenne, à haute pression, on entend des machines dans lesquelles on emploie de la vapeur plus ou moins chaude, c'est-à-dire de la vapeur pour la production de laquelle il a fallu plus ou moins de chaleur, et qui, mise en contact avec un thermomètre, ferait marquer à cet instrument un degré plus ou moins élevé. De la vapeur à la pression d'une atmosphère est celle qui fait équilibre à une colonne d'air de la hauteur de l'atmosphère dont la base serait celle du piston de la machine. Les machines qui emploient la vapeur à deux atmosphères sont des machines à basse pression. Avec une atmosphère de plus, elles sont à moyenne pression, et pour toutes les machines à plus de trois atmosphères, on dit qu'elles sont à haute pression.

— Hist. Si l'on veut en croire la plupart des auteurs de la Grande-Bretagne, la machine à vapeur est anglaise, tant par son invention que par les divers perfectionnements qu'elle a reçus. Cette opinion a été combattue avec succès, et désormais il n'est plus permis d'attribuer la découverte de la machine à vapeur au marquis de Worcester, et de citer les noms de Savery, Newcomen, Beighton, comme les seuls qui l'aient appliquée à la mécanique. M. Arago a fait voir que Héron d'Alexandrie, 120 ans avant notre ère; Blasco de Garay, en 1543; Salomon de Caus, en 1615; et Branca, en 1629, avaient décrit les principaux effets de la vapeur, et imaginé des procédés pour l'employer comme force motrice, tandis que le marquis de Worcester, en 1663, ne s'était expliqué à ce sujet que dans des termes obscurs et sans utilité pour la science et l'industrie. Mais c'est principalement à Papin, en 1690 et 1695, qu'on doit la description la plus méthodique et la plus claire de la pompe à feu, connue aujourd'hui sous le nom de *machine atmosphérique*. Ce savant fit même exécuter un petit appareil, dont le corps de pompe n'avait que deux pouces et demi de diamètre, et ne pesait pas cinq onces; à chaque oscillation du piston, il élevait 60 livres de toute la hauteur de la course du piston descendant, en condensant la vapeur qui se trouvait au-dessous. Il avait même prévu qu'on pouvait tirer parti de la force du piston pour produire des effets mécaniques variés, en transformant en mouvement de rotation les alternations du piston. En un mot, Papin a imaginé la première machine à vapeur à piston; il a vu le premier que la vapeur d'eau fournit un moyen simple de faire le vide rapidement dans la capacité d'un corps de pompe; il est le premier qui ait songé à combiner, dans une même machine à feu, l'action de la force élastique de la vapeur, avec la propriété dont cette vapeur jouit, et qu'il a signalée, de se condenser par refroidissement. Les ingénieuses recherches de Watt se sont portées sur toutes les parties de la machine à vapeur; et, dans sa longue et utile carrière, il a élevé cet appareil à un tel degré de perfection, qu'on peut, à juste titre, lui rapporter le principal mérite d'invention, et dire qu'il l'a fait fonctionner avec la précision d'un chronomètre.

— *Bateau à vapeur, paquebot à vapeur.* Bateau, paquebot qui marche au moyen de roues mues par une machine à vapeur. Le procédé universellement adopté consiste à placer la machine à feu au centre du bateau; deux roues à aubes saillantes sur les flancs sont mises en jeu par la machine, et frappent l'eau comme de larges rames, parce que le piston communique sa puissance à une manivelle qui fait tourner les aubes. Les Anglais attribuent à Jonathan Hull, les Américains à Fulton, l'invention des bateaux à vapeur; mais M. Arago a parfaitement établi qu'en 1695, Papin avait clairement exprimé les moyens de navigation de cette espèce, que ce n'est qu'en 1736 que J. Hull a pris sa patente pour des procédés reconnus impraticables, même pour remorquer les navires; que Périer est le premier qui, en 1775, ait construit un bateau à vapeur; que, trois ans après, le marquis de Jouffroy avait fait des essais sur une plus grande échelle à Baume-les-Dames; qu'en 1781, ce dernier avait établi réellement sur la Saône un grand bateau de ce genre; que les essais faits en Angleterre par M. Miller en 1791, lord Stanhope en 1795, Symington en 1801, Livington et Fulton en 1803, à Paris, sont de beaucoup postérieurs. Le Sphinx est un des meilleurs bâtiments à vapeur qu'on ait construits. Les meilleures machines motrices de bateaux à vapeur, fonctionnent de 1 à 3/4 atmosphères, sans expansion, et consomment 5 kilog. de houille par heure et par force de cheval. On a inventé en Amérique des bateaux de nouvelle forme, dont la vitesse surpasse celle des bateaux employés en Europe. Ce sont deux doubles cônes opposés par leurs bases, et réunis ensemble par des barres transversales; la machine à vapeur est établie au milieu d'un pont fixé au-dessus de ces cônes. ‖ On dit quelquefois *un vapeur*, pour Un bateau à vapeur. V. VAPEUR. subst. masc.

— *Voiture à vapeur.* Locomotive.

— *Cheval de vapeur, cheval-vapeur.* V. CHEVAL.

— Vulgairement, Espèce de fumée qui s'élève des choses humides par l'effet de la chaleur. Vapeur subtile. Vapeur grossière. Vapeur légère, insensible. Vapeur épaisse. Vapeurs malignes. Vapeur méphitique. Vapeurs empestées. Les vapeurs qui forment les pluies et les orages. Les vapeurs qui s'élèvent de la mer et des rivières. Le soleil par sa chaleur, résout, dissipe les *vapeurs*. (Acad.) Le froid condense les *vapeurs*. (Id.) Quand il fut perdu dans la *vapeur* de l'horizon, il s'assit dans ce lieu sauvage. (B. de St-P.) Il s'élève du fond des vallées des *vapeurs* dont se forme la foudre qui tombe sur les montagnes. (Fléch.) D'une haleine odorante exhaler les *vapeurs*. (Del.) Le soleil dore les forêts, se joue sur les flots, colore d'une teinte jaunâtre les *vapeurs* qui fument au loin dans la plaine. (Deleuze.) Immortel Newton! ces *vapeurs* pluvieuses opposées au soleil font l'effet de ton prisme, et développent à l'œil instruit du sage les tons variés de la lumière, que tu sus démêler dans le blanc qui les réunit. (Id.) La *vapeur* des brouillards ne voile pas les cieux. (Rac.)

La sombre humidité sort du fond des marais,
Assemble les *vapeurs* et les brouillards épais.
(CASTEL.)

C'est ainsi qu'on voit les *vapeurs*
Monter du sein d'un lac, se grossir et s'étendre,
Et goutte à goutte se répandre
Dans le vallon silencieux. (CHÉNIER.)

Des larmes du matin les bosquets se remplissent,
Et les *vapeurs* s'évanouissent,
Dès que l'astre du jour reparaît dans les cieux. (ID.)

Les *vapeurs* s'élevant au céleste séjour,
Puis en gouttes d'argent s'échappant des nuages.
(DIDOT.)

L'encens fume autour d'eux, les flammes dévorantes,
Exhalent dans les airs des *vapeurs* odorantes.
(DELILLE.)

— Fig. L'âme dégoûtée du monde dit : Je suis une *vapeur*, je suis un souffle; sans doute une *vapeur* qui aime Dieu, un feu qui connaît Dieu. (Boss.) L'amour est une *vapeur* qui va du cœur à la tête, et rend frénétiques ceux qu'il possède. (Boiste.) La vie n'est qu'une *vapeur* qui disparaîtra sans retour. (Sénancour.)

Son peuple meurt; sur ses yeux nagent des *vapeurs* [sombres,
Et son âme en courroux s'envole chez les ombres,
(DELILLE.)

Je l'ai vu, ce n'est point une erreur passagère,
Qu'enfante du sommeil la *vapeur* mensongère.
(VOLTAIRE.)

Je prête un corps, hélas! à cette ombre incertaine,
Mais la faible *vapeur*, prompte à s'évanouir,
S'échappe de nos bras tout prêts à la saisir.
(DORAT.)

— *Les vapeurs du vin.* Les fumées du vin, l'effet que le vin, bu en trop grande quantité, produit sur le cerveau. Les vapeurs du vin ont troublé sa raison.

Et lorsque dans le feu d'une fête brillante,
Qu'échauffera du vin la *vapeur* enivrante. (DELILLE.)

— *Bain de vapeurs.* Bain qu'on prend en demeurant exposé, dans un lieu clos, à des vapeurs chaudes qui s'exhalent d'un liquide, ou des parois mêmes du mur, dans les lieux où se trouvent des eaux thermales. En Russie, en Turquie, on prend communément les bains de vapeurs dans des chambres fortement chauffées, au moyen de tuyaux qui parcourent leurs parois et portent la chaleur partout. Presque tous les peuples font usage des bains de vapeurs. Les habitants les plus rapprochés du pôle, les Groënlandais, les Esquimaux, les Samoïèdes, etc., creusent un trou dans la terre, y placent des cailloux rougis au feu, et s'y plongent jusqu'au cou.

— Pathol. Nom dont on se sert pour désigner plusieurs genres d'affections morbifiques différentes, et que l'on attribue à des gaz ou vapeurs existants dans les parties. L'hystérie est, parmi les maladies nerveuses, celle qui a reçu plus particulièrement le nom de vapeurs, parce que les malades, dans les attaques de cette affection, disent éprouver la sensation d'une boule qui remonte de la matrice au gosier, globe qu'on n'a pu supposer composé que d'air, bien que ceux-ci le croient solide, par la strangulation qu'il leur cause. C'est donc par l'idée que des gaz ou vapeurs, qui ne sont pour quelques-uns que le fluide nerveux lui-même exubérant, parcourent ou suivent les ramifications nerveuses, qu'on a désigné les maladies produites par le mot même de la cause qui les occasionne; c'est là l'acception la plus commune dans le langage des gens du monde, du mot *vapeurs*. Les femmes du commun n'ont guère de *vapeurs*; c'est un mal de condition qu'on ne prend que dans les boudoirs. (Beaum.) Il avait un air spéculatif et sérieux, propre à donner des *vapeurs*. (Hamilt.) Les femmes ont besoin de donner un libre cours à leurs *vapeurs*. (Boiste.)

— Se dit de certains dérangements des facultés intellectuelles, supposés également produits par des bouffées gazeuses qui vont opprimer l'encéphale. Rien n'est si commun, dans les auteurs anciens, que l'expression de *vapeurs qui montent au cerveau*.

— *Vapeurs de rate.* Se disait il n'y a pas encore longtemps. C'est le spleen des Anglais. Nous avons supprimé *rate*, et nous nous sommes bornés aux *vapeurs*.

Veut-on qu'on rabatte
Les *vapeurs* de rate
Qui nous minent tous?
Qu'on laisse Hippocrate,
Et qu'on vienne à nous. (VOLTAIRE.)

Hé quoi! lorsqu'autrefois Horace, après Lucile,
Exhalait en bons mots les *vapeurs* de sa bile. (BOIL.)

— Pope, dans son poëme intitulé *la Boucle de cheveux*, a feint qu'il y avait une *déesse aux vapeurs*, dont il s'est plu à tracer le portrait et à décrire le séjour.

. . . . La caverne profonde
Où loin des doux rayons que répand l'œil du monde,
La déesse aux *vapeurs* a choisi son séjour.
Les tristes aquilons y sifflent à l'entour,
Et le souffle malsain de leur aride haleine
Y porte aux environs la fièvre et la migraine. (VOLT.)

— *Vapeurs naturelles.* Celles qui s'élèvent de la surface des eaux thermales et varient comme elles, suivant la nature des principes qu'elles contiennent, leur température, etc. ‖ *Vapeurs artificielles.* Les vapeurs artificielles sont sèches ou humides. ‖ *Vapeur sèche.* Le gaz ou la fumée que produit en brûlant une substance médicamenteuse solide, qu'on a préalablement concassée ou réduite en poudre. ‖ *Vapeur humide.* C'est le résultat de la vaporisation d'un fluide par le calorique, soit qu'on le fasse tomber goutte à goutte sur une plaque de métal ou autre corps non combustible, échauffé à une certaine température, soit qu'on le réduise à cet état par l'ébullition. ‖ *Vapeur composée.* Celle qui contient quelques principes de certaines substances qu'on a soumises à son action. Vapeurs soufrées. Vapeurs émollientes.

— Chim. *Bain de vapeur.* Distillation dans laquelle le vaisseau où sont renfermées les matières à distiller est échauffé par la vapeur de l'eau bouillante.

— Peint. Se dit d'une manière douce et affaiblie, qui montre et cache des objets comme à travers un voile transparent, à l'imitation de la vapeur du ciel. Il y a de la vapeur dans ce tableau. Ce peintre a de la vapeur.

— Philos. hermét. *Vapeur potentielle du métal.* L'essence, la splendeur, l'âme du métal.

VAPEUR. s. m. Néol. Se dit quelquefois pour Bateau à vapeur. Dans ce sens, on dit plutôt Une vapeur. Voilà une vapeur qui passe.

VAPINCUM. (pr. *va-pin-komm*). Géogr. anc. Ville de la première Narbonnaise. Elle était, dit-on, la capitale des Tricoriens. Aujourd'hui Gap.

VAPORANT, ANTE. adj. Qui exhale des parfums, des vapeurs odorantes.

VAPORARIUM. s. m. (pr. *va-po-ra-ri-omm*. rad. *vapor*, vapeur). Antiq. rom. Endroit des étuves, d'où la vapeur de l'eau chauffée se répandait dans les chambres.

VAPORATION. s. f. (pr. *va-po-ra-ci-on*; du lat. *vaporatio*, fait de *vapor*, vapeur). Chim. Action de la vapeur sur un corps qu'on veut échauffer par ce moyen. Bain de vaporation. On dit plus ordinairement *bain de vapeur*. V. VAPEUR.

— Dégagement de vapeurs, fomentation avec la vapeur des liquides chauds.

VAPOREMENT. s. m. S'est dit pour Exhalaison, vaporisation.

VAPOREUX, EUSE. adj. Se dit de l'état du ciel, lorsque les vapeurs y sont répandues de manière à éclairer doucement les objets. Un ciel vaporeux. Lumière vaporeuse.

— Chargé de vapeurs.

Là, variant dans l'air sa forme *vaporeuse*,
Fuit la blanche nuée.... (V. HUGO.)

— Fig. Incertain, qui n'a pas de limites arrêtées, de bases positives. Les arts futiles, les sciences *vaporeuses* ont usurpé la préférence sur l'agriculture. (***)

— Qui est sujet aux vapeurs, qui en est affecté. Se dit surtout des individus qui ont des inégalités instantanées dans la santé, dont les variations ne peuvent s'expliquer par des causes appréciables. L'abbé Mongault était très-vaporeux. Ceux qui se livrent à des travaux manuels, qui n'énervent pas leur organisme par des plaisirs excessifs, par les jouissances de la table, par l'abus des passions débilitantes, sont rarement *vaporeux*. (Monfalc.) Les gens *vaporeux* sont d'un caractère difficile, bizarre, quinteux ils tourmentent leur intérieur, sont à charge aux autres et à eux-mêmes, s'ennuient mortellement tout le long du jour, qu'ils passent à bâiller ou dans une langueur pénible. (Id.)

Qu'avec plaisir il (le bonheur) s'envole
Loin du boudoir enchanté
Dont la déesse frivole,
Triste et *vaporeuse* idole,
Bâille en parlant de gaîté! (LEBRUN.)

— substantiv. Personne sujette aux vapeurs. Un vaporeux. C'est un vaporeux, une vaporeuse.

Dans le même salon là viennent se confondre
La belle *vaporeuse* et le triste hypocondre. (DEL.)

— Qui tient des vapeurs, qui a rapport aux vapeurs. Affection vaporeuse. On guérirait les femmelettes de l'ennui *vaporeux* en leur faisant porter le cotillon de bure. (Boiste.)

— Qui cause des vapeurs. La casse est vaporeuse. Peu usité dans ce sens.

— S'est dit des bains de vapeurs. Les bains *vaporeux* apaisent les douleurs (Richelet.)

— Peint. Se dit des ciels et des lointains, quand le peintre est parvenu à rendre l'effet de la vapeur légère dont se forment les nuages, et celui de l'atmosphère alors qu'il voile plus ou moins les objets placés à une grande distance de nos yeux.

VAPORISATION. s. f. (pr. *va-po-ri-za-ci-on*; rad. lat. *vapor*, vapeur). Phys. Passage d'un corps de l'état liquide à l'état de vapeur par l'action du calorique; transformation d'un liquide en fluide élastique, dégagement rapide de vapeur qui a lieu au moment de l'ébullition; et comme la pression de l'atmosphère est totalement vaincue dans ce cas, on a étendu le même nom à toute formation de vapeur qui l'opère dans un espace vide d'air. La vapeur humide est le résultat de la *vaporisation* d'un fluide par le calorique. (Encycl.) L'ébullition est en général par rapport aux liquides le signe de la *vaporisation* naissante. (Haüy.) La *vaporisation* de l'eau commence à 80 degrés du thermomètre de Réaumur, sous la pression moyenne de l'atmosphère. (Id.)

— Syn. comp. VAPORISATION, ÉVAPORATION. La *vaporisation* dépend de ce que l'électricité calorique qui agit sur les molécules de l'eau est assez puissante pour vaincre la pression de l'air. Dans l'*évaporation*, ce même air, qui d'un côté s'oppose, par sa pression, à la force élastique du calorique, pour réduire l'eau en vapeur, la seconde, d'un autre côté, par l'affinité qu'il exerce sur ce liquide. La chaleur favorise sans doute l'évaporation, mais elle a lieu à une basse température, et la glace elle-même est susceptible d'évaporation.

VAPORISÉ, ÉE. part. pas. du v. Vaporiser. S'empl. adjectiv. Les vapeurs s'élèvent dans les régions glaciales qui congèlent les eaux *vaporisées*. (Rouch.)

VAPORISER. v. n. 1re conj. (pr. *va-po-ri-zé*; rad. *vapeur*). Faire passer une substance de l'état liquide à l'état de vapeur, par l'action du calorique. Si l'eau, au moment de la vaporisation, est renfermée dans un vase qui ne lui laisse aucune issue, alors la vapeur, en s'accumulant dans la partie supérieure du vase, exerce sur l'eau encore liquide une pression qui étant parvenue à un certain terme, s'oppose à l'effet de la force élastique du calorique, pour *vaporiser* de nouvelle eau. (Encycl.)

— SE VAPORISER. v. pron. Passer de l'état liquide à l'état de vapeur. Les liquides en *se vaporisant* absorbent de la chaleur. (Cuvier.) On peut composer les fumigations de toutes les substances susceptibles de se dissoudre en totalité ou en partie dans l'eau réduite en vapeur, ou de se *vaporiser* dans le calorique. (Encycl.)

VAQUE s. f. (du lat. *vaga*, vague, vide). S'est dit pour désigner une Chèvre stérile, dans les environs de Lyon.

VAQUE. s. m. (du lat. *vacuus*, vide). Dans quelques localités, se dit pour Terrain vague, lande communale.

VAQUER. v. n. 1re conj. (pr. *va-ké*; du lat. *vacuare*; fait de *vacuus*, vide). Être vacant, n'être point occupé, n'être point rempli. Se dit surtout des emplois, des charges, des dignités, etc. Le pape étant mort, le saint-siége *vaqua* pendant plus de trois ans. (Acad.) Voilà un bel emploi qui *vaquera* bientôt. (Id.) Cette charge *vaque* par la mort de celui qui en était pourvu. (Id.) Cette abbaye, cet évêché *vaquait*. (Id.) Il y a une chaire de droit qui *vaque*. (Id.)

— Se dit des logements. Il y a peu de chose, une maison qui *vaque*. (Acad.) [illegible] avoir le premier appartement qui *vaquera*. (Id.)

— Être disponible. Il y a un lit qui vaque dans cet hôpital.

— Se dit aussi des tribunaux de justice, lorsqu'ils ne tiennent pas leurs audiences. La cour royale vaquera pendant deux mois.

— *Vaquer à.* S'occuper de quelque chose, s'y appliquer. Vaquer à ses affaires. On ne peut vaquer à tant de choses à la fois. Vaquer à l'oraison. Vaquer à l'étude.

VAQUERELLE. s. f. Bot. Un des noms de l'actinote. V. ACTINOTE.

VAQUETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'arum maculé ou pied-de-veau.

VAQUIER. s. m. S'est dit pour Vacher.

— Hist. Nom de certains sectaires qui parurent en 1320.

VAR. Géogr. Petit fleuve qui sépare la France des États sardes, et se jette dans la Méditerranée. ‖ Département de France, au S.-E.; 323,000 hab. Ch.-l. Draguignan.

VARA. s. f. Métrol. Aune de Castille, mesure employée en Espagne, et valant 3 pieds, ou mètres 0,8480. ‖ Aune de Portugal valant 5 palmos, ou mètres 1,0966. ‖ Aune des Canaries, mètres 0,8509.

VARA. Myth. sept. La neuvième des douze déesses des Scandinaves: elle présidait aux promesses.

VARADES. Géogr. Bourg de France (Loire-Inférieure), près de la Loire; 3,600 hab.

VARADIN Géogr. Ville de Hongrie [illegible] allemand, sur la Theiss, à 32 kil. N.-O. de Szanesova; 3,000 hab. ‖ VARADIN ou VARAŽDIN, ville forte des États autrichiens (Croatie), ch.-l. du gouvern. de Varadin, sur un bras de la Drave, à 70 kil. N.-E. d'Agram; 4,500 hab. ‖ Grand-VARADIN (*Gross-Wardein*, en allem.) Ville forte de Hongrie, ch.-l. du comitat de Bihar, à 300 kil. E. de Bude; 17,500 hab.

VARAGINE ou **VORAGINE** (Jacques de). [illegible] né à Varaggio, près de Gênes, vers 1230, mort en 1298, se distingua comme professeur et prédicateur, devint provincial de la Lombardie, puis archevêque de Gênes, en 1292. Jacques de Voragine a laissé plusieurs ouvrages, entre autres *Historia Lombardica*, seu *legenda sancta*, plus connu sous le nom de *Legenda aurea*, Légende dorée.

VARAHUN. s. m. Métrol. Poids employé à Madras et valant le dixième d'un pollam, ou kil. 0,00354.

VARAIGNE. s. f. L'ouverture par laquelle l'eau de la mer entre dans le premier réservoir d'un marais salant. Ouvrir la varaigne. Fermer la varaigne.

VARAIGUES. s. m. pl. Hist. Peuple d'origine scandinave. Les Varaigues, Varègues ou Varèges sont, à ce que l'on croit, les mêmes que les Varanges.

VARAIRE s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des joncées. V. VERATRE.

VARALLO. Géogr. Ville des États sardes (Novare), ch.-l. de l'intendance de Valsesia, à 51 kil. N.-O. de Novare; 3,250 hab.

VARAN. s. m. Erpét. Nom vulgaire du tupinambis.

VARANDER. v. a. 1re conj. Techn. [illegible] les harengs en les tirant de la saumure.

VARANES ou **VARAVANES** [illegible] les historiens [illegible] de la dynastie des Sassanides [illegible] Behram ou Bahram.

VARANGE [illegible] **VARANGIEN, IENNE** [illegible]

VARANGUE. s. f. Mar. Nom [illegible] partie basse et fondamentale [illegible] bre [illegible] d'un navire [illegible] pose par son milieu sur la contre-quille, à laquelle [illegible] dans cette partie, presque droites, pour ne commencer à s'arrondir qu'à quelque distance de la quille. ‖ *Maîtresse varangue*. La varangue du milieu.

VARCHI (Benoît). (pr. *var-ki*). Historien et poëte toscan, né en 1502 à Florence, mort en 1565. Son principal ouvrage est l'*Histoire florentine*.

VARDANE ou **VARTAN** [illegible] des Parthes [illegible] à son père Artaban III, l'an 41 av. J.-C. [illegible]

VARDANÈS ou **HYPANIS.** Géogr. Fleuve aujourd'hui appelé le Kouban.

VARDAR. Géogr. Rivière de la Turquie d'Europe (Roumélie), coule au S.-E., sort du versant oriental du [illegible] Gradiska, et se jette dans le golfe de Salonique, après un cours de 280 kil.

VARDE. s. f. S'est dit pour Garde.

VARDÉEN, ENNE. [illegible] Géogr. [illegible] Nom d'un peuple de Dalmatie. On dit aussi [illegible]

VARDER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Garder.

VARDHUUS [illegible] Forteresse de Norvège [illegible]

VARDO. [illegible]

VARDULE. [illegible]

VARE ou **VARRE.** s. f. Métrol. Mesure de [illegible]

VARECA. s. m. Bot. Genre établi pour un fruit de Ceylan qui a quelque rapport avec les [illegible]

VARECH ou **VAREC.** s. m. (mot scandinave [illegible] d'autres, il vient d'un [illegible] on fait usage, après certaines préparations, pour [illegible] soude.

— Le privilège exclusif de [illegible] la mer, supprimé pendant le cours de la révolution [illegible]

— Par ext. Se dit de tous les débris que la mer rejette sur les côtes.

— [illegible] le terme de l'[illegible] tenant à tout [illegible] tes de la mer, de s'emparer de toutes les choses que l'eau jette à terre par tourmente et fortune de mer, ou qui arrivent si près de terre, qu'un homme à cheval y puisse toucher avec sa lance.

— Nom donné à une espèce d'herbe marine qui sert à l'engrais des terres.

— Chim. *Cendres* ou *soude de varech*. Sur les côtes de la Normandie, on brûle les varechs, qui y croissent en abondance, et on emploie les cendres qui résultent de la combustion à divers usages.

— Se dit aussi d'un navire submergé, coulé à fond.

— Les variantes ne manquent pas pour ce mot, car on trouve dans les dictionnaires *varech*, *vareck*, *varec*, etc. Il nous semble que la seule forme admissible est *varec*.

VARLIGNE s. m. Se dit aux environs de Tours pour désigner un jardin maraîcher.

VARÈGUE adj. et s. des 2 g. ou **VARANGIEN, IENNE** adj. et s. Géogr. [illegible] Norwège. [illegible] la frontière septentrionale contre les incursions [illegible]

VAREL. Géogr. Ville [illegible] bourg; 3,000 hab.

VARELLA. s. m. [illegible]

VAREN (Bernhard). Savant [illegible]

VARENCHE s. f. [illegible]

VARENNE [illegible]

— *La varenne du Louvre*. [illegible]

VARENNES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Haute-Marne) [illegible] à 29 kil. N.-O. de Verdun; [illegible] 1791. ‖ VARENNES-EN-ALLIER. Ch.-l. de [illegible]

— Hist. fr *Fuite de Varennes*. Se dit de la [illegible]

VARET [illegible]

— [illegible] chères depuis le mois de mars jusqu'en oct[illegible]

[illegible] assolement.

[illegible]

VARI s. m. [illegible] mammifère quadrumane du genre maki.

[illegible] bilité de la température.

[illegible] té d'une fonction [illegible] tiers, jouissant d'une variabilité illimitée.

VARIABLE [illegible] pelle l'opinion publique. (Boiste.)

— [illegible] tité variable, une expression variable, une fonction variable. ‖ *Quantité variable entre deux limites données*. Quantité qui peut prendre tous les états de grandeur dont sa forme la rend susceptible entre deux grandeurs données [illegible] déterminée. ‖ *Vitesse variable*. En physique, vitesse de tout mouvement varié. V. VITESSE et [illegible]

— Algèbr. *Variable* s'emp[illegible] ble, généralement parlant, est une quantité actuellement indéterminée au point de vue arithmétique [illegible] terminée, et qui est susceptible [illegible] déterminée, dépendant de celles d'une ou de [illegible] dépendance soit explicitement ou implicitement établie. [illegible] fonctions [illegible] **Maximum** ou **minimum** [illegible] *maxima* [illegible] *Changement de variable indépendante*. [illegible] dépendante à celle qu'on avait considérée d'abord [illegible] *Différentier par rapport à une variable*. [illegible] *Variable* [illegible] *constante* [illegible] ver d'état [illegible] françaises [illegible] sement infiniment petit d'une variable), les An[illegible] l'autre.

— [illegible] *Pouls variable*. [illegible]

— [illegible] incouronnée, d'un même disque ou d'une même [illegible] feuilles sont partagées en lobes inégaux et dissemblables. La jungermannie variable.

VARIABLE. [illegible]

VARIANT [illegible]

VARIANT, ANTE [illegible]

VARIANTE s. f. [illegible] d'un même texte. Les variantes de la Bible. Les variantes d'un auteur. Recueillir toutes les variantes [illegible] anciens, des gloses de leurs éditeurs, des com[illegible] effets de la culture.

VARIANTES [illegible]

VARIATION. s. f. (pr. *va-ri-a-ci-on*; [illegible]) variation du temps. La variation du [illegible] riation dans la conduite, dans les sentiments [illegible] *tion* des opinions de la plupart [illegible] térêt. (Boiste.) Les intri[illegible]

— Astron. [illegible] synodique, 14 j. 765294.

— *Histoire des variations des Églises protestantes* [illegible] d'un ouvrage de controverse de Bossuet avec les protestants.

— Mus. [illegible] tres changements qui, sans altérer le fond, donnent [illegible] variations de Bach, de Haendel, Haydn, de Mozart, de Beethoven, de Hummel [illegible]

— Astron. On appelle ainsi la troisième inégalité du mouvement de la lune [illegible] les deux premières équations

— Mar. [illegible]

degrés dont le méridien d'une boussole s'écarte vers le nord-est ou le nord-ouest du méridien du globe. Les marins la désignent par abréviation W, NE ou NO.

— Mathém. *Calcul des variations.* Branche de l'analyse infinitésimale. Diverses quantités variables étant liées entre elles par une relation existante, mais indéterminée, le calcul des *variations* a pour objet de déterminer cette relation, de manière que la valeur d'une certaine fonction, valeur qui dépend de la relation dont il s'agit, soit la plus grande ou la plus petite possible. (Compl. de l'Acad.)

VARICE s. f. (du lat. *varix*, varice; fait de *varius*, varié) Pathol. Tumeur molle, arrondie, indolente, sans changement de couleur à la peau, mobile, formée par le relâchement des parois d'une portion d'une veine. Dilatations partielles et permanentes des veines, et qui sont à ces vaisseaux ce qu'est aux artères l'anévrisme. Comme lui, elles dépendent d'un affaiblissement, d'un relâchement des parois du tube sanguin; mais elles sont infiniment moins graves, leurs progrès sont moins rapides et moins dangereux, et les périls qui suivent leur rupture beaucoup moins redoutables. C'est dans les points qui correspondent aux valvules que les varices se forment. Individus affectés de varices. La grosseur d'une varice est quelquefois considérable. Varices des veines de la tête. Varices des veines jugulaires. Varices des veines de l'abdomen et du bassin. Varices des veines du thorax. Varices des membres abdominaux. Terminaison des varices. Guérison spontanée des varices. Varices des femmes grosses. Varice anévrismale. Causes, traitement des varices. Cautérisation des varices. Extirpation des varices. Incision des varices. Avoir des varices à la jambe.

— *Varice anévrismale.* Tumeur qui survient à la suite de la double lésion d'une artère et d'une veine correspondante, lorsque, par une sorte d'anastomose contre nature, le sang, passant de l'artère dans la veine, distend les parois de ce dernier vaisseau.

— Conchyl. Nom donné aux bourrelets ou renflements noduleux du bord droit de certaines coquilles univalves, qui, s'étant conservées sur les tours de spire, les rendent ainsi variqueuses.

VARICELLE. s. f. Pathol. Maladie qu'on appelle aussi *petite vérole volante*, et qui est caractérisée par une éruption de petites pustules disséminées par toute la surface du corps, et qui offrent quelque analogie avec celles de la variole. Cette affection règne quelquefois épidémiquement, et attaque surtout les enfants. Ses causes ne sont pas connues. Les adversaires de la vaccine l'ont signalée comme une variole légitime, et comme une preuve de l'inefficacité de la vaccine; ses partisans l'ont regardée, avec plus de raison, comme une *fausse petite vérole*, due soit à une vaccination imparfaite, soit à un contagium distinct de celui de la variole. La varicelle débute par un mouvement fébrile; l'éruption se présente tantôt sous forme de petits boutons pointus, remplis d'un liquide d'abord clair, puis troublé, qui se dessèchent et tombent dans l'espace de trois à quatre jours, tantôt sous forme de pustules plus larges, qui ne se dessèchent qu'au bout de six à sept jours. Ces boutons et ces pustules ne laissent après la guérison aucun signe de leur existence. Cette maladie n'offre aucun danger.

— *Varicelle pustuleuse ombiliquée.* Celle qu'on a plus particulièrement appelée *varioloïde*. Elle ne diffère réellement de la variole discrète que par l'absence de la fièvre secondaire. ‖ *Varicelle pustuleuse conoïde.* Celle qu'on observe chez les vaccinés et quelquefois chez les variolés, qui est surtout bien dessinée sur la face, et dont les pustules parcourent leurs périodes en huit ou dix jours. ‖ *Varicelle pustuleuse globuleuse.* Varicelle caractérisée par la forme arrondie que les pustules prennent du quatrième au cinquième jour.

VARICOCÈLE. s. f. ou m (du lat. *varix*, varice; et du gr. κήλη, poche, tumeur). Pathol. Petite tumeur formée par la dilatation d'une veine. D'après cette étymologie, le nom de *varicocèle* devrait s'appliquer indifféremment à toute espèce de varices; cependant on ne le donne qu'aux dilatations variqueuses des veines du scrotum et du cordon testiculaire. Cette maladie est caractérisée par une tumeur molle, comme fluctuante, ou plutôt pâteuse, à nodosités multiples, s'élevant du bord supérieur du testicule, et s'étendant jusqu'au niveau de l'orifice inférieur du canal inguinal, à travers lequel elle se prolonge quelquefois jusqu'aux régions lombaires. Varicocèle primitif. Varicocèle volumineux.

— Dans le dictionnaire de l'Académie, ainsi que dans tous les autres, le nom de *varicocèle* est féminin; mais dans tous les dictionnaires de médecine il est masculin. Les anciens chirurgiens ont confondu le *varicocèle* et le spermatocèle. (Nysten.) Le *varicocèle* est une affection rare et très-peu importante. (Dict. des sc. méd.) Il serait à désirer que l'on ramenât tous les mots analogues à un seul et même genre.

VARICOMPHALE. s. m. (mot hybride formé du lat. *varix*, varice; et du gr. ὀμφαλός, ombilic, nombril). Pathol. Dilatation variqueuse des vaisseaux du nombril, lorsque celui-ci est le siége d'une hernie ou de quelque autre altération, où il a subi du développement.

VARICO-SPERMATOCÈLE. s. m. Pathol. Complication du varicocèle et du spermatocèle.

VARIÉ, ÉE. part. pass. du v. Varier. S'emploie adjectiv. Ouvrage varié. Descriptions variées. Style varié. Parterre varié. Air varié pour la flûte, pour le violon, etc. O Providence! qui pourrait méconnaître vos soins *variés* pour toute la terre suivant le besoin de vos faibles créatures? (B. de St-P.) Sa voix est déliée et faible, mais elle est *variée* et délicate. (Buff.) La nature inspire à tous les êtres qu'elle anime, un instinct, des facultés, les habitudes relatives aux divers climats, et *variées* comme eux. (Id.) Il y en a qui ont de beaux colliers noirs, et dans tout le plumage des couleurs plus vives et plus *variées*. (Id.) Les deux nations luttèrent près de deux siècles avec des succès *variés*. (Anquet.) Voyez se jouer dans les airs, dans les eaux et sur la terre, cette multitude *variée* d'animaux. (A. Mart.)

— *Varié de.* Le reste du dessous du corps est *varié* de gris plus ou moins blanchâtre et de roux. (Buff.)

— *Varié en.* Les espèces de bananes sont très-*variées* en saveurs. (B. de St-P.)

— Mécan. *Mouvement varié.* Mouvement produit par une ou plusieurs forces continues, qui agissent à chaque instant sur un corps d'une manière arbitraire, et changent à chaque instant de vitesse. Le mouvement varié est en général curviligne. Le mot *varié* est employé ici par opposition à *uniforme*. V. MOUVEMENT UNIFORME. ‖ *Lois du mouvement varié.* Celles du mouvement uniforme qui auraient lieu à une époque donnée du mouvement général, si l'on supposait qu'à cette époque la force continue cessât tout à coup d'agir, auquel cas le corps pourrait être considéré comme ayant un mouvement uniforme, en vertu de la loi d'inertie. ‖ *Mouvement uniformément varié.* Mouvement varié, rectiligne, produit par une force continue, qui agit sur le corps en lui imprimant à chaque instant une impulsion constante, laquelle s'ajoute à la somme des impulsions précédentes; cette force continue est dite *accélératrice constante* ou *retardatrice constante*. *Lois du mouvement uniformément varié.* Celles qui déterminent l'espace parcouru et la vitesse à une époque donnée du mouvement. La vitesse croît ou décroît proportionnellement au temps, et les espaces parcourus sont entre eux comme les carrés des temps.

VARIÉ. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un labre.

VARIER. v. a. 1re conj. (du lat. *variare;* fait de *varius*, varié, différent). *Je varie; nous varions, vous variez. Je variais; nous variions, vous variiez. Que je varie; que nous variions, que vous variiez*, etc. Diversifier. Varier les mets. Varier les ornements. Varier ses expressions. Varier son style. Varier ses plaisirs, ses occupations. Dans la peinture, il faut *varier* les airs de tête et l'attitude des figures. (Acad.) L'homme sait *varier* les chefs-d'œuvre de l'art. (Delille.)

Voulez-vous du public mériter les amours?
Sans cesse, en vos écrits, variez vos discours. (Boil.)

— *Varier la phrase.* Dire la même chose en d'autres termes.

— Musiq. *Varier un air.* Le broder, soit par des diminutions, soit par des passages ou autres agréments qui l'ornent et le figurent. V. VARIATION.

— v. n. Changer. Le temps varie continuellement. Le vent a varié plusieurs fois. Son humeur, son caractère varie à chaque instant. Une personne qui varie sans cesse dans ses opinions. L'accusé varie dans ses réponses. Les témoins ont varié dans leurs dépositions.

Souvent femme varie,
Bien fol est qui s'y fie. (François Ier.)

— Se dit aussi d'une chose qui diffère d'elle-même, de plusieurs choses qui ont des formes, des qualités différentes suivant les diverses circonstances. Les mœurs varient selon les pays, les époques. Les vertus de cette plante varient selon les climats. La forme des mamelles *varie* dans les différentes espèces d'animaux. (Buff.) Dans la nature, tout est bon, tout contraste, tout *varie*. (De Pezay.)

— Se dit également de l'aiguille aimantée, lorsqu'elle s'écarte du Nord, soit du côté de l'Est, soit du côté de l'Ouest. A telle hauteur, l'aiguille varie de tant de degrés.

— SE VARIER. v. pron. Prendre diverses formes. L'homme vain et souple se *varie* sous autant de formes qu'il faut pour plaire à tous. (Boiste.) Les passions ne se *varient* qu'en apparence, en changeant d'objets: elles ont toujours et toutes la soif du bonheur. (Id.)

— *Varier quelqu'un.* Le faire changer de sentiment.

VARIÉTÉ. s. f. (du lat. *varietas;* fait de *varius*, varié, différent). Diversité. La variété d'un paysage. La variété d'un parterre. La variété des objets. La variété des opinions. Il y a bien de la variété dans cette musique. Il y a dans ces vers une grande variété d'idées et d'images. Livre plein de variété. Cet ouvrage manque de variété. L'image d'une vie monotone, même au sein du bonheur, fait éprouver de l'effroi à un esprit qui a besoin de *variété*. (Mme de Staël.) La *variété* est la passion dominante, le premier mobile du public. (Boiste.) La nature cherche toujours à plaire par la *variété*. (Hogarth.) On peut être heureux sans discerner la *variété* des couleurs; on ne peut l'être sans avoir des idées vraies. (Boiste.)

— Hist. nat. Se dit des différences qui, dans une même espèce d'animaux ou de plantes, distinguent les individus les uns des autres. En botanique, ces modifications sont dues à l'influence du sol ou du climat, ou bien encore à la culture; cette modification, quoique originairement accidentelle, peut durer quelque temps; elle se manifeste, soit par la structure de la racine, de la tige ou des rameaux, des feuilles, des fleurs et des fruits; soit par la couleur de ces mêmes parties et des semences qui se montrent plus ou moins panachées; soit par l'odeur, par la saveur, par la présence, la réduction ou l'absence de certains appendices; soit par l'époque plus ou moins hâtive de la floraison et de la fructification; soit enfin par les changements provenant du milieu dans lequel les plantes sont placées. Les tulipes ont beaucoup de variétés. C'est une variété de telle espèce de plantes. Le hasard fait naître les variétés, et les soins de la culture en procurent, en produisent quelquefois.

— Esth. Qualité des objets d'art, qui empêche que leur unité ne tombe dans l'uniformité. La *variété* dans l'unité est un des principes du beau. (Encycl.)

— VARIÉTÉS. s. f. pl. Littér. Titre de certains recueils qui contiennent des morceaux sur différents sujets. Variétés morales. Variétés littéraires. Variétés philosophiques.

— Se dit aussi d'une division des journaux et recueils périodiques, dans laquelle on place les articles dont le sujet n'est pas directement relatif à l'objet principal du journal. Un article de variétés. Mettre tel article aux variétés.

VARIETUR (NE) (pr. *né va-ri-é-tur*). Expression empruntée du latin, signifiant, Afin qu'il n'y soit rien changé, et qui se dit en parlant des précautions que la justice prend pour constater l'état actuel d'une pièce, et prévenir les changements qu'on pourrait y faire. On a ordonné que la pièce serait signée et paraphée, *ne varietur.*

VARIGNON (P.) Géomètre de Caen, né en 1654, mort en 1722, fut admis à l'Académie des sciences en 1688, et fut nommé à la chaire de mathématiques du collége Mazarin. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, *Nouvelle mécanique* ou *statique*, *Eclaircissements sur l'analyse des infiniment petits*, etc.

VARIIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *varius*, varié; *folium*, feuille). Bot. Se dit d'une plante dont les feuilles n'ont pas toutes la même forme. On dit aussi *diversifolié* et *hétérophylle*.

VARILHES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Ariége), sur l'Ariége, à 8 kil. S. de Pamiers; 1,607 h.

VARILLAS (Ant.). Historien, né à Guéret en 1624, mort en 1696, fut historiographe de Gaston, frère de Louis XIII, puis adjoint de Dupuy, garde de la Bibliothèque royale, et fut chargé par Colbert de la collation des manuscrits. Il a laissé de volumineux écrits historiques. Son nom est resté synonyme d'*Historien romancier*.

VARINAS. Géogr. Ville de Colombie, ch.-l. de l'État de Venezuela, départ. de l'Orénoque. Commerce de tabac, de cacao, etc.; 12,000 h.

— s. m. Tabac de Varinas. Acheter du varinas. Fumer du varinas.

VARINS. s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple germain, fixé dans le pays qui forme le Mecklembourg. Les Varins étaient compris parmi les Vandales.

VARIOLAIRE. adj. des 2 g. Minér. Se dit d'une roche offrant des noyaux arrondis d'une autre couleur que celle du fond.

— Conchyl. Se dit aussi des coquilles qui offrent soit des nodosités blanches et obtuses, semblables à des pustules, soit des taches rouges sur un fond blanc, qu'on a comparées à des taches de rougeole. La turbinelle variolaire. La cyprée variolaire.

VARIOLAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des hypoxylées ou de celle des champignons. Les variolaires sont des champignons coriaces, presque ligneux, qui naissent sur l'écorce des arbres morts ou languissants, et y restent enchâssés plus ou moins profondément, imitant par leur disposition celle des boutons de la petite vérole.

— Genre établi dans la famille des lichens. La variolaire commune. La variolaire lactée. La variolaire amère. La variolaire coralline.

VARIOLARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une variolaire. ‖ VARIOLARIÉES. s. f. pl. Tribu ou famille de lichens, qui a pour type le genre variolaire.

VARIOLARINE. s. f. Chim. Matière qui paraît de nature graisseuse, cristallisable, soluble dans l'alcool et l'éther, et qui a été trouvée dans le lichen avec lequel on prépare l'orseille. Elle accompagne l'orcine, principe colorant de ce végétal.

VARIOLE. s. f. (du lat. *variola;* dérivé de *varius*, tacheté, moucheté, ou de *vari*, boutons). Pathol. Genre de phlegmasie cutanée, autrement appelée *petite-vérole*, qui est quelquefois sporadique, souvent épidémique et contagieuse, et dont les miasmes peuvent agir à distance en suivant la direction des vents. La variole n'attaque le plus ordinairement l'homme qu'une seule fois dans le cours de sa vie. Elle se manifeste par une fièvre qui précède une éruption de pustules cutanées circulaires, plus ou moins élevées, s'arrondissant en demi-sphère, et dans lesquelles il se forme une matière purulente qui se concrète et tombe en écailles. La *variole* est l'un des maux les plus affreux qui affligent l'espèce humaine; aucun sexe, aucun âge ne peut lui échapper, et celui qu'elle n'a pas frappé n'a point assez vécu pour en être atteint. (Monfalc.) Fléau de la beauté, la *variole* est spécialement l'effroi de ce sexe dont les charmes sont l'un des plus beaux apanages; elle couvre la peau de mille difformités hideuses. (Id.)

— *Variole discrète* ou *bénigne*. Se dit de la petite-vérole lorsque les pustules, dont l'apparition est régulière, laissent entre elles des intervalles. Elle est ainsi appelée à cause du petit nombre de boutons qu'elle présente. ‖ *Variole confluente.* La petite vérole, lorsque les mêmes pustules semblent se confondre par leur rapprochement. ‖ *Variole maligne* ou *tiphode*. Nom donné à la petite-vérole, lorsque l'éruption n'offrant qu'irrégularité, le malade paraît accablé par l'anéantissement de ses forces.

— *Inoculation de la variole.* Insertion du virus variolique dans le corps d'un individu que ce fléau n'a pas encore frappé.

— Ornith. Nom de l'alouette rousse.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la perche *nilotica*.

VARIOLÉ, ÉE. adj. Qui est marqué de la variole.

— substantiv. Individu qui a eu la variole. Un variolé. Les variolés.

— Bot. Se dit d'un corps qui est chargé de petits grains semblables à des boutons de petite-vérole. L'astérias variolé.

VARIOLEUX, EUSE. adj. Qui appartient à la variole. Il s'écoule quelquefois un grand nombre d'années avant que les épidémies *varioleuses* reparaissent dans le même pays, tandis que d'autres fois elles règnent pendant plusieurs années de suite. (Orfila.) La fièvre qui précède l'éruption des boutons *varioleux* présente souvent des anomalies. (Id.) Stoll prétend que la fièvre *varioleuse* seule et sans éruption suffit pour constater cette maladie et pour mettre à l'abri de la contagion. (Id.)

— subst. Individu atteint de la variole. Un varioleux. Dans l'état actuel de la société, les *varioleux* doivent être isolés des autres individus pendant tout le temps de la maladie. (Dict. de méd.)

— Epithète donnée à des corps dont la surface offre des tubercules pustuleux, ou des points enfoncés irréguliers, ou des points colorés sur un fond d'une autre teinte. Le cancer varioleux. Le trypéthélion varioleux. Le copris varioleux. Le brachysère varioleux. Le clytra varioleux. L'acrydion varioleux.

VARIOLINE. s. f. Minér. Nom donné à la base de la variolite de la Durance.

VARIOLIQUE. adj. des 2 g. (en lat. *variolicus;* fait de *variola*, petite vérole). Pathol. Qui a rapport à la petite vérole ou variole. Pustule variolique. L'infection variolique. Eruptions varioliques. Virus variolique. Pus variolique. Matière variolique. L'émancipation des esclaves offre une faible image de celle dont l'inoculation fait jouir ce nombre immense d'individus des deux sexes qui vivent dans la crainte continuelle de l'infection *variolique*. (Maty.) L'insertion du virus *variolique* prévient l'effet tardif, incertain, et si souvent funeste, de la petite vérole. (Monfalc.)

VARIOLITE. s. f. Minér. Un des noms de la spilite, que l'on trouve parmi les cailloux de la Durance.

VARIOLOÏDE. s. f. (du lat. *variola*, variole; et du gr. εἶδος, forme, ressemblance). Pathol. Se dit de toutes les maladies qui peuvent être produites par l'infection variolique, en y comprenant le *chicken-pox*. Suivant d'autres, il ne se dit que des éruptions varioliques offrant une ou plusieurs pustules ombiliquées, mais sans fièvre secondaire. Dans ce cas, *varioloïde* serait synonyme de *varicelle pustuleuse ombiliquée*. V. VARICELLE.

VARIORUM. s. m. (pr *va-ri-o-rom*). Bibliogr. Mot latin qui se dit par abréviation, au lieu de l'expression *cum notis variorum scriptorum*, avec les notes de plusieurs commentateurs, et s'emploie en parlant des auteurs latins classiques imprimés en Hollande avec des notes. Une édition variorum. L'Horace variorum. C'est un variorum.

VARIOSPERME. adj. des 2 g. (du lat. *varius*, varié; et du gr. σπέρμα, graine). Bot. Qui a des graines de grandeur diverse, comme les sporidies du botrytis variosperme.

VARIQUEUX, EUSE. adj. Chirur. Qui est affecté de varices, qui appartient à la varice. Vaisseaux variqueux. Tumeur variqueuse. Ulcère variqueux. Flux variqueux. Veines variqueuses. Membre variqueux. Dilatation variqueuse. Lorsque la jambe *variqueuse* est tendue, élevée au-dessus du sol, et fléchie sur le bassin, la veine est redressée et la tumeur disparaît; celle-ci se forme de nouveau aussitôt que le pied est en contact avec le sol. (Monfalc.) Le sang ne circule qu'avec difficulté dans les veines *variqueuses*. (Id.) Un membre *variqueux* est non seulement très-exposé aux ulcères et à des ulcères extrêmement longs à guérir, il est encore très-souvent le siége de fluxions. (Id.)

— *Veine variqueuse.* Celle qui est le siége de varices. ‖ *Ulcère variqueux.* Celui qui est entretenu par des varices. ‖ *Anévrisme variqueux.* L'anévrisme faux consécutif qui se forme quelquefois entre une varice anévrismale et une artère blessée.

— Conchyl. Se dit d'une coquille dont la spire offre des bourrelets, qui sont les traces de ses

accroissements successifs. Le corithion variqueux. La volute variqueuse. || VARIQUEUX. s. m. pl. Famille de l'ordre des gastéropodes pectinibranches, comprenant ceux dont la lèvre droite de la coquille offre un bourrelet ou un rebord marqué.

VARISON. s. m. Anc. cout. Champ garni de ses fruits.

VARIUS (L.). Poète latin, ami de Virgile et d'Horace, mort l'an 10 ou 11 av. J.-C.

VARLET. s. m. Hist. Nom synonyme de Page, dans les temps de l'ancienne chevalerie.

— S'est dit pour Apprenti ; compagnon.

— Hist. S'est dit en général, au moyen âge, des simples gentilshommes. || Il a signifié aussi Fils de chevalier.

— Chronol. *Fête des varlets.* Le dimanche après le 9 octobre, jour de St-Denis.

VARLETON. s. m. (dimin. de *varlet*). Jeune gentilhomme, écuyer. Vieux mot.

VARLOPE. s. f. Techn. Rabot long ayant une poignée placée sur la partie postérieure, et que les menuisiers emploient pour replanir, dresser, finir. Le choix des fers de varlope est très-important. Dans plusieurs professions on retourne la varlope la lumière en dessus.

— *Demi-varlope.* Varlope un peu moins longue, moins large, dont la lumière est plus ouverte, et qui n'est employée que pour dégrossir.

VARLOPÉ, ÉE. part. pass. du v. Varloper. S'empl. adjectiv. Copeaux varlopés.

VARLOPER. v. a. 1re conj. Replanir, dresser, finir une planche, du bois avec la varlope.

VARNA. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, en Romélie. Port sur la mer Noire ; 16,000 hab.

— Hist. *Bataille de Varna.* Victoire remportée par Amurat II sur les Polonais et les Hongrois, en 1444. || *Prise de Varna.* Occupation de cette ville par les Russes, le 23 oct. 1828.

VARNES ou **VARINS.** (*Varni*, *Varini*). Peuple de la Germanie, au N., sur la mer Baltique, entre l'Elbe et l'Oder, dans le Mecklembourg. Ce peuple semble d'origine slave. Chassés de leur pays par d'autres peuples barbares, les Varnes descendirent au S. Narsès en enrôlait bon nombre pour faire la guerre aux Ostrogoths ; d'autres se mêlèrent aux Wisigoths, et finalement leur nom disparut entièrement.

VAROIS. s. m. Cout. Se dit, dans différents cantons du dép. de la Meurthe, des prés communaux, annuellement partagés par le sort entre les habitants de la commune.

VARON. s. m. S'est dit pour Baron.

VAROQUIER. s. m. Bot. Un des noms du centrolepis. V. CENTROLEPIS.

VÂROUNA. Myth. ind. Fils de Caçyapa et d'Aditi, et dieu des eaux. Il a pour femme Vârouni.

VÂROUNI. Myth. ind. Epouse de Vârouna, et la vingt-cinquième constellation lunaire.

VARPIÉ. s. m. Techn. Plaque de fer qui se met sur l'oreille de la charrue.

VARRE. s. f. (du lat. *vera*, broche). Pêch. Sorte de harpon dont les Américains se servent pour prendre les tortues de mer.

VARRER. v. a. et n. 1re conj. Pêcher à la varre ; prendre les tortues à la varre, quand elles viennent sur l'eau pour respirer.

VARRETÉE. s. f. Pêch. Ganse pour joindre les filets.

VARREUR. s. m. Pêch. Celui qui lance la varre pour prendre les tortues.

VARRON (C. Terentius VARRO). Consul romain, 216 ans av. J.-C., était fils d'un boucher, et dut son élévation à la populace ; signala son consulat par la témérité avec laquelle il livra, malgré son collègue Æmilius, la désastreuse bataille de Cannes. || VARRON (M. Terentius VARRO), dit *le plus savant des Romains*, né à Rome l'an 116 av. J.-C., mort l'an 26. Il écrivit plus de 500 volumes, mais il ne nous reste de lui que fort peu d'écrits : *De re rusticâ*. *De linguâ latinâ*, et des fragments.

VARRONIEN, ENNE. adj. Philol. Qui appartient à Varron.

— *Satire varronienne.* Satire ménippée de Varron. || *Comédies varroniennes.* Les vingt et une comédies de Plaute qui ont été recueillies par Varron.

VARSOVIE (en polon. *Warszawa*). Géogr. Ville de la Russie d'Europe, capitale de la Pologne russe (et jadis de toute la Pologne), ch.-l. aussi de la voïvodie de Mazovie, sur la rive gauche de la Vistule, à 1,620 kil. N.-E. de Paris, et à 1,200 kil. S.-E. de St-Pétersbourg ; 140,471 hab. Elle est située dans une position agréable, et comprend, outre la ville proprement dite, divisée en *vieille* et *nouvelle ville*, plusieurs faubourgs, on nombre desquels on compte *Praga*, de l'autre côté du fleuve, mais en communication avec la ville par un pont de bateaux, long de plus de 500 mètr. Varsovie a près de 16 kil de circonférence ; on y compte maintenant environ 250 rues, 3,500 maisons, dont plus de 7,000 en bois. Elle est le siége d'un vice-roi ou gouverneur-général, et d'une administration, dont toutefois les intérêts les plus élevés sont aujourd'hui centralisés à St-Pétersbourg.

— Hist. Varsovie, quoique très-ancienne, fut pendant longtemps peu importante ; d'abord capitale du duché de Mazovie, elle devint capitale de la Pologne entière sous Sigismond II, en 1566. Elle fut prise en 1703 par Charles XII, en 1795 par Souvarow. Dans le partage de la Pologne qui suivit, Varsovie échut à la Prusse. Les Français, commandés par Murat, y entrèrent le 2 janv. 1807. De 1807 à 1815, elle fut la capitale du grand-duché de Varsovie. Elle fut cédée aux Russes en 1815. En nov. 1830, une insurrection terrible y éclata, et affranchit pour quelques mois la Pologne du joug des Russes ; mais elle fut rendue à Paskewitch le 8 sept. 1831.

— *Grand-duché de Varsovie.* Etat créé en 1807 par Napoléon en faveur du roi de Saxe, Frédéric-Auguste. Il se composait de la plus grande partie de l'ancien royaume de Pologne, enlevée à la Prusse et à la Russie.

— *Bataille de Varsovie.* Bataille où Charles X, roi de Suède, et Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, défirent complètement les Polonais à Varsovie, en 1656. Cette bataille dura trois jours.

VARTIAS. s. m. pl. Relat. Brahmines ou prêtres indiens qui ont embrassé la vie cénobite et qui vivent d'aumônes.

VARTIGUÉ ! interj. Sorte de jurement burlesque que l'on met dans la bouche des paysans de la comédie. Ha ! *vartigué*, monsieur, que de lantiponnage. (Mol.)

VARUS. Géogr. anc. Fleuve qui séparait la Ligurie de la Gaule narbonnaise.

VARUS (P. Quintilius). Général romain, fut consul l'an 12 av. J.-C., puis proconsul de la Syrie, et enfin gouverneur de la province frontière de la Gaule Belgique, dite *Germanie*. Trompé par Arminius, qui feignait d'être l'allié des Romains, il se laissa attirer dans les défilés de Teutberg, où il fut attaqué à l'improviste et périt avec trois légions, l'an 9 de J.-C. Auguste, au désespoir en apprenant cette nouvelle, s'écriait souvent, dit-on : Varus, rends-moi mes légions !

VARVODE. s. f. Relat. Nom que l'on donne sur certaines côtes aux marées déterminées avant leur plein.

VARVOUTE. s. f. Pêch. Sorte de filet à manche. V. GUIDEAU.

VARXENNE. s. f. Saison du premier labour. Vieux mot.

VARZY. Géogr. Ch.-l. de cant. (Nièvre), à 15 kilom. S.-O. de Clamecy ; 2,737 hab. C'était jadis une ville forte ; elle fut prise par les protestants en 1590.

VASA. Géogr. Ville de Russie, ch.-l. du gouvernement de Vasa, dans le grand-duché de Finlande. Port sur la Baltique ; 2,700 hab.

VASA. Famille souveraine qui a donné sept rois à la Suède et trois à la Pologne, a pour tige Gustave Vasa, qui délivra la Suède de la domination danoise en 1523.

VASANTA. Myth. ind. Le dieu du printemps.

VASANTAKI-YATRA. s. m. Hist. ind. Fête du printemps ; elle dure quinze jours.

VASANTOTSAVA. s. m. Hist. ind. Premier jour de la fête du printemps ; il tombe à peu près au 1er avril de notre année.

VASARD, ARDE. adj. (rad. *vase*). Qui contient de la vase. On dit du fond de la mer qu'il est vasard lorsqu'il se trouve composé de sable mêlé de vase.

VASARHÉLY. Géogr. Nom d'un bourg de la Transylvanie. || Ville de Hongrie (Csongrad), sur le lac Hod et le canal Carolin, à 20 kilom. N.-E. de Szegedin ; 6,000 hab.

VASARI (George). Peintre, architecte et écrivain italien, né en 1512 à Arezzo, mort en 1574 ; connu surtout par ses *Vies des Peintres illustres*.

VASARIUM. s. m. (pr. *va-za-riomm*). Antiq. rom. Ce que l'on donnait aux magistrats envoyés dans les provinces, pour qu'ils pussent acheter un mobilier.

VASATE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois, dans la Novempopulanie. La capitale des Vasates était Cossio ou Vasates, aujourd'hui Bazas. On les appelait aussi *Vocates*.

VÂSAVA. Myth. ind. Un des surnoms d'Indra.

VÂSAVADATTÂ. Temps hér. ind. Fille de Pradyota, roi de Magadha ; elle fut enlevée par Vatsa.

VASCO DE BALBOA. V. BALBOA.

VASCO DE GAMA. V. GAMA.

VASCON, ONE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple ibère qui longtemps habita l'Hispanie, au N. de l'Iberus (Èbre), entre les Cantabres et les Jaccetani, fut, après une résistance héroïque, soumis en partie par Pompée, puis entièrement par Auguste, et subit ensuite la domination des Wisigoths. De 582 à 597, ils se révoltèrent, et après avoir fait dans les montagnes la guerre de partisans ils passèrent les Pyrénées, et s'établirent dans l'ancien pays des Ausci. Ce pays prit alors le nom de *Vasconia* ou *Gascogne*. *Vascones* est évidemment le même nom que *Basques*.

VASCONCELLOS (Michel de). Ministre portugais, fils du chancelier Barbosa ; fut tué le 1er décembre 1640, par suite d'une conspiration qui s'était formée contre lui, et à la tête de laquelle était placé Pinto-Ribeira.

VASCULAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui est relatif aux vaisseaux, et particulièrement aux vaisseaux sanguins.

— *Système vasculaire.* L'ensemble des vaisseaux sanguins. || *Système vasculaire à sang rouge.* L'ensemble des vaisseaux que le sang rouge parcourt pour se rendre du système capillaire pulmonaire au système capillaire général. Ce système commence aux radicules des veines pulmonaires, qui prennent dans le poumon le sang revivifié par la respiration ; il comprend les veines pulmonaires elles-mêmes, l'oreillette et le ventricule gauche du cœur, l'aorte et ses nombreuses divisions et sous-divisions. || *Système vasculaire à sang noir.* Celui-ci commence, au contraire, où finit le précédent, dans le système capillaire général. Il comprend toutes les veines, depuis leur origine la plus ténue jusqu'à leur abouchement dans l'oreillette droite du cœur, le ventricule droit, l'artère pulmonaire et ses branches, et se perd enfin dans le système capillaire du poumon.

— Bot. *Tissu vasculaire.* Tissu membraneux composé d'un certain nombre de tubes ou de vaisseaux continus. Les végétaux vasculaires sont ceux qui résultent d'un assemblage de tissu cellulaire et de vaisseaux.

VASCULAIRE. s. m. Antiq. rom. Orfèvre, ouvrier qui travaillait de la vaisselle d'argent sans s'occuper des ornements. Le *vasculaire* préparait le vase, et le livrait ensuite au cælateur ou graveur. (Compl. Acad.)

VASCULARITÉ. s. f. Anat. État, disposition des vaisseaux du corps humain. Vascularités incolores et lymphatiques.

VASCULE. s. m. (diminut. de *vase*). Petit vaisseau.

— Bot. On appelle quelquefois ainsi le godet qui termine les feuilles du nepenthes.

VASCULEUX, EUSE. adj. Bot. Qui a la forme d'un petit vase, comme l'urne du splachnum vasculeux.

VASE. s. f. (du lat. *vas*, boue, limon). Bourbe qui est au fond de la mer, des fleuves, des étangs, des fossés, des marais, etc. Il y a dans cet endroit beaucoup de vase. Ce navire, ce bateau s'est enfoncé dans la vase. La vase est un bon engrais pour les terres d'une qualité sèche. (Encycl.) Des Egyptiens ont dit à Hérodote que quelques espèces d'animaux s'étaient formées des *vases* fermentées de l'Océan et du Nil. (B. de St-P.) Le riz de l'Asie vient en abondance dans les *vases* du Gange. (Id.)

> La vase est un épais nuage
> Qu'aux effets du cristal nous venons [illegible]
> Mais un instant laissez-la déposer
> Vous verrez alors votre image [illegible]

VASE. s. m. (du lat. *vas*, *vasis*, qui a la même signification). Sorte d'ustensile qui est fait pour contenir des liqueurs, des fruits, des fleurs, des parfums, etc. Entre le *vase* et les lèvres, il reste encore de la place pour un accident. (Boiste.) Il y a beaucoup de [illegible] à se servir de vases de terre comme si c'était des vases d'argent ; mais il n'y en a pas [illegible] à se servir de *vases* d'argent comme si c'était des *vases* de terre. (Trad. de Sénèq.) Bion se moquait du supplice des Danaïdes condamnées à puiser de l'eau dans des *vases* percés. On les punirait bien mieux, disait-il, si on les condamnait à puiser de l'eau dans des *vases* qui ne fussent pas troués. (***)

— Sculpt. archit. Vaisseau de forme élégante, monté sur un piédouche, à lèvres évasées, plus ou moins richement orné d'oves, de godrons, de guirlandes, quelquefois de figures de bas-reliefs, accompagné d'anses enroulées et sculptées avec soin. Vase en marbre. Vase en albâtre. Vase en porphyre. Vase en bronze. Vase en argent. Vase en porcelaine. Vase en pierre. Vase en plomb. Vase en faïence. On juge de la beauté d'un vase par son profil et par ce qu'on appelle son galbe. Des vases surmontent les acrotères de cette balustrade. Des vases de porphyre montés sur des piédouches. Vase ciselé. Vase précieux. Vase antique. Vase d'argile. Vase à l'antique. Le galbe d'un vase.

— L'architecture donne aussi le nom de *vase* à la masse évasée du chapiteau corinthien, sur laquelle semblent être appliquées les feuilles et les volutes. || *Vase de chapiteau.* C'est dans la configuration du chapiteau corinthien, ce qui en forme le corps ou la masse, qu'on revêt et qu'on orne de feuillages, de caulicoles et de volutes. || *Vase d'amortissement.* On donne ce nom à un vase qui termine souvent, faute d'autre motif d'ornement, la décoration des façades de beaucoup d'édifices. || On emploie encore cet ornement dans les intérieurs, soit en bas-relief, soit en ronde-bosse, au-dessus des portes, des cheminées, etc. || *Vase d'enfaîtement.* Se dit des vases qu'on place sur les poinçons de combles, et que l'on fait ordinairement en plomb, qui est quelquefois doré. || *Vase de treillage.* Sorte de vase, ouvrage d'ornement à jour, fait de verges de fer et de bois de boisseau, contourné selon le galbe du semblant de vase qu'on veut produire. || *Vase de sacrifice.* Sorte de vases qui servaient au culte du paganisme et qu'on trouve représentés sur plus d'un reste de monuments religieux. || *Vases de théâtre.* Certains vaisseaux d'airain qu'on plaçait en face de la scène, sous les degrés du théâtre où se tenaient les spectateurs. L'objet de ces vases, ainsi situés, était de donner au local plus de sonorité, et de servir à la répercussion de la voix.

— *Vases sacrés.* Le calice, le ciboire, et quelques autres vases dont on se sert dans l'administration des sacrements.

— Se dit aussi des vases qui servaient au temple de Jérusalem, et de ceux qui servaient d'ordinaire aux usages de la religion païenne.

— Antiq. *Vase étrusque* ou mieux *campanien*. Se dit de certains vases de terre, couverts de rouge, de noir, et quelquefois de jaune et de blanc, que l'on trouve en Italie dans des tombeaux. Ces vases furent d'abord attribués aux Etrusques, mais il est aujourd'hui démontré qu'on les fabriquait dans la Campanie.

— Fig. Notre cœur est un *vase* qui peut corrompre tout ce qu'il reçoit. (Nicole.)

— Fig. et en style mystique. *Vase de miséricorde, vase de pureté*, etc. Se dit de celui qui est rempli de miséricorde, de pureté, etc. Les peuples sont les véritables *vases* de l'Eternel. (E. Quinet.)

> Dieu peut de sa lumière auguste
> Eclairer les yeux de l'injuste
> Rendre saint un cœur dépravé
> En cèdre transformer l'arbuste
> Et faire un *vase* élu d'un *vase* réprouvé.
>
> (J.-B. Rouss.)

— Conchyl. *Vase* [illegible], *vase à puiser*. Nom sous lequel on a désigné le *murex haustellum*, à cause de la forme du corps de sa coquille et de son canal en forme de manche.

— Hortic. S'est dit dans le sens de calice, qui a prévalu. Le vase de cette tulipe est très-riche. || *Arbre en vase.* Disposition donnée à un arbre fruitier, au moyen de la taille.

VASEAU. s. m. Techn. Jatte, sébile de bois, qui reçoit les têtes des épingles à mesure qu'on les coupe.

VASEUX, EUSE. adj. (pr. *va-zeu*). Qui appartient à la vase, qui a de la vase. Un fond vaseux. Des terres vaseuses.

VASICHTHA. Myth. ind. Prêtre de la race de Rama.

VASICOLE. adj. des 2 g. (du lat. *vas*, vase, *colere*, habiter). Conchyl. Se dit quelquefois des coquilles et autres animaux qui établissent leur séjour dans la vase.

VASIDUCTE. s. m. Bot. Ligne saillante que les vaisseaux nourriciers forment sous l'épi[illegible] le vasiducte a été appelé *chalaze* ou [illegible] interne.

VASIÈRE. s. f. Techn. Espèce de grand bassin dont on se sert dans les salines.

VASIET. s. m. Bot. V. VACIET.

VASILI ou **BASILI.** Cinq souverains de Russie ont porté ce nom : VASILI Ier, Grand prince de Russie, succéda à son frère Yaroslav [illegible], mort en 1276. || VASILI II [illegible], fils et successeur de Dmitri IV, [illegible] || VASILI III VASILIEVITCH, dit *Temnoï* ou l'*Aveugle*. Fils et successeur du précédent, monta sur le trône en 1425, à l'âge de dix ans ; mort en 1462. || VASILI IV, Grand prince de Russie, fils et successeur d'Ivan III, prit le premier le titre de czar, mort en 1533. || VASILI V CHOUISKI. Czar de Russie, descendant de Vladimir le Grand, mort en captivité à Varsovie en 1609.

VASILIKO. Géogr. Ville de l'Etat de Grèce (Achaïe), à 16 kil. N.-O. de Corinthe. Aux environs se trouvent les belles ruines de Sicyone.

VASILI-POTAMO. Géogr. Très-petite rivière de l'Etat de Grèce, se jette dans le golfe de Kolokythia, après 8 kil. de cours. On l'a souvent confondue avec l'ancien Eurotas parce qu'elle coule un peu à l'O. de ce fleuve.

VASIO. Myth. gaul. Dieu adoré chez les Voconces.

— Géogr. Ancienne ville de la Gaule, dans la Viennoise ; une des deux capitales des Voconces. Aujourd'hui Vaison.

VASISTAS. s. m. (pr. *va-ziss-tass* ; de l'all. *was ist das*, qu'est-ce que cela ?). Vitre d'une fenêtre ou d'une porte que l'on peut ouvrir, sans ouvrir la porte ou la fenêtre, afin de donner de l'air à une chambre. || [illegible] qu'on met aux portières des voitures. Le peuple dit à tort *vasistas*.

VASON. s. m. Techn. Motte de terre préparée pour faire les tuiles.

VASOU. s. m. Myth. ind. Nom de certains génies d'une classe secondaire. Les huit Vasous.

VASOU. Myth. ind. Ancien roi du [illegible] [illegible] dans les airs.

VASOUDÉVA. Temps hér. ind. [illegible] et père de [illegible] pira à la mort de ce dernier.

VASPALS. s. m. pl. Agric. [illegible] les gerbes avant leur mise en [illegible] le midi de la France.

VASQUE. s. f. B.-arts. [illegible] et peu profond. Vasque [illegible] décorée d'une vasque de bronze.

VASQUEZ (Gabriel). Célèbre casuiste espagnol, né en 15[illegible], mort en [illegible] professeur de théologie à Alcala, puis à Rome [illegible] professa une [illegible] ce qui [illegible] placer [illegible] à côté d'Escobar. || VASQUEZ (Alphonse). Sculpteur et peintre [illegible]

R[illegible] 1775 de parents espagnols, mort en 1845.

VASQUINE. s. f. (altérat. de *basquin*). Espèce de jupon court, qu'on portait sous les autres. V. BASQUINE.

VASSAL, ALE. s. (de la basse lat. *vassalus*, fait de *vassus*, que l'on dérive de *vas*, *vadis*, caution, pleige, à cause de la foi que le vassal engageait à son seigneur). Celui, celle qui relève d'un seigneur à cause d'un fief. Les vassaux de tel fief. Les vassaux d'une terre. Il n'y a pas de poison plus funeste que celui qui naît dans le cœur d'un *vassal* irrité par un seigneur imprudent. (Hume.)

— On étend quelquefois, mais par abus, le nom de *vassaux* à tous ceux qui tenaient les terres de quelques seigneurs ou qui habitaient sur leurs domaines.

— Sous le régime féodal, on appelait *vassaux* les possesseurs de fiefs, par opposition aux seigneurs suzerains dont ils relevaient. || *Vassaux directs*. Ceux qui tenaient immédiatement leur fief du seigneur suzerain. || *Arrière-vassaux* ou *vavasseurs*. Ceux qui tenaient leur fief d'un seigneur déjà vassal lui-même. || *Grands vassaux*. En France, on appelait ainsi les seigneurs qui ne relevaient que du roi; tels étaient, par exemple, les douze pairs.

— Hist. *Grands vassaux*. Ceux qui relevaient du roi. Les douze pairs de France étaient grands vassaux. Jusqu'au XI^e siècle, c'étaient les ducs de Bourgogne, de Normandie et de Guyenne, les comtes de Poitou, de Flandre, de Champagne, de Blois, d'Anjou, d'Angoulême, de Toulouse, de Périgord et de Carcassonne. Toutes ces seigneuries furent successivement réunies à la couronne, et Richelieu acheva de détruire les grands vassaux. || *Vassal tenant verge*. Celui qui était revêtu d'une charge judiciaire.

— *Vassal* s'est dit pour Brave, intrépide.

VASSALE. s. f. Mar. V. VASSOLE.

VASSALET. s. m. (dimin. de *vassal*). Anc. cout. Petit vassal, vassal de peu d'importance. On disait aussi *vasselet*.

VASSALITÉ. s. f. Féod. État, condition de vassal. Anneau d'or de vassalité.

— Absol. L'état de vassal direct.

— *Arrière-vassalité*. L'état de vavasseur ou arrière-vassal.

VASSALITIQUE. adj. des 2 g. Hist. Épithète qui marque un rapport du vassal au suzerain. Lien vassalitique. Hommage vassalitique.

VASSELAGE. s. m. Etat, condition de vassal. Le vasselage engageait à différents devoirs, selon les différentes coutumes.

— *Droit de vasselage*. Ce que le seigneur avait de droit d'exiger de son vassal.

— Anc. cout. *Vasselage actif*. Droits féodaux sur l'héritage en fief. || *Vasselage passif*. Devoirs auxquels était soumis le vassal. *Vasselage lige*. Celui qui entraînait l'obligation de soutenir son seigneur envers et contre tous. Le vasselage lige n'était dû qu'au roi. Il était opposé au *vasselage simple*, qui sous-entendait, dans le serment d'obéissance, la féauté au roi.

— *Vasselage* s'est dit pour Courage, bravoure, fait d'armes remarquable.

VASSELET. s. m. Anc. cout. V. VASSALET.

VASSELONNE. (en all. *Wasselnheim*). Géogr. Ch.-l. de cant. (Bas-Rhin), à 22 kil. O. de Strasbourg; 4,375 hab.

VASSET. s. m. Conchyl. Espèce de coquille univalve

VASSEUR. s. m. Féod. Nom que quelques-unes de nos coutumes, telles que celle de Blois, emploient au lieu de *vassal*.

VASSIVE. s. f. Se dit de la totalité de la jeunesse d'une vacherie, c'est-à-dire des veaux de trois années différentes, destinés à être vendus à l'étranger ou à remplir le vide de la vacherie.

VASSIVEAU. s. m. Écon. rur. Agneau de deux ans, dans le Berry.

VASSIVIER. s. m. Berger qui conduit les antenois, c'est-à-dire les moutons d'un an. Se dit surtout dans le département de l'Aveyron.

VASSOLE. s. f. Mar. Espèce de chambranle qui borde l'ouverture d'une écoutille, et reçoit le caillebotis.

VASSY. (anc. *Vadicasses*). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Haute-Marne), à 45 kil. N.-O. de Chaumont; 2,694 hab. Le massacre des protestants qu'y fit le duc de Guise en 1562 fut le signal des guerres religieuses qui désolèrent la France à la fin du XVI^e siècle.

VASTADOUR. s. m. S'est dit pour Maraudeur, pillard, brigand.

VASTANGUE. s. f. Ichthyol. Nom donné à la raie-pastenaque.

VASTATION. s. f. S'est dit pour Dévastation.

VASTE. adj. des 2 g. Qui est d'une fort grande étendue. Vaste campagne. Vastes déserts. Vaste mer. Un lieu vaste. Les *vastes* palais de Fontainebleau ont été baignés de larmes. (Thomas.)

> Tels furent nos destins; ainsi, dans un moment,
> Naquit d'une étincelle un *vaste* embrasement.
> (DELILLE.)

— Fig. Se dit des choses morales, des conceptions de l'esprit, etc. Une vaste ambition. De vastes desseins. Des idées vastes. De vastes projets. Le plan le plus vaste. Quittez le long espoir et les *vastes* pensées. (La Font.)

— *Cet homme a l'esprit vaste, c'est un esprit vaste, un vaste génie*. C'est un esprit d'une étendue extraordinaire, qui embrasse plusieurs sortes de sciences, de connaissances, ou qui est capable de grandes affaires, de grandes entreprises. || On dit de même *c'est un homme d'une vaste érudition*.

— Se dit aussi de l'appétit. Avoir un vaste appétit. L'homme est omnivore; tout ce qui est mangeable est soumis à son *vaste* appétit. (Brillat-Savarin.)

— La Fontaine a fait un usage hardi de cet adjectif dans les vers suivants. Belles, craignez les bois et leur *vaste* silence. (La Font.)

— Un poète contemporain a dit:

> Laissant filer son *vaste* câble,
> Son ancre va chercher le sable
> Jusqu'au fond des vallons mouvants. (LAMARTINE.)

On dit de *vastes bâtiments: empire vaste; vaste mer, vaste désert*; mais on ne peut pas dire *un vaste câble*, le mot *vaste* exprime une idée d'étendue et de largeur que le *câble* n'a pas dans cette phrase.

— *Vaste pour*. La mémoire de l'homme n'est point assez *vaste* pour retenir toutes les sages maximes dont il aurait besoin dans tous les instants de sa vie. (***)

— Anat. Se dit de deux portions du muscle triceps crural. Il s'emploie aussi substantivement. Le *vaste externe* est la portion externe d'un muscle; le *vaste interne* est sa portion interne.

VASTHI. Femme d'Assuérus, roi de Perse. Ayant refusé de paraître dans un grand festin qu'Assuérus avait donné au peuple et aux grands, ce prince irrité la répudia pour épouser Esther, vers l'an 518 av. J.-C.

VASTICITÉ. s. f. Grande étendue. Mot employé par Catherine II.

VASTITÉ. s. f. (du lat. *vastitas*, même signif.) Grande étendue. Il n'est âme si revêche qui ne se sente touchée de quelque révérence en considérant cette *vastité* sombre de nos églises. (Montaig.) Cette création de Montaigne n'a pas eu le même bonheur que tant d'autres mots dont il a enrichi la langue.

VASTITUDE. s. f. (du lat. *vastitudo*, fait de *vastus*, vaste). Grande étendue. Il est des hommes dont l'ambition ne connaît point de bornes. Les obstacles comme les succès ne font qu'accroître la *vastitude* de leurs projets. (Mercier.) Ce mot n'a pas fait fortune.

VASTO (IL). Géogr. Ville du royaume de Naples (Abruzze citér.), près de l'Adriatique, à 50 kil. S.-E. de Chieti; 8,600 hab. C'est de cette ville qu'ont pris leur nom les marquis del Vasto ou du Guast.

VASTON. s. m. C'est ainsi qu'on appelle le chaume dans le midi de la France.

VASTRÉ. s. m. Ichthyol. Genre de poissons malacoptérygiens abdominaux, de la famille des clupés, et assez voisin de celui des érythrins. Il renferme deux espèces qui vivent dans les eaux douces.

VAS-TU, VIENS-TU. s. m. Pêche qui se fait avec un filet du genre des manets ou des tramaux, qu'on tend de terre par le travers d'un courant, au moyen d'une manœuvre passée dans une poulie de renvoi, qui est frappée à un rocher ou à un pieu. V. TRAMAIL.

VASULITE. s. m. Conchyl. Nom donné d'abord au genre bellérophe.

VAT. s. m. Métrol. Nom donné, dans le nouveau système métrique des Pays-Bas, à la mesure que l'on appelle en France, Hectolitre.

VATABLE ou **VATEBLE** (Fr.). Savant hébraïsant du XVI^e siècle, né en Picardie, au diocèse d'Amiens, mort en 1547, fut professeur d'hébreu au collége de France, que François I^er venait d'établir.

— *Bible de Vatable*. Édition latine de la Bible de Léon de Juda, publiée en 1545 par Robert Estienne, à laquelle furent jointes, sous le nom de Vatable, des notes qui n'étaient pas de ce dernier, mais qui avaient été empruntées aux Réformés, et qui furent condamnées par la Sorbonne.

VATACE (Jean II Ducas, dit *Batatzetès* ou). Beau-fils et successeur de Théodore I^er (Lascaris), empereur de Nicée, monta sur le trône en 1223, mourut en 1255, ayant préparé le retour des empereurs grecs à Constantinople.

VATAN. Géogr. Ch.-l. de cant. (Indre), à 19 kilom. N.-O. d'Issoudun; 2,913 hab. Comm. de laine.

VATARON. s. m. Anc. métrol. Monnaie de Flandre qui valait douze deniers. V. PATEUR et PATARD.

VATÉ. s. m. Nom d'une liqueur qui se vendait chaude chez les limonadiers.

VATEL. Célèbre maître d'hôtel, ordonna d'abord les fêtes du surintendant Fouquet, et ensuite celles de M. le Prince (duc de Condé). Il se tua de désespoir pendant une fête que le duc donnait au roi à Chantilly, en 1671, se croyant perdu d'honneur parce qu'une partie des préparatifs qu'il avait ordonnés avait manqué son effet, la marée n'étant pas arrivée à temps. D'autres prétendent qu'épris d'une des dames de la cour, il lui fit l'aveu de sa passion le jour de cette fête, et que se voyant repoussé il s'était tué de désespoir.

VATEMAR. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la bergeronnette.

VATER (Jean-Séverin). Savant linguiste, né en 1771 à Altenbourg, en Saxe, mort à Halle en 1826. On a de lui, entre autres, une *Grammaire générale* fort estimée.

VATEREAU. s. m. Bot. Nom donné au Mitrasacme.

VATÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes réuni à l'éléocarpe ou ganitre. La vatérie des Indes est un arbre très-élevé, qui distille de son écorce une substance résineuse. La vatérie fleuricuse croît dans les forêts de la Cochinchine.

VATÈS. s. m. (du lat. *vates*, poète, prophète). Antiq. rom. Celui qui chantait le *Carman seculare*, à la tête des Saliens, dans les fêtes de Mars.

VATHI. Géogr. Ville des îles Ioniennes, ch.-l. de l'île de Théaki (Ithaque), sur la côte N.-E.; 1,800 hab. Beau port; siége d'un protopape.

VATICAN. (en lat. *Vaticanus mons*; dérivé de *vaticinium*, prophétie, oracle, à cause des prétendus oracles rendus autrefois sur le mont Vatican). Géogr. Une des collines de Rome, à l'O. du Tibre et au N. du Janicule; fut longtemps située hors de l'enceinte de Rome, et ne faisait pas partie des sept collines. Cette colline forme aujourd'hui l'un des plus beaux quartiers de Rome. C'est là que l'on admire la basilique de Saint-Pierre, le palais des papes et la célèbre bibliothèque dite *du Vatican*. L'étendue du palais est immense; on y compte onze mille chambres et plus de trente cours. On distingue dans cet édifice qu'ont tour à tour embelli Bramante, Michel-Ange, Raphaël et Bernini, la *chapelle Sixtine*, établie par Sixte IV, la *chapelle Pauline*, fondée par Paul III, la galerie des tableaux, celle des statues, plusieurs musées, entre autres le musée Pio-Clementino. La théorie politique de Rome consiste à renfermer le foyer de la vie sociale et divine dans un seul point, le *Vatican*. (E. Quinet.)

— Fig. *Les foudres du Vatican*. Les bulles d'excommunication. Les foudres du *Vatican* se sont éteintes dans les mains de ceux qui en frappèrent les peuples et les rois. (Boiste.)

— *Champ du Vatican*. V. CHAMP.

VATICANUS. (pr. *va-ti-ka-nuss*). Myth. rom. Divinité qui présidait aux premiers sons de la voix humaine. Suivant Aulu-Gelle, les champs qui entourent le mont Vatican étaient placés sous la protection de ce dieu, parce qu'il y inspirait des prophéties.

VATICINATION. s. f. (pr. *va-ti-ci-na-ci-on*; du lat. *vaticinatio*, fait de *vates*, poète, prophète). Action de composer, de chanter des vers prophétiques, de prédire l'avenir; divination, prophétie. En célébrant leurs solennels sacrifices, ils s'adonnaient à la *vaticination*. (Et. Pasq.) Ce vieux mot a été quelquefois employé par nos écrivains modernes. Comme je sais pourtant que V. A. S. est présentement dans le goût des *vaticinations*, voici certaine centurie. (Chaulieu.)

VATICINATEUR, TRICE. s. Prophète, prophétesse; celui ou celle qui prédit l'avenir, qui chante des vers prophétiques. Sous un grand et ample châtaignier, leur fut montrée la maison de la *vaticinatrice*. (Rabel.)

VATICINER. v. a. 1^re conj. Prophétiser, prédire l'avenir, chanter des vers prophétiques. Ce vieux mot ne paraît guère susceptible d'être restitué au langage moderne.

VATINIUS (P.). Démagogue fougueux, partisan de César; avait été questeur en 62 et 61 av. J.-C.; il devint lieutenant de César dans les Gaules, préteur en 53, fut un moment consul en 46, et trois ans après obtint les honneurs du triomphe. Il est plus célèbre par ses débauches que par ses exploits.

VATIQUE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des guttifères. La vatique de la Chine est un arbrisseau qui a le port d'un citronnier.

VA-TOUT. s. m. T. de brelan et autres jeux de renvi. La vade ou le renvi de tout l'argent qu'on a devant soi. Faire va-tout. Faire un va tout. Faire son va-tout. Tenir son va-tout. Tenir le va-tout. Perdre son va-tout. || Pl. des *va-tout*.

VATROUILLE. s. f. (pr. *va-trou-ye*). Pêch. Tampon de laine attaché au bout d'une perche, qui sert à laver les morues.

VATSA. Temps hér. ind. Roi fameux dans l'histoire fabuleuse de l'Inde. Il était fils de Sahasrânika; fait prisonnier par Tchandraséna, il trouva moyen de s'évader, et emmena dans sa fuite la fille de ce roi.

VATTEL (Emmerich de). Publiciste, né en 1714, dans la principauté de Neufchâtel, mort en 1767, était sujet prussien. On a de lui un grand ouvrage devenu classique, le *Droit des gens* ou *Principes de la loi naturelle appliqués aux nations et aux souverains*, et une *Défense du système de Leibnitz*.

VATTEVILLE (Don Jean de). Abbé de Baumes, né vers 1613, à Besançon, mort en 1703, fut d'abord militaire, puis chartreux, s'évada de son couvent, se réfugia à Constantinople, y prit le turban, devint pacha. Revenu dans sa patrie, il aida Louis XIV à s'assurer la possession de la Franche-Comté.

VAU (Louis Le). Architecte, mort en 1670. C'est sur ses dessins qu'on éleva une partie des Tuileries et la porte d'entrée du Louvre. Il donna les plans de l'hôtel Colbert et du collége des Quatre-Nations.

VAU ou **VAL.** s. m. S'est dit pour Vallon, vallée.

VAU. s. m. Nom que les cultivateurs donnent dans certains cantons, à une place où le blé manque.

VAU. s. m. Philol. Nom primitif du digamma chez les Éoliens. V. DIGAMMA.

— Gramm. hébr. V. VAV.

— Gramm. allem. Nom du V des allemands. Ce mot se prononce *fau*, la lettre elle-même ayant la prononciation de F.

VAUBAN (Sébastien Leprestre de). Célèbre ingénieur, né en 1633, à Saint-Léger, près de Saulieu, en Bourgogne, mort en 1767. Il contribua aux siéges de Stenai, Clermont, Landrecies, Condé, Valenciennes, Montmédi, Ypres, Gravelines et Oudenarde; fut nommé maréchal de France en 1703, commissaire général des fortifications et gouverneur de la citadelle de Lille; dirigea le siége de Brisach, sous le commandement du duc de Bourgogne. On a de lui plusieurs écrits, entre autres, un *Traité de l'attaque et de la défense des places*, un ouvrage *sur la Dîme royale*, les *Oisivetés* ou *Mélanges littéraires*.

VAUBECOURT. Géogr. Ch.-l. de cant (Meuse), à 20 kil. N. de Bar-le-Duc; 1,143 h

VAUBIER. s. m. Bot. V. HAKÉA.

VAUCANSON (Jacques de). Célèbre mécanicien, né à Grenoble en 1709, mort en 1782; il était membre de l'Académie des sciences. Parmi ses automates, on cite un *homme qui jouait de la flûte*, et qui exécutait dix airs avec précision; un autre *qui jouait à la fois du tambourin et du galoubet*, un *joueur d'échecs*, et deux *canards* qui nageaient, prenaient leur nourriture, l'avalaient et la digéraient. On admire aussi l'*aspic automate*, qu'il fit pour la représentation de *Cléopâtre*, tragédie de Marmontel. Nommé inspecteur des manufactures de soie, il inventa plusieurs machines utiles, et entre autres, la *chaîne sans fin* des moulins à organsiner.

VAUCHÉRIE. s. f. (de *Vaucher*, botaniste). Bot. Genre de plantes de la famille des algues, qui ont été confondues la plupart avec les conferves dont elles ont en effet le port. Les vauchéries sont des plantes confervoïdes vertes, qui vivent dans les eaux douces, les eaux des salines et dans la mer; elles croissent aussi simplement sur la terre, sur le bois, sur les pierres humides, etc. Vauchérie dichotome Vauchérie ovoïde. Vauchérie en massue. Vauchérie terrestre. Vauchérie radicante. Vauchérie sessile.

VAUCHÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une vauchérie. || VAUCHÉRIÉES. s. f. pl. Section de la tribu des ulvacées, ayant pour type le genre vauchérie.

VAUCLUSE. (en lat. *Valla clausa*, vallée close). Géogr. Village du département de Vaucluse, à 26 kil. O. d'Avignon, dans un vallon que baigne la Sorgue, rivière dont la source est voisine. Cette source, que l'on nomme *fontaine de Vaucluse*, a été immortalisée par les vers de Pétrarque; elle est située au fond d'une caverne profonde, environnée de rochers, dont l'aspect est à la fois effrayant et admirable.

— *Le chantre de Vaucluse*. Se dit quelquefois de Pétrarque.

— VAUCLUSE. Département français, à l'E. du Rhône, entre ceux de la Drôme, au N., des Bouches-du-Rhône, au S., et des Basses-Alpes, à l'E.; 3,473 kil. carrés; 246,071 hab.; ch.-l. Avignon, formé de l'ancien comtat Venaissin, en partie de l'ancienne Provence et de la principauté d'Orange. Ce département a quatre arrondissements, Avignon, Apt, Orange, Carpentras; 22 cantons, 148 communes; il appartient à la huitième division militaire, est compris dans le ressort de la Cour royale et de l'Académie de Nîmes, et a un évêché à Avignon. Il est couvert à l'E. par de hautes montagnes, ramification de la chaîne des Alpes. Le sol est en général très-fertile, surtout dans les vallées. Les produits consistent en céréales, vins estimés, légumes et fruits de toute espèce, mûriers, oliviers, safran, garance, trèfle, luzerne, etc. On y élève beaucoup de vers à soie.

VAUCLUSIEN, ENNE. adj. et s. Qui est né à Vaucluse, qui habite Vaucluse. || Qui appartient à Vaucluse ou à ses habitants.

VAUCOULEURS. Géogr. Ch.-l. de cant. du département de la Meuse, à 20 kil. S.-E. de Commercy; 2,500 hab. Cette ville est très-ancienne; c'était une souveraineté appartenant aux sires de Joinville. Il s'y tint un concile en 865. C'est à Vaucouleurs que Jeanne d'Arc se présenta à Robert de Baudricour, et s'offrit d'aller chasser les Anglais qui assiégeaient Orléans.

VAUCOUR. s. m. Techn. Espèce de table soutenue sur deux piliers et placée devant la roue dont les potiers de terre se servent pour tourner leur ouvrage. C'est sur le vaucour qu'on prépare la terre glaise.

VAUCRÉER. v. n. 1^re conj. S'est dit pour Errer par vaux et par monts. C'est une corruption de *vauerrer*. V. ce mot.

VAUD ou **WAADLAND** (*Waadt*, en all.; *Pagus urbigenus* des anciens). Géogr. Canton

suisse, situé sur les frontières de la France, entre les cantons de Berne, Valais, Fribourg, et les lacs de Genève et de Lucerne. A l'O. il s'étend sur les pentes du Jura; à l'E. sur les Hautes-Alpes. Ce pays est très-pittoresque et coupé de belles vallées et de plaines fertiles. La superficie du cant. est de 100 kilom. carrés; sa pop. est de 183,000 hab.; cap. Lausanne. Ce pays fut successivement possédé par les Francs, les rois de la Bourgogne-Transjurane, les empereurs d'Allemagne, les ducs de Zœhringen, les ducs de Savoie; il fut aussi assujéti au canton de Berne, et ne devint canton indépendant qu'en 1798. L'idiome vulgaire est un patois du vieux français qu'on nomme le *welche*.

VAUDE. s. f. S'est dit pour Guède, pastel.

VAUDELUQUE. adj. et s. des 2 g. Fanfaron, orgueilleux, petit-maître. Simon tranche du vandeluque. C'est un mot du vieux langage.

VAUDEMONT. Géogr. Bourg du département de la Meurthe, dans l'arrondissement de Nancy, à l'extrémité méridionale d'une montagne escarpée, 660 hab. Ancien château, ruines romaines; jadis capitale du comté de Vaudemont.

VAUDERIE. s. f. S'est dit pour Hérésie vaudoise; secte des vaudois.

VAU-DE-ROUTE (A). Loc. adv. Précipitamment et en désordre. On se sert de cette locution encore pour signifier une déroute complète, comme si l'ennemi qui est mis en fuite était poussé du haut d'une montagne vers le bas, ce qui précipiterait sa fuite et le jetterait dans la dernière confusion. Les ennemis, poursuivis par les Français, fuirent *à vau-de-route*. (Cl. Fauchet.) Les gardes de Darius qui étaient à sa gauche, fuyant *à vau-de-route*, avaient abandonné le chariot. (Vaugelas.)

— Fig.

Il vint chez moi, sa bourse était à *vau de-route*,
Or devinez combien je lui prêtai d'argent.
(Destouches.)

— *Vau*, dans cette locution, est le même que *val*, où *l* a été changé en *u*. V. VAL.

VAUDEVILLE. s. m. Chanson satirique composée sur les individus ou sur les événements, et rimée sur un air vulgaire et connu. Voici tout à la fois, et l'origine, et l'étymologie de ce mot. Olivier Basselin, ouvrier foulon, de Vire en Basse-Normandie, composait vers 1450, des chansons satiriques qui coururent bientôt le *val* ou *vau de-vire*, et qui, en s'étendant plus loin, en conservèrent le nom pendant un certain temps, au bout duquel l'étymologie fut oubliée et le nom changé en celui de *vaudeville*. L'esprit narquois, goguenard et caustique de nos grands-aïeux, qui s'était donné carrière dans des contes et de grands poëmes allégoriques, saisit la forme piquante du couplet, d'où le trait sort à chaque vers et s'enfonce à chaque refrain; il blasonna les grands, il fit une chanson sur toutes les circonstances publiques, sur tous les accidents de la vie privée, et cette chanson fut un vaudeville. Un recueil de *vaudevilles* est indispensable à qui veut bien connaître l'histoire. (Ménage.) L'époque de la Fronde est la plus riche en *vaudevilles*. (Viollet le Duc.) Le recueil périodique intitulé les *Actes des apôtres*, publié dans les premières années de la révolution de 1789, contient les derniers *vaudevilles* qu'on ait faits. (Id.) Organe de l'opposition, le *vaudeville* est immortel. (Travers.) Il y a des gens qui ressemblent aux *vaudevilles* qu'on ne chante qu'un certain temps. (La Rochef.)

D'un trait de la satire en bons mots si fertile,
Le Français, né malin, forma le *vaudeville*,
Agréable indiscret qui, conduit par le chant,
Passe de bouche en bouche, et s'accroît en marchant.
La liberté française en ses vers se déploie.
Cet enfant du plaisir veut naître dans la joie.
(Boileau.)

Le malin *vaudeville*, amant de l'épigramme,
Brille de cet esprit dont s'afflige un bon cœur;
Sur l'aile des couplets vole le trait moqueur.
(Chaussard.)

— Art dram. Nom que l'on donna ensuite aux pièces de théâtre dans lesquelles entraient des couplets sur des airs connus. Les premiers vaudevilles datent du commencement du XVIII[e] siècle, et furent composés pour les spectacles forains. Ces pièces étaient entièrement en couplets, même le dialogue, sans aucun mélange de prose.

— Petite comédie dont le dialogue en prose est nécessairement entremêlé de couplets sur des airs déjà connus. Ce n'est que de l'époque de l'inauguration de la salle du Vaudeville (janvier 1792) que le nom de *vaudeville* a été universellement donné aux pièces qui y étaient jouées. Le vaudeville était *anecdotique* ou *parodiste*. Un personnage ou un fait connu suffisait à l'action du premier; la parodie s'attachait à faire ressortir les défauts des ouvrages représentés sur les autres théâtres, en les ridiculisant; les scènes en étaient courtes, le dialogue tout de saillies, les physionomies peintes d'un trait et le dénoûment enjoué. Les couplets devaient être aiguisés de vrais bons mots, finement épigrammatiques. La pièce était rigoureusement terminée par un vaudeville final, et annoncée par un couplet ajouté au final de la pièce qui la précédait. Ce couplet d'annonce pour les premières représentations est totalement tombé en désuétude, et le vaudeville final n'est plus de rigueur.

— Aujourd'hui ce qu'on nomme *vaudeville* est un véritable drame où les sentiments élevés, tendres ou délicats, sont également admis. Quelques rares couplets, de courts morceaux d'ensemble rappellent seulement sa première origine.

— Fig. et fam. *C'est un vaudeville*. Se dit d'une pièce de théâtre ou d'une brochure qui a pour sujet un événement présent. Cette acception vieillit.

— *Vaudeville final*. La chanson en plusieurs couplets qui termine les pièces de ce genre, et dont chaque personnage chante un couplet.

— *Théâtre du Vaudeville* ou absol. *le Vaudeville*. Ancienne salle de bal appelée le Wauxhall d'hiver, ou le petit Panthéon, située rue de Chartres, et qui fut métamorphosée en salle de spectacle par Piis et Barré. L'ouverture s'en fit le 12 janvier 1792. Ce théâtre est aujourd'hui situé sur la place de la Bourse.

VAUDEVILLISTE. s. m. Auteur de vaudevilles.

VAU-DE-VIRE. s. m. Littér. Espèce de chanson populaire, consacrée d'abord en Normandie à l'éloge du cidre et du vin. Grâce à la licence des buveurs, ses couplets devinrent bientôt caustiques, malins, satiriques, et son nom, en s'éloignant du lieu de sa naissance, dégénéra en celui de *vaudeville*. Les premiers vaux-de-vire sont dus à Olivier Basselin, foulon de Vire (Calvados), dans la première moitié du XV[e] siècle. Ces chants bachiques prirent leur nom du lieu où l'auteur avait sa foulerie, dans le *val* ou vallon de Vire, au couchant et tout près de cette ville. Un ancien poëte vante

..... Les *vaux de-vire*
Qui sentent le bon temps et nous font encor rire.
(La Fresnaye-Vauquelin.)

VAUDOIS, OISE. adj et s. Géogr. Qui est né à Vaud, ou qui habite à Vaud. Qui appartient au canton de Vaud ou à ses habitants. Pierre Viret, vaudois, était un homme instruit. On lui doit la première traduction de la Bible en langue *vaudoise*. (Deville.)

— Hist. relig. Nom porté par les hérétiques célèbres ainsi nommés d'un riche marchand de Lyon, Pierre Valdo, né à Vaux en Dauphiné, qui fut leur fondateur. Les vaudois croyaient qu'il est permis à tout laïque de prêcher l'Évangile, de consacrer l'Eucharistie et d'absoudre des péchés; que le baptême n'est qu'une cérémonie extérieure, ainsi que la confirmation; que le culte des saints est idolâtrique. Ces sectaires voulaient la réforme de la discipline et des mœurs du clergé, et le retour à l'organisation de la primitive Église. Du reste, ils s'éloignaient point du mysticisme des albigeois, et leurs mœurs étaient très-pures, ce qui leur valut le nom de *Cathares*, on les appelait aussi *Pauvres* ou *Gueux de Lyon*, *Chaperés*, *Insabatés*, *Barbes*, *Sabatiers* ou *Insabbatés*. Les vaudois n'existent plus que dans les trois vallées du Piémont, où ils forment une population d'environ 20,000 âmes, possédant treize églises.

— S'est dit, dans quelques provinces, pour Sorcier.

VAUDOISIE. s. f. S'est dit pour Assemblée des hérétiques vaudois, et, par abus, Assemblée de sorciers, sabbat.

VAUDOUX. s. m. Danse des nègres à deux ou quatre personnes, et dans laquelle [illegible] haut du corps se meut comme par ressort.

VAUERRANT, ANTE. adj. Vieux mot qui s'est dit pour Courant çà et là, vagabond.

VAUERRER. v. n. 1[re] conj. (de *vau* et *errer*). Vieux mot qui s'est dit pour Courir çà et là, par monts et par vaux, vagabonder.

VAUFRENAGE. s. m. Dr. cout. Droit que levait le seigneur de Talmont sur les vaisseaux qui jetaient l'ancre dans le port de cette ville.

VAUGELAS (Claude Favre de) (pr. *vóje-lâss*). Célèbre grammairien, membre de l'Académie française, né à Chambéry, en 1585, d'une famille française, mort en 1650. On a de lui des *Remarques sur la langue française*, [illegible] et une traduction de l'*Histoire d'Alexandre le Grand*, par Quinte-Curce.

VAUGIRARD. Géogr. Gros bourg du département de la Seine, contigu aux murs de Paris, ch.-l. de cant., à 7 kil. N. de Sceaux, 7,812 hab. Au XIII[e] siècle, ce village qu'on nom de *Vauboitron* pour prendre le nom de *Vaugirard* (val Girard), en l'honneur de Girard de Mont, abbé de Saint-Germain-des-Prés, qui l'agrandit considérablement.

— Anc. prov. *C'est le greffier de Vaugirard, il ne peut écrire quand on le regarde*. Se disait d'un homme qui se laisse déconcerter pour peu de chose, ou d'un faux savant.

VAUGNEUR. s. m. Vieux mot qui s'est dit pour Rameur.

VAU-L'EAU (À). loc. adv. *Vau* est ici pour *val*; on disait anciennement *à val l'eau*. V. VAL. Suivant le courant de l'eau. La barque allait à vau-l'eau. Pour nous ne jamais [illegible] sions aller à vau-l'eau.

— Fig. et prov. *L'affaire* [illegible] *est allée à vau-l'eau*. [illegible] père plus [illegible] vente de notre guidon est allée à *vau-l'eau*. (M[me] de Sév.)

... Il [illegible]
Et vit aller le commerce [illegible]
Trompé des uns, mal servi [illegible]
(La Fontaine.)

VAU-LE-VENT (À). loc. adv. [illegible] pour *val*. V. VAL. S'est dit pour Selon le cours du vent, lequel soufflant sur l'eau, [illegible] un cours déterminé, assez semblable à celui d'un torrent ou d'une rivière qui coule de haut en bas. Celui-là s'en va *à vau le vent*, comme dit la devise de notre Taillebot. (Montaigne.)

VAULRY. Géogr. Ville de France, départ. de la Creuse, 2,300 hab.

VAUTRE ou **VAULTROI.** s. m. (de l'ital. *veltro*, lévrier). Vener. Sorte de chien avec lequel on chasse les ours et les sangliers.

VAUNÉANT, ANTE. adj. et s. (de *vaut* et *néant*). S'est dit pour Vaurien. La noblesse peut tomber en un homme vicieux, *vaunéant*, trop mal né et en soi vraiment vilain. (Charron.)

VAUQUELINE. s. f. Chim. Nom donné d'abord à la strychnine, en l'honneur du professeur Vauquelin. V. STRYCHNINE.

VAUQUELINIE. s. f. (de *Vauquelin*, célèbre chimiste). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des rosacées, qui croissent au Mexique, dans les contrées tempérées. La vauqueline à corymbes est un arbre haut d'environ trente pieds.

VAUQUELINITE. s. f. Minér. Nom donné à la combinaison de plomb et de chrome à l'état d'oxyde.

VAURIEN. s. m. (pour *vaut rien*) qui ne vaut rien. Fainéant, fripon, vicieux, libertin, qui ne veut rien valoir. C'est un vaurien. C'est un franc vaurien, un grand vaurien.

— Se dit quelquefois dans un sens moins sévère. Cet écolier est un petit vaurien. Un aimable vaurien. [illegible] vaurien. [illegible]

[illegible] un charmant mauvais sujet, aimant le vin, les femmes, le jeu, la chasse [illegible] amusant, toujours insouciant, [illegible] (Virey.)

VAURIENNE. [illegible]

[illegible]

VAURIENNER. v. n. 1[re] conj. [illegible]

[illegible] (Genlis.)

VAURIENNERIE. s. f. [illegible] lité.

— Lit[illegible]

[illegible] Gaston, frère de Louis XIII, [illegible] (Villenave.)

VAUTI, IE. adj. S'est dit pour Voûté, qui a [illegible]

VAUTOIR. s. m. Manuf. Espèce de [illegible] sur lequel on distribue la chaîne des tapis.

VAUTOUR. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de proie diurnes, [illegible] tête, par les tarses [illegible] verts de petites écailles, par un bec [illegible] recourbé seulement au bout et très-fort, par [illegible] corps est massif, [illegible] Les vautours sont des oiseaux lâches, infects, [illegible] ces et de proie [illegible]

[illegible]
[illegible]
(Roucher.)

— Fig. Homme dur, inhumain, qui aime à rapiner. Sous [illegible] le moindre petit [illegible]

— Fig. et [illegible] S'est dit pour Remords.

[illegible]
(J.-B. Rousseau.)

— Astron. Nom que l'on a donné quelquefois aux constellations de la Lyre et de l'Aigle.

— *Peau de vautour*. La peau du ventre du vautour, préparée et garnie de son duvet.

VAUTOURIN, INE. adj. Ornith. Qui ressemble à un vautour.

VAUTOURIN. s. m. Ornith. Nom donné au corbeau-corbiveau. On dit aussi *corbeau vautourin*.

— VAUTOURINS. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux de proie diurnes, qui renferme les genres vautour, zopilote, galinaze, iribin, rancanca et caracara.

VAUTRAIT. s. m. Vénér. Équipage de chasse pour le sanglier. Capitaine du vautrait. Toiles du vautrait. Ne se dit qu'en parlant de l'équipage du roi.

VAUTRE. s. m. (de l'ital. *veltro*). Espèce de chien qui, destiné à la chasse de l'ours et du sanglier, s'enfonce et se roule comme eux dans la boue. De là l'expression figurée *se vautrer*.

VAUTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Vautrer. S'empl. adjectiv.

[illegible]

VAUTRER (SE). v. pron. [illegible] s'étendre, se rouler [illegible] se vautrer dans la fange. [illegible]

Fig. S'abandonner entièrement à. Se vautrer dans le vice. Se vautrer dans les voluptés. [illegible] seul ennobli sur la terre [illegible] orgueilleusement [illegible]

— Par [illegible] lit. Se vautrer sur [illegible]

VAUTREUR. [illegible] qui s'est dit pour [illegible]

VAUTRIER. [illegible] Vieux mot qui [illegible]

VAUTROT. s. m. [illegible] qu'on a [illegible]

VAUVENARGUES [illegible] à Aix en [illegible] 1747. Il a [illegible] des *Caractères*, etc.

VAUVERT. Géogr. Ville de France, départ. du Gard, 4,600 hab.

— Hist. Nom d'un château situé près de Paris, à la barrière [illegible]

[illegible] *aller au diable vauvert*. [illegible]

VAUVILLIERS [illegible]

VAUX. Géogr. Chaîne de collines en Suisse, [illegible]

VAUXHALL. Géogr. Village d'Angleterre, dans [illegible] beau palais royal, [illegible]

VAUXHALL. s. m. [illegible] jardin public, [illegible] qui fut [illegible] XVIII[e] siècle, par [illegible]

— [illegible]

VAUXMIEUX. [illegible]

VAV [illegible] Gramm. hébr. Nom de [illegible]

— [illegible] en préfixe propre à la langue hébraïque [illegible] de copule.

— Comme lettre numérale, *vav* représente 6.

— [illegible]

VAVACRER. v. n. 1[re] conj. Errer çà et là. Vieux et inusité.

VAVAIN. s. m. Mar. Gros câble, qui sert [illegible] mer.

VAVASSERIE ou **VAVASSORIE.** s. f. Féod. [illegible] de cheval [illegible] point de services autres que le service militaire.

VAVASSEUR ou **VALVASSEUR.** Féod. Ancien mot qui a été employé dans différentes acceptions, qui toutes marquent un vassal d'un ordre inférieur. Dans le livre des fiefs, il est appliqué aux possesseurs de tous les fiefs non régaliens.

VAVASSOIRE. s. f. Féod. Femme qui possédait un arrière-fief.

VAVASSORIE ou **VAVASSOURIE.** s. f. Féod. Sorte de [illegible] tenait le milieu entre les fiefs et les rotures.

VAYVODAT. s. m. Gouvernement d'un vayvode, pays qui lui est soumis.

VAYVODE ou **VAIVODE.** s. m. Nom donné aux princes de Valachie et de Moldavie. Cette qualification a été plus tard [illegible]

[illegible] appelle encore *vayrod-s* les [illegible] dans les districts [illegible] VODE.

VAYVODIE. s. f. Gouvernement d'un vay- [illegible] sont aujourd'hui [illegible]

VAXALLA. Myth. scand. V. VALHALLA.

VAXLI. s. m. Anc. métrol. Nom d'une ancienne [illegible] on se servait pour les seis.

VAXE[illegible]. s. f. Ancienne orthographe du [illegible] V. VASSELLE.

VAYER. s. m. Anc. cout. Vicomtier. V. ce mot.

VAYEUR. s. m. S'est dit pour Inspecteur [illegible]

VÂYOU. [illegible] Fils de Casyapa et de Diti, [illegible] dieux du vent. Vâyou est le régent au [illegible]

VÉ, VÉE. adj. S'est dit pour Vrai, véritable. Par le vé roi. ‖ [illegible] Chose vée est [illegible]

VEADAR. s. m. Chron. Treizième mois que les Juifs [illegible]

VEAGE. s. m. [illegible]

VEAU. s. m. [illegible] Veau [illegible] voulais absolument tuer un autre *veau* que celui-là. (Ga[illegible])

— *Veau de lait*. Veau qui tette encore sa mère.

— *Veaux de rivière*. Veaux qu'on engraisse d'une façon particulière, aux environs de Rouen, dans les prairies qui bordent la Seine.

— Se dit particulièrement en parlant du veau [illegible] vendu à la boucherie, ou préparé dans [illegible] Quartier de veau. Carré de veau [illegible]. Noix de veau. Grenadins de veau. Manchons de veau. Ragoût de veau. Poitrine de veau. Épaule de veau. Gras de veau rôti. Quasi de veau. Cuisse de veau. Ris de veau. Oreilles de veau. Cervelle de veau. Langue de veau. Rognons de veau. Fraise de veau. Filets de veau. Pieds de veau. Queue de veau. Paupiettes de veau. [illegible] Amourettes de veau. [illegible] Longe de veau. [illegible] Tête de veau. Fraise de veau. Des tendrons de veau. Des pieds de veau. Veau rôti. Blanquette de veau. Côtelette de veau en papillote. Une longe de *veau* de rivière longue comme cela, blanche, délicate, et qui sous les dents est une vraie pâte d'amande. (Mol.) Il répondit que si nous voulions de la cervelle du même *veau*, il nous en ferait dans l'instant un ragoût exquis. (Le Sage.) Je dis que c'est une tête de veau bien fraîche, et des meilleures. (Id.)

— *Eau de veau*. Eau dans laquelle on a fait bouillir, sans sel, un morceau de veau, et que l'on prend pour se rafraîchir. ‖ On dit aussi *bouillon de veau*.

— Fam. *Faire le veau, s'étendre comme un veau*. S'étendre nonchalamment.

— Pop. *Pleurer comme un veau*. Pleurer immodérément.

— Fig. et par reproche. *Veau, grand veau*. Lâche, fainéant; grand lâche, grand fainéant.

— Fig. et fam. *Brides à veau*. Raisons impertinentes, ridicules, qui ne peuvent persuader personne. ‖ Se dit aussi de certaines nouvelles fausses, inventées pour tromper les gens simples.

— Proverbial. et fig. *Tuer le veau gras*. Faire quelque régal, pour marquer la joie qu'on a du retour de quelqu'un. C'est une allusion à la parabole de l'enfant prodigue, dans l'Évangile. ‖ *Avoir la fièvre de veau*. Éprouver un frisson, après le repas. ‖ *Faire le collier au veau avant qu'il soit né*. S'occuper prématurément d'une chose. ‖ *Aussitôt meurt veau que vache*. Il meurt autant de personnes jeunes que vieilles. ‖ *Il a eu, il a pris la vache et le veau*. Il a épousé une fille grosse d'un enfant dont il n'est pas le père. ‖ *Faire le pied de veau*. Montrer une complaisance servile; faire bassement sa cour.

> Il me donne la terrine
> Et me fait le pied de veau. (SCARRON.)

— *Veau* se dit encore du cuir de veau. Des souliers de veau. Des livres reliés en veau. Reliure de veau fauve, de veau marbré, de veau antique. Lors[illegible] introducteur lui demanda de quelle manière ce livre était couvert: il est relié en *veau*, répondit le docteur. (B. de St-P.)

— Hist. sacr. *Veau d'or*. Idole que les Israélites se firent pendant la retraite de Moïse sur le mont Sinaï. Lorsque Moïse redescendit, il détruisit l'idole et vengea ce sacrilége par des punitions éclatantes.

— Fig. *Adorer le veau d'or*. Faire la cour à ceux qui n'ont d'autre mérite que leur fortune, leur crédit, leur pouvoir.

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille du genre cône.

— Agric. Place où le blé marque, dans un champ.

— Constr. Levée qu'on fait dans une pièce de bois, pour la cintrer suivant une courbe déterminée.

— Helminth. *Veau aquatique*. Nom donné au dragonneau aquatique, parce que, selon une croyance populaire, il fait mourir les veaux qui l'avalent.

— Mamm. *Veau marin*. Nom vulgaire du phoque ordinaire.

VÈBÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des mousses.

VECELLI (dit le *Titien*). V. TITIEN.

VÉCHNAVA. s. m. Hist. relig. Membre d'une des sectes qui honorent particulièrement Vichnou. On écrit aussi *Vaïchnava*.

VECHT. Géogr. Rivière d'Allemagne, naît dans les États prussiens (Westphalie), et se jette dans le Zuyderzée, sous le nom de Zwarte-Water; cours, 150 kilom.

VECTEUR. adj. m. (du lat. *vector*; [illegible]) Astron. Se dit du rayon tiré du soleil à une planète ou à une comète, et à l'extrémité duquel la planète ou la comète se trouve. Rayon vecteur. ‖ On nomme aussi *rayon vecteur*, le rayon tiré du centre d'une planète à son satellite, et à l'extrémité duquel le satellite se trouve.

— Géom. *Rayon vecteur d'une ellipse*. Ligne menée d'un des foyers à un point quelconque de la courbe.

VECTIS. (pr. *vèk-tiss*) Géogr. anc. Île de la mer Britannique, au S. de la Bretagne. Aujourd'hui, l'*île de Wight*.

VÉCU. part. pass. du v. n. Vivre. Il est invariable [illegible] On dit, sans accord: [illegible] parce que le relatif [illegible] S. l'on peut [illegible] à quoi bon compter [illegible] jours qu'on a *vécu*? (J.-J. Rouss.)

VÉDA. s. m. Philos. ind. Nom des plus anciens livres sacrés de l'Hindoustan. Les Védas [illegible] en langue sanscrite, et contiennent les vérités primordiales de la philosophie indienne sur Dieu, la création, l'âme et ses rapports avec Dieu. La légende les donne en attribuant la composition à Vyasa, qui les a compilés [illegible] *Rig-veda*, *Yadjour veda* et *Sama-veda*, ils passent pour être révélés par Brahma. Ils offrent chacun un recueil de prières, une partie pratique nommée *Brahmana*, un traité où se trouvent [illegible] de principes théologiques et moraux. Un quatrième Véda, *Atharvan*, paraît moderne. Les *Itihasas* et les *Pouranas* sont quelquefois regardés comme un cinquième *véda*.

VÉDANTA. s. m. (littéral. *conclusion du Véda*). Philos. ind. Nom de la partie théologique des Védas. Le Védanta enseigne le culte d'un seul Dieu. C'est le plus récent des deux systèmes de métaphysique [illegible] appelés *mimansas*. On le nomme aussi *Outtara* V. VÉDANTIN.

VÉDANTIN, INE. adj. Philos. ind. Qui appartient à la doctrine du Védanta.

VÉDANTIN. s. m. Philos. ind. Adhérent à la doctrine [illegible] Védanta. Les Védantins méprisent la croyance de la justification par les seuls actes extérieurs du culte. Ils [illegible] à une vie contemplative, par laquelle ils espèrent obtenir la science intuitive.

VÉDANTISME. s. m. Philos. ind. Système de métaphysique que l'on appelle aussi *Védanta* ou *système Védanta*.

VÉDANTISTE. adj. et s. des 2 g. Philos. ind. Qui appartient au système de philosophie appelé *védanta*.

VÉDASSE. s. f. Techn. Espèce de cendre dont on se sert pour la teinture.

VÉDELET. s. m. Écon. rur. Pâtre qui soigne les veaux.

VEDETTE. s. f. (de l'ital. *vedetta*; dérivé du lat. *videre*, voir). Sentinelle de cavalerie. Vedette avancée. Poser des vedettes.

— *Mettre en vedette*. Mettre un cavalier en fonction de vedette. ‖ *Être en vedette*. Être en fonction de vedette.

— Se dit aussi des petites tourelles ou guérites placées sur les remparts, et dans lesquelles se retirent les sentinelles.

— Dans une lettre, Place du titre de la personne à qui l'on écrit, détaché, et mis seul au-dessus de la première ligne. Monseigneur, monsieur, s'écrivent ordinairement en vedette, et non pas à la ligne.

— Mar. Petit bâtiment de guerre placé momentanément en observation, en découverte de l'ennemi. ‖ Cinquième foc que gréent les grands bâtiments, en dehors de tous les autres.

VÉDIANTIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois des Alpes maritimes. Cémélion, près de Nice, était la capitale des Védiantiens.

VÉDIQUE. adj. des 2 g. Philos. ind. Qui appartient aux Védas.

VÉDIUS ou **VÉJOVIS.** s. m. (pr. *vé-di-uss*; *vé-jo-viss*). Myth. lat. Un des noms de Pluton, de Jupiter irrité ou le Jupiter enfant. Védius avait un temple et un asile dans la huitième région de Rome. Véjovis est un cas indirect de ce mot. V. VÉJOVIS.

VÉDOIL. s. m. Vieux mot qui signifiait Serpe, faucille.

— Anc. mar. Nom d'une arme qui avait la forme d'une faucille.

VÉDRO. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée en Russie pour les liquides, et valant, lit. 12,29.

VÉDYANATHA. Myth. ind. Un des noms de Siva, sous lequel il était adoré dans le zilah de Birbhoum.

VÉER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Voir, regarder.

VÉEUR. s. (du vieux fr. *véer*, voir). Anc. cout. Commissaire chargé d'examiner les lieux qui étaient l'objet d'une contestation.

VEGA (Nuestra Señora de la). Géogr. Ville d'Espagne (Burgos), à 35 kilom. S.-E. de Santander; 5,000 hab.

VEGA (Lope de Lopez). Poète espagnol, né à Madrid en 1562, fut secrétaire de l'évêque d'Avila, puis du comte de Lemos, du duc d'Albe, etc. Après la mort de sa deuxième femme, il embrassa l'état ecclésiastique. On a de lui environ deux mille deux cents comédies, un poëme de Jérusalem conquise, des nouvelles, etc.

VEGA (Garcilaso de la). V. GARCILASO.

VÉGÈCE (Flavius Vegetius Renatus). Écrivain militaire latin, vivait vers l'an 390 de l'ère chrétienne, sous Valentinien Ier. Il est auteur d'un *Traité sur l'art militaire*, c'est un [illegible] il aussi instructif que bien écrit des écrivains antérieurs.

VÉGÉTABLE. adj. des 2 g. (rad. *végéter*). Didact. Qui végète, qui peut végéter. Les corps végétables.

VÉGÉTABILITÉ. s. f. Didact. Synon. de Végétalité. Il est peu usité. V. VÉGÉTALITÉ.

VÉGÉTAL. s. m. (rad. *végéter*). Ce qui végète. Nom donné à des êtres organisés, vivants, mais dépourvus de la faculté de sentir et de celle de se mouvoir, qui s'accroissent, se reproduisent; qui se nourrissent des substances qu'ils puisent dans le sol et de celles qu'ils reçoivent de l'atmosphère. Le nombre des végétaux est immense; on les distingue en herbes, en arbres, arbrisseaux ou arbustes, et on les a classés, d'après leurs caractères généraux ou particuliers, en ordres embrassant plusieurs familles; celles-ci comprennent divers genres; ces derniers enfin se composent d'espèces et de variétés. Suc fourni par un végétal. Traité des végétaux. Ainsi chaque *végétal* croissait dans son site propre, et chaque site recevait de son *végétal* sa parure naturelle. (B. de St-P.) Il avait disposé ces *végétaux* de manière qu'on pouvait jouir de leur vue d'un seul coup d'œil. (Id.) Quelquefois on trouve des *végétaux* dans le sein de la terre. (Buff.) J'enseigne les vertus des puissants *végétaux*. (Desaint.)

> [illegible] puissants qu'en Perse on voit éclore
> [illegible] dans ces champs de l'astre qu'elle adore.
> VOLTAIRE.

VÉGÉTAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport aux végétaux. Physiologie végétale. Fécondité, vertu végétale. Le règne végétal. Ces peuples *végétaux* jouissent comme nous. (Del.) Du règne *végétal* les nourrissons nombreux. (Id.) Du myrte et du jasmin la fraîcheur *végétale*. (B.-Lorm.) C'est par ces décorations *végétales* que des nations entières ont rendu les [illegible] de leurs ancêtres si respectables à leur postérité. (B. de St-P.)

— *Terre végétale*. Celle qui est la plus propre à la végétation. On la nomme aussi *terre franche* et *terreau*.

— Qui provient des végétaux, qui en est tiré. Sel végétal. Rouge végétal. Matières, substances végétales. Le règne *végétal* a fourni les moyens. (Boiste.)

VÉGÉTALIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *vegetalis*, végétal; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme ou l'apparence d'un végétal.

VÉGÉTALISATION. s. f. (pr. *vé-gé-ta-li-za-ci-on*). Anc. phys. Action de végétaliser.

VÉGÉTALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Végétaliser. S'empl. adjectiv.

VÉGÉTALISER. v. a. 1re conj. (rad. *végétal*). Anc. phys. Rendre végétal. Si la puissance végétale réfléchit et augmente la chaleur du soleil; si elle *végétalise* l'atmosphère et les eaux, elle n'a pas moins d'influence sur le globe solide de la terre, dont elle étend la circonférence d'année en année. (B. de St-P.) La puissance végétale, qui *végétalise* les eaux et l'atmosphère, parce qu'elle agit sur l'un et l'autre de ces éléments, exerce un empire évident sur l'harmonie des météores. (L. Rauch.)

VÉGÉTALITÉ. s. f. Didact. État ou nature d'une plante, d'un végétal.

VÉGÉTANT. part. prés. du v. Végéter. Qui végète. Il est invariable. Les plantes végétant à la surface de la terre.

VÉGÉTANT, ANTE. adj. Qui est doué de la propriété de végéter; qui prend nourriture ou accroissement et des sucs de la terre et des fluides atmosphériques.

— Par extens. Les œufs que pondent les hippobosques sont pour ainsi dire des œufs *végétants*, qui grossissent par une incubation parasite, et permettent au fœtus d'atteindre dans le sein de leur coquille, la taille de l'insecte parfait. (Raspail.)

— Pathol. Se dit aussi en parlant des tumeurs, excroissances, granulations, etc., qui se développent à la surface d'un organe ou d'une plaie. Sur les gencives se développent souvent des tumeurs fongueuses, *végétantes*, qui acquièrent un grand volume et gênent l'exercice des fonctions. (Id.)

VÉGÉTATIF, IVE. adj. Qui fait végéter. Principe végétatif. Âme végétative.

— Fig. en parlant de l'homme. Vie *végétative*. Vie toute naturelle. Sous l'apparence d'une vie toute physique et *végétative*, ces gens-là songent, rêvent, et ce qui est rêve chez le jeune homme, devient chez le vieillard réflexion et sagesse. (Michel.)

— Qui est dans l'état de végétation. Être végétatif. Les plantes n'ont qu'une vie *végétative*. (Acad.) Jusque vers la fin du jour, les trésors du ciel continuent à s'épancher sur la terre, ils l'enrichissent d'une humidité nourricière et portent dans ses entrailles la vie *végétative*. (Gelenze.)

— Zool. Se dit quelquefois des fonctions organiques, c'est-à-dire de la nutrition et de la reproduction, parce qu'elles sont communes aux végétaux et aux animaux.

VÉGÉTATION. s. f. (pr. *vé-gé-ta-ci-on*; du lat. *vegetatio*; rad. *vegetare*, être en vigueur) Action de végéter; ensemble des fonctions qui constituent la vie d'un végétal. Végétation forte, active, abondante, rapide. Végétation faible, lente, chétive. L'esprit est comme une plante, dont on ne saurait accélérer la *végétation* sans la faire périr. (Suard.) Ces *végétations* au plus fort de l'hiver détruisent tous nos raisonnements sur les effets universels de la chaleur. (B. de St-P.)

— Se dit aussi collectivement des plantes en général. La végétation est magnifique dans cette île.

— Pathol. Production charnue qui s'élève et semble végéter à la surface d'un organe, d'une plaie. Végétations syphilitiques. Exciser, brûler une végétation.

VÉGÉTÉ. part. pass. du v. Végéter. Il est invariable.

VÉGÉTER. v. n. 1re conj. (du lat. *vegetare*, être en vigueur). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je végète, tu végètes, il végète*, etc. Croître par un principe intérieur, sans jouir de la faculté de se mouvoir. Il ne se dit proprement que des plantes. Pour les plantes, *végéter*, c'est vivre. (Acad.) L'arbre des forêts, entier dans son essor, *végète* plus longtemps que l'arbre étêté de nos jardins. (Virey.)

— Fig. Vivre dans l'inaction, l'insensibilité, ou dans l'obscurité, la misère. Végéter au fond d'une province, dans un village. Ce poste le fait végéter, lui et sa famille. La vie des gens qui pensent est dix fois plus courte que celle des gens qui *végètent*. (Galiani.)

— *Ne faire plus que végéter*. N'avoir presque plus l'usage de ses facultés intellectuelles. Ce vieillard ne fait plus que végéter.

VÉGÉTO-ANIMAL, ALE. adj. Hist. nat. Qui tient de la nature des animaux et de celle des plantes. ‖ Plur. masc., *végéto-animaux*.

VÉGÉTO-MINÉRAL, ALE. adj. Hist. nat. Qui tient de la nature végétale et de la nature minérale. ‖ Plur. masc., *végéto-minéraux*.

— Anc. chim. *Eau végéto-minérale*. Acétate de plomb étendu d'eau.

VÉGÉTO-SULFURIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier, qui se produit quand on fait agir de l'acide sulfurique sur de la sciure de bois ou du linge. C'est, selon quelques auteurs, une combinaison d'acide hyposulfurique et d'une matière végétale.

VÉGLIA. Géogr. Île des États Autrichiens (Dalmatie), dans le golfe de Quarnero, à 35 kilom. sur 22; 17,000 hab. ‖ Ch.-l. de cette île, sur la côte S.-O., avec un port; 3,000 hab. Évêché.

VEGLIANO (C[illegible]). V. VEILLANO.

VÉGUÉE. s. m. Anc. cout. Viguier ou lieutenant du juge, en campagne. On disait aussi *Beguer*.

VÉGUER. s. m. Anc. cout. Huissier. On disait aussi *Beguer*.

VÉHÉMENCE. s. f. (du lat. *vehementia*). Impétuosité; mouvement fort et rapide. La véhémence des passions, des désirs. La véhémence de l'amour. Avoir de la véhémence dans la voix, dans le débit, dans les gestes. Parler, agir avec véhémence. Homme d'une grande véhémence. Celui qui est dans l'erreur remplace par la *véhémence* ce qui lui manque de force et de vérité. (Gœthe.) Entre ces deux genres, la douceur et la *véhémence*, il existe les rapports intimes, mais difficiles [illegible] (***)

— *Orateur qui a de la véhémence*. Orateur qui joint à une action vive une [illegible] et vigoureuse. Démosthènes a plus de véhémence que Cicéron.

VÉHÉMENT, ENTE. adj. (du lat. *vehemens*). Impétueux, fougueux; [illegible] ardeur à tout ce qu'il fait [illegible] caractère véhément. [illegible] véhéments. Colère véhémente. [illegible] Action véhémente. Démosthène n'a pas fait usage du pathétique touchant, comme Cicéron; ses sujets ne l'y portaient pas, mais il a supérieurement manié le pathétique *véhément*. (Id.) L'exorde, en général, ne doit pas être *véhément*. (***)

— *Orateur véhément*. Orateur qui a une éloquence forte, entraînante. ‖ *Discours véhément*. Discours plein de feu, d'énergie, de rapidité. On dit de même, *Éloquence véhémente*.

VÉHÉMENTEMENT. adv. Procéd. crim. Très-fort. Être véhémentement suspect, véhémentement soupçonné d'avoir fait telle chose. Il n'est plus [illegible] que dans ces phrases.

VEHERIE. s. f. Anc. cout. Office de vehier. ‖ Juridiction et district de cet officier. ‖ Dans la coutume de Châteauneuf, Droit de prendre quinze pintes ou chopines sur chaque tonneau de vin qui se vendait au détail.

VÉHICULAIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient aux chars, à un véhicule quelconque.

— Antiq. rom. *Course véhiculaire.* Nom d'une espèce de poste avec relais qu'Auguste établit dans l'empire, pour être informé rapidement des nouvelles des provinces.

VÉHICULE. s. m. (du lat. *vehiculum ;* rad. *vehere*, traîner, porter). Didact. Ce qui sert à faire passer, à conduire plus facilement. L'air est le *véhicule* du son; il porte jusqu'à nous la voix de l'objet chéri, et jouit du pouvoir de transmettre les pensées qu'on lui confie (A. Mart.) Les artères sont les *véhicules* du sang. (Nyst.)

— Fig. Ce qui prépare l'esprit à quelque chose. Cette promesse servira de véhicule à ma demande. Les langues sont le *véhicule* des sciences. (F. Bacon.) L'homme adroit inspire des idées de crainte, d'espérance ou d'utilité, pour servir de *véhicule* à ses propositions intéressées. (Boiste.)

— Se dit fam., et par plaisanterie, en parlant d'une voiture quelconque. C'était un modeste fiacre que, vu la solennité de la circonstance, on avait élevé au rang de calèche; mais, quelque médiocre apparence qu'il eût, les deux jeunes gens se fussent trouvés bien heureux d'avoir un pareil *véhicule* pour les trois derniers jours. (Al. Dumas.)

— Pharm. Nom donné aux excipients liquides. L'eau, l'alcool, l'éther, sont des véhicules.

VEHIER. s. m. Anc. cout. Voyer; celui qui avait soin d'entretenir les routes. ‖ Lieutenant d'un seigneur dans sa terre. Il y avait des vehiers ecclésiastiques.

VEHME. s. f. Hist. V. WEHME.

VEHMIQUE et **VÉHÉMIQUE.** adj. des 2 g. Hist. V. WEHMIQUE.

VEIE. s. f. (du lat. *via*). S'est dit pour Voie, route, chemin.

VEÏEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Véies ou du pays voisin. Les Véïens formaient un des douze peuples étrusques. Après la destruction de leur ville, ils furent transportés à Rome. V. VEÏENTIN.

VEÏENTIN, INE. adj. Ant. rom. Qui appartient aux habitants de Véies. ‖ *Veïentine.* Surnom de Junon. ‖ Nom d'une tribu de Rome qui fut formée des habitants de Véies.

VEÏES. Géogr. anc. Ville puissante de l'Etrurie, à 5 lieues N.-O. de Rome. Ses habitants furent les constants ennemis des Romains pendant plus d'un siècle. Cette ville fut assiégée pendant dix ans, et enfin prise par Camille, 395 ans av. J.-C. Après la prise de Rome par les Gaulois, en 387, le peuple voulut aller habiter Veïes. Camille l'en dissuada.

VEILLANCE. s. f. S'est dit pour Veille, action de veiller.

VEILLANO ou **VEGLIANO.** Géogr. Bourg du Piémont, à 16 kil. de Turin.

— Hist. *Combat de Veillano.* Victoire remportée par le duc de Montmorency sur un corps allemand commandé par Doria, le 10 juillet 1630.

VEILLAQUE. adj. et s. des 2 g. Personne sans foi, sans honneur. Vieux et inusité.

VEILLAQUERIE. s. f. Lâcheté, mauvaise foi, trahison. Vieux et inusité.

VEILLE. s. f. (pr. *vè-ye ;* du lat. *vigilia*). Privation, absence du sommeil pendant la nuit. On l'emploie surtout au pl. Longues veilles. Des veilles continuelles. De fréquentes veilles. Des veilles prolongées bien avant dans la nuit. Quel progrès ne fait-on pas dans l'étude, quand on soutient de longues *veilles* par la santé et par la constance. (Fléch.) Comme si les magistrats n'étaient juges que pour réparer par un mortel assoupissement les *veilles* qu'ils ont données à leurs plaisirs. (Id.) J'ai su lui préparer des craintes et des *veilles*. (Rac.) De longues *veilles* réitérées sont aussi honorables, aussi dangereuses pour le savant, l'homme de lettres, qu'une campagne pour le militaire. (Boiste.)

> Cependant du héros, tandis que tout sommeille,
> Mille soins inquiets ont prolongé la *veille*.
> (DELILLE.)

— *Etat de veille.* Etat du corps dans lequel les sens sont en action. Se dit par opposition à l'*Etat de sommeil*, pendant lequel l'action des sens est suspendu. On dit aussi simplement *la veille*, dans le même sens. La *veille* procure des jouissances plus réelles que le sommeil. (Virey.)

—*Etre entre la veille et le sommeil.* N'être ni tout à fait éveillé, ni tout à fait endormi.

— *Lit de veille.* Lit portatif que l'on dresse dans la chambre d'une personne auprès de laquelle on veut passer la nuit.

— Autrefois *Chandelle de veille.* Chandelle assez longue pour durer toute la nuit. ‖ *Bougie de veille.* Petite bougie, qui néanmoins brûlait toute la nuit au moyen d'une mèche extrêmement fine. ‖ *Mortier de veille.* Gros morceau de cire avec une mèche allumée au milieu, dont on se servait pour éclairer une chambre pendant toute la nuit.

— Fig. au pl. Grande et longue application à l'étude, aux travaux de l'esprit, aux affaires. Pénibles veilles. Doctes, savantes veilles. Glorieuses veilles. Consacrer ses veilles à un ouvrage. Le bonheur de l'Etat, le bonheur de sa famille est le fruit de ses veilles. Ils consacraient leurs *veilles* à l'étude de l'homme. (Barth.)

— *Veille* signifie aussi le jour précédent. La veille de Pâques, de Noël. La veille de la fête. La veille de son mariage. Commencer les préparatifs dès la veille. Tel homme est propre à toute place la *veille* du jour qu'on l'y nomme. (Talleyr.) La *veille* du jour de ce repas, le cuisinier me mena de grand matin avec lui dans la cuisine. (Le Sage.) Heureux celui qui ne désire pas vivre autrement le lendemain que la *veille*. (Boiste.)

— Prov. et fig. *Se faire poissonnier la veille de Pâques.* Prendre un parti au moment où il cesse d'être profitable.

— Fig. *Etre à la veille de.* Etre sur le point de. Etre à la veille de sa ruine, à la veille de sa mort. Etre à la veille de se marier. Etre à la veille de voir de grandes choses. A la *veille* d'un si grand jour, il est tranquille. (Boss.)

— Antiq. Nom que les Romains donnaient au quart du nombre d'heures de la nuit. La veille augmentait ou diminuait selon la longueur des nuits. ‖ *Cohortes de veille.* Nom de sept cohortes créées par Auguste pour la garde de Rome.

— Bot. *Veille des plantes.* Heures auxquelles leurs fleurs s'ouvrent, restent épanouies et se ferment.

— Anc. chev. *La veille des armes.* Cérémonie qui consistait en ce que celui qui devait être armé chevalier passait la nuit à veiller dans une chapelle où étaient les armes dont il devait être revêtu le lendemain. Le don que je vous demande, et que vous m'octroyez si obligeamment, c'est que demain, dès la pointe du jour, vous me fassiez la grâce de m'armer chevalier, et que cette nuit, vous me permettiez de faire la *veille* des armes dans la chapelle de votre château. (Trad. de Don Quich.)

— Hist. relig. Chez les premiers chrétiens, Nuit qui précédait la fête de quelque saint, et pendant laquelle on veillait auprès des tombeaux des martyrs, en chantant des hymnes en l'honneur de celui dont on devait solenniser la fête le lendemain.

— Mar. *Ancre de veille.* Se dit d'une ancre préparée, afin de la pouvoir lancer à la mer en cas de besoin.

VEILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Veiller. S'empl. adjectiv. Malade veillé toutes les nuits.

— *Veillé par.* Il est veillé par ses enfants. Le corps fut veillé par deux prêtres. Et son lit de douleurs est *veillé* par les Grecs. (Del.)

VEILLÉE. s. f. (pr. *vè-ié ;* rad. *veille*). Veille que plusieurs personnes font ensemble. Se dit surtout en parlant des villageois ou des artisans qui s'assemblent le soir pour travailler et causer. Les veillées d'hiver. Les contes de la veillée. Aller tous les soirs à la veillée.

— Action de garder un malade pendant la nuit. Payer à une garde tant pour ses veillées.

VEILLER. v. a. 1re conj. (pr. *vè-ié ;* du lat. *vigilare*). S'abstenir de dormir pendant le temps destiné au sommeil. Veiller très-tard. Veiller toute la nuit. Veiller jusqu'au jour. Veiller auprès d'un malade. Veiller pour achever un travail. Ce bon père, disais-je, à quel point il nous aime! il a *veillé* pour nous, et dans le sommeil, même il sait encore nous rendre heureux. (J.-B. Sallent.)

— Absol. Ne point dormir. Je dormais si je veille. Est-ce donc pour *veiller* qu'on se couche à Paris? (Boil.) La mère de César veille seule à sa porte. (Rac.)

— Prov. *Jeunesse qui veille et vieillesse qui dort, c'est signe de mort.*

— Fig. Prendre garde, donner ses soins, son attention à une chose. Veiller au repos de l'Etat. Veiller au bien-être de sa famille. Homme qui veille à tout. La fortune veille à ce que l'homme ne soit jamais sans douleurs. (P. Syrus.) J'ai cru qu'elle *veillait* au soin de mon amour. (Rac.) Il n'y avait plus en caisse qu'un seul florin, quoique Stéphen eût lui-même *veillé* à toutes les dépenses avec la plus stricte économie. (A. Karr.)

> Dans cent bouches d'airain *veillant* à sa défense,
> Le salpêtre et la mort reposent en silence.
> (L. RACINE.)

— *Veiller sur.* Veiller sur la conduite de quelqu'un. Veiller sur soi-même. O Eternel, *veillez* sur elle; anges saints, rangez à l'entour vos escadrons invisibles! (Boss.) La reine d'Angleterre *veillait* sans relâche sur sa conscience. (Id.) Du haut de sa dignité, il *veille* sur tout l'empire de la justice. (Fléch.) La reine *veillait* sur elle-même. (Id.) J'ai *veillé* sur des jours si chers, si déplorables. (Volt.)

> C'est lui qui, comme un Dieu *veillant* sur sa famille,
> Ayant sauvé le père, a défendu la fille. (VOLT.)

— *Veiller pour.* Veiller pour ses enfants. Grands du monde, il semble que la Providence ne *veille* que pour vous seuls. (Mass.) *Veillez* pour mon repos. (Rac.)

— Absol. Le prince, par son campement, avait mis en sûreté non-seulement toute notre frontière et toutes nos places, mais encore tous nos soldats; il *veille*, c'est assez. (Boss.)

> Chère idole que j'adore,
> Mon cœur a *veillé* toujours.
> Je me lève avant l'aurore,
> Je demande mes amours. (VOLT.)

— Mar. Se dit de l'état d'un rocher dont la partie supérieure se découvre à mer basse.

— VEILLER. v. a. Passer la nuit auprès de quelqu'un. Veiller un malade. Il n'aimait point à me *veiller*, et c'était pour lui une chose bien fatigante que de passer les nuits à me soulager. (Le Sage.) De plus, elle dormait tranquillement la nuit, tandis que je *veillais* mon maître. (Id.)

— *Veiller un mort, un corps.* Passer la nuit en prières auprès d'un mort. Des prêtres, des religieux veillèrent le corps.

— Fig. *Veiller quelqu'un.* Prendre garde à sa conduite. Il a de mauvais desseins, il faut le *veiller* de près. (Acad.)

— *Veiller quelque chose.* En prendre soin, le garder. Ma mère, lasse enfin de *veiller* la moisson, dormait. (Desb.-Valm.)

— Fauconn. *Veiller un oiseau.* Empêcher un oiseau de dormir, afin de le dresser ensuite plus aisément.

— SE VEILLER. v. pron. Devoir, pouvoir être veillé.

VEILLEUR. s. m. (pr. *vè-ieur ;* rad. *veiller*). Ecclésiastique, religieux qui veille un mort. Demander un veilleur.

— Celui qui, dans certaines fabriques, est chargé de parcourir pendant la nuit les bureaux, les ateliers, les corridors, etc., pour s'assurer que le feu ne couve sur aucun point.

VEILLEUSE. s. f. (pr. [illegible]) [illegible] qu'on laisse brûler la nuit [illegible] coucher. Allumer la veilleuse. La porte était ouverte; une veilleuse brûlait [illegible] au pied d'une madone [illegible] (A. de Musset.)

— Petite mèche enduite de cire qui brûle dans l'huile de la veilleuse, sur laquelle elle est soutenue par une rondelle de carte [illegible] de liége. Une boîte de veilleuses.

— Bot. Nom vulgaire du colchique.

VEILLOIR. s. m. (pr. *vè-ioir*). Techn. Petite table sur laquelle les cordonniers, les bourreliers posent leur lampe, leurs outils, quand ils travaillent le soir ou pendant la nuit.

VEILLOTTE. s. f. (pr. *vè-iote*). Agric. Petit tas de foin que l'on forme sur les prés en fenant.

VEINAT. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du maquereau.

VEINE. s. f. (du lat. *vena*). Anat. Nom donné aux vaisseaux qui rapportent le sang au cœur [illegible] moins épaisses que celles des artères, et composées, de même que ces derniers vaisseaux, de trois tuniques, l'externe, la moyenne et l'interne. Veine cave. Veine jugulaire, céphalique, basilique [illegible] Le sang [illegible] dans les veines [illegible] *nes.* (Acad.) Après une longue suite de générations, il ne coule plus dans les *veines* de l'homme une seule goutte du sang de ses aïeux; [illegible] (Mass.)

— *Ouvrir la veine.* Saigner. Il faut lui ouvrir la veine.

— *Tant que le sang qui me [illegible] dans mes veines.* Tant que je vivrai. Tant qu'un reste de sang coulera dans mes veines.

— Par exagérat. *N'avoir pas une goutte de sang dans les veines.* Etre saisi de crainte, d'horreur.

— Fig. *Cela glace le sang dans les veines.* Cela frappe d'épouvante, de stupeur. Cet Assuérus dont la seule présence glaçait le sang dans les veines des superbes. (Mass.) J'étais trop occupé du péril dans lequel je croyais être avec des spadassins dont la vue me glaçait le sang dans les veines. (Le Sage.) On dit dans le même sens que *le sang se glace dans les veines.* Juste ciel! tout mon sang dans mes veines se glace. (Rac.)

— Fig. *Le sang lui bout dans les veines.* Se dit d'un jeune homme plein de fougue, d'ardeur. ‖ *L'âge où le sang bouillonne dans les veines, où le sang est glacé dans les veines.* La jeunesse, la vieillesse.

— Fig. *N'avoir point de sang dans les veines.* N'avoir aucun courage, aucun sentiment de honte, d'honneur. Il faut ne point avoir de sang dans les veines pour se conduire ainsi.

— Prov. et fig. *Il n'a nulle veine qui y tende.* Il n'a pour cela nulle inclination, nulle disposition. On veut en faire un avocat, mais il n'a nulle veine qui y tende. Peu usité.

— Fig. *Veine poétique*, ou absol. *veine.* Le génie poétique, le talent pour la poésie. Veine heureuse, fertile, féconde, facile. Veine refroidie, gelée, glacée, tarie.

> Quelques vers échappés à ma veine,
> Nés sans dessein et façonnés sans peine. GRESSET.

— *Etre en veine.* Être dans une disposition d'esprit favorable à la composition, soit dans la littérature, soit dans les arts.

— Fig. et fam. Disposition d'esprit. Être en veine de gaieté, de raillerie. L'homme le plus heureux de la terre est celui qui a le plus souvent des *veines* d'hilarité. (Boiste.)

— Géol. Parties longues et étroites où la roche est d'une autre couleur, d'une autre nature que celle qui l'avoisine. Veine de sable. Veine de terre franche, de terre végétale. Veine de craie. Veine de glaise. A l'entour [illegible] dans des *veines* de terre [illegible] nes nains et des touffes épaisses de myrte. (A. Dumas.)

— Endroit d'une mine où se trouve le métal, le minéral. Veine riche, abondante. Veine d'or, d'argent, de cuivre. Veine de houille, de soufre, de sel gemme.

— Fig. *Tomber sur une bonne veine.* Rencontrer heureusement. ‖ On dit de même, *Etre dans une bonne veine, être en veine de bonheur. Profiter de sa veine.*

— *Veine* se dit encore des marques longues et étroites qui vont en serpentant dans certains bois, dans les pierres dures. Les veines de [illegible] cajou, du noyer. Les veines d'un marbre. Marbre qui a de belles veines.

— Poét. Des sources d'eau vive sortent des *veines* d'un rocher aride. (Fénel.)

> Des veines d'un caillou qu'il frappe au [illegible]
> Il fait jaillir un feu qui petille en sortant. (BOIL.)

— Anc. anat. *Veines lactées.* Nom donné autrefois aux vaisseaux chilifères.

— Entomol. *Veine de Médine.* Le dragonneau.

— Hydraul. *Veines d'eau.* Filets d'eau qui courent sous terre.

— Phys. *Contraction de la veine fluide.* Rétrécissement [illegible] s'écoule d'un vase [illegible]

— Vétér. *Barrer la veine* [illegible] lier et lui extirper la saphène.

VEINÉ, ÉE. part. pass. du v. Veiner. [illegible]

VEINÉ, ÉE. adj. [illegible] Marbre veiné. Du marbre [illegible]

— Bot. [illegible] de ramifications.

— Zool. Qui présente des nervures [illegible]

VEINER. v. a. [illegible]

VEINEUX, EUSE. adj. [illegible]

VEINULE. s. f. [illegible]

VEISSIA. [illegible] et *raycyia.*

VEJOVIS ou **VEDIJOVIS.** [illegible] adoré chez les Volsques. V. VEDIUS.

VEKIL-KHARDJI. s. m. Hist. [illegible]

VÉLA. s. m. Antiq. [illegible] V. VELARIUM.

VÉLABRUM. s. m. (pr. *vé-la-brome*). Ant. rom. Quartier de Rome [illegible]

VÉLAIRE. s. m. [illegible] aux portières [illegible] Les vélaires formaient un corps qui avait ses chefs.

VÉLAMINAIRE. adj. des 2 g. (rad. lat. *velamen*). Didact. Qui se roule sur son sommet comme un voile.

— Se dit de la déhiscence des anthères, lorsque [illegible] roulant de la base au sommet, ou elle reste fixée.

VÉLANÈDE. s. m. Bot. Espèce de chêne [illegible]

VÉLANI. s. m. Nom donné au gland fourni par le vélanède.

VÉLAR. s. m. Bot. Genre de plantes [illegible] feres. Les vélars sont [illegible] plantes herbacées, à [illegible] à fleurs communément jaunes [illegible] nuale. On en connaît une [illegible] pèces qui appartiennent [illegible] et dont plusieurs croissent [illegible] France. Les principales sont le vélar [illegible] le vélar de Sainte-Barbe, [illegible] *herbe de Sainte-Barbe, julienne jaune ;* le [illegible]

printanier, vulgairement, *roquette des vignes*, et *sonnette des jardins*, le vélar tortelle ou officinal, vulgairement *herbe aux chantres*, parce qu'il sert à la préparation d'un sirop employé pour éclaircir la voix et guérir les toux invétérées.

VELÁRIUM s. m. (pr. *vé-la-ri-omm*; rad. lat *velum*, voile Antiq rom Espèce de tente dont on couvrait les amphithéâtres ou les théâtres antiques, pour préserver les spectateurs du soleil, de la poussière ou de la pluie. Quelques archéologues se sont servis à tort du mot *vela*, dans le même sens V. VELA.

VELASQUEZ Jacques-Rodriguez de Silva y'. Célèbre peintre espagnol, né en 1599, à Séville, mort en 1660 Fut comblé d'honneurs par Philippe IV. Il est regardé comme le chef de l'école gallo-espagnole. ‖ Trois autres Velasquez, tous trois frères, se sont distingués comme peintres Alexandre Gonzalez (1719-1772), Antoine Gonzalez (1729-93); L. Gonzalez (1715-1764

VELASQUEZ DE VELASCO (Louis-Joseph). Antiquaire, né en 1722, à Malaga. Mort en 1772. Est auteur de plusieurs ouvrages estimés.

VELAUNIEN, IENNE adj et s. Géogr. Habitant du Velay. ‖ Qui appartient au Velay ou à ses habitants.

VELAUT. Chass. Cri dont on se sert pour annoncer qu'on voit le sanglier, le loup, le renard ou le lièvre.

VELAY Géogr. Ancien petit pays de France, dans le Languedoc. Ch.-l. le Puy. Il est aujourd'hui compris dans le département de la Haute-Loire.

VELCHE ou **WELCHE**. s. m. Nom d'un ancien peuple barbare.

— Fig. et fam. Homme ignorant, barbare, ennemi des lettres, des arts. C'est un Velche, un véritable Velche. Être jugé par des Velches.

— Nom par lequel Voltaire désigne souvent les Français, en plaisantant et par dénigrement.

VELDIDINE. Géogr. anc. Ville de la Vindélicie. Aujourd'hui, *Inspruck*.

VÊLE. s. f. Géogr. V. VESLE.

VÊLÉ. part. pass. invar. du v. n. Vêler.

VELEÏA. Géogr. anc. V. VELLEÏA.

VÉLELLE. s. f. Actinoz. Genre d'animaux radiaires de la classe des arachnodermaires, et fort voisins des méduses. Les vélelles se tiennent, dans le beau temps, constamment à la surface et en haute mer. Les matelots les font frire, et les mangent.

VÉLELLIDE adj. des 2 g. Actinoz. Qui ressemble à une vélelle. ‖ VÉLELLIDES. s. f. pl. Famille de zoophytes qui a pour type le genre vélelle.

VÊLER. v n. 1re conj (rad. *veau*) Mettre bas, en parlant d'une vache. Vache qui n'a pas encore vêlé, qui vient de vêler

VELET. s. m. Comm. relig. Doublure blanche que certaines religieuses attachent à leur voile de dessous.

VELETTE ou **VOILETTE**. s. f. Mar. Petite voile latine qu'on grée sur la vergue de mestre, dans les mauvais temps.

VELEZ. Géogr. Ville de la Nouvelle-Grenade, à 80 kil. S.-O. de Socorro; 2,300 hab. Mines d'or aux environs.

VELEZ-BLANCO. Géogr. Ville d'Espagne (Grenade), à 55 kil. N.-E. de Baza; 6,600 hab.

VÉLÈZE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des caryophyllées, renfermant deux espèces propres à l'Europe méridionale et à l'Orient, la vélèze raide et la vélèze à quatre dents.

VELEZ-MALAGA. Géogr. Ville d'Espagne (Grenade), près la mer, à 25 kil. E. de Malaga; 11,000 hab. Fruits et vins excellents.

VELEZ RUBIO Géogr. Ville d'Espagne (Grenade), à 12 kil. S. de Velez-Blanco. 12,000 hab.

VÉLIA. Géogr. Anc. Une des éminences du mont Palatin, où Valerius Publicola avait commencé à bâtir une maison, ce qui fit croire qu'il aspirait à la royauté. ‖ Ville de Lucanie, fondée par les Phocéens sur le golfe de Pæstum.

VÉLIE. s. f. Entom. Genre d'insectes hémiptères, voisin des hydromètres, dont il ne diffère que par la brièveté des pattes.

VÉLIFÈRE. adj. des 2 g (ét. lat., *velum*, voile; *ferre*, porter). Didact. Qui porte un voile, des voiles.

— Ichthyol. Se dit d'un poisson dont les nageoires très-grandes ressemblent à des voiles.

VELIGE. Géogr. Ville de la Russie d'Europe (Vitebsk), à 90 kil. N.-E. de Vitebsk; 5,000 hab. Château-fort.

VELIKHIA-LOUKI. Géogr. Ville forte de la Russie d'Europe (Pskov), à 200 kil. S.-E. de Pskov; 3,500 hab.

VÉLIKI-KNÈS. s. m. Hist. Titre d'une charge chez les anciens Slaves; juge suprême. Veliki-Knès ou Véliki-Knias fut le titre que portèrent les souverains de la Russie jusqu'en 1505.

VÉLIN. s. m. (du lat. *vitellinus*; rad. *vitulus*, veau). Peau de veau préparée, plus blanche, plus fine et plus unie que le parchemin ordinaire. Écrire, imprimer sur du vélin. Peindre en miniature sur du vélin. Manuscrit, exemplaire sur vélin. Reliure de vélin, en vélin. On dit aussi *Peau de vélin* et *peau vélin*. Les manuscrits sur peau vélin de la Bibliothèque royale.

— Fig. Titres de noblesse. En ce sens, on dit plus ordinairement, *parchemins*.

La vertu, le talent utile à l'univers,
Valent bien du *vélin* épargné par les vers (Del.)

— Techn. Nom donné, à Alençon, à une espèce de dentelle appelée plus souvent, *Point royal*.

— adjectiv. *Papier vélin*. Papier qui imite la blancheur et l'uni du vélin, et où il ne paraît aucune des marques appelées *pontuseaux* et *vergeures*.

VELINES. Géogr. Ch.-l. de cant. (Dordogne), à 30 kil. O. de Bergerac; 800 hab.

VÉLINEUSE. s. f. Techn. Femme qui fabrique la dentelle appelée *vélin*.

VELINO. Géogr. Rivière d'Italie; naît dans le royaume de Naples (Abbruzze ultérieur), et tombe dans la Néra. Cours, 95 kil.

— Montagne du royaume de Naples (Abbruzze ult.), au N.-O. du lac Fucin; 2,556 m.

VÉLIOCASSE ou **VÉLOCASSE**. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois, dans la deuxième Lyonnaise. Capitale *Rothomagus*, aujourd'hui, Rouen.

VÉLIQUE. adj. des 2 g. Mar. Qui appartient aux voiles.

— *Point vélique*. Point situé à l'intersection de deux résultantes, à savoir: celle de l'effort du vent sur les voiles, et celle de la résistance de l'eau au mouvement que le bâtiment tend à prendre.

VÉLITES. s. m. pl. Antiq. rom. Corps d'infanterie légère, chez les Romains, qui était formé des citoyens les plus pauvres et les plus jeunes. On les plaçait presque toujours entre les rangs de la cavalerie, dont ils accompagnaient les mouvements.

— Hist. milit. Corps de chasseurs légers, établi dans l'armée française par Napoléon.

VÉLITRES. Géogr. anc. Ville du Latium, près de Rome. La famille d'Auguste était originaire de Vélitres. Aujourd'hui, *Veletri*.

VELLAUDUNUM. (pr. *vel-lô-du-nomm*). Géogr. anc. Ville de la quatrième Lyonnaise, dans le pays des Sénonais. Aujourdhui, *Château-Landon*.

VELLAVE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois de la première Aquitaine, au N. On dit aussi *Vélaunien* ou *Vellaunien, enne*.

VELLE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, polypétalées, régulières, de la famille des crucifères. Elle renferme trois espèces qui croissent en Espagne.

VELLÉ, ÉE. adj Bot Qui ressemble à une velle. ‖ VELLÉES. s. f. pl. Famille de plantes crucifères qui a pour type le genre velle.

VELLEDA. Antiq. germ. Prophétesse des Germains qui vivait au temps de Vespasien, et qui était honorée par ses compatriotes comme une divinité. Elle fut prise par les Romains, et figura dans un triomphe.

VELLEÏA. Géogr. anc. Ville d'Italie, située à 12 milles de Plaisance, sur le flanc d'une montagne. Cette ville fut écrasée tout à coup, peu de temps après la mort de Constantin, par un éboulement de rochers. Les habitants y furent engloutis avec toutes leurs richesses. On a pratiqué des fouilles à Velleïa de 1760 à 1764.

VELLEIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, monopétalées, de la famille des goodénoviées. Ses espèces appartiennent à la Nouvelle-Hollande

VELLÉITÉ. s. f. (pr. *vel-lé-i-té*; du lat. *velle*, vouloir). Volonté faible, imparfaite, qui n'a aucun effet. Avoir la velléité de rester, de partir. Il lui prit la velléité de se faire auteur. Toutes ses résolutions ne sont que des velléités. Il y a très loin, chez les gens faibles, de la *velléité* à la volonté. (Le card. de Retz.) Le grand Frédéric et Napoléon eurent la *velléité* de se suicider; l'un en fut détourné par ses succès, l'autre par sa gloire. (Boiste.)

VELLÉIUS PATERCULUS. Historien latin, né vers l'an 19 av. J.-C., fut successivement commandant de cavalerie, questeur, tribun du peuple, préteur, et même consul, selon quelques biographes. Il périt, à ce qu'on croit, enveloppé dans la chute de Séjan. Il ne nous reste qu'un fragment de son Abrégé de l'histoire grecque et romaine.

VELLEJATE adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de la ville de Velleïa. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

VELLETRI. Géogr. Ville des États de l'Église (comarque de Rome), à 31 kil. S.-E. de Rome; 10,000 hab. V. VÉLITRES.

VELLICA. Géogr. anc. Ville de l'Espagne Tarraconaise, dans le pays des Cantabres, au N.-E. de Julio-Briga.

VELLIER. s. m. Vieux mot qui signifiait Celui qui guette; sentinelle.

VELLOSIE. s. f. Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des broméliacées. Elle ne comprend qu'une seule espèce, la vellosie à long tube, qui croît sur les bords de l'Orénoque.

VELLY (L'abbé Paul-François). Historien français, né en 1709, près de Reims, mort en 1759, entra chez les Jésuites, et professa au collège Louis le Grand à Paris. Il n'a fait que 7 vol. et demi de l'Histoire de France en 30 vol. qui porte son nom.

VÉLOCASSE. Géogr. anc. V. VÉLIOCASSE.

VÉLOCE adj. des 2 g. (du lat. *celox*, *velocis*). Agile, soudain, rapide. Vieux et peu usité.

— Astron. Se dit pour exprimer la vitesse du mouvement d'une planète.

VÉLOCIFÈRE. s. m. (ét. lat., *velox*, prompt, rapide; *ferre*, porter, transporter). Techn. Nom donné à quelques voitures publiques dont les entrepreneurs affichaient la prétention d'aller avec une grande rapidité.

— Ornith. Nom donné à une espèce du genre ganga, le ganga namaquois, oiseau qui habite les déserts de l'Afrique, et dont la chair est excellente.

VÉLOCIPÈDE. s. m. (ét. lat., *velox*, prompt, rapide; *pes*, *pedis*, pied). Sorte de cheval de bois posé sur deux roues, sur lequel on se met en équilibre, tandis que l'on se donne un mouvement d'impulsion en avant avec les pieds. On peut aller très-loin avec un vélocipède sans se fatiguer beaucoup, quand le terrain est égal.

VÉLOCITÉ. s. f. (du lat *velocitas*; rad. *velox*, rapide). Vitesse, rapidité. Il n'est en usage que dans le style soutenu. Vélocité sans pareille. La vélocité de son vol, de sa course. La vélocité de la pensée. La vélocité de la prononciation.

VELOT. s. m. Techn. Peau de veau mort-né.

VELOURS. s. m. (pr. *ve-lour*). Étoffe de soie à poil court et serré, qui est unie ou ornée de plusieurs manières. Le velours nous est venu de l'Inde. Les premières fabriques d'Europe furent établies en Italie, surtout à Gênes. Velours plein ou uni. Velours figuré, ciselé, à fleurs, à ramages. Velour à deux poils, à trois, à quatre poils. Velours jaune, noir, cramoisi. Velours de Gênes, de Venise. Robe de velours. Gilet de velours. Collet de velours. Manteau garni de velours. Remarquez la beauté de ce *velours* de Gênes, et la richesse de cette garniture. (Le Sage.) C'était un pourpoint à manches tailladées, avec un haut-de-chausses et un manteau, le tout de *velours* bleu et brodé d'or. (Id.) Des carreaux de *velours* s'étendaient au pied de chaque fauteuil, sur d'épais tapis. (De Vigny.)

— *Velours ras*. Espèce de velours qui n'a pas de poil. ‖ *Velours épinglé*. Velours ras, et formé de raies très-fines et très-rapprochées. ‖ *Velours de coton*. Velours fait avec du coton au lieu de soie, ou même du coton mêlé à du fil de lin.

— *Velours d'Utrecht*. Velours de laine à long poil et ordinairement façonné, dont on fait des meubles. Canapé, fauteuils de velours d'Utrecht.

— Fig. *Marcher sur le velours* Marcher sur un gazon fin, sur une pelouse fine et douce. On dit dans le même sens, *Chemin de velours*. ‖ Dans un sens encore plus fig., *Chemin de velours*. Voie facile et agréable. Il est arrivé à la présidence, au ministère, à l'Académie, par un chemin de velours.

— Fig. et fam. *Jouer sur le velours*. Jouer sur son gain.

— Prov. *Faire patte de velours*. Se dit d'un chat lorsqu'il retire les griffes en donnant la patte. ‖ Fig. Cacher sous des dehors caressants l'intention de nuire. Les tartufes font patte de *velours*. (Boiste.)

— Prov. et fig. *Habit de velours, ventre de son*. Se dit d'une personne qui épargne sur sa nourriture pour faire des dépenses de toilette, d'ostentation.

— Conchyl. *Velours anglais*. Nom marchand d'une coquille du genre cône.

— Entom. *Velours jaune*. Insecte du genre dermeste. ‖ *Velours noir*. Le h[illegible] funéral. ‖ *Velours vert*. Nom donné au gribouri soyeux et à la cicindèle champêtre.

VELOUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Velouter. S'empl. adjectiv., et se dit des étoffes dont le fond n'est pas de velours, et qui ont des fleurs, des ornements faits de velours. Étoffe veloutée. Satin velouté. Passement velouté.

— *Papier velouté*. Papier de tenture dont les dessins imitent le velours.

— *Membrane veloutée*. V. VELOUTÉ, subst

— *Vin velouté*. Bon vin, sans aucune âcreté, et d'un rouge un peu foncé.

— Par extension. Qui est doux au toucher comme le velours, qui en a l'apparence. Peau veloutée. Son visage frais et *velouté* comme la peau d'une pêche. (T. Thoré.) Lorsque, par un accident quelconque, des fruits sont privés de ce duvet *velouté*, ils restent sans saveur, sans parfum et sans couleur. (A. Mart.)

— *Velouté de*. Vos épais cheveux noirs se collaient à votre front, et leurs boucles serrées se roulaient sur elles-mêmes comme si un sentiment de vie les eût crispées auprès de votre cou *velouté* d'ombre et de sueur. (G. Sand.)

— Art culin. *Crème veloutée*. Sorte de crème cuite qui se sert comme entremets.

— Bot. Se dit des plantes ou parties de plantes couvertes de poils doux, serrés, courts, égaux, et dont l'ensemble imite la surface du velours. Feuilles veloutées. Tige veloutée. Les pensées, les amarantes sont des fleurs veloutées.

— Joaill. Se dit des pierres qui sont d'une couleur riche, mais foncée. Un saphir velouté.

VELOUTÉ. s. m. Galon fabriqué comme du velours, ou plein ou figuré.

— *Le velouté de l'estomac, des intestins*, etc. La surface intérieure de ces parties, hérissée de petits filets enduits d'une substance mucilagineuse. On dit aussi *la membrane veloutée de l'estomac*, etc. Ces expressions ne sont pas usitées dans le langage médical.

— Par extens. Surface moelleuse, douce au toucher, comme celle du velours. Le velouté d'une fleur, d'un fruit. Le velouté de la peau. L'air est à la campagne ce que le tendre *velouté* qu'on nomme fleur est au fruit trempé de la rosée du matin. (A. Mart.) Les feuilles qui abritent les fleurs de la salicaire ont un *velouté* très-doux, qui se confond avec celui des petits calices et de leurs petites pointes, qui se tendent toutes pour mieux protéger leur trésor. (***)

— Fig. Ce qu'il y a de doux, d'agréable dans la conversation, les mœurs, la voix, les manières, etc. L'aigreur ôte le *velouté* de la voix. (Bastien.)

— Art culin. *Velouté*. Sauce de haut goût, préparée à l'avance, dont on se sert dans les cuisines recherchées pour composer d'autres sauces et leur donner de la saveur. Velouté travaillé. Velouté gras. Velouté maigre. Ajouter à une sauce une cuillerée, deux cuillerées de velouté.

VELOUTER. v. a. 1re conj. (rad. *velours*). Techn. Donner l'apparence du velours.

VELTAGE. s. m. (rad. *velte*). Mesurage fait avec la velte.

VELTE. s. f. Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les liquides qui contenait six pintes de Paris, sept litres et demi de nos nouvelles mesures.

— Mesure d'Anvers, qui vaut lit. 18,66.

— Instrument qui sert à jauger les tonneaux.

VELTÉ, ÉE. part. pass. du v. Velter. S'emploie adjectiv. Tonneau velté.

VELTER. v. a. 1re conj. Jauger, mesurer à la velte.

VELTEUR. s. m. Celui qui jauge, qui mesure à la velte.

VELTHEIMIE s. f Bot. Genre de plantes monocotylédones, à fleurs incomplètes, de la famille des asphodélées, contenant plusieurs espèces remarquables par la beauté de leurs fleurs. Elles croissent au cap de Bonne-Espérance.

VELTURE. s. f. Mar. Ligature au moyen de laquelle on réunit fortement le ton d'un mât inférieur avec le pied d'un mât supérieur.

VELU, UE. adj. (du lat. *villosus*). Couvert de poils Il ne se dit ni des cheveux, ni de la barbe. Estomac velu. Jambes velues. Homme velu, velu comme un ours.

— Bot. Se dit des parties chargées de poils nombreux, mous et plus ou moins nombreux. Feuilles velues. Tige velue. Péricarpe velu. Style, stigmate velu.

— Écon. domest. Se disait autrefois dans le sens de Moisi. Ces confitures sont velues. Ce fromage est velu.

VELU. s. m. Bot. Partie velue de la surface d'une plante.

VELUE. s. f. Véner. Peau qui se trouve sur la tête des bêtes fauves, quand leur bois pousse

VELUETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la piloselle.

VELUTIPÈDE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui a le pied ou le stipe velu.

VELVANTINE. s. f. Comm. Étoffe qui se fabrique à Amiens.

VELVOTE. s. f. Bot Nom vulgaire de la linaire bâtarde, à cause de ses tiges velues. On écrit aussi *velvotte*.

— *Velvote sauvage*. La véronique des champs

VENAFRO. Géogr. Ville d'Italie (Terre de Labour), à 10 kil. S.-O. d'Isernia; 2,800 hab. On dit aussi *Venafre*.

VÉNAFRUM. (pr. *vé-na-fromm*). Géogr. anc. Ville de Campanie, au N., fondée, dit-on, par Diomède, devint plus tard colonie romaine, elle était renommée pour ses huiles. Aujourd'hui, *Venafro*.

VENAISON. s. m. (du lat. *venatio*). Chair de bête fauve ou rousse, comme cerf, daim, sanglier, etc. Un morceau de venaison. Un pâté de venaison. Viande qui a un goût de venaison.

— *Les cerfs, les sangliers sont en venaison*. Ils sont en graisse.

— Odeur qu'exhalent certains gibiers. Odeur de venaison. Cela sent la venaison.

VENAISSIN, INE adj Géogr. et hist. Qui appartient à la ville de Venasque ou à son territoire.

— *Comtat Venaissin*. Nom d'une contrée de la Provence, sur les confins du Dauphiné. Capitale, Venasque, et plus tard Carpentras. Jeanne de Naples vendit le comtat Venaissin, en 1348, au pape Clement VI, et les souverains pontifes en restèrent possesseurs, quoique le parlement de Provence, déclarant la vente nulle, eût réuni le comtat à la couronne de France, le 26 juillet 1663. Ce ne fut que le 14 septembre 1791 que ce pays fut réellement rendu à la France.

VÉNAL, ALE adj. (du lat. *venalis*). Qui se vend, qui peut se vendre. Se dit surtout en parlant de certaines charges, de certains emplois

qui s'achètent à prix d'argent. Charge vénale. Office, emploi vénal. Les grandes dignités ne doivent point être vénales. || Pl. m., *venaux*.

— *Valeur venale*. Valeur actuelle d'une chose dans le commerce; son prix marchand.

— Fig. Qui ne fait rien que pour de l'argent, qui vend sa conscience, ses opinions. Homme vénal. Ecrivain, journaliste vénal. Orateur vénal.

— *Ame vénale*. Ame vile, intéressée. C'est une âme vénale. L'égoïsme rend toutes les âmes vénales; l'homme le plus puissant est celui qui peut en acheter le plus.

— *Plume venale*. Celle d'un auteur qui écrit suivant les opinions, les passions de ceux qui le payent. On dit de même, *eloquence venale*.

VÉNALEMENT. adv. D'une manière vénale. Exercer vénalement sa charge, son ministère.

— D'une manière intéressée. Les avares ne font rien que vénalement et dans l'espoir du gain. Vieux et inusité en ce sens.

VÉNALITÉ. s. f. (rad. *vénal*). Qualité de ce qui est vénal. Vénalité honteuse, criminelle. Ministre d'une vénalité bien connue. La vénalité des offices, des charges. La *vénalité* est une aliénation d'une part de la souveraineté. (Lemontey.) L'avidité qui suit le luxe amène la *vénalité* des suffrages. (De Rhulières.) La cause du pouvoir moral de l'or est dans la *vénalité* des classes. (B. de St-P.)

VENANE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs complètes, polypétalées, établi pour une plante de Madagascar.

VENANT. part. prés. du v. Venir. Qui vient. Il est invar. Les fleuves du Nord transportent dans les mers une prodigieuse quantité de glaçons, qui, *venant* à s'accumuler, forment ces masses énormes de glace si funestes aux voyageurs. (Buff.) Les récits sur la vie privée de Napoléon, *venant* à se rattacher à la vie publique, pourraient donner la vie entière de l'empereur. (Las-Cases.)

VENANT. adj. m. Ne s'emploie guère que dans la locution *bien venant*, qui croît ou pousse bien. Enfant bien venant. Les officiers forestiers doivent veiller à ce qu'on ne coupe pas les jeunes arbres bien *venants* qui se trouveront dans le canton à couper. (Fandr.)

— *Il a cinq mille, dix mille francs*, etc., *de rent bien venants*. Il a cinq mille, dix mille francs, etc., de rente, de revenu, qui lui sont payés régulièrement.

Si quelque mille écus de rente bien *venants*,
Une grande tendresse et des soins complaisants,
Pouvaient, belle..., pour entrer en mariage
Réparer entre nous l'inégalité d'âge,
Elle peut [illegible], choisir [illegible]

Dans cette phrase, l'Académie écrit *venant*, sans accord, ce qui est d'autant plus difficile à concevoir, que d'après elle-même, il est ici adjectif, et non participe présent.

VENANT. s. m. Celui qui vient. S'emploie principalement dans cette locution, *Allant et venant*. V. ALLANT. Maison ouverte aux allants et venants. Ne point s'inquiéter des allants et venants.

— *A tout venant*. Au premier venu. L'appointer à tout venant. Offrir ses services à tout venant. Il tenait table ouverte enfin à tout *venant*. (Montfleury.)

— Prov. *A tout venant beau jeu*. Se dit pour exprimer qu'un homme est prêt à répondre, à tenir tête à tous ceux qui se présenteront.

VENASQUE. Géogr. Bourg du département de Vaucluse, à 12 kilom. S.-E. de Carpentras; 1,100 hab. Ville jadis importante, et capitale du comtat Venaissin avant Carpentras.

VÉNATION. s. f. (pr. *vé-na-ci-on*; du lat. *venatio*, chasse). Antiq. Se dit quelquefois des chasses qui étaient données au peuple romain, dans le cirque.

VENCE. Géogr. Ch.-l. de canton (Var), à 22 kilom. [illegible] de Grasse; 3,1[illegible] hab.

VENCE (L.-Fr. de). Commentateur de la Bible, né vers 1676, dans le Barrois, mort en 1749 à Nancy. Fut précepteur des jeunes princes de Lorraine, puis prévôt de l'église primatiale de Nancy.

VENCESLAS. Six ducs ou rois de Bohême ont porté ce nom. VENCESLAS Ier, dit le Saint, né en 907, duc de Bohême en 925, est le 1er à porter le titre de roi en 935 et tué par l'ordre de sa mère et de son frère Boleslas en 936. || VENCESLAS II, duc de Bohême en 1191, détrôné trois mois après son avénement, et mort en prison (1194). || VENCESLAS III, né en 205, roi en 1230, mort en 1253. || VENCESLAS IV, dit le Vieux, né vers 1270, monta sur le trône en 1278, fut élu roi de Pologne en 1300, et mourut en 1305. || VENCESLAS V, dit le Jeune, élu roi de Hongrie en 1301, au refus de son père Venceslas IV, abandonna ce royaume pour celui de Bohême en 1305, et mourut assassiné à Olmutz l'année suivante. || VENCESLAS VI, surnommé le Fainéant ou l'Ivrogne, fut appelé au trône de Bohême en 1378, déposé, pour ses cruautés et ses vexations, en 1400 et mourut en 1419.

— VENCESLAS DE POLOGNE. V. VENCESLAS IV.

VENDABLE. adv. des 2 g. (pr. *van-da-ble*; rad. *vendre*). Qui peut être vendu. Il s'emploie surtout avec la négative. Marchandise qui n'est pas vendable. Ces fruits ne sont pas vendables. Une terre substituée n'est pas *vendable*. (Acad.)

VENDAGE. s. m. Vieux mot qui s'est dit pour Vente.

VENDANGE. s. m. (pr. *van-dan-je*; du lat. *vindemia*, même signif.). Récolte des raisins pour faire le vin. Bonne vendange. Petite vendange. Vendange médiocre. Mauvaise vendange. Fouler la vendange. Faire vendange. Aller en vendange. Les vendanges étaient belles, seront abondantes.

Sur les bords de la cuve fumante
S'élève en bouillonnant la *vendange* [illegible]

Déjà Bacchus et sa bruyante armée,
De la *vendange* annonce le retour [illegible]

— *Avoir pleine vendange*. Avoir pleine récolte de vin.

— Au pl. et par extens. Temps où se fait la récolte des raisins. Passer les vendanges à la campagne. Les vendanges ne seront pas belles cette année. Je n'irai qu'après les vendanges.

— *Ban de vendanges*. Règlement du maire qui fixe l'époque de la vendange, seulement pour les vignes non closes.

— Fig. et fam. *Faire vendange*. Faire un gain considérable. Il a fait vendange dans cette affaire, dans cette place.

— Prov. *Adieu paniers, vendanges sont faites*. Se dit lorsque les vendanges sont passées, ou qu'il est arrivé malheur aux vignes. On le dit aussi fig. de toutes les affaires qui se trouvent terminées, ou manquées sans ressource.

— Prov. et fig. *Etre gille comme un cornille de vendange*. Avoir le teint fort [illegible], coloré. *Prêcher sur la vendange*. Avoir le verre en main, et s'amuser à parler au lieu de boire. || Signifie encore, Ne parler que de vin, ne parler que de boire.

— En poésie. *Le dieu des vendanges*. Bacchus.

L'Amour du haut des airs
Sourit au dieu des *vendanges*. [illegible]

VENDANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Vendanger. S'empl. adject. Vigne entièrement vendangée.

VENDANGEOIR. s. m. (pr. *van-dan-jeoir*). Techn. Panier, hotte de vendangeur. || Lieu où l'on dépose le produit de la vendange.

VENDANGER. v. a. 1re conj. (pr. *van-dan-je*; rad. *vendange*). Je vendange, nous vendangeons. Je vendangeais, etc. Faire la vendange, la récolte des raisins. Vendanger une vigne, un clos de vigne. Il n'y plus rien à vendanger.

— Absol. Aller vendanger. Vendanger de bonne heure. Vendanger tard. On vendange partout. On n'a pas encore vendangé dans ce canton.

— Fig. *La pluie, la grêle, l'orage, ont tout vendangé, les soldats ennemis ont tout vendangé*. Ils ont tout dévasté, tout détruit. Se dit par extens. en parlant des autres fruits, des blés, etc. La grêle a tout vendangé.

— Prov. et fig. *Il vendange tout à son aise*. Se dit en parlant de celui qui fait des profits illicites dans une place sans craindre la surveillance.

VENDANGETTE. s. f. (pr. *van-dan-jè-te*). Ornith. Nom vulgaire donné à la grive, parce qu'elle mange le raisin à l'époque des vendanges.

VENDANGEUR, EUSE. s. (pr. *van-dan-jeur*). Celui, celle qui sert à faire les vendanges, à cueillir les raisins. Une jeune vendangeuse. Une troupe de vendangeurs. Le départ des vendangeurs. De joyeux vendangeurs ont déjà signalé, dès le lever du jour, leur joyeuse allégresse par des ritournelles redoublées, et les unes assises à genoux, ou penchées près des ceps, détachent les grappes parfumées, et les entassent dans des paniers. (Pougens.)

Des coteaux dépouillés soudain quittant la croupe,
Les bruyants *vendangeurs* se rassemblent en troupe.
Roucher.

— *Soupe de vendangeur*. Soupe faite avec du bœuf, lard et [illegible].

VENDÉE. (pr. *van-dé*). Géogr. Rivière de France; naît dans le département des Deux-Sèvres, entre dans celui de la Vendée, et tombe à 3 kilom. N.-E. de Marans, dans la Sèvre niortaise. Cours, 65 kilom.

— *Département de la Vendée*. Département maritime au S. de celui de la Loire-Inférieure, au N. de celui de la Charente-Inférieure, à l'O. de celui des Deux-Sèvres. 8,417 kilom. carrés; 341,312 hab. Ch.-l., Bourbon-Vendée. On le divise en trois régions naturelles, le Bocage, au centre et à l'E.; le Marais, à l'O., le long de la côte, et au S., la Plaine, [illegible] Climat varié; sources minérales; marais salants; prairies artificielles. Peu d'industrie, mais commerce actif et pêche abondante. Ce département est divisé en 3 arrondissements, 30 cantons, 294 communes.

— Hist. *Guerre de la Vendée*. Guerre des habitants des départements de l'Ouest, qui se soulevèrent contre la Convention pour défendre la cause royale. Elle commença en 1793, dans le Bocage, et fut terminée par le général Hoche, en 1796. Lescure, Bonchamp, d'Elbée, Stofflet, Cathelineau, et surtout Larochejaquelin, en furent les héros.

VENDÉEN, ENNE. adj. et s. (pr. *van-dé-ein*). Géogr. Habitant de la Vendée. Qui appartient à la Vendée ou à ses habitants. Coutumes vendéennes.

— Hist. S'est dit, dans un sens plus étendu, de tous les habitants de l'ouest de la France, qui se soulevèrent contre la République, et refusèrent d'obéir à ses décrets. Les Vendéens avaient pour devise: *Dieu et le Roi*. Il faut se garder de confondre les Vendéens avec les Chouans. V. CHOUAN.

VENDÉLICIE. Géogr. anc. V. VINDÉLICIE.

VENDÉLICIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. V. VINDÉLICIEN.

VENDÉMIAIRE. s. m. (pr. *van-dé-mi-ai-re*, du lat. *vindemia*, vendange). Le premier mois du calendrier républicain. Il commençait le 22 ou 23 septembre et [illegible]

Vendémiaire [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

— Hist. *Journées des 12 et 13 vendémiaire an IV* (4 et 5 octobre 1795). [illegible]

VENDÉMIALES. s. f. pl. (pr. [illegible]; rad. lat. *vindemia*, vendange). Antiq. rom. Fêtes en l'honneur de Bacchus [illegible]

VENDETTA. s. f. Mot italien [illegible]

VENDEUR, ERESSE. s. [illegible]

VENDEUR, EUSE. s. (pr. *van-deur, euze*). [illegible]

— *Faux vendeur*. [illegible]

— Prov. *Il y a plus de fous acheteurs que de fous vendeurs*. [illegible]

VENDICATION. s. f. V. REVENDICATION.

VENDIDAD. s. m. Philol. parse. Titre d'un livre [illegible] d'un dialogue entre Ormuzd et Zoroastre. || [illegible]

VENDIQUER. v. a. 1re conj. V. REVENDIQUER.

VENDITA ou **VENDITE.** s. f. Hist. Assemblée d'une société secrète. V. VENTE.

VENDITION. s. f. (pr. *van-di-ci-on*). Droit. Vente. Peu usité.

VENDÔME. (pr. *van-dôme*). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Loir-et-Cher), sur le Loir, à [illegible] N.-O. de Blois; [illegible] hab. [illegible] 110 communes et 77,760 hab.

VENDÔME (César, duc de). Fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, né en 1594, mort en 1665; fut gouverneur de Bretagne [illegible]

— Hist. [illegible] se conduisit [illegible] en Italie [illegible] avantages sur le prince [illegible] à Cassano (1705). Vendôme étant passé en Espagne à la demande de Philippe V, y affermit ce prince sur le trône par les victoires de Villaviciosa (1710), et mourut près de Valence en 1712. Ce général avait du génie, mais il lui manquait l'activité. || VENDÔME (Philippe de), Frère du précédent, né en 1655, entra dans l'ordre de Malte, fit les campagnes de Hollande, d'Allemagne, de Flandre; devint maréchal de camp (1691), grand prieur de France et lieutenant-général (1693). Il suivit son frère en Italie, et à son retour ne s'occupa plus que de belles-lettres; mort en 1727.

— Le nom du duc de Vendôme est employé dans plusieurs expressions [illegible]

VENDOMOIS. s. m. (pr. *van-do-moi*). Géogr. Ancien petit pays de France [illegible] Il est aujourd'hui réparti entre les départements de Loir-et-Cher et de la Sarthe.

VENDOMOIS, OISE. adj. et s. Habitant de Vendôme. || Qui appartient à Vendôme, à ses habitants ou à son territoire.

VENDOTENA. Géogr. [illegible] royaume de Naples, [illegible] 3 kilom. [illegible] Sous les Romains, c'était un lieu d'exil.

VENDRANGRON. s. m. Bot. Nom vulgaire de la [illegible]

VENDRE. v. a. 4e conj. (pr. *van-dre*; [illegible])

Vendre à prix coûtant, [illegible]

[illegible]

maquignon qui l'achèterait. (Le Sage.) [illegible]

— Absol. Ne faire que vendre et acheter. [illegible] notre marchandise [illegible]

grands-pères *vendaient* du drap auprès de [illegible]

— *Vendre à prix de revient*. Vendre sans y gagner.

— Fig. C'est faire un triste marché que vendre sa [illegible] de tendresse. (Lemontey.)

— Fig. *Vendre bien cher*, *vendre chèrement*. [illegible]

— Fig. *Vendre son suffrage, sa protection*. Se faire payer pour accorder son suffrage, sa protection.

— *Vendre son honneur*. Recevoir de l'argent pour faire une action honteuse, [illegible]

— Prov. *Il vendrait jusqu'à sa chemise*. Se dit d'un prodigue, d'un dissipateur.

— Prov. et fig. *C'est un homme qui les vendrait tous* [illegible]

— Fig. Se dit encore, Trahir, révéler un secret par une raison d'intérêt. Vendre son secret, sa patrie. Homme qui vendrait son meilleur ami. C'est lui qui les a vendus.

— SE VENDRE. v. pron. Etre vendu. Le coton se vend en balles. Cette denrée ne se vend qu'à Paris. Ces fruits se vendent sur les ponts dans les rues.

— *Marchandise, denrée qui se vend bien*. Qui est d'un prix élevé, ou dont on a [illegible] (B. de St-P.)

— Se donner, se livrer soi-même à un parti, etc., pour son intérêt. Un homme qui se vend au gouvernement, au ministère. Il faut se battre ou se rendre, il n'y a pas de milieu. (Marmontel.) L'homme qui se vend est toujours payé plus cher qu'il ne vaut. (Duclos.) A l'empire Attalide ils se sont tous vendus. (Rac.)

— Se trahir involontairement. Le coupable s'est vendu.

VENDREDI. s. m. (pr. *van-dre-di*; du lat. *Veneris*, Vénus, *dies*, jour, parce que chez les anciens il était consacré à Vénus). Le sixième jour de la semaine. Partir le vendredi. On ne le trouve chez lui que le vendredi.

— *Vendredi saint.* Le vendredi de la semaine sainte, consacré à célébrer la mémoire de la passion de Jésus-Christ.

— Prov. et fig. *Tel qui rit le vendredi pleure le dimanche.* Souvent la tristesse succède en très-peu de temps à la joie.

Ma foi, sur l'avenir bien fou qui se fiera;
Tel qui rit vendredi dimanche pleurera. (Rac.)

VENDU, UE. part. pass. du v. Vendre. S'empl. adjectiv. Leur division fut cause que nos biens et ceux de mon père furent vendus; je les ai rachetés. (Fén.) Une multitude d'esclaves de l'un et de l'autre sexe fut vendue aux foires de Gaza et de Membrie. (Chateaub.)

Que vois-je autour de moi que des amis vendus,
Qui sont de tous mes pas les témoins assidus. (Rac.)

— *Vendu à.* Les secrets des tyrans me sont déjà rendus. (Volt.)

A ses tyrans rendu, je serai bien leur courroux
Je ne mériterai point à me plaindre de vous. (Volt.)

— *Vendu par.* Meubles vendus par autorité de justice.

Un chien vendu par son maître
Brisa sa chaîne et revint
Au logis qui le vit naître. (Flor.)

— Absol. *C'est un homme vendu.* Se dit d'un homme livré à quelqu'un ou à un parti par intérêt.

VENÉ, ÉE. part. pass. du v. Vener. S'empl. adjectiv.

— *Viande venée.* Viande qui commence à se gâter, à sentir.

VENÈDE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Sarmatie, qui passe dans le N.-E. de la Germanie. Les Vénèdes, qu'on appelle aussi Wendes, habitaient vers les bouches de la Vistule. || *Mer des Vénèdes.* La mer Baltique.

VÉNÉFICE. s. m. (du lat. *veneficium*). Anc. proc. Crime d'empoisonnement dans lequel on prétend qu'il y a du sortilège. Vieux et inusité maintenant.

VENELLE. s. f. (du lat. *venella*; dimin. de *vena*, qui s'est dit pour *via*, chemin). Chemin étroit, petite rue. Vieux et inus.

— Prov. et fig. *Enfiler la venelle.* Prendre la fuite. Cet animal irrité, ainsi qu'un taureau furieux à qui l'on a ouvert la barrière, enfila la venelle de mon côté. (Le Sage.)

Ils viennent, et le cheval, qu'à l'herbe on avait mis,
Assez peu curieux de semblables amis,
Fut presque sur le point d'enfiler la venelle. (La Fontaine.)

VÉNELLE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois, dans la deuxième Lyonnaise, à l'O. Les principales villes des Venelles étaient *Constantia*, aujourd'hui Coutances, et *Crociatonum*, aujourd'hui Valognes. On disait aussi *Vuelle.*

VÉNÉNEUX, EUSE. adj. (du lat. *venenum*, poison). Se dit des végétaux qui contiennent un venin, un poison. Plante vénéneuse dont le suc est vénéneux. Arbre vénéneux. Un fruit vénéneux. Les plantes vénéneuses ne croissent que dans quelques recoins isolés de la terre. (A. Mart.)

— Syn. comp. VÉNÉNEUX, VENIMEUX. *Vénéneux* signifie Qui porte, qui renferme un venin, et ne se dit que des plantes. *Venimeux* signifie Qui porte, qui communique un venin. Il ne se dit proprement que des animaux ou des choses qui sont infectées du venin de quelque animal.

VÉNÉNIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *venenum*, poison; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte du venin ou du poison.

VÉNÉNIFIQUE. adj. des 2 g. (du lat., *venenum*, poison; *facere*, faire). Qui forme, qui produit le venin.

VENER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *venari*, chasser). Il n'est d'usage qu'à l'infinitif et aux temps composés. Chasser, courre un animal domestique pour en attendrir la chair. En Italie, on a coutume de vener les bœufs.

— *Faire vener de la viande.* La faire mortifier.

VENER. Géogr. Grand lac de Suède, au centre, entre la Gothie et la Suède propre; 145 kil. sur 75.

VÉNÉRABLE. adj. des 2 g. (du lat. *venerabilis*). Digne de vénération, de respect. Homme, vieillard vénérable. Assemblée vénérable. Air vénérable. Figure, barbe vénérable. Être vénérable par son âge, par sa piété, par son mérite. Jamais prince ne fut plus capable de rendre la royauté non-seulement *vénérable*, mais encore aimable et chère à ses peuples. (Boss.) Mon père est superbe, plus il devient vénérable. (Fléch.) Dieu n'éloigne de nous les choses saintes que pour nous les rendre plus *vénérables*. (Id.) M. de Montausier prit une profane nouveauté pour la vénérable antiquité de l'Église. (Id.) Il passa par là un ermite à barbe blanche, qui portait de larges lunettes, et qui avait un air *vénérable*. (Le Sage.) Dans les temps héroïques, les rois et les *vénérables* ancêtres du genre humain conduisaient eux-mêmes la charrue. (Delille.)

— *Lieu, monument vénérable.* Qui est consacré par la religion, qui rappelle de grands événements.

— Titre d'honneur qu'on donne aux prêtres et aux docteurs en théologie dans les actes publics.

— Titre du franc-maçon qui préside une loge. Vénérable maître. || On dit substantiv., dans le même sens, Le vénérable. Le vénérable de telle loge.

— Hist. Titre d'honneur que l'on a donné à quelques rois de France, notamment à Philippe Iᵉʳ et à Louis VI. || Se dit substantiv. des membres de la deuxième des classes privilégiées de l'empire, sous Constantin. Elle comprenait les proconsuls, les lieutenants généraux et les secrétaires des ministres.

VÉNÉRABLEMENT. adv. D'une manière vénérable.

VÉNÉRALIES. s. f. pl. (du lat. *Venus, Veneris*, Vénus). Antiq. rom. Fête qu'on célébrait en l'honneur de Vénus, pendant les trois premiers jours d'avril.

VÉNÉRATION. s. f. (pr. *ve-ne-ra-ci-on*; du lat. *veneratio*). Respect pour les choses saintes, honneur qu'on leur rend. Grande, profonde vénération. Exposer des reliques à la vénération des fidèles.

— Estime respectueuse que l'on éprouve pour quelqu'un. Homme qui mérite, qui s'attire la vénération de tout le monde. Avoir de la vénération pour quelqu'un, pour la vertu de quelqu'un. Sa mémoire est en vénération. La *vénération* est un tribut que les méchants même payent à la vertu. (De Pons.) Les princes ne peuvent obtenir l'amour et la *vénération* des peuples qu'en les rendant heureux par leurs vertus. (Boiste.) La reine, heureuse par sa naissance et par la *vénération* de tous les peuples, ne voyait rien sur la terre qui ne fût au-dessous d'elle. (Boss.)

VÉNÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Vénérer. S'empl. adjectiv. Prince, vieillard vénéré. Lorsqu'ils pourront encore se prosterner sur la centre *vénérée*, elle les reconnaîtra toujours. (X. de Maistre.)

— *Vénéré de.* Homme vénéré de tout le monde.

Consulté, vénéré des petits et des grands,
Il vécut dans sa terre en véritable sage. (Flor.)

VÉNÉRER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *venerari*). L'é se change en è devant une syllabe muette. *Je vénère, tu vénères, il vénère*, etc. Porter honneur, respect. Il se dit proprement en parlant des choses saintes. Vénérer les saints. Vénérer les reliques.

— *Vénérer quelqu'un.* Avoir pour quelqu'un une estime respectueuse. Je le vénère comme un bienfaiteur, comme un père.

— SE VÉNÉRER. v. pron. Avoir de la vénération pour soi-même. L'orgueilleux se vénère lui-même.

— v. récipr. Des époux vieillis dans l'amour et les vertus se vénèrent avec raison.

VÉNÉRICARDE. s. f. (du lat. *venus, veneris*, vénus; et du gr. *καρδία*, cœur). Conchyl. Genre établi pour un certain nombre de coquilles bivalves, arrondies ou ovales, ayant un crochet assez grand et des côtes rayonnantes du sommet à la base. La vénéricarde sillonnée vit dans la Méditerranée, sur les côtes de France ou d'Italie.

VÉNÉRIDE. adj. des 2 g. Conchyl. Qui ressemble à une vénus. || VÉNÉRIDES. s. f. pl. Classe de coquilles bivalves, qui a pour type le genre vénus.

VÉNERIE. s. f. (du lat. *venari*, chasser). Art de chasser avec des chiens courants toutes sortes de bêtes fauves. Termes de vénerie. Connaître la vénerie.

— Se dit aussi de tout ce qui concerne cet art, et du corps des officiers attachés à ce service, chez le roi. L'équipage de la vénerie. Les chiens de la vénerie. Les pages de la vénerie. La vénerie a suivi le roi dans ce voyage.

— Lieu destiné à loger l'équipage et les officiers de la vénerie. Aller à la vénerie.

VÉNÉRIEN, IENNE. adj. (du lat. *Venus, veneris*, Vénus, déesse de la volupté). Qui appartient, qui a rapport à Vénus. Il ne se dit qu'en parlant du commerce charnel entre hommes et femmes. Acte vénérien. Plaisir vénérien. Désirs vénériens. Excès vénériens. On doit éviter l'emploi de ce mot dans le langage ordinaire.

— Il est aussi synonyme de Syphilitique. Mal vénérien. Maladie vénérienne.

— substantiv., dans le même sens. *Les vénériens.* Ceux qui sont attaqués de la maladie vénérienne, de la syphilis. L'hôpital des vénériens. Une salle de vénériens.

VÉNÉRUPE. s. f. (du lat. *venus, veneris*, vénus; *rupes*, rocher). Conchyl. Genre de coquilles bivalves, établi pour les espèces de vénus qui se logent dans les interstices, dans les excavations des rochers.

VÉNÈTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple gaulois, dans la troisième Lyonnaise. La capitale était Vannes. || Habitant de la Vénétie. Quelques auteurs prétendent que ces derniers Vénètes étaient issus des Vénètes de la Gaule; d'autres les font venir de l'Asie-Mineure ou de l'Illyrie.

— *État* ou *république des Vénètes.* État qui se forma à l'époque de l'invasion d'Attila, en 425, époque où un grand nombre d'habitants de la Vénétie, et même du reste de l'Italie, s'étant réfugiés dans les îles de l'Adriatique et dans le port de Venetus, y formèrent une confédération pour s'opposer aux barbares. En 697, ils mirent à la tête de leur gouvernement un duc. V. VENISE.

— Antiq. rom. *Venète.* Un des noms qu'on donnait aux membres de la faction des bleus, dans les courses du cirque.

VÉNÉTIE. s. f. (pr. *ve-ne-ci*; du lat. *Venetia*). Géogr. anc. Contrée d'Italie, au N.-E. de la Gaule cisalpine. La Vénétie était baignée par la mer Adriatique. Les principales villes étaient Aquilée, Vérone, Vicence, Padoue et Adria. La Vénétie occupait la place où furent depuis la république et les États de Venise. Elle forma une des dix-sept provinces du diocèse d'Italie, dans la division administrative de l'empire romain; on la partagea ensuite en *Vénétie inférieure* et *Vénétie supérieure*.

VENETS. s. m. pl. Pêch. Espèce de bas parc, de seuce des courtines, formé de demi-filets circulaires.

VENETTE. s. f. Peur, inquiétude, alarme. *Avoir la venette, donner la venette.* Avoir, inspirer la peur. Il n'est usité que dans ces deux phrases populaires.

VENETTE (J. de). Chroniqueur français, né vers 1307, au village de Venette, près de Compiègne, mort en 1369, prieur du couvent de Carmel à Paris. || VENETTE (Nicolas), médecin et professeur d'anatomie et de chirurgie à La Rochelle, né en 1632, mort en 169, est connu par un assez mauvais roman médical intitulé *Tableau de l'amour conjugal.*

VENETUS. (pr. *ve-ne-tuss*). Géogr. anc. Port de la Vénétie, situé au fond de la mer Adriatique et au milieu d'un grand nombre de petites îles, sur lesquelles on bâtit plus tard Venise.

VENEUR. s. m. (du lat. *venator*, chasseur). Celui qui est chargé de faire chasser les chiens courants. Un bon veneur. Entretenir une bonne meute et plusieurs veneurs.

— *Grand veneur.* Celui qui commande toute la vénerie du roi, d'un prince. Enfin venaient à grand bruit, avec les chiens et les cors, les princes de Schwartzbourg, grands *veneurs*, apportant un cerf et un sanglier. (Michelet.)

VENEZIA. Hist. Nom que porta la république de Venise, peu après sa fondation, ou du moins vers le VIIIᵉ siècle. C'est encore le nom italien de cette ville. V. VENISE.

VENEZUELA. Géogr. État de l'Amérique du Sud, qui, en 1830, s'est détaché de la Colombie, dont il était un département, pour former une république indépendante; superficie 1,109,450 kil. carr.; 872,000 hab. Chef-lieu Caracas.

VENEZ-Y-VOIR. s. m. Bagatelle, chose qui ne mérite à peine d'être remarquée. Voilà un beau venez-y-voir. C'est vraiment un beau venez-y-voir.

D'un panache de cerf sur le front me pourvoir.
Hélas! voilà vraiment un beau venez-y-voir. (Mol.)

Il est fam. et ne se dit que par ironie. || Pl., des *venez-y-voir.*

VENGÉ, ÉE. part. pass. du v. Venger. S'empl. adjectiv. Un neveu du cardinal Mazarin y fut tué, et le peuple se crut *vengé*. (Volt.) Je n'ai pu te sauver, ma sœur, mais tu seras *vengée*; je veux te pleurer son sang comme un parfum délicieux. (X. Marm.) On assiste, avec l'histoire, à cette longue expiation de la conquête du monde, et les nations vaincues paraissent trop *vengées*. (Villem.) La peine suit de près, et nous sommes *vengés*. (Rac.)

— *Vengé par.* Il fut vengé par son frère.

— *Vengé de.* Un jour viendra où je serai vengé de tous vos mépris, de tous mes ennemis.

VENGEANCE. s. f. (rad. *venger*). Action par laquelle on se venge, ou par laquelle on punit. Vengeance céleste. Vengeance publique. Vengeance particulière. Vengeance pleine, entière, mémorable, éclatante. Vengeance cruelle, horrible, atroce. Crier vengeance. Courir à la vengeance. Différer sa vengeance. Goûter le plaisir de la vengeance. Exercer une froide vengeance sur quelqu'un. Quelle assurance ont-ils contre la *vengeance* éternelle dont on les menace? (Boss.) Elle fera tomber, comme un déluge de feu, la *vengeance* de Dieu sur vos têtes. (Id.) Craignez qu'un coup parti de sa main invisible n'aille enfin commencer sa *vengeance*. (Mass.) Lorsque l'injure a une fois éclaté, notre honneur ne va point jusqu'à vouloir cacher notre honte, mais à faire éclater notre *vengeance*. (Mol.) Le czar chercha une *vengeance* plus utile. (Volt.) Périsse la *vengeance* et ses douceurs trompeuses. (La Harpe.)

J'ai trouvé son courroux chancelant, incertain
Et déjà remettant la vengeance à demain. (Racine.)

— S'emploie également au pluriel. Le Dieu des vengeances. Laisser des marques terribles de sa colère ou de ses *vengeances* particulières. (Fléch.) La plus noble, la plus douce des *vengeances* est un bienfait. (Boiste.)

Des vengeances des rois ministre rigoureux,
C'est moi qui prête ici ma voix aux malheureux. (Racine.)

Le lieu des dieux pesait dans l'or de ses balances
L'irrévocable arrêt des célestes vengeances. (De Crébillon.)

— *Tirer, prendre vengeance.* Se venger. Oui, seigneur, je cherche à tirer *vengeance* de l'affront qu'on m'a fait. (Le Sage.) J'ose espérer que vous n'approuverez pas son action et ne trouverez pas étrange que nous cherchions d'en prendre *vengeance*. (Mol.)

— Signifie aussi le désir de se venger. Sentiment de vengeance. Esprit de vengeance. Mouvement de vengeance. Avoir la vengeance dans le cœur. Elle était au-dessus de la *vengeance* aussi bien qu'au-dessus de la crainte. (Boss.) Le courage des troupes est abattu par la douleur et ranimé par la *vengeance*. (Fléch.) La *vengeance* augmente la haine et la nourrit. (Mᵐᵉ de Puysieux.)

— Myth. VENGEANCE. Divinité allégorique. On la représente sous les traits d'une femme en furie, les cheveux épars, le visage enflammé, les yeux étincelants, ayant un casque sur la tête, un poignard ou un flambeau à la main.

— VENGEANCE DIVINE. On la symbolisait sous la figure et les attributs de Némésis. V. NÉMÉSIS.

VENGEMENT. s. m. S'est dit pour Vengeance, action de se venger.

— Anc. cout. Droit qui autorise à réclamer une chose aliénée.

VENGER. v. a. 1ʳᵉ conj. (du lat. *vindicare*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous vengeons. Il vengea*, etc. Tirer raison, satisfaction de quelque injure, de quelque outrage, de quelque acte coupable. Venger une injure, une offense. Venger un affront. Venger un meurtre. Venger la mort d'un frère. Charles II est reconnu, et l'injure des rois a été *vengée*. (Boss.) Je ne feindrai point à vous dire que l'injure que nous cherchons à *venger* est une sœur séduite et enlevée d'un convent. (Mol.)

— Se dit aussi des personnes, etc., qu'on regarde comme offensées. Venger quelqu'un, l'honneur de quelqu'un. Venger son ami. Venger sa patrie. Venger l'innocence opprimée. Après avoir *vengé* la Grèce, Alexandre revint à Babylone. (Boss.) Montrons le la modération dans une action légitime, et ne *vengeons* pas notre honneur par cet emportement que vous témoignez. (Mol.) Mon nom sera cher à l'Afrique que j'aurai *vengée*. (B. de St-P.) Laissez moi le soin de vous *venger*, j'en viendrai mieux à bout que vous. (Le Sage.) C'est particulièrement sur gentilshommes qui *vengent* leur honneur que Sa Majesté aime à faire grâce. (Id.)

Oui, ma juste fureur, et j'en fais vanité,
A vengé mes parents à la postérité. (Racine.)

— Combattre pour. Venger la querelle d'un roi, d'un prince.

— SE VENGER. v. pr. Tirer vengeance d'une injure qu'on a reçue. Se venger avec éclat. Il lui était difficile de se *venger*. (Fléch.) Il y va de ma gloire, il faut que je me *venge*. (Corn.) Après m'être ainsi *vengé*, je fus content. (J. J. Rouss.) Considérant que la partie intéressée ne pouvait guère de se *venger*, je ne fus point assez fou pour épouser sa querelle. (Le Sage.) Vous avez formé la résolution de vous *venger*: faites-moi confidence du parti que vous avez pris. (Id.) C'est par faiblesse que l'on songe à se *venger*. (La Bruy.)

Dans ces sombres chagrins qui pourraient vous plonger,
Madame? en se vengeant le roi va les juger. (Volt.)

— *Se venger de.* Se venger d'un outrage. Se venger de ses ennemis. Je suis dans l'incertitude si, pour me *venger* de l'affront, je dois me battre avec mon homme ou le faire assassiner. (Mol.) Il n'y a d'autre moyen de se *venger* du public que de le forcer à nous applaudir. (Goldoni.) Que de votre valeur ils se sont bien *vengés*! (A. Martin.)

— *Se venger sur.* Le vainqueur se *venge* sur les Dessois, dont la soudaine invasion l'avait rappelé. (Boss.) Nous nous *vengeons* sur tout ce qui nous environne, des chagrins secrets qui nous déchirent. (Mass.) Le monde se *venge*, dans les âges suivants, de la contrainte des éloges. (Id.)

— *Se venger par.* Des inférieurs, en quoi que ce soit, se *vengent* par la médisance et la calomnie. (Boiste.)

— Être vengé. Les torts, les affronts faits à la patrie sont les seuls qui doivent se *venger*. (Boiste.)

VENGEUR, GERESSE. s. Celui, celle qui venge, qui punit. Dieu est le vengeur des crimes, le vengeur des opprimés. Jeanne d'Arc fut la vengeresse de son pays. Cet outrage ne peut rester sans vengeur. La Pologne était nécessaire à l'Église, et lui devait un vengeur. (Boss.) Puisse la chrétienté ouvrir les yeux, et reconnaître le *vengeur* que Dieu lui envoie. (Id.) J'ai fortement représenté la noire furie du vengeur du vice et rémunérateur de la vertu. (Volt.) Voilà donc quels vengeurs s'arment pour ta querelle! (Rac.) Celui qu'on appelle vengeur des fautes qu'on a commises envers votre race; la Divinité lui prête son pouvoir. (Mᵐᵉ de Staël.)

— S'empl. comme adjectif. Un Dieu vengeur. Main vengeresse. La foudre vengeresse. Les serments vengeurs. Déjà ce Dieu vengeur commence à la troubler. (Rac.) Les catastrophes qui furent la fin d'illustres scélérats prouvent suffisamment une providence *vengeresse*. (Boiste.) Il tire du manteau sa dextre vengeresse. (Boil.) Partout elles trouvent le Styx qui leur oppose

neuf fois ses ondes *vengeresses*, qui roulent en cercle autour d'elles. (Reyrac.)

— Le féminin de ce mot, *vengeresse*, n'est usité qu'en poésie et dans le style soutenu.

VENGOLINE. s. f. Ornith. Nom spécifique d'une linotte d'Afrique. On la nomme aussi *Sénégali chanteur*.

VENIAT. s. m. (pr. *vé-ni-att*; mot latin qui signifie *qu'il vienne*). Chancell. et pal. Ordre donné par un juge supérieur à un juge inférieur de se présenter en personne pour rendre compte de sa conduite. Recevoir un veniat. ‖ Pl., des *veniat*.

VÉNIEL, ELLE. adj. (du lat. *venialis*; rad. *venia*, pardon). Relig. Qui peut être pardonné. Se dit des péchés légers qui ne font point perdre la grâce, par opposition aux péchés mortels. Péché véniel. Faute, offense vénielle. Faire, commettre un péché véniel, les péchés véniels. Les péchés qui seraient *véniels* par leur objet peuvent devenir mortels par l'excès de leur attachement. (Boss.) La reine sait en général qu'il y a des péchés *véniels*, car la foi l'enseigne; mais la foi ne lui enseigne pas que les siens le soient. (Id.)

— Fam. *Ce ne sont que des péchés véniels*, des *fautes vénielles*. Se dit en parlant de fautes légères contre la civilité, contre les bienséances.

VÉNIELLEMENT. adv. Relig. Se dit par opposition à Mortellement dans cette phrase: *Pécher véniellement*. Pécher légèrement, et de manière à ne pas perdre la grâce.

VÉNILIE. Myth. lat. Femme de Janus et mère de Caneute. ‖ Nymphe épouse de Neptune. Vénilie présidait au flux de la mer. On la confond quelquefois avec Amphitrite. ‖ Femme de Faunus, mère de Turnus.

VENI-MECUM. s. m. (pr. *vé-ni-mé-komm*). Petit livre qu'on porte toujours avec soi. Synonyme de Vade-mecum. V. ce mot. ‖ Pl., des *veni-mecum*.

VENIMEUX, EUSE. adj. (rad. *venin*). Qui a du venin. Il se dit des animaux. Le scorpion est venimeux. La vipère est venimeuse.

— Se dit aussi des choses que l'on croit infectées du venin d'un animal. Il n'est pas prouvé que les plantes sur lesquelles le crapaud s'est arrêté soient venimeuses.

— Fig. *Langue venimeuse*. Se dit d'une personne qui se plaît à médire, à supposer partout du mal.

— Syn. comp. VENIMEUX. VÉNÉNEUX. V. VÉNÉNEUX.

VENIN. s. m. (du lat. *venenum*, poison). Sorte de poison, de liqueur malfaisante contenue dans le corps de certains animaux. Venin dangereux, mortel. Venin subtil, prompt, caché. Animal qui jette, qui lance son venin. Le venin du scorpion, de la vipère, du serpent.

> Et du suc infernal de ce venin livide,
> Germe de l'aconit la semence homicide. (Delille.)

— Par extens. Principe contagieux de certaines maladies. Le venin de la petite vérole. Dans le langage médical, on dit *virus*. V. VIRUS.

— Fig. Vos crimes se multiplieront avec le *venin* dangereux qu'ils portent avec eux, et qui se communiquera d'âge en âge. (Mass.) Cette justice infernale se glisse partout comme un serpent; elle empoisonne de son *venin* les établissements les plus utiles, même chez les peuples qui lui sont étrangers. (B. de St-P.)

— Fig. Malignité, rancune, haine cachée. Le venin de la calomnie. Avoir du venin contre quelqu'un. Il y a bien du venin dans ce discours, dans cette brochure. L'envie mêle souvent son *venin* au fiel de la critique. (Boiste.) Pourquoi nourrissez-vous le *venin* qui vous tue? (Rac.)

> Là le Grec né moqueur, par mille jeux plaisants,
> Distilla le venin de ses traits médisants. (Boil.)

— *Jeter tout son venin*. Dire, dans l'emportement de la colère, tout ce qu'on a sur le cœur contre quelqu'un.

— *Homme sans venin, sans aucun venin qui n'a point de venin*. Homme qui n'a ni malignité ni rancune.

— Relig. Se dit figurément de ce qui est contraire à la doctrine de l'Église. Le venin d'une proposition. Il y a du venin dans cet ouvrage. Ainsi tombait l'hérésie avec son *venin*. (Boss.)

VENIR. v. a. 2ᵉ conj. (du lat. *venire*, même signif.). *Je viens, tu viens, il vient; nous venons, vous venez, ils viennent. Je venais. Je vins. Je suis venu. Je viendrai. Je viendrais. Viens, venons, venez. Que je vienne. Que je vinsse. Venant. Venu, venue.* Il se conjugue avec *être* dans ses temps composés. Se transporter d'un lieu à un autre, dans le lieu où est, où était on sera celui qui parle, ou à qui l'on parle, ou dans lequel se suppose celui qui parle. Venir à pied, à cheval, en voiture. Venir par eau. Venir en poste. Venir au-devant de quelqu'un. Elle viendra ce soir. Venez, que je vous voie, que je vous parle. *Viens, viens*, que je t'apprenne à parler. (Mol.) Je croyais le voir, mais je pense qu'il n'est pas *venu* ou qu'il est parti. (De Vigny.) Non, non, *venez* avec moi, dit l'étourdi; vous êtes des nôtres. (Id.) Je ne crains plus le seigneur Pedro; qu'il *vienne* présentement ici tant qu'il voudra. (Le Sage.)

> Celui-ci, fort surpris de ce langage,
> Comme il était venu, s'en retourna chez lui.
> (La Fontaine.)

— *Venir à*. Venir à Paris. Cet homme est venu à un lieu nommé Raphidim, ils n'y trouvèrent point d'eau. (Le Maistre de Sacy.) Après quelques moments d'un profond silence, le chef des pandects lui fit demander pourquoi il était *venu* à Jagranat. (B. de St-P.) Pourquoi *vient*-on aux îles? n'est-ce point pour y faire fortune? (Id.) Je la trouve souvent là sans savoir comment elle y est *venue*. (X. de Maistre.) Les uns s'en allèrent à Séville, les autres à Cordoue, et moi je *vins* à Tolède, où je suis depuis dix ans avec ma nièce Lucrèce. (Le Sage.)

— *Venir de*. Venir de Lyon, de Bordeaux. Malheureux enfants, dit Mᵐᵉ de la Tour, d'où *venez*-vous? Dans quelle angoisse vous nous avez jetées! (B. de St-P.) La sixième nation est celle des Nestoriens, qui sont *venus* de Chaldée en Syrie. (Chateaub.) Il me dit qu'il *venait* de Tolède et qu'il allait à Madrid, et moi je lui dis que je *venais* de Burgos et que j'allais à Cordoue. (Le Sage.)

— *Venir en, dans*. Il répliqua que, puisque j'étais *venu* en Turquie, j'aurais dû apprendre le turc. (Chateaub.) Je suis *venu* en Espagne avec un Italien des plus subtils; nous sommes à Valladolid depuis trois semaines. (Le Sage.) Tel est ce souterrain, que les officiers de la Sainte-Hermandad *viendraient* cent fois dans cette forêt sans le découvrir. (Id.)

— *Venir chez*. Ce Navarro, à qui j'avais tant d'obligations, et qui, pour tout dire en un mot, était la cause première de ma fortune, *vint* un jour chez moi. (Le Sage.) Je crains que parmi les cavaliers qui *viennent* chez vous, il ne se trouve quelque aimable fripon qui vous fasse perdre votre château comme vous l'avez gagné. (Id.)

— *Venir pour*. Nous sommes *venus* ici exprès pour cela. (B. de St-P.) Le roi de Danemark était *venu* en personne pour jouir d'une conquête qu'il croyait sûre. (Volt.) On ne peut pas fuir sa destinée, dit Voltaire; je suis *venu* à Paris pour y mourir. (La Harpe.) Je suis un démon, répliqua la voix; vous *venez* fort à propos pour me tirer d'esclavage. (Le Sage.)

> Deux oiseaux voyageurs, le coucou, l'hirondelle,
> Étaient venus dans nos climats
> Pour y passer le temps de la saison nouvelle.
> (Lemierre.)

— *Venir*, suivi d'un infinitif. Pygmalion donna ordre de renvoyer les troupes de l'île de Chypre qui étaient *venues* secourir les siennes, à cause de l'alliance qui était entre ces deux peuples. (Fénel.) Il a même daigné me *venir* voir plusieurs fois. (J.-J. Rouss.) Il fit crever les yeux à Bernard, roi d'Italie, son neveu, qui était *venu* implorer sa clémence. (Montesq.) Mais que ne fait-on pas pour trouver la vérité, après être *venu* la chercher aux Indes? (B. de St-P.) Quelques-unes de vos amies sont *venues* assister à notre académie. (A. Mart.) Je *viens* dissiper l'inquiétude que je vous cause; je me porte assez bien aujourd'hui. (Le Sage.)

> Que devant Troie en flamme Hécube désolée
> Ne vienne pas pousser une plainte ampoulée. (Boil.)

— Se dit du mouvement qui se fait d'un lieu éloigné à un lieu plus proche de celui qui parle ou qu'on fait parler. Il est venu de Genève à Paris. Balk était si ancienne, que les Perses prétendent que leur Bram ou Abraham était *venu* de Balk chez eux. (Volt.) César ordonna à Labiénus de le *venir* joindre. (Acad.)

— Signifie simplement Arriver au lieu où est celui qui parle. Il viendra ce matin même. A quelle heure viennent les lettres? Vous venez fort à propos.

— Il s'emploie aussi impersonnellement. Il vient chez lui beaucoup de monde. C'est, mon papa, qu'il est *venu* un homme dans la chambre de ma sœur, comme j'y étais. (Mol.) Il *venait* chez moi deux sortes de gens: les uns pour m'engager, en gagnant, à demander des grâces au ministre, les autres, pour m'exciter par des supplications à leur faire obtenir gratis ce qu'ils souhaitaient. (Le Sage.)

— *Faire venir quelqu'un*. Lui donner ordre ou avis pour qu'il vienne. Faire venir son domestique. Pour le faire *venir* vous avez tout crédit. (Mol.) Il fit *venir* aussi trois fameux médecins qui avaient la réputation de guérir quelquefois leurs malades. (Le Sage.) Sa perte n'est pas irréparable, je vais faire *venir* de Valence un cuisinier qui le vaudra bien. (Id.)

> Nous allons voir bientôt comment tout l'affaire,
> Et l'on a fait dès dans fait venir un notaire. (Mol.)

— Fig. *Laisser venir, voir venir*. Attendre, ne pas se presser. Avant de prendre un parti dans cette affaire, il faut laisser venir, voir venir. ‖ *Il faut le voir venir*. Il faut voir ce qu'il fera, quel est son dessein. ‖ On dit de même, *Je vous vois venir*. Je devine ce que vous pensez, ce que vous allez faire ou dire.

— Fam. et iron. *Un beau venez-y voir*. V. VENEZ-Y-VOIR.

— Prov. *Venir comme tambourin à noces*. Venir fort à propos. ‖ *Ne faire qu'aller et venir*. Être toujours en mouvement. ‖ *Il semble qu'il vienne de l'autre monde*. Se dit d'un homme qui paraît ignorer ce que tout le monde sait. On dit encore dans le même sens, *D'où venez-vous? De quel pays venez-vous?*

— *Venir* se dit aussi des choses inanimées. Le vent vient du Nord. Ce ruisseau vient de telle montagne. On a vu à Vienne une bûche pétrifiée qui était *venue* des monts Carpathes, en Hongrie, sur laquelle paraissaient distinctement les hachures qui y avaient été faites avant la pétrification. (Buff.)

— Fig. Nous avons attendu la paix, et ce bien n'est pas encore *venu*. (Mass.) La vertu qui *vient* si tard est d'ordinaire une impuissance du vice. (Id.) Cette maxime a perdu l'Italie, d'où elle est *venue*. (B. de St-P.) La source de tous les rites est *venue* peut-être des Persans et des Chaldéens, jusqu'aux extrémités de la terre. (Volt.)

— Prov. et fig. *Les maladies viennent à cheval et s'en retournent à pied*. Les maladies éclatent tout-à-coup et se guérissent lentement.

— Impersonnell., dans le même sens. Il vient de l'air du froid de ce côté. Il nous venait de temps à autre des bouffées de chaleur.

— *Des revenus qui viennent bien*. Des revenus qui sont payés sûrement et régulièrement. Peu usité.

— *Faire venir quelque chose*. Donner ordre, commission, pour qu'une chose soit envoyée d'un lieu quelconque au lieu où l'on est. Faire venir des fruits de la Provence. Faire venir des étoffes de Lyon. Faire venir une voiture, un cabriolet. On fait en Espagne de fort bon chocolat, mais on s'est dégoûté d'en faire *venir*, parce que tous les préparateurs ne sont pas également habiles. (Brill.-Sav.) Puisque tu as songé à la poularde, il faut la faire *venir* et la manger. (Id.)

— *Denrée, marchandise qui vient de tel pays, de telle ville*. Qui est apportée de tel pays, de telle ville. Comme le bon cardinal aimait les confitures, et particulièrement celles qui *venaient* des Canaries dans des barils, il en faisait acheter assez souvent. (Le Sage.) ‖ On dit de même, Cette maladie est venue de tel pays. Les arts sont venus de la Grèce.

— Prov. *Après la pluie vient le beau temps*. Le beau temps succède ordinairement à la pluie. ‖ Fig. et fam. La joie succède quelquefois à la tristesse, le bonheur à l'infortune.

— Prov. et fam. *Cela fait venir l'eau à la bouche*. Se dit d'une chose agréable au goût, et dont l'idée seule excite l'appétit, quand on en parle ou qu'on en entend parler. Tout ce qu'il y a de plus exquis et de plus vanté en fait de confitures se trouvait dans cette bienheureuse caisse, qui me faisait venir l'eau à la bouche toutes les fois que Son Éminence m'en donnait la clé pour en tirer ce qu'elle désirait. (Le Sage.)

— Prov. et fig. *Faire venir l'eau au moulin*. Procurer à soi ou aux siens, de l'argent, des avantages. Les bénéfices et les emplois ne laissaient pas de faire venir l'eau au moulin. (Le Sage.)

— *Venir de faire une chose*. Avoir fait une chose depuis très-peu d'instants. Je viens de lui parler. Elle vient de sortir. Reporte fidèlement ce que tu *viens* de voir. Ami, je viens de [illegible] du pays, du café et du riz cuit à l'eau. (B. de St-P.) Il vient de passer entre mes bras, tenant le reste tout de son long dans cette chaise. (Mol.) Je saurai me souvenir en temps et lieu de tout ce que je viens d'apprendre. [illegible] *viennent* de mettre à fin. (Le Sage.) J'avais obtenu de Son Excellence [illegible] dont je *viens* de parler [illegible] à lui en demander une [illegible] (Id.)

— Se dit des choses qui arrivent [illegible] malheur ne vient jamais seul. (Acad.) [illegible] vient assez tôt, il est [illegible] Beaute, O mes [illegible] m'est *venu* que de loin. (B. de St-P.)

> Nous n'écoutons [illegible]
> Et ne croyons le mal que quand il est venu [illegible]
> (La Fontaine.)

— Avec un infinitif. La plante alors qu'une douce rosée *vienne* la rafraîchir. (A. Martin.) Une frayeur plus grave [illegible] s'emparer de mes sens. (Le Sage.)

— impersonnell. Il lui vint une forte fièvre. Il m'est venu constamment beau jeu. S'il vient un changement dans le ministère, tout est perdu.

— Elliptiq. *Vienne une maladie, un malheur, une disgrâce*, etc. Qu'il arrive une maladie, un malheur, etc. Vienne une maladie, il se trouvera sans la moindre ressource.

— Se dit particulièrement de ce que l'esprit conçoit, imagine, se rappelle. Ce goût ne lui est venu que depuis peu de temps. Les idées ne me viennent pas. Oui, je sais que bien peu de gens approuveront ce mariage [illegible] est déjà *venue* me tourmenter. (X. Marmier.) Toutes les obligations que je lui avais *vinrent* s'offrir à mon esprit. (Le Sage.) J'en suis fâché, car cela rompt une pensée qui m'était *venue* dans l'esprit. (Mol.)

— impersonnell. Il lui vint un souvenir. Il lui vint à l'esprit une nouvelle chimère. Il ne vint en pensée, en tête, il me vint à l'esprit, dans l'esprit qu'ils étaient d'accord. Mais, mon frère, il me *vient* une pensée: faites-vous médecin vous-même. (Mol.) Il m'est *venu*, depuis un moment, de petits scrupules sur le mariage. (Id.) Aux récits des découvertes de Newton et des travaux de Buffon, peut-il être *venu* dans la pensée que tout était fait en physique? (A. Martin.) Il me *vient* une idée: je suis d'avis d'aller chez ma tante quelques moments avant vous. (Le Sage.)

— Prov. *Tout vient à point à qui peut attendre*. On vient à bout de tout avec du temps et de la patience. ‖ *Cela lui vient de Dieu grâce*. Se dit de quelqu'un à qui il est arrivé quelque chose d'avantageux, sans qu'il se soit donné aucune peine. ‖ *Le bien lui vient en dormant*. Se dit d'une personne qui s'enrichit sans rien faire. ‖ *Ce qui est venu de pille-pille s'en va de tire-tire*. On ne jouit pas longtemps de ce qui est mal acquis. ‖ *Ce qui vient par la flûte s'en retourne par le tambour*. Ce qui est gagné trop facilement se dépense de même.

— *Venir* se dit en parlant des nouvelles, etc. Cette nouvelle n'est pas venue [illegible]. Le bruit de sa mort est venu jusqu'à moi. Cela n'est pas venu à ma connaissance. La nouvelle de la [illegible] de la [illegible] du Bourbon vint à Chantilly comme [illegible] (Boss.)

> Un bruit assez étrange est venu jusqu'à moi,
> Seigneur, je l'ai jugé trop peu digne de foi. (Rac.)

— Il signifie aussi, Arriver par succession ou par quelque hasard. Cette terre lui vient de ses aïeux. Les bons [illegible] ne peuvent venir à tout le monde.

— impersonnell. Il ne lui vient que de mauvais numéros, que des [illegible].

— Survenir, arriver, [illegible] L'hiver viendra bientôt. Le temps [illegible] n'est pas encore venu. Ceux qui viendront après nous en profiteront. C'est [illegible] le temps comme il vient. [illegible] dernière heure [illegible] approche, [illegible] venue. (Boss.) La nuit est venue, il ne peut pas [illegible] (Chateaub.) Le Seigneur a dit: Quand mon heure sera venue, je jugerai dans ma justice. (La Harpe.)

> Ce moment est venu: ma prompte obéissance
> Va d'un roi redoutable affronter la présence. (Rac.)

— *L'année, le mois, la semaine qui vient*. L'année prochaine, le mois prochain, la semaine prochaine. Nous [illegible] qui vient, comme disait M. de Montbazon. (Mᵐᵉ de Sévigné.)

— *Vienne la Saint-Jean, la Saint-Martin, viennent les Rois*. Quand la Saint-Jean, la Saint-Martin arrivera, quand les Rois arriveront. [illegible] *Il aura quinze ans viennent les prunes, viennent les vendanges*. L'été prochain, l'automne prochain.

— *Ceux qui viendront après nous*. Nos descendants, la postérité.

— Être issu, être sorti. Un homme qui vient de bon lieu, de bas lieu. Il vient de telle famille, de telle maison. Il n'y a peut-être pas de roi qui ne puisse être venu d'un esclave, ni d'esclave qui ne puisse être descendu d'un souverain. [illegible]

— *Venir de bas*. S'est dit pour Être illégitime.

— Dériver. Ce mot vient de tel autre. Cette expression vient de l'espagnol. Beaucoup de termes scientifiques viennent du grec.

— Subsister [illegible]. Ce [illegible] n'est pas venu jusqu'à nous. De tous ses [illegible] à peine un seul est venu jusqu'à nous. (Mass.)

— Naître, croître, être produit. Les dents commencent à lui venir. Les [illegible] ne sont pas encore venues. Cette plante vient [illegible] de bouture. Le [illegible] ne vient que dans les pays chauds. Les [illegible] ne viennent pas ici en pleine terre. Les plantes qui viennent dans ces vallées profondes, y sont couvertes d'ombre une grande partie du jour. (B. de St-P.) Mauvaise graine tôt venue. (La Font.)

> Ce mauvais sujet, un beau jour,
> Quand ses ailes furent venues
> Prit congé de la [illegible]
> Et du premier essor se perd dans les nues
> [illegible]

— impersonnell. Il ne vient point d'[illegible] dans cette partie de la France. Il ne vient que très-peu de fruits en Angleterre.

— Fig. en ce sens. La raison lui viendra peut-être avec l'âge. Les sciences, qui ont été [illegible] le fruit tardif de tant de siècles, [illegible] par ses soins dans ses États toutes perfectionnées. (Volt.)

— *Venir bien*. Profiter, réussir. Se dit en parlant des plantes, des enfants. Cet arbre, cet enfant vient très-bien. ‖ Dans le sens opposé. Les enfants viennent mal dans les grandes villes. Le peuplier vient mal dans un terrain sec.

— *Venir* signifie sortir en parlant des liquides. L'eau ne vient que goutte à goutte. [illegible] est bas, il vient [illegible] Il est [illegible] à la saignée, le sang ne viendra point.

— Procéder, émaner. Cela vient d'une personne que j'aime. De là vient son erreur. D'où vient cette crainte? D'où vient qu'elle est si changée? La raison vient de Dieu, la superstition vient des hommes. (Volt.) Les grandes pensées viennent du cœur. (Vauven.) De là sont *venus* tant de systèmes anciens et modernes. (Cuvier.) Mais d'où vient tout, madame, que jusqu'ici vous m'avez caché votre mal? (Mol.) D'où vient que vous [illegible] la peine aux gens de vous aller [illegible] (Gal.) Presque toutes nos peines [illegible] de nos plaisirs. (Boiste.)

> Quand on cherche d'où sont venus
> Les maux [illegible]
> Leurs auteurs font la [illegible]
> [illegible]

— Monter, s'élever. Les eaux viennent jusqu'au [illegible] qu'à mi-jambe. C'est un homme qui [illegible] à l'épaule.

— *Venir à* suivi d'un infinitif [illegible] s'emploie pour marquer une action à l'improviste, de [illegible] à [illegible] Je vins tout à [illegible] cette promesse. A Rome, [illegible] un coupable au supplice, il était [illegible] venait à passer. (B. de St-P.) Deux [illegible] bœufs ordinairement attelés à la même voiture, on a la même [illegible] preuves d'une [illegible] *venaient* à être séparés. (Descur.) Encore était-ce

le qui, un jour de chasse à Versailles, était *venu à* la mentionner par hasard. (Las-Cases.) Il a toujours peur qu'elle ne *vienne à* aimer quelqu'un de ceux qui l'aiment. (Mariv.)

— *En venir à, jusqu'à.* Arriver à tel point, à tel excès. Il se dit pour marquer le dernier terme d'une progression. Il en vint à douter des choses les mieux prouvées. Il en est venu jusqu'à le menacer, jusqu'à l'insulter. Le menteur en *vient à se* tromper lui-même. (Boiste.)

— *Qu'il y vienne.* Se dit par menace, pour Qu'il s'en avise, qu'il ait cette hardiesse. On dit qu'il veut m'intenter un procès, me chercher querelle, qu'il y vienne.

— *Il faut en venir là.* Se dit en parlant de la mort, et de tout ce qui est ou paraît inévitable. || Se dit aussi de ce qu'on regarde comme plus convenable, plus expédient. J'ai beau réfléchir, je vois qu'il faut en venir là.

— *C'est là que j'en voulais venir, où j'en voulais venir.* C'est à ce but que tendaient mes actions, mes discours. On dit de même, *où veut-il en venir?* || *Quand on en est venu là; puisque les choses en sont venues là.* Quand on en est à ce point, puisque les choses sont parvenues à ce point. Quand nous en sommes *venus* là, quelles nouvelles prises nous nous sommes données sur notre élève! Que de nouveaux moyens nous avons de parler à son cœur! (J.-J. Rouss.) Hé bien! puisque les choses en sont *venues* là, je vous déclare, moi, que je ne quitterai point la passion que j'ai pour Mariane. (Mol.)

— *Les choses vinrent à un point que, à un tel point que, si avant que.* Les choses furent portées à un tel excès, si loin que. || *Ils en vinrent au point de faire une telle chose.* Ils furent réduits à faire une telle chose, ou ils allèrent jusqu'à faire telle chose.

— *Faire venir quelqu'un à la raison.* Le mettre à la raison, soit par persuasion, soit par force.

— Fig. et fam. *Faire venir quelqu'un à jubé; venir à jubé.* V. JUBÉ.

— *En venir aux mains.* Commencer à se battre. Les deux armées des Romains et des Eques en étaient venues aux mains dans la plaine. (Vertot.) Une jalouse rage s'empare d'eux, ils en viennent aux mains et tirent leurs épées. (Le Sage.)

— *En venir à la force, à la violence, en venir à un éclat, aux extrémités,* etc. Employer la force, la violence, se porter à un éclat, etc.

J'en prévois une suite, et qu'avec ce pied-plat,
Il faudra que j'en vienne à quelque grand éclat.
(Molière.)

— ***En venir aux reproches, aux menaces,*** *aux insultes, aux injures, aux coups,* etc. Pousser l'aigreur, porter la dispute jusqu'aux menaces, etc. Tous les guerriers parlaient à la fois: des contradictions on en *vint* aux insultes. (Chateaub.) Après plusieurs explications on en *vint* aux reproches, ensuite aux menaces, et enfin aux coups. (Gir.-Duv.) Les opinions sont partagées, les disputeurs s'échauffent; ils en *viennent* aux invectives. (Le Sage.)

Ce qu'on donne aux méchants toujours on le regrette.
Pour tirer d'eux ce qu'on leur prête,
Il faut que l'on en vienne aux coups. (La Font.)

— *Venir jeune à la couronne.* Y parvenir jeune.

— *Venir à une succession.* Hériter. Venir à une succession par tête, par représentation, etc.

— *Venir à compte, à partage, à composition.* Compter, partager, composer.

— *Venir au fait, à la question, à la conclusion,* etc. Parler de la chose dont il s'agit, agiter la question, conclure. Mais je veux *venir* au fait, et que tu me confesses ce que tu as dit à mon père. (Mol.) Je prends donc la parole, et je *viens* à ma cause. (Rac.)

— *Venir à maturité, en maturité.* Mûrir. Ce fruit ne viendra point à maturité.

— *Venir au monde.* Naître. Se dit en parlant des hommes et des animaux. Votre père vous a-t-il trop vivement reproché d'être *venu* au monde, ou bien êtes-vous déshonoré? (J.-J. Rouss.) Les uns meurent dans le sein de leur mère, d'autres en *venant* au monde; ceux-ci dans l'enfance; ceux-là dans l'adolescence. (B. de St-P.) || On dit de même, dans le style soutenu, *venir à la lumière.* L'enfant qui en est le fruit, en *venant* à la lumière, semble d'abord fait pour le repos. (B. de St-P.) Le baleineau a toujours plus de sept ou huit mètres en *venant* à la lumière. (Lacép.)

— *Il est venu à terme.* Se dit d'un enfant né à l'époque ordinaire de la naissance. || *Il est venu avant terme.* Il est né avant le terme ordinaire de la gestation.

— Absol. *Cet enfant est bien venu.* La mère en est accouchée heureusement || *L'enfant vient bien.* Se dit lorsque, dans l'accouchement, l'enfant se présente de la manière la plus naturelle.

— *On craint que son enfant ne vienne pas à bien.* Se dit lorsqu'une femme grosse a éprouvé quelque accident dont on craint les suites. || *Ses enfants ne viennent pas à bien.* On ne peut les élever, ils meurent jeunes.

— *Venir bien à.* Convenir, être approprié à la personne, à la chose. Cette robe, cet habit, ce costume vient bien à sa taille. Cette coiffure ne vient point à votre visage.

— *Ce que je dis, ce que je vais dire vient bien à mon sujet.* Se rapporte, se rattache à mon sujet.

— *Ces couleurs, ces nuances viennent bien ensemble.* Elles s'assortissent bien ensemble. Vieux et peu usité en ce sens.

— *Venir à rien.* Se réduire presque à rien, diminuer beaucoup. A force de maigrir, ce malade vient à rien. A force de cuire, ce gigot est venu à rien. || Fig. Échouer, n'avoir aucune suite. Tous ces grands projets, tous ces grands préparatifs viendront à rien.

— *Venir à bout de ses desseins, de ses projets, de ses entreprises.* Y réussir.

— *Venir à bout d'une chose, de faire une chose.* Parvenir à faire une chose, à la terminer. Il est venu à bout de l'épouser. Je n'ai jamais pu venir à bout de lire ce livre. On ne *vient* jamais à bout de faire des meilleurs hommes ce qu'on aurait besoin d'en faire. (Fén.) Comme je n'ignorais pas que ma camarade eût plu à ce seigneur, je n'épargnai rien pour la lui souffler, et j'eus le bonheur d'en *venir* à bout. (Le Sage.) || *Venir à bout* signifie encore, Vaincre, surmonter. Venir à bout de ses ennemis, de ses rivaux. Il n'est affliction dont on ne *vienne* à bout. (La Font.)

— *En venir à son honneur.* Réussir dans ce qu'on avait entrepris. Il veut nous réconcilier, mais je doute qu'il en vienne à son honneur.

— *Venir à son but, à ses fins.* Arriver à son but, à ses fins, réussir. Le voilà député, il est venu à son but, à ses fins.

— *Venir à la traverse.* Traverser, contrarier un dessein, une entreprise. J'aurais ma nomination aujourd'hui, s'il ne fût venu à la traverse.

— Jeu. A la paume. *Laissez-moi venir ce coup-là.* Laissez-moi le jouer. || A plusieurs jeux de cartes. *Laissez-moi venir cette main.* Laissez-moi faire cette levée.

— Prov. et fig. *La balle vient au joueur, au bon joueur.* L'occasion paraît se présenter de préférence à ceux qui sont capables d'en profiter.

— Mar. *Venir à l'appel de son câble.* Se dit d'un bâtiment mouillé dont on raidit le câble. || *Venir au vent.* Se dit du navire qu'on incline de manière à recevoir plus de vent dans ses voiles. || *Venir à bâbord ou à tribord.* Se dit du navire à qui l'on fait décrire une courbe à droite ou à gauche de la route qu'il suivait.

— Mécan. *Mouvement de va-et-vient.* V. VA-ET-VIENT.

— Typogr. *Cette feuille vient bien, vient mal.* Elle est bien ou mal tirée. On le dit aussi en parlant des gravures, des lithographies.

— S'EN VENIR, v. pron. S'emploie dans le même sens que l'actif. Dites-lui qu'il s'en vienne. Elle, sitôt qu'elle eut mis dormir sa maîtresse, *s'en vint* devers moi sans tarder. (P.-L. Courier.) Le comte s'en *vint* à la prison où son fils était. (Chateaub.)

Un jour au dévot personnage
Les députés du peuple rat
S'en vinrent demander quelque aumône légère.
(La Font.)

— *Venir* est substantif dans quelques phrases. L'aller et le venir.

— *A venir.* Locution qui s'emploie adjectiv. dans le sens de Qui doit venir, qui doit arriver. Le temps à venir. Les siècles à venir. Les grands ne vivent pas pour eux: ils vivent pour les siècles à *venir*. Mass. Dieu permet que les méchants prospèrent; c'est une preuve d'une vie à *venir*. (Necker.)

Le corbeau sert pour le présage
La corneille avertit des malheurs à venir. (La Font.)

VENISE. (de l'ital. *Venesia*, dériv. du lat. *Venetia*). Géogr. Ville maritime des Etats autrichiens (Italie), ch.-l. du gouvernement de Venise et une des deux capitales du royaume lombard-vénitien, à 247 kil. E. de Milan; 110,000 hab. Venise est bâtie sur environ cent petites îles, au milieu des lagunes; elle semble sortir des eaux et offre un aspect unique; neuf cents gondoles parcourent les canaux que ces îles laissent entre elles. Port franc; rues étroites, mais bien pavées; places magnifiques. On y admire surtout les églises; le célèbre pont des Soupirs, la bibliothèque St-Marc, le ci-devant palais ducal, etc.

— *Gouvernement de Venise.* Province de la monarchie autrichienne, un des deux gouvernements du royaume lombard-vénitien; 25,000 kil. carrés; 2,000,000 d'hab., ch.-l. Venise. Il se divise en huit provinces ou légations: Venise, Padoue, Polésine, Vérone, Vicence, Bellune, Trévise, Udine.

— *Golfe de Venise.* Nom donné abusivement à la mer Adriatique tout entière, mais qui ne doit s'appliquer qu'à la partie de l'Adriatique comprise entre la côte septentrionale de l'Italie et les îles qui forment Venise.

— Hist. Nom donné définitivement à l'Etat des Venètes, en 809, lorsque leur quatrième doge établit le siège du gouvernement à Rialto, et lia cette île par des ponts aux soixante îlots qui l'entourent. Venise dépendait alors de l'empire d'Orient. En 997, Orseolo soumit la ville de Narenta, repaire de pirates: ce fut le commencement de la puissance maritime de Venise; elle s'empara ensuite de toutes les villes maritimes de la Dalmatie. Deux conseillers furent adjoints au doge en 1032, et ils durent en outre appeler à toute délibération importante dix notables choisis par le doge: ce fut le *conseil des Pregadi.* En 1170 se formèrent d'autres pouvoirs sous le nom de *Quarantie.* V. ce mot. Les croisades furent une source d'agrandissement pour Venise, et à la fin du XIIe siècle un prince de Constantinople ayant sollicité son secours, lui fournit l'occasion de s'emparer d'une partie de l'empire, de la Morée, de Corfou, de Céphalonie, de Candie, etc.; alors elle fit exclusivement le commerce des Indes par l'Égypte, mais ce commerce fut ruiné par le doublement du Cap, de 1486 à 1495. || *Révolution de Venise.* Affaiblissement de la puissance des doges, élévation de l'aristocratie, vers 1299. Le 13 juin 1310, les patriciens, ayant écrasé une révolte, en prirent occasion pour établir le conseil des Dix. Depuis cette époque jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ils maintinrent la même forme de gouvernement, c'est-à-dire une aristocratie héréditaire, revêtue du pouvoir absolu. || *République de Venise.* Elle enlève Trévise à la Lombardie, en 1388; en 1420, elle conquiert le Frioul; elle prend au duché de Milan Vicence, Bellune, Vérone, Padoue, Brescia, etc.; en 1484, le duc de Ferrare lui donne Rovigo; en 1496, le roi de Naples lui cède Trani, Otrante, Brindes et Gallipoli, en même temps elle s'empare de Chypre. Les Ottomans lui firent éprouver de grandes pertes dans le XVIe siècle: Selim lui enleva Chypre en 1570, et en 1649, Achmet lui prit Candie; elle perdit ses possessions de Morée par la paix de Passarowitz en 1718. En 1796, Bonaparte prit Venise, qui avait refusé son alliance, y fit proclamer l'égalité, et brûla le livre d'or. V. LIVRE.

— *Prince de Venise.* S'est dit du doge. || Ce titre a été donné aussi au prince Eugène, dans l'assemblée des trois collèges électoraux du royaume d'Italie, le 20 décembre 1807.

— B.-arts. *École de Venise.* École de peinture dont les premiers maîtres furent Gentile et Jean Bellini. Le Titien fut de l'école de Venise, appelée aussi *École vénitienne.*

VÉNITIEN, ENNE. adj. et s. (pr. *vé-ni-ci-ein*). Habitant de Venise. | Qui appartient à Venise ou à ses habitants. Le commerce vénitien. Les mœurs vénitiennes.

— Géogr. *Alpes vénitiennes.* V. ALPES.

— Hist. *Pâques vénitiennes.* Massacre des Français à Vérone, le lundi de Pâques 1797.

— substantiv. *Le vénitien.* Philol. Le dialecte italien mou et gracieux qu'on parle à Venise.

VÉNITIENNE. s. f. (pr. *vé-ni-ci-ène*). Espèce d'étoffe de soie fabriquée à Venise.

VENLOO. Géogr. Ville du Limbourg hollandais, sur la Meuse, rive droite, à 20 kil. N. E. de Ruremonde; 6,000 hab. Petit port; fortifications importantes.

VENNONIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple des Alpes, à l'E. du lac Larius. On dit aussi les *Vennous.*

VENOISON. s. f. S'est dit pour Venaison.

VENOSA. Géogr. Ville du royaume de Naples (Basilicate) sur un affluent de l'Ofanto, à 37 kil. N. de Potenza; 3,500 hab. Monument de Guillaume Bras de fer. C'est l'ancienne *Venouse* ou *Venusie.*

VENOUSE. Géogr. anc. V. VÉNUSIE.

VENT. s. m. (pr. *van*; du lat. *ventus*). Mouvement plus ou moins rapide d'une masse d'air qui se transporte d'un lieu dans un autre, suivant une direction déterminée. On s'accorde à regarder l'attraction du soleil et de la lune comme la cause de certains vents; il en est d'autres qui paraissent dus à la dilatation qu'éprouve l'air par la chaleur. Le vent du nord. Le vent du midi. Le vent du sud. Le vent d'est. Le vent d'ouest. Grand vent. Vent impétueux, violent. Vent chaud, doux, agréable. Vent frais, humide, mou, froid, pluvieux. Le vent se lève. Le vent souffle. Le vent change, s'apaise. Le vent est tombé, est abattu. Coup de vent. Il vient beaucoup de vent par cette fenêtre, par cette ouverture. Elle n'avait pas assez de *vent* ni assez de voiles pour favoriser sa course précipitée. (Boss.) Les *vents* sont plus violents dans les lieux élevés que dans les plaines. (Buff.) Dans la mer Méditerranée, le *vent* souffle de la terre vers la mer au coucher du soleil. (Id.) Tous les continents terrestres sont sujets à des *vents* variables. (Id.) On a remarqué qu'ordinairement les dauphins voguaient contre le *vent*. (Lacép.) Charlemagne donna des noms tudesques aux *vents* et aux mois (Duclos.) L'agitation des *vents* plaît à l'homme joyeux; elle fait rêver la douleur. (A. Mart.) Dans l'instant, un tourbillon affreux de *vent* enleva la brume qui couvrait l'île d'Ambre et son canal. (B. de St-P.) Nous eûmes un *vent* si favorable, que nous gagnâmes en peu de temps les côtes de l'Italie. (Le Sage.) Pendant que nous déjeunions, s'éleva un *vent* du nord extrêmement violent, et bien contraire à nos plaisirs. (Brill.-Sav.)

— En poésie et dans le style soutenu, on personnifie quelquefois le vent, les vents. Les *Vents* semblent être d'accord avec son zèle. (Fléch.) Du silence des *Vents* demandez-leur la cause. (Rac.) De ces *vents*, s'il se peut, conjure la colère. (Bailly.)

Avez-vous dans les airs entendu quelque bruit?
Les Vents nous auraient-ils exaucé cette nuit?
(Bailly.)

Et ses heureux vaisseaux
N'eurent plus d'ennemis que les Vents et les eaux. (Id.)

— Fig. et dans le style soutenu. *Le vent de la prospérité, de l'adversité.* La fortune favorable ou défavorable. On dit aussi, *le vent de la faveur.*

— *Vent coulis.* Vent qui passe par de petites ouvertures. V. COULIS. || *Vents souterrains.* Vents qui se forment dans les entrailles de la terre.

— *Moulin à vent.* Moulin que le vent fait mouvoir.

— *Au gré du vent.* Au caprice du vent. Une barque qui flotte au gré du vent. Ses cheveux flottaient au gré du vent.

En plein vent. Se dit de certaines constructions qui, n'étant point closes, se trouvent exposées aux vents de tous côtés. Théâtre en plein vent. Boutique, étalage, atelier en plein vent. A toutes les foires on voit des cafés en plein vent.

— *Fendre le vent.* Voler avec une grande rapidité. Une hirondelle qui fend le vent.

— Par exagérat. *Il va comme le vent, plus vite que le vent.* Se dit d'un homme, d'un cheval fort léger à la course.

— *Jeter sa poudre au vent.* Tirer d'une arme à feu sans nécessité. Après cela je leur laissai la liberté de jeter encore de la poudre au *vent*, et je me retirai avec mon secrétaire dans le bois. (Le Sage.)

— Fam. *Être logé aux quatre vents.* Être logé dans une maison exposée au vent et ouverte de tous côtés.

— Fam. et ironiq. *Mettre flamberge au vent.* Tirer l'épée.

Courage, mon garçon, tout heur nous accompagne,
Mettons flamberge au vent et bravoure en campagne.
(Molière.)

— Fig. et fam. *C'est une girouette qui tourne à tout vent, au moindre vent; il tourne à tout vent.* Se dit d'un homme léger, inconstant. || *Le vent tourne.* Le cours des choses change; il devient favorable ou cesse de l'être.

— Prov. *Autant en emporte le vent.* Se dit en parlant des promesses auxquelles on ne croit pas, des menaces qui n'inspirent aucune crainte. || *Petite pluie abat grand vent.* Une petite pluie fait ordinairement cesser un grand vent.

— Fig. Une cause légère, un petit incident fait cesser quelquefois de grands débats, de grands troubles.

— Prov. et fig. *Jeter la plume au vent.* Prendre sa résolution au hasard. || *A brebis tondue Dieu mesure le vent.* Dieu proportionne nos maux, nos afflictions à nos forces. || *Regarder de quel côté vient le vent.* S'amuser à regarder dehors, sans aucun dessein. || Signifie encore, Observer le cours des événements, pour régler sa conduite sur ce qu'on découvre. Il ne se dit qu'en mauvaise part. || *Il faut laisser courir le vent par-dessus les tuiles.* Il faut souffrir ce qu'on ne peut empêcher. || *Jeune gouvernement suit le vent.* Un gouvernement nouveau cède aux événements, et ne les domine pas. || *Aux grands portaux battent les grands vents.* Plus on est dans une situation élevée, plus on est exposé aux revers de la fortune || *Vendre du vent et de la fumée.* Faire des promesses qu'on ne peut tenir. || *Il pleut à tous vents.* Il peut toujours nous arriver malheur. || *Negocier au vent.* Avoir correspondance avec un être imaginaire.

— Air agité par quelque moyen particulier. Faire du vent avec son éventail, avec un soufflet. Faire du vent avec son chapeau.

— *Le vent d'un boulet de canon.* L'air agité par le passage d'un boulet de canon.

— *Fusil à vent.* Fusil dans le canon duquel l'air, foulé au moyen d'une petite pompe placé dans la crosse, chasse la balle avec rapidité.

— *Instruments à vent.* Instruments de musique dont le son est formé par l'air qu'on y introduit, comme l'orgue, la trompette, le cor, la clarinette, la flûte, le hautbois, etc. On chanta un motet à l'élévation, et on finit par un quatuor d'instruments à *vent*. (Brill.-Sav.)

— *Donner vent à un tonneau.* Y faire une petite ouverture, pour en faire sortir l'air pendant que le vin travaille. || *Donner vent au vin.* Faire une ouverture au tonneau, pour y faire entrer l'air.

— Gaz retenu dans le corps de l'homme, de l'animal. Légumes qui causent, qui donnent, qui engendrent des vents. Avoir des vents. Être plein de vents. Lâcher un vent, des vents.

— Pop. Souffle, haleine, respiration. Retenir son vent. Prendre, reprendre son vent. Courir à perdre vent.

L'autre, plus froid que n'est un marbre,
Se couche sur le nez, fait le mort, tient son vent.
(La Fontaine.)

— Odeur, émanation d'un corps. Ces corbeaux ont eu vent d'une bête morte. || On dit dans un sens analogue qu'*un animal prend le vent*, pour dire qu'il flaire de tous côtés.

— Fig. et fam. *Le vent du bureau.* Ce qu'on connaît, ce qu'on présume des dispositions de ceux de qui dépend une affaire. Le vent du bureau lui est favorable, lui est contraire. Prendre le vent du bureau. On dit plus souvent, *Prendre l'air du bureau.*

— Fig. et fam. *Avoir vent qu'une chose se passe*, ou simplement, *avoir vent d'une chose.* En recevoir quelque avis. Il a déjà eu vent de ce mariage, de ce projet.

— Prov. dans le sens précédent. *N'avoir ni vent ni nouvelle, ni voie ni vent de quelqu'un, de quelque chose.*

— *Vent* signifie encore figurément Vanité. Tête pleine de vent. Il y a bien du vent, il n'y a que du vent dans cette tête.

— Art milit. *Vent du boulet.* Légère différence entre le calibre d'un projectile et le calibre du tube, afin que le projectile entre facilement.

— Chass. *Chasser au vent, aller au vent.* Aller contre le vent.

— Fauconn. *Bander au vent.* Se dit du faucon qui se tient sur les chiens en faisant la crécerelle. || *Tenir le bec au vent.* Se dit du faucon qui résiste sans tourner la queue. || *Prendre le haut du vent.* Voler au dessus du vent.

—Géogr. *Iles du vent.* Iles des Petites-Antilles. Elles s'étendent du N. au S. Les principales sont la Guadeloupe, la Martinique, Sainte-Lucie, la Grenade, Tabago, etc. ‖ *Iles sous le vent.* Iles de l'archipel des Petites-Antilles, situées près de la côte de l'Amérique méridionale. Les principales sont la Marguerite, la Trinité, Curaçao, etc.

— Hortic. *Arbres en plein vent* ou *de plein vent.* Arbres fruitiers de haute tige, qui sont exposés au vent de tous côtés, à la différence de ceux qui sont plantés en espalier.

— Manég. *Porter au vent, porter le nez au vent.* Se dit des chevaux qui portent la tête haute.

— Fam. *Avoir, porter le nez au vent.* Tenir la tête haute. La difficulté allait probablement se terminer à la manière d'Alexandre, lorsque j'arrivai au pas de charge, le nez au *vent*, et avec l'appétit qu'on a quand on a voyagé. (Brill. Savarin.)

—Fig. et fam. Signifie encore, Avoir l'air fier et dédaigneux.

— Mar. *Vent de terre.* Vent qui souffle de terre et pendant la nuit. ‖ *Vent de mer.* Vent qui souffle de mer et pendant le jour. ‖ *Vent frais.* Vent médiocrement fort, et bon pour faire route. ‖ *Vent forcé.* Vent violent et plus fort qu'il ne faut. ‖ *Vents alizés.* Vents que l'on trouve presque toujours en certains parages, entre les deux tropiques, et qui sont d'un grand secours pour aller en Amérique et aux Indes. ‖ *Vents reguliers.* Vents qui soufflent particulièrement en pleine mer, et se distinguent par l'ordre qu'ils présentent dans leur durée, leur direction et leur retour. ‖ *Vents irreguliers* ou *variables.* Vents qui soufflent tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et ne sont soumis à aucune loi. ‖ *Vents anniversaires* ou *etesiens.* Ceux qui reviennent régulièrement à une époque déterminée de l'année. ‖ *Vents des saisons.* Ceux qui soufflent du sud-est depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mai, et du nord-ouest depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre. ‖ *Vents journaliers.* Ceux qui ne soufflent qu'à certaines heures du jour ou de la nuit. ‖ *Vent fait.* Vent qui ne varie plus, et qui paraît devoir durer.

— Fig. et ironiq. Tous les *vents* sont bons pourvu qu'ils nous poussent. (De Lourdoueix.)

— *Avoir le vent en poupe*, et plus ordinairement, aujourd'hui, *avoir vent arrière, avoir bon vent.* Avoir un vent qui porte directement le vaisseau vers l'endroit où l'on veut aller. ‖ *Avoir vent de bout, vent contraire.* Avoir un vent directement opposé à la route que l'on veut faire. ‖ *Etre vent devant.* Se dit d'un navire qui reçoit le vent dans ses voiles en le prenant de devant. ‖ *Pincer, serrer le vent, rallier le vent* ou *au vent.* Disposer les voiles de manière que le bâtiment se rapproche le plus possible de la ligne sur laquelle le vent souffle. On dit dans le même sens, *aller au plus près du vent*, ou elliptiquement, *aller au plus près.* ‖ *Gagner le vent, le dessus du vent à un navire, avoir le vent sur un navire, être au vent d'un navire.* Se trouver ou se mettre entre le lieu d'où le vent souffle et le navire dont il s'agit. On le dit aussi en parlant d'une île. ‖ *Aller tout d'un vent, d'un même vent.* Faire sa route avec un seul vent, ce qui a lieu lorsque le trajet est direct, et qu'on n'a besoin que d'un seul vent pour le faire.

— Fig. et fam. *Avoir le vent en poupe.* Être favorisé par les circonstances. ‖ *Avoir le dessus du vent.* Avoir l'avantage sur quelqu'un. ‖ *Etre au-dessus du vent.* Etre en état de ne rien craindre.

— *Avoir vent et marée.* Se dit d'un vaisseau qui se trouve avoir en même temps le vent et la marée favorables pour la route qu'il fait. Dans un sens contraire, *aller contre vent et marée.* Avoir le vent et la marée contraires à la route qu'on veut tenir.

— Fig et fam. *Avoir vent et marée.* Être favorisé dans ses desseins, dans ses entreprises, par les circonstances. ‖ *Aller contre vent et marée.* Persister dans ses projets malgré les difficultés, malgré les obstacles.

— *Aller selon le vent.* Régler sa navigation sur le vent.

— Fig. et fam. S'accommoder aux temps, aux circonstances.

— Prov. *Selon le vent la voile.* Il faut déployer plus ou moins de voiles selon que le vent est plus fort ou plus faible.

— Fig. Il faut proportionner ses entreprises à ses moyens, ses démarches aux circonstances.

— Mar. et phys. *Les trente-deux vents*, ou *la rose des vents.* Division actuelle de la boussole. On désigne les quatre points principaux ou vents cardinaux par les quatre initiales de leurs noms : N. nord; E. est; S. sud, et O. ouest. Les points intermédiaires se marquent par des combinaisons de ces lettres. ‖ *Vents collatéraux.* Se dit des vents dont le cours est entre deux vents cardinaux. Nord-est, nord-ouest, sud-est, sud-ouest.

— Anc. phys. *Les quatre vents.* Première division des points de l'horizon; ils sont appelés par les Grecs Borée, Eurus, Notus et Zéphyre, et par les Latins Septentrion, Subsolanus, Auster et Favonius. ‖ *Les huit vents.* Division qui suivit bientôt la première, c'étaient chez les Grecs : Amparctias, Borée, Apéliote, Eurus, Notus, Libs, Zéphyre, Argestès; chez les Latins : Septentrion, Aquilon, Subsolanus, Vulturnus, Auster, Africus, Favonius, Corus. ‖ *Les douze vents* furent [illegible] d'Alexandre : [illegible] ainsi chez les Grecs : Amparctias, Borée, Cæcias, Apéliote, Eurus, Euronotus, Notus, Libonotus, Libs, Zéphyre, Argestès ou Iapyx, Thrascias; chez les Latins : Septentrion, Aquilon, Solanus, Vulturnus, Cæcias, Albusnotus, Auster, Austroafricus, Africus, Favonius, Corus et Circius. ‖ *Les vingt-quatre vents* comptés du temps d'Auguste étaient : Septentrion, Gallicus, Supernate, Aquilon, Borée, Cæcias, Solanus, Ornithies, Carbas, Eurus, Vulturnus, Euronotus, Auster, Autan, Libonotus, Africus, Subvesper, Argestès, Favonius, Étésies, Circius, Caurus, Corus et Thrascias.

— Vène. *Vent.* Odeur qu'une bête laisse dans les lieux où elle a été, où elle a passé. Le cerf est de plus grand *vent* que le lièvre. (Acad.)

— Myth anc. *Les Vents.* Fils du Ciel et de la Terre. Eole les tenait renfermés dans les cavernes profondes, et les mettait en liberté quand il voulait. V. AQUILON. BORÉE. NOTUS. AFRICUS. AUSTER. ZÉPHYRE, etc.

— Syn. simpl. Air, souffle, haleine, exhalaison. ‖ Epith. Léger, doux, folâtre, rafraîchissant, propice, réglé, inconstant, mutin, mutine, déchaîné, courroucé, tumultueux, impétueux, furieux, orageux, sifflant, mugissant. ‖ Périphr. Le souffle, l'haleine des vents, l'aile, les ailes du vent; les fils légers d'Eole; d'Eole les orageux sujets; les fougueux tyrans des airs; les vents les bruyantes haleines; des Zéphyrs les tièdes haleines. Borée, le ravisseur le fougueux amant, l'époux d'Orythie, le vent du nord; Zéphyre, l'amant de Flore, le vent d'occident.

> Tandis que sur la flotte une active [illegible]
> Répare les dégâts des enfants d'Orythie. (DELILLE.)
>
> Du bout de l'horizon accourt avec furie
> Le plus terrible des enfants
> Que le Nord eût porté jusque-là dans ses flancs.
> (LA FONTAINE.)

VENTA. Géogr. anc. Ville de [illegible], capitale des [illegible]. Aujourd'hui, [illegible]. ‖ Autre ville de la Bretagne, chez les Belges. Aujourd'hui, Winchester.

VENTADOUR (pr. *van-ta-dour*). Géogr. Bourg de France (Corrèze), à 24 kil. de [illegible].

— Hist. *Terre de Ventadour.* Seigneurie située dans le Limousin, et possédée d'abord par une branche de la maison de Comborn, puis au XVIe siècle par celle de Lévy; érigée en duché-pairie en 1578.

VENTAIL. s. m. (pr. *van-ta-ye*; rad. *vent*). Blas. Partie inférieure de l'ouverture d'un casque, d'un heaume. ‖ Pl., des *ventaux.*

VENTAISON s. f. (pr. *van-tai-zon*; rad. *vent*) Agric. Maladie du froment, causée par la violence des vents.

VENTE. s. f. (pr. *van-te*; rad. *vendre*). Aliénation d'une chose moyennant un prix, échange d'un objet contre une certaine somme d'argent. Vente de bonne foi. Vente simulée, frauduleuse. Vente publique. Vente de meubles, de livres. Vente d'une terre, d'une maison. Faire la vente d'une chose. Procéder à une vente. S'opposer à une vente. Je n'aime point une *vente* publique. (J.-J. Rousseau.) J'arrivai dans la place où la *vente* s'en faisait, et j'achetai une petite Espagnole [illegible] Le Sage. La *vente* du hamac [illegible] terminée, et [illegible] au-dessus de mes espérances [illegible] remerciai Dieu de sa bonté et de sa [illegible]

— *Vente judiciaire.* Celle qui est faite par autorité de justice, suivant certaines formes déterminées par la loi. ‖ *Vente forcée.* Celle qui a lieu par suite de saisies immobilières et d'expropriation forcée. ‖ *Vente volontaire.* Celle qui a lieu quand il s'agit de biens appartenant à des incapables, à des absents, à des condamnés par contumace.

— *Mettre une chose en vente.* Faire savoir qu'on veut la vendre. Je suis fournie de même de votre amour et de votre voyage, dont je pourrais vous dire toutes les circonstances, puisque c'est moi qui ai fait mettre en vente à Samarcande la pomme artificielle que vous y avez achetée. (Gall.) *Exposer une chose en vente.* L'étaler, l'exposer en public pour qu'il se trouve des acheteurs. Vous irez dans la forêt prochaine acheter du bois à brûler, et vous viendrez l'exposer en *vente* à la place. (Galland.) Ce *livre, cet ouvrage est en vente.* Il vient d'être publié; on le vend à ceux qui désirent l'acheter.

— Place publique où l'on vend les marchandises. Acheter du blé, du vin sur la vente. Vieux et inusité en ce sens.

— Comm. *La vente va, la vente ne va pas.* Il y a, il n'y a pas de débit, d'écoulement.

— *Cette marchandise est de vente, de bonne vente.* Elle est de nature à être bien vendue; ou, le temps est favorable pour la vendre avantageusement. ‖ *Cette marchandise est dure à la vente.* Elle est d'un débit lent, difficile. ‖ *Cette marchandise est hors de vente; la vente de cette marchandise est passée.* Elle est hors de débit, le temps de la vendre est passé.

— Anc. cout. Droit sur les denrées qui se vendaient dans un marché public.

— Eaux et for. Se dit des différentes coupes qui se font dans un bois, dans une forêt, à les époques réglées. Vente de trente arpents. Les ventes de la forêt de Fontainebleau, de la forêt de Compiègne. Il y a plusieurs ventes dans cette forêt.

— *Asseoir les ventes.* Marquer le bois qui doit être coupé.

— Vente signifie aussi La partie d'une forêt ou d'un bois qui vient d'être coupée. Exploiter le bois dans la vente. Acheter du bois sur la vente.

— *Vider, nettoyer les ventes.* Enlever le bois qui a été coupé.

— *Jeunes ventes.* Ventes ou le bois coupé commence à repousser. On doit empêcher les bestiaux d'entrer dans les jeunes ventes.

— Féod. Ce qu'on devait au seigneur de fief pour la vente d'un héritage compris dans sa censive. En ce sens, il n'était guère usité qu'au pluriel et avec le mot *lods.* Payer les lods et ventes.

— Anc. jurispr. *Vente par décret.* Vente d'un immeuble par autorité [illegible], en conséquence d'une saisie réelle. *Vente de marchandises à perte de finance.* Vente [illegible] marchandise que l'on faisait racheter à bas prix par une personne interposée.

VENTE. s. f. Hist. Réunion de carbonari; loge, section d'une société secrète. Vente nombreuse. Faire partie d'une vente.

VENTÉ part. pass. du v. Venter. Il est invariable.

VENTÉ, ÉE. adj. Eaux et for. Se dit d'un arbre dont le vent a contrarié la naissance. Arbre faux venté.

VENTELET. s. m. (pr. *van-te-le*, dimin. de *vent*). Petit vent. Inusité.

VENTELLERIE s. f. (pr. *van-te-le-ri*). Ponts et chauss. Ouvrage de bois ou de maçonnerie destiné à soutenir une retenue d'eau; on y pratique une ou plusieurs ouvertures, que l'on ferme avec des vannes.

VENTENAT Étienne-Pierre. Botaniste, né à Limoges en 1757, mort en 1808.

VENTENATIE s. f. Bot. [illegible] à fleurs [illegible] qui se [illegible] La [illegible] arbuste à belles fleurs [illegible] en Afrique.

VENTER v. n. 1re conj. (pr. *van-té*; rad. *vent*). S'emploie avec le mot *vent* [illegible] Souffler, dans les locutions fig[illegible] suivantes. [illegible]

— S'est dit activement [illegible]

— v. impersonn. Faire vent. Il a venté toute la nuit [illegible] toujours dehors.

— [illegible] Qu'il *vente*, [illegible] qu'il gèle [illegible] pleuve, qu'il *vente*, qu'il grêle, ceux qui sont morts sont morts, et j'ai de quoi me passer des vivants. (Mol.)

— Mar. *Il vente bon frais.* Il fait un vent médiocrement fort, bon pour faire route. [illegible] à *ventait* bon frais, et la barque faisait sept à dix milles à l'heure. (Al. Dumas.)

VENTEUX, EUSE adj. (pr. *van-teu*, rad. *vent*). Qui est sujet, exposé aux vents. Saison venteuse. [illegible] et *venteuses* [illegible]

— Qui cause des vents dans le corps. [illegible] venteux. Les navets, les haricots sont venteux. Les [illegible] sont assez venteuses.

— *Colique venteuse.* Colique causée par les vents [illegible] dans les intestins.

— Hist. nat. Se dit de certaines avalanches qui sont [illegible] accompagnées d'un grand vent, [illegible]

VENTIER. s. m. (pr. *van-ti-é*; rad. *vente*). Anc. cout. Celui qui percevait le [illegible] vente pour le seigneur. ‖ Celui qui achetait une coupe de bois.

VENTILABRE. adj. des 2 g. (du lat. *ventilabrum*, éventail). Zool. Qui a la forme d'un éventail.

VENTILAGE. s. m. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, de la famille des rhamnées, comprenant deux arbrisseaux propres aux Indes orientales, le ventilage de Madras et le ventilage à [illegible]

VENTILATEUR. s. m. (pr. *van-ti-la-teur*; [illegible], faire du vent; [illegible] *ventus*, vent). Nom donné aux [illegible] à renouveler l'air dans les [illegible] acquérir des qualités nuisibles par un trop long séjour, comme dans les hôpitaux, les salles de spectacle, les prisons, les vaisseaux, les mines, etc. [illegible] (Arag.)

— Fig. Les [illegible] par leur nature et leur agitation continuelle [illegible] la terre, en répandant l'aromate [illegible] partout où l'homme [illegible] Rauch.

— Se dit aussi de certaines [illegible] destinées à produire un courant d'air continu, pour alimenter le feu d'un fourneau sans le secours d'une cheminée.

VENTILATION. s. f. (pr. *van-ti-la-si-on*; du lat. *ventilatio*, fait de *ventilare*, faire du vent, [illegible]). Action de renouveler l'air au moyen de ventilateurs.

VENTILATION s. f. (pr. *van-ti-la-si-on*; [illegible] Jurispr. [illegible] Ventilation de terres [illegible]

VENTILÉ, ÉE. [illegible] Ventiler. S'empl. adjectiv. [illegible]

VENTILER v. a. 1re conj. (pr. *van-ti-le*; du lat. *ventilare*, rad. *ventus* [illegible]) l'air, renouveler l'air par [illegible] que. Ventiler une salle [illegible] Ventiler un vaisseau [illegible] Machine à ventiler [illegible] sent entrer aucune abeille [illegible] par les signes certains qu'[illegible] sont [illegible] à *ventiler* la ruche. [illegible]

— S'est dit pour Vanner. Inusité.

— Construct. Pratiquer des ouvertures pour faire pénétrer l'air.

VENTJAGER s. m. (corrupt. du holland. *windjager*, chasseur de vent). [illegible] l'on donne en Hollande au premier vaisseau qui va à la pêche au hareng.

VENTOLIER. s. m. (pr. *van-to-li-é*, rad. *vent*). Fauconn. Se dit d'un oiseau qui résiste au vent. Oiseau bon ventolier.

VENTOSE. s. m. (pr. *van-tô-ze*; du lat. *ventus*, vent, à cause des vents qui soufflent à cette époque). Sixième mois du calendrier républicain. Il avait trente et un jours, commençant le 19 février et finissant le 20 mars. Dans les années bissextiles, il commençait le 20 février et finissait le 20 mars.

> *Ventôse* accourt en fougueux tourbillons;
> Et ses enfants entre eux se font la guerre;
> Mais Aquilon les dompte, et [illegible]
> Rend les eaux et sèche les [illegible] ...

VENTOSITÉ s. f. (pr. *van-to-zi-té*; rad. *vent*). Amas de vents, de gaz dans le corps de l'homme. [illegible] Lavements [illegible] ventosités. [illegible] On [illegible]

VENTOUSE. s. f. (pr. *van-tou-ze*; du bas lat. [illegible] *ventus*, vent). [illegible] Pour [illegible] se, [illegible] est [illegible] Si, au contraire, la ventouse a été appliquée sur un foyer [illegible] A [illegible] Je pousse [illegible] tira [illegible] avec ses ventouses [illegible]

— [illegible] pour [illegible] une [illegible] Ventouses [illegible] partie après y avoir fait de légères scarifications, pour déterminer une saignée plus abondante.

— Agric. [illegible] sans la tailler aux espaliers [illegible] pour qu'elle consume [illegible]

— Constr. Ouverture pratiquée dans un conduit pour donner passage à l'air [illegible] Mettre des ventouses à une cheminée pour l'empêcher de fumer.

— Zool. [illegible] à [illegible] places sur différentes parties du corps de certains animaux aquatiques, et qui ont la forme de [illegible] Les ventouses servent à ces animaux pour se fixer aux rochers, [illegible] en faisant le vide.

VENTOUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Ventouser. S'empl. adjectiv.

VENTOUSER. v. a. 1re conj. (pr. *van-tou-zé*; rad. *ventouse*). Chirurg. Appliquer des ventouses à un malade. On la ventousa deux fois.

VENTOUX. (du lat. *ventosus*, venteux, à cause des vents auxquels il est exposé). Géogr. Montagne de France (Vaucluse), au N.-E. de Carpentras; 1,911 mètres.

VENTRAL, ALE adj. (pr. *van-tral*; rad. *ventre*). Zool. Qui appartient au ventre, qui s'y trouve placé. Nageoires ventrales. Nerfs [illegible] ventraux. ‖ Au pl. m., ventraux.

— Se dit aussi [illegible] le ventre offre une couleur [illegible] du corps. Perdrix ventrale.

— Anat. Synonyme [illegible], qui est plus usité.

— Bot. *Suture ventrale.* [illegible] des deux bords [illegible] ou [illegible] opposée [illegible] moyenne [illegible]

VENTRAILLES s. f. pl. (pr. *van-tra-ye*; rad. *ventre*). Vieux mot qui signifiait Entrailles, intestins.

VENTRE. s. m. (du lat. *venter*). La plus grande des trois cavités du corps, qui renferme les principaux viscères [illegible] abdomen. V. ce mot. Gros ventre. Ventre plat. Ventre enflé, gonflé, tendu. Avoir le ventre dur, le ventre paresseux, le ventre libre. Flux, cours de ventre. Mal de ventre. Recevoir un coup d'épée, un coup de pied dans le ventre. Quoique porteur d'un ventre assez proéminent, j'ai encore le bas de la jambe sec, [illegible] comme un cheval arabe. (Brill. Savarin.) [illegible], ne voyant rien, [illegible] se jeter sur un fauteuil, croisa ses petites mains sur son gros ventre, et ferma les yeux. [illegible] je lui donnerais tout à l'heure de l'épée dans le ventre. Moi ! A ces mots, il tira son épée, et la lui passa au travers du ventre. (Le Sage.)

— Se dit aussi en parlant des animaux. Le ventre d'un cheval, d'un chien, d'un oiseau, d'un poisson, d'un reptile. Il paraît que l'hippopotame ne nage aisément que par la grande capacité de son *ventre*, qui fait que, volume pour volume, il est à peu près d'un poids égal à l'eau. (Buff.) Le plumage de cet oiseau est blanc sous le *ventre*, légèrement ondé de gris et de roussâtre sur la poitrine et le devant du cou. (Id.) J'appris aussi que mes mules n'avaient pas été oubliées, et que, grâce à la belle voix de leur maître, elles avaient, dans les écuries du couvent, de la litière jusqu'au *ventre*. (Le Sage.)

— *Le bas ventre*. La partie inférieure du ventre. Avoir une inflammation au bas ventre.

— *Le petit ventre*. S'est dit autrefois de l'estomac.

— *Se coucher sur le ventre, à plat ventre, le ventre contre terre*. Se coucher sur le devant du corps. Les chasseurs, montés sur des éléphants apprivoisés, et couchés sur le *ventre*, afin de n'être pas aperçus, pénètrent au milieu d'une troupe d'éléphants sauvages. (Buff.) En cet état, je me couchai le *ventre* contre terre, la bourse de cuir attachée à ma ceinture, de manière qu'elle ne pouvait tomber. (Gall.) || On dit de même, *Se mettre ventre à terre, faire mettre des soldats ventre à terre*, et par commandement, *ventre à terre!*

— Fig. *Demander par los ventre à terre*. Demander pardon avec toute sorte de soumission.

— Fam. *Se remplir le ventre, avoir le ventre plein*. Se rassasier, être rassasié. De la soupe et un morceau de viande deux fois par jour, c'est tout ce qu'il faut pour se remplir le *ventre* dans la stricte acception du mot. (Th. Gaut.) S'il arrive le *ventre* plein dans un endroit où quelqu'un lui présente de la soupe ou de la viande, il n'en veut point. (Le Sage.) || *Se faire bon ventre*. Manger beaucoup, jusqu'à satiété. Je m'abstins de ces dangereuses fleurs, mais non des raves, laitues, fenouils et autres légumes, dont je mangeai à grand appétit, et m'étais fait déjà bon *ventre*, quand le maître du jardin survint. (P.-L. Courier.)

— *Être le dos au feu, le ventre à table*. Prendre, avoir toutes ses aises en mangeant.

— *Se dépiter, bouder contre son ventre*. Se dit d'un enfant qui, par mutinerie, ne veut pas manger. || Fig. et fam. Refuser par dépit ce qu'on désire, ce qui convient.

— *Lâcher le ventre*. Le rendre plus libre. Il m'ordonne du potage, de la volaille, du veau, des bouillons, des œufs frais, et le soir quelques petits pruneaux pour lâcher le *ventre*. (Mol.)

— *Marcher, passer sur le ventre à quelqu'un*. Le terrasser. Si les ennemis se présentent, nous leur marcherons sur le *ventre*. (Acad.) || Fig. Parvenir, réussir malgré quelqu'un. Marcher sur le ventre à tous ses rivaux. Heureux celui qui, pour faire son chemin, ne marche sur le *ventre* à personne. (Boiste.)

— *Cheval qui va ventre à terre*. Cheval qui court avec la plus grande vitesse. || On dit aussi, *Ce cavalier, ce cocher, ce courrier va ventre à terre*. Il fait aller son cheval, ses chevaux, ventre à terre.

— Fig. et pop. *On l'a battu dos et ventre, on lui en a donné dos et ventre, sur le ventre et partout, on lui a donné les deux pieds sur le ventre*. Se disent d'une personne que l'on a excessivement maltraitée.

— Prov. et fig. *Être sujet à son ventre*. Se laisser aller à la gourmandise. || *Se faire un dieu de son ventre*. Préférer à tous les plaisirs celui de la table. || *Boire et manger à ventre déboutonné*. Boire et manger excessivement. || *Tout fait ventre*. Les aliments les plus communs nourrissent comme les plus délicats. || *Ventre affamé n'a point d'oreilles*. L'homme affamé n'écoute rien. || *À ventre saoul cerises sont amères*. Les meilleures choses perdent leur prix pour ceux qui en ont usé jusqu'à satiété. || *Se faire une carrelure de ventre*. Manger beaucoup. || *Se dîner de son épée dans le ventre*. Vendre son épée pour acheter de quoi boire et manger. || *Habit de velours, ventre de son*. Se dit d'une personne qui épargne sur sa nourriture pour se vêtir, pour faire des dépenses d'ostentation. || *Rire à ventre déboutonné*. Rire longtemps et aux éclats. || *Grain à grain la poule remplit son ventre*. Les petites sommes, les petits profits finissent par enrichir.

— *Par le ventre!* Sorte d'ancien jurement. Par la mort! par la tête! par le *ventre!* si je le trouve, je le veux échiner! (Mol.)

— *Ventre* se dit quelquefois de la partie inférieure du corps qui est sous les côtes. On lui arracha le cœur du ventre.

— Fig. et fam. *Mettre, remettre le cœur au ventre à quelqu'un*. Lui donner, lui redonner du courage. Il a besoin qu'on lui mette du cœur au ventre. Cette nouvelle leur remit du cœur au ventre. || *Je saurai ce qu'il a dans le ventre*. Je saurai quel est son courage, quelle est sa pensée, quel est son mérite. || *Mettre le feu sous le ventre à quelqu'un*. L'irriter, le mettre en colère. || *Faire rentrer les paroles dans le ventre à quelqu'un*. Le faire repentir de ce qu'il a dit, avancé, ou l'empêcher de continuer.

—Prov. *Tant que le cœur me battra dans le ventre*. Tant que je vivrai. || *Il n'a pas six mois, il n'a pas un an dans le ventre*. Il ne saurait vivre encore six mois, un an. || Signifie encore fig., Il ne sera pas encore six mois, un an dans la situation où il se trouve, dans la place qu'il occupe.

—Prov. et fig. *Il n'avait que cet ouvrage dans le ventre*. Se dit d'un auteur qui n'a produit qu'un seul ouvrage, ou qui, après en avoir fait un bon, n'en fait plus que de mauvais. || *Avoir six, sept, huit, dix, etc., lieues dans le ventre*. Pouvoir faire six, sept, huit, dix, etc., lieues dans une journée. Se dit particulièrement d'un cheval. J'ai vu ces courses de chevaux dont on fait tant de bruit, et j'ai haussé les épaules en voyant donner des primes énormes à des haridelles qui n'ont pas six lieues dans le *ventre*, comme disent les paysans. (Travau.)

— En parlant des femmes et des femelles des animaux. Partie où se forment, où se nourrissent les enfants, les petits. Un enfant qui remue dans le ventre de sa mère. Tuer la mère et les petits qu'elle a dans le ventre.

— Prov. et fig. *C'est le ventre de ma mère, je n'y retournerai jamais*, ou simplement, *c'est le ventre de ma mère*. Je ne m'engagerai jamais dans une pareille affaire.

— *Ventre* se dit encore de la partie la plus large, la plus grosse de certaines choses. Le ventre d'un broc, d'une cruche. Le ventre d'un flacon, d'une bouteille. La cruche au large *ventre* est vide en un instant. (Boil.)

— *Muraille qui fait le ventre*. Muraille qui bombe, qui menace ruine.

— Anat. *Ventre* est le synonyme d'Abdomen, qui seul se dit. V. ABDOMEN. || Se dit quelquefois de la partie la plus charnue d'un muscle.

— Anc. anat. *Ventre* se disait des trois grandes cavités qui contiennent les viscères. Ainsi, l'on appelait *ventre supérieur* celle formée par le crâne; *ventre moyen*, celle formée par la poitrine; *ventre inférieur* l'abdomen.

— Conchyl. Partie la plus enflée de la partie extérieure d'une valve.

— Anc. cout. *Ventre franc*. Femme de condition libre. || *Ventre anoblit*. Se disait dans les contrées où la mère transmettait la noblesse aux enfants.

— Jurispr. *Curateur au ventre*. Curateur que l'on nomme à l'enfant dont une femme est enceinte au moment du décès de son mari.

— Manég. *Ce cheval n'a point de ventre*. Il est serré des flancs.

— Musiq. Se dit du milieu d'une corde sonore en vibration, de l'endroit où elle s'éloigne le plus de sa ligne de repos. Les cordes formant plusieurs nœuds dans leur vibration forment aussi plusieurs ventres. V. NOEUD.

— Polit. *Parti du ventre*. Le parti qui passe toujours du côté du pouvoir; le centre d'une assemblée politique.

VENTREBLEU! interj. (pr. *van-tre-bleu*). Juron euphémique pour Ventre de Dieu. *Ventrebleu!* je vous trouve plaisant! (Mol.) Hé, *ventrebleu!* s'il y a ici quelque chose de vilain, ce ne sont point mes jurements, ce sont vos actions. (Id.) Hé, *ventrebleu!* madame, quittons la faribole. (Id.)

> Oh! *ventrebleu!* faut-il que la jeunesse
> Apprenne maintenant à vivre à la vieillesse!
> (REGNARD.)

VENTRÉE. s. f. (pr. *van-tré*; rad. *ventre*). Tous les petits que les femelles d'animaux font à la fois; portée. Truie qui a fait dix petits d'une ventrée.

— Anc. cout. Se disait des enfants d'une même mère, lorsqu'il y avait eu plusieurs mariages. Dans certains cas, on partageait la succession par ventrée et non par tête.

VENTRE-SAINT-GEORGE! interj. Sorte d'ancien jurement.

> Laissez-le là, *ventre-saint-George!*
> Car vous me ferez rendre gorge. (MAROT.)

VENTRE SAINT-GRIS! interj. Sorte de juron familier de Henri IV.

VENTRICOLE. adj. des 2 g. (pr. *van-tri-kol*; ét. lat., *venter*, ventre; *colere*, adorer). Néol. Qui fait un dieu de son ventre, qui prise trop la bonne chère.

VENTRICULAIRE. adj. des 2 g. (pr. *van-tri-ku-lè-re*; rad. *ventricule*). Anat. Qui appartient, qui a rapport aux ventricules du cœur.

VENTRICULE. s. m. (pr. *van-tri-ku-le*; du lat. *ventriculus*; dimin. de *venter*, ventre). Anat. Nom donné à différentes cavités particulières à certains organes. Les ventricules du cerveau. Les ventricules du cœur.

— *Cinquième ventricule du cerveau*. Petite cavité séreuse qui se trouve entre les deux lames de la cloison transparente.

VENTRICULO-AORTIQUE. adj. m. Anat. Se dit de l'orifice qui communique du ventricule gauche du cœur dans l'aorte.

VENTRICULO-PULMONAIRE. adj. m. Anat. Se dit de l'orifice qui communique du ventricule droit du cœur dans l'artère pulmonaire.

VENTRIÈRE. s. f. (pr. *van-tri-è-re*; rad. *ventre*). Sangle ou longe de cuir qu'on passe sous le ventre d'un cheval de carrosse pour maintenir le harnais, et empêcher que les traits ne puissent ni monter trop haut ni incommoder le ventre du cheval. On dit plus ordinairement *sous-ventrière*.

— Sangle dont on se sert pour soulever les chevaux qu'on veut embarquer pour les tenir suspendus.

— Chirurg. Bandage pour soutenir le ventre des femmes grosses ou enceintes, des hydropiques, etc.

— Constr. Pièce de bois qui sert à en réunir d'autres et qui est placée à peu près au milieu de leur longueur. || Se dit particulièrement des pièces de bois qui servent de coulisses aux palplanches dans une écluse.

VENTRILOQUE. adj. des 2 g. (pr. *van-tri-lo-ke*; ét. lat., *venter*, ventre, *loqui*, parler). Se dit des personnes qui ayant la voix sourde, voilée, semblent parler du ventre.

— On le dit plus particulièrement des personnes qui ont la faculté de parler en aspirant, et de modifier tellement leur voix qu'elle ne semble pas venir d'eux.

— substantiv. Un ventriloque. On croyait autrefois que les ventriloques parlaient du ventre. Scène de ventriloque.

VENTRILOQUIE. s. f. (pr. *van-tri-lo-ki*; ét., V. VENTRILOQUE). Faculté de parler en aspirant, de supprimer le retentissement de la voix dans les fosses nasales, ce qui fait paraître la voix lointaine.

VENTRIPOTENT. adj. m. (pr. *van-tri-po-tan*, ét. lat., *venter*, ventre, *potens*, puissant). Qui a un gros ventre. || *Le dieu ventripotent*. Bacchus. Inusité maintenant.

— Épithète du dieu Gaster, dans Rabelais.

VENTROSITÉ. s. f. (pr. *van-tro-zi-té*; rad. *ventre*). Médec. Développement excessif du ventre.

VENTROUILLER (SE). v. pron. 1re conj. (pr. *van-trou-ye*, rad. *ventre*). Se vautrer dans la boue. Le cochon aime à se ventrouiller.

VENTRU, UE adj. (pr. *van-tru*; rad. *ventre*). Qui a un gros ventre. Homme ventru. Femme extrêmement ventrue. Dieu ventru.

— Polémiq. S'est dit par dénigrement des députés du centre. V. CENTRE.

VENTURON. s. m. (pr. *van-tu-ron*). Pêch. Nom qu'on donne, dans les environs de Fréjus, à un filet appelé ailleurs *échiquier*.

— Ornith. Espèce du genre fringille, que l'on nomme aussi *fringille citrinelle* et *serin d'Italie*. On rencontre cet oiseau en Italie, en Grèce, en Turquie et dans le midi de la France. Le chant du mâle est agréable et varié.

VENU, UE. part. pass. du v. Venir. L'animal *venu* à la lumière, elle entretient la respiration de son poumon et la circulation de son sang, même pendant son sommeil. (B. de St-P.) La nuit *venue*, ils soupaient à la lueur d'une lampe. (Id.) Le jour *venu*, les serpents se retirèrent. (Gall.)

— aspect v. *Être bien venu partout*. Être bien reçu partout. Soyez sensible à tout cela, lui dis-je, mais ne vous en étonnez pas; partout où les étrangers sont rares, ils sont bien *venus*. (J.-J. Rouss.)

— Il s'emploie substantiv. dans le sens précédent. Vous y serez le bien *venu*, lui dis-je, mon cher beau-père. (Le Sage.)

— *Soyez le bien venu, soyez la bien venue*. Formule de politesse dont on se sert à l'égard d'une personne qui arrive. Sois le bien *venu*, toi qu'il me semble voir pour la première fois. (X. Marm.) || On écrit aussi d'un seul mot, le *bienvenu*, la *bienvenue*. V. BIENVENU.

— *Être nouveau venu*. Être nouvellement arrivé. Il est nouveau venu. Elle est encore nouvelle venue.

— substantiv. *Un nouveau venu, une nouvelle venue*. Une personne qui vient d'arriver quelque part. Si les femmes cherchent à découvrir un ridicule à une nouvelle *venue*, il est sûr qu'elle est plus jolie qu'elles. (Volt.) || Au pl., des *nouveaux venus*, des *nouvelles venues*. On m'apporta une couvée de trois ou quatre petits de la même espèce, elle se prit d'une affection singulière pour ces nouveaux *venus*. (Buff.)

> Je remarquais tout l'étalage
> Et l'air de ces nouveaux *venus*. (VOLTAIRE.)

— *Le premier venu, la première venue*. Celui, celle qui arrive le premier. || Au pl., *les premiers venus, les premières venues*.

> Les premiers *venus*, chez les Muses,
> Ont souvent la meilleure part. (F. DE NEUFCH.)

— Fig. *Le premier venu*. La première personne que l'on rencontre, qui se présente; un individu quelconque. Faire des confidences au premier venu. Raconter ses affaires au premier venu. Conter fleurette à la première venue. Quand vous donnez au premier *venu* le pouvoir de vous honorer, vous lui donnez celui de vous déshonorer: le flatteur et le calomniateur sont vêtus du même manteau. (B. de St-P.)

> Pour moi, je ne vois rien de plus sot, à mon sens,
> Qu'un auteur qui partout va gueuser des encens,
> Qui des premiers *venus* saisissant les oreilles,
> En fait le plus souvent des martyrs de ses veilles.
> (MOLIÈRE.)

— *Le dernier venu, la dernière venue*. Celui, celle qui arrive le dernier, qu'on admet le dernier. || Au pl., *les derniers venus, les dernières venues*.

VENUE. s. f. Arrivée. J'ai appris votre venue dans ce pays. Tout le monde ici se réjouit de sa venue. Je veux aller là haut attendre sa *venue*. (Mol.)

— *La venue du Messie*. Son premier avénement. Les Juifs attendent encore la venue du Messie.

— *Allées et venues*. Action d'aller et de venir plusieurs fois. Il passe son temps en allées et venues. On a remarqué ses allées et venues. || Se dit particulièrement des pas et des démarches que l'on fait pour une affaire. Il a fallu bien des allées et des venues pour conclure ce mariage, pour gagner ce procès.

— *Il est d'une belle venue*. Se dit d'un arbre grand et droit. Ce chêne, cet orme est d'une belle venue. || Se dit aussi d'un jeune homme grand et bien fait.

— Fam. *Être tout d'une venue*. Se dit d'une personne dont la taille n'est marquée ni aux épaules ni aux hanches.

— Prov. *Avoir l'allée pour la venue*. En être pour sa peine, pour ses pas, ses démarches.

— Prov. et pop. *Avoir la jambe tout d'une venue comme la jambe d'un chien*, ou simplement, *Avoir la jambe tout d'une venue*. N'avoir pas le gras de la jambe marqué. || *On lui en a donné tout d'une venue*. On l'a maltraité, ou on l'a dépouillé, on lui a gagné son argent.

— Jeux. Aux quilles. Coup qui se joue en poussant, en jetant la boule de l'endroit convenu. C'est l'opposé du rabat.

VÉNULE. s. f. Anat. V. VEINULE.

VÉNULUS. (pr. *vé-nu-luss*). Temps hér. Chef latin qui alla demander du secours à Diomède contre les Troyens.

VÉNUS. (pr. *vé-nuss*; du lat. *Venus, Veneris*) Myth. Déesse de la beauté. Les uns la disent fille du Ciel et de la Terre, les autres de Jupiter et de Dioné; plusieurs enfin la font naître de l'écume de la mer, et c'est l'opinion la plus reçue. Les Heures furent chargées de l'éducation de Vénus; elles la conduisirent ensuite dans le ciel, où tous les dieux, charmés de sa beauté, la demandèrent en mariage. Vulcain l'obtint, en récompense des foudres qu'il avait fournis à Jupiter contre les Géants. Cette déesse eut en outre un grand nombre d'amants, parmi lesquels on remarque: Mars, dont elle eut l'Amour; Adonis; Anchise, qui la rendit mère d'Énée; Bacchus, père d'Hymen et de Priape; Mercure, père d'Hermaphrodite, etc. Pâris lui adjugea la pomme d'or qui devait appartenir à la plus belle. Vénus était spécialement adorée dans l'île de Chypre, à Gnide et à Paphos. On lui immolait surtout des colombes, et son culte était accompagné de toutes sortes de dissolutions.

— *Vénus Uranie*. V. URANIE.

— *Le fils de Vénus*. Cupidon, l'Amour.

— Iconol. On représente Vénus nue ou demi-nue, couronnée de myrte et de roses, sur un char en forme de coquille, traîné par des cygnes, des moineaux ou des colombes.

— Poétiq. *Les combats, les jeux, les plaisirs de Vénus*. Les plaisirs de l'amour. Les combats de *Vénus* ont pour vous plus de charmes. (Delille.) Vous goûtez comme époux les plaisirs de *Vénus*. (Desaint.)

— Syn. Cythérée, Cypris, Cyprine, Dionée. || Épith. Divine, céleste, charmante, séduisante, belle, puissante, aimable. || Périphr. La mère de l'Amour, des Amours; la mère des Jeux et des Ris; la déesse des grâces, la déesse de la beauté; la reine, la déesse de Cythère; la reine, la déesse de Gnide, de Paphos, d'Amathonte, d'Idalie. L'aimable déité qu'on adore à Cythère. (Segrais.)

> Elle dit, et déjà la reine d'Amathonte,
> Sur un char attelé de cygnes éclatants,
> S'élève dans les airs et vole sur les vents. (DESAINT.)

— substantiv. et fig. *Une Vénus*. Une femme d'une grande beauté. C'est une Vénus. Attendez-vous à voir une Vénus.

— Beaux-arts. *Vénus de Médicis*. Fort belle statue de Vénus, qui fut longtemps dans le musée des Médicis. || *Vénus de Milo*. Autre statue, d'une beauté remarquable, découverte en 1826 par des marins français, à Milo. On la voit à Paris, au musée du Louvre.

— Antiq. *Coup de Vénus*. Se disait, au jeu de dés, d'un coup très-rare, qui donnait le gain de la partie: il avait lieu quand tous les osselets offraient un nombre différent, et quand les tessères offraient trois six.

— Chirom. *Mont de Vénus*. Petite éminence à la croissance d'un doigt, dans l'intérieur de la main.

VÉNUS. (pr. *vé-nuss*). Astron. Une des sept planètes, la plus proche du soleil après Mercure. Elle fait ses révolutions autour du soleil en 224 jours 701 millièmes de jour. Vénus a ses phases comme la lune. Lorsqu'elle apparaît avant le lever du soleil, on la nomme *Lucifer*; lorsqu'elle paraît le soir, au coucher du soleil, on l'appelle *Vesper*, ou *l'étoile du berger*.

> Les grâces de son front, sa douce majesté,
> Annoncent de *Vénus* la céleste beauté.
> Voisine du soleil qui l'éclaire et l'enflamme
> Seule, elle peut darder la scintillante flamme
> Que ces astres semés dans l'espace des cieux
> Dans l'ombre de la nuit font briller à nos yeux.
> (RICAR.)

— Malacoz. Genre de malacozoaires lamellibranches de la famille des conchacées, renfermant un grand nombre d'espèces de coquilles assez épaisses, régulières, équivalves. Les vénus habitent le bord de la mer à une petite profondeur, dans toutes les parties du monde. On les mange dans certains ports de mer.

— Anc. chim. Nom donné au cuivre, à cause, disait-on, de sa grande tendance à se combiner avec les autres corps. || *Vitriol de Vénus*. Le sulfate de cuivre. || *Cristaux de Vénus*. L'acétate de cuivre.

VÉNUSIE. Géogr. anc. Ville de l'Apulie Daunienne, sur les confins de la Lucanie, au S.-O. de Cannes. Patrie d'Horace. Aujourd'hui *Venosa*.

VÉNUSIN, INE. adj. et s. Géogr. anc. Habitant de Vénusie. || Qui appartient à Vénusie ou à ses habitants.

— *Le poète vénusin*. Horace.

VÉNUSIUM. s. m. (pr. *vé-nu-zi-omm* : rad. *Venus*, nom du cuivre dans l'ancienne chimie). Se dit d'un cuivre porté, par des procédés chimiques, au plus haut degré de perfectionnement. Le *vénusium* est, à l'égard des cuivres employés pour l'industrie, dans le rapport de supériorité qui place l'acier, soit naturel, soit artificiel, au-dessus des diverses espèces de fer. (**. Le *vénusium* ne s'altère pas à l'air libre, et par conséquent il est éminemment propre aux applications les plus avantageuses, dans tous les arts. (Id.) Il n'existe qu'une seule fonderie de *venusium* : elle est située à Aubervilliers-les-Vertus, banlieue de Paris. (Id.)

VÉNUSTE. adj. des 2 g. (du lat. *venustus*) S'est dit pour Beau, gracieux, agréable.

VÉNUSTÉ. s. f. (du lat. *venustas* ; rad. *venustus*, beau). Grâce, élégance. Mot approuvé par Ménage, mais qui n'est point passé dans l'usage. Quelques écrivains modernes l'ont employé. Tout objet aimable a sa *vénusté*, c'est-à-dire une portion de cette beauté ineffable qui engendre les amours. (B. de St-P.) Comme on doit voir avec intérêt cette image de la faiblesse de la tendre enfance réunie avec toute la majesté, toute la *vénusté* de l'âge viril. (Lacép.)

VÉNUSTINIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui se forma au IV° siècle, et qui reconnut pour chef Venustius. Cette secte partageait les opinions et les croyances des paterniens.

VEOIR. v. a. 2° conj. Ancienne orthographe du v. Voir. Je *veois* louer cette humeur. Mont.)

VÊPRE. s. m. (du lat. *vesper*, le soir; on écrivait autrefois *vespre*). La fin du jour, le soir. Je vous souhaite le bon vêpre. Je donne le bon *vêpre* à toute l'honorable compagnie. (Mol.) Bon *vêpre*, monsieur, et bonne nuit. (Bruéys.) Vieux. Il ne se dit plus qu'en plaisantant.

VÊPRES. s. f. pl. (ét., V. VÊPRE). Liturg. Partie de l'office divin qu'on disait autrefois sur le soir, et qu'on dit maintenant à deux ou trois heures de l'après-midi. Chanter, dire les vêpres. Aller à vêpres, entendre les vêpres. Les vêpres des morts. Les vêpres du Saint-Sacrement. On sonne les vêpres, le premier, le second coup de vêpres. Sur les trois heures, comme je prenais mon livre pour aller à *vêpres*, j'ai demandé de ses nouvelles. (Rac.) Après dîner, nous allâmes à *vêpres*, et nous y exécutâmes entre les psaumes des antiphones que j'avais composées exprès. (Brill.-Sav.)

— *Premières vêpres*. Vêpres qui se disent la veille d'une grande fête, dont elles commencent l'office. ‖ *Secondes vêpres*. Vêpres qui se disent le jour même de cette fête.

— Prov. et fig. *Aller de travers comme un chien qui va à vêpres*. Se dit d'un homme qui ne marche pas droit. ‖ *N'aller ni à vêpres, ni à messe*. Se dit d'un mauvais catholique ‖ *Après vêpres complies*. Il faut faire chaque chose en son temps.

— Cheval. *Vêpres de tournoi*. Dernier épisode d'un tournoi.

— Hist. *Vêpres siciliennes*. Massacre des Français en Sicile : il commença au moment où l'on sonnait les vêpres, le jour de Pâques 1282. On attribue généralement cette exécution sanguinaire à J. de Procida, qui agissait par l'ordre de Pierre III, roi d'Aragon, compétiteur de Charles.

VER. s. m. (du lat. *ver, veris*). Vieux mot qui signifiait le Printemps, la saison des fleurs, de la verdure. Comme la rose au plaisant temps de *ver*. (Marot.)

VER. s. m. (du lat. *vermis*). Helminth. Nom donné à des animaux rampants, de forme allongée, sans vertèbres et sans membres articulés, qui ont le corps mou, contractile, divisé comme par anneaux, la tête non distincte. Ils vivent dans la terre, les eaux, dans les fruits, le bois, le corps de l'homme et des autres animaux, dans la viande, le fromage, les étoffes, etc. On désigne aussi sous ce nom les larves de quelques insectes. Les naturalistes ont divisé les vers en plusieurs classes, subdivisées en un grand nombre de genres et d'espèces. Ver rond. Ver plat. Ver terrestre. Ver aquatique. Vers à sang rouge. Vers à sang blanc. Enfant qui a des vers, qui est tourmenté par les vers. Bois sujet aux vers. Livres, papiers rongés des vers. Les vers se sont mis dans cette robe, dans ce manteau. Poudre pour les vers. Les autres étaient les quatre parties du bréviaire, que les *vers* avaient à demi rongées. (Le Sage.) En replis tortueux le *ver* rampe et se traîne. (Del.) Le *ver* perce la grenade en un instant, et s'y cache. (Gall.)

— *Ver à soie*. Chenille du bombyx du mûrier, auquel on doit la soie. Élever des vers à soie.

> Certain enfant avait un ver à soie
> Dont il faisait son plus doux passe-temps.
> (AUBERT.)

> Sur l'arbre fécond de Pyrame
> Le ver à soie ourdit sa trame,
> Qui pare les dieux et les rois. (DE BERNIS.)

— *Ver luisant*. La femelle du lampyre, qui est dépourvue d'ailes, et jette dans l'obscurité un éclat phosphorescent.

> La tubéreuse et l'anémone
> Entourent ses bords séduisants,
> Et l'oranger qui la couronne
> Est parsemé de vers luisants. (DE BERNIS.)

— Fig. La gloire, la vanité peuvent faire de nous des *vers* luisants, mais nous sommes toujours des *vers*. (Boiste.) Pampres, éclairez-vous ; rarement on écrase les *vers* luisants. (Id.) Le pauvre chiffonnier, *ver* luisant de la rue. (Barthélemy.)

— Fam. et par menace. *Je t'écraserai comme un ver*. Se dit d'un homme qu'on croit pouvoir aisément battre, punir, confondre.

— Fig. *Ver rongeur*. Chagrin dont la cause est cachée ; ou remords qui tourmente sans cesse un coupable, un criminel.

— Fig. *C'est un ver de terre*. Se dit en parlant d'un homme qui est dans un état bas, abject.

> Ver impur de la terre et roi de l'univers,
> Riche et vide de biens, libre et chargé de fers,
> Je ne suis que mensonge, erreur, incertitude.
> (L. RACINE.)

— Prov. *Être nu comme un ver*. Être entièrement nu.

— Prov. et fig. *Un ver se recoquille, ou se recroqueville bien quand on marche dessus*. Il n'est point d'homme si faible qui n'éprouve du ressentiment quand on l'offense, qui ne cherche à nuire quand on l'attaque. ‖ *Tirer les vers du nez à quelqu'un*. Lui faire dire ce qu'on veut savoir, en le questionnant adroitement. Nenni, vous avez envie de me tirer les *vers* du nez. (Mol.) Là, pour gagner sa confiance, ou plutôt pour me tirer les *vers* du nez, il commença par me plaindre. (Le Sage.)

— Entom. *Ver assassin*. La larve du grand hydrophile. ‖ *Ver blanc, ver du blé*. La larve du hanneton. ‖ *Ver caset*. Nom donné à la larve de diverses espèces de fuganes, dont les pêcheurs se servent pour amorcer. ‖ *Ver de chapelet*. Nom vulgaire de la chenille qui produit la teigne des grains. ‖ *Ver de crin*. Le dragonneau. ‖ *Ver cylindrique*. Nom donné aux ascarides. ‖ *Ver des digues*. Le taret, qui se loge dans les pilotis. ‖ *Ver écumeux*. Larve d'une espèce de cercope, qui produit sur les plantes où elle se fixe une espèce de mousse ou d'écume. ‖ *Ver au Havre*. L'arénicole des pêcheurs. ‖ *Ver lion*. Larve d'un diptère du genre rhagion. ‖ *Ver méduse*. L'holothurie. ‖ *Ver mineur*. Chenille de quelques espèces de teignes, qui vivent dans l'intérieur des feuilles. ‖ *Ver de terre*. Le lombric terrestre. ‖ *Ver des vaisseaux*. Le taret ordinaire, qui attaque principalement les bâtiments de mer. ‖ *Vers intestinaux*. Les entozoaires, classe nombreuse de vers qui naissent et se développent dans les intestins. ‖ *Vers des pêcheurs*. Dénomination commune à toutes les larves d'insectes dont on se sert pour pêcher.

— Médec. *Ver solitaire*. Nom vulgaire du ténia. V. TÉNIA.

— Anc. médec. *Ver incubitain*. Nom par lequel on désignait les articulations détachées du ténia, parce que par la contraction elles prennent un peu la forme des graines d'un melon d'une courge.

VÉRA. Géogr. Ville d'Espagne (Grenade), près de la mer, à 80 kil. N.-E. d'Almeria, 8,000 hab. Pêche.

VÉRA. Géogr. anc. Nom d'une rivière de Macédoine.

VERA (Pierre de). Né en 1440 à Xérès de la Fontera, fit la conquête des Canaries, dont il fut nommé capitaine-général par Ferdinand et Isabelle. Il se montra aussi habile administrateur qu'intrépide guerrier, revint dans sa patrie vers 1488, et mourut peu après à Xérès.

VÉRACITÉ. s. f. (du lat. *veracitas* ; rad. *verus*, vrai). Attachement constant à la vérité. La véracité d'un biographe, d'un historien. Sa véracité est connue. La conséquence naturelle de la *véracité* est d'être cru ; celle de la fausseté, d'exciter la défiance. (Encycl.)

— Théol. Un des attributs de Dieu, qui signifie qu'il ne peut jamais tromper. La véracité de Dieu.

VERA-CRUZ. Géogr. Ville et port de la Confédération mexicaine, ch.-l. de l'État de Vera-Cruz, sur le golfe du Mexique, à 276 kil. E. de Mexico ; 8,000 hab. Célèbre fort de Saint-Jean d'Ulloa, situé en face de la ville, et regardé jusqu'ici comme imprenable. Les Français, commandés par l'amiral Baudin, s'en sont emparés en 183-. C'est sur l'emplacement de Vera-Cruz que Fernand Cortez aborda en 1519, le vendredi saint, pour commencer la conquête du Mexique. ‖ *L'État de Vera-Cruz*, entre ceux de Mexico, Queretaro, la Puebla, San-Luis de Potosi, a 640 kilom. sur cent environ de largeur moyenne ; 150,000 hab. Climat très-varié.

VÉRAGRE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Helvétie qui habitait dans la partie inférieure du Valais, vers Genève et Sion.

VERAMIER. s. m. Bot. Nom donné à la podolèpe, genre de plantes composées.

VERANDA. Myth. scand. Une des Parques scandinaves.

VÉRANDA. s. f. Relat. Espèce de galerie légère, couverte d'un tissu de joncs ou d'une toile. Une véranda règne sur toute la longueur des habitations des créoles, aux Indes.

VERAPAZ. Géogr. Ville de Guatimala, ch.-l. d'un département du même nom, à 200 kil. N.-E. de Guatimala la Nueva ; 12,000 hab.

VÉRATRE. s. m. (du lat. *veratrum* ; fait de *vertere*, changer, parce que les anciens attribuaient à cette plante la propriété de rétablir l'esprit des aliénés). Bot. Genre de plantes monocotylédones de la famille des colchicacées. Les deux principales espèces, le *veratre blanc* ou *officinal*, vulgairement, *varaire*, *ellébore blanc*, *tue-chien*, et le *vératre noir*, croissent en France, dans les pays montagneux. Leurs racines sont très-purgatives. On les emploie pour détruire les poux et autres animaux parasites.

VÉRATRIN. s. m. Chim. Substance résineuse particulière, qui accompagne la vératrine.

VÉRATRINE. s. f. Chim. Substance alcaline végétale trouvée dans la graine du vératre et de la plupart des colchicacées. Elle est blanche, solide, inodore, d'une saveur très âcre, décomposable par le feu, très-peu soluble dans l'eau et soluble dans l'alcool. C'est un poison énergique.

VÉRATRIQUE. adj. des 2 g. Chim. Se dit des sels à base de vératrine.

VERBAL, ALE. adj. (du lat. *verbum*, parole). Qui n'est que de vive voix, et non par écrit. Ordre verbal. Promesse verbale. Dans tous les pays régis par les lois [illegible], les batteries sont toujours précédées de [illegible] d'injures *verbales*, parce qu'on y dit que les injures ne cassent pas les os. (Brill.-Sav.) [illegible] le système des [illegible] *verbales*, qui substituèrent à [illegible] émoussées de la violence, et mit une différence entière entre le gouvernement de fait et celui de droit. (Boiste.) ‖ Au pl. m., *verbaux*.

— *Procès-verbal*. V. PROCÈS-VERBAL.

— Dipl. *Note verbale*. Se dit d'une note donnée à un ambassadeur, à un cabinet étranger, par écrit, à la vérité, mais sans signature et sans un caractère pleinement officiel. Une note verbale peut être rétractée.

— Hist. litt. *Rapport verbal*. Se dit, dans les sociétés savantes, d'un rapport [illegible], lorsqu'il ne doit pas être suivi d'une décision et qu'il n'est reçu que comme renseignement. On ne fait sur les ouvrages imprimés que des rapports verbaux.

VERBAL, ALE. adj. (rad. *verbe*). Gramm. Qui appartient au verbe, qui vient du verbe. Substantif verbal. Adjectif verbal.

— *Adjectif verbal*. Se dit plus ordinairement du participe présent devenu adjectif, et soumis comme lui aux règles de l'accord. On évitera de confondre le participe présent terminé en *ant*, et toujours invariable, avec l'adjectif verbal qui a la même terminaison, mais qui est variable, si l'on se rappelle que le participe présent exprime, de même que tous les verbes, ou une action faite par le mot qu'il modifie, comme *allant*, *marchant*, *fuyant*, ou une opération de l'esprit, comme *pensant*, *désirant*, tandis que l'adjectif exprime une qualité, une aptitude, une disposition à agir plutôt qu'une action. *Mugissant*, *fuyant*, *gémissant*, *circulant*, *errant*, sont donc participes présents dans les phrases suivantes : La mer *mugissant* [illegible] personne qui, ayant été [illegible], n'a plus qu'un reste de troublé et [illegible]. Personne assurément ne s'avisera aujourd'hui de [illegible]. Les grands [illegible] *gémissant* sous les coups des haches tombent en roulant du haut des montagnes. Bien toutes les planètes *circulant* autour du soleil paraissent avoir été [illegible] par une impulsion commune. [illegible]

> Seule, *errant* à pas lents sur [illegible] rivage
> La corneille enrouée appelle aussi [illegible] orage. [illegible]

Mais ces mêmes mots sont adjectifs verbaux, et par conséquent prennent l'accord, dans ces autres phrases. Ils ont cependant eu la témérité de s'embarquer sur cette mer *mugissante*, malgré la défense que nous leur en avions faite. (Voyage dans le Levant.) Soyons bien [illegible], bien mangeants. (La Font.) Il y a donc des peuples chrétiens *gémissants* dans un triste esclavage. (Volt.) Il y a des peuples qui vivent *errants* dans les déserts. (B. de St-P.) Certainement il n'y a pas deux milliards d'argent [illegible] en France. (Volt. V. [illegible]

VERBALEMENT. adv. De vive voix et non par écrit. [illegible] que verbalement. Ne s'engager que verbalement.

VERBALISATION. s. f. (pr. *ver-ba-li-za-si-on*). Prat. Action de verbaliser.

VERBALISÉ. part. pass. du v. Verbaliser. Il est invariable.

VERBALISER. v. n. 1re conj. (pr. *ver-ba-li-zé*, du lat. *verbum*, mot, parole. Prat. Exposer des raisons ou des faits, pour les faire mettre dans un procès-verbal. Verbaliser longuement, minutieusement.

— Dresser un procès-verbal. Le commissaire de police, le juge de paix s'est occupé à verbaliser, a jugé à propos de verbaliser.

— Fam. [illegible] qui ne servent, n'aboutissent à rien. Il ne fait que verbaliser. A quoi bon tant verbaliser ?

VERBANUS (pr. *ver-ba-nuss*). Géogr. anc. Lac situé entre la Gaule cisalpine et la Rhétie. Aujourd'hui le *lac Majeur*.

VERBASCÉ, ÉE. adj. (de *verbascum*, nom lat. du bouillon-blanc). Bot. Qui ressemble au bouillon-blanc ‖ VERBASCÉES. s. f. pl. Famille de scrofularinées qui a pour type le bouillon-blanc.

VERBE. s. m. (du lat. *verbum*). Parole, ton de voix. Il n'est usité que dans cette phrase : *Avoir le verbe haut*. Avoir la voix fort élevée. Fam.

— Fig. et fam. *Avoir le verbe haut*. Parler, trancher avec hauteur, parler avec hardiesse, présomption. Il a le verbe beaucoup trop haut pour un jeune homme.

VERBE. s. m. (du lat. *verbum*, mot, parole). Gramm. Partie du discours qui sert à marquer l'action ou l'état des êtres, avec rapport au temps et aux personnes. Cette espèce de mots est sans contredit la plus importante du discours. Aussi les grammairiens anciens l'ont-ils appelée *verbe*, qui veut dire *mot*, *parole*, voulant donner à entendre que c'est le mot essentiel, le mot par excellence, parce qu'en effet c'est celui qui joue le principal rôle dans l'expression de la pensée, c'est celui qui donne le mouvement et la vie au discours. Tous les autres mots ne sont que les signes isolés des êtres ou de leurs qualités [illegible] matériaux épars, que le verbe vient lier entre eux en quelque sorte, et qu'il [illegible] fin commune.

— Les objets existent, mais leur [illegible] ne suffit pas pour affirmer leur existence [illegible] donc un mot propre à exprimer cette affirmation. Tel est l'office des verbes [illegible], dans les phrases suivantes : *Je pense*, [illegible] *je suis*. *Je suis* [illegible] *Le peuple* [illegible], et *vous-mêmes* [illegible]. Mais [illegible] ment de cette affirmation [illegible] jets, nous avons [illegible] leur convient pas. C'est encore le verbe qui est destiné à indiquer cette convenance ou cette disconvenance. Dans les phrases suivantes : *Le mont est parfumé*, *les moments sont précieux*, *la terre est fertile*, [illegible] gnifie [illegible] sur leur discours [illegible] produire. Les mots [illegible] *rir*, etc., servent [illegible] effectivement le nom qui lui a été donné, [illegible] rente, selon le point de vue [illegible] fier l'affirmation, et [illegible] [illegible] à l'être [illegible] sonder l'action. [illegible] Le verbe est un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation. [illegible] Le verbe est un mot qui sert à lier un attribut avec un sujet [illegible] Le verbe exprime l'idée qu'il représente comme existant réellement et effectivement dans un autre, il est un attribut conçu et déterminé [illegible] affirmative, à la vérité, mais réelle et [illegible].

tant Tracy, 1801.) Le verbe exprime ou une action faite par le sujet, c'est-à-dire, et la subsistance du prédicat, ou une action que reçoit le même sujet, ou enfin l'état de ce sujet. (Abbé Gaultier, 1807.) Le verbe exprime la perception d'un rapport entre un sujet et un attribut, entre un individu et une espèce, et un individu spécifique, et il exprime ces choses avec rapport aux modes, aux temps, aux nombres et aux personnes grammaticales. (Serreau et Boussi, 1824.) Le verbe est une partie de l'oraison qui désigne une action faite ou reçue par le sujet, ou simplement l'état du sujet. (Laveaux, 1828.) Le verbe est le mot qui, dans la proposition, exprime le rapport de l'attribut au sujet. (Boniface, 1829.) Le verbe est un nom, signe de l'existence d'un rapport entre le sujet et l'attribut. (Darjou, 1829.) Le verbe est un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation de quelque attribut, avec désignation des personnes, des nombres, des temps et des modes. (Girault-Duvivier, 1830.) Le verbe est un mot dont on se sert pour exprimer que l'on est, ou que l'on fait quelque chose. (Lhomond, 1831.) Le verbe est un mot qui exprime l'affirmation. (Noël et Chapsal, 1831.)

— *Conjuguer un verbe.* Écrire ou réciter dans un ordre déterminé ses différentes terminaisons ou inflexions de modes, de temps, de personnes et de nombres. V. CONJUGAISON.

— Le verbe admet quatre sortes de modifications ou changements de forme, pour quatre causes : la *personne*, le *nombre*, le *mode* et le *temps*. La personne est la propriété qu'a le verbe de marquer par sa forme son rapport à un sujet de la première, de la seconde ou de la troisième personne, *je chante*, *tu chantes*, *il chante*. Le nombre est la propriété qu'a le verbe de marquer par sa forme son rapport à un sujet singulier ou pluriel, *je chante*, *nous chantons*, *ils chantent*. Le mode est la propriété qu'a le verbe de marquer par sa forme la manière de signifier dans laquelle on l'emploie. V. MODE. Le temps est la propriété qu'a le verbe de marquer par sa forme l'époque à laquelle il correspond.

— *Verbe absolu.* Celui qui n'a besoin d'aucun régime, ni exprimé, ni sous-entendu, comme *il tonne*.

— *Verbe abstrait.* Dénomination que l'on donne quelquefois au verbe substantif *être*.

— *Verbes anomaux.* Ceux qui ont des irrégularités, et quelque chose de singulier dans les terminaisons ou formations de leurs temps, comme *asseoir*, *faillir*.

— *Verbe attributif* ou *adjectif*. Se dit de tous les verbes autres que le verbe *être*, et qui résultent de la combinaison de ce dernier verbe et d'un attribut. *J'aime*, *je cours*, *j'aperçois*, *je marche*, *je prends*, etc., sont des verbes attributifs, parce qu'ils se décomposent par *je suis aimant*, *je suis courant*, *je suis apercevant*, *je suis marchant*, *je suis prenant*, etc.

— *Verbes auxiliaires.* Se dit des verbes *être* et *avoir*, parce qu'ils servent à former les temps composés des autres verbes.

— *Verbe concret.* C'est ainsi qu'on appelle quelquefois les verbes attributifs ou adjectifs. Les *verbes* concrets se subdivisent en actifs, passifs et neutres. (Beauzée.)

— *Verbes défectifs* ou *défectueux*. Se dit des verbes lorsqu'ils ne sont pas usités à tous les modes et à tous les temps, ou qu'ils ne s'emploient pas à toutes les personnes.

— *Verbe déponent.* V. DÉPONENT.

— *Verbe fréquentatif.* Celui qui marque que l'on réitère souvent la même action, la même chose, comme en latin *itare*, *ito*, aller souvent, *ventitare*, *ventito*, venir souvent ; et en français *clignoter*, *machicoter*, etc. Les verbes fréquentatifs en français sont familiers.

— *Verbe impersonnel.* Celui dont le sujet grammatical, *il*, ne représente ni un nom de personne, ni un nom de chose ; tels sont *il pleut*, *il neige*, *il tonne*, etc. On l'appelle aussi *verbe unipersonnel*. ‖ *Verbe impersonnel essentiel.* Celui qui ne s'emploie qu'à la troisième personne du singulier, comme *il tonne*, *il faut*. ‖ *Verbe impersonnel accidentel.* Celui qui ne s'emploie qu'accidentellement à la troisième personne, à qui la forme impersonnelle n'est pas propre, tels que *arriver*, *convenir*, *dépendre*.

— *Verbe inchoatif.* Celui qui marque une action commencée et continue dans le sujet du verbe, comme *fleurer*, *grisonner*, *reverdir*, *vieillir*, etc.

— *Verbe intransitif.* Dénomination qu'on donne aussi au verbe *neutre*, parce qu'il exprime l'action ou d'une manière absolue, et sans rapport avec aucun objet, ou qu'il ne la transmet à un complément que d'une manière indirecte et par le secours d'une préposition.

— *Verbes irréguliers.* Ceux qui ne se conjuguent pas comme le verbe modèle de la conjugaison à laquelle ils appartiennent.

— *Verbe méditatif.* Celui qui exprime qu'on se prépare à l'action ou qu'on la désire. En latin, les verbes méditatifs se terminent en *urio*, comme *amaturio*, *lecturio*, *esurio*, etc.

— *Verbe neutre.* Celui qui, comme le verbe actif, exprime une action, mais qui n'a pas de régime ou complément direct. Le verbe neutre n'a point d'expression passive correspondante ; on excepte cependant *obéir*, *convenir*, etc. ; *il est obéi*, cette *chose est convenue*. De même qu'un verbe actif peut s'employer neutralement, *il chante bien* ; un verbe neutre peut s'employer activement, *courir les bals*. ‖ *Verbe neutre intransitif.* Celui qui exprime une action qui se borne au sujet, comme *partir*, *courir*, *languir*, etc. ‖ *Verbe neutre transitif.* Celui qui exprime une action qui se transmet indirectement sur un objet, *plaire à quelqu'un*, *médire de quelque chose*.

— *Verbe neutre-passif.* Dénomination employée par d'anciens grammairiens pour désigner des verbes qui ont un sens passif avec la forme d'un verbe neutre, comme *vapulo*, je suis battu.

— *Verbe passif.* Verbe qui exprime une passion, qui souffre et reçoit l'action de quelque agent, et se conjugue avec l'auxiliaire *être*, comme *être aimé*, *être battu*, *être ouvert*, *être aperçu*, etc. Tout verbe actif a son passif correspondant, à quelques expressions près. Quelques grammairiens n'admettent point de *verbe passif* en français, par la raison que ce qu'on nomme passif n'est autre chose que le participe passé d'un verbe joint à l'auxiliaire *être*, et que *je suis aimé*, *j'étais aimé*, *j'ai été aimé*, présentant dans leur ensemble non des verbes particuliers, mais des propositions, comme *je suis malade*, *j'étais triste*, *j'ai été content*, etc. En latin, les verbes ont véritablement un passif, parce que les terminaisons en sont différentes, et qu'ils sont passifs de leur nature. V. PASSIF.

— *Verbe pronominal.* Verbe qui, dans tous ses temps, se conjugue avec deux pronoms de la même personne. *Je me flatte*, *tu te flattes*, *il se flatte*, etc.

— *Verbe pronominal passif* ou *proprement dit*. Verbe qui se conjugue avec un second pronom, sans indiquer une action du sujet sur lui-même, ou une action réciproque, mais avec un sens purement passif. *Ces choses se sont dites*, pour *ces choses ont été dites*, ou *on a dit ces choses*.

— *Verbe réciproque.* Se dit du verbe réfléchi lorsqu'il exprime l'action réciproque de plusieurs sujets. *Ces enfants s'aiment et se plaisent.* ‖ On distingue les verbes réciproques en directs et en indirects, selon que le pronom qui précède est employé comme régime direct ou comme régime indirect. *Ils se sont tués* ; *ils se sont dit des injures*.

— *Verbe réduplicatif.* Celui qui exprime une action répétée deux ou plusieurs fois, ou la répétition d'une même action, tels que *refaire*, *rechanter*, *recommencer*, etc.

— *Verbe réfléchi.* Verbe énonçant une action qui, partant du sujet, retombe et se réfléchit sur le sujet lui-même. On l'appelle aussi *verbe pronominal*. ‖ *Verbe réfléchi essentiel.* Ceux que l'on ne peut employer sans l'un des pronoms complétifs *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, tels que *s'abstenir*, *s'emparer*, *se repentir*, *se souvenir*, etc. ‖ *Verbe réfléchi accidentel.* Celui qui se construit sans le pronom complétif ; tels que *se jouer*, *se rire*, *s'accuser*, etc. ‖ *Verbe réfléchi direct.* Verbe réfléchi qui a pour régime direct le pronom qui le précède ; *ils se sont frappés* ; *elle s'est blessée*, etc. ‖ *Verbe réfléchi indirect.* Se dit du verbe réfléchi quand le pronom qui le précède est employé comme régime indirect, *il s'est coupé le pouce*, *ils se sont jeté des pierres*.

— *Verbes réguliers.* Ceux qui se conjuguent dans tous leurs temps comme le verbe modèle de la conjugaison à laquelle ils appartiennent.

— *Verbe substantif.* C'est ainsi qu'on nomme le verbe *être*, qui, suivant la plupart des grammairiens, est le seul verbe proprement dit ; et cette dénomination lui vient de ce que, dit-on, il subsiste par lui-même, et qu'il ne renferme en lui-même aucune idée d'attribution.

— *Verbe transitif.* Dénomination donnée par quelques grammairiens au verbe communément appelé *actif*, parce que ce verbe exprime une action qui du sujet est transmise directement au complément ou régime qui en est l'objet.

— *Verbe unipersonnel.* Verbe qui ne s'emploie qu'à la troisième personne. On l'appelle aussi *impersonnel*. Suivant un grammairien moderne, les véritables verbes *impersonnels* sont ceux qui ne s'emploient qu'à la troisième personne, mais aux deux nombres, et qui ont un sujet grammatical, tels que *échoir* et *seoir* (être convenable.)

— *Verbe usurpatif.* Verbe qui exprime que l'on va faire la chose, que l'on agit en la faisant. *Vado salutatum*, *legendo proficit* sont des verbes usurpatifs, d'après les anciens grammairiens latins.

VERBE. s. m. Théol. La seconde personne de la sainte Trinité. Au commencement était le *Verbe*, et le *Verbe* était en Dieu, et le *Verbe* était Dieu. (Evang. de saint Jean.)

— Comm. relig. *Verbe incarné.* Nom d'un ordre de religieuses fondé à Roanne en 1596. La bulle d'érection fut donnée par Urbain VIII, en 1633.

— Philos. V. LOGOS.

VERBÉJA. Myth. lat. Divinité adorée par les Bretons et les Gaulois. Verbéja paraît être la déesse de la Victoire.

VERBÉNACÉ, ÉE. adj. (du lat. *verbena*, verveine). Bot. Qui ressemble à la verveine. ‖ VERBÉNACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre verveine.

VERBÉNAIRE. s. m. (du lat. *verbenarius* ; rad. *verbena*, verveine). Antiq. rom. Se dit du chef des féciaux, parce qu'il portait une branche de verveine.

VERBÉNÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Verbénacé. V. VERBÉNACÉ.

VERBERIE. Géogr. Bourg de France, département de l'Oise, sur l'Oise, à 16 kil. N.-E. de Senlis ; 1,300 hab.

— Hist. ecclés. *Conciles de Verberie.* Se dit des quatre conciles tenus à Verberie, en 725, 853, 863 et 869.

VERBÉSINE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de l'ordre des radiées, famille des composées, dont les espèces croissent dans les Indes. La *verbésine comestible* a l'odeur et la saveur du fenouil, elle est bonne à manger.

VERBÉSINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une verbésine. ‖ VERBÉSINÉES. s. f. pl. Famille de plantes radiées, qui a pour type le genre verbésine.

VERBÉRATION. s. f. (pr. *ver-bé-ra-ci-on* ; du lat. *verberatio*, fait de *verberare*, frapper). Phys. Nom donné au battement ou vibration de l'air qui produit le son. La verbération de l'air. Vieux et peu usité.

VERBIAGE. s. m. (du lat. *verbum*, parole). Abondance de paroles inutiles, insignifiantes. Il n'y a que du verbiage dans ce discours, dans cet ouvrage. C'est un verbiage continuel, un fastidieux verbiage. Il s'était mis en réputation dans le public par un *verbiage* spécieux, soutenu d'un air imposant. (Le Sage.) Il est fam.

VERBIAGÉ. part. pass. du v. Verbiager. Il est invar.

VERBIAGER. v. n. 1re conj. (rad. *verbiage*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous verbiageons*, *je verbiageais*, etc. Employer beaucoup de paroles pour dire peu de chose. Fam. et injurieux.

VERBIAGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui verbiage, qui emploie beaucoup de paroles pour dire peu de chose. Quel insupportable verbiageur ! Fam. et injurieux.

VERBIEST (Ferdinand). Jésuite, né vers 1630, à Bruges, mort en Chine en 1688, se distingua comme missionnaire et comme astronome. Il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits écrits en chinois, qui se trouvent à la bibliothèque royale.

VERBOQUET. s. m. Constr. Cordage attaché à un fardeau que l'on élève, pour le maintenir et l'empêcher de tourner. On dit aussi *virebouquet*.

VERBOSITÉ. s. f. (du lat. *verbositas* ; rad. *verbum*, parole). Caractère, vice de ce qui est verbeux. La verbosité d'un avocat, d'un orateur. La verbosité d'une brochure, d'un mémoire.

VERBOUILLET. s. m. Bot. Nom vulgaire du fragon.

VERBOYER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui signifiait Débiter, chanter.

> Leurs gorgettes qui verboyoient
> Le chant que nature a appris. (AL. CHART.)

VERCEIL. Géogr. Ville des États sardes (Novare), ch.-l. de petite intendance, sur la Sesia, à 70 kil. N.-E. de Turin ; 16,000 hab. Sous l'empire, elle était le ch.-l. du département de la Sesia.

VERCEILLOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Verceil. ‖ Qui appartient à Verceil ou à ses habitants.

VERCELLE. Géogr. anc. Ville de la Gaule transpadane, vers le S.-O., aujourd'hui Verceil.

— Hist. rom. *Bataille de Vercelle* ou *de Verceil*. Défaite des Cimbres par Marius, en 101 av. J.-C. V. CIMBRE.

VERCELLIN, INE. adj. Géogr. anc. et mod. Habitant de Vercel ou Verceil. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

VERCHIÈRE. s. f. S'est dit pour Verger ou terre cultivée en général.

— Cout. d'Angleterre. Dot assignée sur une terre.

VERCHOCK. s. m. Métrol. Mesure de longueur de Russie, pouce ou douzième du pied, valant mètre 0,0254. Un auteur russe le distingue du pouce, et l'évalue à 0,444.

VERCINGÉTORIX. Chef gaulois, Arverne de naissance, souleva, l'an 53 av. J.-C. la Gaule centrale, que César venait de soumettre, et se fit proclamer généralissime. César le battit en plusieurs rencontres, s'empara de Bourges, sa principale place, l'assiégea dans Alésia, et le força à se rendre. Après avoir orné le triomphe du vainqueur, Vercingétorix fut étranglé, 47 av. J.-C.

— Selon quelques auteurs, *Vercingétorix* serait le titre d'un magistrat suprême des Gaulois, que les Romains auraient pris pour un nom propre. On croit que c'est la corruption des mots celtiques *fear-cingo-toir*, homme-chef-d'expédition.

VER-COQUIN. s. m. Entom. Nom vulgaire de la chenille de la pyrale, insecte qui ronge la vigne.

— Sorte de vertige qui atteint quelques animaux, et que l'on attribue à la présence dans le cerveau d'un ver auquel on donne aussi le nom de *ver-coquin*.

— Fig. et fam. Caprice, fantaisie. Voilà son ver-coquin qui le prend.

VERD, ERDE. adj. Ancienne forme de l'adjectif *vert*, *verte*. Le masculin s'est longtemps écrit ainsi. V. VERT.

VERDAGE. s. m. (rad. *verd*). Anc. cout. Action de garder les bestiaux paissant dans un bois.

— Agric. Récolte enterrée en fleurs, pour engrais.

VERDAGON. s. m. (rad. *verd*). Hist. Nom donné au vin de 1725, qui fut très-vert, très-mauvais.

VERDALE. s. f. Bot. Variété d'olivier.

VERDANGE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du bruant et du cochevis.

VERDATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide verdique avec une base.

VERDÂTRE. adj. des 2 g. (rad. *vert*). Qui tire sur le vert. Couleur verdâtre. Eau verdâtre. La femelle du rossignol pond ordinairement cinq œufs d'un brun *verdâtre*. (Buff.)

VERDAU. s. m. Nom vulgaire de la chenille d'une espèce d'alucite.

VERDAUD, AUDE. adj. Qui est un peu vert, qui n'est pas mûr. Vieux et inusité.

VERDE. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du martin pêcheur.

VERDE (SIERRA-). Géogr. Chaîne de montagnes du Mexique : elle fait partie de la grande chaîne qui parcourt les deux Amériques, du N. au S.

VERDÉE. s. f. (rad. *verd*). Comm. Sorte de petit vin blanc de Toscane, qui a une teinte verdâtre. On dit quelquefois *verdet*, s. m.

VERDELET, ETTE. adj. (rad. *verd*). Diminutif de vert ; qui est un peu vert. Peu usité.

— *Vin verdelet.* Vin qui est un peu vert, un peu acide.

— Fig. et fam. *Il est encore verdelet.* Se dit d'un vieillard qui a conservé de la vigueur.

VERDELET. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du bruant.

VERDELIER. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'osier.

VERDERIE. s. f. Eaux et for. Étendue de bois qui était soumise à la juridiction d'un verdier.

— Il se disait aussi de la juridiction même.

VERDERIN. s. m. Ornith. Nom donné à un oiseau du genre loxie.

VERDEROUX. s. m. Ornith. Tangara vert et roux de la Guiane.

VERDET. s. m. (rad. *verd*). Chim. Sel de cuivre verdâtre, que l'on nomme communément vert-de-gris. V. VERT-DE-GRIS.

— *Verdet cristallisé.* L'acétate de cuivre cristallisé.

— S'est dit quelquefois pour Verdée, vin blanc de Toscane d'une teinte verdâtre. Je tâtai des fruits du duc, et bus quelques coups d'un *verdet* dont ce prince les avait accompagnés. (Le Sage.)

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre lépisosté.

— Entom. Nom donné à la trictie noble, insecte coléoptère.

— Hist. fr. S'est dit de certains volontaires royalistes qui s'organisèrent, pendant la révolution, dans le midi de la France, et commirent beaucoup de réactions après le 9 thermidor. Ils portaient au bras un ruban vert. Les verdets reparurent en 1815, et furent bientôt réprimés par le gouvernement royal.

VERDEUR. s. f. (rad. *verd*). Humeur, sève du bois qui n'est pas mort, qui n'est pas encore sec. Du bois qui a encore de la verdeur, qui n'a pas perdu sa verdeur.

— Acidité du vin. Ce vin a encore trop de verdeur. Les vins de ce canton ont une verdeur qu'ils ne perdent jamais.

— Défaut de maturité des fruits. Manger des abricots, des pommes, dans leur verdeur.

— Fig. Jeunesse, vigueur de l'homme. Dans la verdeur de l'âge. Homme qui est dans toute sa verdeur, dans toute la verdeur de son âge.

— Fig. encore. Âcreté des paroles. La verdeur d'une réponse, d'une lettre. La verdeur de sa dernière brochure a soulevé tous les critiques.

— S'est dit pour Fraîcheur. Achille, qui était en la première et imberbe *verdeur* de son adolescence. (Mont.)

VERDEUX. adj. m. Chim. Se dit quelquefois de l'acide verdique, quand il n'est pas encore devenu vert, en absorbant l'oxygène de l'air.

VERDI. s. m. S'est dit pour Vendredi. ‖ *Le verdi aoré.* Le vendredi saint.

VERDI, IE. part. pass. du v. Verdir. S'empl. adjectiv.

VERDICT. s. m. (pr. *ver-dik* ; ét. lat., *verum*, véritable ; *dictum*, parole). Déclaration du jury, réponse qu'il fait aux questions de la cour. Le verdict du jury a été favorable. Le jury a rendu un verdict d'acquittement, un verdict de culpabilité. C'est un mot d'origine anglaise, comme l'institution à laquelle il correspond.

VERDIER. s. m. (rad. *vert*). Ornith. Nom donné au bruant commun, que l'on nomme aussi *verdier terrier*, *verdier buissonnier*, *verdier des oiseleurs*. Le *verdier* passe l'hiver dans les bois, où il se met à l'abri des intempéries de la mauvaise saison sur les arbres toujours verts. (Buff.) Les *verdiers* sont doux et faciles à apprivoiser, mais ils chantent peu. (Id.)

> Voyez-vous voltiger autour de ces buissons
> Le bouvreuil empourpré, les folâtres pinsons,
> La mésange au front noir, le verdier, la fauvette.
> (CASTEL.)

— *Verdier du Cap* ou *des Indes.* Le fringille vert-brunet. ‖ *Verdier de Java.* Le toupet bleu. ‖ *Verdier de la Louisiane.* Le fringille pape. ‖ *Verdier de Saint-Domingue.* Le fringille ver-

darin. || *Verdier à tête rouge*. Le tangara rouverdin.

— Erpét. *Verdier*. Un des noms vulgaires de la raine verte.

VERDIER. s. m. Eaux et for. Officier qui commandait aux gardes d'une forêt éloignée des maîtrises. Il connaissait des délits qui n'excédaient pas cinquante sous.

— Ichthyol. Nom spécifique d'un poisson du genre scombre.

VERDIÈRE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du proyer.

VERDILLON. s. m. (pr. *ver-di-yon*). Techn. Levier qui sert à détacher les blocs d'ardoise. || Partie du métier des tapissiers de haute lisse.

VERDIOLE. s. f. Ornith. Espèce de gobe-mouche.

VERDIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier, trouvé dans un grand nombre de plantes, et qui a la propriété de verdir à l'air, quand il est combiné avec un excès de base.

VERDIR. v. a. 3e conj. (rad. *verd*.) Peindre, colorer en vert. Verdir une porte, des jalousies.

— v. n. Devenir vert. Se dit proprement des arbres, des plantes. C'est au mois d'avril que tout commence à verdir. Les marronniers ne verdissent pas encore.

— Se dit aussi du cuivre quand il commence à se couvrir de vert-de-gris. Il faut nettoyer ces chandeliers, ils verdissent, ils commencent à verdir.

— SE VERDIR. v. pron. Recevoir une couleur verte. Les contrevents des petites maisons de campagne se verdissent ordinairement.

VERDOIE ou **VERDOYE.** s. m. Ornith. Un des noms du bruant.

VERDON. s. m. Ornith. Un des noms de la fauvette d'hiver.

VERDOULET. s. m. Ornith. Un des noms du verdier.

VERDOYANT. part. prés. du v. Verdoyer. Qui verdoie. Il est invar. Une prairie verdoyant à vue d'œil.

VERDOYANT, ANTE. adj. Qui devient vert. Des arbres verdoyants. Il aurait fallu savoir comment la plante réparait sa verdure au printemps, si on [illegible] soin de la préserver de la gelée. (B. de St-P.) Souvent son cône [illegible] s'élève du sein *verdoyant* des forêts. ([illegible]) Il grimpe sur les rochers escarpés, enflammé d'ardeur à l'aspect des tiges *verdoyantes* qui se balancent sur leur cime. (Deleuze.) Des collines plus ou moins élevées appuient leurs croupes *verdoyantes* sur les flancs des montagnes. (Bergasse.) Tantôt ces chemins s'écartent du rivage, forment d'immenses golfes, laissant des marques *verdoyantes* ou des lisières de sable doré. (Lamart.) En gazons *verdoyants* les autels sont dressés. (Del.)

La mer a pris soudain une face riante,
Les bois ont incliné leur cime verdoyante.
([illegible])

— *Couleur verdoyante*. Couleur qui tire sur le vert. L'émeraude lançait sa flamme *verdoyante*. (Thomas.)

— Myth. gr. *Verdoyante*. Surnom de Cérès à Athènes.

VERDOYÉ. part. pass. du v. Verdoyer. Il est invariable.

VERDOYER. v. n. 1re conj. (rad. *verd*.) *Je verdoie, tu verdoies, il verdoie, nous verdoyons, vous verdoyez, ils verdoient. Je verdoyais, nous verdoyions, vous verdoyiez, ils verdoyaient. Je verdoierai. Je verdoierais. Que je verdoie, que nous verdoyions, que vous verdoyiez. Que je verdoyasse.* Devenir vert. Les bois commencent à verdoyer. Ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir? — Je ne vois rien que le soleil qui poudroie et l'herbe qui *verdoie*. (Ch. Perr.)

VERDULE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du bruant.

VERDUN. (en lat. *Verodunum*, du celt. *werdun*, herbe, ou de *ver*, rivière; *tunn*, *dunn*, coupée, partagée; cette ville est sur la pente d'une élévation). Géogr. Ch.-lieu d'arr. (Meuse), sur la Meuse, à 45 kilom. N.-E. de Bar-le-Duc et à 244 kilom. de Paris; 10,577 hab. Forte citadelle. Commerce de confitures et de dragées renommées. Patrie de Chevert.

— *Gouvernement de Verdun*. Un des huit petits gouvernements de l'ancienne France, compris depuis dans le grand gouvernement de Metz-et-Verdun. Se composait de deux districts: 1° la ville et le comté de Verdun; 2° l'évêché de Verdun.

— Hist. *Paix* ou *traité de Verdun*. Traité conclu en 843, entre Charles le Chauve, Louis le Germanique et l'empereur Lothaire. || *Prise de Verdun*. Occupation de cette ville par les Prussiens, le 5 septembre 1792. Verdun fut repris par les Français le 14 octobre 1792.

VERDUN. s. m. Anc. t. milit. Sorte d'épée longue, étroite, qu'on fabriquait dans la ville qui porte ce nom.

VERDUNOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Verdun. || Qui appartient à Verdun ou à ses habitants.

VERDUNOIS. Géogr. Ancien petit pays de France, en Gascogne, compris aujourd'hui dans les départements du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne. La capitale était Verdun-sur-Garonne. On l'appelait aussi *Pays de Verdun*.

VERDUN-SUR-GARONNE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Tarn-et-Garonne), à 32 kilom. S.-E. de Castel-Sarrasin; 4,213 hab. Jadis capitale du Verdunois.

VERDUN-SUR-SAÔNE. Géogr. Ch.-l. de cant. (Saône-et-Loire), sur la Saône, à 22 kil. N.-E. de Châlons-sur-Saône, 1,984 hab.

VERDURE. s. f. (rad. *verd*). Couleur verte que présentent les feuilles des arbres, des plantes, surtout au printemps. La verdure des prés, des champs, des bois. Les jardins ont repris leur verdure. La verdure plaît aux yeux, repose les yeux. Le terrain commençait à recouvrir sa verdure et sa végétation. (Buff.) En peu de temps ces pyramides sombres et brunes furent couvertes de *verdure*. (B. de St-P.) Sainte *verdure*, aimable! vêtement universel de la nature riante! placée au milieu des couleurs, tu réunis leurs nuances, tu mêles l'éclat de la lumière à la douceur de l'ombre. (Deleuze.)

Arbres dépouillés de verdure,
Malheureux cadavres des bois,
Que devient aujourd'hui cette riche parure
Dont je fus charmé tant de fois? (J.-B. Rouss.)

— Se dit aussi des herbes, des plantes et des feuilles mêmes. Cabinet de verdure. Lit, banc de verdure. Dais, berceau, voûte, dôme, toit de verdure. Rideau de verdure. Se coucher, s'étendre sur la verdure. Joncher les rues de verdure. La *verdure* a pris pendant la nuit une nouvelle vigueur. (J.-J. Rouss.) La nature travaille constamment à cacher sous la riante *verdure* la terre, tombeau de ses enfants. (Boiste.) Il s'étend mollement sur un lit de *verdure*. (De Valori.)

Là d'épais alisiers, penchés sur l'onde pure,
Protégeaient sa pudeur d'un rideau de verdure.
([illegible])

— *Tapis de verdure*. Un tapis de gazon.

Déroulant ses tapis de verdure,
Ici, sous un ciel pur [illegible]
S'étend [illegible] l'horizon et se perd [illegible]
([illegible])

— *Verdure* s'applique encore aux plantes potagères dont on mange les feuilles, comme les épinards, l'oseille, les salades, etc. Ne vivre que de verdure.

— *Tapisserie de verdure*, ou *verdure*. Tapisserie qui représente principalement des arbres, des charmilles. Et moi, si j'étais à votre place, j'achèterais une belle tenture de tapisserie de *verdure* ou à personnages, que je ferais mettre à sa chambre, pour lui réjouir l'esprit et la vue. (Mol.)

— Épith. Tendre, jeune, naissante, nouvelle, riant, émaillée, épaisse, rase, fraîche, riche, sauvage, ombrageuse, pâle, aride, sombre, flétrie. L'émail de la verdure. Les arbres, la verte chevelure, la parure des prés, des prairies. L'émail velouté d'une fraîche *verdure*. (Del.)

VERDURIER. s. m. (rad. *verdure*). Celui qui fournit les salades dans la maison du roi.

— Comm. Marchand d'herbages, de salades.

VERDURON. s. m. Ornith. Nom vulgaire du [illegible].

VÉRÉCOND, ONDE. adj. (du lat. *verecundus*). Vieux mot qui signifiait Pudique, honteux.

— Abusiv. Qui a une mine sotte et niaise. Ce jeune homme a la mine vérécunde.

VEREDAIRE. s. m. (du lat. *veredarius*). Antiq. rom. Courrier qui changeait de chevaux à l'aide de relais disposés d'avance.

VEREGLAZ. s. m. S'est dit pour Verglas.

VERESCIE. s. f. S'est dit pour Vesse, tumeur.

VÉRÉTILLE. s. f. Zooph. Genre établi pour ceux espèces de pennatules qui diffèrent des véritables pennatules par la position des polypes. Vérétille phalloïde. Vérétille cynomoire.

VÉRÉTRIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *veretum*, verge; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une verge. VÉRÉTRIFORMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des holoturies, [illegible] comprenant ceux de ces animaux qui ont la forme d'une verge.

VÉRETTE. s. f. Pathol. Syn. de Vérolette. V. VÉROLETTE.

— [illegible]. Un des noms de la clavelée.

VÉREUX, EUSE. adj. (rad. *ver*). Se dit des fruits dans lesquels se trouvent des vers. Fruit véreux. Prune véreuse. Pommes véreuses. Les bigarreaux sont ordinairement véreux.

— Fig. et fam. Qui est fortement suspect d'un vice essentiel et caché. Un homme véreux. Un titre véreux. Un effet véreux. Une caution, une créance véreuse. Il y a là quelque chose de véreux.

— Prov. *Son cas est véreux*. Son affaire est mauvaise. || *Il sent son cas véreux*. Il n'a pas la conscience nette, il a quelque chose à se reprocher.

VERFEIL. Géogr. Ch.-l. de cant. (Haute-Garonne), sur le Giron, à 28 kil. de Toulouse; 2,460 hab.

VERGADELLE. s. f. Ichthyol. Un des noms de la merluche.

VERGAGE. s. m. Anc. cout. Droit de jaugeage.

VERGAT. s. m. Pêch. Nom d'une espèce de filet.

VERGE. s. f. (du lat. *virga*). Baguette longue et flexible. La verge d'un fouet. Avoir, tenir une verge à la main. Toucher avec une verge.

— *La verge de Moïse*, *la verge d'Aaron*, *la verge des magiciens de Pharaon*. La baguette avec laquelle ils opéraient les prodiges. Mais Pharaon avait ses enchanteurs, qui [illegible], par la force de leur magie, les véritables miracles de Dieu, pour en ôter le crédit, et ils changèrent en effet leurs verges en serpents en présence de Pharaon. (Le Maistre de Sacy.) En parlant des autres magiciens, on dit *Baguette*.

— Se prend quelquefois pour le fouet tout entier. Cheval qui craint la verge. Charretier, cocher qui abuse de la verge.

— Prov. *N'avoir ni verge ni bâton*. N'avoir aucune arme, aucun moyen d'attaque ni de se défendre.

— Grand morceau de baleine, garni d'argent par les deux bouts, que porte un bedeau quand il est en fonction.

— Baguette garnie d'ivoire que portent les huissiers appelés *huissiers à verge*.

Je m'appelle Loyal, natif de Normandie,
Et suis huissier à verge en dépit de l'envie. (Mol.)

— Longue tringle de métal. Verge de fer. Verge de cuivre.

— Fig. *Gouverner, régir un peuple avec une verge de fer*. Le traiter avec dureté, le régir despotiquement.

— Au pl. Menus brins de bouleau, d'osier, de genêt, etc., avec lesquels on fouette. [illegible] Poignée de verges. Battre de verges. Menacer du fouet, des verges. [illegible] ta pauvre [illegible] est morte? [illegible] les verges. La peste est des verges. (Mol.) [illegible] fois au [illegible] la verge.

— *Faire passer un soldat par les verges*, par *les baguettes*. V. BAGUETTE. || Fig. *Passer par les verges*. Être [illegible]. Les [illegible]

point légèrement. (La Harpe.)

— Fig. [illegible]

— [illegible] *la verge à quelqu'un*. L'obliger [illegible]

[illegible]

corriger, *il jette* [illegible]

— Anat. Organe de la copulation [illegible]

[illegible]

— Bot. [illegible] *verge d'or*, [illegible] tivée dans les jardins, fournit une bonne laque jaune. On distingue encore la *verge d'or immortelle*, la *verge d'or odorante*, et la *verge d'or* [illegible]

— Anc. cout. *Verge* se disait d'une certaine étendue autour de la [illegible] du roi, [illegible] tour d'un [illegible] *Tenir en terre tage par la verge*. Recevoir [illegible], ou la [illegible], par petit bâton appelé *verge*, comme on l'use de l'acquisition.

— Joaill. Anneau sans chaton. Une verge d'or, d'argent. On dit aujourd'hui *un anneau*.

— Mar. *Verge de l'ancre*. Pièce droite qui réunit les pattes de l'ancre à l'organeau.

— Anc. métrol. Mesure dont on se servait pour mesurer les terres, et qui valait à peu près le quart d'un arpent. || Autre mesure pour les étoffes.

— Anc. prat. Verge. Office de sergent.

— Phys. Météore lumineux, [illegible] réunion de plusieurs rayons de [illegible]

— Techn. Tige qui [illegible] d'une pompe. || Fléau de plusieurs balances. || Pièce du tour dont on se sert pour tourner en l'air ou en figures irrégulières. || *Verge de* [illegible] Partie du pendule qui s'étend [illegible] sorts ou le point de suspension, jusqu'au [illegible] de la lentille qu'elle soutient par le moyen d'un écrou. || *Verge de girouette*. Tige à laquelle tourne une girouette. || *Verge* [illegible] Baguette à laquelle on attache une [illegible] volante. || *Verges*. Aiguilles ou broches en usage dans la fabrique du velours. || Baguettes de bois que les tisserands font passer entre les fils de la chaîne, de manière que le fil qui passe sur la première passe sur la deuxième, et ainsi de suite.

— Vénér. Verge garnie de quatre petits piquets à laquelle on attache les ailes d'un milan vulgairement appelé *Huau*. || *Verge de meute*. Baguette que l'on garnit de trois [illegible] des feuilles, pour [illegible] *de meute*.

VERGÉ, ÉE. part. pass. du v. Verger. S'emploie [illegible]

— Se dit d'une étoffe où se trouvent [illegible] Cette [illegible]

— *Papier vergé*. Papier qui porte les marques des vergeures.

VERGEAGE. s. m. (rad. *verge*). [illegible] Mesurage à la verge.

VERGÉE. s. f. (rad. *verge*). Anc. métrol. [illegible]

— [illegible] *de Normandie*. Mesure de superficie qui valait 138 [illegible] carrées.

VERGELLE. s. f. [illegible]

VERGENCE. s. f. [illegible] Tendance, acheminement [illegible]

VERGENNES (Ch. Gravier, comte de). Homme d'État, né en 1717, à Dijon, [illegible] comte de [illegible] (1774). [illegible] affaires étrangères par Louis XVI, conclut l'alliance avec les Américains (1777), [illegible] (1784) [illegible] Mort en 1787.

VERGEOISE. s. f. [illegible]

VERGER. s. m. [illegible] Verger fertile. [illegible] Se promener dans un verger. [illegible] un verger. (B. de St-P.) [illegible]

VERGER. [illegible] *verge*. Anc. cout. [illegible] rustique.

VERGER. v. a. [illegible] (rad. *verge*). Mesurer avec la verge. [illegible] V. [illegible]

VERGEROLLE. s. f. Bot. [illegible]

VERGETÉ, ÉE. part. pass. du v. Vergeter. [illegible]

— [illegible] *vergeté*, [illegible] vergetée. [illegible]

— [illegible] quelconque.

[illegible]

— [illegible]

VERGETER. v. a. [illegible]

[illegible] peau.

VERGETIER. s. m. [illegible] des vergettes et toutes sortes de brosses.

VERGETTE. s. f. [illegible] vergettes. Acheter une vergette, des vergettes.

— [illegible] *Il n'a pas besoin* [illegible] Se dit en parlant d'un homme [illegible]

— Blas. Pal étroit qui n'a que la troisième partie de la largeur ordinaire.

— Techn. Petite verge [illegible] qui sert à soutenir et à bander les peaux dont on recouvre les tambours.

VERGETTURES. s. f. pl. (rad. *verge*). Médec. Petites raies longitudinales, rougeâtres, [illegible] à celles que [illegible] les verges, [illegible] distension, et sur le ventre des femmes qui ont eu plusieurs grossesses.

VERGEUR. s. m. Anc. cout. Celui qui jaugeait avec la verge.

VERGEURE. s. f. (pr. *verjure*, rad. *verge*). [illegible] fils de laiton attachés [illegible] sur la forme du fabricant de papier.

— Marque, raie que font ces fils, et qui paraît sur le papier. Le papier vélin, le papier [illegible] n'a point de vergeures.

VERGIER (Jacques). Poète français, né à Lyon en 1657, devint commissaire ordonnateur de la marine et président du conseil de commerce à Dunkerque, et mourut assassiné à Paris, en revenant de souper chez un de ses amis, en 1720. Il a réussi surtout dans le conte et la chanson.

VERGILIE. Géogr. anc. Ville de la Bétique chez les Bastitans. Aujourd'hui *Murcie*.

VERGILIES. s. f. pl. (du lat. *vergilia*). Astron. Nom qu'on donnait quelquefois aux Pléiades.

VERGIS. s. m. Comm. Toile qui se fabrique à [illegible]

VERGLACÉ, ÉE. part. pass. du v. Verglacer et adj. Couvert de verglas. Pavé verglacé.

VERGLACER. v. impers. 1re conj. (rad. [illegible]). S'est dit pour Faire du verglas. Il verglace.

VERGLAS. s. m. (pr. *ver-glâ*) anciennt. *ver-glaz*, [illegible] glace vive. Glace mince étendue sur la terre, sur le pavé, et produite par le [illegible] ou une petite pluie qui se gèle à mesure qu'elle tombe. Pavé couvert de verglas. Il tombe du verglas.

VERGNE. s. m. Ancien nom de l'aune.

VERGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Vergner. S'empl. adjectiv.

VERGNER. v. a. 1re conj. Anc. constr. Soutenir l'encaissement d'une rivière, d'un canal, avec des [illegible] des branches d'arbre.

VERGNIAUX (P. Victorin). Né à Limoges en 1759, était avocat à Bordeaux lorsqu'il fut envoyé à l'Assemblée législative (1791). où il se mit à la tête du parti de la Gironde, et se fit remarquer par l'éloquence de ses discours, qui hâtèrent la chute de la monarchie. Réélu pour faire partie de la Convention, il y vota la mort de Louis XVI avec l'appel au peuple, fut compris dans la proscription des girondins du 31 mai, et fut exécuté avec vingt et un d'entre eux le 31 octobre 1793.

VERGOBRET. s. m. (du celt. *[illegible]*, homme pour le jugement). Antiq. Magistrat annuel des Gaulois. || Le premier magistrat des Éduens.

VERGOGNE. s. f. (de l'esp. *vergogna*, corruption du lat. *verecundia*). Honte. Un homme, une fille sans vergogne. N'avoir aucune vergogne. Vieux et peu usité.

VERGOGNEUX, EUSE. adj. Qui a de la vergogne, de la honte, de la pudeur. Il y a une honnête et *vergogneuse* manière de parler des plaisirs de l'amour. (Mont.) Vieux et inusité.

VERGOIGNE. s. f. Ancienne orthographe du mot *vergogne*. C'est à ce temps malin une grande *vergoigne*. (La Boétie.)

VERGUE. s. f. (du lat. *virga*, verge, bâton). Mar. Pièce de bois longue et ronde, attachée en travers des mâts d'un vaisseau pour en soutenir les voiles. La grande vergue ou la vergue du grand mât. La vergue de perroquet, d'artimon, de misaine. Amener les vergues. Le Saint-Géran parut alors à découvert, avec son pont chargé de monde, ses vergues et ses mâts de hune amenés sur le tillac, son pavillon en berne, quatre câbles sur son avant, et un de retenue sur son arrière. (B. de St-P.)

— *Bâtiments qui sont vergue à vergue*. Bâtiments qui sont l'un à côté de l'autre, de manière que les extrémités de leurs vergues se correspondent, ou à peu près.

VERGUETTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la draine.

— Se disait pour Verger, dans le Périgord.

— Blas. Figure qui ressemble à une [illegible], et qui se trouve dans quelques armoiries.

VÉRICLE. s. f. Joaill. Se dit des pierres fausses, contrefaites avec du verre ou du cristal. Diamants de véricle.

VÉRIDICITÉ. s. f. (ét., V. VÉRIDIQUE). Caractère de vérité dans un discours, dans un témoignage, etc. On ne peut contester la véridicité de ce discours.

— Se dit quelquefois pour Véracité. La véridicité d'un témoin, d'un historien. V. VÉRACITÉ.

VÉRIDIQUE. adj. des 2 g. (du lat. *veridicus*; formé de *verum*, le vrai, la vérité, et *dicere*, dire). Qui aime à dire la vérité, qui la dit habituellement. Un homme véridique. Un historien, un narrateur véridique. Jamais son autorité n'a été reçue que lorsqu'elle est d'accord avec d'autres historiens désintéressés et reconnus pour *véridiques*. (La Harpe.)

VÉRIÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Émaillé, diapré.

VÉRIFICATEUR. s. m. (rad. *vérifier*). Celui qui est commis pour vérifier des comptes, pour examiner si une écriture est vraie ou fausse. Vérificateur de l'enregistrement. Vérificateur des douanes. Vérificateur auprès d'un tribunal.

—Celui qui est chargé de vérifier des travaux, des constructions. Porter son mémoire chez le vérificateur.

— Fig. En économie politique, les faits deviennent les *vérificateurs* de la science, après en avoir été les matériaux. (Talleyr.)

— adjectiv. Expert vérificateur. Toiseur vérificateur.

VÉRIFICATION. s. f. (pr. *vé-ri-fi-ka-ci-on*; rad. *vérifier*). Action de vérifier. La vérification d'un fait. La vérification d'un compte, d'un devis, d'un mémoire. Faire la vérification d'une citation, d'un passage.

—Hist. fr. *Vérification des pouvoirs*. Examen des titres d'un représentant. En 1789, le tiers-état demanda que la vérification des pouvoirs fût faite par les trois ordres en assemblée générale, et en votant par tête. Les deux autres ordres voulaient la vérification séparée, par ordre. Après plusieurs jours de discussion, le tiers-état procéda à l'appel nominal; quelques membres du clergé se joignirent seuls à lui. Lorsque la vérification fut terminée, l'assemblée se déclara véritable Assemblée nationale, le 17 juin 1789.

—Jurispr. *Vérification d'écritures*. Procédure qui a pour but de rechercher si un écrit ou une signature privée est de la main de la personne à laquelle on l'attribue.

— Législ. anc. *Vérification d'un édit*. Enregistrement d'un édit par le Parlement.

VÉRIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Vérifier. S'empl. adjectiv. Mon cœur vérifié. L'histoire, même de nos jours, fourmille de faits mal *vérifiés*. (Boiste.)

VÉRIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *verum*, vrai, *facere*, faire; rendre vrai, constater. Faire voir la vérité, l'exactitude d'une chose. Vérifier une proposition par des monuments. Vérifier une allégation par témoins. L'événement n'a que trop *vérifié* ma prédiction! (Caste.)

— Examiner, rechercher si une chose est vraie ou telle qu'elle doit être, telle qu'on l'a déclarée. Vérifier un compte, une citation. Vérifier une citation, l'exactitude d'une citation. Le ministère de la raison se borne à *vérifier*, à recueillir les [illegible] bonnes [illegible] du cœur. (Portalis.) J'aurais voulu diminuer le nombre des hommes qui desservent cette [illegible] royaume sombre, et tout la [illegible] d'après les registres de Minos, que les [illegible], est constamment la même qu'autrefois. (X. de Maistre.) Il est [illegible] de *vérifier* les jugements d'autrui. (Boiste.)

— *Vérifier des écritures, des signatures*. Les comparer pour voir si elles sont authentiques, si elles sont de la même main.

— S'emploie absol. N'en croyez [illegible] ni moi ni personne, mais *vérifiez* par vous-même. (J.-J. Rouss.)

— Constr. *Vérifier des travaux*. S'assurer si ces travaux sont faits selon les règles, si les matériaux employés sont acceptables. || *Vérifier un devis, vérifier un mémoire*. Examiner les prix portés sur un devis, sur un mémoire, pour les approuver ou les réduire.

— Anc. législ. *Vérifier un édit en Parlement*. L'enregistrer.

— Philol. *Art de vérifier les dates*. Titre du grand ouvrage historique dont les principaux rédacteurs furent Fr. Dantine, Clément et Durand et Fr. Clément, savants bénédictins. Il a été continué de nos jours.

— SE VÉRIFIER. v. pron. Être vérifié. Une prophétie se vérifie par l'événement.

— Devoir être vérifié. Tout [illegible] doit se vérifier.

VÉRIN. s. m. Mécan. Machine composée d'une vis et d'un écrou pour enlever de très-grands fardeaux.

VÉRINE. s. f. Nom de la meilleure espèce de tabac que l'on cultive en Amérique.

— Mar. Lampe de verre qu'on suspend au-dessus du compas de route, dans l'habitacle, pour éclairer le timonier pendant la nuit.

VÉRISIMILITUDE. s. f. (du lat. *verisimilitudo*, de *verisimilis*, vraisemblable). S'est dit pour Vraisemblance. Ta raison n'a en aucune autre chose plus de *vérisimilitude* et de fondement qu'en ce qui elle te persuade la pluralité des mondes. (Mont.)

VÉRITABLE. adj. des 2 g. (rad. *vérité*). Qui est conforme à la vérité. Histoire véritable. Relation véritable. Discours véritable. Tous ces détails sont véritables. Parce qu'il y a des religions fausses, s'ensuit-il qu'il n'y en ait pas une véritable? (Boss.)

— *Être véritable dans ses paroles, dans ses promesses*. Dire toujours la vérité; tenir scrupuleusement ce qu'on a promis.

— Effectif, réel. Voilà le véritable motif de sa ruine. Il m'a rendu un véritable service. Vous m'avez fait un véritable chagrin, une véritable peine. Vos yeux se chargeraient de larmes, si vous connaissiez à fond ma *véritable* situation. (J.-J. Rouss.)

— Vrai, en tant que vrai est opposé à Falsifié, à contrefait. De véritable or. De véritable vin d'Espagne. De véritables pierreries.

— Se dit aussi dans le sens moral. Un véritable amour. La véritable gloire. La véritable sagesse. La véritable piété. Le véritable zèle du bien public. Ce n'est pas un véritable patriotisme. Saint Louis fit voir que la *véritable* piété n'est pas contraire à la *véritable* valeur. (Fléch.) L'envie est détruite par la *véritable* amitié; la coquetterie, par le *véritable* amour. (La Rochef.) Le *véritable* amour-propre, c'est de prendre franchement le plus sage parti, sans se croire lié par des fautes antérieures. (Bignon.)

— *Un véritable ami*. Un ami solide, dévoué. Qu'un ami *véritable* est une douce chose! (La Font.)

— Signifie encore Bon, excellent dans son genre. Un véritable chrétien. Un véritable père. Un véritable orateur. Un véritable poëte. Un véritable capitaine.

VÉRITABLEMENT. adv. Conformément à la vérité. Parler véritablement.

— Réellement, de fait. Robinson a existé véritablement. J'en suis véritablement contrarié. Il fut *véritablement* frappé d'admiration, quand il considéra de près sa magnificence et sa grandeur. (B. de St-P.) Faites, Gaetano, taisez; vous êtes *véritablement* né avec le génie de la négociation. (Al. Dumas.)

VÉRITÉ. s. f. (du lat. *veritas*). Qualité de ce qui est réellement; conformité de l'idée avec son objet, d'un récit avec un fait, de ce qu'on dit avec ce qu'on pense. Chercher la vérité. Dissimuler, cacher, déguiser la vérité. Altérer, farder la vérité. Dire la vérité. Taire la vérité. Trahir la vérité. Éclaircir, démêler la vérité. Tirer la vérité de la bouche de quelqu'un. Découvrir la vérité d'une chose. Récit conforme à la vérité. C'est la pure, l'exacte vérité. Cela est de toute vérité. Homme qui ne dit jamais une parole de vérité. On n'est pas digne d'aimer la *vérité*, quand on peut aimer quelque chose plus qu'elle. (Mass.) On n'a plus le courage de dire la *vérité* ni la force de l'écouter. (Fléch.) Admettons pour un instant la *vérité* de tous ces faits. (Buff.) Je savais qu'on ne pouvait pas impunément la *vérité* dans ce siècle. (J.-J. Rouss.) Comment, je ne pourrai savoir par quel moyen on peut trouver la *vérité*! (B. de St-P.) Vous devez dire la *vérité* tout entière à la justice, et rien que la *vérité*; vous en prêtez le serment devant Dieu et devant les hommes. (De Juss.) La *vérité* n'a jamais besoin de l'erreur, et ses contraires n'a[illegible] rien à la lumière. (Lamart.) Je devrais faire ici parler la *vérité*. (Rac.)

> Peut-être à la voix ne [illegible] coupée,
> L'affre se vérité [illegible] (Rac.)

— Relig. chrét. Se dit en parlant de Dieu. Le même Dieu est la vérité. Le Dieu de vérité. Jésus-Christ a dit de lui dans l'Évangile : Je suis la voie, la *vérité* et la vie. (Acad.)

— On dit en personnifiant la vérité, et par allusion aux attributs que lui donnent les peintres. Le flambeau de la Vérité. Le miroir de la Vérité. La Vérité est cachée au fond d'un puits. Il faut tirer la Vérité du fond du puits, du fond de son puits.

— *Contre-vérité*. V. ce mot.

— Au pl. Choses véritables. De toutes les *vérités*, il n'a caché que celles qui lui étaient avantageuses. (Fléch.) Les *vérités* que l'on aime le moins à entendre sont celles qu'il importe le plus de savoir. (Boiste.)

— Fam. *Dire à quelqu'un ses vérités*. Lui reprocher librement ses fautes, ses torts, ses défauts. Il n'aime pas qu'on lui dise ses vérités. Je suis décidé à lui dire aujourd'hui ses vérités.

— Prov. *Le temps découvre la vérité* || *Il n'y a que la vérité qui offense*. Les reproches les plus sensibles sont ceux que l'on a mérités. || *Toutes vérités ne sont pas bonnes à dire*. Toutes vérités ne sont pas bonnes à dire, mais elles sont toutes bonnes à entendre. (Mme du Deff.)

— S'oppose à Erreur, fausse opinion. La vérité de la religion chrétienne. Confesser la vérité. Les défenseurs de la vérité. Jésus-Christ mourut pour rendre hommage à la *vérité*, et les grands la craignent. (Mass.) Il connut la *vérité*, il l'aima, il la suivit. (***)

— Axiome, principe certain, constant. Vérité importante. Vérité reconnue, sensible, palpable. Une vérité physique. Une vérité métaphysique. Une vérité morale. Les vérités mathématiques. Les vérités de la religion. Les *vérités* de l'éternité sont assez bien établies. (Boss.) Je vous prêche les *vérités* les plus importantes de la religion. (Id.) On eût dit qu'il voyait à découvert les *vérités* du christianisme. (Fléch.)

— Se dit encore de la sincérité, de la bonne foi. Homme plein de vérité. L'accent de la vérité. Parler avec un air de vérité. Un air de sagesse et de *vérité* était répandu dans toutes ses actions. (Fléch.)

— B.-arts. En peinture et dans les arts d'imitation, Imitation, expression fidèle de la nature. Portrait d'une grande vérité. Il y a beaucoup de vérité dans cette tête, dans ce paysage. Je ne trouve aucune vérité dans le jeu de cet acteur.

— Antiq. égypt. Ornement que le chef d'un tribunal suprême portait sur la poitrine, comme emblème de l'exacte impartialité qui doit présider aux jugements.

— Iconol. Personnage allégorique que les modernes ont inventé, et dont ils ont fait la fille de Saturne. Les auteurs latins ne font aucune mention de cette déesse. Quant aux Grecs, V. ALETHIA. On la représente sous la figure d'une femme nue, tenant à la main un miroir ou un flambeau, et quelquefois sortant d'un puits.

— Philol. Titre d'un livre du sceptique Charron.

— Jeux. *Une vérité et une contre-vérité*. Sorte d'amusement de société qui consiste à dire à chacun, sur ses qualités et ses défauts personnels, une chose vraie et une chose fausse, de telle sorte que l'éloge et le reproche se confondent malicieusement, et puissent être pris l'un pour l'autre.

— *En vérité*. loc. adv. Certainement, assurément, de bonne foi. En vérité, cela est étrange. Je vous le dis en vérité. En vérité, m'en croyez-vous capable? En *vérité*, Gil Blas, je ne te reconnais plus. (Le Sage.)

— *A la vérité*. loc. adv. par laquelle on avoue une chose, qu'aussitôt on explique ou on restreint. A la vérité je l'ai malmené, mais il était l'agresseur. Une paix passagère à la *vérité*, mais toujours douce et toujours désirable. (Fléch.)

VERJUGODUMNUS. Myth. celt. Un des dieux gaulois.

VERJURE. s. f. Techn. Inégalité dans les fils d'une étoffe. Quelques dictionnaires donnent à tort *vergure*.

VERJUS. s. m. (pr. *ver-ju*; du fr. *jus* et *vert*). Variété de raisin à grains longs et gros, à peau fort dure, et qui n'est pas propre à faire du vin. Verjus à l'eau-de-vie. Verjus confit.

— Suc acide qu'on tire du verjus ou des autres raisins avant leur maturité, et qu'on emploie comme assaisonnement. Sauce au verjus. Œufs au verjus. Assaisonnement des cerneaux avec verjus. Des jaunes d'œufs mêlés dans du *verjus*. (Boil.)

— *Ce n'est que du verjus*. Se dit en parlant d'un vin trop vert, d'un mauvais vin.

— Fam. *Avoir un caractère aigre comme verjus*. Être d'un caractère fort acariâtre. On dit aussi, *elle est aigre comme verjus*.

— Prov. et fig. *Mettre à la paix au verjus*. Faire souffrir par des médisances || *C'est jus vert ou verjus*. Se dit de deux choses entre lesquelles on ne remarque aucune différence, dont le choix est indifférent.

VERJUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Verjuter. S'empl. adjectiv. Sauce fortement verjutée.

— Qui est acide comme le verjus. Du vin verjuté. Peu usité.

VERJUTER. v. a. 1re conj. (rad. *verjus*). Art culin. Assaisonner avec du verjus. Verjuter une sauce. Verjuter des haricots blancs. Verjuter des cerneaux.

VERKER. s. m. Jeux. Sorte de trictrac. Il venait d'Allemagne et fut introduit en France sous la régence. On l'appelle aussi *Back gammon*.

VERLE. s. f. Géom. prat. Espèce de jauge qui sert à mesurer les capacités.

VERLENC. s. m. Jeux. Ancien nom du jeu que l'on nomme aujourd'hui *brelan*.

VERMAND. Géogr. Ch.-l. de canton (Aisne), à 13 kil. N.-O. de Saint-Quentin; 1,200 hab. Jadis ville épiscopale et capitale du Vermandois. Elle fut ruinée par les Huns.

VERMANDOIS. (ancienn. *Veromandui*; du celt. *ber* ou *ver*, lance; *mend*, grande. Le peuple qui habitait cette partie de la Picardie avait pris son nom des longues lances ou piques qu'il portait). Géogr. Ancien pays de France, dans la Haute-Picardie, autour des sources de la Somme; il avait pour villes: Saint-Quentin, Vermand (qui a donné son nom au pays et qui en était la capitale), Ham, Saint-Simon, le Catelet. Le Vermandois est aujourd'hui compris dans le département de l'Aisne et de la Somme.

— Hist. *Comte de Vermandois et Champagne*. Une des six pairies laïques parmi les douze fiefs-pairies du royaume de France.

VERMANDOIS (Louis de Bourbon, comte de). Fils naturel de Louis XIV et de Mme de La Vallière, né en 1667, légitimé en 1669, mort à Courtray en 1683, est un des personnages qu'on a voulu faire passer à tort pour être le Masque de Fer.

VERMANTON. Géogr. Ch.-lieu de canton (Yonne), sur la Cure, à 22 kil. S.-E. d'Auxerre; 2,726 hab. Vins.

VERME. s. m. (du lat. *vermis*). S'est dit pour Ver de terre.

VERMEIL, EILLE. adj. (pr. *ver-mè-ye*, du lat. *vermiculus*, petit ver, à cause du vermisseau qui fournit la cochenille avec laquelle on teint en rouge). Qui est d'un rouge un peu plus foncé que l'incarnat. Se dit surtout en parlant du teint. Teint vermeil, frais et vermeil. Bouche vermeille. Lèvres vermeilles. Bacchus au front *vermeil*, ceint de grappes rougies. (De Fontanes.)

> Il se porte à merveille.
> Gros et gras, le teint frais, et la bouche vermeille.
> (Molière.)
> Les chanoines vermeils et brillants de santé,
> S'engraissent d'une longue et sainte oisiveté.
> (Boil.)

— Se dit aussi des fleurs, des fruits. Rose vermeille. Bouton vermeil. Souvent le fruit que l'insecte a piqué, ou que le bec de l'oiseau a entamé, est le plus *vermeil* et le plus savoureux. (G. Sand.)

> Des roses mûrs apparemment,
> Mais couverts d'une peau *vermeille*. (La Font.)
> Et la roche *vermeille*, [illegible]
> Montrait avec orgueil sa pourpre et son duvet.
> (De Lacass.)

— *Une plaie vermeille*. Une plaie dont les chairs sont d'un rouge vif.

— Géogr. *Mer Vermeille*. Golfe du grand Océan, entre la côte du Mexique et la presqu'île de Californie. On dit aussi *golfe de Californie*.

VERMEIL. s. m. (pr. *ver-mèye*). Argent doré. Vase en vermeil. Un service en vermeil.

— Techn. Composition dont on se sert pour donner de l'éclat aux ouvrages dorés ou en détrempe.

— Anc. techn. *Vermeil doré*. S'est dit d'abord de l'argent doré. On a vu ensuite une sorte de pléonasme dans cette locution, et on a dit simplement *vermeil*.

VERMEIL. s. m. (pr. *ver-mè-ye*; rad. *ver*). V. [illegible]

VERMEILLE. s. f. (pr. *ver-mè-ye*). Joaill. Se dit des pierres gemmes dont le rouge tire sur l'orange.

— Minér. *Vermeille occidentale*. Grenade pyrope. || *Vermeille orientale*. Télésie. || *Vermeille hyacinthe*. Espèce de zircon.

VERMEJO. Géogr. Rivière de l'Amérique du Sud, naît en Bolivie, passe dans la Confédération [illegible] et se jette dans le Paraguay après un cours de 900 kil.

VERMET. s. m. Moll. Genre [illegible] zoaires céphalophores [illegible]

moins contournée en tire-bouchon à son sommet, a été longtemps confondue avec les serpules.

VERMENUISÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Piqué des vers.

VERMICELLE. s. m. (on prononçait autrefois à l'italienne, *ver-mi-chè-le*, ce que certains dictionnaires prescrivent encore; l'usage général aujourd'hui est de prononcer *ver-mi-ce-le*; de l'ital. *vermicello*, dérivé du lat. *vermiculus*, petit ver). Espèce de pâte non fermentée dont on fait des potages; elle est en fils longs et effilés, arrondis en boucles ou en anneaux. Potage au vermicelle. L'Académie donne aussi *vermicel*.

— Potage fait avec cette pâte. Vermicelle au gras. Vermicelle au maigre. Vermicelle au lait. Vermicelle à la purée. Un bol, une assiette de vermicelle.

— Il nous semble qu'on devrait donner à ce mot, qui est masculin, une terminaison analogue, et écrire *vermicel*; ce dernier mot est le très-pur et très-ancien français dont nous avons fait *vermisseau*.

VERMICELLIER. s. m. Celui qui fabrique, qui vend du vermicelle et d'autres pâtes du même genre.

VERMICULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *vermiculus*, petit ver). Qui a rapport aux vers, qui leur ressemble.

— Anat. *Mouvement vermiculaire des intestins*. Le mouvement péristaltique des intestins.

— Médec. *Pouls vermiculaire*. Celui qui, avec le caractère de pouls ondulant, est petit et faible.

— Conchyl. *Coquilles vermiculaires*. Celles qui sont d'une seule pièce, et qui ont la forme de tuyaux allongés, comme dans plusieurs annélides.

VERMICULAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des champignons, renfermant trois espèces qui croissent sur les bois morts.

— Nom vulgaire de la trique blanche. ‖ *Vermiculaire brûlante*. L'orpin brûlant.

VERMICULANT. adj. m. (ét., V. VERMICULAIRE). Médec. Se dit du pouls, lorsque ses battements ressemblent au mouvement ondoyant des vers qui rampent.

VERMICULÉ, ÉE. adj. (du lat. *vermiculus*, petit ver). Archit. Se dit des ouvrages travaillés de manière à représenter des traces de vers. Bossages vermiculés.

VERMICULEUX, EUSE. adj. (du lat. *vermiculus*, petit ver). Hist. nat. Se dit d'une surface marquée de petites lignes colorées irrégulières.

VERMICULITE. s. f. (du lat. *vermiculus*, petit ver). Minér. Variété de talc remarquable parce que, chauffé à la flamme d'une bougie, il fait sortir un grand nombre de petits prismes déliés, qui s'allongent en se contournant comme des vers.

VERMICULURES. s. f. pl. Archit. Travail vermiculé, qui représente des traces de vers.

VERMIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *vermis*, ver; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un ver.

— Anat. *Eminence vermiforme supérieure*. Saillie allongée que présente la partie antérieure et moyenne de la face supérieure du cervelet. ‖ *Eminence vermiforme inférieure*. Eminence assez volumineuse située dans l'enfoncement que présente la face inférieure de ce même organe.

VERMIFORMES. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères comprenant ceux qui ont les pattes courtes et le corps extrêmement allongé.

VERMIFUGE. adj. des 2 g. (ét. lat., *vermis*, ver; *fugare*, chasser). Médec. et pharm. Se dit des remèdes propres à détruire les vers qui s'engendrent dans le corps, ou à les en chasser. Poudre vermifuge. Sucre vermifuge. Pastilles vermifuges. On dit aussi *anthelmintique*.

— substantiv. Un vermifuge. Avoir recours aux vermifuges. La mousse de Corse, la fougère mâle, l'écorce de la racine de grenadier, le semen contra, l'huile de ricin, sont d'excellents vermifuges.

VERMILARVE. s. f. (ét. lat., *vermis*, ver, *larva*, larve). Entom. Nom donné à la larve des nymphes oviformes.

VERMILIE. s. f. Chétop. Genre établi aux dépens des serpules, pour les espèces qui ont le tentacule operculaire recouvert par une pièce testacée plus ou moins hérissée.

VERMILINGUE. adj. des 2 g. (ét. lat., *vermis*, ver; *lingua*, langue). Zool. Qui a la langue vermiforme.

— VERMILINGUES. s. m. pl. Famille de mammifères comprenant ceux qui ont la langue très-longue et très-extensible.

VERMILLAGE. s. m. (pr. *ver-mi-ya-ge*). Anc. cout. Droit que l'on payait afin que les cochons pussent fouiller dans une forêt.

VERMILLE. s. f. (pr. *ver-mi-ye*, rad. *ver*). Pêch. Corde garnie d'hameçons et de vers, dont on fait usage pour prendre des anguilles.

VERMILLÉ. part. pass. du v. Vermiller. Il est invariable.

VERMILLER. v. n. 1re conj. (pr. *ver-mi-ye*; rad. *ver*). Vener. Se dit du sanglier qui fouille la terre avec son boutoir pour y trouver des vers, des racines. V. VERMILLONNER.

VERMILLON. s. m. (pr. *ver-mi-yon*; rad. *vermeil*). Sulfure de mercure, nommé autrement *cinabre*. C'est une substance minérale composée de mercure et de soufre, se volatilisant par la chaleur, sans résidu, et en répandant une odeur sulfurique. Sa couleur est rouge ou brune, et celle de la poussière d'un beau rouge. On peut aussi le faire artificiellement en amalgamant le soufre pur et le mercure. Pulvérisé, il constitue le minium, dont se servent les peintres, et qui entre dans la composition des différents fards.

— Couleur d'un rouge éclatant qui se tire, soit du vermillon de mine, soit du vermillon artificiel. Vermillon de Chine. Vermillon de France. Vermillon d'Espagne. Appliquer du vermillon.

— Se dit quelquefois de la couleur vermeille des joues, des lèvres. Des joues, des lèvres d'un beau vermillon.

VERMILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Vermillonner. S'empl. adjectiv.

VERMILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *ver-mi-yo-ne*; rad. *vermillon*). Enduire, peindre de vermillon.

— Techn. Mettre une couleur de vermillon sur une pièce dorée et brunie.

— SE VERMILLONNER. v. pr. Être vermillonné, peint en vermillon.

— Ironiq. Se mettre du rouge, du fard. Une femme qui se vermillonne, qui a la manie de se vermillonner.

VERMILLONNER. v. n. 1re conj. (pr. *ver-mi-yo-ne*; rad. *ver*). Vener. Se dit du blaireau dans le même sens que *vermiller* pour le sanglier. V. VERMILLER.

VERMINE. s. f. (du lat. *vermis*, ver). Se dit collectivement de toutes sortes d'insectes nuisibles ou incommodes, comme poux, puces, punaises, etc. Enfant plein de vermine, rongé de vermine. Se laisser manger à la vermine, par la vermine. La vermine s'est mise sur ces arbres. La vermine a gâté ces fruits.

— Fig. Gens incommodes ou dangereux, filous, gueux ou mendiants. Maison qui n'est habitée que par de la vermine. Toute la vermine de la ville, du quartier.

VERMINEUX, EUSE. adj. (rad. *ver*). Méd. Qui est produit, entretenu par des vers intestinaux. Maladies vermineuses. Fièvre vermineuse.

VERMINIÈRE. s. f. (rad. *vermine*). S'est dit pour Amas de vermine.

— Écon. rur. Fosse qu'on prépare pour y faire développer des vers ou larves d'insectes.

VERMIRHYNQUE. s. m. (du lat. *vermis*, ver; et du gr. ῥύγχος, bec). Ornith. Genre d'oiseau palmipède qui ne se compose que d'une espèce inédite, le vermirhynque [illegible], qui habite les mers situées entre l'Amérique et l'Asie.

VERMISSEAU. s. m. (dim. du lat. *vermis*, ver). Petit ver de terre. Les oiseaux recherchent et mangent les vermisseaux.

Pas un seul petit morceau
De mouche ou de vermisseau. La Font.

VERMIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *vermis*, ver; *vorare*, dévorer). Zool. Qui vit de vers ou d'insectes.

VERMONT. Géogr. Ville des États-Unis de l'Amérique du Nord, entre le Bas-Canada et l'État de New-York; superf., 195 kil. sur 107 de largeur moyenne; 300,000 hab.; cap. Montpellier. Beaux pâturages; climat froid; commerce avec New-York.

VERMOULER (SE). v. pron. 1re conj. (du lat. *vermiculari*; rad. *vermis*, ver). Être piqué des vers. Des meubles qui commencent à se vermouler.

VERMOULU, UE. part. pass. du v. Se vermouler. S'empl. adjectiv. Buffet vermoulu. Table, armoire vermoulue. Des livres tout vermoulus. Quelquefois nous y rencontrions des bouleaux renversés et tout *vermoulus*. B. de St-P.

VERMOULURE. s. f. (rad. *vermoulu*). Trace que les vers laissent dans ce qu'ils ont rongé. Il y a de la vermoulure dans cette poutre, dans ce meuble.

— Poudre qui sort des trous faits par les vers.

VERMOUT. s. m. Vin blanc dans lequel on a fait infuser de l'absinthe, et que l'on boit à jeun, pour exciter, pour réveiller l'appétit. Vermout de Turin. Boire un verre de vermout avant son dîner.

VERNAL, ALE. adj. (du lat. *vernalis*; rad. *ver*, le printemps). Qui appartient au printemps. L'équinoxe vernal. Fièvre vernale. Éruptions vernales. ‖ Au pl. m. *vernaux*.

— Bot. Se dit des plantes dont les fleurs s'épanouissent au printemps.

VERNACULAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *vernaculus*). Qui est de la maison, du pays.

— *Langue vernaculaire*. S'est dit en parlant de l'idiome vulgaire, national.

VERNATION. s. f. (pr. *ver-na-ci-on*; du lat. *vernatio*; rad. *ver*, printemps). Bot. Arrangement des fleurs dans le bouton, avant leur développement.

VERNE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'aune. V. AUNE.

VERNE. s. f. Techn. Partie de la bascule à laquelle est attaché le seau qui sert à vider l'eau d'une ardoisière.

VERNE. adj. des 2 g. S'est dit pour Orne, [illegible].

VERNES (Jacob), Pasteur de Genève, né en 17[illegible], mort en 17[illegible], fut d'abord lié avec Rousseau et se [illegible] la publication de *Émile*. Revenu en 1782 [illegible] sa patrie qu'en 1789.

VERNET. Famille française qui a produit plusieurs peintres distingués. VERNET (Claude-Joseph), fils d'Antoine Vernet, peintre [illegible], né à Avignon en 1714 [illegible] Louis XV [illegible] Membre de l'Académie de peinture en 1752 [illegible] en 1789 [illegible] VERNET (Antoine-Charles-Horace), connu sous le nom de *Carle Vernet*, [illegible] à Bordeaux en 1758, mort en 1836 [illegible] toire. On lui doit aussi des tableaux de fantaisie [illegible] 1789 [illegible] 1836 [illegible] des plus grands peintres du XIXe siècle.

VERNEUIL. Géogr. [illegible]

[illegible] Oise, à [illegible] de Paris [illegible] Henri IV [illegible] XV [illegible]

— Hist. *Bataille de Verneuil* [illegible] les Anglais [illegible] VII, [illegible]

VERNI, IE. part. pass. du v. Vernir. [illegible] pandects. (B. de St-P.)

VERNIER. s. m. [illegible] arriver avec précision [illegible]

VERNIER (Pierre), [illegible] Espagne. On [illegible]

VERNIR. v. a. [illegible] Enduire de vernis. [illegible] aux yeux des lecteurs. (Boiste.)

SE VERNIR. v. pr. [illegible]

— Fig. [illegible] mutuellement des plus brillantes couleurs. (Boiste.)

VERNIS. s. m. [illegible] cicatrices profondes [illegible] Cervantes.

[illegible] du succin ou du copal, dissous dans l'huile de lin siccative [illegible]

— Enduit coloré [illegible] vitrifiables, dont on couvre la porcelaine, la faïence, la poterie.

— Fig. Tout ce qui sert à donner une apparence favorable et quelquefois trompeuse. Couvrir ses vices d'un vernis d'élégance, de politesse. La modestie est une sorte de vernis qui donne du lustre aux talents. (Acad.) Les passions humaines ont partout le même vernis. (Poug.) Le silence est le vernis [illegible] ruse du sage. (Pope.) Ce genre de vie, qui [illegible] du bon ton, n'a rien que d'ignoble et d'humiliant; il n'atteste pas même le courage et la force d'âme qu'on recouvre d'un *vernis* spécieux les grands attentats. (Virey.)

— Fig. et en mauvaise part. Teinture, notion légère. Un vernis de science, d'érudition. A peine un jeune homme a-t-il reçu le premier *vernis* de l'instruction, qu'il croit pouvoir lutter contre ceux qui en sont pénétrés, mais au moindre contact ce *vernis* s'efface, et la ridicule nudité reparaît. (Boiste.)

— Bot. *Vernis du Canada*, *arbre au vernis*. Le badamier. ‖ *Vernis de la Chine*. Bel arbre du genre augia, dont les fruits sont délicieux, qui fournit un vernis [illegible] ‖ *Vernis du Japon*. [illegible]

VERNISSAGE. s. m. [illegible] Ouvrage [illegible]

VERNISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Vernisser. [illegible]

[illegible] (B. de St-P.) [illegible] cieux. (Brill.-Sav.)

[illegible] laient comme des ét[illegible] (Brill.-Sav.)

VERNISSER. v. a. 1re conj. [illegible]

[illegible]

VERNISSEUR. s. m. Celui qui fait les vernis [illegible] les vernis, qui les applique.

VERNISSURE. s. f. Application du vernis. [illegible]

VERNON. [illegible]

VERNON. [illegible]

VERNONIACÉES. [illegible]

VERNONIE. s. f. [illegible]

VERNONIÉES. [illegible]

VERNOUX. [illegible]

VÉROLE. s. f. [illegible] *Petite vérole*. [illegible] cicatrices profondes [illegible] *Petite vérole confluente*. [illegible] lante. La varicelle.

VÉROLÉ, ÉE. adj. [illegible]

— substantiv. [illegible]

VÉROLETTE. s. f. [illegible]

VÉROLIE. s. f. Anc. cout. Droit en vertu [illegible]

VÉROLIQUE. adj. des 2 g. Pathol. [illegible]

VÉROMANDUENS, ENNE. [illegible] anc. Nom d'un peuple de la deuxième Belgique [illegible] Saint-Quentin.

VÉRON. s. m. Ichthyol. V. VAIRON.

VÉRONAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Vérone; qui appartient à Vérone, à ses habitants. On dit aussi *Véronèse* des 2 g.

VÉRONAISE. Géogr. Une des provinces de terre-ferme de la république de Venise. Aujourd'hui délégation de Vérone.

VÉRONE. Géogr. Ville du royaume lombard-vénitien, [illegible] forts. [illegible] dit Véronèse [illegible] Canova.

— Géogr. anc. Une des principales villes de

la Vénétie. Patrie de Catulle, de Cornélius Népos, de Vitruve, de Pline l'Ancien, etc.

— Hist. Vérone, qui appartenait à la république de Venise depuis 1516, fut possédée par les Autrichiens de 1797 à 1801. Après le traité de Presbourg (1805), elle fit partie du royaume d'Italie, et devint le ch.-l. du département de l'Adige. Elle revint à l'Autriche en 1815.

— *Congrès de Vérone.* Congrès qui eut lieu en 1822, et par lequel la France fut autorisée à rétablir Ferdinand VII en Espagne. M. de Chateaubriand représenta la France au congrès de Vérone.

— Minér. *Terre de Vérone.* V. VÉRONITE.

VÉRONE. s. f. S'est dit pour Véronique, relique qui représente la face du Sauveur. V. VÉRONIQUE.

VÉRONICÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à une véronique. || VÉRONICÉES. s. f. pl. Famille de plantes scrofularinées qui a pour type le genre véronique.

VÉRONICELLE. s. f. Malacoz. Genre de malacozoaires nus, de la famille des limacinées.

VÉRONIQUE. s. f. (du lat. *verus*, vrai, et du gr. εἰκών, image). Liturg. Se dit du linge avec lequel, selon la légende, une femme de Jérusalem, qu'on appela ensuite Véronique, essuya le front de Jésus-Christ : l'image du Sauveur s'y grava. La sainte véronique.

VÉRONIQUE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, monopétales, de la famille des scrofularinées, contenant des plantes herbacées, dont on connaît aujourd'hui une centaine d'espèces, répandues dans toute l'Europe. En France, on en trouve trente-cinq parmi lesquelles on distingue surtout, la *véronique mâle* ou *officinale*, vulgairement nommée *thé d'Europe*, commune dans les pâturages sablonneux. On conseille son infusion dans les maladies de poitrine, mais elle est peu usitée. Dans le Nord, cette infusion remplace celle du thé. La *véronique beccabunga*, ou *véronique aquatique*, *véronique cressonnée*, jolie plante aux feuilles d'un beau vert luisant, aux fleurs bleues disposées en grappes, qui croît dans les ruisseaux et les eaux courantes. On mange ses jeunes pousses en salade, ou cuites avec l'oseille, le pourpier. On cultive encore la *véronique femelle*, la *véronique couchée*, la *véronique à feuilles de basilic*, la *véronique en épi*, etc., qui ont les mêmes propriétés que la véronique officinale.

VÉRONITE. s. f. Minér. Variété de chlorite nommée aussi *terre de Vérone*, parce qu'elle est fort commune dans les environs de cette ville.

VÉRONOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Vérone. || Qui appartient à Vérone ou à ses habitants.

VÉROTÉ. part. pass. du v. Véroter. Il est invariable.

VÉROTER. v. n. 1re conj. (rad. *ver*). Pêch. Chercher des vers pour la pêche.

VÉROTIER. adj. et s. m. (rad. *véroter*). Pêch. Se dit de ceux qui fouillent le sable pour y trouver des vers.

VÉROTIS. s. m. (rad. *ver*). Pêch. Vers rouges dont les pêcheurs se servent pour appâts.

VERPE. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons, voisin des morilles. On en compte quatre ou cinq espèces, qui sont toutes d'Europe.

VERPILE. s. m. (du lat. *versipellis*, dont la peau change de couleur. Vieux mot qui signifiait Renard. Il s'est conservé dans quelques patois.

VERQUETTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la draine.

VERQUEUX. s. m. Pêch. Verveux ; filet pour prendre les aloses.

VERRAILLE. s. f. (pr. *vé-ra-ye* ; rad. *verre*). Comm. Menus objets de verre. Vendre de la verraille.

VERRAT. s. m. (ancienn. *verrac* ; du lat. *verracus*, formé de *verres*, porc). Nom qu'on donne au porc mâle, non châtré.

— Pop. *Il écume comme un verrat.* Se dit d'un homme qui écume de colère.

— Ichthyol. Nom vulgaire du maquereau, sur plusieurs de nos côtes méridionales. || *Verrat de mer.* Nom spécifique d'un lutjan.

VERRE. s. m. (du lat. *vitrum*). Corps transparent et fragile, que l'on obtient en exposant à l'action d'un feu violent un mélange de sable et d'alcali ou de chaux, auquel on ajoute un oxyde métallique. Verre clair. Verre mince. Verre épais. Un carreau de verre. Un morceau, un éclat de verre. Bouteille, fiole de verre. Tube de verre. Le *verre* paraît être la véritable terre élémentaire. (Buff.) La fiole où je suis retenu n'est qu'une simple bouteille de *verre* facile à briser. (Le Sage.) Il fit une bourse assez grande pour contenir cinq cents pièces d'or, et au lieu d'or, il la remplit de morceaux de *verre*. (Gall.) Cela me parut extraordinaire, et me fit demander à ma femme ce que c'était que ce morceau de *verre*. (Id.)

Un monde près de nous a passé tout du long,
Est s'il eût en chemin rencontré notre terre,
Elle eût été brisée en morceaux, comme *verre*. (Mol.)

— *Verre de plomb, verre d'antimoine.* Verre produit par la fusion de la silice avec les oxydes de ces métaux. || *Verre de fougère.* Verre dans lequel il entre des cendres de fougère. || *Verres de Bohême.* Grands carreaux de verre dont on garnit les croisées des appartements, ainsi nommés parce que les premiers furent fabriqués en Bohême. || *Verres à pivettes.* Verres communs servant à faire des fioles et des objets de bas prix. || *Verres coloriés.* Verres qui doivent leur couleur à l'oxyde métallique qui a été employé. On se sert le plus souvent, pour le bleu, de l'oxyde de cobalt, pour le vert, de l'oxyde de chrome ou de cuivre ; les violets, les rouges, sont produits par les oxydes de manganèse, de fer, d'or. Les verres opalins, demi-transparents, résultent d'un mélange d'oxyde d'étain, d'oxyde d'arsenic ou de phosphate de chaux.

— *Verres de lunettes.* Verres taillés dont on se sert pour les lunettes, pour les télescopes, etc. Suivant leur forme ou leur destination, on dit, Verre concave. Verre convexe. Verre lenticulaire. Verre oculaire. Verre objectif.

— *Verre à facettes.* Verre plan d'un côté, et composé de l'autre de plusieurs surfaces planes, inclinées les unes aux autres. Ce verre fait voir l'image d'un objet qu'on regarde au travers, autant de fois qu'il y a de surfaces planes sur son côté taillé en facettes.

— *Châssis de verre.* Châssis garni de carreaux de verre.

— *Illumination en verres de couleurs.* Illumination formée avec des petits vases de verre colorés, qui contiennent chacun une lumière.

— Hist. Le verre était connu dès la plus haute antiquité. Il en est parlé dans les livres de Moïse et de Job, dans les écrits d'Aristote, de Lucrèce et de Pline. L'on croit que les Égyptiens furent le premier peuple qui travailla le verre. D'Égypte, cet art passa en Grèce, puis en Italie, d'où il se répandit en Europe. Ce n'est qu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne que l'on se servit du verre pour la clôture des fenêtres. Vers le XIIe siècle, on commença à peindre sur ces verres, et cet art, après avoir été jusqu'au XVe siècle dans toute sa splendeur, dégénéra dans le XVIIe. De nos jours, on a tenté de donner une nouvelle vie à la peinture sur verre.

— *Verre* signifie aussi Un carreau de verre. Mettre un verre devant une estampe, devant une miniature. Mettre des estampes sous verre. Le verre de votre portrait est cassé. On dit aussi *le verre d'une montre, d'un cartel.*

— Grand cylindre de verre sous lequel on met une pendule, des vases de fleurs artificielles, etc. Le verre d'une pendule. Des vases, des chandeliers sous verre.

— *Verre dormant, châssis à verre dormant.* Verre, châssis qui ne s'ouvre jamais. On dit aussi simplement *un dormant.* V. DORMANT.

— Fig. et fam. *Cela est à mettre sous verre.* Se dit d'une chose précieuse, curieuse, qui mérite d'être conservée. || On dit de même, en parlant d'une femme très-mignonne ou très-parée, qu'*elle est à mettre sous verre.*

— Particulièrement, Sorte de vase à boire fait de verre. Grand verre. Petit verre. Verre de cristal. Verre taillé. Verre à pied. Verre à vin de Champagne. Verre à liqueur. Verre à bière. Avoir le verre à la main. Boire à plein verre. Casser un verre. Laver, rincer, essuyer des verres. Hé bien ! ne voilà pas l'étourdie ! En vérité, vous me payerez mon *verre*. (Mol.) Je lui présentai un *verre* des plus petits, et je fus même assez cruel pour ne le remplir pas tout à fait. (Le Sage.) Là, comme il présentait son *verre*, un d'entre eux lui reprocha de boire plus souvent que les autres, et de ne pouvoir s'en passer un moment. (Brill.-Sav.) Le vin brille ; le *verre* entrechoque le *verre*. (Gilb.) Le père, jusqu'alors indécis, accorde, en remplissant le *verre* de son vieux voisin, sa fille bien-aimée au fils de son ancien ami. (Pougens.) On a porté partout des *verres* à la ronde. (Boil.)

Mais la vive jeunesse abandonne le *verre*,
Danse, et d'un pas pesant frappe gaîment la terre.
(Parny.-Grandm.)

— *Petit verre.* Se dit d'une manière spéciale de certains verres, très-petits et ordinairement à pied, dans lesquels on boit l'eau-de-vie, les liqueurs. Une douzaine de petits verres. Cave à liqueurs, porte-liqueurs, garni de ses petits verres.

— Fam. *Choquer le verre.* Faire toucher son verre plein contre celui d'une personne avec qui l'on boit, en signe d'amitié.

— Pop. *Entre les verres et les pots.* A table, en buvant.

— Prov. et fig. *Boire dans le verre de quelqu'un.* Vivre avec lui sur le pied de la plus grande intimité. || *Qui casse les verres les paye.* Celui qui cause le dommage doit le réparer.

— *Verre* se dit aussi de ce que contient ou peut contenir un verre. Un verre d'eau. Un verre de vin. Un verre de cidre, de bière. Un verre d'eau sucrée. Un verre de limonade. Boire plusieurs verres de suite. Il vous comptera un soupir et un *verre* d'eau donné en son nom, plus que tous les autres ne compteront tout votre sang répandu. (Boss.) Apportez-moi un *verre* d'eau. (Mol.) Il expire sans pouvoir goûter à un *verre* de vin qu'on lui présentait. (Brill.-Sav.) Je me hâtai, et la soulevant doucement, je lui fis avaler un demi-*verre* de mon meilleur vin. (Id.) Bassompierre, content du signe de demi-approbation, vida d'un trait un fort grand *verre* de vin, remède qu'il vante dans ses mémoires comme parfait contre la peste et la réserve. (De Vigny.)

— On dit de même. Un petit verre d'eau-de-vie. Un petit verre de ratafia. Un petit verre de cassis, d'anisette. D'abord ils ne prennent qu'un petit *verre* d'eau-de-vie le matin, et cette quantité leur suffit pendant plusieurs années. (Brill.-Savarin.)

— Absol. *Un petit verre.* Un petit verre d'eau-de-vie. Prendre sa demi-tasse et son petit verre. Boire plusieurs petits verres de suite.

— Art vétér. *Cul de verre.* Tache verdâtre transparente sur l'œil du cheval, qui annonce une cataracte.

— Anc. cout. *Verre mort.* Verre dormant. Le verre mort qui s'employait pour les vitraux d'église devait être opaque.

— Bot. *Verre à boire.* Champignon du genre agaric, ainsi nommé à cause de sa forme en gobelet.

— Métrol. *Verre.* Nouvelle mesure de capacité de Lausanne, valant le dixième du pot, ou lit. 0,1350.

— Minér. *Verre de Moscovie.* Mica lamellaire à grands feuillets qui vient de Sibérie, et qu'on emploie comme verre à vitre sur les vaisseaux. || *Verre volcanique.* L'obsidienne.

— Phys. *Verre ardent.* Verre convexe, au moyen duquel on rassemble les rayons solaires en un petit espace appelé *foyer*, pour brûler les matières qu'on lui oppose à une certaine distance. || *Verre à diabète.* Verre percé à son fond, et dont la tige forme un canal dans lequel on ajuste un siphon à jambes inégales, de manière que l'eau que l'on verse dans le verre ne coule par la longue jambe du siphon que lorsqu'elle couvre la crosse que forme le siphon.

— Techn. *Papier de verre.* V. PAPIER.

— Syn. simpl. En poésie, *cristal* s'emploie pour *verre*, dans les deux principales acceptions de ce mot, qui est trop familier. On dit aussi, dans le sens de *verre à boire*, Coupe, calice, et par métonymie, Fougère.

Le lait coule, un vin pur brille dans le cristal,
Il est temps de s'asseoir à mon banquet frugal.
(De Fontanes.)

VERRÉE. s. f. (rad. *verre*). Plein un verre. Prendre une infusion par verrées. Il est presque inusité.

VERRÉENNES. s. f. pl. Hist. anc. Fête qui fut instituée à Messine, en l'honneur de Verrès, et qu'on abolit aussitôt que le préteur eut quitté la Sicile.

VERRERIE. s. f. (rad. *verre*). Art de faire le verre. La verrerie n'a fait depuis longtemps aucun progrès.

— Lieu, bâtiment où l'on fait le verre, les ouvrages de verre. Établir une verrerie. Visiter une verrerie. Il y a une verrerie dans ce village.

— Collectiv. Toute sorte d'ouvrages de verre. Un marchand de verrerie. On lui dit seulement que c'était un pauvre homme qui avait employé le peu d'argent qu'il possédait à l'achat d'un panier de *verrerie* ; que ce panier était tombé, et que toute la *verrerie* était cassée. (Gall.)

VERRÈS (C. Licinius). Romain fameux par ses concussions, né vers 119 av. J.-C. Envoyé en Asie comme lieutenant du consul Dolabella (82), nommé préteur en Sicile (75), il ne se signala que par ses déprédations et ses cruautés. Il fut accusé par Cicéron, et s'exila de lui-même sans attendre l'issue du procès. Verrès ne revint à Rome que vingt-quatre ans plus tard, et y fut proscrit par Antoine, pour avoir refusé de lui céder de beaux vases de Corinthe.

VERRI (Alexandre). Littérateur italien, né à Milan en 1741, mort en 1816. Les ouvrages qui lui ont valu le plus de réputation sont les *Nuits romaines au tombeau des Scipions*, la *Vie d'Érostrate*, un *Essai sur l'histoire d'Italie*, etc.

VERRIER. s. m. (rad. *verre*). Ouvrier qui fait le verre, les ouvrages de verre.

— Celui qui vend des ouvrages de verre. En ce sens, on ne dit plus que *faïencier*.

— Prov. *Courir comme un verrier décharge.* Courir légèrement ; marcher très-vite.

— Se dit encore d'un ustensile de ménage dans lequel on range les verres à boire.

— adjectiv. *Peintre verrier.* Celui qui fait des peintures sur verre.

VERRIÈRE. s. f. (rad. *verre*). Espèce de cuvette remplie d'eau dans laquelle on place les verres.

— Morceau de verre qu'on met devant des châsses, des reliquaires, devant des tableaux, etc., pour les conserver. Vieux et inus. en ce sens. On disait aussi *verrine*.

— Hortic. Espèce de cloche qui sert à couvrir des plantes délicates.

VERRIÈRES. Géogr. Village du départ. de Seine-et-Oise, sur la Bièvre, à 13 kilom. S.-E. de Versailles ; 1,200 hab. Eau minérale ferrugineuse.

VERRILLON. s. m. (pr. *vé-ri-yon* ; rad. *verre*). Musiq. Instrument fait de touches de verre qu'on frappe avec des baguettes drapées.

VERRIN. s. m. Techn. Forte vis de bois. V. VÉRIN.

VERRINE. s. f. (rad. *verre*). V. VERRIÈRE.

— Bot. Nom vulgaire de la prêle des champs.

— Techn. Grand tuyau de verre dont on se sert pour faire des baromètres.

VERRINE. s. f. (rad. *Verrès*). Philol. anc. Nom sous lequel on désigne les sept discours prononcés par Cicéron contre Verrès. La première Verrine est dirigée contre Quintus Cæcilius, qui s'était laissé corrompre par Verrès, et qui feignait de l'accuser.

VERRITION. s. f. (pr. *vèr-ri-ci-on* ; du lat. *verro*, je balaye). Néol. Mouvement de la langue quand en se recourbant en dessus ou en dessous, elle ramène les portions qui peuvent rester dans le canal demi-circulaire formé par les lèvres et les gencives. Mouvement de *verrition*. (Brill.-Sav.)

VERRIUS FLACCUS. Grammairien latin, ouvrit une école à Rome, fut chargé par Auguste de l'éducation de ses deux petits-fils, et mourut très-vieux, sous Tibère. De tous ses ouvrages, il ne nous reste que le Traité sur la signification des mots, abrégé par Servius Pompéius Rufus.

VERROCHIO (André). Peintre et sculpteur, né à Florence vers 1422, mort à Venise en 1488, eut la gloire de former le Pérugin et Léonard de Vinci.

VERROILH. s. m. Nom qu'on donnait au tronc pour les offrandes dans quelques églises.

VERROT. s. m. Comm. Se disait pour Verroterie.

— Bot. Un des noms vulgaires de la courtilière.

VERROTERIE. s. f. (rad. *verre*). Comm. Menues marchandises de verre, comme grains, bagues, chapelets, etc. La verroterie de Nevers. Le soir du bal, Térésa mit sa plus belle toilette, ses plus riches aiguilles, ses plus brillantes *verroteries*. (Al. Dumas.)

VERROU. s. m. (du lat. *veru*, broche de fer). Pièce de fer ou de cuivre, plate ou ronde, au milieu de laquelle tient un bouton, et que l'on applique à une porte, afin de pouvoir la fermer. Il va et vient entre deux crampons. Gros verrou. Petit verrou. Verrou à ressort. Verrou de sûreté. Mettre, tirer le verrou, les verrous. Fermer une porte au verrou. Il ne fut pas si tôt hors de ma chambre, que je me levai pour aller fermer ma porte au *verrou*. (Le Sage.)

— *Tenir quelqu'un sous les verrous.* Le tenir renfermé. || *Être sous les verrous.* Être prisonnier. La pensée est libre sous les *verrous* comme dans les champs. (Jouy.)

— *L'or force les verrous, ouvre tous les verrous.* L'argent fait ouvrir les prisons les mieux gardées.

— Prov. *Venir baiser le verrou.* Faire hommage à quelqu'un. Il se dit par allusion à une coutume qui permettait, en cas d'absence du seigneur, de baiser seulement le verrou de son manoir, afin d'accomplir l'hommage.

VERROUIL. s. m. (pr. *vé-rou-ye*). Ancienne orthographe du mot qu'on écrit aujourd'hui *verrou*.

— Techn. Pièce du laminoir.

VERROUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Verrouiller. S'empl. adjectiv. Porte verrouillée.

VERROUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *vé-rou-yé* ; rad. *verrouil*). Fermer au verrou. Verrouiller sa porte, la porte de sa chambre, de son cabinet.

— SE VERROUILLER. v. pron. S'enfermer au verrou.

VERROUL. s. m. Anc. t. milit. Arme de tournoi du genre de celles que l'on nommait courtoises.

VERRUCAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des algues. Il n'a pas été généralement adopté.

— Genre de lichens renfermant un assez grand nombre d'espèces, dont plusieurs croissent en Europe.

— Nom vulgaire de l'héliotrope d'Europe, appelé aussi *herbe aux verrues*, parce qu'on le croit propre à les guérir.

VERRUCARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une verrucaire. || VERRUCARIÉES. s. f. pl. Famille de lichens qui a pour type le genre verrucaire.

VERRUCIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *verruca*, verrue ; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte des verrues.

VERRUCIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *verruca*, verrue ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une verrue.

VERRUCIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *verruca*, verrue ; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes chargées de verrues.

VERRUCIVORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *verruca*, verrue ; *vorare*, dévorer). Zool. Qui dévore, ou plutôt qui passe pour ronger les verrues.

VERRUCULE. s. f. (du lat. *verrucula*, diminut. de *verruca*, verrue). Méd. Petite verrue.

VERRUCULEUX, EUSE. adj. (rad. *verrucule*). Hist. nat. Qui est muni de petites verrues.

VERRUE. s. f. (du lat. *verruca*). Méd. Sorte de petites tumeurs dures, mamelonnées, qui se forment à la surface de la peau, et spécialement aux mains et au visage. Elles paraissent dues à l'épaississement de l'épiderme, et peuvent se détacher spontanément, ou par l'application prolongée de topiques émollients. Dans beaucoup de cas, il faut recourir aux caustiques.

VERRUQUEUX, EUSE. adj. (rad. *verrue*). Méd. Qui est rempli de verrues. Mains verruqueuses. Peau verruqueuse.

— Qui est de la nature des verrues. Tumeur verruqueuse.

— Hist. nat. Qui a la forme d'une verrue. || Qui est parsemé de verrues.

VERS. (pr. *vèr* ; du lat. *versus*). Préposition de lieu qui sert à désigner un certain endroit, une certaine situation, un certain côté. Vers la frontière. Vers le nord. Vers l'angle d'un bâtiment. Se tourner vers la mer. Lever les yeux

vers le ciel. Se diriger vers le but. Combien de fois Mme d'Aiguillon tourna-t-elle ses tristes regards *vers* l'autel d'où l'on venait de l'arracher. (Fléch.) Les Romains *vers* l'Euphrate ont attaqué mon père (Rac.) Mentor courut *vers* la porte de sa tente pour la faire ouvrir. (Fénel.) Le merle noir vole en sifflant *vers* la cerise pourprée, et le taureau, semblable à un rocher, mugit de joie à la vue des prairies en fleurs. (B. de St.-P.) Il y a dans la destinée de presque tous les hommes un but moral et religieux *vers* lequel ils marchent à leur insu. (Mme de Staël.) Les forces intellectuelles des peuples sont dirigées *vers* le perfectionnement de l'ordre social. (Bignon.) Le sage, pour faire monter la foule jusqu'à lui, doit se pencher *vers* elle. (Villem.)

— S'emploie quelquefois pour Auprès de. Venez vers moi. Etre envoyé vers le prince.

— *Vers* est aussi préposit. de temps, et signifie Environ. Vers midi. Vers les quatre heures. Vers l'automne. Vers le milieu du siècle dernier. Vers le commencement, vers la fin du règne de Louis XIV. Le papier a été inventé *vers* la fin du quatorzième siècle, et l'imprimerie *vers* le milieu du quinzième. (Lemarc.)

VERS. s. m. (pr. *ver*; du lat *versus*). Assemblage de mots mesurés et cadencés selon des règles déterminées. Les vers français sont composés d'un certain nombre de syllabes, dont les dernières riment ensemble, le plus souvent deux à deux. Vers masculins. Vers féminins. Vers réguliers. Vers irréguliers. Vers alexandrins. Vers de douze, de dix syllabes. Vers à rimes plates, à rimes croisées, à rimes redoublées. Vers héroïques. Vers lyriques. Vers burlesques. Vers français. Vers espagnols, italiens. Grands vers. Petits vers. De beaux vers. Des vers doux, coulants, faciles, élégants, harmonieux. Des vers légers, malins, tendres, passionnés. De mauvais, de méchants vers. Des vers durs, assoupissants, froids, glacés. Des vers ampoulés. Comédie en vers. Conte, épître en vers. Recueil de vers. Mélange de vers et de prose. Composer des vers. Lire, réciter, déclamer ses vers. Faire des vers à la louange de quelqu'un. Quel supplice que d'entendre déclamer pompeusement un froid discours, ou prononcer de médiocres *vers* avec toute l'emphase d'un mauvais poète. (La Bruy.) Faire des *vers* ou en écouter est un plaisir pour tous les hommes, tant qu'ils restent sensibles. (St-Lamb.) Il n'y a pas de meilleur moyen, pour rendre de bons *vers* méconnaissables, que de se les approprier en les rendant mauvais. (La Harpe.) L'art de décrire est aussi ancien que l'art des *vers*. (Michaud.) Je ne suis pas, lui dis-je, plus satisfait de la prose que de tes *vers*. (Le Sage.) Mes *vers* sont durs, d'accord, mais forts de choses. (Volt.) Jamais au bout du *vers* on ne le voit broncher. (Boil.)

Ah! mettons-nous ici pour écouter à l'aise
Ces *vers* que mot à mot il est besoin qu'on pèse.
(Mol.)

— *Vers libres*. Ceux qui, quoique liés et par le sens et par les rimes, quoique renfermés dans la même période ou la même stance, ne sont pas assujétis au rhythme des autres stances ou couplets de la pièce dont ils font partie. ‖ *Vers blancs*. Vers non rimés, dans les langues où la rime est en usage.

— Fam. *Le démon des vers*. Le génie, la passion dominante qui porte à faire des vers.

C'est là que j'ai trouvé quelques amis bien chers,
Possédés comme moi de ce démon des vers.
(Coll.-d'Harl.)

Combien de fois, plein du démon des vers,
Dès le matin m'échappant de la ville,
J'allai rêver sous vos ombrages verts.
(Campen.)

— Poétiq. *Le dieu des vers*. Apollon. Dieu des *vers* et du jour, Phébus, inspire-moi. (La Font.)

— Prov. et par antiphrase. *Faire des vers à la louange de quelqu'un*. Dire du mal de quelqu'un, en médire.

— *Vers* s'emploie quelquefois au singulier dans un sens collectif. Le vers de ce poète est énergique. Il tourne assez bien le vers, un vers.

Péniblement construit son vers froid et gêné
N'est que le fruit tardif d'un travail obstiné.
(Millevoye.)

— Littérat. anc. Chez les Grecs et les Latins, les vers étaient composés d'un certain nombre de syllabes longues et brèves nommées pieds. On les distingue en hexamètre, pentamètre, asclépiade, spondaïque, saphique, adonique, alcaïque, phérécratien. V. ces mots.

— *Vers dorés*. Poème attribué à Empédocle et à Lysis. Ils contiennent la doctrine de Pythagore.

— Gramm. arabe. *Vers appariés*. Ceux dans lesquels la rime change de deux en deux vers, comme dans nos alexandrins.

VERSABLE. adj. des 2 g. Techn. S'est dit d'une voiture sujette à verser.

VERSADE. s. f. Action de verser en voiture. Mot employé par Mme de Sévigné, mais inusité maintenant.

VERSAGE. s. m. Agric. Premier labour donné aux jachères.

VERSAILLES. (pr *ver-ça-ye*). Géogr. Ch.-l. du département de Seine-et-Oise, à 20 kil. S.-O. de Paris; 32,000 hab., y compris 3,000 hommes de garnison. Evêché, cour d'assises, tribunaux de 1re instance et de commerce, collège royal, école normale primaire. Château magnifique, élev. par Louis XIV, et qui depuis 1660 jusqu'en 1789 fut la résidence ordinaire des rois, parc et jardins magnifiques. Au parc attiennent deux palais moins vastes, le grand et le petit Trianon, qui chacun ont aussi des jardins délicieux. Deux chemins de fer, dit de rive droite et de rive gauche, unissent Versailles à Paris. Patrie de Philippe V, Louis XV, Bailly, Ducis, l'abbé de l'Epée, Kreutzer, Berthier, Hoche. ‖ L'arrondissement de Versailles contient 10 cantons, 104 communes; 133,551 h.

— Hist. *Versailles* n'était primitivement qu'un prieuré dépendant de Saint-Magloire. En 1630, Louis XIII acheta la terre de Versailles et y fit bâtir un petit château pour ses équipages de chasse. Louis XIV en fit le palais de Versailles, commencé en 1661. Le séjour de la cour rendit bientôt la ville importante, sous Louis XV, on y comptait 80,000 hab. C'est à Versailles que les Etats-Généraux furent assemblés (5 mai 1789); qu'eurent lieu les journées du 17 et du 20 juin, où les députés se constituèrent en assemblée nationale, et celle des 10 et 11 octobre, où la populace de Paris força le château et ramena la famille royale aux Tuileries.

— *Traité de Versailles*. Paix accordée par Louis XIV à la république de Gênes, le 12 février 1685.

— *Musée de Versailles*. Immense musée de peintures et de sculptures relatives à l'histoire nationale, et rassemblées dans le château de Versailles par la liste civile. Il a été ouvert en 1838.

— *Le cabinet de Versailles*. Se dit du gouvernement français sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI.

VERSAL, ALE. adj. (rad. *vers*). S'est dit pour Qui a rapport aux vers, qui est en vers.

— *Loi versale*. Loi mise en vers. ‖ *Lettres versales*. Majuscules, comme celles qui commencent les vers.

VERSANT. s. m. Pente d'un des côtés d'une chaîne de montagnes. Le versant méridional des Alpes, des Pyrénées.

VERSANT, ANTE. adj. (rad. *verser*). Sujet à verser, qui verse facilement. Il ne se dit que des voitures. Carosse très-versant. Les berlines sont peu versantes.

VERSANT. part. prés. du v. Verser. Il est invar. Des nymphes couronnées de mousse tournent en silence autour de Diane, *versant* sur la terre des corbeilles de pavots. (B. de St-P.) Du sein de la vie privée, suivez l'homme au milieu de ses semblables, vous y trouverez la religion *versant* sur lui de nouveaux bienfaits. (De la Luzerne.)

Si de mon propre sang ma main *versant* des flots,
N'eût par ce coup hardi reprimé vos complots.
(Racine.)

VERSATILE. adj. des 2 g. (du lat. *versatilis*; rad. *vertere*, tourner). Qui est sujet à tourner, à changer, qui est variable, inconstant. Il ne s'emploie qu'au sens moral. Homme versatile. Esprit, caractère versatile. Volonté très-versatile. Lorsqu'un souverain ambitieux a franchi les bornes de l'équité, il n'a plus que des principes *versatiles* au gré de ses passions. (Jacobi.)

VERSATILITÉ. s. f. (rad. *versatile*). Qualité de ce qui est versatile. La *versatilité* de celui-ci se représente à chaque instant sous nos yeux, et les variantes de ses ouvrages sont le plus souvent celles de ses opinions. (La Harpe.) La *versatilité* dans les mesures d'administration est aussi fatiguante pour le peuple que pour le prince. (De Lévis.)

VERSCHORISTE. s. m. (pr. *ver-sko-riste*). Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Hollande en 1600, par Jacob Verschoren.

VERSE. s. f. Métrol. anc. Mesure géodésique employée en Egypte et dans une partie de l'Asie. V. AROURE.

VERSE. s. m. Anc. art milit. Pièce d'artillerie qui était une sorte de fauconneau.

VERSE (A). Loc. adv. qui n'est employée que dans cette phrase, *il pleut à verse*, il pleut abondamment.

— Fig. Tant que vous resterez dans le dénûment social, vous avez beau faire tomber à *verse* des prédicateurs de vertu. (Consider.)

VERSÉ. adj. m. (du lat. *versus*, tourné). Géom. *Sinus verse d'un angle*. Partie du rayon du cercle qui est comprise entre l'arc et le pied du sinus.

VERSÉ, ÉE. part. pass. du v. Verser. S'empl. adjectiv. Le sang du peuple ne doit être *versé* que pour sauver ce peuple dans les besoins extrêmes. (Fén.)

— *Versé par*. Les grâces, les honneurs par moi seul *versés*. (Rac.)

Des larmes de ses yeux coulent à cette image,
Versées par le regret, et séchées par la rage.
(J.-B. Saurasx.)

— Exercé, expérimenté. Être versé dans les affaires. Homme versé dans la philosophie, dans la politique. Il est très-versé dans la lecture de nos vieux poètes. J'ai fait venir des échantillons de toutes ces couches, que M. Dalibart, habile botaniste, et *versé* d'ailleurs dans toutes les parties des sciences, a bien voulu faire prendre sous ses yeux. (Buff.) Turgot était très-*versé* dans la littérature ancienne et moderne, et avait essayé des vers métriques dans notre langue. (La Harpe.)

— Bl. Renversé. Chevron versé. Pommes de pin versées.

VERSEAU. s. m. (du fr. *verser*, et *eau*). Astron. Le onzième signe du zodiaque. Le soleil entre dans le Verseau le 21 janvier, et en sort le 18 février, pour entrer dans le signe des Poissons.

— Iconol. On le représente tenant à la main un vase d'où l'eau s'échappe avec abondance.

Quand l'urne du verseau se répand sur la terre,
La froidure survient, l'engourdit, la resserre.
(Delille.)

VERSEMENT. s. m. Fin. Action de verser de l'argent dans une caisse. Un versement de fonds. Faire un premier, un second versement.

VERSER. v. a. 1re conj. (du lat. *versare*, tourner, parce que c'est en tournant, en inclinant un vase qu'on répand ce qu'il contient). Transvaser, répandre. Verser d'un vase dans un autre. Verser de l'eau sur les mains, sur des fleurs. Verser du vin dans un tonneau, dans un verre. Verser du plomb fondu dans un moule. Il parut à une fenêtre un garçon de cuisine qui lavait apparemment la vaisselle, et qui, pour prix de mon opiniâtreté, me *versa* sur la tête une chaudronnée d'eau bouillante. (Le Sage.)

— *Verser de l'eau, du vin, de l'eau-de-vie*, etc., *à quelqu'un*. Mettre de l'eau, du vin, de l'eau-de-vie, etc., dans le verre de quelqu'un, afin qu'il boive. Ne me versez plus de vin, ne me versez que de l'eau pure. Ils commencèrent à manger avec beaucoup d'appétit, et moi, debout derrière eux, je me tins prêt à leur *verser* du vin. (Le Sage.)

— Absol., dans le même sens. Verser à boire. Versez jusqu'au bord. Versez-lui tout plein. Versez à [illegible]

[illegible]
(Mol.)

Prov. et fig. *Verser dans un tonneau percé*. Obliger un prodigue, un ingrat.

— Se dit aussi, en parlant des grains. Verser du blé dans la trémie, dans un sac. Verser de l'orge, de l'avoine dans un coffre, dans une mangeoire.

[illegible]
(La Font.)

— Par extens. Des enfants et des jeunes filles *versent* ensuite les grappes dans des hottes [illegible] querelles odieuses. (Pougens.)

— *Verser des larmes, des pleurs*. Pleurer. Verser les larmes sur quelqu'un. Que ne puis-je représenter ici l'incomparable beauté d'une âme que vous avez toujours hattée à Seigneur, afin que nous continuions à *verser* sur le même un torrent de larmes. (Boss.) J'ai versé bien des larmes depuis notre séparation. (B. de St-P.) Je [illegible] *versé* les torrents de larmes. (Chateaub.) Le ciel sait combien j'en ai *versé* de larmes. (Rac.)

[illegible]

— *Verser son sang*. Donner, exposer sa vie. Verser son sang pour la foi. Verser son sang pour son roi, pour la patrie. Verser son sang pour le service de l'Etat. Voilà ce sang qu'il a si généreusement répandu pour nous, et, pour dire encore plus, voilà le sang que Jésus-Christ a versé pour lui. (Fléch.) Nos [illegible] ont ouvert les sources de commerce pour lesquelles ils n'ont *versé* de sang que le leur, dont, à la vérité, ils ont été prodigues. (Chateaub.)

— *Verser le sang humain, le sang des hommes, le sang de quelqu'un*. Commettre ou ordonner un meurtre. C'était là le comble des humiliations les plus douloureuses, de demander une subsistance à ceux qui avait versé le sang de son mari sur un échafaud. (Volt.)

La cruauté sans frein brisera ses barrières,
Et, je ne à la vengeance, mais bientôt verse
Le peu de sang qu'ici ses excès ont laissé. (Piron.)

— *Verser le sang innocent*. Faire mourir, condamner un innocent.

— Fig. *Verser l'or à pleines mains*. Le prodiguer, en dépenser beaucoup.

— Fig. *Verser des secrets, verser ses chagrins dans le cœur de quelqu'un*. Les lui confier. Avez-vous un secret important, *versez*-le hardiment dans ce noble cœur. (Boss.)

— Fig. *Verser des consolations dans un cœur ulcéré, dans une âme navrée*. Adoucir ses peines, calmer ses souffrances. On dit dans un sens analogue. *Ses sages conseils, ses discours consolants*, etc., *ont versé du baume sur mes blessures*. Ils ont adouci l'amertume de mes chagrins, de ma douleur. Vos lettres *versent* du baume sur mes blessures. (Volt.)

— Fig. *Verser le mépris, le ridicule sur quelqu'un*. Le rendre méprisable, le couvrir de ridicule. ‖ On dit de même qu'un auteur *verse l'ironie, le fiel dans ses écrits*. Quand y [illegible] l'ironie, la causticité. Son mérite lui a fait des ennemis, et il s'en attire lui-même en [illegible] dans ses écrits une ironie piquante. (Barthel.)

— Dans le style relevé, *verser* s'emploie exagérément pour Répandre. Le soleil, parvenu au terme de sa course [illegible] la pourpre et l'or [illegible]. La vie [illegible] ceux qui peuvent l'adoucir y *versent* du poison. (Volt.)

[illegible]
Sur la pourpre des mers [illegible]
(N[illegible])

— Il se dit en parlant des sentiments, des grâces, des bienfaits. Le [illegible] est le premier sentiment qu'on *verse* dans le cœur des [illegible]. (Mass.) Le ciel *versa* dans l'esprit et dans le cœur de M. de Montausier [illegible] honneur et d'équité. (Fléch.) C'est à [illegible] simple que Dieu promet [illegible] qu'il *verse* sur ceux qui le craignent. [illegible] La nature, non contente de [illegible] tous les *versés* dans le sein des [illegible] avec non moins de profusion. (B. de St-P.)

[illegible] dans leurs cœurs brûlants de la soif de plaire,
Verse l'amour de gloire et la peur de céder. (B[illegible])

Dieu, notre Dieu sans doute a *versé* dans ton cœur
Cet esprit de douceur. (Racine.)

— Se dit, en parlant des espèces, des sommes qu'on apporte dans une caisse [illegible]. Verser des fonds dans la caisse de la [illegible]. Les percepteurs versent l'argent qu'ils reçoivent dans la caisse des receveurs.

— *Verser des fonds dans une affaire, dans une entreprise*. Y [illegible] ses fonds. Il a versé presque tous ses fonds dans les chemins de fer.

— VERSER. v. n. Tomber sur le côté, en parlant d'une voiture. Cabriolet sujet à verser. Son carosse a versé dans telle rue.

— Se dit aussi des personnes qui sont dans la voiture. Nous avons versé à l'entrée du village. Prenez garde de verser. J'ai peur que nous ne versions. (Mme de Sév.)

— Fig. [illegible] on chancelle à gauche, on *verse* à droite. (Ancien.)

— Prov. et fig. *Il n'est si bon charretier qui ne verse*. Nous sommes tous sujets à faire des fautes. ‖ *Verser en beau chemin*. Manquer une affaire qui paraissait assurée.

— *Verser* s'est dit pour Résider, demeurer.

— Art milit. *Verser en caisse*. Se dit d'une pièce de canon attelée qui tombe les roues en l'air.

— Se [illegible], en parlant des blés sur pied. [illegible] les blés versent. L'orage a fait verser tous les seigles.

— Il s'emploie aussi activement dans les deux sens qui précèdent. Ce cocher a versé sa voiture, nous a versés. Les vents ont versé les blés.

— SE VERSER. v. pron. Verser à soi. Se verser à boire. Se verser coup sur coup.

— Être versé. Les vins fins se versent dans des verres plus petits. Les impôts se versent dans le trésor public.

— Syn. comp. VERSER, RÉPANDRE. V. RÉPANDRE.

VERSET. s. m. (pr. *ver-cè*; du lat. *versus*, vers). Petite section [illegible] quelques lignes qui forment le plus souvent une [illegible] sens complet. Les anciens se servaient de versets pour [illegible] le nombre de [illegible]. Aujourd'hui [illegible] ne sont usités que dans les livres de l'Ecriture. La division de la Bible par versets [illegible] à saint Jérôme [illegible] est due à Robert Estienne. La [illegible] le vingtième verset de tel chapitre, de tel psaume.

— Par extens. Signe d'imprimerie qui sert à marquer les versets et qui est ainsi figuré, ℣.

— Liturg. Passage ordinairement tiré de l'Ecriture, [illegible] dans l'office de l'Eglise. Il est [illegible] suivi d'un répons. Chanter un verset, un verset et un répons.

VERSICOLORE. adj. des 2 g. (lat., *versus*, tourné, changé, et *color*, couleur). Didact. Qui change ou varie de couleur.

— Minér. Se dit des corps dont la couleur change suivant la manière dont ils sont frappés par la lumière. Feldspath versicolore.

VERSICOLOR. s. m. Ornith. Nom donné à une [illegible] le plumage [illegible] selon les aspects de la lumière.

VERSICOSTÉ, ÉE. adj. (lat., *versus*, divers, *costa*, côte). Didact. Qui offre des côtes inégalement saillantes.

VERSICULE, VERSICULET. s. m. (du lat. *versiculus*, diminut. de *versus*, vers). Petit vers. Un faiseur de versicules, de versiculets. Fam. et peu usité.

VERSIFICAILLEUR. s. m. (pr. *ver-si-fi-ka-*[illegible]). S'est dit [illegible], familièrement et par plaisanterie, d'un mauvais versificateur.

VERSIFICATEUR. s. m. (rad. *versifier*). Celui qui fait des vers. Il se dit [illegible] par la [illegible] Bon versificateur. [illegible] (Boil.) [illegible] entre l'auteur et le [illegible]

VERSIFICATION. s. f. [illegible] Art, manière de faire, de tourner les vers. Vers[illegible] Versification dure, [illegible] la [illegible] R[illegible] est plus [illegible] lante que partout ailleurs. (La Harpe.) Ma vers.

... n'est pas un assemblage de sentences et de pensées triviales que la rime seule soutienne. (Le Sage.)

— Art qui enseigne les règles à suivre pour faire correctement les vers. Traité de versification.

VERSIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Versifier. S'empl. adjectiv. La pièce de Malfilâtre, *versifiée* avec cette mollesse, cette élégance et ce nombre qui le caractérisent partout, peut être mise à peu près au niveau de celles qui ont passé sous vos yeux. (La Harpe.)

— *Pièce bien versifiée, mal versifiée.* Pièce dont les vers sont bien tournés, mal tournés.

VERSIFIER v. a. 1re conj. (du lat. *versificare*, fait de *versus*, vers; *facere*, faire). Faire des vers. Il ne fait que versifier. Tel écrivain versifie mécaniquement, en comptant sur ses doigts; il se croit poète! (Boiste.)

— Mettre en vers. Versifier un compliment, un placet. Thomas Corneille a écrit très mal la tragédie, et il a *versifié* assez heureusement le *Festin de Pierre*. (La Harpe.)

— SE VERSIFIER. v. pron. Être versifié. Cette description ne peut se versifier. Les épigrammes doivent se versifier.

VERSIFIEUR. s. m. Critiq. Celui qui fait de mauvais vers. Fam. et presque inusité.

VERSIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *versus*, changé; *forma*, forme). Didact. Dont la forme est sujette à changer.

VERSION. s. f. (du lat. *versio*; fait de *vertere*, tourner, traduire). Traduction d'une langue en une autre. Il se dit surtout en parlant des traductions de l'Écriture. Version littérale. Version grecque, latine, italienne, anglaise, etc. La version arabe, chaldaïque, syriaque. Faire une version de la Genèse, des Psaumes. Les principales *versions* grecques de la Bible sont celles des Septante, de Symmaque, d'Aquila et de Théodotion. La plus fameuse *version* latine est celle de saint Jérôme, en usage dans l'Église. (Encycl.) Avec de telles dispositions, il était que Pompignan se connût bien peu pour tenter la *version* du Miserere, psaume qui abonde en pathétique, autant que cette *version* est remarquable en sécheresse et en froideur. (La Harpe.)

— Particulièrement, Traduction que font les élèves, dans un collège, d'une langue ancienne en leur propre langue. Version grecque. Version latine. Corriger une version. Premier, second prix de version. Je voulais presque me donner le temps de corriger votre *version*, et vous la renvoyer en l'état où il faudrait qu'elle fût; mais j'ai trouvé que cela me prendrait trop de temps. (Rac.)

— Fam. Manière de raconter, de présenter un fait. Cette version n'est pas fidèle. Il y a plusieurs versions sur cet événement.

— Chir. Déplacement ou changement de position que les accoucheurs font éprouver au fœtus, lorsqu'il ne se présente pas dans sa position naturelle. ‖ *Version occipitale.* La manœuvre par laquelle on amène la tête. ‖ *Version pédale.* Celle par laquelle on amène les pieds.

VERSIPALME. adj. des 2 g. (ét. lat., *versus*, tourné; *palma*, palme). Didact. Dont les palmures ne s'inclinent point dans le même sens.

VERSIPORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *versus*, divers; *porus*, pore). Hist. nat. Dont les pores ne sont pas tous de la même forme.

VERSO. s. m. (du lat. *versus*, tourné). La seconde page, le revers d'un feuillet, l'opposé de *recto*. Cherchez au verso. ‖ Pl., des *verso*.

VERSOIR. s. m. Agric. Oreille de la charrue.

VERSOIX. Géogr. Ville de Suisse, canton de Genève, sur la rivière de Versoix, à 12 kilom. N. de Genève; 1,200 hab. Lampes, lustres, faïence.

VERSOYER. v. a. et n. 1re conj. S'est dit pour Changer, mêler.

VERSTE. s. m. Métrol. Mesure itinéraire employée en Russie, et valant 500 sagènes, ou 1 kilom. 0671.

VERSURE. s. f. Vieux mot qui signifiait Emprunt. Rabelais a dit, dans un sens particulier, *Faire versure*, pour Emprunter à l'un pour payer à l'autre.

VERT, ERTE. adj. (du lat. *viridis*; on écrivait autrefois *verd*). Qui est de la couleur des herbes, des feuilles des arbres. Drap vert. Taffetas vert. Robe verte. Arbres toujours verts. Combien de fois je me suis plu à voir les mélilots dorés, les trèfles empourprés et les *vertes* graminées, former des ondulations semblables à des flots! (B. de St-P.) La sarcelle de la Chine a sur la tête un magnifique panache *vert* et pourpre. (Buff.) On admire son aigrette, composée de longues plumes blanches, *vertes* et violettes. (Id.) Il montait une belle mule gris pommelé, et avait un manteau de fin drap *vert*, bordé de velours tanné, avec une toque de même. (Don Quich.) Le Nil du *vert* acanthe admire le feuillage. (Del.)

Tout autour j'aperçois, sur vingt couches épars,
La pâle chicorée et la *verte* laitue. MICHAUD.)

— *Bonnet vert.* Bonnet que portaient autrefois les banqueroutiers. Prendre le bonnet vert. V. BONNET.

— Prov. *Vert comme pré.* Se dit de ce qui est d'un vert uniforme, d'un beau vert.

— Qui a encore quelque sève, en parlant des arbres, des plantes. Ce cerisier est encore vert. On peut conserver un gazon tant qu'il est encore vert.

— Se dit fig. et fam. d'un homme âgé qui a encore de la vigueur. Au temps indiqué, je vis arriver mes deux convives, rasés de frais, bien peignés, bien poudrés, deux petits vieillards encore *verts* et bien portants. (Brill.-Sav.)

— *Vert* se dit aussi du bois qui n'a pas encore perdu son humidité naturelle. Ce bois est trop vert, il ne brûlera pas. Le bois *vert* casse bien plus difficilement que le bois sec. (Buff.)

— Qui n'est pas mûr. Des raisins, des abricots verts. Aimer les fruits verts. Ils sont trop *verts*, dit-il, et bons pour des goujats. (La Font.)

— *Vin vert.* Vin qui n'est pas encore fait, et qui a conservé une partie de son acidité.

— *Pois verts.* Pois nouveaux, par opposition aux pois qui se conservent secs.

Deux marmitons crasseux, revêtus de serviettes,
Lui servaient de masses et portaient deux assiettes:
L'une de champignons avec des ris de veau,
Et l'autre de pois *verts* qui se noyaient dans l'eau.
BOILEAU.

— Fig. et fam. *La verte jeunesse.* Les premiers temps de la jeunesse. ‖ *Une verte vieillesse.* Une vieillesse robuste, exempte d'infirmités. ‖ *Un vert galant.* Un homme vif, alerte, vigoureux. ‖ *Il a la tête verte, c'est une tête verte.* Il est étourdi, évaporé, il manque d'aplomb, d'expérience.

— Prov. et fig. *Entre deux vertes une mûre.* Se dit lorsque, entre deux choses médiocres, il y en a une meilleure que les autres. ‖ *Ils sont trop verts.* Se dit en parlant d'une personne qui fait semblant de dédaigner ce qu'elle ne peut obtenir, par allusion au renard de La Fontaine. On dit de même, *Il trouve les raisins trop verts.*

— *Vert* signifie encore Ferme, résolu, sévère. Une réponse bien verte. Une verte réprimande. Il a répliqué d'une manière trop verte.

— Art culin. *Sauce verte.* Sauce qui a pour base du jus d'épinards. Elle se sert principalement sur les viandes blanches.

— Géogr. *Cap Vert.* Cap le plus occidental de l'Afrique, dans la Sénégambie, entre l'embouchure du Sénégal au N., et celle de la Gambie au S. Il est aussi appelé à cause de la vigueur de la végétation. Vis-à-vis est un groupe d'îles montagneuses, volcaniques, dites *îles du cap Vert.* Aux Portugais.

— Pêch. *Morue verte.* Morue qui n'a pas été séchée.

— Techn. *Cuir vert.* Cuir qui n'a pas été corroyé. ‖ *Pierres vertes.* Pierres fraîchement tirées de la carrière.

VERT. s. m. La couleur verte. Vert foncé. Vert tendre. Gros vert. Vert naissant. Vert-pré. Vert gai. Vert de mer. Vert d'eau. Vert pomme. Vert d'émeraude. Aimer le vert. Être habillé de vert. Chose qui tire sur le vert. Le *vert* le plus riche, le bleu tendre, le blanc et le *vert* bronzé, nuancent son plumage. (Buff.) Sa longue queue, mêlée de *vert* et de bleu, est doublée d'un jaune tendre. (Id.) Le *vert* du peuplier combat celui du saule. (Delille.)

— Se dit des herbes vertes que l'on fait manger aux chevaux pendant le printemps. Mettre des chevaux au vert, leur faire prendre le vert. Retirer des chevaux du vert, leur faire quitter le vert.

Un jour, dis-je, au sortir des rigueurs de l'hiver,
Aperçu un cheval qu'on avait mis au vert. LA FONT.)

— Fig. et fam. *Manger son blé en vert.* Manger son revenu d'avance.

— Prov. et fig. *Employer le vert et le sec.* Recourir à toutes sortes de moyens pour réussir.

— Acidité du vin qui n'est pas encore fait. Vin qui a du vert, qui n'a pas dépouillé son vert.

— Anc. cout. *Droit de vert.* Droit de pâture.

— Archit. *Vert antique* ou *vert d'Égypte.* Marbre noir et vert veiné de blanc que les anciens employaient quelquefois, et qui est devenu fort rare.

— Bot. *Vert des bois, vert des dames, vert des orties.* Nom de trois espèces d'agarics.

— Comm. *Vert de vessie.* Couleur préparée avec le suc des baies de nerprun. ‖ *Vert d'iris.* Couleur tirée des feuilles de l'iris. ‖ *Vert de Scheele.* Couleur essentiellement formée d'oxyde arsénieux et de deutoxyde de cuivre, qui est employée pour la peinture des papiers et même pour la peinture à l'huile.

— Entom. *Vert doré.* Nom spécifique d'une noctuelle.

— Erpét. *Vert ocellé.* Nom spécifique d'un lézard.

— Jeux. *Jouer au vert.* Jouer, dans le mois de mai, à une sorte de jeu où l'on est obligé sous certaines peines d'avoir toujours sur soi quelques feuilles de vert cueillies le jour même, et où chacun cherche à surprendre son compagnon dans un moment où il n'a point de vert. C'est par allusion à ce jeu qu'on dit fig., *Prendre quelqu'un sans vert.* Le prendre au dépourvu.

— Hist. rom. *Faction des verts.* Partisans de ceux d'entre les conducteurs de chars qui étaient habillés de vert. La faction des verts et la faction des bleus en vinrent souvent aux mains. V. FACTION.

— Ichthyol. *Vert blanc.* Poisson du genre spare, nommé aussi galiléen. ‖ *Vert violet.* Poisson des eaux de la Chine, rapporté au genre carpe.

— Minér. *Vert campan.* Marbre qu'on tire de la vallée de Campan, dans les Pyrénées. ‖ *Vert de Corse.* Roche primitive, qui est un mélange de diallage et de jade. Il est susceptible d'un beau poli. ‖ *Vert de cuivre.* Cuivre malachite soyeux. ‖ *Vert de montagne.* Cuivre carbonaté impur. ‖ *Vert de Suse.* Marbre du Piémont.

— Ornith. *Vert brunet.* Oiseau du genre fringille. ‖ *Vert doré.* Nom spécifique d'un colibri et d'une grive. ‖ *Vert manier.* Un des noms vulgaires du martin pêcheur. ‖ *Vert montant.* Espèce du genre bruant. ‖ Colibri de Saint-Domingue. ‖ *Vert plein.* Variété de chardonneret.

VERT (Dom Claude de). Né à Paris en 1645, entra dans l'ordre de Cluny en 1661, fut nommé prieur de Saint-Pierre d'Abbeville en 1695, et mourut en 1708. Son principal ouvrage est une Explication des cérémonies de l'Église en 4 vol. in-8°.

VERTABIET. s. m. Relat. Docteur chez les Arméniens. On dit aussi *verbiest*.

VERTAISON. Géogr. Ch.-l. de canton (Puy-de-Dôme), à 20 kilom. N.-O. de Billom; 2,670 hab.

VERT-DE-GRIS. s. m. Rouille verdâtre qui se forme à la surface des objets de cuivre lorsqu'on néglige de les nettoyer, ou qu'ils demeurent longtemps exposés à l'action de l'air et des acides. C'est un sous-carbonate de cuivre très-vénéneux. Chandeliers pleins de vert-de-gris.

— Composé d'oxyde de cuivre et d'acide acétique employé dans les arts. Il est solide, d'une couleur vert bleuâtre, sans odeur et d'une saveur forte et brûlante. On l'obtient en mettant couche par couche du marc de raisin et des lames de cuivre. Ce vert-de-gris est aussi nommé *verdet* ou *vert-de-gris artificiel*, pour le distinguer du précédent.

VERT-DE-GRISÉ, ÉE. adj. Néol. Qui est couvert de vert-de-gris. Que vous fait le misérable sou *vert-de-grisé*, sans effigie et sans empreinte? N'avez-vous pas le sequin d'or? (V. Hugo.)

VERTE. s. f. Erpét. Nom vulgaire d'une couleuvre. Il y a aussi la *verte et bleue*, et la *verte et jaune*.

— Hortic. *Verte bonne.* Nom donné à une variété de prune et à une laitue. ‖ *Verte longue.* Variété de poire verte et sucrée. Il y a aussi la *verte longue panachée*.

VERTÉBRAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport, qui appartient aux vertèbres.

— *Colonne vertébrale.* Ensemble de toutes les vertèbres, parce que de leur superposition résulte une sorte de colonne placée à la partie postérieure du tronc. ‖ *Canal vertébral* ou *rachidien.* Conduit qui règne dans toute la longueur de la colonne vertébrale, depuis le grand trou occipital jusqu'au canal sacré, qui n'est que sa continuation. ‖ *Moelle vertébrale.* Prolongement de l'organe encéphalique, s'étendant du trou occipital à la partie inférieure du tronc et occupant le canal vertébral. ‖ *Ligaments vertébraux.* Bandes ligamenteuses qui règnent dans toute la longueur du rachis: l'un, *antérieur*, est placé au-devant du corps des vertèbres; l'autre *postérieur*, est fixé le long de la face postérieure de ces corps. ‖ *Artère vertébrale.* Branche de la sous-clavière, nommée aussi artère cérébrale postérieure. ‖ *Nerfs vertébraux.* Nom donné à tous les nerfs, au nombre de trente et un de chaque côté, qui naissent de la moelle vertébrale par deux racines, l'une antérieure et l'autre postérieure.

— Polyp. *Vertébral.* Dénomination appliquée à un polypier, parce que sa forme approche de celle d'une petite vertèbre de squale.

VERTÉBRALITE. s. f. (du lat. *vertebra*, vertèbre, et de la terminaison *ite* qui indique une phlegmasie). Pathol. Inflammation des vertèbres.

VERTÈBRE. s. f. (du lat. *vertebra*, fait de *vertere*, tourner, parce qu'ils sont un centre de mouvements). Anat. Chacun des os qui, emboîtés l'un dans l'autre, forment la colonne vertébrale destinée à soutenir le tronc et à le faire mouvoir. Ils sont courts, anguleux, épais, et au nombre de vingt-quatre, divisés en trois séries: sept *vertèbres cervicales*, ou du cou; douze *vertèbres dorsales*, ou du dos; cinq *vertèbres lombaires*, ou des lombes. On les désigne dans chaque région par leur nom minéral, cependant la première cervicale s'appelle l'*atlas*, la seconde l'*axis*, et la septième *proéminente*.

— Zool. Le nombre des vertèbres varie dans chaque espèce d'animaux. On en compte trente et une dans le cheval. Chez les oiseaux, les vertèbres cervicales sont toujours très-nombreuses, à cause de la longueur de leur cou. Chez les poissons, les vertèbres ne se divisent généralement qu'en deux classes, les dorsales et les caudales. Chez les reptiles, leur nombre est considérable: on en compte plus de trois cents chez certains serpents.

VERTÉBRÉ, ÉE. adj. Zool. Se dit des animaux qui ont des vertèbres, par opposition à ceux qui n'en ont pas. Il y a cinq classes d'animaux vertébrés admises aujourd'hui: les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les poissons et les amphibiens.

— Bot. Se dit des plantes et parties de plantes qui offrent des articulations distinctes et placées à égale distance. Tige vertébrée.

— Entom. *Vertèbre* a été employé par quelques auteurs pour désigner des insectes dont le dos présente des lignes disposées de manière à imiter en quelque sorte le dessin d'un squelette.

— substantiv. *Les vertébrés.* Les animaux vertébrés. Les *vertébres* forment le type le plus élevé du règne animal. (Encycl.)

VERTÉBRITE. s. f. Foss. Vertèbre fossile.

VERTÉBRO-ILIAQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport aux vertèbres et à l'os iliaque.

— *Articulation vertébro-iliaque.* Articulation de la dernière lombaire avec l'os iliaque.

VERTEILLAC. Géogr. Ch.-l. de canton (Dordogne), à 14 kil. de Ribérac; 1,200 hab.

VERTELLE. s. f. Techn. Espèce de bonde qui sert à fermer les varaigues des marais salants.

VERTEMENT. adv. Avec fermeté, vigueur. Parler, répondre vertement. Réprimander vertement quelqu'un.

VERTEMOUTE ou **VERTEMOULTE.** s. f. Féod. Droit qu'on devait payer au seigneur pour moudre au moulin banal. ‖ Dans la coutume de Normandie, Droit que devait payer au seigneur le vassal qui avait une grange hors du fief.

VERTENELLES. s. f. pl. Mar. Charnières ou pentures qui maintiennent le gouvernail. Ce mot paraît être une corruption de *verterelle*, employé avec raison par quelques auteurs.

VERTER. v. a. et n. 1re conj. Mot presque latin, qui s'est dit pour Tourner et changer.

VERTERELLE. s. f. (du lat. *vertere*, tourner). Techn. Pièce de fer en forme d'anneau qu'on fixe dans une partie pour retenir le verrou.

— Mar. V. VERTENELLES.

VERTET. s. m. Bot. Nom donné à la grande coimelle, espèce de champignon fort bonne à manger.

VERTEUIL. s. m. Petite pierre ronde et forée que les fileuses mettaient anciennement à leurs fuseaux pour les faire mieux tourner. On disait aussi *vertillon*.

— Anc. t. milit. Arme à feu à tir direct.

VERTEVELLE. s. m. V. VERTERELLE.

VERTEX. s. m. Anat. Mot latin qu'on a transporté dans la langue française comme synonyme de Sinciput, pour désigner le sommet ou la partie la plus élevée de la tête.

— Entom. Nom donné quelquefois dans les insectes à la portion horizontale de la face qui touche au front, et qui est située derrière les yeux.

VERTI, IE. part. pass. du v. Vertir. Il s'employait adjectiv. Nouveau Testament verti en français.

— Diplom. S'est dit des lettres retournées qui, dans les indications des feuillets des anciens manuscrits et des premiers essais typographiques, ont été employées pour marquer la seconde série des feuillets, comme on a employé depuis les lettres doubles. Un A, un B verti. Quelques philologues ont prétendu que le proverbe *Un bon averti en vaut deux* vient de cet usage, ce qui est peu probable.

VERTICAL, ALE. adj. (du lat. *vertex*, *verticis*, sommet). Mathém. Qui est perpendiculaire au plan de l'horizon. Cadran vertical. Plan vertical. Ligne verticale. Quelle si grande influence supposez-vous à un rayon de soleil plus ou moins *vertical* sur nos têtes? (G. Sand.) ‖ Au pl. m., *verticaux*. Le soleil embrase de ses feux *verticaux* la constellation de l'Ourse et celle de la Croix du sud, et aussitôt les vastes coupoles de glace des pôles fondent de toute part. (B. de St-P.)

— Astron. *Point vertical.* Le zénith. ‖ *Cercles verticaux.* Grands cercles de la sphère qui, passant par le zénith et le nadir, tombent perpendiculairement sur l'horizon, le coupent en deux points diamétralement opposés, et sont eux-mêmes coupés par l'horizon en deux parties égales.

— Bot. Se dit de tout organe qui s'élève perpendiculairement à l'égard, soit de l'horizon, soit de la partie qui le supporte.

VERTICALE. s. f. Mathém. Ligne verticale.

VERTICALEMENT. adv. Perpendiculairement au plan de l'horizon.

VERTICALITÉ. s. f. Didact. État d'un corps vertical placé perpendiculairement à l'horizon.

VERTICILLACANTHE. adj. des 2 g. (du lat. *verticillus*, verticille, et du gr. ἄκανθα, épine). Bot. Qui a des épines ou aiguillons disposés en verticille, ou à peu près.

VERTICILLE. s. m. (pr. *ver-ti-ci-le*; du lat. *verticillus*, qui signifie proprement le bouton mis au bout d'un fuseau pour lui donner de la pesanteur). Bot. Assemblage de rameaux, de fleurs ou de feuilles placés autour d'une tige, comme sur un axe commun.

VERTICILLE. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons, de l'ordre des mucédinées, comprenant deux espèces, le *verticille fluet* et le *verticille en tête*, qui croissent sur le bois mort ou pourri.

VERTICILLÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des plantes ou des parties de plantes qui présentent une disposition en verticille. Plante verticillée. Feuilles, fleurs verticillées. Rameaux verticillés.

VERTICILLIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *verticillus*, verticille; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont verticillées.

VERTICILLION. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons.

VERTICILLITE. s. m. Foss. Genre de polypiers fossiles.

VERTICITÉ. s. f. (du lat. *vertere*, tourner). Phys. Propriété en vertu de laquelle un corps tend plutôt vers un côté que vers un autre. La verticité de l'aiguille aimantée, de la boussole.

VERTICORDIA. adj. f. Antiq. lat. Surnom de Vénus pudique. On lui bâtit un temple à Rome, lorsque trois vestales furent enterrées pour avoir enfreint leur vœu de chasteté.

VERTIGE. s. m. (du lat. *vertigo*; rad. *vertere*, tourner). Méd. Tournoiement de tête, état dans lequel il semble que tous les objets tournent, ou que l'on tourne soi-même. Avoir, éprouver le vertige, des vertiges. Etre sujet aux vertiges. Quand on regarde en haut d'un lieu très-élevé, on éprouve des vertiges. Le *vertige* est toujours un signe de congestion vers le cerveau. (Nysten.) Le *vertige* tient de très-près au délire : il vient de différentes maladies, d'un travail forcé, de chagrins violents ou de fortes passions contrariées. (Varnier).

— *Vertige simple*. Celui qui consiste dans un tournoiement apparent des objets, sans que la vue en soit obscurcie. ‖ *Vertige ténébreux*. Celui dans lequel, au tournoiement des objets, se joint un obscurcissement tel de la vue, que l'on a peine à conserver l'équilibre. Le *vertige* simple se manifeste dans beaucoup de maladies; le *vertige* ténébreux est ordinairement l'avant-coureur de l'épilepsie ou de l'apoplexie. (Nysten.)

—Fig. Egarement des sens, de la raison; folie momentanée. Le vertige qui s'était emparé des esprits. On ne passe point tout d'un coup d'une condition si humble à un rang si élevé sans éprouver quelque *vertige*. Acad.)

Dans ces brillants déserts mon esprit égaré
D'un *vertige* fatal se troublo par degrés. (G. Farcy.)

— *Esprit de vertige*. Esprit d'erreur, de folie, d'égarement. Dieu des armées, répandez sur nos ennemis des esprits de terreur et de *vertige*. (Mass.) L'Eternel répand à son gré l'esprit de *vertige* dans les assemblées des nations et sur les conseils des rois. (Boiste.)

VERTIGINEUX, EUSE. adj. (du lat. *vertiginosus*). Méd. Qui a des vertiges, qui est sujet aux vertiges. Peu usité.

VERTIGO. s. m. (mot lat. qui signifie *vertige*). Art vétér. Tournoiement de tête particulier aux chevaux. Cheval qui a le vertigo, qui est mort du vertigo.

— Fig. et fam. Caprice, fantaisie. Avoir un vertigo. Voilà son vertigo qui le prend. ‖ Au pl., des *vertigos*.

VERTIQUEUX, EUSE. adj. (du lat. *vertere*, tourner). Qui tourne, qui tournoie, qui se meut en tournant. Au dessus d'un gouffre, l'eau a un mouvement vertiqueux. Peu usité.

VERTIR. v. a. 2ᵉ conj. (du lat. *vertere*). S'est dit pour Tourner, retourner, changer. ‖ Traduire. Vertir Cicéron, Virgile.

— Il signifiait aussi S'appliquer à quelque chose. Je ne saurais vertir à tant d'affaires à la fois.

— Ce mot, hors d'usage aujourd'hui, s'est conservé dans plusieurs mots qui en sont dérivés, comme *convertir*, *divertir*, *subvertir*, etc.

VERTOT (René-Aubert, dit l'abbé de). Historien, né en 1655, mort en 1735, fut successivement capucin, premontré, prieur de Jovenval, curé de Croissy-la-Garenne, près de Marly, curé aux environs de Rouen. Il fut admis, en 1705, à l'Académie, et devint secrétaire des commandements de la duchesse d'Orléans. On lui doit l'*Histoire de la révolution de Portugal*, l'*Histoire des révolutions de Suède*, l'*Histoire des révolutions romaines*, l'*Histoire de l'ordre de Malte*, ouvrages élégamment écrits, mais qui pèchent sous le rapport de l'exactitude et de la couleur locale.

VERTON. Géogr. Ch.-l. de cant. (Loire-Inférieure), à 8 kil. S.-E. de Nantes; 5,480 hab.

VERTU. s. f. (du lat. *virtus*, qui signifiait proprement Courage; rad. *vis*, force, énergie). Disposition, tendance habituelle et constante de l'âme, qui porte à faire le bien et à fuir le mal. Vertu rare, solide, éminente, inflexible, héroïque, sublime, éclatante. Vertu austère. Vertu douce, modeste. Vertu éprouvée. Vertu antique, héréditaire. Vertus naturelles, surnaturelles. Vertus acquises. Exemple de vertu. Acte de vertu. Des semences de vertu. Homme de grande vertu, de haute vertu. Embrasser, pratiquer la vertu. Exercer la vertu. Instruire, former quelqu'un à la vertu. La *vertu* obscure est souvent méprisée, parce que rien ne la relève à nos yeux. (Mass.) Une rigide et sévère *vertu* le rendit toujours insensible aux charmes des voluptés. (Fléch.) La *vertu* est un effort fait sur nous-mêmes pour le bien d'autrui, dans l'intention de plaire à Dieu seul. (B. de St-P.) La *vertu* est pour l'homme la véritable loi de la nature. (Id.) Si la noblesse n'est pas *vertu*, c'est peu de chose. (La Bruyère.) Il n'y a point de *vertu* sans force, et le chemin du vice est la lâcheté. (J.-J. Rouss.) On ne saurait être heureux sans pratiquer la *vertu*. (Vauven.) On rapporte quelquefois à la *vertu* des actions où elle a peu de part. (Duclos.) Malheur à celui qui aime plus les richesses que la *vertu*. (Delille.) Nos modestes aïeux parlaient moins de *vertus* et les cultivaient mieux. (Gilbert.) Son front de la *vertu* porte l'empreinte austère. (Volt.)

Faut-il qu'à ses yeux seuls un nuage odieux
Dérobe sa *vertu* qui brille à tous les yeux. (Rac.)

— Se dit des dispositions particulières qui dirigent vers tel genre de devoirs de bonnes actions. La vertu de chasteté, d'humilité, de continence. Vertu chrétienne. Vertu morale. Vertus royales. Vertus guerrières. Vertus civiles. Vertus domestiques, privées. Vertus publiques. Un prince qui n'a que des *vertus* militaires n'est pas assuré d'être grand dans la postérité. (Mass.) Les peuples n'aiment dans les souverains que les *vertus* qui rendent leur règne heureux. (Id.) Il consacre ses *vertus* morales et politiques par une piété profonde. (Fléchier.) Passons des *vertus* civiles aux *vertus* chrétiennes qu'elle a pratiquées. (Id.)

— Fam. *Vous avez bien de la vertu*. Se dit à quelqu'un qui vient de faire une chose pour laquelle on se sent de la répugnance.

— Prov. *Faire de nécessité vertu*. Se résoudre à faire de bonne grâce et avec courage une chose pénible, désagréable, mais nécessaire.

— Particulièrement, en parlant de femmes, Chasteté, pudicité. Femme qui sait conserver sa vertu. Elle parle trop de sa vertu. Les hommes vicieux refusent de croire à la vertu des femmes. Sa beauté n'a-t-elle pas été sous la garde de la plus scrupuleuse *vertu*? (Fléch.) Une femme coupable peut encore aimer la *vertu*, mais il ne lui est plus permis de la prêcher. (Mᵐᵉ de Staël.) Il ne pensait pas avoir le moindre sujet de craindre, Mergelina étant une dame jeune et belle à la vérité, mais d'une *vertu* si sauvage qu'elle ne pouvait souffrir les regards des hommes. (Le Sage.)

— Se dit quelquefois collectiv. des personnes vertueuses. Honorer la vertu. Encourager, récompenser la vertu. Persécuter, opprimer la vertu. La *vertu* sait se passer de protecteur. (La Bruy.) On ne peut être dupe de la vraie *vertu*. (Vauven.) Tant est grand le pouvoir de la *vertu* malheureuse, puisqu'elle réunit toutes les religions autour de son tombeau. (B. de St-P.)

— *Vertu* se prenait autrefois dans le sens de Valeur, courage, comme le mot latin d'où il dérive. Cette acception se retrouve dans quelques phrases.

— *Il n'a ni force ni vertu*. Se dit d'un homme qui n'a ni caractère ni courage. Benjamin est sans force et Juda sans *vertu*. (Rac.)

— Prov. *Face d'homme porte vertu*. La présence d'un homme sert bien dans les affaires.

— Il signifie encore Qualité qui rend propre à produire un certain effet, qui donne la force de produire un effet. Vertu spécifique. Vertu occulte, secrète. Les vertus des plantes, des minéraux. Remède qui a la vertu de guérir telle maladie. Elixir sans vertu. Jouissez, princes, de cette victoire, jouissez-en éternellement par l'immortelle *vertu* de ce sacrifice. (Boss.) Montrez-moi cette pomme, et apprenez-moi quelle *vertu* ou quelle propriété si extraordinaire elle peut avoir pour être criée à un si haut prix. (Gall.)

Ne méprise jamais ces plantes sans beauté
. . . .
Si tu sais découvrir leur *vertu* salutaire,
Elles pourront servir à prolonger tes jours. (L. Rac.)

— *En vertu*. loc. prépos. En conséquence; à cause du droit, du pouvoir. En vertu de telle loi, de telle ordonnance. Exercer en vertu de son droit, des pouvoirs qu'on a reçus, du diplôme qu'on a obtenu.

— Hist. fr. *Règne de la vertu*. Règne que Robespierre, Saint-Just et leurs adhérents feignaient de vouloir établir, de la même manière que les millénaires de la révolution anglaise prétendaient ramener le règne des saints. Le règne de la vertu devait être la conséquence des principes suivants, emphatiquement proclamés par Robespierre : Liberté et égalité, indivisibilité, salut public, fraternité, probité, bon sens, modestie.

— Myth. rom. V. VIRTUS.

— Philos. hermét. *Vertu céleste*. La chaleur naturelle, ou le feu interne de la matière.

— Scol. *Absence de vertu*. V. *Absence de suppôt*, au mot SUPPÔT.

— Théol. *Vertus intellectuelles*. Celles qui perfectionnent le jugement pour la connaissance du vrai. On en compte cinq : l'intelligence, la sagesse, la science, la prudence et l'art. ‖ *Vertus cardinales* ou *morales*. Celles qui perfectionnent la volonté pour lui faire faire le bien. On en distingue quatre principales : la prudence, la force, la tempérance et la justice. ‖ *Vertus théologales*. Celles qui ont Dieu pour objet immédiat, en tant qu'il est connu par la révélation. Il y en a trois : la foi, l'espérance et la charité.

— LES VERTUS. s. f. pl. Le cinquième chœur des Anges, qui est entre les Dominations et les Puissances, auxquels on attribue la force de faire des miracles et de fortifier les Anges inférieurs dans l'exercice de leurs fonctions.

VERTUBLEU. interj. (euphémisme pour *Vertu Dieu*). Juron de l'ancienne comédie. *Vertubleu*, petit compère, que vous êtes habile à donner des assiettes nettes! (Mol.) *Vertubleu!* mon neveu, comme vous êtes brave! (Destouches.) ‖ Plusieurs autres jurons de cette espèce se trouvent dans le langage des personnages comiques : *Vertu-chou*; *vertu de ma vie*, etc.

VERTUEUSEMENT. adv. D'une manière vertueuse. Vivre vertueusement. Femme qui s'est toujours conduit vertueusement.

VERTUEUX, EUSE. adj. (rad. *vertu*). Qui a de la vertu. Homme vertueux. Femme très-vertueuse. Cœur vertueux. Ame vraiment vertueuse. L'homme public n'est point *vertueux*, s'il n'a que les vertus de l'homme privé. (Mass.) La femme *vertueuse* est la récompense de l'homme de bien. (Fléch.) Pour être *vertueux*, il suffit de vouloir l'être. (J.-J. Rouss.) Je ne trouvais plus rien de grand et de beau que d'être libre et *vertueux*. (Id.) Huit jeunes demoiselles des plus considérables de l'île, vêtues de blanc et tenant des palmes à la main, portaient le corps de leur *vertueuse* compagne, couvert de fleurs. (B. de St-P.) Celui qui est *vertueux* est d'autant plus héroïque, qu'il n'en est pour cela ni plus considéré ni plus recherché. (Mᵐᵉ de Staël.) Pour n'avoir point l'air hypocrite, ils n'en sont pas moins *vertueux*. (Le Sage.) *Vertueux* jusqu'ici, vous pouvez toujours l'être. (Rac.)

Vois doucement s'éteindre
Sans crainte, sans remords, ce vieillard *vertueux*.
(Ducis.)

— Se dit quelquefois des choses inspirées par la vertu, qui annoncent la vertu. Action vertueuse. Résolution vertueuse. Si la noblesse est vertu, elle se perd par tout ce qui n'est point *vertueux*. (La Bruy.)

— *Vertueux* s'est dit pour Robuste, courageux.

— substantiv. Qu'il s'offre à ce *vertueux* du siècle une occasion sûre de décréditer [illegible] ennemi, pourvu qu'il conserve la gloire de la modération, il sera peu touché d'en avoir le mérite. (Mass.)

— Hist. fr. *Les vertueux*. S'est dit des partisans de Robespierre, par opposition aux pourris et corrompus. V. *Règne de la vertu*, au mot VERTU.

VERTUGADE. s. f. Anc. cost. S'est dit pour Vertugadin.

— Sorte de robe bouffante autrefois de mode. S'estimant assez couvertes de leur vertu sans *vertugade*. (Mont.)

VERTUGADIER. s. m. Anc. techn. Ouvrier qui faisait les vertugadins.

VERTUGADIN. s. m. (de l'espag. *verdugado*). Anc. cost. Sorte de bourrelet que les femmes plaçaient immédiatement au-dessous de la taille.

Les dames, en *vertugadin*,
Promenaient la robe [illegible]. (Dus[illegible].)

— Hortic. Glacis de gazon en amphithéâtre, employé dans la composition des jardins français.

VERTUMNALES. s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes en l'honneur de Vertumne.

VERTUMNE. (du lat. *Vertumnus*, rad. *vertere*, changer). Myth. lat. Dieu qui présidait aux transformations, et surtout à celles que subit la végétation, et par suite aux jardins et vergers. Il épousa Pomone, déesse des fruits, ne viola jamais la foi qu'il lui avait promise, et lorsqu'ils furent dans un âge avancé, il se rajeunit avec elle.

Partout les fruits naissants ont pris l'éclat des fleurs,
Et *Vertumne* est paré de doux attraits de [illegible]
(M[illegible])

— Iconol. On représente Vertumne sous la figure d'un jeune homme couronné de fleurs, tenant de la main gauche des fruits, et de la main droite une corne d'abondance.

VERTUS. Géogr. Ch.-l. de cant. (Marne), à 28 kilom. S.-O. de Châlons-sur-Marne; [illegible] hab. Vin estimé.

VERT-VERT. Philol. Titre d'un poème badin de Gresset, dont le héros est un perroquet nommé Vert-Vert. Je m'arrêterai un moment sur la Chartreuse, qui est susceptible de quelques observations, au lieu qu'il n'y a que des éloges à donner à *Vert-Vert*, qui, à quelques négligences près, est un morceau achevé. (La Harpe.)

VÉRUCULÉ, ÉE. adj. (du lat. *veru*, broche). Hist. nat. Qui a la forme d'une petite broche.

VÉRULAM. Géogr. Nom d'un ancien bourg d'Angleterre, qui devint plus tard un titre de baronnie. Patrie de François Bacon, qui était baron de Verulam.

VÉRULAME. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs complètes, régulières, de la famille des rubiacées. L'unique espèce, la verulame à corymbes, croît en Afrique.

VERUMONTANUM. s. m. (pr. *vé-ru-mon-ta-nomm*, mot latin, formé de *veru*, broche, dard; *montanus*, élevé). Anat. Tubercule très-saillant, oblong, terminé en pointe, placé au commencement du canal de l'urètre.

VERUTINE. s. f. Bot. Genre de plantes synanthérées, de la tribu naturelle des centaurées. On n'en connaît qu'une espèce, originaire du Levant.

VERVACTOR. Myth. rom. Dieu champêtre qui présidait aux jachères. On l'invoquait avec plusieurs autres divinités en sacrifiant à Tellus.

VERVE. s. f. (du lat. *vertere*, tourner, agiter). Enthousiasme, chaleur d'imagination qui anime le poète, l'orateur, l'artiste, quand ils composent. Verve poétique. Verve musicale. Verve facile, féconde, fertile, hardie, brûlante, inépuisable. Verve refroidie, éteinte, épuisée. Etre, entrer en verve. Parler, composer, écrire avec verve. Poète, peintre, musicien qui a de la verve. Morceau fait avec verve. Il y a de la verve dans cette tirade, dans cette ouverture, dans cet ouvrage. Ces vers sont pleins de verve. Les poètes, dans un accès de *verve* et d'enthousiasme, ont pu autrefois se promettre l'immortalité. (La Harpe.) C'est là peut-être qu'il a mieux soutenu l'éloquence noble qui chez lui est rarement sans inconvenances de détail, [illegible] du genre polémique. (Id.)

Pour les représenter [illegible] en mes [illegible]
Le pinceau qu'échauffait la verve [illegible]
([illegible])

VERVEINE. s. f. (du lat. *verbena*, [illegible]). [illegible] qu'on la croyait [illegible] de *verrere*, balayer, parce qu'on s'en servait pour nettoyer les autels.) Bot. Genre de plantes dicotylédones, monopétales, type de la famille des verbénacées, contenant plusieurs espèces tant indigènes qu'exotiques. La *verveine officinale* ou *commune* croît spontanément en France et dans toute l'Europe. Les vertus qu'on lui attribuait autrefois lui avaient valu le nom de *herbe à tous les maux*. Aujourd'hui, elle est entièrement inusitée en médecine, et on la brûle pour en retirer de la potasse. Chez les Romains et les anciens Gaulois, c'était une plante sacrée, employée dans les cérémonies religieuses et les conjurations magiques. La *verveine odorante*, originaire du Chili, est cultivée dans les jardins : ses feuilles peuvent remplacer celles du thé.

VERVELLE. s. f. Faucon. Sorte d'anneau qu'on met aux pieds d'un oiseau de proie, et sur lequel on grave le nom, les armes de son maître.

VERVEUX. s. m. (du lat. *verriculum*). Pêch. Sorte de filet en entonnoir pour prendre du poisson.

VERVEUX, EUSE. adj. (rad. *verve*). Qui est plein de verve. Style verveux. Peu usité.

VERVIERS. Géogr. Ville de Belgique (Liége), à [illegible] kilom. E. de Liége; 20,[illegible] hab. Draps très renommé.

VERVINS. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Aisne), à 40 kilom. N.-E. de Laon; 2,570 hab. L'arrondissement de Vervins a [illegible] cantons, cent trente et une communes, et 115 [illegible] hab.

— Hist. *Paix* ou *traité de Vervins*. Traité conclu entre Henri IV, Philippe II et le duc de Savoie, le 2 mai 1598, il mit fin à la guerre avec l'Espagne.

VERZUOLO. Géogr. Ville forte des Etats sardes (Turin), près de la Vraita, à 5 kilom. S. de Saluces; 5,000 hab.

VERZY. Géogr. Ch.-l. de canton (Marne), à 15 kil. S.-E. de Reims; 1,[illegible] hab. Bon vin de Champagne.

VÉSALE (André). Anatomiste célèbre, né à Bruxelles en 1514, mort en 1564, fut professeur à Pavie, à Bologne, à Pise, médecin de Charles-Quint et de Philippe II. Il est regardé comme le créateur de l'anatomie [illegible].

VÉSANIE. s. f. (du lat. *vesania*). Méd. Aliénation mentale, maladie mentale.

— Nom générique sous lequel on a compris l'hypocondrie, la mélancolie, la manie, la démence, l'idiotisme, le somnambulisme et [illegible]. Les vésanies [illegible] sous-entendre des névroses cérébrales.

VESARDE. s. f. Vieux mot qui signifiait Peur, terreur panique.

VESCE. s. f. (du lat. *vicia*). Bot. Genre de plantes [illegible], polypétales, de la famille des légumineuses, [illegible] en grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont cultivées comme fourrage. La vesce commune a une semence [illegible], que les animaux [illegible] mangent avec plaisir, [illegible] à [illegible] graines.

VESERIS. Géogr. anc. Lieu de Campanie, au pied du Vésuve, fameux par la victoire que Manlius Torquatus, secondé par le dévouement du premier Décius, y remporta sur les Latins insurgés, 340 av. J.-C.

VESIAN. s. m. Droit cout. Voisinage; communauté des voisins.

VÉSICAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, polypétales, de la famille des crucifères. Les deux principales espèces sont la *vésicaire utriculée*, et la *vésicaire de Crète*, propres au midi de l'Europe.

VÉSICAL, ALE. adj. (du lat. *vesica*, rad. *vesica*, vessie). Anat. et pathol. Qui appartient, qui a rapport à la vessie. Artères vésicales. Veines vésicales.

— *Trigone vésical*. Espace triangulaire, lisse, placé en dedans de la vessie, au niveau de son bas-fond. ‖ *Luette vésicale*. Tubercule, quelquefois assez saillant, situé au col de la vessie.

— *Catarrhe vésical*. La cystite. V. CYSTITE.

VÉSICANT, ANTE. adj. Méd. Synonyme de Epispastique et de vésicatoire. V. ces mots.

VÉSICANTS. s. m. pl. [illegible] plus ordinairement épispastiques. V. ÉPISPASTIQUE.

VÉSICATION. s. f. (pr. *vé-zi-ka-si-on*; du lat. *vesica*, vessie, ampoule). Méd. Action ou effet produit d'un vésicatoire. ‖ Naissance de vésicules causées par une brûlure.

VÉSICATOIRE. adj. des 2 g. (du lat. *vesica*, vessie, ampoule). Méd. Se dit des médicaments externes qui soulèvent l'épiderme, qui déterminent la formation d'une ampoule. Emplâtre vésicatoire. Onguent vésicatoire. Taffetas vésicatoire. Les cantharides, le garou, la moutarde, l'euphorbe, etc., sont des substances vésicatoires.

VÉSICATOIRE. s. m. Emplâtre vésicatoire

Mettre, appliquer un vésicatoire, des vésicatoires. Le vésicatoire a pris, n'a pas pris.

— Plaie causée par l'application d'un vésicatoire. Avoir, porter un vésicatoire. Panser un vésicatoire. Supprimer un vésicatoire.

— *Vésicatoire volant*. Vésicatoire qui n'est destiné qu'à produire une irritation momentanée, et que l'on n'entretient pas.

VÉSICO-PROSTATIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui a rapport à la vessie et à la prostate.

VÉSICULAIRE. adj. des 2 g. (rad. *vésicule*). Didact. Qui a la forme de vésicules.

— Bot. *Glandes vesiculaires*. Glandes sphériques, remplies d'huile volatile, disséminées dans le parenchyme des feuilles, des fleurs, des fruits de la plupart des aurantiacées, des myrtinées, etc.

— Helminth. Nom donné à une section de la classe des vers, comprenant ceux qui ont le corps vésiculeux, ou terminé postérieurement par une poche ou vessie.

VÉSICULE. s. f. (du lat. *vesicula*, diminut. de *vesica*, vessie). Anat. Sac membraneux semblable à une petite vessie.

— *Vésicule biliaire* ou *vésicule du fiel*. Réservoir membraneux logé dans un enfoncement superficiel de la face inférieure du lobe droit du foie, et qui reçoit une partie de la bile que sécrète celui-ci, pendant l'état de vacuité de l'estomac. ‖ *Vesicule ombilicale*. Petite poche située dans l'épaisseur du cordon ombilical du fœtus, et qui n'existe plus dès le troisième mois de la gestation. ‖ *Vesicules séminales*. Réservoirs membraneux destinés à recevoir la semence. Ils sont irrégulièrement conoïdes, d'une teinte grisâtre, placés au-dessous de la vessie et au-dessus du rectum.

— Médec. *Vésicules de Saint-Barbe*. Nom donné à la variole confluente.

— Ichthyol. *Vésicule aérienne*. La vessie natatoire des poissons. V. VESSIE.

VÉSICULEUX, EUSE. adj. (rad. *vésicule*). Qui est renflé à la manière d'une vessie. Astragale vésiculeux. Feuilles vésiculeuses. Légumes vésiculeux. Corselet vésiculeux. Palpes vésiculeux.

— VÉSICULEUX. s. m. pl. Entom. Tribu d'insectes diptères, de la famille des tanystomes, comprenant ceux dont le ventre est comme rempli d'air.

VÉSICULIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *vesicula*, vésicule ; *ferre*, porter). Didact. Qui porte ou contient des vésicules.

VÉSICULIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *vesicula*, vésicule ; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une vésicule.

VÉSITARSE. adj. des 2 g. (ét. lat., *vesica*, vessie ; *tarsus*, tarse). Entom. Qui a les tarses vésiculeux, ou garnis de vessies qui font office de ventouses. ‖ VÉSITARSES. s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères désignés aussi sous le nom de physapodes. V. ce mot.

VESLE. Géogr. Rivière de France, dans le département de la Marne et de l'Aisne ; grossit l'Aisne à 5 kil. S.-O. de Vally ; cours, 140 kil.

VESNEDAR-BAACHI. s. m. Hist. ott. Chef des peseurs du trésor.

VESONTIO. (pr. *vé-zon ci-ô*). Géogr. anc. Ville de la Gaule, dans la grande Séquanaise, sur le Doubs. Aujourd'hui, *Besançon*.

VESOU. s. m. Suc liquide qui sort de la tige écrasée de la canne à sucre.

VESOUL. (pr. *ve-zoul*). Géogr. Ch.-l. du département de la Haute-Saône, sur le Durgeon, à 354 kilom. S.-E. de Paris ; 5,940 hab. Aux environs, eaux minérales de Rèpes. ‖ L'arrondissement de Vesoul a 10 cantons, 252 communes. et 114,018 hab.

VESPASIEN (T. Flavius Vespasianus). Empereur romain, né à Reate, l'an 7 de J.-C., remplit diverses charges sous Claude, Caligula et Néron ; eut la conduite de la guerre de Judée ; se fit proclamer empereur par l'armée d'Orient, après la mort de Galba (69), et mourut après dix ans d'un règne glorieux. On lui reproche une excessive parcimonie.

VESPASIENNE. s. f. Admin. S'est dit d'une sorte de voiture que l'on a proposé d'établir à Paris, sur les grandes voies de communication, afin de recueillir momentanément les passants qui voudraient satisfaire quelque besoin. Ce mot a été créé par allusion au profit que l'empereur Vespasien se félicitait de tirer d'une spéculation analogue, en disant : *Cet or ne sent pas mauvais*. Les vespasiennes n'ont pas réussi.

— Se dit aujourd'hui des petites guérites construites sur les quais et les boulevards de Paris, pour servir d'urinoirs.

VESPER. (du lat. *vesper*, le soir). Myth. Nom que les Romains donnaient à l'étoile de Vénus, quand elle paraît après le coucher du soleil. C'est la même que *Hesper*. On la nommait *Lucifer*, quand elle paraissait le matin.

> Vesper s'avance, il va répandre
> Cette clarté mobile et tendre
> Qui semble caresser les yeux. (LEBRUN.)

On dit quelquefois *Vesperus*.

> Déjà de *Vesperus* la naissante lumière
> Mêle un éclat douteux aux feux mourants du jour.
> (DORANGE.)

— Syn. Hesper ou Hesperus ; l'étoile, l'astre de Vénus ; l'étoile du berger.

> L'étoile aussi ménagère de l'ombre
> Sur ce coteau levait son front serein. (PARNY.)

VESPÉRAL. s. m. (du lat. *vesperæ*, les vêpres ; rad. *vesper*, le soir). Livre d'église qui contient tout ce qui se chante à l'office du soir. Vespéral noté. ‖ Pl., des *vespérals*.

VESPÉRIE. s. f. (du lat. *vesper*, le soir). Thèse qu'on soutenait dans les collèges, les après-dîners, entre les écoliers, et sans aucune cérémonie.

— Dernier acte que faisait, dans les universités, un bachelier en théologie ou en médecine, la veille du jour où il devait prendre le bonnet de docteur, et où deux docteurs disputaient contre lui. Soutenir une vespérie.

— Fig. et fam. Réprimande. On lui a fait une rude vespérie. Vieux et peu usité.

VESPÉRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Vespériser. S'empl. adjectiv.

VESPÉRISER. v. a. 1re conj. (ét., V. VESPÉRIE). Réprimander quelqu'un. Son père l'a vespérisé. Vieux et peu usité.

VESPERTILION. s. m. (du lat. *vespertilio* ; rad. *vesper*, le soir, parce qu'ils ne volent que le soir). Mamm. Genre de mammifères carnassiers de la famille des chéiroptères, comprenant les espèces connues sous le nom vulgaire de chauves-souris. Les vespertilions sont tous nocturnes ou crépusculaires.

— Nom que l'on a donné à des habitants supposés de la lune.

VESPERTILIONIDE. adj. des 2 g. Mamm. Qui ressemble à un vespertilion, à une chauve-souris. ‖ VESPERTILIONIDES. s. m. pl. Famille de mammifères comprenant le genre vespertilion.

VESPÉTRO. s. m. Sorte de ratafia qui est surtout employé comme stomachique. On y fait entrer un grand nombre d'ingrédients, et entre autres, de l'écorce d'orange, du safran, de l'anis, etc.

VESPIAIRE. s. m. Anc. cout. Celui qui défriche une terre.

VESPIFORME. adj. des 2 g. (ét. lat., *vespa*, guêpe ; *forma*, forme). Entom. Qui a la forme d'une guêpe.

VESPILLON. s. m. (du lat. *vespillo* ; rad. *vesper*, soir). Antiq. rom. Esclave qui transportait, pendant la nuit, les cadavres des gens du peuple.

— Il s'est dit aussi de ceux qui violaient les tombeaux pour y commettre des larcins.

VESPOÏDE. adj. des 2 g. (du lat. *vespa*, guêpe, et du gr. εἶδος, ressemblance). Entom. Qui ressemble à une guêpe.

VESPRE. s. m. (du lat. *vesper*). S'est dit pour Soir. Le matin et le *vespre*, toutes heures lui sont unes. (Mont.)

VESPRÉE. s. f. (du lat. *vesper*). S'est dit pour Soirée, la fin du jour.

> Mignonne, allons voir si la rose
> Qui ce matin avait déclose
> Sa robe de pourpre au soleil,
> A point perdu cette *vesprée*
> Les plis de sa robe pourprée. (RONSARD.)

VESPRIN, INE. adj. (du lat. *vesper*, le soir). Vieux mot qui signifiait Du soir, qui a lieu le soir.

VESSE. s. f. Vent de mauvaise odeur, qui sort sans bruit par le derrière. Faire, lâcher une vesse. Il est bas.

VESSE-DE-LOUP ou **VESSE-LOUP.** s. m. Bot. Nom vulgaire donné aux champignons du genre lycoperdon, parce qu'ils ne contiennent que du vent ou de la poussière. Les espèces en sont très-nombreuses. V. LYCOPERDON. ‖ Pl., des *vesses-de-loup*.

VESSER. v. n. 1re conj. (rad. *vesse*). Lâcher une vesse. Bas et à éviter.

— Prov. et pop. *Vesser comme un daim*. Vesser beaucoup, vesser continuellement.

VESSERON. s. m. Bot. Nom vulgaire de la gesse.

VESSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui vesse, qui a l'habitude de vesser. Bas et à éviter.

VESSIE. s. f. (du lat. *vesica*). Anat. Poche ou réservoir musculo-membraneux, conoïde, logé dans l'excavation du bassin, entre le pubis et le rectum, chez l'homme ; entre cet os et le vagin dans la femme, destiné à recevoir et à contenir l'urine, jusqu'à ce que l'accumulation d'une certaine quantité de ce liquide sollicite son expulsion. Avoir un ulcère à la vessie, une pierre dans la vessie.

— *Bas-fond de la vessie*. Sa portion la plus reculée. ‖ *Col de la vessie*. L'orifice de l'urètre, lequel est arrondi, et présente vers le bas la luette vésicale.

— Cette même poche, détachée du corps de l'animal et desséchée. Vessie de cochon. Enfler une vessie. Nager avec des vessies.

— Prov., fig. et pop. *Il veut nous faire croire que des vessies sont des lanternes*. Se dit d'un homme qui veut faire croire des choses invraisemblables, absurdes. ‖ *J'aimerais autant qu'on me donnât d'une vessie par le nez*. Se dit pour marquer que l'on méprise de basses complaisances, des louanges fades, serviles.

— Nom donné vulgairement à une petite ampoule sur la peau.

— Ichthyol. *Vessie natatoire*. Sac membraneux rempli d'air, qui se trouve placé au-dessous de la colonne vertébrale chez la plupart des poissons, et qui est destiné à les rendre plus ou moins légers, selon qu'ils veulent monter ou descendre dans l'eau. On le nomme aussi *vésicule aérienne*.

— Médec. *Catarrhe de vessie* ou *catarrhe vésical*. La cystite. V. CYSTITE.

VESSIGON. s. m. Art vétér. Tumeur molle qui se forme au jarret du cheval, et qui est plus ou moins considérable.

VEST. s. m. S'est dit pour Investiture.

— Droit cout. Acte solennel par lequel le seigneur foncier ou sa justice conférait à l'acquéreur d'un héritage tenu en roture la possession de cet héritage. Droit de vest et de devest. V. DEVEST.

VESTA. (en lat. *vesta* ; dérivé du gr. ἑστία, foyer). Myth. Déesse qui présidait au feu, fille de Démogorgon, épouse de Cœlus, et mère de Saturne, ou fille de Saturne et de Rhée. Vesta était primitivement adorée auprès du foyer. Son culte consista plus tard à entretenir un feu perpétuel dans son temple. V. VESTALE.

— Iconol. On représente cette déesse vêtue d'une robe longue, un voile sur la tête, et tenant dans ses mains un vase à deux anses ou une lampe.

VESTA. s. f. Astron. Petite planète découverte par Olbers de Brême en 1807. Sa distance au soleil est d'environ une fois et un tiers plus grande que celle de la Terre. La durée de sa révolution est de 1,235 jours 205.

VESTALAT. s. m. (rad. *vestale*). Antiq. rom. Corps des vestales. ‖ Espace de trente ans pendant lequel les vestales devaient garder leur virginité. Ces trente ans finis, elles pouvaient quitter le temple, et même se marier. Ce mot a été forgé par les antiquaires.

— Philos. Nom que Fourier donne à un corps de jeunes filles et de jeunes hommes vierges. Le vestalat et le damoisellat.

VESTALE. s. f. (du lat. *vestalis* ; rad. *Vesta*). Antiq. rom. Nom des prêtresses de Vesta. Elles étaient vierges, et veillaient chacune à leur tour à la garde du feu sacré. Ce feu devait être entretenu jour et nuit : s'il venait à s'éteindre, on croyait l'Etat menacé de quelque malheur, et la vestale était punie de sa négligence par le fouet. Celle qui violait son vœu de chasteté était enterrée vive. En revanche, les vestales jouissaient de grands priviléges : elles n'étaient point assujéties à l'autorité paternelle ni à la tutelle ; elles étaient crues sans serment en justice ; leur présence sauvait la vie au criminel qu'elles rencontraient par hasard, etc.

— Fig. Femme ou fille d'une sagesse, d'une chasteté exemplaire. C'est une vestale. Elle fait la vestale. ‖ Iron. dans le sens opposé. *Ce n'est pas une vestale*. C'est une femme de mœurs peu sévères, de mœurs suspectes.

— Poét. Religieuse. Colardeau fait dire à Héloïse :

> Quelle tempête affreuse, à mon repos fatale,
> S'élève dans le sein d'une faible *vestale*.
> (*Lettre d'Héloïse à Abailard*).

— Philos. Jeune fille vierge faisant partie du vestalat. Fourier promet de grands honneurs aux vestales.

VESTALIES. s. f. pl. Antiq. rom. Fête en l'honneur de Vesta ; elle se célébrait le 6 juin. On dit aussi *vestaliennes*.

VESTE. s. f. (du lat. *vestis*, habit en général). Vêtement sans manches, à poches sur le devant, qui se portait sous l'habit, et qui a été remplacé par le gilet. Veste de velours. Veste de satin. Veste brodée.

— Sorte d'habillement long que les Orientaux portent sous leur robe. Veste à la turque. Veste de drap écarlate, de drap d'or.

— Vêtement à basques très-courtes ou même sans basques, qui tient lieu d'habit. Veste de drap. Veste de coutil. Veste de chasse. Veste d'ouvrier. Etre en veste. Mettre, passer sa veste. Oter sa veste.

VESTEL. s. m. Philos. Nom que Fourier donne aux jeunes hommes qui, au sortir de l'adolescence, embrasseront une vie chaste pendant quelques années.

VESTEUR. s. m. (du lat. *vestis*, habit). S'est dit pour Tailleur.

VESTI, IE. part. pass. du v. Vestir. S'emploie adjectiv.

VESTIAIRE. s. m. (du lat. *vestis*, habit). Commun. relig. Lieu où l'on serre les habits des religieux, des religieuses. Le vestiaire d'un couvent.

— Dépense que l'on fait pour les habits des religieux, des religieuses. Le vestiaire s'élève, dans tel couvent, à tant par année. Faire une réforme sur le vestiaire.

— Argent qu'on leur donne pour s'habiller. Recevoir son vestiaire.

— *Vestiaire* se dit aussi de l'endroit où les membres d'un tribunal, d'une assemblée politique, etc., prennent et déposent leur costume. Le vestiaire de la Cour de cassation. Le vestiaire de la Chambre des pairs, de la Chambre des députés.

VESTIAIRE. s. m. Hist. Titre d'un des officiers de la maison des empereurs de Constantinople.

VESTIARQUE. s. m. (du lat. *vestis*, habit ; et du gr. ἀρχός, chef). Hist. Grand maître de la garde-robe.

VESTIBULAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient, qui a rapport au vestibule de l'oreille. Ouverture vestibulaire.

— *Rampe vestibulaire du limaçon*. La rampe externe du limaçon, parce qu'elle s'ouvre dans le vestibule.

VESTIBULE. s. m. (du lat. *vestibulum* ; rad. *Vesta*, la déesse du feu ou le feu lui-même, parce que les Romains entretenaient du feu près de la porte de leur maison). Pièce par laquelle on entre dans un édifice, qui s'offre la première, et sert de passage pour aller aux autres pièces. Grand, beau vestibule. Vestibule magnifique. Vestibule orné de peintures, de bas-reliefs. Demeurer, rester dans le vestibule.

> Sous les fleurs parfumant mon riche *vestibule*,
> Alors qu'à son banquet il fait asseoir Tibulle,
> Mollevaut lui prodigue un vin délicieux. (MOLLEV.)

— Archit. *Vestibule simple*. Celui qui a ses deux faces également décorées. Le vestibule des Tuileries est simple. ‖ *Vestibule figuré*. Celui qui forme des avant-corps et des arrière-corps revêtus de pilastres et de colonnes. ‖ *Vestibule tetrastyle*. V. TETRASTYLE. ‖ *Vestibule à ailes*. Celui qui, outre le passage principal, a des espèces de bas-côtés, comme dans les vestibules du Louvre. ‖ *Vestibule en peristyle*. V. PERISTYLE.

— Anat. Cavité très-irrégulière de l'oreille interne ou du labyrinthe. Le vestibule est placé en dedans du tympan et en dehors du conduit auditif externe. Il est tapissé par une membrane particulière, et renferme plusieurs divisions du nerf auditif.

VESTIGE. s. m. (du lat. *vestigium*). Empreinte laissée par le pied de l'homme ou de l'animal, dans l'endroit où il a marché. On n'y voit aucun vestige. Ce sont des vestiges d'homme, d'enfant. Il est surtout usité au pluriel, et dans le style soutenu.

— Fig. Les épouses de Jésus-Christ faisaient revivre la beauté des anciens jours dans cette sainte montagne où les *vestiges* des curieux et des vagabonds ne paraissent point. (Boss.) Marchant avec respect sur les *vestiges* des saints, il recueillait les restes de leur esprit. (Fléch.)

— Fig. *Suivre les vestiges de quelqu'un*, l'imiter. Suivre les vestiges de ses aïeux, de son père.

— Par extens. Marques restées sur la terre et qui montrent qu'il y a eu dans le lieu où elles se trouvent des édifices, des maisons, des remparts, etc. Les vestiges d'une ville, d'un château, d'une église. Les vestiges d'un camp romain, d'un autel druidique. Cette ville avait des fortifications, mais il n'en reste pas vestige, il n'en reste aucun vestige, pas le moindre vestige. Ils virent s'élever dans le lointain des arcades et des colonnes mutilées, des *vestiges* de temples et de palais, et des barrières dont les débris formaient encore une vaste enceinte entourée de trophées, que couvraient l'épine et le lierre. (Demoust.)

— Fig. Il n'y aurait qu'à souffler sur ces édifices d'orgueil ; à peine en retrouveriez-vous de faibles *vestiges*. (Mass.) ‖ Il s'emploie aussi fig. au sens moral. On ne trouve dans l'histoire aucun vestige de cet événement. Ce peuple n'a conservé aucun vestige de sa gloire passée. Il ne reste plus le moindre vestige de cette religion, de cette coutume. Les derniers *vestiges* de cette révolution ont disparu. (Acad.) Il n'y plus sur la terre aucun *vestige* de ce que nous sommes. (Boss.)

— Chirurg. Fracture du crâne, consistant en une simple incision.

Philos. *Vestige* se dit dans le système cosmologique de saint Thomas d'Aquin, de l'Effet, lorsqu'il représente la cause sans en reproduire la forme. La fumée représente le feu par voie d'image, mais toute créature représente la Trinité par voie de vestige.

— Syn. comp. VESTIGE. TRACE. V. TRACE.

VESTIMENTAL, ALE. adj. (du lat. *vestimentum*, vêtement). Didact. Qui concerne les vêtements.

— *Essence vestimentale*. Essence propre à dégraisser, à nettoyer les vêtements.

VESTIN, INE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple d'Italie, à l'E., entre les Prétutiens et les Marrucins. La principale ville des Vestins était Amiterne, prise par les Romains, 295 av. J.-C.

VESTIPOLINE. s. f. Comm. Etoffe de laine qu'on fabrique à Beauvais.

VESTIR. v. a. 2e conj. Anc. cout. Mettre l'acquéreur d'un fief ou d'un héritage en possession.

VESTITURE. s. f. (du lat. *vestis*, habit). Hist. ecclés. S'est dit pour Investiture. On a dit aussi *vesture*.

— Hist. nat. Surface d'un corps vivant, eu égard aux caractères qu'elle présente.

VESTRIS. (pr. *vess-triss*). Famille originaire de Florence, venue à Paris vers 1740 et qui s'est rendue célèbre dans les fastes du théâtre. ‖ VESTRIS (Gaëtan-Apolline-Balthazar), dit Vestris Ier, célèbre danseur, élève de Dupré, né à Florence en 1729, mort en 1808, se fit à l'Opéra de Paris une réputation colossale (de 1748 à 1781). On le surnommait le dieu de la Danse. Sa femme (née Anne-Frédérique Heinel) excella aussi comme danseuse, surtout dans le genre grave. ‖ VESTRIS (Marie-Auguste), fils naturel du précédent, dit Vestris II ou Vestris-Allard (du nom de sa mère), né à Paris en 1760, débuta en 1772, devint un des plus célèbres danseurs de son temps, se retira en 1816, et mourut en 1823. ‖ VESTRIS (Marie-Rose Gourgault Dugazon), sœur de l'acteur Dugazon et belle-sœur de Vestris Ier, née à La Rochelle en 1746, débuta au Théâtre-Français en 1769, et partagea les grands rôles avec Mlle Sainval. Elle eut de grands démêlés avec cette actrice, se retira en 1803, et mourut l'année suivante.

VESTURE. s. f. (ét., V. VESTITURE). S'est dit pour Habillement, vêtement.

— Hist. ecclés. S'est dit pour Investiture et ce qu'on payait pour l'investiture. Dans ce sens et le précédent, on disait également *vestiture*.

— *Mettre en vesture.* Donner l'investiture. Mettre en possession.

VÉSUNNA. Géogr. anc. Capitale des Pétrocoriens. Aujourd'hui *Perigueux*. V. PETROCORIEN.

VÉSUVE. (du lat. *Vesuvius* ou *Vesuvus*). Géogr. Célèbre volcan du royaume de Naples, à 8 kil. S.-E. de Naples : se lie aux Apennins. Sa base a 40 kil. de tour, sa cime est à 1,020 m. de hauteur. On y distingue aujourd'hui deux sommets, la Somma et l'Ottojano. Ses pentes, fertiles et bien cultivées, fournissent le lacryma-Christi, vin renommé. Son cratère est profond de 115 m.

Le Vésuve en courroux, sous ses monts caverneux,
Recommence à mugir avec un bruit affreux. (CASTEL.)

Et sur ses fondements le Vésuve ébranlé
Chancelle en vomissant une horrible clarté.
(A. MARTIN.)

— Hist. La première éruption du Vésuve historiquement connue est celle qui eut lieu l'an 79 de J.-C., et qui détruisit Herculanum, Pompéi, Strabies. Environ cinquante autres éruptions ont suivi, parmi lesquelles on distingue surtout celles de 472, de 1779, de 1794 et de 1819.

VÉSUVIEN, ENNE. adj. Géogr. Qui appartient, qui a rapport au Vésuve.

VÉSUVIENNE. s. f. Minér. Un des noms de l'idiocrase.

VESVAIGE. s. m. Anc. cout. Droit de jouir des biens de la femme, par usufruit, lorsqu'on a eu d'elle un enfant né vif.

VESYA. s. n. Hist. ind. Membre de la troisième caste, formée de la cuisse de Brahma. Les Vésyas cultivent la terre, élèvent les bestiaux, font le commerce. Il leur est défendu de lire les Védas. On dit aussi *vaiciya*.

VESZPRIM. Géogr. Ville des États autrichiens (Hongrie), ch.-l. du comitat de Veszprim, à 100 kil. S.-O. de Bude, 8,000 hab. Château. — Le comitat de Veszprim, dans le cercle au delà du Danube, a 110 kil. sur 80, et 172,000 hab.

VÉTADE. s. f. Conchyl. Coquille du genre vénus.

VÉTALIKA. s. m. Hist. ind. Poète, musicien, chargé d'annoncer en vers, au souverain à la cour duquel il est attaché, les divers moments de la journée destinés à des occupations fixes.

VÊTEMENT. s. m. (du lat. *vestimentum*; on écrivait autrefois *vestement*). Ce qui sert à se vêtir, à couvrir le corps. Vêtement commode, élégant. Vêtement chaud, léger. Les vêtements sacerdotaux. Changer de vêtement. Quelque simples que nos *vêtements* puissent être, la vanité n'est-elle pas encore plus grande? (B.) Le *vêtement* ne cache point une nudité dont il s'est aperçu. (Chateaub.) Quitte les *vêtements* de ta captivité. (Rac.)

— Par extens. Le lis des jardins ne s'est pas fait sa parure, les arbres des forêts aussi ne sont pas filé des habits, mais le vent même, qui apporte le froid, s'est chargé du *vêtement* qui doit les en garantir. (A. Mart.)

— Fig. Si toutes les images, les pensées d'un livre ne peuvent devoir la vie à son auteur, qu'elles lui doivent au moins le *vêtement*. (Boiste.) Combien de pensées ne diffèrent que par le *vêtement*. (Id.)

— Dans le langage de la chaire, les *vêtements du baptême*. L'innocence baptismale. Il y a, dit saint Jean, dans l'église de Sardis, un petit nombre de fidèles qui n'ont pas souillé leurs *vêtements*, ces riches *vêtements* dont le baptême les a revêtus, *vêtements* qui ne sont rien moins que Jésus-Christ même. (Boss.)

VÊTER. v. a. 1re conj. (du lat. *vetare*). Vieux mot qui signifiait Défendre.

VÉTÉRA. Géogr. anc. Lieu de la deuxième Germanie, près du Rhin, dans le pays des Gruernes, à l'E. des Ménapiens. Aujourd'hui *Santen*.

VÉTÉRAN. s. m. (du lat. *veteranus*; rad. *vetus*, *veteris*, vieux, ancien). Se dit des soldats qui, en considération de leurs années de service, ont été admis dans des compagnies sédentaires appelées *compagnies de vétérans*. Il y a en France dix compagnies de sous-officiers vétérans, et seize compagnies de fusiliers vétérans. Ces compagnies sont chargées d'un service tranquille, et forment un corps de réserve. Capitaine de vétérans. Compagnie de vétérans. Entrer dans les vétérans. Sa porte était gardée par un vétéran, par deux vétérans.

— Dans les collèges, *vétéran*. Écolier qui redouble une classe.

— Se disait autrefois des magistrats qui, après avoir été en fonctions pendant un certain temps, jouissaient encore, en vertu de lettres du roi, des prérogatives de leur charge, quoiqu'ils ne la possédassent plus.

— Antiq. rom. Nom donné, chez les Romains, aux soldats qui avaient fait un certain nombre de campagnes. Ce nombre était de dix pour les cavaliers et de vingt pour les fantassins. Une des récompenses les plus ordinairement réservées aux vétérans était la concession de quelques arpents de terre dans les colonies étrangères. V. VEXILLAIRE et SUBSIGNANIEN.

— Fig. *Un vétéran de la gloire, un vétéran du crime*, etc. Un homme qui a vieilli dans la gloire, qui a vieilli dans le crime. C'est surtout dans les prisons de Paris que ce déplorable mélange de l'adolescence et des *vétérans* du crime se produisait dans ce qu'il y a de plus hideux. (Béranger.)

Vétéran de la gloire, et non pas invalide
Que ta vieillesse conseille
Cette œuvre qui t'élève au rang des immortels.
(SAVARY.)

VÉTÉRANCE. s. f. Qualité de vétéran.

VÉTERAVIE. Géogr. V. WETTERAVIE.

VÉTÉRINAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *veterinarius*, fait de *veterina*, bête de somme). Se dit de l'art qui a pour but la guérison des maladies des bestiaux et particulièrement des animaux domestiques, tels que les bœufs, les chevaux, les brebis, etc. Art vétérinaire. L'art vétérinaire est de la plus haute importance pour l'agriculture, qui lui doit la conservation et l'amélioration de ses bestiaux. (Encycl.)

— Qui appartient, qui a rapport à cet art. Médecin vétérinaire. Médecine vétérinaire. École vétérinaire. Établissement vétérinaire.

VÉTÉRINAIRE. s. m. Celui qui exerce ou pratique l'art vétérinaire. Bon, habile vétérinaire. Vétérinaire prudent, éclairé; vétérinaire ignorant, maladroit. Conduire un cheval chez le vétérinaire. Faire venir un vétérinaire.

VÉTILLARD, ARDE. s. (pr. *vé-ti-yar*; rad. *vétiller*). Celui, celle qui a l'habitude de vétiller sur tout. Le mufti de son pays, grand *vétillard* et fort ignorant, trouva dans son livre des propositions suspectes. (Volt.) Peu usité. On dit plus ordinairement *vétilleur*. V. ce mot.

VÉTILLE. s. f. (pr. *ve-tiye*). Chose de rien, de peu d'importance; bagatelle. C'est une vétille. S'amuser, s'arrêter à des vétilles. Il est fam.

— Techn. Appentis sous lequel travaillent certains ouvriers dans une ardoisière. || Petite pièce d'artifice qu'on fait avec des cartes à jouer. || Petit anneau d'un rouet, dans lequel passe le fil.

VÉTILLÉ. part. pass. du v. Vétiller. Il est invariable.

VÉTILLER. v. n. 1re conj. (pr. *vé-ti-yé*; rad. *vétille*). S'amuser à des vétilles, à des bagatelles. Homme qui ne fait que vétiller. Il perd son temps à vétiller. Peut-on vétiller ainsi?

— [illegible] sur des vétilles, [illegible] des difficultés pour des riens. [illegible] dans ces deux acceptions.

VÉTILLERIE. s. f. (pr. *vé-ti-ye-ri*; rad. *vétille*). Chicanerie, raisonnement captieux. Il ne répond que par des vétilleries. Fam.

VÉTILLEUR, EUSE. s. (pr. *vé-ti-yeur*; rad. *vétille*). Celui, celle qui ne fait que vétiller, qui s'arrête à des vétilles, à de minutieuses chicanes. C'est un vétilleur insupportable. Quelle vétilleuse! Je hais les vétilleurs.

VÉTILLEUX, EUSE. adj. (pr. *vé-ti-yeu*; rad. *vétille*). Se dit des choses qui demandent beaucoup de soin, beaucoup d'attention. Ouvrage vétilleux. Cela est très-vétilleux.

— On le dit aussi quelquefois des personnes, dans le même sens que Vétilleur. V. VÉTILLEUR.

VÊTIR. v. a. 2e conj. (du lat. *vestire*; rad. *vestis*, habit; on écrivait autrefois *vestir*). *Je vêts, tu vêts, il vêt, nous vêtons, vous vêtez, ils vêtent. Je vêtais. Je vêtis. J'ai vêtu. Je vêtirai. Je vêtirais. Vêts, vêtons, vêtez. Que je vête. Que je vêtisse. Vêtant.* Habiller quelqu'un, lui donner des habits. Vêtir un enfant. Vêtir des pauvres. C'est une des œuvres de miséricorde de vêtir les nus. Avec ce que les riches portent de trop, il y aurait de quoi vêtir tous les indigents. (Goldsmith.) Un sage appelait son corps sa bête, il la vêtissait, la nourrissait, la promenait, la soignait avec attention, mais ne l'écoutait jamais. (Boiste.)

— *Vêtir un enfant.* Signifie aussi Lui donner sa première robe. Cet enfant devient fort, il est temps de le vêtir.

— *Vêtir une robe, une soutane, une robe de chambre*, etc. Mettre sur soi une robe, une soutane, une robe de chambre, etc.

— Anc. cout. Mettre en possession.

— Philos. hermét. *Vêtir la chemise azurée.* Faire projection de l'élixir parfait sur un métal fondu et réduit en forme mercuriale.

— SE VÊTIR. v. pron. Mettre un vêtement sur soi, s'habiller. Être longtemps à se vêtir. Se vêtir légèrement, chaudement. Se vêtir selon la saison. L'éclat extérieur dépend beaucoup de la manière de se vêtir. (Buff.) L'homme est le seul des animaux qui soit obligé de se vêtir. (B. de St-P.) Il faut se vêtir selon son état. (J.-J. Rouss.)

— *Se vêtir à la française, à l'espagnole, à la turque*, etc. Suivre la mode des Français, des Espagnols, des Turcs, etc., dans son habillement.

— L'impératif de ce verbe n'est pas usité. Le présent de l'indicatif l'est fort peu, et si l'on s'en sert, il faut se rappeler que l'on dit *il vêt* à la troisième personne du singulier, et à la même personne du pluriel, *ils vêtent*. C'est donc à tort que des écrivains d'ailleurs recommandables ont employé *vêtit*, *vêtissent*, comme le prouvent les exemples suivants. Dieu leur a refusé le cocotier qui ombrage, loge, *vêtit*, nourrit, abreuve les enfants de Brahma. (Volt.) Le poil du chameau, qui se renouvelle tous les ans par une mue complète sert aux Arabes à faire des étoffes dont ils se *vêtissent* et se meublent. (Buff.) De leurs molles toisons les brebis se *vêtissent*. (Del.)

VÊTIR. s. m. L'habillement, les vêtements. Le *vêtir* est pour beaucoup de femmes et pour les fats, la poudre aux yeux des sots renommée le fruit. (Boiste.) Peu usité.

VETO. s. m. (pr. *vé-tô*; mot latin qui signifie *j'empêche*, *je défends*; c'est la première personne du présent de l'indicatif du verbe *vetare*, défendre). Anciennement, on l'employait à Rome les tribuns du peuple lorsqu'ils s'opposaient aux décrets du sénat. Il s'était conservé dans les [illegible] de Pologne. [illegible]

— En Angleterre, le veto que la constitution donne au roi de refuser sa sanction à une loi adoptée par les Chambres [illegible]. Le roi a le veto. Le roi a mis le veto, a mis son veto à cette loi.

— *Veto illimité* ou *veto absolu*. Celui qui rejette la loi pour toujours. *Veto suspensif*. Celui qui ne la rejette que pour un temps limité.

— Hist. *Liberum veto*, liberté du. Se dit du veto qu'un nonce pouvait prononcer dans les diètes de Pologne.

— Hist. fr. Veto s'est dit particulièrement du veto suspensif que la constitution de 1791 attribuait au roi. Le veto de ce refus temporaire ne s'étendait qu'à deux législatures; et la troisième reproduisait le décret présenté par les deux précédentes, il devenait loi de l'État sans avoir besoin d'être sanctionné. Louis XVI [illegible] posa son veto aux décrets du 17 et du [illegible] novembre contre les prêtres et les émigrés.

— *Monsieur et madame Veto*. Noms [illegible] que les anarchistes donnèrent, [illegible], pendant la révolution, au roi et à la reine.

VÉTRANION. Général des armées romaines sous Constance, né en Mœsie, fut revêtu par les soldats de la pourpre impériale à Sirmich, dans la Pannonie, 350, abdiqua après [illegible] de règne, se retira à Pruse, et y mourut quelques années après.

VÉTRAVATI. s. f. Hist. ind. Femme qui garde la porte des appartements intérieurs, chez les princes indiens. Les vétravatis sont armées.

VETTE. s. f. Techn. Partie d'un marais salant [illegible].

VETTER. Géogr. Lac de Suède. [illegible] a 110 kil. [illegible] sur 30, [illegible] avec le lac Vener par le canal de Gotha.

VETTON, ONE. adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Lusitanie, [illegible].

VETTONIE. Géogr. anc. Province de la Lusitanie, entre le Tage et le Douro. Aujourd'hui province de Salamanque.

VÉTULISO. [illegible]

VÊTU, UE. part. pass. du v. Vêtir. [illegible] Bien vêtu, mal vêtu. [illegible] comme un simple soldat. [illegible] vêtu [illegible]. (B. de St-P.) [illegible]

A ses yeux vient se présenter
La foule richement vêtue
Portant plumes et diamants
La plupart faux, mais très-brillants. (FLOR.)

— *Vêtu de*. Un homme vêtu d'une robe violette vint nous [illegible]. (Volt.) Il n'est *vêtu*, pour tout habit, que d'un [illegible] sans manches. (B. de St-P.) [illegible] dit alors Philandre, que je vois là-bas, *vêtu* d'une robe brillante et suivi de trois esclaves, n'est-ce pas Apollodore? (Barth.) Ans [illegible] n'eussent que des idées de pureté autour d'elles, elles étaient vêtues de blanc, d'où on nommait les filles blanches. (Chateaub.) Vêtues les plus brillantes couleurs, ces filles de l'air inspirent une douce joie. (A. Mart.) Ils naissent *vêtus* d'or, de pourpre et de saphir. (Del.)

Moi qui n'étant vêtu que de simple bureau,
Passe l'été sans linge et l'hiver sans manteau. (BOIL.)

— Se dit par extens. en parlant des animaux. Les animaux sont *vêtus* plus ou moins à mesure que la contrée qu'ils habitent est plus froide. (A. Mart.) Les animaux, n'ayant pas l'industrie de se filer des habits, sont *vêtus* des mains de la Providence. (Id.)

— *Vêtu par*. Les animaux n'ont pas besoin d'allumer de feu et d'ensemencer la terre, puisqu'ils sont *vêtus* et nourris par la nature. (B. de St-P.)

— *L'ognon est bien vêtu cet hiver.* Se dit lorsque ses enveloppes sont épaisses et nombreuses.

— Prov. *Être vêtu comme un ognon.* Porter plusieurs vêtements l'un sur l'autre. — *Être vêtu comme un moulin à vent.* Être vêtu de toile.

— Blas. *Vêtu* se dit d'un écu rempli par un carré posé en losange, dont les quatre pointes touchent les bords de l'écu.

— Hist. relig. *Hérétique vêtu*. Nom donné au XIIIe siècle, pendant la guerre des Albigeois, à ceux qui avaient fait profession [illegible].

VÉTULONIE. [illegible]

[illegible]

VÉTUSTÉ. [illegible] qui ne paraît [illegible].

[illegible] espèces croissant [illegible]

[illegible] ses habits.

VEUE. s. f. [illegible]

VEUGLAIRE. s. m. [illegible] et à protéger ceux qui [illegible] les machines.

VEUF, VEUVE. adj. [illegible] mois. (Le Sage.) Je me donnai pour *veuve* d'un officier [illegible] (Id.)

— Fig. [illegible]

[illegible]

— Myth. [illegible]

VEUF. s. m. **VEUVE.** s. f. [illegible] veuf, celle qui est veuve. Le féminin est beaucoup [illegible] de *veufs* que la mort. (Boiste.) Son nom seul [illegible]

[illegible]

— [illegible] (La Font.)

— Fam. *Le denier de la veuve.* Ce que l'on prend sur son strict nécessaire.

— Prov. et fig. *Avoir affaire à la veuve et aux héritiers.* Avoir à contester, à compter avec plusieurs parties.

— Conchyl. *Veuve maritessique.* Nom marchand d'une coquille du genre [illegible].

— Entom. *Veuve à collier.* Espèce de papillon [illegible].

— Hortic. Nom donné à une tulipe panachée de blanc et de violet, et à une scabieuse d'un brun foncé.

— Ichthyol. *Veuve coquette.* Un des noms vulgaires de l'holocanthe [illegible].

— Mamm. *Veuve* ou *veuve en deuil.* Singe d'Amérique, rapporté au genre sagouin.

— Ornith. Genre d'oiseaux qui ne se distinguent des fringilles [illegible] caractère important, et qui a été réuni aux [illegible]. Les veuves habitent l'Afrique.

VEULE. adj. des 2 g. Qui est mou, faible, sans énergie. Homme veule. Femme bien veule. Il est fam.

— Agric. *Terre veule.* Terre très-légère.

— *Castors veules.* Castors secs, maigres.

— Hortic. *Branche veule.* Branche faible, molle.

— Techn. Se dit des poils qui n'ont pas la propriété de se feutrer d'eux-mêmes.

VEUVAGE s. m. (rad. *veuve*). État d'un homme veuf ou d'une femme veuve. Long, triste veuvage. Déplorer son veuvage. Remarié s'écria-t-il d'un air d'indignation; ah, le ciel m'en préserve! Vive le veuvage, il est préférable à l'union conjugale la plus parfaite. (Le Sage.)

> Là chaque soir pour charmer son veuvage
> Elle venait pleurer sur le rivage. (Desbordes.)

— Fig. Après la perte d'un objet chéri, l'esprit, l'imagination et le cœur subissent un long et douloureux veuvage. (Boiste.)

— Il se prend aussi fig. dans le sens d'Isolement, abandon. Seul dans ce vallon, ce palmier semble avoir été condamné à un éternel veuvage. (A. Mart.)

> Pétrarque à son amante offrant de vains regrets,
> Et sa lyre dans le veuvage
> Restent détendue aux branches d'un cyprès. (Desbordes.)

— La Harpe a dit poétiq. en parlant de l'hiver. Un triste veuvage afflige la nature.

VÉVASWÂTA. Temps hér. ind. Fils du Soleil et un des sept Manous. Vévaswâta est, par son fils Ikchwâkou, père de la dynastie solaire, et, par sa fille Ilâ, femme de Boudha, père de la dynastie lunaire.

VEVAY. Géogr. Ville de Suisse, dans le canton de Vaud, sur le lac de Genève, à l'embouchure d'une petite rivière dite la Vevayse, à 17 kil. S.-E. de Lausanne; 4,000 hab. Sites admirables; commerce actif.

VEXANT part. prés. du v. Vexer. Il est incorrigible. Femme vexant à plaisir ceux qui lui font la cour.

VEXANT, ANTE. adj. (pr. *vek-çan*; rad. *vexer*. Se dit populairement d'une chose qui fait de la peine, qui contrarie. Refus vexant. Réponse vexante. Voilà qui est fort vexant.

VEXATEUR, TRICE. adj. (pr. *vek-ça-teur*; rad. *vexer*. Pomm. Qui cause des vexations. || Qui commet des vexations. Pouvoir vexateur. Domination vexatrice. Trop de fonctionnaires publics de tous les rangs sont vexateurs, au lieu d'être protecteurs. (Boiste).

VEXATION. s. f. (pr. *vek-ça-ci-on*; du lat. *vexatio*, fait de *vexare*, tourmenter). Action de vexer. Vexation manifeste. Vexation insupportable. Être exposé aux vexations. Résister aux vexations. Exercer, commettre des vexations. C'est une pure vexation. Les vexations de détail aliènent les cœurs de la constitution qui les autorise. (Paley.)

VEXATOIRE adj. des 2 g. (pr. *vek-ça-toi-re*, rad. *vexer*. Qui a le caractère de la vexation. Impôt vexatoire. Administration vexatoire. Procédure vexatoire.

VEXÉ, ÉE part. pass. du v. Vexer. S'empl. adjectiv. Les paysans les plus riches, les mieux nourris et les moins vexés, se trouvent dans les abbayes. (Chateaub.) C'est pourtant dommage que son dernier coup ait manqué: il a dû être terriblement vexé. (X. Marmier.)

VEXER. v. a. 1re conj. (du lat. *vexare*, tourmenter). Faire injustement de la peine, persécuter, tourmenter. Vexer quelqu'un. Vexer ses subordonnés, ses inférieurs. On ne doit vexer personne.

— Absol. Il aime à vexer. En passant toujours dans le parti qui triomphe, on ne perd jamais le plaisir de dominer et de vexer. (Boiste.)

— Pop. *Cela me vexe.* Cela me contrarie, me chagrine.

— **SE VEXER**. v. pron. Se fâcher, se contrarier. Il se vexe de la moindre chose. Il ne manquera pas de se vexer.

— V. réciproque. Se tourmenter réciproquement. C'est pitié de voir avec quel acharnement, et pour combien peu de chose, les hommes se vexent sans cesse. (Boiste.)

VEXILLAIRE adj. des 2 g. (pr. *vek-cil-lè-re*; du lat. *vexillarius*; rad. *vexillum* étendard). Antiq. Qui se rapporte à l'étendard.

— Bot. Qui a la forme d'un étendard. Fleurs vexillaires.

— Mar. *Signaux vexillaires.* Signaux d'enseigne ou de pavillon.

VEXILLAIRE. s. m. Antiq. milit. Porte-enseigne; celui auquel le vexillum était confié. Il y avait deux vexillaires dans chaque centurie.

— Il se dit aussi des vétérans que l'on tirait d'une légion pour en renforcer une autre, et qui combattaient avec cette nouvelle légion, mais pas toujours sous son aigle, mais sous leur propre vexillum. V. SUBSIGNAIRE.

VEXILLE ou **VEXILLUM** s. m. (pr. *vek-cil* ou *vek-cil-lom*). Antiq. rom. Enseigne des troupes de Rome et de Byzance. Le vexillum était de moindre importance que les aigles des légions, la cavalerie n'avait que le vexillum.

VEXILLÉ, ÉE. adj. (pr. *vèk-cil-lé*; du lat. *vexillum*, étendard). Bot. Qui est muni d'un étendard. Les légumineuses sont vexillées.

VEXIN. (pr. *vek-cin*). Géogr. Pays de France, jadis de la Normandie, et qui longtemps fut divisé en Vexin Français et Vexin Normand. || *Vexin français*. Partie de l'Île-de-France, comprise dans les départements de l'Oise et de Seine-et-Oise. Capitale Pontoise. || *Vexin Normand*. Petite contrée de la Normandie, comprise aujourd'hui dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure. Capitale Gisors.

VEYLE. Géogr. Rivière du département de l'Ain; se jette dans la Saône près de Macon, après un cours de 100 kil.

VEYNES. Géogr. Ch.-l. de canton (Hautes-Alpes), sur le Buech, à 22 kil. O. de Gap; 1,700 hab. Antiquités.

VEYRE. Géogr. Ch.-l. de canton (Puy-de-Dôme), à 15 kil. S.-E. de Clermont-Ferrand; 3,058 hab.

VÈZE. s. f. S'est dit d'une sorte de cornemuse.

VEZELAY. Géogr. Ch.-l. de canton (Yonne), à 15 kil. O. d'Avallon; 1,170 hab. Eaux minérales salées. Patrie de Théodore de Bèze. Vauban naquit aux environs.

— Hist. *Concile de Vezelay*. Concile tenu dans cette ville, par Eugène III, en 1145, afin d'exciter les Français à une croisade; le roi de France Louis VII y prit la croix.

VEZELISE. Géogr. Ch.-l. de canton (Meurthe), à 28 kil. S.-O. de Nancy; 1,185 hab. Jadis capitale du comté de Vaudement. Patrie de Saint-Lambert.

VEZENOBRE. Géogr. Ch.-l. de canton (Gard), à 10 kil. S.-E. d'Alais; 1,000 hab.

VÉZÈRE. Géogr. Rivière de France, naît près de Chavagnac (Corrèze), reçoit la Corrèze, et grossit la Dordogne à Limeuil. Cours, 160 kil. || La *Haute-Vezère*, rivière de France, tombe dans l'Isle, à 10 kil. E. de Périgueux. Cours, 80 kil.

VEZEUR. s. m. Celui qui jouait de la vèze, cornemuse.

VEZINE. Géogr. anc. Se disait de la partie méridionale du Dauphiné.

— *Vent de la Vesine*. Nom d'un vent du Dauphiné, qui est frais en été, et assez chaud pendant l'hiver.

VEZINS. Géogr. Ch.-l. de canton (Aveyron), à la source du Viaur, à 10 kil. S.-O. de Sévérac; 600 hab.

VEZIR. s. m. Hist. or. Orthographe préférée par quelques orientalistes à celle de Vizir. V. VIZIR.

VEZOUZE Géogr. Rivière de France Meurthe. Se jette dans la Meurthe à Lunéville. Cours, 75 kil.

VEZZANI. Géogr. Ch.-l. de canton (Corse), à 18 kil. de Corte; 949 hab.

VIABILITÉ. s. f. (rad. *viable*.) Médec. lég. État, qualité de l'enfant viable. Les signes de viabilité sont tirés du poids du fœtus, de sa longueur, de sa conformation, du degré de développement des organes essentiels, mais plus particulièrement encore du point de l'abdomen où s'insère le cordon ombilical, lequel correspond la moitié de la longueur totale du corps, de la partie du canal intestinal dans laquelle se trouve le méconium, etc. (Nysten.)

— ou état des chemins.

VIABLE. adj. des 2 g. (du lat. *vitalis*; fait de *vita*, vie, ou, suivant d'autres, de *viabilis*; fait de *via*, chemin). Médec. lég. Qui est assez fort, dont les organes sont assez bien conformés pour faire espérer qu'il vivra, qu'il parcourra une carrière plus ou moins étendue. Un enfant né avant le septième mois n'est pas viable. Quoiqu'un enfant ait vie après être sorti du sein de sa mère, qu'il en donne des preuves par quelques cris ou vagissements, ou par quelques mouvements de ses membres, ou enfin par une respiration plus ou moins forte, néanmoins, s'il n'est pas conformé de manière à pouvoir vivre, soit qu'une partie notable du temps de la gestation lui ait manqué, soit que la nature ne lui ait jamais donné, à aucune époque de la grossesse, la force nécessaire pour vivre, ou que, s'éloignant encore plus de ses voies ordinaires, elle lui ait refusé les formes humaines les plus essentielles, l'enfant, bien que né en vie, n'est pas viable, il ne serait pas né avec la capacité pour vivre. (Duranton.)

— S'empl. quelquefois dans le sens de Vivace.

— Syn. comp. VIABLE. VIF. VITAL. VIVACE. *Viable* se dit d'un enfant qui peut vivre. *Vital* ne se dit que de ce qui sert à la conservation de la vie, et sans quoi l'animal ne saurait vivre. *Vif* signifie simplement qui est en vie. *Vivace* ne s'entend que de la bonne constitution du corps et de la force du tempérament, qui promet une longue vie.

VIACUS. adj. m. Myth. anc. Surnom de Mercure adoré chez les Viaciens, peuple de la Tarraconaise.

VIADANA. s. m. Mamm. Espèce de sagouin.

VIADUC. s. m. (ét lat., *via*, voie, chemin; *ducere*, conduire). Ponts et ch. Pont en arcades, construit au-dessus d'une route, d'un vallon ou d'une rivière, pour le passage d'un chemin de fer. Un viaduc ressemble à un aqueduc. Les viaducs sont de véritables ponts; aussi emploie-t-on souvent ces deux mots comme synonymes. Toutefois, le nom de viaduc est ordinairement réservé aux ponts qui ne sont pas établis sur des cours d'eau.

VIAGE. s. m. Se disait pour le Cours de la vie. || Et, dans les anciennes coutumes, pour Usufruit.

VIAGER, ÈRE. adj. Qui est à vie, dont on ne doit jouir que durant sa vie. Rente viagère. Pension viagère. Revenu viager. Don viager. Cens viager.

— *Rente viagère*. Celle qui est constituée sur la tête d'une ou de plusieurs personnes moyennant aliénation d'un capital à fonds perdu. La rente viagère peut être constituée, soit à prix d'argent, soit comme prix de vente, soit comme donation, soit comme legs. || Celle qu'une personne a le droit de percevoir pendant sa vie, mais qui doit s'éteindre à sa mort. || La rente viagère ne s'éteint pas par la mort civile du propriétaire, le payement doit en être continué pendant sa vie naturelle. || Le *contrat à rente viagère* est un simple contrat de prêt. C'est le prêteur qui dispense l'emprunteur de rendre la somme capitale qui lui est livrée, sous la condition de payer, pendant un temps indéterminé, un plus fort intérêt que celui auquel il aurait eu légitimement droit pendant la durée du prêt.

— *Réparations viagères*. Réparations que l'on fait seulement pour entretenir la propriété.

— Fig. Je savais bien que Voltaire n'avait qu'une réputation *viagère*, je vois qu'on commence à ne plus la payer. (Piron.)

> Ainsi que tous les biens la gloire est viagère,
> Un jour on oublier jusqu'au nom de Voltaire.
> (La Chabeaussière.)

— S'empl. quelquefois en parlant des personnes. On croit avoir remarqué que les rentiers viagers vivent un peu plus longtemps que les autres hommes; de quoi les payeurs sont assez fâchés. La raison en est peut-être que ces rentiers sont, pour la plupart, des gens de bon sens qui, se sentant bien constitués, des célibataires uniquement occupés d'eux-mêmes, vivant en gens qui veulent vivre longtemps. (Quest. encycl.)

— *En viager*. loc. adv. A vie.

VIAGER. s. m. Bien dont on ne jouit que durant sa vie, que l'on ne peut pas laisser à ses héritiers. N'avoir que du viager. Mettre tout son bien en viager.

— S'est dit pour Propriétaire d'une rente viagère.

VIAGÈREMENT. adv. S'est dit pour Pendant sa vie. Jouir viagèrement d'une maison.

VIAGERESSE. s. f. Anc. cout. Femme qui jouit d'un usufruit.

VIAGIER. s. m. Anc. cout. Usufruitier, rentier à vie.

VIAIRE. s. m. Se disait pour Visage, face.

— Cout. de Chaumont. Pension viagère.

VIALE. adj. et s. des 2 g. (du lat. *via*, chemin). Myth. lat. Se dit de certaines divinités qui présidaient aux chemins, et qu'on invoquait particulièrement pour ceux qui se mettaient en route. On sacrifiait un pourceau aux Viales ou aux Lares viales. Hercule, Mercure et Vibilie étaient au nombre des divinités viales.

VIALÉE. s. f. Bot. Genre de plantes.

VIALET. s. m. Bot. Plante appelée aussi podosperme.

VIAMON. s. m. Bot. Un des noms du prostanthère.

VIANA. Géogr. Ville de Portugal, prov. d'Entre-Douro-et-Minho; 8,000 hab. || Ville d'Espagne, prov. de Pampelune; 4,000 hab. L'héritier du roy. de Navarre se nommait autrefois prince de Viana.

VIANDE s. f. (du lat. barb. *vivanda*; fait de *vivere*, vivre). Chair des animaux terrestres et des oiseaux dont on se nourrit, c'est-à-dire toutes les parties molles de leurs tissus. Bonne viande. Viande grossière, de mauvais suc. Viande délicieuse, délicate, exquise, fort nourrissante. De bonne viande. De belle viande. Viande mortifiée. Viande fraîche, fraîche tuée. Viande trop faite. Viande gâtée. Viande bouillie, rôtie, grillée, chaude, froide. Viande bien apprêtée. Viande de bon goût, de mauvais goût, savoureuse, indigeste, de dure digestion. La fumée des viandes. Table couverte, chargée de viandes. Un plat de viande. Laisser sécher, laisser brûler de la viande. Animer le feu pour donner couleur à la viande. Faire marché pour fournir la grosse et la menue viande. Abstinence de viande. On ne mange point de viande en Carême. Servir beaucoup de viandes. Viande piquée, lardée, bardée. Distribuer la viande aux troupes. Les soldats ont pris de la viande pour deux jours. Acheter de la viande au kilogramme, à la main. Par tout pays, le porc est la *viande* du pauvre, à moins que la religion, comme en Turquie, ou la politique, comme dans les îles du Sud, ne le prive de ce bienfait de la nature. (B. de St-P.)

> Pour tout mets,
> J'ai souvent un vieux coq ou de maigres poulets,
> C'est une viande qui me lasse. (La Font.)

— *Viande neuve*. Viande qui est servie pour la première fois.

— *Viande blanche*. La viande de volaille, de lapin, de veau, etc.

— *Viande noire*. La viande de lièvre, de bécasse, de sanglier, etc. La *viande* noire est hors de mode. (La Bruy.)

— *Grosse viande*, ou *viande de boucherie*. Le bœuf, le veau, le mouton. Je le vis bientôt arriver avec une grande hotte toute pleine de *viande* de boucherie, de volaille et de gibier. (Le Sage.) Tout au plus on y mange un peu de grosse *viande* sans ragoût. (Fén.)

— *Menue viande*. La volaille, le gibier, etc.

— *Viande faisandée*, *hasardée*. Viande de gibier qui est près de se gâter.

— *Viandes grossières, dures*. Celles qui chargent l'estomac.

— *Viandes délicates, tendres, exquises, mortifiées*. Celles qui sont agréables à manger, ou de facile digestion.

— Fam. *Viande morte*. Viande d'une bête morte naturellement.

— Prov. *Il n'y a point de viande sans os.* || *Toute viande en faim friande.* || *N'est pas viande qui au cœur ne plaît.*

— *Jour de viande*. Jour où il est permis de manger de la viande.

— *Abstinence de viande*. Privation de viande de certains jours de la semaine, conformément aux commandements de l'Église.

— Se dit, en général, de toutes les chairs, soit des animaux terrestres et des oiseaux, soit des poissons qui servent à la nourriture. Le saumon n'est pas une viande de malade.

— *Viandes de Carême*. Le poisson salé, la morue, le hareng, le saumon, etc. Faire provision de viandes de Carême. || Se dit même quelquefois des fruits secs, des figues, des raisins, etc.

— Chez le roi, *La viande est servie*. Se disait les jours maigres comme les jours gras. || On y disait aussi, *Aller à la viande*, pour Aller chercher les plats qu'on devait servir sur table.

— Fig. et fam. *Viande creuse*. Mets qui ne nourrit point, qui n'est point solide, qu'on mange seulement par friandise. La crème fouettée est une viande creuse pour un homme de bon appétit. || Se dit aussi des divertissements qu'on propose à une personne qui a besoin de manger. La musique est une viande bien creuse pour un homme qui a faim. Je trouve les soupirs une *viande* bien creuse. (Corn.)

— *Se repaître de viandes creuses*. Se remplir d'imaginations chimériques et d'espérances mal fondées.

— Prov. *Viande et boisson, perdition de maison.*

— Prov. et fig. *Ce n'est pas viande prête*. Se dit d'une chose qu'on attend, qu'on espère, et que cependant on ne peut avoir sitôt. || *C'est un mangeur de viandes apprêtées*. Se dit d'un fainéant qui aimerait à bien vivre sans se donner la peine de gagner sa vie. || *Ce n'est pas viande pour ses oiseaux*. Se dit d'une chose à laquelle un homme ne peut pas prétendre.

— Express. prov. *La viande prie les gens*. Il n'est pas nécessaire de presser de manger quand on a servi de quoi faire bonne chère. || *Ce n'est pas là la viande que j'aime*. Ce n'est pas ce que j'aime.

— S'est dit de toute espèce de nourriture.

— Fig. Se dit de tout ce qui peut nourrir l'âme et réjouir l'esprit. Je suis le pain de vie et ma chair est vraiment *viande*. (Boss.) L'Eucharistie était son amour; elle fut toujours affamée de cette *viande* céleste, et toujours tremblante en la recevant. (...) Nourrir les novices d'une *viande* salutaire. (L. Roy.) Il faut se ménager dans la lecture des apophthegmes, pour ne point se soûler d'une *viande* trop nourrissante. (Ablanc.)

— Désir véhément de faire quelque chose. Ma *viande* est que je fasse la volonté de celui qui m'a envoyé. (Evang.)

— Pop. Nudité qu'on doit cacher. Montrer sa viande. Cacher sa viande.

— Philos. hermét. *Viande du cœur*. C'est le mercure philosophal, qui dans les circulations du plus subtil, sert de nourriture à ce qui demeure au fond du vaisseau, c'est à savoir le corps pesant et terrestre. || *Viande des morts*. C'est le mercure hermétique, qui dissout et fait revivre les métaux qui sont morts.

— Le mot *viande* est banni de la haute poésie; mais il pourrait sans inconvénient entrer dans une satire.

> Autour de cet amas de viandes entassées
> Regnait un long cordon d'alouettes pressées. (Boil.)

— Ce mot, en poésie, était autrefois de trois syllabes, il n'est plus que de deux aujourd'hui.

— Syn. comp. VIANDE. CHAIR. V. CHAIR.

VIANDER. v. n. 1re conj. Véner. Pâturer. Ne se dit que des cerfs et des autres bêtes fauves. Le cerf va viander la nuit. Le cerf a viandé cette nuit dans cette prairie. || *Viander de couche*. Se dit d'un cerf quand il est si las, qu'il ne peut plus se tenir debout pour brouter. || *Viander fort à son aise*. Se dit d'un cerf qui ne craint rien.

VIANDERIE. s. f. S'est dit pour Boucherie.

VIANDIS. s. m. Véner. Pâture du cerf et d'autres bêtes fauves. Le cerf est au viandis. Reconnaître les cerfs à leur viandis. || Brout ... la superficie du jeune taillis.

VIARA. s. f. (du lat. *viare*, marcher ... de *via*, chemin). Divination par un ... un oiseau rencontré à la droite, d... min, qui passe à gauche et dispar... aussi *viaram*.

VIASTER. Myth. ind. N... Vichnou. Cette incarnation ... comme accidentelle. On ... temple à ce titre; on se ... les pagodes qui lui ... Viasser, sous la f...

VIATEUR. s ... chem[in]) ... remplissait ... || Espèce ... mais e... nat...

s'assembler extraordinairement. || Officier qui marchait devant le tribun pour faire ranger le peuple.

— Se disait pour Voyageur.

— Fig. L'homme, passager sur la terre.

— adj. m. Myth. rom. Surnom de Mercure.

VIATIQUE. s. m. (du lat. *viaticum*; fait de *via*, chemin). Provisions ou argent qu'on donne à quelqu'un pour un voyage. Donner à quelqu'un de l'argent pour son viatique. Il est vieux, et n'était guère usité que chez les religieux. Ils faisaient vœu d'aller partout où le vicaire de Jésus-Christ les envoyerait, pour travailler au salut des âmes, même d'y aller sans *viatique* et en demandant l'aumône. (Bouh.)

— Antiq. rom. Somme d'argent, habits, meubles, esclaves, que l'État fournissait aux magistrats envoyés dans les provinces. || S'est dit quelquefois de la pièce de monnaie que l'on mettait dans la bouche des morts, pour payer le prix de leur traversée aux enfers dans la barque de Caron.

— Anc. cout. Impôt qu'on levait sur les voyageurs, les voitures et les chevaux qui passaient sur une route.

— Fig. et absol. Le sacrement de l'Eucharistie, quand on l'administre aux malades qui sont en péril de mort, ou qui ne peuvent le recevoir à l'église. On l'appelle viatique, parce qu'il fortifie les mourants et leur donne la force nécessaire pour ce dernier voyage. Dans certains pays, par exemple en Espagne, on le porte chez eux processionnellement et avec pompe, et l'on a souvent vu au passage du viatique, la reine descendre de sa voiture, y faire monter le prêtre porteur du Saint-Sacrement, et suivre à pied le cortège jusqu'à sa destination. || Autrefois on n'administrait pas le viatique à tous les mourants, mais seulement à ceux qui allaient au martyre, ou à ceux qui avaient été privés depuis longtemps des sacrements pour raison de pénitence, ou pour quelque autre motif extraordinaire. || On donnait autrefois ce nom à tout sacrement administré à l'article de la mort. Donner le viatique. Porter le viatique à un malade. Recevoir le saint viatique. Recevoir Notre-Seigneur en viatique. A la vue du saint *viatique*, qu'il avait tant de fois désiré, voyez comme il s'arrête à ce doux objet! (Boss.)

— *Communier en viatique*. Sans avoir été obligé d'être à jeun.

VIATKA. Géogr. Rivière de Russie, dans le gouvernement du même nom. || Ville de Russie, ch.-l. du gouvernement de Viatka; 10,000 hab. || Le gouvernement en a 1,300,000.

VIATOR. Myth. Surnom d'Hercule.

VIAZMA. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Smolensk.

— Hist. Il fut signé dans cette ville, en 1634, un traité de paix entre Ladislas, roi de Pologne, et le czar Michel Romanov, par lequel ce dernier renonçait à toutes ses prétentions sur la Pologne, ainsi que sur l'Esthonie, la Livonie et la Courlande.

VIBAILLIF. s. m. Anc. cout. Lieutenant d'un bailli.

VIBEX. s. m. Conchyl. Genre de coquilles.

VIBHANDAKA. Temps hér. ind. Saint solitaire indien.

VIBICE. s. f. (du lat. *vibex*, ecchymose). Pathol. Ecchymose. || Se dit de taches violacées, sanguines, allongées, ressemblant à celles que laissent les coups de fouet, et qui se manifestent à la peau dans certaines maladies, telles que quelques affections scorbutiques ou fébriles, avec ou sans cause externe qui les produise.

VIBILIA. Myth. lat. Déesse qu'invoquaient les voyageurs égarés.

VIBILIE. s. f. Crust. Genre de crustacés.

VIBO. s. m. Bot. Genre de plantes.

VIBONES. s. m. pl. Myth. Fleurs d'une herbe, qu'on mangeait en temps d'orage pour être préservé de la foudre.

VIBORD. s. m. Mar. Grosse planche posée de champ, qui borde et embrasse le pont supérieur d'un vaisseau, le tillac, et qui lui sert de parapet.

VIBORG. Géogr. Ville de Russie, ch.-l. de l'ancien gouvernement de ce nom; 3,000 hab. || Le gouvernement de ce nom, réuni depuis 1817 à celui de Finlande, a 226,000 hab. La ville et le gouvernement sont aussi appelés Viborg. || Ville de Danemark, dans le Jutland, ch.-l. du diocèse et du bailliage de Viborg, sur un lac du même nom; 2,500 hab. || Le diocèse a 42,000 hab.

VIBORGIE. s. f. Bot. Genre de légumineuses, renfermant trois espèces originaires du cap de Bonne-Espérance. || Autre genre de [illegible] au galinsoga. || Espèce de cytise. [illegible] nom du genre sagerie.

[illegible]**IE**. s. f. Bot. Genre de la famille [illegible]ses, établi sur un arbrisseau de [illegible]gne.

[illegible] f. Pathol. Balancement de [illegible]ment.

[illegible]s. du v. Vibrer. Qui [illegible]r. Une corde vibrant

[illegible] est mis en vi-[illegible]u adipeux est [illegible]s *vibrantes* [illegible]es, pour [illegible] émisse-ments, éteindre leurs vibrations. (Richerand.)

— Entom. *Mouches vibrantes*. Les ichneumons, parce qu'ils agitent continuellement leurs antennes.

— Pathol. *Pouls vibrant*. Pouls qui est grand, dur, et qui frappe les doigts comme le ferait une colonne de mercure qui remplirait l'artère.

VIBRATILE. adj. des 2 g. Didact. Qui est susceptible de vibrer.

— Pathol. Se dit d'une douleur dans laquelle il semble au malade que ses nerfs vibrent à la manière des cordes tendues.

— Zool. Dont les cils peuvent vibrer. || VIBRATILES. s. m. pl. Famille de polypes, comprenant ceux qui ont près de la bouche, des cils susceptibles de se mouvoir par des vibrations interrompues.

VIBRATILITÉ. s. f. Didact. Faculté de produire des vibrations.

— Physiol. Balancement continuel et alternatif de tension et de relâchement, qui s'observe d'une manière plus ou moins marquée dans toutes les parties de l'être organisé.

VIBRATION. s. f. (pr. *vi-bra-ci-on*; du lat. *vibratio*). Phys. Mouvement alternatif qui fait décrire à un point ou à un corps des excursions rapides et successivement réitérées, autour d'un certain centre. L'électricité en est la seule cause. Les vibrations d'une corde sonore, d'un diapason, de la membrane de l'ouïe. Les *vibrations* d'une corde tendue ou d'un ressort viennent de son élasticité. (Encycl.)

— Mouvement très-rapide qu'une verge élastique et rigide, fixée à l'une de ses extrémités, ou une corde tendue par les deux bouts, exécute en oscillant, la première de part et d'autre de sa position fixe, la seconde entre ses deux points fixes, quand une cause quelconque écarte instantanément l'une ou l'autre de la position où elle se tient en équilibre.

— On dit, mais rarement, *les vibrations d'un pendule*; mais cette sorte de mouvement étant en général peu rapide, le terme d'*oscillation* lui convient mieux.

— Ébranlement, mouvement des diverses parties d'un corps sonore qui, se propageant dans l'air, procure à l'oreille la sensation du son. La cause des vibrations réside uniquement dans l'élasticité des corps. L'acuité de sons augmente en raison du plus grand nombre de vibrations que peuvent faire les corps sonores.

— Newton suppose que les différents rayons de lumière font des vibrations de différentes vitesses, qui excitent les sensations des différentes couleurs, à peu près de la même manière que les vibrations de l'air excitent les sensations des différents sons, à proportion de leurs vitesses. Suivant le même auteur, la chaleur n'est qu'un accident de la lumière occasionné par les rayons qui excitent un mouvement de vibration dans un milieu subtil et éthéré, dont tous les corps sont pénétrés. Au moyen des vibrations de ce même milieu, Newton explique les accès alternatifs de facile réflexion et de facile transmission des rayons.

— Physiol. Mouvement que l'on suppose imprimé au système nerveux par les objets extérieurs, et transmis par les nerfs jusqu'au cerveau, où il produirait les sensations.

— Fig. Il y a une sorte de *vibration* morale qui retentit entre les esprits passionnés comme entre des cordes à l'unisson; avec les fous on devient fou. (Boiste.)

— Se dit de plusieurs mouvements égaux qui se font à droite et à gauche. Le journal d'Angleterre rapporte qu'on a observé qu'un papillon de ver à soie fait cent trente *vibrations* ou mouvements de ses ailes dans l'accouplement. (Trév.)

— Syn. comp. VIBRATION, OSCILLATION. La *vibration* est due à l'élasticité, et l'*oscillation* à la pesanteur ou gravitation.

VIBRATOIRE. adj. des 2 g. Didact. Qui a le caractère d'une suite de vibrations.

— *Mouvement vibratoire*. Celui qui consiste en vibrations ou oscillations. Ce qui le rend surtout remarquable, c'est qu'il est pour nous la source du son. La théorie a été appliquée aussi à l'explication des phénomènes produits par les fluides dits incoercibles, notamment de ceux de la lumière.

VIBRAYE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saint-Calais (Sarthe); 3,000 hab.

VIBRE. s. m. (du lat. *fiber*). Mamm. Nom vulgaire du castor, surtout de celui qui vit sur les bords du Rhône.

VIBRER. v. n. 1re conj. (du lat. *vibrare*, trembler). Phys. Exécuter des vibrations. Cette corde a longtemps vibré. Le tintement de la clochette *vibrait* encore, lorsque maître Pastrini entra en personne. (A. Dumas.) Le timbre de la pendule *vibra* pour lui comme si chaque coup du marteau d'acier *vibrait* sur son propre cœur. (Id.)

— Par extens. Se dit de toute espèce de mouvement faible. Le trait..... tout baigné d'un sang noir sort et *vibre* dans l'air. (B.-Lorm.)

— Fig. Ah! ma sœur, tu ne sais pas quelles fibres de mon cœur tu viens de faire enthousiaste fait *vibrer*. (G. Sand.) Un mot vous réveille plus que des sons, et fait *vibrer* chez vous la fibre inconnue. (Merc.)

— Se dit d'un souvenir, d'une pensée.

— v. a. Lancer, agiter. Et dans sa gorge enflée il *vibre* un triple dard. (De Valori.)

— se vibrer. v. pron. Être mis en vibration.

Les cordes de deux luths accordés se *vibrent* à l'unisson, quoique l'on ne touche qu'une d'entre elles. (Virey.)

— Ce mot est de fraîche date, quoique *vibration* ne soit pas nouveau, et que *vibreux* soit vieux depuis longtemps.

VIBREUX, EUSE. adj. Se disait pour Pénétrant. Voix vibreuse.

VIBRION. s. m. Infus. Genre d'animalcules infusoires, dont une espèce se trouve dans le vinaigre. Ces animaux sont tellement petits qu'on ne peut les découvrir qu'au moyen du microscope. Ils abondent dans les eaux, dans le vinaigre et dans plusieurs substances animales et végétales. Ces animaux, après avoir été entièrement desséchés, et avoir passé hors de l'eau un temps assez considérable, ont la faculté, étant remouillés, de recouvrer l'existence. Le genre vibrion ne renferme encore que douze à quatorze espèces bien connues. Nous voyons le rotifère et le *vibrion* du froment supporter la dessiccation la plus complète au soleil de juillet, sans perdre pour cela leur propriété de reprendre la vie dès qu'on les humecte d'une goutte d'eau. (Raspail.)

VIBRIONIDE. adj. des 2 g. Infus. Qui ressemble à un vibrion. || VIBRIONIDES. s. m. pl. Famille d'animalcules infusoires, ayant pour type le genre vibrion.

VIBRISSE. s. f. Mamm. Se dit de longs poils isolés qui poussent dans les narines, sur divers points de la face, parfois aussi au côté interne des pieds de devant.

— Ornith. Se dit, dans les oiseaux, des plumes tout à fait simples et piliformes, sur les côtés desquelles on n'aperçoit que des barbes rares et très-courtes.

— VIBRISSES. s. f. pl. Anat. Poils qui croissent dans les narines de l'homme.

VIBRISSÉE. s. f. Bot. Genre de champignons comprenant deux espèces remarquables par leur stipe allongé et par la petitesse de leur chapeau. On les a comparées à un petit clou pour la forme et la grandeur. La vibrissée des troncs croît en touffes sur le bois, les planches pourries exposées dans les lieux humides.

VIBURNACÉ, ÉE. adj. Bot. Synonyme de Viburné.

VIBURNÉ, ÉE. adj. (du lat. *viburnum*, viorne). Bot. Qui ressemble à la viorne. || VIBURNÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre viorne.

VIC. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Château-Salins (Meurthe); 3,200 hab. || VIC-LE-COMTE. Ch.-l. de cant., arr. de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); 3,200 hab. || VIC-EN-BIGORRE. Ch.-l. de cant., arr. de Tarbes (Hautes-Pyrénées); 3,700 hab. || VIC-SUR-CORE. Ch.-l. de cant., arr. d'Aurillac (Cantal); 2,000 hab. || VIC-FEZENSAC. Ch.-l. de cant., arr. d'Auch (Gers); 3,700 || VIC-DESSOS. Ch.-l. de cant., arr. de Foix (Ariège); 1,150 hab. || VIC-SUR-AISNE. Ch.-l. de cant., arr. de Soissons (Aisne); 700 hab.

— Hist. *Paix de Vic*. Traité conclu, le 6 janvier 1632, entre Louis XIII et le duc de Lorraine, dans la ville de Vic, en Lorraine, aujourd'hui départ. de la Meurthe.

VIC (Dom Claude de). Religieux bénédictin, né en 1670, mort en 1734, travailla avec dom Vaissette à l'histoire générale du Languedoc, ouvrage très-estimé. || VIC (Dominique de). Un des serviteurs les plus dévoués de Henri IV. Ne pouvant plus servir par suite d'une blessure qu'il avait reçue à la jambe, en 1586, et dont le traitement menaçait d'être long, il se fit amputer, rejoignit l'armée de Henri, et se couvrit de gloire à Ivry. Henri IV lui donna successivement le gouvernement de St-Denis, de la Bastille, de Calais, le nomma vice-amiral, puis ambassadeur en Suisse. Passant, après la mort du roi, en 1610, dans la rue de la Ferronnerie, où ce prince avait été assassiné, Vic fut saisi d'une douleur si vive, qu'il mourut le lendemain.

VICAIRE. s. m. (du lat. *vicarius*, fait de *vicis*, lieu, place). Celui qui est établi sous un supérieur pour tenir sa place en certaines fonctions. Il y avait des princes qui se disaient vicaires de l'Empire.

— Antiq. Gouverneur d'un diocèse, qui exerçait son autorité au nom des préfets du prétoire, dont ils tenaient la place, et elle cessait lorsqu'ils se trouvaient en présence de ce chef. Des vicaires, en Orient, gouvernaient l'Asie, le Pont, la Thrace, la Macédoine et la Dacie; en Occident, Rome, l'Italie, l'Illyrie occidentale, l'Afrique, l'Espagne, la Bretagne, les Gaules.

— Se dit plus ordinairement de celui qui fait des fonctions ecclésiastiques sous un supérieur. Vicaire perpétuel d'une paroisse. Vicaire amovible. Le curé et son vicaire. Grand-vicaire, vicaire général d'un archevêque, d'un évêque, d'un abbé. L'origine des grands-vicaires ou vicaires généraux ne date que du concile de Latran, tenu dans le XIIIe siècle, sous le pontificat d'Innocent III.

Un vicaire, à Chaillot, croit que tout Sommé sage
Doit penser à Pékin comme dans son village. (Volt.)

— *Vicaire de l'évêque*. S'appliquait à un évêque. On l'appelle plutôt *grand-vicaire* ou *vicaire-général*.

— Le pape a aussi un grand-vicaire dans Rome. C'était d'abord un évêque, mais c'est un cardinal depuis Pie IV.

— En Angleterre, les recteurs ou pasteurs [illegible] les [illegible] tions du ministère du culte dans les villages par de pauvres vicaires très faiblement rétribués.

— Les religieux ont aussi des vicaires pour faire la fonction d'un général, ou d'un supérieur, lorsqu'il est absent, ou que sa charge est vacante.

— *Vicaire apostolique*. Titre que le pape confère à un ecclésiastique, dans des pays hérétiques ou infidèles, pour veiller sur la religion.

— *Le vicaire de Jésus-Christ*. Le pape.

Contraste assez plaisant! Jésus-Christ sur la terre
Fort pauvre était, fort riche est son vicaire. (Passer.)

— Hist. ecclés. *Vicaire de saint Pierre*. Titre que les papes ont porté avant celui de vicaire de Jésus-Christ. On le donna plus tard à de simples évêques. || *Vicaires de Jésus-Christ*. S'est dit, en général, de tous les évêques, et même des abbés et des rois. Depuis l'an [illegible] jusqu'à la réforme de [illegible], le titre de *vicaire de Jésus-Christ* a été [illegible] réservé aux papes. [illegible] au VIIIe siècle, *patriarches suprêmes*, cependant, à cette époque, un diplôme de Constantin III [illegible] qualifie déjà Benoît II de *vicaire de Jésus-Christ*. || *Vicaire du prince des apôtres*. Titre que l'on a donné au pape. || *Vicaire perpétuel*. Titre que s'attribuent certains archevêques, en se considérant comme [illegible] de légat. || Se dit aussi des curés [illegible] d'un chapitre, d'une abbaye ou d'un prieuré, et qui ne reçoivent pour cela que la portion congrue. || *Vicaire temporel*. Vicaire qui était obligé d'avoir les cures de certaines paroisses.

— Hist. *Vicaire de l'empire d'Allemagne*. Titre accordé au comte palatin du Rhin et au duc de Saxe, qui gouvernaient en cas d'interrègne. En 1657, le duc de Bavière devint vicaire de l'empire d'Allemagne à la place du comte palatin. || L'empereur déléguait aussi parfois son autorité à ses vicaires impériaux dans les pays où il ne résidait pas, comme l'Italie, la Provence, le Piémont, etc.

— Anc. cout. Titre que portèrent primitivement les vicomtes.

— Nom que l'on donnait autrefois au champion qui, dans le combat singulier, prenait la place d'un autre, et se battait pour lui. || On donnait aussi ce nom à celui qui subissait pour un autre l'épreuve du fer froid, de l'eau bouillante, etc.

— Nom que l'on donnait, dans les coutumes d'Orléans et de Blois, à l'homme vivant et mourant que l'Église et les autres gens de mainmorte étaient chargés de donner au seigneur, pour faire foi et hommage, et à la mort duquel le cens est dû.

— Fig. Ces deux exhalations, l'exhalation cutanée et l'exhalation pulmonaire, sont vicaires l'une de l'autre, et produisent les humeurs qui se suppléent. (Virey.)

— adjectiv. *Père vicaire*. Religieux qui, en l'absence du supérieur, en fait les fonctions.

— *Cardinal-vicaire*. Cardinal à qui le pape a confié particulièrement l'administration ecclésiastique de la ville de Rome.

— Théol. *Satisfaction vicaire*. Celle que le Sauveur est censé avoir offerte à Dieu en notre lieu et place, en s'immolant pour racheter les péchés des hommes.

VICAIRERIE. s. f. Hist. Tribunal ecclésiastique et souverain qui fut établi à Naples par Charles d'Anjou.

VICAIRIE. s. f. Fonction du vicaire d'une paroisse. Il est moins usité que vicariat.

— Paroisse, église desservie par un vicaire perpétuel.

— Nom qu'on donnait à les bénéfices établis dans certaines églises cathédrales.

— Syn. comp. VICAIRIE, VICARIAT. *Vicairie* s'entend uniquement de la fonction d'un vicaire de paroisse; au lieu que *vicariat* se dit bien de la dignité d'un ecclésiastique ou d'un prince, qui remplace un ecclésiastique ou un prince supérieur dans certaines fonctions.

VICANÉEN, ENNE. adj. Myth. rom. Se dit des divinités qui protégeaient les bourgs et les villages.

VICA-POTA. [illegible] lat., *vinco*, vaincre, *potestas*, pouvoir. Myth. lat. Divinité qui assurait la victoire encore chancelante.

VICARIAL, ALE. adj. Qui a rapport au vicariat. Fonctions vicariales. Puissance vicariale. Cromwell de sa puissance [illegible] les ordonnances ecclésiastiques. (Mass.) || P. m., *vicariaux*.

VICARIAT. s. m. Fonction, emploi de vicaire. Le vicariat de [illegible] en cette province. Bon vicariat. Vicariat d'une paroisse. Élever quelqu'un au grand vicariat de [illegible].

— Le temps pendant lequel on a été vicaire. Pendant son vicariat.

— Territoire sur lequel s'étend le pouvoir du vicaire, soit séculier, soit ecclésiastique. Le vicariat [illegible] de l'Empire. Les curés de ce grand vicariat.

— Logement du vicaire d'une paroisse.

— Anc. cout. [illegible]. Donner au seigneur un homme pour lui faire foi et hommage.

— Syn. comp. VICARIAT, VICAIRIE. V. VICAIRIE.

VICARIER. v. n. [illegible] tour, fois [illegible] temps d'ont a [illegible] *Je vicarie* [illegible]

cariais, nous vicariions, vous vicariiez. Vicarie, vicariions, vicariez. Que je vicarie, que nous vicariions, que vous vicariiez. Faire les fonctions de vicaire dans une paroisse. J'envoie, depuis plusieurs années, la plupart des nouveaux prêtres qui sortent de mon séminaire, *vicarier* dans les plus grosses paroisses de mon diocèse. (Le Pelletier.)

— Fig. et fam. Être réduit à une place subalterne. Être las de vicarier.

— Mus. anc. Se disait des musiciens d'église qui allaient de ville en ville pour offrir leurs services temporaires.

VICE. s. m. (du lat. *vitium*). Défaut, imperfection. Vice de nature. Vice de conformation. Vice de construction. Vice du sang. Cheval qui n'a point de vices. Vice rédhibitoire. Vice d'un acte. Vice de forme. Vice de style. Vice de raisonnement. Vice de prononciation. Vice de caractère. Vice de cœur. Un *vice* naturel n'est qu'un *vice*; un *vice* feint en fait deux. (Mme de Somery.) La finesse est une qualité dans l'esprit, et un *vice* dans le caractère. (Dub.)

— *Vice naturel.* Difformité du corps qu'on apporte en naissant, ou qui vient par maladie, et dont on n'est point responsable. On ne doit point reprocher aux hommes leurs vices naturels, comme d'être bossus, boiteux, borgnes, etc.

— *Vices latents.* Maladies, imperfections des animaux, qui ne sont pas apparentes, et dont on doit les garantir pendant quelque temps.

— *Vice de conformation.* Disposition des parties du corps ou des organes, contraire à l'ordre naturel.

— Pathol. Se dit des humeurs formées dans le corps de l'homme par certaines altérations morbifiques, y circulant, non contagieuses, souvent héréditaires, et reproduisant la même maladie. Les *vices* se distinguent des venins, parce que ceux-ci sont des humeurs irritantes, sécrétées dans l'état de santé par certains animaux, et qui, introduits dans le corps de l'homme, y produisent des maladies et même la mort, comme celui de la vipère; et des virus, qui sont des humeurs formées par l'état morbifique dans les animaux susceptibles d'en développer de semblables par leur intromission; tel est celui de la rage.

— *Vices des chevaux.* Défauts intérieurs qui dépendent du caractère ou de l'éducation, ou qui se manifestent à l'extérieur par l'expression physionomique. Les mouvements des oreilles, l'expression des yeux dans les chevaux méchants, dénoncent en eux l'existence de leurs vices. Lorsqu'on n'est pas en état de découvrir d'où naissent les vices de cet animal, on court risque d'employer des moyens plus capables de produire des vices nouveaux, que de corriger ceux que l'on croit connaître. Les vices les plus essentiels, parce qu'ils peuvent avoir de dangereuses conséquences, sont ceux qui caractérisent le cheval ombrageux, vicieux, rétif, ramingue ou entier.

— Jurispr. *Vice rédhibitoire.* V. RÉDHIBITOIRE.

— Ce qu'il y a de vicieux, d'imparfait, d'incorrect, de défectueux dans quelque chose. Vice de raisonnement. Vice de style. Vice de composition. Vice d'un plan. Vice d'un système, d'un ouvrage. L'un des *vices* du raisonnement est de confondre les choses avec les abus, la religion et la superstition, la philosophie et le philosophisme, la liberté et la licence, le doute et l'incrédulité. (Boiste.) Ainsi se contractent et se conservent les *vices* de la prononciation. (J.-J. Rouss.) Les *vices* des langues sont sensibles surtout dans les mots dont l'acception n'est pas déterminée. (Condill.)

— Se disait autrefois pour Faute. Vice de clerc. On dit aujourd'hui *pas de clerc.*

— Absol., en parlant de l'homme. Disposition habituelle au mal. Se plonger dans le vice. Haïr, quitter le vice. Cacher, déguiser ses vices. Charles XII se proposa d'imiter Alexandre et César hors leurs *vices.* (Volt.) La préparation pour le sacerdoce n'est pas un soudain effort pour se retirer du *vice*, mais une longue habitude pour s'en abstenir. (Boss.) Comme le *vice* est contagieux, il se répand dans les régions inférieures des royaumes. (Fléch.) Le *vice*, dans le monde, est autorisé par l'exemple ou par la coutume. (Id.) Le *vice* n'a pas encore perdu parmi nous toute sa honte. (Mass.) Si l'on tenait compte des *vices* comme des vertus, des crimes comme des belles actions des aïeux, il resterait peu de nobles. (Boiste.) A moins de vous perdre dans la solitude, vous trouverez partout des hommes avec des *vices* et quelques vertus. (Id.) L'hypocrisie est un hommage que le *vice* rend à la vertu. (La Rochef.)

— Prov. *Nul sans vice.* || *Pauvreté n'est pas vice.* || *Nul vice sans supplice.* || *Qui ses vices ne dompte porte en ses mains sa honte.* || *C'est un vice de clerc, un vice d'écriture.* Ce n'est que la faute du copiste, ou de celui qui a écrit trop vite, et non de l'auteur.

— Expr. prov. *Ce n'est pas son vice de donner.* Se dit d'un avare. || *Cet homme n'a qu'un vice.* Se dit pour faire entendre qu'il a tous les vices ensemble.

— Dans un sens plus étroit. Débauche, libertinage. Croupir dans le vice. Mourir dans le vice et dans le désordre. Le *vice* grossier fait horreur. (Fén.)

— Prov. *Le vice l'a quitté, mais il n'a pas quitté le vice.* Se dit d'un homme qui conserve ses inclinations vicieuses, quoiqu'il ne puisse les satisfaire.

— Mauvaise qualité. C'est le vice de cette nation. L'ingratitude est un vice de cœur. L'ivrognerie est un vilain vice. S'abandonner, se livrer à toutes sortes de vices. Avoir tous les vices. De là naissent les *vices* énormes qui rendent ordinairement leur vie criminelle. (Boss.) Que ne doit-on pas craindre des *vices*, si les vertus sont si dangereuses! (Id.) La fraude et l'ambition, *vices* encore naissants, avaient à peine commencé d'altérer la bonne foi de nos pères. (Fléch.) L'esprit fécond en déguisements s'étudie à défigurer, selon ses besoins, tantôt les *vices*, tantôt les vertus. (Id.) François de Paule détruit, dans les mêmes sujets, les maladies qui les affligent, et les *vices* qui les corrompent. (Id.) La religion regarde comme des *vices* les vertus qui ne sont pas de notre état. (Mass.) L'incrédulité est le *vice* des esprits faibles et bornés. (Id.) L'ambition est le *vice* et le malheur des grands. (Id.) Les hommes, pour excuser leurs *vices*, cherchent à décrier la vertu. (Id.) On a honte du nom de *vice*, et l'on se fait honneur du *vice* même. (Id.) Vos inférieurs copient vos *vices*, parce que vous les leur comptez comme des vertus. (Id.) Nous cherchons hors de nous nos vertus et nos *vices.* (Boil.) C'est un *vice* qui suit la médiocrité. (Id.) Comme il y a toujours sur la terre de la santé et de la maladie, il y a toujours aussi des vertus et des *vices.* (Volt.) Par la crainte d'un mal on se défait d'un *vice.* (***.) La plus belle action n'est bien souvent qu'un *vice.* (Regnard.) Il est des *vices* et des vertus de circonstance. (Napol.) Aussi la gourmandise n'est-elle jamais le *vice* dominant que des gens qui ne sentent rien. (J.-J. Rouss.) Ce ne sont ni les arts ni les métiers qui peuvent dégrader l'homme, ce sont les *vices.* (B. de St-P.) Et si devant nous, quelques esprits froids et sévères poursuivent de leur critique les *vices* ou les taches de l'homme qui vient de mourir, une sorte d'effroi religieux contriste notre cœur, nous craignons qu'un blasphème, qu'une offense injuste et impie n'aient été proférés. (Bargem.)

L'homme a, comme la mer, ses flots et ses caprices;
Mais ses moindres vertus balancent tous ses vices.
(BOILEAU.)

— Se dit quelquefois des personnes vicieuses. Gourmander, punir, châtier le vice. Protéger, autoriser le vice. Le *vice* hait la vertu. (Boiste.) Fuyez le *vice* comme la peste. (Id.) De toutes les espèces des *vices*, le plus détestable est le *vice* philosophiste qui raisonne. (Walpole.) La peine du *vice* et du crime est dans le *vice* et le crime même. (Rayn.)

— Myth. Quoique le Vice, et même les Vices fussent adorés en Grèce et en Italie, ils n'avaient ni temples ni autels.

— Iconol. Le Vice, en général, se caractérise par un nain difforme, borgne et boiteux, ayant les cheveux roux, et embrassant étroitement une hydre. D'autres le figurent par un monstre à sept têtes, qui s'élance au-devant d'un jeune homme qui le caresse. Plus récemment, on l'a personnifié par un jeune adolescent demi-nu, courant avec vitesse dans un sentier jonché de roses, sous lesquelles s'agitent des serpents. Il tient à la main un masque agréable, dont il s'empresse à cacher la difformité de ses traits, et de plus un hameçon et un filet, emblème des pièges qu'il tend. Une sirène est auprès de lui. Dans plusieurs tableaux allégoriques, les Vices sont personnifiés par des Harpies.

— Syn. comp. VICE. DÉFAUT. RIDICULE. En parlant des imperfections de l'âme, les *vices* partent d'une dépravation du cœur; les *défauts*, d'un vice de tempérament; le *ridicule*, d'un défaut d'esprit. || VICE. DÉFAUT. IMPERFECTION. *Vice* marque une mauvaise qualité morale qui procède de la dépravation ou de la bassesse du cœur; *défaut* marque une mauvaise qualité de l'esprit, ou une mauvaise qualité purement extérieure; *imperfection* est le diminutif de *défaut.* || VICE. IMPERFECTION. DÉFAUT. DÉFECTUOSITÉ. L'*imperfection* laisse quelque chose à désirer; le *défaut* quelque chose à réformer ou à suppléer. L'*imperfection* dégénère en défaut; la *défectuosité*, en difformité; le *vice* est un très-grand défaut.

VICE. (ablat. du mot lat. *vicis*, tour, place, vicissitude). Ne s'emploie jamais seul, mais entre dans la composition de plusieurs mots, comme dans *vice-amiral*, celui qui commande à la place de l'amiral; *vice-chancelier*, celui qui fait la fonction du chancelier à la place de ce magistrat; *vice-consul*, celui qui tient la place de consul; *vice-roi*, celui qui commande à la place du roi; *vice-président*, celui qui préside en l'absence, en la place du président. On ne retient quelquefois que la première syllabe de ce mot: *Vicomte*, *vidame*. Dans les mots composés, *vice* ne prend jamais la marque du pluriel.

VICE-AMIRAL. s. m. Mar. Officier de marine dont le grade est au-dessous de celui d'amiral, et répond au grade de lieutenant général dans les armées de terre. Il y avait autrefois, dans la marine française, un vice-amiral du Ponant, et un vice-amiral du Levant. Le vice-amiral commande une armée navale en l'absence de l'amiral, et sert sous ses ordres quand il est présent. Celui qui commande une armée à titre temporaire d'amiral. Les vice-amiraux remplissent les fonctions de gouverneurs des colonies, d'inspecteurs généraux, de préfets maritimes, de membres du conseil d'amirauté, etc. || Pl., des *vice-amiraux.*

— Second vaisseau de la même flotte. Servir sur le vice-amiral.

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille univalve du genre cône.

VICE-AMIRAUTÉ. s. f. Mar. Charge, grade de vice-amiral. || Pl., des *vice-amirautés.*

VICE-BAILLI. s. m. Officier de robe courte, qui faisait la fonction de prévôt des maréchaux, et qui jugeait les cas prévôtaux, c'est-à-dire les causes criminelles contre les voleurs, les faux monnayeurs et les vagabonds. Charge de vice-bailli. || Pl., des *vice-baillis.*

VICE-CAMÉRIER. s. m. Chancell. rom. Lieutenant du camérier. || Pl., des *vice-cameriers.*

VICE-CHANCELIER. s. m. Celui qui fait la fonction de chancelier en l'absence de cet officier ou dignitaire. Vice-chancelier de Lithuanie, de Pologne.

— Cardinal qui gouverne la chancellerie de Rome. C'est donc à tort qu'on l'appelle *vice-chancelier.* || Pl., des *vice-chanceliers.*

VICE-CHANCELIÈRE. s. f. Femme du vice-chancelier. || Pl., des *vice-chancelières.*

VICE-CONSUL. s. m. Celui qui supplée le consul en son absence, ou qui fait les fonctions de consul dans les lieux où il n'y a point de consul. || Pl., des *vice-consuls.*

VICE-CONSULAT. s. m. Emploi de vice-consul. Exercer le vice-consulat. || Pl., des *vice-consulats.*

VICE-DOGE. s. m. Hist. Conseiller vénitien qui représentait le doge en cas de maladie ou d'absence. || Pl., des *vice-doges.*

VICE-GÉRANT. s. m. (ét. lat., *vice*, à la place de; *gerens*, qui porte, qui a la charge, qui exerce). Celui qui supplée le gérant en son absence, ou qui le seconde lorsqu'il est présent. || Pl., des *vice-gérants.*

VICE-GÉRANTE. s. f. Femme qui remplit les fonctions du gérant ou de la gérante. || Pl., des *vice-gérantes.*

VICE-GÉRENT. s. m. Celui qui tient la place de l'official en son absence. || Pl., des *vice-gerents.*

— Pourquoi l'Académie établit-elle une différence orthographique entre *vice-gérant*, remplaçant du fonctionnaire titulaire, et *vice-gerent*, remplaçant d'un official ecclésiastique? L'étymologie n'est-elle pas la même dans les deux cas?

VICE-LÉGAT. s. m. Prélat établi par le pape pour exercer les fonctions du légat en l'absence de celui-ci. Vice-légat de Bologne. Vice-légat d'Urbain. || Pl., des *vice-légats.*

— Hist. Depuis 1542 jusqu'à la réunion de cette ville à la couronne de France, les papes envoyaient à Avignon des vice-légats, qui étaient constitués vice-généraux du saint-siége pour le spirituel et le temporel. Leurs pouvoirs s'étendaient sur le comtat Venaissin, sur la principauté d'Orange, sur le Dauphiné et les comtés de Nice et de Provence.

VICE-LÉGATION. s. f. Emploi de vice-légat. || Pl., des *vice-légations.*

VICÉLIEN. s. m. Hist. relig. Nom donné en Allemagne, dans le IIe siècle, aux partisans de Vicélius, qui enseignait que les personnes ruinées par une sentence juridique cessaient d'être soumises aux jugements ecclésiastiques.

VICENCE. Géogr. Ville du royaume lombard-vénitien, ch.-l. de la province de Vicence; 30,000 hab. || La province a 300,000 hab.

— Hist. Un des douze grands fiefs de l'Empire, institué en 1806 par Napoléon, en faveur du général Caulaincourt.

VICENNAL, ALE. adj. (du lat. *vicennalis*; fait de *viceni*, vingt; *anni*, années). Qui est de vingt ans, qui se fait après vingt ans. Peu usité.

— Antiq. rom. *Jeux vicennaux.* Jeux qui avaient lieu la vingtième année du règne d'un prince.

— *Vœux vicennaux.* Vœux que l'on faisait pour les empereurs, dans le Bas-Empire, et que l'on souhaitait pousser une fois plus avant que le terme.

VICENNALES. s. f. pl. Antiq. Fête funèbre célébrée vingt jours après la mort d'un prince.

VICENTE (Gil). Poète portugais, né en 1480, mort en 1557, a mérité par ses comédies le surnom de Plaute portugais.

VICENTIN, INE adj. et s. Géogr. Habitant de Vicence. || Qui appartient à Vicence ou à ses habitants.

VICENTIN. Géogr. Territoire de Vicence.

— s. m. Espèce de taffetas fabriqué à Vicence.

VICE-PRÉFET. s. m. Antiq. rom. V. VICAIRE. || Pl., des *vice-préfets.*

VICE-PRÉSIDENCE. s. f. Fonctions, dignité de vice-président. || Pl. des *vice-présidences.*

VICE-PRÉSIDENT. s. m. Celui qui, dans certaines compagnies ou assemblées, exerce la fonction du président en son absence. Vice-président d'une académie, d'un tribunal. Vice-président de la Chambre des pairs, de la Chambre des députés. || Pl., des *vice-présidents.*

VICE-PRÉSIDENTE. s. f. Celle qui exerce les fonctions de présidente. || Pl., des *vice-présidentes.*

VICE-PROCUREUR. s. m. Hist. Celui qui remplaçait le procureur de l'ordre de Malte en cas d'absence. || Pl., des *vice-procureurs.*

VICE-QUESTEUR. s. m. Antiq. rom. S'est dit quelquefois d'un Proquesteur. || Pl., des *vice-questeurs.*

VICE-QUESTURE. s. f. Antiq. rom. Charge de proquesteur. || Pl., des *vice-questures.*

VICE-REINE. s. f. Femme du vice-roi. Vice-reine du Pérou, du Mexique.

— Princesse qui gouverne avec l'autorité du vice-roi. Il y avait, en Portugal, une vice-reine, lors de la révolution de 1640. || Pl., des *vice-reines.*

VICE-ROI. s. m. Gouverneur d'un État qui a ou qui a eu le titre de royaume. L'Espagne avait un vice-roi au Pérou, au Mexique. Vice-roi de Valence. Vice-roi de Sicile.

— Gouverneur de quelques provinces, quoiqu'elles n'aient pas eu le titre de royaume, Vice-roi de Catalogne.

— Le vice-roi est inférieur au lieutenant général du royaume. Il n'est pas investi de la souveraineté, même momentanément: il représente seulement le souverain, particulièrement dans les pays lointains où il est souvent impossible d'attendre l'expression directe de la volonté royale, comme autrefois dans la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne. Napoléon, roi d'Italie, faisait gouverner par un vice-roi la partie de la péninsule directement soumise à son autorité.

— Hortic. Variété de tulipe.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de canard. || Pl., des *vice-rois.*

— Ce mot a un féminin correspondant V. VICE-REINE.

VICE-ROYAUTÉ. s. f. Dignité de vice-roi. Donner, accorder à quelqu'un la vice-royauté du Mexique.

— Pays gouverné par un vice-roi. Vice-royauté du Pérou. Vice-royauté de la Catalogne. Administrer, gouverner sagement sa vice-royauté. || Pl., des *vice-royautés.*

VICE-SÉNÉCHAL. s. m. Officier de robe courte, qui faisait la fonction de prévôt des maréchaux, et qui jugeait les cas prévôtaux. C'était en quelques provinces la même fonction que celle de vice-bailli en d'autres. || Pl., des *vice-sénéchaux.*

VICE-SÉNÉCHAUSSÉE. s. f. Emploi, fonction du vice-sénéchal.

— Bâtiment où il résidait. || Pl., des *vice-sénéchaussées.*

VICÉSIMANE. s. m. Antiq. Soldat de la vingtième légion, chez les Romains.

VICÉSIMO. adv. lat. V. VIGÉSIMO.

VICE VERSÂ. (pr. *vi-ce-ver-ça*; des mots latins, *vice versâ*, chance retournée). Mots latins dont on se sert adverb. pour signifier Réciproquement. Il y a des personnes dont la figure attire et le caractère repousse, et *vice versâ.* La bassesse est une médaille dont le revers est l'insolence, et *vice-versâ.* (Boiste.) Dans toute affaire qui ne demande qu'une bonne tête, occupez-vous moins du cœur, et *vice versâ.* (Id.)

VICE-VERSEMENT. adv. S'est dit pour *vice versâ.*

VICH. Géogr. Ville d'Espagne, dans la Catalogne; 12,500 hab.

— Hist. *Batailles de Vich.* Près de cette ville, les Français battirent les Espagnols en 1810 et en 1823.

VICHET. s. m. Conchyl. Un des noms de l'ascidie sillonnée.

VICHNOU. Myth. ind. Un des membres de la trimourti ou trinité des Hindous, sortie du sein de Brahma, après son union avec Maya. Vichnou est considéré comme le conservateur des formes des êtres. Vichnou s'est déjà incarné neuf fois, et ses incarnations portent le nom d'*avatáras.* Sa dixième et dernière incarnation doit mettre fin à l'existence du monde. Dans les quatre premières incarnations, Vichnou se montra successivement poisson, tortue, sanglier, lion. Après avoir ainsi revêtu diverses formes animales de plus en plus relevées, il revêt la forme humaine. Lorsqu'il s'incarnera pour la dixième fois, il sera le cheval exterminateur Kalki, lequel d'un coup de pied réduira le globe en poudre. Vichnou compte des adorateurs dans l'Inde entière, mais principalement à Djaggernat, où l'on voit des fanatiques se faire écraser sous les roues du char qui porte sa statue.

— Iconol. La jeunesse et la vigueur se
nent dans tout son extérieur; il a quatr
et quatre mains; dans une main il tie
massue, dans une autre un disque ou
magique, dans la troisième une c
la quatrième un lotus; sa tête es
magnifique couronne à triple é

VICHNOU-SARMA. Brah
avoir été le véritable auteu
sous le nom de *Fables de*
vivait plusieurs siècles

VICHNOUTISTE
m. Celui qui rend
Vichnou, comme

VICHY. Gé
ses bains, c
(Allier);

— *Pc*
faites
l'ea
p

VICIATION. s. f. (pr. *vi-cia-ci-on*). Action de vicier.

VICICILIN. s. m. Ornith. Un des noms des oiseaux-mouches.

VICIÉ, ÉE. part. pass. du v. Vicier. S'empl. adjectiv. Acte vicié.

— Pathol. Gâté, altéré. Partie viciée. Sang vicié.

— *Vicié par.* Quel serait le pire, d'un despotisme franc, mais sensé, ou d'un régime nominalement libre, *vicié* par le machiavélisme et la corruption ? (Boiste.)

VICIÉ, ÉE. adj. (du lat. *vicia*, vesce). Bot. Qui ressemble à la vesce. ‖ VICIÉES. s. f. pl. Famille de plantes légumineuses, ayant pour type le genre vesce.

VICIER. v. a. 1re conj. (du lat. *vitiare*, fait de *vitium*, vice, défaut). Ce verbe prend un i dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un i. *Je vicie, nous vicions, vous viciez. Je viciais, nous viciions, vous viciiez. Vicie, vicions, viciez. Que je vicie, que nous viciions, que vous viciiez.* Gâter, corrompre. Les plaisirs sensuels vicient les facultés de l'esprit, en les altérant. Le philosophisme *vicie* tout, même la misère. (Boiste.)

— Jurispr. Rendre nul, rendre défectueux. Vicier un acte.

— Absol. C'est une règle de droit, que ce qui abonde ne vicie pas.

— SE VICIER. v. pron. Devenir vicieux, se corrompre. L'homme se *vicie* très-promptement en fréquentant des vicieux. (Boiste.)

— Être, pouvoir être vicié. Les mœurs se *vicient* promptement dans le torrent des maximes perverses dont les mauvais romans inondent l'esprit. (Boiste.)

— Se corrompre mutuellement. Les hommes, réunis par l'intérêt, se *vicient* les uns les autres. (Boiste.)

VICIEUSEMENT. adv. D'une manière vicieuse.

VICIEUX, EUSE. adj. (du lat. *vitiosus*). Qui a quelque vice, quelque défaut, quelque imperfection. Conformation vicieuse. Contrat vicieux. Clause vicieuse. Méthode vicieuse. Façon de parler vicieuse. Les meilleures institutions deviennent *vicieuses*, quand la morale cesse d'en être la base, et quand les agents ne sont plus conduits que par l'égoïsme, l'orgueil et l'insolence. (Napol.) En politique, tout ce qui est inutile est *vicieux*. (Ganilh.)

— Se dit des chevaux, des mulets et des autres bêtes de voiture qui mordent et ruent, qui sont ombrageux ou rétifs. Cheval vicieux. Mulet [illegible] deviendra vicieux. L'ignorance et la mauvaise humeur de certains cavaliers font plus de chevaux *vicieux* que la nature. (Lafosse.) Des châtiments infligés à propos peuvent quelquefois corriger un cheval *vicieux*. (Cardini.)

— Log. *Cercle vicieux.* Manière défectueuse de raisonner, qui consiste à supposer d'abord ce qu'on doit prouver, et ensuite à donner pour preuve ce qu'on a supposé.

— Adonné au vice. Il n'y a rien qui punisse plus sévèrement l'homme *vicieux* que son propre vice. (Boiste.) L'homme qui passe pour le meilleur n'est, au fond, que le moins *vicieux*. (Erasme.) Le dernier malheur de l'homme *vicieux* est de se rendre, par habitude, insensible aux remords, comme Mithridate aux poisons. (De Ségur.)

— Qui a une disposition habituelle au mal, et particulièrement à la débauche et au libertinage. Homme vicieux. Caractère vicieux. Si vous êtes né *vicieux*, je vous plains. (La Bruy.)

— Se dit des choses qui tiennent du vice, qui ont rapport au vice. Penchants vicieux. [illegible] nations vicieuses. Goûts vicieux. Le mensonge décèle une âme faible, un esprit sans ressources, un caractère *vicieux*. (Bacon.) Les passions *vicieuses* supposent toujours quelque faux jugement. (Condill.)

— Syn. comp. VICIEUX, CORROMPU, DÉPRAVÉ, PERVERS. V. CORROMPU.

VICIEUX. s. m. Celui qui est adonné au vice. Le vicieux se plaît dans son vice. Si la justice et la piété prennent la place des passions, les *vicieux* sont laissés dans la boue, les justes sont honorés. (Mass.) Le *vicieux* est toujours malheureux. (Boiste.) N'ayons pas tant d'horreur pour les *vicieux* [illegible] de ne nous rendre [illegible] les hommes ennuyeux. (St.-Evrem.) La politesse de Pétronne [illegible] ments grossiers d'un *vicieux*. (Id.) On ne [illegible] pas tant les *vicieux*, que ceux qui n'ont [illegible] de vertu. (Ren[illegible].)

[illegible]US. Myth. Surnom de Jupiter.

[illegible], ALE. adj. (du lat. *vicinalis*, du [illegible] qui est voisin. Terre vicinale.

[illegible] *nal.* Chemin qui sert de moyen [illegible] entre plusieurs communes, [illegible] voisins. L'entretien des [illegible] la charge des communes. [illegible] ker, ne paraissait pas [illegible] à être conservé; au[illegible] [illegible] d'un chemin [illegible] Voisinage, [illegible] *vicia*, Sy-

[illegible] *vicissim*, tour à tour). Révolution, changement de choses qui se succèdent les unes aux autres. La vicissitude des saisons. La vie est une vicissitude continuelle de repos et de travail, de plaisirs et de peines, de sagesse et de folie, etc. Newton s'était accoutumé de bonne heure à être vêtu légèrement, afin de s'habituer à toutes les *vicissitudes* de l'air, sans en être incommodé. (Dict. des hommes illustres.)

— Instabilité, mutabilité des choses humaines, disposition qu'elles ont à changer très-promptement de mal en bien, de bien en mal. De roi il devint esclave, voilà un étrange effet de la *vicissitude* des choses humaines. (Acad.) Les hommes, leurs projets et les événements, sont assujétis à une perpétuelle *vicissitude*. (Frédéric.) Les *vicissitudes* et les révolutions sont les [illegible] permanentes de la nature. (Id.) L'ennui est à l'abri des *vicissitudes*. (De Senancour.) Ce ne fut qu'une *vicissitude* de combats gagnés ou perdus. (Volt.) C'est un homme qui a connu les plus extrêmes *vicissitudes* de la fortune. (Id.) Les douceurs de l'amitié sont [illegible], ses *vicissitudes* effroyables. (Barthél.) Cette [illegible] nation garde son caractère primitif [illegible] les *vicissitudes* de sa destinée. (Rayn.) Chez toutes les nations du monde, la langue suit les *vicissitudes* des mœurs, et se conserve ou s'altère comme elles. (J.-J. Rouss.) Vous menez une vie mondaine, mêlée de quelques pratiques de religion, passant par une *vicissitude* continuelle du péché à la pénitence et de la pénitence au péché. (Fléch.)

— Se dit de ces changements mêmes. Voilà une terrible vicissitude. [illegible] ploie plus ordinairement au pluriel, [illegible] se dit plutôt pour un changement de bien en mal, que pour un changement de mal en [illegible]. Éprouver, subir les vicissitudes. Passer par beaucoup de vicissitudes. Être exposé à toutes sortes de vicissitudes. Connaître toutes les vicissitudes de la fortune. Chez toutes les nations la langue suit les *vicissitudes* des mœurs. (Acad.) Telles sont les *vicissitudes* [illegible] vous seul, Seigneur, êtes toujours le même. (Fléch.) Dans le cours des *vicissitudes* humaines, la défaite attend le parti victorieux. (Boiste.) Que craignez-vous après tant de *vicissitudes* ? (Le Sage.)

— *Il y a beaucoup de vicissitudes dans son humeur.* C'est une personne très-changeante.

VICLÉFISME. s. m. Hist. relig. Doctrine de Viclef.

VICLÉFISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée par Viclef, qui enseignait que le pape était l'antechrist, [illegible] le purgatoire, l'efficacité des indulgences et de l'invocation des saints, etc. Viclef mourut en 1387. Quarante ans plus tard, le concile de Constance condamna sa doctrine, fit déterrer ses os et les fit brûler publiquement.

VICO (J.-B.). Savant italien, né à [illegible] en 1668, mort en 1744. Il fut un des créateurs de la philosophie de l'histoire, qu'il nomma *la science nouvelle*. Philosophe, [illegible], historien, critique, il mérite de prendre [illegible] parmi les plus profonds penseurs.

VICO. Géogr. Ville du royaume de Naples dans la Capitanate, [illegible] Ch.-l. de cant. arr. d'Ajaccio (Corse) ; 1,400 hab.

VICOMTAGE. s. m. Féod. Droit dû aux vicomtes.

VICOMTE. s. m. (et lat., *vice*, à la place, *comes*, comte). Seigneur d'une terre qui avait le titre de vicomté. Les vicomtes, dont l'institution remonte aux derniers temps de l'empire [illegible] étaient nommés directement par l'empereur. Chez les [illegible] gleterre et ont séance au parlement après les comtes et avant les barons. Ducange dit que c'est un nom de dignité moderne qui a commencé à être en usage [illegible] terre. Il y a plus d'apparence [illegible] porté par les Normands. Lorsque les comtes rendirent leurs propriétés héréditaires, les vicomtes les imitèrent, tout en continuant à relever des comtés ; auparavant, on les appelait *vidames*.

— Dans quelques provinces, en Normandie [illegible] par exemple, c'était la même chose [illegible] dans les autres provinces.

— Cout. de Normandie. Moyen justicier à qui l'on avait attribué l'inspection [illegible] et la connaissance de [illegible]

— Ce n'est plus aujourd'hui [illegible] titre de noblesse au-dessous de comte et au-dessus de baron.

— S'est dit autrefois pour Receveur.

— Hist. [illegible]

VICOMTÉ. s. f. Titre de noblesse attaché à [illegible] en France de terre qui porte le titre de vicomté.

— Ressort [illegible]

subordonné à un plus grand, où les matières bénéficiales et les cas royaux devaient être portés.

— Anc. cout. *Vicomté de l'eau.* Justice particulière à la ville de Rouen, qui connaissait des contestations élevées au sujet des poids et mesures, des transports par eau et de tout ce qui arrivait sur les deux rivières de la Seine et de l'Eure.

VICOMTESSE. s. f. Femme d'un vicomte. ‖ Femme du juge d'une vicomté.

— Celle qui de son chef possédait une vicomté.

VICOMTIER, IÈRE. adj. Anc. cout. Qui appartient à une vicomté, qui est relatif à une vicomté. *Justice vicomtière.* Moyenne justice. ‖ *Seigneur vicomtier.* Homme noble exerçant la moyenne justice pour un seigneur. [illegible] mins, du cours des eaux, etc.

VICOMTIER. s. m. Seigneur qui avait la moyenne justice.

VICQ D'AZYR (Félix). Médecin célèbre, né en 1748, mort en 1794, cultiva à la fois la médecine, l'histoire naturelle, l'anatomie et la littérature. Ses travaux et [illegible] volution abrégèrent sa vie.

VICRAMADITYA. Prince célèbre de l'Inde, qui régnait dans le premier siècle avant J.-C. Il illustra son règne par la protection qu'il accorda aux lettres, et il donna son nom à une ère qu'on fait commencer l'an 56 av. J.-C.

VICTA ou **VICTUA.** Myth. lat. [illegible]

VICTIMAIRE. s. m. (du lat. *victimarius*). [illegible] frappait les victimes d'après l'ordre du [illegible] l'eau du sacrifice. (Chateaub.)

VICTIMAIRE. adj. [illegible] aux victimes, aux sacrifices. [illegible]

VICTIME. s. f. (du lat. *victima*, fait suivant [illegible] Victime propitiatoire. [illegible] était donc la *victime* qu'il devait égorger. (Le Maistre de Sacy.)

— [illegible] les femelles. La pratique d'immoler des victimes [illegible] tinent et des îles, les Romains, les Scythes, les [illegible] les Espagnols, les Gaulois, et, dans le nouveau [illegible] lement plongés dans cette superstition. L'immolation des victimes faisait déjà partie des abominations que Moïse reproche aux Amorrhéens. Les Juifs eux-mêmes l'avaient emprunté [illegible]

[illegible]

— Se dit aussi de [illegible] (Id.)

— Antiq. rom. Dans un sens primitif, [illegible] après une victoire, [illegible]

— *Victime artificielle.* [illegible] offrait aux dieux quand on n'avait point de victime naturelle, et qu'on ne pouvait en offrir d'autres.

— Épith. Pure, expiatoire, [illegible] ble, glorieuse, généreuse, héroïque, déplorable, [illegible]

— [illegible] Notre Seigneur Jésus-Christ [illegible]

Christ est mort pour nous sur le Calvaire, victime de l'univers, [illegible] Flech.)

— Se dit figurément [illegible] qui se [illegible] à la mort.

[illegible]

— Fig. Celui qui est sacrifié aux intérêts, aux passions d'autrui, [illegible] souvent victime. [illegible] dans sa famille.

[illegible]

VICTIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Victimer. [illegible]

VICTIMER. v. a. 1re conj. [illegible]

[illegible] rait l'action d'un fou, c'est l'hyperbole d'un sot. (Boiste.)

[illegible] horrible offrande. (Boiste.)

VICTOIRE. s. f. (du lat. *victoria*). Avantage [illegible] la *victoire*, malgré la fierté qu'elle inspire, des sentiments si [illegible]

connaît et les soldats et les chefs comme ses bras et ses mains, tout est également vif et mesuré; c'est ce qui donne la victoire. [illegible] Ses premiers divertissements furent des victoires. [illegible] [illegible] avec un [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Saint Louis fit voir que les [illegible] [illegible] [illegible] que les [illegible] de ceux que Dieu [illegible] [illegible] Le [illegible] traînent après [illegible] [illegible] [illegible] que les plus [illegible] [illegible] (Mass.) Quelque insensé [illegible] [illegible] [illegible] souvent le [illegible] quérant [illegible] forcé de verser des larmes sur ses [illegible] [illegible] [illegible] pour la [illegible] les [illegible] plus illustres que leurs victoires. (Id.) Ne combattez que pour Dieu, et vous serez sûr de la *victoire*. [illegible] en [illegible] mains [illegible] porter des *victoires*, [illegible] [illegible] [illegible] trouvaient les Suédois, ils se croyaient sûrs de la victoire [illegible] [illegible] [illegible] (Volt.) [illegible] Il se plaignait de ne pas acheter la *victoire*, il disait que c'était [illegible] à la chasse. [illegible]

— Tout avantage qu'on remporte sur un rival, sur un concurrent, etc. Remporter la victoire après une [illegible] Goûter les fruits de sa [illegible] [illegible] *victoires* remportées [illegible] [illegible] jamais [illegible] Bérénice a [illegible] [illegible] Rac. C'est au théâtre [illegible] [illegible] [illegible] se disputent communément la *victoire* [illegible]

— [illegible] ou des faveurs [illegible] Vos yeux sont renommés par [illegible] (La Font.)

— [illegible] force insurmontable [illegible] Ayant enfin désarmé [illegible] semble avoir de [illegible] [illegible] dire: O mort, où est ta *victoire*? [illegible]

— Fig. [illegible] *sur ses passions, sur soi-même* [illegible] [illegible] [illegible] la *victoire*, celle qui [illegible] (Boss.) [illegible] une si [illegible] [illegible] de lui d'autres *victoires* permit qu'il fût [illegible] (Fléch.) [illegible] [illegible] car la sagesse [illegible] *victoires* sur ses [illegible] passions [illegible] [illegible] sort guère [illegible] [illegible] La [illegible] (La Font.) La seule *victoire* contre l'amour, c'est la fuite. (Napol.)

— *Cri de victoire*. Se dit en parlant du cri de joie que jettent les troupes après avoir remporté l'avantage. L'ennemi s'ébranle, et commence à plier; il s'élève une voix qui crie: *victoire!* (Fléch.)

— Fam. *Chanter victoire*. Se glorifier du succès. Se hâter trop de chanter victoire. Il ne faut pas chanter victoire avant le temps.

— Prov. *La victoire est aisée quand on ne se défend pas*.

— Hist. *Messe de la victoire*. Messe établie à perpétuité par les chanoines d'Auxerre, dans leur église, en mémoire de la bataille de Crévent, gagnée par les Anglais et les Bourguignons réunis, sur les Français et les Écossais, le 13 juillet 1423. ‖ *Victoire des victoires*. Bataille gagnée par les Arabes sur les Perses, en 643, elle mit fin au deuxième empire des Perses.

— Se personnifie quelquefois. La victoire s'est déclarée pour lui. La victoire le suit partout. Enchaîner la victoire. Les palmes, les trophées de la victoire. Avoir le prince de Condé entre ses mains, c'était y avoir la *victoire* même, qui le suit éternellement dans les combats. (Boss.) Un jeune prince du sang, qui portait la *victoire* dans les yeux. (Id.) La *victoire* elle-même, quoiqu'elle se donne à ce prince avec tous ses avantages, ne peut enfler son courage. (Id.) La fortune chancelle, la *victoire* se lasse. (Fléch.) Si la *victoire* volait devant lui, les vœux de la reine avaient volé devant la *victoire*. (Id.) La *victoire* avait peine à suivre la rapidité du vainqueur. (Id.) Couvrez, Seigneur, de votre aile, cette troupe victorieuse, faites-la toujours précéder de la *victoire*. (Mass.) Plus Napoléon obtenait des faveurs de la *victoire*, plus la liberté avait à se plaindre de lui. (L. Gallois.)

> Jusqu'ici la fortune et la victoire même,
> Cachaient mes cheveux blancs sous trente diadèmes.
> (Racine.)

— Iconol. On représentait la Victoire sous les figures d'une femme ayant des ailes, et tenant une couronne d'une main, une palme de l'autre. Quelquefois on la voit montée sur un globe, pour montrer que la victoire domine sur toute la terre. On la trouve rarement sans ailes. Il y avait pourtant à Athènes une Victoire sans ailes, et les Athéniens la firent ainsi, afin qu'elle ne pût plus s'envoler, et qu'elle demeurât toujours chez eux. La Victoire est encore bien exprimée par un guerrier qui a un casque en tête, et qui de la main droite tient une lance, et de la gauche un trophée d'armes. Les Égyptiens représentaient la Victoire sous l'image d'un aigle, oiseau toujours victorieux dans les combats qu'il livre aux autres oiseaux. Les Grecs sous la domination des Romains, cherchaient à flatter leurs nouveaux maîtres, en représentant des aigles portant des victoires; et l'on sait que l'aigle était l'enseigne des légions romaines.

— Myth. Divinité des anciens Romains, fille du Styx et du géant Pallas. Elle aida Jupiter dans la guerre contre les Titans.

— Hortic. *Victoire de Mastricht*. Variété d'œillet.

— Dans la langue poétique, les guerriers heureux, les vainqueurs sont appelés *les enfants, les fils, les favoris de la Victoire*.

VICTOR. (du lat. *victor*, vainqueur) Myth. Surnom de Jupiter, vainqueur des Titans ‖ Surnom d'Hercule, vainqueur des monstres et des brigands. ‖ Surnom de Mars, dieu de la guerre.

VICTOR (Saint). Natif de Marseille, vivait sous Dioclétien, et occupait un rang distingué dans les armées romaines, lorsque arrêté en 303 comme chrétien, on le fit périr au milieu des plus affreuses tortures, le 21 juillet, jour auquel on célèbre sa fête.

— VICTOR Ier. Pape, gouverna l'Église de [illegible] à 197. ‖ VICTOR II. De 1055 à 1057. ‖ VICTOR III. De 1086 à 1088. ‖ VICTOR IV. Anti-pape, [illegible] de 1159 à 1164.

— VICTOR-AMÉDÉE Ier. Duc de Savoie, [illegible] [illegible] 1638. ‖ VICTOR-AMÉDÉE II. [illegible] [illegible] de Sardaigne, [illegible] et 1675 [illegible] de 1677 à 1732. ‖ VICTOR-AMÉDÉE III. Né en 1726 [illegible] de 1773 à 1796.

— VICTOR-EMMANUEL Ier. Roi de Sardaigne, né en 1759, régna de 1802 à 1821.

— VICTOR (Claude-Victor Perrin, dit). Duc de Bellune, général français, né en 1766, mort en 1841, contribua aux victoires de Montebello, de Marengo, d'Iéna, de Friedland, et fut élevé au rang de maréchal de France. Il fit partie de l'expédition de Russie, se distingua aux batailles de Dresde, de Leipsick, de Hanau, et fit la campagne de 1814 en France. Il fut nommé pair de France en 1815.

VICTOR (SAINT-). s. m. Communauté de chanoines réguliers.

VICTORIA. Géogr. Ville du Brésil, ch.-l. de la province d'Espiritu-Santo.

VICTORIA ou **LA REINE VICTORIA**. s. f. En l'honneur de Victoria, reine d'Angleterre. Bot. Genre de plantes établi pour une espèce de la famille des nymphéacées; n'est plus [illegible] connue sous le nom d'*euryale*.

VICTORIAL, ALE. adj. Qui concerne la victoire.

— Antiq. *Jeux victoriaux*. Jeux célébrés chez les Romains au sujet d'une victoire remportée sur les ennemis.

VICTORIALE. s. f. Bot. Nom que les anciens donnaient à deux plantes. ‖ *Victoriale ronde*. Le glaïeul ordinaire. ‖ *Victoriale longue*. Espèce d'ail.

VICTORIAT. s. m. Numism. Médaille sur laquelle on voit la Victoire sur un bige ou un quadrige. Les victoriats d'argent, frappés en vertu de la loi Clodia, valaient la moitié d'un denier ou 40 centimes.

VICTORIEN ou **VICTORIN**. s. m. Chanoine régulier de Saint-Victor.

— Gresset l'a employé adjectiv. en parlant des choses.

> De dormir deux tiers de sa vie,
> Sans distraction, sans envie,
> [illegible] au dortoir victorien,
> Ou sur la couche rebondie
> D'un procureur genovéfain.

VICTORIENNE. adj. f. Chron. Se dit d'une période de 130 ans, inventée dans le Ve siècle, par Victor ou Victorin, mathématicien, pour la fête de Pâques. Elle fut adoptée par le concile d'Orléans, en 541.

VICRORIEUSE. s. f. Hortic. Variété de [illegible]mone.

VICTORIEUSEMENT. adv. D'une manière victorieuse.

— Ne s'emploie guère qu'au figuré. Réfuter quelqu'un victorieusement. Sortir victorieusement d'une méchante affaire. [illegible] conséquence [illegible] *victorieusement* sur les esprits. (Trév.) Depuis cette fin de mois si *victorieusement* accomplie, Mme Morel avait passé de cruelles heures. (A. Dumas.)

VICTORIEUX, EUSE. adj. (du bas lat. *victoriosus*, fait de *victoria*, victoire). Qui a remporté la victoire. Revenir victorieux. Sortir victorieux d'une entreprise. Armée victorieuse. Troupes victorieuses. Parti victorieux. On vit le prince presque en même temps rallier le Français à demi vaincu, et mettre en fuite l'Espagnol *victorieux*. (Boss.) Mais voici dans un jeune prince *victorieux* quelque chose qui n'est pas moins beau que la victoire. (Id.) Qu'il est difficile d'être humble et *victorieux* tout ensemble. (Fléch.) Un conquérant enivré de sa gloire, ruine presque autant les nations *victorieuses* que les nations vaincues. (Fén.)

— Se dit de tout ce qui appartient au vainqueur. Bras victorieux. Mains victorieuses. Front victorieux. Tantôt la bouche collée sur ses mains *victorieuses*, et maintenant défaillantes. (Boss.) Il en usa dès lors comme si ses armes *victorieuses* avaient déjà exécuté tout ce qu'on méditait. (Volt.) Les solides richesses, qui consistent dans la culture de la terre, y ont été recueillies par des mains libres et *victorieuses*. (Id.)

— Qui est venu à bout de quelque chose malgré les obstacles.

— Se dit fig., en parlant des choses morales, de celui qui surmonte, qui dompte. Jésus-Christ est sorti victorieux du tombeau. Le saint demeura *victorieux* de tant de tentations. (Fléch.) Nous avons beau combattre nos péchés, nous sommes plus souvent vaincus que *victorieux*. (P. Roy.)

— Se dit des choses dans le même sens. Gloire, réputation victorieuse des années. Vos illustres travaux, des ans *victorieux*. (Mme Deshoulières.)

> Tes écrits et tes vers,
> Victorieux des ans, courent par l'univers. (Desh.)

— *Grâce victorieuse*. Grâce efficace et triomphante.

— Fig. La raison n'est pas toujours victorieuse des passions. Moyens victorieux. Preuves victorieuses. Avoir l'air victorieux. Je vis des deux côtés la foi également *victorieuse*. (Boss.) Cet ouvrage est parfaitement bien fait, l'innocence et la raison y sont *victorieuses*. (Volt.)

— *Victorieux de*. Le noble caractère d'une épouse si fidèle, et d'une mère si tendre, a rendu cette tragédie *victorieuse* des critiques qu'elle essaya d'abord. (L. Rac.) *Victorieux* du monde, il en demande un autre. (Boil.)

— *Victorieux sur*.

> Retraces-lui d'Esther l'histoire glorieuse,
> Et sur l'impiété la foi victorieuse. (Racine.)

— adj. m. Myth. Surnom de Jupiter Quintus Fabius voua à Jupiter Victorieux un temple qui fut bâti sur le mont Palatin. ‖ Surnom de Mars. ‖ Surnom d'Hercule. Hercule Victorieux avait deux temples à Rome.

— adj. f. Surnom de Vénus. Pompée lui éleva un temple.

VICTORIEUX. s. m. S'est dit pour Vainqueur. Les *victorieux* venant à partir entre eux la gloire de l'exploit. (Montaigne.) Les *victorieux* pardonnèrent aux habitants. (Vaugelas.) César, à qui la cour d'Égypte immola Pompée pour gagner les bonnes grâces du *victorieux*. (Corn.) Les *victorieux* ne sont pas toujours invincibles. (Mme de Motteville.)

— Fam. *Faire le victorieux*. Se donner les airs d'un vainqueur.

— S'emploie comme surnom. Charles le Victorieux.

— Hortic. Variété d'œillet.

VICTORIN. Un des trente tyrans qui prirent la pourpre sous Galien. Il périt en 268. Les légions de [illegible] [illegible] [illegible] son fils, qui fut aussi [illegible] quelques jours après dans une sédition.

VICTORIN. s. m. Comm. relig. Nom de chanoines religieux de la règle de Saint-Benoît. La première maison des Victorins fut fondée à Marseille vers le Ve siècle. On les appelait aussi *chanoines réguliers de Saint-Victor*.

— Métrol. Monnaie que Frédéric II fit battre en Italie, pendant le siége de Ferrare.

VICTORINE. Romaine célèbre par son courage et ses talents militaires, fut mère de Posthume, qui sous le règne de Galien se fit reconnaître empereur dans les Gaules, et conserva la puissance pendant sept ans. Après avoir vu périr ses deux fils et son petit-fils, elle fit donner la pourpre impériale à Marius, puis à Tétricus, qui passe pour l'avoir empoisonnée en 269.

VICTORIOLE. s. f. S'est dit pour Petite victoire.

— Numism. Image de la Victoire qu'on trouve sur les médailles.

VICTRIX. Myth. Surnom de Vénus. On la représentait sous ce titre avec une pomme à la main, en mémoire de sa victoire sur ses deux rivales.

VICTUAILLE. s. f. (pr. *vik-tu-a-ye*, du lat. barb. *victualia*; fait de *victus*, vivres). Se dit collectivement des provisions servant à la nourriture des hommes. Voilà bien de la victuaille. Qu'aperçois-je? dit-il, c'est quelque *victuaille*. (La Font.) Fam. et peu usité.

— Se disait autrefois au pluriel en parlant des vivres qu'on charge sur un navire. Faire provision de victuailles. Avoir soin des victuailles. S'arrêter dans un lieu pour faire des victuailles. On dit aujourd'hui *vivres*.

— S'empl. fig. dans le style satirique. Combien de gens se sont embarqués sur l'océan de l'éternité avec de telles *victuailles!* (Bayle.)

VICTUAILLEUR. s. m. (pr. *vik-tu-a-yeur*). Se disait pour Pourvoyeur de vivres.

VICTUALE-WIGT. s. m. Métrol. Poids principal de Suède.

VIDA (Marc-Jérôme). Poëte latin moderne, né à Crémone en 1490, mort en 1566. Il a laissé, outre quelques ouvrages en prose, divers poëmes et opuscules poétiques latins d'un vrai mérite, soit pour l'invention, soit pour la versification; ce sont: *la Christiade*, poëme en six chants qui a été traduit il y a quelques années par M. l'abbé Delatour; *l'Art poétique*, poëme en trois chants; *les Échecs*, poëme didactique, et *les Vers à soie*, autre poëme didactique en deux chants, etc.

VIDAGE. s. m. Action de vider. Le vidage d'une chaudière.

VIDAL. Célèbre troubadour provençal, mort vers l'an 1200. Il eut de nombreuses aventures galantes qui ne tournèrent pas toutes à son honneur. ‖ ARNAUD-VIDAL. Fut le premier qui remporta le prix aux jeux floraux de Toulouse, en 1324.

VIDAME. s. m. (s'est dit par corrupt. pour *vidom*; fait de l'ablatif *vice*, à la place; *dominus*, seigneur: celui qui tient la place du seigneur, du maître, qui gère à sa place). Celui qui anciennement tenait des terres d'un évêché, à condition de défendre le temporel de l'évêque et de commander ses troupes. Plusieurs évêques avaient des vidames.

— Il a continué longtemps à se dire de celui qui possédait quelqu'une de ses terres demeurée érigée en fief héréditaire. Avant la Révolution, il n'y avait plus que cinq ou six vidames en France.

— Il y avait aussi des vidames dans les abbayes tant d'hommes que de femmes. On les appelait également avoués et défenseurs de l'Église.

— Au moyen âge, était quelquefois syn. de Vicomte.

VIDAMÉ. s. m. Dignité de vidame.

— Pays possédé par un vidame.

— Anc. cout. Hôtel d'un vidame.

VIDAMESSE. s. f. Anc. cout. Femme d'un vidame.

VIDAMETÉ. s. f. Office, dignité de vidame.

VIDAMIE. s. f. V. VIDAMÉ.

VIDANGE. s. f. (rad. *vider*). Action de vider. Ceux qui ont acheté une coupe de bois n'ont qu'un temps pour la vidange. Faire marché pour la vidange d'une fosse. La vidange des terres.

— État d'un vase qui n'est pas plein. Tonneau en vidange. Bouteille en vidange.

— Se dit également de la liqueur. Vin en vidange.

— Techn. Tous les matériaux inutiles dont il faut débarrasser une ardoisière.

VIDANGES. s. f. pl. Immondices, ordures retirées d'un lieu qu'on vide ou qu'on nettoie. Les vidanges d'une fosse. Entreprise de vidanges.

— Se dit surtout des excréments humains extraits des fosses d'aisances. Chez les anciens, la vidange des fosses était une espèce de supplice auquel on condamnait les criminels.

— Se dit aussi de l'excrément de plusieurs animaux qui ont des noms particuliers, comme ceux du loup, du cerf, du lapin, etc.

— Médec. Évacuations que les femmes ont après l'accouchement.

VIDANGEUR. s. m. Celui qui vide les fosses d'aisances, qui cure les puits et nettoie les citernes.

— Les vidangeurs étaient autrefois appelés *maîtres des basses-œuvres*.

VIDANGEUSE. s. f. Femme d'un vidangeur.

VIDAR. Myth. sept. Dieu des Scandinaves qui marchait dans les airs et sur les eaux. C'est le dieu de la discrétion ou du silence. Au dernier jour, lorsque le loup Fenris aura dévoré Odin, Vidar sera son vengeur.

VIDART. adj. m. Art vétér. Se dit des chevaux qui se vident facilement et qui ont des diarrhées fréquentes, soit par suite de mauvaises digestions, soit par trop d'ardeur.

VIDE. adj. des 2 g. (du lat. *viduus*, privé, frustré. On a écrit longtemps *vuide*). Qui n'est pas rempli, qui n'est rempli que d'air au lieu de ce qui a coutume d'y être. Place, espace vide. Bouteille à moitié vide, presque vide. La cruche au large ventre est *vide* en un instant. (Boil.)

— *Bourse vide*, [illegible]ment *vide*. Bourse dans laquelle il n'y a point d'argent.

— *Maison*, *chambre vide*. Maison, chambre dans laquelle il n'y a point de meubles. ‖ Maison, chambre qui n'est point habitée.

— *Estomac*, *ventre vide*. Celui où il n'y a point d'aliments.

— *Pouls vide*. Se dit du dernier degré de mollesse du pouls.

— Les médecins disent qu'*il vaut mieux être plein que vide*, pour exprimer qu'il faut qu'il y ait quelques aliments sur lesquels l'acide de l'estomac puisse agir.

— *Jument vide*. Jument qui ne porte pas.

— *Jours vides*. Jours qui ne sont pas critiques; jours pendant lesquels on peut purger sûrement, comme sont le 6e, le 8e, le 10e, le 12e, le 16e et le 18e de la maladie.

— Fig. Se dit des personnes. L'ambition trouvant l'âme pauvre et *vide* au dedans. (Boss.) Si la reine avait été plus fortunée, son histoire serait plus pompeuse, mais ses œuvres seraient moins pleines, et avec des titres superbes elle aurait peut-être paru *vide* devant Dieu. (Id.) Nous étions sans cesse entourés d'admirateurs, et *vides* au dedans des qualités qu'on admirait. (Mass.) Il n'est point de gens plus *vides* que ceux qui sont pleins d'eux-mêmes. (Sa lent.)

— Poét. *Vide de*. Dégarni, qui manque de. (Rome) *vide* de légions qui la puissent défendre. (Rac.)

> Et le prêtre interdit
> Abandonne un autel toujours *vide* d'offrandes.
> (L. Racine.)

> Ver impur de la terre et roi de l'univers,
> Riche, et vide de biens; libre, et chargé de fers. (Id.)

> Allez, et dans ses murs vides de citoyens
> Faites pleurer ma mort aux veuves des Troyens.
> (Racine.)

> Rome sort à genoux des tyrans que tu braves;
> Vides de citoyens, ses murs sont pleins d'esclaves.
> (Ensenard.)

— On l'a dit même d'une seule personne.

> Ses nefs, qui promettaient de si sanglants revers
> *Vides* de Ménélas ont repassé les mers. (Aignan.)

— Fig. Se dit dans un sens moral. Cette mémoire, qui avait été si prompte et si présente, devint toute *vide* des images du siècle. (Fléch.)

> Nu, dépouillé d'honneur et *vide* d'innocence,
> Je rougis de me voir et je vais désormais
> Me cacher dans le sein des bois les plus épais
> (L. Racine.)

— *Avoir la tête vide.* Avoir peu d'idée, peu de sens. Il n'y a pas de têtes plus *vides* que celles des gens pleins d'eux-mêmes. (Boiste.) Les médisances et les calomnies sont la ressource des têtes *vides.* (D'Arconville.)

— *Avoir le cerveau vide.* Éprouver la faiblesse de tête que produit le manque de nourriture.

— Prov. *Avoir des chambres vides dans la tête.* Être un peu fou. ‖ *Avoir toujours quelques aunes de boyaux vides.* Se dit d'un homme qui a toujours bon appétit.

— Fig. *Le cœur vide.* Se dit pour exprimer le manque d'affection et de sentiments. Discours qui amusent l'oreille et laissent le cœur vide. Les plaisirs peuvent remplir les vastes édifices, mais ils laisseront toujours votre cœur *vide.* (Mass.) Pour un cœur *vide* il n'est point de plaisir. (Flor.) L'homme plein de lui-même a presque toujours le cœur et l'esprit *vides.* (Boiste.) Une langue secrète s'insinue au fond de mon cœur, je le sens *vide* et gonflé. (J.-J. Rouss.)

— *Cœur vide de passion.* Cœur qui n'a ni amour, ni haine, ni ambition.

— Fam. *Temps vide, des moments vides.* Un temps libre d'occupation, des moments où l'on n'est pas occupé. Les grands sont obligés à se prêter quelquefois au monde pour remplir les jours *vides* des courtisans. (Fléch.) J'amuse ma vieillesse, il n'y a guère de moments *vides.* (Volt.)

— Fig. *Les mains vides.* Les mains dégarnies, ne contenant rien. ‖ Se dit quelquefois en parlant des présents qu'on fait ou qu'il faudrait faire. Ne venir jamais les mains vides. Il y a des gens qu'il ne faut pas aborder les mains vides. ‖ Se dit aussi en parlant de profits, le plus souvent illicites, qu'on fait ou qu'on ne fait pas. Rester les mains vides. Sortir de hautes fonctions les mains vides. Ne pas se retirer les mains vides.

— *Habit brodé tant plein que vide, meubles chamarrés tant plein que vide.* Habit, meubles où ce qui est brodé, chamarré, occupe autant de place que ce qui ne l'est pas.

— Archit. Se dit en parlant des massifs de maçonnerie très-épais, des chambrettes ou cavités pratiquées dans l'intérieur, autant pour épargner la dépense de la matière que pour la rendre moins pesante. ‖ *Espacer tant plein que vide.* Peupler un plancher de solives, en sorte que les entre-vous soient de même largeur que les solives. ‖ On dit aussi que *les trumeaux sont espacés tant plein que vide,* lorsqu'ils sont de la largeur des croisées.

— Fig. *Discours, ouvrage vide de sens, de raison.* Où il n'y a ni sens ni raison, où il n'y a rien de solide. J'ai dit que la grandeur et la gloire n'étaient parmi nous que des noms pompeux *vides* de sens et de choses. (Boss.) Le mot nature substitué à celui de Dieu est aussi *vide* de sens que celui de fortune. (D'Aguess.)

— S'empl. dans un sens mystique. Tout est faux et *vide* dans un cœur que Dieu ne remplit pas. (Mass.)

— *Le théâtre, la scène* [illegible] *vide, reste vide.* Se dit lorsque, dans le cours d'un acte, les acteurs qui étaient en scène étant sortis, ceux qui leur succèdent commencent une autre scène qui n'a aucune liaison avec celle qui vient de finir.

— *Scène vide, acte vide.* Scène, acte sans événement, sans action, sans incident.

— Pathol. Se dit du pouls qui est tellement mou, que l'artère ne semble plus être distendue que par le sang. Le pouls de ce malade est vide.

— *A vide.* loc. adv. Sans rien contenir. Diligence partie à vide, revenue à vide.

— Fig. Après avoir passé votre jeunesse près des sources de la science, tâchez de ne pas les quitter à *vide.* (Boiste.)

— Fig. et fam. *Mâcher à vide.* Se repaître de fausses espérances.

— Musiq. *Corde à vide.* Celle dont on tire du son avec l'archet sans y porter aucun doigt.

— *Jouer à vide.* Faire résonner la corde d'un instrument dans toute sa longueur, sans la raccourcir par l'application du doigt sur la touche, pour que le son en soit plus brillant.

— *Porter à vide.* Ne pas avoir de point d'appui. Ses forces portent à *vide;* la matière leur manque; elle se consument et le rongent. (Ste-Beuve.)

VIDE. s. m. Espace vide. Il y a un grand vide dans cette allée. Remplir un vide dans un jardin. Il est défendu aux notaires de lais er du vide dans la minute de leurs actes. Il remplit par ce moyen le *vide* de sa maison. (Boss.)

— Place qui cesse d'être occupée par les soldats qui ont été tués ou renversés. Jamais on ne combattit avec plus de fureur; on tombait, on ne reculait point. Les *vides* étaient promptement remplis, et le sang-froid égalait le courage des combattants. (Rayn.)

— Fig. et au moral. Se dit, par rapport aux personnes ou aux occupations dont on vient d'être privé. La mort de ce prince fait un grand vide à la cour. Il s'est démis de son emploi, cela fait un grand vide dans sa vie. J'ai été jeune et jolie, j'ai goûté des plaisirs; j'ai été aimée partout. Dans un âge plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit, je suis venue à la faveur, et je vous proteste, ma chère fille, que tous les états laissent un *vide* affreux. (Mme de Maintenon.) Le travail seul peut remplir le *vide* de l'âme. (D'Arconville.) La méditation remplit les *vides* de la vie. (De Ségur.) Le passé est pour l'égoïste un *vide,* le présent un désert, et l'avenir un néant. (Id.) C'est le *vide* de l'esprit qui fait accueillir tous les préjugés, toutes les misères, toutes les bagatelles. (Mlle de Somery.) A peine eus-je perdu mon mari, que tu remplis le *vide* qu'il avait laissé dans mon cœur. (J.-J. Rouss.)

— Lacune. Les règnes obscurs forment un *vide* obscur dans nos écoles. (Mass.)

— Fig. Vanité, néant. Connaître le vide des grandeurs humaines. Il connut son erreur et le *vide* des grandeurs humaines. (Boss.) Le *vide* des choses humaines se faisait sentir à son cœur. (Id.) Le *vide* des turbulents plaisirs produit l'ennui. (J.-J. Rouss.) Courtisans, flatteurs complaisants, toutes sortes de gens qui font payer aux grands le *vide* même de leur esprit. (Montesq.) Il n'y a guère que du *vide* dans les choses de ce monde; mais il y en a moins dans l'étude qu'ailleurs. (Volt.) Quel *vide* affreux dans ces plaisirs de cour. (Mme de Pompadour.) C'est une politique sûre et ancienne dans les républiques, que d'y laisser le peuple s'endormir dans les fêtes, les spectacles, dans le luxe, le faste, dans les plaisirs, la vanité et la mollesse, de le laisser se remplir de *vide* et savourer la bagatelle. (La Bruy.)

— *Le vide du temps.* Un temps vide. Ils ne trouvent pas assez d'amusements pour remplir le *vide* du temps. (Mass.)

— S'empl. dans un sens mystique. O richesses, vous venez pour me remplir, mais j'ai un *vide* infini où vous n'entrez pas. (Boss.) Les grands sont moins excusables de ne pas s'attacher à vous, ô mon Dieu, parce qu'ils sentent mieux et plus souvent le *vide* de tout ce qui n'est pas vous. (Mass.) Les grands seuls sentent le malheur d'une âme en qui toutes les ressources des sens ne laissent qu'un *vide* affreux. (Id.) Le *vide* qui résulte d'un défaut de croyance accable les esprits sérieux et méditatifs. (Barante.) Les sons que rendent les passions dans le *vide* d'un cœur solitaire ressemblent au murmure que les vents et les eaux font entendre dans le silence d'un désert: on en jouit, mais on ne peut les peindre. (Chateaub.)

— Archit. Toute ouverture dans un mur, tout espace entre les poteaux d'une cloison ou les solives d'un plancher. Il faut proportionner les vides aux pleins, et que ceux-ci soient dominants, excepté cependant dans l'architecture gothique, où la hardiesse et la légèreté excessives sont réputées un mérite, et qui affecte, par cette raison, de faire dominer le vide sur le plein.

— *Ce mur pousse, tire au vide.* Il perd son aplomb, il déverse ou fait ventre.

— Phys. Espace qui ne contient point d'air ni aucune matière résistante quelconque. Faire le vide au moyen de la machine pneumatique. Avec nos meilleures machines on ne peut faire le vide que jusqu'à deux millimètres. Le vide barométrique est le plus parfait que nous puissions obtenir. Le vide absolu est impraticable. On a essayé d'appliquer les expériences sur le vide aux arts et à l'industrie, et depuis un demi-siècle surtout, la science a fait, sous ce rapport, d'étonnants progrès. Non-seulement la physique et la chimie, mais aussi l'histoire naturelle se sont emparées des expériences sur le vide, et se sont réunies pour constater que la présence de l'air était absolument indispensable pour la germination, l'accroissement et la fécondation des végétaux, ainsi que pour la fécondation de la vie des animaux. De plus, on a pu appliquer le vide à la conservation des matières végétales ou animales, tandis que le feu s'éteint et que le son cesse de s'y propager.

— *Vide absolu.* Espace absolument vide de toute matière. C'est une question parmi les philosophes, si le vide absolu existe quelque part dans la nature. Les philosophes ont beaucoup disputé dans tous les temps sur l'existence du *vide,* les uns voulant que tout l'univers fût entièrement plein, les autres soutenant qu'il y avait du *vide.* (Encycl.)

— *Vide imparfait* ou *relatif.* Espace qui n'est rempli que d'un fluide infiniment rare, dans lequel se meuvent les corps célestes, sans éprouver aucune résistance qui retarde leur mouvement. ‖ On donne le même nom au vide que nous produisons au moyen de la machine pneumatique, ou mieux encore à celui qui existe à la partie supérieure du tube de Toricelli. Le premier est moins parfait que le second, qui lui-même contient du mercure vaporisé, et est en outre, ainsi que l'autre, traversé par le calorique, la lumière, les émanations électriques et magnétiques, et peut-être encore par une foule d'autres agents inconnus jusqu'alors, et parmi lesquels on doit ranger ce fluide éminemment subtil qui a si longtemps joué un grand rôle sous le nom d'éther.

— *Vide pneumatique.* Celui que nous produisons au moyen de la machine pneumatique, en raréfiant l'air dans une capacité quelconque.

— *Vide disséminé.* Vide répandu dans la nature.

— Anc. phys. *Horreur du vide.* V. HORREUR. ‖ *Vide de Boyle.* Espèce de vide produit sous un récipient appliqué à la machine pneumatique, lorsqu'on en pompe l'air. Ce nom vient de ce que Boyle avait perfectionné cette machine. ‖ *Machine de vide.* Machine pneumatique. Dans la solitude, les objets se boursouflent comme ce que l'on met dans la machine du *vide.* (Mme de Staël.)

— Fig. Le coffre d'un avare abhorre le *vide.* (Boiste.)

— Jeux. *Faire vide.* Se dit quand un joueur blouse toutes les billes qui sont sur le tapis, ou les fait toutes sauter hors du billard. En faveur du vide, on paye à celui qui le fait le double du prix qu'on est convenu de payer par partie.

— Anat. *Vide du jarret.* Excavation particulière que l'on remarque entre le tibia et la corde tendineuse.

VIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Vider. S'empl. adjectiv. Tonneau vidé. Cruche vidée. Il assure qu'il se reproduit dans ces mêmes veines trente ou quarante ans après qu'elles ont été *vidées,* et que ce charbon nouvellement produit les remplit dans ce même espace de temps. (Buff.)

> Ils sont *vidés* soudain. Amurat enchanté
> Reconnaît le nectar qui lui rend la santé
> (J.-B. Fallers.)

— *Jarrets bien vidés.* Se dit des jarrets du cheval qui ne sont pas pleins, qui ne sont pas gras.

— Blas. Se dit d'une pièce principale dont la partie intérieure est vide, et dont il ne reste plus que les bords pour en faire connaître la forme. Se dit aussi des croix et autres pièces ouvertes, au travers desquelles on voit le champ de l'écu.

VIDE-BOUTEILLES. s. m. Petite maison avec un jardin, près de la ville. Cette maison n'est proprement qu'un vide-bouteilles. Construire, arranger un vide-bouteilles. Joli vide-bouteilles. Les petites maisons dans les faubourgs des marquis de la régence sont de misérables *vide-bouteilles,* si on les compare aux villas des patriciens romains. (Th. Gaut.) ‖ Pl., un ou *des vide-bouteilles,* c'est-à-dire une maison ou des maisons où l'on vide des bouteilles. Ce mot est familier.

— Espèce de pompe ou de siphon pour vider une bouteille sans la déboucher; c'est un tube recourbé, terminé à l'une de ses extrémités par une spirale en forme de vrille ou de tire-bouchon, qui sert à l'introduire dans la bouteille. ‖ Pl., un ou *des vide-bouteilles,* c'est-à-dire un ou des instruments inventés pour vider les bouteilles.

— Les auteurs varient singulièrement sur l'orthographe de ce mot: les uns l'écrivent sans *s* au singulier comme au pluriel, ce qui, d'après les principes d'orthographe admis généralement aujourd'hui, est évidemment fautif, puisque la décomposition amène le pluriel au mot *bouteille.* D'autres l'écrivent en ajoutant un *s* au pluriel. Cette orthographe serait infiniment préférable, si l'on se décidait à supprimer le trait-d'union, mais elle sera vicieuse tant qu'on s'obstinera à le conserver.

VIDECOQ. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de la bécasse.

VIDELLE. s. f. (rad. *vider*). Techn. Reprise. Faire une videlle à un mouchoir, à un bas. ‖ Instrument dont se sert le confiseur pour vider certains fruits. ‖ Petit instrument dont se sert le pâtissier pour couper la pâte des pièces qu'il dresse.

VIDE-MAIN. s. m. Féod. Droit que le seigneur avait d'exiger que l'acquéreur d'un héritage compris dans une seigneurie, lorsqu'il n'habitait pas ce domaine, remît l'héritage entre les mains d'une personne qui y était domiciliée. ‖ Pl., des *vide-main.*

VIDE-POCHE. s. m. Mod. Petit meuble dont les femmes se servaient autrefois pour y déposer les objets qu'elles portaient habituellement dans leurs poches. ‖ Pl., des *vide-poches.*

VIDE-POMME. s. m. Techn. Outil de fer-blanc dont on se sert pour ôter le cœur d'une pomme sans la couper. ‖ Pl., des *vide-pommes.*

VIDER. v. a. 1re conj. (du lat. *viduare*). Rendre vide, ôter d'un sac, d'un vaisseau, ou de quelque lieu que ce soit, ce qui le remplissait, ce qui y était contenu. Vider un tonneau. Vider des cruches. Vider un vase, une aiguière, un verre. Vider un pot de chambre. Vider un vivier, un étang. Vider un sac de blé, un sac d'argent. Vider sa bourse. Vider un tiroir. Vider un appartement. Vider une fosse d'aisance.

> Sages et fous, gueux et monarques,
> Apprenez un fait tout nouveau:
> Bacchus a vidé son caveau
> Pour remplir la coupe des Parques. (Béranger.)

— Fig. et fam. *Vider une bouteille, un verre.* Boire la liqueur qu'ils contiennent. Il *vida* trois de mes bouteilles pendant le repas. (Le Sage.)

— *Vider les bouteilles, les pots, les verres.* Boire beaucoup, faire la débauche.

— Fig. et fam. *Vider son coffre-fort.* Débourser beaucoup d'argent. Vider son coffre-fort pour marier sa fille.

— *Vider une volaille, du gibier, du poisson.* En tirer ce qui n'est pas bon à manger.

— *Vider un cheval.* Passer la main enduite d'huile ou de toute autre matière grasse, dans son fondement pour en retirer les crottins. Vider un cheval avant de lui donner un lavement.

— *Vider les ventes.* Enlever tout le bois abattu. Les marchands de bois sont obligés de vider les ventes dans un temps fixe.

— Fauconn. *Vider un oiseau.* Le purger.

— *Cette médecine lui a fait vider de la bile, de la pituite.* Elle lui a fait rendre de la bile, de la pituite par les voies ordinaires. Vieux en ce sens.

— *Vider les lieux, vider la province, vider le royaume,* etc. Sortir des lieux, de la province, du royaume, etc., par crainte, par force ou par autorité de justice.

— Boileau l'a dit des lions. Les lions de Barca *videraient* la Libye.

— Pal. *Vider ses mains.* Se dessaisir de l'argent qu'on avait entre les mains et le payer à qui il est ordonné par la justice. Être condamné à vider ses mains.

— On obligeait les roturiers et gens de mainmorte à vider leurs mains des héritages nobles qu'ils possédaient, s'ils n'avaient payé le droit de franc-fief ou [illegible].

— En parlant des affaires. Les terminer, les finir par jugement, par accommodement ou d'une autre manière. Vider un procès. Vider une affaire. Vider une querelle. Vider un différend. Vider ses différends l'épée à la main. Messieurs, leur dis-je, je vous [illegible] à l'heure, si vous le souhaitez, et vous *viderez* votre différend dans la rue. (Le Sage.) Laissez-moi, madame, je vous prie, vider vos intérêts moi-même là-dessus. (Mol.) Un témoin qui affirme, et un accusé qui nie, font un partage, et il faut un tiers pour le *vider.* (Montesq.) Je leur proposai de venir tous dîner chez moi [illegible], et de *vider* leur querelle gaiment le verre à la main. (Volt.)

— *Vider ses comptes.* Les terminer.

— *Vider bien des procès.* Expédier bien des procès.

— Vén. *Vider l'enceinte.* Se dit d'un animal qui, après y avoir été détourné, ne s'y trouve plus.

— *Vider les arçons.* Être renversé d'une pièce de cheval.

— Techn. Ôter ce qui est au milieu d'une chose, y faire des ouvertures. Vider une clé, un canon. ‖ [illegible] l'empêche d'avoir une forme [illegible]. Vider une rame. Vider un [illegible]. ‖ *Vider du [illegible], du satin, du velours.* Le [illegible], en le perçant à jour. ‖ *Vider un peigne.* [illegible] tous les trous qui sont aux pieds des dents du peigne, et qui [illegible]. ‖ *Vider des terres.* Emporter des [illegible], [illegible] de la terre d'un lieu, pour [illegible] à une autre. ‖ *Vider une [illegible].* [illegible] [illegible] de la [illegible]. ‖ *Vider les [illegible].* Expression [illegible] à Paris les [illegible] entre les [illegible] en commun, [illegible] les [illegible] entre ceux qui [illegible] ou qui devaient y avoir part.

— Prov. *Il ne se taira pas qu'il n'ait vidé son sac.* Se dit d'un grand parleur, pour exprimer qu'il ne se taira pas qu'il n'ait dit ce qu'il avait à dire.

— Absol. Une sommation, un ordre de *vider* d'ici, vous et les vôtres. (Mol.)

— v. n. Fauconn. *Faire vider le gibier.* Le faire partir quand les oiseaux sont montés et détournés.

— SE VIDER. v. pron. Être vidé. Le réservoir se vida en moins de rien.

— *La salle se vida lentement.* Les personnes qui étaient dans la salle se retirèrent lentement les unes après les autres.

— *Ce cheval se vide.* Il rend ses excréments.

— On dit d'un *cheval se vide,* lorsqu'il rend fréquemment ses excréments. Les chevaux voraces, ardents, et ceux qui [illegible] mal, se vident fréquemment. Les chevaux dont [illegible] est haut et renforcé, par suite de [illegible] ou d'épuisement, sont très sujets à se vider.

— Se terminer, se décider. Le différend s'est vidé en peu de temps.

VIDIAN, ANE ou **VIDIEN, ENNE.** adj. (de *Vidus Vidius,* médecin de Florence, à qui l'on en doit la découverte). Anat. De Vidius. ‖ *Conduits vidiens.* Deux petits canaux creusés à la base de l'apophyse ptérygoïde. ‖ On a aussi donné le nom de *vidien* à un nerf et à une artère.

VIDIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Vidimer. S'empl. adjectiv. Acte vidimé. Expédition vidimée.

VIDIMER. v. a. 1re conj. (du lat. *vidimus,* nous avons vu). Prat. Collationner la copie d'un acte sur l'original, et certifier qu'elle y est conforme. Faire vidimer un acte. Vidimer une expédition. Peu usité aujourd'hui.

— SE VIDIMER. v. pron. Être collationné.

VIDIMUS. s. m. [illegible] (du lat. *vidimus,* nous avons vu). Prat. S'[illegible] autrefois pour exprimer [illegible] un acte avait été [illegible] sur l'original. Mettre le *vidimus* à un acte.

— Titre qui a été collationné à l'original authentiquement par quelque autorité ou attestation de juge.

— Fam. *Donner à quelqu'un son vidimus.* Le congédier, le renvoyer.

VIDJAYA. Myth. ind. Confidente de la déesse Dourga.

VIDOMNAT. s. m. Hist. et anc. jurispr. Charge [illegible] dans la défense des biens de l'église et de l'évêque. ‖ Dignité de vidomne.

VIDOMNE. s. m. (ét. lat., *vicis*, lien; *domus*, seigneur). Hist. Titre de certains officiers de la république de Genève; il correspondait à celui de vidame, en France. Les vidomnes ayant pris trop d'influence à Genève, furent supprimés en 1529.

VIDOUCHAKA. s. m. Littér. ind. Nom du confident du personnage principal dans les drames indiens. Le vidouchaka est souvent un brahmane.

VIDRECOME. s. m. (ét. all., *wieder*, de nouveau; *kommen*, venir). Grand verre à boire, en Allemagne, que l'on se passe à chaque santé qui se porte, et que chacun doit vider à son tour.

VIDUAL, ALE. adj. S'est dit de ce qui appartient, de ce qui convient à une veuve; de ce qui est propre à l'état de veuvage, de viduité.

VIDUITÉ. s. f. (du lat. *viduitas*). Veuvage. Etat du mari dont la femme est morte, et qui n'est pas remarié. Etat de la femme dont le mari est mort, et qui n'est pas remariée. L'état de viduité. Demeurer en viduité. ‖ Se dit plus ordinairement en parlant des femmes que des hommes. Voilà l'état d'une veuve chrétienne, selon saint Paul, état oublié parmi nous, où la *viduité* est regardée non plus comme un état de désolation, mais comme un état désirable. (Boss.) Les pères mettaient l'honneur de la *viduité* fort au-dessus d'un second mariage. (Du Pin.) Elle garda sa *viduité* pendant toute sa vie, moins par bienséance que par le tendre souvenir d'un époux qu'elle aimait passionnément. (Mez.)

— Anc. cout. *Droit de viduité*. Droit que possédait un veuf de jouir de l'usufruit des biens de la défunte, lorsqu'il en avait eu un enfant né vif. Il ne jouissait que du tiers lorsqu'il se remariait.

— Syn. comp. VIDUITÉ, VEUVAGE. *Viduité*, se dit plus proprement de l'état actuel du survivant des deux conjoints qui n'a pas encore passé à un autre mariage; et *veuvage*, du temps que dure cet état.

VIDURE. s. f. (rad. *vider*). Ouvrage à jour.

— *Vidure bien faite*. Egalité bien propre du pied, des dents d'un peigne.

— Ce qu'on ôte de quelque chose.

— Tout ce qu'on a vidé et creusé dans une planche de bois gravée pour qu'elle puisse servir.

VIDUS-VIDIUS. Célèbre médecin de Florence, vint enseigner la médecine au collége royal de Paris sous le règne de François Ier. Après sa mort, Vidus alla à Pise, et mourut en 1567. Ses ouvrages renferment des choses très-intéressantes sur l'anatomie, la chirurgie, etc.

VIDUUS. Myth. rom. Divinité qui séparait l'âme du corps. Les pontifes étaient souillés lorsqu'ils avaient passé devant l'autel de Viduus.

VIDYA. s. m. Relat. Petite boule préparée selon certaines recettes superstitieuses. Les Hindous lui attribuent la vertu de communiquer les pouvoirs surnaturels à celui qui la met dans sa bouche. Le vidya donne le pouvoir de s'élever au ciel, de faire paraître la personne que l'on désire voir.

VIDYADHARA. s. m. (ét. ind., *vidya*, vidya; *dhara*, qui porte). Relat. Nom donné à certains êtres surnaturels, espèces de sylphes. Les vidyadharas sont de la même classe que les Siddhas; ils habitent la cour d'Indra, et s'allient fréquemment avec les hommes.

VIDYADHARI. s. f. Relat. Femme d'un Vidyadhara.

VIE. s. f. (du celt. *byod*, être, ou du gr. βιὸς; d'où le lat. *vita*, par le changement du *b* en *v*). Etat des êtres animés tant qu'ils ont en eux le principe des sensations et du mouvement. Pendant qu'existe cet état, les combinaisons corporelles conservent une forme déterminée en attirant sans cesse dans leur composition une partie des substances environnantes, et rendant aux éléments des portions de leur propre substance. Les principes de la vie. Ceux dont nous tenons la vie, qui nous ont donné la vie. Dieu est le maître de notre vie. Dieu a soufflé en l'homme un esprit de vie. Etre encore tout plein de vie. Ne plus donner aucun signe de vie. Laisser quelqu'un sans vie. Aimer la vie. Tenir à la vie. Mépriser la vie. Renoncer à la vie. Le passage de la vie à la mort. Sortir de la vie. Breuvage qui rend, qui redonne la vie. Abréger sa vie par ses débauches. Imprudence qui peut coûter la vie. Sauver, conserver la vie à quelqu'un. Attenter à la vie, entreprendre sur la vie de quelqu'un, en vouloir à sa vie, lui arracher la vie, lui ravir, lui ôter la vie. Perdre la vie. Donner sa vie pour quelqu'un. Exposer, hasarder sa vie. Prodiguer sa vie. Mettre sa vie en péril. Défendre sa vie. Disputer sa vie. Vendre cher sa vie. Que ne fait-on point pour la vie? Il y va de la vie. Votre vie en dépend. Sur peine, sous peine de perdre la vie. A peine, sur peine, sous peine de la vie. Ne point répondre de la vie de quelqu'un s'il fait telle ou telle chose. Droit de vie et de mort. Ne faire nul cas de la vie d'un homme. Compter sa vie pour rien. Ne compter pour rien la vie. Mettre sa vie, gager sa vie qu'une chose est vraie. Soutenir une chose au péril de sa vie. Cette vie est passagère, fragile, périssable. Notre vie mortelle. Vie fort longue. Vie éphémère. La vie est la résistance qu'opposent les corps organisés aux causes qui tendent sans cesse à les détruire. (Pelletan.) La *vie* est l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort. (Bichat). La *vie* est comme un terme et un délai pour l'employer à autre chose. (Charron.) Elle voyait toujours cette précieuse *vie*, dont la sienne dépendait, trop facilement hasardée. (Boss.) Il répondit que sa santé et sa *vie* étaient au public et non pas à lui. (Fléch.) La seule sérénité du visage du roi est la *vie* et la félicité des peuples. (Mass.) La *vie* du juste serait en péril, qu'il ne voudrait pas la racheter aux dépens de sa vertu. (Id.) La bataille d'Essling coûta la *vie* à deux des plus braves généraux de l'armée française. (L. Gallois.)

— Etat où est l'homme quand son âme est unie à son corps.

— Ensemble des fonctions dans les êtres organisés. Vie animale. Vie sensitive. Vie végétale.

— *Vie organique*. L'ensemble des fonctions qui servent à la composition et à la décomposition, telles que la digestion, la respiration, la circulation, l'exhalation, l'absorption, les sécrétions et la nutrition.

— *Vie animale*. L'ensemble des fonctions qui mettent l'homme et les animaux en rapport avec les corps extérieurs, telles que les fonctions de l'entendement, les sensations, la locomotion et la voix.

— *Vie végétative* ou *fœtale*. Vie du fœtus dans le sein de sa mère; elle se signale par l'existence et l'exercice des fonctions de la nutrition, de la circulation du sang, de la contraction musculaire, et un degré d'élévation dans la température du corps.

— *Vie positive, vie respirante* ou *adulte*. Vie de l'enfant sorti du sein maternel; elle se signale par l'acte de la respiration, qui change le mode de circulation antérieure à cet acte, et qui met successivement en jeu d'autres fonctions, déterminant ordinairement l'excrétion de l'urine et du méconium, des cris, ou du moins, chez les enfants faibles, des plaintes ou des soupirs.

— *Mourir tout en vie*. Mourir dans un état où l'on est encore plein de force.

— *Recommander quelque chose à quelqu'un sur la vie*. Le lui recommander avec la dernière instance.

— On dit souvent : *C'est défendu sous peine de vie, sous peine de la vie;* il serait plus exact de dire, *sous peine de mort*. La mort est une peine qu'on peut infliger; la vie n'en est pas une. On justifie, il est vrai, cette expression, en regardant *sous peine de la vie* comme une phrase elliptique, signifiant *sous peine de perdre la vie*.

— *Etre entre la vie et la mort*. Etre dans un extrême péril, soit par maladie, soit par quelque autre accident.

— Fam. *Revenir de mort à vie*. Revenir, contre toute espérance, d'une maladie très-périlleuse. ‖ *Aller de vie à trépas*. Mourir. ‖ Ces expressions vieillissent.

— Fig. *Sa vie ne tient plus qu'à un fil*. Se dit d'un homme moribond.

— *Il n'a qu'un filet de vie, qu'un souffle de vie*. Se dit d'un homme infirme qui n'a point de vigueur.

— *Avoir la vie dure*. Se dit d'un homme, d'un animal qu'il est difficile de tuer, de faire mourir.

— Racine a dit : Mourrai-je tant de fois sans sortir de la *vie?* Ce vers ne paraît dire autre chose que *mourrai-je tant de fois sans mourir?* Et cependant, en l'examinant avec attention, on voit que le poëte a voulu dire : *La douleur me conduira-t-elle si souvent aux portes de la mort sans me faire mourir?*

— Prov. *Plus de bien que de vie*. Se dit en parlant des vieillards riches. ‖ *Qui méprise sa vie est maître de celle d'autrui*. ‖ *Une vie honorable est une vie éternelle*. ‖ *Nous n'avons que notre vie en ce monde*. Il ne faut songer qu'à vivre, nous n'emporterons rien. ‖ *Qui a temps a vie*. On espère sauver sa vie ou ses biens, quand on a le loisir d'y penser, ou d'attendre quelque occasion favorable. ‖ *Cache ta vie*. Se dit pour exprimer qu'il ne faut pas que tout le monde ait connaissance de nos affaires.

— *Merci de ma vie*. Espèce de jurement populaire.

— *C'est à la vie et à la mort*. Se dit en parlant d'une amitié, d'un vœu, ou d'un autre engagement, qui dure toute la vie.

— *J'y gagerais, j'y mettrais ma vie*. Se dit pour exprimer qu'on est bien sûr de ce qu'on dit.

— *Donner la vie à son ennemi*. Ne pas le tuer, quoiqu'on le puisse.

— *Donner la vie, accorder la vie, faire grâce de la vie à un criminel*. Empêcher, en vertu de son autorité, que l'arrêt qui condamnait le criminel à mort ne fût exécuté.

— *Demander la vie*. Se dit d'un homme qui prie son ennemi de ne pas le tuer. Demander la vie à son ennemi. Crier, la vie! la vie!

— *Il doit la vie à cet homme, il lui est obligé de la vie*. Se dit de celui à qui un homme a sauvé ou conservé la vie. ‖ On dit de même, *Après Dieu, il ne tient la vie que d'un tel*.

— Fig. *Cela lui a redonné la vie, lui a rendu la vie*. Se dit d'une bonne nouvelle ou de quelque autre chose d'agréable arrivé à une personne qui était dans de grandes alarmes, dans une vive inquiétude.

— Fig. *Il y a bien de la vie dans cet homme*. Se dit en parlant d'un vieillard ou d'un malade qui conserve encore de la force.

— Fig. *Il y a bien de la vie dans ce tableau*. L'action y est vive, et les figures en sont fort animées. ‖ *Ce portrait est plein de vie*. Il a beaucoup d'expression et de vérité. C'est le dessin qui donne la forme aux êtres; c'est la couleur qui leur donne la *vie*. (Dider.)

— On dit poét. qu'un peintre *donne la vie à la toile*, qu'un sculpteur *donne la vie au marbre, au bronze*, etc.

> Oui, j'aime à voir Pigal, par sa savante main,
> Donner des sens au marbre, et la vie à l'airain.
> (DELILLE.)

— Fig. *Ce style, ce discours est sans vie*. Il est sans force, sans énergie. Le style de cet ouvrage est sans chaleur et sans vie. ‖ On dit dans le sens contraire, *qu'un discours, que le style d'un auteur, d'un ouvrage a de la vie, est plein de vie*, etc. ‖ La raison peut désigner un tableau, et l'esprit y répandre quelques légers ornements; il n'appartient qu'à la passion de lui donner le mouvement et la *vie*. (Barth.)

— En t. de dévotion. *La grâce est la vie de l'âme*.

— On dit, en théol., que *Dieu est esprit et vie*.

— Jésus-Christ dit de lui, dans l'Evangile : *Je suis la voie, la vérité et la vie*.

— *Se nourrir de la parole de vie*. Étudier les saintes Ecritures.

— *Se nourrir du pain de vie*. Communier.

— Tout l'espace de temps qui s'écoule depuis la naissance jusqu'à la mort. La vie la plus longue, la plus courte. Le cours de la vie. La durée de la vie. La fin de la vie. Cette vie n'est qu'un songe. La vie de l'homme passe insensiblement, s'écoule insensiblement. Les princes doivent marquer les différentes époques de leur *vie* par des actes de vertu et de grandeur. (La Rochef.) Aussitôt qu'on cesse de mesurer notre *vie* par les jours et par les années, nous arrivons au règne de la vérité. (Boss.) Voilà, dit saint Ambroise, la merveille de la mort des chrétiens, elle ne finit pas leur *vie*, elle ne finit que leurs péchés. (Id.) Si cette *vie* est le champ fécond dans lequel nous devons semer pour l'immortalité, ne devons-nous pas désirer qu'il soit ample et spacieux? (Id.) Qui ne voit combien vaines, mais combien courtes et combien fragiles sont encore ces secondes *vies* que notre faiblesse nous fait inventer pour couvrir en quelque sorte l'horreur de la mort? (Id.) Sans l'imagination et la mémoire, on perd une grande partie de la *vie*, le passé et l'avenir. (Boiste.) Une *vie* bien employée n'est jamais trop longue, ni trop courte. (Id.) La *vie* la plus douce se passe au travail qui plaît. (Id.) Dans la plénitude du bonheur, chaque jour est une *vie* tout entière. (Goëthe.) Une *vie* oisive est une mort anticipée. (Id.) Voilà les changements et les chagrins dont la *vie* est mêlée. (Mme de Sévigné.) Comptez, monsieur, que je vous aimerai toute ma *vie*. (J.-J. Rouss.)

— Partie considérable de cet espace. Passer sa vie à la cour, à voyager. Employer toute sa vie à des bagatelles. Etre estropié pour toute sa vie. En avoir pour sa vie. Durant ma vie, ma vie durant. Il tombe au plus beau temps de sa *vie*. (Boss.) Y eut-il une *vie* plus remplie de merveilles que la sienne? (Fléch.) Qu'importent la plupart des événements et des choses à celui qui passe sa *vie* dans les livres! (Boiste.)

— Se dit de l'existence d'un peuple en corps de nation. Les siècles ne sont que des années dans la *vie* d'un peuple. (Salvador.)

— L'existence en général. Sans la philosophie divine, la *vie* est un mal. (Boiste.) La *vie* est un songe, et la mort un réveil. (Id.) La *vie* est un présent du ciel; la religion apprend à en bien jouir. (Id.) La médecine a deux bases certaines : la crédulité, l'amour de la *vie*. (Id.) L'amour, qui n'est qu'un incident dans la *vie* de l'homme, est tout dans celle de la femme. (Id.) La *vie* est le chemin de la mort. (Id.) Il n'est pas juste qu'un homme d'esprit expose sa *vie* en duel contre celle d'un sot. (Id.) La *vie* la plus paisible se passe dans l'étude. (Id.) La *vie* est un si grand bien, que sa peinture est ce qui nous attache le plus dans l'histoire, les voyages et les romans. (Id.) Evitez les peines; c'est le premier art de la *vie*. (Senancour.) Je vous souhaite une *vie* tolérable; car pour une *vie* heureuse, cela est trop fort. (Volt.)

— *Elixir de longue vie*. Nom donné à une sorte d'élixir.

— *Eau-de-vie*. V. EAU-DE-VIE.

— Jurispr. *Vie naturelle*. Le cours de la vie selon la nature. ‖ *Vie civile*. Etat que tient dans l'ordre politique celui qui n'en est pas déchu par quelque changement arrivé dans sa personne.

— Existence de l'âme après la mort. Jésus-Christ a dit dans son Evangile : Combien est étroit le chemin qui conduit à la *vie*. (Boss.) Les voies ne sont ouvertes à la véritable *vie*. (Id.)

— On dit aussi *la vie future, l'autre vie*, par opposition à la vie présente. Les biens de la vie future. L'espérance d'une autre vie fait toute la consolation d'un chrétien. Ne devoir être heureux ni dans cette vie ni dans l'autre.

— *La vie éternelle*. L'état des bienheureux dans le ciel.

— Ce qui regarde la nourriture et la subsistance. N'avoir que la vie et le vêtement. Gagner sa vie. Avoir bien de la peine à gagner sa vie.

— *Mendier sa vie, demander sa vie, chercher sa vie*. Demander l'aumône.

— Fam. *La vie est chère dans ce pays*. Les aliments, les denrées y sont à prix élevé.

— Prov. *Etre de grande vie*. Manger beaucoup. ‖ *Etre de petite vie*. Manger peu. ‖ Ces expressions vieillissent.

— Manière dont on doit se conduire. Prenez donc votre temps, faites l'école buissonnière, et franchissez le plus tard que vous pourrez le seuil de l'école où l'on apprend la *vie*. (G. Sand.)

— Fam. Manière dont on se nourrit, dont on se traite, dont on se divertit. Faire bonne vie. Mener joyeuse vie.

— Absol. et fam. *Faire la vie*. Faire bonne chère, se réjouir, se livrer à la débauche.

— Prov. *Il faut faire vie qui dure*. Il faut ménager son bien, ne pas le dépenser tout d'un coup, soit en bonne chère, soit autrement. ‖ Se dit de même de la santé.

— Ce qui regarde l'usage, les commodités ou incommodités de la vie. Mener une vie douce, aisée. Mener une vie heureuse, tranquille. Mener une vie triste, misérable. Vie agitée. Vie tumultueuse. Traîner une vie languissante, douloureuse, importune. Les plaisirs, les aises, les douceurs, les commodités de la vie. Les besoins de la vie. Je pourrais mener la *vie* la plus douce si je n'étais pas un fou. (Marmier.) Toute la *vie* des grands n'est qu'une précaution pénible contre l'ennui, et toute leur *vie* n'est elle-même qu'un ennui pénible. (Mass.)

— *Couler doucement sa vie*, et fam. *Rouler doucement sa vie*.

— *Tourmenter sa vie*. Se donner beaucoup de mouvement, s'agiter.

— *Rendre la vie dure à quelqu'un*. Lui faire de la peine, le chagriner à tout propos.

— Se dit de ce qui regarde la conduite et les mœurs. Mener une vie sans reproche, irréprochable, une vie réglée. Mener la vie d'un saint. Un homme de sainte vie. Une vie sage, angélique, pure, chaste. Mener une vie obscure, une vie fort retirée, une vie cachée. Mener une vie de philosophe. Mener une vie commune, une vie fort ordinaire. Mener une vie plus réglée que de coutume. Changer de vie. Se repentir de sa vie passée. Train de vie. Se faire un plan de vie tout différent. Vie oisive. Vie fainéante. Vie déréglée. Vie dissipée. La médisance ne peut attaquer aucun endroit de la *vie* de Marie-Thérèse, depuis son enfance jusqu'à sa mort. (Boss.) Sa *vie* et sa mort, également pleines de sainteté et de grâce, deviennent l'instruction du genre humain. (Id.) Toute la *vie* chrétienne est une suite continuelle de miséricorde. (Id.) Je ne m'étonne plus qu'une *vie* si religieuse ait été couronnée d'une fin si sainte. (Id.) Peut-on mener dans le monde une telle *vie?* Ce en serait assez pour illustrer une autre *vie* que la sienne. (Id.) Jamais *vie* ne fut plus pure, plus régulière, plus approuvée. (Fléch.)

— Fam. *Faire vie de garçon*. Mener une vie libre et peu régulière.

— *Femme de mauvaise vie*. Prostituée.

— Fam. *Mener une vie de Bohême*. Vivre comme un bandit, comme un homme qui n'a ni feu ni lieu.

— Pop. *Mener une vie de cochon*. Vivre dans la crapule, dans la débauche.

— Prov. et fig. *Vie de cochon, courte et bonne*. Vie passée dans la crapule, et qui s'abrége par les excès.

— Express. prov. *Mener une vie de Sardanapale*. Se livrer à toutes sortes de voluptés. ‖ *Vie d'artiste*. Existence irrégulière, tantôt brillante et tantôt gênée. ‖ *Vie de chien*. Existence pleine de fatigues et de misère. ‖ Se dit quelquefois d'une vie débauchée. ‖ *Vie d'ermite* ou *d'anachorète*. Vie d'une personne qui aime la solitude. ‖ *Vie de hibou* ou *de loup-garou*. Vie de celui qui fuit la société. ‖ *Vie de soldat* ou *de gendarme*. Vie de celui qui vit au jour la journée.

— Prov. *Telle vie, telle fin*, ou *telle vie, telle mort*. On meurt ordinairement de la même manière qu'on a vécu. S'empl. en bonne et en mauvaise part. ‖ *Cache ta vie*. Ce précepte proverbial était fort estimé des épicuriens, qui enseignaient par là de ne point se mêler des affaires publiques avec lesquelles le bonheur leur semblait incompatible. ‖ Il signifie aussi que notre prospérité nous expose aux traits de l'envie, et qu'il est prudent de cacher nos avantages pour être heureux. ‖ *Vie courte et bonne*. On dit presque toujours *courte et bonne*, en sous-entendant *vie*. C'est le mot des amis de la joie, pour signifier qu'ils ne tiennent pas à se ménager une longue existence en renonçant à l'abus des plaisirs.

— Se dit par rapport aux occupations et aux professions différentes de la vie. Choisir un genre de vie. S'attacher à un genre de vie. Embrasser la vie religieuse, la vie monastique. Vie active. Vie contemplative. Vie laborieuse. Vie fatigante, etc. La vie civile. La vie champêtre. La vie des champs. La vie des camps. Préférer la simplicité d'une *vie* particulière aux songes inquiets des ambitieux. (Boss.) Dans une *vie* particulière et retirée, on se découvre tout entier. (Fléch.)

— Chose de première nécessité. La lecture est la *vie* de l'homme de lettres. (Boiste.) L'étude est la *vie* du savant; la vertu est la *vie* du sage. (Id.)

— Fam. *C'est sa vie*. Se dit d'une chose où un homme se plaît extrêmement, et dont il fait sa principale occupation. Il aime la chasse, c'est sa vie. Il aime l'étude plus que toutes choses, c'est sa vie.

— Par extens. Histoire, récit des choses re-

remarquables de la vie d'un homme. Les vies des saints. Les vies des hommes illustres écrites par Plutarque, ou par ellipse, les Vies de Plutarque. Écrire la vie d'un prince. Écrire soi-même sa vie. Raconter toute sa vie. Mémoires de sa vie. Mais vous savez trop l'histoire de ma vie. (Rac.)

— Se dit aussi des plantes, des arbres, pendant qu'ils ont un principe de végétation. Arbre en vie. Vie végétative. Les plantes vivent d'une vie végétative. La vie végétale est descendue des cieux. (B. de St-P.)

— *Arbre de vie*. Nom qu'on donne au thuya.

— Fig. L'arbre de la vie en produisant l'espèce humaine, a fleuri, est parvenu à son faîte le plus éminent, sur cette terre du moins, car nous ignorons ce que la nature pourrait créer en d'autres mondes. (Virey.)

— Pop. avec une épithète. Criaillerie qui se fait en querellant quelqu'un, en lui reprochant quelque chose, en le réprimandant. Votre femme vous fera une belle vie, une terrible vie. Ce sont des vies continuelles.

— *Pour la vie, à la vie et à la mort*. loc. adv. Pour toujours. Être l'ami de quelqu'un pour la vie. Être unis à la vie et à la mort. Entre nous, c'est à la vie et à la mort.

— *Pour la vie*. Pour longtemps. Cette étoffe est excellente, on en a pour la vie.

— *A vie*. loc. adv. Pendant tout le temps qu'on a à vivre. Pension à vie. Bail à vie. Contrat à vie. Acheter une maison à vie.

— *Ma vie durant, sa vie durant*, etc. Pendant ma vie, pendant sa vie. Avoir la jouissance d'une maison sa vie durant.

— *De la vie, de sa vie, de ma vie*. loc. adv. Jamais. Ne pas pardonner à quelqu'un de la vie. N'y consentir de sa vie. Il ne sera de sa vie aussi habile que son père. Je n'ai vu de ma vie un tel homme. De la vie on n'a rien vu de semblable.

— *En vie*. loc. adv. Vivant. Être en vie. Un malade doit se trouver heureux d'être en vie. (Marm.)

— Les poètes comparent volontiers les quatre âges qui composent la vie aux quatre saisons de l'année ou aux quatre parties du jour, en conséquence ils disent : *le printemps de la vie* ou *le matin de la vie*, pour l'enfance, la jeunesse; *l'été, le midi de la vie, de nos années*, pour l'âge viril, *l'automne de la vie*, pour l'espace qui sépare l'âge viril de la vieillesse; et enfin *l'hiver, le soir de la vie*, pour désigner la vieillesse. Cet art a signalé l'aurore de sa vie. (Del.) Le matin de la vie appartient aux amours. (De Bièvre.)

> L'impitoyable mort
> Au *midi* de nos jours a terminé son sort. (Feutry.)

> Que mon bel âge a fui d'un vol léger !
> Que promptement, dans son cours passager,
> Chacun de nous touche au soir de la vie! (Malfil.)

— Selon la mythologie, la vie des hommes était entre les mains des Parques, qui pouvaient en prolonger le cours, ou en couper la trame, suivant leur caprice.

> Enfin j'ai vu de mes jeunes années
> L'astre pâlir au milieu de son cours :
> Depuis longtemps la main des destinées
> Tourne à regret le fuseau de mes jours. (Colard.)

— Techn. Chemin pratiqué dans un marais salant.

— Philos. hermét. *Vie et mort*. Le soufre et le mercure des philosophes.

— Iconol. *Vie humaine*. Elle se caractérise par une matrone dont le vêtement vert, couleur symbolique de l'espérance, signifie que c'est cette vertu qui anime la vie. Sa couronne composée de roses et d'épines donne l'image de l'alternative des douceurs et des peines de la vie. Le plaisir qui la délasse et le travail qui sert à la maintenir, sont indiqués par la lyre et par la charrue qui sont ses attributs. Elle donne à boire à un enfant. Les artistes anciens et modernes ont représenté par des allégories très-ingénieuses les principales vicissitudes de la vie humaine. ‖ *Vie active*. Elle se représente assise à l'ombre d'une vigne, préparant à manger dans un bassin, et berçant avec le pied un enfant. Auprès d'elle sont plusieurs instruments propres au labourage. On la symbolise encore d'un villageois robuste, la tête couverte par un large chapeau, tenant de la main droite une bêche posée sur son épaule, et conduisant de l'autre le soc d'une charrue. ‖ *Vie contemplative*. On la peint sous la figure d'une belle femme assise tranquillement et comme en extase, considérant avec amour le ciel qui est ouvert. Elle est à l'ombre d'un palmier, hiéroglyphe de la vertu récompensée, et tient un livre ouvert sur ses genoux. ‖ *Vie de longue durée*. On en donne l'image dans la figure d'une matrone âgée et vêtue à l'antique. Elle est assise sur un cerf dont le bois est rempli de rameaux; elle caresse une corneille. Ces deux animaux, dont la vie est fort longue, sont les emblèmes convenables à ce sujet. ‖ *Vie inquiète et travaillée*. Sisyphe, qui roule continuellement au haut d'un rocher une pierre qui retombe toujours en bas, est l'allégorie que la fable nous présente pour exprimer ce sujet.

— Syn. comp. VIE, VIVRE. La *vie* est effective; cette expression convient en langage historique, quand il s'agit de réalité. Le *vivre* est idéal, c'est un terme de spéculation qui a sa place dans le raisonnement où l'on traite les choses en soi, non comme étant ou ayant été, mais abstractivement, ou comme ayant tels caractères. ‖ VIE, ANECDOTES, ANNALES, CHRONIQUE, COMMENTAIRES, FASTES, MÉMOIRES, RELATIONS. Les *fastes* sont des espèces de tablettes ou des notes, des inscriptions, des nomenclatures, en un mot des souvenirs de changements authentiques dans l'ordre public, d'actes solennels, etc. La *chronique* est l'histoire des temps, ou l'histoire chronologique divisée selon l'ordre des temps. Les *annales* sont des chroniques divisées par années. Les *mémoires* sont les matériaux de l'histoire. Les *commentaires* sont des canevas d'histoire ou des mémoires sommaires. La *relation* est le récit circonstancié d'un événement, d'une entreprise, d'une conjuration, d'un traité, d'une fête, d'un voyage. Les *anecdotes* sont les recueils de faits secrets, des particularités curieuses propres à éclaircir les mystères de la politique et à développer les ressorts cachés des événements. La *vie* est l'histoire de l'homme dans tous les moments et dans toutes les circonstances.

VIÉDAM s. m. (en malab. *paroles divines*). Myth. ind. Commentaire fort obscur de la vie de Bishma, composé par les brahmanes du Coromandel et du Malabar.

VIÉDASE. s. m. Terme injurieux qui dans son origine signifiait Visage d'âne. C'est un viédase. Pop.

VIEIL ou **VIEUX**, **VIEILLE**. adj. (du lat. *vetulus*, dimin. de *vetus*, vieux). Qui est fort avancé en âge. Elle est bien vieille. Vieille chienne. Une vieille femme. De vieilles gens. On fait cas d'un *vieux* boiste, on méprise un *vieil* homme. (***) Il est souvent plus facile de séparer de jeunes amants que de réunir de *vieux* époux. (Boiste.)

— Quand cet adjectif employé au masculin, est placé après le substantif, on dit toujours *vieux*. Il est fort vieux. ‖ On dit également *vieux* devant une consonne ou un *h* aspiré. Vieux cheval. Vieux renard. Vieux singe. Du *vieux* père d'Hector la valeur abattue. (Rac.) ‖ Quand il précède le substantif, et que ce substantif commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré, on dit plus ordinairement *vieil*. Vieil oiseau. Un vieil homme. ‖ On dit cependant aussi quelquefois *vieux* dans ce cas. Un vieux homme. Mais on dit toujours, dans le style de la chaire, Le vieil homme, le vieil Adam.

— Dès le temps de Ménage, on disait *vieil* devant une voyelle; mais il fait remarquer que Ronsard et Malherbe disaient souvent *vieil* même devant une consonne, et que Balzac, au contraire, disait *vieux*, même devant une voyelle.

> Je me souhaiterais la fortune d'Éson,
> Qui, *vieil* comme je suis, revint, contre nature,
> En sa jeune saison. (Malherbe.)

— Dans le langage mystique, *Le vieil homme*. Se dit en parlant des inclinations vicieuses, mais anciennes, qui tiennent à notre nature. On dit aussi *le vieil Adam*. Après les révolutions, le *vieil* homme apparaît rajeuni. (Boiste.) ‖ *Dépouiller le vieil homme pour revêtir l'homme nouveau*. Substituer les vertus d'une nature plus parfaite aux imperfections de notre nature.

— Prov. *Vieux comme les rues*. Fort vieux. Se dit des personnes et des choses. Cet homme est vieux comme les rues. Cette anecdote est vieille comme les rues. L'équité, la raison, la vérité, sont *vieilles* comme le monde; cependant on les croirait nées d'hier, tant elles sont méconnues. (Boiste.) On dit de même, *Cet homme est vieux comme les chemins, est vieux comme Hérode*.

— Fam. *Cet homme ne fera pas de vieux os, ne fera pas vieux os*. Il ne vivra pas jusqu'à la vieillesse.

— *Se faire vieux*. Vieillir, avoir acquis de l'âge. Cet acteur se fait vieux. ‖ Se dit aussi des choses. Ces arbres se font vieux.

— *Être vieux avant l'âge*. Avoir toutes les apparences de la vieillesse avant l'âge ordinaire.

— *Se faire plus vieux qu'on n'est*. Se dire plus avancé en âge qu'on ne l'est réellement.

— *Savoir être vieux*. Savoir se faire aimer et estimer dans sa vieillesse. Peu de gens savent être *vieux*. (La Rochef.)

— Prov. *Les souliers neufs deviendront vieux*. Nous ne pouvons espérer d'être toujours jeunes. ‖ *Il faut devenir vieux de bonne heure, si on ne veut l'être longtemps*. Il ne faut pas trop s'abandonner aux plaisirs du jeune âge, si l'on veut fournir une longue carrière. ‖ *Vieux bois, vin vieux, vieux amis et vieux livres*. Le bois, le vin, l'amitié et les œuvres de l'intelligence gagnent à vieillir. ‖ *A vieille mule frein doré*. Se dit des vieilles femmes qui se parent. ‖ *Je m'en soucie comme de mes vieilles bottes*. Cela m'est indifférent. ‖ *Décrié comme la vieille monnaie*. Se dit d'une personne qui a une très mauvaise réputation. ‖ *Vieille drogue, vieille mercerie*. Se dit des choses de rebut. ‖ *Jeune chair et vieux poisson*. ‖ *C'est le vieux jeu, on n'en rit plus*. Se dit d'un conte qu'on a entendu plusieurs fois. ‖ *Vieil amour et vieux tisons s'allument en toutes saisons*. ‖ *Vieil en amours, hiver en fleurs*. ‖ *Vieux médecin et jeune barbier sont à louer et apprécier*. ‖ *Vieilles dettes aident et vieux péchés nuisent*. ‖ On dit en se moquant d'un vieillard que *c'est un vieux rêveur, un vieux piteur, un vieux pêcheur*. ‖ *Être malicieux comme un vieux singe*. ‖ On dit d'une chose fort ancienne, qu'*elle est vieille comme le pont de Rouen*. ‖ *Fantasque comme une vieille mule*.

— Se dit de l'apparence de la vétusté, en dehors de la vieillesse. Avoir un air vieux. Paraître vieux quand on est habillé d'une certaine façon.

— S'emploie plus souvent avec les adverbes *plus, moins*, et autres semblables, pour marquer la différence d'âge entre deux personnes. Être plus vieux que quelqu'un. N'être pas si vieux qu'on le paraît. Être plus vieux que quelqu'un de six ans, de huit ans, etc.

— Vaugelas croyait qu'un homme ne peut pas dire à une femme *je suis plus vieux que vous*, parce que *vieux* ne saurait convenir à une femme. L'usage a décidé la question et cette locution est généralement usitée aujourd'hui. C'est une phrase elliptique que l'on rend pleine en disant, *je suis plus vieux que vous êtes vieille*.

— Se dit d'une personne qui exerce une profession, un métier, qui mène un certain genre de vie depuis longtemps. Vieux magistrat. Vieux capitaine. Vieux soldat. L'armée ennemie est composée de ces *vieilles* bandes wallonnes, italiennes et espagnoles, qu'on n'avait pu rompre jusqu'alors. (Boss.) L'Espagne ne savait pas [illegible] qui lui fit perdre tant de *vieux* régiments à la journée de Rocroy en venant achever les restes dans les plaines de Lens. [illegible] Le tyran faisait marcher ses *vieilles* troupes endurcies sous le fer. (Fléch.)

— Sert aussi à marquer les anciennes habitudes, et surtout les habitudes vicieuses. Vieux ivrogne. Vieux débauché. Vieux pécheur. Un *vieil* escrimeur est comme le gladiateur longtemps victorieux, mais obligé de reparaître toujours dans l'arène, où il est enfin égorgé par un de ses élèves. (Boiste.)

— S'emploie quelquefois dans les phrases de dénigrement sans rapport à l'âge. Vieux drille. Vieux routier. Vieux coquin. Vieux sorcier. Vieux fou. Vieux radoteur. Vieux rêveur. Vieux reître. Vieille folle. Vieille sorcière.

— Qui a duré, qui est qui vit, qui dure depuis longtemps. Un *vieux* poète, un vieil ami, un *vieux* chanteur et un *vieux* chêne [illegible] Volt. On appelle certains [illegible] légumes, parce qu'elles sont *vieilles*. (Napol.)

— *Vieille fille, vieux garçon*. Fille, garçon qui a passé sa jeunesse sans se marier.

— *Vieil ami*. Ami qui l'est depuis longtemps.

— Prov. *Les vieux amis et les vieux écus sont les meilleurs*, ou *vieux amis, vieux écus*. ‖ *Les vieilles gens qui font gambades à la mort sonnent d'aubades*.

— S'emploie pour exprimer la vénération qu'inspire le nom d'un homme mort depuis longtemps, en laissant une grande renommée. Le vieux Corneille. Le vieil Homère.

— En parlant des choses. Ancien, antique, qui existe depuis longtemps. Le monde est bien vieux. Le vieux temps. Le bon vieux temps. Vieux châteaux. Les vieux contes. Les vieilles rapsodies. Les vieilles coutumes. Vieux titres. Vieilles pancartes. Vieux parchemin. Vieux canton. Vieux proverbe. Vieil arbre. Vieux tableau. Je ne connais rien qui manifeste plus visiblement l'impossibilité d'une république chez un *vieux* peuple, usé sous le poids d'une *vieille* civilisation, qui exploite péniblement depuis mille ans une *vieille* terre. (Nod.) Le génie créateur est presque toujours dépaysé chez un *vieux* peuple; des hommes neufs lui manquent. (Boiste.) Avec de *vieux* édits de Chilpéric ou de Pharamond, déterrés au besoin, il n'est personne qui puisse se dire exempt d'être dûment et légalement pendu. (Napol.)

> Bons humains du *vieux* temps, race d'hommes robustes,
> Notre siècle vous fait des reproches injustes
> (Berchoux.)

— *Vieille ville*. Ville antique. ‖ *Ville vieille*. La partie la plus vieille d'une ville.

— *Ce mot, ce terme est vieux, est tout à fait vieux*. Il a cessé, il a tout à fait cessé d'être en usage. La rime n'est pas riche et le style en est vieux. ‖ On dit dans le même sens, *une vieille locution, le vieux langage*, etc.

— Hist. ecclés. *Vieilles hérésies*. Nom qu'on donne quelquefois aux hérésies antérieures à Jésus-Christ. Saint Épiphane établit cinq catégories des vieilles hérésies : 1° le barbarisme, jusqu'à Noé, ainsi nommé parce que les mécréants n'avaient pas de chef ; 2° le scythisme, jusqu'après la construction de la tour de Babel, ainsi nommé parce que Phaleg et Régu se transportèrent en Scythie ; 3° l'hellénisme, ou la véritable idolâtrie ; 4° le samaritisme, qui comprend les sectes des esséniens, des sébuéens, des gorthéniens et des dosithéens ; 5° le judaïsme, qui renferme sept branches : les saducéens, les écrivains ou scribes, les pharisiens, les hémérobaptistes, les nazaréens, les osséniens et les hérodiens.

— Hist. *Vieilles bandes*. Nom que portèrent d'abord les régiments de Picardie, de Navarre, de Champagne et Piémont.

— Fam. *La vieille physique, la vieille chimie*, etc. Se dit, par une sorte de dénigrement, de l'état imparfait des connaissances physiques, chimiques, etc., dans les temps qui ont précédé le nôtre. ‖ On dit de même, *la vieille science, la vieille méthode*.

— *Turquoise de la vieille roche*. Turquoise tirée d'une ancienne mine qui est épuisée.

— Fig. *Un homme de la vieille roche*. Un homme d'une probité antique et rare. ‖ *Un ami de la vieille roche*. Un ami sûr, éprouvé. ‖ *Noblesse de la vieille roche, de vieille roche*. Noblesse ancienne.

— Fig. et fam. *Raconter ses vieilles guerres*. Parler ennuyeusement de ses actions passées.

— Se dit de certaines choses par comparaison et par opposition à Nouveau. La vieille ville. Le vieux château. La vieille cour. De vieux livres. Du vin vieux. Vieille dette. Lettre de vieille date. La vieille mode.

— *Vieux Testament*. L'Ancien Testament, par opposition au Nouveau Testament. On dit [illegible] l'Ancien Testament.

— *Vieux style*. [illegible] dans le calendrier avant la réformation par Grégoire XIII, [illegible] est encore suivie [illegible] en Russie. ‖ Se dit aussi [illegible] [illegible]

— [illegible] (Boiste.)

— Art vétér. Dans certaines [illegible] adjectif [illegible] *Ôter le vieux de mauvais poil de vieux temps*. [illegible]

— Agric. *Vieille écorce*. Se dit des arbres qui ont été [illegible] de taille, de sorte [illegible] de vingt ans, [illegible]

— Ichthyol. *Vieille femme*. [illegible] balistes appelée aussi Vieille de mer.

— Véner. *Vieille meute*. [illegible] chiens courants que l'on fait [illegible] *Vieux cerf*. [illegible] a six ou sept ans. [illegible] [illegible] est très vieux.

— Syn. comp. VIEUX, ANCIEN, ANTIQUE. *Antique* [illegible]

VIEIL DE L'OBY s. m. [illegible] Nom que l'on donne à une [illegible] des Tartares ostiaks, qui préside à la pêche. [illegible] est de bois [illegible] au lieu d'un crochet de fer, attribut symbolique qui fait entendre que ce dieu de la pêche accroche le poisson de la mer, et le fait entrer dans la rivière de l'Oby. Tous les trois ans on lui fait changer de demeure.

VIEILLARD. s. m. [illegible] (lat. *vetulardus*, fait de vetus). Homme qui est dans le dernier âge de la vie. Bon vieillard. Grave, sage, honorable, vénérable vieillard. Malin vieillard. Vieillard morose. Vieillard faible, languissant. [illegible] [illegible] tardif, austère, vénérable, grave, sage, (Ancien) [illegible] [illegible] avait vu arriver à tant de sages vieillards qui semblaient n'être plus rien que leur ombre propre, le rendait [illegible] attentif à lui-même. (Boss.) A l'âge de vingt-deux ans, le duc conçut un dessein que les vieillards expérimentés ne purent atteindre. (Id.) Arrêtons un peu notre vue sur ce vieillard qui avait blanchi dans les travaux de la terre. (Id.) N'oublier jamais ces [illegible] héroïque *vieillard* quitta la vie avec [illegible] (Mass.) Écouter les conseils des sages et des *vieillards* auxquels votre enfance est confiée. (Id.) C'est la sagesse, disait un jeune roi, qui donnera à ma jeunesse toute la prudence des *vieillards*. (Id.) Il n'y a pas de société plus dangereuse pour les jeunes gens, qu'un *vieillard* aimable et corrompu. [illegible] Vous avez acquis, jeune [illegible] l'expérience d'un *vieillard*. (J.-J. Rouss.)

> Ne faites point parler vos acteurs au hasard,
> Un *vieillard* en jeune homme, un jeune homme en *vieillard*.
> (Boileau.)

— Se dit quelquefois, en poésie, des hommes et des femmes, en parlant d'une manière générale. On doit respecter les vieillards. La loi vient de la faiblesse d'un peuple de *vieillards*, et est fondée sur les besoins physiques qui se multiplient avec l'âge. (B. de St-P.) La nature laisse aux *vieillards* un amour bien facile à satisfaire, celui du repos. (Boiste.) Respectez les *vieillards*, surtout en présence des enfants : ils vous verront vieux. (Id.) On a observé que dans les pays élevés il se trouve communément plus de *vieillards* que dans les lieux bas. (Buff.)

— Prov. *Vieillard de soi ayant cure, cent ans vit et plus, s'il dure.*

— Mamm. Nom que l'on donne à quelques singes, surtout à ceux qui ont une barbe grise et une sorte de chevelure blanche sur la tête. ‖ Nom qu'on donne particulièrement à l'ouanderou, espèce de macaque.

— Ornith. Ancien nom de quelques oiseaux ‖ Nom du tacco. ‖ Nom du coucou des pluies. ‖ *Petit vieillard*. Coucou des palétuviers. ‖ *Vieillard à joues rousses*. Coucou à joues rousses.

— Philos. hermét. *Vieillard des sages*. Le mercure, ainsi nommé parce qu'il est la première matière des métaux.

— Ce mot est familier, et ne peut entrer dans la haute poésie, qu'il ne soit relevé par une épithète ou par l'encadrement, sinon on le remplace par une périphrase. Quel intérêt m'inspire un auguste *vieillard*. (Béranger.)

> Et l'époux qui soutient sa [illegible] défaillante,
> Et le *vieillard* courbe la marche chancelante.
> (Castel.)

— Dans la langue poétique, un vieillard prudent est un Nestor, un autre Nestor.

— On dit, par périphrase, *le vieillard de Téos* pour Anacréon, *le vieillard d'Ascrée* ou *d'Ascra* pour Hésiode, *le vieillard de Cos* pour Hippocrate.

— Syn. comp. VIEILLARD. VIEUX. Le terme de [illegible] emporte avec lui l'idée de la prudence; celui de vieux n'est pas entendu aussi favorablement.

VIEILLE. s. f. Celle dont l'âge est fort avancé. V. VIEUX.

— Conchyl. *Vieille ridée.* Nom marchand de [illegible] espèces de coquilles.

— Ichthyol. Ancien nom de la poule de mer, poisson du genre labre. ‖ *Vieille de mer.* Espèce de baliste.

— Métrol. Ancienne monnaie de France.

— Myth. *Vieille d'or.* V. VIEUX.

VIEILLEMENT. adv. (pr. *vie-ye-man*). D'une manière vieille, à la manière des vieilles gens. Bonjour, mon ami, comment vous portez-vous? Hélas! mon cher ami, bien vieillement, comme vous voyez, et à peu près comme vous. — Bien *vieillement* comme moi! Croyez-vous donc que je suis si vieux? (Vérit. satyr.)

VIEILLERIE. s. f. (pr. *vie-ye-ri*.) Vieilles hardes, vieux meubles. Ne venir que de la [illegible] à acheter des vieilleries. [illegible] que de vieilleries.

— Fig. et fam. Se dit des idées rebattues et des phrases usées. Ne [illegible] que des vieilleries.

— Se dit quelquefois des auteurs anciens et de leurs ouvrages. Vous serez toujours le partisan de la [illegible], vous ne cesserez jamais de [illegible] et de les mépriser. (Montesquieu.)

VIEILLESSE. s. f. (pr. *vie-yè-ce*). Le dernier âge de la vie. On en fixe le commencement à la soixantième année, mais il peut être plus ou moins avancé ou retardé, suivant la constitution, [illegible], le genre de vie et une foule d'autres circonstances. Ce qu'on appelle les infirmités de la vieillesse [illegible] la vieillesse [illegible] naturels qui résultent de l'affaiblissement des organes et des fonctions, moyen de transition par lequel l'homme vivant parvient au terme qui lui a été assigné par la nature. Grande vieillesse. **Verte vieillesse. Belle vieillesse. Heureuse, honorable vieillesse. Vieillesse auguste, austère,** honorable, précoce, anticipée, tardive, verte, mâle, débile, faible, caduque, décrépite, **lente, chagrine, incommode, froide, glacée, triste, affreuse,** conteuse. **Vieillesse décrépite.** Extrême vieillesse. Prévenir la vieillesse. A la dernière vieillesse. Dans la vieillesse. Respecter la vieillesse. Mourir de vieillesse. [illegible] vieillesse. Cette sage vieillesse était naturellement libérale, même dans son extrême *vieillesse*, quoique cet âge ordinairement soit souillé **des ordures de l'avarice. (Boss.) Sa *vieillesse*, quoique pesante, n'était pas sans action. (Id.)** Jouir du fruit de ses travaux dans une extrême *vieillesse*. (Fléch.) Les premières années des voluptueux éprouvent déjà les dégoûts que le long usage ne fait sentir qu'à la *vieillesse*. (Mass.) Ceux qui vivent loin des dangers de la guerre peuvent se calmer sur leurs désordres par l'espoir d'une *vieillesse* plus régulière. (Id.) Sa *vieillesse* même annonce que la mort l'attend. (Mass.) Personne ne désire la **vieillesse, mais tout le monde veut vivre longtemps. (Boiste.)**

> Tout donner au plaisir n'est pas de la sagesse :
> Tel qui pense autrement, même avant la vieillesse,
> S'en repentira, mais trop tard.
> (ARNAULT.)

> Une extrême vieillesse est un malheur extrême :
> Le temps se venge alors sur tout ce qu'il nous aime.
> (...)

— *La première vieillesse.* L'âge où l'esprit conserve encore toute sa force et toute sa vigueur. ‖ *La dernière vieillesse.* L'âge décrépit, l'âge où l'esprit est autant affaibli que le corps.

— *Vieillesse naturelle.* Vieillesse produite par la seule succession des années. ‖ *Vieillesse acquise* ou *morbifique*. Vieillesse produite par les maladies, sans l'intervention de l'âge.

— *Mort de vieillesse.* Celle où l'homme **s'éteint plus qu'il ne meurt.**

— Fig. *Bâton de vieillesse.* Celui ou celle qui sert de soutien à son père, à un vieillard.

— Se dit des animaux. La vieillesse d'un cerf, d'un corbeau, d'un aigle. L'époque de la vieillesse varie dans chaque espèce d'animal, et est toujours relative à la longueur totale de la vie. Le cheval, par exemple, commence à vieillir vers l'âge de dix à douze ans.

— Se dit également des plantes. La vieillesse des arbres, des chênes de cette forêt.

— Se dit fig. de la plupart des êtres personnifiés ou métaphysiques. Dans la vieillesse de l'amour, comme dans celle de l'âge, on ne vit plus pour les plaisirs. (La Rochef.)

— Vétusté, ancienneté, en parlant des choses. Maison, bâtiment qui tombe de vieillesse.

— Poét. *La vieillesse du monde.* Les derniers temps, le dernier âge du monde.

— *La vieillesse de l'année.* L'hiver.

— Se dit quelquefois des vieilles gens en général. La vieillesse est chagrine, est avare, est soupçonneuse. La vieillesse chagrine incessamment amasse. (Boil.)

— Prov. *Si jeunesse savait et vieillesse pouvait.* Si les jeunes gens avaient plus d'expérience, et les vieillards plus de force. ‖ *Tout le monde désire la vieillesse, et tout le monde la maudit après l'avoir obtenue.* ‖ *Jeunesse qui veille et vieillesse qui dort, c'est signe de mort.*

— On personnifie souvent la vieillesse. Il commence à sentir les injures de la froide *vieillesse*. (Fén.)

> Quand par d'affreux sillons l'implacable vieillesse
> A sur un front hideux imprimé la tristesse. (L. RAC.)

> Ils viendront les jours de ténèbres,
> Où la vieillesse aux doigts pesants
> Couvrira de voiles funèbres,
> Les images de mon printemps. (ROUSSEAU.)

— Myth. anc. Fille de l'Érèbe et de la Nuit. Elle avait un temple à Athènes et un autre à Cadix.

— Iconol. On caractérise la Vieillesse sous la figure d'une vieille femme, couverte d'une draperie noire ou de la couleur des feuilles mortes. De la main droite elle tient une coupe, et de la gauche elle s'appuie sur un bâton, double indication du support et de la nourriture nécessaires à la faiblesse et aux infirmités du vieil âge. Elle tient une branche d'arbre desséchée, et regarde d'un œil triste une fosse ouverte, sur le bord de laquelle est une horloge de sable, dont le sable presque épuisé annonce le peu de temps qui lui reste à vivre. Voici sous quels traits l'offre un auteur moderne. La Vieillesse paraissait sur un trône antique prêt à s'écrouler, et qui rappelait l'ancienneté des temps. Il était long et peu élevé, pour y éviter la fatigue d'y monter; il était orné d'un lit, pour le rendre plus supportable à une souveraine aussi décrépite, mais à tous moments importunée par les demandes et les prières de tous ceux qui voulaient obtenir ses bontes ou la continuation de ses faveurs. Un nombre infini de chemins conduisait à son empire; ceux de la valeur, de la sagesse et de l'oisiveté étaient peu battus, mais en général tous ces chemins étaient traversés par les vices, les débauches, les folies et les erreurs.

— Les poètes disent l'*hiver des ans*, le *soir de la vie*, le *crépuscule de nos jours*. Il l'a nommé [illegible] l'aurore et le soir de la vie. (St-Lambert.)

> Au crépuscule de mes jours
> Rejoignez, s'il se peut, l'aurore. (VOLT.)

— Syn. comp. VIEILLESSE, ANCIENNETÉ. [illegible] *ancienneté* est plus propre à [illegible] de l'origine des familles; *antiquité* convient mieux à ce qui a été dans des temps fort éloignés de ceux où nous vivons.

VIEILLEVILLE (François de Scépeaux, sire de), vaillant capitaine, né en 1509, mort en 1571, se distingua au service de François Ier, par une rare bravoure, à laquelle il joignit la prudence, le désintéressement, la modération. Ses services le firent créer maréchal de France, en 1562.

VIEILLI, IE part. pass. du v. Vieillir. S'empl. adjectiv. Trouver quelqu'un bien vieilli. Sur ces sages vieillis [illegible] le reste. [illegible]. Vous [illegible] que vous n'êtes point [illegible] bel esprit. (La Bruy.)

— *Vieilli dans.* Que sont pour la défense du pays, les bourgeois vieillis et inexpérimentés, contre des [illegible] vieillis dans les fatigues de la guerre et de la discipline? (Rayn.)

— Ce mot au propre est familier. Les poètes, dans le style élevé, le remplacent par une périphrase. Blanchi dans les dangers, courbé sous le harnais. (Volt.)

> Que de monstres soldats,
> Blanchis dans les travaux, [illegible] combats,
> Reçoivent les honneurs qu'on doit à ma conquête.
> (LEGOUVÉ.)

VIEILLIR. v. n. 2e conj. Devenir vieux. Commencer à vieillir. Être lassé de vieillir. Ne point attendre pour vieillir. Il serait à souhaiter que, comme le vin, l'homme en vieillissant devînt meilleur et plus généreux. (S. D.) Il y a des temps et des pays où la chose la moins désirable pour un homme d'honneur est de *vieillir*. (Noël.) En *vieillissant*, on devient plus fou ou plus sage. (La Rochef.) C'est ce que de vivre avec les hommes de s'espérer de *vieillir* et d'espérer. (Boiste.) Les femmes *vieillissent* ainsi que les hommes, et la vieillesse les mène à la mort. (J.-J. Rouss.) L'homme jeune n'est point celui que Dieu a voulu faire, pour s'empresser d'obéir à ses ordres, il faut se hâter de *vieillir*. (Id.)

> Vieillir de jour en jour plus triste,
> C'est l'histoire de l'égoïste. (VOLTAIRE.)

> Brûlons-nous pour une coquette,
> Un encens à bord éteint,
> Bientôt peut-être elle répète,
> Que tu as l'air un peu trop vieilli. (BÉRANGER.)

— Se dit des animaux et des plantes.

> Un jardinier dans un jardin,
> Avait un vieux arbre stérile,
> C'était un grand poirier qui jadis fut fertile,
> Mais il avait vieilli, tel était son destin. (FLOR.)

— Passer sa vie dans quelque emploi, et y acquérir une grande habileté. Vieillir dans le service. Vieillir sous le harnais. Aussi dès que s'il eût *vieilli* sous le casque, il ne [illegible] langueur leur impatience, et les mena à l'ennemi. (Rayn.)

— Marque aussi l'attachement qu'on a pour une chose, par suite d'une longue habitude. Rome, qui avait *vieilli* dans le culte des idoles, avait une peine extrême à s'en défaire, même sous les empereurs chrétiens (Lav.)

— Se dit au moral. Jetez les yeux sur une de ces personnes qui ont *vieilli* dans les passions. (Mass.) Dans une longue enfance ils l'avaient fait *vieillir*. (Rac.)

— Se dit des choses dans un sens analogue.

> Vous dont j'ai pu laisser vieillir l'ambition
> Dans les honneurs obscurs de quelque légion.
> (RACINE.)

— *Nous vieillissons tous les jours.* Tous les jours nous avançons en âge.

— Se dit de certaines choses qui avec le temps perdent de leur force, de leur vigueur. L'esprit vieillit comme le corps. Son talent commence à vieillir. Les amitiés des princes *vieillissent* avec leurs ans. (E. Pasq.) La passion de la gloire est la seule qui ne *vieillit* pas ou qui *vieillit* plus tard. (Boiste.)

> Jupin est vieux, son fils, de la jeunesse
> Malgré le temps a conservé les traits
> Les rois, les dieux ont connu la vieillesse ;
> Les talents seuls ne vieillissent jamais.
> (DEMOUST.)

— S'invétérer. Nos habitudes *vieillissent* avec nous. (Fén.) Les hommes, à un certain âge, ne peuvent presque plus se plier eux-mêmes contre certaines habitudes qui ont vieilli avec eux, et qui sont entrées jusque dans la moelle de leurs os. (Id.)

— Se dit de ce qui commence à n'être plus d'usage, à passer, à perdre de sa vogue, de son importance, de son utilité. Ce mot, ce terme a beaucoup vieilli. Cette locution, cette expression vieillit. Le style de cet ouvrage a un peu vieilli. Cette mode vieillit. Cette opinion vieillit. Ce traité de physique, de chimie a bien vieilli. La chose qui vieillit le plus tôt, c'est le bien-fait ou une nouvelle. (De Ségur.) Le style de Bélon en outre a trop vieilli. (Chateaub.)

— S'éteindre, passer. Qui ne sait que la maison de Bavière est une de ces maisons dont la gloire ne *vieillit* point avec le temps. (Fléch.)

> De ces noms pour qui l'on s'expose,
> Les plus grands, les plus estimés,
> Vieillissent comme toute chose. (VOLT.)

Cette affaire vieillit. On commence à l'oublier, à n'y plus prendre intérêt

— ***Certaines affaires, surtout les affaires criminelles, amendent en vieillissant.*** Le temps y apporte des adoucissements, on s'en tire plus aisément.

— ***Laisser vieillir du vin.*** Le garder pour qu'avec le temps il acquière certaines qualités. ‖ *Ce vin a besoin de vieillir.* Ce vin doit être conservé longtemps pour qu'il s'améliore.

> Une beauté, quand elle avance en âge,
> A ses amants inspire du dégoût.
> Mais pour le vin, il a cet avantage,
> Plus il vieillit, plus il charme le goût. (...)

— Paraître vieux. Vieillir beaucoup en peu d'années. Ne point vieillir.

— Prov. *Il faut vieillir ou mourir jeune.* V. MOURIR. ‖ *On n'amende pas pour vieillir.*

— v. a. Rendre vieux, faire paraître vieux avant le temps. Personne que les chagrins ont vieilli. Sa captivité l'a vieilli. Coiffure qui vieillit. [illegible] une qui la porte. Je m'appelle Pierre M[illegible]; le temps et les affaires m'ont *vieilli*; me connais-tu à présent? (B. de St-P.)

— SE VIEILLIR. v. pron. Se faire paraître plus âgé qu'on ne l'est. Se mettre une perruque et des lunettes pour se vieillir.

— Se dire plus âgé qu'on ne l'est. Aimer à se vieillir.

— Ce mot, au propre, est familier. Les poètes, dans le style élevé, le remplacent par une périphrase. Vers leur déclin mes jours se précipitent. (B.-Lorm.)

> [illegible] mes tristes journées
> Decliner vers leur penchant. (J.-B. ROUSS.)

— Au figuré ce verbe ne manque point de noblesse.

> [illegible] ces purs flambeaux dont les nuits s'embellissent,
> Ces corps démesurés avec lenteur vieillissent (sent,
> (FONTANES.)

— Syn. comp. AVOIR VIEILLI. ÊTRE VIEILLI. On dit d'un homme qu'il a *vieilli*, ou qu'il est *vieilli*. Par la première expression, on veut désigner l'action progressive de *vieillir*, par la seconde, l'état qui résulte de cette action. ‖ VIEILLIR. RENDRE VIEUX. Une forme d'habit *vieillit* si on est déjà vieux, et *rend vieux* si on ne l'est pas. ‖ VIEILLIR. DEVENIR VIEUX. D'une année à une autre on trouve qu'un ami a *vieilli*; de jeune on *devient vieux*.

VIEILLISSANT. part. prés. du v. Vieillir. Qui vieillit. Il est toujours invariable. Une personne vieillissant avant l'âge.

VIEILLISSANT, ANTE. adj. Qui devient vieux, qui commence à vieillir. Cheval vieillissant. Poét.

> Malheureux, laisse en paix ton cheval vieillissant,
> De peur que tout à coup efflanqué, sans haleine,
> Il ne laisse, en tombant, son maître sur l'arène.
> (BOILEAU.)

— Se dit des plantes. Les extrémités des enveloppes *vieillissantes* se rapprochent et se confondent; et sur le font obscur se forment de nouveaux lichens de forme circulaire et d'un blanc éblouissant. (Humboldt.)

— Se dit également des choses.

> A ces restes sacrés, à ces murs vieillissants,
> Quel pouvoir inconnu malgré moi m'intéresse?
> (SOUMET.)

> Et quelque jour ces rejetons naissants
> Remplaceront leurs pères vieillissants. (PARNY.)

VIEILLISSEMENT. s. m. État de ce qui vieillit, acheminement à la vieillesse. Être dans l'âge où le vieillissement se fait sentir. Le vieillissement d'un mot, d'un usage. Peu de personnes supportent avec courage le *vieillissement*. (Boiste.)

— Se dit du corps, de l'esprit. Peu d'hommes s'aperçoivent du *vieillissement* de leur corps, encore moins de celui de leur raison, surtout lorsqu'ils n'en avaient guère. (Boiste.) Ce mot est peu usité.

VIEILLOT, OTTE. adj. (du lat. *vetulus*). Qui commence à avoir l'air vieux. Se dit par plaisanterie, et ordinairement des gens de petite taille. Avoir l'air vieillot. Commencer à être un peu vieillot.

— S'empl. substantiv. Un petit vieillot. Une petite vieillotte.

VIELLE. s. f. (pr. *viè-le*; de l'esp. *vihuela*, qui, aujourd'hui, dans cette langue, signifie proprement *guitare*.) Instrument de musique à cordes de boyaux, dont on joue par le moyen de quelques touches et d'une petite roue qu'on tourne avec une petite manivelle. Cet instrument, qui tire son origine de la lyre des anciens, fut admise pendant plusieurs siècles chez les grands, mais, vers le XIVe siècle, les pauvres et les aveugles s'en étant servis pour gagner leur vie, il perdit peu à peu son crédit, qu'il n'a pu recouvrer depuis, malgré une vogue momentanée qui eut lieu vers le milieu du siècle dernier. Elle est maintenant un des moyens par lesquels les Savoyards cherchent à exciter la commisération publique. Vielle commune. Vielle organisée, harmonieuse, criarde, nasillarde, plaintive. Jouer de la vielle. Joueur de vielle. Danser au son de la vielle.

> . . . . Ils avaient beau supplier
> Entonner des Noëls antiques,
> Et faire gémir le clavier
> De leurs vielles mélancoliques. (LÉONARD.)

— Prov. et fig. *Il est long comme une vielle.* Se dit d'un homme qui est long dans tout ce qu'il fait.

— Prov., fig. et pop. *Il est du bois dont on fait les vielles.* Se dit d'un homme dont l'humeur est aisée, accommodante.

— Techn. *Loquet à vielle.* Loquet s'ouvrant avec une clé, et qui soulève le battant du loquet, au moyen d'une pièce coudée en forme de manivelle.

VIELLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), 100 hab.

VIELLÉ, ÉE. adj. Se disait du bœuf gras qu'on promenait au son des vielles. Bœuf viellé.

VIELLER v. n. 1re conj. Jouer de la vielle. Aller vieller de porte en porte.

— Fig. et pop. User de longueurs inutiles dans une affaire, dans un ouvrage. Vieux.

VIELLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui joue de la vielle.

— *Patard de vielleur.* Se disait des liards ou doubles.

— Prov. *Ce vielleur n'aura qu'un double*, *il ne sait qu'une chanson.*

VIELLEUR. s. m. Entom. Nom donné à certains insectes par rapport au bruit qu'ils font en volant, et qui imite le son d'une vielle. ‖ Se dit particulièrement d'une cigale de Cayenne.

VIELMUR. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Castres (Tarn); 1,200 hab.

VIEN (Joseph Marie). Célèbre peintre, né à Montpellier en 1716, mort en 1809, fut le premier peintre d'histoire de son temps. Il a commencé la régénération de la peinture en France.

VIENAGE. s. m. Anc. cout. Droit qu'on payait pour la sûreté des chemins.

VIENNE. Géogr. Rivière de France qui prend sa source dans le département de la Corrèze, et se jette dans la Loire, elle donne son nom à deux départements. Son cours est de 410 kilom. ‖ Département formé aux dépens du Poitou, de la Touraine et du Berri. 6,760 kilom. carrés, 288,000 hab. Ch.-l. Poitiers; 31 cant., 300 comm., il appartient à la 12e division militaire, a une cour royale et un évêché à Poitiers. ‖ *Haute-Vienne.* Département formé de partie du Limousin, de la Marche, du Poitou et du Berri. 5,513 kilom. carrés, 295,000 hab. Ch.-l. Limoges. 4 arr., 27 cant., 198 comm.; il appartient à la 15e division militaire, a une cour royale et un évêché à Limoges ‖ Ch.-l. d'arr. (Isère); 16,500 hab. A 491 kilom. de Paris.

— Hist. *Royaume de Vienne.* Dénomination par laquelle on désigne quelquefois le royaume de la Bourgogne transjurane. ‖ *Concile de Vienne.* Celui qui fut tenu dans cette ville en 1311, et où fut aboli l'ordre des templiers.

VIENNE. Géogr. Capitale de l'Autriche, située au pied du Kahlenberg, au confluent de la petite rivière de Vienne avec l'un des bras du Danube, à 1,226 kilom. de Paris. 350,000 h. La majorité professe la religion catholique.

— Hist. Vienne est une des plus anciennes villes de l'Allemagne. Elle doit son origine à une colonie militaire que les Romains avaient fondée sur son emplacement pour dominer le cours du Danube. ‖ *Siége de Vienne.* En 1529, Soliman vint assiéger Vienne avec des forces considérables, mais il fut obligé de se retirer au bout de quarante jours, après avoir perdu plus de quarante mille hommes, le 14 octobre 1529. ‖ En 1683, Vienne sur le point de succomber devant une armée turque, fut délivrée par Jean Sobieski. ‖ *Prise de Vienne.* Cette ville fut prise par Napoléon, le 13 novembre 1805. La paix de Presbourg suivit de près la prise de Vienne. ‖ *Traité de Vienne.* Paix définitive

conclue, le 18 novembre 1738, entre la France et l'Empire. || *Paix de Vienne*. Paix conclue entre l'Autriche et la France, le 14 octobre 1809. || *Congrès de Vienne*. Congrès tenu par les puissances alliées pour régler le sort de la France, du 3 novembre 1814 au 9 juin 1815. || *Déclaration de Vienne*. Celle que les quatre puissances alliées publièrent le 13 mars 1815, et par laquelle ils mirent Napoléon hors la loi.

— s. f. Comm. Lame d'épée qui a été fabriquée à Vienne.

— Bot. Un des noms vulgaires de la clématite ordinaire.

VIENNOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant d'une des villes appelées Vienne. || Qui appartient à Vienne ou à ses habitants. || On dit aussi *Viennais, aise*.

VIENNOISE. Géogr. Une des principales divisions de la Gaule narbonnaise, comprise entre le Rhône, la mer, la deuxième Narbonnaise et les Alpes rhétiques. La Viennoise forma depuis un petit pays de France, qui prit le nom de Viennois. La capitale fut toujours Vienne. || On dit aussi *Viennaise*.

VIENTRAGE. s. m. Anc. cout. Droit qui se payait sur les denrées, sur les boissons, etc., qui se vendaient sur le territoire d'un seigneur ou au passage des ponts, pour l'entretien et la sûreté des routes.

VIÉNUSE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la mélongène.

VIERDEVAT. s. m. Métrol. Mesure pour les grains dont se servent les détaillants à Amsterdam.

VIERG. s. m. Hist. anc. Nom du premier magistrat de la ville d'Autun. Ce titre équivaut à celui de viguier ou maire. Du temps de César, il avait une puissance absolue de vie et de mort sur tous les citoyens, quoiqu'il ne fût qu'annuel, et longtemps après la fondation de la monarchie française, il jouissait encore de grands priviléges.

VIERGE. s. f. (du lat. *virgo*). Fille qui a vécu dans une continence parfaite. Ce mot n'est presque plus employé en ce sens que dans les ouvrages de dévotion ou de religion. Jeune vierge. Vierge consacrée à Dieu. La couronne des vierges. Une vierge chrétienne. Ne craignez pas que je vienne ici louer une *vierge* de Jésus-Christ aux dépens de toutes les autres. (Fléch.) L'Evangile nous apprend qu'il y a des *vierges* prudentes qui savent obéir et qui sont capables de commander. (Id.) Sainte Thérèse savait que la croix est le sceau de l'alliance que les *vierges* ont avec Jésus-Christ (Id.) J'étais *vierge*, une *vierge* en brassa ma défense. (Desaintange.)

> Rome et Lorette ont cent fois moins de cierges
> Que chez les saints il n'est là haut de *vierges*. (Volt.)

> Et surtout que la rose, embaumant ces sentiers,
> Brille comme le teint de la *vierge* ingénue,
> Que fait rougir l'amour d'une flamme inconnue.
> (De Fontanes.)

— Liturg. *Office des vierges*. Office particulier que l'on célèbre pour les saintes qui sont mortes vierges.

— L'Église célèbre une fête de sainte Ursule et de ses compagnes, qu'on dit avoir été au nombre de onze mille vierges. On est aujourd'hui persuadé que c'est par erreur qu'on a admis un aussi grand nombre : les uns pensent qu'il n'y en avait que onze, et que cette abréviation XI. M. V., qui voulait dire seulement onze martyres vierges, a été prise pour onze mille vierges; d'autres pensent que cette erreur a été causée par la bévue d'un traducteur, qui a cru que S. Ursula et Undicimilla, V. M., c'est-à-dire saintes Ursule et Undécimille, vierges et martyres, voulait dire sainte Ursule et onze mille vierges martyres, confondant ainsi Undécimille nom propre assez rare, avec *Undecim millia*, onze mille.

— Fig. et fam. *C'est l'amoureux des onze mille vierges*. Se dit d'un homme qui devient souvent et facilement amoureux, qui devient amoureux de toutes les femmes qui s'offrent à sa vue. Cette expression rappelle la légende des onze mille vierges.

— Expr. prov. *Chanter l'Évangile des vierges*. Avouer qu'on a été pris pour dupe.

— Il y a dans l'Evangile la parabole des cinq vierges folles et des cinq vierges sages.

— *Vierges folles*. Nom sous lequel sont quelquefois désignées les prostituées.

— Se dit, par excellence, de Marie, mère de Dieu, qui a conçu et enfanté Jésus-Christ sans avoir eu commerce avec aucun homme. La Vierge. La sainte Vierge. La Vierge Marie. Etre dévot à la Vierge. L'office de la Vierge. Les fêtes de la Vierge. Dédier une chapelle à la Vierge.

— Commun. relig. *Monastère des Vierges*. Nom d'une congrégation fondée à Venise, en 1178, par Alexandre III, qui pour réconcilier Frédéric Barberousse avec l'Eglise exigea que la fille de cet empereur devînt l'abbesse du monastère des Vierges. On ne recevait dans cette congrégation que des filles nobles. || *Filles de la sainte Vierge*. Nom d'une congrégation établie à Crémone, en 1612. || *Société des Vierges de Tall*. Communauté fondée par trois princesses de la maison d'Autriche en 1569. || *Ordre de la bienheureuse Vierge Marie*. Communauté de religieuses de Sainte-Jeanne, appelées aussi *Annonciades*. || *Société de la purification de la sainte Vierge*. Communauté fondée à Arrona par deux bourgeois de cette ville, en 1590.

— Se disait de la reine aux échecs.

— Astron. Un des douze signes du zodiaque le sixième à commencer par le Bélier. Etre né sous le signe de la Vierge. Le soleil entre dans ce signe le 23 août, et en sort le 22 septembre. || Figure par laquelle on représente ce signe. C'est un *m* dont le dernier jambage prolongé est traversé par une ligne (♍). *Epi de la Vierge*. Etoile de première grandeur, qui fait partie de la constellation de la Vierge. || Constellation composé de 110 étoiles.

— Géogr. *Les Vierges*. Groupe d'îles qui font partie des Antilles; elles sont au nombre de 60 environ, parmi lesquelles il y en a sept principales. Les autres n'offrent guère que des rochers arides. 20,000 hab. Découvertes par Christophe Colomb en 1493, elles reçurent, dit-on, le nom qu'elles portent, en l'honneur des onze mille vierges. || *Cap des Vierges*. Pointe orientale de l'extrémité de l'Amérique méridionale, et à l'entrée septentrionale du détroit de Magellan.

— Iconol. Les peintres figurent la constellation de la Vierge sous les traits d'une jeune fille qui porte en ses mains un épi, pour désigner le temps de la moisson.

— Myth. anc. Surnom de Minerve chez les Athéniens. || Fille de Jupiter et de Thétis, selon Hésiode; d'Astrée et de l'Aurore, selon Aratus. On la confond avec Erigone, Cérès et Thémis. || Surnom sous lequel Porcius Caton consacra à la Victoire un petit temple dans la ville de Rome. || Les mythologues ne sont pas d'accord sur la divinité qui occupe le signe de la Vierge : les uns y placent Astrée, les autres Cérès; d'autres enfin Erigone, fille d'Icarius. Cette princesse ayant appris la mort de son père, que des paysans avaient tué dans un accès d'ivresse, se pendit de désespoir ; mais Jupiter, touché de sa piété filiale, la plaça dans la constellation qu'on nomme la Vierge. || La Vierge, chez les Egyptiens, était consacrée à Isis. || Epith. de la Fortune. On lui présentait, sous ce nom, les habits des jeunes filles.

— Myth. sept. *Vierges aux boucliers*. Objets des passagères amours des héros scandinaves, dans le Valhalla.

— Les poëtes appelaient la Justice ou Thémis la Vierge par excellence, et Boileau disait de cette déesse :

> Vierge, effroi des méchants, [illegible]
> Qui, la balance en main, règles tous les mortels.

— Philos. hermét. *Vierge épouse*. Le mercure.

— Syn. simpl. Vestale, pucelle. Ce dernier est familier. Dans le style noble, les poëtes emploient le mot *vierge* comme synonyme de jeune fille, fillette, adolescente, qui tous les trois sont familiers. || Epith. Chaste, pure, tendre, timide, ingénue. || Les poëtes désignent souvent la constellation de la Vierge sous le nom d'Erigone.

> Déjà du vif éclat de son front virginal
> La timide Erigone a donné le signal. (Roucher.)

VIERGE. adj. des 2 g. Qui a vécu dans une parfaite continence. Garçon vierge. Fille vierge. Personne vierge. Que répondit l'apôtre *vierge* à Cerinthe? (Boss.) C'est un poëte, c'est un jeune homme *vierge*. (G. Sand.)

— Fig. Ames pures et innocentes, âmes *vierges*. Boss. La justice demeura constante, et pour ainsi dire toujours *vierge* et incorruptible parmi des occasions si délicates? Quelle merveille de la grâce! (Id.)

> Chaque objet me ramène à ces [illegible]
> Où les plaisirs sont vifs, les peines sont légères,
> Où l'on voit tous les cœurs généreux et sincères,
> Où l'âge *vierge* encor dans ses [illegible] sens,
> Des folles passions ignore les [illegible]. ([illegible])

— Fig. *Réputation vierge*. Réputation intacte.

— *Vase vierge*. Vase qui n'a jamais servi. Que chaque famille prépare des vases vierges. (Chateaub.)

— *Fleur vierge*. Fleur qui n'a pas été cueillie. Plus heureuse est la rose cueillie que celle qui sèche *vierge* sur sa tige. (Cabal.)

> Humide et *vierge* encor
> Le bouton s'est ouvert et Flore est déridée. (Millevaye.)

> Voyez dans vos bosquets la rose *vierge* encore
> S'échapper du bouton qu'une nuit fit éclore. (B. Lebrun.)

— *Épée vierge*. Se dit, par ironie, de l'épée d'un homme qui n'a jamais été à la guerre.

— *Terre vierge*. Terre qui n'a jamais été soumise à la culture. La terre, *vierge* encore, semble y sortir des mains du Créateur. (A. Mart.)

> La terre *vierge* encor, fertile sans culture,
> Du choc qui la déchire ignorait la blessure.
> (Desaintange.)

|| On dit de même, *Un sol vierge*, *une nature vierge*. Forêts vierges. Les forêts vierges de la Louisiane.

— *Métaux vierges*. Ceux qui se trouvent purs et sans mélange, ou à peu près purs, dans le sein de la terre.

— *Argent vierge*, *or vierge*, *mercure vierge*, etc. Argent, or, mercure qui n'ont point passé par le feu.

— *Cire vierge*. Cire préparée, ordinairement mise en pain, et qui n'a encore été employée à aucun ouvrage.

— *Huile vierge*. La première huile qui sort des olives, sans qu'on les ait encore pressées.

— *Parchemin vierge*. Le parchemin qui est fait de la peau des petits agneaux ou chevreaux mort-nés. On croyait autrefois qu'il était fait de la membrane que quelques enfants apportent en naissant, et dont les sorciers font ce [illegible] servir à leurs [illegible]

— Bot. *Vigne vierge*. Arbrisseau sarmenteux et grimpant qui a des feuilles semblables à celles de la vigne, et qui porte des fleurs d'un blanc sale auquel succèdent des baies d'un vert noirâtre. On cultive la vigne vierge pour garnir les murs ou pour faire des berceaux dans les jardins. On prétend que ce nom lui a été donné parce qu'on l'a apportée de Virginie. La vigne *vierge* tapisse de verdure les anciennes tours, et dans l'automne son feuillage d'or et de pourpre semble fixer sur leurs flancs remparts les riches couleurs du soleil couchant. (B. de St-P.)

— Commun. relig. *Mont vierge*. Ordre religieux fondé par saint Guillaume de Verceil, en 1119.

— *Iles Vierges*. Groupe d'îles qui font partie des Antilles. On les nomme aussi les *Vierges*. V. VIERGE. s. f.

— Myth. Epithète de la Fortune à laquelle on présentait sous ce nom des habits de jeune fille.

— Peint. *Teinte en couleur vierge*. Celle qui n'est ni fondue ni noyée dans les autres. Pour relever le ton du tableau, on donne après coup çà et là, des touches et des couleurs vierges.

— *Vierge de*. J'estime à un vierge [illegible] chef-d'œuvre et exemplaire, que ma maison soit encore *vierge* de [illegible] sous un si long orage, tant de changements et agitations voisines. (Mont.)

VIERKANTEBUNDER. s. m. Métrol. Nom donné, dans le nouveau système métrique du royaume des Pays-Bas, à la mesure agraire que l'on appelle *are* en France.

VIERLING. s. m. Métrol. Mesure agraire du Hanovre; elle vaut 13 ares 10 centiares. || Mesure de capacité employée dans le Wurtemberg, pour les matières sèches, et valant 5 lit. 65 cent. || Mesure de capacité employée dans quelques cantons de la Suisse, pour les matières sèches, et valant 5 lit. 63 cent. || Mesure de capacité employée à Zurich, et valant environ 5 lit.

VIERNSEL. s. m. Métrol. Mesure de Manheim pour le blé, et valant 27 lit. 77 cent.

VIERSCHAERE. s. f. Anc. cout. C'était, dans les anciennes provinces flamandes, un tribunal, une justice seigneuriale laissée entre les mains du roi.

VIERTEL. s. m. (de l'all. *viertel*, quart). Le quart d'une mesure de capacité dans les différents Etats d'Allemagne. || Mesure de capacité de Danemark, pour les liquides, valant 7 litr. 72. || Mesure de capacité de Francfort, valant 7 litr. 17. Il y en a une autre de 7 litr. [illegible] || Mesure de capacité de Francfort [illegible] Main, valant 7 litr. [illegible] || Mesure de capacité employée en Suisse, dans le canton d'Appenzell, pour les matières sèches, et valant 22 litr. 84. || Mesure du canton d'Arau, valant 22 litr. 52. || Mesure du canton de Bâle, pour les liquides, valant 5 litr. 69. || Mesure de Brême, pour les matières sèches, valant 18 litr. [illegible] Mesure de Hesse-Darmstadt, pour la bière, valant 8 litr. || Mesure du canton de Glaris, pour le vin, valant 23 litr. 34. || Mesure de Gotha, valant 43 litr. 62. || Mesure de capacité d'Amsterdam, valant 7 litr. 6.53. || Mesure de Lubeck, valant 7 litr. [illegible] Mesure de Lucerne, valant 34 litr. 75. || Mesure de Manheim, pour les liquides, valant 7 litr. 98. || Mesure de capacité de Manheim [illegible] valant 7 litr. 21. || Mesure de Saint-Gall, employée pour les matières sèches, dans les marchés, et valant 20 litr. 65. || Mesure de Saint-Gall, employée pour les matières sèches, au marché, et valant 16 litr. 44. || Mesure de capacité employée à Schaffhouse, pour les matières sèches, et valant 22 litr. 60. || Mesure de capacité, employée [illegible] pour les matières sèches, et valant 65 litr. 9. || Mesure de capacité, employée depuis 1821 dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, et valant 8 litr. || Mesure de capacité de la Hesse électorale, valant [illegible] litr. 74. || Mesure de capacité de Hambourg, valant 7 litr. 504. || Mesure de capacité de Lubeck, pour les liquides, valant 7 litr. 45. || Nouvelle mesure de capacité de Prusse, valant 1 litr. 15. || Ancienne mesure de Prusse, valant 13 litr. 68. || Ancienne mesure de Cologne, valant 5 litr. 32. || Mesure de Saxe, valant 27 litr. 97. || Mesure de Weimar, valant 19 litr. 14. || Mesure employée à Zurich, pour le froment, et valant 20 litr. 53. || Mesure employée à Zurich, pour l'avoine, et valant 20 litr. 82. || Mesure de capacité employée à Zurich, pour les liquides, et valant 27 litr. 37. || Autre mesure de capacité employée à Zurich, pour les liquides, et valant 29 litr. 20. || Mesure agraire, employée depuis 1821 dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, et valant 6 ares 25. || Mesure agraire du Wurtemberg, valant 96 perches.

VIERZEL. s. m. Métrol. Mesure employée en Suisse, dans le canton de Bâle, et valant 273 litr. 31.

VIERZON. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Bourges (Cher). 8,000 hab.

VIÈTE ou **VIETTE.** s. f. Agric. Nom qu'on donne, dans quelques lieux, à la portion du sarment de l'année précédente qui reste après la taille de la vigne.

VIÈTE (François). Profond mathématicien français, né en 1540, mort en 1603. fit faire de grands progrès à l'analyse mathématique, eut la première idée de l'application de l'algèbre à la géométrie, et résolut les problèmes les plus difficiles [illegible] qui le faisait passer [illegible]

VIEUSSENS. Médecin qui a donné son nom à une lame médullaire grisâtre, qui forme la voûte du quatrième ventricule, et qu'on appelle *valvule de Vieussens*. Il pensait à tort que cette lame était une sorte de [illegible] boucher la communication du quatrième ventricule avec l'aqueduc de Sylvius.

VIEUSSEUXIE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, appartenant à la famille des Iridées.

VIEUSTRAGE. s. m. Anc. cout. Droit sur les marchandises qu'on transportait.

VIEUX. adj. V. VIEIL.

VIEUX, VIEILLE. s. Celui, celle dont l'âge est fort avancé. [illegible] vieille. Une pauvre vieille. [illegible] Ne hanter que des vieux. Les jeunes et les vieux.

— Le mot *vieille* est [illegible] la plus grande qu'on puisse adresser à une femme.

> Fur[illegible]
> [illegible]
> Trouvait le [illegible] sur ses pas.
> Toute vieille est méchante et ne cherche qu'à mordre.
> ([illegible])

— *Faire le vieux*. Prendre le ton, les habitudes de la vieillesse. Il fait le vieux pour n'être pas obligé à se gêner.

— [illegible] des fables [illegible] vieilles f[illegible]

— Prov. *Nécessité fait trotter les vieilles*. La nécessité, le danger rendent les forces [illegible] que l'âge affaiblit.

— Myth. anc. *Vieille d'or*. Déesse qui, suivant Hérodote, était adorée par [illegible] des bords de l'Oby. On croit que c'était la Terre. Elle rendait des oracles, et, dans les fléaux publics, on l'invoquait avec confiance. || On parle aussi d'une Vieille d'or, adorée sur les frontières de la Tartarie septentrionale, qui tient un enfant dans son sein, et dont la grandeur et la grosseur sont énormes. Autour d'elle on voit des trompettes et autres instruments, où les vents s'engouffrent, et qui font un bruit continuel qu'on entend de fort loin.

— Hist. *Vieux de la montagne*. Nom du chef des Ismaélites de l'Irak [illegible] Le premier qui prit ce titre fut Hassan [illegible] en [illegible] Cette principauté fut détruite en [illegible] Le souverain avait un pouvoir sans bornes sur ses sujets, et se faisait redouter de tous les autres [illegible]

— Hist. milit. *Les vieux* [illegible] pour les vieux corps. || *Les petits vieux*. Les petits vieux corps.

VIEUX. s. m. Ce qui est vieux, usé. Changer du vieux avec du neuf. C'est du vieux qui vaut du neuf.

— Ce qui est ancien. Avides de nouveau, les Français semblent ne vouloir que du vieux. (Boiste.)

— *Cet ouvrier ne fait que du vieux*. Il ne fait que des raccommodages.

VIEUX OING. s. m. V. OING.

VIEUZAC (Barère ou Barrère de). Fameux conventionnel, né en 17[illegible], mort en 1841. Il se fit remarquer dans les différentes assemblées [illegible] partie, par [illegible] travaux sur le droit public, sur les finances et l'administration. Son nom se trouve associé aux actes les plus odieux de la révolution.

VIF, IVE. adj. (du lat. *vivus*). Qui est en vie. Etre pris mort ou vif. [illegible] vif, brûlé vif, tout vif. Enterrer vif. Etre plus mort que vif. Cette carpe était encore toute vive quand on l'a mise dans la poêle. [illegible] toute *vive* et toute entière entre les bras de la mort. (Boss.) La veuve qui passe sa vie dans les plaisirs est morte toute vive. [illegible] fit écorcher vif un juge prévaricateur, et fit siéger sur sa peau [illegible] qui lui succédait. (Michelet.) L'ambitieux meurt tout vif, s'il n'est pas [illegible] vers. (De l'Hermite.) Mort ou *vif*, lui dit-il, montre-nous ton moineau. (La Font.)

— Chez les Romains, on enterrait vives les vestales qui n'avaient pas gardé leur virginité.

— *Chair vive*. Se dit, en parlant d'un corps vivant, par opposition à Chair morte. Le chirurgien doit couper jusqu'à la chair vive.

— *Plaie vive*. Plaie active.

— Fig. La douleur [illegible] est une plaie vive sur laquelle le souffle seul de la voix fait mal. (Boiste.)

> J'ai revu l'ennemi que j'avais el[illegible],
> Ma blessure trop vive aussitôt a saigné. ([illegible])

— *Dartre vive*. Dartre qui paraît extrêmement enflammée, et qui revient toujours.

— *Pouls vif*. Pouls qui réunit la promptitude, la fréquence et la force sans [illegible]

— Qui a beaucoup de vigueur, d'activité. Enfant fort vif. Animal fort vif [illegible] Les hommes vifs, inquiets, se fatiguent beaucoup plus à vivre que les autres, on les voit toujours essoufflés. (Boiste.)

— *Cheval vif*. Cheval qui a de l'ardeur, du feu, qui est sensible à l'éperon.

— *Avoir les yeux vifs*. Avoir les yeux brillants. || On dit dans le même sens, *avoir l'œil vif, le regard vif*.

— *Avoir le sentiment vif, les sens vifs*. Être fort sensible à l'impression des objets extérieurs.

— *Avoir les passions vives, les sentiments vifs*. Avoir l'âme extrêmement sensible, avoir les [illegible]

- Être vif, être fort vif. **Sentir vivement.**

— *Être vif.* Se dit d'une personne qui s'impatiente, qui s'emporte facilement. Les personnes les plus *vives* ne sont pas les plus méchantes. (Boiste.) Les hommes trop *vifs* ou violents sont pour les hommes sensibles des fous qui touchent une harpe avec un marteau. (Id.) || On dit aussi dans le même sens *être vif comme la poudre, comme le salpêtre*.

— *Avoir l'esprit vif, l'imagination* ***vive***. Avoir un esprit, une imagination qui conçoit et qui produit promptement et facilement. Ce n'est point un grand avantage d'avoir l'esprit *vif* si on ne l'a juste. (Del.) Une imagination ***vive*** et hardie. (Fléch.)

— Se dit de certaines choses, soit physiques, soit morales, pour marquer la force, la violence de l'impression qu'elles font sur nous. Froid vif. Feu vif. Chaleur vive. Vive douleur. Accès de goutte très-vif. Sentiment vif. Reconnaissance vive. Vif plaisir. Désir vif. Vive curiosité. Amour vif et ardent. De vifs regrets. De vives craintes. De vives alarmes. Une vive émotion. Jamais on ne vit une joie si *vive*. (Boss.) Dans sa conduite, tout est également *vif* et mesuré. (Id.) Les lumières *vives* qui triomphent des erreurs. (Mass.) Le plaisir de parler est la plus *vive* jouissance des femmes. (Le Sage.) A son aspect, j'éprouvai cette ***vive*** et délicieuse émotion que me donnait quelquefois sa présence inattendue. (J.-J. Rouss.) Quel autre que lui pourrait conserver des sentiments si *vifs* après une si longue absence? (Barth.) Pour empêcher que leur valeur ne dégénère en une fureur aveugle, on imprime dans leurs âmes le sentiment le plus noble et le plus *vif*. (Id.) Cela donne de telles tristesses à mon cœur, que si elles étaient continuelles comme elles sont *vives*, je n'y pourrais pas résister. (Mme de Sévigné.)

— Anc. cout. *Etre feu vif.* Etre domicilié.

— ***Air vif.*** Air pur et frais, tel que celui des hautes montagnes, et qui fait impression sur la poitrine. L'air est très-vif sur les montagnes. Quitter un lieu pour respirer un air moins vif. L'air est trop vif pour moi.

— *Les objets font sur lui une impression vive, une sensation vive.* Ils produisent sur lui une impression, une sensation forte et prompte. Une ***vive*** impression de la crainte de Dieu. (Fléch.)

— *Cela fit sur l'assemblée une très-vive sensation.* Une sensation marquée.

— On écrit et l'on dit journellement, *Nous prenons une part bien vive au malheur qui vient de vous atteindre.* Comment *une part* peut-elle *être vive?* On conçoit qu'elle soit grande, qu'elle soit moindre, qu'elle soit la plus grande du monde; mais la vivacité n'a que faire là.

— ***Couleur vive.*** Couleur fort éclatante. Avoir des couleurs bien vives. Un rouge vif. Couleur de rose vif. La *vive* blancheur de ses vêtements. (Boss.) || On dit dans le même sens, *le vif éclat* ***des couleurs, des pierreries,*** etc.; *une vive clarté, une vive lumière.*

— Fig. Je regarde Racine et Boileau comme les seuls écrivains de leur temps qui aient un pinceau correct, qui aient toujours employé des couleurs *vives*, et copié fidèlement la nature. (Volt.)

— *Teint vif.* Teint fort coloré.

— *Vive canonnade, vive fusillade.* Canonnade, fusillade rapide et continue. || On dit de même, *les ennemis firent un feu très vif.*

— ***Attaque vive.*** Attaque forte et prompte. La lutte fut des plus *vives*. (L. Gallois.)

— ***Foi vive.*** Foi qui est accompagnée des œuvres. || Foi ardente et que rien n'ébranle.

— Se dit également de ce qui est exprimé avec force, avec chaleur, de ce qui est énergique, animé. Les représentations vives. De vifs reproches. De vives plaintes. De vives instances. Une vive apostrophe. Débats très-vifs. Vive discussion. Avoir une querelle, une altercation très-vive.

— *Expressions vives.* Expressions où se fait sentir le feu de l'imagination.

— *Traits vifs.* Trais piquants.

— *Des propos vifs.* Des propos qui approchent de l'insulte. S'adresser des propos assez vifs, des paroles un peu vives.

— *Atelier fort vif.* Atelier où il règne une grande activité. Cette phrase a vieilli.

— *Haie vive.* Haie formée d'arbustes, ordinairement épineux, qui ont pris racine et qui sont en pleine végétation.

— *Bois vif.* Se dit des arbres qui donnent des branches et des feuilles.

— On dit qu'une *forêt est vive*, quand il y a de beaux et de grands arbres.

— Chass. *Une forêt est vive*, quand il y a beaucoup de bêtes fauves. || *Une plaine est vive*, quand il y a beaucoup de gibier.

— *Vive pâture.* La saison de la glandée, depuis la Saint-Michel jusqu'à la Saint-André.

— ***Chaux vive.*** Chaux qui n'a point été imprégnée d'eau.

— ***Eau vive.*** Eau qui coule de source. || Eau qui est trop crue. Les eaux trop vives sont malsaines.

— *Roche vive.* Roche dont la surface n'a pas été altérée. Une roche vive a ses racines fort profondes en terre, n'est point mêlée de terre, et n'est point par couches comme les carrières.

— *Roc vif.* Se dit quelquefois de ce qui forme le roc même, par opposition à la Terre ou au sable dont il est recouvert. Fouiller jusqu'au roc vif.

— *Bâtir sur un vif fonds* ou *sur la roche vive.* Bâtir sur un fondement solide et ferme, dont les terres n'ont point été remuées.

— *Vive arête.* Le tranchant des angles du bois, de la pierre, etc., lorsqu'ils ne sont ni écornés ni émoussés. Couper à vive arête.

— Mar. *Œuvres vives d'un vaisseau.* Les parties qui trempent dans l'eau.

— Mécan. *Force vive.* Produit de la masse par le carré de la vitesse.

— Techn. ***Cheveux vifs*** ou ***naturels.*** Cheveux tels qu'ils ont été coupés sur la tête, et qui sont employés à faire une perruque, sans recevoir aucune préparation, sans avoir été bouillis ou mis au four.

— *Vif à.* Elle aimait à prévenir les injures par la bonté, ***vive*** à les sentir, facile à les pardonner. (Boss.)

— *De vive voix.* loc. adv. En parlant, en employant la parole. Donner des détails de vive voix. Leçons faites de vive voix.

— *De vive force.* loc. adv. Avec violence, en surmontant tous les obstacles. Enlever un poste de vive force.

— *A vive jauge.* loc. adv. Très-avant. Labourer à vive jauge.

— Syn. comp. VIF. AGILE. *Agile* marque l'activité et la facilité d'action. *Vif* indique la vigueur du principe qui la dirige et la soutient. || VIF. VIVANT. Ce qui est *vif* est doué de vie; ce qui est ***vivant*** vit. L'un de ces mots exprime une qualité, l'autre un fait. || VIF. VIOLENT. L'homme ***violent*** est enclin à sortir de lui-même, à commettre des excès, à faire essuyer de mauvais traitements. L'homme *vif* est prompt à prendre feu, à s'animer.

VIF. s. m. Jurispr. Vivant. || *Le mort saisit le vif.* Dès qu'un homme est mort, ses biens passent à son héritier légitime, sans qu'il soit besoin d'aucune formalité de justice.

— Chair vive. Couper beaucoup de chairs mortes avant de trouver le vif. Couper toutes les chairs jusqu'au vif. Piquer un cheval jusqu'au vif. Piquer un cheval au vif. Couper dans le vif.

— Le dedans, le cœur d'un arbre.

— Fig. *Trancher, couper dans le vif.* Se priver tout d'un coup et absolument d'une chose qui fait beaucoup de plaisir et à laquelle on est très-sensible. || Rompre tout à coup des relations nuisibles. || Prendre des mesures énergiques dans une affaire.

— Fig. *Piquer au vif.* Faire une offense très-sensible. Le blâme piquait au *vif* les cœurs généreux, et retenait les plus faibles dans le devoir. (Boss.)

— On dit d'une manière analogue, *Louer jusqu'au vif.* Votre épître dédicatoire est délicate; en faisant semblant de ne vouloir qu'effleurer, vous louez jusqu'au *vif*. (Bayl.)

— *Etre touché au vif.* Etre sensiblement touché de quelque chose.

— *Le vif de l'eau.* Les plus fortes marées. || Le temps où elles ont lieu.

— Archit. Partie dure d'un moellon. Bloc de pierre ébouliné jusqu'au vif. || *Vif de la colonne.* Son tronc ou son fût. || *Vif du piédestal.* Son dé.

— Véner. Oiseau vivant. L'oiseau de proie se jait sur le vif. Il faut faire connaître le vif aux oiseaux.

VIF. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Grenoble (Isère); 2,400 hab.

VIF-ARGENT. s. m. Chim. Métal liquide, ainsi nommé parce qu'il a la couleur de l'argent et qu'il est d'une mobilité extrême. Il est aussi connu sous le nom de *mercure*. Mettre du vif-argent dans un baromètre. On se sert d'un mélange d'étain et de vif-argent pour donner le tain aux glaces. Les gouttes de pluie se ramassent sur ses feuilles comme des globules de *vif-argent*. (B. de St-P.)

— Quelques personnes disent *argent-vif*.

— Fig. et fam. *Cet homme a du vif-argent dans les veines, dans la tête; c'est du vif-argent.* Il est d'une telle vivacité, d'une telle mobilité d'esprit, qu'il dit, qu'il fait souvent des étourderies.

VIF-GAGE. s. m. Anc. cout. Gage dont on laisse jouir le créancier, en imputant sur la dette les fruits dont il profite.

VIGAN. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Gard); 5,000 hab.; à 668 kilom. de Paris.

VIGAN. s. m. Comm. Espèce de gros drap.

VIGANNE. s. f. Hortic. Espèce de raisin.

VIGÉA-DÉCÉMI. Myth. ind. Fête qui a lieu le dixième jour après la nouvelle lune du septième mois. Elle est consacrée aux divertissements. On resserre les armes exposées la veille; mais, avant de les remettre dans leurs fourreaux, quelques personnes suivent l'exemple des anciens rois, qui coupaient la tête de plusieurs cabris. L'après-midi les dieux sont portés hors des villes pour chasser, et l'on y tue un quadrupède.

VIGÉE (L. Gilles-Bernard-Étienne). Né à Paris en 1755, mort en 1820, se fit connaître par quelques poésies dans le genre de Dorat, composa plusieurs pièces de théâtre, et s'exerça dans l'épître et l'épigramme. || VIGÉE (Mme Le Brun, née). Femme célèbre comme peintre de portraits, née à Paris en 1756, morte en 1842. Outre un grand nombre de portraits, qui forment son principal titre à la célébrité, et une foule de paysages, on lui doit quelques tableaux d'histoire.

VIGEOIS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Brives (Corrèze); 2,500 hab.

VIGEON. s. m. Ornith. Espèce de canard d'Amérique, qui quitte de nuit les étangs et les rivières, et vient fouir les patates dans les jardins.

VIGEONNER. v. a. 1re conj. Déraciner les patates avec les doigts.

VIGESIMO. adv. lat. Vingtièmement. S'empl. pour désigner le vingtième article d'une série (20°), quand on a commencé à compter par *primo*, *secundo*, *tertio*, etc. On dit ensuite vigésimo primo, vigesimo secondo, etc.

VIGÉVANAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Vigévano. || Qui appartient à Vigévano ou à son territoire.

VIGÉVANAIS. Géogr. Comté de Vigévano.

VIGÉVANO. Géogr. Ville des États Sardes, division de Novare; 15,000 hab. Vigévano avait autrefois titre de comté; les ducs de Milan en avaient fait leur résidence.

VIGIE. s. f. (du lat. ***vigiles***, sentinelles, vedettes; fait de *vigilare*, veiller). Mar. Surveillance. || *Être en vigie.* Être en sentinelle, à la tête des mâts, pour découvrir et annoncer les objets qui peuvent se présenter à l'horizon.

— Le matelot même qui est en vigie. La vigie signale l'apparition de la terre ou d'un autre vaisseau quand ils sont encore à une grande distance.

— Pointe de rocher isolée au milieu des mers et à fleur d'eau. Vigie qui n'est pas marquée sur les cartes.

— Dans les colonies d'Amérique, Sentinelle établie sur les hauteurs le long des côtes.

— Sommet de montagne, etc., où cette sentinelle est postée.

VIGIER. v. n. 1re conj. (du lat. ***vigilare***, veiller). Ce verbe prend deux *i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je vigie; nous vigions, vous vigiez. Je vigiais; nous vigiions, vous vigiiez. Vigie, vigions, vigiez. Que je vigie; que nous vigiions, que vous vigiiez.* Mar. Être en vigie, en observation.

VIGIGRAPHE. s. m. Espèce de télégraphe des vigies, propre à transmettre des signaux sur les vaisseaux, ou d'une vigie à l'autre. Il fut inventé en 1799.

— Celui qui le fait mouvoir, qui l'observe.

VIGIGRAPHIE. s. f. Observation par le moyen du vigigraphe.

— Action du vigigraphe.

— Fonctions, études du vigigraphe.

VIGIGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne le vigigraphe et la vigigraphie.

VIGILAMMENT. adv. (pr. *vi-ji-la-man*). Avec vigilance. Peu usité.

VIGILANCE. s. f. (du lat. ***vigilantia***). Attention que l'on porte avec diligence, avec activité, sur quelque chose ou sur quelqu'un. Grande vigilance. Extrême vigilance. Vigilance continuelle. Vigilance pastorale. Avoir beaucoup de vigilance. La vigilance est une qualité essentielle à un général. Avoir dans une affaire toute la vigilance possible. Manquer de vigilance. Se reposer sur la vigilance d'autrui. Tromper la vigilance de quelqu'un. Il trompe la *vigilance* d'un ennemi habile et prévoyant. (Boss.) Plus tout allume les passions dans votre état, plus vous avez besoin de *vigilance* pour vous défendre. (Mass.) Par la loi, l'autorité n'est plus un joug, mais une *vigilance* paternelle, qui ne s'assure la soumission des peuples que parce qu'elle s'assure leur tendresse. (Id.) Il faut à la piété des grands la *vigilance* publique qui fait agir. (Id.) Sans la *vigilance* on perd tout ce qu'on avait acquis. (Boiste.) J'entretiens sous main la *vigilance* de mes troupes, en excitant sous main des terreurs paniques. (Barth.)

— Blas. Pierre que la grue tient dans une de ses pattes, comme on croyait que fait cet oiseau pour s'empêcher de dormir. Porter de gueules à la grue d'argent tenant une vigilance d'or.

— Iconol. Les Égyptiens la figuraient par un lion, parce qu'on prétend que cet animal dort les yeux ouverts; et c'est pour cela que l'on mettait des lions à la porte des temples. Par la même raison, le symbole de cette vertu est un lièvre. La vigilance des soldats est exprimée par un coq sonnant de la trompette. Un chien couché, formant le cimier d'un casque romain, est également l'emblème de la vigilance militaire. Les modernes l'expriment par une femme armée, tenant d'une main un faisceau allumé, et de l'autre une lance. La vigilance en général est représentée par une femme avec un livre sous le bras et une lampe à la main. On lui donne pour attributs un coq et une oie. On l'a aussi désignée par une femme ailée, tenant d'une main une horloge de sable, et de l'autre un coq et un éperon, symbole d'activité. On peut encore la caractériser par un homme ayant pour attribut un œil ouvert au-dessus du front. || *Vigilance dans le péril.* C'est une femme armée d'une lance, le casque en tête, et revêtue d'une cuirasse; attentive au moindre bruit, elle marche en silence dans les ténèbres à la lueur d'un flambeau, tandis que l'insouciance coupable s'endort sur le bord du précipice.

— Syn. comp. VIGILANCE. ATTENTION. EXACTITUDE. *L'attention* fait que rien n'échappe. *L'exactitude* empêche qu'on n'omette les moindres choses. La *vigilance* fait qu'on ne néglige rien.

VIGILANCE ou **VIGILANTIUS.** Hérésiarque gaulois, fondateur de la secte des vigilantiens.

VIGILANT, ANTE. adj. (du lat. ***vigilans***; fait de *vigilare*, veiller). Attentif, soigneux, appliqué, qui veille avec beaucoup de soin à ce qu'il doit faire. Homme vigilant. Femme vigilante. Etre vigilant et soigneux dans ses affaires. Les filles doivent être ***vigilantes*** et laborieuses: ce n'est pas tout; elles doivent être gênées de bonne heure. (J.-J. Rouss.) Adraste, ***vigilant*** et infatigable, avait surpris les alliés; il leur avait caché sa marche, et il était instruit de la leur. (Fén.) Tel croit être un bon père de famille, et n'est qu'un ***vigilant*** économe. (J.-J. Rouss.) Les princes avides et sans prévoyance ne songent qu'à charger d'impôts ceux d'entre leurs sujets qui sont les plus ***vigilants*** et les plus industrieux pour faire valoir leurs biens. (Fén.)

— Se dit des choses. Des soins vigilants. L'œil vigilant du maître. Une amitié vigilante. Une administration vigilante. Je vous déclare que j'ai dans le cœur une passion que vos remontrances n'en arracheront pas: vous pouvez prendre vos mesures là-dessus. Redoublez vos soins ***vigilants;*** je vous avoue que je n'épargne rien pour les tromper. (Le Sage.) On ne saurait tromper l'œil ***vigilant*** des dieux. (Volt.) Nous ne pouvons tromper votre ***vigilante*** amitié. (J.-J. Rouss.) Ils avaient fixé un œil également ***vigilant*** sur la culture et sur l'industrie. (Rayn.)

— Syn. comp. VIGILANT. EXACT. ATTENTIF. L'homme sage est *attentif* à sa conduite, ***exact*** à ses devoirs, et *vigilant* sur ses intérêts.

VIGILANTIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée vers le commencement du Ve siècle, par le Gaulois Vigilantius: il proscrivait le culte des reliques, niait les miracles, et partageait l'opinion de Jovinien sur le célibat.

VIGILE. s. f. (du lat. ***vigilia***, veille; fait de *vigilare*, veiller, parce que la veille et autrefois la nuit des grandes solennités, on chantait à l'église les matines du jour, appelées autrefois *vigiles*, ceux qui les chantaient étant toujours censés veiller pendant que les peuples dormaient. L'usage de passer la nuit en prières s'est encore conservé dans l'Église grecque). Veille de certaines fêtes de l'Église catholique. La vigile de Noël. La vigile de la Toussaint. L'Église a ordonné de jeûner certaines vigiles. Il est aujourd'hui vigile. La vigile est remise. La vigile est avancée. La plupart des vigiles sont accompagnées de jeûnes. Vigile et jeûne. Est-il donc pour jeûner quatre-temps ou *vigiles?* (Boileau.)

— *Vigiles des morts.* Les matines et les laudes de l'office que l'on dit ordinairement la veille d'un service pour un mort, pour les morts.

— Relat. Les talapoins de Siam ont coutume de pratiquer, pendant les trois semaines qui suivent la moisson, une espèce de vigile, dont on ignore le motif et l'origine. Ils disposent en carré de petites huttes couvertes de feuillage, au milieu des champs. Le supérieur a la sienne au milieu. C'est dans ces cabanes qu'ils passent la nuit sans craindre les bêtes sauvages, très-communes dans ce pays.

VIGILE. s. m. Antiq. rom. Garde de nuit, chargé de veiller sur le camp, comme nos sentinelles.

VIGILE. Romain, élu pape du vivant même du pape Silvère, en 537, fut universellement reconnu après la mort de son prédécesseur en 538, et gouverna l'Église jusqu'en 555.

VIGINTIVIR. s. m. Antiq. rom. Titre de vingt fonctionnaires chargés de la monnaie, des prisons, de l'entretien des rues et de l'exécution des criminels. || Nom de vingt magistrats consulaires que le sénat créa, en l'an de J.-C. 237, pour défendre les diverses parties de l'Italie contre Maximin, dans l'intérêt de Gordien. || Titre des magistrats de plusieurs municipes.

VIGINTIVIRAT. s. m. (ét. lat., ***viginti***, vingt; ***vir***, homme). Antiq. rom. Dignité, charge des vigintivirs. Le vigintivirat menait à la questure.

— Durée de cet emploi.

VIGNA. s. m. Bot. Genre de légumineuses.

VIGNAGE. s. m. Féod. Droit que le seigneur levait sur les vignes et sur le bétail.

VIGNE. s. f. (du lat. ***vinea***). Bot. Genre de plantes, dont on a fait le type d'une famille que l'on a désignée sous le nom de vinifères, de sarmentacées ou d'ampélidées. Il contient une vingtaine d'espèces. La vigne cultivée, dont le fruit pressé produit le vin, est un arbrisseau de frêle apparence, mais qui peut cependant acquérir une certaine grosseur. La tige, ligneuse et ordinairement tortue, pousse des jets grimpants, longs et flexibles, appelés sarments; ils sont munis de vrilles en spirale au moyen desquelles ils s'accrochent aux corps environnants. Des baies de forme globuleuse, de couleur et de saveur différentes, suivant les variétés, succèdent aux fleurs, et reçoivent le nom de raisins. La vigne offre une infinité de variétés. Cep de vigne. Feuilles de vigne. Pampre de vigne. Bourgeon de vigne. Les fleurs de la vigne. Vigne sauvage. Vigne franche. Planter de la vigne. Tailler la vigne. Il y a diverses sortes

de plantes de vigne. **La vigne est fort sujette à** geler. Les pluies froides font couler la vigne. La vigne est en fleur. La *vigne* offrait partout des grappes toujours pleines. (Boil.) Les *vignes* aiment les collines opposées aux vallées, et les ifs l'aquilon et ses glaces. (B. de St-P.) La *vigne* languit en Allemagne et au Sénégal. (Id.) Au jeune et tendre ormeau la *vigne* se marie. (Rosset.) Ici de grappes d'or la *vigne* se couronne. (Delille.)

Le zéphyr est changeant, le printemps est trompeur.
Craignez donc que la *vigne*, à fleurir trop pressée,
Ne laisse épanouir son imprudente fleur. (***)

La *vigne* quelquefois, honneur de vos jardins,
S'y montre avec la pourpre ou l'or de ses raisins.
(Rosset.)

. . Sur le sommet des coteaux lumineux,
La *vigne* de son pampre entrelace les nœuds
(Baour-Lormian.)

— Le nom de vigne ne se donne pas à un cep seul: on ne dit pas, *Voilà une belle vigne*, mais, *Voilà un beau cep de vigne.*

— *Vignes pleines.* Celles qui sont plantées en quinconce. || *Vignes hautes* ou *arbustives.* Celles qui sont liées contre le pied d'un arbre, dont les sarments se confondent avec ses branches. || *Vignes moyennes.* Celles dont les sarments sont supportés par des treillis ou d'arbrisseaux ou de bois mort, par des palissades ou des échalas. || *Vignes basses.* On en distingue de deux sortes, les *vignes courantes* ou *vignes rampantes*, et les *vignes basses proprement dites.* Les premières, cultivées sans échalas, s'élèvent si peu au-dessus du sol, que leurs rameaux, avec leurs feuilles et leurs fruits, se traînent pour ainsi dire sur la terre. Les secondes sont liées à un échalas d'abord au pied de la tige, puis l'ouvrier, réunissant en paquet tous les sarments de l'année, les attache ou plutôt les garrotte pêle-mêle avec les feuilles, les vrilles, les faux bourgeons, les gourmands et souvent une partie des grappes, vers l'extrémité supérieure de l'échalas, par un ou plusieurs liens de paille ou d'osier. || *Vignes en tailles.* On donne généralement ce nom à toutes les vignes développées en surface sans profondeur. || *Vignes en cordons.* Celles dont les sarments courent horizontalement, à droite et à gauche de la souche, au-dessus des arbres fruitiers palissés sur le mur. || *Vignes en berceau.* Vignes que l'on emploie pour garnir les berceaux ou tonnelles. || *Vignes de labour.* Vignes plantées en rangées assez espacées pour pouvoir les labourer à la charrue.

— On donne vulgairement le nom de *vigne* à plusieurs plantes sarmenteuses et grimpantes comme la vigne, ou qui donnent un suc, lequel, fermenté, devient une liqueur vineuse.

— *Vigne vierge.* V. VIERGE. || Espèce de cissus. || Un des noms vulgaire de la douce-amère. || *Vigne blanche.* La bryone et la clématite. || *Vigne de Judée.* Douce-amère || *Vigne noire.* Le taminier commun. || *Vigne du Nord.* Houblon || *Vigne poirette.* Espèce de poireau qui vient dans les vignes. || *Vigne sauvage.* Douce-amère || *Vigne de Madras.* Arbrisseau à fleurs très-jolies, qui croît dans les Indes || *Vigne de Salomon.* La clématite de l'île Bourbon. || *Vigne du Canada.* Espèce de toxicodendron || *Vigne de berceau d'Espagne.* L'ipomée tubéreuse. || *Vigne du mont Ida.* Espece d'airelle. || *Petite vigne.* La clématite vitice le, remarquable par ses jolies fleurs bleues.

— Étendue de terre plantée de ceps de vigne Clos de vigne. Hectare de vigne. Bonne vigne. Vigne bien peuplée, bien venue, bien entretenue. Jeune vigne. Vieille vigne. Planter une vigne, l'arracher, la vendanger. Travailler aux vignes. Labourer les vignes. On donne ordinairement trois façons aux vignes, à la vigne. Fumer une vigne.

— *Raisin de vigne* Raisin propre à faire du vin. || *Raisin de treille ou chasselas.* Raisin qu'on sert sur les tables.

— *Pêche de vigne.* Fruit du pêcher venu en plein vent.

— Noé, Osiris, Bacchus, passèrent, dans l'antiquité pour avoir appris aux hommes la culture de la vigne. Il paraît que la vigne est originaire de l'Asie. Ce sont les Phéniciens qui la transplantèrent dans la Grèce et sur les côtes de la Méditerranée, d'où elle passa dans toute l'Italie Au commencement du règne de Numa, la vigne n'était pas encore cultivée à Rome, et les libations, au rapport de Pline, ne se faisaient qu'avec du lait. Numa favorisa la culture de la vigne. Ce fut lui qui enseigna à la tailler, et pour enseigner cette pratique, il ordonna que les libations de vin, dans les sacrifices, ne pourraient être que d'un vin provenu d'une vigne taillée. Ce fut dans le Laonnais, aujourd'hui le département de l'Aisne, que les premiers ceps furent plantés en France, par ordre de l'empereur Probus, au IIIe siècle. Mais les Gaulois, longtemps avant cette époque, connaissaient la culture de cet arbrisseau, puisque Domitien les fit arracher dans la Gaule, dans la crainte que la liqueur qu'il fournit n'attirât les barbares. On a trouvé la vigne en Amérique, mais seulement à l'état sauvage.

— Fig. *La vigne du Seigneur.* L'instruction et la conversion des âmes. Travailler à la vigne du Seigneur. Envoyer des ouvriers à la *vigne* du Seigneur. (Fléch.) Regardez, Seigneur, cette *vigne* chérie que votre main a plantée, et qui a été arrosée du sang de tant de martyrs. (Mass.) De trop nombreux et trop habiles ouvriers travaillent à la *vigne* du Seigneur pour qu'elle ne fournisse pas un jour assez pour abreuver l'Europe. (Boiste). Le père de famille avait planté cette *vigne*, c'est-à-dire la religion véritable fondée sur son alliance, et l'avait donnée à cultiver à des ouvriers, c'est-à-dire aux Juifs. (Boss.) Il leur donne sa *vigne*, et la donne à d'autres ouvriers. (Id.)

— Fam. *Toucher à la vigne, empiéter sur la vigne du Seigneur.* Toucher aux prérogatives de l'Église, d'un supérieur, empiéter sur ses propriétés, etc. Un gouvernement sage empêche que la *vigne* du Seigneur ne s'étende trop sur les guérets. (Boiste.)

— *Jean des Vignes.* Sot, mal bâti.

— Prov. et fig. *Un mariage de Jean des Vignes, tant tenu, tant payé*, ou simplement *le mariage de Jean des Vignes.* Un concubinage couvert de l'apparence d'un mariage. || *Belle vigne sans raisin ne vaut rien.* || *Buvons, les vignes sont belles.* || *Pourquoi ne boirions-nous pas, avons-nous fait geler les vignes?* || *Vigne double si elle est close.*

— Prov., fig. et pop. *Quand nous serons morts, fera les vignes qui pourra.* Se dit pour faire entendre qu'on ne s'embarrasse point de ce qui arrivera quand on sera mort. || *A la Saint-Urbain, ce qui est à la vigne est au vilain.* Au 25 mai, la gelée n'est plus à craindre pour les vignes. Ce proverbe est quelquefois démenti par les gelées qui viennent plus tard. || *Ils auront la vigne de l'évêque.* Se dit de deux époux qui ont passé la première année du mariage sans se repentir de leur engagement. On dit aussi, dans le même sens, *se promettre la vigne de l'abbé.* || *Ce sont les vignes de la Courtille, belle montre et peu de rapport* Se dit d'une entreprise qui ne rapporte rien || *Geleurs de vignes.* Se dit des saints dont la fête vient au commencement du printemps, époque où il gèle encore quelquefois. || *Être dans les vignes.* Être ivre. || On dit de même d'un homme qui est pris de vin, qu'*il a mis le pied dans la vigne du seigneur.* Celui qu'on trouve saoul, le raisin cueilli dit qu'*il l'a pris dans la vigne à son oncle, la première en sortant du village.*

— On dit qu'*une vigne est vendangée*, pour exprimer qu'on en a cueilli le raisin. || Se dit iron quand elle a été gelée, grêlée, ou ruinée par quelque accident, par le passage de gens de guerre, etc.

— Par extens. Se disait des maisons de plaisance aux environs de Rome et de quelques autres villes d'Italie. Vigne Pamphile. Vigne Aldobrandine. Vigne Borghèse. On dit aujourd'hui *villa.*

— Art milit. Sorte de cabane en clayonnage pour servir, dans les siéges, à établir des communications abritées entre les tours, les tortues et autres machines de guerre des anciens.

— Hortic. *Poire de vigne.* Nom d'une poire d'automne.

— Philos. hermét. *Vigne des sages.* La pierre du premier ordre réduite en eau [illegible]

— Myth. La vigne était consacrée à Bacchus. Les Égyptiens attribuaient la naissance de la vigne au sang des géants, cause première de la fureur qu'inspire l'ivresse.

VIGNÉE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour placer les laiches dont les épis portent à la fois des fleurs mâles et des fleurs femelles.

VIGNEMALE. Géogr. Un des plus hauts sommets des Pyrénées, il a 3,144 mètres de haut.

VIGNERON, ONNE s. Celui, celle qui cultive la vigne. La propriété est dans la forte échine du vigneron, qui du bas de la côte remonte toujours son champ qui s'écoule toujours. (Michelet.) C'est que le rocher même est habité, et que des familles de *vignerons* respirent dans ses profonds souterrains, abritées la nuit par la terre nourricière qu'elles cultivent durant le jour. (De Vigny.)

— Se disait pour Cabaretier.

VIGNERON s. m. Conchyl. Nom vulgaire du colimaçon, grande espèce d'hélice qui se trouve dans les vignes.

VIGNERONNE s. f. Un des noms du colimaçon.

— Hortic. Variété de raisin.

VIGNES Pierre des) Né à Capoue d'une famille obscure, devint habile en jurisprudence. Ses talents l'ayant fait connaître de l'empereur Frédéric II, il ne tarda pas à devenir son chancelier. Malgré le zèle avec lequel il servit ce prince, il fut accusé d'avoir voulu l'empoisonner, et l'empereur, trop crédule, le fit mettre en prison, après lui avoir fait crever les yeux. Ne pouvant supporter son malheur, il se brisa la tête contre une colonne.

VIGNETTE. s. f. (dimin. de *vigne*). Peint. grav. Petite estampe, et plus anciennement encore, petit ouvrage en miniature qui représentait assez ordinairement des pampres et des raisins, dont on ornait le haut de la première page d'un livre ou d'un chapitre. Les vignettes, estampes, étaient gravées en bois et entraient, comme caractère mobile, dans la composition de la page de l'imprimeur. Dans la suite, des éditeurs plus fastueux ont fait graver les vignettes en taille-douce; il fallut alors les tirer séparément, après que la feuille de papier était sortie des mains de l'imprimeur [illegible]. Dès lors aussi, à l'ornement [illegible] les anciennes vignettes, on substitua [illegible] compositions [illegible] au sujet du livre, [illegible] nom de vignette à toutes les petites estampes d'un livre, soit qu'elles fussent au haut des pages, soit qu'elles ornassent le frontispice, ou le bas de page à la fin des chapitres enfin on donne aujourd'hui même à celles qui occupent toute une page, quand elles sont entourées d'un cartouche. Les graveurs anglais excellent les premiers dans la composition et l'exécution des vignettes. Depuis quelques années, les artistes français ont imité avec succès leur manière de traiter ce genre de gravure.

— Dessin qui sert d'encadrement pour les tableaux, les couvertures de livres, etc.

— *Papier à vignettes* Papier à lettres dont les bords sont ornés de petites guirlandes coloriées.

— Bot. Nom vulgaire de la clématite bleue, de la mercuriale et de l'ulmaire.

VIGNEULLES-LES-HALTON CHATEL. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Commercy Meuse, 1,100 hab.

VIGNIER s. m. Anc. cout. Gardien des vignes.

VIGNOBLE. s. m (du lat *vineabile*, fait de *vinea*, vigne). Étendue de pays planté de vignes. Le vignoble de Chambertin, de Pomard, [illegible] etc. La Champagne, la Bourgogne, sont des pays de vignobles. Beau vignoble. Grand vignoble. Vers la gauche, un riche et immense *vignoble* étale ses trésors. (Poug.)

— Ce mot est d'une acception fort vague: tantôt c'est un lieu d'une certaine étendue planté en vigne, tantôt une grande étendue de pays où il se trouve beaucoup de vignes.

— Bot. Nom vulgaire de la mercuriale annuelle.

— S'emploie quelquefois adjectiv. Pays vignoble.

VIGNOLE (Jacques Barozzio, dit). Architecte [illegible] mort en 1573, [illegible] de lui. Vignole a écrit sur l'architecture un ouvrage classique, traduit dans toutes les langues.

VIGNOLETTE. s. f. (dimin. de *vigne*). S'est dit pour Petite vigne.

VIGNOMANIE s. m. Fureur, manie de planter la vigne.

VIGNORY. Géogr. Ch.-l. de cant. arr. de Chaumont Haute-Marne; 800 hab.

VIGNOT [illegible] on le [illegible] à la porte [illegible]

— [illegible] étaler la [illegible] l'eau..

VIGOUREUX (LA). Fameuse empoisonneuse [illegible] et brûlée [illegible] Grève.

VIGUERIE. s. f. Charge, fonction de viguier.

— [illegible] de viguerie.

— [illegible]

VIGUEUR. s. f. [illegible] Dans la vigueur de l'âge. La vigueur du corps. La vigueur du tempérament, de la complexion. [illegible] avec une telle précipitation dans la vigueur de [illegible] trop peuplés. (J.-J. Rouss.)

— [illegible] Cette plante a [illegible] (J.-J. Rouss.)

— Fig. au sens moral [illegible] rend capable de [illegible] sans s'épuiser, d'entreprendre et de [illegible] grandes choses. [illegible] sa vigueur d'esprit. Avoir une [illegible] qui rend capable des plus grands [illegible] entreprises les plus [illegible] Dans une entière vigueur [illegible] Boss. Cet esprit qui a conservé [illegible] les ruines mêmes du corps [illegible] Boss.) La force n'a jamais manqué à son courage, ni la vigueur [illegible]

— Ardeur portée à la fermeté. Pousser une affaire avec vigueur. [illegible]

— [illegible] (Trév.) Quel charme pour moi de te voir reprendre [illegible] (J.-J. Rouss.) [illegible] lues; un moment de crise peut leur rendre toute leur vigueur ou les effacer sans retour. (Id.)

— Vivante [illegible]

d'exercer toutes ses fonctions, et qui ne dimin[illegible]

[illegible]

VIGUIER. s. [illegible]

VIGUIÈRE. s. f. [illegible] radiées.

VIGO [illegible] de Vigo; 5,000 hab.

[illegible]

VIGOGNE [illegible]

VIGOLINE [illegible]

VIGOREUX, EUSE [illegible] lides, les corps robustes, les femmes fécondes, [illegible]

...ais de France. (Boss.) Une sage vigoureuse ... ont fait trop de bruit dans le pays. Les Sages les esprits vigoureux, mais sages, atteignent ... au succès. (Boss.)

Ces beaux vigoureuses
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.
(Molière.)

— Se dit particulièrement en peinture. Touche vigoureuse. Pinceau vigoureux. Dessin vigoureux. Coloris ferme et vigoureux. Des tons vigoureux. || Coloris vigoureux. Se dit du coloris, lors que les teintes et les tons, portés à un haut degré d'intensité, et cependant convenablement répartis, forment des oppositions vives avec les clairs, et accusent tranchement et fortement les formes. || Dessin vigoureux. Se dit du dessin, lors que le trait accuse d'un trait ferme, les formes essentielles.

— *Estampe vigoureuse.* Estampe fortement et piquante, l'effet ... noir y domine, sans préjudice d'un bon système de clair-obscur, ce à quoi concourent le mode de travail du graveur et la bonté du tirage.

— Syn. comp. VIGOUREUX. FORT. ROBUSTE. V. ROBUSTE.

VIGY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Metz (Moselle), 600 hab.

VIHAR. s. m. Nom des temples de Buddha, dans l'île de Ceylan.

VIHIERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Saumur (Maine-et-Loire), 1,000 hab.

VIJAHUAS. s. m. Bot. Nom des feuilles d'un végétal de Guayaquil, dont la longueur est de 1 mètre 66 sur 55 cent. de largeur. Elles sont vertes et lisses en dessus, blanchâtres et couvertes en dessous d'une poussière fine et gluante. On les emploie dans le pays à couvrir les maisons, à envelopper les marchandises qu'il faut préserver de l'humidité, et dans les déserts à construire à la hâte des huttes.

VIKING. s. m. Hist. sept. Titre que prenait le fils du roi, chez les peuples scandinaves, lorsqu'il commandait une station maritime.

VIL, ILE. adj. (du lat. *vilis*). Bas, abject, méprisable. Homme vil. Homme vil et abject. Homme de vile condition. Vil séducteur. Ame vile et basse. Vil et mercenaire. Vil trafic. Choses viles. Le *vil* mensonge est-il digne d'un cœur ou vous régnez? (J.-J. Rouss.) Ainsi l'on a trouvé le moyen de distinguer les naissances illustres d'avec les naissances *viles* et vulgaires. (Boss.) Les exercices les plus *vils* de la religion lui paraissent honorables. (Fléch.) Ils sont les *vils* jouets de leurs passions. (Mass.) Oui, pour moi, l'homme *vil* est *vil* dans tous les rangs. (***). Il est toujours *vil* et déshonorant de calomnier celui qui est malheureux. (Napol.) Grand dans la liberté, l'homme est *vil* dans les fers. (La Harpe.) L'hypocrisie est de toutes les dispositions du cœur la plus *vile* ou même la plus impie. (De Sénanc.) Aucun homme n'est *vil* aux yeux de la philosophie divine; tous, aux yeux de la philosophie humaine, sont au moins bien peu de chose. (Boiste.) Qu'importe qu'un hasard un sang *vil* soit versé? (Rac.) *Vil* spectacle aux humains des faiblesses d'amour. (Id.) L'homme *vil* porte partout la servitude. (J.-J. Rouss.)

Voudrais-tu qu'à mon âge,
Je fisse de l'amour le *vil* apprentissage? (Rac.)

— Se disait pour Qui est de condition servile.

— *De vil prix.* De peu de valeur. Chose, étoffe de vil prix. || *Cette marchandise est à vil prix.* Elle est à beaucoup meilleur marché qu'à l'ordinaire. || *Vendre à vil prix.* Vendre quelque chose fort au-dessous de sa juste valeur.

— Syn. comp. VIL. BAS. ABJECT. V. BAS. || VIL. AVILI. V. AVILI.

VILAIN. s. m. (du bas lat. *villanus*, fait de *villa*, maison de campagne. On écrivait anciennement *villain*). Autrefois Paysan, roturier, homme de néant. Les nobles et les vilains. Les nobles vivaient sur leurs terres, et s'ils étaient obligés de passer trois ou quatre jours dans la ville, ils affectaient de paraître toujours bottés, pour qu'on ne les prît pas pour des *villains*. (Sainte-Foix.) Avec le temps, les *vilains* ont développé des sentiments et des facultés qui ont fait envie aux nobles. (Boiste.) Riche *vilain* vaut mieux que pauvre gentilhomme. (Regn.)

— Dans le langage ordinaire, on confond à tort le vilain avec le roturier. Le vilain était l'homme attaché à la terre, le paysan, le roturier était celui qui n'était pas noble.

— Prov. *Peine de vilain n'est à rien comptée.* Les souffrances des pauvres touchent peu les riches. || *Il n'est danger que de vilain.* Les hommes grossiers sont les plus dangereux à fréquenter. || *Vilain ne sait ce qu'éperons valent.* Se disait pour faire entendre qu'un noble n'était pas tenu de faire la foi et hommage à un roturier seigneur du fief dominant. || *Il n'y a point le plus belles armes que celles d'un vilain.* Il prend celles qu'il veut.

— Prov. et fig. *Oignez vilain, il vous poindra; poignez vilain, il vous oindra.* Caressez un malhonnête homme, il vous fera du mal; faites-lui du mal, il vous caressera. || Traitez avec trop de douceur un homme sans éducation, il vous rudoiera; rudoyez-le, il vous caressera. || Ce vieux dicton était usité parmi les nobles d'autrefois, pour rappeler la règle de conduite qu'ils devaient suivre à l'égard des vilains.

— *Vilain botté.* Se disait autrefois, par injure d'un mauvais cavalier.

— Prov. *Jeux de main, jeux de vilains, ou jeu de main, jeu de vilain.* Il n'y a que les mal élevés qui se divertissent à s'entre-frapper, à se donner des coups. || *Vilain affamé, demi-enragé.* || *Vilain enrichi ne connaît parent ni ami.* || *Vilain ment volontiers toujours.* || *Vilain ne fera jamais beau fait.* || *Vilain ne se marie jamais qu'il ne perde.* || *A vilain charbonnier d'âne.* A chacun suivant son mérite. || *Au tant de cent ans les rois sont vilains et les vilains sont rois.* || *C'est une savonnette à vilain.* Avant la révolution de 1789 on appelait ainsi le charge de secrétaire du roi, et autres, qu'on pouvait acheter, et qui donnaient la noblesse. || *Du vilain jamais bon fait.* || *Fromage, poire et pain est repas de vilain.* || *Les vilains s'entre-tuent et les seigneurs s'embrassent.* || *Mieux vaut un courtois tant que vilain ...* || *Priez le vilain, il en fera moins.* || *Qui a le vilain, il a sa proie.* || *Qui prie le vilain se fatigue en vain.* || *Un office acquis par l'argent d'un vilain fait un bon ...*

— Avare. C'est un vilain. Que la fièvre le serre, chien de *vilain* à tous les diables. (Mol.)

— Prov. *A vilain vilain et demi.* Un avare doit être traité avec une extrême rigueur.

— Prov. et fig. *Graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle.* Un avare, pour se dispenser de la reconnaissance, se plaint même des services qu'on lui rend.

— Prov. *Il n'est chère que de vilain.* Lorsqu'un avare se résout à donner un repas à quelqu'un, il y met plus de profusion qu'un autre.

— Prov. et fig. *C'est la fille au vilain.* Se dit pour exprimer que la chose dont il s'agit, charge, emploi, grâce, etc., se donne à celui qui en offre le plus. Cette expression a vieilli.

— Fam. *C'est un vilain, fi le vilain!* Se disent d'un homme sale et déshonnête en paroles et en actions.

— Drôle qui choque, qu'on méprise. C'est un petit vilain.

— Métrol. Se disait d'un certain nombre d'espèces qu'il était permis de faire sur le poids d'un marc, plus ou moins pesantes que le poids de l'ordonnance. Celles qui pesaient trop s'appelaient *vilains forts*, celles qui pesaient trop peu s'appelaient *vilains faibles*.

— Ichthyol. Meunier, espèce de poisson.

— Ornith. Vautour de Malte, ou vautour fauve.

— Syn. comp. VILAIN. AVARICIEUX. *Vilain* n'a pas autant d'extension qu'*avaricieux*, car ce dernier désigne un homme qui observe une certaine lésine tant envers lui qu'à l'égard des autres, et le *vilain* signifie seulement celui qui n'est avare qu'à l'égard des autres.

VILAIN, AINE. adj. (du lat. *vilis*). Qui déplaît à la vue. Vilaine maison. Vilain jardin. Vilain pays. Vilaine toile. Vilaine perruque. Vilain habit. Vilain nez. Vilaine jambe.

— Se dit des personnes. Tant que des femmes ne se sont point appelées *vilaines*, on peut les réconcilier. (Boiste.)

— Incommode, désagréable. Vilain chemin. Vilaine rue. Vilain temps. Vilaine voiture. Vilain gîte. Vilain jeu.

— Sale, déshonnête, fâcheux, méchant, indigne, en parlant des personnes, des paroles et des actions. Vilain homme. Vilain caractère. Vilaine âme. Vilaine action. Vilain discours. Vilain métier. Paroles sales et vilaines. Cela est vilain. Il est bien vilain à vous d'en user de la sorte avec votre ami, avec votre bienfaiteur. Jouer un vilain tour à quelqu'un. Etre dans un vilain cas, dans une vilaine posture, dans une vilaine position. Je vous dirai franchement que je n'approuve point votre méthode, et que je trouve fort *vilain* d'aimer partout, comme vous faites. (Mol.)

— L'idée qu'on se sera formée que la beauté et les grâces ne peuvent se trouver que dans la noblesse aura fait prendre le mot *vilain, vilaine* comme synonyme de *laid, deshonnête, grossier*.

— Prov. *Tous vilains cas sont reniables.*

— Dangereux. Vilain rhume. Vilaine fièvre. Vilain verglas.

— Avare, qui vit mesquinement.

— Prov. et pop. *Etre vilain comme lard jaune.* Etre très-avare.

— Anc. cout. Roturier, de condition basse. || *Rente vilaine, terre vilaine.* Celle qui n'était pas tenue par un noble. || *Vilain bien.* Celui qui ne possédait aucune franchise.

— Prov. *Nul n'est vilain si le cœur ne lui meurt.* Il n'y a de méprisable que les hommes sans cœur.

— Express. prov. *Lorrain vilain, traître à Dieu et à son prochain.* Se disait des princes lorrains, au temps de la ligue.

— Faucon. Se dit d'un oiseau qui ne suit le gibier que pour le dévorer, et qu'on ne peut affaiter, comme les milans, les corbeaux, qui ne combattent que des poulets.

— Adv. fam. *Il fait vilain.* Le temps est désagréable. || *Il fait vilain marcher.* On marche difficilement.

— *Vilain à.* Cela est fort *vilain* à vous de prêter les mains aux sottises de mon mari. (Mol.)

VILAINE. s. f. S'est dit pour Femme qui n'est pas noble, roturière, etc.

Je suis noble et capitaine
Dans un régiment du roi;
Et c'est d'une vilaine
Que je suis épris, ma foi. (***)

— S'est dit aussi pour Prostituée.

— Hortic. *Vilaine d'Anjou.* Espèce de poire qui est assez bonne. || *Vilaine de la réale.* Poire qui vient dans les premiers jours du mois d'août.

VILAINE. Géogr. Fleuve de France qui passe à Rennes et se jette dans l'Atlantique. Il a donné son nom au département d'Ille-et-Vilaine. || *Ille-et-Vilaine.* V. ILLE-ET-VILAINE.

VILAINE-LA-JUHEL. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Mayenne (Mayenne), 2,500 h.

VILAINEMENT. adv. D'une vilaine manière.

— Grossièrement. Recevoir quelqu'un vilainement.

— Honteusement et lâchement. S'enfuir vilainement.

— D'une manière infâme. Trahir quelqu'un vilainement, le tromper vilainement, l'abandonner vilainement.

— Sordidement. Faire toutes choses vilainement.

— Désagréablement. Se loger vilainement.

— Malproprement. Manger vilainement.

VILE ou **VALI.** Myth. scand. Dixième dieu, un des fils d'Odin; il était audacieux à la guerre et très-habile archer.

VILEBREQUIN. s. m. (pr. *vi-le-bre-kin*; corrupt. de *virebrequin*, qu'on dit encore en Anjou, et qui est formé des deux mots *virer*, tourner, et *brequin*, nom de la mèche de cet outil). Techn. Outil d'artisan qui sert à trouer, à percer du bois, de la pierre, du métal, par le moyen d'une mèche de fer qui a un taillant en spirale, et qu'on fait entrer en la tournant. Le vilebrequin varie de forme suivant les professions. Vilebrequin de menuisier. Vilebrequin de serrurier. La boîte d'un vilebrequin. Le baril d'un vilebrequin. Le manche ou champignon d'un vilebrequin.

— Pop. *Jambes en vilbrequin.* Jambes torses.

— Conchyl. Nom marchand des vermets, et surtout du vermet lombrical, qui ressemble en effet le plus à un tire-bouchon.

— Mécan. Arbre coudé à l'aide duquel on peut convertir le mouvement de rotation continue en mouvement de va-et-vient, ou le mouvement de va-et-vient en mouvement continu, et cela au moyen d'une bielle, d'une corde ou d'une courroie embrassant le coude du vilebrequin.

VILEMENT. adv. D'une manière vile. Du même fond d'orgueil dont on s'élève fièrement au-dessus de ses inférieurs, on rampe *vilement* devant ceux qui sont au-dessus de soi. (La Bruy.)

— Montaigne donne aux Européens qui ont vaincu l'Amérique des mains *vilement* victorieuses. Cette belle expression n'aurait-elle pas convenu à certains envahisseurs?

VILENAGE. s. m. Anc. cout. Fief tenu à cens et à rente. || Habitation des serfs ou vilains.

VILENÉ. adj. m. Blas. Se dit du lion dont on voit le sexe, et dont la verge est d'un autre émail que son corps.

VILENIE. s. f. (rad. *vil*). Ordure, saleté. Maison pleine de vilenie.

— Parole injurieuse. Dire mille vilenies.

— Avarice sordide. Se faire mépriser pour sa vilenie.

— Action basse et vile. Faire cent vilenies en sa vie. L'onction sainte, en nous attachant au domaine du ciel, ne nous délivre pas des infirmités de la terre, de ses travers, de sa *vilenie*, de ses turpitudes. (Napol.)

— Mauvaise nourriture, nourriture malsaine. Manger toutes sortes de vilenies.

— Blas. *Lion sans vilenie* ou *éviré.* Lion qui ne montre point de verge.

VILETÉ. s. f. (rad. *vil*). Bas prix d'une chose. Vileté des denrées.

— Se dit du prix même. Vileté du prix. Deux sortes de résolutions de la vente sont l'objet de ce chapitre: L'une par l'exercice de la faculté de rachat, l'autre par la *vileté* du prix. (Grenier.)

— Peu d'importance d'une chose. Vileté de la matière.

VILFACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un vilfe. || VILFACÉES. s. f. pl. Famille de plantes graminées, ayant pour type le genre vilfe.

VILFE. s. m. Bot. Genre de plantes graminées, renfermant un grand nombre d'espèces répandues dans les contrées intertropicales de l'un et de l'autre hémisphère.

VILHETAS. s. m. Anc. cout. Billet par lequel les receveurs des tailles invitaient les jurats des communautés à leur faire apporter les deniers de la taille.

VILIPENDÉ, ÉE. part. pass. du v. Vilipender. Personne vilipendée.

— *Vilipendé par.* A Sparte, non-seulement un citoyen qui avait manqué de bravoure dans une occasion périlleuse était déclaré infâme par les lois; non-seulement il ne lui était pas permis de se présenter dans les spectacles et les assemblées publiques, mais encore il ne pouvait paraître devant aucune femme ou fille, même dans sa famille, sans être *vilipendé* par elle de la manière la plus sanglante. (Sallent.)

VILIPENDER. v. a. 1re conj. (du lat. *vilipendere*, fait de *vilis*, vil, de peu de valeur, *pendere*, priser, estimer). Traiter de vil, déprimer, traiter avec beaucoup de mépris. Vilipender quelqu'un. Il est fam.

— Se dit aussi des choses. Vilipender une marchandise.

— SE VILIPENDER. v. pron. Se mépriser mutuellement.

— Syn. comp. VILIPENDER. BAFOUER. HONNIR. V. BAFOUER.

VILITÉ. s. f. Se dit aussi pour *vileté*. V. VILETÉ.

VILLA. s. f. (pr. *vil-la*; de l'ital.) Maison de campagne élégante, de construction nouvelle et moins étendue qu'un château. Ce mot s'emploie en parlant de la France et des autres contrées de l'Europe, aussi bien que de l'Italie. Cote ... couvert de riants villas. La *villa* ... est la seule *villa* moderne qui m'ait ... au milieu des débris des *villas* de tant d'empereurs et de consulaires. (Châteaub.)

— Antiq rom. Maison des champs.

VILLA. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, comprenant six espèces.

VILLA-BOA. Géogr. Ville du Brésil, dans l'intérieur des terres, ch.-l. de la prov. de Goyas. On y exploite des mines d'or.

VILLACE. s. f. (pr. *vi-la-ce*). Grande ville mal peuplée et mal bâtie. Très-fam.

VILLACH. Géogr. Cercle d'Illyrie, dans le gouvernement de Laybach, 110,000 hab. || Le ch.-l., qui porte le même nom, a 3,000 hab.

VILLACRÉZÈS. s. m. Comm. relig. Membre d'une réforme de franciscains accomplie vers la fin du XIVe siècle, en Espagne, par Pierre de Villacrézès.

VILLAGE. s. m. (pr. *vi-la-je*; du lat. barb. *villagium*; fait de *villa*, maison des champs). Lieu non fermé de murailles, composé principalement de maisons de paysans. Gros village. Petit village. Demeurer au village. Homme, femme, gens de village. Curé de village. Noce de village. Fête de village. Maire du village. Maire de village. L'ennemi occupait les villages entre Tirlemont et Troyes. (L. Gallois.) Le *village* de Charonne se distingue en grand et petit Charonne. (Dulaure.) Arcueil est un *village* situé au-dessus de Gentilly. (Id.) Bagnolet est un *village* à une demie lieue au S. de Pantin. (Id.) Le *village* de Boissy-le-Châtel n'offre rien de remarquable. (Id.) Quelque plaisir que je puisse éprouver en voyant louer les bons princes, et dans les livres et dans les cours, je ne suis content de leur éloge qu'après les avoir entendu louer dans les *villages*. (L'abbé de St-P.) Quand pourrai-je vivre au *village*? Quand serai-je le possesseur d'une petite maison entourée de cerisiers? (Flor.) L'homme célèbre dans les quatre parties du monde peut être malheureux, isolé dans son *village*. (Boiste.)

Cet autre, abject en son langage,
Fait parler les bergers comme on parle au *village*.
(Boileau.)

— Les habitants du village. Assembler tout le village. L'honneur d'être enterré dans cette belle vallée ne s'accordait pas à tous les morts; c'était la récompense d'une vie irréprochable; le *village* assemblé l'adjugeait. (Flor.)

— Fig. et fam. *Le coq du village.* Celui qui a le plus de crédit dans le village.

— Prov. *Cet homme est bien de son village.* Il est bien mal instruit de ce qui se passe dans le monde. || *Ce n'est qu'un sot, il sera marié au village.* Se dit d'un homme qui a peu de capacité pour faire fortune. || *Parer comme une épousée de village.* Parée ridiculement ou avec affectation.

— Prov. et fig. *A gens de village trompette de bois.* Il ne faut aux ignorants, aux gens grossiers, que des choses proportionnées à leur état, à leur goût, à leur intelligence. || *Il ne faut point se moquer des chiens qu'on ne soit hors du village.* Il faut se mettre à l'abri du danger avant de s'en moquer.

— Hist. *Les quatre villages.* Communauté du pays des Grisons.

— *Village royal.* Se disait au moyen âge, d'un bourg qui comprenait une habitation royale. Paderborn, Neuf-Heristall, Salz, Francfort, étaient des villages royaux.

— Jeux. Se dit, au remasteq, de deux dames, deux valets, deux dix ou deux neuf de même couleur.

— Syn. comp. VILLAGE. BOURG. HAMEAU. V. BOURG.

VILLAGEOIS, OISE. s. (pr. *vi-la-joa*). Habitant de village. Pauvre villageois. Jolie villageoise. Non loin de là, on voit un groupe d'autres jeunes filles qui s'amusent à charger outre mesure un pauvre *villageois*, dont la physionomie un peu naïve excite le rire et la malice de l'essaim folâtre. (Poug.) Chiens, chasseurs, *villageois*, s'assemblent pour sa perte. (La Font.)

— adj. Qui appartient au village, qui est propre aux gens de villages. Air villageois. Manières villageoises.

— Molière a dit par dénigrement: Quelle âme *villageoise*!

— Syn. simpl. Campagnard, paysan, rustre. De ces synonymes, les deux premiers ne sont que du style familier. || Périphr. Habitant des champs, habitant du hameau.

Encor quelques soleils, vous verrez en ces lieux
Accourir des hameaux le peuple industrieux.

VILLA-HERMOSA. Géogr. Ville d'Espagne, dans le roy. de Valence. Elle avait le titre de duché.

VILLAMBLARD. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Bergerac (Dordogne) ; 1,200 hab.

VILLAN adj. m. Comm. Se dit d'une sorte de coton venant d'Alep.

VILLANDRAUT. Géogr. Ch.-l. de canton, arr. de Bazas (Gironde) ; 700 hab.

VILLANELLE. s. f. (pr. *vi-la-nèle;* de l'ital. *villanella,* rustique, de paysan). Sorte de poésie pastorale dont les couplets finissent par le même refrain. Depuis longtemps on ne fait plus de villanelles. Les villanelles étaient des chansons dans lesquelles on faisait parler des bergers et des bergères de leur tendresse ; on s'en est servi aussi pour exprimer la morale, les maximes d'amour, et tout ce que cette passion peut inspirer de doux et de tendre.

— Air a une voix seule ou à plusieurs parties ; il était originaire du royaume de Naples. Il y a des villanelles qui sont destinées à être chantées.

VILLANI (Giovanni). Célèbre historien de Florence, mort en 1348. Son histoire se distingue autant par la force de la conception que par la pureté et l'élégance du style. Elle a été continuée par son frère et son neveu.

VILLANOVE. s. f. Bot. Genre de la famille des corymbifères, comprenant trois espèces originaires du Pérou.

VILLANUÉVA ou **VILLANOVA.** Géogr. Ville d'Espagne, dans la Catalogne ; 9,000 hab. ‖ VILLANUEVA DE LA SERENA. Ville d'Espagne, dans l'Estramadure ; 12,000 hab.

VILLARD-DE-LOUIS. Géogr. Chef-lieu de cant., arr. de Grenoble (Isère) ; 2,200 hab.

VILLARÉAL. Géogr. Ville d'Espagne, dans le roy. de Valence ; 8,000 hab. ‖ Ville de Portugal, prov. de Tras os Montès ; 4,000 hab.

VILLARÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour un arbre du Brésil et du Chili. On fait avec son bois des planches et d'excellentes poutres. La villarésie est très-propre à décorer agréablement les allées et les promenades, qu'elle égaie par sa belle verdure et son ombrage, par sa cime épaisse et touffue.

VILLARET (Guillaume). Grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de 1300 à 1307 ; signala son court magistère par le rétablissement de la discipline dans l'ordre. Il avait formé le projet de prendre Rhodes aux Vénitiens, lorsqu'il mourut. ‖ VILLARET (Foulques de). Lui succéda en 1307. Il continua ses projets et s'empara de Rhodes en 1513. Malgré les services qu'il avait rendus, accusé de négliger les intérêts publics pour ne s'occuper que des siens propres, il fut forcé de se démettre en 1319, et mourut en 1327. ‖ VILLARET (Claude). Né à Paris en 1715, et mort en 1766 ; est surtout connu par sa continuation de l'Histoire de France de l'abbé Velly.

— VILLARET DE JOYEUSE (Le comte Louis-Thomas). Célèbre marin, né à Auch en 1750, mort en 1812 ; se distingua dans la guerre de l'Inde. Il perdit la bataille de Brest contre les Anglais. Bonaparte, en 1801, lui donna le commandement des forces navales destinées contre Saint-Domingue. Nommé capitaine-général de la Martinique et de Sainte-Lucie, il s'y défendit avec vigueur contre les Anglais, et ne se rendit qu'en 1809.

VILLA-RICA. (de l'esp. *villa,* ville ; *rica,* riche, à cause de ses riches mines). Géogr. Ville du Brésil, ch.-lieu de la prov. de Minas-Geraes ; 10,000 hab. Mines d'or et de diamants.

VILLARS. Illustre maison de France, originaire de Lyon, qui a donné cinq archevêques de suite à la ville de Vienne, et a produit plusieurs généraux distingués. Le plus célèbre est Louis-Hector, marquis, puis duc de Villars, né en 1653, mort en 1734. Il se signala très-jeune au passage du Rhin et à la bataille de Senef, entra dans la diplomatie à la paix, et fit preuve d'un véritable talent. Quand la guerre de la succession d'Espagne éclata, il reprit les armes. En 1702, il commanda en chef pour la première fois. Après la bataille de Friedlingen, où il fut salué par ses soldats du titre de maréchal de France, que Louis XIV ratifia. En 1704, il fut envoyé contre les camisards des Cévennes, et de 1705 à 1707, il tint tête à Marlborough ; mais il fut battu à Malplaquet. Villars sauva la France par la bataille de Denain, qu'il gagna sur le prince Eugène. Après la mort de Louis XIV, il fit partie du conseil de régence. Louis XV l'envoya en Italie, où il mourut, après avoir conquis rapidement le Milanais et le duché de Mantoue. Il brillait par tous les avantages du corps et de l'esprit, mais il ternit sa gloire par de scandaleuses rapines.

VILLARSIE. s. f. (du botaniste *Villars*) Bot. Genre de plantes gentianées, ayant pour type une plante de la Caroline qui se trouve dans les eaux stagnantes. On en connaît une douzaine d'espèces, dont une seule est indigène, c'est la villarsie nymphoïde, très-propre à orner les pièces d'eau dans les jardins paysagers.

VILLATIQUE. adj. des 2 g. S'est dit pour De la campagne ; qui lui appartient ; qui lui ressemble.

VILLAVICIOSA. Hist. Bourg d'Espagne, dans la Nouvelle-Castille, près duquel Philippe V, roi d'Espagne, remporta en 1710 une victoire sur les Autrichiens. Le duc de Vendôme commandait l'armée espagnole.

VILLDENOVE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour un arbre du Mexique, que l'on cultive dans les jardins de Paris et de Madrid.

VILLE. s. f. (pr. *vi-le;* du lat. *villa,* maison de campagne ; mot auquel on a donné le sens de ville dans la basse latinité). Assemblage d'un grand nombre de maisons disposées par rues, et souvent entourées d'une clôture commune, qui est ordinairement de murs et de fossés. Grande ville. Bonne ville. Petite ville. Ville murée, close de murailles. Ville fermée. Ville ouverte. Ville démantelée. Ville capitale. Ville épiscopale. Ville maritime. Ville frontière. Ville forte. Ville de guerre. Ville de commerce. Ville marchande. Ville de grand passage. Ville riche. Ville fort peuplée. Ville déserte. Fortifier, assiéger, défendre, prendre, bâtir, détruire, raser une ville. Porter les clefs de la ville au roi. Gagner une ville. Maison de ville. La ville et les faubourgs. La haute et la basse ville. La ville neuve. La vieille ville. Aller par la ville. Donner à quelqu'un la ville pour prison. Faire un tour de ville, un tour en ville. Faire les quatre coins et le milieu de la ville pour chercher quelqu'un. Parcourir tous les quartiers de la ville. Demeurer au centre, au cœur de la ville, à l'autre bout de la ville. Il court un bruit par la ville, dans la ville. Bruit de ville. Enfant de la ville. Sens est une *ville* très-ancienne de la Celtique. (Dulaure.) Coulommiers est une petite *ville* située sur un bras du grand Morin. (Id.) Rambert est une jolie *ville* de la Franconie. (Mme de Genlis.) En vérité, madame, c'est une chose étrange que les petites *villes :* on n'y sait point du tout son monde. (Mol.) Il y avait une chose que je désirais passionnément, c'était d'entrer dans quelque *ville.* (B. de St-P.) Les *villes* les plus nombreuses assemblent leurs peuples pour rendre à M. de Montausier les honneurs funèbres. (Fléch.) *Villes* que nos ennemis s'étaient déjà partagées, vous êtes encore dans l'enceinte de notre empire. (Id.) Nos *villes* seraient abîmées et réduites en cendre, si Dieu ne trouvait encore parmi nous des serviteurs fidèles. (Mass.) Quelle gloire pour un roi de faire dire de soi : Heureuses les *villes* et les campagnes qui virent renaître sous son règne l'abondance, la justice, et la paix. (Id.) La religion a peuplé de sages les *villes,* les empires et les déserts. (Id.)

— Dans la plupart des pays, on appelle *ville,* par opposition à bourg et à village, non pas seulement un assemblage de maisons plus considérable, mais une réunion d'hommes placés sous l'administration d'un magistrat municipal et jouissant de certains privilèges, comme le droit d'exercer le commerce, les arts et les métiers. L'origine des villes remonte à la plus haute antiquité. Dès que l'instinct social et surtout le besoin de se protéger mutuellement contre les attaques de familles plus puissantes eurent poussé un certain nombre de familles à se réunir et à s'associer dans l'intérêt de leur défense commune, il y eut des villes. On ne tarda pas à les entourer de murailles pour les mettre à l'abri des brigandages ou des insultes des hordes errantes. Les premières villes furent bâties sous le doux ciel de l'Asie, de l'Afrique, de la Grèce et de l'Italie. Les Égyptiens et les Phéniciens en fondèrent un grand nombre, qui toutes atteignirent bientôt un haut degré de prospérité. L'histoire mentionne plusieurs confédérations entre des villes dès les temps les plus reculés, comme la confédération phénicienne, qui comprenait Tyr, Sidon et d'autres villes, et la ligne achéenne, conclue par les plus puissantes cités helléniques, dans le but de briser la suprématie des Macédoniens. De bonne heure il y eut des villes dans les Gaules. Sous le règne d'Auguste, les Romains commencèrent à fonder des colonies en Allemagne. Ils ne tardèrent pas également à bâtir des villes et des bourgs, qui, détruits en partie par les Allemands, ne furent réédifiés que sous la domination des Francs. Ce fut Charlemagne qui habitua les Allemands à vivre dans les villes, dont il fonda un grand nombre. Les grands privilèges que l'empereur Henri Ier accorda aux bourgeois des villes firent surmonter peu à peu leur aversion pour une vie sédentaire. Les brigandages exercés par les nobles dans les campagnes, en forçant les paysans à chercher un asile dans les villes, contribuèrent à leur prospérité. Avec le temps, dans toute l'Europe civilisée, les villes obtinrent le droit de se faire représenter dans les assemblées politiques, c'est-à-dire une part dans le gouvernement de l'État, et elles devinrent ainsi des foyers de lumières et des centres de prospérité matérielle.

— Antiq. Lorsque les Grecs bâtissaient de nouvelles villes, ils les mettaient toujours sous la protection de quelque divinité. ‖ Il y avait chez eux plusieurs villes qui jouissaient du droit d'asile. Ces refuges ne furent d'abord établis que pour des délits involontaires ; mais dans la suite ils furent assurés même pour les criminels condamnés, pour les esclaves fugitifs, pour les banqueroutiers frauduleux, et d'autres personnes de cette espèce, chargées de crimes et de mauvaises actions. ‖ Les anciens employaient pour bâtir une ville certaines formalités. Ils choisissaient d'abord un jour favorable, et traçaient un sillon avec la charrue autour de l'endroit où ils voulaient bâtir. La charrue était tirée par un taureau et une vache de couleur blanche, pour désigner la pureté de ceux qui devaient habiter la nouvelle ville. [illegible] étaient attelés de façon que la vache [illegible] dedans, pour signifier que la femme devait se mêler des affaires domestiques, et le mari s'occuper de celles du dehors. A l'endroit où l'on voulait établir une entrée, on soulevait la charrue, et on la portait à quelques pas, ce qui faisait nommer ces ouvertures *portes.* Quoique souvent regardées comme inviolables, les portes n'étaient pas sacrées au même degré que les murs.

— *Le corps de ville,* ou simplement *la ville.* Le corps des officiers municipaux. [illegible] le corps de ville. [illegible]

— *L'hôtel de ville, la maison de ville.* L'hôtel, la maison où se réunit [illegible] le conseil municipal. Louis XIV fut magnifiquement reçu à l'hôtel de *ville.* (Anquet.)

— *Avoir une partie de son bien sur la ville.* Avoir une partie de son bien en rentes sur l'hôtel de ville de Paris.

— *Sergent de ville.* V. SERGENT.

— *Ville de commerce, ville marchande.* Ville où le commerce est considérable.

— *Ville d'entrepôt.* Ville où les marchandises sont expédiées pour passer outre.

— *Villes anséatiques.* V. ANSÉATIQUE.

— *Bonne ville.* Qualification honorable accordée par nos rois à certaines villes plus ou moins considérables.

— *La ville est bonne.* On y trouve aisément tout ce dont on a besoin.

— Fam. *Être à la ville.* N'être point à la campagne. ‖ *Être en ville.* N'être pas actuellement chez soi. ‖ *Dîner, souper en ville.* Dans une maison où l'on est invité.

— *Habit de ville.* Habit qu'on porte ordinairement quand on sort de chez soi. ‖ Habit différent de celui qu'on est obligé de porter dans l'exercice de certaines fonctions.

— *Faire faire un tour de ville.* Se disait de celui qu'on fouettait par les carrefours.

— Prov. *Autant de villes, autant de guides.* ‖ *Selon la ville les bourgeois.*

— Prov. et fig. *Ville qui parlemente est à moitié rendue.* Une personne qui écoute les propositions qu'on lui fait n'est pas éloignée d'accorder ce qu'on lui demande.

— Fig. et fam. *Avoir ville gagnée.* Se dit en parlant de toute difficulté vaincue, sur [illegible]

— Les habitants d'une ville. Toute la ville est allée au-devant de lui. Toute la ville parle de cette nouvelle. Avoir chez soi la ville et la cour. La ville et les faubourgs. Recevoir et traiter toute la ville. La *ville* croirait dégénérer en ne copiant pas les [illegible]. Charmer également la ville et les [illegible] (Boil.)

> Verras-tu d'un esprit tranquille
> Chez ta femme aborder et la cour et la ville ? (Boil.)

— *Bruit de ville, historiette de ville.* Bruit, historiette qui court parmi les habitants de la ville.

— Ce qu'elle contient.

— Ses monuments, ses établissements, etc.

— Absol. Séjour des villes, vie qu'on y mène, mœurs qui y règnent. Aimer mieux la ville que les champs. Préférer la campagne à la ville. [illegible] la ville dégoûte de la province. La cour détrompe de la ville, et la ville guérit de la cour. (La Bruy.)

— S'est dit autrefois pour Village. C'est pour cela que tant de noms propres de lieux sont formés de ce mot.

— Prov. *Les faubourgs sont plus grands que la ville.* Se dit de toutes les choses dans lesquelles l'accessoire efface l'objet principal. ‖ On dit, dans un sens analogue, *les [illegible]* ‖ *Ville prise,* [illegible] Quand on a obtenu un grand avantage [illegible] trouve plus de difficultés pour le reste. ‖ *Crier ville gagnée.* Se vanter bien haut d'un avantage qu'on vient de remporter.

— Poét. *La ville éternelle.* [illegible]

— Numism. *Médailles des villes.* Celles qui sont frappées dans les villes autonomes de l'antiquité, [illegible] les emblèmes. On a des [illegible] de villes.

— Philol. *Éditions des villes.* V. ÉDITION.

— Anc. cout. *Ville d'arrêt.* Villes [illegible] quelles il était permis aux [illegible] saisir le mobilier ou la personne [illegible] bien domicilié, encore que ses créanciers [illegible] sent point de titre exécutoire. ‖ [illegible] Ville qui n'avait point de commune [illegible] *tape.* V. ÉTAPE. ‖ *Ville de loi.* Ville où il y avait des maîtrises. ‖ Ville qui avait une commune. Se disait par opposition à ville baptice. ‖ *Ville de paix.* Ville où les différends ne pouvaient se vider en justice, par opposition à plusieurs autres où les combats étaient admis. [illegible] toujours été une ville de paix. [illegible] Être banni. ‖ *Rayer la ville.* Être [illegible] *Ôter la ville.* Bannir. ‖ *Rendre la ville.* Rappeler d'exil.

— Hist. *Ville libre.* Ville qui ne relève d'aucune puissance, nomme ses magistrats et se gouverne par ses lois. Hambourg, Brême, Lubeck et Francfort, sont des villes libres. Dans l'ancien empire d'Allemagne, il y avait beaucoup de villes libres qui ne relevaient d'aucun seigneur, et qui avaient un gouvernement particulier, presque toujours républicain. La plupart de ces villes étaient en même temps villes impériales, c'est-à-dire, sous la protection immédiate de l'empereur d'Allemagne.

— Imprim. *Ouvrage de ville.* Ouvrage de peu d'étendue, et qu'on tire en petit nombre.

— Syn. comp. VILLE, CITÉ. V. CITÉ.

VILLÉ, ÉE. adj. S [illegible]

VILLÉ. Géogr. Ch.-l. [illegible], arr. de [illegible] (Bas-Rhin) ; 1, [illegible]

VILLEBRUMIER. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Montauban (Tarn-et-Garonne) ; 8[illegible] hab.

VILLE-CASTIN. s. m. Sorte de laine d'Espagne.

VILLE-D'AVRAY. Géogr. V[illegible] département de Seine-et-Oise, à [illegible] très du parc de Saint-Cloud ; 500 hab. [illegible] château.

VILLEDIEU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Avranches (Manche) ; 3,000 hab. ‖ Ch.-l. de cant., arr. de Poitiers (Vienne) ; 330 hab.

VILLEDIEU (Marie-Hortense Desjardins, dame de). Née en 163[illegible], à [illegible], morte en 1683, vécut chez [illegible] ses grâces et ses talents [illegible] lui donnèrent de nombreux admirateurs. Elle a composé des poésies fugitives, des [illegible], des romans, etc.

VILLE-EN-TARDENOIS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Reims (Marne) ; 500 hab.

VILLEFAGNAN. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Ruffec (Charente) ; 1,700 hab.

VILLEFORT. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mende (Lozère) ; 1,[illegible] hab.

VILLEFRANCHE. Géogr. Ville des États sardes, prise en 1741 par le prince de Conti, et en 1792, par le général Anselme ; [illegible] hab. ‖ VILLEFRANCHE-SUR-AVEYRON. Ch.-l. d'arrond. (Aveyron), 8,700 hab. [illegible] Paris. ‖ VILLEFRANCHE-DE-LAURAGUAIS. Ch.-l. d'arr. (Haute-Garonne) [illegible] de Paris. ‖ VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE. Ch.-l. d'arr. (Rhône) ; 7,[illegible] hab. [illegible] ‖ VILLEFRANCHE [illegible] 1,800 hab. ‖ VILLEFRANCHE-DE-LONGCHAPT. [illegible]

[illegible]

l'Europe [illegible]

[illegible] de cant. [illegible]

[illegible]

mais [illegible]

[illegible] fumier, etc.

[illegible] 2,700 hab.

[illegible] (Yonne) ; 2,000 hab. ‖ VILLENEUVE-LE-ROI. [illegible] Paris. 1,[illegible] hab.

VILLENEUVE [illegible]

vint le principal ministre de Bérenger, comte de Provence, et contribua beaucoup à l'éclat de son règne tant par ses expéditions maritimes que par ses actes politiques || VILLENEUVE (P.-Ch. J.-B. Silvestre). Vice-amiral, commandant l'arrière-garde à la malheureuse bataille d'Aboukir, en 1799, eut un avantage léger sur Robert Calder, ne poussa point la victoire, se laissa battre par Nelson à Trafalgar, en 1805, y tomba et fut prisonnier, il se donna la mort l'année suivante, pour ne pas survivre à sa défaite.

VILLENEUVE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

VILLENEUX, EUSE. adj. Anc. cout. Qui appartient aux vilains, à la roture.

VILLERÉAL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Villeneuve d'Agen (Lot-et-Garonne); 1,400 hab.

VILLEROI (Nicolas de Neufville, seigneur de), né en 1542, mort en 1617, fut employé par Catherine de Médicis dans deux négociations importantes en Italie, devint secrétaire d'État en 1567, se maintint sous Charles IX et Henri III, mais fut destitué en 1588 comme partisan des Guises. Il recouvra ce poste en 1594, et le conserva jusqu'en 1614. Il a laissé les Mémoires d'État. || VILLEROI (Fr. de Neufville, duc de). Né en 1643, mort en 1730, ne se fit connaître dans sa jeunesse que par ses galanteries. S'étant distingué à Nerwinde en 1693, il fut tout à coup nommé maréchal de France. Chargé d'un commandement en chef en 1695 et en 1696, il commit les fautes les plus grossières.

VILLERS-BOCAGE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Caen (Calvados); 1,280 hab. || Ch.-l. de cant., arr. d'Amiens (Somme); 500 hab.

VILLERS-COTERETS. Géogr. Ch.-l. de cant. arr. de Soissons (Aisne); 2,700 hab.

VILLERS-EN-CAUCHIES. Hist. Village du département du Nord, célèbre par le combat qui s'y livra, le 24 avril 1794, entre les Français et les Anglais.

VILLERS-FARLAY. Ch.-l. de cant., arr. de Poligny (Jura); 1,000 hab.

VILLERS SEXEL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lure (Haute-Saône); 1,300 hab.

VILLE-SUR-TOURBES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Sainte-Menehould (Marne); 500 hab.

VILLETTE. s. f. (pr. *vi-lè-te*; dimin. de *ville*). S'est dit pour Très-petite ville.

VILLETTE. Géogr. Village près de Paris, cant. de Pantin, arr. de Saint-Denis (Seine); 5,000 hab. Le canal de l'Ourcq y forme un beau bassin, où prennent naissance les canaux Saint-Martin et Saint-Denis.

VILLEUX, EUSE. adj. (pr. *vil-leu*; du lat. *villosus*, fait de *villus*, poil). Hist. nat. Qui est chargé de poils, qui est velu. L'actinerie villeuse a ses tentacules villeux, lanugineux. L'anthropogon villeux a ses feuilles velues.

— Bot. Qui est encore d'un duvet doux.

— Anat. Qui a rapport aux villosités, ou qui présente des villosités. *Membranes villeuses.* Celles dont la surface est couverte de villosités qui la rendent douce au toucher et comme veloutée. || *Membranes villeuses simples.* Les membranes séreuses. || *Membranes villeuses compliquées* ou *folliculeuses.* Les membranes muqueuses || *Tunique villeuse.* La membrane des intestins.

VILLIA. Loi romaine décrétée sous les auspices du tribun du peuple Villiens, l'an 178 av. J.-C. Elle ordonna que l'on ne pourrait parvenir à la questure avant 25 ans, à l'édilité ou au tribunat avant 27 ou 28, à la préture avant 30, et au consulat avant 43.

VILLICAIN. s. m. S'est dit pour Concierge. || Paysan.

VILLICHE. s. f. Bot. Genre de plantes du Mexique.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM. Philippe (de). Né en 1464, mort en 1534, fut élu en 1521 grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il s'est rendu célèbre par sa défense de l'île de Rhodes en 1522. Avec 600 chevaliers et 4 à 5,000 soldats, il soutint pendant cinq mois un siége contre une armée de 200,000 hommes, commandée par le sultan Soliman. Enfin, après la plus héroïque résistance, il se rendit aux conditions les plus honorables.

VILLIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *vil-li-fè-re*; ét. lat., *villus*, poil; *fero*, porter). Bot. Qui porte de longs poils. Feuilles villifères. Rameaux villifères.

VILLOISON. (J.-B. d'Ansse de). Helléniste distingué, né à Corbeil en 1750, mort en 1805, a publié de nombreux et importants ouvrages sur la Grèce et la langue grecque.

VILLON. (Fr.) Un des plus anciens poètes français, né à Paris en 1431, mort vers la fin du XVe siècle, mena une vie fort déréglée. Pauvre, oisif et vicieux, il se fit plusieurs fois emprisonner pour vol, puis fut condamné par le Châtelet à être pendu; le Parlement, sur son appel, commua la peine en un bannissement. De nouveaux méfaits le firent remettre en prison; Louis XI, qui faisait cas de son talent, lui accorda encore sa grâce. Les œuvres de Villon sont dignes de sa vie : l'impiété, l'immoralité, la satire grossière y dominent, mais on y reconnaît un tour vif et spirituel, du mordant, de la verve, de la souplesse, et un talent réel de versificateur et de conteur. Villon est le véritable auteur du genre marotique, que Marot n'a fait que perfectionner.

VILLONNER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Voler, tromper.

VILLORITE. s. f. Bot. Genre de plantes.

VILLOSITÉ. s. f. (pr. *vil-lo-zi-té*; du lat. *villositas*). Anat. Se dit de petits prolongements ou plis des membranes muqueuses, de formes variées et plus ou moins ténus qui rendent la surface libre de ces membranes douce et comme veloutée. Rudolphi et Albrecht Meckel ont dit que dans les *villosités* intestinales existe un tissu d'une nature particulière, une sorte de spongiosité destinée à effectuer immédiatement l'absorption alimentaire. (Adelon.)

VILLOTTE. s. f. (pr. *vi-lo-te*). S'est dit d'une petite ville. Fam.

VILLOUNA. s. m. Relat. Titre que les anciens Péruviens donnaient au souverain pontife du soleil.

VILLUS. s. m. (pr. *vil-luss*; du lat. *villus*, poil). Bot. Assemblage de poils couchés, membraneux et un peu mous.

VILMANSTRAD. Hist. Ville de Russie, près de laquelle les Russes remportèrent une grande victoire sur les Suédois en 1741.

VILMÔDE. Myth. scand. Sage renommé dont tous les sages étaient descendus.

VILNA. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, sur la Vilna, ch.-l. du gouv. de Vilna; 25,000 h. Ancienne capitale de la Lithuanie. Le gouvernement a 1,357,000 hab. Ce fut une des provinces qui échurent à la Russie lors du partage de la Pologne en 1793.

VILONITE. s. f. Minér. V. WILONITE.

VILVORDE. Géogr. Ville de Belgique. Grande maison de correction; 3,000 hab.

VIMAIRE. s. f. (ét. lat., *vis*, force; *major*, majeure). Eaux et for. Dégât causé dans les forêts par les ouragans.

— Se disait de tout accident causé par force majeure.

VIMBRE. s. m. Ichthyol. Nom de deux poissons, l'un du genre cyprin et l'autre du genre saumone.

VIME. s. m. Bot. Ancien nom de l'osier.

VIMEN. s. m. Bot. Jet ou branche ligneuse qui est flexible comme de l'osier.

VIMEUX (LE). Petite contrée de France dans la Picardie, aujourd'hui comprise dans le département de la Somme, avait pour lieu principal Saint-Valery-sur-Somme.

VIMIEIRO. Hist. Ville de Portugal, où les Français, commandés par Junot, furent défaits le 21 août 1808.

VIMINAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes.

VIMINAL, ALE. adj. (du lat. *Viminalis*; fait de *vimen*, osier, parce que ce mont était originairement planté d'osier). Antiq. rom. Qui est couvert d'osiers || *Le mont Viminal* ou *le Viminal*. Une des sept collines de Rome. Servius Tullius renferma le mont Viminal dans la ville. || *Porte viminale.* Une des sept portes de Rome, entre la porte Colline et l'Esquiline. || Il y avait aussi le *champ Viminal*.

— Myth. lat. Surnom de Jupiter, adoré sur le mont Viminal. On dit aussi *Jupiter viminien*.

VIMINALIE. s. f. Bot. Genre de plantes.

VIMINALIES. s. f. pl. Antiq. Fêtes que l'on célébrait, à Rome, sur le mont Viminal.

VIMOUTIERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Argentan (Orne); 4,100 hab.

VIMY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Arras (Pas-de-Calais); 1,150 hab.

VIN. s. m. (du lat. *vinum*). Liqueur bonne à boire que l'on tire du raisin. Vin rouge. Vin blanc. Vin paillet. Vin gris. Vin couleur d'œil de perdrix. Vin clairet. Vin rosé. Vin mousseux. Vin de paille. Vin qui n'a point cuvé. Vin excellent. Vin exquis. Vin doux et piquant. Vin qui a de la sève, qui a vert et sève. Vin qui a du corps, qui n'a point de corps, qui a du montant. Vin fait. Vin mûr. Vin net. Vin nouveau. Vin vieux. Vin coulant et aisé à boire. Vin de bon crû. Vin généreux. Vin loyal et marchand. Vin de primeur. Vin prompt à boire. Vin qui est en boîte. Vin qui se maintient, qui se soutient, qui a de la force. Vin de l'arrière-saison. Vin de la première cuvée, de la seconde cuvée. Vin de garde. Vin bon à garder. Vin qui porte l'eau. Vin clair. Vin rassis. Vin reposé. Vin tiré au clair. Gros vin. Petit vin. Vin faible. Vin vert. Vin âpre. Vin dur. Vin léger. Vin fumeux. Vin violent. Vin malfaisant. Vin traître. Vin capiteux. Vin qui porte à la tête. Vin qui donne dans la tête. Vin de pressurage. Vin de quête. Vin doucereux. Vin qui a de la liqueur. Vin mince. Vin plat. Vin trouble. Vin qui file. Vin qui jaunit. Vin qui graisse, qui s'engraisse, qui tourne à la graisse. Vin gras. Vin gâté. Vin passé. Vin poussé. Vin besaigre. Vin qui sent l'évent. Vin éventé. Vin qui sent le fût. Vin battu. Vin mixtionné. Vin sophistiqué. Vin frelaté. Vin cuit. Vin brûlé. Vin soufré. Vin fin. Vin de cabaret. La lie du vin. Vin muscat. Vins de toutes les qualités. Quai, marché aux vins. L'entrepôt des vins. Droits sur les vins. Négociant en vins. Le commerce des vins. Les vins sont très-chers. Tonneau de vin. Muid de vin. Pièce de vin. Quartaut de vin. Bouteille de vin. Pinte de vin. Verre de vin. Faire du vin. Entamer du vin. Encaver du vin. Avoir du vin en cave. Percer du vin. Avoir du vin en perce. Vendre du vin en gros et en détail. Coller du vin. Éclaircir du vin. Tirer, mettre du vin en bouteille. Boire du vin. Prendre un doigt de vin, une goutte de vin. Boire son vin pur, son vin sec. Tremper son vin. Goûter bien le vin. Aimer le vin. Être sujet au vin. Une quantité de pain et de *vin*. (Mol.) Allons, qu'on donne du *vin* à M. Jourdain et à ces messieurs. (Id.) Le *vin* est le partage des dieux. (La Font.) Elle avait grand soin de lui faire boire de temps en temps de grands coups de *vin* un peu trempé. (Le Sage.) Nous nous joignîmes à ces vivants, et les aidâmes à serrer les meilleurs *vins* de M. le comte. (Id.) On nous apporta d'assez bon *vin*, que l'envie d'en goûter me fit trouver encore meilleur qu'il n'était. (Id.) Je me procurais par ces occasions quelques bouteilles de *vin* vieux, afin d'augmenter la gaîté de nos repas indiens, par ces douces et cordiales productions de l'Europe. (B. de St-P.) Que de peine avec mon argent! je la crains plus que je n'aime le bon *vin*. (J. J. Rouss.) De tous les dons du ciel le *vin* est le plus cher. (Gilbert.)

— Chim. Le vin est une liqueur alcoolique qu'on obtient par la fermentation du raisin. Il est composé d'alcool, de matières sucrées, d'acide malique, d'acide tartrique, de tartrate acidule de potasse, d'acide acétique, d'une matière colorante qui a quelque analogie avec le tannin, et quelquefois d'une substance aromatique. La matière colorante ne se rencontre que dans les vins rouges; seulement une partie de l'acide acétique peut se développer pendant la fermentation. Lorsque celle-ci est terminée, il reste toujours une quantité variable de sucre non décomposée, quantité d'autant plus grande dans le vin qu'il y en avait davantage en dissolution dans le moût. Cependant les raisins donnent en général un vin d'autant plus alcoolique qu'ils sont plus sucrés; tels sont les vins des pays méridionaux. Lorsqu'on veut que ces vins conservent, après la fermentation, une proportion assez considérable de matière sucrée pour avoir une saveur douce, souvent on fait évaporer une portion du moût jusqu'à consistance siropeuse, et on la mêle avec l'autre portion avant la fermentation. Ces vins s'appellent vulgairement *vins cuits*; tels sont ceux de Malaga, de Rota, etc. Outre les divers matériaux dont nous venons de parler, les vins contiennent quelquefois de l'acide carbonique, qui les rend mousseux : c'est ce qui a lieu quand on les met en bouteille avant que la fermentation soit achevée. Les vins sont toniques et stimulants, et ils possèdent d'autant plus cette dernière propriété qu'ils sont plus alcooliques. Ceux qui contiennent beaucoup de tartre et de matière colorante, comme les vins de Bordeaux, sont toniques et astringents. Ceux qui sont blancs et acidules sont diurétiques. Souvent les vins et surtout les blancs, deviennent filants et glaireux. On y remédie au moyen d'un peu de tannin dissous dans de l'alcool et versé dans le vin. Selon MM. Liébig et Pelouze, l'arome et le bouquet des vins est dû à un principe analogue à un éther, qu'ils ont isolé, et qu'ils ont appelé *éther œnanthique*, mais ces expériences exigent encore quelques recherches, car cet éther pourrait bien n'être que le véhicule du principe aromatique, et non le principe lui-même.

— Le vin est souvent désigné par le pays d'où il vient. Vin de France. Vin de Lignage. Vin de Champagne. Vin de Bourgogne. Vin de Bordeaux. Vin français. Vin du Rhin. Vin d'Espagne. Vin grec. Vin de Chypre. Les Chinois font avec le riz un *vin* aussi agréable que le meilleur *vin* d'Espagne. (B. de St-P.)

— C'est à tort que quelques personnes se font scrupule de dire du Bourgogne, du Champagne, du Bordeaux, pour du vin de Bourgogne, du vin de Champagne, du vin de Bordeaux. Mme de Genlis attribue l'introduction de cette ellipse au langage révolutionnaire. Mille exemples pourraient servir à prouver qu'avant la révolution nos bons auteurs ont fait usage de ces locutions elliptiques, et ces autorités peuvent bien balancer avec quelque avantage celle d'un sot purisme qui repose uniquement sur un caprice du grand monde.

— *Vin de deux feuilles, de trois feuilles, de quatre feuilles.* Vin qui a deux ans, trois ans, quatre ans.

— *Vin du cru.* Vin fait avec le raisin recueilli dans l'endroit même où on le consomme.

— Prov. *Il faut se défier du vin du cru.* Se dit parce que beaucoup de crus sont mauvais.

— *Vin de copeau.* Vin que l'on fait passer sur les copeaux, c'est-à-dire dans lequel on fait tremper des copeaux pour l'éclaircir et le rendre plus prompt à boire.

— *Vin de paille.* Ceux qui s'obtiennent de raisins séchés à demi sur la paille, en ayant soin d'enlever les grains gâtés, et ceux dont la maturité ne serait pas complète.

— *Vin doux.* Vin qui n'a point encore cuvé.

— *Vin bourru.* Vin nouveau qui n'a guère cuvé, et qui se conserve doux.

— *Vin coupé.* Vin mêlé avec d'autre vin.

— *Demi-vin* ou *petit vin.* Eau passée sur le marc de raisin, après qu'on en a retiré tout ce qu'on a pu par l'action du pressoir.

— *Vins de demi-marque.* Vins de certains cantons de Guyenne, et surtout de ceux qu'on appelait de la nouvelle conquête.

— *Vins du haut pays.* Vins de toutes sortes de crus, qui se recueillent au-dessus de Saint-Macaire, près de Bordeaux.

— *Vins pour Paris.* Nom que l'on donne, notamment dans le département de Maine-et-Loire, à des vins de seconde qualité, parce qu'ils sont en grande partie achetés par les Parisiens. Presque tous les vins blancs qui vont à Paris y sont employés à faire des vins rouges au moyen de leur mélange avec des vins du Midi.

— *Vin pour la mer.* Nom que l'on donne à des vins blancs de première qualité, parce qu'ils sont souvent achetés par des négociants de la Hollande, de la Belgique, de l'Angleterre, etc., qui les embarquent dans les ports où leurs prix sont le plus avantageux.

— *Vin de cerneaux.* Vin rosé qui est bon à boire dans la saison des cerneaux.

— *Vin de goutte* ou *mère goutte.* Celui qui est exprimé naturellement des grappes avant de serrer le pressoir.

— *Vin en cercles.* Vin qui est dans des tonneaux.

— *Vin de veille.* Vin qu'on met dans la chambre du roi et des princes, en cas qu'ils en aient besoin durant la nuit.

— *Vins d'honneur.* Vins que les officiers municipaux offrent à de hauts personnages, lorsque ceux-ci font leur entrée dans certaines villes. || On dit, dans le même sens, *vin de ville*.

— *Vin de l'étrier.* Vin que l'on boit au moment du départ, lorsqu'on est près de monter à cheval.

— Fig. et fam. *Vin d'une oreille.* Vin excellent, parce que celui qui en boit penche une oreille en signe d'approbation. || *Vin de deux oreilles.* Mauvais vin, parce que le buveur secoue la tête, en signe de mécontentement. || Ces deux manières de parler ne sont plus en usage.

— Prov. et fig. *Du vin à faire danser les chèvres.* Du vin très-aigre. || *Du vin bon à laver les pieds des chevaux.* Du vin si mauvais, qu'il est impossible de le boire.

— Prov. et fig. *A bon vin point d'enseigne.* Ce qui est bon n'a pas besoin d'être vanté, prôné.

— *Vin de liqueur.* Vin qu'on boit, en petite quantité, à l'entremets et au dessert.

— *Esprit de vin* ou *alcool.* La partie la plus spiritueuse du vin, qui fait sa principale force, et qu'on en retire par la distillation.

— *Vin théologal.* Nom qu'Erasme et Henri Estienne donnent au meilleur vin.

— Se dit, en général, de toutes les liqueurs que l'on tire ou extrait des végétaux, soit en exprimant le suc, soit en les faisant macérer dans l'eau, et qui, par la fermentation, ont été transformés en une liqueur plus ou moins piquante, et pourvue d'un certain degré spiritueux. Tous les végétaux nutritifs et les matières animales qui contiennent du sucre tout formé sont susceptibles d'éprouver la fermentation spiritueuse. Ainsi l'on peut faire du vin avec tous les sucs de plantes, la sève des arbres, les infusions et décoctions des végétaux farineux, le lait des animaux frugivores, et enfin il peut être fait du vin avec tous les fruits mûrs et juteux; mais toutes ces substances ne sont pas également propres à être converties en vins bons et généreux.

— *Vin de Fismes.* Liqueur fermentée destinée à augmenter la couleur des vins; on la prépare, dans une partie de la Champagne, avec les baies d'hièble, de sureau, de troëne et d'airelle, les mûres et les prunelles.

— *Vin de prunelles.* Boisson que font les paysans avec les prunelles ou prunes sauvages.

— Fig. et fam. *Vin de prunelles.* Mauvais vin, vin qui est aigre et faible.

— *Vin poireau.* Nom qu'on donnait autrefois au cidre.

— *Vin de teinte.* Gros vin qui donne de la couleur à des vins fabriqués.

— *Vin bâtard* ou *vin de buffet.* Se disait du vin mêlé d'eau.

— *Vin bouté.* Se disait du vin aigri, affaibli, éventé.

— *Vin de couchier.* Présent que les mariés faisaient aux jeunes gens de la noce, pour qu'on les laissât en repos.

— On a, depuis un certain nombre d'années, étendu ce nom à des liqueurs fermentées importables, destinées à la production de l'eau-de-vie, telles que celle que l'on obtient avec la pomme de terre, le seigle, l'orge, etc.

— *Vin de palme.* Celui qui se fait de jus de palmier.

— *Vin de cannes à sucre.* Suc qu'on exprime des cannes à sucre avant qu'il ait été réduit en sirop.

— *Vin brûlé.* Celui qu'on fait bouillir avec du sucre.

— *Vin marin.* Vin qu'on fait en jetant de l'eau de mer sur les grappes, quand elles sont dans la cuve.

— *Vin de coin.* Vin qu'on fait avec des rouelles de coin, qu'on laisse tremper dans du moût ou vin doux.

— *Vin rosat.* Vin dans lequel on laisse des roses trois mois.

— *Vin de grenades.* Vin qui se fait en pressant les grains de grenades.

— *Cet homme est en pointe de vin.* Le vin

commence à le mettre en gaîté. *Il est en and de vin.* Il commence à être ivre. || *Il est pris de vin.* Il est déjà ivre.

— *Porter bien le vin, porter bien son vin.* Boire beaucoup sans qu'il y paraisse.

— Fig. et Fam. *Être entre deux vins.* Approcher de l'ivresse.

— *Dans le vin.* Étant ivre. Quiconque fait, dans le vin, de mauvaises actions, conçoit, dans le vin, de mauvais projets. (J.-J. Rouss.) On se rend plus criminel par les excès commis dans le vin, que par ceux auxquels poussent les passions; on pouvait ne pas s'enivrer. (Boiste.)

— Fig. et fam. *Cuver son vin.* Dormir afin de laisser passer son ivresse. || Dans un sens plus figuré, Se donner le temps de s'apaiser, de revenir à la raison.

— Fig. et pop. *Sac à vin.* Grand ivrogne.

— *Le vin lui sort par les yeux.* Se dit d'un homme extrêmement ivre.

— Prov. *Un verre de vin avise bien un homme.* Se dit à ceux qu'on invite à boire avant de discourir ou d'agir. || ***Vin versé n'est pas avalé.*** Il ne faut pas compter un seul instant sur l'avenir. || *Mettre un verre de vin en prison.* Boire trois coups, enfermer le second entre les deux autres, ou prendre un verre de vin entre deux bouchées. || *Vin qui n'a que la cape et l'épée.* Celui qui a peu de vertu. || *Vin de singe.* Vin qui porte à la tête. || *Trempette de Belac, vin à teindre les nappes.* Se dit d'un vin coloré, mais très-faible. || *Avoir un vin de pie.* Babiller beaucoup, lorsqu'on a bu quelques verres de vin. || *Avoir un vin d'âne.* Être hébété. || *Avoir un vin de renard.* Avoir un vin qui rend malin et cauteleux. || *Avoir un vin de pourceau.* Être incapable de se conduire, se rouler dans la fange. || ***Avoir un vin de lion.*** Faire le matamore. || *Avoir un vin de cerf.* Devenir mélancolique, et même pleurer. || *Avoir un vin d'agneau.* Un vin qui rend doux. || *Le vin est le lait des vieillards.* Le vin soutient les vieillards. || *A bon vin bon latin.* || *Vin de nazaret.* Vin qui sort par les narines à force de rire en buvant. || *Vin de Bretigny, qui fait danser les chèvres.* Mauvais vin. || *Vin aigre nuit aux dents* || *Vin à la saveur et pain à la couleur.* || ***Vin, chevaux et blés, vendez-les quand pouvez.*** || *Vin et cent ss on douvent tout.* || *Vin, l'e saveur et parier, sont différents* [illegible] *Vin or et ami vieux sont en prix en tous lieux.* || *Vin ans amis, et sans temoins* [illegible] || *A bon vin il ne faut pas d'enseigne.* || *Avoir tété du vin.* Être convaincu, être attrapé. || ***Au matin bois le vin blanc, le rouge au soir pour le sang.*** || *Au moins si l'eau est trouble, que le vin soit clair.* || ***Bon vin, bon éperon.*** || ***Bon vin, mauvaise tête.*** || *Bon vin réchauffe le pèlerin.* || *Bon vin s'aigrit en chaud cellier.* || *Cela s'en va comme le vin du valet.* C'est une chose obligée. || *C'est vin de dîme, il ne coûte que l'avaler.* || *Chaque vin a sa lie.* || *Du bon terrier bon vin.* || *Du vin du cru que Dieu nous garde.* || *En vaisseau mal lavé on ne peut vin garder.* || *Force vin trouble l'engin.* || *Il ne faut pas mettre de l'eau dans son vin.* || *Il y a plus de paroles en un setier de vin qu'en un muid d'eau.* || *Le vin est bon qui en prend par raison.* || *On ne connaît pas le vin au cercle.* || ***Où l'hôtesse est belle le vin est bon.*** || *Par le ponant on descend le vin en cave, par le jambon en l'estomac.* || *Qui bon vin boit Dieu voit.* || *Qui bon vin boit, il se repose.* || *Qui vin ne boit après salade est en risque d'être malade.* || ***Tel vaisseau, tel vin.*** || *Toute grappe de raisin ne vient au pressoir faire vin.* || *Sur tout vin le grec est divin.* || *Trois verres de vin descendent en trois heures.* || *Il vaut mieux sentir le vin que le boire.* || *On ne doit juger l'homme ni le vin, sans les éprouver soir et matin.*

— Prov. ***Après bon vin, bon cheval.*** On est plus hardi quand on a bien bu. || *Faire jambes de vin.* Bien boire pour être en état de marcher plus délibérément. || *A la Saint-Martin on boit de bon vin.* La fête de Saint-Martin arrive le 11 novembre, après la fin des vendanges, et lorsque le vin commence à être fait. || *Mal de la Saint-Martin.* Se disait autrefois de l'ivresse. || *Le vin donne aux ouvriers est le plus cher vin.* Les travaux corporels augmentent la soif; aussi les propriétaires ne manquent jamais de fournir aux ouvriers par des boissons. || *Vin sur lait c'est sain, lait sur vin c'est venin.* Ce proverbe signifie qu'on est guéri d'une maladie lors qu'on passe de l'usage du lait à celui du vin, et qu'on est malade, au contraire, lorsqu'on cesse de boire du vin pour boire du lait. || *Le vin entre et la raison sort.*

— Prov. et fig. *Le vin est tiré, il faut le boire.* Se dit pour marquer qu'on est trop engagé dans une affaire pour reculer.

— Fig. *Cet homme a le vin mauvais, gai, triste,* etc. Il est querelleur, gai, triste, etc., quand il a bu.

— Fig. et Fam. *S'enivrer de son vin.* S'entêter de ses propres idées.

— Fig. et Fam. *Mettre de l'eau dans son vin.* Se modérer sur quelque affaire, sur quelque prétention, montrer moins de chaleur, d'animosité, etc. Les esprits d'un conquérant se vont se prier de mettre de l'eau dans son vin, afin qu'ils puissent mettre du *vin* dans leur eau. (Boiste.) Mettez de l'eau dans votre **vin**, et vous n'y mettrez pas [illegible]. (J.-J.)

— Fig. et fam. *Pot de vin.* Ce qui se donne par manière de présent au delà du prix qui a été arrêté entre deux personnes pour un marché, tel qu'une rente, un bail à ferme, etc. Vouloir, avoir tant pour un pot de vin. Gros pot de vin. Fort pot de vin.

— Se disait autrefois du pourboire qu'on donne à des ouvriers ou à des domestiques.

— Les sergents employaient aussi ce mot dans les encans qu'ils faisaient : ils disaient, par exemple, *à trente livres et le vin.*

— Fam. *Boire le vin du marché.* Aller boire ensemble après avoir conclu quelque affaire.

— Anc. cout. *Vin d'ost.* Impôt pour les frais de la guerre. || *Crieur de corps et de vin.* Crieur public qui annonçait les enterrements et l'arrivée des vins. || *Coureur de vin.* Celui qui transportait le vin à la suite du roi. || *Vin de messager.* Somme qu'on allouait à la partie qui avait obtenu gain de cause, afin de l'indemniser des frais de port de lettres et de voyage, lorsqu'elle demeurait hors de la juridiction où l'affaire avait été portée.

— Féod. *Droit de vins.* Droit dû au couvent de Faremoutier, outre les droits de lots et ventes et saisines, par les habitants de Jouy. || *Droit de vins et ventes.* Droit dû au seigneur censuel par celui qui a acheté un héritage censuel.

— Hist. *Vin des roses.* Vin acheté en 1624 par le sénat de Brême, des crus de Johannisberg et de Hochheim. Il y en a 12 foudres ou 5 barriques à 204 bouteilles, dont on remplit le vide chaque année. Sa valeur est considérable, mais on ne le vend point; on en fait des présents.

— *Tache de vin.* Tache rouge que quelques personnes apportent en naissant sur le visage, ou sur quelque autre partie du corps. Avoir une tache de vin sur la joue.

— Pharm. Se dit particulièrement de plusieurs préparations médicinales faites avec du vin auquel on a mêlé d'autres substances. On les prépare à froid, par macération ou par digestion dans des vaisseaux clos, ou en ajoutant au vin une solution alcoolique d'une substance médicamenteuse. Ces vins sont simples ou composés, suivant qu'on fait entrer un ou plusieurs médicaments dans leur préparation. Ils ont les propriétés dépendantes des substances dissoutes ou du dissolvant lui-même. Vin d'absinthe. Vin de quinquina. Vin scillitique. Vin rosat. Vin de Gentiane. Vin émétisé. Vin émétique. Vin antiscorbutique. Vin aromatique. Vin chalybé. || *Vin médicinal.* Liqueur vineuse, vin, bière, hydromel, ou autre, avec laquelle on a combiné plusieurs médicaments.

— Se dit quelquefois de la force même du vin. Ainsi on dit d'un vin qu'il a peu de force ou beaucoup de force, *il a peu de vin, il a beaucoup de vin.*

— Philos. hermét. *Vin des sages.* Le mercure. || *Vin commun.* Les alchimistes l'appelaient ***esprit*, parce qu'il est très** [illegible].

— *Le dieu du vin.* Bacchus. Le dieu du vin et celui des amours saluent à l'envi leur domaine. (Poug.)

— Dans les premiers temps de la république romaine, l'usage du vin était sévèrement défendu aux femmes, et Romulus avait permis aux maris de répudier et même de tuer celles qu'ils auraient surprises buvant du vin. Les Romains étaient si scrupuleux sur le point de ces femmes à cet égard, qu'ils avaient introduit l'usage d'embrasser les femmes quand ils entraient dans une maison, afin de juger par eux-mêmes si elles n'étaient pas en faute. Ils se relâchèrent peu à peu de cette extrême rigueur, et les lois cédant enfin au luxe et à la débauche, les femmes imitèrent les hommes et purent, en toute occasion, les mêmes licences. || Les Carthaginois défendaient le vin aux magistrats et à ceux qui portaient les armes. || Les Perses n'employaient d'autre question que le vin pour la découverte des crimes. Ce moyen de découvrir la vérité n'est pas cruel assurément, et paraît plus efficace que les tortures affreuses dont on fit longtemps parmi nous un si cruel usage. || L'usage du vin est interdit aux Turcs par la loi de Mahomet. Mais cette loi n'est observée chez eux que comme la loi du jeûne et de l'abstinence l'est chez nous : c'est-à-dire par le peuple, et non par les grands, qui ont toujours d'excellentes raisons pour s'en dispenser.

— Le vin était si considéré, il y a plusieurs siècles, qu'on ne faisait aucun [illegible] qu'il n'y eût une gratification extraordinaire que l'on nommait *pot de vin.* Ce qu'on offrait à l'église pour les baptêmes et mariages s'appelait *vin du curé*, les présents qu'on faisait à sa future, avant le mariage, le *vin de noces*; ce que les plaideurs donnaient aux clercs de leurs rapporteurs, ***le vin des clercs;*** et le droit qu'on payait aux officiers municipaux, quand on était reçu bourgeois, le *vin de bourgeoisie.*

— Syn. simpl. On dit, par métonymie, le bouteille, le flacon, le verre, la tonne, le tonneau, la treille, pour le vin qui y est contenu. || Épith. Délectable, délicieux, généreux, vermeil, empourpré, parfumé, écumeux, pétillant, fumeux, mousseux, âpre, dur, revêche, grossier.

— Les poètes disent quelquefois *Bacchus* pour le Vin.

Lorsque Bacchus en nectar argenté
De son cristal étroit part, pétille et s'élance. (Dasouss.)

VINÂ s. m. Relat. Sorte de luth indien.

VINADE Anc. cout. Droit de faire transporter le vin par des vassaux. La vinade pouvait exiger leurs paires de bœufs et une charrette.

VINAGE s. m. Se disait d'une grande quantité de vin.

— Féod. Droit que les seigneurs levaient sur le vin. Redevance en vin. Droit que les communautés payaient au seigneur pour la réparation des ponts et passages. || Droit sur la vendange qu'on devait payer avant de retirer le vin de la cuve. || Droit pour le passage du vin par la terre ou seigneurie d'autrui. || Droit à prendre sur le vin pressuré.

— S'est dit pour Réjouissance et bonne chère.

VINAGO s. m. Nom sous lequel on a désigné primitivement un pigeon sauvage, et que l'on a appliqué plus tard à un sous-genre du genre colombe.

VINAGRILLO. s. m. Nom que l'on donne en Espagne, et surtout à Séville, à la poudre de tabac [illegible]. Les dames et les élégants en font usage à Madrid comme d'un sternutatoire doux et agréable. On en trouve parfois à Paris.

VINAIAGUIN Myth. ind. Divinité indienne, dont la naissance est [illegible]. Parvadi, femme d'Isora, [illegible] de l'Inde, étant un jour [illegible], conçut un si violent désir d'avoir un enfant, qu'il se forma aussitôt de la sueur qui [illegible] sur son sein; et cet enfant, [illegible], parut grand comme un jeune homme de vingt ans. Ixora, étant rentré chez lui, [illegible] de trouver cet enfant; mais sa femme [illegible] à l'apaiser. Cependant, plus tard, Vinaiaguien périt victime de cette jalousie. Lorsque le ressentiment d'Ixora fut assouvi, il eut un vif regret de la mort de ce fils, et il [illegible] le ressusciter : mais sa tête ayant été [illegible] et ne pouvant plus être [illegible] à son corps, Ixora coupa la tête d'un éléphant, qu'il ajusta sur le corps de Vinaiaguien.

VINAIGRE s. m. [illegible] parce qu'on le fait ordinairement avec du vin que l'on a laissé aigrir. V. [illegible] tifice, et qui sert à une foule d'usages dans l'économie domestique. Vinaigre rouge. Vinaigre blanc. Vinaigre fort. V. [illegible] ses qualités principales est de préserver les substances animales de la putréfaction. Vinaigre distillé. Pourpier, concombre confit au vinaigre. Mettre un filet de vinaigre dans une sauce. Assaisonner une salade avec du sel, du poivre, de l'huile et du vinaigre. [illegible] maigrir, et dans cette vue elle avait bu [illegible] un mois un verre de vinaigre chaque matin. (Brill.-Savar.) L'aigreur, dans une femme, fait aussi mal que le *vinaigre* dans le ait. (Bois.) Il y a des personnes, hélas! en très grand nombre, qui aiment le spectacle des [illegible] comme d'autres aiment le [illegible] [illegible] Il faut toujours avoir de la [illegible], comme du *vinaigre* sous [illegible] pour se s'évanouir. (Mme de Sévigné.)

— Quand le vin aigrit naturellement, on dit du *vin aigre*, et non pas du vinaigre.

— En général, toute [illegible] qui a passé par la fermentation vineuse et acide.

— Chim. Le vinaigre est le produit de la fermentation acide du vin. [illegible] outre l'acide acétique, [illegible] du tartrate acidule de potasse et [illegible] matière colorante. L'alcool est susceptible de s'acidifier, mais il paraît qu'il [illegible] de quelques [illegible] extractives [illegible] terminer cette transformation [illegible] liqueurs fermentées peuvent passer à l'état de vinaigre ou d'acide acétique.

— ***Vinaigre rosat, vinaigre surard***, [illegible] *framboise*, à l'ail, à l'estragon, [illegible] dans lequel on a fait infuser les [illegible] fleur de sureau, de l'ail, de [illegible].

A côté de ce plat [illegible]
[illegible]
Et nageant dans des flots [illegible]

— *Vinaigre de cidre*, [illegible] vinaigre qu'on obtient avec du cidre, avec de la bière, etc.

— *Vinaigre de bois*, [illegible] Acide tiré du bois par distillation.

— *Vinaigre des quatre voleurs*, [illegible] vinaigre composé que l'on pose sur soi pour se préserver de l'infection.

— *Vinaigre* [illegible]. Acide acétique [illegible] d'eau.

— [illegible] la concentration du vinaigre ordinaire.

— *Vinaigre radical.* Vinaigre [illegible]

— *Vinaigre de toilette.* Vinaigre [illegible] ployé dans diverses préparations culinaires.

— *Vinaigre de toilette.* Vinaigre dans lequel on a mis macérer des substances aromatiques, du citron, de la vanille, etc.

— Pharm. *Vinaigre médicinal.* Vinaigre dans lequel on a fait macérer différents [illegible] pour l'employer dans le traitement de certaines maladies. Le vinaigre, étendu d'eau, est rafraîchissant; il sert, en pharmacie, à dissoudre diverses substances. Vinaigre antiscorbutique. Vinaigre dentifrice. Vinaigre thériacal.

— *Sel de vinaigre.* Sel que l'on [illegible] vinaigre, et qu'on respire pour se garantir de l'évanouissement.

— *Vinaigre de Saturne.* Acétate de plomb.

— Fig. [illegible] N'assaisonner jamais vos paroles [illegible] mettent toujours assez d'aigreur dans la vie. (Boiste.)

— Prov. *Le bon vin fait le bon vinaigre.* On peut toujours tirer parti [illegible] d'une bonne qualité. [illegible] *noire, qui sel et vinaigre* [illegible] prompt et colère. [illegible]

— Prov. et fig. *On prend plus de mouches avec* ***du miel qu'avec du vinaigre.*** On [illegible] dans les affaires, on [illegible] par la douceur que par la [illegible].

— On dit que *la femme a bonne* [illegible] vinaigre de la maison est trop fort.

— Anc. expr. prov. *Faire passer* [illegible] *quelqu'un* [illegible] lui faire souffrir de [illegible] goisses.

— Fig. et pop. *Habit de vinaigre.* Habit [illegible], trop léger pour la saison.

— Phil. hermét. *Vinaigre des montagnes.* Vinaigre [illegible] *Vinaigre* [illegible] *aigre des philosophes.* Mercure qui [illegible] sans [illegible], et qui s'appelle très aigre, d'autant qu'il est plus âcre que celui [illegible] minéral, [illegible]. *Vinaigre qui* [illegible] *la lune aussi.* La [illegible] La rougeur ne peut [illegible] faites au [illegible].

VINAIGRÉ, ÉE. [illegible] part. pass. de v. Vinaigrer: S[illegible] Trop vinaigre. Sauce trop vinaigrée.

— Se [illegible] passé au vinaigre. [illegible] la poste. M. [illegible] vinaigre parfumé et [illegible] J.-J. R[illegible]

VINAIGRER v. a. [illegible] du vinaigre.

— [illegible] Être vinaigré.

VINAIGRERIE s. f. [illegible] Bâtiment [illegible] vinaigre.

— [illegible] Les [illegible]

VINAIGRETTE s. f. Art [illegible] [illegible] Bœuf à la vinaigrette [illegible]

— [illegible] cette sauce. Manger [illegible]

— [illegible] [illegible]

VINAIGRIER s. m. Artisan qui fait et vend du vinaigre et de la moutarde.

— Petit vase à mettre du vinaigre. Vinaigrier de cristal, de porcelaine.

— Bot. Nom vulgaire du sumac, dont le fruit [illegible] vinaigre.

— Entom. Nom [illegible] [illegible] par Latreille.

— Se [illegible]

— [illegible] Marchand vinaigrier.

VINAIRE adj. [illegible] lat. *vinarius.* Propre à contenir du vin. Vaisseaux vinaires. Vase vinaire.

— [illegible] Qui appartient au vin, au commerce des vins. [illegible] vinaire.

VINAIRE. s. m. antiq. rom. Marchand de vin.

— Hist. ecclés. Religieux qui prend [illegible] du vin; cellerier.

VINALES s. f. Antiq. rom. V. VINALIES.

VINALIENNES. s. f. p. V. VINALIES.

VINALIES s. f. [illegible] [illegible]

VINAPON s. m. [illegible]

VINAROZ. Géogr. V. [illegible] d'Espagne, [illegible] Vale[illegible] hab.

VINASSE. s. f. Comm. et fam. Vin très-faible.

— [illegible] [illegible]

VINATA. Myth. ind. Femme de Casyapa [illegible]

VINATIER. s. f. [illegible] Bot. Arbre [illegible]

VINAY Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de St-Marcellin (Isère), [illegible] hab.

VINÇA. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Prades (Pyrénées-Orientales), [illegible] hab.

VINCENNES Géogr. [illegible] arr. [illegible]

verti en prison d'État par Louis XI. C'est dans les fossés de ce château que le duc d'Enghien a été fusillé en 1804. Les alliés en firent le blocus en 1814 et en 1815, mais ne purent le prendre.

— Hist. *Paix de Vincennes.* Traité conclu en 1380 entre Charles V et Jean IV, duc de Bretagne.

VINCENT (SAINT). Géogr. Une des petites Antilles, qui appartient aux Anglais, 25,000 hab. Ch.-l. Kingstown. || Cap qui forme la pointe S.-O. du Portugal.

— Hist. *Combat du cap Saint-Vincent.* Victoire remportée par une flotte anglaise sur une flotte espagnole, le 16 février 1797.

VINCENT (Saint). Martyr, né à Saragosse, avait été ordonné diacre par Valère, évêque de cette ville, quand le proconsul d'Espagne Dacien lui fit subir le martyre en 304. On célèbre sa fête le 22 janvier, jour de sa mort. || VINCENT DE LÉRINS (Saint), Gaulois de naissance, porta les armes dans sa jeunesse et se retira ensuite dans un monastère de Lérins. Il mourut vers 450. Sa fête se célèbre le 24 mai. Il a publié un ouvrage estimé contre les hérésies. || VINCENT DE BEAUVAIS. Savant du XIIIe siècle, né vers 1200 à Beauvais, mort vers 1264, fut chargé par saint Louis de rédiger un résumé des sciences qu'on cultivait alors. Ce curieux ouvrage, écrit en latin, est l'encyclopédie du XIIIe siècle. || VINCENT FERRIER (Saint). Célèbre prédicateur espagnol, né à Valence en 1357, mort en 1419, entra dans l'ordre des dominicains et se fit une telle réputation par ses sermons qu'on venait pour l'écouter de tous les points de l'Espagne; il fut appelé par plusieurs princes étrangers, et fut même pris pour arbitre par quelques rois. Il fut canonisé en 1455. Sa fête se célèbre le 13 mars. || VINCENT DE PAUL (Saint). Né dans les Landes en 1576, fut reçu prêtre en 1600. Étant allé à Marseille pour recueillir une succession, il fut pris par des pirates et conduit à Tunis, où il fut fait esclave. Il parvint à se sauver et revint en France en 1607. Il employa dès lors les missions religieuses et les mit à exécution avec tant d'éclat que Louis XIII le fit aumônier général des galères. Il visita souvent les galériens, leur prodiguant les consolations et les secours de la religion. On dit même qu'il prit la place d'un forçat dont le désespoir l'avait vivement ému. On lui doit la fondation des hôpitaux de Bicêtre, de la Salpêtrière, de la Pitié, celui de Marseille pour les forçats et celui des enfants trouvés. Il institua en 1625 la congrégation de la mission, et en 1634 les sœurs de charité. Appelé au conseil des affaires ecclésiastiques, il mourut en 1660, chéri et vénéré de tous. On célèbre sa fête le 19 juillet.

— On dit substantiv. au fém. *la Saint-Vincent*, pour La fête de saint Vincent. La Saint-Vincent est le 22 janvier.

— Prov. *A la Saint-Vincent le vin monte au sarment ou s'il gèle il en descend.* || *A la Saint-Vincent tout dégèle ou tout fend.*

VINCEROLLE. s. f. Bot. Genre de la famille des joncées, établi pour une plante de la Nouvelle-Hollande, que l'on trouve dans les sols sablonneux.

VINCI (Léonard de). Né en 1452, aux environs de Florence, se distingua à la fois comme peintre, comme mécanicien, ingénieur et architecte. Après avoir habité successivement Milan, Florence et Rome, il vint se fixer en France, attiré par François Ier, qui le combla de bienfaits. Il mourut en 1519 à Amboise. Léonard de Vinci laisse à désirer tant pour le dessin que pour le coloris, mais il est le premier qui ait réalisé à un haut degré les principes du beau en peinture. Comme sculpteur et ingénieur, il a également laissé de beaux monuments de son génie. Il a aussi cultivé les lettres avec succès.

VINCIAC. Hist. Nom ancien d'un village de France qui était situé entre Arras et Cambray, célèbre par la bataille gagnée par Charles Martel sur Chilpéric, en 717.

VINCIBLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être vaincu.

VINCIEN. adj. m. Myth. Surnom de Mars, adoré à Vincium; auj. *Vence.*

VINCRE. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la pervenche.

VINCULAIRE. s. f. Zooph. Genre de polypiers fossiles, à peine de la grosseur d'un crin de cheval, et qu'on trouve dans la couche du calcaire grossier des environs de Paris.

VINDAS. s. m. (pr. *vin-dass*). Mar. Machine composée d'un treuil vertical sur lequel se roule un câble, et qu'on fait tourner avec deux leviers. Le vindas sert à faire remonter des bateaux, à tirer des pierres et autres gros fardeaux. On l'appelle aussi *cabestan.*

VINDÉLICES ou **VINDÉLICIENS.** s. m. pl. Géogr. anc. Nom donné à plusieurs petits peuples qui habitaient la Vindélicie.

VINDÉLICIE. Géogr. anc. Contrée d'Europe, dans la Germanie, dont la capitale était Augsbourg.

VINDÉMIAL, ALE. adj. Antiq. rom. Qui a rapport à la vendange. *Offrandes vindémiales.* Celles que l'on déposait sur les tombeaux, en automne.

VINDÉMIALES. s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes des vendanges, instituées par César; elles commençaient au dix des calendes de septembre et duraient jusqu'aux ides d'octobre. C'était une fête de dissolution.

VINDEMIATOR. s. m. Astron. Nom d'une constellation qui se lève au mois de mars. On dit aussi *le Vendangeur.*

VINDENNE. s. f. Techn. Corde fixée sur la signolle d'un moulin.

VINDEX (C. Julius). Propréteur de la Séquanaise, sous Néron, se révolta contre ce prince l'an 67 de J.-C. et offrit l'empire à Galba, mais se voyant vaincu, il se tua de désespoir l'année suivante.

VINDICATIF, IVE. adj. Qui aime à se venger, qui est porté à la vengeance. Homme vindicatif. Femme vindicative. Esprit emporté, vindicatif. Avoir un caractère vindicatif. Se prend toujours en mauvaise part. Les personnes qui osent s'avouer *vindicatives* s'exposent beaucoup: on est réduit à leur faire la guerre à mort. (Boiste.) Plus *vindicative* que l'homme, la femme l'est en raison de sa sensibilité et de la haute opinion qu'elle a d'elle-même. (Id.) Le caractère des dévots est d'être implacables et *vindicatifs.* (St-Évrem.)

> Ils savent ajuster leur zèle avec leurs vices,
> Sont prompts, *vindicatifs*, sans foi, pleins d'artifices.
> (Molière.)

— Qui ne pardonne pas. C'était pour s'autoriser de leur exemple et faire le mal en leur nom que les hommes supposèrent les dieux *vindicatifs* et vicieux. (Boiste.)

— Se dit des choses. Tout châtiment qui n'a pas pour but l'exemple réformateur est une barbarie *vindicative.* (Boiste.) La justice doit être vengeresse et non *vindicative.* (Id.)

— *Justice vindicative.* Celle qui punit les crimes.

— S'empl. substantiv. en parlant des personnes. Le *vindicatif* usera de ne voit que vengeance, et pourtant elle sera funeste pour lui comme pour son ennemi. (Boiste.)

VINDICATION. s. f. (pr. *vein-di-ka-ci-on;* du lat. *vindicatio*). Se disait pour Vengeance.

— Anc. cout. S'est dit pour Revendication.

— Néol. Mot proposé par Mercier pour exprimer une petite, froide et longue vengeance, plus honteuse que la vengeance même. La *vindication* est le partage des âmes faibles; elle agit sourdement, à la dérobée; elle devient plus redoutable que la colère ouverte et que le ressentiment le plus prononcé. La *vindication* a son siège dans les couvents, dans les académies; elle se venge en multipliant et voilant les coups qu'elle porte. Il y a loin de la vengeance de Médée à la *vindication* d'une religieuse. (Merc.) Ce mot, pris en ce sens, semble utile.

VINDICTE. s. f. (du lat. *vindicta*, fait de *vindicare*, venger). Jurispr. Poursuite, punition des crimes. Ne s'emploie pas seul. || *La vindicte publique.* La poursuite d'un crime au nom de la société. En France, la vindicte publique n'appartient qu'aux gens du roi.

— Antiq. rom. Nom d'une petite baguette avec laquelle on frappait la tête d'un esclave qu'on voulait affranchir. || Un des modes d'affranchissement.

VIN-DONNER. s. m. Anc. cout. Présent en vin ou en argent qu'un nouveau marié offrait à ses amis le jour de ses noces.

VINÉA. s. f. Antiq. milit. Espèce de mantelet dont les Romains se servaient dans les sièges.

VINÉAL, ALE. adj. Zool. Qui vit dans les vignes.

— Bot. Qui croît spontanément dans les vignes.

VINEAU. s. m. Mot proposé par Mercier pour désigner le vin mêlé d'eau.

VINÉE. s. f. Récolte de vin; ce qu'on a recueilli ou qu'on espère recueillir de vin dans une année. Grande vinée. Pleine vinée.

— Lieu destiné à placer les cuves de fermentation dans un vendangeoir.

VINELLE. s. f. Se dit quelquefois pour Piquette, petit vin.

VINETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'oseille. || *Épine-vinette.* V. ÉPINE-VINETTE.

— Ornith. Nom vulgaire du passeur. || Nom du bec-figue en Bourgogne.

— Piquette, petit vin.

VINETTIER. s. m. (ainsi appelé parce qu'on peut préparer une espèce de piquette avec ses baies). Bot. Genre de plantes de la famille des berbéridées. On en connaît aujourd'hui quarante espèces. Plusieurs se cultivent dans les jardins paysagers, où ils forment des buissons touffus qui se couvrent d'une multitude de fleurs au mois de mai; les fruits, écarlates ou pourpres, produisent un bel effet en automne. Le vinettier commun croît dans toute l'Europe, ainsi qu'en Sibérie. Les fruits de cette espèce, que l'on appelle aussi *épine-vinette*, sont très-acides, mais d'un acide agréable; on les emploie à faire des confitures, des conserves, des sirops; on en obtient, par la fermentation, une sorte de vin acide. Les teinturiers se servent du bois et de l'écorce pour teindre en jaune. Le bois est assez recherché des ébénistes et les tourneurs, à cause de sa couleur. V. ÉPINE-VINETTE.

VINEUX, EUSE. adj. (du lat. *vinosus*). Se dit proprement du vin qui a beaucoup de force. Vin très-vineux.

— Qui a un goût, une odeur de vin. Pêche vineuse. Melon vineux. Fraises vineuses.

— *Avoir l'haleine vineuse.* Puer le vin.

— Qui est de couleur rouge, comme le vin rosé. Couleur vineuse. Rouge vineux.

— *Rouan vineux.* Se dit d'un cheval rouan, lorsque le bai domine.

— Conchyl. Qui a la couleur du vin, une teinte rouge sale et pâle. Buccin vineux.

— Se dit des lieux plantés de vignes. Coteau vineux.

> Mais la nuit aussitôt de ses ailes affreuses
> Couvre des Bourguignons les campagnes *vineuses.*
> Boileau.

— Se dit, dans quelques vignobles, de sarments qu'on laisse de presque toute leur longueur, afin de leur faire produire une plus grande quantité de grappes.

— Qui rend, qui produit beaucoup de vin. Année vineuse.

VINEUX HUILÉ. s. m. Bot. Agaric rougeâtre, ou plutôt d'un gris légèrement nuancé d'une couleur de lie de vin claire. Il a une odeur et un goût désagréables.

VINGEON. s. m. Ornith. Espèce de canard de Madagascar. || Nom vulgaire du canard siffleur.

VINGT. adj. numér. des 2 g. (pr. *vin* devant une consonne, à la fin des phrases, dans la série de quatre-vingts à cent, et *vinte* devant une voyelle, et dans la série de vingt à trente; du lat. *viginti*). Deux fois dix. Vingt hommes. Vingt chevaux. Vingt et un chevaux. Vingt ans. Vingt et un ans. Vingt-deux ans. Vingt-trois ans. Cent vingt ans. Vingt mille francs. Le fanatisme aveugle d'un sot honnête homme peut causer plus de maux que les efforts de *vingt* fripons réunis. (Grimm.) Toute fille, à *vingt* ans, a besoin d'un mari. (Destouch.) C'est à *vingt* ans qu'on a tous les plaisirs. (Bern.) *Vingt* années de vie sont toujours une sévère leçon. (Mme de Staël.) Mais quoi donc! les abus sont-ils devenus si sacrés, qu'on n'en puisse attaquer aucun sans lui trouver *vingt* défenseurs? (Beaumarchais.)

> Savant sans barbe et pédant sans férule,
> Plaire à *vingt* ans vaut mieux qu'endoctriner. (***)

— Pour *vingt et un* ou *vingt-un*, V. UN.

— *Quatre-vingts.* Quatre fois vingt. V. QUATRE-VINGTS.

— *Quinze-Vingts.* V. QUINZE-VINGTS.

— On disait autrefois *six-vingts*, *sept-vingts*, *huit-vingts*; mais l'usage n'a jamais admis les locutions *deux-vingts*, *trois-vingts*, *cinq-vingts*, *dix-vingts*. Depuis un mois qu'il a quitté le fermier avec qui il demeurait pour entrer à mon service, il me manque six-*vingts* moutons. (Regnard.) || On ne dit plus aujourd'hui que *quatre-vingts*, etc., *quatre-vingt-dix*, etc., et c'est beaucoup trop, car ces mots sont formés d'une manière barbare, et tout à fait opposée aux lois de l'étymologie et de l'analogie.

— *Vingt* prend toujours un *s* lorsque, multiplié par un autre nombre, il précède immédiatement un substantif. Cent quatre vingts francs. Cent quatre-vingts chevaux. Six-vingts hommes. Quatre-vingts ans. || Mais on n'ajoute point le *s* quand *vingt* précède un autre nombre auquel il est joint. Quatre-vingt-deux. Quatre-vingt-trois. Quatre-vingt-dix, etc.

— On a douté pendant quelque temps s'il fallait écrire *vingt et un cheval*, *vingt et un an*, *vingt et un jour*, ou *vingt et un chevaux*, *vingt et un ans*, *vingt et un jours.* L'Académie consultée sur cette question, décida qu'il fallait dire, *vingt et un cheval*, *vingt et un an*, *vingt et un jour;* mais que, quand le substantif *cheval* était suivi d'un adjectif, il fallait rapporter l'adjectif à tout le nombre entier, et dire, *il a vingt et un chevaux harnachés;* mais que, dans *vingt et un an*, *vingt et un jour*, les mots *an* et *jour* devaient chacun demeurer au singulier, quoiqu'on mît l'adjectif au pluriel, et qu'ainsi on devait dire, *il a vingt et un an accomplis*, *il a vingt et un jour passés.* L'Académie regardait ces façons de parler comme elliptiques; c'était, disait-elle, comme s'il y avait, *il a vingt ans accomplis et un an*, *il a vingt jours passés et un jour.* Depuis longtemps l'usage a abrogé cette décision bizarre, et aujourd'hui tout le monde écrit *vingt et un jours*, *vingt et un chevaux.*

— Se prend quelquefois dans un sens déterminé pour Beaucoup, maintes fois. Répéter une chose vingt fois. Dire vingt sottises dans un entretien d'un quart d'heure.

— Vingtième. Chapitre vingt. Page vingt. Ligne vingt. Nombre vingt. Numéro vingt.

— Prov. *Les enfants et les fous s'imaginent que vingt francs et vingt ans ne peuvent jamais finir.*

VINGT. s. m. Le nombre vingt. Vingt multiplié par deux, par trois.

— Le vingtième jour. Le vingt du mois. Le vingt de sa maladie.

VINGTAIN. s. m. Féod. Droit en vertu duquel le seigneur, fondé en titre, prenait la vingtième partie des fruits de la terre, ou de quelques espèces seulement, selon les conventions. || *Droit de vingtain réel.* Celui qui est dû par les fonds mêmes. || *Droit de vingtain personnel.* Celui qui est dû par les sujets à leur seigneur pour construire et maintenir à ses dépens les murailles du bourg ou de l'enclos du château, pour la sûreté et la conservation de leurs meubles.

VINGTAIN. adj. m. Techn. Se dit d'un drap dont la trame est composée de deux mille fils, ou de vingt fois cent.

VINGTAINE. s. f. Nombre de vingt ou environ. Une vingtaine de personnes, de soldats. Une vingtaine de francs. Une vingtaine d'arbres. Vous êtes mon frère aîné d'une *vingtaine* d'années seulement, et cela ne vaut pas la peine d'en parler. (Mol.)

— *Vingtaine de mai.* Se disait des dix derniers jours d'avril et des dix premiers jours de mai. Les paysans redoutent beaucoup les changements de temps de la vingtaine de mai. || On dit aussi absol. *C'est la vingtaine.*

— Techn. Corde pour diriger la pierre que l'on enlève, pour soulever la meule du moulin.

VINGT-DEUXAIN. adj. m. Techn. Se dit d'un drap dont la trame est composée de deux mille deux cents fils, ou de vingt-deux fois cent.

VINGT-ET-UN. s. m. Sorte de jeu de hasard qui se joue avec des cartes, et où le nombre de vingt et un points est le plus avantageux.

VINGTIÈME. adj. des 2 g. (pr. *vin-tiè-me;* rad. *vingt*). Qui est au nombre de deux fois dix. Vingtième année. Vingtième jour.

— *La vingtième partie.* Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en vingt parties égales.

VINGTIÈME. s. m. Vingtième partie. Être pour un vingtième dans une affaire. Être héritier pour un vingtième. Prenez au hasard dans cette foule un petit journalier qui possède un *vingtième* d'arpent, vous n'y trouverez point les sentiments du journalier, du mercenaire. (Michelet.)

— Impôt établi autrefois sur les biens-fonds, et qui était la vingtième partie de leur revenu.

— Vingtième jour. Le vingtième du mois. On dit plutôt *le vingt.*

— Celui qui occupe la vingtième place. Être le vingtième.

VINGTIÈME. s. f. Musiq. Le triple de la sixième.

VINGT-QUATRAIN. adj. m. Techn. Se dit d'un drap dont la trame est composée de deux mille quatre cents fils, ou de 24 fois cent.

VINGT-QUATRE. s. m. Espèce d'impériale où le premier qui atteint vingt-quatre points a gagné.

— Techn. *In-vingt-quatre.* Format qui présent quarante-huit pages à la feuille d'impression, vingt-quatre pages de chaque côté de la feuille. || Pl. les *in-vingt-quatre.*

— Hist. music. *Les vingt-quatre.* Se dit aussi de la grande bande des violons du roi, sous Louis XIV et Louis XV.

VINGT-QUATRIÈME. s. m. Mar. Degré d'avancement d'une construction neuve. || C'est aussi en vingt-quatrièmes que l'on évalue les degrés d'avancement de la confection des matériels d'armement, ainsi que l'importance des travaux de refonte rapportés à ceux d'une construction neuve.

VINGT-SIXAIN. adj. m. Techn. Se dit d'un drap dont la trame est composée de deux mille six cents fils, ou de vingt-six fois cent.

VINICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *vinum*, vin, *colo*, je cultive). Comm. Qui s'applique à la culture de la vigne. Industrie, pays, population vinicole.

VINICULTURE. s. f. Culture de la vigne. Sur la foi de quelques brochures jaunes et vertes, écrites dans un instant de mauvaise humeur, on avait cru l'agriculture proprement dite en hostilité déclarée contre la *viniculture.* (L. L.) Ce mot est mal formé, on devrait dire *viticulture.*

VINIDE. adj. et s. des 2 g. Ethnogr. Nom d'un peuple slave établi dans le Tyrol, au VIIe siècle.

VINIER. s. m. S'est dit d'un marchand de vin.

VINIFÈRE. adj. des 2 g. (du lat. *vinifer*, fait de *vinum*, vin; *ferre*, porter). Qui produit du vin. || VINIFÈRES. s. f. pl. Tribu de la famille des ampélidées, ayant pour type le genre vigne. || On donne quelquefois ce nom à toute la famille des ampélidées, qui comprend les arbrisseaux grimpants, tels que la vigne, le lierre, etc.

VINIFICATEUR. s. m. Appareil propre à faire du vin.

VINIFICATION. s. f. (pr. *vi-ni-fi-ka-cion*). Art de faire le vin, de le conserver, de l'épurer.

VINOCULE. adj. des 2 g. Qui produit du vin. Pays vinocule.

VINOMÈTRE. s. m. (du lat. *vinum*, fait du gr. οἶνος, vin, et du gr. μέτρον, mesure). Instrument dont on se sert pour connaître la qualité des vins.

VINOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au vinomètre.

VINOSITÉ. s. f. Didact. Qualité des substances vineuses.

VINOTIER. s. m. S'est dit pour Marchand de vin, cabaretier.

VINOUS. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du champignon de couche.

VIN-PIERRE. s. m. Nom sous lequel on désigne le tartre du vin dans quelques lieux.

VINTANG. s. m. Bot. Arbre incorruptible du Malabar.

VINTEM. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Portugal, très-rare, valant 11 centimes.

VINTÉRANE. s. f. Bot. Genre de plantes

de la famille des azédarachs, établi pour un arbre qui croît dans l'Amérique méridionale. C'est son écorce qui est connue dans les boutiques sous le nom de *cannelle blanche*. Elle sert aux habitants du pays, et même en Angleterre, à mettre dans les ragoûts, au lieu de la véritable cannelle. On en fait, en la confisant, lorsqu'elle est verte, un plat de dessert fort agréable. Enfin, elle a toutes les propriétés de la véritable cannelle, mais à un moindre degré de force. On emploie les fruits de la vintérane dans la composition d'une des liqueurs de la Martinique, si renommées par leur excellence.

VINTIMILLE. Géogr. Ville des États sardes, division de Nice; 5,000 hab.

VINTIN. s. m. (de *vingt*, parce qu'il vaut vingt reis). Métrol. Petite monnaie d'argent, ou plutôt de billon, de Portugal ‖ Monnaie de compte dont on se sert dans plusieurs lieux des Indes.

VINTSI. s. m. Ornith. Alcyon d'Amboine.

VINULE. s. f. Entom. Très-belle chenille de couleur de vin, laquelle se trouve sur les saules, les chênes et les peupliers.

— Bot. Espèce de lomandre.

VIOCHE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la clématite ordinaire ou viorne.

VIOL. s. m. Violence qu'on fait à une fille, à une femme que l'on prend de force ou par ruse, alors même que cette femme aurait eu déjà des enfants. Cependant, il s'entend plus particulièrement de la défloration forcée d'une fille encore vierge, ou d'une personne innocente qui n'a point encore de volonté.

— Le crime de viol était puni de mort chez les Athéniens, qui avaient porté la rigueur à un tel excès, qu'un baiser pris de force était expié par la perte de la vie. Les lois romaines prononçaient aussi cette peine, même contre ceux qui avaient échoué, et contre leurs complices, et les premiers empereurs chrétiens ajoutèrent à la sévérité de la loi en condamnant à la perte du droit de citoyen et au bannissement les parents qui avaient négligé de poursuivre cet outrage. La constitution de Charles-Quint établissait la même rigueur contre le viol, et l'édit de François Ier, les ordonnances de Blois et d'Orléans, l'ordonnance de Henri II, de 1557, celle de Louis XV, de 1730, qui faisaient règle avant l'empire du Code de 1791, suivirent exactement la même législation, portant, en outre, défense expresse de demander grâce pour ce crime. Aujourd'hui, en France, le viol est puni des travaux forcés à temps; et si le crime a été commis sur la personne d'un enfant âgé de moins de 15 ans accomplis, le coupable subit le maximum de la peine des travaux forcés à temps. La peine est celle des travaux forcés à perpétuité, si le coupable est un des ascendants de la personne sur laquelle a été commis l'attentat, ou s'il est de la classe de ceux qui ont autorité sur elle, ou s'il est à son service, s'il est ministre d'un culte, ou bien s'il a été aidé dans son crime par une ou plusieurs personnes. Un *viol* est aussi difficile à prouver qu'à faire. (Volt.) Comment, au XIXe siècle, malgré les réclamations de la religion, de la vraie philosophie, de la civilisation, tous les souverains ne se sont ils pas encore entendus pour ôter aux vainqueurs la licence barbare du *viol*? (Boiste.)

— Syn. comp. VIOL. VIOLEMENT. VIOLATION. *Viol*, crime de celui qui attente par force à la pudicité d'une fille ou d'une femme. *Violement* ne se dit que de l'infraction de ce qu'on doit observer, et ce mot exige toujours un complément qui fasse connaître la nature du devoir qui est transgressé. *Violation* se dit plus spécialement des choses sacrées ou très-respectables, quand elles sont comme profanées.

VIOLABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être violé.

VIOLACÉ, ÉE. adj. (en lat. *violaceus*). Tirant sur le violet.

— Bot. Qui ressemble à la violette. ‖ VIOLACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre violette.

— Pathol. La couleur violacée existe dans certaines maladies, comme les affections du cœur, le scorbut.

VIOLACER. v. n. 1re conj. Ce verbe prend une cédille devant un *a* ou un *o*. *Nous violaçons. Je violaçais. Violaçant* Tirer sur le violet.

— SE VIOLACER. v. pron. Acquérir une couleur qui approche du violet, qui tire sur le violet. Autrefois les femmes blêmissaient, se *violaçaient* dans leur corps, c'était un affreux supplice échappé aux tortures de la question; aujourd'hui le corset n'est qu'une grâce de plus ajoutée à la taille des femmes. (Déb.)

VIOLAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à la violette. ‖ VIOLAIRES. s. f. pl. V. VIOLACÉ.

VIOLARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la violette. ‖ VIOLARIÉES. s. f. pl. V. VIOLACÉ.

VIOLAT. adj. m. (du lat. *violaceus*). De violettes, où il entre de la violette.

— *Sirop violat.* Sirop fait avec des violettes.

— *Miel violat.* Miel où l'on a mis infuser des violettes.

VIOLATEUR, TRICE. s. (du lat. *violator*). Celui, celle qui viole les droits, les lois, les traités, etc. Violateur des lois. Violateur des droits les plus sacrés.

— Celui, celle qui profane une église.

— s. m. Celui qui a commis un viol. Je n'entends pas le justifier d'être un *violateur* de filles. (J.-J. Rousseau.) Les femmes... Oh! voici le grand article: car assurément le *violateur* de la chaste Verrier doit être un terrible homme auprès d'elles. (Id.) S'empl. rarement en ce sens.

VIOLATION. s. f. (pr. *vio-la-cion*; du lat. *violatio*). Action de violer un engagement, de porter atteinte à un droit, de profaner une chose sacrée, d'enfreindre des règles. Violation du serment. Violation d'un traité. Violation des propriétés. Violation d'un asile, d'un domicile. Violation des sépultures. Violation d'une loi. Violation d'un temple. Violation des règles du langage. Si leurs premiers pas dans le monde sont marqués par la *violation* des lois de la société, c'est le plus souvent parce qu'ils ont ignoré ces lois. (Berenger.) La *violation* évidente du pacte social n'a pu donner des droits légitimes (Boiste.) Le machiavélisme, en rédigeant un traité, y insère les moyens ou les prétextes de sa *violation*. (Id.) La *violation* des propriétés est antisociale. (Id.) L'un des plus grands crimes politiques est la *violation* de la représentation nationale; nul prétexte ne l'excuse et nulle gloire ne l'expie. (Id.) Il ne faut pas confondre les grandes *violations* des lois avec la *violation* de la simple police; ces choses sont d'un ordre différent. (Montesq.) La *violation* de la pudeur suppose dans les femmes un renoncement à toutes les vertus. (Id.)

— Syn. comp. VIOLATION. VIOL. VIOLEMENT. V. VIOL.

VIOLÂTRE. adj. des 2 g. D'une couleur tirant sur le violet.

— Hist. nat. Qui est d'un violet pâle, qui tire sur le violet. Peigne violâtre. Lin violâtre. Lithosperme violâtre. Agaric violâtre.

VIOLE. s. f. (de l'it. *viola*). Instrument à sept cordes de boyau, qui est plus gros que le violon, dont on joue avec un archet. Il n'est presque plus en usage. Joueur de viole. Jouer de la viole. Faire des accords sur la viole. Accompagner la voix avec la viole. Airs, pièces de viole.

— Se dit plutôt aujourd'hui de la partie d'alto ou quinte, appelée aussi *viole d'orchestre*.

— *Viole* est souvent employée comme nom générique de toute la famille d'instruments dont le son s'obtient au moyen de cordes frottées par le crin enduit d'un corps résineux.

— L'harmonie ayant fait des progrès notables, on imagina plusieurs variétés de violes pour obtenir sans difficulté une échelle de tons suffisante; leur réunion au nombre de quatre formait un *jeu de viole*.

— *Viole d'amour*. Instrument qui tient le milieu entre l'alto et le violoncelle, et qui est monté de six doubles cordes. Les sons de cet instrument sont très-doux et ont quelque rapport avec ceux de l'harmonica. Il est aujourd'hui très-peu en usage. ‖ *Par-dessus de viole*. Petite viole dont les dames jouaient en la tenant sur leurs genoux ‖ *Basse de viole*. Instrument qui répondait au violoncelle, et qui avait sept cordes. Les Italiens l'appelaient *viole de gambe*, parce qu'on la tient entre les jambes. Il y avait aussi des basses qui avaient cinq cordes, et d'autres six. ‖ *Viole bâtarde*. Sorte de basse de viole, dont la grandeur tient le milieu entre la viole la plus grande et celle qui est la plus aiguë. ‖ Les Italiens ont eu une grande viole qui avait jusqu'à quarante-quatre cordes. ‖ *Violes de bras*. Instruments à archet, qui répondent à la quinte, à la taille et à la haute-contre de violon. ‖ *Premier viole*. Haute-contre de violon. ‖ *Seconde viole*. Taille de violon. ‖ *Troisième viole*. Quinte du violon ‖ *Quatrième viole*. Instrument en usage en Italie, mais inconnu en France. *Petite viole*. Dessus de viole. ‖ *Taille de viole*. Viole sonnant une quarte plus haut que la basse. ‖ *Haute-contre de viole*. Viole sonnant également une quarte au-dessus de la taille. ‖ *Dessus de viole*. Viole d'un ton au-dessus de la haute-contre. ‖ Lorsque l'on n'employait qu'une viole seule, c'était toujours la basse, qui en outre servait à l'accompagnement de la voix. On en fabriquait de fort grandes, et l'on eut même quelquefois la singulière idée d'enfermer dedans un enfant chantant le dessus et dont on croyait avantageux de faire sortir la voix du corps même de l'instrument. ‖ *Viole pompeuse*. Viole dont l'invention est attribuée à Jean-Sébastien Bach; elle s'accordait en quinte comme le violoncelle, avec une cinquième corde à l'aigu.

— Prov. *Le parlement n'a pu sans jamais dresse sans viole.* La faculté de Vienne était assez une [illegible] de Paris, et il y a eu jusqu'à dix ou douze conseillers de cette famille en [illegible] temps, ce qui a donné lieu à ce proverbe, par allusion à l'instrument de musique de ce nom.

— Ichthyol. *Viole noire*. Nom qu'on donne, au Canada, à la perche ocellée.

VIOLÉ, ÉE. part pass. du v. Violer. S'emploie adjectiv. Serment violé. Loi violée. Fille violée. Leurs intérêts sont confondus, [illegible] foi violée. (Fléch.) On vit l'autorité des lois violée. (Id.) Si cela veut dire, cédez à la force, le précepte est bon, mais superflu, je réponds qu'il ne sera jamais violé. (J.-J. Rouss.)

D'où vient que Balassar, au fort de la mêlée,
Accuse votre foi lâchement violée? (Volt.)

— Fig. Depuis [illegible] le sol de la patrie [illegible] de n'être pas encore violé [illegible]

— *Violé par.* Vous verrez la majesté *violée* par des attentats jusqu'alors inconnus. (Boss.)

VIOLÉ, ÉE. adj. Bot. V. VIOLARIÉ.

VIOLEMENT. s. m. Infraction, contravention à ce qu'on doit observer. Violement des traités, des promesses, des lois, etc. Violement des commandements de Dieu. Ceux qui aspirent à la tyrannie ne se soucient pas du *violement* des lois et de toutes sortes de droits. (Trév.) Tous les *violements* des préceptes de la loi ont reçu la juste punition qui leur était due. (Port-Roy.) Le roi Philippe second fut la cause du soulèvement des Pays-Bas par le mépris et par le *violement* des privilèges de ces provinces. (Aubri du Maurier.) Peu usité; on dit plutôt *violation*.

— Violence qu'on fait à une fille, à une femme que l'on prend de force. On dit plus ordinairement *viol*.

— Syn. comp. VIOLEMENT. VIOL. VIOLATION. V. VIOL.

VIOLEMMENT. adv. (pr. *vio-la-man*). Avec violence, avec force, avec impétuosité, avec ardeur. Vent qui souffle violemment. Remède qui agit violemment. Les vents soufflent plus *violemment* dans les pays tempérés et dans les méridionaux que dans les pays froids. (B. de St-P.)

— S'empl. au moral. Haïr violemment. Aimer violemment. Vouloir une chose violemment. Tout ce qui fut *violemment* uni se sépare de nouveau. (Mullner.) L'opinion, fortement comprimée, réagit *violemment* (Boiste.) Il insulta *violemment*, dans ses lettres, l'académie dans laquelle il sollicita depuis une place. (Volt.) Comme nous nous affectionnons le plus en plus aux personnes à qui nous faisons du bien, de même nous haïssons *violemment* ceux que nous avons beaucoup offensés. (La Bruy.)

VIOLENCE. s. f. (pr. *vio-lan-ce*; du lat. *violentia*, fait de *vis*, force). Qualité de ce qui est violent. Violence des vents, de la tempête, du mal, de la douleur, d'un remède, etc. Violence de l'humeur, du caractère. Violence des passions. Violence des paroles, du discours. Grande violence. Extrême violence. Violence irrésistible. Celui qui n'a pas encore senti la *violence* des passions n'est pas encore sage, car il ne sait pas se défier de soi. (Fén.) On prend la *violence* de l'amour pour un signe de sa force. (J.-J. Rouss.) Je désirais qu'il connût l'étendue de ses devoirs, et qu'il réprimât la *violence* de son caractère. (Barth.) C'est là qu'un torrent impétueux se précipite sur un lit de rochers, qu'il ébranle par la *violence* de ses chutes. (Id.)

Dans ses premiers transports l'amour impétueux
S'irrite par la résistance.
Loin de vouloir calmer ses flots impétueux,
Cède alors à sa violence. (Coss.)

— Force dont on use contre le droit commun, contre les lois, contre la liberté publique. User de violence. Agir avec violence. Prendre, emporter des meubles, des papiers avec violence. Faire des violences. Faire violence à quelqu'un. On trouve que je [illegible] les grandes [illegible] sont causées, ou par la mollesse, ou par la *violence* des princes. (Boss.) La raison cède à la *violence*. (Rac.) Les *violences* qu'on nous fait nous causent souvent moins de mal que celles que nous faisons à nous-mêmes. (La Rochef.) Dans le cœur humain, l'injustice produit l'injustice, la haine est payée par la haine, et la *violence* par la *violence*. (Rayn.) On confond l'emportement et la *violence* avec la fermeté. (Sismondi.) La sagesse n'a pas besoin de *violence*. (Mounier.) La *violence* succède à la ruse. (Boiste.) Les hommes faibles, injustes, passionnés, confondent la force avec la *violence*. (Id.) Tout gouvernement qui substitue la *violence* du despotisme à la force de la justice est mal assis. (Id.) Le temps ne peut légitimer, ennoblir les usurpations de la *violence*. (Id.) On perd son droit et sa force en employant la *violence*. (Id.) L'hypocrisie est une arme plus sûre, plus dangereuse et plus souvent employée que la *violence*. (Id.) Des excès et des *violences* sont le plus grand attentat contre la liberté. (Villem.)

— Jurispr. Contrainte exercée sur une personne pour la forcer à s'obliger. Il y a violence lorsque la contrainte est de nature à faire impression sur une personne raisonnable, et qu'elle peut lui inspirer la crainte d'exposer sa fortune ou sa personne à un mal considérable et présent. ‖ *Violence directe*. Violence exercée par la personne même qui est intéressée ‖ *Violence indirecte*. Violence exercée par des personnes que l'intéressé a su engager à ce faire, par dons, promesses ou autrement ‖ *Violence morale*. Celle qui agit seulement sur l'esprit [illegible] de voir renverser des [illegible] [illegible] [illegible] sur le moral, et [illegible] une [illegible] présente.

— Fig. Vaincre la violence de sa destinée. Les richesses nous sont enlevées par la [illegible] des hommes. (Fléch.) Viens-je contraindre une profession que la religion ne commande pas quand on en sait modérer la [illegible] (Id.) Il eût voulu réduire à [illegible] la violence qui l'était [illegible] par [illegible] (Id.) Que [illegible] ceux qui veulent donner par dévotion ce qu'ils ont ravi par *violence*? (Id.)

— S'empl. dans un sens moral. Gêne, contrainte qu'on s'impose à soi-même. La violence qu'on se fit en s'éloignant de sa cour. (Fléch.) Il faut bien me [illegible] cette [illegible] (Boss.) [illegible]

— *Se faire violence.* Surmonter ses désirs, ses penchants criminels, etc.

— S'emploie, en style de dévotion, pour Vive instance. Il faut demander à Jésus-Christ, [illegible] qu'il est encore au [illegible] après la communion), toutes les grâces dont nous avons besoin, le forçant par une aimable et sainte *violence* de nous les accorder. [illegible] Il entreprit de faire *violence* au ciel pour [illegible] au malade la grâce d'une bonne mort. (Bouh.)

— Fig. *Faire violence à la loi*. Y donner un sens forcé et contraire à son véritable esprit.

— Se personnifie. La *violence* est le bras de l'injustice, la force celui de l'équité. (Boiste.) La force, fille de l'équité, a le droit imprescriptible de détruire ce que fait la *violence*, fille de l'injustice. (Id.)

— Iconol. Les modernes l'ont représentée par une femme armée d'une cuirasse, et qui tient une massue dont elle assomme un enfant.

— Myth. [illegible] et compagne inséparable de Jupiter, elle avait un temple dans la citadelle de Corinthe, conjointement avec Némésis [illegible] il n'était permis à personne d'y entrer.

— Syn. comp. VIOLENCE. EMPORTEMENT. IMPÉTUOSITÉ. [illegible]

[illegible]

VIOLENT, ENTE. adj. [illegible] Impétueux, avec force. Vent violent. Tempête violente. Choc violent. Mouvement violent. Remède violent. Les tempêtes de l'Océan et les agitations en sont plus violentes [illegible] la terre [illegible] (Volt.)

— Fig. Point de heurts [illegible] point de [illegible] violents entre les éléments du langage. (Barth.)

— Se dit d'une douleur grande et aiguë. Fièvre violente. Mal violent. Douleur violente.

— Se dit également des passions, des sentiments et des actions. Humeur violente. Passion violente. [illegible] Caractère violent. Gouvernement violent et tyrannique. Mesure violente. [illegible] La Convention répondit à [illegible] (Id.) [illegible]

[illegible]

— Fam. C'est violent [illegible] Se dit lorsqu'il s'agit de quelque chose d'oppressif, d'injuste, de trop [illegible] Cette proposition est violente.

— Prov. *Tout ce qui est violent n'est pas durable*. La violence est un état [illegible] Quand un mal est à son comble, il touche à sa fin.

— L'auteur d'une lettre insérée dans le Mercure [illegible] [illegible] cette lettre à tout ce qu'on est capable de faire: *cela est fâcheux*, on dit: *cela est violent*. [illegible] affecte de s'en servir pour exprimer toutes les choses avec lesquelles il ne convient pas.

— Teintur. *Gris violent*. Gris extrêmement foncé.

— S'empl. quelquefois substantiv. en parlant des personnes. Il en est [illegible] le royaume des cieux, et les *violents* les ravissent. (St Evrem.)

— Syn. comp. VIOLENT. EMPORTÉ. [illegible]

ment aux discours. || VIOLENT FOUGUEUX. IMPÉTUEUX. VÉHÉMENT. *Impétueux* indique l'impulsion violente d'un corps sur un autre. *Véhément* se dit des objets qui soulèvent ou emportent les objets qu'ils rencontrent. *Fougueux* désigne des êtres qui sont poussés violemment par l'excès d'une passion, qui les aveugle au point de leur faire perdre la réflexion, ou qui sont tellement troublés qu'ils ne sont plus retenus par aucune espèce de frein. *Violent* marque un excès ou un abus dans quelque genre que ce soit. || VIOLENT. VIF. V. VIF.

VIOLENTÉ, ÉE part. pass. du v. Violenter. S'empl. adjectiv. Homme violenté. Femme violentée.

VIOLENTER. v. a. 1re conj. Contraindre, faire faire par force. Violenter quelqu'un. Les pères et les mères ne doivent point violenter leurs enfants dans le choix d'un état, d'une profession. Violenter les inclinations de quelqu'un. On ne me verra point *violenter* personne. (Regnard.)

— *Violenter ses passions*. Les réduire en leur faisant violence.

— Fig. Se dit des choses. Ne *violentez* pas la fortune, elle sait mieux que vous ce qu'elle fait. (Boiste.) On fortifie l'opinion en la *violentant*. (Id.) On peut imposer silence à l'opinion, on ne la *violente* jamais. (Id.) Les partis *violentent* l'admiration en faveur de scélérats qu'ils veulent transformer en héros. (Id.) On ne doit pas *violenter* la louange. (Desaint.)

— SE VIOLENTER. v. pron. Se faire violence.

— Ce mot est agréable dans le comique; mais ailleurs il manque de distinction et de gravité.

— Syn. comp. VIOLENTER. CONTRAINDRE. OBLIGER. FORCER. V. CONTRAINDRE.

VIOLER. v. a. 1re conj. (du lat. *violare*). Enfreindre, agir contre. Violer les lois. Violer le respect qu'on doit à son souverain. Violer sa foi, son serment, ses engagements, sa promesse, les droits de l'amitié. Violer l'hospitalité. Violer un traité. Violer le droit des gens. Violer un vœu, ses vœux. Violer les privilèges, les immunités. Violer les droits les plus sacrés. Violer la capitulation. Violer les règles, les principes. Violer la propriété. Violer un dépôt. Jamais on ne l'a vu *violer* les abstinences prescrites sans une raison capable de lui procurer une dispense légitime. (Boss.) L'homme en place, injuste ou insolent, *viole* le pacte social. (Boiste.) Vous ne pourrez jamais faire un homme véritablement grand de celui qui a *violé* le pacte social. (Id.) Il n'y a pas de talent, quelque grand qu'il soit, qui puisse expier aux yeux des hommes le crime d'avoir *violé* les lois de la nature. (Id.) On ne *viole* jamais impunément les lois de la nature et de l'équité. (Id.) Celui qui a *violé* la loi se place hors de l'ordre social, comme un ennemi contre lequel tous doivent s'armer. (Id.) Il y a toujours plus de faiblesse que de force à *violer* la loi. (Fiévée.) L'un des caractères de la loterie est de *violer* les droits les plus sacrés et les plus légitimes. (Mol.) Le triumvirat fut sacrilège, le sénat ne peut plus faire respecter les lois qu'il a *violées*. (Lacép.) La nation chérie a *violé* ta foi. (Rac.)

> Quiconque a pu franchir les bornes légitimes
> Peut *violer* enfin les droits les plus sacrés. (Rac.)

— Outrager, profaner ce qui est sacré. La brutalité du soldat *viola* les temples et les autels. (Mézeraí.)

— *Violer un asile*. Violer les droits et les privilèges d'un asile.

— *Violer une sépulture*. La dégrader ou y fouiller dans des intentions coupables.

— Faire violence à une fille, à une femme, la prendre de force.

— Absol. Piller et violer dans une ville prise d'assaut. Un soldat, à la prise de Berg-op-Zoom, s'écrie : Je suis las de tuer, je vais *violer*. On regarda ce propos comme un bon mot, l'action comme un droit les gens, et toute l'armée applaudit à l'un et à l'autre. (Volt.)

— SE VIOLER. v. pron. S'enfreindre.

— Syn. comp. VIOLER. CONTREVENIR. ENFREINDRE. TRANSGRESSER. V. CONTREVENIR.

VIOLER. v. n. 1re conj. Se disait pour Jouer du violon ou de la viole.

VIOLET, ETTE. adj. (du lat. *viola*, violette). De la couleur de la fleur qu'on nomme violette. Draps, taffetas, satin, ruban violet. Couleur violette. Visage violet, mains violettes de froid. La vapeur de l'iode est violette. Prunes de Damas violet. Pêches violettes. Près d'elle était une petite fille de six ans au plus, debout, immobile, et toute *violette* de froid. (B. de St-P.) Un homme vêtu d'une robe *violette* vint nous féliciter sur notre arrivée. (Volt.)

> D'une longue soutane il endosse la moire,
> Prend ses gants *violets*, les marques de sa gloire. (Boil.)

— Hist. nat. Sert de dénomination spécifique à un grand nombre d'espèces d'animaux, de végétaux ou de plantes. Gorge violette. Agaric violet. Hibou violet.

— Entom. *Ecaille aux violet*. Petit hanneton, appelé aussi *melolontha farineux*.

— Ichthyol. Se dit d'une espèce de labre.

— Fig. et fam. *Faire du feu violet*, *faire feu violet*. Faire quelque chose qui éclate d'abord, où il paraît de la vivacité, mais qui se dément bientôt. || *Voir des anges violets*. Se dit quand on a reçu quelque coup dans les yeux, ou dans la tête, qui a causé quelque éblouissement. || Fig. Avoir des visions creuses. || Ces deux phrases ont vieilli.

— Express. prov. *Contes violets*. Se disait de contes qui n'ont aucune espèce de vraisemblance. On dit aujourd'hui *contes bleus*.

VIOLET. s. m. (pr. *vi-o-lè*). Couleur violette. Le violet est une couleur modeste. Être revêtu de violet. Les rois de France portent le deuil en violet. Le violet est la couleur de l'Église, pour le temps de l'Avent et du Carême. De toutes les couleurs, le *violet* a le moins d'éclat. (Richer.) J'ai souvent admiré le vert des bouleaux, des gazons et des mousses, dont quelques-unes sont glacées de *violet* et de pourpre. (B. de St-P.)

— Une des couleurs principales du prisme solaire; elle résulte d'un mélange de bleu et de rouge, et occupe une des extrémités du spectre solaire. Les corps qui nous paraissent violets ne nous paraissent tels, que parce que leur surface réfléchit les rayons violets en beaucoup plus grande abondance que les autres.

— Art vétér. Nom qu'on donne dans la Haute-Saône à une maladie des cochons qui ne paraît pas différer de la soie.

— Bot. *Violet d'évêque*. Espèce d'agaric des environs de Paris. Il y a deux champignons de ce nom : le violet d'évêque proprement dit, et le petit violet d'évêque. Ils appartiennent tous les deux à la famille des plateaux queue torse. || *Violet pourpre*. Espèce de champignon qui se trouve sur les feuilles pourries, et exhale une odeur de rose.

— Entom. *Violet évêque*. Nom vulgaire du papillon mars ou iris changeant.

— Hortic. *Violet d'été*. Nom que les jardiniers donnent à une espèce de giroflée.

— Mus. *Violet*, *violet anglais*. Instrument maintenant hors d'usage, c'était une espèce de viole.

VIOLETSTEIN. s. m. Minér. Espèce de roche micacée, pierre qui a, dit-on, l'odeur de la violette.

VIOLETTE. s. f. (du lat. *viola*). Bot. Genre de la famille des violacées, ayant pour type une petite plante printanière, d'une odeur agréable, d'une couleur mêlée de rouge et de bleu foncé. Les fleurs de la violette cultivée font partie des espèces pectorales, et passent pour adoucissantes. La violette des champs passe également pour pectorale, et elle est de plus recommandée comme dépurative. Les racines des diverses espèces de violettes prise à fortes doses pourraient déterminer le vomissement. On connaît cent cinq espèces de violettes. Les trois plus répandues sont : la violette odorante, la violette de chien, et la violette tricolore ou pensée. Violette simple. Violette double. Violette de mars. Bouquet de violettes. Poudre de violettes. Conserve de violettes. Sachet de violettes. Les fleurs de violettes sont considérées comme pectorales et adoucissantes. Infusion, sirop de violettes. Violette blanche. La violette croît ordinairement dans les lieux solitaires et ombragés. La violette est l'emblème de la modestie. La *violette* nomma la modestie, parce qu'elle exhale ses parfums sous l'herbe. (Ch. Nod.) La *violette* confie aux zéphyrs sa modeste postérité. (Chateaub.) À votre voix le zéphyr souffle, la verdure renaît, les douces primevères et les humbles *violettes* colorent d'or et de pourpre le sein des noirs rochers. (B. de St-P.) La rose n'avait pas encore exhalé ses voluptueux parfums, mais l'humble *violette* embaumait les forêts. (Poug.) La foudre brise le cèdre sur les montagnes, la faux tranche la *violette* sous le gazon, le malheur atteint partout. (Boiste.) L'odeur d'une simple *violette* suffit pour rappeler le souvenir des jouissances de plusieurs printemps. (Ramond.) Je respirais le suave parfum des *violettes* sauvages qui, au premier jour tiède qui se présente, au premier rayon de soleil pâle qui les convie, ouvrent leurs calices d'azur sur la mousse desséchée. (G. Sand.) L'obscure *violette*, entièrement cachée, se découvre par ses parfums, et appelle la main des amants au sein des buissons épineux. (B. de St-P.) Mais toi, *violette* purpurine, symbole du vrai sage, tu restes humblement confondu avec les plantes les plus communes, et tu répands autour de toi les plus doux parfums, tandis que des fleurs sans odeur portent au-dessus des gazons leur tête altière, et appellent fastueusement nos regards. (Gessner.) La *violette* se fane et perd son parfum, quand elle dépasse la touffe d'herbe. (B. de St-P.)

> L'obscure *violette*, amante des gazons,
> Aux pleurs de leur rosée entremêlant ses dons,
> Semble vouloir cacher sous leurs voiles propices
> D'un pudique parfum les discrètes délices,
> Pur emblème d'un cœur qui répand en secret
> Sur le malheur timide un modeste bienfait. (Boisjolin.)

— Fleur de la violette.

— Odeur de la violette. Sentir la violette.

— Fam. et collect. *De la violette*. Des violettes. Porter toujours de la violette.

— Les couronnes de violettes passaient dans les festins pour empêcher l'ivresse.

— *Violette* était employé chez les anciens comme un nom générique assez indéterminé, sous lequel ils comprenaient, avec les violettes proprement dites, diverses autres plantes coronaires, telles que les giroflées.

— *Violette agreste*. La saponaire. || *Violette blanche*. La galanthène, la giroflée blanche et la julienne blanche. || *Violette des Alpes*. Violette qui croît sur les sommités des montagnes alpines. || *Violette aisiole*. La giroflée annuelle. || *Violette aquatique*. L'hottone des marais. || *Violette des champs*. La pensée, la campanule miroir de Vénus et la campanule hybride. || *Violette à barbe*. Nom de diverses espèces d'œillets. || *Violette calathiane*. La digitale pourprée, la gentiane pneumonanthe, la gentiane ciliée et la gentiane de Pannonie. || *Violette de Damas*. La julienne. || *Violette dasypode*. La violette ordinaire. || *Violette dentaire*. La dentaire pinnée et la dentaire pentaphylle. || *Violette domestique*. La giroflée rouge. || *Violette élevée*. La violette de montagne. || *Violette couleur de feu*. L'œillet ordinaire de couleur rouge, la violette grandiflore et la violette tricolore. || *Violette humide*. La pinguicule des marais. || *Violette inodore*. La violette de chien, la capucine. || *Violette à larges feuilles*. Une espèce de lunaire. || *Violette lunaire*. Nom donné aux lunaires. || *Violette jaune*. La giroflée jaune. || *Violette marine*. La michauxie campanuloïde, la campanule moyenne, la campanule molle. || *Violette de mars*. Nom sous lequel on désignait les violettes communes, telles que la violette odorante, la violette de chien, la violette hérissée, etc. || *Violette des dames*. La julienne, les giroflées rouges. || *Violette des montagnes*. Nom sous lequel on comprenait la violette biflore, la violette à éperon, la violette grandiflore et la violette en arbre; la violette des montagnes actuelle n'en faisait pas partie. || *Violette noire*. La violette odorante ou vraie violette. || *Violette des marais*. L'hottonie des marais, la pinguicule ordinaire. || *Violette pentagone*. La campanule miroir de Vénus et la campanule hybride. || *Violette du Pérou*. La belle de nuit. || *Violette pétrée*. Les giroflées jaunes. || *Violette couleur de pourpre*. Nom donné par les uns à la violette odorante, par les autres à diverses autres espèces de violettes, et par quelques-uns à la giroflée rouge, à la julienne. || *Violette cultivée*. La violette ordinaire. || *Violette des bois*. La julienne blanche sauvage, la julienne triste, la violette tricolore, la violette odorante, la violette des montagnes. || *Violette tricolore*. Nom sous lequel on comprenait la violette tricolore ou pensée, la violette des prés et la violette grandiflore. || *Violette de la Trinité*. La grande pensée. || *Violette de la Chandeleur*. Un des noms vulgaires de la perce-neige. || *Violette de février*. La perce-neige. || *Violette giroflée*. La giroflée ordinaire. || *Violette des sorciers*. Nom vulgaire de la petite pervenche. || *Violette de trois couleurs*. La pensée.

— *Violette vomitive*. Plante de la Guiane, que l'on a récemment isolée des violettes pour en faire le genre ionidion.

— *Bois de violette*. Bois ainsi appelé, parce que sa couleur a du rapport avec celle de la violette.

— Art culin. L'usage des violettes est fréquemment indiqué dans les formules applicables aux sucreries, aux liqueurs, aux sorbets, aux conserves et autres compositions de l'office. Glaces aux violettes. Marmelade de violettes. Sirop de violettes.

— Conchyl. Nom vulgaire des coquilles du genre janthère, à cause de leur couleur.

— Entom. *Petite violette*. Nom d'un papillon de jour, appartenant au sous-genre argynne.

— Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre.

— Hortic. *Grosse violette longue*. Variété de figue, fort peu estimée. || *Violette hâtive*. Variété de pêche, qui vient au mois de septembre. || *Violette tardive*. Autre variété, qui vient au mois d'octobre. || *Violette ordinaire*. Variété de pomme, plus longue que plate. || *Violette glacée*. Autre variété plus estimée. || Variété d'anémone. || Nom sous lequel on a quelquefois désigné la jacinthe.

— L'emblème de la modestie est une violette cachée sous des fleurs, avec cette devise : *Il faut me chercher*. || La violette cachant sa fleur aux brillantes couleurs, au parfum suave, sous une large touffe de feuilles nombreuses, est l'emblème du véritable talent, du talent modeste qui se plaît à répandre un véritable rayon de lumière sur ceux qui sont privés du bienfait de l'instruction primaire, et celui de l'homme fortuné qui, sans ostentation et pour le plaisir de faire du bien, porte l'aisance dans les familles que les vices de la société, de nombreux enfants en bas âge, et qu'un travail modique ou mal salarié réduisent aux plus affreux besoins. || La violette odorante était chérie dès la plus haute antiquité : c'était pour les Grecs et les vieux Celtes le symbole de l'innocence et de la virginité; ils en décoraient la couche de la beauté et le cercueil de la jeune fille enlevée trop tôt aux caresses de sa mère. Elle est encore pour les Allemands la fleur indispensable à ses funérailles.

— La violette a joué un rôle célèbre dans les troubles de 1815. À cette époque, les napoléonistes affectaient de porter un bouquet de violettes à la boutonnière. On connaît aussi le dicton des vieux soldats sur *papa la Violette*, dont ils espéraient le retour au printemps.

— Dans le langage symbolique des fleurs, la violette exprime bien des choses. Pour les jeunes filles, *la violette blanche*, c'est l'innocence; *la violette jaune*, la beauté passée; *la violette double*, l'amitié réciproque; *la violette à fleur naturelle*, c'est la pudeur et la modestie; *le bouquet de violettes entourées de feuilles*, c'est l'amour caché.

— Fig. Mlle de Fontanges est toujours languissante, mais si touchée de la grandeur, qu'il faut l'imaginer précisément le contraire de cette petite *violette* (Mlle de La Vallière) qui se cachait sous l'herbe, et qui était honteuse d'être maîtresse, d'être mère, d'être duchesse, jamais il n'y en aura de ce moule. (Mme de Sévigné.)

— Myth. La nymphe Io, aimée d'Apollon, résista à ses instances; le dieu indigné la métamorphosa en violettes. Depuis lors, la modeste fleur fuit l'éclat du soleil; vierge chaste, elle est devenue l'emblème de la pudeur et se dérobe aux regards des profanes. || Vulcain, voulant plaire à Vénus, se couronna de violettes; sensible à leur doux parfum, la belle déesse sourit à son époux et se laissa aller à ses transports.

— Le premier *e* de *violette* est aigu, en sorte que ce mot qui rime avec *houlette*, *trompette*, *parfaite*, etc., ne pourra pas se joindre à la rime avec *tête*, *requête*, le *faîte* d'une maison, etc., où l'on entend distinctement le son de l'*e* ouvert. Tous ceux qui ont une oreille un peu délicate, dit Domergue, souffrent impatiemment qu'on leur donne pour des sons égaux des sons tout à fait différents. Un son aigu, moyen ou grave, ne peut rimer qu'avec un son de même nature. Mais les poètes que gênent à la fois la mesure et la rime, autorisés les uns par les autres, violeront toujours une règle que les grammairiens leur rappelleront toujours. Personne n'est plus persuadé que moi de l'insuffisance de cette rime *violette* et *tête*; cependant, dans ma traduction en vers libres de la cinquième églogue de Virgile, n'ayant pu trouver une parfaite consonnance, j'ai mis :

> Dans nos jardins on ne voit plus
> Le narcisse argenté, la douce *violette*,
> En leur place élèvent la tête
> Le chardon ennemi, la ronce aux dards aigus. (Domergue.)

VIOLETTE. s. f. Mus. Petite viole.

VIOLI, IE. part. pass. du v. Violir. S'empl. adjectiv. Objet violi.

VIOLIER. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une plante qui vient sur les murs sans être cultivée, et qui porte des fleurs jaunes d'une odeur douce et agréable. On l'appelle plutôt *giroflée jaune*. Les marches étaient déjà couvertes de mousse; le *violier* jaune croissait entre leurs pierres disjointes et tremblantes. (Chateaub.) || *Violier bulbeux*, *violier d'hiver*. Noms vulgaires de la perce-neige. || *Violier jaune*. Nom vulgaire de la giroflée de muraille. || Genre de la famille des crucifères, renfermant une trentaine d'espèces, dont une seule est employée en médecine.

— Se disait pour Joueur de viole.

VIOLINE. s. f. Chim. Alcali organique particulier, dont on admet l'existence dans la violette odorante, et qui a beaucoup d'analogie avec l'émétine.

VIOLINISTE. s. m. Mus. S'est dit quelquefois pour Violoniste.

VIOLIR. v. n. 2e conj. Devenir violet. A ces mots, je vis cette femme rougir, pâlir, *violir* et bleuir de rage. (Rétif.)

— v. a. Rendre violet.

— Ce mot ne peut réussir, et l'on en voit la raison. De *pâle* se forme naturellement *pâlir*, mais *violir* ne peut se former de *violet*.

VIOLISTE. s. des 2 g. Mus. Celui, celle qui joue de la viole.

VIOLON. s. m. (de l'esp. *biolone*; de l'ital. *violone*, augmentatif de *viola*; ou du celt. *violonç*). Instrument de musique à quatre cordes, et dont on joue avec un archet. Le violon était connu du temps des croisades. Autrefois il n'avait que trois cordes. La plupart des anciens violons à cinq cordes sont aux armes de Charles IX. La forme actuelle du violon ne remonte pas au delà du XVIe siècle. Ce n'était dans l'origine qu'une planche de bois sur laquelle on fixait des cordes. Le violon est réellement l'instrument universel, et c'est à bon droit que lui est acquise la souveraineté de l'orchestre. Sons du violon. Joueur de violon. Danser au violon, au son du violon. Un bon violon. L'âme d'un violon. Il n'y a que des oreilles de fer qui puissent résister au fifre aigu, au *violon* criard, ils découpent la cervelle. (Boiste.) Le talent fait du *violon* le roi des instruments. (Id.)

> L'un traîne en longs fredons une voix glapissante,
> Et l'autre, l'appuyant de son aigre fausset,
> Semble un *violon* faux qui jure sur l'archet. (Boileau.)

— *Violon d'amour*. Violon ordinaire, auquel on ajoute quatre cordes de laiton, qui passent par-dessous la queue, le chevalet et la touche du manche; elles sont tenues par de petites chevilles qui les baissent à volonté.

— *Violon harmonique*. Instrument nouvellement inventé, qui joint l'ensemble harmonique des instruments à touches aux sons mélodieux et prolongés des instruments à cordes.

— *Violons d'auteur*. Violons des plus habiles facteurs, et qui se sont améliorés en vieillissant.

— Les violons des luthiers célèbres sont souvent désignés par leur nom. Un *Nicolas*, grand patron bien conservé, vaut jusqu'à 1,200 fr.; un beau *Joseph Garnerius* se paye de 1 800 à 2,400 fr.; un beau *Stradivarius* vaut au moins 3,000 fr.; il en a été payé jusqu'à 4 et 5,000 fr.

— Celui qui joue du violon. Troupe de violons. Les violons de l'Opéra. Être violon à l'Opéra. Excellent violon. Les violons de l'orchestre. Premier, second violon. C'est un fort violon. C'est le premier violon de France.

— *Symphonie*, *concert de violon*. Symphonie, concerto où le violon exécute la principale partie.

— Solo, *accompagnement de violon*. Solo, accompagnement exécuté par le violon.
— Hist. mus. *Les vingt-quatre violons du roi*. V. VINGT-QUATRE. ‖ *Roi des violons*. Chef de la maîtrise des violons.
— Fam. *Donner les violons*. Payer les violons d'un bal, donner une sérénade, etc.
— Fig. et fam. *Se donner les violons*. Être content de soi, s'applaudir, se vanter.
— *Se donner les violons de quelque chose*. En tirer vanité.
— Fig. et fam. *Les autres ont dansé et il a payé les violons*, ou simplement, *il a payé les violons*. Il a payé les frais d'une chose dont les autres ont eu tout l'honneur et tout le profit, ou tout le plaisir.
— Prov. On dit de celui qui n'est guère à la maison, qu'*il est comme les violons, qui n'ont point de pire maison que la leur*.
— Espèce de prison contiguë à un corps de garde. Mettre quelqu'un au violon.
— Se disait autrefois dans un sens injurieux, et signifiait Sot, impertinent. Il traite ce grand Dieu de jeune *violon*. (Le Noble.) Vous êtes Colletet, un plaisant *violon*. (Comédie des Acad.) Employer ainsi ce mot, c'était traiter un homme comme un mauvais ménétrier.
— Mamm. Nom que les habitants de la Guiane ont quelquefois donné aux tatous.
— Mar. Se dit de bordages épais placés de chaque côté du beaupré pour le maintenir et découpés en forme de violon.
— Techn. Outil du treillageur. C'est une espèce de touret à main, dans lequel est placé un foret qu'on fait mouvoir par le moyen d'un archet. ‖ Ustensile de chapelier, composé de plusieurs cordes tendues, et servant comme l'arçon, à battre les matières destinées au feutrage. ‖ Nom que l'on donne, dans les imprimeries, à une longue galée sans coulisse pour mettre en pages.

VIOLONASSE. s. m. Mus. Nom proposé par Castil-Blaze, pour désigner le violone ou très gros violon des Italiens; c'est la contrebasse.

VIOLONCELLE. s. m. (de l'ital. *violoncello*. Quelques personnes prononcent *violonchelle* à l'italienne, c'est une imitation puérile de l'italien, dont il est bon de se garder, malgré le reconnaissance de l'Académie, le *ch* français n'étant qu'une grossière imitation du *c* des Italiens). Instrument de musique à quatre cordes, de même forme que le violon, mais d'une bien plus grande dimension, dont on joue aussi avec un archet, et qui se place entre les jambes. On le nomme autrement *basse*. Il correspond à peu près à l'ancienne basse de viole ou viole de jambe, qui pourtant était plus petite et avait plus de cordes. Quoique l'invention de l'instrument date du commencement du XVIII[e] siècle, ce n'est que dans sa seconde moitié que l'on rencontre des artistes qui lui aient dû leur célébrité.
— Celui qui en joue. Un habile, un excellent violoncelle. On dit aussi *violoncelliste*.
— Comme les violons, les violoncelles sont désignés par le nom des facteurs. Les *Amati* sont voilés et bombés; leur son est suave, propre à l'accompagnement de la voix, de la harpe, du piano, du quatuor et du quintette, le son énergique des *Stradivarius* est propre au concerto.

VIOLONCELLISTE. s. des 2 g. Music. Musicien, musicienne qui joue du violoncelle.
— Adjectiv. Virtuose violoncelliste.

VIOLONE. s. m. (de l'ital. *violone*, gros violon). Mus. Instrument de grande dimension, qui servait autrefois de contrebasse aux différentes espèces de violes.

VIOLONISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui joue du violon avec un talent remarquable. Un des premiers violonistes de la capitale. Cette dame est forte violoniste.

VIORNE. s. f. (du lat. *viburnum*). Bot. Genre de plantes de la famille des caprifoliacées, ayant pour type un arbrisseau à fleurs blanches et à feuilles velues, dont les rameaux sont très-flexibles, et qui porte des baies noirâtres réunies par bouquets. On en connaît plus de cinquante espèces. La viorne boule de neige est un des plus jolis arbrisseaux qu'on puisse cultiver dans les jardins. La viorne laurier-tin est remarquable par ses jolies fleurs, mais elle redoute le froid de nos climats. On vante les feuilles de la viorne du Canada comme donnant une infusion théiforme très-agréable. Celles de la viorne commune fournissent une bonne couleur jaune paille pour teindre la laine à la cuve. Celles de plusieurs espèces de viornes sont recherchées par les bestiaux, par les chevaux surtout. On estime le charbon des viornes propre à la poudre à canon. On se sert de leurs racines pour fabriquer de la glu par les mêmes procédés que celle du houx. Les cultivateurs emploient les viornes à peupler et à consolider les haies de clôture. ‖ Nom qu'on donne plus particulièrement à la clématite ordinaire. ‖ *Viorne des pauvres*. La clématite des haies.

VIOTTI (J.-B.). Célèbre violoniste, né en 1755, près de Turin, et mort en 1824. Il a laissé une centaine de morceaux très-remarquables. Comme exécutant, Viotti, pendant plus de trente ans, n'a pas eu de rival.

VIOUTTE. s. m. Bot. Genre de plantes liliacées, renfermant trois espèces, qui viennent dans les Alpes et autres montagnes élevées de l'Europe; on les cultive dans les jardins pour la beauté et la précocité de leurs fleurs.

VIPÈRE. s. f. (ét. lat., *vivus*, vivant; *pario*, enfanter, parce qu'on a cru longtemps qu'elle était le seul reptile dont les petits sortaient vivants du corps de leur mère). Erpét. Genre de serpents venimeux et vivipares, dont les crochets à venin, recourbés et mobiles, sont placés au-devant de la mâchoire supérieure. Les dents de la vipère sont creuses et marquées en dessous d'une fente par où s'écoule le venin sécrété par une petite glande située au-dessous de la mâchoire, et déposé dans de petits réservoirs à la base de chaque dent. Ce venin, introduit dans la petite plaie faite par la morsure de la vipère, détermine la rougeur, la douleur et le gonflement de la partie mordue, et de tout le membre, avec frisson, abattement, petitesse et irrégularité du pouls, quelquefois syncope et convulsions, fièvre intense, dépôt purulent, etc., accidents qui peuvent être suivis de mort. L'application de ventouses sur la morsure, et la cautérisation des lèvres de la plaie, sont les moyens thérapeutiques les plus convenables. On faisait jadis entrer cet animal dans la thériaque et autres préparations pharmaceutiques. Les aspics, les boas, les serpents à sonnettes appartiennent à la famille des vipères. Les bateleurs indiens se servent de vipères pour amuser le peuple, et, pour les apprivoiser, ils leur arrachent les crochets, c'est-à-dire les dents creuses et d'un canal d'où découle le venin. Vipère grise. Vipère noire. Fiel de vipère. Dent de vipère. Chair, poudre de vipère. Bouillon de vipère. Être mordu d'une vipère.

Rien ne trouble la paix qui règne en ce séjour,
Et la *vipère* venimeuse
N'y vient point dérouler, vers le milieu du jour,
De ses nombreux anneaux la chaîne tortueuse.
(Mme DE BEAUH.)

— Nom générique que l'on donne souvent à tous les serpents dont la morsure est dangereuse.
— Ichthyol. *Vipère marine*. Nom qu'on donne à plusieurs poissons dont le corps a la forme de ceux des serpents.
— Fig. Méchant, perfide. Avez-vous affaire à l'amour-propre, à l'intérêt, vous avez beau avoir rendu les plus grands services, vous avez réchauffé des *vipères*. (Volt.) L'hymen offre un grand sac qui contient quatre-vingt-dix-neuf *vipères* et une anguille. (Beaste.)

On peut prédire aux fils méconnaissants
[illegible]
[illegible]
(NÉRAULT.)

— On appelle *langue de vipère*, la langue du médisant et du calomniateur, et *race de vipère* une famille mal famée. Cette manière de parler vient de ce que la morsure de la vipère irrite [illegible]. Jésus-Christ a souvent appelé les pharisiens *engeance de vipères*.
— Prov. On dit qu'un *homme nourrit une vipère dans son sein*, qu'il élève près de lui [illegible] pour contrarier un jour sa perte.
— Pharm. La vipère entrait autrefois dans la composition de plusieurs remèdes, aujourd'hui complètement abandonnés; on ne connaît plus que le nom: le sirop, la poudre, le fiel, les trochisques, la graisse, le vin, la gelée, le sel volatil, l'essence, l'huile de vipère. On se sert pourtant encore parfois du [illegible] dans le cas de syphilis invétérée, de scorbut, etc. La vipère entre dans la composition de plusieurs médicaments célèbres, [illegible] la poudre de pattes d'écrevisses composée, le collyre de Sloane, etc.
— [illegible] *et lui coupa la tête*. [illegible]
— [illegible] le conte précédent.

VIPÉRÉ, ÉE. adj. Erpét. V. VIPÉRIDE.

VIPÉREAU. s. m. (dimin. de *vipère*). Petite vipère.

VIPÉRIDE. adj. des 2 g. Erpét. Qui ressemble à la vipère. ‖ VIPÉRIDES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, ayant pour type le genre vipère.

VIPÉRIN, INE. adj. Erpét. Qui ressemble à une vipère. ‖ VIPÉRINS. s. m. pl. Famille d'ophidiens, qui renferme le genre vipère.

VIPÉRINE. s. f. Ainsi nommée à cause de la ressemblance de sa semence avec la tête d'une vipère, ou, suivant d'autres, parce qu'elle est abhorrée des reptiles venimeux, ou parce qu'on croyait autrefois qu'elle était bonne contre les morsures de vipère. Bot. Genre de la famille des borraginées, ayant pour type une plante commune, à tige hérissée de petits tubercules noirs terminés par des poils raides, et à fleurs bleues et purpurines, disposées en épis latéraux. On en compte une soixantaine d'espèces. Les *vipérines* s'élèvent comme de superbes candélabres, en formant un vase autour de leur centre, et en portant vers le ciel leurs longues branches chargées tout le long de fleurs [illegible] (B. de St P.)

— Erpét. Nom spécifique d'une couleuvre.

VIPÉROÏDE. adj. des 2 g. [illegible]

VIPION. s. m. Entom. Genre établi pour placer quelques espèces d'ichneumon.

VIQUELIN. [illegible] de brins de près de trois centimètres de diamètre.

VIRACOCHA. Myth. péruv. Divinité principale des Péruviens.

VIRADHA. [illegible]

VIRAF. Myth. pers. [illegible]

VIRAGE. [illegible]

VIRAGO. s. f. [illegible] dérision.

VIRAH. [illegible] lui-même.

VIRAL. [illegible]

VIRÂM. [illegible] sonne finale d'un mot. [illegible]

VIRAPATRIN. Myth. [illegible]

VIRBIAL, ALE. adj. [illegible]

VIRBIUS. [illegible]

VIRBOUQUET. s. m. [illegible]

VIRE. [illegible]

VIRE. s. m. [illegible]

VIRECTE. [illegible]

VIRÉE. s. f. [illegible]

VIRE-FLÈCHE. s. f. Anc. art milit. Espèce de trait. [illegible]

VIRELAI. s. m. [illegible] Ancienne petite pièce de poésie française [illegible] Le virelai, dont la première [illegible] toute la pièce [illegible]
— Danse de chasse.
— L'air de cette danse.

VIRELAN. s. m. Archéol. Sorte de monnaie [illegible]

VIREMENT. s. m. [illegible]

tive fait à un créancier à qui l'on doit une somme pareille [illegible] parties.
— Mar. *Virement de bord*. [illegible]

VIRELON. s. m. [illegible]

VIRER. v. n. 1[re] conj. (du lat. *gyrare*; [illegible]
[illegible] voir de lui quelque chose.

VIRES. s. f. [illegible] nombre de trois.

VIRETON. s. m. [illegible]

VIREUR. s. m. [illegible]

VIREUX, EUSE. adj. [illegible] cipe inconnu dans sa nature. [illegible]
— Qui est très puant. [illegible] odeur vireuse.

VIREVAUT. s. m. Mar. V. VIREVEAU.

VIREVEAU. s. m. Mar. [illegible] les ancres. ‖ Morceaux de bois pour s'aider à [illegible]

VIREVENT. s. m. [illegible]

VIRE-VIRE ou **VIREVAUDE**. s. f. Mar. [illegible]

VIREVOLE. s. f. [illegible]

VIREVOLTE. s. f. [illegible]

VIREVOLTER. v. n. [illegible]

VIREVOUSSE ou **VIREVOUSTE**. s. f. [illegible] nues. Cet homme fait bien des virevousses. Il a [illegible]

VIREYE. s. f. Bot. Genre de [illegible] de Java, [illegible]

VIRGADELLE. s. f. Ichthyol. Nom d'un poisson [illegible]

VIRGAIRE. s. f. Bot. [illegible] velues, noires.

VIRGAIRE. s. m. Hist. ecclés. Chantre d'église, à Rome.

VIRGILE (Publius Virgilius Maro, ou). Le plus illustre des poëtes latins. On lui doit l'*Énéide*, poëme immortel qui célèbre les hauts faits d'Énée et son établissement en Italie après la destruction de Troie, les *Géorgiques*, poëme didactique sur les travaux rustiques, et un recueil d'églogues, connu sous le nom de *Bucoliques*. Il naquit près de Mantoue l'an 70, et mourut l'an 19 av. J.-C. Virgile n'avait pas entièrement terminé l'*Énéide*, qu'il travaillait depuis dix ans, et, en mourant, il ordonna de jeter au feu cette œuvre inachevée. Mais Auguste s'y opposa. Virgile a toujours été regardé, sinon comme le plus grand, du moins comme le plus parfait des poëtes.

— Le divin Virgile, immortel, sublime. || Périphr. Le chantre d'Énée, le chantre de l'Ausonie, le pasteur de Mantoue.

— s. m. S'emploie comme nom commun pour désigner les poëtes semblables à Virgile. Un Auguste aisément peut faire des *Virgiles*. (Boil.) L'art peut produire les milliers de Théocrites et de *Virgiles*, mais la nature seule crée des milliers de paysages nouveaux en Europe, en Afrique, aux Indes, dans les deux mondes. (B. de St-P.)

— C'est pour le besoin de la rime que le poëte lui a donné le signe de la pluralité dans les vers suivants :

> Clio vint l'autre jour se plaindre au dieu des vers
> Qu'en certain lieu de l'univers
> On traitait d'auteurs froids, de poëtes stériles,
> Les Homères et les *Virgiles*. (Boil.)

— Livre contenant les œuvres de Virgile. Acheter un Virgile.

VIRGILIE. s. f. Bot. V. VIRGILIER.

VIRGILIEN, ENNE. adj. Littér. Se dit d'une composition, d'un style imité de Virgile, ou qui a quelque rapport avec le génie de ce poëte. Goût, style virgilien.

— Antiq. *Sort virgilien*. Divination qui consistait à ouvrir au hasard les poëmes de Virgile, et à considérer comme une réponse le vers sur lequel on tombait.

VIRGILIER. s. m. (de *Virgile*, poëte latin). Bot. Genre de la famille des légumineuses, renfermant six espèces, dont trois appartiennent à l'Afrique, une est originaire de Sibérie, et les deux autres vivent spontanément sur le sol de l'Amérique septentrionale. On vante le bois du virgilier jaune, dont le grain est fin et assez tendre, et le cœur d'un très-beau jaune, comme offrant une couleur solide et excellente à l'art du teinturier. Au cap de Bonne-Espérance, on mange les graines ovales et très-dures du virgilier du cap, tandis que la décoction de ses racines est recommandée au Japon contre les coliques. || Genre de la famille des synanthérées, qui rentre dans le genre gaillardée.

VIRGINAL, ALE. adj. (du lat. *virginalis*; fait de *virgo*, vierge). Appartenant aux vierges, annonçant la virginité. Pudeur, modestie virginale. Voile, bandeau virginal. Elles avaient en secret, un grand secret, qui souvent faisait battre leur cœur *virginal*. (E. Sue.) Les livres et les maîtres flétrissent l'ignorance *virginale*. (B. de St-P.)

— Qui appartient à la sainte Vierge. Jésus-Christ a été neuf mois dans le ventre *virginal* de sa mère. (Trév.) Ce corps *virginal*, ce corps formé par l'Esprit même de Dieu, dans le sein de Marie, ce temple vivant de la Divinité. (Bourdal.)

— *Lait virginal*. Cosmétique liquide dont les femmes se servent pour se blanchir le teint; le benjoin en forme la base; on le fait dissoudre dans l'esprit de vin.

— Chateaubriand l'a dit du narcisse. Dans ce froment même le narcisse livre aux ruisseaux sa race *virginale*.

— Myth. *Fortune virginale*. Nom de Vénus, protectrice des jeunes filles. || Pl. masc., *virginaux*. Quelques grammairiens admettent *virginals*.

VIRGINAL. s. m. Antiq. Temple de Pallas, où les vierges avaient seules le droit d'entrer, et dans lequel on n'immolait que des victimes femelles, et qui n'eussent point encore eu de petits.

— Mus. Sorte d'épinette, en usage au XVIe siècle. Marie Stuart jouait du virginal.

— Ce qui présente le caractère d'une vierge, d'une jeune fille, d'un enfant. Toujours est-il que le monde a passé l'âge où l'on peut jouer la modestie et la pudeur, et je le crois trop vieux barbon pour faire l'enfantin et le *virginal* sans se rendre ridicule. (Th. Gaut.)

VIRGINALE. Myth. lat. Divinité qu'on invoquait en dénouant la ceinture de la nouvelle épouse. On portait la statue ou l'image de cette déesse dans la chambre des nouveaux époux, lorsque les paranymphes en sortaient.

VIRGINELLE. s. f. Néol. Fille à peine nubile; jeune vierge.

VIRGINIE. Fille du centurion Virginius. Le décemvir Appius Claudius en devint éperdûment amoureux, et ordonna qu'elle fût remise à une de ses créatures, Marcus Claudius, avec lequel il s'entendait. Virginius, averti de cet attentat, accourut à Rome, et, pour sauver l'honneur de sa fille, lui plongea un poignard dans le sein. 449 ans av. J.-C.

VIRGINIE. Les Anglais lui ont donné ce nom en l'honneur d'Élisabeth, reine qui ne s'est pas mariée). Géogr. Un des États-Unis de l'Amérique septentrionale; il est divisé en 105 comtés; 1,200,000 hab. Ch.-l. Richmond. || On a d'abord compris sous ce nom la Virginie, la Caroline, la Pensylvanie, en un mot, tout le pays situé au nord de la Floride.

— s. m. Tabac de Virginie. Aspirer une prise de Virginie.

VIRGINIE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

VIRGINIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Virginie. Qui appartient à la Virginie ou à ses habitants.

VIRGINIEN. s. m. Ichthyol. Nom spécifique d'un pristipome.

VIRGINITÉ. s. f. (du lat. *virginitas*). État d'une personne vierge. La fleur de la virginité. Garder sa virginité. Perdre sa virginité. Avoir encore sa virginité. Faire vœu de virginité. La *virginité* passait chez les païens pour quelque chose de divin et de sacré. (Soll.) Les signes de la *virginité* sont ou imaginaires ou très-incertains. (Buff.)

> Espoir d'un si beau trône, une jeune princesse
> A passé la saison de la *virginité*,
> Et le temps pour l'hymen a mûri sa beauté. (Del.)

— Au lieu de *garder sa virginité*, le cardinal de Bernis a dit en ce sens : Garder le faible sceau de l'innocence.

— Non seulement les poëtes disent par périphrase, *la fleur de la virginité*, mais ils prennent encore quelquefois les mots *fleur* et *rose* comme synonymes de pucelage, virginité.

> Ainsi la jeune vierge à plaire destinée,
> Perd ... la chaste fleur que l'on perd sans retour.
> (Millevoye.)

— On regardait chez les Juifs comme une marque de réprobation de mourir sans avoir été marié, quand on avait atteint l'âge de l'être. Laissez-moi, dit la fille de Jephté à son père, lorsqu'il lui apprit le vœu qu'il avait fait de l'immoler, laissez-moi aller sur les montagnes pleurer pendant deux mois ma *virginité*. Et elle alla sur les montagnes pleurer, pendant deux mois avec ses jeunes amies, de ce qu'elle mourait vierge, et, au bout de deux mois, elle revint, et son père accomplit son vœu. (Sainte-Foix.)

— Se dit d'une fleur nouvellement éclose. Vous jetez un de vous la rose que la cantharide a infectée la veille, pour respirer celle qui s'est épanouie dans sa *virginité* au vent parfumé de la nuit. (G. Sand.)

— Fig. Il buvait très-franchement du vin de Champagne, gardant pour la *virginité* de la carafe placée sur sa table une honorable continence. (J. de Saint-Félix.) Lorsque le Clos-Vougeot était propriété monacale, ce vin était fait avec des soins infinis, et conservé précieusement jusqu'à l'âge où seulement il développe toutes ses perfections. MM. Tourton et Ravel avaient recueilli et pratiqué les bonnes traditions, mais depuis, les récoltes ne se font point rationnellement, elles se livrent en pièces, et on ne sait au juste si le liquide arrive au consommateur dans un état de *virginité* bien intacte. (Leclerc.)

— Iconol. Une jeune et belle fille couronnée de fleurs en est l'image. Son regard est modeste, et la pâleur de ses joues annonce la privation des plaisirs. Le lis et l'agneau sont les symboles de sa pureté. Son vêtement est blanc, et sa taille est serrée par une ceinture de laine blanche, que l'hymen seul a le droit de délier.

VIRGINIUS (Lucius). Centurion romain, était à l'armée lorsque, ayant appris les tentatives criminelles du décemvir Appius Claudius contre sa fille Virginie, il revint à Rome en toute hâte et poignarda sa fille, ne voyant pas d'autre moyen de l'arracher au déshonneur. Il repartit aussitôt pour le camp, y raconta son crime, souleva les soldats et les conduisit à Rome, où le peuple se joignit à lui et abolit les décemvirs. 449 ans av. J.-C. Fut dans la suite tribun du peuple. || (Titus). Célèbre général romain, se signala en Germanie et contre Vindex, qu'il défit. Les soldats lui offrirent deux fois l'empire, qu'il eut le courage de refuser. Il mourut l'an 97 de J.-C.

VIRGOULEUSE. s. f. (du village de *Virgoulée*, près Limoges). Hortic. Sorte de poire fondante qui se mange en hiver. Poirier de virgouleuse. Poire de virgouleuse. Bonne virgouleuse. On l'appelle *virgoul* et *virgoulée*.

VIRGULAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des personnées, ayant pour type un arbrisseau d'Amérique.

— Zooph. Genre de polypiers établi pour placer quelques espèces de pennatules, qui ont dû ce nom à la forme de leur axe calcaire. On en connaît trois espèces vivantes, et quelques espèces fossiles.

VIRGULAIRE. adj. des 2 g. Qui tient de la virgule, qui ressemble à la virgule. Théodore Bertin, célèbre sténographe, admettait des signes *virgulaires* ou des points pour remplacer les voyelles au commencement ou à la fin des locutions, où elles jouent un rôle essentiel. (Breton.)

VIRGULE. s. f. (du lat. *virgula*; dimin. de *virga*, baguette). Gramm. Petit signe fait à peu près en forme de *c* renversé, et dont on se sert dans la ponctuation pour séparer les membres de phrases. Les virgules sont de l'invention des grammairiens modernes, pour donner plus de clarté au discours. L'usage en était inconnu aux Grecs et aux Latins. Les livres juifs originaux sont sans points ni virgules. L'intérêt donne une haute importance à tout; il a fait tuer des hommes pour placer une *virgule*. (Boiste.) Une *virgule* omise ou mal placée répand de la confusion dans une phrase, la rend obscure ou louche, et lui fait quelquefois signifier le contraire de ce qu'elle avait à exprimer. (Champagnac.)

— La *virgule* s'emploie : 1° Pour séparer entre elles les parties semblables d'une même proposition, comme les sujets, les attributs et les régimes de même nature. *Les Tyriens sont industrieux, patients, laborieux. Il faut régler ses goûts, ses travaux, ses plaisirs. La richesse, le plaisir, la santé, deviennent des maux pour celui qui en abuse. La charité est patiente, douce, bienfaisante. On voyait des campagnes fertiles, de riches prairies, des moissons abondantes, des troupeaux bondissants et des fruits de toute espèce.* || 2° Pour séparer entre elles les propositions de même nature, lorsqu'elles ont peu d'étendue. *La musique se fait entendre, les soldats reprennent leurs armes, la foule accourt, et bientôt l'empereur paraît. On se menace, on court, l'air gémit, le fer brille.* (Rac.) || 3° Avant et après toute réunion de mots, ou tout mot qu'on peut retrancher sans dénaturer le sens de la phrase, telles sont les propositions incidentes explicatives, les mots en apostrophe, les régimes indirects qui expriment une circonstance dont le verbe peut, à la rigueur, se passer, etc. *La vie, disait Socrate, ne doit être que la méditation de la mort. Les passions, qui sont les maladies de l'âme, ne viennent que de notre révolte contre la raison. Le style de Bonnet, toujours noble et rapide, étonne et entraîne. Sont-ce là, ô Télémaque, les pensées qui doivent occuper le fils d'Ulysse?* || 1° Pour tenir lieu d'un verbe sous-entendu. *On a toujours raison, le destin, toujours tort. L'amour de la gloire tue les grandes âmes, et l'amour de l'argent, les âmes vulgaires.*

— *Point et virgule, un point et une virgule, point-virgule*, ou *virgule ponctuée*. Ce signe de ponctuation s'emploie : 1° Lorsque les parties similaires d'une proposition composée, ou les membres d'une période, ont d'autres parties subalternes distinguées par la virgule. *Quelle pensée vous qu'ait été sa douleur de quitter Rome, sans l'avoir réduite en cendres; d'y laisser encore des citoyens, sans les avoir passés au fil de l'épée; de voir que nous lui avons arraché le fer d'entre les mains, avant qu'il l'ait teint de notre sang!* (D'Olivet.) || 2° Lorsque plusieurs propositions incidentes sont semblées sur le même antécédent, et que toutes ou quelques-unes d'entre elles sont subdivisées par des virgules. *Politesse noble, qui sait approuver sans fadeur, louer sans jalousie, railler sans aigreur, qui saisit les ridicules avec plus de gaîté que de malice; qui jette de l'agrément sur les choses les plus sérieuses, soit par le sel de l'ironie, soit par la finesse de l'expression; qui passe légèrement du grave à l'enjoué, sait se faire entendre en se faisant deviner, montre de l'esprit sans en chercher, et donne à des sentiments vertueux le ton et les couleurs d'une joie douce.* || 3° Dans le style coupé, si quelqu'une des propositions détachées qui forment le sens total est divisée par quelque cause que ce soit en parties subalternes distinguées par des virgules. *Cette persuasion, sans l'évidence qui l'accompagne, n'aurait pas été si ferme et si durable; elle n'aurait pas acquis de nouvelles forces en vieillissant; elle n'aurait pu résister au torrent des années et passer de siècle en siècle jusqu'à nous.* || 4° En général, dans toute énumération dont les principaux articles sont divisés pour quelque raison que ce puisse être. *Là, brillent d'un éclat immortel les vertus politiques, morales et chrétiennes des Letellier, des Lamoignon et des Montausier; là les reines, les princesses, les héroïnes chrétiennes reçoivent une couronne de louange qui ne périra jamais; la Turenne paraît aussi grand qu'il l'était à la tête des armées et dans le sein de la victoire.*

— Horlog. *Montre à virgule*. Celle dont la verge ne porte qu'une seule saillie, en forme de crochet ou de virgule.

— Paléogr. Signe qui, dans les anciens manuscrits, indique un mot à effacer.

— Anc. mus. Se disait de la queue des notes.

— Prov. *C'est une virgule dans l'Encyclopédie*. Expression dont on se sert en parlant d'une personne qui ne marque point par son esprit ou son érudition.

VIRGULÉ, ÉE. part. pass. du v. Virguler. S'empl. adjectiv. Discours virgulé. Phrase virgulée.

— On dit d'un homme qui porte l'exactitude à l'excès : Cet homme est ponctué et virgulé.

VIRGULER. v. a. 1re conj. Gramm. Marquer de virgules.

— v. n. Placer les virgules dans une phrase. Ponctuer et virguler.

— SE VIRGULER. v. pron. Être marqué de virgules.

VIRGULINE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves, dont l'ouverture est virgulaire, et ayant pour type une espèce fossile des environs de Sienne.

VIRGULTE. s. f. Bot. Sorte d'arbrisseau qui ne jette que des rejetons. || Touffe de nouveaux jets. || Branche d'un jeune rejeton.

VIRGULTUM. s. m. pr. *vir-gul-tomm*). Bot. Toute branche délicate, jeune ou allongée, d'un arbre ou d'un arbuste.

VIRIATE. Le héros de la Lusitanie, n'était qu'un simple pâtre lorsqu'il résolut d'affranchir son pays de la domination romaine. L'an 149 av. J.-C., il leva l'étendard de la révolte, et, pendant quatre années consécutives, défit quatre armées consulaires. Le consul Fabius Émilien parvint à grand'peine à le refouler dans les montagnes en 144; mais le Lusitanien souleva les montagnards de la Celtibérie, remporta de nouvelles victoires, et força les Romains de le reconnaître pour leur allié et leur ami. L'année suivante, la paix fut rompue sans déclaration d'hostilité. Attaqué à l'improviste, Viriate se retira dans les montagnes, et menaçait l'armée consulaire de nouveaux désastres, lorsque, trahi par deux de ses officiers qu'avait gagnés l'or du consul, il périt poignardé dans sa tente.

VIRIDIEN. Myth. lat. Divinité adorée dans l'Ombrie, à Narni. Ce dieu était apparemment invoqué au printemps, au moment où la terre se couvre de verdure, ou, selon d'autres, pour qu'elle se couvrît de verdure, parce que cette contrée était souvent affligée de sécheresse.

VIRIDIFIANT, ANTE. adj. Hist. nat. Qui a le pouvoir de verdir. Morren a fait de curieuses recherches sur le pouvoir viridifiant de la lumière, c'est-à-dire relativement à l'influence que la lumière blanche et les divers rayons du spectre solaire exercent sur la production de la viridité dans les végétaux.

VIRIDIFLORE. adj. des 2 g. (ét. lat., *viridus*, vert; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs vertes. Narcisse viridiflore. Ixie viridiflore. Cynoglosse viridiflore.

VIRIDIFOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a des feuilles vertes.

VIRIDINE. s. f. Chim. Matière colorante verte des plantes.

VIRIDIPÈDE. adj. des 2 g. (ét. lat., *viridus*, vert; *pes*, pied). Zool. Qui a les pattes vertes.

VIRIDIPENNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *viridus*, vert; *penna*, aile). Entom. Qui a les ailes vertes, comme le sont les élytres de l'oplocéphale viridipenne et du colaspide viridipenne.

VIRIDITÉ. s. f. Didact. État ou qualité de ce qui est vert. Viridité des huîtres.

VIRIEU. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de la Tour-du-Pin (Isère); 1,300 hab. || *Virieu-le-Grand*. Ch.-l. de cant., arr. de Belley (Ain); 800 hab.

VIRIL, ILE. (du lat. *virilis*; fait de *vir*, homme). Qui appartient à l'homme, en tant que mâle. Sexe viril. Membre viril.

— *Age viril*. Age d'un homme fait. On traverse l'enfance, la jeunesse, l'âge *viril* et la vieillesse pour redevenir enfant. (Boiste.) L'âge *viril* plus mûr inspire un air plus sage. (Boil.)

— *Robe* ou *toge virile*. Toge que les enfants des sénateurs romains prenaient après avoir quitté la prétexte. C'était ordinairement à seize ans qu'ils la prenaient, et alors ils devenaient aptes aux charges de la République.

— Fig. *Ame virile, ouvrage viril, action virile*, etc. Ame ferme, ouvrage digne d'un homme, action vigoureuse, etc. Jeanne d'Albret, mère de Henri IV, n'avait de femme que son sexe. Quant à l'âme, elle l'avait entière aux choses *viriles*, l'esprit puissant aux grandes adversités. (D'Aubigné.)

— Jurispr. *Portion virile*. Celle qui revient à chaque cohéritier dans une succession également partagée. || *Succession partagée par portions viriles*. Succession partagée par portions égales.

— Myth. lat. *Fortune virile*. Divinité qui avait un temple à Rome, près du temple de Vénus. Les femmes venaient la supplier de cacher à leurs époux leurs défauts corporels.

VIRILEMENT. adj. D'une manière virile, avec vigueur. Agir virilement.

— A la manière des hommes. Les dames romaines se comportèrent *virilement* dans les pertes, dans les calamités de la république. (Trév.)

VIRILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Viriliser. S'empl. adjectiv. Style virilisé.

VIRILISER. v. a. 1re conj. Néol. Rendre viril, rendre homme. S'étant chargé de l'éducation des deux princes, Louis XIV et son frère Philippe, il avait, de l'aveu de la reine-mère, *virilisé* l'un et efféminisé l'autre. (Toulotte.)

— Fig. *Viriliser son style*. Le rendre plus vigoureux.

— SE VIRILISER. v. pron. Devenir homme.

— Prendre le ton, les manières d'un homme.

VIRILITÉ. s. f. (du lat. *virilitas*; fait de *vir*, homme). Age viril. Époque de la vie de l'homme à laquelle il atteint toute sa perfection physique; elle s'étend généralement de la trentième à la cinquantième année. On la divise en deux périodes : la *virilité croissante* et la *virilité confirmée*. Être parvenu à la virilité. Atteindre la virilité. Être dans la virilité.

— Puissance, capacité d'engendrer. Donner des signes de virilité. La *virilité* seule procure des hommes. (Boiste.)

— Force, vigueur.

— Se dit de la vie des hommes faits. La débile vieillesse, la puérilité, sans secours et rangées et criminels, sortir victorieuse d'une lutte téméraire contre la *virilité*. (Boiste.)

— Fig. Tandis que la vieille Europe retombait dans l'enfance, le nouveau monde s'élevait à la *virilité*. (Boiste.)

— Iconol. Une femme assise sur un lion tient une lance et une couronne. L'épée et la couronne de laurier qu'elle porte signifient le désir de la gloire.

VIRIPLACA. (ét. lat., *vir*, homme; *placo*, apaiser). Myth. lat. Déesse qui avait sur le mont Palatin un temple où les époux se réconciliaient. ‖ Des auteurs prétendent que c'était la fortune virile que les filles romaines prêtes à se marier, honoraient sous ce nom, le 1er avril, en lui offrant un sacrifice avec un peu de parfums et d'encens. Elles se déshabillaient et offraient aux regards de la déesse tous les défauts de leur corps, la priant d'en dérober la connaissance aux maris qu'elles auraient.

VIRLIQUE. s. m. Se dit au romestecq de la réunion dans la même main de quatre cartes ayant la même valeur : quatre rois, quatre as, etc.

VIROLE. s. f. (du lat. *viria*, bracelet, collier d'homme). Techn. Petit cercle de fer, de cuivre ou d'autre métal qu'on met au bout du manche d'un couteau, au bout d'une canne, etc., pour tenir le bois en état, ou pour quelque autre usage. Mettre une virole à une canne, des viroles à la masse d'un mail. Mettre des viroles aux fusils, aux pistolets, pour tenir la baguette. Les tubes d'une chaudière tubulaire sont fixés au moyen de viroles d'acier dans les parois de la chaudière où ils viennent s'encastrer à leurs deux extrémités.

— *Virole brisée.* Sorte de virole nouvellement inventée par un célèbre mécanicien, et qui a été adaptée d'une manière heureuse au balancier qui frappe la monnaie.

— Blas. Cercle ou boule qui est aux extrémités du cornet, du huchet ou de la trompe, qu'il faut spécifier en blasonnant, quand elle est d'un différent émail.

VIROLE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la chanterelle, espèce de champignon.

— Genre de la famille des laurinées, établi pour un arbre dont les semences donnent un suif jaunâtre avec lequel on fait des chandelles à Cayenne.

VIROLÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit des cornes, trompes, etc., qui portent des boucles en anneaux d'un autre émail.

VIROLET. s. m. Se disait d'un petit moulin à vent, sorte de jouet d'enfant. ‖ D'une sorte de vilebrequin. ‖ D'une sorte de canne à dard.

— Anc. cout. Sorte de girouette féodale.

— Mar. Cylindre de sapin long et d'un faible diamètre, placé verticalement dans une corderie, pour changer la direction d'un fil de caret. On se sert aussi de virolets dans l'entrepont pour empêcher les cordages de frotter contre les corps durs.

VIROLEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui fait des viroles.

VIRONNER. v. n. 1re conj. Tourner. Le papillon, à force de *vironner* autour d'une chandelle, finit par se brûler. Ce joli mot, dont il nous reste le composé *environner*, est de Le Sage, qui le met dans la bouche de Sancho.

VIRSCALE. s. f. Anc. cout. Espèce de juridiction en Flandre.

VIRSOÏDE. s. m. Bot. V. VIRSON.

VIRSON. s. m. Bot. Genre de la famille des algues, qui rentre dans le genre fucus.

VIRTE. s. f. Métrol. Mesure dont on se servait pour jauger les bariques de vin et d'eau-de-vie. C'était à peu près la velte.

VIRTER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Jauger avec la velte.

VIRTUALITÉ. s. f. Didact. Caractère, qualité de ce qui est virtuel.

VIRTUEL, ELLE. adj. (du lat. *virtus*, force, puissance). Didact. Qui est seulement en puissance et sans effet actuel. Chaleur virtuelle. Intention virtuelle. Nous avons tous la faculté *virtuelle* d'être bons, et par conséquent heureux ! (Boiste.)

— Médec. Qui agit par une cause secrète et obscure.

— Mécan. *Moment virtuel d'une force.* Le produit de cette force multipliée par la longueur infiniment petite que parcourrait, dans le premier moment, un point auquel cette force serait appliquée. Si plusieurs forces sont appliquées au même point, chacune d'elles considérée isolément tend à faire parcourir au point un certain espace dans le sens de sa direction; chacune d'elles donne donc lieu à un moment virtuel. Si la somme de tous ces moments est nulle, le point reste en équilibre. Cette proposition est ce qu'on appelle le *principe des vitesses virtuelles.*

— Scolast. *Distinction virtuelle.* Distinction que les thomistes admettent entre les attributs essentiels d'une chose. Entre l'animalité et la rationalité de l'homme, il y a une distinction virtuelle. La distinction virtuelle est moindre que la distinction formelle.

— Théol. *Intention virtuelle.* Intention précédente non révoquée. C'est une intention présumée en vertu et en conséquence d'une première intention actuelle.

VIRTUELLEMENT. adv. D'une manière virtuelle. Il est opposé à formellement et actuellement. Le chêne est virtuellement renfermé dans le gland. Toutes les lois contraires à la charte sont *virtuellement* abrogées par elle. (B. Const.)

VIRTUOSE. s. des 2 g. (de l'ital. *virtuoso*, habile). Homme ou femme qui a des talents pour les beaux-arts, la poésie et particulièrement pour la musique. Le temple du goût était environné d'une foule de *virtuoses*, d'artistes et de juges de toutes espèces qui s'efforçaient d'entrer, mais qui n'entraient point. (Volt.)

— Quoique ce mot serve à désigner un homme ou une femme doué de talents pour un des beaux-arts, toutefois il n'est guère d'usage qu'en parlant de l'action du musicien; on ne le dit que bien rarement du peintre et du sculpteur, et jamais de l'architecte.

— Ce mot est exclu du style noble.

— On a dit autrefois *virtuoso* comme en italien. C'est par le Décaméron qu'une infinité de gens, à qui les autres écrits de l'auteur n'auraient jamais révélé son existence, savent que Boccace a été un ornement de son siècle, un bel esprit, une belle plume, un *virtuoso*, et tout ce qu'il vous plaira. (Bayle.)

VIRULENCE. s. f. (rad. *virus*). Pathol. Qualité de ce qui est virulent. Virulence d'une humeur.

— Fig. Virulence d'un discours. Cette matière ne serait plus un objet de contestation, sous la *virulence* de quelques déclamateurs qui ont alarmé l'autorité. (Linguet.) Il y a (dans l'*Ecossaise*, comédie de Voltaire) beaucoup moins d'art que d'amertume et de *virulence*. (La Harpe.)

— Ce mot était un néologisme en 1787.

VIRULENT, ENTE. adj. (pr. *vi-ru-lan*, rad. *virus*). Pathol. Se dit des maladies produites par un virus, ou qui tiennent de la nature des virus. ‖ On se sert encore volontiers de ce mot pour désigner l'activité avec laquelle certaines affections pathologiques se déclarent en même temps que le caractère de gravité et d'ataxie qu'elles prennent promptement.

— Fig. Se dit surtout des discours, des écrits où l'on attaque avec violence. Ecrit, discours virulent. Satire virulente. Style virulent.

VIRURE. s. f. Mar. Suite de madriers placés bout à bout, et s'étendant de l'étrave à l'étambot, c'est-à-dire dans toute la largeur du navire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, pour former son revêtement. Ce mot sert souvent à exprimer certains degrés de calaison du bâtiment sous sa charge. ‖ Quand les marins disent : *le navire s'est enfoncé d'une virure de plus*, cela exprime qu'il a plongé en plus de toute la largeur d'un bordage.

VIRUS. s. m. (pr. *vi-russ*; du lat. *virus*, poison). Pathol. Principe inconnu dans sa nature, et inaccessible à nos sens, qui est l'agent de la contagion, et qui par là être le produit d'une sécrétion morbide. C'est un germe toujours identique qui se transporte d'un individu à un autre, et qui produit des maladies essentiellement les mêmes. Virus syphilitique. Virus variolique. Virus de la rage. Les virus diffèrent essentiellement des venins, qui sont des sécrétions naturelles propres à certaines espèces d'animaux. La génération des virus n'étant pas spontanée, on ignore comment ils ont pu apparaître une première fois, et ce qu'ils deviennent après être absorbés.

VIS. s. f. (pr. *viss*; du lat. *gyrus*, tour, rond, circuit; d'où l'on a fait par syncope, *vir*, et ensuite *vis*). Pièce ronde de bois, de métal, etc., cannelée en ligne spirale, et qui entre en tournant dans un trou cannelé de même. La vis est surtout destinée à exercer de fortes pressions. Vis de bois, de fer, de cuivre. Vis de pressoir. Vis de pression. Vis rompue dans l'écrou.

— *Pas de vis.* Espace compris entre deux filets d'une vis.

— L'écrou est quelquefois appelé *vis intérieure* ou *vis femelle*. ‖ La *vis extérieure* ou *vis proprement dite* s'appelle aussi *vis mâle*. ‖ *Vis à bois.* Vis destinée à être enfoncée dans le bois. ‖ *Vis fraisée.* Vis à tête plate, qui a le dessous de la tête coupé horizontalement; à partir de dessous jusqu'au collet de la vis, elle est en cône renversé; la coupure dans laquelle on insère la lame du tourne-vis divise le cône en deux parties. ‖ *Vis en blanc.* Vis préparée pour être filetée par l'ouvrier qui doit l'employer dans le fer.

— Montée ou petit escalier qui tourne autour d'un noyau, soit de pierre, soit de bois, lequel soutient toutes les marches qui sont gironnées.

— Sorte de clou terminé en vis qu'on fait entrer dans le bois en tournant, et qui tient plus fortement qu'un simple clou. Vis à tête perdue. Vis à tête plate. Vis à tête ronde. Vis de fusil. Vis de pistolet. Vis d'une serrure. Vis d'un lit.

— Mécan. Machine composée du levier et du plan incliné. La vis est une des machines le plus en usage dans les arts; elle entre comme auxiliaire dans presque toutes; elle change de forme, en égard tantôt à la matière dont l'instrument est composé, tantôt au but qu'on s'est proposé en l'employant. C'est ainsi qu'on s'en sert pour changer un mouvement de rotation en celui de translation, pour pénétrer les corps durs, pour réunir des pièces entre elles, pour soulever des fardeaux pesants, dans des outils d'horlogerie et de divers arts, etc.; pour briser les corps ou les presser, pour arrêter les corps qui ont contracté une forte adhérence.

— *Vis d'Archimède* ou *limace*. Machine propre à élever les eaux, consistant en un cylindre incliné qui tourne sur deux pivots, et autour duquel est roulé en spirale un cylindre creux. On en attribue l'invention à Archimède; il paraît cependant que les Egyptiens s'en servaient longtemps avant le géomètre grec, pour dessécher les prairies que les débordements du Nil venaient couvrir. ‖ *Vis sans fin.* Vis dont les pas engrènent dans une roue, et qui est tellement fixée entre deux points, qu'elle tourne sur son axe, sans pouvoir avancer ni reculer comme les vis ordinaires; ce qui oblige la roue à tourner quand on fait tourner la vis. La vis sans fin sert, en horlogerie, à bander les ressorts d'une montre. On l'emploie communément pour faire mouvoir des roues lentement. ‖ *Vis ailée.* Vis qui a une platine pour la tourner avec les doigts. ‖ *Vis de marteau.* Sorte de vis qui s'allonge et se raccourcit pour déterminer le point de descente convenable du métier à bas. ‖ *Vis de rappel.* Vis qui est fixée par ses deux extrémités, laquelle tourne sur son pivot et sur son embase, avec une noix qui monte et qui descend. ‖ *Vis dessolée.* Arrangement de marches formé autour d'un pilier nommé le *noyau de la vis*. ‖ *Vis noyée.* Vis dont la tête ne déborde point. ‖ *Vis en goutte de suif.* Celle dont la tête est faite en arrondissant, et bombée en saillie. ‖ *Vis potoyère.* Escalier d'une cave qui tourne autour d'un noyau et qui porte de fond sous l'escalier d'une maison. ‖ *Vis de St-Gilles.* Escalier qui monte en rampe, dont les marches semblent porter en l'air, et qui sont soutenues par voûtes fort artistement faites. On dit qu'ils ont été faits sur le modèle de celui du prieuré de St-Gilles en Languedoc, dont ils ont retenu le nom. ‖ *Vis de colonne.* Contour en ligne spirale du fût d'une colonne torse, ou en saillie d'une colonne creuse. ‖ *Vis micrométrique.* Appareil destiné à mesurer de très-petits espaces. ‖ *Vis de Gunter.* Vis qui donne un grand degré de pression à la vis précédente. ‖ *Vis de pression.* Vis dont le frottement dans son écrou est considérable, à cause du grand nombre de points qui sont pressés et de leur disposition. ‖ *Vis soufflante.* Vis, marchant au moyen d'une machine à vapeur, et servant dans différentes manufactures. ‖ *Vis hollandaise.* Vis d'Archimède dont l'enveloppe est fixe; l'axe et les cloisons hélicoïdes qui y sont fixés sont seuls mobiles; on supprime la partie supérieure de l'enveloppe. Cette machine élève l'eau à la manière d'un chapelet incliné, plus solide que la vis d'Archimède, parce que l'axe est beaucoup moins chargé, et le canon n'imprimant plus à l'eau du réservoir un mouvement en pure perte, le produit en est plus considérable.

— *Escalier à vis.* Escalier tournant en spirale autour d'un noyau de pierre ou de bois, qui soutient toutes les marches.

— Les arquebusiers emploient diverses sortes de vis qui prennent leur nom de leurs fonctions. Ainsi il y a les vis de bassinet, de plaque, de culasse, de batterie, etc.

— *Vis concave.* Nom qu'on donne quelquefois à l'écrou.

— Bot. Il y a des fleurs et des fruits roulés en pas de vis.

— Conchyl. Partie contournée d'une coquille qui se termine en pointe. ‖ Coquille extrêmement longue, dont la pointe est très-aiguë et la base très-plate, de même que l'ouverture de sa bouche. ‖ Genre de coquilles univalves turriculées, renfermant un grand nombre d'espèces, tant vivantes que fossiles. ‖ Le nom de vis a encore été donné à quelques coquilles qui n'appartiennent pas à ce genre, notamment à la *vis étoilée* ou fuseau de Ternate, qui est une [illegible] [illegible], à la *vis de marais*, qui paraît être [illegible], à la *vis* [illegible], qui est un rocher, à la *vis de pressoir*, qui est un cérite, à la *vis à tambour*, qui est une turritelle, [illegible] turbo, à la *vis tronquée*, qui est le [illegible] [illegible]. ‖ *Vis à six lames.* Corps [illegible] fossile, qui a des rapports avec les orthocératites. ‖ *Vis de pression.* Nom qu'on a donné à certains moules intérieurs des tiges d'encrinites dont le têt a disparu.

VIS. s. m. (du lat. *visus*). S'est dit autrefois pour Visage.

> Car ce n'est qu'un grand prince je vis,
> Et une dame excellente de vis. (Cl. Marot.)

VIS ou **VISAY.** s. m. Métrol. Poids employé à Madras, et valant un kilogr. 42. ‖ Poids de Pondichéry, valant 1 kilogr. 47.

VISA. s. m. (du lat. *visa*, fémin. de *visus*, part. de *videre*, voir). Formule qui se met sur un acte, et qui doit être signée par celui-là même dont la signature rend l'acte authentique ou valable, en sorte qu'il ne serait pas en forme si ce visa n'y était pas. Le garde des sceaux met son visa sur les lettres patentes, lettres de grâce, etc. Les archevêques et les évêques mettent leur visa sur les expéditions de la daterie. Les ambassadeurs mettent leur visa sur les passeports à l'étranger.

— En matière bénéficiale. Acte par lequel un évêque conférait un bénéfice à charge d'âmes à celui qui lui était présenté par le patron du bénéfice. L'évêque ne pouvait refuser son visa sans donner par écrit les raisons de son refus.

— Nouvelle provision qu'un évêque ou son grand vicaire donnait à un curé ou à un autre bénéficier, en exécution de celle qu'il avait obtenue du pape.

— Prat. Formule par laquelle un magistrat ou un officier de justice certifie qu'un acte judiciaire lui a été remis ou présenté. Donner son visa. L'original de certains procès-verbaux de saisie doit porter le visa du maire. Les personnes publiques, préposées pour recevoir certaines significations, doivent mettre leur visa sur l'original de l'acte qui leur est signifié. ‖ Pl. des *visas*.

— Comm. Enonciation datée et apposée sur un titre pour constater qu'il a été présenté et vu. Quand les billets à ordre, les traites et les mandats sont indiqués à plusieurs jours de vue, [illegible] qu'ils soient présentés à la [illegible] [illegible] pour [illegible] [illegible] afin de faire courir le délai, et de [illegible] [illegible]ance.

— Bot. Graine du Bengale, provenant d'un arbre inconnu.

VISA. Géogr. [illegible] [illegible] [illegible] dans la Roumélie [illegible] [illegible]

VISABLE. adj. des 2 g. Qui [illegible] [illegible] Les [illegible] [illegible] *visable* le peu d'[illegible]. (Corbière.)

VISAGE. s. m. (du bas lat. *visagium*, fait de *visus*). La face de l'homme, la partie antérieure de la tête, qui comprend le front, les yeux, le nez, les joues, la bouche, le menton et les [illegible]. Visage large. Visage long, ovale, rond, plein, étroit, plat, maigre, rond. Visage [illegible], pâle, rouge, enflammé, [illegible], [illegible], boursouflé. Beau visage. Visage agréable. Visage choquant. Visage [illegible]. Avoir bon visage. Avoir un visage de santé, un visage de prospérité. Son visage ne m'est pas connu, ne m'est pas inconnu. Ne connaître que [illegible] de visage. Cela [illegible] au visage. Avoir des boutons, des taches au visage. Le feu lui monte au visage. L'[illegible] [illegible] sur son visage. Visage qui [illegible] la joie et le bonheur. Le *visage* est le [illegible] de l'âme. (Acad.) Là Télémaque aperçut les visages pâles. (Fén.) Lorsque l'âme est tranquille, toutes les parties du *visage* sont dans un état de repos. (Buff.) Sur son *visage* sont les doux attraits et la confiance. (B. de St-P.) Jamais personne n'avait surpris les secrets de son âme sur son impassible *visage*. (G. Sand.) Ces marques [illegible] de donner que la [illegible] imprime sur vos visages. (Fléch.) Un air triste et [illegible] se répand sur tous les visages. (Id.) La [illegible] portait sur son *visage* la majesté de tant de rois dont elle tirait sa naissance. (Id.) Je ne sais quoi d'honnête et d'heureux répandu sur son visage laissait voir le présage de sa fortune. (Id.) [illegible]

[illegible]

Quel secret doit avoir eu la nature, [illegible]

[illegible]

[illegible] cacher son *visage* dans le sein de sa mère. (Pong.)

— [illegible]

[illegible] amant.

— [illegible]

[illegible] pensées.

— Fam. *N'avoir rien d'humain que le visage.* Être cruel, barbare.

— [illegible] un nouvel ornement.

— [illegible] plein.

— [illegible] effet

— [illegible]

— [illegible]

— *Emprunter le visage de* [illegible]. Se déguiser, paraître sous sa figure.

— Prov. [illegible]

— *Tourner visage aux ennemis.* Se tourner vers les ennemis [illegible] proprement de ceux qui fuient, et qui tout d'un coup se retournent pour faire face à ceux par lesquels ils sont poursuivis.

— Fig. et [illegible] *le bois.* [illegible] ne soit pas fermée.

— Avoir du visage. Avoir un visage [illegible]

[illegible] dit-il d'un *visage* ferme, tu ne me feras [illegible]

[illegible] des courtisans est toujours sur le *visage* du maître.

[illegible] M^me d'Heudicourt, fort laide, se trouvant à une fête, M^me de Poitiers, qui prit querelle avec elle, lui dit : Parbleu, madame, vous êtes un plaisant visage de tête, et elle avait raison. Il faut en effet dans une tête un visage qui n'ait pas la décoration, et quand on n'en a pas, il faut en emprunter un, ou n'y pas venir. (M^me de Sév.)

— Fam. *Avoir un visage d'excommunié, un visage de l'autre monde, un visage de l'autre monde.* Être pâle, hâve et défait.

— Pop. On dit qu'une personne est de bonne amitié, quand elle a le *visage long.* || *Visage de prospérité, de protection.* Visage frais et joyeux. || *Visage de rose.* Mine. Visage beau à peindre. || *Visage de bois flotté, de cuir bouilli; visage à étui.* Visage noir, ridé et couperosé.

— Saint-Amant a appelé Bacchus, *le dieu des visages boutonnés.*

— *Faire bon visage, mauvais visage à quelqu'un.* Lui faire bonne ou mauvaise mine. Je l'entretins hier, et lui fis bon *visage.* (Corn.) || *Faire bon visage* est du style le plus familier.

— *Se composer le visage.* Prendre un air sérieux, une tristesse superficielle. Composer pour un temps le visage et la contenance. (Fléch.)

Mais ceux qui de la cour ont un plus long usage
Sur les yeux de César composent leur *visage.* (Rac.)

— *Changer de visage.* Changer de couleur, rougir, pâlir, etc. Vites-vous changer son *visage?* (Fléch.)

— *Changer de visage, se démonter le visage, prendre tel visage qu'on veut.* Prendre un air sérieux ou enjoué, triste ou gai, selon les diverses occasions.

— *Visages fardés, visages qui se démentent.* Visages des courtisans qui cachent leurs sentiments, qui changent de discours suivant leurs intérêts.

— *Le feu lui monte au visage.* Il se met en colère.

— Fam. *Avoir le visage allongé.* Être triste d'un événement qui détruit nos espérances ou nos vœux. Les sentiments sont divers : les uns ont le *visage allongé* d'un demi-pied, d'autres l'ont raccourci d'autant. (M^me de Sév.)

— Physionomie. La nature a tracé beaucoup de gens en leur donnant le *visage* qu'ils portent. (Boiste.) Toute la science physionomique repose sur ce vieil axiome incontestable : le *visage* est le miroir de l'âme. (Id.)

— *Avoir un visage patibulaire.* Avoir une physionomie sinistre.

— La personne même, en tant qu'on la connaît par le visage. Voilà bien des visages que je ne connais point. Des visages nouveaux. Ne pas aimer les nouveaux visages. Voltaire conseillait à Marmontel, jeune encore, de faire des comédies. Monsieur, répondit modestement le jeune homme, qui n'avait pas encore beaucoup vu le monde, pour faire des portraits, il faut connaître les *visages.* Voltaire l'embrassa et lui procura des connaissances.

— Fam. et par mépris. Voilà un plaisant visage!

— Prov. *Visage de Raminagrobis* ou *de Rominagrobis.* Visage frais et vermeil. || *Avoir un visage d'appelant.* Porter sur son visage le désappointement et la tristesse.

— *Fol visage.* Se disait pour Masque.

— *Faire visage.* Se disait pour Se tourner vers, faire face.

— Fig. Aspect. Un moment donne au sort des *visages* divers. (Corn.) Il connaissait les deux *visages* de la justice : l'un, facile dans le premier abord; l'autre, sévère et impitoyable quand il faut conclure. (Boss.) Chaque mot eut toujours deux *visages* divers. (Boil.) Tout sens devint douteux, tout mot eut deux *visages* (Id.)

— Janus, symbole de la prudence, a été peint avec deux visages, l'un pour voir le passé, et l'autre pour regarder l'avenir. Les choses, dans ce monde, prennent des faces bien différentes : tout ressemble à Janus; tout, avec le temps, a un double *visage.* (Volt.)

— Burl. Le derrière. Vous m'avez fait voir un autre *visage*, duquel je ne me gardais pas. (Volt.) || C'est par allusion à cette signification que Molière fait dire à un apothicaire qu'il n'est pas accoutumé à parler à des *visages.*

— *A visage découvert.* loc. adv. Sans masque, sans voile. Les danseurs de l'Opéra, qui paraissaient autrefois masqués sur le théâtre, se montrent aujourd'hui à visage découvert.

— En se faisant connaître. Il ne lui a pas été permis de se défendre à *visage* découvert contre ce coquin, qui l'a attaqué sous le masque. (D'Alemb.)

— Fig. Sans déguisement. C'est un homme franc, qui se montre à visage découvert.

VISAGIÈRE. s. f. Ancien nom de la visière.

— Partie du bonnet des femmes qui encadrait le visage.

VISAKHA. Myth. ind. Une des vingt-sept épouses de Soma. Visakha est le seizième astérisme lunaire.

VISAPOUR. Géogr. Ville de l'Hindoustan anglais, dans le royaume qui portait autrefois le même nom.

VISARGA. s. m. Gramm. ind. Signe composé de deux points qui, dans l'écriture sanscrite, se met quelquefois à la fin d'une syllabe pour marquer une légère aspiration, et remplacer les lettres *sa* et *ra.* Ainsi l'on écrit *yaçaḥ* pour *yaças*, gloire; *duḥkha* pour *durkha*, douleur; et l'on prononce *yaçaḥ, duhkha.* Les consonnes radicales ou formatives ne se changent jamais en visarga.

VIS-À-VIS. s. m. Personne qui est en face d'une autre à la danse ou à la table. Être le vis-à-vis de quelqu'un. Avoir pour vis-à-vis un homme fort jovial, une fort jolie demoiselle. Faites-moi vis-à-vis. C'est mon vis-à-vis. Il est fam.

— Sorte de voiture en forme de berline, mais où il n'y a qu'une seule place dans chaque fond, ce qui met nécessairement en vis-à-vis les deux personnes qu'elle renferme.

Bientôt en vis-à-vis galamment incommode,
Vingt beautés voiturant les faveurs de la mode,
Dans nos jardins pompeux doublant leurs pas légers,
Vont saisir du soleil les regards passagers.
(Dupuy des Islets.)

VIS-À-VIS DE. loc. prépos. abréviat. de *visage à visage.* En face, à l'opposite de. Être logé tout vis-à-vis, vis-à-vis des fenêtres de quelqu'un. Se placer vis-à-vis de quelqu'un. *Vis-à-vis* de cette auguste famille était un trône plus élevé. (Volt.)

— On supprime quelquefois le *de* dans le style familier, mais il est toujours mieux de l'employer. Vis-à-vis l'église. Vis-à-vis l'hôtel des Invalides. Je me vis *vis-à-vis* une glace de miroir avec un livre à la main. (Buff.)

Déjà placé vis-à-vis sa servante,
Le bon pasteur a saisi son couteau. (Desaugiers.)

— S'emp. adv. dans un sens analogue. Demeurer vis-à-vis.

— *Vis-à-vis* marque un rapport, ou un aspect plus rigoureusement direct entre les deux objets qu'on regarde, c'est pour cela qu'on renforce quelquefois la locution *vis-à-vis* par le mot *tout.* Tout vis-à-vis.

— On emploie à tort *vis-à-vis* pour Envers, à l'égard de. Cependant J.-J. Rousseau a dit : Oh! *vis-à-vis* d'un tel homme, on ne doit négliger ni le plus ni le moins. || La critique a relevé l'abus que l'on fait de l'expression *vis-à-vis* dans le sens d'Envers, à l'égard de. Être ingrat vis-à-vis de quelqu'un; être vis-à-vis de soi; se trouver vis-à-vis de rien. Qu'est-ce que *vis-à-vis* fait au sentiment, à la fortune, à la solitude, a-t-on dit? Cependant ces phrases sont si usitées, que c'est une nécessité de les tolérer. Être vis-à-vis de soi, rester vis-à-vis de rien, sont des expressions qu'on peut même justifier en présentant le rien, le soi, comme l'unique perspective du sujet, comme le seul objet qu'il a sans cesse dans la pensée ou sous les yeux. (Roubard.) Voltaire s'est élevé fortement contre cette expression. Aujourd'hui, dit-il, que la langue semble commencer à se corrompre, et qu'on s'étudie à parler un langage ridicule, on se sert du mot impropre *vis-à-vis* après ingrat. Plusieurs gens de lettres ont été ingrats vis-à-vis de moi, au lieu d'Envers moi. Y a-t-il un seul des écrivains du grand siècle de Louis XIV qui ait dit Ingrat vis-à-vis de moi, au lieu de Ingrat envers moi; il se ménageait vis-à-vis ses rivaux, au lieu de dire Avec ses rivaux; il était fier vis-à-vis de ses supérieurs, pour Fier avec ses supérieurs, etc.? Dès qu'une expression vicieuse s'introduit, la foule s'en empare.

— Fig. *Se trouver vis-à-vis de rien.* Se trouver sans aucun bien et sans aucune ressource, après avoir bien pris de la peine, après avoir eu de grandes espérances.

— Aux yeux de, devant, relativement à. Le vrai dévot est un parfait honnête homme *vis-à-vis* de Dieu, des hommes et de lui-même. (D'Arconv.) On prend *vis-à-vis* de soi toutes sortes de masques; on est singulièrement favorisé par les nombreux obstacles qui rendaient l'étude de soi-même si difficile. (De Gérando.)

— Syn. comp. VIS-À-VIS. EN FACE. FACE À FACE. *Vis-à-vis* désigne le rapport de deux objets qui sont en opposition directe, et sur la même ligne du rayon visuel. *En face* ne marque qu'un simple rapport de perspective. *Face à face* marque un double rapport de réciprocité.

VISBY. Géogr. Ville de Suède, ch.-l. de l'île de Gothland.

VISCACHE. s. f. Mamm. Mammifère d'Amérique, qui appartenant au genre chinchilla; il est de la taille d'un fort lapin, s'abrite dans des terriers qu'il creuse avec l'ongle puissant de ses pieds de derrière, et vit en familles composées de huit à dix individus.

VISCACHÈRE. s. f. Terrier habité par les viscaches.

VISCAGO. s. m. (ainsi appelé à cause de la viscosité des espèces qui en font partie). Bot. Genre de plantes établi pour placer quelques espèces de cucubales. || Genre de la famille des crucifères.

VISCAQUE. s. f. Mamm. V. VISCACHE.

VISCÉRAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport aux viscères. En attendant qu'un anatomiste habile se livre à la recherche de la dissection des tissus *viscéraux*, et nous en offre une analyse complète, nous les désignerons par le nom du viscère dont ils font partie. (Mérat.)

— *Cavité viscérale.* La cavité qui contient les viscères.

— *Remèdes viscéraux.* Remèdes propres à fortifier les viscères, c'est-à-dire propres à donner de la vigueur aux viscères sanguins, comme le foie, la rate, l'utérus, les reins, le poumon.

— Fig. Qui part du fond des entrailles. Quelque chose que l'on veuille dire d'Ulysse, j'estime que le plus grand éperon qu'il eut pour retourner en sa maison n'était pas tant le désir qu'il eut de revoir son pays que sa femme et son fils, pour une amitié *viscérale* qu'il avait en eux. (E. Pasq.)

VISCÉRALEMENT. adv. Didact. Au fond des entrailles. Peu usité.

— Fig. Qui est le plus grand abus et la plus grande entreprise sur nous, notre couronne et royaume que l'on saurait faire, et qui plus *viscéralement* nous touche. (Godefroy.)

VISCÉRATION. s. f. (pr. *viss-cé-ra-ci-on*). Antiq. rom. Distribution de la chair des victimes qu'on faisait au peuple, après les sacrifices qui avaient lieu aux funérailles des grands seigneurs.

VISCÈRE. s. m. (du lat. *viscera;* fait de *viscor*, se nourrir, parce que les viscères sont les principaux organes de la nutrition). Anat. Chacun des divers organes renfermés dans les grandes cavités du corps et dont l'action est plus ou moins essentielle à l'entretien de la vie. Le cerveau, les poumons, le cœur, etc., sont des viscères. Nous savons que le sang circule, que les *viscères* et les glandes font les fonctions nécessaires pour entretenir et réparer les forces. (Condill.)

— au pl. Se dit proprement des Entrailles.

— Bot. Se dit des tuyaux perpendiculaires en forme de faisceaux, qui montent dans la tige des plantes et que l'on n'aperçoit que quand l'écorce est levée. Ils sont mêlés avec les fibres, les nerfs, la moelle, et portent également partout le suc nourricier.

— Syn. comp. VISCÈRES. INTESTINS. ENTRAILLES. Les *viscères* se distinguent comme des corps différents, chargés chacun d'une fonction particulière, tendant à un but commun. Les *intestins* forment un corps continu qu'on distingue en différentes parties, selon leur place, leur grosseur, leur service particulier, dans un genre particulier de travail. Vous distinguez surtout les *entrailles* par les sensations que vous éprouvez, et par un caractère de sensibilité que vous leur attribuez. Les *entrailles* ont donc pris un caractère moral. Ce mot est de la langue vulgaire; *viscère* et *intestin* appartiennent à l'anatomie et à la médecine.

VISCHNOU. Myth. ind. V. VICHNOU.

VISCIDE. adj. des 2 g. (du lat. *viscum* ou *viscus*, gui). Visqueux, gluant. Le bœuf trop cuit, les jeunes animaux dont la chair est *viscide*, sont nuisibles aux vieillards. (Salgues.)

VISCIDITÉ. s. f. Se disait pour Viscosité.

VISCINE. s. f. Chim. Nom donné à un principe particulier qui se trouve dans la glu et dans la matière qui exsude de l'atractyle gommifère. La viscine est plus légère que l'eau, se ramollit à la chaleur, se fond et se boursoufle; elle s'attache aux doigts comme de la colle-forte. Elle est inusitée.

VISCIVORE. adj. des 2 g. (du lat. *viscivorus;* fait de *viscum*, gui; *voro*, je dévore). Ornith. Qui mange les fruits du gui, comme la grive viscivore.

VISCOÏDE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées. || Autre genre de la famille des ardisiacées.

VISCOÏDÉ, ÉE. adj. (du lat. *viscum*, gui). Bot. Qui ressemble au gui. || VISCOÏDÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre gui.

VISCONTI. Célèbre maison de Milan, qui fournit pendant deux siècles des chefs et des maîtres à Milan, et fut longtemps à la tête des Gibelins. Quelques Visconti sont cités honorablement dans l'histoire dès le XI^e siècle, mais la grandeur de leur maison date de 1208, époque où Othon Visconti fut placé sur le siége de Milan. || VISCONTI (Ennio-Quirinio), savant antiquaire, né à Rome en 1751, mort en 1818. A une science rare il unissait le goût le plus pur et un sens exquis de l'antiquité.

VISCOSITÉ. s. f. (du lat. *viscum* ou *viscus*, gui). Didact. Qualité de ce qui est visqueux; propriété qui consiste dans une certaine adhésion des molécules des corps entre elles et avec les corps voisins, qui fait qu'elles résistent longtemps à une pleine séparation, et obéissent plutôt par une extension de part et d'autre à la violence qui leur est faite. La chair crue n'a qu'un inconvénient, c'est de s'attacher aux dents par sa *viscosité.* (Brill.-Sav.)

— Physiol. La viscosité est produite dans le corps humain par l'humeur muqueuse qui enduit certaines surfaces de ses membranes, par la synovie des articulations, par des humeurs formées morbifiquement, et pourvues de la même propriété agglutinative.

VISÉ, ÉE. part. pass. du v. Viser. S'empl. adjectiv. Passeport visé. Ordonnance visée.

— Prov. et fig. *Ce n'était pas mal visé pour un borgne.* Se dit en parlant d'un homme qui a mieux réussi qu'on ne croyait dans quelque chose qu'il avait entrepris. || *Voilà bien visé pour un borgne.* Se dit dans le sens contraire lorsqu'on veut se moquer de ce qu'un homme n'a point réussi.

— Fig. Je n'eusse jamais cru qu'un jour *visé* de si loin pût être tiré si juste. (M^me de Sév.)

VISÉ (Jean Donneau, sieur de). Poète français, né en 1640 mort en 1710, travailla d'abord pour le théâtre, mais sans succès, puis créa, sous le titre de *Mercure galant*, un recueil périodique, qui prit, à partir de 1677, le titre de *Mercure de France.*

VISÉE. s. f. (du lat. *visus*, vue). Direction de la vue à un but pour y atteindre. Prendre la visée. Prendre sa visée plus haut, plus bas.

— Fig. But, intention. N'avoir que de hautes visées. Prenez visée ailleurs, et troussez-moi bagage. (Mol.)

— Fig. et fam. *Changer de visée.* Changer de dessein. Votre père, madame, a changé de *visée.* (Mol.)

VISÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes qui ne diffère pas des melochies.

VISER. v. n. 1^re conj. pr. *vi-zé;* du lat. *visere*, voir. Mirer, regarder un but pour y adresser un coup de pierre, d'arme à feu, une flèche, etc. Viser à un but. Ne viser nulle part.

— Fig. Avoir en vue une certaine fin, un certain résultat. Ne pas viser à un emploi. Viser plus haut. Ne savoir où l'on vise, à quoi l'on vise. Acteur qui vise trop à l'effet. En visant trop à l'effet dans les arts, on tombe dans l'exagération. *Viser* à la puissance, pour avoir la calme et la sûreté, c'est monter sur un volcan pour se mettre à l'abri des tempêtes. (Pétrarq.) Il *vise* également à se faire des patrons et des créatures. (La Bruy.)

Vieille Iris, un homme à carrosse
Vous marque de l'empressement :
Vous croyez qu'il *vise* à la noce,
Il ne vise qu'au testament. (Désa. s.)

|| Dans cette acception, il prend toujours la préposition *à.*

— v. a. Atteindre. Viser un homme au cœur. Viser un animal à la tête.

— Absol. L'hypocrite, comme le louche, regarde d'un côté et *vise* de l'autre. Roubaud.) *Viser* ne suffit pas, il faut encore ajuster. (Boiste.)

— SE VISER. v. pron. S'atteindre.

— Syn. comp. VISER. MIRER. AJUSTER. V MIRER.

VISER. v. a. 1^re conj. Voir, examiner une expédition, ou prendre connaissance d'un acte, d'une pièce, etc., et mettre dessus *vu, visa*, ou quelque autre mot semblable. Viser des lettres de grâce. Viser une ordonnance. Viser un passeport. Viser l'original d'un exploit. Viser et parapher des livres de commerce.

— SE VISER. v. pron. Être visé, revêtu d'un visa.

VISEU. Géogr. Ville de Portugal, prov. de Béira; 6,500 hab. Ancien duché. || Le titre de duc de Viseu a été porté par plusieurs princes de la maison royale de Portugal.

VISIBILITÉ. s. f. (du lat. *visibilitas*). Didact. Qualité de ce qui rend une chose visible. La visibilité est un des caractères distinctifs de l'Église catholique.

— Phys. Propriétés qu'ont les corps de pouvoir être aperçus par le moyen du sens de la vue. Parmi les corps qui jouissent de cette propriété, les uns en jouissent par le moyen d'une lumière qui leur appartient; tels sont les corps lumineux par eux-mêmes; les autres en jouissent par le moyen d'une lumière empruntée : tels sont les corps qui ne sont visibles que par la lumière qu'ils réfléchissent. Pour que ces derniers jouissent de la visibilité, il faut qu'il réfléchissent une assez grande quantité de lumière pour affecter l'œil, de manière à produire la sensation de la vue.

VISIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *visibilis;* fait de *videre*, voir). Qui peut être vu, qui est l'objet de la vue. Il n'y a rien de visible que par la lumière. Les objets, les choses visibles. Éclipse visible. Les sacrements sont les signes visibles d'une chose invisible. Dieu s'est rendu visible aux hommes par l'incarnation. Il me semblait, dit la princesse Anne, sentir la présence réelle de Notre Seigneur, à peu près comme l'on sent les choses *visibles*, et dont l'on ne peut douter. (Boss.) Quel respect n'avait-elle pas pour le chef *visible* de l'Église? (Fléch.) Élevant son esprit aux choses invisibles de Dieu par les merveilles *visibles* de la nature. (Id.) Le libérateur et l'ange *visible* de l'Italie. (Id.) Vous êtes la providence *visible* des pauvres. (Mass.) Les anciens croyaient généralement que les dieux descendaient sur la terre sous une forme *visible.* (Mitford.) Les choses *visibles* sont pour un temps; mais les invisibles sont éternelles. (M^me de Motteville.)

— Phys. Se dit de tout ce qui est l'objet de la vue ou de la vision; de tout ce qui transmet, anime ou réfléchit assez de lumière pour affecter l'œil de manière à produire la sensation de la vue.

— *Être visible, n'être pas visible.* Vouloir ou ne vouloir pas recevoir une visite, être ou n'être pas en état de la recevoir.

— Évident, manifeste. Fausseté visible. Imposture visible. Cela est trop visible. Il est visible que vous vous trompez. Pour n'avoir pas à se reprocher un aveuglement trop *visible.* (Boss. La protection *visible* du ciel. (Fléch.) D'ailleurs pour cet enfant leur attache est *visible.* (Rac.) Le consentement unanime des peuples est le signe *visible* de la volonté de Dieu. (Boiste.) Vous voyez un ordre constant dans tous les desseins de Dieu, et une marque *visible* de sa puissance dans la durée perpétuelle de son peuple. (Boss.)

— Bot. Se dit de la plumule, quand elle est assez développée, avant la germination, pour qu'on puisse l'apercevoir nettement, soit sans dissection ni loupe, comme dans la fève, soit

à l'aide de la dissection et de la loupe, comme dans le triglochin des marais. ‖ Se dit également de la tigelle, comme dans la capucine, et de la radicule, comme dans la fève, lorsqu'elles sont dans le même cas.

VISIBLEMENT. adv. D'une manière visible. Notre Seigneur monta au ciel visiblement. La rivière baisse visiblement. La mer monte visiblement. La liqueur du thermomètre monte visiblement quand on le porte dans un lieu chaud.

— Manifestement, évidemment. Cela est visiblement faux. On vous trompe visiblement. Depuis ce malheureux moment tout alla *visiblement* en décadence, et les affaires furent sans retour. (Boss.) Maintenant que par une grande particularité ces deux caractères se réunissent *visiblement* en notre faveur, je remarquerai seulement ce qui faisait la joie de la reine. (Id.) Si chacun se distingue *visiblement*, ce ne peut être que par des écarts. (Senancour.) Le plus sage ne diffère du plus fou que parce que heureusement les travers de son imagination n'ont pour objet que des choses qui entrent peu dans le train ordinaire de la vie, et qui le mettent moins *visiblement* en contradiction avec le reste des hommes. (Condill.)

— *Visiblement ému.* S'exprimer ainsi, c'est parler fort juste; l'émotion se manifeste facilement aux regards. Il est moins sûr d'écrire, comme l'a fait un auteur distingué : D'une voix *visiblement* émue. *Sensiblement* émue, *fort* émue, seraient mieux appropriés au substantif *voix*, la voix n'étant pas visible.

VISIÈRE. s. f. Pièce du casque qui se haussait et se baissait, et au travers de laquelle l'homme d'armes voyait et respirait. C'était une petite grille mobile, qui garantissait la tête, le visage et le chignon du cou. Cette visière, au moyen de sa mobilité, pouvait se relever pendant le combat pour pouvoir prendre l'air. Il y avait aussi des visières à l'endroit des deux yeux, mais elles étaient immobiles. Dans les tournois, les épées étaient larges de quatre doigts, afin qu'elles ne pussent pas passer à travers les trous des visières. Baisser la visière. Lever la visière. Recevoir un coup de lance dans la visière.

Le casque sur le front, surmonté d'un panache,
Sur ses yeux la *visière* à son bras [illegible]
(Delille.)

— *Rompre en visière.* Se disait autrefois, au propre, quand un homme d'armes rompait sa lance dans la visière de celui contre qui il courait. ‖ Fig. et fam. Attaquer, contredire quelqu'un en face, brusquement et violemment; se dire en face quelque chose de désobligeant ou d'injurieux.

Je n'y puis plus tenir, j'enrage, et mon dessein
Est de rompre en *visière* à tout le genre humain.
(Molière.)

— *La visière d'un shako, d'une casquette*, etc. La partie d'un shako, d'une casquette, etc., qui abrite le front et les yeux.

— Fam. La vue. Avoir la visière nette, la visière trouble.

— Fig. *Avoir la visière courte.* Avoir peu de sagacité, peu de pénétration.

[illegible] dont ce tombeau renferme la poussière
[illegible] pour trop [illegible]
Dans un monde à cent [illegible]
Il est dangereux de [illegible]

— Fig. et fam. *Donner dans la visière à quelqu'un.* Lui inspirer de l'amour.

— Fig. et fam. Esprit, pensée. Avoir la visière un peu troublée. Avoir la visière très-confuse, embarrassée, bouchée.

— Rainure ou petit bouton de métal qui est au bout du canon d'un fusil pour conduire l'œil, lorsqu'on vise.

— S'est dit autrefois pour Voile, et ensuite pour Mouchoir.

— Techn. Ouverture qui sert de passage aux [illegible], dans un fourneau de recuisson.

VISIF, IVE. adj. Didact. Qui concerne la vue, la puissance, la faculté de voir. On est en peine de savoir où réside la puissance *visive*, si c'est dans la rétine ou dans le nerf optique, ou dans le cerveau. (Trév.)

VISIF. s. m. S'est dit pour la Faculté de voir.

VISIGOTH, OTHE. adj. et s. (par corrupt. de *west goth*, fait de *west*, ouest ou occident, et *goth*, goth. Géogr. Nom d'une des deux grandes nations des Goths. Les Visigoths étaient les Goths occidentaux.

— Hist. Les Visigoths pénétrèrent dans l'empire en 376, sous Valens, et Théodose leur accorda des terres en Thrace, en 382. De là ils firent plusieurs excursions en Italie. En 410, les Visigoths, conduits par leur roi Alaric, prirent et pillèrent la ville de Rome; ils firent ensuite une expédition dans les Gaules et en Espagne. ‖ *Royaume des Visigoths.* Monarchie fondée en 419, qui s'étendait depuis la Loire jusqu'au détroit de Gibraltar. Toulouse en était la capitale. En 507, battus par Clovis à la bataille de Vouglé ou Vouillé, les Visigoths perdirent ce qu'ils occupaient dans les Gaules, sauf le Languedoc. Ils conservèrent de posséder l'Espagne jusqu'à l'invasion des Maures. Le royaume des Visigoths fut détruit à la bataille de Xérès en 712.

— Fig. Grossier, sauvage. Cette philosophie dont je vous parle exprime les formes *visigothes* de votre [illegible]

Et si le roi des Huns ne lui charme l'oreille,
Traite de *Visigoths* tous les vers de Corneille. (Boil.)

VISIGOTHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux Visigoths.

— Diplom. *Écriture visigothique.* Se dit de l'écriture usitée en Espagne, sous la domination des Visigoths. L'écriture visigothique continua d'être employée jusqu'au XIIIe siècle en Espagne.

— *Code visigothique.* Extrait du code théodosien et de quelques autres lois qu'Alaric II fit faire en 506, pour ses sujets gaulois.

VISION. s. f. (du lat. *visio*). Phys. Action de voir, exercice actif du sens de la vue, sensation particulière à l'organe de la vue, produite par l'impression des objets éclairés par l'œil. Vision directe, réfléchie, réfractée. Le mécanisme, la théorie de la vision. Le phénomène de la vision. Les philosophes ont beaucoup disputé pour savoir de quelle manière et en quelle partie de l'œil se fait la vision. L'appareil de la vision est composé de trois parties distinctes : la première modifie la lumière; la seconde reçoit l'impression du fluide; la troisième transmet cette impression au cerveau.

— *Vision directe* ou *simple.* Celle qui se fait par le moyen des rayons directs, c'est-à-dire des rayons qui passent directement ou en ligne droite d'un point rayonnant jusqu'à l'œil. ‖ *Vision réfléchie.* Celle qui se fait par des rayons réfléchis, au moyen de miroirs ou d'autres corps dont la surface est polie. ‖ *Vision réfractée.* Celle qui se fait par le moyen de rayons réfractés ou détournés de leur direction, en passant par des milieux de différente densité, principalement à travers des verres et des cristaux. ‖ *Vision naturelle.* Celle qui se fait par le moyen des yeux seuls. ‖ *Vision artificielle.* Celle qui est aidée ou augmentée par les instruments d'optique.

— Théol. *Vision béatifique, vision intuitive.* Celle par laquelle les bienheureux voient Dieu. Le fondement de [illegible] la plus [illegible] le moyen de ses [illegible], et, en dissipant le [illegible] la *vision*. (Boss.) Esprit saint, donnez à vos enfants un essai de la *vision* dans la foi, un avant-goût de la possession dans l'espérance. ‖ *Vision abstractive de Dieu.* Connaissance de Dieu et de ses attributs, par la contemplation des ouvrages qui sont sortis de ses mains. ‖ *Vision compréhensive.* Celle qui n'appartient qu'à Dieu seul, qui peut seul se connaître de toutes les manières qu'il peut être connu.

— Fig. Les princes croient que leur *vision* est béatifique. (Fén.)

— Se dit aussi des choses que Dieu, ou quelque autre intelligence, par la permission de Dieu, fait voir en esprit, en songe ou par les corps. Les visions des prophètes. Les visions de saint Antoine. Saint [illegible] une vision en [illegible]

La vision de ses [illegible] causer quelque horreur
Mais non [illegible] causer une juste terreur. (Corn.)

— Se dit aussi des prophéties écrites.

— Chimère, idée vaine que a [illegible], la folie, ou quelque autre cause [illegible] dans l'esprit. Femme qui a des visions. Dieu permit qu'on prit ses [illegible] pour les [illegible] d'un ermite contemplatif [illegible] Ils ont puisé dans cette doctrine des *visions* sur l'avenir, que l'événement a démenties. (Mass.) Il ne faut pas [illegible] ces faits miraculeux [illegible] que les narrateurs [illegible] des [illegible] ses rêves pour des réalités. [illegible] les *visions* peuvent être des réalités [illegible] la réaction, de la répercussion des nerfs, ou de leur vibration contraire. (Id.)

— Fig. Idée folle, extravagante. Pure vision. Avoir des visions cornues. Homme à visions. [illegible] pour [illegible] les astrologues illusions des [illegible] valent bien les tristes *visions* des [illegible] (D. Perrin.)

— Philos. *Vision en Dieu.* Théorie [illegible] Malebranche, suivant laquelle les corps [illegible] existant, comme cela [illegible] point [illegible] de même que ne [illegible] sur les corps [illegible] mais ce serait Dieu qui [illegible] la nature.

— Syn. [illegible] VISION, APPARITION. La [illegible] se passe dans les sens intérieurs [illegible] qu'[illegible] de tous les sens extérieurs, et suppose [illegible] au dehors.

VISIONNAIRE. adj. des 2 g. Qui [illegible] faussement avoir des visions, des [illegible]

— Fig. Qui a des idées folles, des imaginations extravagantes, des desseins chimériques.

— S. des 2 g. Un visionnaire. Une visionnaire.

VISIR. s. m. V. VIZIR.

VISIRIAL, ALE. adj. Hist. ott. V. VIZIRIAL.

VISIR-KHAN. s. m. Métrol. Mesure de Leipzig, valant 1 litre 4011. ‖ Mesure de Dresde, valant 1 litre 4048.

VISIR-MASS. s. m. Métrol. Mesure de capacité de Bavière, employée à Augsbourg pour les liquides, et valant 1 lit. 18. ‖ Mesure de Nuremberg, valant 1 lit. 15.

VISITANCE. s. f. S'est dit autrefois pour Visite.

VISITANDINE. s. f. Religieuse de l'ordre de la Visitation.

[illegible] les attentions fines
[illegible] les *Visitandines*. (Gresset.)

VISITATION. s. f. (pr. *vi-zi-ta-ci-on*; du lat. *visitatio*). Action de visiter. N'est usité que dans les expressions suivantes, mais il se disait autrefois pour Visite en général.

— *Visitation de la Vierge, fête de la Visitation.* Fête instituée en mémoire de ce que la sainte Vierge alla visiter sainte Élisabeth, sa cousine. Ce fut le pape Urbain VI qui approuva en 1379 cette fête, établie en 1263 par saint Bonaventure, général de l'ordre de Saint-François, et qui l'étendit à toute l'Église.

— Estampe, image, tableau qui représente la Visitation.

— Ordre de religieuses établi par saint François de Sales en 1610, en l'honneur de la visitation de la sainte Vierge, dans le but de soulager et de consoler les pauvres malades. L'ordre de la Visitation. Le monastère de la Visitation. Les filles de la Visitation.

— *Cause par la visitation de Dieu.* Se dit, en Angleterre, d'une mort subite.

VISITATRICE. s. f. Hist. ecclés. Religieuse chargée, par le couvent principal, de visiter les maisons inférieures de la congrégation.

VISITE. s. f. (du lat. *visitare*). Action d'aller voir quelqu'un par civilité ou par devoir. Visite ordinaire. Visite de cérémonie. Visite de jour de l'an. Faire des visites. [illegible] [illegible]

— Fig. et fam. *Visite en robe détroussée.* Visite de cérémonie.

— *Rendre visite à quelqu'un.* L'aller visiter.

— *Rendre à quelqu'un sa visite.* [illegible] enfin une visite après [illegible] lui.

— Ce mot [illegible] cette visite.

— *Cartes de visites.* Cartes sur [illegible]

— Se dit [illegible] pas en cette [illegible]

— [illegible] cher.

— Se dit également en parlant des médecins et des chirurgiens [illegible] la visite du matin. La visite du soir. L'heure de la visite.

— Recherches par [illegible] certains lieux, soit pour y trouver quelque chose [illegible] par tout le quartier pour trouver des voleurs [illegible] pour [illegible]

— *Visite de matrone.* Examen que les sages-femmes font, par ordre de justice, de l'état d'une femme ou d'une fille.

— *Visite de cadavre.* Examen que les chirurgiens [illegible] par la justice font d'un corps mort.

— *Visite des bois* [illegible] par des experts [illegible]

— Tournée qu'un évêque fait dans son diocèse, un général d'ordre dans les [illegible] de son ordre, pour examiner l'état des lieux et voir si tout y est dans l'ordre. Visite pastorale.

[illegible] par la bulle.

— Pal. *Visite du procès.* Examen que les commissaires et le rapporteur [illegible] procès.

[illegible]

— Mar. Action de visiter, d'examiner, de vérifier, etc. [illegible]

bles. Au point de vue du contrôle de l'administration [illegible] saires. D'autres visites de [illegible] qu'il soit; [illegible]

— [illegible]

VISITER. v. a. [illegible] m'était venue visiter. [illegible]

— Fig.

[illegible]

les punitions.

[illegible]

court. Mais le docteur Shaw, qui a *visité* les côtes d'Alger, de Tunis et de l'ancienne Carthage en observateur exact, et qui a recherché les carrières de ces anciens marbres, assure qu'elles se sont entièrement perdues. (Buff.) Il voulait avoir *visité* les établissements des Grecs sur les côtes de l'Éthiopie et de l'Arabie. (M.-Brun.) Pourquoi courir à Amyclée avant l'avoir *visité* tous les coins de Lacédémone? (Chateaub.)

— On dit du soleil qu'*en un an il va visiter les douze signes*, que *la nuit il va visiter les antipodes*.

— Techn. *Visiter la lettre*. Examiner si un caractère est bien fondu.

— v. n. Visiter partout. Visiter par toute la maison. On n'a pas visité chez lui.

— SE VISITER. v. pron. Se rendre mutuellement visite.

VISITEUR, EUSE. Celui, celle qui a commission de visiter. Visiteur de l'octroi. Visiteur des douanes. A la porte de certains hôpitaux il y a des visiteurs et des visiteuses qui examinent ce que l'on porte aux malades. Il y avait autrefois des visiteurs et langueyeurs de porcs dans les marchés, des visiteurs de cuirs et autres marchandises dans les halles.

— Mar. Se dit des employés de l'administration des douanes, qui sont chargés de visiter les bâtiments de commerce, à leur arrivée et à leur départ.

— Celui qui, dans les ordres religieux, est chargé d'aller visiter les maisons du même ordre, dans un certain district.

— *Visiteur apostolique*. Ecclésiastique ou prélat que le pape envoie dans quelque province ou royaume, pour s'informer de l'état où la religion s'y trouve.

— *Visiteur des vaisseaux*. Officier établi pour observer les marchandises des passagers, leur nombre, l'arrivée et le départ des bâtiments, etc.

— Celui qui, dans les sociétés de secours mutuels ou autres, est chargé de visiter de temps en temps ceux qui tombent malades.

— Fam. *C'est un grand visiteur, une grande visiteuse*. Se dit d'un homme, d'une femme qui passe son temps à faire des visites.

— Celui, celle qui est en visite. Les visiteurs se retirèrent, je restai.

— Se dit de ceux qui vont fréquemment dans un lieu. Franz n'avait laissa une torche et reconnut que ce devait être une des stations habituelles des *visiteurs* nomades de l'île de Monte-Christo. (A. Dumas.)

— Titre d'une dignité de l'ordre des Templiers.

— Se dit, dans la maçonnerie, des francs-maçons étrangers qui sont admis dans une loge. C'est un visiteur.

— adjectiv. Dans les ordres monastiques, Père visiteur.

— On l'emploie de la même manière dans la franc-maçonnerie. Frère visiteur.

— Croirait-on que l'Académie n'a pas donné de définition à ce mot?

VISMIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, appartenant à la famille des hypericées.

VISMIÉE, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une vismie. ‖ VISMIÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre vismie.

VISNAGE. s. f. Bot. Plante du midi de l'Europe, appartenant au genre ammi. Les Espagnols et les Turcs se nettoient les dents avec les rayons desséchés des ombelles de cette plante.

VISNÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des ébénacées.

VISNOU. Myth. ind. V. VICHNOU.

VISO. Géogr. Montagne située entre la France et l'Italie (Hautes-Alpes). Hauteur 3,836 mètres. Le Pô y prend sa source.

VISON. s. m. Mamm. Espèce de marte de l'Amérique méridionale.

VISON-VISU. loc. adv. et fam. (altérat. du lat. *visum visu*). Vis-à-vis l'un de l'autre. Nous étions vison-visu. Comme ils sont logés *vison-visu*, ils se regardent toujours sur le chapitre de leurs femmes. (La Font.)

VISORIUM. s. m. (pr. *vi-zo-riomm*; du lat. *visere*). Impr. Petite planche de bois amincie, large de trois doigts sur la longueur d'un tiers de mètre, et terminée à l'extrémité inférieure en une espèce de talon pris dans le même morceau. Au bout de ce talon est une fiche de fer pointue, qui lui sert de pied ou de point d'appui, et qui est destinée à entrer dans différents trous faits sur le rebord de la casse, où il se place à la volonté du compositeur. Le visorium est ce qui porte la copie devant les yeux du compositeur. Le visorium a presque entièrement disparu.

VISOUÂMITRA. Myth. ind. V. VISWÂMITRA.

VISPERED. s. m. Philol. pars. Titre d'un livre, en grande partie liturgique, qui est compris dans le Zend-Avesta. Le Vispered est un recueil de prières et d'invocations.

VISQUEUSE. s. f. Erpét. Nom spécifique d'une cécilie.

— Ichthyol. Nom spécifique de la myxine.

VISQUEUX, EUSE. adj. (du lat. *viscosus*). Gluant, dont les molécules ont entre elles une certaine adhésion, et adhèrent aisément à d'autres corps. Liqueur épaisse et visqueuse. Humeur visqueuse.

— Bot. Se dit d'une plante qui est couverte d'une substance poisseuse, plus ou moins tenace.

— Myth. Épithète de la Fortune, qui prend les hommes comme à la glu.

— Syn. comp. VISQUEUX. GLUANT. *Gluant* signifie ce qui a ou possède la qualité de s'attacher; *visqueux* désigne ce qui s'attache avec force, ce qui a la propriété essentielle ou très-énergique de se coller, ce qui tient fort aux objets auxquels il s'attache.

VISRAVAS. Myth. ind. Mouni, petit-fils de Brahma.

VISSAGE. s. m. Techn. Action de visser.

— Défaut qui provient de l'inégale compression produite sur la pâte par l'action de la main, quand l'ouvrier monte sa pièce sur le tour.

VISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Visser. S'empl. adjectiv. Ferrure vissée.

VISSER. v. a. 1re conj. Attacher, fixer avec des vis. Visser une ferrure.

— Tourner un objet terminé en vis ou creusé en manière d'écrou, pour le fixer à quelque chose.

SE VISSER. v. pron. Être vissé.

— Être tourné comme une vis. Le tire-bourre se visse à l'extrémité de la baguette du fusil.

VISSIER. s. m. Conchyl. Animal des vis.

VISSOUICHOR ou **VISSICHOR.** Myth. ind. Pagode la plus célèbre de Bénarès.

VISTEMPENARD. s. m. Mot employé par Rabelais pour signifier une queue de renard, et figurément une guenille, une loque.

VISTEMPENARDÉ, ÉE. adj. Mot employé par Rabelais dans le sens de Déguenillé, mal vêtu.

VISTNOU. Myth. ind. Un des trois grands dieux des Indiens. V. VICHNOU.

VISTULE. Géogr. Fleuve d'Europe qui prend sa source aux monts Karpathes, en Moravie, passe à Cracovie, à Varsovie, et se jette dans la mer Baltique. La Vistule est navigable dès le commencement de son cours. 970 kilom. de cours.

VISU (DE). loc. adv. lat. Oculairement, après avoir vu. Savoir une chose de visu.

VISUCIUS. Myth. sept. Divinité des Germains.

VISUEL, ELLE. adj. (du lat. *visus*, vue). Phys. Qui appartient à la vue. Rayon visuel. Point visuel. Axe visuel.

— *Rayon visuel*. Ligne lumineuse qui, de l'objet en vue, arrive droit à l'organe de la vision.

— *Point visuel*. Point sur la ligne horizontale dans lequel les rayons visuels s'unissent.

— Anat. *Nerf visuel*. Le nerf optique, parce qu'il sert à l'action de la vue.

VISUELLEMENT. adv. D'une manière visuelle. Lorsqu'on est dans un bateau, sur un chemin de fer, dans une voiture, nous ne tournons pas visuellement, mais nous tournons réellement.

VISWACARMAN. Myth. ind. L'ouvrier divin qui forgea les armes des dieux dans la guerre entre eux et les Daytias ou Titans, et qui, sous ce rapport, peut se rapprocher de l'Héphaïstos ou Vulcain des Grecs.

VISWÂMITRA. Myth. ind. Un des mounis, prince de la dynastie solaire. Il fut longtemps en guerre avec Vasichta, pour la possession de la vache qui procure tous les biens.

VISWAVASOU. Myth. ind. Demi-dieu appartenant à la classe des Gandharbas.

VISWAWARA. (littér., *le maître de tout*). Myth. ind. Un des noms de Siva.

VITA. s. m. Littér. ind. Personnage des drames indiens, qui paraît être une sorte de gouverneur complaisant.

VITAL, ALE. adj. (du lat. *vitalis*; fait de *vita*, vie). Qui appartient à la vie, qui sert à la conservation de la vie, et sans quoi l'homme ou l'animal ne saurait vivre. Principe vital. Propriétés vitales. Force vitale. Phénomènes vitaux. Le cœur, le poumon, le cerveau, sont des parties vitales. La circulation du sang, la respiration, etc., sont des fonctions, des actions vitales.

— *Les esprits vitaux*. Les parties les plus fines et les plus volatiles du sang.

— *Fonctions vitales*. Celles qu'on observe aussi bien chez les végétaux que chez les animaux. ‖ Opérations par lesquelles les parties vitales produisent la vie. L'action musculaire est une action vitale.

— *Points vitaux*. Nom sous lequel on a quelquefois désigné les embryons latents.

— *Force vitale*. Celle qui préside aux fonctions des corps organisés vivants, et que l'on a considérée tantôt comme indépendante de l'organisation, et pour ainsi dire extérieure à elle, tantôt comme le résultat de l'arrangement et des rapports particuliers des principes constituants matériels, dont l'assemblage momentané produit des corps organisés.

— *Questions vitales*. Questions qui tiennent à l'essence de la chose.

VITAL (Saint). Né vers 1060, était chapelain de Robert, frère de Guillaume le Conquérant. Il abandonna tous ses bénéfices, et alla fonder le monastère de Savigny, en 1112. Il était éloquent et instruit. L'Église célèbre sa fête le 28 avril.

VITALEMENT. adv. D'une manière vitale.

VITALIANE. s. f. (de *Vitaliano* Donato, naturaliste). Bot. Espèce de plante.

VITALIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'apollinaristes qui choisirent pour évêque, vers l'an 363, un prêtre d'Antioche, nommé Vitalis ou Vitalius.

VITALIEN. Pape; régna de 657 à 672. On lui attribue l'introduction des orgues dans les églises.

VITALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Vitaliser. S'empl. adjectiv.

— Chargé, imprégné des principes de la vie.

VITALISER. v. a. 1re conj. Didact. Donner des qualités vitales.

VITALISME. s. m. (pr. *vi-ta-liss-me*). Système physiologique des propriétés vitales.

VITALISTE. s. m. (pr. *vi-ta-liss-te*). Médecin qui met sous la dépendance du principe vital toutes les actions organiques. Il m'a paru indispensable de traiter avec soin et d'exposer sans crainte les nombreuses applications de la chimie à la physiologie; ces applications sont de nature à choquer beaucoup d'opinions, et elles sont fort incomplètes; c'est une conséquence nécessaire de l'état des deux sciences et de l'opposition que les *vitalistes* ont élevée contre de semblables rapports. (Pelletan.)

VITALITÉ. s. f. (du lat. *vitalitas*). Disposition des corps organisés à opérer les mouvements, les actions qui constituent la vie. Peu usité.

— Tantôt ce mot est synonyme de Principe vital, de forces vitales; tantôt il signifie Action vitale, mouvement vital.

— Fig. En dépit des théories professées sur la *vitalité* de la monarchie turque, la question se décide par le fait dans le sens d'une rénovation, bien plus que de la conservation. (Barrault.)

— Probabilité de la vie.

— *Tables de vitalité* ou *tables de mortalité*. Celles où l'on trouve calculées, pour chaque âge, les chances probables de vie.

VITALLIANE. s. f. Bot. Jolie petite plante des Alpes, que l'on a placée dans le genre des arétiés.

VITCHEGDA. Géogr. Grande rivière navigable de Russie, dans le gouvernement de Vologda; elle se jette dans la Dvina.

VITCHOURA. s. m. Mot polonais qu'on emploie pour désigner un Vêtement garni de fourrures, que l'on met par-dessus ses habits pour se garantir du froid extérieur, et que l'on quitte dans l'appartement. Être muni d'un bon vitchoura.

VITE. adj. des 2 g. (du celt. *byth*; d'autres le dérivent du lat. *vegetus*, actif, vif). Qui se meut, qui court avec célérité, avec grande promptitude. Ne se dit que des animaux et de certaines choses dont le mouvement est rapide. Cheval vite, fort vite, vite comme le vent. Mouvement trop vite. Avoir le pouls fort vite. Copiste qui a la main fort vite. Lorsque David déplora la mort de deux fameux capitaines, il leur donna cet éloge: Plus *vites* que les aigles, plus courageux que les lions. (Boss.) Ni les chevaux ne sont *vites* ni les hommes ne sont adroits que pour fuir devant le vainqueur. (Id.)

VITE. adv. Avec vitesse. Courir vite. Horloge qui va trop vite. Parler trop vite. Les promptes saillies qu'il savait si *vite* et si agréablement réparer. (Boss.) Achevons *vite* au nom du Seigneur. (Id.) Ce qui semble très-singulier à la cour, c'est que personne n'y prend le droit chemin; chacun fait circuit, dans l'espoir d'arriver plus *vite*. (Fon.-Vizine.) Le mal vient *vite* et s'en va lentement. (Boiste.) Le zèle a fait aller trop *vite* et trop avant; il faut revenir sur nos pas et soumettre presque tout à un nouvel et mûr examen. (Id.) Triste condition! nos moments les plus heureux sont ceux qui passent le plus *vite*. (Id.) Pour la plupart des hommes, vivre heureux, c'est vivre *vite*. (Id.) Les Français parlent *vite*, et agissent lentement. (Volt.)

— *Aller vite comme le vent* ou *comme un oiseau*. Se dit communément d'un cheval qui court d'une vitesse excessive.

— Sans différer. On oblige deux fois quand on oblige *vite*. (Fabre-d'Églant.) Qui oblige *vite* oblige deux fois. (Volt.)

— *Aller bien vite dans une affaire*. Agir inconsidérément et avec précipitation, ne pas agir avec la circonspection et avec les précautions nécessaires.

— Fam. *Aller vite en besogne*. Être prompt, expéditif. L'âge me dit tout bas d'aller *vite* en affaire. (***) ‖ Se dit quelquefois figurément d'un dissipateur qui mange son patrimoine.

— Prov. *Aller plus vite que le pas*. S'enfuir.

— Musiq. Se dit d'un des derniers degrés de mouvements pour la promptitude. On dit en italien, *presto*. ‖ *Très-vite*. Se dit d'un degré de vitesse encore plus grand. On dit en italien *prestissimo*. ‖ Beaucoup de musiciens préfèrent se servir des mots italiens.

— On trouve encore assez souvent un accent sur l'*i* de *vite* dans les ouvrages modernes. Il est fautif, car, 1° quoiqu'on ait écrit *viste*, l'étymologie même *vegetus*, admise par Ménage, n'a jamais autorisé ce *s*, ni par conséquent cet accent; 2° cet allongement de la voyelle est en opposition directe avec la vérité d'expression, et fait perdre à ce mot tout son mérite réel sous ce rapport.

— Syn. comp. VITE. TÔT. PROMPTEMENT. V. TÔT. ‖ VITE. VITEMENT. *Vite* signifie, d'une façon générale et abstraite, une certaine manière d'aller. *Vitement* dépeint l'empressement et la précipitation dans les cas particuliers.

VITELLIE. Myth. Divinité des anciens Italiens. C'était à elle que la famille des Vitellius faisait remonter son origine.

VITELLIEN, IENNE. adj. (du lat. *vitellus*, blanc d'œuf). Didact. Qui est formé ou enduit de blanc d'œuf.

VITELLIENNES. s. f. pl. Philol. anc. Tablettes sur lesquelles on écrivait des billets doux. ‖ Recueil de pensées ingénieuses sur des sujets légers ou galants, et quelquefois obscènes.

VITELLIFÈRE. adj. des 2 g. Hist. nat. Qui est muni d'un jaune d'œuf.

— Bot. Se dit des embryons végétaux qui sont munis d'un vitellus.

VITELLIN, INE. adj. Anat. Qui a rapport au jaune de l'œuf. Membrane vitelline. Sac vitellin.

VITELLINE. s. f. Anat. Membrane qui enveloppe immédiatement le jaune d'œuf.

VITELLIUS (Aulus). Empereur romain, né l'an 15 de J.-C., fut le compagnon des débauches de Néron, devint consul l'an 48, et fut nommé par Galba gouverneur militaire de la Basse-Germanie, l'an 68. Les légions de cette frontière le nommèrent empereur à la nouvelle de la mort de Galba, tandis qu'Othon venait d'être proclamé à Rome. Othon s'étant donné la mort, Vitellius fut reçu à Rome comme un libérateur; mais à peine était-il établi sur le trône, que l'armée d'Orient proclama Vespasien. Antonius Primus, général du nouvel empereur, se fit livrer Vitellius, que la populace de Rome mit en pièces. Pendant son règne, qui ne fut que de huit mois, il se fit remarquer seulement par sa gloutonnerie, ses débauches et sa cruauté.

VITELLUS. s. m. Bot. Toute partie inhérente à l'embryon végétal, qui n'est ni cotylédon, ni plumule, ni radicule, ne s'étend jamais hors de la graine, et se fane durant la germination. On voit, d'après cela, que le mot *vitellus* ne signifie rien à proprement parler, ou qu'il exprime des organes mal observés, peu connus ou de forme insolite. ‖ On s'en est aussi servi pour désigner un corps huileux qui adhère à l'embryon des lycopodiacées.

— Substance dans l'œuf, qui nourrit l'oiseau; jaune d'œuf.

VITELOTS. s. m. pl. Art culin. Rubans de pâte accommodés à la sauce piquante ou cuits dans le lait.

VITELOTTE ou **VIQUELOTTE.** s. f. Hortic. Variété de pomme de terre longue et rouge.

VITEMENT. adv. Vite. Aller vitement. Courir vitement. Tirons *vitement* cette bonne femme de l'étable où elle est. (***) Il est fam.

— Cet adverbe a le même sens que *vite*, mais son emploi est plus borné. On dit fam. Courez vitement, et non pas Courez vite. On ne dit pas Il parle trop vitement, mais Il parle trop vite.

— Syn. comp. VITEMENT. VITE. V. VITE.

VITEPSK. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. d'un gouv. qui porte le même nom; 13,000 hab. ‖ Le gouvernement en a 935,000.

VITERBE. Géogr. Ville des États de l'Église, ch.-l. d'une délégation; 13,000 hab. ‖ La délégation en a 150,000.

VITERBIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de Viterbe. ‖ Qui appartient à Viterbe ou à ses habitants.

VITERIE. Roi des Visigoths, régna de 603 à 610. Il parvint au trône par l'assassinat de Luiva II.

VITESSE. s. f. (rad. *vite*). Célérité, grande promptitude. Vitesse d'un mouvement. Vitesse d'un cerf, d'un cheval, d'un oiseau. Vitesse d'un trait d'arbalète, d'une balle de fusil. Vitesse du son, de la lumière. Accourir avec vitesse. La vitesse de la main. Écrire, lire, prononcer avec vitesse. Fondre sur l'ennemi avec la *vitesse* d'un aigle. (Boss.) La *vitesse* du son ayant été calculée, elle peut faire connaître à peu près à quelle distance la foudre tombe. (A. Mart.) L'homme sait diriger ses actions, concerter ses opérations, mesurer ses mouvements, vaincre la force par l'esprit et la *vitesse* par l'emploi du temps. (Buff.) Dans les villes principales l'argent circule avec plus de *vitesse*. (Condill.)

Travaillez à loisir, quelque ordre qui vous presse,
Et ne vous piquez pas d'une folle *vitesse*. (Boil.)

— *Gagner quelqu'un de vitesse*. Arriver avant lui, parce qu'on est allé plus vite. ‖ Fig. Gagner sur quelqu'un l'avantage du temps et de la célérité pour réussir dans le même projet. ‖ Atteindre au but avant lui. ‖ Prévenir ses démarches, ses tentatives, ses intrigues, etc., et les rendre inutiles.

— Mathém. Temps plus ou moins long, suivant le plus ou moins d'énergie de la force motrice, qui, dans le mouvement uniforme, est employé pour parcourir chaque espace déterminé. Cette vitesse est égale à l'espace divisé par le temps, c'est-à-dire au nombre d'unités de temps qui mesurent le mouvement d'un corps dans le mouvement curviligne par vitesse du mobile à

un instant quelconque, celle du mouvement rectiligne et uniforme qui aurait lieu si, à cet instant, les causes qui infléchissent et font varier le mouvement venaient à cesser leur action. L'air dans le vent direct n'agit que par sa *vitesse* et sa masse ordinaire. (Buff.)

—Mécan. *Vitesses virtuelles.* Se dit des espaces infiniment petits que décrivent simultanément les points d'un même système, assujétis entre eux par des liaisons purement géométriques.

— Phys. *Vitesse absolue.* Celle d'un corps considérée en elle-même, et sans aucun rapport avec la vitesse d'un autre corps. ‖ *Vitesse accélérée.* Celle d'un corps qui, pendant des espaces égaux et successifs, parcourt des espaces qui vont toujours en augmentant de plus en plus, ou celle d'un corps qui parcourt des espaces tous égaux entre eux, mais dans des temps qui décroissent de plus en plus. ‖ *Vitesse relative.* Vitesse d'un corps comparée avec celle d'un autre corps. *Vitesse respective.* Vitesse avec laquelle l'espace qui sépare deux corps est parcouru par l'un des deux entièrement, ou en partie par l'un et en partie par l'autre. ‖ On donne aussi ce nom à la vitesse avec laquelle deux corps s'approchent ou s'éloignent l'un de l'autre d'un certain espace dans un temps déterminé. ‖ *Vitesse retardée.* Celle d'un des corps qui, dans des temps égaux et successifs, parcourt des espaces qui vont toujours en diminuant de plus en plus, ou celle d'un corps qui parcourt des espaces tous égaux entre eux, mais dans des temps qui augmentent de plus en plus. ‖ *Vitesse uniforme.* Celle d'un corps qui parcourt des espaces égaux en temps égaux. ‖ *Vitesse du corps.* Espace qu'un corps mu d'un mouvement uniforme parcourt dans chaque unité de temps, dans une seconde, par exemple.

— *Vitesse initiale.* Vitesse à l'instant du départ d'un projectile ou de tout autre corps en mouvement.

—Iconol. On la trouve représentée une flèche à la main, un épervier sur la tête, et un dauphin à ses pieds.

— Syn. comp. VITESSE, CÉLÉRITÉ, PROMPTITUDE, DILIGENCE. V. CÉLÉRITÉ. ‖ VITESSE, RAPIDITÉ, VÉLOCITÉ. *Rapidité* se dit d'un mouvement prompt et accéléré qui surmonte, dissipe et entraîne tous les obstacles. La *vélocité* marque une grande vitesse qui a proprement sa cause dans la légèreté de l'objet. La *vitesse* est un mouvement accéléré qui s'opère promptement et sans obstacle.

VITEX. s. m. Bot. Nom latin du gattilier, ou agnus castus.

VITHÉRINGE. s. f. Bot. Genre de la famille des solanées.

VITI. Géogr. Archipel de l'Océan équinoxial, qui s'étend sur une longueur de 450 kilom. et une largeur de 400. Il fut découvert par Tasman en 1643.

VITIADERS. s. m. pl. Myth. ind. Sixième tribu des Deutas.

VITICÉ, ÉE. adj. (du lat. *viticis*, gén. de *vitex*). Bot. Qui ressemble au gattilier. ‖ VITICÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ou section de la famille des verbénacées, ayant pour type le genre gattilier.

VITICELLE. s. f. Bot. Espèce de clématite. ‖ Genre de plantes appelé aussi *gaïar*.

VITICOLE. adj. des 2 g. (du lat., *vitis*, vigne ; *colo*, habiter). Bot. Qui vit dans les vignes ou sur les vignes, comme la pezize viticole dans les fissures des sarments de cette plante.

VITICOLE. s. m. S'est dit pour Vigneron.

VITICULE. s. m. (du lat. *viticulus*). Bot. Syn. inusité de Drageon.

VITICULEUX, EUSE. adj. (du lat. *viticulosus*). Bot. Qui ressemble aux vrilles de la vigne.

VITICULTURE. s. f. Culture de la vigne.

VITIFÈRE. adj. des 2 g. Didact. Qui produit des vignes ; où la vigne croît.

VITIFEUILLE. s. f. Bot. Le staphysaigre, espèce de dauphinelle.

VITIFLORE. s. f. Bot. Nom donné à l'œnanthe fistuleuse, parce que ses ombelles en fleur exhalent une odeur de vin.

— Ornith. Nom donné au motteux.

VITIGÈS. Un des plus illustres généraux de Théodoric Ier, fut proclamé roi des Ostrogoths d'Italie, en 536, à la place du lâche Théodat. Il organisa une résistance vigoureuse en Italie; mais, vaincu par Bélisaire, en 540, il fut emmené à Constantinople, où il mourut trois ans après.

VITILIGE. s. f. Pathol. V. VITILIGO.

VITILIGO. s. f. (du lat. *vitiligo* ; fait de *vitulus*, veau, parce que la peau présente l'aspect blanchâtre de la chair de veau). Pathol. Maladie cutanée peu connue, et encore indéterminée. Celse avait réuni sous ce nom l'alphos, la leucé, le mélas. Bateman a donné ce nom à une affection cutanée caractérisée par l'apparition de tubercules blancs, lisses, luisants, qui s'élèvent sur la peau aux environs des oreilles, du cou, de la face, quelquefois sur tout le corps, et qui sont ordinairement mêlés de papules luisantes.

VITIS. s. f. (pr. *vi-tiss* ; du lat. *vitis*, vigne). Antiq. rom. Bâton fait d'un sarment de vigne, qui était originairement la marque de la dignité du centurion. Les soldats romains ne pouvaient être frappés qu'avec la baguette appelée *vitis*.

VITISATEUR. adj. m. Myth. lat. Surnom de Sabinus, de Saturne et de Bacchus, considérés comme ayant fait connaître la culture de la vigne.

VITISIÉ, ÉE. adj. (du lat. *vitis*, vigne). Bot. Qui ressemble à la vigne. ‖ VITISIÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre vigne.

VITIVAR. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de graminée, dont la racine sert dans l'Inde, et surtout à Madras, pour tresser les paillassons que l'on suspend à la colonnade régnant autour des maisons de campagne, afin d'y entretenir l'ombre et la fraîcheur ; on les arrose constamment, de manière que l'air, passant au travers, étant saturé de l'odeur agréable de la plante, fait pénétrer dans l'intérieur un air pur, frais et embaumé.

VITIZA. Dernier roi des Visigoths d'Espagne ; il régna cinq ans avec son père Egira, et seul neuf autres années, de 701 à 710. Son empire fut détruit par les Sarrasins d'Afrique.

VITMANNE. s. f. Bot. Genre de plantes établi aux dépens des nyctages. ‖ Genre de plantes qui avait été aussi nommé *samandère*.

VITOMON. s. m. Art vétér. Dénomination vulgaire des bêtes à laine.

VITONIÈRE. s. f. Mar. Gond d'un gouvernail. ‖ VITONIÈRES. s. f. pl. Canaux qui règnent à fond de cale pour conduire les eaux à la pompe.

VITORIA. Géogr. Ville d'Espagne, ch.-l. de l'ancienne prov. d'Alava, et auj. ch.-l. de la prov. de Vitoria, dans les provinces basques ; 12,000 hab.

VITRAGE. s. m. Se dit collectiv. de toutes les vitres d'un bâtiment, d'une maison. Le vitrage d'une maison. Le vitrage d'une église.

— Châssis de verre qui sert de cloison, de séparation entre deux pièces dont l'une tire son jour de l'autre, ou de devanture aux boutiques d'un magasin, d'un cabinet de curiosités, etc.

— Action de vitrer.

— Techn. Jonction défectueuse des fils de soie dans le tirage de la soie.

— Syn. comp. VITRAGE, VITRES. Le collectif comprend absolument et complétement toute une classe de choses ; au lieu que le nom pluriel s'entend dans un sens partitif.

VITRAIL. s. m. Grande fenêtre, dont les croisillons, en pierre ou en fer, sont remplis de panneaux de verre, assemblés par compartiments.

— Se disait autrefois des grandes croisées des églises. Un beau vitrail. On dit plutôt aujourd'hui des *vitraux*.

VITRAUX. s. m. pl. Grands panneaux de vitres des églises. Les vitraux du moyen âge sont revêtus de peintures souvent admirables.

VITRE. s. f. (du lat. *vitrum*, verre). Pièce de verre qui se met à une fenêtre. Panneau de vitres. Carreau de vitre. Vitres claires. Vitres troubles. Casser une vitre. Laver, nettoyer des vitres. Mettre, attacher des vitres à une fenêtre. Bruit qui fait trembler les vitres.

— On donne le même nom aux carreaux de vitre qu'on met à un carrosse, à la montre de divers commerçants, etc.

— Assemblage de plusieurs verres au moyen de petites lames de plomb, ou de croisillons en bois, en fer, en cuivre.

— Les vitres ne furent inventées qu'au commencement du règne de Théodose le Grand, c'est-à-dire à la fin du IVe siècle. Saint Jérôme paraît être le premier qui en ait parlé. On croit que les églises furent les premiers édifices dans lesquels on ait vu des fenêtres garnies de vitrages. Grégoire, évêque de Tours, qui écrivait au VIe siècle, fait mention des vitres de l'église de Saint-Martin. Le poëte Fortunat, qui vivait au commencement du siècle suivant, en faisant la description en vers latins de la ville de Paris, fait un grand éloge des vitres de la cathédrale. Au VIIIe siècle, les Anglais envoyèrent chercher des vitres en France pour arranger les fenêtres des églises de Cantorbéry et d'York. Enfin, au XIIe siècle, l'abbé Suger se fit grand honneur en ornant l'église de Saint-Denis de belles vitres, magnifiquement peintes, et attachées avec du plomb. Dans le XIVe siècle, la plupart des maisons particulières ne recevaient encore le jour que par des ouvertures défendues des injures de l'air à l'aide des volets de bois et de quelques carreaux de papier ou de canevas. On n'employait le verre qu'avec une très-grande économie, et un vitrage obscurci par les peintures était un objet de luxe réservé pour les habitations des grands seigneurs, qui y faisaient peindre, avec beaucoup d'ostentation, leurs armoiries.

— Fig. et fam. *Casser les vitres.* Ne rien ménager dans ses propos. ‖ Révéler tout. ‖ Aller trop loin dans une dispute. Il ne faut pas casser les *vitres*, mais il faut les bien nettoyer. (Arnault.)

— Pop. Assemblage de plusieurs pièces de verre, qui se met à une ouverture faite pour donner du jour à un bâtiment, en garantissant de l'air. Ouvrir la vitre. Fermer la vitre.

— Anat. La première partie de l'œil du cheval.

— Agric. Nom qu'on donne, dans le Calvados, aux seigles et aux froments dont beaucoup de graines sont avortées, et dont les balles offrent par conséquent une demi-transparence que ne présentent pas celles de ces plantes qui sont garnies de leur graine.

— Conchyl. *Vitre chinoise.* Nom que les marchands d'histoire naturelle, et même quelques amateurs, donnent à la placune ordinaire, parce qu'elle est employée, à cause de sa minceur et de sa légère transparence, à former des vitres chez les Chinois.

— Syn. comp. VITRES, VITRAGE. V. VITRAGE.

VITRÉ, ÉE. part. pass. du v. Vitrer. S'empl. adjectiv. Cabinet vitré. Porte vitrée.

— *Porte vitrée.* Porte dont le panneau supérieur est composé de vitres pour donner du jour.

— Anat. *Humeur vitrée.* Une des trois humeurs de l'œil, celle qui remplit le fond du globe. L'humeur vitrée est un fluide qui a l'apparence de l'eau tenant de la gomme en dissolution ; il est à peine plus pesant que l'humeur aqueuse, et paraît contenir les mêmes principes. ‖ *Corps vitré.* La membrane hyaloïde, nommée aussi *tunique vitrée*. C'est une masse molle, parfaitement transparente, tremblante comme une gelée, qui occupe les trois quarts postérieurs du globe de l'œil. Il est composé de deux parties distinctes, l'humeur vitrée et la membrane hyaloïde. ‖ *Lame vitrée.* Table interne des os du crâne.

— Hist. nat. S'empl. pour désigner des corps qui sont transparents comme le verre. Peigne vitré. Cabochon vitré. Tellane vitrée.

— Pathol. *Pituite vitrée.* Pituite épaisse et transparente, qui paraît provenir de l'humeur muqueuse solidifiée dans les anfractuosités de la trachée.

— Phys. *Fluide électrique vitré*, ou *électricité vitrée*. Celle que développe le verre.

— Techn. *Parchemin vitré.* Parchemin ainsi fait à cause de sa transparence.

VITRÉ. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Ille-et-Vilaine), 8,900 hab. À 301 k. de Paris.

— s. m. Toile de Vitré.

VITREC. s. m. Ornith. Nom vulgaire du motteux.

VITRER. v. a. 1re conj. Mettre des vitres. Vitrer une fenêtre, une porte.

— SE VITRER. v. pron. Être vitré.

VITRERIE. s. f. Art et commerce du vitrier.

— Marchandise qui est l'objet de ce commerce.

VITRESCIBILITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui peut se vitrifier, propriété que quelques substances ont de se fondre par l'action du feu, et de se réduire en verre.

VITRESCIBLE. adj. des 2 g. V. VITRIFIABLE.

— Syn. comp. VITRESCIBLE, VITRIFIABLE. *Vitrescible* est plutôt un terme de science [...] appartient plutôt au langage commun.

VITREUX, EUSE. adj. (du lat. *vitreus*). Minér. Qui a de la ressemblance avec le verre, qui a le luisant du verre. Mine d'argent vitreux.

— Géol. *Roches vitreuses.* Roches composant les pierres silicatées vitrifiées.

— Hist. nat. S'empl. quelquefois, comme *vitri*, pour désigner un corps transparent ou translucide, comme le polypore vitré.

— *Œil vitreux.* Œil qui a l'aspect du verre.

— *Cassure vitreuse.* Cassure semblable à celle du verre.

VITREY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vesoul (Haute-Saône) ; 1,000 hab.

VITRIC. s. m. Anc. prat. Beau-père, second mari [...] enfants du premier époux.

— Myth. Épith. de Mars, beau-fils de Jupiter, qui n'avait point eu part à sa naissance.

VITRIER. s. m. (du lat. *vitrarius*). Artisan qui travaille en vitres, qui met les vitres aux fenêtres, aux châssis, etc. On bâtit dans sa jeunesse, et on meurt quand on en est aux peintres et aux *vitriers*. (La Bruy.)

— *Mastic de vitrier.* Mastic composé de céruse broyée à l'huile siccative.

VITRIÈRE. s. f. Femme d'un vitrier. ‖ Celle qui fait le commerce de vitrerie.

VITRIÈRE. s. f. Comm. Espèce de fer aplati en verges carrées.

VITRIFIABLE. adj. des 2 g. (du lat., *vitrum*, verre ; *fieri*, devenir). Susceptible d'être changé en verre. Terre vitrifiable.

— Syn. comp. VITRIFIABLE, VITRESCIBLE. V. VITRESCIBLE.

VITRIFICATEUR, TRICE. adj. Didact. Qui vitrifie.

VITRIFICATIF, IVE. adj. Qui vitrifie.

VITRIFICATION. s. f. (pr. *vi-tri-fi-ka-ci-on*). Phys. Action de vitrifier ou de se vitrifier.

— État de ce qui est vitrifié. La vitrification du sable et de l'oxyde de plomb est facile à opérer.

— Par extens. Fusion des matières qui, après le refroidissement, offrent l'éclat, la transparence et la dureté du verre.

— Opération chimique qui convertit, par le moyen du feu, quelque matière en verre.

— Philos. hermét. Union du sec et de l'humide interne par le grand chaud en un corps transparent et fort fragile.

VITRIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Vitrifier. S'empl. adjectiv. Sable vitrifié.

— *Matières vitrifiées.* Matières transformées en verre, ou auxquelles [...] a donné l'apparence du verre.

VITRIFIER. v. a. 1re conj. (du lat., *vitrum*, verre ; *facere*, faire. [...] *Je vitrifie* [...] *vitrifiez. Vitrifie, vitrifions, vitrifiez.* [...] Phys. Fondre une substance [...] se transforme en verre [...]

— SE VITRIFIER. v. pron. Être vitrifié. [...] matière se vitrifie promptement.

VITRIN, INE. [...]

VITRINE. s. f. [...]

— Bot. Genre de plantes appelé aussi *cobresie*.

— Physiol. Humeur vitrée de l'œil. ‖ *Vitrine auditive.* La liqueur contenue dans le labyrinthe membraneux, qui ressemble beaucoup à celle de l'œil.

— Techn. Se dit, dans quelques provinces, du vitrage d'une boutique.

VITRINEUS. Myth. Divinité tutélaire des anciens habitants du comté de Northumberland, en Angleterre.

VITRIOL. s. m. (du lat. *vitriolum*, [...] *niacal.* Sulfate d'ammoniaque. [...] *Vitriol d'antimoine*, [...] *Vitriol de potasse.* Sulfate de potasse. ‖ *Vitriol de soude.* Sulfate de soude. ‖ *Vitriol de Vénus.* Deutosulfate de cuivre. ‖ *Vitriol de zinc.* Sulfate de zinc. ‖ *Vitriol de Goslard.* Sulfate de zinc. ‖ *Vitriol magnésien.* Sulfate de magnésie.

— *Huile de vitriol.* Acide sulfurique concentré.

— Bot. *Vitriol végétal.* [...]

[...] ou la pierre au rouge parfait.

VITRIOLÉ, ÉE. adj. Où il y a du vitriol. Eau vitriolée.

VITRIOLIQUE. adj. [...] Qui tient de la nature du vitriol. [...]

— *Acide vitriolique.* Ancien nom de l'acide sulfurique.

— *Gaz acide vitriolique.* Acide sulfureux.

VITRIOLISATION. s. f. [...]

VITRIOLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Vitrioliser. S'empl. adjectiv. Substance vitriolisée.

VITRIOLISER. v. a. 1re conj. [...]

— SE VITRIOLISER. v. pron. Être réduit en vitriol.

VITRIPENNE. adj. des 2 g. (du lat., *vitrum*, verre, *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes transparentes et limpides comme le verre.

VITRIPENNÉ, ÉE. adj. Zool. Qui a les ailes transparentes.

VITRIX. (du lat. *vitta*, bandelette). Myth. Qui fait des nœuds. Surnom de Vénus.

VITRU. s. m. Ornith. Nom ancien du motteux.

VITRUVE. M. Vitruvius Pollio, Architecte romain, [...] On a de lui un traité d'architecture très-précieux [...] Rome de son temps. Cet ouvrage, [...] connaissances, a été traduit en plusieurs langues, et est consulté par tous les architectes.

VITRY ou VITRY-LE-FRANÇAIS. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Marne) ; 6,800 hab. À 197 k. de Paris. ‖ VITRY. Ch.-l. de cant., arrond. d'Arras (Pas-de-Calais) ; 2,300 hab. ‖ VITRY-SUR-SEINE. Arr. de Sceaux, cant. de Villejuif (Seine), 2,000 hab.

VITRY (N.-c. de L'Hospital, marquis de), Dit le bâton de maréchal de France à l'assassinat de Concini, en 1617. Nommé gouverneur de Provence en 1631, [...] mettre à la Bastille par Richelieu, de 1637 à 1643, [...] en 1644 ; il mourut en 1645.

VITSÈNE. s. m. Bot. Genre de la famille [...]

des trilées, établi pour une plante du cap de Bonne-Espérance.

VITSLIBOCHTLI. Myth. Dieu mexicain, présidant à la guerre et à la divination. Il rendait des oracles. On lui immolait des victimes humaines en grand nombre. On le représentait assis sur un trône soutenu par un globe d'azur, symbole du ciel, coiffé d'un casque de plumes, affreux de visage, la main droite sur une couleuvre, tenant quatre flèches et un bouclier de la gauche.

VITTAIRE. s. f. Bot. Genre de fougères, renfermant dix espèces, toutes exotiques.

VITTEAU. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la buse rousse.

VITTEAUX. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Semur (Côte-d'Or) ; 2,000 hab.

VITTEL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Mirecourt (Vosges) ; 1,400 hab.

VITTIGÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *vitta*, bande ; *gero*, porter). Entom. Qui porte des bandes colorées, comme le thorax de la thérève vittigère et les élytres du dérome vittigère.

VITTOLFE. Myth. celt. Sibylle celtique, la plus ancienne de toutes, et dont les autres passaient pour être descendues.

VITTORIA. Géogr. Ville de Sicile, province de Syracuse ; 10,000 hab.

VITULA. (Du lat. *vitula* ; fait de *vita*, vie). Myth. rom. Déesse de la joie et des festins, elle présidait aux aliments qui servent à l'entretien de la vie.

VITULATION. s. f. (pr. *vi-tu-la-ci-on*). Antiq. rom. Offrande des biens de la terre à la déesse Vitulation, en réjouissance de quelque heureux succès.

VITULICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., *vitulus*, veau ; *colo*, adorer). Hist. Qui adore un veau. Surnom donné aux Israélites, qui, dans le désert de Sinaï, se firent un veau d'or, et l'adorèrent.

VITUMNUS. (pr. *vi-tumm-nuss*). Myth. rom. Dieu que l'on invoquait comme donnant la vie aux enfants.

VITUPÉRABLE. adj. des 2 g. (du lat. *vituperabilis*). Se disait pour Injurieux, offensant. || Blâmable, condamnable, honteux. Les Chalcidiens réputaient auparavant chose *vitupérable* et infâme que d'aimer les jeunes enfants. (Amyot.) Or en quoi et jusques où elle est excusable et quant *vitupérable*, et que l'honneur n'est la récompense de la vertu, se dira après. (Charron.) Pour le service et la reconnaissance de son roi, on ne peut commettre aucune chose reprochable ni *vitupérable*. (Brantôme.)

VITUPÉRABLEMENT. adv. (du lat. *vituperabiliter*). S'est dit pour D'une manière blâmable ; avec honte, ignominie. En proposant devant les illustres princes, ils diffamaient assez *vitupérablement* chacun son adverse partie. (Monstrelet.)

VITUPÈRE. s. m. Blâme. Vie exempte de vitupère. Action digne de vitupère. Il est vieux. Quel les remportez-vous d'un si grand *vitupère* ? (Ronsard.)

Et si de nos discords l'infâme *vitupère*
A pu la dérober aux victoires du père.
(Malherbe.)

— Vaugelas n'admettait ce mot que dans la raillerie et dans le style bas ; mais, suivant Ménage, quoique fort vieux et presque décrépit, il pouvait quelquefois trouver place dans le style sublime et dans le sérieux, et particulièrement lorsqu'il est relevé par quelque épithète, comme dans l'exemple de Malherbe.

VITUPÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Vitupérer. S'emploie adjectivement. Personne vitupérée.

VITUPÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *vituperare*, blâmer). Ce verbe change en *è* l'*é* de l'infinitif devant une syllabe muette. *Je vitupère, tu vitupères*, etc. *Je vitupérais*, etc. *Je vitupérerai*, etc. Blâmer. Je m'enorgueillirais par aventure de ces louanges, si elles étaient dites de gens qui osassent m'accuser et *vitupérer* mes actions contraires, quand elles y seraient. (Charron.) Il est vieux.

— Vaugelas et Thomas Corneille ont condamné le verbe *vitupérer*, et même le substantif *vitupère*, que l'Académie a conservé dans son Dictionnaire, édition de 1762. Messieurs de l'Académie ont ensuite rejeté ce mot. Selon Furetière et les auteurs du Dictionnaire de Trévoux, le verbe *vitupérer* n'est propre qu'au style burlesque. Malgré ces autorités, M. Pougens estime néanmoins qu'on pourrait employer, toutefois avec discrétion, le verbe *vitupérer*, ce mot offrant une nuance assez marquée qui le distingue du verbe *blâmer* : le vieux français *vitupérer* entraîne l'idée de reproches vifs, amers, et même en quelque sorte outrageux.

VITUPÉREUSEMENT. adv. S'est dit pour Honteusement. En récitant les vertus d'icelui Trajan, et ses mémorables faits, il met en parangon la vie infâme, les mœurs corrompues et les faits détestables des autres précédents empereurs, si expressément et si *vitupéreusement* que plus ne pourrait. (Seyssel.)

VITZLIPUTZLI. Myth. amér. V. VITSLIBOCHTLI.

VIUDITA ou **VEUVE.** s. f. Mamm. Espèce de singe d'Amérique qui paraît appartenir au genre des sagouins.

— Ornith. Nom que les Espagnols ont donné à un canard, à cause de son plumage.

VIVABLE. adj. des 2 g. Se disait pour Supportable. Vie vivable. Vie non vivable. Ce mot se trouve dans Rabelais.

VIVACE. adj. des 2 g. (du lat. *vivax* ; fait de *vivere*, vivre). Qui a en soi des principes d'une longue vie. Se dit des espèces et des individus. Homme vivace. Animal vivace. Avoir l'air vivace.

— On se sert aussi de ce mot pour désigner les sujets qui résistent longtemps ou efficacement aux maladies graves dont ils sont atteints.

— Bot. Se dit des plantes qui durent plus de trois ans, quoique leurs tiges se renouvellent chaque année. La garance, l'aristoloche, la violette, sont des plantes vivaces. Quelques plantes vivaces perdent leur tige en hiver, mais conservent leurs racines, d'autres gardent à la fois leur tige et leur racine. || On donne aussi ce nom à des plantes qui ne meurent point après avoir donné de la semence.

— Par extens. Se dit quelquefois de ce qui est de longue durée ou difficile à détruire. Les préjugés sont vivaces. La jeunesse palpitait plus *vivace* et plus riante dans mon sein. (G. Sand.) Le despotisme est, de sa nature, très-*vivace*. (Louvet.)

VIVACE. adj. m. (de l'ital. *vivace*, vif, rapide. Quelques personnes prononcent *vi vat-ché* comme en italien). Mus. Mot que l'on met sur les partitions, pour indiquer un mouvement rapide, animé, véhément, une exécution hardie, pleine de feu. Allegro vivace.

VIVACISSIMO. adv. ital. Mus. Très-vivement.

VIVACITÉ. s. f. (du lat. *vivacitas*). Activité, promptitude à agir, à se mouvoir. Enfant qui a bien de la vivacité. Jeune homme qui a beaucoup de vivacité. Mettre de la vivacité dans tout ce qu'on fait. La *vivacité* qui augmente en vieillissant ne va pas loin de la folie. (La Rochefoucauld.)

Dans sa *vivacité* brouillonne et toujours lente,
Voici ce que m'a dit à peu près cette tante.
(Dufresny.)

— *Vivacité des passions*. Ardeur et activité des passions. La *vivacité* des passions cause la *vivacité* des douleurs. (Boiste.)

— *Avoir de la vivacité dans les yeux*. Avoir les yeux brillants et pleins de feu.

— *Avoir une physionomie pleine de vivacité*. Avoir un visage mobile, expressif. Une impression de langueur et d'abattement qui ne quitte point son charmant visage, en éteignant la *vivacité* de sa physionomie, la rend plus intéressante. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *La vivacité de l'esprit, la vivacité de l'imagination*. Prompte pénétration de l'esprit, promptitude à concevoir, à imaginer. Souvent, à mesure que la *vivacité* de l'esprit augmente, le jugement diminue. (De Bignicourt.)

— *Vivacité des sentiments, des sensations*. Leur activité, leur énergie. La prospérité publique, fruit de l'ordre, de la victoire, de la paix, était au comble ; elle était sentie en cet instant avec une *vivacité* que le temps pouvait plutôt émousser qu'accroître. (Thiers.)

— *Vivacité des couleurs, vivacité du teint*. Éclat des couleurs, éclat du teint.

— Ardeur, promptitude avec laquelle une chose est faite. Vivacité du combat, de la dispute, de la conversation. Mots échappés dans la vivacité du discours. Vivacité de recherches. Vivacité d'application. Vivacité du dialogue. Vivacité de ses mouvements. Cette nouvelle *vivacité* qui animait ses actions se ressent encore dans ses paroles. (Boss.) Quelle nouvelle *vivacité* succède à celle que le monde inspire ! (Id.) Avec quelle *vivacité* il se met dans l'esprit en un moment, les temps, les lieux et les personnes, et non-seulement leurs intérêts et leurs talents, mais encore leurs humeurs et leurs caprices. (Id.) Il est assez ordinaire que les personnes à qui le ciel a donné de l'esprit et de la *vivacité* abusent des grâces qu'elles ont reçues. (Fléch.) L'esprit de M. Le Tellier parut, et par ce que sa *vivacité* en produisait, et par ce qu'en cachait sa modestie. (Id.) On vit paraître en madame la dauphine une *vivacité* qui lui faisait souvent prévenir les pensées des autres. (Id.) En vain les grands se font honneur de paraître à la tête des réjouissances publiques, c'est une *vivacité* d'ostentation, le cœur n'y prend point de part. (Mass.) De la *vivacité* désigne un grand courage et beaucoup de droiture. (La Chauss.)

— *Un mouvement de vivacité*. Un emportement léger et passager. Que s'il vous arrive à vous-même, dans quelque moment de *vivacité*, de sortir du sangfroid et de la modération dont vous devez faire votre étude. (J.-J. Rouss.)

— VIVACITÉS. s. f. pl. Emportements légers et passagers. Réprimer ses vivacités. Elle travaillait à réprimer ses *vivacités* naturelles. (Fléch.) Elle conservait toujours, dans les *vivacités* de son esprit, la bonté et la tendresse de son cœur. (Id.) Rarement les personnes qui ont des *vivacités* sont méchantes. (Boiste.)

Autrefois j'étais vif, et j'enrageais d'attendre,
Rien ne pouvait calmer mes désirs excités,
Mais l'âge a mis un frein à mes *vivacités*.
(Destouches.)

— Syn. comp. VIVACITÉ. PROMPTITUDE. La *vivacité* tient beaucoup de la sensibilité et de l'esprit ; la *promptitude* tient davantage de l'humeur et de l'action. || VIVACITÉ. TURBULENCE. PÉTULANCE. V. PÉTULANCE. || VIVACITÉ. VIVACITÉS. La *vivacité* est une qualité inhérente à la personne ; les *vivacités* sont des mouvements de vivacité.

VIVANDIER, IÈRE. s. Celui, celle qui suit l'armée ou un corps de troupes, et qui vend des vivres et des boissons. Vivandier à la suite de l'armée. La vivandière du régiment.

VIVANET. s. m. Ichthyol. Espèce de bodian.

VIVANOFRANE. s. m. Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre spure.

VIVANT. part. prés. du v. Vivre. Qui vit. Il est toujours invar. Chaque végétal eut sa température, depuis la mousse qui, ne *vivant* que des reflets de l'astre du jour, tapisse les granits du Nord, et offre au sein de la zône glaciale une chaude litière au renne qui voiture et nourrit le Lapon. (B. de St-P.) Les patriarches ne *vivant* que sous des tentes, ayant pour richesse des troupeaux, pour occupation la culture de leurs terres, rapportaient tout à cette vie simple. (De Ségur.) Quiconque fait ce qu'il veut est heureux, s'il se suffit à lui-même : c'est le cas de l'homme *vivant* dans l'état de nature. (J.-J. Rouss.) Les géographes politiques évaluent les hommes *vivant* actuellement sur la terre à mille millions. (B. de St-P.) On a trouvé quelquefois des enfants égarés dans les bois et *vivant* comme des brutes. (Volt.) Des sectes de solitaires, *vivant* à l'abri des cloîtres, formaient les colonnes de l'édifice. (Chateaub.)

Quatre animaux *vivant* de compagnie
Vont aux humains en donner des leçons.
(La Fontaine.)

— Dans les vers suivants, Molière a fait varier le participe pour le besoin de la rime.

Et qu'il est aux enfers des chaudières bouillantes
Où l'on plonge à jamais les femmes mal *vivantes*.
(Molière.)

VIVANT, ANTE. adj. Qui jouit de la vie. Homme vivant. Femme vivante. Avoir dix enfants tous vivants. Au dernier vivant, au plus vivant les biens. Ils auraient été semblables aux sauvages de l'Amérique, qui brûlent leurs ennemis *vivants* et dévorent leurs chairs sanglantes. (B. de St-P.)

— *Vivant*, dans le sens propre, est adjectif lorsqu'il exprime seulement la propriété vitale, le sentiment de l'existence. Mithridate, après avoir distribué des poisons à ses amis, pour qu'ils ne tombassent pas *vivants* au pouvoir des Romains, prit la fuite. (Ségur.) Dans la phrase suivante : C'est ainsi que devaient naître ces âmes *vivantes* d'une vie brute et bestiale, Bossuet peint l'état de ces personnes, leur manière habituelle non de vivre, mais d'être vivantes. Mais on ne dirait pas *vivantes d'espérance*, car ici *vivant* exprime un acte ; ce n'est plus là un mode d'existence, c'est une manière de vivre qui tient à une circonstance dont l'effet peut changer. On n'est pas vivant d'espérance.

— *Le Dieu vivant*. Se dit par excellence, pour marquer qu'il n'y a que Dieu qui vive, qui existe par lui-même. Soldats du Dieu *vivant*, défendez votre roi. (Rac.) Viens-tu du Dieu *vivant* braver la majesté ? (Id.) Ainsi du Dieu *vivant* la colère étincelle. (Id.) Il est beau que le cri de l'espérance s'élève du fond du cercueil, et que le prêtre du Dieu *vivant* escorte au monument la cendre de l'homme, pour qu'il y ait en quelque sorte l'immortalité qui marche à la tête de la mort. (Chateaub.) Non, le Dieu de l'impie n'est point le Dieu *vivant*, il n'est point notre Dieu. (De Beauv.)

Le Dieu *vivant*, stable dans sa parole,
A juré ; son serment ne sera point frivole.
(Racine.)

— Se dit aussi de Jésus-Christ. Les hommes reconnaîtront Jésus-Christ dans tous les temps, comme leur pontife toujours *vivant*, qui s'offre pour nous à Dieu son Père. (Mass.)

— Se dit de l'Eucharistie. Consacrez à Dieu une hostie *vivante*. (Boss.) Pieux prélat, qui portiez ce pain *vivant* avec la parole de Dieu. (Fléch.)

— Fléchier l'a dit d'une princesse dont il a fait l'éloge. Hostie *vivante* de Jésus-Christ, elle avait dressé de ses mains le bûcher où elle avait consommé son sacrifice.

— Se dit aussi de l'Église catholique. L'Église catholique, cité sainte, dont toutes les pierres sont *vivantes*. (Boss.)

— Se dit de ceux qui jouissent de la bienheureuse immortalité. Celle dont nous regrettons la mort est *vivante* en Dieu. (Fléch.)

— Se dit en matière spirituelle et morale. Une âme est vivante par la grâce.

— Se dit de ce qui a la vertu de vivifier, de ce qui produit de grands effets par son efficacité. Invoquons l'esprit de Jésus-Christ, en lisant sa parole, afin qu'elle ne soit pas en nous une parole morte et stérile, mais *vivante* et efficace. (Port-Roy.)

— Qui jouit des plaisirs, des arguments de la vie. Un chrétien n'est jamais *vivant* sur la terre, parce qu'il est toujours mortifié. (Boss.)

— *Il faut se défier des saints vivants*. Il faut se défier des personnes qui affectent des mœurs trop austères.

— *La nature vivante*. La réunion des animaux et des végétaux. Mais le retour des oiseaux au printemps est le premier signal et la douce annonce du réveil de la nature *vivante*. (Buff.) Suis dans tous ses degrés la nature *vivante*. (Delille.)

— *Les êtres vivants, les créatures vivantes*. Tous les êtres qui vivent. Les stoïques admirent une âme universelle du monde, dans laquelle les âmes de tous les êtres *vivants* se replongeaient. (Volt.) A la distance où nous sommes placés, les êtres *vivants* qui peuplent la surface sèche du globe ont disparu à nos yeux. (Lacépède.) La baleine franche est, pour ainsi dire, un grand exemplaire de l'être organisé, *vivant* et sensible, dont aucun caractère ne peut échapper à l'examen. (Id.) Règne sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur tous les êtres *vivants* qui se meuvent sur la terre. (De Salvandy.) Les espèces de créatures *vivantes* y assistent, comme par députation. (Chateaub.) Rien de plus barbare que de chercher son plaisir dans le long supplice d'un être *vivant*. (Grimm.) Les êtres *vivants* sont partagés en deux classes ; deux règles déterminent leur volonté : l'intérêt et le raisonnement. (De Sénancour.)

— Se dit de tout ce qui a rapport aux hommes ou aux animaux vivants. Ce sont des flambeaux *vivants* qu'elle répand dans les prairies. (A. Mart.) Le vorticelle rotifère n'est qu'un atome *vivant* qu'on trouve dans la terre que le vent emporte sur le toit. (Id.) Voyez ce point *vivant* et cette ligne obscure. (Delille.) Entourent leurs foyers de leurs *vivants* remparts. (Id.) Aidé d'une rame *vivante*, le poisson parcourut les mers. (A. Mart.) Soudain du mur *vivant* la brèche se referme. (Belly.) Oui, ces lieux maintenant si déserts, jadis une multitude *vivante* animait leur enceinte. (Voln.) Ces aigles..... emportent à grands cris ces dépouilles *vivantes*. (Volt.)

Les bois, les monts et les rivages
Retentissent du vol de ces *vivants* nuages.
(Delille.)

L'un, d'un style fleuri, vantant ses molécules,
Forme les corps *vivants* de minces corpuscules.
(Id.)

En quadruples remparts ses bataillons puissants
Offrent aux Mamelouks des boulevards *vivants*.
(Belly.)

— *Squelette vivant*. Animal si maigre qu'il paraît être un squelette. Alors il fut voir son cheval, qui n'était qu'un squelette *vivant*. (Florian.)

— S'emploie souvent par opposition à Mort. Son globe n'est qu'un vaste tombeau, formé, jusque dans les rochers, de débris de corps qui jadis ont été *vivants*. (B. de St-P.) Si ta propre mort ne te fait descendre au tombeau, celle de ton mari t'y entraînera toute *vivante*. (Id.) Le livre le plus sublime ne nous rappelle qu'un auteur mort, et la plus humble plante nous parle d'un auteur toujours *vivant*. (Id.) Tous s'enfoncent *vivants* dans ces vastes tombeaux. (Del.) Nous étions les deux seuls hommes *vivants* au milieu de tant de morts illustres. (Chateaub.) Aux yeux du matérialisme, un héros mort ne vaut pas un chien *vivant*. (Boiste.) Il s'est montré *vivant* aux infernales ombres. (Rac.)

Vivant, nous blessons le grand homme,
Mort, nous tombons à ses genoux. (Lebrun.)

— Se dit de personnes que l'on a crues mortes. Je l'assurai que Paul était *vivant*, et que le gouverneur en faisait prendre soin. (B. de St-P.) Philotas est *vivant*, Philotas est ici. (Volt.) Mon époux est *vivant* ! OEnone, c'est assez. (Rac.)

— Se dit des personnes mortes dont on regrette la perte. Mais du moins je n'étais pas seul alors, la présence de ma sœur *vivante* se mêlait insensiblement à la mienne. (De Maistre.) Je les aimai *vivants*, je les encense encore. (Volt.)

— Se dit des personnes que l'on croit voir sans cesse. Eucharis était peinte et comme *vivante* devant ses yeux. (Fén.)

— Se dit des objets d'art qui semblent respirer.

Quel spectacle pompeux de *vivantes* merveilles,
Quel art fait respirer ces marbres, ces métaux ?
Quel heureux Phidias, par de savantes veilles,
Nous ressuscite les héros ? (Lebrun.)

— Delille l'a dit des matières dont on fait des tissus. Change en *vivants* tissus l'or, la laine et la soie.

— Jurispr. féod. *Homme vivant et mourant*. Homme que les gens de mainmorte étaient obligés de désigner au seigneur du fief, et à la mort duquel ils devaient certains droits seigneuriaux pour ne pas frustrer le seigneur dont la terre relevait les droits qui lui étaient acquis à chaque mutation de vassal. || On donnait le même nom à une personne sous le nom de laquelle on payait le droit de survivance, pour conserver un office, donner au roi un homme vivant et mourant, et absolument, donner un homme au roi.

— Fam. *Il n'y a homme vivant qui puisse assurer cela*. Il n'y a personne qui puisse assurer cela.

— *J'ai été en tel lieu, je n'y ai trouvé âme vivante*. Je n'y ai trouvé personne.

— Fam. *De la vie vivante, de votre vie vivante, de ma vie vivante*. Jamais.

— Fig. *C'est une bibliothèque vivante*. Se dit d'un homme très-savant.

— Fig. *Ce jeune homme est le portrait vivant, est l'image vivante de son père*. Il a tous ses traits, toute sa physionomie. De son défunt mari c'est un *vivant* portrait. (Quinault.)

— Se dit de tous les objets bons à imiter auxquels on suppose la vie. Non content de lui enseigner la guerre par ses discours, le prince le mène aux leçons *vivantes* et à la pratique. (Boss.) Que les exemples encore *vivants* de sainte Thérèse entretiennent ce qu'elle a établi par ses travaux. (Fléch.) Je vois ce cloître où elle a ré-

pandu l'odeur de tant de vertus, qui y sont encore comme *vivants*. (Id.) Lorsque le souverain n'est que la loi *vivante*, il est puissant comme Dieu, comme la nécessité. (Boiste.)

— Se dit des objets dont le souvenir se conserve longtemps. Cette fête y est même, si j'ose ainsi parler, toute *vivante*. (Chateaub.)

Les débris d'un peuple entier conquis par tant de
Vous les avez tirés tout *vivants* du linceul [guerres,
(V. Hugo.)

— *Langue vivante*. Langue que tout un peuple parle actuellement. Les langues *vivantes* ne sont point fixes; au contraire, elles sont sujettes au caprice et à l'inconstance de l'usage. (Th. Corn.)

— Animé, où il y a du mouvement. L'attelage des chariots, les repas des champs, le retour des ouvriers, et tout l'appareil de l'économie rustique, donnent à cette maison un air plus champêtre, plus *vivant*, plus animé, plus gai. (J.-J. Rouss.)

— *Quartier vivant, rue vivante*. Quartier de la ville, rue où il y a beaucoup de monde et de mouvement.

— Se dit dans un sens analogue des maisons, des familles. Quand la famille est *vivante* et animée, les soins domestiques font la plus chère occupation de la femme et le plus doux amusement du mari. (J.-J. Rouss.)

— *Moi vivant*. De mon vivant, pendant ma vie.

Je me fais un plaisir à ne vous rien céler,
De pouvoir, moi *vivant*, dans peu les désoler. (Boil.

— *Lui vivant*. De son vivant, pendant sa vie.

Le bon Dieu fasse paix à mon pauvre Martin,
Mais j'avais, lui *vivant*, le teint d'un chérubin. (Mol.)

— *Vivant de*. J'étais plus *vivant* de sympathies, plus mort d'intérêts; j'arrivais aux questions avec le désintéressement des morts. (Michelet.)

— *Vivant par*. Aussi *vivant* par l'esprit qu'il était mourant par le corps. (Boss.)

— Syn. comp. VIVANT. VIF. V. VIF.

VIVANT s. m. Homme vivant. Dieu viendra juger les vivants et les morts. On est jaloux des *vivants*, on ne rend justice qu'aux morts. (Acad.) Quand l'Église s'appesait sur le *vivant* lui-même, songeait-elle à s'abstraire du sein des peuples? (E. Quinet.) Quoi! attendre à commencer une vie nouvelle, lorsque vous ne saurez si vous êtes avec les morts ou avec les *vivants*! (Boss.) Sans une bonne vie, on peut opérer le sacrifice des autels? Nul soulagement pour les morts, une faible consolation pour les *vivants*. (Id.) Satisfaire l'ambition des *vivants* par de vains éloges des morts. (Id.) Jésus-Christ, hostie pure et salutaire, s'immole pour les *vivants* et pour les morts. (Fléch.) Les morts et les *vivants* se succèdent continuellement. (Mass. On élève sur les débris de la gloire du mort la gloire du *vivant*. (Id.) Triste amante des morts, elle hait les *vivants* (l'Envie). (Volt.) Parmi les horreurs de la guerre, la plus révoltante est celle d'enterrer les *vivants* et les morts. (Boiste.) Voilà un mort qui apparaît à des *vivants*, et cependant ce mort rongé des vers est toujours à la même place. (Volt.) C'est ordinairement les *vivants* qui engagent l'infirme à quitter courageusement la vie. (Chateaub.) Les morts se moquent de la calomnie, mais les *vivants* peuvent en mourir. (Id.)

— Se dit de ceux qui jouissent de la bienheureuse immortalité. Arriver en la bienheureuse terre des *vivants*. (Boss.)

— Fam. *Un bon vivant*. Homme d'une humeur facile et gaie, et qui aime à se réjouir sans faire de peine à personne. Les bons *vivants* ont été dignes de vivre quand ils savent mourir. (Boiste.)

— *Vivre avec les vivants*. S'accommoder aux gens avec qui l'on vit.

— Pop. et absol. *Un vivant*. Un homme d'un caractère décidé. || Ce qu'on ajoute à cette locution détermine le sens qu'on veut lui donner. C'est un vivant, ne vous y fiez pas. C'est un vivant qu'on ne déconcerte point. C'est un vivant qui n'a point de scrupules.

— En t. d'anciennes ordonnances, *un mal vivant*. Un homme de mauvaise vie.

— La vie. Du vivant d'un tel. Vous ne verrez pas cela de votre vivant. Cela se faisait de son vivant. Le public est souvent étonné d'entendre proclamer illustres, grands hommes, des morts dont il n'avait pas entendu parler de leur *vivant*. (Boiste.) Il est sûr que ses vers étaient admirables de son *vivant*. (Volt.)

— *En son vivant*. Pendant sa vie. Cette expression ne se trouve que dans quelques anciennes épitaphes. Ci-gît un tel, en son vivant bourgeois, conseiller, etc.

VIVARAIS. Géogr. Ancien petit pays de France, dans le Languedoc; cap. Viviers. Le Vivarais est presque entièrement compris dans le dép. de l'Ardèche; une faible partie dépend de la Haute-Loire.

— Hist. Pays compris dans le partage de Carloman, fils de Pépin le Bref. Louis le Débonnaire le donna à son fils Lothaire, en 817. Après la mort de ce prince, Charles, roi de Provence, posséda le Vivarais, qui fut joint au duché de Provence, et fit ensuite partie des états des comtes de Toulouse. Enfin, en 1229, il fut réuni à la couronne de France; mais ses évêques conservèrent l'exercice des droits régaliens.

VIVARAIS, AISE. adj. et s. Habitant du Vivarais. || Qui est du Vivarais, ou qui appartient au Vivarais.

VIVASWAT. Myth. ind. Un des noms du soleil.

VIVAT. (pr. *vi-vatt*; du lat. *vivat*, qu'il vive). S'emploie quelquefois comme exclamation, pour applaudir une personne ou une chose. Crier vivat. Ah! *vivat!* j'ai gagné ma cause. (Dancourt.) Vive, vive Crispin, et *vivat* la folie. (Regnard.)

— s. m. Acclamation quelconque, par laquelle on souhaite longue vie et prospérité à quelqu'un. Des vivat répétés. Fam.

VIVE. s. f. (du lat. *viva*, parce qu'elle demeure longtemps en vie). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des auchénoptères, contenant quatre espèces. La vive ordinaire habite l'Océan et la Méditerranée. La recherche de ce poisson si brillant, si vif, si richement décoré, n'est point sans quelque danger; il peut, en effet, causer des blessures cruelles avec les piquants de sa première nageoire dorsale, qui ne sont pourtant point venimeux. La chair de la vive est ferme et de bon goût; elle est de facile digestion. Vives à la maître d'hôtel. Vives à la normande. Vives à la bordelaise.

VIVE-JAUGE. s. f. Hortic. Opération de déchausser, autant que possible, un arbre languissant, de lui faire passer l'hiver les racines à nu, et de substituer, au printemps, du fumier à la terre, fumier qu'on recouvre de quelques pouces de terre || Opération de recouvrir de fumier une plantation d'asperges, et le fumier de terre.

VIVE-LA-JOIE. s. m. Homme [illegible], sans souci. C'est un vive-la-joie, qui n'engendre pas la mélancolie. || Pl., des *vive-la-joie*.

VIVELLE. s. f. Techn. Petit réseau fait à l'aiguille pour boucher un trou dans la toile fixe, au lieu d'y mettre une pièce.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la scie.

VIVELOTTE. s. f. Anc. cout. Ce qu'une femme pouvait réclamer, à titre alimentaire, sur les terres que son mari tenait en cotterie et de main ferme. La vivelotte différait du douaire, qui ne s'entendait que des biens féodaux.

VIVEMENT. adv. Avec vivacité, avec ardeur, avec vigueur, sans relâche. Attaquer, presser vivement. Réprimander quelqu'un vivement. S'intéresser vivement à quelqu'un. Prendre vivement le parti de quelqu'un. Je ne m'opposai point à vos projets aussi *vivement* que je l'aurais pu. (J.-J. Rouss.) On a fait recommencer *vivement* la guerre en Italie. (Volt.) Il s'intéresse *vivement* à votre santé. (Id.)

— Sensiblement, profondément. Sentir vivement une affliction, un bienfait, une injure. Être vivement touché, vivement piqué. Je n'oublierai pas tant de belles qualités qui vous ont fait juger digne d'avoir *si vivement* les dernières heures d'une belle vie. (Boss.) Madame la dauphine sentit *vivement* la charité de Jésus-Christ. (Fléch.) Agissant pour leurs intérêts, ils en sont frappés plus vivement. (Id.) La curiosité d'Ambroise était vivement [illegible]. (Lewis.) Ces hommes sentent *vivement*, sentent de même. (Buff.) Le plaisir de [illegible] ôte celui d'être *vivement* touché de fort belles choses. (La Bruy.) Au spectateur qui sent vivement, il ne reste plus ni mains ni langue. (Boiste.)

VIVENOTTE. s. f. Anc. cout. Se disait pour V velotte, dans la coutume de Lille.

VIVER ou **VIVRE**. s. m. Ichthyol. Noms vulgaires de la vive.

VIVEROL. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Ambert (Puy-de-Dôme); 1,400 hab.

VIVERRIN, INE. adj. (du lat. *viverra*, civette). Mamm. Qui ressemble à une civette. — VIVERRINS. s. m. pl. Tribu de la famille des félidés, ayant pour type le genre civette.

VIVES EAUX. s. f. pl. Marées des plus hautes de chaque syzygie. || Se dit en t. de courant rapide de l'eau à l'arrière du bâtiment; ce sont les eaux vivement agitées sous les formes évidées du navire dans cette partie [illegible], et dont l'action sur le gouvernail fait la puissance de ce précieux auxiliaire.

VIVEUR. s. m. Néol. Celui qui aime à jouir de tous les plaisirs, de tous les agréments de la vie. Monsieur est de l'école des *viveurs* qui descend de lord Byron. (Dr. [illegible].)

— On dit *viveuse* au féminin.

VIVIANE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour une seule espèce qui croît à Acapulco.

VIVIANITE. s. f. (de *Viviani*, professeur génois). Minér. Phosphate de fer bleu.

VIVIDE. adj. des 2 g. Néol. Qui a de la vivacité, de l'éclat. Couleurs vivides.

VIVIEN-LE-TEMPLE (**SAINT-**). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Lesparre (Gironde); 900 hab.

VIVIER. s. m. (du lat. *vivarium*, fait de *vivus*, vivant). Pièce d'eau courante ou dormante, dans laquelle on nourrit, on conserve du poisson d'eau douce provenant de la pêche des rivières et des étangs, pour en avoir toujours, dans le besoin, à sa disposition. Des grilles en bois ou en fer laissent un passage ouvert à l'eau, tandis qu'elles empêchent le poisson de s'échapper. Grand vivier. Petit vivier d'eau vive. Vivier qui renferme beaucoup de poisson. Un *vivier* que la nature y creusa de ses mains. (La Font.) Ma chère Chloé, je t'aime plus que les poissons légers n'aiment les *viviers* liquides, plus que l'alouette n'aime la fraîcheur du matin. (Gessner.)

— Pêch. Bateau muni d'un réservoir d'eau dans lequel on met le poisson qu'on vient de pêcher pour le conserver vivant; l'eau y entre par des trous qui sont aux côtes.

VIVIERS. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Privas (Ardèche), 2,600 hab. Ancienne capitale du Vivarais.

VIVIFIABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être vivifié, animé.

VIVIFIANT. part. prés. du v. Vivifier. Qui vivifie. Il est toujours invariable.

VIVIFIANT ANTE. adj. Qui est propre à vivifier, à ranimer, à redonner du mouvement. Principe vivifiant. Chaleur vivifiante. Quant aux premiers esprits se seront exposés, [illegible], communiquez les autres, jusqu'à ce que toutes années tout se tourne en chaleur *vivifiante* et en véritable force. (J.-J. Rouss.) Dans le [illegible] l'adolescence, les esprits *vivifiants*, retenus et cohobés dans son sang, portent au jeune cœur d'Emile une chaleur qui brille dans ses regards, qu'on sent dans ses discours, qu'on voit dans ses actions. Id. La terre végétale n'est qu'une matrice qui pompe dans ces ciels les rayons du soleil, l'air *vivifiant* de l'atmosphère et l'eau fécondante des pluies. (B. de St-P.) [illegible] nécessaire que les rayons du soleil fussent réfléchis, et étendissent leur action *vivifiante* sur la terre. (Id.) Le soleil a calmé sa fureur, son disque n'envoie plus qu'une chaleur *vivifiante*. (Delille.) L'atmosphère n'est plus [illegible] le froid, elle se remplit d'une [illegible]. (Id.) Une vapeur légère, [illegible] [illegible] (A. Mart.) Les plantes ont la propriété de composer l'eau, de s'abreuver [illegible] de [illegible] l'atmosphère en [illegible] sées *vivifiantes* d'oxygène. (Id.) Au commencement du printemps, [illegible] le vent du Piémont souffle dans notre vallée [illegible] pénétré d'une chaleur *vivifiante*. (De Maistre.)

— S'emploie parfois [illegible] Esprit vivifiant. Grâce vivifiante. Le Saint-Esprit est l'esprit vivifiant. La chair de Jésus-Christ est vivifiante.

— Syn. comp. VIVIFIANT. VIVIFIQUE. [illegible] [illegible] de l'action et de son effet sur ce qui la subit.

VIVIFICATEUR, TRICE. adj. [illegible]

VIVIFICATION. s. f. [illegible] du lat. [illegible]

VIVIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Vivifier. S'empl. adjectiv. Plante vivifiée.

[illegible] terminaison commence par un i. [illegible] boue que toi seule *vivifies*. (B. de St-P.)

VIVIFIER. v. a. [illegible]

[illegible] *vivifie*. (Boiste.)

— On dit qu'*un habile sculpteur vivifie le marbre*, pour exprimer qu'il en fait des figures pleines de vérité et d'expression. Ce grand homme sait amollir et *vivifier* le marbre. (Diderot.)

— Faire vivre. L'avare ne meurt que pour lui; sa mort en *vivifie* d'autres. (Boiste.)

— Absol. Théol. Se dit des effets que Dieu produit dans l'homme par la grâce. La grâce vivifie.

— Prov. *La lettre tue et l'esprit vivifie*. Pour bien comprendre une loi, un précepte, etc., souvent, au lieu de s'attacher servilement au sens littéral des mots, il faut chercher à saisir la pensée, l'intention de l'auteur. || Se dit aussi en parlant des traductions trop serviles, et pour les blâmer.

— SE VIVIFIER. v. pron. Être vivifié.

— Saint-Simon, en parlant de la perspective de mort du dauphin ouvert à l'ambition du duc du Maine, qui se regardait comme anéanti si ce prince montait sur le trône, dit qu'il se *vivifia* des larmes universelles.

VIVIFIQUE adj. des 2 g. (du lat. *vivificus*). Qui a la propriété de vivifier. Sucs vivifiques. On dit plus ordinairement *vivifiant*.

— S'emploie quelquefois au moral. Les sacrements ont une vertu vivifique qui nous fait revivre en Dieu.

— Syn. comp. VIVIFIQUE. VIVIFIANT. V. VIVIFIANT.

VIVIPARE. adj. des 2 g. [illegible]

— Bot. [illegible]

— s. m. Animal vivipare. Un vivipare. Les vivipares.

[illegible]

VIVIPARISME [illegible]

VIVIPARITÉ. s. f. Zool. V. VIVIPARISME.

VIVISECTION. s. f. [illegible] vivants.

VIVONNE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Poitiers, Vienne [illegible]

VIVOTER. v. n. [illegible]

VIVRE [illegible]

[illegible] vedam.)

— Se dit des plantes.

[illegible]

— On disait autrefois [illegible] à terreur. (Fléch.)

[illegible]

— Prov. [illegible]

— Fig. *Il est toujours malade, il vit dans des frayeurs continuelles* [illegible] *pas, il ne fait que languir*.

— Vivre avec. Avoir un commerce habituel. Vivre avec d'honnêtes gens. L'un des plus grands malheurs de l'homme [illegible], spirituel et vertueux, c'est la nécessité de vivre avec des sots et des méchants. (Boiste.) Il paraît avoir très-bien vécu avec son père. (Anquetil.)

— *Vivre donc*. O mon fils! les hommes ont vécu pendant plusieurs siècles dans une ignorance

qui ne tourmentait point leur raison. (Barthél.) Il me semble qu'une réminiscence confuse m'apprend que j'ai *vécu* là dans des temps plus heureux. (De Maistre.) L'époque historique dans laquelle Jeanne d'Arc a *vécu* est particulièrement propre à faire ressortir le caractère français dans toute sa beauté, lorsqu'une foi inaltérable, un respect sans bornes pour les femmes, une générosité presque imprudente à la guerre, signalaient cette nation en Europe. (Mme de Staël.)

— *Vivre de*. La jeunesse *vit* d'espérance, la vieillesse *vit* de souvenir. (Sollent.) Moi, j'aimais encore, peut-être aussi savais-je mieux les précédents de la France; je *vivais* de sa grande vie éternelle, et non de la situation. (Michelet.)

— *Vivre pour*, devant un substantif. Se dit relativement à quelque effet de la vie, ou pour marquer les choses dont on s'occupe particulièrement dans la vie. *Vivez*, seigneur, *vivez* pour le bonheur du monde. (Rac.) Ce cœur qui n'a jamais *vécu* que pour son époux. (Boss.) Il a *vécu* pour la gloire et pour le salut de l'État. (Fléch.) Vous ne *vivez* que pour vous seuls. (Mass.) Les grands ne *vivent* pas pour leur siècle seul, ils vivent pour les siècles à venir. (Id.) Moi, j'aimerais Roxane ou je *vivrais* pour elle! (Rac.) Qu'il périsse! aussi bien il ne *vit* plus pour nous. (Id.) Un homme célèbre qui a assez *vécu* pour la réputation, mais trop peu pour le progrès des sciences. (Condill.) Si je *vis* encore un peu, c'est pour vous et pour les lettres. (Volt.)

— *Vivre pour*, devant un infinitif. *Vivez* pour triompher d'un ennemi vaincu. (Rac.)

— *Ne vivre que pour soi*. Ne songer qu'à soi, ne s'occuper que de ses intérêts. Qui ne *vit* que pour soi n'est pas digne de vivre. (Bossy.)

— *Ne vivre que pour servir Dieu, que pour étudier, que pour le bonheur des autres, que pour les autres*. Ne s'occuper qu'à servir Dieu, qu'à étudier, etc.

— On dit qu'on *ne vit plus que pour les maux, que pour la douleur*, pour exprimer que l'on n'éprouve plus d'autre sentiment que ceux des maux, de la douleur. Maintenant je traîne une vieillesse languissante, mourante et languissante; je ne *vis* plus que pour les maux, et je n'ai plus de sentiment que pour la tristesse. (Fén.)

— *Vivre par*. Vous *viviez* par la souffrance, et voilà que vous ne *vivez* plus par rien. (G. Sand.)

— *Ne pouvoir vivre sans quelqu'un*. Ne pouvoir s'en passer.

> Vous êtes tour à tour sombre et gai, rude et doux,
> Je ne saurais vivre avec vous ni sans vous. (***)

— *Vivre sous*. Être soumis. Vivre sous un bon prince, sous de bonnes lois. Il y a des personnes qui méprisent, soit par ignorance, ces constitutions sous lesquelles un grand nombre de cénobites ont *vécu* depuis plusieurs siècles. (Chateaub.) Nous sommes libres, parce que nous *vivons* sous les lois civiles. (Montesq.) Le royaume était héréditaire, mais les rois étaient obligés plus que tous les autres à *vivre* selon les lois. (Boss.)

— *Vivre sous les lois d'une femme*. Se dit en terme de galanterie.

— *Vivre sur*. Subsister de. Vivre sur ses économies. Ils étaient de ceux-là qui *vivent* sur le public. (La Font.)

— *Dieu vit de toute éternité, vit dans les siècles des siècles*. Se dit pour exprimer que l'existence de Dieu est éternelle et indépendante.

— *Les bienheureux vivront éternellement avec Dieu dans la gloire, ils vivront éternellement dans le sein de Dieu*. Ils jouiront de la vue de Dieu pendant l'éternité.

— Fig. et style soutenu. Durer, subsister. Un si grand prince vivra éternellement dans l'histoire. La mémoire de ce conquérant, son nom, sa gloire vivra jusque dans la postérité la plus reculée. O prince, vous *vivrez* éternellement dans ma mémoire. (Boss.) Alexandre *vit* dans la bouche de tous les hommes. (Id.) Croyez que vos bontés *vivent* dans sa mémoire. (Rac.) Ton nom encore chéri *vit* au sein des fidèles. (Boil.) Il faut plus que de l'esprit pour faire des lois qui *vivent*. (Fréder.) Il n'a commencé à *vivre* que depuis qu'il est mort, vous lui donnez l'existence et l'immortalité. (Volt.) Ce sera votre livre qui *vivra*, parce qu'il est fondé sur l'expérience et sur la raison. (Id.)

> Dans son flanc à ces mots il a plongé son bras,
> Mais sur ce corps mourant sa haine vit encore.
> (Delille.)

> Quoi! tu crois, cher Osmin, que ma gloire passée
> Flatte encor leur valeur et *vit* dans leur pensée?
> (Racine.)

— *Cet ouvrage vivra*. Il passera à la postérité.

— *Les mauvais ouvrages ne vivent que peu de temps*. Les mauvais livres ne sont pas estimés, ne sont pas recherchés longtemps.

— Se dit, en termes de dévotion, par rapport à la disposition de l'âme qui est en état de grâce. Un pécheur converti vit de la grâce, vit d'une vie nouvelle.

— On dit, dans l'Écriture sainte, que *le juste vit de la foi*.

— Se nourrir, soutenir sa vie par le moyen des aliments. Donner à quelqu'un pour vivre, de quoi vivre; le faire vivre. N'avoir pas de quoi vivre. Ne vivre que de racines, que de légumes. Il y a des oiseaux qui vivent de grains; d'autres vivent de proie, de carnage. Vivre de peu. Vivre sobrement. Vivre aux dépens d'autrui, sur le commun, aux dépens du commun. Il fait cher vivre dans cette ville. Le renne *vit* de mousse aux plages boréales. (Del.) La condition naturelle à l'homme est de cultiver la terre et de *vivre* de ses fruits. (J.-J. Rouss.) Là quelques hommes presque sauvages *vivent* de leur pêche. (Rayn.)

— *Vivre de régime*. Vivre avec beaucoup de règle, pour rétablir ou pour conserver sa santé.

— *Vivre à table d'hôte*. Manger habituellement à une table commune où chacun paye tant par repas.

— *Vivre en commun*. Se dit de plusieurs personnes qui n'ont qu'une table à frais communs.

— Prov. *Il faut que tout le monde vive*. Il faut laisser ou fournir à chacun les moyens de pourvoir à son existence. ‖ *Il ne vit pas de vent*. Se dit d'un homme qui mange beaucoup. ‖ *Il faut vivre à Rome comme à Rome*. Il faut s'accommoder à l'humeur de ceux avec qui l'on a à vivre. On dit de même, *il faut vivre avec les vivants*. ‖ *Il fait bon vivre et ne rien savoir, on apprend toujours*. Se dit ironiquement à un ignorant. ‖ *Il ne faut que vivre, et avoir du mérite, on trouve de l'emploi*. Il est difficile de se placer quand on n'a que du temps et pas de mérite; ou quand, avant le mérite, on est trop pressé. ‖ *Il a trop d'esprit, il ne vivra pas*. C'est ce qu'on dit d'un enfant trop précoce, parce que les trop grands développements de l'esprit, surtout dans un âge tendre, nuisent à ceux du corps et peuvent causer une maladie mortelle. ‖ *Les enfants trop tôt sages ne vivent pas longtemps*. Ce proverbe est fondé sur la même raison que l'expression précédente. ‖ *Qui vivra verra*. ‖ *Qui vit à compte, il vit à honte*. ‖ *Qui vit en paix dort en repos*.

— On dit burlesquement d'un enfant, *s'il vit, il aura de l'âge*.

— Se dit également en parlant de tout ce qui fournit les moyens de subsister, de se soutenir. Vivre de son bien. Vivre de ses rentes. Vivre de son travail. Vivre de son métier. Vivre d'emprunt. Vivre d'aumônes. Vivre de rapine. La guerre fait mourir les braves, et *vivre* les fripons. (Boiste.) Ce qu'ils trouvaient de plus lâche, après le mensonge, était de *vivre* d'emprunt. (Boss.) Le chancelier Bacon supplia Jacques Ier de le secourir dans sa misère, de peur, disait-il, que moi qui ne souhaite de *vivre* que pour étudier, je ne sois contraint d'étudier pour *vivre*. (St-Evrem.)

> Si l'on peut pardonner l'essor d'un méchant livre,
> Ce n'est qu'aux malheureux qui composent pour *vivre*.
> (Molière.)

— *Vivre de ménage*. Vivre avec économie. ‖ Fig. et par plaisant. Vendre ses meubles pour subsister.

— *Vivre d'industrie*. Trouver moyen de subsister par son adresse et son savoir-faire. Ne se dit qu'en mauvaise part.

— Fig. *Vivre d'espérance*. Vivre dans l'attente de quelque bien, et se soutenir par cette attente.

— Fig. et fam. *Il vit de la grâce de Dieu*. Se dit d'un homme à qui on ne connaît aucun bien, ni aucune ressource pour subsister. ‖ Se dit aussi d'un homme qui mange très-peu, et à peine autant qu'il faut pour se soutenir.

— *Vivre au jour la journée, au jour le jour*. N'avoir pour subsister que ce qu'on gagne chaque jour par son travail.

— Prov. et fig. *Vivre au jour le jour*. S'inquiéter peu du lendemain, être sans prévoyance.

— Prov. *Item, il faut vivre*. La nécessité de pourvoir à sa subsistance doit excuser beaucoup de choses que l'on fait, et que l'on ne ferait pas sans cela.

— *Vivre à discrétion*. Se dit des soldats qui ont été envoyés dans un village, dans une ville, pour se faire traiter à leur gré par les habitants.

— Se dit aussi par rapport à la dépense qu'on fait pour sa table, pour ses habits, pour son train, et par rapport aux commodités ou incommodités de la vie. Vivre splendidement, magnifiquement, honorablement, noblement, grandement, largement. Vivre en grand seigneur. Vivre en prince. Vivre en gueux. Vivre avec économie. Vivre mesquinement, sordidement, pauvrement, étroitement, petitement, misérablement. Ne pas vivre selon sa condition. Vivre dans l'abondance.

— *Vivre noblement*. Mener un genre de vie dans lequel il n'y a rien qui puisse déroger à la noblesse. Il fallait pour cela ne faire aucun trafic, ni aucun travail mécanique. Cette locution a vieilli.

— *Bien vivre*. Vivre vertueusement. Bien vivre et bien mourir.

— *Vivre bien*. Vivre dans l'aisance, dans l'abondance.

— Se dit par rapport au temps que l'on a existé. Ce n'est pas à dire que les hommes aient jamais *vécu* trois ou quatre cents ans. (Volt.) Mais, lui dit-on, il n'a *vécu* que trente-deux ans. (Id.) Si Voltaire eût assez *vécu* pour voir notre révolution, il en eût été partisan jusqu'au moment où la France est devenue république, mais ce moment-là lui eût paru la fin du monde. (La Harpe.)

— *Vivre âge d'homme*. Atteindre l'âge de 50 ou de 60 ans.

— Se dit par rapport à la manière de passer sa vie dans les divers états que l'on embrasse, dans les différents lieux que l'on habite, dans une situation heureuse ou malheureuse, etc. Vivre dans le célibat, dans le mariage. Vivre dans le grand monde, dans l'obscurité. Vivre à la ville, à la campagne, à la cour. Vivre chez soi, chez ses amis. Vivre dans la solitude, dans la retraite, dans le cloître, dans les camps. Vivre dans la joie, dans la tristesse, dans les plaisirs. Vivre heureux, content, tranquille. Vivre malheureux. Ils *vivaient* en Angleterre, pauvres, errants, travestis. (Boss.) Les grands et les petits *vivent* également assujétis aux mêmes nécessités naturelles. (Id.) Ils *vivaient* contents de ce qu'ils avaient reçu de la nature. (Fléch.) Je ne me plains pas de mourir, disait-elle, je me plains d'avoir *vécu* trop heureusement. (Id.) Plus on est grand, plus on *vit* malheureux, si l'on ne *vit* point avec Dieu. (Mass.) Si je n'ai pas *vécu* la compagne d'Achille. (Rac.) Qui *vit* content de rien possède toute chose. (Boil.) Il faut avoir *vécu* chez des peuples grossiers et simples pour connaître jusqu'à quel âge une heureuse ignorance y peut prolonger l'innocence des enfants. (J.-J. Rouss.) Sans troubler le repos de personne, Émile a *vécu* content, heureux et libre, autant que la nature l'a permis. (Id.) Quiconque a *vécu* dans le grand monde se trompe rarement là-dessus : sur ce passeport nous sommes admis. (Id.) On appelle au corps législatif bon nombre de ces grands propriétaires, que la sécurité nouvelle dont on les faisait jouir portait à quitter la retraite dans laquelle ils avaient jusqu'ici cherché à *vivre*. (Thiers.) Personne ne savait où elle avait *vécu*, ni ce qu'elle avait été avant cette époque. (Mme de Staël.) On peut *vivre* ici, puisqu'il y a des habitants. (J.-J. Rouss.) *Vivre* sans peine n'est pas un état d'homme; *vivre* ainsi, c'est être mort. (Id.)

> Dans mon asile, heureux et méconnu,
> Indifférent au reste de la terre,
> De mes plaisirs je lui fais un mystère;
> Je veux mourir comme j'aurai *vécu*. (Parny.)

— Prov. *Vivre en paix et aise*. Passer sa vie tranquillement et dans l'abondance. Cette manière de parler a vieilli.

— Prov. *Il faut laisser chacun vivre à sa guise*. Il faut que chacun en use, agisse comme il lui plaît, en ce qui le regarde. ‖ On dit de même, *chacun vit à sa mode*.

— Se conduire, se comporter bien ou mal, eu égard aux mœurs, à la religion. Vivre en homme de bien. Vivre saintement, sagement. Avoir toujours vécu sans reproche. Vivre régulièrement, religieusement. Vivre en bon chrétien. Vivre en libertin. Vivre licencieusement. Vivre dans la crapule, dans la débauche. Vivre mal. Il faut bien vivre pour bien mourir. On meurt d'ordinaire comme on a vécu. Vivre au hasard, sans prévoyance, sans réflexion. Vivre dans les joies du monde. Commencer à bien vivre. Vivre selon la chair. Vivre avec l'austérité d'un anachorète. Vivre selon Dieu. Vivre dans l'oubli de Dieu. Pour mourir de la mort des justes, *vivez*, mes frères, de la vie des justes. (Boss.) Vierges de Jésus-Christ, vous vîtes ces maîtresses du monde *vivre* parmi vous, comme vous, qui l'avez quitté. (Fléch.) Saint Louis croyait que l'innocence de la vie seule ne suffit pas au souverain; qu'il doit *vivre* en roi pour *vivre* en saint. (Mass.) Être né grand, et *vivre* en chrétien, n'ont rien d'incompatible. (Id.)

— *Vivre bien avec quelqu'un*. Vivre avec lui de bon accord, en bonne intelligence. ‖ *Vivre mal avec quelqu'un*. N'être point avec lui en bonne intelligence. Femme qui vit mal avec son mari. Homme qui vit bien avec ses voisins.

— *Vivre bien avec quelqu'un*. Se comporter avec lui convenablement, décemment, ne point manquer aux égards que prescrit le savoir-vivre. Quoique nous soyons en procès, nous vivons bien ensemble. ‖ On dit, dans le sens contraire, *vivre mal avec quelqu'un*. Vivre mal avec des parents auxquels on a de grandes obligations.

— Fam. *Vivre avec quelqu'un*. Être avec quelqu'un en état de concubinage. Vivre avec une femme depuis longtemps. Femme qui vit avec un jeune homme.

— *On ne saurait vivre avec cet homme-là*. Il est d'une humeur à laquelle on ne saurait s'accommoder.

— *Cet homme est aisé à vivre, est commode à vivre*. Cet homme est d'un commerce doux et facile, il est aisé de vivre avec lui. ‖ On dit, dans le sens contraire, *c'est un homme difficile à vivre*.

— *Savoir vivre*. Avoir les manières du monde, savoir se conduire suivant les usages reçus parmi les gens bien élevés. Homme qui a de l'esprit, qui a fréquenté la bonne compagnie, qui sait vivre; homme qui est fort incivil, qui ne sait pas vivre. C'est ne savoir pas *vivre* que de demander justice à ses juges, quand ils ont résolu de se divertir. (Fléch.)

> C'est peu d'être agréable et charmant dans un livre,
> Il faut encor savoir et converser et *vivre*. (Boil.)

— On dit aussi substantiv. *Le savoir-vivre*. V. SAVOIR-VIVRE.

— *Apprendre à vivre*. Acquérir la connaissance et la pratique des bienséances et des usages reçus parmi les gens du monde.

— Fam. *Je lui apprendrai à vivre*. Je le corrigerai, je le punirai de sa faute, de ses fautes.

— *Donner aux soldats tout pour le bien vivre*. Se disait d'une certaine somme qu'on donnait aux soldats, dans les quartiers, dans les garnisons, pour les obliger à ne rien exiger de leurs hôtes au-delà de ce que prescrivaient les ordonnances.

— Se dit encore par rapport au gouvernement politique, aux lois, aux usages du pays dans lequel on demeure. Vivre sous les lois d'un prince. Les lois, les coutumes suivant lesquelles nous vivons. Nous vivons sous un prince généreux. C'est ainsi qu'on vit dans ce pays sauvage.

— Se dit des chrétiens dans un sens analogue. Ceux qui *vivent* sous la loi de Jésus-Christ. (Fléch.)

— Jouir de la vie. La plupart des hommes meurent sans avoir *vécu*. (Volt.) Nous ne *vivons* jamais, nous espérons de *vivre*. (Pasc.) Un autre a *vécu* plus avant; il a vu le monde, et il a compris la loi du monde. (De Latour.) Je savourais à longs traits le délicieux sentiment qui me faisait *vivre*. (J.-J. Rouss.) J'ai *vécu* beaucoup en peu d'années. (Id.) *Vivre*, ce n'est pas respirer, c'est faire usage de nos organes, de nos sens, de nos facultés, de toutes les parties de nous-mêmes qui nous donnent le sentiment de notre existence. (Id.) Les vieillards *vivent* plus de ressouvenir que d'espérances. (Barth.) On a laissé la vaine pompe et le faste extérieur aux nations chez lesquelles on ne fait encore que se montrer en public, et où l'on ignore l'art de *vivre*. (Volt.) Vous *vivez* beaucoup, puisque vous pensez beaucoup. (Id.)

— *Avoir vécu*. Ne plus vivre, avoir cessé de vivre. Non, non, avant ce coup Sabine aura *vécu*. (Corn.)

— S'empl. quelquefois pour N'être pas mort, devoir la vie à quelqu'un qui pouvait nous en priver.

> Je sais sur ma conduite et contre ma puissance
> Jusqu'où de leurs discours ils portent la licence :
> Ils *vivent* cependant, et leur temple est debout.
> (Racine.)

— *Vive Dieu!* Sorte d'exclamation tirée de l'Écriture sainte. On s'en sert pour exciter quelqu'un qui hésite à faire une chose qu'il devait faire spontanément. Elle a vieilli.

— *Vive le roi!* Acclamation pour témoigner qu'on souhaite longue vie et prospérité au roi. Vive le roi! Criez : Vive le roi! Que voulez-vous faire d'une nation qui ne sait que crier *vive le roi!* (Mirab.) Que de gens ont crié successivement : *Vive* la nation! *Vive* l'empereur! *Vive* le roi! pour toujours vivre bien eux-mêmes. (Boiste.)

— On dit de même, *Vive la liberté! Vive la charte! Vivent les braves! Vivent nos libérateurs!* etc., pour exprimer que l'on désire la conservation de certaines choses, la vie et la prospérité de certaines personnes. Cette exclamation *vive* fut souvent accompagnée de cris de mort. (Boiste.) L'égoïste pense : *vive* moi. (Id.)

— Fam. Se dit pour marquer qu'on estime quelqu'un, qu'on fait grand cas de quelque chose. Vive un tel, c'est un galant homme. Vivent les arts. Vivent la Champagne et la Bourgogne pour les bons vins. Vive Paris pour la bonne compagnie et la bonne chère. Vive le vin. Vive l'amour. Vive la joie. Et tout crie ici-bas, l'honneur! *Vive* l'honneur! (Boil.) Les petits abbés sont admirables pour ébaucher une conversation galante; mais *vivent* les officiers pour donner la dernière main. (Ghérardi.)

> *Vivent* les grands esprits pour former les grands cœurs
> Mais cela n'appartient qu'à nous autres auteurs.
> (Piron.)

Quelques personnes considèrent à tort le mot *vive* dans ces phrases comme une exclamation, et la considèrent par conséquent comme invariable, l'analyse démontre le contraire. M. Thiers a donc fait une faute dans la phrase suivante : Ils se précipitèrent alors sur des groupes où l'on criait : *Vive* les Jacobins!

— S'empl. aussi substantiv. Un long *vive* le roi fend soudain les nuées. (Lamotte.)

— *Qui vive*. V. QUI-VIVE.

— Avoir l'organisation, le sentiment. Les animaux, les plantes vivent. Les minéraux croissent. Les végétaux croissent et *vivent*; les animaux croissent, *vivent* et sentent. (Linné.)

— Sentir, vouloir et penser. L'homme vit. L'insensé ne vit plus.

— Absol. Employer la vie, jouir de la vie, des bienfaits de Dieu, de la nature. Le sage *vit* dans le présent, sans lui sacrifier l'avenir. (Boiste.)

— Se trouve quelquefois employé activement avec le mot *vie* ou un nom de temps. Si le papillon ne mourait pas, s'il *vivait* seulement la vie d'un homme, la terre ne suffirait pas à sa postérité. (B. de St-P.) Ma profession en cette vie est de la *vivre* mollement, pour la jouir au double des autres. (Montaigne.) Qu'elle sera belle, cette vie qu'ils ne *vivront* jamais. (Letourneur.) Quelques critiques trouvent que cette manière de parler est affectée, bizarre.

VIVRE s. m. Nourriture. Donner le vivre et le logement. Près du déluge se range le changement dans le *vivre*. (Boss.)

— S'est dit aussi pour Vie, genre de vie. Quant à la sobriété, Julien vivait toujours dans un *vivre* soldatesque. (Mont.) A mesure que la possession du *vivre* est plus courte, il me la faut rendre plus profonde et plus pleine. (Id.) Le simple *vivre* est incomparablement plus malaisé que le bien *vivre*. (Pasc.) La nature apprit à Thalès que le *vivre* et le mourir étaient indifférents. (Mont.) Regardez la différence du *vivre* de mes valets à bras à la mienne. (Id.) Le bien *vivre* conduit au bien mourir. (Boiste.)

— Anc. cout. *Vivre naturel*. Pension alimentaire.

— S'empl. plus souvent au pluriel pour désigner toutes les choses dont une personne peut se nourrir. Les vivres sont fort chers dans cette

ville. Manquer de vivres. Fournir des vivres. Fournisseur de vivres. Munir une place de vivres. Grand convoi de vivres. De bons vivres. Des vivres frais. Magasin des vivres. Embarquer des vivres. Faire des vivres.

— Entreprise de la fourniture du pain et de la viande pour les armées. L'administration des vivres. Faire fortune dans les vivres.

— Mar. Nom qu'on donne aux comestibles de toutes sortes embarqués sur les bâtiments, pour la nourriture des états-majors, des équipages, des malades et des passagers. || *Vivres journaliers*. La quantité de vivres que l'on distribue chaque jour. || *Vivres de campagne*. Provisions qu'on embarque pour un voyage. || *Vivres frais*. Le pain, la viande fraîche, les légumes verts, que l'on distribue aux équipages dans certaines circonstances. || *Faire des vivres*, Faire ses provisions pour un vaisseau. || *Prendre des vivres*. Renouveler dans une relâche les provisions consommées. || *Vivres de retour*. Provisions qui restent à bord au moment du débarquement. || *Vivres de voyage*. Vivres que l'on garde en réserve.

— Fig. La vérité sera toujours proscrite, lapidée par ceux auxquels elle coupe les *vivres*. (Boiste.)

— Syn. comp. VIVRE. VIE. V. VIE. || VIVRES. DENRÉES. SUBSISTANCES. *Subsistances* a quelque rapport à la prévoyance, *denrées* à la police, et *vivres* aux besoins présents.

VIVRE. s. f. Ancien nom de la vipère.

— Blas. Serpent tortueux.

VIVRÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit des pièces imitant la vivre ou vipère, sinueuses et ondées, avec des entailles.

VIVRES-PAIN. s. m. pl. Fourniture de pain aux troupes.

VIVRES-VIANDE. s. m. pl. Fourniture de viande aux troupes.

VIVRIER. s. m. Anc. administr. Employé dans les vivres. || Fournisseur.

VIVRIER, ÈRE. adj. Se dit, dans les colonies, pour signifier Qui produit des vivres, des céréales nécessaires à la subsistance.

VIVROGNE. s. m. Art vétér. Maladie des bêtes à laine, appelée aussi *noir museau*.

VIZAGAPATAM. Géogr. Ville de l'Inde anglaise ; 10,000 hab.

VIZILLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Grenoble (Isère) ; 3,100 hab.

— Hist. *Etats de Vizille*. Etats particuliers du Dauphiné qui se réunirent au château de Vizille, le 21 juillet 1788. Ce fut un des préludes de la révolution française.

VIZIR. s. m. (de l'ar. *wezir*, porte-faix, et, par métaphore, ministre qui porte le poids du gouvernement). Relat. Nom des principaux officiers du conseil du Grand-Seigneur. Ce sont ces enfants d'où sortent, par une providence réagissante, la plupart des janissaires, des agas, des bachas, des *vizirs*. (B. de St-P.) Dans le gouvernement despotique, le *vizir* est le despote lui-même, et chaque officier particulier est le *vizir*. (Montesq.)

— *Grand vizir*. Le premier ministre de l'empire ottoman.

— Fig. et fam. *C'est un vizir*. Se dit d'un homme en place qui a le caractère absolu, le commandement hautain.

— *Parler en vizir*. Parler d'une manière despotique, absolue.

VIZIRAT ou **VIZIRIAT.** s. m. Relat. Dignité, fonction de vizir.

— Temps qu'un vizir est en place.

— Système politique dans lequel un premier ministre, responsable devant le souverain seul, dirige toutes les affaires.

VIZIRIAL, ALE. adj. Qui concerne un vizir, l'autorité du vizir. Il connaissait trop bien l'autorité *viziriale*, pour proposer une chose aussi praticable. (De la Motraye.)

VIZIRIEL, ELLE. adj. Polit. ott. Qui émane du vizir, du grand vizir. Une nouvelle lettre *vizirielle* vient d'être envoyée aux agents supérieurs des provinces soumises. (Journ. fr. de Constantinople.)

VIZORI. s. m. Hist. or. Membre d'une tribu du Guzarate.

VLADIMIR. Géogr. Ville de Russie, ch.-l. du gouvernement du même nom ; 6,000 hab. || Le gouvernement a 1,340,000 hab.

VLADIMIR I^{er}. Souverain russe, surnommé le Grand, régna de 980 à 1015. Il arriva au trône par le meurtre de son frère. Malgré ce crime et son luxe effréné, il gouverna sagement l'empire. || VLADIMIR II. Né en 1053, régna de 1113 à 1125. Son règne fut brillant, et il se signala par ses vertus comme par ses exploits militaires.

— *Ordre de Vladimir*. Ordre de chevalerie fondé par l'impératrice Catherine II, le 22 septembre 1782, en l'honneur de Vladimir le Grand. Il est divisé en quatre classes.

VLADISLAS. Nom commun à divers rois ou princes de Pologne, de Hongrie et de Bohême. || VLADISLAS I^{er}. Roi de Pologne, régna de 1081 à 1102. || VLADISLAS II. Régna de 1138 à 1146; fut détrôné par Boleslas IV, et mourut en exil en 1159. || VLADISLAS III. Régna de 1202 à 1206, fut chassé, et mourut en exil en 1233. || VLADISLAS IV. Régna de 1289 à 1333 ; mais il ne fut universellement reconnu que vers 1306. || VLADISLAS V. Régna de 1386 à 1434. || VLADISLAS VI. Né en 1424 ; régna de 1434 à 1444. Il fut élu roi de Hongrie en 1440, et il y régna sous le nom de Ladislas V *bis*. || VLADISLAS VII. Né en 1595; régna de 1632 à 1648. || VLADISLAS I^{er}. Duc de Bohême ; régna de 1109 à 1125. || VLADISLAS II. Régna de 1140 à 1173. || VLADISLAS III. Monta sur le trône en 1198 ; mais abdiqua après cinq mois de règne. || VLADISLAS. Roi de Hongrie. V. LADISLAS.

VLAN. interj. Mimologisme dont on se sert pour représenter une action subite. Vlan, m'y voilà. || Se dit particulièrement d'un coup donné avec la main. Je te frapperai. Vlan! il le frappe. || Il entre dans plusieurs mimologismes populaires. On s'en sert en parlant aux enfants, ou dans les contes qui leur sont destinés. Vli-vlan, vli-vlan-vlan, on lui donne sur le derrière. Vlivlan, taisez-vous.

VLASTA. Amazone bohémienne ; fut d'abord une des compagnes de Libussa, et voulut, après la mort de cette princesse, en 735, former un Etat où les femmes domineraient sur les hommes. Elle en établit le siége sur le mont Vidovlé, d'où sa singulière armée s'élançait sur les plaines voisines pour les ravager. Elle fut ainsi huit ans la terreur de la Bohême, ferma l'oreille aux propositions de paix du roi Przémislas, et publia un code qui consacrait sur tous les points la dépendance et l'infériorité des hommes. Le fort de Vidovlé fut pris d'assaut par le roi de Bohême, et Vlasta périt les armes à la main.

VLOTE-SCUTE. s. f. Mar. Nom d'une gabare hollandaise en usage sur le Zuyderzée.

VOACANGUE. s. f. (en langage de Madagascar, *voa-acanga*, fruit pintade, ainsi nommé à cause des taches de ses baies). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des apocynées, établi pour un arbre de Madagascar.

VOAMBE. s. m. Bot. Espèce de dolic de Madagascar, dont les graines ont le goût des pois.

VOANDZAÏÉE. s. f. Bot. V. GLYANE.

VOCABLE. s. f. (du lat. *vocabulum*). S'est dit pour Dédicace, invocation.

VOCABLE. s. m. Gramm. Mot, partie intégrante d'un langage. Les vocables de la langue français ; se dit particulièrement en parlant des substantifs.

VOCABULAIRE. s. m. (du lat. *vocabulum*, nom d'une chose). Dictionnaire où tous les mots d'une langue, classés par ordre alphabétique, ne sont accompagnés que d'une explication succincte et non raisonnée.

— Recueil des mots d'un art, d'une science. Vocabulaire de chimie, de physique.

— Dans un sens analogue. Le vocabulaire du peuple est peu étendu, très-étendu.

VOCABULISTE. s. m. Auteur d'un vocabulaire.

VOCAL, ALE. adj. (du lat. *vocalis*; fait de *vox*, voix). Qui s'énonce par la voix, qui s'exprime au moyen de la voix. Musique vocale. Partie vocale. Genre vocal. Style vocal. Oraison vocale. Sons vocaux. Ce ne sont point les prières *vocales* qui font l'oraison. (Ganganelli.)

— *Organe vocal*. L'organe de la parole. || *Cordes vocales*. Les deux replis de la muqueuse du larynx sur les ligaments thyro-aryténoïdiens, qui servent par leur vibration lorsque l'air les frappe à former la voix. Lorsque l'air est chassé des poumons et frappe les cordes *vocales*, les fait frémir et résonner, il devient le propagateur du son qu'elles produisent en l'apportant dans la bouche. (A. Mart.)

VOCAL. s. m. Anc. prat. Celui qui avait le droit de voter dans une assemblée.

VOCALE. s. f. S'est dit pour Voyelle.

— Musiq. Se disait quelquefois d'une manière elliptique pour La partie vocale. Les symphonies de cet opéra sont assez bien faites, mais la *vocale* est mauvaise. (J.-J. Rouss.)

VOCALEMENT. adv. D'une manière vocale, de bouche. Se dit par opposition à *mentalement*.

VOCALISATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui vocalise avec grâce et légèreté.

VOCALISATION. s. f. (pr. *vo-ka-li-za-cion*). Action de vocaliser. La *vocalisation* est une préparation au chant, un travail intermédiaire entre le solfége et l'exécution des compositions vocales. (C.-Blaze.) Les chanteurs et les cantatrices les plus habiles s'exercent tous les matins à la *vocalisation* pour se dérouiller la voix et en affermir l'intonation. (Id.)

— Se dit des sons de la voix, des voyelles, par opposition aux articulations, aux consonnes. Ce qui reste à faire avant tout dans les langues en général, c'est un alphabet universel, un alphabet comparé, un alphabet philosophique des langues, où toutes les *vocalisations* et les articulations de l'organe de la parole seront classées dans leur ordre naturel. (Ch. Nod.)

VOCALISE. s. f. Pièce de musique expressément composée pour l'exercice de la voix.

VOCALISER. v. n. 1^{re} conj. [rad. *vocal*]. Musiq. Chanter sur une voyelle. Vocaliser sur une syllabe, sur deux. On *vocalise* non seulement pour apprendre à passer un grand nombre de notes sur la même syllabe, mais pour égaliser la voix dans tous ses tons. (C. Blaze.)

VOCALISTE. s. des 2 g. Musiq. Syn. de Vocalisateur. V. ce mot.

VOCATIF. s. m. (du lat. *vocativus*; fait de *voco*, j'appelle). Gramm. Cas dont on se sert quand on adresse la parole à quelqu'un. Le vocatif est supplée, dans notre langue, par l'interjection *ô*. O mon Dieu ! ô mon père, ô malheureux, qu'as-tu fait !

— Quelquefois on ellipse cette interjection. Mon Dieu, qu'ai-je fait ! Toi que j'implore ! Mon sauveur ! Que fais-tu, malheureux !

VOCATION. s. f. (pr. *vo-ka-cion* ; du lat. *vocatio* ; fait de *vocatus*, appelé). Mouvement intérieur par lequel Dieu appelle une personne à quelque genre de vie. Résister à sa vocation. Répondre à sa vocation. Suivre sa vocation. Se faire prêtre par vocation. Sans la *vocation*, le cloître est un enfer. (M^{me} de Pompadour.) Une mère, je ne dis pas qui cède et qui se rend à la *vocation* de sa fille, mais qui la fait religieuse, se charge d'une âme avec la sienne. (La Bruy.)

— Ordre de la Providence que l'on doit suivre. Remplir sa vocation. La *vocation* de l'homme est d'être utile à ses semblables. (Acad.) La *vocation* des rois est de rendre leurs sujets heureux. (Id.) Il n'est guère d'hommes qui résistent à leur *vocation* pour commander aux autres, mais beaucoup pour leur obéir. (Boiste.) A sa *vocation* chaque être doit répondre. (F. de Neufchât.) On ne trahit pas [illegible] jour ; cette alternative de peine et de [illegible] sance est notre véritable *vocation*. (J.-J. Rouss.)

— Inclination qu'on se sent pour un état. Se sentir de la vocation pour le commerce, pour le barreau, pour le mariage. Contrarier la vocation de quelqu'un. S'opposer à sa vocation. L'ambition de produire n'est pas le talent, et c'est ce qu'il faut bien observer dans les prétendues *vocations*. (Bonstet.) Le choix d'un état devant influer sur tout le reste de notre existence, fixer notre position dans le monde, être la base de notre avenir, et souvent décider ou de son malheur ou de son bonheur ; l'étude de la *vocation*, le choix des occupations de la vie, doivent être pour tous les hommes l'objet de la plus inquiète sollicitude, le sujet de l'examen le plus sérieux et le plus approfondi. (L'abbé Weber.)

— Fig. Se dit aussi des choses. Si la loi est injuste dans cette compensation, elle a manqué à sa *vocation*, c'est plutôt une anomalie [illegible] loi. (Duranton.)

— Disposition, talent. Avoir de la vocation pour les affaires.

— Ordre extérieur de l'Eglise, par lequel les évêques appellent au ministère ecclésiastique ceux qu'ils en jugent dignes.

— *La vocation des gentils*. La grâce que Dieu leur a faite en les appelant à la connaissance de l'Evangile. Trois choses doivent concourir ensemble, l'envoi du Fils de Dieu, la réprobation des Juifs, et la *vocation* des gentils. (Boss.)

— *La vocation d'Abraham*. Le choix que fit Dieu d'Abraham pour être le père des croyants.

VOCAUX. s. m. pl. Dans les communautés ecclésiastiques, Ceux qui ont droit de voter dans quelque élection.

VOCEM. s. m. Liturg. Nom d'une an[illegible] quième dimanche après Pâques, parce que l'introït commence par ces mots : *Vocem jucunditatis*.

VOCHYSIACÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de Vochysié. V. VOCHYSIÉ.

VOCHYSIE. s. f. (pr. *vo-ki-zi*). Bot. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs [illegible] famille des vochysiées, établi pour plusieurs arbres du Brésil. Vochysie à grappes. Vochysie à feuilles échancrées. Vochysie de la Guiane.

VOCHYSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une vochysie. || VOCHYSIÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre vochysie.

VOCIFER. s. m. Ornith. Espèce d'aigle d'Afrique.

VOCIFÉRATEUR, TRICE. adj. et s. Qui vocifère.

VOCIFÉRATIONS. s. f. pl. (pr. *vo-ci-fé-ra-ci-on* ; du lat. *vociferatio* ; fait de *vocifero*, [illegible]). Paroles accompagnées de clameurs. [illegible] par des vociférations.

VOCIFÈRE. adj. des 2 g. (ét. lat., *vox*, voix ; [illegible] e porte). Qui a une voix très-forte, très-criarde.

VOCIFÉRER. v. n. 1^{re} conj. [illegible] crier fort. [illegible] *Je vocifère, tu vocifères*, [illegible] etc. Parler avec l'accent de la colère, pousser des clameurs. Vociférer contre quelqu'un.

— activ. *Vociférer* la paix. (Boiste.)

VOCITER. v. a. 1^{re} conj. S'est dit pour Appeler, nommer.

VOCONCES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Viennoise, entre les Allobroges au N., les Etats [illegible] et les Caturiges à l'E., les Cavares à l'O., les Memini et les Vulgientes au S.

VODANIUM. s. m. Nom [illegible] divinité des Germains. [illegible] Tepschau en Hongrie. Le [illegible] jaune de bronze, [illegible], très-dur, malléable, très-attirable à l'aimant, d'une cassure crochue.

VODINA. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe (Roumélie), à 80 kilom. N.-O. de Salonique; 12,000 hab.

VOET (Gisbert). Théologien hollandais, né en 1593, mort en 1680.

VOETIEN. s. m. Hist. relig. Disciple de Voet. Les *voetiens* s'attachaient au sens littéral de la Bible. (Compl. de l'Acad.)

VOEU. s. m. (du lat. *votum*). Promesse faite à Dieu par laquelle on s'engage à une œuvre que l'on croit lui être agréable et [illegible] de précepte. Vœu solennel, [illegible], modeste, imprudent, [illegible], fervent, irrésolu, [illegible], trahi. Faire un vœu. Faire [illegible] vœux. Vœu de virginité. Faire vœu de [illegible], de pauvreté et d'obéissance. Faire vœu [illegible]. Accomplir un vœu. Rompre son vœu. Violer son vœu. Des religieuses ont [illegible] leurs *vœux* de chasteté, d'obéissance et de pauvreté, en trois choses qui leur sont [illegible] : l'intérêt, l'orgueil et la haine. (M^{me} de Grignan.) Le nouveau-né reçoit la [illegible] du prêtre et les *vœux* des matrones. (Chateaub.) Les *vœux* sont enfants de la crainte. (Lamotte.) Dans des *vœux* sans espoir que sert de [illegible]. (Jouy.) De tout *vœu* forcé la chaîne est odieuse. (La Harpe.)

> Des parfums aussi doux que les *vœux*
> Que ta bouche innocente [illegible] vers les cieux.
> (Castel.)

> [illegible]
> (Rac.)

— *Vœux monastiques*. [illegible] vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance.

— *Vœu de stabilité*. [illegible] quelques religieux à demeurer toujours dans un certain monastère.

— *Vœu simple*. Vœu qui n'est pas fait en face de l'Eglise avec les formalités prescrites par les canons.

— Fig. et fam. *Je n'ai pas fait vœu de faire telle chose*. J'ai la liberté de la faire ou de ne pas la faire, je ne me suis engagé à rien.

— Promesse qu'on s'est faite à soi-même, résolution ferme [illegible] de faire ou de ne pas faire une chose. J'ai fait vœu de m'attacher à lui pour jamais.

— Offrande promise par un vœu. Appendre des vœux aux piliers d'une chapelle. Ce tableau est [illegible] *ex-voto*. V. EX-VOTO. [illegible] mon *vœu*, le voilà. (La Font.)

— Suffrage. Se dit dans certaines élections et délibérations. Donner son vœu. Refuser son vœu.

— Souhait, désir. C'est mon vœu le plus cher. Faire des vœux pour [illegible]. Borner ses vœux. Se rendre aux vœux de quelqu'un. Les vœux du peuple. Exaucer les vœux. Les rois [illegible] l'ambition, d'autres vœux que [illegible]. Le point essentiel pour [illegible], c'est d'accorder ses vœux avec [illegible] et la nature des choses. (D. S[illegible]) [illegible] faisait des vœux pour [illegible] ses jours. (Boss.) L'on n'ent[illegible], et [illegible] vœux adressés au [illegible]. (Pari[illegible])

> Mon cœur ne peut [illegible] et généreux,
> [illegible] vœux. (Volt.)

— *Le vœu de la loi*. Ce qui a été prescrit par la loi.

— [illegible] par Racine [illegible] l'empire.

VOEUX. s. m. pl. [illegible] à la profession [illegible] de l'état religieux. Prononcer ses vœux. Faire ses vœux. [illegible] pas encore [illegible] ses vœux, [illegible] qu'elle passât à travers le tombeau. (Chateaub.)

VOGEL (Christophe). Habile compositeur, né à Nuremberg en 1756, mort en 1788. Il a [illegible] plusieurs opéras, entre autres la *Toison d'or* et *Démophone*.

VOGELIE. s. f. (rad. *Vogel*). Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des plombaginées, [illegible] sur un petit arbrisseau du cap de Bonne-Espérance.

VOGEMENT. s. m. Anc. prat. Action de citer en justice.

VOGHÉRA. Géogr. Ville des Etats Sardes [illegible] N.-O. d'Alexandrie ; 10,0[illegible].

VOGHÉSIQUE. adj. [illegible] Chim. Nom donné à un acide [illegible] fabrique du département des Vosges [illegible] l'acide tartrique en [illegible] le tartre par l'acide sulfurique.

VOGIER. v. a. 1^{re} conj. Anc. prat. Citer, appeler en justice.

VOGLIE. s. f. [illegible] sur les gaîdres [illegible]

— [illegible]

VOGOULE. [illegible] Géogr. Peuple [illegible] Russie [illegible] Vogoules [illegible] surtout [illegible].

VOGUE. s. f. Mar. Mouvement [illegible] galère causé par la force des rames. [illegible]

— Fig. Crédit, réputation dont jouit une personne et qui attire [illegible] en vogue, avoir la vogue. [illegible] vogue. Ce marchand a [illegible] pas [illegible] par les gens [illegible] vogue qu'ils ont, ou par leur fortune. (La Rochefoucauld.)

— Se dit aussi des choses qui ont un grand sens, qui sont fort à la mode. Les romans sont en vogue. Jeu en vogue. Cette pièce a la vogue. La grande vogue de l'abominable livre les Maximes effrayé, en faisant connaître à combien de gens il convient. (Boiste.) Ou le ... art en vogue est l'art de bien voler. (Boileau.)

— Syn. comp. VOGUE. MODE. V. MODE.

VOGUE-AVANT. s. m. Mar. Rameur qui tient la queue de la rame et lui donne le branle || Pl., des vogue-avant.

VOGUER. v. n. 1re conj. (de l'allem. *wogen*, bouger, se mouvoir). Être poussé sur l'eau à force de rames. Les galères commençaient à voguer.

— Naviguer de quelque manière que ce soit. Voguer à pleines voiles. Notre vaisseau voguait en pleine mer. Le patron commanda la manœuvre, on mit le cap sur l'île, et la barque commença à *voguer* dans sa direction. (A. Dumas.) Le vaisseau, incapable de gouverner, *voguait* en travers, jouet du vent et des lames. (B. de St-P.)

Déjà leurs nefs, perdant l'aspect de la Sicile,
Voguaient à pleine voile, et de l'onde docile
Fendaient à la ... ours heureux les flots ... écumants
(Delille.)

— Par anal. Les graines des plantes aquatiques sont toutes construites de la manière la plus propre à *voguer*. (B. de St-P.) Je vois parmi ces insectes des voyageurs qui vont à la découverte, des pilotes qui, sans voile et sans boussole, *voguent* sur une goutte d'eau à la conquête d'un nouveau monde. (A. Mart.)

— Ramer, mouvoir, faire aller avec la rame. Ces forçats voguent à merveille.

— Fig. Avancer. Il y a bien peu d'esprits à qui l'on puisse se fier de leur conduite propre, et qui puissent sans témérité *voguer* en la liberté de leur jugement au-delà des opinions communes. (Charron.) L'homme sensible n'est point destiné à voguer avec joie, bercé mollement sur la vague de la vie, dans la vaste mer du temps. (Goethe.)

— Prov. et fig. *Vogue la galère*. Arrive ce qui pourra.

— Chapell. *Faire voguer l'étoffe*. Faire voler sur une claie les matières dont on veut faire les capades.

VOGUEUR. s. m. S'est dit pour Rameur.

VOHIRIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des gentianées, renfermant plusieurs plantes herbacées de la Guiane. Vohirie rose, bleue. Vohirie spathacée. Vohirie à fleurs courtes.

VOI! interj. (corrupt. de *ouais*). Sert à marquer l'étonnement. Cette interjection, employée par un de nos plus grands écrivains, ne se trouve dans aucun dictionnaire.

J'irais trouver mon juge et lui dirais : — Oui. — *Voi!*
Et lui dirais : Monsieur. — Oui, monsieur. — Lisez-moi.
(Racine.)

VOICE. s. f. Agric. Nom vulgaire donné dans l'Anjou à la vesce cultivée.

VOICHIVE. s. f. Agric. Portion d'une grange qui, dans le département des Ardennes, sert à placer les graines.

VOICI. prép. (par contract. de *vois ici*). Ce mot sert à montrer, à désigner une personne ou une chose qui est proche de celui qui parle. Voici le livre demandé. Voici de l'argent. Voici du papier, des plumes. Me voici ; que me veux-tu? Ma bonne amie, *voici* des oiseaux qui veulent vivre avec vous, je vous prie de les recevoir. (Florian.) De tous les êtres animés, *voici* le plus élégant pour la forme et le plus brillant pour les couleurs. (Buff.)

Voici trois médecins qui ne vous trompent pas :
Gaîté, doux exercice et modeste repas ...

— S'emploie aussi lorsqu'on va immédiatement énoncer, dire, expliquer ou détailler une chose. Voici la preuve de ce que j'avance. Voici la cause de ce phénomène, de cet accident. *Voici* les faits et les observations sur lesquels je fonde cette opinion. (Buff.)

— Fam. *En voici d'une autre, en voici bien d'une autre*. Se dit en parlant d'une chose qui paraît singulière.

— Marque aussi un état actuel ou une action qui a lieu dans le moment même. Voici l'heure de notre départ. Nous voici arrivés. Vous voici à la tête d'une immense fortune.

— Fam. *Nous y voici*. Se dit en parlant d'une chose qui arrive comme on l'avait prévu. || Se dit aussi pour exprimer qu'on arrive à la question.

— *Voici qui vous dira*. Licence poétique employée par ellipse pour Voici celui qui ou ce qui vous dira ; elle donne aux vers plus de vivacité, mais on doit n'en user qu'avec beaucoup de réserve. *Voici* qui vous dira les volontés des cieux. (Rac.)

— *Voici venir*. Locution qui se disait autrefois même dans le style élevé, et qui peut encore s'employer dans le style badin et surtout dans le style marotique. Modérez ces transports, *voici* venir l'infante. (Corn.) *Voici* venir ma sœur pour se plaindre avec vous. (Id.) Des maux que j'ai prédits *voici* venir le temps. (Del.)

Voyez, dit-elle, ami, *voici* venir froidure ;
Ne vont plus oiselets s'aimer jusqu'aux beaux jours.
(Berquin.)

— Fam. *Voici venir le printemps*. Le printemps approche.

Il se construit aussi avec d'autres verbes. *Voici* apparaître le Fils de l'homme sur les nuées. (Chateaub.)

— *Voici que*. Voici qu'il vient.

VOID. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Commercy (Meuse) ; 1,430 hab.

VOIE. s. f. (du lat. *via*. Chemin, route par où l'on va d'un lieu à un autre. Voie commode, sûre, dangereuse, ouverte.

Et cette nuit, sans peine, une secrète voie,
Jusqu'en votre vaisseau conduira votre proie. (Rac.)

— *Aller sa voie*. S'est dit pour Aller son chemin, continuer sa route.

— Se dit des grands chemins des anciens Romains ; de ces routes qui conduisaient de Rome aux extrémités de l'Europe et par delà. Les voies romaines portaient le nom de celui qui les avait fait construire ou réparer. La voie Appienne.

— Prov. *Être toujours par voie et par chemin*. N'être jamais chez soi ; être continuellement en course.

— *La voie publique*. Se dit en général des rues, des places publiques, des chemins, etc. Embarrasser, obstruer la voie publique.

— Fig. La voie du paradis, la voie du ciel. La bonne voie. Être dans la mauvaise voie. Je suis la voie, la vérité et la vie, a dit Jésus-Christ. Rien n'est impossible : il y a des *voies* qui conduisent à toutes choses ; et si nous avions assez de volonté, nous aurions toujours des moyens. (La Rochef.) Qu'importe la manière dont chacun cherche la vérité? Une seule *voie* ne peut suffire pour arriver à ce grand secret de la nature. (Symmaque.) Déjà même au secours toute *voie* est fermée. (Rac.)

— Écrit. saint. *La voie étroite*. La voie du salut. || *La voie large*. Le chemin de perdition.

— Écrit. Les commandements de Dieu, ses lois. Seigneur enseignez-nous vos voies. || Moyens dont Dieu se sert pour conduire les choses humaines. Les voies du Seigneur, de la Providence. || *Toute chair avait corrompu sa voie*. Les hommes s'étaient abandonnés à toute sorte de crimes.

— Astron. *Voie lactée*. Espèce de ceinture ou de zone lumineuse qui fait le tour du ciel, et qui est attribuée à des amas d'étoiles tellement pressées qu'on peut à peine les énumérer.

— Espace compris entre les deux roues d'une voiture. La voie d'une charrette, d'un cabriolet.

— Dans le même sens. Espace compris entre les deux rails sur lesquels circulent les voitures. La largeur de voie que l'on rencontre le plus fréquemment sur les chemins de fer est celle de 1 m. 44 c. entre les faces intérieures des rails.

— Trace que fait une voiture en marchant. Suivre la voie d'une voiture, d'un carrosse.

— Prov. et fig. *Laisser une chose en voie*. La laisser en vue, etc.

— Véner. Endroit par où le gibier a passé, et qu'il a indiqué par la trace et l'empreinte de ses pieds, ou par l'odeur ou le sentiment qu'il a laissé dans l'air. || *Voie de bon temps*. La voie d'une heure ou de deux heures. || *Voie chaude et voie fumante, voie vive*. Celle de l'animal qui vient de passer. || *Voie du relevé*. La voie déjà vieille. || *Voie de hautes erres*. La voie de la veille. || *Voie surplüée* ou *surneigée*. Celle sur laquelle il a plu ou neigé. || *Voie doublée*. Celle sur laquelle l'animal est revenu. || *Voie légère*. Celle sur laquelle les chiens dansent, quand ils ont de la peine à la suivre. || *Être à bout de voie*. Se dit des chiens qui s'arrêtent et ne trouvent plus la voie.

— Fig. *Mettre quelqu'un sur la voie, sur les voies*. Lui donner des renseignements, des indications propres à le faire parvenir au but qu'il se propose. || *Être à bout de voie*. Avoir épuisé toutes les ressources, et n'avoir plus aucun moyen de réussir dans son entreprise.

— Fig. et fam. *N'avoir ni vent ni voie d'une chose ou d'une personne*. N'en rien savoir, n'être point informé de ce qu'elle est devenue.

— Voiture par laquelle on transporte une chose ou une personne d'un lieu à un autre. Aller par la voie de terre. Prendre la voie de mer, la voie de l'eau. S'en aller par la voie du roulier. La voie de la poste. La voie de la Loire.

— Fig. Moyen dont on se sert pour arriver à son but. Suivre une voie. Prendre la bonne voie. Voies indirectes. Voies canoniques. Voies souterraines. Voies obliques. La voie de la faveur. La voie des armes. La voie la plus sûre d'éviter le danger, c'est de ne pas le craindre. (Homère.) Les *voies* de la sagesse ne sont que prospérités. (Salom.) L'hypocrite, comme la bête féroce, cache ses *voies*. (Boiste.) Cette *voie* est simple, naturelle, sûre ; elle est sans inconvénient. (J-J. Rouss.) Il n'est pas permis à aucun mortel de pénétrer par la *voie* des sens dans les secrets d'une autre vie. (De Juss.)

— *Il n'est pas dans nos voies*. Il n'est pas dans la nature de l'homme. Il n'est pas dans nos *voies* d'aimer tendrement et tranquillement qui nous hait. (Desfontaines.)

— Entremise. Par la voie d'un tel. Arriver à une place par la voie des femmes, par la voie d'un ministre, d'un député.

— *Être en voie de*. Être en train de, être prêt à. Être en voie d'accommodement. Être en voie de s'arranger.

— S'est dit pour Voyage. Se mettre à la voie.

— Anat. comp. Ensemble des conduits ou série d'organes que parcourt un fluide ou une matière quelconque dans l'économie animale. Voies biliaires. Voies urinaires. Voies digestives. Voies lacrymales. Les poissons n'ont pas de voies lacrymales, mais l'homme, les mammifères, les oiseaux et beaucoup de reptiles en sont fournis.

— Dans un sens analogue. Lorsque les premiers services sont passés, que le vin ordinaire a préparé les *voies*, les vins bus ouvrent les cœurs à la confiance et l'hilarité. (Brill.-Sav.)

— *Voies de la génération*. Ensemble de la génération dans les animaux. Chez le mâle, les voies de la génération, dans les espèces les plus composées, offrent successivement les *testicules*, l'*épididyme*, le *canal déférent*, les *vésicules spermatiques*, les *vésicules accessoires*, les *canaux éjaculateurs*, les *follicules prostatiques*, leurs *conduits* et le *canal de l'urètre*, renfermé dans la verge. Dans la femelle, elles sont formées par les *ovaires*, les *trompes*, l'*utérus*, le *vagin*. || *Premières voies*, les voies digestives qui comprennent tout le canal alimentaire. || *Secondes voies*. Ensemble des vaisseaux chylifères, et même des vaisseaux sanguins.

— Chim. Manière de faire quelques opérations. || *Voie sèche*. Celle qui consiste à soumettre les substances à l'action du feu. || *Voie humide*. Celle qui consiste à les traiter par des dissolvants liquides. La sensation du goût est une opération chimique qui se fait par *voie* humide. (Brill.-Savar.)

— Financ. *Voies et moyens*. Les ressources dont on peut disposer pour l'exécution d'un projet.

— Hist. anc. *Les neuf voies*. Nom d'un territoire sur lequel Xerxès fit ensevelir vivants neuf jeunes Thraces des deux sexes, en l'honneur du dieu que les Perses croyaient être sous terre.

— Hist. or. *Voie de Dieu*. Nom donné par les musulmans, à la guerre contre les infidèles.

— Jurispr. *Voies de droit*. Recours à la justice, suivant les formes légales. || *Voies de fait*. Les actes de violence, les mauvais traitements, les coups donnés à quelqu'un. || *Voie de fait*. Tout acte par lequel on s'empare violemment d'une chose sur laquelle on n'a point de droit reconnu.

— Mar. *Voie d'eau*. Ouverture accidentelle faite dans la partie submergée d'un bâtiment et par laquelle l'eau pénètre dans son intérieur. Les voies d'eau produites par les boulets de l'ennemi, dans un combat, se bouchent provisoirement au moyen de tampons.

— Mystic. *Voies intérieures*. Moyens de parvenir à la perfection.

— Techn. Ouverture que fait la scie dans un morceau de bois. || *Donner une voie de chardon à une étoffe*. La brosser avec des chardons pour en tirer le poil. || *Voie de calandre*. Se dit de huit tours que l'étoffe passe sous la calandre.

— Syn. comp. VOIE. MOYEN. V. MOYEN.

VOIE. s. f. Métrol. Mesure de volume de l'ancien système, employée pour mesurer le bois de chauffage. La voie vaut 56 pieds cubes ou 1,9195 stère ; deux voies font une corde. Depuis l'établissement du système métrique, la corde et la voie ont été remplacées par le stère. Ce dernier mot s'emploie cependant encore vulgairement pour Charretée, mesure qui contient environ une charretée. Une voie de bois. Une voie de pierre. Une voie de sable. Une voie de plâtre.

— *Voie de charbon*. Sachée de charbon telle qu'un homme peut la porter. || *Voie d'eau*. Les deux seaux d'eau que porte un homme.

VOIGTLAND. (littér. *terre des avoyers*). Géogr. Contrée saxonne, ainsi nommée parce qu'à partir du XIe siècle elle fut gouvernée par des avoyers impériaux appartenant à la famille dont sont issus les princes et les comtes de Reuss d'aujourd'hui.

VOILÀ (par contract. de *vois là*). Préposition dont la signification est analogue à celle de *voici*, mais qui sert principalement à marquer une chose un peu éloignée de celui qui parle. Voici des cerises, voilà des prunes. Le voilà, cet homme si dangereux.

— Se dit aussi des choses qui sont seulement exprimées par le discours. Dans ce cas, il se rapporte toujours à ce qui vient d'être dit, expliqué, détaillé ; tandis que *voici* se rapporte à ce qu'on va dire. Du pain et du fromage, voilà son déjeuner de tous les jours. Voilà ce qui en est résulté. Voilà sa preuve. Voilà ses arguments. La soif de l'or, *voilà* le principe des crimes et des malheurs. (Flor.)

— Sert à marquer un état prochain ou actuel, une action qui a lieu présentement. Voilà qui est fait. Voilà qui va bien. Voilà qui est bon. Quel jeu tumultueux commencez-vous, folâtres zéphyrs? les *voilà* qui courent l'un après l'autre, et se roulent sur le gazon. (Gessner.)

— Molière a dit, Le *voilà* que j'ai amené avec moi.

— Fam. Sert à marquer ce qu'une chose a d'inopiné, de subit. Comme nous nous promenions, voilà qu'une pluie, qu'une ondée survint. *Voilà* qu'au fond d'un bois se présente ma mère. (Del.)

— *Ne voilà-t-il pas!* Sorte d'exclamation de surprise. Ne voilà-t-il pas de quoi me surprendre! Ne voilà-t-il pas de quoi se faire chasser!

— *Voilà*, de même que *voici*, se construit avec des verbes. Et *voilà* couronner toutes tes perfidies. (Mol.) Puisque c'est un devoir, vous y pouvez compter. — *Voilà* parler en fille raisonnable. (Lamotte-Houdard.)

VOILABLE. adj. des 2 g. Qui peut être, qui doit être voilé.

VOILE. s. m. Pièce de toile ou d'étoffe destinée à cacher quelque chose. Voile épais. Voile clair. Voile discret, pudique, virginal, secret, flottant, sacré, officieux. Voile de mousseline, de gaze, de tulle. Mettre un voile sur des dragées. Couvrir d'un voile. Si vous obtenez en vain des succès, de grandes louanges, de quoi jouirez-vous enfin? Un *voile* plus soigneusement orné couvrira votre tombe. (Senanc.)

A sa compagne enfin s'unit un seul époux,
Et sous les *voiles* saints du modeste Hyménée,
Ils dérobent tous deux leur couche fortunée. (Defont.)

Ici le lin roulé sur un fuseau rapide
Prépare un *voile* simple à la beauté timide.
(Esménard.)

— Fig. *avoir un voile devant les yeux*. Se dit lorsque les préjugés, les préventions, l'amour, la haine, ou quelque autre passion nous empêchent de voir les choses comme elles sont.

— Partie du vêtement des femmes dont elles se couvrent le visage. Voile noir. Voile blanc. Mettre un voile. Se couvrir d'un voile. Pourquoi peint-on toujours la Justice avec une épée et une balance? Je voudrais quelquefois lui mettre un *voile*. Il est souvent de la justice de ne pas faire justice. (Le pr. de Ligne.)

— Fig. Se dit quelquefois des vêtements en général. Chaque *voile* qui tombe offre un charme de plus (Baour-Lorm.) Les *voiles* déployés vont couvrir leurs appas. (St-Lamb.)

— Couverture de tête que portent les religieuses. Bénir le voile. Les ennuis de son front se cachent sous un bandeau de lin ; et le *voile* mystérieux, double symbole de la virginité et de la religion, accompagne sa tête dépouillée. (Chateaub.) || *Prendre le voile*. Être reçue au noviciat, se faire religieuse.

— Par extens. Étoffe avec laquelle on fait le voile des religieuses, et qu'on emploie à divers usages. Habit de voile. Doublure de voile.

— Liturg. Morceau d'étoffe qui couvre le calice.

— Grand rideau. On met quelquefois un grand voile dans les cathédrales pour séparer le sanctuaire du reste du chœur.

— Fig. Le fruit annoncé n'est encore qu'un germe imperceptible enveloppé dans des *voiles* de pourpre. (Deleuze.)

— Obscurité que répand la nuit ou les nuages. La nuit d'un *voile* obscur couvrait encor les airs. (J.-B. Rouss.) Le globe s'est couvert d'un *voile* ténébreux. (Dulard.) Les *voiles* de la nuit commençaient à se déployer dans les airs. (Barth.) Des brouillards épais et fréquents jettent un *voile* obscur sur ces hideuses campagnes. (Rayn.)

La nuit vient à grands pas, et de son char d'ébène
Jette un *voile* léger que l'œil perce sans peine.
(St-Lambert.)

— Dans un sens analogue. Un *voile* d'eau unit les nuages à la terre. (Chateaub.)

Le jour du crépuscule et du globe argenté
Sous le *voile* des eaux éclairait sa beauté. (St-Lamb.)

— Fig. dans un sens moral. Prétexte, apparence, excuse. Voile ingénieux, spécieux, emprunté, énigmatique. Le voile du mystère. Le voile de l'erreur. Le voile de l'ignorance. Le *voile* enchanteur d'aimables fictions. (Gilbert.) Quel mystère est caché sous ces *voiles* aimables? (Chénier.) La fable est le *voile* de la vérité ; l'erreur en est, le fantôme. (Boiste.) L'usage du monde s'est couvert du *voile* de la platitude. (***) La religion se dépouille peu à peu des *voiles* dont l'ignorance l'environne, et à chaque *voile* qu'elle rejette, Dieu se rend invisible. (A. Mart.) Le *voile* de la mort se répand sur sa vie. (Volt.)

Ces préjugés honteux que le vulgaire encense
Étendaient sur nos yeux les *voiles* de l'erreur.
(Venance.)

Cette austère vertu dont se parait l'ingrat
Ne servait que de *voile* au plus noir attentat.
(Crébillon.)

Un *voile* d'amitié vous trompa l'un et l'autre,
Et mon amour devint le confident du vôtre. (Rac.)

— Fig. Ce qui nous dérobe la connaissance d'une chose. Soulevons le voile qui nous cache notre naissance. Soulevons le voile qui nous cache toutes les merveilles de la nature. Les grâces et la beauté ne sont trop souvent qu'un *voile* impénétrable dont la nature enveloppe une âme froide, même atroce. (Boiste.) Le *voile* qui enveloppe l'avenir n'est pas un des moindres bienfaits de la Providence. (Miss Bellamy. Souvenez-vous que la nature est couverte d'un *voile* d'airain, que les efforts réunis de tous les hommes et de tous les siècles ne sauraient soulever l'extrémité de cette enveloppe. (Barth.)

— Fig. Un *voile* sombre de tristesse et de consternation a couvert son visage. (J.-J. Rouss.)

— Anat. *Voile du palais*. Espèce de cloison musculo-membraneuse à peu près quadrilatère, dont le bord supérieur est fixé au bord de la voûte palatine, et dont l'inférieur, libre et flottant au-dessus de la base de la langue, présente dans sa partie moyenne un prolongement appelé la *luette*. Ses bords latéraux se continuent avec la langue et le pharynx par deux replis de chaque côté, que l'on nomme ses piliers. Le voile du palais est tapissé sur sa surface antérieure par une portion de la membrane muqueuse palatine, et sur la postérieure par la pituitaine.

— *Voile médullaire supérieur*. Nom donné à la valvule de Vieussens. || *Voile médullaire inférieur*. Bandelette médullaire qui fait commu-

niquer le cervelet avec les tubercules quadrijumeaux et avec la moelle épinière.

— Musiq. instrum. Pièce d'étoffe que l'on jette sur les peaux des timbales, pour en intercepter les vibrations et diminuer ainsi la sonorité de l'instrument.

VOILE. s. m. Bot. Membrane très-mince qui, dans la jeunesse, unit les bords du chapeau des champignons avec le stipe, et se déchire par l'effet de la croissance, en laissant quelquefois des lambeaux ou des Langes pendantes.

VOILE s. f. Mar. Surface d'un tissu qui se déploie sur un mât pour recevoir le souffle du vent et imprimer à un navire son mouvement sur la mer ou sur l'eau. L'usage de la voile, postérieur à celui de la rame, est très-ancien; il se trouve chez les sauvages les plus inconnus, lesquels n'ont pu en recevoir l'idée que par les inspirations du besoin. Voile longue, large, petite, grande. Voile carrée. Voile latine. Voile triangulaire. Voile trapézoïde. Chaque bâtiment sur les mers des différents pays, sur les eaux des différents fleuves, a ses *voiles* appropriées aux circonstances atmosphériques et accidentelles de localité; chez tel peuple navigateur, les *voiles* sont en toile de chanvre, chez les Indiens elles sont en coton, chez les Chinois elles sont faites avec des joncs; les insulaires de la mer du Sud les font en écorce d'arbre et de paille. (J. Lecomte.) La petite barque qu'une seule *voile* peut faire glisser sur l'eau, a été le point de départ du superbe édifice en toile qui devient nécessaire à l'impulsion d'un grand navire. (Id.) Le flottant appareil des *voiles* et des mâts. (Del.)

Sur le rivage, en ses replis flottants,
Déjà ma *voile* emprisonnait les vents. (Malfil.)

Et les *voiles*, des vents appelant les haleines,
Tournent sur les longs bras de leurs longues antennes.
(Delille.)

— *Voile d'eau.* Voile attachée assez bas pour traîner dans l'eau.

— *Mettre à la voile* ou *sous voile.* Déployer les voiles au moment de commencer une navigation. || *Faire voile.* Naviguer. || *Faire force de voiles, forcer de voiles, mettre toutes les voiles dehors* Déployer toutes les voiles pour faire plus grande diligence. || *Régler ses voiles.* Proportionner ses voiles au vent. || *Être fin de voile.* Se dit d'un navire bon voilier.

—Fig. et fam. *Mettre toutes les voiles au vent; aller à voiles et à rames.* Faire tous ses efforts, mettre tout en œuvre pour réussir. Un nouveau venu excitait l'admiration: le bel esprit mit toutes les *voiles* (Marm.)

— Fig. et fam. *A pleines voiles* De tout son cœur. On lui a proposé cette affaire, il y a donné à pleines voiles. Il le souhaitait pour l'honneur du fils, afin de pouvoir l'estimer à pleines *voiles.* (Mme de Sév.)

— Fig. et fam. *Caler la voile dans quelque affaire.* Se relâcher de ses prétentions, se radoucir, parler avec moins de hauteur.

— Prov. ***Il faut tendre voile selon le vent.*** Il faut agir selon les circonstances.

— Par extens. S'emploie pour Vaisseau, navire. Une escadre de quinze voiles. Apercevoir une voile à l'horizon. Si vous voulez partir, la *voile* est préparée. (Rac.)

— Actinoz. Syn. de Vellèle.

— Conchyl. *Voile déployée, roulée.* Espèces de coquilles du genre trombe.

— Moll. *Voile latine.* V. VOILIER.

— Navig. Train de bois de construction sur la Meuse.

—**VOILÉ, ÉE.** part. pass. du v. Voiler. S'empl. adjectiv. Qui est couvert d'un voile. Tout à coup j'entendis le murmure d'un vêtement sur l'herbe, et une femme à demi *voilée* vint s'asseoir à mes côtés. (Chateaub.)

— Qui a pris le voile. Religieuse voilée.

— Qui est obscurci, qui est couvert. Le soleil est voilé d'un nuage.

Le soleil est *voilé*, mais son disque invisible
Porte un jour tendre et doux sur le monde paisible.
(St-Lambert.)

— Qui est caché, couvert. Sa naissance est voilée d'un grand mystère. Il y a des vices qui ne peuvent être *voilés* du manteau de l'hypocrisie. (Boiste.)

— Fig. La prosodie anglaise est uniforme et *voilée;* ses beautés naturelles sont toutes mélancoliques. (Mme de Staël.)

— *Voix voilée* ou *un peu voilée.* Voix qui, par quelque disposition de l'organe, n'a qu'une partie de son timbre et de son éclat.

— Manuf. *Porcelaine voilée.* Celle dont la blancheur est terne par la flamme ou par toute autre cause.

— Mar. Se dit d'un bâtiment par rapport à sa voilure et à la forme de ses voiles. Bâtiment bien voilé, mal voilé. Navire, vaisseau voilé en brick, en goëlette.

— Bot. Se dit du fruit, quand le calice, sans adhérer à l'ovaire, persiste autour de lui d'une manière lâche, et n'entoure le fruit qu'en partie.

VOILER. v. a. 1re conj. (rad. *voile*, s. m.). Couvrir d'un voile. Voiler sa figure, son visage. Voiler des tableaux.

— Dérober la vue de quelque chose, en la couvrant comme ferait un voile. Le brouillard du matin voilait encore les collines. Les nuages voilaient la lune, voilaient le soleil.

Mais dès que la nuit sombre eut *voilé* l'Italie,
Ma porte sourdement roule sur les vieux gonds.
(F. Bailly.)

— Fig. Voiler ses desseins. Voiler son amour. L'excès de l'amour-propre *voile* l'esprit, et dévoile la sottise. (Mme de Somery.) Le temps *voile* et dévoile tout. (Imbert.) L'Italie humiliée semble s'efforcer de *voiler* sous un manteau de fleurs la mutilation des monuments de sa gloire passée. (De Forbin.) La nature nous *voile* la Divinité, afin que nous en puissions supporter les approches. (B. de St-P.) Ils ont dérangé le bandeau qui *voilait* la profondeur de leur ambition. (Rayn.) Il n'y a que le désir de la passion qui puisse me *voiler* l'horreur de ma situation présente. (J.-J. Rouss.)

— SE VOILER. v. pron. Être voilé.

— Se couvrir d'un voile. Mettre son voile. Les femmes se voilent dans ce pays.

— Se couvrir d'un nuage. Quelquefois le ciel se *voile* de nuages. (Rayn.)

— Fig. Se couvrir d'une apparence. Se voiler du bandeau de l'amour, du manteau de la religion. Les amants se *voilent* toujours des plus séduisantes apparences: la possession détruit cette enveloppe trompeuse, et découvre souvent une hideuse réalité. (Boiste.)

— Se dit du bois qui se courbe, se déjette, par l'effet de la sécheresse ou de l'humidité.

— Techn. Une feuille de métal se *voile* lorsque, par suite des efforts auxquels elle est soumise, elle perd la forme qu'elle devait avoir, et qu'au lieu, par exemple, de présenter une surface plane ou d'une courbe légère et continue, elle devient fortement convexe ou concave, sans régularité. Les chaudières en tôle de fer sont sujettes à se *voiler* sous l'influence d'efforts trop considérables ou inégaux entre eux (Fourneaux.)

— Syn. com. VOILER, DÉGUISER, PALLIER. V. PALLIER.

VOILER. v. a. 1re conj. (rad. *voile*, s. f.). Mar. Garnir un bâtiment de ses voiles.

VOILERIE. s. f. Mar. Atelier dans lequel on confectionne les voiles de toute sorte pour le service de la flotte.

VOILETTE. s. f. (dimin. de *voile*). Petite voile latine.

VOILETTE. s. f. (rad. *voile*, s. m.). Cost. Espèce de petit voile que les femmes portent sur leur chapeau.

VOILEUR. s. m. Navig. Marinier qui conduit le train de bois appelé voile.

VOILIER. s. m. Tout ouvrier qui confectionne les voiles des vaisseaux. On embarque toujours à bord de chaque bâtiment de guerre, pour l'entretien et la réparation des voiles, un nombre de voiliers proportionné à la grandeur du bâtiment.

— Se dit aussi d'un bâtiment qui marche bien ou mal, qui cingle bien ou mal sous voiles. Ce bâtiment est bon voilier, est fin voilier. Il est mauvais voilier.

VOILIER. s. m. Ichthyol. V. ISTIOPHORE et ACANTHURE.

— Moll. Poulpe parasite des argonautes, ainsi nommé parce qu'on admet qu'il peut voguer dans sa coquille, servant de bateau, à l'aide de ses bras palmés ou des bords de son manteau, servant de voile.

— Ornith. Nom donné aux oiseaux dont le vol est étendu. Les martinets sont de bons voiliers. || *Grands voiliers.* Les oiseaux de haute mer, tels que les albatros et les pétrels.

VOILIÈRE. s. f. Géom. Courbe que forme une voile enflée par le vent.

— adj. Ornith. *Ailes voilières* Ailes épaisses, massives, arquées, non tout à fait terminées dans le vol, ayant leurs cinq premières pennes de longueur inégale et échancrées depuis le milieu jusqu'à l'extrémité, qui, bien que la plus importante pour le vol, forme une surface interrompue.

VOILURE. s. f. Mar. collect. Ensemble des voiles nécessaires à un navire. Voilure du mât de misaine, du grand mât et du mât d'artimon. Voilure réglée. Avoir une petite, une grande voilure.

— Quantité de voiles que porte un bâtiment, par rapport au vent qu'il a et à la route qu'il veut faire. Être sous une petite, sous une grande voilure. || ***Régler la voilure sur le temps.*** Mettre dehors un nombre de voiles approprié au vent qui souffle.

— ***Avoir la voilure d'un brick, d'une goëlette, d'un cutter.*** Être voilé en brick, en goëlette.

— Techn. État d'une feuille de métal qui s'est voilée.

VOIR. v. a. 3e conj. (du lat. *videre*). *Je vois,* ***tu vois, il voit, nous voyons, vous voyez, ils voient.*** *Je voyais, nous voyions,* [illegible] *Je vis. J'ai vu. Je verrai. Je verrais.* Vois, voyons, voyez. *Que je voie, que nous voyions. Que je visse.* *Voyant.* Apercevoir, distinguer; recevoir l'image des objets par l'organe de la vue. Voir un objet. Voir le jour. Voir la lune. Ne pas voir les choses qui sont sous ses yeux. Ils s'arrêtèrent en me *voyant*, et me demandèrent mes armes. (Chateaub.) J'ai *vu* dans les tempêtes les couleurs de l'arc-en-ciel sur la crête des flots. (B. de St-P.) Je *vois* tout ce qui se passe dans la prairie, et je ne sais *vu* de personne. (X. de Maistre.) Tu n'as jamais *vu* de fille si hypocrite, quoique tu aies demeuré à l'archevêché. (Le Sage.) Nous avons *vu* [illegible] sur un groseillier dans un jardin. (Buff.)

Phyllis, depuis deux ans, cause seule mes peines,
Je l'aimais dès le jour que je vis ses yeux bleus
(Fusais.)

Depuis deux ans entiers, chaque jour je la *vois*
Et crois toujours la *voir* pour la première fois. [illegible]

— Pour donner plus de force au discours, on dit, Voir une chose de ses yeux, de ses propres yeux.

Je ne vous crois point, reprit l'autre, comment [illegible] je l'ai *vu*, *vu* de mes yeux, [illegible]
(La Fontaine.)

[illegible]

— Se dit souvent par rapport à [illegible] l'état d'une personne ou d'une chose. C'est [illegible] [illegible] Nous *voyons* [illegible] Barth.) [illegible] rochers dont cette île est couverte. (Id.) Il ex[illegible] Barth.) Cet homme qu'on a *vu* fuir les dignités, sollicite avec ardeur celle [illegible] *vu* [illegible] (Chateaub.)

[illegible]

[illegible] (P.-L. Courier.)

— [illegible]

— *Voir* [illegible] *de bon œil,* [illegible] favorables ou défavorables, être bien aise ou fâché [illegible]

— [illegible] *la place.* Se dit [illegible]

[illegible]

[illegible] chose.

— ***J'ai vu l'heure que, j'ai vu le moment*** [illegible] que.

[illegible] matin. J'irai vous voir à deux [illegible]

[illegible]

— ***Voir venir quelqu'un.*** Démêler, découvrir, [illegible] vois venir de loin.

[illegible] siennes, et voir quelle conduite on doit tenir.

[illegible]

— *Faire voir le jour.* Se dit aussi des ouvrages, des livres, et signifie, Être publié, paraître. Cet [illegible] jour.

[illegible]

berceau, parce [illegible] Mandane, mère de Cyrus, [illegible]

[illegible] si invinciblement [illegible] l'avons déjà *vu.* (Id.)

[illegible] des coquilles qu'on n'a jamais *vues* dans nos [illegible] (B. de St-P.)

[illegible] pour attirer l'attention.

[illegible] temps.

[illegible] *d'y aller voir.*

[illegible] prochain. (De Juss.)

[illegible] s'il est chez lui.

[illegible] vu. Il a vu [illegible]

[illegible] (J.-J. Rouss.) [illegible] froi. (Buff.) [illegible]

[illegible] elle.

[illegible] jets. Les peuples [illegible]

— *Voir que.* Par ellipse pour *voir à ce que.* Je vous charge de *voir* que cet argent soit employé selon sa destination. (J.-J. Rouss.)

[illegible] pr. v. *Je lui ferai voir qu'en son* [illegible]. Je lui prouverai qu'il [illegible] ce qu'il dit.

— Connaître par l'intelligence. Dieu voit le [illegible] des cœurs. Dieu voit toutes choses. Les [illegible] voient Dieu dans toute sa majesté.

— Dans un sens analogue. Dans la ruine de Jérusalem, les [illegible] heureux *voyaient* sa [illegible] (Quinet.)

[illegible] Dans leurs persécuteurs ils [illegible] pères. (Del.)

[illegible] je dois à ses heureux secours :
[illegible] de mes jours,
[illegible] de son frère,
[illegible], et de père et de mère.
(Boiss.)

Faire voir. Montrer, faire connaître. [illegible] son bras, sa [illegible], ses blessures. Je vous [illegible] toutes les curiosités de mon cabinet.

— Fig. Mettre en évidence. Faire voir le [illegible] que les agréments de l'esprit faisaient un des [illegible] de sa cour. (Volt.) L'analyse ne nous [illegible] des idées exactes qu'autant qu'elle ne nous fait *voir* dans les choses que ce qu'on y voit. (Condill.)

Dans ce récit je prétends faire voir
D'un certain sot [illegible]
(La Font.)

— Par anal. *Laissez voir.* Laissez-moi voir ce tableau, ces bijoux. [illegible] voir de [illegible] dans [illegible].

— Donner à connaître. Il m'a laissé voir qu'il ne serait pas éloigné de faire telle chose.

— Prov. *Je lui ferai bien voir à qui il se [illegible], à qui il s'adresse, à qui il a affaire.* Je lui ferai bien connaître, je lui apprendrai bien.....

— Juger. Considérer sous tel ou tel aspect, sous tel ou tel point de vue. Je vois cela sous un autre point. Chacun a sa manière de voir les choses. Voir tout de travers. Je vois ce qu'il me reste à faire. [illegible] on monte, l'on [illegible] qu'il est, mais ce qu'il devrait être. (Mme [illegible].) [illegible] *voir* les choses [illegible]

— Vivre. La [illegible] ne *voit* point deux années. (B. de St-P.)

— Les poètes [illegible] à la première personne du présent, quand la rime les y force.

Non, non, [illegible] à ma foi.
[illegible], seigneur, [illegible] je vous voi.
(Racine.)

— Neutral. Voir clair. Voir trouble. Voir [illegible], mal. Voir de très-près. Voir de très-loin. N'y voir goutte.

[illegible], assis sur le banc qui s'appuie à son mur,
[illegible] vieux [illegible] et, n'y *voyant* [illegible] peine,
[illegible] jour [illegible] un livre obscur. (V. Hugo.)

— Fig. *Voir de loin, voir bien loin.* Avoir beaucoup de pénétration, de prévoyance. Je vois de loin et j'attends de même. (La Font.)

— Prov. et fig. *Il ne voit pas plus loin que son nez, que le bout de son nez.* Avoir peu de lumières, peu de prévoyance.

— Avoir vue. Cette maison voit sur un jardin, voit sur une [illegible].

— *Voir à.* Veiller à, avoir soin de. Allez voir aux ouvriers. Voyez [illegible] qui se passera. Voyez à la dépense.

— Connaître. Dieu voit. Les anges voient.

— Dans un sens analogue. Moins on *voit*, moins on s'imagine. (Dussaulx.)

— Examiner. On doit donc commencer par *voir* beaucoup et par voir souvent. (Buff.) Plus les yeux ont *vu*, plus la raison *voit* et [illegible]. (Fonten.) Il est bon de *voir* avec qui l'on se lie. (Lenoble.) Pour bien *voir*, on ne doit pas embrasser trop d'objets à la fois. (Dussaulx.) Il faut tout *voir* pour bien juger. (Mme de Maintenon.)

— Juger. Voir clair, voir bien, voir juste dans une affaire. Je vois comme vous. Les gens bêtes ne *voient* pas; les esprits faux *voient* mal, et les petits esprits ne *voient* que jusqu'à leur hauteur. (Bonnin.) Chaque homme a sa manière de *voir*; il en a même une différente, selon les circonstances. (Beccaria.)

— Prat. *Assigner pour voir, dire et ordonner.....* Pour être présent quand on dira, quand on ordonnera.

— SE VOIR. v. pr. Être vu. Cela ne peut pas se voir de si loin.

— *Cela se voit tous les jours.* Cela arrive journellement, fréquemment. ‖ Dans un sens contraire. Cela ne s'était pas encore vu. Cela ne s'est jamais vu.

— S'être rencontré. Cette plante se voit dans tous les lieux arides.

— Se regarder. Se voir dans une glace, dans un miroir. Troublez l'eau, vous y *verrez*-vous? (La Font.)

— Fig. Connaître soi, s'examiner. On est trop près de soi pour se bien *voir*. (Boiste.) On se *voit* d'un autre œil qu'on ne voit son prochain. (La Font.)

— Se fréquenter. Ces deux amis se voient tous les jours. Ces personnes ne se voient plus.

— Se juger. Dès lors ils se virent sauvés, ils se virent perdus.

— Voir soi, se trouver. Se voir dans la misère. Se voir abandonné de tout le monde. Se voir méprisé. Se voir dans l'opulence. Me *voyant* dans une situation aussi brillante, je l'ai supplié de vous envoyer quelques secours. (B. de St-P.) Mais Oreste, se *voyant* à la tête d'une armée, la tourna contre Naples lui-même, qui prit la fuite et qui [illegible] à sa dignité. (Anquet.) Ils se sont *vus* obligés de se disperser de lieux en lieux. (Volt.) Il s'était *vu* réduit à la nécessité de travailler aux mines de cuivre, pour vivre et pour se [illegible]. (Id.) Le prieur était possesseur tranquille de sa maîtresse, et, se *voyant* à l'abri du soupçon, il s'abandonnait à ses passions en pleine sécurité. (G. Lewis.)

— Syn. comp. VOIR, APERCEVOIR. V. APERCEVOIR.

VOIRE. adj. (du lat. *vere*, vraiment). S'est dit pour Vraiment, même, certes. Que fais-tu, que tu ne prépares tantôt à servir? *Voire* [illegible], tout est prêt. (P.-L. Courier.)

Comme ces [illegible], qui [illegible] cerveau,
N'ont point [illegible] vertu, sinon de dire : *Voire.*
(Regnier.)

Chapitres, non de rats, [illegible] très de [illegible],
Faire [illegible] (La Font.)

VOIREMENT. adv. (de l'ital. *veramente*). S'est dit pour A la vérité. Il y a *voirement* quelques articles qui semblent n'avoir pl[illegible] aucun usage. (St François de Sales.)

VOIRIE. s. f. (de la basse latin. *viaria*, ou [illegible]; fait de *via*, voie). Charge de voyer.

— Partie de l'administration publique qui a pour objet l'établissement, la conservation, l'entretien et l'alignement de toutes les voies publiques.

— La voirie admet deux divisions distinctes. La première, sous le nom de *grande voirie*, embrasse toutes les communications d'un intérêt général, les routes royales et départementales, les chemins de fer, les fleuves et rivières navigables ou flottables. La seconde, nommée *petite voirie*, embrasse toutes les communications d'un intérêt local, les chemins vicinaux, les cours d'eau non navigables ni flottables. ‖ La voirie se distingue aussi en *voirie urbaine* et en *voirie rurale*, selon qu'elle a pour objet les villes ou les campagnes.

— Lieu où l'on dépose les débris d'animaux, les vidanges et autres immondices de toute nature qui encombrent les grandes villes. Les voiries, ordinairement situées au dehors des villes, ont été fort anciennement, du moins à Paris, soumises à des ordonnances de police. Les partis dressent des statues à des traîtres, à des scélérats, et jettent à la *voirie* les corps des héros, des grands hommes. (Boiste.)

— Féod. Charge héréditaire de certains fonctionnaires qui devaient veiller à la sûreté des routes.

VOIRON. Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. de Grenoble (Isère) : 7,580 hab.

VOISENON (Claude-Henri Fusée, abbé de). Poète français, né au château de Voisenon, aux environs de Melun, en 1708, mort en 1775.

VOISIER. v. n. 1re conj. (rad. *voir*). S'est dit pour Parler.

VOISIN, INE. adj. Qui est proche, qui est auprès, qui demeure auprès. Les lieux voisins. La maison voisine. Les terres voisines. Les climats voisins. Les États voisins. Les princes voisins. Il n'y a point de solitude plus douce que celle qui est *voisine* d'une grande ville, ni de fête populaire plus agréable que celle qui est donnée près d'une solitude. (B. de St-P.) A l'entrée de ce bassin, les échos de la montagne répètent sans cesse le bruit des vents qui agitent les forêts *voisines*. (Id.) Leurs connaissances augmentaient par le commerce des nations *voisines*. (Barthél.) Ce sont les vignes qui couvrent principalement les campagnes *voisines* de la capitale. (Raynal.)

Tusses-tu par delà les colonnes d'Alcide,
Je me croirais encor trop voisin d'un perfide. (Rac.)

— Fig. Qui approche, qui est sur le point de. Il est voisin de sa ruine, de sa perte. Le beau est voisin du laid. Comment renoncer à des projets concertés depuis si longtemps, et si *voisins* du succès? (Diderot.)

Tout vaincu que je suis et *voisin* du naufrage,
Je médite un dessein digne de mon courage. (Rac.)

VOISIN, INE. s. Celui, celle qui demeure auprès d'une autre personne. Mon voisin. Ma voisine. Bon, mauvais voisin. Voisin importun. Craindre les voisins, la médisance des voisins. Être bien avec ses voisins. Quand vous achetez ou louez une maison, informez-vous surtout des *voisins*. (Boiste.) Celui qui dédaigne ses *voisins* devient l'objet de leurs calomnies. (Id.) On fréquente les *voisins* assez pour entretenir un commerce agréable, trop peu pour s'y assujétir. (J.-J. Rouss.) J'aurai pour *voisin* le bon villageois dans sa chaumière enfumée, les secours d'une bienveillance réciproque, les conseils sincères de l'amitié nous feront sourire tendrement, en bons *voisins*, à la rencontre l'un de l'autre. (Gessner.)

C'est un triste et fâcheux destin
Que d'avoir un mauvais voisin. (Perrault.)

— Prov. *Qui a bon voisin a bon matin.* Qui a un bon voisin vit en repos et sans inquiétude, parce qu'il peut compter sur les secours de son voisin. ‖ *Bon avocat, mauvais voisin.* Les hommes de loi aiment les procès. ‖ *Quand on a un bon voisin on ne perd pas de vache.* Une personne obligeante vous préserve souvent de grandes pertes. ‖ *Grand clocher est mauvais voisin.* [illegible] se tenir loin des grands.

VOISIN (Catherine DESHAYES, dite LA). Devineresse, était d'abord accoucheuse à Paris, et se mit pour s'enrichir à faire le métier de sorcière. Elle fut compromise dans l'affaire de la Brinvilliers, et fut accusée d'avoir débité clandestinement des poisons. Condamnée par la chambre ardente, elle fut brûlée en place de Grève en 1680.

VOISINAGE. s. m. Collect. Les Voisins. Être bien avec le voisinage. Il est aimé de tout son voisinage. Il s'en plaint au voisinage. Le bruit s'en répandit par tout le *voisinage*. (La Font.)

— Lieux voisins. Le voisinage fut brûlé par un terrible incendie. La grêle a désolé tout le voisinage. C'était assez pour tenir les peuples dans le devoir que de leur montrer seulement dans le *voisinage* cette force invincible. (Boss.)

— Proximité d'un lieu à l'égard d'un autre. Le voisinage de la forêt, de la mer. Les maisons du voisinage des montagnes. L'industrie renaît avec la liberté, par le *voisinage* des ports de mer. (B. de St-P.)

— Dans un sens analogue, se dit des personnes. Nous interdisons qu'on se place dans le *voisinage* du jury. (***)

VOISINAL, ALE. adj. Qui a rapport, qui appartient au voisinage. ‖ *Chemin voisinal.* Chemin de traverse. ‖ C'est un vieux mot qui a été remplacé par vicinal. V. VICINAL.

VOISINANCE. s. f. S'est dit pour Voisinage.

VOISINER. v. n. 1re conj. (rad. *voisin*). Visiter familièrement ses voisins. Se plaire à voisiner. Être toujours à voisiner. Fam.

— Prov. *Il n'est voisin qui ne voisine.* On fréquente ordinairement ses voisins.

VOITEUR. Géogr. Ch.-lieu de cant., arr. de Lons-le-Saunier (Jura) ; 1,[illegible] hab.

VOITIE. s. f. (pr. *voa-ti*). Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des mousses, comprenant deux grandes espèces d'un bel aspect, fermes, croissant en touffes et en gazons. On les trouve à terre ou sur les bouses de vaches, sur les montagnes élevées et dans les régions les plus froides en Europe et en Amérique. La voitie des neiges. La voitie hyperborée.

VOITURABLE. adj. des 2 g. Néol. Qui peut être voituré. Ces objets sont trop fragiles, ils ne sont pas voiturables.

VOITURANT. part. prés. du v. Voiturer. Qui voiture. Est invar. Des rouliers voiturant des marchandises par eau, par terre, par mer.

VOITURANT, ANTE. adj. Qui a pour objet le transport des marchandises. Depuis que les tarifs ont été fixés, il s'est opéré une véritable révolution dans l'industrie *voiturante* à Paris. (Débats.) Omiss. des diction.

VOITURE. s. f. Ce qui sert au transport des personnes, des marchandises, etc. Voiture par eau. Voiture par mer.

— Particul. Nom générique de toute espèce de caisse ou de plate-forme destinée à recevoir des hommes, des animaux ou des marchandises, et montée sur des roues qui facilitent son mouvement de translation. Voiture douce, rude, facile. Voiture suspendue. Voiture à deux roues, à quatre roues. Voiture particulière. Voiture publique. Voiture d'occasion. Monter en voiture. Descendre de voiture. Voiture de place. Voiture de remise. Les différentes dispositions des voitures exercent de l'influence sur la force du tirage. Quel que soit leur usage pour l'agriculture, le commerce, le service militaire ou le luxe, les voitures sont à deux ou quatre roues. Cependant, dans les chemins de fer il y a des locomotives à six roues et même à huit. Ce ne fut rien moins une excursion que fit le baronnet en *voiture* à six chevaux. (Defauconpret.)

Le phaéton d'une voiture à foin
Vit son char embourbé (La Fontaine.)

— Ce qui est transporté par une voiture. Voiture complète. Avoir voiture. N'avoir que demi-voiture.

— Ce que contient une voiture. Acheter une voiture de charbon, une voiture de bois. Une voiture de vin, de sucre.

— Port, transport des marchandises, des hardes, des personnes. Payer la voiture des marchandises. Avoir tant pour chaque voiture.

— *Lettre de voiture.* Lettre qui contient l'indication des choses dont un voiturier est chargé, et d'après laquelle il doit en rendre compte pour recevoir son salaire.

— Prov., fig. et par plais. *Adieu la voiture.* Se dit lorsqu'on voit quelque chose qui va tomber. ‖ *Cet homme est venu par la voiture des cordeliers.* Il est venu à pied.

— Mécan. *Voiture à vapeur.* Voiture dont les roues tournent par un mécanisme dont le moteur est la vapeur.

VOITURE (Vincent). Écrivain célèbre du XVIIe siècle, né à Amiens en 1598, mort en 1648. Ses poésies et ses lettres sont spirituelles, mais pleines d'affectation. Il est l'auteur du fameux sonnet à Uranie qui, comparé à celui de Benserade sur Job, divisa le monde littéraire en deux camps, les *uranistes* et les *jobelins*.

VOITURÉ, ÉE. part. pass. du v. Voiturer. S'empl. adjectiv. Être voituré toute la journée. Dès qu'il y a un bal, elles arrivent en foule, *voiturées* en palanquin. (B. de St-P.)

Vous autres, que Dieu fit pour être *voiturés*,
Vous allez à votre aise, et vous parlez de même;
Il n'en est pas ainsi des malheureux piétons.
(La Chaussée.)

VOITURER. v. a. 1re conj. (rad. *voiture*). Transporter par voiture. Voiturer des denrées, des marchandises. Ce sera donc une nécessité d'entretenir un grand nombre de chevaux pour *voiturer* les marchandises de la campagne dans les villes, et de province en province. (Condil.)

— Absol. Voiturer par eau. Voiturer par terre, par charroi.

— Fam. Mener quelqu'un dans sa voiture. Voiturez-moi jusque-là.

— Par extens. Transporter. Voiturer des objets. Nous vous *voiturerons* par l'air en Amérique. (La Font.)

— Dans un sens encore plus étendu. Le vent alizé du sud-est se ralentit. Les nuages qu'il *voiture* dans le ciel à des distances égales comme son souffle, devinrent plus rares. (B. de St-P.) Les vents *voiturent* les brumes dans le sein des continents, et les roulent autour des pics des montagnes qui les attirent. (Id.)

— Dans le langage des précieuses. *Voiturer les commodités de la conversation.* Approcher un fauteuil. Vite, *voiturez*-nous ici les commodités de la conversation. (Mol.)

— SE VOITURER. v. pron. Être voituré. Ces marchandises se voiturent ordinairement par eau.

VOITURIER. s. m. Celui dont le métier est de voiturer des marchandises. Voiturier par eau, par terre. Voiturier intelligent. Faire venir des meubles par des voituriers.

— Prov. *A bateliers ni voituriers ne s'y faut jamais fier.*

VOITURIER, ÈRE. adj. Qui est fait, qui se fait par les voitures. M. Dunoyer s'est mépris sur le *commerce* dont il veut changer le nom, et qu'il appelle industrie *voiturière*. Le mot de *commerce* est bon.

VOITURIN. s. m. (de l'ital. *vetturino*; de *vettura*, voiture). Celui qui loue à des voyageurs, des voitures attelées, et qui les conduit. Le voiturin de Lyon à Paris.

— La voiture même qui est conduite par les voiturins. Prendre le voiturin. Aller par le voiturin.

VOITURISER. v. n. 1re conj. Jeter Voiture. Nos écrivains modernes *voiturisent*.

VOITURON. s. m. S'est dit pour Voiturier.

VOÏVODE. s. m. (ét. slav., *voi*, troupe; *vodit*, commander; littéral. *chef de guerre*). Hist. Nom que portaient d'abord les princes de Valachie et de Moldavie, et qui fut depuis remplacé par celui d'*hospodar*. ‖ Ce nom est aussi usité en Pologne pour désigner les gouverneurs des voïvodies.

VOÏVODIE. s. f. Géogr. Division administrative de la Pologne.

VOIX. s. f. (pr. *voa*; du lat. *vox, vocis*; fait du gr. βόω, crier). Sons que l'homme fait entendre en chassant l'air de l'intérieur de ses poumons. Voix harmonieuse. Voix sonore, douce, rude, forte, haute, faible, grêle. La voix lui manque. Sa voix mue. Sa voix m'appelle. Une *voix* qui va s'éteindre est plus écoutée que celle de la flatterie et de la jeunesse : la vérité sort de la bouche d'un homme mourant. (Shakspeare.) Celui qui est insensible à la *voix* des poètes est un barbare. (Goethe.) Une *voix* douce peut être l'organe de l'hypocrisie; mais une *voix* âcre ne peut être celui de la douceur. (Boiste.) L'homme a trois sortes de *voix*, savoir : la *voix* parlante ou articulée, la *voix* chantante ou mélodieuse, et la *voix* pathétique ou accentuée qui sert de langage à nos passions et qui anime le chant et la parole. (J.-J. Rouss.) Les gens qui ont la *voix* fausse n'entendent pas bien également des deux oreilles. (Buff.)

A me servir aussi cette voix empressée,
Loin de moi, quand je veux, va porter ma pensée;
Messagère de l'âme, interprète du cœur,
De la société je lui dois les douceurs. (L. Racine.)

D'autres voulent crier, et leurs *voix* défaillantes
Expirent de frayeur sur leurs lèvres brûlantes. (Del.)

— Pathol. *Voix convulsive.* Névrose de la voix, qui consiste dans la difficulté de parler, puis dans la succession de sons discordants que l'on s'efforce en vain de ramener au ton naturel : affection qui paraît dépendre du spasme des muscles du larynx. ‖ *Voix croupale.* Altération de la voix qui caractérise le croup.

— Se dit aussi des animaux. La voix du rossignol, de la fauvette. La *voix* des fauvettes est facile, pure et légère, et leur chant s'exprime par une suite de modulations peu étendues, mais agréables, flexibles et nuancées. (Buff.)

Son cri n'est point semblable à cette *voix* plaintive
Qu'elle pousse dans l'ombre alors qu'elle est captive.
(De Fontanes.)

Seulement de l'orfraie on entend quelquefois
En sons mourants et sourds s'y prolonger la *voix*.
(Baour-Lorm.)

— Vénér. *La voix des chiens.* L'aboiement des chiens après leur gibier.

— Se dit aussi des choses inanimées. La *voix* de l'orage éclate dans les airs. (Castel.)

Les clochers dans les airs de leurs *voix* argentines
Appelaient à grands bruits les chantres à matines.
(Boileau.)

Mais du lugubre airain lorsque la *voix* sacrée
Annonça qu'un mortel avait quitté le jour. (Millev.)

— Fig. *Élever la voix pour quelqu'un, en faveur de quelqu'un, contre quelqu'un.* Parler hautement, ouvertement en faveur de quelqu'un, ou à son désavantage. ‖ *Élever la voix.* Parler avec plus d'assurance, plus de hauteur qu'on n'en a le droit.

— Partic. se dit de la voix modifiée par le

chant. Une belle voix. Voix expressive. Voix flexible, légère. Voix de baryton. Voix de basse-taille, de ténor. Voix de tête, voix de poitrine. Gâter la voix. N'avoir plus de voix. N'être pas en voix. La *voix* humaine est le plus beau moyen d'exécuter que la musique possède; les instruments n'ont été inventés que pour l'imiter ou l'accompagner. Pareils aux esclaves qui précèdent ou suivent leur maître, ceux-ci ne font entendre leurs accents au théâtre que pour annoncer le chanteur ou lui servir de cortége. (Castil-Blaze.) On entendait de toutes parts les sons du chichikoué, des tambourins et du fifre, mêlés aux *voix* des danseurs et aux applaudissements de la foule. (Chateaub.) Des *voix* éclatantes firent retentir les airs de leurs chants. (Barth.)

— On compte six espèces de voix, savoir : le *premier dessus*, *le deuxième dessus*, le *contralto*, le *ténor*, le *baryton* et la *basse*. Les premiers et seconds dessus appartiennent exclusivement aux femmes, aux enfants, et aux hommes dont un art trop prévoyant a pris soin d'éclaircir la voix. Le contralto est commun aux deux sexes. Le ténor, le baryton et la basse ne se rencontrent que chez les hommes qui ont atteint leur seizième année. (C.-Blaze.)

— Partie vocale et récitante pour laquelle une pièce de musique est composée. Un motet à voix seule. Une cantate à deux voix. Un canon à trois voix.

— Chanteur, chanteuse. Il y avait six voix, quatre voix à ce concert. Un concert de voix.

— *La voix humaine.* Jeu de l'orgue qui imite assez bien la voix de l'homme quand il chante. Ce jeu est d'étain et sonne l'unisson des jeux de bourdon et de trompette. La *voix* humaine a tout le charme et la suavité des voix de femme et d'enfant. (C.-Blaze.) ‖ *Voix angélique.* Jeu d'orgue qui sonne l'octave du jeu de voix humaine.

— *Voix blanche.* Expression qui sert à désigner l'intensité, le brillant éclat de certaines voix et de certains instruments. Les voix de femme, d'enfant, de soprano italiens, sont des *voix* blanches.

— Gramm. Son représenté par la voyelle. Voix articulée, inarticulée. Voix grave. Voix aiguë. Voix nasale.

— Se dit aussi de différentes formes que les verbes prennent, selon qu'ils sont employés dans des propositions dont le sujet fait l'action ou la reçoit, est actif ou passif. La voix active. La voix passive.

— *Voix objective. Voix subjective.* L'actif et le passif.

— Fig. Mouvement intérieur qui nous porte à faire quelque chose ou qui nous en détourne. La voix de la nature. La voix de l'humanité, de l'amitié. La voix du sang. La nature, qui parle dans le cœur de l'homme plus haut que tous les objets qui l'entourent, lui fait reconnaître, chérir et vénérer la *voix* de celui qui lui donna le jour, et qui soigna son enfance. (Lacép.) La *voix* de la nature gémissante étouffe les murmures de l'amour. (J.-J. Rouss.)

Hélas ! si de mon sexe abjurant tous les droits,
De l'austère pudeur je méconnais la voix. (B.-Lorm.)

Dans le fond de son cœur la voix de la nature
N'excite en ce moment ni trouble, ni murmure.
(Crébillon.)

On obéit à la voix du ciel même,
Lorsqu'on suit doucement la voix de ce qu'on aime.
(Lebrun.)

— Dans l'Écriture on dit : *La voix du sang de l'innocent s'élève jusqu'au ciel, crie vengeance.*

— Conseil, avertissement donné avec instance. Vive supplication. Écoutez la voix de votre ami. Être insensible à la voix des infortunés. Un prince qui aime la religion et qui la craint, est un lion qui cède à la main qui le flatte, ou à la *voix* qui l'apaise. (Montesq.) Il est difficile de suivre la *voix* d'un guide fidèle, lorsqu'elle est étouffée par une foule d'imposteurs qui marchent à ses côtés, et qui imitent ses accents. (Barth.) Les cris de l'ignorance et de l'ambition auraient étouffé la *voix* des sages. (Rayn.)

— Avis, opinion. Donner sa voix. Aller aux voix. Recueillir les voix. Compter les voix. Avoir toutes les voix. Le sénat mit aux *voix* cette affaire importante. (Berchoux.)

— Suffrages. Des gouverneurs que Rome honorait de sa *voix*. (Rac.)

— Droit de suffrage. Voix délibérative. Avoir sa voix. ‖ *Avoir voix consultative.* On entend son opinion, mais on ne la compte pas.

— *Voix active.* Le pouvoir d'élire. ‖ *Voix passive.* La capacité d'être élu.

— Fig. et Fam. *Avoir voix en chapitre, au chapitre.* Avoir du crédit dans une compagnie, dans une famille, auprès d'une personne considérable.

— Sentiment, jugement, opinion. La voix publique. Il n'y a qu'une voix sur son compte. Elle fut condamnée tout d'une *voix*. (Anquet.) Le Cid n'a eu qu'une *voix* pour lui, à sa naissance, qui est celle de l'admiration. (La Bruy.) Il n'y a pas deux *voix* différentes sur ce personnage. (Id.)

— Absol. *La voix publique.* Approbation. Avoir la voix publique.

— *La déesse aux cent voix.* La Renommée.

— *La voix de la Renommée.* La voix publique, le bruit public. Apprendre quelque chose par la voix de la Renommée.

— Prov. *La voix du peuple est la voix de Dieu.* Le sentiment général est ordinairement bien fondé.

VOJET. s. m. Conchyl. Belle espèce de coquille du genre triton.

VOL. s. m. (du lat. *volatus*, même signif.). Mode de locomotion propre à tous les animaux qui sont pourvus d'ailes ou d'organes aliformes. Vol élevé. Vol fort, raide, vite, lent. Vol rapide. Le vol d'une mouche. Le vol de l'hirondelle. Prendre le vol. Le chardonneret a le *vol* bas. (Buff.) Combien d'espèces d'animaux savent se soustraire à la puissance de l'homme par la rapidité de leur *vol*, par la légèreté de leur course. (Id.)

De corbeaux croassants un ténébreux nuage
Pressent leur *vol* tardif vers le prochain rivage.
(Malf.)

En sortant de son nid l'oiseau cherche les cieux,
Et, couvert à demi de ses plumes nouvelles,
Tente un *vol* incertain sur ses tremblantes ailes.
(De Fontanes.)

— *Tirer, tuer un oiseau au vol.* Le tirer, le tuer pendant qu'il vole.

— Étendue, longueur du vol qu'un oiseau fait ordinairement en une fois. Le vol de la perdrix n'est pas long. Lorsqu'ils commencent à se hasarder dans les airs, la mère les conduit et les exerce par de petits *vols* circulaires autour du nid, où elle les ramène. (Buffon.)

— Hist. *Vol du chapon.* Nom donné, dans quelques communes anciennes, à une certaine étendue de terrain telle que celle qui pourrait être délimitée par le vol d'un chapon. Cette quantité de terrain, estimée à un arpent environ, était située autour du principal manoir, et entrait avec ce dernier dans le préciput de l'aîné qui partageait noblement avec ses frères.

— Fig.

(L'ode) élevant jusqu'au ciel son *vol* ambitieux,
Entretient dans ses vers commerce avec les dieux.
(Boileau.)

— Fig. *Prendre un vol trop haut.* S'élever plus qu'on ne doit, prendre des manières plus hautes que celles qui conviennent à la qualité dont on est doué, faire plus de dépense qu'on ne doit ou qu'on ne peut. Prendre un *vol* trop haut, c'est s'exposer sinon à se briser, du moins à ramper après. (Boiste.)

— On dit aussi dans le même sens. Il faut mesurer son vol à ses forces. Prendre un vol hardi. Celui-là mérite sa chute, qui ne modère pas son *vol*. (Boiste.)

— Se dit aussi des choses qui sont poussées dans l'air avec une grande vitesse. Le *vol* sifflant des dards, le choc des boucliers. (Delille.)

— Fig. et fam. *Il y est parvenu de plein vol.* Se dit d'un homme qui a été élevé à une dignité supérieure sans passer par les degrés ordinaires.

— Fig. et fam. *Avoir le vol pour telle ou telle chose.* Être propre à telle ou telle chose, avoir des talents particuliers pour réussir en telle ou telle chose.

— Art théâtral. Action de la machine au moyen de laquelle un ou plusieurs personnages montent ou descendent, ou traversent le théâtre soutenus en l'air, comme s'ils volaient.

— Fig. Talent, génie, élévation d'âme. S'emploie par comparaison. L'intérêt que je prends à l'un ne m'empêche pas de voir qu'il n'est point du *vol* des deux autres. (J.-J. Rouss.)

— Fauconn. *Chasse au vol*, ou absol. *vol*. Équipage des chiens et des oiseaux de proie qui servent à prendre du gibier. On a des vols pour le héron, pour le milan royal, pour le milan noir, pour les buses, les faux perdrieux, les cercelles, les corbeaux, les choucas, les courlis, les canepetières et les lièvres. Le vol pour le gros est celui qui se fait sur les oiseaux de fort vol et de cuisine, comme oies, grues, etc.

— Manière de voler sur le gibier. Le vol à la terre. Le vol à la source ou à lève-cul. Le vol à la renverse. Le *vol* à la renverse se fait quand on approche le gibier à couvert derrière quelque haie. (Baudrill.)

— Chasse qu'on fait avec des oiseaux de proie. Se plaire au vol de la corneille. Aimer le vol de la pie.

— Blas. Nom donné à deux ailes d'oiseaux réunies comme lorsque l'oiseau vole. ‖ *Demi-vol.* Une seule aile. ‖ Lorsqu'il y a trois ailes on dit *trois demi-vols*. ‖ *Vol banneret.* Vol qui se met au cimier.

— Ornith. Syn. d'Envergure, distance qu'il y a entre les deux bouts des ailes d'un oiseau, lorsqu'elles sont étendues autant qu'elles peuvent l'être.

— *A vol d'oiseau.* loc. adv. En ligne droite. De Paris à Rouen, il n'y a que quatre-vingts kilomètres à vol d'oiseau.

— Syn. comp. VOL. VOLER. LARCIN. V. FRAUD.

VOL. s. m. Jurispr. Action de voler, action de celui qui prend furtivement ou par force la chose d'autrui, pour se l'approprier. Vol de nuit. Vol à main armée. Vol de grand chemin. Vol avec effraction. Toujours le *vol* fut condamnable. (A. Rigaud.)

— Le droit romain avait distingué deux sortes de vol, le *vol manifeste* et le *vol non manifeste*. Il y avait *vol manifeste* quand le voleur était pris sur le fait ou tenant encore la chose volée et avant de l'avoir mise dans le lieu où il se proposait de la placer. Si le voleur n'était découvert qu'après, ce vol s'appelait *non manifeste*.

— *Vol qualifié.* Tout vol accompagné d'une circonstance motivant une aggravation de peine. ‖ *Vol simple.* Celui qui ne blesse que l'intérêt des particuliers. ‖ *Vol public.* Ce qui est pris frauduleusement sur les deniers publics ‖ *Vol domestique.* Celui qui est fait par des personnes qui sont aux gages de celui qui a été volé.

— Chose volée. On a trouvé sur lui son vol. Cacher son vol. Recouvrer son vol. Receleur de vols.

Un vol, s'il n'est restitué,
Ne saurait être pardonnable. (Les...)

Songez, en défiant l'Anglais et les ter[illegible]
Que, si vous prodiguez votre sang généreux,
Ce n'est point pour tenter un de ces vols heureux,
Ennoblis du nom de conquêtes. (Gilbert.)

— Iconol. Le Vol est personnifié par un homme qui marche dans la nuit, avec une lanterne sourde et une bourse à la main. Ses oreilles de lièvre, et la peau de loup qui le couvre, signifient que la rapine est toujours accompagnée de crainte. Les ailes qu'il a aux pieds marquent qu'il est prompt à la fuite, et qu'il a toujours peur d'être pris.

VOLA. Myth. scand. Prophétesse ou sibylle du Nord.

VOLABLE. adj. des 2 g. Qui peut être volé, qu'on peut voler. Chose volable, effets volables. Êtes-vous un homme *volable* ? (Mol.) Environné de petites choses *volables* que je ne regardais même pas, je m'avisai de convoiter un certain petit vin blanc d'Arbois très-joli, dont quelques verres que par-ci par-là je buvais à table m'avaient fort affriandé. (J.-J. Rouss.)

VOLAGE. adj. des 2 g. S'est dit pour Qui vol, qui avance en volant. Les oiseaux volages.

— Qui est changeant et léger. Amant volage. Cœur volage. Esprit volage. Humeur volage. Un peuple *volage*, mutin et frondeur, n'est jamais entendu de ses chefs, fussent-ils des anges. (Boiste.) Les femmes accusent les hommes d'être *volages*, et les hommes disent qu'elles sont légères. (La Bruy.) Une femme inconstante est celle qui n'aime plus; une légère, celle qui déjà en aime un autre; une volage, celle qui ne sait si elle aime et ce qu'elle aime; une indifférente, celle qui n'aime rien. (Id.)

Flatteuse volupté, ta séduisante image
Entraîne quelquefois la jeunesse *volage*. (C. Rousse.)

— Se dit aussi des choses. On ne le sait que trop, la déesse est *volage*. (Colnet.)

Le redoutable amour, la volage fortune,
Tout, jusqu'à l'amitié, seul bien des malheureux,
Semble se réunir pour combler [illegible] (Lem.)

— Médec. *Feu volage.* Sorte [illegible] qui vient au visage et [illegible] aux lèvres, surtout chez les enfants.

— Mar. Un bâtiment est *volage* lorsqu'il a peu de stabilité, et qu'il s'incline [illegible] sur le côté par la moindre impulsion du vent, ou par la translation latérale d'une partie du poids dont il est chargé. ‖ *Un compas ou une boussole est volage*, lorsque son aiguille aimantée a acquis trop de force, ou que sa partie de suspension lui donne une trop grande [illegible] aux mouvements du navire dans une mer fortement agitée.

— Anc. cout. Qui n'est pas [illegible]

VOLAGE. s. des 2 g. Personne changeante et légère. C'est un volage.

VOLAILLE. s. f. [illegible] Nom donné en général aux oiseaux qu'on élève dans la basse-cour, et surtout aux [illegible] lets et chapons. [illegible] du [illegible] Il faut tenir [illegible] une enceinte close, si l'on veut qu'elle [illegible]

— Se dit aussi en particulier de l'individu, soit poule, poulet ou chapon. Manger une volaille. Faire rôtir une volaille. [illegible] Les civettes [illegible] renards à entrer dans les basses-cours pour emporter les *volailles*. (Buffon.)

VOLAILLER. s. m. [illegible] Marchand de volailles.

VOLAIRE. s. m. Agric. Espèce de serpe.

VOLANT. part. prés. du v. Voler. [illegible] variable. Qui vole dans les airs. Des oiseaux volant à tire d'ailes. [illegible]

[illegible]

— Qui [illegible], qui ravit. Des [illegible] des [illegible]

VOLANT, ANTE. adj. [illegible] Qui a la faculté de voler. Poisson volant. Oiseau volant. Chauve-souris volante. [illegible] St-P.) J'y voulais trop bien demeurer, m'étant mis en tête de trouver quelque [illegible] homme volant, [illegible] L. Courier.)

Tous ces nombreux essaims d'abeilles [illegible]
En grappe [illegible]

— Blas. Se dit d'un oiseau représenté les ailes étendues dans toute leur largeur.

— *Petite vérole volante.* Se dit populairement de la maladie nommée *varicelle*. V. VARICELLE.

— Artif. *Fusée volante.* Fusée qui est attachée à une baguette, et qui s'élève d'elle-même en l'air quand on y a mis le feu.

— Peint. *Draperie volante.* Draperie légère qui paraît agitée par le vent.

— Prov. et fig. *Pistole volante.* Pistole qu'on suppose revenir toujours à celui qui a l'a dépensée. Cet homme est si prodigue, qu'il doit avoir la pistole volante.

— Qui peut être placé et déplacé à volonté. Table volante. Cabestan volant. Manœuvre volante. Escalier volant. Le plus [illegible] qu'offrit la fête de San Gallo, c'était la boutique *volante* du célèbre Zamarra, le prince des faiseurs de beignets. (P. de Musset.)

— *Feuille volante.* Simple feuille d'écriture ou d'impression, qui n'est attachée à aucune autre. ‖ Par extens. Brochure [illegible]. Les feuilles *volantes* sont la peste de la littérature. (Volt.)

— *Assiettes volantes.* Celles qui ne font point partie du service, et sur lesquelles on apporte quelques mets légers.

— Art milit. *Camp volant.* Petite armée composée surtout de cavaliers, qui tient la campagne pour faire des courses sur les ennemis ou pour les observer. ‖ *Artillerie volante.* Artillerie dont les canonniers sont à cheval, et qui transporte avec une grande rapidité [illegible] on dit *artillerie légère* et *artillerie à cheval*.

— *Cerf-volant.* V. CERF. ‖ *Pont volant.* V. PONT.

VOLANT. s. m. Petit morceau de liège, d'ivoire, de [illegible], garni de [illegible], etc., [illegible]

[illegible]

VOLANTE. s. f. [illegible]

VOLARDS. s. m. pl. [illegible]

VOLATERRA. VOLATERRAN. [illegible]

VOLATILE. [illegible]

— [illegible] dorée.

VOLATILE. adj. des 2 g. [illegible] Insectes volatiles. Les pores et [illegible] (B. de St-P.)

— Substantiv. [illegible] (B. de St-P.)

— VOLATILES. s. m. pl. Les animaux qui volent. Les volatiles [illegible] les volatiles.

VOLATILISABLE. adj. des 2 g. Chim. Qui est susceptible de se volatiliser.

VOLATILISATION. s. f. (pr *vo-la-ti-li-za-ci-on* ; lat. *volatilisatio*, fait de *volatilis*, volatil). Chim. Opération chimique par laquelle on réduit en vapeurs ou en gaz les matières qui en sont susceptibles.

— Action de se volatiliser. Les corps véritablement volatils n'éprouvent pas de décomposition par l'action de la *volatilisation*. (C. de Gassie.)

VOLATILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Volatiliser. S'empl. adjectiv.

VOLATILISER. v. a. 1re conj. (rad. *volatil*). Chim. Rendre volatil.

— SE VOLATILISER. v. pron. Être volatilisé. On n'expliquera plusieurs phénomènes que lorsqu'on saura comment la matière se condense et se *volatilise*. (Boiste.)

— Se rendre volatil, se résoudre et s'élever en vapeur ou en gaz. Le soufre, l'arsenic, le mercure, se *volatilisent* à une température élevée. (C. de Gassie.)

— L'esprit se *volatilise* à la lueur du feu brillant des épigrammes, des pointes; il se condense au flambeau de la logique, de la vraie philosophie. (Boiste.)

VOLATILITÉ. s. f. (du lat. *volatilitas*, fait de *volatilis*, volatil). Chim. Faculté dont jouissent certains corps solides de se transformer en gaz, lorsqu'ils sont exposés à une certaine température.

— Aptitude à voler, qualité, état de ce qui peut se mouvoir dans l'air. La volatilité des oiseaux. La volatilité de la poussière. Au moyen de la *volatilité* des graines, ces pays sont devenus les lieux de la terre les plus abondants en plantes. (B. de St-P.) Omiss. des Lexicogr.

— Fig. Se dit d'un esprit léger, inconstant. || Se dit aussi d'un projet.

VOLATILLE. s. f. Petites espèces d'oiseaux bons à manger. Manger de la volatille. (Fur.)

VOLATINE. s. f. Mus. Trait diatonique et rapide, petite roulade qui n'excède guère les bornes d'un neuvième. Volatine descendante. Les chanteurs placent la *volatine* sur les points de repos ou dans certaines finales. (C. Blaze.)

VOL-AU-VENT. s. m. Pâtiss. Pâté chaud dont l'abaisse et les parois doivent être en pâte feuilletée. Nous donnons ici l'orthographe de l'Académie, mais cette orthographe nous paraît assez bizarre, et nous croyons qu'il vaut mieux écrire avec tout le monde, *un vole-au-vent*. Quant au pluriel, nous avons eu une discussion avec un académicien célèbre qui veut qu'on écrive *des vole-au-vents*, comme on écrit *un contrevent, des contrevents*. Mais cette orthographe n'est pas tolérable. Tant que l'on écrira ce mot avec des traits d'union, il faut écrire *des vole-au-vent*. V. VOLE-AU-VENT.

VOLCAN. s. m. (du lat. *Vulcanus*). Ouverture existante à l'écorce du globe, d'où il sort de temps en temps des jets de substances embrasées et des courants de matières fondues. Le cratère d'un volcan. La bouche d'un volcan. Les éruptions d'un volcan. Les laves d'un volcan. Il n'est guère possible de donner une description un peu exacte d'une éruption volcanique, parce que rien ne peut lui être comparé. Comme spectacle, c'est tout ce qu'il y a de plus grand et de plus majestueux, mais c'est aussi ce qu'il y a de plus terrible. Malheur à la contrée qui renferme un *volcan*! autour de lui, et souvent à de bien grandes distances, tout est bouleversé, détruit à chaque éruption, dont la durée est variable et dont le retour est assez fréquent. Il n'est pas rare qu'un *volcan* reste pendant un grand nombre d'années dans un calme si parfait et si profond qu'on douterait même de son existence si la nature des roches et du sol, produits de ses déjections, n'étaient pas là pour le rappeler. Tout d'un coup le *volcan* se réveille, un bruit sourd et profond annonce un prochain malheur, et, plus terrible que jamais, son orifice s'ouvre avec un éclat dont une forte décharge d'artillerie peut à peine donner une idée, et vomit des torrents de laves embrasées et des sables si légers que le vent les transporte à plusieurs lieues de distance. (Brard.)

— Fig. Commotion prochaine et violente. On comprime le *volcan* de l'opinion en l'inondant de larmes et de sang, en le chargeant de cadavres l'explosion en a plus de violence. (Boiste.) Rallumer le *volcan* de nos affreux discords. (Chaussard.)

> Tout ce qui pose sur la terre,
> Renferme dans son sein le foyer d'un *volcan*.
> (Du Hamel.)

— Ce qui est exalté, ardent. Sa tête est un volcan.

> Emblème trop frappant des ardeurs turbulentes
> Dans le *volcan* de l'âme incessamment brûlante.
> (Delille.)

— Fig. Se dit des intrigues sourdes, des conspirations, des dangers imminents, mais cachés. Nous sommes sur le volcan. Marcher sur un volcan. Dormir sur un volcan. Danser sur un volcan.

VOLCANALES. s. f. pl. V. VULCANALES.

VOLCANICITÉ. s. f. État d'une roche qui doit ses caractères à l'action du feu des volcans. La volcanicité du basalte.

VOLCANIEN, ENNE. adj. Qui tient du volcan. Il y a des montagnes *volcaniennes* par leurs feux. (B. de St-P.) L'œil n'est pas moins surpris de voir les cônes noirs des montagnes *volcaniennes* vomissant le feu au milieu des forêts. (Id.)

VOLCANIENS. s. m. pl. Syn. de Plutoniens.

VOLCANIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux volcans. Les monts *volcaniques* ne laissent apercevoir au soleil que leurs épaisses fumées; mais au clair de la lune on voit briller des feux qui rougissent les vastes horizons. (B. de St-P.)

— *Roches volcaniques.* Matières minérales qui portent l'empreinte de l'action du feu des volcans.

— *Terrains volcaniques.* Groupe de terrains comprenant ceux qui sont dus à l'action des volcans actuels. || Dans ce sens il se prend aussi substantivement. Les volcaniques laviques. Les volcaniques anté-diluviens. Les volcaniques post-diluviens.

— Bot. Se dit quelquefois des plantes qui croissent au milieu des déjections volcaniques.

— Fig. Qui est ardent, qui est toujours en fermentation. Imagination volcanique. Tête volcanique.

VOLCANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Volcaniser. S'empl. adjectiv. Où il y a des volcans, ou il reste les traces d'anciens volcans. Terre volcanisée. Terrain volcanisé. Il ne faut pas croire que toutes les montagnes tirent leur origine du feu, parce qu'on en trouve quelques-unes de *volcanisées*. (B. de St-P.)

— Fig. Tête volcanisée. Imagination volcanisée.

VOLCANISER. v. a. 1re conj. Animer, exalter.

VOLCANISTE. s. m. Syn. de Plutoniste.

VOLCANITE. s. f. Minér. Augite; pyroxène noir des volcans.

VOLCANO ou **VULCANA**, île. Géogr. anc. Une des îles Lipari, la plus méridionale; elle est déserte et a 16 kilom. de tour. Volcan de 800 mètres de hauteur qui jette continuellement beaucoup de soufre.

VOLCE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Peuple de la Gaule, dans la Narbonnaise première, se distinguait en plusieurs peuplades dont les plus connues sont les Tectosages et les Arécomiques. Ils occupaient la plus grande partie du Languedoc.

VOLCELEST. s. m. Chass. Fanfare qui indique qu'on revoit d'un animal.

VOLCESY. interj. Véner. Cri que les veneurs font entendre quand ils revoient d'une bête.

VOLE. s. f. Jeux. Se dit à quelques jeux de cartes, quand un des joueurs fait toutes les mains. Faire la vole. Entreprendre la vole.

> Puis, sur une autre table, avec un air plus sombre,
> S'en aller méditer une *vole* au jeu d'hombre. (Boil.)

— Le peuple dit à tort *volte*.

VOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Voler. S'empl. adjectiv. Bijoux volés. Objet volé. Hardes volées. Je lui répondis que mon diamant ne suffisait point, et que je voulais qu'on me restituât encore les mille ducats qui m'avaient été *volés* dans l'hôtel garni. (Le Sage.) L'argent *volé* ayant été celui de tout le monde, n'est plus à personne. (Balz.)

— *Volé à.* J'ai fait chanter à ma Galatée les chansons que vous m'avez apprises, et j'ai orné son chapeau de fleurs *volées* à vos bergères. (Florian.)

— Prov. *Bien volé ne profite jamais.* On le dissipe ou bien il est repris.

VOLE-AU-VENT. s. m. Pâtiss. Pâté chaud dont l'abaisse et les parois sont en pâte feuilletée. On garnit les vole-au-vent, soit avec un ragoût à la financière, soit avec des filets de turbot à la Béchamel, soit avec des légumes, des compotes ou des soufflés. L'Académie est la seule qui écrive, contre l'usage, *vol-au-vent*, et cette orthographe est contraire à l'étymologie même du mot, car qu'est-ce qu'un *vole-au-vent*; si ce n'est une pâtisserie si légère qu'elle *vole* presque ou pourrait, pour ainsi dire, voler au vent? V. VOL-AU-VENT.

VOLÉE. s. f. (rad. *vol*). Le vol d'un oiseau ou d'un animal volant. Prendre sa volée. De la première volée. Il y a des oiseaux qui traversent de très-grandes distances d'une seule volée. Après s'être joué du chasseur, le papillon prend sa *volée*, et va chercher sur d'autres fleurs une retraite plus tranquille. (B. de St-P.)

— Fig. et fam. *Il a pris la volée.* Se dit d'un jeune homme qui de bonne heure s'affranchit de tutelle, de surveillance; et des personnes qui sont parties inopinément, sans qu'on s'y attendît.

— Collect. Bande d'oiseaux qui volent tous ensemble. Une volée de pigeons. Une volée d'hirondelles, de corbeaux. Les *volées* de mouettes suivent sur les mers les colonnes de harengs qu'elles décèlent aux pêcheurs. (A. Martin.) Des *volées* de pinsons, de chardonnerets, de fauvettes, de rossignols, égayent les bois et les prairies. (Id.)

— *La volée de mars, la volée de mai.* Les pigeons éclos en mars, en mai.

— Fig. et Fam. Se dit en parlant de gens qui sont de même âge, de même condition, de même profession, et surtout des jeunes gens. Une volée de collégiens. Une volée de jeunes gens. Une volée de beaux esprits. Il était de cette volée.

> Au lieu de quatre amis qu'on attendait le soir,
> Quelquefois de fâcheux arrivent trois *volées*
> Qui du parc à l'instant assiègent les allées. (Boil.)

— Fig. et Fam. Rang, qualité, élévation, mérite. C'est de la haute volée, de la première volée.

— Artill. Décharge de plusieurs pièces qu'on tire en même temps. || *Tirer de toute volée.* Tirer en pointant la pièce sous le plus grand angle qu'elle puisse faire avec le plan horizontal. || *La volée de canon* est la partie de la pièce comprise entre les tourillons et sa bouche.

— *Sonner à toute volée.* Mettre les cloches tout à fait en branle. || *Sonner une volée, deux volées.* Mettre les cloches en branle une fois, deux fois.

— Fig. et fam. *Une volée de coups de bâton.* Un grand nombre de coups de bâton donnés de suite. Recevoir une volée de coups de bâton, ou absol. Recevoir une volée. Il a reçu une volée en rentrant chez lui.

— Jeux. Au jeu de paume et de ballon, *Jouer de volée, prendre la volée, à la volée.* Pousser la balle, renvoyer la balle avant qu'elle ait touché à terre. || *Cet homme a la volée bonne, la volée sûre.* Il est fort adroit à prendre la balle de volée et à la placer. || Au jeu de paume seulement, *Donner de volée dans la grille, dans l'ais.* Donner dans la grille, dans l'ais, sans que la balle touche ni à terre, ni au tambour. || *Prendre une balle, prendre un coup entre bond et volée.* Prendre la balle dans le moment qu'elle est près de s'élever après avoir touché à terre.

— Fig. et fam. *Obtenir une grâce, une faveur, tant de bond que de volée.* L'obtenir en saisissant une conjoncture heureuse. || *Faire une chose tant de bond que de volée.* La faire comme on peut, de façon ou d'autre.

— Prov. *Juger une affaire à volée de bonnet.* Juger tout d'une voix et sans délibérer.

— Charr. Pièce de bois de traverse qui s'attache au timon d'un carrosse, d'un fourgon, d'un chariot, et à laquelle les chevaux sont attelés.

— Techn. Dans le battage d'une pièce, Série de coups de mouton se succédant à de courts intervalles, et suivie par un temps de repos. || *Volée à la tiraude.* Volée de coups donnés par une sonnette à tiraude. || *Volée au déclic.* Celle qui est donnée par une sonnette à déclic.

— Hort. Action de plusieurs hommes rangés de front qui battent un terrain dans toute sa longueur.

— Dans une voiture, Traverse en bois attachée au timon à laquelle les chevaux du second rang sont attelés.

— A LA VOLÉE. loc. adv. En l'air, au passage. Je lui jetai ma bourse, il la saisit à la volée.

— Très-promptement, en profitant du moment favorable. Il parle si vite qu'il faut saisir ses paroles à la volée. Il est toujours en course, il faut le prendre à la volée. A la guerre, si vous ne saisissez l'occasion à la *volée*, elle disparaît et ne revient plus. (Berthier.) Saisissez les pensées à la *volée*, sinon vous ne les rattraperez peut-être jamais. (Boiste.)

— Inconsidérément. Tout ce qu'il fait est fait à la volée. Il parle à la volée. Tout ce qui entre dans l'esprit à la *volée*, s'en va de même. (Boiste.)

— Agric. *Semer à la volée.* Semer en jetant les graines, les semences par poignées sur la terre préparée pour les recevoir.

— Syn. comp. VOLÉ. VOL. V. VOL.

VOLENTIF, IVE. adj. S'est dit pour Qui a la volonté, le désir de faire une chose. Louis X, le Hutin, était *volentif*, mais n'était pas bien ententif en ce qu'au royaume il fallait. (***)

VOLER. v. n. 1re conj. (rad. *vol*). Se mouvoir, se soutenir dans l'air au moyen d'ailes ou d'organes aliformes. Un oiseau qui vole bas, qui vole haut. Voler à tire d'aile. Voler sur l'eau. Il y a des poissons, des insectes, des serpents et des mammifères qui volent. Les corbines *volent* ordinairement en grandes troupes. (Buff.) Le vol est l'état naturel, je dirai presque l'état nécessaire de l'hirondelle. Elle mange en *volant*; elle boit en *volant*, se baigne en *volant*, et quelquefois donne à manger à ses petits en *volant*. (G. de Montbel.)

— Fig. *Vouloir voler avant que d'avoir des ailes.* Faire de la dépense avant d'avoir de quoi la soutenir; entreprendre quelque chose sans avoir les fonds, les moyens nécessaires pour y réussir. Tu n'as pas d'ailes, et tu veux *voler*! rampe! (Volt.)

— Fig. *Voler de ses propres ailes.* Agir par soi-même sans le secours d'autrui.

— Être poussé dans l'air avec une grande vitesse. Les flèches volent sur nos têtes. Le plomb vole. La poussière vole. Le vent faisait voler les tuiles. Et l'assiette *volant* s'en va frapper le mur. (Boil.)

> Le plomb *vole* à l'instant,
> Et pleut de toutes parts sur l'escadron flottant.
> (Boileau.)

— Par analogie.

> . . . . Depuis quelques jours
> On vous voit moins souvent, orgueilleux et sauvage,
> Tantôt faire *voler* un char sur le rivage. (Racine.)

> Le marchand, loin du port autrefois son asile,
> Fait *voler* ses vaisseaux sur une mer tranquille.
> (L. Racine.)

— Courir avec une grande vitesse. Voler à la victoire. Ce cheval vole. Voler au secours de son ami. Sur ce lit malheureux la mort *vole* au hasard. (Volt.) Un vain peuple qui *vole* après la nouveauté. (Id.)

> L'amour les réunit, la fleur s'ouvre, et soudain
> L'espoir de la famille a *volé* dans son sein. (Del.)

— Par anal. Mon cœur pour le chercher *volait* loin devant lui. (Rac.)

— Fig. La pensée, en *volant* comme la parole, doit jeter sa lumière, et laisser son impression. (Marmont.) J'écrirais jusqu'à demain; mes pensées, ma plume, mon encre, tout *vole*. (Mme de Sévigné.)

> Mais si le daim léger bondit, *vole* et fend l'air,
> Le vers *vole* et le suit aussi prompt que l'éclair.
> (Delille.)

— Se dit particulièrement des bruits de la Renommée. La Renommée *vole* au-delà des mers. (Vol.) Votre réputation *vole* dans tous les pays. (Fén.)

— Fig. *Il lui fit voler la tête de dessus les épaules.* Il lui abattit la tête d'un seul coup.

— Fauconn. *Voler de poing en fort.* Se dit quand on jette les oiseaux de poing après le gibier. || *Voler d'amour.* Laisser voler les oiseaux en liberté, afin qu'ils soutiennent les chiens. || *Voler haut et gras, bas et maigre.* Voler de trait, voler de bon gré. || *Voler en troupe.* Jeter plusieurs oiseaux à la fois. || *Voler en rond.* Voler en tournant au-dessus de sa proie. || *Voler en long.* Voler en droite ligne. || *Voler en pointe.* Se dit quand l'oiseau va d'un vol rapide, soit en s'élevant, soit en s'abaissant. || *Voler en coupant.* Se dit quand l'oiseau de proie coupe le vent en le traversant.

— *Il faut le tirer en volant.* Se dit d'un homme qui n'est jamais chez lui.

— *Tirer en volant.* S'est dit quelquefois pour Mentir.

— Fauconn. S'emploie comme verbe actif et signifie, Poursuivre et prendre le gibier avec des oiseaux de proie. Voler le héron, la corneille.

— Se dit aussi en parlant des personnes qui chassent avec des oiseaux. Il se plaisait à voler la corneille.

VOLER. s. m. Action de voler. Voler naturel. Voler artificiel. Le *voler* naturel est celui qui s'exécute par l'assemblage et la structure des parties que la nature a destinées à cette action. (Laveaux.)

VOLER. v. a. 1re conj. (rad. *vol*). Prendre furtivement ou par force ce qui appartient à autrui. Voler la bourse de quelqu'un. Voler des hardes. Voler des bijoux. Voler de l'argent. Je me rappelle dans un roman de Pestalozzi la restitution de quelques pommes de terre par un enfant qui les avait *volées*. (Mme de Staël.)

— *Voler un nom, un titre.* S'attribuer un nom, un titre qu'on n'a pas le droit de porter.

> Vous suivrez un époux avoué par lui-même,
> C'est un titre qu'en vain il prétend me *voler*. (Racine.)

— *Voler quelqu'un.* Prendre quelque chose qui lui appartient. Quand les pères ne donnent rien aux enfants, les enfants les *volent*. (Bruéys.)

> Un pauvre vous *vole*, on le pend,
> Pour les riches, c'est différend.
> Gare aux objets qui leur conviennent
> Car ils gardent tout ce qu'ils prennent. (Stassart.)

— Fam. *Il ne l'a pas volé.* Il a bien mérité ce qui lui arrive.

— Faire un plagiat, s'approprier les pensées d'un auteur, les phrases d'un autre. Voler les pensées d'un auteur. Voler des phrases.

— Absol. Voler par effraction. Voler de nuit. Voler à main armée.

— SE VOLER. v. pron. Être volé. Les bijoux se volent aisément.

— Fig. Rien ne se vole plus aisément que la renommée. (Boiste.)

— Voler soi. Le prodigue se *vole* lui-même. (Boiste.)

VOLEREAU. s. m. (dimin. de *voleur*). Petit voleur. Mal prend aux *volereaux* de faire les voleurs. (La Font.)

VOLERIE. s. m. S'est dit pour Larcin, pillerie.

> C'est ainsi que toute la vie
> N'est qu'un cercle de *volerie*. (Lamotte.)

VOLERIE. s. f. Véner. Chasse qui se fait avec les oiseaux de proie. La plus curieuse des *voleries* est celle du héron, et le faucon qu'on y affaite doit être bien instruit à connaître le vif et à monter. (Baudrill.)

VOLET. s. m. Fermeture de menuiserie placée en dedans des châssis des croisées. Fermer les volets. Ouvrir les volets.

> Des filous effrontés, d'un coup de pistolet,
> Ébranlent ma fenêtre et percent mon *volet*. (Boileau.)

— *Volet de brisure.* Celui qui s'ouvre en deux parties, et qui, quand il est ouvert, se replie sur l'ébrasement ou se double dans l'embrasure de la fenêtre. || *Volet de parement.* Celui qui est tout d'une pièce.

— Contrevents. Volets verts. Avoir des volets à sa fenêtre.

— Écon. rur. V. VOLIÈRE. || Ais qui ferme le pigeonnier. || Ais que l'on met horizontalement à l'entrée du pigeonnier, et sur lequel se posent les pigeons pour y entrer.

— Petites planches qui font tourner la roue d'un moulin à eau. V. AILERONS.

— Tablette, petit ais rond, sur lequel on trie les choses menues, comme des graines, des pois, des lentilles.

— *Trier sur le volet.* Choisir, entre plusieurs choses de la même espèce, celle qui est la plus excellente. Cette complexion difficile me rend délicat à la pratique des hommes; il me le faut trier sur le *volet*. (Mont.)

— Blas. Casque surmonté d'un vol. || Large ruban attaché au sommet du casque.

— Bot. Nom vulgaire du nénuphar. || *Volet des étangs, volet blanc.* Le nymphea blanc qui

croît dans les étangs. ‖ *Volet jaune.* Le nymphéa jaune. ‖ *Petit volet.* Le nymphéan.

— Liturg. Morceau de carton garni d'une étoffe précieuse, qui sert à couvrir le calice sous le voile.

— Entom. Nom donné à deux des trois pièces dont se compose le masque des larves des libellules.

— Mar. Petite boussole portative [illegible] balanciers dont on se sert dans les canots et chaloupes pour de petites courses accidentelles.

— Pêch. Gaules menues et pliantes, sur lesquelles les pêcheurs montent le filet de leur bouteux ou grande truble.

VOLETER. v. n. 1re conj. (fréquentatif de *voler*). On double le *t* devant une syllabe muette. *Il volette.* Voler à plusieurs reprises. Lorsque les ailes des jeunes oiseaux commencent à croître, ils s'exercent à *voleter* autour du nid. (Buff.)

> Tout autour oiseaux *voletent*
> Et si tres doucement chantent,
> Qu'il n'est cœur qui n'en soit joyeux.
> (V. Coquillart.)

> Sur le feuillage et le jeune bouton
> Bourdonne en *voletant* l'importun hanneton. (Delille.)

VOLETTE. s. f. (rad. *volet*). Petite claie sur laquelle on épluche la laine.

VOLETTES. s. f. pl. Rang de petites cordes qui tiennent à un réseau dont on couvre un cheval pour le garantir des mouches.

VOLEUR, EUSE. s. (rad. *voler*). Celui, celle qui vole, qui vole habituellement. Voleur de nuit. Voleur de grand chemin. C'est une voleuse. Une bande de voleurs. Crier au voleur. Nul *voleur* ne sait s'arrêter. (Fr. de Neufch.) De *voleur* à *voleur* on parle probité. (Id.) La fleur se referme de nouveau, et dérobe aux yeux le petit *voleur*, qui lui enlève les trésors que, peut être un jour plus tard, elle aurait d'elle-même étalés au soleil et à la rosée du matin. (Gessner.) Ceux qui ont lieu de la vie ne transmettent que la mort, ont reçu leur nom de saint Paul, il les appelle des *voleurs* d'hommes. (Edg. Quinet.)

> Fort souvent le *voleur* tombe aux mains de l'exempt,
> Tandis qu'à voler il s'applique. [illegible]

— Prov. *Être fait comme un voleur.* Avoir les vêtements en désordre, en mauvais état.

— Prov. *Les grands voleurs pendent les petits.* Les gens puissants punissent chez les pauvres des fautes analogues à celles qu'ils commettent eux-mêmes. ‖ *Voleur de moulin à de moulin.* Se dit ironiquement d'un honnête homme accusé de malversation.

— Celui, celle qui exige plus qu'on ne lui doit. Cette marchande est une voleuse.

— Ornith. *Voleur de maïs.* Espèce d'oiseau des États-Unis.

VOLEUR, EUSE. adj. Qui vole, qui dérobe. Ce marchand est bien voleur. La pie voleuse.

VOLEUR. s. m. Fauconn. Oiseau qui vole bien et sûrement. Beau voleur. Bon voleur.

VOLGA. Géogr. Le plus grand fleuve de la Russie européenne et de toute l'Europe, naît dans le gouvernement de Tver, traverse un grand nombre de gouvernements, tombe par 65 ou 70 embouchures dans la mer Caspienne, après un cours d'au moins 2.800 kil.

VOLHYNIE. Géogr. Gouvernement de la Russie d'Europe, formé par ceux de Grodno et de Minsk, au N., de Podolie au S., de Kiev à l'E., et par la Pologne, à l'O.; 1.400.000 hab. Ch.-l. Jitomir.

VOLHYNIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Volhynie. ‖ Qui appartient à la Volhynie ou à ses habitants.

VOLIANUS. Myth. Divinité adorée par les habitants de l'ancienne Armorique.

VOLIÈRE. s. f. (rad. *voler*). Lieu qui fait partie de la ménagerie et qui est destiné à renfermer et à conserver des oiseaux, ordinairement les oiseaux rares.

— Grande cage qui a plusieurs séparations, pour mettre différentes sortes d'oiseaux.

— Lieu où sont élevés et nourris les pigeons domestiques. La volière doit être construite dans l'endroit de la basse-cour où les alternatives du chaud et du froid se fassent le moins sentir. Il faut qu'elle tire ses jours du côté du levant ou du midi, et qu'elle soit meublée de nids de figure carrée, assez profonds pour y asseoir un pigeon. Un couple de pigeons est suffisant pour peupler une *volière*. (Grégoire.)

VOLIGE. s. f. Planche mince de bois de sapin ou d'autre bois blanc. Volige de sapin. Volige de peuplier.

— adjectiv. *Latte volige.* Celle qui sert à porter l'ardoise.

VOLIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Voliger. S'empl. adjectiv.

VOLIGEAGE. s. m. (rad. *volige*). Action de voliger, résultat de cette action. Les tuiles cannelées, au lieu de nécessiter un *voligeage* en plein, peuvent être posées sur un *voligeage*, même sur un simple lattis plus ou moins espacé. (Gourlier.) Omiss. des dictionn.

VOLIGER. v. a. 1re conj. (rad. *volige*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous voligeons, je voligeais*, etc. Couvrir de lattes. Voliger un toit. Omiss. des dictionnaires.

VOLIS ou **VOLNIS.** s. m. Admin. forest. Nom donné aux sommités des branches des arbres rompus par la neige ou aux deux tiers.

VOLITION. s. f. (pr. *vo-li-ci-on*; du lat. *volere*, vouloir). Philos. Phénomène de la volonté, phénomène du principe actif, auquel vient s'associer un phénomène intellectuel, qui consiste dans la conscience que l'homme acquiert de son action et dans le consentement qu'il y donne. La rareté des idées dans l'âme entraîne celle des *volitions*; pour vouloir souvent, il faut penser abondamment; pour vouloir avec énergie, il faut avoir des convictions fermes et bien arrêtées. (Artaud.)

VOLKAMIER. s. m., ou **VOLKAMÉRIE.** s. f. Bot. Genre de plantes [illegible] et de l'île de Java [illegible] Volkamier à aiguillon. [illegible] Volkamier odorant.

VOLLORE-VILLE. Géogr. [illegible]

VOLMUNSTER. Géogr. [illegible] 1.520 hab.

VOLNAY. Géogr. Village [illegible] Côte-d'Or, à 7 kil. de [illegible]

VOLNAY. s. m. Œnol. Vin [illegible] un bouquet agréable, [illegible] Volnay. Boire du volnay. Un verre, une bouteille de volnay.

VOLNEY (Constantin-François Chassebœuf, comte de). Savant français, né en 1757, [illegible] mort en 1820, vint à Paris pour étudier la médecine, [illegible] aux travaux d'érudition, fit plusieurs [illegible] la simplification [illegible] l'écriture des langues [illegible]

VOLO. Géogr. [illegible]

VOLOGDA. Géogr. [illegible]

VOLOGÈSE. [illegible] à son père Vononès, l'an de J.-C. [illegible]

VOLOGÉSIA. Géogr. [illegible] nal de l'Euphrate.

VOLONES. s. m. pl. (pr. *vo-lo-nès*). [illegible]

VOLONNE. Géogr. [illegible] 1.370 hab.

VOLONTAIRE. adj. [illegible] qui se fait de bon gré [illegible] Mouvement volontaire. [illegible] Contribution volontaire [illegible] il n'y a presque rien de libre [illegible] tout s'y fait par [illegible]

Qui se [illegible] par la volonté [illegible] volontaire et libre, [illegible] Artaud.)

Qui agit volontairement. D'une lâche indolence [illegible] (Boil.)

Qui ne veut s'assujettir [illegible] sa volonté. Enfant volontaire.

[illegible]

VOLONTAIRE. s. m. Tout [illegible]

VOLONTAIREMENT. adv. De bonne et [illegible] toujours espérer plus qu'ils ne sont disposés à tenir, et les peuples s'abusent toujours [illegible]

qui croit plus qu'on ne lui promet. (Bignon.) L'homme qui se met *volontairement* à la merci d'un homme est un fou. (Boiste.)

VOLONTARIEUX, EUSE. adj. [illegible]

VOLONTÉ. s. f. (du lat. *voluntas*, fait de *volo*, je veux). Pouvoir par lequel nous disposons de notre volonté, et par lequel nous [illegible] gouvernant l'attention [illegible] à l'homme. (S. Dubay.) [illegible]

[illegible] de faire ou de ne pas faire, ou dont [illegible]

[illegible] noble [illegible]

[illegible]

du roi de Prusse [illegible] ne lui permit pas [illegible]

[illegible] fortune. Voltaire [illegible]

[illegible] cune condition.

[illegible] boursé.

— Iconol. La Volonté est représentée ailée, [illegible] et tenant une boule [illegible]

VOLONTIERS. adv. (pr. *vo-lon-tié*; rad. *volonté*). De bonne volonté, de bon gré, de bon cœur. Le pauvre [illegible]

— [illegible] croit volontiers [illegible]

VOLSQUES [illegible] que.

VOLT [illegible]

VOLTA [illegible]

VOLTA-ÉLECTRIQUE [illegible]

VOLTAÏQUE [illegible]

VOLTAÏQUEMENT. adv. [illegible] Au moyen [illegible]

VOLTAIRE (François-Marie Arouet de) [illegible] Voltaire, on ne [illegible]

— La collection complète de ses œuvres. Acheter un Voltaire complet. Le Voltaire de Beuchot. Le Voltaire de Lefèvre, de Didot.

VOLTAIRIANISME. s. m. Esprit voltairien.

VOLTAIRIEN, ENNE. adj. et s. Qui tient de Voltaire, qui a rapport à Voltaire. Style voltairien. Ironie voltairienne.

— *Esprit voltairien*. Se dit d'une tendance prononcée à l'incrédulité railleuse.

— Partisan de Voltaire.

VOLTAISME. s. m. Phys. Électricité développée par le contact de substances hétérogènes. On nomme aussi galvanisme.

VOLTE. s. f. (du lat. *volutus*, qui roule ou qui est roulé, fait de *volvere*, rouler, tourner). Manég. Terme [illegible] un manège, et [illegible] [illegible] Ce qui suppose un [illegible] carré; alors en menant un cheval autour de ce terrain, la tête au [illegible] carré [illegible] par la première piste [illegible] Dans la [illegible], le cheval [illegible] les [illegible] de ses bras; trousse les [illegible] et chasse les hanches [illegible] ventre [illegible] cette [illegible] est [illegible] les [illegible] les hanches, et de [illegible] les extrémités antérieures l'une sur l'autre avec aisance et adresse. (Cardini.)

— *Volte de piste*. Celle que le cheval parcourt, les hanches suivant les épaules, c'est-à-dire sans aller de côté. || *Volte de deux pistes*. Celles où le cheval va de côté. || *Voltes renversées*. Celles que le cheval fait ayant la tête tournée vers le centre de la volte, et la croupe vers [illegible] || *Seconder des voltes sur les [illegible]*. Se dit lorsqu'en tournant au [illegible] le cheval [illegible] [illegible] *Changer la volte*. Changer de main. [illegible] voltes. || *Embrasser [illegible]*. Regagner le terrain qu'on a [illegible] avant [illegible] la volte. || *Fermer la volte*. La terminer. || *Mettre un cheval sur les voltes*. Le dresser à cet air de manège. || *Reprendre les voltes*. Se dit d'un cheval lorsqu'il [illegible] voltes des deux pistes, [illegible] tête tournée au [illegible] ou lorsqu'aux voltes d'une piste il a la tête tournée vers le centre de la volte. || *Serrer la demi-volte*. Faire [illegible] le cheval sur la même piste, sur laquelle la demi-volte a été commencée. || *Serrer la volte*. [illegible] le centre de la volte. || *Tenir un cheval sujet aux voltes*. Le soutenir quand il se traverse.

— Exercice que font les commençants sur un cheval de bois.

— Chorégr. Ancienne danse, originaire d'Italie, dans laquelle le cavalier fait tourner plusieurs fois sa dame, et termine en l'aidant à faire un bond en l'air.

— Musq. Air à trois temps sur lequel cette danse se réglait.

— Escrim. Mouvement pour éviter les coups de l'adversaire.

— Fauconn. Sorte de cri que l'on fait en voyant le gibier.

— Mar. Syn. de Route. Prendre une volte.

VOLTÉ, ÉE. adj. Blas. Double. Croix voltée d'argent.

VOLTE-FACE. s. f. Se dit principalement dans cette locution: *Faire volte-face*. Se retourner pour résister à l'ennemi qui poursuit.

VOLTER. v. n. 1re conj. Escrim. Changer de place pour éviter les coups de son adversaire.

VOLTÉRIANISME. s. m. V. VOLTAIRIANISME.

VOLTERRA. Géogr. Ville de Toscane (Pise), à 45 kilom. de Pise; 6,000 hab. Patrie de Perse.

VOLTERRAN, ANE. adj. et s. Géogr. Habitant de Volterra. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

VOLTERRAN (Daniel Ricciarelli dit LE). Peintre et sculpteur célèbre, ainsi nommé du nom de sa ville natale; né en 1509, mort en 1566.

VOLTI. Mot italien qui signifie *tourne*. Il se place au bas de la page recto d'une sonate, d'un quatuor, d'une partie d'orchestre, et avertit qu'il faut tourner vite le feuillet, pour que le discours musical ne soit pas interrompu. Volti presto. Volti subito.

VOLTIGE. s. f. Corde attachée par les deux bouts, mais qui est fort lâche et sur laquelle les bateleurs font des exercices.

— Tours de souplesse qui se font sur cette corde. Mme Saqui s'est acquis une grande réputation par son adresse dans la voltige.

— Manég. Sorte d'exercice que l'on fait sur un cheval, avec ou sans étriers. Les écuyers du Cirque des Champs-Élysées de Paris et ceux d'Angleterre ont poussé jusqu'aux dernières limites la voltige mise à la mode, vers la fin du siècle dernier, par les frères Franconi.

VOLTIGEANT. part. prés. du v. voltiger. Qui voltige. Il est invariable, parce qu'il sert de motif à l'emploi du verbe qui suit. *Les ris voltigeant dans les airs*, c'est pour *les ris en voltigeant dans les airs*, etc. La préposition *en* sous-entendue ne permet pas de considérer *voltigeant* autrement que comme participe. Des corps de Russes *voltigeant* dans ces quartiers, rendaient la marche dangereuse. (Volt.) Je prie Morphée de vous envoyer des songes légers, qui, *voltigeant* autour de vous, flattent vos sens par les images les plus riantes. (Fén.)

Autour du sanglier, les merles, les fauvettes,
Sur-tout les rossignols, *voltigeant*, s'arrêtant,
Répétaient à l'excès leurs douces chansonnettes.
[illegible] (FLORIAN.)

Les autres *voltigeant* de buissons en buissons,
De mille accents d'amour animent leurs chansons.
(CASSEL.)

VOLTIGEANT, ANTE. adj. Qui voltige sans cesse. L'action prolongée se rapproche de la situation, voilà pourquoi *voltigeant* est considéré comme un simple adjectif. L'hirondelle donne la chasse aux insectes *voltigeants*, et suit avec une agilité souple leur trace oblique et tortueuse. (G. de Montb.) Les panthères *voltigeantes* s'unissent au lierre. (Colard.) Les songes *voltigeants* fuyaient avec les ombres. (Volt.) Nous eussions vu les jeux *voltigeants* sur vos traces. (Id.)

C'est lui qui d'un préfet épris de la grandeur,
Excite les remords *voltigeants* sur son cœur.
(L. RACINE.)

VOLTIGEMENT. s. m. Mouvement de ce qui voltige. Le voltigement d'un papillon, d'un rideau.

— Manière dont voltige un danseur de corde.

VOLTIGEOLE. s. f. Mar. Cordon de la poupe qui sépare le corps de la galère de l'aissade de poupe. V. MESSANE.

VOLTIGER. v. n. 1re conj. (du lat. *volitare*, fréquentatif [illegible]). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. Nous *voltigeons*, je *voltigeais*, etc. Voler à petites et fréquentes reprises [illegible] déterminée. Les [illegible] [illegible] un [illegible] qui voltige [illegible] [illegible] l'ombre d'un [illegible] [illegible] (B. de St-P.) Les zéphyrs s'amusaient par [illegible] dans le bocage [illegible] Gessner. Cet oiseau très-[illegible] n'est jamais en repos [illegible] [illegible] en buisson, il ne se repose que quelques instants. (Buff.)

[illegible]
Voltigeant [illegible] (FLORIAN.)

— Flotter au gré des vents. Des cheveux, des étendards qui voltigent au gré des vents.

— Fig. *Il ne fait que voltiger*. Se dit d'un homme inconstant et léger, qui va de maison en maison sans aucun attachement, ou qui change souvent d'occupation, de conversation, d'étude, etc.

— Dans un sens analogue. Voltiger d'objet en objet. Voltiger de belle en belle. C'était toutefois sans s'arrêter trop longtemps à une même matière, *voltigeant* de propos en autres comme les abeilles qui rencontreraient en leur chemin diverses sortes de fleurs. (La Font.)

— Par extens. L'ombre de chaque tige agitée *voltige* çà et là sur les tiges voisines. (Gessner.)

— Faire des tours de souplesse et de force sur une corde appelée *voltige*.

— Faire différents exercices sur un cheval de bois, pour s'accoutumer à monter à cheval sans étriers.

— Courir à cheval çà et là. Voltiger autour d'un carrosse. Voltiger sur les avenues d'un camp.

— A été employé dans un sens actif. Les voyageurs anglais ne parcourent pas l'Europe, mais ils la *voltigent*. (***)

VOLTIGEUR. s. m. Manég. Maître qui enseigne à voltiger; cavalier qui apprend à voltiger sur un cheval. C'est un bon voltigeur.

— Celui qui voltige sur une corde lâche attachée par les deux bouts. || On dit aussi au féminin, dans ce sens, Une voltigeuse.

— Fig. Se dit de ceux qui patinent sur la glace. Les *voltigeurs*, gardant parfaitement les lois de l'équilibre, se font un jeu de varier en tout sens leurs évolutions, et s'ils sont bien exercés, ils surpassent par la rapidité de leur course les chevaux les plus légers. (Vernier.)

— Dans l'art militaire, les *voltigeurs* forment des compagnies d'élite, composées des hommes dont la taille est de quatre pieds neuf à dix pouces. Ils ont la haute paye comme les grenadiers, et forment le dernier peloton du bataillon. Ils ont été établis par Napoléon pendant son consulat. Ils se distinguent à leurs épaulettes et autres ornements jaunes, et aux cors de chasse qui remplacent les grenades sur les pans de leurs habits et leur giberne de police. Les voltigeurs sont destinés à combattre en tirailleurs. Ils ont des clairons au lieu de tambours.

— Il y a aussi des *voltigeurs* dans la garde nationale. Ils ont la même tenue que les précédents, seulement ils se composent assez généralement d'hommes de petite taille ou d'une taille ordinaire.

VOLTIGEUR, EUSE. adj. Mamm. Se dit des animaux qui ont les bras conformés en ailes. || VOLTIGEURS. s. m. pl. Ordre de la classe des mammifères comprenant les chéiroptères.

VOLTUMNA. Myth. Déesse de la volonté et du bon conseil, était surtout adorée des Étrusques.

VOLTURARA. Géogr. Ville du royaume de Naples (Capitanate), à 21 kilom. O. de Lucera; 2,800 hab. || Ville de la principauté Ultérieure, à 18 kilom. S.-E. d'Avellino. 4,000 hab.

VOLTURNALES. s. f. pl. Myth. Fêtes en l'honneur du fleuve Volturnus.

VOLTURNO. Géogr. Rivière du royaume de Naples, naît dans le Samnio et tombe dans la mer Tyrrhénienne; elle a 140 kil. de cours.

VOLTURNUS. s. m. Antiq. rom. V. VULTURNE.

VOLTZINE. s. f. Minér. Minéral du Puy-de-Dôme.

VOLUBILAIRE. s. f. Bot. Genre d'algues marines.

VOLUBILE. adj. des 2 g. (du lat. *volubilis*, fait de *volvere*, tourner). Bot. Qui se roule en spirale autour d'un corps. Tige volubile. Le houblon et le haricot sont des plantes volubiles.

— Fig. Qui aime à changer, qui est changeant, facile à faire changer. Homme volubile.

VOLUBILIS. s. m. (pr. *vo-lu-bi-liss*). Bot. Nom donné à diverses plantes grimpantes qui se roulent autour d'un support et dont les fleurs blanches, violettes, bleues ou rouges, ont la forme d'une cloche. Les liserons sont des volubilis. Volubilis blanc, rouge, bleu. M. Noirtier s'était fait rouler dans son fauteuil jusqu'à cette fenêtre pour jouir des derniers rayons d'un soleil encore chaud qui venaient saluer les fleurs mourantes des *volubilis* et les feuilles rougies des vignes vierges qui tapissaient le balcon. (A. Dumas.)

VOLUBILITÉ. s. f. (du lat. *volubilitas*; fait de *volubilis*, tourné). Facilité de se mouvoir en tournant en rond. La volubilité des roues d'une machine. Cela tourne avec une grande volubilité.

— Fig. Articulation nette et rapide. Parler avec volubilité. Le marécage parle beaucoup et avec *volubilité*, son langage est harmonieux et facile. (Chateaub.)

— *Volubilité de langue*, ou absol. *volubilité*. Grande habitude de parler trop et trop vite. Ce bavard a une grande volubilité, une volubilité étourdissante. La *volubilité* et la précipitation rendent la prononciation plus difficile. (Marm.)

VOLUBLE. adj. des 2 g. S'est dit pour Qui tourne facilement.

VOLUCELLE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères, comprenant une espèce qu'on nomme vulgairement *mouche du rosier*.

VOLUE. s. f. Techn. Petite fusée qui tourne dans la navette et qui porte la tissure.

VOLUME. s. m. (du lat. *volumen*; fait de *volvo*, je roule). Étendue d'un corps, considérée relativement à la grandeur de ses dimensions. Gros volume. Petit volume. Des marchandises d'un grand volume. Déplacer un volume d'eau. La peau peut toujours s'étendre tant que le *volume* du corps augmente. (Buff.) La baleine fait sortir par ses évents un assez grand *volume* d'eau pour qu'un canot puisse être bientôt rempli. (Lacép.)

— Fig. Je l'ai vu fort possédé de l'envie de vous témoigner en grand *volume* son amitié. (Mme de Sév.)

— Livre relié ou broché. Gros volume. Volume broché, relié. Volume in-quarto, in-folio, in-octavo. Ouvrage en deux volumes, en quatre volumes. Plusieurs, à ce sujet, ont écrit des *volumes*. (Berchoux.) Il ne faut pas toujours juger de la science de l'auteur par la grosseur du *volume*. (Girard.)

— Mus. Masse de son que donne une voix ou un instrument sur chacun des degrés de son diapason. De deux voix semblables formant le même son, celle qui remplit le mieux l'oreille et se fait entendre de plus loin, est dite avoir plus de volume. Sa voix remplissait la salle d'un *volume* harmonieux. (Marm.)

— Archéol. Se dit particulièrement des Manuscrits anciens en forme de volume.

— Syn. comp. VOLUME, TOME. Le *volume* peut contenir plusieurs *tomes*, et le *tome* peut faire plusieurs *volumes*, mais la reliure sépare les *volumes*, et la division de l'ouvrage distingue les *tomes*.

VOLUMINEUX, EUSE. adj. (du lat. *volumen*, volume). Qui est fort étendu en tous sens, qui occupe beaucoup de place. Paquet volumineux. Mais ma grosse préparation, sa proie est quelquefois si *volumineuse*, qu'il ne peut l'engloutir qu'à demi. (Lacép.) L'échencis remonta à la tête très *volumineuse*. (Id.)

— Fort étendu. Une longue et *volumineuse* correspondance ministérielle est un arsenal où il y a des armes à tous tranchants. (Bonap.)

— Qui fait, qui contient beaucoup de volumes. Ouvrage volumineux. Compilation volumineuse.

— Qui a fait beaucoup de volumes. Auteur volumineux.

VOLUMNA. Myth. Déesse de la bonne volonté, de la bienfaisance.

VOLUMNIE. Femme de Coriolan, se mit avec Véturie, mère de ce général, à la tête des femmes qui se rendirent à son camp pour le fléchir, et obtinrent la levée du siège de Rome.

VOLUMNUS. (pr. *vo-lumm-nuss*). Myth. lat. Dieu de la bonne intelligence.

VOLUPIE. Myth. lat. Déesse du plaisir, du bien-être et de la santé.

VOLUPIE. s. f. Foss. Espèce de petite coquille. Valve trouvée à Hauteville (Manche), dans une couche de calcaire grossier.

VOLUPTÉ. s. f. (du lat. *voluptas*; fait de *volo*, je veux). Plaisir des sens, plaisir corporel. Il y a de la volupté à se baigner. À boire quand on a soif.

— Plaisirs de l'âme. L'âme a ses voluptés. Les justes seront abreuvés dans un torrent de *voluptés*. (Écrit. sainte.) Souvent le chagrin devient la *volupté* lugubre d'une âme infortunée. (Sénèque.) La vertu fut toujours la *volupté* suprême. (De Pompignan.)

Hélas! qu'il est cruel pour de jeunes beautés,
A qui l'hymen gardait de chastes *voluptés*,
De quitter le séjour de leur paisible enfance!
(LA HARPE.)

— C'est dans un sens analogue qu'un auteur moderne a dit la *volupté de la mort*. Mourir en léthargie, ce n'est ni vivre ni mourir; c'est perdre tous les avantages, c'est ignorer toutes les *voluptés* de la mort. (G. Sand.)

— Particulièrement Les plaisirs des sens, et par excellence, le plus séduisant de tous ces plaisirs, celui dont la recherche entraîne invinciblement un sexe vers l'autre, et à l'attrait duquel est attachée la reproduction des êtres. Boire jusqu'à l'ivresse dans la coupe des voluptés. Les raffinements de la volupté. Se plonger dans la volupté. Languir dans les voluptés. Où la *volupté* domine il n'y a plus de retenue. (Vauven.) La *volupté* est le sentiment du plaisir, joint au goût dans l'art de sentir. (S. Dubay.) Les âmes fortes repoussent la *volupté*, comme le nautonier évite les écueils. (Napol.) Si tu épuises la *volupté* jusqu'à la lie, tu rencontreras la peine au fond du vase. (Young.) On ne quitte guère les *voluptés* que par lassitude. (St-Evrem.)

La *volupté* conduit au vice,
Et le vice aux plus grands malheurs. (LEBRUN.)

. . . Diversité et d'erreur imprudente nourrice,
La *volupté* nous berce entre les bras du vice.
(DESMAHIS.)

— Iconol. La Volupté se personnifie sous les traits d'une belle femme dont les joues sont colorées du plus vif incarnat, ses regards sont languissants, et son attitude lascive. Elle est couchée sur un lit de fleurs, et tient une boule de verre qui a des ailes.

La molle *Volupté*, sur un lit de gazons,
Satisfaite et tranquille, écoute leurs chansons.
(VOLTAIRE.)

— Syn. comp. VOLUPTÉ, DÉBAUCHE, CRAPULE. V. CRAPULE.

VOLUPTUAIRE. adj. des 2 g. Jurispr. Qui est consacré aux constructions, aux embellissements de luxe ou de fantaisie. Dépenses voluptuaires.

VOLUPTUEUSEMENT. adv. Avec volupté. Vivre voluptueusement. Boire voluptueusement. En rentrant à l'hôtel Franz trouva Albert en robe de chambre, en pantalon à pied, *voluptueusement* étendu sur un fauteuil, et fumant son cigare. (Al. Dumas.)

VOLUPTUEUX, EUSE. adj. Qui aime et cherche la volupté. Homme voluptueux. Femme voluptueuse. Les *voluptueux* Chinois, qui sentent tout le charme des eaux, font sortir leur déesse Amida et son enfant du sein d'une fleur au milieu d'un lac. (B. de St-P.)

. . Sur ta jolie bouche brûlante
Laisse-moi de l'empreinte ardente
De tes baisers *voluptueux*. (RIGOL DE JUVIGNY.)

A son premier aspect les vallons et les plaines
[illegible] leurs plus *voluptueux*.
(BAOUR-LORMIAN.)

— Qui inspire la volupté, qui fait éprouver un sentiment de volupté. Séjour voluptueux. Repas voluptueux. Vie voluptueuse. Pose, attitude voluptueuse. Les honnêtes gens sont le *voluptueux* coussin sur lequel les fripons s'endorment et s'engraissent. (Otway.) Comment le chant des oiseaux lui causera-t-il une émotion *voluptueuse*, si les accents de l'amour et du plaisir lui sont encore inconnus. (J.-J. Rouss.)

— Qui exprime la volupté. Danse voluptueuse. Image, description voluptueuse.

— Substantiv., en parlant des personnes. Un voluptueux. Une voluptueuse. Rien de plus funeste à la société que le *voluptueux*, c'est-à-dire celui qui ne recherche le plaisir ni avec ce choix de sentiment qui l'épure, ni avec cette délicatesse de goût qui ne fait que s'y prêter; celui qui, n'ayant nuls principes, vicieux par air, débauché par oisiveté, ne trouve plus que du dégoût dans l'habitude du plaisir, et ne peut corriger ce dégoût que par des excès qui deviennent des besoins d'autres excès plus grands encore. (Stanislas.)

VOLUPTUOSITÉ. s. f. S'est dit pour Volupté.

VOLUSIEN (C. Vibius). Fils de l'empereur Gallus, fut associé par ce prince à l'empire après la mort d'Hostilien, fils de Dèce, en 252. Il fut massacré en 253 par les soldats en même temps que son père.

VOLUTACÉ, ÉE. adj. Conchyl. Qui ressemble à une volute. || VOLUTACÉES. s. f. pl. Famille de l'ordre des gastéropodes cténobranchiés qui a pour type le genre volute.

VOLUTACORNE. adj. des 2 g. (ét. lat., *volutatus*, volute; *cornu*, corne). Qui a des cornes roulées en spirale.

VOLUTARELLE. s. f. (rad. *volute*). Bot. Genre de plantes dicotylédones de l'ordre des synanthérées, fondé sur plusieurs espèces dont le type est la volutarelle de Lippi, plante d'Égypte et de Barbarie. Volutarelle à feuilles de roquette. Volutarelle bicolore.

VOLUTE. s. f. (du lat. *voluta*; fait de *volvere*, tourner). Archit. Enroulement en spirale que l'on croit imité de l'écorce roulée du bouleau, qui entre sous cette forme, à peu près, dans la composition du chapiteau ionique, et

qui fait partie essentielle aussi du chapiteau corinthien, sous une forme plus analogue encore à celle du rinceau.

— Par extens. Tout enroulement semblable à ceux de la volute du chapiteau ionique, quelque part qu'il se trouve, comme à l'extrémité d'une console ou d'un modillon, ou dans le dessin des compartiments en buis et en gazon d'un parterre.

— Conchyl. Se dit des coquilles univalves tournées en cône pyramidal.

— Conchyl. *Volute conique*. Nom vulgaire des cônes. || *Volute couronnée d'Éthiopie*. Coquille du genre volute, type du genre cymbie. || *Volute marchande*. Espèce de colombelle. || *Volute oreille de Juda*. Coquille du genre auricule. || *Volute porphyre*. L'olive de Panama.

— Malacoz. Genre de coquilles établi pour un assez grand nombre de belles espèces, qui font l'ornement des collections. Volute magellanique. Volute subréteuse. Volute paré, émaillée. Volute foudroyée, ondulée, poncticulée, volvacée.

VOLUTÉ, ÉE. adj. (rad. *volute*). Qui est contourné en volute.

— Conchyl. Se dit d'une coquille univalve dont les tours sont enroulés les uns aux autres dans un plan horizontal, et qui ont une forme planorbique ou subdiscoïde. || Se dit aussi du crochet des coquilles bivalves, lorsqu'il offre une spirale qui a plus d'un tour.

VOLUTELLE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames de la famille des champignons, comprenant des espèces fort petites en forme de soucoupe ou de vase stipité, dont la surface est ponctuée ou percée de trous, et le bord enroulé seulement dans le premier âge. Volutelle nue.

VOLUTER. v. a. 1re conj. (rad. *volut*). Dévider le fil des fusées.

— neutral. Faire des volutes.

VOLUTIER. s. m. Moll. Animal qui habite les coquilles appelées *volutes*.

VOLUTRINA. Myth. lat. Déesse qui avait soin de l'enveloppe du blé en épis.

VOLVA. s. m., ou **VOLVE**. s. f. (du lat. *volva*; fait de *volvo*, je tourne). Bot. Membrane en forme de bourse, qui enveloppe entièrement certains champignons pendant leur jeunesse, et se déchire avec l'âge, par l'effet de la croissance.

VOLVACÉ, ÉE. adj. Qui a la forme d'un volva ou d'une bourse.

— Conchyl. Se dit d'une coquille dont la forme générale est presque arrondie.

VOLVAIRE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles établi pour un certain nombre de petites espèces qui se trouvent dans les mers des pays chauds, et n'offrent rien de remarquable que leur jolie forme, et même leur couleur et leur poli, qui les a fait comparer à des perles. Volvaire à collier. Volvaire hyaline. Volvaire grain de riz, grain de blé, grain de mil.

VOLVÉ, ÉE. adj. (rad. *volva*). Bot. Qui est muni d'un volva. Agaric volvé.

VOLVERELLE. s. f. Zooph. Genre de polypiers.

VOLVIC. Géogr. Bourg du département du Puy-de-Dôme, à 8 kil. de Riom; 3,450 hab. Aux environs, belles pierres venant de laves volcaniques, et dites *pierres de Volvic*; on s'en sert beaucoup pour trottoirs.

VOLVOCE. s. m. Amorphoz. Genre d'êtres microscopiques, sphériques, pellucides, très-simples et invisibles, qui offrent des mouvements de rotation sur eux-mêmes. Volvoce point. Volvoce grain, globule, pilule, grêle.

VOLVOCIEN, ENNE. adj. Qui ressemble à un volvoce. || VOLVOCIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des microscopiques, ayant pour type le genre volvoce.

VOLVULUS. s. m. (pr. *vol-vuluss*; mot latin fait de *volvere*, rouler). Pathol. Syn. d'Ileus. V. ILEUS.

VOLVUS. s. m. (pr. *vol-vuss*). Bot. Se dit quelquefois des vrilles de certaines plantes.

VOLVY. s. m. Bot. Genre de champignons, fondé sur une seule espèce qui croît sur les troncs d'arbres, dans le Maryland, aux États-Unis.

VOMER. s. m. (pr. *vo-mèrr*, mot latin qui signifie *soc de charrue*, parce que l'os qui porte ce nom, ressemble à un soc renversé de bas en haut.) Anat. Nom donné à un os impair qui forme la partie postérieure de la cloison des fosses nasales; il est mince, aplati, quadrilatère, situé sur la ligne médiane.

— Ichthyol. Genre de poissons de la famille des leptosomes, ainsi nommés, en raison de la forme tranchante de leur front.

VOMÉRIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à un vomer. || VOMÉRIDES. s. m. pl. Famille de poissons acanthoptérygiens, ayant pour type le genre vomer.

VOMÉROIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Syn. de Voméride.

VOMI, IE. part. pass. du v. Vomir. S'empl. adjectiv. Les laves *vomies* par l'Etna sont plus considérables que la Sicile entière. (A. Mart.) Déjà s'approche une troupe de malheureux, *vomis* par les cachots, et l'opprobre du peuple français qui ne les avait jamais. (Legr. Dev.)

— *Vomi de*.

Souvent d'où les cieux il s'élance.
Vomi d'un vaste abîme, [illegible] des enfers. [illegible]

VOMIQUE. s. f. (du lat. *vomica*, fait de *vomere*, vomir). Pathol. Nom donné à toute collection de pus enkystée, développée dans l'intérieur d'un viscère, et particulièrement aux collections purulentes, enkystées ou non, formées dans la poitrine, susceptibles de se faire jour par les bronches, et d'être évacuées par une sorte de vomissement. Il y a deux sortes de vomiques; l'une est le produit du ramollissement des tubercules pulmonaires; l'autre, beaucoup plus rare, est formée par un abcès circonscrit dans la substance du poumon.

— On dit aussi adjectiv. du fruit de cette plante, *la noix vomique*. La noix vomique renferme un principe très-délétère qui, de même que la plupart des poisons, occasionne des vomissements continus, accompagnés de violentes convulsions. On en fait usage pour détruire les animaux nuisibles, et c'est ce moyen qu'emploie la police de Paris pour détruire les chiens errants.

VOMIQUIER. s. m. Bot. V. STRYCHNOS.

VOMIR. v. a. 2e conj. (du lat. *vomere*, même signif.) Rejeter par la bouche, et ordinairement avec effort, des matières contenues dans l'estomac. Vomir de la bile. Vomir le sang. Le [illegible] avec son sang *vomit* l'onde écumeuse. (Desaint.)

— Pop. *Vomir tripes et boyaux*. V. TRIPES.

— Par extension. Se dit des choses. Un volcan qui vomit des cendres. La mer vomit les débris du naufrage. Ses vastes cheminées *vomissent* des groupes d'une fumée ténébreuse, qui annoncent la profusion de son possesseur fastueux. (Combaire.) Trois dragons effroyables paraissent dans les airs et *vomissent* des torrents de flammes. (A. Mart.)

[illegible] bouche, se brise, et *vomit* à nos yeux
Par [illegible] d'écume, un monstre furieux.
[illegible]

Là, l'A[illegible] bouillonne, et rejaillit à grand bruit
[illegible] affreux *vomit* [illegible]
Delille.

Ces gouffres *vomissent* des tourbillons de feux,
Des nuages de cendre obscurcissent les cieux.
[illegible]

— Poét. et dans un sens analogue. Le bronze a-t-il cessé de *vomir* le trépas? [illegible]

Et par cent bouches horribles
L'airain, sur ces monts terribles
Vomit le fer et la mort. Boil.)

— Fig. Ils demeurent là, causant deux à deux, plus souvent isolés, l'œil sans cesse attiré vers la porte qui s'ouvre pour appeler quelqu'un des habitants de ce lugubre séjour, ou pour *vomir* dans le gouffre une nouvelle scorie rejetée du creuset de la société. (A. Dumas.)

— Fig. Proférer, dire du mal de quelqu'un. Vomir des injures, des blasphèmes. Vomir son venin contre quelqu'un. Leur bouche ne *vomit* qu'injures et blasphèmes. (J.-B. Rouss.)

Tous deux ainsi vont longtemps et grand train,
L'un *vomissant* l'injure et la menace,
L'autre prêt à mourir de frayeur sur la place.
Man. poét.)

— Mar. *Un vaisseau vomit des étoupes*, quand elles ressortent des coutures entre les bordages.

— Absol. Vomir avec effort. Vomir facilement. Vomir à chaque instant. Avoir envie de vomir. Il est ignoble de se gorger salement de nourriture et de boissons jusqu'à crever d'indigestion ou *vomir* de crapule, comme ces brutes immondes qui vont se remplir des excréments mêmes. (Virey.)

VOMISSEMENT. s. m. Acte par lequel les substances solides et liquides contenues dans l'estomac sont rejetées au dehors. Le vomissement est un symptôme commun à un grand nombre de maladies de l'estomac et du canal intestinal. Il est souvent sympathique, comme dans les affections des reins ou de l'utérus. Quelquefois il est nerveux ou spasmodique. Souvent alors il est précédé par une douleur vive à l'épigastre, quelquefois par des anxiétés et le hoquet.

— *Vomissement de sang*. Nom donné par le vulgaire à l'hémoptysie.

— Fig. Dans l'Écriture sainte, *Retourner à son vomissement*. Retomber dans ses erreurs ou dans son péché.

VOMITIF, IVE. adj. (du lat. *vomitivus*; fait de *vomere*, vomir). Qui fait vomir, qui détermine le vomissement.

— subst. Agent médicamenteux doué d'une propriété vomitive constante et inhérente à un principe particulier. L'émétique, le sulfate de zinc sont des vomitifs. L'ipecacuanha est un vomitif.

VOMITINE. s. f. Chim. Principe auquel l'ipécacuanha doit sa propriété vomitive.

VOMITOIRE. s. m. Syn. inusité de Vomitif.

— Art théât. Dans les théâtres des anciens Romains, Issue par laquelle la foule des spectateurs s'écoulait après le spectacle.

VOMITO-NEGRO. s. m. Maladie bilieuse, mortelle, épidémique. || On dit aussi absol. le *vomito*. Avoir le vomito.

VOMITURITION. s. f. (pr. *vo-mi-tu-ri-ci-on*; du lat. [illegible], fait de *vomere*, vomir). Pathol. Vomissement assez fréquent, mais sans grandes secousses et évacuant peu de matières.

— Se dit aussi d'une espèce de vomissement avorté, dans lequel les matières remontent de l'estomac dans l'œsophage, mais ne sont pas rejetées au dehors.

VONCKIS. adj. et s. m. Hist. Membre d'un parti démocratique peu important qui se forma en Belgique en 1787 et en 1789. Le chef des vonckistes ou du parti vonckiste était l'avocat français Vonck.

VONCONDRE. s. m. Ichthyol. [illegible] tanche.

VONDEL (Juste VAN DEN). Célèbre poète hollandais, né à C[illegible] 7, mort en 1679.

VON DER HARDT (Hermann). Célèbre critique, né en 1660 près d'Osnabrück, en Westphalie, mort en 1746.

VONITZA. Géogr. V. [illegible] de la Grèce, sur le golfe d'Arta, à 200 [illegible] de Janina; [illegible] hab.

VOPISCUS (Flavius). Historien latin, natif de Syracuse, [illegible] Rome sous Dioclétien et Constance Chlore [illegible]

VOQUER. v. n. 1re conj. Préparer l'argile.

VORACE. adj. des 2 g. (du lat. *vorax*, fait de *voro*, dévorer). Qui dévore, qui mange avec avidité. Oiseau vorace. Animal vorace. Poisson vorace. L'homme [illegible] un nombre prodigieux d'individus des espèces *voraces* et nuisibles. (Buff.) Le requin a reçu aussi la force et des armes meurtrières, et il est autant que *vorace*, impétueux dans ses mouvements, avide de sang, insatiable de proie, il est véritablement le tigre de la mer. [illegible]

— *Cet homme est vorace*. Il mange gloutonnement, il mange avec avidité.

— *Estomac vorace*. Estomac qui a besoin de beaucoup de nourriture.

— subst. C'est un vorace. Quant à la préférence que les *voraces* donnent à la viande, on a [illegible] ce que cet aliment les substante [illegible] mieux que les végétaux, et calme davantage leur faim excessive, et pour plus [illegible] [illegible]

VORACEMENT. adv. Avec voracité. Manger voracement.

VORACITÉ. s. f. (du lat. *voracitas*, fait de *vorax*, vorace). Avidité à manger. Grande voracité. Voracité effrayante, gloutonne, insatiable.

— Fig. Bâtir de superbes palais, élever de vastes et somptueux [illegible], c'est fournir une ample proie à la *voracité* du temps. (Oxenstiern.) Le conquérant appelle héroïsme la *voracité* de son humeur usurpatrice. [illegible]

— La Voracité avait un temple en Sicile, l'autruche en est l'attribut, on y ajoute un loup maigre et affamé. Le vêtement de la [illegible] est couleur de rouille, ce qui signifie [illegible] *tion*.

VORARLBERG. Géogr. Cercle du Tyrol, à l'O., traversé par la chaîne de l'Arlberg, d'où il tire son nom. Ch.-l. Bregenz [illegible]

VORDRE. s. m. Bot. Nom vulgaire du saule, dans l'ancienne Champagne.

VOREY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. du Puy (Haute-Loire); 2,100 hab.

VORGE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'ivraie.

VORMIEN, IENNE. adj. V. WORMIEN.

VORONA. Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, naît dans le gouvernement de Penza et tombe dans le Khoper après [illegible] de cours.

VORONÈJE. Géogr. Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du gouv. de Voronèje, à 520 kil. de Moscou; [illegible] hab.

— VORONÈJE. Rivière de Russie, naît dans le gouvernement de Tambov, passe à Voronèje et tombe dans le Don après un cours de [illegible]

VORORT. s. m. (littéral. *pour le lieu*). Hist. Corps gouvernemental établi dans les principales villes de Suisse, pour expédier les affaires d'un intérêt local et pour discuter les questions avant qu'elles soient soumises à la diète.

VORTEX. s. m. Conchyl. Division générique établie pour quelques espèces d'hélices dont l'ouverture est circonscrite par un bord tranchant.

VORTICELLAIRE. adj. des 2 g. Qui ressemble à une vorticelle. || VORTICELLAIRES. s. m. pl. Ordre de la classe des phytozoaires, ayant pour type le genre vorticelle.

VORTICELLE. s. f. Zooph. Genre établi pour un très-grand nombre d'animaux généralement fort petits, qui vivent dans les eaux douces et stagnantes, fixés sur tous les corps qui s'y trouvent. Vorticelle trompette. Vorticelle soccole, flosculeuse, pyriforme, tubéreuse, calicée, inclinée, globulaire, puante.

VORTICELLÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à une vorticelle. || VORTICELLÉES. s. f. pl. Famille d'infusoires ayant pour type le genre vorticelle.

VORTICULE. s. m. Philos. Petit tourbillon.

VOS. adj. poss. des 2 g. Pluriel de votre. Vos chevaux. Vos droits. Vos enfants. Vos femmes. En recommençant de vos lois et ultimes [illegible], que Dieu [illegible] tout chrétien domestique. ([illegible] de S.-F[illegible]) [illegible] vaut, vaut mieux [illegible] Consultez [illegible] temps votre esprit et [illegible].

VOSGES (les). Géogr. Grande chaîne de montagnes qui couvre [illegible] le N.-E. de la France, le S.-E. de la B[illegible] et les provinces prussiennes et bavaroises situées à l'O. du Rhin. Ses plus hauts sommets sont le Guebwiller, 1,466m, le ballon d'Alsace, 1,425m, le ballon de Servance, 1,410m, etc.

— VOSGES (département des). Département de l'intérieur, formé par ceux de la Meurthe au N., de la Haute-Saône au S., du Haut et du Bas-Rhin à l'E., de la Haute-Marne à l'O. Ch.-l. Épinal. [illegible] hab. Le climat est variable, froid dans les montagnes, où la neige reste pendant six mois, tempéré dans la plaine. Ce département appartient à la troisième division militaire; il a une cour royale à Nancy et un évêché à Saint-Dié.

VOSGIEN, ENNE. adj. et s. Habitant des Vosges. || Qui appartient aux habitants des Vosges.

— Géol. *Grès vosgien*. Roche [illegible] zeuse, rougeâtre, [illegible] [illegible]

VOSGIEN. Auteur d'un dictionnaire géographique fort répandu, et publié par Ladvocat.

— s. m. Le dictionnaire même de Vosgien. Acheter un Vosgien. Avoir pour prix un Vosgien. Omission [illegible] tionn.

VOSS (J.-Henri). Littérateur allemand, né en 1751 près de Waren, Mecklembourg, mort en 1826.

VOSSIUS (Gérard-Jean). Savant allemand, né en 1577 à Heidelberg, mort en 1649.

VOSTITSA. Géogr. Ville maritime de Grèce, près du golfe de Lépante; 3,000 hab. Fréquents tremblements de terre.

VOSTRISSIME. adj. m. Très-vôtre, tout vôtre.

— Balzac l'a employé à l'italienne. [illegible] [illegible]

VOTANT. part. prés. du v. Voter. Qui vote. Il est variable. Des députés votant une loi, votant un impôt.

VOTANT. adj. m. Qui a le droit de voter, qui vote. [illegible] Les membres votants.

— subst. Un votant. Les votants.

VOTARISTE. s. des 2 g. S'est dit pour Votant.

VOTATION. s. f. (pr. *vo-ta-cion*). Action de voter. Votation libre, non libre.

VOTE. s. m. (du lat. *votum*, vœu). Consultation d'un citoyen, d'un membre d'un corps [illegible] direct que possèdent la [illegible] Vote électoral. Vote [illegible] Vote [illegible] Vote [illegible] Le *vote universel*, s'il était possible, serait le plus rationnel de tous. [illegible] exprimé, il constituerait l'expression la plus vraie de l'opinion publique. [illegible] direct lorsque les masses ont été préparées par l'instruction à [illegible] les affaires du pays, jusqu'à ce moment, il est peut-être préférable qu'il soit [illegible] transféré [illegible]

— Hist. fr. *Vote par ordre*. Manière de procéder [illegible] dans les états généraux, lorsque, pour délibérer, les représentants des [illegible] ordres se réunissaient en trois chambres, [illegible] avait une voix. [illegible] *Vote par tête*. [illegible] [illegible] d'assemblée [illegible] Sous la Restauration, Droit qu'avaient les électeurs les plus imposés de voter deux fois [illegible] dans le collège d'arrondissement et dans le collège départemental, [illegible] ouvert à ces privilégiés, en un nombre fixé par la loi.

VOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Voter. S'empl. adjectiv. [illegible]

VOTEMENT. s. m. Action d'émettre son vote.

VOTER. v. n. 1re conj. (rad. *vote*). Donner sa voix, son suffrage dans une élection, [illegible] Voter par assis et levé. Voter pour un te.

— act. Exprimer son consentement, au moyen des votes, à une loi, etc. Voter un projet. Voter le budget de l'année. Le peuple n'est [illegible] les lois qu'il a *votées* [illegible] vient nation [illegible]

— On dit de même Voter une adresse au roi. Voter des remercîments à quelqu'un.

VOTIAK. Géogr. Peuple de Russie, d'origine finnoise, établi dans les gouvernements de Viatka et d'Orembourg, au nombre de [illegible] individus.

VOTIF, IVE. adj. (du lat. *votivus*, vœu). Qui appartient au vœu. Messe votive. Chapelle votive.

— Qui est offert pour acquitter un vœu. Tableau votif. Une génisse votive fait pour votre retour. (Horace.)

— Messe votive. Celle qui est dite dans une intention particulière, [illegible] pour les malades, pour les voyageurs, pour les défunts, et qui n'est point de l'office du jour.

— Ant. Se disait [illegible] de toute espèce qui étaient suspendus dans les temples, en mémoire d'une faveur obtenue des dieux. [illegible] Main votive, main chargée d'attributs mystiques qu'on déposait dans un temple, en souvenir de la guérison d'un mal quelconque. || *Jeux votifs*. Ceux que l'on célébrait pour l'ac-

complissement d'une promesse faite aux dieux. || *Boucliers votifs*. Boucliers que l'on appendait quelquefois dans les temples ou dans d'autres lieux, soit pour se rendre les dieux favorables, soit en action de grâces.

VOTO (EX-). V. EX-VOTO.

VOTOMITE. s. m. Bot. Arbrisseau de Cayenne, nommé aussi *paletuvier de montagne*.

VOTRE. (du lat. *vester*). Adj. poss. des 2 g. qui répond au pronom personnel *vous*. Il se met toujours devant le substantif, et il fait *vos* au pluriel. Votre père. Votre patrie. Votre chapeau. C'est dans *votre* village que je vais demander le peu d'aliments nécessaires à ma triste existence. (Flor.) Tout le camp vainqueur pleura *votre* trépas. (Rac.) Il me fallut depuis gémir de *votre* absence. (Volt.)

VÔTRE. adj. poss. et relat. des 2 g. Se dit par rapport à une chose dont on a déjà parlé. Il est toujours accompagné de l'article, et le substantif auquel il se rapporte est toujours sous-entendu. Écoutez mes raisons, j'écouterai les vôtres après. Il a emmené sa femme et la vôtre. Ma maison et la vôtre. Pompée a besoin d'aide, il vient chercher le *vôtre*. (Corn.) Vous ignorez encor quel bonheur est le *vôtre*. (Regnard.) Quel caquet est le *vôtre !* (Mol.) Les ennemis du roi ne sont pas tous les *vôtres*. (Rac.)

— Dans le style comique comme dans le style sérieux, on retranche quelquefois l'article. Ces objets sont vôtres. Je ne comprends pas comment vous pourriez disposer en sa faveur de propriétés qui ne sont pas *vôtres*. (Mirab.)

Que cet objet est beau ! Vous en êtes tenté.
Qui sera laid s'il devient *vôtre*. (LAMOTTE.)

VÔTRE. s. m. Ce qui est à vous, ce qui vous appartient. Le vôtre et le nôtre.

— Ce qui vient de vous. Vous mettrez un peu du vôtre.

— Au pl. Vos parents, vos compatriotes, vos adhérents, etc. Vous et les vôtres. Voilà un des vôtres.

— *Cette personne est des vôtres*. Elle est de votre parti, de votre compagnie.

— *Être tout vôtre à quelqu'un*. Se disait pour Être tout dévoué à quelqu'un.

Monsieur, je suis tout *vôtre*, et ma joie est extrême,
De pouvoir saluer en toute humilité
Un homme dont le nom est partout si vanté. (MOL.)

— Dans un sens analogue, on a dit et on dit quelquefois, *je suis bien le vôtre, je n'en suis pas moins le vôtre*.

— Fam. *Vous faites des vôtres*. Se dit à quelqu'un qui fait des folies, de bons tours, ou même des actions répréhensibles.

VOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Vouer. S'empl. adjectiv. Tableau voué. Enfant voué. Enfant voué au blanc. Les enfants de l'athée sont des victimes *vouées* au despotisme ou à la licence. (Boiste.) Chaque espèce de chien se distingue par un attribut particulier qui est pour ainsi dire un hommage rendu à ce noble et généreux sentiment : l'une est spécialement *vouée* à la garde des troupeaux, et le berger solitaire lui confie sans crainte ses plus chères espérances. (Alibert.) Ah ! apprends-moi à faire ce qui est possible ! tous mes jours te sont *voués*. (X. Marmier.)

VOUÉ. s. m. Anc. prat. Avoué, avocat, défenseur d'une église.

VOUÈDE. s. f. Bot. Nom vulgaire du pastel.

VOUER. v. a. 1re conj. *Je voue, nous vouons, vous vouez. Je vouais, nous vouions, vous vouiez. Que je voue, que nous vouions, que vous vouiez*, etc. Consacrer ; se dit par rapport à Dieu. Vouer un enfant à Dieu. Une fille qui a voué sa virginité à Dieu. Les parents qui *vouent* leurs enfants à la religion ont une bien fausse idée d'elle. (Boiste.)

— Dans un sens analogue. Vouer un enfant à la sainte Vierge. Vouer un enfant à saint Paul.

— *Vouer un enfant au blanc*. Faire vœu qu'il ne sera vêtu que de blanc jusqu'à tel âge.

— Promettre par un vœu. Vouer un temple à Dieu. Vouer un cierge à la Vierge.

— Fig. Promettre d'une manière particulière. Vouer obéissance au pape. Vouer son amitié à une personne. Tout homme qui se *voue* au célibat y *voue* nécessairement une fille. (B. de St-P.) Je *voue* à votre fils une amitié de père. (Rac.)

Voudriez-vous livrer à l'horreur des supplices
Ceux qui vous ont voué leur vie et leurs services ?
Votre Zulime et nous il est temps de choisir.
(VOLTAIRE.)

— Employer avec zèle et d'une manière presque exclusive. Vouer sa plume à la vérité, à la religion.

— SE VOUER. v. pron. Se consacrer. Se vouer à Dieu. Se vouer au service de Dieu.

— Fig. On supposait que des hommes qui s'étaient *voués* à la misère devaient être naturellement les hérauts du malheur. (Chateaub.)

— Réciproq. Se donner entièrement. Les personnes qui se *vouent* l'une à l'autre se font trop souvent un bien dangereux sacrifice. (Boiste.)

— Prov. et fig. *Ne savoir à quel saint se vouer*. Ne savoir à qui recourir, quel moyen employer pour sortir d'embarras. || On dit aussi *se vouer à tous les saints*.

— Syn. comp. VOUER, DÉDIER, CONSACRER. V. CONSACRER.

VOUET (Simon). Peintre français, né à Paris en 1582, et mort en 1649. Il a rendu de grands services à la peinture.

VOUEVAS. s. m. Nom picard d'un mélange de pois, de vesce, de lentilles et de seigle en égale quantité, qu'on sème après deux façons sur les terres qui ont porté l'avoine, et qu'on donne aux bestiaux sans avoir été battu.

VOUGE. s. f. Anc. t. milit. Arme offensive du genre des guisarmes.

— Véner. Épieu de veneur qui a un large fer.

VOUGEOT. Géogr. Village du département de la Côte-d'Or, à 6 kilom. de Nuits ; 250 hab. Sur la côte voisine est le *clos Vougeot*, qui produit un vin rouge de première qualité.

— VOUGEOT ou mieux CLOS-VOUGEOT. s. m. Œnol. Vin rouge produit par le village de ce nom. Une bouteille de vougeot. Le vougeot est un vin très-estimé.

VOUGIER. s. m. Antiq. Soldat porteur d'une vouge.

VOUILLÉ. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Poitiers (Vienne) ; 1,470 hab.

— Hist. *Bataille de Vouillé*. Bataille sanglante gagnée en 507 par Clovis, sur Alaric, roi des Visigoths, qui fut tué de la main du vainqueur. Cette bataille mit fin dans la Gaule au royaume de Toulouse, qui y subsistait depuis quatre-vingt-huit ans.

VOULANCE. s. f. S'est dit pour Volonté.

VOULOIR. v. a. 3e conj. (du lat. *velle*, même signif.). *Je veux, tu veux, il veut, nous voulons, vous voulez, ils veulent. Je voulais. Je voulus. J'ai voulu. Je voudrai. Je voudrais. Veuillez.* On dit aussi *Veux, voulons, voulez. Que je veuille, que tu veuilles, qu'il veuille, que nous voulions, que vous vouliez, qu'ils veuillent. Que je voulusse. Voulant*. Avoir intention de faire quelque chose, s'y déterminer. Il veut partir demain. Il ne veut rien faire. Il veut être payé. Il est bien difficile de gouverner quand on *veut* le faire en conscience. (Bonap.) L'un *voulait* le garder, l'autre le *voulait* vendre. (La Font.) A cheval qui *veut* fuir il ne faut d'éperon. (***) Gœthe a *voulu* montrer dans ce personnage, réel et fantastique tout à la fois, la plus amère plaisanterie que le dédain puisse inspirer, et néanmoins une audace de gaîté qui amuse. (Mme de Staël.) L'apologue offre souvent le résumé de vingt chapitres ; il fait faire toutes les réflexions qu'on n'eût pas *voulu* lire. (Arnault.) Les hommes *veulent* tout avoir. (Fén.) *Veux*-je entrer dans vos affaires que pour y prendre la part que je dois ? (Brueys.)

Le sang unit de près Marianne et Sohême,
Je la voyais gémir sous un affreux pouvoir,
J'ai voulu la servir ; j'ai rempli mon devoir.
(VOLTAIRE.)

— Commander, exiger avec autorité. Dieu le veut. La loi le veut. Faites ce que je veux. Une fois que l'homme de cœur a dit : je *veux*, il se sent bien plus maître de lui qu'il ne le croyait auparavant. (Minzoni.) Nous poussons le despotisme jusqu'à *vouloir* que nos amis s'amusent de nos plaisirs. (Boiste.)

— Ordonner, prescrire, enjoindre. La loi veut telle chose. Le christianisme veut qu'on aide ses frères. Les lois romaines *voulaient* que les médecins pussent être punis pour leur négligence ou pour leur impéritie. (Montesq.) Une loi d'Athènes *voulait* que, lorsque la ville était assiégée, on fit mourir tous les gens inutiles. (Id.)

— *Le malheur a voulu que...* Il est arrivé par malheur que...

— Désirer, souhaiter. On vous donne tout ce que vous voulez et vous n'êtes pas contente. Vouloir des fruits. Vouloir de l'argent. Quand on peut tout ce que l'on *veut*, il n'est pas aisé de ne *vouloir* que ce que l'on doit. (Louis XIV.) La nature ne *veut* que le nécessaire, la raison *veut* l'utile, le goût *veut* l'agréable, la passion cherche le superflu. (Salvien.) Ne pas *vouloir* les moyens de ce qu'on *veut* est une bien commune inconséquence. (Lévi.) Vous *voulez* le bonheur, vous *voulez* le pouvoir, c'est encore là que Dieu l'a placé. (A. Mart.)

— *Il ne sait ce qu'il veut*. Se dit d'un homme irrésolu, qui ne sait pas prendre un parti.

— Prov. *Chacun veut avoir le bon bout de son côté*. Chacun veut avoir en toute affaire l'avantage et le profit.

— *Je voudrais*. Se dit quelquefois au lieu de *je veux*, pour exprimer modestement le désir d'obtenir une chose. Je voudrais vous parler.

— S'emploie aussi pour exprimer une sorte de défi. Je voudrais bien voir cela. Je voudrais bien voir qu'il te battit.

— *Faire tout ce qu'on veut d'une personne*. Avoir un grand empire sur ses sentiments, sur ses actions. Les hommes disent des femmes tout ce qui leur plaît, et les femmes font des hommes tout ce qu'elles *veulent*. (De Ségur.)

— *Cet homme veut ce qu'il veut*. Il l'exige, il veut fortement.

— Prov. *Ce que femme veut Dieu le veut*. Les femmes veulent ardemment ce qu'elles veulent, et elles viennent ordinairement à bout de l'obtenir.

— Par forme de souhait, *Dieu le veuille*. Se dit pour marquer qu'on doute d'une chose, quoiqu'on la souhaite. Dieu *veuille* que ton jeune philosophe connaisse mieux que nous ce tort là. (J.-J. Rouss.)

— Prov. *Il veut que cela soit, veuille Dieu, veuille diable*. Se dit d'un homme qui veut venir à bout de quelque chose à quelque prix que ce soit, et par toutes sortes de moyens justes ou injustes.

— *Je veux bien que vous sachiez*. Se dit au lieu de Sachez, apprenez, pour marquer une espèce d'autorité, comme de supérieur à inférieur.

— *Vouloir du bien, du mal à quelqu'un*. Avoir de l'affection, de la haine pour lui.

— Se *faire bien vouloir, mal vouloir de quelqu'un*. Gagner son affection, s'attirer son inimitié.

— *En vouloir à quelqu'un*. Avoir contre lui un sentiment de malveillance.

— *En vouloir à la vie de quelqu'un*. Avoir formé le projet de le tuer. Va, César est bien loin d'en *vouloir* à ta vie. (Volt.)

— *En vouloir à une personne, à une chose*. Avoir quelque prétention sur cette personne, sur cette chose, en avoir quelque désir.

— *A qui en voulez-vous?* Qui demandez-vous? Qui cherchez-vous ? Qui prétendez-vous attaquer, offenser ?

— *A qui en veut-il ?* De qui se plaint-il ? De qui lui vient son chagrin ?

— *Que veut dire cet homme ?* Que prétend-il ? Que demande-t-il ?

— *Vouloir dire*. Signifier. Que veut dire ce mot ? Que veut dire ce procédé ? Que veulent dire ces vers ?

— *Que veut dire cela ? Que veut dire ceci ?* S'emploie quelquefois pour marquer un simple étonnement. || *Qu'est-ce que cela veut dire ?* S'emploie pour exprimer un sentiment mêlé d'improbation.

— Consentir. Voulez-vous qu'il vienne avec moi ? Oui, je le veux bien. Dieu *veuille* avoir son âme. (Boil.)

— *Veuillez*. S'emploie souvent par civilité pour Ayez la bonté, la complaisance de. Veuillez permettre que je fasse telle chose. Veuillez garder mon secret. *Veuillez* du moins nous dire qui nous devons suivre. (Volt.) *Veuillez*, monsieur, rendre hommage au mérite. (Id.) *Veuillez* donc que votre Dieu soit juste. (Marm.) *Veuillez* auparavant examiner comment cet article s'est introduit dans la langue latine et dans la nôtre (Diderot.)

Veuillez vous souvenir
Que les événements régleront l'avenir. (CORN.)

Veuillez être discret,
Et n'allez pas, de grâce, éventer mon secret. (MOL.)

— Fam. *Je veux bien que cela soit, je veux que cela soit*. Je suppose que cela soit, quoique je n'en convienne point ; quand cela serait vrai...

— *Voulez-vous bien*, est quelquefois une formule impérative. Voulez-vous bien finir ? Voulez-vous bien vous taire ?

— Demander un prix d'une chose qu'on veut vendre. Combien en voulez-vous ? J'en veux quinze francs. Que voulez-vous de cet habit ?

— Être d'un caractère, d'une nature à demander, à exiger telle chose ou telle autre. Cette affaire veut être conduite avec secret, avec ménagement. Cette plante veut un terrain aride, marécageux. Cela veut du temps. Ces mots sont indispensables dans un ouvrage qui *veut* de l'exactitude. (Volt.) Les âmes humaines *veulent* être accouplées pour valoir tout leur prix. (J.-J. Rouss.) Cet arbre *veut* un terrain gras et humide qui n'ait point été employé à une autre culture. (Rayn.)

— Pouvoir. Se dit en parlant des choses inanimées. Cette machine ne veut pas aller. Ce bois ne veut pas brûler.

— L'impératif *veux, voulons, voulez*, n'est d'usage que dans certaines occasions très-rares où l'on engage à s'armer d'une ferme volonté. Puisque ton salut dépend de ta volonté, *veux* donc, malheureux ! et tu te sauveras. (Houd.) Pour apprendre, il ne faut que vouloir ; *voulons* donc, et nous parviendrons à nous instruire. (Id.) Faites un effort, *voulez* seulement : celui qui donne le bon vouloir vous donnera aussi de l'accomplir. (Lamenn.) Omiss. des dictionn.

— C'est à tort qu'on a dit *veuillons* et *veuillez* employés comme personnes du subjonctif ; il faut dire *voulions, vouliez*. J'espère que personne ne pourra penser que, lorsque nous sommes accusés nous-mêmes, nous *veuillons* méconnaître le caractère de ceux qui nous accusent. (Cas. Périer.)

— Man. Se dit d'une jument qui paraît disposée à souffrir l'étalon.

— Absol. Il n'a qu'à vouloir, pour avoir. L'âme *veut* et commande (Buff.)

— SE VOULOIR. v. pron. Être voulu. Cela ne se doit vouloir, ne se peut vouloir.

— Désirer pour soi. Se vouloir du bien, se vouloir du mal d'avoir dit telle chose.

— *S'en vouloir*. Se reprocher à soi-même un tort, un oubli, etc. Je m'en veux d'avoir fait telle chose.

— Avoir une haine, une rancune mutuelle. Des chiens qui se sont battus s'en veulent.

— Syn. comp. VOULOIR, SOUHAITER, DÉSIRER, CONVOITER. V. CONVOITER.

VOULOIR. s. m. Acte de la volonté, action de vouloir. Le pouvoir et le vouloir. Bon vouloir. Mauvais vouloir. La volonté de l'homme n'est pas toujours libre ; il veut par un *vouloir* intérieur, souvent indépendant de la réflexion et contraire à sa raison, à son cœur. (Boiste.) Celui qui donne le bon *vouloir* vous donnera aussi de l'accomplir. (Lamenn.)

— Fam. *Malin vouloir*. Intention maligne, intention de nuire. Témoigner son malin vouloir.

VOULT. s. m. S'est dit pour Visage, face.

— Hist. relig. *Saint-Voult de Lucques*. Figure du Christ étendu sur la croix et revêtu de riches habits.

VOULU, UE. part. pass. du v. Vouloir. S'empl. adjectiv. Selon la forme voulue. Les formalités voulues par la loi.

— *Être bien voulu, mal voulu*. Être vu avec plaisir ou d'un mauvais œil. Il faut être buse pour aller en Angleterre, mal *voulu* du peuple anglais. (J.-J. Rouss.) Il paraît que nous ne sommes pas extrêmement bien *voulus* dans les pays étrangers. (Volt.)

— Accompagné de l'auxiliaire *avoir*, le participe s'accorde lorsque le régime précède. Il veut fortement les choses qu'il a une fois *voulues*. (Bescher.) || Mais lorsque ce participe est employé avec ellipse d'un verbe dont le *que* est le régime direct, il est invariable. Elle a obtenu les grâces et les bienfaits qu'elle a *voulu*. (Bescher.) On sous-entend *obtenir*. S'il avait demandé M. de Fontenelle pour examinateur, je lui aurais fait tous les vers qu'il aurait *voulu*. (Volt.) Ici on sous-entend *que je lui fisse*. Il a été libre de mettre à cet abandon la condition qu'il a *voulu*. (Sirey.) Sous-entendu *y mettre*.

VOUNEUIL. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Châtellerault (Vienne). 1,390 hab.

VOURINE. s. f. Comm. Soie legis de Perse.

VOURLA. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie (Anatolie) sur le golfe de Smyrne, à 35 kil. S.-O. de Smyrne ; 5,000 hab.

VOUROUDRION. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux ne comprenant que deux espèces de la grande île de Madagascar.

VOURSTE. s. m. Véner. Char-à-bancs dont on se servait pour suivre la chasse, avec une nombreuse compagnie.

VOUS. pron. pers., pluriel de *tu* ou *toi*.

— Se dit aussi au singulier par civilité. Vous êtes mon père. Vous êtes le maître. Ne faites pas aux autres ce que *vous* ne voudriez pas qu'on *vous* fît. (Évangile.) Ne faites pas un crime à votre voisin de ne pas croire de même que *vous* : vous n'êtes pas à sa place. (Boiste.) *Vous vous* placerez de façon qu'aucune de nos actions ne *vous* échappe, il me suffit que *vous* n'entendiez pas nos discours. (Lamotte Houd.)

— Dans certaines phrases, on emploie inutilement le pronom *vous* : car quel rôle joue-t-il dans ces locutions? *Je vous le ferai joliment manger. Je vous le battrai d'une drôle de manière*, et autres ; aucun. Il n'ajoute rien au discours, il ne lui donne pas non plus d'élégance, de clarté, ni d'énergie ; au contraire, il nuit au style, loin de l'embellir. Il *vous* eût arrêté le carrosse d'un prince. (Rac.) On *vous* sangla le pauvre diable. (La Font.)

VOUSAYER. v. n. 1re conj. (rad. *vous*). On change l'*y* en *i* devant une syllabe muette. *Je voussoie, tu voussoies*, etc. User du mot *vous* en parlant à quelqu'un. Voussoyer son père et sa mère. Voussoyer son frère, sa sœur.

— Absol. Avoir l'habitude de voussoyer.

VOUSSOYEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a l'habitude de voussoyer. Fam. et très-peu usité.

VOUSIEU. s. m. Ornith. Nom vulgaire du lérot.

VOUSSOIR. s. m. Archit. Pierre taillée pour concourir à la formation du cintre d'une voûte. Là un pont formé avec lui-même un autre pont, et avec ses propres arcades des cercles entiers, entourés de *voussoirs*. (B. de St-P.) || *Voussoir à crossette*. Celui dont la partie supérieure fait un angle pour se raccorder avec une assise de niveau. || *Voussoir à branches*. Celui qui, étant fourchu, fait liaison avec le pendentif d'une voûte d'arête.

— Fig. et par extension. La terre paraît avoir des montagnes qui lui sont propres, et qui composent en quelque sorte les principaux *voussoirs* de sa circonférence : ce sont les montagnes de granit. (B. de St-P.)

— On dit aussi *vousseau*.

VOUSSURE. s. f. Archit. Toute portion de voûte, depuis la naissance de la courbe jusqu'à un point quelconque en-deçà du point le plus élevé de l'arc que cette courbe aurait à décrire pour former une voûte entière.

— Menuis. Partie cintrée en élévation.

VOÛTE. s. f. Construction élevée sur des lignes courbes dont les extrémités sont perpendiculaires au sol, et composée de pierres cunéiformes tellement assemblées, qu'elles se soutiennent l'une par l'autre. Voûte courbée, solide, pesante, sombre, profonde, ténébreuse, antique, résonnante, mugissante, retentissante. La profondeur d'une voûte. Le cintre d'une voûte. Là, seul au pied des murs j'écoutais dans une sainte extase les derniers sons des cantiques, qui se mêlaient sous les *voûtes* du temple au faible bruissement des flots. (Chateaub.)

La pompeuse colonne avec fierté s'élance,
Et la *voûte* suspend son cintre audacieux. (TALBERG.)

La *voûte* de la nef, sous ses longs arcs déserts,
De l'orgue harmonieux n'entend plus les concerts.
(DESSINT.)

— On divise les voûtes en *voûtes à un seul centre*, et en *voûtes à plusieurs centres*. Les *voûtes à un seul centre* sont celles dont la courbe,

formée d'une seule ouverture de compas partant d'un seul centre, décrit toujours une portion de cercle. Cette division comprend la *voûte le plein cintre*, dont l'arc est un demi-cercle entier, et toutes les voûtes dont l'arc est une portion de cercle de cent quatre-vingts degrés.

— *Les voûtes à deux centres* sont celles qu'on ne saurait tracer d'une seule ouverture de compas qu'en s'appuyant sur une succession contiguë de points ou de centres différents, et dont la courbe procède de celle de l'ellipse, ou se compose de deux portions de cercle ayant chacune son centre particulier et isolé. Elles comprennent la *voûte surbaissée* ou *anse de panier*, dont l'arc est une section de l'ellipse sur sa plus longue dimension; la *voûte surélevée*, dont l'arc est une section de l'ellipse sur sa dimension la plus étroite; la *voûte à arc rampant*, qu'on pratique sous le travers d'une rampe d'escalier, et toutes les voûtes irrégulières ou mixtes dont l'arc procède de l'ellipse, considérée sous l'une ou l'autre de ses dimensions; et enfin la *voûte d'ogive*, qui, bien que ne procédant pas de l'ellipse, a cependant un double centre, chacune des deux portions de cercle qui la composent ayant le sien.

— Presque toutes les autres voûtes procèdent de l'une de ces deux divisions, et les plus en usage sont celles-ci : la *voûte annulaire*, qui porte sur deux murs circulaires parallèles ; la *voûte cylindrique*, qui s'appuie d'un côté sur un mur circulaire, et de l'autre sur un pilier plein et cylindrique ; la *voûte hélicoïde*, ou *en vis*, qui s'élève en tournant autour d'un noyau, comme fait la voûte d'un escalier à noyau plein ou évidé, la *voûte conique*, dont la douelle formerait l'enveloppe de tout ou partie d'un cône ; la *voûte rampante*, qui, sans dévier de la ligne droite, s'abaisse suivant la pente d'un plan incliné, comme font les voûtes d'un escalier non tournant ; la *voûte sphérique*, qui est circulaire par son plan et son profil, comme celles qui forment les coupoles, et qu'on appelle les culs-de-four ; la *voûte d'arête*, qui, formée par le concours de portions de voûte, est comme le produit de la rencontre de voûtes qui se confondraient l'une dans l'autre. || *Voûte en arc de cloître*. Voûte en arête, avec une cannelure au lieu d'une simple saillie. || *Voûte en bonnet de prêtre*. Celle qui est circulaire par son plan, mais dont le profil est tronqué au sommet. || *Voûte en canonnière*. Berceau plus étroit par un bout que par l'autre. || *Voûte acoustique*. Voûte tellement disposée que la voix d'un homme qui parle bas à l'une des extrémités de l'enceinte qui reccuvre cette voûte est entendue de quelqu'un placé à l'autre extrémité, sans que les personnes qui se trouvent sur les points intermédiaires puissent rien entendre.

— *La clef de voûte*. La pierre du milieu de la voûte; celle qui sert à soutenir tous les autres voussoirs, etc.

— Fig. *C'est la clef de voûte*. C'est le point capital d'une affaire.

— Par anal. *La voûte d'une caverne, d'un antre*, etc. La partie supérieure d'une caverne, etc., parce qu'elle est ordinairement cintrée comme une voûte de maçonnerie.

— Dôme de verdure formé par des arbres ou par des plantes grimpantes. Une voûte de verdure. Une voûte de feuillage. Voûte fraîche, épaisse, touffue, ombragée, agitée. Ces fleurs s'inclinent à l'envi, comme pour ombrager ton cours ; les eaux limpides coulent sous leur *voûte* émaillée, et brillent du reflet de leurs couleurs. (Gessner.)

> . . . Des marronniers les hautes avenues
> S'arrondissent en voûte et nous cachent les nues.
> (Castel.)

> Ces bords aux contours ondoyants,
> Où la Seine, embrassant ces îles,
> Se plaît sous les *voûtes* mobiles
> De ses ombrages verdoyants.
> (Lebrun.)

— Poét. *La voûte du ciel, la voûte des cieux, la voûte céleste, la voûte azurée, la voûte étoilée, la voûte éternelle*. Le ciel. Cet Atlas qui des cieux porta la *voûte* immense. (Del.) La Vérité, chassée de la terre, a répandu son flambeau à la *voûte* des cieux : le génie l'y aperçoit encore. (Boiste.) Le vrai temple de Dieu, c'est la *voûte* du ciel. (Id.) Déjà le ciel, tendu et fermé de toutes parts, n'offrait à nos yeux qu'une *voûte* ténébreuse que la flamme pénétrait, et qui s'appesantissait sur la terre. (Barth.)

> Aimable Paix, vierge sacrée,
> Descends de la *voûte* azurée.
> (J.-J. Rouss.)

> . . . . Et des *voûtes* suprêmes
> Descendit à l'instant l'ange des anathèmes.
> (La Harpe.)

— On dit aussi poétiquement. *La voûte des mers, la voûte des flots*. Des liquides palais la *voûte* transparente. (Lebrun.)

> Aréthuse cherchant d'où partent ces sanglots,
> Montre ses blonds cheveux sur la *voûte* des flots.
> (Del.)

— Maréch. *La voûte du fer d'un cheval*. La partie antérieure de l'arc de ce même fer, laquelle est opposée à la pince.

— Anat. Tout ce qui est convexe et arrondi par sa surface extérieure, concave et arqué par sa surface intérieure. || *Voûte du crâne*. Partie supérieure de la boîte osseuse que représentent les os du crâne. || *Voûte palatine*. Cloison qui forme la paroi supérieure de la bouche et inférieure des cavités nasales. || *Voûte à trois piliers*. Lame de substance médullaire, molle, blanche, fibreuse, ayant la forme d'un triangle recourbé sur lui-même, et dont le sommet, tourné en avant et en bas, serait bifurqué.

— Mar. *Voûte d'arcasse*. La voûte de la coupe ou grande voûte.

VOÛTÉ, ÉE. part. pass. du v. Voûter. S'empl. adjectiv. Qui est construit en voûte. Qui affecte la forme de voûte. Eglise voûtée. Salle voûtée. Souterrain voûté. Cette chapelle est fort ancienne ; elle est *voûtée* en dalles de pierre. (B. de St-P.) L'ennemi avait dirigé la plupart de ses bombes sur l'église luthérienne de Saint-Pierre, bâtie en rotonde et si solidement *voûtée*, qu'un grand nombre de ces bombes frappèrent la coupole sans pouvoir l'endommager. (B. de St-P.)

> Là Buffon d'une main hardie
> Lance l'éclair et l'incendie
> Du sein de ses cristaux *voûtés*.
> (Lebrun.)

> Sur un front blanc comme l'ivoire,
> Deux petits arcs de couleur noire
> Etaient mignardement *voûtés*.
> (Voiture.)

— Se dit dans un sens analogue, en histoire naturelle. Corolle voûtée. Etamines voûtées. Test voûté. Coquille voûtée.

— Gramm. ar. *Lettres voûtées*. Se dit des quatre lettres, *sad, tha, dhad* et *dha*.

— Fam. Qui a le dos courbé. Homme voûté.

VOÛTER. v. a. 1re conj. (rad. *voûte*). Architect. Faire une voûte pour former la paroi supérieure d'un édifice ou d'une pièce dans un édifice. Voûter une église, une salle. Dans les percements souterrains des chemins de fer, on est presque toujours obligé de *voûter* la galerie pour soutenir les terres et rochers contre les éboulements. (Tourneux.)

— Maréch. *Voûter un fer*. Frapper sur l'une des branches du fer à cheval, en posant l'autre sur l'enclume, à l'effet de resserrer un fer trop large.

— SE VOÛTER. v. pron. Être voûté. Se former en voûte.

— Se courber. Les personnes de grande taille se *voûtent* plus promptement que les autres. (Acad.)

VOÛTIS. s. m. Mar. Partie extérieure de l'arcasse.

VOÛTURE. s. f. Anat. Espèce de fracture du crâne.

VOUVRAY. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Tours (Indre-et-Loire) ; 2,620 hab. Bons vins blancs.

VOUZIERS. Géogr. Ch.-l. d'arrond. (Ardennes), à 50 kil. de Mézières ; 2,100 hab.

VOVAN. s. m. Conchyl. Coquille du genre pétoncle.

VOVES. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Chartres (Eure-et-Loir) ; 1,315 hab.

VOYAGE. s. m. Chemin qu'on fait pour aller d'un lieu à un autre lieu qui est éloigné. Grand voyage. Petit voyage. Long voyage. Aller en voyage. Faire un voyage. Être en voyage. Voyage dans le Levant, à Rome, à Paris. Voyage à Jérusalem. Voyage par terre. Voyage par mer. Voyage aérien. Faire un voyage à cheval. Celui qui se dispose à se mettre en *voyage* est distingué aisément de ses concitoyens. (Walter Scott.) Les *voyages* sont une des sources de l'histoire. (Chateaub.) Les *voyages* remontent au berceau de la société. (Id.) Une coupe pleine à la main, Bacchus chante ses *voyages* dans les régions éloignées de l'Inde. (Gessner.) Les *voyages* sur mer sont remplis d'aventures. (Col. d'Harl.) Qui s'embarque est-il sûr de faire un bon *voyage*? (La Chauss.)

> Combien tranquillement pourraient dans le *voyage*
> Vivre contents, riches, heureux,
> Qui vont sur l'étranger rivage
> Chercher un écueil dangereux.
> (Lesobre.)

— *Voyages de long cours*. Les grands voyages sur mer. || *Voyages d'outre-mer*. Les voyages que les chrétiens entreprenaient autrefois pour faire la guerre aux musulmans.

— Fig. et fam. *Faire le voyage de l'autre monde, faire le grand voyage*. Mourir.

— Fig. *La vie est un voyage*. Nous ne faisons que passer sur la terre.

— Dans un sens analogue. *Le voyage de la vie*. Il faut consulter ceux qui ont fait le voyage de la vie, car on ne peut avoir d'expérience qu'au retour. (Boiste.) L'avare arrive toujours au terme du *voyage* avant d'avoir complété ses provisions. (Id.)

— *Relation d'un voyage*, ou absol., *Voyage*. Relation des événements d'un voyage, et de ce qu'on a vu, découvert ou appris en voyageant.

— *Voyage pittoresque*. Relation d'un voyage avec des vues, des tableaux, des gravures.

— Toute allée et venue d'un lieu à un autre. J'ai fait dix voyages chez lui sans le trouver. Il m'a fait faire plusieurs voyages inutilement.

— Allée et venue qu'on fait faire à un homme de peine, aux commissionnaires, soit pour porter quelque chose, soit pour remplir quelque message. Payer les voyages d'un commissionnaire. Faire plusieurs voyages.

— Séjour dans un lieu où l'on ne fait point sa demeure ordinaire. Le voyage de la cour à Fontainebleau. Le voyage de Compiègne. Faire un voyage à sa terre.

— Se dit aussi en parlant des animaux des plantes. L'eau, l'air et les animaux servent aux *voyages* des plantes. (A. Mart.)

— S'employait autrefois pour Fois, reprise.

— Anc. prat. Frais qu'on allouait à une partie ou à des témoins. Taxer les voyages.

VOYAGER. v. n. 1re conj. (rad. *voyage*). On met un *e* après le *g* devant *a, o*. *Nous voyageons, je voyageais*, etc. Faire voyage, aller en pays éloigné. Voyager par terre, par mer, sur mer. Voyager longtemps. Voyager toujours. Voyager à pied. Voyager en voiture, en poste. Voyager à petites journées. Suivre les anciens errements dans un pays où tout est changé par une révolution, c'est *voyager* avec une vieille carte dans un pays bouleversé par un volcan. (Boiste.) La douce perspective de voyager ensemble fit disparaître toute autre idée. (Mme de Staël.) Qui de nous n'a vu un couple de ces hommes vénérables, *voyageant* dans les campagnes, vers la fête des morts ? (Chateaub.) Son ouvrage présente tout à la fois une description très-détaillée de la Grèce et de l'Asie Mineure, contrées dans lesquelles il avait *voyagé*, et des aperçus très-rapides sur les autres peuples connus. (Malte Brun.)

> Les amis s'estiment heureux
> De pouvoir *voyager* ensemble
> (Achiel.)

> Tel veut aller loin étaler sa science,
> Qui perd, en *voyageant*, sa première innocence
> (Cours de St-Denis.)

— Se dit aussi de certains oiseaux. Les hirondelles voyagent.

— Par anal. Si nous ne pouvons *voyager* sur la terre, la terre *voyage* pour nous. (B. de St-P.) La lune *voyage* sans cesse autour de la terre. (A. Libes.) Les fleurs, ainsi que les dieux de la fable, *voyagent* dans les airs ; et le vent est le char où l'Éternel a placé les jardins du monde. (A. Mart.)

— Fig. Le contentement *voyage* aisément avec la fortune ; mais il suit la vertu jusque dans le malheur. (Marie Leckzinska.)

— Prov. et fig. *Qui veut voyager loin ménage sa monture*. Il ne faut point faire d'excès, il faut user avec ménagement de ses forces, de ses facultés, pour les conserver longtemps.

VOYAGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui est actuellement en voyage. J'attends nos voyageurs. Une voiture qui contient vingt voyageurs. C'est un grand voyageur, une grande voyageuse.

— Celui, celle qui fait ou qui a fait de grands voyages. C'est un voyageur. Les voyageurs sont sujets à mentir. Chacun forme autour de soi un monde, une nation, comme chaque *voyageur* se forme un horizon. (Lamé.) Le *voyageur* errant sur les collines de Sparte et de Mitylène rencontre à chaque pas des débris qui le remplissent de souvenirs. (A. Mart.) Les *voyageurs* entre eux font bientôt connaissance. (C. d'Harlev.) Il faut se défier de l'œil des *voyageurs*. (Nivernais.) *Voyageur* de nuit se repose le jour. (Fab. d'Eglant.)

> . . . La règle ordinaire
> Est qu'un *voyageur* mente ou du moins exagère.
> (Jauffret.)

— Par anal. Si les fleurs n'ont pas la faculté de se mouvoir, elles peuvent envoyer des *voyageurs* jusqu'à d'assez grandes distances. (A. Mart.)

— adjectiv. Oiseaux voyageurs. Plantes voyageuses. L'hirondelle est voyageuse. Le chameau *voyageur* traverse l'Arabie. (Del.) Au dessous de leur flotte *voyageuse*, les ondes sont sillonnées par des légions de phoques. (A. Mart.) De jeunes colonnes d'oiseaux *voyageurs* passaient en silence sur nos têtes. (Id.) A quoi servent ces prairies balsamiques, ces herbes salutaires, ces blés croissant sans culture et ces fruits délicieux dispersés par les oiseaux *voyageurs* et semés par le souffle des vents. (Deleuze.)

— *Commis-voyageur*. Commis qui voyage pour les affaires d'une maison de commerce.

VOYAGISTE. s. m. Celui qui a écrit la relation d'un voyage.

VOYANCE. s. f. Vision, faculté qui peint dans l'imagination des choses qui ne sont pas encore ou des choses qui ne sont plus. La voyance de la mémoire.

VOYANT. part. prés. du v. Voir. Il est invar. Des hommes voyant très-loin, ne voyant pas. Les pôles de la terre, dans cette position, ne *voyant* le soleil qu'à l'horizon, se couvriraient de glaces. (B. de St-P.)

VOYANT, ANTE. adj. Qu'on voit. Se dit des couleurs qui sont extrêmement éclatantes. Couleur très-voyante. Etoffe voyante.

— Hippiat. Se dit d'un cheval affecté de myopie. Les chevaux *voyants* ont les yeux bombés, et sont généralement peureux. (Cardini.)

— *Frères voyants*. Aux quinze-vingts, Ceux qui voient clair et qui sont mariés à une femme aveugle. || *Sœurs voyantes*. Les femmes qui voient clair et qui sont mariées à des aveugles.

VOYANT. s. m. Ecrit. Celui qui voit, prophète. Samuel le voyant. Il y avait des *voyants* en Syrie, en Chaldée. (Volt.)

— Hist. relig. Nom donné aux gnostiques et à d'autres sectaires pour exprimer leurs prétentions à des connaissances surnaturelles.

— Plaque de fer ou de bois de deux couleurs différentes, et que l'on fait glisser le long de la tige de la mire dans les opérations de nivellement. Le voyant, fixé au sommet d'une tige non graduée, sert à dresser de longues surfaces, que leur plan soit incliné ou horizontal.

VOYE. s. f. Pêch. Se dit dans quelques endroits de la Bouée qui sert à retrouver les filets tendus par le fond.

VOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Voyer. S'empl. adjectiv. Lessive voyée.

VOYEL, ELLE. adj. S'est dit pour Vocal, qui est fait de vive voix. Correction voyelle. Que la philosophie condamne hardiment cette lâcheté *voyelle*, si elle n'est ni cordiale, ni stomacale. (Mont.)

VOYELLE. s. f. (du lat. *vocalis*; qui sonne, fait de *vox*, voix). Gramm. Lettre qui a un son par elle-même, et qui se forme par la seule émission de l'air sonore, sans aucune participation des lèvres, de la langue ou des dents. Les voyelles forment les sons principaux, les sons primitifs, sans lesquels on ne peut rien proférer. Une propriété de la voyelle, c'est d'exprimer un son qui peut se prolonger aussi longtemps que le souffle qui en est le principe. Elle est susceptible de longueur ou de brièveté, d'accent grave ou aigu, d'inflexion et de cadence, propriétés exclusives que ne partage pas la consonne. On en compte ordinairement cinq, savoir : *a, e, i, o, u*, on y ajoute quelquefois l'*y*. Plusieurs grammairiens placent cette lettre parmi les consonnes. En effet, l'*y*, dans le mot *ayons*, n'est autre chose qu'un *i* articulé; mais comme l'*y* remplit le plus souvent l'office d'un *i* simple, il est plus convenable de le classer parmi les voyelles. Dans les anciens grammairiens, les voyelles sont ordinairement appelées l'*âme*, l'esprit du discours, dont les consonnes sont le corps. Les sons des voyelles ont paru tellement bien établis à certains peuples, qu'ils ont négligé d'exprimer les voyelles dans leur écriture. Ils se sont uniquement attachés à peindre les consonnes avec toutes leurs nuances d'articulations. Voyelle brève, longue. Voyelle finale. Voyelle accentuée, [illegible]. La *voyelle* est pleine d'emphase, d'harmonie, de suavité. (Ch. Nod.)

— Voix, sons que les voyelles sont destinées à représenter. La diphthongue se forme de deux voyelles prononcées ensemble.

— *Voyelles simples*. Celles qui ne sont représentées dans l'écriture que par une seule lettre, comme *a, e, i, o, u*. Les sons *a, e, ei, ai*, [illegible] *ou, eau*, représentés abusivement par plusieurs lettres, ne sont que les [illegible] de l'*e* et de l'*o*. || *Voyelles composées*. Celles qui sont représentées par plusieurs lettres, mais qui ne rendent cependant qu'un son unique proféré par une simple émission de voix; telles sont *an, am, in, em, eu, œu, eû*, [illegible], *ain, aim*, [illegible], *est, ym, on, om, ou, ou*, [illegible], *un, um, œil, euil, ail, ouil*. La dénomination de voyelles composées n'ayant pas paru tout à fait exacte, quelques grammairiens l'ont récemment remplacée par celle de *voyelles [illegible]*. || *Voyelles nasales*. Celles qui jointes aux lettres *m* et *n* produisent un son qui part un peu du nez, comme *an, in, on, un*, d'où dérivent *am*, [illegible] *im, om, um*. Ce sont les voyelles *a, e, o, u*, modifiées de cette manière, c'est-à-dire que leur intonation ordinaire se trouve changée et altérée par la rencontre des lettres *m* et *n*. Quand il y a nasalité, ces deux dernières lettres cessent d'être consonnes et deviennent le vrai tal es accents aussi ne font-elles sentir leur intonation que dans un très-petit nombre de mots. || *Voyelles longues*. Celles que l'on prononce avec un certain prolongement de son. || *Voyelles brèves*. Celles sur lesquelles on passe rapidement en les prononçant.

— Gramm. sanscr. *Voyelles simples*. Se dit des voyelles *a, i, u, ri*, [illegible], par opposition aux voyelles composées, *é, ai, ô* et *au*. || *Semi-voyelles*. V. SEMI-VOYELLE.

— Gramm. hébr. *Points-voyelles*. Petits signes qui servent à représenter les voyelles, dans la langue hébraïque.

VOYER. s. m. Officier préposé à la police des chemins à la campagne, et à celle des rues à la ville. Le grand voyer. Les voyers de [illegible] lieu.

— adjectiv. Commissaire voyer. Architecte voyer.

VOYER. v. a. 1re conj. Techn. Faire écouler. Voyer la lessive.

VOYER D'ARGENSON (Marc-René de), Ministre d'État, inspecteur général de la police du royaume, né le 4 novembre à Venise, mort à Paris le 8 mai 17[illegible]. Membre de l'Académie des sciences depuis 1716, et de l'Académie depuis 1718, il avait protégé efficacement les arts et les lettres.

VOYETTE. s. f. Grande écuelle emmanchée pour la lessive.

VOYEUSE. s. f. Anc. mod. Espèce de tabouret.

VOYOU. s. m. Se dit populairement, à Paris, d'un enfant du peuple, malpropre et mal élevé.

VOYSIN (Daniel-François), Chancelier de France, né en 1654 à Paris, mort en 1717 ; il fut intendant du Hainaut, membre du conseil d'Etat et secrétaire d'Etat de la guerre.

VRAC. s. m. Mar. Désordre, pêle-mêle.

— *En vrac*. loc. adv. Se dit d'objets jetés pêle-mêle.

— Pêch. On dit que *des harengs sont salés en vrac*, lorsqu'on les a mis en tonne avec du sel, en attendant qu'on les mette avec soin dans les barils. On le dit aussi de ceux qu'on apporte tels qu'ils ont été mis dans les barils au moment de la pêche.

— S'emploie souvent en marine comme synonyme de En grenier. Ainsi lorsqu'un navire porte du grain ou toute autre chose qui n'est pas mis dans des sacs ou barillages, on dit qu'il a *un chargement en vrac*.

— Ichthyol. Espèce de poisson du genre des labres.

VRAGNE. s. m. Se dit pour Vrac.

— *Marchandises en vragne*. Marchandises que l'on place dans des voitures, sans être renfermées dans aucune enveloppe.

VRAI, AIE. adj. (du lat. *verax*). Véritable.

qui est conforme à la vérité. Proposition vraie, qui sera [illegible] Bruit vrai. Cela n'est pas vrai. C'est vrai. Dire des choses vraies. Nouvelle qui est vraie, qui n'est pas vraie. Le fait est vrai. S'il est vrai que vous y soyez allé. Il n'est pas vrai qu'on l'ait maltraité. Il n'en reste pas moins vrai que vous auriez dû agir autrement. Combien il est vrai ce que l'Écriture nous enseigne, que la prière d'un homme de bien est puissante sur les miséricordes de Dieu! (Fléch.) Il est plus [illegible] de ne rien dire de faux, que de dire tout ce qui est *vrai*. (Addison.) L'opinion trouve *vrai* tout ce qui la flatte. (Boiste.) Rien n'est beau que le *vrai*, mais tout ce qui est vrai n'est pas beau. (Andrieux.) Il y a du faux dans tout ce qui est *vrai*, et du *vrai* dans tout ce qui est faux. (Castillon.) Il y avait une raison apparente qu'on mettait en avant, et une raison vraie que l'on cachait. (D'Alemb.)

— *Cet homme est vrai*. Il parle et agit sans déguisement. Il est *vrai* dans ses actions et dans sa conduite. (Fléch.) Du temps de Mme de Sévigné, cette acception était si nouvelle, qu'elle s'en sert comme d'un mot heureux qu'elle hasarde. Il y a longtemps que je dis que vous êtes vraie: cette louange me plaît, elle est nouvelle. Ah! qu'il y a peu de personnes *vraies*! Rêvez un peu sur ce mot, vous l'aimerez. J'y trouve, comme je l'entends, une force au-delà de sa signification ordinaire.

Vrai dans ses écrits, vrai dans ses discours,
Vrai dans sa pénitence à la fin de ses jours. (L. Rac.)

— Villon l'a employé dans le sens de Juste.

— Fam. *Aussi vrai qu'il fait jour*, *vrai comme il faut mourir*, *aussi vrai que nous sommes ici*, etc. Se disait pour Affirmer quelque chose.

— *Il est vrai de dire*, ou simplement, *il est vrai*. S'emploie lorsqu'on veut expliquer, modifier ou restreindre ce qu'on vient de dire. Il n'a mis que deux heures à faire ce long trajet; il est vrai de dire que les chemins sont beaux. Je me sens un peu fatigué; il est vrai que j'ai travaillé plus que de coutume. Il est *vrai* de dire que Dieu est né de la Vierge; par conséquent il est *vrai* de dire que la Vierge est mère de Dieu. (P. d'Orl.)

— *Toujours est-il vrai de dire*, ou simplement, *toujours est-il vrai*. Il a quelques moments d'humeur; toujours est-il vrai de dire qu'il est aimable. Vous avez beau contester, toujours est-il vrai que tout le monde dit que vous vous trompez.

— *Il est vrai*. Il est vrai, ce qui sert à la vanité n'est que vanité; mais le même esprit de Dieu nous enseigne que la grandeur est solide, quand elle sert à la piété. (Fléch.)

Il commence, il est vrai, par où finit Auguste;
Mais crains que, l'avenir détruisant le passé,
Il ne finisse ainsi qu'Auguste a commencé. (Racine.)

— *Il est vrai que*. Et toutefois il est *vrai* que Dieu, par un miracle de sa grâce, se plaît à choisir parmi les rois de ces âmes pures. (Boss.) Il est *vrai* que du roi la bonté secourable... (Boil.)

— Quand il s'agit d'une action certaine, positive, de quelque chose sur quoi il n'y aurait aucun doute à former, on emploie l'indicatif après *s'il est vrai que*. S'il est *vrai* que j'ai chassé les ennemis de votre territoire; que je leur ai tué beaucoup de monde dans deux combats, que j'ai forcé les débris de leurs armées de s'enfermer dans leurs places..., que vos tribuns se lèvent. (Vertot.)

— Quand il y a incertitude, on se sert du subjonctif. S'il est *vrai* qu'Homère ait fait Virgile, c'est son plus bel ouvrage. (Volt.) Mon bonheur ne finira pas même avec cette vie mortelle; et, s'il est *vrai* qu'il y ait différents lieux pour les âmes après la mort, je n'ai rien à craindre de ces endroits obscurs et ténébreux où sont relégués les méchants. (Vertot.)

— Express. prov. *Cela est vrai ou le roi n'est pas noble*. Cela est irrécusable.

— En parlant des ouvrages d'esprit ou des ouvrages d'art. Qui rend, qui exprime avec vérité les pensées, les objets. Style vrai. Coloris vrai. Tons vrais. Chairs vraies. Rien, dans un tableau, n'appelle comme une couleur *vraie*. (Condill.) || *Expression vraie*. Représentation des mouvements du corps et de la physionomie qui résultent naturellement de l'affection, de la passion, dont le sujet est ému. || *Couleur vraie*, *lumière vraie*, *ton vrai*. Représentation de la couleur, et celle de la manière d'être éclairé, et de recevoir et de porter les ombres, propres à l'objet, dans la position et sous le jour donnés.

— Qui est réellement ce qu'on dit être ou ce qu'il doit être, qui a toutes les qualités essentielles à sa nature. En ce sens, il se met le plus souvent avant le substantif. Le vrai Dieu. La vraie religion. Du vrai marbre. Un vrai diamant. Un vrai talent. Un vrai mérite. Un vrai bonheur. Un vrai repentir. Vrais amis. Vrai poète. Vrai capitaine. Vraie philosophe. Vrai savant. Les vrais pénitents. De vrais prêtres. Un vrai fils de l'Église. La galène de plomb est une *vraie* pyrite. (Buff.) Il (Dieu) nous a donné un sens pour connaître le *vrai* Dieu, et pour être en son *vrai* fils. (Boss.) Je pense que le signe le plus assuré du *vrai* contentement d'esprit est la vie retirée et domestique. (J.-J. Rouss.) Voilà comment se forme le *vrai* sage. (Id.) On ne sent en quoi le *vrai* bonheur consiste, qu'autant qu'on est propre à le goûter. (Id.) Le *vrai* talent, le *vrai* génie a une certaine simplicité qui le rend moins inquiet, moins remuant, moins prompt à se montrer, qu'un apparent et faux talent qu'on prend pour véritable. (Id.)

— Se dit de même en mauvaise part. C'est un vrai fripon, un vrai libertin, une vraie bohémienne.

— Par exagérat. *Cet homme est un vrai cheval*, *un vrai singe*, *un vrai lion*, etc. Cet homme a quelque chose de la nature du cheval, du singe, du lion, etc.

— Se dit de même des choses. C'est un vrai supplice, un vrai martyre. La tristesse et le silence sont alors le *vrai* langage de l'amitié. (J.-J. Rouss.) Dans ce pays le deuil ne dure que onze jours: si la douleur est *vraie*, on ne doit pas en borner le temps si elle est fausse, il ne faut pas en prolonger l'imposture. (Barth.) Jamais personne n'a eu l'esprit plus *vrai* que vous. (Volt.)

— Algèb. *Racine vraie*. Racine positive.

— Astron. *Temps vrai*. Celui qu'on mesure d'après la marche apparente du soleil. || *Lieu vrai*. Celui où les astronomes verraient un astre sur la sphère céleste, s'ils étaient placés au centre de la terre supposée sphérique. || *Conjonction vraie*. Celle qui a lieu quand deux corps célestes se trouvent dans le même degré de longitude et de latitude, en sorte qu'une ligne droite, tirée du centre de la terre par l'un d'eux passerait par le centre de l'autre. || *Éclipse vraie*. Celle qui dépend de l'interposition d'une planète principale entre le soleil et un autre corps opaque quelconque du système solaire, lequel perd pour quelque temps la lumière du corps qui l'éclaire. Ces éclipses, qui sont celles des satellites, ne dépendent pas du lieu où on les voit, et elles ont des caractères de grandeur et de durée qui sont les mêmes pour tous les lieux de l'espace.

— Bot. *Verticille vrai*. Celui dans lequel les fleurs partent de tout le pourtour de l'axe qui les supporte.

— Conchyl. *Coquille vraie*. Coquille qui résulte de lames appliquées les unes au dedans des autres, de manière que la plus nouvelle, qui est la plus grande, se trouve aussi la plus intérieure.

— Pathol. Se dit des affections maladives qui ont tous les symptômes qui les caractérisent dans leur état légitime, et qui se distinguent ainsi de celles qui n'ont que leur apparence, c'est-à-dire quelques-uns de leurs symptômes. La pleurodynie n'a que l'apparence de la pleurésie. *Vraie* n'est pas synonyme de Simple, quoique quelques auteurs confondent parfois ces deux expressions. Une péripneumonie peut être très-réelle, et être en outre compliquée d'autres dérangements de la santé.

— Unique, principale, essentielle. La vraie cause, le vrai motif, le vrai sujet de sa détermination, de son action, etc., est la crainte de vous désobliger, est le désir de vous être utile. Le vrai mérite. La vraie chasteté de l'âme. La *vraie* pudeur chrétienne est de rougir du péché. (Boss.) Le ridicule est son *vrai* lot. (Lav.) L'antithèse n'est la *vraie* expression du sentiment, que lorsque le sentiment ne peut être exprimé d'une autre manière. (Condill.)

— Convenable. Voilà la vraie place de ce tableau. Voilà des rubans de la vraie couleur qu'il fallait à cette robe. C'est la vraie manière de s'y prendre.

— Réel, qui n'est pas imaginaire. Quelle cause les fit arrêter? si ce fut de vaines terreurs ou de *vrais* périls, qui le pourra dire à la postérité? (Boss.) Il faut distinguer avec soin le *vrai* besoin, le besoin naturel, du besoin de fantaisie. (J.-J. Rouss.)

— Réel, dans un sens moral. Quiconque n'est pas sensible à un plaisir si *vrai* (celui de faire du bien), il n'est pas né grand. (Mass.) Il y a longtemps que je n'ai goûté un plaisir plus pur et plus *vrai*. (Volt.) Cela serait bien injuste et me ferait une *vraie* peine. (Id.)

— Fam. S'empl. adv. pour Vraiment. Vous avez dit cela, vrai? Cela est conclu, vrai? Cela m'oblige, vrai.

— Quelques-uns disent *pas vrai?* pour *n'est-ce pas?* Il est sorti, pas vrai? C'est une expression d'une si grande trivialité, qu'il faut bien se garder d'en faire usage.

— Se dit aussi pour Avec vérité. Parler vrai. Quelque défiance que nous ayons dans ceux qui nous parlent, nous croyons toujours qu'ils nous disent plus *vrai* qu'aux autres. (La Rochef.)

— *Au vrai*. loc. adv. Selon le vrai, conformément à la vérité. Conter une chose au vrai. Voilà au vrai comme la chose s'est passée. Un état au vrai. Ils n'étaient pas d'âge à savoir au *vrai* son destin. (La Font.)

— Anc. fin. *État au vrai*. État arrêté au conseil, qu'on envoyait aux receveurs, pour ordonner des payements qu'ils devaient faire, et sur lequel ils comptaient à la chambre.

— *A vrai dire*. loc. adv. Pour parler avec vérité. A *vrai* dire, ce n'est qu'un cadre que je remplirai un peu mieux avec le temps. (Michelet.)

— Syn. comp. VRAI. VÉRITABLE. *Vrai* marque précisément la vérité objective, c'est-à-dire qu'il tombe directement sur la réalité de la chose; il signifie qu'elle est telle qu'on la dit; *véritable* désigne proprement la vérité expressive, c'est-à-dire qu'il se rapporte principalement à l'exposition de la chose, et il signifie qu'on la dit telle qu'elle est. || VRAI. VÉRIDIQUE. L'homme *véridique* aimera bien à dire la vérité; mais l'homme *vrai* ne peut que la dire.

VRAI. s. m. Vérité. Ne pas toujours dire vrai. Il n'y a pas un mot de vrai dans ce qu'il dit. Voilà le vrai. Discerner le vrai d'avec le faux. Avouer le vrai. Dire le vrai. A vous dire vrai. A dire vrai. A vrai dire. Dire vrai. Parler vrai. Être dans le vrai. S'écarter du vrai. Sortir du vrai. On vit croître en Mme d'Aiguillon cette prudence qui lui fit discerner le *vrai* d'avec le faux. (Fléch.) O Dieu de vérité! laissez couler sur lui ces rayons de votre grâce, qui portent le *vrai* dans le fond des cœurs. (Id.) Qu'il est *vrai* ce que l'Écriture enseigne, que la prière d'un homme de bien est puissante sur les miséricordes de Dieu! (Id.) L'homme se précipite tête baissée, parce qu'il sent une force divine qui l'attire vers le *vrai*. (E. Quinet.) Le *vrai* peut quelquefois n'être pas vraisemblable. (Boil.) Le *vrai* me plaît, le *vrai* seul est durable. (Volt.)

— Les Précieuses de Molière disaient: *donner dans le vrai de la chose*.

— B.-arts. Fidèle imitation de la nature. Plus les ouvrages de l'art en approchent, plus ils sont parfaits. Cependant, comme les productions de cette mère féconde ne sont pas également belles, ceux qui excellent dans les arts choisissent ce qu'il y a de plus parfait pour en faire un beau tout, et c'est en cela qu'on peut dire que l'art surpasse la nature.

— Dans la poésie, on distingue deux sortes de vrai, le *vrai simple* ou *réel* et le *vrai idéal*. Le premier peint la nature telle qu'elle est, le second l'embellit en rassemblant sur le même objet plusieurs traits bien rendus et bien assortis, qu'elle a dispersés sur des objets différents.

— Le vrai dans le caractère consiste à ne jamais sortir de notre naturel. Il n'y a que le vrai qui ait droit de nous plaire. Il n'y a que le naturel qui soit vrai.

— Syn. comp. VRAI. VÉRITÉ. La *vérité* est le *vrai* relatif, le *vrai* qui s'acquiert par tel ou tel moyen. Le *vrai* est un type de *vérité*, un idéal, une conception à laquelle sont conformes toutes les vérités.

VRAIMENT. adv. Véritablement, effectivement. Être vraiment sage. Être vraiment orateur. Être vraiment un grand fripon. Un roi *vraiment* roi. (Boil.) Il n'y a rien de solide ni de *vraiment* grand parmi les hommes, que d'éviter le péché. (Boss.) L'homme *vraiment* religieux se reconnaît à l'austérité de ses mœurs. (Libes.) Un monarque n'est *vraiment* puissant que lorsqu'il règne sur le cœur de ses sujets. (De Surgères.)

— Sert quelquefois pour affirmer plus fortement. Oui, vraiment. *Vraiment*, dit le seigneur, je la reçois. (La Font.)

— Quelquefois aussi on s'en sert ironiquement. Ah! vraiment, oui. Vraiment, je vous en croirai. Vraiment, vous êtes un joli garçon.

VRAISEMBLABLE adj. des 2 g. (pr. *vrè-çan-bla-ble*; ét. lat., *verum*, vrai; *similis*, semblable). Qui paraît vrai, qui a l'apparence de la vérité. La chose est assez vraisemblable. Cela n'est pas vraisemblable. Ce que vous dites peut être vrai, mais n'est pas vraisemblable. Opinion vraisemblable. Le vrai peut quelquefois n'être pas *vraisemblable*. (Boil.) Rien de ce qui est *vraisemblable* n'arrive. (Volt.) Quand un homme est capable de flatter, il est assez *vraisemblable* qu'il est capable de calomnier. (Bering.) Le fait est bien peu *vraisemblable*. (Volt.) L'unanimité des historiens pourra-t-elle jamais étouffer les doutes que doit faire naître une narration si peu *vraisemblable*? (Rayn.) Cette image n'est ni naturelle, ni aimable, ni *vraisemblable*. (Volt.)

— Quoique cet adjectif ne se dise ordinairement que des choses, Mme de Sévigné l'applique heureusement aux personnes. Vous savez comme Brancas m'aime: il y a trois jours que je n'ai pas appris de ses nouvelles. Cela n'est pas *vraisemblable*, mais lui, il n'est pas *vraisemblable* aussi.

— Syn. comp. VRAISEMBLABLE. PLAUSIBLE. PROBABLE. Une raison est *plausible* lorsqu'elle paraît bonne et conforme à l'équité; une opinion est *probable* quand elle offre beaucoup de preuves en sa faveur; un fait est *vraisemblable* quand toutes ses circonstances ressemblent à la vérité.

VRAISEMBLABLE s. m. Ce qui est vraisemblable, ce qui présente de la vraisemblance. Préférer le vraisemblable au vrai. Admettre, rejeter le vraisemblable. La fable la plus audacieuse n'aurait jamais eu la hardiesse d'inventer ce que la vérité nous a fait voir, et le vrai a été beaucoup au-delà du *vraisemblable*. (D'Aguess.) Le *vraisemblable* est le vrai pour les sots. (Colardeau.)

VRAISEMBLABLEMENT. adv. (pr. *vrè-çan-bla-ble-man*). Apparemment, selon la vraisemblance. Il mourra vraisemblablement aujourd'hui.

VRAISEMBLANCE. s. f. (pr. *vrè-çan-blance*). Apparence de vérité. Il n'y a pas de vraisemblance à ce que vous dites. Cela choque la vraisemblance. Sans vraisemblance. Hors de la vraisemblance. Contre la vraisemblance. Garder, observer la vraisemblance. Cela n'est pas dans la vraisemblance. Cela pèche contre la vraisemblance. Aux dépens de la vraisemblance. Quelle vraisemblance! Grande vraisemblance. Vraisemblance frappante, incontestable. La dispute a la *vraisemblance* pour principe, l'opiniâtreté pour nourriture, et la colère pour dénouement. (Oxenstiern.) Les Français donnent tout à la confiance, à la *vraisemblance*. (Mme Roland.) Socrate, avec les détours de ses arguments, et les adresses de sa dialectique, met la *vraisemblance* à la place de la vérité. (St-Evrem.) Les poëtes, qui ont été si scrupuleux à garder la *vraisemblance* dans les actions des hommes, n'en ont gardé aucune dans celles des dieux. (Id.) Il fallait colorer de quelque *vraisemblance* une accusation si terrible. (Voltaire.)

— Probabilité. Selon toute vraisemblance.

VRATISLAS Ier. Duc de Bohême, régna de 921 à 925. || VRATISLAS II. Premier roi de Bohême, régna de 1061 à 1093.

VRÉDELÉE. s. f. Pêch. Filet dont les bouts sont montés sur deux perches.

VREDER. v. a. 1re conj. (du bas lat. *veredus*, cheval de poste). Se disait pour Aller et venir sans objet.

VREILLE. s. f. (pr. *vrè-ye*). Bot. Un des noms vulgaires du liseron des champs.

VRESON. s. m. Agric. Charrue à versoir du département des Deux-Sèvres.

VRETAC. s. m. Manœuvre tenue par une herse.

VRICHABAKÉTON. Myth. ind. Un des noms de Siva.

VRICHALA. Temps hér. ind. Nom donné à Tchandragoupta, par mépris, ce prince étant fils d'une soudrâ.

VRICHAPARWA. Temps hér. ind. Prince de la race des Dânavas, père de Sarmichthâ, femme de Yayâti.

VRIDDHIS. s. f. Gramm. sanscr. Espèce d'augment ou de crément, qui transforme des voyelles *a*, *i*, *u*, *ri* et *lri*, en *â*, *ai*, *au*, *âr*, *âl*, et *é*, *ô* en *ai*, *au*. La vriddhis est d'un grand usage dans la conjugaison des verbes sanscrits.

VRIHASPATI. Myth. ind. Fils d'Angiras, et prêtre des dieux auxquels il explique les Védas. Vrihaspati est le régent de la planète de Jupiter. Son influence est favorable, surtout pour les trois dernières castes.

VRILLE. s. f. (pr. *vri-ye*; corrupt. du lat. *terebella* ou *terebellum*). Techn. Outil de fer, emmanché d'un morceau de bois couché de travers, et terminé par une espèce de vis; il sert à faire des trous dans le bois.

— Bot. Se dit des filets simples ou rameux, tortillés en spirale, au moyen desquels plusieurs végétaux faibles parviennent à grimper en s'accrochant aux corps voisins. Les vrilles naissent à l'aisselle des feuilles, comme dans la passiflore, ou à l'opposé des feuilles, comme dans la vigne, ou à l'extrémité des feuilles, comme dans les pois, ou à l'extrémité des stipules, comme dans un smilax.

VRILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Vriller. S'empl. adjectiv.

VRILLÉ, ÉE. adj. (pr. *vri-yé*). Bot. Qui est muni d'une vrille. || Se dit d'une feuille pennée avec impaire, dont le pétiole commun se termine par un filet cirriforme.

VRILLÉE. s. f. Bot. Nom vulgaire du liseron. || *Vrillée bâtarde*. Nom vulgaire de la renouée liseron et de la renouée des buissons. || *Vrillée commune*. Le liseron des champs.

VRILLER. v. n. 1re conj. (pr. *vri-yé*). Pirouetter en montant, suivant un mouvement hélicoïde, comme certaines pièces d'artifice.

— Véner. S'emploie comme synonyme de Vermiller.

— Prendre la forme de vrille. Des épillets qui vrillent. Omiss. des dictionn.

— v. a. Faire des trous avec une vrille.

— SE VRILLER. v. pron. Être vrillé.

VRILLERIE. s. f. (pr. *vri-ye-ri*). Techn. Art de faire des vrilles.

— Atelier où l'on fabrique des vrilles.

— Nom donné par les taillandiers à tous les menus ouvrages et outils de fer et d'acier qui servent aux orfèvres, aux armuriers, aux menuisiers et autres artisans, tels que limes, forets, ciseaux, poinçons, enclumes, marteaux, burins, vrilles, etc.

VRILLETTE. s. f. (pr. *vri-yè-te*; dimin. de *vrille*, parce que ces insectes font dans le bois des trous comme avec une tarière). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des séricornes. On trouve ces insectes en Europe. Il y en a une quinzaine d'espèces. Une espèce, la vrillette du pain, se nourrit de matières farineuses. La vrillette entêtée a reçu ce nom à cause d'une sorte d'opiniâtreté qu'elle montre à ne pas se mouvoir tant qu'elle redoute quelque danger.

VRILLIER. s. m. (pr. *vri-yié*). Techn. celui qui fait des vrilles et autres menus outils de fer ou d'acier.

VRILLIFÈRE. adj. des deux g. (pr. *vri-yi-fère*). Bot. Qui porte des vrilles. Plante vrillifère. Rameau vrillifère.

VRILLON. s. m. (pr. *vri-yon*). Techn. sorte de petite tarière ou vrille.

VRILLONNER. v. n. 1re conj. (pr. *vri-yonne*). Former des espèces de vrilles. On enduit aussi de caoutchouc des canevas, des lignes qui ne *vrillonnent* pas dans l'eau, et durent fort longtemps. (Dict. industr.) Omiss. des dictionnaires.

VROGNE. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'aurone.

VRONCELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du liseron des champs.

VROUCOLACAS. s. m. Myth. Selon les Grecs modernes, ce sont des cadavres de personnes excommuniées, animées par le démon, qui se sert de leurs organes, et les fait parler, marcher, boire et manger. Les Grecs disent que pour lui ôter ce pouvoir, il faut prendre le cœur du vroucolacas, le mettre en pièces et l'en terrer une deuxième fois.

VROUTARRASSOURER. Myth. ind. Fameux géant qui, par crainte, avait forcé les hommes à le déifier, et à lui adresser les offrandes et les sacrifices destinés aux dieux. Wishnou en délivra le monde, lorsqu'il s'incarna en homme.

VRYGRAFF. s. m. Hist. Titre que portaient les membres du tribunal secret de Westphalie.

V. S. Mus. Abréviation qui signifie *vorsi subito*, tournez promptement.

VSÉVOLOD I^{er}. Régna en Russie de 1078 à 1093. || VSEVOLOD II. Mourut en 1146, après un règne sans gloire. || VSÉVOLOD III. Régna de 1176 à 1212.

VU, UE. part. pass. du v. Voir. S'empl. adjectiv. Si je fais une bonne action sans témoin, je sais qu'elle est *vue*, et je prends acte pour l'autre vie de ma conduite en celle-ci. (J.-J. Rouss.)

— *Être bien vu, être mal vu.* Être ou n'être pas considéré, estimé. C'est un homme qui est mal vu dans le pays. Elle est très-mal vue partout.

— Banq. *Cette lettre de change est payable à lettre vue.* Celui sur qui elle est tirée doit la payer dès qu'elle lui sera présentée.

— Prov. et fig. *Juger, faire quelque chose à la boule vue, à boule vue.* Inconsidérément, sans trop examiner, sans prendre garde à ce que l'on fait.

— S'empl. d'une manière invariable et absol. dans certaines formules de pratique, de chancellerie et d'administration, pour indiquer que l'on a vu, que l'on a examiné certaines choses. Vu par la Cour les pièces mentionnées. Vu les arrêts énoncés. Vu les raisons et allégations de part et d'autre. Vu l'arrêté de M. le préfet, en date du premier de ce mois.

— S'empl. de la même façon dans le langage ordinaire, pour Attendu, eu égard à. Vu la difficulté de réussir. On l'autorisa provisoirement, vu l'urgence, à faire telle chose. La récompense devait être plus grande, vu ses services, vu son mérite. *Vu* l'humaine faiblesse, plus il y a de gouvernants, plus il se fait de sottises. (Boiste.)

— *Vu à.* Cependant il s'en faut bien que des grains de sable soient des cubes réguliers : leurs faces, *vues* au microscope, sont aussi inégales que celles des âpres rochers. (B. de St-P.)

— *Vu dans.* Rien n'est *vu* plus défavorablement dans ce pays-ci que le projet de refaire ce qu'un autre a fait. (La Harpe.)

— *Vu de.* Ces princes invisibles et efféminés, *vus* de près, n'étaient plus que de faibles idoles. (Mass.) Le sommet des hautes montagnes est composé de rochers plus ou moins élevés qui ressemblent, surtout *vus* de loin, aux ondes de la mer. (Buff.) Quoi qu'il en soit de la supériorité de la femelle sur la baleine mâle, l'une et l'autre, *vues* de loin, paraissent une masse informe. (Lacépède.) *Vues* de ce point, les côtes du Péloponnèse, vers Navarin, paraissent sombres et arides. (Chateaub.)

— S'empl. également avec *de*, en parlant des personnes. Je vois tout ce qui se passe dans la prairie, et je ne suis *vu* de personne. (De Maistre.)

— *Vu par.* Le Zend n'a été *vu* que par le célèbre docteur Hyde. (Volt.) J'évite d'être *vu* par ces mêmes hommes que mon cœur brûle de rencontrer. (De Maistre.)

— *Vu que.* Attendu que, puisque. Je m'étonne qu'il ait formé cette entreprise, vu qu'il n'est pas très-hardi. Comment avez-vous pu acheter cette argenterie, vu que vous saviez bien qu'on l'avait volée ?

VU. s. m. Prat. Ce qui est exposé dans un arrêt, dans une sentence rendue sur les productions respectives, les pièces, les raisons qui y sont énoncées avant le dispositif. Le vu d'un arrêt, le vu d'une sentence.

— Admin. *Sur le vu des pièces.* Après avoir examiné les pièces.

— S'empl. aussi dans le langage ordinaire. || *Cette chose s'est faite au vu de tout le monde*, et plus ordinairement *au vu et au su de tout le monde.* Tout le monde l'a vue, l'a sue. Tout le monde en a été témoin, en a été instruit.

VUBA. s. m. Bot. Graminée du Brésil ; les naturels s'en servaient autrefois pour faire des flèches.

VUE. s. f. Faculté par laquelle on voit ; celui des cinq sens par lequel on perçoit la lumière et on distingue les couleurs, souvent même la forme, la distance et les mouvements. Le sens de la vue. Avoir la vue bonne, perçante, subtile, la vue faible, mauvaise. Avoir bonne vue, mauvaise vue. Vue tendre. Vue courte. Vue basse. Vue trouble. Vue égarée. Cela gâte, choque, blesse, éblouit, affaiblit, fortifie, réjouit la vue, est nuisible à la vue. Perdre la vue. Être privé de la vue. Recouvrer la vue. Les vieillards ont la *vue* claire et non distincte. (Buff.) Le sens de la *vue* est plus étendu, plus distinct et plus vif dans l'oiseau que dans les quadrupèdes. (Id.) Les personnes qui ont la *vue* courte ou qui sont louches ont beaucoup moins de cette âme extérieure qui réside principalement dans les yeux. (Id.) Ma *vue* et ma santé s'affaiblissent tous les jours. (Volt.) Le secret de secourir la *vue* affaiblie des vieillards par des lunettes, qu'on nomme besicles, est de la fin du treizième siècle. (Id.)

— Quand ce mot signifie en général la faculté de voir, sans application à un sujet particulier, il ne prend point de pluriel. Il en prend un dans tous les autres sens.

— L'organe même de la vue, les yeux, les regards. Jetez la vue là-dessus. Tournez la vue de ce côté. Baisser la vue. Détourner la vue. Le soleil me donne dans la vue. Rien ne s'offre à ma *vue*. (Rac.) La *vue*, en parcourant l'horizon, se repose à droite sur cette mer. (Barth.) Des fruits qui flattent la *vue* et le goût. (Id.) Des hommes dont la *vue* était familiarisée à l'effusion du sang. (Rayn.) Leur *vue* se porte sur de nouveaux objets à mesure qu'ils se font de nouveaux besoins. (Condill.)

— *Vue grasse.* État permanent de l'œil, dans lequel la diaphanéité de cet organe est altérée.

— Dans l'exemple suivant, l'auteur a employé à tort le pluriel :

> Les cinq autres, frappés de surprise et d'horreur,
> Reculent quelques pas, leur commune terreur
> Multiplie un seul homme en armée à leurs *vues*.
> Pour protéger leur vie, ils lèvent leurs massues.
> (LAMARTINE.)

— Elle a jeté sur moi sa *vue*, épouvantée. (Volt.) La Harpe dit au sujet de ce vers : On dit bien *jeter la vue sur quelqu'un*, mais on ne peut y joindre aucune épithète, comme on en donne aux yeux et aux regards. C'est que *jeter la vue, tourner la vue, porter la vue*, sont ce qu'on appelle des phrases faites qui n'admettent aucune idée d'attribution ; aussi n'y en a-t-il point d'exemples. La Harpe a fait la même observation sur cet autre vers de Voltaire : *Le perfide ! il échappe à ma vue indignée.*

— Fig. La prospérité trouble la *vue* de l'esprit, comme la trop grande lumière celle du corps. (Noël.)

— Blas. Se dit des grilles qui ferment un casque. Le nombre et la disposition des vues indiquent les degrés de noblesse.

— Fig. *Donner dans la vue.* Frapper, surprendre par un éclat agréable. Cette étoffe donne dans la vue plus que l'autre. || *Le soleil donne dans la vue.* Les rayons du soleil donnent droit dans les yeux. || Se dit également de ce qui excite le désir, l'ambition. Cette fille lui a donné dans la vue. Cette charge lui a donné dans la vue.

— *Tant que la vue peut s'étendre.* Jusqu'où les yeux peuvent apercevoir. || On dit, dans le même sens, *jusqu'où la vue peut porter.* Ma vue ne porte pas jusque-là.

— *À perte de vue.* Se dit en parlant d'une vue si étendue, si prolongée, qu'il est impossible de distinguer les objets qui la terminent.

— Fig. et fam. *Faire des raisonnements, raisonner, discourir à perte de vue.* Faire des discours très-longs, fort éloignés du sujet, et qui ne concluent à rien. || On dit de même, *des compliments à perte de vue.*

— *Perdre de vue une personne, une chose.* Cesser de la voir. Il courait si fort, que je l'eus bientôt perdu de vue. Le vaisseau s'éloigna en peu de temps, et nous le perdîmes de vue. L'oiseau prit l'essor, et on le perdit bientôt de vue. Ils regardent quelquefois le ciel, sans perdre la terre de *vue*. (Fléch.) || Fig. Ne perdez jamais de *vue* ce grand spectacle. (Mass.) Ils n'osent un moment perdre un sujet de *vue*. (Boil.)

— Perdez-en la mémoire, aussi bien que la *vue*. (Rac.) On ne dit pas *perdre la vue de quelqu'un*, pour exprimer qu'on est privé de sa vue.

— Fig. *Cette mère ne perd point sa fille de vue.* Elle la surveille attentivement.

— *J'ai perdu cet homme de vue.* J'ai cessé de le fréquenter, de le rencontrer dans le monde.

— *J'ai perdu de vue cette affaire.* J'ai cessé de m'en occuper, et je ne sais où elle en est, ni ce qu'elle est devenue.

— Fig. *On ne peut le suivre, on le perd de vue.* Se dit d'un homme qui tient des discours difficiles à suivre, à comprendre.

— *Connaître une personne de vue.* La connaître de visage, mais sans avoir jamais eu de relations avec elle.

— *Garder un prisonnier à vue.* Le garder de telle sorte qu'on le voie toujours.

— Chass. Nom d'une fanfare que l'on sonne lorsque l'on voit l'animal par corps.

— Vèner. *Aller à la vue.* Aller à la découverte pour savoir s'il y a des bêtes courables dans le pays. || *Chasser à la vue.* Voir la bête en la poursuivant. Les lévriers ne courent qu'à la vue.

— *À vue d'œil.* Autant qu'on en peut juger par la vue seule. À vue d'œil, ce morceau pèse trois kilogrammes. || Visiblement, et se dit, par exagération, en parlant des choses dans lesquelles il arrive quelque changement imperceptible aux yeux pendant qu'il s'opère, mais qui ne laisse pas d'être sensible au bout de quelque temps. Cet enfant croît à vue d'œil. Cette femme embellit à vue d'œil. Ce malade dépérit à vue d'œil.

— J'aperçus entre deux *vues*. (Cent. d'Entrap.) J'aperçus au premier coup d'œil.

— Fig. *Avoir la vue sur quelqu'un.* Veiller actuellement sur sa conduite.

— *Avoir vue sur quelqu'un.* Se disait pour Avoir droit d'inspection sur lui pour le diriger, pour le conduire.

— *Lunette de longue vue*, ou plus ordinairement, *longue-vue*. Lunette d'approche qui sert à voir distinctement les objets éloignés. Avoir une lunette de longue vue pour apercevoir les satellites de Jupiter. Longue-vue excellente.

— *Seconde vue.* Faculté dont quelques habitants du Nord prétendent être doués, et qui consiste à voir par l'imagination des choses réelles, qui existent ou arrivent dans des lieux éloignés. Le don de la seconde vue n'est point une qualité héréditaire. La personne qui en est douée ne peut l'exercer à volonté, elle ne saurait l'empêcher ni la communiquer à un autre, mais elle vient involontairement et s'exerce sur elle arbitrairement. La seconde vue est regardée en Écosse comme une tache ou une chose honteuse ; aussi on n'ose pas se vanter publiquement de la posséder.

— Action de voir. La *vue* des fleurs inspire le plaisir, et leur étude apprend l'amour. (A. Martin.)

— Fig. Ce que l'on aperçoit par la pensée. Mais, avant de chercher l'ordre dans lequel on présentera ses pensées, il faut s'en être fait un autre plus général et plus fixe où ne doivent entrer que les premières *vues* et les principales idées. (Buff.) J'ai détourné ma *vue* des malheurs qui dès lors me furent annoncés. (Rac.)

— Inspection des choses qu'on voit. Regardez ces étoffes, la vue ne vous en coûtera rien, la vue n'en coûte rien.

— Banq. et comm. *Lettre de change payable à vue.* Au moment de la présentation. || *Payable à tant de jours de vue.* Payable tant de jours après sa présentation.

—Fig. Êtes-vous comme les lettres de change, à trois jours de *vue* ? écrit M^{me} de Sévigné à Bussy-Rabutin, qui était depuis trois jours à Paris sans l'être venu voir.

— *Juger d'une chose à la première vue.* La première fois qu'on la voit, à la première inspection.

— Se disait pour Rencontre. Nous parlerons de cela à notre première vue.

— *Marcher à vue de pays, se conduire à vue de pays.* Marcher sans savoir précisément la route de l'endroit où l'on va, et en se dirigeant d'après l'aspect des lieux.

— Fig. et fam. *Juger à vue de pays.* Juger des choses en gros et sans entrer dans le détail, juger sur le premier aperçu et avant que d'avoir approfondi.

— *Être en vue, être exposé à la vue.* Être en un lieu où l'on est vu, où l'on est exposé aux regards. Les hypocrites, suivant Scarron, sont condamnés à prier Dieu dans l'autre monde, sans qu'on les voie.

> Et ce tourment de n'être pas en *vue*,
> Mille fois pour une les tue. (SCARRON.)

— *Mettre une chose en vue.* La placer dans un lieu où l'on peut la voir.

— Fig. La Providence divine pouvait-elle nous mettre en *vue*, ni de plus près ni plus fortement, la vanité des choses humaines ? (Boss.)

— *Faire une chose à la vue de tout le monde.* En présence de tout le monde, en public.

— *Être en vue.* Se dit de deux armées qui sont assez rapprochées l'une de l'autre pour s'apercevoir. Les deux armées étaient en vue l'une de l'autre, étaient en vue. Camper à la vue de l'ennemi.

— Mar. *Bâtiment qui est en vue.* Que l'on commence à apercevoir. || *Être en vue d'une terre.* S'en approcher de façon à l'apercevoir. Être en vue du cap de Bonne-Espérance. Mouiller à vue de terre. || *Périr par non vue.* Périr faute d'avoir eu assez de temps ou de jour pour apercevoir les côtes ou les rochers. || *Vue par vue, et cours par cours.* Se disait lorsqu'on réglait sa navigation par les remarques de l'apparence des terres, comme on faisait avant l'invention de la boussole, ou quand on naviguait terre à terre.

— Jeux. *Être en vue.* Se dit quand, de l'endroit où est la boule, le joueur voit en plein l'archet de passe.

— Manière dont les choses se présentent à la vue. Vue de côté. Vue de haut en bas. Vue de bas en haut.

— *Plan à vue d'oiseau.* Plan de bâtiment, de jardin, etc., vu de haut en bas.

— Toute l'étendue de ce qu'on peut voir du lieu où l'on est. Maison qui a une belle vue, qui n'a point de vue. Château dont la vue est très-variée. Terrasse dont la vue est fort bornée. Appartement qui a vue sur la rue, sur la rivière. Vue qui plonge. Vue rasante. Échappée de vue. Grande étendue de vue. La *vue* est embellie par les jolies maisons de campagne qui s'offrent à nous de tous côtés. (Barthél.) Observez, en montant à la citadelle, comme la *vue* s'étend et s'embellit de tous côtés. (Id.)

— On dit qu'*un édifice est en belle vue*, pour exprimer qu'il s'aperçoit de fort loin, d'un grand nombre de points, et que cette manière d'être vu lui est favorable.

— *Point de vue.* Objet sur lequel la vue se dirige et s'arrête dans un certain éloignement. Clocher qui sert de point de vue.

— Objet ou assemblage d'objets qui frappe, qui invite à le regarder. Un beau point de vue. Dans cette campagne, les points de vue sont très-variés.

— Se dit, en perspective, du point vers lequel le peintre dirige tous les rayons qui sont censés partir de l'œil du spectateur. Déterminer, choisir le point de vue.

— Endroit précis où il faut se placer pour bien voir un objet. Vous ne pouvez juger ce portrait, vous n'êtes pas dans le point de vue.

— Celui où l'objet doit être placé pour être bien vu. Ce tableau n'est pas dans son point de vue.

— Fig. Se dit des différentes manières dont une affaire, une question peut être considérée. Voir une affaire sous son vrai point de vue, sous un double point de vue. La distance qu'il y a des grands au peuple le leur montre dans un point de *vue* si éloigné, qu'ils le regardent comme s'il n'était pas. (Mass.) L'optique de l'amour change selon les points de *vue*, et l'on s'effraie souvent de ces méprises. (Boiste.) L'homme ordinaire ne peut embrasser dans le moment qu'un seul point de *vue*, de là tant de méprises, tant de folies. (Id.) Dans ce point de *vue*, le dogme de l'immortalité de l'âme affecte prodigieusement les hommes. (Montesq.) L'analyse a pour objet de développer ce qui doit être saisi sous différents points de *vue*. (Condill.)

— Fig. et fam. *C'est là son point de vue.* Se dit d'une chose à laquelle un homme aspire, de ce qu'il tente d'obtenir, de posséder.

— Tableau, dessin, estampe qui représente un lieu, un palais, une ville, etc., regardés de loin. Vue de Rome. Vue de Paris. Vue perspective. Prendre, dessiner une vue, des vues. Acheter un recueil de vues. Vues de Grèce, d'Italie, de Suisse. Vue d'un pont, d'une ruine.

— *Échappée de vue.* Se dit de certaines vues resserrées entre des montagnes, des bois et des maisons. Il y a de belles échappées de vue dans ce paysage.

— Fenêtre, ouverture d'une maison par laquelle on voit sur les lieux voisins. Faire boucher, faire condamner des vues. Ouvrir une vue sur un jardin. Ordinairement on n'a point droit de vue sur son voisin. Boucher les vues d'une maison. Vue de servitude, de souffrance.

— Anc. cout. *Vues et montrées.* Descente sur les lieux ; action d'exposer au juge l'état d'un immeuble à l'occasion duquel naît le litige. || *Vue de coutume.* Fenêtre percée dans un mur mitoyen, à la distance de 1 mètre 33 centim. du plancher. || *Vue de servitude.* Celle qu'on doit souffrir en vertu d'un titre. || *Vue faîtière.* Tout petit jour, comme une lucarne, un œil-de-bœuf pris vers le faîte d'un comble, etc. || *Vue de côté* ou *bée.* Celle qui est prise dans un mur de face, et qui est distante de 66 centimètres du milieu d'un mur mitoyen en retour, jusqu'au tableau de la croisée. || *Vue de prospect.* Vue libre dont on jouit par titre jusqu'à une certaine distance et largeur, et devant laquelle personne ne peut élever de construction ni planter aucun arbre. || *Vue dérobée.* Petite fenêtre pratiquée au-dessus d'une corniche ou d'une plinthe, ou dans quelque ornement, pour éclairer un abat-jour, les entresols ou petites pièces, et pour ne point gâter la décoration d'une façade. || *Vue droite.* Celle qui est directement opposée à l'héritage, maison ou place d'un voisin. || *Vue à temps.* Celle dont on jouit par titre pour un temps limité. || *Vue de terre.* Espèce de soupirail au rez-de-chaussée d'une cour ou même d'un lieu couvert, qui sert à éclairer quelque pièce d'un étage souterrain, par le moyen d'une pierre percée, d'une grille ou d'un treillis de fer.

— Aspect d'un bâtiment. On l'appelle *vue de front*, lorsqu'on le regarde du point du milieu ; *vue de côté*, quand on le voit par le flanc ; *vue d'angle*, quand on le voit par l'encoignure. || *Vue à plomb.* Se dit d'une inspection perpendiculaire du dessus des combles et terrasses d'un bâtiment, considérés dans leur étendue en raccourci.

— Fig. Dessein qu'on a, but, fin qu'on se propose dans une affaire. Avoir de grandes vues. N'avoir d'autre vue que celle d'obliger quelqu'un. Avoir des vues cachées, secrètes, des vues intéressées. Ses vues sont droites, pures, honnêtes. Contrarier, seconder les vues de quelqu'un. Quelles sont ses vues en agissant ainsi ? Dans quelle vue a-t-il fait cela ? Faire une démarche en vue de quelque chose. Agir en vue, dans la vue de la récompense. Faire toutes choses dans la vue de Dieu, dans la vue de son salut. Entrer dans les vues de quelqu'un. Dieu n'a pas, à notre manière, des *vues* générales et confuses. (Mass.) Dans cette *vue*, on approcha de Marie-Thérèse tout ce que l'Espagne avait de plus vertueux et de plus habile. (Id.) Quelle prudence ne faut-il pas pour conduire et réunir au seul intérêt public tant de *vues* et de volontés différentes. (Fléch.) Certaines *vues* d'honneur lui faisaient craindre jusqu'aux moindres soupçons de changement. (Id.) Sainte Thérèse accompagna toutes ses actions d'une secrète *vue* de Dieu. (Id.) Dans la *vue* de son salut et de Dieu même. (Id.) Il apporte pour toute marque de vocation à un ministère d'humilité des *vues* d'élévation et de gloire. (Mass.)

— Il m'a fait l'honneur de me confier une partie de ses *vues*, et celui de me demander son concours pour le succès de sa mission relative à la ville de Bordeaux. (Beaum.) *Confier des vues* est une expression peu brillante ; *confier une partie des vues* est tout à fait choquant. On a entrevu quelque objet, on le confie à quelqu'un, en cachant un coin du tableau. Cette figure est compliquée, inexacte ; enfin, elle n'est pas agréable.

— *À la vue de.* En présence de. Quels seront nos gémissements à la *vue* de ce tombeau ? (Boss.) À la *vue* du saint viatique qu'il avait tant désiré, voyez comme il s'arrête sur ce doux objet. (Id.) À la *vue* de Damiette, le courage des croisés s'excite. (Fléch.) À la *vue* de tant

d'objets funèbres, la nature se trouve saisie. (Id.)

— Fig. Vous pousseriez des cris lamentables à la *vue* de nos misères. (Boss.) A la *vue* des malheurs qui menaçaient Jérusalem, Jésus-Christ soulage sa douleur par ses larmes. (Mass.) Laissez-vous toucher, Seigneur, à la *vue* des périls que mon âge et mon rang me préparent. (Id.)

— *En vue de*. En considération de. C'est en vue des services qu'il a rendus, et de ceux qu'il peut rendre, qu'on lui a fait cette grâce.

— *Avoir une chose en vue*. Se la proposer pour objet. N'avoir que son intérêt en vue. Il n'eut jamais en *vue* de bien faire pour être heureux. (Fléch.) Il est bon que les hommes aient un archétype, un modèle de perfection en *vue*. (Frédéric.)

— *Borner ses vues à telle chose*. N'avoir pour objet que telle chose.

— *Avoir des vues pour quelqu'un*. Avoir dessein de lui procurer quelque avantage.

— *Avoir des vues sur quelqu'un*. Avoir dessein de l'employer à quelque chose.

— *Avoir des vues sur quelque chose*. Former le dessein, se proposer de l'acquérir, de l'obtenir.

— Action par laquelle l'esprit connaît, découvre. C'est un homme d'une grande pénétration, rien n'échappe à sa vue. Porter sa vue bien loin dans l'avenir. Grandes vues. Vues bornées. Bonnes vues. Vues saines. Vues éloignées. Vues profondes. Montesquieu a rassemblé, comparé, opposé les faits avec cette sagacité laborieuse moins admirable qu'une première *vue* du génie, mais qui donne des résultats plus certains et plus justes. (Villemain.) La fin des choses est toujours caché à notre *vue*. (Nomachus.) Les gens à courte *vue* se fixent plus aisément que ceux qui l'ont trop longue. (Boiste.) L'homme est bien petit, mais sa *vue* est bien vaste. (Id.) Il est certain que, pour se faire une *vue* générale et étendue qui soit fixe et assurée, il faut commencer par se rendre familières les vérités particulières. (Condill.) Tant que nous n'avons des idées abstraites que par cette voie, elles viennent à nous sans ordre; elles disparaissent dès que les objets cessent d'agir sur nos sens, ce ne sont que des connaissances momentanées, et notre *vue* est encore bien confuse et bien trouble. (Id.) Les *vues* courtes, je veux dire les esprits bornés et renserrés dans leur petite sphère. (La Bruy.)

— Acte de cette faculté. Il n'y a que des individus qui puissent agir sur nous; les autres objets de notre connaissance ne sont point des choses réelles qui aient une existence dans la nature, ce ne sont que des différentes *vues* de l'esprit qui considère dans les individus les rapports par où ils se ressemblent, et ceux par où ils diffèrent. (Condill.)

— *Rien n'est caché à la vue de Dieu*. Dieu voit tout, Dieu sait tout.

— Entrevue avec quelqu'un. Ah! que je suis, Frosine, dans un étrange état! et, s'il faut dire ce que je sens, que j'appréhende cette *vue*! Molière.)

— Iconol. Chez les anciens, le loup-cervier et l'épervier; chez les Egyptiens le vautour et l'aigle, étaient les symboles du sens de la vue. Les modernes l'ont allégorisé sous la forme d'un jeune homme qui, d'un côté, tient un miroir, et, de l'autre, a près de lui un aigle regardant fixement le soleil; derrière lui est un arc-en-ciel. On a aussi proposé pour emblème un bouquet de fenouil, parce que, selon Pline, les serpents se frottent les yeux du suc de cette plante pour recouvrer la vue quand ils l'ont perdue.

— Syn. comp. VUES. BUT. DESSEIN. V. BUT. ‖ VUE. ASPECT. La *vue* n'a rapport qu'à l'action de l'œil sur un objet; l'*aspect* suppose dans l'objet différentes manières d'être offert à la vue.

VUIDE, VUIDER. Ancienne orthographe de Vide, vider, et des dérivés.

VUIDÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit de ce qui est échancré. La croix de Toulouse est d'or, cléchée, vuidée et pommelée. ‖ Se dit aussi des pièces percées à jour qui laissent voir le fond de l'écu.

VUKODLACK. s. m. Relat. Vampire chez les Morlaques.

VULCAIN. Myth. Dieu du feu et des arts qui s'exerçaient à l'aide du feu. Il était fils de Jupiter et de Junon. Son père le précipita du ciel pour avoir tenté de délivrer sa mère, que Jupiter avait suspendue dans les airs. Selon d'autres, c'est sa mère elle-même, honteuse d'avoir donné le jour à un être aussi laid et difforme. Il se cassa la jambe dans cette chute, et resta toujours boiteux. Il s'établit à Lemnos, y éleva des forges, et apprit aux hommes l'art de travailler les métaux. Il fabriqua, à l'aide des cyclopes, les foudres de Jupiter, les armes d'Achille et d'Enée, le collier d'Hermione et le sceptre d'Agamemnon. Vulcain épousa Vénus, qui lui fut souvent infidèle. On regarda comme fils de Vulcain tous ceux qui se rendirent célèbres dans l'art de forger les métaux.

— Iconol. On le représente à demi nu, avec une barbe épaisse, une chevelure négligée, tenant de la main droite un marteau, et de la main gauche des tenailles.

— Comme les poètes disent Un cyclope pour Un forgeron, ils prennent quelquefois le mot *Vulcain* comme synonyme de Serrurier.

Un affreux serrurier, laborieux *Vulcain*,
Qu'éveillera bientôt l'ardente soif du gain,
Avec un fer maudit qu'à grand bruit il apprête,
De cent coups de marteau me va fendre la tête.
(Boileau.)

— Poétiq. Se dit, par métonymie, pour le Feu.

Mais de ces végétaux l'accroissement facile
A l'homme industrieux peut devenir utile.
Livre-les à *Vulcain*. Ce feu, d'abord caché,
Parcourt en petillant leurs amas desseches. (Castel.)

— Hist. *Vulcain* est le premier monarque de la dynastie céleste des rois égyptiens.

— Art hermét. *Vulcain des philosophes*. Le fer des alchimistes. ‖ *Vulcain jeté en Lemnos à cause de sa difformeté*. Sous cette fable, les anciens ont caché la préparation de notre premier soufre noir. ‖ *Vulcain qui suit Minerve*. Les philosophes ont caché sous cette fable le soufre suivant l'eau distillée, qui contient en soi les plus subtiles parties du soufre, et son sel en la putréfaction.

VULCAIN. s. m. Entom. Espèce de papillon diurne, appartenant au sous-genre vanesse.

VULCANAL, ALE. adj. Myth. lat. Qui appartient à Vulcain. ‖ *Flamine vulcanal*. Prêtre de Vulcain.

VULCANALES. s. f. pl. Antiq. Fête célébrée au mois d'août en l'honneur de Vulcain.

VULCANIE. Géogr. Une des îles éoliennes, près de la Sicile, couverte de rochers, dont le sommet vomit des tourbillons de flamme et de feu. C'est là que les poètes ont placé la demeure ordinaire de Vulcain, dont elle a pris le nom; on l'appelle encore aujourd'hui *Volcano*.

VULCANIEN, IENNE. adj. Myth. lat. Qui appartient à Vulcain.

— Phys. Se dit de l'hypothèse qui attribue au feu la formation de la terre.

— Géogr. *Iles Vulcaniennes*. V. ÉOLIEN.

VULCANIES. s. f. pl. V. VULCANALES.

VULCANIQUE. adj. des 2 g. Géol. V. VOLCANIQUE.

VULCANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Vulcaniser. S'empl. adjectiv. Epoux vulcanisé.

VULCANISER. v. a. 1re conj. (de *Vulcain*, à qui Vénus était infidèle). Rendre cocu. Inus.

— SE VULCANISER. v. pron. Être rendu cocu.

VULCANISME. s. m. (pr. *vul-ka-niss-me*). Phys. Hypothèse qui attribue au feu la formation de la croûte du globe.

— État d'un homme dont la femme est infidèle.

VULCANISTE. s. m. (pr. *vul-ka-niss-te*). Phys. Partisan du vulcanisme.

VULCANO. Géogr. La plus méridionale des îles Lipari; elle contient deux volcans.

VULCELLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

VULFEN. s. m. Bot. Genre de plantes vivaces de la Corinthie.

VULFÉNIE. s. f. Bot. Genre établi pour placer une plante de la Corinthie.

VULGAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *vulgaris*; fait de *vulgus*, la foule, le peuple). Qui est commun, qui est reçu communément. Préjugé vulgaire. Croyance vulgaire. Opinion vulgaire. Expression vulgaire.

— *Plantes vulgaires*. Celles que l'on rencontre à chaque pas. Elles sont ordinairement dédaignées, et trop peu employées, si ce n'est par les bonnes femmes et les commères des deux sexes, qui leur prêtent des propriétés qu'elles n'ont pas, ce qui contribue à déprécier celles qu'elles possèdent véritablement.

— *Médicament vulgaire*. Celui qu'on emploie fréquemment, qu'il ait ou non des vertus efficaces.

— *Langues vulgaires*. Les différentes langues que les peuples parlent aujourd'hui. ‖ *Idiome vulgaire*. La langue ordinaire que l'on parle dans un pays. ‖ *Grec vulgaire*, *arabe vulgaire*, etc. Se dit du grec, de l'arabe que l'on parle actuellement, par opposition à un autre plus ancien.

— Trivial. *Pensées vulgaires*, *sentiments vulgaires*. Pensées triviales, sentiments tels que le commun du peuple est accoutumé d'en avoir.

— Par mépris, *Homme vulgaire*, *âme vulgaire*, *esprit vulgaire*. Homme qui ne se distingue en rien du commun. De vulgaires amants. Les personnages vulgaires. Avez-vous reçu une âme d'une autre espèce que celle des hommes *vulgaires*? (Mass.) Un seul crime des grands entraîne plus de malheurs qu'une vie entière d'iniquités dans une âme *vulgaire*. (Id.) On s'ennuie aux exploits d'un conquérant *vulgaire*. (Rac.) Est-ce une nécessité de n'être point *vulgaire* aux yeux de la foule? (De Sénancour.)

C'est aux gens mal tournés, c'est aux amants *vulgaires*,
A brûler constamment pour des beautés sévères.
(Molière.)

N'allez pas présumer que des âmes *vulgaires*
Soient à nos grands desseins des appuis nécessaires
(Crébillon.)

— *Médecin vulgaire*. Celui qui a la bonhomie de n'avoir pas un babil scientifique devant ses malades, qui ne vante pas ses cures, le nom de ses clients titrés, qui est sans faste, sans charlatanisme, qui prescrit avec simplicité des médicaments connus, en un mot, qui est sans intrigue, et fait les choses avec probité et pudeur, ce qui, par le temps qui court, est à peu près synonyme de sot.

— Commun, ordinaire. Ces doutes impies qui sont devenus le langage *vulgaire* de l'incrédulité. (Mass.) Les hommes d'une naissance *vulgaire*. (Id.) Il n'a que des inclinations *vulgaires*. (Id.) Ces grandes actions n'auraient eu qu'un éclat *vulgaire*, si la piété ne les eût immortalisés. (Id.) Ce sujet ne veut pas de *vulgaires* efforts. (Boil.) Mais mon âme s'indigne à ce dessein *vulgaire*. (Lacy.)

Mais ces monstres, hélas! ne t'épouvantent guères,
La race de Laïus les a rendus *vulgaires*. (Rac.)

— Myth. anc. *Vénus vulgaire*. Vénus considérée comme présidant à l'amour grossier.

— Syn. comp. VULGAIRE. TRIVIAL. COMMUN. ORDINAIRE. V. COMMUN.

VULGAIRE. s. m. Le peuple, le commun des hommes. Suivre l'opinion du vulgaire. Combattre les erreurs du vulgaire. Les gens éclairés ne pensent pas ordinairement comme le vulgaire. Le vulgaire ignorant. Le sot vulgaire. Le stupide vulgaire. Le vulgaire superstitieux. Le crédule vulgaire. Il méprisa souvent les bruits du *vulgaire*. (Fléch.) Dans le *vulgaire* obscur si le sort l'a placée. (Rac.) Le sort des préjugés réservés au *vulgaire*. (Colnet.) Le *vulgaire* ne s'arrête qu'aux apparences, et il n'y a presque dans le monde que le *vulgaire* (Machiavel.) Le *vulgaire* qui respecte des erreurs mystérieuses mépriserait la vérité toute nue (St-Evrem.) Ceux qui méprisent le plus le *vulgaire* sont souvent obligés de parler et de paraître penser comme le *vulgaire*. (Volt.) La gloire enveloppe le despotisme de son éclat et le fait admirer du *vulgaire*. (Boiste.)

Tout prêt à t'enfoncer dans ce sombre mystère,
Sais-tu te faire un cœur au-dessus du *vulgaire*?
(Lacy.)

— *Le vulgaire des acteurs, des artistes, des grands*, etc. Ceux les auteurs, des artistes, des grands, etc., qui ne se distinguent point, qui forment cette classe nombreuse qu'on ne remarque pas.

— Prov. *Il faut penser avec les habiles gens, mais parler avec le vulgaire*. Il ne faut pas montrer aux ignorants qu'on les trouve tels.

— Se dit des choses. Donner dans le vulgaire.

— Iconol. On l'allégorise par un homme à figure basse, ignoble, regardant la terre, tenant une pelle et un balai. Il a des oreilles d'âne, et sa tête est enveloppée d'une vapeur épaisse.

VULGAIREMENT. adv. Communément. Vulgairement parlant.

Un discours pathétique, et dont le formulaire
Servit à certains Cicérons
Vulgairement nommés larrons.
(La Fontaine.)

— D'une manière vulgaire. Apprenez à vous énoncer moins *vulgairement*. (Mol.)

VULGARISATEUR. s. m. Celui qui rend quelque chose vulgaire, qui en répand l'usage.

VULGARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Vulgariser. S'empl. adjctiv.

VULGARISER. v. a. 1re conj. Néol. Rendre vulgaire. Il n'est dangereux de *vulgariser* les lumières et la vérité que chez un peuple corrompu. (Boiste.)

— SE VULGARISER. v. pron. Devenir vulgaire. Ces mots de science commencent à se vulgariser.

VULGARISME. s. m. Néol. Chose vulgaire; expression vulgaire. Aller un peu au-delà du *vulgarisme* des effets et des causes. (Matter.)

VULGARITÉ. s. f. (de l'angl. *vulgarity*). Néol. Caractère, défaut de ce qui est vulgaire. La vulgarité de ses sentiments. La *vulgarité* dans les manières. (Mme de Staël.)

VULGATE. s. f. (du lat. *vulgatus*, divulgué, répandu, parce que cette traduction a toujours eu cours dans l'Eglise latine). Version latine de l'Ecriture sainte, qui est en usage dans l'Eglise catholique. Passage traduit selon la Vulgate. La Vulgate a été déclarée authentique par le concile de Trente.

— *Ancienne Vulgate* ou *Vulgate italique*. Traduction latine de la Bible, faite sur les Septante. ‖ *Nouvelle Vulgate*. Cette même traduction, corrigée en quelques endroits, d'après celle que saint Jérome avait faite sur le texte hébraïque. La nouvelle Vulgate forme la Vulgate catholique, reconnue par le concile de Trente.

— On dit aussi adjectiv. La version vulgate.

VULGIVAGUE. adj. f. (ét. lat., *vulgus*, vulgaire; *vagor*, je cours). Myth. lat. Surnom de Vénus.

— Néol. Qui court après le vulgaire. Je voudrais que l'on ne nommât point autrement les filles publiques. Cette dénomination pourrait les faire rougir et même les corriger. Vers les neuf heures du soir, toutes les prostituées, la gorge découverte, la tête haute, le visage enluminé, l'œil luxurieux, en bas de soie et en souliers blancs, vous poursuivent jusqu'au milieu des ruisseaux. On dit que l'incontinence sert à préserver la chasteté, que les femmes *vulgivagues* empêchent le viol. Il est vrai que le viol est une chose devenue fort rare. (Mercier.)

— substantiv. Une vulgivague.

VULNÉRABLE. adj. des 2 g. (du lat. *vulnerabilis*; fait de *vulnus*, blessure). Qui peut être blessé. Peu usité.

— Se dit des choses. Si vous ajoutez à ces qualités inappréciables la stabilité, même en grosse mer, au jeu de l'artillerie dont ils sont munis dans leurs parties les plus fortes et les moins *vulnérables*, vous aurez une idée de leur supériorité. (Corbière.)

— Fig. Les grands hommes ont toujours quelque endroit faible, par où ils sont *vulnérables*. Tout Achille a son talon. (Noël.)

— *Vulnérable à*. La moindre partie de notre corps est *vulnérable* aux traits de la douleur et de la mort. (Boiste.)

VULNÉRAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *vulnerarius*; fait de *vulnus*, plaie, blessure). Pharm. Se dit des médicaments regardés comme plus particulièrement propres à guérir les plaies. Plante vulnéraire. Le millepertuis est une des principales herbes vulnéraires. On prise fort les herbes vulnéraires des montagnes de la Suisse.

— *Eaux vulnéraires*. Celles qu'on emploie dans le traitement des blessures, celles qu'on tire des herbes vulnéraires.

— *Potion vulnéraire*. Potion destinée à la guérison des plaies.

— Se dit de ce qui concerne les plaies, les blessures.

VULNÉRAIRE. s. f. Bot. Plante légumineuse à fleurs jaunes, qui est recommandée pour les plaies et les blessures récentes. Son nom lui vient de ce qu'on la regardait autrefois comme un moyen très-efficace de guérir les blessures et les plaies récentes; mais depuis que les médecins ont cessé de croire à la propriété consolidante des prétendues plantes vulnéraires, cette plante est entièrement tombée en désuétude, et il n'y a plus que les gens du peuple et des campagnes qui s'en servent encore. On en a fait un genre, en y réunissant d'autres espèces. ‖ Petite espèce de gentiane.

VULNÉRAIRE. s. m. Pharm. Plante vulnéraire. Bon vulnéraire. Se servir de vulnéraires. Donner des vulnéraires à un blessé. Vulnéraires suisses. On donne des vulnéraires pour les maux d'estomac, pour les coups à la tête, etc. Les *vulnéraires* sont composés de plantes aromatiques. (Dict des sc. médic.)

— *Vulnéraire des paysans*. Nom vulgaire de l'anthyllide vulnéraire, plante qui croît sur les montagnes, comme dans les pâturages crayeux et exposés au soleil. Cette plante peut se cultiver dans les jardins. Tout en elle est vulnéraire et consolidant, lorsqu'après l'avoir pilée, on l'applique sur les plaies ou blessures.

— *Vulnéraires suisses*. Nom que l'on donne à un mélange de plantes médicinales, récoltées sur les hautes montagnes de la Suisse, et que l'on débite dans toute l'Europe, comme étant propre à guérir les plaies, les contusions, à prévenir les accidents de la cessation des règles, à calmer les maladies de poitrine, etc. Les vulnéraires sont composés de plantes aromatiques.

— Classe de médicaments que l'on croit propres à guérir les plaies, les contusions, les blessures. Il y a une multitude de plantes qui ont la réputation de guérir les plaies, et qu'on a désignées en conséquence sous les nom d'*herbe au charpentier*, d'*herbe à la coupure*, d'*herbe aux femmes battues*, de *chasse-bosse*, etc. Un grand nombre de substances exotiques sont également réputées vulnéraires, telles que la myrrhe, le baume de la Mecque, celui de copahu, du Pérou, etc.

VULPANSER. s. m. (ét. lat., *vulpes*, renard; *anser*, oie). Ornith. Nom donné à l'oie bernache. ‖ On a aussi appelé de ce nom le canard tadorne.

— Myth. égypt. C'était l'image de l'amour paternel, parce que cet oiseau, espèce d'oie, se livre aux chasseurs pour sauver ses petits.

VULPIE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour placer la séruque queue de souris.

VULPIN, INE. adj. Néol. Qui tient du renard.

VULPIN. s. m. (du lat. *vulpes*, parce que l'épi de ces plantes ressemble à une queue de renard). Bot. Genre de plantes graminées, dont les graines peuvent servir à faire du pain. On en connaît une vingtaine d'espèces, parmi lesquelles les cinq suivantes croissent en France: le vulpin des prés, le vulpin genouillé, le vulpin bulbeux, le vulpin agreste ou chiendent, le vulpin citriculé. Plusieurs espèces fournissent de bons fourrages.

VULPINALES. s. f. pl. (du lat. *vulpes*, renard). Antiq. rom. Fête qui se célébrait, dit-on, le 19 avril, et dans laquelle on brûlait des renards.

VULPINE. s. f. Se disait pour Fourberie.

VULPINITE. s. f. (de *Vulpino*, aux environs duquel on la trouve). Minér. Sorte de pierre dont on se sert à Milan pour faire des tables, des cheminées, etc. Elle est d'un blanc grisâtre.

VULPULINE. s. f. Chim. Substance colorante jaune citron que l'on a extrait du lichen vulpin.

VULSELLE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles bivalves, renfermant six espèces vivantes, qui proviennent toutes des mers de l'Inde, et une seule à l'état fossile. Les vulselles ont la singulière habitude de vivre enfoncées dans les éponges, à la surface desquelles elles sont fortement attachées par la surface externe de leur coquille.

VULSONADE. s. f. Néol. Meurtre d'une femme par son mari, lorsqu'il la surprend en flagrant délit d'adultère. Cette expression a été créée à la suite d'un procès d'un habitant de Grenoble, nommé Vulson, qui en 1618 avait tue

sa femme dans une circonstance très-propre à exciter sa jalousie.

VULTUEUX, EUSE. adj. (du lat. *vultus*, visage). Pathol. Qui a la face rouge, gonflée, plus volumineuse qu'à l'ordinaire, comme dans les maladies inflammatoires aiguës.

VULTURIDE. adj. des 2 g. (du lat. *vultur*, vautour). Ornith. Qui ressemble au vautour. || VULTURIDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux ayant pour type le genre vautour.

VULTURIDÉ, ÉE. adj. Bot. V. VULTURIDE.

VULTURIUS. adj. m. Myth. lat. Surnom d'Apollon, qui, pour délivrer un berger tombé dans un gouffre, lui avait enseigné le moyen de se faire enlever par les vautours.

VULTURNAL, ALE. adj. Antiq. rom. Qui appartient au dieu Vulturne. || *Flamine vulturnal*. Prêtre de Vulturne.

VULTURNE. Myth. rom. Nom d'un dieu des Sabins qui fut adoré ensuite par les Romains.

VULVAIRE. s. f. Bot. Espèce d'ansérine, plante qui est très-commune dans les champs, et dont l'odeur est très-fétide. C'est cette odeur comparée à celle qui s'échappe des parties naturelles des femmes, dans le temps de leurs règles, qui lui a valu le nom de vulvaire, et qui a fait croire qu'elle devait avoir une action particulière sur la matrice.

VULVAIRE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient à la vulve. || *Artères vulvaires*. Les honteuses externes, qui se distribuent à la vulve. || *Fente vulvaire*. Fente ou ouverture longitudinale, qui se trouve entre les parties saillantes de l'appareil extérieur de la génération de la femme.

VULVE. s. f. (du lat. *vulva*; fait de *valva*, porte). Anat. Nom donné par quelques auteurs à la fente longitudinale qui se trouve entre les parties saillantes de l'appareil extérieur de la génération chez la femme, étendue depuis le pénil ou mont de Vénus jusqu'auprès de l'anus. La plupart des anatomistes comprennent sous le nom de *vulve* l'ensemble des parties génitales externes. En prenant ce mot dans cette acception, la *vulve* comprend en devant une surface saillante couverte de poils, appelée le pénil ou le mont de Vénus; elle est bornée latéralement par les grandes lèvres, entre lesquelles se trouvent, de haut en bas, le clitoris, les petites lèvres ou nymphes, séparées par un espace triangulaire appelé le vestibule, etc. || Se dit aussi en parlant des femelles de plusieurs animaux. || Nom que l'on a donné improprement à une ouverture située dans le cerveau, précisément au-dessous du pilier antérieur de la voûte.

— Conchyl. Dépression longue et peu large, qu'on voit assez souvent en arrière du sommet, à la partie dorsale de la face externe des valves des coquilles bivalves.

VULVO-UTÉRIN, INE. adj. Anat. Qui appartient à la vulve et à la matrice. || *Canal vulvo-utérin*. Nom qu'on donne quelquefois au vagin.

VUMBÈS. s. m. (pr. *von-bess*). Bot. Plante [illegible]

Telle est du moins la définition qu'en donnent les dictionnaires. Nous [illegible] le lecteur; malheureusement ce n'est pas le seul mot que nous ayons trouvé [illegible] il nous a bien fallu les donner tous ainsi provisoirement.

VUODA. Myth. Nom que les Lombards donnaient à Mercure.

VUORGE. s. m. Anc. art milit. Arme blanche en forme de faux.

VUROMBE. s. f. Bot. Genre de la famille des joncacées, renfermant trois espèces du cap de Bonne-Espérance.

VYASA. Anachorète indien, que l'on place tantôt vers le XV, tantôt au XII siècle avant notre ère. A la fois [illegible], philosophe, poète, il recueillit et mit en ordre les Védas, auxquels il [illegible] la forme sous laquelle nous les possédons, et composa un vaste poëme, intitulé le *Mahâbhârata*. Il est l'auteur d'un système de philosophie orthodoxe, qui se fait remarquer par un [illegible]

W s. m. Gramm. Double v. Cette lettre appartient à l'alphabet des peuples du Nord. En allemand, c'est la vingt-troisième lettre de l'alphabet; on l'appelle *vé*, et on la prononce comme le *v* français. En anglais, le *w* est consonne et voyelle; au commencement des mots et des syllabes, on le prononce comme un *ou* très-bref; mais dans le corps du mot ou à la fin d'une syllabe, il concourt comme *u* à former une diphthongue. Il en est de même en hollandais et en flamand. Ces distinctions s'observent dans la prononciation des noms propres et des mots étrangers admis en français. Le nom du compositeur *Weber* se prononce *Veber*; celui du village allemand *Wagram* se prononce *Vagram*; le nom du général anglais *Wellington* se prononce *Ouellingtonn*; le mot *waggon* se prononce *ouagoun*. Les Russes sont la seul peuple qui n'en fasse pas usage; c'est donc à tort que, sous prétexte de se conformer à l'étymologie, on écrit avec le *w* plusieurs mots que nous avons empruntés à cette langue.

— Cette lettre était inconnue aux Romains, et manque par cette raison dans les langues de l'Europe romane; nous l'avons empruntée aux peuples de la race germanique. C'est, suivant Diderot, la nécessité de conformer notre écriture à celle des étrangers qui en a donné l'usage. Cependant nous ne l'avons jamais considérée comme une lettre de l'alphabet, puisque nous comptons toujours vingt-cinq lettres, comme avant qu'elle y figurât.

— Il est assez extraordinaire que cette double consonne ne se soit pas conservée dans la langue française, puisqu'elle était on ne peut plus commune dans le gallois et dans l'ancien breton. Toutefois, comme elle est inutile aujourd'hui, puisqu'elle ne représente rien de plus que notre *v* ou notre *ou*, comme nous avons déjà beaucoup trop de combinaisons différentes donnant le même son, et que c'est là justement un des plus grands défauts de notre langue, tous les philologues doivent travailler à en faire disparaître le *w*, qui nous présente les anomalies suivantes, et à l'égard de la prononciation duquel il n'y a aucune espèce de règle ni de guide. Ainsi, 1° *w* équivaut à *u* dans *Newton*, *New-York*, *cow-pox*, etc.; 2° à *v* dans *Wauxhall*, *wagon*, etc.; 3° à *ou* dans *whig*, *whist*, etc.; 4° il est muet dans *paw*, *law*, etc. Remarquons ensuite que les observations relatives à la prononciation de ce *w* dans les mots étrangers que nous adoptons ont été si peu basées, si vagues, qu'on ne s'est jamais aperçu que nous le prononçons *ou*, même dans les mots pris des langues où il n'a d'autre valeur que celle du *v* simple, et que beaucoup de personnes croiraient parler trop à la française si elles prononçaient, par exemple, *Vagram*. Elles ne savent pas tout ce qu'il y a de contraire à l'exactitude et au bon sens à prononcer *Ouagram* et *Vaterloo* (Wagram et Waterloo), *Vindsonie* et *Ouilsonie* (Windsonie et Wilsonie), *Vilof* et *Oulfram* (Wilof et Wolfram), etc. Ainsi la connaissance même des langues d'où nous prenons ces mots ne suffit pas pour nous en indiquer la prononciation dans la nôtre! Nous savons bien que le vague mot *usage* va encore être opposé; nous ne demandons qu'à le suivre, mais encore faudrait-il savoir de qui l'apprendre. Or ce n'est pas dans la société, puisque chacun y prononce à sa manière; ce n'est pas dans le Dictionnaire de l'Académie, puisqu'il donne en tout cinq mots commençant par *w*, et qu'il y en a de soixante à quatre-vingts dans les autres. Faudra-t-il s'en rapporter aux bonnes grammaires, quand chaque auteur fait l'usage à sa manière, et nous induit souvent dans les erreurs les plus complètes? Ainsi, dans l'intérêt de la langue, et à moins d'exceptions fondées, prenons donc pour règle de prononcer comme un simple *v* le *w*, soit initial, soit dans le cours des mots; et si l'on veut remarquer qu'autrefois le *v* et l'*u* étaient employés indifféremment, on trouvera que, par exemple dans *New-York*, *New-Castle*, *Newton*, rien n'est plus régulier que de prononcer *neu*, qui n'est que notre ancien *neur*, ou *neuw*, ou *new*, devenu *neuf*, *nouveau*.

— Dans le vieux français, *w* s'est employé pour *gu*; *wide* s'est dit pour *guide*. ‖ Les Français du XI^e^ siècle, du XII^e^, du XIII^e^ et du XIV^e^, se servaient indifféremment du *w* pour le *g*, l'*ou*, l'*œ*, et même pour le *h*.

— Dans le polonais et les autres langues slavonnes, notamment le russe, où n'existe pas le *w*, c'est toujours le *v* simple qu'on fait entendre, même alors qu'il s'écrit double. Pour le russe, afin de nous conformer à la vraie prononciation, nous avons généralement substitué à la lettre double la simple dans le corps des mots, et le *f* à la fin. Ainsi, au lieu de *Souwarow*, *Nowogorod*, *Pugatchew*, nous écrivons *Souvarof*, *Novgorod*, *Pougatchef*, absolument comme l'on prononce. Aujourd'hui le *w* n'existe plus dans l'alphabet russe, et les Polonais eux-mêmes commencent à y renoncer, le *v* remplissant exactement le même objet.

— Dans les langues germaniques seulement, l'anglais compris, la suppression présenterait des difficultés, le *v* ayant une tout autre valeur. En allemand, par exemple, il se prononce toujours comme notre *f*

— En danois, *w* s'emploie au lieu des lettres *hv*.

— Quoique cette lettre ne soit pas latine, on la voit dans quelques anciennes inscriptions. Le savant Mabillon dit que ce ne fut qu'au XII^e^ siècle que les deux *v*, jusqu'alors séparés, furent confondus en une seule lettre On a remarqué cependant que le *w* se trouve dans un diplôme de Clovis III, à la fin du VII^e^ siècle. Il n'y aurait rien d'étonnant d'ailleurs que cette lettre des barbares du Nord se fût introduite plus anciennement encore dans la langue latine.

— Chim. Abréviation de *tungstène*.

— Mar. Sur les girouettes, les boussoles ou les roses des vents employées par les peuples du Nord, signifie West, en français Ouest.

— Mus. Sert quelquefois à indiquer les parties de violon dans une partition.

— Sur les monnaies, c'est la marque de Lille. Surmonté d'un trait horizontal, W donne à ces monnaies la valeur de soixante sous ou trois livres tournois.

— Il indique quelquefois, comme les autres lettres, les figures des planches de cuivre gravées, pour en trouver par le renvoi l'explication dans le texte.

— Poinçon d'acier au bout duquel se trouve gravé un W, et avec lequel on frappe ou on imprime cette lettre.

— Entom Espèce de papillon.

WAALIE. s f. Ornith. Espèce de pigeon d'Abyssinie.

WAAST ou **WAST** (Saint). V. VAAST.

WABASH. Géogr. Rivière des États-Unis, qui se jette dans l'Ohio après 700 kilom. de cours.

WACE. Ancien poète et chroniqueur français, né dans l'île de Jersey en 1112, mort en 1182. On a de lui plusieurs poèmes en vers alexandrins et quelques ouvrages historiques; les plus connus de ces ouvrages sont : le *Roman du Rou* et le *Roman du Brut*.

WACKE. s. m. (pr. *va ke*). Minér. Matière opaque qui tient le milieu entre le basalte et l'argile.

WACKENDORFIE. s. f. (pr. *va-kin-dor-fi*; du botaniste *Wackendorf*). Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, appartenant à la famille des iridées.

WAD NOIR. s. m. Minér. Espèce de manganèse terreux du Derbyshire.

WADD. Myth. or. Divinité des anciens Arabes. Elle avait la figure d'un homme, et était le symbole du ciel.

WADI. s. m. Géogr. Nom que les Arabes donnent à de petits courants d'eau.

WADOWICE. Géogr. Cercle de Gallicie, 275,000 hab. ‖ Ch.-l. du cercle de Wadowice.

WAERMLAND. Géogr. Ancienne province de Suède, formant aujourd'hui le gouvernement de Carlstad, appelé aussi quelquefois Vaermland.

WAGE. s. m. Métrol. Poids dont on se servait à Anvers.

WAGGON, **WAGON** ou **VAGON.** s. m (de l'angl. *waggon*, chariot). Techn. V. VAGON

WAGNÉRITE. s. f. (de *Wagner*, savant allemand). Minér. Minéral très-rare; on en trouve près de Salzbourg.

WAGONIER ou **VAGONIER.** s. m. Ouvrier qui conduit un wagon.

WAGRAM (pr. *va-gramm*). Hist Village de l'archiduché d'Autriche, célèbre par la victoire remportée par les Français sur les Autrichiens, le 6 juillet 1809.

— Napoléon donna le titre de *prince de Wagram* à Berthier, qui avait puissamment contribué au gain de la bataille.

WAGUE. s. f. Anc. métrol. V. WAQUE.

WAGUEMESTRE. s. m. Hist. milit. V. VAGUEMESTRE.

WAHABI. adj. et s. des 2 g. (pr. *va-ha-bi*, ou suivant d'autres *oua-bi*; ainsi appelé de *Wahab*, le fondateur de leur secte). Géogr. Nom d'un peuple d'Arabie, dans la partie centrale du Nedjed. Les Wahabis forment une secte religieuse séparée des mahométans. Ils avaient fait de grandes conquêtes, mais ils ont été vaincus par le pacha d'Egypte, Méhémet-Ali, ils se sont depuis dispersés dans tout l'Orient. On dit souvent les *Vahabites*.

WAHAL. Géogr. Bras du Rhin qui passe à Nimègue et dans la province de Gueldre; il se joint à la Meuse.

WAHLBOMIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées, établi pour un arbrisseau de Java.

WAHLENBERGIE. s. f. (du botaniste suédois *Wahlenberg*). Bot. Genre de la famille des campanulacées, composé de trente-sept espèces.

WAHLSTADT. Hist. Village de Silésie célèbre par la sanglante défaite que Henri II, duc de Silésie, y essuya le 9 avril 1241, contre les Mongols, qui restèrent vainqueurs. ‖ Victoire remportée par Blucher, le 26 août 1813, et qui lui fit donner le titre de *prince de Wahlstadt*.

WAIDELOTTE. s. m. (pr. *vè-de-lo-te*). Prêtre des anciens temples prussiens.

WAIDI. s. m. (pr. *vé-di*). Membre d'une secte d'hérétiques mahométans dont la morale est très-sévère.

WAILAND. Myth. sept. Forgeron d'une habileté merveilleuse, instruit par les nains de la montagne de Kallova.

WAILLY (Noël-François de). Né à Amiens en 1724, mort en 1801, a publié plusieurs grammaires qui ont eu de nombreuses éditions, et plusieurs dictionnaires estimés. ‖ WAILLY (Charles de). Architecte, né à Paris en 1729, mort en 1798, a construit la belle salle de l'Odéon.

WAITZEN ou **WAATZEN.** Géogr. Ville de Hongrie, sur le Danube; 10,000 hab.

WAITZIE. s. f. (pr. *vèt-zi*). Bot. Plante herbacée de la Nouvelle-Hollande, qui constitue seule un genre dans la famille des cinarocéphales.

WAKE. s. m. Minér. V. VAKE.

— Ornith. Un des noms de la grue couronnée.

WAKEFIELD. Géogr. Ville d'Angleterre, comté d'York; 11,000 hab.

WAKEFIELD (Gilbert). Critique anglais, né en 1756, mort en 1801.

WAKITE. s. m. Minér. V. VAKITE.

WALAN. s. m. (pr. *oua-lan*). Bot. Arbre d'Amboine, dont l'écorce, réduite en poudre, sert à prendre le poisson en l'enivrant.

WALCHEREN. (pr. *val-ché-rèm*). Géogr. La plus occidentale des îles de la Zélande; elle est riche et très-peuplée, quoique malsaine. Les principales villes sont Middelbourg et Flessingue; 30,000 hab.

WALDECK. Géogr. Principauté de la Confédération germanique; 56,000 hab. Chef-lieu Corbach.

WALDEMAR I^er^. Roi de Danemark, né en 1131, régna de 1154 à 1181. On lui doit la *loi de Scanie* et la *loi de Seeland*. ‖ WALDEMAR II. Né en 1170, régna de 1202 à 1241. Il publia le *Code du Jutland*.

WALDSTEIN. Géogr. Château de Bohême, qui a donné son nom au célèbre général Waldstein, plus connu sous le nom de Wallenstein.

WALDSTEINIE. s. f. Bot. Genre de la famille des rosacées, établi pour une plante de la Hongrie, qui croît dans les grandes forêts.

WALDSTETTES. s. f. pl. Géogr. Se dit des trois cantons d'Uri, de Schwitz et d'Unterwald.

— Hist. *Alliance des trois Waldstettes.* Première ligue des cantons frontières de la Suisse, en 1291. ‖ *Lac des Waldstettes.* Nom d'un lac suisse, qu'on appelle aussi le *Lac des quatre cantons*.

WALÉ. Myth. scandin. Dieu de la valeur ou de l'héroïsme.

WALHALLA. s. m. Myth. scandin. V. VALHALLA.

— Le roi de Bavière a fait élever en 1830 un monument auquel il a donné ce nom. C'est un temple d'ordre dorique, consacré aux grands hommes de l'Allemagne. Tout autour doit régner une frise représentant en relief l'histoire de la civilisation allemande.

WALI. s. m. Hist. Titre des gouverneurs arabes de l'Espagne, au moyen âge.

WALID. Nom de deux califes d'Orient.

WALKER (John). Grammairien anglais, né en 1732, mort en 1807.

WALKÉRIE. s. f. (du naturaliste *Walker Arnott*). Bot. Genre de mousses, renfermant trois espèces, toutes trois étrangères à l'Europe. ‖ Un des noms du genre nolane. ‖ Genre d'ochnacées, appelé aussi *mésier*.

WALKYRIES. s. m. pl. (ét. celt., *wal*, guerrier; *kur*, choix; *erküren*, choisir, parce qu'elles faisaient un choix des guerriers destinés à périr dans les combats). Myth. scandin. V. VALKIRIES.

WALKUFFE. s. f. Bot. Genre de la famille des malvacées, établi pour un arbre d'Abyssinie, qui, au premier coup d'œil, ressemble à un cerisier. Ses fleurs sont d'une grande beauté, mais elles n'ont point d'odeur. On prétend qu'elles font périr les abeilles, c'est pourquoi on a grand soin d'arracher l'arbre dans toutes les provinces dont le principal revenu est en miel.

WALLACE ou **WALLEYS** (William). Célèbre guerrier écossais, né en 1276, conçut le projet de délivrer l'Ecosse du joug que faisaient peser les Anglais sur ce pays, mais, après de nombreux combats, dans lesquels il fut souvent victorieux, il fut trahi par un de ses amis, livré aux Anglais, et décapité en 1305.

WALLÉNIE. s. f. Bot. Genre de la famille des ardisiacées, ayant pour type une plante des Antilles. On en connaît deux espèces, la wallénie à feuilles de laurier, et la wallénie anguleuse.

WALLENSTEIN ou **WALDSTEIN** (Albert-Venceslas-Eusèbe). Célèbre général allemand. Il avait conçu le projet de se rendre indépendant; mais, surpris à l'improviste par des traîtres qu'avait gagnés l'empereur Mathias, il mourut assassiné en 1634.

WALLÉRITE. s. f. (pr. *oua-lé-ri-te*; du minéralogiste *Waller*). Minér. Alumine hydratée silicifère, qu'on trouve dans les Pyrénées espagnoles. C'est une pierre légère, concrétionnée, ayant la cassure en partie vitreuse ou luisante, et en partie terreuse et friable. Elle se forme comme une gelée dans les filons de la montagne d'Oo, et ce n'est que par son exposition à l'air qu'elle devient concrète.

WALLICHIE. s. f. (de *Wallich*, savant qui a découvert cette plante). Bot. Genre de plantes du Népaul, appartenant à la famille des buttnériacées. ‖ Genre de la famille des palmiers.

WALLICHIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une wallichie. ‖ WALLICHIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des buttnériacées, ayant pour type le genre wallichie.

WALLIS (Jean). Mathématicien anglais, né en 1616, mort en 1703, fut un des créateurs de l'enseignement des sourds-muets, créa la doctrine des indivisibles, et son arithmétique des infinis a pu mettre sur la voie du calcul différentiel et du calcul intégral.

WALLON, ONE. adj. et s. (pr. *va-lon*; fait, par corruption, de *Gaule*). Géogr. Se dit des habitants de la Belgique qui sont d'origine gauloise, ou qui ont adopté la langue française. ‖ Se dit aussi de ce qui appartient à ces populations. Le pays wallon. ‖ Le *pays wallon* comprenait la plus grande partie de ce qui forme aujourd'hui la Belgique, la Flandre occidentale et la Flandre orientale, dites ensemble *Flandre wallone*, la province de Namur, le Hainaut, le pays de Liége, le Limbourg et même le Luxembourg.

— Hist. *Gardes wallones.* Corps de troupes de l'armée d'Espagne, qui avait été originairement composé d'habitants de la Flandre wallone pendant tout le temps de la puissance espagnole dans les Pays-Bas. ‖ *Eglises wallones.* Nom qu'on donnait en Hollande à certaines églises fondées en faveur des religionnaires du pays wallon, qui s'étaient réfugiés en Hollande pour y pratiquer librement la réforme.

WALLON. s. m. Linguist. Langage des provinces méridionales de la Belgique. On le regarde comme le reste de l'ancien gaulois.

WALPOLE (Robert). Ministre d'état anglais, né en 1676, mort en 1745.

WALSALL. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Stafford; 15,100 hab.

WALTER SCOTT. Poète et romancier célèbre, né en 1771 à Edimbourg, et mort en 1832.

WALTHÉRIANE. s. f. Bot. Genre de plantes.

WALTHÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes des deux Indes.

WALTON (Bryan). Evêque de Chester, né en 1600, mort en 1661, s'est rendu célèbre par son édition de la Bible en neuf langues, connue sous le nom de *Bible polyglotte* ou de *Walton*. Commencée en 1653, elle fut achevée en 1657.

WANACOÉ. s. m. Mamm. Espèce de singe solitaire qu'on trouve dans les forêts de Siam.

WANEN. (pr. *va-nnèn*). Myth. scand. Nom d'un peuple imaginaire. La sagesse des Wanen était si grande, que les dieux eux-mêmes les consultaient.

WANGARA. Géogr. Nom qui était donné par quelques géographes au lac Tchad en Nigritie, avant que les Européens eussent pénétré dans cette contrée.

WANGENHEINIE. s. f. Bot. Genre de la famille des araliacées. ‖ On a aussi donné ce nom à plusieurs autres genres.

WAQUE. s. f. Métrol. Mesure dont on se servait pour mesurer le charbon de terre dans les houillères du Hainaut.

WARAIGUE. adj. et s. des 2 g. Hist. V. VARÉGUES.

WARAL. s. m. Erpét. Nom de deux topinambis propres à l'Egypte, dont l'un vit dans les déserts et l'autre sur les bords du fleuve.

WARANDER. v. a. 1^re^ conj. V. VARANDER.

WARANDEUR. s. m. (pr. *oua-ran-deur*). Pêch. Se dit, à Dunkerque, des gens nommés par le magistrat pour assister aux salaisons de hareng, et pour apposer les armes de la ville sur les caques.

WARASDIN. Géogr. Ville de l'empire d'Autriche, en Croatie; 8,000 hab. ‖ Le cercle de ce nom a 95,000 hab.

WARAT. s. m. (pr. *oua-ra*). Bot. Espèce de plante des Indes.

— Agric. Nom qu'on donne, dans quelques lieux, tantôt aux fèves seules, tantôt à un mélange de pois, de seigle et de fèves de marais, dont ces dernières forment la plus grande partie, et qu'on coupe en vert pour fourrage, ou qu'on enterre avant la floraison pour améliorer le sol.

WARBURTON (Will.). Savant prélat, né en 1698, mort en 1779, a publié de nombreux écrits sur toutes sortes de sujets, entre autres des recherches intéressantes sur les hiéroglyphes des Egyptiens.

WARDEIN (GROSS-). Géogr. Ville de Hongrie; 15,000 hab.

WARIE. s. f. (pr. *oua-ri*). Mar. Bâtiment de transport en usage sur le banc de Terre-Neuve.

WARIMETTEN. s. m. (pr. *oua-ri-mèt-tènn*). Bot. Arbrisseau d'Amboine, peu connu, dont on mange les fruits.

WARINGE ou **WARINGUE.** s. m. Hist. V. VARIGUES.

WARNACHAIRE. Maire du palais de Bourgogne sous Clotaire II, livra Brunehaut à ce prince, qui la fit périr dans d'affreux supplices en 613, et obtint en récompense de n'être jamais révoqué de ses fonctions.

WARNAS. s. m. Philos. hermét. Vinaigre des philosophes.

WARNETON. Géogr. Petite ville de Belgique, dans la Flandre occidentale; 5,300 hab.

WARNETTE. s. f. Pêch. Se dit, en Normandie, des filets en seine qui sont faits avec du fil très-fin.

WARNETTEUR. s. m. (pr. *ouar-né-teur*). Pêch. Petit bateau pêcheur en usage à Dieppe.

WARRANT. s. m. (pr. *oua-ran*). Législ. angl. Prise de corps, mandat d'amener.

WARRETÉE. s. f. Pêch. Espèce de fil à voile dont se servent les pêcheurs pour joindre plusieurs pièces de filet.

WARRINGTON. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre; 17,000 hab.

WARTA. Géogr. Grande rivière de Pologne, qui prend naissance aux environs de Cracovie, et se jette dans l'Oder après un cours de 750 kilom.

WARTBOURG. Géogr. Château de Saxe, près de Meiningen, où l'électeur de Saxe, Frédéric le Sage, recueillit Luther, le 4 mai 1521.

— *Fête de la Wartbourg.* Fête que l'on célèbre tous les ans dans les ruines de ce château, en mémoire de la réforme de Luther.

WARTHON. Nom d'un auteur, que l'on a appliqué au canal excréteur des glandes sous-maxillaires, appelé *conduit de Warthon*.

WARWICK. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Warwick; 8,000 hab. ‖ Le comté a 275,000 hab.

WARWICK (Richard Beauchamp, comte de). Favori de Henri V, roi d'Angleterre, commanda, en 1412, une expédition contre la France. A la mort de Henri, il continua à y faire la guerre. Devenu gouverneur du nouveau roi Henri VI, en 1426, il eut beaucoup de part à la mort de Jeanne d'Arc. Il mourut en 1439.

WASA. Géogr. V. VASA.

WASHINGTON (Georges). Un des fondateurs de la république des Etats-Unis, né en 1732, mort en 1799, se distingua pendant la guerre que soutint la France contre l'Angleterre dans le Canada. A la paix, il donna sa démission. Lors du soulèvement des Etats-Unis, Washington provoqua un congrès national, dans lequel il fut nommé généralissime. Avec une armée faible et mal disciplinée, il s'empara de Boston, proclama, en 1776, l'indépendance des Etats-Unis, et l'Angleterre la reconnut en 1783. Washington fut élu président à l'unanimité en 1787. Réélu en 1791, il refusa une troisième présidence, et se livra jusqu'à sa mort aux travaux de l'agriculture.

WASHINGTON. (pr. *oua-chink-tonn*). Géogr. Capitale des Etats-Unis, ch.-l. du district de Colombia, sur le Potomac, qui est navigable pour les plus grands vaisseaux; 17,000 hab.

WASH-STOCK. s. m. Techn. Machine qui sert de foulons.

WASSELONNE. (pr. *va-ce-lo-ne*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Strasbourg (Bas-Rhin); 4,400 hab.

WASSIGNY. (pr. *va-ci-gny*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Vervins (Aisne); 1,200 hab.

WATCHMAN. s. m. (pr. *ouatt-chmann*; ét. angl., *watch*, montre; *man*, homme). Relat. Garde de nuit, en Angleterre. Quelques personnes, au pluriel, disent, comme les Anglais, des *watchmen*, mais d'autres disent, avec beaucoup plus de raison, des *watchmans*.

WATELET (Claude-Henri). Né à Paris en 1718, mort en 1786, est surtout connu par son poëme sur la peinture.

WATENPAKE. s. m. Géogr. Nom des subdivisions administratives de quelques comtés en Angleterre.

WATERFORD. (pr. *oua-ter-for*). Géogr. Ville d'Irlande, prov. de Munster, ch.-l. du comté de Waterford; 2?,000 hab. ‖ Le comté a 155,000 hab.

WATERGANK. s. m. (ét. holl., *water*, eau; *ganck*, creux). Relat. Fossé, canal qui borde un chemin, dans les Pays-Bas. Il y en a qui sont assez grands pour porter bateau. ‖ Issue quelconque que l'on donne.

WATER-GRAVE. s. m. P. et chauss. Titre que l'on donnait autrefois à un agent chargé de suivre les travaux des watringues, dans les Pays-Bas.

WATERLOO. (pr. *va-ter-lo*). Géogr. Village de Belgique, près de Bruxelles; 1,900 hab.

— Hist. *Bataille de Waterloo.* Défaite des Français par les Anglais et les Prussiens réunis, le 18 juin 1815.

WATERMAN. s. m. Mécan. Espèce de machine propre à creuser la terre sous l'eau. L'idée du waterman flexible de Watt lui a été donnée par la queue du homard.

WATIPA. Myth. Nom que les habitants des bords de l'Orénoque donnent au démon.

WATRINGUE. s. f. P. et chauss. Ensemble des opérations et travaux nécessaires pour dessécher les terrains inférieurs au niveau des hautes mers, sur le littoral des départements du Pas-de-Calais et du Nord, et dans la Flandre.

WATSONIE. s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, appartenant à la famille des iridées.

WATT (James). Habile mécanicien anglais, né en 1736, mort en 1819, après de grands travaux et de nombreuses expériences, reconnut tout le parti que la mécanique pouvait retirer de la force motrice.

WATTA. s. m. (pr. *oua-ta*). Relat. Espèce d'autel qu'on place dans les cimetières, à Otaïti.

WATTEAU (Antoine). Peintre célèbre, né à Valenciennes en 1684, mort en 1721, a été regardé comme le premier coloriste de l'école française.

WATTER-FISH. s. m. Art culin. Sorte de court-bouillon hollandais, qui doit s'appliquer particulièrement à la préparation des perches.

WATTIGNIES. Hist. Village du dép. du Nord, près duquel le général Jourdan remporta une victoire sur les troupes autrichiennes, le ?? oct. 1793. Le résultat de la bataille de Wattignies fut la levée du siége de Maubeuge.

WAUWERMANS (Philippe). Peintre, né en 1620, mort en 1668, excella dans les paysages.

WAUXHALL. s. m. (pr. *vôk-çal*). V. VAUXHALL.

WAVELLITE. s. f. (pr. *oua-vel-li-te*; du docteur Wavel, qui l'a trouvée le premier en Angleterre). Alumine hydro-phosphatée.

WAW. s. m. Linguist. La [illegible] lettre de l'alphabet turc, et la 27^e^ de l'alphabet arabe.

WÂYOU. Myth. ind. V. VÂYOU.

WEARMOUTH. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Durham; 1?,000 hab.

WEBB. s. m. (pr. [illegible]). [illegible]. Maladie épidémique, qui fait de grands ravages en Perse; c'est le choléra-morbus.

WEBER (Carl-Maria, baron de). Compositeur célèbre, né dans le Holstein en 1786, mort en 1826, a écrit la musique d'un grand nombre d'opéras, plusieurs belles cantates, des symphonies et des sonates. Son opéra de *Freyschutz* l'a placé au rang des plus grands maîtres.

WÉBÈRE. s. f. Bot. Genre de mousses.

WEBSTÉRITE. s. f. (de Webster, savant anglais). Minér. Sulfate d'alumine naturel.

WED. s. m. Hist. Instrument arabe en Barbarie, au moyen âge.

WEDA. Myth. Un des principaux dieux de la Germanie.

WÉDÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes radiées, renfermant plusieurs espèces exotiques. ‖ Genre de [illegible].

WÉDÉLIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une wédélie. ‖ WÉDÉLIÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées, qui a pour type le genre wédélie.

WEDRE ou **WEDRO.** s. m. Métrol. V. VEDRO.

WEERDT, WERT ou **WERTH** (Jean de). Fameux partisan, né en 1594, dans le Brabant, mort en 1652, se distingua dans la guerre de sept ans, dévasta la Picardie, se laissa prendre par le duc de Saxe-Weimar, fut échangé cinq ans après, et vainquit Rantzau en 1643.

WÉGA. s. m. Astron. Nom d'une très-belle étoile de première grandeur, qui se trouve dans la constellation de la Lyre.

WEHLAU. Géogr. Ville de Prusse, dans le gouvernement de Kœnigsberg.

— Hist. *Traité ou convention de Wehlau.* Traité de 1657, par lequel Frédéric-Guillaume, dit le grand électeur, obtint de la Pologne la

souveraineté du duché de Prusse, érigé plus tard en royaume.

WEHME. s. f. Hist. La cour wehmique. La sainte Wehme.

WEHMIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui appartient à la sainte Wehme. || *Cour wehmique.* Tribunal secret qui existait au moyen âge en Allemagne; il informait sur les crimes commis par les hommes puissants, et faisait frapper le coupable par une main inconnue. Ce tribunal se composait d'un grand nombre d'initiés, liés entre eux par les serments redoutables. On les appelait aussi les *francs-juges.* La cour wehmique, dont on fait remonter l'institution au temps de Charlemagne, fut abolie par Charles-Quint.

WEHRGELD. s. m. Hist. Nom germanique de la composition, c'est-à-dire, de l'indemnité que le meurtrier était tenu de payer à la famille de sa victime, selon la législation des Francs.

WEIGELIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Allemagne, par Valentin Weigel, qui niait le péché originel et la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

WEIMAR (pr. *vé-mar*). Géogr. Capitale du grand-duché de Saxe-Weimar. Cette ville est surnommée l'Athènes de l'Allemagne, à cause des hommes célèbres qui s'y sont fixés. 10,000 h. || La population du duché est de 2?7,000 hab.

WEISHAUPT (Adam). Chef de la secte des illuminés, né en 1748, mort en 1822, créa une société secrète sous le nom d'*ordre des perfectibilistes*, et qui plus tard devint l'ordre des illuminés.

WEISSEMBOURG ou **WISSEMBOURG** (pr. *viss-cin-bour*). Géogr. Ch.-l. d'arr. (Bas-Rhin); 5,600 hab. || Ville de Bavière, cercle de la Rezat; 4,000 hab. Jadis ville libre et impériale. || WEISSEMBOURG INFÉRIEUR. Comitat de Transylvanie, 80,000 hab. Ch.-l. OEsenburg. || WEISSEMBOURG SUPÉRIEUR. Comitat de Transylvanie, 40,000 hab. Ch.-l. Furstenberg.

WEISSIE. s. f. (de *Weiss*, botaniste allemand). Bot. Genre de mousses qu'on rencontre par toute la terre, dans le fond des vallées et au sommet des montagnes; elles forment des gazons et des touffes. On en compte trente-sept espèces.

WEISSIOIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une weissie. || WEISSIOÏDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mousses, qui a pour type le genre weissie.

WEISTEIN. s. m. (pr. *vess-stenn*, ét. all., *weiss*, blanc; *stein*, pierre). Minér. Espèce de pierre blanche qu'on tire d'Allemagne.

WÉLATABLES. s. m. pl. Hist. moyen âge. Les plus puissants des Slaves maritimes; ils occupaient le Brandebourg et la Poméranie occidentale.

WELCHE. adj. et s. des 2 g. Ethnogr. V. VELCHE.

WELCHERIE ou **VELCHERIE.** s. f. Action d'un Welche.

— Fig. Trait de barbarie. Vous y verrez un gentilhomme innocent, condamné au supplice des parricides par trois juges de province, dont l'un était un ennemi déclaré, et l'autre un cabaretier, marchand de cochons, autrefois procureur; j'ignore le troisième. Cette épouvantable et absurde *welcherie* sera démontrée. (Volt.)

WELCH-RABBIT. s. m. Art culin. Espèce de rôtie à l'anglaise.

WELDIEN, IENNE. adj. Géol. Se dit de certains terrains produits par alluvion, c'est-à-dire par des atterrissements dus à des eaux douces, affluentes, qui, alternativement, ont déposé à peu de distance de l'embouchure d'un fleuve, des calcaires, des sables et de la vase, avec de nombreux débris de végétaux terrestres.

WELESSE. Myth. slav. Dieu souverain des animaux.

WELLINGTON. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Salop; 8,000 hab.

WELLS. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Somerset; 7,600 hab.

WELTER. Savant qui a donné son nom à un tube en usage dans les laboratoires. Tube de Welter.

WENDE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple d'origine slave, répandu à l'est de l'Allemagne, depuis la mer Baltique jusqu'aux Alpes.

WENDIE. s. f. (pr. *van-di;* de *Wendt*). Bot. Genre de plantes établi pour placer la berce à longues feuilles.

WENDIQUE (Cercle). Géogr. Une des divisions du grand-duché de Mecklembourg-Schwerin. Ch.-l. Gustrow.

WENERN. Géogr. Lac de Suède, long de 140 kilom. sur 80 de large; il est ainsi le plus grand de l'Europe après ceux de Ladoga et d'Onega.

WENERSBORG. Géogr. Gouvernement de Suède, dont la capitale porte le même nom.

WERGERMER. Myth. scand. Fontaine des enfers, dont émanent les douze fleuves infernaux.

WERMOUTH. s. m. V. VERMOUT.

WERNER (Abrah.-Gottlob). Célèbre minéralogiste prussien, né en 1750, mort en 1817, a rendu à la science minéralogique des services analogues à ceux que la botanique doit à Linné. On lui doit aussi la réforme complète de la géognosie. || (Frédéric-Louis Zacharie). Poëte dramatique allemand d'une grande originalité. Né en 1768, il est mort en 1823.

WERNÉRIEN, IENNE. adj. Qui appartient à Werner. École wernérienne.

WERNÉRITE. s. f. (pr. *ver-né-ri-te;* du professeur *Werner*). Substance vitreuse ou lithoïde, cristallisée, qui résulte de la combinaison en proportions définies des deux silicates simples de chaux et d'alumine.

WERRA. Géogr. Rivière de la Haute-Saxe, qui par sa réunion avec la Fulde forme le Weser.

WERST. s. m. Métrol. V. VERSTE.

WERTHEIM. Géogr. Seigneurie de Bavière, dont la superficie est de 40 kilom. carrés, et la population de 12,000 hab. Sa capitale porte le même nom.

WESEL. (pr. *ve-zel*). Géogr. Ville forte des États prussiens, province de Clèves-Berg; 12,000 hab.

WESER. (pr. *vé-zer*). Géogr. Fleuve d'Allemagne, formé des rivières de Werra et de Fulde, passe à Brême, et se jette dans la mer du Nord. Ce fleuve est un des plus importants pour le commerce de l'Allemagne. || De 1810 à 1814, sous Napoléon, il y eut un département français des *Bouches-du-Weser*, formé de l'Oldenbourg, de la ville de Brême et d'une partie du Hanovre. Ch.-l., Brême.

WESLA. s. m. (d'un mot ar. signif. *jonction*). Gramm. ar. Signe qui indique qu'un mot commençant par un élif hamzé doit se joindre au mot précédent.

WESLEY (Jean). Fondateur de la secte des méthodistes, né en 1703, mort en 1790.

WESLEYEN. s. m. Un des noms qu'on donne aux méthodistes, à cause de Wesley, leur fondateur.

WESSEX. Géogr. et hist. Un des sept royaumes qui composaient l'heptarchie saxonne; il occupait l'ouest de l'Angleterre. La capitale était Winchester.

WEST (Benjamin). Peintre célèbre, né en 1738 en Pensylvanie, et mort à Londres en 1820, est le fondateur de l'académie des beaux-arts de Londres.

WESTÉRAS. Hist. Petit village de Suède, dans la Dalécarlie, célèbre par la victoire remportée par Gustave Vasa Christiern, en 1521.

WESTERBOTTEN. Géogr. Gouvernement de Suède, formé de la province de Westrobothnie et d'une partie de la Laponie; 20,000 h. Capitale Uméo.

WESTÉRINGIE. s. f. Bot. Genre de la famille des labiées, ayant pour type une plante de la Nouvelle-Hollande.

WESTER NORDLAND. Géogr. Gouvernement de Suède, correspondant aux anciennes provinces de Médelpad et d'Angermanie.

WESTERWALD. Géogr. Chaîne de montagnes de l'Allemagne, commence en Westphalie, traverse le duché de Nassau et se termine en face de Coblentz.

WEST-FIORD. Géogr. Grand golfe ouvert de l'océan Atlantique, entre la côte de la Norwége et les îles Loffoden. 160 kilom. sur 100.

WESTMANIE. Géogr. Gouvernement de Suède, comprenant la plus grande partie de la province de Westmanie. Sa population est de 90,000 hab. Ch.-l. Westeras. || L'ancienne province de ce nom forme aujourd'hui le Westeras ou Westmanie, et une partie de celui d'OErebro.

WESTMINSTER. (pr. *ouest-minss-ter*). Géogr. Une des trois parties principales de la ville de Londres. Abbaye célèbre, où se trouvent les tombeaux des rois et des grands hommes d'Angleterre; 202,000 hab.

WESTMORELAND. (pr. *ouest-mor-land*). Géogr. Comté d'Angleterre, au nord; 52,000 hab. Ch.-l. Appleby.

WESTPHALIE. (pr. *vess-fa-li*). Géogr. Province des États prussiens; 1,180,000 hab. Ch.-l. Munster.

— Hist. Partie de l'Allemagne qui fut peuplée par les Saxons westphaliens ou occidentaux. || *Cercle de Westphalie.* Une des neuf grandes provinces qui composaient l'empire germanique; elle comprenait la Westphalie proprement dite, plus Juliers, Liége, Aix-la-Chapelle et Cologne. || *Duché de Westphalie.* Petit État formé en 1180 par l'empereur Frédéric Barberousse. Les archevêques de Cologne en acquirent une partie en 1368; l'autre resta aux comtes d'Arensberg. || *Royaume de Westphalie.* État formé par Napoléon pour son frère Jérôme, après la paix de Tilsitt, en 1807. Le royaume de Westphalie ne dura que jusqu'en 1813; il comprenait la Hesse électorale, une partie de l'électorat de Hanovre, le duché de Brunswick, celui de Magdebourg, la principauté d'Halberstadt, et quelques portions de la Saxe et de l'ancien cercle de Westphalie. Capitale Cassel.

WESTPHALIEN, IENNE. adj. et s. (pr. *vess-fa-lien*). Géogr. Habitant de la Westphalie. || Qui appartient à la Westphalie ou à ses habitants.

WESTPHALIQUE. adj. des 2 g. (pr. *vess-fa-li-ke*). Géogr. Qui appartient à la Westphalie ou à ses habitants.

— *Cour westphalique.* V. WEHMIQUE.

WESTRINGIE. s. f. Bot. Arbuste de la Nouvelle-Hollande.

WESTRINGIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une westringie. || WESTRINGIÉES. s. f. pl. Section de la famille des labiées, qui a pour type le genre westringie.

WETTEREN. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre orientale; 7,400 hab.

WETTERHORN. Géogr. Montagne de Suisse, dans les Alpes bernoises; 3,916 mètres de haut.

WETTERN. Géogr. Grand lac de Suède, qui a 96 kil. sur 24 à 28 de large.

WETY-VER *ou* **WETT-VER.** s. m. Substance végétale qu'on apporte de l'Inde, et que l'on met parmi les hardes de laine et de soie, pour les préserver du dégât des insectes et des vers. Le wety-ver consiste en de petites fibrilles blanches jaunâtres, très-odorantes, un peu semblables au chiendent, qui sont les radicules de quelque plante jusqu'ici inconnue des Européens.

WETZLAR. (pr. *vetz-lar*). Géogr. Ville d'Allemagne, ch.-l. du cercle de ce nom.

— *Chambre de Wetzlar.* Chambre impériale établie dans la ville de ce nom.

WEXFORD. (pr. *oucks-ford*). Géogr. Ville d'Irlande, ch.-l. du comté de Wexford, province de Leinster; 10,000 hab. || Le comté en a 170,000.

WEYMOUTH. Géogr. Ville d'Angleterre, fréquentée pour les bains de mer.

WHANG-YU. s. m. (pr. *ouang-u*). Ichthyol. Espèce de poisson du genre acipensère, qui remonte les rivières de la Chine, et dont on fait une pêche abondante et lucrative.

WHIG. s. m. (pr. *ouig;* de l'angl. *whigh*, voiturier de blé; fait de l'écossais *touhig*, aller vite. D'autres le font venir d'un mot irlandais signifiant *brigand, voleur de grand chemin*). Parti anglais, qui défend les libertés publiques. Les whigs sont opposés aux torys.

— Hist. S'est dit d'abord des presbytériens d'Écosse, vers 1648. On donna ensuite ce nom aux parlementaires anglais qui étaient allés avec les Écossais, et on l'opposa à *tory*. A la restauration, les whigs persécutés formèrent l'opposition libérale et parlementaire. Quoique les whigs eussent participé à la révolution de 1688, les torys s'étant bientôt ralliés au nouveau pouvoir, les whigs se retrouvèrent encore dans l'opposition; et depuis cette époque, le gouvernement appartint alternativement à ces deux partis, mais les whigs ont moins souvent été au pouvoir.

— Aux États-Unis, on appelle *whig* ou *fédéraliste* le parti opposé à celui des démocrates.

— S'empl. aussi adjectiv. pour les 2 g. Parti whig. Ministère whig. Opinion whig.

WHIGGISME. s. m. (pr. *oui-ghiss-me*). Hist. angl. Parti, opinion des whigs.

WHIKEFIELD (Georges). Fondateur de la secte des méthodistes calvinistes, né en 1714, mort en 1770.

WHILIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères.

WHIP-POOR-WILL. s. m. (pr. *oui-pour-ouil;* onomatopée du cri de cet oiseau). Ornith. Nom d'un engoulevent de la Virginie.

WHIST. s. m. (pr. *ouisst;* de l'angl. *whist*, silence, parce qu'il est défendu de parler et de faire connaître, même à son partner, le jeu qu'on a dans la main). Jeu de cartes qui nous vient des Anglais, et qui se joue entre quatre personnes, deux contre deux. Faire une partie de whist. Jouer au whist.

WHITBY. Géogr. Ville d'Angleterre, comté d'York; 12,000 hab.

WHITEHAVEN. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Cumberland; 13,600 hab.

WHITE-POOL. s. m. (pr. *oui-te-poul*, ét. angl., *white*, blanc). Mamm. Espèce de cétacé qui appartient au genre des cachalots à grosse tête.

WHITE-RIVER. Géogr. Rivière des États-Unis, qui se jette dans le Mississipi, après un cours de 1,600 kilom.

WHITIE. s. f. Bot. Genre de la famille des personnées, ayant pour type un arbrisseau de Java.

WIBELIE. s. f. (de *Wibel*, botaniste suédois). Bot. Genre de fougères.

WIBORGIE. s. f. Bot. V. VIBORGIE.

WIBOURG. Géogr. Ville de la Finlande, dans la Carélie, avec un grand pont sur le golfe du même nom. || Ville de Danemark, cap du Jutland.

— Hist. *Assemblée de Wibourg.* Celle qui fut tenue à Wibourg, dans le Jutland, en 1523, et qui déposa Christiern II, roi de Danemark. || *Bataille de Wibourg.* Victoire navale remportée par les Russes sur les Suédois, dans le golfe de Wibourg, en Finlande, le 9 juillet 1790.

WICHE DES ROULEAUX. s. f. (pr. *ouiche*). Techn. Nom qu'on donne, dans les fabriques de basse-lice, à une longue perche de bois, à laquelle on arrête les deux extrémités de la chaîne.

WICHNOU. Myth. ind. V. VICHNOU.

WICHNOUTISTE ou **WICHNOUVITE.** s. m. V. VICHNOUTISTE.

WICHR. Myth. slav. Dieu des vents, de la pluie et du beau temps.

WICKLOW. Géogr. Ville d'Irlande, ch.-l. du comté de Wicklow, province de Leinster; 2,600 hab. || Le comté en a 115,000.

WICLEF (Jean). V. VICLEFISTE.

WIDDIN. Géogr. Ville forte de la Turquie d'Europe, en Bulgarie, chef-lieu d'un sandjak; 25,000 hab.

WIDMER (Samuel). Né en Suisse en 1767, mort en 1821; inventa la machine à graver les cylindres en cuivre destinés à l'impression des toiles, et importa d'Angleterre la machine à fabriquer le coton.

WIDZIPUDZILI. Myth. amér. Nom sous lequel les Hurons adorent l'Etre suprême.

WIELAND (Christophe-Martin). Célèbre poëte allemand, surnommé le *Voltaire de l'Allemagne*, par le nombre et la variété de ses écrits. Ses ouvrages consistent surtout en poëmes, romans et nouvelles, pièces de théâtres morceaux de critique, mélanges philosophiques, traductions.

WIÉLICZKA. Géogr. Ville de Gallicie, célèbre par ses mines de sel gemme, que l'on regarde comme les premières du monde.

WIENERWALD. Géogr. Montagnes boisées de l'archiduché d'Autriche, qui donne son nom à deux cercles de l'archiduché, le cercle sepérieur de Wienerwald et le cercle inférieur de Wienerwald.

WIESBADEN ou **WISBADEN.** Géogr. Capitale du duché de Nassau; 5,000 hab. Eaux thermales.

WIESELBOURG. Géogr. Comitat de Hongrie; 28,000 hab. || Ch.-l. du comitat; 3,450 h.

WIGAN. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Lancastre; 20,000 hab.

WIGANDIE. s. f. (pr. *oui-gan-di*). Bot. Genre de plantes d'Amérique, renfermant trois espèces.

WIGERSIE. s. f. Bot. Genre de plantes qui rentre dans le genre vesce.

WIGHT. Géogr. Ile de la Manche, sur la côte d'Angleterre, comté de Southampton; 32,000 hab. Ch.-l. Newport.

WIGTON. Géogr. Ville d'Écosse, ch.-l. du comté de Wigton; 2,000 hab. || Le comté en a 35,000.

WIGWAM. s. m. (pr. *vig-vam*). Relat. Village indien. || Chaumière, hutte indienne construite avec des écorces d'arbres sur le bord de la mer.

WIKSTROMIE. s. f. Bot. Genre de synanthérées appartenant à la tribu des eupatoriées.

WILBERFORCE (William). Célèbre philanthrope anglais, né en 1757, mort en 1833; ne cessa de demander l'abolition de la traite des noirs, qu'il fit enfin triompher après une longue opposition.

WILCKIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères.

WILDGRAVE. s. m. (pr. *vild-grave*). Hist. Comte forestier, dans quelques États allemands.

WILDGRAVIAT. s. m. Hist. Charge, dignité de wildgrave.

WILHELMINIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XIII^e siècle, par une bohémienne nommée Wilhelmina, qui prétendait être une incarnation du Saint-Esprit.

WILHEM (Guill.-L.-B., dit). Fondateur des écoles populaires de chant en France, simplifia les méthodes, établit les réunions de l'orphéon, dans lesquelles divers groupes, instruits séparément, se rassemblaient pour chanter en chœur, et obtint dans l'exécution une admirable perfection. Il est mort en 1842, à 63 ans.

WILIA. s. m. (pr. *vi-lia*). Bot. Genre de plantes ombellifères.

WILLDENOWE. s. f. (du botan. *Willdenow*). Bot. Genre de plantes à fleurs composées, appartenant à la tribu des tagétinées.

WILLEMEKIE. s. f. Bot. Genre établi pour placer quelques espèces d'épervières. || Genre de plantes réuni à la famille des atriplicées.

WILLEMSTADT. Géogr. Cap. de l'île de Curaçao, appartenant au roi des Pays-Bas; 8,000 hab.

WILLICKIE. s. f. Bot. Genre établi pour une plante du Mexique.

WILLINGHAUSEN. Géogr. Bourg d'Allemagne, dans la Prusse rhénane, près duquel le maréchal de Broglie gagna une bataille sur les Hanovriens, le 17 juillet 1761.

WILLIS. Savant qui a donné son nom à la commissure antérieure du cerveau, que l'on appelle *cord de Willis*, et à un nerf, le nerf ophthalmique de Willis.

WILLUGHBÉIE. s. f. (de *Willughby*, naturaliste). Bot. Genre d'apocynées. || Genre établi pour quelques espèces d'eupatoires.

WILOC. s. m. (pr. *viçlok*). Comm. Espèce de drap feutré dont on se sert chez les Tartares kalmouks.

WILOUITE. s. f. Minér. Idocrase en cristaux remarquables par leur netteté, que l'on trouve dans une roche talqueuse, au confluent de l'Achtaraguda avec le Wilouie, en Sibérie.

WILSES. s. m. pl. Hist. moy. âge. V. WÉLATABLES.

WILSONIE. s. f. (pr. *ouil-so-nie*). Bot. Genre établi pour un arbrisseau rampant de la

Nouvelle-Hollande appartenant à la famille des convolvulacées.

WILTS. (pr. *ouilss*). Géogr. Comté d'Angleterre, au S.; 225,000 hab. Ch.-l. Salisbury.

WIMBE s. m. (pr. *vin-be*). Ichthyol. Poisson du genre selmone.

WIMPFEN Hist. Ville du grand-duché de Hesse-Darmstadt, enclavée dans le Wurtemberg, près de laquelle le comte de Tilly, général de l'armée autrichienne, remporta une victoire sur le marquis de Bade-Dourlach, chef des protestants, le 16 mai 1622.

WINCHELSEA. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Sussex.

WINCHESTER. (pr. *ouin-tches-ter*). Géogr. Ville d'Angleterre, chef-lieu du comté de Southampton. Winchester fut autrefois la capitale des Saxons occidentaux; 7,000 hab.

WINDMANNIE. s. f. Bot. Genre de plantes appelé aussi *weinmannie*.

WINDSOR. (pr. *vind-çor*). Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Berks, résidence d'été des rois d'Angleterre. Forêt magnifique. 7,600 hab.

WINDSORIE. s. f. (pr. *vind-ço-ri*). Bot. Genre de plantes appartenant à la famille des graminées.

WINGOLF. Myth. scand. Demeure de Frigga.

WINNIPEG. (pr. *oui-ni-peg*) Géogr. Grand lac de la Nouvelle-Bretagne, dont les eaux s'écoulent dans la baie d'Hudson. On écrit aussi *Ouinipeg*.

WINTÉRANE s. f. (du capitaine de vaisseau *Winter*, qui a apporté l'écorce de cette plante en Europe). Bot. Genre de plantes des deux Indes, appartenant à la famille des méliacées. L'écorce de wintérane ou écorce de Winter peut être employée comme condiment pour remplacer les épices; elle passe pour antiscorbutique.

WINTÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la wintérane. ‖ WINTÉRÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre wintérane.

WINTZENHEIM. (pr. *vint-zé-nemm*). Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Colmar (Haut-Rhin); 3,400 hab.

WIRCHU-ACCHA ou **LA VIEILLE DE LIVONIE.** Myth. lap. Divinité adorée par les Lapons.

WIREWITE s. m. Tribunal qui taxait les amendes.

WIRSUNGUS. Nom d'un savant que l'on a donné au canal pancréatique, parce qu'il le démontra le premier en 1642. Canal de Wirsungus.

WIRTHMASS. s. m. Métrol. Mesure de capacité de Manheim, employée pour les liquides, et valant 1 lit. 71 cent.

WISBADEN. Géogr. V. WIESBADEN.

WISBUY ou **WISBY.** Géogr. Ville forte de Suisse, chef-lieu de l'île de Gotland.

— Hist. *Ordonnances de Wisbuy*. Code maritime des peuples du Nord, rédigé à la fin du XIVe siècle; il régissait le commerce de la Baltique.

WISE. Myth. ind. Le dernier des quatre fils du premier homme et de la première femme. Les Indiens lui attribuent l'origine de la quatrième caste, qui est celle des artisans. Son génie actif, subtil et inventeur, s'occupa de tout ce qui concerne les arts utiles, et fit des découvertes qu'il communiqua à ses descendants.

WISHNOU. s. m. Myth. ind. V. WICHNOU.

WISHNOUVA. s. m. Membre d'une secte de brahmanes particulièrement attachés au dieu Wishnou ou Vichnou, et qui le regardent comme le plus puissant de tous les habitants des cieux. On dit mieux *Vichnouva*.

WISKEY. s. m. (pr. *ouiss-ki*). Eau-de-vie d'usage dans le Nord.

WISKI. s. m. (pr. *ouiss-ki*). Sorte de cabriolet, dont la mode nous est venue d'Angleterre. Les rapides *wiskis*, les magnifiques chars. (Delille.) Chacun eut ses *wiskis*, ses vapeurs et son thé. (Id.)

WISPEL. s. m. Métr. Mesure de capacité de Hambourg, valant 1579 litr. 50. ‖ Mesure de capacité, employée à Hambourg; elle vaut 1052 litr. 92. ‖ Mesure de capacité, employée dans le Hanovre, et valant 1495 litr. 58. ‖ Ancienne mesure de Berlin, valant 1313 litr. 52. ‖ Mesure de Saxe, valant 2493 litr. 60. ‖ Mesure de capacité, employée dans le duché de Brunswick pour les matières sèches, et valant 1246 litr. 68.

WISSEMBOURG. Géogr. V. WEISSEMBOURG.

WISSUMGUS Anatomiste de Padoue, au XVIIe siècle, fut conduit, par une remarque d'Hoffmann, à découvrir dans l'homme le canal pancréatique, qu'on appelle aussi de son nom *canal de Wissumgus*.

WISTÉRIE. s. f. (pr. *ris-té-ri*). Bot. Genre de plantes, établi pour placer la glycine frutescente.

WITEL. s. m. Anc. métrol. Mesure de grains, la moitié du quartaut.

WITH. Inventeur d'un engrenage qui jouit de la double propriété de donner des vitesses angulaires uniformes, et de n'avoir qu'un frottement de roulement.

WITHAMITE. s. f. Minér. Minéral d'Écosse, découvert par Witham. Il se présente en grains disséminés dans les roches trapéennes.

WITHÉRINGIE. s. f. (de *Withering*, botaniste anglais). Bot. Genre de plantes solanées. Les Indiens du Pérou font un grand usage de la withéringie des montagnes; ils en mangent dans leur soupe et dans leurs ragoûts.

WITHÉRITE. s. f. (pr. *vi-té-ri-te*, du docteur *Withering*, qui en a fait la découverte). Minér. Baryte carbonatée.

WITIKIND. Héros saxon, fut l'antagoniste de Charlemagne dans la grande guerre qu'il fit contre la Saxe. Il fut vainqueur, au pied du mont Sinthal en 782; mais cette victoire fut suivie de nombreux revers. Charlemagne envoya à Witikind un de ses seigneurs pour l'exhorter à recevoir son amitié et à se convertir au christianisme. Le chef y consentit, et se fit baptiser avec un grand nombre de ses compatriotes. Il resta depuis fidèle à Charles. Il mourut en 807.

WITSÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes iridées, ayant pour type une plante du cap de Bonne-Espérance. On en cultive une belle espèce en France.

WITT (Jean de). Né en 1625, s'éleva à la dignité de pensionnaire de Hollande. Il exerça cette charge avec talent dans les temps très difficiles. Quoique Guillaume III fût encore enfant, un parti faisait de grands efforts pour l'élever à cette charge. Jean de Witt s'opposait de tout son pouvoir à cette élection. Soupçonné d'intelligence avec l'ennemi, il manqua plusieurs fois d'être assassiné. Le parti du prince d'Orange ayant prévalu en 1672, on accusa Corneille de Witt, frère de Jean, d'avoir voulu faire assassiner ce prince. Il fut condamné au bannissement. Mais, comme son frère le faisait sortir de prison pour satisfaire à cette sentence, la populace ameutée les massacra tous deux.

— Géogr. *Terre de Witt*. Partie de la côte N.-O. de la Nouvelle-Hollande, découverte, en 1628, par un Hollandais nommé Witt.

WITTEMBERG. Géogr. Ville des États prussiens, prov. de Saxe. C'est à Wittemberg que Luther commença la réforme. 8,000 hab.

— Le *prédicateur de Wittemberg*. Luther.

WITTENAGEMOT. s. m. (de deux mots signif. *assemblée des sages*). Hist. Nom d'un corps politique auquel succéda le parlement en Angleterre. Quelques historiens rapportent l'établissement du wittenagemot à Édouard le Confesseur; mais la plupart prétendent qu'il est beaucoup plus ancien, et que, sous l'heptarchie saxonne, chaque royaume avait son wittenagemot.

WITTGENSTEIN. Géogr. Cercle des États prussiens, dans la Westphalie. 18,000 hab. Ch.-l. Berlebourg.

WJETKAER. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui forme une branche de celle des rascolnistes, et qui prend son nom de l'île de Wjetka, où se retirèrent un grand nombre de sectaires, pour éviter des persécutions religieuses.

WLOKA. s. m. Métrol. Mesure agraire de Pologne.

WODAN. Myth. Un des dieux des anciens Germains. Quelques auteurs ont cru que c'était le même que Mercure.

WODANIUM. s. m. (pr. *vo-da-niomm*, de *wodan*, ancienne divinité des Germains). Minér. Métal qu'on croyait nouveau, mais que l'on a reconnu être du nickel impur, mélangé avec du cobalt, du cuivre, du plomb, de l'antimoine, de l'arsenic et du soufre.

WODEN. (pr. *vo-dan*). Myth. scand. V. ODIN.

WOERTH. (pr. *vo-ertt*). Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. de Wissembourg (Bas-Rhin); 1,200 hab.

WOÉTIEN. s. m. (de *Woëtus*, leur fondateur). Nom d'hérétiques qui regardaient comme un sacrilège la possession des biens ecclésiastiques par des paresseux qui ne servent ni l'Église ni l'État; ils refusaient la communion aux prêteurs sur gage, aux usuriers, et rejetaient toutes les fêtes, excepté le dimanche.

WOG ou **WAG** s. m. Métrol. Poids de Danemark, valant 17 kilogr. 97.

WOIEVODE. s. m. Hist. V. VOIVODE et VAYVODE.

WOLA. Géogr. et hist. Lieu voisin de Varsovie où était le champ appelé Kolo, et où se faisait l'élection des rois de Pologne.

WOLAW ou **WOHLAU.** Géogr. Ville de Prusse, en Silésie, autrefois capitale du duché de Wolaw.

WOLDE. Myth. scand. Dieu des moissons, adoré en Westphalie.

WOLÈWE. Myth. slav. Jeune prince qui passait pour un fameux magicien. En prenant la forme d'un crocodile, il nageait dans la rivière Montnaya et y dévorait les hommes. On le mit au rang des dieux; mais il fut, dit-on, étranglé par les diables.

WOLFENBUTTEL. Géogr. Ville du duché de Brunswick, 7,000 hab. — *Principauté de Wolfenbuttel*. État médiatisé, formant aujourd'hui une province du duché de Brunswick.

WOLFRAMIATE. s. m. Chim. V. TUNGSTATE.

WOLFRAMIUM ou **WOLFRAM.** s. m. (pr. *vol-fra-miomm*, du suéd. *Wolfram*, mine ferrugineuse). Chim. Minéral dans lequel le tungstène a été découvert.

WOLLASTON (W. H.). Savant physicien anglais, né en 1766, mort en 1828. On lui doit plusieurs instruments ingénieux, le microscope à lampe, la chambre claire, la chambre obscure périscopique; il découvrit deux métaux, le rhodium et le palladium, indiqua le curieux phénomène de la rotation des aimants, le moyen de rendre le platine malléable, etc.

WOLLASTONITE. s. f. (du physicien *Wollaston*). Minér. Minéral blanc, vitreux [illegible], qui se présente ordinairement sous la forme de petites masses lamellaires.

WOLOSZ. Myth. slav. Dieu tutélaire des troupeaux.

WOLOTY. Myth. Monstres épouvantables, analogues aux géants admis par les Grecs.

WOLSEY (Thomas). Célèbre ministre de Henri VIII, né en 1471, mort en 15[illegible].

WOLVERENNE. s. m. (pr. [illegible]). Mamm. Quadrupède carnassier du genre glouton, qui habite les forêts du nord de l'Amérique septentrionale.

WOLVERHAMPTON. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Stafford; 70,000 hab.

WOMAR s. m. [illegible] Dard dont se servent les habitants de la Nouvelle Hollande.

WOMBAT. s. m. (pr. *von-ba*). Mamm. Genre de mammifères de la Nouvelle-Hollande, appartenant à la famille des marsupiaux.

WOO s. m. (pr. *vou*). Bot. Arbuste des Indes, dont le liber sert à fabriquer des vêtements.

WOOBA. s. f. (pr. *ou-o-ba*). Pathol. Maladie inflammatoire et épidémique, qui fait beaucoup de ravages dans les pays orientaux, espèce de diarrhée.

WOODAN. s. m. V. WODANIUM. On dit aussi *pyrite de woodan*.

WOODFORDIE s. f. Bot. Genre de la famille des lythraires.

WOODSIE. s. f. (pr. *oud-zi*, du botaniste anglais *Wood*). Bot. Genre de fougères, renfermant deux espèces, la woodsie de l'île d'Elbe et la woodsie hyperboréenne.

WOODSTOCK. Géogr. Petite ville d'Angleterre, ancienne résidence royale, 7,000 hab.

WOODSTONE. s. m. Minér. Sous-espèce de hornstein.

WOODWARDIE s. f. (de *Woodward*, professeur anglais). Bot. Genre de fougères, renfermant sept espèces.

WOOLWICH. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Kent, grand arsenal de la marine royale; 17,000 hab.

WOOTZ s. m. (pr. *voutz*). Espèce d'acier extrêmement dur, assez malléable, mais très-susceptible de s'égrener.

WORABE. s. m. (pr. *vo-ra-be*). Ornith. Espèce de pinson d'Amérique.

WORARA. s. m. (pr. *vo-ra-ra*). Bot. Plante de la Guiane, que l'on croit être une espèce de liane, qui produit un poison dont se servent les indigènes pour empoisonner la pointe de leurs flèches. On écrit aussi *Wourara*.

WORCESTER (pr. *vor-cess-ter*). Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Worcester. 17,000 hab. Le comté en a 180,000.

— Hist. *Bataille de Worcester*. Célèbre victoire remportée par Cromwell sur Charles II, en 1651.

WORMHOUT Géogr. Ch.-l. de cant., arr. de Dunkerque (Nord); 4,000 hab.

WORMIEN adj. m. (pr. *vor-mien*, du nom d'Olaüs *Wormius*, médecin de Copenhague, qui passe pour en avoir parlé le premier). Anat. Se dit des petits os engrenés dans les sutures du crâne.

WORMS Géogr. Ville du grand-duché de Hesse-Darmstadt. 7,000 hab. Elle contenait autrefois 80,000 hab.

WORTHITE. s. f. Chim. Silicate hydraté de magnésie.

WOTIAQUE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom d'un peuple tartare.

WOURCE. s. m. (pr. *vour-ce*). Sorte de voiture dont on se sert dans quelques endroits d'Amérique.

WOURI-FEIQUE s. m. (pr. *vour-fé-ke*). Ornith. Espèce de canard de Madagascar, ainsi appelé parce qu'il a sur le [illegible] une excroissance de chair noire, [illegible], et [illegible] un peu sur le bec, à la manière des cognées des insulaires de Madagascar.

WOURST. s. m. (pr. *vourst*). Sorte de voiture allemande, basse et très [illegible], avec laquelle on peut parcourir les chemins tortueux et étroits.

WOU-TCHANG. Géogr. Ville de Chine, ch.-l. de la province de Hou-pé, 600,000 hab.

WOU-WANG. Premier empereur chinois de la dynastie des Tcheou, régna de 1107 à 1116.

WOUWOU. s. m. (pr. *ou-ou*, ainsi appelé de son cri). Mamm. Singe de Sumatra, à grands bras et sans queue.

WRADSCHA. s. m. Linguist. Dialecte de l'hindoustani, parlé dans les environs d'Agra.

WRIGHTIE s. f. (pr. *vraï-ti*). Bot. Genre de plantes apocynées. La wrightie est [illegible] objet de grande [illegible] pour les Anglais, parce qu'elle [illegible] en [illegible] et d'une [illegible] qualité. [illegible]

WRIT s. m. (pr. *rit*). Ordonnance Rendue par écrit sur une [illegible].

WRUM s. m. Hist. Titre de l'héritier présomptif de la couronne de Hongrie.

WULFENIE s. f. Bot. Plante de la Carinthie.

WURFELSTEIN s. m. (pr. *vur-fel-stin*). Minér. [illegible].

WURMBEE s. f. Bot. Genre de plantes du cap de Bonne-Espérance, appartenant à la famille des [illegible].

WURSCHAYTO Myth. slav. Divinité des anciens Prussiens. C'était une espèce de [illegible] sous [illegible] et des [illegible] de tous les quadrupèdes.

WURSCHEN Hist. Village de Saxe, auprès duquel Napoléon remporta une victoire sur les Prussiens et les Russes, le 21 mai 1813.

WURST s. m. (pr. *vurst*). Art milit. Caisson d'artillerie [illegible], plus petit que les caissons ordinaires [illegible], et destiné à transporter [illegible] aux bouches à feu, et les canonniers pour en faire le service. Ce caisson a été abandonné [illegible] en 1793. ‖ Sorte de caisson qui sert aux chirurgiens de l'armée pour transporter les malades et les médicaments.

WURTEMBERG (pr. *vur-tin-bère*). Géogr. Royaume de la Confédération germanique, entre la Bavière et le grand-duché de Bade. 1,700,000 hab. Cap. Stuttgart.

— Hist. Le Wurtemberg fut gouverné par des comtes jusqu'en [illegible] Maximilien [illegible] au rang de [illegible] II, [illegible]. A la paix de Presbourg, en 1805, Napoléon érigea le duché de Wurtemberg en [illegible] les services que le souverain de ce pays lui avait rendus. Le gouvernement du Wurtemberg est une monarchie héréditaire. La constitution de 1819 a établi deux Chambres.

WURTEMBERGEOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant du Wurtemberg. Qui appartient au Wurtemberg ou à ses habitants.

WURTZBOURG. Géogr. Ville de Bavière, ch.-l. du cercle du Mein inférieur, [illegible]. L'évêché de ce nom était jadis un État de l'empire, compris dans le cercle de Franconie; il fut sécularisé en 1803. Il renfermait 250,000 hab.

— Hist. *Prise de Wurtzbourg*, le [illegible] 1796, le général Ney avec [illegible] hommes de cavalerie, s'empara de cette ville, qui avait une garnison de deux mille hommes.

WYASA Myth. ind. Nom d'un personnage mystique, qui [illegible] générique des législateurs du système védique.

WYNDHAM (William). Ministre d'État anglais, né en 1750, mort en 1810, est placé par les Anglais au rang de leurs hommes d'État les plus distingués et de leurs orateurs les plus éloquents. D'abord favorable à la France, il se prononça contre la Révolution française après l'exécution de Louis XVI.

WYTTENBACH Daniel. Célèbre philologue suisse, né à Berne en 1746, mort en 1820.

X, s. m. Gramm. Vingt-troisième lettre et dix-huitième consonne de l'alphabet français. Suivant l'épellation ancienne, *x*, qui se prononce *ikce*, est du genre féminin; mais d'après l'épellation moderne, *kce*, il est masculin. Un grand X. Un petit x. Faire des x.

— Linguist. L'alphabet slave avait son *ksi*, que le russe n'a pas conservé, et le sanscrit a son *ksha* dur. Le celtique, parmi ses dix-huit lettres, n'en a pas une qui soit analogue à celle-ci.

— La lettre *x* est plus grecque que française, et n'a été admise dans notre alphabet que pour suppléer au *gz* ou au *cs* qui produisent le même son, et peut-être aussi par respect pour l'étymologie grecque. Cette lettre figure dans l'alphabet depuis le VI siècle, dans lequel Chilpéric donna ordre de la faire apprendre aux enfants. Chilpéric ne se doutait guère alors qu'un jour elle formerait une des grandes et inutiles difficultés de la lecture du français, en admettant, suivant de très-nuisibles usages, cinq cas différents relatifs à sa prononciation, *fluxion, exercice, soixante, dixième, doux.* Et comme si ce n'était pas suffisant, quelques grammairiens veulent que le nom propre *Ximenés* se prononce *Chimène*. Sont-ce là de ces usages qui contribuent à la beauté de notre langue!

— On l'appelait autrefois *ics* et l'on écrivait avec apostrophe, *i'x*; on l'appelle aujourd'hui *xe*, en prononçant comme dans la dernière syllabe des mots *axe*, *fixe*, *luxe*, et on écrit le *x*.

L'X d'autrefois expressive peinture,
Montrait le chevalet instrument de torture,
Et rappelait sans cesse au coupable attentif
La croix de Saint-André pour le rouer tout vif.
(Barthélemy.)

Le X n'est qu'une abréviation et non une lettre proprement dite. Il équivaut au C et au S, dont il réunit les deux sons, savoir *Ke* et *Se*, c'est-à-dire *cse*, qui en exprime exactement la valeur, et qui en est par conséquent la vraie épellation. Le X. considéré dans sa forme, est fort bien décrit. Rien n'est plus facile, en effet, que de le composer de la réunion de SS, disposés en sautoir *x*, d'où dérive le X, dont il n'est qu'une altération, ou même, si l'on veut, une copie plus simple et plus expéditive.

— Le *x* est, en français, une consonne composée de la gutturale *k* ou *g* et de la sifflante *s*, quoiqu'elle n'ait quelquefois que la valeur de cette dernière.

— Il n'a jamais un son qui lui est propre : il se prononce tantôt comme *cs* joints ensemble, comme *xiphoïde*, *extrême*; tantôt de *gz* joints ensemble, comme dans *Xerces*, *exercice*, *Xavier*; tantôt le son d'un *c* dur, comme dans *excepter*; tantôt celui de *s* fort, comme dans *Auxerre*, *Bruxelles*; tantôt enfin celui du *z* ou du *s* adoucis comme dans *deuxième*, *sixième*, etc.

— A la fin des mots, tantôt il a le son de *cs* joints ensemble, comme dans ceux-ci, qui ont passé de la langue grecque dans la nôtre, *Styx*, *sphinx*, *lynx*, etc., et dans ce mot pris du latin, *préfix*; il faut en excepter *Aix*, où il a le son de *s*; tantôt devant une voyelle, il a le son du *z*, *baux à longues années*; devant une consonne ou à la fin d'un sens, il ne sert qu'à rendre plus longue la dernière syllabe du mot, comme *paix*, *choix*, *généraux*.

— Lorsque les deux adjectifs numéraux, *six*, *dix*, ne sont point suivis du nom de l'espèce nombrée, *x* se prononce comme *s*. J'en ai dix, prenez-en six. ‖ *Deux*, *six*, *dix*, étant suivis du nom de l'espèce nombrée commençant par une voyelle ou par un *h* muet, ou bien *dix* n'étant qu'une partie élémentaire du nombre numéral composé, et se trouvant suivi d'une autre partie de même nature, on prononce *x* comme *z*, *deux hommes*, *six aunes*, *dix ans*, *dix-huit*, *dix-neuvième*. ‖ A la fin de tout autre mot, *x* ne se prononce pas, ou se prononce comme *z*. Voici les cas où l'on prononce *x* comme *z* à la fin des mots, le mot suivant commençant par une voyelle ou par un *h* non aspiré. 1° Dans *aux* : *aux amis*, *aux hommes*. 2° A la fin d'un nom suivi de son adjectif, quand ce nom n'a pas le *x* au singulier : *Chevaux alertes*, *cheveux épars*, *travaux inutiles*, *feux ardents*, *vœux indiscrets*. 3° A la fin d'un adjectif suivi du nom avec lequel il s'accorde : *heureux amant*, *faux accords*, *affreux états*, *séditieux insulaire*. 4° Après les verbes *veux* et *peux*, comme *je veux y aller*, *tu peux écrire*, *je peux attendre*, *tu en veux une*. Mais il ne se prononce pas devant un mot commençant par une consonne, ou quand le sens est terminé. *Paix durable*, *généreux combattant*.

— Dans certains mots, le *x* sert à marquer le pluriel au lieu du *s*, comme dans *choix*, *oiseaux*.

— Dans quelques autres, tels que *dix* et *six*, il ne se prononce point devant le substantif dont il marque le nombre, lorsque ce substantif commence par une consonne; il a le son du *z* devant une voyelle; et, quand il est final, ou qu'il est suivi d'un repos, il se prononce fortement comme *s*.

— Au milieu des mots, *x* se prononce *cs* lorsqu'il est entre deux voyelles, et que la lettre initiale n'est pas un *e*, comme dans *axe*, *maxime*, *luxe*, *sexe*, *Alexandre*. Il faut en excepter *soixante* et ses dérivés, *Bruxelles*, *Auxonne*, où il est employé pour deux *s*, et *sixain*, *sixième*, *dixième*, *deuxième*, où il remplace un *z*.

— Il tient encore lieu de *cs* avant un *c* guttural suivi d'une des trois voyelles *a*, *o*, *u*, ou lorsqu'elle est suivie d'une consonne autre que la lettre *h*, comme dans *excavation*, *excuse*, *excommuniés*, *expédient*, *inexpugnable*, etc. ‖ Mais elle tient lieu de *gz*, lorsqu'elle est entre deux voyelles, et que la lettre initiale est un *e*, et dans ce cas la lettre *h* qui précéderait l'une des deux voyelles serait réputée nulle. *Examen*, *exhérédation*, *exhiber*, *exorbitant*, etc.

— Il a le son du *c* guttural, quand il est suivi d'un *c* sifflant, à cause de la voyelle *e* ou *i*, comme dans *excès*, *exciter*.

— Il arrive souvent que cette consonne est muette à la fin des mots, alors les terminaisons en *ix* s'unissent à la rime avec celles en *is*, celles en *oix* avec celles en *ois*, celles en *oux* avec celles en *ous*, et celles en *ux* avec celles en *us*; ainsi *prix* rimera avec *coloris*, *voix* avec *pavois*, *courroux* avec *absous*, *flux* avec *exclus*.

Tu ne te repais point d'encens à si bas *prix*,
Non que tu sois pourtant de ces rudes esprits. (Boil.)
Chacun croit que son nom est le dernier des trois.
Mais que ne dis-tu point, ô puissant porte-*croix*. (Id.)

— Cette initiale compliquée n'appartient à aucun mot d'origine latine ou celtique, et n'est guère usitée dans ces langues que pour les noms propres; mais à cet égard il faut dire qu'en français *Saintonge*, *Saintrailles*, etc., s'écrivaient autrefois *Xaintonge*, *Xaintrailles*. Aucun mot d'origine germanique ou slavonne ne nous offre non plus cette lettre.

— Il semble qu'au XII et au XIII siècle, on ait voulu adopter pour le X la figure majuscule du *xi* grec; car, dans les manuscrits de cette époque on trouve cette consonne exprimée par le signe Ξ.

— En anglais, *x* se prononce à peu près comme en français.

— En allemand, il se prononce comme *ks*.

— En espagnol, le *x*, qui se confond avec le *j*, est une gutturale aspirée comme le *ch* des Allemands. *Xeres* se prononce *Kherès*.

— Les Portugais prononcent le *x* comme les Français prononcent le *ch*; ils disent *Alechandro* pour *Alexandro*.

— Cette lettre n'est point dans l'alphabet des Italiens, qui écrivent et prononcent *Alessandro* pour Alexandre, *Serse* pour *Xerxès*. Les Italiens l'ont cependant admis dans quelques noms étrangers.

— Chez les Latins, *x* s'est écrit primitivement *cs*, comme si c'était *ks*; on trouve *auxsilium* pour *auxilium*. C'était la dernière lettre de l'alphabet latin, *y* et et *z* étant grecs. ‖ Dans certains mots, les Romains confondaient le *x* avec le *s* simple ou double, par exemple on disait *nixus* et *nisus*, *mixtus* et *mistus*, *Xerxes* et *Xerses*, *Ulyxes* et *Ulysses*. ‖ La double composition de cette lettre se reconnaît dans la déclinaison, car si *vox* fait au génitif *vocis*, *pax*, *pacis*, d'un autre côté *lex* devient *legis*, et *conjux*, *conjugis*.

— Selon Priscien, les Latins empruntèrent le X aux Grecs; avant ils le remplaçaient par *cs*, comme ceux ci, avant Simonide par κσ, γσ. Plusieurs auteurs en attribuent l'invention à l'empereur Claude. Mais l'anglais Astle observe qu'il se trouve sur les monuments les plus anciens. Les auteurs de la *Diplomatique* font aussi remarquer que Plaute, Térence et les autres écrivains du premier âge en ont fait usage; que Cicéron, dans son *Orateur*, loin de regarder le X comme un caractère récent, en parle comme d'une lettre dont la suppression peut adoucir l'ancien langage. Ils prétendent en outre qu'il est si peu vrai que X ait pris originairement la place du *cs* et du *gs*, que ceux qui l'employèrent ne cessèrent pas pour cela d'y ajouter S. On voit en effet sur les plus anciens monuments romains : *proxsumus*, *macsumus*, *pacs*, *uxsor*.

— Cette lettre ne s'employait pas dans les premiers temps de la langue française, au pluriel des noms en *al*, *eau*, *eu*, *ou*; on écrivait : *égaus*, *bateaus*, *feus*, *chous*.

— Je serais fort d'avis qu'on réformât cet abus (de mettre des *x* au lieu de *s*, tant pour marquer les pluriels que pour remplacer cette lettre *s* au milieu des mots), comme je le vois par le passage de Robert Estienne qu'on avait commencé de son temps à le réformer, et qu'on n'employât l'*x* qu'aux endroits où il a sa prononciation ordinaire *cs*, comme en ces mots *apoplexie*, *Alexandre*, *dextrement*, *vexation*, etc. ou du *gz*, comme en ces autres : *exhalaison*, *exalter*, *exercice*, *exil*, *exorciser*, etc. Et à ce propos, je veux bien remarquer en ce lieu ce que j'ai ouï dire autrefois au savant M. Du Cange, que dans les manuscrits français qui sont au-dessus de quatre cents ans il n'y a que ces sortes de mots qui soient écrits par un *x*. (Ménage.) ‖ Il y a quelques adjectifs qu'il a plu aux maîtres à écrire de terminer par un *x* au lieu d'un *s* qui finissent en dedans, ne donnent pas à la main la liberté de faire de ces figures inutiles qu'ils appellent traits. Il faut regarder cet *x* comme un veritable *s*. Ainsi on dit, *il est jaloux* et *ils sont jaloux*; *il est doux*, *ils sont doux*; *l'epoux*, *les epoux*, etc. L'*l* final se change en *aux*, qu'on ferait mieux d'écrire *aus*, *égal*, *egaus*; *verbal*, *verbaus*; *féodal*, *féodaus*, *nuptial*, *nuptiaus*, etc. (Dumarsais.)

— Ne se trouve comme abréviation que pour le *chi* des Grecs, et signifie Χριστός, *Christus*. On a écrit, au moyen-âge, *xristiana religio*, pour *christiana religio*, et *xristus* ou XPS pour *Christus*.

— Dans les inscriptions latines, signifie quelquefois *denier*. X.LX, *denariis sexaginta*, au prix de soixante deniers.

— Dans les anciens manuscrits est une note critique qui indique une expression inusitée ou une figure trop hardie. ‖ On le trouve aussi quelquefois employé pour coter les endroits remarquables, il est alors l'initiale de χρήσιμον, utile.

— Dans le comput ecclésiastique, marque le dimanche.

— Dans les bureaux de commerce, de finance, d'administration, *x* est la marque de certains registres. Registre *x*.

— Vingtième feuille d'un ouvrage qu'on imprime. Feuille *x*. Signature *x*.

— Indique, de même que les autres lettres de l'alphabet, les pierres destinées à la confection d'un bâtiment, qui sont disposées par séries pour elever les colonnes ou toute autre partie de l'édifice.

— Indique aussi les figures d'une planche de cuivre gravée, qui renvoie pour en avoir l'explication dans le texte de l'ouvrage qui porte la même lettre.

— Poinçon d'acier au bout duquel se trouve gravé un *x*, pour frapper ou exprimer cette lettre.

— Lettre qu'on emploie d'ordinaire en algèbre, pour désigner l'inconnue ou une des inconnues.

— Fig. Se dit quelquefois, dans le langage philosophique, d'une chose inconnue, de l'idée que l'on cherche. C'est l'*x* qu'il faut dégager, dont il faut déterminer la valeur.

— Comme signe d'ordre, indique le vingt-troisième objet d'une série.

— Comme lettre numérale, dans les chiffres romains, X vaut 10; XI, 11; XII, 12. XIII, 13; XIIII ou XIV, 14, etc.; XX, 20; XXX, 30; XXXX ou XL, 40, etc. ‖ Surmonté d'un trait, X̄, il vaut 10,000. ‖ Couché ainsi, ⋈, il se prenait pour 1,000.

— X.MILL., *decem millia*, dix mille. ‖ X.P., *decem pondo*, dix livres, ou *decem pedes*, dix pieds. ‖ X.V., décemvir. ‖ XV.V., quindécemvir.

— Sur les monnaies de France, indique qu'elles ont été frappées à Amiens, et, suivant d'autres, à Aix.

— La lettre X est un signe monétaire qu'on voit sur plusieurs médailles de familles romaines, et quelquefois aussi dans le champ des médailles impériales. ‖ X coupé dans son milieu par le jambage de la lettre grecque P forme avec elle un monogramme qui figure sur plusieurs monnaies anciennes, et notamment sur celles de Ptolémée; il y représente le contrôle de l'État civil. Constantin l'adopta aussi pour ses monnaies; mais alors ce signe acquit une signification religieuse et fut considéré comme une abréviation de ΧΡΙΣΤΟΣ. Il fut gravé sur le labarum, et depuis on le grava sur des lampes, des marbres et des vases d'église. Les premiers chrétiens étaient fidèles à en marquer leur sépulture.

— *X* ou *ixe*. Nom que les tapissiers donnent à un petit tabouret dont les pieds croisés offrent la figure de cette lettre.

— *Jambes en x*. Se dit des genoux tournés en dedans et se touchant.

— Entom. Espèce de phalène, qui a sur le milieu des ailes supérieures une bande brune croisée en X.

XABÉGA. s. m. (pr. *gza-be-ga*, de l'espagn.). Pêch. Sorte de filet composé de deux ailes et d'un manche au milieu, avec lequel les Espagnols prennent les sardines.

XACA. (pr. *gza-ka*). Myth. jap. Philosophe indien, dont les traditions font remonter l'existence à 1,000 ans av. J.-C., est regardé par les Japonais comme leur législateur. Ce peuple, auquel Xaca apprit la métempsycose et la théogonie chinoise, lui donna un rang parmi les dieux. D'après les brahmanes, Xaca a souffert 80,000 fois la métempsycose.

XACO. s. m. (pr. *gza-ko*). Relat. Supérieur général des bonzes au Japon, à quelque secte ou classe qu'ils appartiennent.

XALAPA. Géogr. Ville du Mexique, d'où l'on retire le jalap; 13,000 hab. On l'appelle aussi *Jalapa*.

XALAPE ou **XALAPA**. s. f. (pr. *gza-la-pe* ou *pa*). Bot. Racine purgative qui vient d'Amérique. V. JALAPE.

XALCUANI. s. m. (pr. *gzal-kua-ni*). Ornith. Espèce de canard du Mexique.

XALISCO. Géogr. État du Mexique, au centre. Ch.-l. Guadalaxara. 800,000 hab.

XAMABUGI. s. m. (pr. *gza-ma-bu-ji*). Relat. Religieux japonais, sectateur de Xaca. Les xamabugis servent de guides aux voyageurs qui vont visiter les temples.

XANDARUS. s. m. (pr. *gzan-da-russ*). Mamm. Animal semblable au bœuf, qui se trouve aux environs de l'Atlantique. On pense que c'est le bubale.

XAN-MO. s. m. (pr. *gzan-mo*). Bot. Espèce de pin qui croît abondamment dans les provinces méridionales de la Chine.

XAN-PE-XU. s. m. (pr. *gzan-pe-ksu*). Bot. Espèce de ricin qui croît en Chine.

XANTAÏ. (pr. *gzan-ta-i*). Myth. Divinité japonaise.

XANTHATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide xanthique avec une base.

XANTHE. (pr. *gzan-te*). Myth. gr. Fleuve de Thrace, dont on avait fait un dieu, que l'on disait fils de Jupiter. Il s'opposa avec Scamandre et Simoïs à la descente des Grecs par un débordement de ses eaux.

— Géogr. anc. Ville de Lycie, sur un fleuve du même nom. ‖ Fleuve d'Épire.

XANTHE. s. m. (pr. *gzan-te*; du gr. ξανθός, jaune). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, très-nombreux en espèces, et répandus dans toutes les mers.

— Bot. Genre de plantes comprenant deux espèces qui rendent un suc blanc et jaune.

XANTHÈNE. s. f. (pr. *gzan-te-ne*). Minér. Espèce de pierre précieuse.

XANTHIACÉ, ÉE. adj. (du lat. *xanthium*, lampourde). Bot. Qui ressemble à la lampourde. ‖ XANTHIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre lampourde.

XANTHICUS ou **XANTHUS**. s. m. Chron. Mois des Macédoniens, qui correspondait au mois d'avril.

XANTHIE. s. f. Entom. Genre de papillon.

XANTHINE. s. f. (du gr. ξανθός, jaune). Chim. Matière colorante de la garance.

XANTHION. s. m. (pr. *gzan-ti-on*). Bot. Espèce de lampourde.

— Minér. Gemme ou pierre précieuse des anciens, on la rapporte à l'hyacinthe du commerce.

XANTHIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier découvert en 1822 par Zeise. On lui a donné ce nom par allusion à la propriété dont il jouit de précipiter plusieurs sels métalliques en jaune. ‖ *Oxyde xanthique*. Substance trouvée dans un calcul, et dont la dissolution dans l'acide nitrique laisse un résidu jaune quand on l'évapore.

— Bot. *Fleurs xanthiques*. Celles dont le jaune est le type.

XANTHIQUES. s. f. pl. (pr. *gzan-ti-ke*). Antiq. gr. Fête militaire que les Macédoniens célébraient au mois de xanthus ou de xanthicus. On y purifiait l'armée en la faisant passer entre les deux moitiés d'une chienne immolée.

XANTHIUM. s. m. (pr. *gzan-ti-omm*, du gr. ξανθός, fait de ξανθός, jaune). Bot. Plante qui croît dans les étangs et les marais desséchés, dont une espèce passait, chez les Grecs, pour propre à teindre les cheveux en blond.

XANTHO. s. m. (pr. *gzan-to*). Crust. V. XANTHE.

XANTHOCARÉNOS. s. m. (pr. *gzan-to-ka-ré-noss*; et. gr., ξανθός, jaune, blond, κάρηνον, tête). Myth. Surnom de Bacchus.

XANTHOCARPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ξανθός, jaune; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits jaunes.

XANTHOCÉPHALE. adj. des 2 g. (ét. gr., ξανθός, jaune; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête jaune.

— Bot. Se dit d'un champignon dont les capitules sont jaunes.

XANTHOCÉPHALE. s. m. Bot. Genre établi pour une plante du Coromandel.

XANTHOCÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ξανθός, jaune; κέρας, corne). Zool. Qui a les antennes jaunes.

XANTOCHYME. s. m. (pr. *gzan-to-chi-me*, (ét. gr., ξανθός, jaune; χυμός, suc). Bot. Genre de plantes des Indes, ayant pour type une espèce propre à la teinture.

XANTHOCOME. adj. des 2 g. (ét. gr., ξανθός, jaune, κόμη, chevelure). Myth. gr. Qui a une chevelure blonde. Surnom d'Apollon et de Vénus.

XANTHOCOME. s. f. Bot. Genre de radiées, ayant pour type une plante du Mexique.

XANTHODONTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ξανθός, jaune, ὀδούς, dent). Zool. Qui a les dents jaunes.

XANTHOGASTRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ξανθός, jaune; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre ou l'abdomen jaune.

XANTHOGÈNE. s. m. (ét. gr., ξανθός, jaune, γεννάω, produire). Chim. Nom donné par Zeise à un corps hydrogène composé, dont il a soupçonné l'existence dans l'acide xanthique, lorsque, avant d'avoir reconnu que cet acide contenait de l'oxygène, il le croyait appartenir à la classe des hydracides.

XANTHOGNATHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ξανθός, jaune, γνάθος, joue). Zool. Qui a les mâchoires jaunes.

XANTHOGRAMME. adj. des 2 g. (ét. gr., ξανθός, jaune, γραμμή, ligne). Zool. Qui est marqué de lignes jaunes.

XANTHOGRAPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ξανθός, jaune; γράφω, écrire). Entom. Qui porte des traits jaunes, comme les élytres du leptocère xanthographe.

XANTHOLIN. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères.

XANTHOLINE. s. f. Bot. V. SANTOLINE.

XANTHONOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ξανθός, jaune; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos jaune.

XANTHOPE. adj. des 2 g. (ét. gr., ξανθός, jaune; πούς, pied). Entom. Qui a les pattes jaunes.

— Bot. Qui a le stipe jaune.

XANTHOPHANÉE. s. f. Bot. Un des noms anciens de la sidérite.

XANTOPHYLLE. s. m. (ét. gr., ξανθός, jaune; φύλλον, feuille). Bot. Genre de plantes des Indes appartenant à la famille des capparidées et contenant deux espèces.

XANTHOPHYTE. s. m. (ét. gr., ξανθός, jaune, φυτόν, plante). Bot. Genre de la famille des Rubiacées, établi pour un arbuste de Java, qui croît sur les montagnes et parmi les broussailles.

XANTHOPICRINE. s. f. (ét. gr., ξανθός, jaune, πικρός, doux). Chim. Substance cristallisée, d'un rouge brun, et d'une saveur amère, que l'on a trouvée dans l'écorce du xanthoxyle massue d'Hercule.

XANTHOPICRITE. s. f. Chim. V. XANTHOPICRINE.

XANTHOPTÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ξανθός, jaune; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes jaunes.

XANTHORIZE. adj. des 2 g. (pr. *gzan-to-rize*; et. gr., ξανθός, jaune; ῥίζα, racine). Bot. Qui a les racines jaunes.

XANTHORIZE. s. f. Bot. Genre de la famille des renonculacées.

XANTHORMUS. s. m. (pr. *gzan-tor-muss*). Ornith. Nom générique des carouges.

XANTHORRHÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ξανθός, jaune; ῥέω, couler). Ornith. Qui a le croupion jaune.

XANTORRHÉE. s. f. (pr. *gzan-to-rée*). Bot. Genre de plantes de la Nouvelle-Hollande, appartenant à la famille des asphodèles. C'est de la xantorrhée arborescente que découle la résine avec laquelle les habitants de la Nouvelle-Hollande fixent la pointe de leurs zagaies et les manches de leurs haches de pierre. Ses épis contiennent une liqueur visqueuse sucrée que les habitants trouvent très-agréable.

XANTORRHOÉ. s. m. Bot. V. XANTHORRHÉE.

XANTHOSIE. s. f. (pr. *gzan-to-zi*). Bot. Genre dont le type est établi pour un arbrisseau de la Nouvelle-Hollande.

XANTHOSPERME. adj. des 2 g. (ét. gr., ξανθός, jaune; σπέρμα, graine). Bot. Qui a les graines jaunes.

XANTHOSPILE. adj. des 2 g. (ét. gr., ξανθός, jaune, σπίλος, tache). Entom. Qui porte des taches jaunes, comme les élytres de la rutèle xanthospile.

XANTHOXYLE. adj. des 2 g. (pr. *gzan-to-ksil*). Bot. V. XANTHOXYLÉ.

XANTHOXYLÉ, ÉE. adj. des 2 g. (pr. *gzan-to-ksi-lé*; ét. gr., ξανθός, jaune, ξύλον, bois). Bot. Qui a le bois d'une couleur jaune. ‖ XANTHOXYLÉES. s. f. pl. Famille de plantes, qui a pour type le genre xanthoxyle.

XANTHURE. adj. des 2 g. (ét. gr., ξανθός, jaune; οὐρά, queue). Bot. Qui a la queue jaune.

XANTHURE. s. m. Chim. Combinaison du xanthogène avec un métal. Le xanthogène n'existant pas, ces composés n'ont pas non plus d'existence.

— Ichthyol. Un des noms du léistome.

XANTHUS. s. m. Chron. V. XANTHICUS.

— Myth. gr. Nom de l'un des chevaux immortels d'Achille. Le héros lui ayant reproché d'avoir laissé Patrocle sur le champ de bataille, le cheval, touché de ce reproche, tourna la tête et prédit au guerrier grec que l'heure de sa mort approchait, que l'inévitable Destin en serait la cause, et non la lenteur de ses chevaux. Xanthus n'eut pas plus tôt prononcé ces paroles, que les Furies lui ôtèrent la voix, qu'il avait reçue de Junon pour ce moment.

— Célèbre [illegible] grec, qui eut Ésope pour esclave. Un des plus anciens historiens de la Grèce, né en Lydie, vers l'an [illegible] avant J.-C. Son histoire ne nous est pas parvenue en entier.

XANTIPPE. Femme de Socrate, [illegible] par son humeur [illegible] [illegible] en [illegible] sa [illegible] grec, rendit [illegible] lors de l'invasion des Perses [illegible] flotte à Mycale. Il fut le père de P[illegible] [illegible] rage que par [illegible] [illegible] 225 av. J.-C. [illegible] Carthaginois contre les Romains. [illegible] dans plusieurs [illegible] [illegible] Romains, [illegible] Carthage sur [illegible]. Les Carthaginois le renvoyèrent après lui avoir [illegible] de reconnaissance. Il [illegible] ignoré à son retour dans sa patrie.

— Le nom de la femme de Socrate est devenu l'appellation commune de toutes les femmes criardes et de mauvaise humeur. [illegible] Marville dit, en parlant de la femme de Saumaise, que cette [illegible] Xantippe [illegible] que son mari [illegible] pas les gens, et qu'il ne leur disait pas des injures.

XANXUS. s. m. (pr. *gzan-ksuss*). [illegible] Gros buccin [illegible] dans la mer des Indes et qui est fort recherché au Bengale, pour en faire des objets d'ornement. [illegible] semblable à ceux qu'on donne aux [illegible], il se pêche vers l'île de Ceylan ou à la côte de la Pêcherie, et l'on en fait des bracelets.

XARAFFE. s. m. Relat. Espèce de changeurs qui se trouvent dans les rues à Goa et dans les villes du Malabar. Il y a aussi les xaraffes à Constantinople.

XARAYES ou **XERAYES**. s. f. pl. Géogr. Nom d'une grande plaine marécageuse du Brésil, qui se change en lac par les débordements du Paraguay.

XATIVA. Géogr. Ville d'Espagne, dans le royaume de Valence, [illegible] hab.

XAVIER. V. FRANÇOIS-XAVIER.

XEDORIUS. [illegible] secte répandue dans le Japon, [illegible] Cette secte [illegible] l'immortalité de l'âme et admet après la mort des peines pour les méchants et des récompenses pour les bons.

XIMÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des hespéridées.

XEMPLE. s. m. (pr. *gzan-ple*). Techn. Nom qu'on donne, dans les métiers à tisser à la tire, à un système de cordes verticales.

XÉNAGE. s. m. Antiq. milit. Officier de l'armée grecque, il commandait une xénagie.

XÉNAGIE. s. f. Antiq. milit. Partie de la phalange grecque; carré de seize files sur seize rangs.

XÉNÉLASIE. s. f. (pr. *gze-ne-la-zi*; ét. gr., ξένος, étranger, [illegible]). Antiq. Expulsion des étrangers [illegible] défense aux étrangers du séjour d'une ville. La xénélasie était particulière aux Lacédémoniens.

— Hist. Cette loi lacédémonienne, qui prescrivait d'éloigner les étrangers du sol de la république, fut instituée, dit-on, par Lycurgue. Il y en a qui pensent qu'elle n'interdisait d'abord l'entrée de la ville aux étrangers que pendant certains jours [illegible], principalement [illegible] de relever dans la ville un trop grand nombre d'étrangers, et [illegible] toutes ces dispositions tombèrent peu à peu en désuétude.

— C'était aussi le droit [illegible] ou le quart [illegible] une ville de la Grèce accordait à un étranger.

XÉNIE. s. f. (du gr. ξένια, fait de ξένος, étranger). Antiq. gr. Présents [illegible] envoyaient à certaines [illegible]. Se dit aussi des présents que l'on offrait à ses hôtes après le repas, pour renouveler l'amitié et le droit d'hospitalité.

— Zooph. Genre de polypiers renfermant deux espèces, la xénie bleue et la xénie pourpre.

XÉNIES. s. f. pl. Philol. Titre du treizième livre des épigrammes de Martial. [illegible] ce titre [illegible] présents, [illegible] festins. [illegible] Schiller et Goethe ont publié dans l'Al-

manach des Muses de 1797, plus de quatre cents épigrammes pleines de sel et d'ironie sur l'état politique et littéraire de l'Allemagne à cette époque. || Enfin, aux dernières éditions de ses poésies, Gœthe a ajouté, sous ce titre, un grand nombre de poésies légères, la plupart satiriques et souvent équivoques.

XÉNIEN, ENNE adj. (pr. *gzé-nien*). Myth. gr. Surnom de plusieurs divinités. || Surnom de Jupiter, dont la statue chez les Lacédémoniens était placée à l'endroit où l'on faisait les repas publics. || Surnom de Minerve, dont la statue se trouvait auprès de celle de Jupiter Xénien.

XÉNISME s. m. (pr. *gzé-niss-me*). Antiq. gr. Sacrifice qui était offert dans la fête des Dioscures, à Athènes.

XÉNOCARPE. s. m. (ét. gr., ξένος, étrange et extraordinaire; καρπὸς, fruit; à cause de la forme insolite de ses ovaires, qui est remarquable surtout dans les fleurs de la couronne). Bot. Genre de synanthérées établi pour une plante du cap de Bonne-Espérance.

XÉNOCHLOA, s. m. (pr. *gzé-no-klo-a*). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, qui ne contient qu'une seule espèce.

XÉNOCRATE Philosophe grec, né en Chalcédoine, vers 406 av. J.-C.; tâcha de concilier la doctrine de Platon avec le pythagorisme. Il est célèbre par ses vertus, son désintéressement et surtout sa continence.

XÉNODOCHE. s. m. Bot. Genre de champignons ne contenant qu'une seule espèce.

XÉNODOCHION s. m. (pr. *gzé-no-do-kion*; ét. gr., ξένος, étranger; δέχομαι, recevoir). Antiq. Hospice, lieu où l'on donnait gratuitement l'hospitalité aux étrangers qui voyageaient. Hircan, le premier, établit un xénodochion à Jérusalem.

XÉNODONTE. s. m. Erpét. Genre de serpents.

XÉNODOQUE. s. m. Hist. ecclés. Nom d'un officier de l'Église grecque où l'on recevait les étrangers.

— Bot. Genre de champignons.

XÉNODOTÈS. (pr. *gze-no-do-tess*). Myth. gr. Surnom qu'on a donné à Bacchus, comme le dieu qui reçoit et amène les hôtes, et qui s'intéresse à l'hospitalité.

XÉNOGRAPHE. s. m. (pr. *gzé-no-grafe*). Didact. Celui qui s'applique à la xénographie.

XÉNOGRAPHIE. s. f. (pr. *gzé-no-gra-fi*; ét. gr., ξένος, étranger; γράφω, écrire). Didact. Connaissance, étude des langues étrangères. || Science qui s'occupe de toutes les langues étrangères écrites, anciennes ou modernes, vivantes ou mortes, et des caractères qu'elles emploient. || Traité sur cette science.

XÉNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *gzé-no-gra-fi-ke*). Didact. Qui appartient à la xénographie.

XÉNOMANE. adj. et s. des 2 g. (pr. *gzé-nomane*; ét. gr., ξένος, étranger; μανία, manie). Néol. Se dit des personnes qui aiment trop les étrangers.

— Qui appartient à ces personnes.

— Celui, celle qui a la manie des voyages.

XÉNOMANIE. s. f. Néol. Manie qui consiste à n'aimer que les étrangers et les coutumes étrangères.

— Manie de voyager, goût pour les voyages.

XÉNOPE. s. m. Erpét. Genre de reptiles batraciens.

XÉNOPELTIDE. s. m. Erpét. Genre de serpents.

XÉNOPHANE. Philosophe grec, né vers 617 av. J.-C., à Colophon, mourut à Elée à l'âge de 100 ans. Il fut le chef de la secte éléatique, et fonda le panthéisme. Il ne nous est parvenu que des fragments de ses écrits.

XÉNOPHON. Général, philosophe, historien, né à Athènes, vers 445 ans av. J.-C. Il servit avec honneur dans les guerres du Péloponnèse, mais s'illustra surtout par la retraite des dix mille. Exilé de sa patrie, il se retira à Corinthe, où il mourut l'an 360. Xénophon est encore plus connu par ses écrits que par ses talents militaires. Ses ouvrages se divisent en quatre classes: Histoire, politique, art militaire, philosophie. Le style de Xénophon est d'une élégance et d'une douceur exquises; ce qui lui a valu le surnom d'*Abeille attique*. Son plus célèbre ouvrage est la *Cyropédie*, qui est plutôt un roman qu'une histoire.

XÉNOPOME. s. m. (pr. *gzé-no-po-me*). Bot. Genre de plantes établi pour un arbrisseau de la Chine, qui se rapproche beaucoup du thé par son port et par ses feuilles, et en a l'odeur.

XÉNOS. s. m. (pr. *gzé-noss*). Entom. Genre de l'ordre des rhipiptères. Le xénos se trouve à l'état de larve dans l'abdomen d'une espèce de guêpe, et se tient, ayant passé à l'état de nymphe, entre les anneaux de cette partie, où il se forme une sorte de tumeur.

XENXI s. m. (pr. *gzan ksi*). Relat. Religieux japonais, appartenant à une secte qui professe que la sainteté consiste dans la jouissance des plaisirs. || Partisan des xenxis.

XÉRAPHIN. s. m. (pr. *gze-ra-fin*). Métrol. Sorte de monnaie d'étain qui a cours à Bombay.

XÉRAMPÉLIN, INE. adj. (ét. gr., ξηρός, sec; ἄμπελος, pampre). Hist. nat. Qui ressemble à une feuille de vigne desséchée.

— Se dit aussi d'un corps dont la couleur est le rouge brun, c'est-à-dire, se rapproche de celle des feuilles mortes.

XÉRANTHÈME. s. m. (pr. *gze-ran-tè-me*; ét. gr., ξηρός, sec; ἄνθος, fleur, parce que les fleurs scarieuses et colorées de ces plantes, connues vulgairement sous le nom d'immortelles, conservent leur beauté longtemps même après avoir été desséchées). Bot. Genre de plantes à fleurs composées, renfermant plusieurs espèces, les unes indigènes, les autres exotiques, ayant toutes beaucoup d'éclat lorsqu'elles sont en pleine floraison, et décorant fort bien les endroits qu'elles habitent.

XÉRANTHÉMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un xéranthème. || XÉRANTHÉMÉES. s. f. pl. Famille de plantes synanthérées, ayant pour type le genre xéranthème.

XÉRANTHÉMOÏDE s. m. Bot. Nom sous lequel ont désigné les plantes auxquelles on conserve celui d'élychryse, en les distinguant des xéranthèmes, qui ont le réceptacle ou clinanthre chargé de paillettes.

XÉRAPHIUM. s. m. Anc. pharm. Topique dessiccatif, aujourd'hui inusité.

XÉRASIE. s. f. (du gr. ξηρασία, fait de ξηρός, sec). Pathol. Maladie des cheveux qui deviennent secs, laineux et pulvérulents, cessent de croître, et ressemblent à un duvet couvert de poussière.

— Minér. Roche amygdalaire, à base d'aphanite.

XÉRASITE. s. f. (du gr. ξηρὸς, aride, fané). Minér. Roche amygdalaire à base d'aphanite.

XÉRÈS. (pr. *kzé-ress*). Géogr. Ville d'Espagne, en Andalousie. Vins renommés. On l'appelle aussi *Xerès de la Frontira*; 32,000 h. || *Xerès de los caballeros*. Ville d'Espagne, en Estramadure; 9,000 hab.

XÉRÈS. s. m. Vin de Xérès, excellent vin de liqueur.

> J'ai six flacons de Saint-Laurent,
> Trois de *Xerès*, deux de Madère,
> Celu n'est pas indifférent. (SÉGUR.)

— Hist. *Bataille de Xerès*. Bataille qui se livra près de cette ville en 711, et dans laquelle Rodrigue, roi des Visigoths, chef d'une armée de 90,000 hommes, fut vaincu par les Arabes, au nombre de 22,000. Cette bataille mit fin à la monarchie des Visigoths, et fit passer l'Espagne sous la domination des Arabes.

XÉRION. s. m. Pharm. Amics. Syn. de Cataplasme.

XÉROBE. s. m. Bot. Genre de plantes à fleurs composées, ne contenant qu'une seule espèce.

XÉROCHLOÉ. s. m. (pr. *gzé-ro-kloé*). Bot. Genre de plantes graminées, renfermant deux espèces de la Nouvelle-Hollande.

XÉROLOME. s. m. (ét. gr., ξηρός, sec; λῶμα, bordure, parce que les spasmes du péricline n'ont qu'une bordure scorieuse au lieu d'appendice). Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

XÉROLIBYEN, IENNE. adj. et s. (pr. *gzé-ro-li-bien*; ét. gr., ξηρός, sec; Λιβύη, Libye). Géogr. Habitant de la partie la plus aride de la Libye.

XÉROMYRE. s.m. (pr. *gzé-ro-mi-re*). Pharm. Sorte d'onguent dessicatif, composé de plusieurs aromates.

XÉROPAROCHIEN. s. m. (pr. *gzé-ro-pa-ro-chien*). Antiq. Chacun de ceux qui, chez les anciens, étaient chargés de fournir le bois et le sel aux personnes envoyées avec un caractère public.

XÉROPÉTALE. s. m. Bot. Arbrisseau d'Éthiopie.

XÉROPHAGE. s. m. (pr. *gzé-ro-fa-je*). Hist. ecclés. et antiq. Celui qui pratiquait la xérophagie.

XÉROPHAGIE. s. f. (pr. *gzé-ro-fa-ji*; ét. gr., ξηρός, sec; φάγω, manger). Nom qu'on donnait, dans la primitive Église, à l'abstinence des premiers chrétiens, qui, pendant le Carême, ne mangeaient que du pain et des fruits secs. || Les esséniens et les thérapeutes, sectaires juifs, observaient aussi des xérophagies en certains jours, n'ajoutant au pain et à l'eau que du sel et de l'hysope.

— Antiq. Genre d'abstinence qui était pratiqué par les athlètes, antérieurement aux premiers chrétiens, dans le but d'augmenter leurs forces.

— Médec. Usage exclusif de fruits secs. || Usage exclusif des viandes sèches, et généralement de tout aliment séché et conservé. L'usage des viandes sèches, soit des mammifères, soit des oiseaux ou des poissons, est en général mauvais.

XÉROPHTHALMIE. s. f. (pr. *gzé-rof-tal-mi*; ét. gr., ξηρός, sec; ὀφθαλμός, œil). Pathol. Ophthalmie sèche, qui consiste en une cuisson, une démangeaison et une rougeur dans les yeux, sans enflure ni écoulement de larmes.

XÉROPHTHALMIQUE. adj. des 2 g. (pr. *gze-rof-tal-mi-ke*). Pathol. Qui a rapport à la xérophthalmie.

XÉROPHTHALMIQUE. s. m. Pharm. Remède contre la xérophthalmie.

XÉROPHYLLE. s. m. (pr. *gze-ro-file*; ét. gr., ξηρός, sec; φύλλον, feuille). Bot. Plante d'Amérique.

XÉROPHYTE. s. m. (pr. *gze-ro-fi-te*, ét. gr., ξηρός, sec; φυτόν, plante). Bot. Genre de la famille des broméloïdes, établi pour un arbuste de Madagascar.

XÉRORNITHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ξηρός, sec; ὄρνις, oiseau). Ornith. Qui vit dans les lieux secs. || XÉRORNITHES. s. m. pl. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui vivent dans les lieux secs.

XÉROTE. s. m. (pr. *gze-ro-te*). Bot. Genre de champignons. || Genre de la famille des joncées.

XÉROTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui croît dans un terrain sec. || XÉROTÉES. s. f. pl. Famille de plantes liliacées, qui a pour type le genre xérote.

XÉROTRIBIE. s. f. (ét. gr., ξηρός, sec; τρίβω, frotter). Pathol. Friction sèche avec la main, etc., sur une partie malade, pour y rappeler la chaleur et le mouvement.

XÉROTRIBIQUE. adj. des 2 g. (pr. *gzé-ro-tri-bi-ke*). Pathol. Qui a rapport à la xérotribie.

XERTIGNY. (pr. *gzer-ti-gni*) Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Épinal (Vosges); 3,600 hab.

XERXÈS Ier, roi de Perse, régna de 485 à 464 av. J.-C. Il soumit l'Égypte révoltée, reprit les desseins de son père Darius contre la Grèce, et entama la deuxième guerre médique à la tête d'une armée immense. Privé de sa flotte, anéantie par Thémistocle, il revint en Asie, laissant 300,000 hommes sous la conduite de Mardonius. Il périt assassiné par Artaban. || XERXÈS II. Ne fit que paraître sur le trône, en 425 av. J.-C.

XESTÈS. s. m. (pr. *gzess-tess*). Métrol. anc. Mesure de capacité employée en Égypte et dans une partie de l'Asie. || Mesure athénienne pour les liquides, équivalant à 539 millilitres.

XESTOMYZE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères.

XI. s. m. Gramm. Nom de la quatorzième lettre de l'alphabet grec, le double de l'ordre des gutturales. || Comme lettre numérale, avec l'accent supérieur à droite (ξ'), ce signe vaut 60; avec l'accent inférieur à gauche (͵ξ), 60,000. || Dans un autre système de notation, Ξ vaut 14; il indique le 14me livre de l'Iliade et de l'Odyssée.

XICOCO. Géogr. Ile considérable du Japon, dont la population s'élève à 800,000 hab.

XIÈLE, s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des uroprïstes.

XIMÉNASIE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées, établi pour une espèce du Mexique.

XIMÉNÈS (Don Francisco). Célèbre ministre d'État espagnol, né en 1437, mort en 1516. Entré dans les ordres, il devint archevêque de Tolède en 1493. Isabelle lui confia l'administration de la Castille, et, après la mort de cette princesse, Ferdinand le conserva dans ce poste important. Il rendit à ce prince les plus grands services. A la mort de Ferdinand, il fit proclamer Charles-Quint roi de Castille et d'Aragon. Mais, peu reconnaissant, Charles ne tarda pas à le renvoyer dans son diocèse.

XIMÉNÈSE. s. f. Bot. Genre de la famille des corymbifères, ayant pour type une plante vivace du Mexique, cultivée dans les jardins de Paris. On en connaît quatre espèces.

XIMÉNIE. s. f. (pr. *gzi-mé-ni*). Bot. Genre de plantes établi pour un arbrisseau d'Amérique, dont les fruits secs portent souvent le nom de myrobolans.

XIMO. Géogr. La plus grande des îles du Japon après Niphon; elle a 220 kilom. sur 335. Ch.-l. Nangasaki; seul port de l'empire où puissent aborder les Européens.

XINGU. Géogr. Grande rivière du Brésil, affluent de l'Amazone. Son cours est de 3,000 kilomètres.

XINLSTÉCUHIL. Myth. mex. Dieu du feu.

XINTAN. s. m. (pr. *gzin-tan*). Relat. Une des douze sectes de moines japonais.

XINTHOTOLT. s. m. (pr. *gzin-to-toll*; en mexicain *oiseau des herbes*). Ornith. Espèce de tangara du Mexique.

XIPHANTE. s. m. Bot. Genre de plantes légumineuses.

XIPHIAS. s. m. (pr. *gzi-fiass*; du gr. ξίφος, épée, parce que ce poisson a la mâchoire supérieure prolongée en forme de lame). Ichthyol. Genre de poissons qui ont la mâchoire supérieure prolongée en forme de lame ou d'épée. Ce genre renferme plusieurs espèces, dont l'une, le xiphias espadon, est connu de toute antiquité.

—Astron. La Dorade constellation de l'hémisphère austral, qui n'est point visible dans nos climats.

XIPHIDIE. s. f. Bot. Genre de plantes de l'Amérique.

XIPHIDIEN, IENNE. adj. Ichthyol. Qui ressemble au xiphias. || XIPHIDIENS. s. m. pl. Famille de poissons jugulaires qui a pour type le genre xiphias.

XIPHIDRIE. s. f. (du gr. ξιφίδιον, petite épée, parce que la tarière est très-courte, comparée à celle des urocères). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des uropristes. Les larves des xiphidries doivent vivre dans les bois; l'insecte parfait se trouve ordinairement sur les bûches, dans les ateliers.

XIPHIFOLIÉ, ÉE ad. (du gr. ξίφιον, épée, et du lat. *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles ensiformes. On dit mieux *xiphophylle*.

XIPHIIFOLIÉ, ÉE. ad.V. XIPHIFOLIÉ.

XIPHION. s. m. (pr. *gzifion*; du gr. ξίφος, épée ou sabre). Bot. Sorte de plante des anciens qu'on croit être notre glaïeul. On donnait en général ce nom à des iris ou à d'autres plantes voisines, dont les feuilles avaient la forme d'un sabre.

XIPHIRHYNQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ξίφιον, épée; ῥύγχος, bec). Ichthyol. Qui a le museau en forme d'épée. || XIPHIRHYNQUES. s. m. pl. Famille de poissons acanthoptérygiens qui a pour type le genre xiphias.

XIPHISTERNAL. adj. m. Anat. Se dit d'une des pièces du sternum. || Pl. m., *xiphisternaux*.

XIPHODIME. adj. m. (pr. *gzi-fo-di-me*). Se dit d'une fille bicéphale.

XIPHOÏDE. adj. m. (pr. *gzi-fo-i-de*; ét. gr., ξίφος, épée; εἶδος, forme, parce qu'il est aigu, et qu'il ressemble un peu à la pointe d'une épée). Anat. Se dit d'un prolongement qui termine la partie inférieure du sternum. Appendice ou cartilage xiphoïde. Ce nom est peu exact, car il est rare que cet appendice cartilagineux soit très-pointu, et souvent au contraire il est obtus et même bifurqué.

XIPHOÏDE. s. m. Anat. Cartilage ou prolongement cartilagineux qui est au bas du sternum et qu'on appelle vulgairement la *fourchette*.

XIPHOÏDIEN, IENNE. adj. (pr. *gzi-fo-i-dien*). Anat. Qui a rapport au cartilage xiphoïde. || *Ligament xiphoïdien*. Ligament qui s'étend du cartilage de la septième côte à l'appareil xiphoïde.

XIPHONOTE. adj. des 2 g. (ét. gr., ξίφιον, épée; νῶτος, dos). Ichthyol. Qui a le dos tranchant comme un sabre. || XIPHONOTES. s. m. pl. Famille de poissons osseux, comprenant ceux qui ont le corps aplati latéralement et le dos très-élevé.

XIPHOPHYLLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ξίφιον, épée; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles ensiformes.

XIPHOS. s. m. Antiq. Supplice en usage chez les Athéniens; il consistait à avoir la tête tranchée par l'épée.

XIPHOSOME. s. m. Erpét. Genre de serpents.

XIPHOSURE. adj. des 2 g (pr. *gzi-fo-zu-re*; ét. gr., ξίφιον, épée; οὐρά, queue). Crust. Qui a une queue ensiforme. || XIPHOSURES. s. m. pl. Famille de crustacés, comprenant ceux dont le corps se termine en arrière par une pièce très-dure et ensiforme.

XIPHYDRIE. s. f. (pr. *gzi-fi-dri*). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des porte-scie.

XIQUANI. (pr. *gzi-koua-ni*). Myth. jap. Dieu du Japon, protecteur de l'enfance et de l'adolescence.

XIR. s. m. Philos. hermét. La couleur noire.

XISITHRUS ou **XISUTHRUS**. (pr. *gzi-zi-truss* ou *gzi-zu-truss*). Myth. or. Nom d'un homme auquel les Chaldéens attribuaient une existence semblable à celle de Noé. Ayant été averti par Saturne d'un déluge qui devait inonder toute la terre, il fit construire un grand vaisseau, par le moyen duquel il en fut garanti avec sa famille. Quand il sortit de ce vaisseau, il disparut et fut mis au nombre des dieux. Bérose dit que ce fut un roi d'Assyrie, dont le règne dura plusieurs milliers d'années.

XITRAGUPTEN. Myth. ind. Secrétaire du dieu des enfers, qui est chargé de tenir un registre exact des actions de chaque homme pendant sa vie. Lorsqu'un défunt est présenté au tribunal du juge infernal, le secrétaire lui met en main le mémoire qui contient toute la vie de cet homme. C'est sur ce mémoire que le dieu des enfers règle son arrêt.

XOARCAM. s. m. Myth. ind. Nom que donnent les Indiens au premier des cinq paradis qu'ils disent être situés dans les cieux, et qui sont habités par les âmes des hommes vertueux.

XOCHICAPAL. s. m. (pr. *gzo-chi-ka-pal*). Bot. Arbre d'Amérique, dont le bois et l'écorce sont d'une odeur fort agréable, et rendent une liqueur odorante qui a toutes les propriétés de la résine.

XOCHIOCOTZOL. s. m. (pr. *gzo-chio-cot-zol*). Bot. Arbre de l'Inde qui fournit la gomme de liquidambar.

XOCHITOTL. (pr. *gzo-chi-totl*). Ornith. Oiseau du Mexique et du Pérou.

XOCOATI. s. m. (pr. *gzo ko-a-ti*) Relat. Sorte de boisson que les anciens Mexicains faisaient avec du maïs et de l'eau.

XOCOCHITL. s. m. (pr. *gzo ko-chitl*). Bot. Espèce de laurier dont les fruits s'emploient comme le poivre, au Mexique.

XODOXIN. s. m. (pr. *gzo-dok-sin*). Relat. Nom de sectaires japonais, partisans de Xédoxus.

XOGUN-SAMA. Nom de deux empereurs du Japon.

XOIS. Géogr. anc. Ville d'Égypte, dans le Delta.

XOÏTE. adj. s. des 2 g. Géogr. anc. Habitant de Xoïs. || Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. || *Nome Xoïte.* Nome d'Égypte dont la capitale était Xoïs.

— Hist. *Dynastie xoïte.* La quatorzième dynastie égyptienne; elle régnait environ 3,000 ans avant J. C.

XOLAUTHA. s. m. Bot. Genre de la famille des cristoïdes.

XOLO. s. m. (pr. *gzo-lo*). Ornith. Race de coqs des îles Philippines, dont les jambes sont très-longues.

XOMOTL. s. m. (pr. *gzo-motl*). Ornith. Oiseau du Mexique, de l'ordre des palmipèdes. Il a une huppe sur la tête, qu'il relève lorsqu'il est irrité. Les Mexicains emploient ses plumes à faire certains vêtements de luxe.

XORIDE. s. f. (pr. *gzo-ri-de*). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, que l'on trouve ordinairement sur les troncs des arbres et les vieux bois.

XOXOM. s. m. Relat. Nom de prêtres indiens.

XOXOM-PRINGRI. s. m. (pr. *gzo-ksom-prin-gri*). Relat. Grand prêtre d'Aracan, dans les Indes, dont le pouvoir s'étend sur tout ce qui concerne la religion.

XOXOMA. s. m. (pr. *gzo-kso-ma*). Relat. Corps de prêtres dans les Indes.

XUARÉSIE. s. f. (pr. *gzua-ré-zi*). Bot. Genre de plantes établi pour un arbrisseau d'Amérique, appartenant à la famille des personnées.

XUCAR. (pr. *khou-kar*). Géogr. Fleuve d'Espagne, qui se jette dans la Méditerranée; cours, 300 kil.

XUDAN. (pr. *gzu-dan*). Myth. Nom que les Étrusques donnaient à Mercure.

XUTUS. s. m. (pr. *gzu-tuss*). Ornith. Oiseau du Pérou qui ressemble à l'oie, et que les naturels de la province de Quito apprivoisent et nourrissent en domesticité.

XYA. s. m. Entom. Genre d'insectes orthoptères.

XYÈLE. s. f. (du gr. ξυήλη, coutelas courbe). Antiq. gr. Sorte d'épée recourbée dont se servaient les Lacédémoniens.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères uroprises.

XYLAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes cryptogames.

XYLANTHÈME. s. m. Bot. Genre de cinarocéphales.

XYLÉNOPOLIS. Géogr. Ville de l'Inde, sur l'Indus, près de l'embouchure de ce fleuve; elle fut bâtie en bois par Alexandre.

XYLÉTINE. s. m. (pr. *gzi-lé-ti-ne*). Entom. Genre d'insectes coléoptères, établi pour placer quelques espèces de vrillettes, dont les antennes sont en scie. On en connaît trois espèces; celle qui a servi de type est le xyletine pectiné.

XYLIN, INE. adj. (du gr. ξύλον, bois). Bot. Qui a rapport au bois. || *Liqueur xiline.* Nom que l'on a donné au suc qui existe dans les plantes ligneuses, à l'état tellement aqueux, qu'il s'écoule comme de l'eau par les plaies faites au végétal. C'est ce qu'on appelle communément *sève*.

XYLINE. s. f. Entom. Genre de papillons.

XYLITE. s. m. (pr. *gzi-li-te*). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, établi pour placer quelques espèces de dircées ou de serropalpes.

XYLOALOÈS. s. m. (pr. *gzi-lo-a-lo-ess*; ét. gr., ξύλον, bois; ἀλόη; aloès). Bot. Le bois d'aloès.

XYLOBALSAME. s. m. (pr. *gzi-lo-bal-sa-me*; ét. gr., ξύλον, bois; βάλσαμος, baume). Bot. Se dit des petites branches de l'arbre qui porte le baume de Judée.

— Petite forêt d'arbres odoriférants.

XYLOCARPE. adj. des 2 g. (pr. *gzi-lo-kar-pe*; ét. gr., ξύλον, bois; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits ligneux.

XYLOCARPE. s. m. Bot. Genre de plantes, ayant pour type un arbre de l'Inde, dont le bois, dur et veiné, est propre à tous les ouvrages de menuiserie. On emploie la décoction de sa racine dans les maladies bilieuses. L'entre-deux des écorces de son fruit contient une substance amylacée fort approchante de celle du sagou.

XYLOCASSIE. s. f. (pr. *gzi-lo-ka-ci*). Bot. La casse aromatique.

XYLOCINNAMOME. s. m. (pr. *gzi-lo-cin-na-mo-me*). Bot. Nom que les anciens donnaient à la cannelle.

XYLOCISTE. s. m. (pr. *gzi-lo-ciss-te*). Bot. Nom d'une plante appelée aussi *camacari*.

XYLOCOPE. s. m. (pr. *gzi-lo-co-pe*; ét. gr., ξύλον, bois; κόπτω, couper). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des mellifères. Ce genre est fort nombreux en espèces; on en trouve peu en Europe.

XYLOCORDÉON. s. m. (ét. gr., ξύλον, bois; χορδή, corde). Mus. Instrument en bois et en paille.

XYLOCRYPTITE. s. f. (pr. *gzi-lo-crip-ti-te*; ét. gr., ξύλον, bois; κρύπτω, cacher, parce que cette substance est en quelque sorte cachée dans l'intérieur du lignite). Minér. Minéral amorphe ou en cristaux extrêmement petits, disséminés dans un bois fossile ou lignite, qui a été découvert depuis peu dans la couche plastique qui recouvre la craie.

XYLODIE. s. f. (ét. gr., ξύλον, bois; εἶδος, ressemblance). Bot. Genre de fruits hétérocarpiens, non symétriques, monospermes et ligneux, qui sont portés sur un support charnu.

XYLODON. s. m. Bot. Nom de la première division du genre fistulreme.

XYLOGLOSSE. s. m. Bot. Genre de la famille des champignons, renfermant deux espèces.

XYLOGLYPHE. s. m. (pr. *gzi-lo-gli-fe*; ét. gr., ξύλον, bois; γλύφω, graver). Didact. Celui qui grave des caractères sur le bois.

XYLOGLYPHIE. s. f. Art de graver des caractères sur bois.

XYLOGLYPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient au xyloglyphe.

XYLOGLYPTIQUE. adj. des 2 g. Didact. V. XYLOGLYPHIQUE.

XYLOGLYPHIQUE. s. f. Didact. V. XYLOGLYPHIE.

XYLOGRAPHE. s. m. (pr. *gzi-lo-gra-fe*). Didact. Graveur sur bois. || Celui qui imprime sur du bois.

XYLOGRAPHIE. s. f. (pr. *gzi-lo-gra-fi*; ét. gr., ξύλον, bois; γράφω, écrire). Didact. Art de graver sur bois.

— Art d'imprimer avec des caractères de bois, ou avec des planches de bois dans lesquelles sont taillées les lettres et les mots. De tous les arts qui ont pour but la multiplication d'un objet par l'impression, la xylographie est vraisemblablement le plus ancien, mais son origine ne remonte en Europe qu'au commencement du XVe siècle. Mais son usage fut de courte durée, car on l'abandonna entièrement, à dater de 1480, pour la typographie.

XYLOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *gzi-lo-gra-fi-ke*). Didact. Qui concerne la xylographie. Procédé xylographique.

XYLOIDE. adj. des 2 g. (pr. *gzi-lo-i-de*; ét. gr., ξύλον, bois; εἶδος, forme, ressemblance). Didact. Qui ressemble à du bois.

— Minér. Se dit d'une concrétion pseudomorphique, lorsque c'est un corps ligneux qui a été remplacé, et que le remplacement s'est fait peu à peu, de sorte que la concrétion offre la forme extérieure et la structure du bois, comme l'opale xyloïde.

XYLOIDINE. s. f. Chim. Substance produite par l'action de l'acide nitrique affaibli sur les matières végétales, et particulièrement sur la fécule de pomme de terre, parce qu'elle semble participer un peu des propriétés du ligneux.

XYLOLÂTRE. s. m. (pr. *gzi-lo-lâ-tre*). Hist. relig. Celui qui adore des idoles de bois.

XYLOLÂTRIE. s. f. (pr. *gzi-lo-lâ-tri*; ét. gr., ξύλον, bois; λατρεία, adoration). Hist. relig. Idolâtrie des xylolâtres.

XYLOLÂTRIQUE. adj. des 2 g. Hist. relig. Qui appartient à la xylolâtrie, aux xylolâtres.

XYLOLITHE. s. f. Minér. Bois pétrifié. || Végétal fossile qui, au lieu d'avoir été carbonisé, a été remplacé par une substance pierreuse.

XYLOLOGIE. s. f. (pr. *gzy-lo-lo-ji*; ét. gr., ξύλον, bois; λόγος, traité). Hist. nat. Traité des bois.

XYLOLOGIQUE. adj. des 2 g. (pr. *gzi-lo-lo-ji-ke*). Qui concerne la xylologie.

XYLOLOGUE. s. m. (pr. *gzi-lo-lo-gue*). V. XYLOGRAPHE.

XYLOMACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un xylome. || XYLOMACÉES. s. f. pl. Famille de champignons qui a pour type le genre xylome.

XYLOME. s. m. (pr. *gzi-lo-me*). Bot. Genre de champignons dont les espèces vivent sur toutes les feuilles vivantes ou mortes. Quoiqu'elles vivent dans le tissu des feuilles et que quelques-unes acquièrent une grosseur considérable, elles n'altèrent presque point la santé des plantes sur lesquelles elles se trouvent. On en connaît quarante-une espèces.

XYLOMÉ, ÉE. adj. (pr. [illegible]). Bot. V. XYLOMACÉ.

XYLOMÈLE. s. m. (pr. *gzi-lo-me-le*). Bot. Genre établi pour un arbre de la Nouvelle-Hollande, appartenant à la famille des protéacées.

XYLOMÉTRON. s. m. Bot. Genre comprenant les agarics ligneux.

XYLOMYCE. adj. des 2 g. (ét. gr., ξύλον, bois; μύκης, champignon). Bot. Qui croît sur le bois. || XYLOMYCES. s. m. pl. Ordre de plantes cryptogames, comprenant les champignons qui croissent sur l'écorce ou sur le bois.

XYLOMYZON. s. m. (du gr. ξύλον). Bot. Genre de champignons comprenant une [illegible] d'espèces qui vivent sur les arbres et sur le bois dépouillé de son écorce.

XYLON. s. m. (pr. *gzi-lon*, du gr. ξύλον, bois). Bot. Arbrisseau qui porte le coton.

XYLOPALE. s. m. (pr. *gzi-lo-pa-le*). Minér. Nom donné aux bois pétrifiés de la nature du silex résinite.

XYLOPE. s. m. (pr. *gzi-lo-pe*). Bot. Genre de la famille des [illegible]. On en connaît [illegible] espèces, dont les plus remarquables sont la xylope glabre et la xylope velue.

XYLOPHAGE. adj. des 2 g. (pr. [illegible]; ét. gr., ξύλον, bois; φαγεῖν, manger). Entom. Qui mange le bois. || XYLOPHAGES. s. m. pl. [illegible] d'insectes coléoptères qui, à l'état de larve, vivent presque tous dans le vieux bois. [illegible] les plus grands insectes connus. [illegible] d'insectes diptères qui a pour type le genre xylophage.

XYLOPHAGE. s. m. Bot. Genre de plantes composé de plusieurs [illegible] qui s'étendent sur le bois [illegible].

— Entom. Genre d'insectes diptères, [illegible] appartient à [illegible].

XYLOPHAGIE. s. f. [illegible] rit de bois.

XYLOPHAGIEN, IENNE. adj. Entom. Qui ronge le bois. || XYLOPHAGIENS. [illegible] insectes dont les larves vivent dans le bois.

XYLOPHILE. adj. des 2 g. (ét. gr., ξύλον, bois; φιλέω, aimer). Entom. Qui vit sur le bois. || XYLOPHILES. s. m. pl. [illegible] comprenant ceux qui vivent dans le bois pourri.

— Bot. Se dit des champignons qui croissent sur le bois pourri.

XYLOPHORE. s. m. (pr. *gzi-lo-fo-re*). [illegible] prêtres [illegible] et qui avaient soin de [illegible].

XYLOPHORIES. s. f. pl. (pr. *gzi-*[illegible]; ét. gr., [illegible]. Fête des Juifs, [illegible] bois [illegible] sur l'autel des holocaustes.

XYLOPHYLLE. s. f. (pr. [illegible]; ét. gr., ξύλον, bois; φύλλον, feuille). Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, [illegible] le port singulier des plantes qui le composent, par leur feuillage [illegible] et surtout par la situation de leurs fleurs ramassées en paquets, quatre et six [illegible].

— Autre genre de plantes.

XYLOPHYTE. s. m. (pr. *gzi-lo-fi-te*; ét. gr., [illegible]. Nom que les anciens donnaient à la grande consoude.

XYLOPICRON. s. m. (ét. gr., [illegible], bois; [illegible], amer). Bot. [illegible] arbre de l'île de [illegible] amer.

XYLOPIE. s. f. Bot. Genre de plantes [illegible] petits [illegible] de bois.

XYLOPRISTIQUE. s. m. [illegible] environ 22 centimètres.

XYLORGANON. s. m. (pr. [illegible]) [illegible] petits [illegible] de bois.

XYLOSTÉUM. s. m. [illegible] chèvrefeuille des bois.

XYLOSTROME. s. m. (pr. [illegible]). Bot. Genre de champignons [illegible] partie tubéreux, compactes, lisses [illegible] semblables à [illegible] de l'amadou. On en connaît sept espèces.

XYLOTE. s. m. Entom. Genre d'insectes diptères.

XYLOTOME. adj. des 2 g. Entom. Qui coupe le bois. || XYLOTOMES. s. m. pl. Section de la tribu des diptères [illegible] comprenant ceux de ces insectes dont les larves vivent dans l'intérieur des plantes [illegible].

XYLOTROGE. adj. des 2 g. (du gr. ξύλον, bois; τρώγω, ronger). Entom. Qui ronge le bois. || XYLOTROGES. s. m. pl. [illegible] de la famille des coléoptères serricornes, comprenant ceux de ces insectes qui rongent et percent le bois.

XYNÉCIES. s. f. pl. (pr. *gzi-né-ci*; ét. gr., [illegible]). Antiq. gr. Fêtes [illegible] des [illegible] Athènes [illegible]. Les xynécies se célébraient le 16 du mois hécatombéon.

XYNIADE. adj. et s. f. Myth. gr. Surnom des Nymphes [illegible] ville de [illegible] en Thessalie.

XYPHALIER. s. m. Bot. Un des noms de l'anthoxanthe.

XYPHANTHE. s. m. (pr. *gzi-fan-te*). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses.

XYRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à [illegible] famille de plantes [illegible].

XYRIS. s. m. [illegible] Bot. Genre [illegible] d'Europe.

XYROIDE. adj. [illegible] (pr. *gzi-ro-i-de*) [illegible]. V. [illegible].

XYSMALOBION. s. m. [illegible].

XYSTARCHIE. s. f. (pr. *gziss-tar-chi*). Antiq. gr. Fonction du xystarque chez les anciens Grecs.

XYSTARCHIQUE. adj. des 2 g. (pr. *gziss-*[illegible]). Qui a rapport à la xystarchie.

XYSTARQUE. s. m. [illegible] qui présidait aux xystes.

XYSTE. s. m. (ét. gr. [illegible]). [illegible] les anciens [illegible] chez les Grecs [illegible] Chez les Romains [illegible], servant de promenade.

— [illegible] Genre [illegible].

XYSTÈRE. s. m. [illegible]

XYSTÉRIE. s. f. (pr. [illegible]). Bot. Plante [illegible].

XYSTIDION. s. m. [illegible] de plantes établi sur [illegible].

XYSTIQUE. adj. [illegible] (pr. *gziss-ti-ke*) [illegible].

XYSTIQUE. s. m. [illegible] lutteur qui [illegible].

XYSTOBOLOS. (pr. *gziss-to-bo-loss*). Myth. gr. Surnom de Bacchus.

XYSTOS. s. f. (pr. [illegible]). Chirurg. [illegible].

XYSTRE. s. m. [illegible]

XYSTROPODE. adj. des 2 g. [illegible]

XYSTRIS. s. m. (pr. *gziss-triss*). Bot. Genre [illegible].

XYSTROMACROPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible]). Ornith. [illegible] les jambes [illegible].

XYSTROMICROPODE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible]). Ornith. Qui a les jambes courtes et rases. || XYSTROMICROPODES. s. m. pl. [illegible] comprenant ceux qui ont les jambes basses et écailleuses.

XYSTROPODE. adj. des 2 g. [illegible] Ornith. Qui a les jambes [illegible] l'ordre des [illegible] à [illegible].

Y s. m. Vingt-quatrième lettre de l'alphabet français. ‖ Vingt-quatrième lettre et sixième des voyelles, dans quelques langues néolatines et germaniques, qui ont pris leur alphabet de celui des Latins. ‖ En allemand, *y* est la vingt-cinquième lettre, si l'on compte *v* et *w* pour deux lettres différentes.

> Le vénérable Y, troublé dans son empire,
> Disparaîtra des mots de la lyre,
> Lui qui mieux que lui pourtant retraçait à nos yeux
> Le tronc et les rameaux de l'arbre des ayeux ?
>
> (Barthel.)

On ne s'accorde pas généralement sur le son que l'on doit donner à l'Y. Les uns veulent qu'on le prononce comme l'I, les autres comme l'U français. Nous adhérons à ce dernier sentiment, comme au seul conforme à la vérité. Cicéron écrit constamment *Purrhus* au lieu de *Pyrrhus*, *Fruges*, au lieu de *Phryges*. D'après ces observations, nous donnerons à l'Y le son de l'U qu'il eut dans le principe, et qui s'accorde parfaitement avec sa figure. En effet, pour former le son U, les lèvres s'allongent et s'entr'ouvrent un peu sans se désunir entièrement. La forme de l'Y, considérée surtout sous ce point de vue ⌣, n'est-elle pas une peinture fidèle de cette disposition des lèvres? Dans ces deux branches écartées, ne semble-t-il pas voir les deux lèvres qui s'écartent de même en s'entr'ouvrant? Le tronc dans lequel ces deux branches s'unissent et se confondent ne peut-il pas être également la réunion de ces deux mêmes lèvres, qui, à demi ouvertes d'une part, demeurent de l'autre à demi fermées? Ainsi l'Y, qu'il serait impossible d'expliquer en lui donnant le son de l'I, se développe de lui-même avec le son de l'U. Rien, dans le mécanisme de ce caractère, qui ne réponde trait pour trait à la conformation de l'organe; preuve sensible qu'en le dessinant on se proposa ce dernier pour modèle. On doit sentir maintenant ce qu'il faut penser des fables imaginées sur l'origine de l'Y. La combinaison de ce signe, le rapport si sensible de sa forme avec la disposition de l'organe qui le produit, déposent hautement contre de pareilles erreurs, et suffisent pour les réfuter.

— La plupart des grammairiens ne regardent l'*y*, en français, que comme une semi-voyelle. Suivant eux, c'est tantôt un caractère simple, et tantôt un caractère double.

— Caractère simple, il n'a pas d'autre valeur que celle de l'*i*, et il n'est plus admis dans notre orthographe, pour les mots purement français, que dans un très-petit nombre de mots; mais nous continuons à l'employer pour marquer l'origine de plusieurs mots dérivés du grec, *hymen*, *hymne*, *étymologie*, *physique*, *hypocrisie*, etc. On le conserve aussi dans les noms propres, et dans quelques mots empruntés des langues étrangères, *York*, *yacht*, etc.

— Caractère double, il vaut deux *i* accouplés, dont le premier fait partie d'une syllabe, et le second en commence une autre, comme dans *citoyen*, *employé*, *royal*, *appuyer*, *pays*, etc., qui se prononcent comme s'il y avait *citoi-ien*, *emploi-ier*, *roi-ial*, *appui-ier*, *pai-is*, etc.

— On ne trouve pas de mot français correctement formé du grec, et commençant par *y*, quoique cette lettre soit purement grecque; en effet, partout où elle commence un mot en grec, elle est affectée de l'esprit dur qui se représente en français par un *h*.

— On se servait autrefois de l'*y*, en français, au lieu d'*i* final, et l'on écrivait *aussy*, *icy*, *loy*, *foy*, *roy*, sans autre raison que le caprice des copistes, à qui la forme de cette lettre donnait occasion de faire des traits de plume. Cette figure d'*y* étant introduite avec quelque raison dans le milieu des mots où il y avait deux *i*, a passé dans la suite, mais sans nécessité, à la fin des mots; et les écrivains qui l'ont vue dans les mots *moyen*, *loyal*, etc., l'ont mise dans *moy*, *loy*, etc. Quoique nous trouvions presque toujours *y* pour *i* à la fin des mots dans les auteurs qui ont précédé le XVII^e^ et même le XVIII^e^ siècle, cependant Jacques Sylvius s'était déjà élevé contre cet abus dès le commencement du XVI^e^ siècle. Les Français, dit-il, ne doivent mettre l'*y* grec qu'aux mots grecs écrits par υ, et écrire *ami*, *roi*, *loi*, et non *amy*, *roy*, *loy*. Cette dernière réforme a eu lieu, et il y a plus d'un siècle que cette orthographe est la seule en usage.

— Dans l'ancien français, *y* n'équivalait qu'à l'*i* simple, même entre deux voyelles, et ne se liait point à celle qui le précédait; ainsi l'on écrivait *payen*, *glayeul*, *ayeul*, etc., et l'on prononçait *pa-ien*, *a-ieul*, etc. On a aussi écrit *paier* pour *payer*, c'est-à-dire pour *pai-ier*, ce qui suffirait pour prouver combien est fausse la dénomination d'*i grec*. Dans l'orthographe moderne, le *j* ayant pris un son différent de l'*i*, on s'est affranchi de ces inconséquences, et l'on n'a admis l'*y* entre voyelles que comme l'équivalent de *ii*. Pourquoi ce principe n'est-il suivi qu'irrégulièrement par nos lexicographes? Voilà ce qu'on ne saurait expliquer. A l'égard des mots peu connus surtout, comment sait-on si, par exemple, *royoc*, *quapoyer*, *papayer*, *cayopollin*, doivent se prononcer *ro-ioc*, *quapo-ier*, *ca-iopollin*, ou *roi-ioc*, *quapoi-ier*, *papé-ier*, *cai-iopollin*? Nous expliquerait-on pourquoi les mêmes auteurs qui n'écrivaient pas *payen*, *cayeu*, *gayac*, etc., écrivent *papayer*, *royoc*, *cayopollin*, pour *papaïer*, *roioc*, *caïopollin*? Pourquoi donc admettre la nouvelle orthographe pour les premiers et non pour les derniers? N'a-t-on jamais fait ces observations aux naturalistes, qui emploient presque indistinctement l'*y* ou l'*i*, même pour les noms tirés des langues où l'*y* n'est pas en usage! Comprend-on qu'on puisse trouver dans des ouvrages récemment imprimés, *glayeuls*, *nayades*, etc., et que les dictionnaires puissent donner encore *cayman* ou *caïman*, etc.

— C'est mal à propos que quelques auteurs ou imprimeurs écrivent *citoïen*, *moïen*, etc., avec un ï.

— On l'appelle ordinairement *i grec*; mais, selon la méthode moderne, on dit simplement *i*.

— Ce caractère, qui est proprement un *i* grec, ne se devrait employer, dit Dangeau, que dans les mots pris de la langue grecque. Cependant on est venu à s'en servir dans les mots purement français. Voici comment cela est arrivé. Quand dans l'écriture il se trouvait deux *i* de suite, et qu'ils étaient joints par une liaison, comme les écrivains ont accoutumé de joindre la plupart des lettres d'un même mot, il y avait à craindre qu'on ne les prît pour un *u*. Afin d'y remédier, on allongea la queue du second *i*, et l'on trouve encore beaucoup de livres latins, soit manuscrits, soit imprimés, où les derniers *i* de *Flaminij*, de *Caij*, sont plus longs que les autres. On en usa de même dans les mots de la langue française où l'on prononce deux *i*, comme dans *moyen*, *loyal*, et l'on allongea la queue du dernier de ces *i*; et comme cela faisait une figure fort semblable à celle du véritable *i* grec, on les confondit ensemble et l'on nomma *i* grec ce qui n'était proprement que deux *i*.

— L'*y* est une des lettres inventées par Palamède.

— Des écrivains distingués ont tenté de bannir de la langue cette lettre, surtout lorsqu'elle est placée entre deux consonnes et à la fin des mots, et ils sont parvenus à la remplacer dans beaucoup de mots par un *i*. Il paraît que la dispute sur le retranchement de l'*y* remonte jusqu'à Louis XIV, et que ce prince en prit le parti, surtout dans le mot *roy*, qu'il voulait qu'on continuât d'écrire par un *y*.

— Autrefois on écrivait que *je voye*, *que j'envoye*, *que j'ennuye*, etc., parce qu'on y faisait entendre le son de l'*y*, mais la prononciation ayant changé, on écrit aujourd'hui *que je voie*, *que j'envoie*, *que j'ennuie*, etc. Dans les mots terminés en *aye*, l'usage tend à introduire la même orthographe; cependant l'Académie laisse encore le choix entre l'*i* et l'*y* dans ce dernier cas.

— De la lettre grecque Υ, les Romains firent leur V, à la fois aspiration ou consonne et voyelle équivalant à l'*u*; la petite lettre *y*, imitée du gamma, rappelle par sa forme le digamma. Très-probablement les Romains, à l'exemple des Grecs, ne faisaient pas une grande différence entre le son de l'*y* et celui de l'*u*, car ils écrivaient indistinctement *satyra* et *satura*, *Sylla* et *Sulla*, et chez Ennius le nom de *Phryges* est écrit *Bruges*, mais cet *u* est l'*y* français prononcé à l'aide des dents, et dont l'équivalent dans les langues germaniques est l'ü

— Les Latins n'ayant adopté que fort tard l'y, ne le considéraient pas comme une lettre de leur alphabet, et ne l'employaient que dans les mots tirés du grec; selon Martianus Capella, ils la prononçaient comme les Gaulois prononçaient leur *u*, c'est-à-dire probablement comme nous prononçons aujourd'hui le nôtre. Quelques auteurs pensent néanmoins que le son de l'*y* était le même que celui de *œ*; en effet, dans les manuscrits grecs les plus anciens, il y a de fréquentes confusions entre *œ* et *υ*.

— Dans les langues germaniques, l'*y* s'appelle aussi *aï*, et placé en tête des mots, il sert très-fréquemment de consonne avec la valeur de l'I dans *Iena*, où il ne faut entendre que deux syllabes, *ye-na*. C'est de la même manière que les Anglais prononcent le mot *yes*, les Espagnols, celui de *Yago*. En français, par exemple, dans *Yonne*, ce n'est pas le même son, l'*y* restant toujours un peu détaché de la voyelle qui le suit, sauf le mot *yatagan* et quelques autres.

— En allemand, l'I est préféré à l'Y initial; en russe, on n'emploie jamais l'*y* de cette manière; les mots qu'on écrit ordinairement *Yakoutes*, *Yermolow*, *Youg*, s'écrivent, *Iakoutes*, *Iermolow*, *Ioug*.

— Y, en espagnol, quoiqu'il ait été pris par quelques personnes pour la particule nobiliaire, n'est que la conjonction *et* que l'on place entre deux titres.

— Dans l'alphabet roman, l'*y* n'est jamais employé comme lettre numérale, et il ne figure jamais comme abréviation dans les inscriptions.

— Chim. Dans les formules atomiques, signifie Yttrium.

— Sert souvent en algèbre pour désigner Une inconnue.

— Est un signe qui se met à Paris sur les boutiques, pour y annoncer que l'on vend à prix fixe. C'était autrefois l'enseigne des bonnetiers, par un mauvais jeu de mots sur cette locution du vieux langage, *à li grègues*, aux culottes.

— Comme signe d'ordre, *y* indique le 24e objet d'une série, et quelquefois le 23e, parce que, dans l'ancien alphabet, [illegible] que pour une lettre, [illegible]

— Dans le commerce et le [illegible] registre. Registre Y.

— Sert à marquer, sur une planche de gravure, les figures analogues au texte, pour en trouver, par le renvoi, l'explication dans l'ouvrage.

Poinçon d'acier au bout duquel est gravé un *y*, pour frapper ou imprimer cette lettre.

— Dans les lettres numérales employées au moyen âge, Y valait 150. Surmonté d'une ligne horizontale, il valait 150,000.

— Sur les anciennes monnaies de France, il indique celles qui ont été frappées à Bourges.

— Les anciens donnaient quelquefois à ce caractère le nom de *lettre de Pythagore*, ou celui d'*arbre de Samos*, [illegible]

[illegible]

Y, adv. relat. (du lat. *ibi*, en retranchant la première syllabe [illegible]) [illegible]

[illegible]

— On dit généralement dans la conversation, [illegible]

[illegible]

— Cependant l'harmonieux auteur de Télémaque ne s'est pas fait scrupule [illegible] l'adverbe *y* avec le verbe *aller* [illegible]

[illegible]

— Sert à former les gallicismes *il y a*, *il y avait*, *il y eut*, *il y aura*, etc. Il y a [illegible] a-t-il quelque chose pour votre service? V. AVOIR.

— Y, qui est essentiellement adverbe, joue quelquefois le rôle de pronom, puisqu'il a la vertu de rappeler, de représenter les personnes dont on a parlé. Dans ce cas il est des deux genres et des deux nombres. C'est un homme équivoque, ne vous y fiez pas. On m'a dit tant de mal de cet homme, et j'*y* en vois si peu. (La Bruy.) A chaque moment qu'on la voit, on *y* trouve un nouvel éclat. (Fén.) Si toutes les femmes étaient inconstantes et légères, ce serait folie que de s'*y* attacher. (***)

La haine entre les grands se calme rarement,
La paix souvent n'y sert que d'un amusement. (CORN.)

— Y peut également représenter les choses dont on a parlé. Quant à la raison que vous m'alléguez, je m'y rends. J'ai pour le moment laissé de côté cette objection, j'y répondrai dans la suite. C'est lorsque nous nous sommes éloignés de notre pays, que nous sentons surtout l'instinct qui nous *y* attache. (Chateaub.) Tous les jours vont à la mort, le dernier *y* arrive. (Montaigne.) Les choses de la terre ne valent pas qu'on s'*y* attache. (Noel.) Personne ne veut avancer son argent ou ses autres richesses sans *y* faire aucun profit. (Dup. de Nemours.)

Voit-on du cœur humain les replis tortueux?
Est-il un moyen sûr pour ne pas s'*y* méprendre?
(CORN.)

J'ai, comme Bajazet, mon chagrin et mes soins,
Et je veux un moment *y* penser sans témoins. (RAC.)

— Il se traduit toujours par un pronom personnel, complément d'une préposition qui peut être *à*, *en*, *dans*, *sur*, *entre*, etc. *On m'a dit tant de mal de cet homme, et j'y en vois si peu*, c'est-à-dire, j'en vois si peu en lui. *A chaque moment qu'on la voit, on y trouve un nouvel éclat*, c'est-à-dire, on trouve en elle. *La haine entre les grands*, etc. *La paix souvent n'y sert*, etc., c'est-à-dire, sert entre eux.

— Bien que *y* rappelle, représente les personnes aussi bien que les choses, cependant l'emploi est plus fréquent pour celles-ci que pour les premières.

— *Fiez-vous-y*. Ayez confiance en lui. || Se dit souvent, par antiphrase, pour Ne vous y fiez pas.

— Lorsque *y* signifie Cela, [illegible] Dieu, dont on ne saurait se passer, on trouve [illegible] grands [illegible]

[illegible]

— Comme les [illegible] après le verbe [illegible]

[illegible] vous l'ordonne. (Th. Corn.)

[illegible]

comme on fait pour le [illegible]

[illegible]

— Hors de l'impératif, qu'il y ait ou non négation, [illegible]

[illegible] (Montesq.)

Il peut aussi en être séparé par un autre verbe sous la dépendance duquel se trouve le premier. En sortant de l'état de nature, nous forçons nos semblables d'en sortir aussi; nul n'*y* peut demeurer malgré les autres. (J.-J. Rouss.)

Je ne sais ni tromper, ni feindre, ni mentir,
Et quand je le pourrais, je n'*y* puis consentir. (BOIL.)

Le bec de la cigogne *y* pouvait bien passer,
Mais le museau du sire était d'autre mesure.
(LA FONTAINE.)

— Quand il n'y a pas négation, les formes *nous-y*, *vous-y*, etc., se placent après le verbe à l'impératif.

Le mari de Madame aujourd'hui m'a promis
De faire ma fortune. — Est-il bien vrai, Lisette?
Et je t'épouserai dès que [illegible]
Bon! attendons-nous-y! [illegible]
D'autres amants viendront, [illegible]
(VOLTAIRE.)

Dans ce réduit cachez-vous tout le jour,
Vous trouverez un ample manteau noir,
Fourrez-vous-y. (ID.)

— S'il y a négation, au contraire, ces mêmes formes se mettent devant le verbe à l'impératif. [illegible] un autre père avec de l'argent! Ne t'y trompe point, ce n'est pas même un maître [illegible] lui donnes, c'est un valet. (J.-J. Rouss.) Un homme vous flatte-t-il? Ne vous y fiez pas. Il veut vous tromper. (***)

— Hors de l'impératif, les formes *m'y*, *t'y*, *s'y*, etc., précèdent [illegible] pour m'*y* remettre, j'ai passé tous ces jours [illegible]

[illegible]

— On [illegible] la ville de Vevay [illegible]

[illegible] (De Bo[illegible]) [illegible] aurez de Livry. Si j'avais [illegible]

[illegible]

peuvent [illegible]

[illegible]

Il y eut de ma vie, de mon honneur [illegible]

[illegible]

[illegible] en parlant de l'Amour:

[illegible]

Ces façons de parler [illegible]

— [illegible] ce mot [illegible] *accompli*, *terni*, etc., etc.

[illegible]

YA [illegible]

[illegible]

YABACANI [illegible]

YABAG [illegible]

YACHT [illegible] holl. [illegible]

[illegible]

YACK [illegible]

[illegible]

YACNA [illegible] crifice.

YACOLA [illegible]

YACON [illegible]

YACONDE [illegible]

YACOS [illegible]

[illegible]

YÂDAVA [illegible]

YADJOURVEDA [illegible]

YADJOUS [illegible]

YADOU [illegible]

YAGAMONS [illegible]

YAGATH [illegible]

YAGOUI [illegible]

YAHIE. Myth. or. Nom de l'ange de la mort [illegible]

YAK [illegible]

[illegible]

YAKOB [illegible]

YAKOUB. Nom de deux rois de Fez.

YAKOUT. Célèbre géographe syrien, né en 117., mort en 1229.

YAKOUTSK. Géogr. V. IAKOUTSK.

YALOTECHNICIEN. s. m. (pr. *ia-lo-tek-ni-ciin*; du gr. ὕαλος, verre; τέχνη, art). Fabricant d'objets en verre. L'orthographe régulière de ce mot serait *hyalotechnicien*.

YALOTECHNIE. s. f. (pr. *ia-lo-tek-ni*). Art de travailler le verre. On devrait écrire *hyalotechnie*.

YALOTECHNIQUE. adj. des 2 g. (pr. *ia-lo-tek-ni-ke*). Qui a rapport à l'yalotechnie. Musée yalotechnique. On devrait écrire *hyalotechnique*.

YALOUNG-KIANG. Géogr. Grand fleuve de la Chine, dont le cours est de 1,200 kilom.

YALPOR. Myth. amér. Dieu du tonnerre, chez les anciens Péruviens.

YAM. s. m. Grosse racine des climats intertropicaux. Les voyageurs en font un grand usage. On la mange bouillie ou rôtie.

YAMA. Myth. ind. Nom du dieu qui juge les morts.

YAMABOUS. s. m. Relat. Nom de certains religieux, au Japon.

YAMADER-MARAJA. Myth. ind. Le dieu des enfers.

YAMALLA. Myth. asiat. Dieu des Tchouaches.

YAM-MUEL. s. m. Bot. Arbrisseau cultivé en Chine à cause de ses fruits, qui sont très-agréables à manger, et qui ressemblent à ceux du cerisier. On les mange crus, et l'on tire des fruits mûrs du yam-muel, par fermentation, une espèce de vin d'une odeur, d'une saveur et d'une couleur agréables.

YAMOUNA. Myth. ind. Fille de Soûrya et sœur de Yama.

— Géogr. Rivière qui prend sa source sur le flanc méridional de l'Himâlaya, et va se jeter dans le Gange.

YANAON. Géogr. Ville de l'Hindoustan, où l'on trouve un comptoir français; 6,700 hab. ‖ Le territoire qui l'environne a 17,000 hab.

YANDABOU. Hist. Ville de l'empire birman, où fut conclu, en 1826, un traité par lequel l'empereur des Birmans abandonnait aux Anglais une partie de l'Inde transgangétique.

YANG. s. m. Philol. chin. Une des deux effigies engendrées par le Taï-ki; c'est la nature parfaite, subtile, céleste, lumineuse. Le Yang est représenté dans les Kouas par la ligne continue.

YANG-TCHEOU. Géogr. Ville de la Chine, ch.-l. de départ.; 200,000 hab.

YANG-TI. Empereur de la Chine, mort en 1716.

YANG-TSE-KIANG. Géogr. Grande rivière de l'empire chinois, dont le cours est de 4,700 kilom., et la largeur de 2 kilom. presque partout, et 30 kilom. à l'embouchure.

YANI. Géogr. Royaume de la Sénégambie, fertile en blé, tabac, indigo, coton, etc.

YANKEE. adj. et s. des 2 g. (pr. *ian-ki*). Sobriquet par lequel les Anglais désignent familièrement, et avec une espèce de dénigrement, les habitants des États-Unis de l'Amérique du Nord, et principalement la bourgeoisie commerçante. C'est une imitation de la manière dont les nègres de la Virginie, et quelques peuplades indiennes, articulent le mot *english*, anglais.

YANOLITHE. s. m. Minér. Nom donné au minéral confondu si mal à propos, sous le nom de schorl violet, avec ceux qu'on nommait schorl.

YAO. Géogr. Ville du Japon, dans l'île de Niphon.

YAO. Empereur chinois, vers l'an 2357 avant J.-C., fut le premier Chinois qui fit faire des observations astronomiques. On donne à son règne une durée d'environ cent ans.

YAOUR. s. m. (de *djiaour* ou *ghiaour*, infidèle). Relat. Nom par lequel les musulmans désignent tous ceux qui n'appartiennent pas à leur croyance.

YAOURE. Géogr. Ville de Nigritie, cap. d'un royaume du même nom.

YAPA ou **YAPU.** s. m. Ornith. Espèce d'oiseau du Brésil. On assure qu'il répand une mauvaise odeur lorsqu'il est en colère, et qu'il est utile dans les maisons parce qu'il détruit les araignées, les grillons et autres insectes qu'il attrape en furetant dans tous les coins des logements.

YAPOCK. s. m. (d'*Oyspock*, fleuve de l'Amérique méridionale). Mamm. Espèce de petite loutre de la Guiane.

YAPORE. s. m. Ornith. Espèce de cassique de la Guiane.

YAPOUS. s. m. Ornith. Espèce d'oiseaux d'Amérique. Les *yapous* suspendent leurs nids, comme des girandoles, aux arbres de l'Amérique. (A. Mart.)

YAPPÉ. s. m. Bot. Grande et mauvaise herbe qui infecte les savanes de la Guiane.

YAPURA. Géogr. Grande rivière de l'Amérique méridionale, qui prend sa source au pied des Andes, dans la Colombie, sépare cette contrée du Brésil et se jette dans l'Amazone. Cours, 1,400 kilom.

YAQUARUNDI. s. m. (pr. *ia-koua-ron-di*). Mamm. Quadrupède qui a les mœurs du renard.

YARD. s. m. Métrol. Mesure de longueur employée en Angleterre; elle vaut 0 m 91.

YAREMLER. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Turquie, valant 99 centimes.

YARÈTE. s. f. Bot. Plante ombellifère, qui couvre la terre sous forme de gazon, et de laquelle suinte une gomme résine abondante.

YARIN. s. m. Pharm. Ancien nom d'une préparation volatile faite avec l'airain.

YARKAND. Géogr. Ville du Turkestan chinois, ch.-l. du pays d'Yarkand; 60,000 hab. ‖ Rivière du Turkestan chinois. Cours, 1,500 kil.

YARMOUTH. Géogr. Ville d'Angleterre, comté de Norfolk; 18,000 hab.

YAROPOLK Ier. Grand duc de Russie. Régna de 972 à 980. ‖ YAROPOLK II. Régna de 1132 à 1139.

YAROSLAF Ier. Grand-duc de Russie. Régna de 1019 à 1054. ‖ YAROSLAF II. Régna de 1238 à 1247. ‖ YAROSLAF III. Régna de 1263 à 1272.

YARQUÉ. s. m. Mamm. Espèce de singe nocturne.

YARRIBA. Géogr. Royaume de Nigritie; cap. Katonga.

YASODA. Myth. ind. Nourrice de Crichna, on lui donna ce dieu enfant, en échange de sa propre fille.

YASSA. s. m. Relat. Corps de lois dont Gengis Khan passe pour être l'auteur.

YATAGAN. s. (*y* asp.). Sorte de poignard turc, de coutelas dont la lame est oblique, et dont le tranchant forme, vers la pointe, une courbe rentrante. Porter un yatagan à sa ceinture. Étendre son ennemi à ses pieds d'un coup de yatagan. J'ajoutai à ce fusil un couteau de chasse turc avec lequel j'avais haché le *yatagan* de Sa Hautesse. (A. Dum.)

YATHÂ. s. m. Hist. relig. Nom d'une prière en usage chez les Parses.

YATI. s. m. Hist. relig. Nom que l'on donne, chez les Indiens, au pénitent vainqueur de ses passions.

YATISI. s. m. Hist. relig. Heure du coucher chez les Turcs. Il y a une oraison qui se fait à l'heure du yatisi.

YATNIKA. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte bouddhiste, qui croit que les efforts de l'intelligence peuvent assurer le salut.

YAUK. Myth. Divinité que les Arabes adoraient sous la forme d'un cheval.

YAW. s. m. (pr. *iô*). Pathol. Maladie de la peau, qui est endémique sur les côtes de la Guinée. Des médecins regardent le yaw comme la syphilis avec des modifications, ou du moins comme ressemblant à la syphilis. C'est la même maladie que le pian ou frambésia des colonies. Il reste souvent, après le traitement et la cessation des différents symptômes, une pustule plus grosse que les autres. On l'appelle, dans le pays, la *maîtresse yaw*, *la mère yaw*. Les noirs disent *la maman yaw*.

YAYA. s. m. Hist. ott. Membre d'une ancienne milice turque.

YAYA-BEY. s. m. Hist. ott. Officier des janissaires, pourvu d'un bénéfice militaire.

YAYÂTI. Temps hér. ind. Fils de Nahoucha, et cinquième roi de la race lunaire.

YAZIDJI. s. m. Hist. ott. Employé du bureau des rôles des janissaires.

YAZIDJI-EFFENDI. s. m. Hist. ott. Secrétaire du kizlar-agha.

YBÉRA. Géogr. Grand lac de l'état de Buénos-Ayres.

YBERVILLE (Lemoyne d'). Intrépide corsaire français, né à Montréal en 1662, mort en 1706, combattit les Anglais au Canada avec un courage extraordinaire. Il reconnut, en 1698, l'embouchure du Mississipi, dont une branche porte encore son nom, établit la première colonie française dans la Louisiane.

YCHO. s. m. Bot. Espèce de jonc de l'Amérique. La nature fait croître en abondance, dans ceux de l'Amérique, une espèce de jonc appelé *ycho*, qui est la nourriture favorite du lama. (B. de St-P.)

YCHYDE. s. f. Anc. cout. Espèce de rente.

YCORY. s. m. Espèce de fruit des Indes. Le dessert était arrivé, composé de beurre, de fromage, de noix de coco et d'*ycory*. (Brill.-Savar.)

YDRASIL. s. m. Myth. celt. Frêne sacré, sous lequel les dieux s'assemblent pour rendre la justice.

YE. s. m. Gramm. ar. Lettre vingt-huitième et dernière de l'alphabet neski. Comme signe numéral, le ye vaut 10.

YE. Géogr. Golfe du Zuyderzée, qui sépare la Hollande septentrionale de la Hollande méridionale. A cause de son peu de largeur, on peut plutôt le regarder comme un bras de mer que comme un golfe. ‖ Ville de l'Inde transgangétique anglaise, ch.-l. de la province, autrefois royaume de Ye.

YÈBLE. s. m. Bot. V. HIÈBLE.

YECLA. Géogr. Ville d'Espagne, dans le royaume de Murcie; 12,000 hab.

YED. s. m. Astron. Nom d'une belle étoile de moyenne grandeur, dans la constellation de Pégase.

YÉDO. Géogr. Capitale du Japon, sur le golfe d'Yédo. On fait varier sa population de 700,000 à 2,000,000 hab.

YELDIC. s. m. Philos. hermét. Mercure philosophale, matière de la pierre hermétique.

YELDIS. s. m. (pr. *iel-diss*). Philos. hermét. Le verre.

YÉLION. s. m. (du gr. ὕαλος, verre). Philos. hermét. Le verre.

YEMAS. s. m. Art culin. Jaunes d'œufs confits à la manière de Saragosse et de Valence.

YÉMEN. (pr. *iémenn*). Géogr. Vaste contrée d'Arabie. Ce pays, dont une partie est stérile, produit l'encens, la myrrhe, le baume, et surtout le café le plus estimé. Environ 3,000,000 hab. Cap. Sana.

YÉMÉNIEN, IENNE. adj. et s. Géogr. Habitant de l'Yemen. ‖ Qui appartient à l'Yemen ou à ses habitants. Race yéménienne. Langue yéménienne.

YÉNITCHÉRI. s. m. (littér. *nouvelle milice*). Hist. ott. Nom des jannissaires.

YÉNITCHÉRI-KIATIBI. s. m. Hist. ott. Secrétaire des janissaires.

YÉNITE. s. m. Minér. Fer silicéo-calcaire.

YENKÉ-CADINE. s. f. Hist. ott. Femme qui sert d'introductrice au marié chez la nouvelle épouse. On dit aussi absol. *yenké*.

YEN-VANG. Myth. chin. Le roi de l'enfer.

YEOMAN. s. m. Hist. Propriétaire campagnard en Angleterre. ‖ Membre d'une milice formée pour la défense du pays et la police locale. ‖ Se disait autrefois d'une garde particulière des rois d'Angleterre.

YEOMANRY ou **YEOMANRIE.** s. f. Hist. angl. Espèce de garde nationale à cheval ou de gendarmerie civile, qui est chargée de la défense et de la police locale.

YER. s. m. Gramm. Nom d'un signe usité dans l'écriture russe. Quelques grammairiens en font deux lettres de l'alphabet; l'une, *ierr*, marque que la finale du mot est forte; et l'autre, *ière*, équivaut à un *e* muet ajouté. Tous les mots russes et slavons finissant par une consonne, portent après cette consonne un *yer*, c'est-à-dire, *ierr* ou *iere*.

YERLI-NEFARATS. s. m. pl. (litt. *troupes locales*). Hist. ott. Genre de troupes irrégulières, qu'on lève, en Turquie, dans les environs d'une ville menacée par l'ennemi.

YERMEEBESBLÊK. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Turquie, valant 15 fr. 68 c.

YERVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant., arr. d'Ivetot (Seine-Inférieure); 1,040 hab.

YERY. s. m. Gramm. Lettre de l'alphabet slave et russe, qui correspond à notre *y*.

YÉSO. Géogr. La plus septentrionale des quatre grandes îles du Japon. 560 kil. sur 450. Ch.-l. Matsmaï.

YET. s. m. (pr. *iè*). Conchyl. Genre de coquilles univalves du genre des volutes.

YÉTAPA. s. m. Ornith. Nom que les habitants du Paraguay ont imposé à un oiseau, par allusion à sa manière de suspendre son vol en ouvrant fortement, puis resserrant sa très-longue queue. ‖ Ils donnent aussi cette dénomination à un milan, d'après la forme de sa queue.

YETTE. s. m. Ancien nom d'une pierre dure, opaque, rouge, qui avait les mêmes usages que la pierre de touche.

YEU-CHA. s. m. Bot. Arbre de la Chine, dont les graines fournissent une grande quantité d'huile fine et jaunâtre, qui sert pour l'éclairage à Canton et à Macao. On en fait aussi usage pour la friture. C'est une espèce de thé.

YEUSE. s. f. Bot. Sorte de chêne qui conserve ses feuilles vertes en toute saison, et qu'on nomme aussi *chêne vert*, nom équivoque en ce qu'il y a beaucoup d'espèces de ce genre qui conservent leurs feuilles toujours vertes. ‖ Il y a une fausse yeuse, dont les glands, qu'on mange crus ou cuits, ont le goût de la châtaigne.

— C'est à tort que M. de Valori n'a donné que deux syllabes à ce mot. L'*yeuse* à la feuille noire et le triste cyprès. Il est de trois syllabes, en vers comme en prose.

Il est une hauteur
Où l'*yeuse*, croissant sur la terre isolée,
Couvre d'un roi latin l'antique mausolée.
(DELILLE.)

Sur l'*yeuse* au vieux tronc, à gauche croassant,
Trois fois l'oiseau devin m'a paru menaçant.
(DORBEC.)

YEUX. s. m. pl. (pluriel du mot *œil*). De fameux peintres, chez les Grecs, pour rendre Vénus plus intéressante, la représentaient avec les *yeux* un peu louches. (B. de St-P.) Les végétaux n'ont point d'*yeux* pour voir, ni de paupières pour les voiler. (Id.) En disant ces mots, les larmes me vinrent aux *yeux*, et, tombant à genoux, je remerciai le ciel qui, pour m'apprendre à supporter mes maux, m'en avait montré de plus intolérables que les miens. (Id.) V. ŒIL.

YEZAD. Myth. pers. Le bon principe.

YEZD. Géogr. Ville de Perse, dans le Farsistan. On y trouve un grand nombre de Guèbres ou Parsis; 75,000 hab.

YEZDEDJERD. Nom de trois rois de Perse.

YEZDEDJERDIQUE. adj. des 2 g. Hist. Qui appartient à Yezdedjerd, roi des Perses, petit-fils de Cosroès.

— Chron. *Année yezdedjerdique*. Année anciennement en usage chez les Perses; on fixe le commencement de cette ère à l'an 632 de Jésus-Christ.

YEZID. Nom de trois califes de Damas.

YÉZIDE. adj. et s. des 2 g. Nom d'un peuple arabe, à l'E. et au S. de la Turquie d'Asie. Les Yézides adorent les astres et reconnaissent deux principes. Ils sont au nombre d'environ 200,000.

YGA. s. m. Bot. Arbre du Brésil, dont les anciens habitants enlevaient avec adresse l'écorce d'une seule pièce, pour en construire des canots capables de porter plusieurs hommes.

Y GREC. s. m. Techn. Outil de fer des glaciers, avec lequel on saisit la tête de la glace lorsqu'on la plaçant on a besoin de la tirer à soi. ‖ Tout ce qui a la forme de la lettre Y. ‖ Sorte de petit papier.

— Entom. Espèce de papillon qui se nourrit de feuilles de menthe.

— Nom que l'on donne improprement à l'*y*, puisque dans les mots mêmes qui sont formés du grec, il équivaut à l'*u* grec et non à l'*i*.

YHARIT. s. m. Philos. hermét. Blanchissement du laiton des philosophes, ou leur argent.

Y-KING. s. m. (littér. *le livre des changements*). Philol. chin. Un des plus anciens monuments littéraires de la Chine, espèce d'encyclopédie qui traite de la physique, de la morale et de la métaphysique. L'Y-king est un livre symbolique qui a exercé la sagacité de Confucius et des plus habiles philosophes chinois.

YLDEGOUZ. Fondateur de la dynastie des Atabeds de l'Aderbaïdjan, mourut en 1172.

YLIA. s. m. Minér. Nom qu'on a donné à la terre qui provient de la décomposition d'une lave appelée *grunstein*. C'est cette terre qui est la cause première de la fertilité des terres et des terrains qui forment la masse principale de plusieurs chaînes de montagnes du Bas-Rhin. L'orthographe de ce mot est incorrecte; on devrait écrire *ilia*, puisqu'il commence en grec par un ι et non par un υ.

YMER. Myth. scand. Géant qui fut tué par les dieux, et dont le corps leur servit à fabriquer la terre.

YMNITRICHE. s. m. Bot. Genre de mousses établi pour placer quelques espèces du genre polytriche. On devrait écrire *hymnitriche*.

YMNODIPHYTE. s. m. (ét. gr., ὑμενώδης, membraneux; φυτόν, plante). Bot. Se dit des plantes dont les organes de fructification sont entourés d'une spathe. Orthographe incorrecte au lieu d'*hymnodiphyte*.

YMNOSTÈME. s. m. Bot. Espèce de lobélie.

YN. s. m. Philol. chin. Une des deux effigies engendrées par le Taï-ki: c'est la matière imparfaite, grossière, terrestre, obscure. Le yn est représenté dans les Kouas par la ligne brisée.

YNAMBU. s. m. Ornith. V. TINAMOU.

YNCA. s. m. V. INCA.

YO. s. m. Relat. Espèce de flûte chinoise.

YOCTANIDE. s. m. Hist. Descendant de Yoctan.

YOD. s. m. Gramm. hébr. Nom de la dixième lettre de l'alphabet hébraïque; elle répond à notre *y*. ‖ Pris comme lettre numérale, le yod vaut 10.

YOGA. s. m. Hist. relig. Pratique de dévotion qui a pour but de s'unir avec le grand Être.

— Philos. ind. Doctrine qui enseigne l'éternité de la matière et de l'esprit, identifiés avec la Divinité, dont ils ne sont que des modifications. Ce système donne aussi les moyens d'obtenir l'émancipation finale.

YOGA-SASTRA. s. m. Philos. ind. Titre d'un livre philosophique, dont les principes se rattachent au système Sankhya.

YOGI. s. m. Hist. relig. Nom qu'on donne à des religieux indiens qui, pour s'unir plus étroitement avec le grand Être, se rendent insensibles à toutes les impressions extérieures.

YOGUISTE. adj. des 2 g. Se dit de la doctrine unioniste d'Yogi.

YOKOLA. s. m. Relat. Poisson qui se conserve après avoir subi quelque préparation, et dont certaines peuplades de Sibérie font leur nourriture.

YOLATOLE. s. f. Relat. Sorte de boisson fermentée, que l'on fait avec du maïs, dans les Indes occidentales.

YOLE. s. f. (*y* aspiré). Mar. Sorte de petit canot léger qui va à la voile et à l'aviron, mais qui n'est pas propre à porter de lourds fardeaux. Les yoles servent particulièrement aux officiers supérieurs des bâtiments de l'État.

YOLOCHITE. s. m. Bot. Arbre du Mexique.

YOLOF. adj. et s. Géogr. Nom d'un peuple noir de la Sénégambie. Les Yolofs ont un gouvernement monarchique et féodal. Les uns sont mahométans, les autres fétichistes.

YOLOTOTL. s. m. Ornith. Oiseau du Mexique.

YON (SAINT-). Maison chef d'ordre, située dans le faubourg Saint-Lever, à Rouen. || *Ordre de Saint-Yon.* Congrégation plus connue sous le nom de *frères des écoles chrétiennes*, qui est agrégée depuis 1725 à l'état monastique.

YONG-CHING-FU. s. f. Hist. Tribunal militaire suprême. Le président du Yong-ching-fu est un des plus grands dignitaires de la Chine.

YONNE. Géogr. Rivière navigable de France, qui passe à Auxerre, à Joigny, à Sens, et se jette dans la Seine à Montereau. Son cours est de 280 kilom. || Dép. de la France, formé de parties de l'ancienne Bourgogne, de l'ancienne Champagne et de l'Orléanais; 355,200 hab. Ch.-l. Auxerre. Bons vins. Ce département a 5 arr., 37 cant., 481 comm.; il appartient à la 18e division militaire, ressortit à la cour royale de Paris, et a un archevêché à Sens.

YORK. Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté d'York, archevêché; 30,000 hab. || Comté qui a 1,175,000 hab.

— Hist. *Duc d'York.* Titre que portèrent plusieurs princes du sang d'Angleterre. || *Bataille d'York.* Victoire remportée par Cromwel sur les troupes royales, au mois de juillet 1644.

YORK. Branche célèbre de la maison royale des Plantagenets, joua un rôle important dans la guerre des deux Roses, où elle luttait contre la maison de Lancastre. La maison d'York fournit trois rois à l'Angleterre; la maison de Tudor, qui se rattachait aux Lancastres, finit par la supplanter. Dans les guerres civiles, les partisans de la maison d'York se distinguaient par une rose blanche, et les partisans de Lancastre par une rose rouge.

YORKSHIRE. Géogr. Comté d'York. V. YORK.

YORK-TOWN. Géogr. Ville du Haut-Canada. || Ville des Etats-Unis, dans le Maine.

— Hist. *Bataille d'York-Town.* Victoire remportée par Washington et le comte de Grasse sur l'armée anglaise, le 19 octobre 1781.

YO-TCHEOU. Géogr. Ville de Chine, ch.-l. de dép.; 200,000 hab.

YOUDHICHTHIRA. Temps hér. ind. Le premier des Pandâvas. Il était tellement possédé de la passion du jeu, qu'il perdit deux fois ses Etats; il joua même ses quatre frères et sa femme, et fut une des principales causes de la guerre des Pandâvas et des Coravas. Après sa victoire, il régna glorieusement pendant trente-cinq ans, et se retira ensuite dans la solitude où étaient ses frères. L'ère qui porte son nom doit être placée environ 1200 ans av. J.-C.

YOUFTE. s. m. Comm. Cuir que l'on tire de Russie.

YOUGAM. s. m. Chron. ind. Se dit des âges du monde. Les brahmanes partagent la durée de l'univers en quatre yougams: le premier a eu 1,728,000 ans; le deuxième, 1,296,000; le troisième, 864,000; le quatrième, qui est commencé, en aura 432,000.

YOUGHALL. Géogr. Ville d'Irlande, prov. de Munster, comté de Cork; 9,000 hab.

YOUN-CHAN. Géogr. Partie de l'empire de Siam qui a formé pendant quelque temps un royaume particulier. Ch.-l. Zima.

YOUNG (Edouard). Poète anglais, né en 1681, mort en 1755, s'enferma depuis la mort de sa femme et de sa fille, dans une solitude complète. Dans cette retraite, il cultiva avec le plus grand succès la poésie et adopta un genre sombre et lugubre analogue à ses chagrins. || YOUNG (Arthur). Célèbre agronome anglais, né en 1741, mort en 1820, embrassa avec ardeur l'étude de l'agriculture et parcourut l'Angleterre, la France, l'Espagne et l'Italie, pour étudier les pratiques des fermiers les plus habiles.

YOURTE. s. f. Relat. Demeure souterraine dans laquelle les habitants du Kamtchatka passent l'hiver. || Chapelle souterraine des idolâtres de la Sibérie.

YOUSOUF. Nom de plusieurs rois africains.

YOUSSEF. s. m. Hist. Titre que l'on donnait au vice-roi d'Espagne, sous les califes. Les Youssefs furent dépossédés par Abdérame, en 756.

YOUTE. s. m. Relat. Nom par lequel on désigne les Hindous répandus dans le Pendjab, qui ont embrassé l'islamisme.

YOUVA-KÂDJA. s. m. (littér., *jeune roi*). Hist. ind. Titre de l'héritier présomptif de la couronne, chez les Hindous.

YOUYOU. s. m. Mar. Canot chinois dont on se sert pour naviguer sur les rivières; il marche avec un seul aviron. || Se dit en général D'une très-petite embarcation que les bâtiments de guerre emploient pour porter les dépêches à terre, pour aller y prendre de menues provisions, etc.

YPAINA. s. f. Relat. Fête du dieu Vitzipután, chez les Mexicains.

YPOBALLE. s. m. Bot. Genre de mousse.

YPONOMEUTE. s. m. (du gr. ὑπονομεύω, creuser des galeries souterraines). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la famille des séticornes. On en compte une douzaine d'espèces, dont plusieurs causent de grands ravages aux arbres fruitiers. On écrit plus correctement *hyponomeute*.

YPRÉAU. s. m. (de la ville d'*Ypres*, des environs de laquelle il nous est venu). Bot. Espèce d'orme à larges feuilles. Allée d'ypréaux. L'avenue d'ypréaux. || Nom vulgaire d'une espèce de peuplier.

YPRES. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre orientale; 15,000 hab.

YPSILANTI. Famille grecque fanariote, originaire de Trébizonde, acquit, à partir du XVIIIe siècle, un grand crédit et d'immenses richesses à Constantinople. || (Alexandre). Travailla au plan qu'il avait conçu de faire un seul peuple des Grecs et des Osmanlis; mais il excita les soupçons des Turcs, qui le mirent à mort en 1805, à l'âge de 80 ans. || (Constantin, son fils.) Souleva les Grecs et les Serviens, et conçut le projet de rendre la Grèce libre; mais ce dessein ayant avorté, Constantin se retira en Russie en 1805, et se livra entièrement à l'étude des sciences jusqu'à sa mort, en 1816. || (Alexandre). Né en 1792, entra dans la société des hétéristes, qui voulaient délivrer la Grèce; mais le combat de Dragaschan, en 1821, ayant anéanti les espérances de cette ligue, Ypsilanti fut arrêté et enfermé en Hongrie jusqu'en 1827. Il mourut l'année suivante. || (Démétrius). Né en 1793, se retira avec Constantin, son père, en Russie, et se mit au service de l'empire. Pénétré d'un grand amour de la liberté, il se chargea, en 1821, d'insurger la Morée. Il figura dans la guerre de l'indépendance, et se retira des affaires en 1823. En 1825, lors de l'invasion d'Ibrahim-Pacha, il prit le commandement des Roméliotes et plus tard celui des forces de la Grèce orientale. Il donna sa démission en 1830, reprit ses fonctions en 1831, et mourut en 1832.

YPSILOÏDE. adj. des 2 g. Anat. V. UPSILOÏDE.

YPSILON. s. m. Gramm. V. UPSILON.

YPSOLOPHE. s. m. Entom. Genre d'insectes lépidoptères.

YPSOPHYTE. s. m (ét. gr. ὑψόω, élever; φυτόν, plante). Bot. Se dit des plantes dont les étamines s'insèrent au sommet du pédoncule. On écrit plus correctement *hypsophyte*.

YRAIGNE. s. f. Anc. cout. Panneau de fil d'archal, dont il est question dans la coutume de Clermont, et qui a la forme d'une toile d'araignée.

— Espèce d'étoffe.

— Nom de l'araignée dans quelques patois du Midi.

YRIARTE (don Juan de). Savant espagnol, né dans l'île de Ténériffe, en 1702, mort en 1771, fut un de ceux qui travaillèrent le plus à la rédaction du dictionnaire et de la grammaire de l'Académie espagnole. || (Thomas de). Son neveu, né vers 1752, mort en 1791, est surtout connu par ses *Fables littéraires*, espèce de critique fort spirituelle des écrivains de son temps.

YRIEIX (SAINT-). Géogr. Chef-lieu d'arr. (Haute-Vienne); 6,900 hab.

YRVISE. Géogr. Bras de mer à l'entrée de Brest.

YSARD. s. m. Ancien nom du chamois, encore en usage dans les Alpes et dans les Pyrénées.

YSIASLAF Ier. Grand-duc de Russie, régna de 1054 à 1077. || YSIASLAF II. Régna de 1146 à 1154. || YSIASLAF III. Régna de 1157 à 1162.

YSIR. s. m. Pierre philosophale sous forme sèche.

YSQUI-ATOLE. s. f. Relat. V. YOLATOLE.

YSSEL. Géogr. Branche qui se sépare du Rhin, un peu au-dessus d'Arnheim, et qui se jette dans le Zuyderzée.

YSSENGEAUX. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Haute-Loire); 7,700 hab.

YSUM. s. m. (pr. *i-zomm*). Relat. Idole affreuse qu'adorent les Japonais. C'est ce dieu qui est chargé de mener les âmes des morts dans un lieu souterrain, où elles sont purifiées par le feu. Il les en retire ensuite pour les présenter à Amida, qui les introduit dans un lieu de délices et de volupté.

YTTERBITE. s. f. (pr. *i-ter-bi-te*). Minér. Minéral contenant de l'yttria, de la silice, du fer, de l'oxyde de manganèse, etc.

YTTERBY. (pr. *i-ter-bi*). Géogr. Village de Suède où fut trouvée la gadolinite, d'où l'on tira, pour la première fois, l'yttria.

— s. m. Minér. Un des noms de l'ytterbite.

YTTRIA. s. m. (pr. *it-tri-a*; de la ville d'*Ytterby*, en Suède, où on le trouva pour la première fois). Chim. Oxyde d'yttrium.

YTTRICO-AMMONIQUE. adj. m. (pr. *it-tri-ko-am-mo-ni-ke*). Chim. Se dit d'un sel yttrique combiné avec un sel ammonique.

YTTRICO-POTASSIQUE. adj. m. (pr. *it-tri-ko-po-tass-ci-ke*). Chim. Se dit d'un sel yttrique combiné avec un sel potassique.

YTTRIFÈRE. adj. des 2 g. (pr. *it-tri-fé-re*). Minér. Qui contient accidentellement de l'yttria.

YTTRIO-COLUMBITE. s. f. Minér. C'est la même chose que l'yttrio-tantalite.

YTTRIO-TANTALITE. s. f. Minér. Pierre grise que l'on trouve quelquefois dans les minerais, et qui contient de l'yttria et du tantale.

YTTRIQUE. adj. m. Chim. Se dit de l'oxyde d'yttrium. || Se dit des sels produits par cet oxyde.

YTTRIUM. s. m. (pr. *it-tri-omm*). Chim. Métal particulièrement peu connu, que Wœhler est parvenu à mettre en évidence. Davy croit qu'il existe tout formé dans l'yttria.

YTTROCÉRITE. s. f. (pr. *it-tro-cé-ri-te*). Minér. Fluate d'yttria et de cérium naturel.

YTTROTANTALITE. s. f. (pr. *it-tro-tan ta-li-te*). Minér. Oxyde de tantale combiné avec de l'yttria.

YU. s. m. Relat. Sorte de pierre sonore dont les Chinois font des instruments de musique. || Herbe dont les Chinois emploient les filaments pour faire une espèce d'étoffe.

YU. Empereur chinois, monta sur le trône l'an 2224 avant J.-C., et mourut après sept ans de règne.

YUCATAN. Géogr. Etat et presqu'île du Mexique; 500,000 hab.; ch.-lieu, Mérida. En 1829, le Yucatan se sépara un instant de la confédération mexicaine, et prit le nom de *République centrale*. || *Baie du Yucatan.* Baie formée par la mer des Antilles, sur la côte E. du Yucatan. || *Détroit du Yucatan.* Passage par lequel la mer des Antilles communique avec le golfe du Mexique.

YUCCA. s. m. (y aspiré; du nom de cet arbre au Pérou). Bot. Genre établi pour une plante exotique de la famille des liliacées, qui a l'aspect de l'aloès et qui porte une touffe de belles fleurs blanches. Au Mexique le yucca acquiert ordinairement des proportions gigantesques. Depuis longtemps on le cultive dans nos parterres.

YUCCÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au yucca. || YUCCÉES. s. f. pl. Groupe de la famille des liliacées, ayant pour type le genre yucca.

YUGADA. s. f. Métrol. Mesure agraire employée en Espagne, et valant 1413 ares 28.

YUN-NAN. Géogr. Province de la Chine, 3,500,000 hab. Ch.-l. Yun-nan.

YUNX. s. m. (pr. *ionks*). Ornith. Oiseau des Indes.

YUPI. adj. et s. m. Géogr. Nom d'un peuple grossier et presque sauvage de la Mantchourie.

YURUKS. s. m. pl. Hist. ott. Nom d'une ancienne milice turque; soldats à pied de la Romélie, qui furent licenciés sous Soliman Ier.

YUSDROME. s. m. Métrol. Poids de Constantinople, valant 320 gr. 75.

YUTI. Myth. péruv. Nom du soleil chez les Péruviens, qui le révéraient comme un dieu, et comme le père de leurs incas.

YUZ-BACHI. s. m. Hist. ott. Officier de l'armée turque.

YVERDUN. Géogr. Ville de la Suisse, canton de Vaud; 2,700 hab. Institut de Pestalozzi. Au XVIIIe siècle, on y avait fondé un grand établissement typographique, d'où sont sortis une foule de bons ouvrages, entre autres l'*Encyclopédie d'Yverdun*.

YVES (Saint). Evêque de Chartres, né vers l'an 1040, mort en 1115, s'opposa avec la plus grande fermeté au mariage illégitime de Philippe Ier, cependant il retint les lettres par lesquelles Urbain II censurait la conduite du roi, et qui eussent pu causer une révolte en France. On a de lui plusieurs écrits précieux pour l'histoire du temps, et surtout pour le droit canonique. Sa fête est fixée au 23 décembre. || YVES HELERI (Saint). Patron des avocats et des gens de loi, né en 1253, mort en 1303, étudia le droit, reçut les ordres, se fit partout remarquer par ses austérités et sa charité, et mérita le beau surnom d'*avocat des pauvres*, pour avoir souvent employé son talent à les défendre. Sa fête se célèbre le 19 mai.

YVETOT. Géogr. Ch.-l. d'arr. (Seine-Inférieure); 9,200 hab.

— Hist. *Royaume d'Yvetot.* Petite principauté de France, dont le seigneur prenait le titre de roi. Quelques historiens en font remonter l'origine à l'an 539, et disent que Clotaire, ayant tué un seigneur d'Yvetot, érigea, par expiation, les terres du défunt en royaume. Cette explication paraît peu vraisemblable. Quoi qu'il en soit, les seigneurs d'Yvetot paraissent avoir pris ce titre dans la deuxième moitié du XIVe siècle, on ne sait du reste de quel droit. Ce titre leur fut authentiquement reconnu par les rois de France Louis XI, François Ier et Henri II. Au XVIe siècle, le titre de roi fut changé en celui de prince souverain, et l'idée de souveraineté attachée à cette seigneurie a disparu avec le temps. On sait que Béranger, dans la première chanson de son recueil, fait du roi d'Yvetot le modèle des potentats, bon petit roi peu connu dans l'histoire, mais plus heureux qu'aucun monarque, ayant pris le plaisir pour code.

YVIRE. s. m. Bot. Plante du Brésil, dont l'écorce, semblable à celle du tilleul, sert à faire des cordes.

YZQUIATOLE. s. m. Relat. Sorte de boisson dont on use dans les Indes orientales; elle se fait de fasoles ou de petites fèves cuites avec le chillatole et d'une plante aromatique.

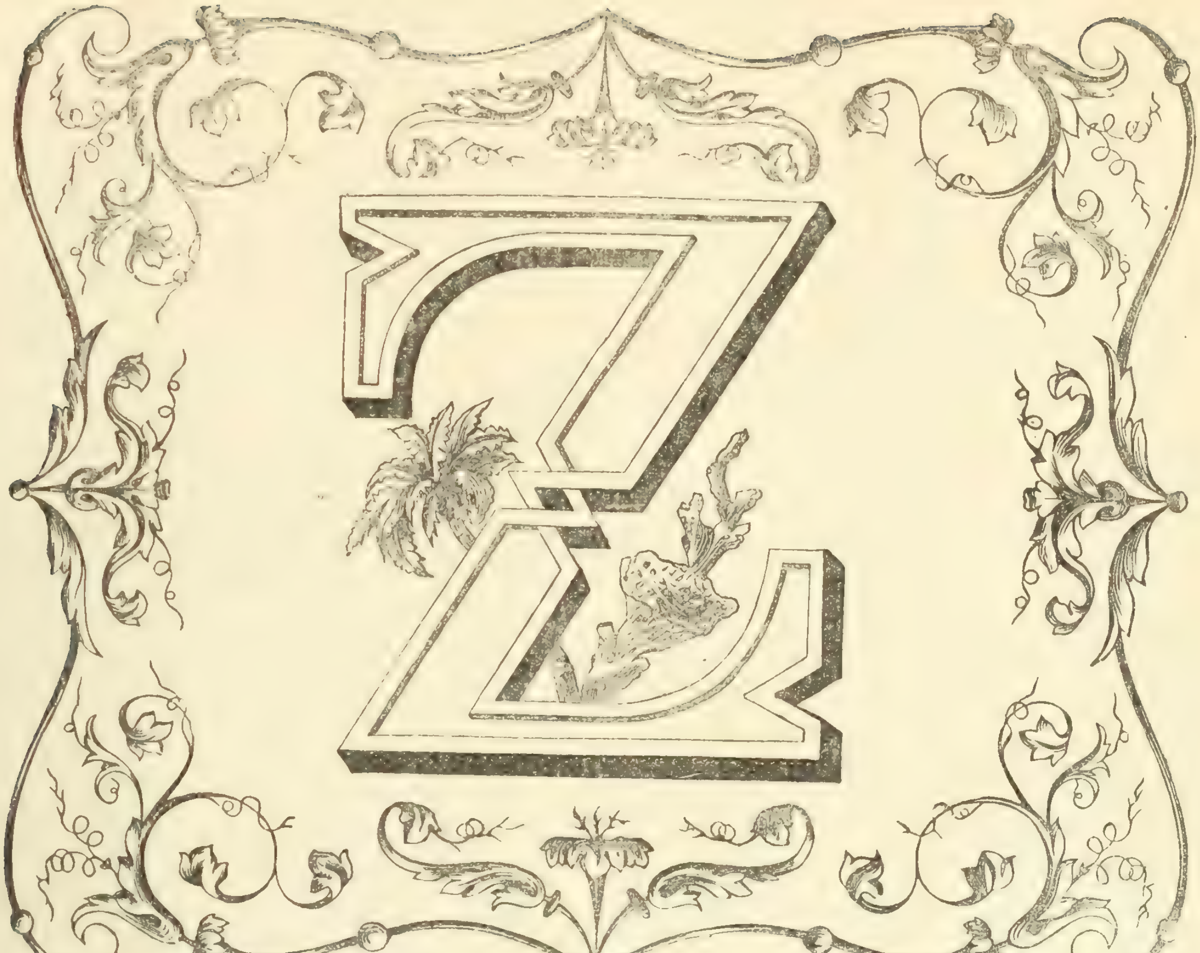

Z

Z, s. m. La vingt-cinquième et dernière lettre de l'alphabet, et la dix-neuvième des consonnes dans quelques langues néo-latines et germaniques qui ont pris leur alphabet des Latins. || La vingt-sixième lettre en allemand.

— L'alphabet celtique et le sanscrit n'ont pas de lettre analogue.

— Dans l'alphabet grec et dans le gothique, le figurait parmi les premières lettres ; dans l'alphabet russe, le *ze* est une des premières, et le *tsé* l'une des dernières. L'alphabet des langues romanes et de la plupart des langues germaniques finit par le *z*. Ainsi ces mots, Je suis l'*a* et l'*o*, c'est-à-dire l'*omega*, doivent se traduire en français, Je suis l'*a* et le *z*, le commencement et la fin.

— Les premiers Grecs, les Pélasges, ne faisaient point usage du Z ; le ζ, selon l'opinion de Pline, qui est la plus commune, fut trouvé par Palamède au temps de la guerre de Troie. || Autrefois, au lieu de ce signe, on employait le δ, comme Δεος, Διος, pour Ζευς. Les Grecs modernes emploient encore le ζ pour le δ. || Il y a même en latin des traces de l'identité de ces deux signes graphiques. Plusieurs Pères de l'Eglise ont écrit *zabolus*, *zabolica*, etc., pour *diabolus*, *diabolica*. || Les signes les plus anciens, les signes pélasgiques de l'articulation *ze* étaient σδ. Les Doriens les ont toujours conservés. La forme du zêta des Grecs était celle-ci ⵎ, et cette autre Z. Cette lettre était la première de leurs trois doubles, et on la considérait comme formée de δσ ou σδ.

— On l'appelait autrefois *zède*, aujourd'hui on le nomme *ze*, en prononçant comme dans la dernière syllabe des mots *onze*, *douze*. L'ancien nom du *z* venait du grec *zéta ;* il paraît même que l'on disait autrefois *zet*.

— Fam. *Il est fait comme un z*. Se dit d'un homme tortu. Dans cette locution, on prononce toujours *zède*.

Et le Z bizarre, au corps ratatiné,
Deux fois dans un zigzag se montre dessiné.
(Barthélemy.)

Le Z usé par l'S est réduit à zéro. (De Piis.)

— Il en est du Z et du S comparés ensemble, comme des autres lettres homophones en général, c'est-à-dire que le son en est à peu près le même. Ils ne diffèrent que par le plus ou le moins de force dans le souffle qui les produit ; de manière que le premier n'est qu'un affaiblissement, qu'un diminutif du second. Dans le S, le sifflement est plus vif et plus aigu ; dans le Z il est plus délicat et plus doux. Il ressemble beaucoup à cet aimable murmure que forme l'haleine des zéphyrs sous le feuillage verdoyant des bois. Et si le mot *zéphyre* lui-même flatte si agréablement l'oreille, il n'est redevable de cet avantage qu'au son du Z qui le commence. Le lui enlever, ce serait lui faire perdre tout ce qu'il a de tendre et de gracieux. Aussi Quintilien, si difficile à l'égard des sons, fait-il le plus bel éloge du Z. Il l'appelle, avec complaisance, plein de douceur et d'aménité. On ne s'imaginerait pas, au premier coup d'œil, qu'il y ait dans la forme de ces deux lettres, S et Z, le même rapport que dans leur son. Cependant ce rapport n'en existe pas moins réellement. Le Z n'est, à proprement parler, que le revers du S. Placez, en effet, ce dernier caractère en regard de lui-même, c'est-à-dire dessinez-le sous ses deux faces opposées, en cette manière S Ƨ, la seconde de ces deux figures ne sera plus alors qu'un Z, dont les angles seraient un peu émoussés. L'S, qu'on dessinait ainsi anciennement Ƹ, sert aussi de Z en changeant de face.

— Le *z* en français est une sifflante douce ou un *s* adouci ; mais dans plusieurs langues, en allemand, en italien, en espagnol, c'est une lettre double formée de *ds* ou *ts*. Les Latins ne le comptaient que pour une lettre grecque, soit double, soit semi-voyelle.

— Au commencement et au milieu des mots, cette lettre conserve toujours le son qui lui est propre. || A la fin de la seconde personne du pluriel des verbes et devant une voyelle, *z* prend aussi la prononciation qui lui est propre, mais seulement dans le discours soutenu ; dans la conversation ou devant une consonne, il ne se fait pas entendre. Cependant plusieurs grammairiens veulent que, devant une voyelle ou un *h* muet, le *z* se fasse sentir, même dans la conversation. || Z final se prononce *ts* dans *Rodez*, *Suez*, *Alvarez*, *Cortez*, et autres noms étrangers ; mais les mots suivants, *Metz*, *Seltz*, *Sedlitz*, *Austerlitz*, *Coblentz*, se prononcent *Messe*, *Selse*, *Sedlisse*, *Austerlisse*, *Coblanse*

— Cette lettre a paru de tout temps la lettre favorite des petites maîtresses. Ze tis bien tes pizons, mais ze ne saurais tire des pigeons Ah ! *zezu*, matame te Grignan, l'étrange *zose* d'être *zettée* toute nue tans la mer. (M^me^ de Sév.) || On reprochait aussi ce défaut aux dames romaines, qui prononçaient *fixere ozcula*, pour *figere oscula*.

— Il n'y a guère que dans notre langue qu'il soit possible de confondre les deux lettres *s* et *z* : dans la plupart des autres, au lieu d'être une association sifflante, douce et faible, le *z* est au contraire une articulation plus forte que le *s* dur. Il en était sans doute de même en hébreu, où il doit se prononcer conformément à l'orthographe suivante de son nom, *tsadé*. Il en est à peu près de même en grec du ζ, qui était une lettre double, tantôt δς, et tantôt ςδ. Notre langue et l'anglaise, est-il dit dans l'Encyclopédie de Diderot, sont les seules où la lettre *z* soit une consonne simple. Elle était double en grec, où elle valait *ds*. C'était la même chose en latin, selon le témoignage de Victorin ; et, selon Priscien, elle était équivalente à *ss*. En allemand et en espagnol, le *z* vaut notre *ts ;* en italien il vaut quelquefois notre *ts* et quelquefois notre *dz*.

— En allemand, le *z* est toujours dur, sans exception. Cependant on renforce encore le *z* en le faisant précéder d'un *t*, de telle sorte que la terminaison *Witz*, *Schatz*, serait encore plus dure, s'il était possible, que celle de *Scherz*, *Holz*, etc. Au fait, en allemand, ce *t* est inutile, et *Schwyz*, *Schwarzenberg*, se prenaient absolument comme si l'on écrivait *Schwytz*, *Schwartzenberg*.

— Les Hollandais, quoique de la famille germanique, ont le *z* doux.

— Pour les Slaves, cette lettre, toujours douce, est tantôt notre *z* et tantôt notre *j*.

— En russe, elle a une forme particulière et s'appelle *zé* comme en français ; le *tsé*, qui est le *z* allemand, a une autre forme. Le russe est le seul alphabet européen où les deux valeurs différentes soient nettement distinguées par deux signes différents ; seulement, dans d'autres alphabets, cette différence s'exprime par *s* et *z*.

— En polonais, on accumule les consonnes, mais *sz* devient *ch*, *cz* se prononce *tch*.

— Le *z* était quelquefois remplacé, chez les Latins, par deux *s*, comme dans *patrisso* pour πατρίζω, et quelquefois par *sd*, pour *ds*, à la dorienne, comme dans Esdras pour Ἔζρας. On le remplaçait aussi par un simple *s*, comme dans *Sacynthus* pour Ζάκυνθος. Enfin, très-anciennement, on y substituait un *d*, comme dans *Medentius* pour *Mezentius*, *Ladi* pour Λάζοι. On a écrit au contraire *Zmyrna* pour *Smyrna*.

— Cette lettre double s'est employée fréquemment pour l'autre consonne double, *x*, ainsi on a écrit *Zenodochium* pour *Xenodochium*.

— Les Romains ont adopté tard le *z*, qui n'existait pas dans le plus ancien alphabet des Grecs.

— En français, on terminait autrefois par un *z* les pluriels que nous écrivons aujourd'hui par *és*. *Beautez*, *véritez*, *aimez*, etc., s'écrivaient au lieu de *beautés*, *vérités*, *aimés*, etc. Le *z* après l'*e* a encore conservé cette valeur, même au singulier, dans le monosyllabe *nez*, et dans les secondes personnes des verbes, *vous avez*, *vous aimiez*, *vous chantiez*, etc.

— Le *z* donne à l'*e* qui le précède le son de l'*é*, en sorte que les mots qui finissent par *ez* s'unissent à la rime avec ceux qui se terminent en *és ;* ainsi *assez* rimera avec *amenés*, *nez* avec *amassés*, *nez* avec *fortunés*, *vous aimez* avec *charmés*, etc.

Et déjà mon vers coule à flots précipités,
Quand j'entends le lecteur qui me crie, *arrêtez*.
(Boileau.)

Capitaine renard allait de compagnie
Avec son ami bouc des plus haut encornés.
Celui-ci ne voyait pas plus loin que son *nez*.
(La Fontaine.)

— La lettre *z* était autrefois d'un usage bien plus commun qu'aujourd'hui. Il est fâcheux qu'on l'ait supprimée d'un grand nombre de mots, dans les uns, tels que *baptiser*, contrairement à l'étymologie, et dans les autres, tels que *magasin*, *hasard*, etc., sans aucune raison valable.

— Dans les sorts, était regardé comme une lettre de mauvais augure.

— Ne se trouve pas comme abréviation, dans les monuments romains.

— Dans les manuscrits grecs, Z est la sigle de Ζήτει, cherche, et se met devant les passages suspects.

— Comme signe d'ordre, z indique le vingt-cinquième ordre d'une série, et quelquefois seulement le vingt-troisième, parce que, dans l'ancien alphabet, *i* et *j* ne comptaient que pour une lettre, de même que *u* et *v*.

— Ind que souvent, comme les autres lettres, les pierres à prendre rang, selon leur taille, dans la construction des colonnes ou autres parties d'un édifice, d'un pont, etc.

— Marque les figures des planches de cuivre gravées, analogues au texte, pour en trouver, par le renvoi, l'explication dans ce même texte.

— Poinçon d'acier, au bout duquel est gravé un z, pour frapper ou imprimer cette lettre.

— Dans les lettres numérales employées au moyen âge, Z vaut 2 000, et surmonté d'un trait horizontal, il vaut 2 millions.

— Z, en grec, [illegible] vaut 6, mais il vaut 7 comme le ז des Hébreux, que plusieurs raisons font regarder comme le z primitif, la lettre syrienne ou chaldéenne, qu'on disait avoir été apportée en Grèce par Cadmus. Outre l'identité numérique, il y a une extrême analogie de forme entre notre chiffre 7 et le ז hébreu. Mais les sept unités simples se changent en unités de mille si l'on met un accent sous la lettre.

— Sur les monnaies de France, il indique qu'elles ont été frappées à Grenoble.

ZA. s. m. Gramm. Nom de la dix-septième lettre de l'alphabet neski ; elle répond à notre z ou plutôt au zêta des Grecs. || Comme lettre numérale, za vaut 900.

— Anc. mus. Nom dont on s'est servi autrefois pour désigner le *si* bémol.

ZAB. Géogr. Contrée de l'Algérie, dont les habitants sont sauvages, demi-nomades et guerriers. Nos troupes n'y ont pas encore pénétré. || Nom de deux rivières de la Turquie d'Asie, toutes deux affluents du Tigre.

ZABBAN. Relig. mah. Nom d'un des deux anges, qui, selon les musulmans, sont chargés de tourmenter les damnés.

ZABBATHAÏTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte juive qui reconnut pour le Messie, au XVII siècle, un juif de Smyrne, Zabbathaï Asévi. Cet homme annonça qu'il venait délivrer les Juifs de la domination des Turcs et les réunir en corps de nation ; il trouva un grand nombre de disciples ; mais ayant été jeté en prison, pour éviter le pal, il se fit musulman.

ZABDICÈNE. Géogr. Ancienne contrée d'Asie, qui fit alternativement partie de l'Arménie et de la Mésopotamie.

ZABIEN. s. m. Nom d'anciens philosophes chaldéens qui rendaient un culte aux astres, et dont l'occupation principale était de former des talismans.

ZABRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, établi pour quelques carabes.

ZABROÏDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à un zabre. || ZABROÏDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, de la tribu des carabiques, qui a pour type le genre zabre.

ZABULON. Le sixième fils de Jacob, né vers l'an 1748 av. J.-C.

— Géogr. anc. Nom d'une des douze tribus d'Israël, à l'ouest du Jourdain. Elle avait reçu son nom de Zabulon, fils de Jacob. Cette tribu s'étendait depuis la mer Méditerranée jusqu'à la mer de Tibériade.

ZACAH. s. m. Hist. or. Nom que les musulmans donnent à la partie de leurs biens que le koran leur prescrit de donner aux pauvres. La quotité du zacah n'est point fixée par la loi, mais les docteurs prétendent qu'un bon musulman doit donner le dixième de ses revenus.

ZACATÉCAS. Géogr. État de la partie centrale du Mexique, riche en mines d'argent ; 170,000 hab. || Ch.-l. de l'État de ce nom ; 33,000 hab.

ZACATULA. Géogr. Grand fleuve du Mexique, qui a son embouchure dans le grand Océan.

ZACCON. s. m. Bot. Espèce de prunier, dont les fruits fournissent une espèce d'huile.

ZACH (François, baron de). Astronome allemand, né en 1754, mort en 1832. S'est fait un nom européen par ses travaux astronomiques.

ZACHARIE. Roi d'Israël, monta sur le trône 767 ans av. J.-C., et ne régna que six mois, au bout desquels il fut tué pour s'être adonné à l'impiété. || ZACHARIE. Fils et successeur du grand-prêtre Joïada, fut, malgré les services rendus par son père à Joas, lapidé par l'ordre de ce prince, à qui il reprochait son idolâtrie. || ZACHARIE. Le deuxième des petits prophètes. Il prophétisait au commencement du règne de Darius, fils d'Hystaspe. || ZACHARIE. Père de saint Jean-Baptiste et mari de sainte Élisabeth, était prêtre du temple de Jérusalem ; il devint muet pour avoir refusé de croire l'ange Gabriel qui lui annonçait la naissance d'un fils, et recouvra la voix quand son fils naquit. On croit qu'il fut mis à mort par Hérode, parce qu'il avait voulu sauver son fils lors du massacre des Innocents. || ZACHARIE (Saint). Pape, gouverna l'Église de 741 à 752. Ce fut à lui que s'adressa Pépin pour l'autoriser à usurper la couronne.

— Prov. *Il a le mal de saint Zacharie.* Il est muet.

ZACHÉE. Prince des publicains, demeurait à Jéricho. Il était très-petit, et monta sur un sycomore afin de voir Jésus qui entrait en triomphe à Jérusalem. Jésus, arrivé près de lui, l'avertit de descendre, lui disant qu'il allait loger chez lui, c'est alors que Zachée prononça ces paroles remarquables : Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison ; mais dites seulement un mot, et mon âme sera guérie.

ZACHÉEN. s. m. Hist. relig. Disciple du moine Zachée, qui vivait dans le IV siècle. Les zachéens pensaient que la prière doit être faite dans la solitude.

ZACHL. s. m. (pr. *zachl*). Mouton de Valachie.

ZACHOLE. s. m. Erpét. Genre de serpents.

ZACOUM. s. m. Myth. Arbre de l'enfer, dont les fruits sont des têtes de diables.

ZACYNTHE. [illegible] *Zante*. [illegible] Zacynthe.

ZACYNTHE. s. m. [illegible] *Zante* [illegible]

ZAD. s. m. Gramm. La [illegible] lettre de l'alphabet turc ; elle vaut à peu près le [illegible] des Grecs. Le *h* suffixant des Arabes.

ZADDICHIM. s. m. pl. Hist. jud. Se dit de ceux des Juifs qui, après le retour de la captivité de Babylone, se contentèrent d'observer la loi de Moïse, et rejetèrent les traditions et les constitutions des anciens. Des zaddichim se formèrent les sectes des samaritains, des saducéens et des caraïtes.

ZÆHRINGUE. Géogr. Village des environs de Fribourg en Brisgau, où l'on voit un château qui a pris son nom de la maison des margraves, aujourd'hui grands ducs de Bade.

— *Lion de Zæhringue.* Ordre de chevalerie, fondé le 26 décembre 1812 par le grand duc Charles. La décoration présente les armes de cette maison, un lion et les ruines du vieux château de Zæhringue.

ZAÉJIER. s. m. Métrol. Sorte de monnaie qui a cours en Perse. || Monnaie de billon du même pays.

ZAGA. s. m. Bot. Grand et bel arbre des Indes, qui sert d'ornement.

ZAGAIE. s. f. (pr. *zaghe*; de l'esp. *azagaya*). Sorte de javelot dont se servent les habitants du Sénégal et la plupart des peuples sauvages. Il est armé d'un fer dentelé qui rend les blessures extrêmement dangereuses. Lancer la zagaie. La danse des Nègres est querelleuse, et on y voit pour l'ordinaire deux champions armés de bâtons ou de *zagaies* qui feignent de se battre. (B. de St-P.)

ZAGARD-BACHI. s. m. Relat. Gardien de lévriers, à Constantinople.

ZAGATAI. s. m. Hist. Partie de l'Asie orientale où les Mongols fondèrent un khanat indépendant à la mort de Gengis-khan, en 1227. La Zagataï, qui comprenait la Transoxiane et la Boukharie, fut subjuguée par Timour-Lenk en 1369.

ZAGÉEN, ENNE. adj. et s. Hist. Nom d'une dynastie qui régna en Abyssinie.

ZAGERBED. Myth. Le dont [illegible] des quatre qui les [illegible] appellent *Bed*.

ZAGH. s. m. Substance usitée en Orient, pour [illegible] les armes blanches.

ZAGHARDJI BACHI. s. m. Hist. ott. Officier supérieur des janissaires.

ZAGORI ou **ZAGORIE.** Géogr. Canton du sandjak d'Ianina, dans la Turquie d'Europe.

ZAGORIOTE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant du canton de Zagori.

ZAGRÉUS. adj. et s. m. Myth. gr. Nom mystérieux de Bacchus. Quand on l'appelait ainsi, on le considérait comme fils de Jupiter et de Proserpine. Dans la guerre des dieux, Zagréus fut déchiré par les géants. Pallas prit son cœur et l'apporta tout palpitant à Jupiter. On le fit passer par une foule de métamorphoses.

ZAGU. s. m. Bot. Espèce de palmier des Indes.

ZAHERITE. adj. et s. m. Hist. or. Nom que les historiens arabes donnent aux princes mameloucks descendants d'Al-Malek el-Zaher, quatrième sultan d'Égypte de la dynastie turque.

ZAHORIE. s. m. (et. gr., ζα, très-fort, [illegible] vue). Art divin. Nom qu'on a donné à des individus qui prétendaient posséder le don de voir ce qui se passe dans les entrailles de la terre, et les mouvements intérieurs du corps humain. On prétend que pour jouir de ce don merveilleux il faut être né un vendredi saint.

— Se dirait plus correctement de cette faculté même.

ZAIBLAR. s. m. Philos. hermét. Le vif-argent.

ZAIBLON. s. m. Hortic. Nom de plusieurs variétés de tulipe. Zaiblon commun. Zaiblon rectifié.

ZAÏM. s. m. (du turc *zaim*, honneur, fruit, récompense). Soldat turc dont le bénéfice est un peu au-dessus du timariot ; il est obligé au service, et en relevant d'un chef qui lui est donné à vie par le Grand-Seigneur.

ZAÏMET ou **ZAÏME.** s. m. Hist. ott. Fonds destiné à la subsistance d'un cavalier turc. || Ce qui pos[illegible] un pareil fonds.

ZAIN. adj. m. (de l'ital. *zaino*). Se dit d'un cheval dont la robe ou le poil, simple et uniforme, n'a aucune marque de blanc. On dit que les chevaux zains sont tout bons ou tout mauvais. Il est rare de trouver un cheval zain. Le noir zain est le plus commun.

ZAIN. s. m. Manég. Cheval d'une seule couleur.

ZAÏN. s. m. Gramm. hébr. V. ZAYN.

ZAIRAGIAH. s. m. Divination en usage parmi les Arabes ; elle se fait par le moyen de plusieurs cercles ou roues parallèles, marqués de plusieurs lettres que l'on fait rencontrer les unes avec les autres par le mouvement qu'on leur donne selon certaines règles.

ZAIRE. Géogr. [illegible]

ZAL. [illegible]

ZALUCUS [illegible] Locriens [illegible] voyant J.-C. [illegible] il ordonna qu'on en crevât un à son fils.

ZALUZANIE. s. f. [illegible] *Zaluzania* [illegible] Bot. Genre de [illegible] rées, établi pour une espèce du Mexique.

ZALUZANSKIE. s. f. Bot. Genre de plantes.

ZAMA. Géogr. anc. Ville d'Afrique, dans la Zeugitane ; [illegible] Nom de [illegible] Zamora.

— Hist. *Bataille de Zama.* Victoire remportée sur Annibal par Scipion, en 202 av. J.-C. La bataille de Zama termina la seconde guerre punique.

ZAMAH. Émir d'Égypte, le 718 à 721, enleva [illegible] et mit le siège sous les murs de Toulouse par Eudes, duc d'Aquitaine.

ZAMALE. s. m. Bot. Plante [illegible] de Madagascar, extrêmement puante, [illegible] par les habitants [illegible] pour guérir les ulcères [illegible] [illegible] des noirs de Congo, d'Angola, etc.

ZAMBAN-PONGO. Myth. [illegible] des noirs de Congo, d'Angola, etc.

ZAMBARAS. s. m. [illegible] Mamm. [illegible] bœuf [illegible] et un cerf par les cornes et les poils.

ZAMBÈZE. Géogr. Fleuve d'Afrique qui arrose [illegible] de Chicova, le Monomotapa et la Mozambique, et se jette dans la mer des Indes. On ne connaît que la partie inférieure de son cours.

ZAMBI. Géogr. Montagne d'Afrique, en Nigritie ; hauteur 4,9[illegible] mètres. || [illegible] d'Afrique portugaise ; hauteur 1,7[illegible] mètres.

ZAMBI. s. m. [illegible] dont le [illegible] et d'un Am[illegible] Les zambis sont d'un noir brun cuivreux.

ZAMBO. s. m. Ethnogr. Nom donné en Amérique au descendant d'un nègre et d'une mulâtresse, ou d'un nègre et d'une femme indigène.

ZAMBORIQUE. s. m. Minér. Espèce de substance métallique.

ZAMBRA. s. f. Relat. Danse expressive que les Espagnols ont empruntée aux Maures.

ZAMBRE. s. f. V. ZAMBO.

ZAMBRELOUQUE. s. f. Espèce de robe ancienne.

ZAMBRI. Chef de la tribu de Siméon, ayant [illegible] les Israélites [illegible] Madianite, [illegible] ce [illegible] Israël, se [illegible] et se [illegible] ans av. J.-C. [illegible] avec sa famille et ses richesses.

ZAMÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des palmiers.

ZAMIÉES. s. f. pl. [illegible] qui [illegible] sur l'arbre, et qui peuvent gâter les [illegible]

ZAMET (Séb.). Fameux financier italien, né à [illegible] en 1549, mort en 1614. Il [illegible] Henri IV [illegible]

ZAMET. s. m. Hortic. Variété de tulipe.

ZAMIE. s. f. Bot. Genre de plantes du Cap et de la Nouvelle-Hollande, appartenant à la famille des palmiers. On cultive plusieurs espèces de zamies dans les serres chaudes à Paris. Plusieurs espèces [illegible] dans le Cap des mets [illegible]

ZAMINIDE. s. f. Erpét. Genre de serpents.

ZAMOLXIS. [illegible] Philosophe et [illegible] esclave de Pythagore. [illegible] Thrace, après sa mort.

ZAMORA. Géogr. Ville d'Espagne [illegible] Zamora [illegible] La province de Zamora [illegible] en Afrique.

ZAMORIN, INE. adj. et s. Géogr. Habitant de Zamora ; Qui a [illegible] Zamora ; à ses habitants.

ZAMO[illegible]

ZAMOSC. [illegible]

ZAMOYSKI. [illegible] Stanislas II [illegible] 1716 [illegible] en 1792 [illegible] chargé en 1776 [illegible] la Pologne, [illegible] par la [illegible] en 1791.

ZAMPOGNE. s. m. (de l'ital. [illegible]). Musiq. Sorte de [illegible]

ZAN. Myth. gr. Nom que les Crétois donnaient à Jupiter.

ZANCLE. [illegible]

ZANCLIEN, IENNE. [illegible] à ses habitants.

ZANFARA. Géogr. Royaume de Nigritie.

ZANGUEBAR. Géogr. [illegible]

ZANHARA. Géogr. [illegible] du Sahara, sur l'Atlantique.

ZANI. [illegible] dialecte [illegible]

ZANICHELLIE. s. f. [illegible] Bot. Genre de plantes de [illegible]

ZANLINE. s. f. [illegible] Espèce de spare.

ZANOE. s. m. Ornith. Espèce de pie du Mexique [illegible]

ZANONIE. s. f. [illegible] Zanoni. Bot. Genre de [illegible]

ZANTE. Géogr. Île de la mer Ionienne, 40,000 hab. [illegible]

ZANTHÈNE. s. f. Ichthyol. Espèce de spare.

ZANTHOPICRINE. s. f. [illegible] Chim. [illegible]

ZANTHOPICRITE. s. f. Chim. Nom donné [illegible]

ZANTHORRHIZE. s. f. (et. gr., ξανθός, [illegible]). Bot. Genre de plantes [illegible] un arbrisseau d'Amérique, appartenant à la famille des renonculacées. [illegible] belles teintures.

ZANTHOXYLE. s. m. (et. gr., ξανθός, [illegible]). Bot. Genre de plantes de la famille des [illegible] on s'en sert aussi pour teindre en jaune.

ZANTHOXYLÉ, ÉE. adj. (et. gr., ξανθός, [illegible]) [illegible]

ZANTHURE. s. f. [illegible] coquille.

— Ichthyol. Espèce de spare.

ZANZIBAR. Géogr. Île de la mer des Indes, sur la côte de Zanguebar, habitée par des Ara-

bes mahométans. || Royaume de l'Afrique orientale, sur la côte de Zanzibar.

ZAPANIE ou **ZAPANE**. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des verbénacées, renfermant un assez grand nombre d'espèces. [illegible]

ZAPATA. s. f. [illegible] (esp. *zapato*, soulier). [illegible] certaines maisons pour marier de pauvres filles.

ZAPATÉADO. s. m. Danse espagnole qui s'exécute sur un air à 3/8, et qui présente quelque analogie avec la sabotière.

ZAPHAR. s. m. Ornith. Espèce de faucon.

ZAPHARA. s. m. Minér. Variété d'oxyde de cobalt impur.

ZAPOL ou **ZAPOLSK** (Jean de). Vayvode de Transylvanie, fut appelé par la noblesse hongroise contre des paysans qui [illegible] et reçut en récompense de ses services [illegible] après la mort du roi, en 1526. Il mourut en 1540.

ZAPORNIE. s. f. Ornith. Genre d'oiseau.

ZAPOROGUE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Nom [illegible] Zaporoques ou Zaporovien.

ZAPOTÈQUE. adj. et s. des 2 g. Géogr. [illegible] du Mexique, qui habite le [illegible]

ZARA. Géogr. Ville de Dalmatie, ch.-l. du cercle de Zara, 6,930 hab. || Le cercle de ce nom a 142,000 hab.

ZARAKHANEMINI. s. m. Hist. ott. Intendant général des monnaies et des mines.

ZARAMUS. Myth. celt. Nom d'une divinité gauloise qui paraît avoir été le Jupiter des Romains.

ZARATHAN. s. m. Pathol. Induration des mamelles, simulant le cancer de ces organes.

ZARBAN. s. m. Relig. mah. V. ZABBAN.

ZARCA. s. m. Art hermét. Nom de l'étain.

ZARDA. s. m. Art vétér. Nom donné autrefois à certaines tumeurs inflammatoires auxquelles les chevaux sont sujets.

ZARÉTIN, INE. adj. et s. Géogr. Habitant de Zara. || Qui appartient à Zara ou à ses habitants.

ZARNECH ou **ZENIC**. s. m. Philos. hermét. Le mercure philosophal.

ZAROLLE. s. f. Bot. Un des noms de la godénie.

ZARPHARNE-ÉMINI. s. m. Relat. Inspecteur de l'hôtel des monnaies à Constantinople.

ZARVI. s. m. Chapelle particulière dans laquelle reposent les corps de quelques saints marabouts chez les mahométans. On a un tel respect pour ces lieux, que les banqueroutiers, les assassins, et en général tous les malfaiteurs, y trouvent un asile sûr, dont il n'est pas permis de les arracher.

ZATOU. s. m. Métrol. Mesure de grains en usage dans l'île de Madagascar, on ne s'en sert que pour le riz entier et non mondé.

ZATRICIAN. s. m. Antiq. Jeu semblable à celui des échecs.

ZAVANAS (pr. *za-va-nâ*). Myth. Un des dieux des anciens Syriens.

ZAYN. s. m. Gramm. or. La septième lettre de l'alphabet hébreu. || Signe numéral de 7.

ZAZACRAGUAN. Myth. ind. Enfer des habitants des îles Mariannes. C'était, suivant eux, le partage de ceux qui mouraient de mort violente, tandis que ceux qui mouraient naturellement allaient jouir des arbres et des fruits délicieux du paradis.

ZAZELUS. Myth. Démon qui déterre les cadavres, pour ronger leurs os.

ZÉ. s. m. Gramm. or. La onzième lettre de l'alphabet arabe. || Signe numéral de 7.

ZÉA. Myth. gr. Nom d'Hécate, chez les Athéniens.

ZÉAGONITE. s. f. Minér. Minéral d'un blanc grisâtre.

ZÉASITE. s. f. Minér. Variété de silex résinite noir.

ZEBET. s. m. Philos. hermét. La fiente.
— Mamm. Espèce de mammifère carnassier du genre civette.

ZÉBIR. Myth. mah. Nom de la montagne sur laquelle Dieu parla à Moïse, selon les Arabes musulmans.

ZÉBOA. s. m. Erpét. Espèce de vipère.

ZÈBRE. s. m. Mamm. Espèce du genre cheval. C'est un quadrupède d'Afrique, qui est de la grandeur et à peu près de la forme d'un mulet, et qui a la robe [illegible] noirâtres, comme le zèbre.

ZÉBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Zébrer. S'emploie adjectivement.
— [illegible]

ZÉBRER. v. a. [illegible] Néol. Produire sur [illegible] des raies [illegible] comme le zèbre. Zébrer quelqu'un de coups. [illegible] (L. Gonzalès.)

ZÉBRURE. s. f. Texte disposition régulièrement rayée de couleur sur la peau. Pour le zèbre, [illegible] elles, où elle se termine par une tache blanche, puis toute blanche au ventre. (B. St-Hilaire.)
— Rien ne [illegible] celle du zèbre. Et prenant le verre [illegible] il l'éleva à la hauteur de ses yeux, et interrogea le contenu du cristal, sur lequel [illegible] des perles et courir ces *zébrures* violettes et diamantées. (A. Dumas.)

ZÉBU. s. m. (mot africain.) Mamm. Sorte de bœuf [illegible] cornes.

ZÉBU. Géogr. Une des îles Philippines, où périt Magellan; 155,000 hab. || Le ch.-l. porte le même nom.

ZECHSTEIN. s. m. (mot allem.) Minér. Calcaire compacte fin, gris de fumée, à cassure [illegible] calcaires.

ZÉDARON. s. m. Astron. Nom d'une étoile de seconde grandeur, située dans la constellation de Cassiopée.

ZÈDE. s. m. Gramm. Ancien nom de la dernière lettre de l'alphabet français.
— Se dit de tout ce qui a la forme de cette lettre.

ZÉDOAIRE. s. f. (du lat. *zedoaria*). Bot. Genre de plantes des Indes qu'on emploie en médecine; elles appartiennent à la famille des balisiers. On en connaît deux espèces, employées l'une et l'autre comme stimulantes et antispasmodiques.

ZÉE. s. m. (du gr. Ζεύς, Jupiter). Ichthyol. Genre de poissons comprenant plusieurs espèces connues sous le nom de *dorée*. Zée à bec. Zée capillaire. Zée forgeron. Zée lune. Zée à nageoires soyeuses. Zée quadrilatère. Zée royal. Zée rusé. Zée sanglier. Zée tacheté. Zée vomer.
— Bot. Sorte de blé.

ZÉERNIBOCH. Myth. sept. Espèce de démon ou dieu du mal des anciens Slaves.

ZÉGRIS. s. m. (pr. *zé-griss*). Hist. maur. Nom donné à une tribu maure qui eut de violentes querelles avec les Abencerrages. V. ABENCERRAGE.

ZEG-ZEG. Géogr. Vaste contrée de la Nigritie, autrefois indépendante, et aujourd'hui soumise au sultan du Haoussa.

ZEHNLING. s. m. Métrol. Dixième de la livre nouvelle du duché de Bade, valant 5 décagrammes.

ZÉIDE. adj. des 2 g. Ichthyol. Qui ressemble à un zée. || ZEIDES. s. m. pl. Famille de poissons, ayant pour type le genre zée.

ZÉILA. Géogr. Principale ville de la côte d'Adel, sur le golfe d'Oman.

ZEILANE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

ZEILIS. s. m. (pr. *zé-lis*). Nom de sectaires mahométans, qui disent que Dieu enverra au monde un prophète choisi d'entre les Persans avec une nouvelle loi qui abrogera celle de Mahomet.

ZÉINE. s. f. Chim. Gluten de la farine de maïs.

ZÉINITE. s. m. Relig. mah. Membre d'un ordre religieux [illegible], fondé au XVe siècle par Zein [illegible] Khafy.

ZEIRITES. s. m. p. Hist. Nom d'une dynastie arabe fondée en Afrique par Zeiri, l'an 362 de l'hégire. Les Zeirites régnèrent [illegible] ans.

ZEITRABA. Philos. hermét. [illegible] alchimistes [illegible]

ZÉKIAT. s. m. Hist. ott. Droit imposé sur les marchandises.

ZÉLAYA. Géogr. Petite forteresse d'Espagne, [illegible]
— Hist. *[illegible] de Zélaka*. Victoire remportée par les Maures sur Alphonse V, roi de Castille, en 1087.

ZÉLANDAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de la Zélande. || Qui appartient à la Zélande ou à ses habitants. || *Nouveaux-Zélandais*. Habitants de la Nouvelle-Zélande. Ils sont anthropophages.

ZÉLANDE. ét. flam, *zee*, mer; *land*, terre). Géogr. Province des Pays-Bas, presque entièrement composée des îles comprises entre le bras septentrional de la Meuse et le bras méridional de l'Escaut. Pays bas et plat, garanti en plusieurs endroits par des digues contre les inondations de la mer; 144,000 hab. Capitale Middelbourg. || *Nouvelle-Zélande*. Nom de deux grandes îles du grand Océan austral, dans le S. E. de l'Australie, environ 800,000 hab. Ce pays fut découvert en 1642 par le navigateur hollandais Tasman.

ZÉLATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui agit avec zèle pour sa patrie, pour la religion. Grand zélateur de la gloire de Dieu, de la religion. Zélateur des âmes, du bien public. Ne s'emploie jamais sans complément.

> On te verrait bientôt, docile imitateur,
> Révérer avec joie un Mercure [illegible]
> Chanter de Jupiter les [illegible]
> Et, zélateur outré de la [illegible]
> Consacrer un autel à [illegible] (MÉNARD.)

— Audry fait observer qu'on ne dit guère ce mot dans la conversation, mais qu'on s'en sert en écrivant. Cicéron était un grand zélateur de sa langue. Boileau était un grand zélateur des anciens. Il ajoute que ce terme est beau, mais qu'on ne doit pas affecter de l'employer trop souvent, de peur de tomber dans le style précieux.
— Ce mot n'est venu dans notre langue que parce qu'on l'a trouvé dans quelques traductions de l'Écriture, où les prédicateurs s'en sont servis dans les chaires, on l'a employé ensuite dans les livres spirituels, et enfin on lui a donné [illegible]. De fervents zélateurs de la gloire de Dieu. (Bourd.) Nos [illegible] aux savants ou pre[illegible] et plus particulièrement encore aux zélateurs et partisans des lettres. (Mém. de Trév.)
— s. m. Hist. hébr. Membre d'une secte juive qui existait à Jérusalem, sous Titus. On leur donne aussi le nom de *sicaires* ou *assassins*. Affectant un zèle outré pour la liberté de leur patrie et le bien public, ils se livraient à toutes sortes d'excès ou de crimes. Pendant le siège de Jérusalem, ils se mirent à tort tous leurs adversaires, puis se divisèrent en trois partis différents, qui se livrent une guerre acharnée jusqu'à la prise de la ville.
— Syn. comp. ZÉLATEUR. ZÉLÉ. Un serviteur *zélé* est plein de zèle; un *zélateur* de la religion ou du bien public se porte en enthousiaste ou en fanatique pour la défense de la religion ou de la patrie.

ZÉLATRICE. s. f. Hist. ecclés. Fonctionnaire dans quelques couvents de femmes. La zélatrice tenait la correspondance d'affaires, et veillait aux provisions et à l'entretien.

ZÈLE. s. m. (du gr. ζῆλος, ardeur, fait de ζέω, bouillir). Affection vive, ardente, pour le maintien ou le succès de quelque chose, pour les intérêts de quelqu'un. Se dit particulièrement en matière de religion. Zèle pour la gloire de Dieu, pour la foi, pour les choses saintes. Le zèle du salut des âmes. Le zèle de la religion. Le zèle des autels. Le zèle de la maison de Dieu. Le zèle du bien public. Zèle pour la patrie, pour le bien public. Avoir beaucoup de zèle pour son prince, pour le service de son prince. Témoigner du zèle pour l'honneur de sa compagnie, pour le service, pour les intérêts de ses amis. Exciter, modérer le zèle de quelqu'un. Affecter du zèle, un grand zèle pour quelqu'un. Être rempli de zèle. Connaître l'ardeur du zèle de quelqu'un. Le zèle pour son roi. Qui pourrait assez exprimer le *zèle* dont elle brûlait pour le rétablissement de la foi. (Boss.) Il était prêtre par son *zèle* et par la gravité de ses mœurs. (Id.) Le *zèle* de saint Philippe de Néri était si grand et si vaste, que le monde entier était trop petit pour l'étendue de son cœur. (Id.) Vous dirai-je avec quel *zèle* la pieuse abbesse soulageait les pauvres membres de Jésus-Christ. (Id.) Transporté de son *zèle*, il empêche le roi d'avancer, et va tomber évanoui à quatre pas. (Id.) Ce grand roi, qui remplit de tant de vertus le trône de ses ancêtres, n'improuvera pas notre *zèle*, si nous souhaitons devant Dieu que lui et tous ses peuples soient comme nous. (Id.) Madame excitait le *zèle* de ceux qu'elle avait appelés pour l'exciter elle-même. (Id.) Les malheurs dont elle trouva le remède par un *zèle* et des conseils qui ranimèrent les grands et les peuples. (Id.) Laissez-vous transporter du *zèle* de la vérité. (Fléch.) Le véritable *zèle* du bien public ne cherche qu'à se rendre utile. (Mass.) Je sais combien est pur le *zèle* qui t'anime. (Rac.) Le *zèle* de Joad n'a point dû vous surprendre. (Id.) De leur *zèle* brûlant l'ardeur se ralentit (Boil.)

> Troupe jeune et fidèle,
> Que déjà le Seigneur embrase de son *zèle*. (RAC.)
> Il est temps de montrer cette ardeur et ce *zèle*,
> Qu'a fait de votre cœur mes soins ont cultivé. (Id.)

— Sully disait, en parlant de la religion, que le *zèle* n'était souvent qu'un emportement déguisé.
— Écrit. sainte. *Le zèle de la maison de Dieu le dévore*. Il y a un zèle extrême pour le service de Dieu. On voit quelquefois ces gens, que le zèle de la maison du Seigneur dévore, finir par dévorer la maison du Seigneur.
— *Zèle indiscret, zèle inconsidéré*. Zèle qui n'est pas réglé par la prudence. || *Faux zèle, zèle aveugle*. Zèle mal conduit, mal entendu. C'est lui qui d'un faux *zèle* à vos yeux revêtu. (Rac.) || On dit dans un sens contraire, *zèle prudent, zèle éclairé*.
— *Zèle de*, suivi d'un infinitif. Laissez disputer et languir dans des questions ceux qui n'ont pas le *zèle* de servir l'Église. (Boss.) Cette construction est rare.
— Hist. hébr. *Jugement de zèle*. Se dit, dans la législation de Moïse, du supplice de la lapidation, qu'on infligeait, sans aucune forme de procès aux blasphémateurs, aux adultères, aux idolâtres, etc. Cela ne pouvait se faire cependant que lorsque le crime se commettait en présence de dix Israélites au moins, et que le criminel averti persévérait dans sa faute.
— Myth. anc. Fils du Styx et du géant Pallas. C'est l'envie personnifiée.
— Iconol. On le représente sous les traits d'un prêtre qui d'une main tient une longe, et de l'autre un fouet. Le *zèle* [illegible] par un jeune homme ardent, ayant une flamme sur la tête, tenant d'une main l'Évangile, et de l'autre une épée flamboyante, prête à être lancée sur l'Idolâtrie, qu'il foule aux pieds.
— Syn. simpl. Affection, ardeur, ferveur, empressement, passion. || Épith. Fervent, officieux, affectueux, ardent, brûlant, empressé, noble, généreux, désintéressé, discret, prudent, assidu, éclairé, spécieux, aveugle, égaré, apparent, déplacé, outré, hypocrite, perfide, affecté, féroce, farouche, téméraire, barbare.
— Syn. comp. ZÈLE. EMPRESSEMENT. Le *zèle* est ce sentiment vif et affectueux qui nous porte à dire ou à faire tout ce qui peut intéresser une personne, ou pour le maintien, l'avancement, la conservation ou la prospérité de quelque chose. L'*empressement* est une qualité habituelle qui fait chercher et saisir avec ardeur l'occasion de dire ou de faire ce qui peut plaire à quelqu'un, ce qui peut lui être utile, ou ce qui peut contribuer au maintien, à l'avancement, à la prospérité d'une chose.

ZÈLE. s. m. Entom. V. ZÉLUS.

ZÈLE. Géogr. Bourg de Belgique, dans la Flandre orientale; 11,000 hab.

ZÉLÉ, ÉE. adj. Qui a du zèle. Homme zélé. Prédicateur zélé. Un zélé serviteur de Dieu. Un serviteur zélé. Être zélé pour la foi, pour le service de son prince, pour le service de sa patrie. Homme zélé pour ses amis. En payé, [illegible] fort zélé. Un censeur *zélé* des vices. (Fléch.) Le *zélé* ministre crut qu'il pouvait se permettre une vie plus douce. (Boss.) Toute la France destinait la charge de chancelier à un ministre si *zélé* pour la justice. (Id.) Un roi *zélé* pour l'Église opère ce changement. (Id.) Et sottement *zélée* en sa simplicité. (Boil.) Ceux qu'on honore du nom de *zélés* dans un parti sont d'ordinaire appelés persécuteurs dans l'autre. (Bayle.)

> Tes autres favoris, *zélés* avec prudence,
> Pour s'exposer à tout ont trop d'expérience.
> (VOLTAIRE.)

— S'empl. quelquefois substantiv. en parlant des personnes. Un zélé. Une zélée. Un *zélé* n'est bien souvent autre chose qu'un homme entêté, opiniâtre, et fort échauffé pour ses sentiments. (St-Evrem.)
— *C'est un zélé*. Se dit quelquefois en mauvaise part.
— Syn. comp. ZÉLÉ. ZÉLATEUR. V. ZÉLATEUR.

ZÉLEUR. s. m. Hist. ecclés. Procureur général de l'ordre des minimes.

ZELL. Géogr. Ville de Hanovre, dans le gouvernement de Lunébourg; 8,500 hab.
— Hist. *Traité de Zell*. Traité conclu le 5 février 1679, entre la France et la Suède, d'une part, et les ducs de Brunswick et de Wolfenbuttel d'autre part. Le traité de Zell fut le complément de la paix de Nimègue.

ZELLKIE. s. f. (pr. *zel-ki*). Minér. Variété cellulaire de fer sulfuré.

ZÉLOTYPE. adj. et s. des 2 g. Pathol. Qui est atteint de zélotypie.

ZÉLOTYPIE. s. f. (et. gr., ζῆλος, zèle; τύπτω, frapper). Pathol. Jalousie qui dégénère en monomanie.

ZÉLOTYPIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui appartient à la zélotypie.

ZÉLUS. s. m. (pr. *zé-luss*). Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des zoadelges.

ZEMBILDJI. s. m. Hist. ott. Bas officier du corps des janissaires.

ZEMBLE (NOUVELLE-) f. (dénomination inexacte par laquelle les Français ont rendu celle de *Novaïa-Zemlia*, Nouvelle-Terre, Terre-Neuve). Géogr. Groupe d'îles des mers glacées de l'Europe septentrionale. Le climat y est insupportable, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on est parvenu à l'explorer en partie. Cette contrée fut découverte par les Anglais, en 1553; elle appartient à la Russie.

ZEMECH ou **ZUME-LAZULI.** s. m. Philos. hermét. La pierre d'azur.

ZÈMES. s. m. pl. Myth. Esprits malfaisants auxquels les habitants des Antilles rendaient un culte avant l'arrivée des Espagnols.

ZÉMIE. s. f. Antiq. gr. Amende; punition.

ZÉMINA. s. m. Myth. anc. Sacrifice expiatoire que les anciens faisaient dans les mystères d'Eleusis, pour effacer les fautes qui pouvaient avoir été commises dans la solennité.

ZÉMINDARI. s. m. Hist. milit. Soldat bénéficier des armées persanes.

ZEMLIE. s. m. Gramm. Nom de la neuvième lettre de l'alphabet slave et russe; elle a la valeur de notre *z*.

ZEMMI. s. m. Hist. ott. Se dit dans l'empire turc de tous les sujets qui ne sont pas musulmans.

ZEMNI. s. m. Mamm. Espèce de mammifères rongeurs du genre rat-taupe.

ZEMPLIN. Géogr. Ville de Hongrie, ch.-l. d'un comitat. ‖ Comitat de Hongrie, dont la population est de 250,000 hab.

ZEMZEM. s. m. Relig. mah. Nom d'un puits voisin du temple de la Caaba, à la Mecque. Les musulmans croient que la fontaine de Zemzem est celle que Dieu fit jaillir en faveur d'Agar, lorsqu'elle et son fils allaient périr de soif dans le désert.

ZEN. Myth. Surnom que reçut Jupiter après sa mort, parce qu'ayant parcouru la terre durant sa vie pour policer le monde et récompenser les bons, il avait procuré aux hommes une vie douce et tranquille.

ZÉNA. adj. et s. des 2 g. Ethnogr. Nom d'une race et d'une dynastie turques du VIe siècle.

ZÉNADÉCAH. s. m. Nom de sectaires mahométans.

ZENALE. s. f. Bot. Genre de la famille des cercodéanées, établi pour une plante de la Nouvelle-Hollande.

ZEND, ENDE. adj. Linguist. Se dit d'une langue de la tribu indo-européenne et de la famille indo-persane. La langue zende ou le zend était parlé dans l'ancienne Médie; il fut employé dans les écrits originaux de Zoroastre et devint la langue sacrée des Perses. C'est encore aujourd'hui la langue sacrée des Guèbres, qui récitent en cet idiome des prières dont presque aucun d'eux ne comprend le sens.

ZEND-AVESTA ou **ZEND.** s. m. (pr. *zindd*. Titre des livres sacrés des Perses, sectateurs de Zoroastre. C'est une collection qui renferme les plus anciens monuments de la religion et de la philosophie de la Perse. On attribue ces ouvrages à Zoroastre.

ZENDIK. s. m. Mot arabe par lequel les mahométans désignent un impie qui n'est ni juif, ni chrétien, ni mahométan, ou qui, étant dans l'une des trois religions, n'en observe pas les principes. ‖ Membre d'une secte mahométane qui niait la résurrection et croyait à la métempsycose.

ZENETON. s. m. Philos. hermét. Composition constellée qu'on regardait comme pouvant préserver de la peste.

ZENGÉBIL. Myth. mahom. Sources de vin qui coulent dans le paradis.

ZÉNICON. s. m. Ancien nom d'un poison très-actif dont on enduisait des flèches avec lesquelles on tuait facilement les animaux.

ZENIE. s. m. Alchim. Le mercure philosophal.

ZÉNIK. s. m. Mamm. Petit animal du cap de Bonne-Espérance, qui paraît ne pas différer du suricate.

ZÉNITH. s. m. (pr. *zé-nitt*, de l'ar. *semt*, point). Astron. Point du ciel qui, pour chaque lieu, est situé au-dessus de la surface terrestre, sur le prolongement de la ligne verticale. On le suppose placé à l'extrémité d'une ligne droite, prolongée indéfiniment dans l'espace et perpendiculaire à la surface des eaux tranquilles. Le zénith est donc le sommet de l'espèce de calotte qui semble nous envelopper de toutes parts, le centre de la voûte céleste, le pôle de l'horizon; d'où il suit que ce point rationnel n'a pas de situation fixe dans le ciel, et qu'il varie chaque fois que l'observateur change l'horizon. Les nuages qu'on distinguait au *zénith* étaient à leur centre d'un noir affreux. (B. de St-P.)

— Fig. Il est arrivé au zénith de sa gloire.

Il semble. . . . .
Qu'ils ont seuls ici-bas trouvé la pie au nid,
Et que des hauts esprits le leur est le *zénith*.
(Regnier.)

— Autrefois quelques médecins appelaient ainsi le premier écoulement menstruel.

ZÉNITHAL, ALE. adj. Astron. Qui appartient au zénith.

ZÉNOBIE. Femme de Rhadamiste, roi d'une partie de la Géorgie. Son époux, forcé de fuir, et craignant de la laisser au pouvoir de l'ennemi, la poignarda et la jeta dans l'Araxe; mais Zénobie fut sauvée et conduite à Tiridate, roi d'Arménie, qui la traita en reine, l'an 53 de J.-C. Ce fait, qui paraît fabuleux, a fourni à Crébillon le sujet de sa tragédie, *Rhadamiste et Zénobie*. ‖ Reine de Palmyre, avait épousé en secondes noces Odénat, qu'elle seconda dans ses expéditions contre Sapor. Après la mort d'Odénat, mort qu'on lui attribue, elle prit le titre de reine d'Orient et fit la guerre aux Romains, de l'an 267 à l'an 272. Galien voulut en vain la réduire. Aurélius fut plus heureux. Il la vainquit, et la fit paraître dans son triomphe à Rome. Elle vécut depuis dans l'obscurité à Tibur.

ZÉNOBIE. s. f. Crust. Genre de crustacés.

— Entom. Espèce de phalène de Surinam.

ZÉNODORE. Fameux sculpteur grec, fut chargé par les Arvernes de fondre une statue colossale de Mercure, et par Néron d'élever à Rome la statue colossale de 85 à 40 mètres de haut, qui devait représenter cet empereur.

ZÉNON. Célèbre philosophe, né à Elée en Italie, vers l'an 504 av. J.-C., fut disciple de Parménide. Il poussa les principes de son maître et de Xénophane aux dernières conséquences. Il nia l'existence du mouvement. C'est à lui qu'on doit l'invention de la dialectique, ou du moins la première idée d'en faire une science régulière. Ardent patriote, il voulut délivrer sa patrie, tombée au pouvoir d'un tyran, mais il échoua, et fut livré à des supplices horribles, qu'il supporta avec un courage héroïque. ‖ ZÉNON. Philosophe, chef de la secte des stoïciens, né 372 ans av. J.-C. dans l'île de Chypre, et mort en 274. Il ouvrit, vers l'âge de 40 ans, une école sous un célèbre portique d'Athènes, nommé le Pécile. La solidité de ses leçons, la sublimité de sa morale, et plus encore les beaux exemples qu'il offrait dans sa conduite, attirèrent auprès de lui de nombreux disciples. ‖ ZÉNON. Empereur d'Orient, succéda à Léon II en 474. Sa vie déréglée le fit chasser du trône au bout de quelques mois, mais il fut rétabli l'année suivante. Ses débauches et ses impôts successifs le rendirent l'objet de la haine publique. Un jour qu'il était ivre, sa femme le fit enterrer tout vivant, en 491.

ZÉNONIQUE. adj. des 2 g. Conforme à la doctrine de Zénon.

— Philos. Qui appartient au système du premier Zénon, disciple de Parménide et membre de l'école métaphysicienne d'Elée, au Ve siècle av. J.-C. Ce philosophe établit que le fini est contradictoire, et composa une sorte de logique. ‖ Qui appartient au système du second Zénon, créateur du stoïcisme, dont il fonda les doctrines sur la sensation, tout en faisant consister le bonheur dans la vertu.

— *Points zénoniques.* Points indivisibles que Zénon d'Elée admettait dans la philosophie.

ZÉNONISME. s. m. Secte philosophique de l'un ou de l'autre des deux Zénon.

— Se dit plus souvent du stoïcisme que de la philosophie éléatique.

Mais je vois déjà d'ici
Frémir tout le *zénonisme*,
D'entendre traiter ainsi
Un des saints du paganisme. (J.-B. Rouss.)

ZÉNONISTE. s. m. Philos. Partisan des doctrines de l'un des deux Zénon.

ZÉNOVIA. Myth. slav. La Diane des Slaves, considérée comme déesse de la chasse. C'était de sa protection qu'ils attendaient une chasse heureuse.

ZENSUS. s. m. Arithm. Nom qu'on donnait autrefois au carré de la seconde fois.

ZENTA. Géogr. Petite ville de Hongrie, comitat de Témesvar.

— Hist. *Bataille de Zenta.* Victoire remportée sur les Turcs par le prince Eugène et par Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, en 1697; elle amena la paix de Carlowitz.

ZÉOCRITE. adj. des 2 g. (ét. gr., ζεα, épeautre; κριθή, orge). Bot. Qui ressemble à l'épeautre. ‖ Se dit d'une espèce d'orge. Orge zéocrite.

ZÉODAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des drymmirhizées. ‖ Espèce d'amome en usage chez les pharmaciens.

ZÉOLITHE. s. f. (ét. gr., ζέω, bouillir; λίθος, pierre, parce qu'on croyait que cette pierre venait toujours des volcans). Minér. Substance pierreuse qui, dissoute dans les acides, prend une consistance gélatineuse. Plusieurs auteurs font ce mot du féminin. ‖ On a désigné sous ce nom des substances minérales, et particulièrement la mésotype, qui sont fusibles au chalumeau sans addition, et en répandant un éclat phosphorique au moment de la fusion. Les diverses substances pierreuses auxquelles il convient sont la plupart assez rapprochées les unes des autres pour constituer une petite famille assez naturelle. ‖ *Zéolithe bacillaire*. C'est principalement à la scolérite que peut s'appliquer cette dénomination. ‖ *Zéolithe de Brisgau*. On avait pris pour une variété de cette pierre un oxyde de zinc en baguettes déliées et blanchâtres qui se trouve en Brisgau. ‖ *Zéolithe bleue*. Le lazulite faisait quelquefois gelée dans les acides, et paraissant avoir la fusibilité des zéolithes, a été désigné sous ce nom. ‖ *Zéolithe bronzée*. La stilbite brune. ‖ *Zéolithe du Cap*. La probnite. ‖ *Zéolithe conglomérée*. L'obsidienne. perlée. ‖ *Zéolithe cubique*. La chabasie, dont le rhomboïde, très-voisin du cube, a été pris pour ce solide. ‖ *Zéolithe dure*. L'analcime. ‖ *Zéolithe efflorescente*. La laumonite. ‖ *Zéolithe farineuse*. Une mésotype altérée. ‖ *Zéolithe feuilletée*. La stilbite. ‖ *Zéolithe filamenteuse*. Une mésotype. ‖ *Zéolithe d'Hellesta*. L'apophyllite d'Hellesta. ‖ *Zéolithe jaune*. La mésotype jaunâtre. ‖ *Zéolithe nacrée*. Une stilbite. ‖ *Zéolithe rouge*. La stilbite rouge. ‖ *Zéolithe siliceuse*. Variété de mésotype dure.

ZÉOLITHIFORME. adj. des 2 g. Minér. Qui a l'aspect de la zéolithe. Se dit d'un quartz hyalin fibreux.

ZÉOLITHIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui renferme de la zéolithe. Roche zéolithique.

ZÉOMÉBUCH. Myth. Le mauvais génie des Vandales; ils lui offraient des sacrifices pour détourner sa colère.

ZÉORE. s. f. Bot. Genre de lichens, dont les espèces se plaisent à l'ombre, dans les lieux les plus secs, comme sur les parois des roches les plus élevées, dans les fentes des écorces des arbres, particulièrement sur celles qui sont exposées au midi.

ZÉPHIRE. s. m. Nom que les anciens donnaient au vent d'Occident. Le souffle du zéphire.

— Myth. Le dieu du vent d'Occident. Les amours de Flore et de Zéphire. On dit plus souvent *Zéphyre* en ce sens.

— Danse. *Pas de Zéphire*. Pas qui se fait en se tenant sur un pied, et balançant l'autre en avant et en arrière.

ZÉPHIRIEN. adj. m. Écon. dom. Se dit des œufs clairs et sans germe que pondent quelquefois les oiseaux de basse-cour, parce que c'est surtout au retour de la douce chaleur du printemps que ce phénomène a lieu.

ZÉPHIRISER. v. n. 1re conj. Faire des pas de zéphire. La troupe des acrobates de Mme Saqui fait ses exercices en plein air. Des demoiselles paraissent au grand jour avec leur rouge. Paillasse leur frotte la plante des pieds avec de la craie; elles empoignent le balancier, et les voilà avançant à petits pas sur le câble élastique, sautant, *zéphirisant*, se laissant tomber et rebondir comme un volant sur une raquette. (Pommier.)

ZÉPHYR. s. m. (du gr. ζέφυρος; fait de ζωή, vie; φέρω, porter, parce qu'il ranime toute la nature). Tout vent doux et agréable. Les doux zéphyrs. Un agréable zéphyr. Un zéphyr rafraîchissant. Au retour du soleil et des *zéphyrs* nouveaux. (Boil.) Tout vous est aquilon, tout me semble *zéphyr*. (La Font.) Des *zéphyrs* l'haleine fortunée. (L. Rac.) Les ruines et les rochers s'embellissent au souffle du *zéphyr*. (A. Mart.) Ce *zéphyr* léger, qui souffle de l'orient, provient sans doute de ce que l'air, dilaté par les premiers feux du soleil, s'étend et chasse devant lui l'air qui l'avoisine. (Id.) Brûlé par les ardeurs du soleil, le voyageur s'assied à l'ombre d'un peuplier; tout à coup le *zéphir* agite le feuillage, et l'étranger ému croit entendre le bruit d'une source limpide. (Id.) Déjà commençait l'agréable lutte des *zéphyrs* et du lin flexible dont la couleur annonçait le premier sourire de la nature. (Peuz.)

Le seul *zéphyr* est libre, et d'un souffle amoureux
Il caresse Vénus, se joue à ses cheveux. (La Font.)

— Mar. Léger souffle de vent.

— Se personnifie souvent. L'air était parfumé du souffle des *zéphyrs*. (Dulard.)

Du *Zéphyr* amoureux le souffle matinal
Ride de plus légers le flot oriental. (Mollev.)

Mais tout à coup l'amant de la nature,
Zéphyr s'éveille, et des airs qu'il épure,
Chassant bientôt l'été morne et brûlant,
Avec son aile il sème la verdure
Sur la forêt qu'il tapisse en volant. (Isbbat.)

— Prov. *La nymphe au pied, le zéphyr à la feuille.*

— ZÉPHYRS. s. m. pl. Myth. Fils de Zéphyre. On leur sacrifiait une brebis blanche.

L'amour dans les airs se balance
Sur l'aile humide des *Zéphyrs*. (De Bernis.)

De la cime des monts, vers la plaine arrosée,
Déjà la nuit humide et fraîche de rosée
S'avance, et, secouant son voile de saphirs,
Où se joue un essaim de folâtres *Zéphyrs*,
Elle répand les fleurs, les plantes, la verdure,
Et des parfums du ciel l'essence la plus pure.
B.-Lormian.

— Iconol. Ovide peint les Zéphyrs occupés, sous la direction de leur chef, à parer de fleurs l'enfance du monde, que la poésie place toujours au printemps.

— Périphr.

Vous, petits dieux des airs, à l'aile transparente,
Qui versez du matin la rosée odorante,
Des nuages légers conducteurs vagabonds. (Castel.)

— Syn. comp. ZÉPHYR, ZÉPHYRE. Le zéphyr est un vent doux et léger; le zéphyre est le zéphyr personnifié. Les poëtes personnifient aussi quelquefois le *zéphyr*, et surtout les *zéphyrs*, mais *Zéphyre* est le dieu, il est le chef des *Zéphyrs* ou le *zéphyr* par excellence.

ZÉPHYRANTHE. s. m. Bot. Genre de plantes liliacées, des contrées un peu chaudes de l'Amérique, appartenant à la famille des narcissées.

ZÉPHYRE. Myth. Fils d'Astréus et de l'Aurore. Il aima Hyacinthe et le tua, parce que celui-ci préférait Apollon. On lui donne quelquefois pour épouse une des Heures, et pour fils Carpos; plus fréquemment Flore est regardée comme l'épouse de Zéphyre.

— Iconol. On le représente sous la figure d'un jeune homme ayant un air serein, avec des ailes de papillon et une couronne de fleurs. D'autres fois c'est un tout jeune homme demi-nu, frais comme les roses et les lis, qu'il laisse échapper avec complaisance d'une corbeille faite d'un jonc délié comme de la dentelle.

— Epit. Doux, caressant, léger, folâtre, badin, amoureux, tendre, volage, tiède, inconstant. ‖ Périphr. Le fils d'Eole, le fils léger de l'Aurore, l'époux, l'amant de Flore, de Flore le volage amant, le fils d'Eole et de l'Aurore, l'amant léger de Flore, le souffle, l'haleine du Zéphyre, l'aile du Zéphyre, les baisers du Zéphyre.

Prémices du printemps, fleurs qui venez d'éclore,
Fruits des premiers baisers de *Zéphyre* et de Flore.
De Baïbel.

ZÉPHYRIEN, IENNE. adj. Néol. Léger comme le zéphyr. Danse zéphyrienne.

— Écon. dom. *Œufs zéphyriens*. V. ZÉPHIRIEN.

— Géogr. *Cap Zéphyrien*. Cap du Brutium, sur la mer de Sicile, près de Locres. Aujourd'hui le cap *Bruzzano*. ‖ *Locriens zéphyriens*. V. *Locriens épizéphyriens*, au mot LOCRIEN.

ZÉPHYRIN Saint. Pape, de 201 à 218. Sa fête se célèbre le 26 août.

ZÉPHYRITE. adj. f. Myth. Surnom de Vénus, adorée au cap Zéphyrien.

ZÉPHYRITIS. Myth. Un des noms de Flore, épouse de Zéphyre.

— s. f. Etoffe imitant la dentelle.

ZÉRAL s. m. Mamm. Espèce d'antilope du royaume de Sennar.

ZERBI Géogr. Île de la Méditerranée, sur la côte du royaume de Tunis. C'est l'ancienne île des Lotophages; 30,000 hab.

ZERBST. Géogr. Ville du duché d'Anhalt-Dessau, ancienne capitale des princes d'Anhalt-Zerbst; 7,000 hab.

ZERCI. s. m. Philos. hermét. Le vitriol.

ZÉRÈNE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Vénus, chez les Macédoniens.

ZÉRÈNE. s. f. Entom. Genre de papillons.

ZÉRERITE. s. m. Minér. Cérium oxyde silicifère rouge.

ZÉRETH. s. m. Métrol. anc. Mesure linéaire employée en Égypte et dans une partie de l'Asie. ‖ Mesure hébraïque d'une demi-coudée.

ZERIN. s. m. Fait, par altération de *cerium*, dans lequel on le trouve. On dit plus régulièrement *cerin*. Minér. Minéral qui se trouve avec le cerium oxydé silicifère rouge dans une mine de cuivre de Suède.

ZERNEBUCH. Myth. Mauvais principe des Vandales; ils lui offraient des sacrifices pour apaiser sa colère.

ZÉRO. s. m. (de l'hébr. *ezor*, ceinture, à cause de sa forme circulaire, ou de l'arabe *zerah*, cercle). Arithm. Signe ou chiffre en forme d'o qui de lui-même ne marque aucun nombre, mais qui, étant mis après les autres chiffres, sert à multiplier par dix, à rendre dix fois plus grands les nombres qu'ils expriment. 1 et zéro font 10, 2 et zéro font 20. Dans l'arithmétique décimale, lorsqu'il y a d'autres caractères à sa droite, il sert au contraire à en diminuer la valeur; ainsi 3 valant trois, 0,3 vaudra trois dixièmes; 0,03, trois centièmes; 0,003, trois millièmes, etc. Il me parut certain que toute progression infinie descendante devrait se terminer à *zéro*. (B. de St-P.)

Quand Vic ppe se présente,
Pourquoi tant crier haro?
Dans ce nombre de quarante,
Ne faut-il pas un zéro? (***)

Combien un financier, pour être en équipage,
De zéros criminels remplit-il une page?
(Bérassier.)

— Fig. L'esprit est le zéro qui ajoute aux qualités morales, mais qui seul ne représente que le néant. (Mme Necker.) On disait d'un homme qui savait bien danser, chanter: Ces talents-là sont des *zéros*; il faut des nombres pour les faire valoir.

Les courtisans sont des jetons;
Leur valeur dépend de leur place.
Dans la faveur, des millions,
Et des zéros dans la disgrâce. (Bassser.)

— Homme nul.

Cent faux braves contre un héros,
Peu de lumière et beaucoup d'ombre:
Bref, dans ce monde, des zéros
Feront toujours le plus grand nombre. (***)

— Prov. et fig. *C'est un zéro, un vrai zéro, un zéro en chiffre*. Se dit d'un homme qui n'est d'aucune considération. ‖ Quelques grammairiens prétendent que l'expression *un zéro sans chiffre* a un sens plus raisonnable qu'*un zéro en chiffre*. Un zéro sans chiffre qui le précède n'a effectivement aucune valeur.

— *Sa fortune est réduite à zéro*. Elle est réduite à rien, elle est entièrement dissipée.

— Musiq. Signe qui, mis au-dessous d'une note, dans une partie d'instrument à corde et à manche, indique que cette note doit être touchée à vide.

— Phys. Température de la glace fondante, au thermomètre de Réaumur ou au thermomètre centigrade. Le thermomètre est descendu à zéro, est à tant de degrés au-dessus, au-dessous de zéro. ‖ Le zéro du thermomètre de Fa-

... degrés au-dessous du terme ... lante. || *Zéro absolu*. Terme ima... échelle de température, lorsque ...r est épuisée; c'est le terme du ...u, ou la privation du calorique.

...RAH. Géogr. Lac du Caboul, le plus grand du royaume; 160 kil. sur 45.

ZERTOOST. s. m. Relig. pars. Nom du troisième livre de l'Asveta.

ZÉRUMBET. s. m. Bot. Racine odorante d'une espèce d'amome des Indes, autrefois usitée en médecine, et qui est à peine connue aujourd'hui. La plante qui la fournit, après avoir été confondue avec le gingembre, a servi à former un genre de la famille des balisiers; elle a souvent remplacé le pain dans les temps de disette, et on l'emploie constamment dans l'Inde comme plante d'assaisonnement.

ZERVANE. Myth. pers. Une des puissances soumises à Ormuzd. || Suivant d'autres, *Zervane-Akerène*, dieu suprême chez les Perses, était au-dessus et d'Ormuzd et d'Ahriman, qui l'un et l'autre émanaient de lui.

ZERVANITE. s. m. Myth. pers. Nom que les anciens Perses donnaient à ceux qui suivaient une certaine secte dont les principaux dogmes étaient que la lumière avait produit des êtres lumineux et spirituels; qu'un doute s'étant elevé dans l'esprit du premier de ces êtres, ce doute donna la naissance au diable.

ZÉRYNTHIENNE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Vénus, adorée dans l'antre de Zérynthus.

ZERYNTHUS. s. m. Antiq. gr. Nom d'un antre de la Thrace ou de la Samothrace, consacré à Hécate, et où l'on sacrifiait aussi à Vénus.

— adj. m. Myth. Surnom d'Apollon.

ZEST. Interject. qu'on emploie famil pour marquer le refus, le mépris. Il se vante de faire telle chose, zest!

— Indique aussi la promptitude, la légèreté de la course. A ces mots, *zest!* il s'échappa. Madame se trouve-t-elle incommodée? *zest!* en deux pas te voilà chez elle. (Beaumarch.)

— On le trouve aussi écrit *zeste*. Cette orthographe doit-elle être attribuée aux écrivains ou bien à l'imprimeur? On écrit plus ordinairement *zest*. Je le savais bien, moi, que, dès qu'elle parlerait, toutes vos belles résolutions, *zeste!* (Brueys.)

— Réveille une idée d'aversion, de mépris.

Il soit dit que sur l'heure il se transportera
Au logis de la dame, et là, d'une voix claire,
Devant quatre témoins, assistés d'un notaire,
(*Zeste!*) ledit Hiérôme avoûra hautement
Qu'il la tient pour sensée et de bon jugement. (Rac.)

— Prov. et fam. *Etre entre le zist et le zest*. Etre fort incertain sur le parti qu'on doit prendre. || Se dit aussi d'une chose qui n'est ni bonne ni mauvaise. || On le dit également d'une personne qui n'est ni malade ni bien portante, ou qui n'est ni bien ni mal dans ses affaires.

ZEST. s. m. Anc. techn. Nom que l'on donnait autrefois à une espèce de soufflet dont les perruquiers se servaient pour poudrer à la volée. Faire poudrer sa perruque avec un zest.

ZESTE. s. m. Zone très-mince qu'on enlève de la peau d'une orange, d'un citron, etc., en glissant vivement contre sa superficie le tranchant d'un couteau. Le petit bruit qui en résulte a motivé cette dénomination, qu'on a étendue depuis à d'autres acceptions, tant propres que figurées. Couper un zeste. Zestes de citron. Des zestes confits. L'huile essentielle, à laquelle les fruits de ce genre doivent leur arôme, réside essentiellement dans le zeste; le blanc qui est au-dessous en est complétement dépourvu; d'ailleurs il est d'une amertume assez désagréable.

— Espèce de cloison, de séparation membraneuse qui divise en quatre l'intérieur d'une noix.

— Fam. *Cela ne vaut pas un zeste*. *Je n'en donnerais pas un zeste*. Se dit pour marquer le peu de cas qu'on fait d'une chose ou de son peu de valeur.

ZESTÉ, ÉE, part. pass. du v. Zester. S'emploie adjectiv. Citron zesté.

ZESTER. v. a. 1^re conj. Couper l'écorce d'un citron par petites bandes. Zester du citron dans une assiette.

— SE ZESTER. v. pron. Être coupé par bandes très-minces.

ZÉTA. s. m. Gramm. Nom de la sixième lettre de l'alphabet grec; c'est la double des dentales; elle répond à notre *z*. || Comme lettre numérale, avec l'accent supérieur à droite (ζ'), ce signe vaut 7; avec l'accent inférieur à gauche (͵ζ), il vaut 7,000. || Dans un autre système de notation, Z vaut 6; il indique le sixième livre de l'Iliade et de l'Odyssée.

— Ancien nom de notre lettre *zède* ou *ze*.

ZÉTA. s. m. Antiq. Nom que les anciens donnaient à certains appartements où ils trouvaient dans l'été un refuge contre les ardeurs du soleil, et dans l'hiver un refuge contre les rigueurs du froid. Des tuyaux cachés dans les murs du zéta venaient se rendre dans une vaste chaudière placée au-dessous. Selon la saison, on remplissait cette chaudière d'eau froide ou bien d'eau bouillante; la vapeur qui s'en dégageait transmettait alors à la pièce, par le moyen des tuyaux, la chaleur ou le frais.

ZÉTES. Myth. Fils de Borée et d'Orithye, et frère de Calaïs. Il avait des ailes à la tête et aux pieds. Zétes fut un des Argonautes : il délivra Phinée des Harpies. Hercule tua les deux frères. Les dieux les changèrent en vents.

ZÉTÈTE. s. m. (du gr. ζητέω, chercher). Antiq. Nom de magistrats d'Athènes, chargés de poursuivre les débiteurs de la république.

ZÉTÉTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. ζητητικός, fait de ζητέω, chercher). Didact. Se dit de la méthode de recherches qu'on emploie pour découvrir et pénétrer la raison et la nature des choses. La méthode zététique.

— *Philosophes zététiques*. Anciens philosophes qui, comme les pyrrhoniens, faisaient profession de chercher la vérité, mais qui ne la trouvaient point, parce qu'ils doutaient de tout. || substantiv. Un zététique. Les zététiques.

ZÉTÉTIQUE. s. f. Méthode dont on se sert pour résoudre un problème, en recherchant la nature et la raison d'une chose. Peu usité.

ZÈTHE. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, établi pour placer quelques guêpes exotiques d'Amérique et d'Afrique.

ZÉTHUS. Myth. Fils de Jupiter et d'Antiope et frère d'Amphion. Il vengea sa mère des cruautés de Dircé. Il s'empara ensuite de Thèbes. On dit qu'il fut tué par Apollon avec les enfants de Niobé.

— s. m. Astron. Nom de la constellation des Gémeaux.

ZEUGILES. s. m. pl. Antiq. Gluaux dont on se servait pour prendre les oiseaux à la pipée.

ZEUGITANE. Géogr. Anc. prov. d'Afrique, entre la Numidie, la Byzacène et la Méditerranée. Les principales villes étaient Carthage, Tunis et Utique.

ZEUGITE. s. m. (du gr. ζευγίτης, qui attache au joug, ou qui est attaché au joug). Antiq. gr. V. ZYGITE.

— Bot. Genre de plantes graminées établi pour une espèce de la Jamaïque.

ZEUGMA. s. m. (du gr. ζεῦγμα, fait de ζεύγω, joindre). Littér. Figure d'élocution qui a lieu quand un mot, déjà exprimé dans une proposition, est sous-entendu dans une autre proposition analogue à la première et attachée à celle-ci. Cette figure sera facilement entendue par quelques exemples. Tout rang, tout sexe, tout âge *doit* aspirer au bonheur. (Volt.) Ces mots, *doit aspirer au bonheur*, lient tous ces divers sens particuliers, et sont sous-entendus après chacun des sujets. Souvent le mot est bien le même, eu égard à la signification, mais il est différent par rapport au nombre et au genre. Vos heures *sont libres*, et *votre tête* encore plus. (M^me de La Fayette.) Il faut rétablir *est libre* dans le second membre de phrase. Cette figure, qui n'est autre chose qu'une espèce d'ellipse, est fréquemment employée par les écrivains.

ZEUGOPTÉRYGIEN, IENNE. adj. (ét. gr., ζεῦγος, paire; πτέρυξ, nageoire). Ichthyol. Qui a les nageoires disposées par paires. || ZEUGOPTÉRYGIENS. s. m. pl. Section de la classe des poissons, comprenant ceux qui ont les membres disposés par paires.

ZEUGOS. s. m. (pr. *zeu-goss*). Mus. Instrument des Grecs, composé de deux flûtes jointes ensemble.

ZEUMICHIEN. adj. m. Antiq. gr. Jupiter le machiniste. Nom qu'on donne à Chrysor, pour avoir fait plusieurs découvertes utiles, inventé plusieurs machines, l'hameçon, la ligne à pêcher, l'usage des barques pour la pêche.

ZEUS. (du gr. ζάω, vivre). Myth. Nom que les Grecs donnaient à Jupiter. Zeus est considéré comme auteur de la vie.

ZEUXIDIE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Junon, à Argos, qui lui fut donné par Apis, en mémoire de ce qu'il avait attelé des bœufs à la charrue pour labourer.

ZEUXIE. s. f. Entom. Genre d'insectes diptères.

ZEUXIS. (pr. *zeu-kciss*). Peintre grec, né à Héraclies, contemporain et vainqueur de Parrhasius. Il florissait dans le v^e siècle avant J.-C. Le temps a anéanti tous ses ouvrages.

— On donne son nom aux peintres célèbres. Les Apelles et les Zeuxis.

ZEUZÈRE. s. f. Entom. Genre de papillons nocturnes. La chenille de l'espèce qui sert de type à ce genre vit en Europe dans l'intérieur du marronnier d'Inde, du pommier, du poirier, etc.

ZEWANA ou **ZEWONIA**. Myth. slav. Déesse dont l'emploi paraît répondre à celui de Diane. On l'invoquait pour obtenir une heureuse chasse.

ZEZAIEMENT. s. m. V. ZÉZEYEMENT.

ZÉZAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Zézayer. S'empl. adjectiv. Mot zézayé. Syllabe zézayée.

ZÉZAYER. v. a. 1^re conj. Remplacer dans la prononciation l'articulation du *j* ou *g* doux, par celle du *z*.

— Absol. Les personnes qui prononcent *pizon* pour *pigeon* zézayent.

— SE ZEZAYER. v. pron. Être prononcé en zézayant.

ZÉZEYEMENT. s. m. Gramm. Vice de prononciation, que peut donner l'habitude de parler italien. Le grasseyement, le *zézeyement*, les accents gascon, normand, provençal, sont incompatibles avec l'éloquence dramatique, et même avec toute espèce d'éloquence. (Larive).

ZIA. Géogr. Une des Cyclades. L'ancienne Céos. || Capitale de l'île.

ZIAM. s. m. Métrol. Monnaie d'or d'Alger.

ZIAMET. s. m. (corr. de *zaamet*). Hist. ott. Fief militaire dont le revenu excède vingt mille aspres.

ZIANGI. s. m. Métrol. Monnaie d'argent du Grand Mogol.

ZIBELINE. s. f. (de *sobol*, *sabel*, noms qu'on lui donne dans la Sibérie). Mamm. Sorte de martre de Sibérie à poil très-fin. Des Lapons, couverts de chaudes fourrures, arriveraient, à la faveur des neiges, dans leurs traîneaux tirés par des rennes, et étaleraient dans nos marchés les *zibelines* de la Sibérie. (B. de St-P.)

— Peau de cet animal employée comme fourrure. Robe de chambre de zibeline. Manchon de zibeline. Les zibelines les plus noires sont les plus belles. Les renards noirs sont les plus précieux de tous; c'est, après la *zibeline*, la fourrure la plus belle et la plus chère. (Buff.)

— On dit adjectiv. Martre ou marte zibeline.

ZIBET. s. m. Mamm. Civette d'Asie.

ZIBETHIN, INE. adj. Zool. Qui répand l'odeur de la civette. || *Rat zibethin*. Rat musqué du Canada, ainsi appelé à cause de l'odeur qu'il répand.

ZICEAVO. Géogr. Ch.-l. de cant., arrond. d'Ajaccio (Corse); 1,200 hab.

ZIDORE. adj. f. Myth. gr. Qui donne la vie. Surnom de Cérès.

ZIEGELERZ. s. m. (mot allem.). Minér. Minerai de cuivre rouge ou oxydulé, mêlé de péroxyde de fer.

ZIÉRIE. s. f. (du botaniste *Zier*). Bot. Genre de plantes de l'Australie, appartenant à la famille des rutacées. Une espèce, la ziérie de Smith, se cultive dans nos orangeries.

ZIETEINE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour placer la stachide à feuilles de lavande, originaire du Levant.

ZIGADÈNE. s. m. Bot. Genre de plantes d'Amérique, appartenant à la famille des joncacées.

ZIGUEUNE. adj. et s. des 2 g. Ethnogr. Un des noms que l'on donne aux bohémiens errants.

ZIGZAG. s. m. Suite de lignes formant entre elles des angles alternativement saillants et rentrants. Tracer un zigzag, des zigzags.

— *Ivrogne qui fait des zigzags*. Ivrogne qui, en marchant, va tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

— *En zigzag*. loc. adv. En forme de zigzag, comme en zigzag. Chemin en zigzag. Aller, marcher en zigzag. Le grand mât est eclaté en *zigzag*. (B. de St-P.) Les dattes sont de la grosseur de la bouche, disposées deux à deux sur des cordons en *zigzag*. (Id.)

— *Allée en zigzag*. Allée rampante et sujette aux ravines, qui, à cause de cela, est traversée d'espace en espace par des plates-bandes de gazon en manière de chevrons brisés ou de zigzag de points de Hongrie, pour retenir le sable. || Allée, dans un bosquet ou dans un labyrinthe, qui est formée par divers retours d'angle pour la rendre plus solitaire, et en cacher l'issue.

— *Broderie en zigzag*. Broderie qui représente la figure d'un zigzag à demi allongé.

— Bot. *Tige en zigzag*. Tige qui se replie naturellement en forme de *z*.

— Sorte de machine qui est composée de plusieurs pièces de bois ou de fer, attachées de manière qu'elles se plient les unes sur les autres, en forme de X, et que l'on allonge ou que l'on raccourcit à volonté. Le zigzag est rarement employé en mécanique, parce que la force motrice y éprouve beaucoup de désavantage sous le rapport de l'intensité développée, qui se traduit en augmentation de vitesse, sauf la perte due aux frottement des nombreux axes de rotation. L'usage le plus remarquable du zigzag est l'emploi qu'on en fait dans le dévidoir.

— On emploie aussi ce système pour composer un jouet d'enfant, en faisant porter par chaque axe de rotation une petite figure de soldat; le mouvement qu'on donne aux deux branches inférieures du premier X produit dans ces figures des espèces d'évolutions.

— Art milit. Tranchées de peu de largeur formant une suite d'angles aigus, et tracées de manière que leurs prolongements ne rencontrent pas perpendiculairement la face de l'ouvrage contre lequel on dirige une attaque.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une espèce de porcelaine, d'une espèce de peigne, d'une espèce de troche et d'une espèce de venus, à cause de la disposition des lignes colorées formant des angles rentrants et saillants, qui se remarquent sur ces coquilles.

— Entom. Espèce de phalène, ainsi nommée, parce que ses ailes sont traversées par des bandes ondulées en zigzag.

— Le *g* et le *c* sont des lettres identiques, ainsi *zigzag*, qui n'est que du style familier, rime avec les terminaisons en *ac* où le *c* est sonore.

ZIGZAGUER. v. a. 1^re conj. Néol. Faire des zigzags sur quelque chose. Le temps avait zigzagué les murs.

— SE ZIGZAGUER. v. pron. Se couvrir de zigzags.

ZIL. s. m. Mus. Deux bassins de cuivre, semblables aux cymbales, que les Turcs frappent l'un contre l'autre.

ZILALAT. s. m. Ornith. Espèce de crabier blanc des mers du Mexique, appartenant au genre héron.

ZILCADÉ. s. m. Chron. or. Nom d'un des mois sacrés des Arabes.

ZILHAGÉ. s. m. Chron. Le douzième mois de l'année persane.

ZILHIDJÉ. s. m. Chron. or. Nom du dernier mois de l'année des Arabes.

ZILLE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Égypte, appartenant à la famille des crucifères. Les Arabes mangent cette plante cuite dans l'eau.

ZILLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la zille. || ZILLÉES. s. f. pl. Famille de plantes crucifères qui a pour type le genre zille.

ZILLERTHITE. s. f. Minér. Variété d'actinote.

ZIMAX. s. m. Philos. hermét. Vitriol vert d'Arabie avec quoi on faisait l'airain.

ZIMBAOE ou **ZIMBAO**. Géogr. Capitale du Monomotapa.

ZIMBE. s. et adj. Géogr. Nom d'une nation nomade d'Afrique, qui paraît avoir acquis une terrible renommée par les incursions qu'elle fit dans le XVI^e siècle.

ZIMBIS. s. m. (pr. *zin-bi*). Conchyl. Espèce de coquille univalve.

— Relat. Les coquillages de ce nom tiennent lieu de monnaie dans quelques lieux de l'Afrique, particulièrement à Angola et dans le royaume de Congo.

ZIMMER. s. m. Comm. Dix paires de peaux.

ZIMMET. s. m. Hist. ott. Un des bureaux du département des finances, à Constantinople; il est chargé des créances de l'État.

ZIMOME. s. f. Chim. Résidu qui se produit quand on traite le gluten de froment par l'alcool.

ZIMZERLA. Myth. slav. On croit que c'était la déesse du printemps.

ZINC. s. m. (de l'allem.). Chim. Métal d'un blanc bleuâtre, qui brûle et se sublime aisément, et qui, uni à trois fois son poids de cuivre rouge, fait le cuivre jaune. Le zinc mêlé avec l'étain le rend plus dur et plus sonnant. Ce métal est connu depuis très-longtemps en Orient, mais on n'a commencé que vers le milieu du XVIII^e siècle à l'obtenir pur. En Europe on l'emploie pour faire des conduits, des toitures, des baignoires, pour construire la pile de Volta et préparer un grand nombre de médicaments. On en recouvre le fer pour le préserver de l'oxydation.

— *Fleurs de zinc*. Zinc sublimé par le feu.

— *Zinc en navettes*. Zinc coulé dans des moules de fer, pour le réduire en saumons.

ZINCAGE. s. m. Techn. Action de couvrir de zinc.

— Procédé de galvanisation du fer.

ZINCER. v. a. 1^re conj. Techn. V. ZINGUER.

ZINCH. s. m. Philos. hermét. Mélange de métaux non mûrs qui paraissent comme du cuivre.

ZINCICO-ALUMINIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel zincique combiné avec un sel aluminique.

ZINCICO-AMMONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel zincique combiné avec un sel ammonique.

ZINCICO-NICCOLIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel zincique combiné avec un sel niccolique.

ZINCICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel zincique combiné avec un sel potassique.

ZINCIDE. adj. des 2 g. Minér. Qui ressemble au zinc. || ZINCIDES. s. m. pl. Famille de minéraux renfermant le zinc et ses combinaisons.

ZINCIFÈRE. adj. des 2 g. Minér. Qui renferme accidentellement du zinc.

ZINCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un des oxydes du zinc. || Se dit des sels que forme cet oxyde. || *Sulfure zincique*. Le seul degré de sulfuration du zinc.

ZINCOGRAPHIE. s. f. Techn. Industrie nouvelle, qui consiste à imprimer les dessins en remplaçant la pierre lithographique par le zinc.

ZINCOGRAPHIÉ, ÉE. part. pass. du v. Zincographier. S'empl. adjectiv. Planche zincographiée.

ZINCOGRAPHIER. v. a. 1^re conj. Techn. Imprimer au moyen du zinc.

— SE ZINCOGRAPHIER. v. pr. Être imprimé au moyen de la zincographie.

ZINDIMITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte mahométane qui professe une sorte de panthéisme.

ZINGAGE. s. m. Techn. Action de couvrir de zinc. On dit moins ordinairement, mais d'une manière plus correcte, *zincage*.

ZINGANE. Ethnogr. V. ZINGARI.

ZINGARI. adj. et s. des 2 g. Ethnogr. Un des noms de la race à laquelle appartiennent les vagabonds connus sous le nom d'Égyptiens ou de Bohémiens.

ZINGE. s. m. Géogr. Nom d'un peuple de la Sarmatie asiatique.

ZINGEL. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre cingle.

ZINGIBÉRACÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble au gingembre. ‖ ZINGIBÉRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre gingembre. Tribu de la famille [illegible], qui a pour type le genre gingembre.

ZINGIBÉRIQUE adj. m. Chim. Se dit d'un acide qu'on admet dans le gingembre.

ZINGITE. s. f. Pierre ayant l'apparence du verre, et à laquelle les anciens attribuaient des propriétés [illegible].

ZINGUÉ, ÉE. part. pass. du Zinguer. S'emploie adjectiv. Toit zingué.

— *Fer zingué.* Fer étamé avec du zinc, et que l'on appelle vulgairement *fer galvanisé.*

ZINGUER. v. a. 1re conj. Techn. Garnir, couvrir de zinc. Zinguer un toit, une terrasse. On dit moins ordinairement, mais d'une manière plus correcte, *zinquer*.

— Galvaniser le fer.

— SE ZINGUER. v. pron. Être zingué.

ZINGUERIE. s. f. Atelier où l'on fabrique le zinc.

— Commerce de zinc. ‖ On dit mieux *zinquerie.*

ZINGUEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui travaille le zinc. On dit moins ordinairement, mais d'une manière plus correcte, *zinqueur.*

ZINIBÈS. s. m. Relat. Petit coquillage dont on se sert comme monnaie sur la côte d'Afrique, à Angola.

ZINKÉNITE. s. f. Minér. Minerai de plomb, d'antimoine et de soufre.

ZINNIE. s. f. (de *Zinn*, botaniste allemand). Bot. Genre de plantes corymbifères du Mexique. On en compte cinq ou six espèces, dont deux, la zinnie pauciflore et la zinnie multiflore, se cultivent dans les jardins d'ornement.

ZINQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Zinquer. S'empl. adjectiv. Toit zingué. Tôle zinguée.

ZINQUER. v. a. 1re conj. Techn. Recouvrir de zinc. Zinquer un toit.

— Recouvrir le fer d'une espèce d'étamage en zinc. C'est ce qu'on appelle *galvaniser* le fer.

— SE ZINQUER. v. pron. Être recouvert de zinc.

ZINQUEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui travaille le zinc.

ZINZENDORF (Philippe-Louis, comte de). Ministre d'État autrichien, né en 1671, mort en 1742, joua le plus grand rôle sous l'empereur Joseph Ier, puis sous Charles VI, et finit par remplacer le prince Eugène dans la haute direction des affaires. Il se retira après la mort de son maître. ‖ (Nicolas-Louis, comte de). Né en 1700, mort en 1760, a fondé la secte des frères moraves.

ZINZIBÉRIN, INE. adj. Se disait pour Qui appartient au gingembre. ‖ *Poivre zinzibérine.* Dans Rabelais, poivre de gingembre.

ZINZIBULER. v. n. 1re conj. Gazouiller comme les petits oiseaux.

ZINZOLIN. s. m. (du lat. *hispidulus*, dimin. d'*hispidus*, plante qui fournit un suc de cette couleur. Sorte de couleur qui est d'un violet rougeâtre.

— adjectiv. Du taffetas zinzolin.

ZINZOLINÉ, ÉE. part. pass. du v. Zinzoliner. S'empl. adjectiv. Étoffe zinzolinée.

ZINZOLINER. v. a. 1re conj. Techn. Teindre en zinzolin.

— S'est dit autrefois pour Donner une couleur bleue.

SE ZINZOLINER. v. pron. Être teint en zinzolin.

ZIO. s. m. Chron. Second mois de l'année sainte des Hébreux. Il répond à la lune d'avril.

ZIPHOTHORE. s. f. Ichthyol. Genre de poissons qui rentre dans le genre lépidope.

ZIPS. Géogr. Comitat de Hongrie. 170,000 hab. Ch.-l. Leutschau.

ZIQUE. adj. et s. des 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Sarmatie d'Asie, dans les montagnes du Caucase. Les Ziques paraissent avoir été les ancêtres des Tcherkesses.

ZIRABEME. s. m. Ant. Sorte de [illegible] ou lance dont on se servait chez les Romains.

ZIRCON. s. m. (par corruption de *jargon*). Minér. Pierre précieuse qui affecte diverses couleurs; elle contient la zircone, est infusible au chalumeau, et jouit à un très-haut degré de la double réfraction. Le zircon est quelquefois employé dans la joaillerie, mais il n'est pas très-estimé, à cause de son peu d'éclat et de la petitesse de ses cristaux.

ZIRCONE. s. f. Chim. Oxyde de zirconium. On la considérait autrefois comme une terre. On la trouva d'abord dans le jargon ou zircon de Ceylan, et ensuite dans l'hyacinthe que l'on rencontre dans le même lieu. Elle n'existe que dans ces deux espèces minérales.

ZIRCONICO-AMMONIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel zirconique combiné avec un sel ammonique.

ZIRCONICO-POTASSIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un sel zirconique combiné avec un sel potassique.

ZIRCONIDE. adj. des 2 g. Minér. Qui ressemble au zircon. ‖ ZIRCONIDES. s. m. pl. Famille de minéraux qui contient le zircon.

ZIRCONIEN, IENNE. adj. Minér. Qui contient du zircon.

ZIRCONIQUE. adj. m. Chim. Se dit de l'oxyde de zirconium. ‖ Se dit [illegible] de sels [illegible] ou un zirconium.

ZIRCONIUM. s. m. Chim. Métal qui [illegible] a été isolé par Berzélius en 1825. On ne l'a encore obtenu qu'en très-petites quantités, et en poudre [illegible].

ZIRCONS. s. m. Linguist. Jargon de l'Oural.

ZIRGUENZA. s. m. Linguist. [illegible].

ZIRKNITZ. Géogr. Bourg d'Illyrie, au nord du lac de Zirknitz. [illegible] les eaux de ce lac se retirent dans des cavernes souterraines [illegible] se couvre d'une riche végétation; l'eau reparaît avec les pluies d'automne.

ZIROPHORE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des [illegible]. Ce genre, propre aux contrées chaudes de l'Amérique, ne contient que peu d'espèces. Ces insectes vivent exclusivement sous les écorces en décomposition, et les fouillent en tous sens.

ZISCARBERG. Hist. Lieu près de Prague, célèbre par la bataille qui y fut livrée entre les Impériaux et Frédéric II, en 1758.

ZISKA (Jean de Trocznow, dit). Fameux chef des Hussites, né vers 1360, mort en 1424. Il était chambellan de Wenceslas, roi de Bohême, lorsque [illegible] Jean Huss, il se [illegible] mit à la tête des Hussites. [illegible] mortes ses courses dévastatrices [illegible] Sigismond à lui accorder la paix [illegible] avec le titre de vice-roi [illegible] au moment où il allait [illegible] l'empereur.

ZIST s. m. [illegible].

ZITTAU. Géogr. Ville [illegible] de Saxe, dans la Lusace. 8,000 hab.

ZITZH s. m. [illegible].

ZIU ou **ZIV.** s. m. Chron. Nom du deuxième mois de l'année civile des Hébreux.

ZIZ. Géogr. Rivière de [illegible] l'empire de Maroc; elle se perd [illegible] sans écoulement, après avoir [illegible] le Tafilet.

ZIZANIE. s. f. (du lat. *zizania*, venu du grec). Vulg. Ivraie [illegible] parmi le bon grain. [illegible] vit croître la zizanie parmi le bon grain, et [illegible] la tristesse [illegible] se fit des cœurs! (Bossuet.)

— **Fig.** Désunion, mésintelligence. Semer la zizanie parmi les [illegible].

[illegible]

— *Zizanie* ne peut jamais entrer dans le [illegible]

[illegible]

— Se prononce [illegible].

[illegible] (J.-B. Rousseau.)

— Bot. Genre de plantes d'Amérique, appartenant à la famille des graminées. [illegible] la zizanie aquatique est un [illegible] et qu'on en [illegible] quelques contrées sous le nom de [illegible].

Syn. comp. *Zizanie*, *ivraie*. [illegible]

ZIZEL. s. m. Mamm. Espèce de rat de Sibérie, qui a le corps long et menu comme la belette.

ZIZI. s. m. Ornith. Bruant de haie.

ZIZIE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique.

ZIZIM. Nom vulgaire et incorrect de Djem, prince ottoman, fils de Mahomet II. Ayant disputé le trône à Bajazet II, son frère, en 1481, il fut vaincu et forcé de fuir [illegible] chez les chevaliers de Rhodes, [illegible] en France. Après diverses vicissitudes, [illegible] pape Innocent VIII, [illegible] son frère, Zizim fut envoyé en Italie, et il sert une nouvelle captivité Charles VIII, roi de France, [illegible] pape en 1495. Mais on prétend qu'Alexandre VI, gagné par Bajazet, l'avait fait empoisonner [illegible].

ZIZIPHE. s. m. Bot. Jujubier.

ZIZIPHORE. s. f. Bot. Genre de plantes des pays chauds, appartenant à la famille des labiées. On en compte [illegible] espèces, dont les feuilles et les fleurs sont odorantes.

ZIZITH. s. m. Hist. rabb. Nom de houppes de différentes couleurs que les Israélites portent à leur manteau, pour se rappeler sans cesse les commandements de Dieu. [illegible]

ZLOCZOW. Géogr. Ville de Galicie, ch.-l. d'un cercle qui porte le même nom. [illegible] 6,000 hab., et le cercle 234,500, dont 20,000 juifs.

ZN. Chim. Abréviation du mot zinc.

ZNAYM. Géogr. Ville de [illegible], ch.-l. d'un cercle qui porte le même nom [illegible].

— Hist. Combat [illegible] entre les Autrichiens et les Français [illegible] de Vienne (1809).

ZNICZ. Myth. slav. Dieu du feu, chez les Lithuaniens.

ZOACANTHE. s. m. Bot. [illegible].

ZOADELGE. [illegible].

ZOAGENE. s. f. V. [illegible].

ZOANTHAIRE. [illegible] d'une fleur [illegible].

ZOANTHE. [illegible] d'Ellis vit [illegible].

ZOANTHIEN, IENNE. adj. [illegible] ayant [illegible].

ZOANTHROPE. [illegible].

ZOANTHROPIE. [illegible].

ZOANTHROPIQUE. adj. des 2 g. Pathol. Qui a rapport à la zoanthropie.

ZOARCHIE. s. f. Pharm. Ancien nom d'un [illegible].

ZOARE. s. m. [illegible] fûts de colonnes grossièrement travaillés, par [illegible].

ZOARQUE. [illegible].

ZOAVE. s. m. Hist. [illegible] V. [illegible].

ZOCODON. [illegible].

ZOCOR ou **ZOKOR.** s. m. [illegible].

ZODIACAL, ALE. adj. Astron. [illegible].

[illegible]

sodiaque en astronomie. [illegible] Égyptiens, les Indiens, les Arabes, mais ces peuples, ainsi que les [illegible] et [illegible] ont été [illegible].

[illegible]

— Pop. [illegible].

— Les [illegible] sont appelés par [illegible].

ZODION. s. m. [illegible] Genre d'insectes diptères.

ZOÉ. s. f. [illegible].

Crust. Genre de crustacés presque microscopiques.

ZOÉ. [illegible].

ZOÉGÉ. [illegible].

ZOÉGIE ou **ZOÉGÉE.** s. f. [illegible].

ZOÉSIE. s. f. [illegible].

ZOÉTHIQUE. [illegible].

ZOGANÉ. [illegible].

ZOGONES. [illegible].

ZOGRAPHE. s. m. [illegible].

ZOGRAPHIE. s. f. [illegible].

ZOGRAPHIQUE. adj. [illegible].

ZOHAR. [illegible].

ZOÏLE. Ancien critique d'Homère, qui vivait [illegible] (Piron.)

— s. m. Envieux, mauvais critique. Se faire le Zoïle d'un poëte. [illegible] la rage aux oreilles [illegible].

[illegible]
Les enfants [illegible] (Trad. de Pope.)

[illegible]

ZOISITE. s. f. [illegible] gras ou petite et sa structure très-lamellaire.

ZOJOLIS. Myth. Jap. Divinité de l'ordre des Camis [illegible].

ZOLADENIC. Métr. Quatre-vingt-seizième partie de la livre moscovite.

ZOLKIEW. Géogr. Ville de Galicie, ch.-l.

… le même nom ; 4,000 hab. … 00 hab.

… s. m. Association douanière … par la Prusse en 1834. En … ation s'étendait sur une super- …0,000 kilom., et englobait une …7,623 hab.

…NIK. s. m. Métrol. Poids de Russie, …ant 4 gr. 26.

ZOLOTAYA-BABA. Myth. slav. Divinité que les Slavons regardaient comme la mère des dieux.

ZOLOTTA. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Turquie valant 2 fr. 64.

ZOMBAIE. s. f. Relat. Manière de saluer les rois des Indes.

ZOMBIE. s. m. Relat Espèce de croquemitaine dont les créoles d'Amérique font peur à leurs enfants. Gare au Zombi ! Le Zombi va venir.

ZOMBIR. Géogr. Ville de Hongrie, dans le comitat d'Eszek ; 15,000 hab.

ZOMIDINE. s. f. (du gr. ζωμίδιον, bouillon). Chim. Substance à laquelle le bouillon de viande et la viande rôtie doivent leur saveur.

ZOMZOMIM. s. m. pl. Géogr. sacr. Nom d'une race de géants qui demeuraient au-delà du Jourdain, dans le pays appelé plus tard *pays d'Ammon*.

ZON. Interj. pop. dont on se sert pour marquer la vigueur avec laquelle on frappe une personne. Il lui donna un coup de bâton sur les épaules, zon, et s'enfuit.

ZONA. s. m. (du gr. ζώνη, ceinture, parce qu'il entoure, sous forme de demi-ceinture, la poitrine ou l'une des trois régions de l'abdomen). Pathol. Sorte de dartre qui n'affecte qu'une des moitiés latérales du corps. C'est une phlegmasie superficielle de la peau, qui, en se développant sur un point quelconque du tronc ou des membres, y forme le plus souvent une bande demi-circulaire, quelquefois même un cercle entier. Elle est peu redoutable.

ZONAIRE. adj. des 2 g. (du lat. *zonaris* ou *zonarius*). Bot. Se dit du chapeau de l'agaric zonaire, qui présente des bandes colorées et concentriques.

— Conchyl. Se dit de la coquille de la cythérée zonaire, qui présente également des bandes circulaires et concentriques.

— Minér. Se dit d'une variété de chaux carbonatée, qui offre dans sa partie moyenne un rang de facettes disposées en manière de zone.

ZONAIRE. s. f. Bot. Genre d'algues.

ZONAL, ALE. adj. Hist. nat. Qui porte des bandes transversales colorées. Les feuilles du géranium zonal. La coquille du spondyle zonal.

ZONARAS. Historien grec du XIIe siècle, dont l'ouvrage est précieux pour ce qui regarde Constantin et les princes de sa maison.

ZONATE. s. m. Bot. Genre de plantes.

ZONE. s. f. (du gr. ζώνη, ceinture). Géogr. Chacune des cinq grandes divisions du globe terrestre que l'on conçoit séparées par des cercles parallèles à l'équateur ; elles sont comprises entre les pôles, les cercles polaires et les tropiques. Ce nom leur vient de ce que trois d'entre elles, les intermédiaires, circonscrivent la terre à peu près comme pourrait le faire une ceinture.

— *Zone torride*. Celle du milieu, qui est comprise entre les deux tropiques. La chaleur y est très-forte.

— *Zones tempérées*. Celles qui la touchent immédiatement de chaque côté. L'une est appelée *zone tempérée septentrionale*, et l'autre, *zone tempérée méridionale*. La chaleur y est modérée.

— *Zones glaciales*. Celles qui renferment les cercles polaires. L'une d'elles s'appelle *zone glaciale boréale* ou *septentrionale*, et l'autre *zone glaciale australe* ou *méridionale*. Celle-ci n'est pas habitée. Le froid y est excessif, parce qu'elles ne reçoivent le soleil que très-obliquement, et seulement pendant une partie de l'année.

— *Zone torride*. Se dit, par extension, d'un lieu où le soleil est brûlant, et où il n'y a aucune ombre. La campagne de Rome en Italie est une zone torride ; il est dangereux de la passer à midi en été.

— Fig. Par tout pays, l'amour est une *zone* torride pour le cœur de l'homme. (B. de St-P.)

> Mais la jeunesse m'intimide,
> Sans frayeur je n'y puis penser ;
> Elle est une zone torride,
> Qui coûte beaucoup à passer. (DUCERCEAU.)

— Astron. Chacune des parties du ciel qui répondent aux divisions du globe terrestre appelées zones. Cinq *zones* de l'Olympe embrassent le contour. (Del.)

— Prov. et fig. *Passer la zone torride*. Traverser un endroit où le soleil est brûlant, où il n'y a aucune ombre.

— Sert, dans les sciences naturelles, à désigner des bandes ou marques circulaires colorées transversales, et occupant une assez grande largeur.

— Anat. *Zone tendineuse*. Cercle blanchâtre qui se voit au pourtour de l'orifice auriculo-ventriculaire du côté droit du cœur.

— Conchyl. Synon. de Bandes ou fascies.

— Entom. Espèce de phalène.

— Géol. Partie visible des couches superposées dont certains terrains sont formés. Zones concentriques.

— Minér. S'empl. de la même manière, en parlant de certaines pierres. Dans l'onyx on voit plusieurs zones.

— Géom. Se dit des divisions d'une sphère, d'un corps, faites par des sections parallèles.

— Vide qui se trouve entre deux cordages, lorsqu'ils sont roulés sur un cylindre.

— Phys. *Zone lumineuse*. Phénomène qui accompagne l'aurore boréale, et qui n'est autre chose qu'une sorte d'arc-en-ciel étroit et souvent irrégulier.

— Ponts et chauss. *Zone des frontières*. Espace plus ou moins étendu le long des frontières de terre et de mer, sur lequel les travaux publics doivent être soumis au contrôle d'une commission mixte. || *Zone des servitudes militaires*. Espace limité en dehors et en dedans des fortifications des places de guerre, sur lequel il est défendu de bâtir et de modifier le relief du sol. || *Zone militaire*. Terrain compris dans les fortifications des places de guerre, et appartenant à l'État.

— Admin. Se dit d'une certaine étendue de pays soumis à des droits de douane plus ou moins forts que dans telle autre portion du même État. || On s'en sert d'une manière analogue dans l'administration des postes.

— Fig. Il faut que chaque science sache se borner, tout comme il faut que chaque homme sache limiter le cercle de son activité, et circonscrire la *zone* de ses désirs. (Mich. Cheval.)

— Brillat-Savarin l'a dit des différentes classes de la société. Un esprit général de convivialité s'est répandu dans toutes les classes de la société ; les réunions se sont multipliées, et chacun en régalant ses amis s'est efforcé de leur offrir ce qu'il avait remarqué de meilleur dans les *zones* supérieures.

— S'est dit autrefois pour Ceinture.

ZONÉ, ÉE. adj. Didact. Qui est marqué de bandes colorées concentriques. La telline zonée. Polypore zoné. Feuille zonée.

— Qui se tourne, qui se dessine en ceinture.

ZONÉPHORE. s. m. Ichthyol. Genre de poissons.

ZONIFORME. adj. des 2 g. En forme de ceinture. Eruption zoniforme.

ZONITE. s. m. (du gr. ζωνίτης, entouré de bandes). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des trachélides. On connaît huit à dix espèces de ce genre, toutes propres aux contrées méridionales de l'Europe, à l'Afrique et à l'Asie Mineure.

— Conchyl. Genre établi pour placer quelques espèces d'hélices.

ZONITE. s. f. Nom donné à la cadmie des fourneaux, lorsqu'elle est disposée en forme de zone.

ZONNAS. s. m. Relat. Large ceinture de cuir que portent les Orientaux.

ZONULE. s. f. S'est dit pour Petite ceinture.

ZONURE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

ZON-ZON. (onomatopée). Son d'un coup de verge qui frappe l'air.

ZONZONATE. Géogr. Ville du Guatémala, ch.-l. du département de Zonzonate, dans l'État de San-Salvador, à l'embouchure de la Zonzonate.

ZOOBIE. adj. des 2. (ét. gr., ζῶον, animal ; βίος, vie). Entom. Qui vit dans le corps des animaux. || ZOOBIES. s. m. pl. Section de la classe des diptères, comprenant ceux de ces insectes qui vivent aux dépens des mammifères herbivores et dans le corps des insectes.

ZOOBIE. s. f. Science de la vie.

— Mode d'action des organes, d'où résulte la construction de l'individu.

ZOOBIOLOGIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal ; βίος, vie ; λόγος, discours). Science de la vie animale.

— Discours, traité sur cette science.

ZOOBIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif, qui a rapport à la zoobiologie.

ZOOCARPE. s. m. (ét. gr., ζῶον, animal ; καρπός, fruit). Zooph. Animalcule produit par un être zoocarpé.

ZOOCARPÉ, ÉE. adj. des 2 g. Zooph. Se dit d'êtres qui, durant une partie de leur existence, se comportent comme des végétaux, et qui ensuite produisent des animaux au lieu de gemmes ; ceux-ci à leur tour s'allongent en filaments végétants. || ZOOCARPES. s. m. pl. ou ZOOCARPÉES. s. f. pl. Famille d'animalcules.

ZOOCHIMIE. s. f. Didact. Chimie animale.

ZOOCHIMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zoochimie.

— *Procédés zoochimiques*. Emploi des réactifs chimiques pour faciliter les dissections ou suppléer à l'impuissance des animaux divisants.

ZOOCHRÉSIE. s. f. (pr. *zo-o-kré-zi*). Didact. Science ayant pour but de faire connaître les procédés par lesquels l'homme obtient ou élève les animaux dont il peut retirer des services.

ZOOCHRESTIQUE. adj. des 2 g. (pr. *zo-o-kress-ti-ke*). Didact. Qui appartient à la zoochrésie.

ZOOCOCCINE. s. f. Chim. Substance animale que l'on trouve dans le kermès végétal.

ZOOÉTHIQUE. s. f. Histoire naturelle, science des mœurs, des habitudes des animaux.

ZOOGÈNE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal ; γεννάω, produire ; parce qu'elle ressemble à la chair humaine recouverte de sa peau, et qu'elle donne à l'analyse les mêmes résultats que les matières animales). Chim. Matière visqueuse azotée qu'on trouve dans les eaux thermales. On en a retiré, par l'ébullition, une gélatine qui pourrait être employée avec avantage au collage du papier.

ZOOGÉNIQUE. adj. des 2 g. V. ZOOGONIQUE.

ZOOGLYPHITE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal ; γλύφω, graver). Pierre figurée représentant des empreintes d'animaux.

ZOOGONE. adj. m. Myth. gr. Surnom de Jupiter, considéré comme auteur et conservateur de la vie. || ZOOGONES. s. m. pl. Myth. Dieux protecteurs des animaux.

ZOOGONIE. s. f. Didact. Connaissance de la génération des animaux.

ZOOGONIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zoogonie.

ZOOGONOLOGIE. s. f. Didact. V. ZOOGONIE.

ZOOGONOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. V. ZOOGONIQUE.

ZOOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ζῶον, animal ; γράφω, écrire). B.-arts. Peintre d'animaux.

— Didact. Auteur qui a écrit une zoographie.

ZOOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal ; γράφω, écrire). Description des animaux. Peu usité.

— Subdivision de la zoologie qui s'occupe de la description des animaux. La zoographie ne paraît complète que si elle fait connaître leur extérieur, leur construction anatomique, le mode d'action des organes, d'où résulte la construction de l'individu, et la vie de l'individu ainsi que de son espèce. L'embryogénie rentre nécessairement dans la zoographie, puisque, pour connaître un animal, il faut le suivre dans les différents âges. La pathologie, ou l'étude de l'altération des tissus ou fluides organiques, s'y rattache également, ainsi que la tératologie.

— B.-arts. Peinture d'animaux.

— Art de dessiner les parties des animaux ou de les imiter, soit en petit, soit de grandeur naturelle, soit en grandeur colossale, en employant les diverses matières plastiques, tels que cire, argile, mastic de carton-plâtre, susceptibles de revêtir la forme et la couleur.

ZOOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la zoographie. Terme zoographique.

— Diplom. *Lettres zoographiques*. Lettres dont les diverses parties sont formées au moyen de figures d'animaux.

ZOOHÉMATINE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal ; αἷμα, sang). Chim. Principe colorant du sang.

ZOOÏATRIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal ; ἰατρεύω, guérir). Didact. Médecine vétérinaire.

ZOOÏATRIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zooïatrie.

ZOOÏATROLOGIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal ; ἰατρεύω, guérir ; λόγος, discours). Science médicale vétérinaire.

— Discours, traité, ouvrage sur cette science.

ZOOÏATROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui est relatif à la zooïatrologie.

ZOOÏDE. adj. des 2 g. (ét. gr., ζῶον, animal ; εἶδος, ressemblance). Minér. Se dit d'un minéral dont la forme représente celle d'un animal entier ou d'une partie de quelque animal.

ZOOL. Didact. Abréviation du mot Zoologie.

ZOOLÂTRE. adj. et s. des 2 g. Hist. relig. Adorateur des animaux.

ZOOLÂTRIQUE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal ; λατρεία, culte). Adoration des animaux.

ZOOLÂTRIQUE. ad. des 2 g. Hist. relig. Qui appartient à la zoolâtrie.

ZOOLIQUE. adj. des 2 g. (du gr., ζῶον, animal). Qui est mu par des hommes ou des animaux. Machine zoolique.

ZOOLIQUE. s. m. Bateau à manége, inventé en 1822.

ZOOLITHE. s. m. (ét. gr., ζῶον, animal ; λίθος, pierre). Partie des animaux qui s'est changée en pierre, en s'imprégnant des éléments dans lesquels ils se sont trouvés renfermés.

ZOOLITHIFÈRE. adj. des 2 g. Minér. Qui contient des débris fossiles d'animaux. Montagne zoolithifère.

ZOOLITHIQUE. adj. des 2 g. Minér. Qui renferme des zoolithes. Roche zoolithique. || Qui appartient ou ressemble à un zoolithe.

ZOOLOGIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal ; λόγος, discours). Partie de l'histoire naturelle qui a pour objet les animaux. Plusieurs divisions de la zoologie ont reçu des noms particuliers. La zoologie est l'histoire des animaux envisagés sous tous les points de vue en tant qu'êtres organisés agissant sur le monde extérieur et en subissant l'influence ; celle de leur exploitation en rapport avec nos besoins et des lumières intellectuelles que leur observation procure à la philosophie générale. || Quelques savants lui donnent un objet plus borné, et n'appliquent ce nom qu'à la connaissance extérieure des animaux et de leur classification, ou plutôt de leur énumération systématique et synonymique d'après les catalogues ayant cours.

— Autrefois on donnait quelquefois le nom de *zoologie* à la partie de la pharmacopée qui traite des remèdes qu'on tire des animaux vivants et morts.

— *Zoologie générale* ou *philosophique*. Partie de la zoologie à laquelle se rattachent l'anatomie et la physiologie comparées, et toutes les grandes questions relatives à la série zoologique, au rôle des animaux dans l'ensemble de la création, à leur distribution sur le globe, à la transformation des espèces et à l'unité de plan dans le régime animal.

— *Zoologie descriptive*. Partie de la zoologie à laquelle appartiennent la distribution systématique des espèces, leur description méthodique, puis les nombreuses applications de la science aux arts, à l'industrie, à l'économie domestique.

— *Zoologie systématique*. Partie de la zoologie où l'on s'occupe de la classification des animaux.

— *Zoologie élémentaire* ou *dogmatique*. Démonstration, au moyen d'exemples habilement choisis, des lois, des formules et des principes démontrés par la science.

— *Zoologie d'étude* ou *de critique*. Celle qui procède habituellement des faits particuliers à ceux dont ils dérivent.

— *Zoologie descriptive*. La zoographie.

— *Zoologie appliquée*. La zoonomie et la zootechnie.

ZOOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la zoologie. || Qui appartient à la zoologie. Classification zoologique.

— *Géographie zoologique*. Partie de la géographie qui s'occupe de la distribution des animaux sur le globe. On l'appelle aussi *zoologie géographique*.

— *Bassin zoologique*. Partie d'une contrée qu vivent exclusivement certaines espèces d'animaux.

— *Série zoologique*. Échelle animale, examen comparatif des animaux sous le rapport de la complication plus ou moins grande de leur organisme.

ZOOLOGISTE. s. m. Celui qui possède la zoologie, qui en traite, qui s'occupe spécialement de l'étude des animaux.

ZOOLOGOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui écrit sur la zoologie.

ZOOLOGOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal ; γράφω, écrire). Partie de l'histoire naturelle qui traite des animaux.

ZOOLOGOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zoologographie.

ZOOLOGUE. s. m. Se dit quelquefois pour Zoologiste. Le botaniste a cherché une formule générale pour ranger toutes les plantes ; le *zoologue*, pour lier tous les animaux. (Fén.)

ZOOMAGNÉTIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport au magnétisme animal.

ZOOMAGNÉTISME. s. m. Didact. Magnétisme animal. Nom sous lequel on désigne une sorte de phénomènes en contradiction flagrante avec tous les faits admis par les physiologistes, et qui doivent cette épithète à ce qu'au moment où l'on crut les observer pour la première fois, on leur trouva de la ressemblance avec ceux qu'on détermine par le moyen de l'aimant. Dans l'état actuel de ce qu'on sait sur le magnétisme animal, il est aussi impossible de le définir que de le concevoir.

ZOOMINÉRAUX. s. m. pl. Nom sous lequel on désignait autrefois les substances minérales qui ressemblent à des animaux, c'est-à-dire les perles, les testacés.

ZOOMORPHIE. s. f. Didact. Représentation des animaux vivants qui habitent dans les coquilles.

— Description de l'extérieur des animaux.

ZOOMORPHITE. s. m. (ét. gr., ζῶον, animal ; μορφή, forme). Minér. Substance minérale revêtant la forme d'emprunt d'un être animal, en tout ou en partie, soit par sa forme, soit par la disposition de ses couleurs.

ZOOMORPHOSE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal, μορφή, forme). Didact. Histoire des animaux contenus dans des coquilles.

ZOOMYE. adj. des 2 g. (ét. gr., ζῶον, animal, μυῖα, mouche). Entom. Qui ressemble à une mouche. || ZOOMYES. s. f. pl. Famille d'insectes diptères appartenant à la tribu des muscides, et comprenant ceux de ces insectes dont les larves vivent dans le fumier.

ZOONATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide zoonique avec une base.

ZOONIQUE. adj. m. (du gr. ζῶον, animal, parce qu'on le retire des substances animales). Chim. S'est dit de l'acide hydrocyanique. || Berthollet avait donné ce nom à un acide retiré par la distillation de plusieurs substances animales, mais qui a été reconnu depuis pour de l'acide acétique

ZOONITE. s. m. (du gr. ζῶον, animal). Zool. Chacun des êtres partiels dont l'ensemble constitue un animal composé.

ZOONOMIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal ; νόμος, loi). Didact. Ensemble des lois qui président à la vie animale. C'est la science de l'or-

ganisme animal, des lois propres à l'organisation des animaux, c'est-à-dire la connaissance de la forme, de la composition, de la texture, de l'arrangement, des connexions respectives des diverses parties du corps animal; la connaissance de l'action propre à chacune de ces parties, de leur influence réciproque, des phénomènes qui résultent de leur mouvement simultané ou successif, des lois qu'elles suivent, des changements qu'elles éprouvent par l'âge, le sexe, le climat, les habitudes, les maladies, l'impression des corps externes; l'application de ces connaissances à l'étude, à l'exercice de la médecine, de l'art vétérinaire, aux arts, à la salubrité, aux besoins de la société.

ZOONOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la zoonomie.

ZOONOSOLOGIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal; νόσος, maladie; λόγος, discours). Didact. Connaissance des maladies des animaux.

ZOONOSOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zoonosologie.

ZOOPATHOLOGIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal; πάθος, maladie; λόγος, discours). Didact. Connaissance des maladies des animaux.

ZOOPATHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la zoopathologie.

ZOOPHAGE. adj. des 2 g. (ét. gr., ζῶον, animal; φάγω, manger). Conchyl. Qui vit de matières animales. || ZOOPHAGES. s. m. pl. Section de l'ordre des mollusques trachélopodes, comprenant ceux qui vivent de matières animales.

— Se dit proprement des mouches qui se nourrissent sur le corps des animaux et les sucent.

— Se dit par extension de tout animal qui se nourrit de chair, et plus particulièrement de ceux qui dévorent leur proie vivante, tels que le tigre, le lion, l'aigle, etc., et parmi les insectes, les crabes, l'araignée, etc. Dans ce sens, il est syn. de Carnivore.

ZOOPHAGIE. s. f. Voracité des animaux qui les porte à manger leur proie vivante.

ZOOPHAGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la zoophagie.

ZOOPHORE. s. m. (du gr. ζωοφόρος; fait de ζῶον, animal; φέρω, porter; parce qu'on chargeait autrefois la frise dorique de figures d'animaux). Archit. anc. Nom que quelques auteurs ont donné à la frise de l'entablement.

— [illegible] que les Grecs donnaient au zodiaque, [illegible] cause des noms des animaux qu'on a donnés aux constellations qui y sont.

ZOOPHORIQUE. adj. des 2 g. Archit. Qui porte une figure d'animal. Colonne zoophorique.

ZOOPHTHALME. s. m. Bot. Un des noms de la joubarbe.

ZOOPHYTAIRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ζῶον, animal; φυτόν, plante). Zool. Qui ressemble aux zoophytes. || ZOOPHYTAIRES. s. m. pl. Classe d'actinozoaires comprenant des animaux qui jouissent de toutes les facultés de l'animalité, mais qui sont liés entre eux par une partie vivante commune, et s'accroissent à la manière des plantes.

ZOOPHYTANTHRACE. adj. des 2 g. (ét. gr., ζῶον, animal; φυτόν, plante; ἄνθραξ, charbon). Minér. Se dit du charbon minéral qui est produit par des débris mêlés d'animaux et de végétaux.

ZOOPHYTE. s. m. (ét. gr., ζῶον, animal; φυτόν, plante; parce que les polypiers marins présentaient quelque ressemblance extérieure avec des plantes). Zooph. Animal qui a quelque chose de la forme et de l'organisation des plantes, et qui semble former la transition du règne animal au règne végétal. C'est à cette classe que se rapportent les vers intestinaux, les hydatides, les actinies, les oursins, les méduses, les éponges, le corail, etc. || Linné donnait ce nom à un ordre de la classe des vers, comprenant des êtres qu'il croyait intermédiaires entre les animaux et les végétaux. || Cuvier a pris ce mot dans une autre acception, en le faisant synonyme d'animaux rayonnés, quoiqu'on ait étendu la dénomination de zoophytes à des animaux chez lesquels on n'aperçoit aucune trace de la division rayonnée. || Aujourd'hui on se sert peu du mot *zoophyte*, on tend même à le bannir des sciences naturelles comme inexact.

ZOOPHYTIQUE. adj. des 2 g. Géol. Qui contient des zoophytes fossiles. Calcaire zoophytique.

ZOOPHYTOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui s'adonne à la zoophytographie. || Auteur d'une zoophytographie.

ZOOPHYTOGRAPHIE. s. f. Didact. Description des zoophytes.

ZOOPHYTOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la zoophytographie. Système zoophytographique.

ZOOPHYTOLITHE. s. f. Géol. Zoophyte fossile dont la forme approche de celle des végétaux, tels que le palmier marin et autres [illegible].

ZOOPHYTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ζωόφυτον, zoophyte; λόγος, discours). Didact. Histoire des zoophytes, branche de la zoologie qui traite spécialement de l'histoire des zoophytes.

ZOOPHYTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la zoophytologie. Système zoophytologique.

ZOOPHYTOLOGISTE. s. m. Didact. Auteur d'une zoophytologie.

ZOOPHYTOLOGUE. s. m. V. ZOOPHYTOLOGISTE.

ZOOPONIQUE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal; πόνος, travail). Didact. Branche de la zoologie qui s'occupe des observations et des descriptions.

ZOORISTIQUE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal; ἀριθμός, nombre). Didact. Science apprenant à déterminer les profits et les pertes qui peuvent résulter d'une spéculation projetée ou réalisée sur les animaux.

ZOORISTIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zooristique.

ZOOSCOPIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal; σκοπέω, examiner). Observation des animaux, soit à la vue simple, soit à l'aide de la loupe, du microscope simple ou composé, ou même du microscope solaire.

ZOOSCOPIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la zooscopie.

ZOOSPERME. s. m. (ét. gr., ζῶον, animal; σπέρμα, sperme). Zooph. Genre d'animalcules qui vivent dans le sperme des animaux en nombre incalculable, et si petits, que, d'après certains auteurs, un grain de sable équivaudrait à deux mille de ces animalcules. On ignore le rôle qu'ils jouent dans l'acte de la génération. Quelques naturalistes attribuent à leur accumulation l'orgasme qui se manifeste dans les parties sexuelles des mâles à certaines époques.

ZOOSPHÈRE. adj. des 2 g. (ét. gr., ζῶον, animal; σφαῖρα, sphère). Se dit d'un animal qui a la forme sphérique. || ZOOSPHÈRES. s. m. [illegible] comprenant les animaux [illegible] ques, c'est-à-dire les spongiaires, et quelques infusoires sphériques.

ZOOTAXIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal; τάξις, ordre). Didact. Disposition, organisation méthodique des animaux.

ZOOTAXIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport, qui appartient à la zootaxie.

ZOOTECHNIE. s. f. (pr. *zo-o-tek-ni*; ét. gr., ζῶον, animal; τέχνη, art). Didact. Connaissance des animaux appliquée aux besoins de l'homme. Zootechnie élémentaire. Zootechnie comparée.

ZOOTECHNIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zootechnie.

ZOOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal; θήκη, coffre, boîte, etc.). Antiq. Endroit où l'on gardait les animaux destinés aux sacrifices.

ZOOTHÉRAPIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zoothérapie.

ZOOTHÉRAPIE. s. f. Didact. Art de guérir les maladies des animaux.

ZOOTIQUE. adj. des 2 g. (du gr., ζῶον, animal). Géol. Se dit d'une roche ou d'un terrain qui contient les corps organisés. Se dit aussi zootique.

ZOOTOMIE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal; τομή, coupe). Didact. Anatomie des animaux. Partie de l'anatomie qui a pour objet de rechercher la structure des animaux. Syn. d'Anatomie comparée. || Dissection des animaux morts ou vivants.

ZOOTOMIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui a rapport à la zootomie. || Qui appartient à la zootomie. Nomenclature zootomique. Procédé zootomique.

ZOOTOMISTE. s. m. Celui qui étudie ou qui pratique la zootomie.

ZOOTOQUE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

ZOOTYPOLITHE. s. f. (ét. gr., ζῶον, animal; τύπος, forme; λίθος, pierre). Minér. Pierre qui porte, en totalité ou en partie, l'empreinte d'un animal fossile.

ZOOPHOSE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des [illegible].

ZOPILOTE. s. m. Ornith. Genre de vautour [illegible].

ZOPISSA. s. f. (ét. gr., ζέω, bouillir; πίσσα, poix). Didact. Poix; résine.

— Mat. Résine grasse, tirée du vieux bois de pin; vieil enduit de la carène d'un bâtiment non doublé de feuilles de métal.

— Pharm. La zopissa était autrefois employée comme astringente et propre à la cicatrisation des ulcères. Ce médicament, dont les vertus sont attribuées aux particules salines combinées avec la poix, n'est plus d'aucun usage, si ce n'est peut-être pour les matelots ou les peuples riverains de la mer.

ZOPLÈME. s. m. Bot. Plante qui croît au pied de l'Olympe.

ZOPYRE. Satrape perse, célèbre par son dévouement à son prince. Pour faciliter à Darius la prise de Babylone, il se coupa le nez et les oreilles, puis feignit d'entrer [illegible] [illegible] qu'il ouvrit les portes à Darius.

[illegible] Aujourd'hui [illegible].

ZORILLE. (pr. *zo-ri-y*). Mamm. Espèce de putois qui exhale une odeur fort désagréable, de l'Afrique méridionale.

ZORNDORF. Hist. Village de Prusse, près duquel les Prussiens battirent les Russes, en 1758.

ZORNIE ou **ZORNE.** s. f. Bot. Genre de plantes légumineuses.

ZOROASTÉRIEN, IENNE adj. V. ZOROASTRIQUE.

ZOROASTRE. Roi des Bactriens, contemporain de Ninus, qui régnait environ 400 ans avant la guerre de Troie. || ZOROASTRE. Philosophe qui passe pour l'auteur du *Zend Avesta*, et qui paraît avoir vécu vers la fin du VIe siècle avant J.-C. Il fut le réformateur du magisme.

ZOROASTRIEN, IENNE adj. De Zoroastre.

ZOROASTRIQUE. adj. des 2 g. Philos. persan. Se dit de ce qui appartient à Zoroastre, aux doctrines de Zoroastre.

ZOROBABEL. Juif qui se mit à la tête de tous ses compatriotes captifs à Babylone qui voulurent revenir en Judée quand Cyrus le leur permit, 536 ans avant J.-C., et contribua à rétablir le culte et à relever le temple en dépit des Samaritains.

ZOROCHE. s. m. Minér. Minerai d'argent assez semblable au talc.

ZORONGO. s. m. Danse espagnole dont les pas sont dirigés alternativement en avant et en arrière, sur un mouvement très-vif.

ZOROSCH. s. m. Minér. Nom que quelques auteurs ont donné à la mine d'argent [illegible].

ZOSIME. Historien grec du Ve siècle, dont l'ouvrage est très-recherché, quoique l'auteur montre beaucoup de partialité contre les chrétiens. || ZOSIME. Saint, Pape, gouverna l'Église de 417 à 418. L'Église célèbre sa fête le 26 décembre.

ZOSTER. Myth. gr. Lieu de l'Attique où Latone, dit-on, déposa sa ceinture pour se baigner. Les pêcheurs de Zoster offraient à Latone, à Apollon et à Diane, tout le poisson qu'ils prenaient.

ZOSTÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes marines de la famille des [illegible]. On en connaît quatre espèces. La zostère marine est quelquefois employée [illegible], mais les usages les zostères pour l'industrie [illegible] ques sont beaucoup plus nombreux. Dans les pays maritimes, leurs feuilles servent à emballer les objets fragiles; on en fait des matelas et des coussins, beaucoup plus mollets que ceux de paille ou le foin. En Hollande on les emploie à fabriquer des digues, et, dans le Nord, on en couvre les toits rustiques. On les emploie encore pour servir d'engrais aux terres, et pour en retirer de la soude.

— Pathol. Sorte de maladie appelée aussi *zona*.

ZOSTÉRIA. adj. f. Myth. gr. Surnom de Minerve. Minerve Zostéria avait une statue à Thèbes, à l'endroit où Amphitryon se ceignit pour combattre Chalcodon.

ZOSTÉRICOLE. adj. des 2 g. (ét. lat., zostera, zostère; colo, habiter). Hist. nat. Qui vit en parasite sur les zostères. Le batrachosperme zostéricole.

ZOSTÉRIEN, IENNE. adj. Myth. gr. Surnom d'Apollon, de Diane et [illegible].

ZOSTÉROPS. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, [illegible].

ZOSTÉROSPERME. s. m. Bot. Genre de plantes.

ZOT. S. [illegible] par corruption pour *sot*, dans cette locution proverbiale [illegible] [illegible]

> Les soudards de bonnes années
> Dont [illegible]
> [illegible]
> Faites-les seuls ou bien ensemble :
> [illegible]

— Le Sage, dans *Gil Blas*, a employé l'expression correcte. Il dit, en parlant des alguazils. [illegible] diable soit le meilleur.

— On supprime quelquefois l'article au Je ne m'amuserai point à marchander, je vous mettrai bientôt le fermier en possession, et moi je mangerai mes restes comme un prince: il reste qu'on en fasse des choux et des raves, diable *zot* si je m'en soucie. (Trad. de Don Quichotte.)

Diable *zot*!... ce serait avec trop de rigueur [illegible] employer le pouvoir... que vos yeux [illegible]

— On l'écrivait aussi en un seul mot. V. [illegible].

ZOTÉATE. adj. m. Myth. gr. Surnom d'Apollon, à Argos.

ZOTÉLISTE. adj. m. Myth. gr. Surnom [illegible] chez les Corinthiens.

ZOTHÈQUE. s. f. Antiq. Lieu appartement retiré.

ZOTIDE. adj. des 2 g. (du gr. ζωή, vie). Chim. Qui ressemble à l'oxygène. || ZOTIDES. s. m. pl. Famille de corps pondérables comprenant l'oxygène, gaz indispensable au maintien de la vie des êtres organisés.

ZOUAVE. s. m. Hist. milit. Soldat d'un corps d'infanterie au service de la France, depuis la conquête d'Alger.

ZOUCOU ou **ZOUCHIT.** s. m. Zool. Nom vulgaire [illegible].

ZOUDJ-BOUDJOU. s. m. [illegible] d'argent des États barbaresques [illegible].

ZOUHÉ. Myth. perse. V. [illegible].

ZOUPAN. s. m. Hist. Titre [illegible] des [illegible] gouvernements [illegible] Croatie [illegible].

ZOUPANIE. s. f. Hist. Autorité du zoupan.

ZOUR. Myth. pers. Eau d'une grande vertu, qui a été donnée à Zoroastre pour purifier les pêcheurs.

ZOYSIE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées, ayant pour type l'agrostide piquante du Malabar.

ZOYSINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une zoysie. || ZOYSINÉES. s. f. pl. Famille de plantes graminées, qui a pour type le genre zoysie.

ZOZIME. s. f. Bot. Genre de plantes ombellifères.

ZOZIS. s. m. Entom. Sous-genre d'araignées, établi pour quelques espèces exotiques peu connues.

ZR. Chim. Abréviation de Zirconium.

ZUBENEL-CHEMALI. s. m. Astron. Nom d'une étoile de quatrième grandeur, dans la constellation du Scorpion.

ZUBENEL-GENUBI. s. m. Astron. Étoile de troisième grandeur, dans la constellation du Scorpion.

ZUCCA. s. m. Bot. Genre de plantes qui paraît se rapprocher des grenadilles.

ZUCCAGNIE. s. f. Bot. Arbrisseau du Chili dont on a fait un genre de la famille des [illegible] || Genre établi pour placer la [illegible] à fleurs vertes.

ZUCCARINIE. s. f. Bot. Arbre de Java [illegible] pédiculaires, [illegible].

ZUCHETTE. s. f. Bot. Variété ou espèce de [illegible] que l'on cultive dans l'île de Zante.

ZUCHETTI. s. m. Art culin. Ragoût italien dont les principaux éléments sont des oranges et de petites courges.

ZUG. Géogr. Un des vingt deux cantons suisses, le plus petit après celui de Genève; [illegible] tous catholiques. || Chef-lieu du canton de Zug [illegible] Lac de Suisse, compris dans le canton du même nom.

— Hist. Zug fut admis en 1352 dans la Confédération helvétique. Le gouvernement est une démocratie.

ZUINGLIEN, IENNE adj. Hist. relig. V. ZWINGLIEN.

ZULFAGAR. Myth. mah. Nom que les Persans donnent à l'épée d'Ali. [illegible] que le [illegible] en deux comme une fourche.

ZULIA. Grande rivière de l'Amérique du Sud [illegible] dans le Venezuela, dans la Colombie [illegible] 192.000 hab.

ZULPICH. Géogr. Petite ville des États prussiens, [illegible] C'est l'ancienne Tolbiac, célèbre par la bataille que Clovis y gagna.

ZULLT-DGILER. s. m. [illegible] Enfant provenant [illegible] peuples soumis payaient aux Turcs.

ZULUFLU-BALTADJI. s. m. Hist. ott. Garde du sérail.

ZUMALACARREGUY (Don Thomas), général espagnol, né en 1788, mort en 1835 [illegible] VII [illegible] [illegible] un mouvement [illegible].

ZUMATE. s. m. Chim. V. ZANGATE.

ZUMEL. s. m. Myth. [illegible] [illegible] aux vivants par des sortes d'apparitions.

ZUMINE. s. f. Nom que l'on donne au ferment.

ZUMIQUE. adj. m. (du gr. ζύμη, ferment). Chim. Se dit d'un acide qui prend naissance en même temps que l'acide acétique, pendant la fermentation acide de différentes matières végétales, comme le riz, les pois, de betterave.

ZUNDERERZ. s. m. [illegible] Minéral mélange d'argent [illegible] parce qu'il ressemble à l'amadou par sa couleur.

ZUNTERSDORF. Hist. Village de Moravie, près duquel Murat gagna une bataille sur les Russes, le 15 novembre 1805.

ZUPHILE. s. f. Crust. Genre de crustacés.

ZUPHIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carnassiers [illegible] cinq ou six espèces.

ZURANDALE. s. f. Bot. Variété de [illegible].

ZURAVNO. Hist. Bourg de Gallicie, aux [illegible] 6.000 Polonais tinrent [illegible] Turcs et Tartares [illegible].

ZURBARAN (Francisco), [illegible] en 1598, mort en [illegible].

[…] de chefs-d'œuvre; il excellait surtout à peindre les femmes et les moines.

ZURICH (pr. *zu-rik*). Géogr. Un des vingt-deux cantons de la Suisse, 250,000 hab., presque tous calvinistes. Ch.-l. Zurich. || Ch.-l. du cant. de Zurich; 11,000 hab. || Lac de Suisse, qui a 35 kil. sur 3.

— Hist. Zurich est le plus riche des cantons de la Suisse. De 1218, la ville de Zurich fut reconnue ville libre et impériale par les empereurs d'Autriche; il s'y établit alors une espèce d'aristocratie bourgeoise qui, au bout de quelque temps, fatigua le peuple; en 1351, celui-ci chassa les magistrats, et fonda un gouvernement démocratique. Ce fut alors que Zurich se réunit à la confédération helvétique. *Bataille de Zurich*. Victoire remportée par le dauphin, depuis Louis XI, sur un corps de 1,000 Suisses, qui périt tout entier; les vainqueurs perdirent 6,000 hommes. — Se dit de plusieurs victoires remportées par les armées françaises, le 25 mai 1799, et le 25 et le 26 septembre de la même année.

ZURICHOIS, OISE (pr. *zu-ri-koi*). Géogr. Habitant de Zurich. || Qui appartient à Zurich ou à ses habitants.

ZURICHOISE. s. f. (pr. *zu-ri-koi-ze*). Techn. Espèce de toile peinte.

ZURLÉRITE. s. f. Minér. V. ZURLITE.

ZURLITE. s. f. Minér. Minéral du Vésuve.

ZURRIAGISTE. adj. et s. des 2 g. (de l'esp. *zurriago*, fouet). Titre d'un journal qui représentait cette opinion en 1822. Hist. Membre du parti démocratique exalté, en Espagne.

ZUTPHEN. Géogr. Ville des Pays-Bas, province de Gueldre; 8,000 hab.

ZUTTIBUR. Myth. scand. Dieu ou diable des bois, adoré des Wendes et des Sorbes.

ZUYDERZÉE. Géogr. Golfe formé dans la Hollande par la mer du Nord. Le Zuyderzée fut produit par une inondation qui eut lieu vers l'an 1230. || Nom d'un ancien département de l'empire français, formé de la Hollande septentrionale et de la province d'Utrecht. Il a subsisté de 1810 à 1814. Ch.-l. Amsterdam.

— Hist. *Combat du Zuyderzée*. Bataille navale gagnée par les Hollandais sur une escadre espagnole, le 12 octobre 1573.

ZUZ. s. m. Métrol. anc. Nom que l'on donnait à la drachme en Égypte et dans une partie de l'Asie. Ce nom était surtout employé chez les Hébreux.

ZUZARE. s. f. Crust. Genre de crustacés.

ZVORNIK. Géogr. Ville de la Turquie d'Europe, ch.-l. d'un sandjak, dans la Bosnie; 15,000 hab.

ZWANGIS. s. m. Rélat. Sorciers moluquois, qui évoquent le malin esprit.

ZWELLENDAM. Géogr. [illegible] de la colonie du cap de Bonne-Espérance.

ZWINGLE (Ulrich). Réformateur suisse, né en 1484, mort en 1531, prêcha, en même temps que Luther, contre le luxe et les abus de la cour de Rome. Bientôt il répandit son système, et il avait l'espoir de l'étendre dans toute la Suisse, quand éclata une guerre entre les catholiques et les réformés; il se mit à la tête des troupes de Zurich, et périt dans un combat.

ZWINGLIANISME. s. m. Hist. Doctrine de Zwingle, des zwingliens.

ZWINGLIANISTE. adj. [illegible] Qui appartient aux doctrines de Zwingle, des zwingliens.

ZWINGLIEN. s. m. Hist. Membre d'une secte fondée au XVIe siècle, en Suisse, par Ulric Zwingle, curé de Zurich et contemporain de Luther. Les zwingliens admettent le mérite des bonnes œuvres et le libre arbitre, ils nient la présence réelle.

ZWOLLE ou **ZWOLL**. Géogr. Ville forte des Pays-Bas, ch.-l. de la prov. d'Over-Yssel; 13,000 hab.

ZYGACTÈS. Myth. Fleuve de Thrace, au passage duquel on croyait que le char de Pluton s'était rompu, lorsqu'il emmenait Proserpine.

ZYGÈNE. s. f. Entom. Genre de papillons crépusculaires renfermant un assez grand nombre d'espèces, et ayant pour type la zygène de la filipendule.

— Ichthyol. Un des noms du marteau.

ZYGÉNIDE. adj. des 2 g. Entom. Qui ressemble à une zygène. || ZYGÉNIDES. s. m. pl. Famille de papillons crépusculaires, ayant pour type le genre zygène.

ZYGETH. Géogr. Ville de la Basse Hongrie, ch.-l. d'un comté. Elle fut prise par Soliman II, en 1566.

ZYGIE. Myth. Nom sous lequel on adorait Junon comme déesse du lien conjugal.

ZYGIE. s. f. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des serricornes, ayant pour type la zygie oblongue.

— Genre de plantes qui se rapprochent beaucoup des acacias.

ZYGIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une zygie. || ZYGIÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre zygie.

— Entom. Famille d'insectes coléoptères.

ZYGITE. adj. f. Myth. gr. Épithète de Junon, qui préside au mariage.

ZYGITE. s. m. Antiq. gr. Rameur du deuxième rang sur les vaisseaux athéniens. || Membre de la troisième classe du peuple chez les Athéniens; elle comprenait les paysans et les laboureurs.

ZYGNÈME. s. m. Bot. Genre de conferves, dont les filaments contiennent des grains disposés en une forme déterminée, finissant par se réunir par un tube transversal.

ZYGNÉMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un zygnème. || ZYGNÉMÉES. s. f. pl. Famille de plantes cryptogames, appartenant à la tribu des ulvacées, et ayant pour type le genre zygnème.

ZYGNIDE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens.

ZYGOCÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ζυγός, paire; κέρας, corne). Entom. Qui a les antennes en nombre pair. || ZYGOCÉRÉS. s. m. pl. [illegible]

ZYGODACTYLE. adj. des 2 g. (ét. gr., ζυγός, paire; δάκτυλος, doigt). Ornith. Qui a les doigts [illegible] par paires. || ZYGODACTYLES. s. m. pl. [illegible] grimpants, [illegible] les doigts [illegible]

ZYGODONTE. s. m. Bot. [illegible]

[illegible] pl. Tribu de la famille des mousses, qui a pour type le genre zygodonte.

ZYGOGLOSSE. s. m. Bot. Genre de plantes orchidées.

ZYGOGOMPHE. adj. des 2 g. (ét. gr., ζυγός, couple; γόμφιος, dent). Infus. Qui a les dents disposées par paires. Se dit des infusoires rotatoires dont chaque mâchoire a la forme d'un étrier sur lequel sont fixées deux dents, qui y tiennent à la fois par la base et par le sommet. La philodine zygogomphe.

ZYGOMA. s. m. (du gr. ζύγωμα, jonction, parce qu'il joint la face aux parties latérales du crâne). Anat. Os de la pommette.

ZYGOMATIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui appartient au zygoma. || *Arcade zygomatique*. Arcade osseuse formée au bas de la tempe par l'os de la pommette et le temporal. || *Muscles zygomatiques*. Les deux muscles qui tirent les coins de la bouche vers les oreilles, et qui agissent principalement dans l'action du rire. || *Apophyse zygomatique*. Longue apophyse qui, de la cavité glénoïde de l'os temporal, se dirige transversalement en devant, pour s'articuler avec l'os malaire. De cette réunion résulte l'arcade zygomatique. || *Fosse zygomatique*. Espace compris entre le bord externe de l'apophyse ptérygoïde et la crête qui descend de la tubérosité molaire au bord alvéolaire supérieur. || *Nerf zygomatique*. Un des rameaux du facial. || *Région zygomatique*. Partie de la surface bornée en haut par l'arcade zygomatique et la crête transversale de la portion temporale du sphénoïde. || *Os zygomatique*. Petit os triangulaire qui forme le côté externe de l'orbite et la base de l'arcade zygomatique.

ZYGOMATO-AURICULAIRE. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de l'oreille, parce qu'il s'étend de l'aponévrose de l'occipito-frontal, un peu au-dessus de [illegible] l'apophyse, jusqu'à la partie antérieure, supérieure et convexe du pavillon de l'oreille.

ZYGOMATO-CONCHINIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de l'oreille, qui s'étend de l'arcade zygomatique à la conque de l'oreille.

ZYGOMATO-LABIAL. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la lèvre supérieure. || *Grand zygomato-labial*. Le grand zygomatique. || *Petit zygomato-labial*. Le petit zygomatique.

ZYGOMATO-MAXILLAIRE. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la joue, parce qu'il est situé entre l'arcade zygomatique et la face externe de [illegible] toute la longueur [illegible] de la mâchoire inférieure [illegible] de cette mâchoire.

ZYGOMORPHE. adj. des 2 g. Zool. Qui a la forme paire. || ZYGOMORPHES. s. m. pl. Sous-genre établi pour [illegible] poissons.

ZYGOPÉTALE. s. m. Bot. Plante du Brésil.

ZYGOPHYLLE. s. m. Bot. Genre de la famille des rutacées.

ZYGOPHYLLÉ, ÉE. adj. (du lat. *zygophyllum*). Bot. Qui ressemble à la fabagelle. || ZYGOPHYLLES. s. f. pl. Famille ou section de [illegible] ayant pour type le genre [illegible]

[illegible]

ZYGOSTATE. s. f. Antiq. Charge, emploi de zygostate.

ZYGOSTATE. [illegible] chez les Grecs; il présidait à la vente des marchandises pesées et empêchait qu'on ne se servît de faux poids ou de fausses mesures.

ZYGOTRICHIE. s. f. Bot. Genre de mousses.

ZYGOTROQUE. adj. des 2 g. Infus. Qui porte deux couronnes de cils. || ZYGOTROQUES. s. m. pl. Nom de deux familles de la classe des infusoires rotatoires, comprenant ceux qui ont la bouche garnie de deux couronnes de cils.

ZYMOLOGIE. s. f. (ét. gr., ζύμη, levure; λόγος, discours). Partie de la chimie qui traite de la fermentation.

ZYMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Didact. Qui appartient à la zymologie.

ZYMOME. s. m. (du gr. ζύμη, levure, parce qu'on le considérait comme le principe de la levure). Chim. Portion du gluten végétal qui est insoluble dans l'alcool.

ZYMOSIMÈTRE. s. m. (ét. gr., ζύμωσις, fermentation; μέτρον, mesure). Instrument propre à apprécier le degré de chaleur qui se développe dans les matières en fermentation. Cet instrument a été inventé par Swammerdan, et Farenheit, d'après les avis de Boerhaave, a profité de cette idée, qu'il a perfectionnée en construisant le thermomètre.

ZYMOSIMÉTRIE. s. f. Phys. Art de se servir du zymosimètre.

— Art de faire des zymosimètres.

ZYMOSIMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Phys. Qui appartient au zymosimètre, à l'art de s'en servir.

ZYMOTECHNIE. s. f. (pr. *zi-mo-tek-ni*; ét. gr., ζύμη, levure; τέχνη, art). V. ZYMOLOGIE. — Phys. Histoire des phénomènes de la fermentation.

ZYMOTECHNIQUE. adj. (pr. *zi-mo-tek-ni-ke*). Phys. Qui appartient à la zymotechnie.

ZYRIAINE ou **ZYRIANE**. adj. et s. des 2 g. Géogr. Peuple de la Russie qui habite les gouvernements de Vologda, de Perm et de Tobolsk. Les Zyriaines sont de race finoise comme les Permiens, et parlent un dialecte fort différent du leur. Ils sont au nombre d'environ 3,000; mais il est aujourd'hui assez difficile de les distinguer des Russes, dont ils ont adopté la religion et les mœurs.

ZYRTHÉLIDE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

ZYTEIE. s. f. Bot. Genre de champignons.

ZYTHOGALE. s. m. (ét. gr., ζῦθος, zythum; γάλα, lait). Mélange de bière et de lait, qui est [illegible] comme boisson dans quelques pays.

ZYTHUM. s. m. Antiq. Boisson faite avec de l'orge, espèce de bière.

ZZ. Médec. Abréviation employée par les [illegible] pour désigner le [illegible] en lat. *zingiber*.

&c. s. m. Diplom. et typogr. [illegible] dans les écritures [illegible] typographie. On l'appelait *et* [illegible], parce qu'il servait à remplacer cette locution *et cætera*, qu'on écrit aujourd'hui par abréviation, *etc.* [illegible]

SUPPLÉMENT DU SECOND VOLUME.

G

GÂCHOIR. s. m. Céram. Caisse carrée dans laquelle le potier de terre mélange les substances propres à la confection des poteries.

GALBE. s. m. (de l'ital. *garbo*, air, figure, maintien, bonne grâce, bonne façon; on a dit autrefois *garbe*). Archit. Forme, courbe, contour du corps d'un vase, du tambour du chapiteau corinthien, du fût d'une colonne, de la sphéroïde d'un dôme. Ce mot fait naître l'idée de quelque chose de gracieux; on ne l'emploie guère qu'en bonne part. On dit d'un vase, d'un chapiteau, d'un dôme, qu'ils sont d'un beau galbe, d'un galbe élégant; rarement qu'ils sont d'un mauvais galbe, d'un galbe lourd ou grossier.

— Quelques-uns appliquent ce mot à l'inflexion des feuilles et des volutes du chapiteau corinthien et du chapiteau ionique.

GALLISTE. adj. et s. des 2 g. Partisan du gallisme. J'ai été de tout temps lavaterien et *galliste*. (Brill.-Sav.) Omiss. des dictionn.

GALVANISATION. s. f. (pr. *gal-va-ni-za-ci-on*). Phys. Sorte d'étamage que l'on fait subir au fer et à la tôle avant de les mettre en œuvre. Ce procédé, aujourd'hui très en usage, a l'avantage de donner aux fers et à la tôle le pouvoir de se conserver sans qu'ils soient emmagasinés. Il est dû à M. Sorel, qui a reçu la médaille d'or en 1839.

GALVANOPLASTIE. s. f. Application des effets galvaniques à l'art plastique.

GANDHARBA ou **GANDHARVA.** s. m. Myth. ind. Nom des musiciens célestes de la cour d'Indra.

GANDOURA. s. m. Relat. Espèce de blouse que portent les Arabes et qui descend jusqu'aux pieds.

GARAGE. s. m. Action de garer; ce qui sert à garer.

— S'emploie surtout dans les chemins de fer et dans cette locution, *Voie de garage*. Voie dans laquelle on doit garer, mettre à l'abri ou en réserve, les wagons de service, etc.

GARBANÇOS. s. m. Art culin. Sorte de mets espagnol.

GARNISSAGE. s. m. Céram. Opération qui consiste dans la préparation des ornements et pièces de garniture, et dans leur application. La plupart des garnitures sont moulées; d'autres sont faites par un procédé qui est aussi une sorte de moulage, mais qui a encore plus de ressemblance au tirage à la filière des métaux ductiles. V. GARNISSAGE, au Dictionnaire.

GAROUAGE. s. m. (en basq. *garoa*, heureux). Vieux mot qui s'employait dans ces phrases familières, aujourd'hui tout à fait inusitées : *Aller en garouage*, *être en garouage*. Aller en partie de plaisir dans des lieux suspects.

GARS. s. m. (pr. *gâ*; les uns le dérivent de l'allem. *karl*, les autres du gr. γάσαυρα, ou de l'espagn. *varo*, formé du lat. *viro*, ablat. de *vir*, homme; enfin, suivant d'autres, il vient de l'arabe *gar*, *gari*, jeune homme vaillant, audacieux). Garçon. Un jeune gars. Un bon gars. Un grand gars.

— S'est dit pour Garçon nubile. Le mâle est gars à quatorze ans.

— Hist. Nom que se donnaient à eux-mêmes les insurgés de la Vendée. Les gars sont venus.

GARSE. s. f. S'est dit pour Jeune fille, et ne se prenait point en mauvaise part. Le mâle est gars à quatorze ans, et la femelle est *garse* à douze. (Montfauc.)

GARUS. s. m. (pr. *gâ-russ*). Pharm. Nom donné à un élixir composé avec de l'alcool, de la myrrhe, de l'aloès, du safran, de la cannelle et de la muscade. Le garus est doué d'une saveur agréable, et sert comme liqueur de table. On en fait usage comme stomachique. On dit aussi *élixir de Garus*, du nom de son inventeur.

GASTÉRÉA. (du gr. γαστήρ, ventre) Divinité qui préside aux jouissances du goût. Brillat Savarin, à qui l'invention en est due, en fait la dixième muse.

GASTROPATHIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; πάθος, maladie). Pathol. Souffrance de l'estomac.

GASTROPHORE. adj. des 2 g. (ét. gr., γαστήρ, ventre; φόρος, porteur). Qui porte un ventre assez proéminent. Omiss. des dictionn.

GASTROPHORIE. s. f. Sorte d'obésité qui se borne au ventre.

GASTROSOPHIE. s. f. Néol. Application de la gourmandise aux nombreux tempéraments. Fourier appelle la *gastrosophie hygiénique*, la science par excellence.

GAUDRONNAGE. s. m. Céram. Se dit des cannelures, côtes ou saillies qu'on fait naître sur le tour dit *tour à guillocher*. Omiss. des dictionn.

GAVOT. s. m. Compagnon de liberté; membre de la Société du devoir de liberté.

GAZETTE. s. f. Céram. V. CASETTE.

GAZONNER. v. a. 1^{re} conj. Nous avons omis l'emploi pronominal de ce verbe.

— SE GAZONNER. v. pron. Se couvrir de gazon. On aura recours aux prairies naturelles, lorsque ces pièces de terre se *gazonnant* facilement ne peuvent pas être économiquement livrées à la charrue. (A. de Roville.) Omiss. des dictionn.

GEIGNEUX, EUSE. adj. Plaintif, languissant. D'un ton *geigneux*. (E. Sue.) Fam. Omiss. des dictionn.

GÉLIVITÉ. s. f. Eaux et for. Syn. de Gélivure. V. GÉLIVURE.

GÉMIR. v. n. 2e conj. S'emploie quelquefois comme verbe actif. Cependant les ramiers que vous aimez tant ne cesseront de roucouler, ni les plaintives tourterelles de *gémir* leurs amours sur la cime de cet orme qui se perd dans les airs. (B. de St-P.) Omiss. des dictionn.

GÈNE. Terminaison de certains mots scientifiques. Elle est tirée du grec γεννάω, engendrer; γένη, enfant; γένος, race. Cette désinence en français est tantôt à la voix passive, et tantôt à la voix active. Elle est active dans *oxygène*, qui engendre les acides ou oxydes; *hydrogène*, qui engendre de l'eau. Elle est passive dans *hétérogène*, qui signifie d'une nature différente. La nomenclature chimique, dit M. Raspail, a commis un solécisme en la prenant à l'actif; elle l'a détournée de son étymologie : *Diogène* signifie issu de Jupiter, et non père de Jupiter.

GÉNÉRATIVEMENT. adv. Par voie de génération. Si toutes les espèces existantes peuvent être déduites *générativement* d'une espèce primitive, il serait absurde d'admettre l'intervention de la puissance créatrice dans la succession des époques géologiques, puisque cette intervention eût été complètement inutile. (Belf.-Lefèvre.) Omiss. des dictionn.

GÉNÉRIQUEMENT. adv. D'une manière générique. M. Temminck est le premier qui ait séparé *génériquement* les œdicnèmes des pluviers. (Guerin.) L'homme considéré *génériquement*. (Geoffr. St-Hilaire.)

GÉNIEUX. s. m. Sorte de grande tasse à café au lait, faite en faïence. Un génieux malpropre. Un génieux tout égueulé. Elle me versa du café dans un horrible génieux. Tout à coup vous voyez avec surprise une femme des halles, un portefaix, arriver et demander du café. On le leur sert dans une de ces grandes tasses de faïence qu'ils ont nommées *génieux*. (Legrand d'Aussy.) Omiss. des dictionn.

GÉOGRAPHE. s. m. Celui qui sait la géographie, qui écrit sur la géographie. Un bon géographe. Un grand géographe. Un savant géographe.

— *Ingénieur-géographe*. Celui qui dresse des cartes de géographie. V. INGÉNIEUR.

GÉOGRAPHIQUEMENT. adv. D'une manière géographique; selon la géographie. Géographiquement parlant. Omiss. des dictionn.

GÉOLOGIQUEMENT. adv. Par rapport à la géologie; selon les principes de la géologie. Géologiquement parlant. Omiss. des dictionn.

GÉORAMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport au géorama. Omiss. des dictionn.

GERÇABLE. adj. des 2 g. Techn. Qui peut se gercer. Pâte gerçable. Omiss. des dictionn.

GERZEAU. s. m. Bot. Nom vulgaire de la nielle, plante qui croît parmi les blés et qui leur est très-nuisible.

GLACÉ. s. m. Qualité, état de ce qui est glacé. Papier d'un joli glacé. Le glacé des gants. Les couleurs foncées ou fixes augmentent l'éclat du *glacé* et conservent la souplesse des peaux. (Encycl.)

— Se prend aussi absol. pour Gant glacé. Paris fabrique le *glacé*, le castor ou chamois, le daim, le suède, et le tricoté de fantaisie. (Encycl.) Omiss. des dictionn.

GLACÉE. s. f. Bot. V. GLACIALE.

GLACIALE. s. f. Bot. Espèce de ficoïde dont les feuilles sont parsemées de vésicules transparentes. On l'appelle aussi *plante glacée* ou simplement *glacée*.

GLAÇURE. s. f. Céram. Action de recouvrir les poteries d'un enduit qui doit se vitrifier à une température appropriée. La glaçure suit quelquefois la dessiccation de la pièce, et précède toute cuisson; d'autres fois elle se fait entre deux cuissons. L'objet de la glaçure est de rendre la pâte de poterie imperméable aux corps liquides, et surtout aux corps gras, et de lui donner un éclat et quelquefois des couleurs agréables à l'œil. Omiss. des dictionn.

GLAGEON. s. m. Minér. Marbre qui a une très-grande analogie avec le bavay, mais qui a le fond plus noir et le mélange plus petit.

GLANDULE. s. f. (dimin. de *glande*). Anat. Petite glande. Les amygdales sont des glandules.

GLÉNOÏDAL, ALE. adj. (ét. gr., γλήνη, petite cavité articulaire; εἶδος, forme, ressemblance). Anat. Se dit d'une cavité superficielle dans laquelle la tête d'un os s'emboîte et se meut en tous sens.

— *Cavité glénoïdale*. Excavation de la face externe de l'os temporal dans laquelle est reçu le condyle de l'os maxillaire inférieur. ‖ S'est dit aussi de la cavité dont est creusé l'angle antérieur de l'omoplate pour recevoir la tête de l'humérus. ‖ *Fente* ou *fissure glénoïdale*. Fente située au fond de la cavité glénoïdale du temporal. C'est la fissure ou scissure de Glaser.

GLORIEUSEMENT. adv. D'une manière glorieuse, qui mérite des éloges. Se tirer glorieusement d'une affaire, d'un danger. Mourir glorieusement pour sa patrie. Régner glorieusement.

GLUTOGÉNIE. s. f. (ét. gr., γλοιός, glu; γεννάω, j'engendre). Propagation, accroissement du gluten.

GNIAN, GNIAN, GNIAN. Onomatopée qui s'emploie lorsqu'on veut faire le mouvement d'un homme qui déchire à belles dents. Quand nous sommes en campagne et que nous avons faim, nous abattons la première bête qui nous tombe sous la main; nous en coupons un morceau bien charnu, nous le saupoudrons d'un peu de sel, et *gnian*, *gnian*, *gnian*, nous nous régalons comme des princes. (Brill.-Sav.) Omiss. des dictionn.

GNOGNOTTE. s. f. (altér. de l'ital. *niente*, rien). Chose de peu de valeur. C'est de la gnognotte. Fam. Omiss. des dictionn.

GOUEPPER. v. n. 1^{re} conj. (pr. *goè-pé*). Ne rien faire, flâner, passer sa journée dans les cabarets. Il ne fait que gouepper. Il aime à gouepper.

GOUEPPEUR. s. m. Terme d'argot passé dans le langage populaire pour désigner un paresseux, un homme qui passe sa journée dans les cabarets. C'est un fameux goueppeur.

GOUM. s. m. Mot arabe qui désigne le contingent que chaque tribu fournit pour les expéditions militaires.

GOURBI. s. m. Mot arabe employé pour désigner une hutte. Un gourbi. Des gourbis. Les prisonniers, établis sur le bord de la rivière, occupaient une vingtaine de *gourbis* au milieu du camp des fantassins réguliers. (La Presse.) On écrit aussi *gourbie*.

GRACIÉ, ÉE. part. pass. du v. Gracier. S'empl. adjectiv. Il a été gracié par le roi. Il espère être gracié.

GRACIER. v. a. 1^{re} conj. (rad. *grâce*). *Je gracie, nous gracions, vous graciez. Je graciais, nous graciions, vous graciiez. Que je gracie, que nous graciions, que vous graciiez*, etc. Jurispr. Faire grâce à un criminel, lui remettre sa peine. On l'a gracié. Le roi l'a gracié. Si le roi pouvait le gracier!

GRACIOSITÉ. s. f. Syn. de Gracieuseté. Beauvilliers prenait un ton si aimable et si engageant, que tous ces articles extra avaient l'air d'être autant de *graciosités* de sa part. (Brill.-Sav.)

GRANDISSANT, ANTE. adj. Qui grandit à vue d'œil. A mesure qu'on approchait, l'île semblait sortir *grandissante* du sein de la mer. (Al. Dumas.)

GRATINER. v. n. 1^{re} conj. Se former en gratin, s'attacher au fond du poêlon. Un mélange qui commence à *gratiner*. (Brill.-Sav.) Omiss. des dictionn.

GRAVELAGE. s. m. P. et chauss. Ouvrage en gravier. Les chaussées d'empierrement sont quelquefois entièrement composées de gravier tiré des carrières ou du lit des rivières voisines. Les chaussées de cailloutage et celles que l'on construit en pierres brisées sont plus tôt et plus facilement praticables lorsqu'on a la possibilité de les recouvrir d'une couche de gravelage. Omiss. des dictionn.

GREC. s. m. T. d'argot qu'on emploie pour désigner un Floueur, un homme qui filoute à l'écarté.

GREFFEUR. s. m. Hortic. Celui qui greffe, qui sait greffer, qui fait métier de greffer. Ce jardinier est un bon greffeur.

GRELOTTANT, ANTE. adj. Tremblant de froid. Sa femme reprit le chemin de l'escalier toute *grelottante*; ses dents claquaient, malgré la chaleur ardente qu'il faisait. (Al. Dumas.) Omiss. des dictionn.

GRENAILLEMENT. s. m. Techn. Réduction d'une substance en petits morceaux ou grains; état de ce qui est grenaillé. Le cassage des minerais poussé à un certain point peut produire un concassement et même un véritable grenaillement. Omiss. des dictionn.

GRENETTES. s. f. pl. Petites graines qu'on fabrique à Avignon, et dont les peintres en miniature se servent pour la couleur jaune. On les appelle aussi *graines d'Avignon*.

GRENU, UE. adj. Qui a beaucoup de grains, qui est fourni de grains. Epi bien grenu. Seigles bien grenus. Orges grenues.

— M. J. Janin l'a employé dans une acception qui ne se trouve dans aucun dictionnaire, et que nous serions fort en peine de définir. Voici la phrase : Un brave campagnard âgé de cinquante ans, qui a travaillé pendant trente ans de sa vie pour acheter une maison qui s'appelle un château, un jardin qui peut passer pour un parc, à côté d'un gros bourg qu'on prendrait volontiers pour une ville; qui, de plus, a cheval *grenu* à l'écurie, bois sec au foyer, femme sage au logis, etc. Cela veut-il dire que ce cheval a le ventre rempli de grains, de fourrage, etc., c'est-à-dire qu'il est bien nourri, gros et gras?

— Techn. Se dit de certains cuirs dont le grain est beau et pressé. Du maroquin bien grenu.

— Minér. Se dit de la texture d'une roche, quand elle est composée de grains anguleux ou arrondis, bien distincts, et réunis sans pâte sensible.

— Bot. Se dit des racines qui sont formées de petits tubercules propres à reproduire la plante, sans fécule qui entoure les germes non développés. La saxifrage grenue. Racines grenues.

— Se dit en général de tous les corps dont la surface est hérissée de granulations. Le trochus grenu. Les antennes de cet insecte sont grenues.

— Comm. *Huile grenue*. Celle qui est figée en petits grains, et qui est la meilleure.

— Peut-être serait-il mieux d'écrire *grainu*, et nous-même nous l'avons présenté sous cette orthographe; mais l'usage en a décidé autrement, et tout le monde écrit *grenu*.

GRENURE. s. f. B.-arts. V. GRAINURE.

GRÈSERIE. s. f. Carrière d'où se tire le grès. Une partie des grès céramés ne reçoivent pas de vernis, par exemple ceux de Savignies; un certain nombre d'autres n'en reçoivent que par volatilisation, comme je l'ai vu faire dans les *grèseries* des Ardennes. (Gault. de Claubr.) Omiss. des dictionn.

GRIGNOTIS. s. m. (pr. *gri-gnio-ti*). Grav. Travail du graveur qui consiste en points, en tailles courtes, en traits tremblés dans toutes sortes de directions. Le grignotis est particulièrement propre à rendre les murailles et les arbres moussus, les étoffes grossières et velues, et en général les objets à surface inégale, irrégulière et molle.

GRIMACER. v. n. 1^{re} conj. S'emploie aussi dans le sens actif, et signifie Reproduire d'une manière bizarre l'image d'une personne ou d'une chose. Son masque de carton verdâtre, aux yeux rouges et creux, semblait incessamment *grimacer* la mort d'une manière des plus réjouissantes. (E. Sue.) Omiss. des dictionn.

GRIMELINER. v. n. 1^{re} conj. Jouer mesquinement et petit jeu. Il a quitté le gros jeu, il ne fait plus que *grimeliner*. (Acad.)

— Faire quelque petit gain, ménager quelque petit profit dans un marché, dans une affaire. Il n'est pas dans les grandes affaires, il ne fait que *grimeliner*; il s'amuse à *grimeliner*. (Acad.)

— Activ. Tâcher à grimeliner quelque chose dans une affaire. Ce verbe est vieux dans tous les sens.

GRIMPER. v. n. 1^{re} conj. S'emploie aussi comme verbe actif. Nous partions au signal donné par le guide; nous *grimpions* au grand trot les montagnes, et nous les descendions au galop à travers les précipices. (Chateaub.) Omiss. des dictionn.

GRINCHIR. v. a. et n. 2e conj. T. d'argot qui signifie en général Voler. *Grinchir au boulon* C'est passer par l'un des trous à boulon pratiqués dans la devanture des boutiques un fil de fer ou de laiton terminé par un crochet à l'aide duquel on saisit l'extrémité d'une pièce de dentelle qu'on amène ainsi à l'extérieur avec une extrême facilité ‖ *Grinchir à la cire*. C'est voler, chez un restaurateur, des pièces d'argenterie qu'on colle sous la ta-

ble au moyen d'un emplâtre de cire ou de poix. ‖ *Grinchir à la limonade.* C'est enlever au garçon limonadier qui porte en ville le plateau ou la corbeille qu'il a dans les mains, en le priant d'aller chercher de l'eau-de-vie, etc., qu'on a oublié de commander. ‖ *Grinchir à la rôtisserie.* S'introduire dans la cuisine d'un hôtel, et en enlever toute l'argenterie, en prenant le costume d'un cuisinier de la maison. ‖ *Grinchir à location.* Prendre le signalement d'un appartement qu'on veut dévaliser, sous le prétexte de le prendre à loyer.

GRINCHISSEUR. s. m. T. d'argot qui désigne les voleurs vulgairement dits et leurs nombreuses variétés. Certains grinchisseurs s'appellent aussi *chevaliers d'industrie.*

GRIVELÉ, ÉE. adj. Qui est tacheté, mêlé de gris et de blanc, comme le plumage de la grive. Un oiseau qui a le plumage grivelé.

GRIVELÉE. s. f. Petit profit illicite et secret qu'on fait dans un emploi. Fam. et vieux.

GRIVELER. v. a. et n. 1re conj. Faire quelques petits profits illicites dans un emploi, dans une charge. Il n'a recherché cet emploi que dans l'espérance d'y trouver quelque chose à *griveler.* (Acad.) Fam. et vieux.

GRIVÈLERIE. s. f. Action de griveler. Fam. et vieux.

GRIVELEUR. s. m. Celui qui grivèle. C'est un griveleur, un franc griveleur. Fam. et vieux.

GUERDON. s. m. (de l'ital. *guiderdone*, récompense). Loyer, salaire, récompense. C'est un vieux mot.

GUERDONNEMENT. s. m. Action de guerdonner. Vieux mot.

GUERDONNER. v. a. 1re conj. Récompenser. Il est vieux.

GUERDONNEUR. s. m. Bienfaiteur, rémunérateur. Vieux mot.

GUILLOCHAGE. s. m. Techn. Action de guillocher; résultat de cette action. Le guillochage du bois, du plâtre, des métaux. Le guillochage des poteries. Omiss. des dictionn.

H

HACHISCHIEN, ENNE. adj. Qui appartient, qui est propre au hachisch ou hachich; qui est produit par l'influence du hachisch. Folie hachischienne.

HACHETTE. s. f. (h asp.; dimin. de *hache*). Petite hache.

HADJI. s. m. Relat. Mot arabe qui signifie Pèlerin.

HAÏCK, HAÏQUE ou **HAÏK.** s. m. [illegible] Couverture [illegible] forme, à proprement parler, l'habillement complet [illegible]

[illegible]

HALDE. s. f. [illegible] puisse l'utiliser. (Encycl.) Omiss. des dictionn.

[illegible] cend fort bas.

[illegible] ture.

HAUTE-TAILLE. s. f. [illegible] haute-taille. Des hautes-tailles. Cette expression a vieilli.

HAVAGE. [illegible] minces couches d'argile. Omiss. des dictionn. [illegible] reau.

[illegible]

et les plus commerçants du monde; [illegible] dont 27,000 esclaves.

HAVANE. s. m. Cigare de la Havane. Fumer un havane. Se permettre le havane, [illegible] d'un havane. Omiss. des dictionn.

HAVER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui s'est dit pour Prendre, saisir.

HAVET. s. m. Mar. Grande fourchette dont le cuisinier du vaisseau se sert pour retirer la viande de la chaudière.

HAVEUR. s. m. Ouvrier qui creuse les havages.

HAVRAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant du Havre. ‖ Qui appartient au Havre ou à ses habitants.

HEIMVÉ. s. m. V. HEMVE.

HÉLIAQUEMENT. adv. D'une manière héliaque.

HELMINTHOGÈNE. adj. [illegible] Pathol. [illegible] produit par un helminthe. [illegible]

HELMINTHOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie causée par [illegible] des annélides ou des [illegible] rement connus sous le nom de vers intestinaux.

HÉMATISATION. s. f. (pr. *é-ma-ti-za-*[illegible]) [illegible] sang dans un de nos organes. Omiss. des dictionn.

HÉMATOSER (S'). v. a. 1re conj. [illegible]

[illegible] ture médicale pour ex[illegible]

[illegible] troupe d'herborisateurs. Omiss. des dictionn.

[illegible] dictionn.

HÉRÉEZ. [illegible] un voyage.

[illegible] pairs ou [illegible] niens.

HOUKA. s. m. Pipe turque, indienne [illegible]

HUMANITARISME. s. m. Néol. [illegible]

HURON. s. m. Linguist. [illegible]

HYDATIGÉNOSE. s. f. Pathol. Dé[illegible] accessibles à l'air extérieur.

HYDRATATION. s. f. [illegible] en hydrate. Omiss. des dictionn.

HYDRATER (S'). v. pron. 1re conj. Prendre le caractère des hydrates. Pour s'opposer autant que possible à l'altération du sucre, qui est de [illegible] (A. Baudrimont.) Omiss. des dictionn.

HYDRAULICIEN. s. m. Didact. Ingénieur [illegible]

HYDROMÉTRICITÉ. [illegible]

HYDROPATHIE. s. f. [illegible] l'eau. On dit aussi *hydrothérapie.*

[illegible] decine hydrothérapique.

[illegible] le à sa base. [illegible]

HYPERSTHÉNISANT, ANTE. [illegible]

I

[illegible] volume.

[illegible] tement,

IMMOBILISÉ, ÉE. [illegible]

IMMOBILISER. v. a. [illegible] bles. Immobiliser des rentes.

IMPARDONNABLE. [illegible]

IMPARTABLE. [illegible]

IMPOTATION. [illegible] le gosier, de boire.

INACCLIMATÉ, ÉE. [illegible]

INACCLIMATER. [illegible]

INAFFOUABLE. [illegible]

INARRIVABLE. [illegible] Choron.)

INASSOUVISSEMENT. [illegible]

INCURITATION. [illegible] déploien [illegible] poids d[illegible]

INCULTIVABLE. adj. [illegible]

INORGANISATEUR, TRICE. adj. Qui ne peut organiser. Omiss. des dictionn.

INQUARTER. v. a. 1re conj. Orfévr. Ajouter à de l'or allié à du cuivre et qu'on veut passer à la coupelle une quantité d'argent environ trois fois plus grande. Quand le creuset est froid, on le brise pour en obtenir le bouton de plomb, que l'on passe à la coupelle, et que l'on *inquarte* ensuite s'il contient de l'or. (Gault. de Claub.) Omiss. des dictionn.

INQUISITORIAL, ALE. adj. D'inquisiteur, qui appartient à un inquisiteur.

INSECTICIDE. adj. des 2 g. Néol. Qui détruit, qui tue les insectes. Le quinquina, qui est *insecticide*, fit disparaître, en même temps que les poux, la fièvre et la névralgie dont ces poux étaient la cause première. (Rasp.)

INSENTANT, ANTE. adj. Néol. Qui est privé de sentiment. L'espace doit se nommer l'étendue pénétrable, infinie, indivisible, immobile, *insentante*. (Ant. Leroux.)

INSPIRATOIRE. adj. des 2 g. Anat. et physiol. Qui sert, qui a rapport à l'inspiration. Les cellules *inspiratoires*. (Rasp.) Omiss. des dictionn.

IN TERMINIS. loc. adv. Mots latins qui signifient littéral. *dans les termes*, *dans les limites*, et qu'on emploie souvent dans cette locution : *Juger* ou *statuer in terminis*, pour dire, Juger définitivement dans les limites de l'espèce une affaire sur laquelle il avait déjà été pris des mesures ou fait des actes préparatoires. Dire d'une décision qu'elle a été rendue *in terminis* ne signifie pas que cette décision soit sans recours, mais que le juge a atteint les limites du mandat que la loi lui a confié. Omiss. des dictionn.

INTIMIDABLE. adj. des 2 g. Qui peut être intimidé, qui est susceptible de se laisser intimider. Malheureusement pour le roi, M. de Choiseul était un des hommes les moins *intimidables* du royaume. (Al. Dumas.) Omiss. des dictionn.

INTOXICANT, ANTE. adj. (du lat. *in*, dans, et du gr. τοξικόν, poison). Qui produit l'empoisonnement; qui contient du poison. Asphyxie intoxicante. Substance, matière intoxicante. Gaz intoxicants. L'action intoxicante d'un gaz. Omiss. des dictionn.

INVAGINANT, ANTE. adj. Qui s'introduit dans une autre partie. L'anse invaginante.

INVAGINÉ, ÉE. part. pass. du v. Invaginer. S'empl. adjectiv. L'anse *invaginée* ne tardera pas à contracter des adhérences avec l'anse invaginante. (Rasp.)

INVERSIBLE. adj. des 2 g. (du lat. *invertere*, renverser en sens contraire). Bot. Se dit des feuilles, folioles ou pétioles susceptibles de s'appliquer face à face, par leur page supérieure, en se dirigeant vers le sommet de la tige ou du pétiole commun.

INVISQUANT, ANTE. adj. Qui n'est point visqueux. A l'avantage que procurent ces corps *invisquants* de permettre une impression plus précise et plus nette, est lié l'inconvénient de nuire au contact immédiat des deux corps qui doivent se combiner. (Lenorm.)

IPSE-DIXITISME. s. m. (du lat. *ipse*, moi-même; *dixi*, j'ai dit). Philos. Principe absolu et magistral qui a pour devise *ipse dixi*, je l'ai dit. Ce mot a été créé par Bentham.

IPSE-DIXITISTE. s. m. Philos. Partisan de l'ipse-dixitisme. Mot créé par Bentham.

IRATO (AB). loc. adv. V. AB IRATO.

IRISATION. s. f. (pr. *i-ri-za-ci-on*; rad. *iris*). Couleurs de diverses teintes qui se manifestent sur la surface de certains corps. Les tissus ambiants s'infiltrent, s'enflamment, s'ecchymosent, se colorent d'*irisations* de mauvais augure. (Rasp.) V. IRISÉ. Omiss. des dictionn.

IROQUOIS. s. m. Linguist. Idiome des peuples iroquois. V. HURON.

IRRECTITUDE. s. f. Défaut de rectitude. On répare l'*irrectitude* de cette ligne, soit avec un ciseau affilé bien vif, soit avec une lime plate neuve. (P. Désorm.) Omiss. des dictionn.

IRREPRODUCTIVEMENT. adv. D'une manière irreproductive. Ces routes recevaient en échange leurs grains, leurs lions, leur or, leurs esclaves, pâture instantanément et *irreproductivement* dévorée par cette fournaise aux brûlantes entrailles qu'on nommait Rome. (Parisot.) Omiss. des dictionn.

IRRÉTRÉCISSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être rétréci. Flanelle irrétrécissable. Omiss. les dictionn.

IRRIGABLE. adj. des 2 g. Qui peut être irrigué. Omiss. des dictionn.

IRRIGABILITÉ. s. f. Qualité d'un terrain qui peut être irrigué. Omiss. des dictionn.

IRRIGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Irriguer. S'empl. adjectiv. Les parties bien *irriguées*, c'est-à-dire qui ne sont ni trop sèches ni trop humides, sont fréquemment exemptes de mauvaises herbes. (A. de Roville.)

IRRITABILISME. s. m. Physiol. Système, doctrine des irritabilistes. V. IRRITABILISTE.

IRRITABILISTE. adj. Partisan de l'irritabilisme.

— *École irritabiliste*. École qui attribuait les phénomènes physiologiques à une âme sensitive dont l'agent était le fluide nerveux. Cette école a fait beaucoup de bruit au XVIIIe siècle. Elle eut pour créateur Glisson, pour promoteur Hoffmann, et pour disciples Gorte, Gaubius, Kaau, Hartley et Haller.

ISÉMIEN, ENNE. adj. V. IZEMIEN.

ISOMÉRISME. s. m. Chim. Loi, encore vague et assez douteuse, en vertu de laquelle des corps ayant une même constitution moléculaire et un même poids atomique ont des propriétés physiques différentes.

J

JACOBS. s. m. pl. Hist. rel. Nom que l'on donne aux sectaires qui rejettent la croyance des laveurs. V. LAVEUR.

JANSÉNIQUEMENT. adv. D'une manière janséniste. Je ne comprends guère pourquoi les oreilles de messieurs les journaux sont devenues tout à coup si *janséniquement* chatouilleuses. (Th. Gautier.) On voit que cet adverbe, qui ne se trouve dans aucun dictionnaire, peut être nécessaire; seulement, comme on ne dit pas *jansénique*, mais bien *janséniste*, nous croyons qu'il est mal formé, et qu'il faudrait dire *jansénistement*.

JÉGNEUX. s. m. Gobelet évasé à anse. Orthographe de Boiste. V. GENIEUX.

JENNER (Édouard). Célèbre médecin anglais, né à Berkeley en 1749, mort en 1823. Il est compté au nombre des bienfaiteurs de l'humanité pour avoir découvert et propagé la vaccine.

JONGERMANNOGRAPHIE. s. f. Bot. Description des jongermanniées.

JOUABLE. adj. des 2 g. Qui peut être joué. Cette pièce n'est pas jouable. Omission des dictionn.

JOUE. s. f. Techn. Les deux côtés de la lumière d'un rabot, d'une varlope. Joues trop épaisses, trop minces. Joues sujettes à se voiler ou à se fendre. Joues trop fortes. Les joues qui font saillie ont le désavantage de contraindre à donner plus de fer qu'il ne conviendrait.

— Se dit aussi des gardes d'une poulie.

— Ces deux acceptions sont omises dans tous les dictionnaires.

JOUEREAU. s. m. S'est dit pour Mauvais joueur.

JOUISSEUR, EUSE. adj. et s. Se dit de celui qui jouit. Dans cette ville de parias *jouisseurs*. (Raspail.) Omiss. des dictionn.

JOUXTE. s. m. Anc. cout. Se disait pour Aboutissant. *Les bouts et jouxtes*. Les tenants et les aboutissants.

JUBILANT, ANTE. adj. Qui est gai, joyeux. Leur bouche avait quelque chose de *jubilant* qui ressemblait à un demi-sourire. (Bril.-Sav. Fon.) Omiss. des dictionn.

JUMELÉES. s. f. pl. Constr. Assemblage de deux pièces de bois s'ajustant longitudinalement l'une contre l'autre. Omiss. des dictionn.

K

KADRITE. s. m. (de l'ar. *kadr*, pouvoir, libre arbitre). Philos. Nom donné à des hérésiarques arabes qui professaient la doctrine du *kadr*, qu'on fait remonter à Moabed ben-Khaled al-Djohni. Les kadrites attribuaient à la seule volonté de l'homme la détermination de ses actions, bonnes ou mauvaises.

KAFILA. s. m. Relat. On nomme ainsi dans le Maroc une troupe de marchands voyageant avec leurs marchandises, ce qu'on appelle caravane dans l'Orient. Un kafila. Des kafilas.

KARPATHE. adj. Géogr. V. CARPATHE.

KILDA. Géogr. Petite île de l'Écosse, la plus occidentale des Hébrides.

KILDANE. adj. et s. des 2 g. Géogr. Habitant de Kilda. ‖ Qui appartient à Kilda ou à ses habitants.

KOUBBA. s. m. Mot arabe servant à désigner une petite chapelle que nous appelons ordinairement marabout.

KOURILE. adj. des 2 g. Géogr. Qui appartient, qui est propre aux îles Kouriles ou à leurs habitants. Sourgour est le nom *kourile* d'une espèce d'aigle. (D. de Ste-Croix.)

K'S'OUR. s. m. Relat. Mot arabe qui signifie Village. L'Arabe de la tente croirait déchoir s'il donnait sa fille en mariage au plus riche habitant des *k's'our*. (Drummond.)

KYSTIFORME. adj. des 2 g. Anat. Qui a la forme d'un kyste.

KYSTIQUE. adj. des 2 g. (du gr. κύστις, vessie). Qui a rapport au kyste, qui tient de la nature du kyste.

L

LABIALISER. v. a. 1re conj. Prononcer avec les lèvres; donner à une lettre la valeur, la prononciation d'une labiale.

LABORIEUSETÉ. s. f. Se dit pour Laboriosité. V. LABORIOSITÉ.

LABOUR. s. m. Plomb. Outil dont les plombiers se servent pour remuer le sable de leur moule à tables après l'avoir arrosé. Il est fait à peu près comme une pelle à bêcher. Omiss. des dictionn.

LANTERNE. s. f. Plomb. La roue du cric qui est au bout du madrier des plombiers.

LAÇAGE. s. m. Action de lacer. Le laçage d'un corset.

LAGMI. s. m. Relat. Boisson des Arabes tirée du palmier et qui ressemble au cidre.

LAMINER. v. a. 1re conj. Techn. Donner à une lame de métal une épaisseur uniforme par une compression toujours égale.

— Réduire le fer en barres en le faisant passer par des cylindres.

LANDSCAPE. s. m. (pr. *land-skè-pe*). Mot anglais qui signifie *paysage*, et qu'on emploie pour désigner un keepsake consacré à la description d'un pays.

LANGUETTE. s. f. Navig. Grand bateau construit en chêne et très-solide.

LANIAIRE. s. f. Se dit absol. pour Dent laniaire. Les *laniaires* n'existent point dans la nombreuse famille des rongeurs. (Richerand.) Omiss. des dictionn.

LANSQUENÉTER. v. n. 1re conj. On change l'é en è devant une syllabe muette. *Je lansquenète*, *tu lansquenètes*, etc. Néol. Jouer au lansquenet. *Le Lansquenet* de MM. Ferdinand Langlé et Lockroy n'a pas prétendu faire un cours de morale ou d'économie politique; il a mieux fait, il a rempli d'éclats de rire tout le théâtre des Variétés. C'est un vaudeville où l'on voit toutes sortes de gens qui jouent sous prétexte de s'amuser au bal; tout le monde *lansquenète*. — C'est un verbe qui est dans toutes les bouches s'il n'est dans aucun dictionnaire; — un vieux professeur de latin, un étudiant, un philantrope, un notaire, un pair de France et dix femmes aussi. A chaque saut de carte il y a un mot, et l'esprit gagne à tout coup. En donnant *le Lansquenet*, le théâtre des Variétés a joué une partie qui lui rapportera cent représentations. Ce vaudeville est un banco. Pardon, je *lansquenète*. (A. Achard.)

LARDIVORE. adj. des 2 g. Qui mange du lard. L'homme n'est pas tout à fait à l'abri de l'invasion de ces parasites *lardivores*. (Rasp.)

LATÉRISÈTE. adj. des 2 g. (ét. lat. *latus*, côté, *seta*, soie). Entom. Qui a un poil isolé sur le côté des antennes. ‖ LATÉRISÈTES. s. f. pl. Famille de l'ordre des diptères.

LATITÉ, ÉE. part. pass. du v. Latiter. S'empl. adjectiv. Bois flottés latités. Objets latités. Choses latitées. Vieux.

LATITER. v. a. 1re conj. (du lat. *latitare*, se cacher). S'est dit pour Cacher. Latiter des bois dans la cabane d'un bateau. Le condamne en dix livres d'amende pour avoir, sans permission, pêché des bois flottants sur la rivière, se les être appropriés, les avoir cachés et *latités* dans la travure ou cabane de son bateau à laver les lessives. (Sentence du 28 août 1759.)

LAVATÉRIEN, ENNE. adj. et s. Partisan du système phrénologique de Lavater. J'ai été de tout temps *lavatérien* et galliste. (Brill.-Savarin.) Omiss. des dictionn.

LAVEUR. s. m. Hist. relig. Nom donné à des sectaires qui font ou lavement des pieds un sacrement.

LAWSONIE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones de la famille des lithraires, plus connu sous le nom de *henne*. V. HENNE.

LÉGISLATIVER. v. a. 1re conj. Syn. de Législater. V. LÉGISLATER.

LEMNISQUE. s. m. Diplom. Attache de cuir à laquelle sont appendus les sceaux.

LÉONAISE. s. f. Comm. Étoffe, tissu façonné en laine souple et légère, à très-petits dessins.

LEXIGRAPHIÉ, ÉE. adj. Qui est compris dans la lexigraphie, qui est conforme à la lexigraphie.

LEXIQUEMENT. adv. Selon le lexique. Admettant donc que *muet* soit *lexiquement* le diminutif de *mue*, et *mue* la traduction de *mutus*, il s'agit de déterminer l'origine prochaine de *mutus*. (Butet de la Sarthe.) Omiss. des dict.

LEXOVIEN, ENNE. adj. et s. (du lat. *Lexovium*, Lisieux). Géogr. Habitant de Lisieux. ‖ Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. Il s'imprime à Lisieux un journal qui a pour titre *le Lexovien*.

LIBÉRABLE. adj. des 2 g. Qui peut ou qui doit être libéré. Libérable du service militaire.

LIBRE ÉCHANGISTE. s. m. Partisan de la liberté du commerce. Un libre-échangiste. Les libres-échangistes.

LIBRETTISTE. s. m. Celui qui compose un libretto, des libretti. Librettiste italien.

LIMOUSINEUR. s. m. T. d'argot. Se dit de ceux qui volent le plomb sur les toits.

LIQUATER. (pr. *li-koua-te*). v. a. 1re conj. S'emploie aussi comme verbe pronominal. Avant de fondre, les alliages se liquatent. Jusqu'ici aucun des moyens proposés pour s'opposer aux explosions ne paraît pouvoir complétement préserver de ce genre d'accidents, cependant les rondelles fusibles devraient se *liquater* au moins si elles ne fondaient pas. (Gault. de Claub.)

LITÉE. s. f. (rad. *lit*.) Se dit des petits que porte une femelle d'animal dans son ventre. La femelle du porc produit deux et trois fois par an ordinairement, entre six et douze petits par *litée*. (A. Bauch.) Omiss. des dictionn.

LIVOURNAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Syn. de Livournois.

LIVOURNIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Autre synonyme de Livournois.

LOAM. s. m. Agric. Mot anglais qui signifie Terre grasse. Loam sablonneux. Loam argileux. Riche loam.

LOAMMEUX, EUSE. adj. Agric. Qui contient un mélange de terre et d'argile. Les sols *loammeux* sont en général les plus favorables à la culture, ils sont les plus flexibles de tous et admettent la culture d'un très-grand nombre de plantes. (A. De Roville.) Omiss. des dictionnaires.

LOMBAGO. s. m. Pathol. Nom latin francisé du rhumatisme qui affecte la région lombaire. V. LUMBAGO.

LOMBRICOGÈNE. adj. des 2 g. Pathol. Qui est occasionné par un lombric. Maladies lombricogènes.

LOMBRICOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie provenant du parasitisme des lombics ou helminthes analogues.

LORICATE. adj. des 2 g. (du lat. *loricatus*, fait de *lorica*, cuirasse). Cuirassé, couvert, armé d'une cuirasse. Statue loricate.

LOTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Lotionner. S'empl. adjectiv. Partie lotionnée.

LOTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *lo-ci-o-né*; rad. *lotion*). Médec. Laver, nettoyer, déterger certaines parties malades. *Lotionner* le front avec un liquide. (Raspail.) Omiss. des dictionn.

LOUAGEUR. s. m. Celui qui loue des voitures, des chevaux.

LOUVETAGE. s. m. Techn. Action de louveter la laine; résultat de cette action. Après la première opération du *louvetage*, on mélange à la laine une certaine quantité d'huile pour la rendre plus douce et moins cassante au cordage et à la filature. (Encycl.) Omiss. des dictionn.

LOUVETÉ, ÉE. part. pass. du v. Louveter. S'empl. adj. La laine une fois graissée est *louvetée* et cardée par certains procédés. (Encycl.)

LOUVETER. v. a. 1re conj. (rad. *loup*). Techn. Soumettre la laine au *loup*, appareil qui ne diffère de la batterie que par un bien plus grand nombre de dents. Louveter la laine. Omiss. des dictionn.

LUGUBREMENT. adv. D'une manière lugubre.

LUMPS. s. m. (pr. *lomps*). Pain de sucre de qualité supérieure. Les lumps pèsent de 10 à 20 kilogr.

LUNE. s. f. A ce que nous avons dit, il faut ajouter : « La lune fait sa révolution autour de la terre..... d'*occident en orient*, c'est-à-dire en sens contraire au mouvement général apparent. » — Ce qu'ignorent bien des personnes d'ailleurs instruites. Quand nous disons que la lune retarde, c'est le contraire.

LUXORIEN, ENNE. adj. Qui appartient au Luxor ou Louqsor.

— Fig. et fam. Grandiose, colossal. Se dit par allusion à l'obélisque de Luxor. L'idée la plus *luxorienne*. (Th. Gaut.)

LYCOPHRONTISME. s. m. L'obscurité du style. Se dit par allusion au style de Lycophron, un des poètes de la pléiade grecque, auteur de la *Cassandre*, que l'on a surnommée le poème ténébreux. Ce mot a été employé par Ch. Nodier. Le *lycophrontisme* de certains écrivains romantiques.

LYRIQUE. s. m. Poète lyrique. Le génie du *lyrique* grec (Pindare) est maintenant aussi muet que sa lyre, tant ses odes sont devenues inintelligibles. (Barth.) Omiss. des dictionn.

LYRISME. s. m. Néol. Mouvement lyrique du style, considéré comme une qualité. Le lyrisme gracieux d'Horace. Le lyrisme classique et vigoureux de J.-B. Rousseau. Le lyrisme sacré de la Bible.

— Se prend aussi en mauvaise part, pour désigner l'emphase, la boursouflure du style. Chaque fois qu'en donnant à la phrase un apprêt trop recherché, on se sert dans la prose exclusivement d'expressions propres aux poètes, et que la période paraît au lecteur plus travaillée que ne le comporte la prose, on risque de tomber dans le *lyrisme*. (Fr. Wey.)

LYRISTE. s. m. Écrivain qui tombe dans le lyrisme. Se prend en mauvaise part. Sous la plume des *lyristes*, le râle devient un soupir, et, grâce aux épithètes, ce soupir équivaut à un rire. (Fr. Wey.)

M

MAÇONNIQUE. adj. des 2 g. Qui appar

tient à la franc-maçonnerie. Société maçonnique. Emblèmes maçonniques.

MAIDAN. s. m. Relat. Nom que l'on donne, dans l'Orient, aux places où se tiennent les marchés.

MAIN-BRUNE. adj. m. Papet. Se dit d'un papier gris plus commun que le papier cartier, qui entre dans la composition des cartes à jouer.

MAJORATAIRE. adj. des 2 g. Qui possède un majorat. Pair majorataire.

MAJORATISÉ, ÉE. adj. Qui est érigé en majorat. Immeuble majoratisé.

MAJORCAIN, AINE. adj. et s. Géogr. Habitant de Majorque. || Qui appartient à cette île ou à ses habitants. On écrit aussi *Majorquin* et *Mayorquin*.

MALPLAQUET. s. m. Minér. Marbre dont le fond est d'un rouge pâle vineux, ondulé de gris. Le malplaquet bâtard et le malplaquet bleu sont deux variétés de ce marbre.

MANCIENNE. s. f. Bot. Espèce de bouleau. Des liens d'osier ou de mancienne.

MANDARINE. s. f. Soier. Étoffe unie dont la chaîne est en coton, et qui est tramée de soie cuite.

MARABOUT. s. m. Comm. Sorte de ruban, le plus beau des rubans-gaze. Marabout uni. Marabout façonné. Marabout à disposition.

— adj. Ruban marabout. Omiss. des dictionnaires.

MARABOUTAGE. s. m. Technol. Apprêt qu'on fait subir aux soies destinées aux crêpes, et qui n'est autre chose qu'un nouveau tors donné à la soie teinte, et dont l'effet est d'augmenter sa force en réduisant sa longueur de 4 à 5 p. 0/0. Le crépage ou *maraboutage* a été appliqué aux organsins destinés à la fabrication des rubans-gaze, et qui forment tout à la fois la chaîne et la trame de ces rubans. (Encycl.) Omiss. des dictionn.

MARAUDAGE. s. m. Enlèvement furtif des productions de la terre. Le *maraudage* est puni d'une amende égale au dommage causé, et en outre de la détention, suivant les circonstances. (Code pén.) Omiss. des dictionn.

MARCATION. s. f. (pr. *mar-ka-cion*) Action de marquer, de délimiter. On dit plutôt *démarcation*. || *Ligne de marcation*. V. DÉMARCATION.

MARCHAGE. s. m. Action de marcher continuellement sur une chose. Syn. de Piétinement.

— Techn. Se dit de l'action de l'ouvrier qui appuie les talons sur la pâte à poterie.

MARCHÉ, ÉE. part. pass. du v. a. Marcher. S'empl. adjectiv. La terre suffisamment marchée est mise en masses ou ballons.

MARCHER. v. a. 1er conj. Techn. *Marcher la terre, la pâte à poterie*. La pétrir avec les talons. Omiss. des dictionn.

MARDELLE, MARGUELLE ou **MARGE**. s. f. Archéol. Nom donné à de vastes excavations en forme de cônes tronqués renversés, que l'on trouve dans plusieurs parties du Berry, et principalement dans l'arrondissement d'Issoudun. La tradition leur assigne une haute antiquité. Elles sont placées d'une manière irrégulière dans les champs, quelquefois on les trouve réunies en grand nombre dans un petit espace; il y en a de 150 mètres de large et de 6 à 8 mètres de profondeur. Les paysans prétendent qu'elles servaient à mettre des troupes en embuscade. Les mardelles paraissent exister aussi en Écosse, et on les rencontre en assez grand nombre dans plusieurs cantons de la Normandie. Omiss. des dictionn.

MARNEUR. s. m. Celui qui répand de la marne sur les terres.

MARSIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux Marses. Pline dit qu'au commencement de la guerre *marsique* une servante accoucha d'un serpent. (Raspail.)

MASTITE. s. f. (du gr. μαστός, mamelon). Minér. Pierre figurée, couleur de cendre, qui a la forme du bout d'un téton.

MAT. s. m. Couleur mate. Ces étoffes en caoutchouc n'ont pas le brillant de certains taffetas gommés; mais ce *mat* convient mieux pour les manteaux. (Sainte-Beuve). Omiss. des dictionn.

MATITÉ. s. f. État, qualité de ce qui est mat. La matité d'une étoffe. La matité du caoutchouc. Omiss. des dictionn.

MATRIMONIALEMENT. adv. En mariage. Omiss. des dictionn.

MAXIMISATION. s. f. (pr. *mak-ci-mi-za-cion*; du lat. *maximus*, le plus grand, très-grand). Augmentation indéfinie. La maximisation du bonheur. Mot créé par Bentham. Son traducteur pense que, bien que l'emploi de ces mots n'ait pas encore été universellement adopté, néanmoins, le cours qu'il leur a donné, la valeur qu'il y attache, suffisent pour donner l'assurance qu'ils ne tomberont jamais dans l'oubli.

MAXIMISÉ, ÉE. part. pass. du v. Maximiser. S'empl. adjectiv. Bonheur maximisé.

MAXIMISER. v. a. 1er conj. Néol. Porter une chose au plus haut point possible. Maximiser le bonheur.

— SE MAXIMISER. v. pron. Être maximisé. Ce mot a été créé par Bentham.

MECHOMIA. s. m. Relat. Certain droit d'avènement que payait à l'atié, titre de l'empereur d'Abyssinie, chaque dignitaire qu'il créait.

MÉDAILLÉ, ÉE. s. Celui qui a reçu une médaille. Les médaillés de juillet. Omiss. des dictionn.

MÉDICO-VÉTÉRINAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient à la médecine vétérinaire. Le sel produit sur les bestiaux les mêmes effets que sur l'homme: il stimule leur appétit, et il a quelques propriétés *médico-vétérinaires*. (Morogues.)

MEHÂRA. s. m. Relat. Mot arabe qui signifie Dromadaire. Ils étaient montés sur de rapides mehâras.

MÉLOPHONE. s. m. Mus. Espèce de guitare avec soufflet.

MENANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de mener, de conduire. Il y a dans les locomotives des roues menantes à rebord, qui maintiennent la machine sur les rails. Omiss. des dictionn.

MENTIR. s. m. Action de mentir, le mensonge personnifié. En vérité, le *mentir* est un maudit vice. Nous ne sommes hommes et nous ne tenons les uns aux autres que par la parole; si nous en connaissions l'horreur et le poids, nous le poursuivrions à feu, plus justement que d'autres crimes. (Mont.) Omiss. des dictionn.

MÉPRIX. s. m. Prix inférieur à la valeur réelle, vil prix. Syn. de Rabais. Les bourgeois ne se faisaient jamais concurrence les uns aux autres; ils ne vendaient jamais à *méprix*. (Sismondi.)

MÉSOCAULÉORHIZE. s. m. (ét. gr., μέσος, qui est au milieu; καυλός, tige; ῥίζα, racine). Bot. Ligne qui sépare le système ascendant du système descendant.

MÉSONNANCE. s. f. Néol. Fausse consonnance. Il est très-important d'éviter les *mésonnances* dans les vers. (***)

MÉTHODISATION. s. f. (pr. *mé-to-di-za-ci-on*). Néol. Action de soumettre à une méthode, de réduire en méthode.

MÉTROHÉMIE. s. f. (ét. gr., μήτρα, matrice; αἷμα, sang). Pathol. Congestion utérine.

METTAGE. s. m. Techn. S'emploie dans cette locution, *Mettage en mains*, pour désigner une opération qui consiste à choisir dans chaque ballot de soie et à assembler ce qui est fini, moyen et gros. Omiss. des dictionn.

METTEUSE. s. f. Femme qui fait le mettage en mains. La *metteuse* en mains met au rebut la soie qui lui paraît mauvaise, et qu'on appelle *défilé*, *chapelet*, *chapplé*. (Kauffmann.)

MEUDONNAIS, AISE. adj. et s. Géogr. Habitant de Meudon. || Qui appartient à Meudon ou à ses habitants.

— MEUDONNAISE. s. f. Voiture publique qui va de Meudon à Paris et réciproquement.

MIAOU! Onomatopée qui exprime le cri du chat.

> *Mia-miaou!* que veut Minette?
> *Mia-miaou!* c'est un matou. (BÉRANG.)

MIASMATÉ, ÉE. adj. Qui est mêlé de miasmes. Sang miasmaté. Omiss. des dictionn.

MICASCHISTEUX, EUSE. adj. Géol. Qui se compose de micaschiste, de gneiss, et d'autres roches que l'on a appelées métamorphiques. Formation micaschisteuse. La formation *micaschisteuse* ne présente que de faibles traces végétales. (Guérin.)

MI-FER (À). Les rails en fer tantôt sont posés bout à bout, tantôt se réunissent à *mi-fer* comme les rails en fonte. (A. Perdonnet.) Omiss. des dictionn.

MILLÉNISTE. s. m. Prophète des derniers jours.

MIMICOLOGIE. s. f. Titre d'un livre qui traite des règles du geste et de l'éloquence dramatique, fondées sur l'analyse philosophique et physiologique des passions.

MINÉRALURGIQUE. adj. Qui appartient à la minéralurgie. Les établissements *minéralurgiques*, dans le département de Tarn-et-Garonne, se réduisent à onze fours à chaux. (M. L.) Omiss. des dictionn.)

MINIMISATION. s. f. (pr. *mi-ni-mi-za-ci-on*; du lat. *minimus*, le moins possible). Diminution indéfinie. La minimisation du bonheur. Ce mot a été employé par Bentham.

MINIMISÉ, ÉE. part. pass. du v. Minimiser. Bonheur minimisé.

MINIMISER. v. a. 1er conj. Diminuer indéfiniment. Minimiser le bonheur social. Mot employé par Bentham.

MIRADORE. s. m. Relat. Belvédère. Santa-Cruz est placée dans un bas-fond au pied d'une montée rapide; des clochers et des *miradores* rompent l'uniformité de la ligne sur laquelle ces habitations s'étendent. (Parisot.)

MOLETÉ. s. m. Céram. Ornement imprimé dans les pâtes céramiques au moyen d'espèces de cachets en métal ou de roulettes de même matière qu'on nomme molettes. Dans quelques cas, pour produire des *moletés*, gaudrons ou autres ornements, on se sert de tours à guillocher. (Gault. de Claubry.)

MOLUQUOIS, OISE. adj. et s. Géogr. Habitant des îles Moluques. || Qui appartient à ces îles ou à leurs habitants. Langue moluquoise.

MONA. s. f. Relat. Se dit, dans le Maroc, d'un présent de viandes et de fruits, offert au voyageur, et dont le nom vient, dit-on, de ce don providentiel, la manne, qui rassasiait chaque jour, au milieu de l'aride désert, les tribus errantes d'Israël. Une mona de volaille et de pain. Je refusai la trop libérale *mona* du cheik. (***)

MONTE-JUS. s. m. Raffin. Sorte de pompe destinée à élever des liquides froids ou à monter des liquides bouillants. Les monte-jus pour les liquides froids fonctionnent par la pression de l'atmosphère, qui force le liquide à s'élever jusque dans un vase où l'on a fait le vide au moyen de la vapeur d'eau. Les monte-jus pour les liquides chauds fonctionnent par la pression de la vapeur, qui peut alors les élever en raison inverse de leur densité et en raison directe de sa tension.

MORBIFIQUEMENT. adv. D'une manière morbifique. La viscosité est produite dans le corps humain par l'humeur muqueuse qui enduit certaines surfaces de ses membranes, par la synovie des articulations, par des humeurs formées *morbifiquement* et pourvues de la même propriété agglutinative. (***) Omiss. des dict.

MORBIPARE. adj. des 2 g. (du lat. *morbus*, maladie; *parere*, engendrer). Pathol. Qui occasionne des maladies. Causes morbipares. Les acares sont essentiellement *morbipares*. (Raspail.) Omiss. des dictionn.

MOTAZALE. s. m. (de l'ar. *motazal*, dissident). Philos. arabe. Nom donné à des sectaires qui s'accordent tous à ne point reconnaître en Dieu des attributs distincts de son essence, et à éviter par là tout ce qui semblait pouvoir nuire au dogme de l'unité de Dieu.

MOTECALLEMÎN. s. m. (de l'hébr. *tecallam*, professer le *calâm*, science de la parole). Philos. arab. Nom donné aux partisans du calâm, sectaires qui avaient pour but principal d'établir la nouveauté du monde, ou la création de la matière, afin de prouver par là l'existence d'un Dieu créateur, unique et incorporel.

MOULAH. s. m. Relat. Prêtre guerrier, chez les Arabes.

MOUZONNAT. s. m. Relat. Pièce de monnaie arabe qui vaut environ douze sous, et se compose de six felous. Peu d'entre eux refuseraient de rendre un faux témoignage pour l'appât de quelques *mouzonnats*. (Drummond.)

MYOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., μυῖα, mouche; γεννάω, engendrer). Pathol. Qui provient de la piqûre des diptères. Maladies myogènes.

MYOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie provenant de la piqûre des diptères ou du parasitisme de leurs larves.

MYOSALGIE. s. f. (ét. gr., μυών, muscle; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur musculaire.

N

NARQUOISEMENT. adv. D'une manière narquoise. Mlle Andrée est-elle de votre avis, demanda en souriant *narquoisement* le voyageur? (Alex. Dumas.)

NATABILITÉ. s. f. (du lat. *natabilis*, qui peut nager). Qualité, état de ce qui peut nager. La *natabilité* des semences aquatiques est sans doute proportionnée à la longueur des voyages qu'elles doivent faire et à la différente pesanteur des eaux où elles doivent surnager. (B. de St-P.) Omiss. des dictionn.

NAVARRIN, INE. adj. Qui appartient à la Navarre. Les chevaux, dans le département du Tarn, sont recherchés pour la cavalerie légère; c'est une race qui tient à la fois de la race *navarrine* et la race limousine. (M. L.)

NÉCIPARE. adj. des 2 g. (ét. lat, *nex, necis*, mort violente; *parere*, engendrer). Qui occasionne la mort, la destruction. Les locustaires, sauterelles, criquets, taupes-grillons, mantes, sont moins morbipares que *nécipares* pour les plantes, dont ils fauchent les tiges en si peu de temps. (Rasp.)

NECTARIPARE. adj. des 2 g. (du lat. *nectar*, et de *parere*, engendrer). Qui produit un nectar; qui sécrète une liqueur. Les pucerons nectaripares.

NÉGLIGEABLE. adj. des 2 g. Qui peut être négligé. Quand on opère entre des limites assez rapprochées, cette variation est *négligeable*. (Sainte-Beuve.) Ce qui doit être considéré comme tout à fait *négligeable* dans une transmission de mouvement par une courroie. (Violet). Omiss. des dictionn.

NÉOLOGIQUEMENT. adv. Par néologisme. Ce mot se dit figurément et néologiquement.

NERVIE. (du lat. *nervus*, nerf). Terminaison employée dans la nomenclature médicale pour exprimer l'action nerveuse.

NERVIÉ, ÉE. adj. (du lat. *nervus*, nerf). Hist. nat. Qui est garni de nervures. Ailes nerviées.

NÉVROGÉNIE. s. f. (ét. gr., νεῦρον, nerf; γεννάω, engendrer). Anat. Partie de l'anatomie qui traite de la génération des nerfs.

NOOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., νόος, le moral; γεννάω, engendrer). Pathol. Qui provient de l'influence d'une cause morale. Maladies noogènes.

NOOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie provenant d'un trouble survenu dans les fonctions du cerveau.

NOS. adj. poss. des 2 g. Pluriel de *notre*. Nos amis. Nos parents. Nos sœurs. Nos frères. Amour, que sur *nos* cœurs ton pouvoir est extrême! (Lefranc.) Le ciel de nos raisons ne sait pas s'informer. (Rac.)

— Il se répète ordinairement devant chaque substantif. Souvent *nos* malheurs et *nos* torts sont la faute de nos mentors. (Ginguené.)

— Lorsqu'il y a deux adjectifs, il ne se répète pas si ces deux adjectifs qualifient un seul et même substantif. *Nos* sages et doctes aïeux ont brûlé religieusement des gens dont le crime était d'avoir eu des illusions et de le dire. (Condorcet.)

— Mais lorsque les deux adjectifs expriment des idées différentes, opposées, *nos* doit se répéter. Nous prenons sur *nos* bons et *nos* mauvais succès, et nous nous occupons et nous nous louons des caprices de la fortune. (Vauv.)

— Dans certaines phrases, les auteurs emploient le singulier *notre* ou le pluriel *nos*. Il ne faut pas s'étonner de l'avidité de *notre* cœur à désirer de nouvelles félicités. (Pascal.)

> Le ciel, je le vois trop, met au fond de *nos* cœurs
> Un sentiment secret, au-dessus des grandeurs. (VOLT.)

O

OCTOGONAL, ALE. adj. Qui a huit angles et huit côtés. Synonyme d'Octogone. La forme des soles est très-variable; elles sont rectangulaires, *octogonales*, etc. (Encycl.)

OENANTHIQUE. adj. (ét. gr., οἶνος, vin; ἄνθος, fleur). Qui a rapport à l'arome des vins.

— Chim. *Éther œnanthique*. Principe analogue à un éther auquel est dû l'arome et le bouquet des vins, suivant MM. Liébig et Pelouze.

OENICOLE. adj. des 2 g. Qui s'occupe des vins, qui fait le commerce des vins. Certaine société chimique fallacieusement nommée *œnicole*. (***)

OENOPIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au vin.

OGIF, IVE. adj. (rad. *ogive*). Qui est fait en ogif. Les arcs surhaussés en général, et en particulier l'arc *ogif*, sont ceux de tous qui offrent le plus de stabilité. (Gourlier.) C'est à tort, comme on le voit, que les dictionnaires ne lui donnent que le genre féminin.

OGRE. s. m. T. d'argot. V. ENFONCEUR.

OGRERIE. s. f. Avidité d'un ogre.

— Fig. *Ogreries littéraires*. Débauches d'esprit. Omiss. des dictionn.

OÏNOPIQUE. adj. des 2 g. V. OENOPIQUE.

OKIA. s. f. Relat. Petite pièce de huit à dix sous. Chaque homme aura soin d'ajouter à sa balle, en chargeant son fusil, une *okia* d'argent. (Drummond.)

OISEAU-MOQUEUR. s. m. Ornith. Espèce de grive d'Amérique qui imite aisément le chant des autres oiseaux. Le lendemain je m'éveillai au chant des cardinaux et des *oiseaux-moqueurs* nichés dans les acacias et les lauriers qui environnaient la grotte. (Chateaub.) On dit aussi *le moqueur*. V. MOQUEUR. Omiss. des dictionn.

OLIVÈTE. s. f. Bot. Plante qui porte sa graine en tête comme le pavot. On tire de cette graine une huile bonne à manger.

OMNI-PRÉSENCE. s. f. Présence en tous lieux, dans toutes circonstances. L'*omni-présence* de l'affection personnelle et son union intime avec l'affection sociale forment la base de toute saine moralité. (Bentham.)

OPÉRÉ, ÉE. s. Celui, celle qui a subi une opération chirurgicale. Que de fois n'a-t-on pas vu l'*opéré* mourir entre les mains du chirurgien avant que le couteau eût achevé son œuvre. (Raspail.) Omiss. des dictionn.

OPHIOCTONE. s. m. Erpét. Genre de reptiles ophidiens.

OPHIODONTOSE. s. f. (ét. gr., ὄφις, serpent; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Pathol. Maladie provenant de la piqûre de la vipère.

OPHIOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ὄφις, serpent; γεννάω, engendrer). Pathol. Qui provient de l'introduction ou de la piqûre d'un serpent. Maladies ophiogènes.

OPHIOGÉNOSE. s. f. Maladie provenant de l'introduction ou de la piqûre d'un serpent, de l'ingestion ou de l'application sur une muqueuse des excrétions ou sécrétions des batraciens.

ORCA. s. m. Céram. Vase grec à salaison.

ORGANICO-SILICEUX, EUSE. adj. Se dit des corps organisés qui présentent l'aspect du silex commun ou du caillou. La peau *organico-siliceuse* de l'helminthe. (Rasp.)

ORGANO-CALCAIRE. adj. des 2 g. Se dit de corps organisés qui présentent l'aspect de la craie durcie.

ORGANO-SILICEUX, EUSE. adj. Syn. de Organico-siliceux.

ORGIAQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux orgies. L'Asie conquise se vengea des vainqueurs en leur portant ses religions sensuelles et son culte orgiaque de la nature. (L. de Carné.)

ORTHOMORPHIE. s. f. (ét. gr., ὀρθός, droit; ...φη, forme, figure). Ressemblance parfaite appliquée à la reproduction, par le dessin ou par tout autre procédé, des végétaux, des animaux, etc.

OSCILLARIOÏDE. adj. des 2 g. Bot. Qui ressemble à l'oscillaire. Sphiruline oscillarioïde.

OSTRACOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., ...ρακον, coquille; γεννάω, engendrer). Pathol. ...i provient des crustacés. Maladies ostracogènes.

OSTRACOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladies provenant de l'introduction des individus adultes, ou des œufs des crustacés dans la cavité ... nos organes.

OUZAR. s. m. Relat. Pièce d'étoffe de laine ... de soie dont les mauresques se couvrent le ...rps.

OVALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Ovaliser. ...empl. adjectiv. Trou ovalisé.

OVALISER. v. a. 1re conj. Rendre ovale.

— S'OVALISER. v. pron. Prendre la forme ovale. ...ans le cône rentrant le désordre sera plus ...ave, l'axe du cône sera baissé, le trou se sera *...alisé*, et, géométriquement parlant, il se sera ...it un nouveau cône pénétrant le premier. (En...cl.) Omiss. des dictionn.

OVALISTE. s. m. Ouvrier qui prépare la ...le ovalée.

OVOÏDAL, ALE. adj. Qui a la forme d'un ...uf. Synonyme d'Ovoïde. Si le tube eût été tenu ...rticalement, l'ampoule eût pris la forme *ovoï...le*, dans le cas où la partie ramollie eût été ...rigée en bas. (P. Danger.) Omiss. des dictionn.

OXYDANT, ANTE. adj. Qui peut oxyder. ...i a la propriété d'oxyder. Le plomb a été ...umis dans le fourneau à un traitement émi...mment *oxydant*. (Fournet.) Omiss. des dict.

P

PAPILLONNEUR. s. m. (pr. *pa-pi-yo-neur*). ...d'argot. Se dit de ceux qui volent les pa...ets de linge sur les voitures des blanchis...uses.

PARALLÉLIPIPÉDIQUE. adj. des 2 g. Qui ...la forme d'un parallélipipède. Une longue ...sse parallélipipédique. Omiss. des dictionn.

PARCELLEMENT. adv. Par parcelles. Les ...ns du cadastre sont levés *parcellement*, c'est-...ire par parcelles de propriété, par les soins ...n géomètre en chef nommé par le préfet. ...Trébuch.) Omiss. des dictionn.

PARIÉTALEMENT. adv. D'une manière ...riétale. Omiss. des dictionn.

PARTICULARISATION. s. f. (pr. *par-ti-...la-ri-za-ci-on*). Néol. Action de particulari...; résultat de cette action. La *particularisa...n* en propriété absolue dans les mains des ...ividus, des instruments du travail, des ...rces et conditions matérielles de la richesse. ...ecqueur.)

PATHIE. (du gr. πάθος, souffrance). Termi...son employée dans la nomenclature médi...e pour exprimer la souffrance.

PATRONNÉ, ÉE. s. Celui qui est patronné ...r un homme puissant. Les patronnés. Omis...n des dictionn.

PÈGRE. s. f. T. d'argot. La régie, l'associa...n des voleurs. ‖ *Haute pègre*. L'association ... voleurs qui ont donné à la corporation des ...uves de dévouement et de capacité. ‖ *Basse ...re*. Le prolétariat de l'association.

PÈGRE. s. m. T. d'argot. Celui qui fait par...de l'association des voleurs. Un pègre de la ...ute. Un pègre de la basse.

PÉGRIOT. s. m. T. d'argot. Celui qui fait ...tie de la basse pègre, voleur qui n'en est en...qu'à son noviciat.

PEIGNÉ. s. m. Comm. Genre de laine pei...e. Le peigné se fabrique beaucoup à Reims. ...iss. des dictionn.

PELU, UE. adj. Garni de poil. V. POILU.

PERFORATEUR, TRICE. adj. Qui sert à ...forer. Appareil perforateur.

PÉRINÉAL, ALE. adj. Qui appartient au ...inée.

PERRÉ. s. m. Techn. V. PIERRÉ.

PÉTITIONNEMENT. s. m. (pr. *pé-ti-cio-ne-...n*). Action de pétitionner; résultat de cette ...on. Un vaste *pétitionnement* s'organisa. ...tional du 3 mai 1846.)

PHILHARMONICA. s. m. Musiq. Instru...t composé d'un clavier dont les touches ...respondent à des lames disposées de ma...e à donner les demi-tons moyens de plu...rs octaves successives, et d'un soufflet à pé...s qui amène le vent dans un sommier.

PHILOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appar...t à la philologie. Recherches philologiques.

PHLÉBECTASIE. s. f. (du gr. φλέψ, φλεβός, ... ἔκτασις, extension, allongement). Pathol. ...tation des veines.

PHLÉBORRHAGIE. s. f. (ét. gr., φλέψ, φλε..., veine; ῥέω, couler). Pathol. Hémorrhagie ...neuse.

PHTHIRIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., φθείρ, pou; γεννάω, engendrer). Pathol. Qui résulte du parasitisme des poux.

PHTHIRIGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie produite par le parasitisme des poux.

PHYSIMOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., φύσημα, intumescence, enflure; γεννάω, engendrer). Pathol. Qui provient du développement d'une graine ou d'une gemme végétale dans l'une ou l'autre des cavités du corps. Maladies physimogènes.

PHYSIMOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie qui résulte du développement d'une graine ou d'une gemme végétale dans l'une des cavités du corps.

PIAFFEMENT. s. m. Techn. Action de piaffer, de trépigner; résultat de cette action. Le piaffement des terrains. Omiss. des dictionn.

PIANOTYPE. s. m. Typogr. Instrument de nouvelle invention qui doit servir à la composition dans l'imprimerie.

PIERRAILLE. s. f. (pr. *piè-ra-ye*). Amas de petites pierres. Un chemin ferré de pierraille.

PIERRÉ. s. m. Constr. Petit canal rempli de pierre concassée. Dans d'autres lignes de chemins de fer, on a placé les dés dans de petites tranchées ouvertes parallèlement à l'axe de la route, et asséchées par des *pierrés* transversaux. (A. Perdonnet.)

PIÉTÉ, ÉE. adj. Qui est divisé en pieds et en pouces. Les charpentiers ont particulièrement une règle ordinairement de six pieds, *piétée*. (Gourlier.) Omiss. des dictionn.

PILIER DE BOUTANCHE. s. m. T. d'argot. Se dit des commis de magasin qui volent les marchandises de leur patron.

PILIER DE PACQUELIN. s. m. T. d'argot par lequel on désigne des commis-voyageurs qui exploitent les hôteliers de province.

PIROGUIER. s. m. Celui qui conduit une pirogue. Omiss. des dictionn.

PLANAGE. s. m. Techn. Action d'unir, de polir avec la plane. Omiss. des dictionn.

PLANCHÉIAGE. s. m. Action de planchéier. Résultat de cette action. Le planchéiage garantit du froid et de l'humidité. Omiss. des dictionn.

PLATELAGE. s. m. Charp. Sorte de plancher en chêne de charpente bien dressé avec clé ou sans clé dans tous les joints. Omiss. des dictionn.

PLESSIMÈTRE. s. m. Médec. Petite plaque mince, solide, ordinairement en ivoire, d'un pouce et demi à deux pouces de diamètre, à auricules latérales, qui sert à pratiquer la percussion.

PLÉVRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la plèvre. La surface plévrique. Omiss. des dictionn.

PLONGÉ. s. m. Ganter. Couleur claire. Les peaux d'Annonay sont cependant préférées pour le *plongé*. (A. G.)

PLONGÉE. s. f. Fortif. Ne se dit que dans cette locution, *la plongée du parapet*, la ligne qui, dans le profil d'un parapet, est comprise entre le talus intérieur et le talus extérieur.

PLOYURE. s. f. Manière dont une chose est ployée ou pliée. La ployure d'un drap, d'une étoffe.

PLUTEUS. s. m. Archit. anc. Mur à hauteur d'appui. ‖ Barrière. Les entrecolonnements des pronaos étaient fermés par des *plutei* en marbre, en bois ou en bronze. (Batiss.)

PNEUMAGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., πνεῦμα, respiration; γεννάω, engendrer). Pathol. Qui provient d'une privation partielle ou générale de l'air respirable. Maladies pneumagènes.

PNEUMAGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie qui provient de l'absence, de la privation ou de l'altération dans les proportions de l'air respirable.

PNEUMOHÉMIE. s. f. (ét. gr., πνεῦμα, respiration; αἷμα, sang). Pathol. Congestion pulmonaire.

POLYGONAL, ALE. adj. Qui présente plusieurs faces. Les grandes courbes seraient alors remplacées par des lignes *polygonales* raccordées au moyen de courbes de 28 mètres. (A. Perdonnet.) Omiss. des dictionn.

POLYPIFORME. adj. des 2 g. Didact. Qui a la forme d'un polype. Omiss. des dictionn.

POPELINE. s. f. Soier. Étoffe unie dont la chaîne est en soie et la trame en laine retorse ou coton retors.

POPULARISATION. s. f. (pr. *po-pu-la-ri-za-ci-on*). Action de populariser; résultat de cette action. Omiss. des dictionn.

PORTE-MORT. s. m. Entom. Nom vulgaire d'une espèce d'acare, l'acare végétant.

POSTÉCUSSON. s. m. Agric. Second écusson ajouté au premier.

POTICHE. s. f. Espèce de petit pot. Le vaillon nous arrive dans de petites boîtes carrées en fer-blanc et en potiches. Omiss. des dictionn.

POUTUSEAU. s. m. Techn. Se dit des marques qu'on aperçoit sur le papier velin.

PRÉFINIR. v. a. 2e conj. T. de palais. Fixer un terme, un délai dans lequel une chose doit être faite. La loi *préfinit* les délais des assignations. (Acad.) Peu usité

PRÉFORMÉ, ÉE. part. pass. du v. Préformer. S'empl. adjectiv. Si tout est *préformé*, si rien n'est engendré, les longues oreilles et le tambour du mulet n'ont pas été engendrés non plus. (Bonnet.) Omiss. des dictionn.

PRÉFORMER. v. a. 1re conj. Former avant de donner l'être, l'existence.

PRÉPASSAGE. s. m. Privilége accordé à certains individus de passer avant les autres. On y autorise, on y encourage par un droit de préséance, ou plutôt de *prépassage*, une assez grande vitesse, et par là on y attire des voyageurs. (J. Burat.)

PROLÉTAIREMENT. adv. A la manière d'un prolétaire. Omiss. des dictionn.

PROSCRIPTEUR. s. m. Celui qui proscrit. De proscrits qu'ils étaient, ils devinrent *proscripteurs*. (Acad.)

PROSPECTIF, IVE. adj. Néol. Qui sert à découvrir de loin.

PROSPÉRANT, ANTE. adj. Qui est dans un état de prospérité. Ces vices graves qui se font sentir dans tout l'État ecclésiastique, n'ont pas pu causer la désolation des provinces suburbicaires, car ils n'ont rien produit de semblable dans les Marches, le Pérousin, la Romagne et le Bolonais, où l'on rencontre une population rurale nombreuse, et passablement *prospérante*. (Sismondi.) Omiss. des dictionn.

PROTAGONISTE. s. m. Didact. Le principal personnage d'une pièce de théâtre, celui qui y joue le premier rôle. Le *protagoniste* ne paraît dans cette pièce qu'au troisième acte. (Acad.)

PRUDENTIEL, IELLE. adj. (pr. *pru-dan-ci-el*). Néol. Qui tient de la prudence, qui est dicté par la prudence. La déontologie lui enseignera à départir à chacun d'eux la portion de sympathie *prudentielle* qui, en dernier résultat, doit conduire à la plus grande somme de bien définitif. (Bentham.)

PRUNELAIE. s. f. Lieu planté de pruniers.

PRUNELÉE. s. f. Confiture grossière de prunes.

PSAMMÉRYTHRIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., ψάμμος, sable; ἐρυθρός, rouge). Géol. Dans lequel domine le grès rouge. Formation psammérythrique. Terrains psammérythriques.

PSEUDOPATHIQUE. adj. des 2 g. (ét. gr., πάθος, souffrance; ψευδής, faux). Pathol. S'emploie dans cette locution, *Psychogénose pseudopathique*. Maladie mentale provenant de la conscience de notre aptitude et de notre impuissance, et impliquant nécessairement un état de souffrance, sans apparence de lésions externes et organiques.

PSYCHOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie mentale provenant de la conscience de notre aptitude et de notre impuissance.

PUCERONNE. s. f. Entom. Femelle du puceron. Tout l'été les *puceronnes* sont vivipares par l'anus, et ovipares sans cornes. (Raspail.)

PULIGÈNE. adj. des 2 g. (du lat. *pulex*, *pulicis*, puce; et du gr. γεννάω, j'engendre). Pathol. Qui est la suite du parasitisme de la puce ou de sa larve. Maladies puligènes.

PULIGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie provenant du parasitisme, soit de la puce, soit de sa larve.

PULPOGÉNIE. s. f. (du lat. *pulpa*, pulpe; et du gr. γενναω, engendrer). Traité de la formation, du développement de la pulpe cérébrale.

PUNAISE. s. f. Petit clou plat en cuivre ou en fer dont se servent les ingénieurs pour tenir leur plan sur la table, etc. Omiss. des dictionn.

Q

QABYLE. adj. et s. m. Nom berbère venant du mot arabe *kabilé*, qui signifie *tribu*. V. KABILE.

QUADRIAZOTÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient quatre fois autant de base que d'azote.

QUARTINAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la quartine.

QUASI-ÉVAPORATION. s. f. Chim. Évaporation incomplète.

QUINTINAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui appartient à la quintine.

R

RACCOUTRAGE. s. m. Vitr. Nettoiement des vitres en panneaux, soit pour entretenir la clarté et la propreté dans sa maison, soit pour les rendre nettes et en bon état en la quittant. Omiss. des dictionn.

RADIER. v. a. 1re conj. Rayer une inscription hypothécaire

RAFFINADE. s. f. Raffin. Espèce de sucre le plus pur et le plus beau de tous. On le nomme aussi *sucre royal* et *douce raffinade*. Omiss. des dictionn.

RAMASSAGE. s. m. Action de ramasser. Le ramassage du bois. Le ramassage ... Le ramassage des feuilles. Omiss. des dictionn.

RAS. s. m. Relat. Chef militaire, chez les Abyssiniens. Le ras Ali.

RAT. s. m. T. d'argot par lequel on désigne ceux qui volent la nuit, dans l'intérieur des auberges, les rouliers et les marchands forains.

RATTACHEUR, EUSE. s. m. Celui, celle qui rattache. Les rattacheurs dans les filatures sont des enfants.

— adjectiv. Enfant rattacheur. Il faut, pour le service d'un béglier, un homme et deux enfants *rattacheurs*. (Alcan.)

RAYABLE. adj. des 2 g. Qui peut être rayé, qui est susceptible de se rayer. Pâte *rayable* par le fer. (Brongn.) Omiss. des dictionn.

RÉABSORBÉ, ÉE. part. pass. du v. Réabsorber. S'empl. adjectiv. Il suit de là que la quantité du sédiment et la couleur de l'urine dans les fièvres dépend en grande partie de la quantité séparée par les reins et de celle qui est *réabsorbée* dans la vessie. (Darwin.)

RÉABSORBER. v. a. 1re conj. Absorber de nouveau.

RÉABSORPTION. s. f. (pr. *ré-ab-çorp-cion*). Nouvelle absorption. Seconde absorption. La formation préalable et la *réabsorption* des autres parties plus essentielles du fœtus, telles que celles du cerveau et le cœur avec toutes les parties supérieures du corps et les intestins, semblerait présenter plus de difficultés. (Darwin.)

RÉAFFICHER. v. a. 1re conj. Afficher de nouveau. M. le préfet de police vient de faire *réafficher* l'ordonnance qui prescrit aux habitants de faire arroser deux fois par jour. (Constit.) Omiss. des dictionn.

RÉALLONGÉ, ÉE. part. pass. du v. Réallonger. S'empl. adjectiv. Dans la marche les muscles sont généralement *réallongés*. (Darwin.) Omiss. des dictionn.

RÉALLONGER. v. a. 1re conj. Allonger de nouveau. Réallonger une table. Réallonger ses jambes. Omiss. des dictionn.

RÉASPIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Réaspirer. S'empl. adjectiv.

RÉASPIRER. v. a. 1re conj. Aspirer de nouveau.

REBOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Rebotter. S'empl. adjectiv. Après s'être botté et rebotté.

REBOTTER. v. a. 1re conj. Botter de nouveau.

— SE REBOTTER. v. pron. Se botter de nouveau.

RECARBONISATION. s. f. (pr. *re-kar-bo-ni-za-ci-on*). Action de restituer du carbone à l'acier quand il en a perdu.

RÉCEPTEUR. s. m. Se dit d'une machine, d'un vase qui est destiné à recevoir des eaux surabondantes. Récepteur hydraulique.

RECRAVATÉ, ÉE. part. pass. du v. Recravater. S'empl. adjectiv. Après qu'il fut cravaté et recravaté.

RECRAVATER. v. a. 1re conj. Cravater de nouveau.

— SE RECRAVATER. v. pron. Se cravater de nouveau.

RECREUSEMENT. s. m. Charp. Action de se recreuser.

RECREUSER. v. a. 1re conj. Creuser de nouveau.

— SE RECREUSER. v. pron. Se creuser de nouveau. Ce sont les noues et les arêtiers qui se recreusent, les uns en dessus, les autres en dessous. Omiss. des dictionn.

REDRESSABLE. adj. des 2 g. Bot. Se dit lorsque les feuilles ou les folioles de la même paire se rapprochent par leur face supérieure sans s'appliquer, et forment un angle plus ou moins ouvert.

RÉDUCTIBILITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est réductible.

RÉDUPLICABLE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des feuilles ou folioles, ou pétioles, susceptible de s'appliquer, face à face, par leurs faces inférieures.

RÉEXPÉDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Réexpédier. S'empl. adjectiv. Ces marchandises ont été réexpédiées.

RÉEXPÉDIER. v. a. 1re conj. Expédier de nouveau. La couture des gants se payant un prix très-élevé à Paris, les gantiers de Vendôme reçoivent des Parisiens des quantités considérables de gants tout coupés; ils les font coudre et les *réexpédient* tout prêts. (A. G.) Omiss. des dictionn.

RÉFÉRENCE. s. f. Néol. Relation. Quoi qu'il en soit, on se convaincra bientôt que ce n'est que par *référence* aux peines et aux plaisirs qu'on peut attacher une idée claire aux mots de vertu et de vice. (Bentham.)

REFEUILLEMENT. s. m. (pr. *re-feu-ye-man*). Charp. Se dit d'une feuillure faite sur place dans un poteau ou toute autre pièce de charpente. Omiss. des dictionn.

REFILTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Refiltrer. S'empl. adjectiv.

REFILTRER. v. a. 1re conj. Refiltrer de nouveau. Si l'on voulait *refiltrer* un pareil sirop, il faudrait également attendre que le dépôt fût formé pour que la filtration marchât bien. (A. B...) Omiss. des dictionn.

RÉGLEMENTATION. s. f. (pr. *re-gle-men-ta-cion*) ... de réglementer.

RÉJECTION. s. f. (pr. *ré-jèk-cion;* du lat. *rejectus*, participe de *rejicire*, rejeter). Néol. Action de rejeter. Voilà les circonstances qui peuvent déterminer l'admission ou la *réjection* de ce terme. (Jamet.) Ce mot n'a pas été adopté, *rejet* étant suffisant.

RÉJINGOTS. s. m. pl. Maçonn. Petit larmier placé sous un appui de croisée pour rejeter l'eau. Omiss. des dictionn.

REMBARRURES. s. f. pl. Constr. Plâtres qui servent à maintenir les faîtages dans leurs longueurs. Omiss. des dictionn.

RENIFLEMENT. s. m. Action de renifler.

REPLIABLE. adj. des 2 g. Bot. Se dit lorsque les deux faces inférieures d'une paire de feuilles ou de folioles, en s'appliquant l'une contre l'autre ou en se renversant de haut en bas, rencontrent la tige, etc.

REPRISEUSE. s. f. Couturière qui fait les reprises.

REPUBLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Republier. S'empl. adjectiv. Ces articles, qui avaient été publiés dans les journaux, ont été republiés et réunis en corps d'ouvrage. Omiss. des dictionnaires.

REPUBLIER. v. a 1re conj. Publier de nouveau. Republier un ouvrage.

RETOMBE. s. f. Syn. de Retombée. La retombe d'une voûte. V. RETOMBÉE.

RETRAIT. s. m. Art céram. Diminution de volume que les pâtes argileuses éprouvent en perdant l'eau qui les pénètre. Le retrait est en général proportionnel aux dimensions. On ne saurait apporter trop de soins à bien calculer les retraits des pièces qu'il s'agit de cuire. Les pâtes travaillées très-molles, plus faciles à convertir en toutes formes voulues sur le tour, offrent beaucoup plus de retrait que les pâtes plus fermes. Le retrait de la faïence blanche est à peu près d'un sixième à un septième.

RETREINTE. s. f. Forg. Action de ramener les molécules de certains métaux qu'on a écartées pour l'étirage.

RÉVERSIBLE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des feuilles, quand la direction a lieu vers la base de la tige ou du pétiole commun.

RÉVISION. s. f. Espèce de licitation mobilière amiable. Les marchands remettent à l'enchère le fruit de leur collusion, et finissent par se partager entre eux le produit de cette surenchère : ce métier se nomme *revision*. (Ant. Caillot.) Les fripiers notamment se servent fréquemment de ce mot.

RHAGIE. (du gr. ῥέιν, couler). Terminaison employée dans la nomenclature médicale pour désigner l'écoulement sanguin.

RHÉE. (du gr. ῥέιν, couler). Terminaison employée dans la nomenclature médicale pour exprimer un écoulement blanc.

RHINORRHÉE. s. f. (du gr. ῥέιν, couler). Pathol. Catarrhe nasal.

RHOMBE. adj. des 2 g. Qui a la forme d'un rhombe. Minéral à bases rhombes.

RHUMATISMALEMENT. adv. Par l'effet, par suite d'un rhumatisme. Si les muscles intercostaux restaient *rhumatismalement* contractés. (Rasp.) Omiss. des dictionn.

RICHELLE. s. f. Agric. Espèce de blé de Naples d'une qualité tout à fait supérieure à ceux de Marseille.

RIPAGE. s. m. Maçonn. Action de polir la pierre avec la ripe. Omiss. des dictionn.

RIVOYEUR. adj. et s. Qui fréquente le rivage, les bords d'une rivière. Les mœurs de rivière, aux bords de la Seine, sont saillantes, comme les mœurs de mer sont vivaces sur le rivage breton; l'enfant de la Seine est *rivoyeur*, comme l'autre est matelot. (E. Briff.) Omiss. des dictionn.

ROBIGNOLEUR. s. m. T. d'argot. Variété de floueurs. V. COCANGEUR.

ROBINETTERIE. s. f. Techn. Tout ce qui concerne la fabrication des robinets. Omiss. des dictionn.

ROCHAGE. s. m. Action de rocher. Fusible au rouge vif, l'argent se volatilise en petite quantité, et si on le maintient longtemps à l'état de fusion, il absorbe de l'oxygène qu'il abandonne en se refroidissant; c'est à cette propriété qu'est dû le *rochage* des boutons d'argent fin dans l'essai par la coupelle. (Encycl.) Omiss. des dictionn.

RODNEY. s. m. Plat de harengs salés, ainsi nommés de lord Rodney, qui, dînant un jour avec le prince de Galles, l'avait complimenté sur le service inappréciable qu'il rendait à la marine anglaise en faisant paraître au nombre de ses mets cet humble poisson. Manger un rodney. Servir un rodney.

ROLLER. s. m. Techn. Cylindre qui traite le fer quand il est devenu malléable par le recuit.

RONDELETTINE. s. f. Soier. Soie formée de deux bouts très-tordus. La rondelettine ou grenade sert à la passementerie et à la fabrication des boutons, qui en font une consommation considérable.

RONGISTE. adj. et s. Se dit de certains missionnaires. Un missionnaire rongiste.

ROULABLE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des feuilles susceptibles de se rouler en cornet ou en entonnoir pour envelopper pendant la nuit leurs sommités jeunes ou fleuries.

ROULOTTIER. s. m. T. d'argot. Se dit de ceux qui volent les malles, bâches, valises, ou tous autres objets placés ou attachés sur les voitures.

ROYAL. s. m. Marbre dont le fond est rouge, mélangé de blanc, et quelquefois de bleu; s'exploite dans la commune de Franchimont, près Philippeville. Le royal est de tous les marbres de Belgique celui qui a été le plus fréquemment employé dans la décoration des monuments. On le trouve dans les palais de Versailles, du Louvre, au Palais-Royal, et dans un grand nombre d'autres édifices.

S

SABLER. v. a. 1re conj. T. d'argot. Assommer quelqu'un avec une peau d'anguille remplie de sable, procédé qui n'est employé que par les assassins du midi de la France.

SABLEUR. s. m. T. d'argot. Celui qui assassine avec une peau d'anguille.

SABORDEMENT. s. m. Action de saborder.

SACCHARIFIANT, ANTE. adj. Qui est susceptible de saccharifier.

SAINTE-ANNE. s. m. Marbre de Belgique dont le fond madréporique est gris mélangé de blanc. Le Sainte-Anne est d'un emploi très-considérable dans la marbrerie; presque tous les dessus de meubles communs, les tables de cafés, sont recouverts avec ce marbre; on en fait aussi quantité de cheminées.

SAINTE-NITOUCHE. s. f. V. NITOUCHE.

SAINT GALLETTE. s. f. Comm. Sorte de mousseline façon suisse. Dans Tarare se font les articles fins et façonnés de prix; la campagne s'occupe plus spécialement des mousselines dites *saint-gallettes*, ou mousselines pour doublures. (Kauffm.)

SAINT-LEU. s. m. Maçonn. Pierre tendre d'une excellente qualité. Il y en a de trois espèces : le Saint-Leu proprement dit, la pierre de Trossy et le vergelé. Omiss. des dictionn.

SALPÊTRISATION. s. f. (pr. *sal-pê-tri-za-ci-on*). Action de salpêtrer, de se salpêtrer; résultat de cette action.

SANGUIFICATEUR, TRICE. adj. Qui se change en sang, qui produit le sang. Liquides sanguificateurs.

SAPINETTE ou SAPINE. s. f. Navig. Petite toue en sapin, de huit à dix mètres de longueur, accompagnant les trains des grands bateaux et destinée à leur service.

SARCOPTOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., σάρξ, chair; γεννάω, engendrer). Pathol. Qui est produit par l'invasion des acares fouisseurs. Maladies sarcoptogènes.

SARCOPTOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie provenant de l'invasion sous-cutanée des acares fouisseurs.

SAUTERIE. s. f. Action de sauter, petits sauts répétés.

SAVONULER. v. a. 1re conj. Se combiner. Se dit en parlant de la combinaison des alcalis avec les huiles volatiles. L'huile essentielle qui y surabonde y *savonule* l'acide carbonique et les sulfures volatils. (Rasp.)

SAXHORN. s. m. Mus. Instrument de musique dont l'invention est due au facteur Sax.

SCARABIGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie occasionnée par le parasitisme des larves surtout, et quelquefois des insectes parfaits de la grande classe des coléoptères.

SCHABZIGER. s. m. Sorte de fromage vert aux herbes qui se fabrique à Glaris, en Suisse.

SCORPIOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., σκορπίος, scorpion; γεννάω, engendrer, provenir). Pathol. Qui provient de la piqûre du scorpion. Maladies scorpiogènes.

SCORPIOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie provenant de la piqûre du scorpion du Midi.

SCORPIOJELLE. (ét. gr., σκορπίος, scorpion, [illegible], huile). Huile de scorpion.

SCRIPTUAIRE. adj. des 2 g. Le christianisme scriptuaire.

SECONDINAIRE. adj. des 2 g. Bot. Qui a rapport à la secondine.

SÉDUISANTE. s. f. Soier. Étoffe unie dont la chaîne est en soie grenadine et la trame en fantaisie.

SELHAM. s. m. Mot arabe syn. de Bernous, et qui est employé à l'exclusion de ce dernier dans l'empire de Maroc.

SENET. s. m. V. SENAILLÈRE.

SENSORIAL, ALE. adj. Qui appartient au sensorium. Le premier de ces tempéraments diffère de l'état de santé par défaut, et les autres en diffèrent par excès de puissance *sensoriale*. (Darwin.)

SERRAGE. s. m. Action de serrer. Le serrage des segments.

SERRE-JOINT. s. m. Outil de charpentier.

SERTISSEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui sertit.

SINISTRORSÙM. adv. Mot latin qui signifie *de droite à gauche*, et qu'on emploie quelquefois dans les démonstrations. L'aiguille du cadran marche sinistrorsùm. Lire sinistrorsùm sur le cadran.

SIOUX, OUSE. adj. Qui appartient aux Sioux. La langue *sioux* siffle d'une manière assez désagréable à l'oreille. (***)

SIROGÈNE. adj. des 2 g. (de l'ital. *siro*, ciron, acare). Pathol. Qui est produit par le parasitisme du ciron. Maladies sirogènes.

SIROGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie produite par le parasitisme du ciron de la farine et des matières caséuses.

SISTYLE. adj. des 2 g. V. SYSTYLE.

SOCIALISME. s. m. État social, système social.

SOLLICEUR. s. m. T. d'argot. S'emploie dans cette locution, *sollicour de zif*, et sert à désigner certains prétendus contrebandiers qui vous extorquent votre argent à l'aide de marchandises soi-disant d'outre-mer, qu'ils sont censés vendre en cachette et à vil prix.

SOMETS. s. m. Relat. Boisson enivrante faite de jus de raisin bouilli, qu'on distribue aux convives dans les grandes occasions, et que les montagnards maures aiment beaucoup.

SOPORIFIANT, ANTE. adj. Qui produit le sommeil. L'action soporifiante de l'opium.

SORBONNE. s. f. Menuis. Nom par lequel les ouvriers désignent l'endroit servant à faire fondre la colle, à chauffer et à coller le bois. Omiss. des dictionn.

SORTIR. v. a. 2e conj. Techn. Mettre par sorte, assortir. Après le dressage des aiguilles vient l'arrangement des aiguilles dans un tiroir, où on les met en ordre et les *sortit*. (Peluze.)

SOUS-DERMIQUE. adj. des 2 g. Anat. Qui est placé sous le derme.

SOUS ÉPIDERMIQUE. adj. des 2 g. Qui est placé sous l'épiderme. Les larves de ces insectes vivent dans le parenchyme des feuilles, où elles se creusent un terrier *sous-épidermique*. (Rasp.) Omiss. des dictionn.

SOUS FAÎTAGE. s. m. Charp. V. SOUS-FAÎTE.

SOUS-PORTIQUE. s. m. Passage sombre qu'on trouve sous les belles galeries de la place Saint-Marc, à Venise.

SOUS-POUTRE. s. f. Poutre qui est placée sous une autre.

SOUS-VENDRE. v. a. 1re conj. L'emporter sur [illegible] des concurrents. [illegible] les commerçants qui savent être [illegible], industrieux, et qui sachent *sous-vendre* leurs rivaux. (Sismondi.)

SOUTRE. s. m. Se dit, chez les avoués, notaires, etc., d'une pancarte de papier qu'on met sur son bureau pour écrire et y serrer des notes.

SPIRALITÉ. s. f. État de ce qui est spiral [illegible]. La spiralité d'un ressort.

SPIRO-VÉSICULAIRE. adj. des 2 g. Se dit d'une vésicule qui est en forme de spirale.

SPONGIABILITÉ. s. f. État de ce qui est spongieux. L'eau [illegible] et à la pesanteur relative de l'air. (B. de St-P.)

STIGMATULE. s. m. (diminut. de *stigmate*). Bot. Nom donné aux organes qui servent de stigmate à la jeunesse des bourgeons [illegible]. Ce mot, employé par M. Raspail, est omis dans tous les dictionnaires.

STRICTION. s. f. (pr. *strik-cion;* du lat. *strictio*; fait de *stringo*, je serre). [illegible] ...tre-ire.

STUFFING-BOX. s. m. (Littéral. [illegible]) Techn. Expression [illegible] à propos des machines à vapeur [illegible] des pièces destinées à [illegible] cation entre deux milieux [illegible] ment une tige. On emploie quelquefois pour les pompes le stuffing-box.

SUBJICIDE. s. m. Néol. Meurtre d'un sujet. Après ce barbare *subjicide*, [illegible] de la cour, où ce crime l'avait mise en horreur. (Lacombe.)

SUBRÉVERSIBLE. adj. des 2 g. Bot. Se dit des feuilles ou pétioles susceptibles de s'appliquer face à face par leur face inférieure, [illegible] dirigeant soit vers la base du pétiole, soit vers le sommet de celui-ci.

SUBSTANTIALISER. v. a. 1re conj. Transformer en substance, regarder comme substance. L'ancienne physique en était venue à *substantialiser* le froid, le chaud, le sec, l'humide, et autres simples qualités de la matière. (Dict. des sc. phil.) Omiss. des dictionn.

SUÈDE. s. m. Genre de gants qui se fabrique en Suède, ou qui est imité de ceux de Suède. Paris fabrique le glacé, le castor, le chamois, le daim, le *suède* et le tricoté de fantaisie. (A. G.)

SUMMUM. s. m. (pr. *som-momm*). Mot latin qu'on emploie fort souvent pour dire Le plus haut point, le plus haut degré. Omiss. des dict.

SUPPORTAGE. s. m. Céram. Ensemble des moyens de support qui constituent une des parties essentielles dans l'encastage de la porcelaine. Omiss. des dictionn.

SURCHAIR. s. m. Genre de gants qui ne se fait qu'à Grenoble. Les gants dits *surchair*, valent un peu moins que les gants de Suède. (Dumas.)

SURÉLÉVATION. s. f. Maçonn. [illegible] tion faite après coup soit en [illegible] plâtras, pour donner plus d'importance [illegible] ment déjà construit.

SURFINE. s. f. T. d'argot. Se dit des [illegible] qui s'introduisent sous le masque de la [illegible] dans la mansarde du pauvre honteux, [illegible] lèvent ce que la misère a épargné. On les [illegible] aussi *sœurs de charité*.

SURJUGER. v. a. 1re conj. Néol. Juger les autres, juger en dernier ressort. [illegible] de M. de la Condamine est bon, mais j' [illegible] terais un magistrat pour *surjuger* les [illegible] (Jamet.)

SUROXYDÉ, ÉE. part. pass. du v. pr. Suroxyder. S'empl. adjectiv.

SUROXYDER. v. a. 1re conj. Chim. [illegible] passer à l'état de suroxyde. Si l'on a [illegible] le précipité, soit en le calcinant [illegible] soit en le faisant chauffer [illegible] itrique, le bleu de Prusse a [illegible] une belle couleur bleue. (Encycl.)

— SE SUROXYDER. v. pr. Être [illegible] L'oxyde de plomb peut [illegible] *suroxyder* à une haute température [illegible] alcalis. (Fournet.)

SURTARE. s. f. Comm. Double t[illegible] [illegible] Lorsque les cafés sont pré[illegible] [illegible] parchemin, il y a une *surt*[illegible] [illegible] poids net. (Rotet.)

SURTOUT. s. m. Écon. rur. Esp[illegible] [illegible] en partie [illegible] est [illegible] température [illegible] son intérieur.

T

TÆNIGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible] ver; γεννάω, engendrer). Pathol. Qui est [illegible] par les helminthes. Maladies tænigènes.

TÆNIGÉNOSE. s. f. Pathol. Mal[illegible] duite dans le canal intestinal par le [illegible] tisme des helminthes plats et articulés.

TALEB. s. m. Relat. Nom [illegible] Maures à un scribe public [illegible] chez les mahométans la loi [illegible] civile ne sont qu'une seule et [illegible] taleb est prêtre en même temps [illegible]

TANCHIS. s. m. (pr. *tan-chi*). [illegible] en ardoise ou en [illegible]

TARAGE. s. m. Action de [illegible] Le tarage de la laine. Omiss. [illegible]

TARARIEN, IENNE. adj. [illegible] de Tarare. Qui appartient à Tarare [illegible] habitants. Pendant longtemps [illegible] seur *tararien* s'est borné uniquement [illegible] [illegible] qui avait [illegible] sa jeunesse. (Kauffmann.)

TARDIVEMENT. adv. D'une mani[ère tar]dive, en retard.

TARIFIABLE. adj. des 2 g. Qui pe[ut être] tarifié.

TARIFICATION. s. f. (pr. *ta-ri-fi-ka*[illegible]) Action de tarifier.

TARIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. T[arifier]. S'empl. adjectiv.

TARIFIER. v. a. 1re conj. V. TARIF[ER].

TELLURIQUE. adj. des 2 g. [illegible] à la terre. [illegible]

TENEUR DE BOUTERNE. s. m. T. [illegible] S[illegible] de ceux qui [illegible] marchés au moyen [illegible]

THÉODICÉE. s. f. (ét. gr., θεός, Dieu; [illegible]) Justification de Dieu. [illegible] physique dans le monde. La [illegible] de la sagesse divine. [illegible] motivée par [illegible] ses perfe[ctions].

THÉOPATHIE. s. f. (ét. gr., θεός, Dieu; [illegible]) Amour de Dieu. Ce mot [illegible] employé par Hallam.

THERMANIQUE. adj. des 2 g. (du gr. [illegible] μαίνω, chauffer, réchauffer). Pathol. Qu[i] [illegible] Les [illegible] thermaniques [illegible] maladies.

THERMOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., [illegible] chaleur; [illegible] engendrer). Pathol. Qui [illegible] vient de la privation [illegible] la température nécessaire à l'assimilation [illegible] développement. Maladies thermogènes.

THERMOGÉNOSE. s. f. Pathol. M[aladie] provenant, soit de l'élévation [illegible] soit de son abaissement, ou [illegible] sage trop brusque d'une température [illegible] une température plus basse, et [illegible]

THOLBA. s. m. Mot arabe. V. TOLBA.

EUR. s. m. Prestidigitateur fort habile ... votre bourse, votre montre, vo... ou votre tabatière, sans que vous ... le moins du monde.

.BA s. m. Relat. Mot arabe qui signifie

IBELLE. s. f. Monticule, éminence fac... de tombeau ou de monument ...

-MAS s. m. Relat. Une des trois forte... de murailles dont sont com... châteaux de la noblesse japonaise. ... qui est au centre qui forme le prin... château ; c'est là qu'habite celui à qui il ...ent.

PE s. m. (du sanscrit *stupa*, tumulus, factice). Archit. Édifice cylindrique dont ... se termine par une coupole ...que. On en rencontre beaucoup dans ...nistan. à Caboul. On dit aussi *stupa's*.

JÂREG ou TOUARIK. s. m. Relat. Nom donné aux pirates du désert. Montés sur ... le visage couvert d'un ... de coton bleu foncé, les *Touâregs* ac... du fond des steppes infinis. Ils sont de taille, vigoureux, terribles. (Drumm.)

XICOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., τοξικον, ...; γενναω, engendrer). Pathol. Qui est le ...it de l'action désorganisatrice ou décom...te d'une substance non assimilable, en ...t, d'un empoisonnement. Maladies toxi...es.

XICOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie pro... de l'aspiration, de l'ingestion, de l'ap...ion de substances désorganisatrices, ou dé...osantes.

ANCHIS. s. m. (pr. *tran-chi*). Couv. La tuile que, dans un comble à arêtier, on coupe pour lui faire suivre la direction du bois, et pour que les deux parties se joignant en angle le fassent sans écartement. Omiss. des dictionn.

TRANSMIGRANT, ANTE. adj. Qui émigre, qui quitte son pays pour aller dans un autre. Des troupeaux de moutons voyageurs ou *transmigrants* parcourent le domaine agricole aussitôt la récolte terminée. (Pecqueur.) Omiss. des dictionn.

TRAUMATIQUEMENT. adv. D'une manière traumatique. Tissu *traumatiquement* pulmonaire. (Raspail.)

TRAUMATOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., τραῦμα, blessure, plaie ; γενναω, engendrer). Pathol. Qui provient d'une solution de continuité de dehors en dedans du corps. Maladies traumatogènes.

TRAUMATOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie provenant soit d'une solution de continuité procédant du dehors en dedans du corps, soit d'une compression qui fait crever les cellules élémentaires des tissus et les frappe de mort.

TROMMEL. s. m. Cylindre à claire-voie tournant autour d'un axe horizontal dans une auge remplie d'eau jusqu'au niveau de l'axe. Il sert au lavage des tubercules dans les féculeries.

TROPHIE. Terminaison employée dans la nomenclature médicale pour exprimer le volume.

TROPHOGÈNE. adj. des 2 g. (ét. gr., τροφή, aliment ; γενναω, engendrer). Pathol. Qui provient de la privation partielle ou générale de la nutrition. Maladies trophogènes.

TROPHOGÉNOSE. s. f. Pathol. Maladie provenant de la privation complète ou incomplète de l'alimentation digestive, soit de l'ingestion d'une trop grande quantité d'aliments, soit du défaut de proportion dans les éléments complémentaires de la digestion, soit de la soustraction, à mesure qu'ils s'élaborent, des produits de la digestion.

TRUCK. s. m. Chem. de fer. Chariot, vagon pour le transport des marchandises.

TUBÉROPHAGE. adj. des 2 g. Syn. de Tubérivore. La larve de la petite mouche qui vole dans les bois du Midi est *tubérophage*. (Rasp.)

TUNE. s. f. Archit. hydraul. Couchis de fascines traversé de plusieurs rangées de piquets et de clayons, le tout chargé d'un lit de gros gravier.

TUYOTERIE. s. f. Ensemble de tuyaux ; magasin de tuyaux ; commerce de tuyaux. Omiss. des dictionn.

U

U (Membre d'). Techn. Les treillageurs nomment ainsi les parties de leurs ouvrages d'une forme longue et étroite, comme les larmiers, les bandeaux, etc., lesquels sont remplis par des compartiments disposés en chevrons frisés en forme d'U, ou pour mieux dire de V.

V

VANNAGE. s. m. Constr. hydraul. Forte planche clouée en travers des pieux qu'on emploie en certains cas dans les fondations au lieu de palplanches. Lorsque la profondeur de l'eau est très-grande, on est souvent obligé de remplacer les *vannages* par des palplanches. (Gourl.) Omiss. des dictionn.

VANTERNIER. s. m. T. d'argot. Se dit des voleurs qui s'introduisent dans l'intérieur des appartements par les croisées laissées ouvertes.

WEALDIEN, IENNE. adj. Géol. Se dit d'une sorte de terrain crétacé, qui se compose de calcaire, de grès ferrugineux, d'argiles et de sables à lignites. Argiles wealdiennes. Formation wealdienne. La formation wealdienne est tellement développée en Angleterre, qu'elle y acquiert environ 190 mètres de puissance et qu'on l'a divisée en trois assises. Les argiles wealdiennes tirent leur nom d'une région appelée *Weald n*, dans le comté de Sussex.

VERMICULATION. s. f. (pr. ***ver-mi-ku-la-ci-on***). Vermoulure. Cette larve ronge l'aubier au dessous de l'écorce, se creuse en montant des galeries en *vermiculation*, frappe de mort l'écorce qu'elle laboure. (Rasp.)

VIGIE (VOLEUR À LA). s. m. T. d'argot. Se dit de ceux qui commettent le vol comme voyageurs et sur l'impériale de la voiture.

VOLONTARIÉTÉ. s. f. Puissance volontaire sur tout le système organique ; action de la faculté volontaire du sensorium. Le tempérament où la *volontariété* est augmentée diffère des autres en ce que la douleur qui cesse graduellement dans le premier, et produit l'inflammation ou le délire dans le second, est suivie dans celui-ci par l'exertion des muscles ou des ...s, qui le plus souvent sont liés avec la vo...n. (Darwin.)

LISTE

DES AUTEURS ET DES OUVRAGES DONT LES NOMS OU LES TITRES SONT CITÉS EN ABRÉGÉ DANS LE DICTIONNAIRE.

Abréviation	Auteur ou ouvrage
...d.	Abadie.
Baudrim.	A. Baudrimont.
...ad.	Dictionnaire de l'Académie.
...el.	Adelon.
... de Montesq.	Anatole de Montesquiou.
...gn.	Aignan
...ex. Dum.	Alexandre Dumas.
...ib.	Alibert.
... Mart.	Aimé Martin.
...b. Mont.	Albert Montémont.
...el. de la Houss.	Amelot de la Houssaye.
...c. rom.	Ancien romain.
...cel.	Ancelot.
...cil.	Ancilion.
...dr.	Andrieux.
...on.	Anonyme.
...quet.	Anquetin.
...ist.	Aristote.
...n.	Arnault.
...n. d'And.	Arnaud d'Andilly.
... Soum	A. Soumet.
...t.	Artaud.
...b.	Aubert.
...g.	Auger.
...c.	Bacon.
...chaum.	Bachaumont.
...lz.	Balzac.
...rb.	Le docteur Barbier.
...rd.	Le général Bardin.
...rthél. ou Barth.	L'abbé Barthélemy.
...udrill.	Baudrillart.
Beauch.	...uchêne.
Beaum.	...aumarchais.
Beauz.	...eauzée.
B. Const.	Benjamin Constant.
Bécl.	Béclard.
B. de St.-P.	Bernardin de Saint-Pierre.
Benser.	Benserade.
Benth.	...entham.
Berang.	Béranger.
Bereng.	Berenger
Berg.	Bergasse.
Bern.	Bernis.
Berq.	Berquin.
Berr.	Berryer.
Besch.	Bescher.
Bib.	La sainte Bible.
Bl. de Sainm.	Blin de Sainmore.
Blainv.	Blainville.
Blanq.	Blanqui.
B.-Lorm.	Baour-Lormian.
Boil.	Boileau.
Boisj.	Boisjolin.
Boism.	Boismont.
Boiss.	Boissy.
Boist.	Boiste
Bonap.	Bonaparte.
Bonif.	Boniface
Bory de St-Vinc.	Bory de Saint-Vincent.
Boss.	Bossuet.
Boudev.	L'abbé Boudeville.
Boufl.	De Boufflers.
Bouh.	Bouh...
Boul.-Pat.	Boulay-Paty.
Bourd.	Bourdaloue.
Bours.	Boursault.
Bousq.	Bousquet.
Bout.	Boutard.
Braconn.	Braconnier.
Breb.	Brebeuf
Brichet.	Bricheteau.
Brid.	De Bridel.
Briff.	Briffaut
Brill.-Sav.	...at Savarin.
Briss.	Brisson.
Broch. de Vill.	...chant de Vill...
Brongn.	Brongniart.
Buff.	Buffon.
Buss.-Rab.	Bussy-Rabutin.
Cad. de Gass.	Cadet de Gassicourt.
Cambac.	Cambacérès.
Camp.	Campenon.
Campistr.	Campistron.
Cand.	De Candolle.
Card.	Cardini.
Carp.	Carpentier.
Casen.	Caseneuve.
C. Delav.	Casimir Delavigne.
Cass.	Cassini.
Cast.	Castel.
Cast.-B.	Castil-Blaze.
C. Bonj.	Casimir Bonjour.
Chab.	Chabanon.
Chamf.	Chamfort.
Chapel.	Chapelain.
Chaps.	Chapsal.
Charb.	Charbonnier.
Chat. ou Chateaub.	Chateaubriant.
Chaul.	Chaulieu.
Chauss.	Chaussard.
Chauss.	...aussier.
Chem.	...eminais.
Chen.	...enier.
Chêned.	...enedollé.
Cher.	[illegible]
Chesterf.	...esterfield.
C...	[illegible]
Chevr.	[illegible]
Chois.-Gouff.	...e Choiseul-Gouffier
Chom.	...omel.
Ch. Nod.	...arles Nodier.
Christ.	La reine Christine.
Cicer.	[illegible]
Cloq.	[illegible]
Col. d'Harl.	...in d'Harleville.
Compl. Ac.	Complément de l'Académie
Condorc.	Condorcet.
Contuc.	Contucius.
Corm.	Cormenin.
Corn.	Corneille.
Coup. de St-D...	Coupé de Saint Donat.
Court de Géb.	Court de Gébelin.
Cous.	Cousin.
Cous. Despr.	Cousin Despreaux

LISTE DES AUTEURS CITÉS.

Abréviation	Auteur
Crev.	Crevier.
Cuv.	Cuvier.
D'Ablanc.	D'Ablancourt.
Dac.	Dacier.
D'aguess.	D'Aguesseau.
D'Alemb.	D'Alembert.
Danc.	Dancourt.
Dang.	Dangeau.
D'Arlinc.	D'Arlincourt.
D'Arn.	D'Arnaud.
Darw.	Darwin.
Déb.	Le journal des Débats.
De Balz.	De Balzac.
De Bell	De Belloy.
De Biev.	De Bièvre.
De Brid.	De Bridel.
Decaux.	Décaux.
De Font.	De Fontanes.
De Junq.	De Junquières.
De la Bout.	De la Boutraye.
De Lant.	De Lantier.
De la Sabl.	De la Sablière.
Delavill.	Delaville.
Del.	Delille.
Delr.	Delrieu.
Démosth.	Démosthène.
Demoust.	Demoustier.
D'Epagn.	D'Epagny.
De Pez.	De Pezay.
Depp.	Depping.
Desaint.	Desaintange.
Désaug.	Désaugiers.
Desc.	Descartes.
Descur.	Descuret.
Desfont.	Desfontaines.
Desforg.	Desforges.
Déshoul.	Madame Déshoulières.
Desm.	Desmahis.
Desmar.	Desmaret.
Desp.	Desportes.
Dess.	Dessiaux.
Dest.	Destouches.
De Tuss.	De Tussac.
De Val.	De Valori.
Dict. d'agric.	Dictionnaire d'agriculture.
Dict. de la conv.	Dictionnaire de la conversation.
Dict. des néol.	Dictionnaire des néologismes.
Dict. des sc. méd.	Dictionnaire des sciences médicales.
Dict. des sc. nat.	Dictionnaire des sciences naturelles.
Did.	Diderot.
D'Oliv.	D'Olivet.
Domerq	Domergue.
Dor	Dorat.
D'Orb.	D'Orbigny.
Drouin.	Drouineau.
Ducern.	Ducerneau.
Duch.	Duchesne.
Duc.	Ducis.
Du Cerc.	Du Cerceau.
Ducl.	Duclos.
Dufresn.	Dufresny.
Dul.	Dulard.
Dumars.	Dumarsais.
Dumer.	Duméril.
Dumoust.	Dumoustier.
Dupat.	Dupaty.
Dup.	Dupin.
Du Roz.	Du Rozoir.
Duss.	Dussault.
Ecrit. St.	L'Ecriture sainte.
Edg. Quin.	Edgar Quinet.
Encycl.	L'une des encyclopédies.
Encycl. cath.	Encyclopédie catholique.
Encycl. des g. du m.	Encyclopédie des gens du monde.
Epict.	Epictète.
Esquir.	Esquirol.
Etienn.	Etienne.
Fabr. d'Eglant.	Fabre d'Eglantine.
Faur.	Faure.
Fav.	Favart.
Félib.	Félibien.
Fén.	Fénelon.
F. Gonz.	F. Gonzalès.
Fiév.	Fiévée.
Fléch.	Fléchier.
Fleur.	Fleury.
Flour.	Flourens.
Fod.	Fodéré.
Fond	Fontanes
Fonten.	Fontenelle.
Forg.	Forgeot.
Form.	Formage.
Fourn.	Fournier.
Franc.	Francœur.
Frankl.	Franklin.
Frayss.	L'abbé Frayssinous.
Fréder.	Frédéric le Grand.
Fr. de Neufch.	François de Neufchâteau.
Fr. Soulié.	Frédéric Soulié.
Furet.	Furetière.
Gaill.	Gaillard.
Gangan.	Ganganelli.
Garn.	Garnier.
Gast.	Gaston.
Gatt.	Gattel.
Genest.	L'abbé Genest.
Geoff.	Geoffroy.
Gessn.	Gessner.
Gilb.	Gilbert.
Ging.	Ginguené.
Gir.	L'abbé Girard.
Gir.-Duv.	Girault-Duvivier.
Girod.-Trios.	Girodet-Trioson.
Goldsm.	Goldsmith.
Gozl.	Léon Gozlan.
G. Sand.	George Sand.
Gress.	Gresset.
Guen. de Montb.	Guéneau de Montbéliard.
Guer.	Guérin.
Guers.	Guersent.
Guiz.	Guizot.
Gutting.	Guttinguer.
Haum.	Haumont.
Helvét.	Helvétius.
Hén.	Le président Hénault.
Hés.	Hésiode.
Heurtel.	Heurteloup.
Hoffm.	Hoffman.
Humb.	De Humboldt.
Imb.	Imbert.
Jauffr.	Jauffret.
J.-B. Rouss.	Jean-Baptiste Rousseau.
J.-J. Rouss.	Jean-Jacques Rousseau.
Jourd.	Jourdan.
Juss.	Jussieu.
Juv.	Juvénal.
Kauff.	Kauffmann.
Kérat.	Kératry.
Lab.	Labouïsse.
La Bruy.	La Bruyère.
Lacep.	Lacépède.
Lachaub.	Lachabeaussière.
La Chauss.	La Chaussée.
Lacret.	Lacretelle.
Lacr.	Lacroix.
Lafit.	Lafiteau.
La Font.	La Fontaine.
La Foss.	La Fosse.
La H.	La Harpe.
Lalan.	Lalanne.
Lamart.	De Lamartine.
Lamenn.	Lamennais.
Lamot.	Lamotte.
Lancel.	Lancelot.
Lanj.	Lanjuinais.
Lan.	Lanoue.
La Rochef.	La Rochefoucauld.
Laromig.	Laromiguière.
Laur.	Laurent.
Lav.	Laveaux.
Lay.	Laya.
Lebl.	Leblanc.
Lebr.	Lebrun.
Legend.	Legendre.
Legouv.	Legouvé.
Legr.	Legrand.
Le Hoc.	Le Hoc.
Lemerc.	Lemercier.
Lemier.	Lemierre.
Lemont.	Lemontey.
Lenob.	Lenoble.
Lermin.	Lerminier.
Letourn.	Letourneur.
L'Hosp.	L'Hospital.
Liad.	Liadières.
Lib.	Libes.
Liddlet.	Liddleton.
Lingr.	Lingrée.
Lois. Deslongch.	Loiseleur Deslongchamps.
Lomb. de Lang.	Lombard de Langres.
Longep.	Longepierre.
L. Rac.	Louis Racine.
Luce de Lanc.	Luce de Lancival.
Mab.	Mabire.
Machiav.	Machiavel.
Mainten.	Mme de Maintenon.
Malesh.	Malesherbes.
Malfil.	Malfilâtre.
Malh.	Malherbe.
Mal. du Pan.	Malet du Pan.
Mallebr.	Mallebranche.
Mariv.	Marivaux.
Marm.	Marmontel.
Mar.	Marot.
Marchang.	De Marchangy.
Marjol.	Marjolin.
Marm.	Marmontel.
Masc.	Mascaron.
Mass.	Massillon.
Maug.	Maugard.
Maur.	Maury.
Mayn.	Maynard.
Mme Deshoul.	Mme Deshoulières.
Mme d'Epin.	Mme d'Epinay.
Mme de La Fay.	Mme de La Fayette.
Mme Lamb.	Mme Lambert.
Mlle de Lespin.	Mlle de Lespinasse.
Mlle de Scud.	Mlle de Scudéri.
Mme de la Sabl.	Mme de la Sablière.
Mlle de Somm.	Mlle de Sommery.
Mme de Tenc.	Mme de Tencin.
Mem. de Trev.	Mémoires de Trévoux.
Mén.	Ménage.
Merc.	Mercier.
Merv.	Merville.
Mich.	Michaud.
Michel.	Michelet.
Miller.	Millevoye.
Mirab.	Mirabeau.
Mirb.	Mirbel.
Mol.	De Moléon.
Mol.	Molière.
Morog.	Morogues.
Mollev.	Mollevaut.
Mont.	Montaigne.
Montegr.	Montègre.
Montfalc.	Montfalcon.
Montfer.	Montferrier.
Montfl.	Montfleury.
Monv.	Monvel.
Montesq.	Montesquieu.
Nap. ou Napol.	Napoléon.
Nap. Land.	Napoléon Landais.
Nant.	Nanteuil.
Naud.	Naudet.
Neck.	Necker.
Nic.	Nicole.
Nivern.	Nivernais.
Nod.	Nodier.
Nyst.	Nysten.
Orf.	Orfila.
Oxenst.	Oxenstiern.
Paliss.	Palissot.
Pan.	Panard.
Parn.	Parny.
Pasc.	Pascal.
Pastor.	Pastoret.
Pay.	Payen.
Peliss.	Pélisson.
Pellet.	Pelletan.
Pel.	Pelouze.
Perc.-Grand.	Perceval-Grandmaison.
Perr	Perrault.
Pir.	Piron.
Plat.	Platon.
Plut.	Plutarque.
P.-L. Cour.	Paul-Louis Courier.
Poir.	Poiret.
Poiss.	Poisson.
Pompad.	Madame de Pompadour.
Pouquev.	Pouqueville.
Poug.	Pougens.
Prév.	Prévost.
Pythag.	Pythagore.
Quin.	Quinault.
Quit.	Quitard.
Rac.	Racine.
Ram.	Ramond.
Rasp.	Raspail.
Rat.	Ratier.
Rayn.	Raynal.
Regn.	Regnard.
Renauld	Renauldin.
Ren.	Renouard.
Reydel.	Reydellet.
Ribout.	Ribouté.
Riccob.	Riccoboni.
Richer.	Richerand.
Richel.	Richelet.
Rig.	Rigaud.
Rivar.	Rivarol.
Rog. de Beauv.	Roger de Beauvoir.
Roll.	Rollin.
Rons.	Ronsard.
Roquef.	Roquefort.
Ross.	Rosset.
Rotr.	Rotrou.
Rouch.	Roucher.
Roub.	Roubaud.
Rov.	[illegible]
Royer-Col.	Royer-Collard.
Roy	[illegible]
Roz.	L'abbé Rozier.
Ruth.	[illegible]
St Aug.	Saint Augustin.
St Bern.	Saint Bernard.
St J. Chrysost.	Saint Jean-Chrysostome.
St Cypr.	Saint Cyprien.
St Evrem.	Saint Evremont.
St Gelas.	Saint Gelais.
St Hil.	Saint-Hilaire.
St Just.	Saint Just.
St Lamb.	Saint-Lambert.
Ste-Beuve.	Sainte-Beuve.
St-Pierre, St P.	Saint Pierre.
St-Vict.	Saint Victor.
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	Madame Sophie D[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible] Ménippée.
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible] de Sc[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Sénanc.	Sénancour.
Sénèq.	Sénèque.
Sévig.	Sévigné.
Shaksp.	Shakspeare.
Silv. Pell.	Silvio Pellico.
Sism.	Sismondi.
Socr.	Socrate.
[illegible]	[illegible]
Soum.	Soumet.
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	Stassart.
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible] Lafosse.
[illegible]	Tournefort.
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible] de T[illegible]
Turp.	[illegible]
[illegible]	Vaillant.
[illegible]	Valenciennes.
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible] de St-M.	[illegible] de Saint-M[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
V. Hug.	Victor Hugo.
Vienn.	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	Villemain.
[illegible]	Villeneuve.
Vir.	[illegible]
Voisen.	Voisenon.
[illegible]	[illegible]
Voln.	Volney.
Volt.	Voltaire.
[illegible]	[illegible]
X. de Maistr.	Xavier de Maistre.
X. Marm.	X. Marmier.

Universitas BIBLIOTHECA

PARIS. — EDOUARD BLOT, IMPRIMEUR, RUE [illegible]

Bibliothèques
Université d'Ottawa
Echéance

Libraries
University of Ottawa
Date Due

FEB 01 1989
FEB 08 1989
MAY 29 1997
MAI 15 1997
29 AVR. 1998
29 AVR. 1998

a39003 012510854b

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 10 12 08 05 18 3